RAA 364
NOVEMBRE –DECEMBRE 2016
ISSN 0762-6096

Recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France

Prix de vente : 0.50 € - Abonnement annuel : 5 €

Les demandes d'abonnement peuvent être adressées au Bureau du Cabinet et des Interventions de la Région d'Île-de-France, 33, rue Barbet de Jouy, 75700 Paris.

Les paiements sont effectués par chèque bancaire ou postal au nom du Régisseur des dépenses et des recettes de la Région d'Île-de-France.

Commission paritaire n° 1716 ADEP

La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, version consolidée au 22 avril 2006, définit notamment les règles d'organisation et de fonctionnement des régions.

Le présent recueil publie mensuellement :

- les délibérations du Conseil régional d'Île-de-France,
- les délibérations de la Commission Permanente du Conseil régional d'Île-de-France,
- les vœux du Conseil régional d'Île-de-France,
- les arrêtés du Président du Conseil régional d'Île-de-France et décisions,
- les questions écrites au Président du Conseil régional d'Île-de-France,
- les circulaires de la Région d'Île-de-France,
- les avis du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région d'Île-de-France,
- les délibérations de l'Agence des Espaces Verts de la Région d'Île-de-France.

SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL REGIONAL DANS DIVERS ORGANISMES

- N° CR 213-16 du 17 novembre 2016 relative à la désignation des représentants du Conseil régional dans divers organismes……14

- N° CR 213-16 BIS du 17 novembre 2016 relative au remplacement de représentants du Conseil régional dans divers organismes……17

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET INNOVATION

- N° CR 185-16 du 17 novembre 2016 relative à l'évolution du cadre de conventionnement des missions locales – présentation de l'accord-cadre Etat/Région/association régionale des missions locales – soutien régional aux missions locales – avances 2017 et ajustement 2016……19

- N° CR 210-16 du 17 novembre 2016 relative au centre de ressources régional illettrisme : adoption du principe d'une convention d'objectifs et de moyens ; protection judiciaire de la jeunesse : adoption d'une convention de partenariat Etat-Région……..54

ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- N° CR 171-16 du 17 novembre 2016 relative au protocole de collaboration entre la Région Île-de France, les services déconcentrés de l'Etat et la direction régionale de l'ADEME : élaboration et mise en œuvre du programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE) et abrogation du dispositif d'aide aux propriétaires particuliers……..67

- N° CR 181-16 du 17 novembre 2016 portant sur la création du contrat d'aménagement régional (CAR)……..78

RURALITE ET AGRICULTURE

- N° CR 183-16 du 17 novembre 2016 relative au Fonds régional d'intervention exceptionnelle en faveur des territoires ruraux d'Île-de-France…..……104

- N° CR 200-16 du 17 novembre 2016 relative au nouveau contrat rural (COR)……115

- N° CR 203-16 du 17 novembre 2016 relative aux actions en faveur de l'agriculture et de la forêt : installation – innovation-forêt……..146

FINANCES

- N° CR 209-16 du 17 novembre 2016 portant sur diverses dispositions fiscales……...203

- N° CR 217-16 du 17 novembre 2016 relative au Plan de sauvegarde de l'industrie francilienne……..205

CULTURE

- N° CR 201-16 du 17 novembre 2016 relative au projet Médicis Clichy-Montfermeil : projet d'adhésion de la Région à l'EPCC ; aide en investissement pour la création du site de préfiguration ; mise à disposition de personnel de la Région……..207

LOGEMENT, POLITIQUE DE LA VILLE ET SECURITE

- N° CR 212-16 du 17 novembre 2016 relative à la convention Etat-Région portant sur l'équipement de la police et de la gendarmerie nationale et au renforcement de la sécurité en Île-de-France……...225

ADMINISTRATION GENERALE

- N° CR 218-16 du 17 novembre 2016 relative à la création d'une mission d'information et d'évaluation relative au choix du site pour le déménagement et le regroupement des services du Conseil régional d'Île-de-France……..234

- N° CR 219-16 du 17 novembre 2016 relative au déménagement du siège de la Région Île-de-France à Saint-Ouen (93)……237

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

FINANCES

- N° CP 16-550 du 16 novembre 2016 relative aux admissions en non-valeur en matière de taxes d'urbanisme ; opérations comptables en matière d'amortissement……267

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET INNOVATION

- N° CP 16-359 du 16 novembre 2016 relative au soutien régional à l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail en Île-de-France (ARACT IDF) – programme d'activité 2016……271

- N° CP 16-472 du 16 novembre 2016 relative à l'autorisation de mise d'une aide économique par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, portant sur la gestion des déchets et la réalisation d'une nouvelle plateforme de traitement des déchets verts sur la commune de Bailly (78)……..303

- N° CP 16-473 du 16 novembre 2016 relative aux actions pour l'économie, l'emploi et la formation sur les territoires……..310

- N° CP 16-475 du 16 novembre 2016 relative au soutien et adhésion à divers organismes contribuant au développement économique et à l'emploi régional : syndicat mixte de la Cité de la Gastronomie et Paris Europlace……381

- N° CP 16-485 du 16 novembre 2016 relative au service public régional de formation et d'insertion professionnelles : dispositif régional « Avenir jeunes – Pôles de projet professionnel » : programmation 2017……..401

- N° CP 16-486 du 16 novembre 2016 portant sur « Un nouvel engagement pour l'emploi » : actions pour l'emploi des publics les plus fragiles 2016 – affectation de subventions « chantier école » 2016 – passerelles entreprises 2016 – expérimentation en faveur de l'emploi 2016 – aide transitoire pour les plateformes locales de services à la personne……..406

- N° CP 16-524 du 16 novembre 2016 relative au financement du pôle d'innovation dédié aux créateurs d'entreprises : le Liberté Living Lab à Paris (75) par la SAS Player in Paris……...593

- N° CP 16-525 du 16 novembre 2016 relative à l'aide au recrutement versée aux employeurs d'apprentis pour 2016……..605

- N° CP 16-548 du 16 novembre 2016 relative à l'aide régionale à l'évaluation des entreprises artisanales : promotion et développement des métiers d'art et de création……612

- N° CP 16-582 du 16 novembre 2016 relative aux attributions de subventions d'investissement dans le cadre de la politique régionale de développement de l'apprentissage (7ème affectation pour 2016)……628

- N° CP 16-596 du 16 novembre 2016 relative au Grand Paris Région Up (tome 1) : attribution de subventions dans le cadre des dispositifs PM'up, INNOV'up proto et TP'up……..647

- N° CP 16-603 du 16 novembre 2016 relative au dispositif d'encouragement à la validation des acquis de l'expérience : 2ème reconduction du programme d'information, d'entretiens conseil et de promotion de la VAE 2017 ; dispositif chéquier unique validation des acquis de l'expérience 2017 ; dispositif CAP VAE……701

- N° CP 16-606 du 16 novembre 2016 relative à la mise en œuvre de la politique régionale d'apprentissage : aide à l'entrée en apprentissage (soldes), formations des personnels de CFA (subventions), subvention à l'ANAF, convention de partenariat pour l'enquête IPA 2017 (insertion professionnelle des apprentis)……..717

- N° CP 16-610 du 16 novembre 2016 relative à la mise en œuvre de la politique régionale d'apprentissage : modification et renouvellement de conventions portant création de CFA ; mise à jour des règlements d'intervention et financement des développeurs de l'apprentissage territoriaux, sectoriels et thématiques…...739

- N° CP 16-613 du 16 novembre 2016 relative au service public régional de formation et d'insertion professionnelles : -dispositif régional CAP compétences ; formations transversales (programmation 2017 et programme qualifiant territorialisé 2016) ; correctif portant sur deux actions et avenant n°1 à la convention relative au dispositif régional…….761

- N° CP 16-617 du 16 novembre 2016 relative au soutien régional à l'organisation de sessions d'examens 2017……..776

- N° CP 16-619 du 16 novembre 2016 relative au financement de l'économie sociale et solidaire : attribution de subventions dans le cadre de l'aide régionale aux structures d'insertion par l'économique (ARSIE) et soutien à la filière stratégique insertion par l'activité économique……...796

- N° CP 16-620 du 16 novembre 2016 relative à la politique régionale en faveur du développement numérique : soutien aux réseaux très haut débit de la Seine-et-Marne et du Val d'Oise (programmation 2016)……886

- N° CP 16-621 du 16 novembre 2016 relative au financement des CFA franciliens : solde de la subvention prévisionnelle de fonctionnement pour 2016 et de la subvention définitive de fonctionnement pour 2015 – désaffectation d'autorisation d'engagement ; modification du coefficient de prise en charge régionale pour le financement des formations de certains CFA ; subvention exceptionnelle pour sept CFA et convention avec un organisme gestionnaire de CFA……...907

- N° CP 16-635 du 16 novembre 2016 relative à la convention entre la Région et l'ASP pour la gestion et le règlement des aides aux stagiaires, des prestations et subventions pour la formation professionnelle continue, le réseau d'accueil des missions locales, les emplois-tremplin ; les « dispositifs d'accès à l'apprentissage », de mobilité européenne et internationale, le versement des aides aux employeurs d'apprentis, le règlement des subventions PM'up et TP'up, le Fonds de transition et l'aide aux commerces de proximité en milieu rural……922

- N° CP 16-639 du 16 novembre 2016 relative à l'affectation d'autorisation d'engagement destinée à assurer la participation de la Région à différentes initiatives……...1013

- N° CP 16-640 du 16 novembre 2016 relative à la politique régionale en faveur du développement numérique : soutien à l'e-administration……1015

- N° CP 16-642 du 16 novembre 2016 relative à la politique de soutien à la création de tiers lieux : dispositif Espace de travail collaboratif (avenants)…..……1063

- N° CP 16-643 du 16 novembre 2016 relative au soutien aux projets collaboratifs de recherche et de développement des pôles de compétitivité ASTECH PARIS-REGION, ADVANCITY PARIS REGION, CAP DIGITAL PARIS-REGION, COSMETIC VALLEY, ELASTOPOLE, FINANCE INNOVATION, SYSTEMATIC PARIS-REGION (22ème appel à projets du Fonds Unique Interministériel (FUI) – Régions)……...1235

- N° CP 16-644 du 16 novembre 2016 relative au soutien à la filière aéronautique francilienne dans le cadre du Plan interfilières industries automobile, aéronautique et mécanique : Salon international de l'aéronautique et de l'Espace (SIAE) Paris Le Bourget 2017……1264

- N° CP 16-650 du 16 novembre 2016 relative au soutien régional aux actions expérimentales de sécurisation de parcours de formation tournés vers l'emploi : appel à projet « le numérique au service de la formation professionnelle »……..1278

- N° CP 16-651 du 16 novembre 2016 relative au dispositif : « un nouvel engagement pour l'emploi » : affectation de subventions au titre du Fonds de transition ESS 2016……1353

ECOLOGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- N° CP 16-313 du 16 novembre 2016 relative à l'affectation d'autorisations de programme et d'engagement en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides……...1451

- N° CP 16-433 du 16 novembre 2016 relative à l'attribution de subventions dans le cadre de la « stratégie régionale pour la biodiversité » - affectation de novembre 2016 – n°1……1726

- N° CP 16-503 du 16 novembre 2016 relative à la politique énergie-climat (3ème affectation pour 2016)……1782

- N° CP 16-521 du 16 novembre 2016 relative à la convention avec ECOFOLIO pour l'exemplarité régionale en matière de tri et recyclage des papiers : attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de l'éducation à l'environnement vers un développement durable (affectation novembre 2016)…….2058

- N° CP 16-528 du 16 novembre 2016 relative au soutien aux dynamiques territoriales : aide à l'ingénierie du volet territorial du CPER 2015-2020 ; convention-cadre avec le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération et affectation de crédits d'études afférents……..2114

- N° CP 16-560 du 16 novembre 2016 relative à l'attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale « Jardins solidaires en Île-de-France » (2nde affectation – novembre 2016) ; attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien aux structures du secteur de l'environnement (2nde affectation - novembre 2016) ; attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale « emplois d'insertion environnement » (3ème affectation - novembre 2016) et versement de cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement (2nde affectation – novembre 2016)……..2130

- N° CP 16-581 du 16 novembre 2016 relative à l'attribution de subventions « politique de prévention et de valorisation des déchets » : fonds propreté (1ère affectation pour 2016) ; planification régionale « déchets et économique circulaire » : approbation du « contrat d'objectifs dynamique régionale déchets et économie circulaire » avec l'ADEME……..2228

- N° CP 16-590 du 16 novembre 2016 relative à l'évaluation par BRUITPARIF de l'impact de la fermeture des voies sur berges rive droite sur le bruit…….2346

- N° CP 16-593 du 16 novembre 2016 relative au classement en Réserve Naturelle Régionale des Etangs de Bonnelles (78) : Plans de gestion des Réserves Naturelles Régionales de la Boucle de Moisson et du Marais de Stors et affectations…….2354

- N° CP 16-598 du 17 novembre 2016 relative aux affectations pour la mise en œuvre de la politique contractuelle et dispositions pour achèvement d'opérations diverses en faveur des territoires urbains (3ème affectation pour 2016)……..2412

- N° CP 16-601 du 16 novembre 2016 relative à l'attribution de subventions dans le cadre de la « stratégie régionale pour la biodiversité » : affectation de novembre 2016 – n°2……2491

- N° CP 16-607 du 16 novembre 2016 relative aux affectations de crédits relatifs aux projets « Nouveaux Quartiers Urbains »……..2521

- N° CP 16-608 du 16 novembre 2016 relative à la première session du dispositif de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire : désignation des lauréats et affectations de crédits ; reconduction du partenariat avec la maison de l'architecture en Île-de-France (MAIDF)……2550

- N° CP 16-609 du 16 novembre 2016 relative à la première session des « 100 quartiers innovants et écologiques » : désignation des lauréats et affectations de crédits…….2585

- N° CP 16-629 du 16 novembre 2016 relative aux rapports annuels des sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales : SEM 92 – SEMAPA – SEM GENOPOLE – SEM ENERGIES POSIT'IF – SAERP (exercices 2015)……..2689

- N° CP 16-636 du 16 novembre 2016 relative à la « politique énergie-climat » (4ème affectation pour 2016)……..2690

TRANSPORTS

- N° CP 16-501 du 16 novembre 2016 relative à l'attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « transport » - opérations de contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 - tramways……..2863

- N° CP 16-538 du 16 novembre 2016 relative au Schéma directeur d'accessibilité (3ème affectation pour 2016)……..3033

- N° CP 16-579 du 16 novembre 2016 relative à la déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger……3044

- N° CP 16-580 du 16 novembre 2016 relative à la requalification de la RD30 entre Plaisir et Elancourt…….3052

- N° CP 16-624 du 16 novembre 2016 relative aux aménagements de voirie visant à l'amélioration de la sécurité routière et à la suppression de passages à niveaux préoccupants…….3073

- N° CP 16-630 du 16 novembre 2016 relative à la ligne nouvelle Paris Normandie : travaux préparatoires dans le cadre du prolongement du RER E à l'ouest…….3105

- N° CP 16-631 du 16 novembre 2016 relative à la clôture d'opérations de transports en commun après réalisation d'audits « Grands pôles intermodaux »…….3142

- N° CP 16-632 du 16 novembre 2016 relative au projet Eurovélo 3 en France : avenant à la convention…..3194

- N° CP 16-633 du 16 novembre 2016 relative à l'attribution de subventions en faveur de l'écomobilité, de l'innovation et des actions pilotes……..3228

- N° CP 16-634 du 16 novembre 2016 relative au Plan local de déplacement de la communauté d'agglomération de Melun Val-de-Seine……3237

- N° CP 16-638 du 16 novembre 2016 relative aux études relatives au Port Seine Métropole Ouest (CPIER) et à la mise au Grand gabarit Bray/Nogent (CPER)……..3245

- N° CP 16-646 du 16 novembre 2016 relative à l'attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale « mobilités durables en Île-de-France » – volet vélo (2ème affectation pour 2016)……..3297

RURALITE ET AGRICULTURE

- N° CP 16-504 du 16 novembre 2016 relative à la mise en œuvre de la stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité : programme de développement rural (FEADER) ; agriculture périurbaine (4ème affectation pour 2016)……..3395

- N° CP 16-602 du 16 novembre 2016 relative au Fonds d'urgence à destination des communes franciliennes et de leurs groupements touchés par les inondations de fin mai – début juin 2016 (3ème affectation 2016)…….3421

- N° CP 16-605 du 16 novembre 2016 relative à la mise en œuvre de la stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité : programme de développement rural (FEADER) ; agriculture biologique ; agriculture périurbaine ; agriculture et filière (5ème affectation pour 2016)……..3504

- N° CP 16-622 du 16 novembre 2016 relative aux affectations de mise en œuvre de la politique contractuelle et dispositions pour achèvement d'opérations diverses en faveur des territoires ruraux (3ème affectation pour 2016)……..3650

- N° CP 16-626 du 16 novembre 2016 relative au dispositif de sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural (1ères affectations pour 2016)……..4011

ADMINISTRATION GENERALE

- N° CP 16-474 du 16 novembre 2016 relative aux subventions à divers organismes : soutien aux organisations syndicales……..4040

- N° CP 16-526 du 16 novembre 2016 relative à la cotisation en faveur de Régions de France : complément de cotisation au Syndicat mixte d'études Paris Métropole……..4052

- N° CP 16-527 du 16 novembre 2016 relative à l'admission en non-valeur et remises gracieuses ……4054

- N° CP 16-552 du 16 novembre 2016 relative à l'approbation du programme d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2016 à 2018……4058

- N° CP 16-597 du 16 novembre 2016 relative au rapport donnant mandats spéciaux aux élus régionaux…4062

FAMILLE, ACTION SOCIALE ET SANTE

- N° CP 16-549 du 16 novembre 2016 relative aux formations sanitaires et sociales : Fonds d'urgence pour les écoles et Instituts de formation sanitaire ; révision du programme triennal de qualification par la formation continue et avenant à la convention de partenariat 2016-2017 entre la Région Île-de-France et Pôle Emploi Île-de-France ; proposition de désaffectation sur le Budget 2014 ; remises gracieuses ; admissions en non-valeur……..4067

- N° CP 16-557 du 16 novembre 2016 relative à la politique régionale de santé : attributions de subventions dans le cadre de l'action régionale dans le domaine de la santé (5ème affectation pour 2016)……...4112

- N° CP 16-566 du 16 novembre 2016 relative à l'attribution de subventions dans le cadre des politiques régionale pour les personnes en situation de handicap ; appel à projets thématique 2016 – soutien aux aidants familiaux de personnes atteintes d'autisme, de handicap cognitifs ou maladies neurodégénératives (5ème affectation pour 2016)……..4230

- N° CP 16-575 du 16 novembre 2016 relative à l'action sociale, handicap et familles (5ème affectation pour 2016)……..4275

SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

- N° CP 16-477 du 16 novembre 2016 relative au soutien aux Fédérations et têtes de réseau Jeunesse (1ères affectations pour 2016)……4409

- N° CP 16-509 du 16 novembre 2016 relative à l'attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive de tous les publics en Île-de-France ; conventions pluriannuelles pour l'Olympiade 2013-2016 (affectations pour 2016) ; approbation des avenants n°1 aux conventions signées avec les Ligues Île-de-France de motocyclisme et d'aïkido ; approbation du protocole d'accord initiant de la création d'emplois par le biais du dispositif « soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Île-de-France »……4458

- N° CP 16-554 du 16 novembre 2016 relative aux attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du sport en Île-de-France et affectations d'autorisations d'engagement : soutien aux évènements sportifs – candidature JOP Paris 2024 (GIP Paris 2024)……..4513

- N° CP 16-571 du 16 novembre 2016 relative à l'attribution d'autorisations de programme dans le cadre de la politique régionale du sport en Île-de-France : dispositif d'aide à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées ; dispositifs équipements sportifs d'intérêt régional ; modification de la convention tripartite type pour le dispositif d'aide à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées ; approbation de l'avenant n°2 à la convention 15011363 signée entre la Région Île-de-France et la Fédération Française de Handball……..4563

- N° CP 16-599 du 16 novembre 2016 relative à l'affectation d'autorisations de programme au profit des SMEAG des Îles de loisirs de Bois-le-Roi (77), Jablines-Annet (77), Port aux Cerises (91), Cergy-Pontoise (95), Créteil (94), Etampes (91), Saint-Quentin-en-Yvelines (78) et pour l'Île de loisirs de la Corniche des Forts (93) ; affectation d'autorisations de programme et d'une autorisation d'engagement pour l'Île de loisirs de Vaires-Torcy (77) ; affectation d'autorisation d'engagement pour la mise en œuvre du courts séjours sur les Îles de loisirs pour l'année 2016……4610

- N° CP 16-618 du 16 novembre 2016 relative à la Jeunesse, la Citoyenneté et la Vie associative (3ème affectation pour 2016)……..4651

- N° CP 16-641 du 16 novembre 2016 relative à l'attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Île-de-France : conventions pluriannuelles pour l'Olympiade 2013-2016 (affectations 2016) ; approbation de l'avenant n°1 à la convention signée avec le Comité Île-de-France d'Escrime……..4744

EDUCATION

- N° CP 16-463 du 16 novembre 2016 relative à la Citoyenneté au lycée : transmission des valeurs fondamentales de notre République (année scolaire 2016-2017)……4782

- N° CP 16-489 du 16 novembre 2016 relative à la mise en œuvre du programme d'actions culturelles (année scolaire 2016-2017)……4817

- N° CP 16-523 du 16 novembre 2016 relative à l'habilitation de la Présidente à engager les opérations de mise en accessibilité « handicap » du Budget 2016 et à signer une convention de mandat avec la SAERP pour sa conduite (2ème rapport)……4846

- N° CP 16-556 du 16 novembre 2016 relative au Lycée Hoche à Versailles (78) – sculptures de l'artiste Philolaos ; Affaire des Consorts Tloupas (enfants Philolaos) contre la Région Île-de-France ; approbation d'un protocole transactionnel et habilitation de la Présidente à le signer……4890

- N° CP 16-558 du 16 novembre 2016 relative au Lycée Flora Tristan à Noisy-le-Grand (93) : opération de restructuration partielle du service de restauration et du Hall et de rénovation thermique du bâti ; protocole transactionnel avec la société UTB – mandataire : SAERP……..4899

- N° CP 16-559 du 16 novembre 2016 relative aux équipements pédagogiques dans les EPLE : diverses politiques régionales (8ème rapport de l'année 2016)……..4942

- N° CP 16-561 du 16 novembre 2016 relative à l'enrichissement des indicateurs d'insertion professionnelle des lycéens……...4972

- N° CP 16-563 du 16 novembre 2016 relative à la gestion foncière des EPLE : demande de désaffectation et cession de deux parcelles du lycée du « Gué à Tresmes » à Congis sur Thérouane……..4973

- N° CP 16-564 du 16 novembre 2016 relative aux logements de fonction des établissements publics locaux d'enseignement : valeur des prestations accessoires accordées gratuitement pour l'année 2016 aux agents logés par nécessité absolue de service ; conventions d'occupation précaire et conventions d'occupation temporaire conclues pour l'année scolaire 2015-2016……..4974

- N° CP 16-565 du 16 novembre 2016 relative à l'habilitation de la Présidente à signer un protocole transactionnel avec la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France relatif aux conventions de mandat n°185MD97, 217MD98, 245MD99 et conventions de maintenance 87DAS37 et 92.001DAS 2000……4985

- N° CP 16-567 du 16 novembre 2016 relative aux dotations pour les contrats techniques obligatoires, contrats d'entretien obligatoires (CTO CES) pour les lycées de la Région d'Île-de-France ; redéploiement des crédits au titre du Fonds commun de fonctionnement 2016 ; dotations pour la maintenance immobilière (5ème rapport de l'année 2016) ; poursuite du marché 1300511 relatif à la surveillance et la protection humaine contre les risques d'incendie et de panique dans les EPLE ; fourniture et acheminement de l'électricité dans les lycées publics franciliens ; fourniture et acheminement du gaz dans les lycées publics franciliens ; poursuite du marché 1500170 relatif au déménagement et au stockage en garde meubles de mobiliers et matériels lourds des EPLE et avenants au titre du marché de maintenance des installations de chauffage……4994

- N° CP 16-568 du 16 novembre 2016 relative aux travaux dans les EPLE de la Région Île-de-France (6ème rapport de l'année 2016)……5002

- N° CP 16-569 du 16 novembre 2016 relative aux travaux dans les cités mixtes régionales et départementales de la Région Île-de-France (6ème rapport de l'année 2016)……..5017

- N° CP 16-570 du 16 novembre 2016 relative à l'ajustement des dotations aux aides régionales aux élèves de second cycle et aux élèves des BTS, CPGE et formations post Bac et assimilées ; à l'aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires, à l'aide régionale à l'équipement, à l'aide régionale à la demi-pension et à la tarification au quotient familial……5035

- N° CP 16-574 du 16 novembre 2016 relative aux conventions d'utilisation d'équipements sportifs : Lycée Kastler et Sarcey à Dourdan (91)……..5045

- N° CP 16-576 du 16 novembre 2016 relative au partenariat avec l'Association PEP 75 pour l'accompagnement des élèves absents pour cause de maternité, d'accident ou de longue maladie……..5059

- N° CP 16-577 du 16 novembre 2016 relative à l'attribution de subventions aux fédérations de parents d'élèves franciliens……...5067

- N° CP 16-578 du 16 novembre 2016 relative à l'attribution d'une subvention au Comité local école entreprise de Rambouillet (78) à l'Association C. Genial dans le cadre du dispositif « Développer le lien entre les lycées et les Entreprises »……...5085

- N° CP 16-583 du 16 novembre 2016 relative à la Lutte contre le décrochage scolaire dans le cadre du « dispositif PHENIX » (2ème affectation – année scolaire 2016-2017) et affectation relative au marché d'appels téléphoniques……5098

- N° CP 16-585 du 16 novembre 2016 portant sur le soutien régional aux cordées de la réussite (2ème affectation pour 2016) pour valoriser le mérite, l'excellence et l'ouverture sociale ; le soutien aux établissements engagés dans des conventions « Education Prioritaire » et le soutien à l'orientation des lycéennes vers les métiers scientifiques et technologiques……..5111

- N° CP 16-587 du 16 novembre 2016 relative à la restructuration d'ensemble du lycée Richelieu à Rueil-Malmaison (92) et à l'habilitation de la Présidente à signer un protocole transactionnel avec l'entreprise ROUGNON……5138

- N° CP 16-591 du 16 novembre 2016 relative au programme de sécurisation des lycées privés sous contrat d'association……..5151

- N° CP 16-623 du 16 novembre 2016 relative à la Société d'Aménagement et d'Equipement de la Région Parisienne : renouvellement de l'avance en compte courant d'associés……5440

- N° CP 16-649 du 16 novembre 2016 relative à l'attribution d'une subvention à la Ligue de l'Enseignement pour l'organisation du Salon Européen de l'Education 2016……..5441

CULTURE

- N° CP 16-529 du 16 novembre 2016 portant sur le soutien aux Arts plastiques (4ème affectation pour 2016) et aux Arts numériques (4ème affectation pour 2016)……..5449

- N° CP 16-530 du 16 novembre 2016 portant sur le soutien à la permanence artistique et culturelle : nouveaux bénéficiaires (affectation pour l'année 2016)……...5474

- N° CP 16-531 du 16 novembre 2016 portant sur le soutien à la permanence artistique et culturelle : évaluation des conventions triennales de permanence artistique et culturelle conclues en novembre 2013 et affectations au titre d'une convention annuelle (4ème affectation pour l'année 2016)……..5567

- N° CP 16-555 du 16 novembre 2016 relative aux Fabriques de Culture (3ème affectation pour 2016) et affectations au titre du soutien au fonctionnement de Fabriques de Culture……5923

- N° CP 16-588 du 16 novembre 2016 relative aux attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du spectacle vivant pour les dispositifs (5ème affectation pour 2016) : soutien aux musiques actuelles et amplifiées en Île-de-France ; soutien à diverses manifestations culturelles dans le domaine du spectacle vivant ; soutien aux réseaux culturels franciliens et affectation pour Avignon 2017……6030

- N° CP 16-592 du 16 novembre 2016 relative aux attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du Livre (4ème affectation pour 2016)……..6142

- N° CP 16-595 du 16 novembre 2016 relative au soutien à la permanence artistique et culturelle : 1ère convention triennale (3ème année) ; 2ème convention triennale (2ème et 3ème années) ; 3ème convention triennale (3ème année) ; 4ème convention triennale (2ème année) – 3ème affectation pour l'année 2016……6425

- N° CP 16-604 du 16 novembre 2016 relative aux aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel ; soutien à des manifestations et réseaux cinématographiques (4ème affectation pour 2016) ; aide après réalisation (4ème affectation pour 2016) ; Fonds de soutien cinéma et audiovisuel (4ème affectation pour 2016) ; dispositif d'aide à l'écriture de scénario (2ème et 3ème affectations pour 2016) ; désaffectation - éducation à l'image ; convention de développement CNC- avenant financier 2016……6739

LOGEMENT
POLITIQUE DE LA VILLE ET SECURITE

- N° CP 16-532 du 16 novembre 2016 relative aux attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale d'aide à la création de logements locatifs sociaux (4ème affectation pour 2016)……..6960

- N° CP 16-533 du 16 novembre 2016 relative à l'aide en faveur du logement des jeunes et apprentis (4ème affectation pour 2016)……..7216

- N° CP 16-534 du 16 novembre 2016 relative à l 'aide en faveur du logement des étudiants (4ème affectation 2016)……..7230

- N° CP 16-535 du 16 novembre 2016 relative à l'attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale du logement : aide au parc privé (4ème affectation pour 2016)……7251

- N° CP 16-539 du 16 novembre 2016 relative à l'attribution de subventions en faveur des associations PACT (1ère affectation pour 2016)……7335

- N° CP 16-551 du 16 novembre 2016 relative au « bouclier de sécurité » : soutien à l'équipement des polices municipales – Fonds régional d'aide à l'équipement en portiques de sécurité (affectations pour 2016)……...7351

- N° CP 16-572 du 16 novembre 2016 relative au « bouclier de sécurité » : soutien à l'équipement en vidéoprotection (affectations pour 2016)……..7422

- N° CP 16-611 du 16 novembre 2016 relative au dispositif « bouclier de sécurité » : aide à l'implantation des forces locales de sécurité (affectations pour 2016)……7563

- N° CP 16-625 du 16 novembre 2016 relative au soutien aux contrats de ville (affectations pour l'année 2016) départements de la Seine-et-Marne et de la Seine–Saint-Denis……7601

- N° CP 16-627 du 16 novembre 2016 relative au soutien aux Contrats de ville (affectations pour l'année 2016) départements des Yvelines, des Hauts de Seine et du Val-de-Marne……7876

- N° CP 16-628 du 16 novembre 2016 relative au soutien aux Contrats de ville (affectations pour l'année 2016) départements de Paris, de l'Essonne et du Val d'Oise……..8045

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

- N° CP 16-425 du 16 novembre 2016 relative au dispositif « relancer l'ascenseur social, valoriser le mérite et l'excellence » (année universitaire 2016-2017) : aide au mérite ; aide pour le diplôme d'accès aux études universitaires……8317

- N° CP 16-541 du 16 novembre 2016 relative au CPER 2015-2020 : construction des nouveaux locaux de l'Université Paris 3 – Sorbonne Nouvelle sur le site « Picpus – Nation » ; dispositif d'aide régionale à la modernisation des espaces de vie étudiante : rénovation des amphithéâtres de la Faculté de Droit à Malakoff……..8331

- N° CP 16-547 du 16 novembre 2016 relative à l'attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien aux équipements scientifiques DIM & SESAME 2016 dont 2ème appel à projets SESAME 2016 ; avenant à une convention DIM antérieure ; évolution du projet GENETHON BIOPROD ; prestation d'accompagnement pour la préparation du Schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)……8358

- N° CP 16-637 du 16 novembre 2016 relative au dispositif BIBLIORIF : aménagement des espaces de consultation de la bibliothèque de l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis……..8467

AFFAIRES EUROPEENNES

- N° CP 16-553 du 16 novembre 2016 relative à la subvention pour l'organisation du 2ème forum des carrières de l'Europe……..8476

ACTION INTERNATIONALE ET TOURISME

- N° CP 16-584 du 16 novembre 2016 relative à l'affectation d'autorisations de programme dans le cadre de la politique régionale du tourisme ; attribution de subventions au titre du Fonds de développement touristique régional (2nde affectation pour 2016) ; approbation de deux avenants relatifs aux conventions d'objectifs et de moyens des organismes associés dans le domaine du tourisme……8488

- N° CP 16-652 du 16 novembre 2016 relative à l'aide à la reconstruction des territoires haïtiens sinistrés par l'ouragan Matthew……8574

GRAND PARIS

- N° CP 16-615 du 16 novembre 2016 relative au financement d'actions du CPIER Vallée de la Seine 2015-2020 (2ème affectation pour 2016)……..8592

QUESTION ECRITE

– **N° QE** du 15 juillet 2016 de Mesdames Melissa YOUSSOUF, Corinne BORD, Viviane ROMANA, Rama SALL, Elvira JAOUEN, Fanélie CARREY-CONTE, Messieurs Yannick TRIGANCE, Carlos DA SILVA, conseillers régionaux d'Île-de-France, concernant le partenariat avec l'Espace Tête à Tête, lieu d'information, de prévention et d'écoute pour les 13/25 ans sis à Rosny-sous-Bois (93)……..8661

Réponse à cette question écrite……8663

– **N° QE** du 14 septembre 2016 de Mesdames Stéphanie VENIZIANO, Loubna MELIANE et Messieurs Gilbert CUZOU, Carlos DA SILVA, du groupe socialiste et républicain, concernant la baisse du budget de la politique de la ville……8664

Réponse à cette question écrite……8666

DELIBERATIONS ET MOTIONS DE L'AGENCE DES ESPACES VERTS

- N° 16-116 du 22 novembre 2016 relative à l'approbation d'une convention avec l'UGAP ayant pour objet la mise à disposition d'un marché subséquent sur le fondement d'un accord-cadre, relatif à la gestion de la flotte automobile et habilitation donnée à la Présidente pour signer cette convention et le marché subséquent correspondant……..8667

- N° 16-117 du 22 novembre 2016 relative à l'approbation d'une convention ayant pour objet la participation du Conseil départemental de l'Essonne aux frais d'entretien des espaces naturels régionaux situés sur son territoire et habilitation donnée à la Présidente pour signer cette convention……8686

- N° 16-118 du 22 novembre 2016 relative à l'approbation d'une convention ayant pour l'objet la participation du Conseil départemental du Val-de-Marne aux frais d'entretien des espaces naturels régionaux situés sur son territoire et habilitation donnée à la Présidente pour signer cette convention……8696

- N° 16-119 du 22 novembre 2016 relative à l'approbation d'une convention de partenariat ayant pour objet la prise en charge des frais d'entretien de l'espace naturel régional de la Butte Pinson (93-95) par la commune de Groslay (95) et habilitation donnée à la Présidente pour signer cette convention……8704

- N° 16-120 du 22 novembre 2016 relative à l'approbation d'une convention de partenariat ayant pour objet la prise en charge des frais d'entretien de l'espace naturel régional de la Butte Pinson (93-95) par la commune de Montmagny (95) et habilitation donnée à la Présidente pour signer cette convention……8715

- N° 16-121 du 22 novembre 2016 relative à l'approbation d'une convention de partenariat pour la protection et la valorisation de l'agriculture francilienne avec « Jeunes Agriculteurs Région Île-de-France »…….8721

- N° 16-122 du 22 novembre 2016 relative à l'habilitation donnée à la Présidente pour signer une demande de permis de démolir sur le Périmètre d'Intervention Foncière des Vallières……..8727

- N° 16-123 du 22 novembre 2016 relative à l'approbation de l'actualisation de la convention-type relative à la réalisation d'animations ponctuelles de sensibilisation à l'environnement par l'Agence des espaces verts et à l'habilitation donnée à la Présidente pour signer les conventions correspondantes…….8728

- N° 16-124 du 22 novembre 2016 relative à l'approbation d'acquisitions foncières et habilitation donnée à la Présidente pour signer les actes correspondants……...8732

AVIS DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL

- N° 2016-13 du 26 octobre 2016 « Favoriser les initiatives locales au service du lien social en Île-de France à l'horizon 2030 »....8739

- N° 2016-14 du 9 novembre 2016 « Comment les politiques éducatives de la Région Île-de-France contribuent-elles à la réussite de tous les lycéens ? »……8779

ARRETES DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- N° 16-316 du 27 octobre 2016 portant désignation d'un représentant du Conseil Régional d'Île-de-France au jury de sélection du concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'Institut Henri Poincaré situé dans le bâtiment Borel au sein du Campus Curie dans le 5ème arrondissement de Paris……..8817

- N° 16-322 du 2 novembre 2016 portant délégations de signature de l'unité « Affaires juridiques, marchés, qualité »……..8818

- N° 16-323 du 8 novembre 2016 portant désignation d'un représentant de la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France au sein de la commission territoriale Île-de-France/Normandie/Pays de Loire……..8821

- N° 16-325 du 10 novembre 2016 portant décision de la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France prise en vertu de la délégation donnée par le Conseil Régional dans le cadre de l'équipement des EPLE : cessions de biens mobiliers anciens et hors d'usage…….8822

- N° 16-326 du 14 novembre 2016 fixant l'organisation des services administratifs, techniques et financiers de la Région Île-de-France ainsi que de la direction fonctionnelle du Conseil économique, social et environnemental régional……..8846

- N° 16-328 du 16 novembre 2016 portant désignation d'une personnalité qualifiée au sein du Festival d'Île-de-France……8865

- N° 16-330 du 21 novembre 2016 portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France au sein de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)……..8866

- N° 16-335 du 16 novembre 2016 portant désignation d'un représentant du Conseil Régional d'Île-de-France au jury de sélection du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment Auguste Chauveau et de la réhabilitation /extension Edmond Nocard sur le site de Maison-Alfort (94700)…….8867

- N° 16-337 du 1er décembre 2016 portant désignation des représentants de la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France au sein des Conseils Territoriaux de Santé…….8868

- N° 16-338 du 7 décembre 2016 portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France au sein de la Commission Régionale des Bourses (CRB)……8869

- N° 16-339 du 8 décembre 2016 portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France à la Présidence de la commission d'appel d'offres du 9 décembre 2016……...8870

- N° 16-340 du 16 novembre 2016 portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France au jury de concours d'architecture du 8 décembre 2016……...8871

Les annexes ne figurant pas au recueil des actes administratifs peuvent être consultées au Conseil régional d'Île-de-France.

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CR 213-16

DU 17 NOVEMBRE 2016

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL REGIONAL
DANS DIVERS ORGANISMES – NOVEMBRE 2016

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 4132-22

VU Le Code du sport

VU Le décret du 31 juillet 1990 relative à la Fondation Léonie Chaptal

Vu La délibération n° 6/05 du 29 mai 2006 portant création par le Département de la Seine-et-Marne d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI)

VU La délibération n° CR 47-16 du 17 mars 2016 approuvant le lancement de l'opération « Dessine-moi le Grand Paris de demain »

VU La délibération n° CR 154-16 du 8 juillet 2016 relative à la demande d'adhésion de la Région au syndicat mixte ouvert de la Cité de la Gastronomie de Paris-Rungis et de son quartier

VU La délibération n° CR 178-16 du 14 octobre 2016 «Dessine-moi le Grand Paris de demain »

VU La délibération n° CP 16-475 du 16 novembre 2016 approuvant l'adhésion de la Région au syndicat mixte ouvert de la Cité de la Gastronomie de Paris-Rungis et de son quartier

VU Les statuts de la Fondation Léonie Chaptal

VU Le courrier de la Fondation Léonie Chaptal du 3 octobre 2016

VU Le rapport n° CR 213-16 présenté par Madame la Présidente du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

1. SECTEUR ECONOMIE ET EMPLOI

1.1. Syndicat mixte ouvert de la Cité de la Gastronomie de Paris-Rungis et de son quartier

- 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges à la plus forte moyenne :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Babette de ROZIERES	**M. Bruno MILLIENNE**
M. Vincent JEANBRUN	**Mme Hamida REZEG**
M. Frank CECCONI	**M. Philippe LAURENT**
Mme Sophie TAILLE-POLIAN	**Mme Annie LAHMER**

2. SECTEUR ACTION SOCIALE, SANTE ET FAMILLE

2.1. Fondation Léonie Chaptal

- 1 représentant au scrutin majoritaire à deux tours :

  M. Didier DOUSSET

3. SECTEUR ECOLOGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1. Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires de la Seine-et-Marne (CDESI 77)

- 1 représentant titulaire au scrutin majoritaire à deux tours :

  M. Eric JEUNEMAÎTRE

- 1 représentant suppléant au scrutin majoritaire à deux tours :

  Mme Laure-Agnès MOLLARD-CADIX

4. SECTEUR GRAND PARIS

4.1. Jury de concours de maîtrise d'œuvre « Dessine-moi le Grand Paris de demain »

- Le jury comprend **9 membres** : 2 personnalités qualifiées, le Vice-président en charge du Grand Paris et de la Coopération interrégionale, le Vice-président en charge du Logement et de la Politique de la ville, 5 représentants du Conseil régional.

- Désigne 5 représentants au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges à la plus forte moyenne :

  M. Gilles BATTAIL
  M. Denis GABRIEL
  M. Philippe LAURENT
  M. Jean-Marc NICOLLE
  M. Didier MIGNOT

La Présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CR 213-16 BIS
DU 17 NOVEMBRE 2016

REMPLACEMENT DE REPRESENTANTS DU CONSEIL REGIONAL DANS DIVERS ORGANISMES

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Les démissions communiquées au secrétariat général du conseil régional

VU Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4132-22 et L.4132-14

VU La délibération n° CR 55-16 du 21 janvier 2016 portant approbation du règlement intérieur du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique :

Désigne pour le représenter :

DEMISSIONS		CANDIDATURES

Dispositif d'aide après-réalisation : commission de visionnage court métrage

Mme Annie LAHMER (EELVA)	Titulaire	M. François DAMERVAL (EELVA)

Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel : comité de lecture Audiovisuel

Mme Babette de ROZIERES (LR)	Titulaire	Mme Carine MARTINI-PEMEZEC (LR)
Mme Carine MARTINI-PEMEZEC (LR)	Suppléante	Mme Babette de ROZIERES (LR)

Commission Régionale des Bourses (CRB)

Mme Caroline CARMANTRAND (LR)	Représentante	Mme Carine MARTINI-PEMEZEC (LR)
Mme Béatrice LECOUTURIER (CD)	Représentante	Mme Sandrine LAMIRE-BURTIN (CD)

Institut National des Jeunes Aveugles (INJA)

M. Pierre DENIZIOT (LR)	Représentant	Mme Marie-Christine DIRRINGER (CD)

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 28/11/2016
- Date de réception en préfecture: 28/11/2016

DELIBERATION N° CR 185-16

DU 17 NOVEMBRE 2016

EVOLUTION DU CADRE DE CONVENTIONNEMENT DES MISSIONS LOCALES PRESENTATION DE L'ACCORD-CADRE ETAT/REGION/ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIONS LOCALES SOUTIEN REGIONAL AUX MISSIONS LOCALES AVANCE 2017 ET AJUSTEMENT 2016

Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage »
Code fonctionnel 11 « Formation professionnelle »
Programme « Accès à l'information et à l'orientation »

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'Education ;

VU le Code du travail ;

VU La loi quinquennale 93-1313 du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle ;

VU La loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;

VU La convention signée le 30 septembre 2005 entre la Région et le STIF portant sur les chèques mobilité, approuvée par la délibération CP n° 05-377 du 9 juin 2005 « Chèques mobilité et parcours d'orientation professionnelle », prorogée par la délibération CP n° 12-575 du 12 juillet 2012 approuvant l'avenant n°4 à la convention « chèque mobilité » du 30 septembre 2005 ;

VU La loi n° 2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi ;

VU La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

VU La loi n° 2009-1434 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie ;

VU La loi n° 2014-288 du 05 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

VU Le protocole 2010 des missions locales signé le 30 septembre 2010 entre l'Etat, l'Association des Régions de France, l'Assemblée des Départements de France, l'Association des Maires de France et le Conseil National des Missions Locales ;

VU La délibération n° CR 72-07 du 27 juin 2007 relative à l'adoption du Schéma Régional de la formation initiale et continue, tout au long de la vie 2007/2013 prorogé par délibération CR 80-13 du 26 septembre 2013 ;

VU La délibération n° CR 58-08 du 26 juin 2008 relative au « Service public Régional de la formation et de l'insertion professionnelles : politique régionale en faveur de l'accès et du retour à l'emploi qualifié, dans le cadre du schéma régional des formations » ;

VU La délibération n° CR 54-09 du 19 juin 2009 relative au « Service public Régional de la formation et de l'insertion professionnelle : refonte des dispositifs Régionaux de formation des personnes privées d'emploi » ;

VU La délibération CR n° 102-09 du 8 octobre 2009 relative au « Dispositif régional chèque permis de conduire » ;

VU La délibération CR n° 18-10 du 17 juin 2010 relative au « Service public régional de la formation et de l'insertion professionnelles, dispositifs régionaux « deuxième chance » à destination des 16/25 ans (espaces dynamiques d'insertion, école de la deuxième chance, aide au permis de conduire) ;

VU La délibération CP n° 10-905 du 17 novembre 2010 relative au « Soutien régional aux missions locales : avances des subventions 2011, ajustement du parcours d'orientation professionnelle 2010, programme régional de formation des personnels des missions locales 2011, aide régionale au permis de conduire » ;

VU La délibération n° CR 17-12 du 17 février 2012 relative au renforcement du service public de formation et d'insertion professionnelle ;

VU La délibération CR n°26-14 du 19 juin 2014 relative à la « sécurisation des parcours professionnels des franciliens » ;

VU La délibération n° CR 27-14 du 25 septembre 2014 portant approbation de la charte du Service public francilien de l'orientation ;

VU La délibération CR 92-15 du 18 décembre 2015 portant délégations d'attribution du conseil régional à la commission permanente ;

VU La délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

La délibération n° CR 149-16 du 07 juillet 2016 relative au « Soutien à l'Association Régionale des missions locales ;

VU La délibération CP n° 11-526 du 7 juillet 2011 relative à l' « Aide régionale au financement de la gratuité des transports destinée aux jeunes en insertion » ;

La délibération n° CP 14-768 du 20 novembre 2014 relative au « Soutien régional aux missions locales, avance 2015 et ajustement 2014 » et au renouvellement de la convention triennale de partenariat et de financement ;

VU La délibération CP n° 15-549 du 8 octobre 2015 relative à l'adoption de la convention entre la Région et l'ASP pour la gestion et le règlement des aides aux stagiaires, des prestations et subventions pour la formation professionnelle continue, le réseau d'accueil des missions locales, les emplois-tremplin, les dispositifs d'accès à l'apprentissage, de mobilité européenne et internationale, le versement des aides aux employeurs d'apprentis et le règlement des subventions PM'UP;

VU La délibération n°15-464 du 09 juillet 2015 relative à la nouvelle convention entre la Région, le STIF, la RATP, la SNCF-Transilien et l'OPTILE, relative aux modalités de financement et de distribution des chèques mobilité ;

VU La convention relative à la nouvelle convention entre la Région, le STIF, la RATP, la SNCF-Transilien et l'OPTILE, relative aux modalités de financement et de distribution des chèques mobilité signée le 18 janvier 2016 ;

VU La feuille de route partagée Etat-Région, signée le 14 avril 2016 ;

VU Le rapport n° CR 185-16 présenté par Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;

VU L'avis de la commission des transports et des mobilités ;

VU L'avis de la commission des finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : approbation de l'accord-cadre tripartite Etat/Région/Association Régionale des Missions locales

Approuve l'accord-cadre entre l'Etat, la Région Ile-de-France et l'Association Régionale des missions locales Ile-de-France tel que présenté en annexe 1 à la délibération et autorise la Présidente à le signer.

Article 2: modifications des dispositions du règlement d'intervention « Soutien régional aux missions locales » adopté par la délibération n° CR 58-08 du 26 juin 2008

Modifie le poids alloué à chaque domaine d'indicateurs de la maquette financière en vigueur ainsi que la pondération des critères précisés par le règlement d'intervention dans le paragraphe 1.1.1 B « calcul de la subvention de fonctionnement », à laquelle se substitue la pondération suivante :

- Critères de contexte : 30 %
- Critère d'activité et d'accompagnement : 35 %
- Critère de résultat : 35 %

Afin de limiter les écarts trop importants, il est garanti à la mission locale que le montant de la subvention globale de fonctionnement ne varie pas de plus de 5% à la baisse d'une année sur l'autre.

Intègre la mise en place d'une part variable en complément de la subvention globale de fonctionnement pour accompagner des projets spécifiques et locaux.

Article 3: délégation à la Commission Permanente

Délègue à la Commission Permanente la possibilité de modifier l'accord-cadre en annexe à la délibération ainsi que le règlement d'intervention n° CR 58-08 du 26 juin 2008.

Délègue à la Commission permanente l'approbation de la convention-type triennale de partenariat et de financement entre la Région et chaque mission locale ainsi que la modification des indicateurs relatifs aux critères de financement et de leur pondération en fonction de l'évolution des besoins des publics et territoires.

Le Conseil régional portera une attention particulière à la préservation de la présence locale des missions locales qui feront l'objet d'un rapprochement.

Article 4 : Attribution d'une subvention de fonctionnement

Attribue aux missions locales, au titre des avances sur la subvention globale de fonctionnement 2017, les subventions indiquées en annexe 3 à la présente délibération.

Affecte à cet effet une autorisation d'engagement d'un montant de **5 633 471,55 €** sur le chapitre 931 « formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « formation professionnelle », programme HP 11-004 (111004) « accès à l'information et à l'orientation », action 11100401 « soutien aux missions locales et PAIO », nature 657 « subventions » du budget 2016.

Article 5 : Attribution d'une subvention au titre du dispositif « Parcours d'Orientation Professionnelle ».

Attribue aux missions locales, au titre du dispositif « Parcours d'Orientation Professionnelle » l'avance de leur subvention 2017, selon la répartition figurant en annexe 3 à la présente délibération.

Affecte, au titre du dispositif « Parcours d'Orientation Professionnelle », une autorisation d'engagement d'un montant de **1 102 500 €** sur le chapitre 931 « formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « formation professionnelle », programme HP 11-004 (111004) « accès à l'information et à l'orientation », action 11100401 « soutien aux missions locales et PAIO », nature 657 « subventions » du budget 2016.

Article 6 : Modification de la répartition du nombre de place Parcours d'Orientation Professionnelle.

Modifie la répartition du nombre de places de Parcours d'Orientation Professionnelle 2016 attribuées aux missions locales par la délibération CP 16-229 du 15 juin 2016 selon le tableau présenté en annexe 4 à la présente délibération.

Article 7 : Attribution d'une subvention au titre du dispositif « Parrainage »

Attribue aux missions locales, au titre du dispositif « Parrainage » l'avance de leur subvention 2017, selon la répartition figurant en annexe 3 à la présente délibération.

Affecte, au titre du dispositif « Parrainage », une autorisation d'engagement d'un montant de **197 030 €** sur le chapitre 931 « formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « formation professionnelle », programme HP 11-004 (111004) « accès à l'information et à l'orientation », action 11100401 « soutien aux missions locales et PAIO », nature 657 « subventions » du budget 2016.

Article 8 : Ajustement de la répartition de l'enveloppe 2016 consacrée aux chèques mobilité : modification du plafond 2016 des chèques mobilité

Décide de procéder à une augmentation des plafonds de commande 2016 des chèques mobilité attribués aux missions locales conformément au tableau joint à l'annexe 5 de la présente délibération.

Décide par ailleurs de modifier la date limite de commande des chèques mobilité au titre des plafonds 2016, du 31/12/2016 au 30/04/2017.

Article 9 : Avenant à la convention triennale « soutien aux missions locales 2015-2017 »

Approuve l'avenant modifiant la convention triennale « soutien aux missions locales 2015-2017 » présenté en annexe 2 à la délibération.

Subordonne l'octroi des subventions attribuées aux articles 4 à 7 à la signature avec chaque mission locale d'avenants conformes à cet avenant type et autorise la présidente à les signer.

La présidente du conseil Régional
d'Ile-de-France

Valérie PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ACCORD-CADRE TRIPARTITE ETAT/REGION/ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIONS LOCALES ILE-DE-FRANCE

Projet d'accord-cadre tripartite Région/Etat/Association Régionale des Missions Locales Ile-de-France

Le présent accord-cadre est conclu entre :

La Région Ile-de-France
Représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE
Dont le siège est situé 33, rue Barbet de Jouy, 75007 PARIS
Ci-après dénommée la Région

Et

L'Etat,
Représenté par le Préfet de la Région Ile-de-France, Monsieur Jean-François CARENCO,
Dont le siège est situé 5 rue Leblanc, 75015 PARIS
Ci-après dénommé l'Etat

Et

L'Association Régionale des Missions Locales Ile-de-France
Représentée par son Président, Monsieur Jacques CROSNIER
Dont le n° SIRET est 450 001 870 00044
Dont le siège social est situé au 22 rue Deparcieux 75014 PARIS
Ci-après dénommée l'Association Régionale des Missions Locales Ile-de-France

I. CONTEXTE

1.1 Le contexte francilien de l'emploi des jeunes

Malgré le dynamisme de la démographie et de l'économie francilienne, dont le nombre d'emplois est revenu au niveau de 2008 et avec un taux de chômage structurellement inférieur au niveau national, la situation des jeunes reste préoccupante. Leur taux de chômage reste à un niveau élevé, 18%, soit plus du double du taux observé pour l'ensemble de la population francilienne, malgré une baisse constatée depuis 2010. De plus, les jeunes pas ou peu qualifiés restent particulièrement touchés par le chômage (51% de chômage des niveaux V et infra en France en 2015). En outre, le contexte francilien se caractérise par de profondes disparités territoriales (de 7,4% de chômage tous âges confondus dans les Yvelines à 13% en Seine Saint Denis au 1er semestre 2016).

Les jeunes sont particulièrement touchés par la précarité. Seuls 19% sont des actifs en situation stable, pour 15% d'actifs en situation précaire. Les situations mixtes (recours à une activité professionnelle pendant les études) sont également courantes : elles concernent 15% des jeunes. Par ailleurs, les jeunes constituent la population la plus exposée à la pauvreté : plus de 18% des franciliens de 20 à 24 ans vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

Les jeunes susceptibles de solliciter un appui en Mission Locale sont nombreux : près de 185 000 jeunes actifs de 16 à 25 ans sont sans occupation en Ile de France, dont plus de 30% d'un niveau de qualification V ou infra.

Face à cet enjeu, le réseau des missions locales franciliennes, constitué actuellement de 76 missions locales et plus de 150 points d'accueil (antennes), a pour objet d'assurer un maillage territorial important et de proposer une offre de services diversifiée : activités d'information et d'orientation, accompagnement vers la formation, l'apprentissage ou les dispositifs visant un emploi, associés à une aide pour faciliter l'accès à l'autonomie : logement, santé, transport.
Avec un tiers de jeunes de niveau V et infra et 19% de résidants en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) parmi les premiers accueils, les missions locales s'adressent aux publics les plus éloignés de l'emploi. Au total, elles suivent près de 110 000 jeunes en demande d'insertion.

1.2 Le contexte institutionnel

Face à ce contexte pénalisant pour les jeunes et leur insertion professionnelle, priorité a été donnée à la jeunesse dans les politiques publiques, et plus particulièrement aux jeunes sans qualification. Cette action volontariste est en cohérence avec les orientations communautaires de la garantie européenne pour la jeunesse qui a pour ambition de proposer rapidement des solutions aux jeunes sortis du système éducatif (NEET/ Not in Employement Education or Training).

Concernant l'Ile de France, la feuille de route Etat / Région du 14 avril 2016 vise, entre autres, à favoriser les formations des publics en recherche d'emplois, notamment des jeunes vers les métiers porteurs de croissance, et sécuriser les parcours professionnels dans un contexte de mutations économiques et technologiques. Ces orientations s'inscrivent dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi annoncé le 18 janvier 2016 par l'Etat et du discours d'orientation de la Présidente de la Région Ile-de-France du 18 décembre 2015.

Faisant suite au nouveau contexte législatif de clarification de la répartition territoriale des compétences Etat/Région/EPCI (loi du 5 mars 2014, loi Notre, etc.), la feuille de route partagée francilienne prévoit plusieurs évolutions dans les modalités de concertation Etat / Région dans le domaine de l'emploi :

- Le renforcement de cadre de coopération par le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) qui permettra notamment d'arrêter le schéma prévisionnel de développement du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) qui concerne également les Missions Locales ;
- La définition de nouveaux bassins économiques emploi-formation, territoires d'analyse et d'intervention des politiques publiques de l'emploi ;
- Une synergie des actions autour des grands projets et des filières stratégiques prioritaires définies dans le nouveau Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Dans ce contexte institutionnel, la présente convention détermine le cadre d'intervention que se donnent l'Etat, la Région et les représentants des Missions Locales

II - OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'ACCORD CADRE TRIPARTITE

1.3 Objectifs

L'objectif final est le déploiement d'une offre de service de qualité sur l'ensemble du territoire francilien, à destination des jeunes en insertion et des employeurs, afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, via l'accès à l'emploi, l'alternance ou la formation qualifiante, en priorité sans qualification ou résidant en QPV, et de répondre aux besoins de recrutement des employeurs.

En Ile-de-France, l'Etat et la Région travaillent en coordination sur le pilotage du réseau des missions locales, à travers notamment depuis 2008 une maquette de financement reposant sur un socle commun pour la répartition des crédits aux missions locales. Les financeurs soutiennent l'Association Régionale des Missions Locales d'IDF (ARML-IDF) dans ses fonctions de structuration et d'appui en tant que représentant régional des missions locales franciliennes.

L'objet de cette première convention cadre tripartite est de formaliser et renforcer le déploiement des politiques publiques complémentaires et cohérentes pour favoriser l'emploi de jeunes en renforçant le pilotage à la performance.

Pour la durée du présent accord cadre les signataires s'engagent, chacun dans leur rôle et leurs champs de compétence, à :

- Se coordonner, suivre et piloter la présente convention cadre,
- Soutenir financièrement les missions locales,
- S'appuyer sur l'Association Régionale des Missions locales d'IDF en charge de l'animation régionale et des actions de coordination départementale, Favoriser l'appropriation par les missions locales des dispositifs d'insertion, veiller à leur mobilisation optimale, et accompagner le réseau des missions locales dans les changements.

La présente contractualisation se décline :

- Par le présent cadre régional et les modalités de pilotage afférentes ;
- Par des conventionnements avec les missions locales, sous la forme de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour l'Etat et de conventions triennales d'engagements pour la Région ;
- Par des conventionnements (convention annuelle pour l'Etat et pour la Région la convention d'objectifs et de moyens comme prévu par la délibération CR 149-16 du 07 juillet 2016) par lesquels les modalités de la contribution de l'ARML sont précisées.

1.4 Les priorités partagées sur l'offre de service des missions locales

Les signataires affirment leur partage des priorités suivantes pour le réseau des missions locales. Ces priorités guideront l'élaboration des conventions avec les Missions Locales et l'Association Régionale des Missions Locales sur la période de la présente convention.

1.5 Améliorer le repérage, l'accueil, et l'orientation, et la lutte contre le décrochage

La loi du 05 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale confie aux Régions, la coordination sur leurs territoires de tous les acteurs de l'orientation professionnelle à destination des demandeurs d'emploi, des actifs et des décrocheurs. Parmi ces réseaux, les missions locales occupent une place centrale dans l'accueil et l'appui des jeunes en insertion professionnelle. Dans le cadre de leur mission de repérage et d'accueil des jeunes, les missions locales concourent à la mise en œuvre service public régional aux côtés des autres réseaux d'acteurs. L'orientation reste une étape clé dans le parcours des jeunes afin de définir, consolider leur projet professionnel ou d'accès à la qualification. A ce titre, les missions locales déploieront progressivement le conseil en évolution professionnelle (CEP). Le suivi des publics bénéficiant des 3 niveaux du conseil en évolution professionnelle, pourra être assuré à travers l MILO.

Enfin, au titre du décrochage, le Conseil régional a réaffirmé la priorité de lutte contre le décrochage au sein du CR 82-16 du 19 mai 2016. A ce titre la Région souhaite mobiliser les représentants de l'Education nationale et des missions locales pour agir de façon complémentaire au sein des PSAD, plateformes d'appui et de suivi des élèves en situation de décrochage afin d'accompagner les jeunes sans qualification vers une solution emploi, formation, apprentissage, etc.

1.6 Mettre en place un accompagnement global vers l'emploi et l'autonomie

L'objectif est de parvenir à un décloisonnement des dispositifs, à une coordination des acteurs, et à une offre adaptée aux besoins de chaque jeune pour accéder à l'emploi et l'autonomie. Cette évolution sera notamment possible par la mise en place du parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACE) prévu par la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.

Pour les jeunes en demande d'accompagnement par la mission locale et en particulier les publics prioritaires que sont les jeunes sans qualification ou de niveau V, jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), et jeunes sortants d'Emploi d'Avenir, une contractualisation au sein d'un PACE sera proposée.

Le parcours en mission locale mobilisera rapidement l'ensemble des solutions disponibles permettant de consolider le projet professionnel, dans la mesure du possible avant le 4e mois après l'inscription du jeune, et en particulier :

- Les contrats de transition (contrats aidés, CDD courts, intérim, etc.) ainsi que les stages et immersions en entreprises ;
- Le parrainage pour renforcer les liens avec le monde économique ;
- L'accès à des dispositifs de formation non qualifiante (Avenir jeunes, Pôle de Projet Professionnel ou Espace Dynamique d'Insertion) et aux dispositifs de 2e chance (E2C, EPIDE, Pacte 2eme chance)
- Pour les jeunes en précarité sociale ou financière, un parcours en garantie jeunes, assorti d'une allocation financière.

Enfin, il est réaffirmé que l'emploi des personnes en situation de handicap est l'une des priorités pour le réseau des ML. Celles-ci mobiliseront l'ensemble des leviers pour renforcer les mesures à destination des jeunes en situation de handicap afin de les accompagner dans la recherche d'emploi ou la création d'entreprise.

1.7 Améliorer l'accès à la formation qualifiante

L'accès à la formation qualifiante des moins de 26 ans constitue un objectif clé pour la Région afin d'améliorer le niveau de qualification des jeunes franciliens. La mobilisation de places au sein des parcours d'accès à la qualification pour les jeunes suivis par les Missions locales constitue un des moyens afin de rendre concret l'accès à ces parcours. Afin de faciliter cette accessibilité et de la corréler avec les besoins repérés. Sur certaines filières, des quotas de places réservées aux jeunes de – 26 ans peuvent être importants tels que dans les secteurs de l'hôtellerie –restauration ou encore le secteur commerce –vente.

En 2016, la Région Ile-de-France participe au « Plan 500 000 formations supplémentaires pour les personnes en recherche d'emploi » par le développement de places de formation dans des programmes existants, et permettant de développer une offre de formation définie à partir des nouvelles orientations régionales de l'exécutif francilien.

Sur ces actions, la mobilisation des missions locales tant au niveau des territoires qu'au niveau régional, sera essentielle et permettra de contribuer à l'augmentation du nombre de jeunes accédant à une formation qualifiante, mais aussi transversale, axé sur les compétences de base.

1.8 Favoriser l'accès à l'emploi durable, à l'alternance et à la création d'activité, en renforçant les liens entre les missions locales, les CFA et les employeurs concernés

Pour favoriser l'accès à l'emploi durable, toutes les offres d'emploi seront mobilisées en lien avec les besoins des employeurs (entreprises et en priorité TPE-PME, associations ou collectivités) et la prospection s'inscrira dans la continuité des démarches de prospection des contrats uniques d'insertion et emplois d'avenir, dans le cadre des accords négociés aux niveaux national ou régional, et en complémentarité avec les accords locaux de coopération signés avec Pôle Emploi.

L'accès à l'alternance est également une priorité, et particulièrement à l'apprentissage qui garantit à la fois une expérience professionnelle et l'acquisition d'une certification en formation initiale. Sera notamment développé l'accès pour les jeunes sans qualification à l'apprentissage sur des certifications de niveau V. Les missions locales œuvrent pour une sécurisation des parcours, possible notamment par une préparation des jeunes en amont et un suivi des jeunes pendant leur parcours. A ce titre, les dispositifs de « passerelles » à l'image du dispositif d'accès à l'apprentissage (DAA) de la Région ou le programme Réussite Apprentissage de l'Etat seront développés.

Les missions locales encouragent la création d'activité, en repérant les jeunes potentiellement intéressés, proposant des solutions individualisées pour lever les freins aux projets, et en redirigeant les jeunes vers les acteurs compétents le cas échéant.

III. MODALITES DE PILOTAGE

3.1 La coordination des signataires

Un comité de pilotage est constitué pour assurer le pilotage stratégique de l'accord-cadre, composé de la manière suivante :

- pour l'Etat : La directrice de la DIRECCTE ou son représentant

- pour le Conseil Régional : Le Directeur Général Adjoint de l'Unité Développement ou son représentant
- pour l'Association Régionale des Missions Locales : Le Président ou son représentant

Il se réunit au moins une fois par trimestre afin de :

- Suivre la mise en œuvre de l'accord-cadre et l'état d'avancement des travaux au regard des objectifs et échéances fixés ;
- Acter les évolutions et ajustements nécessaires au cours de la période de mise en œuvre de l'accord-cadre ;
- Dresser un bilan des travaux. Ce bilan partagé par les signataires fera l'objet d'une communication auprès de leurs instances de gouvernance respectives une fois par an.

3.2 Les modalités de copilotage du réseau des ML

En complément des dialogues de gestion réalisés pour chaque mission locale une fois par an par les services de l'Etat (les Unités Départementales de la Direccte) et suivis par les services de la Région, des réunions départementales seront organisées afin d'assurer la concertation avec la Région et les autres collectivités territoriales, et définir les priorités régionales annuelles.

De plus, le nouveau schéma des bassins économiques emploi formation instituera de nouvelles modalités de gouvernance territoriale des politiques de l'emploi, auxquelles les missions locales seront associées.

Le système d'information national des Missions Locales « I-MILO » déployé en 2015, permet un suivi de l'activité des 76 Missions Locales d'Ile-de-France.
La Région et l'Etat souhaitent optimiser le pilotage des dispositifs régionaux par une meilleure visibilité du suivi et de l'orientation des jeunes vers l'offre de service régionale et nationale.

A ce titre, le groupe de travail SI mis en place par l'ARML sera mobilisé en appui pour répondre au besoin d'élaboration et de spécification de requêtes appropriées. Afin d'évaluer les performances des missions locales, des outils de pilotage seront déployés, notamment des tableaux de bord partagés, ainsi qu'une analyse statistique permettant de contextualiser la mesure des performances (en fonction du profil des jeunes du territoire, de l'offre d'emploi locale, des ressources et moyens humains à la disposition des structures, de l'offre de service proposé, etc.).

IV. Le déploiement d'actions d'animation et de structuration du réseau

Pour faciliter l'atteinte des objectifs identifiés ci-dessus des actions d'animation régionale et de coordination départementale seront développées.

L'Association Régionale des Missions Locales est chargée par l'Etat et la Région de l'animation régionale du réseau des missions locales, à travers les principales fonctions suivantes :

- assurer la représentation et la mobilisation du réseau francilien des Missions Locales dans les réunions des instances régionales (CREFOP, forums, groupes de travail, etc.) ;
- accompagner le réseau des missions locales et contribuer à sa professionnalisation afin de faciliter l'atteinte des objectifs partagés identifiés dans ce présent accord-cadre (mise

en œuvre des nouvelles actions de gouvernance prévues par le contexte législatif, appropriation des nouveaux dispositifs déployés par l'Etat et la Région) ;

- assurer l'assistance technique régionale (ATR) sur le système d'information « I Milo ».

Les actions mutualisées et outils produits aux niveaux régional et départemental devront être capitalisés et diffusés à l'ensemble des missions locales des territoires concernés, et partagés au niveau régional.

En parallèle, un groupe de travail étudiera les modalités d'accompagnement des évolutions de périmètre des missions locales liées au nouveau schéma intercommunal francilien. A ce titre, le cadre d'appui pourra par exemple comporter :

- Des travaux statistiques sur les performances contextualisées et l'efficience des missions locales (cf. supra) qui permettront d'apprécier l'opportunité des rapprochements éventuels ;
- Un démarche d'état des lieux recensant les points d'attention dans le cadre d'un projet de regroupement sur la base d'analyses et d'entretiens avec les acteurs locaux ayant connu des regroupements ;
- Un appui aux processus de regroupement des structures, en complément du soutien assuré par les collectivités territoriales locales.

V. Un financement partagé des missions locales

Le présent accord-cadre tripartite vise le développement du pilotage des missions locales à la performance et conséquemment l'évolution des critères de financement de façon concertée en fonction des critères suivants :

- Le contexte du territoire (public, niveau de formation et précarité sur le territoire) ;
- L'activité et de l'accompagnement (nombre de jeunes suivis et qualité de l'accompagnement proposé) ;
- Les résultats (entrées en formation qualifiante, entrées en alternance et notamment en apprentissage, entrées en emploi notamment durable).

Le financement des Missions Locales au titre de ce présent accord cadre se manifestera principalement par l'octroi d'une subvention globale de fonctionnement basée sur les trois blocs de critères suivants :

- un bloc relatif aux critères de contexte pondéré à hauteur de 30 % ;
- un bloc relatif aux critères d'activité et d'accompagnement pondéré à hauteur de 35 % ;
- un bloc relatif aux critères de résultats pondéré à hauteur de 35 %.

Au sein de ces blocs de critères, les indicateurs et leur pondération seront précisés dans les CPO de l'Etat et les conventions triennales (d'engagement) de la Région-Ile-de-France avec les Missions Locales, en fonction de l'évolution des objectifs et orientations de l'Etat et de la Région ainsi que des publics et des territoires.

En conformité avec l'instruction DGEFP/MIJ/2015/367 du 17 décembre 2015 et le règlement d'intervention CR 58-08 révisé en conseil Régional du 17 et 18 novembre 2016, les évolutions des subventions de chacune des missions locales seront plafonnées à la hausse comme à la baisse à 10% sur une période de trois ans, sous réserve de crédits suffisants votés en loi de finance et au budget de la Région Ile-de-France.

De plus, afin de sécuriser la situation financière des structures, un deuxième plafonnement est institué, qui limite à 5% les évolutions annuelles des subventions de chacune des missions locales à la hausse comme à la baisse.

Enfin, l'Etat conserve une part variable de 5% de l'enveloppe régionale, versée en fonction de l'atteinte d'objectifs négociés.
Dans le cadre de ce nouveau conventionnement avec les missions locales, la Région met également en place une part variable, en complément de la subvention globale de fonctionnement pour accompagner des projets spécifiques et locaux. Cette subvention sera un outil supplémentaire de pilotage à la performance. Cette part non obligatoire et variable représentera de l'ordre de 5% de l'enveloppe régionale allouée au fonctionnement des missions locales.

VI. Conditions de modification et de résiliation de la convention

Toute modification de l'accord-cadre fera l'objet d'un avenant conclu dans les mêmes formes et conditions.

Il pourra y être mis fin à tout moment, à l'issue d'un préavis de trois mois, après envoi d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception.

VII. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période 2017-2019. Elle prendra effet à la date de sa signature et arrivera à échéance le 31 décembre 2019.

Fait à Paris, le ……..

Pour la Région Ile-de-France,
La Présidente,

Valérie PECRESSE

Pour l'Etat,
Le Préfet de la Région Ile-de-France,

Jean-François CARENCO

Pour l'Association Régionale
des Missions Locales Ile-de-France
Le Président/
Jacques CROSNIER

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : AVENANT A LA CONVENTION REGIONALE DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT

REGION ILE DE FRANCE
UNITE DEVELOPPEMENT

Avenant N° 2 à la convention triennale n° 15RXXMLXXXXXX

Avenant n° 2 à la convention triennale 2015-2017 n° XXXXXXXXXXX

Entre

La Région Ile de France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° CR 16-XXX du 17 et 18 novembre 2016
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

L'organisme dénommé

dont le statut juridique est : .....
dont le n° SIRET de l'établissement exécutant l'action est .....
dont le siège social est situé au :……
ayant pour représentant……..
ci-après dénommé « la structure bénéficiaire »

d'autre part,

VU : La délibération n° CR 16-XXX du 17 et 18 novembre 2016 relative à l'évolution du cadre de conventionnement des Missions locales, présentation de l'accord-cadre Etat/ Région/ Association Régionale des Missions locales d'Ile-de-France

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1 – Modification de l'article 3-1 de la convention concernant les modalités de calcul de la subvention de fonctionnement

L'article 3-1 de la convention est réécrit de la manière suivante :

La subvention de fonctionnement est attribuée par la Région, son montant étant calculé sur la base de plusieurs critères qui seront définis lors d'une délibération adoptée en commission permanente. La répartition des subventions entre missions locales est calculée en fonction notamment du poids de chaque mission locale par rapport à l'ensemble des missions locales d'Ile-de-France pour chaque critère.

Le résultat de cette répartition est appliqué à une enveloppe dont le montant est déterminé chaque année par la Région. Le détail du calcul pour chaque mission locale de la subvention est indiqué dans l'annexe technique et financière de la convention.

Les données chiffrées relatives à chaque critère sont actualisées chaque année sous réserve de leur disponibilité.

Les modalités de calcul de la subvention sont détaillées dans l'annexe informative jointe à la présente convention, approuvée par la délibération de la Commission Permanente CP 14-768 du 20 novembre 2014, conformément à la délibération du Conseil régional CR 58-08 du 26 juin 2008, révisée lors du Conseil Régional des 17 et 18 novembre 2016.

ARTICLE 2 – Modification de l'article 3-2 de la convention concernant la période de transition et limites des écarts

L'article 3-2 de la convention est réécrit de la manière suivante :

Afin de limiter les écarts trop importants, il est garanti à la mission locale que le montant de la subvention globale de fonctionnement ne varie pas de plus de 5% à la baisse d'une année sur l'autre.

ARTICLE 3 – Modification de l'article 3-3 de la convention concernant les modalités de versement de la subvention de fonctionnement

L'article 3-3 de la convention est réécrit de la manière suivante :

La subvention annuelle de fonctionnement fait l'objet de deux versements :

Une avance votée en fin d'année N-1 représentant 40,15% du montant de la subvention annuelle de fonctionnement de N-1.

Un complément voté au cours du premier semestre calculé sur la base des critères de contexte, d'activité et de résultat, dont le montant prévisionnel est indiqué dans l'annexe technique et financière à la convention.

Par ailleurs, la Région met également en place une part variable. Cette subvention sera un outil supplémentaire de pilotage à la performance. Cette part non obligatoire et variable représentera de l'ordre de 5% de l'enveloppe régionale allouée au fonctionnement des missions locales.

ARTICLE 4 - Ajustement de l'article 4 de la convention - Obligations relatives au recrutement de stagiaire(s) ou alternant(s)

L'article 4 de la convention triennale 2015-2017 est complété de la façon suivante :

<u>10 – Obligations relatives à la mise en œuvre de la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens »</u>

Le bénéficiaire s'engage :

- à recruter, **au titre de l'année 2017**, XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit cette ou ces offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la **Plateforme des Aides Régionales** selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

- à informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

ARTICLE 5 – Ajustement de l'article 5 de la convention - Versement du solde

L'article 5 de la convention triennale 2015-2017 est complété de la façon suivante :

Le versement du solde est également subordonné à la production du ou des justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 1 du présent avenant (convention de stage signée, contrat de travail signé).

ARTICLE 6 – Modification de l'article 9 concernant les modalités de paiement du dispositif parcours d'orientation professionnelle (POP)

A l'article 9 de la convention, le pourcentage de calcul de l'avance qu'il s'agisse d'un nouveau projet ou du renouvellement d'un projet est remplacé par le pourcentage suivant :
25% des places accordées en année N-1.

ARTICLE 7 – Modification de l'article 13 concernant les modalités de paiement du dispositif parrainage

A l'article 13 de la convention, le pourcentage de calcul de l'avance qu'il s'agisse d'un nouveau projet ou du renouvellement d'un projet est remplacé par le pourcentage suivant :
35% du nombre prévisionnel de places accordées pour le programme concerné ou le précédent.

ARTICLE 8 – Ajustement de l'article 18 de la convention - Restitution de la subvention

L'article 18 de la convention triennale 2015-2017 est complété de la façon suivante :

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

ARTICLE 9 – Ajustement de l'article 21 concernant la modification de la convention

L'article 21 de la convention est complété de la manière suivante :

Il convient d'ajouter que la délibération n° CR 58-08 des 26 et 27 juin 2008 «vers un service public régional de la formation et de l'insertion professionnelle », et notamment de son annexe 9 « Règlement d'intervention relatif au soutien régional aux missions locales » est modifié par la délibération n° CR 16-XXX du 17 et 18 novembre 2016.

ARTICLE 10 – Modification de l'annexe 5 - Technique et financière à la convention régionale de partenariat et de financement 2015-2017

L'annexe 5 de la convention est remplacée par le modèle présenté à l'annexe 1 du présent avenant.

Le poids alloué à chaque domaine d'indicateurs de la maquette financière en vigueur est ainsi modifié de la manière suivante :

Le poids relatif et l'objectif des différents critères sont les suivants :

- **Les indicateurs de contexte (30% de la maquette de financement)**

La partie « contexte » de la maquette doit permettre de financer les ML à la hauteur des besoins de leur territoire

- Mesurer le public potentiel,
- Mesurer le niveau de formation sur le territoire,
- Mesurer la précarité du territoire:

- **Les indicateurs d'activité et d'accompagnement (35% de la maquette)**

La partie « activité et accompagnement » doit permettre de mesurer le volume de l'activité de la ML, de par la quantité de jeunes reçus d'une part, et l'intensité de l'accompagnement proposé d'autre part:

- Mesurer la captation des nouveaux publics,
- Mesurer le volume de jeunes suivis,
- Mesurer la mobilisation de solutions d'accompagnement.

- **Les indicateurs de résultat (35% de la maquette)**

La partie « résultats » de la maquette doit permettre de mettre en valeur les solutions durables trouvées pour les jeunes par les ML. Par rapport à l'ancienne maquette, il est proposé de mesurer ces solutions en sortie mais également en cours du parcours des jeunes, et ce afin de ne pas pénaliser les ML qui sécurisent les parcours par un accompagnement durable du jeune.

- Mesurer les solutions d'emploi dites durables
- Mesurer les solutions d'alternance
- Mesurer les solutions de formation

ARTICLE 11 – Date d'effet et de durée de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification et expire en même temps que la convention le 31 décembre 2017.

ARTICLE 12 – Pièces contractuelles de l'avenant

- le présent avenant
- l'annexe 1 à l'avenant

Fait en 3 exemplaires originaux à Paris,

Le ..... Le .....

La Présidente du Conseil Régional,

Pour la Structure **(*)**
(Nom du signataire, titre, signature
et cachet de la structure support)

Annexe 1 à l'avenant modifiant l'annexe 5 à la convention

CONVENTION N° 15RXXMLXXXXF

Mission Locale de : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ANNEXE 5 - TECHNIQUE ET FINANCIERE A LA CONVENTION REGIONALE DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT 2015-2017

Détail des subventions maximales prévisionnelles attribuées

ANNEE 2017

Délibération n°

	AVANCE : PART FIXE ACCORDEE		SOLDE : PART VARIABLE ACCORDEE	TOTAL ANNUEL ACCORDE (= a+b)
	Montant annuel de la subvention de fonctionnement N-1	40,15% du montant annuel de la subvention de fonctionnement de N-1 (a)	sur la base des critères de contexte, d'activité et de résultat après vote du budget régional (b)	
Subvention de fonctionnement (voir détail page suivante)				

	Nombre annuel de places N-1	Nombre de places AVANCE 25 % N-1	MONTANT DE L'AVANCE (a)	Nombre de places SOLDE N	MONTANT SOLDE (b)	TOTAL ANNUEL ACCORDE (= a+b)
Parcours d'Orientation Professionnelle (POP)						
	Nombre annuel de places N-1	**Nombre de places AVANCE 35 % N-1**	**MONTANT DE L'AVANCE (a)**	**Nombre de places SOLDE N**	**MONTANT SOLDE (b)**	**TOTAL ANNUEL ACCORDE (= a+b)**
Parrainage						

Total des subventions maximales prévisionnelles accordées			

	AVANCE (a)	SOLDE (b)	TOTAL ANNUEL ACCORDE (a+b)
Plafond			

chèques mobilité			

Détail du solde de la subvention annuelle de fonctionnement 2017 :

CRITERES (*)		**Mission locale (A)**	**Total Ile de France (B)**	**Poids de la ML (C =A / B)**	**Sous enveloppe régionale (D)**	**Subvention de la ML (E = C x D)**
CONTEXTE 30%	Critère 1					
	Critère 2					
	Critère N…					
ACTIVITE 35%	Critère 1					
	Critère 2					
	Critère N…					
RESULTAT 35%	Critère 1					
	Critère 2					
	Critère N…					
					TOTAL	
					TOTAL plafonné	

(*) Les critères sont en cours de définition avec le réseau des missions locales et l'Etat. Ils seront présentés avec le vote du solde à la commission permanente dédiée en 2017.

Le Président de la Mission Locale A Le
ou
son représentant légal dûment habilité par délégation(1)
Nom du signataire :
Titre :
Cachet de la Mission Locale

(1) joindre impérativement la copie de l'acte autorisant la signature du délégataire

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : DETAIL DES AVANCES 2017 AUX MISSIONS LOCALES

Mission locale	N° convention	dept	Statut juridique	Montant maximum prévisionnel de la 1ère tranche de la subvention de fonctionnement 2017 à affecter	Montant maximum prévisionnel de l'avance de la subvention POP 2017 à affecter	Nombre de places POP Avance 2017	Montant maximum prévisionnel de l'avance de la subvention parrainage 2017 à affecter	Nombre de places Avance parrainage 2017	Montant maximum prévisionnel de l'avance du plafond "chèques mobilité 2017" (participation Région)	Montant maximum prévisionnel de l'avance du plafond "chèques mobilité 2017" (participation Région+ Stif)	Total des crédits maximum à verser aux missions locales pour l'avance 2017 (hors plafond chèques mobilité)	Total des crédits à affecter pour l'avance 2017	Nombre de stagiaires à recruter dans le cadre de la mesure 100 000 nouveaux stages*
Mission Locale de Paris	15R75MLPARISF	75	Association Loi 1901	684 569,19 €	88 350,00 €	*157*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*772 919,19 €*	**772 919,19 €**	5
Mission Locale du Bassin Chellois	15R77MLCHEF	77	Association Loi 1901	42 826,04 €	0,00 €	*0*	2 745,00 €	*9*	0,00 €	*0,00 €*	*45 571,04 €*	**45 571,04 €**	2
Mission Locale de la Brie et des Morins	15R77MLMORF	77	Association Loi 1901	54 152,91 €	21 250,00 €	*35*	8 540,00 €	*28*	0,00 €	*0,00 €*	*83 942,91 €*	**83 942,91 €**	2
Mission Locale des Boucles de la Marne	15R77MLBOUF	77	Groupement d'Interet Public (GIP)	40 453,00 €	11 900,00 €	*18*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*52 353,00 €*	**52 353,00 €**	2
Maison de l'emploi et de la formation Nord-Est 77 / Département mission locale	15R77MLMEAF	77	Association Loi 1901	100 493,57 €	21 250,00 €	*35*	3 355,00 €	*11*	0,00 €	*0,00 €*	*125 098,57 €*	**125 098,57 €**	2
Mission Locale du Sud Ouest Seine et Marne / Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine	15R77MLMELF	77	Association Loi 1901	105 216,41 €	36 650,00 €	*63*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*141 866,41 €*	**141 866,41 €**	2
Mission Locale de la Plaine de France	15R77MLPLAF	77	d'Interet Public (GIP)	41 674,47 €	12 450,00 €	*19*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*54 124,47 €*	**54 124,47 €**	2
Maison de l'emploi et de la formation de Sénart / activité mission locale	15R77MLSENF	77	Association Loi 1901	57 142,69 €	20 150,00 €	*33*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*77 292,69 €*	**77 292,69 €**	2
Mission Locale du Bassin Economique de Montereau	15R77MLMONF	77	Association Loi 1901	45 952,11 €	20 150,00 €	*33*	10 370,00 €	*34*	0,00 €	*0,00 €*	*76 472,11 €*	**76 472,11 €**	2
Mission Locale de la Seine et du Loing	15R77MLSEIF	77	Association Loi 1901	57 874,30 €	32 250,00 €	*55*	3 355,00 €	*11*	0,00 €	*0,00 €*	*93 479,30 €*	**93 479,30 €**	2
Mission Locale du Provinois	15R77MLPROF	77	Association Loi 1901	47 187,35 €	10 250,00 €	*15*	1 220,00 €	*4*	0,00 €	*0,00 €*	*58 657,35 €*	**58 657,35 €**	2
Mission Locale pour l'emploi du Plateau de Brie	15R77MLBRIF	77	Association Loi 1901	53 373,42 €	18 500,00 €	*30*	5 490,00 €	*18*	0,00 €	*0,00 €*	*77 363,42 €*	**77 363,42 €**	2
Mission Locale pour l'Emploi de Marne la Vallée - Val Maubuée	15R77MLTORF	77	Association Loi 1901	64 278,87 €	17 950,00 €	*29*	5 490,00 €	*18*	0,00 €	*0,00 €*	*87 718,87 €*	**87 718,87 €**	2
Mission Locale de Conflans Ste Honorine, Chanteloup-les-Vignes, Andrésy et Maurecourt	15R78MLCONF	78	Association Loi 1901	34 655,33 €	12 450,00 €	*19*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*47 105,33 €*	**47 105,33 €**	2
Mission Locale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes de Saint Quentin en Yvelines et des Environs	15R78MLQUEF	78	Association Loi 1901	94 405,66 €	24 000,00 €	*40*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*118 405,66 €*	**118 405,66 €**	2
Mission Locale du Mantois	15R78MLMANF	78	Association Loi 1901	110 557,15 €	19 050,00 €	*31*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*129 607,15 €*	**129 607,15 €**	2
Mission Locale Intercommunale des Mureaux	15R78MLMURF	78	Association Loi 1901	61 552,82 €	14 650,00 €	*23*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*76 202,82 €*	**76 202,82 €**	2

Mission locale	N° convention	dept	Statut juridique	Montant maximum prévisionnel de la 1ère tranche de la subvention de fonctionnement 2017 à affecter	Montant maximum prévisionnel de l'avance de la subvention POP 2017 à affecter	Nombre de places POP Avance 2017	Montant maximum prévisionnel de l'avance de la subvention parrainage 2017 à affecter	Nombre de places Avance parrainage 2017	Montant maximum prévisionnel de l'avance du plafond "chèques mobilité 2017" (participation Région)	Montant maximum prévisionnel de l'avance du plafond "chèques mobilité 2017" (participation Région+ Stif)	Total des crédits maximum à verser aux missions locales pour l'avance 2017 (hors plafond chèques mobilité)	Total des crédits à affecter pour l'avance 2017	Nombre de stagiaires à recruter dans le cadre de la mesure 100 000 nouveaux stages*
Mission Locale de Plaisir - Val de Gally	15R78MLPLAF	78	Association Loi 1901	30 641,95 €	0,00 €	*0*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*30 641,95 €*	**30 641,95 €**	2
Mission Locale Intercommunale de Poissy et Environs - Espace Jeunes pour l'Emploi	15R78MLPOIF	78	Association Loi 1901	59 030,09 €	12 450,00 €	*19*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*71 480,09 €*	**71 480,09 €**	2
Mission Locale Intercommunale de Rambouillet	15R78MLRAMF	78	Association Loi 1901	37 033,84 €	14 100,00 €	*22*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*51 133,84 €*	**51 133,84 €**	2
Mission Locale de Saint Germain en Laye et des communes environnantes	15R78MLGERF	78	Association Loi 1901	29 337,75 €	6 400,00 €	*8*	3 050,00 €	*10*	0,00 €	*0,00 €*	*38 787,75 €*	**38 787,75 €**	2
Mission Locale de Sartrouville, Houilles, Maisons-Lafitte, Montesson, Carrières-sur-Seine, Le Mesnil-le-Roi	15R78MLSARF	78	Association Loi 1901	52 753,22 €	0,00 €	*0*	2 745,00 €	*9*	0,00 €	*0,00 €*	*55 498,22 €*	**55 498,22 €**	2
Mission Locale Intercommunale de Versailles	15R78MLVERF	78	Association Loi 1901	61 318,13 €	13 000,00 €	*20*	6 405,00 €	*21*	0,00 €	*0,00 €*	*80 723,13 €*	**80 723,13 €**	2
Mission Locale Nord-Essonne	15R91MLNORF	91	Association Loi 1901	67 338,51 €	17 950,00 €	*29*	8 540,00 €	*28*	0,00 €	*0,00 €*	*93 828,51 €*	**93 828,51 €**	2
Mission Locale des Trois Vallées	15R91MLVALF	91	Association Loi 1901	74 240,96 €	33 900,00 €	*58*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*108 140,96 €*	**108 140,96 €**	2
Intercommunale Vers l'Emploi (MIVE)	15R91MLCORF	91	Association Loi 1901	58 229,66 €	15 200,00 €	*24*	12 810,00 €	*42*	0,00 €	*0,00 €*	*86 239,66 €*	**86 239,66 €**	2
Mission Locale Sud-Essonne	15R91MLSUDF	91	Association Loi 1901	46 490,99 €	13 000,00 €	*20*	5 490,00 €	*18*	0,00 €	*0,00 €*	*64 980,99 €*	**64 980,99 €**	2
Mission Locale d'Evry / DYNAMIQUE EMPLOI	15R91MLEVRF	91	Association Loi 1901	94 422,89 €	22 900,00 €	*38*	12 505,00 €	*41*	0,00 €	*0,00 €*	*129 827,89 €*	**129 827,89 €**	2
Mission Locale de Grigny	15R91MLGRIF	91	Association Loi 1901	44 980,61 €	9 150,00 €	*13*	1 830,00 €	*6*	0,00 €	*0,00 €*	*55 960,61 €*	**55 960,61 €**	2
ViTaCiTé, la mission locale	15R91MLMASF	91	Association Loi 1901	92 074,34 €	21 250,00 €	*35*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*113 324,34 €*	**113 324,34 €**	2
Mission Locale du Val d'Orge	15R91MLORGF	91	Association Loi 1901	58 549,93 €	20 150,00 €	*33*	6 405,00 €	*21*	0,00 €	*0,00 €*	*85 104,93 €*	**85 104,93 €**	2
Insertion et Développement (I.D.) du Val d'Yerres Val de Seine	15R91MLYERF	91	Association Loi 1901	92 044,13 €	14 650,00 €	*23*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*106 694,13 €*	**106 694,13 €**	2
Mission Locale des Ulis	15R91MLULIF	91	Association Loi 1901	44 281,79 €	18 500,00 €	*30*	5 490,00 €	*18*	0,00 €	*0,00 €*	*68 271,79 €*	**68 271,79 €**	2
Maison des Entreprises et de l'Emploi des Hauts-de-Bièvre / activité Mission locale	15R92MLSUDF	92	Association Loi 1901	49 125,61 €	0,00 €	*0*	2 135,00 €	*7*	0,00 €	*0,00 €*	*51 260,61 €*	**51 260,61 €**	2

Mission locale	N° convention	dept	Statut juridique	Montant maximum prévisionnel de la 1ère tranche de la subvention de fonctionnement 2017 à affecter	Montant maximum prévisionnel de l'avance de la subvention POP 2017 à affecter	Nombre de places POP Avance 2017	Montant maximum prévisionnel de l'avance de la subvention parrainage 2017 à affecter	Nombre de places Avance parrainage 2017	Montant maximum prévisionnel de l'avance du plafond "chèques mobilité 2017" (participation Région)	Montant maximum prévisionnel de l'avance du plafond "chèques mobilité 2017" (participation Région+ Stif)	Total des crédits maximum à verser aux missions locales pour l'avance 2017 (hors plafond chèques mobilité)	Total des crédits à affecter pour l'avance 2017	Nombre de stagiaires à recruter dans le cadre de la mesure 100 000 nouveaux stages*
Locale Intercommunale Asnières sur Seine, Villeneuve La Garenne	15R92MLASVF	92	Groupement d'Interet Public (GIP)	59 577,57 €	0,00 €	*0*	915,00 €	*3*	0,00 €	*0,00 €*	*60 492,57 €*	**60 492,57 €**	2
Mission Locale de Bagneux, Clamart, Fontenay aux Roses, Malakoff - Association ARCHIMEDE	15R92MLBAGF	92	Association Loi 1901	68 648,71 €	14 650,00 €	*23*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*83 298,71 €*	**83 298,71 €**	2
Intercommunale de Châtillon, Montrouge	15R92MLCHMF	92	Association Loi 1901	29 705,34 €	21 250,00 €	*35*	1 220,00 €	*4*	0,00 €	*0,00 €*	*52 175,34 €*	**52 175,34 €**	2
Mission Locale de Clichy - Mission Clichoise pour l'Insertion Sociale Professionnelle des Jeunes	15R92MLCLIF	92	Association Loi 1901	43 766,28 €	0,00 €	*0*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*43 766,28 €*	**43 766,28 €**	2
Mission Locale de Colombes - Association Colombienne pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes de 16 à 25 ans	15R92MLCOLF	92	Association Loi 1901	50 002,87 €	0,00 €	*0*	2 440,00 €	*8*	0,00 €	*0,00 €*	*52 442,87 €*	**52 442,87 €**	2
Partenaires pour l'emploi - Mission locale Rives de Seine	15R92MLCOUF	92	Association Loi 1901	74 918,08 €	0,00 €	*0*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*74 918,08 €*	**74 918,08 €**	2
Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes de Gennevilliers	15R92MLGENF	92	Association Loi 1901	40 337,50 €	12 450,00 €	*19*	3 965,00 €	*13*	0,00 €	*0,00 €*	*56 752,50 €*	**56 752,50 €**	2
Seine Ouest Entreprise et Emploi / Maison des Entreprises et de l'Emploi / activité Mission locale	15R92MLARSF	92	Association Loi 1901	77 662,98 €	0,00 €	*0*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*77 662,98 €*	**77 662,98 €**	2
Maison de l'emploi et de la formation de Nanterre / activité mission locale	15R92MLNANF	92	Groupement d'Interet Public (GIP)	60 210,86 €	24 000,00 €	*40*	1 220,00 €	*4*	0,00 €	*0,00 €*	*85 430,86 €*	**85 430,86 €**	2
Maison de l'Emploi Rueil, Suresnes / activité mission locale	15R92MLRUEF	92	Groupement d'Interet Public (GIP)	36 655,65 €	0,00 €	*0*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*36 655,65 €*	**36 655,65 €**	2
Mission Locale d'Aubervilliers - A.I.S.P.J.A.	15R93MLAUBF	93	Association Loi 1901	78 112,23 €	17 400,00 €	*28*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*95 512,23 €*	**95 512,23 €**	2

Mission locale	N° convention	dept	Statut juridique	Montant maximum prévisionnel de la 1ère tranche de la subvention de fonctionnement 2017 à affecter	Montant maximum prévisionnel de l'avance de la subvention POP 2017 à affecter	Nombre de places POP Avance 2017	Montant maximum prévisionnel de l'avance de la subvention parrainage 2017 à affecter	Nombre de places Avance parrainage 2017	Montant maximum prévisionnel de l'avance du plafond "chèques mobilité 2017" (participation Région)	Montant maximum prévisionnel de l'avance du plafond "chèques mobilité 2017" (participation Région+ Stif)	Total des crédits maximum à verser aux missions locales pour l'avance 2017 (hors plafond chèques mobilité)	Total des crédits à affecter pour l'avance 2017	Nombre de stagiaires à recruter dans le cadre de la mesure 100 000 nouveaux stages*
MEIFE - Maison de l'Emploi, de l'Insertion, de la Formation et de l'Entreprise d'Aulnay sous Bois	15R93MLAULF	93	Association Loi 1901	58 935,48 €	13 000,00 €	*20*	4 880,00 €	*16*	0,00 €	*0,00 €*	*76 815,48 €*	**76 815,48 €**	2
Mission Locale Intercommunale de la MIRE Bobigny, Drancy, Le Blanc-Mesnil	15R93MLMIRF	93	Association Loi 1901	132 421,86 €	26 750,00 €	*45*	4 270,00 €	*14*	0,00 €	*0,00 €*	*163 441,86 €*	**163 441,86 €**	2
Mission Locale pour l'Emploi de Bondy	15R93MLBONF	93	Association Loi 1901	51 752,01 €	22 900,00 €	*38*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*74 652,01 €*	**74 652,01 €**	2
Mission Locale pour l'Emploi de la Dhuys	15R93MLDHUF	93	Association Loi 1901	73 022,82 €	20 150,00 €	*33*	3 355,00 €	*11*	0,00 €	*0,00 €*	*96 527,82 €*	**96 527,82 €**	2
Mission Locale Intercommunale de La Courneuve, Le Bourget, Stains et Dugny	15R93MLCOUF	93	Association Loi 1901	81 640,65 €	0,00 €	*0*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*81 640,65 €*	**81 640,65 €**	2
Mission Intercommunale pour l'Insertion des Jeunes (MIIJ)	15R93MLEPIF	93	Association Loi 1901	89 699,39 €	18 500,00 €	*30*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*108 199,39 €*	**108 199,39 €**	2
Mission Intercommunale pour l'Emploi des Jeunes 4-93	15R93MLMONF	93	Association Loi 1901	131 157,32 €	0,00 €	*0*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*131 157,32 €*	**131 157,32 €**	2
Mission Locale pour l'Emploi Sud 93	15R93MLSUDF	93	Association Loi 1901	54 953,64 €	11 900,00 €	*18*	1 830,00 €	*6*	0,00 €	*0,00 €*	*68 683,64 €*	**68 683,64 €**	2
Mission Locale de la Lyr - Pantin, Le Pré St Gervais, Les Lilas	15R93MLLYRF	93	Association Loi 1901	57 517,47 €	0,00 €	*0*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*57 517,47 €*	**57 517,47 €**	2
Mission Locale de la Marne aux Bois	15R93MLROSF	93	Association Loi 1901	39 607,07 €	15 200,00 €	*24*	2 135,00 €	*7*	0,00 €	*0,00 €*	*56 942,07 €*	**56 942,07 €**	2
Mission Locale Intercommunale de St Denis, Pierrefitte - OBJECTIF EMPLOI	15R93MLDENF	93	Association Loi 1901	113 363,24 €	10 250,00 €	*15*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*123 613,24 €*	**123 613,24 €**	2
Mission Locale Intercommunale de Sevran, Tremblay en France, Villepinte	15R93MLTREF	93	Association Loi 1901	89 137,13 €	17 950,00 €	*29*	4 880,00 €	*16*	0,00 €	*0,00 €*	*111 967,13 €*	**111 967,13 €**	2
Mission Locale de Gagny, Villemomble, Les Pavillons sous Bois	15R93MLVILF	93	Association Loi 1901	48 022,83 €	0,00 €	*0*	2 135,00 €	*7*	0,00 €	*0,00 €*	*50 157,83 €*	**50 157,83 €**	2
Mission Locale du Plateau Briard	15R94MLPLAF	94	Association Loi 1901	31 041,43 €	0,00 €	*0*	2 135,00 €	*7*	0,00 €	*0,00 €*	*33 176,43 €*	**33 176,43 €**	2
Intercommunale du Nord Ouest du Val de Marne (INNOVAM)	15R94MLVALF	94	Association Loi 1901	73 581,26 €	11 900,00 €	*18*	3 355,00 €	*11*	0,00 €	*0,00 €*	*88 836,26 €*	**88 836,26 €**	2

Mission locale	N° convention	dept	Statut juridique	Montant maximum prévisionnel de la 1ère tranche de la subvention de fonctionnement 2017 à affecter	Montant maximum prévisionnel de l'avance de la subvention POP 2017 à affecter	Nombre de places POP Avance 2017	Montant maximum prévisionnel de l'avance de la subvention parrainage 2017 à affecter	Nombre de places Avance parrainage 2017	Montant maximum prévisionnel de l'avance du plafond "chèques mobilité 2017" (participation Région)	Montant maximum prévisionnel de l'avance du plafond "chèques mobilité 2017" (participation Région+ Stif)	Total des crédits maximum à verser aux missions locales pour l'avance 2017 (hors plafond chèques mobilité)	Total des crédits à affecter pour l'avance 2017	Nombre de stagiaires à recruter dans le cadre de la mesure 100 000 nouveaux stages*
d'Orly,Choisy Le Roi, Villeneuve le Roi, Ablon sur Seine (MLOCVA)	15R94MLORLF	94	Association Loi 1901	58 605,10 €	11 900,00 €	*18*	1 220,00 €	*4*	0,00 €	*0,00 €*	*71 725,10 €*	**71 725,10 €**	2
A.I.F.P. Mission Locale de la Plaine Centrale du Val de Marne	15R94MLCENF	94	Association Loi 1901	101 822,67 €	0,00 €	*0*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*101 822,67 €*	**101 822,67 €**	2
Mission Locale des Villes du Nord du Bois	15R94MLVNBF	94	Groupement d'Interet Public (GIP)	36 704,70 €	10 250,00 €	*15*	4 270,00 €	*14*	0,00 €	*0,00 €*	*51 224,70 €*	**51 224,70 €**	2
Mission Locale de Bièvre Val de Marne	15R94MLBIEF	94	Association Loi 1901	56 595,46 €	10 250,00 €	*15*	3 355,00 €	*11*	0,00 €	*0,00 €*	*70 200,46 €*	**70 200,46 €**	2
Mission Locale de Maisons Alfort, Charenton, Saint-Maurice, Saint-Maur	15R94MLALFF	94	Association Loi 1901	49 958,94 €	13 000,00 €	*20*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*62 958,94 €*	**62 958,94 €**	2
Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne	15R94MLBORF	94	Association Loi 1901	88 682,45 €	11 900,00 €	*18*	3 355,00 €	*11*	0,00 €	*0,00 €*	*103 937,45 €*	**103 937,45 €**	2
GIP-Mission Locale Intercommunale de Villeneuve St Georges, Valenton - VIVA	15R94MLVILF	94	Groupement d'Interet Public (GIP)	41 113,85 €	0,00 €	*0*	1 525,00 €	*5*	0,00 €	*0,00 €*	*42 638,85 €*	**42 638,85 €**	2
Mission Locale des Portes de la Brie	15R94MLPORF	94	Association Loi 1901	44 009,24 €	11 900,00 €	*18*	4 270,00 €	*14*	0,00 €	*0,00 €*	*60 179,24 €*	**60 179,24 €**	2
Mission Locale Intercommunale d'Ivry-Vitry / GIP d'Ivry-Vitry	15R94MLIVRF	94	Groupement d'Interet Public (GIP)	92 317,83 €	20 150,00 €	*33*	10 675,00 €	*35*	0,00 €	*0,00 €*	*123 142,83 €*	**123 142,83 €**	2
REFLEXES 95	15R95MLBEAF	95	Association Loi 1901	46 244,80 €	20 150,00 €	*33*	2 135,00 €	*7*	0,00 €	*0,00 €*	*68 529,80 €*	**68 529,80 €**	2
Mission Locale Argenteuil-Bezons	15R95MLABEF	95	Association Loi 1901	87 662,63 €	15 750,00 €	*25*	3 355,00 €	*11*	0,00 €	*0,00 €*	*106 767,63 €*	**106 767,63 €**	2
Mission Locale Agir pour la Valorisation par l'Emploi et les Compétences -	15R95MLCERF	95	Association Loi 1901	113 985,72 €	27 300,00 €	*46*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*141 285,72 €*	**141 285,72 €**	2
Mission Locale de la Vallée de Montmorency	15R95MLMONF	95	Association Loi 1901	84 824,38 €	17 400,00 €	*28*	0,00 €	*0*	0,00 €	*0,00 €*	*102 224,38 €*	**102 224,38 €**	2
Mission Locale SeinOise	15R95MLSEIF	95	Association Loi 1901	68 676,54 €	18 500,00 €	*30*	5 490,00 €	*18*	0,00 €	*0,00 €*	*92 666,54 €*	**92 666,54 €**	2
A.I.S.P.J. - Mission Locale Val d'Oise Est	15R95MLVALF	95	Association Loi 1901	193 373,54 €	35 550,00 €	*61*	8 845,00 €	*29*	0,00 €	*0,00 €*	*237 768,54 €*	**237 768,54 €**	2
Mission Locale de Taverny - G.I.P. Insertion	15R95MLTAVF	95	Groupement d'Interet Public (GIP)	35 182,34 €	6 400,00 €	*8*	1 830,00 €	*6*	0,00 €	*0,00 €*	*43 412,34 €*	**43 412,34 €**	2
				5 633 471,55 €	1 102 500,00 €	*1 790*	197 030,00 €	*646*	0,00 €	0,00 €	*6 933 001,55 €*	**6 933 001,55 €**	

Nombre de stagiaires donné à titre prévionnel dans le cadre de l'année 2017, il est susceptible d'évoluer lors de l'attribution de la deuxième affectation 2017

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : TABLEAU D'AJUSTEMENT DU VOLUME DE PLACES DU PARCOURS D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE 2016

Ajustements parcours d'orientation professionnelle (POP) pour l'année 2016 au vu des prévisions de réalisation

Mission locale	Nombre initial de places conventionnées (CP JUIN 2016)	Montant initial (CP JUIN 2016)	Ajustements des places proposés	Montant des ajustements proposés	Nombre final de places conventionnées après ajustements	Montant final du POP 2016 après ajustements
Mission Locale de Paris	629	347 950 €	0	- €	629	347 950 €
Mission Locale de la Brie et des Morins	140	79 000 €	0	- €	140	79 000 €
Mission Locale des Boucles de la Marne	70	40 500 €	0	- €	70	40 500 €
Maison de l'emploi et de la formation Nord-Est 77 / Département mission locale	140	79 000 €	0	- €	140	79 000 €
Mission Locale du Sud Ouest Seine et Marne / Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine	250	139 500 €	15	8 250,00 €	265	147 750 €
Mission Locale de la Plaine de France	75	43 250 €	0	- €	75	43 250 €
Maison de l'emploi et de la formation de Sénart / activité mission locale	130	73 500 €	0	- €	130	73 500 €
Mission Locale du Bassin Economique de Montereau	130	73 500 €	0	- €	130	73 500 €
Mission Locale de la Seine et du Loing	220	123 000 €	0	- €	220	123 000 €
Mission Locale du Provinois	60	35 000 €	0	- €	60	35 000 €
Mission Locale pour l'emploi du Plateau de Brie	120	68 000 €	0	- €	120	68 000 €
Mission Locale pour l'Emploi de Marne la Vallée - Val Maubuée	115	65 250 €	0	- €	115	65 250 €
Mission Locale de Conflans Ste Honorine, Chanteloup-les-Vignes, Andrésy et Maurecourt	75	43 250 €	0	- €	75	43 250 €
Mission Locale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes de Saint Quentin en Yvelines et des Environs	160	90 000 €	0	- €	160	90 000 €
Mission Locale du Mantois	123	69 650 €	0	- €	123	69 650 €
Mission Locale Intercommunale des Mureaux	90	51 500 €	0	- €	90	51 500 €
Mission Locale Intercommunale de Poissy et Environs - Espace Jeunes pour l'Emploi	75	43 250 €	0	- €	75	43 250 €
Mission Locale Intercommunale de Rambouillet	88	50 400 €	0	- €	88	50 400 €
Mission Locale de Saint Germain en Laye et des communes environnantes	30	18 500 €	0	- €	30	18 500 €
Mission Locale Intercommunale de Versailles	80	46 000 €	0		80	46 000 €
Mission Locale Nord-Essonne	115	65 250 €	0	- €	115	65 250 €
Mission Locale des Trois Vallées	230	128 500 €	20	11 000,00 €	250	139 500 €
Mission Intercommunale Vers l'Emploi (MIVE)	95	54 250 €	0	- €	95	54 250 €
Mission Locale Sud-Essonne	75	43 250 €	-45	- 24 750,00 €	30	18 500 €
Mission Locale d'Evry / DYNAMIQUE EMPLOI	150	84 500 €	0	- €	150	84 500 €
Mission Locale de Grigny	50	29 500 €	0	- €	50	29 500 €
ViTaCiTé, la mission locale	140	79 000 €	0	- €	140	79 000 €
Mission Locale du Val d'Orge	130	73 500 €	0	- €	130	73 500 €
Insertion et Développement (I.D.) du Val d'Yerres Val de Seine	90	51 500 €	0	- €	90	51 500 €
Mission Locale des Ulis	120	68 000 €	10	5 500,00 €	130	73 500 €
Mission Locale de Bagneux, Clamart, Fontenay aux Roses, Malakoff - Association ARCHIMEDE	90	51 500 €	0	- €	90	51 500 €

Ajustements parcours d'orientation professionnelle (POP) pour l'année 2016 au vu des prévisions de réalisation

Mission locale	Nombre initial de places conventionnées (CP JUIN 2016)	Montant initial (CP JUIN 2016)	Ajustements des places proposés	Montant des ajustements proposés	Nombre final de places conventionnées après ajustements	Montant final du POP 2016 après ajustements
Mission Locale Intercommunale de Châtillon, Montrouge	140	79 000 €	0	- €	140	79 000 €
Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes de Gennevilliers	76	43 800 €	0	- €	76	43 800 €
Maison de l'emploi et de la formation de Nanterre / activité mission locale	160	90 000 €	10	5 500,00 €	170	95 500 €
Mission Locale d'Aubervilliers - A.I.S.P.J.A.	110	62 500 €	-40	- 22 000,00 €	70	40 500 €
MEIFE - Maison de l'Emploi, de l'Insertion, de la Formation et de l'Entreprise d'Aulnay sous Bois	80	46 000 €	0	- €	80	46 000 €
Mission Locale Intercommunale de la MIRE Bobigny, Drancy, Le Blanc-Mesnil	180	101 000 €	0	- €	180	101 000 €
Mission Locale pour l'Emploi de Bondy	150	84 500 €	0	- €	150	84 500 €
Mission Locale pour l'Emploi de la Dhuys	130	73 500 €	10	5 500,00 €	140	79 000 €
Mission Intercommunale pour l'Insertion des Jeunes (MIIJ)	120	68 000 €	0	- €	120	68 000 €
Mission Locale pour l'Emploi Sud 93	71	41 050 €	0	- €	71	41 050 €
Mission Locale de la Marne aux Bois	95	54 250 €	0	- €	95	54 250 €
Mission Locale Intercommunale de St Denis, Pierrefitte - OBJECTIF EMPLOI	60	35 000 €	0	- €	60	35 000 €
Mission Locale Intercommunale de Sevran, Tremblay en France, Villepinte	116	65 800 €	0	- €	116	65 800 €
Mission Locale Intercommunale du Nord Ouest du Val de Marne (INNOVAM)	70	40 500 €	10	5 500,00 €	80	46 000 €
Mission Locale d'Orly,Choisy Le Roi, Villeneuve le Roi, Ablon sur Seine (MLOCVA)	70	40 500 €	-10	- 5 500,00 €	60	35 000 €
Mission Locale des Villes du Nord du Bois	60	35 000 €	0	- €	60	35 000 €
Mission Locale de Bièvre Val de Marne	60	35 000 €	0	- €	60	35 000 €
Mission Locale de Maisons Alfort, Charenton, Saint-Maurice, Saint-Maur	80	46 000 €	0	- €	80	46 000 €
Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne	70	40 500 €	0	- €	70	40 500 €
Mission Locale des Portes de la Brie	70	40 500 €	0	- €	70	40 500 €
Mission Locale Intercommunale d'Ivry-Vitry / GIP d'Ivry-Vitry	130	73 500 €	0	- €	130	73 500 €
REFLEXES 95	130	73 500 €	20	11 000,00 €	150	84 500 €
Mission Locale Argenteuil-Bezons	100	57 000 €	0	- €	100	57 000 €
Mission Locale Agir pour la Valorisation par l'Emploi et les Compétences - A.V.E.C.	185	103 750 €	0	- €	185	103 750 €
Mission Locale de la Vallée de Montmorency	110	62 500 €	0	- €	110	62 500 €
Mission Locale SeinOise	120	68 000 €	0	- €	120	68 000 €
A.I.S.P.J. - Mission Locale Val d'Oise Est	245	136 750 €	0	- €	245	136 750 €
Mission Locale de Taverny - G.I.P. Insertion	30	18 500 €	0	- €	30	18 500 €
TOTAL	**7 103**	**4 024 650 €**	0	0 €	**7 103**	**4 024 650 €**

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION : TABLEAU D'AJUSTEMENT DE LA REPARTITION DE L'ENVELOPPE 2016 CONSACREE AUX CHEQUES MOBILITE

Ajustements des plafonds "chèques mobilité 2016"

Mission Locale	Montant initial chèques mobilité 2016 - Part Région (CP juin 2016)	Montant des ajustements proposés 2016 - part Région	Montant final des Chèques mobilité 2016 après ajustements - part Région	Montant initial chèques mobilité 2016 - Part Région/STIF	Montant des ajustements proposés 2016 - part Région/STIF	Montant final des Chèques mobilité 2016 après ajustements - part Région/STIF
Mission Locale de Paris	175 810,68 €	22 748,99 €	198 559,67 €	251 158,12 €	32 498,56 €	283 656,68 €
Mission Locale du Bassin Chellois	13 627,03 €	4 126,84 €	17 753,87 €	19 467,18 €	5 895,49 €	25 362,67 €
Mission Locale de la Brie et des Morins	6 637,33 €	2 442,39 €	9 079,72 €	9 481,90 €	3 489,13 €	12 971,03 €
Mission Locale des Boucles de la Marne	12 026,01 €	4 630,01 €	16 656,02 €	17 180,01 €	6 614,30 €	23 794,31 €
Maison de l'emploi et de la formation Nord-Est 77 / Département mission locale	24 759,40 €	6 774,67 €	31 534,07 €	35 370,57 €	9 678,10 €	45 048,67 €
Mission Locale du Sud Ouest Seine et Marne / Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine	20 774,02 €	6 730,58 €	27 504,60 €	29 677,17 €	9 615,11 €	39 292,28 €
Mission Locale de la Plaine de France	12 829,92 €	4 740,81 €	17 570,73 €	18 328,46 €	6 772,59 €	25 101,04 €
Maison de l'emploi et de la formation de Sénart / activité mission locale	15 229,99 €	5 312,87 €	20 542,86 €	21 757,13 €	7 589,81 €	29 346,94 €
Mission Locale du Bassin Economique de Montereau	11 101,89 €	4 274,23 €	15 376,12 €	15 859,84 €	6 106,04 €	21 965,89 €
Mission Locale de la Seine et du Loing	17 576,31 €	5 356,96 €	22 933,27 €	25 109,01 €	7 652,80 €	32 761,81 €
Mission Locale du Provinois	14 366,88 €	4 943,18 €	19 310,06 €	20 524,12 €	7 061,69 €	27 585,80 €
Mission Locale pour l'emploi du Plateau de Brie	14 731,34 €	5 145,55 €	19 876,89 €	21 044,77 €	7 350,79 €	28 395,55 €
Mission Locale pour l'Emploi de Marne la Vallée - Val Maubuée	41 322,96 €	5 645,25 €	46 968,21 €	59 032,80 €	8 064,64 €	67 097,45 €
Mission Locale de Conflans Ste Honorine, Chanteloup-les-Vignes, Andrésy et Maurecourt	12 346,09 €	4 753,25 €	17 099,34 €	17 637,27 €	6 790,36 €	24 427,63 €
Mission Locale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes de Saint Quentin en Yvelines et des Environs	51 114,76 €	6 478,46 €	57 593,22 €	73 021,08 €	9 254,94 €	82 276,03 €
Mission Locale du Mantois	44 239,53 €	7 068,61 €	51 308,14 €	63 199,32 €	10 098,01 €	73 297,34 €
Mission Locale Intercommunale des Mureaux	24 798,96 €	5 571,76 €	30 370,72 €	35 427,08 €	7 959,66 €	43 386,74 €
Mission Locale de Plaisir - Val de Gally	10 291,46 €	3 962,21 €	14 253,67 €	14 702,09 €	5 660,30 €	20 362,39 €
Mission Locale Intercommunale de Poissy et Environs - Espace Jeunes pour l'Emploi	19 034,90 €	4 718,48 €	23 753,38 €	27 192,72 €	6 740,69 €	33 933,40 €
Mission Locale Intercommunale de Rambouillet	12 815,01 €	3 654,20 €	16 469,21 €	18 307,16 €	5 220,29 €	23 527,45 €
Mission Locale de Saint Germain en Laye et des communes environnantes	7 880,18 €	3 033,87 €	10 914,05 €	11 257,40 €	4 334,10 €	15 591,50 €
Mission Locale de Sartrouville, Houilles, Maisons-Lafitte, Montesson, Carrières-sur-Seine, Le Mesnil-le-Roi	13 884,03 €	4 038,65 €	17 922,68 €	19 834,33 €	5 769,50 €	25 603,83 €
Mission Locale Intercommunale de Versailles	19 310,87 €	4 527,05 €	23 837,92 €	27 586,96 €	6 467,21 €	34 054,18 €
Mission Locale Nord-Essonne	37 799,42 €	5 306,00 €	43 105,42 €	53 999,17 €	7 580,00 €	61 579,17 €
Mission Locale des Trois Vallées	38 833,57 €	5 835,18 €	44 668,75 €	55 476,53 €	8 335,97 €	63 812,50 €
Mission Intercommunale Vers l'Emploi (MIVE)	17 469,58 €	5 180,59 €	22 650,17 €	24 956,54 €	7 400,84 €	32 357,38 €
Mission Locale Sud-Essonne	13 160,07 €	4 791,68 €	17 951,75 €	18 800,10 €	6 845,26 €	25 645,36 €
Mission Locale d'Evry / DYNAMIQUE EMPLOI	17 349,87 €	6 679,70 €	24 029,57 €	24 785,53 €	9 542,43 €	34 327,96 €
Mission Locale de Grigny	24 401,32 €	4 715,94 €	29 117,26 €	34 859,03 €	6 737,06 €	41 596,09 €
ViTaCiTé, la mission locale	16 665,45 €	6 416,20 €	23 081,65 €	23 807,79 €	9 166,00 €	32 973,79 €
Mission Locale du Val d'Orge	27 645,24 €	5 152,33 €	32 797,57 €	39 493,20 €	7 360,47 €	46 853,67 €
Insertion et Développement (I.D.) du Val d'Yerres Val de Seine	46 755,40 €	6 361,93 €	53 117,33 €	66 793,43 €	9 088,47 €	75 881,90 €
Mission Locale des Ulis	33 668,66 €	5 017,79 €	38 686,45 €	48 098,09 €	7 168,27 €	55 266,36 €
Maison des Entreprises et de l'Emploi des Hauts-de-Bièvre / activité Mission locale	21 073,01 €	3 624,79 €	24 697,80 €	30 104,30 €	5 178,27 €	35 282,57 €
GIP - Mission Locale Intercommunale Asnières sur Seine, Villeneuve La Garenne	20 587,93 €	3 908,56 €	24 496,49 €	29 411,33 €	5 583,66 €	34 994,99 €
Mission Locale de Bagneux, Clamart, Fontenay aux Roses, Malakoff - Association ARCHIMEDE	22 940,25 €	4 692,03 €	27 632,28 €	32 771,78 €	6 702,90 €	39 474,68 €
Mission Locale Intercommunale de Châtillon, Montrouge	14 506,32 €	2 509,99 €	17 016,31 €	20 723,32 €	3 585,70 €	24 309,02 €
Mission Locale de Clichy - Mission Clichoise pour l'Insertion Sociale Professionnelle des Jeunes	26 322,45 €	2 978,03 €	29 300,48 €	37 603,50 €	4 254,33 €	41 857,83 €
Mission Locale de Colombes - Association Colombienne pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes de 16 à 25 ans	9 408,87 €	3 622,41 €	13 031,28 €	13 441,24 €	5 174,87 €	18 616,11 €
Partenaires pour l'emploi - Mission locale Rives de Seine	15 047,61 €	4 053,27 €	19 100,88 €	21 496,59 €	5 790,39 €	27 286,97 €
Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes de Gennevilliers	8 956,95 €	3 448,42 €	12 405,37 €	12 795,64 €	4 926,31 €	17 721,96 €
Seine Ouest Entreprise et Emploi / Maison des Entreprises et de l'Emploi / activité Mission locale	28 489,34 €	3 576,09 €	32 065,43 €	40 699,06 €	5 108,70 €	45 807,76 €
Maison de l'emploi et de la formation de Nanterre / activité mission locale	20 493,55 €	4 187,80 €	24 681,35 €	29 276,50 €	5 982,57 €	35 259,07 €
Maison de l'Emploi Rueil, Suresnes / activité mission locale	8 809,00 €	3 283,36 €	12 092,36 €	12 584,28 €	4 690,51 €	17 274,80 €
Mission Locale d'Aubervilliers - A.I.S.P.J.A.	26 123,26 €	4 227,37 €	30 350,63 €	37 318,94 €	6 039,10 €	43 358,04 €
MEIFE - Maison de l'Emploi, de l'Insertion, de la Formation et de l'Entreprise d'Aulnay sous Bois	29 908,65 €	4 415,13 €	34 323,78 €	42 726,65 €	6 307,33 €	49 033,98 €
Mission Locale Intercommunale de la MIRE Bobigny, Drancy, Le Blanc-Mesnil	41 772,17 €	6 185,48 €	47 957,65 €	59 674,53 €	8 836,40 €	68 510,93 €
Mission Locale pour l'Emploi de Bondy	29 248,37 €	3 861,08 €	33 109,45 €	41 783,38 €	5 515,83 €	47 299,21 €
Mission Locale pour l'Emploi de la Dhuys	15 039,88 €	5 148,85 €	20 188,73 €	21 485,54 €	7 355,50 €	28 841,04 €
Mission Locale Intercommunale de La Courneuve, Le Bourget, Stains et Dugny	17 882,90 €	4 662,63 €	22 545,53 €	25 547,00 €	6 660,90 €	32 207,90 €
Mission Intercommunale pour l'Insertion des Jeunes (MIIJ)	71 426,90 €	5 651,86 €	77 078,76 €	102 038,43 €	8 074,09 €	110 112,52 €
Mission Intercommunale pour l'Emploi des Jeunes 4-93	64 340,83 €	8 138,02 €	72 478,85 €	91 915,47 €	11 625,74 €	103 541,21 €
Mission Locale pour l'Emploi Sud 93	31 495,01 €	4 686,46 €	36 181,47 €	44 992,87 €	6 694,94 €	51 687,81 €
Mission Locale de la Lyr - Pantin, Le Pré St Gervais, Les Lilas	21 121,01 €	3 239,19 €	24 360,20 €	30 172,87 €	4 627,41 €	34 800,28 €
Mission Locale de la Marne aux Bois	17 481,39 €	3 138,65 €	20 620,04 €	24 973,41 €	4 483,79 €	29 457,20 €
Mission Locale Intercommunale de St Denis, Pierrefitte - OBJECTIF EMPLOI	70 823,90 €	5 521,85 €	76 345,75 €	101 177,00 €	7 888,36 €	109 065,36 €

Mission Locale	Montant initial chèques mobilité 2016 - Part Région (CP juin 2016)	Montant des ajustements proposés 2016 - part Région	Montant final des Chèques mobilité 2016 après ajustements - part Région	Montant initial chèques mobilité 2016 - Part Région/STIF	Montant des ajustements proposés 2016 - part Région/STIF	Montant final des Chèques mobilité 2016 après ajustements - part Région/STIF
Mission Locale Intercommunale de Sevran, Tremblay en France, Villepinte	60 796,63 €	5 631,60 €	66 428,23 €	86 852,33 €	8 045,14 €	94 897,47 €
Mission Locale de Gagny, Villemomble, Les Pavillons sous Bois	13 717,36 €	4 477,31 €	18 194,67 €	19 596,23 €	6 396,16 €	25 992,38 €
Mission Locale du Plateau Briard	21 296,17 €	3 763,93 €	25 060,10 €	30 423,10 €	5 377,04 €	35 800,14 €
Mission Locale Intercommunale du Nord Ouest du Val de Marne (INNOVAM)	42 984,23 €	4 533,75 €	47 517,98 €	61 406,04 €	6 476,79 €	67 882,82 €
Mission Locale d'Orly,Choisy Le Roi, Villeneuve le Roi, Ablon sur Seine (MLOCVA)	25 998,18 €	4 115,45 €	30 113,63 €	37 140,26 €	5 879,21 €	43 019,47 €
A.I.F.P. Mission Locale de la Plaine Centrale du Val de Marne	42 076,24 €	5 594,21 €	47 670,45 €	60 108,92 €	7 991,73 €	68 100,65 €
Mission Locale des Villes du Nord du Bois	17 847,96 €	3 231,36 €	21 079,32 €	25 497,09 €	4 616,23 €	30 113,32 €
Mission Locale de Bièvre Val de Marne	16 193,68 €	4 931,79 €	21 125,47 €	23 133,83 €	7 045,41 €	30 179,25 €
Mission Locale de Maisons Alfort, Charenton, Saint-Maurice, Saint-Maur	13 472,79 €	2 262,09 €	15 734,88 €	19 246,84 €	3 231,56 €	22 478,40 €
Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne	38 499,19 €	4 872,92 €	43 372,11 €	54 998,84 €	6 961,31 €	61 960,15 €
GIP-Mission Locale Intercommunale de Villeneuve St Georges, Valenton - VIVA	10 827,71 €	4 168,67 €	14 996,38 €	15 468,16 €	5 955,24 €	21 423,40 €
Mission Locale des Portes de la Brie	12 090,40 €	4 654,80 €	16 745,20 €	17 272,00 €	6 649,71 €	23 921,71 €
Mission Locale Intercommunale d'Ivry-Vitry / GIP d'Ivry-Vitry	38 568,05 €	4 824,30 €	43 392,35 €	55 097,22 €	6 891,86 €	61 989,08 €
REFLEXES 95	17 522,39 €	4 735,20 €	22 257,59 €	25 031,98 €	6 764,57 €	31 796,56 €
Mission Locale Argenteuil-Bezons	38 281,40 €	5 863,36 €	44 144,76 €	54 687,71 €	8 376,23 €	63 063,94 €
Mission Locale Agir pour la Valorisation par l'Emploi et les Compétences - A.V.E.C.	48 021,04 €	7 708,50 €	55 729,54 €	68 601,48 €	11 012,14 €	79 613,62 €
Mission Locale de la Vallée de Montmorency	27 417,33 €	5 800,05 €	33 217,38 €	39 167,61 €	8 285,79 €	47 453,40 €
Mission Locale SeinOise	37 221,99 €	4 677,42 €	41 899,41 €	53 174,27 €	6 682,03 €	59 856,30 €
A.I.S.P.J. - Mission Locale Val d'Oise Est	62 391,36 €	10 317,72 €	72 709,08 €	89 130,52 €	14 739,60 €	103 870,12 €
Mission Locale de Taverny - G.I.P. Insertion	11 218,22 €	3 938,04 €	15 156,26 €	16 026,03 €	5 625,77 €	21 651,80 €
	2 100 000,00 €	**385 000,00 €**	**2 485 000,00 €**	**3 000 000,00 €**	**550 000,00 €**	**3 550 000,00 €**

ANNEXE 6 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	17/11/2016	N° de rapport	R0008938	Budget	2016

Chapitre	**931 - Formation professionnelle et apprentissage**
Code fonctionnel	**11 - Formation professionnelle**
Programme	**111004 - Accès à l'information et à l'orientation**
Action	**11100401 - Soutien aux missions locales**

Dispositif : N° 00000263 - Subventions de fonctionnement Missions locales

Dossier	16015788 - AVANCE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX MISSIONS LOCALES 2017			
Bénéficiaire	R40958 - ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 633 471,55 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	HT	00 %	5 633 471,55 €	

Total sur le dispositif N° 00000263 - Subventions de fonctionnement Missions locales	5 633 471,55 €

Dispositif : N° 00000268 - Parcours d'orientation professionnelle

Dossier	16015790 - AVANCE DE SUBVENTION PARCOURS ORIENTATION PROFESSIONNELLE 2017			
Bénéficiaire	R40958 - ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 102 500,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	HT	00 %	1 102 500,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000268 - Parcours d'orientation professionnelle	1 102 500,00 €

Dispositif : N° 00000271 - Parrainage

Dossier	16015789 - AVANCE DE SUBVENTION PARRAINAGE 2017			
Bénéficiaire	R40958 - ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	197 030,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	HT	00 %	197 030,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	17/11/2016	N° de rapport	R0008938	Budget	2016

Total sur le dispositif N° 00000271 - Parrainage	197 030,00 €

Total sur l'imputation 931 - 11 - 111004 - 11100401	6 933 001,55 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 23/11/2016
- Date de réception en préfecture: 23/11/2016

DELIBERATION N° CR 210-16

DU 17 NOVEMBRE 2016

CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME
ADOPTION DU PRINCIPE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ETAT-REGION

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU Le Code du travail ;

VU Le Code des marchés ;

VU La loi n° 2014/288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

VU La délibération n° CR 72-07 du 27 juin 2007, relative au schéma régional de la formation initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013 ;

VU La délibération n° CR 54-09 du 18 juin 2009 relative au rapport cadre « Service public régional de l'insertion et de la formation professionnelle » ;

VU La délibération CR n°89-14 du 21 novembre 2014 relative à la décentralisation de la formation professionnelle : la Région clarifie les compétences en matière de formation des demandeurs d'emploi et simplifie leur accès à leur formation ;

VU La délibération CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;

VU La délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU L'avis de la commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage ;

VU L'avis de la commission des finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Mandate la Présidente pour négocier avec le GIP FCIP de Versailles, «centre de ressources régional illettrisme», une convention d'objectifs et de moyens relative aux objectifs, axes de travail et indicateurs de réussite pour le déploiement d'un centre de ressources illettrisme et maîtrise du français, compétence professionnelle sur toute l'Ile-de-France.

Article 2 :

Délègue à la commission permanente du Conseil régional l'adoption de cette convention avec le GIP FCIP de Versailles.

Article 3 :

Approuve la convention de partenariat entre l'Etat/DIRPJJ Ile de France, et la Région Ile-de-France telle que présentée en annexe à la délibération et autorise la Présidente à la signer.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION:

CONVENTION DE PARTENARIAT REGION ILE-DE-FRANCE / DIRPJJ

CONVENTION DE PARTENARIAT REGION ILE-DE-FRANCE / DIRPJJ

Entre la **Direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, d'Ile de France et d'Outre-Mer**, située 21/23 rue Miollis à 75015 Paris, représentée par son Directeur Interrégional, Monsieur Dominique SIMON ;

Ci-après désignée la DIRPJJ,

Et la **Région Ile-de-France** située 33 rue Barbet de Jouy 75007 PARIS, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE ;

Ci-après désignée la REGION,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La DIRPJJ Ile-de-France et Outre Mer est une des 9 directions interrégionales de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Elle est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs, civile comme pénale et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre.
La DIR PJJ IDF/OM intervient sur la région Île-de-France et 9 collectivités territoriales d'Outre-Mer. En Île-de-France, la prise en charge des jeunes est assurée par 48 Unités Éducatives de Milieu Ouvert, 19 Unités d'Insertion, 22 Unités de placement, 4 services et interventions éducatives en établissement pénitentiaire et d'unités éducatives auprès des tribunaux pour le service public. La DIR PJJ IDF-OM conventionne à travers un partenariat associatif avec des structures habilitées par le Ministère de la Justice.
En Île-de-France, 25 893 jeunes ont été suivis en 2015 dont 15 734 par le secteur public et 10159 par le secteur associatif habilité.
Sur les 32453 mesures confiées au secteur public par les magistrats au cours de l'année 2015, le suivi en milieu ouvert représentait 54% de l'activité, l'investigation 43% et le placement 3%.

Les orientations déclinées dans la note du 24 février 2016 publiée au bulletin officiel du Ministère de la Justice relative à l'action de la protection judiciaire de la jeunesse dans les parcours d'insertion scolaire et professionnelle des jeunes confiés confirment que l'insertion sociale et l'accès à l'autonomie des jeunes reposent notamment sur leur insertion professionnelle.
Pour les services et établissements de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), ces objectifs d'insertion sont d'autant plus centraux et exigeants qu'ils sont consubstantiels de l'action éducative et que les caractéristiques et conditions de vie des jeunes accueillis y font souvent obstacle.

Le Projet stratégique interrégional 2014-2017 de la DIRPJJ prévoit également de favoriser les actions visant à garantir un parcours d'insertion pour les jeunes suivis, notamment en œuvrant à leur insertion dans le droit commun.

Cette priorité impose un travail partenarial avec tous les acteurs porteurs de dispositifs susceptibles de bénéficier aux jeunes accompagnés par la PJJ.

Pour atteindre ces objectifs, la mise en place d'une convention entre la DIRPJJ et la Région Ile-de-France est importante, en particulier dans le domaine de l'accès à la formation et à l'emploi des jeunes en difficulté d'insertion.

La REGION Ile-de-France est un partenaire central en matière d'emploi, et de formation professionnelle des jeunes. En effet, depuis 1982, les Régions disposent d'une compétence de droit commun en matière de formation et d'apprentissage.

La Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale achève la décentralisation dans le domaine de la formation professionnelle, en transférant aux Régions les dernières compétences encore gérées par l'Etat, à savoir : la formation professionnelle des personnes en situation de handicap, des personnes sous main de justice, des français établis hors de France, ainsi que la formation sur les connaissances socle/de base. Ces dispositifs s'ajoutent donc à ceux déjà gérés par la Région.

De même, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a renforcé les prérogatives des Régions, désormais acteurs incontournables des politiques de formation, d'orientation professionnelle, d'emploi, d'apprentissage et de développement économique.

La Présidente du Conseil Régional et le Préfet de Région ont souhaité élargir le partenariat initié sur la formation professionnelle à l'ensemble de ces domaines, dans le cadre d'une feuille de route partagée également signée par le Recteur de la région académique Ile-de-France et le Directeur régional de Pôle Emploi Ile-de-France. Traduisant concrètement l'engagement conjoint de l'Etat et de la Région pour la croissance et l'emploi, cette feuille de route permettra une action commune et ambitieuse, en lien avec les partenaires sociaux dans le cadre du comité régional pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle (CREFOP), sur la base d'un diagnostic conjoint.

Concernant les actions concertées pour l'emploi des jeunes, une attention particulière est portée aux jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, qui peinent davantage à trouver une insertion professionnelle et sociale. Les objectifs développés sont donc de renforcer les politiques de droit commun et de mieux les articuler entre elles, notamment au niveau territorial, et de les compléter par des politiques spécifiques visant à rétablir l'égalité effective de tous les citoyens.
Différents objectifs déclinent ces orientations, notamment ceux visant à adopter un nouveau cadre conventionnel unique Etat-Région avec les Missions locales franciliennes, et à renforcer l'articulation des dispositifs liés à l'insertion des jeunes, avec une priorité pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Concernant plus particulièrement l'orientation, cette même feuille de route préconise que les actions des opérateurs du Service Public de l'Orientation font l'objet d'une coordination par l'Etat et la Région.
Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la promotion de l'apprentissage, à l'orientation vers les nouveaux métiers et les métiers en tension et au développement d'actions spécifiques en direction des publics prioritaires : jeunes des quartiers en difficulté, personnes en situation de handicap…

Le partenariat proposé entre la Région Ile de France et la DIRPJJ s'inscrit tout à fait dans ces perspectives.

Article 1 : Objet de la convention

La DIRPJJ, et la REGION partagent un objectif d'insertion des jeunes dans la vie active et d'accès à l'autonomie via l'accès à un emploi durable ou à la formation professionnelle.

Les opérateurs du service public de l'emploi et de la protection judiciaire de la jeunesse travaillent déjà de fait sur des projets communs, ou sur des parcours transversaux de jeunes. Pourtant la mobilisation des acteurs de terrain, la prise en compte de la spécificité des publics PJJ et la coordination tant régionale que départementale des personnes ressources sur les sujets justice, selon les territoires, sont encore inégales et insuffisamment organisées.

La présente convention a pour objet d'organiser le partenariat entre les services de la DIRPJJ et de la REGION, avec pour objectif d'optimiser les parcours des jeunes sous main de justice relevant de la PJJ et de favoriser leur accès aux dispositifs régionaux de droit commun sur l'emploi et la formation professionnelle.

Article 2 : Modalités de mise en œuvre du partenariat

Le partenariat s'articule autour des 3 axes suivants : favoriser l'accès des jeunes de la PJJ aux dispositifs régionaux d'emploi et de formation professionnelle (axe 1), développer la professionnalisation et le lien entre les acteurs (axe 2) et cibler des financements européens sur les publics de la PJJ (axe 3).

AXE 1 : FAVORISER L'ACCES AUX DISPOSITIFS D'EMPLOI ET DE FORMATION

Le parcours des jeunes suivis par la PJJ est souvent émaillé de ruptures et d'échecs. Les jeunes pris en charge sont fréquemment désinscrits des dispositifs et rencontrent des problématiques de vie parfois multiples (famille, santé, logement, etc.).

Il convient donc de les accompagner de façon adaptée afin de préparer leur entrée dans un dispositif vers la formation ou l'emploi, et de poursuivre en parallèle cet accompagnement éducatif pour faciliter leur ancrage dans la vie professionnelle.

Un double travail est à réaliser en partenariat entre la DIRPJJ et la REGION, afin de favoriser leur accès aux dispositifs régionaux de droit commun et d'identifier les besoins en formation des publics PJJ.

1-1) LE PARTENARIAT AVEC LES MISSIONS LOCALES

Conformément aux nouvelles orientations régionales concernant l'emploi et la formation, et suite à la mise en place d'une feuille de route partagée Etat/Région, signée le 14 avril 2016, l'Etat, la Région et les missions locales ont travaillé à l'élaboration d'un premier accord-cadre tripartite. Cet accord a pour finalité de faire évoluer les modalités de conventionnement avec les missions locales dans une logique accrue de performance, basée sur l'appréciation conjointe avec l'Etat d'atteinte de résultats de retour à l'emploi notamment en apprentissage, ou à la formation des jeunes. Les jeunes en quartier politique de la ville ou sous protection judiciaire sont clairement au cœur des publics visés par ces nouvelles dispositions.

En parallèle, la DIRPJJ et la DIRECCTE ont approuvé une convention avec l'Association régionale des missions locales (ARML)ayant pour objet la mise en place d'une coordination appuyée des ML avec pour objectifs d'optimiser les parcours des jeunes sous main de justice relevant de la PJJ dans un but d'insertion des jeunes dans la vie active et d'accès à l'autonomie via l'accès à un emploi durable ou à la formation professionnelle.

Ainsi, afin de faciliter le suivi des jeunes PJJ et de répondre au mieux à leurs besoins, la REGION et la DIRPJJ s'engagent à :

- prendre en compte et à suivre l'accompagnement des jeunes en grande difficulté, notamment ceux résidant en quartier politique de la ville, ceux suivis par la PJJ, dans le cadre du nouveau conventionnement Etat-Région-missions locales.

- travailler sur leurs systèmes d'information et leurs modalités de reporting respectifs afin de faciliter l'inscription des jeunes PJJ, de suivre leurs parcours dans les dispositifs de droit commun ou dans l'accompagnement par les missions locales, et de co-construire des bilans quantitatifs permettant de mieux suivre ce public.

- construire des « parcours d'insertion/formation/emploi » adaptés aux jeunes PJJ, en travaillant sur l'articulation des dispositifs existants au niveau régional.

- suivre et faciliter le montage de projets copilotés par les missions locales et les services de la PJJ au bénéfice des jeunes ayant le moins d'opportunités.

1-2) L'ACCES AUX DISPOSITIFS REGIONAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE

*** Dispositifs Avenir Jeunes** : Pôle de projet professionnel et Espace dynamique d'insertion

Le Pôle de projet professionnel (PPP) est, avec l'Espace de dynamique d'insertion (EDI), une composante essentielle du dispositif régional Avenir jeunes qui vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes franciliens de 16 à 26 ans, pas ou peu qualifiés et en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, par l'accès à l'emploi, à la qualification, ou à un contrat en alternance.

- Le parcours de formation au sein du Pôle de projet professionnel (PPP) est mis en place pour aider le jeune à **construire ou à confirmer un projet professionnel**. Cette formation est basée sur le développement des compétences en lien avec les situations professionnelles et permet au jeune de préparer sa suite de parcours en emploi, en formation ou encore en alternance. 24 PPP interviennent sur le territoire francilien avec 3 antennes par département pour être au plus près des jeunes qui en ont besoin. Environ 10 000 jeunes sont accueillis tous les ans.

- Les Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI) ont été développés, notamment en partenariat avec la PJJ. D'ailleurs, plusieurs EDI poursuivent leurs activités en lien étroit avec la PJJ et même dans des locaux appartenant à la PJJ dans plusieurs territoires. Certains EDI ont fonctionné également avec des mises à disposition de personnel de la PJJ. Les EDI ont pour but de **favoriser l'acquisition, le développement et l'évaluation des compétences** et celles, transversales, notamment comportementales et sociales, nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle afin d'amener les jeunes à être en capacité de répondre aux contraintes et aux exigences d'un organisme de formation classique et/ou

d'un employeur. Il s'agit d'amener les jeunes vers l'autonomie, de les placer dans une dynamique de projet d'insertion sociale et professionnelle pour les amener à intégrer les dispositifs d'insertion et de formation du droit commun. 24 EDI accueillent 2 400 jeunes tous les ans sur le territoire francilien.

Les prescripteurs sont les missions locales, les missions de lutte contre le décrochage scolaire, les Cap emploi, et plus particulièrement pour les EDI, les travailleurs sociaux, les Clubs de prévention, mais également les structures relevant de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ce dernier partenariat permet de favoriser l'accès des jeunes PJJ aux dispositifs Avenir jeunes. En outre, les jeunes peuvent se présenter directement à un EDI.

Ainsi, les dispositifs d'Avenir jeune répondent aux besoins de ces jeunes suivis par la PJJ, qui souvent manquent de repères, se dévalorisent, et n'ont aucune perspective d'avenir encore moins de perspective professionnelle. Les parcours proposés sont adaptés à chaque jeune et à chaque problématique individuelle. Actuellement, on dénombre en moyenne 5% des jeunes accueillis en EDI, qui sont suivis par la PJJ.

*** Dispositif des Ecoles de la deuxième chance : E2c**

L'école de la deuxième chance permet à des jeunes sans diplôme et sans qualification de suivre un parcours de formation dans le but de construire son projet professionnel, afin de retrouver un emploi ou une formation professionnelle qualifiante. L'accompagnement et la formation, le conseil et le suivi sont individualisés.

Le public éligible est constitué des jeunes, âgés de 16 ans à moins de 26 ans, pas ou peu qualifiés, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle et sortis du système scolaire depuis au moins un an. Environ 3200 jeunes par an sont accueillis au sein des huit E2c franciliennes.

Le profil des jeunes suivis par la PJJ en fait le cœur de cible des Ecoles de la 2e chance, au regard de leur situation fréquente de décrochage scolaire.

Un travail conjoint et articulé de la Région et de la DIRPJJ doit permettre d'inciter les 23 sites franciliens des 8 écoles de la 2e chance à accueillir des jeunes suivis par la PJJ. Des partenariats territoriaux sont à créer pour faciliter l'accueil de jeunes PJJ par une E2C. A terme, un objectif cible quantitatif et qualitatif sera à fixer et devra être mesuré.

Ainsi, afin de favoriser l'accès des publics PJJ dans les dispositifs régionaux d'insertion professionnelle, la REGION et la DIRPJJ s'engagent à :

- présenter aux professionnels de la DIRPJJ, les dispositifs régionaux d'insertion professionnelle et leurs objectifs, ainsi que la liste des organismes de formation dispensant ces actions.

- faire un état des lieux de la situation actuelle des publics PJJ accueillis dans les EDI et travailler à la définition d'un objectif commun.

- sensibiliser les organismes de formation travaillant sur ces dispositifs, à l'accueil des jeunes suivis par la PJJ, en présentant notamment les spécificités de ces publics.

- renforcer l'articulation et la complémentarité entre les différents dispositifs de formation ou d'accompagnement des jeunes, en développant des liens entre les organismes de formation et les professionnels de la PJJ.

1-3) L'ACCES AUX DISPOSITIFS REGIONAUX DE FORMATION PROFESSIONNELLE

*** Compétences socle et compétences transversales**

Les actions de formation proposées au sein de ces dispositifs visent à acquérir ou développer les connaissances et les compétences des bénéficiaires, en réponse à des besoins de qualification identifiés au niveau territorial ou professionnel. Ces formations doivent être un levier pour accroître les chances d'insertion des jeunes et de retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, en particulier ceux de faible qualification.

Les parcours destinés à l'acquisition des savoirs de base répondent à deux objectifs généraux : contribuer à la lutte contre l'illettrisme, et faciliter l'accès à un emploi, à une formation pré-qualifiante ou qualifiante des personnes en difficulté avec la langue française. Les différents parcours de formation ont ainsi pour objectifs de maîtriser la langue orale et écrite pour développer ses compétences en français langue professionnelle ou à renforcer ses compétences de base en lien avec le socle CléA, en situation d'insertion professionnelle ou situation professionnelle.

En complément, des parcours de formation sont également prévus pour acquérir les compétences linguistiques professionnelles en anglais permettant de travailler dans les domaines de la vente, l'accueil, la sécurité, l'hôtellerie-restauration, le tourisme-animation, la sécurité, la maintenance ou encore la logistique, mais aussi pour acquérir, développer ou renforcer des compétences sur les outils bureautiques nécessaires à l'insertion professionnelle.

L'ensemble de ces parcours sont tout-à-fait ouverts aux publics en difficulté, notamment les jeunes résidant en quartier politique de la ville et les jeunes suivis par la PJJ. Ils permettent souvent de réactiver des connaissances de base et/ou d'améliorer la maitrise de la langue, afin de faciliter l'accès à l'emploi ou à une formation qualifiante/ professionnalisante de ces jeunes.

*** Formation qualifiantes, professionnalisantes vers les métiers d'avenir ou en tension**

Par le biais de ses différents programmes qualifiants/professionnalisants, la Région permet aux demandeurs d'emploi et aux jeunes en recherche d'emploi, d'accéder à une certification reconnue par l'Etat et les branches professionnelles ou d'acquérir les compétences professionnelles recherchées sur le marché du travail francilien.

Ces formations modulaires, individualisées et proposant des stages en entreprise, se déclinent sur tous les secteurs d'activité et sont proposées sous trois formats permettant de répondre au mieux aux projets professionnels des demandeurs d'emploi :

- Les parcours d'accès à la qualification pour acquérir les pré-requis permettant d'entrer sur une formation certifiante de premier niveau de qualification ;
- Les parcours certifiants permettant d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires au passage d'une certification partielle ou totale, d'une habilitation ou d'un certificat.
- Les parcours professionalisants pour acquérir les compétences professionnelles complémentaires nécessaires à l'exercice d'un métier afin de répondre à des besoins de qualifications ou de polyvalence recherchées sur le marché du travail.

L'entrée dans ces dispositifs peut s'effectuer après avoir élaboré son projet professionnel dans le cadre du dispositif Avenir Jeunes –Pôle de Projet Professionnel ou du dispositif Ecole de la deuxième Chance. Ainsi, la Région travaille à sécuriser les parcours de formation des publics en difficulté notamment les jeunes habitant en quartier politique de la ville ou suivis par la

PJJ, leur permettant de suivre des formations de remobilisation, remise à niveau, travail sur le projet professionnel, ou des formations pré-qualifiantes et qualifiantes, pour accéder à un emploi.

Ainsi, afin de favoriser l'accès des publics PJJ dans les dispositifs régionaux de formation professionnelle qualifiante/professionnalisante, la REGION et la DIRPJJ s'engagent à :

- présenter aux professionnels de la DIRPJJ, les dispositifs régionaux de formation professionnelle et leurs objectifs, ainsi que la liste des organismes de formation dispensant ces actions.

- suivre les inscriptions et les parcours relatifs au public spécifique des jeunes suivis par la PJJ dans les différentes bases de données d'entrées en formation régionale afin de mieux en assurer la réussite.

- renforcer l'articulation et la complémentarité entre les différents dispositifs de formation ou d'insertion des jeunes.

- travailler en commun sur les enjeux du numérique pour les jeunes en difficulté suivis par la PJJ, notamment autour de l'appel à projet de la Région lié aux projets innovants numériques.

- travailler à la diffusion de l'information, notamment auprès des orienteurs, concernant les formations dispensées par les restaurants d'application de la PJJ, compte tenu de leur ouverture à des publics non suivis par la PJJ.

1-4) L'ACCES AUX DISPOSITIFS REGIONAUX DE L'EMPLOI

* L'apprentissage et le préapprentissage

Apprentissage

L'apprentissage offre souvent une voie de réussite aux jeunes en difficulté ou en décrochage. Les effectifs des niveaux IV et V de formation continuent de baisser, alors même que le chômage des jeunes à ces niveaux de qualification augmente et qu'ils sont de plus en plus nombreux à ne pas trouver leur place dans la société. La Région considère que l'apprentissage doit offrir à ces jeunes une deuxième chance : des solutions comme le préapprentissage sont valorisées pour leur offrir toutes les garanties d'une insertion professionnelle et d'une réussite d'études, en particulier pour les jeunes suivis par la PJJ.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle contractualisation entre la Région et chacun des Centres de formation d'apprentis CFA franciliens, un indicateur de diversité des publics a été retenu parmi les sept qui constituent le « contrat de performance ». Il s'agit du taux de jeunes résidant en quartier Politique de la Ville inscrits dans le CFA. Au-delà de l'indicateur lui-même cela doit amener les CFA à déployer des actions en faveur de la diversité des publics, à agir en faveur des niveaux IV et V de formation et à déployer des actions pédagogiques pour réduire les ruptures de contrats d'apprentissage et améliorer la réussite aux examens et l'insertion dans l'emploi des jeunes les plus fragiles.

En ce sens, la Région incitera les CFA à se rapprocher de la PJJ pour travailler avec les jeunes dont elle assure le suivi.

Dispositif d'accès à l'apprentissage

Le dispositif d'accès à l'apprentissage permet aux jeunes, quel que soit leur parcours antérieur, de combler les écarts entre leur profil (niveau scolaire, posture et comportement, connaissance du monde professionnel) et les prérequis demandés par les entreprises et les CFA.

Par un travail sur le projet professionnel, ce dispositif contribue, d'une part, à prévenir le décrochage scolaire et à « raccrocher » des jeunes, par une aide à l'orientation vers la voie professionnelle, et, d'autre part, à lutter contre les ruptures de contrat en favorisant l'individualisation de la formation.
Le profil des jeunes concernés par le Dispositif d'Accès à l'Apprentissage s'applique particulièrement à ceux suivis par la PJJ.
Compte tenu de leurs difficultés particulières à entrer sur le marché du travail, une priorité est donnée à l'accès à l'apprentissage et à l'obtention d'un diplôme pour les jeunes aux premiers niveaux de qualification.

Dans le cadre de cette convention, le partenariat sera renforcé avec la PJJ, pour permettre aux jeunes qu'elle suit d'accéder au Dispositif d'Accès à l'Apprentissage. Des exemples de bonnes pratiques, comme les actions que la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat va mettre en place suite à la convention qu'elle a signée avec la PJJ le 8 septembre 2016, ou bien les actions du CFA Saint-Jean, seront portées à la connaissance des CFA pour être déployées plus largement.

Certains dispositifs des UEAJ (unités éducatives d'activités de jour) ou encore le parcours au sein des restaurants d'application, sont ouverts pour partie à des jeunes extérieurs à la PJJ. Il est proposé d'étudier la mobilisation de ces dispositifs comme sas de préparation à l'apprentissage.

* **Dispositif 100 000 stages**

Dans le cadre de la nouvelle délibération 100 000 stages, il est important de souligner que les jeunes suivis par la PJJ font partie des publics éligibles à ce dispositif, et peuvent donc bénéficier des offres de stage recueillies sur la plateforme régionale.

*** L'insertion par l'activité économique**

Au sein des structures de l'IAE, le public jeune est généralement plus représenté dans les entreprises de travail temporaire d'insertion (29% des salariés) et les chantiers d'insertion (25% des salariés). Aucun objectif de jeunes, et a fortiori de jeunes PJJ, n'est fixé dans les dispositifs de l'IAE, davantage destinés aux publics bénéficiaires de minimas sociaux. En revanche, certaines structures peuvent porter des dispositifs destinés aux publics sous main de justice, dont des jeunes.

Aussi, le travail entre la DIRPJJ et les structures de l'IAE portera sur la prise en compte des spécificités du public suivi par la PJJ. Celui-ci sera effectué en lien avec la Région. Les structures de l'IAE pourront proposer aux jeunes suivis par la PJJ des contrats à temps partiel, afin de permettre un suivi alternatif par une structure de la PJJ et par une structure de l'IAE.

AXE 2 : DEVELOPPER LA PROFESSIONNALISATION ET LE LIEN ENTRE LES ACTEURS

Les publics PJJ, qui cumulent des difficultés éducatives, sociales et professionnelles, accèdent plus difficilement au marché du travail. Il est constaté que les employeurs, comme les structures d'accompagnement ont souvent une méconnaissance des caractéristiques de ces publics.

Tout mineur ou jeune majeur pris en charge par la PJJ fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement éducatif dans un cadre judiciaire. L'éducateur de milieu ouvert référent du jeune sera un interlocuteur privilégié pour les partenaires afin de faciliter les articulations et l'inscription du jeune dans les dispositifs d'insertion professionnelle.

Ainsi, les professionnels de la PJJ doivent être formés et tenus informés régulièrement sur les dispositifs d'insertion professionnelle de droit commun et leurs évolutions permanentes afin de pouvoir travailler avec le jeune à son orientation et à son inscription dans un parcours d'insertion.

Par ailleurs, dans la feuille de route signée le 14 avril 2016, l'Etat et la Région ont souhaité établir et adopter un zonage territorial commun du territoire francilien sur les questions de développement économique, d'emploi et de formation, à l'échelle de « bassins d'emploi » dont la carte a été adoptée par le Conseil régional le 22 septembre 2016. Ces périmètres géographiques vont devenir l'échelle de référence pour identifier les besoins en compétences au regard des enjeux économiques des territoires (notamment les métiers en tension), afin de définir une offre de formation professionnelle et d'orientation tout au long de la vie adaptée aux réalités du tissu économique et aux besoins des populations. Ces bassins auront pour fonctions d'observer/analyser, d'animer/concerter et d'adapter les offres de service au rayonnement local.

Aussi, dans ce cadre, les signataires de la convention s'engagent à développer les canaux d'informations suivants :

- La REGION s'engage à présenter aux professionnels de la DIRPJJ les dispositifs d'insertion professionnelle de droit commun, de formation professionnelle et d'emploi (notamment l'apprentissage) ouverts aux jeunes PJJ en mobilisant les acteurs en particulier les missions locales et les autres acteurs de ces champs.

- La DIRPJJ s'engage à présenter les spécificités des publics concernés et les dispositifs d'accompagnement spécifiques aux agents de la REGION. Des réunions spécifiques pourront également être organisées avec les autres structures d'insertion professionnelle (Avenir jeunes - dont les Pôles de projet professionnel et les Espaces dynamique d'insertion -, E2C, ...), Défi-métiers comme organisme régional chargé de l'information sur l'offre de formation et toute autre structure compétente sur ces sujets,...

- La DIRPJJ et la REGION s'engagent à travailler en commun dans le cadre des bassins d'emploi pour participer à la concertation territoriale et prendre en compte la spécificité des besoins des jeunes en difficulté , notamment ceux qui sont suivis par la PJJ.

AXE 3 : MOBILISER DES FINANCEMENTS EUROPEENS EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS PJJ

Dans le cadre du Programme opérationnel régional 2014-2020, notamment dans l'axe 5 (Investir dans l'éducation et adapter les compétences), la Région, autorité de gestion des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI), a souhaité inclure des actions de formation à destination des jeunes relevant de la protection judiciaire.

La Région et la DIRPJJ s'engagent notamment à construire des appels à projets visant à augmenter le niveau de qualification des jeunes suivis par la PJJ dont le niveau de qualification, souvent inférieur au niveau IV, constitue un facteur pénalisant supplémentaire à leur insertion professionnelle.

La Région et la DIRPJJ s'engagent en outre à travailler ensemble afin d'identifier et d'accompagner les projets qui pourraient bénéficier de financements européens dans le cadre de ces appels à projets afin qu'un maximum de jeunes suivis par la PJJ puissent accéder à une insertion professionnelle durable.

La Région est disposée à accompagner les services de la PJJ dans le montage de projet et à leur fournir les outils méthodologiques et techniques pour identifier les leviers financiers nécessaires au développement des actions en direction des jeunes en insertion.

La Région et la DIRPJJ travailleront à l'identification d'associations porteuses de projets éligibles au FSE et qui ciblent les jeunes ayant le moins d'opportunités, en particulier ceux pris en charge par la PJJ.

Article 3 : Durée du partenariat

La présente convention est fixée pour une durée de 3 ans. Elle pourra faire l'objet d'un avenant pour prolonger la durée du partenariat.

Article 4: Évaluation

La DIRPJJ et la REGION s'engagent à réaliser un bilan du partenariat à mi-parcours (début du 2ème semestre 2018). Ce bilan écrit aussi bien qualitatif que quantitatif permettra d'évaluer et de réajuster, le cas échéant, les axes fixés lors du comité de pilotage.

Article 5 : Comité de pilotage et Comité technique

Un comité de pilotage annuel présidé par le Directeur de la DIRPJJ et le Vice-président de la REGION en charge de l'économie, et de l'emploi, ou leur(s) représentant(s), permettra d'évaluer les avancées des axes identifiés et fixer les modalités de travail entre les deux institutions.

Un comité technique se réunira régulièrement, composé des services de ces deux institutions pour mettre en place un plan d'actions annuel et en réaliser son suivi.

A ……,
Le ……,

Fait en 3 exemplaires,

Pour la Direction interrégionale
de la protection judiciaire
de la jeunesse,

Pour la Région Ile-de-France,

Le Directeur Interrégional
d'Ile-de-France et d'Outre-mer
M. Dominique SIMON

La présidente du Conseil régional
Mme Valérie PECRESSE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 23/11/2016
- Date de réception en préfecture: 23/11/2016

DELIBERATION N° CR 171-16

DU 17 NOVEMBRE 2016

PROTOCOLE DE COLLABORATION ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE, LES SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT ET LA DIRECTION REGIONALE DE L'ADEME

ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME REGIONAL POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE (PREE)

ABROGATION DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PROPRIETAIRES PARTICULIERS

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;
VU Le Code de l'environnement ;
VU Le Code de le Construction et de l'Habitation ;
VU Les articles 22 et 188 de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte promulguée le 17 août 2015 ;
VU Le contrat de plan État-Région Île-de-France 2015-2020 signé le 9 juillet 2015 par le Conseil Régional d'Île-de-France et le Préfet de région ;
VU La délibération CR 55-10 du 30 septembre 2010 relative à la politique énergie climat ;
VU La délibération CR 43-11 du 23 juin 2011 approuvant le Plan Régional pour le Climat ;
VU La délibération CR 46-12 du 23 novembre 2012 relative à la « politique régionale énergie-climat : en route vers la transition énergétique » ;
VU La délibération CR 98-12 du 22 novembre 2012, relative à l'approbation du SRCAE ;
VU La délibération CR 88-13 du 22 novembre 2013 relative au renforcement des mesures en faveur de l'efficacité énergétique et de lutte contre la précarité énergétique et sociale dans les politiques régionales en faveur du logement et énergie-climat ;
VU La délibération CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;
VU La délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;
VU Le budget 2016 de la Région Ile-de-France ;
VU Le rapport CR 114-16 relatif à l'adoption du plan régional pour la qualité de l'air (Changeons d'Air en Île-de-France) ;
VU Le rapport n° CR 159-16 présenté par madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France ;
VU L'avis de la commission des Finances ;
VU L'avis de la commission du logement et de la politique de la ville ;
VU L'avis de la commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation ;
VU L'avis de la commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage;
VU L'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1

Approuve le protocole de collaboration entre la Région Ile-de-France, l'Etat et la Direction Régionale de l'Ademe Ile-de-France portant sur l'élaboration et la mise en œuvre du Programme Régional pour l'Efficacité Energétique, figurant en annexe 1 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil Régional à le signer.

Le Programme Régional pour l'Efficacité Energétique se substituera au protocole de collaboration une fois son élaboration terminée et son contenu approuvé.

Article 2

Abroge, à compter du 1er janvier 2017, le règlement d'attribution des subventions régionales aux propriétaires particuliers pour la mise en œuvre d'équipements de production d'énergie renouvelable (solaire thermique et photovoltaïque, pompe à chaleur géothermale) et l'installation de toitures végétalisées approuvé à l'article 5 de la délibération n° CR 55-10 du 1er octobre 2010.

La Présidente du Conseil Régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : PROTOCOLE DE COLLABORATION ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE, LES SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT ET LA DIRECTION REGIONALE DE L'ADEME. ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME REGIONAL POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE (PREE)

Elaboration et mise en œuvre du Programme Régional pour l'Efficacité Energétique – PREE

Protocole de collaboration entre la Région Ile-de-France et

Les services déconcentrés de l'Etat et la Direction Régionale Ile-de-France de l'ADEME

Préambule / Eléments de contexte

La rénovation énergétique performante des bâtiments et la régulation du marché afin d'en améliorer l'efficacité sont des enjeux partagés par les services déconcentrés de l'Etat, la Direction Régionale Ile-de-France de l'ADEME et la Région Ile-de-France. Le but est d'améliorer les conditions d'habitation des franciliens sur les plans sanitaires et environnementaux tout en optimisant le confort thermique et les impacts économiques de la rénovation et en maîtrisant les pollutions induites par le secteur du bâtiment.

Ces objectifs ont donné lieu à la réalisation d'exercices de prospective, dont le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) est la production principale. Ce dernier affiche un objectif de 125 000 logements et 6 millions de m2 de tertiaire réhabilités par an d'ici à 2020 en Ile-de-France, ce qui est en cohérence avec les objectifs fixés par la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV).

Le **Programme Régional pour l'Efficacité Energétique** (PREE) : inscrit dans l'article 188 de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), promulguée le 17 août 2015, il est défini sur un périmètre très ciblé (cf. annexe 2), tout en élargissant les thématiques à aborder au tertiaire privé. La Région est consacrée par cette loi comme étant l'Institution légitime pour assurer le pilotage de ce programme, dont le périmètre optimal de mise en œuvre est régional. Le PREE repose sur le déploiement de Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique (PTRE), qui devront assurer la mise en œuvre du Service Public de Performance Energétique dans l'Habitat (SPEEH), évoqué quant à lui, à l'article 22 de la LTECV. D'autres points complémentaires sont également à traiter dans ce cadre : les modulations régionales du cahier des charges du « passeport énergétique », la formation des professionnels du bâtiment, la prise en main des données de consommation ainsi qu'un volet dédié au financement des rénovations énergétiques.

Il a été convenu de formaliser le cadre de collaboration des services de la Région Ile-de-France, de l'Etat et de la Direction Régionale Ile de France de l'ADEME pour l'élaboration de ce programme régional et son suivi, en établissant le présent Protocole de collaboration.

Le PREE a vocation à poursuivre au niveau régional l'initiative conduite avec la déclinaison du Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) et de capitaliser sur ses réalisations en 2017, les deux exercices ayant des objets similaires et non exclusifs. Pour plus de lisibilité, il est donc proposé que le PREE se substitue pour l'Ile-de-France au PREH tout en intégrant les développements que ce dernier a d'ores-et-déjà apportés.

De fait, le périmètre proposé dans la loi LTECV pour le PREE va être repris dans une logique inclusive, afin d'intégrer l'ensemble des thématiques qui ont connu un développement dans le cadre du PREH comme les travaux portant sur la mention « Reconnu Garant de l'Environnement » des professionnels et sur la qualité de la construction.

Il est à noter que le PREE couvre les bâtiments des différents parcs : tertiaire, résidentiel privé individuel et collectif et les logements locatifs sociaux des organismes d' « Habitations à Loyers Modéré » (HLM).

Enfin, un développement spécifique sera réservé à la thématique de la lutte contre la précarité énergétique.

Article 1 : Objet du protocole de collaboration

Ce protocole a pour objet de définir un cadre pour le travail collectif pour l'élaboration du PREE entre les services de la Région, les services déconcentrés de l'Etat et de la Direction Régionale Ile de France de l'ADEME, sous le pilotage de la Région.

Ce cadre repose sur l'organisation de comités techniques (dont la fréquence de réunion sera à minima bimestrielle) et de réunions des groupes de travail dont les sujets et les périmètres exacts seront définis lors du premier comité technique.

En tout état de cause, les axes de travail doivent intégrer a minima les sujets précédemment développés dans le cadre du PREH et ceux imposés par la loi (cf. l'article 188 de la LTECV).

Concrètement, les groupes de travail auront à :

D'une part, poursuivre les actions menées sur les 3 objectifs du PREH :

- Enclencher la décision de rénovation, par l'accompagnement des particuliers, des personnes morales et des collectivités
- Financer la rénovation, en apportant des aides,
- Mobiliser les professionnels et adapter leurs compétences pour garantir la qualité des rénovations.

D'autre part, développer les actions imposées par les objectifs assignés au PREE dans la loi, qui sont au nombre de 7 :

- Définir un plan de déploiement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique ;
- Promouvoir la mise en réseau de ces plateformes en vue de la réalisation d'un guichet unique, sous coordination des financeurs,
- Définir un socle minimal en matière de conseils et de préconisations relatifs aux travaux concernés fournis par les plateformes, en fonction des spécificités du territoire régional ;
- Etablir les modulations régionales du cahier des charges du « passeport énergétique » ;

- Proposer des actions pour la convergence des initiatives publiques et privées en matière de formation des professionnels du bâtiment en vue d'assurer la présence de professionnels qualifiés sur l'ensemble du territoire régional ;

- Définir en lien avec les plateformes territoriales de la rénovation énergétique les modalités d'accompagnement nécessaires à l'appropriation par les consommateurs des données de consommation d'énergie ;

De plus, le PREE prévoit un volet dédié au financement des opérations de rénovation énergétique qui vise à favoriser la meilleure articulation possible entre les aides publiques, à encourager l'implication des acteurs bancaires et à mettre en place un réseau d'opérateurs de tiers-financement, en premier lieu la SEM Energies POSIT'IF.

La Région Ile-de-France assurera la coordination des travaux et des études et interviendra en appui de l'Etat et de la Direction Régionale de l'ADEME, de manière transversale, pour accompagner les signataires dans leurs réalisations, dont ils conserveront le pilotage.

Article 2 : Orientations et objectifs communs

- *Poursuite des démarches et groupes de travail engagés précédemment*

Le protocole de mise en œuvre du PREH en lle-de-France a constitué un cadre de lancement à plusieurs démarches et groupes de travail thématiques, impliquant l'ensemble des partenaires franciliens.

Toutes ces réalisations ont vocation à nourrir le PREE et annoncent de nouveaux développements, comme l'indispensable implication des partenaires bancaires et des compagnies d'assurances.

- *Le déploiement des Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique (PTRE) et la mise en œuvre du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH).*

Le déploiement du PREE prendra pour base, parallèlement aux points listés dans la loi, les avancées et orientations issues de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de 2014 sur les PTRE : mobilisation des acteurs, acculturation des Conseillers Info Energie, accompagnement des territoires moteurs…

Lancé conjointement par la Direction Régionale Ile de France de l'ADEME et la Région Ile-de-France, il regroupe, à l'heure de la rédaction de ce Protocole de collaboration, 3 lauréats, issus du réseau francilien des Agences Locales de l'Energie et du Climat et des Espaces Info Energie.

Ces associations, formellement reconnues comme portant des PTRE par la LTECV, sont le socle du déploiement du SPPEH dont la définition du périmètre n'est pas encore arrêtée et qui fera l'objet du travail collectif cadré par le présent protocole.

- *Elargissement à d'autres thématiques complémentaires*

L'article 188 de la LTECV, s'il a l'avantage d'être précis et concis dans les attendus, circonscrit fortement les démarches à la seule logique de performance énergétique des bâtiments.

Il est incontournable d'inscrire cette démarche collective d'élaboration du PREE en y intégrant les problématiques sanitaire et environnementale, mais également d'optimisation des externalités économiques induites par les travaux de rénovation énergétique.

Ainsi, la prise en compte des enjeux de qualité de l'air, intérieur comme extérieur, de développement des filières d'éco-matériaux et de réemploi et d'appui sur la mobilisation de l'épargne locale dans une optique d'économie circulaire, seront notamment encouragés.

Les engagements et futures réalisations propres à chacun des partenaires sont reportés en annexe au présent Protocole de collaboration.

Article 3 : Gouvernance de la mise en œuvre du protocole

Le présent protocole d'accord rappelle que :

- Le PREE pourra constituer un des volets du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)
- Le PREE pourra s'inscrire dans le cadre du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) dont l'instance de gouvernance est le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Les parties s'engagent à articuler et harmoniser ces deux démarches dans le cadre des comités techniques d'une part, et des comités de pilotage respectifs du SRCAE et du SRHH d'autre part. Le CRHH sera notamment mobilisé, en parallèle du comité de pilotage du SRCAE, en tant qu'instance de consultation et information des propositions d'orientation du PREE. Les modalités de fonctionnement et de gouvernance de ces deux instances pourraient être amenées à évoluer en 2017.

Les comités techniques de mise en œuvre du présent protocole se réuniront sur une base bimestrielle afin de compiler les avancées des démarches et de formaliser les demandes de validation des orientations à suivre auprès du comité de pilotage.

Article 4 : Suivi et évaluation

Les missions de suivi et d'évaluation seront assurées par les signataires, qui pourront associer d'autres organismes de portée régionale sur la thématique de la rénovation énergétique.

Article 5 : Durée et révision du protocole

La signature du PREE lui-même mettra un terme au protocole.

Il est prévu que le PREE soit présenté au vote du Conseil Régional courant 2017. Le PREE comportera les nouvelles modalités de coopération entre les services de la Région Ile-de-France, les services déconcentrés de l'Etat et ceux de la Direction Régionale Ile de France de l'ADEME.

Article 6 : Descriptif des annexes au protocole

Les annexes 1, 2 et 3 font partie intégrante du présent Protocole d'accord.

Calendrier

Le présent Protocole est soumis pour approbation au Conseil Régional des 17 et 18 novembre 2016 et prendra effet à compter de la date d'apposition de la troisième signature des partenaires.

Signatures

Fait à Paris, en trois exemplaires, le

Pour le Conseil Régional Île-de-France,

La Présidente

Valérie PECRESSE

Pour l'ADEME

Le Président

Bruno LECHEVIN

Pour l'Etat,

Le Préfet de région

Jean-François CARENCO

Annexe 1 : Attentes propres à chaque Institution signataire

Attentes de la Région

- Concourir à la réalisation des objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE),
- Impulser la massification des réhabilitations énergétiques des logements des franciliens,
- Jouer pleinement son rôle de Chef de file climat-air-énergie, concrétisé et formalisé (cf. loi MAPTAM),
- Asseoir la région comme échelon pertinent pour coordonner les études, diffuser l'information et promouvoir les actions en matière d'efficacité énergétique (cf. article 188 LTECV)
- Coordonner les réalisations des collectivités infrarégionales.
- Clarifier les missions du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) et lui fixer des objectifs ambitieux.

Attentes des services déconcentrés de l'Etat

- Mettre en œuvre le SRCAE,
- Enclencher la décision de rénovation par l'accompagnement des particuliers,
- Financer la rénovation énergétique en apportant des aides et tendre à harmoniser les éco-conditionnalités,
- Mobiliser la filière professionnelle pour une meilleure qualité des rénovations,
- Compléter les actions sur la réhabilitation du logement par des actions similaires ou adaptées aux différents types de bâtiments tertiaires privés,
- Intégrer au PREE les plans d'action d'amélioration de l'efficacité énergétique du tertiaire public.

Attentes des services de la Direction Régionale de l'ADEME Ile-de-France

- Renforcer l'animation régionale du binôme ADEME/Région,
- Conforter le rôle central du réseau Rénovation Info Service/Espace Info Energie dans l'accompagnement des ménages vers la rénovation énergétique de leurs logements,
- Faire évoluer le réseau vers une mission de service public local de la rénovation énergétique élargissant leurs champs d'actions,
- Développer et pérenniser les plateformes de la rénovation dans leurs missions de structuration de l'offre locale de rénovation énergétique,
- Mobiliser les outils et les formations de l'ADEME dans l'accompagnement à la montée en compétence de ces réseaux,
- Accélérer la mise en œuvre des plateaux PRAXIBAT pour la formation initiale et continue des artisans,
- Elargir la problématique énergétique initiale à une approche transversale se préoccupant de confort, de santé et de réduction des impacts sur l'environnement en s'appuyant notamment sur la démarche Bâtiment Durable Francilien.

- **Annexe 2** : **Article 188 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte relatif au Programme Régional pour l'Efficacité Energétique.**

Article 188

I. – La région constitue l'échelon pertinent pour coordonner les études, diffuser l'information et promouvoir les actions en matière d'efficacité énergétique. Elle favorise, à l'échelon des établissements publics de coopération intercommunale, l'implantation de plateformes territoriales de la rénovation énergétique mentionnées à l'article L. 232-2 du code de l'énergie et le développement d'actions visant à lutter contre la précarité énergétique en matière de logement, en application de l'article L. 232-1 du même code. Elle est garante de la bonne adéquation entre l'offre de formation des établissements de formation initiale et les besoins des entreprises pour répondre aux défis techniques de construction en matière de transition énergétique.

II. – Le I de l'article L. 222-1 du code de l'environnement est complété par un 4° ainsi rédigé :

« 4° Un programme régional pour l'efficacité énergétique, qui définit les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire.

« Le programme régional pour l'efficacité énergétique s'attache plus particulièrement à :

« *a)* Définir un plan de déploiement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique, mentionnées à l'article L. 232-2 du code de l'énergie ;

« *b)* Promouvoir la mise en réseau de ces plateformes en vue de la réalisation d'un guichet unique ;

« *c)* Définir un socle minimal en matière de conseils et de préconisations relatifs aux travaux concernés fournis par les plateformes territoriales, en fonction des spécificités du territoire régional ;

« *d)* Arrêter les modulations régionales du cahier des charges du "passeport énergétique" ;

« *e)* Proposer des actions pour la convergence des initiatives publiques et privées en matière de formation des professionnels du bâtiment, en vue d'assurer la présence, en nombre suffisant, de professionnels qualifiés sur l'ensemble du territoire régional ;

« *f)* Définir, en lien avec les plateformes territoriales de la rénovation énergétique, les modalités d'accompagnement nécessaires à la prise en main, par les consommateurs, des données de consommation d'énergie mises à leur disposition conformément à l'article L. 124-5 du code de l'énergie.

« Le programme régional pour l'efficacité énergétique prévoit un volet dédié au financement des opérations de rénovation énergétique. Celui-ci vise à :

« – favoriser la meilleure articulation possible entre les différentes aides publiques ;

« – encourager le développement d'outils de financement adaptés par les acteurs bancaires du territoire ;

« – mettre en place un réseau d'opérateurs de tiers-financement.

« Le président du conseil régional soumet pour approbation une proposition de programme régional pour l'efficacité énergétique au représentant de l'État dans la région.

« La mise en œuvre du programme régional pour l'efficacité énergétique s'appuie sur le réseau des plateformes territoriales de la rénovation énergétique et, dans leurs domaines de compétences respectifs, sur l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, sur l'Agence nationale de l'habitat, sur les agences départementales d'information sur le logement, sur les agences locales de l'énergie et du climat, sur les agences d'urbanisme, sur les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, sur les agences régionales de l'énergie et, plus généralement, sur le tissu associatif partenaire.

« Le président du conseil régional associe également l'ensemble des acteurs concernés, notamment les professionnels du secteur du bâtiment, les établissements de crédit et les associations représentant ou accompagnant les propriétaires et les locataires. »

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 23/11/2016
- Date de réception en préfecture: 23/11/2016

DELIBERATION N° CR 181-16

DU 17 NOVEMBRE 2016

Création du Contrat d'Aménagement Régional (CAR)

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales.
VU La délibération n° CR 07-12 du 28 juin 2012 relative à l'adoption du nouveau contrat régional territorial.
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier.
VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens.
VU La délibération n° CR 22-16 du 4 mars 2016 portant choc de simplification.
VU Le rapport CR 181-16 présenté par madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France.
VU L'avis de la commission de la ruralité et de l'agriculture.
VU L'avis de la commission des finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1

Approuve la création du contrat d'aménagement régional et adopte son règlement, le contrat-cadre et la convention type de réalisation, figurant dans les annexes 1 à 3 de la présente délibération.

Article 2

Décide de la mise en œuvre du contrat d'aménagement régional à compter du 1er janvier 2017.

Article 3

Décide que les modalités du règlement des contrats régionaux territoriaux issus de la délibération CR 07-12 du 28 juin 2012 continuent à s'appliquer uniquement pour tous les contrats adoptés jusqu'à la Commission permanente du 16 novembre 2016.

Article 4

Délègue à la Commission permanente la possibilité de modifier les documents annexés à la présente délibération.

La Présidente du Conseil régional

d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXES A LA DELIBERATION

ANNEXE 1

Règlement relatif au contrat d'aménagement régional

SOMMAIRE

1. Définition du contrat d'aménagement régional
2. Programme du contrat
3. Financement régional
4. Durée du contrat
5. Elaboration du contrat : composition du dossier
    5.1 Le choix des opérations retenues conjointement au titre du contrat
    5.2 L'engagement de la commune, de l'EPCI ou de l'EPT
    5.3 Les pièces financières
    5.4 Le dossier technique
    5.5 Les acquisitions éventuelles
    5.6 Les avis des services déconcentrés de l'Etat et autres structures publiques
6. Instruction et approbation du dossier
    6.1 Instruction
    6.2 Approbation
7. Réalisation du contrat
    7.1 Date d'effet du contrat
    7.2 Examen des futures opérations en commission permanente
    7.3 Visibilité de l'action régionale
8. Versement des subventions
    8.1 Bénéficiaire
    8.2 Les règles de caducité des autorisations de programme
    8.3 Dérogation aux règles de commencement d'exécution
    8.4 Modalités de versement
    8.5 Respect du contrat
9. Modification du contrat
10. Candidature à un nouveau contrat

1. Définition du contrat d'aménagement régional

Un contrat d'aménagement régional est un engagement entre la Région Ile-de-France et une commune de plus de 2 000 habitants (selon le dernier recensement général de la population municipale, sans double compte, établi par l'INSEE au jour de la délibération du bénéficiaire sollicitant le contrat), ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) ou un établissement public territorial (EPT) d'Ile-de-France.

Les opérations peuvent être réalisées sous maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée de la commune, de l'EPCI ou de l'EPT.

2. Programme du contrat

Ce contrat comporte un programme pluriannuel d'investissement, dont le contenu a fait l'objet d'une concertation préalable, en vue du financement d'opérations concourant à l'aménagement, au développement et à l'équipement cohérent et durable du territoire régional.

Le contrat d'aménagement régional comporte au minimum deux opérations. Il privilégie l'accompagnement de projets opérationnels et n'a pas vocation à soutenir des études amont de définition, d'orientation ou d'expérimentation.

Le contenu du programme participe à la mise en œuvre d'un projet concerté d'aménagement et de développement durable du territoire.

Le contrat accompagne tout investissement sur le patrimoine foncier et immobilier du maître d'ouvrage, notamment dans les champs de l'aménagement, des équipements culturels, sportifs et de loisirs de proximité, de la préservation des éléments patrimoniaux historiques non classés et vernaculaires, des circulations douces et de l'environnement.

- Dans le domaine de l'aménagement, le contrat permet de soutenir la réalisation ou l'amélioration d'équipements et d'espaces publics, en lien avec la rénovation ou la requalification du tissu urbain communal ou intercommunal.

- En matière de culture, de sports et de loisirs, il peut accompagner la réalisation d'équipements de proximité répondant aux besoins des populations locales.

- Concernant le patrimoine historique non classé et vernaculaire, l'accompagnement porte en priorité sur la restauration et la mise en valeur.

- Au titre des déplacements, le contrat peut être mobilisé pour la réalisation d'aménagements en faveur des circulations douces.

- Dans le domaine de l'environnement, les financements peuvent porter sur des projets de compétence communale ou intercommunale, sur les thématiques suivantes : la réduction et la valorisation des déchets au niveau local, la nature et la biodiversité, la restauration des milieux aquatiques et humides, la rénovation énergétique du patrimoine des collectivités, le développement de l'économie circulaire.

Pour les projets portés par les maîtrises d'ouvrage communale et intercommunale, ces thématiques sont désormais prioritairement financées par la Région dans le cadre du contrat d'aménagement régional.

3. Financement régional

La participation régionale par contrat est plafonnée à 1 M€ pour les communes et à 2 M€ pour les EPCI à fiscalité propre et les EPT.

Afin d'inciter les maîtres d'ouvrage publics à porter des projets environnementaux, une subvention supplémentaire de 500 000€ maximum est mobilisable pour les contrats communaux et de 1 M€ maximum pour les contrats intercommunaux, intégrant une ou plusieurs opérations relevant des thématiques environnementales.

Dans le cadre de ces montants plafonds et pour chaque opération du contrat, le taux d'intervention maximum de la Région est de 50% pour les communes et de 30% pour les EPCI à fiscalité propre et les EPT.

En application de la règle de non cumul des aides, une même opération ne peut pas être financée par plusieurs aides de la Région telles que définies dans ses différentes délibérations. Toutefois, un même territoire peut être éligible à plusieurs aides portant sur des opérations différentes.

Les honoraires des concepteurs et dépenses annexes (coordination de chantier, bureau de contrôle, géomètre, assurances, frais de dossiers,…) sont retenus dans la limite de 15% du montant HT des travaux ; peuvent être inclus, dans cette limite, les frais engagés pour les études nécessaires à l'élaboration du programme et à la détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle confiées à un prestataire privé.

Les acquisitions foncières et/ou immobilières peuvent être subventionnées lorsqu'elles correspondent au terrain d'assiette d'un aménagement ou d'un équipement financé dans le contrat. Leur montant ne peut être supérieur au montant estimé de l'ouvrage. Le cas échéant, le montant de l'acquisition pris en compte sera plafonné à 50% du coût global de l'opération dont elle est le support dans le cadre du contrat.

4. Durée du contrat

Le contrat d'aménagement régional prend effet à compter de son approbation par la Commission permanente de la Région Ile-de-France et prend fin lorsque l'ensemble des opérations inscrites ayant fait l'objet d'une convention de réalisation ont été soldées, ou le cas échéant par application des règles de caducité conformément au règlement budgétaire et financier de la Région en vigueur au moment de son adoption.

Les opérations prévues au programme prévisionnel du contrat d'aménagement régional doivent être présentées, pour affectation de la subvention de chacune des opérations, à la commission permanente du Conseil régional au plus tard dans un délai de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la Région. Ce délai peut être prorogé par voie d'avenant (cf. article 9).

5. Elaboration du contrat d'aménagement régional : composition du dossier

5.1 Le choix des opérations retenues au titre du contrat

Le programme du contrat fait l'objet d'une élaboration concertée entre la commune, l'EPCI ou l'EPT et la Région. Une ou plusieurs réunions techniques entre les services de la Région et ceux du bénéficiaire permettent de préciser les données spécifiques du programme. Le

dossier de contrat est ensuite déposé par le porteur de projet sur la plateforme des aides régionales, pour instruction par les services régionaux.

5.2 Les pièces du dossier

La commune, l'EPCI ou l'EPT présente un dossier comportant :
- une présentation synthétique de son projet d'aménagement compatible avec les grandes orientations régionales, décliné en programme d'actions pluriannuel;
- la délibération de l'organe délibérant engage la commune, l'EPCI ou l'EPT selon le modèle annexé au présent règlement ;
- la lettre d'engagement du bénéficiaire stipulant l'accueil de stagiaires ou alternants pour une durée de deux mois minimum, conformément à la délibération N° CR 08-16 du 18 février 2016.

5.2.1 Les pièces financières

Doivent être fournis :
- un plan de financement prévisionnel pour chaque opération ;
- un échéancier pluri annuel prévisionnel de réalisation ;
- le cas échéant, une estimation des frais de fonctionnement et d'entretien.

5.2.2 Le dossier technique

Il se compose des pièces suivantes :
- le plan de localisation de l'ensemble des opérations, accompagné d'un dossier photographique des sites concernés ;
- les éléments permettant de juger de la faisabilité et de l'opportunité de chaque opération, justifiant de sa localisation et du choix du processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé et les modalités de la consultation envisagée pour le choix de la maîtrise d'œuvre. (cf. article 2 de la loi MOP du 12 juillet 1985) ;
- le programme, niveau APS au minimum, pour chaque opération comportant : les objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire ainsi que les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement, relatives à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage. (cf. art.2 de la loi MOP du 12 juillet 1985).

En cas d'acquisitions, le dossier doit comporter :
- l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat ;
- la promesse ou un acte de vente en cas d'acquisition amiable ;
- l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique en cas d'expropriation et le jugement d'expropriation si l'acquisition conditionne la réalisation de plus de la moitié du contrat.

Les acquisitions réalisées avant la date d'approbation d'un contrat par la commission permanente du Conseil régional peuvent être prises en compte si une délibération de l'organe délibérant conforme à l'article 5.2 du présent règlement est prise au plus tard dans les douze mois qui suivent la signature de l'acte authentique.

5.2.3 Les avis des services déconcentrés de l'Etat et autres structures publiques

Le dossier est complété par l'avis du Directeur Départemental des Finances Publiques de la commune, de l'EPCI ou de l'EPT et, en tant que de besoin, par les avis que les services déconcentrés de l'Etat ou autres structures publiques, tels que les Parcs Naturels Régionaux, peuvent être amenés à donner sur les opérations prévues dans le cadre du contrat, à la demande des services de la Région.

6. Instruction et approbation du dossier

6.1 Instruction

Après examen du dossier, un courrier d'accusé de réception est adressé par la Région au porteur de projet. Ce courrier formule les premières observations que le dossier appelle au regard des objectifs régionaux et de sa conformité au présent règlement.

6.2 Approbation

Un comité de programmation examine en amont les projets proposés par les maîtres d'ouvrage.

La commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France approuve le dossier de contrat ou reporte sa décision dans l'attente d'informations complémentaires.
En approuvant le dossier de contrat, la commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France :

- décide de la participation régionale au financement du programme définitivement retenu, par opération, et fixe la dotation prévisionnelle maximum ;
- autorise la présidente du Conseil régional à signer le contrat d'aménagement régional. Il est adressé à la signature du représentant du bénéficiaire.

7. Réalisation du contrat

7.1. Date d'effet du contrat

Le contrat d'aménagement régional prend effet à compter de son approbation par la commission permanente du Conseil régional.

Lors de la même séance, la commission permanente du Conseil régional approuvant le contrat, peut, le cas échéant, affecter les crédits en faveur des opérations prêtes à démarrer et habiliter la présidente du Conseil régional à signer les conventions de réalisation afférentes.

Les opérations ne peuvent débuter avant l'adoption par la Commission permanente des conventions de réalisation dont elles font l'objet.

Le contrat prend fin lorsque l'ensemble des opérations inscrites ayant fait l'objet d'une convention de réalisation ont été soldées ou, le cas échéant, par application des règles de caducité énoncées à l'article 8 du présent règlement.

7.2 Examen des futures opérations en Commission permanente

Les opérations du contrat d'aménagement régional s'inscrivent dans un échéancier prévisionnel de réalisation. La présentation en Commission permanente du Conseil régional des futures opérations de ce contrat est conditionnée par l'engagement du porteur de projet à fournir :

- un plan de financement actualisé,
- un bilan des opérations déjà réalisées,
- un échéancier financier prévisionnel de réalisation actualisé,
- un calendrier prévisionnel opérationnel des actions projetées (maîtrise d'œuvre, permis de construire, consultation des entreprises, date de démarrage des travaux, livraison).

7.3 Visibilité de l'action régionale

La Région assure la fourniture et la pose des panneaux d'information relative à sa participation. Le maître d'ouvrage s'engage à demander ces panneaux suffisamment tôt afin qu'ils soient implantés dès l'ouverture des chantiers.
Il doit également permettre la participation des représentants de la Région aux inaugurations des opérations financées.
En cas de non-respect de ces obligations, la Région se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée.

8. Versement des subventions

8.1 Bénéficiaires :

Les subventions sont versées à la commune, l'EPCI ou l'EPT signataire du contrat d'aménagement régional.

8.2 Les règles de caducité des autorisations de programme :

Les modalités de versement des subventions et les règles de caducité relatives aux opérations du contrat d'aménagement régional sont celles prévues par le règlement budgétaire et financier de la Région en vigueur au moment de l'approbation de la convention-cadre.

8.3 Dérogation aux règles de commencement d'exécution :

Conformément au Règlement budgétaire et financier de la Région en vigueur, les opérations ne peuvent débuter avant l'approbation par la commission permanente des conventions de réalisation dont elles font l'objet, et de l'attribution des subventions correspondantes.

Toutefois :
- Les acquisitions foncières nécessaires aux opérations prévues au contrat pourront avoir été réalisées dans les douze mois au plus précédant la date de la délibération de l'organe délibérant sollicitant un contrat auprès de la Région.
- Le démarrage anticipé des opérations pourra être accepté par la Commission permanente de la Région Ile-de-France s'il est justifié par l'urgence à réaliser l'opération.

8.4 Modalités de versement

Le paiement des subventions ne peut intervenir que sous réserve du respect du programme de l'opération inscrite au contrat par les pièces contenues dans ce dossier.

Une opération peut être définitivement annulée, en partie ou en totalité ; dans ce cas, la commune, l'EPCI ou l'EPT renonce à la subvention régionale correspondante.

Les demandes de paiement doivent être adressées aux services de la Région au fur et à mesure de la réalisation de chaque opération sur un formulaire de " demande de versement de subvention" dûment rempli, signé. Par ailleurs le bénéficiaire devra présenter un état récapitulatif détaillé et certifié des paiements effectués.

Par opération, le montant de la subvention est limité à sa réalisation effective ; en cas de trop perçu, celle-ci fait l'objet d'un reversement immédiat à due concurrence.

En application de la délibération N°CR 08-16 du 18 février 2016, le bénéficiaire s'engage à accueillir un certain nombre de stagiaires ou alternants pour une durée de deux mois minimum. Le versement du solde est subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement des stagiaires ou alternants (convention de stage signée, contrat de travail signé).

8.5 Respect du contrat

Lorsque la réalisation n'est pas conforme aux engagements contractuels, la restitution des sommes versées par la Région est exigée.
Les pièces justificatives de la conformité au programme des opérations prévues au contrat peuvent être demandées à tout moment par la Région et sont exigées à la clôture du contrat.
La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

9. Modification du contrat

La commune, l'EPCI ou l'EPT, bénéficiaire d'un contrat, doit en respecter intégralement les dispositions.
Les modifications, apportées unilatéralement par le porteur de projet et/ou le maître d'ouvrage, peuvent entraîner l'annulation du contrat et le remboursement des subventions correspondantes.
Toute modification au contrat devra faire l'objet d'un avenant soumis au vote de la commission permanente du Conseil régional et notamment dans les cas suivants :

- Si les opérations présentées au titre d'un contrat d'aménagement régional par une commune deviennent d'intérêt communautaire par délibération de l'intercommunalité, les pièces justifiant du transfert de la maîtrise d'ouvrage accompagnent la demande d'avenant.
- Prorogation d'un an au maximum du délai d'attribution par la commission permanente du conseil régional des subventions aux opérations sur justification du maître d'ouvrage. Cette prorogation ne peut être obtenue que deux fois au maximum.

Toute demande d'avenant doit être accompagnée d'une décision de l'organe délibérant de la commune, de l'EPCI ou de l'EPT reprenant les termes et les conditions de sa mise en œuvre.

10. Candidature à un nouveau contrat

Un bénéficiaire ne peut se porter candidat à un nouveau contrat qu'après achèvement du précédent. Les opérations doivent être achevées, le certificat d'achèvement des travaux devant être fourni, et soldées, avec à l'appui le bilan financier et technique de réalisation (cf. annexe 2).

L'adoption d'un nouveau contrat en commission permanente ne peut intervenir avant un délai de trois ans depuis l'adoption du précédent.

Une commune, membre d'un EPCI qui a obtenu un contrat d'aménagement régional portant sur une ou plusieurs opérations à l'échelle intercommunale, peut présenter un contrat pour son propre compte dans le même temps et concernant d'autres opérations.

ANNEXE 1
MODELE DE DELIBERATION

DEPARTEMENT
DES

Nombre de conseillers :
en exercice :
présents :
votants :

Date de la convocation

.....

Date d'affichage

.....

OBJET DE LA DELIBERATION

.....

.....

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL/COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNE/INTERCOMMUNALITE DE

_____

Séance du

_____

L'an deux mil …, le ....., le Conseil Municipal/Communautaire/Territorial régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie/au siège de l'EPCI, sous la présidence de M....., Maire/Président.

Présents : MM. .....

Absents excusés : MM. .....

Absents : MM. .....

Madame/Monsieur le Maire/Président expose au Conseil Municipal/Communautaire/Territorial les objectifs des contrats d'aménagement régional de la Région Ile-de-France. Ce contrat, d'un montant de ..... € H.T, a pour objet la réalisation des opérations suivantes :
-1) .....pour .....€ HT.
-2) ..... pour ..... € HT.
-…) .....pour .....€ HT.
Le montant total des travaux s'élève à ..... € H.T.

Le Conseil Municipal/Communautaire/Territorial, après en avoir délibéré, approuve le programme des opérations présenté par .....et Madame/ Monsieur le Maire/le Président et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal/Communautaire/Territorial s'engage:
- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- sur le plan de financement annexé.
- sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur.
- sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat.
- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération.
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Le Conseil Municipal/Communautaire/Territorial, après en avoir délibéré, sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de .....€ conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Pour extrait conforme, à ....., le .....

Le Maire/le Président,
.....

Contrat d'aménagement régional de la commune/l'EPCI/l'EPT de XXX

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION				DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Taux %	Montant en €
Opération 1								
Opération 2								
…								
TOTAL								
	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION							

18 / 32

ANNEXE 2
BILAN DES OPERATIONS
-
Contrat d'aménagement régional
de XXX

Date de délibération de la Commission permanente de la Région Ile-de-France :

Date de signature du contrat :

OPERATIONS	MONTANT RETENU (HT)	SUBVENTION REGIONALE	ECHEANCIER CONTRACTUEL	BILAN DES OPERATIONS (*)	MONTANT REALISE (HT)	DESCRIPTION DETAILLEE

(*) Opération réalisée en totalité,
(*) Opération réalisée partiellement,
(*) Opération retardée,
(*) Opération annulée,
(*) Opération modifiée.

ANNEXE 2

Convention cadre du contrat d'aménagement régional

de la commune XXX / l'EPCI XXX / l'EPT XXX

Entre

La Région d'Ile-de-France, représentée par la Présidente du Conseil Régional, dûment mandatée par délibération N° …… [CP d'attribution XXXXX] du … [date CP d'attribution XXXXX], Ci-après dénommée « la Région »

Et

La commune représentée par son/sa Maire
ou
L'EPCI représenté par son/sa Président(e)
ou
L'EPT représenté par son/sa Président(e)
Ci-après dénommé(e) « le bénéficiaire »

Préambule

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif régional contrat d'aménagement régional adopté par délibération de l'Assemblée délibérante N° CP XXXXXXX.
L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes, ainsi que des règles fixées par son Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération du Conseil régional n° CR 33 - 10 du 17 juin 2010 prorogé par le CR 01-16 du 21 janvier 2016.

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

Article 1 - Contenu du programme et plan de financement

Le présent contrat d'aménagement régional est conclu pour réaliser le programme d'investissement d'un montant total de …….. € HT détaillé dans le tableau en annexe 1, lequel présente les opérations retenues par la Région et fixe ses participations financières.
Le taux d'intervention régional est fixé selon les modalités de la délibération CR XXXXX et est détaillé par opération dans le tableau en annexe 1.

Article 2 - Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :
- réaliser à son initiative et sous sa responsabilité les opérations conformément aux projets agréés préalablement par la Région ;
- inscrire sur son budget d'investissement les crédits nécessaires pour assurer la bonne réalisation des opérations ;
- fournir avant chaque examen des opérations en commission permanente régionale :
    - un plan de financement actualisé,
    - un échéancier financier prévisionnel (annexe 1),
    - un calendrier opérationnel prévisionnel des opérations projetées (maitrise d'œuvre, permis de construire, consultation des entreprises, date démarrage des travaux, date de livraison,…),

    - un bilan des opérations ayant déjà bénéficié d'une affection de crédits, achevées ou en cours, dans le cadre du contrat.
- inscrire annuellement sur son budget de fonctionnement les dépenses induites par la mise en service et l'entretien des opérations du contrat d'aménagement régional ;
- conserver pendant au moins dix ans l'affectation des aménagements et des équipements telle que définie par la présente convention et ses annexes ;
- faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des opérations et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Les opérations prévues au programme du contrat doivent être présentées pour affectation de la subvention à la Commission permanente de la Région Ile-de-France au plus tard dans un délai de trois ans à compter de la date d'approbation du présent contrat par cette dernière.

Les opérations du contrat s'inscrivent dans l'échéancier prévisionnel de réalisation défini au tableau figurant en annexe 1. Le cas échéant, au cours de l'exécution du présent contrat, les conventions de réalisation propres à chaque opération contribuent à ajuster l'échéancier de réalisation défini à l'article 1.

Le bénéficiaire de la subvention régionale s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois. Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région. Les obligations découlant de cet engagement du bénéficiaire sont précisées dans chaque convention de financement.

Article 3 - Engagements financiers de la Région

La Région attribue à ce programme une dotation d'un montant prévisionnel et maximum de XXX €, sur la base du tableau financier présenté à l'annexe 1.

Chaque opération inscrite au programme fait l'objet d'une attribution de subvention et d'une affectation d'autorisations de programme spécifiques, présentées au vote de l'assemblée délibérante de la Région dans un délai maximum de trois ans à compter de l'approbation par la Commission permanente de la Région Ile-de-France du présent contrat comme indiqué à l'article 2, qui se traduit au même moment par une convention de réalisation entre le bénéficiaire et la Région.

Les autorisations de programme correspondantes sont affectées sur le chapitre xxx « Aménagement des Territoires », Code fonctionnel xxx « Agglomération et villes moyennes », Programme xxx « Politiques contractuelles agglomérations et villes moyennes » du budget régional.

Article 4 – Autre engagement spécifique de la collectivité

Cet article ne concerne que les contrats au titre desquels la Région finance un équipement sportif susceptible d'être utilisé par les lycées de son ressort.

La collectivité s'engage à mettre gratuitement à disposition des établissements scolaires du second degré le (ou les) équipement(s) sportif(s) programmés au titre du présent contrat.

Article 5 – Modalités de versement de la subvention régionale

Une convention de réalisation spécifique est conclue par opération du programme. Cette convention détermine les engagements réciproques des parties relatifs à cette opération, dans le respect de la présente convention-cadre.

Pour la Région Ile-de-France, les modalités de versement et les règles de caducité de la subvention correspondent aux règles de droit commun définies dans son règlement budgétaire et financier à la date d'approbation de la convention cadre.

En outre, les subventions accordées par la Région pour une opération sont annulées en totalité ou en partie si :
- le bénéficiaire renonce à l'opération ;
- le bénéficiaire modifie la nature et/ou substantiellement les caractéristiques techniques de l'opération sans que ces modifications aient été préalablement validées par un avenant.

Article 6 - Communication

La Région fournit au bénéficiaire des panneaux d'information et de communication sur sa participation sur la base d'un formulaire-type préalablement fourni.

Le bénéficiaire s'engage :
- A faire la demande aux services de la Région Ile-de-France de réalisation et d'implantation des panneaux de chantier au moins six semaines avant le démarrage effectif des travaux. Ils devront mentionner la participation de la Région. Le bénéficiaire s'engage à en garantir le maintien dans de bonnes conditions de lisibilité pendant toute la durée des travaux.
- Concernant les sites web, à positionner la mention et le logotype en page d'accueil et permettre le lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.
- Dans le cadre des évènements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention, à faire expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Article 7 – Date d'effet du contrat

La présente convention prend effet à compter de son approbation par la Commission permanente de la Région Ile-de-France.

Conformément au Règlement budgétaire et financier (RBF) de la Région en vigueur, les opérations ne peuvent débuter avant l'approbation par la commission permanente des conventions de réalisation dont elles font l'objet, et de l'attribution des subventions correspondantes.

Toutefois :
- Les acquisitions foncières nécessaires aux opérations prévues au contrat peuvent avoir été réalisées dans les douze mois au plus précédant la date de la délibération de l'organe délibérant sollicitant un contrat auprès de la Région.
- Le démarrage anticipé des opérations peut être accepté par la Commission permanente de la Région Ile-de-France s'il est justifié par l'urgence à réaliser l'opération.

Le contrat prend fin lorsque l'ensemble des opérations inscrites ayant fait l'objet d'une convention de réalisation ont été soldées ou le cas échéant par application des règles de caducité.

Article 8 – Modification du contrat

La commune, l'EPCI ou l'EPT, bénéficiaire d'un contrat, doit en respecter intégralement les dispositions.
Les modifications, apportées unilatéralement par le porteur de projet et/ou le maître d'ouvrage, peuvent entraîner l'annulation du contrat et le remboursement des subventions correspondantes.
Toute modification au contrat doit faire l'objet d'un avenant soumis au vote de la commission permanente du Conseil régional et notamment dans les cas suivants :
- Si les opérations présentées au titre d'un contrat d'aménagement régional par une commune deviennent d'intérêt communautaire par délibération de l'intercommunalité, les pièces justifiant du transfert de la maîtrise d'ouvrage accompagnent la demande d'avenant.

- Prorogation d'un an au maximum du délai d'attribution par la commission permanente du conseil régional des subventions aux opérations sur justification du porteur de projet. Cette prorogation ne peut être obtenue que deux fois au maximum.

Toute demande d'avenant doit être accompagnée d'une délibération de la commune, de l'EPCI ou de l'EPT reprenant les termes et les conditions de sa mise en œuvre.

Article 9 – Résiliation du contrat

A la demande expresse et motivée de l'une des parties, le présent contrat peut être résilié de plein droit en cas d'inexécution d'une ou plusieurs des obligations prescrites.

La résiliation est effective à l'issue d'un délai de préavis de deux mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, expédiée en recommandé avec demande d'avis de réception, sauf si dans ce délai :

- les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- l'inexécution des prestations requises est consécutive à un cas de force majeure.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties au présent contrat sont tenues de respecter toutes leurs obligations contractuelles.
La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.

Article 10 - Annexes

La présente convention s'accompagne de la pièce contractuelle suivante annexée : échéancier financier prévisionnel du programme d'actions.

Fait en deux exemplaires originaux

A , le	A Paris, le
Pour la commune/l'EPCI/l'EPT XXX,	Pour la Région Ile-de-France,
le Maire / le Président	la Présidente du Conseil Régional
……..	**Valérie PECRESSE**

ANNEXE
ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
-
Contrat d'aménagement régional de XXX

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION				DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Taux %	Montant en €
Opération 1								
Opération 2								
…								
TOTAL								
	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION							

ANNEXE 3

Convention de réalisation

Opération XXX,
inscrite au contrat d'aménagement régional
de la commune/l'EPCI XXX

Entre

La Région Ile-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° [CP d'attribution XXXXX], du [date CP d'attribution XXXXX],
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé :
dont le statut juridique est :
N° SIRET :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant CIVILITE PRENOM NOM, FONCTION *(représentant signataire convention)*
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part.

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif contrat d'aménagement régional adopté par délibération N° CRXX-XX du DATE DELIB CADRE.

La présente convention découle des engagements pris par la Région et le bénéficiaire dans le cadre du contrat d'aménagement régional approuvé par délibération CP n° XX-XX.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes, ainsi que des règles fixées par son Règlement Budgétaire et Financier en vigueur approuvé par délibération du Conseil régional.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° [CP d'attribution XXXXX] du [date CP d'attribution XXXXX], la Région Ile-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation de l'opération suivante, dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à XX% du montant prévisionnel, soit un montant maximum de subvention de XXXX €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE. 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES A L'OPERATION SUBVENTIONNEE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

Le bénéficiaire s'engage à maintenir pendant une durée de 10 ans l'affectation des aménagements et des équipements subventionnés telle que définie par la fiche projet.

Le bénéficiaire s'engage en outre à conserver pendant cette même durée la propriété desdits biens.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS

Le bénéficiaire s'engage à recruter X stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit cette ou ces offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement par écrit et, documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

Fournir toute pièce justificative de la conformité des ouvrages (procès-verbaux de réception des travaux, certificat de conformité, photo de réalisation…) à la demande de la Région. En cas de non-respect des engagements contractuels, le remboursement total ou partiel des subventions déjà versées par la Région peut être exigé. Dans ce cas, il est procédé à la résiliation de la présente convention dans les conditions prévues à l'article 5 ci-dessous.

Mettre gratuitement à disposition des établissements scolaires du second degré le bien objet de la présente convention lorsque l'opération concernée est relative à un équipement sportif susceptible d'être utilisé par les lycées du ressort de la Région.

ARTICLE. 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

Sur tout support, l'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

La Région fournit au bénéficiaire des panneaux d'information et de communication sur la base d'un formulaire type préalablement transmis.

Le bénéficiaire s'engage à faire la demande aux services de la Région Ile-de-France de réalisation et d'implantation des panneaux de chantier au moins six semaines avant le démarrage effectif des travaux. Ils devront mentionner la participation de la Région. Le bénéficiaire s'engage à en garantir le maintien dans de bonnes conditions de lisibilité pendant toute la durée des travaux.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet.

Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Dans la mesure où le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total de l'opération, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres cofinanceurs.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de un an par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de quatre années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.

Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements à effectuer dans les trois mois, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Toutefois les paiements prévus ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 30 % du montant de la subvention.
Pour les personnes morales de droit privé, le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie daté et signé par le représentant légal. Il est revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant de la subvention.

ARTICLE 3.2.3: CONTROLE DES OPERATIONS ET VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération.

Le versement du solde est subordonné à la transmission :
- d'un certificat d'achèvement de travaux ;
- d'un état récapitulatif des dépenses signé par le représentant du bénéficiaire. Ce document comprend en outre la signature du comptable public du bénéficiaire qui atteste la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Le versement du solde est par ailleurs subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2.3 (versement du solde) dans le délai de quatre années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du DATE D'ELIGIBILITE SINON DATE DE VOTE et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

Les acquisitions foncières nécessaires aux opérations prévues au contrat peuvent avoir été réalisées dans les douze mois au plus précédant la date de la délibération de l'organe délibérant sollicitant un contrat auprès de la Région.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de son approbation par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le DATE DE VOTE.

Elle prend fin avec le versement du solde de la subvention, ou le cas échéant par application des règles de caducité.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité des acomptes versés en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non-respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée au prorata temporis.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant approuvé préalablement par les organes délibérants compétents des signataires.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent :
- la présente convention,
- l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° [CP d'attribution XXXXX] du [date CP d'attribution XXXXX].

Fait en deux exemplaires originaux

A , le	A Paris, le
Pour la commune/l'EPCI/l'EPT X	Pour la Région Ile-de-France,
le Maire / le Président **……..**	la Présidente du Conseil Régional **Valérie PECRESSE**

CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 23/11/2016
- Date de réception en préfecture: 23/11/2016

DELIBERATION N° CR 183-16

DU 17 NOVEMBRE 2016

Fonds régional d'intervention exceptionnelle en faveur des territoires ruraux d'Ile-de-France

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération n° CR 09-16 du 17 mars 2016 relative au doublement des aides aux territoires ruraux ;

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CR 183-16 présenté par madame la Présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la commission finances ;

VU L'avis de la commission environnement et aménagement du territoire ;

VU L'avis de la commission ruralité et agriculture.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide la création du fonds régional d'intervention exceptionnelle en faveur des territoires ruraux d'Ile-de-France, destiné aux communes ou à leurs groupements de moins de 2 000 habitants, pour faire face aux dépenses nécessaires pour réparer les dommages d'origine accidentelle subis par leurs biens immobiliers et espaces publics et réaliser des opérations de réparation des dégâts.

Article 2 :

Approuve le règlement du fonds régional d'intervention exceptionnelle en faveur des territoires ruraux d'Ile-de-France et la convention type annexés à la présente délibération, et délègue à la commission permanente du Conseil régional la possibilité de modifier ces documents.

La présidente du conseil régional

d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXES A LA DELIBERATION

ANNEXE 1

Règlement du Fonds régional d'intervention exceptionnelle en faveur des territoires ruraux d'Ile-de-France

Les bénéficiaires du fonds régional d'intervention exceptionnelle

Le fonds régional d'intervention exceptionnelle s'adresse aux communes d'Ile-de-France ou leurs groupements de moins de 2 000 habitants, selon le dernier recensement général de la population, sans double compte, établi par l'INSEE au jour de l'approbation de la subvention par la commission permanente régionale.

Dépenses éligibles

L'objectif de ce fonds est d'aider les communes rurales d'Ile-de-France ou leurs groupements à faire face aux travaux imprévus et nécessaires de consolidation ou de réparation des biens immobiliers publics ou d'espaces publics frappés par un événement d'origine accidentelle. L'intervention de la Région est une aide d'investissement pour des travaux qui ne doivent pas avoir débuté plus de huit mois avant la date d'attribution de la subvention en Commission Permanente.

Le mode opératoire

La demande fait l'objet d'une analyse concertée de chaque situation particulière entre la Région et la commune ou le groupement concerné.

La demande du maître d'ouvrage peut être instruite après réception par les services de la Région des documents suivants :

- une délibération de la collectivité sollicitant le fonds régional d'intervention exceptionnelle ;
- un descriptif synthétique des travaux et la justification de leur caractère exceptionnel ;
- un rapport d'expertise justifiant de l'origine accidentelle des dommages ;
- un plan de financement prévisionnel détaillant les paiements effectués et à venir ainsi que les recettes perçues et à venir (remboursement d'assurances et autres aides) signé par le représentant légal du bénéficiaire ;
- un plan de localisation des biens affectés par les dommages.
- le cas échéant, la décision d'interdiction du bâtiment / du site au public ;

Le dossier doit être déposé sur la plateforme des aides régionales https://par.iledefrance.fr.

Plafond et taux de l'aide régionale

La Région intervient sous forme de subvention jusqu'à 70% du reste à charge du bénéficiaire, avec un plafond de subvention maximum fixé à 70 000 €. Le reste à charge du bénéficiaire est la différence entre le montant des dépenses éligibles et le montant cumulé des remboursements d'assurance et des participations de tiers financeurs.

Approbation du dossier

La demande de subvention doit faire l'objet d'une approbation par la commission permanente régionale.

Modalités de versement de cette aide

Le versement de la subvention est soumis à la signature d'une convention de financement après approbation par la commission permanente régionale. Le montant final de la subvention sera déterminé au regard des dépenses et recettes effectivement constatées.

ANNEXE 2

Convention de réalisation

« Fonds régional d'intervention exceptionnelle en faveur des territoires ruraux d'Ile-de-France »

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° CPXX-XXX du DATE DE VOTE,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : DENOMINATION
dont le statut juridique est :
N° SIRET :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant CIVILITE PRENOM NOM, FONCTION *(représentant signataire convention)*
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif «Fonds régional d'intervention exceptionnelle en faveur des territoires ruraux d'Ile-de-France » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante N° CRXX-XX du DATE DELIB CADRE.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional N° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, et des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CPXX-XXX du DATE DE VOTE, la Région Île-de-France a décidé de soutenir LE BENEFICIAIRE pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention :

OBJET

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 70% du reste à charge du bénéficiaire après déduction des remboursements d'assurance et autres recettes le cas échéant, soit un montant maximum de subvention de XX €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

Le bénéficiaire s'engage à maintenir pendant une durée de 10 ans l'affectation des biens subventionnés telle que définie dans la fiche projet.

Le bénéficiaire s'engage en outre à conserver pendant cette même durée la propriété desdits biens.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région de toute modification concernant la nature et/ou les caractéristiques techniques de l'opération.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

La Région fournit au bénéficiaire des panneaux d'information et de communication.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet.

Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Dans la mesure où le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total de l'opération, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.

La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.

Les correspondances avec les destinataires de l'action soutenue par la Région indiquent explicitement que cette action bénéficie du soutien de la Région Ile de France.

Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.
Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir dans les 3 mois sur les paiements à effectuer dans les trois mois ~~prévus~~, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Toutefois les paiements prévus ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 30 % du montant de la subvention.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée.

Le versement du solde est subordonné à la production d'un état récapitulatif des dépenses et des recettes (attestations de remboursement des assurances et prises en charge par un tiers le cas échéant).
L'état récapitulatif précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées ainsi que la nature exacte des recettes. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des recettes et dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond. Il est révisé en proportion du reste à charge du bénéficiaire effectivement constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention

Le reste à charge du bénéficiaire est la différence entre le montant des dépenses éligibles définitives et le montant cumulé des remboursements d'assurance et des participations de tiers financeurs le cas échéant.

Dans le cas où le reste à charge du bénéficiaire est inférieur au montant initialement prévu, la subvention régionale fait l'objet d'un versement au prorata, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2.3 (versement du solde) dans le délai de 4 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter de la DATE D'ELIGIBILITE et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le DATE DE VOTE. Elle prend fin avec le versement de la subvention visée à l'article 1 ou à défaut à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non-respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° CPXX-XXX du DATE DE VOTE.

Fait en deux exemplaires originaux

A , le

Pour le bénéficiaire X

le Maire / le Président

……..

A Paris, le

Pour la Région Ile-de-France,

la Présidente du Conseil Régional

Valérie PECRESSE

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 25/11/2016
- Date de réception en préfecture: 25/11/2016

DELIBERATION N°CR 200-16

DU 17 NOVEMBRE 2016

NOUVEAU CONTRAT RURAL (CoR)

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;
VU La délibération n° CR 30-03 du 26 juin 2003 relative à la politique régionale d'aménagement et de développement rural ;
VU La délibération n° CR 57-01 du 13 décembre 2001
VU La délibération n° CR 96-355 du 21 novembre 1996
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier.
VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens
VU La délibération n° CR 09-16 du 17 mars 2016 relative au doublement des aides aux territoires ruraux et à la mise en œuvre d'un pacte rural
VU Le rapport n° CR 200-16 présenté par madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France
VU L'avis de la commission finances
VU L'avis de la commission environnement et aménagement du territoire
VU L'avis de la commission ruralité et agriculture

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Adopte le règlement du nouveau contrat rural annexé à la présente délibération et les documents contractuels correspondants, qui sera applicable à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 :

Décide que les modalités du règlement antérieur des contrats ruraux continuent à s'appliquer uniquement pour tous les contrats adoptés en commission permanente régionale jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 3 :

Abroge la délibération n° CR 30.03 du 26 juin 2003 relative à la politique régionale d'aménagement et de développement rural.

Article 4 :

Habilite la Présidente du Conseil régional à signer la convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) relative au règlement du nouveau contrat rural.

La présidente du conseil régional

d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXES A LA DELIBERATION

ANNEXE 1

Règlement du nouveau contrat rural (CoR)

SOMMAIRE

1. Définition du nouveau contrat rural et des bénéficiaires

2. Programme du contrat

3. Les secteurs d'intervention

4. Financement régional et départemental

5. Durée du contrat

6. Elaboration du nouveau contrat rural
- **6.1 La concertation**
- **6.2 La composition du dossier de contrat**

7. Instruction et approbation du dossier

8. Conventionnement

9. Réalisation du contrat
- **9.1 Respect de l'échéancier**
- **9.2 Panneaux de chantier**
- **9.3 Versement des subventions**
- **9.4 Bilan des opérations**
- **9.5 Modification du contrat par avenant**

10. Candidature à un nouveau contrat

1. Définition des contrats ruraux et bénéficiaires

Le nouveau contrat rural est un engagement partenarial entre la Région Ile-de-France et les Départements de Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise, en faveur des communes de moins de 2000 habitants ou des syndicats de communes d'Ile-de-France de moins de 3000 habitants (ayant une compétence de d'aménagement et/ou de gestion d'équipement), selon le dernier recensement général de la population municipale, sans double compte, établi par l'INSEE au jour de la délibération du bénéficiaire sollicitant le contrat.

L'objet du contrat est de réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Le nouveau contrat rural constitue une des composantes majeures du Pacte rural régional.

Les opérations éligibles sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la commune ou du syndicat de communes.

A titre dérogatoire, est éligible au présent dispositif toute commune nouvelle créée après le 1er janvier 2016 et issue de la fusion de communes dont une au moins compte moins de 2000 habitants à la date de cette fusion. Cette dérogation s'applique pour tout contrat rural adopté en commission permanente du conseil régional avant le 31 décembre 2019.

2. Programme du contrat

Le programme du contrat, s'inscrit dans un projet d'aménagement d'ensemble, compatible avec les documents d'urbanisme locaux et supra-communaux.

Le contrat comporte une ou plusieurs opérations dont les travaux n'ont pas commencé avant l'attribution de subventions, conformément aux règles de financement régionales et départementales.

3. Les secteurs d'intervention

Le nouveau contrat rural accompagne toute intervention sur le patrimoine foncier et immobilier de la commune ou du syndicat de communes.

Les subventions versées correspondent à des opérations d'investissement. A ce titre, Les acquisitions foncières et immobilières peuvent être subventionnées lorsqu'elles correspondent à l'assiette d'une opération financée dans le contrat. Le cas échéant, le montant de l'acquisition pris en compte sera plafonné à 50% du coût global de l'opération dont elle est le support dans le cadre du contrat. Les acquisitions réalisées avant la signature d'un contrat peuvent être prises en compte si le bénéficiaire dépose un dossier de contrat dans les douze mois au plus tard suivant la signature de l'acte authentique.

Sont exclus du montant subventionnable les frais de notaire relatifs à l'acquisition, les dépenses de fonctionnement et d'entretien, et l'acquisition de biens meubles.

Les honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre ainsi que les dépenses annexes (bureau de contrôle, coordinateur SPS, géomètre, sondages de sol…) peuvent être inclus dans le montant subventionnable de l'opération dans la limite de 15% du coût des travaux HT.
Les opérations éligibles doivent être situées sur le territoire appartenant au bénéficiaire, qui doit pouvoir justifier de la maîtrise foncière ou immobilière du terrain d'assiette ou du bâtiment support de l'opération. Pour le cas des syndicats de communes, le terrain d'assiette ou le bâtiment peut également faire l'objet d'un contrat de location ou bail de longue durée, d'une mise à disposition ou d'un transfert de la personne morale ou de la structure administrative propriétaire.

4. Financement régional et départemental

Conformément à la convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) conclue entre la Région et les Départements de grande couronne, le contrat fait l'objet d'un partenariat financier tripartite entre la Région, le Département et la Commune / ou le syndicat de communes défini comme suit :

La dépense subventionnable par contrat est plafonnée à 370 000 € HT pour les communes et à 770 000 € HT pour les syndicats de communes.

Pour l'application de la dérogation relative aux communes nouvelles, mentionnée au titre 1, le plafond de la dépense subventionnable par contrat est celui applicable aux syndicats de communes.

Les taux de subvention par opération, calculés sur le montant des dépenses retenues sont fixés à :

- 40 % pour la subvention régionale ;
- 30 % pour la subvention départementale.

Le solde est à la charge du maître d'ouvrage, conformément aux dispositions légales en vigueur.

En application de la règle de non cumul des aides, une même opération ne peut pas être financée par plusieurs aides de la Région et du Département telles que définies dans leurs différentes délibérations. Toutefois, un même territoire peut être éligible à plusieurs aides portant sur des opérations différentes. Pour autant, la dérogation relative aux communes nouvelles ne permet pas le cumul d'un nouveau contrat rural (COR) et d'un contrat d'aménagement régional (CAR).

5. Durée du contrat

Le nouveau contrat rural prend effet à compter de son adoption par la dernière instance délibérante et prend fin au versement du solde des subventions qui y sont rattachées ou à défaut par application des règles de caducité.

L'objectif est que le programme du contrat démarre dans l'année suivant son adoption. Ce programme doit être achevé dans un délai maximum de 3 ans à compter de la date d'adoption du contrat par la dernière instance délibérante.

Ce délai d'achèvement peut être prorogé par voie d'avenant (cf. article 9.5).

6. Elaboration du nouveau contrat rural

6.1 La concertation préalable

Tout projet de contrat fait l'objet d'une demande enregistrée auprès de la Région, afin de veiller au bon équilibre des projets sur l'ensemble du territoire régional. Cette demande est adressée en copie au Département.

Le contenu du programme du contrat fait l'objet d'une élaboration concertée préalable entre la commune ou le syndicat de communes d'une part, et la Région et le Département d'autre part, dans le cadre d'au minimum une réunion de démarrage conjointe de toutes les parties. Le maître d'ouvrage, commune ou syndicat de communes, en tient informé l'EPCI à fiscalité propre concerné.

6.2. La composition du dossier de contrat

Doivent être fournis :

Délibération de la commune ou du syndicat de communes

Elle comporte un engagement du candidat au contrat sur :

- le programme définitif et l'estimation de chaque opération ;
- le plan de financement indiquant le montant de chaque opération et les cofinancements éventuellement attendus ; si le montant total prévu excède le plafond subventionnable par contrat, l'écrêtement peut s'effectuer sur une ou plusieurs opérations, en accord avec le bénéficiaire ;
- la réalisation du contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu ;
- la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat ;
- la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat (pour un syndicat de communes, celle-ci pourra résulter d'un contrat de location ou bail de longue durée, d'une mise à disposition ou d'un transfert de la personne morale ou de la structure administrative propriétaire) ;
- le non commencement des travaux avant l'approbation de la subvention par le Conseil régional ;
- l'engagement de maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans ;

- l'engagement de mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département d'appartenance du bénéficiaire et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Présentation générale de la commune ou du syndicat de communes et de son projet

- les objectifs du projet replacés dans le contexte communal ou intercommunal ;
- le cas échéant, l'arrêté préfectoral portant création du syndicat de communes maître d'ouvrage, accompagné des statuts annexés.

Dossier technique et financier

- un échéancier de réalisation pour chaque opération ;
- une estimation des frais de fonctionnement et d'entretien, le cas échéant ;
- un plan de localisation de l'ensemble des opérations ;
- un dossier photographique du ou des site(s) concerné(s) ;
- pour chaque opération, une présentation technique avec objectifs et besoins qu'elle doit satisfaire, son insertion dans le paysage et l'environnement, les options choisies en termes de performance énergétique, une programmation détaillée correspondant au niveau APS minimum avec devis quantitatifs estimés par lot et plans pour chaque opération ;
- une présentation succincte des accès et des abords, que le bénéficiaire s'engage à traiter si ceux-ci ne sont pas inscrits dans le contrat, lorsqu'une opération comporte la réalisation d'un nouvel équipement.

Pièces administratives

- En cas d'acquisitions foncières et/ou immobilières subventionnées dans le cadre du contrat, le dossier doit comporter :
    - une estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, selon le seuil en vigueur;
    - une promesse ou un acte de vente en cas d'acquisition amiable ;
    - l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique en cas d'expropriation et le jugement d'expropriation.
- La copie du courrier d'information adressé par le bénéficiaire à l'intercommunalité sur la candidature au nouveau contrat rural ;
- Le cas échéant, le bénéficiaire devra fournir la date de signature du premier contrat confié à un prestataire.
- Pour la Région, conformément à la délibération N° CR 08-16 du 18 février 2016, la lettre d'engagement du bénéficiaire stipulant l'accueil d'un stagiaire ou alternant pour une durée de deux mois minimum. A titre dérogatoire pour les contrats ruraux, les EPCI à fiscalité propres ou syndicats de communes peuvent se substituer aux communes rurales pour l'accueil de stagiaires, si ces dernières n'ont pas la capacité de le faire.

Avis des services déconcentrés de l'Etat

Le dossier est complété par l'avis de la Direction des Finances Publiques et, le cas échéant, par les avis que les services déconcentrés de l'Etat peuvent être amenés à donner sur les actions prévues dans le cadre du contrat (Architecte des Bâtiments de France,…).

7. Instruction et approbation du dossier

Une fois élaboré, le dossier est déposé au moins en version électronique *(taille maximale du fichier 17 Mo)* par le demandeur au Département, qui l'instruit.

Le Département s'assure du respect du contenu du programme concerté entre les trois parties et de la conformité du dossier avec le présent règlement. En cas de modification sur la ou les opérations proposées, le Conseil Départemental en informe la Région.

Le cas échéant, il informe par courrier ou courriel le demandeur des éléments de complétude nécessaires à l'adoption du contrat. Une copie de ce document est transmise à la Région.

Une fois l'instruction achevée, le Département invite le demandeur à saisir sa candidature sur la plateforme des aides régionales : https://par.iledefrance.fr. Le Département y dépose le dossier complet tel qu'instruit et validé. Ce dépôt vaut avis favorable pour présentation aux instances délibérantes. L'approbation par la Région est subordonnée à ce mode opératoire.
Le Département informe le demandeur et la Région par courrier que les conditions sont réunies pour que le dossier soit proposé à l'approbation des instances délibérantes du Conseil régional dans un premier temps, puis lors de l'instance délibérante suivante du Conseil départemental. Le demandeur ne peut pas engager les travaux avant l'approbation de l'opération ou des opérations concernées par l'assemblée régionale.

Un comité de suivi et de programmation composé conjointement des services régionaux et des services des Départements concernés se réunit au rythme minimum de 2 séances par an (a priori en mars et en juillet), et en tenant compte du calendrier budgétaire des instances régionales et départementales. Il permet de faire un état des lieux des dossiers en cours d'instruction et d'établir une programmation prévisionnelle.

8. Conventionnement

Le nouveau contrat rural, qui constitue le document contractuel cadre, est approuvé par délibération des instances régionale et départementale et signé entre le bénéficiaire, la Région et le Département.

Il fixe le contenu du programme, son plan de financement, ainsi que l'échéancier prévisionnel de réalisation.

Pour la Région, chacune des actions financées à l'intérieur du programme d'actions du nouveau contrat rural fait l'objet d'une convention de réalisation entre la Région et le bénéficiaire.

9. Réalisation du contrat

9.1 Respect de l'échéancier

Le bénéficiaire s'engage à respecter l'échéancier contractuel de réalisation des travaux.
L'ensemble des opérations doit être achevé dans un délai maximum de trois ans suivant l'adoption du contrat par la dernière instance délibérante.

Une opération peut être définitivement annulée, en partie ou en totalité ; dans ce cas, le bénéficiaire renonce aux subventions régionale et départementale correspondantes.

9.2 Panneaux de chantier

La Région assure la fourniture des panneaux d'information sur l'ensemble des participations. La maîtrise d'ouvrage s'engage à demander ces panneaux suffisamment tôt afin qu'ils soient implantés dès l'ouverture des chantiers.

9.3 Versement des subventions

- Les subventions sont versées au bénéficiaire en fonction de l'état d'avancement des travaux, sur la base de demandes assorties de justificatifs des paiements et selon les règles budgétaires et comptables en vigueur au Département et édictées dans la convention de réalisation pour la Région ;
- Les demandes de paiement doivent être adressées simultanément aux services de la Région et du Département au fur et à mesure de la réalisation de chaque opération.
- Par opération, le montant de la subvention est limité à sa réalisation effective ; en cas de trop perçu, celui-ci fait l'objet d'un reversement immédiat à due concurrence ou d'une réfaction au moment du versement du solde.
- Les demandes de solde doivent intervenir dans un délai maximum d'un an après l'achèvement des travaux, elles doivent être accompagnées du certificat d'achèvement des travaux et des pièces justificatives des paiements effectués et de tout autre document prévu par la règlementation comptable de la Région et du Département.
- Pour la Région, en application de la délibération N°CR 08-16 du 18 février 2016, le bénéficiaire s'engage à accueillir un stagiaire ou alternant pour une durée de deux mois minimum. Le versement du solde de la subvention est subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du stagiaire ou alternant (convention de stage signée, contrat de travail signé).
- En cas de non-respect des engagements contractuels, le remboursement total ou partiel des subventions déjà versées sera exigé.

9.4 Bilan des opérations

Un bilan de réalisation est transmis à la Région et le cas échéant au Département, dans l'année qui suit la clôture du contrat. Les pièces justificatives de la conformité au programme des actions prévues au contrat peuvent être demandées à tout moment et sont exigées par la Région à la clôture du contrat.

9.5 Modification du contrat par avenant

La commune ou le syndicat de communes, bénéficiaire d'un contrat, doit en respecter intégralement les dispositions. Les modifications, apportées unilatéralement par le bénéficiaire, peuvent entraîner l'annulation du contrat et le remboursement des subventions correspondantes.

Toutefois, à titre exceptionnel, des modifications peuvent être autorisées et font l'objet d'un avenant signé par le bénéficiaire, les représentants de la Région et du Département après délibération de leurs instances respectives.

Dans le cas d'un contrat comportant une seule opération, et si celle-ci n'a pas débuté, l'avenant ne peut porter que sur l'annulation partielle de cette opération et le cas échéant l'ajout dans le contrat d'une nouvelle opération d'un montant inférieur ou égal à cette annulation.

Dans le cas d'un contrat comportant plusieurs opérations, cet avenant ne peut porter que sur l'annulation partielle ou totale d'une seule opération qui n'aurait pas débuté et son remplacement par une autre d'un montant inférieur ou égal à cette annulation.

La demande d'avenant s'appuie sur une délibération de la commune ou du syndicat de communes reprenant les motifs et la nature des modifications demandées, accompagnée des éléments techniques et des pièces administratives correspondants.

Les modifications autorisées ne peuvent pas entraîner une augmentation des subventions précédemment définies.

La demande d'avenant est instruite par le Département selon les mêmes modalités que la candidature à un nouveau contrat. Le dossier de la plateforme des aides régionales sera mis à jour dans les mêmes conditions.

Un avenant peut également prévoir une prorogation d'un an au maximum du délai d'achèvement des travaux et d'éligibilité des dépenses, sur justification du bénéficiaire, cette prorogation ne peut être obtenue que deux fois au maximum.

10. Candidature à un nouveau contrat

Une commune ou un syndicat de communes ne peut se porter candidat à un nouveau contrat qu'après achèvement du précédent; la ou les opération(s), objet(s) du contrat précédent, doivent être achevée(s), le certificat d'achèvement des travaux devant être fourni, et soldées, avec à l'appui le bilan financier et technique de réalisation (cf. annexe).

En tout état de cause un délai minimum de trois ans doit être respecté entre les dates d'approbation des deux contrats, la date d'approbation de la première assemblée faisant foi.

Lorsqu'une commune ou un syndicat de communes décide d'annuler l'intégralité de son contrat pour un motif d'ordre majeur, il peut se porter candidat sans délai à un nouveau contrat.

A N N E X E

NOUVEAU CONTRAT RURAL
DE XXXXX

BILAN DE REALISATION

Date de délibération de la commission permanente du Conseil Régional : n° CP XXXX
Date de signature du contrat :

OPERATIONS	MONTANT RETENU (HT)	SUBVENTION DEPARTEMENTALE	SUBVENTION REGIONALE	ECHEANCIER CONTRACTUEL	BILAN DES OPERATIONS*	MONTANT REALISE (HT)	DESCRIPTION DETAILLEE

(*) Opération réalisée en totalité
(*) Opération réalisée partiellement
(*) Opération retardée
(*) Opération annulée
(*) Opération modifiée

ANNEXE 2

REGION ILE-DE-FRANCE **DEPARTEMENT DE xxx**

NOUVEAU CONTRAT RURAL DE xxx

Entre

La Région Ile de France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE
En vertu de la délibération n°[CP d'attribution XXX] du ……[date CP d'attribution XXX],
ci-après dénommée « la Région »

et

Le Département de [XXX] représenté par son Président, Monsieur [XXX], en vertu de la délibération n°[CP d'attribution XXX] du ……[date CP d'attribution XXX],
ci-après dénommé le « Département »,

et

La commune / le syndicat de communes XXX représenté(e) par son Maire/son Président, [XXX],
ci-après dénommé(e) le « bénéficiaire ».

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité le Département et la Région afin d'obtenir leur soutien financier au titre du dispositif du nouveau contrat rural.

APRES AVOIR RAPPELE :

Que le règlement du nouveau contrat rural qui définit notamment les secteurs d'interventions, le financement régional et départemental, le mode d'élaboration et de réalisation, a été approuvé par délibération n°[XXX] du [date] du Conseil Départemental de [XXX] et par délibération n° [XXX] du [date] du Conseil Régional.

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - CONTENU DU PROGRAMME ET PLAN DE FINANCEMENT

Le présent contrat est conclu pour réaliser le programme d'investissement d'un montant total de …… **€ HT** détaillé dans le tableau suivant, lequel présente la / les opération(s) retenue(s) par la Région et le Département et fixe les participations financières de chaque partenaire.

Nouveau contrat rural de [XXX] [Département]

OPERATIONS	MONTANT(S) OPERATION(S) PROPOSEE(S)	MONTANT(S) RETENU(S) PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			MONTANT(S) RETENU(S) PAR LE DEPARTEMENT	SUBVENTION REGION	SUBVENTION DEPART.
	EN € HT	EN € HT	N	N+1	N+2	EN € HT	(40%)	(30%)
TOTAL								
SUBVENTION DEPARTEMENT								
SUBVENTION REGION								

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

- réaliser à son initiative et sous sa responsabilité la / les opération(s) conformément aux projets agréés préalablement par la Région et le Département ;

- inscrire sur son budget d'investissement les crédits nécessaires pour assurer la bonne réalisation de la / des opérations ;

- inscrire annuellement sur son budget de fonctionnement les dépenses induites par la mise en service et l'entretien de la / des opérations du nouveau contrat rural ;

- adresser à la Région et le cas échéant au Département un bilan technique et financier de la réalisation du contrat, conformément au modèle joint en annexe, accompagné d'une note explicative, dans l'année qui suit la clôture du contrat ;

- conserver pendant au moins dix ans l'affectation des aménagements et des équipements telle que définie par le présent contrat et ses annexes

- faciliter tout contrôle par la Région et le Département, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

La / les opération(s) du contrat s'inscrivent dans l'échéancier prévisionnel de réalisation défini au tableau figurant à l'article 1.

Le bénéficiaire de la subvention régionale s'engage à recruter un stagiaire ou alternant pour une période minimale de deux mois ou à attester, le cas échéant, d'un recrutement pour son compte par une structure intercommunale dont il est membre. Le bénéficiaire, ou le cas échéant la structure intercommunale, saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.
Les obligations découlant de cet engagement du bénéficiaire sont précisées dans la convention de réalisation correspondante.

Pour les contrats au titre desquels la Région finance un équipement sportif susceptible d'être utilisé par les lycées de son ressort, le bénéficiaire s'engage à mettre gratuitement à disposition des établissements scolaires du second degré le (ou les) équipement(s) sportif(s) programmés au titre du présent contrat.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA REGION

La Région attribue à ce programme une subvention prévisionnelle maximale de **…… €**, sur la base du tableau financier présenté à l'article 1.

Chaque opération inscrite au programme fait l'objet d'une attribution de subvention et d'une affectation d'autorisation de programme spécifiques présentées au vote de l'assemblée délibérante de la Région. Elle se traduit par une convention de réalisation entre le bénéficiaire et la Région.

Les travaux ne peuvent commencer avant l'affectation des crédits dédiés à l'opération par la commission permanente.

Les autorisations de programme correspondantes seront affectées sur le chapitre xxx « Aménagement des Territoires », Code fonctionnel xxx « Espace rural et autres espaces de développement », Programme xxx « Politiques contractuelles en milieu rural », Action xxx « Contrat rural » du Budget régional.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS FINANCIERS DU DEPARTEMENT

Le Département attribue au titre du présent contrat une subvention globale et maximale de **…… €**.

Les subventions départementales seront versées à la commune selon les conditions habituelles en vigueur dans le Département.

ARTICLE 5 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION REGIONALE

Une convention de réalisation spécifique est conclue par opération du programme. Cette convention détermine les engagements réciproques des parties.

ARTICLE 6 - VERSEMENT DES SUBVENTIONS : CONDITIONS SUSPENSIVES

Les subventions accordées par la Région et par le Département pour une opération sont annulées en totalité ou en partie si :

- la collectivité renonce à l'opération ;
- la collectivité modifie la nature et/ou substantiellement les caractéristiques techniques de l'opération sans que ces modifications aient été préalablement validées par un avenant ;

Toute pièce justificative de la conformité des ouvrages (procès verbaux de réception des travaux, certificat de conformité, photo de réalisation…) peut être demandée par la Région et le Département. En cas de non respect des engagements contractuels, le remboursement total ou partiel des subventions déjà versées par la Région et/ou le Département peut être exigé. Dans ce cas, il est procédé à la résiliation du présent contrat dans les conditions prévues à l'article 11 ci-après.

En outre, la Région et le Département se réservent le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées, au regard de la qualité des prestations effectuées.

ARTICLE 7 - COMMUNICATION

La Région fournit au bénéficiaire des panneaux d'information et de communication sur sa participation et sur celle du Département sur la base d'un formulaire-type préalablement fourni.

Le bénéficiaire s'engage :

- A faire la demande aux services de la Région Ile-de-France de réalisation et d'implantation des panneaux de chantier au moins six semaines avant le démarrage effectif des travaux. Ils devront mentionner la participation de la Région et celle du Département. Le bénéficiaire s'engage à en garantir le maintien dans de bonnes conditions de lisibilité pendant toute la durée des travaux.
- Concernant les sites web, à positionner la mention et le logotype en page d'accueil et permettre le lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France d'une part et du Département d'autre part.
- Dans le cadre des évènements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention, à faire expressément référence à l'implication de la Région et du Département selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale ou départementale.

ARTICLE 8 : DATE D'EFFET DU NOUVEAU CONTRAT RURAL

Le nouveau contrat rural prend effet à compter de son adoption par la dernière instance délibérante et prend fin au versement du solde des subventions qui y sont rattachées ou à défaut par application des règles de caducité.

L'objectif est que le programme du contrat démarre dans l'année suivant son adoption.

Conformément au Règlement budgétaire et financier (RBF) de la Région en vigueur, les opérations ne peuvent débuter avant l'approbation par la commission permanente des conventions de réalisation dont elles font l'objet, et de l'attribution des subventions correspondantes.

Toutefois :

- Les acquisitions foncières nécessaires aux opérations prévues au contrat pourront avoir été réalisées dans les douze mois au plus précédant la date du dépôt du contrat.
- Le démarrage anticipé des opérations pourra être accepté par la Commission permanente de la Région Ile-de-France s'il est justifié par l'urgence à réaliser l'opération.

Le programme du contrat doit être achevé dans un délai maximum de 3 ans à compter de la date d'adoption du contrat par la dernière instance délibérante.

Ce délai d'achèvement peut être prorogé par voie d'avenant.

ARTICLE 9 - MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification du présent contrat fait l'objet d'un avenant signé par le bénéficiaire, les représentants du Conseil régional et du Conseil départemental après délibérations de leurs instances respectives.

Dans le cas d'un contrat comportant une seule opération, et si celle-ci n'a pas débuté, l'avenant ne peut porter que sur l'annulation partielle de cette opération et le cas échéant l'ajout dans le contrat d'une nouvelle opération d'un montant inférieur ou égal à cette annulation.

Dans le cas d'un contrat comportant plusieurs opérations, cet avenant ne peut porter que sur l'annulation partielle ou totale d'une seule opération qui n'aurait pas débuté et son remplacement par une autre d'un montant inférieur ou égal à cette annulation.

Un avenant peut également prévoir une prorogation d'un an au maximum du délai d'achèvement des travaux et d'éligibilité des dépenses, sur justification du bénéficiaire, cette prorogation ne peut être obtenue que deux fois au maximum.

ARTICLE 10 – CANDIDATURE A UN NOUVEAU CONTRAT

Le bénéficiaire ne peut se porter candidat à un nouveau contrat qu'après achèvement et solde des opérations réalisées sur le fondement d'un « nouveau contrat rural » précédent.

En tout état de cause un délai minimum de trois ans doit être respecté entre les dates d'approbation des deux contrats, la date d'approbation de la première assemblée faisant foi.

Lorsqu'une commune ou un syndicat de communes décide d'annuler l'intégralité de son contrat pour un motif d'ordre majeur, il peut se porter candidat sans délai à un nouveau contrat.

Lorsqu'une commune participe à un contrat intercommunal, elle peut présenter un contrat pour son propre compte dans le même temps et concernant d'autres opérations.

ARTICLE 11 - RESILIATION

Sauf le cas de résiliation défini à l'article 6 ci-dessus, à la demande expresse et motivée de l'une des parties, le présent contrat peut être résilié de plein droit en cas d'inexécution d'une ou plusieurs des obligations prescrites.

La résiliation est effective à l'issue d'un délai de préavis de deux mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, expédiée en recommandé avec demande d'avis de réception, sauf si dans ce délai :

- les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;

- l'inexécution des prestations requises est consécutive à un cas de force majeure.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties au présent contrat sont tenues de respecter toutes leurs obligations contractuelles.

La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.

Fait en trois exemplaires originaux.

A xxx, le

Pour le Département de xxx
le Président du Conseil Départemental
XXX

A Paris, le

Pour la Région Ile-de-France,
La Présidente du Conseil Régional
Valérie PECRESSE

A xxx, le
Pour la Commune / le syndicat de commune
de XXX
Le Maire / Le Président
XXX

ANNEXE 3

REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONVENTION DE REALISATION

Opération XXX,

Inscrite au nouveau contrat rural de

Entre

La Région Ile de France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° [CP d'attribution XXXXX] du [date CP d'attribution XXXXX],
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

L'organisme dénommé :
dont le statut juridique est : [forme juridique]
dont le n° SIRET et code APE sont : [SIRET] et [APE]
dont le siège social est situé au : [adresse siège social]
ayant pour représentant : [civilité, nom, prénom, fonction]
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif des contrats ruraux actualisé par délibération n°[XXXXX] du [date] du Conseil Départemental de XXX et par délibération n° [XXXXX] du [date] du Conseil Régional.

La présente convention découle des engagements pris par la Région et le bénéficiaire dans le cadre du nouveau contrat rural approuvé par délibération CP n° XX.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son Règlement Budgétaire et Financier en vigueur approuvé par délibération du Conseil régional ainsi que dans les conditions particulières suivantes.

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° [CP d'attribution XXXXX] du [date CP d'attribution XXXXX], la Région Ile-de-France a décidé de soutenir [*nom du bénéficiaire*] pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : [*objet du dossier*]

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à XX % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à XXX, soit un montant maximum de subvention de XXXXX €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et TTC est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : Obligations relatives à l'opération subventionnée

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

Le bénéficiaire s'engage à maintenir pendant une durée de 10 ans l'affectation des aménagements et des équipements subventionnés telle que définie par la fiche projet.

Le bénéficiaire s'engage en outre à conserver pendant cette même durée la propriété desdits biens.

ARTICLE 2.2 : Obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants

Le bénéficiaire s'engage à recruter un stagiaire ou alternant pour une durée minimale de deux mois ou à attester, le cas échéant, d'un recrutement pour son compte par une structure intercommunale dont il est membre.

Le bénéficiaire, ou le cas échéant la structure intercommunale, saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : Obligations administratives et comptables

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement par écrit et documents à l'appui de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informer la Région des différentes phases de recrutement du stagiaires ou alternant et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

Fournir toute pièce justificative de la conformité des ouvrages (procès-verbaux de réception des travaux, certificat de conformité, photo de réalisation…) à la demande de la Région. En cas de non-

respect des engagements contractuels, le remboursement total ou partiel des subventions déjà versées par la Région peut être exigé. Dans ce cas, il est procédé à la résiliation de la présente convention dans les conditions prévues à l'article 5 ci-dessous.

Mettre gratuitement à disposition des établissements scolaires du second degré le bien objet de la présente convention lorsque l'opération concernée est relative à un équipement sportif susceptible d'être utilisé par les lycées du ressort de la Région.

ARTICLE 2.4 : Obligations en matière de communication

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

Sur tout support, l'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Ile-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

La Région fournit au bénéficiaire des panneaux d'information et de communication sur sa participation sur la base d'un formulaire-type préalablement fourni.

Le bénéficiaire s'engage à faire la demande aux services de la Région Ile-de-France de réalisation et d'implantation des panneaux de chantier au moins six semaines avant le démarrage effectif des travaux. Ils devront mentionner la participation de la Région et celle du Département. Le bénéficiaire s'engage à en garantir le maintien dans de bonnes conditions de lisibilité pendant toute la durée des travaux.

Le bénéficiaire autorise la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Art 3.1 : Caducité

La demande de versement de solde de l'opération doit être présentée un an maximum après la date limite d'achèvement des travaux. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

La date limite d'achèvement des travaux est fixée à 3 ans maximum à compter de la date d'adoption du contrat cadre par la dernière instance délibérante, ce délai d'achèvement pouvant être prorogé d'un an par voie d'avenant, deux fois au maximum.

Art 3.2 : Modalités de versement

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Chaque demande de versement de subvention est signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée.

Toute pièce justificative de la conformité des ouvrages (procès verbaux de réception des travaux, certificat de conformité, photo de réalisation…) peut être demandée par la Région. En cas de non respect des engagements contractuels, le remboursement total ou partiel des subventions déjà versées par la Région peut être exigé. Dans ce cas, il est procédé à la résiliation du présent contrat dans les conditions prévues à l'article 5 ci-dessous.

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80% du montant total de la subvention prévisionnelle.

Art 3.3: Contrôle des opérations et versement du solde

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par l'organisme de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée.

Le versement du solde est subordonné à la production d'un compte rendu financier de l'opération et d'un état récapitulatif des dépenses signés par le représentant de l'organisme.
Ces documents comprennent en outre la signature du comptable public du bénéficiaire qui atteste la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Le versement du solde est par ailleurs subordonné à la production du justificatif de recrutement du stagiaire ou alternant mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée ou contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier-Payeur-Général pour la Région Ile-de-France.

Art 3.4 : Révision du montant subventionné

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par l'organisme s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Art 3.5 : Eligibilité des dépenses subventionnables

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du (date d'éligibilité / sinon date de vote de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Ile de France), à l'exception d'acquisition foncière réalisée dans les douze mois au plus précédant la date de dépôt du dossier de demande de nouveau contrat rural, et jusqu'à la date limite d'achèvement des travaux (cf. article 3.1).

La date des factures correspondantes fait foi. Les factures postérieures à la date limite d'achèvement des travaux ne peuvent être prises en compte.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le [date de la CP d'attribution].

Elle prend fin avec le versement du solde de la subvention ou à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la

décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

- La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.
- La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité des acomptes versés en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée.
- La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement du stagiaires ou alternant.
- Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non-respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée au prorata temporis.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant approuvé préalablement par les organes délibérants compétents des signataires.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° [CP d'attribution XXXXX] du [date CP d'attribution XXXXX] et [autres si besoin].

Fait en trois exemplaires originaux

A , le	A Paris, le
Pour la commune/le syndicat de communes, le Maire/ le Président	Pour la Région Ile-de-France, la Présidente du Conseil Régional
……..	Valérie PECRESSE

ANNEXE 4

Convention territoriale d'exercice concerté des compétences relative au dispositif « nouveau contrat rural» »

Signataires

Signature d'une convention entre

La Région Ile-de-France, représentée par Madame Valérie Pécresse, Présidente du Conseil Régional, dûment habilitée par le Conseil Régional du …….

D'une part,

Et

Le Département de l'Essonne représenté par François Durovray, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par l'Assemblée Départementale du …….

Le Département de Seine et Marne représenté par Jean-Jacques Barbaux, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par l'Assemblée Départementale du …….

Le Département du Val d'Oise représenté par Arnaud Bazin, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par l'Assemblée Départementale du …….

Le Département des Yvelines représenté par Pierre Bédier, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par l'Assemblée Départementale du …….

Préambule

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, a supprimé la clause de compétence générale des Départements et des Régions.

Par ailleurs la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a posé le principe de l'interdiction du cumul des subventions entre ces deux collectivités pour les projets relevant des compétences à chef de filat, qui s'exercent désormais dans le respect des conditions posées à l'article L. 1111-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce cofinancement demeure néanmoins possible dans le cadre d'une convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) à adopter dans le cadre de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) dans les conditions de l'article L. 1111-9-1 du CGCT.

La Région Ile-de-France et les quatre Départements de grande couronne participent au financement d'un dispositif commun d'aide au développement des territoires ruraux, dispositif dénommé « contrats ruraux (CRUR) », qui relève du champ de compétences relatif à l'aménagement et au développement durable du territoire, pour lequel la Région est chef de file.

La Région et les Départements souhaitant maintenir la possibilité d'un cofinancement dans le cadre du nouveau contrat rural, il convient d'établir une CTEC fixant les modalités de l'action commune de ces collectivités sur ce dispositif.

Le nouveau contrat rural est un engagement de la Région Ile-de-France en partenariat avec les Départements de Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise, en faveur des communes de moins de 2000 habitants ou des syndicats de communes d'Île-de-France (ayant une compétence d'aménagement et/ou de gestion d'équipement) de moins de 3000 habitants. A titre dérogatoire, est éligible au présent dispositif toute commune nouvelle créée après le 1er janvier 2016 et issue de la fusion de communes dont une au moins compte moins de 2000 habitants à la date de cette fusion. Cette dérogation s'applique pour tout contrat rural adopté en commission permanente du conseil régional avant le 31 décembre 2019.

L'objet du contrat est de réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

A ce titre, la Région a initié une concertation avec les Départements, en vue de poursuivre la mise en œuvre de ce dispositif selon de nouvelles modalités d'action et de financement.
Tel est l'objet de la présente CTEC.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de cofinancement du nouveau contrat rural entre la Région et les départements de grande couronne, afin de garantir la continuité des aides apportées et de sécuriser le dispositif.

Le nouveau contrat rural, tel que défini dans le règlement commun à la Région et aux quatre Départements, accompagne toute intervention sur le patrimoine foncier et immobilier de la commune ou du syndicat de communes.

Article 2 - Modalités de coordination, de simplification et de clarification des interventions financières

Dans un premier temps, le contenu du programme du nouveau contrat rural fait l'objet d'une élaboration concertée préalable entre la commune ou le syndicat de communes d'une part, et la Région et le Département concerné d'autre part, dans le cadre d'au minimum une réunion de démarrage conjointe de l'ensemble des parties.

Une fois le contenu du programme défini, le contrat fait l'objet d'un partenariat financier tripartite entre la Région, le Département et la Commune / ou le syndicat de communes défini comme suit :

La dépense subventionnable par contrat est plafonnée à 370 000 € HT pour les communes et à 770 000 € HT pour les syndicats de communes.

Pour l'application de la dérogation relative aux communes nouvelles mentionnée dans le préambule, le plafond de la dépense subventionnable par contrat est celui applicable aux syndicats de communes. Cette dérogation ne permet pas le cumul d'un nouveau contrat rural (COR) et d'un contrat d'aménagement régional (CAR).

Les taux de subvention par opération, calculés sur le montant des travaux retenus plafonnés sont fixés à :
- 40 % pour la subvention régionale
- 30% pour la subvention départementale

Le maître d'ouvrage s'engage sur une participation minimale conforme à la législation en vigueur.

Article 3 - Délégation de l'instruction des demandes

Le dossier de demande doit être déposé par le maître d'ouvrage au Conseil Départemental, qui prend en charge son instruction (respect du contenu du programme concerté entre les trois parties et conformité du dossier avec le règlement).

L'examen du dossier par la Région est ainsi subordonné à son instruction préalable par le Département. Une fois l'instruction terminée, le Département fera connaitre son avis à la Région dans les conditions prévues par le règlement annexé à la présente convention.

Article 4 – Mise en œuvre de la convention

A l'issue de son examen en CTAP, le présent projet de convention est transmis au Préfet de Région, ainsi qu'aux collectivités signataires.

Les organes délibérants des signataires de la présente convention disposent d'un délai de trois mois pour approuver la convention, qui est signée par leurs présidents respectifs.

Article 5 - Comité de programmation

Conformément au règlement du nouveau contrat rural, un comité de programmation composé conjointement des services régionaux et départementaux doit se réunir au minimum deux fois par an en tenant compte du calendrier des instances régionales et départementales.

Il permet de faire un état des lieux des dossiers en cours d'instruction et d'établir une programmation prévisionnelle.

Par ailleurs, au moins une fois par an, la Région adresse aux quatre Départements un rapport détaillant les actions menées dans le cadre de la présente convention, ainsi que les interventions financières intervenues.

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de son approbation par les assemblées délibérantes des collectivités signataires, et est établie pour une durée de six ans.

Dans les conditions prévues par l'article L. 1111-9-1 du CGCT, la présente convention pourra être révisée au terme d'une période de trois ans ou en cas de changement des conditions législatives, réglementaires ou financières au vu desquelles elle a été adoptée.

Article 7 - Accord amiable/litige

En cas de difficulté d'application de la présente convention, la recherche d'une résolution amiable sera privilégiée. A défaut d'accord entre les parties, tout litige à apparaître dans l'exécution de la présente convention sera soumis au tribunal administratif compétent.

Article 8 – Annexe

Le règlement du nouveau contrat rural est annexé à la présente convention.

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 22/11/2016
- Date de réception en préfecture: 22/11/2016

DELIBERATION N° CR 203-16

DU 17 NOVEMBRE 2016

ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET : INSTALLATION – INNOVATION - FORET

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Les lignes directrices de la communauté concernant les aides d'Etat dans le secteur agricole (JOUE DU 27/12/2006 – 2006/C 319/01) ;

VU Le règlement (UE) n° 1305/2013 du 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et ses règlements d'application ;

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU Le Code Rural ;

VU Le Code de l'environnement ;

VU Le Programme de développement rural FEADER de la Région Ile-de-France pour la période de programmation 2014-2020 approuvé par la Commission européenne le 7 août 2015 ;

VU La convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de la Région Île-de-France et de leur cofinancement par le FEADER hors SIGC pour la programmation 2014-2020 signée le 11 décembre 2015

VU La délibération n° CR 77-14 du 21 novembre 2014 relative à la stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité en Ile-de-France ;

VU La délibération n° CR 10-15 du 12 février 2015 relative à la convention cadre triennale avec les chambres d'agriculture ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens

VU La délibération n° CP 15-117 du 29 janvier 2015 approuvant la convention relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n° 1305/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural de la Région Ile-de-France et les conventions relatives à la délégation d'instruction de certaines tâches de l'autorité de gestion du Programme de Développement Rural de la Région Ile-de- France;

VU La délibération n° CP 15-701 du 8 octobre 2015 approuvant la convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de la Région Île-de-France et de leur cofinancement par le FEADER hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport n° CR 203-16 présenté par Madame la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la commission de l'agriculture et de la ruralité ;

VU L'avis de la commission des finances

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : PROGRAMME DE SOUTIEN A L'INNOVATION DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES D'ILE-DE-FRANCE

Approuve la convention pour la mise en œuvre du programme de soutien à l'innovation dans les exploitations agricoles d'Ile-de-France entre la Région et la Chambre Régionale d'Agriculture, jointe en annexe n° 3 à la présente délibération, et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Décide, dans le cadre de ce programme de soutien à l'innovation dans les exploitations agricoles d'Ile-de-France, de financer à hauteur de 1 000 000,00€ les projets présentés en annexe 2 à la présente délibération et en annexe 1 à la convention avec la Chambre Régionale d'Agriculture.

Affecte une autorisation de programme de **1 000 000,00 €** à la Chambre Régionale d'Agriculture disponible sur le Chapitre budgétaire 909 « Action économique » ; Code fonctionnel 93 « Agriculture, Pêche, Agro-industrie » ; Programme HP 93-001 « Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire » ; Action 19300104 « Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe n° 1 à la présente délibération.

Subordonne le versement des aides à la signature de conventions conformes au modèle approuvé au présent article.

Article 2 : *CONVENTION AVEC LES JEUNES AGRICULTEURS*

Approuve la convention pour la mise en œuvre d'un programme intégré de communication autour du métier d'agriculteur et d'accompagnement de l'installation en Ile-de-France entre la Région, les Syndicats des Jeunes Agriculteurs de la région Ile-de-France, du département de Seine-et-Marne et de l'Ile-de-France Ouest, jointe en annexe n° 4 à la présente délibération, et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Décide, dans le cadre de cette convention, de financer à hauteur de 143 000 € les projets présentés en annexe 2 à la présente délibération et en annexe 1 à la convention avec les syndicats des Jeunes Agriculteurs.

Affecte une autorisation d'engagement de **143 000,00 €** disponible sur le Chapitre budgétaire 939 « Action économique » ; Code fonctionnel 93 « Agriculture, Pêche, Agro-industrie » ; Programme HP 93-001 « Agriculture et Agroalimentaire » ; Action 19300102 « Appui à la transmission reprise des exploitations agricoles» du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe n° 1 à la présente délibération.

Subordonne le versement des aides à la signature de conventions conformes au modèle approuvé au présent article.

Délègue à la Commission permanente l'approbation des modalités de poursuite de ce programme au-delà de l'année 2017.

Article 3 : *APPROBATION D'UN DISPOSITIF DE SOUTIEN REGIONAL DANS LE SECTEUR FORESTIER*

Approuve le dispositif de soutien au secteur forestier dans le cadre du programme de développement rural, joint en annexe n° 5 à la présente délibération.

Approuve l'avenant à la convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de la Région Île-de-France et de leur cofinancement par le FEADER hors SIGC pour la programmation 2014-2020 approuvée par la délibération n°CP 15-701 du 8 octobre 2015, présenté en annexe 6, et autorise la Présidente à signer cet avenant validé par l'ASP.

Décide de participer au dispositif de soutien au secteur forestier dans le cadre du programme de développement rural.

Affecte en faveur de l'Agence de Services et de Paiement une autorisation de programme de **840 000,00 €** disponible sur le Chapitre budgétaire 909 « Action économique » ; Code fonctionnel 93 « Agriculture, Pêche, Agro-industrie » ; Programme HP 93-001 « Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire » ; Action « 19300102 Soutien aux filières » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe n° 1 à la présente délibération.

Subordonne le versement des aides à la signature de conventions conformes au modèle approuvé au présent article.

Article 4 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DANS LES REGLEMENTS D'INTERVENTION PRIMVAIR, DIVAIR ET INVESTISSEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Approuve les modifications aux règlements d'intervention des dispositifs d'intervention PRIMVAIR, DIVAIR et Investissements environnementaux, approuvés par la délibération n°CR 77 14 du 21 novembre 2014, visant à une meilleure cohérence avec les dispositions du Programme de Développement Rural, présentées en annexe 7 à la présente délibération.

Article 5 : DEMARRAGE ANTICIPE D'OPERATION

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter de la date prévisionnelle de démarrage indiquée dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 29 de l'annexe à la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Dossier code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
16016680	Convention Jeunes Agriculteurs Ile-de-France	JEUNES AGRICULTEURS IDF	15 octobre 2016

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE N° 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	17/11/2016	N° de rapport	CR203-16	Budget	2016

Chapitre	**909 - Action économique**
Code fonctionnel	**93 - Agriculture, pêche, agro-industrie**
Programme	**193001 - Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire**
Action	**19300102 - Soutien aux filières**

Dispositif : N° 00000979 - Soutien à la filière forêt-bois

Dossier	16016652 - SOUTIEN AU SECTEUR FORESTIER			
Bénéficiaire	R40958 - ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	840 000,00 €		Code nature	204181
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
840 000,00 €	HT	100 %	840 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000979 - Soutien à la filière forêt-bois	840 000,00 €

Total sur l'imputation 909 - 93 - 193001 - 19300102	840 000,00 €

Chapitre	**939 - Action économique**
Code fonctionnel	**93 - Agriculture, pêche, agro-industrie**
Programme	**193001 - Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire**
Action	**19300102 - Appui à la transmission reprise des exploitations agricoles**

Dispositif : N° 00000981 - Convention Jeunes Agriculteurs

Dossier	16016680 - CONVENTION JEUNES AGRICULTEURS ILE DE FRANCE			
Bénéficiaire	P0035635 - JEUNES AGRICULTEURS REGION ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	63 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
78 750,00 €	HT	80 %	63 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	17/11/2016	N° de rapport	CR203-16	Budget	2016

Dossier	16016686 - CONVENTION JEUNES AGRICULTEURS SEINE ET MARNE			
Bénéficiaire	R10217 - CDJA 77 CTRE DEPT JEUNES AGRICULTEURS DE S & M			
Localisation	SEINE ET MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
50 000,00 €	HT	80 %	40 000,00 €	

Dossier	16016812 - CONVENTION JEUNES AGRICULTEURS ILE DE FRANCE OUEST			
Bénéficiaire	P0035712 - CENTRE JEUNES AGRICULTEURS ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
50 000,00 €	HT	80 %	40 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000981 - Convention Jeunes Agriculteurs	143 000,00 €

Total sur l'imputation 939 - 93 - 193001 - 19300102	143 000,00 €

Chapitre	**909 - Action économique**
Code fonctionnel	**93 - Agriculture, pêche, agro-industrie**
Programme	**193001 - Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire**
Action	**19300104 - Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits**

Dossier	16016647 - Convention Chambres « Innovation » : actions d'investissement			
Bénéficiaire	R15962 - CHAM REG D'AGRICULTURE CRA SEINE ET MARNE ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	250 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
625 000,00 €	HT	40 %	250 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	17/11/2016	N° de rapport	CR203-16	Budget	2016

Dossier	16016648 - Convention Chambres « Innovation » : actions d'expérimentation				
Bénéficiaire	R15962 - CHAM REG D'AGRICULTURE CRA SEINE ET MARNE ILE DE FRANCE				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	750 000,00 €			Code nature	20421
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 071 430,00 €	HT		70 %	750 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000980 - Convention chambres "Innovation"	1 000 000,00 €

Total sur l'imputation 909 - 93 - 193001 - 19300104	1 000 000,00 €

ANNEXE N° 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016647

Conseil régional du 17 novembre 2016

Objet : CONVENTION CHAMBRES « INNOVATION » : ACTIONS D'INVESTISSEMENT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Convention chambres "Innovation"	625 000,00 €	40,00 %	250 000,00 €
	Montant Total de la subvention		250 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-93-20421-193001-200
19300104- Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHAM REG D'AGRICULTURE CRA SEINE ET MARNE ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 19 RUE D'ANJOU 75008 PARIS
Statut Juridique : Organisme Consulaire
Représentant : Monsieur Hervé BILLET, Président

N° SIRET : 18750013700042

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Convention chambres "Innovation" du 17/11/2016 – Rapport cadre n° CR 203-16.

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 17 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le programme de soutien à l'innovation vise à maintenir la compétitivité des producteurs en :
- Identifiant et faisant évoluer les freins et impasses techniques et technologiques, avec l'appui des agriculteurs, de la recherche appliquée, et des partenaires économiques ;
- Favorisant l'appropriation et la diffusion rapide vers les agriculteurs, en lien avec les organismes de recherche.

Il contribuera ainsi à la réalisation de « sauts technologiques », notamment :
- En permettant la généralisation de technologies de rupture, en matière de robotique, d'agronomie ou de ciblage des intrants ;
- En investissant dans la capture et la collecte de données ;
- En finançant la création de nouveaux outils d'aide à la décision et leur diffusion au plus grand nombre.

Description :

Mise en oeuvre des actions relatives aux objectifs suivants:
- Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique
Cet objectif sera réalisé notamment à travers l'action suivante :
• Installation de bancs d'essai moteurs : les chambres départementale et interdépartementale mettrons en place des bancs d'essai moteur en lien avec la FRCUMA, afin d'établir un bilan de santé des tracteurs, et d'identifier les conditions optimales de leur utilisation. C'est un outil d'aide à la réduction des consommations de carburant et de maîtrise de la facture énergétique des exploitations agricoles.

Partenaires : Chambres d'agriculture de Seine-et-Marne et Interdépartementale d'Île-de-France, FR CUMA, Concessionnaires, etc.

Réaliser des investissements innovants pour un conseil de pointe aux agriculteurs
Cet objectif sera réalisé à travers notamment les deux actions suivantes :
• Mettre à disposition des outils de formation sur les marchés à terme : des investissements seront réalisés par les chambres en vue de la réalisation de formations sur les marchés à terme.
• Acquisition d'un outil d'aide à la décision (OAD) protection des plantes pour du conseil aux agriculteurs : Les chambres réaliseront l'acquisition de l'OAD TAMEO qui couple les prévisions météo et les prévisions maladies, mis au point par Arvalis, pour améliorer les prestations de conseil auprès des agriculteurs.

Partenaires : Chambres d'agriculture de Seine-et-Marne et Interdépartementale d'Île-de-France, ...

Intérêt régional :
Soutenir l'innovation et la compétitivité des exploitations agricoles franciliennes.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisitions matérielles et immatérielles (études préalables à des investissements)	625 000,00	100,00%
Total	625 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional Île-de-France	250 000,00	40,00%
Autofinancement	375 000,00	60,00%
Total	625 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	125 000,00 €
2017	125 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ATREA (volet 1) - Appui à la transmission et à la reprise des exploitations agricoles (programme d'information et d'accompagnement)	93 382,03 €
2013	ATREA volet 2 - Appui à la Transmission Reprise des Exploitations Agricoles	3 900,00 €
2013	Formation et sensibilisation des élus et des associations à la problématique foncière	30 360,00 €
2013	PASS Filière - Aide à l'émergence et au montage	110 000,00 €
2014	ATREA (volet 1) - Appui à la transmission et à la reprise des exploitations agricoles (programme d'information et d'accompagnement)	75 051,80 €
2014	ATREA volet 2 - Appui à la Transmission Reprise des Exploitations Agricoles	6 900,00 €
2014	PASS Filière - Animation du plan d'action	60 000,00 €
2015	Mise en œuvre de la convention "Chambres"	179 268,00 €
2016	Mise en œuvre de la convention « Chambres » (fonctionnement)	340 000,00 €
2016	Mise en œuvre de la convention « Chambres » (investissement)	800 000,00 €
2016	PASS Filière - Animation du plan d'action	50 000,00 €
	Montant total	1 748 861,83 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016648

Conseil régional du 17 novembre 2016

Objet : CONVENTION CHAMBRES « INNOVATION » : ACTIONS D'EXPERIMENTATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Convention chambres "Innovation"	1 071 430,00 €	70,00 %	750 000,00 €
	Montant Total de la subvention		750 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-93-20421-193001-200
19300104- Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHAM REG D'AGRICULTURE CRA SEINE ET MARNE ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 19 RUE D'ANJOU 75008 PARIS
Statut Juridique : Organisme Consulaire
Représentant : Monsieur Hervé BILLET, Président

N° SIRET : 18750013700042

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Convention chambres "Innovation" du 17/11/2016 – Rapport cadre n° CR 203-16.

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 17 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le programme de soutien à l'innovation vise à maintenir la compétitivité des producteurs en :
- Identifiant et faisant évoluer les freins et impasses techniques et technologiques, avec l'appui des agriculteurs, de la recherche appliquée, et des partenaires économiques ;
- Favorisant l'appropriation et la diffusion rapide des nouvelles technologies vers les agriculteurs, en lien avec les organismes de recherche.

Il contribuera ainsi à la réalisation de « sauts technologiques », notamment :
- En permettant la généralisation de technologies de rupture, en matière de robotique, d'agronomie ou de ciblage des intrants ;
- En investissant dans la capture et la collecte de données ;
- En finançant la création de nouveaux outils d'aide à la décision et leur diffusion au plus grand nombre.

Description :
Mise en oeuvre des actions relatives aux objectifs suivants:
- Soutenir le développement d'outils d'aide à la décision et de capteurs adaptés aux conditions agricoles
Cet objectif sera réalisé notamment à travers les deux actions suivantes :
• Optimiser la fertilisation azotée : les chambres d'agriculture, en lien avec la start-up Force A, mettrons au point un capteur embarqué qui permette d'optimiser la quantité d'azote épandue, le rendement et le taux de protéines à la récolte, pour maximiser la marge brute de la parcelle.
• Contribution au projet de ferme connectée d'Arvalis : Les chambres mettront en place la chaine d'information (après premiers résultats concluants sur Boigneville) auprès de trois agriculteurs pilotes et effectuerons l'achat d'Outils d'aide à la décision (TAMEO,…), de capteurs opérationnels, et de capteurs Keyfield pour l'expérimentation au champ.

Partenaires : Chambres d'agriculture de Seine-et-Marne et Interdépartementale d'Île-de-France, Start-up Force A, Arvalis, ...

- Mettre à profit les nouvelles technologies pour le développement des circuits courts
Cet objectif sera réalisé notamment à travers l'action suivante :
• Mise en place de points de vente de produits locaux dans deux gares franciliennes pilotes : Les chambres effectueront le développement informatique d'une application disponible sur smartphone qui permettra aux franciliens de commander des paniers de légumes directement pour une livraison dans 2 gares franciliennes pilotes le soir en rentrant en train. Cette application donnera un aperçu des disponibilités chez les producteurs, des prix et permettra le paiement en ligne.

Partenaires : Chambres d'agriculture de Seine-et-Marne et Interdépartementale d'Île-de-France, ...

– Développer des outils de transformation en cultures spécialisées et en élevage
Cet objectif sera réalisé notamment à travers l'action suivante :
• Etudes préalables au développement d'outils de transformation innovants : Les chambres travailleront sur le développement d'outils de transformations innovants pour augmenter la valeur ajoutée sur les productions locales.

Partenaires : Chambres d'agriculture de Seine-et-Marne et Interdépartementale d'Île-de-France, ...

-Développer le maillage territorial et les synergies entre les exploitations
Cet objectif sera réalisé notamment à travers les quatre actions suivantes :
• Installation et renouvellement du parc de stations météo : Les chambres contribueront au renouvellement du parc de stations météo afin de renforcer le maillage territorial et professionnaliser l'analyse de données.
• Acquisition de sondes connectées pour l'irrigation : Les chambres contribueront à une gestion intégrée de l'eau en réseau par l'acquisition de sondes connectées pour l'irrigation.

Partenaires : Chambres d'agriculture de Seine-et-Marne et Interdépartementale d'Île-de-France, ...

- Accélérer le développement de la robotique agricole par l'évaluation de technologies récentes
Cet objectif sera réalisé notamment à travers les deux quatre actions suivantes :
• Développer un OAD pour la protection des plantes : les chambres d'agriculture produiront des références à partir de l'OAD TAMEO, pour l'optimisation des interventions de protection des plantes.
• Acquérir des robots en cultures spécialisées : Les chambres effectueront l'acquisition de robots innovants, afin de réaliser une analyse des itinéraires techniques, du temps de travail et de la pénibilité associés, ainsi qu'une analyse économique et une étude de diffusion de technologie. Ces références seront à destination des exploitations franciliennes, dans le but de garantir leur performance et leur fiabilité.
• Développement des drones : Les chambres, en lien avec une start-up d'optique, travailleront à pallier l'absence actuelle d'autonomie des drones, et à la production de références technico-économiques.

• Acquisition de données et références en agroforesterie

Partenaires : Chambres d'agriculture de Seine-et-Marne et Interdépartementale d'Île-de-France, Arvalis, Start up d'optique, etc.

Intérêt régional :
Soutenir l'innovation et la compétitivité des exploitations agricoles franciliennes.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisitions matérielles et immatérielles (études préalables à des investissements)	1 071 430,00	100,00%
Total	1 071 430,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional Île-de-France	750 000,00	70,00%
Autofinancement	321 430,00	30,00%
Total	1 071 430,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	250 000,00 €
2017	250 000,00 €
2018	250 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ATREA (volet 1) - Appui à la transmission et à la reprise des exploitations agricoles (programme d'information et d'accompagnement)	93 382,03 €
2013	ATREA volet 2 - Appui à la Transmission Reprise des Exploitations Agricoles	3 900,00 €
2013	Formation et sensibilisation des élus et des associations à la problématique foncière	30 360,00 €
2013	PASS Filière - Aide à l'émergence et au montage	110 000,00 €

2014	ATREA (volet 1) - Appui à la transmission et à la reprise des exploitations agricoles (programme d'information et d'accompagnement)	75 051,80 €
2014	ATREA volet 2 - Appui à la Transmission Reprise des Exploitations Agricoles	6 900,00 €
2014	PASS Filière - Animation du plan d'action	60 000,00 €
2015	Mise en œuvre de la convention "Chambres"	179 268,00 €
2016	Mise en œuvre de la convention « Chambres » (fonctionnement)	340 000,00 €
2016	Mise en œuvre de la convention « Chambres » (investissement)	800 000,00 €
2016	PASS Filière - Animation du plan d'action	50 000,00 €
	Montant total	1 748 861,83 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016680

Conseil régional du 17 novembre 2016

Objet : CONVENTION JEUNES AGRICULTEURS ILE DE FRANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Convention Jeunes Agriculteurs	78 750,00 €	80,00 %	63 000,00 €
	Montant Total de la subvention		63 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-6574-193001-200
19300102- Appui à la transmission reprise des exploitations agricoles

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JEUNES AGRICULTEURS REGION ILE DE FRANCE
Adresse administrative : BUREAU FRNBP
75001 PARIS 1
Statut Juridique : Syndicat
Représentant : Monsieur ALEXANDRE RUECHE, Président

Objet : NC

N° SIRET : 79827381900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Convention Jeunes Agriculteurs du 17/11/2016 – Rapport cadre n° CR 203-16

Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 17 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action : « Mise en place d'un site internet » débutée en octobre 2016, pour un site opérationnel au 1er trimestre 2017

Objectifs :
Mise en oeuvre d'un programme intégré de communication autour du métier d'agriculteur et d'accompagnement de l'installation en Ile-de-France.

Description :
Actions prévues:
- Mise en place d'un site internet dédié à l'installation en agriculture en Ile-de-France, et à la promotion des métiers de l'agriculture
- Communication sur le métier d'agriculteur auprès des lycées agricoles et des établissements du secondaire

- Mise en place d'un suivi personnalisé des « promotions » de nouveaux installés sur l'ensemble de la région Ile-de-France

Moyens mis en œuvre :
Agents des Jeunes Agriculteurs, prestations externes

Intérêt régional :
Accompagner les projets d'installation en agriculture et le suivi post-installation

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Personnel (coût jours)	39 375,00	50,00%
Frais externes	39 375,00	50,00%
Total	78 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional Ile-de-France	63 000,00	80,00%
Autofinancement	15 750,00	20,00%
Total	78 750,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €
2017	43 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016686

Conseil régional du 17 novembre 2016

Objet : CONVENTION JEUNES AGRICULTEURS SEINE ET MARNE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Convention Jeunes Agriculteurs	50 000,00 €	80,00 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-6574-193001-200
19300102- Appui à la transmission reprise des exploitations agricoles

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CDJA 77 CTRE DEPT JEUNES AGRICULTEURS DE S & M
Adresse administrative : 418 RUE ARISTIDE BRIAND
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Statut Juridique : Syndicat Patronal
Représentant : MATHIEU BEAUDOUIN

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 31538451100012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Convention Jeunes Agriculteurs du 17/11/2016 – Rapport cadre n° CR 203-16

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Assurer le suivi et l'accompagnement de l'installation en Seine-et-Marne.

Description :
Actions prévues:
- Information des porteurs de projet sur le parcours à l'installation, en Seine-et-Marne
- Alimentation de l'observatoire régional de l'installation et de la transmission pour la Seine-et-Marne

Moyens mis en œuvre :
Agents des Jeunes Agriculteurs de Seine-et-Marne

Intérêt régional :
Accompagner les projets d'installation en agriculture et le suivi post-installation.

Cette subvention donne lieu à l'obligation du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Personnel (coût jour)	50 000,00	100,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional Île-de-France	40 000,00	80,00%
Autofinancement	10 000,00	20,00%
Total	50 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	40 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016812

Conseil régional du 17 novembre 2016

Objet : CONVENTION JEUNES AGRICULTEURS ILE DE FRANCE OUEST

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Convention Jeunes Agriculteurs	50 000,00 €	80,00 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-6574-193001-200
19300102- Appui à la transmission reprise des exploitations agricoles

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE JEUNES AGRICULTEURS ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 2 AVENUE JEANNE D'ARC
78150 LE CHESNAY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur FREDERIC ARNOULT, Président

N° SIRET : 78417973100020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Convention Jeunes Agriculteurs du 17/11/2016 – Rapport cadre n° CR 203-16.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Assurer le suivi et l'accompagnement de l'installation dans les départements ouest de l'Ile-de-France.

Description :
Actions prévues:
- Information des porteurs de projet sur le parcours à l'installation, dans les départements Ouest de l'Ile-de-France.
- Alimentation de l'observatoire régional de l'installation et de la transmission pour les départements Ouest de l'Ile-de-France.

Moyens mis en œuvre :
Agents des jeunes agriculteurs.

Intérêt régional :
Accompagner les projets d'installation en agriculture et le suivi post-installation.

Cette subvention donne lieu à l'obligation du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Personnel (coût jours)	50 000,00	100,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional Ile-de-France	40 000,00	80,00%
Autofinancement	10 000,00	20,00%
Total	50 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	40 000,00 €

ANNEXE N° 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN A L'INNOVATION DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES D'ILE-DE-FRANCE

CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN A L'INNOVATION DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES D'ILE-DE-FRANCE

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° CR du ,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : la Chambre régionale d'agriculture d'Ile-de-France, située 19, rue d'Anjou – 75007 Paris ayant pour représentant Monsieur Hervé BILLET, son président

ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

L'innovation est un levier incontournable pour faire de l'Ile-de-France une smart-région, pionnière, dotée d'une agriculture de pointe, moderne, économe de ses moyens et de son empreinte.

Cette innovation passe par une action conjuguée des centres techniques spécialisés, des organes de recherche et des agriculteurs eux-mêmes pour l'identification des priorités de filières, la participation à l'expérimentation et l'appropriation par les acteurs franciliens.

Le programme de soutien à l'innovation vise donc, par un accompagnement d'une diffusion opérationnelle, à maintenir la compétitivité des producteurs en :

- Favorisant l'émergence de nouvelles technologies pour lever les verrous techniques de la performance et accroitre les gains de compétitivité des exploitations, avec l'appui des agriculteurs, de la recherche appliquée, et des partenaires économiques ;
- Favorisant l'appropriation et la diffusion rapide des nouvelles technologies vers les agriculteurs, en lien avec les organismes de recherche.

Il contribuera ainsi à la réalisation de « sauts technologiques », notamment :

- En permettant la généralisation de technologies de rupture, en matière de robotique, d'agronomie ou de ciblage des intrants ;
- En investissant dans la capture et la collecte de données ;
- En finançant la création de nouveaux outils d'aide à la décision et leur diffusion au plus grand nombre.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de la stratégie régionale pour le soutien à l'innovation dans les exploitations agricoles d'Ile-de-France par la Chambre régionale d'agriculture d'Ile-de-France, ci-après dénommée « CRA », et ses partenaires.

Des actions d'investissement seront conduites en lien avec les partenaires de la CRA dans les domaines suivants :

- Agriculture de précision
- Connectivité
- Lutte contre le changement climatique
- Circuits courts, cultures spécialisées et élevage
- Aide à la décision
- Irrigation

Le détail des actions est présenté en annexe 1.

Pour l'année 2016, un montant de 1 000 000 € est accordé pour la mise en œuvre du programme de soutien à l'innovation. L'utilisation et la répartition de l'enveloppe est fonction des actions d'investissement effectivement retenues par la CRA.

La subvention régionale est attribuée à la CRA. La CRA est autorisée à reverser tout ou partie de la subvention régionale aux partenaires des actions mises en œuvre : organismes de recherche et d'enseignement, instituts techniques, organisations professionnelles agricoles, et autres acteurs économiques, aux conditions suivantes :

- Les dépenses d'investissement effectuées dans le cadre d'une mission de service public, ou pour les activités propres des chambres d'agriculture, ne pourront être subventionnées au-delà du taux de 70%, ni faire l'objet d'une prestation de service, ni donner lieu à des prestations de nature économique, par le bénéficiaire ou ses partenaires.

- Les autres dépenses d'investissement ne pourront être subventionnées au-delà du taux de 40%. En cas d'aide donnant lieu à une prestation de nature économique susceptible d'être qualifiée d'aide d'Etat, la CRA se porte garante du respect de la règlementation européenne relative aux aides d'Etat. Elle supporte les conséquences financières des décisions des institutions européennes portant sur la subvention régionale en cas de manquement à cette réglementation.

Le taux de financement de chaque action est précisé en annexe 1.B.

ARTICLE 2 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

ARTICLE 2.1 : Elaboration du programme d'actions

Un programme d'actions opérationnel, conforme aux objectifs ci-dessus, est arrêté d'un commun accord entre les signataires de la présente convention, et présenté en annexe 1.A. Toute évolution de ce programme est soumise à validation du comité de pilotage de la présente convention.

Toute nouvelle action est soumise à l'approbation de la commission permanente du Conseil Régional.

ARTICLE 2.2 : Comité de pilotage

Le comité de pilotage de la présente convention est composé :
- de la vice-présidente en charge de l'agriculture et des services en charge de l'agriculture
- du président et du directeur de chaque chambre d'agriculture, et autant que de besoin des experts sur simple demande des membres de ce comité.

Il examine les comptes rendu d'activités techniques et financiers des travaux réalisés et les projets de modification du programme d'actions présenté en annexe 1.A. Il valide les plans de financement définitifs des actions.

Il se réunit au minimum une fois par an, et peut aussi être réuni à la demande de l'un de ses membres pour orienter la mise en œuvre de la présente convention.

La CRA prépare les réunions du comité de pilotage en lien avec les services de la Région, et assure son secrétariat.

ARTICLE 2.3 : Comité technique

Ce comité assure le suivi technique des actions d'investissement réalisées dans le cadre de la présente convention, ainsi que le lien avec les autres programmes de recherche-expérimentation dans les domaines visés.

Il est composé : des représentants des services des chambres d'agriculture, de l'établissement régional de l'élevage, de la Région, d'organismes de recherche et d'enseignements, d'instituts techniques.

Il s'agit d'un organe de réflexion, de conseil et de proposition.

La CRA prépare les réunions du comité technique en lien avec les services de la Région, et assure son secrétariat.

Il se réunit au minimum une fois par an et peut aussi être réuni à la demande de l'un de ses membres pour orienter la mise en œuvre de la présente convention.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 3.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le programme de soutien à l'innovation dans les exploitations agricoles d'Ile-de-France dont le contenu est précisé dans l'annexe technique 1.A ; il associe également la Région dans le cadre de l'organisation mise en place autour du soutien à l'innovation.

ARTICLE 3.2 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

- Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

- Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

- Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

- Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

- Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 3.3 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, les parties-prenantes s'engagent à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention, au même titre que la contribution de l'ensemble des acteurs de la recherche.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3.4 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RESPECT DE LA REGLEMENTATION SUR LES AIDES D'ETAT

En cas d'aide donnant lieu à une prestation de nature économique susceptible d'être qualifiée d'aide d'Etat, la CRA se porte garante du respect de la règlementation européenne relative aux aides d'Etat. Elle supporte les conséquences financières des décisions des institutions européennes portant sur la subvention régionale en cas de manquement à cette réglementation.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE LA REGION

La Région s'engage à soutenir financièrement la CRA par le versement d'une subvention pour la réalisation des actions définies dans l'annexe 1. La gouvernance du programme, ainsi que les modalités de gestion financière sont détaillées dans l'annexe 2 de la présente convention.

La fiche projet jointe à la présente convention, décrivant les actions subventionnées et le calcul de la subvention, a une valeur contractuelle entre la Région et le bénéficiaire.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINANCIERES

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional

n° CR 33-10 du 17 juin 2010, prolongé par la délibération du Conseil régional n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, et des conditions suivantes.

ARTICLE 5.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision de la présidente du Conseil régional, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 5.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire.

ARTICLE 5.2.1 : ECHEANCIER ET DEMANDES DE VERSEMENT

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus à effectuer dans les trois mois, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Toutefois les paiements prévus ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 30 % du montant de la subvention.

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention.

Le cumul des acomptes et des avances ne peut excéder 80 % du montant de la subvention.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu, le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 5.2.2 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonné à la production d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des paiements effectués au titre de l'action, le nom du bénéficiaire et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu le cas échéant du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 5.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

ARTICLE 5.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter de la date d'attribution de la subvention au bénéficiaire.
Les affectations en Commission permanente préciseront pour chaque action nouvelle la date de prise en compte de dépenses.

ARTICLE 6 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties son approbation par l'assemblée régionale délibérante.
Elle expire après le versement du solde de l'ensemble des subventions, ou à défaut par l'application des règles de caducité qui y sont rattachées.

ARTICLE 7 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs des obligations de la présente convention par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé par le comité de pilotage du programme de soutien à l'innovation dans les exploitations agricoles franciliennes mentionné à l'article 2. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision. En toute hypothèse, cette décision ne pourra pas prévoir une date de résiliation rétroactive.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région si cette subvention ne correspond à aucun frais engagé ou service effectivement rendu par la CRA.

ARTICLE 8 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de toute ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

Avant toute demande de restitution de toute ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 10 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et les annexes suivantes :

Annexe 1 : Programme d'actions présentant le détail des actions mises en œuvre dans le cadre de la présente convention ;

Annexe 2 : Financement et gestion du programme de soutien à l'innovation dans les exploitations agricoles d'Ile-de-France ;

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La présidente du Conseil régional d'Île-de-France

Le bénéficiaire,
La Chambre régionale d'agriculture d'Ile-de-France,
ayant pour représentant Monsieur Hervé BILLET, son président

ANNEXE 1 : ACTIONS MENEES

A. Programme d'actions

Objectifs et justification de la mise en place d'un partenariat avec les chambres d'agriculture pour le soutien à l'innovation en Ile-de-France :

Les chambres sont des interlocuteurs privilégiés pour participer à l'élaboration d'une politique de soutien à l'innovation ambitieuse, créatrice de revenu et d'emploi dans les entreprises agricoles et les territoires ruraux d'Ile-de-France.

Axe 1 : Soutenir le plein développement des nouvelles technologies dans l'agriculture pour accroître la performance économique et environnementale des exploitations franciliennes

Le partenariat avec la chambre régionale d'agriculture d'Ile-de-France doit permettre à la Région Ile-de-France de soutenir la révolution du numérique dans les exploitations agricoles de son territoire, par le repérage et le développement d'innovations technologiques en faveur d'une agriculture durable au plus proche du besoin des agriculteurs.

Actions concrètes à conduire :

1.1 – Soutenir le développement d'outils d'aide à la décision et de capteurs adaptés aux conditions agricoles
Cet objectif sera réalisé à travers les deux actions suivantes :

- **Optimiser la fertilisation azotée** : les chambres d'agriculture, en lien avec la start-up Force A, mettrons au point un capteur embarqué qui permette d'optimiser la quantité d'azote épandue, le rendement et le taux de protéines à la récolte, pour maximiser la marge brute de la parcelle.

- **Contribution au projet de ferme connectée d'Arvalis** : Les chambres mettront en place la chaine d'information (après premiers résultats concluants sur BG) auprès de six agriculteurs pilotes et effectuerons l'achat d'outils d'aide à la décision (TAMEO,…), de capteurs opérationnels, et de capteurs Keyfield pour l'expérimentation au champ.

1.2 – Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique via la promotion d'une agriculture durable et de qualité pour l'environnement et la santé
Cet objectif sera réalisé notamment à travers l'action suivante :

- **Installation de bancs d'essai moteurs** : les chambres départementale et interdépartementale mettront en place des bancs d'essai moteur en lien avec la FRCUMA, afin d'établir un bilan de santé des tracteurs, et d'identifier les conditions optimales de leur utilisation. C'est un outil d'aide à la réduction des consommations de carburant et de maîtrise de la facture énergétique des exploitations agricoles.

Axe 2 : Accompagner les projets innovants pour une meilleure structuration des filières franciliennes, et le développement de nouveaux modes de commercialisation des produits

Les objectifs du partenariat avec les chambres d'agriculture sont d'encourager les démarches innovantes pour la structuration des filières économiques locales.

2.1 – Mettre à profit les nouvelles technologies pour le développement des circuits courts
Cet objectif sera réalisé à travers l'action suivante :

- **Mise en place de points de vente de produits locaux dans deux gares franciliennes pilotes** : Les chambres effectueront le développement informatique d'une application disponible sur smartphone qui permettra aux franciliens de commander des paniers de légumes directement pour une livraison dans 2 gares franciliennes pilotes le soir en rentrant en train. Cette application donnera un aperçu des disponibilités chez les producteurs, des prix et permettra le paiement en ligne.

2.2 – Développer des outils de transformation en cultures spécialisées et en élevage
Cet objectif sera réalisé à travers l'action suivante :

- **Etudes préalables au développement d'outils de transformation innovants** : Les chambres travailleront sur le développement d'outils de transformation innovants pour augmenter la valeur ajoutée sur les productions locales.

Axe 3 : Equiper les chambres d'agriculture en outils innovants pour un conseil de pointe à la portée des agriculteurs

Les objectifs de ce partenariat sont d'équiper les chambres d'agriculture en matériel innovant, afin de perfectionner le conseil aux agriculteurs, et développer le recours à une agriculture de pointe sur l'ensemble du territoire francilien.

3.1 – Développer le maillage territorial et les synergies entre les exploitations
Cet objectif sera réalisé à travers les deux actions suivantes :

- **Installation et renouvellement du parc de stations météo** : Les chambres contribueront au renouvellement du parc de stations météo afin de renforcer le maillage territorial et professionnaliser l'analyse de données.

- **Acquisition de sondes connectées pour l'irrigation** : Les chambres contribueront à une gestion intégrée de l'eau en réseau par l'acquisition de sondes connectées, utilisées dans un réseau de parcelles de références, ou des expérimentations, supports du conseil technique pour optimiser la gestion de l'irrigation.

3.2 – Réaliser des investissements innovants pour un conseil de pointe aux agriculteurs
Cet objectif sera réalisé à travers les deux actions suivantes :

- **Mettre à disposition des outils de formation sur les marchés à terme** : des investissements seront réalisés par les chambres en vue de la réalisation de formations sur les marchés à terme.

- **Acquisition d'un outil d'aide à la décision (OAD) protection des plantes pour conseil aux agriculteurs** : Les chambres réaliseront l'acquisition de l'OAD TAMEO qui couple les prévisions météo et les prévisions maladies, mis au point par Arvalis, pour améliorer les prestations de conseil auprès des agriculteurs.

3.3 – Accélérer le développement de la robotique agricole par l'évaluation de technologies récentes
Cet objectif sera réalisé à travers les deux actions suivantes :

- **Développer un OAD pour la protection des plantes** : les chambres d'agriculture produiront des références à partir de l'OAD TAMEO, pour l'optimisation des interventions de protection des plantes.

- **Acquérir des robots en cultures spécialisées** : Les chambres effectueront l'acquisition de robots innovants, afin de réaliser une analyse des itinéraires techniques, du temps de travail et de la pénibilité associés, ainsi qu'une analyse économique et une étude de diffusion de technologie. Ces références seront à destination des exploitations franciliennes, dans le but de garantir leur performance et leur fiabilité.

- **Développement de drones** : Les chambres, en lien avec une start-up d'optique, travailleront à développer une autonomie sur l'utilisation et la valorisation des données via l'utilisation des drones, et à la production de références.

B. Partenaires et taux de financement applicables

Action	Partenaires financiers prévisionnels	Ventilation indicative et prévisionnelle de la subvention
1.1 – Soutenir le développement d'outils d'aide à la décision et de capteurs adaptés aux conditions agricoles	Start-up Force A, Arvalis, Chambres d'agriculture IDF…	350 000 €
1.2 – Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique	FRCUMA, concessionnaires, Chambres d'agriculture IDF …	24 000 €
2.1 – Mettre à profit les nouvelles technologies pour le développement des circuits courts	Start-up, Chambres d'agriculture IDF…	77 000 €
2.2 – Développer des outils de transformation en cultures spécialisées et en élevage	Chambres d'agriculture IDF…	77 000 €
3.1 – Développer le maillage territorial et les synergies entre les exploitations	Chambres d'agriculture IDF…	154 000 €
3.2 – Réaliser des investissements innovants pour un conseil de pointe aux agriculteurs	Chambres d'agriculture IDF…	52 000 €
3.3 - Accélérer le développement de la robotique agricole par l'évaluation de technologies récentes	Start-up d'optique, Chambres d'agriculture IDF…	266 000 €

Les actions d'expérimentation sur ces thématiques donnant lieu à une publication des résultats accessible auprès de l'ensemble des acteurs économiques du territoire pourront être financées à hauteur de 70%.

Les autres dépenses d'investissement ne pourront être subventionnées au-delà du taux de 40%.

ANNEXE 2 : FINANCEMENT ET GESTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN A L'INNOVATION DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES D'ILE-DE-FRANCE

La participation financière apportée par la Région est de 1 000 000 € pour l'année 2016.
Le comité de pilotage du programme fixe les enveloppes budgétaires allouées aux actions du programme. Pour chaque action validée par le comité de pilotage, des conventions particulières sont établies par la CRA – pour le compte de l'ensemble des établissements parties-prenantes – avec les porteurs de projets après validation par les services de la Région Ile-de-France.

Le programme de soutien à l'innovation peut accueillir et financer des projets portés par des partenaires qui ne sont pas signataires de la présente convention. Les organismes de recherche et d'enseignement, instituts techniques, organisations professionnelles agricoles, et autres acteurs économiques peuvent également être impliqués en tant que partenaires dans ces projets et peuvent recevoir des financements à ce titre.

Liste des dépenses éligibles pour la Région Ile de France :

Les dépenses éligibles sont des dépenses d'investissement.
- Des études préalables à des investissements, et des prestations d'ingénierie ;
- Des acquisitions ayant le caractère d'immobilisation.

Collecte des fonds

La CRA, responsable du programme de soutien à l'innovation dans les exploitations agricoles, perçoit la subvention de la Région Ile-de-France sous réserve des crédits votés par l'Assemblée Régionale, de la disponibilité des crédits et de l'affectation des crédits par le conseil régional ou sa Commission Permanente.

La CRA gère directement les fonds réservés au programme selon les indications du comité de pilotage.

La CRA se charge ensuite de reverser ces fonds aux établissements partenaires contribuant à chacun des projets sélectionnés selon les modalités définies dans chacune des conventions particulières.

Les versements sont effectués sur le compte bancaire ouvert au nom de l'agent comptable secondaire de la CRA, dont les coordonnées sont les suivantes :

ANNEXE N° 4 A LA DELIBERATION : CONVENTION AVEC LES JEUNES AGRICULTEURS

CONVENTION pour la Mise en œuvre d'un programme intégré de communication autour du métier d'agriculteur et d'accompagnement de l'installation en Ile-de-France
ENTRE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE ET LES JEUNES AGRICULTEURS D'ÎLE-DE-FRANCE

Entre
La Région Île-de-France, située 33 rue Barbet-de-Jouy 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE

Ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

Et
- Le syndicat des Jeunes Agriculteurs Région Ile-de-France, situé 7, rue du Louvre 75001 PARIS et ayant pour représentant Monsieur Alexandre RUECHE, son Président,

ci-après dénommé « les JA REGION IDF »

- Le syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Ile-de-France Ouest, situé 2, avenue Jeanne d'Arc 78153 LE CHESNAY et ayant pour représentant Monsieur Frédéric ARNOULT, son Président,

ci-après dénommé « les JA IDF Ouest »

- **Le syndicat des Jeunes Agriculteurs de Seine-et-Marne,** situé 418, rue Aristide Briand 77350 LE MÉE-SUR-SEINE et ayant pour représentant Monsieur Mathieu BEAUDOIN, son Président,

ci-après dénommé « les JA 77 »

d'autre part,

APRES AVOIR RAPPELE

La délibération CR 77-14 du 21 novembre 2014 relative au rapport « Stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité en Ile-de-France » ;

Le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France approuvé par délibération CR 33-10 du 17 juin 2010 prolongé par la délibération du Conseil régional n°01-16 du 21 janvier 2016 ;

La volonté de la Région de soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs et le renouvellement des générations en Île-de-France.

IL A ETE CONVENU DE CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

L'installation de nouveaux agriculteurs et le renouvellement des générations est une priorité transversale de la Région Ile-de-France.

Afin d'accompagner la politique agricole menée par la Région, il est important de valoriser l'agriculture et ses métiers par un plan de communication ambitieux, en particulier auprès des jeunes des lycées agricoles.

Cette sensibilisation, pour être efficace, devra être doublée d'une politique agricole forte autour de l'installation, via un suivi privilégié des jeunes souhaitant s'installer en agriculture.

Le syndicat des Jeunes Agriculteurs ayant pour mission la communication sur le métier d'agriculteur et l'animation du milieu rural, la Région propose de créer un partenariat selon les modalités décrites dans la présente convention.

L'attribution par l'assemblée régionale délibérante d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010, prolongé par délibération du Conseil Régional n°01-16 du 21 janvier 2016.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet de définir les modalités du soutien au programme intégré de communication autour du métier d'agriculteur et d'accompagnement de l'installation en Ile-de-France.

Ce programme est mis en œuvre par les JA REGION IDF (syndicat des Jeunes Agriculteurs Région Ile-de-France), les JA IDF Ouest (syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Ile-de-France Ouest) et les JA 77 (syndicat des Jeunes Agriculteurs de Seine-et-Marne).

Des actions seront conduites dans les domaines suivants :

- Mise en place d'un site internet dédié à l'installation en agriculture en Ile-de-France, et à la promotion des métiers de l'agriculture
- Communication sur le métier d'agriculteur auprès des lycées agricoles et des établissements du secondaire
- Information des porteurs de projet sur le parcours à l'installation et les dispositifs
- Alimentation de l'observatoire régional de l'installation et de la transmission
- Mise en place d'un suivi personnalisé des promotions de nouveaux installés sur l'ensemble de la région Ile-de-France

Le détail des actions est présenté en annexe 1 de la présente convention.

ARTICLE 2 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Le suivi du programme d'action détaillé en annexe est réalisé par un comité de pilotage.

Le programme d'action prévu dans la convention porte sur 2016 et 2017.

Les modalités de leur poursuite feront l'objet d'un réexamen ultérieur et d'un avenant ou d'une nouvelle convention approuvé par la Commission permanente du Conseil régional.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES Jeunes agriculteurs

Les JA REGION IDF, les JA IDF Ouest et les JA 77 s'engagent à :

3.1 Exécution du programme d'actions

> Mobiliser les moyens humains et mettre en œuvre les moyens techniques nécessaires à la réalisation du programme d'action présenté dans l'annexe 1, tant pour les missions de terrain que pour le secrétariat technique et l'animation. En particulier, ils s'engagent à

désigner les chargés d'étude compétents pour le pilotage et la coordination de la mise en œuvre du programme.

> Les JA REGION IDF, réunissent un comité de pilotage de la présente convention tel que décrit à l'article 5. Ils en assurent le secrétariat et l'animation.

> Chaque établissement réalise un compte rendu d'activité technique et financier en mentionnant l'ensemble des partenaires financiers sur le programme qui le concerne.

> La réalisation du programme de travail fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation formalisée avec la Région, présentés en comité de pilotage,

3.2 Obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants

Le bénéficiaire s'engage à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région. »

3.3. Information, accès aux documents et communication

Les JA REGION IDF, les JA IDF Ouest et les JA 77 s'engagent à :

1- informer la Région des autres subventions publiques ou privées demandées ou attribuées en cours d'exécution de la présente convention, en lien avec les sujets traitées par cette convention.
2- informer la Région de tout contrôle opéré par un Organisme extérieur (administration fiscale, URSSAF, corps de contrôle etc.…) et transmettre une copie des résultats des dits contrôles.
3- mentionner la participation de la Région dans toutes les actions de communication et à y apposer son logo dont les caractéristiques lui sont fournies par la direction de la communication du Conseil régional.
4- fournir à la Région le détail des résultats des travaux expérimentaux et une analyse détaillée des résultats des diagnostics agroenvironnementaux pratiqués.
5- Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement.

Les publications liées à ce programme sont la copropriété des signataires. Chacun des partenaires est cité obligatoirement en cas d'utilisation des données.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE LA REGION

4.1. Soutien à la réalisation des objectifs

La Région s'engage à soutenir financièrement Les JA REGION IDF, les JA IDF Ouest et les JA 77 par le versement de subventions pour la réalisation des objectifs définis dans l'article 1 et précisés dans l'article 2, sous réserve du vote du budget par l'assemblée régionale et de l'affectation des crédits à chaque signataire par l'assemblée régionale délibérante.

Elle accorde, au titre de 2016, une subvention correspondant à 80 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 178 750,00 €, soit un montant maximum de subvention de **143 000,00 €, tous bénéficiaires confondus.**

Les plans de financement prévisionnels des opérations, précisant les montants HT et TTC, sont détaillés dans les annexes dénommées « fiches projets » de la présente convention.

Les modalités de soutien financier : taux, plafonds de subventions et dépenses éligibles sont décrites en annexe 2 de la présente convention.

4.2. Attribution des subventions

L'attribution des subventions et les affectations budgétaires correspondantes par l'assemblée régionale délibérante donneront lieu, pour chaque subvention, à l'approbation d'une fiche projet, qui décrira précisément l'action subventionnée et le calcul de la subvention. Chaque fiche projet a une valeur contractuelle entre la Région et le bénéficiaire.

Les subventions sont imputées sur :

- le chapitre 939 « Action économique » code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie », programme « Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire », action « appui à la transmission reprise des exploitations agricoles »

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINANCIERES

5.1. Caducité

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée régionale délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision de la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

5.2. Modalités de versement

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire.

5.2.1. Versement d'avances

Si le bénéficiaire justifie ne pas disposer de trésorerie, il peut bénéficier d'une avance sur les paiements prévus, en proportion du taux de la subvention, dans la limite de 40% du montant de subvention. Le versement de cette avance est réalisé sur présentation :

- d'un appel de fonds signé par le représentant habilité du bénéficiaire,
- d'un plan de trésorerie de la structure porteuse démontrant son besoin d'avance, sur 1 an à compter de la date de l'appel de fond,
- d'un plan de dépenses prévisionnelles, spécifiquement sur le projet financé.

Ces plans sont signés par le représentant habilité de la structure porteuse.

5.2.2. Versement d'acomptes

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 60 % du montant de la subvention.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu, le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le montant total de l'avance et des acomptes sont plafonnés à 80% du montant de la subvention.

5.2.3. Versement du solde

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée, selon les modalités fixées ci-avant.

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonnée à la production d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des paiements effectués au titre de l'action, le nom du bénéficiaire et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu le cas échéant du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.
Le versement du solde est également subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

Ces subventions sont versées sur les comptes ouverts au nom des établissements :

- Pour les JA REGION IDF *A compléter*
- Pour les JA IDF Ouest *A compléter*
- Pour les JA 77 *A compléter*

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris

5.3. Révision du montant subventionné

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application des taux indiqués à l'annexe 2 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

5.4. Eligibilité des dépenses subventionnables

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter de la signature de la présente convention, et ce, jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou, à défaut, jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 5.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : COMITE DE PILOTAGE DE SUIVI DE LA CONVENTION

Le comité de pilotage de la présente convention est composé :
- de la vice-présidente en charge de l'agriculture ou son représentant et les services de la direction en charge de l'agriculture,
- du président de chaque structure JA,
- des collaborateurs de chaque structure JA,

et autant que de besoin des experts sur simple demande des membres de ce comité.

Il se réunit au moins en fin d'année pour le bilan des actions mises en œuvre.
Il peut aussi être réuni à la demande de l'un de ses membres pour orienter la mise en œuvre de la présente convention.

Les JA REGION IDF préparent les réunions du comité de pilotage en lien avec les services de la Région, et assure son secrétariat.

Le comité de pilotage rend des comptes au Comité Régional Installation Transmission co-présidé par la Région et l'Etat.

ARTICLE 6 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de son approbation par l'assemblée régionale délibérante.

Elle expire après le versement du solde de l'ensemble des subventions, ou à défaut par l'application des règles de caducité qui y sont rattachées.

ARTICLE 7 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.
Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.
Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant soumis à l'approbation de la Commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France.

ARTICLE 9 : RESILIATION DE LA CONVENTION

A la demande expresse et motivée de l'une des parties, la présente convention peut être résiliée de plein droit en cas d'inexécution d'une ou plusieurs des obligations prescrites.

La résiliation est effective à l'issue d'un délai de préavis de 3 mois, commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, expédiée en recommandé avec demande d'avis de réception, sauf si dans ce délai :

- les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- l'inexécution des prestations requises est consécutive à un cas de force majeure;

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention sont tenues de respecter toutes leurs obligations contractuelles.

ARTICLE 10 : PIECES CONTRACTUELLES

Dans le cadre de l'attribution des subventions régionales, les pièces contractuelles comprennent la présente convention, ainsi que la fiche projet approuvée concomitamment à chaque affectation budgétaire dans les conditions décrites à l'article 4.2.

Fait en six exemplaires à Paris,

ANNEXE 1 : ACTIONS MENEES

Les objectifs du partenariat avec les JA sont de :
- communiquer autour des métiers de l'agriculture, et en particulier autour des démarches en matière d'installation,
- accompagner les futurs installés vers la finalisation et la concrétisation de leur projet
- alimenter une vision prospective autour des enjeux de l'installation en Ile-de-France

Pour participer à ces objectifs stratégiques, l'action JA portera sur :

1.1 – Mise en place d'un site internet dédié à l'installation en agriculture en Ile-de-France, et à la promotion des métiers de l'agriculture

Ce site devra être accessible au public de porteurs de projets et aux personnes s'interrogeant sur les métiers de l'agriculture, y compris le salariat agricole. Il devra être réalisé en collaboration avec les partenaires de l'installation et permettre le téléchargement des données nécessaires à l'avancée des porteurs de projets, notamment en matière de formation. Il sera, pour le visiteur, une vitrine de l'agriculture francilienne.

1.2 – Communication sur le métier d'agriculteur auprès des lycées agricoles et des établissements du secondaire

L'objectif est d'informer et d'orienter les étudiants des filières agricoles, mais également d'autres filières de l'enseignement secondaire, vers les métiers de l'agriculture, grâce à des interventions des Points accueil installation (PAI) dans les établissements.

1.3 – L'information des porteurs de projet sur le parcours à l'installation

Les Jeunes agriculteurs, par leur mission de Point accueil installation, informent et reçoivent les porteurs de projets, organisent des réunions collectives, et assurent un suivi des candidats.

1.4 – Alimentation de l'observatoire régional de l'installation et de la transmission

Afin d'adapter la stratégie de communication Installation aux porteurs de projets franciliens, et d'aider les acteurs du territoire et les pouvoirs publics à la prise de décision, il est essentiel de connaître au plus près le public des nouveaux installés, avec ou sans les aides.
Les Jeunes Agriculteurs, en tant que PAI, sont la porte d'entrée pour tous les porteurs ayant un projet d'installation en agriculture. Ils sont donc les mieux à même de recueillir et traiter les données qualitatives et quantitatives sur l'installation en Ile-de-France, d'alimenter l'observatoire régional.

1.5 – Mise en place d'un suivi personnalisé des promotions de nouveaux installés sur l'ensemble de la région Ile-de-France

L'objectif est d'effectuer un suivi personnalisé des nouveaux installés à travers une offre spéciale de formation, de conseil, et de parrainage auprès de chaque promotion annuelle. Les JA ayant pour mission la défense des intérêts des jeunes agriculteurs et de ceux qui sont en phase d'installation ainsi que la proposition d'idées novatrices pour l'avenir, ils sont les partenaires privilégiés pour mettre en place cette offre en :
- recensant les besoins des nouveaux installés,
- créant des partenariats pour un suivi optimal de ces nouvelles entreprises.

ANNEXE 2 : Taux, plafonds et dépenses éligibles

Dépenses éligibles : hommes x jours liés aux études, au conseil, aux actions de sensibilisation, à l'élaboration d'outils de diffusion-transfert et frais annexes (édition de documents, …)
Prestations externes d'expertise, de conception et diffusion de documents ou site internet

Taux : 80%

Plafond global de subvention (tous bénéficiaires confondus) : 143 000 euros

Plafond de dépenses éligibles (tous bénéficiaires confondus) : 178 750 euros

ANNEXE N° 5 A LA DELIBERATION : REGLEMENT D'INTERVENTION DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AU SECTEUR FORESTIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL

SOUTIEN REGIONAL EN FAVEUR DU SECTEUR FORESTIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL 2014-2020

R E G L E M E N T D ' I N T E R V E N T I O N

I- Dispositions communes

- *Bases réglementaires*

Règlement budgétaire et financier de la Région adopté par la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par la délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016

Régime SA.41595 (2016/N-2) – Partie B – Régime-cadre « Aides au développement de la sylviculture et à l'adaptation des forêts au changement climatique »

Règlement (UE) n°1407-2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis

Programme de Développement Rural Régional 2014 – 2020 approuvé par la Commission européenne.

Article L 1511-2 du code général des collectivités territoriales.

- *Objectifs du dispositif*

Ce dispositif a pour objet d'accompagner le développement économique du secteur forestier francilien dans le cadre de la stratégie et des dispositifs d'intervention mobilisables dans le Programme de Développement Rural régional approuvé en 2015 et dont la Région est autorité de gestion.

Ce dispositif, destiné à relancer la filière forêt – bois francilienne, comprend plusieurs volets : il s'agit avant tout d'accompagner le développement économique de la filière tout en valorisant également les fonctions récréatives et environnementales de la forêt.

- *Champ du dispositif*

Les types d'opérations suivants du Programme de développement rural peuvent donner lieu à subvention régionale :

4.3 « Amélioration de la desserte forestière » : création de routes et de places de dépôt
8.1 « Boisement et création de surfaces boisées »
8.5.1 « Investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers »
8.5.2 « Amélioration de la capacité récréative des forêts » (volet investissement) : valorisation des espaces forestiers auprès du public
8.6 « Amélioration de la mobilisation, de la transformation et de la commercialisation des produits forestiers » : soutien aux investissements de mécanisation forestière

II- Dispositions des types d'opérations

A) Type d'opération 4.3 « Amélioration de la desserte forestière » du Programme de développement rural

- *Définition des bénéficiaires et conditions d'éligibilité*

- Les propriétaires forestiers privés et leurs associations ;
- Les communes et leurs groupements ainsi que les établissements publics (AEV, ONF) et Conseils départementaux.
- Les structures de regroupement des investissements :
- Les coopératives forestières,

- Les organismes de gestion en commun.
Les porteurs de projets peuvent intervenir au sein de leurs forêts, sur des voiries privées d'accès à la forêt ou en tant que maîtres d'ouvrage délégués pour plusieurs propriétaires.

- *Actions et Investissements éligibles*

- Achats d'équipements et de matériaux,
- Travaux réalisés par des entreprises prestataires,
- Frais de personnels et frais professionnels associés à la réalisation de l'opération,
- Frais d'études et d'experts (étude d'opportunités écologique, économique et paysagère préalable, maîtrise d'œuvre) liés aux investissements, dans la limite de 12% des investissements éligibles
- Revêtement des routes forestières, dans des cas particuliers (courts tronçons à très forte pente, débouchés sur voirie publique).

- *Calcul de l'aide*

Le taux d'aides publiques est de 50% maximum (soit en règle générale 25% FEADER et 25% maximum CRIF)

Il pourra faire l'objet de bonifications dans les conditions suivantes :
- 10% pour les projets portés par un groupement forestier,
- 30% pour les projets réalisés dans le cadre d'un schéma directeur de desserte, ou pour les dossiers collectifs dans le cadre d'une stratégie locale de développement forestier (mesure 16 du PDR) ou les dossiers portés par une structure de regroupement.

Le taux peut être plafonné en respect des régimes d'aide d'Etat applicables à l'opération.

B) Type d'opération 8.1 « Boisement et création de surfaces boisées »

- *Définition des bénéficiaires et conditions d'éligibilité*

Les propriétaires publics ou privés ou locataires de terres,
Les communes et leurs groupements,
Les associations de propriétaires privés ou locataires de terres ou des communes.

- *Actions et Investissements éligibles*

Mise en place d'un boisement par la plantation d'arbres: les coûts des plants et de la plantation, y compris le traitement des plants.
Autres coûts directement liés à la création d'un boisement (analyses de sols, préparation et protection du sol, protection des plants, taille, coupe, etc.)
Certains coûts supplémentaires peuvent être admissibles, comme l'utilisation de paillages biodégradable.
Travaux réalisés par des entreprises prestataires ;
Les frais généraux (études préalables, maîtrise d'oeuvre notamment), liés aux investissements matériels sont éligibles dans la limite de 12% du montant total des investissements éligibles.

- *Calcul de l'aide*

Taux d'aide publique de 80% maximum (soit 40% FEADER et 40% autres financeurs dont CRIF).

Le taux peut être plafonné en respect des régimes d'aide d'Etat applicables à l'opération.

C) Type d'opération 8.5.1 «Investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers **»**

- *Définition des bénéficiaires et conditions d'éligibilité*

Les propriétaires et gestionnaires de forêts publiques ou privées,
Les communes, les collectivités et leurs groupements,
Les associations de propriétaires privés.

- *Actions et Investissements éligibles*

Investissements en lien avec l'amélioration de la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers :

- achats d'équipements et de fournitures ;
- études et frais d'experts liés à la réalisation des objectifs de l'opération concernée ;
- travaux réalisés par des entreprises prestataires ;
- frais de maîtrise d'œuvre et d'expert liés à la réalisation des investissements concernés.
- frais généraux (études préalables, maîtrise d'œuvre notamment), liés aux investissements matériels, dans la limite de 12% du montant total des investissements éligibles.

- *Calcul de l'aide*

Taux d'aide publique de 100% maximum (soit 50% FEADER et 50% autres financeurs dont CRIF).
Le taux peut être plafonné en respect des régimes d'aide d'Etat applicables à l'opération.

D) Type d'opération 8.5.2 « Amélioration de la capacité récréative des forêts »

- *Définition des bénéficiaires et conditions d'éligibilité*

Propriétaires et gestionnaires de forêts publiques (collectivités et leurs groupements) et les établissements publics nationaux ou locaux.

- *Actions et Investissements éligibles*

Investissements en lien avec la valorisation des espaces forestiers auprès du public, notamment :
- Achats d'équipements et de fournitures ;
- Travaux réalisés par des entreprises prestataires ;
- Frais généraux (études préalables, maîtrise d'oeuvre notamment), liés aux investissements matériels, dans la limite de 12% du montant total des investissements éligibles.

- *Calcul de l'aide*

Taux d'aide publique de 80% maximum (40% FEADER et 40% autres financeurs dont CRIF) hors autofinancement du maître d'ouvrage pouvant être cofinancé par du FEADER.

Le taux peut être plafonné en respect des régimes d'aide d'Etat applicables à l'opération.

E) Type d'opération 8.6 « Amélioration de la mobilisation, de la transformation et de la commercialisation des produits forestiers »

- *Définition des bénéficiaires et conditions d'éligibilité*

Entreprises de travaux forestiers, entreprises d'exploitation forestière, coopératives forestières, groupements d'entreprises des catégories précédentes ;
Associations et organismes techniques de droit privé, dont l'objet principal est la promotion et la valorisation de la filière forêt-bois ;
Communes et leurs groupements ;
Petites et moyennes entreprises répondant aux critères définis par la Commission européenne et exerçant une activité de 1ère transformation du bois, même si ce n'est pas à titre principal ;
Propriétaires forestiers et leurs groupements.

- *Actions et Investissements éligibles*

Investissements matériels pour la valorisation des forêts et des produits forestiers, tels que :
Matériel neuf d'abattage et de façonnage, matériel de mobilisation des rémanents d'exploitation forestière ou de souches ;
Matériel neuf de sortie de bois ;
Matériel de manutention et de transport du bois ;
Matériel neuf de 1ère transformation du bois ;

Matériels de séchage ;
Construction et équipement de plate-formes de stockage du bois issu de la forêt ou ayant subi une 1ère transformation ;
Autres équipements neufs : matériel informatique et logiciels, matériel de métrologie ;
Matériels et outils neufs dédiés à la mesure de la qualité des bois et au suivi de la traçabilité des bois

Investissements immatériels : achats de brevets ; systèmes d'information et logiciels spécialisés de gestion, de production ou dédiés à la traçabilité des bois

Frais généraux:
Etudes de faisabilité préalables à un investissement ;
Services de conseil et études techniques, économiques et juridiques concernant la R&D, la mise en place d'un suivi de la qualité ou visant à la certification de la qualité et/ou de l'origine des bois.
Ces frais généraux (études préalables, maîtrise d'oeuvre notamment) doivent être liés aux investissements matériels et sont éligibles dans la limite de 12% du montant total des investissements éligibles.

- *Calcul de l'aide*

Le taux d'aide publique est de 40% maximum (soit 20% FEADER et 20% autres financeurs dont CRIF).

III – Modalités d'instruction

- *Instruction et versement des aides*

Les dossiers sont instruits par les guichets uniques-services instructeurs désignés dans les conventions de mise en œuvre du PDR signées entre la Région, les services de l'Etat en région et l'Agence de Services et de paiement :
- Convention relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) 1305/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural dans la Région Ile-de-France, entre l'Etat, la Région et l'ASP, approuvée par la délibération CP 15-117 du 29 janvier 2015.
- Conventions de délégation de tâches signée entre la Région et chaque service instructeur (DRIAAF, DDT et DRIEE), approuvées par délibération CP 15-117 du 29 janvier 2015.

Les dossiers éligibles sont présentés en comité de sélection qui se prononcera sur l'appréciation des critères de sélection, puis en comité de programmation du PDR pour validation finale du plan de financement.
La part FEADER sera engagée après approbation du dossier en comité régional de programmation.
Un acte d'engagement juridique avec chaque bénéficiaire (convention ou décision d'attribution) sera émis à l'issue du comité régional de programmation par le guichet unique service instructeur et signé par la Région pour son cofinancement.

Le paiement des dossiers est confié à l'Agence de Service et de Paiement dans le cadre d'une convention de paiement associé, approuvée par délibération n° CP 15-701 du 8 octobre 2015. Cette convention précise le circuit de gestion des dossiers.

- *Engagements du bénéficiaire*

Respect des conditions d'éligibilité du dispositif régional et des conditions d'éligibilité du PDR
Respect de l'organisation administrative de la Région

ANNEXE N° 6 A LA DELIBERATION : AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA GESTION EN PAIEMENT ASSOCIE PAR L'ASP DES AIDES DE LA REGION ET DE LEUR COFINANCEMENT FEADER POUR LES MESURES HORS SIGC POUR LA PROGRAMMATION 2014 – 2020

Avenant n°1 à la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de la Région Île-de-France et de leur cofinancement par le FEADER hors SIGC
pour la période de programmation 2014-2020

- Vu le décret n°2016-126 du 8 février 2016 relatif à la mise en œuvre des programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissement pour la période 2014-2020 ;
- Vu le décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020 ;
- Vu la convention relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n°1305/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural dans la région Île-de-France signée le 24 février 2015, et son avenant n°1 signé le 20 novembre 2015 ;
- Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de la Région Île-de-France et de leur cofinancement par le FEADER hors SIGC pour la période de programmation 2014-2020 signée le 11 décembre 2015 ;
- Vu la délibération du Conseil régional d'Île-de-France n°CR 77-14 du 21 novembre 2014 relative à la stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité en Île-de-France ;
- Vu le Cadre national approuvé par la Commission européenne le 2 juillet 2015 ;
- Vu le Programme de développement rural FEADER 2014-2020 de la région Île-de-France approuvé par la Commission européenne le 7 août 2015 ;
- Vu la délibération du Conseil régional d'Île-de-France n°CR XXX du 17 novembre 2016 approuvant le présent avenant

Il est convenu ce qui suit entre :

La Région Île-de-France, ayant son siège 33 rue Barbet-de-Jouy - 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PÉCRESSE, ci-après dénommée « la Région » ;

Et

L'Agence de services et de paiement, Établissement public ayant son siège 2 rue du Maupas, 87040 Limoges cedex 1, représentée par son Président-directeur général, Monsieur Stéphane LEMOING, ci-après dénommée « l'ASP ».

Chapitre 1 : objet du présent avenant :

Le présent avenant a pour objet :

- de compléter la liste des sous-mesures et types d'opération mis en œuvre en Île-de-France auxquels la Région apporte, en tant que co-financeur national, un soutien financier en face du FEADER ;
- de définir les conditions dans lesquelles l'ASP gère le cofinancement par le FEADER que la Région, en tant qu'autorité de gestion du Programme de développement rural, peut associer à sa participation dans le cadre de la période de programmation 2014-2020.

Chapitre 2 : le tableau de l'article 1 est complété comme suit :

Sous-mesures et types d'opération mis en œuvre		**Guichets uniques services instructeurs désignés par la Région**
4.3	4.3 - Amélioration de la desserte forestière	DDT / DRIAAF
8.1	8.1 – Boisement et création de surfaces boisées	DRIAAF
8.5.1	8.5.1 - Investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers	DDT / DRIEE
8.5.2	8.5.2 - Amélioration de la capacité récréative des forêts	Région
8.6	8.6 - Amélioration de la mobilisation, de la transformation et de la commercialisation des produits forestiers	DRIAAF

Chapitre 3 : les 1er, 2nd, 3ème et 4ème points de l'article 2 sont supprimés et remplacés comme suit :

La Présidente de la Région signe les décisions juridiques d'attribution des aides pour la part de la Région et pour la part FEADER pour la déclinaison « hors Natura 2000 » du type d'opération 7.1, pour le type d'opération 7.6.3 **et pour le type d'opération 8.5.2**.

La Présidente de la Région a délégué aux DDT (pour les départements de la grande couronne) ou à la DRIAAF (pour les départements de la petite couronne) uniquement la

signature de la décision d'attribution des aides pour la part FEADER pour les types d'opération 4.1, 4.2, 4.4, 6.4, 7.6.2 **et 4.3.**

La Présidente de la Région a délégué aux DDT (pour les départements de la grande couronne) ou à la DRIEE (pour les départements de la petite couronne) uniquement la signature de la décision d'attribution des aides pour la part FEADER pour les types d'opération 8.5.1**.**

La Présidente de la Région a délégué à la DRIAAF uniquement la signature de la décision d'attribution des aides pour la part FEADER pour les types d'opération **8.1,** 8.2 **et 8.6.**

Les autres dispositions de l'article 2 restent inchangées et demeurent applicables.

Chapitre 4 : les 1er, 2nd, 3ème et 4ème points de l'article 4 sont supprimés et remplacés comme suit :

La Présidente de la Région signe les décisions de déchéance de droits pour la part de la Région et pour la part FEADER pour la déclinaison « hors Natura 2000 » du type d'opération 7.1, pour le type d'opération 7.6.3 **et pour le type d'opération 8.5.2**.

La Présidente de la Région a délégué aux DDT (pour les départements de la grande couronne) ou à la DRIAAF (pour les départements de la petite couronne) uniquement la signature de la décision de déchéance de droits pour la part FEADER pour les types d'opération 4.1, 4.2, 4.4, 6.4, 7.6.2 **et 4.3.**

La Présidente de la Région a délégué aux DDT (pour les départements de la grande couronne) ou à la DRIEE (pour les départements de la petite couronne) uniquement la signature de la décision de déchéance de droits pour la part FEADER pour les types d'opération 8.5.1**.**

La Présidente de la Région a délégué à la DRIAAF uniquement la signature de la décision de déchéance de droits pour la part FEADER pour les types d'opération **8.1,** 8.2 **et 8.6.**

Les autres dispositions de l'article 4 restent inchangées et demeurent applicables.

Chapitre 6 : dispositions diverses :

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par toutes les parties.

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées et demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.

Le présent avenant à la convention est établi en 2 exemplaires, un pour chaque signataire.

Fait à Paris, le

La Présidente du Conseil régional d'Île-de-France,	**Le Président-directeur général de l'Agence de services et de paiement,**

ANNEXE N° 7 A LA DELIBERATION : MODIFICATIONS DES REGLEMENTS PRIMVAIR, DIVAIR ET INVESTISSEMENTS A VOCATION ENVIRONNEMENTALE

Modification de règlements d'intervention

I- Modification du Règlement d'intervention ADAPTATION ET DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS FRAGILISEES ''PRIMVAIR'' », approuvé par la délibération CR n° 77-14 du 21/11/2014

Afin de simplifier le montage administratif et les plans de financement de ces dossiers pour se conformer aux règles d'éligibilité du Programme de développement Rural, les paragraphes suivants sont modifiés:

Point 1 : Le paragraphe « Bases règlementaires » est complété comme suit :

Mesure 4 du PDR « Investissements physiques »
Sous Mesure 0401 « Modernisation et adaptation des exploitations agricoles »

Ce dispositif fait l'objet d'un co-financement par le FEADER, avec un taux de cofinancement maximal de 50%, dans le respect du taux maximal d'aide publique prévu par la règlementation

Régime d'aide SA.39 618 (2014/N) relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire.

Point 2 : Le paragraphe « calcul de l'aide » est modifié comme suit :

- *Calcul de l'aide :*

Pour l'ensemble des investissements (matériels et immatériels), le taux d'aide publique, tous financeurs confondus, ne peut dépasser le taux maximum, à savoir 40% (hors bonifications éventuelles).

Investissements matériels :

Taux de base :
40 % maximum du montant HT des investissements éligibles (soit en règle générale 20% maximum CRIF et 20% maximum FEADER, dans les limites des conditions plus restrictives prévues dans le Programme de Développement Rural).
Le taux d'intervention de la Région peut varier dans cette limite de 40% en fonction des autres co-financeurs pouvant intervenir sur le dossier.

Dans le cas particulier des investissements relatifs à la prévention des aléas climatiques du volet 'Agriculture spécialisée' et les investissements relatifs au matériel d'irrigation, le taux d'intervention de la Région est de 30% maximum. Ces investissements ne sont pas cofinancés par le FEADER.

Majoration du taux de base (y compris les cofinancements)
Une majoration de 10 points maximum (15 points pour le critère AB) pourra être accordée :
- aux agriculteurs installés depuis moins de 5 ans
- aux agriculteurs biologiques ou en phase de conversion (volets 1 et 2 uniquement)
- aux agriculteurs engagés dans une démarche environnementale soutenue par la Région
- aux exploitations ayant obtenu une labellisation ou un identifiant régional (Talent d'Ile de France notamment)
- aux projets collectifs

Plafonds et cumuls

Dans le cas général, l'aide est plafonnée à 1 dossier et 50 000 € d'aide ou 125 000€ d'assiette éligible par porteur de projet et par an (part CRIF et FEADER).

Elle est cumulable avec le dispositif DIVAIR si la demande ne porte pas sur le même type d'investissement.

Le cumul des aides par dispositif ne peut dépasser 200 000 € sur une période de 7 ans.

Dans le cas d'un projet faisant l'objet de majorations, le plafond de l'aide est porté à 70 000 € par an et 250 000 € sur 7 ans.

Investissements immatériels : dispositions inchangées

Point 3 : cette modification est prise en compte pour des dossiers présentés et approuvés en comité régional de programmation à partir de mai 2016.

II- Modification du Règlement d'intervention DIVERSIFICATION ET INNOVATION EN MILIEU RURAL ''DIVAIR'' », approuvé par la délibération approuvé par la délibération CR n° 77-14 du 21/11/2014

Afin de simplifier le montage administratif et des plans de financement de ces dossiers en fonction des règles d'éligibilité du Programme de développement Rural, les paragraphes suivants sont modifiés:

Point 1 : Le paragraphe « Bases règlementaires » est complété comme suit :

Mesure 4 du PDR « Investissements physiques »
Sous Mesures 0401 « Modernisation et adaptation des exploitations agricoles » et 0402 « Transformation et commercialisation des productions agricoles »

Mesure 6 du PDR « Développement des exploitations agricoles et des entreprises »
Sous mesure 0604 « Aide à la diversification non agricole »

Ce dispositif fait l'objet d'un co-financement par le FEADER, avec un taux de cofinancement maximal de 50%, dans le respect du taux maximal d'aide publique prévu par la règlementation.

Règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Point 2 : Le paragraphe « Calcul de l'aide » est modifié comme suit :

Pour l'ensemble des investissements (matériels et immatériels), le taux d'aide publique, tous financeurs confondus, ne peut dépasser le taux maximum, à savoir 40% (hors bonifications éventuelles).

Investissements matériels :

Taux de base :
40% maximum du montant HT des investissements éligibles (soit en règle générale 20% maximum CRIF et 20% FEADER, dans les limites des conditions plus restrictives de taux d'aide publique prévues dans le Programme de Développement Rural).
Le taux d'intervention de la Région peut varier dans cette limite de 40%, en fonction des autres co-financeurs pouvant intervenir sur le dossier.

Majoration :
Une majoration de 10 points maximum (15 points maximum pour le critère AB) pourra être accordée (hors volet circuits courts) :

- Aux agriculteurs installés depuis moins de 5 ans
- Aux agriculteurs biologiques en phase de conversion (volets 1 et 2 uniquement)
- Aux agriculteurs engagés dans une démarche environnementale soutenue par la Région
- Aux exploitations ayant obtenu une labellisation ou un identifiant régional (Talent d'Ile-de-France notamment)
- Aux projets collectifs

Plafonds et cumuls :

Dans le cas général, l'aide est plafonnée à 1 dossier et 50 000 € d'aide ou 125 000 € d'assiette par porteur de projet et par an pour les investissements matériels hors panneaux photovoltaïques.

Pour les panneaux photovoltaïques, l'aide est plafonnée à 1 dossier sur la programmation et 130 000 € d'assiette de dépenses par porteur de projet.

Elle est cumulable avec le dispositif PRIMVAIR si la demande ne porte pas sur le même type d'investissement.

Le cumul des aides par dispositif ne peut dépasser 200 000 € sur une période de 7 ans.

Dans le cas d'un projet faisant l'objet de majorations, le plafond de l'aide est porté à 70 000 € par projet et par an et 250 000 € sur 7 ans.

Investissements immatériels : dispositions inchangées

Point 3 : Les modifications relatives aux taux sont prises en compte pour des dossiers présentés et approuvés en comité de programmation à partir de mai 2016.

Les modifications relatives aux panneaux photovoltaïques sont prises en compte pour des dossiers à partir de 2017.

III- Modification du Règlement d'intervention « Dispositifs Agri-Environnementaux – 4. Aide aux investissements à vocation environnementale », approuvé par la délibération CR n° 77-14 du 21/11/2014

Dans les objectifs du dispositif et les investissements éligibles sont mentionnées les finalités et la liste des matériels qui contribuent à atténuer les impacts des pratiques agricoles sur l'environnement. Afin de contribuer à la réduction des pollutions et de la pression sur la ressource en eau, il est proposé de modifier ces deux paragraphes comme suit :

Point 1 : Modification du paragraphe « objectifs »

Le texte est modifié comme suit :

Les actions concernées visent à soutenir les exploitants agricoles pour atténuer les impacts des pratiques agricoles sur l'environnement, démarche indispensable en termes de production et de durabilité des systèmes d'exploitation. Il s'agit de contribuer à l'amélioration de la performance environnementale des exploitations à travers notamment des techniques innovantes, répondant aux principes de l'agro-écologie, et de contribuer à la préservation et à la restauration du milieu naturel.
Les investissements de matériels de substitution aux produits phytosanitaires destinés à l'atténuation des impacts des pratiques culturales sur l'environnement ou à la préservation des ressources naturelles (eau, biodiversité, sol), ainsi que les investissements matériels contribuant à la réduction des pollutions ponctuelles et diffuses des eaux par les produits phytosanitaires et les fertilisants, et à la réduction de la pression sur les prélèvements existants sur la ressource en eau sont éligibles à ce dispositif.

Point 2 : Modification du paragraphe « investissements éligibles »

INVESTISSEMENTS MATERIELS :
Pour être éligible, les investissements doivent avoir l'une des finalités suivantes :

Les paragraphes suivants sont ajoutés à la liste :

- Réduction des pollutions diffuses des eaux par les produits phytosanitaires :

- Matériel de précision permettant de localiser le traitement (type GPS, RTK) couplé à une coupure de tronçon
- Kit environnement
- Panneaux récupérateurs de bouillie
- Kit de rinçage intérieur des cuves / kit d'automatisation de rinçage de cuve ;

- Réduction des pollutions ponctuelles des eaux par les produits phytosanitaires :

- Cuve de lavage embarquée pour le lavage au champ du pulvérisateur
- Dispositifs de traitement des eaux phytosanitaires
- Potence, réserve d'eau surélevée
- Plateau de stockage avec bacs de rétention pour le local phytosanitaire
- Aménagement d'une paillasse ou plate-forme stable pour préparer les bouillies, matériel de pesée et outils de dosage *f*
- Réserves de collecte des eaux de pluie et réseau correspondant (équipements à l'échelle des bâtiments de l'exploitation)

- Réduction des pollutions diffuses des eaux par les fertilisants - Equipements visant à une meilleure répartition des apports :
  - Pesée embarquée des engrais organiques et minéraux
  - Matériel visant à une meilleure répartition (système de débit proportionnel à l'avancement) et à moduler les apports en fertilisants
  - Localisateurs d'engrais sur le rang (bineuse, semoir spécifique ou sur planche), et système de limiteur de bordures
  - Acquisition d'outils d'aide à la décision (logiciel de fertilisation, logiciel lié à l'agriculture de précision, [outil de pilotage de la fertilisation,…])

- Réduction de la pression des prélèvements existants sur la ressource en eau- Matériel de mesure en vue de l'amélioration des pratiques :
  - Logiciel de pilotage de l'irrigation avec pilotage automatisé
  - Appareils de mesures pour déterminer les besoins en eau

- Réduction de la pression des prélèvements existants sur la ressource en eau- Matériels spécifiques économes en eau :
  - Equipements de maîtrise des apports d'eau à la parcelle
  - Système de régulation électronique pour l'irrigation

Point 3 : cette modification est prise en compte pour des dossiers présentés et approuvés en comité de programmation à partir de mai 2016.

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 23/11/2016
- Date de réception en préfecture: 23/11/2016

DÉLIBÉRATION N° CR 209-16

DU 17 NOVEMBRE 2016

DIVERSES DISPOSITIONS FISCALES

LE CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU La Constitution, notamment son article 72-2 ;

VU La loi organique n°2004-758 du 29 juillet 2004 prise en application de l'article 72-2 de la Constitution relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales ;

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le code général des impôts ;

VU Le code des douanes ;

VU Le code de l'urbanisme ;

VU La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU La loi n°2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005, notamment son article 84 ;

VU La loi n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006, notamment son article 112 ;

VU La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, notamment ses articles 11 et 12 ;

VU La loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 et notamment ses articles 50 et 94 ;

VU La loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010 et notamment son article 5 ;

VU La loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 ;

VU La loi n°2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011 et notamment son article 34 ;

VU La loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances initiale pour 2015 et notamment son article 77 ;

VU La loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;

VU La délibération n°CR 45-16 du 11 avril 2016 portant budget primitif 2016 de la Région Ile-de-France ;

VU L'avis de la Commission des finances ;

VU Le rapport CR 209-16 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1er :

Conformément au 2. de l'article 265 du code des douanes, décide de réduire en 2017, le montant de la réfaction du taux de la taxe intérieure de consommation applicable aux carburants vendus aux consommateurs finals sur le territoire régional à hauteur de :

- 1,77 euro par hectolitre s'agissant du supercarburant sans plomb ;
- 1,15 euro par hectolitre s'agissant du gazole.

Article n°2 :

Conformément à l'article 265 A bis du code des douanes, décide de maintenir la majoration, en 2017, du tarif de la taxe intérieure de consommation applicable aux carburants vendus aux consommateurs finals sur le territoire régional à hauteur de :

- 0,73 euro par hectolitre s'agissant du supercarburant sans plomb ;
- 1,35 euro par hectolitre s'agissant du gazole.

Cette majoration est destinée à financer les projets contribuant à l'amélioration du réseau de transports en Ile-de-France, conformément à l'article 34 de la loi de finances rectificative du 29 juillet 2011, ainsi que les projets listés aux articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, conformément à l'article 94 de la loi du 30 décembre 2009 de finances pour 2010.

Article n°3 :

Conformément à l'article 77 de la loi de finances initiale pour 2015 et à l'article 1599 quater D du code général des impôts, le produit de taxe additionnelle spéciale annuelle est fixé, pour 2017, à 80 millions d'euros.

La Présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 22/11/2016
- Date de réception en préfecture: 22/11/2016

DELIBERATION CR 217-16

DU 18 NOVEMBRE 2016

PLAN DE SAUVEGARDE DE L'INDUSTRIE FRANCILIENNE

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU le contrat de plan Etat-Région 2015-2020 ;

VU l'arrêté ministériel du 29 avril 2013 relatif au cahier des charges du Plan France Très Haut Débit ;

VU la délibération n° CR 61-11 du 23 juin 2011 approuvant la Stratégie Régionale de Développement Économique et de l'Innovation ;

VU la communication de l'IAU relative aux chiffres-clés de la Région Ile-de-France 2016 ;

VU la communication n° CR 152-16 du 13 octobre 2016 relative au point d'étape sur la révolution des transports à la Région et au STIF ;

VU le rapport n° CR 161-16 du 13 octobre 2016 relatif au soutien régional aux expressions citoyennes ;

VU le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU l'avis de la commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation ;

VU l'avis de la commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU le rapport CR 217-16 présenté par le groupe Radical, Citoyen, Démocrate et Ecologiste du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Effectuer un état des lieux des politiques de soutien à l'industrie francilienne

Réalise dans un délai de 6 mois un audit détaillé sur l'utilisation passée et actuelle des fonds publics régionaux consacrés au soutien au secteur industriel francilien afin de déterminer leur efficacité et leur pérennité.

Mandate l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France afin d'établir une cartographie des sites d'intérêt industriel régional y compris les friches industrielles.

Article 2 :

Décide de la constitution d'un groupe de travail de 16 membres désignés à la proportionnelle des groupes du Conseil régional (+ 1 par groupe non-représenté à ce titre), sous la présidence du vice-président en charge de l'économie et de l'emploi, chargé de faire des propositions en vue du déploiement d'un Plan de renouveau de l'industrie francilienne. Ses conclusions seront présentées devant la commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation et celle de la formation professionnelle et de l'apprentissage et intégrées dans un rapport cadre présenté par l'exécutif au cours du premier semestre 2017.

Ce groupe de travail sera également chargé de mener une réflexion sur la mise en œuvre d'un small business act régional visant à favoriser l'accès aux marchés publics des entreprises franciliennes plus particulièrement les PMI et PME.»

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

Valérie PÉCRESSE

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 22/11/2016
- Date de réception en préfecture: 22/11/2016

DELIBERATION N° CR 201-16
DU 18 NOVEMBRE 2016

PROJET MEDICIS CLICHY - MONTFERMEIL :
PROJET D'ADHESION DE LA REGION A L'EPCC
AIDE EN INVESTISSEMENT POUR LA CREATION DU SITE DE PREFIGURATION
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA REGION

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des Collectivités territoriales ;

VU La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 61 et suivants ;

VU La délibération n° CR 83-25 du 11 octobre 1983 relative à la politique culturelle régionale pour les années 1984 et 1985 ;

VU La délibération n° CR 19-99 du 1er juillet 1999 relative aux modalités d'intervention de la Région en matière d'investissement dans le domaine culturel ;

VU La délibération n° CR 29-01 du 1er octobre 2001, relative aux actions régionales en faveur de la société d'information et notamment son article 2 ;

VU La délibération n° CR 06-15 des 12 et 13 février 2015 approuvant l'évolution du soutien régional à la restauration du patrimoine bâti ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU la délibération n° CR 12-16 du 21 janvier 2016 relative à la désignation des représentants du Conseil Régional dans divers organismes ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CR 22-16 du 18 mars 2016 portant choc de simplification ;

VU La délibération n° CR 31-16, 31-16 BIS et 31-16 TER du 18 février 2016 relative à la désignation des représentants du Conseil Régional dans divers organismes ;

VU La délibération n° CR 48-16 du 17 mars 2016 relative à la désignation des représentants du Conseil Régional dans divers organismes ;

VU La délibération n° CP 09- 1142 du 17 novembre 2009 relative à l'aménagement culturel en Ile-de-France Cinquième affectation pour 2009

VU La délibération n° CP 16-171 du 18 mai 2016 relative à l'adoption des conventions type pour les lieux de diffusion et les manifestations dans le domaine des arts plastiques et numériques ;

VU La délibération n° CP 14-599 relative au quatrième soutien aux arts plastiques et aux arts numériques ;

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport n° CR 201-16 présenté par madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la commission de la Culture ;

VU L'avis de la Commission des Finances,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Adhésion de la Région Ile-de-France à l'EPCC Atelier Médicis

Décide d'adhérer à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Atelier Médicis.

Affecte une autorisation d'engagement de **150 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-007 « Soutien à la création et à la diffusion numérique », action 13100701 « Soutien à la création et à la diffusion numérique » du budget 2016.

Article 2 : Aide en Investissement pour la construction du bâtiment provisoire

Décide de participer au financement de la construction du bâtiment provisoire Médicis Clichy-Montfermeil, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **900 000 €,** conformément aux éléments présentés en annexe 2 de la présente délibération.

Subordonne le versement des subventions à la conclusion d'une convention conforme à la convention jointe en annexe 3 et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de **900 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », action 13100202 « construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 de la présente délibération.

Article 3 : Mise à disposition d'un agent de la Région

Décide la mise à disposition à titre gratuit d'un fonctionnaire de la Région auprès de l'EPCC pour une période de 3 ans renouvelable afin d'accompagner le développement du projet, dans les conditions prévues par la convention jointe en annexe 4 à la présente délibération.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	17/11/2016	N° de rapport	CR201-16	Budget	2016

Chapitre	**903 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**312 - Activités culturelles et artistiques**
Programme	**131002 - Equipements culturels de diffusion et de création**
Action	**13100202 - Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle**

Dispositif : N° 00000145 - Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Dossier	16016826 - EPCC MEDICIS CLICHY MONTFERMEIL : CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT PROVISOIRE			
Bénéficiaire	P0035654 - MEDICIS CLICHY MONTFERMEIL			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	900 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 306 680,00 €	TTC	39,02 %	900 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000145 - Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	900 000,00 €

Total sur l'imputation 903 - 312 - 131002 - 13100202	900 000,00 €

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION: FICHE PROJET INVESTISSEMENT

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016826

Conseil régional du 17 novembre 2016

Objet : EPCC MEDICIS CLICHY MONTFERMEIL : CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT PROVISOIRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	2 306 680,00 €	39,02 %	900 000,00 €
	Montant Total de la subvention		900 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-204182-131002-300
13100202- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEDICIS CLICHY MONTFERMEIL
Adresse administrative : 4 B ALLEE ROMAIN ROLLAND
93390 CLICHY-SOUS-BOIS
Statut Juridique : EPCC
Représentant : Olivier Meneux
N° SIRET : 81784168700012

PRESENTATION DU PROJET

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'EPCC met en œuvre le projet Médicis Clichy-Montfermeil.

Description :
Le bâtiment provisoire constituera un véritable laboratoire et permettra l'accueil en résidence d'équipes artistiques de France, d'Europe et d'ailleurs, la programmation de saisons artistiques et culturelles autour d'évènements et de manifestations « dans les murs » et « hors les murs » : expositions et spectacles, temps de rencontre (ateliers, séminaires, colloques…), installations, publications écrites ou filmées, tests grandeur nature d'opérations avec et pour la population …

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternats.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le projet d'investissement de l'EPCC Médicis Clichy-Montfermeil à hauteur de 900 000 € sur une base subventionnable de 2 306 680 €, correspondant au montant du budget prévisionnel présenté, déduction faite des travaux de VRD, des acheminements réseaux, des honoraires et frais divers et de l'achat de mobilier.

Localisation géographique :

- CLICHY-SOUS-BOIS
- MONTFERMEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux bâtiment	1 690 950,00	56,37%
Travaux VRD	72 000,00	2,40%
Equipement accueil bar	24 000,00	0,80%
Equipements scénographiques	201 600,00	6,72%
Branchements	18 000,00	0,60%
Honoraires et frais divers	482 960,00	16,10%
Provisions aléas et tolérance	248 890,00	8,30%
Mobilier	18 360,00	0,61%
Informatique	83 640,00	2,79%
Equipements techniques	39 600,00	1,32%
Acheminements restant à la charge du maître d'ouvrage	120 000,00	4,00%
Total	3 000 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	900 000,00	30,00%
EPCC (acquis)	1 000 000,00	33,33%
Métropole du Grand Paris (sollicité)	500 000,00	16,67%
Fondation Bettencourt	450 000,00	15,00%
CD93 (Sollcité)	50 000,00	1,67%
Autres	100 000,00	3,33%
Total	3 000 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	900 000,00 €

ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION: CONVENTION INVESTISSEMENT

CONVENTION INVESTISSEMENT
EPCC MEDICIS CLICHY MONTFERMEIL

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° CPXX-XXX du DATE DE VOTE DE LA SUBV,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : EPCC Médicis Clichy-Montfermeil
dont le statut juridique est : EPCC
N° SIRET : 817 841 687 00012
Code APE : 9002Z
dont le siège social est situé au : 4 bis allée Romain Rolland / Ecopole / F-93390 Clichy-sous-Bois
ayant pour représentant Monsieur Olivier MENEUX
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier en Investissement pour la construction d'un bâtiment.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional n°CR 33-10 du 17 juin 2010 et des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CR 201-16 du 17 novembre 2016, la Région Île-de-France a décidé de soutenir l'EPCC Médicis Clichy-Montfermeil au titre de l'année 2016 pour la construction d'un bâtiment provisoire.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention d'investissement correspondant à un montant maximum de subvention de 900 000 €.

Le budget prévisionnel du projet est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à :

Réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les actions présentées dans son budget prévisionnel transmis à la Région.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS

Le bénéficiaire s'engage à :

Recruter 3 stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'événement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats, etc) dans leur déroulement.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.

Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1 : VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie.

La demande d'avance se fait sur présentation du formulaire de demande de versement de subvention.

Le bénéficiaire peut demander le versement d'une avance à valoir sur les paiements prévus dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 39 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée, ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche.

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonné à la production d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Le versement du solde est également subordonné à la production de 3 justificatifs de recrutement conformément au nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant définitif de la subvention accordée peut être révisé en proportion du niveau d'exécution du budget prévisionnel transmis par le bénéficiaire. Le versement du solde est, dès lors, ajusté en fonction des besoins réels du bénéficiaire.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées à l'article 3.2 dans le délai de trois années maximum indiqué à l'article 3. De la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du 1er décembre 2016 et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le 17 novembre 2016.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production des pièces de justification listée à l'article 3.2.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° CR 201-16 du 17 novembre 2016.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La présidente
du conseil régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire
EPCC Médicis Clichy montfermeil
Monsieur Olivier Meneux

ANNEXE N°4 A LA DELIBERATION: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA REGION

CONVENTION INDIVIDUELLE DE MISE A DISPOSITION

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 61 et suivants,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-850 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Entre :

La **Région Ile-de-France** domiciliée 33 rue Barbet-de-Jouy – 75007 PARIS, représentée par Monsieur Patrick STEFANINI pour la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et par délégation, dûment habilité aux fins des présentes,

d'une part,

et

L'établissement public de coopération culturelle Médicis-Clichy-Montfermeil, dénommé ci-après « l'EPCC », dont le siège est situé 4 bis Allée Romain ROLLAND ECOPOLE 93390 CLICHY-SOUS-BOIS, représenté par Monsieur Olivier MENEUX, en sa qualité de Directeur, dûment habilité aux fins des présentes,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Sur demande de l'EPCC et avec l'accord de l'intéressé(e), *M./Mme Prénom NOM*, titulaire du grade d'administrateur hors classe est mis(e) à disposition de l'EPCC pour exercer la fonction conseiller(ère) du Directeur Général en charge du suivi des grands partenaires et la planification stratégique pour le compte de l'EPCC.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités applicables à la mise à disposition de *M./Mme Prénom NOM* conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 susvisés.

L'EPCC établira avec *M./Mme Prénom NOM* une convention de mise à disposition destinée à l'informer des conditions d'exercice de ses fonctions au sein de l'EPCC et à recueillir son accord explicite sur les modalités et conditions de sa mise à disposition.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

M./Mme Prénom NOM est mis(e) à disposition pour une durée initiale de 3 ans.

La mise à disposition pourra être prolongée sur demande de l'EPCC après acceptation conjointe de *M./Mme Prénom NOM* et de la Région Ile-de-France.

La demande de prolongation acceptée par *M./Mme Prénom NOM* devra être adressée par l'EPCC à la Région Ile-de-France par courrier au plus tard trois (3) mois avant la date d'expiration de la durée initialement convenue.

Cette prolongation fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 3 : DEONTOLOGIE

M./Mme Prénom NOM est tenu(e) de respecter les règles de confidentialité, d'impartialité et de secret professionnel définies par l'EPCC. *Elle/Il* s'engage à ne pas faire état des informations dont *elle/il* aura eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions au sein de l'EPCC, même après la fin de sa mise à disposition.

M./Mme Prénom NOM demeure tenu(e) de respecter également, pendant toute la durée de sa mise à disposition, les règles de loyauté, d'impartialité, de secret professionnel et de confidentialité auxquelles *elle/il* est et demeure soumis(e) à l'égard de la Région Ile-de-France.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE LA MISE A DISPOSITION

M./Mme Prénom NOM poursuivra son activité à temps plein dans les locaux de l'EPCC situés à CLICHY-SOUS-BOIS.

M./Mme Prénom NOM est placée sous l'autorité fonctionnelle de l'EPCC qui devient civilement responsable en qualité de commettant et renonce de ce fait à tout recours contre la Région Ile-de-France pour les dommages qui seraient causés par *M./Mme Prénom NOM* dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions pendant sa mise à disposition.

L'EPCC est responsable des conditions d'exécution du travail telles qu'elles sont déterminées par les dispositions légales et conventionnelles dont relève l'entité d'accueil. Les règles relatives à la durée du travail, les repos hebdomadaires et les jours fériés, ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité au sein de l'EPCC, sont applicables à *M./Mme Prénom NOM*.

Si la fonction exercée nécessite une surveillance médicale renforcée, spéciale ou relevant de l'arrêté d'aptitude, les obligations afférentes sont à la charge de l'EPCC.

M./Mme Prénom NOM bénéficie d'un droit à congés annuels en vigueur au sein de l'EPCC.

La Région Ile-de-France devra recevoir de la part de l'EPCC toutes les informations afférentes aux absences du collaborateur (congés annuels, maladie, accident du travail, …), dont les justificatifs devront être adressés à la Région Ile-de-France.

Les actions de formation professionnelle continue réalisées pour les besoins de la mission confiée à *M./Mme Prénom NOM* dans le cadre de sa mise à disposition, seront prises en charge par l'EPCC.

M./Mme Prénom NOM conservera tous les droits individuels attachés à sa qualité d'agent de la Région Ile-de-France (notamment la protection sociale et le régime de retraite) que lui confère son statut.

Pendant la durée de sa mission *M./Mme Prénom NOM* aura accès, aux mêmes conditions que les salariés de l'EPCC, aux moyens de transport collectifs et aux installations collectives, notamment celles de restauration.

M./Mme Prénom NOM bénéficie d'un entretien professionnel annuel conduit par le supérieur hiérarchique direct dont elle dépendra au sein de l'EPCC. Cet entretien donnera lieu à un compte-rendu dans les conditions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16

décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle. Il sera communiqué à la Région Île-de-France.

Le pouvoir disciplinaire reste exclusivement assuré par la Région Ile-de-France. Aussi, l'EPCC devra porter à la connaissance de la Région Ile-de-France toute faute ou tout manquement de *M./Mme Prénom NOM* dans l'exécution de ses fonctions.

M./Mme Prénom NOM continue à bénéficier des prestations sociales accordées aux agents régionaux et notamment de la protection sociale complémentaire.

ARTICLE 5 : REMUNERATION

5.1 – Rémunération de base et complémentaire

M./Mme Prénom NOM continue de percevoir de la Région Ile-de-France la rémunération afférente à son statut selon les dispositions en vigueur à la Région (traitement indiciaire, indemnité de résidence, indemnités et primes liées à l'emploi et, le cas échéant, le supplément familial de traitement). Elle bénéficiera des augmentations générales de salaire décidées par la Région Ile-de-France.

5.2 – Bulletin de paie

La confection du bulletin de paie et le règlement du salaire, hors complément de rémunération, seront effectués par la Région Ile-de-France.

5.3 – Frais professionnels

Les frais professionnels éventuels (déplacement, hébergement, …) seront remboursés à *M./Mme Prénom NOM* par l'EPCC. Dans tous les cas, les justificatifs utiles au remboursement seront fournis à l'EPCC.

ARTICLE 6 : PROTECTION SOCIALE

En matière de protection sociale, *M./Mme Prénom NOM* est soumis(e) au régime applicable aux fonctionnaires en position normale d'activité.

En cas d'accident du travail ou de trajet de *M./Mme Prénom NOM* pendant la période de mise à disposition, l'EPCC s'engage à fournir à la Région Ile-de-France l'ensemble des informations et éléments nécessaires lui permettant de procéder, dans les délais impartis, aux déclarations qui lui incombent.

ARTICLE 7 : MODALITES FINANCIERES

La mise à disposition de *M./Mme Prénom NOM* auprès de l'EPCC s'effectue à titre gratuit.

ARTICLE 8 : REINTEGRATION AU SEIN DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

La mise à disposition prend fin à l'expiration de la période définie au terme de l'article 2, renouvellements éventuels compris.

La mise à disposition de *M./Mme Prénom NOM* pourra prendre fin avant le terme initialement fixé sans préavis pour des raisons disciplinaires.

Pour tout autre motif, elle pourra prendre fin avant le terme initialement convenu, sous réserve d'un préavis de trois (3) mois, à l'initiative de l'une des parties à la présente convention, ou sur demande de *M./Mme Prénom NOM*.

A son retour, si *M./Mme Prénom NOM* ne peut être affecté(e) aux fonctions exercées précédemment dans son service d'origine, *elle/il* sera affecté(e) dans l'un des emplois que son grade lui donne vocation à occuper, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 7 : ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention entre en vigueur à compter de la date d'adhésion de la Région Ile-de-France à l'EPCC.

Fait en deux (2) exemplaires originaux, à Paris le

Pour la Région Ile-de-France	**Pour l'EPCC**
Pour la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France et par délégation,	**Le Directeur**
Le Directeur Général des Services	
Patrick STEFANINI	**Olivier MENEUX**

Lu et approuvé par l'agent

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 23/11/2016
- Date de réception en préfecture: 23/11/2016

DELIBERATION N° CR 212-16

DU 18 NOVEMBRE 2016

CONVENTION ETAT-REGION RELATIVE A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE NATIONALE ET DE LA GENDARMERIE NATIONALE ET AU RENFORCEMENT DE LA SECURITE EN ILE-DE-FRANCE

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.4211-1 3° et 5° ;

VU La délibération n° CR 103-12 du 23 novembre 2012 relative à la politique régionale de prévention et de sécurité ;

VU La délibération n° CR 10-16 du 22 janvier 2016 relative à la mise en place du bouclier de sécurité ;

VU La délibération n° CR 118-16 du 8 juillet 2016 relative à la prorogation de la convention relative à l'équipement immobilier de la police nationale et de la gendarmerie nationale en Ile-de-France ;

VU L'avis émis par la Commission de la sécurité ;

VU L'avis de la commission des finances ;

VU Le rapport CR 212-16 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Approuve la convention relative à l'équipement immobilier de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale et au renforcement de la sécurité en Île--de-France, jointe en annexe à la présente délibération.

Autorise la présidente du Conseil régional à la signer.

Article 2 :

Délègue à la commission permanente compétence pour approuver toute modification de la convention adoptée à l'article 1.

La Présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE A LA DELIBERATION :

CONVENTION RELATIVE A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE NATIONALE ET DE LA GENDARMERIE NATIONALE ET AU RENFORCEMENT DE LA SECURITE EN ÎLE-DE-FRANCE

CONVENTION RELATIVE A L'EQUIPEMENT

DE LA POLICE NATIONALE ET DE LA GENDARMERIE NATIONALE

ET AU RENFORCEMENT DE LA SECURITE

EN ILE-DE-FRANCE

Entre

La Région Ile-de-France représentée par Mme Valérie PECRESSE, Présidente du Conseil régional, agissant en vertu de la délibération CR N° XX du 17 novembre 2016

Ci-après dénommée « la Région »,

D'une part,

Et l'Etat, représenté par MM. Jean-François CARENCO, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, et Michel CADOT, Préfet de Police,

Ci-après dénommés « l'Etat »,

D'autre part,

Après avoir rappelé :

Que la lutte contre la délinquance, la criminalité et le terrorisme est une exigence majeure pour notre société comme pour nos concitoyens et qu'une politique de sécurité associant les collectivités territoriales doit en renforcer l'efficacité tout en contribuant à améliorer le service public. Ainsi, la présente convention s'inscrit dans le prolongement d'une démarche partenariale initiée de longue date entre les parties :

- conventions relatives à l'équipement immobilier de la police nationale en Ile-de-France signées entre l'Etat (Ministère de l'Intérieur) et la Région le 23 septembre 1999 et le 8 novembre 2005 ;

- conventions relatives au rééquipement immobilier de la gendarmerie nationale signées entre l'Etat (Ministère de la Défense) et la Région le 23 janvier 2001 et le 15 novembre 2006 ;

- convention relative à l’équipement immobilier de la police nationale et de la gendarmerie nationale en Ile-de-France signée entre l’Etat (Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et Préfet de Police) et la Région le 23 septembre 2013 ;

Qu’au regard de la situation spécifique de l’Ile-de-France, notamment en matière de risque terroriste, la sécurité présente un intérêt régional direct au sens de l’article L. 4211-1 du code général des collectivités territoriales, autorisant la Région à agir dans ce domaine ;

Que la Région a décidé :

- de favoriser la construction, la reconstruction ou la rénovation de commissariats, de bureaux et antennes de police et de casernes de gendarmerie, notamment lorsque ces bâtiments sont implantés dans des zones à forts enjeux de sécurité, par délibération n° CR 70-98 du 4 décembre 1998 ;

- de contribuer de manière active à la sécurité des Franciliens au quotidien, par délibération n° CR 10-16 du 22 janvier 2016 « Mise en place du bouclier de sécurité » ;

Que l'Etat et la Région ont souhaité, dans ce cadre, développer leur coopération en vue d'améliorer le service public de la sécurité et contribuer à le moderniser pour mieux répondre aux formes actuelles de la délinquance et de la criminalité, et lutter contre le terrorisme.

Aussi, les parties réaffirment-elles leur volonté de poursuivre les objectifs communs suivants:

1. moderniser les conditions d'exercice des missions dévolues aux forces de sécurité de l'Etat en Ile-de-France ;

2. renforcer en particulier la sécurité :

   - des usagers des gares et des transports publics ;

   - des élèves et des personnels des établissements d'enseignement relevant d'une compétence régionale (lycées, centres de formation d'apprentis, centres de formations sanitaires et sociales), et ce jusqu'aux moyens de transports publics qu'ils utilisent ;

   - des touristes, notamment étrangers, dont l'accueil constitue un objectif stratégique pour l'attractivité internationale et le tissu économique de l'Ile-de-France.

3. l'accueil du public, notamment la prise en compte des victimes mineures et des victimes de violences conjugales ;

4. accélérer le respect des normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;

Sont convenus de ce qui suit :

Article 1 : Modalités générales d'intervention de la Région

La Région apporte son soutien financier aux projets présentés par l'Etat dans le cadre des objectifs précités.

Le taux de la subvention régionale est de 40 % maximum du montant hors taxes des dépenses à engager par l'Etat au titre des actions détaillées infra.

Ce taux peut être porté à 50 % dès lors que le projet subventionné concerne principalement un territoire classé en zone de sécurité prioritaire (ZSP) ou faisant l'objet de toute autre appellation à venir caractérisant un territoire prioritaire en termes de sécurité publique, où l'Etat s'engage à déployer des moyens supplémentaires par rapport au droit commun.

Sont éligibles au financement les projets définis conjointement par la Région et l'Etat et prévus par la présente convention.

Cependant, de manière exceptionnelle, les parties conviennent que des projets non prévus par la convention mais répondant aux objectifs précités, et dont la mise en œuvre s'avère, d'un commun accord, indispensable pour faire face à l'évolution de la délinquance et de la criminalité, peuvent également, dans les mêmes conditions, bénéficier d'un financement régional. Conformément à l'article 5 de la présente convention, ces projets sont soumis au vote de la commission permanente du Conseil régional.

Article 2 : Equipement immobilier de la police nationale et de la gendarmerie nationale

2.1 - Engagements de la Région

La Région, dans la limite de ses compétences, apporte une contribution financière aux investissements immobiliers de la police nationale et de la gendarmerie nationale en Ile-de-France, dont les maîtres d'ouvrage en fonction des projets peuvent être :

- l'Etat,

- un département, une commune ou un établissement public de coopération intercommunale, à qui l'Etat confie la maîtrise d'ouvrage.

La subvention régionale porte sur le coût HT des travaux, hors honoraires, aléas et révisions. Les acquisitions foncières et immobilières nécessaires à ces équipements peuvent être subventionnées au même taux, le montant retenu comme base subventionnable étant plafonné à l'estimation de la valeur vénale par France Domaine.

2.2 - Engagements de l'Etat

L'Etat affecte, dans les équipements immobiliers objets de la présente convention, ayant bénéficié d'une participation financière de la Région, les effectifs nécessaires à leur fonctionnement.

La participation régionale est assortie d'une clause d'affectation des biens au service public de la police nationale et de la gendarmerie nationale pour une durée minimale de dix ans. A défaut, la subvention est restituée à due proportion de la période d'affectation non réalisée pour le bien concerné.

2.3 – Eligibilité des projets

Sont éligibles au financement les projets définis conjointement par la Région et l'Etat. La programmation veillera à respecter un double équilibre :

- géographique, entre les différents départements franciliens ;

- fonctionnel, entre les équipements de proximité et les équipements ayant une vocation plus large (départementale voire d'agglomération).

Les projets portent sur :

- la construction, la reconstruction ou la rénovation des bâtiments et locaux de la police nationale (notamment les hôtels, commissariats, bureaux, antennes de police et services spécialisés), en vue d'améliorer l'accueil du public, les conditions d'exercice de ses missions et la modernisation de ses services ;

- la construction, la reconstruction ou la rénovation des casernes et locaux de la gendarmerie nationale (domaniaux ou locatifs) en vue d'améliorer l'accueil du public, les conditions d'exercice de ses missions, la modernisation de ses services et le logement de ses personnels militaires ;

- les acquisitions foncières et immobilières nécessaires à ces équipements ;

- les travaux d'adaptation des locaux destinés :

    - au renforcement de la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail des fonctionnaires de police et des militaires de la gendarmerie nationale ;

- à l'accueil des victimes, notamment mineures ou victimes de violences conjugales et des associations spécialisées d'aide et de soutien aux victimes ;
- aux mises aux normes et à l'amélioration des performances énergétiques et environnementales des locaux.

Article 3 : Equipement de la police régionale des transports

3.1 - Engagements des parties

La Région, dans la limite de ses compétences, apporte une contribution financière aux dépenses d'équipement de la police régionale des transports actuellement assurée par la Sous-direction régionale des transports (SDTRP) de la Préfecture de Police de Paris, parmi lesquels figurent notamment : l'acquisition de véhicules, caméras embarquées et caméras-piétons, terminaux portatifs de radiocommunication, équipements individuels de protection.

L'Etat :

- affecte les effectifs nécessaires à l'efficacité de ce service,

- renforce la coordination de l'ensemble des forces de sécurité publiques et privées opérant sur les réseaux franciliens, y compris les gares et leur environnement immédiat en lien le cas échéant avec les polices municipales.

3.2 – Eligibilité des projets

Sont éligibles tous les équipements, hors armement létal, nécessaires à l'exercice des missions de la police régionale des transports et conformes à la législation et à la réglementation en vigueur, et notamment au code de la sécurité intérieure.

Article 4 : Renforcement de la sécurité des populations

4.1 – Engagement de la Région

Par diverses délibérations du Conseil régional, la Région a décidé d'apporter une contribution financière significative au renforcement de la sécurité des établissements scolaires et de formation de compétence régionale, des îles de loisirs et autres propriétés régionales, mais également des communes et EPCI/EPT d'Ile-de-France par une aide à l'équipement des polices municipales et intercommunales, à l'équipement en vidéoprotection et en portiques de sécurité au bénéfice de leurs établissements culturels publics et de leurs installations sportives publiques. En outre, le syndicat des transports d'Ile-de-France a décidé de prendre des mesures en faveur de la sécurité des transports publics (trains, bus, gares et gares routières).

Aussi, dans le cadre de la présente convention, la Région, dans les limites de ses compétences, s'engage à contribuer à la sécurité des touristes et des sites touristiques franciliens.

4.2 – Engagement de l'Etat

En contrepartie, l'Etat s'engage à :

- mobiliser les crédits nationaux du fonds interministériel de prévention de la délinquance FIPD ou de tout autre fonds ou ligne budgétaire au profit des acteurs franciliens (communes,

établissements d'enseignement, entreprises, etc.) en tenant compte du poids démographique et de la gravité des phénomènes d'insécurité en Ile-de-France ;

- partager ses analyses sur la priorisation des projets portés par les communes ou leurs groupements, notamment en matière de vidéoprotection, et à accélérer la délivrance des autorisations préfectorales nécessaires à l'aboutissement de ces projets dès lors qu'ils sont soutenus par la Région et par l'Etat ;

- communiquer toute donnée utile à la bonne information des services de la Région et du STIF, et en particulier les statistiques mensuelles des faits constatés sur les réseaux de transports publics franciliens.

4.3 – Sécurisation des touristes et des sites touristiques

La Région apporte, dans la limite de ses compétences, une contribution financière aux opérations de sécurisation des touristes dans le cadre du Plan tourisme de la préfecture de police de Paris.

Le financement de la Région peut porter notamment sur l'installation de commissariats mobiles.

Les actions à financer sont proposées par l'Etat à la Région après réévaluation du Plan tourisme précité.

Article 5 : Elaboration et suivi de la programmation

La programmation annuelle des projets financés au titre de la présente convention fait l'objet d'un accord entre les parties après communication par l'Etat, pour le 15 janvier de l'année concernée, d'une liste de ses projets prioritaires en Ile-de-France, y compris s'agissant des travaux sous maîtrise d'ouvrage d'une collectivité locale.

Toutefois, pour tenir compte d'éléments imprévus ou de la nécessité d'investissements ou d'équipements urgents, l'Etat et la Région peuvent conjointement décider d'ajouter des projets en cours d'exercice, en complément de cette programmation annuelle.

Les décisions de financement sont soumises à la Commission permanente du Conseil régional.

Les services de l'Etat et de la Région se réunissent au moins deux fois par an pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de la présente convention. Ces réunions de travail permettent :

- de recenser les nouveaux projets,

- de suivre le déroulement des opérations en cours,

- de faire le point sur l'état du versement des subventions et les prévisions budgétaires,

- de traiter de toutes questions relatives à la bonne exécution de la présente convention.

Article 6 : Modalités de paiement

Les contributions de la Région à l'Etat sont versées sur les fonds de concours prévus à cet effet.

Chaque versement est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande précise notamment les références, dates, montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom des

entreprises concernées et la nature exacte des prestations réalisées. La demande est signée du représentant légal qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée.

Les versements sont échelonnés de la manière suivante :

- Le bénéficiaire peut prétendre au versement d'une avance à valoir sur les paiements à effectuer dans les 3 mois, en proportion du taux ou du barème de la subvention et sur production de la promesse de vente pour les acquisitions foncières, et de la copie des lettres de notification des marchés de travaux pour les opérations de construction, réhabilitation ou reconstruction. Le montant de l'avance ne peut excéder 30 % du montant de la subvention ;

- Le versement d'acomptes intermédiaires s'effectue sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux ou du barème de la subvention. Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant de la subvention ;

- Le solde de la subvention est versé à l'achèvement de l'opération sur justificatif du service fait (factures acquittées). S'agissant des travaux, le paiement intervient sur présentation du procès-verbal de réception et justificatif du coût définitif de l'opération. Pour les subventions spécifiques, il convient de produire un état récapitulatif signé par le comptable public certifiant la prise en charge dans sa comptabilité des dépenses et leur règlement.

Les délais de caducité des subventions attribuées par application de la présente convention sont précisés par le règlement budgétaire et financier de la Région en vigueur à la date du vote de l'aide.

Article 7 : Communication

7.1 – Communication au public

Tous les évènements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus.

De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

La Région est associée à chaque inauguration d'infrastructure ou livraison de matériel pour laquelle elle a participé au financement.

S'agissant des travaux, pendant toute leur durée, le maître d'ouvrage doit apposer à la vue du public, un panneau d'information facilement visible, faisant apparaitre la mention « Ici la Région Ile-de-France finance ».

La présence du logotype de la Région est obligatoire sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.

Les correspondances avec les destinataires de l'action soutenue par la Région indiquent explicitement que cette action bénéficie du soutien de la Région Ile-de-France.

7.2 – Communication au Conseil régional

Chaque année, le Préfet de région et le Préfet de police adressent à la présidente du Conseil régional un rapport sur l'exécution de la présente convention et le présentent devant le Conseil régional au

cours d'une séance consacrée aux questions de sécurité en Ile-de-France. Ce rapport comprend notamment :

- un bilan de l'utilisation des contributions de l'année précédente et les prévisions budgétaires pour l'année en cours ;
- un bilan des financements des années antérieures mettant en lumière les effectifs bénéficiaires des équipements financés, les modalités d'accueil des victimes mises en place, notamment les mineures et les femmes victimes de violences, et l'évolution de la situation sécuritaire en Ile-de-France, notamment dans les transports publics ;
- les effectifs ayant assuré une présence renforcée aux abords des établissements d'enseignement relevant d'une compétence régionale, des sites touristiques et des îles de loisirs d'Ile-de-France.

Article 8 : Durée et prise d'effet de la convention

La présente convention prend effet à compter du 1er janvier 2017.

Elle est tacitement reconduite annuellement, sauf dénonciation expresse formulée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard un mois avant sa date anniversaire, dans la limite de quatre reconductions successives.

Elle expire au versement du solde des flux financiers dus au titre de la présente.

Article 9 : Modification de la convention

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant entre les parties dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

A Paris, le jj mm 20XX

Le Préfet de la Région Île de France, Préfet de Paris	Le Préfet de Police	La Présidente du Conseil régional d'Ile de France
Jean-François CARENCO	Michel CADOT	Valérie PECRESSE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 23/11/2016
- Date de réception en préfecture: 23/11/2016

DELIBERATION N° CR 218-16

Du 18 Novembre 2016

Demande de création d'une mission d'information et d'évaluation relative au choix du site retenu pour le déménagement et le regroupement des services du conseil régional d'Ile de France

LE CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE,

VU Le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 4132-21-1 ;

VU Le règlement intérieur du conseil régional ;

VU La saisine des groupes socialiste & républicain, Radical Citoyen Démocrate Ecologiste, Europe Ecologie Les Verts & App, Front de Gauche, Parti Communiste Français et Parti de gauche, Ensemble et République Socialisme du 14 septembre 2016 demandant la création d'une mission d'information et d'évaluation ;

VU L'avis de la conférence des présidents du 4 octobre 2016 ;

VU L'avis de la commission des finances ;

VU Le rapport CR 218-16 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article unique :

A la demande des groupes socialiste & républicain, Radical Citoyen Démocrate Ecologiste, Europe Ecologie Les Verts & App, Front de Gauche, Parti Communiste Français et Parti de gauche, Ensemble et République Socialisme, décide la création d'une mission d'information et d'évaluation permettant d'éclairer le choix du site retenu pour le déménagement et le regroupement des services du conseil régional d'Île-de-France selon les modalités prévues à l'annexe n°1.

La présidente du conseil régional d'Île-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE A LA DELIBERATION

1. Modalités de création et de fonctionnement de la MIE

1.1. Composition

La mission sera composée de 16 membres désignés à la proportionnelle des groupes avec un minimum d'un élu par groupe.

1.2. Fonctionnement

Une fois constituée, la mission désigne en son sein au scrutin majoritaire à deux tours un président et un rapporteur, dont l'un des deux issu de l'opposition.

1.3. Durée

La mission dispose d'un délai maximum de 6 mois pour conduire ses travaux.

1.4. Restitution

Le rapport de la mission est transmis à la présidente du conseil régional et fait l'objet d'une présentation lors de la plus prochaine séance plénière.

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 23/11/2016
- Date de réception en préfecture: 23/11/2016

DÉLIBERATION N° CR 219-16

DU 18 Novembre 2016

Déménagement du siège de la Région Ile-de-France à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis)

LE CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 4132-5 ;
VU Le code de commerce et notamment ses articles L145.1 et suivants relatifs au bail commercial ;
VU La délibération n° CR 06-16 du 21 janvier 2016 relative au déménagement du siège de la Région Ile-de-France hors de Paris ;
VU L'avis favorable de la direction nationale des interventions domaniales de la direction générale des finances publiques en date du 3 novembre 2016 ;
VU L'avis favorable du CT et du CHSCT du 10 octobre 2016 ;
VU L'avis de la commission des finances ;
VU L'avis de la commission de l'administration générale ;
VU Le rapport CR 219-16 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 :

Décide de localiser le siège de la Région Île-de-France à Saint-Ouen en Seine-Saint-Denis sur le site Influence, 23, rue des Bateliers, à la date de prise de possession effective des locaux pris à bail.

Article 2 :

Autorise la présidente du conseil régional d'Île-de-France à signer le bail commercial relatif à l'Immeuble Influence 1 avec la Société TS INFLUENCE SCI dans les conditions figurant à l'annexe 1 de la présente délibération

Article 3 :

Autorise la présidente du conseil régional d'Île-de-France à signer le bail commercial relatif à l'Immeuble Influence 2 avec la Société NEXIMMO 101 dans les conditions figurant à l'annexe 2 de la présente délibération.

Article 4 :

Autorise la présidente du conseil régional d'Île-de-France à signer la promesse unilatérale de vente relative à l'Immeuble Influence 1 avec la Société TS INFLUENCE SCI dans les conditions figurant à l'annexe 3 de la présente délibération.

Article 5 :

Autorise la présidente du conseil régional d'Île-de-France à signer la promesse unilatérale de vente relative à l'Immeuble Influence 2 avec la Société NEXIMMO 101 dans les conditions figurant à l'annexe 4 de la présente délibération.

Article 6 :

Autorise la présidente du conseil régional d'Île-de-France à signer le protocole d'accord relatif à l'organisation des relations entre la Région Île-de-France preneur à bail de l'immeuble Influence 2 et la Société NEXIMMO 101, Bailleur, jusqu'à la mise à disposition effective de l'immeuble loué dans les conditions figurant à l'annexe 5 de la présente délibération

La présidente du conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 1

Bail Influence 1

Principales caractéristiques

Bail commercial
Co-Contractant : Sté TS INFLUENCE SCI

DESIGNATION DES BIENS LOUES

Le bail commercial porte sur l'Ensemble Immobilier, comprenant l'intégralité de l'immeuble sis à Saint-Ouen (Seine Saint Denis), rue Paulin Talabot, rue T. Morrison, voie NEX 2 et voie NEX C, dans le périmètre de la ZAC des Docks, comprenant :

- 32.781 m² environ de surface utile totale de bureaux en ce compris le restaurant et les services ;
- 209 emplacements de stationnement pour véhicules légers dont 20 pour des véhicules électriques ;
- une capacité de stationnement de 30 véhicules deux roues motorisés répartie en plusieurs aires de stationnement ;
- une capacité de stationnement de 280 véhicules deux roues non motorisés, sur une surface située au rez-de-chaussée ;
- une surface complémentaire d'environ 270 m² allouée à des emplacements véhicules deux roues non motorisés située au premier niveau de sous-sol ;

ainsi que le terrain d'assiette de l'Immeuble.

L'Immeuble forme un tout unique et indivisible au profit du Bailleur.

L'Immeuble sera livré au preneur suivant des plans et des prestations, en ce compris les travaux d'aménagement initiaux correspondant aux travaux prévus par le bailleur dans ses documents commerciaux (plaquette commerciale).

MISE A DISPOSITION

Le Bailleur mettra l'Immeuble à la disposition du Preneur, à l'issue d'une visite contradictoire de l'Immeuble par les Parties, au terme de laquelle il sera constaté que l'Immeuble est conforme aux notices descriptives et plans et qu'il n'existe pas de désordre, mal façon et/ou non façon qui empêcheraient une jouissance paisible de l'Immeuble conformément à l'obligation de délivrance du Bailleur.

Il est convenu entre les Parties que le Bailleur pourra procéder, à des modifications mineures, des notices descriptives et plans sous réserve qu'elles ne soient pas de nature à affecter les fonctionnalités essentielles de l'Immeuble.

La Mise à Disposition interviendra prévisionnellement au 2 janvier 2018, sans que cette date ne puisse être avancée ; étant ici précisé que cette date prévisionnelle de Mise à Disposition sera prorogée, le cas échéant, en cas de survenance de cas de force majeure ou de causes légitimes de retard.

Dans l'hypothèse où la date de Mise à Disposition n'interviendrait pas le 2 janvier 2018 (telle que cette date sera automatiquement prorogée des cas de force majeure et/ou causes légitimes de retard), le Preneur ne sera redevable d'aucun loyer, charges, impôts et taxes, *prorata temporis* jusqu'à la date de Mise à Disposition (exclue) et le Bailleur sera redevable envers le Preneur des indemnités suivantes en réparation du préjudice subi du fait du retard :

(i) *Si la date de Mise à Disposition intervient entre le 2 janvier 2018 et le 31 janvier 2018 (telles que ces dates seront automatiquement prorogées des cas de force majeure et/ou causes légitimes de retard*), aucune indemnité ne sera due.

(ii) *Si la date de Mise à Disposition intervient après le 31 janvier 2018 (telle que cette date sera automatiquement prorogée des cas de force majeure et/ou causes légitimes de retard*), le Bailleur sera redevable d'une indemnité forfaitaire globale et libératoire d'un montant égal à :

(a) *Si la date de Mise à Disposition intervient entre le 1er février 2018 et le 28 février 2018 (telle que ces dates seront automatiquement prorogées des cas de force majeure et/ou causes légitimes de retard)* : dix-neuf mille cinq cent soixante-quatorze euros (19.574 €) par jour de retard ;

(b) *Si la date de Mise à Disposition intervient après le 1er mars 2018 (telle que cette date sera automatiquement prorogée des cas de force majeure et/ou causes légitimes de retard)*, la somme des deux montants suivants :

- la somme de cinq cent quarante-huit mille soixante-douze euros (548.072 €) ;
- trente-neuf mille cent quarante-huit euros (39.148 €) par jour de retard au-delà du deuxième mois de retard (i.e. 1er mars 2018, telle que cette date sera prorogée des cas de force majeure et/ou causes légitimes de retard) ;

le tout, sans que le montant total de cette indemnité ne puisse, en tout état de cause, excéder un plafond maximum global (non indexable, non révisable) forfaitairement fixé à la somme totale de trois millions trois cent soixante-douze mille trois cent trente-trois euros et cinquante centimes euros (3.372.333,50 €).

Cette indemnité forfaitaire, si elle est exigible, sera payée par le Bailleur au Preneur selon les modalités suivantes :

(α) *en cas d'exercice, de manière ferme et définitive, par le Preneur de la Promesse de Vente, dans les conditions de ladite Promesse de Vente* : par compensation avec la ou les dernière(s) échéance(s) de loyer (à l'exclusion de tous impôts, taxes, charges et autres accessoires) due(s) au titre de la période précédant immédiatement la date de vente (devant intervenir, le cas échéant, le 12 juillet 2022) ; ou

(b) *dans le cas contraire* : par compensation avec la ou les première(s) échéance(s) de loyer (à l'exclusion de tous impôts, taxes, charges et autres accessoires) suivant immédiatement l'expiration de la période de dix (10) mois de franchise de loyer à consentir par le Bailleur au Preneur.

DUREE

Le Bail est conclu pour une durée de douze (12) années commençant de plein droit à courir à compter de la date de Mise à Disposition de l'Immeuble.

(i) le Preneur renonce à la faculté de donner congé à l'expiration de chaque période triennale du Bail, conformément à l'article L.145-4 du Code de commerce (l'Immeuble donné à bail par les présentes étant à usage exclusif de bureaux) ; et

(ii) le Bailleur consent au Preneur la faculté de résilier le Bail à l'expiration d'une période de 10 ans et 6 mois courant à compter de la Date de Prise d'Effet.

Concomitamment aux présentes, le Bailleur consentira au profit au Preneur, par acte authentique une promesse unilatérale de vente de l'Immeuble permettant au Preneur d'acquérir l'Immeuble le 12 juillet 2022

sous réserve d'une notification préalable d'exercice de la Promesse de Vente adressée au Bailleur, dans les conditions prévues à ladite Promesse de Vente, entre le 1er avril 2021 et le 30 juin 2021 au plus tard.

A défaut de réception par le Bailleur d'une notification d'exercice ferme et définitif par le Preneur de la Promesse de Vente dans les conditions de la Promesse de Vente :

(i) la durée initiale du Bail sera automatiquement prorogée de deux années supplémentaires ; soit fixée à 14 ans ,

(ii) la durée du Bail deviendra ferme et incompressible, le Preneur ayant renoncé :
(a) à la faculté de donner congé à l'expiration de chaque période triennale du Bail, conformément à l'article L.145-4 du Code de commerce ; et
(b) à la faculté de résiliation sus-mentionnée ;

(iii) le Bailleur consentira au Preneur une franchise exceptionnelle de loyer (hors taxes, impôts et charges) applicable sur une période de dix mois courant à compter de la cinquième date anniversaire de la Date de Prise d'Effet du Bail ; étant précisé que :
(a) l'indexation du loyer continuera à courir pendant cette période ;
(b) pendant la période de franchise de loyer susvisée, tous les impôts, taxes et charges seront dus par le Preneur, y compris le cas échéant la TVA liée au présent Bail.

CONDITION SUSPENSIVE

Le Bail est soumis à la condition suspensive de l'obtention (sans condition de purge des éventuels recours et/ou décisions de retrait) du permis de construire de l'immeuble INFLUENCE 2.0 au plus tard le 31 mars 2017.

Faute de réalisation de la condition suspensive au plus tard le 31 mars 2017, le Bail sera caduc de plein droit. Il est précisé que en cas de caducité du Bail, le bail sera de plein droit caduc sans indemnité de part et d'autre ; cette caducité intervenant de façon automatique sans qu'il soit nécessaire de formaliser quelque document que ce soit.

DESTINATION

L'Immeuble est à usage exclusif de bureaux.

LOYER

Le Bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel hors taxes, hors charges et hors impôts initial fixé à :

- 12.248.000 €/an HT/HC correspondant à la valeur locative, tel que ce montant sera indexé annuellement à compter de la Date de Prise d'Effet (et pour la première fois à sa première date anniversaire).

Il est toutefois précisé que ce montant ne sera atteint qu'au terme du palier exceptionnel suivant :

- de la Date de Prise d'Effet (incluse) jusqu'à la troisième (3ème) date anniversaire de ladite Date de Prise d'Effet (exclue), le Loyer du bail sera égal à 7.144.667 €/an HT/HC,

tel que ce montant sera indexé annuellement à compter de la Date de Prise d'Effet (et pour la première fois à sa première date anniversaire).
Il est précisé que dans l'hypothèse où le montant des Travaux d'Aménagement Initiaux du Bailleur serait inférieur à 27.558.000 €/HT, équivalent à 27 mois de loyers HT, le Bailleur consent au Preneur une franchise exceptionnelle de loyer d'un montant égal à la différence entre le montant des travaux d'aménagements du Bailleur et 27.558.000 €/HT. La franchise de loyer susvisée sera applicable de façon uniforme sur la troisième année à compter de la date de la Prise de Possession et sur les années suivantes, jusqu'à apurement complet de la franchise.

INDEXATION

Les montants de Loyer seront indexés de plein droit à compter de la Date de Prise d'Effet, chaque année à la date anniversaire de ladite Date de Prise d'Effet, selon les variations (sans plancher ni plafond) de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié trimestriellement par l'INSEE.

La première indexation s'effectuera à la première date anniversaire de la Date de Prise d'Effet par comparaison des deux valeurs d'indice suivantes :

- *indice de référence* : le dernier indice ILAT publié à la Date de Prise d'Effet ; et
- *indice de comparaison* : l'indice du même trimestre de l'année suivante.

Pour les années ultérieures, il sera procédé à l'indexation de chaque montant de Loyer, par comparaison des deux valeurs d'indice suivantes :

- *indice de référence* : le précédent indice de comparaison ; et
- *indice de comparaison* : l'indice du même trimestre de l'année suivante ;

et ainsi de suite pour les indexations ultérieures.

DEPOT DE GARANTIE

Compte tenu de la qualité du Preneur initial, la Région n'est pas tenue de constituer de dépôt de garantie.

MISE AUX NORMES

Le Bailleur supportera les mises aux normes suivantes :

✓ les mises aux normes liées aux grosses réparations définies à l'article 606 du Code civil (hors travaux d'embellissement dont le montant excède le coût du remplacement à l'identique) ; et/ou
✓ les mises aux normes qui sont de nature strictement immobilière et qui seraient applicables, de façon générale et indistincte, à tous immeubles de bureaux ; et/ou
✓ les mises aux normes qui portent sur les Gros Équipements dès lors que ces mises aux normes nécessiteraient le remplacement total de ceux-ci.

TRAVAUX – ENTRETIEN – REPARATION

Le Preneur tiendra l'Immeuble pendant toute la durée du Bail en bon état d'entretien et effectuera tous travaux, de quelque nature qu'ils soient, y compris toutes réparations et/ou remplacements (immobilier ou mobilier, notamment s'agissant des équipements de l'Immeuble) ; et ce, à la seule exception :

✓ des grosses réparations strictement définies à l'article 606 du Code civil (hors travaux d'embellissement dont le montant excède le coût du remplacement à l'identique) ;
✓ des travaux de Mises aux Normes Bailleur ; et
✓ du remplacement total des Gros Équipements étant précisé que :

- seront assimilés à un remplacement total desdits Gros Équipements, une série de travaux de remplacement partiel réalisés pendant une période continue de douze (12) mois et aboutissant au remplacement de l'ensemble des pièces de ces Gros Équipements ; et
- le Bailleur n'aura à réaliser les travaux de remplacement des Gros Équipements listés ci-dessus que si lesdits Gros Équipements ne peuvent être réparés et sont obsolètes ou si le coût de la réparation excède le coût du remplacement total.

Le Preneur souffrira, sans indemnité ni diminution du Loyer, par dérogation le cas échéant à l'article 1724 du Code civil, et quand bien même les travaux dureraient plus de vingt-et-un (21) jours, l'ensemble des réparations et travaux de toute nature que le Bailleur serait amené à faire exécuter dans l'Immeuble (y compris tous éventuels travaux liés à la levée des réserves, à l'obtention de la conformité, à la mise en jeu des assurances et/ou garanties obligatoires).

Toutefois, dans l'hypothèse où des travaux visés à l'article 1724 du Code civil (à l'exclusion de tous travaux nécessaires à l'obtention des labels énergétiques et/ou touchant la passerelle ou ouvrage qui pourrait être érigée puis, le cas échéant, modifiée ou retirée/désinstallée, entre l'Immeuble INFLUENCE et l'immeuble INFLUENCE 2.0) occasionneraient une inaccessibilité de surfaces excédant 500 m² pendant plus de vingt-et-un (21) jours consécutifs, le Preneur bénéficiera d'une réduction de loyer à proportion des surfaces rendues inaccessibles pendant la durée excédant vingt-et-un (21) jours.

SOUS LOCATION

Le Bailleur autorise d'ores et déjà le Preneur à sous-louer, ou à mettre à disposition, une partie de l'Immeuble à une ou plusieurs personne(s) morale(s) financées par la Région, dans la limite totale à tout moment de trente pour cent (30%) des surfaces utiles de l'Immeuble (aucune sous-location ou mise à disposition n'étant autorisée au-delà de ce seuil).

RESTITUTION DES LOCAUX LOUES

Lors du départ du Preneur en cours ou en fin de Bail, le Preneur devra restituer l'Immeuble, libre de toute occupation et de tout mobilier, et après l'avoir remis à ses frais en état d'usage, à savoir : en bon état de propreté, entretien et réparations (la vétusté et l'usure normale des locaux restant en fin de jouissance du Preneur à la charge du Bailleur), le tout sans qu'il soit nécessaire pour le Preneur de décloisonner et/ou de déposer le câblage mais pour autant que le Preneur ait retiré les Travaux Spécifiques qu'il aurait pu réaliser en cours de Bail et qui serait requis par le Bailleur.

IMPOTS ET TAXES

L'intégralité des impôts et taxes sera à la charge du preneur : l'impôt foncier, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe sur les bureaux, la taxe sur le Grand Paris, et d'éventuelles redevances dues au titre de régie municipale. La Contribution économique territoriale (CET) est à la charge du Bailleur.

CHARGES

Les charges seront réparties entre le Bailleur et le Preneur de la façon suivante.

Le Bailleur supportera :

- les Travaux relevant de l'article 606 du Code Civil (hors travaux d'embellissement dont le montant excède le coût du remplacement à l'identique),

- les Travaux de Mise aux Normes Bailleur :

  - ✓ les mises aux normes liées aux grosses réparations définies à l'article 606 du Code civil (hors travaux d'embellissement dont le montant excède le coût du remplacement à l'identique) ; et/ou
  - ✓ les mises aux normes qui sont de nature strictement immobilière et qui seraient applicables, de façon générale et indistincte, à tous immeubles de bureaux ; et/ou
  - ✓ les mises aux normes qui portent sur les Gros Équipements dès lors que ces mises aux normes nécessiteraient le remplacement total de ceux-ci.

- le Remplacement total des Gros Equipements.

Le Preneur supportera l'ensemble des charges de l'Immeuble comme il est d'usage notamment sans que cette liste exhaustive :

- ✓ Les primes des polices d'assurances
- ✓ Les frais de nettoyage (intérieur et extérieur, y compris le ravalement des façades, notamment sur injonction de l'administration), d'entretien et de réparation de l'Immeuble et ses abords

- ✓ Les travaux d'entretien, de réparation de tous les équipements de l'Immeuble (Gros Équipements, groupes électrogènes, appareils de levage et SSI, appareils de production d'énergie, minuteries, installations électriques ou au gaz, équipements concourants au bon fonctionnement et/ou à la sécurité de l'Immeuble, installations de télécommunications, canalisations, etc.), du matériel et de l'outillage nécessaires à la gestion et l'exploitation de l'Immeuble,

- ✓ Tous les frais liés aux consommations des équipements de l'Immeuble (tels que visés au paragraphe précédent) et, d'une façon générale, toute consommation de fluides quels qu'ils soient ;

- ✓ En particulier, les frais de chauffage et de climatisation, de combustible, d'électricité, etc. ainsi que toutes dépenses de fonctionnement nécessaires au chauffage de l'Immeuble et aux autres équipements de l'Immeuble ;
- ✓ Les frais et salaires, charges sociales du personnel chargé de l'entretien et des travaux et réparations de l'Immeuble et ses équipements susvisés ;
- ✓ Les frais et charges liés aux abords et des espaces verts (jardins, patios, etc.) de l'Immeuble et/ou à ses abords ;
- ✓ Les frais d'élimination, de tri ou de mise aux normes des déchets ;
- ✓ Les frais relatifs au service d'un standard téléphonique et de toutes autres installations de télécommunications, s'il y a lieu ;
- ✓ L'entretien (y compris les réparations et remplacement), et les relevés, des compteurs divisionnaires ;
- ✓ Les redevances du contrat d'entretien des ascenseurs et monte-charges ;
- ✓ Les frais d'éclairage de l'Immeuble et ses abords, maintenance et consommation ;
- ✓ Toutes les dépenses de fonctionnement des services généraux de l'Immeuble, les charges d'accueil, de courrier, de conciergerie, de gardiennage, de standard téléphonique et téléphone, de décoration et de gestion technique de l'Immeuble, de collecte et gestion des déchets, de gestion des salles de réunions et de leur réservation, et/ou de fitness, etc. (s'il y a lieu) et autres services qui seraient fournis directement ou indirectement par le Bailleur au profit du Preneur ;
- ✓ Les frais de fonctionnement et d'entretien de tout restaurant, cafétéria ou autres prestations similaires au sein de l'Immeuble (y compris le prix du contrat de restauration, assurances correspondantes, acquisition et renouvellement des équipements, matériel de cuisine et/ou petit matériel, frais de fonctionnement de tout groupement ou association constitué(e) pour la gestion du RIE et dont le Preneur serait membre, etc.), le cas échéant ; fluides et consommations quelconques liés audit restaurant (ou assimilés) ;
- ✓ Les frais d'acquisition et de renouvellement de la décoration végétale ou de petit mobilier, ainsi que les frais d'entretien des espaces verts intérieurs et extérieurs ;
- ✓ Les frais de main-d'œuvre, salaires, charges sociales du personnel assurant l'entretien et la propreté, la sécurité et/ou le gardiennage de l'Immeuble, ainsi que tout le personnel suppléant ou intérimaire ;
- ✓ Les frais de main-d'œuvre, salaires, charges sociales et fiscales du personnel chargé de la surveillance et de l'exécution des tâches concernant des services ou des prestations, dont le Preneur bénéficie directement ou indirectement ;
- ✓ La rémunération du ou des mandataires chargés de la gestion, de la maintenance et de l'administration de l'Immeuble (hors gestion des loyers de l'Immeuble) ;

- ✓ Les charges issues de l'existence et/ou du fonctionnement d'une association syndicale, AFUL, groupement ou autre ou de l'appartenance de l'Immeuble à différents syndicats de copropriété ;
- ✓ Les frais et honoraires de gestion à l'exclusion *(i)* des honoraires liés à la gestion du Loyer et *(ii)* des honoraires liés à la réalisation des travaux à la charge du Bailleur ; et ce, dans la limite d'un montant annuel HT maximal égal à un pour cent (1%) du Loyer de référence annuel HT/HC.

La TVA est applicable à toutes ces sommes.

ENVIRONNEMENT

Le Bailleur a déclaré vouloir obtenir les labels suivants pour l'Immeuble :

- "*NF Bâtiments Tertiaires - démarche HQE, Bureaux Millésime septembre 2011, version 20 janvier 2012*"; et
- "*BREEAM Europe : Commercial, Offices, 2009*" niveau *Very Good* ;

et à communiquer au Preneur une copie des certificats correspondants dès leur obtention.

À défaut d'obtention et de remise au Preneur des certificats suivants dans les vingt-quatre (24) mois de la date de Mise à Disposition, le Bailleur sera redevable envers le Preneur des indemnités forfaitaires et libératoires fixées comme suit entre les Parties :

- s'agissant de la certification "*NF Bâtiments Tertiaires - démarche HQE, Bureaux Millésime septembre 2011, version 20 janvier 2012*" : la somme totale (non indexée, non révisable) de six cent soixante-quinze mille euros (675.000 €) ; et
- s'agissant de la certification "*BREEAM Europe : Commercial, Offices, 2009*" niveau *Very Good* : la somme totale (non indexée, non révisable) trois cent trente-sept mille cinq cent euros (337.500 €).

Ces indemnités, si elles sont dues et exigibles, seront payables par imputation sur les premières échéances de loyer suivant leur date d'exigibilité.

HONORAIRES – FRAIS – ENREGISTREMENT

Chaque partie supporte ses propres frais de rédaction des présentes. Le Bail pourra être enregistré à la demande du Bailleur. Tous frais d'enregistrement encourus seront à la charge du Bailleur.

CADUCITE DU BAIL

À défaut de Mise à Disposition de l'Immeuble et de prise d'effet du Bail au plus tard à l'expiration d'un délai de trente (30) mois suivant la date de réalisation effective de la Condition Suspensive, les Parties conviennent que le contrat de Bail sera caduc de plein droit.

Dans l'hypothèse où le Bail deviendrait caduc, la Condition Suspensive ayant été valablement réalisée, le Preneur ne sera redevable d'aucuns loyers, charges, impôts et taxes et, le cas échéant, le Bailleur sera au surplus redevable, à titre de tous dommages et intérêts, de l'indemnité forfaitaire globale maximum de six mois de loyers initial soit 3.372.333, 50 €/HT.

Cette indemnité, si elle est due et exigible, sera payée par le Bailleur au Preneur dans les huit (8) jours de la date à laquelle le Bail sera devenu caduc.

EN RESUME

DESIGNATION

- 32.781 m² environ de surface utile totale, en ce compris le restaurant et les services ;
- 209 emplacements de stationnement pour véhicules légers dont 20 pour des véhicules électriques ;
- 30 places pour véhicules deux roues motorisés réparties en plusieurs aires de stationnement ;
- 280 places pour véhicules deux roues non motorisés (rez-de-chaussée) ;
- 270 m² de places pour véhicules deux roues non motorisés (1er sous-sol).

Le tout formant un ensemble indivisible.

CONDITIONS PRINCIPALES DE PRISE A BAIL

- Immeuble livré au preneur suivant des plans et des prestations, en ce compris les travaux d'aménagement, correspondant aux travaux prévus par le bailleur dans ses documents commerciaux (plaquette commerciale) ;
- Bail commercial à usage exclusif de bureaux ;
- Durée de 12 ans susceptible d'être étendue à 14 ans ;
- Première possibilité de donner congé pour le preneur : à l'issue d'une période ferme de 10,5 ans après la prise d'effet du bail ;
- Prise d'effet du bail : au plus tôt le 1er janvier 2018 avec une condition suspensive d'exécution du bail la soumettant à l'obtention du permis de construire de l'immeuble Influence 2 avant le 31 mars 2017 ;
- Régime fiscal : TVA ;
- Loyers et provisions pour charges, impôts et taxes payables trimestriellement et d'avance ;
- Indexation annuelle suivant la variation de l'indice ILAT à la date anniversaire de prise d'effet du bail ;
- Dispense de versement de dépôt de garantie ;
- Les frais d'enregistrement et publicité du bail seront à la charge du bailleur ;
- Restitution des locaux en fin de bail en état d'usage, sans obligation de déposer les cloisonnements et le câblage ; la vétusté et l'usure normal des locaux étant à la charge du bailleur

LOYER

- Loyer annuel global hors TVA, hors charges, hors taxes et hors impôts (valeur janvier 2018) de : douze millions deux cent quarante-huit mille Euros (12.248.000€) soit, à titre indicatif :
- Surface locative bureaux et socle : 360€/m² ;
- Emplacements de stationnement : 1.550€/unité ;
- Véhicules deux routes motorisés : 650€/unité ;
- Véhicules deux-roues non-motorisés : 170€/unité ;
- Surface local deux roues non-motorisés : 170€/m².
- Loyer fixé à 7.144.667€ valeur janvier 2018 pendant les trois premières années du bail hors effet de l'indexation
- Travaux d'aménagement initiaux du Bailleur de 27.558.000€ HT, équivalent à 27 mois de loyer hors TVA, hors charges, hors taxes et hors impôts.

CHARGES, IMPOTS ET TAXES

Sont à la charge du bailleur les charges suivantes :

- Les travaux relevant de l'article 606 du code civil ;
- Les travaux de mise aux normes de nature immobilière non liées à l'activité du preneur ;
- Le coût de remplacement total des gros équipements de l'Immeuble.

L'ensemble des charges, y compris les honoraires de gestion (hors activités liées à la gestion des loyers et dans limite du plafond annuel égal à 1% des loyers bruts), ainsi que les réparations de toute nature, seront supportées par le preneur.

L'intégralité des impôts et taxes sera à la charge du preneur, l'impôt foncier, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe sur les bureaux, à l'exception de la CET.

L'ensemble des charges, taxes et impôts sera payable à compter de la prise d'effet du bail ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée.

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2

Bail Influence 2

Principales caractéristiques

Bail commercial
Co-contractant : NEXIMMO 101 (filiale de Nexity)

DESIGNATION

Le bail portera sur l'ensemble de l'Immeuble Influence 2 à construire dans le lot N12 de la ZAC des DOCKS à Saint-Ouen sur Seine (93), à savoir, les surface prévisionnelles suivantes telles que ressortant des plans commerciaux remis dans le cadre de l'offre ci-dessus référencée :

- 17 744 m² de SUBL bureaux ;
- 4 947 m² de SUBL de socle, les espaces dédiés aux services compris dans le socle seront livrés bruts, fluides en attente ;
- 1 343 m² d'archives ;
- 280 emplacements de stationnements VL.

Le tout formant un ensemble indivisible.

CONDITIONS PRINCIPALES DE PRISE A BAIL

MISE A DISPOSITION

La mise à disposition interviendra prévisionnellement au cours du 1er trimestre 2019.

En cas de retard dans la Mise à Disposition de l'Immeuble Loué au-delà de la Date de Mise à Disposition, ne pouvant être imputé à un ou plusieurs cas de force majeure et/ou à une ou plusieurs causes légitimes de retard, le Bailleur sera redevable envers le Preneur, de pénalités de retard d'un montant définitif et libératoire de :

- Du 1er au 30ème Jour de retard : Franchise de pénalités,
- Du 31ème Jour de retard au 60ème Jour de retard : 17.665 € par Jour Calendaire de retard,
- Du 61ème Jour de retard au 90ème Jour de retard : 26.497 € par Jour Calendaire de retard,
- A partir du 91ème Jour de retard : 35.330 € par Jour Calendaire de retard,

Ces pénalités de retard sont en tout état de cause plafonnées forfaitairement et définitivement à la somme de 4.500.000 €. »

DUREE

Le Bail est conclu pour une durée de douze (12) années commençant à courir de plein droit à compter de la date de mise à disposition de l'Immeuble Loué, prévisionnellement fixée au 1er trimestre 2019.

L'Immeuble donné à bail étant à usage exclusif de bureaux, le Preneur renonce à la faculté de donner congé à l'expiration de chaque période triennale du Bail, conformément à l'article L.145-4 du Code de commerce.

Le Bailleur consent au Preneur la faculté de résilier le Bail à l'expiration d'une période de 10 ans courant à compter de la Date de Prise d'Effet.

Il est rappelé que, concomitamment à la signature du bail, le Bailleur consentira au profit du Preneur, par acte authentique une promesse unilatérale de vente de l'Immeuble Loué et de l'ensemble des terrains et volumes constituant son assiette foncière aux termes de laquelle le Preneur peut exercer l'option d'acquérir lesdits biens :

- pendant une durée de trois (3) mois courant à compter de la Date de Prise d'Effet du Bail ;
- ce délai de trois mois étant prorogé de plein droit d'une durée de neuf (9) mois sous réserve que le Preneur ait versé avant l'expiration de ce premier délai de trois (3) mois l'indemnité d'immobilisation stipulée dans la Promesse de Vente.

Sans que la durée d'option du Preneur puisse excéder une durée maximale de douze (12) mois courant à compter de la date de Prise d'Effet du Bail.

CONDITIONS SUSPENSIVES

Le Bail est soumis aux conditions suspensives cumulatives suivantes :

1.1 justification du caractère définitif de l'arrêté n° IDF 2016-07-22-050 en date du 22 juillet 2016 accordant au Bailleur l'agrément bureaux ;

1.2 obtention par la Société NEXIMMO 101 (filiale de Nexity) du permis de construire de l'Immeuble INFLUENCE 2.0 et justification de son caractère définitif, c'est-à-dire purgé de tous recours et retraits ;

1.3 acquisition par NEXIMMO 101 (filiale de Nexity) des parcelles et volumes nécessaires à la réalisation de l'Immeuble, à savoir :

- de NEXIMMO 12 :
  - d'une part, du terrain à bâtir sis à SAINT-OUEN (Seine-Saint-Denis), rue T. Morrison, rue Adrien Meslier, sans numéro, pour une superficie de 7.695 m², compris dans le périmètre de la ZAC des Docks, devant provenir de la division de la parcelle à ce jour cadastrée Section G n°174 :
  - d'autre part, un volume immobilier au sein duquel doit s'inscrire la passerelle destinée à relier l'Immeuble Loué avec l'immeuble voisin, dénommé « Influence »,
- de SEQUANO :
  - Un volume sis à SAINT-OUEN (Seine-Saint-Denis), 8, boulevard Victor Hugo, devant provenir de la subdivision du volume UN (1) ayant pour assiette foncière le terrain cadastré G 26 devant être créé aux termes de l'état descriptif de division en volumes qui sera établi sur le terrain ci-dessus désigné en conséquence de l'expropriation du tréfonds, constitutif du volume 2, prononcée au profit de la RATP suivant ordonnance du juge de l'expropriation rendue le 9 juillet 2013, et devant être désigné, aux termes dudit état descriptif de division volumétrique.
- De la VILLE DE SAINT-OUEN

  L'emprise, sise au droit des terrains susvisés, comprenant :
  - d'une part, le terrain, devant provenir de la division de la parcelle à ce jour cadastrée Section G, n°20 :
  - d'autre part, du volume immobilier sis au-dessus du tunnel RATP, ayant pour assiette foncière le surplus du terrain susvisé cadastré Section G numéro 20 et devant être créé aux termes de l'état descriptif de division en volumes qui sera établi sur ladite emprise en conséquence de l'expropriation du tréfonds, prononcée au profit de la RATP suivant ordonnance du juge de l'expropriation rendue le 9 juillet 2013.

Observations étant ici faites :

- que les emprises susvisées, constitutives d'une partie de la rue Adrien Meslier, seront, une fois leur désaffectation constatée, déclassées après enquête publique du domaine public communal ; l'intention de la Commune de SAINT-OUEN de procéder à la désaffectation des emprises considérées et à leur déclassement ayant été approuvée suivant délibération du Conseil Municipal de en date du 3 octobre 2016 ;

  Laquelle délibération transmise et reçue en Préfecture au titre du contrôle de légalité le 12 octobre 2016 et affichée en Mairie à compter du même jour.

- qu'aux termes de la délibération en date du 3 octobre 2016 précitée, le Conseil Municipal a également approuvé l'intention de la Commune de SAINT-OUEN de céder lesdites emprises au profit du Promettant ;

o De la Société TS INFLUENCE SCI

- Les emprises volumétriques au sein desquelles doit s'inscrire la passerelle devant relier les immeubles Influence et Influence 2.0, pour sa partie devant se prolonger sur la propriété de TS INFLUENCE SCI, correspondant :
- d'une part, à une fraction du volume de sursol ayant pour assiette foncière le terrain sis au pourtour de l'îlot N6, cadastré Section G numéro 151 pour 334 m² ;
- et d'autre part, à un volume à distraire de l'immeuble Influence, ayant pour assiette foncière le terrain d'assiette de celui-ci, cadastré section G numéro 150.

1.1 Obtention par SEQUANO du permis de démolir l'immeuble à usage d'habitation implanté sur le terrain d'assiette de l'Immeuble INFLUENCE 2.0, ayant acquis un caractère définitif ;

1.2 Achèvement de la démolition dudit immeuble.

Faute de l'obtention du permis de construire de l'Immeuble Influence 2 au 31 mars 2017,le bail sera caduc de plein droit sans indemnités de part et d'autre.

En cas d'obtention du permis de construire de l'Immeuble Influence 2 au plus tard au 31 mars 2017, l'ensemble des autres conditions suspensives devra être réalisé au plus tard à la date du 1er octobre 2017. A défaut, le bail sera caduc de plein droit sans indemnités de part et d'autre. Dans cette hypothèse, les parties sont convenues de se rencontrer aux fins de proroger la date de réalisation de la condition suspensive.

DESTINATION

L'Immeuble est à usage exclusif de bureaux.

LOYER

FIXATION DU LOYER

Le Bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel hors taxes, hors charges et hors impôts fixé au jour de la Mise à Disposition à :

HUIT MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS (8.597.296 € HT/HC).

A titre exceptionnel et commercial, le Bailleur consent au Preneur les franchises de loyer suivantes qui s'appliqueront de façon cumulative :

i. *Franchise de Loyer 1* : une franchise de trois (3) mois de loyer hors charges, impôts et

taxes, dès la première année du Bail courant sur les trois (3) premiers mois exigibles à compter de la date de Prise d'Effet.

ii. *Franchise de Loyer 2* : une franchise de quinze (15) mois de loyer hors charges, impôts et taxes, amortis à parts égales sur les deuxième et troisième années du Bail.

iii. *Eventuelle Franchise de loyer 3 :* le preneur bénéficiera d'une éventuelle franchise complémentaire dont le montant sera égal à la différence entre le montant correspondant à 26 mois de loyer hors TVA, hors charges et hors impôts calculés sur la base des loyers et surfaces ci-dessus et le cout des travaux d'aménagement usuels prévus et intégrés dans le Programme du Bailleur et pris en charge et réalisés par celui-ci.

La franchise complémentaire de loyer susvisée sera applicable de façon uniforme sur la troisième année à compter de la date de la Prise d'Effet et sur les années suivantes, jusqu'à apurement complet de la franchise.

En cas de levée d'option d'achat par le Preneur dans la période de 12 mois prévue dans la Promesse de Vente, les montants des franchises de loyer 2 et 3 prévues ci-dessus s'imputeront sur le prix de vente à concurrence du montant desdites franchises non déjà imputées sur les loyers.

INDEXATION

Les montants de Loyer seront indexés de plein droit à compter de la Date de Prise d'Effet, chaque année à la date anniversaire de ladite Date de Prise d'Effet, selon les variations (sans plancher ni plafond) de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié trimestriellement par l'INSEE.

La première indexation s'effectuera à la première date anniversaire de la Date de Prise d'Effet par comparaison des deux valeurs d'indice suivantes :

- *indice de référence* : le dernier indice ILAT publié à la Date de Prise d'Effet ; et
- *indice de comparaison* : l'indice du même trimestre de l'année suivante.

Pour les années ultérieures, il sera procédé à l'indexation de chaque montant de Loyer, par comparaison des deux valeurs d'indice suivantes :

- *indice de référence* : le précédent indice de comparaison ; et
- *indice de comparaison* : l'indice du même trimestre de l'année suivante ;

et ainsi de suite pour les indexations ultérieures.

DEPOT DE GARANTIE

Compte tenu de la qualité du Preneur initial, la Région n'est pas tenue de constituer de dépôt de garantie.

TRAVAUX – ENTRETIEN – REPARATION

Le Preneur tiendra l'Immeuble pendant toute la durée du Bail en bon état d'entretien et effectuera tous travaux, de quelque nature qu'ils soient, y compris toutes réparations et/ou remplacements (immobilier ou mobilier, notamment s'agissant des équipements de l'Immeuble) ; et ce, à la seule exception :

✓ des grosses réparations strictement définies à l'article 606 du Code civil (hors travaux d'embellissement dont le montant excède le coût du remplacement à l'identique) ;
✓ des travaux de Mises aux Normes Bailleur ; et
✓ du remplacement total des Gros Équipements étant précisé que :

- seront assimilés à un remplacement total desdits Gros Équipements, une série de travaux de remplacement partiel réalisés pendant une période continue de douze (12) mois et aboutissant au remplacement de l'ensemble des pièces de ces Gros Équipements ; et

- le Bailleur n'aura à réaliser les travaux de remplacement des Gros Équipements listés ci-dessus que si lesdits Gros Équipements ne peuvent être réparés et sont obsolètes ou si le coût de la réparation excède le coût du remplacement total.

Le Preneur souffrira, sans indemnité ni diminution du Loyer, par dérogation le cas échéant à l'article 1724 du Code civil, et quand bien même les travaux dureraient plus de vingt-et-un (21) jours, l'ensemble des réparations et travaux de toute nature que le Bailleur serait amené à faire exécuter dans l'Immeuble (y compris tous éventuels travaux liés à la levée des réserves, à l'obtention de la conformité, à la mise en jeu des assurances et/ou garanties obligatoires).

SOUS LOCATION

Le Bailleur autorise d'ores et déjà le Preneur à sous-louer, ou à mettre à disposition, une partie de l'Immeuble à une ou plusieurs personne(s) morale(s) financées par la Région, dans la limite totale à tout moment de trente pour cent (30%) des surfaces utiles de l'Immeuble (aucune sous-location ou mise à disposition n'étant autorisée au-delà de ce seuil).

RESTITUTION DES LOCAUX LOUES

Lors du départ du Preneur en cours ou en fin de Bail, le Preneur devra restituer l'Immeuble, libre de toute occupation et de tout mobilier, et après l'avoir remis à ses frais en état d'usage, le tout sans qu'il soit nécessaire pour le Preneur de décloisonner et/ou de déposer le câblage.

IMPOTS ET TAXES

L'intégralité des impôts et taxes sera à la charge du preneur : l'impôt foncier, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe sur les bureaux, la taxe sur le Grand Paris, et d'éventuelles redevances dues au titre de régie municipale. La Contribution économique territoriale (CET) est à la charge du Bailleur.

CHARGES

L'ensemble des charges, y compris les honoraires de gestion (hors activités liées à la gestion des loyers et dans la limite d'un plafond annuel égal à 1% des loyers bruts), ainsi que les réparations de toute nature, sera supporté par le Preneur. Resteront seuls à la charge du Bailleur :

- Les travaux relevant de l'article 606 du code civil ;
- Les travaux de mise aux normes de nature immobilière non liées à l'activité du Preneur ;
- Le coût de remplacement total des gros équipements de l'Immeuble, étant précisé que seront également assimilés à un remplacement total, une série de travaux de remplacement partiel réalisés pendant une période continue de 12 mois et aboutissant au remplacement de l'ensemble des pièces de ces gros équipements.

L'ensemble des charges, taxes et impôts sera payable à compter de la prise d'effet du Bail et pendant la période de franchise de loyer ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée dont le Bailleur pourrait être redevable au titre du Bail.

Autres conditions du Bail

- Travaux Preneur : accord de principe du Bailleur pour tous travaux d'entretien courant et de cloisonnement/câblage usuels n'affectant pas les éléments techniques de l'Immeuble.

ENVIRONNEMENT : A définir

CADUCITE DU BAIL

La Société NEXITY refuse d'envisager la caducité du bail à défaut de mise à disposition à une date déterminée.

EN RESUME

- L'immeuble sera livré au preneur suivant des plans et des prestations, en ce compris les travaux d'aménagement, qui correspondent en substance aux travaux usuellement prévus par le bailleur à l'exception des espaces du socle de l'immeuble qui seront livrés bruts et fluides en attente ;
- Bail commercial à usage exclusif de bureaux ;
- Durée de 12 ans dont une durée ferme de 10 ans ;
- Prise d'effet prévisionnelle du bail : 1er trimestre 2019
- Régime fiscal : TVA ;
- Loyers et provisions pour charges, impôt et taxes payables trimestriellement et d'avance ;
- Indexation annuelle suivant la variation de l'indice ILAT à la date anniversaire de prise d'effet du bail.
- Restitution des locaux en fin de bail en état d'usage, sans obligation de déposer les cloisonnements et le câblage ;
- La prise d'effet du bail est conditionnée par l'obtention du permis de construire au 31 mars 2017 et de l'ensemble des autres conditions suspensives au 1er octobre 2017. Elle interviendra prévisionnellement au 1er trimestre 2019.

LOYER

- Surfaces locatives bureaux : 360€ HT HC par m² de surface utile brute locative ;
- Surfaces du socle : 310 € HT HC par m² de surface utile brute locative ;
- Archives : 180 € HT HC par m² de surface utile brute locative ;
- Emplacements de stationnement : 1.550 € HT HC/unité.

Le loyer annuel global hors TVA, hors charges, hors taxes et hors impôts (valeur janvier 2019) s'établirait ainsi, sur la base des surfaces utiles ci-dessus, à :
Huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-seize Euros hors taxes hors charges (8.597.296 € HT HC).

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Une première franchise de 18 mois de loyer hors TVA, hors charges, hors taxes et hors impôt à compter de la prise d'effet du bail, sera répartie de la manière suivante :

- 3 mois de franchise la 1ère année du bail, applicable dès la prise d'effet du bail sur les trois premiers mois exigibles ;
- 15 mois de franchise amortis à parts égales sur les deux années suivantes.

Une franchise complémentaire dont le montant sera égal à la différence entre le montant correspondant à 26 mois de loyer hors TVA, hors charges et hors impôts calculés sur la base des loyers et surfaces ci-dessus et le coût des travaux d'aménagement usuels prévus et intégrés dans le programme du bailleur et pris en charge et réalisés par celui-ci.

Dans ces conditions, le loyer économique pour les surface de bureaux et du socle est de 221€/m² hors TVA hors charges et hors impôts, sur la période ferme du bail (10 ans), sans prendre en compte les mises à disposition anticipées de l'immeuble pendant la durée de réalisation des travaux.

CHARGES, IMPOTS ET TAXES

L'ensemble des charges, y compris les honoraires de gestion (hors activités liées à la gestion des loyers et dans limite du plafond annuel égal à 1% des loyers bruts), ainsi que les réparations de toute nature, seront supportées par le preneur. Resteront seuls à la charge du bailleur :

- Les travaux relevant de l'article 606 du code civil ;
- Les travaux de mise aux normes de nature immobilière non liées à l'activité du preneur ;
- Le coût de remplacement total des gros équipements de l'Immeuble.

L'intégralité des impôts et taxes sera à la charge du preneur, l'impôt foncier, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe sur les bureaux, à l'exception de la CET.

L'ensemble des charges, taxes et impôts sera payable à compter de la prise d'effet du bail ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée.

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 3

Immeuble Influence 1

OPTION D'ACHAT

Dispositif : Promesse unilatérale de vente offrant option d'achat au bénéficiaire (Région Ile-de-France). Cette option d'achat est gratuite.

Désignation succincte de l'immeuble (susceptible d'évolution) Dans le lot n° N6 de la ZAC des DOCKS à Saint-Ouen sur Seine (93)

- 32.781 m² environ de surface utile totale en ce compris le restaurant et les services ;
- 209 emplacements de stationnement pour véhicules légers dont 20 pour des véhicules électriques ;
- une capacité de stationnement de 30 véhicules deux roues motorisés répartie en plusieurs aires de stationnement ;
- une capacité de stationnement de 280 véhicules deux roues non motorisés, sur une surface située au rez-de-chaussée ;
- une surface complémentaire d'environ 270 m² allouée à des emplacements véhicules deux roues non motorisés située au premier niveau de sous-sol.

Prix de vente en cas de levée d'option

Prix de vente net vendeur payable comptant le 12 juillet 2022 : deux cent cinquante-sept millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quatre-vingt-trois euros (257.595.983€) HT

S'imputeront sur ce prix toutes les franchises sur loyer non utilisées dans le cadre du bail.

Période d'exercice de l'option du 12 juillet 2022 :

La Région Ile-de-France devra notifier à TS Influence SCI, entre le 1er avril 2021 et le 30 juin 2021 au plus tard, son intention irrévocable d'acquérir l'Immeuble au 12 juillet 2022. (Levée d'option)

Conditions suspensives

Conditions suspensives à discuter, usuelles en pareille matière.

Condition suspensive particulière : Délivrance du permis de construire non purgé du recours des tiers de l'immeuble Influence 2 au profit de NEXIMMO 101 au plus tard le 31 mars 2017.

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 4

Immeuble Influence 2

OPTION D'ACHAT

Dispositif : Promesse unilatérale de vente offrant option d'achat au bénéficiaire (Région Ile-de-France). Cette option d'achat est gratuite, sauf le cas de prorogation ci-dessous

Désignation succincte de l'immeuble (susceptible d'évolution)

Dans le lot n° N12 de la ZAC des DOCKS à Saint-Ouen sur Seine (93)

- 17.744 m² de surface utile de bureaux environ ;
- 4.947 m² de surface utile de socle environ ;
- 1.343 m² d'archives ;
- 280 emplacements de stationnements véhicules légers.

Prix de vente en cas de levée d'option

Prix de vente net vendeur payable comptant de 145.567.846 € HT (Cent quarante-cinq millions cinq cent soixante-sept mille huit cent quarante-six euros Hors taxes).

S'imputeront sur ce prix toutes les franchises sur loyer non utilisées dans le cadre du bail.

Le prix sera payable, en cas de levée d'option, lors de la réalisation de la vente,

Levée d'option

L'option d'achat sera consentie à la Région Ile-de-France pour la totalité de l'immeuble et pourra être mise en œuvre dès la prise d'effet du bail, au cours d'un délai n'excédant pas trois mois.

Si l'option d'achat n'était pas mise en œuvre dans ce délai de trois mois, la Région Ile-de-France pourra bénéficier d'un délai complémentaire de 9 mois de telle sorte que l'option d'achat puisse être mise en œuvre par elle dans un délai n'excédant pas 12 mois de la prise d'effet du bail.

A titre de condition de cette prorogation de la durée d'option d'achat, une indemnité d'immobilisation sera versée par la Région Ile-de-France et « séquestrée » entre les mains du notaire du bailleur/promettant pour un montant de 14.556.784 € équivalent à 10% du prix de de vente global et forfaitaire HT.

Cette indemnité d'immobilisation sera versée et séquestrée au plus tard trois mois après la prise d'effet du bail, dès lors qu'à cette échéance la Région Ile-de-France n'aurait pas mis en œuvre son option initiale d'achat et qu'elle souhaiterait bénéficier de la prorogation de cette option pour une durée supplémentaire de 9 mois.

L'indemnité d'immobilisation versée par le preneur entre les mains du notaire du bailleur resterait acquise au bailleur si le preneur ne levait pas l'option d'achat consentie par le bailleur au plus tard dans les 12 mois de la prise d'effet du bail.

En cas de levée d'option, cette indemnité d'immobilisation s'imputera sur le montant du prix de vente.

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 5

Protocole d'accord faisant partie intégrante du
Bail Influence 2

Principales caractéristiques

Protocole d'accord
Co-contractant : NEXIMMO 101

OBJET

Le protocole porte sur l'ensemble de l'Immeuble Influence 2 à construire dans le lot N12 de la ZAC des DOCKS à Saint-Ouen sur Seine (93), à savoir, les surface prévisionnelles suivantes telles que ressortant des plans commerciaux remis dans le cadre de l'offre ci-dessus référencée :

- 17 744 m² de SUBL bureaux ;
- 4 947 m² de SUBL de socle, les espaces dédiés aux services compris dans le socle seront livrés bruts, fluides en attente ;
- 1 343 m² d'archives ;
- 280 emplacements de stationnements VL.

et a pour objet d'organiser les relations entre la Région ILE DE FRANCE, en qualité de preneur, et la SAS NEXIMMO 101, en qualité de bailleur, à compter de ce jour et jusqu'à la constatation de la mise à disposition de l'Immeuble Loué ainsi que pour les suites de cette constatation sur certains points précis tels que la vérification des surfaces, la mise à disposition de l'Immeuble Loué au Preneur et la levée des réserves.

Quoiqu'il soit formalisé dans un document séparé, pour en permettre une lecture autonome, le Protocole fait juridiquement corps, à rang égal, avec le Bail et ses annexes dont il est indissociable.

Le Bail est signé en même temps que le Protocole et engage irrévocablement les Parties du seul fait de sa signature concomitamment aux présentes, sous la seule réserve de la réalisation des Conditions Suspensives qui y sont stipulées.

Le Bail deviendra de plein droit parfait et définitif à la plus tardive des dates de réalisation des Conditions Suspensives qui y sont stipulées, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, il ne prendra toutefois effet qu'au jour de la Mise à Disposition de l'Immeuble Loué au profit du Preneur.

Le Protocole engage irrévocablement les Parties du seul fait de sa signature, sous la seule réserve de la réalisation des Conditions Suspensives qui y sont stipulées ; il deviendra de plein droit parfait et définitif à la plus tardive des dates de réalisation des Conditions Suspensives sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire et prendra alors immédiatement effet.

SURFACES UTILES

Préalablement à la date d'achèvement de l'Immeuble Loué, le Bailleur missionnera un géomètre expert, à ses frais, afin de faire procéder à un mesurage de la Surface Utile de l'Immeuble Loué et communiquera au Preneur ce mesurage avant la date de Mise à Disposition de l'Immeuble Loué, valant prise d'effet du Bail. Les coûts afférents à ce mesurage seront à la charge du Bailleur.
Ce mesurage sera définitif et s'imposera aux Parties.
Une tolérance de 1,5 % par rapport aux Surfaces Utiles Contractuelles prises en compte pour la détermination du loyer sera admise en deçà de laquelle ni le Bailleur ni le Preneur ne pourront élever aucune contestation ou réclamation en se référant à la consistance des Locaux Loués tels que décrits dans les présentes.
Dans l'hypothèse où la surface utile de l'Immeuble Loué effectivement réalisée serait inférieure ou supérieure de plus de 1,5 % à la Surface Utile Contractuelle, il sera procédé à un ajustement du Loyer en

principal, à partir du premier mètre carré de Surface Utile manquant ou excédentaire au-delà de la tolérance de 1,5%, calculé sur les valeurs unitaires suivantes :

- Bureaux : 360€HT/HC/m² SUBL/an ;
- Socle : 310 €/HT/HC/m² SUBL/an
- Archives : 180 €/HT/HC/m² SUBL/an

MISE A DISPOSITION - PENALITES DE RETARD

La mise à disposition interviendra prévisionnellement au cours du 1er trimestre 2019.

En cas de retard dans la Mise à Disposition de l'Immeuble Loué, ne pouvant être imputé à un ou plusieurs cas de force majeure et/ou à une ou plusieurs causes légitimes de retard, le Bailleur sera redevable envers le Preneur, de pénalités de retard d'un montant définitif et libératoire de :

- Du 1er au 30 ème Jour de retard : Franchise de pénalités,
- Du 31ème Jour de retard au 60ème Jour de retard : 17.665 € par Jour Calendaire de retard,
- Du 61ème Jour de retard au 90 ème Jour de retard : 26.497 € par Jour Calendaire de retard,
- A partir du 91ème Jour de retard : 35.330 € par Jour Calendaire de retard,

Ces pénalités de retard sont en tout état de cause plafonnées forfaitairement et définitivement à la somme de 4.500.000 €.

MISE A DISPOSITION ANTICIPEE

Le Preneur pourra demander au Bailleur une mise à disposition anticipée du socle de l'Immeuble Loué, à l'exclusion de tous autres locaux.

Cette mise à disposition anticipée du socle ne pourra avoir comme objectif que la réalisation par le Preneur, à ses frais et sous sa responsabilité, de travaux d'aménagement et ce à l'exclusion de toute exploitation.

De plus, les travaux d'aménagement réalisés par le Preneur dans le cadre de cette mise à disposition anticipée ne devront pas entraver la bonne marche du chantier et ne devront pas porter atteinte à la solidité de l'Immeuble Loué, sa destination ou faire obstacle à la délivrance de l'attestation de non contestation de la conformité et des certifications environnementales.

Cette mise à disposition anticipée interviendra avant la date prévisionnelle de Mise à Disposition de l'Immeuble Loué, éventuellement prorogée en cas de force majeure ou de cause légitime de retard.

Obligations du Preneur

Dans le cadre de la mise à disposition anticipée du Socle, le Preneur s'oblige à confier une mission au coordonnateur santé sécurité et au bureau de contrôle désignés par le Bailleur.

Les honoraires complémentaires de ces intervenants seront à la charge du Preneur.

Le Preneur s'oblige à faire adhérer ses entreprises au compte prorata du chantier existant ou mis en place en raison de son intervention. Il en est de même concernant le compte inter entreprise.

Les travaux du Preneur seront exécutés en coordination avec le maître d'œuvre d'exécution désigné par le Bailleur.

Le Preneur s'oblige à respecter et à faire respecter par les entreprises qui réaliseront ses travaux d'aménagement, ou par toute autre personne intervenant dans le cadre de la réalisation de ses travaux d'aménagement, toute consigne ou obligation qui lui serait imposée par le Bailleur relative à l'organisation générale du chantier et notamment relative aux aspects suivants :

- la sécurité,
- les prescriptions de l'assureur TRC du Bailleur relatives à la sécurité incendie et de tout intervenant ou responsable à ce titre désigné par le Bailleur dans le cadre de la mise en œuvre et du contrôle de ces prescriptions,
- l'accès au chantier et le contrôle d'accès,
- les voies de circulation à l'intérieur de l'emprise du chantier,

- le respect le cas échéant de la charte chantier à faibles impacts,
- les exigences des certifications environnementales visées à l'Article 3.2 du Bail.

Le Preneur garantit de plein droit le Bailleur de toute responsabilité que celui-ci pourrait encourir vis-à-vis de toute personne, à raison des nuisances ou des dommages imputables aux travaux du Preneur, sans qu'il soit besoin de prouver la faute du Preneur.

Le Preneur devra:

- assumer toutes les conséquences financières et les dommages ou nuisances pouvant découler des travaux qu'il réalisera et indemnisera le Bailleur de tout préjudice que celui-ci pourrait subir du fait des travaux d'aménagement qu'il a réalisés,
- exécuter ces travaux d'aménagement à ses frais dans les règles de l'art et en respectant les documents approuvés par le Bailleur,
- supporter tous les frais entraînés par ces travaux d'aménagement et toutes les conséquences en résultant notamment au regard des exigences des règles d'hygiène et de sécurité et de la réglementation du travail,
- ne causer aucune gêne excédant les troubles normaux de voisinage pour les immeubles voisins,
- faire son affaire personnelle de tous les griefs et réclamations pouvant être formulés par des tiers relatifs aux travaux d'aménagement,
- garantir le Bailleur de toute responsabilité que celui-ci pourrait encourir vis-à-vis de toute personne, à raison des dommages matériels ou immatériels résultant directement ou indirectement des travaux d'aménagement du Preneur,
- fournir après exécution des travaux d'aménagement à première demande du Bailleur les plans de récolement complets, accompagnés de plans de géomètre-expert des ouvrages exécutés.

Assurances

Le Preneur s'engage à souscrire à ses frais, toute police d'assurance afin de couvrir tout risque lié au transfert de garde du Socle Mise à Disposition Anticipée de façon à ce que la responsabilité du Bailleur ne puisse être recherchée, et/ou qu'il soit indemnisé de toute nature de préjudice qu'il subirait (et notamment des dommages survenant à tout ou partie de l'Immeuble Loué en construction à due concurrence de leur valeur).

A cet égard, une police d'assurance libellée en la forme Tous Risques Sauf, devra couvrir le Socle Mis à Disposition Anticipée contre notamment l'incendie, et les dégâts des eaux, avec la stipulation expresse aux termes de laquelle l'assureur couvre des locaux Mis à Disposition Anticipée objets de travaux d'aménagement en cours de réalisation dans un immeuble lui-même en cours de construction, non réceptionné et non livré et ce sans recours envers le bailleur, son assureur, ses entreprises et les assureurs de ses entreprises.

Les travaux d'aménagement dans le Socle Mis à Disposition Anticipée seront réalisés sous la responsabilité du Preneur.

A cet effet, le Preneur s'engage à souscrire à ses frais et à faire souscrire par les entreprises qui réaliseront ces travaux, ou à tout autre personne intervenant dans le cadre de la réalisation de ces travaux d'aménagement, toute police d'assurance afin de couvrir tout risque lié à la réalisation de ces travaux d'aménagement, de façon à ce que la responsabilité du Bailleur ne puisse être recherchée, et/ou qu'il soit indemnisé de toute nature de préjudice qu'il subirait (et notamment des dommages survenant à tout ou partie des Locaux Loués en construction à due concurrence de leur valeur), et à en justifier au Bailleur préalablement au démarrage effectif des travaux d'aménagement.

Le Preneur devra contracter une Police Tous Risques Chantier (TRC) avec une extension aux Dommages aux existants.

La police TRC du Preneur devra comprendre des garanties de même nature et étendue que celle du Bailleur au bénéfice des assurés (le Preneur et ses intervenants) avec renonciation à recours contre le Bailleur et ses assureurs (dont TRC) et les assurés TRC et leurs assureurs.

Sur demande du Preneur ou en l'absence de souscription de cette police par le Preneur, le Bailleur se réserve la possibilité de faire adhérer le preneur et ses intervenants à son programme, aux frais du preneur.

Le Preneur et ses intervenants devront également préalablement à la signature de tout Procès-verbal de Mise à Disposition Anticipée souscrire une police Responsabilité Civile du fait des travaux réalisés.

Le Bailleur sera considéré dans le cadre de ces polices comme tiers et pourra bénéficier de garanties de dommages immatériels consécutifs ou non.

Dans le cadre de la souscription par le Bailleur d'une police dommages ouvrage (DO), et d'une police Constructeur Non Réalisateur (CNR) et d'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD), le Preneur s'oblige à prendre à sa charge toutes les conséquences financières, au titre de ces polices, qui seraient la conséquence de toute Mise à Disposition anticipée et/ou de toute réalisation de ses travaux d'aménagement.

CONDITIONS SUSPENSIVES

Le Protocole est soumis aux conditions suspensives cumulatives suivantes :

1.3 justification du caractère définitif de l'arrêté n° IDF 2016-07-22-050 en date du 22 juillet 2016 accordant au Bailleur l'agrément bureaux ;

1.4 obtention par la Société NEXIMMO 101 du permis de construire de l'Immeuble INFLUENCE 2.0 et justification de son caractère définitif, c'est-à-dire purgé de tous recours et retraits ;

1.5 acquisition par NEXIMMO 101 des parcelles et volumes nécessaires à la réalisation de l'Immeuble, à savoir :

- de NEXIMMO 12 :
  - d'une part, du terrain à bâtir sis à SAINT-OUEN (Seine-Saint-Denis), rue T. Morrison, rue Adrien Meslier, sans numéro, pour une superficie de 7.695 m², compris dans le périmètre de la ZAC des Docks, devant provenir de la division de la parcelle à ce jour cadastrée Section G n°174 :
  - d'autre part, un volume immobilier au sein duquel doit s'inscrire la passerelle destinée à relier l'Immeuble Loué avec l'immeuble voisin, dénommé « Influence »,
- de SEQUANO :
  - Un volume sis à SAINT-OUEN (Seine-Saint-Denis), 8, boulevard Victor Hugo, devant provenir de la subdivision du volume UN (1) ayant pour assiette foncière le terrain cadastré G 26 devant être créé aux termes de l'état descriptif de division en volumes qui sera établi sur le terrain ci-dessus désigné en conséquence de l'expropriation du tréfonds, constitutif du volume 2, prononcée au profit de la RATP suivant ordonnance du juge de l'expropriation rendue le 9 juillet 2013, et devant être désigné, aux termes dudit état descriptif de division volumétrique.
- De la VILLE DE SAINT-OUEN

  L'emprise, sise au droit des terrains susvisés, comprenant :
  - d'une part, le terrain, devant provenir de la division de la parcelle à ce jour cadastrée Section G, n°20 :
  - d'autre part, du volume immobilier sis au-dessus du tunnel RATP, ayant pour assiette foncière le surplus du terrain susvisé cadastré Section G numéro 20 et devant être créé aux termes de l'état descriptif de division en volumes qui sera établi sur ladite emprise en conséquence de l'expropriation du tréfonds, prononcée au profit de la RATP suivant ordonnance du juge de l'expropriation rendue le 9 juillet 2013.

Observations étant ici faites :

- que les emprises susvisées, constitutives d'une partie de la rue Adrien Meslier, seront, une fois leur désaffectation constatée, déclassées après enquête publique du domaine public communal ; l'intention de la Commune de SAINT-OUEN de procéder à la désaffectation des emprises considérées et à leur déclassement ayant été approuvée suivant délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2016 ;

  Laquelle délibération transmise et reçue en Préfecture au titre du contrôle de légalité le 12 octobre 2016 et affichée en Mairie à compter du même jour,] ;

- qu'aux termes de la délibération en date du 3 octobre 2016 précitée, le Conseil Municipal a également approuvé l'intention de la Commune de SAINT-OUEN de céder lesdites emprises au profit du Promettant ;

o De la Société TS INFLUENCE SCI

- Les emprises volumétriques au sein desquelles au sein desquelles doit s'inscrire la passerelle devant relier les immeubles Influence et Influence 2.0, pour sa partie devant se prolonger sur la propriété de TS INFLUENCE SCI, correspondant :
- d'une part, à une fraction du volume de sursol ayant pour assiette foncière le terrain sis au pourtour de l'îlot N6, cadastré Section G numéro 151 pour 334 m² ;
- et d'autre part, à un volume à distraire de l'immeuble Influence, ayant pour assiette foncière le terrain d'assiette de celui-ci, cadastré section G numéro 150.

1.6 Obtention par SEQUANO du permis de démolir l'immeuble à usage d'habitation implanté sur le terrain d'assiette de l'Immeuble INFLUENCE 2.0, ayant acquis un caractère définitif ;

1.7 Achèvement de la démolition dudit immeuble.

Faute de l'obtention du permis de construire de l'Immeuble Influence 2 au 31 mars 2017, le protocole sera caduc de plein droit sans indemnités de part et d'autre.

En cas d'obtention du permis de construire de l'Immeuble Influence 2 au plus tard 31 mars 2017, l'ensemble des autres conditions suspensives devra être réalisé au plus tard à la date du 1er octobre 2017. A défaut, le protocole sera caduc de plein droit sans indemnités de part et d'autre.

Dans cette hypothèse, les parties sont convenues de se rencontrer aux fins de proroger la date de réalisation de la condition suspensive.

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-550

DU 16 NOVEMBRE 2016

ADMISSIONS EN NON VALEUR
EN MATIERE DE TAXES D'URBANISME
OPERATIONS COMPTABLES EN MATIERE D'AMORTISSEMENT

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 133 ;

VU Le livre des procédures fiscales et notamment les articles L 251 A et L 255 A ;

VU Le Code de l'Urbanisme ;

VU La circulaire n° NOR/MDIB 0400 12A du 1er août 2014 relatif à l'instruction comptable M71 (modifié),

VU L'arrêté NOR/COTB1132564A du 26 décembre 2011 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M71 applicable aux Régions,

VU Le décret n° 96-628 du 15 juillet 1996 relatif à la remise des pénalités de retard assorties aux prélèvements en matière d'urbanisme ;

VU Le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 relatif à l'admission en non-valeur des taxes d'urbanisme ;

VU La délibération CR n° 45-16 du avril 2016 portant budget primitif de la Région pour l'année 2016 ;

VU La délibération CR n° 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations du conseil régional à sa commission permanente ;

VU L'avis de la Commission des Finances,

VU Le rapport CP n° CP 16-550 présenté par Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile- de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Un avis conforme est donné aux propositions d'admissions en non-valeur en matière de taxes d'urbanisme faite par l'administrateur payeur général du Département de Seine-Saint-Denis, conformément à l'état B ci-annexé.

Article 2 :

Autorise l'opération d'ordre non budgétaire visant à effectuer une régularisation comptable relative à l'amortissement d'un montant de 1 773 333,33 €.

Mouvemente pour ce faire les comptes 1068 (débit) et 281318 (crédit), conformément à la M71.

Article 3 :

Autorise l'opération d'ordre non budgétaire visant à effectuer une régularisation comptable relative à l'amortissement d'un montant de 38 748 563,65 €.

Mouvemente pour ce faire les comptes 1068 (débit) et 2804182 (crédit), conformément à la M71.

Article 4 :

Autorise l'opération d'ordre non budgétaire visant à effectuer une régularisation comptable relative à l'amortissement d'un montant de 3 152 362,06 €.

Mouvemente pour ce faire les comptes 1068 (crédit) et 2804182 (débit), conformément à la M71.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE A LA DELIBERATION

TAXES D'URBANISME IRRECOUVRABLES

PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Poste comptable	Nom du redevable de la taxe	Numéro du permis de construire	Montant dû à la Région	Admission en non -valeur	Motif de la demande*
93 - Seine-Saint-Denis					
Raincy					
	SARL SKIPPER	PC03311C0012	75,00	75,00	2
	SARL SKIPPER	PC03311C0012	297,00	297,00	2
	M. TAVERDIN Armel	PC02911A0020	2,00	2,00	4
TOTAL :				374,00	

* Motifs :
1) Liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actif
2) Procès verbal de carence, insolvabilité, irrecouvrabilité
3) Disparition / Décès
4) Autres (Prescription, faible montant, annulation du permis, etc.)

CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DÉLIBÉRATION N°CP 16-359

DU 16 novembre 2016

SOUTIEN RÉGIONAL À L'ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL EN ÎLE-DE-FRANCE (ARACT IDF) PROGRAMME D'ACTIVITE 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

APRES EN AVOIR DELIBERE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 93-15 du 18 décembre 2015 portant délégations de pouvoir du Conseil régional à sa présidente ;

VU La délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération CR 53-15 du 18 juin 2015 relative au contrat de plan État-Région 2015-2020 ;

VU La délibération CR 48-15 du 10 juillet 2015 en son article 13 relatif aux conditions de la subvention globale de fonctionnement annuel

VU La délibération CR 08-16 du 18 février 2016 relative à la mesure « 100 000 stages » ;

VU Le budget de la Région Île-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport n°CP 16-359 présenté par Madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

VU L'avis de la commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation ;

VU L'avis de la commission des finances.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article unique :

Décide de participer au financement de l'activité de l'ARACT IDF en 2016, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 150 000 €. Ce soutien contribue à la mise en œuvre du programme d'activité 2016 présenté en annexe n°3 à la délibération.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter du 1er janvier 2016, par dérogation à l'article 29 du règlement budgétaire et financier.

Affecte une autorisation d'engagement de 150 000 € prélevée sur le chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », Programme 491006 « Appui à l'attractivité et au développement économique franciliens », Action 491006025 « Divers

organismes de développement économique », code nature 657 du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe n°2 à la délibération.

Approuve la convention-type présentée en annexe 1 à la délibération.

Subordonne le versement de la subvention attribuée à l'article 1 à la signature d'une convention conforme à cette convention-type et autorise la présidente du conseil régional à la signer. Les annexes à cette convention sont le programme annuel d'activité de l'ARACT IDF 2016, le tableau prévisionnel de répartition des jours par axes d'intervention et le budget annuel de l'association 2016, présentés en annexe n°3 à la délibération.

Localisation géographique : Région IDF ; axe d'analyse CPER-2015-2020 :

- Volet 5 « Innovation - Filières d'avenir et usine du futur »
- Sous-volet 51 « Filières d'avenir et emploi »
- Type d'action 511 ; Filières d'avenir et emploi »
- Projet 51101 « GIP Défi métiers **ARACT Île-de-France** et actions sectorielles »

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France

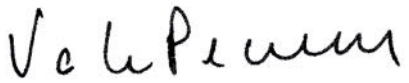

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE 1 À LA DÉLIBÉRATION

Convention type pour le soutien à l'ARACT Île-de-France

Unité Développement
Direction de la Stratégie et des Territoires
Service des Partenariats Régionaux, Européens
Et Internationaux

CONVENTION N°
relative au soutien régional à L'ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL EN ÎLE-DE-FRANCE (ARACT IDF)

PRÉSENTATION DES PARTIES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

« La Région Île-de-France
dont le siège est situé au 33 rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,
représentée par sa Présidente, madame Valérie PÉCRESSE
en vertu de la délibération N°CP **X** du **X**

ci-après dénommée « la Région »

d 'une part,

et

« L'association dénommée : Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail en Île-de-France (ARACT IDF)
dont le N°SIRET est : 450 966 007 00038
dont le siège social est situé au 5 place du Colonel Fabien à Paris, 75010
représentée par son Président : Monsieur Bernard DARIE

ci-après dénommée « l'ARACT IDF »

d'autre part,

APRÈS AVOIR RAPPELÉ :

- que le soutien de la Région Île-de-France à l'ARACT IDF est inscrit dans le Contrat de Plan État / Région 2015-2020 ;

- que le recrutement de stagiaires ou alternants, tel que prévu à l'article 3 de la présente convention, se situe dans le cadre de la délibération CR 08-16 du 18 février 2016 relative à la mesure « 100 000 stages » ;

- que la présente convention a été adoptée par le Conseil Régional d'Île-de-France par délibération N°CP **X** du **X** ;

SONT CONVENUS CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Le développement économique, enjeu majeur pour l'Île-de-France, se doit d'intégrer l'organisation du travail et les ressources humaines comme facteurs stratégiques de performance des entreprises.

En raison de la taille de la région Île-de-France, de sa place particulière au niveau international, européen, et national, de son exceptionnelle densité urbaine et des transports, de l'importance du tertiaire, mais aussi des mutations économiques voire de territoires en pleine reconversion, les entreprises franciliennes et leurs salariés rencontrent des problèmes spécifiques, ayant de nombreuses conséquences sur l'emploi et les conditions de vie et de travail en Île-de-France.

Les disparités sont à cet égard nombreuses selon les territoires, les secteurs d'activités et les populations concernés.

La taille de l'Île-de-France amplifie des phénomènes tels que la perspective de très fortes évolutions démographiques, en relation avec le vieillissement de la population en général, et de la population active en particulier, qui renforcera les difficultés de recrutement auxquelles sont d'ores et déjà confrontés diverses entreprises et secteurs d'activité. L'évolution des organisations, le développement des compétences et plus globalement des conditions de travail, la mise en œuvre d'actions de formation tout au long de la vie professionnelle, constituent de plus en plus des conditions nécessaires pour aller vers des « entreprises pour tous les âges », accroître l'activité économique, consolider et créer l'emploi.

L'ARACT IDF est constituée en association paritaire depuis janvier 2004. Elle est composée d'un Conseil d'Administration, autorité gestionnaire de l'association, et d'un Comité d'Orientation, autorité qui se prononce sur les orientations et la programmation des activités.

Le Conseil d'Administration de l'ARACT IDF, constitué d'organisations patronales d'une part (MEDEF et CGPME) et de cinq organisations syndicales représentatives d'autre part (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO), définit le programme d'activité de l'ARACT IDF après consultation du Comité d'Orientation.

Le Comité d'Orientation, composé de représentants des partenaires sociaux, de 3 personnalités qualifiées et des principaux financeurs (ANACT, État Direccte, Région), a pour objet le sensibiliser les organisations représentées aux enjeux de l'amélioration des conditions de travail, de proposer des champs d'action, de contribuer à l'élaboration des priorités régionales proposées au Conseil d'Administration, de participer au suivi et à l'évaluation des programmes et d'exploiter les comptes rendus d'activité de l'équipe d'intervention. Il délègue en son sein une Commission de financement qui suit la mise en œuvre des activités et l'affectation des ressources.

Son action vise l'amélioration des conditions de travail et la performance économique, avec pour missions :

- Appuyer les politiques d'anticipation concertées en matière d'emploi, de mutations économiques des entreprises, et de gestion des âges au travail ;
- Expérimenter et promouvoir des expériences d'amélioration des conditions de travail et d'emploi, en particulier dans les PME, et dans des territoires confrontés à d'importantes mutations économiques et des métiers ;
- Observer et anticiper les mutations dans les entreprises et leurs effets sur le travail en Île-de-France, plus particulièrement en matière d'organisation du temps de travail ;

- Aider les entreprises dans la mise en place d'organisations plus performantes et plus conformes aux aspirations des salariés ;
- Promouvoir le dialogue social comme instrument d'amélioration des conditions de travail ;
- Promouvoir l'action des entreprises et des territoires pour l'égalité d'accès à l'emploi et dans le travail ;
- Favoriser la prise en compte de l'organisation du travail dans la stratégie des entreprises en matière de développement des activités et de recherche de nouveaux débouchés ;
- Participer au développement des groupements d'employeurs et des réseaux d'entreprises.

L'action de l'ARACT IDF s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du dialogue social territorial porté par les partenaires sociaux, pour lequel l'ARACT IDF est un opérateur privilégié en tant qu'organisme paritaire.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N°CP **X** du **X**, la Région a décidé de soutenir l'ARACT IDF, par le versement d'une subvention globale de fonctionnement, pour la réalisation d'actions en faveur de l'amélioration des conditions et d'organisation du travail en Île-de-France, telles qu'inscrites dans son programme annuel d'activité.

ARTICLE 2 : ORIENTATIONS DE L'ACTION DE L'ARACT IDF

Les orientations de l'action de l'ARACT IDF tiennent compte des priorités retenues par le Contrat de Plan État / Région 2015-2020 qui, dans son volet Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique et emploi prévoit, en matière de « Filières d'avenir et emploi », de « conforter l'accompagnement apporté aux travailleurs et aux entreprises par l'ARACT ».

L'ARACT s'adresse principalement aux PME et intervient également en direction du secteur non-concurrentiel fortement représenté dans la région (sanitaire et social, culture, formation…).

Les **champs d'intervention** de l'ARACT IDF sont les suivants :

- *Santé au travail* : prévention des risques professionnels et principalement des TMS (troubles musculo-squelettiques) et des risques psycho-sociaux ;
- *Gestion des âges* : notamment vieillissement au travail, parcours professionnels, intégration des salariés, mobilités internes et externes ;
- *Prise en compte de la diversité des populations dans les organisations et les pratiques RH* : mixité hommes-femmes, parcours professionnel des travailleurs handicapés, maintien en emploi des séniors.
- *Évolution des organisations et des conditions de travail* : évolutions économiques, technologiques, organisationnelles, appui à la mise en place de la GPEC, spécificités territoriales, etc. ;
- *Difficultés de recrutement et développement de la qualité des emplois ;*
- *Animation de réseaux* : notamment l'observatoire régional temps et travail ;
- *Accessibilité au travail* : la place spécifique des transports dans les conditions de travail et les conditions d'accès au travail.

Avec les **objectifs** suivants :

- Appuyer les entreprises, les branches professionnelles, les acteurs économiques et sociaux ;
- Capitaliser les expériences et favoriser les échanges ;
- Faire connaître et transférer les connaissances et pratiques innovantes.

Selon les **modes d'intervention** suivants :

- Appui individuel et collectif aux entreprises sous forme de diagnostics ou d'actions collectives ;
- Études et enquêtes, principalement qualitatives;
- Actions de capitalisation d'expériences issues du réseau des ARACT et des partenaires régionaux ;
- Travail en partenariat avec les acteurs régionaux : partenaires sociaux, chambres consulaires, consultants, services de santé, collectivités territoriales, services du travail et de l'emploi ;
- Communication : les expériences et actions menées seront diffusées en direction des entreprises et des acteurs régionaux sous de multiples formes telles que des séminaires, des colloques, des publications, un site web.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE L'ARACT IDF

L'ARACT IDF s'engage à mettre en œuvre son programme annuel d'activité établi dans le respect des orientations de son action, telles que précisées dans l'article 2 de la présente convention, et en fonction des moyens dont elle disposera.
Ce programme prévisionnel d'activité, adopté par son Conseil d'Administration après consultation de son Comité d'Orientation, est annexé à la présente convention.

L'ARACT IDF s'engage également à recruter XX stagiaire(s) ou alternat(s) pour une période minimale de deux mois. Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la région. »

Obligations administratives, comptables et financières

- ✓ Porter à la connaissance de la Région, dans les 2 mois qui suivent la survenue de l'événement, par écrit et documents à l'appui, toute modification concernant ses statuts, la composition de ses organes dirigeants (conseil d'administration, bureau…) et de contrôle (expert comptable, commissaire aux comptes…).

- ✓ Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme à la réglementation en vigueur.

- ✓ Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

- ✓ Faciliter le contrôle, par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds publics, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

- ✓ Informer la Région par écrit de toute difficulté liée à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

- ✓ Conserver l'ensemble des pièces justificatives et documents comptables pendant 10 ans à compter de l'expiration de la convention, pour tout contrôle effectué a posteriori.

- ✓ Fournir à la Région pour l'exercice considéré, dans les six mois qui suivent la fin de celui-ci :
  - les bilan et comptes de résultat du dernier exercice certifiés par un commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue à l'article 822-1 du code du commerce ;
  - le rapport d'activité annuel chiffré et détaillé par actions menées.

- ✓ Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires ou alternants et de toutes les difficultés qu'elle pourrait rencontrer 'absence de candidats, etc..) dans leur déroulement ».

Obligations en matière de communication

Afin d'assurer la visibilité du soutien financier de la Région Île-de-France, l'ARACT IDF s'engage à faire clairement apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention ainsi que pour toutes opérations connexes.

L'information relative à ce soutien se concrétise, en première de couverture ou en page de garde de tout support de communication, par la mention « action financée par la Région Île-de-France, par l'apposition du logotype régional conformément à sa charte graphique.

Concernant les sites Web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Île-de-France.

Les correspondances des bénéficiaires, ayant trait à l'objet de la convention, doivent indiquer explicitement l'implication de la Région.

Les évènements de relations publiques ou opérations de médiatisation liées à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus.

Lorsque le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.

En cas d'inauguration, le projet de carton d'invitation devra être soumis, en temps utile, à la Mission information promotion de l'Unité Développement. Il en est de même, avant leur édition, pour tous les documents de communication.

L'organisme s'engage à inviter des représentants de la Région lors de la manifestation en leur faisant parvenir une invitation au minimum un mois avant celle-ci.

D'autre part, il s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, que la Région souhaiterait développer.

L'organisme s'engage à respecter la parité hommes – femmes sur les différents supports de communication.

La Région se réserve le droit d'utilisation des résultats relatifs à l'exécution de la présente convention, de leur publication et de leur communication à des tiers. Les photos pourront aussi être librement utilisées par la Région.

……XXXX……. est chargée de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller l'organisme dans sa démarche.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Dans le cadre de la présente convention, la Région s'engage à soutenir financièrement l'activité de l'ARACT IDF dans la limite de **150 000,00 €** au titre de l'année **2016**.

Le programme annuel d'activité validé par son Conseil d'Administration est annexé à la présente convention, et adopté chaque année en Commission Permanente. Ce programme annuel d'activité est complété d'un tableau prévisionnel précisant le nombre de jours d'intervention affectés sur chaque action.

Si les dépenses justifiées par l'organisme bénéficiaire sont inférieures au budget prévisionnel, l'aide régionale peut être révisée en proportion du nombre de jours d'intervention effectivement réalisées.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

5.1 – Caducité

Si à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, l'organisme n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé d'un an par décision du Président, si l'organisme établit, avant l'expiration du délai d'un an mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

À compter de la date de première demande de versement, l'organisme dispose d'un délai maximum de trois années pour présenter le solde de l'opération. À défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

5.2 – Modalités de versement

La première demande de versement doit intervenir dans un délai d'un an à compter de la date d'attribution de la subvention.
Les modalités de versement comprennent les versements d'un acompte et du solde et sont définies comme suit :

Le versement de l'acompte intervient sur appel de fonds comprenant un courrier de demande de versement signé du responsable légal de l'organisme ; et d'un bilan intermédiaire de la réalisation des actions du programme global également signé du responsable légal de l'organisme :
un versement unique à hauteur de 80% de la subvention sur présentation d'un bilan intermédiaire d'avancement du projet.

La Région vérifie que l'ARACT IDF a procédé à la saisie des propositions de stages ou de contrats de travail sur la Plateforme d'Aides Régionales (PAR).

Le versement du solde, à hauteur de 20% de la subvention, intervient sur appel de fonds comprenant un courrier de demande de versement signé du responsable légal de l'organisme, et est subordonné à la transmission d'une copie de la / des convention(s) de stage ou contrat(s) d'apprentissage ou professionnalisation signés et des comptes annuels de l'organisme, relatifs à l'exercice budgétaire concerné par la subvention, certifiés par le commissaire aux comptes. Ce dernier document doit également être signé par le représentant légal de l'organisme, tout comme la demande de versement du solde qui doit intervenir dans les trois ans qui suivent la première demande de versement.

Le comptable assignataire est le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier-Payeur-Général pour la Région Île-de-France.

ARTICLE 6 : SUIVI DE L'ACTIVITÉ ET DU PARTENARIAT

La participation de la Région à 2 instances de coordination de l'ARACT IDF doit permettre le suivi de la mise en œuvre opérationnelle des actions inscrites dans le programme annuel d'activité et des moyens, notamment financiers, qui lui sont alloués :

- le Comité d'Orientation se tenant au moins trois fois par an. Des bilans d'étape sont présentés à ces occasions et permettent de mesurer l'avancée des travaux sur les différents projets et de procéder le cas échéant aux ajustements par rapport aux actions prévisionnelles.
- la Commission des financeurs réunie trois fois par an : en février pour le lancement des actions, en juin pour un bilan intermédiaire et en novembre dans la perspective du bilan d'activité et la préparation du programme d'activité de l'année suivante.

ARTICLE 7 : RESTITUTION ÉVENTUELLE DE LA SUBVENTION

Sont restituées à la Région les sommes qui n'ont pas été utilisées, ou ont été utilisées pour un objectif qui n'a pas été prévu par la présente convention.
Dans ce cas, il est procédé à la résiliation de la convention dans les conditions prévues à l'article 9 ci-dessous.

En outre, la Région se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées, au regard de l'évaluation des actions réalisées par rapport aux objectifs poursuivis, et en cas de non-respect des présentes obligations contractuelles.

La Région se réserve également le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants ».

ARTICLE 8 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant préalablement adopté par la Commission Permanente du Conseil Régional d'Île-de-France.

ARTICLE 9 : RÉSILIATION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prenant effet au terme d'un délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.
La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. À cette date, il est procédé par la Région à un arrêté définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement, total ou partiel, de la subvention. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

ARTICLE 10 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le XXX.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale, ou à défaut, en cas d'application des règles de caducité figurant à l'article 3 de la présente convention.

ARTICLE 11 : PIÈCES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles sont :

- la présente convention,
- le programme annuel prévisionnel d'actions de l'ARACT IDF,
- le tableau prévisionnel de répartition des jours par axes d'intervention,
- le budget 2016.

Fait à Paris, le
En trois exemplaires originaux

Le président
de l'ARACT Île-de-France

Pour la Présidente de la
Région d'Île-de-France

ANNEXE 2 À LA DÉLIBÉRATION

Fiche projet

État récapitulatif

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16010516

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ARACT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien Régional à l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail en Ile de France	1 705 000,00 €	8,80 %	150 000,00 €
	Montant Total de la subvention		150 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-491006-400
491006025- Divers organismes de développement économique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARACT IDF ACTION REG AMELIO CONDITIONS TRAVAIL
Adresse administrative : 5 PLACE DU COLONEL FABIEN 75010 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Bernard DARIE, Président

Date de publication au JO : 29 décembre 2012

N° SIRET : 45096600700020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien Régional à l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail en Ile de France
Rapport Cadre : CR 48-15 du 10 juillet 2015

Objectifs :
L'ARACT Île-de-France a pour mission de conseiller les entreprises de la Région - tout particulièrement les PME-PMI - dans leur démarche d'amélioration des conditions de travail et de favoriser l'expression d'un dialogue social constructif autour de ces questions ; elle contribue à la mise en oeuvre de politique publiques nationales ou régionales et capitalise les expériences pour mettre en lumière les bonnes pratiques, faire connaître les pratiques innovantes en les diffusant auprès des entreprises et des acteurs relais ; elle met à la disposition du grand public un site en ligne et dispose sur les réseaux sociaux de 4 comptes actifs (Facebook, Twitter, LinkedIn, Viadéo), d'une chaîne Youtube et d'un compte Google plus.

Description :
1566 jours/homme d'intervention

10 projets avec des actions directes auprès des entreprises, auprès des acteurs intermédiaires ainsi qu'un appui à la mise en œuvre de certains dispositifs ou projets institutionnels.

* 136 jours/hommes fléchés pour la région Île-de-France :

- conseil et accompagnement aux entreprises, avec ateliers et séminaires :
prévention des risques psycho-sociaux (RPS) et qualité de vie au travail (QVT) via le changement organisationnel (réponses aux entreprises en matière de télétravail)

- expérimentation en entreprises et Recherche & Développement : QVT, relation de travail et management ; QVT Télétravail – Coworking,

- projets partenariaux, territoriaux, études et appuis aux dispositifs publics, sur les thèmes séniors- égalité F/H, avec le plan égalité d'accès à l'emploi et dans le travail, et dialogue social territorial – aide au maintien dans l'emploi, avec l'accompagnement des mutations économiques sur les territoires : approche filière et numérique,

- appui aux partenaires sociaux, sur le thème des RPS, TMS (troubles musculo-squelettiques), pénibilité, égalité avec un programme de sensibilisation des partenaires sociaux aux thèmes portés par l'ARACT,

- communication-transfert, sur le thème information/communication avec
e-communication, évènementiels,
* communication institutionnelle sur les actions de la RIdF : tiers-lieux,..

13e édition de la semaine pour la qualité de vie au travail sur le thème : « Mieux travailler à l'ère du numérique ».

Moyens mis en œuvre :
Une équipe de 13 collaborateurs (dont certains à temps partiel) offrant une large gamme de compétences.

Un conseil d'administration, composé des partenaires sociaux régionaux

Un comité d'orientation, composé des partenaires sociaux, des organismes publics co-financeurs, de la CRAMIF, du CESER et de trois personnes qualifiées.

Un réseau d'associations régionales

Intérêt régional :
Ce soutien s'inscrit dans les priorités économiques affirmées de l'Exécutif régional en matière d'appui aux entreprises et d'accompagnement des évolutions de l'emploi

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiare de recruter 3 stagiaires ou alternants

Public(s) cible(s) :
Les acteurs du monde de l'emploi, en particuler les petites et moyennes entreprises franciliennes, les pouvoirs publics et les partenaires sociaux

Détail du calcul de la subvention :
Subvention globale de fonctionnement : 150 000 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : INNOVATION - FILIERES D'AVENIR ET USINE DU FUTUR/GIP DEFI métiers ARACT Ile de France et actions sectorielles GPEC

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	150 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien Régional à l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail en Ile de France	300 000,00 €
2014	Soutien Régional à l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail en Ile de France	300 000,00 €
2015	Soutien Régional à l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail en Ile de France	300 000,00 €
	Montant total	900 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-359	Budget	2016

Chapitre	**939 - Action économique**
Code fonctionnel	**91 - Interventions économiques transversales**
Programme	**491006 - Appui à l'attractivité et au développement économique francilien**
Action	**491006025 - Divers organismes de développement économique**

Dispositif : N° 00000305 - Soutien Régional à l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail en Ile de France

Dossier	16010516 - ARACT			
Bénéficiaire	R28369 - ARACT IDF ACTION REG AMELIO CONDITIONS TRAVAIL			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	INNOVATION - FILIERES D'AVENIR ET USINE DU FUTUR/GIP DEFI métiers ARACT Ile de France et actions sectorielles GPEC - Hors CPRD			
Montant total	150 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 705 000,00 €	TTC	8,8 %	150 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000305 - Soutien Régional à l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail en Ile de France	150 000,00 €

Total sur l'imputation 939 - 91 - 491006 - 491006025	150 000,00 €

ANNEXE 3 À LA DÉLIBÉRATION

Note de programmation d'activités 2016 de l'ARACT IDF

Tableau prévisionnel de répartition des jours par axes d'intervention

Budget prévisionnel

Note de Programmation d'activités 2016

1 Un nouveau contexte programmatique

Le réseau ANACT-ARACT a renouvelé son approche programmatique à travers l'établissement d'une note d'orientation qui, dès la fin d'année 2015, a tenu compte de certaines demandes nationales qui demanderont à être relayées au sein du réseau, tout en s'intégrant au sein du COP (Contrat d'Objectifs et de Performance du réseau).

Aussi, une synthèse de ces orientations peut être faite comme ci-dessous qui devrait permettre à l'Aract Île-de-France de se positionner, d'ici fin 2017, sur des chantiers essentiels pour le futur : PRST3, numérique, impacts des TIC sur les organisations au travail et la santé.

1.1 Des objets d'actualité

Le PRST3, adopté à la fin de l'année 2015 pour un déploiement en région en deux étapes

À partir du premier trimestre 2016, pour les régions non-affectées par la réforme territoriale ; du 1er janvier 2017 pour les régions qui ont fusionné.

Le PST3 comprend trois types d'actions :
-Actions à pilotage national uniquement (dites « actions nationales »)
-Actions à décliner dans toutes les régions de manière coordonnée au niveau national (dites« actions régionales »)
-Actions à décliner dans certaines régions d'abord, selon une méthode expérimentale ou avec un domaine d'application au choix avec mutualisation et partages de bonnes pratiques, nécessitant un pilotage régional et national (dites « actions expérimentales »).

À ce jour l'Anact est positionnée comme pilote/responsable des actions suivantes :

Axe 1 : Donner la priorité à la prévention primaire, en renouvelant son approche volet enseignement supérieur, actions PME-TPE, SAP,…

Axe 2 : Faire de l 'amélioration des conditions de travail un levier de maintien en emploi des salariés et de performance globale de l'entreprise
Intégrer le numérique dans les organisations, promouvoir le dialogue social sur la Qualité de Vie au Travail , dresser un bilan des expérimentations QVT

Axe 3 : Renforcer les acteurs et les ressources afin de structurer un système d'acteurs
Structurer des actions partenariales de prévention via les branches, favoriser les méthodologies de gestion des données sur les territoires
Consolider l'offre d'appui RH à destination des TPE et PME

L'ANACT est associée depuis avril 2015 aux travaux du Ministère du Travail et confiés au Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) visant à mettre en cohérence les offres de services en matière de gestion des ressources humaines à destination des TPE et PME sur les territoires ; à ce titre, la DGEFP est en train de concevoir un dispositif de prestation « Conseil en Ressources Humaines » PME-TPE.

On peut citer :
- l'appui aux Direccte pour référencer des cabinets de consultants, en particulier ceux pouvant intervenir sur les aspects organisations/conditions de travail.
- l'animation de ces réseaux de consultants pour diffuser des outils et méthodes et organiser des retours d'expérience (sur le mode de ce qui se fait déjà dans certaines régions, comme en Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif Sécuris'RA).

Prévention de la pénibilité

Les décrets précisant la mise en œuvre du C3P sont attendus d'ici la fin du mois d'octobre. À cet horizon devrait également être précisé le cadre dans lequel les différents acteurs de la prévention seront amenés à se mobiliser de manière coordonnée pour appuyer sa mise en œuvre au niveau des branches (élaboration des référentiels) et des entreprises.

Dans cette perspective, l'Anact suggère de mobiliser le réseau pour concevoir, au travers de projets expérimentaux avec quelques branches-pilotes, des approches globales et volontaristes de prévention de la pénibilité, dissociées de la gestion des « comptes pénibilité ».

1.2 Des objets transversaux

Mieux travailler à l'ère du NUMERIQUE

Un état des lieux réalisé dans le cadre de la préparation du plan NET a permis d'identifier de grandes thématiques, qui semblent à la fois en prise directe avec les enjeux du « mieux travailler à l'ère du numérique » et correspondre à des sujets sur lesquels le réseau peut prendre appui sur son capital d'expériences et de connaissances :

- Mesurer, réguler et manager le travail : construire les cadres juridiques et RH permettant le développement et l'usage de technologies et de méthodologies innovantes, qui abordent de manière renouvelée les questions liées à la productivité du travail et à la santé-sécurité au travail.

- Apprendre à créer et innover dans de nouvelles organisations de travail : peuvent ici s'inscrire des démarches de télétravail et de télécentres intégrant en amont une prise en compte globale de la QVT, des enjeux d'organisation du travail et de management de l'activité (délégation/contrôle, autonomie/collaboration, polyvalence/expertise...)

- Appuyer la transformation numérique des TPE-PME : soutenir une offre de service permettant l'accès aux technologies de simulation numérique aux TPE/PME pour mieux concevoir les systèmes de travail et intégrer dès la conception les enjeux de conditions de travail et de performance durable des organisations.

- La SQVT 2016 — du 13 au 17 juin 2016 — portera sur le thème « transformation numérique et QVT»

La conception des systèmes de travail

Le réseau peut désormais mieux mutualiser l'ensemble des ressources (internes et externes) pour renforcer son assise institutionnelle et partenariale. Concrètement, il s'agit maintenant pour lui de se constituer comme une plateforme intégrée de ressources et d'accompagnements des projets d'innovation à travers :

--- la formalisation d'ingénierie collective et pédagogique,
--- la constitution d'un réseau de conseil,
--- le partenariat avec des centres techniques généralistes ou dédiés à des filières,
--- le recensement et la mobilisation d'outils de simulation,
--- la réponse à des projets de soutien à l'innovation dans les PME impulsée au niveau des filières, des métiers ou des territoires.

Structuration et animation de l'écosystème Conseil – Formateurs

À l'échelle nationale, l'Anact poursuivra en parallèle ses initiatives pour mieux organiser et dynamiser ses relations avec des cabinets de consultants susceptibles d'intervenir (ou de co-intervenir) pour accompagner les entreprises sur les sujets prioritaires de prévention de la pénibilité et de démarches de QVT. Par ailleurs, l'enjeu de coordination avec les Carsat pour l'animation des réseaux de consultants spécialisés sur les RPS se reposera dans le cadre des PRST.

Le COP 1 définit de nouvelles modalités de fonctionnement en Réseau

Le Contrat d'Objectifs et de Performance 2014/2017 définit de nouvelles modalités de fonctionnement en réseau visant à assurer une meilleure cohérence entre l'ANACT et les ARACTs. Les travaux du groupe tripartite avaient mis en évidence la nécessité de mieux travailler en réseau, tant dans la définition, le montage et la conduite des actions que dans les modalités de pilotage et de fonctionnement au quotidien.

Concernant le processus de programmation de l'activité, le COP prévoit dans sa *Priorité n°5 «Mieux faire réseau pour gagner en visibilité, en lisibilité et en efficacité »* d'améliorer le processus de programmation dans une double logique ascendante et descendante. Ceci en intégrant les potentialités opérationnelles et les besoins territoriaux exprimés par les ARACT, à partir de leurs expériences de terrain et de l'expression de leurs Conseils d'administration et Comités d'Orientation.

Une programmation biennale

L'ANACT a fait évoluer le rythme de sa programmation et élaboré un programme d'activité biennal ; pour 2014/2015, le programme détaillait les activités prévues et explicitait la façon dont le travail en réseau serait réorganisé avec l'ensemble des ARACT.

Il indiquait les principes guidant le travail de chacune des priorités des politiques publiques et détaillait les partenariats conclus ou en cours de conclusion. Il précisait des enveloppes de jours.

Enfin, il prévoyait la réalisation d'un bilan à mi-parcours d'un bilan, pour faciliter l'appropriation des réalisations par la gouvernance et les parties prenantes de l'ANACT et du réseau autant que pour sécuriser, le cas échéant, l'infléchissement ou le renforcement de certaines priorités.

Afin de faciliter la coordination avec l'ANACT et la construction de projets partagés, il a été décidé d'adopter pour l'ARACT Île-de-France le même calendrier avec une programmation sur deux années. Il faut noter que la plupart des projets étaient d'ores et déjà sur une temporalité pluriannuelle. En 2015, un ajustement au programme 2014 a été réalisé. Un programme 2016-2017 a été préparé fin 2015.

La programmation biennale, suppose qu'un bilan d'avancement, quantitatif et qualitatif, ainsi que des propositions d'ajustements, soient réalisés au terme de la première année.

2 Perspectives 2016

La réalisation des 11 projets s'est et sera poursuivie en 2016 sur la base du bilan intermédiaire ; s'ajouteront des intentions émergentes sur le dernier trimestre ainsi que des priorités nationales qui pourront être corrélées avec les enjeux territoriaux.

Projet 1 : Interventions en entreprises (ingénierie, accompagnement et capitalisation)

1/ PERSPECTIVES 2016 : le volume de demandes adressée à l'ARACT par ses canaux traditionnels est plutôt en baisse.
D'un point de vue thématique, continuité avec une prédominance des demandes sur 2 champs :

- PRP et RPS
- progression constante du champ QVT et changement organisationnel
- Déploiement des ateliers réalisés (RPS, Égalité (consultants), télétravail

1. Axe PRP – Pénibilité – Seniors : le travail interne en équipe a été mené en vue de l'évolution de l'offre de service sur cet axe. Au regard des échéances de fin 2015 et du cadre réglementaire en stabilisation :

- poursuite des ateliers Contrat de Génération (CG) à destination des consultants
- travail de capitalisation sur l'appui conseil CG dans le cadre du renouvellement des politiques de GDA

Monographies/ Bilan/ entretiens 10 accords CG

Appui de la Direccte sur le sujet de la négociation intégrée / CG (appui juridique, conception d'ateliers entreprises selon effectifs, animations sur les départements,..)

Maintien dans l'emploi des seniors (appui à l'élaboration du plan action seniors, contribution sur réalisation de certaines actions spécifiques)

Impacts de la loi Rebsamen

2. Axe PRP – RPS : Soutien accru sur les plans d'action y compris pour certaines entreprises ayant réalisé leur diagnostic avec un autre conseil que l'ARACT. Meilleure régulation de la demande depuis l'ouverture du site web dédié à l'offre RPS. Programmation d'ateliers.
3. Axe QVT & Égalité : Capitaliser les éléments de travail issus de la manifestation de décembre 2015 pour rebondir sur les actions structurantes et expérimentant le cadre «Rebsamen ».
4. Axe QVT & changement organisationnel : Capitaliser les actions QVT à travers l'utilisation du GPS en tant que baromètre mais également expérimenter la version «GPS QVT» qui fait l'objet d'un travail conjoint au sein d'un atelier réseau ANACT- ARACT ;
5. Axe « Divers » : Beaucoup de demandes d'informations, de mise en relation, de collecte de documents ; l'ARACT apparaît comme étant une ressource sur divers sujets. Ces demandes alimenteront des accompagnements potentiels pour lesquels l'ARACT IdfF doit structurer une approche équipe de résolution et pluridisciplinaire .

Une attention particulière sera portée à déterminer, d'ici 2016, l'activité au regard des segments déjà identifiés :

-Information / Sensibilisation (Ateliers)
-Intervention courte / longue
- Actions collectives
- Formes clusterisées
- Capitalisation

Projet 2 : Développement de la QVT dans le secteur des SAP

RAPPEL
Appui à la mise en œuvre du projet d'Union régionale des plateformes SAP

(URSAP) : production du cahier des charges de l'EDEC URSAP, animation des comités de pilotage et des comités de suivi de l'étude action ; appui à la conduite des actions sur les axes 1 (35 diagnostics socio-économiques et mise en œuvre du baromètre social territorialisé avec + de 2 000 questionnaires transmis auprès des salariés ; + de 550 questionnaires exploités en retour) & 3 (lancement du travail sur l'étude de faisabilité d'un centre de ressources QVT).

Le projet d'EDEC URSAP a connu un ralentissement en aval des diagnostics liés au différé des restitutions territoriales dans l'attente de mobilisation des acteurs institutionnels.

Néanmoins, plusieurs actions sont prévues dans ce cadre **:**

EDEC URSAP
- Approfondissement de l'analyse des résultats de l'étude action avec OPUS 3
- Capitalisation : production de monographies sur la base des business modèles en collaboration avec OPUS 3 ??
- Conception et animation des journées
- Appui URSAP à la rédaction du cahier des charges de l'axe 2 ciblé professionnalisation des intervenants
- Reprise de l'étude de faisabilité sur le Centre de ressource

APPUI AUX BRANCHES
- Reprise de contact avec UNA Paris pour relancer avant-projet « Management de la Prévention »

APPUI POLITIQUE PUBLIQUE
- Appui à la mise en œuvre d'une gouvernance territoriale sur quelques départements prioritaires

CAPITALISATION DES TRAVAUX dans le cadre d'une manifestation GRAND NORD (NPDC/Picardie/Île-de-France) et retour d'expérience des pratiques en particuliers sur les accompagnements du management de proximité

Projet 3 : Développement de la PRP dans le secteur hospitalier

RAPPEL
L'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Île-de-France a en charge la mise en œuvre du dispositif des Contrats Locaux d'amélioration des Conditions de Travail (CLACT).
L'ARS a sollicité l'ARACT Île-de-France afin de l'appuyer dans la construction et la mise en œuvre de trois des six projets régionaux mutualisés : lot 1 : le pilotage de la démarche de prévention des risques professionnels ; lot 2 : la sensibilisation aux risques psycho-sociaux ; lot 3 : la prévention et la prise en charge de la violence à l'hôpital

1. Pilotage de la démarche de prévention des risques professionnels
2. Prévention des RPS
   Les actions de formation et d'accompagnement à la prévention des RPS
3. Violence à l'hôpital
   supports élaborés par l'ARACT mis en ligne sur le site de l'ARS **(http://www.ensemblepourlasante.fr)**

- Le partenariat avec l'ARS, consolidé depuis quatre ans, s'éteindra sous cette forme en 2016. Le partenariat est à renouveler sur de nouvelles bases parmi lesquelles :
- >transfert des matériaux issus des groupes et kit complet de transfert ;
- > ateliers intra ;
- > capitalisation.

Projet 4 : Ingénierie & Expérimentation QVT

RAPPEL

Dans la programmation 2014-2015, ont été recensées les actions réalisées en 2014. Le bilan faisait apparaître des plus et des moins :

• Le sujet «Qualité de Vie au Travail» n'est pas très mobilisateur en entreprises.

• Il en va de même du côté des partenaires sociaux ; peu de sollicitation.

• Il semble difficile de repérer des projets d'entreprises ; nombre d'entre elles semblent aborder la question sous l'angle des RPS sans renouveler leur approche.

• Des chantiers en cours constituent des opportunités pour développer méthode et outils et remonter des expériences.

Aussi, aujourd'hui, dans la suite des actions menées en 2015, il s'agit de promouvoir ce projet et ce thème au regard des ressources qui ont été mises en place pour les transférer :

- Parcours QVT via le LMS,
- valorisation des actions via la SQVT,
- prolongation de l'action « QVT et performance industrielle »,
- mise en œuvre d'expérimentations QVT (chantiers, actions collectives et / ou clusters),
- réorientation des demandes lors de l'analyse pluridisciplinaire.

Projet 5 : Expérimentation conciliation des temps, travail à distance RAPPEL :

4 Objets identifiés à prolonger

1. **Télécentre**
   Participation au jury de l'appel à projet régional soutenant le développement des tiers lieux, télécentres et co-working. Le retour d'expériences envisagé cette année sur les premiers mois d'existence des télécentres n'a pu être réalisé car il était encore trop tôt pour avoir une matière intéressante à valoriser.
2. **Expérimentations télétravail**
   Accompagnement d'entreprises qui souhaitent mettre en place le télétravail dans une perspective de QVT, et notamment l'accompagnement de l'expérimentation de l'ADIE (association du micro-crédit) qui a porté sur 1/3 de son effectif et a abouti à la signature d'un accord.
3. **Capitalisation**
   L'ensemble de ces travaux a alimenté la production d'outils destinés aux entreprises dans la mise en place du télétravail. Production d'un module e-learning sur la démarche de mise en place du télétravail, avec ses ressources associées.

4. **Colloque conciliation des temps / SQVT**
   Préparation et animation du colloque ayant donné lieu à l'élaboration d'un recueil sur les données clefs en IDF (livret d'infographie) et à l'élaboration d'un film de témoignages de salariés sur la conciliation des temps. Ces supports seront réutilisés.

Perspectives
Poursuite de l'atelier: « De l'idée au projet de Télétravail »

En prolongement
- Lancement d'un deuxième format d'atelier « Expérimenter le Télétravail »
- Lancement d'un troisième format d'atelier: « Évaluer un projet de Télétravail »
- Communication sur l'offre de service pour générer des accompagnements/interventions d'entreprise sur la mise en place du télétravail :
- Exploitation des ateliers pour « sourcer » des entreprises partantes ; organiser une relance systématique post atelier
- Sondage des plateformes RH pour savoir si des projets émergent dans certaines TPE-PE…

Projet 6 : Contribution à la pluridisciplinarité

Ces dernières années, le champ de la santé au travail s'est structuré autour d'une dynamique de pluridisciplinarité. Un groupe tripartite national a été chargé en 2013 d'une réflexion sur la gouvernance de la santé au travail et sur les rôles respectifs des acteurs de la prévention ; le maillage de partenariats avec les acteurs franciliens s'est renforcé. Par ailleurs, la préparation du 3ème Plan Régional de Santé au Travail donnera pour la période 2015/2020 des orientations déterminantes.

Actions clefs

1. **Animation de partenariats structurés avec des services de santé au travail.**
   Participation à une action de l'ACMS sur les TMS.

2. **Sensibilisation RPS**
   Finalisation de l'outil Kit Stress et engagement d'un projet de construction d'outils de sensibilisation des entreprises, en partenariat avec la Fédération des services de santé et la CRAMIF et les acteurs de la prévention

3. **Relations partenaires**
   Recherche d'un partenariat plus structuré avec la CRAMIF. La CNAM/TS, la CNAV et l'ANACT ont engagé un partenariat national sur la prévention de la pénibilité et le maintien durable en emploi.
   La date du séminaire collectif est fixé au 15 octobre 2016 : séminaire destiné aux employeurs de la grande distribution et de la distribution.

4. **PRST3**
   Report des travaux de préparation du PRST3 à 2016

Projet 7 : Plan égalité d'accès à l'emploi et dans le travail

Après un bilan des actions menées les trois premières années du Plan égalité d'accès à l'emploi et dans le travail, les partenaires – État, Conseil régional, partenaires sociaux et Défenseur des Droits - se sont engagés à nouveau en signant la seconde déclaration commune

Pour l'animation du Plan en 2015, l'ARACT s'était fixé des objectifs en s'appuyant sur ceux définis par les partenaires dans la déclaration.
Il s'est ainsi agit de :

- continuer à assurer le fonctionnement de la gouvernance (comité stratégique, comité de pilotage, appui aux partenaires…) ;
- assurer une coordination avec les différents dispositifs mis en place depuis 2011 et œuvrant sur les thématiques du Plan (PRITH, Territoires d'excellences égalité femmes-hommes ; …) ;
- poursuivre la mise en visibilité et la valorisation des actions menées, notamment via l'animation du site et l'organisation d'un séminaire annuel ;
- fédérer les partenariats sur les territoires et aider au montage d'actions en lien avec les thématiques du Plan.

Le bilan, effectué en fin d'année 2015, a permis de rebondir sur des actions de capitalisation ainsi qu'un plan d'actions spécifiquement lié à l'analyse de la loi Rebsamen en association avec les institutions .

Par ailleurs, les travaux liés à la mise en œuvre de ressources seront prolongés.

Projet 8 : Accompagnement des mutations économiques sur les territoires

RAPPEL

L'ARACT Île-de-France s'est mobilisé depuis plusieurs années en soutien à des dispositifs territoriaux. Que ce soit des PACTES portés par le CRIF (exemple : Territoires Prioritaires dans le 78 et le 94), de la territorialisation de la convention tripartite (exemple : Évaluation des Plateformes Territoriales de Sécurisation de l'emploi PESA et STEP) ou bien encore d'actions sectorielles territorialisées en lien avec les UT de la DIRECCTE (exemples : secteur des services à la personnes dans le 92, le 93, le 95 et le 75 et filière du numérique sur le territoire du Grand Paris Seine Ouest).

Les territoires de projets constituent des espaces propices aux expérimentations (exemple : étude de faisabilité d'un CHSCT mutualisé), à la diffusion de l'offre de service de l'ARACT via les acteurs relais que sont les plateformes RH conventionnées CRIF et/ou les Maisons de l'Emploi (MDE) mais aussi à la mise en œuvre de politiques publiques qui se traduisent par des dispositifs sectoriels ou interprofessionnels (exemple : dispositif des télécentres et coworking, chartes entreprises et territoires).

Ainsi les territoires deviennent des espaces de construction de dispositifs partenariaux complexes dans leur conception, leur mise en œuvre et leur pilotage ; l'ARACT dispose d'une capacité d'ensemblier qui lui confère une place pertinente dans l'accompagnement des mutations économiques sur les territoires.

Par-delà le renforcement de son appui technique et méthodologique auprès de porteurs de projets pour les aider à concevoir, mettre en œuvre et piloter les dispositifs d'intervention à dimension territoriale, **l'ARACT aura pour double ambition d'inscrire son action dans les territoires de projets où un partenariat est en émergence et de démultiplier sa capacité d'intervention en s'appuyant sur les tissus d'acteurs relais existants.** L'ARACT propose une ingénierie sociale qui vise principalement à renforcer les dynamiques collectives des projets, à favoriser le « chaînage » des acteurs et à consolider le portage des actions sans pour autant se substituer aux porteurs eux-mêmes.

Orientations 2016 :

- Chantiers qui se poursuivent en l'état : Appui au dispositif PM'Up, une des priorités de la Région Île-de-France

- Chantiers qui évoluent :

Renforcement de nos interventions en appui aux acteurs relais des territoires ; définition et mise en œuvre d'un plan d'action territorialisé

Appui à un territoire de projet

- Nouveaux chantiers

Appui de certaines UT dans le cadre d'un service public de l'emploi de projet (actions à destination des entreprises du territoire).

Mobilité Inter-entreprises (outils pour faciliter l'essaimage de projets de mobilité interentreprises en IdF)

PERSPECTIVES

- « relai offre de service »
  - Réaliser une présentation de notre offre de service aux 22 structures
- « transfert de méthode et d'outil »
  - Kit PRP/DU : action de transfert à prévoir
  - RPS : réalisation d'un kit simplifié (sur projet 1) puis atelier de transfert prévu **+ ateliers à blancs + suivi des programmations dans les MDE pour assister aux animations+ éventuellement atelier(s) experts**
  - Gestion des âges : pas de suite pour le moment
  - Égalité : Pas de suite pour le moment

- Sortie de la phase expérimentale
  - Bilan de l'expérimentation
  - Projet de « convention »
  - Définition de nouveaux modes de coopération ARACT/MDE/PRH pour l'année 2016
  - La préparation de la programmation 2016, concernant les coopérations avec les PRH/MDE et la dissémination des outils

- Étude-action violence –MIFE 95 (sur projet 1) :
  - Une étude auprès de 5/6 associations pilotes sur le thème de la prévention de la violence externe
  - Une analyse transversale
  - La production des outils de gestion de la violence externe

Par ailleurs, une réflexion est en cours sur l'appui au déploiement des dispositifs de sécurisation des parcours ainsi que d'évaluation des dispositifs (PF Mobilité, PF sécurisation des parcours,..). D'autres actions pourront être menées en particulier dans le cadre de démarches sectorielles

Projet 9 : Programme de sensibilisation des partenaires sociaux

Pour répondre aux diverses demandes des partenaires sociaux, l' ARACT conçoit des modules de sensibilisation en direction des acteurs adhérents des organisations patronales (employeurs, RRH, …) et des organisations syndicales (DE, DP, CE, et/ou CHSCT)

L'ARACT propose d'intervenir sur une série de thématiques au regard de l'actualité sociale et des demandes des partenaires sociaux : prévention de la pénibilité, prévention des risques psychosociaux, mixité/égalité, etc. Cette offre, qui prend la forme d'une sensibilisation/formation, sera renouvelée.

Il s'agit également de contribuer à des travaux tels que l'organisation d'un colloque, l'appui à l'animation d'un groupe de réflexion interne ou la collaboration sur un projet d'ingénierie.
Développement de partenariats

Projet 10 : Communication

1/ Point d'étape :

1. **Animation des sites web**.
2. **Newsletter**
3. **Développement des réseaux sociaux**
   Un travail important de développement de la présence de l'ARACT sur les réseaux sociaux a été réalisé afin de développer la notoriété. Il s'agit de consolider sa communication auprès de publics motivés par les sujets traités. Ceci afin de mieux diffuser travaux et offres de service.

4. **Évènementiel SQVT** implication forte durant la SQVT avec la co-organisation avec l'ANACT

PERSPECTIVES

- Projet de CRM : intégration de nos bases sur la plateforme E-deal (Formation + intégration)
- Mettre en place une stratégie d'amélioration pour le référencement des pages du site web.
- Maintenir la présence de l'ARACT sur les réseaux sociaux
- Réaliser une enquête de satisfaction sur l'annuaire RPS
- Présence sur les salons (Réseau-Anact)
- Communication projets

	Programme 2016		Activité programmée		Entreprises	Conseil Régional
N°	Thèmes	Projets	Jours	%		
Offre de conseil et d'accompagnement aux entreprises			**620**	**620**		
1	**RPS**	**Information /sensibilisation/ accompagnement court / interventions longues / actions collectives / Ingénierie et capitalisation**		320	dont AP	22
	QVT Changement organisation	**Réponses aux entreprises en matière de TELETRAVAIL (Ateliers séminaires)**		50		26
	pénibilité/sénior	/		190		
	égalité	/		60		
Accompagnement des entreprises, projets sectoriels			**36**	**153**		
2	Prévention des risques	Développement de la prévention des risques dans le secteur des SAP		63		
3	Prévention des risques	Développement de la prévention des risques dans le secteur hospitalier		45		
3	Prévention des risques	Développement de la prévention des risques dans le secteur Médico social		**45**		
Expérimentations en entreprises et R&D			**147**	**189**		
4	QVT organisation, relations de travail et management	Expérimentation **QVT TELETRAVAIL CO_WORKING**		**142**		18
5	QVT Organisation et temps	Expérimentation conciliation des temps, travail à distance		**47**		
Projets partenariaux, territoriaux, études et appuis aux dispositifs publics			**70**	**253**		
6	Santé au travail	Contribution à la pluridisciplinarité en santé au travail		36		
7	Senior, égalité H/F	**PLAN ÉGALITE d'accès à l'emploi et dans le travail**		147		16
8	Dialogue social territorial et AME	**Accompagnement des mutations économiques sur les territoires (approche FILIERE et NUMERIQUE PMUP**		70		36
Appui aux partenaires sociaux			**130**	**130**		
9	RPS, TMS, Pénibilité, égalité	**Programme de sensibilisation des partenaires sociaux aux thèmes portés par l'ARACT**		**130**		10

Communication Transfert			**221**	**221**		
10	Information Communication	**e-communication, événementiels, communication institutionnelle, SQVT**		221		8
		TOTAL		*1566*		**136**

ARACT IDF **budget 2016 ARACT.xlsx**

Item	BUD2016
Prestations de services	112 160
recettes nouvelles à trouver :	
Total Conventions Formation	**-**
TOTAL Prestations de Services	**112 160**
Subventions et Financement sur projets :	
Subventions ANACT	387 840
ANACT / FACT	-
ANACT / FONDS DEDIES (solution de CRM)	-
ANACT / e cursus formation QVT	-
Subvention DIRECCTE / CPER	350 000
Subvention DIRECCTE / BOP 103	150 000
Subvention DIRECCTE / 111	100 000
DIRECCTE/BOP 111 QVT	-
Subvention FSE	200 000
Subvention CONSEIL REGIONAL	150 000
Autres financeurs	50 000
TOTAL Subventions	**1 387 840**
Subvention ARS	-
Subvention ARS HAS	55 000
Subvention ARS MED	150 000
Autres produits	-
TOTAL Financements sur Projets	**205 000**
TOTAL SUBVENTIONS + FINANC/PROJETS	**1 592 840**
Cotisations + autres	-
Produits nets sur cession VMP	-
Profits sur exercices antérieurs	-
Pdts/cessions immos	-
Reprises/prov	-
Transfert de Ch (hors Médéric)ACMS/ e.learning	-
Médéric	-
TOTAL AUTRES	**-**
TOTAL DES CHARGES	**- 1 705 000**
TOTAL DES PRODUITS	**1 705 000**
RESULTAT PREVISIBLE	**0**

1/1

ARACT

12:55

BUDGET 2016

31/03/2016

BUDGET 2016 EN €	Étiquettes de colonnes		
Étiquettes de lignes	BUD2015	REEL2015	BUD2016
Produits	**1 840 125**	**1 893 909**	**1 705 000**
Subventions d'exploitation			
Subventions ANACT	425 969	429 247	387 840
Subvention DIRECCTE / CPER	350 000	350 000	350 000
Subvention DIRECCTE / BOP 103	226 000	226 000	150 000
Subvention DIRECCTE / 111	147 000	100 000	100 000
Subvention CONSEIL REGIONAL	300 000	300 000	150 000
Subvention FSE	200 000	195 422	200 000
Autres subventions			50 000
DIRECCTE/BOP 111 QVT		47 000	
Financements sur projets			
Subvention ARS	80 000	71 435	
Subvention ARS HAS			55 000
Subvention ARS MED			150 000
Prestations de services	**81 156**	**85 437**	**112 160**
Autres produits	**30 000**	**89 368**	
Charges	**-1 840 125**	**-1 786 138**	**-1 705 000**
Achat étude et prestations	**-80 000**	**-51 469**	**-40 000**
Autres achats	**-16 000**	**-11 122**	**-12 000**
locations immobilières			
locations immobilières	-135 000	-132 563	-133 520
Charges locatives	-22 000	-22 460	-22 460
Prime assurance	**-2 900**	**-2 615**	**-3 000**
Entretien / Maintenance			
Entretien / Maintenance	-33 282	-33 984	-32 550
Nettoyage des locaux	-14 500	-10 989	-15 000
honoraires			
honoraires administratifs	-55 000	-54 395	-47 500
Autres honoraires	-28 000	-63 853	-25 000
Personnel extérieur		**-28 560**	**-35 000**
Communication	**-109 860**	**-81 574**	**-130 000**
Transp sur achats			**-1 500**
Déplacement missions réceptions	**-12 000**	**-9 194**	**-15 000**
Frais postaux et télécom	**-13 000**	**-9 798**	**-8 000**
Autres charges	**-3 900**	**-56 995**	**-2 500**
Impôts et taxes	**-85 910**	**-95 780**	**-99 660**
Salaires			
Salaires inclus indemnité retraite	-802 000	-763 172	-700 185
provision congés payés + charges	-2 800	21 038	
Indemnités versées aux salariés		0	
Charges sociales			
Charges sécu sociales + Médéric	-373 491	-324 034	-314 725
Autres charges sociales	-23 178	-21 471	-27 500
Autres charges sociales : transports	-9 624	-7 984	-10 000
Dotation aux amortissements	**-17 680**	**-25 164**	**-29 900**
Provision congés payés			
Total général	**0**	**107 771**	**0**

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-472

DU 16 NOVEMBRE 2016

AUTORISATION DE MISE EN ŒUVRE D'UNE AIDE ECONOMIQUE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC, PORTANT SUR LA GESTION DES DECHETS ET LA REALISATION D'UNE NOUVELLE PLATEFORME DE TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR LA COMMUNE DE BAILLY (78)

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, notamment en ses articles 107 et 108 ;
VU Le Code général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 1511 – 2 ;
VU La délibération n° CR 61-11 du 24 juin 2011 relative à l'adoption de la Stratégie régionale de Développement Economique et d'Innovation ;
VU La délibération n° CR 105-11 du 17 novembre 2011 relative à la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets en Ile-de-France
VU Le régime cadre exempté de notification N°SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 ;
VU La délibération CP 14-627 du 17 octobre 2014 relative à l'attribution de subventions dans le cadre de la politique de prévention et de valorisation des déchets
VU La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
VU Le rapport CP 16-472 présenté par madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;
VU L'avis de la Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation
VU L'avis de la Commission environnement et aménagement du territoire;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique :

Approuve l'avenant n° 1 à la convention n°89-14 relative au soutien régional à la gestion des déchets et à la réalisation d'une nouvelle plateforme de traitement des déchets verts sur la commune de Bailly et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

La Présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE A LA DELIBERATION :

- Projet d'avenant à la convention n°89-14 entre la Région Ile-de-France et Bioyvelines Services

AVENANT N° A LA CONVENTION N°89-14

Relative au soutien régional à la gestion des déchets et à la réalisation d'une nouvelle plateforme de traitement des déchets verts sur la commune de Bailly (78)

ENTRE :

La Région Ile-de-France,

Représentée par Madame Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile de France,

Agissant en exécution de la délibération n° CP XX duXX/XX/2016,

Ci-après dénommée « La Région » ;

ET

Le bénéficiaire dénommé Bio Yvelines Services

Dont le statut juridique est : Société à Responsabilité Limitée

SIRET **:** 418416491 – 00029

Dont le siège social est situé : Gare des matelots – 78 000 VERSAILLES

Ayant pour représentant M André WEIL, gérant

Ci-après dénommé « le bénéficiaire »

ET

La communauté d'agglomération Versailles Grand Parc

Représentée par M François de Mazières, Président

Agissant en exécution de la délibération XX du XX/XX/2016,

Ci-après dénommée « La communauté d'agglomération » ;

Après avoir rappelé :

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015 a eu pour effet de modifier le cadre d'intervention des collectivités territoriales.

Cette loi prévoit notamment une reconfiguration de l'intervention des collectivités territoriales dans le domaine du développement économique et un renforcement du rôle de la Région désormais seule compétente pour attribuer certaines aides.

Par ailleurs, un certain nombre de ces évolutions législatives touchent le bloc communal (communes et groupements) qui ne peuvent plus intervenir sur certains champs, excepté dans le cadre d'un conventionnement avec la Région.

Ces champs sont délimités par le Code général des collectivités territoriales. Ils concernent notamment :

- Le financement des aides ou régimes d'aides (appelés également « dispositifs ») en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques mis en place par la Région (article L 1511-2 alinéa 1 du CGCT)
- L'octroi d'aides ad hoc par délégation de la Région (article L 1511-2 alinéa 2 du CGCT)
- Les subventions aux organismes de prêts d'honneurs (L 1511-7 CGCT)

ARTICLE 1 : Objet :

Le présent avenant à la convention n°89-14 a pour objet, comme le prévoit la loi NOTRe, d'intégrer la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux côtés de la Région Ile de France à la convention sus mentionnée afin de l'autoriser à cofinancer l'aide attribuée à la société Bioyvelines Services. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la création d'un nouvel établissement suite à la relocalisation de cette société sur la commune de Bailly rendue nécessaire par la construction du site de maintenance et de remisage du futur Tram 13 express sur l'emprise actuelle de l'entreprise.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 2 : Montant et modalités de versement de participation de la communauté d'agglomération :

La communauté d'agglomération procédera à un versement direct au profit de Bioyvelines service pour un montant de 150 000€.

Les conditions de versement de la participation de la communauté d'agglomération sont les suivantes :

Article 2.1 : Caducité :

Si à l'expiration du délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration de la communauté d'agglomération de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables. A compter de la date de la première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Article 2.2 : modalités de versement :

Le versement de la subvention de la communauté d'agglomération est effectué sur demande du bénéficiaire. Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Article 2.3 : versement d'avances :

La communauté d'agglomération ne versera pas d'avance au bénéficiaire.

Article 2.4 : versement d'acomptes :

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Article 2.5 : versement du solde :

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée, ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche.

Pour les personnes morales de droit privé, le versement du solde est subordonné à la production des documents suivants :

- Un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme ;
- Un compte rendu financier de l'opération ou de la tranche subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné.

Le comptable assignataire est le comptable public de la Trésorerie de Versailles Municipale.

Article 2.6 : Révision du montant subventionné :

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 2 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 3 du présent avenant. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Communauté d'Agglomération en cas de trop perçu.

ARTICLE 3 : Qualification du régime d'aides d'état :

L'Aide est allouée sur la base du régime d'aides exempté n° SA.40453,relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 ».

Le montant de la subvention attribuée par la communauté d'agglomération est de 150 000 €, soit 5,17 % du montant total des travaux estimés à 2 900 000€. La subvention de la Région Ile de France étant de 5,17 % de ces travaux, le montant total des aides publiques perçues est inférieur à l'intensité d'aide maximale plafonnée à 20% des coûts admissibles.

ARTICLE 4 : Obligations relatives aux aides d'état :

La communauté d'agglomération s'engage à respecter les obligations européennes résultant des réglementations des aides d'état et notamment à attribuer les aides sur le fondement des régimes d'aides d'état.

La communauté d'agglomération s'engage, conformément à l'article L.1511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à communiquer à la Région toutes les aides qu'elle aurait versées sur le fondement d'un régime d'aide d'état.

A cet effet, la Région adresse une demande annuelle à l'ensemble des communes et EPCI du territoire précisant les modalités pratiques de ce recensement.

ARTICLE 5 : Obligations en matière de communication entre le bénéficiaire et la communauté d'agglomération

Les dispositions de l'article 2.3 de la convention n°89-14 sont complétées comme suit :

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la communauté d'agglomération, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution de la communauté d'agglomération pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc » et de l'apposition du logo conformément à la charte de la communauté d'agglomération.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la communauté d'agglomération à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action de la communauté d'agglomération. La communauté d'agglomération ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la communauté d'agglomération est interdite.

ARTICLE 6 :

Toutes les autres dispositions de la convention n°89-14 demeurent inchangées et s'appliquent tant au bénéficiaire qui s'engage à poursuivre la réalisation du projet dont la nature est inchangée qu'à la communauté d'agglomération.

ARTICLE 7 : Plan de financement :

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	**Montant**	**%**	**Libellé**	**Montant**	**%**
Etudes	**125 000,00**	**4,31 %**	**Fonds propres**	**2 600 000,00**	**89,66 %**
Equipements	**135 000,00**	**4,66 %**	**Subvention Région**	**150 000,00**	**5,17 %**
Génie civil	**2 640 000,00**	**91,03 %**	**Subvention CAVGP**	**150 000,00**	**5,17 %**
Total	**2 900 000,00**	**100 %**	**Total**	**2 900 000,00**	**100 %**

Fait à Paris, en trois exemplaires, le

André Weil

Gérant de la société Bio Yvelines Services

Valérie Pécresse

Présidente du

Conseil Régional d'Ile-de-France

François de Mazières

Président de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N°CP 16-473

DU 16 NOVEMBRE 2016

ACTIONS POUR L'ECONOMIE, L'EMPLOI ET LA FORMATION SUR LES TERRITOIRES

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le règlement (CE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis (JOUE n°L352/1 du 24 décembre 2013) ;

VU Le règlement (CE) n°651/2014 de la Commission européenne concernant l'octroi des aides aux projets de recherche et développement (régime d'aide n°SA 40391. JOUE du 26 juin 2014) ;

VU Le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1511-1 à L.1511-8 ;

VU La délibération n° CR 86-07 du 27 septembre 2007 « Emploi et Territoires » et plus particulièrement son article 29 et l'annexe 18 ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;

VU La délibération n° CR 61-11 du 23 juin 2011 relative à l'adoption de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation ;

VU La délibération n° CR 41-09 du 6 mai 2009 relative à la politique régionale de soutien à l'insertion par l'activité économique ;

VU La délibération n° CR 06-12 du 17 février 2012 relative à la politique régionale en faveur des Pactes : adaptation du dispositif ;

VU La délibération n° CP 12-727 du 11 octobre 2012 relative à l'adoption du Pacte pour le développement du territoire de Plaine Commune ;

VU La délibération n° CR 90-12 du 22 novembre 2012 relative à l'approbation d'une nouvelle convention constitutive pour le GIP Emploi Roissy-CDG ;

VU La délibération n° CR 37-13 du 20 juin 2013 relative à l'appui à la structuration des territoires dans le cadre de la politique de soutien aux Pactes : création de Hubstart Paris Région : approbation des nouveaux statuts – Pacte Sud 77 : approbation des statuts de la structure porteuse du Pacte et adhésion, et au financement des entreprises : règlement d'intervention en faveur des associations de prêt d'honneur ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens.

VU La délibération n° CP 13-640 du 17 octobre 2013 relative à l'adoption du Pacte pour le développement du territoire de Sud de Seine

VU La délibération n° CP 10-919 du 17 novembre 2010 relative à l'adoption du Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique sur le territoire de Paris ;

VU La délibération n° CP 13-503 du 11 juillet 2013 relative à l'adoption du Pacte pour le développement du territoire du Sud 77 ;

VU La délibération n° CP13-824 du 20 novembre 2013 relative à l'adoption du Pacte pour le développement du territoire de Val de France ;

VU La délibération n° CP 14-069 du 30 janvier 2014 relative à l'adoption du Pacte pour le développement du territoire Est-Ensemble ;

VU La délibération n° CP 14-747 du 20 novembre 2014 relative à l'adoption du Pacte pour le développement du territoire du Val de Bièvre ;

VU La délibération n° CP 15-399 du 9 juillet 2015 relative à l'adoption du Pacte pour le développement du territoire du Nord-Est 77 ;

VU La délibération n° CP 15-436 du 9 juillet 2015 relative à l'adoption du Pacte pour le développement du territoire de Sénart et Melun Val de Seine ;

VU La délibération n° CP 14-454 du 18 juin 2014 relative à l'adoption du Pacte pour le développement du territoire de Clichy-sous-Bois/Montfermeil ;

VU La délibération n° CP 16-121 du 15 juin 2016 adoptant la convention type des dispositifs «Pactes», la convention type « PDEL-C », la convention type « appui régional à la professionnalisation des acteurs de l'emploi » et de la convention type « soutien à divers organismes »

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;

VU Le budget de la région Ile-de-France pour l'année 2016 ;

VU Le rapport CP 16-473 présenté par Madame la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France;

VU L'avis de la commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation ;

VU L'avis de la commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;

VU L'avis de la commission des finances.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 (Programme de développement économique local ciblé) :

Décide de soutenir au titre du dispositif Programme de développement économique local ciblé le financement de 6 projets détaillés en annexe 2 (fiches projets) à la présente délibération par l'attribution de 6 subventions d'un montant maximum prévisionnel de 171 952 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention conforme à la convention type du dispositif « PDELC » adoptée par délibération n° CP 16-121 du 15 juin 2016 et autorise la présidente à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 171 952 € disponible sur le chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-002 « Appui au développement économique des territoires », action 19100203 « Soutien aux projets de développement économique locaux », nature 657 du budget 2016.

Article 2 (Animation et coordination du Pacte) :

Décide de participer, au titre du dispositif « Animation et coordination du Pacte », au financement de 1 projet détaillé en annexe 2 (fiches projets) à la présente délibération par l'attribution de 1 subvention d'un montant maximum prévisionnel de 25 000 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention conforme à la convention type des dispositifs « Pacte » adoptée par délibération n° CP 16-121 du 15 juin 2016, et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement totale 25 000 € disponible sur le chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-012 « soutien à l'emploi », action 19101201 « Accompagnement dans l'emploi », nature 657 du budget 2016.

Article 3 (Action complémentaire du Pacte) :

Décide de participer au titre du dispositif « Action complémentaire du Pacte » au financement de 6 projets détaillés en annexe 2 (fiches projets) à la présente délibération par l'attribution de 6 subventions d'un montant maximum prévisionnel de 124 500 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention conforme à la convention type des dispositifs « Pacte » adoptée par délibération n° CP 16-121 du 15 juin 2016, et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de 124 500 €.prélevée sur le chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-012 (191012) « Soutien à l'emploi », action 19101201 « Accompagnement dans l'emploi », nature 657 du budget 2016.

Article 4 (Démarrage anticipé) :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter de la date prévisionnelle de démarrage indiquée dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage	Motivation démarrage anticipé
16013156	PDELC : ACCOMPAGNER L'EMERGENCE DU HUB INDUSTRIEL 78 POUR CONFORTER LE TISSU INDUSTRIEL DU TERRITOIRE	CCIR CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE REGION PARIS IDF SERVICE CENTRAUX DG	01/07/2016	Le démarrage anticipé de l'action permet d'assurer la continuité des réalisations et de maintenir la dynamique impulséé par la CCI. Les entreprises, en premier lieu les deux constructeurs automobiles de Seine Avals, sont attachées au rythme de travail qui est calé sur leur calendrier de programmation.
16014192	DEFINITION DE LA STRATEGIE DE POSITIONNEMENT ECONOMIQUE ET DE PROSPECTION DU HAUT VAL D'OISE	COMMU CMNES HAUT VAL D'OISE	01/09/2016	Le démarrage anticipé vise à permettre la mobilisation des partenaires engagés dans le projet et à respecter le calendrier d'élaboration du SRDEII dans lequel doit s'inscrire la réflexion lancée dans le Haut Val d'Oise.
16014750	"EST'PLORATION POSITIVE, LE RENDEZ-VOUS DES INITIATIVES ENGAGEES !" (PDELC)	LES ALCHIMISTES	01/06/2016	dans l'objectif de ne pas interrompre la dynamique engagée avec l'ensemble des acteurs de l'économie (EPT, Conseil départemental, Ville de Montreuil, le Mouvement des entrepreneurs sociaux, entreprises locales) impliqués depuis 6 mois dans la phase préalable de cadrage et construction de l'action.
16013004	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT POST CREATION D'ENTREPRISES – AXE 2 – ACTION 8 DU PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DU CŒUR D'ESSONNE (EX VAL D'ORGE)	CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	09/07/2016	le démarrage anticipé est demandé dans le cadre de la continuité de l'action engagée en 2015 au titre de l'année 1 de ce PDELC.

16014353	ANIMATION ET COORDINATION DU PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE SEINE AVAL	GRAND PARIS SEINE ET OISE	01/09/2016	L'objectif du démarrage anticipé est la continuité de l'animation qui a démarré en 2015.
16014191	RENFORCEMENT, COORDINATION ET PROMOTION DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT SUR L'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	CARPF COMMUNAUTE D AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE	01/07/2016	Le démarrage anticipé est sollicité pour respecter le calendrier de sollicitation du FSE dans le cadre de l'ITI.
16014340	SOUTIEN A L'EMERGENCE D'UN RESEAU D'ENTREPRISES NUMERIQUE « RESONANCE » DANS LE CADRE DU PACTE SUD 77	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES	15/09/2016	pouvoir participer à des évènements promotionnels prévus dès septembre 2016 et ne pas interrompre la dynamique de travail partenariale engagée en amont avec la constitution du réseau.
16014188	ACTION COMPLEMENTAIRE DU PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : COORDONNER LA MISE EN OEUVRE DES CLAUSES SOCIALES D'INSERTION - ANNEE 2	PLAINE CENTRALE INITIATIVE INSERTION EMPLOI	01/01/2016	Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter de la date prévisionnelle de démarrage, compte tenu de la nécessaire continuité des actions engagées en 2015.
16014404	ACTION COMPLEMENTAIRE CONFORTER LE CLUSTER SEINERGY LAB, LIEU D'INNOVATION INTEGRE POUR LES FILIERES ENERGETIQUE ET NOUVELLES MOBILITES (EN PARTICULIER ELECTRO-MOBILITE) EN SEINE AVAL	PLATE FORME EFFICACITE ENERGETIQUE SEINE AVAL	01/08/2016	L'amorçage de cette action visant à conforter le cluster Seinergy Lab a été lancé à compter d'octobre 2015 grâce à un premier soutien régional (action complémentaire du pacte pour le développement du territoire). Cette action a été soldée au 31 juillet, la plateforme énergétique ayant rempli l'ensemble de ses objectifs et obligations. Le démarrage anticipé de l'action se justifie par la volonté de ne pas ralentir la dynamique engagée et d'assurer la continuité du financement régional suite au premier soutien.
16012999	FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DES SECTEURS DE L'ECONOMIE DURABLE – AXE 1 – ACTIONS 1 ET 4 DU PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DU CŒUR D'ESSONNE (EX VAL D'ORGE)	CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	05/10/2016	le démarrage anticipé est demandé pour ne pas interrompre la dynamique engagée par l'agglomération Cœur d'Essonne (lancement du marché à la rentrée 2016).

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-473	Budget	2016

Chapitre	**939 - Action économique**
Code fonctionnel	**91 - Interventions économiques transversales**
Programme	**191002 - Appui au développement économique des territoires**
Action	**19100203 - Soutien aux projets de développement économique locaux**

Dispositif : N° 00000262 - Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés

Dossier	16012968 - DERNIERE ANNEE DE SOUTIEN A LA MISE EN PLACE D'UNE CELLULE DE VEILLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ET DE L'EMPLOI DES TPE-PME - TERRITOIRE VALLEE SUD GRAND PARIS			
Bénéficiaire	P0034128 - VALLEE SUD GRAND PARIS HOTEL DE VILLE D ANTONY			
Localisation	VALLEE SUD GRAND PARIS (EPT2)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
53 600,00 €	TTC	46,64 %	25 000,00 €	

Dossier	16013004 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT POST CREATION D'ENTREPRISES – AXE 2 – ACTION 8 DU PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DU CŒUR D'ESSONNE (EX VAL D'ORGE)			
Bénéficiaire	P0034024 - CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION			
Localisation	CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
50 000,00 €	TTC	50 %	25 000,00 €	

Dossier	16013156 - PDELC : ACCOMPAGNER L'EMERGENCE DU HUB INDUSTRIEL 78 POUR CONFORTER LE TISSU INDUSTRIEL DU TERRITOIRE			
Bénéficiaire	P0023520 - CCIR CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE REGION PARIS IDF SERVICE CENTRAUX DG			
Localisation	COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
192 020,00 €	TTC	26,04 %	50 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-473	Budget	2016

Dossier	16013290 - ANIMATION TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE IMAGE PAR LE POLE MEDIA GRAND PARIS			
Bénéficiaire	P0007937 - POLE MEDIA GRAND PARIS MSH PARIS NORD			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	31 952,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
66 776,00 €	TTC	47,85 %	31 952,00 €	

Dossier	16014192 - DEFINITION DE LA STRATEGIE DE POSITIONNEMENT ECONOMIQUE ET DE PROSPECTION DU HAUT VAL D'OISE			
Bénéficiaire	R30711 - COMMU CMNES HAUT VAL D'OISE			
Localisation	CC HAUT VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
50 000,00 €	TTC	40 %	20 000,00 €	

Dossier	16014750 - "EST'PLORATION POSITIVE, LE RENDEZ-VOUS DES INITIATIVES ENGAGEES !" (PDELC)			
Bénéficiaire	EXM00103 - LES ALCHIMISTES			
Localisation	EST ENSEMBLE (EPT8)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
86 200,00 €	TTC	23,2 %	20 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000262 - Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	171 952,00 €

Total sur l'imputation 939 - 91 - 191002 - 19100203	171 952,00 €

Chapitre	**939 - Action économique**
Code fonctionnel	**91 - Interventions économiques transversales**
Programme	**191012 - Soutien à l'emploi**
Action	**19101201 - Accompagnement dans l'emploi**

Dispositif : N° 00000774 - Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-473	Budget	2016

Dossier	16014353 - ANIMATION ET COORDINATION DU PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE SEINE AVAL				
Bénéficiaire	P0034120 - GRAND PARIS SEINE ET OISE				
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	25 000,00 €			Code nature	65734
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
52 000,00 €	TTC		48,08 %	25 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000774 - Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €

Dispositif : N° 00000775 - Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire

Dossier	16012994 - STRUCTURATION DU RESEAU DE CLUBS D'ENTREPRISES ET D'ENTREPRENEURS SUR LE SUD DES HAUTS-DE-SEINE				
Bénéficiaire	P0032009 - BPE SUD DE SEINE PROMOTION ENTREPRISES				
Localisation	VALLEE SUD GRAND PARIS (EPT2)				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	18 500,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
43 500,00 €	TTC		42,53 %	18 500,00 €	

Dossier	16012999 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DES SECTEURS DE L'ECONOMIE DURABLE – AXE 1 – ACTIONS 1 ET 4 DU PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DU CŒUR D'ESSONNE (EX VAL D'ORGE)				
Bénéficiaire	P0034024 - CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION				
Localisation	CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	25 000,00 €			Code nature	65734
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
50 000,00 €	TTC		50 %	25 000,00 €	

Dossier	16014188 - ACTION COMPLEMENTAIRE DU PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : COORDONNER LA MISE EN OEUVRE DES CLAUSES SOCIALES D'INSERTION - ANNEE 2				
Bénéficiaire	P0010519 - PLAINE CENTRALE INITIATIVE INSERTION EMPLOI				
Localisation	VAL DE MARNE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	25 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
125 203,00 €	TTC		19,97 %	25 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-473	Budget	2016

Dossier	16014191 - RENFORCEMENT, COORDINATION ET PROMOTION DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT SUR L'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE				
Bénéficiaire	P0034129 - CARPF COMMUNAUTE D AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE				
Localisation	CA ROISSY PAYS DE FRANCE (95-VAL D'OISE)				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	10 000,00 €			Code nature	65734
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
32 463,00 €	TTC		30,8 %	10 000,00 €	

Dossier	16014340 - SOUTIEN A L'EMERGENCE D'UN RESEAU D'ENTREPRISES NUMERIQUE « RESONANCE » DANS LE CADRE DU PACTE SUD 77				
Bénéficiaire	EX000527 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES				
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	25 000,00 €			Code nature	65734
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
85 580,00 €	TTC		29,21 %	25 000,00 €	

Dossier	16014404 - ACTION COMPLEMENTAIRE CONFORTER LE CLUSTER SEINERGY LAB, LIEU D'INNOVATION INTEGRE POUR LES FILIERES ENERGETIQUE ET NOUVELLES MOBILITES (EN PARTICULIER ELECTRO-MOBILITE) EN SEINE AVAL				
Bénéficiaire	EXM00510 - PLATE FORME EFFICACITE ENERGETIQUE SEINE AVAL				
Localisation	COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	21 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
57 500,00 €	HT		36,52 %	21 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000775 - Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	124 500,00 €

Total sur l'imputation 939 - 91 - 191012 - 19101201	149 500,00 €

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012994

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : STRUCTURATION DU RESEAU DE CLUBS D'ENTREPRISES ET D'ENTREPRENEURS SUR LE SUD DES HAUTS-DE-SEINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	43 500,00 €	42,53 %	18 500,00 €
	Montant Total de la subvention		18 500,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-400
19101201- Accompagnement dans l'emploi

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BPE SUD DE SEINE PROMOTION ENTREPRISES
Adresse administrative : 55 RUE ALPHONSE PLUCHET
92220 BAGNEUX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Claude DUCHANGE, Président

Date de publication au JO : 2 juin 2007

N° SIRET : 49066935500011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire
Rapport Cadre : CR06-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Dans le cadre du Pacte pour le développement du territoire de Sud de Seine et dans le contexte de réforme territoriale, l'enjeu de l'organisation et de la structuration des réseaux d'entreprises a été mis en évidence. Les principaux objectifs de cette subvention régionale sont donc :
- d'aider à la poursuite du travail de structuration et d'organisation de cette démarche de fédération des clubs existants à l'échelle du nouveau territoire de l'EPT Vallée Sud Grand Paris ;
- d'accompagner le développement, la pérennité des entreprises et les coopérations avec les acteurs du territoire pour permettre le développement de l'emploi ;
- de mener à bien des projets concrets (conférence, évènement, manifestation...) permettant de renforcer l'attractivité du territoire de Vallée Sud Grand Paris ;
- de développer le nombre d'adhérents afin de contribuer à l'équilibre du modèle économique dans la

durée.
Il est souligné que l'association est dotée d'une charte d'éthique déontologique qui s'impose aux adhérents.

Description :

I. Contexte territorial du projet.

Face aux nombreuses initiatives impulsées sur le sud Hauts-de-Seine et portées par de nombreux partenaires (institutions, chambres consulaires, syndicats patronaux, clubs d'entreprises locaux…), Sud de Seine Promotion Entreprises a pour ambition d'apporter plus de cohésion, de savoir-faire et à terme de mettre en place une plate-forme logistique commune afin de pouvoir produire des évènements porteurs et ciblés faisant référence sur le territoire. Il s'agit de générer des actions de grande envergure dans les domaines du développement économique, de l'emploi et de l'attractivité territoriale.

Il est rappelé que le tissu économique du sud des Hauts-de-Seine se compose de jeunes et de petites entreprises, 90 % ayant moins de 10 salariés et 50 % ayant moins de 5 ans d'existence. Ces caractéristiques rendent nécessaire une organisation sous la forme d'un réseau plus structuré, à même de mener des actions et des évènements qualitatifs et de plus grande dimension.

Une première année de soutien a permis de démontrer le très grand intérêt d'une telle démarche et la nécessité d'accompagner une année supplémentaire la montée en puissance de cette collaboration fédératrice à l'échelle de l'EPT, de cet interclubs d'entreprises afin d'asseoir sa pérennité et devenir l'interlocuteur principal des acteurs institutionnels.

II. Contenu du plan d'actions.

Le plan d'actions s'articule autour de plusieurs axes (dans une logique de responsabilité sociétale et environnementale) pour répondre aux besoins des entreprises, des habitants et des partenaires institutionnels, à l'échelle des 11 communes qui composent l'EPT Vallée Sud Grand Paris :
- augmentation du nombre d'adhérents par le biais notamment de campagnes de communication intercommunale, d'une stratégie numérique et d'une politique de développement via tous les outils de communication contemporains (site internet renouvelé, démarche autour des réseaux sociaux, publication de plaquettes avec tous les adhérents et des newsletters pour porter l'actualité au-delà des stricts supports numériques) ;
- adoption d'un nouveau nom permettant d'identifier clairement les objectifs de cet interclubs et le territoire sur lequel il intervient (Vallée Sud Grand Paris) ;
- développement des liens existants avec les partenaires (autres clubs, PLATO, etc…) ;
- organisation d'évènements fédérateurs interclubs (réseaux) permettant de renforcer la fédération des clubs locaux existants, de fédérer des courants d'affaires locaux et d'être l'interlocuteur des acteurs institutionnels, capable de toucher un maximum d'entreprises pour mener des actions et diffuser l'information (exemple : mobilisation dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de l'Internationalisation ; mobilisation dans le cadre de forum emploi ou de dispositifs régionaux comme les passerelles entreprises...) ;
- mise en place de partenariats avec l'EPT Vallée Sud Grand Paris notamment dans le domaine des clauses sociales (action qui donne de très bons résultats, qui avait été soutenue au démarrage par la Région dans le cadre du Pacte territorial) afin d'augmenter l'effet de levier et de répondre aux besoins des adhérents.

Le fil conducteur de ce plan d'actions devra être le développement de l'attractivité, le soutien à l'activité des entreprises, le développement de l'emploi, de la formation et de l'apprentissage.

Moyens mis en œuvre :

L'organisation globale de cette action sera pilotée et animée par le Club Sud de Seine Promotion Entreprises. Un salarié (H-F) est chargé de la mise en œuvre du plan d'actions. Un comité de pilotage se réunira au moins à deux reprises (à mi parcours et à la fin du partenariat) afin d'informer la Région Ile-de-France et les différents partenaires (Etat, Région, Département, EPT, Chambres consulaires, Pôle Emploi, la Mission Locale, la Maison des Entreprises et de l'Emploi...), de l'état d'avancement des projets, des résultats, des difficultés et des perspectives pour l'avenir quant au modèle économique.
La Région sera informée en amont des manifestations et évènements organisés.
Il est rappelé qu'il sera fait mention du soutien de la Région Ile-de-France sur tous les supports de communication ou lors des évènements organisés par l'association.

Intérêt régional :

Cette action s'inscrit dans le cadre du Pacte pour le développement du territoire approuvé en Commission permanente du 17 octobre 2013 (CP n°13-640) et plus particulièrement dans l'axe 2 « Favoriser le développement des entreprises, notamment des TPE-PME », action 7 « Soutenir le développement de l'activité des PME du territoire pour développer l'emploi au profit des habitants ».
Cette action s'inscrit aussi dans la déclinaison du programme du nouvel exécutif régional, en contribuant à restaurer un climat de confiance pour les entrepreneurs, à agir pour le développement de l'attractivité et à développer l'emploi francilien.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :

Les entreprises du territoire Vallée Sud Grand Paris, les clubs d'entreprises existants, les acteurs de l'économie sociale et solidaire...

Détail du calcul de la subvention :

Au titre de l'action complémentaire, le niveau d'intervention de la Région Ile-de-France est plafonné à 50% des dépenses éligibles dans une limite de 75 000 € sur 3 ans. A ce jour, dans le cadre de ce Pacte en cours, 56 500 € ont déjà été votés par la Commission permanente dans le cadre des actions intitulées : "favoriser l'implication locale et sociétale des entreprises - Mise en place et animation d'un réseau des acteurs pour les clauses sociales » (CP n°13-640 en date du 17 octobre 2013) ; « organisation du 1er prix de l'entrepreneur » (CP n°15-163 en date du 9 avril 2015) ; « soutien à la structuration du réseau de clubs d'entrepreneurs et d'entreprises sur le sud des Hauts-de-Seine » (CP n°15-407 en date du 9 juillet 2015). Il reste donc 18 500 € à engager potentiellement selon le plan d'actions du Pacte.
La subvention de 18 500 € demandée dans le cadre de ce projet correspond à 42,53 % du coût total de l'action évaluée à 43 500 €.

Localisation géographique :

- VALLEE SUD GRAND PARIS (EPT2)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel pour la mise en place de l'action	23 000,00	52,87%
Frais de communication (site internet, newletter, plaquette, film...)	10 500,00	24,14%
Prestations extérieures pour logistique, réservation de salle, organisation des évènements...	10 000,00	22,99%
Total	43 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres de l'association, sponsors...	22 000,00	50,57%
Région Ile-de-France	18 500,00	42,53%
EPT Vallée Sud Grand Paris	3 000,00	6,90%
Total	43 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	18 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	21 500,00 €
	Montant total	21 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012968

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DERNIERE ANNEE DE SOUTIEN A LA MISE EN PLACE D'UNE CELLULE DE VEILLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ET DE L'EMPLOI DES TPE-PME - TERRITOIRE VALLEE SUD GRAND PARIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	53 600,00 €	46,64 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-65734-191002-400
19100203- Soutien aux projets de développement économique locaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VALLEE SUD GRAND PARIS HOTEL DE VILLE D ANTONY
Adresse administrative : PL DE L HOTEL DE VILLE
92160 ANTONY
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur Jean-Didier BERGER, Président

N° SIRET : 20005796600018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés
Rapport Cadre : CR86-07 du 27/09/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1er décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Dans le cadre du Pacte pour le développement du territoire de Sud de Seine (Hauts-de-Seine) renouvelé lors de la Commission permanente du 17 octobre 2013 (CP n°13-640), il est prévu de « soutenir le développement de l'activité des PME du territoire pour développer l'emploi au profit des habitants » (cf. action 7).
Avec l'aide du soutien financier de la Région Ile-de-France, la Communauté d'agglomération Sud de Seine a commencé à mettre en place en 2014 une cellule de veille qui a pour objet la connaissance fine du tissu économique et des entreprises, permettant de développer des actions concrètes en direction des TPE-PME pour le développement de l'activité et de l'emploi.
Il est indispensable de renouveler une dernière année de soutien car ce Programme de Développement

Economique Local Ciblé (PDELC) est la clé de voûte qui permet le lancement ou contribue à l'efficacité d'autres actions à l'échelle du nouvel Etablissement Public Territorial (EPT) : Vallée Sud Grand Paris.

Description :

I. Contexte territorial du projet.

L'EPT Vallée Sud Grand Paris créé le 1er janvier 2016, regroupe les Communautés d'agglomération de Sud de Seine, des Hauts-de-Bièvre et la Communauté de Communes de Châtillon-Montrouge ; il mène une politique volontariste de soutien au développement de l'activité économique et de l'emploi sur 11 communes des Hauts-de-Seine : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Chatenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge et Sceaux.
Le territoire compte 390 314 habitants, regroupe 23 595 établissements et 149 961 emplois. Le stock d'établissements augmente de 5% à 6% par an depuis 2012. Ce dynamisme se retrouve dans les créations d'entreprises, avec 3 975 créations en 2014, soit un taux de création de 15,8 %, identique à celui des Hauts-de-Seine. Le tissu économique se compose de petites entreprises, 74 % n'ont pas de salarié et 94 % ont moins de 10 salariés.

Au regard du développement de ce territoire et de ses principales caractéristique, la mise en place d'une cellule de veille est nécessaire afin d'accompagner le développement des entreprises, de construire des actions d'emploi et de formation, notamment avec les TPE qui représentent un gisement d'emplois important.

II. Plan d'actions prévisionnel du PDELC.

Avec le soutien financier de la Région Ile-de-France, cette cellule de veille devra pour cette dernière année :
- changer d'échelle avec la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information économique auprès de l'ensemble des acteurs du territoire, soit 11 communes au total. Au-delà de l'acquisition des bases de données, une analyse fine du tissu économique devra permettre la réalisation de 2 notes de conjoncture généraliste par an, déclinée ensuite en notes spécialisées "entreprises", "emploi" et "immobilier d'entreprises" . Afin de répondre aux besoins de la Région et du Département, l'analyse du marché du travail intégrera notamment le suivi des données RSA, de la demande d'emploi et de la situation du marché du travail afin de permettre le développement (ou l'ajustement) de formations adaptées au territoire ;
- accompagner les entreprises dans leur développement ou dans leurs difficultés. Il s'agira notamment d'identifier le plus en amont possible les défaillances d'entreprises, faisant écho à la cellule de veille économique régionale ; cette veille, qui combine visites de terrain et analyses statistiques, permettra de répondre au mieux aux besoins des chefs d'entreprises et de mettre en place des actions appropriées en lien avec les partenaires de l'emploi et du développement économique (Etat, Région, Pôle Emploi, Mission Locale...)... ;
- favoriser le rapprochement entre les entreprises et les demandeurs d'emploi du territoire, en lien avec Pôle Emploi, la Mission Locale, la Maison de l'Emploi des Hauts-de-Bièvre et l'interclubs d'entreprises mis en place et soutenu par la Région Ile-de-France dans le sud des Hauts-de-Seine. Cette action doit contribuer à la mise en place de passerelles entreprises, de chantiers écoles (dispositifs régionaux) permettant de mieux répondre aux attentes des entreprises et demandeurs d'emploi.

S'agissant de la dernière année de soutien financier régional pour la création et mise en place de cette cellule de veille, Vallée Sud Grand Paris présentera à la Région et aux partenaires associés les modalités de poursuite de cette action dans la durée.

Moyens mis en œuvre :

Les moyens mis en œuvre se déclinent de la façon suivante : portage et animation par un cadre A, acquisition de bases de données et d'abonnements web nécessaires à la mise en œuvre des actions.
Le comité des partenaires se réunira trois fois : au début, a mi-parcours et à la fin de l'action pour en dresser un bilan exhaustif. A ce stade, en fonction des axes, il est composé de la Région Ile de France, des Chambres consulaires, de Pôle emploi, de la Mission Locale, de la Direccte UT 92, du Président de l'interclubs d'entreprises, des partenaires associés à l'un ou plusieurs axes.
Le soutien régional à cette action sera mentionné sur tous les supports produits par l'EPT.

Intérêt régional :

Cette action est la déclinaison concrète du Pacte pour le développement du territoire. Elle s'inscrit dans l'action 7 intitulée : « soutenir le développement de l'activité des PME du territoire pour développer l'emploi au profit des habitants ». Elle s'inscrit aussi dans le cadre des orientations du nouvel exécutif axées sur le soutien à l'emploi et aux entreprises, sur un territoire formé de 11 communes.
Cette action avait émergé dans le cadre des ateliers thématiques qui avaient regroupé les acteurs du territoire et qui avaient contribué à la co-construction d'un plan d'actions partagé.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :

Chefs d'entreprises, en particulier des PME-TPE; demandeurs d'emplois, salariés…

Détail du calcul de la subvention :

Au titre du programme de développement économique local ciblé, le niveau d'intervention est plafonné à 50% des dépenses éligibles dans une limite de 50 000 euros par an. Dans le cas présent, le coût global de cette opération est de 53 600 euros et un financement est demandé à hauteur de 25 000 euros, soit 46,64 %. Il s'agit de la troisième et dernière année d'intervention dans le cadre de ce PDELC.

Localisation géographique :

- VALLEE SUD GRAND PARIS (EPT2)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel liées à l'action	43 600,00	81,34%
Communication et acquisition de bases de données, abonnements...	10 000,00	18,66%
Total	53 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
EPT Vallée Sud Grand Paris	28 600,00	53,36%
Région Ile-de-France	25 000,00	46,64%
Total	53 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2015	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	10 000,00 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	25 000,00 €
	Montant total	60 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012999

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DES SECTEURS DE L'ECONOMIE DURABLE – AXE 1 – ACTIONS 1 ET 4 DU PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DU CŒUR D'ESSONNE (EX VAL D'ORGE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	50 000,00 €	50,00 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-65734-191012-400
19101201- Accompagnement dans l'emploi

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION
Adresse administrative : 1 PLACE SAINT EXUPERY
91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur OLIVIER LEONHARDT, Président

N° SIRET : 20005785900015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire
Rapport Cadre : CR06-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 05 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 04 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : le démarrage anticipé est demandé pour ne pas interrompre la dynamique engagée par l'agglomération Cœur d'Essonne (lancement du marché à la rentrée 2016).

Objectifs :
L'objet du projet est de favoriser le développement de l'économie durable, un secteur de l'économie à part entière, par une offre de services adaptée, d'une part, et en devenant un lieu d'expérimentation de l'économie circulaire, d'autre part.

Contexte territorial :

Depuis le 1er janvier 2016, la Communauté d'agglomération du Cœur d'Essonne réunit les ex Communauté d'agglomération du Val d'Orge et Communauté de communes de l'Arpajonnais (hormis trois

communes qui ont rejoint la Communauté de communes « entre Juine et Renarde »), élargissant d'autant le territoire d'action du Pacte.
Elle rassemble plus de 194 000 habitants, et près de 60 000 emplois. Par ailleurs, elle fait partie de l'ensemble Grand Paris Portes Sud (avec la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud) territoire faisant l'objet d'un Contrat d'Intérêt National.

Le tissu économique de cette nouvelle agglomération est largement constitué de petites entreprises, TPE, PME et quelques ETI. Ces entreprises installées sur des secteurs économiques plutôt traditionnels (artisanat, commerce, logistique, services) ne constituent pas des marqueurs territoriaux mais jouent un rôle d'amortisseur social et redémarrent rapidement quand la situation économique devient plus favorable.

Néanmoins, porté par une volonté de favoriser le développement des activités innovantes autour notamment de l'écologie industrielle et l'éco construction, des circuits courts agricoles et de l'ESS, Cœur d'Essonne Agglomération souhaite renforcer l'installation du développement durable comme marqueur territorial (axe 1 du Pacte).
Cette ambition doit se traduire par une densification et l'implantation d'entreprises positionnées sur ces secteurs relevant localement de l'économie durable. Alors que le tissu existant propose essentiellement des postes de formation classique et niveau moyen (vente, gestion, administration…). La complémentarité de la chaîne de valeur économique sur ces secteurs permettra de créer des postes à la fois faiblement et hautement qualifiés, répondant aux besoins d'une partie de la population.

Par ailleurs, se dessine sur le territoire, partant du Pôle Sud Francilien et traversant les espaces rendus disponibles pour le développement sur l'ex BA217 un « axe du développement durable » propice à l'expérimentation, l'installation et au développement d'entreprises nouvelles, structuré à partir des grands projets économiques :
- Val Vert Croix Blanche : centre dédié à l'éco- construction et l'habitat durable en Essonne,
- l'ex Base Aérienne 217 avec la première réserve foncière d'Ile de France et ses projets de développement d'activités économiques innovants et la création d'un lotissement de maraîchage biologique,
- la proximité de l'Ecosite de Vert-Le-Grand avec la SEMARDEL.

Par cette action, l'agglomération souhaite développer une stratégie volontariste et exigeante, se doter d'une coordination des acteurs/partenaires (AEE, CCIE, commercialisateurs, promoteurs, acteurs de l'économie durable…) et de services d'accompagnement, de veille économique et d'accueil des projets innovants et de nouvelles entreprises dans ce secteur.

Description :

Il comporte deux volets :

1. Favoriser le développement de l'économie durable

Ce positionnement devrait permettre la mise en place de projets et expérimentations économiques innovantes dans le domaine de l'économie durable en y impliquant :
- les entreprises,
- une mobilisation d'acteurs identifiés,
- une offre de services adaptée.

L'offre de services devra permettre :
- de favoriser l'émergence, l'implantation et le développement des initiatives innovantes en lien avec stratégie de l'économie durable de Cœur d'Essonne Agglomération, notamment territoire en lien avec les projets économiques : Val Vert Croix Blanche et l'ex- BA 217,
- d'avoir une écoute sur les besoins de formations liées au développement de ces activités,

- d'identifier les besoins d'immobiliers adaptés aux entreprises du domaine de l'économie durable.

Dans cette offre de services sera prise en compte la création d'entreprise avec des actions spécifiques aux entreprises de l'ESS.
En effet, dans le cadre du PACTE 1, l'agglomération a mobilisé l'ensemble des partenaires locaux œuvrant pour le développement de l'économie durable et notamment l'Economie sociale et solidaire afin d'organiser une gouvernance partagée et définir une stratégie de promotion et de sensibilisation de l'ESS.
Cœur d'Essonne Agglomération propose aux créateurs d'entreprise du territoire une antenne du service développement économique pour les accueillir, les accompagner, les informer et les suivre personnellement dans leurs projets.
L'ambition est aujourd'hui de renforcer cet accompagnement en direction des projets relevant de l'économie durable, notamment en s'associant aux partenaires du territoire dédiés à ces questions.
Des conventions de partenariats ont donc été passées avec Essonne active et ESSCOOP, qui vont permettre la mise en œuvre de trois types d'actions sur le territoire Cœur d'Essonne :

- Expertiser / Accompagner à, la gestion entrepreneuriale d'un projet, la recherche d'un modèle économique et financier viable, la pérennisation d'emplois, au lancement / suivi de l'activité.
- Proposer des solutions de financements diversifiées,
- Sensibiliser / Faire se rencontrer, des groupes d'acteurs et de professionnels intervenants dans des sphères différentes : réseaux bancaires, chefs d'entreprises, conseils d'entreprises, réseaux associatifs, entreprises solidaires, élus locaux, acteurs publics, etc.
- D'un parcours de formation relatif au calibrage et développement de l'activité.

Cette offre de service s'appuiera sur des partenariats issus du réseau des acteurs :
Pour cela une mobilisation des partenaires sera nécessaire : Il s'agira donc également d'organiser et d'animer le réseau des acteurs qui seront identifiés.

Initialement construit autour des partenaires locaux du Val d'Orge œuvrant principalement pour le développement de l'économie sociale et solidaire, dans le cadre du Pacte1, il s'agit aujourd'hui d'élargir la mobilisation de nouveaux partenaires sur l'ensemble du territoire Cœur d'Essonne agglomération afin d'organiser une gouvernance partagée et définir une stratégie de promotion et de sensibilisation de l'économie durable, créatrice d'emplois.
La collectivité assurera l'animation et la professionnalisation de ce réseau à travers l'organisation de réunions permettant, d'échanger, de mettre en œuvre les actions de la stratégie de promotion et de sensibilisation de ce secteur sur le territoire.

2. Devenir un lieu d'expérimentation de l'économie circulaire

Un étude sur l'économie circulaire a été lancée en 2015 et se poursuit en 2016, élargie au nouveau périmètre de Cœur d'Essonne. L'objectif est de créer les opportunités de développement permettant de réduire les impacts environnementaux et socio-économiques, de réduire les flux de matière ou d'énergie et leurs impacts éventuels, de favoriser le développement d'emplois locaux et d'instaurer une dynamique d'acteurs concernés par les sujets identifiés.

Pour atteindre cet objectif, cette étude se décline en plusieurs axes :

- Une culture partagée dans une démarche partenariale

La notion d'économie circulaire, d'écologie industrielle résonne de manière différente pour l'ensemble des parties prenantes (partenaires Val Vert, BA217…). Il s'agit donc de partager une culture, une ambition et des projets afin de consolider le groupe partenarial. Le projet Cite Val Vert a pour but de réunir ces partenaires, de proposer un cadre d'élaboration de projets et pourrait porter cette démarche à vocation

opérationnelle et industrielle autour de la thématique de l'économie circulaire. OREE est également partenaire de la Cité Val Vert et suit la démarche partenariale de construction du projet d'établissement.

• Des actions opérationnelles et expérimentales

L'ambition à moyen terme est celle de faire naître des expérimentations nées notamment des groupes de travail OREE et ciblant l'éco construction. Ce deuxième volet permettrait de passer à une phase plus opérationnelle, permettant de marquer le territoire et de construire une offre de service appuyée sur des réussites et des savoir-faire.

Pour cela, une étude l'étude sur l'économie circulaire – en lien avec les grands projets économiques du territoire- sera engagée. Elle comportera 3 phases :

✓ Phase 1 Collecte et analyse des données :

- Livrables attendus :
- Une liste des entretiens à réaliser et le recensement des réseaux d'acteurs et dynamiques économiques, les comptes-rendus de ces entretiens
- Une liste de la bibliographie et une base de données pour la phase 2
- Un rapport de phase 1 comprenant l'analyse des données, et la mise en avant des enjeux environnementaux, socio-économiques, d'aménagement et d'urbanisme, les potentialités de déclinaison de ces enjeux dans le développement économique avec quelques pistes de bonnes pratiques et d'actions phares à déployer en phase 3.
- Une plaquette de sensibilisation aux enjeux environnementaux et aux solutions de l'économie circulaire

✓ Phase 2 : Analyse du métabolisme urbain

- Livrables attendus :
- Un schéma de synthèse représentant les flux territoriaux
- Un rapport de phase 2 comprenant l'analyse des données : les flux émergents, les interactions économiques porteuses, les scénarii prospectifs, les enjeux à court, moyen et long terme.

✓ Phase 3 : Mise en œuvre d'une dynamique de suivi des projets identifiés

- Identification des synergies potentielles
- Mobilisation d'un échantillon d'entreprises, de partenaires, concertation et animation de réunions :
o Animation d'ateliers avec les entreprises
o Visite d'entreprises
o Recherche de synergies éco-industrielles
o Restitution aux entreprises
- Proposition d'une stratégie pour la conduite des actions :
o Recommandations stratégiques et prospectives à l'échelle du territoire
o Co-élaboration d'un plan d'action

- Livrables attendus :
- Des compte-rendu et rapports suite aux ateliers et visites.
- Un rapport de phase 3 comprenant la feuille de route : recommandations stratégiques et prospectives, plan d'action avec tableau de suivi, zoom sur leur faisabilité, indicateurs de suivi.

Moyens mis en œuvre :

Un agent de l'agglomération en coordonnera la mise en œuvre :
Le recours à des prestations extérieures, prestations d'études, ingénierie de projets et communication/promotion est également prévu.

Le suivi de l'avancée et des résultats du programme s'organisera avec :
- 3 réunions trimestrielles du réseau d'acteurs permettant d'échanger avec les acteurs sur l'offre de service
-1 comité de pilotage par axe
-3 comités techniques afin de suivre la conduite de projets sur chacun des 2 axes.

Modalités d'évaluation/Indicateurs :

Volet 1 :

- Nombre d'entreprises mobilisées dans la démarche,
- Nombre d'acteurs actifs au sein du réseau
- Diversité des acteurs identifiés et engagés dans l'offre de service,

- Offre de services définie,

- Services mis en œuvre.

Volet 2 :

- Réalisation des livrables de l'étude (cf. ci-dessus)
- Nombre de réunions des groupes de travail,
- Définition d'un plan d'action,
- Piste d'actions identifiées.
- Premières actions éventuellement mises en place

Intérêt régional :
Cette action s'inscrit dans la politique régionale en faveur du développement économique et de l'emploi.
Elle figure au plan d'action du Pacte pour le développement du territoire de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, voté en commission permanente le 20 novembre 2014 (rapport CP 14-720) et porté désormais par la Communauté d'agglomération de Cœur d'Essonne. Elle participe, dans l'axe 1 «faire du développement durable le marqueur territorial de Cœur d'Essonne», à la mise en œuvre des actions 1 « repérer et lancer des actions exploratoires et expérimentales d'économie circulaire » et 4 « constituer l'offre d'accueil des entreprises dans le domaine du développement durable »

L'octroi de la subvention correspondante donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Entreprises des secteurs de l'économie durable (volet 1) et entreprises de l'agglomération (volet 2 économie circulaire)

Détail du calcul de la subvention :
Au titre de l'action complémentaire, le niveau d'intervention est plafonné à 50% des dépenses éligibles dans une limite de 75 000 euros pour trois ans. Dans le cas présent, le coût global de cette opération est de 50 000 € et un financement est demandé à hauteur de 25 000 €, soit 50,00 % du coût total de l'action.

Localisation géographique :
- CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise en place des actions et animation des partenaires (charges de personnel)	10 000,00	20,00%
Prestations externes	40 000,00	80,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Cœur d'Essonne agglomération	25 000,00	50,00%
Région Ile-de-France	25 000,00	50,00%
Total	50 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 500,00 €
2018	12 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	42 345,32 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	25 000,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	20 000,00 €
	Montant total	87 345,32 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013004

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT POST CREATION D'ENTREPRISES – AXE 2 – ACTION 8 DU PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DU CŒUR D'ESSONNE (EX VAL D'ORGE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	50 000,00 €	50,00 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-65734-191002-400
19100203- Soutien aux projets de développement économique locaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION
Adresse administrative : 1 PLACE SAINT EXUPERY
91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur OLIVIER LEONHARDT, Président

N° SIRET : 20005785900015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés
Rapport Cadre : CR86-07 du 27/09/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 09 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 8 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : le démarrage anticipé est demandé dans le cadre de la continuité de l'action engagée en 2015 au titre de l'année 1 de ce PDELC.

Objectifs :
L'objet du projet est de développer une offre de services pour l'accompagnement des entreprises post création, initié lors de la première année du PDELC, selon les deux axes suivants :

1 : Pérenniser l'offre globale d'accompagnement en s'appuyant sur un ensemble d'actions, outils et évènements dédiés au développement des jeunes entreprises (entretien de suivi post création, formations, outils de reporting, speed business meeting, partage d'expérience…), en l'étendant à l'ensemble du périmètre de la nouvelle Communauté d'agglomération.

2 : Animer les nouveaux espaces dédiés à l'entrepreneuriat de Cœur d'Essonne.
Contexte territorial

Depuis le 1er janvier 2016, la Communauté d'agglomération du Cœur d'Essonne réunit l'ex Communauté d'agglomération du Val d'Orge et l'ex Communauté de communes de l'Arpajonnais (hors trois communes qui ont rejoint celle d'« entre Juine et Renarde »).
Elle rassemble plus de 194 000 habitants et près de 60 000 emplois. Par ailleurs, elle fait partie de l'ensemble Grand Paris Portes Sud (avec la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud), territoire qui fait l'objet d'un Contrat d'Intérêt National.

Une priorité : le soutien au développement de l'entrepreneuriat sur le territoire

La stratégie de développement économique appuyée sur l'entrepreneuriat a permis de faire naître une offre territoriale favorable à la création d'entreprise et a permis l'accompagnement et l'installation de plus de 180 entreprises sur le territoire.
La Communauté d'agglomération a ainsi ouvert dès 2007 une antenne au service développement économique pour accueillir, accompagner, informer et suivre personnellement les créateurs d'entreprises du territoire dans leurs projets.
Aujourd'hui, ont été comptabilisés, depuis sa création, plus de :
- 492 projets de créations suivis
- 184 créations d'entreprises
- 55 porteurs de projets qui ont repris une activité.

Plusieurs actions de conseil, de soutien à la création et au développement ont été mises en place:

✓ semaine de la création dans les quartiers politique de la ville. En 2014, 120 habitants sensibilisés.
✓ Sensibilisation à l'entrepreneuriat autrement sur le forum ESS en Val d'Orge.
✓ En 2013 lancement d'un concours d'idée à la création d'activité. Sur les éditions 2013 et 2014 plus de 50 dossiers déposés.
✓ L'antenne « rendez-vous des créateurs » : rendez-vous individuels où le porteur de projets est accompagné jusqu'à la création de son activité.
✓ Les formations informatiques
✓ Le club des entrepreneurs du Val d'Orge : lieu d'échanges et de formations thématiques (gestion, communication, prospection…). Ce club, de 60 membres actifs, vise à rompre l'isolement du jeune entrepreneur dans la phase de démarrage. Cette phase est critique dans la survie de la jeune entreprise. C'est un véritable lieu d'échange et de dialogue avec les autres créateurs, les partenaires spécialisés.

L'ambition du territoire et d'aller plus loin, constatant qu'une fois leur création d'entreprise avérée, il est plus difficile de mobiliser les dirigeants qui disposent de moins de temps et souhaitent une offre de service adaptée, et considérant que les efforts entrepris pour voir se développer de nouvelles entreprises doivent permettre d'accompagner la croissance et de maintenir le lien avec ce réseau de TPE.

Le PDELC, dans sa première année, a permis la création d'un service post-création qui se décline par la mise en place d'une offre de service adapté aux besoins du jeune chef d'entreprise.
Ainsi, à l'issue d'un diagnostic des besoins des rendez-vous individuels ont été mis en place dont 13 dirigeants ont pu en bénéficier. Plusieurs outils ont été développés, dont la rédaction d'un cahier de suivi de l'évolution de la jeune entreprise d'inscription de ses objectifs…

L'agglomération souhaite ainsi agir depuis la sensibilisation jusqu'à l'accompagnement, la croissance et le développement (implantation, recrutement, visibilité) des entreprises.
Cet accompagnement devra s'étendre sur l'ensemble du nouveau territoire Cœur d'Essonne.

Objectifs du projet :

La stratégie de développement économique appuyée sur l'entrepreneuriat a permis de faire naître une offre territoriale favorable à la création d'entreprise, l'accompagnement et l'installation de plus de 180 entreprises sur le territoire. Cette seconde année de PDELC va permettre de :

➢ Développer l'offre de services pour les jeunes entrepreneurs

- poursuivre la dynamique entrepreneuriale auprès des TPE, PME sur l'ensemble du nouveau territoire Cœur d'Essonne,
- Augmenter le nombre d'entreprises existantes 3 à 5 ans après leur création,
- Renforcer la mise en réseau des jeunes entreprises du territoire,
- Développer les collaborations entre entrepreneurs,
- Améliorer le niveau de compétences de gestion et développement des jeunes dirigeants,
- Favoriser la croissance et la création d'emploi des jeunes entreprises du territoire.

➢ Animer les nouveaux espaces dédiés à l'entrepreneuriat

En septembre 2016, un nouvel équipement va être inauguré, il sera composé d'espaces dédiés à l'entrepreneuriat sur le territoire un espace de co-working, une salle d'experts et un espace entreprises, ayant pour ambition:

* de proposer un lieu innovant identifié par les entrepreneurs du territoire avec une offre de services répondant à leurs besoins,

* d'animer ces espaces avec des outils qui correspondent aux besoins des jeunes entreprises présentes,

* de construire dans la durée des rencontres professionnelles au sein de ce nouvel équipement. C'est une approche de long terme qui permettra de resserrer les liens entre les instances locales, d'être un relais entre dispositifs d'aide notamment régionaux. Le fait de créer une relation au territoire contribue aussi à renforcer l'attachement de l'entreprise à son environnement.

Description :
Axe1 / Pérenniser et développer l'offre de service post-création :

2016 :
finalisation des partenariats pour valider une offre de services qui sera diffusée lors de la rentrée économique du 26 septembre.
mise en place de cette offre avec comme objectifs :
- poursuite de l'accompagnement individuel post-création d'une vingtaine de jeunes dirigeants,
- présenter un plan de valorisation au groupe d'entrepreneurs du territoire avec l'organisation de 4 clubs par an composés de 20 entrepreneurs.
- animation un atelier juridique, économique ou social en fonction de l'actualité.
- d'Information des jeunes dirigeants des dispositifs existants (le format reste à déterminer),
- recherche de nouveaux experts.

2017 :
Poursuite de la dynamique territoriale post création avec une nouvelle programmation.
mise en place de 4 évènements dont 2 speed business meetings avec un objectif d'une soixantaine d'entrepreneurs. Les deux autres évènements seront co-construits avec les entrepreneurs pour en définir les formats (par ex.. mise en place de journées professionnelles), 40 entrepreneurs seront attendus sur chacune de ces journées.

Axe 2/ Animer les espaces dédiés à l'entrepreneuriat au sein du nouveau bâtiment de Cœur d'Essonne.

2016 :
➢ septembre : Préparer les dossiers pour le conseil communautaire qui votera les tarifs appliqués pour l'utilisation des différents espaces.
➢ octobre-décembre : Assurer la promotion et l'ouverture de ces espaces économiques (coworking, salle d'experts),
➢ octobre-novembre : mise en place de 2 ateliers des coworkers
➢ décembre : recherche et mobilisation de nouveaux partenaires et experts.

➢ janvier – septembre 2017 :
- Proposition, tous les trimestres, d'un nouveau programme d'animation co-construit avec les partenaires,
- Programmer de nouvelles permanences d'experts,
- Poursuivre l'animation des lieux,
- Organiser de nouveaux partenariats pour faire vivre ce lieu.

L'année 3 s'inscrira dans la continuité des deux premières années à savoir le développement de nouvelles initiatives tout en tenant compte du bilan des deux premières années.

Moyens mis en œuvre :
Un agent de l'agglomération en coordonnera la mise en œuvre.

Modalités d'évaluation/Indicateurs :

- Nombre d'entreprises accompagnées en post-création,
- Nombre de partenaires mobilisés,
- Nombre de co-workers,
- Nombre de permanences d'experts,
- Nombres d'évènements organisés

Intérêt régional :
Cette action s'inscrit dans la politique régionale en faveur du développement économique et de l'emploi. Elle vise à conforter le développement des entreprises dans leurs premières années d'existence afin de conforter les premiers emplois ainsi créés et de les aider à en générer de nouveaux, sur un territoire essonnien.
Elle figure au plan d'action du Pacte pour le développement du territoire de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, voté en commission permanente le 20 novembre 2014 (rapport CP 14-720) et porté désormais par la Communauté d'agglomération de Cœur d'Essonne.

L'octroi de la subvention correspondante donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les jeunes entreprises de l'agglomération (moins de 5 ans d'existence)

Détail du calcul de la subvention :
Au titre des PDELC, le niveau d'intervention est plafonné à 50% des dépenses éligibles. Le coût global de cette opération est de 50 000 €. Un financement est demandé à hauteur de 25 000 €, soit 50,00 % du coût total de l'action. Il s'agit de la deuxième année d'intervention.

Localisation géographique :

- CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise en place des actions et animation des partenaires (charges de personnel)	25 000,00	50,00%
Prestations externes	25 000,00	50,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Communauté d'agglomération de Cœur d'Essonne	25 000,00	50,00%
Région Ile-de-France	25 000,00	50,00%
Total	50 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 500,00 €
2018	12 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	42 345,32 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	25 000,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	20 000,00 €
	Montant total	87 345,32 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014404

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACTION COMPLEMENTAIRE CONFORTER LE CLUSTER SEINERGY LAB, LIEU D'INNOVATION INTEGRE POUR LES FILIERES ENERGETIQUE ET NOUVELLES MOBILITES (EN PARTICULIER ELECTRO-MOBILITE) EN SEINE AVAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	57 500,00 €	36,52 %	21 000,00 €
	Montant Total de la subvention		21 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-400
19101201- Accompagnement dans l'emploi

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLATE FORME EFFICACITE ENERGETIQUE SEINE AVAL
Adresse administrative : 53 AVENUE PAUL RAOULT
78130 LES MUREAUX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur François GARAY, Président

Date de publication au JO : 30 mars 2013

N° SIRET : 79200377400017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire
Rapport Cadre : CR06-12 du 17/02/2012

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.40391 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Pôles d'innovation

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'amorçage de cette action visant à conforter le cluster Seinergy Lab a été lancé à compter d'octobre 2015 grâce à un premier soutien régional (action complémentaire du pacte pour le développement du territoire). Cette action a été soldée au 31 juillet, la plateforme énergétique ayant rempli l'ensemble de ses objectifs et obligations. Le démarrage anticipé de l'action se justifie par la volonté de ne pas ralentir la dynamique engagée et d'assurer la continuité du financement régional suite au premier soutien.

Objectifs : Soutenir les filières énergétique et nouvelles mobilités en Seine Aval.

SEINERGY LAB, créé à l'initiative des Mureaux et de l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval en 2013, est un pôle d'innovation collaborative de formation, d'expérimentation sur l'énergie, les nouvelles solutions de mobilité et les territoires de demain. Ce pôle rassemble une quarantaine de membres publics / privés (chiffre en progression) : collectivités, établissements d'enseignement et de recherche, entreprises grandes et petites, dont les principaux acteurs de Seine Aval dans le domaine de l'innovation et la formation en termes de transition énergétique.

L'objectif de l'action est de développer des projets collaboratifs concrets d'innovation entre ses membres au bénéfice du territoire de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, au travers d'expérimentations d'usages. Il peut se décliner ainsi :

- Structurer et accompagner la montée en compétences et la capacité d'innovation, d'expérimentation et de création d'entreprises des filières énergies et mobilité durable à l'échelle de la CU GPS&O
- Rassembler les différentes initiatives et le partage d'expérience
- Etre en appui de la prospective énergétique de la communauté urbaine
- Développer la qualité de vie et préserver l'environnement

Le soutien régional, pour cette deuxième année, permet de capitaliser la phase initiale d'amorçage et de mettre l'accent sur :

- le suivi de projets innovants, avec l'objectif d'accompagner plus de projets tout en poursuivant le développement d'outils en lien avec la CU GPS&O (incubateur, accélérateur, fablab…)
- la constitution et la diffusion de données, qui est une au cœur du modèle du cluster

Ce soutien s'articule avec un financement FEDER.

Description :

L'action consiste à renforcer les activités de la plateforme énergétique SEINERGY LAB autour du domaine d'activités stratégique « Territoire de demain : expérimentations, usages, données » et à la doter de moyens propres afin de déployer un lieu d'innovation intégré pour Seine Aval à forte valeur ajoutée.
Dans sa première phase, le plan d'action s'est décliné comme suit :

<u>Axe 1, mise en place du cadre d'animation et gestion du DAS territoire de demain :</u>

Conformément son engagement, Seinergy Lab s'est doté d'un Conseil Scientifique et Ethique, garant de la qualité et de la pertinence des projets ainsi que de la cohérence des projets entre eux.
En année 2, l'objectif est d'ouvrir ce conseil à des experts de différentes disciplines et d'animer 4 réunions.

<u>Axe 2, animation et accompagnement au développement de projets pilotes :</u>

5 commissions ont été organisées afin d'étudier des projets de développement et de formaliser des propositions d'accompagnement. 11 projets ont été présentés, avec à la clé des recherches de financements, de partenariats techniques ou de terrains d'expérimentation. L'action permet de mobiliser des dispositifs régionaux d'appui des entreprises (AIXPE, AIMA…).
L'objectif pour l'année à venir est de conforter l'offre de service, en développant les partenariats, les outils (projets d'incubateur et d'accélérateur avec la CU GPS&O). Il est également d'augmenter le nombre de projets suivis.

<u>Axe 3, constitution d'un capital de données énergétiques et d'usages :</u>

Seinergy Lab a construit l'architecture de sa base de données et de son système d'information, en lien avec la définition d'une charte éthique. Deux premières séries de données ont été entrées (données d'usages des bornes de recharge électrique de Seine aval et données énergétiques du bâtiment démonstrateur du cluster). L'objectif est de poursuivre l'intégration de données en année 2, en lien avec les collectivités

<u>Axe 4, développement de démonstrateurs et appui à la création de start-ups</u>

La première année a permis de concevoir un appel à projets et à accompagner les premiers projets arrivés spontanément, notamment au travers d'expérimentations in vivo in situ de produits ou services innovants. L'offre de services et l'articulation avec les partenaires publics et privés permet d'envisager un

lancement de l'appel à projet rapidement.

Moyens mis en œuvre :
Le soutien de l'action complémentaire du Pacte permet d'allouer un mi-temps d'animation au sein de l'association SEINERGY LAB ainsi que le recours à un stagiaire.
Des prestations externes permettent de financer la constitution du capital de données (conseil juridique, assistance technique, hébergement des données, développement informatique…).

Indicateurs :
Nombre de partenaires impliqués dans les groupes de travail collaboratifs
Nombre de projets innovants réalisés qui ont été lancés au sein de SEINERGY LAB
Nombre de produits et services innovants testés in vivo in situ suite à l'intervention de SEINERGY LAB
Nombre de sites sur lesquels des données sont collectées (au moins 1 en 2015 puis 5 par an)

Intérêt régional :
Cette action s'inscrit dans le cadre du pacte pour le développement du territoire de Seine-Aval.
Elle participe à la mise en œuvre de la stratégie régionale de développement économique et d'innovation en soutenant une filière économique locale dont les PME sont engagées dans une perspective d'innovation et de transition écologique.
Elle répond aux objectifs déclinés dans la stratégie de spécialisation intelligente, en particulier dans le cadre des domaines d'intérêt stratégique « Ecoconstruction et quartiers à forte performance environnementale » et « Véhicule décarboné et intelligent ».
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou un alternant.

Public(s) cible(s) :
L'action concernera tous les collèges de membres de SEINERGY LAB, à savoir des collectivités locales, des administrations, des établissements d'enseignements, des entreprises existantes et en création...

Détail du calcul de la subvention :
Le coût global de l'action pour une année est 57 500 € HT et un financement est demandé à hauteur de 21 000 €, soit 36,52 % des dépenses.
Il s'agit de la deuxième année d'intervention.

Localisation géographique :
- COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
dépenses de personnel (animateur et stagiaire)	35 000,00	60,87%
Conseil juridique lié à la constitution d'un capital de données énergétiques et d'usages	1 500,00	2,61%
Assistance technique liée à la constitution d'un capital de données énergétiques et d'usage	6 000,00	10,43%
Hébergement et mise à disposition de données centralisées	8 000,00	13,91%
développement informatique	7 000,00	12,17%
Total	57 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France / Action complémentaire	21 000,00	36,52%
FEDER	24 725,00	43,00%
Auto-financement	11 775,00	20,48%
Total	57 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	21 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	6 353,17 €
	Montant total	6 353,17 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014353

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION ET COORDINATION DU PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE SEINE AVAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	52 000,00 €	48,08 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-65734-191012-400
19101201- Accompagnement dans l'emploi

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GRAND PARIS SEINE ET OISE
Adresse administrative : RUE DES CHEVRIES
78410 AUBERGENVILLE
Statut Juridique : Communauté Urbaine
Représentant : Monsieur Philippe TAUTOU, Président

N° SIRET : 20005988900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire
Rapport Cadre : CR06-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'objectif du démarrage anticipé est la continuité de l'animation qui a démarré en 2015.

Objectifs : Animer le partenariat local et conforter les dynamiques en faveur du développement du territoire de Seine Aval

L'action proposée au vote vise à cofinancer un poste de chargé de mission au sein de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise pour assurer l'animation et la coordination des acteurs économiques, dans le cadre du pacte pour le développement du territoire de Seine aval. L'objectif est de conforter les filières prioritaires du territoire (industrie, éco-construction, économie circulaire, services à la personne…), d'accompagner la création et le développement des entreprises et d'encourager les réussites professionnelles.

Le pacte pour le développement du territoire de Seine aval a été renouvelé le 12 octobre 2015 pour une

durée de trois ans. L'ensemble des partenaires, parmi lesquels 7 EPCI signataires, se sont alors accordés sur l'enjeu de dédier des moyens spécifiques à l'animation du partenariat local et au suivi du programme constitué de 13 actions. Cette mission d'animation a d'abord été confiée à l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval, en charge de la direction de l'Opération d'Intérêt National de Seine aval et disposant de moyens d'ingénierie adaptés.

Ce travail d'animation a permis de maintenir la forte dynamique partenariale construite sur le territoire, dans un contexte de recomposition intercommunale qui a conduit à la création de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise au 1er janvier 2016.

La communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, 405 000 habitants, exerce aujourd'hui de plein droit les compétences préalablement dévolues aux 6 collectivités qui ont fusionné pour la constituer, notamment en matière de développement et d'aménagement économique. A ce titre, il lui revient d'animer les démarches de développement économique à l'échelle de son territoire. La création d'un poste de chargé de l'animation du pacte vise la mobilisation de tous les acteurs intervenant sur le périmètre du pacte grâce à la réalisation de projets et d'actions aux objectifs communs. Il facilite le dialogue et l'échange entre partenaires et institutions intervenant chacun dans leur champ de compétence en :

- Organisant et en animant les instances de gouvernance,
- Formalisant les outils de suivi (tableaux de bords, fiches projets….),
- Assurant le suivi auprès des responsables d'actions et de projets,
- Alimentant les groupes de travail par des données chiffrées, des éléments qualitatifs de diagnostics ou des informations sur les actions poursuivies par d'autres acteurs du territoire (benchmarking..),
- Effectuant une veille sur les sources potentielles de financements et de co-financements des projets.

Description :

La mission d'animation, en deuxième année du programme, prend une dimension particulière. Il s'agit bien entendu de poursuivre l'organisation du comité de pilotage et du comité technique. Il s'agit également d'adapter les moyens à la montée en puissance de l'ensemble des actions :

- suivi des actions en cours (action complémentaires Seinergy Lab et Hub industriel, PDELC innovation des PME mécaniciennes…) et la coordination interne des dossiers,
- organisation d'au moins deux groupes de travails transversaux sur les axes stratégiques du programme d'action (développement des filières stratégiques, accompagnement de la création et du développement d'entreprises, réussites professionnelles)
- accompagnement de l'ensemble des actions de développement de l'agriculture, en articulation avec le programme Leader
- articulation entre les actions du Pacte et le programme ITI Seine aval

Indicateurs :

- Mise en œuvre des outils de suivi et d'évaluation du Pacte.
- Animation de la démarche et réalisation des objectifs du Pacte.
- Nombre de partenaires mobilisés dans la démarche sur le territoire.
- Mise en œuvre et suivi des indicateurs des actions.
- Nombre de COTECH organisés
- Nombre de réunions auxquelles l'animateur a assisté
- Mise à jour du tableau de suivi financier du Pacte
- Elaboration du bilan du Pacte

Moyens mis en œuvre :
La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise procédera au recrutement ou à l'affectation d'un(e)

chargé(e) de mission pour l'animation du Pacte qui bénéficiera également du soutien de la direction de la collectivité et des fonctions support.

Intérêt régional :
- Contribuer au développement du territoire de Seine Aval, composante essentielle de l'axe Seine à l'échelle régionale et favoriser les liens entre la Région et les acteurs du territoire.
- Contribuer au déploiement de la SRDEI et du futur SRDEII
- Améliorer la coordination des acteurs de l'emploi, de la formation et du développement économique sur le territoire

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou un alternant.

Public(s) cible(s) :
Entreprises du territoire, partenaires de l'emploi et de la formation, demandeurs d'emploi…

Détail du calcul de la subvention :
Au titre de l'animation et de la coordination du pacte, le niveau d'intervention est plafonné à 50 % des dépenses éligibles dans une limite de 25 000 euros. Dans le cas présent, le coût global de cette opération est de 52 000 € et un financement est demandé à hauteur de 25 000 €, soit 48,08 %.

Localisation géographique :
- CC DES PORTES DE L'IDF (CCPIF)
- COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Masse salariale Chargée de mission	52 000,00	100,00%
Total	52 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	25 000,00	48,08%
CU GPS&O	27 000,00	51,92%
Total	52 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €
2018	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Egalité professionnel entre les femmes et les hommes	30 000,00 €
2016	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	25 706,00 €
2016	Soutien aux dynamiques territoriales périurbaines, rurales et des pôles de centralité	178 500,00 €
2016	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	15 000,00 €
	Montant total	249 206,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013156

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PDELC : ACCOMPAGNER L'EMERGENCE DU HUB INDUSTRIEL 78 POUR CONFORTER LE TISSU INDUSTRIEL DU TERRITOIRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	192 020,00 €	26,04 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-65738-191002-400
19100203- Soutien aux projets de développement économique locaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CCIR CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE REGION PARIS IDF SERVICE CENTRAUX DG
Adresse administrative : 27 AV DE FRIEDLAND 75008 PARIS
Statut Juridique : Organisme Consulaire
Représentant : Monsieur Jean-Paul VERMES, Président

N° SIRET : 13001727000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés
Rapport Cadre : CR86-07 du 27/09/2007

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé de l'action permet d'assurer la continuité des réalisations et de maintenir la dynamique impulséé par la CCI. Les entreprises, en premier lieu les deux constructeurs automobiles de Seine Avals, sont attachées au rythme de travail qui est calé sur leur calendrier de programmation.

Objectifs :
Le projet a pour finalité de maintenir les deux derniers sites industriels d'assemblage de la filière automobile de la région Ile-de-France, et de développer l'emploi sur ce territoire dans une logique inter-filière.

Fin 2014, une première réflexion sur la mise en place d'un hub industriel autour des deux principaux constructeurs automobiles de Seine Aval a été animée par la CCI Versailles Yvelines, mobilisant largement L'Etat, les collectivités locales, les acteurs de la filière (Renault, PSA, RAVI, MOVE'O…), et différents partenaires et financeurs potentiels (OPCA).
Le travail a permis :
- de définir les contours d'une solution logistique mutualisée entre les 2 constructeurs, dans des surfaces d'activités sous-employées au sein des 2 sites industriels, dans une logique de relocalisation de fournisseurs et d'activités de transformation (ex de produits étudiés : soudure de pots d'échappement, cintrage de câbles de frein…)
- de construire un plan de formation, commun à 6 premières entreprises axé sur la modernisation des outils de production des constructeurs et des équipementiers (besoins de montées en compétences). Trois leviers publics de financement (FSE/PIA/FNE) ont été identifiés.
- d'implanter un Groupement d'employeurs, pour répondre aux besoins des industriels sur des fonctions supports et certains métiers techniques. A terme, 50 à 60 emplois en CDI seront créés par le groupement en Seine Aval.
- d'engager la constitution d'un plateforme technique et technologique, au service de l'innovation dans les entreprises, avec l'appui de la PFA (plateforme de la filière automobile).

L'action vise à répondre à 4 objectifs opérationnels :
- Rapprocher Donneur d'Ordre et Fournisseurs pour une meilleure gestion des flux logistiques, des emplois et des compétences ;
- Accompagner les entreprises de la filière dans leur relation avec les Donneurs d'Ordre et les acteurs économiques ;
- Identifier les actions concrètes de modélisation et de mise en œuvre du hub industriel (modèle économique et process du Hub Industriel);
- Permettre d'intégrer les mutations technologiques pour construire des réponses adaptées aux innovations de demain pour les entreprises de la filière industrielle.

Elle s'inscrit enfin dans une volonté d'ancrer les entreprises (notamment industrielles) dans leur territoire, de faciliter les échanges inter-filières et de promouvoir les principes et outils de l'économie circulaire.

Moyens mis en œuvre :
La CCI Versailles Yvelines pilote cette action au sein de son service Conseillers Entreprises et territoire et Etudes. Ce département déploie l'expertise de la filière Automobile de la CCID78 et également une expertise dans la mobilisation de PME et met à disposition des entreprises un accompagnement fort depuis de nombreuses années sur le développement économique.

Sont mobilisés dans ce cadre :
- 1 manager pour assurer le pilotage du projet et la qualité de la prestation
- 1 Chef de projet pour animer les réunions d'échange et de construction, élaborer les supports de communication, mettre en place les réunions de travail
- 1 conseiller entreprise maillant le territoire pour identifier les PME souhaitant intégrer le hub.
- 1 sous-traitant expert de la logistique Supply Chain en consultant externe (sélectionné selon les procédures de Marchés Publics)
- 1 chargé de financement dédié à la mise en place des actions.

La CCI Versailles Yvelines est également en mesure de s'appuyer sur ses partenaires naturels et en premier lieu le RAVI.

Ces moyens seront mis à profit pour une mobilisation des entreprises, au-delà de la filière automobile (logique interfilière) et l'animation de groupes de travail thématiques.
Un comité de pilotage de l'action sera mis en place.

Un recours à un bureau d'études est prévu pour définir la structure du hub logistique et de son schéma de mise en œuvre dans l'optique d'une mutualisation entre les 2 sites de production automobile yvelinois.

Intérêt régional :
- Poursuite des actions de soutien des filières industrielles sur le territoire de Seine Aval, intégrant une forte dimension technologique.
- Contribution au déploiement de la stratégie régionale de développement économique, au travers d'une démarche renforçant l'industrie automobile dans une logique inter-filière.
- Accompagnement de la montée en compétences de la main d'œuvre locale, en lien avec les besoins des entreprises.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires.

Public(s) cible(s) :
L'action s'adresse en particulier aux acteurs économiques du territoire, partenaires, ainsi qu'aux entreprises (groupes Renault et PSA, PME, TPE) de la filière automobile des Yvelines, à leurs salariés et aux demandeurs d'emplois.

Désignation des autres parties prenantes dans le projet
Conseil régional Ile-de-France, Conseil départemental 78, EPAMSA, EPCI de Seine Aval, DIRECCTE, Pôle Emploi, RAVI, MOVEO…

Détail du calcul de la subvention :
Le coût global de cette opération est de 192 020 euros et un financement est demandé à hauteur de 50 000 euros, soit 26,04 %.
Il s'agit de la 2ème année d'intervention régionale sur cette action.

Localisation géographique :
- COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Sous traitants / experts techniques	60 000,00	31,25%
Charges de personnel	113 770,00	59,25%
Communication, déplacements et autres frais	18 250,00	9,50%
Total	192 020,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	50 000,00	26,04%
Direccte inclus fonds de revitalisation	96 000,00	49,99%
Autofinancement	46 020,00	23,97%
Total	192 020,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 000,00 €
2018	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	54 000,00 €
2013	Aide aux employeurs du secteur public non industriel et commercial, et aux associations à but non lucratif, non assujettis à la taxe d'apprentissage	688 799,74 €
2013	Aides régionales aux apprentis des CFA franciliens	279 070,00 €
2013	Appui aux actions de formation entrepreneuriale et d'accompagnement des porteurs de projets à fort potentiel économique et social	30 000,00 €
2013	Développeurs de l'apprentissage	204 375,00 €
2013	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	466 016,00 €
2013	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	255 383,20 €
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	107 503,00 €
2013	Formation de formateurs en CFA	15 225,00 €
2013	Incitation à la mobilité des apprentis	306 700,00 €
2013	PM'up - Fonctionnement	455 380,00 €
2013	PM'up - Investissement	487 709,00 €
2013	Programme LEONARDO	318 286,00 €
2013	Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	656 840,00 €
2013	Soutien aux structures d'aide à la maturation de projets innovants - Fonctionnement	80 000,00 €
2013	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	1 290 896,00 €
2013	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	12 614 049,00 €
2013	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	30 222 677,00 €
2014	Aide à la mobilité des apprentis	385 100,00 €
2014	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	24 750,00 €
2014	Aide aux employeurs du secteur public non industriel et commercial, et aux associations à but non lucratif, non assujettis à la taxe d'apprentissage	40 404,20 €
2014	Ateliers d'animation éducative	11 121,60 €
2014	Développeurs de l'apprentissage	163 500,00 €
2014	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	465 360,00 €
2014	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	232 773,00 €
2014	Ecole Régionale des Projets - ERP	30 000,00 €
2014	EVOA (Evolution et Optimisation de l'Apprentissage)	6 720,00 €
2014	Formation de formateurs en CFA	11 500,00 €
2014	Olympiades des métiers	5 600,00 €
2014	PM'up - Investissement	45 500,00 €
2014	Soutien au développement du conseil en mobilité en Ile-de-France (Fct)	22 809,00 €
2014	Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	500 360,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	18 032,00 €

2014	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	2 423 619,00 €
2014	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	2 531 696,00 €
2014	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	27 260 691,00 €
2015	Aide à la mobilité internationale des apprentis (CR46-14)	325 700,00 €
2015	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	9 900,00 €
2015	Ateliers d'animation éducative	29 164,16 €
2015	Développeurs de l'apprentissage	149 875,00 €
2015	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	473 176,00 €
2015	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	527 162,55 €
2015	Ecole Régionale des Projets - ERP	45 000,00 €
2015	Formation de formateurs en CFA	14 675,00 €
2015	Olympiades des métiers	5 600,00 €
2015	Organismes intermédiaires POR 2014-2020 Fonctionnement	4 851 000,87 €
2015	Participation de la Région au programme ERASMUS+, volet Formation Professionnelle	60 070,00 €
2015	Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	787 670,00 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	12 600,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	150 000,00 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	25 000,00 €
2015	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	1 039 602,60 €
2015	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	130 810,00 €
2015	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	25 962 605,00 €
2016	Aide à la mobilité internationale des apprentis	171 200,00 €
2016	Développeurs de l'apprentissage	136 250,00 €
2016	Organismes intermédiaires POR 2014-2020 Fonctionnement	2 477 181,27 €
2016	Programme Opérationnel Régional FEDER - Actions d'accompagnement individuelles et collectives en faveur des PME/PMI de la SRI-SI	490 626,23 €
2016	Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	45 600,00 €
2016	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	1 201 084,00 €
2016	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	34 235,00 €
2016	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	18 419 000,00 €
	Montant total	115 166 837,42 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013290

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE IMAGE PAR LE POLE MEDIA GRAND PARIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	66 776,00 €	47,85 %	31 952,00 €
	Montant Total de la subvention		31 952,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191002-400
19100203- Soutien aux projets de développement économique locaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : POLE MEDIA GRAND PARIS MSH PARIS NORD
Adresse administrative : 20 AVENUE GEORGE SAND
93210 SAINT-DENIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Denis BORTOT, Président

Date de publication au JO : 14 mai 2010

N° SIRET : 44846015400058

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés
Rapport Cadre : CR86-07 du 27/09/2007

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
En réponse aux attentes croisées des territoires et des adhérents du pôle, en cohérence avec le contexte industriel, le projet porté par le Pôle Media Grand Paris dans le cadre du Programme de Développement Economique Local Ciblé vise à accompagner la transformation numérique des entreprises de la filière Image territoriale :

→ **pour les entreprises :**
- Adaptation et accession au marché Multi Ecrans
- Intégration des modèles économiques issus de la Net économie
- Développement à l'International

→ **pour les collectivités :**
- bénéficier de données chiffrées et qualitatives sur la filière Image, sur lesquelles baser des politiques d'attractivité des territoires des entreprises créatives.

→ LES AXES STRATEGIQUES

En accord avec cet objectif, le projet d'animation de la filière image dans le cadre des Pactes pour le développement des territoires de Plaine Commune et Est-Ensemble a été défini selon trois axes stratégiques :

AXE 1 : INNOVATION ET ACCES AU MARCHE

AXE 2 : EMPLOI – FORMATION - NOUVELLES COMPETENCES NUMERIQUES

AXE 3 : DEVELOPPEMENT A L'INTERNATIONAL

AXE 1 - Accroitre le potentiel d'innovation du territoire

Action - lab-o : laboratoire transmedia d'innovation ouverte

• Objectif :

Il s'agit dans cette action de réunir les producteurs de programmes multi-écrans, d'explorer de nouvelles pistes d'innovation dans les domaines de l'éditorialisation, de l'exposition des contenus, du storytelling, des supports de diffusion, des technologies et des logiciels, de l'innovation d'usage, de l'interactivité, de l'intégration des contenus UGC (User Generated Content) et de l'optimisation des modèles économiques du transmedia.
Ce cycle vise donc à aider les professionnels à aborder de nouveaux marchés nés du déploiement des technologies numériques, de la convergence des médias, de la juxtaposition des usages.

AXE 2 - Emploi, formation, nouvelles compétences numériques

Action - Etude Emploi, formation prospective dans la filière image dans le nord-est parisien

• Contexte :
Les services des collectivités du territoire du Nord Est Parisien impliqués dans la formation et l'emploi ne possédaient pas d'indicateurs tangibles qui soient des aides à la décision dans leur projet de développement liés à la filière Image. De ce constat est née l'idée d'une étude sur l'emploi et la formation dans la filière Image. Cette étude parue pour la première fois en 2012 a eu un impact très fort, tant auprès des collectivités que des entreprises ; ce qui nous a amené à la reconduire en 2013 et 2015.
A la demande des collectivités territoriales, le pôle va renouveler cette étude en 2017, ce qui permettra d'évaluer les politiques velléitaires des territoires de Seine-Saint-Denis dans le domaine des industries créatives, notamment en comparaison avec la Ville de Paris.

• Objectif :
L'étude vise à dresser un panorama complet sur l'emploi et la formation dans la filière image sur le département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris. Elle s'inscrit dans la logique du pacte territorial en participant à l'identification des PME et TPE, fortement créatrices d'emplois. C'est donc un outil permettant d'avoir une photographie de l'existant pour mieux appréhender l'avenir.

AXE 3 - Développer le territoire à l'international

• Contexte :
En cinq ans, **les Cross Video Days** dédiés au secteur du transmedia ont gagné en notoriété, en fréquentation et en reconnaissance internationale. Pour le Pôle, la co-organisation de cet événement agit comme une image de marque.
Il lui permet aussi de **promouvoir ses membres à l'international, de les accompagner dans leur recherche de financements, de talents, d'innovations technologiques, de networking.**
Il renforce les compétences des adhérents du secteur via ses conférences internationales. D'où la volonté du Pôle de poursuivre cette co-organisation, en optimisant le lien avec ses autres actions, notamment l'action « Labo », également inscrite dans le projet 2016. En outre, le Pôle a contribué à inscrire les Cross Video Days au programme Media de l'Union Européenne.

• Objectifs :

- Promouvoir à l'international les entreprises du secteur du transmedia, parmi les plus innovants de la filière Image
- Donner une visibilité internationale au réseau « Pôle Media Grand Paris »
- Aider au financement des projets des entreprises adhérentes
- Renforcer les compétences des adhérents sur les marchés les plus innovants
- Identifier le Pôle en tant que cluster innovant

Description :

AXE 1 - Accroitre le potentiel d'innovation du territoire
Action - lab-o : laboratoire transmedia d'innovation ouverte

Suite à un appel à projets multi écrans, **huit projets sont sélectionnés** pour être coachés dans leur développement innovant par les meilleurs experts du secteur durant trois mois.

- Appel à projets multi-écrans

Un appel à projet de production multi-écrans sera lancé début 2017, avec une dead-line fin mars 2017.
Constitution du jury de l'appel (début 2017)
Jury dans la première quinzaine d'avril 2017
Entre 8 et 10 projets sélectionnés avec des potentiels d'innovation différents

- Lauréats proclamés dans la 2ème quinzaine d'avril 2017
- Repérage et mobilisation des « accompagnants-coachs » (janvier-février 2017)
- Sessions d'accompagnement de projets :

2 sessions entre mars et mai 2017
8 accompagnants-coaches par session d'une heure par projet. 2 accompagnants choisissent chacun le projet qu'ils veulent coacher pendant les trois mois à venir pour amener le projet à son maximum de développement innovant.

- Workshop de restitution des projets aux Cross Video Days (juin 2017)

Rendu final des projets avec leurs pistes d'innovation **lors d'un workshop consacré au Labo organisé pendant les Cross Video Days 2017, événement co-organisé sur le territoire par le Pôle.**

AXE 2 - Emploi, formation, nouvelles compétences numériques
Action - Etude Emploi, formation prospective dans la filière image dans le nord-est parisien

- Le cahier des charges sera réactualisé, intégrant les remarques recueillies lors des restitutions publiques des études précédentes
- L'étude sera menée par un consultant sur la base de données collectées par AUDIENS, le Pôle Emploi Spectacle et l'AFDAS.

- Le pôle assurera le pilotage de l'étude : collecte, analyse des données, rédaction
- La collecte des données débutera à la fin de celle de l'observatoire francilien, de manière à bénéficier des chiffres de 2016
- Deux focus seront faits sur Plaine Commune et Est Ensemble, ce qui constituera un référent précieux pour ces deux collectivités mais aussi pour le pôle en charge de la filière Image sur ces deux territoires.
- L'étude fera l'objet d'une publication papier dont le pôle assurera le suivi : mise en page, graphisme, impression. Elle sera distribuée à tous les services des collectivités locales concernées par l'emploi et la formation, à tous nos membres, ainsi qu'à l'occasion des différents événements organisés par le pôle. Il sera diffusé en ligne sur le site du Pôle et les sites des partenaires de l'étude.
- Il fera l'objet d'une restitution publique.

• Prospective emplois / compétences

Dans la précédente édition de 2015, un volet prospectif concernant les nouveaux métiers et nouvelles compétences numériques a été ajouté à l'étude. Des entretiens qualifiés avaient permis de cerner les mutations opérées par les technologies numériques. Ce sont des données précieuses pour les organismes de formation qui leur permet d'évaluer les conséquences sur le réajustement tant du niveau initial de formation que de la formation continue à mettre en place pour acquérir et valider les nouvelles compétences mises en œuvre.

AXE 3 - Développer le territoire à l'international

• Cible :

Toutes les entreprises qui sont ou souhaitent se positionner sur le marché du transmédia, à la recherche de financements, de compétences, d'informations ou de networking.

• Contenu :

Pour l'édition 2016, l'action du Pôle, à la façon des éditions précédentes, se découpera de la manière suivante :

- Editorialisation de l'événement
- Choix partenarial des thèmes des conférences.
- Préconisation d'experts.
- Participation au jury de sélection des projets
- Lecture d'une pré-sélection de 50 projets.
- Session de jury d'une journée.
- Communication :
- Relais de l'appel à projets transmedia préalable au marché, dans le site et les réseaux sociaux du Pôle
- Relais de la communication globale sur l'événement auprès des membres, dans le site et les réseaux sociaux du Pôle
- Conception et diffusion de newsletters dédiées à l'événement
- Présence sur l'événement :
- Tenue d'un stand pendant les deux jours
- Action de Networking entre les membres du Pôle et les décideurs présents sur l'événement
- Présence sur les conférences
- Promotion du Labo et des projets lauréats

Le Pôle optimisera la restitution de son action « Labo » (laboratoire d'innovation ouverte dans le transmedia) et des projets lauréats pendant les Cross Video Days en organisant :

- Un stand « Labo »
- Un Workshop consacré à la restitution des projets et autour d'expérience des professionnels et des coachs.

• Intérêt du programme 2016-2017
- Donner au territoire du Nord-Est parisien une visibilité à l'internationale, notamment dans le cadre du « Territoire de la Culture et de la Création » porté par Plaine Commune.
- Accompagner la structuration et le financement d'un des secteurs les plus innovants de l'industrie de l'Image.
- Promouvoir les sociétés innovantes du territoire du Nord Est Parisien

Moyens mis en œuvre :
Une équipe d'animation : un animateur et une directrice du Pôle.
Constitution d'un comité de suivi avec les autres financeurs.
Réunions de pilotage pluriannuel avec la région Ile-de-France et le comité de suivi. (Janvier et Octobre)

Intérêt régional :
1. Participation à la réussite de la démarche Pacte pour le développement des territoires.
2. Contribuer au déploiement de la SRDEI.
3. Intégrer un objectif de Haute Qualité Sociale en améliorant la qualité de l'emploi et du développement, en participant à la réduction des inégalités sociales et territoriales, en améliorant les compétences des artisans, des salariés et des demandeurs d'emploi.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Territoires, Entreprises, Entreprises de l'audiovisuel et du transmédia, Collectivités...de Plaine Commune et Est-Ensemble.
Autres partenaires : Plaine Commune, Est-Ensemble, Conseil départemental SSD, France Clusters, Cap Digital, Ficam, Paris&Co,etc.

Détail du calcul de la subvention :
Au titre du programme de développement économique local ciblé, le niveau d'intervention est plafonné à 50% des dépenses éligibles dans une limite de 50 000 € par an. Dans le cas présent, le coût global de cette opération est de 66 776 € et un financement est demandé à hauteur de 31 952 € soit 47,85%.
Il s'agit de la 4è année d'intervention.

Indicateurs :

AXE 1 | Développer l'attractivité du territoire pour la filière image
action | lab-o : laboratoire transmedia d'innovation ouverte
Suivi : Evolutions innovantes des projets lauréats
Efficacité : Qualité des projets finaux
Territoires : attractivité et développement de filières innovantes

AXE 2 | Emploi-formation-prospective
action | Etude sur l'emploi et la formation dans la filière Image sur le Nord Est Parisien
Nombre d'éditions distribuées
Nombre de consultations en ligne
Nombre de participants (entreprises et collectivités) à la restitution
Utilisations des données
Citations des analyses

AXE 3 | Développer le territoire à l'international
Nombre de participants à l'événement et retombées médiatiques
Qualité des projets sélectionnés
Bénéfices pour les membres ayant participé (networking, développement

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Pilotage / animation	45 536,00	68,19%
Conseils et prestations	19 800,00	29,65%
Communication	1 440,00	2,16%
Total	66 776,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	31 952,00	47,85%
Autofinancement	7 446,00	11,15%
Conseil Départemental SSD	9 349,00	14,00%
EPT Plaine Commune	10 684,00	16,00%
EPT Est Ensemble	7 345,00	11,00%
Total	66 776,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	21 952,00 €
2018	10 000 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	45 004,50 €
2014	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	45 015,00 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	42 474,00 €
	Montant total	132 493,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014750

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : "EST'PLORATION POSITIVE, LE RENDEZ-VOUS DES INITIATIVES ENGAGEES !" (PDELC)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	86 200,00 €	23,20 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191002-400
19100203- Soutien aux projets de développement économique locaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES ALCHIMISTES
Adresse administrative : 6 RUE DES CINQ DIAMANTS
75013 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Samira RAFIK, Présidente

Date de publication au JO : 19 avril 2014

N° SIRET : 80367079300014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés
Rapport Cadre : CR86-07 du 27/09/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : dans l'objectif de ne pas interrompre la dynamique engagée avec l'ensemble des acteurs de l'économie (EPT, Conseil départemental, Ville de Montreuil, le Mouvement des entrepreneurs sociaux, entreprises locales) impliqués depuis 6 mois dans la phase préalable de cadrage et construction de l'action.

Objectifs :
Ce projet est organisé en Seine-Saint-Denis sur le territoire de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble à Montreuil.

Depuis sa création en 2010, Est Ensemble a fait du développement économique et de la politique en

faveur de l'emploi **un de ses champs d'intervention prioritaire avec un axe fort dédié à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)** (la délibération du 13 décembre 2011, a ainsi déclaré d'intérêt communautaire le soutien et la promotion de l'économie sociale et solidaire, de ses acteurs et des projets locaux).

Le Pacte pour le développement du territoire d'Ets-Ensemble signé le 26 juin 2014 pour une durée de 3 ans avec la Région Ile-de-France, Est-Ensemble et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, s'inscrit dans cette dynamique et précise clairement des axes de travail en faveur de l'économie sociale et solidaire sur le territoire d'Est Ensemble.

Soucieux de développer un modèle économique plus vertueux et conscient des perspectives offertes par cette alternative économique et sociale, les élus de ces territoires ont donc souhaité, dès sa création, placer le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) au cœur de leur projet politique.

Cette ambition a également été affirmée par Est Ensemble dans le Contrat de Développement Territorial (CDT) signé le 21 février 2014 et dans son Schéma de développement économique, afin de réinterroger les modèles de production, de financement ou de consommation, mais aussi de favoriser l'innovation et entrepreneuriat social, de promouvoir des formes alternatives de solidarité et de vivre ensemble.

Pour cela, le projet Est'ploration Positive vise à :

- **Décloisonner** l'entrepreneuriat ESS et le secteur conventionnel notamment en développant les liens avec les entreprises ou organisations ayant une politique d'achats responsable ou de responsabilité sociale des entreprises (RSE),
- **Développer** l'information sur l'accès à l'emploi et à la formation dans l'ESS et orienter les demandeurs d'emploi vers des structures ESS employeuses,
- **Encourager et développer** la création d'activités dans l'ESS,
- **Valoriser** les initiatives et les spécificités des diverses structures de l'ESS ayant un impact positif sur le territoire.

Description :
L'ESS participe d'un développement local porteur de sens, à l'écoute des enjeux et besoins spécifiques des territoires et est implantée dans tous les secteurs d'activités. Elle répond aux besoins quotidiens : accéder à un logement, se déplacer, se nourrir, se soigner, accéder aux loisirs, à la culture, au numérique, etc. **Mais surtout, elle touche à l'insertion et la qualification de la main d'œuvre, au maintien dans l'emploi et à la relocalisation d'activités (reprise d'entreprises par les salariés sous forme de SCOP), ou encore au développement de nouvelles formes d'emplois (coopératives d'activités et d'emplois).**

Dans la perspective du mois de l'ESS, qui se déroule chaque année en novembre, et pour répondre à des sollicitations diverses des acteurs de l'ESS du territoire d'Est Ensemble et de la Seine-Saint-Denis sur la tenue d'une manifestation ESS dédiée, l'évènement Est'ploration Positive a pour objet de promouvoir un évènement sur deux jours avec :

- **un objectif professionnel pour le premier jour avec une rencontre des acteurs en « B to B » visant à décloisonner l'entrepreneuriat ESS et le secteur conventionnel notamment en développant les liens avec les entreprises ou organisations ayant une politique d'achats responsable ou de responsabilité sociale des entreprises (RSE), tout en favorisant l'innovation et entrepreneuriat social (Convention d'affaires, animations de networking,…) ;**

- **un objectif grand public sur le deuxième jour, afin d'ouvrir largement sur les initiatives ESS existantes du territoire et de l'Est parisien.., avec une soixantaine de stands espaces par thématiques (recyclage, petite enfance, agriculture urbaine, circuit-court, alimentation responsable, logistiques urbaines, culturels, habitat et eco-activités) avec des animations et des**

ateliers découvertes.

L'événement se tient **les 4 et 5 novembre 2016**.

- **Le programme :**

• Vendredi : Convention d'affaires, ateliers participatifs, débats, animations de networking, conférences innovantes, Pitch d'initiatives, soirée sur l'entrepreneuriat Nord-Sud
• Samedi : Animations sur tous les stands, Ateliers participatifs, diffusion de films.

- **Un événement éco-responsable :**

• La communication : papiers recyclés pour supports print et maximisation des supports digitaux
• L'aménagement de l'espace : fournisseurs locaux responsables
• Les transports : information importante sur les transports en commun. Les intervenants se verront utiliser le train
• La restauration : partenariat avec des entreprises d'insertion locales spécialistes de la cuisine collective à base de produits frais. Système d'inscription prévu en amont de l'événement
• Calcul de l'empreinte carbone de l'événement

- **Les Est'paces Thématiques :**

Plusieurs Est'paces thématiques sont prévus pour accueillir les exposants et les visiteurs :
• **Le SAS de l'ESS** (économie sociale et solidaire)
• **Est'pace** des petits citoyens (enfance)
• **Est'pace** agriculturons-nous ! (agriculture et alimentation)
• **Est'pace** culturel et médiatique ! (art, culture, numérique et médias)
• **Est'pace** job'er autrement (entrepreneuriat social)
• **Est'pace** 0 déchet (déchets, récupération, recyclage)
• **Est'pace** des gourmands (restauration / bar)
• **Est'pace** finance solidaire
• **Est'pace** bien-être et santé solidaire
• **Est'pace** toit, toit mon toit ! (habiter autrement)
• **Est'pace** mobilité durable (transports)
• **Est'pace** Tic, tac, tech (numérique)

Moyens mis en œuvre :

La Koncepterie by Les Alchimistes : Deux chefs de projet de La Koncepterie travaillent à temps plein sur le projet.
- Comité de pilotage : Un comité de pilotage composé du Département de Seine-Saint-Denis, de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, de la Ville de Montreuil, de l'Atelier, du Mouves et de La Koncepterie et de la Région se réunit tous les mois.

Indicateurs :

Qualitatifs :
- Satisfaction global de l'événement (vendredi)
- Satisfaction par atelier (vendredi)

Quantitatifs :
- Nombre de visiteurs vendredi et samedi
- Nombre de partenariats développés entre les acteurs de l'ESS et les entreprises (vendredi)
- Nombre de personnes touchées par la communication de l'événement (vendredi et samedi)

- Nombre de partenaires de l'événement

Intérêt régional :
1. Participation à la réussite de la démarche Pacte pour le développement des territoires.
2. Contribuer au déploiement de la SRDEI.
3. Intégrer un objectif de Haute Qualité Sociale en améliorant la qualité de l'emploi et du développement, en participant à la réduction des inégalités sociales et territoriales, en améliorant les compétences des artisans, des salariés et des demandeurs d'emploi.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou un alternant.

Public(s) cible(s) :

- Acteurs de l'ESS : (associations, mutuelles, Scop, PME, Comités d'entreprise, Grands Comptes,…)
- Demandeurs d'emplois,
- Porteurs de projets (création, reprise, développement d'activités,…)
- Tout public.

Autres parties prenantes dans le projet :
- Etablissement Public Territorial Est Ensemble
- La ville de Montreuil
- Le Département de Seine-Saint-Denis
- L'Atelier, Centre de Ressources Régional de l'Economie Sociale et Solidaire
- Le Mouves, Mouvement des Entrepreneurs Sociaux
- APEC

Détail du calcul de la subvention :
Au titre du programme de développement économique local ciblé, le niveau d'intervention est plafonné à 50% des dépenses éligibles dans une limite de 50 000 € par an. Dans le cas présent, le coût global de cette opération est de 86 200 € et un financement est demandé à hauteur de 20 000 € soit 23,20 %.

Localisation géographique :
- EST ENSEMBLE (EPT8)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	14 400,00	16,71%
Sous-traitance	13 400,00	15,55%
Location	2 000,00	2,32%
Frais de réception	500,00	0,58%
Communication	17 300,00	20,07%
Technique, mobilier, décoration	17 100,00	19,84%
Assurances	5 000,00	5,80%
Charges de personnel	16 500,00	19,14%
Total	86 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	20 000,00	23,20%
Autres subventions publiques (Département Seine-Saint-Denis, Est Ensemble)	20 000,00	23,20%
Partenaires communication	2 000,00	2,32%
Vente de prestations	16 000,00	18,56%
Auto-financement	28 200,00	32,71%
Total	86 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux espaces de travail collaboratif	54 500,00 €
	Montant total	54 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014192

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEFINITION DE LA STRATEGIE DE POSITIONNEMENT ECONOMIQUE ET DE PROSPECTION DU HAUT VAL D'OISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	50 000,00 €	40,00 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-65734-191002-400
19100203- Soutien aux projets de développement économique locaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMU CMNES HAUT VAL D'OISE
Adresse administrative : 16 RUE NATIONALE BP 80022
95260 BEAUMONT S/OISE
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur Arnaud BAZIN, Président

N° SIRET : 24950048900011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés
Rapport Cadre : CR86-07 du 27/09/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé vise à permettre la mobilisation des partenaires engagés dans le projet et à respecter le calendrier d'élaboration du SRDEII dans lequel doit s'inscrire la réflexion lancée dans le Haut Val d'Oise.

Objectifs :
Le Nord Val d'Oise est un territoire de frange de la grande couronne, porte d'entrée de l'Île-de-France. Doté d'atouts certains, et notamment en termes de disponibilités foncières et de desserte, le Nord Val d'Oise souffre cependant d'un déficit d'image économique et a subi une fragilisation de son tissu d'entreprises suite au phénomène de désindustrialisation des années 1990.
La présente action vise à lancer une réflexion stratégique sur le positionnement économique du Haut Val d'Oise, permettant au territoire de renforcer son attractivité, de mettre en avant ses atouts, et de poursuivre le développement de ses zones d'activités. Cette réflexion s'inscrit par ailleurs dans le contexte d'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation.

L'objectif du territoire est d'inscrire sa stratégie de positionnement en cohérence avec les orientations du futur schéma.

Description :

L'action sera pilotée par la communauté de communes du Haut Val d'Oise (CCHVO), avec l'appui d'un prestataire extérieur.

La réflexion est envisagée en deux temps :

Phase 1 : analyse globale de l'attractivité du territoire

- Evaluer l'offre territoriale en termes d'attractivité, d'atouts et de faiblesse au regard des besoins/attente des entreprises.

Il s'agit de préciser la matrice AFOM réalisée dans le cadre du diagnostic du Pacte en analysant les forces sur lesquelles le territoire peut s'appuyer pour attirer des entreprises et les défis qu'il aura à relever pour renforcer son développement économique.

- Préciser le positionnement économique du territoire dans le cadre du futur schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Sans parler de spécialisation du territoire, l'analyse menée par le prestataire devra permettre de positionner le Haut Val d'Oise dans le paysage économique francilien et val d'oisien.

- Définir une stratégie d'attractivité et la traduire en supports de marketing territorial

La partie finale de cette 1ère phase vise à nous doter d'un argumentaire solide et différenciateur afin de promouvoir leur territoire auprès des entreprises et des institutions. Le prestataire devra en outre proposer une traduction de cet argumentaire en supports de marketing territorial adapté aux différentes cibles.

Phase 2 : positionnement concurrentiel des ZAE et stratégie de prospection

- Evaluer le positionnement concurrentiel des différentes ZA disposant de disponibilités foncières.

Le prestataire devra analyser chaque site concerné, en terme de :

- disponibilités foncières (superficie, règle d'urbanisme, propriété ..)
- besoins éventuels de requalification
- faisabilité des acquisitions foncières (le cas échéant)
- projets d'implantation recensés
- secteurs d''activités dominants parmi les entreprises déjà implantées (le cas échéant)
- desserte (route, TC, fluvial, téléphonie / internet)
- risques naturels

Une fiche détaillée devra être rédigée pour chaque site, sous forme de matrice AFOM

Une synthèse sera rédigée, positionnant chaque ZA dans une temporalité en termes de commercialisation (par rapport aux éléments de faisabilité évalués ci-dessous) et dans une logique de complémentarité entre les ZA du territoire.

- Proposer une méthode de prospection/d'implantation adaptée à chaque site

Celle-ci devra notamment intégrer :

- les secteurs d'entreprises à cibler en termes de prospection (en cohérence avec les forces/faiblesses du site), les tailles d'entreprises ciblées
- les critères de choix à retenir pour examiner les projets d'implantation sur chaque site (secteur d'activité, création d'emplois, impact environnemental, ..)

- Les arguments à développer pour attirer les entreprises ciblées et éventuellement l'offre de services complémentaires à déployer.

Indicateurs:
- nombre de réunions
- nombre de participants aux réunions
- fourniture des livrables

Moyens mis en œuvre :
L'action sera pilotée par la direction du développement économique de la communauté de communes du Haut Val d'Oise, avec l'appui d'un prestataire extérieur.

Le pilotage de l'action sera assuré par un comité de pilotage (COPIL) et un comité technique (COTECH).

- COPIL :
Le comité de pilotage aura pour mission de faire un point des grandes étapes d'avancement du projet et de valider des orientations décisives aux différentes phases de la mission.

Le comité de pilotage sera constitué des membres du comité technique, des maires des communes concernées par les ZA étudiées, du président de la CCHVO, des représentants de la DIRECCTE (UD95) ;

COTECH :

Le comité technique assurera l'interface pour le pilotage technique de la mission.

Il réunira :
La responsable développement économique de la CCHVO, Patricia COLSON
Le directeur de Réflexes 95, Pascal KLINGLER
Le chef de projet de la SEMAVO, Jacqueline Pereira
La chargée de mission du CEEVO, Anne BEAUVAIS
La direction de l'économie du CD95
La région Ile-de-France (déléguée territoriale Val d'Oise)
Le bureau d'études

Il pourra être élargi à d'autres acteurs selon les besoins.

Intérêt régional :
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du SRDEII
- Attirer les entreprises, investisseurs et talents en Ile-de-France
- Promouvoir la vitalité et la diversité économique sur tous les territoires
- Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Cette action vise en premier lieu à soutenir les élus locaux et l'intercommunalité dans la structuration de leur action économique.
Le public cible de cette action à moyen terme sont les TPE-PME qui s'implanteront sur le territoire, ainsi que les demandeurs d'emploi qui bénéficieront de la croissance du nombre d'entreprises dans le Nord Val d'Oise.

Détail du calcul de la subvention :
Au titre du programme de développement économique local ciblé, le niveau d'intervention est plafonné à 50% des dépenses éligibles dans une limite de 50 000 euros par an. Dans le cas présent, le coût global de cette opération est de 50 000 euros et un financement est demandé à hauteur de 20 000 euros, soit 40,00 %.

Localisation géographique :
- CC HAUT VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	50 000,00	100,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	20 000,00	40,00%
CCHVO (via fonds de revitalisation)	30 000,00	60,00%
Total	50 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Plan Piscines Régional	1 600 000,00 €
	Montant total	1 600 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014188

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACTION COMPLEMENTAIRE DU PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : COORDONNER LA MISE EN OEUVRE DES CLAUSES SOCIALES D'INSERTION - ANNEE 2

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	125 203,00 €	19,97 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-400
19101201- Accompagnement dans l'emploi

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLAINE CENTRALE INITIATIVE INSERTION EMPLOI
Adresse administrative : 1 VOIE FELIX EBOUE
94000 CRETEIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame DANIELE CORNET, Présidente

Date de publication au JO : 2 février 2002

N° SIRET : 44079893200016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire
Rapport Cadre : CR06-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter de la date prévisionnelle de démarrage, compte tenu de la nécessaire continuité des actions engagées en 2015.

Contexte du projet :
L'introduction de clauses d'insertion dans la commande publique est un levier pour lutter contre le chômage et créer de l'offre d'emploi en faveur des bénéficiaires du RSA ou de minima sociaux, des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée de plus de 12 mois, des jeunes sans qualification sortis du dispositif scolaire, des personnes en situation de handicap. Cela permet de réserver un volume important

d'heures de travail pour ces personnes.
Le dispositif consiste à réserver au moins 5 % du nombre d'heures de travail liées à un marché, à des personnes éloignées de l'emploi.

Développer les clauses, permet de :
- Favoriser le retour à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail
- Sensibiliser les entreprises à l'insertion professionnelle
- Assurer la consolidation de ces emplois par un partenariat étroit avec les entreprises et branches professionnelles concernées
- Favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap

Objectifs du projet :
L'objectif principal du projet vise à développer, dans le cadre de la mise en œuvre des clauses sociales des marchés publics, les étapes de parcours et/ou faciliter la mise à l'emploi des personnes les plus en difficulté du territoire afin de mieux répondre à la diversité des profils des personnes composant les files actives du PLIE, des SIAE, des Missions Locales et de l'ensemble des partenaires locaux intervenant dans le champs de l'insertion sociale et professionnelle.

Les objectifs peuvent également être déclinés de la manière suivante :

- Lever les freins à l'emploi
- Assistance aux maitrises d'ouvrage sur l'intégration et le suivi de la clause
- Mise en relation des entreprises et des profils des candidats orientés ou des SIAE
- Suivi des publics et remontée des informations aux donneurs d'ordre
- Favoriser la collaboration entre les entreprises et les acteurs locaux

Description :
Contenu du plan d'actions

- En amont de la passation des marchés :
L'association est chargée de définir, par marché, les conditions de réalisation de l'insertion dans les marchés. Elle a pour mission d'aider les maîtres d'ouvrage à décliner la clause pour chaque marché concerné, ceci afin de permettre la mise en œuvre d'une clause réaliste qui, tout en répondant aux besoins des publics, puisse également répondre aux attentes des entreprises retenues (choix entre article 14 ou 30, allotissement de façon à faciliter la co-traitance ou la sous traitance avec des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), chiffrage des volumes, etc.). Elle participe à l'élaboration des modalités de suivi dont dérivent les pénalités applicables.

- Durant la phase de passation des marchés, son action se tourne vers :
Les entreprises soumissionnaires
- pour lesquelles elle a un rôle de « facilitateur » en les conseillant sur les dispositifs et les modalités les plus adaptés afin de répondre aux exigences du marché (en privilégiant, soit l'emploi direct, soit le recours aux SIAE afin de pouvoir faire bénéficier les publics les plus éloignés de l'emploi).
- avec lesquelles elle définit les profils de poste à pourvoir et les éventuelles actions de formation à engager en amont afin que les publics puissent correspondre aux profils demandés.

Les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion, afin d'identifier les publics et de coordonner localement les modalités de mise en relation avec les entreprises.

- **Après attribution du marché :**
Tout au long de leur parcours, l'association est chargée du suivi des personnes recrutées et devra s'assurer de leur insertion professionnelle. Elle a la responsabilité du suivi de la réalisation des objectifs et leur reporting auprès des maitres d'ouvrage, selon des indicateurs précis définis en amont entre les parties.

- Les actions transversales :
- L'animation territoriale : d'une façon transversale, l'association a pour mission d'animer le partenariat local autour de ces opérations : mobilisation du service public de l'emploi, des SIAE et d'une façon générale de tous les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion.
- La mobilisation des publics et des entreprises: elle a tout autant une mission de mobilisation des publics de façon à pouvoir répondre avec réactivité aux demandes des entreprises, et de la même façon, elle se doit de sensibiliser les entreprises à la mise en œuvre de ces dispositifs.

Moyens mis en œuvre :

Fonction	ETP	Heures d'intervention	Montant
Responsable clauses d'insertion	1	1 607	58 800.00
Assistante de gestion	0.5	803.5	11 688.00
Directeur	0.3	482.10	26 935.20
Resp. Adm. et Financier	0.1	1 60.7	7 530.20
TOTAL	**1.9 ETP**	**3 053.30 h**	**104 953.40 €**

Les moyens matériels de Plaine Centrale Initiative pour ce projet reposent sur le logiciel "ABC Clauses", outils de pilotage et d'édition de bilans d'opérations de mise en œuvre de clauses insertion. Par ailleurs, l'association dispose de bureaux et salles de réunion ainsi que d'outils informatique, bureautique et de communication.

Modalités d'évaluation :

Une évaluation quantitative portera sur :
- Le nombre d'opérations et de donneurs d'ordre engagés
- Le public touché et ses caractéristiques sociodémographiques
- L'identité des prescripteurs de publics
- Les contrats de travail : nombre, nature et durée

Pour cela, différent outils seront utilisés :
- Des tableaux de bord
- Un bilan d'exécution

Une évaluation qualitative est prévue deux fois par an grâce à un tableau de bord reprenant l'ensemble de ces indicateurs. Pour les opérations de rénovation urbaine, il est transmis à l'ANRU. Pour les autres types d'opérations (dites hors ANRU), un bilan est transmis au maître d'ouvrage à l'origine du marché.

L'objectif est de s'assurer de la bonne marche de l'opération et d'apporter si nécessaire des mesures correctives.

Intérêt régional :
Cette action s'inscrit dans le cadre du renouvellement du Pacte pour le développement du territoire de Plaine Centrale du Val-de-Marne et ville de Bonneuil-sur-Marne voté en commission permanente le 17 juin 2015 (CP 15-287).
Elle est prévue dans l'axe 3 «Plaine centrale – Bonneuil-sur-Marne, un territoire qui favorise la réussite professionnelle» action 12 « Coordonner la mise en œuvre des clauses d'insertion ».

Cette action s'inscrit dans la politique régionale en faveur de l'emploi et du développement économique et

est conforme aux objectifs des Etats Généraux de la Conversion Ecologique et Sociale.

De plus, cette action sert les objectifs de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation (SRDEI) adoptée en juillet 2011.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Cette action bénéficiera aux publics en difficulté d'accès à l'emploi (bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualification, personnes en situation de handicap, …), en particulier les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Détail du calcul de la subvention :
Au titre de l'action complémentaire, le niveau d'intervention est plafonné à 50% des dépenses éligibles dans une limite de 75 000 euros pour trois ans. Dans le cas présent, le coût global de cette opération est de 125 203 € pour la deuxième année et un financement est demandé à hauteur de 25 000 €, soit 19,97 % du coût total de l'action. Il s'agit de la deuxième année d'intervention.

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de fournitures	200,00	0,16%
Services extérieurs : locations mobilières et immobilières, entretien et maintenance, assurances, etc.)	15 750,00	12,58%
Autres services extérieurs (honoraires, téléphone, internet, liaisons spécialisées)	4 300,00	3,43%
Frais de personnel	104 953,00	83,83%
Total	125 203,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	25 000,00	19,97%
ETAT	30 500,00	24,36%
T 11	44 255,00	35,35%
Bonneuil-sur-Marne	4 448,00	3,55%
Prestations de services	21 000,00	16,77%
Total	125 203,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 500,00 €

2018	12 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	52 236,84 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	15 000,00 €
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	45 000,00 €
2014	Passerelles entreprises	153 000,00 €
2015	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2015	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	27 474,00 €
2015	Passerelles entreprises	50 000,00 €
	Montant total	367 710,84 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014191

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RENFORCEMENT, COORDINATION ET PROMOTION DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT SUR L'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	32 463,00 €	30,80 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-65734-191012-400
19101201- Accompagnement dans l'emploi

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CARPF COMMUNAUTE D AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE
Adresse administrative : 6B AVENUE CHARLES DE GAULLE 95700 ROISSY EN FRANCE
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur PATRICK RENAUD, Président

N° SIRET : 20005565500019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire
Rapport Cadre : CR06-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est demandé pour respecter le calendrier de sollicitation du FSE dans le cadre de l'ITI.

Objectifs :
Le territoire de Roissy Pays de France concentre 30% des créations d'entreprises du Val d'Oise. Les quartiers prioritaires témoignent notamment d'une importante dynamique dans ce domaine qu'il convient de conforter. L'accompagnement des créateurs d'entreprises constitue un axe majeur du Pacte, avec pour enjeux :
- de renforcer l'offre de services et notamment la sensibilisation des publics jeunes en QPV
- d'améliorer le taux de transformation des projets
- de construire une gouvernance locale autour de la communauté d'agglomération pour coordonner l'intervention des acteurs

- de définir une "marque territoriale" permettant de qualifier le territoire comme un territoire d'accueil des entrepreneurs et des talents

Description :
La présente action concerne la mise en œuvre d'une démarche de renforcement, de coordination et de promotion de la politique menée en faveur de l'entrepreneuriat local.

Pour réaliser cette action, la communauté d'agglomération Roissy Pays de France se fera accompagner par un prestataire.

La mission confiée au prestataire comprendra notamment:
1. La construction d'un plan d'actions pour améliorer l'accompagnement des entrepreneurs du territoire
Ce plan d'actions visera notamment à renforcer l'offre de service et en particulier la sensibilisation des publics jeunes, à améliorer le taux de transformation des projets et le taux de dynamisme économique et à améliorer la coordination des acteurs.
Le plan d'actions s'appuiera sur les outils existants (service d'amorçage de projets, point PACE, accompagnement post-création, etc) et proposera éventuellement de nouveaux services.

2. La création d'une marque territoriale fédérant les acteurs et positionnant l'agglomération comme un territoire d'accueil des entrepreneurs et des talents.
Ce travail devra se traduire par :
- L'élaboration de premiers outils de communication et notamment une communication unifiée sous une bannière unique.
- La définition des conditions de mise en œuvre d'une gouvernance et d'une animation territoriale adaptées.
- L'identification de projets transversaux impliquant des acteurs de la création d'entreprise.
- La mise en place d'évènements, d'ateliers, de conférences, etc.
- L'identification des actions pour valoriser les parcours réussis.

Indicateurs :
- nombre de réunions
- nombre de participants à la démarche
- plan d'actions présenté
- outils de communication proposés

Moyens mis en œuvre :
L'action est portée par la Direction du Développement Economique (0,5 ETP) avec l'appui d'un prestataire extérieur.

La réflexion sera pilotée par un comité de pilotage composé des élus de la communauté d'agglomération, des partenaires locaux de la création d'entreprise, la Région Ile de France et la CDC. Il se réunira au moins deux fois pour :
- Présenter la démarche, la méthodologie retenue et les premiers enjeux relevés.
- Faire valider le plan d'actions proposé.

Un comté technique se réunira régulièrement et lorsque cela sera nécessaire.
Il sera composé des représentants de :
- La Direction du Développement Economique de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;
- Roissy Developpement
- Le service Emploi-Politique de la Ville de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;
- La Région Ile de France ;

- La CDC;
- De partenaires de la création entreprise soutenus par la communauté d'agglomération;
- Du prestataire retenu

Intérêt régional :
- Participer à la réussite du Pacte pour le développement du territoire de Val de France
- Développer l'esprit d'entreprendre
- Soutenir le potentiel de création d'entreprises des quartiers politique de la ville
- Structurer l'offre d'accompagnement des créateurs d'entreprises
- Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- porteurs de projets, notamment : habitants des QPV, jeunes, demandeurs d'emplois, femmes
- créateurs de jeunes entreprises
- professionnels de la création d'entreprises

Détail du calcul de la subvention :
Au titre de l'action complémentaire, le niveau d'intervention est plafonné à 50% des dépenses éligibles dans une limite de 75 000 euros pour trois ans. Dans le cas présent, le coût global de cette opération est de 32 463 € et un financement est demandé à hauteur de 10 000 €, soit 30,8 % du coût total de l'action.

Localisation géographique :
- CA ROISSY PAYS DE FRANCE (95-VAL D'OISE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	25 000,00	77,01%
Ingénierie	7 463,00	22,99%
Total	32 463,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FSE - ITI	15 000,00	46,21%
Région Île-de-France	10 000,00	30,80%
CARPF	7 463,00	22,99%
Total	32 463,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	24 000,00 €
2015	Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	20 000,00 €
2016	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	21 000,00 €
2016	Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	20 000,00 €
2016	Appui régional à la professionnalisation des acteurs de l'emploi	15 000,00 €
2016	Chantier école	55 000,00 €
2016	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	25 000,00 €
	Montant total	180 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014340

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN A L'EMERGENCE D'UN RESEAU D'ENTREPRISES NUMERIQUE « RESONANCE » DANS LE CADRE DU PACTE SUD 77

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	85 580,00 €	29,21 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-65734-191012-400
19101201- Accompagnement dans l'emploi

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES
Adresse administrative : 29 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur Jean-Marie ALBOUY, Président

N° SIRET : 24770010700136

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire
Rapport Cadre : CR06-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 15 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 14 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : pouvoir participer à des évènements promotionnels prévus dès septembre 2016 et ne pas interrompre la dynamique de travail partenariale engagée en amont avec la constitution du réseau.

Contexte territorial et enjeu : Cette action s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement territoriale du sud Seine-et-Marne avec l'émergence d'une filière numérique en capacité de renforcer l'attractivité économique du sud Seine-et-Marne et son identité territoriale. Le développement de cette filière s'appuie sur un écosystème numérique constitué d'acteurs du développement économique, de la formation et de l'emploi comprenant:

- une entreprise spécialisée en fibre optique « Silec câble » à Montereau ; 1er employeur du territoire avec 1100 salariés et un des trois fabricants français en fibre optique,
- un noyau dur de 11 entreprises adhérentes à l'association porteuse du cluster numérique « Résonance » (41 salariés),
- un pôle de formation sur les métiers de l'aménagement numérique « Campus numérique » à Montereau d'une capacité d'accueil de 150 places,

- un organisme de formation « Greta MTE 77 » axé sur la pré-qualification avec une spécificité numérique (savoir être, remise à niveau en informatique, communication écrite), et implanté sur le site du Campus Numérique,
- un espace de télétravail « Stop and Work » hébergé au sein du campus numérique,
- un centre de formation spécialisé dans le codage numérique implanté à Fontainebleau « Wild Code Scholl ».

De plus, la CC2F s'appuie sur l'expertise France IT, association de dimension nationale qui rassemble les clusters numériques français.

Objectifs de l'action : soutenir l'émergence du réseau d'entreprises « Résonance » et sa constitution en cluster pour le développement d'une filière numérique dans les secteurs de l'informatique et des télécommunications (IT).

Il s'agit pour la communauté de communes des Deux Fleuves (CC2F) d'accompagner la construction de ce cluster dans sa phase d'amorçage et de pouvoir ainsi faciliter le déploiement de cette activité numérique sur le territoire. Ce cluster doit contribuer à favoriser l'innovation, la réalisation de projets collaboratifs et le développement de l'emploi par la création de synergies entre les entreprises, la formation et la recherche. La 1ère année permettra de structurer ce réseau et sa stratégie et de conforter les entreprises dans les secteurs ciblés « infrastructure et service ». Une fois constitué, le cluster s'attachera à renforcer la compétence des entreprises membres et à développer les partenariats pour favoriser l'émergence de projets collaboratifs.

Pour cela:
- Structurer et décliner une stratégie de développement
- Assurer la visibilité interne et externe du cluster
- Construire une offre de services collective et mutualisée
- Rapprocher l'offre de formation aux besoins des entreprises

Descriptif de l'action :

AXE 1 : STRUCTURATION DU RESEAU ET DECLINAISON DE SA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT
Action 1-1 : Définition d'une stratégie opérationnelle Objectif : concrétiser le choix du positionnement « infrastructure et service » et déterminer le modèle économique permettant de déployer l'activité du cluster
Action 1-2 : **Animation et mise en œuvre du plan d'action** Objectif : piloter techniquement l'animation du cluster et déployer les outils et actions pour assurer sa gestion et la mise en œuvre du plan d'action
Action 1-3 : création d'actions collectives visant à renforcer les connaissances et la professionnalisation des entreprises Objectif : créer une émulation collective afin encourager la mutualisation des ressources, des moyens et des compétences et amorcer une dynamique de création de projets entre les membres du cluster
AXE 2 : ASSURER LA VISIBILITE INTERNE ET EXTERNE DU CLUSTER
Action 2-1 : Mise en œuvre d'outils d'information et de communication Objectif : positionner et valoriser le cluster auprès des industriels et des collectivités
Action 2-2 : Développement de partenariats avec les réseaux professionnels Objectif : favoriser le développement commercial et encourager les collaborations techniques et les synergies en R&D
Action 2-3 : Participation et organisations d'évènements promotionnels Objectif : devenir un interlocuteur de référence
AXE 3 : CONSTRUIRE UNE OFFRE DE SERVICES COLLECTIVE ET MUTUALISEE
Action 3-1 : Création d'une veille sur les marchés publics et privés Objectif : organiser et faciliter l'accès aux informations et outils

Action 3-2 : mutualisation des services en matière d'appui RH Objectif : répondre aux problématiques RH des dirigeants d'entreprises
AXE 4 : RAPPROCHER L'OFFRE DE FORMATION AUX BESOINS DES ENTREPRISES
Action 4-1 : diffusion de l'offre de formation existante et mise en adéquation avec les besoins des entreprises Objectif : rapprocher l'offre de la demande d'emploi

Indicateurs d'évaluation :
- Nombre d'adhérents au Cluster numérique Résonance,
- Nombre et types de partenariats réalisés entre le Cluster et les entreprises membres ;
- Evolution du chiffre d'affaire du Cluster et des entreprises membres du Cluster ;
- Réunion Networking : fréquentation, nombre et diversité des invités ;
- Outils de communication : fréquentation du site internet, diversité et renouvellement des outils ;
- Evénements organisés par le Cluster : fréquentation, estimation du nombre de contacts pris, contrats ou partenariats signés ou ébauchés.

Moyens mis en œuvre :
1 ETP et un stagiaire (6 mois) pour l'animation et la mise en œuvre du plan d'action
Appui ingénierie au démarrage de l'action pour la définition de la stratégie et du modèle économique
Prestations de promotion et communication

Méthode de suivi de l'action :
Le suivi et la mise en œuvre quotidienne du programme d'action du Cluster est assuré par :
- Le conseil d'administration : Président, Vice-Président, Trésorier, Secrétaire
- Le bureau
- Les salariés du Cluster

Comité de pilotage Un comité de pilotage annuel sera organisé avec les : représentants du Cluster, de la Région Ile de France, du Département de Seine et Marne, de la Communauté de Communes des Deux Fleuves et la Direccte.

Comité technique : Un comité technique trimestriel réunira les correspondants techniques du Copil ainsi que les principaux partenaires privés du cluster.

Intérêt régional :
- Participation à la réussite des Pactes pour le développement des territoires
- Soutien à une filière prioritaire régionale.
- Développement de l'attractivité régionale sur le secteur du numérique

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou un alternant.

Public(s) cible(s) :
Entreprises du secteur numérique du sud seine-et-marnais et du département

Détail du calcul de la subvention :
Au titre de l'action complémentaire du Pacte, le niveau d'intervention est plafonné à 50 % des dépenses éligibles dans une limite de 75 000 euros pour 3 ans. Dans le cas présent, le coût global éligible de cette opération est de 85 580 € et un financement est demandé à hauteur de 25 000 €, soit 29,21 %.

Localisation géographique :

- CC MORET SEINE ET LOING
- CC DEUX FLEUVES
- CC PAYS DE FONTAINEBLEAU
- CC BOCAGE GATINAIS
- CC ENTRE SEINE ET FORET
- CC PAYS DE SEINE
- CC PAYS DE NEMOURS
- CC TERRES DU GATINAIS
- CC GATINAIS VAL DE LOING

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 15 septembre 2016 au 14 septembre 2017
Cout total : 94 560 €
Cout éligible (*) : 85 580 € (hors frais d'équipement professionnel et bancaires, frais liés aux évènements promotionnels pour le développement commercial des entreprises)

Dépenses Eligibles (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	43 000,00	50,25%
Frais de fonctionnement (déplacement, affranchissement)	3 160,00	3,69%
Communication / Promotion	15 620,00	18,25%
Prestations extérieures	23 800,00	27,81%
Total	85 580,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France **(*)**	25 000,00	29,21%
Département 77	19 400,00	22,67%
CC2F	20 590,00	24,06%
Membre Cluster	20 590,00	24,06%
Total	85 580,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 500,00 €
2018	12 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	30 000,00 €
2014	Soutien aux espaces de travail collaboratif	195 638,80 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 085 000,00 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	29 636,00 €
	Montant total	2 340 274,80 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 17/11/2016
- Date de réception en préfecture: 17/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-475

DU 16 NOVEMBRE 2016

SOUTIEN ET ADHESION A DIVERS ORGANISMES CONTRIBUANT AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET A L'EMPLOI REGIONAL

- Syndicat mixte de la Cité de la gastronomie
- Paris Europlace

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU La délibération n° CR 62-05 du 15 décembre 2005 relative à la participation de la région à Paris EUROPLACE et à l'institut Europlace de finance,
VU La délibération n° CP 09-844 du 24 septembre 2009 relative au Soutien à divers organismes contribuant au développement économique et à l'emploi régional ;
VU La délibération N° CR 61-11 du 24 juin 2011 relative à l'adoption de la stratégie régionale de développement économique et d'innovation ;
VU La délibération n° CR 154-16 du 8 juillet 2016 relative à l'adhésion de la Région au Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier,
VU La délibération n° CP 11-596 du 7 juillet 2011 relative au soutien à divers organismes contribuant au développement économique et à l'emploi régional et à l'adoption de conventions types ;
VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 prorogeant le Règlement Budgétaire et Financier
VU Le budget de la région Ile-de-France pour l'année 2016
VU L'avis de la commission du Développement économique, de l'emploi et de l'innovation ;
VU L'avis de la commission des finances ;
VU Le rapport CP 16-475 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de- France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide d'adhérer à l'association Europlace

Article 2 :

Décide d'adhérer au Syndicat mixte ouvert d'études de la cité de la Gastronomie Paris-Rungis et de son quartier dans les conditions suivantes :

- La région dispose de 4 délégués titulaires et 4 suppléants au conseil syndical.
- La contribution pour l'année 2016 est fixée à 70 000 €

Article 3 :

Décide de verser, pour l'année 2016, aux structures dont la Région est membre, les montants des cotisations et contribution suivantes :

- à l'association Paris Europlace, 69 162,28 € ;
- au Syndicat Mixte ouvert d'études de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis et de son quartier, 70 000 €

Article 4 :

Affecte une Autorisation d'Engagement de **139 162.28 €** disponible sur le chapitre 939 « Action Economique », code fonctionnel 91 « Interventions Economiques transversales », programme HP 91-006 (191006) «Appui à l'attractivité et au développement économique francilien», action 19100602 « Divers Organismes du Développement Economique », code nature 6281 « cotisation » du budget 2016 – Localisation : Ile-de-France.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

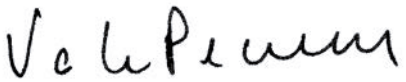

VALERIE PECRESSE

ANNEXE A LA DELIBERATION N°1 : FICHES TECHNIQUES ET FINANCIERES DES ORGANISMES SOUTENUS

1. Association Paris Europlace

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013022

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : 2016 - COTISATION PARIS EUROPLACE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Cotisations Unité Développement	Sans objet	Sans objet	69 162 ,28 €

Imputation budgétaire : 939-91-6281-191006-400
19100602- Divers organismes de développement économique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS EUROPLACE
Adresse administrative : 28 place de la Bourse
75002 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Gérard Mestrallet, Président

Objet : NC

Date de publication au JO : 20 juillet 2010

N° SIRET : 39376925200023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Cotisations Unité Développement
Date prévisionnelle de début de projet : 1 er janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé du projet : non
Il s'agit d'une cotisation annuelle qui démarre le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
Objet du projet : cotisation annuelle.

Objectifs :
L'association Paris Europlace a pour objet de promouvoir le développement de la place financière.

Bilan 2015 :
L'année 2015 a été marquée par plusieurs nouvelles actions importantes de Paris EUROPLACE pour consolider la compétitivité de la place financière de Paris, renforcer sa contribution à la relance de la croissance et l'économie durable et élargir sa visibilité internationale.

Parmi celles-ci :

*Mise en place du « Comité Place de Paris 2020 », pour mettre en œuvre les réformes indispensables à la relance de la compétitivité de la place financière de Paris et à l'attractivité de Paris pour les sièges sociaux et centres de décision des entreprises. Quatre axes stratégiques, 25 mesures prioritaires pour renforcer la compétitivité de la place financière :

- Développer une plateforme innovante de financement des entreprises en Europe continentale.
- Faire de Paris la place centrale de la gestion d'actifs en Europe continentale.
- Renforcer l'attractivité de la Place financière de Paris pour l'implantation des entreprises internationales
- Accélérer et promouvoir les actions environnementales (Green bonds et Investissements social Responsable).

*Finance et Economie Durable. Dans le cadre des travaux de la Commission Finance et Economie Durable, une nouvelle initiative a été lancée avec l'organisation d'un « Climate Finance Day », dans le cadre des manifestations de la COP 21 qui se sont tenues tout au long de l'année 2015 à Paris. Cet événement co-organisé avec la Banque européenne d'investissement et la Caisse des dépôts s'est inscrit dans le cadre de la mobilisation des acteurs de la Place financière de Paris pour développer des solutions pour faire face au réchauffement climatique, le financement de la transition énergétique et accélérer les initiatives dans ces domaines.

*Action internationale. Paris EUROPLACE a poursuivi une action soutenue au plan international avec par exemple :

- Le lancement d'une nouvelle initiative en direction de l'Afrique, en partenariat avec la « Fondation Africa France pour une croissance partagée ». Des actions concrètes sont mise en place, mobilisant conjointement acteurs de la finance africains et français. Un cluster Finances Africa-France/paris Europlace a été créé avec des chantiers prioritaires tels que : initiative Fintech, campus digital de la finance en Afrique et une action de crowdfunding par exemple.
- Des initiatives dans le cadre des accords de coopération avec les places financières émergentes :

• Chine : Accélération du positionnement de la Place de Paris comme plateforme du renminbi en Europe, accompagnement des grandes entreprises comme des PME/ETI dans leurs transactions commerciales en renminbi
• Russie : groupe de travail, séminaires et conférences

Par ailleurs, de nouvelles initiatives ont été prises dans les différents domaines suivants :

COLLEGES ET GROUPES-PROJETS :

COLLEGES :

Collège Entreprises : Retenir / accueillir les sièges sociaux, consolider les activités financières des entreprises sur la place de Paris : Développer les nouveaux canaux de financements de marchés

Collège Investisseurs : Mieux orienter l'épargne vers l'investissement de long terme (Epargne longue/ priorités réglementaires et fiscales) ; Euronext /consolidation des infrastructures du marché européen, attentes des investisseurs

GROUPES PROJETS :

Comité « Environnement réglementaire et juridique » : Bâtir un Environnement réglementaire et compétitif, Promouvoir le droit financier français, Environnement règlementaire Fintech (Crowdfunding).

Comité Finance Durable, Développer la Finance Durable au service de l'Economie Sociale et Solidaire Finance participative : contribution à la mise en place du cadre réglementaire français, septembre 2014. Commission Greenbonds Caisses des dépôts-Paris EUROPLACE (Emetteurs, investisseurs).

Comité de pilotage « Banque Finance - COP21
Comité de pilotage Tableau de Bord EUROPLACE : Outil statistique lancé avec le concours de la Banque de France et les principales associations professionnelles de la place financière de Paris : AFG (Association Française de la Gestion Financière), FBF (Fédération Bancaire Française), AFIC (Association Française des investisseurs pour la croissance), FFSA (Fédération Française des Sociétés d'assurances)

Comités pays : Chine, Russie, Afrique

ACTION EUROPEENNE

Commission « Capital Markets Union » : Enjeux en termes de financement.
Groupe-Projet Europe : Contributions aux travaux et consultations européens
Elargissement des contacts Nouvelle Commission Européenne/ Parlement Européen.
Actions communes Places financières européennes : Approfondissement des consensus/ divergences, réformes prioritaires.

PROMOTION INTERNATIONALE 2015

Plus de 3000 investisseurs/ entreprises financières réunis dans le cadre des Rencontres Financières Internationales Paris EUROPLACE : New York (14 avril), Paris (8 et 9 juillet) Shanghai (31 octobre) Tokyo (25 novembre),

POLE FINANCE INNOVATION

3 axes stratégiques :
- Développer une usine à projets innovants dans le secteur financier, portés par des start-up, des PME/PMI/ETI, des grandes entreprises ou des chercheurs.
- Expérimenter et diffuser vers les PME des Régions et Pôles de compétitivité des outils de financement innovants.
- Promouvoir et stimuler l'émergence d'innovations qui favorisent le développement de nos filières stratégiques.

INSTITUT LOUIS BACHELIER (ILB)

4 axes stratégiques :
- Identifier avec l'industrie les axes prioritaires de la recherche et promouvoir leur financement: Chaires et Initiatives de recherche
- Pôle logistique de services administratifs apportés aux Chaires
- Pôle de valorisation des résultats de la recherche et cross fertilisation de l'éco

système recherche
- Gestion du LABEX « Finance et Croissance Durable ».

Moyens mis en œuvre :
Plan d'actions2016 *:*

Les principales actions sont les suivantes :

- **Poursuite et approfondissement des travaux du Comité Place de Paris 2020**: positionnement stratégique de la Place de Paris 2020 pour la relance de la croissance, mise en place des réformes pour la compétitivité de la place financière et développement des nouveaux canaux de financement.
- **Accélération des travaux de la Place de Paris en matière de finance durable** : Engagement RSE, label ISR, green bonds, etc. / Organisation du « Climate Finance Day », en partenariat avec tels BEI/CDC banques - investisseurs français et internationaux, Paris -

- **Développement de nouvelles contributions de la place de Paris aux initiatives européennes**: nouveaux outils de financement des entreprises et projets d'infrastructures, projet Union des Marchés de Capitaux.

- **Poursuite et élargissement de l'action internationale, notamment vers les marchés en forte croissance**: Chine, Hong Kong/Singapour, Afrique, Amérique, Europe de l'Est.

- Accélération des développements du Pôle FINANCE INNOVATION sur ses 3 axes stratégiques:
  *100 start-up chaque année seront soutenues et trouveront un mode de financement (financier/ clients).
  *22 Régions et 70 pôles de compétitivité deviendront les partenaires de l'innovation financière.
  *12 thématiques d'innovations prioritaires seront identifiées par an et feront l'objet d'actions spécifiques permettant de soutenir des projets d'innovation.

Intérêt régional :
- Contribution au développement des actions mises en place par l'association ;
- Contribution à l'attractivité du territoire et de la Région ;
- Préservation d'une place financière de rang mondial en Ile-de-France

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	69 162,28 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Cotisations Unité Développement	63 815,16 €
2011	Cotisations Unité Développement	63 815,16 €
2012	Cotisations Unité Développement	67 009,49 €
2013	Cotisations Unité Développement	69 162,28 €
2014	Cotisations Unité Développement	69 162,28 €
2015	Cotisations Unité Développement	69 162,28 €
	Montant total	402 126,65 €

I. ACTIONS 2015 :

L'année 2015 a été marquée par plusieurs nouvelles actions importantes de Paris EUROPLACE pour consolider la compétitivité de la place financière de Paris, renforcer sa contribution à la relance de la croissance et l'économie durable et élargir sa visibilité internationale.

Parmi celles-ci :

***Mise en place du « Comité Place de Paris 2020 », présidé par le Ministre des Finances et des Comptes publics, M. Michel SAPIN et co-rapporté par le Directeur Général du Trésor et Paris EUROPLACE, pour mettre en œuvre les réformes indispensables à la relance de la compétitivité de la place financière de Paris et à l'attractivité de Paris pour les sièges sociaux et centres de décision des entreprises.** 4 axes stratégiques, 25 mesures prioritaires pour renforcer la compétitivité de la place financière :

- Développer une plateforme innovante de financement des entreprises en Europe continentale
- Faire de Paris la place centrale de la gestion d'actifs en Europe continentale
- Renforcer les atouts de Paris en matière de couverture des risques et de sécurisation des actifs et consolider des infrastructures de marché référence en zone euro.
- Renforcer l'attractivité de la Place financière de Paris pour l'implantation des entreprises internationales.
- Accélérer et promouvoir les actions environnementales (Green bonds et Investissements social Responsable)

***Finance et Economie Durable.** Dans le cadre des travaux de la Commission Finance et Economie Durable, présidée par Nicole NOTAT, Présidente, Vigeo, une nouvelle initiative a été lancée avec l'organisation d'un « Climate Finance Day », dans le cadre des manifestations de la COP 21 qui se sont tenues tout au long de l'année 2015 à Paris. Cet événement co-organisé avec la BEI et la Caisse des dépôts s'est inscrit dans le cadre de la mobilisation des acteurs de la Place financière de Paris pour développer des solutions pour faire face au réchauffement climatique, le financement de la transition énergétique et accélérer les initiatives dans ces domaines**.**

***Action internationale.** Paris EUROPLACE a poursuivi une action soutenue au plan international avec :

- Le lancement d'une nouvelle initiative en direction de l'Afrique, en partenariat avec la « Fondation Africa France pour une croissance partagée ». Des actions concrètes sont mise en place, mobilisant conjointement acteurs de la finance africains et français. Un cluster Finances Africa-France/ Paris Europlace a été créé avec des chantiers prioritaires tels que : initiative Fintech, campus digital de la finance en Afrique et une action Crowdfunding par exemple.
- Des initiatives dans le cadre des accords de coopération avec les places financières émergentes :
    - **Chine** : Accélération du positionnement de la Place de Paris dans l'internationalisation du RMB en Europe : mobilisations des banques françaises et internationales pour offrir des services bancaires et financiers en RMB à partir de Paris ; accompagnement des grandes entreprises comme des

PME/ETI dans leurs transactions commerciales en RMB.

- **Maroc** : rapport sur la désintermédiation du financement, recherche en finance
- **Algérie** : conférence sur le financement des entreprises
- **Russie** : groupe de travail, séminaires et conférences

Par ailleurs, des initiatives ont été prises dans les différents domaines suivants :

1.1 COLLEGES ET GROUPES-PROJETS :

- **COLLEGES** :

✓ **Collège Entreprises, Président Bruno LAFONT, Président, Groupe LAFARGE**
- Retenir/ accueillir les sièges sociaux, consolider les activités financières des entreprises sur la place de Paris :
- Développer les nouveaux canaux de financements de marchés

✓ **Collège Investisseurs, Philippe Marchessaux**, **Directeur général, BNP Parisbas**
- Mieux orienter l'épargne vers l'investissement de long terme (Epargne longue/ priorités réglementaires et fiscales)
- Euronext/consolidation des infrastructures du marché européen, attentes des investisseurs.

- **GROUPES PROJETS :**

✓ **Comité « Environnement réglementaire et juridique », présidé par Michel PRADA**
- Bâtir un Environnement réglementaire et compétitif (Droits des valeurs mobilières, Droit des Sûretés, Société Européenne, ….).
- Promouvoir le droit financier français.
- Environnement règlementaire Fintech (Crowdfunding)

✓ **Comité Finance Durable, présidé par Nicole NOTAT**
- Développer la Finance Durable au service de l'Economie Sociale et Solidaire
- Finance participative : contribution à la mise en place du cadre réglementaire français, septembre 2014.
- Commission Greenbonds CDC-Paris EUROPLACE (Emetteurs, investisseurs).

✓ **Comité de pilotage « Banque Finance - COP21 », co-présidé par Pierre DUCRET, Arnaud de BRESSON,**
- « Climate Finance Day », en partenariat avec BEI/CDC/PRI/UNEP PFI/banques - investisseurs français et internationaux, Paris - 22 mai 2015
- Participation aux journées COP21, décembre 2015

✓ **Comité de pilotage Tableau de Bord EUROPLACE**
- Outil statistique lancé avec le concours de la Banque de France et les principales associations professionnelles de la place financière de Paris : AFG, FBF, AFIC, FFSA

✓ **Comités pays :** Chine, Russie, Afrique

1.2 ACTION EUROPEENNE

- **Commission « Capital Markets Union » :**
- Enjeux en termes de financement.
- Réponse de la Place de Paris à la Consultation européenne (mai 2015).

✓ **Groupe-Projet Europe**
- Contributions aux travaux et consultations européens
- Elargissement des contacts Nouvelle Commission Européenne/ Parlement Européen.

✓ **Actions communes Places financières européennes**
- Approfondissement des consensus/ divergences, réformes prioritaires.

1.3 PROMOTION INTERNATIONALE 2015

- **Plus de 3000 investisseurs/ entreprises financières réunis dans le cadre des Rencontres Financières Internationales Paris EUROPLACE** :
    - New York (20 avril),
    - Paris (7 et 8 juillet))
    - Pékin (18 septembre et 26 octobre)
    - Tokyo (7 décembre),

1.4 POLE FINANCE INNOVATION

✓ **3 axes stratégiques :**
- Développer une usine à projets innovants dans le secteur financier, portés par des start-up, des PME/PMI/ETI, des grandes entreprises ou des chercheurs.
- Expérimenter et diffuser vers les PME des Régions et Pôles de compétitivité des outils de financement innovants.
- Promouvoir et stimuler l'émergence d'innovations qui favorisent le développement de des filières stratégiques.

1.5 INSTITUT LOUIS BACHELIER (ILB)

✓ **4 axes stratégiques :**
- Identifier avec l'industrie les axes prioritaires de la recherche et promouvoir leur financement: Chaires et Initiatives de recherche
- Pôle logistique de services administratifs apportés aux Chaires
- Pôle de valorisation des résultats de la recherche et cross fertilisation de l'éco système recherche
- Gestion du LABEX « Finance et Croissance Durable ».

II. PRIORITES D'ACTIONS 2016 :

Les principales actions en cours sont les suivantes :

- **Poursuite et approfondissement des travaux du Comité Place de Paris 2020**: positionnement stratégique de la Place de Paris 2020 pour la relance de la croissance, mise en place des réformes pour la compétitivité de la place financière et développement des nouveaux canaux de financement (NCF).

- **Accélération des travaux de la Place de Paris en matière de finance durable :**
    - Engagement RSE, label ISR, green bonds, etc.
    - Organisation du « Climate Finance Day », en partenariat avec BEI/CDC/PRI/UNEP PFI/banques - investisseurs français et internationaux, Paris -
- **Développement de nouvelles contributions de la place de Paris aux initiatives européennes**: nouveaux outils de financement des entreprises et projets d'infrastructures, projet Union des Marchés de Capitaux (CMU.

- **Poursuite et élargissement de l'action internationale, notamment vers les marchés en forte croissance**: Chine, Hong Kong/Singapour, Afrique, Amérique, Europe de l'Est

- **Accélération des développements du Pôle FINANCE INNOVATION sur ses 3 axes stratégiques**:
    - 100 start-up chaque année seront soutenues et trouveront un mode de financement (financier/ clients).
    - 22 Régions et 70 pôles de compétitivité deviendront les partenaires de l'innovation financière.
    - 12 thématiques d'innovations prioritaires seront identifiées par an et feront l'objet d'actions spécifiques permettant de soutenir des projets d'innovation.

2. Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris Rungis et de son quartier

FICHE PROJET DU DOSSIER N°16014455

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Cotisation au Syndicat mixte ouvert d'études de la cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier	Sans objet	Sans objet	70 000 €
	Montant Total de la subvention		70 000 €

Imputation budgétaire : Chapitre : 939 - Action économique
Code fonctionnel : 91 – Interventions économiques transversales
Programme HP 91-006 - Appui à l'attractivité et au développement économique francilien
Action : 19100602 – Divers organismes de développement économique
Dispositif : 00000371 : Cotisations Unité Développement

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : Syndicat mixte ouvert d'études de la cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier
Adresse administrative : Hôtel du Département – 21-29, avenue du Général de Gaulle 94 011 Créteil
Statut Juridique : Syndicat Mixte ouvert
Représentant : M. Christian HERVY, Président
N° SIRET : 20006288300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional à divers organismes de développement régional
Fondement juridique de la proposition de subvention : délibération CR 154-16 des 7-8 juillet 2016

Objectifs :
L'objet de ce syndicat mixte, créé à l'initiative du Conseil Départemental du Val de Marne, est de **«mener les études nécessaires en vue de la finalisation d'un projet partagé de la Cité de la Gastronomie et de son quartier, de son modèle économique, des modalités futures de sa mise en œuvre et des modalités de son exploitation»** afin de finaliser sur **trois ans** le projet partagé de Cité de la gastronomie et de son quartier.

D'ores et déjà, les communes de Chevilly Larue (15 décembre 2015), Orly (17 décembre 2015), Paris (1er mars 2016), Rungis (8 mars 2016), Thiais (17 décembre 2015) et le département du Val de Marne (14 décembre 2015) ont adhéré à ce syndicat.
Description :
Implantée entre le MIN de Rungis et le Centre Commercial Régional de Belle Epine, sur un site de 6.5 hectares, bénéficiant de l'implantation d'une gare de la ligne 14 en 2024 (MIN porte de Thiais), la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis doit être destinée aux

professionnels et au grand public. **Si sa programmation et son modèle économique restent à préciser, le projet retenu se structure autour de trois pôles**, pour un coût estimé de 60-70M€ :

- Un équipement culturel de 7 000 m² (médiathèque, espaces d'expositions et d'ateliers...) ;
- Un centre de congrès avec un auditorium de 1 200 places ;
- Un pôle d'activités (commerces, restaurations, halle de produits frais de 5 000 m²).

Afin de relancer un projet dont la gouvernance est complexe à mettre en place, des collectivités territoriales[1] ont initié en 2015, la **création d'un syndicat mixte** chargé de «mener les études nécessaires en vue de la finalisation d'un projet partagé de la Cité de la Gastronomie et de son quartier, de son modèle économique, des modalités futures de sa mise en œuvre et des modalités de son exploitation».

L'implication des acteurs économiques, culturels, sociaux et scientifiques dans la définition et la mise en œuvre du projet est une des conditions de réussite de ce projet. Pour y répondre, trois comités consultatifs seront créés au sein de ce syndicat :

- un **Comité des partenaires institutionnels et stratégiques** constitué de grands aménageurs et acteurs économiques : Société du Grand-Paris, Union syndicale de grossistes du MIN de Rungis (Unigros), Chambre des métiers, Comités régional et départemental du tourisme...
- un **Comité scientifique et culturel** : personnalités qualifiées et experts ;
- un **Jury des projets**.

Bilan 2016 :
A ce stade et compte tenu de la jeunesse du syndicat mixte, créé le 20 mai 2016, aucune action n'a été lancée.
Les travaux consistent encore essentiellement en la réflexion préalable et la définition d'un calendrier des études à lancer.

Le recrutement de la personne en charge d'assurer le poste de direction de ce syndicat est également en cours.

Projets 2017 :
Les projets d'études seront définis à l'automne 2016 et porteront sur la définition d'un projet partagé de la Cité de la gastronomie et de son quartier et la définition d'un modèle économique.

Moyens mis en œuvre :

Intérêt régional :
Globalement, le projet réunit tous les ingrédients d'un grand projet de territoire, dynamique et porteur d'attractivité et d'emploi pour l'Ile-de-France. Par ailleurs, la réflexion autour d'une mise en réseau des quatre « Cités de la Gastronomie » labellisées par l'UNESCO devrait permettre des échanges de bonnes pratiques et une attractivité des sites, notamment à l'international, plus forte.
La participation de la Région à ce syndicat permettrait de s'assurer une vision complète du projet et de l'articulation avec les équipements en projets ou existants, notamment pour ce qui relève de ses champs de compétences[2].

[1] Département du Val-de-Marne, Ville de Paris, communes de Chevilly-Larue, Thiais, Orly, Rungis.
[2] tels que la formation professionnelle, l'apprentissage, l'emploi et le développement économique.

Localisation géographique : Val-de-Marne avec un rayonnement d'envergure régionale

Contrat Particulier : hors CPRD.

CPER : hors CPER.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	35 000 €
2017	35 000 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional :
Aucune antériorité

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2 : ETAT RECAPITULATIF DES PAIEMENTS

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-475	Budget	2016

Chapitre	**939 - Action économique**
Code fonctionnel	**91 - Interventions économiques transversales**
Programme	**191006 - Appui à l'attractivité et au développement économique francilien**
Action	**19100602 - Divers organismes de développement économique**

Dispositif : N° 00000371 - Cotisations Unité Développement

Dossier	16013022 - 2016- COTISATION PARIS EUROPLACE			
Bénéficiaire	R4473 - PARIS EUROPLACE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	69 162,28 €		Code nature	6281
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	69 162,28 €	

Dossier	16014455 - COTISATION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ETUDES DE LA CITE DE LA GASTRONOMIE PARIS-RUNGIS ET DE SON QUARTIER			
Bénéficiaire	P0035212 - SYNDICAT MIXTE OUVERT D ETUDES DE LA CITE DE LA GASTRONOMIE PARIS RUNGIS ET DE SON QUARTIER			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	70 000,00 €		Code nature	6281
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	70 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000371 - Cotisations Unité Développement	139 162,28 €

Total sur l'imputation 939 - 91 - 191006 - 19100602	139 162,28 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-485

DU 16 Novembre 2016

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE FORMATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLES

DISPOSITIF REGIONAL AVENIR JEUNE – POLES DE PROJET PROFESSIONNEL PROGRAMMATION 2017

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE France

VU le règlement (CE) n°1303/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives aux Fonds européens structurels et d'investissement ainsi que les règlements délégués et les actes d'exécution afférents

VU le règlement (CE) n°1304/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen

VU la décision de la Commission européenne C(2014) 10205 du 18 décembre 2014 portant approbation du Programme opérationnel régional FEDER-FSE de l'Ile-de-France et du bassin de Seine sur le fondement de l'article 29 du règlement (CE) n°1303/2013.

VU Le Code du travail, notamment le livre IV de la 6ème partie ;

VU Le décret 2016-360 et notamment son article 28;

VU La délibération n° CR 72-07 du 27 juin 2007, relative au schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007 – 2013 prorogé par délibération n° CR 80-13 du 26 septembre 2013;

VU La délibération n° CR 54-09 du 19 juin 2009 relative au Service public régional de formation et d'insertion professionnelles ;

VU La délibération n° CR 48-15 du 10/07/2015, relative à l'adoption de la convention relative au fond paritaire de sécurisation des parcours professionnels

VU La délibération n° CR 93-15 du 18 décembre 2015 portant délégations de pouvoir du conseil régional à sa présidente et notamment son article 4 ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010

VU La délibération n° CP 14-268 du 10 avril 2014, relative au lancement de la consultation 2015 du programme « pôles de projet professionnel » ;

VU La déliberation n° CP 15-549 du 8 octobre 2015 relative a l'adoption de la convention entre la Région et l'ASP pour la gestion et le réglement des aides aux stagiaires, des prestations et subventions pour la formation professionnelle continue, le réseau d'accueil des missions locales, les emplois-tremplin, les dispositifs d'accès a l'apprentissage, de mobilite européenne et internationale, le versement des aides aux employeurs d'apprentis et le réglement des subventions PM'UP ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour l'année 2016 ;

VU Le rapport CP 16-485 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la commission de la formation professionnelle, et de l'apprentissage ;

VU L'avis de la commission des finances.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide d'affecter, dans le cadre de la reconduction pour 2017 des marchés du dispositif « Avenir Jeunes – Pôles de projet professionnel », listés en annexe N° 1 à la présente délibération, une autorisation d'engagement d'un montant maximum de **30 000 000 €** disponible sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 11100501 « Accès aux savoirs de base », code nature 611 « contrats de prestations de services aux entreprises » sur le budget 2016.

Article 2 :

Décide d'affecter, dans le cadre de la reconduction pour 2017 des marchés du dispositif « Avenir Jeunes – Pôles de projet professionnel », listés en annexe N° 1 à la présente délibération et au titre de la dotation du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, une autorisation d'engagement d'un montant de **7 750 000** € disponible sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 11100501 « Accès aux savoirs de base », code nature 611 « contrats de prestations de services aux entreprises » sur le budget 2016.

Article 3:

La recette prévisionnelle du concours du FSE pour la réalisation des actions du programme Pôles de projet professionnel s'élève à **18 875 000€.** Elle sera imputée sur la rubrique 74 771 du budget régional.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

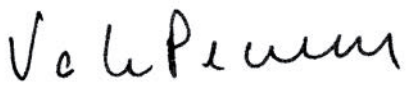

VALERIE PECRESSE

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION:

LISTE DES MARCHES RECONDUCTIBLES

N° du Lot	Intitulé du lot	Nom organisme	Effectif	Heure stagiaire centre
1	Pôle de projet professionnel des 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 9ème, 10ème, 11ème arrondissements	**SJT**	193	142 048
2	Pôle de projet professionnel des 5ème, 12ème, 13ème arrondissements	**FONDATION JEUNESSE FEU VERT**	193	142 048
3	Pôle de projet professionnel des 6ème, 7ème, 14ème, 15ème, 16ème arrondissements	**GIDEF**	183	134 688
4	Pôle de projet professionnel des 8ème, 17ème, 18ème arrondissements	**AURORE**	193	142 048
5	Pôle de projet professionnel des 19ème, 20ème arrondissements	**LASER ASSOCIATION**	202	148 672
6	Pôle de projet professionnel des Nord et centre Seine et Marne	**LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE VAN DONGEN - GRETA MTE 77**	449	330 464
7	Pôle de projet professionnel du Sud Seine et Marne	**UNION PROMO TRAVAIL MIGRANT SEINE ET MARNE - UPROMI**	367	270 112
8	Pôle de projet professionnel du Nord-ouest des Yvelines	**SJT**	205	150 880
9	Pôle de projet professionnel du Nord-est des Yvelines	**AFCI**	241	177 376
10	Pôle de projet professionnel du Sud des Yvelines	**FREE COMPETENCES**	262	192 832
11	Pôle de projet professionnel du Nord de l'Essonne	**ARIES**	503	370 208
12	Pôle de projet professionnel du Sud de l'Essonne	**FREE COMPETENCES**	271	199 456
13	Pôle de projet professionnel de la Boucle nord des Hauts de Seine	**OBJECTIF EMPLOI OUEST**	219	161 184
14	Pôle de projet professionnel du Centre des Hauts-de-Seine	**ASSOFAC**	282	207 552
15	Pôle de projet professionnel du Sud des Hauts de Seine	**DMD CONSULTANT**	205	150 880
16	Pôle de projet professionnel de l'Ouest de la Seine Saint Denis	**SFMAD**	282	207 552

N° du Lot	Intitulé du lot	Nom organisme	Effectif	Heure stagiaire centre
17	Pôle de projet professionnel du Centre de la Seine Saint Denis	**ASTROLABE FORMATION - PFD**	293	215 648
18	Pôle de projet professionnel de l'Est de la Seine Saint Denis	**AFCI**	271	199 456
19	Pôle de projet professionnel du Sud de la Seine Saint Denis	**ASSOFAC**	282	207 552
20	Pôle de projet professionnel de l'Ouest du Val de Marne	**FAIRE - ASSOCIATION FORMATION AIDE REINSERTION**	261	192 096
21	Pôle de projet professionnel du Centre du Val de Marne	**ASSOFAC**	203	149 408
22	Pôle de projet professionnel de l'Est du Val de Marne	**SJT**	261	192 096
23	Pôle de projet professionnel des Nord et Ouest du Val d'Oise	**PASSIFLORE**	279	205 344
24	Pôle de projet professionnel du Centre du Val d'Oise	**ASSOFAC**	217	159 712
25	Pôle de projet professionnel de l'Est du Val d'Oise	**SJT**	279	205 344
	Total régional		6 596	4 854 656

Les services de la direction de la formation professionnelle ont travaillé la répartition actuelle de la commande, tant sur le plan géographique (allotissement) que quantitatif (volume commandé dans chaque territoire) en s'appuyant sur des outils et indicateurs 2012 et 2013 :

- Nombre de jeunes de bas niveau de qualification suivis en mission locale en 2012 (public éligible au dispositif avenir jeunes) ;
- Tableau de bord de suivi 2012 des ML issu de Parcours 3,
- Bilans périodiques des PPP de 2011et 2012,
- Réalisations partielles des PPP en 2013
- Tableau de répartition de la commande 2011,
- Cartographie 2013 des ML franciliennes.

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 17/11/2016
- Date de réception en préfecture: 17/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-486

Du 16 novembre 2016

UN NOUVEL ENGAGEMENT POUR L'EMPLOI

ACTIONS POUR L'EMPLOI DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES 2016
AFFECTATION DE SUBVENTIONS CHANTIERS ECOLE 2016
PASSERELLES ENTREPRISES 2016
EXPERIMENTATION EN FAVEUR DE L'EMPLOI 2016
AIDE TRANSITOIRE POUR LES PLATEFORMES LOCALES DE SERVICES A LA PERSONNE

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code du travail ;

VU La délibération n° CR 86-07 du 27 septembre 2007 « Emploi et Territoires » et plus particulièrement son article 29 et l'annexe 18 ;

VU Le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* (*Journal officiel n° L 352/1 du* 24/12/2013) ;

VU La délibération n° CR 61-11 du 23 juin 2011 relative à l'adoption de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation ;

VU La délibération n° CR 06-12 du 17 février 2012 relative à la politique régionale en faveur des Pactes : adaptation du dispositif ;

VU La délibération cadre n° CR 41-13 du 20 juin 2013 « la Région s'engage pour l'emploi, refonte des dispositifs d'accès à l'emploi et à l'apprentissage » ;

VU La délibération-cadre n° CR 23-15 du 12 février 2015, « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ;

VU La délibération n°CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CP 15-399 du 9 juillet 2015 relative à l'adoption du Pacte pour le développement du territoire du Nord-Est 77 ;

VU La délibération n° CP 15-436 du 9/07/2015 relative à l'adoption du Pacte pour le développement du territoire de Sénart et Melun Val de Seine ;

VU La délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CP 16-121 du 15 juin 2016 adoptant la convention type des dispositifs «Pactes», la convention type « PDEL-C », la convention type « appui à régional à la professionnalisation des acteurs de l'emploi » et de la convention type « soutien à divers organismes »

VU La délibération n°CP14-573 du 17 octobre 2014 « attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale de l'emploi » - Actions pour l'Emploi des Publics les plus Fragiles – Seconde affectation 2014 ;

VU La délibération n°CP14-636 du 17 octobre 2014 approuvant la convention type pour le dispositif « Chantier école » ;

VU La délibération CP n° 15-549 du 8 octobre 2015 relative à l'adoption de la convention entre la Région et l'ASP pour la gestion et le règlement des aides aux stagiaires, des prestations et subventions pour la formation professionnelle continue, le réseau d'accueil des missions locales, les emplois-tremplin, les dispositifs d'accès à l'apprentissage, de mobilité

européenne et internationale, le versement des aides aux employeurs d'apprentis et le règlement des subventions PM'UP ;

VU La délibération n° CP 16-002 du 22 janvier 2016 relative à l'« aide régionale à la rémunération des emplois d'avenir pour 2016 : 1ère affectation pour l'agence de services et de paiement (ASP) »

VU La délibération n° CP 16-064 du 10 février 2016 relative au «programme de rémunération des stagiaires en formation professionnelle 2016 » ;

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-486 présenté par madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-

VU L'avis de la Commission de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage ;

VU L'avis de la Commission des Finances ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 : Actions pour l'Emploi des Publics les plus Fragiles – Attribution de subventions

Décide de participer au titre du dispositif Actions pour l'Emploi des Publics les plus Fragiles, au financement de 16 projets détaillés en annexe 2 *(fiches projet)* à la présente délibération pour l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **258 733,17 €**.

Affecte une autorisation d'engagement de **258 733.17 €** disponible sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage » - code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - Programme HP 11-005 « Mesures d'insertion professionnelle » - Action 11100502 « Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 : Approbation d'une convention type relative aux actions pour l'emploi des publics les plus fragiles

Approuve la convention-type, ci-jointe en annexe 3, relative aux Actions pour l'emploi des publics les plus fragiles soutenues financièrement par la Région Ile-de-France.

Subordonne le versement de chaque subvention attribuée à l'article 1 de la présente délibération à la conclusion avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à cette convention type et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Article 3 : Chantier école – Attribution de subventions

Décide de participer au titre du dispositif Chantier école, au financement de 2 projets détaillés en annexe 4 *(fiches projet)* à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **50 000 €**.

Subordonne le versement de la subvention à la conclusion avec le bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention type votée par délibération n° CP 14-636 du 17 octobre 2014, modifiée pour tenir compte des dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **50 000 €** disponible sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage » - code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - Programme HP 11-005 « Mesures d'insertion professionnelle » - Action 11100502 « Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 4 : Expérimentations en faveur de l'emploi – Attribution de subventions

Décide de participer au titre du dispositif Expérimentations en faveur de l'emploi, au financement du projet détaillé en annexe 5 (fiche projet) à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 50 000 €.

Affecte une autorisation d'engagement de 50 000 € disponible sur le chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme 91012 « Soutien à l'emploi », action 19101201 « Accompagnement dans l'emploi » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 5 : Approbation d'une convention type relative aux expérimentations en faveur de l'emploi

Approuve la convention-type, ci-jointe en annexe 6, relative aux Expérimentations en faveur de l'emploi soutenues financièrement par la Région Ile-de-France.

Subordonne le versement de la subvention attribuée à l'article 4 de la présente délibération à la conclusion avec le bénéficiaire, d'une convention conforme à cette convention type et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Article 6 : Passerelles entreprises – Attribution de subventions

Décide de participer au titre du dispositif Passerelles entreprises, au financement de 20 projets détaillés en annexe 7 *(fiches projet)* à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 881.663 **€**.

Subordonne le versement de chaque subvention à la conclusion avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention type adoptée par délibération n° CP 16-149 du 18 mai 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **881.663 €** disponible sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage » - code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - Programme HP 11-005 « Mesures d'insertion professionnelle » - Action 11100502 « Mesure d'accompagnement et d'insertion territorialisées » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 7 : Programme de développement économique local ciblé

Décide de soutenir au titre du dispositif Programme de développement économique local ciblé le financement de 4 projets détaillés en annexe 8 (fiches projets) à la présente délibération par l'attribution de 4 subventions d'un montant maximum prévisionnel de 100 000 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention conforme à la convention type des dispositifs « Pacte », adoptée par la délibération n° CP 16-121 du 15 juin 2016, et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 100 000 € disponible sur le chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-002 « Appui au développement économique des territoires », action 19100203 « Soutien aux projets de développement économique locaux », nature 657 du budget 2016.

Article 8 : Action complémentaire du Pacte :

Décide de participer au titre du dispositif « Action complémentaire du Pacte » au financement de 2 projets détaillés en annexe 8 (fiches projets) à la présente délibération par l'attribution de 2 subventions d'un montant maximum prévisionnel de 37 000 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention conforme à la convention type des dispositifs « Pacte », adoptée par la délibération n° CP 16-121 du 15 juin 2016, et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de 37 000 € prélevée sur le chapitre 939 «Action économique», code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-012 (191012) « Soutien à l'emploi », action 19101201 « Accompagnement dans l'emploi », nature 657 du budget 2016.

Article 9 : Prise en compte anticipée des dépenses

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention aux associations à compter de la date prévisionnelle de démarrage indiquée dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier :

Code du dossier	Identité du bénéficiaire	Libellé	Date prévisionnelle de démarrage
16012988	Chantier Ecole Ile-de-France	Expérimentation en faveur de l'emploi	01/11/2016
16007081	PRO-D-SAP	PDELC : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME DE SERVICES A LA PERSONNE DES HAUTS-DE-SEINE - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL CIBLE	01/07/2016
16008025	EVOLIA 93	PDELC : SOUTIEN DE LA FILIERE SERVICES A LA PERSONNE EN SEINE-SAINT-DENIS, DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI VIA LA PLATEFORME EVOLIA 93	01/05/2016
16007117	MAISON DE L' EMPLOI ET DE LA FORMATION DE SENART (MDEF)	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE DES SERVICES A LA PERSONNE EN SEINE-ET-MARNE : CONFORTER LA PLATEFORME DEPARTEMENTALE	01/05/2016

16005112	MAISON DE L' EMPLOI ET DE LA FORMATION DU NORD EST 77	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE DES SERVICES A LA PERSONNE EN SEINE-ET-MARNE: DEPLOIEMENT DE LA PLATEFORME SEINE-ET-MARNAISE SUR LE TERRITOIRE DU PACTE NE77	01/02/2016
16008009	MAISON DE L'EMPLOI DE CORBEIL ESSONNES EVRY	PDELC / SOUTIEN ALA FILIERE DES SERVICES A LA PERSONNE DANS L'ESSONNE VIA LA PLATEFORME SAP	18/06/2016
16003972	MEEVO MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE	PDELC : SOUTIEN A LA FILIERE DES SERVICES A LA PERSONNE DANS LE VAL D'OISE PAR LA CREATION D'UNE PLATEFORME SAP	01/01/2016

La Présidente du Conseil régional
d'Île-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF AEPF, CHANTIER ECOLE, EXPERIMENTATION EN FAVEUR DE L'EMPLOI, PASSERELLES ENTREPRISE ET AIDE TRANSITOIRE POUR LES PLATEFORMES LOCALES DE SERVICES A LA PERSONNE

27/10/2016

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-486	Budget	2016

Chapitre	**931 - Formation professionnelle et apprentissage**
Code fonctionnel	**11 - Formation professionnelle**
Programme	**111005 - Mesures d'insertion professionnelle**
Action	**11100502 - Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées**

Dispositif : N° 00000489 - Chantier école

Dossier	EX013429 - PLAINE CENTRALE INITIATIVES POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI 20/06/2016 Création d'un Jardin partagé - Place des Libertés			
Bénéficiaire	EXM00481 - PLAINE CENTRALE INITIATIVES POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI			
Localisation	BONNEUIL-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	27 500,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
55 000,00 €	TTC	50 %	27 500,00 €	

Dossier	EX013431 - COMMUNE D'ARGENTEUIL 20/06/2016 Mise en oeuvre d'un chantier Ecole "Prépa Bio Ménage" à destination de 12 personnes Argenteuillaise			
Bénéficiaire	R60 - COMMUNE D'ARGENTEUIL			
Localisation	ARGENTEUIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	22 500,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
22 500,00 €	TTC	50 %	22 500,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000489 - Chantier école	50 000,00 €

Dispositif : N° 00000839 - Passerelles entreprises

Dossier	EX013772 - ENSEMBLE POUR L'EMPLOI 04/07/2016 Favoriser l'accès à l'emploi durable de 16 personnes en difficulté d'accès à l'emploi ; prioritairement peu qualifiées, par le biais d'une formation certifiante sur l			
Bénéficiaire	EXM00083 - ENSEMBLE POUR L'EMPLOI			
Localisation	EST ENSEMBLE (EPT8)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	45 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
45 300,00 €	TTC	99,34 %	45 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-486	Budget	2016

Dossier	EX013920 - MEEVO MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE 13/07/2016 Préparateur/Préparatrice de commande			
Bénéficiaire	P0016425 - MEEVO MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE			
Localisation	CA ROISSY PAYS DE FRANCE (95-VAL D'OISE)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	45 600,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
45 600,00 €	TTC	100 %	45 600,00 €	

Dossier	EX013921 - MEEVO MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE 13/07/2016 Agent de restauration			
Bénéficiaire	P0016425 - MEEVO MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE			
Localisation	CA ROISSY PAYS DE FRANCE (95-VAL D'OISE)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	33 292,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
33 292,00 €	TTC	100 %	33 292,00 €	

Dossier	EX013922 - MEEVO MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE 13/07/2016 Conducteurs / Conductrices de voyageurs			
Bénéficiaire	P0016425 - MEEVO MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE			
Localisation	CA ROISSY PAYS DE FRANCE (95-VAL D'OISE)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	44 352,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
44 352,00 €	TTC	100 %	44 352,00 €	

Dossier	EX013923 - MEEVO MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE 13/07/2016 Technicien/ Technicienne en fibre optique			
Bénéficiaire	P0016425 - MEEVO MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE			
Localisation	CA ROISSY PAYS DE FRANCE (95-VAL D'OISE)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	55 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
55 000,00 €	TTC	100 %	55 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-486	Budget	2016

Dossier	EX014054 - ATOUT PLIE NORD OUEST 91 22/07/2016 Passerelle entreprise visant le métier "Agent de propreté et d'hygiène"			
Bénéficiaire	P0006894 - ATOUT PLIE NORD OUEST 91			
Localisation	CA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	35 968,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
40 572,00 €	TTC	88,65 %	35 968,00 €	

Dossier	EX014055 - ATOUT PLIE NORD OUEST 91 22/07/2016 Passerelle entreprise " Assistante de Vie aux Familles"			
Bénéficiaire	P0006894 - ATOUT PLIE NORD OUEST 91			
Localisation	CA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	48 198,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
55 880,00 €	TTC	86,25 %	48 198,00 €	

Dossier	EX014056 - ATOUT PLIE NORD OUEST 91 22/07/2016 Passerelle entreprise Agent de prévention et de sécurité - Sensibilisation agent cynophile			
Bénéficiaire	P0006894 - ATOUT PLIE NORD OUEST 91			
Localisation	CA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	39 510,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
45 000,00 €	TTC	87,8 %	39 510,00 €	

Dossier	EX014057 - ATOUT PLIE NORD OUEST 91 - Passerelle entreprise visant la formation au métier d'"Agent de restauration"			
Bénéficiaire	P0006894 - ATOUT PLIE NORD OUEST 91			
Localisation	CA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	42 083,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
48 216,00 €	TTC	87,28 %	42 083,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-486	Budget	2016

Dossier	EX014126 - PASSERELLE ENTREPRISE -Préqualification aux métiers de la natation dans le cadre d'une activité touristique			
Bénéficiaire	R10989 - INITIATIVES 77			
Localisation	SEINE ET MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	36 720,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
36 720,00 €	TTC	100 %	36 720,00 €	

Dossier	EX014127 - PASSERELLE ENTREPRISE 2016- Employé(e) Polyvalent de Restauration			
Bénéficiaire	R10989 - INITIATIVES 77			
Localisation	SEINE ET MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	35 700,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
35 700,00 €	TTC	100 %	35 700,00 €	

Dossier	EX014165 - PASSERELLE ENTREPRISE 2016 AIDE DE RESTAURATION-PLONGEUR			
Bénéficiaire	R10989 - INITIATIVES 77			
Localisation	SEINE ET MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	32 200,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
32 200,00 €	TTC	100 %	32 200,00 €	

Dossier	EX014206 - ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE 02/08/2016 Passerelles Entreprises Gardien d'Immeubles			
Bénéficiaire	R34363 - ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	55 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
55 000,00 €	TTC	100 %	55 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-486	Budget	2016

Dossier	EX014258 - T 12: EPT GRAND ORLY - VAL DE BIEVRE - SEINE AMONT - Préparateur de commandes en entrepôt.			
Bénéficiaire	P0034103 - T 12: EPT GRAND ORLY - VAL DE BIEVRE - SEINE AMONT			
Localisation	T12 (EPT12 / 94-VAL DE MARNE)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	55 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
55 000,00 €	TTC	100 %	55 000,00 €	

Dossier	EX014259 - T 12: EPT GRAND ORLY - VAL DE BIEVRE - SEINE AMONT - Agent polyvalent laveur de vitres avec moyens spécifiques			
Bénéficiaire	P0034103 - T 12: EPT GRAND ORLY - VAL DE BIEVRE - SEINE AMONT			
Localisation	T12 (EPT12 / 94-VAL DE MARNE)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	36 300,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
36 300,00 €	TTC	100 %	36 300,00 €	

Dossier	EX014272 - ASS CONVERGENCES EMPLOI CERGY 11/08/2016 "ASSISTANCE POUR ADULTE ET ENTRETIEN DU CADRE DE VIE"-option petite enfance.			
Bénéficiaire	P0015421 - ASS CONVERGENCES EMPLOI CERGY			
Localisation	CA CERGY-PONTOISE (95-VAL D'OISE)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	51 040,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
51 040,00 €	TTC	100 %	51 040,00 €	

Dossier	EX014274 - MISSION LOCALE DE BONDY 11/08/2016 Passerelle entreprise conducteur receveur transport de passagers avec la société SELT (Open Tour).			
Bénéficiaire	R5628 - MISSION LOCALE DE BONDY			
Localisation	BONDY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	55 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
55 000,00 €	HT	100 %	55 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-486	Budget	2016

Dossier	EX014380 - T 12: EPT GRAND ORLY - VAL DE BIEVRE - SEINE AMONT AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE			
Bénéficiaire	P0034103 - T 12: EPT GRAND ORLY - VAL DE BIEVRE - SEINE AMONT			
Localisation	T12 (EPT12 / 94-VAL DE MARNE)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	49 500,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
49 500,00 €	TTC	100 %	49 500,00 €	

Dossier	EX014383 - COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS MAIRIE 29/08/2016 Les métiers de la sécurité, un secteur porteur			
Bénéficiaire	R1265 - COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS			
Localisation	ROSNY-SOUS-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	32 200,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
33 200,00 €	TTC	96,99 %	32 200,00 €	

Dossier	EX014390 - COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS MAIRIE 29/08/2016 Conducteur de transport routier interurbain de voyageurs			
Bénéficiaire	R1265 - COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS			
Localisation	ROSNY-SOUS-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	54 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
55 000,00 €	TTC	98,18 %	54 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000839 - Passerelles entreprises	881 663,00 €

Dispositif : N° 00000840 - Action pour l'emploi des publics les plus fragiles

Dossier	16011400 - RALLYE EMPLOI			
Bénéficiaire	EXM00278 - PLIE INTERCOMMUNAL ENSEMBLE VERS L'EMPLOI			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	21 798,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
45 094,00 €	TTC	48,34 %	21 798,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-486	Budget	2016

Dossier	16011401 - VALIDATION DE PROJET EN ENTREPRISE			
Bénéficiaire	EXM00278 - PLIE INTERCOMMUNAL ENSEMBLE VERS L'EMPLOI			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 938,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
21 374,00 €	TTC	46,5 %	9 938,00 €	

Dossier	16011413 - KIT EMPLOI			
Bénéficiaire	R35299 - COMPETENCES EMPLOI			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	18 062,80 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
36 125,00 €	TTC	50 %	18 062,80 €	

Dossier	16011417 - PROMOTION DES METIERS ET LUTTES CONTRE LES DISCRIMINATIONS			
Bénéficiaire	P0015421 - ASS CONVERGENCES EMPLOI CERGY			
Localisation	CA CERGY-PONTOISE (95-VAL D'OISE)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 714,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
21 428,00 €	TTC	50 %	10 714,00 €	

Dossier	16011418 - ELARGISSEMENT DES CHOIX PROFESSIONNELS DECOUVERTE DES METIERS DU SANITAIRE ET SOCIAL			
Bénéficiaire	P0015421 - ASS CONVERGENCES EMPLOI CERGY			
Localisation	CA CERGY-PONTOISE (95-VAL D'OISE)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	17 144,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
34 288,00 €	TTC	50 %	17 144,00 €	

Dossier	16011483 - BASES INFORMATIQUES			
Bénéficiaire	R4271 - GROUPEMENT D INTERET PUBLIC D IVRY VITRY			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 000,00 €	TTC	50 %	15 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-486	Budget	2016

Dossier	16011484 - DES ARMES POUR UNE INSERTION DURABLE			
Bénéficiaire	P0015421 - ASS CONVERGENCES EMPLOI CERGY			
Localisation	CA CERGY-PONTOISE (95-VAL D'OISE)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	19 284,50 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
38 569,00 €	TTC	50 %	19 284,50 €	

Dossier	16011500 - MOBILISATION VERS LES METIERS PORTEURS OU SE DECOUVRIR PORTEURS D'EMPLOIS			
Bénéficiaire	EXM00079 - ASSOCIATION BLANC-MESNIL DEVELOPPEMENT			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 376,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 752,00 €	TTC	50 %	15 376,00 €	

Dossier	16011504 - UNE IMAGE, UN REGARD, UN EMPLOI			
Bénéficiaire	EXM00083 - ENSEMBLE POUR L'EMPLOI			
Localisation	EST ENSEMBLE (EPT8)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	17 900,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
35 977,00 €	TTC	49,75 %	17 900,00 €	

Dossier	16011546 - EMPLOI LOGISTIK			
Bénéficiaire	R39185 - GENNEVILLIERS INSERTION			
Localisation	GENNEVILLIERS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	12 174,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
24 348,00 €	HT	50 %	12 174,00 €	

Dossier	16011547 - MADE IN GENNEVILLIERS DECOUVERTE D'UN SECTEUR			
Bénéficiaire	R39185 - GENNEVILLIERS INSERTION			
Localisation	GENNEVILLIERS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 751,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
21 502,00 €	TTC	50 %	10 751,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-486	Budget	2016

Dossier	16011574 - ACCES AUX METIERS DE L'ACCUEIL ET DE L'ASSISTANAT:INITIATION ET PERFECTIONNEMENT A LA BUREAUTIQUE			
Bénéficiaire	EXM00503 - AGIRE ARGENTEUIL BEZONS			
Localisation	ARGENTEUIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 634,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
41 269,00 €	TTC	50 %	20 634,00 €	

Dossier	16011577 - PASS'AGE VERS L'EMPLOI			
Bénéficiaire	P0006894 - ATOUT PLIE NORD OUEST 91			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	17 426,46 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
34 852,92 €	TTC	50 %	17 426,46 €	

Dossier	16011584 - LES RDV PROFESSIONNELS POUR DECOUVRIR LES METIERS			
Bénéficiaire	P0006894 - ATOUT PLIE NORD OUEST 91			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	14 712,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
29 424,00 €	TTC	50 %	14 712,00 €	

Dossier	16011585 - DE L'ANALYSE DU BESOIN A L'INTEGRATION DES SALARIES			
Bénéficiaire	P0006894 - ATOUT PLIE NORD OUEST 91			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 493,41 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 986,00 €	TTC	50 %	15 493,41 €	

Dossier	16011586 - COACHING DES SENIORS			
Bénéficiaire	R16353 - MEP ASSOCIATION DYNAMIQUE EMPLOI			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	22 325,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
44 648,20 €	TTC	50 %	22 325,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-486	Budget	2016

Total sur le dispositif N° 00000840 - Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	258 733,17 €

Total sur l'imputation 931 - 11 - 111005 - 11100502	1 190 396,17 €

Chapitre	**939 - Action économique**
Code fonctionnel	**91 - Interventions économiques transversales**
Programme	**191002 - Appui au développement économique des territoires**
Action	**19100203 - Soutien aux projets de développement économique locaux**

Dispositif : N° 00000262 - Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés

Dossier	16003972 - PDELC : SOUTIEN A LA FILIERE DES SERVICES A LA PERSONNE DANS LE VAL D'OISE PAR LA CREATION D'UNE PLATEFORME SAP			
Bénéficiaire	P0016425 - MEEVO MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
72 498,13 €	TTC	34,48 %	25 000,00 €	

Dossier	16007081 - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME DE SERVICES A LA PERSONNE DES HAUTS-DE-SEINE - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL CIBLE			
Bénéficiaire	P0031577 - PRO-D-SAP			
Localisation	HAUTS DE SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
176 214,00 €	TTC	14,19 %	25 000,00 €	

Dossier	16008009 - PDELC : SOUTIEN A LA FILIERE DES SERVICES A LA PERSONNE DANS L'ESSONNE VIA LA PLATEFORME SAP			
Bénéficiaire	EX006713 - MAISON DE L'EMPLOI CORBEIL ESSONNES EVRY			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
152 357,00 €	TTC	16,41 %	25 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-486	Budget	2016

Dossier	16008025 - PDELC : SOUTIEN DE LA FILIERE SERVICES A LA PERSONNE EN SEINE-SAINT-DENIS, DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI VIA LA PLATEFORME EVOLIA 93			
Bénéficiaire	P0003458 - EVOLIA 93			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
108 000,00 €	TTC	23,15 %	25 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000262 - Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	100 000,00 €

Total sur l'imputation 939 - 91 - 191002 - 19100203	100 000,00 €

Chapitre	**939 - Action économique**
Code fonctionnel	**91 - Interventions économiques transversales**
Programme	**191012 - Soutien à l'emploi**
Action	**19101201 - Accompagnement dans l'emploi**

Dispositif : N° 00000282 - Expérimentations en faveur de l'emploi

Dossier	16012988 - EXPERIMENTATIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI - CHANTIER ECOLE ILE-DE-FRANCE			
Bénéficiaire	R32752 - CHANTIER ECOLE ILE-DE-FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
132 951,00 €	TTC	37,61 %	50 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000282 - Expérimentations en faveur de l'emploi	50 000,00 €

Dispositif : N° 00000775 - Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-486	Budget	2016

Dossier	16005112 - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE DES SERVICES A LA PERSONNE EN SEINE-ET-MARNE : DEPLOIEMENT DE LA PLATEFORME SEINE-ET-MARNAISE SUR LE TERRITOIRE DU PACTE NE77			
Bénéficiaire	R38803 - MAISON DE L EMPLOI ET DE LA FORMATION DU NORD EST 77			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
36 000,00 €	TTC	41,67 %	15 000,00 €	

Dossier	16007117 - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE DES SERVICES A LA PERSONNE EN SEINE-ET-MARNE : CONFORTER LA PLATEFORME DEPARTEMENTALE			
Bénéficiaire	R19891 - MAISON DE L' EMPLOI ET DE LA FORMATION DE SENART (MDEF)			
Localisation	SEINE ET MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	22 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
163 406,73 €	TTC	13,46 %	22 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000775 - Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	37 000,00 €

Total sur l'imputation 939 - 91 - 191012 - 19101201	87 000,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS AEPF

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011400

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RALLYE EMPLOI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	45 094,00 €	48,34 %	21 798,00 €
	Montant Total de la subvention		21 798,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLIE INTERCOMMUNAL ENSEMBLE VERS L'EMPLOI
Adresse administrative : 4 BIS BOULEVARD CRETE
91100 CORBEIL-ESSONNES
Statut Juridique :
Représentant : Monsieur SERGE DASSAULT, Président

N° SIRET : 48840979800037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action pour l'emploi des publics les plus fragiles
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif premier de cette action est de permettre la rencontre et le dialogue direct entre les entreprises et les participants en recherche d'emploi afin de constituer des passerelles permettant l'intégration d'un salarié dans une entreprise.

Il s'agit donc de préparer les participants du PLIE à une prospection directe des entreprises et établir un dialogue direct avec les employeurs en présentant une démarche originale de recherche d'emploi.

Description :
La méthode RALLYE EMPLOI s'appuie sur une pédagogie de valorisation par les pairs qui vise à renforcer l'estime et la confiance, lutter contre l'isolement, développer et enrichir ses compétences personnelles, son autonomie, son réseau personnel et professionnel.
Les supports pédagogiques et exercices mobilisés s'appuient sur des expérimentations concrètes de mise en valeur, sur les témoignages et l'échange des expériences des participants, sur des mises en situation d'entretien avec des acteurs de la vie professionnelle.

Chaque Rallye Emploi compte 11 participants et dure 5 jours. Le PLIE prévoir d'en organiser 7 sur une année.

Il comporte :

- des rencontres hebdomadaires avec des chefs d'entreprise,
- une co-animation avec les partenaires de l'emploi (Pôle Emploi, opérateurs de la Plate-Forme Emploi Entreprise du dispositif PLIE, etc.) et/ou les entreprises membres du Club Emploi
- un travail sur les outils de communication (lettre de présentation, mobilisation des réseaux sociaux…),
- des démarches en binômes sur le terrain pour récolter des offres d'emploi ou de stages non pourvues ;
- la préparation à l'entretien d'embauche

Moyens mis en œuvre :
Le PLIE fera appel à un prestataire pour mettre en œuvre l'action et sera chargé de la coordonner

Intérêt régional :
L'action permet de sécuriser le parcours vers et dans l'emploi en construisant des étapes de parcours pour des publics en difficulté, et participe ainsi aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'action vise un minimum de 77 participants issus du PLIE

Evaluation :

Le porteur s'engage à réaliser un bilan de l'action, tant qualitatif que quantitatif. Les principaux indicateurs sont :

- Nombre de participants
- Nombre de femmes, nombre d'hommes
- Nombre d'entreprises rencontrées
- Nombre d'offres d'emploi récoltées
- Taux de satisfaction des entreprises, des partenaires et des participants

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	1 900,00	4,21%
Communication	56,25	0,12%
Frais de déplacement	12,50	0,03%
Prestations de service	43 126,18	95,63%
Total	45 094,93	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	21 798,00	48,34%
Fonds européens	22 546,93	50,00%
Autres	750,00	1,66%
Total	45 094,93	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 899,00 €
2018	10 899,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011401

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VALIDATION DE PROJET EN ENTREPRISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	21 374,00 €	46,50 %	9 938,00 €
	Montant Total de la subvention		9 938,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLIE INTERCOMMUNAL ENSEMBLE VERS L'EMPLOI
Adresse administrative : 4 BIS BOULEVARD CRETE
91100 CORBEIL-ESSONNES
Statut Juridique :
Représentant : Monsieur SERGE DASSAULT, Président

N° SIRET : 48840979800037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action pour l'emploi des publics les plus fragiles
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Les objectifs de cette action sont les suivants :
- Développer la connaissance des secteurs professionnels et métiers qui recrutent,
- Construire et valider un projet professionnel réaliste en adéquation avec les exigences des entreprises locales qui recrutent,
- Actualiser des outils de la recherche d'emploi,
- Préparer les entretiens d'embauche.

Description :
Cette action, d'une durée prévisionnelle de 3 mois et demi par session, permettra aux participants de réorienter leur projet professionnel vers des emplois/métiers proposés par les entreprises locales ou les bassins d'emploi de proximité.

Elle sera composée de 98h de formation en centre (préparation du CV, d'outils de communication, préparation aux entretiens, recherche de lieux de stages…) et de 175h de stage en entreprise.

A l'issue de cette action, l'ensemble des participants auront validé ou réorienté leur projet professionnel, confirmé par les deux immersions en entreprises.

Moyens mis en œuvre :
Le PLIE fera appel à un prestataire pour mettre en œuvre l'action et se chargera de la coordination de l'action.

Intérêt régional :
L'action permet de sécuriser le parcours vers et dans l'emploi en construisant des étapes de parcours pour des publics en difficulté, et participe ainsi aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'action vise 24 participants du PLIE, qui ont besoin de reconsidérer leur orientation professionnelle, en décalage avec le marché de l'emploi.

Evaluation :

Le porteur s'engage à réaliser un bilan de l'action, tant qualitatif que quantitatif. Les principaux indicateurs sont :

- Nombre de visites d'entreprises réalisées
- Nombre de participants
- Nombre de femmes, nombre d'hommes
- Nombre d'offres d'emploi récoltées
- Nombre de participants en emploi à l'issue de l'action
- Taux de satisfaction des entreprises, des partenaires et des participants

Localisation géographique :

- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
charges de personnel	1 900,00	8,89%
Communication, publicité	56,25	0,26%
Frais de déplacement, missions	12,50	0,06%
Prestations de service	19 406,18	90,79%
Total	21 374,93	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	9 938,00	46,50%
Fonds européens	10 686,93	50,00%
Autres	750,00	3,50%
Total	21 374,93	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 969,00 €
2018	4 969,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011586

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COACHING DES SENIORS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	44 648,20 €	50,00 %	22 325,00 €
	Montant Total de la subvention		22 325,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEP ASSOCIATION DYNAMIQUE EMPLOI
Adresse administrative : 9 CRS BLAISE PASCAL
91000 EVRY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Florence BELLAMY, Présidente

Date de publication au JO : 2 octobre 1996

N° SIRET : 30977069100033

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action pour l'emploi des publics les plus fragiles
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif principal de cette action est de remobiliser les séniors dans leur recherche d'emploi et leur donner plus de confiance en soi en passant par un travail sur l'image, et l'estime de soi et par une réappropriation des compétences et du potentiel.

Il s'agit donc d'accompagner les séniors dans leurs démarches avec des outils efficaces en travaillant sur la communication verbale et non verbale et en favorisant la rencontre avec les entreprises dans le cadre d'ateliers spécifiques.

Description :
Cette action doit permettre aux participants de travailler sur leur argumentaire concernant leur parcours professionnel et la valorisation de leur de leur expérience professionnelle.

Elle se déroule sur 6 sessions, chacune durant deux semaines.

Plusieurs thématiques seront abordées :
- l'art de valoriser ses compétences en tant que sénior,
- l'estime de soi et les compétences relationnelles,
- le ciblage des entreprises, l'utilisation du réseau personnel et professionnel,
- l'utilisation des nouvelles technologies,
- l'enseignement des techniques de recherche d'emploi.

Ce coaching sera ponctué par des interventions et des témoignages de seniors qui constituent des piliers de leur entreprise. A l'issue de chaque session, les séniors pourront intégrer une club pour rester dans une dynamique de groupe. Ce club sénior se réunit deux fois par mois et est animé par un chef d'entreprise.

Moyens mis en œuvre :
Le PLIE fera appel à un prestataire extérieur pour l'animation des différents ateliers et se chargera de la coordination globale de l'action.

Le PLIE fera appel aux entreprises du territoire du Grand Paris Sud ainsi qu'à celles du réseau de Dynamique Emploi pour participer au coaching des participants.

Intérêt régional :
L'action permet de sécuriser le parcours vers et dans l'emploi en construisant des étapes de parcours pour des publics en difficulté, et participe ainsi aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'action vise 120 participants du PLIE, âgés de plus de 45 ans.

Evaluation :

Le porteur s'engage à réaliser un bilan de l'action, tant qualitatif que quantitatif. Les principaux indicateurs sont :

- Nombre de participants
- Nombre de femmes, nombre d'hommes
- Nombre d'entreprises sollicitées pour intervenir dans le coaching,
- Nombre de retour à l'emploi sur un suivi à 6 mois,
- Nombre d'entrées en formation
- Taux de satisfaction des entreprises, des partenaires et des participants

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	1 262,45	2,83%
Rémunération intermédiaires et honoraires	1 803,49	4,04%
Publicité, publications, relations publiques	360,70	0,81%
Frais de déplacements, missions	504,98	1,13%
Charges de personnel	40 716,58	91,19%
Total	44 648,20	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	22 325,00	50,00%
DIRECCTE	15 000,00	33,60%
Grand Paris Sud	7 323,20	16,40%
Total	44 648,20	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	11 163,00 €
2018	11 162,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	30 000,00 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	2 000,00 €
2016	Passerelles entreprises	110 000,00 €
2016	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	2 125,00 €
	Montant total	144 125,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011585

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DE L'ANALYSE DU BESOIN A L'INTEGRATION DES SALARIES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	30 986,00 €	50,00 %	15 493,41 €
	Montant Total de la subvention		15 493,41 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATOUT PLIE NORD OUEST 91
Adresse administrative : 2 BIS RUE LEON BLUM
91120 PALAISEAU
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Dominique FONTENAILLE, Président

Date de publication au JO : 11 décembre 2009

N° SIRET : 41525552000025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action pour l'emploi des publics les plus fragiles
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif de cette action est de permettre une analyse fine des profils et métiers visés par les participants, de nouer un partenariat privilégié avec les entreprises locales qui recrutent et organiser avec elles le soutien aux recrutements des participants.

Description :
L'action prépare les participants à la réussite de leurs futurs entretiens d'embauche et à leur intégration dans l'entreprise. Pour ce faire, elle se décompose en 3 phases

Phase 1 - Après avoir analyser l'ensemble des candidatures des participants, le PLIE fait la liste des souhaits métiers exprimés et validés.

Phase 2 : Le PLIE accompagne les participants dans la prospection ciblée d'entreprises qui recrutent localement, sur des métiers en tension.
Il soutient les recrutements et organise des évènements spécifiques avec les entreprises partenaires pour proposer les participants préparés. (speed-meeting, recrutement collectifs, matinée emploi, actions de recrutement sur mesure pour les entreprises…)

Phase 3 : Le PLIE prépare les participants aux entretiens de recrutement sur les offres négociées avec les entreprises.

Ces sessions de préparation à l'emploi permettront la reprise de confiance en soi des candidats, un travail sur la posture professionnelle, la communication verbale et non verbale. La participation active des entreprises partenaires permettra aux participants d'obtenir des conseils de professionnels et d'être préparés au mieux pour leur entretien de recrutement.

A la fin de l'action, un suivi post entretien est prévu avec les participants pour évaluer les freins à l'embauche (et proposer une suite de parcours) mais aussi avec les entreprises, pour analyser les profils retenus ou non avec un retour systématique des motifs.
Pour chaque contrat signé, le suivi dans l'emploi sera réalisé durant 6 mois avec la désignation d'un tuteur dans l'entreprise.

Moyens mis en œuvre :
Le PLIE fera appel à un prestataire pour mettre en oeuvre l'action et se chargera de la coordination de l'action.

Intérêt régional :
L'action permet de sécuriser le parcours vers et dans l'emploi en construisant des étapes de parcours pour des publics en difficulté, et participe ainsi aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'action vise 120 participants PLIE ayant besoin d'une préparation pour réussir les entretiens d'embauche et leur intégration dans l'entreprise.

Evaluation :

Le porteur s'engage à réaliser un bilan de l'action, tant qualitatif que quantitatif. Les principaux indicateurs sont :

- Nombre de participants
- Nombre de femmes, nombre d'hommes
- Nombre d'entreprises sollicitéese visites d'entreprises réalisées
- Nombre d'offres d'emploi récoltées
- Nombre de participants en emploi à l'issue de l'action
- Taux de satisfaction des entreprises, des partenaires et des participants

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	3 897,80	12,58%
Frais postaux et de télécoms	500,00	1,61%
Communication, publicité	500,00	1,61%
Frais de déplacement, missions	600,00	1,94%
Mise en oeuvre des sessions	19 489,02	62,89%
Intervention du prestataire	6 000,00	19,36%
Total	30 986,82	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	15 493,41	50,00%
FSE	15 493,41	50,00%
Total	30 986,82	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €
2018	7 493,41 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	138 823,98 €
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	79 023,57 €
2014	Chantier école	55 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	170 756,45 €
2016	Chantier école	55 000,00 €
	Montant total	498 604,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011584

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES RDV PROFESSIONNELS POUR DECOUVRIR LES METIERS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	29 424,00 €	50,00 %	14 712,00 €
		Montant Total de la subvention	14 712,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATOUT PLIE NORD OUEST 91
Adresse administrative : 2 BIS RUE LEON BLUM
91120 PALAISEAU
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Dominique FONTENAILLE, Président

Date de publication au JO : 11 décembre 2009

N° SIRET : 41525552000025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action pour l'emploi des publics les plus fragiles
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'action vise les objectifs suivants :

- permettre une meilleure connaissance des secteurs d'activité et des entreprises du bassin d'emploi,
- favoriser le rapprochement du monde de l'entreprise et des participants en facilitant la rencontre avec l'entreprise,
- confirmer ou réorienter le projet professionnel des participants.

Description :
L'action prévoit une série de 7 sessions de découverte d'entreprises porteuses afin de présenter aux participants un secteur professionnel ciblé et les métiers associés.

Chaque session prévoira une visite d'entreprise préparée en amont, sur des lieux stratégiques du bassin d'emploi. Ces visites se dérouleront sur des horaires permettant aux participants de prendre conscience des contraintes liées au secteur d'activité visé. Des exercices pratiques destinés à rendre compte de la technicité des tâches associées pourront être proposés. Ces visites pourront également être couplées par des immersions entreprises.

Les zones d'activités suivantes sont ciblées pour ces visites :
- Massy Atlantis
- parc d'activités de Courtaboeuf
- parc d'activité Europ'Essonne
- parc d'activité commerciales (Villebon 2 ou les Ulis)

La session se déroule sur 4 jours :
- Jour 1 : positionnements individuels des participants, découverte de la filière professionnelles, intervention d'un représenta de la branche professionnelle du secteur visé.

- Jour 2 : préparation des visites d'entreprises avec l'élaboration d'un questionnaire commun au chargé de RH, préparation du CV et simulation d'entretien avec l'intervention de professionnels de la RH du réseau partenaire du PLIE

- Jour 3 : Visites des entreprises sur le terrain avec des mises en situation pratiques (en entrepôt, sur les plateaux techniques den entreprises).

- Jour 4 : Temps de retour collectif avec un point notamment sur les offres d'emploi qui auront été récoltées lors des visites et entretiens individuels pour la suite du parcours.

Moyens mis en œuvre :
Le PLIE sera chargé de la mise en œuvre de l'action et mobilisera les réseaux d'entreprises du territoire, ainsi que des parrains/marraines qui pourront les accompagner lors des visites d'entreprises. Le Club Face sera également présent sur l'action puisqu'il participera à la préparation des participants.

Intérêt régional :
L'action permet de sécuriser le parcours vers et dans l'emploi en construisant des étapes de parcours pour des publics en difficulté, et participe ainsi aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :

L'action vise 84 participants du PLIE Atout PLIE, ayant un projet professionnel déterminé dans un secteur métiers mais ayant besoin d'informations sur le secteur d'activité et d'être outillées dans leurs recherches.

Evaluation :

Le porteur s'engage à réaliser un bilan de l'action, tant qualitatif que quantitatif. Les principaux indicateurs sont :
- Nombre de visites d'entreprises réalisées
- Nombre de participants
- Nombre de femmes, nombre d'hommes
- Nombre d'offres d'emploi récoltées
- Nombre de participants en emploi à l'issue de l'action
- Taux de satisfaction des entreprises, des partenaires et des participants

Localisation géographique :

- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnels	6 817,20	23,17%
Frais postaux et frais de télécommunications	500,00	1,70%
Communication et publicité	2 000,00	6,80%
Frais de déplacement, missions	1 200,00	4,08%
Sessions découverte métiers	15 906,80	54,06%
intervention prestations	3 000,00	10,20%
Total	29 424,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	14 712,00	50,00%
FSE	14 712,00	50,00%
Total	29 424,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 356,00 €
2018	7 356,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	138 823,98 €
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	79 023,57 €
2014	Chantier école	55 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	170 756,45 €
2016	Chantier école	55 000,00 €
	Montant total	498 604,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011577

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PASS'AGE VERS L'EMPLOI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	34 852,92 €	50,00 %	17 426,46 €
	Montant Total de la subvention		17 426,46 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATOUT PLIE NORD OUEST 91
Adresse administrative : 2 BIS RUE LEON BLUM
91120 PALAISEAU
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Dominique FONTENAILLE, Président

Date de publication au JO : 11 décembre 2009

N° SIRET : 41525552000025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action pour l'emploi des publics les plus fragiles
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Fin avril 2016, ATOUT PLIE a estimé que les séniors représentaient 23% des demandeurs d'emploi du territoire, les plus de 55 ans étant les plus touchés.

La valorisation des compétences professionnelles des participants et l'immersion en entreprise permettront à ces derniers de retrouver un emploi à la fin de cette action.

Description :
L'action, d'une durée prévisionnelle maximale de 161 heures, se déroule sous forme de sessions collectives à destination de 12 personnes par session maximum.
L'objectif est de dynamiser leurs parcours et leur recherche d'emploi.

Cela se fera lors de trois temps distincts :

1- La confirmation ou la modification du projet professionnel, l'élaboration d'une stratégie de recherche d'emploi dans le cadre d'ateliers individuels ou collectifs, le choix d'outils de communication adaptés à la recherche d'emploi.

2- Un projet collectif encadré permettra la création d'un document de communication (flyer, newsletter) destiné aux entreprises susceptibles de recruter.

3- Une période de mise en situation en milieu professionnel grâce aux réseaux d'entreprises partenaires de l'action (ADEZAC, Puzzle, le Club FACE Nord-Ouest Essonne…)

Cette action s'avère complémentaire aux actions menées par ATOUT PLIE et innovante car ciblée à destination des publics séniors.

Moyens mis en œuvre :
Le PLIE fera appel à un prestataire pour mettre en œuvre l'action et se chargera de la coordination de l'action.

Intérêt régional :
L'action permet de sécuriser le parcours vers et dans l'emploi en construisant des étapes de parcours pour des publics en difficulté et participe ainsi aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L''action vise 24 participants du PLIE, âgés de plus de 50 ans

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	5 916,92	16,98%
Communication, publicité	500,00	1,43%
Frais de déplacement, missions	250,00	0,72%
Coaching et visite entreprises	28 186,00	80,87%
Total	34 852,92	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	17 426,46	50,00%
FSE	17 426,46	50,00%
Total	34 852,92	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 713,00 €
2018	8 713,46 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	138 823,98 €
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	79 023,57 €
2014	Chantier école	55 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	170 756,45 €
2016	Chantier école	55 000,00 €
	Montant total	498 604,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011546

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EMPLOI LOGISTIK

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	24 348,00 €	50,00 %	12 174,00 €
	Montant Total de la subvention		12 174,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GENNEVILLIERS INSERTION
Adresse administrative : 177 AVENUE GABRIEL PERI
92230 GENNEVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Chaouki ABSSI, Président

Date de publication au JO : 18 décembre 1996

N° SIRET : 41126409600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action pour l'emploi des publics les plus fragiles
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'action a pour objectifs de: proposer un parcours de préparation et d'intégration à un emploi dans le secteur de la logistique - transport, d'acquérir une qualification d'agent de magasinage et poursuivre sa professionnalisation au sein d'une entreprise par la voie de l'alternance ou de l'emploi direct.

Description :
Le projet se décline en 2 grandes thématiques :
- se préparer au métier d'agent de magasinage : 6 ateliers préparatoires seront animés par les conseillers de la boutique Club emploi,

- se qualifier aux techniques de magasinage pour intégrer un emploi dans le secteur de la logistique.

Il sera proposé aux participants : *

- de préparer des modules techniques et professionnalisant spécifiques au secteur (Caces, gestion informatique des stocks),

- de suivre des ateliers sectoriels (connaissance des méthodes de recrutement du secteur, prises de contact employeurs, stratégie de recherche d'emploi),

- de bénéficier d'un accompagnement individualisé.

Moyens mis en œuvre :
L'équipe de la Boutique Club Emploi sera chargée de mettre en œuvre les ateliers préparatoires.
Le PLIE fera appel à un prestataire pour les modules techniques et se chargera de la coordination globale de l'action.

Intérêt régional :
L'action permet de sécuriser le parcours vers et dans l'emploi en construisant des étapes de parcours pour des publics en difficulté, et participe ainsi aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou un alternant.

Public(s) cible(s) :
L'action vise 12 participants du PLIE.

Evaluation :

Le porteur s'engage à réaliser un bilan de l'action, tant qualitatif que quantitatif. Les principaux indicateurs sont :

- Nombre de participants
- Nombre de femmes, nombre d'hommes
- Nombre d'entreprises rencontrées
- Nombre d'offres d'emploi récoltées
- Taux de satisfaction des entreprises, des partenaires et des participants

Localisation géographique :
- GENNEVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	7 098,00	29,15%
Prestataire formation	17 250,00	70,85%
Total	24 348,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	12 174,00	50,00%
Commune de Gennevilliers	6 087,00	25,00%
Fonds Européens	6 087,00	25,00%
Total	24 348,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 087,00 €
2018	6 087,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	141 812,13 €
2013	Lutte contre les discriminations	14 000,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	4 000,00 €
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	58 899,40 €
2014	Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	16 208,00 €
2014	Passerelles entreprises	132 497,60 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	8 000,00 €
2015	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	10 499,82 €
2015	Lutte contre les discriminations dans la formation et l'emploi (CR46-14)	10 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	79 673,60 €
2016	Passerelles entreprises	37 128,00 €
2016	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	9 197,00 €
	Montant total	521 915,55 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011547

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MADE IN GENNEVILLIERS DECOUVERTE D'UN SECTEUR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	21 502,00 €	50,00 %	10 751,00 €
	Montant Total de la subvention		10 751,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GENNEVILLIERS INSERTION
Adresse administrative : 177 AVENUE GABRIEL PERI
92230 GENNEVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Chaouki ABSSI, Président

Date de publication au JO : 18 décembre 1996

N° SIRET : 41126409600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action pour l'emploi des publics les plus fragiles
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 21 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'action vise à susciter des vocations sur un secteur porteur d'emploi (métiers de services et de bouche) et préparer les participants à une intégration dans ces métiers.

Description :
L'action s'appuie sur les opportunités d'emplois locales et permet un focus sur un secteur en particulier.
2 options seront proposées : les métiers des services et les métiers de la restauration, car ce sont des secteurs en tension et méconnus par les adhérents du PLIE.

Cette action est basée sur la programmation alternant :
- des ateliers préparatoires,
- des rencontres professionnelles (visites d'entreprises ou de centres de formation dans le secteur choisi),
- témoignages de professionnels,

- ateliers thématiques et bilan.

Moyens mis en œuvre :
Le PLIE fera appel à un prestataire pour mettre en œuvre l'action et se chargera de la coordination de l'action.

Intérêt régional :
L'action permet de sécuriser le parcours vers et dans l'emploi en construisant des étapes de parcours pour des publics en difficulté, et participe ainsi aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou un alternant.

Public(s) cible(s) :
L'action vise 24 personnes du PLIE ayant un projet professionnel identifié.

Evaluation :

Le porteur s'engage à réaliser un bilan de l'action, tant qualitatif que quantitatif. Les principaux indicateurs sont :

- Nombre de participants
- Nombre de femmes, nombre d'hommes
- Nombre d'entreprises rencontrées
- Nombre d'offres d'emploi récoltées
- Taux de satisfaction des entreprises, des partenaires et des participants

Localisation géographique :
- GENNEVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	16 502,00	76,75%
Frais de mission	400,00	1,86%
Acquisition d'outils d'orientation	3 000,00	13,95%
Prestataire	1 600,00	7,44%
Total	21 502,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	10 751,00	50,00%
Commune de Gennevilliers	5 375,50	25,00%
Fonds Européens	5 375,50	25,00%
Total	21 502,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 751,00 €
2018	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	141 812,13 €
2013	Lutte contre les discriminations	14 000,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	4 000,00 €
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	58 899,40 €
2014	Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	16 208,00 €
2014	Passerelles entreprises	132 497,60 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	8 000,00 €
2015	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	10 499,82 €
2015	Lutte contre les discriminations dans la formation et l'emploi (CR46-14)	10 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	79 673,60 €
2016	Passerelles entreprises	37 128,00 €
2016	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	9 197,00 €
	Montant total	521 915,55 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011504

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : UNE IMAGE, UN REGARD, UN EMPLOI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	35 977,00 €	49,75 %	17 900,00 €
	Montant Total de la subvention		17 900,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ENSEMBLE POUR L'EMPLOI
Adresse administrative : 100 AVENUE GASTON ROUSSEL
93230 ROMAINVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Sylvie BADOUX, Présidente

Date de publication au JO : 10 mai 2014

N° SIRET : 80873819900013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action pour l'emploi des publics les plus fragiles
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'action vise à travailler sur l'amélioration de l'image du candidat, de la confiance des demandeurs d'emploi et de redynamiser les participants dans une démarche de recherche active d'emploi.

Description :
Le projet est composé des ateliers suivants:
-"mieux se connaitre" (3 jours),
- "vers l'emploi" (3 jours): procédures relatives à la recherche d'emploi,
- "Communication" (1.5 jours); techniques théâtrales,
- "Esthétique et bien- être" (4,5 jours),
- "mobilité RATP"
- Visite entreprises et échanges avec employeurs (2,5 jours).

Moyens mis en œuvre :
Le PLIE fera appel à un prestataire pour mettre en œuvre l'action et se chargera de la coordination de l'action.

Intérêt régional :
L'action permet de sécuriser le parcours vers et dans l'emploi en construisant des étapes de parcours pour des publics en difficulté, et participe ainsi aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'action regroupera 30 participants du PLIE.

Evaluation :

Le porteur s'engage à réaliser un bilan de l'action, tant qualitatif que quantitatif. Les principaux indicateurs sont :

- Nombre de participants
- Nombre de femmes, nombre d'hommes
- Nombre d'entreprises rencontrées
- Nombre d'offres d'emploi récoltées
- Taux de satisfaction des entreprises, des partenaires et des participants

Localisation géographique :
- EST ENSEMBLE (EPT8)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	15 877,85	44,13%
Frais de déplacement	300,00	0,83%
Prestations	18 000,00	50,03%
Frais accessoires d'achats	1 800,00	5,00%
Total	35 977,85	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	17 900,00	49,75%
Fonds Européens	18 077,85	50,25%
Total	35 977,85	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 900,00 €
2018	7 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Chantier école	54 320,00 €
2015	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	30 000,00 €
2015	Chantier école	55 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	55 000,00 €
2015	Programme Opérationnel régional FSE-IEJ	42 721,60 €
2016	Chantier école	55 000,00 €
2016	Phénix	11 500,00 €
2016	Programme Opérationnel régional FSE-IEJ	42 721,60 €
	Montant total	346 263,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011500

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MOBILISATION VERS LES METIERS PORTEURS OU SE DECOUVRIR PORTEURS D'EMPLOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	30 752,00 €	50,00 %	15 376,00 €
	Montant Total de la subvention		15 376,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION BLANC-MESNIL DEVELOPPEMENT
Adresse administrative : CENTRE D'AFFAIRES PARINOR 93150 LE BLANC-MESNIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur James JULIE, Président

Date de publication au JO : 5 juillet 2003

N° SIRET : 45035221600029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action pour l'emploi des publics les plus fragiles
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Les objectifs de ces deux actions sont de travailler sur le développement personnel et de découvrir des métiers porteurs peu ou mal connus des participants du PLIE. Enfin, de les mobiliser sur une démarche active d'élaboration de projet professionnel.

Description :
L'action se décompose en deux parties :

- La première partie (6 semaines pour un groupe de 12 participants du PLIE) consiste à une redynamisation des participants : améliorer la confiance en soi, améliorer la capacité de communication, élaborer un projet professionnel.

- La deuxième partie consiste à mettre en place une semaine de découverte de métiers afin de faire connaître des métiers peu ou mal connus aux participants du PLIE : visite sur le terrain d'entreprises avec lesquelles le PLIE a un partenariat (Orange, CESG...).

Moyens mis en œuvre :
Le PLIE fera appel à un prestataire et mettra en œuvre une partie de l'action

Intérêt régional :
L'action permet de sécuriser le parcours vers et dans l'emploi en construisant des étapes de parcours pour des publics en difficulté, et participe ainsi aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
La première action concerne plus particulièrement un groupe de participants du PLIE (jeunes sans qualification, allocataires du RSA) très fragiles et incertains sur leur avenir professionnel. 12 personnes seront concernées par cette action.

La deuxième action concerne l'ensemble des participants du PLIE y compris ceux qui ont bénéficié de la première action.

Evaluation :
Le porteur s'engage à réaliser un bilan de l'action, tant qualitatif que quantitatif. Les principaux indicateurs sont :

- Nombre de participants
- Nombre de femmes, nombre d'hommes
- Nombre d'entreprises rencontrées
- Nombre d'offres d'emploi récoltées
- Taux de satisfaction des entreprises, des partenaires et des participants

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	5 552,00	18,05%
Communication	1 500,00	4,88%
Frais déplacement	2 000,00	6,50%
Prestations de service	21 700,00	70,56%
Total	30 752,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région ile de France	15 376,00	50,00%
commune	15 376,00	50,00%
Total	30 752,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 376,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	22 330,00 €
	Montant total	22 330,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011413

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : KIT EMPLOI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	36 125,61 €	50,00 %	18 062,80 €
	Montant Total de la subvention		18 062,80 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPETENCES EMPLOI
Adresse administrative : 10 AVENUE SALVADOR ALLENDE
93270 SEVRAN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-François BAILLON, Président

Date de publication au JO : 19 décembre 2003

N° SIRET : 45303182500020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action pour l'emploi des publics les plus fragiles
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'action consiste à accompagner 3 groupes de 12 stagiaires à accéder à terme à un emploi. Il leur sera proposé dans ce contexte à construire et finaliser un projet professionnel.

Description :
L'action est basée sur une alternance de sessions collectives et d'entretiens individuels. Elle se décompose en plusieurs modules :

Module 1 : techniques de recherche d'emploi : élaboration de CV et lettres de candidatures (3 jours),
Module 2 : élaboration et validation d'un projet professionnel (3 jours),
Module 3 : découverte du monde de l'entreprise (3 jours) : connaissance des secteurs d'activité qui composent le monde de l'entreprise,
Module 4 : communication, confiance en soi (2 jours) : gestion du stress, prise de parole, travail du langage corporel,

Module 5 : initiation bureautique et internet (4 jours) : Word, Excel, navigation sur internet.

Moyens mis en œuvre :
Le PLIE fera appel à un prestataire et mettra en œuvre une partie de l'action

Intérêt régional :
L'action permet de sécuriser le parcours vers et dans l'emploi en construisant des étapes de parcours pour des publics en difficulté, et participe ainsi aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales ;

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'action vise 3 groupes de 10 stagiaires. Elle s'adresse à des personnes résidant pour certains en zone urbaine sensible.

Evaluation :

Le porteur s'engage à réaliser un bilan de l'action, tant qualitatif que quantitatif. Les principaux indicateurs sont :

- Nombre de participants
- Nombre de femmes, nombre d'hommes
- Nombre d'entreprises rencontrées
- Nombre d'offres d'emploi récoltées
- Taux de satisfaction des entreprises, des partenaires et des participants

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	28 482,00	78,84%
Frais postaux	53,00	0,15%
Communication	795,00	2,20%
Frais de déplacement	795,00	2,20%
prestataires extérieurs	6 000,00	16,61%
Total	36 125,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	18 062,80	50,00%
Commune	18 062,81	50,00%
Total	36 125,61	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 062,80 €
2018	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	30 000,00 €
2014	Méditerranée	29 000,00 €
2014	Passerelles entreprises	55 000,00 €
	Montant total	114 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011483

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : BASES INFORMATIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	30 000,00 €	50,00 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GROUPEMENT D INTERET PUBLIC D IVRY VITRY
Adresse administrative : 39 AV HENRI BARBUSSE 94400 VITRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public
Représentant : Monsieur ROMAIN MARCHAND, Président

N° SIRET : 18940906300071

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action pour l'emploi des publics les plus fragiles
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif de cette action est d'acquérir un minimum de connaissances en informatique, dans le cadre de la maîtrise de compétences clés (pré requis professionnels). En effet, quel que soit le métier choisi, les rudiments de maîtrise en informatique sont demandés.

Description :
Il s'agit de proposer une étape de parcours d'une durée prévisionnelle de 270 heures par stagiaire permettant d'acquérir un minimum de connaissances en informatique autour de 3 axes principaux :
- aborder l'ordinateur lui-même et le vocabulaire s'y afférant,
- aborder un logiciel de traitement de texte,
- appréhender internet

Moyens mis en œuvre :
Le PLIE fera appel au CNAM pour assurer la formation et se chargera de la coordination de l'action.

Intérêt régional :
L'action permet de sécuriser le parcours vers et dans l'emploi en construisant des étapes de parcours pour des publics en difficulté, et participe ainsi aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'action vise 12 participants du PLIE, et plus particulièrement des personnes sans aucune connaissance ni pratique de l'informatique, ou bien connaissant un peu le vocabulaire relatif à l'environnement informatique sans toutefois maîtriser l'outil

Evaluation :

Le porteur s'engage à réaliser un bilan de l'action, tant qualitatif que quantitatif. Les principaux indicateurs sont :

- Nombre de participants
- Nombre de femmes, nombre d'hommes
- Nombre d'entreprises rencontrées
- Nombre d'offres d'emploi récoltées
- Taux de satisfaction des entreprises, des partenaires et des participants

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnels	9 000,00	30,00%
Prestations de service	21 000,00	70,00%
Total	30 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	15 000,00	50,00%
Fonds Européen	15 000,00	50,00%
Total	30 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €
2018	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	111 084,00 €
2013	Campagne d'informatisation	6 332,04 €
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	21 000,00 €
2014	Passerelles entreprises	118 164,00 €
2015	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	21 000,00 €
2015	Campagne d'informatisation	2 052,00 €
2015	Passerelles entreprises	39 192,00 €
	Montant total	318 824,04 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011418

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ELARGISSEMENT DES CHOIX PROFESSIONNELS DECOUVERTE DES METIERS DU SANITAIRE ET SOCIAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	34 288,00 €	50,00 %	17 144,00 €
	Montant Total de la subvention		17 144,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS CONVERGENCES EMPLOI CERGY
Adresse administrative : 8 RUE TRAVERSIERE
95000 CERGY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Elina CORVIN, Présidente

Date de publication au JO : 3 juillet 1996

N° SIRET : 40867524700030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action pour l'emploi des publics les plus fragiles
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Cette action s'organise autour de modules permettant la promotion des métiers du sanitaire et social, la construction et la validation d'un projet professionnel, la mise en place d'étapes de parcours nécessaires à l'insertion durable dans l'emploi des participants PLIE orientés sur cette action.

Description :
L'action, d'une durée prévisionnelle de 532 heures, se déroule sur une période de 38 jours dont 10 en entreprise:
module 1 : Bilan valorisation - dynamisation (6 jours),
module 2 : approche du secteur et des métiers (12 jours),
module 3 : approche des publics (2 jours)
module 4 : accompagnement professionnel (TRE) (6 jours)

module 5 : Immersion en entreprise (10 jours)
module 6 : phase d'adéquation du projet et plan d'action (2 jours)

Moyens mis en œuvre :
Le PLIE fera appel à un prestataire pour mettre en œuvre l'action et se chargera de la coordination de l'action.

Intérêt régional :
L'action permet de sécuriser le parcours vers et dans l'emploi en construisant des étapes de parcours pour des publics en difficulté, et participe ainsi aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'action vise 24 participants du PLIE.

Evaluation :

Le porteur s'engage à réaliser un bilan de l'action, tant qualitatif que quantitatif. Les principaux indicateurs sont :

- Nombre de participants
- Nombre de femmes, nombre d'hommes
- Nombre d'entreprises rencontrées
- Nombre d'offres d'emploi récoltées
- Taux de satisfaction des entreprises, des partenaires et des participants

Localisation géographique :
- CA CERGY-PONTOISE (95-VAL D'OISE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	10 288,00	30,00%
Prestataire	24 000,00	70,00%
Total	34 288,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	17 144,00	50,00%
Fonds Européens	17 144,00	50,00%
Total	34 288,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 572,00 €
2018	8 572,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	107 575,94 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	33 000,00 €
2013	Chantier école	52 717,00 €
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	59 073,30 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	20 000,00 €
2014	Passerelles entreprises	51 840,00 €
2015	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	35 780,80 €
2015	Chantier école	55 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	154 640,00 €
2016	Chantier école	53 000,00 €
2016	Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)	77 760,00 €
	Montant total	700 387,04 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011484

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DES ARMES POUR UNE INSERTION DURABLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	38 569,00 €	50,00 %	19 284,50 €
	Montant Total de la subvention		19 284,50 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS CONVERGENCES EMPLOI CERGY
Adresse administrative : 8 RUE TRAVERSIERE
95000 CERGY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Elina CORVIN, Présidente

Date de publication au JO : 3 juillet 1996

N° SIRET : 40867524700030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action pour l'emploi des publics les plus fragiles
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'action vise à lutter contre la démobilisation et à donner un nouvel élan vers l'insertion professionnelle. Il s'agira d'insuffler une dynamique de remobilisation à travers un travail d'orientation à destination des participants PLIE.

Description :
L'action , d'une durée prévisionnelle de 630 heures, se déroule sur une période de 30 jours dont 10 jours en entreprise. Elle se décompose de la manière suivante:

axe 1 : mobilisation (10 jours): évaluation du niveau et des motivations, mobilité géographique,
axe 2 : connaissance de l'entreprise et son environnement (5 jours),
axe 3 : aide à la mise en place du projet professionnel (5 jours),
axe 4 : immersion en entreprise (10 jours).

Moyens mis en œuvre :
Le PLIE fera appel à un prestataire pour mettre en œuvre l'action et se chargera de la coordination de l'action.

Intérêt régional :
L'action permet de sécuriser le parcours vers et dans l'emploi en construisant des étapes de parcours pour des publics en difficulté, et participe ainsi aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'action vise 36 participants du PLIE.

Evaluation :

Le porteur s'engage à réaliser un bilan de l'action, tant qualitatif que quantitatif. Les principaux indicateurs sont :

- Nombre de participants
- Nombre de femmes, nombre d'hommes
- Nombre d'entreprises rencontrées
- Nombre d'offres d'emploi récoltées
- Taux de satisfaction des entreprises, des partenaires et des participants

Localisation géographique :
- CA CERGY-PONTOISE (95-VAL D'OISE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	11 569,00	30,00%
Prestataire	27 000,00	70,00%
Total	38 569,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	19 284,50	50,00%
Fonds Européens	19 284,50	50,00%
Total	38 569,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	9 643,00 €
2018	9 641,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	107 575,94 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	33 000,00 €
2013	Chantier école	52 717,00 €
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	59 073,30 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	20 000,00 €
2014	Passerelles entreprises	51 840,00 €
2015	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	35 780,80 €
2015	Chantier école	55 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	154 640,00 €
2016	Chantier école	53 000,00 €
2016	Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)	77 760,00 €
	Montant total	700 387,04 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011417

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROMOTION DES METIERS ET LUTTES CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	21 428,00 €	50,00 %	10 714,00 €
	Montant Total de la subvention		10 714,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS CONVERGENCES EMPLOI CERGY
Adresse administrative : 8 RUE TRAVERSIERE
95000 CERGY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Elina CORVIN, Présidente

Date de publication au JO : 3 juillet 1996

N° SIRET : 40867524700030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action pour l'emploi des publics les plus fragiles
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'action vise à appréhender le marché du travail sur la base d'une bonne connaissance des métiers et leur environnement. Il s'agit de mobiliser les participants PLIE et de les orienter avec les professionnels. Enfin, l'action favorisera l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes face à l'emploi.

Description :
Cette action s'organise autour de sessions de sensibilisation de 5 jours permettant la promotion de métiers ciblés, la validation d'un projet professionnel et la mise en place d'étapes de parcours nécessaires à l'insertion durable. Elle propose l'organisation de rencontres avec les acteurs économiques pour permettre la découverte de nouveaux métiers ou en déficit d'image.
Cette action reprend en outre une phase de travail sur les représentations réciproques des entreprises et des publics visés.
Le nombre de sessions prévu pour cette action est de 6, soit un total de 30 jours pour une durée prévisionnelle globale de 210 heures.

Moyens mis en œuvre :
Le PLIE fera appel à un prestataire pour mettre en oeuvre l'action et se chargera de la coordination de l'action.

Intérêt régional :
L'action permet de sécuriser le parcours vers et dans l'emploi en construisant des étapes de parcours pour des publics en difficulté, et participe ainsi aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou un alternant.

Public(s) cible(s) :
50 participants du PLIE en priorité le public rencontrant le plus de freins dans l'accès à l'emploi.

Evaluation :

Le porteur s'engage à réaliser un bilan de l'action, tant qualitatif que quantitatif. Les principaux indicateurs sont :

- Nombre de participants
- Nombre de femmes, nombre d'hommes
- Nombre d'entreprises rencontrées
- Nombre d'offres d'emploi récoltées
- Taux de satisfaction des entreprises, des partenaires et des participants

Localisation géographique :
- CA CERGY-PONTOISE (95-VAL D'OISE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	6 378,00	29,76%
Frais de déplacement	50,00	0,23%
Prestations	15 000,00	70,00%
Total	21 428,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	10 174,00	50,00%
Fonds Européens	10 174,00	50,00%
Total	20 348,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 357,00 €
2018	5 357,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	107 575,94 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	33 000,00 €
2013	Chantier école	52 717,00 €
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	59 073,30 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	20 000,00 €
2014	Passerelles entreprises	51 840,00 €
2015	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	35 780,80 €
2015	Chantier école	55 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	154 640,00 €
2016	Chantier école	53 000,00 €
2016	Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)	77 760,00 €
	Montant total	700 387,04 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011574

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACCES AUX METIERS DE L'ACCUEIL ET DE L'ASSISTANAT:INITIATION ET PERFECTIONNEMENT A LA BUREAUTIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	41 269,00 €	50,00 %	20 634,00 €
	Montant Total de la subvention		20 634,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGIRE ARGENTEUIL BEZONS
Adresse administrative : 143 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER
95100 ARGENTEUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur PIERRE BORDAS, Président

Date de publication au JO : 1 décembre 2007

N° SIRET : 44143886800032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action pour l'emploi des publics les plus fragiles
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 18 avril 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 7 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Cette action doit permettre aux participants PLIE d'accéder à une première étape de parcours nécessaire à leur insertion professionnelle. Ils pourront acquérir les connaissances nécessaires pour accéder à l'emploi dans les métiers administratifs ou préparer un parcours certifiant vers un titre professionnel de niveau V.

Description :
L'action consiste à proposer une formation de base pour accéder aux métiers de l'accueil et de l'assistanat et vise une meilleure utilisation des outils bureautiques reconnus par le passage du TOSA (standard d'évaluation et de certification des compétences informatiques en bureautique).

L'action repose sur 6 modules représentant un total de 200 heures en centre et une période en immersion de semaines (70 heures):
- module 1: organiser son PC et naviguer sur internet,
- module 2, 3 et 4: logiciels Word, Excel et Powerpoint,
- module 5: communique à l'oral,
- module: 6 techniques de recherche de stage et d'emploi (TRE)

Moyens mis en œuvre :
Le PLIE fera appel à un prestataire pour mettre en œuvre l'action et se chargera de la coordination de l'action.

Intérêt régional :
L'action permet de sécuriser le parcours vers et dans l'emploi en construisant des étapes de parcours pour des publics en difficulté, et participe ainsi aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'action vise 15 participants du PLIE avec pour prérequis: savoir lire et écrire et avoir un projet professionnel identifié.

Evaluation :
Le porteur s'engage à réaliser un bilan de l'action, tant qualitatif que quantitatif. Les principaux indicateurs sont :
- Nombre de participants
- Nombre de femmes, nombre d'hommes
- Nombre d'entreprises rencontrées
- Nombre d'offres d'emploi récoltées
- Taux de satisfaction des entreprises, des partenaires et des participants

Localisation géographique :
- ARGENTEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	10 269,00	24,88%
Prestations	30 000,00	72,69%
Aide financière aux participants	1 000,00	2,42%
Total	41 269,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	20 634,00	50,00%
Argenteuil	8 254,10	20,00%
Bezons	2 063,40	5,00%
Fonds Européens	10 317,50	25,00%
Total	41 269,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	13 000,00 €
2018	7 634,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Chantier école	54 100,00 €
2016	Passerelles entreprises	53 100,00 €
	Montant total	107 200,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE AEPF

îledeFrance

Unité Développement
Direction de l'Apprentissage et de l'Emploi
Service « Accès à l'Apprentissage et à l'Emploi »

Convention n°

DISPOSITIF ACTIONS POUR L'EMPLOI DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES

CONVENTION

La **Région Ile-de-France**, représentée par sa Présidente, Madame Valérie Pécresse,
En vertu de la délibération N° XX du XX/XX/XXXX
ci-après dénommée « *LA REGION* »,

d'une part,

, dont le statut juridique est :
N° SIRET : Code APE :
Sis :
représenté par son , M. Mme
ci-après dénommé « *LE BENEFICIAIRE* »

d'autre part,

APRES AVOIR RAPPELE :

Par délibération° CR 41-13 du 20/06/2013, le Conseil Régional d'Ile-de-France a adopté le dispositif « Actions pour l'Emploi des Publics les plus Fragiles ».

Par délibération n° XX du XX/XX/XXXX la Commission permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France a décidé, au titre du dispositif précité de participer financièrement au projet présenté de .
C'est l'objet de la présente convention.

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° XX du XX/XX/XXXX, la Région Île-de-France a décidé de soutenir pour la réalisation de l'opération . La « fiche projet » ci annexée comporte le descriptif complet de cette opération (référence dossier n°) ainsi que son plan de financement prévisionnel.

La subvention régionale, correspond à % de la dépense subventionnable estimée à €, soit un montant maximum de subvention de €.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier (RBF), le montant de la subvention est calculé à partir des dépenses « hors TVA. ». Lorsque l'organisme subventionné justifie qu'il ne récupère pas tout ou partie de la TVA, le montant de la subvention est calculé à partir des dépenses « TVA incluse ».
Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précise les montants HT et TTC.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

2.1. Obligations relatives au projet subventionné

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans la « fiche projet » ci-annexée.

2.2. Obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants

Le bénéficiaire s'engage à recruter stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la région. »

2.3. Obligations administratives et comptables

Le bénéficiaire s'engage à :

- Informer la Région par écrit et documents à l'appui
    - dans les deux mois de la survenance de l'événement de toute modification survenue dans son organisation :
        - changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés,
        - changement d'adresse du siège social,
        - nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes,
        - nom et coordonnées du comptable public pour les personnes de droit public
        - changement de domiciliation bancaire.
    - des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.
    - de toute difficulté liée à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements de la présente convention.
    - des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

- Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

- Tenir une comptabilité relative au projet subventionné, pour les personnes privée cette comptabilité doit être analytique.

- Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement.

- Les personnes de droit privé doivent appliquer la législation relative aux marchés publics issus de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret 2015-360 du 25 mars 2016

- Transmettre à la Région le rapport d'activité détaillé et le compte d'emploi de la subvention attribuée par la Région en distinguant, dans ses écritures, la comptabilité propre aux postes de dépense faisant l'objet de la présente convention.

2.4. Obligations relatives à l'opération

L'organisme bénéficiaire organise la tenue de comités de pilotage relatifs à la réalisation de l'opération subventionnée, auxquels est convié l'ensemble des partenaires financeurs et techniques.

Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu rédigé par l'organisme bénéficiaire, qui est adressé à l'ensemble des membres du comité.

Enfin, il réalise le bilan final de l'opération, et le transmet à son correspondant au sein du service concerné.

2.5. Obligations en matière de communication

Le bénéficiaire fait état de la contribution régionale dans toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention, en inscrivant : *« action financée par la Région Ile-de-France* » et en apposant le logo régional conformément à la charte graphique régionale. qui lui est communiquée à sa demande par les services de la Région Les correspondances avec les destinataires de l'action soutenue par la Région indiquent explicitement que cette action bénéficie du soutien de la Région Ile de France.

Le cas échéant la présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication. Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale. Il doit également inviter des représentants de la Région aux actions publiques qu'il organise et en rapport à la réalisation de l'opération objet de la présente convention.

En cas de non respect de ces obligations, la Région se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée selon les modalités prévues à l'article 5.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

L'attribution par la Région de la subvention et le versement de celle-ci se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010, prorogé par la délibération CR n° 01-16 du 21 janvier 2016 ; et dans les conditions suivantes :

3.1. CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Lorsque la première demande de versement est la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

3.2. MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Chaque demande de versement de subvention est signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

3.2.1: Versement d'avances

Le bénéficiaire peut bénéficier d'avances à valoir sur les paiements prévus, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie de la structure sur 1 an, débutant à la date de la demande de versement, daté, signé par le représentant légal et complété par la structure en précisant nom et qualité du signataire. Toutefois les paiements prévus ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 50 % du montant de la subvention.

Le bénéficiaire peut effectuer cet appel de fonds dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la présente convention.

3.2.2 : Versement d'acomptes

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle, sous réserve que le cumul des avances et acomptes n'excède pas 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

Le versement des acomptes est subordonné à la production des documents suivants :

Pour la Région et le comptable assignataire :

- la demande de versement
- un état récapitulatif des dépenses acquittées au moment de la demande, daté et signé par le représentant légal, complété par la structure en précisant nom et qualité du signataire,

regroupant dans un même tableau : nom des fournisseurs, date et référence des factures, marchés ou actes payés, nature précise de la dépense, montant HT et TTC.

Pour la Région uniquement :

- du compte rendu financier intermédiaire
- du rapport intermédiaire.

3.2.3 : *Versement du solde*

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.
Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonné à la production des documents suivants :

- un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement ;
- un compte-rendu financier de l'action spécifique subventionnée ;
- **un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).**

Pour les personnes morales de droit privé, le versement du solde est subordonné à la production des documents suivants :

- un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme,
- un compte rendu financier de l'action spécifique subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné,
- **un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).**

3.3.: REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire est inférieure au montant total initialement prévu, la subvention attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux défini à l'article 1 ci-dessus, elle fait l'objet d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2.3 (versement du solde) dans le délai de 3 années défini ci-dessus (3.1) donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

3.4.ÉLIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à partir du et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le XX/XX/XXXX.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention ou à défaut, à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

Si le tiers est une personne morale de droit privé, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée **ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.**

Si le tiers est une personne morale de droit public, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la conclusion est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 7 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

La présente convention comporte en annexe la « fiche projet » adoptée par délibération n° XX du XX/XX/XXXX.

Fait à Paris en 3 exemplaires originaux.

le _____ Le _____

Pour
Le/la

(signature revêtue du cachet de l'organisme)

Pour la **Région Ile-de-France**
La Présidente du Conseil Régional,

par délégation,

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : FICHES PROJET CHANTIER ECOLE

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013429

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PLAINE CENTRALE INITIATIVES POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI - CREATION D'UN JARDIN PARTAGE - PLACE DES LIBERTES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Chantier école	55 000,00 €	50,00 %	27 500,00 €
	Montant Total de la subvention		27 500,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLAINE CENTRALE INITIATIVES POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI
Adresse administrative : 14 RUE LE CORBUSIER
94000 CRETEIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Danièle CORNET, Présidente
Date de publication au JO : 2 février 2002

N° SIRET : 44079893200040

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Chantier école
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013
Date prévisionnelle de début de projet : 18 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Créer des espaces de jardins et vergers partagés afin de développer des activités conviviales et pédagogiques autour de l'environnement et de la gestion urbaine de proximité.
Permettre l'acquisition de compétences professionnelles dans les métiers de l'espace vert et de l'environnement pour 12 personnes en difficultés d'insertion professionnelle.
Consolider le parcours d'insertion professionnelle des participants en travaillant sur le savoir être et les comportements professionnels.

Description :

Support de l'action/réalisation collective :

Le projet s'inscrit dans une démarche communale de créer sur le territoire des endroits de convivialité et d'activités pédagogiques autour des espaces verts et de l'environnement. Cette démarche répond aux demandes exprimées par les habitants lors des Conseils Citoyens, des visites de quartiers et répond également aux orientations de la Gestion Urbaine de Proximité qui sur la ville de Bonneuil-sur-Marne est directement rattachée au service des Espaces Verts.

Le support d'apprentissage vise la création d'un jardin partagé. Cette création par le biais du dispositif Chantier Ecole permet d'associer l'insertion socioprofessionnelle à une démarche pérenne de création de lieux d'échanges et de convivialité. Cet espace fait partie d'un quartier qui comprend 684 logements locatifs sociaux.
A terme, l'espace ainsi créé sera animé et coordonnée par une association spécialisée dans ce champs de compétences.

Déroulement et contenu de l'action :

Cette formation d'une durée totale prévisionnelle de 768 heures dont 140 heures en entreprise s'articulera de la manière suivante :

Concernant la phase technique, l'intervention sur le chantier de 1400 m²s'articule autour de 5 axes :
-Mise en place de terre végétale
-Division du terrain en parcelles labourées séparée avec des allées en graves
-Montage et installation d'une cabane
-Création de cultures hors sol
-Clôture du terrain (optionnel)

En plus de la formation technique autour des compétences inhérentes à la réalisation collective, un travail spécifique autour de la sécurité au travail sera réalisé. Il s'agit à travers cela de mettre en exergue les risques professionnels des travaux d'extérieurs pour des publics pouvant être dans une phase de remobilisation et/ou de reconversion professionnelle.
Ponctuellement, le service espaces verts de la ville de Bonneuil-sur-Marne à travers son responsable interviendra auprès des stagiaires afin d'apporter son expertise sur la gestion et l'organisation des espaces verts municipaux dont il a la charge. Cet apport (1 fois toutes les 2 semaines) permettra aux stagiaires de mieux appréhender l'intégration du jardin partagé dans l'ensemble urbain de la ville.
La responsable adjointe du service espaces verts en charge également de la Gestion Urbaine de Proximité interviendra à deux reprises avec le prestataire de formation et le PLIE sur le volet de la participation citoyenne et active dans l'aménagement et la gestion des espaces urbains.
Par ailleurs, la préparation de la recherche de stages et la recherche de solutions en fin de formation seront mis en œuvre au travers d'ateliers collectifs et individuels (ateliers TRE, entretiens individuels avec le (la) CIP du prestataire de formation).

L'accompagnement socioprofessionnel sera réalisé par le prestataire de formation en lien permanent avec le responsable opérationnel de l'association Plaine Centrale Initiatives et les référents PLIE prescripteurs sur cette action.

1 des 3 CCP du titre professionnel Ouvrier du Paysage sera proposé dans le cadre du projet. Le choix du CCP se fera avec le Service Espaces Verts de Bonneuil-sur-Marne en lien avec le réseau Chantier Ecole Ile de France.

Partenaires du projet :
Sont partenaires de ce projet : la ville de Bonneuil-sur-Marne, le centre horticole de la ville de Mandres les Roses, les réseaux Chantier Ecole IDF et RIAE 94, les Pôles Emploi et les SIAE du territoire.

Coordination du projet :
3 Comités de pilotage au démarrage (présentation de l'action) en cours et au terme de la formation (bilan/résultats/perspectives) sont prévus avec l'ensemble des partenaires du Chantier école.

Evaluation :

La Région est présente à chaque étape de la mise en œuvre de l'opération, ce qui contribue à son évaluation et son suivi au fil de l'eau. En outre, le porteur de l'action, en collaboration avec l'ensemble des partenaires, s'engage à réaliser une évaluation de l'opération sur la base d'indicateurs tant quantitatifs

que qualitatifs portant notamment sur :
- le recrutement des candidat-e-s, le profil des candidat-e-s retenu-e-s (âge, sexe, niveau, secteur de formation, parcours professionnel, liens avec le cursus chantier école) ;
- le taux de sorties positives par type de suites de parcours (accès à un emploi ou une formation) ;
- l'impact du projet global sur les progressions et la posture des stagiaires ;
- l'impact du chantier sur le territoire, les administrés et le maillage partenarial.

Intérêt régional :
Ce projet doit favoriser l'insertion professionnelle durable de 12 francilien-ne-s en difficulté d'accès à l'emploi dans le domaine des espaces verts.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Nombre de stagiaires : 12
Les publics visés par l'action sont ceux accompagnés dans le cadre du dispositif PLIE de la Plaine Centrale du Val de Marne et la ville de Bonneuil-sur-Marne. Une attention particulière sera accordée aux demandeurs d'emploi âgés de plus de 45 ans.

Localisation géographique :
- BONNEUIL-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation de formation	55 000,00	79,71%
Charges de personnel (non éligible)	14 000,00	20,29%
Total	69 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	27 500,00	39,86%
Fonds européens	14 000,00	20,29%
Commune de Bonneuil s/Marne	27 500,00	39,86%
Total	69 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	27 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Passerelles entreprises	55 000,00 €
	Montant total	55 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013431

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE D'ARGENTEUIL - MISE EN OEUVRE D'UN CHANTIER ECOLE "PREPA BIO MENAGE" A DESTINATION DE 12 PERSONNES ARGENTEUILLAISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Chantier école	45 000,00 €	50,00 %	22 500,00 €
	Montant Total de la subvention		22 500,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ARGENTEUIL
Adresse administrative : 12-14 BOULEVARD LEON FEIX
95107 ARGENTEUIL CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur GEORGES MOTHRON, Maire
N° SIRET : 21950018800012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Chantier école
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 18 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Au terme de cette opération, les personnes formées et accompagnées doivent pouvoir trouver un emploi en tant qu'Agent de Nettoyage Industriel et/ou accéder à une formation qualifiante dans le secteur de la propreté. L'action vise également la validation d'un module du CQP d'Agent Machiniste.

Description :
Support de l'action/réalisation collective :

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce chantier école ménage, un partenariat a été construit avec 2 associations caritatives du territoire que sont les associations secours catholiques et le secours populaire. L'objectif étant de faire intervenir les stagiaires du chantier école sur les sites de ces 2 associations.

La réalisation collective portera sur le nettoyage des locaux en utilisant toutes les techniques liées à la validation des compétences du métier d'agent de nettoyage industriel.
Pour les 2 associations, il sera question de nettoyer à la fois les espaces de vie, de bureaux ainsi que les espaces de livraison, de stockage et distribution alimentaires et vestimentaires.

Durant la réalisation de ce chantier école, et notamment dans le cadre des supports d'intervention, une

démonstration des acquis sur le nettoyage des locaux sera réalisée en utilisant toutes les techniques liées à la validation des compétences du métier d'agent de nettoyage industriel. Cette réalisation permettra de sensibiliser les usagers du lieu à l'hygiène des lieux de résidence, de leur transmettre des techniques de nettoyage courant.

Déroulement et contenu de l'action :

La formation d'une durée prévisionnelle de 630 heures dont 105 heures d'immersion en entreprise se déroulera de la manière suivante :

-La démarche pédagogique s'articulera autour d'une pratique de terrain sur les sites supports qui permettra d'aborder une diversité de travaux liés à la propreté (nettoyage des locaux de vie et administratif ainsi que des espaces de stockage et alimentaire) en scindant le groupe (3x4sous groupes) ainsi que sur des phases théoriques et pratiques avec immersion en entreprise.
- Un accompagnement socioprofessionnel sera également prévu.

La formation s'articulera autour de ces axes en proposant une formation technique axée sur la base de référentiel CQP agent machiniste classique et du CQP agent d'entretien et de rénovation.

Un enseignement spécifique sur les techniques du bio nettoyage et les pratiques respectueuses de l'environnement sera réalisé en lien avec l'évolution des pratiques professionnelles au sein des collectivités et des entreprises du nettoyage.

Les stagiaires bénéficieront également d'une formation spécifique sur la sécurité, la prévention des risques et les bonnes postures afin de leur permettre d'acquérir les connaissances de base liées aux conditions d'hygiène et de sécurité lié au métier (lavage et entretien des divers type de surface, entretien de sanitaires, mobilier, cuisine, murs, portes, fenêtre, auto laveuse, décapage, etc...).

Les travaux sur le terrain seront complétés par un apprentissage théorique de connaissance en salle.

L'accent sera mis, tout au long de ce chantier (phases travaux et formation théoriques) sur les données écologique et environnementales. Les apports formatifs pourront être complétés par des visites de lieux en relation avec la formation (services municipaux, parties communes de logements sociaux, hôpitaux, laboratoires...).

Les modules de pratiques professionnelle abordés dans le cadre des enseignements s'appuient sur les référentiels métiers de la branche professionnelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre du chantier, il est prévu le passage du module Agent de Service niveau 2 du CQP d'agent de machiniste.

L'équipe pédagogique assurera l'encadrement du chantier école. Un travail sur le savoir être sera réalisé.

Coordination du projet :

- 3 Comités de pilotage au démarrage (présentation de l'action) en cours et au terme de la formation (bilan/résultats/perspectives) sont prévus avec l'ensemble des partenaires du Chantier école.

Evaluation :
La Région est présente à chaque étape de la mise en œuvre de l'opération, ce qui contribue à son évaluation et son suivi au fil de l'eau. En outre, le porteur de l'action, en collaboration avec l'ensemble des partenaires, s'engage à réaliser une évaluation de l'opération sur la base d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs portant notamment sur :
- le recrutement des candidat-e-s, le profil des candidat-e-s retenu-e-s (âge, sexe, niveau, secteur de formation, parcours professionnel, liens avec le cursus chantier école) ;

- le taux de sorties positives par type de suites de parcours (accès à un emploi ou une formation) ;
- l'impact du projet global sur les progressions et la posture des stagiaires ;
- l'impact du chantier sur le territoire, les administrés et le maillage partenarial.

Intérêt régional :
Ce projet doit favoriser l'insertion professionnelle durable de 12 francilien-ne-s en difficulté d'accès à l'emploi dans les métiers du nettoyage industriel.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Un groupe de 12 stagiaires est envisagé pour la mise en œuvre de ce chantier école.
Le publics cible est celui accompagné par la mission emploi, la mission insertion et par le PLIE :
Pré requis spécifique à l'entrée en formation : projet validé par les conseillers de la mission emploi, de la mission insertion et les référents de parcours PLIE ; savoir lire ; être mobile (savoir utiliser les transports en commun) ; avoir une bonne condition physique ; pouvoir travailler en horaires décalés

Localisation géographique :
- ARGENTEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation de formation	45 000,00	100,00%
Total	45 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	22 500,00	50,00%
Commune d'Argenteuil	22 500,00	50,00%
Total	45 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	22 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 500,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	92 942,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	100 000,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	162 307,00 €

2013	Financement des dossiers PRU et OPI	964 000,00 €
2013	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	191 400,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	151 163,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	6 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	92 942,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	107 300,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	76 268,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	4 132 429,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	175 000,00 €
	Montant total	8 416 251,00 €

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION : FICHE PROJET EXPERIMENTATION EN FAVEUR DE L'EMPLOI

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012988

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EXPERIMENTATIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI - CHANTIER ECOLE ILE-DE-FRANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Expérimentations en faveur de l'emploi	132 951,00 €	37,61 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-400
19101201- Accompagnement dans l'emploi

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHANTIER ECOLE ILE-DE-FRANCE
Adresse administrative : 6 RUE ARNOLD GERAUX
93450 L'ILE-SAINT-DENIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Franck WITE, Président

Date de publication au JO : 21 janvier 2001

N° SIRET : 43865975700035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Expérimentations en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 2 avril 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est sollicité pour permettre la prise en compte des dépenses liées au démarrage de l'étude selon le calendrier prévu avec les co-financeurs (DIRECCTE).

Objectifs :
Le comité d'orientation de l'Insertion par l'activité économique (COR-IAE) regroupe les partenaires institutionnels (Direccte, Conseil Régional, Conseils départementaux, Pôle emploi,…) et les têtes de réseaux de l'IAE. Un groupe de travail spécifique relatif à la formation a été monté, en lien avec les priorités de la Stratégie régionale de l'IAE. Dans ce cadre, les partenaires ont émis la volonté de mener un travail sur la mutualisation et l'optimisation des financements et des outils de formation pour sécuriser les parcours des salariés en insertion et professionnaliser les salariés permanents.
Il a été validé que ce projet, piloté par les partenaires du groupe de travail formation du COR-IAE, serait porté opérationnellement par CHANTIER école Ile-de-France, au nom du GRAFIE, inter-réseaux régional, qui regroupe 6 réseaux de l'IAE (CHANTIER école IDF, Coorace IDF, FNARS IDF, Fédération des Entreprises d'insertion IDF, ARDIE IDF, CNLRQ). Il bénéficie d'un regard transversal sur les différents dispositifs existants ainsi que sur l'ensemble des salariés en parcours d'insertion et leurs besoins. De plus, le GRAFIE, à travers notamment CHANTIER école Île-de-France, a pu développer une expertise sur

l'intérêt de la formation dans les SIAE, notamment en situation de production et sur la professionnalisation des structures à travers la formation des Encadrants techniques d'activité d'insertion par l'économique (ETAIE). L'objectif est d'aboutir à un mode d'organisation efficace pour les salariés et efficient pour les politiques publiques.

Le retour à l'emploi durable des personnes en parcours d'insertion dépend, en grande partie, de leur adaptation au marché du travail. La formation des personnes en parcours d'insertion et la professionnalisation des structures les accueillant sont des outils centraux pour former aux savoirs et compétences de base nécessaires pour trouver un emploi, ainsi qu'aux métiers porteurs, que ce soit les métiers en tension, les métiers innovants de demain ou des métiers plus classiques, dans le but de favoriser les passerelles vers l'emploi et de permettre une plus grande sécurisation des parcours et des sorties positives. Les SIAE proposent une offre de formation renforcée spécifique mêlant formation continue dans une visée professionnelle, production et accompagnement.

En 2013, 59% des salariés en parcours ont pu bénéficier d'une formation (Direccte). Les principales formations concernent les compétences-clés (secourisme, remise à niveau…). 12% des SIAE offrent des formations pré-qualifiantes ou qualifiantes. Une tendance à la baisse à partir de 2015 est attendue, suite à la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle. In fine, cela pourrait avoir un impact négatif sur l'ensemble du parcours en SIAE, et notamment les sorties positives des personnes. Par ailleurs, cela pourrait pénaliser les structures, qui ont obligation légale de mettre en place des formations.

La réforme de la formation professionnelle rend problématique l'accès à la formation des salariés en parcours d'insertion, alors même qu'ils devraient entrer dans les cibles privilégiées voulues par la loi en tant que public très éloigné de l'emploi. En tant que salariés des SIAE, ils ont des difficultés à accéder aux ressources accessibles aux demandeurs d'emploi. Dans le même temps, les OPCA des branches professionnelles liées à l'insertion (par exemple Uniformation, FAFTT, Agefos PME) ne disposent pas des fonds nécessaires pour répondre aux besoins importants de formation des SIAE, pour permettre la montée en compétence des salariés en insertion et faciliter leur retour à l'emploi.

Face à ce constat, le besoin de mettre en place une coordination entre les partenaires de la formation pour répondre aux mieux aux enjeux actuels a fait jour. L'objectif est de maintenir dans la mesure du possible l'effort de formation au sein des SIAE. Pour cela, il s'agit d'optimiser les financements et outils à la disposition des SIAE suite aux réformes pour un plus grand impact, ainsi que de consolider et diversifier ces modes de financement existants en cherchant des outils et partenaires complémentaires, ainsi qu'en facilitant l'accès aux dispositifs de droit commun.

Description :
Face à la baisse des financements de la formation pour les salariés en insertion, des dispositifs départementaux (montés sous des formes diverses) ont développé des formations mutualisées pour permettre de maintenir l'effort de formation. Ces opérations ont témoigné de leur succès auprès des publics accueillis et auprès des structures pour faciliter le montage d'opérations de formation. Ces formations prennent différentes formes et se centrent sur des formations variées. Cependant, ces formations ne sont pas présentes sur l'ensemble du territoire francilien, ne disposent pas d'un montage financier pérenne et ne couvrent pas l'ensemble des axes de formation possibles auprès des salariés. Ce projet « expérimentation en faveur de l'emploi » vise à accompagner le développement d'une coordination régionale de dispositifs de mutualisation territoriaux, se basant sur les expérimentations actuelles, en facilitant les échanges, en appuyant et accompagnant, pour permettre d'essaimer les bonnes pratiques et travailler aux moyens d'augmenter leur impact en termes de personnes accompagnées.

Phase 1 : Étude de faisabilité (6 mois)
- Étude de la duplication d'autres dispositifs régionaux innovants au contexte francilien et l'essaimage de dispositifs territoriaux existants en Ile-de-France sur des territoires qui en sont dépourvus, ainsi que le déploiement des bonnes pratiques et le développement des personnes impactées
- Imaginer et tester des scénarii contextualisés de double-dimension (régionale et infra-régionale)

- Etudier les outils non mobilisés par l'IAE existants pour compléter l'offre existante
- Étudier la possibilité de nouveaux modes de financements et de nouveaux partenariats pour compléter l'offre existante

Phase 2 : Développement et essaimage des dispositifs territoriaux de formations mutualisées (12 mois)
- Coordination et mobilisation des partenaires territoriaux
- Mobilisation des partenaires financiers et pédagogiques de la formation
- Ateliers collectifs territoriaux de construction, avec échanges et développement de l'interconnaissance
- Sélection du ou des modes d'organisation : essaimage des bonnes pratiques et prise en compte des spécificités locales
- Ingénierie financière et pédagogique pour accompagner aux montages des projets de formation
- Sollicitations des financeurs identifiés en phase 1
- Suivi et évaluation de la formation
- Accompagnement au développement de dispositifs de mutualisation sur les territoires non-dotés

Le projet se déroulera dans un 1e temps sur les territoires dotés de formations mutualisées (75, 95, 94, 77, 78), avant d'être essaimé sur de nouveaux territoires (92, 93, 91).
L'objectif est d'augmenter le volume et les territoires d'implantation des formations actuelles, en augmentant le nombre de personnes formées et le nombre de formations mises en œuvre.

Modalités et indicateurs d'évaluation :

Le suivi de l'évaluation se fera lors des comités stratégiques et des comités de pilotage.
Les indicateurs sont :
Phase 1 :
- Fiches repères et fiches techniques de modalités de mobilisation de partenaires et financements pour définir le format de l'expérimentation
- Monographies des dispositifs de mutualisation existants
- Analyse de système pour étudier la faisabilité
- Fiches sur les outils financiers mobilisables
- Nombre de partenaires mobilisés
- Réunion de restitution

Phase 2 :
- Nombre de territoires d'expérimentation
- Nombre de partenaires mobilisés
- Nombre d'actions d'expérimentations montées (essaimage, adaptation, construction de passerelles entre dispositifs...)
- Nombre de personnes concernées
- Analyse qualitative des formations montées : types de formation, modalités financières et pédagogiques de montage des formations
- Process d'essaimage des formations, en terme pédagogique et financier

Partenariat :
Au niveau opérationnel, le travail sera mené en partenariat avec l'AFPA et le cabinet de Conseil Dictys. L'AFPA bénéficie d'une expertise en termes de conseil et d'une bonne connaissance de la formation en Ile-de-France. Dictys Conseil a déjà mené des missions d'appui sur la thématique de la formation dans l'IAE sur d'autres territoires en France.

Les partenaires financiers sollicités dans le cadre de ce projet sont :
- Direccte Île-de-France (appel à projet Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi en Ile-de-France)
- Conseil Régional Île-de-France (fonds expérimentation emploi, dossier filière…)
- Les OPCA du secteur (Uniformation, …)

- Financements privés (fondation et/ou mécénat de compétences)
- Conseil départemental de Paris
D'autres partenaires financiers sont susceptibles d'être sollicités selon les réponses obtenues.

Issu de la réflexion partagée des partenaires du COR-IAE, la gouvernance proposée est la suivante :
- Un comité stratégique définira les grands objectifs et validera les orientations du projet. Il est proposé que les membres du COR-IAE (au sein du CREFOP) puissent se réunir en tant que comité stratégique (Direccte, du Conseil Régional Île-de-France, de Pôle Emploi et des têtes de réseau de l'IAE). Le comité stratégique se réunira 4 fois dans l'année.
- Un comité de pilotage veillera à suivre l'évolution des travaux régulièrement et validera les réalisations. Il est proposé que le groupe de travail formation du COR-IAE serve de base à ce comité, et que des nouveaux participants puissent être associés : Direccte, Conseil Régional Île-de-France, principaux OPCA des SIAE, réseaux de l'IAE et Conseils Départementaux…

Intérêt régional :
Dans le cadre de la compétence formation et emploi de la Région, l'intérêt de la mise en place de ce dispositif de mutualisation et de coordination de la formation à un niveau régional et infrarégional est d'avoir un effet-levier sur les financements de la formation existants en permettant de :
- Mieux orienter les moyens grâce à l'identification des besoins de formation ;
- Identifier les bons leviers financiers selon l'offre de formation à mettre en place ;
- Articuler les réponses actuelles en assurant une organisation des acteurs de la formation au niveau régional et local ;
- Mutualiser des outils et financements et mobiliser de nouveaux partenaires (les branches professionnelles par exemple) pour maintenir l'effort d'insertion au sein des SIAE ;
- Éviter qu'une partie des publics demandeurs d'emploi très éloignés de l'emploi soit exclus de la formation continue et que cela renforce la fracture sociale et économique en Ile-de-France

Ces expérimentations pourront être complétées par le développement de nouvelles formations innovantes, permises par la meilleure connaissance entre acteurs (collectifs départementaux de l'IAE) et la mobilisation de nouveaux acteurs (OPCA de branche par exemple), comme par exemple :
-Montage d'une formation métier avec une branche professionnelle en tension au profit de salariés de SIAE ayant un projet professionnel vers ce métier.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Il s'agira des publics prioritaires des SIAE :
- Bénéficiaires du RSA
- Niveau V ou infra V
- Demandeurs d'emploi de longue durée

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	68 377,00	49,57%
Prestation AFPA	15 000,00	10,87%
Prestation Dictys Conseil	30 240,00	21,92%
Charges de structure liées au projet	24 334,00	17,64%
Total	137 951,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	50 000,00	36,24%
Etat FDI 2016-2017-2018	50 000,00	36,24%
Direccte - AFPA	15 000,00	10,87%
Département de Paris	6 700,00	4,86%
Uniformation	13 300,00	9,64%
Aide à l'emploi d'avenir	2 951,00	2,14%
Total	137 951,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €
2017	20 000,00 €
2018	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Développement de filières stratégiques pour l'ESS	52 600,00 €
2014	Développement de filières stratégiques pour l'ESS	55 500,00 €
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	20 000,00 €
2015	Développement de filières stratégiques pour l'ESS	55 500,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	20 000,00 €
	Montant total	203 600,00 €

ANNEXE 6 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE EXPERIMENTATIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI

îledeFrance	**DISPOSITIF « EXPERIMENTATIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI »**

CONVENTION N°

Présentation des parties signataires de la convention

La Région Ile de France
dont le siège est situé au 33 rue Barbet de Jouy, 75007 Paris
représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE

ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et
XXX
dont le N°SIRET est :
dont le siège social est situé
représenté(e)

ci-après dénommé «le bénéficiaire»

d'autre part,

Après avoir rappelé :

- que la subvention est attribuée dans le cadre de la délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
- que la subvention est attribuée en application du dispositif « Expérimentations en faveur de l'emploi », approuvé par délibération CR n°41-13 du 20 juin 2013 ;
- que par délibération n° CP XX-XX du XX/XX/XXXX, la Région a décidé de soutenir l'expérimentation intitulée « XX ».

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° du , la Région Île-de-France a décidé de soutenir pour la réalisation de l'opération . La « fiche projet » ci annexée comporte le descriptif complet de cette opération (référence dossier n°) ainsi que son plan de financement prévisionnel.

La subvention régionale, correspond à % de la dépense subventionnable estimée à €, soit un montant maximum de subvention de €.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier (RBF), le montant de la subvention est calculé à partir des dépenses « hors TVA. ». Lorsque l'organisme subventionné justifie qu'il ne récupère pas tout ou partie de la TVA, le montant de la subvention est calculé à partir des dépenses « TVA incluse ».
Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précise les montants HT et TTC.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

2.1. OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans la « fiche projet » ci-annexée.

2.2. OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS

Le bénéficiaire s'engage à recruter stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la région.

2.3. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

- Informer la Région par écrit et documents à l'appui
    - dans les deux mois de la survenance de l'événement de toute modification survenue dans son organisation :
        - changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés,
        - changement d'adresse du siège social,
        - nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes,
        - nom et coordonnées du comptable public pour les personnes de droit public
        - changement de domiciliation bancaire.
    - des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.
    - de toute difficulté liée à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements de la présente convention.
    - des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.
- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.
- Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
- Tenir une comptabilité relative au projet subventionné, pour les personnes privée cette comptabilité doit être analytique
- Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement.
- Transmettre à la Région le rapport d'activité détaillé et le compte d'emploi de la subvention attribuée par la Région en distinguant, dans ses écritures, la comptabilité propre aux postes de dépense faisant l'objet de la présente convention.

2.4. OBLIGATIONS RELATIVES A L'OPERATION

Le bénéficiaire s'engage à :

- Organiser la tenue d'au moins deux comités de pilotage relatifs à la réalisation de l'opération subventionnée, et y convier l'ensemble des partenaires financeurs et techniques.

- Établir le compte-rendu de chaque réunion et l'adresser à l'ensemble des membres du comité.

- Réaliser le bilan final de l'opération et le transmettre à la Région.

2.5. OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Le bénéficiaire fait état de la contribution régionale dans toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention, en inscrivant : *« action financée par la Région Ile-de-France* » et en apposant le logo régional conformément à la charte graphique régionale. qui lui est communiquée à sa demande par les services de la Région Les correspondances avec les destinataires de l'action soutenue par la Région indiquent explicitement que cette action bénéficie du soutien de la Région Ile de France.

Le cas échéant la présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication. Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale. Il doit également inviter des représentants de la Région aux actions publiques qu'il organise et en rapport à la réalisation de l'opération objet de la présente convention.

En cas de non respect de ces obligations, la Région se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée selon les modalités prévues à l'article 5.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

L'attribution par la Région de la subvention et le versement de celle-ci se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 prorogé par délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016, et dans les conditions suivantes :

3.1. CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Lorsque la première demande de versement est la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

3.2. MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Chaque demande de versement de subvention est signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

3.2.1: Versement d'avances

Le bénéficiaire peut bénéficier d'avances à valoir sur les paiements prévus, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie. Toutefois les paiements prévus ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 50 % du montant de la subvention.

Le bénéficiaire peut effectuer cet appel de fonds dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la présente convention.

3.2.2 : Versement d'acomptes

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle, sous réserve que le cumul des avances et acomptes n'excède pas 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

3.2.3 : *Versement du solde*

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonné à la production des documents suivants :

- un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement ;
- **un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).**

Pour les personnes morales de droit privé, le versement du solde est subordonné à la production des documents suivants :

- un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme,
- un compte rendu financier de l'action spécifique subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné,
- **un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).**

3.3. REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire est inférieure au montant total initialement prévu, la subvention attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux défini à l'article 1 ci-dessus, elle fait l'objet d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2.3 (versement du solde) dans le délai de 3 années défini ci-dessus (3.1) donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

3.4. ÉLIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à partir du XX/XX/XX et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le XX/XX/XXXX.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention ou à défaut, à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

Si le tiers est une personne morale de droit privé, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée **ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.**

Si le tiers est une personne morale de droit public, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la conclusion est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 7 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région

adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

La présente convention comporte en annexe la « fiche projet » adoptée par délibération n° CP - du .

le _____ Le _____

Pour
Le/la

(signature revêtue du cachet de l'organisme)

Pour la **Région Ile-de-France**
La Présidente du Conseil Régional,

par délégation,

ANNEXE 7 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS PASSERELLES ENTREPRISES

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014126

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PASSERELLE ENTREPRISE - PREQUALIFICATION AUX METIERS DE LA NATATION DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE TOURISTIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Passerelles entreprises	36 720,00 €	100,00 %	36 720,00 €
	Montant Total de la subvention		36 720,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INITIATIVES 77
Adresse administrative : 49 AV THIERS
77000 MELUN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Anne-Laure FONTBONNE, Présidente

Date de publication au JO : 29 mai 1991

N° SIRET : 38321328700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Passerelles entreprises
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat pour l'accès à l'emploi et le développement des qualifications signée entre l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne, Pôle emploi et la Société Villages Nature. L'implantation de Villages Nature, dont l'ouverture est prévue au printemps 2017, va ainsi générer près de 1 600 emplois directs. Initiatives 77 est mandatée pour mener certaines opérations de préparation au recrutement.

L'objectif de cette action est de préparer 12 demandeurs d'emploi aux métiers du sport et plus particulièrement aux métiers de surveillant de baignade et de maître -nageur afin qu'ils soient recrutés au sein de la société Village Nature.

Description :

L'action consiste en une passerelle permettant à 12 stagiaires de préparer et de se présenter au PSE1 (formation Premiers Secours en Equipe niveau 1), étape obligatoire pour valider le BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique),diplôme requis pour les postes de surveillant de

baignade .Les titulaires du BNSSA pourront évoluer vers un contrat d'apprentissage maître-nageur.
La formation d'une durée prévisionnelle totale est de 442 heures, dont 105 heures en immersion en entreprise, prévoit les modules suivants :

1/.Communication professionnelle
Accueillir le public, transmettre des d'informations et des consignes, gérer des conflits, communiquer professionnellement en anglais

2/.Environnement réglementaire et professionnel
Maîtriser l'environnement règlementaire du milieu aquatique, définir des objectifs, développer une méthodologie de projet, évaluer son projet. Acquérir les savoir-faire et la bonne attitude professionnelle

3/.Hygiène et sécurité
Réaliser le suivi de l'hygiène de l'eau et de l'air - Maitriser les techniques pour assurer un relevé de données pour répondre aux exigences sanitaires - Prévenir les comportements à risques des usagers. Sensibilisation aux principes de Développement Durable

4/.Pratique aquatique et de natation
Pratique de plusieurs activités physiques aquatique - natation (initiation et perfectionnement aux 4 nages, crawl, papillon, brasse et dos crawlé), sauvetage sportif, apnée

5/.Poste de secours
Préparation de son poste de secours et contrôle des éléments de sécurité sur un bassin

6/.Animation et surveillance
Animer un bassin lors de la surveillance : où et comment se placer/déplacer pour prévenir des risques et lier avec les clients une relation de confiance

Moyens mis en œuvre :

INITIATIVES 77 assumera l'ensemble des prérogatives du porteur et notamment : mobilisation des candidatures, participation à la sélection, accompagnement du centre de formation dans la construction des contenus pédagogiques, suivi administratif et pédagogique des stagiaires en lien avec le centre de formation, organisation des comités de pilotage et des éléments d'évaluation de l'action, …

Le centre de formation devra mobiliser l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires aux spécificités de la formation « surveillant de baignade ».Un responsable pédagogique sera l'interlocuteur privilégié d'INITIATIVES 77.

Evaluation :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante /qualifiante ;
-le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Intérêt régional :
Cette action vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participe aux politiques de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'action de formation s'adresse à tout public adulte de plus de 18 ans, salarié ou non salarié, demandeur d'emploi, inscrit ou non inscrit du département de Seine et Marne. Le candidat devra savoir nager.
Il conviendra toutefois que le projet professionnel soit a minima confirmé pour les métiers du sport et de l'animation, à défaut d'avoir un vrai projet pour la natation.

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation de Formation	36 720,00	69,70%
Ingénierie (non éligible)	14 270,00	27,09%
Frais de structure (non éligible)	1 690,00	3,21%
Total	52 680,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	36 720,00	69,70%
Autofinancement	15 960,00	30,30%
Total	52 680,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 240,00 €
2018	24 480,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	341 000,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	10 927,50 €
2014	Passerelles entreprises	268 473,75 €
2015	Passerelles entreprises	230 750,00 €
2016	Passerelles entreprises	105 800,00 €
	Montant total	956 951,25 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014165

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PASSERELLE ENTREPRISE - AIDE DE RESTAURATION-PLONGEUR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Passerelles entreprises	32 200,00 €	100,00 %	32 200,00 €
	Montant Total de la subvention		32 200,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INITIATIVES 77
Adresse administrative : 49 AV THIERS
77000 MELUN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Anne-Laure FONTBONNE, Présidente

Date de publication au JO : 29 mai 1991

N° SIRET : 38321328700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Passerelles entreprises
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Objet du projet : Aide de restauration - plongeur Disneyland Paris

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'entreprise Disney représente le premier employeur de la Seine-et-Marne. Afin de développer un partenariat avec cette entreprise et promouvoir, de manière concertée, l'emploi et la valorisation touristique du département, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne a signé en 2005 avec l'entreprise Disney un accord de coopération pour une durée de 9 ans, avec un objectif de 80 emplois par an « réservés » à des actions de préparation pour un public en insertion professionnelle. Cet objectif, renouvelé en 2014, cible les publics les plus éloignés de l'emploi … mais dont les compétences et la motivation sont avérées.
Cette démarche implique un partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'emploi de Seine et Marne. Chacun contribue à la réalisation des actions mises en place avec l'entreprise Disney. Depuis 2006, les partenaires participent à une meilleure identification des besoins de l'entreprise, une meilleure préparation en amont des publics qu'ils accompagnent et à l'évaluation des actions de préparation à l'emploi mises en place par Initiatives 77 avec le concours de la Région Ile-de-France.

L'objectif de cette action est de permettre de former 12 demandeurs d'emploi à devenir des aides de restauration – plongeur et d'intégrer en CDI de 35h l'entreprise Disneyland Paris.

Description :

Les prescripteurs (Missions Locales, Pôle Emploi, Cap Emploi, Maisons Départementales des Solidarités, Associations d'Accompagnement Vers l'Emploi, PLIE, Maisons de l'Emploi, Services Emploi des collectivités, Centre Epide, ...) sont réunis chaque année pour établir le bilan des actions réalisées durant l'année passée et pour être informés du programme prévisionnel des actions qu'Initiatives 77 envisage de porter auprès de la Région Ile-de-France en fonction des besoins validés par l'entreprise Disneyland Paris.
Le total prévisionnel de l'action est de 525 heures dont 238 heures en immersion en entreprise.
La formation se compose des modules suivants :

- Formation technique et autres contenus (287 h soit 41 jours) dont :
- Communication et Comportement Professionnel
- Gestes et Postures (7 h)
- Techniques hôtelières, techniques de restauration et de nettoyage
- HACCP
- Risques chimiques
- SST

Moyens mis en œuvre :

Le centre de formation sera sélectionné sur sa capacité à mobiliser des intervenants ayant une double expertise ; expertise métier et expertise pédagogique. L'organisme de formation mobilisera un responsable et une équipe de formateurs.
Par ailleurs, le prestataire formation et Initiatives 77 auront un contact hebdomadaire avec les stagiaires lors de leur période de stage en entreprise ainsi que des entretiens une fois par période en entreprise avec chaque tuteur.

Evaluation :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :

- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante /qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Intérêt régional :
Cette action vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'action vise en priorité des demandeurs d'emploi du 77, inscrits ou non -inscrits à Pôle Emploi ,ayant ou non une expérience professionnelle. On recherchera plutôt des personnes d'un niveau V/V BIS mais surtout une forte motivation pour les métiers de la restauration et de l'entretien ainsi que de grandes

capacités d'adaptation.
Les personnes reconnues travailleurs handicapés feront l'objet d'une attention particulière de la part des services de recrutement, dans le cadre des accords passés avec Agefiph.
Toutefois, certains pré-requis sont posés :

- une bonne résistance physique et une bonne présentation/dynamisme,
- la capacité à s'organiser pour gérer au mieux la pression du service,
- des aptitudes à travailler en équipe
- l'acceptation des horaires décalés (jusqu'à 00h30)
- la capacité de se déplacer pour se rendre sur son lieu de travail
- une forte motivation pour les métiers de service et de réelles qualités d'adaptation.

Localisation géographique :
SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation de Formation	32 200,00	66,86%
Ingénierie (non éligible)	14 270,00	29,63%
Frais de structure (non éligible)	1 690,00	3,51%
Total	48 160,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	32 200,00	66,86%
Autofinancement	15 960,00	33,14%
Total	48 160,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 700,00 €
2018	21 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	341 000,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	10 927,50 €
2014	Passerelles entreprises	268 473,75 €
2015	Passerelles entreprises	230 750,00 €
2016	Passerelles entreprises	105 800,00 €
	Montant total	956 951,25 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014127

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PASSERELLE ENTREPRISE – EMPLOYE(E) POLYVALENT DE RESTAURATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Passerelles entreprises	35 700,00 €	100,00 %	35 700,00 €
	Montant Total de la subvention		35 700,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INITIATIVES 77
Adresse administrative : 49 AV THIERS
77000 MELUN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Anne-Laure FONTBONNE, Présidente

Date de publication au JO : 29 mai 1991

N° SIRET : 38321328700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Passerelles entreprises
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'opération « Passerelle Entreprise-Agent polyvalent de restauration » a plusieurs objectifs :
-la visée opérationnelle consiste à former 12 demandeurs d'emploi de Seine et Marne aux métiers de la restauration et plus particulièrement les salariés en contact direct avec les clients. Elle doit permettre d' intégrer 12 salariés au sein des restaurants des deux parcs d'attraction de l'entreprise Disneyland Paris.
-une visée institutionnelle : l'entreprise Disney représente le premier employeur de la Seine-et-Marne. Afin de promouvoir, de manière concertée, l'emploi et la valorisation touristique du département, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne a signé en 2005 avec l'entreprise Disney un accord de coopération pour une durée de 9 ans, avec un objectif de 80 emplois par an « réservés » à des actions de préparation pour un public en insertion professionnelle. Cet objectif, renouvelé en 2014, cible les publics les plus éloignés de l'emploi … mais dont les compétences et la motivation sont avérées.
-une visée territoriale, enfin : participer au développement des compétences au niveau d'un territoire dédié au tourisme et aux services par des apports de formation principalement dans le domaine des langues et de la communication et permettre aux moins qualifiés d'accéder aux emplois de leur territoire, sans que les entreprises ne soient contraintes de mobiliser des ressources humaines éloignées.

Description :

La formation la présente passerelle-entreprise doit permettre aux 12 stagiaires sélectionnés de répondre aux qualifications recherchées par Disney pour le métier d'employé polyvalent de restauration Les formateurs feront de la pédagogie de projet pour encourager l'autonomie et le sens des responsabilités des apprenants .La formation est d'une durée de 553 heures dont 231 en entreprise.
Ils alterneront l'individuel et le collectif, nécessaires à l'évolution du stagiaire en tant qu'individu faisant partie d'une collectivité.
Des travaux de réflexions seront demandés afin d'impliquer le stagiaire dans l'atteinte de ses objectifs.
Les méthodes pédagogiques participatives ont pour but de maintenir la motivation du stagiaire :
Elles sont fondées sur une approche communicative et sur la mise en pratique immédiate des nouvelles connaissances à travers des exercices de consolidation, mises en situation professionnelles, jeux de
Un accent sera mis sur les notions de langue étrangères. En anglais : développement simultané des quatre compétences fondamentales : compréhension, expression orale, compréhension, expression écrite avec renforcement de l'une ou l'autre des deux dimensions (oral ou écrit) en fonction des objectifs des stagiaires, développement actif du vocabulaire (général et spécialisé) En espagnol : initiation par les éléments de communication de base accueil/service/politesse.

Moyens mis en œuvre :

Le centre de formation sera sélectionné sur sa capacité à mobiliser des intervenants ayant une double expertise : expertise métier et expertise pédagogique. L'organisme de formation mobilisera un responsable et une équipe de formateurs dédiés à l'action.
Par ailleurs, le prestataire formation et Initiatives 77 auront un contact hebdomadaire avec les stagiaires lors de leur période de stage en entreprise ainsi que des entretiens une fois par période en entreprise avec chaque tuteur.

Evaluation :

Indicateurs de résultats :
L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :

- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés.

Intérêt régional :

Cette action vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un (1) stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :

L'action vise en priorité des demandeurs d'emploi du 77, inscrits ou non-inscrits à Pôle Emploi d'un niveau V/V BIS avec une forte motivation pour les métiers de service et de réelles qualités d'adaptation.
Les candidats n'auront pas nécessairement une expérience professionnelle mais la volonté de s'investir dans un nouveau projet et de prendre confiance en eux.
Les personnes reconnues travailleurs handicapés feront l'objet d'une attention particulière de la part des

services de recrutement, dans le cadre des accords passés avec Agefiph.
Toutefois, certains pré-requis sont posés :
-Connaissances en anglais (A2 souhaité)
-Disponibilité en horaires décalés (le soir jusque minuit) et capacité à se déplacer.
-Bonne résistance physique, bonne présentation/dynamisme,
-Capacité à s'organiser pour gérer au mieux la pression du service,
-Aptitudes à travailler en équipe

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation de Formation	35 700,00	69,11%
Ingénierie (non éligible)	14 270,00	27,62%
Frais de structure (non éligible)	1 690,00	3,27%
Total	51 660,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	35 700,00	69,11%
Autofinancement	15 960,00	30,89%
Total	51 660,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	11 900,00 €
2018	23 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	341 000,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	10 927,50 €
2014	Passerelles entreprises	268 473,75 €
2015	Passerelles entreprises	230 750,00 €
2016	Passerelles entreprises	105 800,00 €
	Montant total	956 951,25 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014206

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE - PASSERELLES ENTREPRISES GARDIEN D'IMMEUBLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Passerelles entreprises	55 000,00 €	100,00 %	55 000,00 €
	Montant Total de la subvention		55 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 10 PLACE JULES VALLES
91000 EVRY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Patrice NICOLAS, Président

Date de publication au JO : 10 février 2001

N° SIRET : 44066204700016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Passerelles entreprises
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 29 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Cette action doit permettre :
- à France Habitation et l'OGIF (bailleurs sociaux) de répondre à un besoin de personnel préparé spécifiquement à leurs besoins,
- à des demandeurs d'emploi d'accéder durablement à l'emploi en les formant et en les préparant à intégrer des postes disponibles au sein des entreprises sociales de l'Habitat, par le biais d'une formation et d'un accompagnement spécifiques.

L'objectif de cette action est de former 12 demandeurs d'emploi au Titre professionnel de gardien d'immeuble. France Habitation et l'OGIF se sont engagés à recruter l'ensemble des stagiaires en CDI à la fin de l'action.

Description :
Cette action a une durée prévisionnelle de 805 heures, dont 392 heures en immersion au sein des deux entreprises partenaires.

La Passerelle Entreprise sera précédée d'une phase de mise en situation professionnelle (PMSMP) au sein des SIAE, afin de valider le projet professionnel et l'entrée en formation longue. Le recrutement des futurs stagiaires aura lieu auprès des structures d'insertion par l'activité économique proches des territoires de recrutement des ESH impliquées dans le projet, soit sur l'ensemble du territoire francilien.

Etudes et Chantiers organisera en lien avec les services RH des bailleurs des informations collectives, tests de positionnement et entretiens individuels.
La formation sera à la fois théorique mais également très axée sur la pratique, preuve de l'engagement des bailleurs qui ont souhaité que l'immersion en entreprise soit longue.

La formation théorique sera proposée sur Paris mais les immersions en entreprise se feront dans les différentes agences du territoire. Dans chacune d'elles, le gardien tuteur a déjà été présélectionné et formé à l'accueil du futur stagiaire.

Moyens mis en œuvre :
Le porteur du projet, Etudes et Chantiers Ile-de-France, met à disposition son directeur, une coordinatrice insertion, une accompagnatrice socio-professionnelle, une chargée de projets et une chargée de communication.

Le suivi du projet sera assuré par l'APES, maître d'œuvre social des services RH de l'OGIF et de France Habitation qui mettra à disposition deux chargés de développement social et urbain.

Evaluation :
Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Intérêt régional :
Cette action est portée par une association qui a une vocation régionale. Les recrutements s'effectueront sur plusieurs départements de la Région Ile-de-France.

Elle vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Cette action s'adresse à 12 demandeurs d'emploi peu qualifiés (de niveau V et infra V), de l'association Etudes et Chantiers IdF qui devront a minima être capables de lire, écrire et compter.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de formation	55 000,00	59,42%
Ingénierie (non éligible)	21 290,00	23,00%
Autres frais (transports, repas) non éligibles	16 272,00	17,58%
Total	92 562,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	55 000,00	59,42%
APES	37 562,00	40,58%
Total	92 562,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	36 600,00 €
2018	18 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	E-inclusion – Fonctionnement	7 880,00 €
2013	E-inclusion – Investissement	22 120,00 €
2013	Emploi Insertion Environnement (EIE)	167 412,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	11 737,00 €
2014	ARSIE- Aide à l'investissement	23 000,00 €
2014	Emploi Insertion Environnement (EIE)	210 195,00 €
2015	Emploi Insertion Environnement (EIE)	260 218,00 €
2016	ARSIE- Aide à l'investissement	11 230,00 €
	Montant total	713 792,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014056

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ATOUT PLIE NORD OUEST 91 - PASSERELLE ENTREPRISE AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE - SENSIBILISATION AGENT CYNOPHILE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Passerelles entreprises	45 000,00 €	87,80 %	39 510,00 €
	Montant Total de la subvention		39 510,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATOUT PLIE NORD OUEST 91
Adresse administrative : 2 BIS RUE LEON BLUM
91120 PALAISEAU
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Dominique FONTENAILLE, Président

Date de publication au JO : 11 décembre 2009

N° SIRET : 41525552000025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Passerelles entreprises
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Cette action s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec différentes entreprises de la sécurité privée, en particulier Fiducial Sécurité et Pilote Sécurité

L'objectif de cette action est donc de permettre à 12 participants du PLIE en recherche d'emploi d'obtenir le Titre professionnel d' « Agent de Prévention et de Sécurité » ainsi que le SSIAP 1. Une découverte du métier d'agent cynophile de sécurité privée sera également proposée.

Description :

2 à 4 sessions de sélection des candidats seront organisées par Atout PLIE Nord-Ouest 91, en partenariat étroit avec l'organisme de formation choisi et les entreprises partenaires.
A l'issue de la procédure de sélection, les participants pressentis seront convoqués à un entretien et un test de sélection avec le centre de formation et les entreprises mobilisées.

L'action, d'une durée prévisionnelle de 495 heures, prévoit le passage du CQP Agent de Prévention et de Sécurité, du SSIAP 1, de l'habilitation électrique HoBo, et du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail. 105 heures d'immersion en entreprise sont également prévues ainsi qu'un accompagnement socioprofessionnel tout au long de l'action.

Les modules suivants seront aussi proposés :
- Découverte-initiation métier Agent cynophile
- Législation cynophile
- Connaissance générale de l'animale
- Gestion d'une ronde avec chien + incendie
- Remise à niveau des savoirs de base, préparation aux stages et aux entretiens.

Moyens mis en œuvre :
Le PLIE mettra à disposition :
- une chargée de mission qui sera chargée de coordonner l'opération de la mise en place de la prestation, du bon déroulement de la passerelle avec l'organisme de formation retenu et de la mise en place du partenariat entreprises,
- la responsable administrative et financière pour une partie de gestion financière.

L'organisme de formation assurera la mise en œuvre opérationnelle de la formation. Un coordinateur de la formation sera référent du groupe et travaillera étroitement avec le PLIE et les structures partenaires en participant aux recrutements, garantissant le suivi de la planification de la formation et veillant au bon déroulement des modules et des stages.

Evaluation :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Intérêt régional :
La sécurité est un secteur porteur de recrutements en masse à l'échelle régionale, départementale et sur le territoire du Nord-Ouest Essonne. Dans ces secteurs, les recruteurs peinent à trouver les profils qui doivent obligatoirement être formés. De ce fait, bon nombre de postes restent non pourvus.
Cette passerelle est donc l'occasion pour les stagiaires de bénéficier d'une formation qui leur assurera des débouchés dans des secteurs qui recrutent.

L'action vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Cette action s'adressera à un public de 12 personnes inscrites ou éligibles à Atout PLIE ayant les pré-requis suivants :

- un extrait de casier judiciaire vierge
- savoir Lire et Ecrire niveau V bis à V
- être motivé par ce secteur métier
- être disponible sur des horaires décalés et mobiles

Localisation géographique :
- CA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation de formation	45 000,00	91,12%
Ingénierie (non éligible)	4 387,00	8,88%
Total	49 387,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	39 510,00	80,00%
FSE	9 877,00	20,00%
Total	49 387,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	26 510,00 €
2018	13 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	138 823,98 €
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	79 023,57 €
2014	Chantier école	55 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	170 756,45 €
2016	Chantier école	55 000,00 €
	Montant total	498 604,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014057

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ATOUT PLIE NORD OUEST 91 - PASSERELLE ENTREPRISE '"AGENT DE RESTAURATION"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Passerelles entreprises	48 216,00 €	87,28 %	42 083,00 €
	Montant Total de la subvention		42 083,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATOUT PLIE NORD OUEST 91
Adresse administrative : 2 BIS RUE LEON BLUM
91120 PALAISEAU
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Dominique FONTENAILLE, Président

Date de publication au JO : 11 décembre 2009

N° SIRET : 41525552000025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Passerelles entreprises
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Cette action a pour objectif de permettre à 14 stagiaires d'acquérir les techniques et savoirs faire requis pour travailler dans le secteur de la restauration privée et/ou collective.

La formation dispensée permettra de valider le titre professionnel d'Employé polyvalent de restauration qui offre des opportunités d'emploi sur différents postes (services de la production de culinaire, cuisine chaude, cuisine froide et les règles d'hygiène et de sécurité) tout en dotant les stagiaires de savoir-faire et savoir être relatifs à l'accueil et au service de la clientèle (utilisation de la caisse, aisance relationnelle dans l'accueil clientèle.

Les restaurants La Boucherie, Poivre rouge, Apétito mais également Arpège et Elior ont confirmé leur intérêt à s'engager dans cette action.

Description :
Cette action de formation a une durée prévisionnelle de 770 heures dont 210 heures en entreprise.

Elle permettra également aux stagiaires de bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel (70 heures) tout au long de la formation, de même qu'un suivi lors de leurs stages en entreprise et post-formation.

2 à 4 sessions de recrutement seront organisées par Atout PLIE Nord-Ouest 91, en partenariat étroit avec l'organisme de formation choisi et les entreprises partenaires.
Atout PLIE et l'organisme de formation retenu présenteront le cursus de la formation dans le cadre de l'information collective, à savoir les pré-requis, la démarche de formation, la planification de la formation. Les personnes intéressées qui répondent aux pré-requis se verront proposer un test écrit et un entretien individuel réunissant Atout PLIE Nord-Ouest 91, l'organisme de formation et les entreprises partenaires, avec comme support un dossier de candidature.

In fine, la validation des candidatures se déroulera de façon collégiale entre l'organisme de formation, les entreprises présentes et Atout PLIE Nord-Ouest 91

Moyens mis en œuvre :
Le PLIE met à disposition une chargée de mission qui sera en charge de la mise en place de la prestation, Elle aura pour mission de s'assurer du bon déroulement de l'opération avec l'organisme de formation retenu, et de mettre en place le partenariat entreprises dans le cadre du projet.
La responsable administrative et financière sera en support sur le suivi financier.

L'organisme de formation met à disposition une équipe pédagogique ainsi que des salles de cours .et des plateaux techniques adaptés.

Evaluation :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Intérêt régional :
Les métiers de la restauration figurent parmi les premiers secteurs porteurs de projets de recrutement à l'échelle régionale, départementale mais aussi sur le bassin d'emploi Essonne Ouest dont fait partie le territoire Nord-ouest Essonne. L'impact du développement du CDT Paris-Saclay avec l'implantation des grandes écoles et entreprises sur le Plateau de Saclay va également accroître le besoin en termes de restaurations privées et/ou collectives afin de satisfaire ces nouveaux flux de populations estudiantines et salariales.

L'action vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Cette action s'adressera à 14 participants du PLIE ayant les pré-requis suivants :

- avoir un projet professionnel validé dans les métiers de la restauration
- savoir lire et écrire pour ne pas être en difficulté dans le passage du Titre professionnel,
- comprendre et parler le français,
- savoir compter,
- supporter durablement la station debout,
- être respectueux des règles et des horaires.

Localisation géographique :

- CA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation de formation	48 216,00	91,66%
Ingénierie et coordination (non éligible)	4 387,00	8,34%
Total	52 603,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	42 083,00	80,00%
FSE	10 520,00	20,00%
Total	52 603,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	28 000,00 €
2018	14 083,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	138 823,98 €
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	79 023,57 €
2014	Chantier école	55 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	170 756,45 €
2016	Chantier école	55 000,00 €
	Montant total	498 604,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014055

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ATOUT PLIE NORD OUEST 91 PASSERELLE ENTREPRISE "ASSISTANTE DE VIE AUX FAMILLES"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Passerelles entreprises	55 680,00 €	86,25 %	48 198,00 €
	Montant Total de la subvention		48 198,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATOUT PLIE NORD OUEST 91
Adresse administrative : 2 BIS RUE LEON BLUM
91120 PALAISEAU
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Dominique FONTENAILLE, Président

Date de publication au JO : 11 décembre 2009

N° SIRET : 41525552000025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Passerelles entreprises
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 25 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif de cette action est de permettre à 14 personnes en recherche d'emploi, accompagnées par le PLIE, d'acquérir les compétences et la posture nécessaires à l'exercice du métier d'intervenant(e) à domicile ou d'intervenant(e) en institution, accueillant du public (enfants, personnes handicapées ou âgées). Il est ainsi prévu le passage Titre professionnel d'ADVF, qui devrait permettre à ces personnes d'être recrutées au sein des entreprises partenaires.
Les entreprises Bien à la maison, APEF, la crèche La Farandole ainsi que les EPHAD et les maisons de retraites du territoire sont prêtes à s'engager sur cette action.

Description :
Le PLIE organise des réunions d'informations collectives de présélections, dédiées au métier d'ADVF, vers lesquelles les prescripteurs orientent les personnes susceptibles d'être intéressées. 2 à 4 sessions de sélection seront organisées lors desquelles les personnes intéressées passeront un test d'évaluation et seront reçues en entretien individuel de « pré validation ».
Suite à ces différentes phases, le PLIE procède à une première orientation vers son prestataire de formation pour une journée qui aborde les détails des contenus et déroulé de la formation et intègre un entretien de motivation précédé de tests écrits.

Au final, le PLIE et son prestataire constituent de concert un « premier groupe » de personnes validées et potentiellement futurs stagiaires (incluant, le cas échéant, une liste d'attente de quelques personnes).

Enfin, le PLIE et son prestataire organisent une rencontre candidats/entreprises signataires avant le démarrage de l'action. In fine, la validation des candidatures se déroulera de façon collégiale entre l'organisme de formation, Atout PLIE Nord-Ouest 91 et les structures d'aide à domicile présentes.

La formation, d'une durée prévisionnelle de 700 heures, prévoit le passage du Titre professionnel Assistant(e) de Vie aux Familles, composé des 3 CCP suivants :
CCP 1 : Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien
CCP 2 : Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile
CCP 3 : Assister les personnes dans l'entretien de leur cadre de vie et dans la préparation de leur repas.

210 heures d'immersion en entreprise sont également prévues. Les tuteurs en entreprises seront désignés au démarrage de la passerelle.

Moyens mis en œuvre :
Par le porteur du projet :
Atout PLIE Nord-Ouest 91 mobilisera la responsable pôle projets comme référente de l'opération.
Elle mettra en place le partenariat nécessaire avec les acteurs économiques, l'organisme de formation, les prescripteurs de public et la Région IDF.

Par l'organisme de formation retenu :
L'organisme retenu assurera la mise en œuvre opérationnelle de la formation (encadrement, formation, suivi des stagiaires, gestion administrative des dossiers stagiaires et des factures, gestion des dossiers de rémunération ASP, suivi des heures, gestion de l'alternance entreprise et suivi post action).

Un coordinateur de la formation, référent du groupe aura en charge de travailler étroitement avec le PLIE et les structures partenaires de la Passerelle entreprises. Il devra participer aux recrutements, sera garant du suivi de la planification de la formation et veiller au bon déroulement des modules, agir en étroite collaboration avec les entreprises.

Evaluation :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Intérêt régional :
Les métiers des services à la personne figurent parmi les secteurs les plus porteurs en projets de recrutement à l'échelle régionale, départementale et sur le territoire du Nord Ouest Essonne. Dans ces secteurs, les recruteurs peinent à trouver les profils qui leur correspond. De ce fait, bon nombre de postes restent non pourvus.

Cette passerelle est donc l'occasion pour les stagiaires de bénéficier d'une formation qui leur assure des débouchés locaux dans des secteurs qui recrutent.
L'action vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Cette action vise 14 participants du PLIE ayant les pré-requis suivants :

- un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V.
- aucune contre-indication médicale (problèmes de dos, d'articulation…)
- acceptant les horaires décalés
- une aptitude à la mobilité.
- un bon relationnel et une bonne qualité d'expression et de compréhension.
- maîtrise a minima le Français écrit et pouvoir rédiger un message, même succinct.
- une bonne présentation.
- s'engager à respecter le cadre et attentes de l'action : horaires, consignes de sécurité, règlements.
- avoir conscience de la confidentialité qui sera due aux personnes
- la volonté de travailler en équipe dans un esprit d'entraide et de solidarité

Localisation géographique :
- CA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation de formation	55 860,00	92,72%
Ingénierie et coordination (non éligible)	4 387,00	7,28%
Total	60 247,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	48 198,00	80,00%
Fonds européens	12 049,00	20,00%
Total	60 247,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	48 198,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	138 823,98 €
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	79 023,57 €
2014	Chantier école	55 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	170 756,45 €
2016	Chantier école	55 000,00 €
	Montant total	498 604,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014054

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ATOUT PLIE NORD OUEST 91 - PASSERELLE ENTREPRISE "AGENT DE PROPRETE ET D'HYGIENE"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Passerelles entreprises	40 572,00 €	88,65 %	35 968,00 €
	Montant Total de la subvention		35 968,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATOUT PLIE NORD OUEST 91
Adresse administrative : 2 BIS RUE LEON BLUM
91120 PALAISEAU
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Dominique FONTENAILLE, Président

Date de publication au JO : 11 décembre 2009

N° SIRET : 41525552000025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Passerelles entreprises
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La passerelle entreprise visant le secteur des métiers de la propreté et de l'hygiène permettra aux stagiaires de mieux appréhender l'exercice de ces métiers, d'acquérir les compétences nécessaires et de valider le Titre professionnel complet d'"Agent de Propreté et d'Hygiène" (APH).

L'objectif de cette action est de préparer 12 participants du PLIE aux métiers d'agent de propreté et d'hygiène afin qu'ils soient recrutés au sein des entreprises partenaires à l'issue de l'action, dont l'entreprise Elior qui s'est déjà positionnée.

Description :
L'action, d'une durée prévisionnelle de 539 heures dont 175 heures d'immersion en entreprise, prévoit la validation du Titre professionnel d'« Agent Propreté et d'Hygiène ».

Les deux périodes de stage en entreprise apporteront l'expérience professionnelle indispensable pour confirmer l'acquisition des compétences professionnelles, mieux appréhender l'exercice du métier et connaitre l'environnement de travail. Les personnes pourront choisir de travailler en entreprise, collectivité ou dans la structure de leur choix.

Les deux CCP sont les suivants :

CCP1 : « Réaliser une prestation de service d'entretien manuel adaptée aux locaux, aux surfaces et à leur utilisation ».
-réaliser par des méthodes manuelles l'entretien courant de locaux à usage professionnel ou privatif
-réaliser par des méthodes manuelles l'entretien courant des sanitaires
-réaliser par des méthodes manuelles l'entretien de locaux soumis à des normes ou contraintes spécifiques.

CCP2 : " Réaliser une prestation de service d'entretien mécanisé et/ou de remise en état mécanisée adaptée aux locaux, aux surfaces et à leur utilisation".
-Réaliser par des méthodes mécanisées le lavage des surfaces dures,
-Entretenir ou remettre en état des sols souples protégés en utilisant des méthodes mécanisées.

Moyens mis en œuvre :
Le PLIE mobilisera la responsable pole projets en tant que référente de l'action. Elle mettra en place le partenariat nécessaire avec l'organisme de formation, les acteurs économiques, les prescripteurs de public et devra suivre le déroulement de la passerelle entreprise jusqu'au bilan de l'action

L'organisme de formation retenu assurera la mise en œuvre opérationnelle de la formation (encadrement, formation, suivi des stagiaires, gestion administrative des dossiers stagiaires et des factures, gestion des dossiers de rémunération ASP, suivi des heures, gestion de l'alternance entreprise et suivi post action).
Une salle de cours pourra être mise à disposition sur l'une des intercommunalités adhérentes au PLIE, au moins pour les 2 premiers mois de l'action de formation.
Un coordinateur de la formation, référent du groupe aura en charge de travaillera étroitement avec le PLIE et les structures partenaires de la Passerelle entreprises, participera aux recrutements, garantira le suivi de la planification de la formation et veillera au bon déroulement des modules.

L'organisme de formation se chargera de l'organisation des modules. Des ateliers prévention, remise à niveau, découverte pourront être organisés. Il devra effectuer un suivi du déroulement des stages et entretenir un lien étroit avec les tuteurs.

Les stagiaires auront la possibilité d'effectuer leur stage au sein d'une même structure pour une prise de poste à l'issue. En effet, l'objectif est de vérifier si les attentes des entreprises engagées et celles des stagiaires coïncident.

Evaluation :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Intérêt régional :

Cette action vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participa aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Cette action s'adressera à un public de 12 participants du PLIE ayant les pré-requis suivants :

- avoir un projet professionnel confirmé dans ce métier,
- savoir lire et écrire, comprendre les consignes pour ne pas être en difficulté sur les modules théoriques,
- accepter les horaires décalés,
- être mobile.

Localisation géographique :

- CA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation de formation	40 572,00	90,24%
Ingénierie (non éligible)	4 387,00	9,76%
Total	44 959,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	35 968,00	80,00%
Fonds Social Européen	8 991,00	20,00%
Total	44 959,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	23 968,00 €
2018	12 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	138 823,98 €
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	79 023,57 €
2014	Chantier école	55 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	170 756,45 €
2016	Chantier école	55 000,00 €
	Montant total	498 604,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014390

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS - CONDUCTEUR DE TRANSPORT ROUTIER INTERURBAIN DE VOYAGEURS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Passerelles entreprises	55 000,00 €	98,18 %	54 000,00 €
	Montant Total de la subvention		54 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65734-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS
Adresse administrative : 20 RUE CLAUDE PERNES
93111 ROSNY-SOUS-BOIS CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Claude CAPILLON, Maire

N° SIRET : 21930064700019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Passerelles entreprises
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 18 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Cette action s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'entreprise SELT Open Tour, qui recrute des conducteurs de bus, notamment pour la saison touristique.

L'objectif est de former 10 demandeurs d'emploi au Titre professionnel Conducteur routier interurbain de voyageurs afin qu'ils soient recrutés au sein de l'entreprise PARIS - OPENTOUR spécialisée en transport touristique en autocar.
Cette passerelle mise en œuvre selon un calendrier complémentaire à l'action portée par la Mission Locale de Bondy.

Le service emploi de la ville travaille avec l'entreprise Paris l'Open Tour, société de transport touristique à Paris dont le siège social se trouve à Rosny-sous-Bois depuis 2014. Les besoins en recrutement exprimés par le directeur d'exploitation sont récurrents, en particulier lors de la haute saison entre le mois d'avril et le mois de novembre. Deux actions ont été montées dans le cadre du dispositif « Passerelles Entreprises » où 18 stagiaires ont obtenu le TP conducteur et 12 ont effectué un CDD de 8 mois (2 participants sont actuellement en CDI au sein de l'entreprise).

Description :
En amont de la formation, une action de formation préalable au recrutement (AFPR) « Découverte des métiers de conducteurs dans le secteur touristique » sera mise en œuvre.

La formation, d'une durée prévisionnelle de 664 heures dont 105 heures d'immersion en entreprise, se déroule de la manière suivante :

Formation technique :
Le Titre Professionnel (TP) « Transport Routier Interurbain de Voyageurs » devra atteindre les objectifs suivants :
- Effectuer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport
- Conduire en sécurité de façon écologique et économique tout type de véhicule de transport routier interurbain de voyageurs
- Appliquer les consignes d'exploitation et préparer un transport routier interurbain de voyageurs
- Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre du transport routier interurbain de voyageurs
- Prévenir les risques et mettre en œuvre les dispositions nécessaires en cas de situations difficiles, incident ou accident dans le cadre interurbain de voyageurs
- Détecter et décrire les dysfonctionnements de tout type de véhicule de transport routier interurbain de voyageurs et effectuer une intervention mineure.

Trois semaines d'immersion en entreprise où le stagiaire transposera ses connaissances en participant aux différentes tournées des conducteurs.

La formation est validée par une épreuve finale constituée d'une mise en situation professionnelle. Cette mise en situation est complétée par un entretien technique et en entretien final au cours duquel le stagiaire présente un document détaillant ses compétences acquises en centre de formation et en milieu d'entreprise (DSPP). Le jury professionnel peut étudier lors de cet entretien les évaluations effectuées pendant la formation.
Pour la partie impliquant la validation d'un permis de conduire catégorie D, un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) complète le jury professionnel dont les membres viennent du secteur du transport de voyageurs.

L'accompagnement socioprofessionnel sera pris en charge par la structure d'accompagnement du stagiaire. Le cas échéant, cet accompagnement sera réalisé par la chargée de projet emploi formation du service emploi de la ville.

Partenariat :
Le Service emploi Ville ; le Service insertion ; les centres sociaux culturels ; la Mission Locale de la Marne aux Bois ; le Pôle Emploi ; Cap Emploi 93 ; Associations Carrières emploi – Secours catholique ; Ecole de la 2ème chance

Moyens mis en œuvre :
Structure porteuse : 1 Chef de service emploi ; 1 Chargé de projet emploi formation ; 1 assistante administrative ; 1 agent d'accueil

Organismes de formation : une équipe de formateurs avec compétences techniques nécessaires pour dispenser des contenus de l'AFPR Découverte des métiers de conducteurs dans le secteur touristique et du TP conducteur (dont l'agrément FIMO) ; un formateur référent, interlocuteur principal de tous les acteurs de l'opération, participant et/ou organisateur des instances pédagogiques et institutionnelles et assurant au moins une visite au stagiaire lors de l'immersion en entreprise
- Une gestion administrative des stagiaires (rémunération et mise en place de la session de validation) et une gestion financière adaptées aux besoins de suivi de l'action

Evaluation :
Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :

-le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
-le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Intérêt régional :
L'action vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Cette action vise 10 demandeurs d'emploi ayant les pré-requis suivants :
- Etre âgé d'au moins 21 ans
- Savoir lire et écrire (niveau V et infra)
- Etre détenteur du permis de conduire catégorie B en cours de validité et disposer d'une pratique de conduite importante
- Etre apte physiquement, attesté par un certificat médical (visite auprès d'un médecin agréé par la Préfecture)
Les publics en recherche d'emploi depuis plus de 12 mois et les salariés en fin de parcours au sein d'une SIAE seront par ailleurs prioritaires.
Le public féminin fera l'objet d'une attention particulière lors de la sélection des candidats.

Localisation géographique :
- ROSNY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation de formation	55 000,00	61,91%
Charges de personnel (non éligible)	15 010,00	16,90%
Frais de structure (non éligible)	2 150,00	2,42%
Action de formation préalable au recrutement (AFPR)	16 680,00	18,78%
Total	88 840,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Pôle emploi (AFPR)	10 455,00	11,77%
Région Ile de France	54 000,00	60,78%
Commune de Rosny-Sous-Bois	11 340,00	12,76%
OPCA (entreprise OPEN TOUR)	6 225,00	7,01%
Partenaires (Mission locale, Pôle Emploi, CAP EMPLOI	6 820,00	7,68%
Total	88 840,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2017	36 000,00 €
2018	18 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à l'écriture de scénario (structures)	3 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	339 480,00 €
2013	Egalité femmes-hommes	5 710,00 €
2014	Passerelles entreprises	54 000,00 €
2014	Plan Piscines Régional	2 000 000,00 €
2014	Politique énergie climat	19 800,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	11 620,00 €
2015	Passerelles entreprises	108 000,00 €
2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	1 400,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	15 100,00 €
	Montant total	2 555 110,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014383

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS - LES METIERS DE LA SECURITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Passerelles entreprises	33 200,00 €	96,99 %	32 200,00 €
	Montant Total de la subvention		32 200,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS
Adresse administrative : 20 RUE CLAUDE PERNES
93111 ROSNY-SOUS-BOIS CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Claude CAPILLON, Maire
N° SIRET : 21930064700019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Passerelles entreprises
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 18 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif de cette action est de former 12 personnes au CQP- APS (Certificat de Qualification Professionnelle- Agent de prévention à la sécurité) ainsi que le SSIAP 1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) afin qu'elles soient recrutées au sein des entreprises partenaires (ISO PRO SECURITE, ARTEMIS SECURITE et SERIS).

Description :
Les différentes phases du recrutement :
Un 1er comité de pilotage permettra, entre autres, d'informer les acteurs territoriaux du dispositif, son calendrier, la mobilisation et l'orientation des publics éligibles.
L'organisation d'une ou plusieurs informations collectives en présence de l'(les) entreprise(s) concernée(s) et de l'organisme de formation retenu pour présentation de l'ensemble de l'action et positionnement des candidats à l'étape suivante
Sélection des candidats intéressés dans le cadre d'un test écrit (mathématique et français)
Vérification de l'éligibilité des candidats au regard des autorisations préalables (santé, casier judiciaire)
Entretiens de motivation pour sélection finale des 12 stagiaires en présence du centre de formation retenu et de la (les) entreprise(s). La décision finale reviendra au porteur de projet.

L'action d'une durée prévisionnelle de 420 heures dont 140 heures d'immersion au sein des entreprises partenaires, prévoit la validation du CQP Agent de Prévention et de Sécurité et du SSIAP 1. Un accompagnement socioprofessionnel est prévu tout au long de l'action.

Cette formation comprendra un module complémentaire dont les objectifs seront les suivants :
Connaissance du milieu en entreprise ; le code du travail ; le langage professionnel ; les outils numériques en milieu professionnel.

L'immersion en entreprise aura lieu dans la (les) entreprise(s) qui recruteront les futurs diplômés sur une période de 6 mois au moins.
Chaque stagiaire sera encadré par un tuteur appartenant à l'entreprise.

Partenariats :
Le Service emploi Ville ; le Service insertion ; les centres sociaux culturels ; la Mission Locale de la Marne aux Bois ; le Pôle Emploi ; Cap Emploi 93 ; Associations Carrières emploi – Secours catholique ; Ecole de la 2ème chance.

Moyens mis en œuvre :
Structure porteuse : Chef de service emploi ; Chargé de projet emploi formation ; une assistante administrative ; un agent d'accueil.
Organisme de formation: Equipe de formateurs avec compétences techniques nécessaires pour dispenser des contenus du SSIAP 1 et CQP APS ; 1 formateur FLE pour dispenser le « module professionnel » ; un formateur référent, interlocuteur principal de tous les acteurs de l'opération.

Evaluation :
Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
-le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
-le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Intérêt régional :
L'action vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Cette action vise un effectif de 12 demandeurs d'emploi, prioritairement rosnéens et, si nécessaire, aux habitants des villes où les structures partenaires rayonnent, à savoir les villes de Neuilly Plaisance, Neuilly sur Marne et Villemomble. En revanche, les habitants de ces 3 villes devront être impérativement accompagnés par les structures pour pouvoir intégrer le dispositif.
Une attention particulière sera également apportée à la présence de demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires et en veille.

Les prérequis pour accéder à l'action sont :
-Etre âgé d'au moins 18 ans
-Savoir lire, écrire et effectuer les 4 opérations mathématiques (niveau V ou infra V)
-Ne pas avoir commis d'actes répréhensibles et incompatibles avec la profession empêchant l'obtention du numéro d'autorisation préalable délivré par le CNAPS.
-Etre apte physiquement, attesté par un certificat médical datant de moins de trois mois
Les publics en recherche d'emploi depuis plus de 12 mois et les salariés en fin de parcours au sein d'une SIAE seront par ailleurs prioritaires. Le public féminin fera l'objet d'une attention particulière lors de la sélection des candidats.

Localisation géographique :
- ROSNY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation de formation	33 200,00	67,15%
Charges de personnel (non éligible)	14 090,00	28,50%
Frais de structure (non éligible)	2 150,00	4,35%
Total	49 440,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	32 200,00	65,13%
Commune Rosny-Sous-Bois	10 420,00	21,08%
Personnel partenaires (ML, Pôle emploi, CAP EMPLOI)	6 820,00	13,79%
Total	49 440,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	32 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à l'écriture de scénario (structures)	3 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	339 480,00 €
2013	Egalité femmes-hommes	5 710,00 €
2014	Passerelles entreprises	54 000,00 €
2014	Plan Piscines Régional	2 000 000,00 €
2014	Politique énergie climat	19 800,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	11 620,00 €
2015	Passerelles entreprises	108 000,00 €
2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	1 400,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	15 100,00 €
	Montant total	2 555 110,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013772

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ENSEMBLE POUR L'EMPLOI - EMPLOYE LIBRE SERVICE (ELS)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Passerelles entreprises	45 300,00 €	99,34 %	45 000,00 €
	Montant Total de la subvention		45 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ENSEMBLE POUR L'EMPLOI
Adresse administrative : 100 AVENUE GASTON ROUSSEL
93230 ROMAINVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Sylvie BADOUX, Présidente
Date de publication au JO : 10 mai 2014

N° SIRET : 80873819900013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Passerelles entreprises
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 18 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif de cette passerelle est de permettre à 16 participants du PLIE de se former, par le biais d'une formation professionnalisante au métier d'employé libre-service/caisse (ELS), afin d'accéder à des emplois stables identifiés au sein des entreprises partenaires Carrefour (Espace emploi Carrefour), Monoprix (Passerelle des Talents) et Intermarché de Pantin engagées dans l'action. A l'issue de la formation, les stagiaires auront la possibilité de passer le Titre Professionnel « Employé Commercial de magasin ».

Dans le cadre de la mise en place de deux passerelle-entreprises avec l'Espace Carrefour Emploi puis Monoprix, nous avons décidés, fort des résultats probants, d'une collaboration fructueuse, de besoins en recrutement et de demandes des référents PLIE concernant la formation et l'insertion durable de leurs participants dans ce secteur, de proposer à nouveau la mise en place de ce type de passerelle.

Le PLIE Ensemble Pour l'Emploi a donc souhaité s'associer à nouveau avec différentes enseignes (Carrefour, Monoprix, et autres franchises locales) afin d'élaborer un parcours de formation des candidats souhaitant apprendre le métier d'employé libre-service avec à l'issue la possibilité d'une certification, et de faire suivre cette action par des embauches.

Description :
Une phase de recrutement sera organisée sur 2 mois (temps d'information collective, entretiens et tests de recrutements), et précédée d'un temps de rencontre entre l'Espace Carrefour Emploi, la Passerelle des Talents, les responsables RH ou de magasin Carrefour, Monoprix ou Intermarché, l'organisme de formation sélectionné et les chargés de missions du PLIE.

La formation d'une durée prévisionnelle totale de 497 heures dont 175 heures d'immersion en entreprise se déroulera de la manière suivante :

Formation technique : le programme sera articulé en plusieurs modules :
-Actualisation des connaissances, développement et transférabilité
-Travail sur la gestion et l'approvisionnement du rayon
-Application des règles d'hygiène et de conservation, technologie des produits
-La fonction commerciale
-La fonction vente – conseil
-La prévention des risques professionnels liés à l'activité

Immersion : deux stages en entreprise

Accompagnement socioprofessionnel :
Redynamisation sociale ; gestion du stress et des conflits ; techniques de recherche d'emploi; Droit du travail et connaissances de l'entreprise.

Partenariat :
Les prescripteurs sont les 21 référents du PLIE d'Ensemble Pour l'Emploi, qui travaillent dans différentes structures du territoire : Missions locales, Pôle Emploi (Montreuil, Bondy...), Cap Emploi, Services Insertion, accompagnant ainsi un public très hétérogène.

Moyens mis en œuvre :
Une Chargée de projets et Chargées de relations entreprises pour coordonner et suivre l'action ;

L'opérateur devra disposer d'une salle informatique équipée, de petites fournitures ainsi que de notre volonté d'organiser une partie de la formation théorique en plateau technique, aux seins de magasins partenaires.

Evaluation :
Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
-le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
-le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
-la densité mensuelle par type de contrat ;
-le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
-le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
-le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés.

Intérêt régional :
L'action vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
16 participants du PLIE résidant sur le territoire d'Est Ensemble : demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes sans qualifications.

Localisation géographique :

- EST ENSEMBLE (EPT8)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation de formation	45 300,00	79,77%
Frais de structure (non éligible)	11 487,53	20,23%
Total	56 787,53	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	45 000,00	79,24%
Fonds européens	11 787,53	20,76%
Total	56 787,53	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €
2017	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Chantier école	54 320,00 €
2015	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	30 000,00 €
2015	Chantier école	55 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	55 000,00 €
2015	Programme Opérationnel régional FSE-IEJ	42 721,60 €
2016	Chantier école	55 000,00 €
2016	Programme Opérationnel régional FSE-IEJ	42 721,60 €
	Montant total	334 763,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014274

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISSION LOCALE DE BONDY - PASSERELLE ENTREPRISE CONDUCTEUR RECEVEUR TRANSPORT DE PASSAGERS AVEC LA SOCIETE SELT (OPEN TOUR).

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Passerelles entreprises	55 000,00 €	100,00 %	55 000,00 €
	Montant Total de la subvention		55 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MISSION LOCALE DE BONDY
Adresse administrative : 29B RUE JULES GUESDE
93140 BONDY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Sylvie BADOUX, Vice-présidente

N° SIRET : 39492240500037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Passerelles entreprises
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 18 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif de cette action est d'accompagner un groupe de 10 jeunes du territoire, peu qualifiés, par le biais d'une formation professionnalisante au métier de conducteur-receveur afin d'intégrer en contrat à durée déterminée l'entreprise partenaire "SELT - OPEN TOUR".
Cette passerelle sera mise en œuvre selon le calendrier complémentaire à l'action portée par la Commune de Rosny-sous-Bois.

Description :
Le recrutement sera mis en place en coordination avec le centre de formation retenu, la société SELT (Open Tour) et la Mission Locale de Bondy (ML).
- Sourcing sur la base des jeunes de la ML et les partenaires locaux.
- Validation du projet dans le cadre d'un POP (Parcours d'orientation professionnel) effectué en interne à la Mission Locale
- 4 réunions d'information collective en présence du centre de formation retenu et SELT ('Open Tour) dans les locaux de la Mission Locale de Bondy
- Passation de tests

- Entretien avec SELT (Open Tour)
-Tests de conduite et passage de la visite médicale obligatoire

La formation d'une durée prévisionnelle de 560 heures dont 105 heures d'immersion en entreprise, prévoit la préparation du Titre Professionnel "Conducteur du Transport Routier Interurbain de Voyageurs". Ce titre de niveau V permet de valider le Permis D et la F.I.M.O (Formation Initiale Minimale Obligatoire).

A l'issue de la passerelle, 6 jours d'intégration (avec SETL (open tour) sur leurs process de travail : (action préalable au recrutement en négociation avec le pôle emploi)
- Tenue de caisse, enregistrement, validation contremarques
- Accueil, information des usagers, formation anglais de base
- Conduite : sécurité - trajets, mise en œuvre des ressources audio de visite

A l'issue du CDD, action à la recherche d'emploi en partenariat avec le pôle emploi - prospection d'ETT spécialisées dans le secteur du transport par le chargé de relation entreprise.

Partenariats :
Mission Locale de Bondy
Mission RSA ville (ayant droit de 16 à 25 ans)
Pôle emploi (public jeunes 16-25 ans non connu de la mission locale)
PIJ - Public 16-25 ans non connu de la mission Locale
Eventuellement autres missions locales du territoire Est Ensemble

Moyens mis en œuvre :
La Mission Locale de Bondy mettra à disposition pour cette action 10 conseillers en insertion professionnelle ; un chargé de projet un chargé de relation entreprise.
L'organisation de deux comités de suivis avec les acteurs et partenaires de l'action sera mise en œuvre.

Evaluation :
Indicateurs de résultats :

L’accès ou le retour à l’emploi durable des publics, à l’issue de l’action, se mesure par :
-le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
-le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d’une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d’alternance (contrats d’apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d’orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Intérêt régional :
L'action vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.
La ville de Bondy fait partie du pacte pour le développement des territoires d'Est Ensemble.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'action vise 10 Jeunes, déscolarisés, peu ou pas qualifiés présentant des difficultés d'accès à l'emploi, prioritairement résidant sur les quartiers politiques de la ville du territoire de Bondy.
Possibilités d'ouverture sur des publics adultes et personnes en situation de handicap (Cap emploi - projet de ville RSA - Pôle emploi)

Les pré-requis demandés sont les suivants :
- Avoir un niveau V ou infra V ;
- Avoir un projet professionnel validé de conducteur receveur ;

- Etre titulaire du permis B ;
- Avoir 21 ans minimum lors de l'entrée en formation.

Localisation géographique

- BONDY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation de formation	55 000,00	76,05%
Charges de personnel (non éligible)	15 693,00	21,70%
Frais de structure (non éligible)	1 627,00	2,25%
Total	72 320,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	55 000,00	76,05%
Fonds propre	17 320,00	23,95%
Total	72 320,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	18 333,33 €
2017	36 666,67 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Campagne d'informatisation	4 986,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	3 000,00 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	3 000,00 €
2015	Campagne d'informatisation	1 033,20 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	600,00 €
	Montant total	12 619,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014258

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : T 12: EPT GRAND ORLY - VAL DE BIEVRE - SEINE AMONT – PREPARATEUR DE COMMANDES EN ENTREPOT.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Passerelles entreprises	55 000,00 €	100,00 %	55 000,00 €
	Montant Total de la subvention		55 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : T 12: EPT GRAND ORLY - VAL DE BIEVRE - SEINE AMONT
Adresse administrative : 2 AV YOURI GAGARINE 94400 VITRY SUR SEINE
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Adresse administrative pour le Val de Bièvre

N° SIRET : 20005801400016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Passerelles entreprises
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Objet du projet : Préparateur de commandes en entrepôt.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Cette action s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec les entreprises de fruits et légumes du MIN de Rungis. 5 entreprises spécialisées sont fortement intéressées par cette action et prêtes à participer au processus de recrutement des futurs stagiaires : Il s'agit de Univeg, Paris Select, Primouest, Impex et Verger de Souvama.

L'objectif de cette action est de préparer 14 participants du PLIE au métier de préparateur de commandes en entrepôt, afin qu'ils soient recrutés au sein des entreprises partenaires à l'issue de l'action.

Description :
L'action, d'une durée prévisionnelle de 550h dont 140h d'immersion en entreprise, prévoit la validation du Titre professionnel Préparateur de commandes en entrepôt avec les CACES 1, 3 et 5, ainsi que la préparation du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail. Un accompagnement socioprofessionnel est également prévu.

D'autres modules sont également proposés :
- Prévention des risques liés à l'activité physique
- Remise à niveau professionnel

Les participants devront, avant le démarrage de l'action, avoir validé leur projet professionnel. Ils seront reçus lors de deux entretiens:
- un premier entretien permettant de valider la motivation et la capacité du candidat à entreprendre une action d'accompagnement vers l'emploi.
- un second entretien, en présence d'entreprises partenaires, permettant d'établir un contrat d'objectif afin de formaliser un parcours individualisé

Moyens mis en œuvre :
Un Chargé de mission du PLIE met en place toute l'ingénierie de l'action depuis sa définition, jusqu'à son évaluation.
Il assure la coordination entre les différents partenaires (financeurs, organisme de formation,entreprises, référents PLIE, prescripteurs...) le suivi et l'organisation des comités de pilotage et de suivi.

L'organisme de formation propose un planning, met à disposition les formateurs à temps plein sur la durée de l'action et les locaux pour accueillir les stagiaires.

Evaluation :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Intérêt régional :
L'action vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Cette action s'adresse à 14 participants en parcours PLIE, ayant pour projet d'accéder au métier de Préparateur de commandes en entrepôt et répondant aux pré-requis nécessaires à l'entrée en action :
- savoir lire et écrire le français
- avoir validé un projet professionnel dans le secteur de la logistique,
- montrer lors des entretiens une bonne perception de la réalité du secteur (intérêts - contraintes),
- avoir de la rigueur dans le respect des normes de sûreté, sécurité, qualité,
- être mobile et autonome dans ses déplacements,

- ne pas avoir de contre-indication médicale pour exercer le métier (port de charge, conduite d'engins),
- être capable de tenir une cadence de travail soutenue,
- être capable de travailler en horaires décalées,
- être capable de travailler en équipe.

Localisation géographique :

- T12 (EPT12 / 94-VAL DE MARNE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation de formation	55 000,00	80,00%
Ingénierie (non éligible)	13 750,00	20,00%
Total	68 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	55 000,00	80,00%
FSE	13 750,00	20,00%
Total	68 750,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	36 600,00 €
2018	18 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	55 000,00 €
2015	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2015	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	50 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	67 130,00 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	50 000,00 €
2016	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	17 000,00 €
2016	Passerelles entreprises	106 920,00 €
2016	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	35 000,00 €
	Montant total	406 050,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014259

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AGENT POLYVALENT LAVEUR DE VITRES AVEC MOYENS SPECIFIQUES.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Passerelles entreprises	36 300,00 €	100,00 %	36 300,00 €
	Montant Total de la subvention		36 300,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : T 12: EPT GRAND ORLY - VAL DE BIEVRE - SEINE AMONT
Adresse administrative : 2 AV YOURI GAGARINE 94400 VITRY SUR SEINE
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur Michel LEPRETRE, Président

N° SIRET : 20005801400016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Passerelles entreprises
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le PLIE constate que près d'un quart de son public souhaite s'orienter dans le secteur du nettoyage. Dans le même temps, la demande de professionnalisation des salariés de la part des entreprises est constante, exigeant souvent le titre professionnel et/ou une première expérience en entreprise.

L'objectif de cette action est donc de former 12 participant(e)s du PLIE au métier d'Agent polyvalent laveur de vitres avec moyens spécifiques (utilisation de plates-formes élévatrices mobiles de personnes).

Description :
Cette action permettra donc de qualifier les publics du PLIE dans le secteur du Nettoyage et de leur apporter une première expérience en entreprise, par le biais de stages organisés pendant la formation

Les candidats seront reçus lors de deux entretiens:
- un premier entretien permettant de valider la motivation et la capacité du candidat à entreprendre une action d'accompagnement vers l'emploi.
- un second entretien, en présence d'entreprises partenaires, permettant d'établir un contrat d'objectif afin de formaliser un parcours individualisé.

L'action d'une durée prévisionnelle de 455 heures prévoit le passage du CQP "Laveur de vitres avec moyens spécifiques", ainsi que 140 heures d'immersion au sein d'entreprises partenaires et un accompagnement socioprofessionnel tout au long de l'action.

Un travail avec différents organismes de formation a permis d'identifier le CACES 386 (plateformes élévatrices mobiles de personnes) comme faisant partie des certifications permettant aux Laveur de vitres de rester plus facilement en emploi et d'évoluer au sein de leur entreprise.

La formation technique comportera notamment les modules suivants :
- Préparer techniquement le chantier
- Appliquer les techniques de lavage de vitres et d'entretien des huisseries
- Réaliser des prestations en hauteur
- Utiliser les plateformes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) en sécurité
- Utiliser une échelle de sécurité
- Appliquer la démarche qualité : le rôle de chacun, les procédures et actions correctives
- Réaliser les autocontrôles : les critères d'appréciation et de mise en œuvre
- Suivre les prestations réalisées : l'enregistrement des informations
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers
- Appliquer les gestes et postures adaptés aux prestations de nettoyage
- Evaluer les principaux risques en matière de travaux en hauteur : prévention
- Assurer une bonne relation avec le client : les collègues : communication, informations utiles
- Traiter, à son niveau, les plaintes et les réclamations clients

Moyens mis en œuvre :
Un Chargé de mission du PLIE met en place toute l'ingénierie de l'action depuis sa définition, jusqu'à son évaluation. Il assure la coordination entre les différents partenaires (financeurs, organisme de formation, entreprises, référents PLIE, prescripteurs...) le suivi et l'organisation des comités de pilotage et de suivi.

L'organisme de formation propose un planning, met à disposition les formateurs à temps plein sur la durée de l'action et les locaux pour accueillir les stagiaires.

Evaluation :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Intérêt régional :
L'action vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et de territoire.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Cette action vise 12 participants en parcours PLIE, ayant pour projet d'accéder au métier de Laveur de vitres avec moyens spécifiques et répondant aux pré-requis nécessaires à l'entrée en action:
- savoir lire et écrire le français
- avoir élaboré un projet professionnel dans le secteur de la propreté
- montrer lors des entretiens une bonne perception de la réalité du secteur (intérêts - contraintes)

- avoir de la rigueur dans le respect des normes de sûreté, sécurité, qualité
- être mobile et autonome dans ses déplacements
- ne pas avoir de contre-indication médicale pour exercer le métier

Localisation géographique :

- T12 (EPT12 / 94-VAL DE MARNE)

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation de formation	36 300,00	80,00%
Ingénierie (non éligible)	9 075,00	20,00%
Total	45 375,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	36 300,00	80,00%
FSE	9 075,00	20,00%
Total	45 375,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	24 300,00 €
2018	12 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	55 000,00 €
2015	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2015	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	50 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	67 130,00 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	50 000,00 €
2016	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	17 000,00 €
2016	Passerelles entreprises	106 920,00 €
2016	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	35 000,00 €
	Montant total	406 050,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014380

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : T 12: EPT GRAND ORLY - VAL DE BIEVRE - SEINE AMONT AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Passerelles entreprises	49 500,00 €	100,00 %	49 500,00 €
	Montant Total de la subvention		49 500,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : T 12: EPT GRAND ORLY - VAL DE BIEVRE - SEINE AMONT
Adresse administrative : 2 AV YOURI GAGARINE 94400 VITRY SUR SEINE
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur Michel LEPRETRE, Président

N° SIRET : 20005801400016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Passerelles entreprises
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Cette action s'inscrit dans la poursuite d'autres actions menées précédemment dans le domaine de la Sécurité, où le taux moyen d'accès à l'emploi était de près de 70% à l'issue des formations. De plus, le domaine de la sécurité recrute en permanence dans différents secteurs (évènementiel, grandes surfaces, entreprises, secteur hospitalier, vidéo surveillance ou en itinérance dans les transports en commun etc.)

Cette action permettra à 12 participants du PLIE d'acquérir les compétences, la posture et les qualifications nécessaires à l'exercice du métier d'agent de prévention et de sécurité et d'agent de sécurité incendie.

L'objectif final est de leur permettre d'obtenir le Certificat de qualification professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité (CQP APS) afin qu'ils soient recrutés au sein des entreprises partenaires qui se sont d'ores et déjà positionnées : SECURITAS, BRINKS et LANCRY PROTECTION SECURITE.

Description :
Dans un premier temps, le PLIE informe ses partenaires et prescripteurs potentiels de la mise en place d'informations collectives/présélections, dédiées au métier d'agent de prévention et de sécurité.
A l'issue de la procédure de sélection, les personnes retenues sont convoquées à un entretien et à un test de sélection. Ensuite, le PLIE et son prestataire organisent une rencontre candidats/entreprises signataires des engagements.

L'action, d'une durée prévisionnelle de 525 heures, prévoit le passage du CQP Agent de Prévention et de Sécurité, du SSIAP 1, de l'habilitation électrique HoBo, et du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

140 heures d'immersion en entreprise sont prévues ainsi qu'un accompagnement professionnel, et des modules relatifs à la posture professionnelle.

Moyens mis en œuvre :
Le PLIE met à disposition Un chargé de mission qui met en place toute l'ingénierie de l'action depuis sa définition jusqu'à son évaluation. Il assure la coordination entre les différents partenaires, le suivi et l'organisation des comités de pilotages et de suivi.

L'organisme de formation met à disposition un responsable de formation (interlocuteur privilégié du PLIE), une personne en charge des dossiers de rémunération, un accompagnant socioprofessionnel, des formateurs CQP et SSIAP.
Il mettra également à disposition des salles de cours avec les équipements : vidéo projecteur, ordinateurs, supports de cours, PC de sécurité, plateaux techniques, aires de feu avec extincteurs, bac à feu écologique, main courante électronique, émetteurs-récepteurs, SSI (système de sécurité incendie), mannequins, défibrillateurs…

Les entreprises partenaires, s'engagent à accueillir des stagiaires pour leur apporter les compétences liées au métier et la connaissance du monde du travail. Elles désignent un tuteur qui sera l'interlocuteur privilégié des formateurs pour ajuster les besoins en formation.

Evaluation :
Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Intérêt régional :
L'action vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et de territoire.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternants.

Public(s) cible(s) :
L'action vise 12 participants du PLIE ayant les pré-requis suivants :
-justifier d'un casier judiciaire vierge;
-détenir un agrément préfectoral autorisant l'entrée en formation.
-justifier d'une expérience dans les métiers liés à la sécurité des biens et des personnes, ou montrer lors des entretiens une bonne perception de ceux-ci ;
-être capable de travailler en uniforme,
-se préparer à travailler en lien avec différents acteurs (publics, police, gendarmerie, pompiers, ...).

Enfin, au regard d'une partie non négligeable des contraintes professionnelles liées aux métiers cibles, les candidats doivent :
- être en capacité de rédiger un texte qui rend compte d'une situation,
- maîtriser les quatre opérations,
- avoir un bon relationnel et une bonne qualité d'expression et de compréhension,
- avoir des capacités de médiation,
- faire montre de recul et de calme.

Localisation géographique :
- T12 (EPT12 / 94-VAL DE MARNE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation de formation	49 500,00	80,00%
Ingénierie (non éligible)	12 375,00	20,00%
Total	61 875,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	49 500,00	80,00%
FSE	12 375,00	20,00%
Total	61 875,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	33 000,00 €
2018	16 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	55 000,00 €
2015	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2015	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	50 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	67 130,00 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	50 000,00 €
2016	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	17 000,00 €
2016	Passerelles entreprises	106 920,00 €
2016	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	35 000,00 €
	Montant total	406 050,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014272

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION CONVERGENCES EMPLOI CERGY
ASSISTANCE POUR ADULTE ET ENTRETIEN DU CADRE DE VIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Passerelles entreprises	51 040,00 €	100,00 %	51 040,00 €
	Montant Total de la subvention		51 040,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-6574-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS CONVERGENCES EMPLOI CERGY
Adresse administrative : 8 RUE TRAVERSIERE
95000 CERGY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Elina CORVIN, Présidente
Date de publication au JO : 3 juillet 1996

N° SIRET : 40867524700030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Passerelles entreprises
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 19 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Pôle Emploi constate que de nombreuses offres de l'aide à la personne restent non-pourvues et l'enquête BMO 2016 fait état de plusieurs centaines d'offres d'emploi dans le Val d'Oise et plus spécialement sur le ressort du PLIE. L'objectif de cette action est de permettre l'adéquation entre offre et demande d'emploi du secteur de l'aide à la personne en vue d'une insertion professionnelle durable des participants du PLIE de Cergy- Pontoise.
La « passerelle entreprise » « assistance pour adultes et entretien du cadre de vie »doit préparer 12 stagiaires à la validation d'au moins 2 CCP (Certificat de Compétences Professionnelles), le troisième étant en option en fonction de l'emploi visé (assistance auprès d'enfant). Le titre complet « d'Assistant(e) de vie aux familles » (ADVF) est composé des 3 CCP intitulés:
-Entretenir le logement et le linge d'un particulier
-Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien
-Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile (en option)
Le volume horaire de la passerelle Entreprise est de 665 heures/stagiaire(420 heures de formation,210 heures en entreprise et 35 d'accompagnement).

Description :

Cette Passerelle Entreprise doit notamment permettre aux stagiaires :
- de préparer leur intégration en entreprise par l'apprentissage de la déontologie, des règles d'hygiène et de sécurité, du cadre d'intervention ; des droits et devoirs ;
- d'acquérir la maîtrise des gestes professionnels qui leur permettront d'occuper le poste visé ;
- de valoriser leurs acquis professionnels ou personnels antérieurs
- de reprendre confiance en eux et de développer leurs savoir-faire et être
- de se conformer aux exigences professionnelles
- d'obtenir un emploi durable.

Les objectifs de la formation technique / professionnalisante sont les suivants: Acquérir les savoir-faire et savoir-être nécessaires à l'exercice du métier. Le contenu de formation portera sur le référentiel de formation d'assistant(e) de vie aux familles et préparera les participants au titre professionnel d'assistant de vie aux familles. Les modalités de formations sont diversifiées :
- cours collectifs
- travaux pratiques pour l'exercice des pratiques professionnelles
- travaux dirigés en petits groupes, favorisant l'interaction stagiaires/ formateurs,
- travaux de groupes

L'ensemble des certificats , au nombre de trois, sera proposé en vue de la certification :
CCP1 Entretenir le logement et le linge d'un particulier
CCP2 Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien
CCP3 Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

L'action comporte également un accompagnement social et suivi personnalisé.

.**Moyens mis en œuvre :**

Le PLIE mobilisera pour ce projet son directeur, le chargé de relations entreprises les référents PLIE pour coordonner l'action.
Le PLIE veillera lors de la sélection de l'organisme de formation que celui-ci affecte à la Passerelle :
- le directeur de centre,
- des formateurs techniques dédiés à l'AIT,
- un intervenant pour l'accompagnement socioprofessionnel,
- un responsable de formation (interlocuteur privilégié du PLIE pour l'action de Passerelle)
- un référent « dossier de rémunération »
- des salles de cours pour la formation dont une salle informatique, un plateau technique, téléphone, accès Internet… et des véhicules de conduite

Evaluation :

Indicateurs de résultats :
L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés.

Intérêt régional :
Cette action vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un (1) stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
12 demandeurs d'emploi du PLIE de Cergy-Pontoise :
-Demandeurs d'emploi adultes ayant une expérience dans ce secteur et de faible niveau de qualification
-Jeunes souhaitant s'orienter vers ce métier et dont le projet a été validé au sein du PLIE par des stages antérieurs.

Localisation géographique :
- CA CERGY-PONTOISE (95-VAL D'OISE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation de formation	51 040,00	80,00%
Ingénierie (non eligible)	12 760,00	20,00%
Total	63 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Region Ile de France	51 040,00	80,00%
Communes	12 760,00	20,00%
Total	63 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	25 520,00 €
2017	25 520,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	107 575,94 €
2013	Animation sociale quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	33 000,00 €
2013	Chantier école	52 717,00 €
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	59 073,30 €
2014	Animation sociale quartiers/ Action non contractualisée d'intérêt régional	20 000,00 €
2014	Passerelles entreprises	51 840,00 €
2015	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	35 780,80 €
2015	Chantier école	55 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	154 640,00 €
2016	Chantier école	53 000,00 €
	Montant total	622 627,04 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013921

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MEEVO MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE AGENT DE RESTAURATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Passerelles entreprises	33 292,00 €	100,00 %	33 292,00 €
	Montant Total de la subvention		33 292,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEEVO MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE
Adresse administrative : LE PARC DU CHATEAU 95380 LOUVRES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Ilham MOUSTACHIR, Présidente
Date de publication au JO : 21 avril 2007

N° SIRET : 49828012200017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Passerelles entreprises
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Avec l'appui de la plate-forme RH, la M2E95 recense les besoins prévisionnels de recrutement du territoire et le secteur de l'hôtellerie restauration est sur représenté dans le corridor du Grand Roissy. .Diverses études insistent sur le potentiel exceptionnel de recrutement des métiers de ce secteur.
Confortée par la réussite de la Passerelle entreprise précédente « Agent de restauration » (6 CDI), la M2E95 veut renouveler cette action dans un secteur créateur d'emplois et qui favorise le retour à l'emploi des publics qui en sont éloigné.
La passerelle «Agent de restauration» a pour objectif de former tant en savoir-faire techniques que savoir-être 10 demandeurs d'emploi au Certificat de Qualification Professionnelle « Agent de restauration » par une formation de 490 heures/stagiaire, ventilée comme suit ; 308 heures de formation technique, 161 d'immersion entreprise et 21 d'accompagnement socio-professionnel.

Description :

La formation est composée de 3 modules, auxquels s'ajoutent deux périodes d'immersion en entreprise.

1°).Module Découverte de l'environnement professionnel

2°).Modules d'enseignements professionnels :
-Hygiène alimentaire et sécurité du poste de travail ;
-Technique culinaire ;
-Entretien des locaux, plonge ;
-Relation client :accueil des clients, base de service, facturation et encaissement, service de boisson en salle et au bar.
-Pratique et développement durable liées aux métiers de l'hôtellerie-restauration.

3°).Module compétences transverses:
-Expression écrite et orale ;
-Mathématiques liées au métier ;
-Communication :savoir-être et image de soi,
-Communication interpersonnelle
-Initiation à l'anglais lié à la pratique professionnelle ;
-Base de bureautique.

Moyens mis en œuvre :

- Un responsable de centre, qui sera le « Responsable pédagogique et administratif de l'action », interlocuteur privilégié de la M2E95 dans le cadre de l'organisation et de la mise en œuvre de l'action ;
- Une assistante administrative, qui sera en charge de la gestion administrative pendant la formation (absence, convention de stage, facturation...). Il est à noter que la M2E95 délèguera à l'organisme de formation la constitution des dossiers de rémunération et de leur suivi auprès de l'ASP ;
- Des formateurs et moyens techniques adaptés .

Evaluation :

Indicateurs de résultats :
L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés.
-

Intérêt régional :

Cette action vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un (1) stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :

Les demandeurs d'emploi du ressort de la M2E95 en recherchant la mixité des publics (jeunes/adultes/seniors ,hommes/femmes ,travailleurs reconnus handicapés aptes en fonction des

exigences du métier)
Résidant sur le territoire de la M2E95, du Val d'Oise ou de la Seine et Marne (ainsi que sur un périmètre plus large si le nombre de candidats s'avère insuffisant et plus particulièrement au territoire du Grand Roissy-Le Bourget).

Localisation géographique :

- CA ROISSY PAYS DE FRANCE (Val d'Oise et Seine et Marne)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	33 292,00	76,77%
Ingénierie (non éligible)	8 278,05	19,09%
Frais de structure (non éligible)	1 796,84	4,14%
Total	43 366,89	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	33 292,00	76,77%
Etat convention d'objectifs	8 000,00	18,45%
Communauté agglo Roissy	2 074,89	4,78%
Total	43 366,89	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	16 646,00 €
2017	16 646,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	150 000,00 €
2013	Plateformes de Services RH pour les Petites Entreprises	46 175,74 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	2 000,00 €
2014	Passerelles entreprises	140 286,87 €
2014	Plateformes de Services RH pour les Petites Entreprises	46 175,74 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	8 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	212 904,00 €
2015	Plateformes de Services RH pour les Petites Entreprises	46 175,74 €
2016	Plateformes de Services RH pour les Petites Entreprises	46 175,74 €
	Montant total	697 893,83 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013922

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MEEVO MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE CONDUCTEURS / CONDUCTRICES DE VOYAGEURS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Passerelles entreprises	44 352,00 €	100,00 %	44 352,00 €
	Montant Total de la subvention		44 352,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEEVO MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE
Adresse administrative : LE PARC DU CHATEAU 95380 LOUVRES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Ilham MOUSTACHIR, Présidente
Date de publication au JO : 21 avril 2007
N° SIRET : 49828012200017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Passerelles entreprises
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Objet du projet : Conducteurs / Conductrices de voyageurs

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La Maison de l'Emploi de l'Est du Val d'Oise (M2E95) travaille en amont de sa programmation formative avec la Plate-forme RH pour analyser les besoins de recrutement des entreprises locales et leurs éventuelles difficultés puis confie au chargé de diagnostic l'évaluation plus précise de l'offre et la demande sur un métier ciblé.
La M2E95 a déjà monté trois Passerelles Entreprise avec « les Courriers de l'Ile de France » et ce serait en 2017 la quatrième action visant à l'obtention du titre de niveau V « conducteur de transport routier urbain de voyageurs ».
La passerelle « Conducteurs/Conductrices de voyageurs » a pour objectif d'amener 10 demandeurs d'emploi au titre professionnel par une formation de 490 heures /stagiaire ,dont 70 heures en entreprise et 20 d'accompagnement.

Description :

La collaboration étroite avec le futur employeur implique que l'entreprise participe activement au recrutement des stagiaires et les courriers de l'Ile de France prêtent une attention particulière à la mixité des publics, notamment concernant les femmes et les travailleurs handicapés.

La formation se compose de 2 modules techniques et une période d'immersion en fin de parcours :

1).Module technique :
-Effectuer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport interurbains de voyageurs,
-Conduire et manœuvrer en sécurité un véhicule de transport en commun de type autocar,
-Appliquer les consignes d'exploitation et préparer un transport routier interurbain de voyageurs,
-Accueillir, informer la clientèle, assurer sa sécurité et son confort, délivrer des titres de transport interurbain de voyageurs,
-Prévenir les risques et mettre en œuvre les dispositions nécessaires en cas d'incident ou d'accident dans le cadre du transport routier interurbain de voyageurs en circulation,
-Détecter, décrire les dysfonctionnements d'un autocar et effectuer un dépannage simple.

2.) Module « compétences transverses » :
-Connaissances de l'entreprise et de l'environnement (contrat de travail, qualification, temps de travail, visite médicale, congés...) ;
-Prévention des risques professionnels travail (les accidents du travail en général, procédure en cas d'incident et d'accident, les notions d'anatomie, de physiologie et pathologie).

Moyens mis en œuvre :
La M2E95 portera une attention particulière dans le choix de l'opérateur sélectionné, toujours en partenariat avec l'entreprise future employeur , qui devra, tant sur le plan des moyens matériels que des moyens humains, assurer une action de qualité.
On pointera les éléments suivants pour y répondre :
- Il devra mettre à disposition tous matériels nécessaires pour mener à bien cette action (livrets de formation, témoignages de professionnels, mises en situations, plateau technique...). Le lieu de formation devra permettre l'accès pour les personnes en situation d'handicap et prévoir un espace restauration.
- Il sera désigné un « Responsable pédagogique et administratif de l'action », interlocuteur privilégié de la M2E95 , qui mettra en place l'évaluation avec livret de suivi tout au long de la formation.
- Il est à noter que la M2E95 délèguera à l'organisme de formation la constitution des dossiers de rémunération et de leur suivi auprès de l'ASP ce qui montre l'importance de la gestion administrative.

Evaluation :

Indicateurs de résultats :
L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante /qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés.

Intérêt régional :

Cette action vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un (1) stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les demandeurs d'emploi résidant sur le territoire de la M2E95, soit 42 communes en tout (25 du Val d'Oise et 17 la Seine et Marne), ainsi que sur un périmètre plus large si le nombre de candidats s'avère insuffisant (plus particulièrement au territoire du Grand Roissy-Le Bourget).

Localisation géographique :
- CA ROISSY PAYS DE FRANCE (VAL D'OISE et SEINE ET MARNE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	44 352,00	79,42%
Ingénierie (non eligible)	9 296,67	16,65%
Frais de structure (non eligible)	2 195,37	3,93%
Total	55 844,04	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	44 352,00	79,42%
Etat convention d'objectif	8 600,00	15,40%
Communauté d'agglo Roissy	2 892,03	5,18%
Total	55 844,03	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	22 176,00 €
2017	22 176,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	150 000,00 €
2013	Plateformes de Services RH pour les Petites Entreprises	46 175,74 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	2 000,00 €
2014	Passerelles entreprises	140 286,87 €
2014	Plateformes de Services RH pour les Petites Entreprises	46 175,74 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	8 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	212 904,00 €
2015	Plateformes de Services RH pour les Petites Entreprises	46 175,74 €
2016	Plateformes de Services RH pour les Petites Entreprises	46 175,74 €
	Montant total	697 893,83 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013920

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MEEVO - MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE PREPARATEUR/PREPARATRICE DE COMMANDE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Passerelles entreprises	45 600,00 €	100%	45 600,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-6557-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEEVO MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE
Adresse administrative : LE PARC DU CHATEAU 95380 LOUVRES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Ilham MOUSTACHIR, Présidente
Date de publication au JO : 21 avril 2007

N° SIRET : 49828012200017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Passerelles entreprises
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Selon l'enquête BMO réalisée par le Pôle Emploi, le transport-logistique et plus particulièrement le métier « d'ouvrier non qualifié de l'emballage et manutentionnaire » fait partie des principaux projets de recrutement sur le Val d'Oise.
L'observatoire de la Maison de l'Emploi de l'Est du Val Oise recense 386 établissements du transport et de la logistique, ce qui confirme la forte présence du secteur du transport et de la logistique sur le ressort de la MEE95 Ainsi, en lien étroit avec la Plateforme RH, la M2E95 veut inscrire dans sa programmation l'un des métiers les plus en tension de son territoire.

La passerelle «Préparateur/Préparatrice de commandes» a pour objectif de former 12 demandeurs d'emploi au titre professionnel de « Préparateur de commande » (qui comprend l'acquisition du CACES et la validation sauveteur Secouriste du Travail). La formation est d'une durée prévisionnelle de

490heures par stagiaire, dont 336 heures de formation technique,140 d'immersion en entreprise et 14 consacrées à l'accompagnement socio-professionnel.

Description : La formation proposée se scinde en trois parties :
A/ Session de pré-qualification : remise à niveau mathématiques et français, découverte des métiers de la logistique , savoirs être, attitudes de collaboration et d'échanges dans le cadre du travail d'équipe.

B/ Formation au Titre Professionnel « préparateur de commandes » (4 modules + 1 période de stage pratique)

Module 1 Préparateur de commandes en entrepôt
-L'entrepôt et les règles de sécurité ;
-Le prélèvement des produits ;
-L'emballage, l'étiquetage et l'expédition ;
-La préparation de commandes et système informatisé ;
-Le chargement / le déchargement d'un véhicule...

Module 2 .Magasinier Cariste – Niveau 1 (CACES R 389 Catégories 1, 3 et 5, théorie et pratique)
-La conduite des chariots à conducteur porté la réception .
-Le chargement / déchargement.

Module 3 Prévention
-La prévention des risques ;
-Formation Premiers Secours Civile de niveau 1

Module 4 Session de validation (Mises en situation professionnelle, préparation de commandes, magasinage et gestion des stocks, sauveteur secouriste du travail (SST)).

Stage d'immersion en entreprise avec pour objectif d'observer et de mettre en pratique, dans la mesure du possible, les acquis de la formation. Un tuteur sera identifié dans les ou l'entreprise(s) partenaire(s).

C/ En complément des modules obligatoires liés au titre, un module de « Sensibilisation au Développement Durable lié aux métiers de la logistique » est dispensé.

Moyens mis en œuvre :

La M2E95 portera une attention particulière dans le choix de l'opérateur sélectionné qui devra réunir les conditions de situation géographique bien desservie par les transports en commun , d'accessibilité pour le public handicapé et d'espace suffisant, notamment d'espace dédié à la restauration.
De même l'évaluation tout au long de la formation avec livret de suivi est une donnée essentielle pour l'organisme retenu.
La M2E95 désigne un responsable pédagogique et administratif de l'action qui s'engage à pourvoir la Passerelle en moyens humains (formateurs et assistantes administratives) et matériels ad hoc.

Evaluation :

Indicateurs de résultats :
L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers

préparés.

Intérêt régional :
Cette action vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les demandeurs d'emploi du ressort de la M2E95 en recherchant la mixité des publics (jeunes/adultes/seniors ,hommes/femmes ,travailleurs reconnus handicapés aptes en fonction des exigences du métier)
Résidant sur le territoire de la M2E95, du Val d'Oise ou de la Seine et Marne (ainsi que sur un périmètre plus large si le nombre de candidats s'avère insuffisant et plus particulièrement au territoire du Grand Roissy-Le Bourget).

Localisation géographique :
CA ROISSY PAYS DE FRANCE (Val d'Oise et Seine et Marne))

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation de formation	45 600,00	79,79%
Ingénierie (non éligible)	9 226,14	16,14%
Frais de structure (non éligible)	2 321,20	4,06%
Total	57 147,34	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	45 600,00	79,79%
Etat convention d'objectif	9 000,00	15,75%
communauté d'agglo Roissy	2 547,34	4,46%
Total	57 147,34	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €
2017	16 600,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	150 000,00 €
2013	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	46 175,74 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	2 000,00 €
2014	Passerelles entreprises	140 286,87 €
2014	Plateformes de Services RH pour les Petites Entreprises	46 175,74 €

2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	8 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	212 904,00 €
2015	Plateformes de Services RH pour les Petites Entreprises	46 175,74 €
2016	Plateformes de Services RH pour les Petites Entreprises	46 175,74 €
	Montant total	697 893,83 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013923

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MEEVO MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE TECHNICIEN/ TECHNICIENNE EN FIBRE OPTIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Passerelles entreprises	55 000,00 €	100,00 %	55 000,00 €
	Montant Total de la subvention		55 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEEVO MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE
Adresse administrative : LE PARC DU CHATEAU 95380 LOUVRES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Ilham MOUSTACHIR, Présidente

Date de publication au JO : 21 avril 2007

N° SIRET : 49828012200017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Passerelles entreprises
Rapport Cadre : CR41-13 du 20/06/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La Maison de l'Emploi de l'Est du Val d'Oise entretient depuis plusieurs années un partenariat avec des entreprises de fibre optique.Elle travaille sur l'anticipation des besoins en main d'œuvre du tissu entrepreneurial local avec la Plate-forme RH et le diagnostic ciblé des métiers de l'observatoire .Le développement du haut débit à moyen terme permet de renouveler la Passerelle « « Technicien en fibre optique » avec des entreprises telles que Pluritel.com ,SBC élec, Oracles.

L'objectif est de permettre à 10 demandeurs d'emploi d'obtenir le titre professionnel « Installateur de réseaux câblés de communication en fibre optique » (IRCC) par une formation de 628 heures/stagiaire

ventilée comme suit : 376 heures en centre, 238 heures en entreprise et 14 d'accompagnement.

Description :
La formation est découpée en 5 modules, auxquels s'ajoutent les périodes d'immersion en entreprise :

1. Module Découverte des réseaux :
-Découverte du métier, pose de câbles aériens et souterrains ; raccordement et maintenance des câbles, construction et mise en service chez les clients.

2. Module La Fibre Optique - déploiement réseau / FTTH / Maintenance
-Connaissances générales sur la Fibre Optique , tirage et accordement des câbles, soudage , réflectométrie , tests et mesures.

3. Module Sécurité
-Préparation à l'habilitation électrique ;
-Sensibilisation à la prévention et au secourisme.

4. Module Compétences transverses :
-Base de la bureautique,communication ,savoir-être ,image de soi ,service client…

5. Présentation à l'examen de Certification :
-Evaluation ;
-Entretien individuel avec le jury.

Quatre périodes d'immersion en entreprise seront réalisées tout au long de la formation. Elles ont pour objectif d'observer et de mettre en pratique, dans la mesure du possible, les acquis de la formation. Un tuteur sera identifié dans les entreprises.

Moyens mis en œuvre :

La M2E95 portera une attention particulière dans le choix de l'opérateur sélectionné :
Il devra mettre à disposition tous matériels nécessaires pour mener à bien cette action et le centre devra être accessible en transport en commun, comporter un accès pour les personnes en situation d'handicap et avoir un espace restauration.
Concernant les moyens humains, on veillera à ce que soit désigné un « Responsable pédagogique et administratif de l'action », interlocuteur privilégié de la M2E95 dans le cadre de l'organisation et de la mise en œuvre de l'action. Une évaluation régulière tout au long de l'action avec livret de suivi doit être mise en place ainsi que le recrutement de formateurs et assistants administratifs ad hoc.

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés.

Intérêt régional :

Cette action vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un (1) stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :

Les demandeurs d'emploi du ressort de la M2E95 en recherchant la mixité des publics (jeunes/adultes/seniors ,hommes/femmes ,travailleurs reconnus handicapés aptes en fonction des exigences du métier).

Localisation géographique :

- CA ROISSY PAYS DE FRANCE (95-VAL D'OISE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation de formation	55 000,00	79,50%
Ingénierie (non éligible)	11 498,56	16,62%
Frais de structure (non éligible)	2 685,47	3,88%
Total	69 184,03	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	55 000,00	79,50%
Etat convention d'objectif	10 750,00	15,54%
Communauté d'agglo Roissy	3 434,00	4,96%
Total	69 184,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	27 500,00 €
2017	27 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	150 000,00 €
2013	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	46 175,74 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	2 000,00 €
2014	Passerelles entreprises	140 286,87 €
2014	Plateformes de Services RH pour les Petites Entreprises	46 175,74 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	8 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	212 904,00 €
2015	Plateformes de Services RH pour les Petites Entreprises	46 175,74 €
2016	Plateformes de Services RH pour les Petites Entreprises	46 175,74 €
	Montant total	697 893,83 €

ANNEXE N°8 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS AIDE TRANSITOIRE AUX PLATEFORMES LOCALES DE SERVICES A LA PERSONNE

27/10/2016

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007081

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME DE SERVICES A LA PERSONNE DES HAUTS-DE-SEINE - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL CIBLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	176 214,00 €	14,19 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191002-400
19100203- Soutien aux projets de développement économique locaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PRO-D-SAP
Adresse administrative : 47 B AVENUE ARISTIDE BRIAND
92160 ANTONY
Statut Juridique : Association
Représentant :

Date de publication au JO : 11 octobre 2013

N° SIRET : 79933007100017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés
Rapport Cadre : CR86-07 du 27/09/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1er juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1er juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit d'assurer la continuité de l'action initiée en 2015 qui donne de bons résultats sur le territoire des Hauts-de-Seine.

Objectifs :
Soutenir les entreprises et associations employeurs alto-séquanaises du secteur des services à la personne pour développer la formation et faciliter les recrutements.

Cette action initiée en 2015 avec le Département des Hauts-de-Seine et l'Etat (Direccte UD92), apporte une série de réponses concrètes aux problématiques du secteur des services à la personne, tant du point

de vue des adhérents employeurs que des salariés et demandeurs d'emplois intéressés par ce secteur.
Les actions proposées contribueront à rompre l'isolement des dirigeants, à développer la qualité des prestations des clients ou bénéficiaires, à améliorer les conditions et modalités de recrutement de demandeurs d'emploi et à pérenniser les salariés dans l'emploi au sein des entreprises, associations, entreprises intermédiaires, centres communaux d'action sociale...

Description :

I. Contexte territorial du projet.

Le secteur des services à la personne représente dans les Hauts-de-Seine 5% de l'emploi, soit un pourcentage équivalent à celui du bâtiment et travaux publics.
Le Département des Hauts-de-Seine était l'un des derniers départements à ne pas être pourvu de plateforme de services à la personne (SAP). La plateforme PRO D SAP a été créée fin 2013 sous la forme d'une association loi 1901, par des acteurs de terrain, sous l'impulsion de la convention de revitalisation Pfizer sur le sud des Hauts-de-Seine.
Rattachée à l'Union Régionale des Plateformes de services à la personne d'Ile-de-France, PRO D SAP a vocation à rayonner sur l'ensemble du département des Hauts-de-Seine. La plateforme alto-séquanaise s'inscrit dans un objectif d'accompagnement des opérateurs de services à la personne qui présentent la particularité d'être à la fois très nombreux sur le département et d'être constitués d'une grande diversité de statuts juridiques, de tailles et de champs d'intervention.

II. Contenu du plan d'actions.

La première année du Programme de Développement Economique Local Ciblé (PDELC) a contribué à l'optimisation des créations d'emplois dans ce secteur, en participant à la création de 395 ETP sur la période. En développant un travail de partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels, des entreprises et des associations dans les domaines de l'emploi et de la formation, la plateforme s'est positionnée comme un acteur représentatif, facilitateur et médiateur pour permettre de développer l'emploi, la formation et la sécurisation des parcours conformément aux nouvelles orientations régionales.

Poursuite de la structuration et de l'organisation de la plateforme départementale.

Afin d'avoir à terme une plateforme au modèle économique sécurisé dans la durée, il est essentiel que l'association poursuive son travail d'adhésion dans les Hauts-de-Seine auprès des acteurs du secteur (entreprises, associations…) afin de les fédérer et d'offrir aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux employeurs une offre de services adaptée et de qualité en facilitant notamment le recrutement des demandeurs d'emplois (notamment de bénéficiaires du RSA), en sécurisant le parcours des salariés dans un secteur où le turn-over est important. Une dizaine de réunions sont prévues avec les adhérents pendant la période.

Création et développement d'outils de communication adaptés.

Il s'agira notamment d'animer le site internet de la plateforme permettant de valoriser les actions menées et les partenariats, grâce notamment au co-financement de la Région Ile-de-France. Il sera aussi réalisé et diffusé une newsletter spécialisée, répondant aux besoins des adhérents.

Soutien à des actions en faveur de l'emploi.

En fonction des opportunités et des besoins identifiés, PRO D SAP participera notamment à 8 forums de recrutement sur le département. La CVthèque centrée sur les métiers des services à la personne sera poursuivie. PRO D SAP s'engage à permettre le recrutement au minimum d'une centaine de personnes en ETP et à envoyer 250 salariés en formation dans le cadre de la mise en place d'actions mutualisées entre

les différents adhérents.
PRO D SAP se mobilisera en cas de besoin dans le cadre du montage de passerelles entreprises, dispositif régional en faveur de l'emploi pour les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés.
PRO D SAP mettra également en place des parcours sécurisés afin à la fois de faciliter le recrutement de demandeurs d'emploi en lien avec les prescripteurs du territoire (exemples : conseillers des Missions Locales, du Département, de Pôle Emploi, etc…) et de sécuriser les recrutements effectués dans la durée par un suivi post-placement dont les modalités seront articulées avec les actions menées par certains partenaires comme le Département pour les bénéficiaires du RSA.
Une dizaine de réunions sur la prospective d'emploi dans le secteur des SAP sera organisée, dont les principaux éléments de synthèse seront transmis à la Région Ile-de-France afin d'affiner sa connaissance de ce secteur et d'en tenir compte lors d'achats de places de formation.
Enfin, l'organisation avec l'ARACT et l'Union Régionale des Services à la Personne (URSAP) de 2 à 3 actions d'information et de sensibilisation des risques est aussi prévue.

III. Critères d'évaluation.

Nombre d'adhérents ; nombre de recrutements réalisés grâce aux actions menées par PRO D SAP pendant la durée du partenariat ; nombre de salariés ayant bénéficié d'une action de formation professionnelle continue ; nombre de participation à des actions liées à l'emploi (forums, cessions d'information à l'attention des demandeurs d'emploi, etc…) ; participation à au moins une passerelle entreprises sur les services à la personne sur le département.

Moyens mis en œuvre :
La plateforme PRO D SAP est aujourd'hui structurée et organisée avec un Directeur, une chargée de mission emploi-formation et une assistante RH-compatibilité-administratif. Des bureaux dans le nord et le sud du Département permettent de répondre aux attentes de couverture du territoire alto-séquanais.
Trois comités de pilotage seront organisés sur la période concernés, en présence des co-financeurs et d'autres partenaires en cas de besoin. Un bilan intermédiaire et final de l'action sera remis aux services de la Région, mettant notamment en valeur les conditions d'un modèle économique pérenne au-delà des trois ans de soutien régional.

Intérêt régional :
- Structuration de la filière SAP (TPE, PME, grands groupes et associations) et développement de l'emploi sur ce territoire.
- Soutien à un secteur d'activités très fortement pourvoyeur d'emploi.
- Action qui potentiellement intègre des publics issus des quartiers en politique de la ville.
- Mutualisation et impact à l'échelle du département des Hauts-de-Seine.
- Participation à la réussite des Pactes.
- Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Les dirigeants et les salariés des entreprises, les associations, les entreprises intermédiaires, etc. du secteur. Les demandeurs d'emploi, notamment ceux peu ou pas qualifiés, dont certains en politique de la ville.

Détail du calcul de la subvention :
Au titre du PDELC, le niveau d'intervention est plafonné à 50% des dépenses éligibles dans une limite de 50 000 euros par an. Dans le cas présent, le coût global de cette opération est de 176 214 € et un financement est demandé à hauteur de 25 000 euros, soit 14,19 % du coût total de l'action. Il s'agit d'une 2ème année d'intervention.

Localisation géographique :
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations extérieures	63 810,00	36,21%
Rémunération des personnels pour mener l'action et charges locatives des bureaux nord et sud	112 404,00	63,79%
Total	176 214,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Cotisations adhérents	19 000,00	10,78%
Conseil Départemental	42 214,00	23,96%
Région Ile-de-France	25 000,00	14,19%
Direccte UD 92	90 000,00	51,07%
Total	176 214,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	35 000,00 €
	Montant total	35 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16008025

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : PDELC : SOUTIEN DE LA FILIERE SERVICES A LA PERSONNE EN SEINE-SAINT-DENIS, DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI VIA LA PLATEFORME EVOLIA 93

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	108 000,00 €	23,15 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191002-400
19100203- Soutien aux projets de développement économique locaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EVOLIA 93
Adresse administrative : 2 RUE LOUIS NADOT
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Mme Martine GONCALVES

Date de publication au JO : 19 novembre 2009

N° SIRET : 50274768600025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés
Rapport Cadre : CR86-07 du 27/09/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1er mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : il s'agit d'assurer la continuité de l'action d'EVOLIA 93, soutenue en 2015, et notamment l'ensemble des actions déployées auprès des demandeurs d'emploi en termes d'information sur les métiers, d'orientation vers les formations et d'accompagnement vers l'emploi.

Objectifs : Soutien de l'emploi et de la filière des services à la personne en Seine Saint Denis

Le présent projet vise à accompagner la plateforme EVOLIA 93 dans les activités qu'elle a déployées pour structurer et professionnaliser la filière SAP en Seine Saint Denis. Il s'agit notamment de :

- **Renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emplois**, l'information, l'orientation vers le secteur des services à la personne, pour répondre à la montée en charge de l'action initiée grâce au soutien régional en année 1 du PDELC.
- Mobiliser les organismes de formation pour **sécuriser les parcours pré-qualifiants et qualifiants**

en lien avec les acteurs de l'emploi
- Mobiliser les employeurs adhérents de la plateforme (organismes SAP), **priorité étant donnée à l'emploi**, dans un secteur marqué par de fortes tensions et des enjeux forts d'amélioration des conditions de travail.

Contexte :

Créée en 2008 à l'initiative du Conseil Départemental 93, Evolia 93 est la plateforme de services à la Personne qui a pour vocation de structurer et de professionnaliser la filière à l'échelle du département.

Evolia93 fédère en 2016, 82 structures de services à la personne sur les 119 réparties sur l'ensemble de la Seine-Saint-Denis, qui sont sous le régime de l'autorisation depuis le 1/01/2016 (intervention auprès de publics fragiles, âgés et handicapés) : 25 entreprises, 25 associations, 32 CCAS, à travers l'Union Départementale des CCAS.

Dans un département marqué par le taux de chômage le plus fort d'Ile de France, le secteur des SAP présente des besoins de recrutement importants. Selon l'enquête des besoins de main d'œuvre réalisée en novembre 2015 par Pôle Emploi, les postes d'aide ménagère et d'aide à domicile sont les premiers en termes d'intentions d'embauches dans le département. 63% des recrutements sont jugés difficiles pour ces postes. On recense par ailleurs, en Seine-Saint-Denis, 21082 demandeurs d'emplois inscrits sur les métiers d'aide à la personne, 2218 seulement ayant été formés, 4697 ayant des projets de formations et 3036 demandeurs d'emploi de longue durée ayant un projet de formation dans le secteur de l'aide à domicile (Source Pôle emploi, avril 2016)

Dans ce contexte, la plateforme EVOLIA 93 apparait comme un véritable trait d'union entre les employeurs du secteur de l'aide à domicile et les demandeurs d'emploi.

Description :

Le projet présenté par Evolia 93 s'inscrit dans la durée en capitalisant sur le développement pour les demandeurs d'emploi, en 2015, d'un parcours intégré allant de la sensibilisation à l'orientation vers la formation pré qualifiante, qualifiante et en direction de l'emploi (action permise par le financement du PDELC en année 1). Il s'articule autour des trois objectifs décrits plus haut.

Axe 1 : Renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emplois, l'information, l'orientation vers le secteur des services à la personne

L'objectif de cet axe est d'accueillir le public en recherche d'emploi pour le sensibiliser aux métiers des SAP et lui proposer un parcours intégré et sécurisé passant par une formation pré-qualifiante ou qualifiante. Les partenaires de l'emploi (Pôle Emploi, les maisons de l'emploi, les PLIE et Missions Locales, le Conseil Départemental) sont informés de l'offre de parcours et sont prescripteurs. En 2015, 406 personnes ont pu bénéficier d'actions proposées par la plateforme.

Parcours intégré (durée : 5 jours) : Semaine sensibilisation et orientation vers les métiers du domicile
Contenu :
- Découverte de la palette des métiers du domicile et bilan du parcours professionnel (2 j)
- Diagnostic linguistique (1/2 j - prestation externe)
- Diagnostic sur les compétences acquises et celles à mobiliser pour exercer un métier dans le secteur de l'aide aux personnes (1/2 j – prestation externe)
- Validation du projet professionnel (1 j)
- Atelier de recherche d'emploi ou de formation, contact/échange avec employeurs adhérents (présentation de leur structure, postes, attentes, conditions de travail) ou centres de formation (1 j)

Nombre de places : 120 places

Le partenariat avec le Conseil Régional rendra plus lisible l'offre de parcours de formation et renforcera la

cohérence des échanges entre les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle.

- **Axe 2 : Mobiliser les organismes de formation pour sécuriser les parcours pré-qualifiants et qualifiants en lien avec les acteurs de l'emploi**

Il s'agit d'établir un parcours de formation individualisé (orientation qualitative, diagnostic linguistique…) reposant sur une connaissance fine de l'offre de formation et l'évaluation des besoins des candidats.

Référencement des organismes de formation :
Evolia 93 recense l'ensemble des organismes de formation évoluant sur la filière de la petite enfance et des métiers d'aide aux personnes âgées et handicapées. Il s'agit plus précisément de connaître les dates des sessions, des informations collectives de pré-positionnement, le contenu des formations et les dates de sorties, afin de mettre en relation au plus vite les employeurs avec des candidats formés.

Orientation et construction des parcours de formation pré-qualifiants et qualifiants :
Le travail d'Evolia consiste en l'orientation des bénéficiaires vers les parcours de formation pré-qualifiantes et qualifiant conventionnées dans le cadre du Programme régional qualifiant compétences (PRQC), en fonction des résultats de la phase de diagnostic réalisé précédemment.
Ce travail est rendu possible par le partenariat que la plateforme développe avec des centres de formations spécialisés proposants des sessions pour des niveaux différents et échelonnés dans l'année
Nombre de personnes accompagnées : 50 personnes

Coordination avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle :
Evolia participe à la construction d'une culture commune des acteurs de l'emploi, la formation et l'insertion sur le secteur des services à la personne à travers différentes actions : sessions de sensibilisation aux évolutions des métiers, informations sur les formations du territoire à destination des prescripteurs de l'emploi (pôle emploi, maisons de l'emploi, équipes politique de la ville, conseillers RSA) :
Nombre de sessions : 3/an
Nombre de professionnels attendus : 20 personnes/an

- **Axe 3 : Mobiliser les organismes SAP et optimiser les retombées en termes d'emploi**

Evolia93 accompagne individuellement et collectivement les dirigeants des organismes SAP afin de rendre leurs structures plus compétitives économiquement et plus responsables socialement. La consolidation de son activité passe par le développement d'adhérents.

Développement de l'offre de services aux organismes adhérents, avec l'appui de l'Union Régionale SAP :
Par soucis d'efficacité, sera privilégiée la mutualisation d'outils entre plateformes SAP sur des actions d'accompagnement des structures par le biais de l'Union Régionale des plateformes de Services à la Personne d'Ile-de-France. Les outils portent sur la prévention des risques professionnels, la mise en œuvre d'une démarche qualité, l'autodiagnostic des structures. Un service de hotline juridique est également mutualisé.
Est prévue l'animation de 6 groupes de travail thématique, une Information de l'action auprès des structures adhérentes d'EVOLIA93 dans le cadre de matinées thématiques.
Un employeur sera mobilisé systématiquement lors des semaines découvertes métiers.

Actions en faveur de l'emploi :
- Organisation de sessions de Job dating en partenariat avec Pôle Emploi
- Intervention d'Evolia93 au sein des centres de formation pour présenter les structures d'aide à domicile qui recrutent, les attendus des employeurs, les techniques de recrutement.
- Proposition d'accueils de stagiaires et promotion des jobs d'été auprès des employeurs
- Constitution et la mise à jour d'une CV thèque accessible aux adhérents d'Evolia93
- Participation à des forums Emploi
- Accompagnement dans l'emploi, mise en place d'un suivi téléphonique des candidats une fois leur insertion en emploi pour sécuriser leur insertion.

Nombre de projets d'embauche : 200 postes par an pour les adhérents d'Evolia93
Nombre de sessions de job dating : 4 sessions/an
Nombre de forum emplois : 4 forums /an
Nombre de CV en ligne sur la CV thèque d'Evolia93 et mises en relation avec les employeurs

Moyens mis en œuvre :
Les moyens humains affectés: Direction à 35% de son temps de travail, Assistante administrative à 30%,
Il sera également fait appel à des prestataires ayant une expertise dans la filière des SAP.

Intérêt régional :
Cette action contribue à la compétitivité des acteurs de la filière SAP et a pour objectif de déployer des outils de rapprochement de l'offre et de la demande d'emplois sur un secteur en tension.
Elle permettra de limiter les ruptures de parcours de formation, de sécuriser l'insertion en emploi et de limiter les problématiques de gestion des ressources humaines au sein des structures employeuses.
Elle participe à la structuration d'une offre de services dédiée aux organismes de services à la personne dans chacun des 8 départements d'Ile-de-France.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Les principaux bénéficiaires de l'action sont les demandeurs d'emploi ayant exprimé un souhait d'orientation vers le secteur des services à la personne. Indirectement, les structures employeuses et les particuliers employeurs bénéficieront de l'arrivée de professionnels à la motivation plus sûre.

Détail du calcul de la subvention :
Au titre du PDEL-C, le niveau d'intervention est plafonné à 50% des dépenses éligibles dans une limite de 50 000 euros par an. Dans le cas présent, le coût global de cette opération est de 108 000 euros et un financement est demandé à hauteur de 25 000 euros, soit 23,15 %.
Il s'agit de la 2e année d'intervention dans le cadre de ce PDELC.

Localisation géographique : SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	91 400,00	84,63%
Prestations extérieures	16 600,00	15,37%
Total	108 000,00	100%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	25 000,00	23,15 %
Direccte UT93	20 000,00	18,52 %
ACSE	38 000,00	35,19 %
CD 93	25 000,00	23,15 %
Total	108 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0 000,00 €
2017	25 000,00 €

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	30 806,00 €
2015	Accompagnement VAE renforcé	16 092,00 €
	Montant total	46 898,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16008009

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PDELC : SOUTIEN A LA FILIERE DES SERVICES A LA PERSONNE DANS L'ESSONNE VIA LA PLATEFORME SAP

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	152 357,00 €	16,41 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191002-400
19100203- Soutien aux projets de développement économique locaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DE L'EMPLOI CORBEIL ESSONNES EVRY
Adresse administrative : 14 RUE DU BOIS SAUVAGE 91000 EVRY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Michel BERNARD, Président

Date de publication au JO : 2 janvier 2007

N° SIRET : 49444394800034

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés
Rapport Cadre : CR86-07 du 27/09/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 17 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est sollicité pour la continuité du fonctionnement de la plateforme SAP créée depuis le 01/07/15 par la Maison de l'emploi de Corbeil-Essonnes/Evry.

Objectifs : accompagner les demandeurs et les entreprises des services à la personne en Essonne.

Cette plateforme a deux missions principales :

1. Structurer la filière SAP pour soutenir le développement des Organismes de Services à la Personne (OSP) en Essonne : par l'accompagnement individuel et collectif des dirigeants des structures privées et associatives, l'appui aux porteurs de projets et auto entrepreneurs.

2. Rapprocher l'offre et la demande d'emploi dans les SAP en Essonne : par l'anticipation des besoins et la facilitation des recrutements des Organismes de Services à la Personne et par le développement à l'accès à ces emplois (connaissance des besoins en formation, sécurisation des parcours des demandeurs d'emploi et des salariés).

Soutenues par deux autres axes de développement :

3. L'animation territoriale de ce secteur d'activité

4. La promotion et la valorisation de ce secteur d'activité, et plus particulièrement celle de ses métiers, en tension.

Contexte : soutenir le déploiement de la récente plateforme SAP de l'Essonne

La Région Ile-de-France soutient fortement le secteur des services à personne, afin notamment de favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Elle a ainsi contribué à la création de plates-formes départementales aux côtés de l'Etat (UT de la Direccte) et des conseils départementaux.

Dans l'Essonne, le nombre de structures SAP est estimé à 499 et en fort développement. Les besoins en emploi dans ce domaine y sont croissants. Mais ce secteur apparait comme peu structuré (multiplicité des petites structures, jeunes entreprises, chefs d'entreprise en reconversion) et soumis à de fortes évolutions législatives. Ses métiers, diversifiés, y sont en tension. Pourtant, la gamme des emplois proposés est susceptible d'intéresser les demandeurs d'emploi essonniens peu ou non qualifiés. Ils offrent des parcours professionnels à potentiel mais peu ou mal connus. Un accompagnement des demandeurs d'emploi afin de leur permettre de les découvrir et de s'y former (pré-qualification, qualification) est indispensable.
Le développement de ce secteur d'activités nécessite une coordination locale qui puisse faciliter la professionnalisation de ses acteurs et leur mise en réseau pour une plus grande efficacité, favoriser la rencontre de l'offre et de la demande d'emploi.
La Région a donc soutenu la création de la plateforme SAP de l'Essonne en juillet 2015.

Cette plateforme est portée par la Maison De l'Emploi (MDE) de Corbeil-Essonnes /Evry mais concerne tout le département.
Cette initiative s'articule avec l'action de L'URSAP (Union Régionale des Plateformes de Services A la Personne) et celle de la plateforme RH portée par la MDE.

Sur la base des travaux de préfiguration menés par la MDE en 2014, en lien avec l'URSAP, la première année du PDELC a contribué à la création de la plateforme : recrutement de la responsable en charge de son développement, constitution d'un fichier de contacts des structures et des acteurs institutionnels et socio-économiques du département, rencontres avec les structures , coopérations partenariales, définition de l'offre de services, conception d'une identité et d'un site internet, premiers accompagnements d'Organismes de Services à la Personne.

Description :

Axe 1 : Renforcer le développement des Organismes de Services à la Personne

Action 1 : appui aux dirigeants d'OSP

- accompagnement individuel : premières démarches, soutien dans la procédure autorisation /agrément /déclaration
- diagnostics auprès des adhérents

- Ateliers de formation spécifiques (évaluation, impact de la loi ASV etc…), ateliers d'information générale, en complémentarité avec la plateforme RH ,
- hot line juridique

Action 2 : appui aux porteurs de projets

- Informations sur le secteur d'activité et son cadre législatif
- orientation vers les structures d'aide à la création d'entreprises
- accompagnement de projet de structures existantes

Action 3 : appui aux auto-entrepreneurs

- Insertion sur le marché et pérennisation de l'activité

Axe 2 : soutenir le développement de l'emploi

Action 1 : appui des OSP pour les recrutements

- aide au "profilage" des candidats,
- sourcing de candidats,
- création d'une CVthèque,
- appui à l'organisation de recrutements collectifs (job datings).

Action 2 : appui aux prescripteurs (conseillers RSA départementaux , Pôle Emploi ,PLIE ; mission locales…)

-sensibilisation des prescripteurs aux métiers des SAP,
-formation et aide à l'orientation par les prescripteurs .

Action 3 : aide à l'accès à l'emploi et à la formation des candidats

- information collectives sur les métiers en tension des SAP,
- diffusion des offres d'emploi/job datings
- recensement des besoins de formation
- orientations de candidats potentiels vers des formations pré-qualifiante, qualifiante ou certifiante
- aide à l'orientation et à la préparation des candidats (passerelles entreprises PQT …)

Action 4 : professionnalisation et fidélisation des salariés

-ateliers de formation ou d'information pour prévenir les risques, sur les cœurs de métiers…
-orientation vers la reconversion

Axe 3 : promotion / valorisation

Plan de communication : informations collectives, développement d'un site internet

Axe 4 : animation territoriale

- fédération des adhérents par création d'un espace collaboratif et évènements
- partenariat avec l'URSAP, OPCA, les fédérations professionnelles

Moyens mis en œuvre :
Nombre d'ETP : 2.28

Responsable Plateforme : 1
Conseiller Sécurisation des parcours : 1 (à recruter)
Chargée de Mission transverse : 0.13
Direction MDE : 0.15

Prestataires extérieurs sollicités:
2 cabinets externes spécialisés dans l'accompagnement SAP
1 cabinet d'avocats spécialisé dans les SAP
Soutien de l'ARACT

Pilotage

- 1 comité de pilotage annuel
- Outils de suivis
- Collectif d'adhérents
- Bilan annuel

Indicateurs :
AXES
1. ACCOMPAGNEMENT :

Indicateur : Nombre de structures accompagnées /types d'action - Objectifs : 50
Indicateur : Typologie structures (entreprises, asso, ccas,effectifs ETP…) - Objectifs : Toucher l'ensemble des structures
Indicateur : Nombre d'ateliers et thématiques - Objectifs : 10
Indicateur : Nombre d'ateliers généralistes orientation PFSAP vers PFRH
Indicateur : Nombre d'autoentrepreneurs touchés - objectifs : 20
Indicateur : Nombre de porteurs de projet rencontrés - objectifs : 5
Indicateur : Nombre de diagnostics adhérents réalisés - objectifs :15.

2. SECURISATION DES PARCOURS :
Indicateur : Nombre d'informations collectives prescripteurs - objectifs : 3
Indicateur : Nombre de conseillers prescripteurs sensibilisés /catégories (conseillers emploi, RSA …) - objectifs entre 10 et 15
Indicateur : Nombre d'informations collectives auprès des demandeurs d'emploi - objectifs : 4
Indicateur : Nombre de demandeurs d'emploi touchés - objectifs : 80
Indicateur : Nombre de demandeurs inscrits sur le dispositif sécurisation (sourcing) - objectifs entre 20 et 25
Indicateur : Nombre de sourcing extérieurs - objectifs : 30
Indicateur : Nombre d'offres d'emploi
Indicateur : Nombre d'offres pourvues
Indicateur : Nombre d'actions mutualisées salariés (URSAP) et Nombre de salariés

3. PROMOTION /VALORISATION :
Indicateur : Nombre de rencontres acteurs - objectifs : 2
Indicateur : Nombre de demandes d'information spontanées
Indicateur : Nombre de visites sur le site internet
Indicateur : Type pages visitée/ consultation adhérents

4. ANIMATION TERRITORIALE :
Indicateur : Nombre d'adhérents - objectifs : 30
Indicateur : Nombre rencontres Ursap
Indicateur : Nombre de coopérations et partenariats aboutis

Intérêt régional :
- structuration d'une offre de services dédiée aux organismes de services à la personne dans les 8 départements d'Ile-de-France
- appui au recrutement et à la sécurisation des parcours dans la filière SAP
- consolidation du modèle économique des organismes SAP

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires ou un alternant.

Public(s) cible(s) :
Employeurs OSP ; Salariés ; Demandeurs d'emploi ; Particuliers employeurs ; prescripteurs de formation.

Détail du calcul de la subvention :
Au titre du PDELC, le niveau d'intervention est plafonné à 50% des dépenses éligibles dans une limite de 50 000€ par an. Dans le cas présent, le coût global de cette opération est de 236 489 € et les dépenses éligibles s'élèvent à 152 357 €. Un financement est demandé à hauteur de 25 000 €, soit 16,41 % du montant total de la base subventionnable. Il s'agit de la deuxième année de mise en œuvre du PDELC.

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges du personnel	117 687,00	77,24 %
Communication / Promotion	7 000,00	4,59 %
Prestations extérieures	27 670,00	18,16 %
Total	152 357,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	25 000,00	16,41%
Communauté d'agglomération Grand Paris Sud	20 357,00	13,36 %
Etat (CPO MDE)	57 000,00	37,41 %
APP DIRECCTE	50 000,00	32,82 %
Total	152 357,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	50 000,00 €
2014	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	50 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	59 688,00 €
2015	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	50 000,00 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	35 000,00 €
2016	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	50 000,00 €
	Montant total	294 688,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003972

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PDELC : SOUTIEN A LA FILIERE DES SERVICES A LA PERSONNE DANS LE VAL D'OISE PAR LA CREATION D'UNE PLATEFORME SAP

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	72 498,13 €	34,48 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191002-400
19100203- Soutien aux projets de développement économique locaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEEVO MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE
Adresse administrative : LE PARC DU CHATEAU 95380 LOUVRES
Statut Juridique : Association
Représentant :

Date de publication au JO : 21 avril 2007

N° SIRET : 49828012200017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés
Rapport Cadre : CR86-07 du 27/09/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est sollicité pour permettre la prise en compte des dépenses liées à la préfiguration de la plateforme SAP engagées depuis le 01/01/16 par la Maison de l'emploi de l'Est du Val d'Oise.

Objectifs : Structurer la filière des services à la personne dans le Val d'Oise
L'action présentée concerne la mise en place d'une plateforme SAP dans le Val d'Oise.
Cette plateforme aura principalement deux missions :

1. Structurer la filière SAP pour accompagner le développement des Organismes de Services à la Personne (OSP)
2. Anticiper et accompagner les besoins de recrutements et en politique RH des Organismes de Services à la Personne (OSP)

Contexte :
La Région Ile-de-France soutient fortement le secteur des services à personne, afin notamment de favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi.
Elle a ainsi contribué à la création de plates-formes départementales, aux côtés de l'Etat (UT de la Direccte) et des conseils départementaux.

Dans le Val d'Oise, le nombre de structures SAP est estimé à 511.

La création d'une plateforme SAP portée par la M2E95 doit permettre de déployer une offre d'accompagnement globale en direction des organismes de services à la personne, des salariés et des demandeurs d'emploi. Elle dotera le Val d'Oise d'un outil professionnel sur le modèle des plateformes déjà créées dans la plupart des départements franciliens.

Cette initiative de la M2E95 sera articulée avec l'action du GIDAD (Groupe Intercommunal pour le Développement de l'Aide à Domicile) auprès des associations d'aide à domicile mais s'appuiera aussi sur les plateformes RH existantes dans le 95.

Description :

Axe 1 : Structurer la filière SAP pour accompagner le développement des OSP

Action 1 : Animation des réseaux concourant au développement de la branche
- Suivi du plan d'actions et coordination des différents partenaires

Action 2 : Développement et soutien à la filière
- Création d'un "pôle ressources départemental" SAP

Ingénierie et construction d'une boite à outils SAP (fond documentaire, permanences téléphoniques, diagnostics RH avec les plateformes RH, etc)
Déploiement d'une offre juridique SAP réservée aux adhérents de l'URSAP (hotline juridique, newsletter mensuelle)

- Organisation d'actions collectives mutualisées en appui à la compétitivité économique, organisationnelle et sociale des OSP

Action 3 : Promotion de la filière
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication

Axe 2 : Anticiper et accompagner les besoins de recrutements et en politique RH des OSP

Action 1 : Appui au recrutement
Aide au "profilage" des candidats, création d'une CVthèque, appui à l'organisation de recrutements collectifs.

Action 2 : Formation demandeurs d'emploi et allocataires RSA
Mise en place d'un parcours de formation à visée d'insertion professionnelle (DE, RSA…)

Indicateurs:

- Nombre de structures SAP sensibilisés et nombre d'adhésions à la plateforme ;
- Nombre d'entreprises SAP ayant participé aux réunions/événements thématiques ;
- Nombre d'actions/événements (forums / rencontres…) organisés;
- Nombre de personnes accueillies et informées dans les réunions collectives ;

Moyens mis en œuvre :
- Un responsable de projet SAP: 1 ETP

- Un assistant : 0,5 ETP
- Gestion administrative et financière, représentation, management : 0,13 ETP

Articulation avec les partenaires opérationnels :
La M2E95 signera une convention avec le GIDAD et les 3 plateformes RH du Val d'Oise afin d'articuler les interventions de chaque structure et de prévoir les modalités de suivi de la plateforme SAP.

Intérêt régional :
- structuration d'une offre de services dédiée aux organismes de services à la personne dans les 8 départements d'Ile-de-France
- appui au recrutement et à la sécurisation des parcours dans la filière SAP
- consolidation du modèle économique des organismes SAP
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires ou un alternants.

Public(s) cible(s) :
Employeurs OSP ; Salariés ; Demandeurs d'emploi ; Particuliers employeurs.

Détail du calcul de la subvention :
Au titre du PDELC, le niveau d'intervention est plafonné à 50% des dépenses éligibles dans une limite de 50 000€ par an. Dans le cas présent, le coût global de cette opération est de 102 549,29 € et les dépenses éligibles s'élèvent à 72 498,13€. Un financement est demandé à hauteur de 25 000 €, soit 34,48% du montant total de la base subventionnable.

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Services extérieurs	6 300,00	8,69%
Rémunération des personnels	60 448,22	83,38%
Autres services extérieurs	2 200,00	3,03%
Impôts et taxes	3 549,91	4,90%
Total	72 498,13	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat	40 873,13	56,38%
Région	25 000,00	34,48%
Cotisations, dons manuels ou legs	6 625,00	9,14%
Total	72 498,13	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	150 000,00 €
2013	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	46 175,74 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	2 000,00 €
2014	Passerelles entreprises	140 286,87 €
2014	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	46 175,74 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	8 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	212 904,00 €
2015	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	46 175,74 €
2016	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	46 175,74 €
	Montant total	697 893,83 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007117

Commission permanente du 16 Novembre 2016

Objet : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE DES SERVICES A LA PERSONNE EN SEINE-ET-MARNE : CONFORTER LA PLATEFORME DEPARTEMENTALE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	163 406,73 €	13,46 %	22 000,00 €
	Montant Total de la subvention		22 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-400
19101201- Accompagnement dans l'emploi

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE SENART (MDEF)
Adresse administrative : 462 RUE BENJAMIN DELESSERT 77550 MOISSY-CRAMAYEL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Eric BAREILLE, Président

Date de publication au JO : 12 février 1992

N° SIRET : 38830264800026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire
Rapport Cadre : CR06-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : dans l'objectif de poursuivre les actions engagées dans le Pacte au titre de la 1ere année et ainsi de ne pas interrompre la dynamique engagée avec l'ensemble des acteurs et des structures des services à la personne impliquées dans la démarche.

Objectif : soutenir l'emploi et le développement des structures des services à la personne en Seine et Marne

Pour cela il s'agit de :
Soutenir et déployer le développement de la filière des services à la personne en s'appuyant sur l'outil plateforme des services à la personne, SAP 77 qui vise à :
- Professionnaliser, accompagner le développement des structures et anticiper les évolutions du secteur des services à la personne,

- Animer, fédérer et promouvoir les professionnels des SAP.

Cet outil « plateforme SAP 77 » permet de :
- s'informer de l'actualité et renforcer ses connaissances du tissu local SAP (via un site internet et une newsletter),
- actualiser ses connaissances et ses champs de compétences (ateliers thématiques et d'échanges de pratiques),
- promouvoir son activité auprès du public et des professionnels du secteur (actions collectives de promotion),
- informer et faciliter l'accès à l'emploi des demandeurs d'emplois (action de sensibilisation sur la représentation des métiers en lien avec Pole emploi et les missions locales, salons de l'emploi…)
- créer et consolider son activité (mise en relation avec le réseau d'acteurs de la création d'entreprise ; projets de coopération et de mutualisation en lien avec l'URSAP),
- accéder à une offre de formation adaptée et mutualisable pour les salariés,
- se professionnaliser en matière de recrutement RH et faciliter ses recrutements (en lien avec Pôle emploi et le dispositif Plateforme RH),

Contexte :

Cette action s'inscrit dans le plan d'action du Pacte de Sénart et Melun Val de Seine (Pacte 2) au titre de son Axe III « Renforcer l'adéquation entre la demande et l'offre d'emplois » qui a pour finalité de poursuivre la démarche de GPECT et de mener les actions spécifiques nécessaires au développement de certaines filières. Il s'agit d'engager la 2ème année de réalisation.

Le territoire de la Seine-et-Marne compte 698 structures de services à la personne (recensement 2015) dont presque la moitié est constituée de structures publiques et privés qui regroupent 9554 salariés. Pour le territoire de Sénart et Melun Val de Seine, ce secteur d'activités représente le 2ème secteur le plus pourvoyeur d'offres d'emplois après le secteur des commerces et de la grande distribution (diagnostic 2010). Avec un ratio de 2,4 demandeurs d'emploi pour une offre d'emploi (source Pôle emploi sept. 2010), le domaine des SAP s'avère relativement riche en opportunités notamment pour les publics en insertion. Or Il s'agit d'un secteur peu organisé qui requière plus de visibilité, de professionnalisation des structures, de fidélisation de ses salariés ainsi qu'une diversification de l'offre de services. L'entrée en vigueur de la loi de 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement renforce cette priorité d'accompagnement à domicile et la nécessité de mieux adapter l'offre à la demande d'emploi.

Une 1ère étape de mise en réseau et de structuration des professionnels de ce secteur engagé dans le Pacte 1 a permis de mobiliser et fédérer 40% des structures du territoire du Pacte de Sénart/Melun Val de Seine au sein d'une plateforme dénommée « plateforme SAP 77 » et de déployer/mutualiser ses actions sur le sud 77 (Pacte Sud 77). La poursuite de cette action SAP dans le cadre du renouvellement du Pacte de Sénart/Melun Val de Seine (2014-2017), a permis de poursuivre cette démarche de professionnalisation et de structuration tout en permettant à des territoires ayant les mêmes besoins et non couverts de pouvoir bénéficier de cet outil plateforme SAP notamment le secteur du Nord-Est 77 (Pacte NE77).

Descriptif de l'action :
Axe 1 : Professionnaliser, accompagner le développement des structures et anticiper les évolutions du secteur des services à la personne
Objectifs :
• Améliorer la visibilité et la lisibilité du secteur pour les acteurs économiques, les demandeurs d'emploi et le public utilisateur,
• Recueillir, diffuser et partager des données sur le secteur SAP pour anticiper ses évolutions du marché de demain.
• Fédérer les acteurs des services à la personne au sein d'un réseau de professionnels afin de faciliter la

structuration du secteur des SAP et de susciter les collaborations et les mutualisations
Actions :
- Action 1-1 : développement et animation de la plateforme SAP 77
- Action 1-2 : développement d'outils de communication et d'information dont:
  - ⇨ outil d'information internet : le site SAP 77
  - ⇨ actions de promotion de la filière (newsletter, forum…)

Axe 2 : Professionnaliser, accompagner le développement des structures et anticiper les évolutions du secteur des services à la personne
Objectifs :
• accompagner individuellement et collectivement les dirigeants dans le développement de leur structure (RH, GPEC, Stratégie et financier…)
• sécuriser les parcours professionnels des salariés de la filière et favoriser la fidélisation des salariés,
• améliorer les conditions de travail et la prévention des risques professionnels
• informer/orienter les futurs professionnels et valoriser les métiers à domicile
• faciliter l'intégration dans l'emploi des demandeurs d'emploi
Actions :
- Action 2-1 : Elaboration et mise en œuvre d'une offre de formation adaptée et de sécurisation des parcours
- Action 2-2 : Sensibilisation et accompagnement des structures SAP à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et à l'amélioration des conditions de travail

Moyens mis en œuvre :
2,95 ETP d'Animateur et appuis complémentaires (postes assistant, communication, psychologue du travail et responsable service)
Actions de communication / promotion et recours à des prestations extérieures pour l'appui à des études complémentaires.

Intérêt régional :
- Structuration de la filière et développement de l'emploi sur ce territoire et sur les territoires voisins
- mutualisation et impact à l'échelle du département de Seine-et-Marne
- Participation à la réussite des Pactes
- Appui au développement solidaire des territoires.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Structures/Entreprises des services à la personne, acteurs de l'emploi/formation/insertion, salariés et demandeurs d'emploi.

Détail du calcul de la subvention :
Au titre de l'action complémentaire, le niveau d'intervention est plafonné à 50% des dépenses dans une limite de 75 000 euros pour trois ans. Dans le cas présent, le coût global éligible de cette opération est de 163 406,73 € et un financement est demandé à hauteur de 22 000 €, soit 13,46 % du coût total de l'action.

Localisation géographique : SEINE ET MARNE ; Périmètre du Pacte de Sénart et Melun Val de Seine (CA Grand Paris Sud et CA Melun Val de Seine)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : du 1er mai 2016 au 30 avril 2017
Cout total prévisionnel: 205 333,42 €
Cout éligible : 163 406,73 € (hors charges indirectes de fonctionnement)

Dépenses éligibles (€)		
Libellé	Montant	%
Animation (salaires et traitement)	146 666,73	89,76%
Frais de fonctionnement (frais de déplacement et de mission, abonnement téléphone portable)	1 000,00	0,61%
Prestations extérieures (appui ingénierie, salons, actualisation site internet)	15 740,00	9,63%
Total	163 406,73	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Agglomération Grand Paris Sud	14 000,00	8,57%
Région	22 000,00	13,46%
FSE	63 787,72	39,04%
ETAT (CPO MDE)	29 735,68	18,20%
Direccte UT77	8 333,33	5,10%
ETAT (Plan de revitalisation)	14 583,33	8,92%
Conseil départemental	6 666,67	4,08%
Adhésion plateforme	4 300,00	2,63%
Total	163 406,73	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	22 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	13 820,00 €
2013	Développeurs de l'apprentissage	22 500,00 €
2013	Egalité femmes-hommes	17 700,00 €
2013	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	60 000,00 €
2013	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	50 000,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	6 500,00 €
2013	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	47 013,00 €
2013	Soutien régional en faveur des Groupements de Créateurs Franciliens et de l'ANGC	73 828,00 €
2014	Développeurs de l'apprentissage	47 197,45 €
2014	Egalité professionnel entre les femmes et les hommes	15 460,00 €
2014	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	60 000,00 €
2014	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	50 000,00 €
2014	Soutien aux points d'accueil à la création et au développement d'entreprise - PACE	15 000,00 €
2014	Soutien aux points d'accueil création et développement d'entreprise – labellisation PACE+	30 000,00 €

2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	7 000,00 €
2014	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	65 435,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	52 500,00 €
2014	Soutien régional en faveur des Groupements de Créateurs Franciliens et de l'ANGC	52 500,00 €
2015	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2015	Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	23 233,50 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	104 495,48 €
2015	Développeurs de l'apprentissage	50 000,00 €
2015	Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CR46-14)	10 000,00 €
2015	Lutte contre les discriminations dans la formation et l'emploi (CR46-14)	12 475,00 €
2015	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	60 000,00 €
2015	Soutien aux points d'accueil à la création et au développement d'entreprise - PACE	15 000,00 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	7 000,00 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	55 600,00 €
2015	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France (CR46-14)	32 500,00 €
2015	Soutien régional en faveur des Groupements de Créateurs Franciliens et de l'ANGC	60 000,00 €
2016	Développeurs de l'apprentissage	50 000,00 €
2016	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	60 000,00 €
2016	Soutien aux points d'accueil création et développement d'entreprise – labellisation PACE+	25 000,00 €
	Montant total	1 276 757,43 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005112

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE DES SERVICES A LA PERSONNE EN SEINE-ET-MARNE : DEPLOIEMENT DE LA PLATEFORME SEINE-ET-MARNAISE SUR LE TERRITOIRE DU PACTE NE77

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	36 000,00 €	41,67 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-400
19101201- Accompagnement dans l'emploi

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU NORD EST 77
Adresse administrative : 12 BOULEVARD JEAN ROSE
77105 MEAUX CEDEX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-François COPE, Député-maire de Meaux

Date de publication au JO : 14 avril 2007

N° SIRET : 49789232300039

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire
Rapport Cadre : CR06-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : dans l'objectif de ne pas interrompre la dynamique engagée avec l'ensemble des entreprises SAP et des acteurs de l'emploi et de l'insertion impliqués depuis un an dans la phase préalable de cadrage et construction de l'action.

Objectifs : aider à la structuration de la filière des services à la personne dans le nord Seine et Marne
Cette action s'inscrit dans le plan d'action du Pacte du Nord-Est 77 et de son Axe II « Favoriser l'émergence de filières porteuses d'emploi et d'attractivité pour le Nord Est Seine-et-Marnais» visant à conforter trois secteurs d'activités (tourisme, services à la personne, industrie) en raison de leur potentiel d'emploi, d'insertion et de développement économique pour le territoire.

Avec un ratio de 2,4 demandeurs d'emploi pour une offre d'emploi (source Pôle emploi sept. 2010), le domaine des services à la personne (SAP) est relativement riche en opportunités d'emplois notamment pour les publics en insertion. Néanmoins, il s'agit d'un secteur peu organisé qui requière plus de visibilité, de professionnalisation des structures, de fidélisation de ses salariés ainsi qu'une diversification de l'offre de services.

Contexte
Regroupé au sein d'un bassin de 200 000 habitants (15,5% de la population seine-et-marnaise) et de quatre villes centres (Meaux, Coulommiers, La-Ferté-sous-Jouarre, La-Ferté-Gaucher), les 9 intercommunalités du territoire du Pacte Nord Est 77 concentrent 10 % des structures SAP de la Seine-et-Marne (63 structures – 819 salariés) dont 45 entreprises privées et 15 associations. Au regard du nombre d'offres d'emplois générés en 2014 (126 postes), du fort turn-over, de la baisse constante de l'indice de jeunesse depuis 1990 et du vieillissement de la population, les acteurs territoriaux ont identifié le secteur des SAP comme un axe prioritaire à conforter et développer pour sa capacité à générer de l'emploi localement et à faciliter l'accès à des publics de faibles niveaux de qualification. Cela nécessite de renforcer l'articulation et la mise en œuvre d'actions coordonnées entre les entreprises des services à la personne, les acteurs de l'emploi et de la formation afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins et de sécuriser les parcours vers l'emploi.

Pour cela il s'agit :
1- Structurer et professionnaliser le secteur des SAP pour une réponse de qualité, plus adaptée aux besoins qui nécessite de:
   - ⇨ Fédérer l'ensemble des structures SAP du NE77 au sein d'un réseau afin de faciliter et garantir la mise en œuvre d'un plan d'action partagé
   - ⇨ Renforcer et optimiser les compétences des dirigeants des entreprises SAP notamment sur le volet RH (en lien avec l'action plateforme RH du Pacte)
   - ⇨ Sécuriser le parcours d'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi

2- Améliorer la visibilité et la lisibilité du secteur pour les acteurs économiques, les demandeurs d'emploi et le public utilisateur

Moyens mis en œuvre :
S'appuyant sur une action similaire engagée il y a trois ans sur le territoire de Sénart/Melun et le Sud 77 dans le cadre de la démarche Pacte, la Maison de l'emploi et de la formation du Nord Est 77 en partenariat avec les acteurs de l'économie, de l'emploi et de la formation/insertion du territoire ont décidé de s'appuyer sur cette expérience et les outils mis en œuvre dans un objectif de mutualisation et de cohérence à l'échelle départementale.

Il s'agit ainsi de déployer les moyens et les outils de la plateforme SAP implantée à Sénart (plateforme SAP77) sur le territoire du Nord Est 77 tout en les adaptant aux spécificités nord seine-et-marnaises. Ce déploiement s'effectuera sous la forme d'une convention de mise à disposition entre les deux Maisons de l'emploi et de la formation et en conformité avec l'objectif de la MDEF de Sénart de déploiement de la Plateforme SAP 77 sur le département de Seine-et-Marne. Cette action de déploiement à l'échelle du Nord Est 77 est conduite en partenariat avec le Département de la Seine-et-Marne, la Direccte UT77 et l'Union Régionale des Services à la Personnes (URSAP) qui regroupe toutes les plateformes SAP de l'Ile de France.

Intérêt régional :
- Structuration de la filière SAP et développement de l'emploi sur ce territoire
- Mutualisation et impact à l'échelle du département de Seine-et-Marne
- Participation à la réussite des Pactes

- Appui au développement solidaire des territoires.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou un alternant.

Public(s) cible(s) :
Structures/Entreprises des services à la personne, acteurs de l'emploi/formation/insertion, salariés et demandeurs d'emploi.

Indicateurs d'évaluation :
- Nombre de structures SAP sensibilisés et nombre d'adhésions à la plateforme SAP77
- Nombre et types d'outils déployés pour le NE77 à partir de la plateforme SAP 77
- Recensement des besoins des entreprises et mise en œuvre d'un programme d'action adapté
- Conception et mise en œuvre d'un programme de communication à destination des prescripteurs et public et nombre de participants

Détail du calcul de la subvention :
Au titre de l'action complémentaire, le niveau d'intervention est plafonné à 50% des dépenses éligibles dans une limite de 75 000 euros pour trois ans. Dans le cas présent, le coût global de cette opération est de 36 000 € et un financement est demandé à hauteur de 15 000 €, soit 41,67 %.

Localisation géographique : SEINE-ET-MARNE
Territoire du Pacte Nord Est 77 comprenant :
- CC DU PAYS FERTOIS
- CC PAYS DE L'OURCQ
- CC MONTS DE LA GOELE
- CC PAYS CRECOIS
- CC LA BRIE DES MOULINS
- CA PAYS DE MEAUX
- CC DU PAYS DE COULOMMIERS
- CC COEUR DE LA BRIE
- CC BRIE DES MORIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016
1er février 2016 au 31 janvier 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise à disposition de moyens et d'outils de la MDEF Sénart pour le déploiement sur le NE77	31 000,00	86,11%
Frais de fonctionnement MDEF NE77	5 000,00	13,89%
Total	36 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	15 000,00	41,67%
ETAT (CPO MDE NE77)	5 000,00	13,89%
FSE (MDEF Sénart)	16 000,00	44.44%
Total	36 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	60 000,00 €
2013	Programme LEONARDO	17 940,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	5 000,00 €
2014	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	60 000,00 €
2015	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	60 000,00 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	25 000,00 €
2016	Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	30 000,00 €
2016	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	60 000,00 €
	Montant total	317 940,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-524

DU 16 Novembre 2016

FINANCEMENT DU POLE D'INNOVATION DEDIE AUX CREATEURS D'ENTREPRISES : LE LIBERTE LIVING LAB A PARIS (75) PAR LA SAS PLAYER IN PARIS

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-France

VU Le Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

VU Le règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

VU Le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et notamment son article 56 ;

VU le régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020 ;

VU La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe) ;

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération n° CR 61-11 du 23 juin 2011 relative à l'adoption de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation ;

VU La délibération n° CR 37-12 du 28 juin 2012 relative à la refonte des dispositifs relatifs à l'immobilier d'entreprises et aux ZAE/écopôles ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n°CP 16-457 du 21 septembre 2016 portant cofinancement de pôle d'innovation dédiés aux créateurs d'entreprises, et en particulier la convention-type annexée ;

VU La délibération n°2016 DAE 359 du 28 septembre 2016 du Conseil de Paris autorisant la signature d'une convention de financement du Liberté Living Lab ;

VU Le budget de la région d'Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-524 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la Commission Développement économique, Emploi et Innovation ;

VU L'avis de la commission des finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer, au titre du dispositif dédié au parcours résidentiel du créateur d'entreprises innovantes, au financement de la création du Liberté Living Lab pour un montant maximum prévisionnel de 260 121€.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à la convention-type jointe en annexe de la délibération n°16-457 du 21 septembre 2016, et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 260 121 € disponible sur le Chapitre budgétaire 909 « Action économique », Code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », Programme HP 91-002 « Appui au développement économique des territoires », Action 19100201 « Immobilier d'entreprises », du budget 2016.

Article 2 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions aux bénéficiaires à compter des dates de démarrage des projets par dérogation à l'article 17 du règlement budgétaire et financier.

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date de la demande de subvention	Date prévisionnelle de démarrage	Démarrage anticipé
16014147	CREATION DU LIBERTE LIVING LAB A PARIS	SAS PLAYER IN PARIS	01/05/2016	01/05/2016	OUI

Article 3 :

Autorise la Présidente du Conseil régional à signer la convention ci-jointe en annexe 3 de la présente délibération avec la Ville de Paris autorisant la Région à soutenir la création du Liberté Living Lab et déterminant les conditions de ce soutien.

La Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXES A LA DELIBERATION

ANNEXE 1 : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-524	Budget	2016

Chapitre	**909 - Action économique**
Code fonctionnel	**91 - Interventions économiques transversales**
Programme	**191002 - Appui au développement économique des territoires**
Action	**19100201 - Immobilier d'entreprises**

Dispositif : N° 00000254 - Soutien à l'immobilier d'entreprises

Dossier	16014147 - CREATION DU LIBERTE LIVING LAB A PARIS			
Bénéficiaire	P0035116 - PLAYER IN PARIS			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	260 121,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 040 486,66 €	HT	25 %	260 121,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000254 - Soutien à l'immobilier d'entreprises	260 121,00 €

Total sur l'imputation 909 - 91 - 191002 - 19100201	260 121,00 €

ANNEXE 2 : FICHE-PROJET

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014147

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION DU LIBERTE LIVING LAB A PARIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'immobilier d'entreprises	1 040 486,66 €	25,00 %	260 121,00 €
	Montant Total de la subvention		260 121,00 €

Imputation budgétaire : 909-91-20422-191002-400
19100201- Immobilier d'entreprises

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLAYER IN PARIS
Adresse administrative : 16 RUE DU CAIRE
75002 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 81072772700010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'immobilier d'entreprises
Rapport Cadre : CR37-12 du 28/06/2012

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.40391 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 octobre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Travaux prévus sur une durée courte pour permettre une ouverture au cours du dernier trimestre 2016.

Objectifs :
Le Liberté Living Lab est un lieu hybride d'échange destiné à rassembler autour de ses différentes fonctions des entrepreneurs, des acteurs publics, des chercheurs, des artistes afin de répondre de manière innovante à des enjeux sociétaux.

Le modèle est basé sur un profilage multiculturel des profils accueillis favorisant les échanges compétences et la fertilisation croisée des projets.

La fonction principale est celle de l'hébergement et de l'accompagnement de projets et d'entreprises

innovantes au sein d'un incubateur en espaces ouverts.

Description :
Le projet se développe sur 1600m² dans immeuble du 2ème arrondissement de Paris.
Les espaces bureaux destinés à l'accueil des entreprises représentent une surface totale de 1000m² où seront répartis près de 250 postes de travail, soit environ 80 entreprises.

Les autres espaces se répartissent autour des fonctions suivantes :
- Ateliers
- Espaces de convivialité
- Espace polyvalent dédié notamment à des expositions
- Fablab
- Espace de documentation

Moyens mis en œuvre :
Un appel à candidature est ouvert de manière continue pour permettre aux porteurs de projet d'intégrer l'incubateur.

Un programme de soutien aux jeunes entreprises innovantes sous la forme d'un accompagnement sur mesure est ainsi proposé afin de permettre une accélération de leur croissance, avec des objectifs de création d'emploi ou d'amélioration de l'impact sociétal du projet.

L'hébergement au sein du Liberté Living Lab est accessible sur des postes fixes ou nomades.
Les accès aux différentes fonctions du lieu sont libres.

Des échanges réguliers ont lieu avec le collectif d'entrepreneurs en résidence et l'ensemble du réseau de mentors et d'experts du Liberté Living Lab, et des connexions sont organisées avec des grands groupes afin de favoriser la création de business.
Ces échanges ont lieu de manière bilatérale ou sont créés à l'occasion d'évènements (conférences, ateliers, expositions…) ouverts à l'écosystème du lieu.

En outre un fonds de dotation est créé pour accompagner les jeunes entreprises dans le développement de leur croissance.

Intérêt régional :
Développement d'une nouvelle forme de lieu hybride destiné à développer des projets répondant à des enjeux sociétaux et à fort potentiel de création d'emplois.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Entreprises et porteurs de projets innovants sur des thématiques sociétales telles que développement social, éducation, travail, civic tech, sciences et tech, smart city.

Les innovations de rupture avec un fort potentiel de création de valeur et d'internationalisation sont privilégiées.

Localisation géographique :

- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
architecte (non retenu)	75 920,00	4,63%
diagnostics et études (non retenus)	48 030,00	2,93%
design mobilier (non retenu)	200 000,00	12,19%
démolition maconnerie (non retenu)	189 754,63	11,57%
signalétique (non retenu)	29 037,50	1,77%
désamiantage	12 500,00	0,76%
travaux structures	107 384,06	6,55%
platrerie/peinture/flocage	208 909,40	12,74%
vitrerie/serrurerie	100 340,00	6,12%
revetements de sols	96 360,80	5,88%
électricité	211 649,41	12,90%
plomberie	219 510,00	13,38%
ascenseur/elevateurs	25 292,05	1,54%
menuiseries	53 290,94	3,25%
sondage	5 250,00	0,32%
internet et réseaux (non retenu)	56 853,00	3,47%
Total	1 640 081,79	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	260 121,00	15,86%
Player in Paris	1 152 000,00	70,24%
Autres financements	227 960,79	13,90%
Total	1 640 081,79	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	260 121,00 €

ANNEXE 3 : CONVENTION VILLE DE PARIS POUR LE SOUTIEN DU PROJET LIBERTE LIVING LAB A PARIS

CONVENTION AUTORISANT LA REGION A ATTRIBUER UNE AIDE EN IMMOBILIER D'ENTREPRISES A LA SAS PLAYER LIB POUR LA CREATION DU LIBERTE LIVING LAB

VU Le Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

VU Le règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

VU Le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et notamment son article 56 ;

VU le régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020 ;

VU La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM)

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment l'article L.1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

En vertu de la délibération n° 2016 DAE 359

Entre

La Ville De Paris dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville 75004 PARIS,

représentée par la Maire de Paris, Madame Anne HIDALGO

ci-après dénommée «LA VILLE DE PARIS»

d'une part,

ET

La Région Ile de France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,

représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,

ci-après dénommée «LA RÉGION»

d'autre part

PREAMBULE :

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015 a eu pour effet de modifier le cadre d'intervention des collectivités territoriales.

Cette loi prévoit notamment une reconfiguration de l'intervention des collectivités territoriales dans le domaine du développement économique, dont les aides liées à l'immobilier d'entreprise régies par l'article L.1511-3 qui constituent des aides attribuées par les communes.

De fait, cette évolution législative rend nécessaire pour toute intervention de la Région Ile-de-France au titre de l'immobilier d'entreprises, un conventionnement préalable avec la Ville de Paris pour l'y autoriser.

Afin d'assurer la lisibilité et la sécurité juridique de l'intervention de la Région Ile-de-France en soutien à la SAS Player in Paris au titre de l'immobilier d'entreprises, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention a pour objet d'autoriser la Région Ile-de-France à attribuer une aide au titre de l'immobilier d'entreprises à la SAS Player in Paris, en conformité avec l'article L.1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en soutien au Liberté Living Lab.

Ce projet consiste en un espace hybride de travail de 1600 m², métissage original d'un incubateur, d'un accélérateur d'entreprises et d'un co-working, hébergeant des acteurs du numérique spécialisés dans l'innovation civique et sociale.

Les espaces bureaux destinés à l'accueil des entreprises représentent une surface totale de 1000m² où seront répartis près de 250 postes de travail, soit environ 80 entreprises.

Les autres espaces se répartissent autour des fonctions suivantes :
- Ateliers
- Espaces de convivialité
- Espace polyvalent dédié notamment à des expositions
- Fablab
- Espace de documentation

C'est un lieu pluridisciplinaire accueillant à la fois des start-ups, des media et de grands comptes. Il a pour vocation de créer un pôle d'innovation d'excellence, de contribuer à l'émergence de nouveaux projets et d'accompagner la transformation de grands groupes dans le domaine de l'innovation sociétale.

ARTICLE 2 : DÉFINITION DE L'AIDE

L'attribution de l'aide Régionale sera soumise au vote de la Commission Permanente de novembre 2016 et attribuée sur l'exercice 2016, pour un montant de 260 121 €, ce qui représente une part de 15.8% sur un coût total du projet de 1 640 081.79, dont 1 152 000 € (70.24 %) directement portés par la SAS Player in Paris et 227 960.79 € (13.9 %) par d'autres financeurs.

Les conditions de versement et d'attribution de cette aide sont décrites dans le projet de convention entre la Région Ile-de-France et le bénéficiaire SAS Player in Paris, texte joint en annexe.

ARTICLE 3 : LES OBLIGATIONS DE LA REGION

La Région Ile-de-France s'engage à respecter le projet de convention avec le bénéficiaire de l'aide joint en annexe ainsi que le montant maximal de la subvention de 260 121 euros.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE LA VILLE DE PARIS

La Ville de Paris s'engage à informer la Région Ile-de-France de toutes modifications intervenues dans les règlements d'interventions concernés.

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature. Elle prend fin une fois expirée la période d'affectation des biens subventionnés par la Région Ile-de-France, ou le cas échéant par application des règles de caducité de la subvention prévu dans le projet de convention entre la Région Ile-de-France et le bénéficiaire.

ARTICLE 6 : REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges éventuels qui ne peuvent recevoir de solution amiable sont déférés au Tribunal Administratif de Paris.

ARTICLE 7 : LA MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature sera autorisée par l'assemblée délibérante régionale et le Conseil de Paris.

ARTICLE 8 : LES PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles ne comprennent que cette convention et son annexe (le projet de convention entre la Région Ile-de-France et le bénéficiaire).

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le.....

Pour La Ville de Paris, La Maire de Paris	Pour la Région, la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France,
Anne HIDALGO	**Valérie PECRESSE**

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 17/11/2016
- Date de réception en préfecture: 17/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-525

DU 16 NOVEMBRE 2016

L'AIDE AU RECRUTEMENT VERSEE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS POUR 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'Education ;

VU Le livre II de la 6ème partie du Code du Travail ;

VU La loi n° 2002-276 modifiée du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité et notamment son article 107 ;

VU La loi de finances n° 2002-1575 du 30 décembre 2002 et notamment son article 134 ;

VU La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales et notamment ses articles 8 et 10 ;

VU la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 et notamment son article 140 ;

VU La délibération n° CR 87-11 du 7 avril 1987 relative à la politique régionale de formation professionnelle et d'apprentissage ;

VU La délibération n° CR 05-15 du 13 février 2015 relative à la création de l'aide au recrutement d'apprentis

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil régional à sa Commission permanente ;

VU La délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération CR 33-10 du 17 juin 2010,

VU La délibération n° CP 15-549 du 8 octobre 2015 relative à la convention entre la Région et l'ASP pour la gestion et le règlement des aides aux stagiaires, des prestations et subventions pour la formation professionnelle continue, le réseau d'accueil des Missions Locales, les Emplois-tremplin ; les dispositifs d'accès à l'apprentissage et de mobilité européenne et internationale, le versement des aides aux employeurs d'apprentis et le règlement des subventions PM'UP;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016;

VU Le rapport CP 16-525 présenté par madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la Commission de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage.

VU L'avis de la commission des finances.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Approuve le versement d'aides au recrutement d'apprentis correspondant à la campagne d'apprentissage 2015 par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Affecte un montant de 3 000 000 € pour ce versement. Ce montant sera prélevé sur le chapitre 931 « formation professionnelle et apprentissage », sous-fonction 12 « apprentissage », programme HP 12-004 (112004) « Indemnité Compensatrice forfaitaire versée aux employeurs d'apprentis», Action 11200401 « Indemnité Compensatrice forfaitaire versée aux employeurs d'apprentis » code nature 6552 « indemnité compensatrice forfaitaire versée aux employeurs d'apprentis » du budget 2016.

Article 2 :

Approuve les admissions en non-valeur proposées par le Comptable de la Région, Direction Régionale des Finances Publiques pour un montant de 4 041,77 € pour les primes aux employeurs d'apprentis correspondant au dispositif des primes versées aux employeurs d'apprentis dont le détail figure en annexe 2 à la présente délibération.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXES A LA DELIBERATION

ANNEXE 1 : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-525	Budget	2016

Chapitre	**931 - Formation professionnelle et apprentissage**
Code fonctionnel	**12 - Apprentissage**
Programme	**112004 - Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprenti-e-s**
Action	**11200401 - Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux employeurs d'apprenti-e-s**

Dispositif : N° 00000596 - Primes régionales versées aux employeurs d'apprentis

Dossier	16015540 - AIDE AU RECRUTEMENT VERSEE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS			
Bénéficiaire	R40958 - ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 000 000,00 €		Code nature	6552
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 000 000,00 €	TTC	100 %	3 000 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000596 - Primes régionales versées aux employeurs d'apprentis	3 000 000,00 €

Total sur l'imputation 931 - 12 - 112004 - 11200401	3 000 000,00 €

ANNEXE 2 : CREANCES A ADMETTRE EN NON-VALEUR

PRIME AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS – CAMPAGNES 2006 A 2008

TITRES DE RECETTES NON RECOUVRES – SOMMES A ADMETTRE EN NON VALEUR

IMPUTATION 931 12

TITRES	DEBITEURS	SOMMES PROPOSEES
1118/2011	J.A.K	2 500,00 €
879/2012	STE FRANCAISE DE REPARATIONS AUTOMOBILES	250,00 €
328/2012	SARL KLYMOBIL	666,67 €
827/2012	SARL MY FORMATION	625,00 €
1031/2012	SARL GET SOME PIZZA	0,10 €

MONTANT TOTAL : 4 041,77 €

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-548

Du 16 novembre 2016

AIDE REGIONALE A L'EVALUATION DES ENTREPRISES ARTISANALES
PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DES METIERS D'ART ET DE CREATION

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, notamment ses articles 107 et 108 ;

VU Le régime d'aides exempté n° SA.40453, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 ;

VU Le règlement UE n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité aux aides de minimis ;

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU La loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services ;

VU La loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

VU Le décret modifié n°2004-1165 du 2 novembre 2004 relatif aux chambres régionales de métiers et de l'artisanat ;

VU La délibération n°CR 61-11 du 23 juin 2011 approuvant la Stratégie Régionale de Développement Economique et de l'Innovation ;

VU La délibération n°CR 01-13 du 14 février 2013 relatif au cadre d'intervention régionale en faveur de l'artisanat, des métiers d'art et de création ;

VU La délibération n°CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens.

VU La délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier,

VU Les délibérations n°CP 13-303 du 4 avril 2013 et n°CP 16-115 du 18 mai 2016 relatives à la convention de soutien au dispositif régional d'aide à l'évaluation des entreprises artisanales,

VU Les délibérations n°CP 14-519 du 14 septembre 2014 relative au soutien au dispositif régional d'aide à l'évaluation des entreprises artisanales,

VU Le rapport CP 16-548 présenté par Madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

VU Le budget de la région d'Île-de-France pour 2016 ;

VU L'avis de la commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation ;

VU L'avis de la commission des finances

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Affectation de crédits destinés à financer les projets instruits dans le cadre de l'aide régionale à l'évaluation des entreprises artisanales

Décide de participer, au titre du dispositif d'aide régionale à l'évaluation des entreprises artisanales au financement des dossiers instruits au titre des années 2014, 2015 et 2016.

Affecte une autorisation d'engagement de 109 500 € prélevée le chapitre 939 « action économique » Code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services » Programme 194002 « Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art » Action 19400202 « Soutien à l'artisanat, au commerce et métiers d'art » du budget 2016, afin de financer les dossiers éligibles au dispositif régional.

Article 2 : Affectation de crédits destinés à financer les projets instruits dans le cadre de l'aide régionale à la promotion des métiers d'art, de création et du design en Ile-de-France

Décide de participer, au titre du dispositif d'aide régionale à la promotion des métiers d'art, de création et du design, au financement de l'opération décrite en annexe 1 à la présente délibération.

Affecte une autorisation d'engagement de 123 000 € prélevée le chapitre 939 « action économique » Code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services » Programme 194002 « Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art » Action 19400202 « Soutien à l'artisanat, au commerce et métiers d'art » du budget 2016, afin de financer le projet éligible décrits en annexe 1 à la délibération.

Autorise, par dérogation prévue à l'article 29 du Règlement Budgétaire et Financier de la Région, la prise en compte des dépenses éligibles à partir du 1er janvier 2016.

Subordonne le versement de la subvention à la signature d'une convention type conforme à celle figurant en annexe 2 à la présente délibération par le bénéficiaire et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

La Présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

Valérie PECRESSE

ANNEXES A LA DELIBERATION

1. Bénéficiaire éligible au dispositif d'Aide à la promotion des métiers d'art, de création et du design – fiche projet

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015487

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AIDE A LA PROMOTION DES METIERS D'ART DE CREATION ET DU DESIGN EN ILE DE FRANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Promouvoir les métiers d'art, de création et du design en IDF	762 000,00 €	16,14 %	123 000,00 €
	Montant Total de la subvention		123 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-94-65738-194002-400
19400202- Soutien à l'artisanat, au commerce et métiers d'art

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CRMA IDF CHAMBRE REG DE METIERS ET DE L'ARTISANAT D'ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 1 BD DE LA MADELEINE 75001 PARIS
Statut Juridique : Organisme Consulaire
Représentant : Monsieur Laurent MUNEROT, Président

N° SIRET : 18751237100027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Promouvoir les métiers d'art, de création et du design en IDF
Rapport Cadre : CR01-13 du 14/02/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 4 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'opération d'ampleur régionale nécessite une organisation complexe plusieurs mois avant sa tenue

Objectifs :
Opération régionale de promotion, de valorisation et de développement commercial des métiers d'art et de création.

Description :

Cette opération est organisée du 1er au 4 décembre 2016 par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France et les 8 Chambres de Métiers et de l'Artisanat Départementales au Carrousel du Louvre à Paris. Le Carrousel des Métiers d'Art et de Création est le plus important salon dédié aux Métiers d'Art et de Création en France.

L' exposition-vente rassemble, au cœur de Paris, quelque 250 artisans d'art de talent et des créateurs d'exception. Événement majeur consacré à l'artisanat d'art, cette biennale met en lumière la richesse et la qualité du travail des artisans d'art franciliens issus de secteurs variés.

La Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France contribue au développement des entreprises artisanales franciliennes œuvrant dans les secteurs de la production Métiers d'Art et de Création. Cette vitrine régionale des savoir faire, touche de nouveaux clients et permet de montrer aux différents publics et, notamment aux jeunes, toutes les perspectives professionnelles qu'offrent les Métiers d'Art. Les écoles, CFA organismes de formation sont présents pour présenter des démonstrations et expliquer aux porteurs de projets quelles démarches effectuer afin d'acquérir une formation de qualité et s'épanouir professionnellement. Les entreprises franciliennes exposent et vendent leurs créations lors d'un période favorable aux cadeaux à l'approche des fêtes de fin d'année.

Moyens mis en œuvre :
Pour cette 9ème biennale, le Carrousel des Métiers d'Art et de Création accueillera gratuitement des visiteurs franciliens, nationaux et étrangers, du 1er au 4 décembre prochain dans un espace de 6000 m2 au Carrousel du Louvre afin de présenter l'excellence, la variété et la richesse des Métiers d'Art francilienne dans les domaines de la décoration, du design, de la mode, des accessoires et des arts :

- 250 exposants
- Un pays invité d'honneur le Danemark
- des exposants installés dans 3 Parcs Naturels Régionaux de la Région Ile-de-France
- 10 jeunes créateurs lauréats du Prix" Jeunes Talents "2016

Le Prix "Jeunes Talents" récompense 10 lauréats qui se verront offrir chacun un stand équipé. Ce prix "Jeunes talents" est un concours destiné à promouvoir de jeunes créateurs en les aidant à se faire connaître du grand public, des professionnels, des médias, et en leur permettant de tester et de commercialiser leurs créations.

Les exposants sélectionnés sont majoritairement implantés en Ile-de-France. Les 8 départements d'Ile-de-France sont représentés.

Cette année, le Danemark sera l'invité d'honneur à travers la participation d'entreprises artisanales. À cette occasion, quatorze artisans danois exposeront leurs créations sur un stand commun de 100m2 situé en plein cœur du Carrousel des Métiers d'Art et de Création.

Des exposants japonais, québécois et allemands seront aussi présents.

Afin de susciter des vocations auprès du jeune public qui fréquente le Carrousel, la biennale accueille des écoles, des centres de formation des Métiers d'Art et différents organismes (fédérations professionnelles...).

Présence des partenaires publics et privés qui œuvrent dans le secteur des Métiers d'Art et de création :
- L'Institut National des Métiers d'Art (INMA)
- Les Meilleurs Ouvriers de France avec les Meilleurs Apprentis de France
- Les Compagnons du Devoir
- Les Maîtres d'Art
- La Confédération Française des Métiers d'Art (CFMA)....

Sur le stand de ces partenaires, des pièces d'exception seront exposées pour montrer l'excellence de la production française. Des professionnels répondront aux questions et feront des démonstrations de leur savoir-faire.

Les Parc Naturels Régionaux, territoires remarquables de l'Ile-de-France, seront présents à travers les entreprises franciliennes du secteur des métiers d'art et de création.

Intérêt régional :
Valoriser les métiers d'art et de création en Ile-de-France, promouvoir les métiers, les savoir-faire et accompagner leur développement économique et le rayonnement de l'Ile-de-France, région capitale de la création.

Sensibiliser le grand public à la qualité, la technicité et l'esthétisme du travail de l'artisanat d'art.

Créer un rendez-vous commercial incontournable.

Mettre en valeur les métiers d'art et de création au sein des Parcs Naturels Régionaux. Les PNR étant des espaces remarquables tant au niveau patrimonial que touristique, et porteurs de développement économique pour les territoires ruraux.

Public(s) cible(s) :
Publics francilien, national et étranger. Jeunes, scolaires, acheteurs privés, professionnels...

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Location espace	307 000,00	40,29%
aménagement	176 000,00	23,10%
commissariat général	76 000,00	9,97%
Assurance	10 000,00	1,31%
communication	187 000,00	24,54%
sécurité	6 000,00	0,79%
Total	762 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
commercialisation stands	300 000,00	39,37%
Région Ile-de-france	123 000,00	16,14%
Métropole Gand Paris	20 000,00	2,62%
Ville de Paris	20 000,00	2,62%
Bamques populaires	45 000,00	5,91%
MAAF	40 000,00	5,25%
MNRA	10 000,00	1,31%
CRMA Ile-de-France	204 000,00	26,77%
Total	762 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	100 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à l'évaluation des entreprises artisanales	50 000,00 €
2013	ARCAF - Aide Régionale à la Commercialisation Artisanale Francilienne	400 000,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	133 760,00 €
2014	Aide à l'évaluation des entreprises artisanales	50 000,00 €
2014	ARCAF - Aide Régionale à la Commercialisation Artisanale Francilienne	400 000,00 €
2014	Développeurs de l'apprentissage	66 805,44 €
2014	Promouvoir les métiers d'art, de création et du design en IDF	135 000,00 €
2015	ARCAF - Aide Régionale à la Commercialisation Artisanale Francilienne	200 000,00 €
2015	Développeurs de l'apprentissage	147 150,00 €
2016	ARCAF - Aide Régionale à la Commercialisation Artisanale Francilienne	400 000,00 €
2016	Développeurs de l'apprentissage	147 150,00 €
	Montant total	2 129 865,44 €

2. Convention type

CONVENTION N°

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° du ,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé :
dont le statut juridique est :
N° SIRET :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Promouvoir les métiers d'art, de création et du design en IDF » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR 01-13 du 14 février 2013.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016, et des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° XX du XX, la Région Île-de-France a décidé de soutenir XXX pour la réalisation de l'action suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention type.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à XXX % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à XXX €, soit un montant maximum de subvention de XXX €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRE(S) OU ALTERNANT(S)

Le bénéficiaire s'engage à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit cette ou ces offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.
Le bénéficiaire s'engage à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région. »

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.
Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus en proportion du taux de la subvention, dans la limite de 50% de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie.

Pour les personnes morales de droit privé, le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie daté et signé par le représentant légal. Il est revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Pour les personnes morales de droit public, l'état récapitulatif des dépenses doit être signé par le représentant légal du bénéficiaire et par le comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement. Le versement du solde est également subordonné à la production du bilan de l'action signé par le bénéficiaire.
Le versement du solde est également subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Pour les personnes morales de droit privé, le versement du solde est subordonné à la production des documents suivants :
- un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations

réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme,
- un compte rendu financier de l'action spécifique subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné.
- 1 justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2 (versement du solde) dans le délai de 3 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le XX.
Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou, en tout état de cause, par application des règles de caducité figurant à l'article 3 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° du.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France (ou pour la Présidente du Conseil régional Et par délégation)	Le bénéficiaire
XXXX	XXX

3. Etat récapitulatif

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-548	Budget	2016

Chapitre	**939 - Action économique**
Code fonctionnel	**94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services**
Programme	**194002 - Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art**
Action	**19400202 - Soutien à l'artisanat, au commerce et métiers d'art**

Dispositif : N° 00000355 - Aide à l'évaluation des entreprises artisanales

Dossier	16012927 - aide régionale à l'évaluation des entreprises artisanales			
Bénéficiaire	R12282 - CRMA IDF CHAMBRE REG DE METIERS ET DE L'ARTISANAT D'ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	109 500,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	00 %	109 500,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000355 - Aide à l'évaluation des entreprises artisanales	109 500,00 €

Dispositif : N° 00000383 - Promouvoir les métiers d'art, de création et du design en IDF

Dossier	16015487 - Aide à la promotion des métiers d'art de création et du design en Ile de France			
Bénéficiaire	R12282 - CRMA IDF CHAMBRE REG DE METIERS ET DE L'ARTISANAT D'ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	123 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
762 000,00 €	HT	16,14 %	123 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000383 - Promouvoir les métiers d'art, de création et du design en IDF	123 000,00 €

Total sur l'imputation 939 - 94 - 194002 - 19400202	232 500,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 17/11/2016
- Date de réception en préfecture: 17/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-582

DU 16 Novembre 2016

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE
DE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE
SEPTIEME AFFECTATION 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Livre II de la 6ème partie du Code du travail ;

VU Le Code de l'éducation ;

VU La délibération du Conseil Régional n° CR 72-07 du 27 juillet 2007 relative au Schéma régional des formations 2007-2013 en Ile-de-France :

VU La délibération n° CR 07-11 du 7 avril 2011 définissant la politique régionale de développement de l'apprentissage et plus particulièrement son annexe 3 relative aux dispositifs d'attribution de subventions d'investissement aux CFA accompagnés des conventions-types correspondantes ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil régional à sa Commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CP 16-364 du 12 juillet 2016 relative à la mise en œuvre du plan d'action régional en faveur de l'apprentissage : une nouvelle convention régionale pour les CFA d'Ile-de-France ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-582 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;

VU L'avis de la Commission des finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique : Construction et travaux dans les centres de formation d'apprentis

Décide de participer, au titre du dispositif « Aide régionale aux investissements dans les centres de formation d'apprentis » au financement des projets, détaillés en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 3 542 221 €.

Subordonne le versement de chacune de ces subventions à la conclusion, avec son bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention type « investissement travaux » adoptée par la délibération du 7 avril 2011, modifiée pour tenir compte des dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 3 542 221 € disponible sur le chapitre 901 « formation professionnelle et apprentissage » - code fonctionnel 12 « apprentissage », programme HP 12-001 (112001) « constructions et travaux CFA », action 11200101 « constructions et travaux CFA », nature 204 « subvention d'investissement » du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-582	Budget	2016

Chapitre	**901 - Formation professionnelle et apprentissage**
Code fonctionnel	**12 - Apprentissage**
Programme	**112001 - Construction et travaux dans les CFA**
Action	**11200101 - Construction et travaux dans les CFA**

Dispositif : N° 00000442 - Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage

Dossier	16011785 - CFA DE LA MAISON FAMILIALE RURALE DE LA GRANGE COLOMBE (78) - TRAVAUX DE RENOVATION (PHASE ETUDES)			
Bénéficiaire	R6769 - MAISON FAMILIALE GRANGE COLOMBES CFA			
Localisation	RAMBOUILLET			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	96 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
120 000,00 €	TTC	80 %	96 000,00 €	

Dossier	16016024 - CFA COMMERCE, GESTION ET BUREAUTIQUE - TRAVAUX DE RENOVATION			
Bénéficiaire	R12963 - AFASOP ASS FORM & APPREN DU SUD-OUEST PARISIEN			
Localisation	ISSY-LES-MOULINEAUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	54 221,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
67 776,00 €	TTC	80 %	54 221,00 €	

Dossier	16016049 - INSTITUT DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES DEUX-FLEUVES (77) - TRAVAUX DE MISE EN SECURITE, D'ACCESSIBILITE ET DE MISE EN OEUVRE DU PARCOURS DE DECOUVERTE DES METIERS DE L'ARTISANAT (PHASE ETUDES)			
Bénéficiaire	P0014765 - CMA CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT DE LA SEINE ET MARNE			
Localisation	SAINT-GERMAIN-LAVAL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	480 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
600 000,00 €	TTC	80 %	480 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-582	Budget	2016

Dossier	16016061 - INSTITUT DES METIERS ET DE L'ARTISANAT MELUN VAL-DE-SEINE (77) - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SUR LE SITE DE MELUN			
Bénéficiaire	P0014765 - CMA CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT DE LA SEINE ET MARNE			
Localisation	MELUN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 912 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 640 000,00 €	TTC	80 %	2 912 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000442 - Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	3 542 221,00 €

Total sur l'imputation 901 - 12 - 112001 - 11200101	3 542 221,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS TRAVAUX DE RENOVATION, DE MISE EN CONFORMITE ET D'EXTENSION DANS LES CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016049

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : INSTITUT DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES DEUX-FLEUVES (77) - TRAVAUX DE MISE EN SECURITE, D'ACCESSIBILITE ET DE MISE EN OEUVRE DU PARCOURS DE DECOUVERTE DES METIERS DE L'ARTISANAT (PHASE ETUDES)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	600 000,00 €	80,00 %	480 000,00 €
	Montant Total de la subvention		480 000,00 €

Imputation budgétaire : 901-12-204182-112001-400
11200101- Construction et travaux dans les CFA

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE SEINE-ET-MARNE
Adresse administrative : 4 AVENUE DU GENERAL LECLERC 77000 MELUN
Statut Juridique : Organisme Consulaire
N° SIRET : 13001301400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage
Rapport Cadre : CR 07-11 du 07/04/2011

Objet du projet : travaux de sécurité, d'accessibilité et de mise en œuvre du parcours de découverte des métiers de l'artisanat (phase études)

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'Institut des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Fleuves est un établissement d'enseignement et d'apprentissage situé à Saint-Germain-Laval (77) géré par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne.

La Chambre de métiers souhaite réaliser des travaux de mise en sécurité incendie, de mise en accessibilité et la mise en œuvre d'un parcours de découverte des métiers de l'artisanat.

La réalisation des travaux aura lieu sur 3 ans, de 2017 à 2019.

Des études sont donc nécessaires avant la réalisation de ces travaux.

Description :

Etudes pour des travaux de mise en sécurité, d'accessibilité et de mise en œuvre du parcours de découverte des métiers de l'artisanat comprenant :

- Honoraires accessibilité et mise en sécurité : 285 000 €
- Honoraires parcours de découverte des métiers : 265 000 €
- Honoraires AMO environnemental accessibilité, mise en sécurité et parcours de découverte des métiers : 50 000 €

Soit un montant total études de 600 000 €.

Intérêt régional :

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :

Niveaux 3 à 5 : commerce, vente, comptabilité, gestion, accueil, hôtellerie, tourisme, agroalimentaire, alimentation, cuisine, coiffure, esthétique, moteurs et mécanique automobile, structures métalliques, productions animales, électricité, électronique. 1 630 apprentis.

Localisation géographique :

- SAINT-GERMAIN-LAVAL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes avant travaux	600 000,00	100,00%
Total	600 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	480 000,00	80,00%
Organisme gestionnaire : fonds propres	120 000,00	20,00%
Total	600 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	180 000,00 €
2017	300 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux employeurs du secteur public non industriel et commercial, et aux associations à but non lucratif, non assujettis à la taxe d'apprentissage	1 670,22 €
2013	Aides régionales aux apprentis des CFA franciliens	56 106,00 €
2013	Développeurs de l'apprentissage	81 750,00 €
2013	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	219 184,00 €
2013	PSP - Diplômes des chambres de métiers et de l'artisanat	27 993,00 €
2013	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	577 096,00 €
2013	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	655 408,00 €
2013	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	5 793 935,40 €
2014	Développeurs de l'apprentissage	81 750,00 €
2014	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	244 384,00 €
2014	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	24 384,00 €
2014	Formation de formateurs en CFA	11 375,00 €
2014	PSP - Diplômes des chambres de métiers et de l'artisanat	34 530,00 €
2014	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	25 000,00 €
2014	Subvention des CFA ayant un internat en gestion propre	21 892,00 €
2014	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	748 216,00 €
2014	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	221 600,00 €
2014	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	5 429 750,00 €
2015	Développeurs de l'apprentissage	81 750,00 €
2015	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	228 720,00 €
2015	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	61 944,00 €
2015	Formation de formateurs en CFA	8 000,00 €
2015	PSP - Diplômes des chambres de métiers et de l'artisanat	37 454,17 €
2015	Subvention des CFA ayant un internat en gestion propre	24 492,00 €
2015	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	1 012 168,68 €
2015	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	992 904,00 €
2015	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	5 782 372,00 €
2016	Développeurs de l'apprentissage	81 750,00 €
2016	PSP - Diplômes des chambres de métiers et de l'artisanat	37 462,50 €
2016	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	108 840,00 €
2016	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	4 287 000,00 €
	Montant total	20 820 356,97 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016061

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : INSTITUT DES METIERS ET DE L'ARTISANAT MELUN VAL-DE-SEINE (77) - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SUR LE SITE DE MELUN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	3 640 000,00 €	80,00 %	2 912 000,00 €
	Montant Total de la subvention		2 912 000,00 €

Imputation budgétaire : 901-12-204182-112001-400
11200101- Construction et travaux dans les CFA

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE SEINE-ET-MARNE
Adresse administrative : 4 AVENUE DU GENERAL LECLERC 77000 MELUN
Statut Juridique : Organisme Consulaire
N° SIRET : 13001301400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage
Rapport Cadre : CR 07-11 du 07/04/2011

Objet du projet : travaux de construction d'un bâtiment sur le site de Melun (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne est l'organisme gestionnaire de trois centres de formation d'apprentis (Meaux, Saint-Germain-Laval et Melun).

Elle souhaite développer le site de Melun, qui est installé dans des locaux vétustes et exigus, réorganiser son offre de formation entre St Germain et Melun.

Le site de Melun deviendra un pôle d'excellence sur les niveaux IV et III pour lesquels il existe un fort potentiel de développement sur le bassin d'emploi Melun et Fontainebleau/Nemours.

Description :

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 1 290 m² dans le parc du Château Gruber (siège de la CMA 77) situé avenue du Général Leclerc à Melun.

Le centre de formation doit comporter :

- un pôle plateaux techniques "centre de beauté" composé d'un espace commun et d'espaces pédagogiques techniques pour la coiffure et l'esthétique,
- des salles d'enseignement,
- une salle multimédia,
- une salle TP physique chimie,
- l'ancien plateau technique toilettage canin sera réaménagé en salles de cours
- 40 places de parking seront créées en souterrain et en extérieur

Le projet sera l'occasion de créer des bâtiments performants en matière de qualité environnementale et développement durable et prendra en compte la RT 2012 et les cibles HQE préconisées par le référentiel aménagement et construction durable.

La SHON du projet est de 1 290 m².

Le terrain d'une superficie de 6 790 m² est propriété de la CMA 77.

Coût prévisionnel de l'opération de construction :

Travaux : Les travaux comprennent la totalité des ouvrages à construire inclus qualité environnementale du bâti 3 322 000 € TTC

Honoraires : Assistant maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre : architecte et BET, Bureau de contrôle, OPC,SPS,SSI 528 000 € TTC

Frais divers : Assurance DO, taxes, branchements, géomètre, sondages, diagnostics, frais de repro, de publicité 67 000 € TTC

Coût d'opération toutes dépenses comprises 3 917 000 € TTC

Les travaux sont prévus d'être réalisés de 2017 à 2018.

Des études d'avant-projet, d'un montant de 277 000 €, ont été votées lors de la Commission permanente du 18 juin 2014.

La présente demande de subvention représente les études restantes et les travaux d'un montant d'investissement de 3 640 000 €.

Intérêt régional :

Cette subvention donne lieu à l’engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :

Niveaux 3 à 5 : commerce, vente, comptabilité, gestion, accueil, hôtellerie, tourisme, agroalimentaire, alimentation, cuisine, coiffure, esthétique, moteurs et mécanique automobile, structures métalliques, productions animales, électricité, électronique. 1 630 apprentis.

Localisation géographique :

- MELUN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes avant travaux	318 000,00	8,74%
Travaux de construction d'un bâtiment	3 322 000,00	91,26%
Total	3 640 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	2 912 000,00	80,00%
Organisme gestionnaire : fonds propres	728 000,00	20,00%
Total	3 640 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 000 000,00 €
2018	912 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux employeurs du secteur public non industriel et commercial, et aux associations à but non lucratif, non assujettis à la taxe d'apprentissage	1 670,22 €
2013	Aides régionales aux apprentis des CFA franciliens	56 106,00 €
2013	Développeurs de l'apprentissage	81 750,00 €
2013	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	219 184,00 €
2013	PSP - Diplômes des chambres de métiers et de l'artisanat	27 993,00 €
2013	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	577 096,00 €
2013	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	655 408,00 €

2013	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	5 793 935,40 €
2014	Développeurs de l'apprentissage	81 750,00 €
2014	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	244 384,00 €
2014	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	24 384,00 €
2014	Formation de formateurs en CFA	11 375,00 €
2014	PSP - Diplômes des chambres de métiers et de l'artisanat	34 530,00 €
2014	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	25 000,00 €
2014	Subvention des CFA ayant un internat en gestion propre	21 892,00 €
2014	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	748 216,00 €
2014	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	221 600,00 €
2014	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	5 429 750,00 €
2015	Développeurs de l'apprentissage	81 750,00 €
2015	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	228 720,00 €
2015	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	61 944,00 €
2015	Formation de formateurs en CFA	8 000,00 €
2015	PSP - Diplômes des chambres de métiers et de l'artisanat	37 454,17 €
2015	Subvention des CFA ayant un internat en gestion propre	24 492,00 €
2015	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	1 012 168,68 €
2015	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	992 904,00 €
2015	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	5 782 372,00 €
2016	Développeurs de l'apprentissage	81 750,00 €
2016	PSP - Diplômes des chambres de métiers et de l'artisanat	37 462,50 €
2016	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	108 840,00 €
2016	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	4 287 000,00 €
	Montant total	20 820 356,97 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011785

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CFA DE LA MAISON FAMILIALE RURALE DE LA GRANGE COLOMBE (78) - TRAVAUX DE RENOVATION (PHASE DIAGNOSTIC)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	120 000,00 €	80,00 %	96 000,00 €
	Montant Total de la subvention		96 000,00 €

Imputation budgétaire : 901-12-20422-112001-400
11200101- Construction et travaux dans les CFA

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	MAISON FAMILIALE RURALE DE LA GRANGE COLOMBE
Adresse administrative	:	5 RUE DE LA GRANGE COLOMBE 78120 RAMBOUILLET
Statut Juridique	:	Association
N° SIRET	:	39946530100014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage
Rapport Cadre : CR 07-11 du 07/04/2011

Objet du projet : travaux de rénovation (phase diagnostic)

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Les locaux de la Maison Familiale Rurale de la Grange Colombe sont implantés sur un domaine de 4 hectares partiellement boisé. Située en périphérie de la ville de Rambouillet, en bordure de la forêt, avec son manoir anglo-normand de la fin du XIXème siècle.

Le bâtiment principal nécessite une réhabilitation car deux étages sont aujourd'hui condamnés pour des problèmes de sécurité.

Il y a donc lieu de voter des études préalables (diagnostic) pour la rénovation de ce bâtiment.

Description :

Etudes préalables pour la rénovation du bâtiment principal comprenant :

* préprogramme fonctionnel

* DPE (diagnostics, préconisation, estimation)

* programme technique détaillé

Soit un montant total études diagnostic de 120 000 €.

Intérêt régional :

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :

Niveaux 4 et 5 : spécialités plurivalentes sanitaires et sociales, travail social. 120 apprentis.

Localisation géographique :
- RAMBOUILLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes diagnostic	120 000,00	100,00%
Total	120 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	96 000,00	80,00%
Organisme gestionnaire : fonds propres	24 000,00	20,00%
Total	120 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	70 000,00 €
2017	26 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux employeurs du secteur public non industriel et commercial, et aux associations à but non lucratif, non assujettis à la taxe d'apprentissage	56 151,16 €
2013	Aides régionales aux apprentis des CFA franciliens	3 422,00 €
2013	Développeurs de l'apprentissage	27 250,00 €
2013	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	19 456,00 €
2013	Formation de formateurs en CFA	3 200,00 €
2013	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	825 178,50 €
2014	Développeurs de l'apprentissage	27 250,00 €
2014	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	11 776,00 €
2014	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	12 000,00 €
2014	Subvention des CFA ayant un internat en gestion propre	38 688,00 €
2014	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	783 045,00 €
2015	Développeurs de l'apprentissage	20 437,50 €
2015	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	12 288,00 €
2015	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	31 600,00 €
2015	Subvention des CFA ayant un internat en gestion propre	38 493,00 €
2015	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	907 249,00 €
2016	Développeurs de l'apprentissage	20 437,50 €
2016	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	4 224,00 €
2016	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	123 140,00 €
2016	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	307 504,00 €
2016	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	585 000,00 €
	Montant total	3 121 742,66 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016024

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CFA COMMERCE, GESTION ET BUREAUTIQUE - TRAVAUX DE RENOVATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	67 776,00 €	80,00 %	54 221,00 €
	Montant Total de la subvention		54 221,00 €

Imputation budgétaire : 901-12-20422-112001-400
11200101- Construction et travaux dans les CFA

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'APPRENTISSAGE DU SUD OUEST PARISIEN
Adresse administrative : 10 RUE DE VANVES
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Statut Juridique : Association
N° SIRET : 40329773200014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage
Rapport Cadre : CR 07-11 du 07/04/2011

Objet du projet : travaux de rénovation

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le CFA Commerce, Gestion et Bureautique, créé en 1995, n'a procédé à aucune rénovation des salles de cours et bureaux depuis 9 ans.

Les travaux de rénovation consistant au revêtement de sol et peinture des murs sont devenus urgents pour accueillir les apprentis dans des conditions convenables.

Description :

Travaux de rénovation des bureaux et salles de classe comprenant :

- peinture des murs
- dépose moquette
- pose de nouveaux revêtements sol
- travaux d'électricité

Soit un montant total investissement de 112 960 €.

La base subventionnable, calculée au prorata du nombre d'apprentis (60 %), est de 67 776 €.

Le montant total investissement retenu sera donc de 67 776 €.

Le versement de la subvention régionale est conditionné au respect du plan de financement prévisionnel proposé ci-dessous.
Exceptionnellement, et au titre de l'exercice considéré (dénommé "année N"), la Région autorise l'affectation de l'excédent constaté en année N-1 au financement des investissements proposés et approuvés pour l'année N, sous réserve que la taxe d'apprentissage soit suffisante, et une fois assuré le financement du fonctionnement du CFA conformément au code du Travail pour l'année N-1.

Intérêt régional :

Cette subvention donne lieu à l’engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :

Niveaux 2 et 3 : commerce, vente, comptabilité, gestion, secrétariat, bureautique, technologies industrielles fondamentales. 240 apprentis.

Localisation géographique :

- ISSY-LES-MOULINEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de rénovation	67 776,00	100,00%
Total	67 776,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	54 221,00	80,00%
Taxe d'apprentissage	13 555,00	20,00%
Total	67 776,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €
2017	34 221,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux employeurs du secteur public non industriel et commercial, et aux associations à but non lucratif, non assujettis à la taxe d'apprentissage	970,91 €
2013	Aides régionales aux apprentis des CFA franciliens	4 047,00 €
2013	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	8 480,00 €
2013	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	348 754,00 €
2014	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	9 880,00 €
2014	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	322 651,00 €
2015	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	11 360,00 €
2015	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	408 835,00 €
2016	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	1 780,00 €
2016	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	314 000,00 €
	Montant total	1 178 710,91 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-596

DU 16 NOVEMBRE 2016

GRAND PARIS REGION UP TOME 1

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS PM'UP, INNOV'UP PROTO ET TP'UP

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, notamment en ses articles 107 et 108 ;

VU La communication de la Commission n°2014/C3282 du 21 mai 2014 relative à l'encadrement des aides d'Etat à la RDI;

VU Le Règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission Européenne le 17 juin 2014 ;

VU Le régime cadre exempté de notification n° SA.40391 relatif aux aides à la Recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014 – 2020 ;

VU Le règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission européenne du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et publié au JOUE L 114 du 26 avril 2012 ;

VU Le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013 ;

VU Le régime cadre exempté de notification N°SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 ;

VU Le régime cadre exempté de notification N°SA.40405 relatif aux aides en faveur à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 ;

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code des marchés publics ;

VU La circulaire du 26 janvier 2006 relative à l'application au plan local des règles communautaires de concurrence relatives aux aides publiques aux entreprises ;

VU La loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services ;

VU La loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

VU Le décret modifié n°2004-1165 du 2 novembre 2004 relatif aux chambres régionales de métiers et de l'artisanat ;

VU La loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière ;

VU La loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012, ayant créé la Banque publique d'investissement ;

VU Le décret n° 2013-637 du 12 juillet 2013, approuvant les statuts de la société anonyme

Bpifrance Financement ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;

VU La délibération n° CR 61-11 du 23 juin 2011 ayant adopté la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation ;

VU La délibération n° CR 78-12 du 27 septembre 2012, relative notamment à la mise en œuvre de la SRDEI, politique de soutien à l'innovation : évolution du Fonds Régional pour l'Innovation (FRI Ile-de-France) ;

VU La délibération n° CR 36-15 du 10 juillet 2015, relative notamment aux ajustements de la délibération cadre n° CR 78-12 du 27 septembre 2012 ;

VU La délibération n°CR 01-13 du 14 février 2013 relatif au cadre d'intervention régionale en faveur de l'artisanat, des métiers d'art et de création ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CR 105-16 du 17 juin 2016 relative aux aides régionales aux entreprises PM'up - INNOV'up – TP'up – BACK'up ;

VU La délibération n° CP 12-790 du 21 novembre 2012, relative notamment à la mise en œuvre de la SRDEI, politique de soutien à l'innovation, nouvelle convention entre la Région Ile-de-France et OSEO relative au Fonds Régional pour l'Innovation – Conversion Ecologique et Sociale ;

VU La délibération n° CP 14-223 du 10 avril 2014, relative à la mise en œuvre de la SRDEI, au Fonds Régional pour l'Innovation – Conversion Ecologie et Sociale, abondement des dispositifs AIMA et AIXPé pour 2014, avenants à la convention FRICES ;

VU La délibération n° CR 105-16 du 16 juin 2016, relative aux aides régionales aux entreprises, et notamment au dispositif INNOV'up ;

VU Le rapport n° CP 16-202 du 12 juillet 2016, relative la dénomination du Fonds INNOV'up

VU La convention de partenariat n° I 09-2053/R, conclue le 6 octobre 2009 entre la Région et OSEO, relative à l'aide à la maturation de projets innovants, à l'aide à l'innovation responsable et au fonds régional pour l'innovation Ile-de-France, et l'avenant numéro 1 à ladite convention, conclu entre la Région Ile-de-France et OSEO, le 26 juillet 2012 ;

VU La convention de partenariat relative au Fonds Régional pour l'Innovation et la Conversion Ecologique et Sociale, dit FRICES, conclue le 1er décembre 2012 avec OSEO SA et OSEO Régions, et ses avenants n° 1, 2, 3, 4 et 5 respectivement conclus les 24 avril 2014, 30 juillet 2014, 23 avril 2015, 21 octobre 2015 et juillet 2016 relatif au Fonds INNOV'up, avec Bpifrance Financement et Bpifrance Régions ;

VU La délibération n° CP 13-280 du 4 avril 2013 désignant les lauréats de l'appel à projets PM'up juillet 2012 ;

VU La délibération n° CP 13-758 du 17 octobre 2013 désignant les lauréats de l'appel à projets PM'up janvier 2013 ;

VU La délibération n° CP 14-219 du 10 avril 2014 désignant les lauréats de l'appel à projets PM'up juillet 2013 ;

VU La délibération n° CP 14-566 du 17 octobre 2014 désignant les lauréats de l'appel à projets PM'up janvier 2014 ;

VU La délibération n° CP 15-271 du 17 juin 2015 désignant les lauréats de l'appel à projets PM'up septembre 2014;

VU La délibération n° CP 15-681 du 8 octobre 2015 désignant les lauréats de l'appel à projets PM'up janvier 2015 ;

VU La délibération n° CP 16-368 du 12 juillet 2016 désignant les lauréats de l'appel à projets

PM'up septembre 2015 ;

VU La délibération n° CP 15-549 du 8 octobre 2015 intégrant l'entrée en vigueur du nouvel encadrement règlementaire européen des aides aux entreprises, désignant les lauréats de septembre 2014 ;

VU La délibération CP 15-549 du 20 octobre 2015 relative à la convention entre la Région et l'ASP pour la gestion et le règlement des aides aux stagiaires, des prestations et subventions pour la formation professionnelle continue, le réseau d'accueil des missions locales, les emplois-tremplin, les dispositifs d'accès à l'apprentissage, de mobilité européenne et internationale, le versement de la prime régionale aux employeurs d'apprentis et pour le contrôle du service fait pour les actions éligibles au fonds social européen ;

VU Les délibérations n° CP 16-041 du 22 janvier 2016 et n° CP 16-242 du 15 juin 2016 affectant les crédits relatifs au dispositif d'Aide Régionale à la Commercialisation Artisanale Francilienne pour 2016 ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-596 présenté par Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation ;

VU L'avis d ela commission de finances ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 : Modifications du règlement d'intervention PM'up

Décide de modifier, pour les entreprises lauréates des appels à projets PM'up de janvier 2014, septembre 2014 et janvier 2015, le règlement d'intervention adopté par la délibération n°CR105-16 du 17 juin 2016. Les modifications sont en annexe 2.1 de la présente délibération.

Article 2 : Dispositif PM'up, lauréats janvier 2014

Décide de participer au titre du dispositif PM'up, au financement des projets détaillés en annexe 2-2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **4 404 957 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'avenants conformes à l'avenant type figurant en annexe 2-6 à la délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **4 404 957 €** disponible sur le chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services », programme HP94-001 (194001) « Soutien à l'industrie et aux autres services », action 19400101 « Aide à l'investissement des PME/PMI des filières prioritaires » nature 204 « subventions d'équipements versées » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 3 : Dispositif PM'up, lauréats septembre 2014

Décide de participer au titre du dispositif PM'up, au financement des projets détaillés en annexe 2-3 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **5 918 871 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'avenants conformes à l'avenant type figurant en annexe :

- 2-6 pour les entreprises lauréates de l'appel à projets de septembre 2014 et les entreprises Fraudbuster, Observia SAS, OODRIVE et Saaswedo ;

- 2-7 pour les entreprises lauréates ayant déjà fait l'objet d'attribution de la 2ème tranche annuelle de subvention par la délibération CP 16-180 du 18 mai 2016 à l'exception des entreprises susmentionnées ;
- autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **5 918 871 €** disponible sur le chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services », programme HP94-001 (194001) « Soutien à l'industrie et aux autres services », action 19400101 « Aide à l'investissement des PME/PMI des filières prioritaires » nature 204 « subventions d'équipements versées » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 4 : Dispositif PM'up, lauréats janvier 2015

Décide de participer au titre du dispositif PM'up, au financement des projets détaillés en annexe 2-4 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **9 971 570 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'avenants conformes à l'avenant type figurant en annexe 2-6 à la délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **9 971 570 €** disponible sur le chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services », programme HP94-001 (194001) « Soutien à l'industrie et aux autres services », action 19400101 « Aide à l'investissement des PME/PMI des filières prioritaires » nature 204 « subventions d'équipements versées » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 5 : Désignation des nouveaux lauréats PM'up

Décide de participer au titre du dispositif PM'up, au financement des projets détaillés en annexe 2-5 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 760 000 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type adopté par délibération n° CR 105-16 du 17 juin 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 760 000 € disponible sur le chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services », programme HP94-001 (194001) « Soutien à l'industrie et aux autres services », action 19400101 « Aide à l'investissement des PME/PMI des filières prioritaires » nature 204 « subventions d'équipements versées » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 6 :

Approuve les 12 avenants suivants, figurant au point 5 du tome 2 en annexe 7 à la présente délibération et autorise la Présidente à les signer :

- avenant à la convention **n°2012-2-EAP-585667-A attribuant la subvention PM'up à la société QUAD-LAB**, modifiant la répartition des aides par axe, en vue d'intégrer les nouvelles orientations stratégiques de l'entreprise.
- avenant à la convention **n°2012-2-CND-586432-A attribuant la subvention PM'up à la société Immanens**, modifiant la répartition des aides par axe, en vue d'intégrer les nouvelles orientations stratégiques de l'entreprise.
- avenant à la convention **n°2012-2-HT-586554-A attribuant la subvention PM'up à la société Spectralys Innovation**, modifiant la répartition des aides par axe, en vue d'intégrer les nouvelles orientations stratégiques de l'entreprise.
- avenant à la convention **n°2013-1-TIC-589973-A attribuant la subvention PM'up à la société AV DEVELOPPEMENT**, modifiant la répartition des aides par axe, en vue d'intégrer les nouvelles orientations stratégiques de l'entreprise.
- avenant à la convention **n°2013-2-MMP-593975-A attribuant la subvention PM'up à la société Cindarella Coiffure**, modifiant la répartition des aides par axe, en vue d'intégrer les nouvelles orientations stratégiques de l'entreprise.
- avenant à la convention **n°2014-1-TM-599304-A attribuant la subvention PM'up à la société EMC**, modifiant la répartition des aides par axe, en vue d'intégrer les nouvelles orientations stratégiques de l'entreprise.
- avenant à la convention **n°2014-1-MMP-591065-A attribuant la subvention PM'up à la société Someflu**, modifiant la répartition des aides par axe, en vue d'intégrer les nouvelles orientations stratégiques de l'entreprise.
- avenant à la convention **n°2014-1-SBS-598052-A attribuant la subvention PM'up à l'association Etudes et chantiers Île-de-France**, modifiant la répartition des aides par axe, en vue d'intégrer les nouvelles orientations stratégiques de l'entreprise.
- avenant à la convention **n°2013-2-MMP-595002-A** attribuant la subvention PM'up à la société **F-DGSi et Innovative Gas System manufacturing** (**IGSm**), désignant la société **F-DGSi** comme seule bénéficiaire.
- avenant à la convention **n°2014-1-TIC-597552-A** attribuant la subvention PM'up à la société ALIXEN, SYSTEMIS IT et SELENE, désignant la société SYSTEMIS IT comme seule bénéficiaire.
- avenant à la convention **n°2015-1-MMP-610160-A** attribuant la subvention PM'up à la société **PROTEC DECORS**, **PROTEC SERVICE INDUSTRIE** et **PROTEC**, désignant la société **PROTEC DECORS** comme seule bénéficiaire.
- avenant à la convention **n°2015-2-EN-612866-A** attribuant la subvention PM'up à la société EFFICIENT IP et EFFICIENTIP PTE Ltd, désignant la société EFFICIENT IP comme seule bénéficiaire.

Article 7 : Date d'engagement des dépenses

Compte-tenu du caractère d'urgence que présente pour les entreprises bénéficiaires la mise en œuvre des plans de développement soutenus, autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les annexes 2-2, 2-3, 2-4 et 2-5 du tome 1 par dérogation à l'article 17 du règlement budgétaire et financier adopté par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier.

Article 8 : Règlement d'intervention INNOV'up

Approuve le règlement d'intervention de l'aide INNOV'up en annexe n°3 à la délibération.

Article 9 :

Décide de poursuivre le financement d'INNOV'up dans le cadre du fonds INNOV'up et de la convention de partenariat et de ses avenants, conclue le 1er décembre 2012 avec Bpifrance Financements et Bpifrance Régions, par l'attribution d'une subvention d'investissement à Bpifrance Régions, d'un montant maximum prévisionnel de 4 000 000 €.

Décide, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe n°1 à la présente délibération, d'affecter une autorisation de programme de 4 000 000 €, du budget régional 2016, disponible sur le chapitre budgétaire 909 « Action économique », Code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », dont :

- 2 000 000€ sur le Programme HP 92-002 (192002) « Soutien à l'innovation technologique », Action (19200201) « Aide à l'innovation des entreprises »,
- 2 000 000€ sur le Programme PR 92-002 (492002) « Soutien à l'innovation technologique », Action (492002014) « Aide à l'innovation des entreprises », Volet 4 - CPER 2015-2020 « Numérique » - Action « Economie Numérique » - Opération 41102 « soutien aux projets numériques »

Article 10 : Appel à projets INNOV'UP PROTO 2016

Décide de participer au titre du dispositif Appel à Projets Innov'up Proto 2016, au financement des projets détaillés en annexe 4 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant prévisionnel de **755 030,54 €.**

Adopte la convention type jointe en annexe 5 à la présente délibération relative au soutien à la réalisation des prototypes technologiques.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature par chacun des bénéficiaires d'une convention conforme à la convention d'application type présentée en annexe 5 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil Régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **755 030,54 €** disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires » - code fonctionnel 56 « Technologies de l'information et de la communication », programme HP 56-001 « Aide au développement du territoire numérique» - Action 15600103 « Soutien numérique », nature 204 du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la présente délibération.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions aux bénéficiaires à compter des dates de démarrage des projets et au maximum à compter du 6 septembre 2016, date de présélection des candidatures par le jury Innov'up Proto, par dérogation à l'article 17 du règlement budgétaire et financier de la Région.

Article 11 : Soutien aux 38 lauréats de l'aide régionale TP'up volet international

Décide de soutenir au titre du dispositif d'aide régionale TP'up volet international, les projets des entreprises dont la liste figure en annexe 6 à la délibération.

Autorise, par dérogation prévue à l'article 29 du Règlement Budgétaire et Financier de la Région, la prise en charge des dépenses éligibles à partir du 20 août 2016, afin de permettre une continuité dans le soutien des dépenses afférentes aux salons commerciaux auxquels les TPE ont déjà participé.

La Présidente du Conseil Régional
d'Île-de-France

Valérie PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION :
Etats récapitulatifs des subventions

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-596	Budget	2016

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**56 - Technologies de l'information et de la communication**
Programme	**156001 - Aide au développement du territoire numérique**
Action	**15600103 - Soutien à la vie numérique**

Dispositif : N° 00000507 - Expérimentations et préfigurations (investissement) / PROTOTYPES

Dossier	16015687 - PROJET BIOMECA - BIOMODEX - AAP INNOV'UP PROTO 2016			
Bénéficiaire	EXM00413 - BIOMODEX			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	100 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
431 500,00 €	HT	23,17 %	100 000,00 €	

Dossier	16015725 - PROJET ROBOT EXTRA LUDIQUE - NOKINOMO - AAP INNOV'UP PROTO 2016			
Bénéficiaire	P0035536 - NOKINOMO			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	49 631,25 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
110 291,67 €	HT	45 %	49 631,25 €	

Dossier	16015726 - PROJET E-4 - A.I.MERGENCE - AAP INNOV'UP PROTO 2016			
Bénéficiaire	P0035537 - AI MERGENCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	99 215,64 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
220 479,20 €	HT	45 %	99 215,64 €	

Dossier	16015727 - PROJET SMARTORO - OROSOUND - AAP INNOV'UP PROTO 2016			
Bénéficiaire	P0035538 - OROSOUND			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	88 531,50 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
196 736,67 €	HT	45 %	88 531,50 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-596	Budget	2016

Dossier	16015728 - PROJET KUANTOM - COCKTAIL SQUARE SAS - AAP INNOV'UP PROTO 2016			
Bénéficiaire	P0035539 - CS COCKTAIL SQUARE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	98 762,40 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
219 472,00 €	HT	45 %	98 762,40 €	

Dossier	16015730 - PROJET ZT-IMPLANT - Z3DLAB SAS - AAP INNOV'UP PROTO 2016			
Bénéficiaire	P0035540 - Z3DLAB			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	100 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
234 500,00 €	HT	42,64 %	100 000,00 €	

Dossier	16015731 - PROJET ART KAPSTECH - KAPSDATA SAS - AAP INNOV'UP PROTO 2016			
Bénéficiaire	P0035541 - KAPSDATA			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 742,50 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
21 650,00 €	HT	45 %	9 742,50 €	

Dossier	16015733 - PROJET AUXIVIA - AUXIVIA - AAP INNOV'UP PROTO 2016			
Bénéficiaire	P0035542 - AUXIVIA			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	66 684,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
148 186,67 €	HT	45 %	66 684,00 €	

Dossier	16015842 - PROJET PERCKO CONNECT - PERCKO - AAP INNOV'UP PROTO 2016			
Bénéficiaire	P0035561 - PERCKO			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	96 406,20 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
214 236,00 €	HT	45 %	96 406,20 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-596	Budget	2016

Dossier	16015869 - PROJET ONIRIS CONNECT - ONIRIS - AAP INNOV'UP PROTO 2016			
Bénéficiaire	P0035574 - ONIRIS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	46 057,05 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
102 349,01 €	HT	45 %	46 057,05 €	

Total sur le dispositif N° 00000507 - Expérimentations et préfigurations (investissement) / PROTOTYPES	755 030,54 €

Total sur l'imputation 905 - 56 - 156001 - 15600103	755 030,54 €

Chapitre	**909 - Action économique**
Code fonctionnel	**92 - Recherche et innovation**
Programme	**192002 - Soutien à l'innovation technologique**
Action	**19200201 - Aide à l'innovation des entreprises**

Dispositif : N° 00000512 - Dotation au Fonds Régional pour l'Innovation

Dossier	16016850 - DOTATION 2016 FONDS INNOV'UP			
Bénéficiaire	R23349 - BPIFRANCE REGIONS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 000 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	2 000 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000512 - Dotation au Fonds Régional pour l'Innovation	2 000 000,00 €

Total sur l'imputation 909 - 92 - 192002 - 19200201	2 000 000,00 €

Chapitre	**909 - Action économique**
Code fonctionnel	**94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services**
Programme	**194001 - Soutien à l'industrie et aux autres services**
Action	**19400101 - Aide à l'investissement des PME/PMI des filières prioritaires**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-596	Budget	2016

Dispositif : N° 00000396 - PM'up - Investissement

Dossier	16011814 - PM'UP Janvier 2014 - année 3 - Investissement			
Bénéficiaire	R40958 - ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 404 957,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	4 404 957,00 €	

Dossier	16011815 - PM'UP janvier 2015 - années 2 et 3 - Investissement			
Bénéficiaire	R40958 - ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 971 570,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	9 971 570,00 €	

Dossier	16011816 - PM'UP SEPTEMBRE 2014 - année 3 - Investissement			
Bénéficiaire	R40958 - ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 918 871,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	5 918 871,00 €	

Dossier	16016087 - Désignation des lauréats - Jury octobre 2016			
Bénéficiaire	R40958 - ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	760 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	760 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000396 - PM'up - Investissement	21 055 398,00 €

Total sur l'imputation 909 - 94 - 194001 - 19400101	21 055 398,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-596	Budget	2016

Chapitre	**909 - Action économique**
Code fonctionnel	**92 - Recherche et innovation**
Programme	**492002 - Soutien à l'innovation technologique**
Action	**492002014 - Aide à l'innovation des entreprises**

Dispositif : N° 00000512 - Dotation au Fonds Régional pour l'Innovation

Dossier	16017125 - DOTATION au Fonds INNOV'up			
Bénéficiaire	R23349 - BPIFRANCE REGIONS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	NUMERIQUE/Soutien aux projets numériques - Hors CPRD			
Montant total	2 000 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	2 000 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000512 - Dotation au Fonds Régional pour l'Innovation	2 000 000,00 €

Total sur l'imputation 909 - 92 - 492002 - 492002014	2 000 000,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION – TOME 1

- **Modifications du règlement d'intervention PM'up**
- **Liste des lauréats PM'up janvier / septembre 2014 et janvier 2015**
- **Désignation des nouveaux lauréats 2016**
- **Avenant type à la convention**

1. Modifications du règlement d'intervention PM'UP adopté par délibération n°CR 105-16 du 17 juin 2016

L'article 1 est complété par un alinéa ainsi rédigé : « du régime cadre exempté de notification N°SA.40405 relatif aux aides en faveur à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 adopté par la commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 » ;

l'article 5b est ainsi rédigé :
« Les dépenses de dépôt et d'extension de brevets éligibles sont :
• les coûts liés à l'obtention, à la validation et à la défense des brevets dans le cadre du dépôt dans la première juridiction ou de l'extension dans une nouvelle juridiction.
• les frais de traduction et autres liés à l'obtention ou à la validation des droits dans d'autres juridictions.
Les dépenses de dépôt et extension de brevets bénéficient d'un taux de subvention maximum de 70% pour les petites entreprises et de 60% pour les entreprises de taille moyenne ; »

L'article 5c est complété par un alinéa ainsi rédigé :
« Les dépenses des études environnementales bénéficient d'un taux de subvention de 70% pour les petites entreprises et de 60% pour les entreprises de taille moyenne ; »;

L'article 5e est ainsi rédigé :
«Les dépenses de recrutement éligibles sont les coûts salariaux sur un an à compter de l'embauche en contrat à durée indéterminée d'un cadre sur une fonction nouvelle permettant d'améliorer la structure d'encadrement de l'entreprise. Le recrutement par promotion interne est admis sous réserve que la personne promue soit remplacée. L'aide ne peut porter sur plus de 5 recrutements.
Les recrutements de cadre bénéficient d'un taux de subvention maximum de 50 % plafonné à 25 000 € pour le 1er recrutement, 20 000 € pour le deuxième, 15 000 € pour les recrutements suivants, soit 90 000 € maximum par projet »

2. Appel à projets PM'up janvier 2014 : liste des projets accompagnés

Des données plus détaillées figurent dans le Tome 2 du rapport non publié, pour préserver le secret industriel et commercial des sociétés.

Secteur d'activité	Raison sociale	Ville	Département	Total des aides attribuées en année 3	Nbre total stagiaires sur le projet	date de prise en compte des dépenses
Solidarités et besoins sociétaux	ABSCISSE INFORMATIQUE	ABLON SUR SEINE	94	27 900 €	2	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	ADMINEXT	Paris	75	0 €	0	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	AKIO	Paris	75	51 540 €	3	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	ALIXEN	Orsay	91	81 500 €	2	30/01/2014
Santé et sciences de la vie	Alkion BioPharma	Evry	91	0 €	0	30/01/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	AMETHYSTE	Paris	75	0 €	0	30/01/2014
Création, Culture et Loisirs	AQUAPRISM	Montigny le Bretonneux	78	15 500 €	1	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	Arengi	Paris	75	44 360 €	2	30/01/2014
Création, Culture et Loisirs	ARPEGES	PARIS	75	90 000 €	2	30/01/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	ASPASIA	Montfermeil	93	50 000 €	2	30/01/2014
Création, Culture et Loisirs	ATELIER ALAIN ELLOUZ	BUC	78	138 000 €	3	30/01/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	ATELIER CONSTRUCTION FRIGORIFIQUE	BONDOUFLE	91	50 000 €	2	30/01/2014
Création numérique et digitale	ATEME SA	Bievres	91	49 037 €	2	30/01/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	AXYON	LOGNES	77	50 000 €	2	30/01/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	BAKONEX MEGAMARK	MONTREUIL	93	68 629 €	2	30/01/2014
Santé et sciences de la vie	Bepatient	PARIS	75	42 015 €	3	30/01/2014
Eco-activité	BEST ENERGIES	Montreuil sous Bois	93	39 146 €	3	30/01/2014
Santé et sciences de la vie	BIOBANK	PRESLES EN BRIE	77	28 351 €	2	30/01/2014
Eco-activité	CENTRE DE DECHETS INDUSTRIELS FRANCILIEN	PIEEREFITE sur SEINE	93	0 €	0	30/01/2014
Création numérique et digitale	CONTENT SQUARE	PARIS	75	67 058 €	2	30/01/2014
Création numérique et digitale	CYANIDE	NANTERRE	92	21 570 €	3	30/01/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	DCM USIMECA	Nanterre	92	29 716 €	2	30/01/2014
Santé et sciences de la vie	DIFFUSION EXPRESS	Saint Pierre du Perray	91	66 663 €	2	30/01/2014
Création numérique et digitale	DIGITAL PACKAGING	Sèvres	92	55 167 €	2	30/01/2014
Création numérique et digitale	Diotasoft SAS	Massy	91	115 000 €	3	30/01/2014
Création numérique et digitale	DISPLAY INTERACTIVE	Montrouge	92	46 592 €	2	30/01/2014
Création, Culture et Loisirs	DLW ET ASSOCIES	GRIGNY	91	50 000 €	2	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	ELCIMAÏ INFORMATIQUE	MELUN	77	30 000 €	2	30/01/2014
Mobilité durable et Transport	EMC	Achères	78	15 000 €	2	30/01/2014
Santé et sciences de la vie	ENNOV	PARIS	75	13 000 €	1	30/01/2014
Création numérique et digitale	ENTROPIC SYNERGIES	PARIS	75	0 €	0	30/01/2014
Création, Culture et Loisirs	etat de siege	ST OUEN L'AUMONE	95	78 826 €	2	30/01/2014
Création, Culture et Loisirs	ETS GEORGE CANNON	TRAPPES	78	24 205 €	2	30/01/2014
Solidarités et besoins sociétaux	ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE	EVRY	91	19 153 €	1	30/01/2014
Santé et sciences de la vie	ALGAIA (anciennement EVIAGENICS)	Villejuif	94	38 400 €	2	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	EWALIA	Champagne sur Oise	95	39 008 €	2	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	FWA	Issy Les Moulineaux	92	62 117 €	3	30/01/2014
Mobilité durable et Transport	GENARIS	Magny les Hameaux	78	0 €	0	30/01/2014
Solidarités et besoins sociétaux	GUAYAPI TROPICAL	PARIS	75	32 246 €	2	30/01/2014
Santé et sciences de la vie	H4D SAS	Neuilly-sur-Seine	92	50 000 €	2	30/01/2014
Mobilité durable et Transport	HANDPRESSO	FONTAINEBLEAU	77	82 000 €	2	30/01/2014
Création numérique et digitale	HYBRID M C	MONTROUGE	92	0 €	0	30/01/2014
Eco-activité	I CARE ENVIRONNEMENT	PARIS	75	0 €	0	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	Inovia-Team	PARIS	75	21 500 €	2	30/01/2014
Création, Culture et Loisirs	INSTITUT CAMEANE	Paris	75	59 670 €	2	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	IPANEMA TECHNOLOGIES	Fontenay Aux Roses	92	0 €	0	30/01/2014
Santé et sciences de la vie	ITWELLSAS	Boulogne-Billancourt	92	0 €	0	30/01/2014
Création, Culture et Loisirs	JIMMY FAIRLY	PARIS	75	30 000 €	3	30/01/2014

Secteur d'activité	Raison sociale	Ville	Département	Total des aides attribuées en année 3	Nbre total stagiaires sur le projet	date de prise en compte des dépenses
Technologies de l'information et de la communication	KAP IT	Verrières-le-Buisson	91	26 800 €	2	30/01/2014
Création, Culture et Loisirs	Lazar Cuckovic Couture	Paris	75	0 €	0	30/01/2014
Mobilité durable et Transport	LUNGTA LE CHEVAL DU SOUFFLE	Paris	75	61 000 €	2	30/01/2014
Mobilité durable et Transport	MACH AERO	Brétigny sur Orge	91	71 062 €	2	30/01/2014
Création numérique et digitale	MANZALAB	PARIS	75	23 120 €	2	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	MEDIATECH GROUPE	Montrouge	92	33 000 €	2	30/01/2014
Eco-activité	Medical Recycling	Bondoufle	91	178 000 €	3	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	METNEXT	Paris	75	35 000 €	2	30/01/2014
Hautes Technologies	MICRONIQUE SAS	CORBEIL ESSONNES	91	50 000 €	2	30/01/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	MRB AUTOMATISMES INDUSTRIELS	AULNAY SOUS BOIS	93	0 €	0	30/01/2014
Mobilité durable et Transport	MUSES	Conflans Sainte Honorine	78	0 €	0	30/01/2014
Hautes Technologies	Nanoxplore	Bièvres	91	63 181 €	2	30/01/2014
Création numérique et digitale	Nealite	Paris	75	0 €	0	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	NEOFI Solutions	Saint Denis	93	61 140 €	2	30/01/2014
Création, Culture et Loisirs	Nilaï SAS	Paris	75	0 €	0	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	Normation SAS	Paris	75	53 509 €	2	30/01/2014
Santé et sciences de la vie	NUTRIVERCELL SAS	Rueil Malmaison	92	0 €	0	30/01/2014
Hautes Technologies	Optique de Précision J Fichou	Fresnes	94	102 580 €	1	30/01/2014
Santé et sciences de la vie	Ortho Plus	IGNY	91	63 636 €	2	30/01/2014
Création, Culture et Loisirs	Paris Canal	Paris	75	0 €	0	30/01/2014
Création, Culture et Loisirs	PERNAC SARL	La garenne Colombes	92	28 060 €	2	30/01/2014
Création, Culture et Loisirs	PETITE FRITURE	PARIS	75	35 000 €	3	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	Proxem	PARIS	75	117 900 €	3	30/01/2014
Santé et sciences de la vie	PSA Produits Sanitaires Aéronefs	Croissy Beaubourg	77	0 €	0	30/01/2014
Hautes Technologies	Quartz Alliance	Villemer	77	99 140 €	2	30/01/2014
Santé et sciences de la vie	SA SAFICARD	BAGNOLET	93	65 000 €	2	30/01/2014
Mobilité durable et Transport	SAFETY LINE	PARIS	75	61 416 €	2	30/01/2014
Eco-activité	SAGE SERVICES ENVIRONNEMENT	LEVALLOIS-PERRET	92	45 350 €	2	30/01/2014
Création, Culture et Loisirs	SARL ALEXANDRE VAUTHIER	PARIS	75	37 040 €	3	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	SARL INOV	AUBERVILLIERS	93	168 382 €	3	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	SatisFactory	Paris	75	47 360 €	2	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	Scality	Paris	75	42 000 €	2	30/01/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	SCULPTEO	Issy les Moulineaux	92	50 000 €	2	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	SERENEO	CLAMART	92	75 600 €	2	30/01/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	SOCIETE INDUTRIELLE DE MATIERES PLASTIQUES	DRAVEIL	91	48 352 €	3	30/01/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	SOFINADE (LE DANTEC)	SARCELLES	95	71 112 €	2	30/01/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	SOMEFLU	BAGNOLET	93	50 000 €	4	30/01/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	SPRING TECHNOLOGIES	Montreuil	93	47 774 €	2	30/01/2014
Création numérique et digitale	StoryLab SAS	Paris cedex 18	75	56 879 €	2	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	STREAMMIND	Paris	75	70 000 €	3	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	SYNTHESIO	PARIS	75	42 132 €	3	30/01/2014
Solidarités et besoins sociétaux	TACTILE STUDIO	PARIS	75	49 086 €	4	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	TELINO Group	Verrières-le-Buisson	91	39 000 €	2	30/01/2014
Santé et sciences de la vie	TERANGA SOFTWARE	PARIS	75	36 500 €	2	30/01/2014
Eco-activité	TESORA	ARCUEIL	94	67 199 €	3	30/01/2014
Solidarités et besoins sociétaux	TREVO	Paris	75	12 000 €	2	30/01/2014
Hautes Technologies	ValoTec	Cachan	94	55 346 €	3	30/01/2014
Création numérique et digitale	VDP	Saint Denis	93	40 571 €	3	30/01/2014

Secteur d'activité	Raison sociale	Ville	Département	Total des aides attribuées en année 3	Nbre total stagiaires sur le projet	date de prise en compte des dépenses
Eco-activité	VecteurEnergies	BOIS D'ARCY	78	0 €	0	30/01/2014
Création, Culture et Loisirs	VIDEDRESSING.COM	Paris	75	21 872 €	2	30/01/2014
Solidarités et besoins sociétaux	VIGILIO	EVRY	91	0 €	0	30/01/2014
Création numérique et digitale	VODECLIC	Levallois-Perret	92	0 €	0	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	WALLIX	PARIS	75	45 000 €	2	30/01/2014
Mobilité durable et Transport	WiN MS	ORSAY	91	34 528 €	2	30/01/2014
Technologies de l'information et de la communication	WISEMBLY	PARIS	75	44 249 €	2	30/01/2014

3. Appel à projets PM'up septembre 2014 : liste des projets accompagnés

Des données plus détaillées figurent dans le Tome 2 du rapport non publié, pour préserver le secret industriel et commercial des sociétés.

Secteur activité	Raison sociale	Ville :	Département	Total des aides attribuées en année 2 et 3	Nbre total stagiaires sur le projet	date de prise en compte des dépenses
Technologies de l'information et de la communication	Adservio	Paris	75	34 250 €	3	18/09/2014
Hautes Technologies	Alioscopy	Paris	75	190 992 €	3	18/09/2014
Santé, sciences de la vie	ARIANA PHARMACEUTICALS SA	Paris	75	73 780 €	3	18/09/2014
Solidarités et besoins sociétaux	Association d'Entraide Vivre	Arcueil Cedex	94	59 310 €	3	18/09/2014
Technologies de l'information et de la communication	BGFI CONSULTING	MALAKOFF	92	0 €	2	18/09/2014
Création numérique et digital	Bureaux A Partager	Paris	75	71 250 €	3	18/09/2014
Eco-activités	CENTRE PARISIEN DE RECYCLAGE (CPR)	MORANGIS	91	33 164 €	3	18/09/2014
Solidarités et besoins sociétaux	CIORANE	Paris	75	27 000 €	2	18/09/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	COLLOT ELASTOMERES	Vaux Le Penil	77	36 000 €	2	18/09/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	COMO	COURBEVOIE	92	126 700 €	3	18/09/2014
Création, culture et Loisirs	COSMO AV	Ivry-sur-Seine	94	27 730 €	2	18/09/2014
Création, culture et Loisirs	CYPREOS FRANCE EPONGES	FONTENAY SOUS BOIS	94	144 217 €	3	18/09/2014
Transports et mobilité	SAS OPTIXT (ex :DELTA TECH)	PARIS	75	115 000 €	3	18/09/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	DYNA SHOCK SYSTEM	Sarcelles	95	74 283 €	2	18/09/2014
Eco-activités	ECOME ENTREPRENDRE	SURESNES	92	77 122 €	3	18/09/2014
Création, culture et Loisirs	Editions et diffusions internationales	Paris	75	46 500 €	3	18/09/2014
Technologies de l'information et de la communication	Egidium Technologies	Orsay	91	134 500 €	3	18/09/2014
Transports et mobilité	ELNO	Argenteuil	95	72 500 €	3	18/09/2014
Création numérique et digital	ELTEG	Paris	75	0 €	0	18/09/2014
Eco-activités	ENERGISME	Gif sur Yvette	91	60 000 €	3	18/09/2014
Eco-activités	Ennesys	Nanterre	92	197 707 €	3	18/09/2014
Santé, sciences de la vie	EPICONCEPT	paris	75	32 566 €	3	18/09/2014
Technologies de l'information et de la communication	ETELM	VILLEJUST	91	88 501 €	3	18/09/2014
Transports et mobilité	European TK'Blue Agency	PARIS	75	68 020 €	3	18/09/2014
Hautes Technologies	EUROSMART SAS	LAGNY-sur-MARNE	77	27 046 €	2	18/09/2014
Création, culture et Loisirs	FAGUO	Paris	75	67 500 €	3	18/09/2014
Hautes Technologies	Famoco SAS	Paris	75	57 762 €	3	18/09/2014
Technologies de l'information et de la communication	Fraudbuster	Plessis Robinson	92	42 207 €	3	18/09/2014
Technologies de l'information et de la communication	GENERALE DE DISTRIBUTION COMMUNICATION	Le Plessis-Trévise	94	83 500 €	3	18/09/2014
Eco-activités	GREENWISHES	Gennevilliers	92	74 332 €	4	18/09/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	GROUPE PARFLAM	Puiseux-Pontoise	95	36 140 €	3	18/09/2014
Création numérique et digital	Holidog	Paris	75	37 500 €	3	18/09/2014
Santé, sciences de la vie	Illico Café - MUG6TEM	COLLEGIEN	77	132 073 €	4	18/09/2014
Création, culture et Loisirs	INPROCESS	SURESNES	92	57 900 €	3	18/09/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	JACQUES GUYAUX SAS	ANDILLY	95	48 573 €	2	18/09/2014
Technologies de l'information et de la communication	Kernix	Paris	75	65 750 €	2	18/09/2014
Transports et mobilité	KOLLER SAS	MONTIGNY LE BRETONNEUX	78	50 000 €	3	18/09/2014
Transports et mobilité	KRONO-SAFE	ORSAY	91	106 036 €	3	18/09/2014
Santé, sciences de la vie	LA MAISON D'ORIENT	Santeny	94	51 647 €	3	18/09/2014
Création, culture et Loisirs	La Pâtisserie des Rêves	Paris	75	0 €	3	18/09/2014
Santé, sciences de la vie	LABODIAL	LES CLAYES SOUS BOIS	78	142 529 €	3	18/09/2014
Santé, sciences de la vie	Laboratoire Shigeta	Paris	75	86 200 €	3	18/09/2014
Création numérique et digital	Le Meilleur du Cinéma	PARIS	75	31 725 €	3	18/09/2014
Eco-activités	Le Petit Plus	Le Blanc Mesnil	93	127 250 €	3	18/09/2014
Création, culture et Loisirs	Le Slip Français	Paris	75	81 076 €	3	18/09/2014
Création, culture et Loisirs	Les Savants Fous	Clichy La Garenne	92	43 600 €	2	18/09/2014
Santé, sciences de la vie	LIXOFT	ORSAY	91	64 550 €	3	18/09/2014
Hautes Technologies	LOUPI	PANTIN	93	64 065 €	3	18/09/2014

Secteur activité	Raison sociale	Ville :	Département	Total des aides attribuées en année 2 et 3	Nbre total stagiaires sur le projet	date de prise en compte des dépenses
Mécanique, matériaux et performance industrielle	L'UNION DES FORGERONS	MEREVILLE	91	50 000 €	3	18/09/2014
Technologies de l'information et de la communication	NETEVEN	PARIS	75	44 733 €	3	18/09/2014
Création, culture et Loisirs	NOUVEAU MONDE EDITIONS	Paris	75	21 345 €	2	18/09/2014
Technologies de l'information et de la communication	Novallia	Paris	75	78 605 €	3	18/09/2014
Santé, sciences de la vie	Observia SAS	Paris	75	37 755 €	3	18/09/2014
Hautes Technologies	OLEDCOMM	Velizy-Villacoublay	78	99 000 €	2	18/09/2014
Technologies de l'information et de la communication	One2Team	Neuilly-Sur-Seine	92	37 450 €	3	18/09/2014
Technologies de l'information et de la communication	OODRIVE	PARIS	75	37 670 €	3	18/09/2014
Santé, sciences de la vie	ES TISSUS REGENERATION REPARATION REMPLACEMENT	Paris	75	127 000 €	3	18/09/2014
Technologies de l'information et de la communication	OWI	BOURG LA REINE	92	45 440 €	3	18/09/2014
Santé, sciences de la vie	PARSYS TELEMEDECINE	PARIS	75	40 980 €	3	18/09/2014
Création numérique et digital	Pixel Cookers	Neuville sur Oise	95	80 900 €	3	18/09/2014
Création numérique et digital	POLANTIS	Paris Cedex 18	75	74 615 €	3	18/09/2014
Transports et mobilité	POWER Europe	Goussainville	95	37 445 €	2	18/09/2014
Hautes Technologies	PROMISTEL INDUSTRIES	La Chapelle-la-Reine	77	23 570 €	2	18/09/2014
Technologies de l'information et de la communication	PROXIMUM	Chaville	92	90 250 €	2	18/09/2014
Création numérique et digital	QAPA SA	Paris	75	98 000 €	3	18/09/2014
Eco-activités	QARNOT COMPUTING	Montrouge	92	53 587 €	3	18/09/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	RATHEAU SAS	OZOIR LA FERRIERE	77	42 730 €	3	18/09/2014
Création, culture et Loisirs	REPROTECHNIQUE SCOP	COLOMBES	92	97 658 €	3	18/09/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	RESSORTS HUON DUBOIS (R H D)	Conflans Sainte Honorine	78	120 893 €	3	18/09/2014
Technologies de l'information et de la communication	Saaswedo	PARIS	75	98 500 €	3	18/09/2014
Santé, sciences de la vie	SANTECH	PARIS	75	79 000 €	3	18/09/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	SECMI	ETAMPES	91	143 001 €	3	18/09/2014
Technologies de l'information et de la communication	SETICS	Paris	75	63 505 €	3	18/09/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	SGIV AVEMCE	MERY SUIR OISE	95	102 033 €	3	18/09/2014
Eco-activités	Smart Impulse	Paris	75	58 830 €	3	18/09/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	PPLICATION DE TRAITEMENT ELECTROLYTIQUE ET CHIMI	Buchelay	78	93 400 €	3	18/09/2014
Technologies de l'information et de la communication	SoftFluent	ANTONY	92	43 000 €	3	18/09/2014
Création numérique et digital	STEREOLABS	Orsay	91	41 220 €	4	18/09/2014
Santé, sciences de la vie	TELEMEDICINE TECHNOLOGIES	BOULOGNE BILLANCOURT	92	96 000 €	2	18/09/2014
Mécanique, matériaux et performance industrielle	tries et ses sociétés Traitements Industries et Mantes poudrage	Mantes-la-Jolie	78	118 105 €	3	18/09/2014
Technologies de l'information et de la communication	VIAVOO	Boulogne-Billancourt	92	73 022 €	2	18/09/2014
Solidarités et besoins sociétaux	VIVALIB	PARIS	75	41 200 €	2	18/09/2014
Création numérique et digital	WEST INTERACTIVE	Paris	75	78 420 €	3	18/09/2014
Technologies de l'information et de la communication	WITBE	Paris La Défense Cedex	92	49 000 €	3	18/09/2014
Santé, sciences de la vie	YLYAD - YLLY	Paris	75	30 956 €	3	18/09/2014

4. Appel à projets PM'up janvier 2015 : liste des projets accompagnés

Des données plus détaillées figurent dans le Tome 2 du rapport non publié, pour préserver le secret industriel et commercial des sociétés.

Secteur activité	Raison sociale	Ville	Département	Total des aides attribuées en année 2 et 3	Nbre total stagiaires sur le projet	date de prise en compte des dépenses
Eco-activité	ALLIECO ENVIRONNEMENT	TAVERNY	95	138 600 €	3	12/02/2015
Hautes Technologies	Blue Industry and Science SAS	Saint Denis	93	138 600 €	3	29/01/2015
Mécanique, matériaux et performance industrielle	CH. WAUTERS et Fils	VILLEBON SUR YVETTE	91	138 600 €	3	29/01/2015
Mécanique, matériaux et performance industrielle	CTP ENVIRONNEMENT	Conflans-Sainte-Honorine	78	138 600 €	3	12/02/2015
Santé et sciences de la vie	ELSE CARE SAS	Paris	75	138 600 €	3	12/02/2015
Hautes Technologies	FYBOTS	Voisins-le-Bretonneux	78	138 600 €	3	12/02/2015
Création, Culture et Loisirs	GROUPE ARTHUS-BERTRAND	PALAISEAU	91	138 600 €	3	29/01/2015
Mécanique, matériaux et performance industrielle	HAFNER SEPTEUIL	Septeuil	78	138 600 €	3	12/02/2015
Création, Culture et Loisirs	Impasse 13	Paris	75	138 600 €	3	12/02/2015
Mécanique, matériaux et performance industrielle	IMPEDANCE	GOMETZ LA VILLE	91	138 600 €	3	29/01/2015
Mobilité durable et Transport	JPB SYSTEME	MONTEREAU SUR LE JARD	77	138 600 €	3	29/01/2015
Santé et sciences de la vie	MEDISSIMO	Poissy	78	138 600 €	3	29/01/2015
Eco-activité	MOULINOT COMPOST ET BIOGAZ	NOISY LE SEC	93	138 600 €	3	29/01/2015
Création numérique et digitale	MyCloud3D SAS	Paris	75	138 600 €	3	12/02/2015
Technologies de l'information et de la communication	PLEBICOM	Paris	75	138 600 €	3	29/01/2015
Technologies de l'information et de la communication	QUICKSIGN	Neuilly	92	138 600 €	3	29/01/2015
Mécanique, matériaux et performance industrielle	RACLOT INDUSTRIES SAS	Brignancourt	95	138 600 €	3	29/01/2015
Mobilité durable et Transport	Redbird	Paris	75	138 600 €	3	12/02/2015
Mécanique, matériaux et performance industrielle	TROCHET AMGGC	SARTROUVILLE	78	138 600 €	3	12/02/2015
Création numérique et digitale	UBICAST	Ivry-sur-Seine	94	138 600 €	3	12/02/2015
Mobilité durable et Transport	V-Motech	Longjumeau	91	138 600 €	3	29/01/2015
Eco-activité	GREENCREATIVE	SUCY EN BRIE	94	138 545 €	3	12/02/2015
Santé et sciences de la vie	ELVESYS SAS	PARIS	75	138 924 €	3	29/01/2015
Technologies de l'information et de la communication	JobTeaser	Paris	75	138 022 €	3	12/02/2015
Mécanique, matériaux et performance industrielle	Castalie SAS	BOULOGNE BILLANCOURT	92	137 214 €	3	29/01/2015
Santé et sciences de la vie	SONOSCANNER SARL	Paris	75	140 122 €	3	29/01/2015
Eco-activité	ECHY	Champs sur Marne	77	138 295 €	3	29/01/2015
Santé et sciences de la vie	Mensia Technologies	Paris	75	117 600 €	3	12/02/2015
Création numérique et digitale	PERSISTANT STUDIOS	Paris	75	136 922 €	6	12/02/2015
Mécanique, matériaux et performance industrielle	MICROPLAST SAS	PERIGNY SUR YERRES	94	133 186 €	3	29/01/2015
Technologies de l'information et de la communication	TRAINING ORCHESTRA	PARIS	75	132 612 €	3	29/01/2015
Eco-activité	GREEN ALTERNATIVE	Suresnes	92	131 116 €	3	29/01/2015
Création, Culture et Loisirs	La Romainville	clichy sous bois	93	128 490 €	3	29/01/2015
Mécanique, matériaux et performance industrielle	STEAMONE	Paris	75	145 000 €	3	12/02/2015
Technologies de l'information et de la communication	MATRIX	VERSAILLES	78	127 650 €	3	12/02/2015
Technologies de l'information et de la communication	THEMATIC GROUPE	PARIS	75	126 542 €	3	29/01/2015
Création, Culture et Loisirs	CAREL	Paris	75	124 740 €	4	29/01/2015
Hautes Technologies	Bioaxial	Paris	75	126 000 €	3	29/01/2015
Création, Culture et Loisirs	NOR LINE	GRIGNY	91	123 409 €	3	29/01/2015

Secteur activité	Raison sociale	Ville	Département	Total des aides attribuées en année 2 et 3	Nbre total stagiaires sur le projet	date de prise en compte des dépenses
Mobilité durable et Transport	Tripndrive	Paris	75	123 017 €	3	12/02/2015
Santé et sciences de la vie	AR2i-SCM Cosmétiques	LE PLESSIS ROBINSON	92	122 368 €	3	29/01/2015
Technologies de l'information et de la communication	Do You Dream Up	Paris	75	121 306 €	3	12/02/2015
Mécanique, matériaux et performance industrielle	OTICO	CHALMAISON	77	121 139 €	3	29/01/2015
Technologies de l'information et de la communication	DATAIKU	Paris	75	120 637 €	3	12/02/2015
Mécanique, matériaux et performance industrielle	PAILLARD	Vaux le Penil	77	117 738 €	3	29/01/2015
Santé et sciences de la vie	AIRINSPACE SE	MONTIGNY LE BRETONNEUX	78	118 616 €	3	12/02/2015
Création, Culture et Loisirs	ATELIER DE RICOU	COURBEVOIE	92	116 424 €	3	12/02/2015
Hautes Technologies	APPLICATIONS ET REALISATIONS D'ETUDES ELECTRONIQUES ET ELECTRIQUES (AR3E)	NEUILLY SUR MARNE	93	114 139 €	3	29/01/2015
Technologies de l'information et de la communication	NeoSpheres	Paris La Défense Cedex	92	113 486 €	3	12/02/2015
Création numérique et digitale	DAREWIN	Paris	75	111 712 €	3	29/01/2015
Eco-activité	GREENAFFAIR	Boulogne-Billancourt Cedex	92	109 541 €	3	29/01/2015
Hautes Technologies	Openfield	Versailles	78	108 996 €	3	29/01/2015
Création, Culture et Loisirs	bodyboomers international	L' Haÿ-les-roses	94	106 547 €	3	29/01/2015
Mécanique, matériaux et performance industrielle	MECASYSTEME	ST REMY LA VANNE	77	103 287 €	3	29/01/2015
Santé et sciences de la vie	META-COACHING	PARIS	75	102 442 €	3	12/02/2015
Technologies de l'information et de la communication	NETINO	PARIS	75	102 400 €	2	29/01/2015
Santé et sciences de la vie	MAIDIS SAS	CHATOU	78	157 096 €	3	12/02/2015
Création numérique et digitale	WASSA	Boulogne-Billancourt	92	102 118 €	3	29/01/2015
Technologies de l'information et de la communication	ALTAYS	PARIS	75	101 908 €	3	12/02/2015
Création, Culture et Loisirs	DOUMBEA	Paris	75	101 276 €	3	29/01/2015
Solidarités et besoins sociétaux	VAE LES 2 RIVES	Paris	75	100 068 €	3	29/01/2015
Santé et sciences de la vie	BMI SYSTEM	Montrouge	92	99 200 €	2	12/02/2015
Santé et sciences de la vie	Excilone	Vicq	78	98 511 €	2	29/01/2015
Santé et sciences de la vie	LIMSEO	Saint-Aubin	91	97 281 €	2	29/01/2015
Santé et sciences de la vie	Groupe Servibio	Les Ulis	91	115 744 €	3	29/01/2015
Mécanique, matériaux et performance industrielle	PROTEC DECORS	SAINT BRICE	95	163 336 €	3	12/02/2015
Hautes Technologies	Trinnov Audio	Neuilly-Plaisance	93	95 928 €	3	12/02/2015
Mécanique, matériaux et performance industrielle	CHRISTIAN MURAT	MENNECY	91	93 086 €	2	29/01/2015
Création, Culture et Loisirs	BG GROUP	Paris	75	95 152 €	2	29/01/2015
Eco-activité	Sunvie	Montrouge	92	90 665 €	3	12/02/2015
Mécanique, matériaux et performance industrielle	PEINTURE AERO	MORANGIS	91	108 083 €	3	29/01/2015
Création, Culture et Loisirs	BACSAC	Paris	75	105 829 €	3	12/02/2015
Création numérique et digitale	ESTIMAGES	PARIS	75	102 360 €	3	29/01/2015
Hautes Technologies	FIRALUX	AUBERVILLIERS	93	0 €	0	12/02/2015
Technologies de l'information et de la communication	DEADIA	Antony	92	88 168 €	2	29/01/2015
Technologies de l'information et de la communication	Cirruseo	Paris	75	85 491 €	2	29/01/2015

Secteur activité	Raison sociale	Ville	Département	Total des aides attribuées en année 2 et 3	Nbre total stagiaires sur le projet	date de prise en compte des dépenses
Technologies de l'information et de la communication	Jamespot	Montreuil	93	84 880 €	3	29/01/2015
Hautes Technologies	SAS EUROFO	Saint-Michel-sur-Orge	91	84 631 €	2	29/01/2015
Technologies de l'information et de la communication	PayPlug	Paris	75	83 028 €	3	29/01/2015
Création, Culture et Loisirs	MARSO-SoftWare	Montrouge	92	113 770 €	3	12/02/2015
Mécanique, matériaux et performance industrielle	SIDE INDUSTRIE	VILLEMER	77	76 217 €	2	12/02/2015
Solidarités et besoins sociétaux	KIALATOK	Paris	75	61 060 €	2	29/01/2015
Mécanique, matériaux et performance industrielle	AAA TELEC	Saint-Germain de la Grange	78	61 303 €	1	12/02/2015
Santé et sciences de la vie	MULTIROIR CONTROLEC	PERIGNY	94	114 057 €	3	29/01/2015
Solidarités et besoins sociétaux	Môm'artre	Paris	75	62 540 €	2	29/01/2015

5. Désignation des 6 nouveaux lauréats PM'up : liste des projets accompagnés

Des données plus détaillées figurent dans le Tome 2 du rapport non publié, pour préserver le secret industriel et commercial des sociétés.

Désignation des 6 nouveaux lauréats PM'up

Domaine activité	Raison sociale	Ville :	Subvention proposée par le jury	Nbre de stagiares	Date de prise en compte des dépenses
Économie numérique	Ciele Ingenierie	Creteil	100 000 €	2	17/09/2015
Industries créatives et culturelles	Editions Deficom	Grigny	90 000 €	2	17/09/2015
Industrie	Erelia	Champlan	120 000 €	3	29/08/2016
Industrie	Gavelle et associés	Neuilly-sur-Marne	150 000 €	3	17/09/2015
Économie numérique	Haikara	Paris	100 000 €	3	17/09/2015
Économie numérique	Partnering 3.0	Cergy	200 000 €	3	17/09/2015

Avenant type N°1

Convention n°
Avenant n°X

Entreprise

Raison sociale : N° SIREN :

Activité :

Projet :

Axes stratégiques du projet :

-
-
-

Coût total du projet : €

Seules les actions engagées à compter du [JJ/MM/AAAA] sont éligibles au soutien régional.

Le montant de l'aide régionale attribuée sur la 2eme et/ou 3ème année est de xxxxxx €, dont :

- **xxxxx € en application du régime de Minimis/ De Minimis SIEG**
- **xxxxx € en application du régime SA.40453**
- **xxxxx € en application du régime SA.40405**

Observations complémentaires :

Les aides décrites dans le présent avenant sont allouées sur la base du règlement d'intervention adopté par délibération n° CR 105-16 modifiée par délibération n° CP…. annexé à la convention.

Les articles suivants de la convention sont modifiés comme suit :

Au sein de l'article 2 relatif aux « OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE », il est inséré

- Article 2.3 – Concernant le recrutement de stagiaires ou d'alternants

Le bénéficiaire s'engage à recruter X stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la région.

- Article 2.4 h) à informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement.

Au sein de l'article 6 relatif aux « MODALITÉS DE VERSEMENT », il est inséré

Le versement du solde de l'aide globale est subordonné à la présentation des documents suivants :

- un compte rendu financier du plan de développement signé par le représentant de l'entreprise et l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes si elle en est dotée.

- un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.3 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Au sein de l'article 8 relatif aux « REVERSEMENT DES AIDES – CONTROLE », il est inséré

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

L'article 10 relatif aux « MODIFICATIONS DU PLAN DE DEVELOPPEMENT ET DE LA CONVENTION » est modifié comme suit :

Le plan de développement décrit en annexe technique et financière est prévisionnel, il peut être modifié et donner lieu au versement de la subvention dès lors que l'effet incitatif de l'aide est démontré.

L'aide est réputée incitative pour toute dépense conforme au plan de développement décrit en annexe 2 technique et financière compatible avec les règles d'éligibilité définies par le règlement d'attribution.

Dans le cas où elle souhaite modifier le plan de développement décrit en annexe technique et financière, l'entreprise adresse une demande écrite préalable à l'engagement des dépenses concernées justifiant des raisons de cette évolution. La Région pourra alors procéder à un ajustement du projet soutenu par voie d'avenant à la présente convention, préalablement adopté par la Commission permanente du Conseil régional.

Sauf décision expresse par délibération de la commission permanente, toute autorisation de prise en charge d'une dépense nouvelle non programmée ne peut avoir comme conséquence un dépassement du montant de subvention accordé au titre de l'axe de développement concerné.

Au-delà des modifications du plan de développement autorisées par les dispositions précédentes, toute modification de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant préalablement adopté par la Commission permanente du Conseil Régional.

Fait à Paris,
en trois exemplaires originaux,

Le ……

Pour la **Région Ile-de-France**,
La Présidente du Conseil régional,

Valérie PECRESSE

Le……

Pour l'entreprise
Le Président,

6. Avenant type N°2

Convention n°
Avenant n°X

Entreprise

Raison sociale : N° SIREN :

Activité :

Projet :

Axes stratégiques du projet :

-
-
-
-

Coût total du projet : €

Seules les actions engagées à compter du 18 septembre 2014 sont éligibles au soutien régional.

Le montant de l'aide régionale attribuée sur la 3ème année est de xxxxxx €, dont :

- **xxxxx € en application du régime de Minimis/ De Minimis SIEG**
- **xxxxx € en application du régime SA.40453**
- **xxxxx € en application du régime SA.40405**

Observations complémentaires :

Pour rappel, cette subvention est conditionnée à la mise en œuvre de l'engagement à recruter des stagiaires ou alternants décrit dans l'avenant n°X adopté par la délibération N° CP...

Les aides décrites dans le présent avenant sont allouées sur la base du règlement d'intervention adopté par délibération n° CR 105-16 modifiée par délibération n° CP…. annexé à la convention.

Les articles suivants de la convention sont modifiés comme suit :

L'article 10 relatif aux « MODIFICATIONS DU PLAN DE DEVELOPPEMENT ET DE LA CONVENTION » est modifié comme suit :

Le plan de développement décrit en annexe technique et financière est prévisionnel, il peut être modifié et donner lieu au versement de la subvention dès lors que l'effet incitatif de l'aide est démontré.

L'aide est réputée incitative pour toute dépense conforme au plan de développement décrit en annexe 2 technique et financière compatible avec les règles d'éligibilité définies par le règlement d'attribution.

Dans le cas où elle souhaite modifier le plan de développement décrit en annexe technique et financière, l'entreprise adresse une demande écrite préalable à l'engagement des dépenses concernées justifiant des raisons de cette évolution. La Région pourra alors procéder à un ajustement du projet soutenu par voie d'avenant à la présente convention, préalablement adopté par la Commission permanente du Conseil régional.

Sauf décision expresse par délibération de la commission permanente, toute autorisation de prise en charge d'une dépense nouvelle non programmée ne peut avoir comme conséquence un dépassement du montant de subvention accordé au titre de l'axe de développement concerné.

Au-delà des modifications du plan de développement autorisées par les dispositions précédentes, toute modification de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant préalablement adopté par la Commission permanente du Conseil Régional.

Fait à Paris,
en trois exemplaires originaux,

Le ……

Pour la **Région Ile-de-France**,
La Présidente du Conseil régional,

Valérie PECRESSE

Le……

Pour l'entreprise
Le Président,

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION
Règlement d'intervention d'Innov'up

REGLEMENT D'INTERVENTION D'INNOV'UP

Pour l'entreprise, l'innovation change l'état de la connaissance, permet de se démarquer, *de faire du business* avant les autres, de gagner des parts de marché, de créer des emplois, de répondre à de nouveaux besoins et usages, etc. Le projet d'innovation est donc un facteur de fort développement de l'entreprise.

Parce que l'aide à l'innovation marque l'entrée dans le parcours du financement nécessaire pour arriver aux futurs résultats économiques et qu'elle constitue souvent le premier apport public à l'entreprise, la Région Ile-de-France entend, par la mise en œuvre de l'aide INNOV'up, organiser une réponse dynamique aux besoins de développement de ces entreprises.

INNOV'up est une aide unique, mobilisable en subvention et/ou en avance remboursable avec un effet levier non négligeable. Elle pourrait être pour partie partagée avec bpifrance.

Ainsi, quelle que soit l'origine des projets, les phases de Recherche de Développement et d'Innovation (RDI) définies par l'encadrement communautaire sont éligibles : recherche industrielle, prototypage, développement expérimental et innovation d'organisation ou de procédé. Qu'elles soient de produit, process ou service, de rupture ou incrémentales, technologiques ou sociales, les innovations les plus diverses sont représentées dans le dispositif.

Le présent règlement fixe les conditions d'intervention de l'aide régionale.

Les phases et seuils d'INNOV'up sont les suivants :

- en phase de faisabilité du projet, l'aide sera versée en subvention jusqu'à 30 000 € au maximum.
- Pour les phases suivantes, l'aide sera versée en subvention jusqu'à 100 000 € au maximum, avec possibilité d'abondement en avance récupérable. Les critères d'éligibilité seront définis par le potentiel de croissance, de création d'emplois, de valorisation de la propriété intellectuelle par exemple. Les projets concernés seront en phase de développement de la R&D. Les prototypes, les expérimentations, les démonstrateurs seront éligibles.
- Et pour les grands projets d'envergure à fort développement, cette aide sera versée exclusivement en avance récupérable, le montant pouvant aller jusqu'à 3 000 000 €.

1. Base juridique

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, la communication de la Commission n°2014/C3282 du 21 mai 2014 relative à l'encadrement des aides d'Etat à la RDI, le Règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission Européenne le 17 juin 2014, le régime cadre exempté de notification n° SA.40391 relatif aux aides à la Recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014 – 2020, le Code général des collectivités territoriales et la délibération cadre régionale n°CR 105-16 du 16 juillet 2016 relative à la création d'INNOV'up.

2. Structures éligibles

- En phase de faisabilité du projet, sont éligibles : les TPE / PME et les laboratoires de recherche à but non lucratif
- En phase de de développement : les TPE/PME
- En phase de prototypes et d'expérimentations : les TPE/ PME/ETI
- Pour les grands projets de développement : les TPE/ PME/ETI et les grands groupes

3. Projets éligibles

Sont éligibles les projets d'innovation caractérisés en termes de Recherche, Développement et Innovation (RDI), relatifs à des produits, process, organisation ou service, d'innovation sociétale, etc., dans la limite des possibilités offertes par les textes d'encadrement de référence.

4. Critères de sélection

Les critères de sélection des projets sont :

- la qualité de l'innovation
- la viabilité de l'entreprise
- la pertinence de la stratégie
- pour les expérimentations, un engagement d'un territoire / lieu d'accueil et un partenariat avec un évaluateur
- le potentiel de création et/ou maintien d'emplois
- la contribution du projet au développement de l'Ile-de-France[4]

5. Dépenses éligibles

L'assiette des dépenses des projets innovants éligibles peut comporter :

- les études internes et externes, les frais de réalisation de prototypes et de maquettes,

- les recherches sous-traitées à des prestataires extérieurs publics ou privés (laboratoires, centres techniques ou entreprises, etc.),

- les dépenses de propriété industrielle, d'homologation, de design, d'études de marché, d'acquisition de technologies ou de savoir-faire, etc.

En tout état de cause, les dépenses éligibles doivent être conformes aux textes d'encadrement visés par le présent dispositif.

6. Taux de subvention

- ***Faisabilité*** : 50% (70% pour les TPE - PME < 1 an, 70% pour les projets de recherche industrielle)
- ***Développement, prototypage, expérimentation, grands projet de développement :***
    - Recherche industrielle : 60%
    - Développement expérimental : 45% pour les TPE - PME < 50salariés, 35% au-delà, et 25% pour les ETI
    - Innovation de procédé et d'organisation : 35% pour les TPE -PME < 50 salariés, 25% au-delà

[4] Ce critère est notamment apprécié au regard de l'ancrage local de l'entreprise, des retombées sociales, sociétales et environnementales du projet et de sa participation aux orientations prioritaires régionales.

7. Plafonnement

- ***Faisabilité*** : 30 000 €
- ***Développement, prototypage et expérimentation*** : 100 000 € en subvention, avec possibilité d'abondement en avance récupérable jusque 1 000 000€
- ***Grands projets de développement*** : 3 000 000 € en avance récupérable

8. Modalités des aides

- **Attribution des aides**

  L'aide et son montant sont déterminés après instruction de la demande et sont notifiés au bénéficiaire.

- **Date de prise en compte des dépenses**

  L'aide est réputée avoir un effet incitatif à compter de la date de dépôt du dossier de demande d'aide. Le dossier de candidature précise notamment les informations suivantes :

  - le nom et la taille de l'entreprise ;
  - une description du projet, y compris ses dates de début et de fin ;
  - la localisation du projet ;
  - une liste des coûts du projet ;
  - le montant de l'aide sollicitée et des autres financements publics envisagés pour financer le projet ;
  - Une lettre d'engagement de stagiaires

  Les dépenses éligibles liées au projet sont prises en compte à compter de la date de dépôt de la demande d'aide.

  La Région Ile-de-France peut solliciter tout justificatif permettant d'apprécier la nature et le coût estimé des dépenses pour lesquelles la subvention est sollicitée.

9. Modalités de versement de l'aide

L'aide est versée en deux fois, à la notification de l'aide et le solde à la clôture du projet.

La mention du soutien de la Région doit être visible sur tous les supports de communication, plaquettes et documents créés pour le projet soutenu.

10. Evaluation et indicateurs

Les bénéficiaires de l'aide s'engagent à répondre aux demandes d'information de la Région concernant la réalisation des projets et le développement de l'entreprise (emploi, chiffre d'affaire…)

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION
Liste des projets Innov'up Proto

LISTE DES PROJETS SELECTIONNES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF INNOV'UP PROTO 2016

Prototype	Descriptif projet	Porteur de projet	Assiette retenue	Taux d'intervention retenu	Subvention région accordée
Bioméca'	Implémentation des propriétés biomécaniques humaines dans des prototypes de simulateurs chirurgicaux modélisés et imprimés en 3D (articulations, système vasculaire etc...)	BIOMODEX	431 500,00 €	23,17%	100 000,00 €
Robot extra-ludique	Un robot intelligent et empathique présenté dans une vitrine propose au public de centres commerciaux une expérience émotionnelle forte et personnalisée. Il écrit et efface sur la vitrine - support inédit d'échanges, d'informations, d'animations. Cette forme d'interaction qui permet de recueillir de l'information sur la clientèle est attendue par les centres commerciaux.	Nokinomo	110 291,67 €	45%	49 631,25 €
E-4	Construction du prototype industrialisable d'E-4, un robot de surveillance mobile, autonome et polyvalent (intrusion, risques domestiques).	A.I.Mergence	220 479,20 €	45%	99 215,64 €
Percko Connect	Percko Connect est un vètement connecté visant à améliorer la posture de l'utilisateur en suivant son évolution en temps réel et en la stimulant de manière à prévenir et/ou améliorer les problèmes de dos .	Percko	214 236,00 €	45%	96 406,20 €
SMARTORO	Automatiser la reconnaissance de parole utile par les écouteurs afin d'annuler le bruit ambiant et de laisser passer les conversations	OROSOUND	196 736,67 €	45%	88 531,50 €
ONIRIS CONNECT	Nouvelle génération d'orthèse contre l'apnée du sommeil intégrant des capteurs bio-métriques qui seront reliés à un composant applicatif de gestion de la remontée des informations (via une synchronisation avec un mobile), d'analyse et de suivi de ces informations.	ONIRIS	102 349,01 €	45,00%	46 057,05 €
Kuantom	Développement d'une d'une machine à cocktails connectée à une carte de dégustation digitale. Il s'agira de développer une pré-série de prototypes pour l'implementer en phase de beta test chez un groupe hôtelier pour validation .	Cocktail Square SAS	219 472,00 €	45%	98 762,40 €
Implant dentaire « ZT-Implant™ »	Conception et réalisation d'un prototype d'un implant dentaire réalisé par fabrication additive dans un nouveau materiau composite Titane/Ceramique , il serait 30% plus leger, 50% plus résistant que le titane TA6V et 100% inerte.	Z3DLAB SAS	234 500,00 €	42,64%	100 000,00 €
ART KAPSTECH	Expérimenter les objets connectés dans le cadre d'applications artistiques. Une première application aux arts graphiques numériques permettra d'obtenir des résultats spectaculaires	KAPSDATA SAS	21 650,00 €	45%	9 742,50 €
Auxivia	Verres connectés permettant le suivi et la traçabilité de l'hydratation des personnes âgées en maison de retraite médicalisée et à domicile.	Auxivia	148 186,67 €	45%	66 684,00 €
			1 899 401,22 €		**755 030,54 €**

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION
Convention type entre la Région Ile-De-France, les partenaires des projets de prototypes et Cap digital

Convention n° XXXX

Relative au soutien à la réalisation du prototype technologique « XXXXX »

Entre

D'une part

La Région d'Ile-de-France,
Sise au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 PARIS
Représentée par sa Présidente, **Madame Valérie Pécresse**,
Habilité à signer la convention par délibération N°XXXX du XX/XX/XXXX

Ci-après dénommée la Région,

Et d'autre part,

La structure bénéficiaire « XXXX »
Ci-après dénommée « le Bénéficiaire »,
N° SIRET :
Statut Juridique :
Sise
Représentée par son Président XXXXX dûment habilité.

Et

Le pôle Cap Digital coordonnant la mise en œuvre du prototype objet de la présente convention et signataire de celle-ci, ci-après dénommée « le pôle »,
N° SIRET :
Statut Juridique :
Sis
Représenté par son Président, XXXXXXXXXX, dûment habilité.

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « soutien aux expérimentations et préfigurations » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR 36-15 du 10 juillet 2015.

L'attribution par la Région de cette subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes, ainsi que des règles fixées par :

- Le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;
- Le régime cadre exempté n°SA.40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014*;*
- La communication de la Commission européenne n°2014/C3282 du 21 mai 2014 relative à l'encadrement des aides d'Etat à la R&D&I ;
- Le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1511-1 à L1511-5 ;

Après avoir rappelé,

- les objectifs de la Région en matière :
  - d'expérimentation et de prototypage
  - de valorisation des talents et des expertises franciliennes de l'innovation numérique,
  - de lisibilité et visibilité internationale de la région
- les souhaits de la Région :
  - de montrer et valoriser le potentiel d'innovation portée par les technologies numériques et les transformations de l'espace urbain et de la vie quotidienne à venir,
  - de révéler l'attractivité et le dynamisme de la région francilienne, acteur phare de l'innovation numérique mondiale,
  - de tester, sur le terrain, des prototypes industriels et des applications numériques innovantes.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CP XXXX du XXXXX, la Région Ile-de-France a décidé de soutenir « XXXXX » pour la réalisation du prototype « XXXXXX » dont le descriptif complet figure dans l'annexe à la présente convention.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à XX % des dépenses éligibles dont le montant s'élève à XXXX € HT/TTC, soit un montant maximum de subvention de XXXXX €.

ARTICLE 2 - LES OBLIGATIONS DES BENEFICIAIRES

Article 2.1 : Obligations relatives au projet subventionné :

Les innovations technologiques générées par le projet de prototype mis en œuvre par l'ensemble des partenaires contribuent au développement et à la visibilité internationale du pôle de compétitivité Cap Digital et de l'ensemble de la région Ile-de-France.

Afin de conduire ces innovations et de réaliser le projet présenté en annexe à la convention, le bénéficiaire s'engage à :

- réaliser **en Ile-de-France** les investissements et à mener les actions prévues dans un délai et selon des modalités scénographiques compatibles avec la présentation du prototype lors de l'évènement Futur en Seine organisé par le pôle CAP DIGITAL en date du XXXXXX,
- maintenir sur la durée de la convention, les emplois directs existants et à en générer de nouveaux en cas de réussite du projet,
- affecter les moyens en hommes et équipements nécessaires au bon déroulement de ces projets,
- mettre en œuvre les moyens techniques, financiers, humains et commerciaux nécessaires au succès de l'exécution de ce projet et à l'exploitation industrielle et commerciale des résultats,
- conduire ce projet en partenariat avec les centres de recherche publics, de formation et les industriels participant à ce projet, et, par là même, concourir à renforcer l'excellence du territoire francilien dans le domaine de la recherche et de l'innovation,
- participer au comité de suivi mis en place par le pôle, en vue du suivi générale de l'opération, de la réalisation, de l'installation, de la désinstallation, des bilans et de l'évaluation des actions subventionnées,
- assurer une présence sur le lieu du festival dans lequel le prototype est mis en œuvre et à en assurer la promotion, la mise en œuvre et sa maintenance. Cap Digital, en tant qu'organisateur de Futur en Seine, fournira au porteur du projet au moins deux mois avant l'événement, les informations nécessaires sur le lieu et la scénarisation du prototype. Cap Digital se réserve le droit de ne pas présenter le prototype lors du festival si celui-ci ne répond pas à la description initial ou présente des disfonctionnements graves,
- recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois. Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

Article 2.2 : Obligations administratives et comptables :

Le bénéficiaire s'engage à :

- informer la Région et le pôle CAP DIGITAL par écrit et documents à l'appui, dans les deux mois de la survenance de l'évènement, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.
- informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

- Informer la Région et le pôle CAP DIGITAL par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.
- Signaler par écrit à la Région et au pôle CAP DIGITAL, pour approbation, toute modification du projet et de la nature des investissements définis en l'annexe à la présente convention.
- Fournir le bilan et les comptes d'exercice certifiés par l'expert-comptable ou un commissaire aux comptes, choisi sur la liste mentionnée à l'article L822-1 du code de commerce.
- Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.
- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.
- Fournir à la Région et au pôle CAP DIGITAL, sur demande, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'opération, activité ou action subventionnée.
- Faciliter tout contrôle par la Région par le pôle CAP DIGITAL, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Article 2.3 : Obligations en matière de communication :

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, le bénéficiaire et le co-contractant s'engagent à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Ile-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale. Les correspondances, notamment celles vis-à-vis des bénéficiaires de l'objet de la convention, indiquent explicitement l'implication de la Région.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Concernant les sites web, la mention et le logotype de la Région et de Futur en Seine sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France et le site de Futur en Seine.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par la Région.

L'invitation et, le cas échéant, l'intervention orale d'un représentant de la Région aux cérémonies officielles organisées dans le cadre du projet, ainsi qu'aux communiqués et conférences de presse est impérative.

La Région se réserve le droit d'utilisation des résultats relatifs à l'exécution de la présente convention, de leur publication et de leur communication à des tiers. Les photos pourront aussi être librement utilisées par la Région. Par ces dispositions, la Région Ile-de-France entend se réserver la seule possibilité d'assurer la communication relative aux projets de recherches visés par la convention et n'entend pas retirer le moindre avantage direct de ces manifestations. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle.

Dans la mesure où le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total de l'opération, la taille du logo type régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 3.1 : Caducité

Le bénéficiaire dispose d'un **délai maximum de 3 ans, à compter de la date d'attribution de la subvention (date de la CP),** pour présenter un premier appel de fonds.
Passé ce délai, la subvention est caduque et le bénéfice de la subvention est perdu en application du règlement budgétaire et financier de la Région.
Ce délai peut être prorogé d'un an maximum si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai précité, que les retards ne lui sont pas imputables.

La demande de versement du solde doit être présentée **dans un délai maximum de 4 ans, à compter de la date de demande de premier versement.**
A défaut, la subvention devient caduque et le bénéfice du solde est perdu en application du règlement budgétaire et financier de la Région

Art 3.2 : Modalités de versement

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes.

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande de versement est remplie et signée par le représentant légal de la structure (ou la personne habilitée).

Art 3.2.1 : Versement d'avances

L'organisme peut bénéficier d'une avance à valoir sur les paiements à effectuer dans les 3 mois, en proportion du taux de la subvention, dans la limite de 30 % du montant de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie.

L'avance interviendra sur appel de fonds et au vu des documents suivants :

- la présentation d'un plan de trésorerie,

Art 3.2.2 : Versement d'acomptes

Les versements d'acomptes, à valoir sur les paiements déjà effectués par le bénéficiaire, calculés en fonction du taux d'intervention régional, interviennent sur appels de fonds et au vu des documents suivants :

- Un **état récapitulatif des dépenses effectuées** précisant les références, dates, montants HT et TTC des factures, marchés ou actes payés au titre du projet, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état doit être signé par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie que l'ensemble des dépenses listées sont réputées acquittées à la date de la demande et sont affectées à l'opération subventionnée.

Le total des avances et acomptes ne pourra pas dépasser la limite de 80% de la subvention prévue.

Art 3.2.3 : Versement du solde

Conformément aux obligations du bénéficiaire (article 2 de la présente convention), le versement du solde est conditionné par le bon achèvement du prototype pour le début du Festival Futur en Seine en juin 201X, achèvement validé par le **PV de bonne réalisation** du prototype technologique signé par le pôle Cap Digital et la Région Ile-de-France. Cette validation actera la conformité du prototype réalisé avec le descriptif initial du projet retenu par le jury et financé par la Région et tel que décrit dans l'annexe technique en annexe de la convention.

Le solde est versé sur demande du représentant légal, datée et signée, certifiant l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée et au vu des documents suivants :

- Un **état récapitulatif des dépenses réalisées** précisant les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de ces dépenses, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état est signé par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie que l'ensemble des dépenses listées sont réputées acquittées à la date de la demande et sont affectées à l'opération subventionnée.
- Un **compte-rendu financier** de l'ensemble du projet, équilibré en dépenses et recettes, signé par :
    - Le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention,
    - L'expert-comptable ou le commissaire aux comptes, lorsque l'organisme en est doté, ou du trésorier au vu d'une attestation sur l'honneur précisant que la structure ne dispose pas d'expert-comptable ou de commissaire aux comptes.
- Le versement du solde est également subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.1 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le Comptable assignataire de paiement est le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France, 94 rue Réaumur, 75014 Paris cedex 02.

Art 3.3 : Révision du montant subventionné

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par l'organisme s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Art 3.4 : Eligibilité des dépenses subventionnables

Les dépenses seront prises en compte sur une période maximum de 10 mois (du XXXX au XXXXX).

L'éligibilité des dépenses est conditionnée par le respect par le porteur de ses obligations contractuelles, et notamment :

- les dépenses éligibles ne peuvent être antérieures au XXXXX, date de présélection des dossiers de candidature par le jury de sélection,
- le prototype technologique doit être en état d'être présenté lors de l'événement Futur en Seine XXX (cf article 2).

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le XXXXXX.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale, ou à défaut, en cas d'application des règles de caducité figurant à l'article 3 de la présente convention.

ARTICLE 5 – RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 – RESTITUTION DE LA SUBVENTION

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour un objectif qui n'a pas été prévu par la présente convention, seront restituées à la Région.

En cas de non-respect des présentes obligations contractuelles par les bénéficiaires, la Région se réserve le droit de suspendre le versement de tout ou partie de la subvention régionale, voire d'en demander le reversement après mise en demeure.

En cas d'inexécution ou d'utilisation des fonds non conforme à leur objet, de non-respect de ses obligations contractuelles par les bénéficiaires, il est procédé à la résiliation de la présente convention dans les conditions prévues à l'article 12 ci-dessous.

La Région sera en droit d'exiger du reversement immédiat des sommes reçues au titre de la présente convention, en particulier, en cas de restructuration ayant un impact sur l'emploi ou de toute opération en capital affectant le contrôle d'une entreprise bénéficiaire ou impliquant la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi sur le site francilien concerné par le projet, ainsi que dans les cas où :

- les informations transmises au comité de suivi seraient erronées et de nature à induire un doute sérieux et fondé sur l'objectif de valorisation des travaux effectués au titre de la présente convention,
- les bénéficiaires refuseraient de communiquer aux collectivités territoriales les documents prévus à l'article 2 ou empêcheraient ces derniers de procéder aux contrôles prévus,
- les contrôles prévus feraient apparaître que tout ou partie des sommes reçues par les bénéficiaires n'ont pas été utilisées ou l'ont été à des fins autres que celles prévues par la présente convention,
- des manquements graves aux dispositions prévues dans la présente convention seraient constatés, en particulier ceux relatifs à l'article 2,
- l'exécution du projet aidé serait partielle,

- les bénéficiaires souhaitent ne pas poursuivre le projet et sollicitent la résiliation de la convention,
- les bénéficiaires renoncent à valoriser industriellement ou commercialement les résultats du projet aidé. Cette clause pourra être appliquée s'il apparaît que les bénéficiaires, même s'ils ne renoncent pas officiellement à cette exploitation, ne font pas en pratique leurs meilleurs efforts pour en assurer le succès.

ARTICLE 7 – COMITE DE SUIVI DU PROJET

Il est instauré un comité de suivi, présidé par la Région, afin de s'assurer du bon déroulement du projet qui il regroupera :

- des représentants de la Région,
- des représentants des bénéficiaires,
- des représentants du pôle Cap Digital

et, le cas échéant :

- des représentants des collectivités territoriales concernées par les prototypes,
- des représentants de l'Etat,
- des représentants des autres pôles / clusters.

Ce comité de suivi se réunira au moins une fois durant les 8 à 16 semaines précédents l'évènement Futur en Seine et une seconde fois dans les 4 à 8 semaines précédents l'évènement ou en cas de besoin, notamment dans les cas de modifications substantielles.

Chaque réunion donnera lieu à un compte-rendu d'exécution du projet réalisé par le pilote du projet et validée par le pôle Cap Digital et la Région avant d'être diffusé aux partenaires de la présente convention.

Il veille au bon déroulement du projet, et peut acter des modifications de ce dernier qui n'emportent pas modification de l'équilibre général de la convention.

Il est chargé de suivre :

- la réalisation scientifique et technique du projet,
- la réalisation financière du projet.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DU CAPITAL

Toute opération en capital affectant le contrôle des partenaires industriels doit être préalablement notifiée à la Région qui peut suspendre la présente convention et notifier aux bénéficiaires le délai de la suspension.

La Région peut aussi résilier la présente convention et demander le reversement de tout ou partie des sommes perçues par les bénéficiaires notamment dans les cas suivants de :

- défaut de notification préalable d'opération en capital affectant le contrôle des bénéficiaires de la convention,
- défaut d'agrément des collectivités sur le cessionnaire des bénéficiaires de la convention.

La Région, pour sa part, peut suspendre ou résilier la présente convention et demander le reversement de tout ou partie des sommes perçue par les bénéficiaires en cas de restructuration

ayant un impact sur l'emploi ou de toute opération en capital affectant le contrôle des bénéficiaires ou impliquant la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi sur leur site d'implantation.

ARTICLE 9 – PROTECTION DES RESULTATS

Les opérations suivantes engagées dans le cadre du projet de R&D conduit au titre de la présente convention, donnent lieu à information du comité de suivi prévu à l'article 7 de la présente convention :

- dépôt de brevets ;
- dépôt de certificat d'utilité ;
- dépôt de certificat d'addition ;
- cession de brevet ;
- licences octroyées à titre onéreux ou gratuit sur les brevets déposés, dans le délai de la convention.

La Région se réserve le droit, durant un an à compter de l'information donnée par le/les bénéficiaire(s) au comité de suivi précité, de demander toute information complémentaire sur toute opération présentée au comité de suivi. Si une telle opération porte préjudice à l'objectif de valorisation commerciale ou industrielle des résultats des travaux réalisés au titre de la présente convention, sur avis, la Région peut exiger le reversement de tout ou partie des aides reçues au titre de la présente convention.

Dans le cas où la gestion des brevets, certificats d'utilité, certificat d'addition ou licences sur ces derniers ne serait pas mise en œuvre directement par les bénéficiaires, ce dernier s'engage par ailleurs à ce que les informations délivrées au comité de suivi soient les plus fidèles, les plus exhaustives et les plus correctes possibles.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DU PROJET

Le BENEFICIAIRE doit notifier par écrit, à la Région, les modifications n'altérant pas l'objet, les délais et la correcte exécution de la présente convention. Celles-ci sont admises :

- après l'obtention d'un avis favorable de la Région, sur demande du BENEFICIAIRE par un écrit de toute nature. Faute d'un avis favorable écrit de la Région, les dépenses prises en compte pour le calcul des versements intermédiaires comme du solde final sont plafonnées, pour chaque catégorie de dépenses, au montant du poste correspondant dans la répartition prévue à l'annexe financière détaillée à la présente convention.

Dans tous les cas, le remplacement d'un ou plusieurs équipements mentionnés aux annexes technique et financière par d'autres équipements pourra entraîner, sur décision de la Région, leur exclusion de l'assiette de l'aide.

2.2 Toute autre modification doit être notifiée par écrit, par le BENEFICIAIRE à la Région et ne sera éventuellement avalisée que par la conclusion d'un avenant à la présente convention. Faute de conclusion d'un tel avenant, la convention est soldée en l'état.

ARTICLE 11 – PIECES CONTRACTUELLES

- la convention proprement dite,
- les annexes techniques et financières

Fait à Paris, en quatre exemplaires originaux, le

Le représentant légal de la structure

XXXXXX

La Présidente du Conseil régional d'Ile de France

Valérie PECRESSE

Le Président de Cap Digital

XXXXXXXX

ANNEXE 6 A LA DELIBERATION
Liste des bénéficiaires éligibles au dispositif TP'up volet international

LISTE DES BENEFICIAIRES ELIGIBLES AU DISPOSITIF TP'UP VOLET INTERNATIONAL

Les dossiers présentés au vote de la Commission permanente respectent tous les critères d'éligibilité du règlement régional d'intervention.

Pour financer les nouveaux projets présentés dans le cadre de ce rapport, il est proposé d'attribuer un montant total de 52 759,43 €.

Rappel des autorisations d'engagement votées et des aides attribuées lors des Commissions permanentes dans le cadre du marché actuel :

Année	Commission Permanente	Montant aides attribuées en €	Montant des AE votées en €
2013	17-oct	33 741,30	140 000
	20-nov	30 392,10	-
2014	30-janv	82 629,25	200 000
	10-avr	31 119,48	-
	18-juin	39 546,17	-
	24-sept	29 644,30	200 000
	17-oct	55 345,32	-
	20-nov	73 227,21	-
2015	29-janv	35 574,65	-
	09-avr	87 366,99	200 000
	17-juin	21 845,90	-
	9-juil	150 166,86	**-**
	8-oct	44 629,98	**-**
2016	22-janv	47 710,92	150 000
	18-mai	119 557,91	-
	15-juin	82 855,68	250 000
	12-juillet	81 654,35	-
	21-sept	40 232,20	-
	16-nov	52 759,43	
Total	**-**	**1 140 000**	**1 140 000**

TP'UP VOLET INTERNATIONAL
Comité de gestion du 8 septembre 2016

Salons en France

											Avis du comité de gestion								
CMA	**Nom ou raison sociale**	**EFFECTIF**	**N° SIRET**	**Civilité**	**Nom du Dirigeant**	**Adresse**	**Date de création**	**Salon ou Mission**	**Secteur d'activité**	**Nombre d'aides ARCAF reçues**	**Coût total**	Inscription	Location de l'emplacement	Aménagement du stand	Documentation commerciale	**Montant des dépenses éligibles**	**Montant éligible ARCAF**	**Taux proposé %**	**Subvention proposée**
75	SAS PENEAU & CO	0	79164545000010	Mme	Maud PENEAU	142 rue de Charonne 75011 PARIS	01/01/2013	PREMIERE VISION DESIGNS Paris du 13 au 15 septembre 2016	arts graphiques	0	**2 423,00 €**	29,00	2394,00	0,00	0,00	**2 423,00 €**	**2 423,00 €**	**25%**	**605,75 €**
75	BE UNPERFECT	0	80917416200010	Mme	Margherita MATTICARI	191 rue de Charonne 75011 PARIS	20/11/2014	M&O PARIS Nord Villepinte du 2 au 6 septembre 2016	Mode et accessoires	0	**3 880,00 €**	0,00	2880,00	500,00	500,00	**3 880,00 €**	**3 400,00 €**	**25%**	**850,00 €**
75	AOFLO	0	81034160200011	Mme	Florence LOUQID AOBADIA	48 rue Rébeval 75019 PARIS	13/03/2015	M&O PARIS Nord Villepinte du 2 au 6	Mode et accessoires	1	**6 355,00 €**	0,00	3855,00	1000,00	1500,00	**6 355,00 €**	**3 400,00 €**	**25%**	**850,00 €**
75	ATELIER MOUTI	0	81441334000013	Mme	Mélissa NAYWOSZ PASZKIEWICZ	41 rue Ramey 75018 PARIS	23/10/2015	M&O PARIS Nord Villepinte du 2 au 6 septembre 2016	arts graphiques	0	**3 605,00 €**	0,00	2205,00	400,00	1000,00	**3 605,00 €**	**3 400,00 €**	**30%**	**1 020,00 €**
75	LINA POUM SARL	0	53206741000011	Mme	Emeline SIRVENT	90 rue de Reuilly 75012 PARIS	01/05/2011	M&O PARIS Nord Villepinte du 2 au 6 septembre 2016	Mode et accessoires	0	**2 509,00 €**	535,00	1974,00	0,00	0,00	**2 509,00 €**	**2 509,00 €**	**25%**	**627,25 €**
75	MAISON TAMBOUR SAS	0	81868929100016	Mme	Etsuko HARADA	12 rue Trousseau 75011 PARIS	19/02/2016	BIJORHCA, Paris du 2 au 5 septembre 2016	Mode et accessoires	0	**2 396,60 €**	115,00	2076,50	205,00	0,00	**2 396,50 €**	**2 396,60 €**	**25%**	**599,15 €**
75	MARINA MUNOZ	0	79086731100017	Mme	Marina MUNOZ	121 rue du Faubourg du Temple 75010 PARIS	11/12/2015	WHO'S NEXT, Paris du 2 au 5 septembre 2016	Mode et accessoires	0	**2 164,00 €**	0,00	2164,00	0,00	0,00	**2 164,00 €**	**2 164,00 €**	**25%**	**541,00 €**
75	JORDANE SOMVILLE	0	49501696600030	Mme	Jordane SOMVILLE	33 rue Marc Seguin 75018 PARIS	01/01/2015	PREMIERE CLASSE, Paris du 29 septembre au 2 octobre 2016	Mode et accessoires	0	**3 738,40 €**	0,00	3338,40	100,00	300,00	**3 738,40 €**	**3 400,00 €**	**25%**	**850,00 €**
75	SHAGREEN ET TORTOISE	1	79770246100014	Mme	Marie-Hélène LAPIE	49 rue Jean-Baptiste Pigalle 75009 PARIS	01/10/2013	PREMIERE CLASSE, Paris du 29 septembre au 2 octobre 2016	Mode et accessoires	0	**4 700,00 €**	1620,00	2532,00	348,00	200,00	**4 700,00 €**	**3 400,00 €**	**25%**	**850,00 €**
75	KIRIKO SATO	0	53317023900016	Mme	Kiriko SATO PIARD	3 Rue Crozatier 75012 PARIS	24/06/2011	PREMIERE CLASSE, Paris du 29 septembre au 2 octobre 2016	Mode et accessoires	0	**4 817,20 €**	0,00	4567,20	0,00	250,00	**4 817,20 €**	**3 400,00 €**	**20%**	**680,00 €**
75	DAGLISE DESIGN	0	49242159900027	Mme	Elisabeth JOULIN	60 Rue Blomet 75015 PARIS	18/07/2013	MARIONS-NOUS, Paris du 17 au 18 septembre 2016	Mode et accessoires	0	**2 894,00 €**	0,00	2894,00	0,00	0,00	**2 894,00 €**	**2 894,00 €**	**25%**	**723,50 €**
75	ROBOLI DESIGN	0	79856751700015	M.	Olivier ROBERT	203 Quai de Valmy 75010 Paris	19/11/2013	Festival Son & Image, Paris du 7 au 9 octobre 2016	Electronique	0	**7 688,76 €**	578,76	2610,00	0,00	1000,00	**4 188,76 €**	**3 400,00 €**	**30%**	**1 020,00 €**
75	ATELIER MATSUOKA	0	75223755200027	Mme	Akiko LOUIS-MATSUOKA	31 rue des Dames75017 PARIS	01/01/2012	SIPC - PARIS- du 3 au 6 novembre 2016	Métiers d'art	1	**1 796,78 €**	0,00	1796,78	0,00	0,00	**1 796,78 €**	**1 796,78 €**	**45%**	**808,55 €**
77	LA ROCHE DU SAULT CISELURE	0	52514450700015	M	Joao Heitor SILVA GONCALVES	17 route d'Episy 77250 Villecerf	01/10/2010	SIPC - PARIS- du 3 au 6 novembre 2016	Métiers d'art	1	**2 545,00 €**	0,00	0,00	0,00	0,00	**2 545,00 €**	**2 545,00 €**	**40%**	**1 018,00 €**
78	DECORS ET TRADITIONS	0	82083361400010	M.	Alexandre TALANDA	11 rue St Léger 78100 Saint Germain en Laye	09/06/2016	EQUIP'HÔTEL - Paris du 1er au 6 novembre 2016	Métiers d'art	0	**18 000,00 €**	1000,00	10000,00	5500,00	1500,00	***18 000,00 €***	***3 400,00 €***	**40%**	**1 360,00 €**
91	NENUFAR	4	799 346 267 000 21	M.	Rémy ENGEL	104 avenue de la résistance 93100 Montreuil	17/12/2013	SPACE - Rennes, France - ldu 13 au 16 septembre 2016	Energie	0	**5 203,00 €**	275,00 €	1 728,00 €	3 000,00 €	200,00 €	**5 203,00 €**	**3 400,00 €**	**40%**	**1 360,00 €**
91	LEBUREAU	0	79461365300011	M.	Jean-Pierre LEBUREAU	340 route d'Etampes 91150 Brières-les-Scelles	01/08/2013	SIPC - PARIS- du 3 au 6 novembre 2016	Ornemaniste	1	**1 796,78 €**	0,00	0,00	0,00	0,00	**1 796,78 €**	**1 796,78 €**	**45%**	**808,55 €**
92	ATELIER MURANESE	0	51836965700037	Mme	Emma ISINGRINI GROULT	133 rue des vignes 92000 Nanterre	06/01/2014	SIPC - PARIS- du 3 au 6 novembre 2016	Restauration de vitraux	1	**1 796,78 €**	0,00	0,00	0,00	0,00	**1 796,78 €**	**1 796,78 €**	**45%**	**808,55 €**

94	RENNOTTE - RIOT	9	39892007400034	M.	LEFEBVRE Frédéric	162, rue de Paris 94 220 CHARENTON-LE-PONT	23/03/2006 Création 1860	SIPC - PARIS- du 3 au 6 novembre 2016	Métiers d'Art	3	**3 004,00 €**	0,00	3004,00	0,00	0,00	***3 004,00***	**3 004,00 €**	***35%***	**1 051,40 €**
94	ATELIER MH POISSON	0	43827812900012	Mme	Marie-Hélène NIEPCE	5 avenue Odette 94120 Fontenay-sous-Bois	20/06/2001	SIPC - PARIS- du 3 au 6 novembre 2016	Métiers d'art	2	**2 545,00 €**	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**2 545,00 €**	**2 545,00 €**	**20%**	**509,00 €**
95	ETS DORILLAT	3	41056885100019	Mme	Anne DORILLAT	51 bis rue d'Ombreval 95330 Domont	31/01/1997	SILMO Roissy Charles de Gaulle- du 23 au 26 septembre 2016	Lunetterie	0	**12 770,00 €**	670,00	4500,00	7000,00	600,00	**12 770,00 €**	**3 400,00 €**	**35%**	**1 190,00 €**
91	ALTICLIC	0	47930823100014	M.	GERVAIS Alain	20 rue de Villarceau 91620 NOZAY	01/11/2004	SIPC - Carrousel du Louvre - PARIS du 3 au 6 novembre 2016	Métiers d'art	0	**1 800,00 €**	*1800,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	**1 800,00 €**	**1 800,00 €**	**50%**	**900,00 €**
94	ARCHI DUCHESSE	0	79201397100017	Mme	SAUSSEREAU Tatiana	24 rue Garnier Pagès 94500 SAINT-MAUR-DES-FOSSES	01/04/2013	SIPC - Carrousel du Louvre - PARIS du 3 au 6 novembre 2016	Métiers d'art	0	**1 800,00 €**	*1800,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	**1 800,00 €**	**1 800,00 €**	**50%**	**900,00 €**
93	ART DE FONDRE	0	40013067000013	M.	JEAN-JACQUES Rudy	17 rue Sainte-Marguerite 93500 PANTIN	06/03/1995	SIPC - Carrousel du Louvre - PARIS du 3 au 6 novembre 2016	Métiers d'art	0	**1 800,00 €**	*1800,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	**1 800,00 €**	**1 800,00 €**	**50%**	**900,00 €**
78	ATELIER CARINE DELALANDE	0	43523769800046	Mme	DELALANDE Carine	2 impasse des Billettes 78580 MAULE	01/04/2001	SIPC - Carrousel du Louvre - PARIS du 3 au 6 novembre 2016	Métiers d'art	0	**1 800,00 €**	*1800,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	**1 800,00 €**	**1 800,00 €**	**50%**	**900,00 €**
95	EN MILLE MORCEAUX	0	79249208400019	Mme	SAENKO Manon	11 rue des Fontenettes 95550 BESSANCOURT	02/05/2013	SIPC - Carrousel du Louvre - PARIS du 3 au 6 novembre 2016	Métiers d'art	0	**1 800,00 €**	*1800,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	**1 800,00 €**	**1 800,00 €**	**50%**	**900,00 €**
94	ETS FAROUX	0	45120691600012	M.	FAROUX Pierre	21 bis rue Marcel Risser 94290 VILLENEUVE-LE-ROI	01/01/2004	SIPC - Carrousel du Louvre - PARIS du 3 au 6 novembre 2016	Métiers d'art	0	**1 800,00 €**	*1800,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	**1 800,00 €**	**1 800,00 €**	**50%**	**900,00 €**
95	MARTINE CHANY	0	79294207000014	Mme	CHANY Martine	42 bis rue des carrières 95160 MONTMORENCY	15/04/2013	SIPC - Carrousel du Louvre - PARIS du 3 au 6 novembre 2016	Métiers d'art	0	**1 800,00 €**	*1800,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	**1 800,00 €**	**1 800,00 €**	**50%**	**900,00 €**
92	VITRAUX PHONIA SAS	0	80880268000013	Mme	TASSY Anne-Marie	36 rue du Vert Buisson 92160 ANTONY	15/01/2015	SIPC - Carrousel du Louvre - PARIS du 3 au 6 novembre 2016	Métiers d'art	0	**1 800,00 €**	*1800,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	**1 800,00 €**	**1 800,00 €**	**50%**	**900,00 €**
															Montant avis Comité				**25 330,70 €**

Dossiers présentés	**74**
Dossiers acceptés	**38**
Dossiers refusés	**21**
Dossiers ajournés	**15**

ANNEXE 7 À LA DÉLIBÉRATION
GRAND PARIS REGION UP TOME 2

1. **Appel à projets PM'up janvier 2014 : liste détaillée des projets accompagnés en année 3**
2. **Appel à projets PM'up septembre 2014 : liste détaillée des projets accompagnés en année 3**
3. **Appel à projets PM'up janvier et février 2015 : liste détaillée des projets accompagnés en année 2 et 3**
4. **Désignation des lauréats PM'up : liste détaillée des projets accompagnés**
5. **Avenants spécifiques aux conventions des 12 entreprises lauréates des appels à projets PM'up**

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-603 DU 16 NOVEMBRE 2016

ENCOURAGEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

- DEUXIEME RECONDUCTION DU PROGRAMME D'INFORMATION, D'ENTRETIENS CONSEIL ET DE PROMOTION DE LA VAE 2017

- DISPOSITIF CHEQUIER UNIQUE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE 2017

- DISPOSITIF CAP VAE

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'Education ;

VU Le Livre IV de la 6ème partie du Code du Travail ;

VU La loi de « modernisation sociale » n° 2002-73 du 17 janvier 2002, notamment chapitre II section I, et ses décrets d'application ;

VU La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social ;

VU Le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

VU La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

VU La loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

VU La délibération n°CR 17-12 du 17 février 2012 relative au renforcement du service public de formation et d'insertion professionnelles ; et en particulier son annexe 6 relative à l'expérimentation ;

VU La délibération n° CR 93-15 du 18 décembre 2015 relative à la délégation du Conseil régional à sa Présidente en matière de marchés publics ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 au titre de la prorogation du règlement budgétaire et financier voté par le CR 33-10

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CR 56-16 du 6 avril 2016 relative au plan 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi ;

VU La délibération n° CR 48-15 du 15 juillet 2015 relative à la mise en œuvre de la décentralisation et partenariats pour l'emploi et la formation professionnelle, particulièrement son annexe 10 à la délibération, règlement d'intervention relatif aux aides individuelles régionales à la validation des acquis de l'expérience ;

VU La délibération n° CP 14-359 du 18 juin 2014 relative au programme régional d'information, d'entretiens conseil et de la promotion de la VAE, lancement de la consultation 2015;

VU La délibération n° CR 89-14 du 21 novembre 2014 relative à la décentralisation de la formation professionnelle ;

VU La délibération n° CP 15-079 du 29 janvier 2015 relative à la décentralisation de la formation professionnelle : clarifier les compétences de la Région pour en simplifier l'accès ;

VU La délibération CP N° 15-549 du 8 octobre 2015 relative à la convention entre la Région et l'ASP pour la gestion et le règlement des aides aux stagiaires, des prestations et subventions pour la formation professionnelle continue, le réseau d'accueil des missions locales, les emplois tremplin, les dispositifs d'accès à l'apprentissage, de mobilité européenne et internationale, le versement des aides aux employeurs d'apprentis et le règlement des subventions PM'UP.

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-603 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la commission de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage ;

VU L'avis de la commission des finances

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Programme d'Information, d'entretien conseil et de promotion de la VAE

Autorise la Présidente du conseil régional d'Ile-de-France à reconduire les marchés du programme d'Information, d'entretien conseil et de promotion de la VAE, pour sa deuxième reconduction.

Affecte une autorisation d'engagement de 1 265 000 € pour la mise en œuvre de la deuxième reconduction du programme d'information, d'entretien conseil et de promotion de la VAE disponible sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », Programme HP 11-004 « Accès à l'information et à l'orientation », Action 1 11 004 02 « Pôle régional d'information et de conseil en VAE », Nature 611 « Contrat de prestations de services avec les entreprises » du budget régional 2016.

Article 2 : Dispositif chéquier VAE

Autorise le lancement de la programmation 2017 du dispositif Chéquier VAE.

Décide d'attribuer les chéquiers VAE selon la répartition prévisionnelle suivante :

- 725 accompagnements classiques à la VAE, intégrant l'accompagnement post-jury si besoin est ;
- 600 accompagnements renforcés pour les publics les plus en difficulté ;
- 31 actions de formation avant ou après jury d'un montant de 1600€.

Affecte, à ce titre, une autorisation d'engagement de 1 350 000 € disponible sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », programme HP 11-004 « Accès à l'information et à l'orientation », Action 1 11 004 03 « Actions VAE », code nature 657 (subvention) du budget 2016.

Autorise la Présidente du Conseil régional à signer les décisions d'aide individuelle et à verser les aides correspondantes, conformément au dispositif de soutien à l'accompagnement de la validation des acquis adopté par délibération du Conseil régional n° CR 48-15 du 10 juillet 2015.

Article 3 : Dispositif CAP VAE

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien régional aux actions expérimentales 2016 de sécurisation de parcours de formation tournés vers l'emploi » au financement du projet détaillé en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 60 000 €.

Approuve la convention-type relative au « Soutien régional aux actions expérimentales 2016 de sécurisation de parcours de formation tournés vers l'emploi » jointe en annexe 3 à la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à cette convention type et autorise la présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 60 000 € disponible sur le Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », Code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 111 006 05 « Formations complémentaires », nature 65738 « subventions » du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2 à la présente délibération.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter de la date prévisionnelle de démarrage indiquée dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 29 (subventions de fonctionnement) de l'annexe de la délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par la délibération n° CR 01-16 susvisée.

Dossier – Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
16016286	Mener à la certification par la VAE les personnes en situation de handicap mental et psychique	MFPASS MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE ACTION SANTE SOCIAL	1/01/2016

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

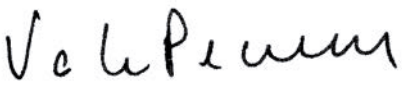

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION :
FICHE PROJET CAP VAE

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016286

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AUX ACTIONS EXPERIMENTALES 2016 DE SECURISATION DE PARCOURS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions experimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	205 000,00 €	29,27 %	60 000,00 €
	Montant Total de la subvention		60 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111006-400
11100605- Formations complémentaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MFPASS MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE ACTION SANTE SOCIAL
Adresse administrative : 3 SQUARE MAX HYMANS
75015 PARIS
Statut Juridique : Mutuelle
Représentant : Monsieur Alain ARNAUD, Président

Objet : Assurer la représentation des mutuelles et unions adhérentes auprès de l'Etat, des partenaires de la gestion du régime obligatoire et des professionnels de santé ;
Assurer la représentation du mouvement mutualiste de la mutualité de la fonction publique dans les organismes supérieurs de la mutualité et auprès des instances européens ou internationales :
Définir l'activité politique commune à toutes les mutuelles et unions adhérentes, assurer la coordination des missions d'intérêt commun et la défense des intérêts des groupements adhérents.

N° SIRET : 44357773900123

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi
Rapport Cadre : CR17-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour obtenir une certification au passage du jury de VAE de fin d'année, les accompagnements doivent démarrer impérativement à partir du 01/01/2016.

Description :
Le dispositif CAP-VAE permet à 120 travailleurs handicapés au sein de 42 Etablissement et Service d'Aide par le Travail et Entreprises adaptées d'Ile-de-France d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel pour la plupart de niveau V.

La qualité de l'ingénierie proposée : méthodes pédagogiques innovantes, partenariats avec les différents acteurs du parcours : formateurs, certificateurs, accompagnateurs, permet d'obtenir un excellent taux de certification totale (85,5%), qui permet aux bénéficiaires d'évoluer dans leur mission (management) au sein de l'ESAT mais aussi insertion dans le milieu ordinaire.

Le dispositif a été créé en 2004 grâce à un financement du FSE, qui a permis à l'époque d'accompagner 30 candidats au sein du Centre La Gabrielle, implanté en Seine-et-Marne. CAP-VAE a ensuite développé son activité grâce aux financements des Unités départementales de la Direccte au titre de l'accompagnement VAE renforcé des publics spécifiques. CAP-VAE est aujourd'hui représenté dans différents départements franciliens, ce qui permet à plus de 120 candidats d'atteindre une certification par la voie de la VAE. Dans le cadre du dispositif « Actions expérimentales », le financement a pour objet le développement de l'ingénierie utilisée pour étendre l'activité dans l'ensemble des ESAT d'Ile-de-France.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
120 travailleurs handicapés peu ou non qualifiés au sein des ESAT ou Service d'Aide par le Travail et Entreprises en Ile-de-France.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
CFPPA CAVA AFPA	100 000,00	48,78%
AGIRabcd+coordination CAP VAE+Rémunération	95 000,00	46,34%
autres frais de fonctionnement	10 000,00	4,88%
Total	205 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
contributions des participants aux stages	57 500,00	28,05%
subvention de la région totale (prévisionnelle)	60 000,00	29,27%
Etat+Direccte+UT	40 000,00	19,51%
Conventions-entreprises OPCA	47 500,00	23,17%
Total	205 000,00	100,00%

Echéancier prévisionnel de crédits de paiement

Exercice	Montant
2016	60 000,00 €
2017	50 000,00 €
2018	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	40 000,00 €
	Montant total	40 000,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-603	Budget	2016

Chapitre	**931 - Formation professionnelle et apprentissage**
Code fonctionnel	**11 - Formation professionnelle**
Programme	**111004 - Accès à l'information et à l'orientation**
Action	**11100403 - Actions VAE**

Dispositif : N° 00000645 - Chéquier VAE

Dossier	16016023 - CHEQUIER UNIQUE VAE			
Bénéficiaire	R40958 - ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 350 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 350 000,00 €	HT	100 %	1 350 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000645 - Chéquier VAE	1 350 000,00 €

Total sur l'imputation 931 - 11 - 111004 - 11100403	1 350 000,00 €

Chapitre	**931 - Formation professionnelle et apprentissage**
Code fonctionnel	**11 - Formation professionnelle**
Programme	**111006 - Qualification par la formation continue**
Action	**11100605 - Formations complémentaires**

Dispositif : N° 00000821 - Actions experimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi

Dossier	16016286 - SOUTIEN REGIONAL AUX ACTIONS EXPERIMENTALES 2016 DE SECURISATION DE PARCOURS			
Bénéficiaire	R38421 - MFPASS MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE ACTION SANTE SOCIAL			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	60 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
205 000,00 €	HT	29,27 %	60 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000821 - Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	60 000,00 €

Total sur l'imputation 931 - 11 - 111006 - 11100605	60 000,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION - TYPE

CONVENTION :

ACTION SAFIR :

Unité Développement
Direction de la Formation Professionnelle

CONVENTION RENOUVELABLE

RELATIVE AU DISPOSITIF REGIONAL « ACTIONS EXPERIMENTALES DE SECURISATION DE PARCOURS DE FORMATION TOURNES VERS L'EMPLOI »

Entre

La Région Ile-de-France, dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération n° CP……du……., ci-après dénommée « la Région »
d'une part,

et

(cette partie est à compléter par le bénéficiaire)
L'organisme dénommé : .....
dont le statut juridique est : *(forme juridique)*.....
dont le n° SIRET et code APE sont : .....
dont le siège social est situé au : *(adresse siège social)*.....
ayant pour représentant : .....
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif régional « Actions expérimentales de sécurisation de parcours de formation tournés vers l'emploi » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR n°17-12 du 17 février 2012.

L'attribution d'une subvention par la Région ainsi que son versement sont effectuées conformément aux dispositions adoptées en Conseil Régional (délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du Règlement Budgétaire et Financier de la Région Ile-de-France, et dans le respect des conditions suivantes. Par ailleurs, l'aide est octroyée dans les conditions prévues au régime cadre exempté de notification n°SA.40207 relatif aux aides à la formation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 adopté par la Commission Européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CP XX- du XXXXXX, la Région Ile-de-France a décidé de soutenir (*nom du bénéficiaire)* au titre de l'année XXX pour la réalisation du projet détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention spécifique correspondant à XX % du budget du projet, soit un montant maximum de subvention de XXXX €.

Le budget prévisionnel du projet est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les actions présentées dans la fiche projet jointe à la présente convention.

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement par écrit et documents à l'appui de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Fournir le bilan financier et comptable annuel approuvé et certifié par le dirigeant ou par un commissaire aux comptes lorsque l'organisme en est doté.

Tenir un compte d'emploi de la subvention allouée et distinguer pour ce faire dans ses écritures la comptabilité propre à chaque opération.

En outre, le bénéficiaire s'engage à saisir trimestriellement l'ensemble des informations relatives à l'exécution de la subvention et à générer la facturation par le biais du système d'information régional (SAFIR) permettant son suivi dématérialisé.

Respecter les obligations en matières d'achat de prestations auxquelles il peut être soumis tant au regard du droit français que du droit communautaire.

Appliquer s'il y a lieu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le cas échéant le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En cas de renouvellement de la subvention, il sera vérifié que lesdites informations ont bien été communiquées à la Région.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS

Le bénéficiaire s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la région.

Le bénéficiaire s'engage à informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Ile-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.
La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.
Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.
Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.
Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Au sens de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la structure gestionnaire est responsable du traitement de données afférentes aux auditeurs accueillis.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, les auditeurs bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. S'ils souhaitent exercer ce droit pour obtenir communication des informations les concernant, ils doivent en faire la demande par courrier à l'Unité Développement - Direction de la Formation Professionnelle, 142, rue du Bac, CS 40 727 - 75 345 Paris Cedex 07.

Le non-respect par la structure gestionnaire de cette obligation d'information est sanctionné par la résiliation anticipée de la convention par la Région conformément aux dispositions prévues à l'article 5 de la présente convention.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Art 3.1 : Caducité

- Si à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé d'un an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai d'un an mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

- A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de trois années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

Art 3.2 : Modalités de versement

Toute demande de versement est effectuée à l'initiative de l'organisme. Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Le versement d'une avance à valoir sur les paiements prévus, en proportion du taux de la subvention, sur justification du besoin de trésorerie et dans la limite de 20 % du montant de la subvention. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie.

Art 3.2.1 : Versement d'acompte

Le bénéficiaire peut demander le versement de deux acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux d'intervention énoncé à l'article 1.
Le versement des acomptes est subordonné à la production *(3 documents)* :

- de la demande de versement d'acompte, générée à partir de l'application SAFIR
- du compte rendu financier intermédiaire
- du bilan intermédiaire.

Ces documents doivent comporter la signature du représentant de l'organisme, le cachet ainsi que celle de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes *(si l'organisme en est doté).*

Le cumul de l'avance et des acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

Art 3.2.2 : Versement du solde

Le versement du solde de la subvention est effectué sur appel de fonds, signé par le représentant habilité de l'organisme, qui certifiera l'achèvement et le paiement complet de l'opération.

Le versement du solde est subordonné à la production:

- de la convention de stage ou du contrat de travail dument signé(e) téléchargé(e) sur la PAR ou joint à la demande de solde,
- de la demande de versement du solde, générée à partir de l'application SAFIR
- du compte rendu financier final
- du bilan final.

Ces documents doivent être signés par le représentant habilité de l'organisme et l'expert comptable ou le commissaire aux comptes de l'organisme *(si l'organisme en est doté).*

Par ailleurs, un bilan de situation sera produit et transmis à la Région au plus tard 6 mois après la fin de l'action.

Ces documents seront adressés à la Région. Ils présenteront la modélisation de principes d'organisation et de fonctionnement de l'action et leur extension possible à d'autres programmes régionaux, à d'autres structures financées par la Région.

Le montant total de la subvention ne dépassera en aucun cas le montant prévisionnel fixé par la convention.

Le comptable assignataire est l'Agence de Services et de Paiement, Délégation régionale Ile-de-France, 12 rue Henri Rol-Tanguy, 93555 MONTREUIL cedex.

Une affectation d'autorisation d'engagement sera disponible sur le Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », Code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 111 006 05 « Formations complémentaires », nature 65738 « subventions » du budget XXX.

Art 3.3 : Révision du montant subventionné

Le montant définitif de la subvention accordée peut être révisé en proportion du niveau d'exécution du budget prévisionnel transmis par le bénéficiaire, sur la base des éléments financiers transmis par le bénéficiaire. Le versement du solde est, dès lors, ajusté en fonction des besoins réels du bénéficiaire.

Art 3.4 : Eligibilité des dépenses subventionnables

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du ……..*(date de démarrage ou à défaut la date de la CP)* et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir la date de la CP d'attribution.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou à défaut en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

Elle est renouvelable par voie expresse et sous réserve des disponibilités budgétaires.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la

lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

• La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

• Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par la commission permanente régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° CP ……..

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le..... **Le.....**

L'organisme nom, qualité du signataire et cachet du bénéficiaire	**La Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France**

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 17/11/2016
- Date de réception en préfecture: 17/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-606

DU 16 NOVEMBRE 2016

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE REGIONALE D'APPRENTISSAGE : AIDE A L'ENTREE EN APPRENTISSAGE (SOLDES), FORMATIONS DES PERSONNELS DE CFA (SUBVENTIONS), SUBVENTION A L'ANAF, CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ENQUETE IPA 2017 (INSERTION PROFESSIONNELLE DES APPRENTIS)

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU Le Code du Travail et notamment le livre 2 de la 6ème partie ;

VU La délibération n° CR 72-07 du 27 juin 2007 relative au schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013, prorogé par la délibération n° CR 80-13 du 26 septembre 2013 ;

VU La délibération n° CR 26-09 du 26 mars 2009, qui a notamment adopté le règlement d'attribution du dispositif de la formation des formateurs (article 2) ;

VU La délibération n° CR 43-12 du 27 septembre 2012 relative notamment au règlement d'intervention du dispositif de l'aide régionale à l'entrée en apprentissage ;

VU La convention triennale conclue avec l'ANAF le 21 avril 2015 approuvée par la délibération n° CR 05-15 du 13 février 2015 ;

VU La délibération n° CR 34-15 du 10 juillet 2015 relative la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014 dans le domaine de l'apprentissage (mesures financières transitoires liées à la réforme de la taxe d'apprentissage, actualisation de la convention portant création de CFA) ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission permanente ;

VU La délibération n° CR 93-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations de pouvoir du conseil régional à sa présidente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CR 28-16 du 18 février 2016 relative à un nouvel engagement pour l'apprentissage : plan d'action ;

VU La délibération n° CR 112-16 du 16 juin 2016 relative à la mise en œuvre du plan d'action régional en faveur de l'apprentissage : un contrat de performance entre la Région et chaque CFA ;

VU La délibération n° CP 15-295 du 17 juin 2015 relative à l'affectation de l'aide régionale à l'entrée en apprentissage pour l'année scolaire 2015-2016 ;

VU La délibération n° CP 16-364 du 12 juillet 2016 relative à la mise en œuvre du plan d'action régional en faveur de l'apprentissage : une nouvelle convention régionale pour les CFA d'Ile-de-France ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

Le rapport CP 16-606 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;

VU L'avis de la commission des finances ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 : Dispositif d'aide à l'entrée en apprentissage (soldes)

Décide, au titre du dispositif d'aide à l'entrée en apprentissage, de verser, aux organismes gestionnaires de CFA mentionnés dans l'annexe n° **2** ci-jointe, les soldes correspondant à l'année scolaire précisée dans l'annexe précitée.

Affecte une autorisation d'engagement de **57 668 €** disponible sur le chapitre 931 «Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage», programme HP 12-003 (112003) « Qualification par l'apprentissage », Action 11200302 « Accompagnement de la politique d'apprentissage », nature 657 « subventions » du budget régional 2016.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions, en fonction de l'année scolaire visée à l'annexe n° **2**, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier », prorogé par la délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Article 2 : Affectations au titre de la Formation des formateurs de CFA

Décide de verser au titre du dispositif *« Formation des formateurs de CFA »* pour les années 2012 à 2016, 24 subventions dont les montants par CFA sont déterminés tel que détaillés en annexe n° **3** à la présente délibération.

Précise que ces subventions sont versées uniquement à des CFA dont les organismes gestionnaires ont conclu une convention conforme à la convention type approuvée par la délibération CR 34-15 du 10 juillet 2015 susvisée.

Affecte une autorisation d'engagement de **91 075 €** disponible sur le chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage », programme HP 12-003 (112003) « Qualification par l'apprentissage », Action 11200302 « Accompagnement de la politique de l'apprentissage », nature 657 « subventions » du budget régional 2016, conformément au tableau détaillé joint en annexe n° **3**.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions en fonction des années de promotions définies à l'annexe n° **3** à la présente délibération, par dérogation à l'article 29 de l'annexe à la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par la délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Article 3 : Affectation pour l'ANAF, Aide au recrutement d'apprentis

Décide de soutenir financièrement la réalisation du projet proposé par l'ANAF et approuve l'avenant n° 1 à la convention triennale susvisée, ci-joint en annexe n° **4** à la présente délibération.

Autorise la Présidente du Conseil régional à le signer et subordonne le versement de la subvention définie ci-dessus à la signature de cet avenant.

Affecte une autorisation d'engagement de **80 000 €** disponible sur le chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage » : Code fonctionnel 12 « Apprentissage », Programme HP 12-003 (112003) « Qualification par l'apprentissage », Action 11200302 « Accompagnement de la politique d'apprentissage », nature 657 du budget régional 2016.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter du 1er janvier 2016 par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Article 4 : Affectation pour la mise en œuvre de l'enquête IPA

Approuve le principe d'une convention entre la région et les académies de Créteil, Paris et Versailles et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **150 000 €** disponible sur le chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage » : Code fonctionnel 12 « Apprentissage », Programme HP 12-003 (112003) « Qualification par l'apprentissage », Action 11200302 « Accompagnement de la politique d'apprentissage », du budget régional 2016.

La Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXES A LA DELIBERATION

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-606	Budget	2016

Chapitre	**931 - Formation professionnelle et apprentissage**
Code fonctionnel	**12 - Apprentissage**
Programme	**112003 - Qualification par l'apprentissage**
Action	**11200302 - Accompagnement de la politique d'apprentissage**

Dispositif : N° 00000289 - Formation de formateurs en CFA

Dossier	14017375 - CFA des métiers de la Table - F2F - Promo 24			
Bénéficiaire	R8449 - ADMT ASS DEVELOP METIER TABLE/ECOLE PARIS MET TABL			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 550,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	2 550,00 €	

Dossier	15001294 - CFA de la CMA Seine et Marne - F2F - Promo 24			
Bénéficiaire	P0014765 - CMA CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT DE LA SEINE ET MARNE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 600,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	8 600,00 €	

Dossier	15015952 - CFA JC Andrieu - F2F - Promo 25			
Bénéficiaire	R1645 - AFORPA ASSOC REGIONALE POUR FORMATION PROF AUTO			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 450,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	3 450,00 €	

Dossier	15015956 - CFA de la CMA 95 - F2F - Promo 25			
Bénéficiaire	R7279 - CHAM METIERS VAL D'OISE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 500,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	3 850,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-606	Budget	2016

Dossier	15016982 - CFA de la CCIR - F2F - Promotion 25			
Bénéficiaire	P0023520 - CCIR CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE REGION PARIS IDF SERVICE CENTRAUX DG			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 150,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	3 450,00 €	

Dossier	15017733 - CFA AFORP - F2F - PROMO 25 - 2014 2016			
Bénéficiaire	R1600 - CFAI AFORP FORMATION			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 800,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	6 800,00 €	

Dossier	16002604 - CFA de la viande - F2F - Promo 25			
Bénéficiaire	R1474 - EPB ECOLE PROF BOUCHERIE CFA BOUCHERIE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 550,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	1 550,00 €	

Dossier	16002605 - CFA de la peinture - F2F - Promo 23			
Bénéficiaire	R1625 - CHAMBRE APPRENTISSAGE PEINTURE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	2 500,00 €	

Dossier	16002609 - CFA de la CMA 77 - F2F - Promo 25			
Bénéficiaire	P0014765 - CMA CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT DE LA SEINE ET MARNE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 900,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	2 900,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-606	Budget	2016

Dossier	16014449 - CFA GPPF - F2F - Promo 26			
Bénéficiaire	R1625 - CHAMBRE APPRENTISSAGE PEINTURE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 800,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	1 800,00 €	

Dossier	16014453 - CFA des métiers du transport et de la logistique - F2F - Promo 24			
Bénéficiaire	R18389 - AFT ASS DEVELOP FORM PROF TRANSPORT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 025,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	2 025,00 €	

Dossier	16014783 - CFA de la couverture plomberie - F2F - Promotion 25			
Bénéficiaire	R36737 - CFA COUVERTURE PLOMBERIE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 100,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	2 100,00 €	

Dossier	16014784 - CFA de l'AFORPA - F2F -PROMOTION 26			
Bénéficiaire	R1645 - AFORPA ASSOC REGIONALE POUR FORMATION PROF AUTO			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 600,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	1 600,00 €	

Dossier	16014785 - CFA de la couverture plomberie - F2F - PROMOTION 26			
Bénéficiaire	R36737 - CFA COUVERTURE PLOMBERIE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 100,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	1 100,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-606	Budget	2016

Dossier	16014786 - CFA de la CCIR - F2F - PROMOTION 26			
Bénéficiaire	P0023520 - CCIR CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE REGION PARIS IDF SERVICE CENTRAUX DG			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 950,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	6 950,00 €	

Dossier	16014788 - CFA de la CMA SEINE ET MARNE - F2F - promo 26			
Bénéficiaire	P0014765 - CMA CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT DE LA SEINE ET MARNE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 900,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	4 900,00 €	

Dossier	16015596 - CFA Campus des métiers - F2F - Promotion 25			
Bénéficiaire	R1463 - CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 600,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	1 600,00 €	

Dossier	16015597 - CFA Campus des métiers - F2F - Promotion 26			
Bénéficiaire	R1463 - CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 375,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	3 375,00 €	

Dossier	16015655 - CFA de l'AFORP - F2F - Promo 26			
Bénéficiaire	R1600 - CFAI AFORP FORMATION			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 575,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	11 575,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-606	Budget	2016

Dossier	16015952 - CFA faculté des métiers de l'Essonne - F2F - promo 25			
Bénéficiaire	R27047 - FACULTE DES METIERS ESSONNE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 750,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	5 750,00 €	

Dossier	16015973 - CFA des métiers de la table - F2F - Promo 26			
Bénéficiaire	R8449 - ADMT ASS DEVELOP METIER TABLE/ECOLE PARIS MET TABL			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 225,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	3 225,00 €	

Dossier	16015977 - CFA de Grosbois - F2F - Promo 26			
Bénéficiaire	R19761 - AFASEC ASS FORM ACTION SOCIALE ECURIE COURSES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 950,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	1 950,00 €	

Dossier	16015980 - CFA faculté métiers de l'Essonne - F2F - Promo 26			
Bénéficiaire	R27047 - FACULTE DES METIERS ESSONNE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 875,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	4 875,00 €	

Dossier	16016651 - CFA institut de formation et de perfectionnement - F2F - Promo 25			
Bénéficiaire	R18648 - IFPM INST FORM PERF ME TIERS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 250,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	3 250,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-606	Budget	2016

Total sur le dispositif N° 00000289 - Formation de formateurs en CFA	91 075,00 €

Dispositif : N° 00000804 - Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage

Dossier	15009568 - CFA des Métiers de la Gastronomie - AIDE ENTREE APPRENTI 2015-16		
Bénéficiaire	R1471 - CEPROC CTRE FORM APPREN TIS CHARCUTERIE		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	15 552,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		103 168,00 €	

Dossier	15009570 - CFA Cycles et Motocycles - INCM - AIDE ENTREE APPRENTI 2015-16		
Bénéficiaire	R16105 - INCM INSTITUT NATIONAL DU CYCLE ET MOTOCYCLE		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	4 340,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		20 320,00 €	

Dossier	15009579 - CFA de la Librairie et de la Papéterie de Détail - AIDE ENTREE APPRENTI 2015-16		
Bénéficiaire	R1608 - INFL INST NAL FORM LI BRAIRIE		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	3 840,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		17 920,00 €	

Dossier	15009602 - CFA des Métiers de l'Horticulture et du Cheval - AIDE ENTREE APPRENTI 2015-16		
Bénéficiaire	R3665 - LEGTPA AGRICOLE SAINT GERMAIN EN LAYE		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	15 880,00 €	Code nature	65735
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		35 680,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-606	Budget	2016

Dossier	15009610 - CFA Omnisports - AIDE ENTREE APPRENTI 2015-16		
Bénéficiaire	R11427 - AFJS IDF ASS JEUNES SPOR TIFS REG IDF		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	4 800,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		17 920,00 €	

Dossier	15009611 - CFAI 77 - AIDE ENTREE APPRENTI 2015-16		
Bénéficiaire	R14929 - ASFO JEUNES 77		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	1 992,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		6 288,00 €	

Dossier	15009653 - CFA Compagnonnique d'Apprentissage IDF - AIDE ENTREE APPRENTI 2015-16		
Bénéficiaire	R1347 - FCMB FED COMP METIER BAT		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	11 264,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		32 256,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000804 - Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	57 668,00 €

Dispositif : N° 00000973 - Soutien à l'association nationale des apprentis de France

Dossier	16014712 - Soutien aux actions portées par l'Association Nationale des Apprentis de France (ANAF)			
Bénéficiaire	P0021978 - ANAF ASSOCIATION NATIONALE DES APPRENTIS DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	80 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
100 000,00 €	TTC	80 %	80 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000973 - Soutien à l'association nationale des apprentis de France	80 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-606	Budget	2016

Total sur l'imputation 931 - 12 - 112003 - 11200302	228 743,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF DES SOLDES DU DISPOSITIF DE L'AIDE A L'ENTREE EN APPRENTISSAGE

Tableau par CFA des soldes à verser aux organismes gestionnaires pour l'aide à l'entrée en apprentissage

- en 2015-2016 (avances votées par la CP 15-295 du 17 juin 2015)

Aide à l'entrée en apprentissage

SOLDES DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Organismes gestionnaires	Etablissements	N° de tiers IRIS	montant estimé de la subvention	avance versée	montant réel de la subvention	montant du solde	N dossier Iris
AFJS	CFA Omnisports Ile de France	R11427	22 400,00	17 920,00	22 720,00	4 800,00	15009610
ASFO JEUNES 77	CFA Interprofessionnel de Marne la Vallee	R14929	7 860,00	6 288,00	8 280,00	1992,00	15009611
Association COMPAGNONS DU TOUR DE France/AGEFA Ile-de-France	CFA des compagnons du tour de France/Agefa	P0033748	40 320,00	32 256,00	43 520,00	11264,00	15009653
CEPROC	CFA des Metiers de la Gastronomie	R1471	128 960,00	103 168,00	118 720,00	15 552,00	15009568
EPLEA - Lycee agricole et horticole de Saint Germain en Laye - Chambourcy	CFA des Metiers de l'Horticulture et du Cheval	R3665	44 600,00	35 680,00	51560,00	15 880,00	15009602
INCM	CFA des métiers du Cycles et du Motocycle	R16105	25 400,00	20 320,00	24 660,00	4 340,00	15009570
INFL	CFA de la Librairie et de la Papeterie de Detail	R1608	22 400,00	17 920,00	21760,00	3 840,00	15009579
			291 940,00	**233 552,00**	**291 220,00**	**57 668,00**	
	7 dossiers						
	7 dossiers		**Total des soldes à verser**			**57 668,00**	

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : TABLEAU DETAILLE DES SUBVENTIONS A VERSER AUX CFA AU TITRE DE LA FORMATION DES FORMATEURS

CP 16 novembre 2016

PROMOTION 23 - du 01/09/2012 au 30/06/2014

OG	CFA	Tiers IRIS	Nbre de formateurs	Nb jours présence Année 1	Solde demandé Année 1	Nb jours présence Année 2	Solde demandé Année 2	A VOTER Promo 23	Engagement de stagiaire	N° dossier Iris
CAP IFIDEC	CFA de la Peinture, vitrerie et revêtements - Gestes	R 1625-5	1	25	1 250 €	25	1 250,00 €	2 500,00 €	1	16002605
									Nb dossier	1
	Totaux promotion 23		**1**	**25**	**1 250,00 €**	**25**	**1 250,00 €**	**2 500,00 €**		

PROMOTION 24 - du 01/09/2013 au 30/06/2015

OG	CFA	Tiers IRIS	Nbre de formateurs	Nb jours présence Année 1	Solde demandé Année 1	Nb jours présence Année 2	Solde demandé Année 2	A VOTER Promo 24	Engagement de stagiaire	N° dossier Iris
ADMT - EPMTTH	CFA des Metiers de la Table	R8449	2			51	2 550,00 €	2 550,00 €	1	14017375
AFTRAL	CFA des métiers transport et logistique	R18389	1	17	850 €	23,5	1 175,00 €	2 025,00 €	1	16014453
CMA Seine et Marne 77	CFA de la chambre des metiers et de l'artisanat de la Seine et Marn	P0014765	4	70	3 500 €	102	5 100,00 €	8 600,00 €	1	15001294
									Nb dossiers	3
	Totaux promotion 24		**7**	**87**	**4 350,00 €**	**177**	**8 825,00 €**	**13 175,00 €**		

PROMOTION 25 - du 01/09/2014 au 30/06/2016

OG	CFA	Tiers IRIS	Nbre de formateurs	Nb jours présence Année 1	Solde demandé Année 1	Nb jours présence Année 2	Solde demandé Année 2	A VOTER Promo 25	Engagement de stagiaire	N° dossier Iris
AFORP	CFA de l'AFORP	R1600	4			136	6 800,00 €	6 800,00 €	1	15017733
AFORPA	CFA des Metiers de l'automobile	R1645	2			69	3 450,00 €	3 450,00 €	1	1515952
Association CFA Couverture Plomberie	CFA de la Couverture et de la Plomberie	R36737	2	24	1 200,00 €	18	900,00 €	2 100,00 €	1	16014783
Association Faculte des Metiers de l'Essonne	CFA de la Faculte des Metiers de l'Essonne	R27047	2	74	3 700,00 €	41	2 050,00 €	5 750,00 €	1	16015952
CCIR Ile-de-France	CFA CCIR	P0023520	9			83	4 150,00 €	4 150,00 €	1	15016982
CMA de la Seine St Denis 93	CFA Campus des metiers et de l'entreprise	R1463	1	14	700,00 €	18	900,00 €	1 600,00 €	1	16015596
CMA Seine et Marne 77 Château Gruber	CFA de la chambre des metiers et de l'artisanat de la Seine et Marne	P0014765	1	32	1 600,00 €	26	1 300,00 €	2 900,00 €	1	16002609
CMA du Val d'Oise 95	CFA de la Chambre de Metiers et de l'Artisanat du Val d'Oise	R7279	2			50	2 500,00 €	2 500,00 €	1	15015956
EPB PARIS	CFA des Metiers de la Viande	R1474	1	10	500,00 €	21	1 050,00 €	1 550,00 €	1	16002604
IFPM	CFA de l'institut de formation et de perfectionnement aux metiers	R18648	1	31	1 550,00 €	34	1 700,00 €	3 250,00 €	1	16016651
									Nb dossiers	10
	Totaux promotion 25		**25**	**185,0**	**9 250,00 €**	**496**	**24 800,00 €**	**34 050,00 €**		

PROMOTION 26 - du 01/09/2015 au 31/12/2016

OG	CFA	Tiers IRIS	Nbre de formateurs	Nb jours présence Année 1	Solde demandé Année 1	Nb jours présence Année 2	Solde demandé Année 2	A VOTER Promo 26	Engagement de stagiaire	N° dossier Iris
ADMT - EPMTTH	CFA des Metiers de la Table	R8449	3	64,5	3 225 €			3 225,00 €	1	16015973
AFASEC	CFA de Grosbois	R19761	1	36	1 800 €	3	150 €	1 950,00 €	1	16015977
AFORP	CFA de l'AFORP	R1600	6	115,75	5 788 €	115,75	5 788 €	11 575,00 €	1	16015655
AFORPA - TOUS LES CFA	CFA des Metiers de l'Automobile - Issy les Mlx	R1645	1	16	800 €	16	800,00 €	1 600,00 €	1	16014784
Association CFA Couvertur	CFA de la Couverture et de la Plomberie	R36737	1	11	550 €	11	550,00 €	1 100,00 €	1	16014785
Association Faculte des Metiers de l'Essonne	CFA de la Faculte des Metiers de l'Essonne	R27047	2	70,5	3 525 €	27	1 350,00 €	4 875,00 €	1	16015980
CCIR Paris Ile-de-France	CFA de la CCIR	P0023520	8	69,5	3 475 €	69,5	3 475,00 €	6 950,00 €	1	16014786
Chambre d'apprentissage de la peinture	CFA de la Peinture, vitrerie et revêtements - Gestes	R1625	1	18	900 €	18	900,00 €	1 800,00 €	1	16014449
CMA de la Seine St Denis 93	CFA Campus des metiers et de l'entreprise	R1463	1	38,5	1 925 €	29	1 450,00 €	3 375,00 €	1	16015597
CMA Seine et Marne 77 Château Gruber	CFA de la chambre des metiers et de l'artisanat de la Seine et Marne	P0014765	2	49	2 450 €	49	2 450,00 €	4 900,00 €	1	16014788
									Nb dossiers	10
	Totaux promotion 26		**26**	**488,8**	**24 437,50 €**	**338**	**16 912,50 €**	**41 350,00 €**		

Nb total de dossiers	**24**
MONTANT TOTAL PROPOSE AU VOTE	**91 075,00 €**

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : AVENANT A LA CONVENTION TRIENNALE ET FICHE PROJET DE L'ANAF

Région Île-de-France
UDEV - Direction de l'apprentissage et de l'emploi – service Accompagnement*

Avenant n°1 à la Convention triennale (2015-2017)
entre la Région Île-de-France et l'Association Nationale des Apprentis de France (A.N.A.F.)

Convention dossier N° 16014712

Entre
La Région Île-de-France,
dont le siège est situé au 33 rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,
représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,
en vertu de la délibération N° CP 16-606 du 16 novembre 2016
ci-après dénommée « la Région »
d'une part,

et
L'Association Nationale des Apprentis de France
dont le statut juridique est un statut d'association loi 1901,
représentée par son dirigeante Madame Sakina BEN KHALIFA, Présidente
ci-après dénommée « l'A.N.A.F. »
d'autre part,

Rappel de l'objet de la convention

La Région Ile-de-France et l'Association Nationale des Apprentis de France ont conclu, en 2015, une convention triennale N° 15004621 ayant pour objet de :

- développer la représentation des apprentis, et la prise en compte de leur avis dans les CFA et dans la construction des politiques régionales;
- améliorer et amplifier l'information et l'accueil des jeunes qui souhaitent s'orienter vers l'apprentissage;
- améliorer et amplifier l'information et l'accueil des apprentis inscrits dans les CFA franciliens;
- développer et animer la communauté digitale des apprentis;
- favoriser l'accès au logement des apprentis;
- animer la plateforme « SOS Alternance » ;
- augmenter son nombre d'adhérents et poursuivre la structuration de l'association.

Le programme d'actions est précisé à l'article 1 de la convention.

Rappel du montant de la convention régionale :

- Pour l'année 2015, le montant de la participation régionale votée s'élève à 40 000 Euros.

Organisme bénéficiaire de la subvention :
L'Association Nationale des Apprentis de France (A.N.A.F.)
dont le statut juridique est un statut d'association loi 1901,
dont le N°SIRET et code APE sont : SIRET 531009181 00029 APE 9499 Z
dont le siège social est situé 7 allée Newton - Parc de la haute maison
77447 champs sur marne

représentée par sa dirigeante Madame Sakina BEN KHALIFA, Présidente
ci-après dénommée « l'A.N.A.F. »

Article 1

Conformément aux dispositions générales de la convention de partenariat entre la Région et l'A.N.A.F., l'objet de cet avenant est de définir, dans son article 2, les actions mises en place pour l'année 2016 et de fixer le montant de la subvention en son article 3.

Article 2

La Région apporte son soutien à l'Association Nationale des Apprentis de France (A.N.A.F.) dans le cadre d'une convention triennale pour les années 2015, 2016 et 2017.

Pour 2016, deux projets entrent dans les objectifs fixés par la convention triennale et nécessitent des moyens supplémentaires :

- Dans le cadre des objectifs 2 et 3 : Mettre en place un projet de tutorat pour aider les jeunes issus des QPV et les premiers niveaux de qualification à signer un contrat et réussir leur parcours en apprentissage. L'objectif est de stopper la chute des effectifs des niveaux « prébac » dans l'apprentissage en Ile-de-France.

- Dans le cadre de l'objectif 4 : Développer l'opération « Filme ton job ». L'A.N.A.F. a participé à la création du site et en assure depuis 2013 l'animation et la modération. Elle souhaite élargir le nombre d'utilisateurs et de vidéos produites, impliquer de nouveaux partenaires et accroître la popularité du site.

Le plan de financement prévisionnel et la description de ces opérations sont détaillés dans la fiche projet jointe en annexe au présent avenant.

Article 3

Après le premier paragraphe de l'article 3 de la convention intitulé " Engagement de la Région " est inséré le texte ci-dessous :

La Région s'engage à soutenir financièrement les projets menés par l'A.N.A.F., en accordant une subvention correspondant à 80 % du coût estimé de l'opération dont le montant prévisionnel s'élève à **100 000 € pour l'année 2016**, soit un montant maximum de subvention de **80 000 €.**

Article 4

Le dernier paragraphe de l'article 4.2.3 de la convention intitulé « Versement du solde » est remplacé par le texte ci-dessous :

Le montant maximum de la subvention pour l'année 2016 est de **80 000 €**. Celle-ci sera intégralement versée suite à la production d'un bilan des actions menées faisant état du nombre de jeunes issus des QPV suivis par l'ANAF ayant signé un contrat d'apprentissage et attestant d'une progression du nombre d'utilisateurs et de partenaires de l'opération « filme ton job ».

Article 5

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.
Les pièces contractuelles comprennent l'avenant proprement dit, l'annexe financière et la fiche projet.

Article 6 : Modifications de la convention apportées au titre de la mise en œuvre de la mesure « 100 000 stages pour les jeunes franciliens »

Est ajouté à l'article 2 relatif aux « OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE » le paragraphe suivant :
Le bénéficiaire s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la région.

Est ajouté à l'article 2.1 *relatif aux « OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES » l'alinéa suivant :*

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement.

Au sein de l'article* 4.2.3 relatif au « VERSEMENT DU SOLDE », *est ajouté le paragraphe suivant :

Le versement du solde est également subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le premier paragraphe de l'article 8 relatif à la « RESTITUTION DE LA SUBVENTION » est remplacé par les mentions suivantes :

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées. La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire des comptes rendus d'exécution et financiers des actions subventionnées ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

Date et signature des parties

Fait en 3 exemplaires originaux,

à …….. , le ….. …….	à …….. , le ….. …….
Pour l'A.N.A.F.	**Pour la Présidente**
(Nom et qualité du signataire dûment habilité)	**de la Région Ile-de-France**
(signature et cachet)	

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014712

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN AUX ACTIONS PORTEES PAR L'ASSOCIATION NATIONALE DES APPRENTIS DE FRANCE (ANAF)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'association nationale des apprentis de France	100 000,00 €	80,00 %	80 000,00 €
	Montant Total de la subvention		80 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-12-6574-112003-400
11200302- Accompagnement de la politique d'apprentissage

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ANAF ASSOCIATION NATIONALE DES APPRENTIS DE FRANCE
Adresse administrative : 7 ALLEE DE NEWTON
77420 CHAMPS-SUR-MARNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame SAKINA BEN KHALIFA, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 53100918100029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'association nationale des apprentis de France
Rapport Cadre : CR05-15 du 13/02/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à la convention triennale, le bénéficiaire a poursuivi ses actions dans l'attente de l'attribution de la subvention pour l'année 2016.

Objectifs :
Dans le cadre des objectifs de la convention triennale, l'ANAF va mettre en place pour 2016, deux projets qui nécessitent des moyens supplémentaires :

- Mettre en place un projet de tutorat pour aider les jeunes issus des QPV et les premiers niveaux de qualification à signer un contrat et réussir leur parcours en apprentissage. L'objectif est de stopper la chute des effectifs des niveaux « prébac » dans l'apprentissage en Ile-de-France.

- Développer l'opération « Filme ton job ». L'A.N.A.F. a participé à la création du site et en assure depuis 2013 l'animation et la modération. Elle souhaite élargir le nombre d'utilisateurs et de vidéos produites, impliquer de nouveaux partenaires et accroître la popularité du site.

Intérêt régional :
Accompagnement de la politique régionale de l'apprentissage.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources humaines dédiées au projet	48 000,00	48,00%
Coûts de prestation	45 000,00	45,00%
Achats de lots pour les concours	2 000,00	2,00%
Services extérieurs	3 000,00	3,00%
Equipement pour le projet	1 500,00	1,50%
Frais administratifs	500,00	0,50%
Total	100 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	80 000,00	80,00%
Autres financements	20 000,00	20,00%
Total	100 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	80 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux expérimentations - emploi	50 000,00 €
2015	Soutien aux expérimentations régionales en apprentissage	40 000,00 €
	Montant total	90 000,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 17/11/2016
- Date de réception en préfecture: 17/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-610

DU 16 NOVEMBRE 2016

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE REGIONALE D'APPRENTISSAGE

Modification et renouvellement de conventions portant création de CFA

Mise à jour des règlements d'intervention et financement des développeurs de l'apprentissage territoriaux, sectoriels et thématiques

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'Education ;

VU Le livre II de la 6e partie du Code du Travail ;

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU La délibération n° CR 07-11 du 7 avril 2011 relative à la politique régionale de développement de l'apprentissage durable et équitable ;

VU La délibération n° CR 43-12 du 27 septembre 2012 « Pour une politique régionale de développement de l'apprentissage durable et équitable » ;

VU La délibération n° CR 41-13 du 20 juin 2013 relative à la refonte des dispositifs d'accès à l'emploi et à l'apprentissage ;

VU La délibération n° CR 34-15 du 10 juillet 2015 relative à l'actualisation de la convention portant création de CFA ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CP 98-344 du 8 octobre 1998 relative à l'avenant-type aux conventions de création de CFA ;

VU La délibération n° CP 11-562 du 13 juillet 2011 relative à la convention-type à signer entre la Région et les CFA dans le cadre du dispositif d'accès à l'apprentissage ;

VU La délibération n° CP 14-766 du 20 novembre 2014 relative à la modification des règlements d'intervention et de la convention-type des développeurs de l'apprentissage ;

VU La délibération n° CP 15-453 du 9 juillet 2015 relative au vote des avances de subvention aux CFA dans le cadre du programme 2015 du dispositif d'accès à l'apprentissage ;

VU La délibération n° CP 15-549 du 8 octobre 2015 relative à l'adoption de la convention entre la Région et l'ASP pour les dispositifs d'accès à l'apprentissage ;

VU La délibération n° CR 16-08 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CP 16-353 du 12 juillet 2016 relative à l'affectation, dans le cadre du dispositif d'accès à l'apprentissage, des soldes 2015 et des avances 2016 aux CFA ;

VU La délibération n° CP 16-634 du 12 juillet 2016 relative à la mise en place d'une nouvelle convention régionale pour les CFA d'Île-de-France ;

VU Le budget de la Région Île-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-610 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

VU L'avis de la commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;

VU L'avis de la commission des finances.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 : suivi des conventions portant création de CFA

Approuve les ajustements à la convention portant création de CFA tels que présentés en annexe 1 à la présente délibération.

Subordonne l'application de ces ajustements à la conclusion avec chaque organisme gestionnaire de CFA concerné, d'un avenant conforme à l'avenant-type approuvé par la délibération n° CP 98-344 du 8 octobre 1998 et autorise la présidente du conseil régional à signer les avenants correspondants.

Article 2 : actualisation du règlement d'intervention des développeurs territoriaux, sectoriels et thématiques

Approuve l'actualisation des règlements d'intervention des développeurs territoriaux, sectoriels et thématiques (annexe 2).

Article 3 : financement de postes de développeurs de l'apprentissage (avance 2017)

Décide de participer, au titre du dispositif « Développeurs de l'apprentissage », au financement des postes détaillés en annexe 3 à la présente délibération, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **564 450 €**.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **564 450 €** au titre du dispositif « Développeurs de l'apprentissage », prélevée sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage», code fonctionnel 12 « Apprentissage », programme HP 12-003 (112003) « Qualification par l'apprentissage», action 11200302 « Accompagnement de la politique de l'apprentissage », nature 657 « Subventions » du budget 2016.

Précise que le versement de ces subventions est conditionné à la signature d'une convention conforme à la convention-type approuvée par la délibération n° CP 14-766 du 20 novembre 2014, modifiée pour tenir compte des dispositions de la délibération n° CR 16-08 du 18 février 2016, et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Article 4 : correctif dans le cadre du Dispositif d'accès à l'apprentissage

Décide d'accorder au CFA des métiers territoriaux d'Île-de-France la réévaluation du montant du solde de sa subvention relative à la programmation 2015 du Dispositif d'accès à l'apprentissage, en intégrant le coût de 8 500,80 € correspondant à 1 104 heures de remise à niveau effectivement réalisées par des bénéficiaires du dispositif.

Affecte une autorisation d'engagement de **8 500,80 €**, pour le paiement du solde de la subvention du CFA des métiers territoriaux d'Île-de-France, relative à la programmation 2015 du Dispositif d'accès à l'apprentissage, disponible sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage », Programme HP 12-003 (112003)

« Qualification par l'apprentissage », Action 11200302 « Accompagnement de la politique d'apprentissage », Nature 657 « Subventions » du budget 2016.

La présidente du conseil régional d'Île-de-France

Valérie PECRESSE

ANNEXES A LA DELIBERATION

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION

Ajustement de conventions portant création de CFA

Renouvellement ou avenant de prorogation des CFA au 01/01/2017

Nom complet OG	Nom court CFA	Coefficent à compter du 01/01/2017	Renouvellement ou Prorogation
Académie Fratellini	CFA des Arts du Cirque	0,80	Renouvellement
Association des Comptables Enseignement	CFA ACE	0,80	Renouvellement
Association pour le développement en alternance en Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, Pierres et Perles - ADABJOP	CFA de la Bijouterie Joaillerie	0,70	Renouvellement
Association pour le Développement de l'Apprentissage Francilien Agricole	CFA des Métiers de l'Agriculture - ADAFA	0,98	Renouvellement
Association pour le Développement de l'Apprentissage dans les Sciences et Technologies du Vivant	CFA SEV	0,10	Renouvellement
Association de Formation et d'Action Sociale des Ecuries de Courses	CFA de Grosbois	0,77	Renouvellement
Association Francilienne de Formation Interprofessionnelle pour le Développement de l'Apprentissage	CFA AFFIDA	0,85	Renouvellement
Association de Formation de la Grande Distribution	CFA CODIS	0,30	Renouvellement
Association pour la Formation des Informaticiens par l'Apprentissage	CFA AFIA	0,25	Renouvellement
Association de Formation Interprofessionnelle de Poissy et Environs	CFA Vente et Commerce - AFIPE	0,87	Renouvellement
Association pour la Formation aux Métiers de l'Audiovisuel	CFA Audiovisuel	0,00	Renouvellement
Association de Gestion des Centres de Formation d'Apprentis Saint-Jean	CFA Saint-Jean	0,80	Renouvellement
Association Maison Familiale Rurale de la Grange Colombe	CFA de la MFR de la Grange Colombe	1,01	Renouvellement
Association Maison Familiale Rurale du Moulin de la Planche	CFA de la Maison Familiale du Moulin de la Planche	0,90	Renouvellement
Association Régionale pour la Formation des Animateurs	CFA de l'ARFA	1,02	Renouvellement

Association Nationale pour la Formation et le Perfectionnement professionnel dans les métiers de l'Edition	CFA de l'Edition	0,00	Renouvellement
Association INGENIEURS 2000	CFA Ingénieurs 2000	0,51	Renouvellement
Association Vecteur (Valorisation et Enseignement des Connaissances et Techniques de l'Environnement Urbain)	CFA Institut de l'Environnement Urbain	0,15	Renouvellement
Chambre d'apprentissage des industries de l'ameublement	Ecole d'ameublement de PARIS	0,95	Renouvellement
CAMAS - Centre d'Apprentissage des Métiers de l'Assistance au sol	CFA CAMAS	0,10	Renouvellement
Association pour la Formation par l'Apprentissage CCIV - ESSEC	CFA ESSEC	0,00	Renouvellement
Centre Européen de Formation par Alternance et d'Apprentissage de l'industrie hôtelière et du tourisme	CFA CEFAA	0,80	Renouvellement
Centre d'Enseignement Zootechnique de Rambouillet	CFA CEZ	0,92	Renouvellement
Association pour la Formation dans la Distribution et l'Industrie des Produits de l'Electronique Grand Public	CFA Eugène DUCRETET	0,77	Renouvellement
Institut de Formation Régional des Industries Alimentaires d'Ile-de-France (IFRIA Ile-de-France)	CFA IFRIA Ile de France	0,40	Renouvellement
Institut d'Optique Théorique et Appliquée	CFA Sup Optique	0,40	Renouvellement
Lycée Professionnel Hôtelier Régional Belliard	CFA Public Belliard	0,80	Renouvellement
Métiers des Industries de Santé et Bien-Etre Apprentissage	CFA LEEM Apprentissage	0,00	Renouvellement
Organisme Gestionnaire du Centre Gustave Eiffel	CFA Gustave Eiffel	0,45	Renouvellement
PARIS-ACADEMIE-ENTREPRISES	CFA PAE	0,30	Renouvellement
Association Trajectoire Formation	CFA TRAJECTOIRE	0,60	Renouvellement
CMA Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Seine et Marne	CFA de la CMA du 77	0,92	Renouvellement
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines	CFA de la CMA du 78	0,97	Renouvellement
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Seine St Denis	CFA de la CMA du 93	0,96	Renouvellement
Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne	CFA de la CMA du 94	0,89	Renouvellement
Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise	CFA de la CMA du 95	0,89	Renouvellement
LE STUDIO	CFA des Comédiens	0,95	Renouvellement

Chambre Syndicale des Fleuristes d'Ile de France	CFA des Fleuristes	0,93	Renouvellement
Association des Comptables - Métiers et Professions	CFA de la ACMP		Prorogation
AFMDCC - Association de formation aux métiers de la danse du chant et de la comédie	CFA Danse Chant Comédie		Prorogation
Association En Mouvement	CFA AEM		Prorogation
Institut de Gestion Sociale	CFA IGS		Prorogation

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION

Règlements d'intervention « développeurs territoriaux, sectoriels et thématiques »

SOUTIEN REGIONAL
AUX DEVELOPPEURS DE L'APPRENTISSAGE TERRITORIAUX

REGLEMENT D'INTERVENTION

1. Finalité

Au titre du dispositif « développeurs de l'apprentissage territoriaux », la Région peut apporter son aide à des structures locales pour le portage de poste de développeurs de l'apprentissage territoriaux, dont l'activité majeure réside dans la promotion de l'apprentissage comme voie de formation au service de l'insertion professionnelle des jeunes.

2. Eligibilité

Le dispositif est ouvert aux structures territoriales de type Missions locales, Maisons de l'emploi, GIP…, engagées dans l'apprentissage, ayant été retenues dans le cadre des précédents Contrats d'objectifs et de moyens ou en faisant la demande à la Région.

3. Modalités de financement

La subvention régionale est une aide à la rémunération de poste(s) de développeur(s) de l'apprentissage territoriaux. Cette aide couvre le coût annuel d'un poste de développeur (salaire brut et charges patronales) dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles fixées à 50 000 € par an et par équivalent temps plein (ETP).

La mission de développeur requiert au minimum ½ équivalent temps plein par salarié ; en deçà, le poste n'est pas éligible à l'aide régionale.

Tout poste qui fait l'objet d'un financement par la Région doit être pourvu et équipé dans les trois mois qui suivent la première décision d'attribution de financement par cette dernière. Tout retard dans le recrutement ou toute interruption du contrat du développeur, donne lieu au reversement de tout ou partie de la subvention, au prorata du nombre de mois complets d'occupation du poste pendant la campagne considérée.

La Région doit être informée de toute modification relative à l'occupation du poste de développeur, le cas échéant, par l'envoi d'un nouveau contrat de travail dans les deux mois qui suivent le changement, accompagné d'une nouvelle fiche d'identification.

Les dépenses relatives aux postes de développeurs doivent être exclues de la base de dépenses éligibles au financement sur d'autres dispositifs régionaux.

4. Modalités d'attribution et de versement de l'aide

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France arrête pour chaque structure le montant de la subvention à allouer.

Sous-réserve de production des documents demandés par la Région, la structure bénéficiaire reçoit l'avance correspondant à 50% du montant prévisionnel de l'aide correspondante.

Après examen de l'ensemble des éléments de bilan d'activité du développeur pour l'année de campagne concernée, le montant définitif de l'aide est arrêté et le solde de la subvention fixé en conséquence. Les éléments du bilan précité sont transmis par chaque structure bénéficiaire.

5. Objectifs et missions du développeur de l'apprentissage territorial

Objectif général

Le développeur territorial contribue à favoriser l'accès des jeunes faiblement qualifiés à l'apprentissage. Un focus, au sein de cet item, est fait sur les jeunes de Mission locale, en lien avec l'objectif d'augmenter la part des jeunes de Mission locale accédant à un CFA.

Résultat attendu
Augmentation de l'accès des jeunes faiblement qualifiés, notamment accompagnés par une Mission locale, à l'apprentissage.

Activités
Le développeur territorial, dans le cadre de sa mission d'animation territoriale, intervient à différents niveaux.

Animation de réseaux de partenaires, pour renforcer le maillage des acteurs sur le territoire, passant notamment par : l'animation de groupes de travail, la mobilisation d'employeurs spécifiques, le positionnement sur des publics-cibles en fonction de thématiques prioritaires (handicap, égalité femmes-hommes, quartiers prioritaires…), une contribution à la promotion de l'apprentissage au sein des établissements scolaires (collèges notamment), un travail de coordination avec l'ensemble des développeurs du territoire concerné.

A noter : sur chaque département, une partie du temps des développeurs de l'apprentissage territoriaux, selon une répartition déterminée entre la Région et les porteurs des postes, est consacrée à l'accès à l'apprentissage du public en situation de handicap.

Développement de l'accès à l'apprentissage et sécurisation des parcours : participation au montage de parcours sécurisés vers l'apprentissage, accompagnement à la recherche de contrats d'apprentissage (pré-recrutement…), tenue de permanences dans les Missions locales sur l'apprentissage, projets locaux (mobilité…).

Promotion de l'apprentissage : diffusion d'informations sur l'apprentissage ; mise en place et/ou participation à des évènements promouvant activement l'apprentissage.

Périmètre d'intervention du développeur de l'apprentissage territorial
Compte-tenu de son rattachement à une logique de développement territorialisé, le développeur se mobilise prioritairement pour intervenir auprès du public jeune et des prescripteurs de son territoire, ce-dernier s'étendant au-delà de celui de la seule structure porteuse du poste. Au-delà, il doit pouvoir s'appuyer sur l'ensemble de l'offre régionale de formation en CFA afin d'être en capacité de répondre à la pluralité des besoins, notamment en terme de métiers.

Organisation des missions du développeur de l'apprentissage
La structure contractante est responsable du recrutement du développeur de l'apprentissage territorial. Le contrat de travail du salarié occupant ce poste cofinancé par la Région doit comporter la mention « développeur de l'apprentissage territorial » et identifier les grandes missions qui lui sont attribuées au regard des missions attendues par la Région. Le développeur est donc placé sous l'autorité hiérarchique de la structure contractante, qui organise ses modalités de rémunération.

6. Evaluation et accompagnement du dispositif

Evaluation et suivi
La lettre de mission du développeur de l'apprentissage territorial décline la contribution précise de celui-ci à la réalisation des objectifs fixés en amont. Elle précise les actions qui doivent être menées ainsi que les modalités de suivi à mettre en œuvre. Seront déterminés notamment les objectifs, l'agenda, les indicateurs de suivi ainsi que les modalités de gouvernance du poste. La lettre de mission est annexée à la convention signée entre la structure porteuse du poste et la Région Île-de-France.

Le suivi est mené régulièrement à travers différents comités de pilotage et/ou de suivi.

Indicateurs de suivi
Les indicateurs de suivi sont *a minima* ceux listés ci-après. Ils doivent être transmis à la Région Île-de-France en fin d'année civile, via le tableau-type de suivi communiqué aux développeurs territoriaux.

Sur le volet « animation de réseaux de partenaires » :
- nombre de partenariats initiés ;
- nombre de partenariats pérennisés.

Sur le volet « développement de l'accès à l'apprentissage et sécurisation des parcours » :
- nombre de jeunes de Missions locales ayant signé un contrat d'apprentissage (sous-réserve de faisabilité) ;
- nombre d'actions initiées par le développeur territorial ou auxquelles il participe (avec un focus, le cas échéant, sur les parcours sécurisés).

Sur le volet « promotion de l'apprentissage » :
- nombre de participations à des évènements de promotion de l'apprentissage.

Animation du dispositif
L'animation du dispositif est assurée par les services régionaux et porte principalement sur les actions suivantes :
- diffusion d'information ;
- organisation de réunions de coordination ;
- organisation d'ateliers d'échanges de pratiques ou de groupes de travail (géographiques, thématiques…) ;
- actualisation des outils de suivi de l'activité des développeurs ;
- coordination, le cas échéant, des interventions des développeurs lors de manifestations régionales ;
- contrôle du respect du présent règlement d'intervention.

SOUTIEN REGIONAL AUX DEVELOPPEURS DE L'APPRENTISSAGE SECTORIELS OU THEMATIQUES

REGLEMENT D'INTERVENTION

1. Finalité

Au titre du dispositif « développeurs de l'apprentissage sectoriels ou thématiques », la Région peut apporter son aide pour le financement de poste(s) de développeur(s) dont l'activité est orientée sur certains secteurs ou thématiques identifiés par la Région comme stratégiques pour le développement de l'apprentissage.

2. Eligibilité

Le dispositif est ouvert à tout acteur professionnel ou socio-économique jouant un rôle dans la promotion et le développement de l'apprentissage, compétent sur le secteur ou la thématique donnés, ayant été retenu dans le cadre des précédents Contrats d'objectifs et de moyens ou en faisant la demande à la Région.

3. Modalités de financement

La subvention régionale est une aide à la rémunération de poste(s) de développeur(s) de l'apprentissage sectoriel(s) ou thématique (s). Cette aide couvre au maximum 80% du coût annuel d'un poste de développeur (salaire brut et charges patronales) dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles fixées à 32 700 € par an et par équivalent temps plein (ETP).

La mission de développeur requiert au minimum ½ équivalent temps plein par salarié ; en deçà, le poste n'est pas éligible à l'aide régionale.

Tout poste qui fait l'objet d'un financement par la Région doit être pourvu et équipé dans les trois mois qui suivent la première décision d'attribution de financement par cette dernière. Tout retard dans le recrutement ou toute interruption du contrat du développeur, donne lieu au reversement de tout ou partie de la subvention, au prorata du nombre de mois complets d'occupation du poste pendant la campagne considérée.

La Région doit être informée de toute modification relative à l'occupation du poste de développeur, le cas échéant, par l'envoi d'un nouveau contrat de travail dans les deux mois qui suivent le changement, accompagné d'une nouvelle fiche d'identification.

Les dépenses relatives aux postes de développeurs doivent être exclues de la base de dépenses éligibles au financement sur d'autres dispositifs régionaux.

4. Modalités d'attribution et de versement de l'aide

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France arrête pour chaque structure le montant de la subvention à allouer.

Sous-réserve de production des documents demandés par la Région, la structure bénéficiaire reçoit l'avance correspondant à 50% du montant prévisionnel de l'aide correspondante.

Après examen de l'ensemble des éléments de bilan d'activité du développeur pour l'année de campagne concernée, le montant définitif de l'aide est arrêté et le solde de la subvention fixé en conséquence. Les éléments du bilan précité sont transmis par chaque structure bénéficiaire.

5. Objectifs et missions du développeur de l'apprentissage sectoriel ou thématique

Objectif général
Participer au développement de l'apprentissage en région Île-de-France.

Objectif spécifique
Assure une mission permettant le développement de l'apprentissage, dans le secteur ou la thématique retenus.

Activités
Sont attendus des partenaires, selon le secteur ou la thématique d'intervention, des engagements de nature à soutenir :

- l'accompagnement des jeunes et des entreprises lors de l'exécution ou de la rupture du contrat d'apprentissage en vue d'un travail de médiation ;
- la sécurisation et la valorisation des parcours de formation pour améliorer les conditions d'accueil, de formation et de vie des apprentis par des actions de prévention des ruptures ;
- l'accès à l'apprentissage de publics discriminés ou en situation de handicap par la conduite de projets innovants ;
- le développement de l'apprentissage 1/ dans des métiers en tension ou émergents, 2/ pour les premiers niveaux de qualification, 3/ auprès des employeurs du secteur public.

Organisation des missions du développeur de l'apprentissage sectoriel ou thématique
Le partenaire contractant est responsable du recrutement du développeur de l'apprentissage. Le contrat de travail du salarié occupant ce poste cofinancé par la Région doit comporter la mention « développeur de l'apprentissage sectoriel / thématique » et identifier les grandes missions qui lui sont attribuées au regard des missions attendues par la Région. Le développeur est donc placé sous l'autorité hiérarchique du partenaire contractant, qui organise ses modalités de rémunération.

6. Evaluation et accompagnement du dispositif

Evaluation et suivi
La lettre de mission du développeur de l'apprentissage sectoriel ou thématique décline la contribution précise de celui-ci à la réalisation des objectifs fixés en amont. Elle précise les actions qui doivent être menées ainsi que les modalités de suivi à mettre en œuvre. Seront déterminés notamment les objectifs, l'agenda, les indicateurs de suivi ainsi que les modalités de gouvernance du poste. La lettre de mission est annexée à la convention signée entre la structure porteuse du poste et la Région Île-de-France.

Le suivi est mené régulièrement à travers différents comités de pilotage et/ou de suivi.

Indicateurs de suivi
Les indicateurs de suivi de l'activité du développeur de l'apprentissage sectoriel ou thématique, précisés dans la lettre de mission, sont divers, selon les situations. A titre d'exemple, les suivants peuvent être retenus : nombre de CFA contactés, nombre de réunions d'information organisées en CFA, nombre d'interventions ponctuelles sur demande en vue d'une médiation, nombre de jeunes rencontrés en entretien en préventif (conseils), nombre d'interventions en classes, nombre de ruptures évitées, nombre de participations du développeur aux différents dispositifs régionaux, nombre d'évènements organisés et portés par le développeur et leur portée géographique, nombre d'actions initiées par le développeur, nombre d'interventions auprès de partenaires en vue de la promotion de l'apprentissage, nombre de nouveaux partenariats développés…

Animation du dispositif
L'animation du dispositif est assurée par les services régionaux et porte principalement sur les actions suivantes :

- diffusion d'information ;
- organisation de réunions de coordination ;
- organisation d'ateliers d'échanges de pratiques ou de groupes de travail (géographiques, thématiques…) ;

- actualisation des outils de suivi de l'activité des développeurs ;
- coordination, le cas échéant, des interventions des développeurs lors de manifestations régionales ;
- contrôle du respect du présent règlement d'intervention.

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION

Financement de postes de développeurs territoriaux, sectoriels et thématiques

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008942	Budget	2016

Chapitre	**931 - Formation professionnelle et apprentissage**
Code fonctionnel	**12 - Apprentissage**
Programme	**112003 - Qualification par l'apprentissage**
Action	**11200302 - Accompagnement de la politique d'apprentissage**

Dispositif : N° 00000287 - Développeurs de l'apprentissage

Dossier	16015989 - ARFA ASS REG FORM ANIMAT - AVANCE DAS 2017			
Bénéficiaire	R10741 - ARFA ASS REG FORM ANIMAT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	16 350,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	16 350,00 €	

Dossier	16016006 - CONVERGENCE 93 - AVANCE DAT 2017			
Bénéficiaire	P0022888 - CONVERGENCE 93			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	50 000,00 €	

Dossier	16016012 - CRMA IDF CHAMBRE REG DE METIERS ET DE L'ARTISANAT D'ILE DE FRANCE - AVANCE DAM 2017			
Bénéficiaire	R12282 - CRMA IDF CHAMBRE REG DE METIERS ET DE L'ARTISANAT D'ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	65 400,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	65 400,00 €	

Dossier	16016015 - GIP GROUPEMENT D INTERET PUBLIC EMPLOI ROISSY CHARLES DE GAULLE			
Bénéficiaire	P0025579 - GIP GROUPEMENT D INTERET PUBLIC EMPLOI ROISSY CHARLES DE GAULLE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	25 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008942	Budget	2016

Dossier	16016016 - MEVO MOUVEMENT ENTREPRISES VAL D'OISE - AVANCE DAT 2017			
Bénéficiaire	R19068 - MEVO MOUVEMENT ENTREPRISES VAL D'OISE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	16 350,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	16 350,00 €	

Dossier	16016105 - INSERTION ET DEVELOPPEMENT DU VAL D YERRES VAL DE SEINE - AVANCE DAT 2017			
Bénéficiaire	R16373 - INSERTION ET DEVELOPPEMENT DU VAL D YERRES VAL DE SEINE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	25 000,00 €	

Dossier	16016271 - MAISON DE L' EMPLOI ET DE LA FORMATION DE SENART (MDEF) - AVANCE DAT 2017			
Bénéficiaire	R19891 - MAISON DE L' EMPLOI ET DE LA FORMATION DE SENART (MDEF)			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	25 000,00 €	

Dossier	16016272 - MEDEF SEINE ET MARNE - AVANCE DAM 2017			
Bénéficiaire	R12407 - MEDEF SEINE ET MARNE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	16 350,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	16 350,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008942	Budget	2016

Dossier	16016276 - MISSION LOCALE DINSERTION SOCIALE PROFESSIONNELLE DES JEUNES SAINT QUENTIN EN YVELINES - AVANCE DAT 2017			
Bénéficiaire	R16357 - MISSION LOCALE DINSERTION SOCIALE PROFESSIONNELE DES JEUNES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	25 000,00 €	

Dossier	16016277 - MISSION LOC MAISONS ALFORT - AVANCE DAT 2017			
Bénéficiaire	R16359 - MISSION LOC MAISONS ALFO			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	25 000,00 €	

Dossier	16016279 - CLLAJ - AIFP MISSION LOCALE PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE - AVANCE DAT 2017			
Bénéficiaire	R16351 - CLLAJ - AIFP MISSION LOCALE PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	25 000,00 €	

Dossier	16016282 - MISSION LOC POUR L EMPLOI DE MARNE LA VALLEE - AVANCE DAT 2017			
Bénéficiaire	R16297 - MISSION LOC POUR L EMPLOI DE MARNE LAV			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	25 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008942	Budget	2016

Dossier	16016283 - MISSION LOCALE PARIS - AVANCE DAT 2017			
Bénéficiaire	P0017943 - MISSION LOCALE PARIS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	50 000,00 €	

Dossier	16016285 - MISSION LOC SUD ESSONNE - AVANCE DAT 2017			
Bénéficiaire	R19893 - MISSION LOC SUD ESSONNE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	25 000,00 €	

Dossier	16016287 - MISSION LOCALE DU MANTOIS - AVANCE DAT 2017			
Bénéficiaire	R16361 - MISSION LOCALE DU MANTOIS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	25 000,00 €	

Dossier	16016288 - RESEAU ML92 - AVANCE DAT 2017			
Bénéficiaire	EX006227 - RESEAU ML92			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	50 000,00 €	

Dossier	16016289 - MLAVO MISSIONS LOCALES ASSOCIEES DU VAL D OISE - AVANCE DAT 2017			
Bénéficiaire	P0029498 - MLAVO MISSIONS LOCALES ASSOCIEES DU VAL D OISE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	50 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008942	Budget	2016

Dossier	16016292 - MISSION LOCALE DE LA BRIE ET DES MORINS - AVANCE DAT 2017				
Bénéficiaire	R5608 - MISSION LOCALE DE LA BRIE ET DES MORINS				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	25 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%		25 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000287 - Développeurs de l'apprentissage	564 450,00 €

Total sur l'imputation 931 - 12 - 112003 - 11200302	564 450,00 €

Code dossier	Bénéficiaire	Dossier	Montant proposé de la décision	Nbre de poste	Nbre de stagiaires
16015989	ARFA ASS REG FORM ANIMAT	ARFA ASS REG FORM ANIMAT - AVANCE DAS 2017	16 350,00	1	1
16016006	CONVERGENCE 93	CONVERGENCE 93 - AVANCE DAT 2017	50 000,00	2	1
16016012	CRMA IDF CHAMBRE REG DE METIERS ET DE L'ARTISANAT D'ILE DE FRANCE	CRMA IDF CHAMBRE REG DE METIERS ET DE L'ARTISANAT D'ILE DE FRANCE - AVANCE DAM 2017	65 400,00	4	1
16016015	GIP GROUPEMENT D INTERET PUBLIC EMPLOI ROISSY CHARLES DE GAULLE	GIP GROUPEMENT D INTERET PUBLIC EMPLOI ROISSY CHARLES DE GAULLE	25 000,00	1	1
16016016	MEVO MOUVEMENT ENTREPRISES VAL D'OISE	MEVO MOUVEMENT ENTREPRISES VAL D'OISE - AVANCE DAT 2017	16 350,00	1	1
16016105	INSERTION ET DEVELOPPEMENT DU VAL D YERRES VAL DE SEINE	INSERTION ET DEVELOPPEMENT DU VAL D YERRES VAL DE SEINE - AVANCE DAT 2017	25 000,00	1	1
16016271	MAISON DE L' EMPLOI ET DE LA FORMATION DE SENART (MDEF)	MAISON DE L' EMPLOI ET DE LA FORMATION DE SENART (MDEF) - AVANCE DAT 2017	25 000,00	1	1
16016272	MEDEF SEINE ET MARNE	MEDEF SEINE ET MARNE - AVANCE DAM 2017	16 350,00	1	1
16016276	MISSION LOCALE DINSERTION SOCIALE PROFESSIONNELE DES JEUNES	MISSION LOCALE DINSERTION SOCIALE PROFESSIONNELLE DES JEUNES SAINT QUENTIN EN YVELINES - AVANCE DAT 2017	25 000,00	1	1
16016277	MISSION LOC MAISONS ALFO	MISSION LOC MAISONS ALFORT - AVANCE DAT 2017	25 000,00	1	1
16016279	CLLAJ - AIFP MISSION LOCALE PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE	CLLAJ - AIFP MISSION LOCALE PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE - AVANCE DAT 2017	25 000,00	1	1
16016282	MISSION LOC POUR L EMPLOI DE MARNE LAV	MISSION LOC POUR L EMPLOI DE MARNE LA VALLEE - AVANCE DAT 2017	25 000,00	1	1
16016283	MISSION LOCALE PARIS	MISSION LOCALE PARIS - AVANCE DAT 2017	50 000,00	2	1
16016285	MISSION LOC SUD ESSONNE	MISSION LOC SUD ESSONNE - AVANCE DAT 2017	25 000,00	1	1
16016287	MISSION LOCALE DU MANTOIS	MISSION LOCALE DU MANTOIS - AVANCE DAT 2017	25 000,00	1	1
16016288	RESEAU ML92	RESEAU ML92 - AVANCE DAT 2017	50 000,00	2	1
16016289	MLAVO MISSIONS LOCALES ASSOCIEES DU VAL D OISE	MLAVO MISSIONS LOCALES ASSOCIEES DU VAL D OISE - AVANCE DAT 2017	50 000,00	2	1
16016292	MISSION LOCALE DE LA BRIE ET DES MORINS	MISSION LOCALE DE LA BRIE ET DES MORINS - AVANCE DAT 2017	25 000,00	1	1
		Montant total	**564 450,00**		

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-613

DU 16 Novembre 2016

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE FORMATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLES

- **DISPOSITIF REGIONAL CAP COMPETENCES**
- **FORMATIONS TRANSVERSALES**
  PROGRAMMATION 2017 :

PROGRAMME QUALIFIANT TERRITORIALISE 2016

- **CORRECTIF PORTANT SUR DEUX ACTIONS**
- **AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF REGIONAL**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code des marchés publics

VU La partie VI du Code du travail ;

VU Le règlement (CE) n°1303/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives aux Fonds européens structurels et d'investissement ainsi que les règlements délégués et les actes d'exécution afférents ;

VU Le règlement (CE) n°1304/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen ;

VU La décision de la Commission européenne C(2014) 10205 du 18 décembre 2014 portant approbation du Programme opérationnel régional FEDER-FSE de l'Ile-de-France et du bassin de Seine sur le fondement de l'article 29 du règlement (CE) n°1303/2013 ;

VU La Loi n° 2014/288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

VU La délibération n° CR 54-09 du 19 juin 2009 relative au Service public régional de formation et d'insertion professionnelles ;

VU La délibération n° CR 93-15 du 18 décembre 2015 relative à la délégation du Conseil régional à sa Présidente en matière de marchés publics ;

VU la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 au titre de la prorogation du règlement budgétaire et financier voté par le CR 33-10 ;

VU La délibération CP N° 15-549 du 8 octobre 2015 relative à la convention entre la Région et l'ASP pour la gestion et le règlement des aides aux stagiaires, des prestations et subventions pour la formation professionnelle continue, le réseau d'accueil des missions locales, les emplois tremplin, les dispositifs d'accès à l'apprentissage, de mobilité européenne et internationale, le versement des aides aux employeurs d'apprentis et le règlement des subventions PM'UP.

VU La délibération n° CP 16-453 du 21 septembre 2016 relative au programme qualifiant territorialisé

VU Le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France, approuvé par la délibération CR 45-16 du 6 avril 2016 ;

VU Le budget 2016 de la Région Ile-de-France ;

VU Le rapport N° CP 16-613 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France

VU L'avis de la commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;

VU L'avis de la commission des finances.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide d'affecter, dans le cadre de la reconduction pour 2017 des marchés 9 à 15 du dispositif « Cap compétences », listés en annexe N° 1 à la présente délibération, une autorisation d'engagement d'un montant maximum de **624 130 €** disponible sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 11100501 « Accès aux savoirs de base » du budget 2016.

Article 2 :

Décide d'affecter une autorisation d'engagement au programme « Formations transversales » d'un montant maximum de **6 000 000 €** disponible sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 11100501 « Accès aux savoirs de base » du budget 2016.

Article 3 :

Approuve les modifications, corrigeant une erreur matérielle dans les fiches projet votées par délibération n° CP 16-453 du 21 septembre 2016
:

- **fiche n° 16010451** Centre d'Initiative des Métiers d'Aide à la Personne – CIMAP pour la mise en œuvre de parcours de formation dans les métiers des « services et aide à la personne» ;
- **fiche n° 16010486** de l'association INITIATIVES 77 pour la mise en œuvre de trois sessions de formation dans les métiers du numérique

Les fiches projet modifiées figurent en annexe 2 à la présente délibération
Le montant des subventions allouées reste inchangé.

Approuve l'avenant-type n°1 à la convention type adoptée par la délibération n°CP 16-453 du 21 septembre 2016, joint en annexe 3 à la présente délibération et autorise la Présidente à signer des avenants conformes à cet avenant-type avec les deux bénéficiaires susmentionnés.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION:

LISTE DES MARCHES RECONDUCTIBLES PROGRAMME CAP COMPETENCES

N° du Lot	Intitulé du lot	Territoire concerné	Nom organisme	Effectif prévisionnel	Heure stagiaire centre
9	Développer des compétences en lien avec le Socle. Lot spécifique aux personnes sourdes et malentendantes	Région Ile-de-France	**ADPI**	23	5 334
10	Français professionnel à visée certifiante *Titre professionnel d'agent d'hôtellerie*	Zone emploi-formation de Meaux et Coulommiers	**GMTE 77**	15	10 955
11	Français professionnel à visée certifiante *Titre professionnel Assistant de vie aux familles*	Zone emploi-formation d'Etampes	**GRETA DE L'ESSONNE**	15	10 955
12	Français professionnel à visée certifiante *Titre professionnel Assistant de vie aux familles*	Zone emploi-formation de Saclay Sud-Est	**GRETA DE L'ESSONNE**	15	10 955
13	Français professionnel à visée certifiante *Titre professionnel Agent de propreté et d'hygiène*	Zone emploi-formation de Saclay Sud-Est	**FACEM**	15	10 955
14	Français professionnel à visée certifiante *Titre professionnel Assistant de vie aux familles*	Zone emploi-formation de Paris Petite couronne Nord	**GMTI 93**	15	10 955
15	Français professionnel à visée certifiante *Titre professionnel Agent de propreté et d'hygiène*	Zone emploi-formation de Créteil	**AFPA**	15	10 955

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION:
LES FICHES PROJET AU PROGRAMME QUALIFIANT TERRITORIALISE

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16010451

Commission permanente du 21 septembre 2016 CP16-453

Objet : PQT - CIMAP - SERVICE AIDE A LA PERSONNE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)	787 528,00 €	21,33 %	168 000,00 €
	Montant Total de la subvention		168 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111006-400
11100607- Programme qualifiant territorialisé

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIMAP CTRE INITIATIVE METIERS AIDE A LA PERSONNE
Adresse administrative : 1 RUE BAPTISTE MARCET
78130 LES MUREAUX
Statut Juridique : Association
Représentant :

Date de publication au JO : 23 février 2012

N° SIRET : 75002676700012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)
Rapport Cadre : CR58-08 du 26/06/2008

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La structure propose des parcours sécurisés et complet pour des demandeurs d'emploi de bas niveau de qualification (V et infra V en majorité). Au regard de la durée de ces parcours qui est de 1400H en moyenne et du calendrier des certifications, ces formations nécessitent un démarrage en début d'année.

Objectifs :
Ce Programme qualifiant Territorialisé vise à assurer la formation des demandeurs d'emploi résidents du territoire en vue d'acquérir un diplôme dans le domaine du sanitaire et social.
Le CIMAP contribue activement à la structuration de la filière des services d'aide à la personne autant auprès des employeurs dans le cadre d'une plate-forme de modernisation à l'attention des organismes de formation qu'auprès des demandeurs d'emploi en vue de leur insertion dans le monde du travail.

Description :
L'association CIMAP a mis en place un dispositif de formation qui comprend 3 types d'intervention :

- l'orientation et la validation du projet professionnel :
Elle se traduit par une présentation des métiers de l'aide à la personne, des contraintes, des cadres d'emplois, des employeurs du secteur, des formations existantes et des aides mobilisables. La durée prévisionnelle est de 35 heures par session (33 sessions prévues) pour un nombre prévisionnel de 528 places.

- la pré qualification :
Elle est constituée d'actions préparatoires relatives, notamment, à la découverte de l'environnement professionnel, des publics et des institutions pour faciliter l'entrée en formation qualifiante. Les durées sont comprises entre 100 heures et 448 heures en fonction de la qualification visée et des besoins du stagiaire. (4 parcours prévus) pour un nombre prévisionnel de 44 places.

- la qualification:
Le financement régional intervient sur la partie qualification qui propose 3 parcours dans les métiers des services et aide à la personne :
1/ DEAMP : 12 places
2/ ADVF : 12 places
3/ DEAES : 12 places

Moyens mis en œuvre :
Le partenariat mobilisé pour l'action
Les partenaires mobilisés sont les intermédiaires de l'emploi et du social (pôle emploi, missions locales, maisons de l'emploi, Plie, Territoires d'action sociale..) en tant que prescripteurs, en lien avec les entreprises adhérentes à l'association. Le Conseil Départemental 78 est partenaire et financeur de cette action dans le cadre de sa politique d'insertion.

Les mesures d'accompagnement des stagiaires
Le CIMAP travaille en amont et pendant l'action avec les prescripteurs pour le suivi des stagiaires. Il mobilise des actions transversales destinées à lever les freins d'accès à la formation (bourse permis, bourse parcours pour le remboursement de frais comme les transports).

Les modalités de pilotage
Le pilotage est assuré par le porteur de la subvention. Il associe les financeurs, les prescripteurs, les employeurs, les organismes de formation à l'occasion d'un comité de pilotage pour tirer le bilan intermédiaire de l'action et les axes de progrès.

Les outils de suivi
Pour chaque action de formation, le CIMAP organise des bilans intermédiaires et un bilan final associant l'organisme de formation et le référent qui a prescrit au stagiaire l'orientation vers le parcours qualifiant.

Intérêt régional :
action mise en place Territoire Pacte Seine-Aval.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaires ou alternants

Public(s) cible(s) :
Le nombre total de places prévisionnelles sur le financement régional au titre du PQT est de 36.
Sont visés les demandeurs d'emploi de niveau VI à IV, en priorité de niveau V et infra V, résidant dans une des communes du nord des Yvelines.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Salaires et charges	243 178,00	30,88%
Frais liés à la formation - phase orientation	132 000,00	16,76%
Frais liés à la formation - phase préqualification	177 080,00	22,49%
Frais liés à la formation - phase qualification	235 270,00	29,87%
Total	787 528,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation Région	168 000,00	21,33%
Conseil Dépatemental des Yvelines	178 773,00	22,70%
Fonds propres	11 800,00	1,50%
CNSA	304 000,00	38,60%
FSE(ITI)	60 000,00	7,62%
APRE	14 955,00	1,90%
participation Etat CPE	50 000,00	6,35%
Total	787 528,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	84 000,00 €
2017	84 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)	200 000,00 €
2014	Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)	200 000,00 €
2015	Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)	180 000,00 €
2016	Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)	168 000,00 €
	Montant total	748 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16010486

Commission permanente du 21 septembre 2016 CP16-453

Objet : PQT - INITIATIVE 77 - 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)	253 100,00 €	77,66 %	196 560,00 €
	Montant Total de la subvention		196 560,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-6574-111006-400
11100607- Programme qualifiant territorialisé

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INITIATIVES 77
Adresse administrative : 49 AV THIERS
77000 MELUN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Anne-Laure FONTBONNE, Présidente

Date de publication au JO : 29 mai 1991

N° SIRET : 38321328700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)
Rapport Cadre : CR58-08 du 26/06/2008

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La structure propose des parcours sécurisés et complet pour des demandeurs d'emploi de bas niveau de qualification . Au regard de la durée de ces parcours et du calendrier des certifications, ces formations nécessitent un démarrage en début du mois de septembre.

Objectifs :

1°) Répondre à une offre d'emploi importante de Technicien Intervention Télécom (TIT), titre de niveau IV, liée au déploiement de la fibre en Ile de France et plus particulièrement sur le Département de Seine et Marne dans un métier en tension et non couvert par une offre de formation suffisante sur ce territoire.

2°) Contribuer à renforcer l'attractivité économique du sud Seine et Marne avec la création et le développement d'une filière numérique regroupant un pôle de formation, un cluster et des services adaptés aux besoins des entreprises.

Description :
les collectivités territoriales et les acteurs locaux de l'emploi et de l'économie se sont engagés dans l'élaboration d'une démarche de développement stratégique et partenariale dans le cadre d'un Pacte pour le développement des territoires dénommé Pacte Sud 77. Tout l'enjeu consiste à pouvoir passer du palliatif à une réponse plus stratégique pour le développement économique de ce territoire de frange à être en capacité de porter une véritable identité territoriale.

le projet de PQT Technicien Intervention Télécom porté par Initiative 77 vient renforcer la dynamique de développement partenariale sur ce territoire.

L'action pré-qualification suivie de la qualification proposée permet l'accès à cette certification et à l'emploi durable pour des publics plus éloignés de l'emploi. Un travail important est fait sur la reprise des codes du travail et sur le savoir être et la reprise de confiance en soi et en ses compétences.

Moyens mis en œuvre :
L'implication des partenaires s'articule comme suit :
Initiatives 77 :
- Mobilise les prescripteurs, communique sur le projet, participe aux informations collectives et au recrutement.
- Aide au montage du dossier pour l'ASP.
- Suit les stagiaires ; accompagne et relaye auprès des prescripteurs pour la levée des freins.
- Est en relation avec les entreprises du secteur.

Prescripteurs
- Mobilisent les demandeurs d'emploi.

Campus Numérique :
- Met à disposition son plateau technique et ses salles de cours.
- Coordonne les formateurs.
- Participe aux informations collectives et au recrutement.
- Suit au quotidien les stagiaires et accompagne sur la recherche de stage.
- est en relation avec les entreprises du secteur.

Académie Des Télécoms
- Accompagne les stagiaires sur le savoir-faire au plus près de la réalité et sur les codes de savoir être.

centre de formation
- Accompagne les stagiaires au savoir être, à la reprise de confiance en soi au travail, accompagne à la communication écrite et à l'utilisation de l'outil informatique.

Entreprises
Prennent des stagiaires en stage, les évaluent, participent aux soutenances, recrutent.

Intérêt régional :
Démarche partenariale dans le cadre d'un Pacte pour le développement des territoires dénommé Pacte Sud 77.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaires ou alternants

Public(s) cible(s) :

Homme / Femme, public éloigné de l'emploi (bénéficiaires des minima sociaux, DELD, jeunes Mission locale, jeunes issus de l'ASE, TH…)

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Salaires et charges	12 250,00	4,84%
Frais administartifs	1 574,00	0,62%
Loyer et charges	53 724,00	21,23%
Prestataires	133 812,00	52,87%
Fournitures, consomables et équipement de protection	34 740,00	13,73%
Location materiel technique	9 600,00	3,79%
Ingenierie de projet et suivi global	7 400,00	2,92%
Total	253 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation Pôle Emploi (obtenue)	37 800,00	14,93%
Participation de la Région Ile-de-France	196 560,00	77,66%
Fonds propres	11 340,00	4,48%
Participation départemental (valorisation portage INITIATIVE 77)	7 400,00	2,92%
Total	253 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	98 280,00 €
2017	98 280,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	341 000,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	10 927,50 €
2014	Passerelles entreprises	268 473,75 €
2015	Passerelles entreprises	230 750,00 €
2016	Passerelles entreprises	273 450,00 €
2016	Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)	196 560,00 €
	Montant total	1 321 161,25 €

ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION:
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION TYPE RELATIVE AU PROGRAMME QUALIFIANT TERRITORIALISE

Unité Développement
Direction de la Formation Professionnelle Continue

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION 2016 RELATIVE AU DISPOSITIF REGIONAL « PROGRAMME QUALIFIANT TERRITORIALISE »

Entre

La Région Ile de France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° CP XX-XXX du XX novembre 2016,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

(partie à compléter par la structure)
L'organisme dénommé : .....
dont le statut juridique est : *(forme juridique)* .....
dont le n° SIRET est
dont le siège social est situé au : *(adresse siège social)* .....
ayant pour représentant : .....
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

La convention type adoptée par la délibération N° CP 16-453 du 21 septembre 2016 est complétée des éléments suivants.

ARTICLE 1 :

L'article 4 « Dispositions Financières » en son alinéa 4.2 de la convention 2016 est modifié comme suit :

Article 4.2 « Modalités de versement »

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. Il s'engage à saisir l'ensemble des informations relatives à l'exécution des activités (informations nominatives des stagiaires…) et à générer la facturation par le biais du système d'information régional permettant le suivi dématérialisé des prestations par la Région.

La demande de versement de la subvention est éditée à partir de l'outil SAFIR. Elle est renseignée, datée et signée par le représentant habilité du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

Article 4.2.1 « Versement d'acomptes »

Le bénéficiaire peut demander le versement de deux acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention.

Le versement d'un acompte est subordonné à la production *(3 documents)* :

- de la demande de versement d'acompte, générée à partir de l'application SAFIR
- du compte rendu financier intermédiaire
- du ou des bilan(s) intermédiaire(s)

Le cumul des acomptes ne peut excéder 80% du montant prévisionnel de la subvention.

Ces documents doivent comporter la signature du représentant de l'organisme, le cachet ainsi que celle de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes *(si l'organisme en est doté).*

Article 4.2.2 « Versements du solde »

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Le versement du solde est subordonné à la production *(4 documents)* :

- de la convention de stage ou du contrat de travail dument signé(e) téléchargé(e) sur la PAR ou joint à la demande de solde
- de la demande de versement d'une subvention relative au solde générée à partir de l'application SAFIR
- du compte rendu financier final
- du bilan final d'activités réalisées.

Si les dépenses justifiées par le bénéficiaire sont inférieures au montant prévisionnel, l'aide régionale est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté par application du taux d'intervention de la Région.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de la convention, non modifiées par le présent avenant, restent inchangées.

Fait à Paris en 3 exemplaires originaux

Le.....	**Le.....**
L'organisme Régional (nom, qualité du signataire et cachet du bénéficiaire)	**La Présidente du Conseil d'Ile de France**

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-617

DU 16 Novembre 2016

SOUTIEN REGIONAL A L'ORGANISATION DE SESSIONS D'EXAMENS 2017

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU Le Livre III de la 6ème partie du Code du travail ;

VU La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

VU La délibération n° CR 58-08 du 26 juin 2008, relative à l'adoption du rapport cadre « Vers un service public régional de la formation et de l'insertion professionnelle service public régional de la formation et de l'insertion professionnelles – Politique régionale en faveur de l'accès et du retour à l'emploi qualifié, dans le cadre du schéma régional des formations » ;

VU La délibération n° CR 54-09 du 19 juin 2009, relative au rapport « Service public régional de formation et d'insertion professionnelles – refonte des dispositifs régionaux de formation des personnes privées d'emploi » ;

VU La délibération n° CR 93-15 du 18 décembre 2015, portant délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente et notamment son article 4 ;

VU la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CP 13-700 du 17 octobre 2013 relative au soutien régional à l'organisation de sessions d'examens de certification pour le programme 2014 ;

VU La délibération n° CP 15-680 du 8 octobre 2015 relative au soutien régional à l'organisation de sessions d'examens de certification pour le programme 2016 ;

VU La délibération n° CP 15-549 du 8 octobre 2015 relative à l'adoption de la convention entre la Région et l'ASP pour la gestion et le règlement des aides aux stagiaires, des prestations et subventions pour la formation professionnelle continue, le réseau d'accueil des missions locales, les emplois-tremplin, les dispositifs d'accès à l'apprentissage, de mobilité européenne et internationale, le versement de la primes régionale aux employeurs d'apprentis et pour le contrôle du service fait pour les actions éligibles au fonds social européen et son avenant n° 1 ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-617 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;

VU L'avis de la commission finances.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1

Décide au titre du programme 2017, de participer financièrement à l'organisation de sessions d'examens (hors périodes ordinaires d'examens, et/ou en continu) pour la mise en œuvre de certifications de niveaux VI et V, représentant un montant total de **99 994 €**, conformément aux modalités financières présentées aux annexes 1 et 2 de la présente délibération et selon la répartition suivante :

- **59 514 €** en faveur d'IPERIA l'Institut ;
- **7 730 €** en faveur du GIP formation continue et insertion professionnelle – Dispositif Académique de Validation des Acquis de l'Académie de Versailles ; **29 750 €** en faveur du GIP Formation continue et insertion professionnelle – Centre Académique de Validation des Acquis de Créteil ;
- **3 000 €** en faveur du GIP formation continue et insertion professionnelle – Dispositif Académique de Validation des Acquis de l'Académie de Paris.

Affecte, à ce titre, une autorisation d'engagement d'un montant total maximum de la subvention de 99 994 €, disponible sur le chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », programme HP 11-004 (111004) « Accès à l'information et à l'orientation », Action 11100403 « Actions VAE », nature 657 « subventions », du budget régional 2016.

Article 2

Subordonne le versement de chaque subvention, dont la ventilation est présentée en annexe 1 à la présente délibération et les fiches projet sont présentées en annexe 2, à la conclusion avec chacun des attributaires, d'une convention conforme à la convention-type adoptée par délibération n° CP 13-700 du 17 octobre 2013, modifiée pour tenir compte des dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, et autorise la Présidente du Conseil régional à signer les conventions correspondantes.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : REPARTITION DU SOUTIEN REGIONAL ENTRE LES ORGANISMES CERTIFICATEURS AU TITRE DU PROGRAMME 2017

Identité structure	Intitulé certifications	Places proposées	Coût unitaire en €	Coût total en €
GIP FCIP /DAVA PARIS	CAP-BEP MC5 épreuves ponctuelles domaines généraux	15	70	1 050
	CAP-BEP MC5 épreuves ponctuelles domaines pratiques	15	130	1 950
Sous-total		**30**		**3 000**
GIP FCIP /DAVA VERSAILLES	CAP-BEP épreuves générales	68	70	4 760
	CAP-BEP épreuves pratiques	18	130	2 340
	CFG	9	70	630
Sous-total		**95**		**7 730**
GIP FCIP /CAVA CRETEIL	CAP-BEP MC5 épreuves ponctuelles domaines généraux	90	70	6 300
	CAP-BEP MC5 épreuves ponctuelles domaines professionnels	175	130	22 750
	CFG	10	70	700
Sous-total		**275**		**29 750**
IPERIA /FEPEM	Employé Familial	93	109	10 137
	Assistant de vie dépendance	344	109	37 496
	Assistant Maternel/Garde d'enfants	109	109	11 881
Sous-total		**546**		**59 514**
TOTAL		**946**		**99 994 €**

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015206

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : IPERIA L'INSTITUT (FEPEM) - 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Financement des sessions d'examens et soutien de fonctionnement aux certificateurs	59 514,00 €	100,00 %	59 514,00 €
	Montant Total de la subvention		59 514,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111004-400
11100403- Actions VAE

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IPERIA L INSTITUT
Adresse administrative : 60 AVENUE QUAKENBRUCK
61004 ALENCON
Statut Juridique : Association
Représentant :

Date de publication au JO : 7 juillet 1994

N° SIRET : 40041787900089

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Financement des sessions d'examens et soutien de fonctionnement aux certificateurs
Rapport Cadre : CR 58-08 du 26/06/2008.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
- Assurer le jury des épreuves concernant les certifications totales et partielles pour les Titres « Employé Familial », « Garde d'enfants – Assistante maternelle » et « Assistante de Vie - Dépendance » dont cet Institut, représentant de la Branche professionnelle des salariés du particulier employeur, est détenteur ;
- Coordonner la mise en œuvre des certifications, en concertation avec les organismes de formation retenus par la Région sur le Programme Régional Compétences des sessions en continu, dès l'issue des formations.

Description :
Permettre aux stagiaires inscrits sur les programmes régionaux « Compétences » et « Avenir Jeunes » de bénéficier de jurys et de participer à des sessions d'examens dès la fin de leur formation afin d'accélérer leur insertion professionnelle à plusieurs moments durant l'année.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Les demandeurs d'emploi, ayant suivi les parcours du programme régional de qualification « Formations aux métiers des Services d'Aide au Domicile des Personnes » au titre des trois certifications citées en supra.
Les demandeurs d'emploi relevant des priorités de la Région ayant suivi les parcours du programme régional Compétences visant les trois certifications citées ci-dessus.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant prévisionnel maximal correspond à la prise en charge prévisionnelle de l'organisation de sessions d'examens au bénéfice des 546 candidats du programme régional Compétences (lot consacré aux « Formations aux métiers des Services d'Aide au Domicile des Personnes »), pour un coût unitaire de 109 €.

Elle permet la prise en charge des actions programmées, durant la période de référence, c'est-à-dire du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PERSONNEL ENSEIGNANT	21 701,00	36,46%
AUTRES PERSONNELS ENSEIGNATS	2 076,00	3,49%
PERSONNELS NON ENSEIGNANTS	9 004,00	15,13%
FONCTIONNEMENT	26 733,00	44,92%
Total	59 514,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	59 514,00	100,00%
Total	59 514,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	47 611,20 €
2018	11 902,80 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Financement des sessions d'examens et soutien de fonctionnement aux certificateurs	50 140,00 €
2014	Financement des sessions d'examens et soutien de fonctionnement aux certificateurs	49 050,00 €
2015	Financement des sessions d'examens et soutien de fonctionnement aux certificateurs	54 827,00 €
	Montant total	154 017,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015207

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : GIP FCIP - DAVA DE PARIS-2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Financement des sessions d'examens et soutien de fonctionnement aux certificateurs	3 000,00 €	100,00 %	3 000,00 €
	Montant Total de la subvention		3 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111004-400
11100403- Actions VAE

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACADEMIE DE PARIS RECTORAT
Adresse administrative : 94 AV GAMBETTA
75020 PARIS
Statut Juridique : Service Déconcentré de l'Etat
Représentant :

N° SIRET : 17750430500133

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Financement des sessions d'examens et soutien de fonctionnement aux certificateurs
Rapport Cadre : CR 58-08 du 26/06/2008.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
- Organiser, autant que de besoin, et au minimum deux fois dans l'année civile, des sessions d'examen en vue de l'acquisition du CAP ou du BEP MC5 Domaines généraux et du CAP ou du BEP MC5 Domaines professionnels, diplômes de niveau infra V du Ministère de l'Education Nationale ;
- Coordonner la mise en œuvre des certifications correspondantes, au minimum deux fois dans l'année, hors des sessions d'examen, en concertation avec les organismes de formation retenus par la Région sur le Programme Régional Compétences des sessions d'épreuves que ce soit au titre de domaines généraux ou professionnels.

Description :
Permettre aux stagiaires inscrits sur les programmes régionaux « Compétences » et « Avenir Jeunes » de bénéficier de jurys et de participer à des sessions d'examens dès la fin de leur formation afin d'accélérer

leur insertion professionnelle à plusieurs moments durant l'année.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les demandeurs d'emploi relevant des priorités de la Région ayant suivi les parcours du programme régional Compétences visant les certifications citées en supra.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant prévisionnel maximal correspond à la prise en charge prévisionnelle de l'organisation de sessions d'examens au bénéfice de candidats du programme régional Compétences pour un montant unitaire de 70 € (CAP ou BEP MC5 domaines généraux) ainsi que de candidats du programme régional Compétences, pour un coût unitaire de 130 € (CAP ou BEP MC5 Domaines professionnels).

Elle permet la prise en charge des actions programmées, durant la période de référence, c'est-à-dire du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PERSONNEL ENSEIGNANT	1 586,00	52,87%
PERSONNELS NON ENSEIGNANTS	1 072,00	35,73%
FONCTIONNEMENT	342,00	11,40%
Total	3 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	3 000,00	100,00%
Total	3 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Financement des sessions d'examens et soutien de fonctionnement aux certificateurs	4 000,00 €
2014	Financement des sessions d'examens et soutien de fonctionnement aux certificateurs	4 000,00 €
2015	Financement des sessions d'examens et soutien de fonctionnement aux certificateurs	3 000,00 €
	Montant total	11 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015208

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : GIP FCIP-DAVA DE VERSAILLES - 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Financement des sessions d'examens et soutien de fonctionnement aux certificateurs	8 900,00 €	100,00 %	7 730,00 €
	Montant Total de la subvention		7 730,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111004-400
11100403- Actions VAE

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GIP FCIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF
Adresse administrative : 19 AV DU CENTRE
78280 GUYANCOURT
Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public
Représentant :

N° SIRET : 18780913200041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Financement des sessions d'examens et soutien de fonctionnement aux certificateurs
Rapport Cadre : CR 58-08 du 26/06/2008.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
- Organiser, autant que de besoin, et au minimum deux fois dans l'année civile, des sessions d'examen en vue de l'acquisition du CFG, du CAP ou du BEP MC5 Domaines généraux et du CAP ou du BEP MC5 Domaines professionnels, diplômes de niveau infra V du Ministère de l'Education Nationale ;
- Coordonner la mise en œuvre des certifications correspondantes, au minimum deux fois dans l'année, hors des sessions d'examen, en concertation avec les organismes de formation retenus par la Région sur le Programme Régional Compétences des sessions d'épreuves que ce soit au titre de domaines généraux ou professionnels.

Description :
Permettre aux stagiaires inscrits sur les programmes régionaux « Compétences » et « Avenir Jeunes » de

bénéficier de jurys et de participer à des sessions d'examens dès la fin de leur formation afin d'accélérer leur insertion professionnelle à plusieurs moments durant l'année.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les demandeurs d'emploi relevant des priorités de la Région ayant suivi les parcours du programme régional Compétences et Avenir jeunes visant les certifications citées en supra.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant prévisionnel maximal correspond à la prise en charge prévisionnelle de l'organisation de sessions d'examen du CFG au bénéfice de candidats du programme régional Avenir Jeunes pour un montant unitaire de 70 €, et l'organisation de sessions d'examens au bénéfice de candidats du programme régional Compétences pour un montant unitaire de 70 € (CAP ou BEP MC5 domaines généraux) ainsi que de candidats du programme régional Compétences, pour un coût unitaire de 130 € (CAP ou BEP MC5 Domaines professionnels).

Elle permet la prise en charge des actions programmées, durant la période de référence, c'est-à-dire du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PERSONNEL ENSEIGNANT	7 030,00	90,94%
FONCTIONNEMENT	300,00	3,88%
FRAIS ADMINISTRATIFS	400,00	5,17%
Total	7 730,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	7 730,00	100,00%
Total	7 730,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 184,00 €
2018	1 546,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides régionales aux apprentis des CFA franciliens	6 988,00 €
2013	Développeurs de l'apprentissage	20 437,50 €
2013	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	22 912,00 €
2013	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	950 889,00 €
2014	Développeurs de l'apprentissage	20 437,50 €
2014	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	29 588,00 €
2014	Financement des sessions d'examens et soutien de fonctionnement aux certificateurs	11 000,00 €
2014	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	1 144 388,00 €
2015	Centre de ressources Illettrisme Ile-de-France	120 000,00 €
2015	Développeurs de l'apprentissage	6 812,50 €
2015	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	33 740,00 €
2015	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	14 364,00 €
2015	Financement des sessions d'examens et soutien de fonctionnement aux certificateurs	8 900,00 €
2015	Organismes intermédiaires POR 2014-2020 Fonctionnement	3 768 374,69 €
2015	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	1 400 327,00 €
2016	Centre de ressources Illettrisme Ile-de-France	120 000,00 €
2016	Développeurs de l'apprentissage	6 812,50 €
2016	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	72 524,00 €
2016	Organismes intermédiaires POR 2014-2020 Fonctionnement	235 410,93 €
2016	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	1 100 000,00 €
	Montant total	8 540 105,12 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015209

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : GIP FCIP - CAVA DE CRETEIL -2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Financement des sessions d'examens et soutien de fonctionnement aux certificateurs	29 750,00 €	100,00 %	29 750,00 €
	Montant Total de la subvention		29 750,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111004-400
11100403- Actions VAE

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FCIP FORM CONT INSERT PROFESSIONNELLE
Adresse administrative : 12 RUE GEORGES ENESCO
94025 CRETEIL CEDEX
Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public
Représentant : Monsieur Jacques CHERITEL, Président

N° SIRET : 18940910500013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Financement des sessions d'examens et soutien de fonctionnement aux certificateurs
Rapport Cadre : CR 58-08 du 26/06/2008.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
- Organiser, autant que de besoin, et au minimum deux fois dans l'année civile, des sessions d'examen en vue de l'acquisition du CFG, du CAP ou du BEP MC5 Domaines généraux et du CAP ou du BEP MC5 Domaines professionnels, diplômes de niveau infra V du Ministère de l'Education Nationale ;
- Coordonner la mise en œuvre des certifications correspondantes, au minimum deux fois dans l'année, hors des sessions d'examen, en concertation avec les organismes de formation retenus par la Région sur le Programme Régional Compétences des sessions d'épreuves que ce soit au titre de domaines généraux ou professionnels.

Description :
Permettre aux stagiaires inscrits sur les programmes régionaux « Compétences » et « Avenir Jeunes » de

bénéficier de jurys et de participer à des sessions d'examens dès la fin de leur formation afin d'accélérer leur insertion professionnelle à plusieurs moments durant l'année.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Les demandeurs d'emploi relevant des priorités de la Région ayant suivi les parcours du programme régional Compétences et Avenir jeunes visant les certifications citées en supra.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant prévisionnel maximal correspond à la prise en charge prévisionnelle de l'organisation de sessions d'examen du CFG au bénéfice de candidats du programme régional Avenir Jeunes pour un montant unitaire de 70 €, et l'organisation de sessions d'examens au bénéfice de candidats du programme régional Compétences pour un montant unitaire de 70 € (CAP ou BEP MC5 domaines généraux) ainsi que de candidats du programme régional Compétences, pour un coût unitaire de 130 € (CAP ou BEP MC5 Domaines professionnels).

Elle permet la prise en charge des actions programmées, durant la période de référence, c'est-à-dire du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PERSONNEL ENSEIGNANT	12 600,00	42,35%
PERSONNELS NON ENSEIGNANTS	7 780,00	26,15%
FONCTIONNEMENT	9 370,00	31,50%
Total	29 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	29 750,00	100,00%
Total	29 750,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	29 750,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux employeurs du secteur public non industriel et commercial, et aux associations à but non lucratif, non assujettis à la taxe d'apprentissage	61 099,71 €
2013	Aides régionales aux apprentis des CFA franciliens	24 000,00 €
2013	Développeurs de l'apprentissage	40 875,00 €
2013	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	128 352,00 €
2013	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	43 408,00 €
2013	Financement des sessions d'examens et soutien de fonctionnement aux certificateurs	30 800,00 €
2013	Incitation à la mobilité des apprentis	16 650,00 €
2013	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	431 768,00 €
2013	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	402 352,00 €
2013	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	2 254 342,00 €
2014	Aide à la mobilité des apprentis	0,00 €
2014	Ateliers d'animation éducative	21 000,00 €
2014	Développeurs de l'apprentissage	40 875,00 €
2014	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	123 820,00 €
2014	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	56 450,00 €
2014	Financement des sessions d'examens et soutien de fonctionnement aux certificateurs	32 550,00 €
2014	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	23 388,00 €
2014	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	13 476,00 €
2014	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	3 767 281,00 €
2015	Aide à la mobilité internationale des apprentis (CR46-14)	10 000,00 €
2015	Développeurs de l'apprentissage	47 687,50 €
2015	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	115 108,00 €
2015	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	79 346,33 €
2015	Financement des sessions d'examens et soutien de fonctionnement aux certificateurs	29 750,00 €
2015	Organismes intermédiaires POR 2014-2020 Fonctionnement	4 054 650,13 €
2015	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	-16 657,92 €
2015	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	9 080,00 €
2015	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	4 251 540,00 €
2016	Développeurs de l'apprentissage	61 312,50 €
2016	Organismes intermédiaires POR 2014-2020 Fonctionnement	1 076 036,05 €
2016	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	3 299 000,00 €
	Montant total	18 774 276,80 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-617	Budget	2016

Chapitre	**931 - Formation professionnelle et apprentissage**
Code fonctionnel	**11 - Formation professionnelle**
Programme	**111004 - Accès à l'information et à l'orientation**
Action	**11100403 - Actions VAE**

Dispositif : N° 00000500 - Financement des sessions d'examens et soutien de fonctionnement aux certificateurs

Dossier	16015206 - IPERIA L'INSTITUT (FEPEM) - 2016			
Bénéficiaire	P0021744 - IPERIA L INSTITUT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	59 514,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
59 514,00 €	HT	100 %	59 514,00 €	

Dossier	16015207 - GIP FCIP - DAVA DE PARIS-2016			
Bénéficiaire	R1943 - ACADEMIE DE PARIS RECTORAT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 000,00 €	HT	100 %	3 000,00 €	

Dossier	16015208 - GIP FCIP-DAVA DE VERSAILLES - 2016			
Bénéficiaire	R25568 - GIP FCIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROF			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 730,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 900,00 €	HT	100 %	7 730,00 €	

Dossier	16015209 - GIP FCIP - CAVA DE CRETEIL -2016			
Bénéficiaire	R26516 - FCIP FORM CONT INSERT PROFESSIONNELLE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	29 750,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
29 750,00 €	HT	100 %	29 750,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-617	Budget	2016

Total sur le dispositif N° 00000500 - Financement des sessions d'examens et soutien de fonctionnement aux certificateurs	99 994,00 €

Total sur l'imputation 931 - 11 - 111004 - 11100403	99 994,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-619

DU 16 NOVEMBRE 2016

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'AIDE RÉGIONALE AUX STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE (ARSIE)

SOUTIEN A LA FILIERE STRATEGIQUE INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE), notamment en ses articles 107 et 108 ;
VU Le règlement (UE) 360/2012 du 26 avril 2012 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis SIEG ;
VU Le Code Général des collectivités territoriales ;
VU La délibération n° CR 41-09 du 9 mai 2009 « Pour une nouvelle politique régionale de soutien à l'Insertion par l'Activité Economique » ;
VU La délibération n° CR 93-12 du 22 novembre 2012 relative à la politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire : vers l'innovation sociale ;
VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attribution du conseil régional à sa commission permanente ;
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;
VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens ;
VU La délibération n° CR 162-16 du 22 septembre 2016 relative au fonds de transition ESS et à l'adoption de l'accord cadre régional IAE ;
VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;
VU Le rapport CP 16-619 présenté par Madame la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;
VU L'avis de la commission du développement économique, de l'emploi, de l'innovation ;
VU L'avis de la commission des finances.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : ARSIE (investissement)

Décide de participer, au titre du dispositif Aide Régionale aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (ARSIE) « aide à l'investissement », au financement des projets de développement de SIAE tels que détaillés en annexe 2 (fiches projet) à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant global prévisionnel de 178 050 €.

Affecte des autorisations de programme d'un montant total de 178 050 € prélevées sur le chapitre 909 « Développement économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-003 (191003) « Economie Sociale et Solidaire », action 19100301 « Soutien à l'Economie Sociale et Solidaire » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Adopte la nouvelle convention type ARSIE proposée en annexe 4 à la présente délibération et subordonne le versement des subventions à la signature de conventions conformes à cette convention type.

Article 2 : ARSIE – autorisation de démarrages anticipés

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates de démarrage anticipé indiquées dans le tableau ci-dessous par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au Règlement Budgétaire et Financier.

Dossier - Code	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage	Motivation démarrage anticipé
14010717	INTERFACE FORMATION	30/09/2016	Interface Formation a dû procéder à l'aménagement de la boutique pour le démarrage de ses activités de vente avant la délibération CP du 16 novembre 2016. Ainsi, par dérogation à l'article 17, du RBF est-il demandé d'anticiper le démarrage de l'investissement ARSIE à partir du 30 septembre 2016.
16010649	LES RESTAURANTS DU COEUR - LES RELAIS DU COEUR DE PARIS	24/10/2016	Afin de favoriser l'achat d'un véhicule de livraison des repas à un prix très compétitif, Les Restaurants du Coeur ont déjà versé au concessionnaire une avance lui permettant de retenir le-dit véhicule. Aussi, compte tenu de l'urgence à démarrer l'investissement ARSIE, est-il demandé une dérogation au RBF pour la prise en compte de la dépense à la date du XXXXX2016.
16010650	TEREM TERRITOIRE ET EMPLOI	26/09/2016	Afin de mettre en activité ses salariées en insertion sur l'atelier bijoux, TEREM a démarré l'acquisition d'une partie de l'investissement présenté à l'ARSIE. Aussi est-il proposé de déroger à l'article 17 du RBF pour l'anticipation de l'action réalisée par l'association pour son chantier d'insertion.
16011829	L'USINE L'AUBERGE LES GITES L'USINE LE CHATEAU	17/10/2016	Compte tenu de l'urgence à réaliser une partie des investissements demandés à l'ARSIE, l'Usine T Traiteur Ethique a démarré ses premiers achats à la date du 17 octobre. Aussi par dérogation au RBF, est-il demandé d'anticiper le démarrage de l'investissement ARSIE à partir du 17/10/2016.

Article 3 : ARSIE – avenant rectificatif à la convention n°161002708 – projet porté par la régie de quartier RAPID

Adopte l'avenant n° 1 à la convention n°161002708 entre la Région Ile-de-France et la Régie de quartier RAPID proposée en annexe 6 à la présente délibération et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Article 4 : ARSIE – avenant correctif à la fiche projet n°14014066, projet porté par L'association La LICORNE

Adopte l'avenant n° 1 à la convention n°14014066 entre la Région Ile-de-France et l'association La Licorne proposée en annexe 7 à la présente délibération et autorise la présidente du Conseil régional à le signer.

Article 5 : Soutien à la filière stratégique de l'insertion par l'activité économique

Décide de participer au titre du dispositif Développement de filières stratégiques pour l'Economie Sociale et Solidaire francilienne, au financement au titre de l'année 2016 du programme développement de l'insertion par l'activité économique en Île-de France décliné dans les fiches projets en annexe 3 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 150 000 € au total, réparti comme suit :

BENEFICIAIRE	ACTIONS	DATE PREVISIONNELLE DE DEMARRAGE	N°IRIS	MONTANT MAXIMUM DE LA SUBVENTION	TAUX
FEDERATION DES ENTREPRISES D'INSERTION	Développer le poids économique et les emplois de la filière IAE	01/01/2016	16005384	38 000 €	34,13 %
FNARS	Développer le poids économique et les emplois de la filière IAE et favoriser les coopérations et l'innovation sociale	01/01/2016	16005386	32 000 €	30,48 €
CHANTIER ECOLE ILE-DE-FRANCE	Renforcer la professionnalisation des équipes salariées	01/01/2016	16005382	37 000 €	30,92 %
COMITE NATIONAL DE LIAISON DES REGIES DE QUARTIERS	Développer le poids économique et les emplois de la filière IAE et favoriser les coopérations et l'innovation sociale	01/01/2016	16005387	12 000 €	37,91 %
COORACE ILE-DE-FRANCE	Favoriser les coopérations et l'innovation sociale	01/01/2016	16005383	31 000 €	19,29 %

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates de démarrage anticipé indiquées dans le tableau ci-dessus par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au Règlement Budgétaire et Financier.

Affecte des autorisations d'engagement d'un montant total de 150 000 € prélevées sur le chapitre 939 « Développement économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-003 (191003) « Economie Sociale et Solidaire », action 19100301 « Soutien à l'Economie Sociale et Solidaire » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la présente délibération.

Subordonne le versement de l'ensemble de ces subventions à la signature entre la Région et chaque bénéficiaire d'une convention type conforme au modèle présenté en annexe 5 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-619	Budget	2016

Chapitre	**909 - Action économique**
Code fonctionnel	**91 - Interventions économiques transversales**
Programme	**191003 - Economie sociale et solidaire**
Action	**19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire**

Dispositif : N° 00000430 - ARSIE- Aide à l'investissement

Dossier	14010717 - 2016 - ARSIE - INTERFACE FORMATION			
Bénéficiaire	P0000741 - INTERFACE FORMATION			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
41 449,00 €	TTC	48,25 %	20 000,00 €	

Dossier	16010649 - 2016 - ARSIE - LES RESTAURANTS DU COEUR DE PARIS			
Bénéficiaire	R23157 - RESTAUS DU COEUR LES RELAIS COEUR PARIS			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	17 550,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
25 105,00 €	TTC	69,91 %	17 550,00 €	

Dossier	16010650 - 2016 - ARSIE - TEREM			
Bénéficiaire	R24780 - TEREM TERRITOIRE ET EMPLOI			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 829,00 €	TTC	52,81 %	11 000,00 €	

Dossier	16011829 - 2016 - L'USINE - T TRAITEUR ETHIQUE-			
Bénéficiaire	R26272 - L'USINE L AUBERGE LES GITES L USINE LE CHATEAU			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
24 780,00 €	HT	60,53 %	15 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-619	Budget	2016

Dossier	16012822 - 2016 - ARSIE - AGENCEMENT QUALITE SERVICE			
Bénéficiaire	R37181 - AQS AGENCEMENT QUALITE SERVICE			
Localisation	HAUTS DE SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	24 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
53 200,00 €	HT	45,11 %	24 000,00 €	

Dossier	16015482 - 2016 - ARSIE - ORIENTATION DEVELOPPEMENT EMPLOI (ODE)			
Bénéficiaire	P0031032 - ODE ORIENTATION DEVELOPPEMENT EMPLOI			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 500,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 408,00 €	TTC	62,45 %	6 500,00 €	

Dossier	16015879 - 2016 - ARSIE - PLANETE SESAME 92			
Bénéficiaire	P0020686 - PLANETE SESAME 92			
Localisation	HAUTS DE SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
45 895,00 €	HT	54,47 %	25 000,00 €	

Dossier	16015941 - 2016 - ARSIE - ASSO ENTRAIDE UNIVERSITAIRE (projet : LES JARDINS DE LA SELLERIE)			
Bénéficiaire	P0035592 - EA LES JARDINS DE LA SELLERIE			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	22 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
61 621,00 €	HT	35,7 %	22 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-619	Budget	2016

Dossier	16016291 - 2016 - ARSIE - REGIE DE QUARTIER DE STAINS			
Bénéficiaire	EX004228 - ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE LA RGIE DE QUARTIER CLOS SAINT LAZARE CITE JARDIN			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
11 960,00 €	TTC	50,17 %	6 000,00 €	

Dossier	16016341 - 2016 - ARSIE - MJI			
Bénéficiaire	P0035614 - MJI			
Localisation	HAUTS DE SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
25 043,00 €	HT	39,93 %	10 000,00 €	

Dossier	16016781 - 2016 - ARSIE - ECLEEPSE			
Bénéficiaire	P0035634 - ECLEEPSE			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
21 000,00 €	HT	47,62 %	10 000,00 €	

Dossier	16016790 - 2016 - ARSIE - FRESNES SERVICE			
Bénéficiaire	R41029 - FRESNES SERVICE			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
32 906,00 €	TTC	33,43 %	11 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000430 - ARSIE- Aide à l'investissement	178 050,00 €

Total sur l'imputation 909 - 91 - 191003 - 19100301	178 050,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-619	Budget	2016

Chapitre	**939 - Action économique**
Code fonctionnel	**91 - Interventions économiques transversales**
Programme	**191003 - Economie sociale et solidaire**
Action	**19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire**

Dispositif : N° 00000812 - Développement de filières stratégiques pour l'ESS

Dossier	16005382 - FILIERE IAE 2016- CHANTIER ECOLE IDF			
Bénéficiaire	R32752 - CHANTIER ECOLE ILE-DE-FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	37 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
119 650,00 €	TTC	30,92 %	37 000,00 €	

Dossier	16005383 - FILIERE IAE 2016 - COORACE IDF			
Bénéficiaire	R33837 - COORACE ILE-DE-FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	31 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
160 699,00 €	TTC	19,29 %	31 000,00 €	

Dossier	16005384 - FILIERE IAE 2016 - FDEI IDF			
Bénéficiaire	R18315 - LA FEDERATION DES ENTREPRISES D INSERTION D ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	38 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
111 342,00 €	TTC	34,13 %	38 000,00 €	

Dossier	16005386 - FILIERE IAE 2016 - FNARS IDF			
Bénéficiaire	R17227 - ASS REGION FNARS ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	32 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
104 987,00 €	TTC	30,48 %	32 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-619	Budget	2016

Dossier	16005387 - FILIERE IAE 2016 - CNLRQ				
Bénéficiaire	R20750 - CNLRQ COMITE NAT DE LIAISON REGIES DE QUARTIER				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	12 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
31 650,00 €	TTC	37,91 %		12 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000812 - Développement de filières stratégiques pour l'ESS	150 000,00 €

Total sur l'imputation 939 - 91 - 191003 - 19100301	150 000,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJET ARSIE

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012822

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 2016 - ARSIE - AGENCEMENT QUALITE SERVICE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
ARSIE- Aide à l'investissement	53 200,00 €	45,11 %	24 000,00 €
	Montant Total de la subvention		24 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-91-20421-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AQS AGENCEMENT QUALITE SERVICE
Adresse administrative : 3 ALLEE DE L'UNIVERSITE
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Loïc de ROSAMBO

N° SIRET : 50224630900046

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : ARSIE- Aide à l'investissement
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis SIEG 360/2012 (publié au JOUE du 26 avril 2012)
Relatif à : Aide de minimis SIEG

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Présentation d'Agencement Qualité Service :
L'entreprise Agencement Qualité Service (AQS) a vu le jour en janvier 2008. Par son statut d'insertion (conventionnement délivré par la DIRECCTE UT 92), la structure propose des contrats de travail à des personnes en difficulté socio professionnelle. L'objectif d'AQS est de permettre l'insertion professionnelle de ces personnes par le biais d'une activité économique basée sur un travail manuel de qualité.
Pour répondre à l'exigence de son statut commercial, AQS qui s'est positionnée sur des activités de menuiserie, propose 3 types de prestation :
- du conseil et agencement : conception et pose d'aménagement intérieur d'appartements, boutiques et locaux commerciaux ;
- de la menuiserie de chantier : parquets, plinthes, placards, fenêtres, portes, huisseries, etc ;
- de la menuiserie d'atelier : bibliothèque, escaliers, fenêtres et portes sur mesure, cuisines, charpentes, etc.

A l'origine, AQS s'était créée sous l'impulsion de deux autres entreprises d'insertion : l'une spécialisée en maçonnerie, l'autre sur le sanitaire. Toutes deux travaillant en partenariat étroit afin d'intervenir sur divers corps d'activité du bâtiment, les deux gérants de ces sociétés avaient identifié une forte demande de menuiserie de chantier. Aujourd'hui, AQS continue son développement et ambitionne un nouveau positionnement commercial.
A ces trois entreprises partenaires est venue, récemment, s'ajouter une nouvelle entreprise spécialisée dans l'énergie et l'électricité. Ainsi, le rapprochement partenarial de ces 4 entreprises leur permet ainsi de couvrir une large palette de besoins en travaux de rénovation des bâtiments.

Présentation du plan de développement d'Agencement Qualité Service :
Forte de la montée en charge de son activité et grâce à son savoir-faire professionnel, Agencement Qualité Service souhaite aujourd'hui proposer ses prestations à une clientèle haut de gamme. Pour anticiper ce nouveau positionnement, l'entreprise doit entreprendre des travaux d'agrandissement de son atelier et moderniser une partie de son matériel et équipement. L'extension de son portefeuille clientèle devrait lui permettre d'accueillir un nouveau salarié en insertion.
La demande qu'AQS présente à l'ARSIE porte sur un centre d'usinage. Cette machine-outil à commande numérique est indispensable à l'augmentation de sa capacité de production et à la qualité de la production.
L'aide de l'ARSIE permettra à l'entreprise d'insertion de renforcer son modèle économique en se positionnant sur du haut de gamme.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Centre d'usinage (1)	53 200,00	100,00%
Total	53 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	24 000,00	45,11%
Autofinancement	29 200,00	54,89%
Total	53 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	27 000,00 €
2017	24 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016781

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 2016 - ARSIE - ECLEEPSE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
ARSIE- Aide à l'investissement	21 000,00 €	47,62 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-91-20421-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ECLEEPSE
Adresse administrative : 3 ALL CHAMPLAIN
93270 SEVRAN
Statut Juridique : SARL
Représentant : Monsieur Malamine SOUMAORO, Gérant
N° SIRET : 53756233200032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : ARSIE- Aide à l'investissement
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis SIEG 360/2012 (publié au JOUE du 26 avril 2012)
Relatif à : Aide de minimis SIEG

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Présentation des activités d'Ecleepse :
L'entreprise est spécialisée dans la mise en place de solutions de nettoyage écologique et de rénovation destinées en priorité aux syndics de copropriété, aux établissements de santé et à toutes autres structures : entreprises privées, bailleurs sociaux, etc, intéressés par ce mode de nettoyage.
Ecleepse net éco vapeur consiste à proposer un service de nettoyage écologique par l'utilisation de produits labellisés "Eco label Européen" et de la technologie de la vapeur sèche qui garantit la désinfection et l'élimination des bactéries. Celle-ci permet également de réaliser des nettoyages difficiles sans efforts et à l'avantage de ne pas exposer les salariés à des produits toxiques. De plus, cette technique permet de réaliser des économies d'eau. L'activité proposée par Ecleepse est adaptée à un public éloigné de l'emploi favorisant son insertion par l'appropriation d'une technique innovante dans le secteur du nettoyage industriel. L'entreprise vient d'obtenir (septembre 2016) de la DIRECCTE UT 93 son agrément en tant qu'entreprise d'insertion. Le projet a pour principal objectif de participer à l'insertion socio professionnelle et à la formation de personnes éloignées de l'emploi tout en s'insérant dans le

champs de l'innovation technologique.

Présentation du plan de développement de l'entreprise d'insertion Ecleepse :
L'objectif du projet de développement de la structure est d'atteindre une rentabilité financière et économique durable afin de garantir la pérennité du projet social de l'entreprise d'insertion. Après 3 années de montée en charge successives, Ecleepse prévoit une augmentation continue de son chiffre d'affaires. L'organisation de la société devrait atteindre 4,6 ETP d'ici la fin de l'année avec l'arrivée de 2 ETP d'insertion qui seront encadrés dans leur travail par un encadrant professionnel. Sur le plan commercial, un chargé de développement est déjà en poste qui démarche de nouveaux marchés.
Dans le cadre de la montée en charge de son activité, mais également de l'accueil des salariés en insertion sur leur poste de travail, Ecleepse présente à l'ARSIE son besoin d'investissement qui se porte sur :

- un véhicule et un deux roues pour assurer les livraisons,
- une machine vapeur.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Machine vapeur (1)	6 000,00	28,57%
Véhicule utilitaire	12 000,00	57,14%
2 Roues (occasion chez un garagiste)	3 000,00	14,29%
Total	21 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	10 000,00	47,62%
DIRECCTE	6 000,00	28,57%
Autofinancement	5 000,00	23,81%
Total	21 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016790

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 2016 - ARSIE - FRESNES SERVICE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
ARSIE- Aide à l'investissement	32 906,00 €	33,43 %	11 000,00 €
	Montant Total de la subvention		11 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-91-20421-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FRESNES SERVICE
Adresse administrative : 7 SQUARE DU 19 MARS 1962
94260 FRESNES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame PAULE FRACHON, Présidente

N° SIRET : 35374701700047

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : ARSIE- Aide à l'investissement
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

La Région informe bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis SIEG 360/2012 (publié au JOUE du 26 avril 2012)
Relatif à : Aide de minimis SIEG

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Présentation de l'Association Intermédiaire :
Fresnes Service est une Association Intermédiaire (AI) créée en 1989, et implantée à Fresnes. Elle a conventionné avec la DIRECCTE UT 94 dans le cadre de sa mission d'insertion par l'activité économique. L'AI a pour objectif d'accompagner, de former et de faire de la mise à disposition de demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi avec pour finalité, leur insertion dans un emploi pérenne. L'association les accompagne tout au long de leur parcours d'insertion plus particulièrement dans l'élaboration et la construction de leur projet professionnel. Parallèlement, elle leur donne l'opportunité de se former et de monter en compétences. Fresnes Service intervient sur les missions de Services A la Personne (SAP) : entretien de la maison, entretien du linge, petits travaux, garde d'enfants et hors SAP sur des activités de bâtiment second œuvre, personnel d'entretien des locaux, mises à disposition diverses. Fresnes Service intervient sur le territoire du Val de Bièvre et de Seine Amont et les communes d'Orly, Villeneuve-le-Roi et Ablon.

Présentation du plan de développement :
Après avoir travaillé pour le compte de différents bailleurs sociaux de son territoire d'implantation sur des travaux de bâtiment second œuvre ou d'entretien des locaux, Fresnes service a constaté qu'elle est de plus en plus souvent sollicitée pour des missions d'intervention liés à l'entretien des parties communes des immeubles.
Ainsi, a-t-elle identifié que ce besoin serait une opportunité de créer un outil d'insertion pouvant répondre à la demande de certains de ces bailleurs. Elle porte aujourd'hui un chantier d'insertion (conventionné par la DIRECCTE UT 94 depuis juin dernier) dont les activités porteront sur l'entretien des parties communes extérieures et intérieures d'un quartier situé dans une zone politique de la ville à Cachan. Cette activité sera effectuée en parallèle avec une action de sensibilisation des habitants aux jets sauvages des déchets, mais également à la question environnementale et au vivre ensemble. Le chantier d'insertion permettra de recruter en année 1, 5 salariés soit 3,2 ETP et un encadrant technique. Les salariés vont être formés aux techniques de nettoyage avec des produits biologiques et vont travailler sur la technique de communication verbale et le relationnel face à des habitants considérés comme des clients. L'objectif est de mener les salariés en insertion vers des sorties à l'emploi sur des métiers verts ou des métiers de gardiennage considérés en tension.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Fresnes Service a sollicité les services de la DIRECCTE pour l'obtention d'un Fonds Départemental d'Insertion (FDI) pour intervenir en co-financement des investissements présentés. Leur demande est en cours d'instruction par ces services.

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Véhicule professionnel pour les encombrants	28 380,00	86,25%
Matériel et équipements pour le chantier d'insertion	4 526,00	13,75%
Total	32 906,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	11 000,00	33,43%
Autofinancement	21 906,00	66,57%
Total	32 906,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €

2017	11 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	E-inclusion - Fonctionnement	18 615,00 €
2013	E-inclusion - Investissement	1 373,00 €
2014	ARSIE- Aide à l'investissement	17 000,00 €
	Montant total	36 988,00 €

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2014	38 738,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14010717

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 2016 - ARSIE - INTERFACE FORMATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
ARSIE- Aide à l'investissement	41 449,00 €	48,25 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-91-20421-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INTERFACE FORMATION
Adresse administrative : 38 RUE RENE BOULANGER
75010 PARIS 10
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Renaud SANDEVOIR, Directeur

N° SIRET : 40218568000020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : ARSIE- Aide à l'investissement
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis SIEG 360/2012 (publié au JOUE du 26 avril 2012)
Relatif à : Aide de minimis SIEG

Date prévisionnelle de début de projet : 30 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 29 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Interface Formation a dû procéder à l'aménagement de la boutique pour le démarrage de ses activités de vente avant la délibération CP du 16 novembre 2016. Ainsi, par dérogation à l'article 17, du RBF est-il demandé d'anticiper le démarrage de l'investissement ARSIE à partir du 30 septembre 2016.

Description :
Présentation des activités d'Interface Formation :
Depuis 1995, Interface Formation met en place et développe des dispositifs d'orientation, de formation et d'insertion socioprofessionnelle. A travers ses activités, Interface Formation contribue à la prévention et à la réparation de situations de rupture sociale et professionnelle. La mise en situation réelle de travail doublée de séquences de formation est l'un des piliers de l'activité de l'association au moyen duquel elle mène son objectif d'insertion professionnelle. En 2005 l'association étend son champ d'action à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Aujourd'hui Interface Formation conduit quatre chantiers d'insertion au sein desquels une large place est faite aux apprentissages et aux mises en situation pratique. Deux

secteurs d'activité sont couverts dans ces chantiers d'insertion : les espaces verts et les métiers d'aide à la personne.
Pour la session 2015-2016 les chantiers d'insertion relatifs aux espaces verts qui relèvent d'un partenariat avec la SNCF et la RFF et Paris Habitat et la Ville de Paris ont accueilli 22 personnes. Les deux chantiers d'insertion sur les métiers d'aide à la personne ont, sur la même période, accueilli 24 personnes.
En plus d'assurer la formation auprès des salariés en insertion sur chacun des chantiers d'insertion, Interface Formation met en place plusieurs dispositifs de formation dans les secteurs de :
- la vente avec pour débouché un titre d'employé-e commercial-e en magasin,
- l'aide à la personne avec la préparation aux concours d'entrée en école d'aide-soignant, des métiers d'agent en services hospitaliers
- des espaces verts avec obtention d'un certificat de qualification professionnelle de salarié polyvalent.

Le projet de développement d'Interface Formation :
Le projet d'Insertion Formation est de créer un chantier d'insertion « boutique sociale et solidaire». Ce lieu a pour but la vente de fruits et légumes par les salariés en insertion. L'objectif, à travers cette mise en situation réelle, est de les préparer au titre professionnel « Employé Commercial en Magasin ». Les bénéficiaires du chantier sont embauchés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) pour une durée de 12 mois. Le projet comporte trois volets :
- Le volet « Production » consiste en une mise en situation de travail dans la boutique pédagogique avec un encadrant technique professionnel. Il s'agit d'acquérir les compétences et savoir-faire liés aux métiers de la vente, pour des postes tels qu'Employé de Libre-Service, Employé de Commerce en Magasin, … ;
- Le volet « Formation » comporte des enseignements théoriques sur un volume de 400 heures en vue de valider les deux Certificats de Compétences Professionnels (CCP1 : « Approvisionner un rayon ou un point de vente », CCP2 : « Accompagner le client et participer à l'attractivité commerciale du rayon ou du point de vente ») du titre professionnel de niveau V « Employé Commercial en Magasin », pour lequel Interface Formation bénéficie d'un agrément ;
- Le volet « Accompagnement social et professionnel » des bénéficiaires est pris en charge par un conseiller tout au long de l'action. Des entretiens individuels et des sessions collectives durant la durée du contrat. Trois comités de suivi en lien avec les référents sociaux des salariés sont programmés. D'autres contacts sont pris au fil de l'action. La collaboration avec les travailleurs sociaux a pour objet de remédier aux difficultés sociales et freins à l'emploi.
Pour ce projet, l'association a eu un agrément pour 12 salariés (8,45 ETP) pour la création de cette boutique sociale et solidaire. Cette nouvelle équipe permettra la création d'un emploi d'encadrant technique, d'un aide encadrant et d'un tiers temps pour l'accompagnement socioprofessionnel de l'équipe des salariés en insertion.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etagères et escaliers pour le local de vente	1 080,00	2,61%
Meuble colonne métal (6)	240,00	0,58%
Chambre froide (1)	9 000,00	21,71%
Coffre fort (1)	354,00	0,85%
Casier pour le personnel (7)	2 190,00	5,28%
Divers bacs (50)	800,00	1,93%
Etagères (5)	285,00	0,69%
Meuble caisse de deux éléments	2 500,00	6,03%
Travaux de peinture et sol	25 000,00	60,32%
Total	41 449,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	20 000,00	48,25%
Autofinancement	21 449,00	51,75%
Total	41 449,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Emploi Insertion Environnement (EIE)	17 500,00 €
2014	Emploi Insertion Environnement (EIE)	17 500,00 €
2016	Emploi Insertion Environnement (EIE)	17 500,00 €
	Montant total	52 500,00 €

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2012	80 667,00 €
2015	70 500,00 €
2016	36 250,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015941

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 2016 - ARSIE - ASSO ENTRAIDE UNIVERSITAIRE (PROJET : LES JARDINS DE LA SELLERIE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
ARSIE- Aide à l'investissement	61 621,00 €	35,70 %	22 000,00 €
	Montant Total de la subvention		22 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-91-20421-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EA LES JARDINS DE LA SELLERIE
Adresse administrative : 16 AV DESCARTES
94450 LIMEIL BREVANNES
Statut Juridique : ASSOCIATION
Représentant : Monsieur Arnold WESSELS, Président
N° SIRET : 77567246200576

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : ARSIE- Aide à l'investissement
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis SIEG 360/2012 (publié au JOUE du 26 avril 2012)
Relatif à : Aide de minimis SIEG

Date prévisionnelle de début de projet : 23 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La subvention ARSIE a pour objectif d'aider une entreprise adaptée à réussir sa diversification et son changement d'échelle dans le secteur du marquage d'objets souvenir.

Description :
Présentation de l'entreprise adaptée :
L'Entreprise Adaptée (EA) Les jardins de la Sellerie est une entreprise dont la spécificité est d'employer majoritairement des travailleurs handicapés. La structure a passé un conventionnement avec l'Etat et accueille 17 personnes bénéficiaires d'un contrat de travail. Les Jardins de la Sellerie leur propose une activité de production dans les conditions adaptées à leurs possibilités.
Grâce à l'accompagnement particulier qu'elle leur propose, elle favorise la réalisation de leur projet professionnel en vue de la valorisation de leurs compétences et de leur mobilité au sein de l'entreprise elle-même ou vers d'autres entreprises.

L'EA Les Jardins de la Sellerie s'est positionnée sur les activités suivantes:

- les espaces verts,
- le marquage d'objets souvenir,
- l'hébergement en pépinière d'entreprises.

Les espaces verts représentent un CA important, le marquage d'objets souvenir est quant à lui en plein essor. Enfin, la pépinière d'entreprises permet aux locataires hébergés d'échanger, de s'entraider et d'apprendre ensemble leur métier d'entrepreneur tout en étant en immersion avec des personnes en situation de handicap. La proximité avec les travailleurs handicapés permet aux jeunes entrepreneurs d'être sensibilisés au monde du handicap.

Présentation du plan de développement et du besoin ARSIE :
L'axe de développement porte sur le secteur d'activité du marquage d'objets souvenir (mugs, tee-shirts, pochettes, objets de communication, etc) sur l'Ile-de-France et au-delà du territoire francilien. Ce développement s'appuie sur l'expérience de plus de 10 années de l'ESAT (appartenant à la même association) dont les travailleurs ont transmis leur savoir-faire aux salariés de l'Entreprise Adaptée. Leur professionnalisme a été porteur puisque l'entreprise adaptée peut, aujourd'hui, favoriser son changement d'échelle pour monter en puissance. Une étude de faisabilité a été réalisée pour jauger de la pertinence économique et sociale du plan de développement. Les résultats ont été concluants.
L'EA doit mettre en place une véritable équipe dédiée au développement de l'activité dédiée au marquage d'objets : poste de secrétariat et administration des ventes, un chef d'équipe, des opérateurs de production, un réceptionniste. Les locaux doivent être aménagés pour les accueillir et favoriser la montée en puissance de l'activité. Des investissements matériels sont également à prévoir : presse à textile, machine de gravure laser, machine de tampographie, presse à mugs. La demande ARSIE porte sur ces investissements.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à accueillir 1 stagiaires ou alternant.

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Ordinateurs (3) + logiciel	4 797,00	7,78%
Machine gravure laser - imprimante textile - machines à mugs (5)	14 324,00	23,25%
Machine à sérigraphie	42 500,00	68,97%
Total	61 621,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	22 000,00	35,70%
Autofinancement	39 621,00	64,30%
Total	61 621,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	22 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16010649

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 2016 - ARSIE - LES RESTAURANTS DU COEUR DE PARIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
ARSIE- Aide à l'investissement	25 105,00 €	69,91 %	17 550,00 €
	Montant Total de la subvention		17 550,00 €

Imputation budgétaire : 909-91-20421-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RESTAUS DU COEUR LES RELAIS COEUR PARIS
Adresse administrative : 4 CITE HAUTEVILLE 75010 PARIS 10
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ALI TALEB, Autre
N° SIRET : 42334329200011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : ARSIE- Aide à l'investissement
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis SIEG 360/2012 (publié au JOUE du 26 avril 2012)
Relatif à : Aide de minimis SIEG

Date prévisionnelle de début de projet : 24 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin de favoriser l'achat d'un véhicule de livraison des repas à un prix particulièrement compétitif, Les Restaurants du Coeur ont déjà versé au concessionnaire une avance lui permettant de retenir le dit matériel roulant.
Aussi, compte tenu de l'urgence à démarrer l'investissement ARSIE, est-il demandé une dérogation au RBF pour la prise en compte de la dépense à la date du 10 octobre 2016.

Description :
Présentation des activités des Restaurants du Coeur :
Depuis sa création en 1985 par Coluche, l'association et ses 70 000 bénévoles luttent contre toutes les formes d'exclusion. En Ile-de-France, l'association joue un rôle incontournable dans la cohésion sociale de la région. Notamment, l'association dispose, sur la commune d'Aubervilliers d'un outil d'insertion qui prend la forme d'un chantier d'insertion qui permet d'assurer un service de repas chauds. L'Office "Relais - repas chauds" a démarré ses activités en 2000 pour assurer la préparation des repas chauds qui sont distribués par une équipe de bénévoles tous les jours de l'année aux personnes les plus démunies.

Conventionné chantier d'insertion en 2001 par la DIRECCTE de Paris en 2001, l'Office Relais recrute en permanence 46 personnes en contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI). Les activités de l'ACI s'organisent autour de 2 axes :

o 1 - la préparation et la livraison de 2 500 repas par jour sur les sites parisiens et de la Seine-Saint-Denis. L'ACI propose plusieurs types de métier :

- la réception et le stockage de denrées alimentaires, de textile et de produits d'hygiène servant à la distribution,
- le nettoyage et l'hygiène du matériel de distribution : conteneurs isothermes alimentaires et matériel de service,
- la livraison des repas sur les sites de distribution.

o 2 - l'accompagnement socioprofessionnel des salariés en insertion au sein du chantier.

Sur l'année 2015, le chantier d'insertion a accueilli 77 salariés en insertion sur des CDDI initiaux de 12 mois à hauteur de 20 h/semaine. Les personnes recrutées ont bénéficié d'un accompagnement socio professionnel dans la définition et l'élaboration de leur projet personnel et professionnel. En termes de résultats d'insertion vers la qualification et l'emploi, les salariés sortis du dispositif ont bénéficié d'une sortie positive pour 32 % (emploi durable ou formation qualifiante) et 80 % ont bénéficié d'une sortie dynamique (emploi de transition, formation certifiante).

Présentation du besoin d'investissement ARSIE :

D'une part, cet investissement doit permettre de consolider l'activité quotidienne de 2500 repas chauds préparés par 46 salariés (convention permanente IAE) en contrats aidés (CDDI) sur les départements de Seine St Denis et de Paris. D'autre part, l'achat d'un fourgon de distribution de repas en liaison chaude et son aménagement intérieur permettra d'assurer le bon fonctionnement de l'ACI en termes de respect des contraintes d'hygiène dans un site de production de repas chauds.

Enfin, l'achat d'un véhicule aux normes moins polluantes que l'ancien aura des effets sur la sensibilisation de l'ensemble de l'équipe du chantier d'insertion (insertion et permanents) à l'impact environnemental. Cette nouvelle acquisition contribuera également à la dynamique d'insertion des publics accueillis.

Intérêt régional :

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fourgon pour livraison des repas	21 463,00	85,49%
Aménagement intérieur du fourgon	3 642,00	14,51%
Total	25 105,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	17 550,00	69,91%
Fondation Restos du Coeur	1 055,00	4,20%
DIRECCTE UT 93	6 500,00	25,89%
Total	25 105,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	17 550,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	9 450,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2014	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	8 640,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	100 000,00 €
2015	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	214 290,00 €
2015	Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	61 576,00 €
	Montant total	508 246,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011829

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 2016 - L'USINE - T TRAITEUR ETHIQUE-

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
ARSIE- Aide à l'investissement	24 780,00 €	60,53 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-91-20421-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'USINE L AUBERGE LES GITES L USINE LE CHATEAU
Adresse administrative : 102 C RUE AMELOT 75011 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Thomas PIRETTI, Directeur

N° SIRET : 41307750400061

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : ARSIE- Aide à l'investissement
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis SIEG 360/2012 (publié au JOUE du 26 avril 2012)
Relatif à : Aide de minimis SIEG

Date prévisionnelle de début de projet : 17 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de l'urgence à réaliser une partie des investissements demandés à l'ARSIE, l'Usine T Traiteur Ethique a démarré ses premiers achats à la date du 17 octobre. Aussi par dérogation au RBF, est-il demandé d'anticiper le démarrage de l'investissement ARSIE à partir du 17/10/2016.

Objectifs :
L'Usine souhaite à travers les investissements présentés ci-après, augmenter son chiffre d'affaires dont elle espère des retombées sur les embauches de personnel en insertion et un potentiel accroissement des effectifs des postes de permanents.

Description :
Présentation des activités de l'Usine :

L'Usine a pour objectif l'insertion de personnes en difficulté connaissant des échecs répétés ou se trouvant en situation précaire et souhaitant bénéficier d'une adaptation ou d'une réadaptation à l'activité professionnelle dans un milieu productif.
L'Usine et Té - Traiteur Ethique ont le statut d'entreprise d'insertion et bénéficient à ce titre d'aides à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. L'entreprise bénéficie d'un conventionnement unique de la DIRECCTE UT 93 pour ces deux établissements.
L'Usine est une entreprise d'insertion qui s'est positionnée sur des activités de restauration, traiteur, événementiel.
L'entreprise d'insertion permet aux salariés employés de développer leurs compétences sur les métiers suivants : serveur, commis de cuisine, plongeur, agent d'entretien et agent technique, agent de sécurité, magasinier, chauffeur officier et assistant-e commercial-e. Ces métiers en "tension" présentent l'avantage de présenter peu de prérequis à l'embauche ce qui permet de travailler avec un public précarisé qui bénéficiera, durant le parcours d'insertion, de temps de formation leur permettant d'acquérir les postures de savoir-être et de savoir-faire indispensables pour l'obtention de réels débouchés professionnels.
L'accompagnement qui est dispensé par des professionnels du secteur constitue un socle solide en vue de la sortie des salariés en insertion. L'expérience au sein de la structure permet également de travailler et d'améliorer leur savoir-être, ceci dans une logique de responsabilisation, d'autonomisation et de respect des règles formelles et informelles propres à toutes les entreprises. En 2014, ce sont 68 (41.8 ETP) salariés qui ont été accueillis par l'Usine.

Présentation du plan de développement de l'Usine - T Traiteur Ethique :
Depuis le positionnement de l'Usine sur le marché de l'événementiel et de l'activité traiteur, ce secteur d'activité a subi d'importants soubresauts dû notamment à la crise économique. Le constat de l'Usine –T Traiteur Ethique est sans appel : l'unique segment de marché en croissance est désormais celui du haut de gamme. Face à la stagnation du marché sur lequel l'Usine et Traiteur Té Ethique s'était initialement positionné, et afin de poursuivre le développement de son activité, l'entreprise a choisi d'opérer ce repositionnement stratégique. Pour réussir le pari de l' « excellence », l'Usine s'est, en 2015, entouré du chef étoilé, Thierry Marx. Ce nouveau positionnement se traduit dès aujourd'hui par une évolution de ses standards en cuisine, service et logistique. Les objectifs visés sont :
- de faire évoluer la marque l'Usine - Té en cohérence avec son choix de positionnement haut de gamme ;
- de favoriser la signature de contrats avec des grands comptes ;
- d'améliorer les process qualité afin, notamment, de conserver l'agrément sanitaire européen que l'Usine-Traiteur Té a obtenu en 2015. Cette reconnaissance est indispensable à la pérennité de son activité.
La demande ARSIE porte sur de l'investissement en matériel et équipement de cuisine pour le laboratoire de production situé à Montreuil.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Cellule à chariot (1)	14 781,00	59,65%
Etuve (2)	4 700,00	18,97%
Container (20)	3 000,00	12,11%
Buffet aluminuim + housse (10)	2 299,00	9,28%
Total	24 780,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	15 000,00	60,53%
Autofinancement	9 780,00	39,47%
Total	24 780,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	ARSIE- Aide à l'investissement	25 100,00 €
	Montant total	25 100,00 €

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2014	10 000,00 €
2014	25 100,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016341

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 2016 - ARSIE - MJI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
ARSIE- Aide à l'investissement	25 043,00 €	39,93 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-91-20421-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MJI
Adresse administrative : Grande Arche – Paroi Nord – 92044 PARIS LA DEFENSE
Statut Juridique : SAS
Représentant : Monsieur JEAN-CHARLES CHIBON, Autre
N° SIRET : 82019946100014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : ARSIE- Aide à l'investissement
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis SIEG 360/2012 (publié au JOUE du 26 avril 2012)
Relatif à : Aide de minimis SIEG

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Présentation de la SAS MJI :
MJI, est une entreprise conventionnée lors du CDIAE du 22 septembre dernier par la DIRECCTE UT 92 pour 4 salariés en insertion. Par ailleurs, 2,20 ETP permanents assurent des fonctions de direction, de production et de gestion/réponse aux marchés. L'embauche d'un Conseiller d'Insertion Professionnel (CIP) est prévue au cours de l'année 2017, pour accompagner les salariés en insertion qui vont être embauchés prochainement.
Le développement de l'activité de la SAS vise les travaux de maçonnerie générale et le gros œuvre bâtiment :

- revêtement de sols, pierres carrelages,
- réalisation de clôtures en maçonnerie, plaques de béton, en bois,
- montage d'armatures destinées aux coffrages en béton et structure de coffrage,
- réalisation de raccordements à la voirie et aux réseaux divers, travaux publics.

Dans le cadre du démarrage de son activité, MJI s'appuie sur une PME de 40 salariés spécialisée dans le bâtiment. Le soutien est formalisé par une convention de partenariat et d'accompagnement sur 4 ans. Le

but de la PME à laquelle s'est adossée MJI est d'être en capacité de répondre aux clauses sociales des marchés.

Présentation du plan de développement et du besoin présenté par MJI :
Le début de MJI semble prometteur puisque l'entreprise, dès sa création, a signé 3 contrats conséquents. L'acquisition de ces marchés vient la conforter sur son positionnement et lui permet de démarrer l'activité dès le 1er octobre, avec un volume intéressant. Le besoin immédiat de MJI porte sur l'achat d'un véhicule pour la prospection des nouveaux chantiers et pour le transport des matériaux mais aussi pour acheminer les prochains salariés sur les chantiers.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Véhicule pour les chantiers (1)	25 043,00	100,00%
Total	25 043,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	10 000,00	39,93%
Fonds Départemental d'Insertion -FDI-	5 000,00	19,97%
Autofinancement	10 043,00	40,10%
Total	25 043,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015482

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 2016 - ARSIE - ORIENTATION DEVELOPPEMENT EMPLOI (ODE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
ARSIE- Aide à l'investissement	10 408,00 €	62,45 %	6 500,00 €
	Montant Total de la subvention		6 500,00 €

Imputation budgétaire : 909-91-20421-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ODE ORIENTATION DEVELOPPEMENT EMPLOI
Adresse administrative : 7 RUE MARC JACQUET
77190 DAMMARIE LES LYS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Danièle BASCOU, Présidente
N° SIRET : 33820212000071

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : ARSIE- Aide à l'investissement
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis SIEG 360/2012 (publié au JOUE du 26 avril 2012)
Relatif à : Aide de minimis SIEG

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
ODE souhaite atteindre son objectif de développement. En 2015, une étude de faisabilité a validé la viabilité économique du projet Vertchezmoi, objet de l'actuelle demande de subvention. L'investissement à réaliser va générer davantage d'activité et favoriser l'emploi.

Description :
Présentation des activités de Orientation Développement Emploi :
Orientation Développement Emploi (ODE) est une structure d'insertion par l'activité économique créée en 1985. ODE porte un organisme de formation ainsi que deux outils d'insertion à travers une association intermédiaire et un chantier d'insertion qui propose une activité de maraichage. Les structures d'insertion bénéficient d'un conventionnement de la DIRECCTE UT 77. Quel que soit l'outil d'insertion créé par ODE, leur finalité est l'accompagnement vers l'emploi des personnes en difficulté socioprofessionnelle. Les bénéficiaires résident sur des territoires prioritaires du Sud de la Seine-et-Marne. L'association

intermédiaire dispose de 4 antennes sur le département : Dammarie, Melun, Nemours et Montereau.

Le chantier d'insertion « Les Bâtisseurs du Lys » existe depuis 9 ans. Il salarie 37 personnes dont 27 résident dans les quartiers politique de la ville et 4 ont une reconnaissance de handicap. L'activité développée par le chantier est la culture maraîchère.
« Vertschezmoi » est considéré comme l'extension d'activité du chantier d'insertion. Il s'agit d'un jardin d'insertion lancé en juillet 2015 sur la commune de Dammarie-Les-Lys. Sa vocation est de permettre à des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville, déscolarisés et sans qualification, d'acquérir une expérience à valoriser et de bénéficier d'un accompagnement socioprofessionnel. L'activité développée est également la culture maraîchère. Elle s'exerce sur un terrain fourni par la ville. Durant la première année de mise en application du projet, ODE a été souhaité attribuer l'ensemble de la production de légumes à une épicerie solidaire ainsi qu'à un restaurant associatif. Le tarif qui leur était proposé était avantageux afin de permettre à des personnes en situation de précarité économique de bénéficier de légumes maraîchers de qualité et produits localement.

Présentation du projet de développement :
Pour 2017, ODE souhaite générer un bénéfice plus marqué en proposant à la vente d'une clientèle de particuliers locaux, sa production maraîchère.
Ce développement induit des dépenses d'investissement et l'embauche de 2,2 ETP (accord obtenu de la DIRECCTE UT 77) pour la préparation, le transport, la mise en place de l'espace de vente et des livraisons des commandes. Concrètement, le besoin porte sur l'achat d'un petit véhicule, de tréteaux, de signalétique, etc.

Moyens mis en œuvre :
Ce projet s'inscrit dans l'évolution d'un chantier qui change d'échelle pour viser l'atteinte d'un modèle économique plus rentable et donc plus pérenne. Cette nouvelle activité permet à la SIAE de proposer aux salariés en parcours d'insertion le développement de nouvelles compétences : métiers de la vente, préparation de commande, livraison.

Public(s) cible(s) :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Triporteur électrique (2)	4 920,00	47,27%
Tente (1) -	576,00	5,53%
Mobilier pour l'espace de vente - banderoles	1 072,00	10,30%
Création du site internet	3 840,00	36,89%
Total	10 408,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	6 500,00	62,45%
Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine	2 000,00	19,22%
Auto financement	1 908,00	18,33%
Total	10 408,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	6 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	ARSIE- Etude de faisabilité (CR46-14)	7 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	20 000,00 €
	Montant total	27 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015879

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 2016 - ARSIE - PLANETE SESAME 92

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
ARSIE- Aide à l'investissement	45 895,00 €	54,47 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-91-20421-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLANETE SESAME 92
Adresse administrative : 194 AV DE LA REPUBLIQUE
92000 NANTERRE
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame MELANIE CATALDO, Gérante

N° SIRET : 50917838000036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : ARSIE- Aide à l'investissement
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis SIEG 360/2012 (publié au JOUE du 26 avril 2012)
Relatif à : Aide de minimis SIEG

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Présentation de la structure :
Planète Sésame 92 est une entreprise d'insertion qui a été créée en 2008 et qui est implantée à Nanterre. Conventionnée par la DIRECCTE UT 92, elle emploie 12 salariés dont 4 ETP en insertion.
Planète Sésame 92 est un traiteur solidaire et écologique qui a deux activités :
1/ une boutique située derrière l'université de Nanterre dans un quartier politique de la ville (Cité Anatole France) dans laquelle sont proposés une offre de restauration, des produits de boulangerie, des produits locaux d'Ile-de-France, des produits de l'épicerie bio équitables, des paniers de fruits et de légumes biologiques. Ce commerce est indispensable pour le quartier car il est l'unique à être resté ouvert proposant à la fois un service de proximité aux habitants et un lieu de préservation du lien social.
2/ une activité traiteur - organisateur de réceptions : l'activité propose de la livraison de plateaux repas, de cocktails, de buffets et de petits déjeuners. La capacité de prise en charge de réceptions peut aller jusqu'à 5 000 personnes.

Présentation du plan de développement et du besoin ARSIE :
Planète Sésame 92 porte un projet de développement qui va générer de nouveaux besoins d'investissement. L'investissement demandé à l'ARSIE est double. D'une part, il vise l'accroissement du chiffre d'affaires de l'activité traiteur par l'obtention de l'agrément sanitaire (estampillé vétérinaire) lui permettant d'être fournisseur de produits traiteur agroalimentaire pour des entreprises de la restauration collective ou de magasins bio. D'autre part, l'investissement demandé émane du plan de développement de PS 92 lié à la création d'une nouvelle activité de plats livrés bio végétarien de sa propre marque, qui seront livrés en scooter électrique (accompagnement par le CERVIA pour la mise en place du projet). Les investissements portés au dispositif ARSIE vont permettre la création de 6 emplois ETP dont l'accueil de 3 salariés en insertion supplémentaires. L'engagement des embauches fait suite à la signature en 2016, d'un plan de revitalisation. Cet objectif doit être atteint en 6 ans.
Les investissements sont indispensables à l'entreprise d'insertion pour l'obtention de son agrément sanitaire, le renforcement de sa capacité de production, la montée en charge de sa nouvelle gamme de plats bio végétariens.
Les investissements demandés concernent du gros et petit matériel de cuisine, un scooter électrique, des vêtements pour les salariés.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Scooter électrique (1)	7 040,00	15,34%
Vêtement de travail (livreur)	1 379,00	3,00%
Matériel de cuisine	32 053,00	69,84%
Chambre froide	5 423,00	11,82%
Total	45 895,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	25 000,00	54,47%
Autofinancement	20 895,00	45,53%
Total	45 895,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	20 000,00 €
2018	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2013	17 000,00 €
2014	30 000,00 €
2015	13 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016291

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 2016 - ARSIE - REGIE DE QUARTIER DE STAINS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
ARSIE- Aide à l'investissement	11 960,00 €	50,17 %	6 000,00 €
	Montant Total de la subvention		6 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-91-20421-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE LA RGIE DE QUARTIER CLOS SAINT LAZARE CITE JARDIN
Adresse administrative : 16 RUE GEORGE SAND 93240 STAINS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MICHEL BEAUMALE, Président
N° SIRET : 79418504100017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : ARSIE- Aide à l'investissement
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis SIEG 360/2012 (publié au JOUE du 26 avril 2012)
Relatif à : Aide de minimis SIEG

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Présentation de la Régie de quartier de Stains :
La Régie de quartier de Stains est une association qui regroupe une multitude d'acteurs et de partenaires publics et privés dont l'objectif commun est d'intervenir dans la gestion du quartier du Clos Saint-Lazare et de la Cité jardin. A travers les activités économiques et sociales qu'elle développe, elle concoure à plusieurs objectifs globaux :
- permettre l'implication des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie,
- favoriser leur insertion professionnelle.

La Régie de quartier Clos Saint-Lazare - Cité Jardin est une entreprise d'insertion d'une quarantaine de salariés. Son positionnement économique repose sur plusieurs activités : bâtiment second oeuvre, entretien des espaces verts, nettoyage- propreté, collecte des cartons et plus récemment (2013),

réparation de vélos.
A ces débuts, l'activité vélo avait pour objectifs :
- premièrement, de sensibiliser les participants à l'augmentation de la durée de vie des objets par leur réparation, développant ainsi une réflexion sur les habitudes de consommation et leur impact sur l'environnement
- deuxièmement, de créer une animation de quartier mensuelle permettant de créer du lien social entre les participants par la transmission de savoir-faire et le prêt d'objet.

En 2014, la RQS a participé à la création du réseau "Bicyclo" en partenariat avec une autre structure d'insertion et plusieurs associations vélos de Plaine Commune. C'est dans le cadre de ce réseau que la RQ monte, en 2016 sur la ville de Stains, un atelier de réparation de vélos en chantier d'insertion.

Présentation du plan de développement et de la demande ARSIE :
Aujourd'hui, la Régie de quartier de Stains souhaite mettre en place un atelier de réparation de vélos. Le support économique et d'insertion prendra la forme d'un chantier d'insertion conventionné par la DIRECCTE UT 93. Le nombre de postes générés par cette ouverture sera équivalent à 8 salariés en insertion, soit 5,94 ETP. Afin de veiller à pérenniser le chantier d'insertion et les emplois, la RQ a trouvé plusieurs partenariats commerciaux, notamment, la ville qui va lui confier la distribution des journaux municipaux et de flyers dans les boîtes aux lettres de la ville. Par ailleurs pour renforcer l'assise économique de ce projet, des accords commerciaux sont passés pour la livraison de colis aux particuliers en vélo sur les derniers kilomètres.
L'investissement demandé à l'ARSIE porte sur une partie de l'équipement de l'atelier vélo ainsi que sur l'achat d'un utilitaire visant à la collecte des vélos détériorés et à réparer au sein de l'atelier dédié.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 1 stagiaire ou alternant .

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Compresseur à air (1), enrouleur automatique de tuyau d'air (1), poignée de gonflage	310,00	2,59%
Remorque utilitaire (1)	1 500,00	12,54%
Vélo à assistance électrique (1)	700,00	5,85%
Pied de réparation fixe (2), pied d'atelier mobile (3)	2 340,00	19,57%
kit outillage professionnel (1)	1 500,00	12,54%
Griffe vélo (15), barres d'accrochage (4), crochet vélo (20)	1 450,00	12,12%
Etabli atelier professionnel (2)	960,00	8,03%
Abri vélos (1)	3 200,00	26,76%
Total	11 960,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	6 000,00	50,17%
Autofinancement	5 960,00	49,83%
Total	11 960,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Jardins solidaires en Ile de France	5 967,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	8 000,00 €
	Montant total	13 967,00 €

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2014	8 750,00 €
2015	17 416,00 €
2016	39 916,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16010650

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 2016 - ARSIE - TEREM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
ARSIE- Aide à l'investissement	20 829,00 €	52,81 %	11 000,00 €
	Montant Total de la subvention		11 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-91-20421-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TEREM TERRITOIRE ET EMPLOI
Adresse administrative : 28 RUE DES MARAICHERS
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jacques FORTIN, Président

N° SIRET : 39335445100048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : ARSIE- Aide à l'investissement
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis SIEG 360/2012 (publié au JOUE du 26 avril 2012)
Relatif à : Aide de minimis SIEG

Date prévisionnelle de début de projet : 26 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin de mettre en activité ses salariées en insertion sur l'atelier bijoux, TEREM a démarré l'acquisition d'une partie de l'investissement présenté à l'ARSIE. Aussi est-il proposé de déroger à l'article 17 du RBF pour l'anticipation de l'action réalisée par l'association pour son chantier d'insertion.

Description :
Présentation des activités de TEREM :
L'association TEREM existe depuis 1992. Agréée chantier d'insertion par la DIRECCTE UT 75, l'association TEREM (Territoire et Emploi) est un acteur reconnu de l'insertion des publics de bas niveau de qualification pour former aux métiers du commerce et de la distribution par le biais de magasins écoles situés à Paris et appelées : « Boutiques Pédagogiques ».

Mis en situation dans de véritables lieux de production : vente, caisse, lieu de stockage, de préparation aux commandes et de mise en rayon, les salariés en insertion acquièrent les compétences et le savoir-être nécessaires à une insertion réussie. Pour ce faire, TEREM propose une palette de parcours de

formation allant des plateaux techniques ou "atelier de découverte des métiers" aux parcours qualifiants de Certificat de Compétence Professionnelle (CPP) 1 et 2. Ces parcours permettent aux stagiaires d'accéder au titre homologué d'"Employé Commercial en Magasin » correspondant au niveau CAP-BEP, pour lequel l'association est agréée depuis octobre 2007.
L'activité du chantier s'articule également autour de la promotion et de la sensibilisation de la clientèle sur le commerce équitable et l'économie sociale et solidaire. Cela se concrétise par des ventes itinérantes pédagogiques ou événementielles.

Présentation du plan de développement de TEREM :
En vue de pérenniser les axes de développement de TEREM, le Conseil d'administration de l'association souhaite solliciter l'ARSIE. En effet, le contexte de tension économique a beaucoup fragilisé les SIAE leur imposant une nécessaire réflexion et adaptation de leurs modèles économiques. Malgré tout, pour la majorité d'entre elles, ces contraintes leur ont permis d'amorcer une réflexion sur leurs activités de production. C'est suite à cette analyse réalisée en interne que TEREM a décidé d'élargir ses compétences et diversifier ses activités vers le secteur du réemploi et de la valorisation des déchets. Dans ce cadre, TEREM a obtenu de la DIRECCTE une aide au conseil et au développement. L'appui au conseil s'est articulé autour des deux axes suivants :
- opportunité de création d'un atelier expérimental de réemploi/couture/bijoux,
- création d'un site de vente en ligne de produits éco responsables.
Le besoin d'investissement présenté à l'ARSIE intervient sur ces deux axes de développement et porte sur du matériel informatique, des machines à coudre, du mobilier pour mettre en œuvre l'atelier de prototypage et de réemploi/couture/bijoux.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ordinateurs (5)	5 280,00	25,35%
imprimante 3 D	3 569,00	17,13%
machine à coudre professionnelle (2)	5 160,00	24,77%
logiciel gestion de stock et photoshop	5 641,00	27,08%
sièges (2) + table de modéliste (2)	1 179,00	5,66%
Total	20 829,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	11 000,00	52,81%
Autofinancement	9 829,00	47,19%
Total	20 829,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	11 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2013	18 000,00 €
2014	13 600,00 €
2015	20 500,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : FICHES PROJET FILIERE IAE

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005384

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FILIERE IAE 2016 - FDEI IDF

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	111 342,00 €	34,13 %	38 000,00 €
	Montant Total de la subvention		38 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA FEDERATION DES ENTREPRISES D'INSERTION D'ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 12 RUE DE LA LUNE
75002 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Sébastien MORICEAU, Président

Date de publication au JO : 16 mai 2011

N° SIRET : 33271260300064

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS
Rapport Cadre : CR 93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le dispositif Développement des filières stratégiques de l'ESS accompagne les structures porteuses sur l'année civile. Pour assurer une continuité de service aux entreprises bénéficiaires finales, il convient donc de prendre en charge les dépenses à partir du 01/01/2016.

Objectifs :
Développer le poids économique et les emplois de la filière IAE

Action B1 - Développer les relations économiques des SIAE

Description :
Le développement économique de la filière IAE passe à la fois par le développement de l'offre d'insertion en Ile-de-France en accompagnant la création de nouvelles entreprises d'insertion et aussi en accompagnant le développement économique des SIAE notamment par l'accès aux achats responsables et les relations avec les entreprises.

En lien avec les chantiers du Grand-Paris et les donneurs d'ordre de la région, la Fédération des Entreprises d'Insertion d'Ile-de-France propose de :
- rapprocher les SIAE des entreprises par la mise en relation et des actions de mutualisation, la présence sur des évènements liés aux achats responsables (séminaires, salons professionnels), la production de documents de communication (plaquettes filières) destinés à valoriser l'offre des SIAE, favoriser le lien avec les facilitateurs et la rencontre de donneurs d'ordre,
- actualiser l'annuaire du site internet « entreprenons-ensemble » dédié au développement des achats responsables en Ile-de-France, présentation de l'offre de biens et services des SIAE franciliennes,
- accompagner les SIAE dans leur développement en les informant sur les dispositifs, mesures, outils financiers : accueil-information des porteurs de projet, rencontres collectives, outils pédagogiques, organisation de rencontres thématiques,
- des actions de professionnalisation pour les SIAE et leurs dirigeants sur les leviers de développement économique, en coordination avec les autres actions de professionnalisation du programme, accompagner des porteurs de projet et futurs cadres de SIAE.

Partenariats mobilisés:
- les réseaux régionaux et locaux IAE
- les acteurs économiques : Entreprises (Grands comptes et PME), Réseaux d'entreprises et d'employeurs (CGPME), Chambres consulaires, Syndicats de branche,
- les acteurs en lien avec les achats responsables (donneurs d'ordre privés et publics, bailleurs sociaux, facilitateurs)
- les acteurs du financement et de l'accompagnement de la création d'entreprise
- les acheteurs publics et privés et leurs réseaux
- les institutions publiques et privées.

Livrables :
Outils de communication, plaquettes, diffusion d'actualités en ligne et de newsletters, actions de mises en relation SIAE-entreprises, Fiches SIAE actualisée, guide de la création d'Entreprises d'Insertion (EI) et d'Entreprises de Travail Temporaires d'Insertion (ETTI).
.

Objectifs :
- Actions de mobilisation :
• organiser 20 actions de rapprochement SIAE et entreprises sur les thèmes (collaboration économique, mise en relation marchés publics, passerelles emploi...),
• organiser 4 rencontres mobilisation sur les thématiques suivantes : impératifs de financements pour développer les EI et ETTI, filières économie circulaire/Bâtiment/ETTI, ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), démarche certification,
• organiser 1 évènement régional Filière économie circulaire.

- Porteurs de projets :
• accompagner 10 porteurs de projets dans leur réalisation,
• accompagner la création-duplication de 5 EI-ETTI Franciliennes,
• contribuer à la création de 10 nouveaux ETP insertion (soit une quinzaine d'emplois) en Île-de-France.

- Site "entreprenons ensemble" :
• actualisation permanente de l'annuaire des SIAE,

• veille informative sur l'actualité liée aux achats responsables et publication de 10 actualités,
• diffusion de deux Newsletters,
• présentation du site lors de 5 évènements liés aux clauses et marchés publics.
Élaboration de 2 outils de communication
Réunion de deux comités de pilotage.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains : notamment :
Déléguée adjointe : 0,25 ETP
Délégué Régional : 0,65 ETP
Assistante : 0,20 ETP
Chargée de communication: 0.5 ETP
Total : 1.6 ETP

Charges de structure : dont locaux, consommables.

Prestations externes, notamment : Conseil, prestataire du site et hébergement interne, graphiste, achat de photos, Imprimeur (flyers-Kakémonos…).

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mise en œuvre de la SRDEI, le soutien régional favorise le développement de l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires.

Public(s) cible(s) :
Cibles de l'action :
Les porteurs de projets de SIAE
Les SIAE Franciliennes
Les entreprises « classiques », bailleurs sociaux, donneurs d'ordre, services achats et toutes structures intermédiaires facilitant leur contact.

Partenariats mobilisés sur l'action :
- les réseaux régionaux et locaux IAE
- les acteurs économiques : entreprises (Grands comptes et PME), réseaux d'entreprises et d'employeurs (CGPME), Chambres consulaires, Syndicats de branche
- les acteurs du financement et de l'accompagnement de la création d'entreprise,
- les acheteurs publics et privés et leurs réseaux,
- les institutions publiques et privées.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses prévues au plan de financement est éligible.
Les charges de personnel prévues au projet sont calculées hors emplois aidés.
Les impôts et taxes apparaissant au plan de financement sont strictement liés au projet.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
charges de personnel	98 022,00	88,04%
charges de structures liées à la réalisation de l'action	9 635,00	8,65%
achats de prestations externes	3 219,00	2,89%
impôts et taxes liées à l'opération	466,00	0,42%
Total	111 342,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	38 000,00	34,13%
autofinancement	15 836,00	14,22%
DIRECCTE IDF FDI	41 574,00	37,34%
Mairie de Paris	15 000,00	13,47%
ventes adhésions	932,00	0,84%
Total	111 342,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	19 000,00 €
2017	19 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Développement de filières stratégiques pour l'ESS	64 025,00 €
2014	Développement de filières stratégiques pour l'ESS	56 900,00 €
2015	Développement de filières stratégiques pour l'ESS	56 900,00 €
	Montant total	177 825,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005382

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FILIERE IAE 2016- CHANTIER ECOLE IDF

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	119 650,00 €	30,92 %	37 000,00 €
	Montant Total de la subvention		37 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHANTIER ECOLE ILE-DE-FRANCE
Adresse administrative : 6 RUE ARNOLD GERAUX
93450 L'ILE-SAINT-DENIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Franck WITE, Président

Date de publication au JO : 21 janvier 2001

N° SIRET : 43865975700035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS
Rapport Cadre : CR 93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le dispositif Développement des filières stratégiques de l'ESS accompagne les structures porteuses sur l'année civile. Pour assurer une continuité de service aux entreprises bénéficiaires finales, il convient donc de prendre en charge les dépenses à partir du 01/01/2016.

Objectifs :
Animation du programme filière IAE
Valoriser la filière de l'IAE et professionnaliser la filière et le développement économique de l'IAE

Description :
Animation
Le programme filière IAE est porté par un collectif d'acteurs composé par plusieurs réseaux régionaux de l'insertion. L'animation du programme est confiée à un coordinateur qui devient l'interlocuteur des services régionaux sur le projet commun. Ses missions sont les suivantes :
• Animer le comité de pilotage,
• Effectuer le suivi technique et financier du projet,
• Collecter et consolider les informations remontant des réseaux en vue des réunions, bilans d'activité,
• Organiser et animer les réunions de coordination technique,
• Coordonner les journées thématiques et de professionnalisation organisées par chaque réseau, en vue d'une plus grande mutualisation,
• Communiquer toutes les informations relatives au projet.

Cette action se traduit par la tenue d'une réunion technique toutes les 6 semaines et de 2 comités de pilotage par an. Le coordinateur élaborera un outil de suivi qualitatif et financier des projets communs.

Livrables :
- Nouvel outil de suivi
- Nouveaux indicateurs de bilan pour fin 2016
- Programme partagé des journées thématiques et événements de professionnalisation 2016.

Professionnaliser la filière et le développement économique de l'IAE

Action A1. Coordination de la formation des encadrants techniques des SIAE

Tantôt au cœur de l'intervention sociale, tantôt confrontés aux exigences de l'entreprise (productivité, rationalité économique, réactivité dans le rapport au client), les encadrants techniques ont des missions complexes qui participent pleinement du développement de l'activité des SIAE.

L'objectif de l'action est de favoriser la professionnalisation des encadrants techniques des SIAE franciliennes par l'accès à la certification professionnelle ETAIE (Encadrant Technique d'Activités d'Insertion par l'Économique - niveau IV).

En 2016, CHANTIER école doit :
• Préparer les cycles de formation ETAIE : promotion 9 et préfiguration de la promotion 10 (démarrage début 2017),
• Renforcer le recrutement et la promotion de la formation ETAIE auprès des employeurs et encadrants techniques: au moins 1 information collective par semestre, rencontres dans les SIAE, mail et courrier, prospection individuelle,
• Assurer le relais de la communication de la formation ETAIE via les réseaux du GRAFIE (Groupement Régional des Acteurs Franciliens d'Insertion par l'Economique), les réseaux départementaux, les UT des DIRECCTE d'Île-de-France, les Conseils Départementaux et la Région.
• Développer la formation par VAE et sa promotion : journées d'information, accompagnement,
• Poursuivre le diagnostic de la formation modulaire,
• Travailler avec le GAP (Groupement d'Appui Pédagogique) ETAIE pour pérenniser et renforcer la formation,
• Acquérir des compétences complémentaires à travers le travail avec la coordination nationale du titre ETAIE : reprise des référentiels de formation pour les adapter à la réalité du travail des encadrants techniques des structures ; définir les modalités de travail avec un nouveau porteur du titre; travail sur le dépôt du titre au RNCP en 2017.

Livrables :
• Plan de communication pour le recrutement des stagiaires,
• Programme et listes d'émargement des journées d'information,
• Liste des personnes ayant intégré la formation, précisant leur SIAE d'origine,

• Questionnaire de satisfaction des stagiaires ayant terminé la formation, en étant diplômé ou non.
52 journées de formation prévues en 2016
12 personnes formées en 2016
Recrutement d'au moins 10 personnes pour la session suivante ETAIE 10.

Action A2. Professionnaliser la filière et le développement économique de l'IAE
L'objectif est de favoriser une montée en compétences des SIAE sur leurs fonctions d'employeur, de développement local, de formation, d'accompagnement et de production à travers la mise en œuvre de journées thématiques.

Sous la forme de journées ou de demi-journées, ces rencontres collectives permettent d'aborder des thématiques liées à l'activité quotidienne des SIAE et d'échanger à propos des pratiques, actions et outils mis en œuvre, dans un objectif de professionnalisation des acteurs.
Exemples de thèmes abordés : projet social et politique de la structure, gouvernance de la SIAE, développement de nouveaux projets et activités, éléments de veille juridique, économique et sociale de l'écosystème.

CHANTIER école Île-de-France a pour rôle de :
- construire un programme de rencontres sur la base des besoins des SIAE, de leurs salariés et administrateurs
- communiquer et diffuser le programme auprès des participants potentiels, des différents partenaires et des réseaux
- organiser les rencontres professionnelles
- adapter le programme après enquête auprès des SIAE.

En 2016, Chantier école Île-de-France prévoit de :
- construire un programme d'une quinzaine de journées thématiques,
- réaliser une plaquette de présentation pour une large diffusion,
- mise en œuvre des journées thématiques annuelles,
- renforcer de la collaboration avec les autres réseaux de l'IAE pour la construction du programme,
- préfigurer un programme de journées communes à l'ensemble des réseaux,

Les thèmes abordés en 2016 : organisations de journées filières innovantes pour envisager les filières à développer dans l'IAE : déchets alimentaires, écoconstruction, numérique ; opportunités d'emplois et développement commercial des SIAE offertes par le Grand Paris ; la réforme territoriale et ses impacts pour l'IAE ; anticiper ses difficultés financières et les mécanismes mobilisables.

L'objectif est également de permettre les échanges et les rencontres avec des partenaires, en particulier les entreprises et de faire connaitre davantage l'IAE auprès des partenaires économiques (pôles de compétitivité, branches professionnelles, TPE, PME ou grandes entreprises.

- dans l'objectif des actions ci-dessus, mettre en œuvre un groupe de travail spécifique sur le sujet des journées thématiques
- diversifier et renforcer les partenariats avec les intervenants du secteur (à définir en fonction des thématiques retenues pour l'année 2016 : ANPAA – Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie), CRAMIF – Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France, CHANTIER école National, GIP Défi métiers, conventions signées ou en cours d'élaboration, contacts privilégiés) ainsi qu'avec les acteurs économiques.

Livrables :
- Tenue des quinze journées thématiques,
- Programme des journées thématiques commun aux structures du GRAFIE,
- Questionnaire de satisfaction commun pour l'ensemble des journées thématiques,
- Synthèse et bilan des questionnaires de satisfaction pour l'ensemble des journées thématiques.

Indicateurs de suivi et d'impact :
• 15 à 20 journées thématiques avec 150 à 250 personnes à l'ensemble des journées,
• Satisfaction des participants à travers les enquêtes de satisfaction,
• Assurer une présence variée de SIAE et de partenaires aux rencontres via une large diffusion auprès de l'ensemble des SIAE et des partenaires,
• Développer les journées communes avec d'autres réseaux de l'IAE et acteurs économique.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains :
- Animateur de réseau : 0.83 ETP
- Délégué régional : 0,3 ETP
- Suivi administratif et comptable : 0,2 ETP
Total : 1.33 ETP

Prestations externes :
Dont formation, communication

Charge de structure :
Dont notamment locaux, frais de déplacement, l'équipement en local bureau et matériels.

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mise en œuvre de la SRDEI, le soutien régional favorise le développement de l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires.

Public(s) cible(s) :
Acteurs de la filière IAE, à savoir :
- 407 SIAE franciliennes, adhérentes et non adhérentes à un réseau, leurs salariés,
- des porteurs de projets ou des personnes en recherche d'emploi dans le secteur de l'IAE,
- partenaires publics et privés, accompagnateurs, financeurs et autres acteurs de l'ESS.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses prévues au plan de financement est éligible.
Les charges de personnel prévues au projet sont calculées hors emplois aidés.
Les impôts et taxes apparaissant au plan de financement sont strictement liés au projet.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	64 000,00	53,49%
Achats de prestations externes	45 500,00	38,03%
Charges de structure liées à l'action	10 150,00	8,48%
Total	119 650,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Autofinancement	75 138,00	62,80%
ARS	1 200,00	1,00%
ASP	1 312,00	1,10%
Région Ile-de-France	37 000,00	30,92%
Fonds privés	5 000,00	4,18%
Total	119 650,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	18 500,00 €
2017	18 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Développement de filières stratégiques pour l'ESS	52 600,00 €
2014	Développement de filières stratégiques pour l'ESS	55 500,00 €
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	20 000,00 €
2015	Développement de filières stratégiques pour l'ESS	55 500,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	20 000,00 €
	Montant total	203 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005387

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FILIERE IAE 2016 - CNLRQ

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	31 650,00 €	37,91 %	12 000,00 €
	Montant Total de la subvention		12 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CNLRQ COMITE NAT DE LIAISON REGIES DE QUARTIER
Adresse administrative : 54 AV PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS 11
Statut Juridique : Association
Représentant : Clothilde BREAUD, Présidente

Date de publication au JO : 24 octobre 1988

N° SIRET : 37774932000034

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS
Rapport Cadre : CR 93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le dispositif Développement des filières stratégiques de l'ESS accompagne les structures porteuses sur l'année civile. Pour assurer une continuité de service aux entreprises bénéficiaires finales, il convient donc de prendre en charge les dépenses à partir du 01/01/2016.

Objectifs :

Développer le poids économique et les emplois de la filière IAE
Favoriser les coopérations et l'innovation sociale entre entreprises

Description :

Action B2. Accompagner le développement des activités et de l'offre d'insertion dans les quartiers prioritaires

La situation économique et sociale des quartiers prioritaires mobilise les acteurs de la politique de la ville (collectivités territoriales, bailleurs sociaux, structures et opérateurs locaux...). L'Ile-de-France compte aujourd'hui 272 Quartiers relevant de la Politique de la Ville (QPV), parmi lesquels 59 retenus par le nouveau programme de renouvellement urbain. Les Régies de quartier constituent des acteurs incontournables du fait de leur présence significative sur ces territoires, pour les partenaires de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle : 33 Régies dont 9 sur 10 sont implantées dans un QPV, soit plus de 80 quartiers couverts en Île-de-France.
De plus les Régies de Quartiers en Île-de-France sont agrées Entreprise d'Insertion. Elles contribuent ainsi au développement économique des territoires sur l'ensemble de l'Île-de-France.

Plusieurs projets et grandes opérations à l'échelle de la région dessinent des opportunités pour impulser de nouvelles actions en faveur de l'emploi et de l'insertion des habitants des quartiers (chantiers et activités du Grand Paris, rénovation urbaine, projets à l'échelle de chaque intercommunalité,…).

Pour cela, le CNLRQ propose :
- Aider à l'élaboration de projets de Régies de quartiers : définition des territoires d'intervention, mobilisation des acteurs, modèles économiques,
- Participer aux groupes projet et associations de préfiguration accompagnés dans la phase de montage,
- Accompagner au développement et à la consolidation des activités et des emplois des Régies de quartier franciliennes, sur les différents aspects de leur fonctionnement : organisation socio-économique, mise en place d'outils de gestion, recherche de financements, accès à la commande publique, fiscalité, ressources humaines, plans de formation, expérimentation de nouvelles activités et emplois,
- Partager les informations et expériences entre réseaux du GRAFIE sur l'accompagnement de projets (échanges de pratiques, orientation).

Livrable : Note de synthèse des accompagnements réalisés auprès des Régies de quartiers.

C3. Valoriser et diffuser les initiatives et nouvelles activités économiques en faveur des jeunes dans les territoires prioritaires

Le CNLRQ propose d'appuyer les SIAE dans leur capacité à se saisir des nouvelles opportunités d'activités créatrices d'emplois, favorisant la participation des jeunes par le biais d'une activité salariée et leur accès à des métiers ou parcours d'emplois valorisants.

Il s'agit d'appuyer et diffuser les échanges d'expériences sur les nouveaux champs d'activité, mais également d'identifier les opportunités d'emplois et de parcours en faveur des jeunes dans les quartiers prioritaires.

En 2016, cette action se traduit par :
• L'édition de fiches d'expériences valorisant la place et les activités des SIAE sur le champ de l'innovation sociale ou environnementale,
• La valorisation des réalisations pour l'emploi des jeunes dans les SIAE : diffusion des productions avec les réseaux du GRAFIE, appui aux échanges entre réseaux et structures (panel d'activités, partage des expériences etc.),
• L'évaluation des activités et des emplois développés par les Régies de quartier en Ile-de-France : au niveau local sur les dispositifs d'emploi et de parcours des jeunes.

Livrables :
Réalisation de 2 fiches d'activités sur le champ de l'innovation sociale ou environnementale dans les SIAE, par exemple :
- Actions de mobilité et de déplacements durables (garage associatif, auto-école solidaire, mise à disposition et accompagnement à l'utilisation des différents modes de déplacements, plateforme mobilité etc.).

- Actions de végétalisation, gestion écologique de l'espace urbain,
Rapport d'état des lieux sur les activités et les emplois en faveur des jeunes des quartiers prioritaires.

Indicateurs de suivi et d'impact :
- Éditer et diffuser des fiches activités (1.000 exemplaires chacune)
- Réaliser l'état des lieux sur les actions et les emplois en faveur des jeunes des quartiers prioritaires.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains, notamment :
- Chargé de mission Développement : 0,30 ETP
- Chargée de mission Gestion, finances, évaluation : 0,25 ETP
- Chargée de mission Communication : 0,10 ETP
Total : 0.65 ETP

Prestataire(s) extérieure(s), notamment : Impression, communication.

Moyens matériels, notamment : moyens bureautiques (ordinateurs, imprimante), locaux et frais postaux.

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mise en œuvre de la SRDEI, le soutien régional favorise le développement de l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Public(s) cible(s) :
SIAE franciliennes

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses prévues au plan de financement sont éligibles.
Les charges de personnel prévues au projet sont calculées hors emplois aidés.
Les impôts et taxes apparaissant au plan de financement sont strictement liés au projet.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
charges de personnel	22 750,00	71,88%
achat de prestations externes	3 800,00	12,01%
charges de structure directement liées à la réalisation de l'action	5 100,00	16,11%
Total	31 650,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	12 000,00	37,91%
autofinancement	9 650,00	30,49%
fondation FAPE / EDF	10 000,00	31,60%
Total	31 650,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 000,00 €
2017	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	74 900,00 €
2014	Développement de filières stratégiques pour l'ESS	17 250,00 €
2015	Développement de filières stratégiques pour l'ESS	17 250,00 €
	Montant total	109 400,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005386

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FILIERE IAE 2016 - FNARS IDF

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	104 987,00 €	30,48 %	32 000,00 €
	Montant Total de la subvention		32 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS REGION FNARS ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 26 BIS RUE SAINT-PETERSOURG
75008 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Jean-Paul CARCELES, Président

Date de publication au JO : 3 juillet 1985

N° SIRET : 38434214300037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS
Rapport Cadre : CR 93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le dispositif Développement des filières stratégiques de l'ESS accompagne les structures porteuses sur l'année civile. Pour assurer une continuité de service aux entreprises bénéficiaires finales, il convient donc de prendre en charge les dépenses à partir du 01/01/2016.

Objectifs :
Développer le poids économique et les emplois de la filière IAE
Favoriser les coopérations et l'innovation sociale entre les entreprises

Description :
Action B3 : accompagner et promouvoir le developpement économique des SIAE en activant les dynamiques d'achats socialement responsables

Afin de soutenir le développement des SIAE en Ile-de-France, la FNARS propose une programmation autour de deux grands axes :
1. **outiller les SIAE sur le pilotage économique pour renforcer leur modèle économique** et leur permettre de saisir les opportunités de développement dans un contexte en mutation,
2. **favoriser la visibilité de l'offre de services des SIAE auprès des donneurs d'ordres et des entreprises**, notamment pour la mise en œuvre des achats socialement responsables.

L'objectif est d'augmenter significativement la part des achats socio-responsables dans la commande publique et privée en Ile-de-France, de diversifier les leviers d'actions (clauses d'insertion, marchés d'insertion, critère de performance d'insertion professionnelle…), et d'améliorer l'accès des SIAE aux marchés publics ou à des collaborations économiques privilégiées avec les entreprises et collectivités.

En 2016, la FNARS Ile-de-France proposera :

A destination des SIAE :
- 37 réunions d'informations et d'accompagnement collectif sur le modèle économique des structures en mutation économique en proposant des pistes de consolidation,
- 5 SIAE accompagnées sur la formalisation de leurs offres de services auprès des entreprises et donneurs d'ordres.

A destination des acheteurs donneurs d'ordres et des entreprises :
- 2 actions de professionnalisation sur les achats socialement responsables, les clauses d'insertion et les politiques de soutien au développement des activités économiques de l'ESS : 35 donneurs d'ordre acheteurs publics et privés,
- des actions de sensibilisation sur l'IAE auprès des donneurs d'ordres et des acteurs intermédiaires : présentation du secteur de l'IAE et de ses missions, analyse de l'offre de services existante sur les domaines principaux,
- promotion et diffusion d'un document de référence sur les pratiques innovantes d'achats socialement responsables et sur les leviers de collaborations dans le cadre d'un nouveau code des marchés publics : 7 expériences de bonnes pratiques capitalisées sur les achats responsables,
- production d'un document synthétisant les opportunités de partenariats économiques entre les acteurs de l'IAE et des acteurs de l'ESS ou du handicap sur les opportunités de développement liées aux achats socio-responsables.

A destination des deux cibles :
- favoriser les coopérations économiques entre SIAE et entreprises d'un même secteur ou d'un même territoire pour développer leurs activités
- accompagner la mise en œuvre de partenariats privilégiés avec des donneurs d'ordres ou réseaux d'acteurs économiques pour augmenter le nombre d'activités économiques d'insertion.

Livrables :
- programme des formations
- fiche de capitalisation de bonnes pratiques de collaborations avec les donneurs d'ordres et les entreprises
- fiche de satisfaction des participants
- support de communication à destination des donneurs d'ordres et des entreprises
- convention de partenariats signées avec les entreprises

Action C2 : rapprocher les SIAE et les entreprises classiques pour promouvoir des pratiques innovantes en matière de RSE et favoriser l'intégration en emploi

Objectifs de l'action :
- Démarcher les employeurs sur le vivier de recrutement et l'accompagnement des recrutements disponibles auprès de SIAE d'Ile-de-France,
- Professionnaliser les SIAE sur les collaborations avec les entreprises en suites de parcours,

- Accompagner le développement des relations entre SIAE et entreprises.

Description de l'action :
- Mener une étude sur les débouchés professionnels des salariés en insertion et le potentiel de candidatures vers des secteurs d'activités pour mieux mobiliser les entreprises,
- Valoriser l'offre de services des SIAE aux entreprises en diffusant des bonnes pratiques capitalisées en matière de collaborations SIAE et entreprises en associant les autres réseaux IAE du GRAFIE et des acteurs de l'emploi.

- Accompagner une vingtaine de SIAE dans la mise en place d'actions innovantes de placement et de suivi de l'intégration dans l'entreprise.
- Animation d'un groupe de travail réunissant une dizaine de SIAE pour formaliser un document de présentation de l'offre de services aux entreprises pour le suivi dans l'emploi (mesure PSDE),
- Réaliser un diagnostic partagé avec l'ensemble des réseaux IAE sur les leviers et les conditions de mobilisation des PMSMP (Période de Mise en Situation Professionnelle) outil du Pôle emploi,
- Organiser une journée de professionnalisation pour outiller les SIAE sur le mécénat de compétences
- Professionnaliser les SIAE pour développer leur niveau de performance en terme de qualité de l'emploi (santé et sécurité au travail, …) afin d'atteindre des standards permettant d'améliorer leur image auprès des entreprises et faciliter les collaborations économiques,
- Mettre en œuvre des partenariats ou des collaborations plus informelles avec des entreprises, des réseaux d'entreprises ou des branches professionnelles afin d'accompagner des actions de mise en relations de candidats en parcours IAE sur des postes à pourvoir au sein d'entreprises.

Indicateurs de suivi et d'impact :
1/ - À destination des SIAE
• 20 SIAE participant à deux sessions collectives de professionnalisation sur les partenariats entreprises
• Réalisation d'une étude sur le potentiel de compétences des salariés en insertion pour répondre aux difficultés de recrutement des entreprises d'Ile-de-France, en lien avec les autres réseaux de l'IAE et des acteurs de l'emploi,
• Un kit capitalisant les outils mobilisables par des SIAE pour accompagner des opérations de mise en situation et de recrutement en entreprise,
• Une cinquantaine de SIAE mobilisées pour contribuer à un diagnostic du potentiel de compétences des salariés en insertion pour répondre aux besoins,
• 4 dossiers et/ou fiches sur les nouveaux dispositifs d'accès à l'emploi (Préparation Opérationnelle à l'Emploi -POE, médiations actives…).

2 : À destination des entreprises et donneurs d'ordre :
• 4 partenariats mis en œuvre avec des réseaux d'entreprises ou des branches professionnels : UNEP IDF - Union nationale des Entrepreneurs Paysagers en Île-de-France et mise en relation de candidats avec les entreprises franciliennes du paysage, Construction et opérations de préparation opérationnelle à l'emploi, session de recrutement du MEDEF 93 et 94, Orientation vers des offres à pouvoir dans les TPE/PME du réseau CGPME,
• 10 collaborations initiées entre SIAE et entreprises,
• Diffusion de fiches d'expériences sur les collaborations entre SIAE et employeurs auprès des acteurs franciliens.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains et logistiques :
- un ou des chargés de mission sur la base de 1 ETP
- un ou des stagiaires de niveau Bac +4 minimum sur la base de 0,75 ETP
- un responsable en charge du suivi administratif sur la base de 0,15 ETP
Total : 1.9 ETP

Prestations extérieures, notamment : communication, graphisme, traiteurs, formations, événementiel
Charges de structure, notamment local, bureau, salle de formation, matériels les supports pédagogiques

utilisés.

Intérêt régional :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SRDEI, le soutien régional favorise le développement de l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires.

Public(s) cible(s) :

- les SIAE franciliennes
- les réseaux de l'IAE partenaires
- les collectifs départementaux IAE
- les organismes et réseaux agissant sur ces thématiques
- les institutions publiques
- des organismes en charge de la mise en œuvre de clauses sociales
- les fédérations patronales et les branches professionnelles
- les réseaux ou fédérations susceptibles de promouvoir les achats socialement responsables au sein de leur organisation et/ou de leur réseau (par exemple SNCF, l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France (fédération des bailleurs sociaux d'Ile-de-France), Union Régionale PACT Île-de-France)

Détail du calcul de la subvention :

L'ensemble des dépenses prévues au plan de financement sont éligibles.
Les charges de personnel prévues au projet sont calculées hors emplois aidés.
Les impôts et taxes apparaissant au plan de financement sont strictement liés au projet.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
charges de personnel	74 990,00	71,43%
achat de prestations externes	16 900,00	16,10%
charges de structure directement liées à l'action	13 097,00	12,47%
Total	104 987,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	32 000,00	30,48%
fonds propres	346,00	0,33%
DIRECCTE IDF	47 000,00	44,77%
fonds européens	25 641,00	24,42%
Total	104 987,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	16 000,00 €
2017	16 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Développement de filières stratégiques pour l'ESS	51 600,00 €
2014	Développement de filières stratégiques pour l'ESS	48 100,00 €
2015	Développement de filières stratégiques pour l'ESS	48 100,00 €
2015	FNARS – Mise en œuvre d'un dispositif régional de soutien aux associations	1 734 000,00 €
	Montant total	1 881 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005383

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FILIERE IAE 2016 - COORACE IDF

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	160 699,00 €	19,29 %	31 000,00 €
	Montant Total de la subvention		31 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COORACE ILE-DE-FRANCE
Adresse administrative : 17 RUE FROMENT
75011 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Patrick RADJEF, Président

Date de publication au JO : 18 janvier 1995

N° SIRET : 40020765000047

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS
Rapport Cadre : CR 93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le dispositif Développement des filières stratégiques de l'ESS accompagne les structures porteuses sur l'année civile. Pour assurer une continuité de service aux entreprises bénéficiaires finales, il convient donc de prendre en charge les dépenses à partir du 01/01/2016.

Objectifs : Favoriser les coopérations et l'innovation sociale entre entreprises

Description :
Action C1. Accompagnement au changement d'échelle des entreprises de l'IAE
L'objectif du projet est de contribuer au changement d'échelle des entreprises de l'IAE et au changement de représentation de la filière IAE.

Pour y parvenir, trois axes de travail sont visés :
1**) L'accompagnement à la mesure de l'impact social** : l'outil permettra aux structures de construire un outil de communication et un argumentaire personnalisé afin de valoriser leur impact sur le territoire et de favoriser leurs liens avec les entreprises et les collectivités. La capitalisation de ces données individuelles à l'échelon régional permettra de mettre en place un observatoire de l'impact social et économique des entreprises de l'IAE.
2) **La promotion et l'accompagnement à la coopération économique territoriale** (notamment via les groupements économiques solidaires (GES), les groupements momentanés d'entreprises (GME) et les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) avec les objectifs de :
- Mutualiser des ressources humaines et matérielles,
- Proposer une offre de service renouvelée et plus complète aux acteurs locaux,
- Changer d'échelle et accéder à des marchés de plus grosse envergure.
3) **L'appui juridique des SIAE pour sécuriser leur intervention, faire évoluer leur modèle et travailler au mieux à l'intégration de leur salariés dans l'entreprise**, sous la forme d'organisations de journées régionales et d'appui individuel thématiques (économique, fiscale et commerciale).

Cible(s) :
Les 400 entreprises de l'IAE franciliennes,
Leurs partenaires institutionnels et économiques,
Impact direct sur 50 à 100 SIAE.

Description de l'action :
• Évaluation de l'impact économique et social des SIAE.
- adaptation du référentiel d'évaluation de l'utilité sociale en outil de mesure de l'impact social et économique,
- diffusion et promotion auprès des SIAE,
- accompagnement individuel de 30 à 50 SIAE franciliennes,
- constitution d'un premier observatoire régional de l'impact économique et social de l'IAE.

• Promotion et accompagnement à la coopération économique des entreprises de l'IAE.
- organisation d'événement de présentation et de promotion des différents cadres de coopération (GME, GES, PTCE).
- favoriser les rencontres, notamment sectorielle, entre SIAE et entreprises,
- accompagner individuellement à la structuration des démarches de coopération.

• Mise en place d'un appui juridique aux SIAE :
- organisation d'événements de sensibilisation, d'information et d'accompagnement sur les thématiques de droit social, de modèle économique et fiscal ou de droit commercial,
- accompagnement individuel aux SIAE pour faire évoluer et sécuriser les pratiques,
- mise en place de groupes de travail collectifs sur ces questions juridiques.

Partenariats mobilisés ou à mettre en place :
- Les réseaux membres du GRAFIE (Groupement Régional des Acteurs Franciliens d'Insertion par l'Economique),
- Les collectifs départementaux IAE,
- Les partenaires institutionnels (Etat, collectivités, CRESS, CESER…) et économique (UMIH – Union des Métiers et des industries de l'Hôtellerie), CGPME, SYNORCAT – Syndicat National des Hôteliers, Restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs),
- Des consultants experts et évaluation de l'impact économique et social.

Livrables :
Observatoire régional de l'impact économique et social des SIAE.
Outil de communication personnel de 15 SIAE.

Indicateurs de suivi et d'impact :
Nombre de SIAE ayant reçu l'outil d'évaluation de l'impact social.
Nombre de SIAE accompagnées individuellement dans l'évaluation de l'impact social.
Nombre de tableaux d'évaluation de l'impact social collectés au niveau régional.
Nombre de réunions d'information organisées sur les coopérations.
Nombre d'entreprises accompagnées individuellement à la coopération (GES, GME, PTCE).
Nombre de SIAE ayant participé aux accompagnements juridiques régionaux.
Nombre de SIAE ayant suivi un accompagnement juridique personnel.
Nombre de SIAE ayant participé aux groupes de travail collectifs.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains, notamment :
Chargé de mission : 0.85 ETP
Délégué régional : 0.48 ETP
Chargé de mission achats responsables : 0.52 ETP
Suivi administratif et comptable : 0.1 ETP
Total : 1.95 ETP

Prestations externes, notamment : graphiste, imprimeur et conseil

Charges de structure, notamment: locaux, assurances, frais postaux, consommables et déplacements.

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mise en œuvre de la SRDEI, le soutien régional favorise le développement de l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires.

Public(s) cible(s) :
- les SIAE d'Ile-de-France fédérées et non fédérées,
- les partenaires institutionnels, financeurs (actuels et potentiels),
- les acteurs socio-économiques (partenaires privés actuels et potentiels),
- le grand public;

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses prévues au plan de financement est éligible,
Les charges de personnel prévues au projet sont calculées hors emplois aidés,
Les impôts et taxes apparaissant au plan de financement sont strictement liés au projet.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
charges de personnel	112 746,00	70,16%
achats de prestations externes	15 077,00	9,38%
charges de structure liées à l'action	32 876,00	20,46%
Total	160 699,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	31 000,00	19,29%
Autofinancement	11 463,00	7,13%
Etat DIRECCTE IDF (FDI)	55 000,00	34,23%
FSE	63 236,00	39,35%
Total	160 699,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 500,00 €
2017	15 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Développement de filières stratégiques pour l'ESS	47 100,00 €
2014	Développement de filières stratégiques pour l'ESS	38 000,00 €
2015	Développement de filières stratégiques pour l'ESS	38 000,00 €
	Montant total	123 100,00 €

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE ARSIE - INVESTISSEMENT

CONVENTION N°
(Investissement)

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par son Président, XXXXXX**,**
En vertu de la délibération (**N° CP XXXXX),**
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : XXXXXX
dont le statut juridique est : XXXXXX
N° SIRET : XXXXXX
Code APE : XXXXX
dont le siège social est situé au : (adresse) XXXXXXXXX
ayant pour représentant : (Nom du représentant légal de la structure et son titre XXXXXX)
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « ARSIE- Aide à l'investissement» adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR41-09 du 6 mai 2009.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et des conditions suivantes.

La Région précise que l'aide régionale au titre de l'ARSIE, est attribuée en application du règlement (UE) n° 360-2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général publié au JOUE du 26 avril 2012 n° L114/8.
La structure bénéficiaire s'engage donc à :

- déclarer l'ensemble des aides de minimis qu'il a perçues durant l'exercice fiscal de la demande de subvention et les deux exercices fiscaux précédents au titre :
    - du règlement (UE) n° 360/2012 précité,
    - du règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du Traité aux aides de minimis publié au JOUE du 28 décembre 2006 n° L. 379 ou du règlement UE n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.
- Déclarer annuellement à la Région les aides publiques perçues au titre des règlements communautaires pendant toute la durée de la convention.

Le montant global de toutes les aides publiques octroyées sur le fondement du règlement (UE) n° 360/2012 précité ne peut excéder 500 000 € sur une période de 3 exercices fiscaux. Ce plafond s'applique quels que soient la forme et l'objectif des aides.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération **N° CP XXXXXX du (date CP)**, la Région Île-de-France a décidé de soutenir « nom de la structure bénéficiaire » pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : 20XX **- ARSIE – Nom du bénéficiaire (référence dossier n°XXXXXX).**

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à XXXX **%** de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à XXXX **€,** soit un montant maximum de subvention de XXXX **€.**

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS

Le bénéficiaire s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.
Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme de Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats, etc) dans leur déroulement.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.
Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectuée sur demande du bénéficiaire.

Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus, en proportion du taux de la subvention, dans la limite de 30% de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. .

Pour les personnes morales de droit privé, le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie daté et signé par le représentant légal. Il est revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.
Si le bénéficiaire a déjà bénéficié d'une avance de 30%, l'acompte sera limité à 50 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte,

- **Le formulaire de demande de versement doit être fourni**,

- **un état récapitulatif des dépenses** doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

- **Une attestation de récupération ou de non récupération de TVA**

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Pour les personnes morales de droit privé, le versement du solde est subordonné à la production des documents suivants :

- **Le formulaire de demande de versement de la subvention (DVS) doit être fourni**,

- **Une attestation de récupération ou de non récupération de TVA**

- **un état récapitulatif des dépenses** qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme,

- **un compte rendu financier de l'action spécifique subventionnée.**
  Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné,

- **un ou des justificatifs de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).**

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du XXXX 20XX et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le XXXX 20XX.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les

obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.
La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de réalisation de l'action ou d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu (financier et d'exécution) de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.
Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non-respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° CP XXXX du XXXX 20XX.

Fait en 2 exemplaires originaux
A Paris, le

Le Représentant de la structure bénéficiaire

Pour La Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France ou son Représentant

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE FILIERES STRATEGIQUES ESS

DEVELOPPEMENT DES FILIERES STRATEGIQUES POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE FRANCILIENNE

CONVENTION

Relative à la participation de la Région Île-de-France
Au programme «XXXX»

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° CP XX-XXX du XXXX
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

XXX
Raison sociale :
dont le statut juridique est : XXX
N° SIRET : XXX

dont le siège social est situé au : XXXX
ayant pour représentant XXX
ci-après dénommé « le coordinateur du programme »

❖

XXX
dont le statut juridique est : XXX
N° SIRET : XXXX

dont le siège social est situé au : XXX
ayant pour représentant XXX
ci-après dénommé « pilote d'action du programme »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Développement de filières stratégiques pour l'économie sociale et solidaire francilienne » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR 93-12 du 22 novembre 2012.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes, ainsi que des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016.

La Région entend appuyer le changement d'échelle au sein de filières stratégiques de l'ESS. La Région soutient un programme d'actions concerté, porté par un ensemble d'acteurs représentatifs avec pour objectifs de :

- favoriser le développement d'activités et d'emplois des entreprises ESS,
- accompagner les acteurs ESS dans leur projet de développement socialement innovant,
- amplifier le poids économique de ces filières/secteurs,
- irriguer et diffuser dans le reste de l'économie francilienne pour soutenir sa conversion écologique et sociale.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CPXXXXX, la Région Île-de-France a décidé de soutenir la réalisation du programme d'actions et des actions dont les descriptifs figurent dans les annexes dénommées « fiche projet » de la présente convention.

Dans cet objectif, elle accorde aux bénéficiaires une subvention correspondant à *XXX €* répartie comme suit *:*

FICHE PROJET (REFERENCE IRIS)	BENEFICIAIRE	SUBVENTION REGIONALE	TAUX D'INTERVENTION
Total			

Les plans de financement prévisionnels de l'opération, précisant les montants HT et TTC sont détaillés dans les annexes dénommées « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES BENEFICIAIRES

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Les bénéficiaires s'engagent à :

- réaliser, à leur initiative et sous leur responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans les annexes dénommées « fiche projet »,
- participer aux réunions concernant les bilans, l'échange, le suivi général, l'évaluation du programme subventionné,
- fournir à la Région un bilan annuel quantitatif et qualitatif du programme subventionné au plus tard dans les 6 mois suivant la période soutenue,
- fournir à la Région un bilan quantitatif et qualitatif de l'ensemble du programme subventionné au plus tard dans les 6 mois suivant la fin du programme.

Obligations propres aux fonctions de coordinateur du programme d'actions :

Le et les porteurs XXX désignés comme coordinateur(s) du programme assure(nt) les missions spécifiques suivantes :

- garantir la réalisation du programme dans sa globalité, en attestant la qualité et la réalité des actions réalisées par les autres bénéficiaires le cas échéant ;
- organiser le pilotage du programme d'action en invitant la Région à participer à ces instances (comité de pilotage, comités techniques, etc.) ;
- assurer l'évaluation du programme de la filière (action par action et dans sa globalité) : à ce titre, il assure la mesure de l'activité et de l'efficacité sur la base des indicateurs mentionnés dans le programme et validé par le comité de pilotage.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRE(S) OU ALTERNANT(S)

Le bénéficiaire s'engage à recruter xx stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit cette ou ces offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Les bénéficiaires s'engagent à :

- informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement par écrit et documents à l'appui de toute modification survenue dans leur organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.
- Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.
- Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de leurs engagements dans la présente convention.
- Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.
- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.
- Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
- Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.
- Appliquer, pour réaliser les achats nécessaires à la réalisation du programme d'action, s'il y est soumis, les règles du Code des Marchés Publics ou de l'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par la Région.

Trois mois avant la date prévue pour les principales manifestations relatives à l'objet de la présente convention, le bénéficiaire prend l'attache des services de la Région pour organiser la participation potentielle de la collectivité à cette occasion (présence des élus, fixation de la date, validation des cartons d'invitation, …).

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 2.5 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE PILOTAGE ET D'EVALUATION

Le comité de pilotage est chargé du suivi de la convention et de l'évaluation des actions et résultats obtenus. Il regroupe les porteurs du programme d'actions pour la filière, la Région, les autres financeurs et tout organisme utile au bon déroulement du programme. Il se réunit au moins 2 fois par an à l'initiative de l'organisme coordinateur. Ce dernier est chargé du secrétariat et rédige le compte-rendu ou relevé de décisions de chacune des réunions du comité de pilotage

Le comité de pilotage est chargé de faire un point sur l'état d'avancement du projet et s'assure :
- de la bonne exécution du programme,
- de la cohérence de la mise en œuvre et du déroulement des actions du programme, voire de leurs éventuelles évolutions,
- de la pertinence des mesures adoptées aux fins d'évaluation, de capitalisation et de valorisation des résultats, ainsi que des suites qui lui seront données.

Le bilan qualitatif et quantitatif intermédiaire devra être présenté en comité de pilotage.

Le comité de pilotage est chargé de préciser la liste des indicateurs de suivi et d'évaluation du programme dès son lancement.

L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats aux objectifs définis par chaque action du programme de développement, sur l'intérêt général des actions réalisées notamment en termes de développement de la filière et de professionnalisation de ses parties prenantes.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Chaque demande de versement de subvention est signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

Tout appel de fonds transmis à la Région au titre de la présente convention doit être validé par l'organisme coordinateur quant à la réalité de l'action à laquelle il se réfère.

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Si le bénéficiaire justifie ne pas disposer de trésorerie, il peut bénéficier d'avances, à notification de la convention et sur appel de fonds, à valoir sur les paiements prévus, en proportion du taux de la subvention, et ce, dans la limite de 50 % du montant de la subvention prévue.

Il doit présenter :
- un appel de fonds signé par le représentant de l'organisme sous la forme d'un courrier ou d'une demande de versement de subvention (DVS) fournie par la Région ;
- un plan de trésorerie sur 1 an du bénéficiaire démontrant le besoin de trésorerie, signé par le représentant légal ;
- un plan de dépenses prévisionnelles, spécifiquement sur le projet présenté, signé du représentant légal.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention.

Il doit présenter :
- un appel de fonds signé par le représentant de l'organisme sous la forme d'un courrier ou d'une demande de versement de subvention (DVS) fournie par la Région ;
- un état récapitulatif des dépenses précisant :
    - o les références, dates, montants HT et TTC des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération,
    - o le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Chaque appel de fonds est signé par le représentant habilité de l'organisme bénéficiaire de la subvention, qui certifiera la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Il doit présenter :
- un appel de fonds signé par le représentant de l'organisme sous la forme d'un courrier ou d'une demande de versement de subvention (DVS) fournie par la Région ;
- un état récapitulatif des dépenses précisant :
    - o les références, dates, montants HT et TTC des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération,
    - o le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.
- un compte rendu financier de l'action spécifique subventionnée comportant la signature du représentant du bénéficiaire, ainsi que celle de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes si le bénéficiaire en est doté,
- un bilan de l'action subventionnée signé par le représentant de la structure.
- justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2 (versement du solde) dans le délai de 3 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

La période d'éligibilité des dépenses subventionnables est inscrite dans chacune des annexes dénommées « fiche projet » de la présente convention (dates prévisionnelles de début et de fin de projet).

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la 1ère subvention au(x) bénéficiaire(s) au titre du programme précité, à savoir le XX XX XX..

Des subventions concernant le programme d'action, objet de la convention, peuvent être adjointes à cette convention pendant une période de 3 ans, sous réserve :

- de l'adoption par la commission permanente du programme d'actions annuel correspondant traduit en fiches projet,
- du vote des crédits correspondants par la commission permanente, dans la limite de leur disponibilité,
- de la signature par les bénéficiaires d'un avenant à cette convention auquel seront annexées les fiches projet correspondantes,
- de la présentation du bilan qualitatif et quantitatif intermédiaire.

La convention prend fin à la date du versement du solde de la dernière subvention votée au titre du programme pluriannuel ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité des subventions non soldées figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.
La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et les annexes dénommées « fiche projet » adoptées par délibération N° CP XX-XX du XX XX XX.

Fait à Paris, en 9 exemplaires originaux,

Le _____ Le _____

Pour XXX
« Coordinateur du programme d'action en faveur de *« filière »* »
Le Président

XXX

Pour XXX
Le Président

XXX

Le _____

Pour la Région Ile-de-France
La Présidente
du Conseil régional d'Ile-de-France

Valérie PECRESSE

ANNEXE 6 A LA DELIBERATION : AVENANT RECTIFICATIF A LA CONVENTION N°161002708 REGIE DE QUARTIER RAPID

Avenant n° 1 à la convention n° 16002708 relative au dispositif d'Aide Régionale aux Structures d'insertion par l'Economique (ARSIE)

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° 16-198 du 15 juin 2016.
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : REGIE ASSOCIATIVE PIERREFITTOISE D'INSERTION ET DE DEVELOPPEMENT (RAPID)
dont le statut juridique est : Association
N° SIRET : 51353118600023
dont le siège social est situé au : 55-57 rue Jules Valles – 93380 Pierrefitte-sur-Seine
ayant pour représentant : Mady CASTELNOT, Présidente
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

sont convenus ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent avenant a pour objet de modifier la date prévisionnelle de début de projet comme suit :

- Date prévisionnelle de début de projet : 16 décembre 2015,
- Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
- Démarrage anticipé : oui
- Motivation démarrage anticipé : compte tenu de l'urgence à honorer les contrats commerciaux, certains équipements ont déjà été acquis par la régie de quartier. Aussi, afin de prendre en compte d'achat de ces investissements, il est proposé de déroger à l'article 17 du RBF pour l'anticipation de l'action réalisée par la SIAE RAPID.

Cette nouvelle annexe technique et financière annule et remplace la précédente à l'article 8 de la convention.

Elle est jointe au présent avenant.

Elle est sans incidence sur le montant de la subvention régionale.

Toutes les autres stipulations de la convention demeurent inchangées.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La Présidente
de la régie de quartier RAPID

Mady CATELNOT

La Présidente
du Conseil Régional d'Ile de France

Valérie PECRESSE

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002708

Commission permanente du 15 juin 2016

Objet : 2016 - ARSIE - REGIE ASSOCIATIVE PIERREFITTOISE D'INSERTION ET DE DEVELOPPEMENT (R.A.P.I.D)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
ARSIE- Aide à l'investissement	53 981,60 €	37,05 %	20 000,00 €
		Montant Total de la subvention	20 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-91-20421-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RAPID REGIE ASSOCIATIVE PIERREFITTOISE D'INSERTION ET DE DEVELOPPEMENT
Adresse administrative : 55-57 RUE JULES VALLES 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Mady CASTELNOT, Présidente
N° SIRET : 51353118600023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : ARSIE- Aide à l'investissement
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis SIEG 360/2012 (publié au JOUE du 26 avril 2012)
Relatif à : Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME

Date prévisionnelle de début de projet : 16 décembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de l'urgence à honorer les contrats commerciaux, certains équipements ont déjà été acquis par la Régie de quartier. Aussi, afin de prendre en compte l'achat de ces investissements, il est proposé de déroger à l'article 17 du Règlement Budgétaire et Financier pour l'anticipation de l'action réalisée par la SIAE RAPID.

Description :
Présentation de la Régie Associative Pierrefittoise d'Insertion et de Développement (RAPID) :
La Régie Associative Pierrefittoise est née en 2009 à l'initiative de 4 grands acteurs de la ville : les habitants de Pierrefitte, les élus des collectivités locales (mairie de Pierrefitte et intercommunalité de Plaine Commune), les bailleurs sociaux (Plaine Commune et Commune Habitat, etc), les acteurs socio-économiques. La régie a obtenu sa labellisation Régie de quartier en 2013 et bénéficie par ailleurs d'un conventionnement avec la DIRECCTE UT 93 pour sa mission d'insertion.

Son objectif est de favoriser l'accès à l'emploi à des personnes qui connaissent des difficultés sociales et professionnelles freinant leur insertion. Pour ce faire, elle commercialise des services liés d'entretien et de ménage, d'entretien des espaces verts et de jardinage, de débarras et de second œuvre du bâtiment. Ses clients sont des entreprises, des institutions et des particuliers.

Présentation du plan de développement de RAPID :
A la suite des conclusions d'un diagnostic Inserdiag réalisé fin 2014, RAPID a réalisé qu'il lui était indispensable d'aller chercher de nouveaux marchés et accords commerciaux pour consolider son développement économique. Des efforts ont donc été déployés pour favoriser de nouveaux contrats commerciaux notamment sur les activités porteuses des espaces verts et de la propreté. Ces efforts ayant été satisfaits par l'obtention de plusieurs marchés, RAPID souhaite maintenant renforcer ses équipements et matériel pour honorer ces deux activités. Il est à noter que ces nouveaux marchés rentrent parfaitement dans la logique d'amélioration du cadre de vie et du renforcement du lien social que s'est fixé la Régie de quartier RAPID.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Chariots propreté (2)	598,50	1,11%
Aspirateurs (2)	595,20	1,10%
Tondeuse autoportée (1)	18 840,00	34,90%
Broyeur thermique (1)	1 106,10	2,05%
Tondeuse (1)	975,60	1,81%
Taille haies (2)	1 188,00	2,20%
Remorque à plateau (1)	5 520,00	10,23%
Pinces à déchet (8)	232,80	0,43%
Aspirateurs à feuilles (1)	4 080,00	7,56%
Coupe bordure + ébrancheur	764,40	1,42%
Véhicule utilitaire	16 965,00	31,43%
Ordinateurs (2) + pack office (2) + antivirus	3 116,00	5,77%
Total	53 981,60	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fondation FAPE EDF	20 981,50	38,87%
Fondation Bruneau	8 000,00	14,82%
REGION ILE-DE-FRANCE	20 000,00	37,05%
Autofinancement	5 000,10	9,26%
Total	53 981,60	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2016	11 000,00 €
2017	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Appel à projets thématique annuel destiné aux personnes en situation de handicap, âgées, en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	4 990,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	14 000,00 €
	Montant total	18 990,00 €

ANNEXE 7 A LA DELIBERATION : AVENANT RECTIFICATIF DOSSIER D'AIDE VERSEEE N°14014066 – LA LICORNE

Avenant n° 1 à la convention n° 14014066 relative au dispositif d'Aide Régionale aux Structures d'insertion par l'Economique (ARSIE)

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° 16-198 du 15 juin 2016.
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : LA LICORNE
dont le statut juridique est : Association
N° SIRET : 51258498800020
dont le siège social est situé au : 1 rue de la Solidarité – 75019 PARIS
ayant pour représentant : Mathieu SAUNIER, Président
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

sont convenus ce qui suit :

ARTICLE 1

Le bénéficiaire de la convention n° 14014066 adoptée par délibération CP n° 14-537 du 24 septembre 2014 est :

- NOM : LA LICORNE,
- N° SIREN : 512584988 - Identification SIRET : 51258498800020
- NOM DU PRESIDENT : Mathieu SAUNIER
- ADRESSE : 1 rue de la Solidarité – 75019 PARIS
- N° TIERS : P0004038

ARTICLE 2

Remplace la fiche projet adoptée par délibération CP n° 14-537 du 24 septembre 2014 par celle annexée au présent avenant.

ARTICLE 3

Les autres stipulations de la convention demeurent inchangées.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

Le Président
de La LICORNE

Mathieu SAUNIER

La Présidente
du Conseil Régional d'Ile de France

Valérie PECRESSE

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14014066

Commission permanente du 24 septembre 2014 CP14-537

Objet : 2014 - ARSIE - LA LICORNE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
ARSIE- Aide à l'investissement	15 435,00 €	69,97 %	10 800,00 €
	Montant Total de la subvention		10 800,00 €

Imputation budgétaire : 909-91-20421-191003-400
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA LICORNE
Adresse administrative : 1 RUE DE LA SOLIDARITE
75019 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Mathieu SAUNIER, Président
Date de publication au JO : 2 mai 2009

N° SIRET : 51258498800020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : ARSIE- Aide à l'investissement
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1998/2006
Relatif à : Aide de minimis général

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 24 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Victime d'un cambriolage en mai 2014, l'entreprise d'insertion La Licorne a été contrainte de racheter le matériel volé avant la date de commission permanente à laquelle est soumise la demande.
Aussi, et par dérogation à l'article 17, est-il proposé d'accepter le démarrage anticipé de l'action subventionnée.

Description :
Présentation de la structure :
L'association LA LICORNE a été créée en février 2009 avec pour finalité de mener des activités d'insertion à vocation sociale, professionnelle et culturelle en direction de publics en difficulté.
Ses fondateurs sont des militants associatifs dont les champs d'intervention sont diversifiés, à savoir l'éducation populaire, l'économie solidaire, l'insertion et la culture, qui ont été confrontés, au fil de leurs actions, à la situation d'urgence grandissante sur le territoire francilien.

De part ses statuts, La Licorne porte un projet collectif d'insertion innovant dont la finalité est de permettre à un public en difficulté d'insertion professionnelle de se repositionner au cœur de leur trajectoire de vie sociale, culturelle et professionnelle. Ce parcours d'insertion doit prendre en compte les freins et obstacles à l'employabilité des personnes de toute nature (problèmes de logement, santé, juridiques, familiaux,…) permet de répondre avec adéquation aux problématiques de l'insertion rencontrées sur le terrain et de lutter contre la spirale de la précarité et de l'exclusion.
Au travers de sa mission d'utilité sociale, La Licorne a choisi de privilégier deux axes d'intervention :
- Le premier se situe dans le champ de l'insertion par l'activité économique (IAE) et consiste en un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) dans le secteur du bâtiment, second œuvre et finitions. Par cet atelier, combinant production et formation, nous affirmons notre volonté d'agir pour une insertion des publics dans les processus d'échanges économiques et sociaux. De plus, une orientation vers la filière du bâtiment second-œuvre, porteuse d'emploi, est synonyme d'insertion durable des bénéficiaires.
- Le second axe est un projet d'insertion par la participation à un projet d'animation culturelle ou sociale. Il s'agit pour le salarié en insertion de se positionner sur l'autre versant de la relation d'aide, de passer du statut de « bénéficiaire » à celui qui apporte son soutien.

Le projet, le besoin :
La Licorne met en œuvre des travaux de rénovation qui lui confiés par la Régie Immobilière de la Ville de Paris. Il s'agit pour l'essentiel de travaux de peinture et de carrelage. Victime d'un cambriolage le 20 mai dernier, une grande partie des équipements et matériel de production lui a été dérobée. Or, l'ensemble du matériel de chantier est nécessaire à la bonne réalisation des travaux confiés à la structure d'insertion. Afin de pouvoir poursuivre ses chantiers la Licorne doit racheter le matériel dérobé. Pour l'aider à en faire l'acquisition, elle a déposé une demande de soutien financier pour ses besoins d'investissement. Actuellement, le vol du matériel contraint la structure à travailler avec très peu d'outils ; un équipement insuffisant pour l'ensemble des salariés en insertion et pas suffisamment performant pour réaliser des travaux de qualité. L'acquisition permettra ainsi à l'ensemble des salariés de retravailler dans des conditions sereines avec des outils adaptés aux travaux à réaliser pour le compte du bailleur social.

Public(s) cible(s) :
Les publics ciblés prioritairement par les interventions de la structure d'insertion sont des publics éloignés de l'emploi appartenant à différentes catégories :
• Jeunes de 18 à 26 ans éloignés de l'emploi ou en rupture scolaire : public constitué de jeunes femmes et hommes dont le manque d'expérience et l'absence de qualification font qu'ils ne répondent pas aux critères de sélection des dispositifs classiques de formation ;

• Les bénéficiaires des minimas sociaux, notamment RSA, hommes et femmes qui n'ont pas travaillé depuis plusieurs années.

La Licorne intervient également auprès des publics issus de quartiers défavorisés : quartiers parisiens de la Politique de la Ville (ZUS, CUCS…) avec une priorisation pour les 17, 18 et 19ème arrondissements de Paris.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Outillage électroportatif	15 435,00	100,00%
Total	15 435,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	10 800,00	69,97%
Autofinancement	4 635,00	30,03%
Total	15 435,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	E-inclusion - Fonctionnement	20 000,00 €
2013	E-inclusion - Investissement	3 372,00 €
2014	ARSIE- Aide à l'investissement	10 800,00 €
2015	Chantier école	45 080,00 €
2015	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
	Montant total	89 252,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-620

DU 16 NOVEMBRE 2016

POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

SOUTIEN AUX RESEAUX TRES HAUT DEBIT DE LA SEINE-ET-MARNE ET DU VAL D'OISE : PROGRAMMATION 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Les lignes directrices communautaires pour l'application des règles relatives aux aides d'Etat dans le cadre du déploiement rapide des réseaux de télécommunication à haut débit (2013/C 25 01) ;

VU Le régime notifié N330/2010 du 19 octobre 2011 relatif au programme national « Très Haut Débit » ;

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération n° CR 63-13 du 27 septembre 2013 relative aux ajustements de la politique régionale en faveur du développement numérique ;

VU La délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CP 14-754 du 20 novembre 2014 relative au soutien aux réseaux très haut débit de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne : programmation 2014 ;

VU La délibération n° CP 15-677 du 8 octobre 2015 relative au soutien aux réseaux très haut débit de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Val d'Oise : programmation 2015 ;

VU Le budget de la région d'Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-620 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la Commission Développement économique, emploi et innovation ;

VU L'avis de la Commission des finances.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, au financement des projets de réseaux très haut débit (THD) portés par :

- le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, détaillé en annexe 2 (fiches projets) à la présente délibération, par l'attribution à ce syndicat d'une subvention d'un montant de 4 191 000 € pour le programme 2016 ;
- le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique, détaillé en annexe 2 (fiches projets) à la présente délibération, par l'attribution à ce syndicat d'une subvention d'un montant de 3 009 654 € pour le programme 2016.

Subordonne le versement des subventions à la signature avec chacun des bénéficiaires d'une convention conforme à la convention type « particulière de versement de subvention » jointe en annexe 4 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **7 200 654 €** sur le Chapitre 905, Aménagement des territoires, Code fonctionnel 56, Technologies de l'information et de la communication, Programme PR 56-001, Aide au développement du territoire numérique, Action 456001014, Aide aux projets d'infrastructure haut débit du budget 2016.

Cette action relève du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 :
Volet CPER 2015-2020 4
Sous-volet CPER 2015-2020 41
Type d'action CPER 2015-2020 411
Opération CPER 2015-2020 41101

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-620	Budget	2016

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**56 - Technologies de l'information et de la communication**
Programme	**456001 - Aide au développement du territoire numérique**
Action	**456001014 - Aide aux projets d'infrastructures haut débit**

Dispositif : N° 00000390 - Réseaux d'initiative publique (collectivités)

Dossier	16015531 - SOUTIEN AU RESEAU THD EN SEINE-ET-MARNE - PROGRAMMATION 2016			
Bénéficiaire	P0023475 - SYNDICAT MIXTE SEINE ET MARNE NUMERIQUE			
Localisation	SEINE ET MARNE			
CPER/CPRD	NUMERIQUE/Mise en oeuvre de l'objectif fixé du très haut débit pour tous - Hors CPRD			
Montant total	4 191 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 700 000,00 €	HT	33 %	4 191 000,00 €	

Dossier	16015534 - SOUTIEN AU RESEAU THD EN VAL D'OISE - PROGRAMMATION 2016			
Bénéficiaire	P0032801 - SYNDICAT MIXTE OUVERT VAL D'OISE NUMERIQUE			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	NUMERIQUE/Mise en oeuvre de l'objectif fixé du très haut débit pour tous - Hors CPRD			
Montant total	3 009 654,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 169 112,02 €	HT	29,6 %	3 009 654,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000390 - Réseaux d'initiative publique (collectivités)	7 200 654,00 €

Total sur l'imputation 905 - 56 - 456001 - 456001014	7 200 654,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015531

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN AU RESEAU THD EN SEINE-ET-MARNE - PROGRAMMATION 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Réseaux d'initiative publique (collectivités)	12 700 000,00 €	33,00 %	4 191 000,00 €
	Montant Total de la subvention		4 191 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-204182-456001-400
456001014- Aide aux projets d'infrastructures haut débit

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE SEINE ET MARNE NUMERIQUE
Adresse administrative : 3 RUE PAUL CEZANNE 77000 MELUN
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur OLIVIER LAVENKA, Président

N° SIRET : 20003648100014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Réseaux d'initiative publique (collectivités)
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013 – CR 53-15 du 18/06/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Depuis 2004, la Région s'est engagée aux côtés du Département de Seine-et-Marne à la mise en oeuvre de l'aménagement numérique du territoire.

Au 1er janvier 2013 le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique a été créé avec le Département, la Région Ile-de-France et les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui le souhaitaient.

Seine-et-Marne Numérique poursuit la mise en oeuvre de la politique d'aménagement numérique du territoire par le déploiement de nouvelles infrastructures, avec pour objectif d'apporter le Très Haut Débit à tous les Seine-et-Marnais par la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH), en complément des réseauxexistants privés ou publics.

Le programme Très Haut Débit pour la Seine-et-Marne a fait l'objet en 2013 d'un dossier complet déposé auprès de la Mission Très Haut Débit afin de solliciter le soutien financier de l'Etat, dans le cadre du

Fonds national pour la Société Numérique (FSN). L'Etat a validé les fondements du projet départemental.

Le projet est par ailleurs cohérent avec la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) et privilégie la couverture du territoire par la fibre optique jusqu'à l'abonné.

Conformément au Réglement général d'exemption par catégorie (RGEC), les investissements sont réalisés dans des zones ne disposant pas d'infrastructures de même catégorie et Seine-et-Marne Numérique s'est assuré de l'absence de projet de déploiement d'une telle infrastructure dans les trois années suivant la date d'attribution de la subvention.

A ce titre, une convention-cadre a été signée entre la Région, le Département et Seine-et-Marne Numérique couvrant la période 2013-2019, avec un engagement prévisionnel de chaque collectivité de 25M€ sur la période.

Description :
Seine-et-Marne Numérique prévoit le déploiement d'un réseau de desserte Fibre jusqu'à l'abonné (FttH) sur environ 147 500 prises sur la période 2013-2019. Le taux de raccordement final est estimé à 66% sur 10 ans.

La subvention 2016 concerne la desserte de 33 800 prises FttH au minimum. Cet objectif est une estimation au regard de la mise en oeuvre de la délégation de service public.

Les différents postes de dépenses éligibles au subventionnement Région comprennent les travaux ainsi que les études indispensables à la réalisation de ces travaux.

Moyens mis en œuvre :
La durée de référence du projet est de 25 ans, en cohérence avec la durée du contrat de DSP avec Covage.

Seine-et-Marne Numérique garantit la réalisation d'un réseau neutre et non discriminatoire aux Opérateurs de communications électroniques et aux Utilisateurs de réseaux indépendants et conforme au Plan France Très Haut Débit. Il applique la réglementation propre à la mutualisation de la partie terminale des réseaux de desserte en fibre optique et respecte le principe d'égalité et de libre concurrence en matière de communications électroniques dans l'élaboration du catalogue de services et de leurs tarifs.

Le réseau sera réalisé pour partie sous maîtrise d'ouvrage de Seine-et-Marne Numérique, en complément de la partie réalisée par le délégataire lui-même en régime concessif. La partie du réseau réalisée par le Syndicat mixte sera remise en affermage au délégataire pour une exploitation homogène de l'ensemble.

La réalisation du réseau se fera en cohérence avec la RIP déjà existants dans une logique de non duplication des infrastructures. Le délégataire pourra juger opportun de réaliser l'interconnexion entre des RIP sur des territoires limitrophes.

Dans la mesure du possible, dès lors que les principes de dimensionnement de l'infrastructure sont respectés et que la logique d'infrastructure publique n'est pas remise en cause, les fourreaux déployés par la Collectivité et des autres partenaires publics seront prioritairement réutilisés.

La mise en oeuvre de ce projet, au service des territoires, s'effectue en étroite collaboration avec les structures intercommunales adhérentes.

Intérêt régional :
Le Très Haut Débit constitue un enjeu majeur pour l'attractivité, la réduction de la fracture numérique ainsi que le rayonnement international de la région Ile-de-France. La Seine-et-Marne est un territoire moteur pour faire de la région Ile-de-France la première région fibrée d'Europe.

Ce projet d'envergure participera à faire de la Seine-et-Marne un territoire innovant en Ile-de-France et sera particulièrement générateur d'emplois sur le territoire.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaires ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Population seine-et-marnaise, entreprises, sites publics.

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : NUMERIQUE/Mise en oeuvre de l'objectif fixé du très haut débit pour tous

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Desserte et raccordements FttH (fibre optique jusqu'à l'abonné)	12 700 000,00	100,00%
Total	12 700 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	4 191 000,00	33,00%
Autres participations publiques (Département / EPCI)	8 509 000,00	67,00%
Total	12 700 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 000 000,00 €
2017	2 191 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 623 530,00 €
2013	Réseaux d'initiative publique (collectivités)	7 600 000,00 €
2014	Cotisations Unité Développement	100 000,00 €
2014	Réseaux d'initiative publique (collectivités)	6 000 000,00 €
2015	Cotisations Unité Développement	100 000,00 €
2015	Réseaux d'initiative publique (collectivités)	5 000 000,00 €
2016	Cotisations Unité Développement	100 000,00 €
	Montant total	20 523 530,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015534

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN AU RESEAU THD EN VAL D'OISE - PROGRAMMATION 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Réseaux d'initiative publique (collectivités)	10 169 112,02 €	29,60 %	3 009 654,00 €
	Montant Total de la subvention		3 009 654,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-204182-456001-400
456001014- Aide aux projets d'infrastructures haut débit

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE OUVERT VAL D'OISE NUMERIQUE
Adresse administrative : 2 AVENUE DU PARC CS 20201 CERGY 95032 CERGY PONTOISE CEDEX
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur Pierre-Edouard EON, Président

N° SIRET : 20005072200012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Réseaux d'initiative publique (collectivités)
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013 - CR 53-15 du 18/06/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Afin de mettre en œuvre une nouvelle étape visant à réduire la fracture numérique, le Département poursuit sa politique d'aménagement numérique de son territoire par le déploiement de nouvelles infrastructures permettant l'accès au Très Haut Débit de tous les Valdoisiens, particuliers et entreprises. Il a été à l'initiative de la création du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique, structure de portage de l'initiative publique inscrite au Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Val d'Oise (SDAN VO) adopté en juin 2012 par l'Assemblée départementale. Le choix de la fibre optique pour tous, à l'horizon 2020 pour les foyers et entreprises du Val d'Oise, à travers l'initiative privée sur fonds propres et d'une initiative publique complémentaire, est l'objectif retenu par le SDAN VO.

Les grands principes retenus pour le projet THD du Val d'Oise sont les suivants :
- Permettre à tous les habitants du Val d'Oise d'accéder aux futurs services qui se développeront sur les réseaux les plus performants de fibre optique jusqu'à l'habitant (réseaux FttH) ;
- Desservir les principaux sites publics stratégiques et les entreprises/zones d'activités (ZA) du département en Très Haut Débit afin de favoriser le développement d'offres concurrentielles ;

- Développer les usages numériques innovants notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation et des services publics aux usagers.

Pour atteindre cet objectif, le Syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique réalise un Réseau d'initiative publique (RIP) complémentaire de l'initiative privée (hors communes FttH en zone très dense, en zones AMII et hors les 7 communes couvertes par le RIP Debitex) sur 116 communes du Val d'Oise.

A noter que dans le périmètre de l'Appel à la manifestation d'intérêt d'investissement (AMII), zone d'initiative privée, le Syndicat au côté du Département du Val d'Oise, accompagne et suit les déploiements des opérateurs privés afin d'en anticiper une éventuelle carence dans le cadre des deux conventions relatives à la programmation, au cadencement et au suivi des déploiements signées, les 22 mars 2013 et 16 novembre 2013, avec les opérateurs Orange (36 communes concernées : environ 250 000 prises) et SFR (26 communes concernées : 135 000 prises).

Conformément au Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC), les investissements sont réalisés dans des zones ne disposant pas d'infrastructures de même catégorie et Val d'Oise Numérique s'est assuré de l'absence de projet de déploiement d'une telle infrastructure dans les trois années suivant la date d'attribution de la subvention.

Description :
L'initiative publique de Val d'Oise Numérique cible la mise en œuvre d'un réseau Fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) sur l'ensemble des communes hors zone très dense, zone conventionnée et communes desservies en FttH par Debitex Telecom, représentant au total environ 86 447 prises FttH. Le linéaire de réseau optique de desserte créé représente 1 440 km environ. La subvention 2016 concerne la desserte de 25 934 prises FttH et estime le nombre de raccordements FttH à 7 055 prises. Ces chiffres sont des estimations dans l'attente de la mise en oeuvre de la délégation de service public.

Le réseau mis en œuvre comprend quatre parties principales :

- Collecte pour le raccordement des NRO : le Val d'Oise étant presque entièrement dégroupé, le réseau de collecte à mettre en œuvre pour le raccordement des NRO sera particulièrement limité, avec pour l'essentiel la réalisation de liaisons de courte distance entre les NRA où arrivent la fibre optique des opérateurs et le lieu d'implantation physique des NRO. Le réseau de collecte pourra servir à la réalisation d'une interconnexion entre le RIP de Val d'Oise Numérique, le RIP Débitex et le RIP Teloise afin de favoriser l'ouverture du réseau aux opérateurs alternatifs ;

- Transport depuis un point de la commune (Nœud de Raccordement Optique ou encore NRO) jusqu'aux Points de Mutualisation (PM) qui sont des armoires de rue ou des locaux préfabriqués (shelters) qui gèrent de 300 prises à 1000 prises selon les secteurs ;

- Distribution de chaque secteur (« zone arrière ») depuis le PM jusqu'au Point de Branchement Optique (PBO situé en général en chambre technique sous chaussée ou trottoir) ;

- Raccordement final.

Le volet Fibre optique jusqu'aux entreprises (FttO) concerne un potentiel de 110 sites publics (dont les lycées et CFA) et de 57 entreprises pouvant avoir un besoin de fibres dédiées avec une haute qualité de service, implantés sur des communes :
- Hors zone très dense et zone conventionnée FttH ;
- Hors zone Debitex ;
- Dépourvues d'offres CE2O / CELAN d'Orange disponibles à un coût forfaitaire pour le raccordement.

Il ne sera mise en œuvre qu'en cas de souscription effective d'un site auprès d'un opérateur de détail.

Les raccordements FttO seront réalisés jusqu'au local technique des sites, permettant à ceux-ci de

disposer d'un service effectif. Les services FttO, via une architecture dédiée, permettent des liaisons sécurisées entre sites à haute qualité de service. Ce type de solution correspond aux besoins des administrations, dont les collectivités territoriales, et des moyennes et grandes entreprises, en permettant notamment de développer des solutions intranet accessibles à des sites distants, des solutions de vidéosurveillance, la mutualisation des services de VOIP, etc… Les raccordements de type FttO permettent d'envisager des optimisations techniques et économiques pour le développement des systèmes d'information, en particulier pour les administrations avec de nombreux sites distants, par la mise en œuvre de solutions de centralisation et de virtualisation des réseaux informatiques. Cela est particulièrement important sur les territoires ne disposant pas d'offre en fibre noire nécessaire à la construction d'un GFU (Groupe Fermé d'Utilisateur).

Moyens mis en œuvre :
Le Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique, crée par arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015, est la structure porteuse du projet THD du Val d'Oise dans le cadre de l'initiative publique inscrite au SDAN du Val d'Oise et portée par le Département jusqu'à la création du syndicat.

Une Délégation de service publique de type concessive est le montage juridique pressenti. Le cahier des charges de la DSP inclura une obligation pour le Concessionnaire de s'appuyer sur tous les réseaux disponibles, publics et privés, dès lors que ceux-ci auraient une pertinence technique et économique pour le déploiement de la BLOM.

Le planning prévisionnel indicatif de lancement du projet est le suivant :
- Lancement d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le lancement de la DSP et la réalisation d'un schéma d'ingénierie en septembre 2015 ;
- Lancement de la procédure de DSP en octobre 2015 ;
- Réception des offres en novembre-décembre 2015 ;
- Phase de négociation jusqu'à une attribution pressentie dans le courant du 1er semestre 2016.

Intérêt régional :
La fibre optique est un enjeu majeur pour l'attractivité, la réduction de la fracture numérique et le rayonnement international de la région Ile-de-France. Il est d'une importance capitale pour la croissance et pour l'innovation dans tous les secteurs de l'économie et joue un rôle primordial pour la cohésion sociale et régionale. Par son plan ambitieux de ouverture en FttH à horizon 2020, le Val d'Oise est un département moteur dans la réalisation de la Stratégie Régionale de Développement Economique et de l'Innovation (SRDEI).

L'initiative publique portée par le syndicat Val d'Oise Numérique est conforme à la Stratégie de Cohérence Régionale d'Ile de France (SCORAN) copilotée par la Région Ile de France et la Préfecture de région.

A noter aussi qu'une partie importante du projet se déploiera sur des communes rurales du Parc Naturel Régional du Vexin.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter trois stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Population du Val d'Oise, entreprises, sites publics.

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : NUMERIQUE/Mise en oeuvre de l'objectif fixé du très haut débit pour tous

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Desserte FttH résidentiel	8 774 560,00	86,29%
Desserte FttH établissements	496 996,50	4,89%
Raccordements FttH à la charge des acteurs publics	758 388,85	7,46%
Raccordements FttO à la charge des acteurs publics	139 166,67	1,37%
Total	10 169 112,02	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	3 009 654,00	29,60%
Autres contributions publiques (Etat, CD, EPCI)	7 159 458,00	70,40%
Total	10 169 112,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	1 000 000,00 €
2018	1 000 000,00 €
2019	1 009 654,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Réseaux d'initiative publique (collectivités)	3 975 000,00 €
	Montant total	3 975 000,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE PARTICULIERE « VERSEMENT DE SUBVENTION PROGRAMME 2016 »

Convention particulière n° XX « versement de subvention – Programmation 2016 »

A la convention cadre n° XXXX

Entre

La Région Ile-de-France
dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,
représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,
en vertu de la délibération n° CP XX-XX du 16 novembre 2016 ;
ci-après dénommée « la Région »
d'une part,

et

LE BENEFICIAIRE dénommé :
dont le statut juridique est :
N° SIRET :
dont le siège social est situé au :
représenté par
ci-après dénommé « LE BENEFICIAIRE »
d'autre part,

PREAMBULE :

LE BENEFICIAIRE a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre de sa politique d'aménagement numérique du territoire.

Par convention cadre de partenariat approuvée par délibération n° CP XX-XX du XX, les parties à la présente convention ont convenu des modalités du soutien financier au projet XX.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes, ainsi que des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération n° CP XX-XX du XX, la Région a décidé de soutenir LE BENEFICIAIRE dans la réalisation de son projet THD.

La présente convention a pour objet de définir le montant et les conditions de versement, de la subvention annuelle que la Région s'engage à verser au BENEFICIAIRE au titre de l'année XXXX.

Par la présente convention, la Région s'engage à verser au BENEFICIAIRE, une subvention d'investissement lui permettant la réalisation de ses opérations et notamment la conception et la construction du réseau départemental de communications électroniques au titre du projet THD,

pour l'année XXXX et dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

Cette subvention d'investissement représente XX % des dépenses éligibles du projet s'élevant à XX €, soit une subvention maximum de XX € dont la décomposition figure dans l'annexe dénommée « budget détaillé subvention programme 20XX » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS

Le bénéficiaire s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la région.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Subvention d'investissement :

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, LE BENEFICIAIRE n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé d'un an par décision du Président, si LE BENEFICIAIRE établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, LE BENEFICIAIRE dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention s'effectuera selon la répartition prévue à l'annexe « budget détaillé ». Les modifications de poste s'effectueront conformément à l'article 2.3 de la présente convention.

Le versement de la subvention est effectué à l'ordre du compte :

COORDONNEES BANCAIRES			
Titulaire du compte			
Code banque		Code guichet	
N° de compte		Clé RIB	

Le Comptable assignataire de paiement est le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France, 94 rue Réaumur, 75014 Paris cedex 02.

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du BENEFICIAIRE. La demande de versement est remplie et signée par le représentant légal de la structure (ou la personne habilitée).

ARTICLE 3.2.1 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Les versements d'acomptes, à valoir sur les paiements déjà effectués par LE BENEFICIAIRE, calculés en fonction du taux d'intervention régionale, interviennent sur appels de fonds et au vu des documents suivants :

- Une **liste récapitulative des dépenses réalisées** précisant les références, dates, montants HT et TTC des factures, marchés ou actes payés au titre du projet, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Ce document devra être signé par le représentant légal de la structure (ou la personne habilitée), qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée. LE BENEFICIAIRE certifie également que l'ensemble des dépenses listées sont réputées acquittées à la date de la demande.

- Un **bilan intermédiaire** décrivant l'état d'avancement du projet signé du représentant légal du BENEFICIAIRE.

Le total des acomptes ne pourra pas dépasser la limite de 80% de la subvention prévue.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT DU SOLDE

Le solde, à valoir sur les paiements effectués par LE BENEFICIAIRE, calculé en fonction du taux d'intervention régionale est versé sur demande du représentant légal qui certifie l'achèvement et le paiement complet de l'action subventionnée et au vu :

- d'un **état récapitulatif des dépenses réalisées** précisant, les références, dates et montants HT et TTC des factures, marchés ou actes payés au titre de ces dépenses, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées et signé par :

    - le représentant légal du BENEFICIAIRE qui certifie que l'ensemble des dépenses listées sont réputées acquittées à la date de la demande et sont affectées à l'opération subventionnée,
    - le comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité et leur règlement.

- du **compte-rendu final d'exécution du projet** signé par le responsable de la structure BENEFICIAIRE.

Le versement du solde est également subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

ARTICLE 3.3 : MODIFICATION DU PROGRAMME

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

L'accord écrit de la Région doit être sollicité préalablement pour toute modification substantielle de la nature des dépenses définies dans l'annexe dénommée « budget détaillé de la subvention 2016 » adoptée par délibération n° CP XX-XX du XX ».

Le BENEFICIAIRE doit notifier par écrit (courrier électronique ou courrier postal), à la Région, les modifications n'altérant pas l'objet, les délais et la correcte exécution de la présente convention. Celles-ci sont admises après l'obtention d'un avis favorable des services de la Région, sur demande du BENEFICIAIRE, lorsque l'incidence de la modification reste inférieure, pour les postes

- XX
- XX

à 15 % du montant total du programme et sans modification du montant ou du taux plafond prévus pour l'ensemble de l'opération. Faute d'un avis favorable écrit des services de la Région, le calcul des versements intermédiaires comme du solde final sont plafonnées, pour chaque catégorie de dépenses, au montant du poste correspondant dans la répartition prévue à l'annexe « budget détaillé de la subvention » de la présente convention.
Le montant des postes :

- XX
- XX

constitue un plafond.

Dans l'hypothèse où le programme subit des modifications successives, le respect ou le dépassement des pourcentages fixés ci-dessus est apprécié en fonction du cumul des variations de montants induites par chacun des ajustements considérés.

Toute autre modification doit être notifiée par écrit, par LE BENEFICIAIRE à la Région et ne sera éventuellement avalisée que par la conclusion d'un avenant à la présente convention ou d'un avis favorable du comité de suivi du projet (en fonction du type de modification). Faute de conclusion d'un tel avenant ou de l'avis favorable du comité de suivi, la convention est soldée en l'état.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par LE BENEFICIAIRE s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

Les dépenses seront prises en compte à partir du XX.

Elle prend fin par application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 2.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par LE BENEFICIAIRE de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au BENEFICIAIRE une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au BENEFICIAIRE la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du BENEFICIAIRE par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie des subventions versées par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie des subventions versées au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité des subventions versées en cas d'absence de production par LE BENEFICIAIRE de l'état récapitulatif des dépenses signé par le comptable public.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :
Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, LE BENEFICIAIRE est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par LE BENEFICIAIRE sont à la charge de ce dernier.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties sauf cas prévus à l'article 2.3.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

- la convention,
- l'annexe dénommée « fiche projet n° XX ».
- l'annexe dénommée « budget détaillé de la subvention 2016 ».

Fait en trois exemplaires originaux à Paris,

Le ……

Pour la Région Ile-de-France, La Présidente du Conseil régional,	Pour LE BENEFICIAIRE Le représentant du BENEFICIAIRE,

Valérie PECRESSE

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : BUDGETS DETAILLES « PROGRAMME 2016 » DES PROJETS THD DE LA SEINE-ET-MARNE ET DU VAL D'OISE

Budget détaillé Seine-et-Marne Numérique
Subvention Région - Programme 2016

Subvention 2016	Coût estimé des participations publiques (Région / Département/ EPCI) (HT)	Participation Région	Taux de participation Région
Desserte FTTH / raccordements FTTH FTTO	12 700 000 €	4 191 000 €	33%
Total	**12 700 000 €**	**4 191 000 €**	**33%**

Budget détaillé Val d'Oise
Subvention Région - Programme 2016

Subvention 2016	Coût estimé des investissements (HT)	Participation Région	Taux de participation région sur la part publique	Coût estimé des investissements publics (HT)
Desserte FttH résidentiel	17 549 120 €	2 596 922 €	29,60%	8 774 560,00 €
Desserte FttH établisseme	993 993 €	147 091 €	29,60%	496 996,50 €
Raccordements FttH à la c	1 516 778 €	224 453 €	29,60%	758 388,85 €
Raccordements FttO à la charge des acteurs publics	278 333 €	41 188 €	29,60%	139 166,67 €
Total dossier FSN	**20 338 224 €**	**3 009 654 €**	**29,60%**	**10 169 112 €**

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 17/11/2016
- Date de réception en préfecture: 17/11/2016

DELIBERATION DU CP 16-621 DU 16 NOVEMBRE 2016

FINANCEMENT DES CFA FRANCILIENS :
SOLDE DE LA SUBVENTION PREVISIONNELLE DE FONCTIONNEMENT POUR 2016 ET DE LA SUBVENTION DEFINITIVE DE FONCTIONNEMENT POUR 2015
DESAFECTATION D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT
MODIFICATION DU COEFFICIENT DE PRISE EN CHARGE REGIONALE POUR LE FINANCEMENT DES FORMATIONS DE CERTAINS CFA
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR SEPT CFA
CONVENTION AVEC UN ORGANISME GESTIONNAIRE DE CFA

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'Ile de-France

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le code de l'éducation ;

VU Le livre II de la 6ème partie du code du travail ;

VU La délibération n° CR 07-11 du 7 avril 2015 pour une politique régionale de développement de l'apprentissage durable et équitable ;

VU La délibération n° CR 29-14 du 19 juin 2014 relative à la politique d'apprentissage durable et qualitative ;

VU La délibération n° CR 34-15 du 10 juillet 2015 relative à des mesures financières transitoires liées à la réforme de la taxe d'apprentissage ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CP 98-377 du 8 octobre 1998 relative à l'avenant-type aux conventions de création de CFA ;

VU La délibération n° CP 08-1236 du 27 novembre 2008 relative à l'adoption d'une nouvelle convention-type portant création de CFA ;

VU La délibération n° CP 10-990 du 17 novembre 2010 relative à l'avenant-type de prorogation des conventions portant création de CFA ;

VU La délibération n° CP 11-889 du 16 novembre 2011 relative au financement des CFA franciliens ;

VU La délibération n° CP 15-081 du 29 janvier 2015 relative à la mise en œuvre de la politique régionale d'apprentissage ;

VU La délibération n° CP 16-051 du 22 janvier 2016 relative au versement d'une avance de subvention de fonctionnement pour l'année 2016 ;

VU La délibération n° CP 16-364 2016 relative à la mise en œuvre du plan d'action régional en faveur de l'apprentissage ;

VU Le règlement budgétaire et financier de la Région Île-de-France adopté par la délibération CR 33-10 du 17 juin 2010 prorogé par la délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016 ;

VU Le budget de la Région Île-de-France pour 2016 ;

VU L'avis de la commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;

VU L'avis de la commission des finances ;

VU Le rapport CP 16-621 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Autorise le versement des soldes de la subvention prévisionnelle de fonctionnement 2016 et le versement des soldes définitifs de la subvention de fonctionnement au titre de 2015, au vu des budgets prévisionnels 2016 ainsi que des comptes réalisés 2015 (sous réserve de charges non éligibles ou/et écrêtement de salaires non déduits à ce jour) et du versement de soldes antérieurs à l'exercice 2015 selon la répartition figurant en annexe 1 à la présente délibération.

Les droits à subvention au titre de l'année 2016 pour chaque CFA seront définitivement arrêtés par la Région après analyse des comptes réalisés 2016, conformément à l'article R 6233-11 du code du travail.

Affecte une autorisation d'engagement de subventions prévisionnelles 2016 et de subventions définitives 2015 de 53 371 417 €, disponible sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage », Programme HP 12-003 (112003) « Qualification par l'apprentissage », Action 11200301 « Financement des CFA », Nature 657 « Subventions» du budget 2016.

Article 2 :

Désaffecte une autorisation d'engagement de subvention prévisionnelle de 2 383 299 €, votée à la délibération n° CP 16-651 du 22 janvier 2016 au titre des avances de subvention de fonctionnement prévisionnelle 2016 disponible sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage », Programme HP 12-003 (112003) « Qualification par l'apprentissage », Action 11200301 « Financement des CFA », Nature 657 « Subventions » du budget 2016.

Article 3 :

Approuve les aménagements de coefficient de prise en charge régionale tels que présentés en annexe 2 à la présente délibération.

Subordonne ces aménagements à la conclusion, avec chaque organisme gestionnaire de CFA concerné, d'un avenant conforme à l'avenant-type, approuvé par la délibération n° CP 98-377 du 8 octobre 1998 relative à l'avenant-type aux conventions de création de CFA.

Autorise la Présidente du Conseil Régional à signer les avenants correspondants.

Article 4 :

Décide de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Régionale du BTP CFA d'Ile-de-France gestionnaire des sept CFA des Métiers du Bâtiment d'Ile-de-France situés à Nangis (77), Ocquerre (77), Noisy le Grand (93), Saint Denis (93), Brétigny sur Orge (91), Ermont (95) et Ruel Malmaison (92), pour un montant de de 380 030,36 €, ayant pour objet de prendre en charge le financement de 50% des déficits cumulés de ces CFA.

Subordonne l'attribution de cette subvention exceptionnelle à la conclusion, avec l'organisme gestionnaire bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type approuvée par la délibération n° CP 11-889 du 16 novembre 2011 relative au financement des CFA franciliens, et autorise la Présidente du Conseil Régional à signer ladite convention.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de 380 030,36 €, prélevée sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage », Programme HP 12-003 (112003) « Qualification par l'apprentissage », Action 11200301 « Financement des CFA », Nature 657 « Subventions » du budget 2016.

Article 5 :

Approuve la convention avec l'Association C3 CFA en faveur du CFA C3 CFA jointe en annexe 3 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil Régional à la signer.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE A LA DELIBERATION

ANNEXE 1 : Soldes de subventions de fonctionnement prévisionnelle 2016 et définitive 2015

SOLDES REALISES 2015 - PREVISIONNELS 2016

					SUBVENTION REALISEE 2015												SUBVENTION PREVISIONNELLE 2016							
Code comptable	Nom du CFA	Dépt du CFA	Ville CFA	Organisme gestionnaire	Code comptable	Coefficient 2015	Subvention réalisée 2015	Subvention prévisionnelle 2015	Avance 2015	Solde prévisionnel 2015 DU	Solde prévisionnel 2015 TROP PERCU	total payé 2015	Pafonnement salaires 2015	Charges non éligibles	*Solde 2015 DÛ*	*Solde 2015 TROP PERCU*	Code comptable	coefficient 2016 (19/09/2016)	Subvention prévisionnelle 2016	avance 2016	Solde prévisionnel 2016 DU + internat 2016 (le cas échéant)	Solde prévisionnel 2016 trop perçu	Antérieur à 2015	CP
02C	CFA Georges-Cormier	77	COULOMMIERS	L.P. G. Cormier	02C	0,00	0	0	0	0	0	0			0	*-62 286*	02C	UFA CFA Académique 56C	SO	SO	SO	SO	-62 286	
04C	CFA Alexis-Tingaud	77	CONGIS-SUR-THEROUANNE	Lycée Polyvalent du Gué à Tresmes	04C	0,85	274 476	424 320	430 000	0	-5 680	424 320			0	*-149 844*	04C	UFA CFA Académique 56C	SO	SO	SO	SO		
09C	CFA des Métiers du Bâtiment de Nangis	77	NANGIS	BTP CFA Ile de France	09C	0,96	1 350 506	1 397 970	1 015 000	382 970	0	1 397 970	18 328		0	*-65 792*	09C	1,29	1 674 473	907 000	786 245	0		
10C	CFA Interprofessionnel de Marne-la-Vallée	77	EMERAINVILLE	ASFO JEUNES 77	10C	0,58	321 334	335 902	267 000	68 902	0	335 902			0	*-14 568*	10C	0,00	0	268 000	0	-268 000		
11C	CFA des Métiers du Bâtiment et des Travaux Publics d'Ocquerre	77	OCQUERRE	BTP CFA Ile de France	11C	0,96	1 432 841	1 455 166	1 039 000	416 166	0	1 455 166	67 492		0	*-89 816*	11C	0,95	1 366 531	944 000	438 274	0		
17C	CFA des Métiers de la Logistique et du Transport	77	SAVIGNY-LE-TEMPLE	AGALT	17C	0,87	393 353	391 785	238 000	153 785	0	391 785	3 331		0	*-1 763*	17C	0,71	322 764	255 000	67 764	0		
25C	CFA des Métiers du Bâtiment de Noisy-le-Grand	93	NOISY-LE-GRAND	BTP CFA Ile de France	25C	0,95	1 178 255	1 258 437	899 000	359 437	0	1 258 437	15 695		0	*-95 878*	25C	1,10	1 195 215	909 000	286 215	0		
26C	CFA Ingénieurs 2000	77	CHAMPS-SUR-MARNE	Association INGENIEURS 2000	26C	0,50	2 491 980	2 504 076	1 769 000	735 076	0	2 504 076			0	*-12 096*	26C	0,50	2 480 484	2 003 000	477 484	0		
27C	Campus des Métiers et de l'Entreprise	93	BOBIGNY	CMA de la Seine St Denis	27C	1,06	6 319 994	6 236 865	4 160 000	2 076 865	0	6 236 865			83 128	*0*	27C	0,97	6 536 721	4 479 000	2 057 721	0		
28C	CFA Descartes-Marne-la-Vallée	77	CHAMPS-SUR-MARNE	ADEFSA	28C	0,62	3 785 711	3 771 676	3 292 000	479 676	0	3 771 676	10 067		3 967	*0*	28C	0,50	3 272 633	3 017 000	255 633	0		
30C	CFA CEFAA	93	VILLEPINTE	C.E.F.A.A	30C	0,97	1 776 833	1 837 980	1 220 000	617 980	0	1 837 980	269		0	*-61 416*	30C	0,80	1 382 130	1 212 000	177 189	0		
31C	CFA Gestes formation	93	PANTIN	CHAMBRE D'APPRENTISSAGE DE LA PEINTURE	31C	1,50	724 733	774 398	742 000	32 398	0	774 398			0	*-49 665*	31C	1,50	617 948	289 000	328 948	0		
32C	CFA des Métiers du Bâtiment de Saint-Denis	93	SAINT-DENIS	BTP CFA Ile de France	32C	1,05	1 037 673	1 098 108	769 000	329 108	0	1 098 108	12 855		0	*-73 291*	32C	1,37	1 218 649	719 000	499 649	0		
33C	CFA du Spectacle Vivant et de l'Audiovisuel	93	BAGNOLET	AFASAM	33C	0,40	249 564	250 403	186 000	64 403	0	250 403			0	*-839*	33C	0,71	446 576	200 000	246 576	0		
36C	CFA Camas	93	TREMBLAY EN FRANCE	CAMAS	36C	0,10	42 524	47 089	33 000	14 089	0	47 089			0	*-4 565*	36C	0,10	48 529	0	48 529	0		
37C	CFA des Arts du Cirque	93	LA PLAINE ST DENIS	Académie Fratellini	37C	0,80	119 729	134 263	98 000	36 263	0	134 263			0	*-14 534*	37C	1,32	276 458	107 000	169 458	0		
46C	CFA du Marché International de Rungis	94	RUNGIS	Association du CFA de la Poissonnerie	46C	0,40	98 155	90 327	82 000	8 327	0	90 327	0	0	7 829	*0*	46C	0,40	101 582	72 000	29 582	0		
47C	CFA Environnement et Hygiène des Locaux	94	VILLEJUIF	I.N.H.N.I.	47C	0,00	0	0	202 000	0	-202 000	0	0	0	0	*0*	47C	0,00	0	147 000	0	-147 000		
48C	CFA Couverture Plomberie	94	ALFORTVILLE	Association Couverture & Plomberie	48C	1,11	857 092	904 040	365 000	539 040	0	904 040			0	*-46 948*	48C	0,90	678 951	358 000	320 951	0		
50C	CFA de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne	94	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	CMA du Val-de-Marne	50C	0,97	2 740 532	2 791 047	1 994 000	797 047	0	2 791 047			0	*-50 515*	50C	0,97	2 805 345	2 001 000	804 345	0		
51C	CFA Sup 2000	94	SAINT-MAURICE	A.F.U.N.A	51C	0,60	8 199 647	8 400 904	7 268 000	1 132 904	0	8 400 904	5 705	0	0	*-206 963*	51C	0,55	7 922 739	7 280 000	642 739	0		
55C	CFA AFANEM	94	ALFORTVILLE	AFANEM	55C	0,00	0	0	0	0	0	0			0	*0*	55C	0,00	0	0	0	0		
56C	CFA de l'Académie de Créteil	94	CRETEIL	FCIP-GIP	56C	0,85	4 474 792	4 133 021	3 013 000	1 120 021	0	4 133 021			341 772	*0*	56C	0,72	4 274 668	3 299 000	975 668	0		
57C	CFA de l'Institut National de Formation et d'Application	94	NOGENT-SUR-MARNE	INFA	57C	0,40	657 748	647 802	194 000	453 802	0	647 802	0	0	9 946	*0*	57C	0,00	0	389 000	0	-389 000		
59C	CFA du Conservatoire National des Arts et Métiers - CNAM	93	SAINT-DENIS	Conservatoire National des Arts et Métiers - CNAM	59C	0,32	496 459	503 647	386 000	117 647	0	503 647			0	*-7 187*	59C	0,46	698 944	402 000	296 944	0		
60C	CFA de la CCI de Seine-et-Marne	77	EMERAINVILLE	CCI Seine-et-Marne	60C	0,70	4 959 025	5 214 504	4 214 000	1 000 504	0	5 214 504	7 038	0	0	*-262 517*	60C	0,70	4 771 815	4 157 000	614 815	0		
61C	CFA de la CMA de Seine-et-Marne	77	MELUN	CMA Seine-et-Marne	61C	0,97	5 730 862	5 782 372	4 343 000	1 439 372	0	5 782 372	9 258		0	*-60 768*	61C	0,97	5 628 321	4 287 000	1 366 015	0		
90C	CFA Agricole et Horticole de Seine-et-Marne-Geoffroy-Saint-Hilaire	77	CHAILLY-EN-BRIE	LA BRETONNIERE	90C	1,05	1 534 649	1 596 857	1 178 000	418 857	0	1 596 857	0	0	0	*-62 208*	90C	1,17	1 587 028	1 156 000	466 284	0		
92C	CFA de Grosbois	94	BOISSY-SAINT-LEGER	A.F.A.S.E.C.	92C	0,74	272 864	279 720	158 000	121 720	0	279 720			0	*-6 856*	92C	0,62	221 596	187 000	68 657	0		
01P	CFA de la Couture, de l'Habillement	75	PARIS	ECSCP	01P	0,37	122 807	134 637	121 000	13 637	0	134 637			0	*-11 830*	01P	0,00	0	145 000	0	-145 000		
02P	CFA des Commerces de l'Alimentation	75	PARIS	CIFCA	02P	0,60	470 682	492 844	380 000	112 844	0	492 844			0	*-22 162*	02P	0,60	426 409	382 000	44 409	0		
03P	CFA INSTA	75	PARIS	INSTA	03P	0,35	390 665	391 304	0	391 304	0	391 304			0	*-639*	03P	0,00	0	0	0	0		
04P	CFA Stephenson	75	PARIS	A.D.F.C.	04P	0,60	1 900 840	1 827 339	1 439 000	388 339	0	1 827 339	7 096	0	66 405	*0*	04P	0,40	1 358 701	1 446 000	0	-87 299		
05P	CFA École deTtravail ORT	75	PARIS	Ecole de Travail ORT	05P	0,45	664 338	648 351	645 000	3 351	0	648 351			15 986	*0*	05P	0,92	1 275 819	537 000	738 819	0		
06P	CFA Ferroviaire	75	PARIS	AIJF	06P	0,00	0	0	0	0	0	0			0	*0*	06P	0,00	0	0	0	0		
07P	CFA de la Miroiterie	75	PARIS	FORMAP	07P	0,80	168 688	170 560	130 000	40 560	0	170 560	554	0	0	*-2 426*	07P	0,80	165 620	136 000	29 620	0		
10P	CFA de la Librairie et de la Papeterie de Détail	93	MONTREUIL	INFL	10P	1,02	477 856	486 780	237 000	249 780	0	486 780		64 350	0	*-73 274*	10P	1,04	466 638	229 000	237 638	0		
11P	CFA de l'École des Fleuristes de Paris	75	PARIS	C.S.F.	11P	1,00	1 233 765	1 225 179	868 000	357 179	0	1 225 179			8 587	*0*	11P	1,37	1 687 159	882 000	805 159	0		

SOLDES REALISES 2015 - PREVISIONNELS 2016

					SUBVENTION REALISEE 2015												SUBVENTION PREVISIONNELLE 2016							
Code comptable	Nom du CFA	Dépt du CFA	Ville CFA	Organisme gestionnaire	Code comptable	Coefficient 2015	Subvention réalisée 2015	Subvention prévisionnelle 2015	Avance 2015	Solde prévisionnel 2015 DU	Solde prévisionnel 2015 TROP PERCU	total payé 2015	Pafonnement salaires 2015	Charges non éligibles	Solde 2015 DÛ	Solde 2015 TROP PERCU	Code comptable	coefficient 2016 (19/09/2016)	Subvention prévisionnelle 2016	avance 2016	Solde prévisionnel 2016 DU + internat 2016 (le cas échéant)	Solde prévisionnel 2016 trop perçu	Antérieur à 2015	CP
15P	Ecole d'Ameublement de Paris	75	PARIS	C.A.I.A.	15P	1,21	999 209	1 003 653	750 000	253 653	0	1 003 653			0	-4 444	15P	1,17	949 477	630 000	319 477	0		
16P	CFA Public Dorian	75	PARIS	Lycée Public Dorian	16P	0,59	588 763	561 518	378 000	183 518	0	561 518			27 245	0	16P	0,64	565 808	342 000	223 808	0		
17P	CFA de l'Equipement Electrique	75	PARIS	C.A.E.	17P	1,01	1 473 825	1 470 214	881 000	589 214	0	1 470 214			3 611	0	17P	0,85	1 202 833	831 000	371 833	0		
18P	CFA des Métiers de la Viande	75	PARIS	E.P.B. PARIS	18P	1,00	1 138 779	1 121 022	395 000	726 022	0	1 121 022			17 757	0	18P	0,71	827 331	403 000	424 331	0		
19P	CFA des Métiers de l'Automobile-AFORPA	94	ST MAURICE	AFORPA	19P	0,80	2 905 707	2 605 079	2 223 000	382 079	0	2 605 079			300 628	0	19P	0,70	2 601 219	1 982 000	619 219	0		
21P	CFA des Métiers de l'Audiovisuel	75	PARIS	A.FO.M.AV.	21P	0,00	0	0	0	0	0	0			0	0	21P	0,00	0	0	0	0		
22P	CFA du Bâtiment Saint-Lambert Formation	75	PARIS	C.A.M.B.A.	22P	1,32	980 200	967 398	385 000	582 398	0	967 398			12 803	0	22P	0,88	665 894	410 000	255 894	0		
23P	CFA de l'Optique-R.A. Dudragne	75	PARIS	A.E.P.O.	23P	0,95	885 290	910 920	649 000	261 920	0	910 920			0	-25 630	23P	1,24	1 105 262	667 000	438 262	0		
28P	CFA Médéric	75	PARIS	APHRL	28P	0,50	1 144 725	1 167 873	812 000	355 873	0	1 167 873			0	-23 148	28P	0,95	2 136 094	1 420 000	716 094	0		
29P	CFA des Métiers de la Table	75	PARIS	A.D.M.T.	29P	0,90	3 369 625	3 456 204	2 689 000	767 204	0	3 456 204	1 359		0	-87 938	29P	1,05	3 792 549	2 611 000	1 181 549	0		
30P	CFA Bureautique Appliquée (CFA IGS)	75	PARIS	I.G.S.	30P	0,25	1 089 714	1 089 689	1 364 000	0	-274 311	1 089 689	90 811		0	-90 785	30P	0,20	955 444	871 000	84 444	0		
31P	CFA Public Belliard	75	PARIS	L.P.H. Régional Belliard	31P	0,80	830 927	841 570	669 000	172 570	0	841 570			0	-10 643	31P	0,80	813 402	673 000	140 402	0		
35P	CFA des Métiers de la Gastronomie	75	PARIS	CEPROC	35P	1,14	2 025 931	2 019 336	1 614 000	405 336	0	2 019 336			6 595	0	35P	1,19	2 282 096	1 346 000	936 096	0		
38P	CFA de la CCIP	78	JOUY-EN-JOSAS	C.C.I.R.	38P	0,46	5 757 660	6 301 197	5 081 000	1 220 197	0	6 301 197	0		0	-543 537	38P	0,65	8 066 161	5 220 000	2 846 161	0		
39P	CFA de la Pharmacie Paris-Île-de-France	75	PARIS	ACPPP	39P	0,70	1 084 258	1 117 362	882 000	235 362	0	1 117 362	31 542	0	0	-64 645	39P	0,92	1 364 827	893 000	471 827	0		
48P	CFA des Métiers du Cycle et du Motocycle	75	PARIS	I.N.C.M.	48P	0,40	321 229	355 620	319 000	36 620	0	355 620			0	-34 391	48P	0,40	302 409	265 000	37 409	0		
49P	CFA de la Communication Multimédia et des Arts Graphiques	93	BAGNOLET	CAMPUS FONDERIE DE L'IMAGE	49P	0,70	1 326 215	1 253 018	1 071 000	182 018	0	1 253 018			73 197	0	49P	0,70	1 154 466	1 002 000	152 466	0		
50P	CFA CERFAL	75	PARIS	Centre Régional de Formation Multiprofessionnel	50P	0,60	8 492 183	8 417 649	6 113 000	2 304 649	0	8 417 649			74 534	0	50P	0,50	7 368 743	6 513 000	855 743	0		
51P	CFA aux Métiers Commerciaux et Financiers	75	PARIS	DIFCAM	51P	0,40	828 398	875 190	292 000	583 190	0	875 190	8 677		0	-55 469	51P	0,16	369 609	280 000	89 609	0		
52P	CFA Commerce, Distribution, Services	75	PARIS	A.F.G.D.	52P	0,40	874 871	959 919	1 085 000	0	-125 081	959 919	47 206		0	-132 254	52P	0,00	0	863 000	0	-863 000		
53P	CFA de la Comptabilité	75	PARIS	ACMP	53P	0,00	0	0	504 000	0	-504 000	0	1 013		0	-1 013	53P	0,00	0	505 000	0	-505 000		
55P	CFA des Métiers du Sport et de l'Animation	75	PARIS 16	A.R.F.A.	55P	1,21	1 887 225	1 869 624	1 150 000	719 624	0	1 869 624			17 601	0	55P	1,17	1 828 096	1 174 000	654 096	0		
56P	CFA des Sections d'Apprentissage Créées par les Entreprises Francilliennes	75	PARIS	ADESA	56P	0,60	3 492 263	3 577 873	3 055 000	522 873	0	3 577 873			0	-85 610	56P	0,65	3 729 082	2 862 000	867 082	0		
59P	CFA pour l'Expertise-Comptable	75	PARIS	ACE	59P	0,80	3 353 747	3 444 559	2 865 000	579 559	0	3 444 559	20 069		0	-110 881	59P	0,85	3 450 044	2 755 000	695 044	0		
60P	CFA de l'Informatique, des Télécoms, et de l'Electronique en Ile de France - ITE	75	PARIS 16	AGITEA	60P	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60P	0,00	0	0	0	0		
62P	CFA de la Boulangerie et de la Pâtisserie	75	PARIS	E.B.P.	62P	0,58	365 698	424 773	291 000	133 773	0	424 773			0	-59 076	62P	0,50	337 701	292 000	45 701	0		
64P	CFA de l'Assurance	92	PARIS-LA-DEFENSE	IFPASS	64P	0,32	591 495	579 859	509 000	70 859	0	579 859	152 908		0	-291 605	64P	0,32	583 723	347 000	236 723	0	-150 333	
66P	CFA Régional des Compagnons du Devoir Île-de-France	75	PARIS	A.O.C.D.T.F.	66P	0,45	509 052	528 796	404 000	124 796	0	528 796		45 920	0	-64 931	66P	0,45	478 501	423 000	55 501	0	733	
71P	CFAI Mécavenir	92	PUTEAUX	SUP II MECAVENIR	71P	0,45	1 264 093	1 233 901	1 060 000	173 901	0	1 233 901	7 441		22 751	0	71P	0,48	1 558 251	1 194 000	364 251	0		
72P	CFA Institut Supérieur d'Electronique de Paris-Entreprises	75	PARIS	Association ISEP Entreprises	72P	0,20	97 663	96 065	205 000	0	-108 935	96 065			1 598	0	72P	0,00	0	192 000	0	-192 000		
73P	CFA des Industries Agro-Alimentaires d'Île-de-France	75	PARIS	IFRIA	73P	0,40	211 313	201 726	166 000	35 726	0	201 726			9 587	0	73P	0,40	229 873	161 000	68 873	0		
74P	CFA de l'Edition	75	PARIS	AS.FOR.ED.	74P	0,30	72 187	77 754	42 000	35 754	0	77 754			0	-5 568	74P	0,00	0	62 000	0	-62 000		
75P	CFA de la Bijouterie-Joaillerie de Paris	75	PARIS	ADAPJOP	75P	0,95	288 178	279 928	206 000	73 928	0	279 928	8 779		0	-529	75P	0,70	234 054	165 000	69 054	0		
76P	CFA Paris-Académie-Entreprises	75	PARIS	PARIS-ACADEMIE-ENTREPRISES	76P	0,40	1 214 179	1 177 020	678 000	499 020	0	1 177 020			37 159	0	76P	0,20	659 556	706 000	0	-46 444		
78P	CFA Formasup	75	PARIS	FORMASUP	78P	0,25	2 601 293	2 480 983	3 720 000	0	-1 239 017	2 480 983			120 310	0	78P	0,50	5 580 154	3 869 000	1 711 154	0		
79P	CFA Danse Chant Comédie	75	PARIS	AFMDCC-Association Danse Chant Comédie	79P	0,90	94 290	153 563	121 000	32 563	0	153 563			0	-59 272	79P	0,90	232 538	122 000	110 538	0		
80P	CFA des Compagnons du Tour de France/AGEFA PME	75	PARIS	Association Compagnon du Tour de France/AGEFA Ile de France	80P	0,80	567 440	615 420	522 000	93 420	0	615 420			0	-47 980	80P	1,38	1 004 873	492 000	527 069	0		
82P	CFA Mécavenir Sup II	92	PUTEAUX	SUP II MECAVENIR	82P	0,35	128 366	129 406	106 000	23 406	0	129 406	812		0	-1 852	82P	0,00	0	0	0	0		
83P	CFA Université et Sports	75	PARIS 16	Paris Sports Développement	83P	0,48	125 402	126 386	65 000	61 386	0	126 386			0	-984	83P	0,00	0	63 000	0	-63 000		
84P	CFA Public Bessières	75	PARIS	E.N.C BESSIERES	84P	0,20	199 914	250 506	0	250 506	0	250 506			0	-50 592	84P	0,20	266 546	0	266 546	0		

SOLDES REALISES 2015 - PREVISIONNELS 2016

					SUBVENTION REALISEE 2015												SUBVENTION PREVISIONNELLE 2016							
Code comptable	Nom du CFA	Dépt du CFA	Ville CFA	Organisme gestionnaire	Code comptable	Coefficient 2015	Subvention réalisée 2015	Subvention prévisionnelle 2015	Avance 2015	Solde prévisionnel 2015 DU	Solde prévisionnel 2015 TROP PERCU	total payé 2015	Pafonnement salaires 2015	Charges non éligibles	*Solde 2015 DÛ*	*Solde 2015 TROP PERCU*	Code comptable	coefficient 2016 (19/09/2016)	Subvention prévisionnelle 2016	avance 2016	Solde prévisionnel 2016 DU + internat 2016 (le cas échéant)	Solde prévisionnel 2016 trop perçu	Antérieur à 2015	CP
85P	CFA des métiers du tourisme	75	PARIS	Asso. Gestionnaire du CFA des Métiers du Tourisme	85P										0	*-15 271*	85P	0,00	0	0	**0**	**0**	-15 271	
86P	CFA Santé Animale	75	PARIS	Animal Pro Formation	86P	0,60	204 719	207 702	159 000	48 702	0	207 702			0	*-2 984*	86P	1,02	345 410	166 000	**179 410**	**0**		
87P	CFA Institut des Métiers des Compétences Apprentissage	75	PARIS	Association IMC Alternance	87P	0,00	0	0	0	0	0	0			0	*0*	87P	0,00	0	0	**0**	**0**		
88P	CFA des Ressources Humaines	75	PARIS	Association Gestionnaire RH	88P	0,00	0	0	0	0	0	0			0	*0*	88P	0,00	0	0	**0**	**0**		
89P	CFA des Métiers de la Poste - Ile de France	75	PARIS	FORMAPOSTE Ile de France	89P	0,00	5 600	0	0	0	0	0			5 600	*0*	89P	0,00	0	0	**0**	**0**		
90P	CFA Sciences et Technologies du Vivant	75	PARIS	A.D.A.S.E.V.	90P	0,00	0	0	31 000	0	-31 000	0			0	*0*	90P	0,00	0	0	**0**	**0**		
91P	CFA des Métiers de l'Agriculture-Adafa	75	PARIS	A.D.A.F.A.	91P	0,87	1 948 255	2 018 898	1 657 000	361 898	0	2 018 898	0	0	0	*-70 643*	91P	1,25	2 587 600	1 542 000	**1 045 600**	**0**		
04V	CFA des Métiers du BTP-CFM BTP	78	TRAPPES	CPO.A	04V	1,40	1 141 893	1 129 426	665 000	464 426	0	1 129 426	0	0	12 467	*0*	04V	1,49	1 233 008	588 000	**675 792**	**0**		
05V	CFA du Garac	95	ARGENTEUIL	G.A.R.A.C.	05V	0,43	854 038	780 986	544 000	236 986	0	780 986	2 756		70 297	*0*	05V	0,43	984 374	592 000	**392 374**	**0**		
06V	CFA Pharmacie, Santé, Sanitaire et Social	78	POISSY	ACPPAV	06V	0,80	2 228 795	2 020 208	1 709 000	311 208	0	2 020 208			208 587	*0*	06V	0,80	2 194 758	1 616 000	**578 758**	**0**		
11V	CFA Carrosserie	92	VILLENEUVE-LA-GARENNE	FFC	11V	0,60	244 070	234 195	173 000	61 195	0	234 195	0	0	9 875	*0*	11V	0,60	263 777	187 000	**76 777**	**0**		
12V	CFA de la Ville d'Enghien-les-Bains	95	ENGHIEN-LES-BAINS	Municipalite d'Enghien	12V	0,70	103 420	50 000	50 000	0	0	50 000			53 420	*0*	12V	0,00	0	0	**0**	**0**		
15V	CFA des Métiers du Bâtiment de Brétigny-sur-Orge	91	BRETIGNY-SUR-ORGE	BTP CFA Ile de France	15V	0,95	1 335 369	1 423 504	1 025 000	398 504	0	1 423 504	16 252		0	*-104 387*	15V	0,95	1 219 953	1 027 000	**192 953**	**0**		
16V	CFA des Métiers du Bâtiment d'Ermont	95	ERMONT	BTP CFA Ile de France	16V	0,95	1 492 441	1 528 614	1 021 000	507 614	0	1 528 614	17 514		0	*-53 686*	16V	0,95	1 429 856	1 103 000	**326 856**	**0**		
17V	CFA des Métiers du Bâtiment de Rueil-Malmaison	92	RUEIL-MALMAISON	BTP CFA Ile de France	17V	0,95	1 185 483	1 246 060	915 000	331 060	0	1 246 060	16 073		0	*-76 649*	17V	0,99	1 145 816	899 000	**246 816**	**0**		
18V	CFA de la CCIV-Adolphe Chauvin	95	OSNY	C.C.I.R.	18V	0,74	1 301 466	1 542 268	1 998 000	0	-455 732	1 542 268	2 795		0	*-243 597*	18V	0,65	1 144 495	1 069 000	**75 495**	**0**		
23V	CFA de la CCIV-Centre R. Delorozoy	78	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	C.C.I.R.	23V	0,74	1 088 313	1 117 428	924 000	193 428	0	1 117 428	48 818		0	*-77 932*	23V	0,65	947 040	785 000	**162 040**	**0**		
24V	CFA Promotrans Île-de-France	95	GONESSE	PROMOTRANS	24V	0,20	166 691	165 250	175 000	0	-9 750	165 250	5 693		0	*-4 252*	24V	0,20	130 850	132 000	**0**	**-1 150**		
25V	CFA de la CCIV-GESCIA	95	ENGHIEN-LES-BAINS	C.C.I.R.	25V	0,74	1 305 372	1 387 660	1 135 000	252 660	0	1 387 660	30 991		0	*-113 279*	25V	0,65	1 140 692	975 000	**165 692**	**0**		
27V	CFA de la CCIV-ITEDEC	78	AUBERGENVILLE	C.C.I.R.	27V	0,74	1 222 988	1 172 071	1 186 000	0	-13 929	1 172 071	37 294		13 623	*0*	27V	0,65	1 022 692	823 000	**199 692**	**0**		
29V	CFA de l'Association pour la Formation aux Techniques Industrielles	91	ORSAY	AFTI	29V	0,60	711 752	689 526	663 000	26 526	0	689 526	20 679		1 547	0	29V	0,60	692 129	551 000	**141 129**	**0**		
30V	CFA de la CCIV- ITESCIA	95	PONTOISE	C.C.I.R.	30V	0,74	3 430 875	3 687 863	3 589 000	98 863	0	3 687 863	39 897		0	*-296 885*	30V	0,65	3 000 452	2 591 000	**409 452**	**0**		
32V	CFA de la CCIV-Université Pierre-et-Marie-Curie-Paris VI - UPMC	75	PARIS	C.C.I.R.	32V	0,74	1 338 795	1 635 291	1 039 000	596 291	0	1 635 291	21 110		0	*-317 606*	32V	0,65	1 259 359	1 149 000	**110 359**	**0**		
33V	CFA Saint-Jean	95	SAINT-GRATIEN	A.G.C.F.A. Saint-Jean	33V	0,85	942 064	939 753	684 000	255 753	0	939 753			2 311	*0*	33V	0,80	898 926	668 000	**230 926**	**0**		
34V	CFA de l'Institut de Formation et de Perfectionnement aux Métiers	92	NANTERRE	IFPM	34V	1,05	1 856 225	1 842 077	1 249 000	593 077	0	1 842 077			14 148	*0*	34V	1,32	2 352 614	1 263 000	**1 089 614**	**0**		
36V	CFA de la CCIV-Sup de Vente	78	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	C.C.I.R.	36V	0,74	2 311 121	2 713 144	2 247 000	466 144	0	2 713 144	30 824		0	*-432 846*	36V	0,65	2 180 194	1 906 000	**274 194**	**0**		
37V	CFA Afia	91	MASSY	A.F.I.A.	37V	0,15	446 062	499 514	702 000	0	-202 486	499 514			0	*-53 452*	37V	0,15	493 296	499 000	**0**	**-5 704**		
39V	CFA Eugène-Ducretet	92	CLICHY	FODIPEG	39V	1,30	619 766	712 043	474 000	238 043	0	712 043	0	0	0	*-92 277*	39V	1,32	697 740	297 000	**400 740**	**0**		
40V	CFA Essec	95	CERGY-PONTOISE	CCIV- ESSEC	40V	0,00	0	0	938 000	0	-938 000	0	0	0	0	*0*	40V	0,00	0	540 000	**0**	**-540 000**		
41V	CFA de la CCIV-Isipca	78	VERSAILLES	C.C.I.R.	41V	0,74	1 044 079	1 080 973	1 135 000	0	-54 027	1 080 973	41 077		0	*-77 972*	41V	0,65	915 684	759 000	**156 684**	**0**		
42V	CFA Vente et Commerce-Afipe	78	POISSY	AFIPE	42V	0,87	1 605 778	1 658 125	1 244 000	414 125	0	1 658 125			0	*-52 347*	42V	0,87	1 518 927	1 321 000	**197 927**	**0**		
44V	CFA de l'Hôtellerie Guyancourt	78	GUYANCOURT	TRAJECTOIRE	44V	0,60	872 251	908 242	633 000	275 242	0	908 242			0	*-35 991*	44V	0,50	703 979	726 000	**0**	**-22 022**		
45V	CFA Omnisports Île-de-France	78	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	AFJS IDF-Omnisport	45V	0,09	26 933	29 661	28 000	1 661	0	29 661	18 095	0	0	*-20 823*	45V	0,09	30 041	23 000	**7 041**	**0**		
47V	CFA Institut de l'Environnement Urbain	95	JOUY-LE-MOUTIER	Association Vecteur	47V	0,15	180 884	208 115	585 000	0	-376 885	208 115	24 714	0	0	*-51 944*	47V	0,53	721 462	442 000	**279 462**	**0**		
49V	CFA AFI 24 Île-de-France	92	PARIS-LA-DEFENSE	A.F.I. 24 Ile de France	49V	0,64	1 400 810	1 421 677	821 000	600 677	0	1 421 677			0	*-20 867*	49V	0,60	1 325 038	799 000	**526 038**	**0**		
50V	CFA Union de Universités	91	ORSAY	A.U.U.E.	50V	0,60	3 302 126	3 246 524	2 474 000	772 524	0	3 246 524			55 602	*0*	50V	0,68	3 806 729	2 597 000	**1 209 729**	**0**		
51V	CFA PME Apprentissage	92	PUTEAUX	AGEFA PME	51V	0,00	0	0	0	0	0	0			0	*0*	51V	0,00	0	0	**0**	**0**		
52V	CFA Commerce, Gestion, Bureautique (Isifa)	92	ISSY-LES-MOULINEAUX	A.F.A.S.O.P.	52V	0,40	390 554	392 885	258 000	134 885	0	392 885			0	*-2 330*	52V	0,47	460 269	314 000	**146 269**	**0**		

SOLDES REALISES 2015 - PREVISIONNELS 2016

Code comptable	Nom du CFA	Dépt du CFA	Ville CFA	Organisme gestionnaire	SUBVENTION REALISEE 2015											SUBVENTION PREVISIONNELLE 2016							
					Code comptable	Coefficient 2015	Subvention réalisée 2015	Subvention prévisionnelle 2015	Avance 2015	Solde prévisionnel 2015 DU	Solde prévisionnel 2015 TROP PERCU	total payé 2015	Pafonnement salaires 2015	Charges non éligibles	*Solde 2015 DÛ*	*Solde 2015 TROP PERCU*	Code comptable	coefficient 2016 (19/09/2016)	Subvention prévisionnelle 2016	avance 2016	Solde prévisionnel 2016 DU + internat 2016 (le cas échéant)	Solde prévisionnel 2016 trop perçu	Antérieur à 2015	CP
53V	CFA Évry-Val d'Essonne	91	EVRY	AGESUP	53V	0,65	4 741 184	4 719 350	3 328 000	1 391 350	0	4 719 350			21 835	*0*	53V	0,80	6 806 870	3 485 000	**3 321 870**	**0**		
55V	CFA de la CCIV-ESSYM	78	RAMBOUILLET	C.C.I.R.	55V	0,74	2 238 611	2 453 620	1 919 000	534 620	0	2 453 620	0		0	*-215 009*	55V	0,65	1 954 960	1 724 000	**230 960**	**0**		
57V	CFA des Métiers de l'Aérien	91	MASSY	AFMAE	57V	0,49	945 498	1 019 011	460 000	559 011	0	1 019 011	10 041	0	0	*-83 554*	57V	0,29	580 272	482 000	**98 272**	**0**		
58V	CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-d'Oise	95	EAUBONNE	CMA du Val-d'Oise	58V	0,98	4 206 378	4 206 733	3 133 000	1 073 733	0	4 206 733			0	*-355*	58V	0,97	4 167 732	2 983 000	**1 184 732**	**0**		
60V	CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines	78	VERSAILLES	CM A des Yvelines	60V	1,02	3 624 555	3 869 014	3 294 000	575 014	0	3 869 014			0	*-244 458*	60V	1,02	3 135 911	2 885 000	**250 911**	**0**		
61V	CFA de la Maison Familiale du Moulin-de-la-Planche	91	ORMOY-LA-RIVIERE	A.M.F.R. du Moulin de la Planche	61V	0,90	520 901	590 983	371 000	219 983	0	590 983			0	*-70 082*	61V	0,90	432 099	456 000	4 127	0		
62V	CFA Léonard-de-Vinci	92	COURBEVOIE	ADALES	62V	0,10	236 396	204 246	302 000	0	-97 754	204 246	0	0	32 151	*0*	62V	0,20	534 347	326 000	**208 347**	**0**		
63V	CFA Energie - Motorisations	92	RUEIL-MALMAISON	Association pour la Formation dans l'Industrie - AFI	63V	0,00	0	0	38 000	0	-38 000	0	0	0	0	*0*	63V	0,00	0	0	**0**	**0**		
64V	CFA Sup Optique	91	PALAISEAU	I.O.T.A.	64V	0,40	114 028	109 662	66 000	43 662	0	109 662			4 366	*0*	64V	0,40	123 538	87 000	**36 538**	**0**		
65V	CFA de la Maison Familiale de la Grange-Colombe	78	RAMBOUILLET	A.M.F.R. de la Grange Colombe	65V	1,29	855 231	907 249	583 000	324 249	0	907 249			0	*-52 018*	65V	1,13	709 875	585 000	165 591	**0**		
67V	CFA pour la Formation des Apprentis aux Métiers de la Banque et de la Finance de la Région Île-de-France	75	PARIS	A.F.A.M.B.F. de la Région Ile de France	67V	0,30	483 010	483 363	301 000	182 363	0	483 363	5 322		0	*-5 674*	67V	0,20	306 181	257 000	**49 181**	**0**		
68V	CFA Académique en Mouvement	78	CLICHY	ASSOCIATION EN MOUVEMENT	68V	0,37	756 085	742 862	502 000	240 862	0	742 862			13 223	*0*	68V	0,64	1 260 323	481 000	**779 323**	**0**		
69V	CFA Gustave-Eiffel	91	CHILLY-MAZARIN	OG du Centre Gustave Eiffel	69V	0,76	634 934	684 339	387 000	297 339	0	684 339	294	0	0	*-49 700*	69V	0,00	0	0	**0**	**0**		
70V	CFA Centre Supérieur de Formation par l'Apprentissage	92	BAGNEUX	CESFA	70V	0,65	1 903 549	1 935 316	1 367 000	568 316	0	1 935 316	27 297	0	0	*-59 064*	70V	0,60	1 775 568	1 429 000	**346 568**	**0**		
71V	CFA de la CCIV-INHAC	95	SAINT-GRATIEN	C.C.I.R.	71V	0,74	991 838	1 126 694	213 000	913 694	0	1 126 694	21 205		0	*-121 339*	71V	0,65	1 012 493	791 000	**221 493**	**0**	34 722	
72V	CFA de l'Association Francilienne de Formation Interprofessionnelle pour le Développement de l'Apprentissage	95	ARGENTEUIL	A.F.F.I.D.A.	72V	0,95	1 528 178	1 552 638	1 214 000	338 638	0	1 552 638	8 090		0	*-32 551*	72V	0,85	1 307 005	1 242 000	**65 005**	**0**		
73V	CFA Ingénieurs	92	BAGNEUX	CEFIPA	73V	0,40	1 436 480	1 378 032	1 398 000	0	-19 968	1 378 032	32 656	0	25 792	*0*	73V	0,35	1 191 681	1 378 000	**0**	**-186 319**		
77V	CFA de la CCIV-Université de Versailles-Saint-Quentin - UVSQ	78	GUYANCOURT	C.C.I.R.	77V	0,74	711 348	893 046	666 000	227 046	0	893 046			0	*-181 697*	77V	0,65	655 970	627 000	**28 970**	**0**		
79V	CFA Institut Supérieur des Métiers du Commerce et de la Gestion des Entreprises	92	ANTONY	C3 CFA	79V	0,50	487 929	536 956	567 000	0	-30 044	536 956			0	*-49 027*	79V	0,25	244 639	429 000	**0**	**-184 361**		
80V	CFA des Comédiens	92	BOULOGNE-BILLANCOURT	LE STUDIO - AFIPCT	80V	0,95	117 088	103 707	59 000	44 707	0	103 707			13 381	*0*	80V	0,95	100 527	82 000	**18 527**	**0**		
81V	CFA de la Faculté des Métiers de l'Essonne	91	EVRY	Association Faculté des Métiers de l'Essonne	81V	0,85	8 422 631	8 609 385	6 885 000	1 724 385	0	8 609 385	0	0	0	*-186 754*	81V	0,90	8 695 488	6 046 000	**2 649 488**	**0**		
82V	CFA LEEM Apprentissage	92	BOULOGNE-BILLANCOURT	MIS'Apprentissage	82V	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	*0*	82V	0,00	0	0	**0**	**0**		
83V	CFA du Centre National de la Fonction Publique Territoriale	92	ISSY-LES-MOULINEAUX	CNFPT	83V	0,80	461 531	440 690	163 000	277 690	0	440 690			20 842	*0*	83V	1,09	609 941	352 000	**257 941**	**0**		
84V	CFA V3A	78	VERSAILLES	GIP-FCIP	84V	1,02	1 268 251	1 400 327	911 000	489 327	0	1 400 327			0	*-132 076*	84V	0,92	1 771 868	1 100 000	**671 868**	**0**		
85V	CFA de l'AFORP	92	NEUILLY SUR SEINE	AFORP	85V	0,53	2 838 511	2 825 998	1 851 000	974 998	0	2 825 998			12 513	*0*	85V	0,40	2 169 477	1 689 000	**480 477**	**0**		
86V	CFA du Transport et de la Logistique	78	LE TREMBLAY SUR MAULDRE	AFTRAL	86V	0,30	944 778	934 620	979 000	0	-44 380	934 620	12 722		0	*-2 563*	86V	0,40	1 272 436	721 000	**551 436**	**0**		
87V	CFA du CHEP	78	LE TREMBLAY SUR MAULDRE	CHEP	87V	0,95	376 020	353 225	263 000	90 225	0	353 225			22 794	*0*	87V	1,05	415 971	281 000	144 747	**0**		
88V	CFA Navigation Intérieure	78	LE TREMBLAY SUR MAULDRE	ANFPPB	88V	0,00	9 994	11 532	11 000	532	0	11 532	0	0	0	*-1 538*	88V	0,00	8 649	0	**8 649**	**0**		
89V	CFA EDF	78	LES MUREAUX	AFMEE IDF	89V	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	*0*	89V	0,00	0	0	**0**	**0**		
91V	CFA des Métiers de l'Horticulture et du Cheval	78	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	EPLEA St Germain en Laye - Chambourcy	91V	1,21	1 501 873	1 534 802	1 157 000	377 802	0	1 534 802			0	*-32 929*	91V	1,21	1 513 732	973 000	574 987	**0**		
92V	CFA Hippique du Centre d'Enseignement Zootechnique	78	RAMBOUILLET	C.E.Z.	92V	0,80	521 436	532 078	541 000	0	-8 922	532 078			0	*-10 646*	92V	1,33	858 522	425 000	512 932	**0**		
93V	CFA de l'ADAFORSS	92	LEVALLOIS-PERRET	ADAFORSS	93V	0,30	929 927	910 606	787 000	123 606	0	910 606	3 618		15 703	*0*	93V	0,00	0	728 000	**0**	**-728 000**		
TOTAL GÉNÉRAL							**190 249 445**	**194 142 009**	**152 541 000**	**46 380 910**	**-4 779 901**	**194 142 009**	**1 024 129**	**110 270**	**1 893 073**	**-7 112 469**	**TOTAL GÉNÉRAL**		**192 070 295**	**145 400 000**	**51 478 344**	**-4 435 298**		

ANNEXE 2 : Modification du coefficient de prise en charge régional pour le financement des formations de CFA

Code comptable	Nom du CFA	Modification coefficient exclusivement sur 2016	Variation	Modification coefficient de 2016 à 2018 (plan de retour à l'équilibre)
01P	CFA DE LA COUTURE ECSCP	de 0,50 à 0	-197 000	
04P	CFA STEPHENSON	de 0,60 à 0,40	-663 000	
04V	CFA DES METIERS DU BTP CFM BTP	de 0,90 à 1,49	497 000	
05V	CFA GARAC			
05P	CFA ECOLE DE TRAVAIL ORT	de 0,5 à 0,92	575 000	
06V	CFA PHARMACIE, SANTE, SANITAIRE			
09C	CFA BTP NANGIS	de 0,78 à 1,29	665 000	de 0,78 à 1,29
10C	CFAI 77	de 0,58 à 0	-333 000	
10P	CFA DE LA LIBRAIRIE ET DE LA PAPETERIE DE DE	de 0,6 à 1,04	195 000	
11C	CFA BTP OCQUERRE	de 0,78 à 0,95	244 000	de 0,78 à 0,95
11P	CFA DE L'ECOLE DES FLEURISTES DE PARIS	de 0,9 à 1,37	576 000	
11V	CFA CARROSSERIE			
15P	CFA DES METIERS D'ART DU DECOR INTERIEUR	de 0,95 à 1,17	176 000	
15V	CFA BTP PARIS BRETIGNY	de 0,86 à 0,95	115 000	de 0,86 à 0,95
16P	CFA PUBLIC DORIAN	de 0,45 à 0,64	169 000	
16V	CFA BTP PARIS ERMONT	de 0,86 à 0,95	135 000	de 0,86 à 0,95
17C	CFA LOGISTIQUE ET TRANSPORT			
17P	CFA DE L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE	de 0,7 à 0,85	210 000	
17V	CFA BTP PARIS RUEIL	de 0,86 à 0,99	150 000	de 0,86 à 0,99
18P	CFA DES METIERS DE LA VIANDE	de 0,45 à 0,71	306 000	
19P	CFA AFORPA			
22P	CFA DU BÂTIMENT SAINT LAMBERT FORMATION	de 0,7 à 0,88	140 000	
23P	CFA DE L'OPTIQUE R A DUDRAGNE	de 0,87 à 1,24	326 000	
24V	CFA PROMOTRANS			
25C	CFA BTP PARIS NOISY	de 0,86 à 1,10	262 000	de 0,86 à 1,10
26C	CFA INGENIEURS 2000			
27C	CFA CAMPUS DES METIERS ET DE L'ENTREPRISE	de 0,95 à 0,97	158 000	
28C	CFA DESCARTES	de 0,62 à 0,50	-785 000	
28P	CFA MEDERIC	de 0,76 à 0,95	422 000	
29P	CFA DES METIERS DE LA TABLE	de 0,85 à 1,05	733 000	
30P	CFA BUREAUTIQUE APPLIQUEE	de 0,4 à 0,20	-955 000	
31C	CFA GESTE (peinture, vitrerie)	de 0,70 à 1,50	330 000	
32C	CFA BTP PARIS SAINT DENIS	de 0,86 à 1,37	454 000	de 0,86 à 1,37
33C	CFA DU SPECTACLE VIVANT DE L'AUDIOVISUEL	de 0,40 à 0,71	196 000	
34V	CFA DE L'INSTITUT DE FORMATION ET DE PERFEC	de 0,9 à 1,32	749 000	
35P	CFA DES METIERS DE LA GASTROINOMIE	de 0,95 à 1,19	451 000	
37C	CFA DES ARTS DU CIRQUE	de 0,80 à 1,32	108 000	
37V	CFA AFIA	de 0,25 à 0,15	-328 000	
39P	CFA PHARMACIE PARIS	de 0,70 à 0,92	320 000	
39V	CFA EUGENE DUCRETET	de 0,68 à 1,32	337 000	
40V	CFA ESSEC	de 0,4 à 0	-1 086 000	
44V	CFA TRAJECTOIRE	de 0,60 à 0,50	-141 000	
46C	CFA du Marché Internationnal de Rungis			
47C	CFA ENVIRONNEMENT ET HYGIENE DES LOCAUX	de 0,2 à 0	-204 000	
48C	CFA COUVERTURE PLOMBERIE	de 0,55 à 0,90	265 000	
48P	CFA Cycles et Mtocycles			
49P	CFA Conmmunication et Multimédia			
49V	CFA AFI 24 ÎLEDEFRANCE	de 0,45 à 0,60	331 000	
50C	CFA CMA DU VAL DE MARNE	0,87 à 0,97	289 000	
50P	CFA CERFAL	de 0,60 à 0,50	-1 462 000	
50V	CFA UNION	de 0,60 à 0,68	461 000	
51C	CFA SUP 2000	de 0,65 à 0,55	-1 440 000	
52P	CFA COMMERCE DISTRIBUTION SERVICES	de 0,6 à 0,0	-1 305 000	
52V	CFA COMMERCE GESTION BUREAUTIQUE	de 0,4 à 0,47	69 000	
53P	CFA DE LA COMPTABILITE	de 0,35 à 0	-592 000	
53V	Evry Val d'Essonne	de 0,6 à 0,80	1 701 000	
55P	CFA DES METIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION	de 0,95 à 1,17	344 000	
56C	CFA ACADEMIE DE CRETEIL	de 0,85 à 0,72	-768 000	
56P	CFA SACEF	de 0,60 à 0,65	287 000	
57C	CFA INFA	0,40 à 0	-475 000	
57V	CFA Métiers del'Aérien			
58V	CFA CMA DU VAL D'OISE	de 0,87 à 0,97	429 000	
59P	CFA POUR L'EXPERTISE COMPTABLE	de 0,80 à 0,85	203 000	
59C	CFA CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MI	de 0,32 à 0,46	218 000	
60C	CFA UTEC de la CCI de Seine et Marne			
60V	CFA CMA DES YVELINES	de 0,95 à 1,02	219 000	
61C	CFA CMA DE SEINE ET MARNE	de 0,90 à 0,97	406 000	

63V	CFA PETROLE MOTEURS ILE DE France	de 0,1 à 0	-52 000	
65V	CFA DE LA MAISON FAMILIALE DE LA GRANGE C	de 0,95 à 1,13	115 000	
66P	CFA des Compagnons du Devoir			
68V	CFA ACADEMIQUE EN MOUVEMENT	de 0,3 à 0,64	661 000	
69V	CFA GUSTAVE EIFFEL	de 0,45 à 0	-562 000	
70V	CFA CESFA			
72P	CFA INSTITUT SUPERIEUR D'ELECTRONIQUE DE I	de 0,5 à 0	-246 000	
72V	CFA AFFIDA			
73V	CFA INGENIEURS CEFIPA	de 0,5 à 0,35	-517 000	
76P	CFA PARIS ACADEMIE ENTREPRISES	de 0,3 à 0,20	-330 000	
79V	CFAC3 CFA	de 0,50 à 0,25	-245 000	
80P	CFA COMPAGNONIQUE D'APPRENTISSAGE	de 0,80 à 1,38	422 000	
81V	CFA FDME	de 0,75 à 0,90	1 445 000	
83P	CFA UNIVERSITE ET SPORTS	de 0,3 à 0	-78 000	
83V	CFA DES METIERS TERRITORIAUX DU CNFPT	de 0,40 à 1,09	384 000	
84P	CFA PUBLIC BESSIERES	de 0 à 0,20	266 000	
84V	CFA V3A VERSAILLES ACADEMIE AVENIR APPREI	de 0,85 à 0,92	130 000	
85V	CFA AFORP			
86P	CFA SANTE ANIMALE	de 0,60 à 1,02	143 000	
87V	CFA CHEP	0,95 à 1,05	39 000	
90C	CFA AGRICOLE ET HORTICOLE de Seine et Marne	de 0,95 à 1,17	300 000	
90P	CFA SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU VIVANT	de 0,10 à 0	-48 000	
91P	CFA DES METIERS DE L'AGRICULTURE-A.D.A.F.A.	de 0,85 à 1,25	852 000	
91V	CFA DES METIERS DE L'HORTICULTURE ET DU CH	de 0,95 à 1,21	328 000	
92C	CFA GROBOIS			
92V	CFA CENTRE D'ENSEIGNEMENT ZOOTECHNIQUE	de 0,80 à 1,33	344 000	
93V	CFA DE L'ADAFORSS	de 0,30 à 0	-891 000	
Total			**5 947 000**	**2 025 000**

soit baisse de coefficient pour 19 650 000 €
soit hausse de coefficient pour 13 703 000 €

ANNEXE 3 : Convention avec l'Association C3 CFA relative a une régularisation financière dans les comptes du CFA au titre de dépenses d'investissement

CONVENTION
RELATIVE A UNE REGULARISATION FINANCIERE DANS LES COMPTES DU CFA
AU TITRE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La Région Ile-de-France dont le siège est situé au 33 rue Barbet de Jouy à Paris (75007), représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE, en vertu de la délibération n° CR 93-15 du 18 décembre 2015.

Ci-après dénommée « Région Ile-de-France »

d'une part,

L'Association C3 CFA dont le siège est situé au 101, rue de la Fontaine Grelot à Antony (92160), représentée par son Président, Monsieur Eric PARQUET,

Ci-après dénommée « organisme gestionnaire »

d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les articles L 122-6 du code de l'éducation et L 6211-1 et L 6211-2 du code du travail disposent que l'apprentissage est une forme d'éducation alternée qui concourt aux objectifs éducatifs de la nation ;

Le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France, prorogé par la délibération CR 01-16 du 21/01/2016 et approuvé par la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 est applicable à tout versement de subvention par la Région y compris celle versée au titre de la présente convention ;

L'Association C3 CFA est l'organisme gestionnaire du Centre de Formation des Apprentis (CFA) C3 CFA. L'audit définitif régional de mars 2014 portant sur les comptes 2009, 2010 et 2011 du CFA C3 CFA, a mis en évidence une insuffisance de financement de l'opération d'acquisition et d'aménagement des locaux destinés au CFA C3 CFA, compensée par des prélèvements sur la taxe d'apprentissage à hauteur de 287 224 € qui n'a pas vocation à financer ce type d'immobilisations, et ce sans accord préalable de la Région Ile-de-France. La subvention du Conseil Général des Hauts-de-Seine portée au plan de financement de la convention d'investissement n° 07-465, à hauteur de 166 500 €, n'a pas été honorée. Un surcoût de 536 000€ lié à des travaux supplémentaires n'ayant pas fait l'objet d'avenants aux conventions régionales d'investissement citées ci-dessus, est venu alourdir la problématique financière de cet investissement.

Dans le cadre de la phase contradictoire au rapport provisoire d'audit, M. Parquet, Président de l'organisme gestionnaire a répondu à ce sujet par courrier du 16 août 2013 porté en pages 8 et 9 de l'annexe 32 du rapport définitif d'audit sans donner d'éléments nouveaux susceptibles de modifier les recommandations de l'audit.

Par conséquent il appartient à l'organisme gestionnaire de procéder à l'apport de ces 287 224€ dans les comptes du CFA C3 CFA, prélevés sur ses fonds propres conformément aux plans de financement conventionnels.

A l'issue de multiples échanges, M. Parquet a sollicité[1] dans un premier temps l'échelonnement du versement de ce montant dans les comptes du CFA C3 sur 5 ans, principe accepté par la Région Ile-de-France[2], puis a demandé[3] dans un second temps son échelonnement sur 10 ans pour éviter des difficultés de trésorerie.

[1] Courrier C3 CFA, M. Parquet, du 02/10/2015
[2] Courrier Région Ile-de-France, du 10/12/2015
[3] Réunion du 12/04/2016

Les stipulations des conventions portant création du CFA C3 CFA entre la Région Ile-de-France et l'Association C3 CFA : convention n° CC92050901 notifiée le 26 janvier 2007, convention n° CC92091101 notifiée le 19 novembre 2009, convention n° CC92169094 notifiée le 24 janvier 2016.
Les stipulations des conventions d'investissement travaux n° 07-465 signée le 19 juillet 2007 et n° CP 10-865-02 signée le 15 décembre 2010 dans le cadre de l'acquisition et de l'aménagement des locaux destinés au CFA C3 CFA.

SONT CONVENU(E)S CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'organisme gestionnaire reconnaît devoir au CFA C3 la somme de 287 224 € correspondant à deux régularisations au titre d'investissements financés indûment sur les fonds de la taxe d'apprentissage du CFA, soit 73 850 € (convention n° CP 07-465) et 213 374 € (convention n° CP 10-865).

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de remboursement au CFA C3 CFA, par l'organisme gestionnaire, sur ses fonds propres, d'un montant de 287 224 €.

Article 2 : MODALITES DE VERSEMENT DU REMBOURSEMENT

Le remboursement du montant de 287 224€ par l'organisme gestionnaire au CFA C3 CFA est échelonné sur 10 ans à compter de la signature de la présente convention, soit 28 722,40 € par an, au (date) de chaque année, à imputer au compte 74851 « participation de l'organisme gestionnaire hors dispositif spécifique » dans les comptes du CFA.

Article 3 : RESTITUTION DE LA DETTE

L'échelonnement du remboursement de la dette au titre de la présente convention s'effectue pendant dix ans à compter de sa signature. En application des conventions d'attribution de subvention susmentionnées, l'organisme gestionnaire est soumis durant cette période à l'obligation de maintenir l'affectation des locaux subventionnés à l'usage du CFA.

Toutefois, s'il est mis fin à l'activité apprentissage au sein des locaux quel qu'en soit le motif, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution du solde de la dette.

Dans le cas où l'« Association C3 CFA » transfèrerait la gestion du CFA C3 CFA à un nouvel organisme gestionnaire avant que la présente convention ne soit arrivée à terme, l' « Association C3 CFA » restitue l'intégralité du solde de sa dette au CFA C3 CFA.

Article 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet au jour de sa signature par la Région Ile-de-France et l'organisme gestionnaire.
Elle prend fin à la date du remboursement intégral des 287 224 € dans les comptes du CFA.

Article 5 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée préalablement par l'assemblée délibérante régionale.

Article 6 : LITIGES

La Partie qui relève une difficulté liée à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention saisit les autres Parties par lettre recommandée avec accusé de réception, exposant la difficulté rencontrée. Les Parties s'efforcent de résoudre le différend à l'amiable.

Si dans le délai d'un mois suivant la réception la plus tardive des lettres recommandées visées à l'alinéa précédent, les Parties n'ont pas pu résoudre leur différend amiablement, la Partie la plus diligente saisit le tribunal administratif de Paris.

La mise en œuvre de la procédure amiable n'exonère pas les Parties de leurs obligations en vertu de la présente convention.

Fait en 2 exemplaires

A…… le …….. A……le ……..
Pour l'association C3 CFA Pour la Région Île-de-France

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-635

DU 16 Novembre 2016

CONVENTION ENTRE LA REGION ET L'ASP POUR LA GESTION ET LE REGLEMENT DES AIDES AUX STAGIAIRES, DES PRESTATIONS ET SUBVENTIONS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE, LE RESEAU D'ACCUEIL DES MISSIONS LOCALES, LES EMPLOIS-TREMPLIN, IES DISPOSITIFS D'ACCES A L'APPRENTISSAGE, DE MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE, LE VERSEMENT DES AIDES AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS, LE REGLEMENT DES SUBVENTIONS PM'UP et TP'UP, LE FONDS DE TRANSITION et L'AIDE AUX COMMERCES DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le règlement (CE) n°1998/2006 de la commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides *de minimis* publié au JOUE du 28 décembre 2006 n°L.379 ;

VU Le règlement (UE) n°360/2012 de la commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général

VU Le règlement (UE) n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU Le Code du Travail notamment le livre III sixième partie ;

VU Le Code Rural notamment les articles L313-I et R313-13 et suivant ;

VU Le Code des Marchés Publics ;

VU L'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de Services et de Paiement ;

VU L'ordonnance n°2016-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

VU Le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

VU Le décret n°2015-909 du 23 juillet 2015 pris pour l'application de l'article L. 1611-7 du

VU Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que l'article D. 1611-26-1 de ce code ;

VU La délibération CP 11-526 du 7 juillet 2011 relative à l'aide régionale au financement de la gratuité des transports destinée aux jeunes en insertion ;

VU La délibération CP 15-464 du 9 juillet 2015 relative aux « Aides aux transports des jeunes en insertion » ;

VU La délibération CP 15-549 du 8 octobre 2015 relative à la convention entre la Région et l'ASP pour la gestion et le règlement des aides aux stagiaires, des prestations et subventions pour la formation professionnelle continue, le réseau d'accueil des Missions Locales, les Emplois-tremplin ; les dispositifs d'accès à l'apprentissage et de mobilité européenne et internationale, le versement de la prime régionale aux employeurs d'apprentis ; le dispositif PM'UP

VU La délibération du CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégation d'attribution du Conseil régional à sa commission permanente

VU La délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement

VUV budgétaire et financier

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à la mesure « 100 000 stages »

VU La délibération CR 105-16 du 16/17 juin 2016 relative à la création du dispositif TP'UP

VU La délibération CR149 -16 du 7 juillet approuvant le règlement d'intervention pour la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle

VU La délibération du CR 113 -16 du 7 juillet 2016 relatif à la création du dispositif d'aide

aux commerces de proximité en milieu rural

VU La délibération CP 16-375 du 21 septembre 2016 relative à l'adoption d'un avenant n°1 à

VU La convention entre la Région et l'ASP pour l'année 2016 ;
La délibération CP 16-468 du 21 septembre 2016 relative à l'adoption d'un avenant n°2 à la convention entre la Région et l'ASP pour l'année 2016

VU La délibération CR 162- 16 du 23 septembre 2016 adoptant le dispositif du fonds de transition ESS

VU La délibération CP 16-651 relative à l'adoption d'un avenant n° 3 à la convention entre la Région et l'ASP pour l'année 2016

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour l'année 2016 ;

VU Le rapport CP 16-635 présenté par madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la commission de la Formation professionnelle et apprentissage

VU L'avis de la commission du Développement économique, de l'emploi et de l'innovation

VU L'avis de la commission du Sport, de la jeunesse et de la vie active

VU L'avis de la commission de la Ruralité et de l'agriculture

VU L'avis de la commission des Finances

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Approuve la convention 2017 et ses annexes à intervenir entre la Région et l'ASP, figurant en annexe à la présente délibération et autorise la présidente du Conseil régional à la signer.

Article 2 :

Compte tenu du montant prévisionnel des frais de gestion de la convention 2017, affecte une autorisation d'engagement d'un montant de :

- 4 536 710,54 € à imputer sur le Chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage » - Code fonctionnel 10 « Services communs » - Programme HP10-002 (110002) « Mesures transversales d'accompagnement de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage » - Action 11000201 « Mesures transversales d'accompagnement de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage », nature 622 du budget 2016.
- 10 665,56 € à imputer sur le chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage », Code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », Programme HP11-006 « Qualification par la formation continue », action 11100610 « Soutien à la formation du mouvement sportif », nature 657 du budget 2016.
- 14 148,00 € à imputer sur le chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 50 « Services communs» programme 50-001 « SDRIF », action 15000101 « SDRIF, études et prospectives », du budget 2016

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

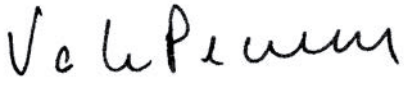

VALERIE PECRESSE

31/10/2016 14:48:01

ANNEXE A LA DELIBERATION

CONVENTION ENTRE LA REGION ET L'ASP POUR LA GESTION ET LE REGLEMENT DES AIDES AUX STAGIAIRES, DES PRESTATIONS ET SUBVENTIONS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE, LE RESEAU D'ACCUEIL DES MISSIONS LOCALES, LES EMPLOIS-TREMPLIN, LES DISPOSITIFS D'ACCES A L'APPRENTISSAGE, DE MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE, LE VERSEMENT DES AIDES AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS, LE FONDS DE TRANSITION ESS, LE REGLEMENT DES SUBVENTIONS PM'UP, TP'UP ET L'AIDE AUX COMMERCES DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL

REGION ILE-DE-FRANCE **L'Agence de Services et de Paiement (ASP)**

CONVENTION ENTRE LA REGION ET L'ASP POUR LA GESTION ET LE REGLEMENT DES AIDES AUX STAGIAIRES, DES PRESTATIONS ET SUBVENTIONS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE, LE RESEAU D'ACCUEIL DES MISSIONS LOCALES, LES EMPLOIS-TREMPLIN, LES DISPOSITIFS D'ACCES A L'APPRENTISSAGE, DE MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE, LE VERSEMENT DES AIDES AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS, LE REGLEMENT DES SUBVENTIONS PM'UP et TP'UP, LE FONDS DE TRANSITION ESS ET LE SOUTIEN AUX COMMERCES DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL

ENTRE :

La Région d'Ile-de-France, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE, dûment habilitée en vertu de la délibération de la Commission Permanente n° CP,
Ci-après dénommée « la Région »

D'une part,

ET :

L'Agence de Services et de Paiement (ASP), établissement public administratif dont le siège est situé 2, rue du Maupas à Limoges (87), représentée par son Président-Directeur Général, Monsieur Stéphane LE MOING,
ci-après dénommée « l'ASP ».

D'autre part,

Après avoir rappelé :

Les dispositions du Code Rural et notamment ses articles L313-I à L313 7 et R313-13 et suivants relatifs à l'ASP ;

Et celles du décret n°2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L1611-7 Alinéa II, et son article D. 1611-26-1 ;

Les dispositions du Règlement Budgétaire et Financier de la Région Ile-de-France adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010, prorogé par la délibération 01-16 du 21 janvier 2016.

Sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

Par la présente convention, la Région confie à l'ASP :

- La gestion et le paiement des aides aux stagiaires de la formation professionnelle continue ;

- Le règlement des prestations aux organismes titulaires de marchés publics dans le cadre de la formation professionnelle continue ;

- Le paiement des subventions aux organismes soutenus au titre des politiques régionales dans le cadre de la formation professionnelle continue, de l'emploi et du développement économique ;

- La gestion et le paiement du dispositif d'accès à l'apprentissage ;

- La gestion, le suivi et le paiement des dispositifs (subventions et marchés) en faveur des Missions Locales, dans le cadre des conventions de partenariat, et des autres partenariats d'accueil, d'information et d'orientation ;

- La gestion et le règlement du dispositif « Emplois-tremplin » et des dispositifs de mobilité européenne et internationale ;

- La gestion et le paiement de la prime régionale versée aux employeurs d'apprentis et de l'aide au recrutement d'apprentis ;

- La constitution du fichier des ayants droit à la gratuité des transports ;

- Le règlement des subventions régionales attribuées aux bénéficiaires du dispositif PM'UP ;

- Le règlement des subventions régionales attribuées aux bénéficiaires du dispositif TP'up

- La gestion et le paiement du stock des décisions budgétaires antérieures à 2016 ;

- La restitution de données comptables et budgétaires et la production de statistiques physiques, financières et de nature socio démographique ;

- La gestion et le paiement des subventions régionales au titre du dispositif A.R.R.E.A. (Aide Régionale à la Rémunération des Emplois d'Avenir).

- La gestion et le paiement des aides régionales au titre du dispositif d'aide aux commerces de proximité en milieu rural

- La gestion et le paiement des aides régionales au titre du fonds de transition ESS

Les dites missions s'exercent conformément aux dispositions annexées à la présente convention et dans le respect des règles spécifiques imposées par l'Union Européenne pour les actions éligibles au titre du Fonds Social Européen.

Le Président-Directeur Général de l'ASP agit en qualité d'ordonnateur. L'Agent Comptable de l'ASP, comptable public, agit en qualité de comptable assignataire de la dépense réalisée au titre de cette convention.

ARTICLE 2 : Aides aux stagiaires

L'ASP assure pour le compte de la Région, jusqu'au versement, la gestion des aides aux stagiaires bénéficiaires des programmes régionaux de formation professionnelle.

Ces aides comprennent :

2.1 : La rémunération et la protection sociale des stagiaires admis à suivre les formations financées dans le cadre des programmes régionaux de formation professionnelle continue bénéficiant de l'agrément du Président du Conseil régional ou admis à titre individuel ou collectif sur décision de la Région, dans le respect du Règlement d'intervention régional adopté le 7 juillet 2016 (CR n°149-16 – article 4.

2.2 : Le versement d'aides individuelles dans le cadre des dispositifs régionaux (fin des chéquiers qualifiants au bénéfice des nouvelles Aides Individuelles Régionales).

2.3 : Le versement d'aides individuelles dans le cadre des dispositifs chéquiers V.A.E (Validation des Acquis de l'Expérience).

ARTICLE 3 : Règlement des organismes de formation

L'ASP assure, pour le compte de la Région, le règlement des prestations aux organismes de formation titulaires de marchés publics et le paiement des subventions de fonctionnement aux organismes soutenus au titre des politiques régionales dans le cadre de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage.

ARTICLE 4 : Dispositifs spécifiques mis en œuvre par la Région Ile-de-France

L'ASP a pour mission d'effectuer la gestion et le règlement des aides accordées par la Région pour les dispositifs suivants :

- les Emplois-tremplin : aide à la formation et aide à la rémunération ;
- le dispositif d'accès à l'apprentissage ;
- le dispositif « Aide Régionale à la Rémunération des Emplois d'Avenir » (ARREA) ;
- les dispositifs d'aide à la mobilité européenne et internationale ;
- le dispositif chèques mobilité ;
- les primes versées aux employeurs d'apprentis et l'aide au recrutement d'apprentis ;
- PM'up,
- TP'up

- l'aide aux commerces de proximité en milieu rural
- fonds de transition ESS

Elle est également chargée de la constitution du fichier des ayants droit à la gratuité des transports.

ARTICLE 5 : Données et statistiques physiques et financières

L'ASP fournit à la Région les comptes rendus physiques et financiers, les statistiques quantitatives et qualitatives socio-démographiques conformément aux stipulations des annexes VI et VII à la présente convention.

ARTICLE 6 : Dispositions financières générales

Le montant des crédits d'intervention de la Région sur les actions et dispositifs couverts par la convention sera notifié par courrier simple à l'ASP, dès le vote du budget prévisionnel 2016 par les élus du Conseil régional.

La Région verse à l'ASP dans la limite des crédits ouverts et affectés :

- le montant nécessaire au règlement :
  - des aides aux stagiaires définies à l'article 2, ci-dessus ;
  - des prestations sur marché public et des subventions versées aux organismes conventionnés définies aux articles 3 et 4, ci-dessus ;
  - des aides au cofinancement du dispositif Emplois-tremplin ;
  - des primes versées aux employeurs d'apprentis et des aides au recrutement d'apprentis ;
  - des subventions régionales attribuées aux bénéficiaires du dispositif PM'UP ;
  - des subventions régionales attribuées aux bénéficiaires du dispositif TP'up ;
  - des subventions régionales au titre du dispositif A.R.R.E.A. (Aide Régionale à la Rémunération des Emplois d'Avenir).
  - de l'aide aux commerces de proximité en milieu rural
  - du fonds de transition ESS

- le coût des opérations effectuées par l'ASP pour le compte de la Région.

ARTICLE 7 : Mise à disposition des fonds par la Région à l'ASP

La Région met à disposition de l'ASP les crédits nécessaires à l'exécution des missions visées aux articles 2, 3, 4 et 6 selon les modalités suivantes :

Article 7-0 : Appels de fonds

Les fonds sont demandés par l'intermédiaire d'un appel de fonds. Celui-ci doit nécessairement comporter l'indication du numéro de dossier IRIS (hors dispositif Emploi-tremplin projet et ARREA).

Cette mesure s'applique aux délibérations prises par la Région depuis l'année civile 2012.

Article 7-1 : Aides aux stagiaires (rémunération et protection sociale)

L'ASP établit en même temps que le premier appel de fonds, une hypothèse de dépense mensuelle par comparaison avec les crédits payés les années précédentes (cf. tableau X1 de l'annexe VII).

Les prévisions de dépense sont ajustées mensuellement au regard des rémunérations effectivement versées le mois précédent par l'ASP. Il en est tenu compte dans les appels de fonds successifs.

Semestriellement, une analyse rétrospective des écarts constatés entre les dépenses prévisionnelles et les dépenses réalisées est menée conjointement par l'ASP et la Région.

Avant le 10 de chaque mois, l'ASP transmet à la Région, par courrier électronique, un appel de fonds avec indication du numéro de dossier IRIS précisant le montant appelé pour le mois suivant calculé de la manière suivante :

le montant des avances versées – les dépenses réalisées + le besoin prévisionnel

Ces données figurent dans le tableau X2 de l'annexe VII.

A cet envoi, est joint le tableau X1 actualisé.

Au vu des informations, la Région détermine le montant du versement mensuel de la dépense de l'ASP. Les fonds sont versés au plus tard le premier jour du mois.

Article 7-2 : Aides au fonctionnement dans le cadre de l'apprentissage et chèques mobilité

Pour l'apprentissage, est confiée à l'ASP la gestion des crédits dédiés aux dispositifs « Accès à l'apprentissage » et « Primes versées aux employeurs d'apprentis ».

Concernant le dispositif des chèques mobilité, décrit dans l'annexe III-II : sur la base d'un état des dépenses transmis par la Région à l'ASP, l'ASP adresse à la Région un appel de fond avec intégration du numéro de dossier IRIS et la délibération d'affectation des crédits concernée. La Région verse à l'ASP les sommes correspondantes.

Article 7-3 : Règlement des prestations aux organismes retenus au titre des marchés publics dans le cadre de la formation continue, paiement des subventions de fonctionnement aux organismes soutenus au titre des politiques régionales dans le cadre de la formation professionnelle continue, aides individuelles aux stagiaires (dispositifs chéquiers qualifiants et chéquiers VAE), mobilité européenne et internationale, aides à la formation des bénéficiaires d'Emplois-tremplin, subventions au titre des Emplois-tremplin insertion par l'activité économique (I.A.E.), règlement des subventions aux organismes d'accueil, d'information et d'orientation (missions locales (hors chèques

mobilité), et autres structures d'accueil) ainsi que le dispositif d'accès à l'apprentissage

Chaque quinzaine, l'ASP effectue et transmet à la Région, par courrier électronique, un appel de fonds récapitulant par dispositif, pour les prestations aux organismes (type année ASP et n° IRIS), pour les aides individuelles (par année de dépenses et n° IRIS) et par année de lancement, les dépenses des 15 jours écoulés.

Cet appel de fonds comporte un onglet spécifique réservé au retraitement de l'information comptable comportant le numéro de dossier IRIS rattaché à une affectation/engagement par dispositif (libellé et code dispositif IRIS) ou par bénéficiaire final permettant aux services de la Région d'effectuer automatiquement le rapprochement et la ventilation par action des mandats versés à l'ASP pour couvrir cette dépense. Le modèle du tableau est joint en annexe VII (cf. tableaux X4).

La Région détermine le montant de la dépense et verse à l'ASP les sommes correspondantes après réception de l'appel de fonds.

La Région verse à l'ASP pour le 1er janvier 2017, une avance égale au 1/12ème des dépenses liées aux marchés publics, constatées sur les 12 derniers mois. Cette avance est imputée par la Région sur les autorisations d'engagement des dispositifs concernés. Lors des premiers appels de fonds de l'ASP sur les dites imputations budgétaires, la Région impute ces dépenses sur les autorisations d'engagement qui ont servi à financer l'avance du 1/12ème. Une situation comptable est tenue par la Région.

Article 7-4 : Règlement des subventions aux employeurs bénéficiaires d'Emplois-tremplin projet

Les modalités de règlement sont définies au chapitre I de l'annexe III de la présente convention. Elles prévoient notamment que la Région met à la disposition de l'ASP les crédits nécessaires au versement des aides à la rémunération des Emplois-tremplin sur appels de fonds présenté avant le 10 du premier mois de chaque trimestre. Cette demande est à adresser au Service Employeurs avec le tableau actualisé qui est joint en annexe III.

Ce tableau qui précise la répartition par secteur des dépenses et recettes constatées prévoit une avance forfaitaire trimestrielle de 150 K€ et indique le montant global à verser et sa répartition par secteur.

Article 7-5 : Règlement des primes versées aux employeurs d'apprentis

L'ASP transmet numériquement aux services de la Région un lot de dépenses exigibles : contrats donnant lieu à versement de primes référencées à l'année N, N+1, N+2 du contrat dont les conditions de liquidation ont été réunies et validées par l'ASP (production des pièces justificatives : RIB de l'entreprise, attestation de l'employeur signée et assiduité de l'apprenti(e) renseignée par le Centre de Formation d' Apprentis).

Ces lots sont présentés sous forme de tableaux numériques, par campagne et par année du contrat, et comportent les éléments indiqués dans le tableau A1 joint à l'annexe IV.

Les services de la Direction de l'Apprentissage et de l'Emploi (DAE) valident sur la base CLEA les lots et transmettent à l'ASP, par courriel, un accord sur l'exigibilité des primes à verser correspondant aux dits lots.

L'ASP transmet à la Direction de l'Apprentissage et de l'Emploi, par courrier, les pièces justificatives suivantes, par campagne et, à partir de la campagne 2011 par secteur (privé ou public) :

- un appel de fonds correspondant au montant validé par la Région et comportant le n° de dossier IRIS ;
- le tableau de situation (Recettes/Dépenses) ;
- le tableau A1 ;
- le compte d'emploi du comptable public de l'ASP.

La DAE certifie le service fait et au regard des documents transmis, procède au versement des fonds par virement bancaire sur le compte du comptable public de l'ASP.

L'ASP effectue le versement sur le compte de l'employeur d'apprentis, bénéficiaire de la prime, et lui adresse un avis de paiement.

En cas exceptionnel de paiement indu, le Comptable Public de l'ASP est chargé de l'émission des ordres de reversement et du recouvrement en application des dispositions de l'article 14.

A la fin de l'exercice, et avant le 31 janvier 2018, un décompte général et définitif est présenté à la Région afin de pouvoir procéder à la reddition des comptes.

Cette reddition comprend le document suivant : l'état de situation des fonds confiés dûment signé par le Comptable Public de l'ASP (tableau X7 par campagne joint à l'annexe VII), adressé en 3 exemplaires.

Article 7-6 : Règlement des aides au recrutement d'apprentis

L'ASP transmet numériquement aux services de la Région un lot de dépenses exigibles : contrats donnant lieu à versement de primes référencées à l'année du contrat dont les conditions de liquidation ont été réunies et validées par l'ASP (production des pièces justificatives : RIB de l'entreprise, attestation de l'employeur signée).

Ces lots sont présentés sous forme de tableaux numériques, par campagne, et comportent les éléments indiqués dans le tableau A1 joint à l'annexe V.

Les services de la Région valident sur la base CLEA les lots et transmettent à l'ASP, par courriel, un accord sur l'exigibilité des aides à verser correspondant auxdits lots.

L'ASP transmet à la Région, par courrier, les pièces justificatives suivantes, par campagne :

- un appel de fonds correspondant au montant validé par la Région et comportant le n° de dossier IRIS ;
- le tableau de situation (Recettes/Dépenses) ;
- le tableau A1 ;
- le compte d'emploi du comptable public de l'ASP.

La Région certifie le service fait et au regard des documents transmis, procède au versement des fonds par virement bancaire sur le compte du comptable public de l'ASP.

L'ASP effectue le versement sur le compte de l'employeur d'apprentis, bénéficiaire de l'aide, et lui adresse un avis de paiement.

En cas exceptionnel de paiement indu, le Comptable Public de l'ASP est chargé de l'émission des ordres de reversement et du recouvrement en application des dispositions de l'article 13.

Avant le 31 juillet 2017, l'ASP adresse à la Région un décompte général des aides au recrutement d'apprentis par campagne d'apprentissage versées aux employeurs entre le 1er juillet 2016 et le 30 juin 2017 afin que l'Etat puisse procéder à la compensation.

Article 7-7 Règlement des subventions aux bénéficiaires du dispositif PM'up

Chaque quinzaine, l'ASP transmet à la Région, par courrier électronique, un appel de fonds, par section budgétaire (investissement et fonctionnement), par « cohorte » et par délibération d'affectation. Une « cohorte » correspond à l'ensemble des entreprises lauréates d'un même appel à projet. Cet appel de fonds récapitule pour le dispositif PM'up les dépenses des 15 jours écoulés.

Cet appel de fonds comporte un onglet spécifique réservé au retraitement de l'information comptable comportant le numéro de dossier IRIS rattaché à une affectation/engagement par dispositif (libellé et code dispositif IRIS) ou par bénéficiaire final. Le modèle du tableau est joint en annexe (Annexe 3 - tableaux P1 et P2)

La Région détermine le montant de la dépense et verse à l'ASP les sommes correspondantes après réception de l'appel de fonds.

Article 7-8 Règlement des subventions aux bénéficiaires du dispositif TP'up

Chaque quinzaine, l'ASP transmet à la Région, par courrier électronique, un appel de fonds, par section budgétaire (investissement et fonctionnement), Cet appel de fonds récapitule pour le dispositif TP'up les dépenses des 15 jours écoulés.

Cet appel de fonds comporte un onglet spécifique réservé au retraitement de l'information comptable comportant le numéro de dossier IRIS rattaché à une affectation/engagement par dispositif (libellé et code dispositif IRIS) ou par bénéficiaire final. Le modèle du tableau est joint en annexe (Annexe x - tableaux Px et Py)

La Région détermine le montant de la dépense et verse à l'ASP les sommes correspondantes après réception de l'appel de fonds.

Article 7-9 Gestion et paiement des subventions régionales au titre du dispositif A.R.R.E.A. (Aide Régionale à la Rémunération des Emplois d'Avenir)

Les modalités de gestion et de paiement sont définies au chapitre VI de l'annexe III de la présente convention.

Article 7 -10 Gestion et paiement des aides au titre du fonds de transition ESS

Les modalités de gestion et de paiement du fonds de transition ESS sont définies au chapitre VIII de l'annexe III.

Article 7-11 : Gestion et paiement des aides aux commerces de proximité en milieu rural

Les modalités de gestion et de paiement sont définies à l'annexe VI de la convention.

Article 7-12 : Fonds de roulement

Afin d'éviter toute rupture dans les paiements, la Région met, en outre, à disposition de l'ASP, une provision égale au 1/36ème des dépenses constatées l'année précédente hors frais de gestion, primes et marchés du secteur de la formation professionnelle.

En cours d'exécution, en cas de tensions sur le compte d'emploi, un versement complémentaire de fond roulement, calculé sur la base de 1/36ème des dépenses constatées l'année précédente sur les marchés publics du secteur de la formation professionnelle, pourra être mis à disposition de l'ASP par la Région.

La gestion de ces crédits fait l'objet par l'ASP d'une imputation distincte retraçant chaque tirage de crédit en précisant la destination de la dépense.

Ces tirages sont à considérer comme une recette abondant le crédit des comptes opérationnels par dispositif. Le tableau X5 joint en annexe VII renseigne ces mouvements.

Dans l'hypothèse où ce compte ferait apparaître un besoin de financement inférieur ou égal à 25 % du versement du 1/36ème initial, il peut être reconstitué au vu du tableau X5 mis à jour et signé du Délégué Régional de l'ASP.

Les appels de fonds présentés par l'ASP et relatifs aux imputations budgétaires supports du versement de ce fonds de roulement seront imputés sur les AE concernées.

Article 7-13 : Dispositions financières complémentaires

L'ASP assure le versement des aides dans la limite des crédits reçus au titre de l'ensemble des dispositifs visés à l'article 1 de la présente convention.

Le règlement dû à l'ASP par la Région est effectué par virement sur le compte ouvert :

A LA RECETTE GENERALE DES FINANCES AU NOM DE MONSIEUR L'AGENT COMPTABLE DE L'ASP
COMPTE n°10071 75000 00001005165 08

Le comptable assignataire de la dépense est le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier Payeur d'Ile-de-France.

ARTICLE 8 : Système d'Information SAFIR

La Région a engagé depuis 2010 une rénovation du système d'information du secteur de la formation professionnelle continue sous l'appellation SAFIR.

Le premier module (« exécution ») est opérationnel depuis le 1er janvier 2012 et concerne aussi bien des dispositifs gérés en subvention qu'en marché public. Le second module (« passation ») est désormais opérationnel.
La mise en place de cet outil a impacté la gestion desdits dispositifs opérée par l'ASP.

Les parties conviennent de poursuivre les travaux :
- d'amélioration de l'interface entre les outils de paiement de l'ASP et SAFIR,
- d'amélioration de l'interface entre les bases de données issues de SAFIR et celles de l'ASP

Toute évolution de l'intervention de l'ASP par rapport aux dispositions de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 9 : Intérêts moratoires pour les prestations de règlement aux organismes de formation payées dans le cadre d'un marché public

Article 9-1 : Respect des délais de paiement

Les sommes à verser dans le cadre d'un marché public doivent l'être dans le respect du délai global de paiement conformément aux textes en vigueur.

Il est rappelé que ces délais sont applicables pour les marchés dont la procédure de consultation est engagée ou l'avis d'appel public à la concurrence est envoyé à la publication et ce dans les conditions suivantes :

1° Jusqu'au 1er janvier 2009, le délai est de 45 jours ;
1° A compter du 1er janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2009, le délai est de 40 jours ;
2° A compter du 1er janvier 2010 et jusqu'au 30 juin 2010, le délai est de 35 jours ;
3° A compter du 1er juillet 2010, le délai est de 30 jours.

Le délai commence à courir à compter de la réception, par tout moyen permettant de donner date certaine, des demandes de paiement par l'ASP ou directement par la Région selon la nature de celles-ci.

En ce qui concerne les versements des soldes clôturant comptablement les marchés lesquels passent par une validation des services de la Région, ce délai global de règlement se présente comme suit[1] :

- Pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009, le délai est de 40 jours dont 13 jours pour le Comptable Public de l'ASP, les 27 jours restants se répartissent en 24 jours pour la Région et 3 jours pour l'ASP en qualité d'ordonnateur ;
- Pour la période comprise entre le 1er janvier 2010 et le 30 juin 2010, le délai est de 35 jours dont 12 jours pour le Comptable Public de l'ASP, les 23 jours restants se répartissent en 20 jours pour la Région et 3 jours pour l'ASP en qualité d'ordonnateur ;
- A compter du 1er juillet 2010, le délai est de 30 jours dont 10 jours pour le Comptable Public de l'ASP, les 20 jours restants se répartissent en 17 jours pour la Région et 3 jours pour l'ASP en qualité d'ordonnateur.

Article 9-2 : Paiement des intérêts moratoires

En cas de non-respect des délais de paiement, les intérêts moratoires sont liquidés par l'ASP dans les conditions prévues par le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique:

- les intérêts moratoires sont à la charge de l'ASP ou de la Région en cas de dépassement des délais respectifs de traitement prévus à l'article 9-1 ;
- dans l'hypothèse où l'ASP ne dispose pas des fonds nécessaires au règlement des prestations aux organismes de formation payés dans le cadre d'un marché public, ils sont à la charge de la Région ;
- un état mensuel, établi par l'ASP et transmis à la Région, récapitule, par programme et marché public, les intérêts moratoires éventuellement payés à un titulaire. Cet état précise si les intérêts dus sont à la charge de l'ASP ou de la Région.

ARTICLE 10 : Coût des missions confiées à l'ASP

Aides aux stagiaires :

Le coût fixé pour les aides prévues à l'article 2.1 et versées pour les dossiers « rémunérés », est de 59,87 € HT.

Pour les dossiers « non rémunérés », il est fixé à 25,92 € HT.

Le coût est fixé à 45,03 € HT par dossier d'aides individuelles prévues aux articles 2.2 et 2.3.

Règlement des organismes :

Pour les prestations relatives au règlement des organismes prévus à l'article 3 de la présente convention, le coût est fixé comme suit selon que l'organisme est sélectionné dans le cadre d'un marché public ou qu'il reçoit une subvention de la Région :

Marchés publics :

[1] Décret 2008-1550 du 31 décembre 2008 publié au J.O. du 1er janvier 2009

- Instruction du dossier (1 action pour 1 bénéficiaire direct) 75,83 € HT
- Traitement d'un compte rendu d'exécution intermédiaire 35,54 € HT
- Traitement d'un compte rendu final 23,68 € HT
- Traitement des données démographiques d'un dossier de stagiaire 4,15 € HT

Subventions :
- Instruction du dossier (1 action annuelle par délibération pour 1 bénéficiaire direct de l'aide) 55,69 € HT
- Instruction du dossier relatif à l'accompagnement du mouvement sportif (de 1 à n actions annuelles par délibération pour 1 bénéficiaire de l'aide) 59,25 € HT
- Traitement d'un compte rendu d'exécution et d'un paiement 17,54 € HT
- Traitement des données démographiques d'un dossier de stagiaire 4,15 € HT

Pour les missions locales, l'accès à l'apprentissage, et les aides au transport :
- Instruction du dossier (1 convention pour 1 dispositif annuel et pour 1 bénéficiaire direct de l'aide) 53,32 € HT
- Traitement d'une demande de paiement 26,08 € HT
- Traitement des données démographiques d'un dossier de stagiaire 3,56 € HT

Le cout des restitutions fournies par l'ASP est fixé à un montant annuel forfaitaire de 9 745.47 € HT.

Autres dispositifs :

Pour les autres dispositifs, le coût s'établit comme il suit :

- Pour les Emplois-tremplin, il est fixé à 31,99 € HT pour la création du dossier (coût au poste), à 20,15 € HT pour le suivi des postes, par poste et par an et à 45,03 € HT par dossier d'aide aux structures IAE et par dossier de formation des Emplois-tremplin.

- Pour la gestion et le contrôle des aides au transport (chèques mobilité), il est fixé à 367,32 € HT par Mission Locale et à 437,25 € HT par millier de remises de chèques traitées par l'ASP.

- Pour les dispositifs d'aide à la mobilité européenne et internationale, il est fixé à 45,03 € HT par dossier.

- Pour le versement des primes aux employeurs d'apprentis et des aides au recrutement d'apprentis :
  - Pour la gestion jusqu'à la remise de l'attestation par l'employeur, le tarif par dossier est de 11,85 € HT ;
  - Par prime versée, le tarif est de 2,13 € HT ;
  - Les coûts de maintenance et d'hébergement de la base CléACRIF s'élèvent à 36 235,64 € HT.

- Pour le dispositif gratuité des transports le tarif annuel forfaitaire est de 1270,93 € HT.

- Pour le dispositif PM'UP, les tarifs sont les suivants :
  - Pour l'instruction d'un dossier PM'UP le tarif est de 36,66 € HT par dossier et le paiement à une entreprise bénéficiaire 7,05 € HT.
  - Pour la restitution des données, le tarif annuel forfaitaire est de 1376,85 € HT.

Pour le dispositif TP'up, les tarifs sont les suivants :
Option 1 (paiement des subventions TP'up) :
  - Pour la création d'un dossier TP'UP, le tarif est de 36,66 € HT par dossier et le paiement à une entreprise bénéficiaire 7,05 € HT.
  - Pour la restitution des données, le tarif annuel forfaitaire est de 1 376,85 € HT.

Pour le dispositif de l'aide aux commerces de proximité en milieu rural, les tarifs sont les suivants :
- 24,25 € HT par dossier créé
- 6,63 € par facture traitée
- 6,10 € HT par paiement à une entreprise bénéficiaire
- Evolution du système d'information et restitution des données : 1350 €

Pour le fonds de transition ESS, les tarifs sont les suivants :

- Pour l'instruction d'un dossier fonds de transition le tarif est de 24,25 € HT
- Pour le traitement de la facture 6,10 € HT
- Pour la restitution des données, le tarif annuel forfaitaire est de 1376,85 € HT

Le coût de la prestation pour assurer la gestion et le paiement des subventions régionales au titre du dispositif A.R.R.E.A. est fixé à 1,38 € par mois pour le suivi et le paiement d'un dossier. Le forfait restitution de données s'élève à 4264,92 €. Cette prestation n'est pas assujettie à la TVA. Les tarifs indiqués sont donc nets de taxe.

La TVA étant appliquée en sus à chaque facturation, au taux légal en vigueur au moment de son exigibilité, en cas de changement de taux, il ne sera pas nécessaire d'établir un avenant actant le nouveau taux applicable.

Pour l'année 2017, le montant prévisionnel des frais de gestion est de 3 804 283,84 € HT et 4 561 524,10 € TTC.

ARTICLE 11 : Modalités de versement des crédits destinés à rémunérer l'ASP

Les crédits destinés à rémunérer l'ASP sont estimés annuellement à partir du nombre constaté de dossiers pris en charge en 2016 ou de la prévision de la volumétrie de dossiers pour 2017.

Sur cette base, des avances correspondant à 25 % du montant total prévu sont versées à l'ASP, sur présentation d'un appel de fonds, au début des premier, deuxième et troisième trimestres.

Un quatrième versement est effectué en novembre, sur présentation d'un appel de fonds. Il est égal à la différence entre le coût total des prestations estimées à cette date jusqu'à la fin du mois de décembre et les avances déjà versées.

Le solde, donnant lieu à un appel de fonds, est versé sur présentation du compte d'emploi définitif de l'exercice. Il est calculé en fonction du nombre réel de dossiers gérés.

Pour le dispositif A.R.R.E.A., hors prestation informatique, les frais de gestion sont appelés deux fois par an, sur la base d'un appel de fonds semestriel spécifique précisant le nombre de dossiers gérés.

ARTICLE 12 : Délégations de signature

Pour permettre à l'ASP d'effectuer un contrôle efficace avant paiement en vue de garantir les intérêts de la Région, celle-ci transmet à l'ASP avant tout commencement d'exécution, la liste des agents habilités à signer par délégation du Président, les documents permettant la liquidation et le paiement des prestations prévues par la présente convention, ainsi qu'un spécimen de leur signature.

La Région s'engage à actualiser ces délégations et spécimens de signature au fur et à mesure des nouvelles nominations et/ou changements de fonction.

En l'absence de communication de documents à jour, la responsabilité de l'ASP serait dégagée en cas de contentieux portant sur l'habilitation des signataires concernés.

ARTICLE 13 : Ordres de reversement

L'ASP est chargée de son émission et son Agent Comptable, en qualité de Comptable Public, diligente les procédures de recouvrement des indus et de l'apurement des ordres de reversement selon les règles fixées par le décret n°2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

L'ASP instruit les demandes de remises gracieuses exprimées par les débiteurs. Elle établit une fiche individuelle d'instruction (cf. tableau X6 de l'annexe VII) des ressources du demandeur qu'elle transmet par voie électronique à la Région accompagnée d'un état récapitulatif. Ces fiches mentionnent son avis favorable ou non pour une remise totale ou partielle.

La Commission permanente de la Région décide soit d'accorder une remise gracieuse totale ou partielle, soit de rejeter la demande. La Région en informe l'ASP qui notifie les décisions aux débiteurs. L'Agent Comptable de l'ASP procède à l'apurement des prises en charge en fonction des décisions exprimées.

Lorsque l'Agent Comptable de l'ASP, comptable public, a diligenté toutes les procédures de recouvrement amiables et contentieuses, celui-ci saisit la Région de propositions d'admissions en non-valeur en motivant sa proposition (disparition du débiteur, insolvabilité du débiteur, créances inférieures au seuil économique de recouvrement forcé etc.). Afin de permettre à l'Assemblée régionale de délibérer, l'ASP transmet à la Région la liste des dossiers concernés.

En cas de désaccord, l'ASP procédera à l'annulation du titre de recette aux fins que la Région puisse poursuivre le recouvrement.

Les sommes admises en remise gracieuse ou en non-valeur sont à la charge de la Région.

ARTICLE 14 : Suivi des organismes bénéficiaires en difficulté

La Région et l'ASP s'informent mutuellement de l'ouverture d'une procédure collective à l'encontre d'un organisme. L'ASP alerte sans délai la Région, par messagerie électronique puis par courrier.

Dès lors qu'un organisme est en difficulté (cessation de paiement, procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation – dissolution, liquidation amiable, etc.), l'ASP communique immédiatement à la Région le tableau récapitulatif de tous les dossiers en cours ou non encore soldés concernant l'organisme.

Dans les délais légaux, l'ASP déclare auprès du mandataire judiciaire les éventuelles créances dues par l'organisme à la Région. Elle en informe la Région.

ARTICLE 15 : Précontentieux

L'ASP communique à la Région tout élément permettant à la collectivité territoriale de répondre dans les meilleurs délais aux requêtes des services judiciaires.

Dans l'hypothèse d'une saisine directe de l'ASP par les services judiciaires, cette dernière en informe immédiatement la Région.

Si un blocage des paiements doit être envisagé, l'ASP l'effectue avec l'accord préalable de la Région et sauf avis contraire des autorités judiciaires.

ARTICLE 16 : Suivi de l'exécution financière de la convention

Article 16-1 : Suivi financier infra-annuel

Chaque fin de mois, l'ASP produit le compte d'emploi du comptable public (cf. tableau X7 de l'annexe VII) retraçant par dispositif (nomenclature du comptable public de l'ASP) les recettes et les dépenses de la période. Les données sont par ailleurs mises à disposition à la même périodicité dans la base de restitution des données référencée à l'article 18.

Une réunion de revue semestrielle permet le suivi financier, comptable et opérationnel de l'exécution de la convention. Les données utilisées dans les tableaux supports de la réunion sont produits à partir des informations mises à jour dans la base de données référencée à l'article 18.

Article 16-2 : Apurement des comptes annuels

Après clôture de l'exercice 2017 et au plus tard au 31 janvier 2018, l'ASP transmet à la Région :

- un compte d'emploi global annuel des ressources affectées (reports à nouveau, versements de la Région, ordres de reversements recouvrés) et des dépenses payées sur l'exercice 2016, établi et signé par l'Agent Comptable de l'ASP. Ce compte fait apparaître les soldes budgétaire et de trésorerie de la convention ;
- une note générale analysant l'exécution comptable de chacun des dispositifs mis en œuvre au titre de la convention N ;
- un compte-rendu financier qui justifie, notamment, le solde de chaque compte d'emploi établi par l'Agent Comptable de l'ASP ;
- la liste des comptes d'emplois qui n'ont pas fait l'objet de mouvements au cours de l'exercice afin que la Région en prononce éventuellement la clôture, si la situation le justifie, et décide de l'affectation du solde.

Par ailleurs, l'ASP transmet un état des charges et des produits à rattacher au 31 décembre 2017.

La Région se réserve la possibilité d'émettre un titre de recettes en vue d'apurer une trésorerie excédentaire.

Article 16-3 : Restitution complémentaire d'informations financières :

Elle concerne les dispositifs prévus aux articles 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6 et 8.7.

Un tableau de suivi comptable par dispositif (type année ASP ou par année de dépenses et n° de dossier IRIS) et par autorisations d'engagement millésimées votées et affectées fait apparaître les niveaux de conventionnement par l'ASP, les paiements effectués et les restes à payer (cf. tableau X8 annexe VII).

ARTICLE 17 : Restitution des données de gestion de la convention

L'ASP, par la présente convention, gère des crédits pour le compte de la Région. Il lui revient d'informer cette collectivité de son activité de gestion.

Pour ce faire, elle met à disposition toutes données nécessaires à l'information de la Région sur l'exécution budgétaire, comptable, financière et opérationnelle des crédits qu'elle gère.

Après la clôture de l'exercice, une synthèse volumétrique par dispositif est transmise à la Région (cf. tableau X9 de l'annexe VII).

Ces données, différenciées par dispositif, comportent des indicateurs tant physiques que financiers. Ils sont décrits au niveau fin dans chacune des annexes à la présente convention.

De plus, l'ASP met à disposition de la Région une base de données mise à jour tous les 15 jours et consolidant l'ensemble de ces indicateurs afin de permettre le suivi multicritères décrit en annexe VI.

L'ensemble des données utilisées au titre de la présente convention sont la propriété de la Région.

Au terme de la gestion d'une mesure confiée à l'ASP, l'ensemble des données seront restituées à la Région selon les modalités conjointement définies.

ARTICLE 18 : Conservation des pièces justificatives

L'ASP s'engage à conserver, conformément au règlement CE 1081/2006 du 5 juillet 2006, jusqu'au 31 décembre 2021, toutes les pièces justificatives relatives aux dispositifs confiés et à l'utilisation des crédits dont elle assure la gestion et le versement pour le compte de la Région et de l'Union Européenne au titre des actions éligibles au Fonds Social Européen (FSE).

Les pièces justificatives relatives aux dispositifs ne comportant pas d'actions éligibles au titre du FSE doivent être conservées pendant 10 ans à compter de l'expiration de la convention.

ARTICLE 19 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2017.

Toute modification fera l'objet d'un avenant conclu suivant les mêmes formes que celles de la présente convention.

ARTICLE 20 : Modalités de résiliation

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des deux parties. La résiliation est notifiée par lettre recommandée avec avis de réception, et prend effet à l'issue d'un préavis de 6 mois. Pendant ce délai, les parties restent tenues par leurs obligations respectives.

ARTICLE 21 : Clôture de la convention

Après le dernier paiement, l'ASP poursuit le recouvrement des ordres de reversement.

A chaque fin d'exercice comptable postérieur à la date du dernier paiement, le solde des sommes recouvrées est reversé à la Région déduction faite d'éventuels frais de gestion. La clôture de la convention interviendra après le recouvrement ou l'apurement de tous les ordres de reversement.

ARTICLE 22 : Confidentialité et respect des normes en matière de traitement des données à caractère personnel

La Région s'assure du respect des textes réglementaires relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et effectue toute démarche auprès de la CNIL. L'ASP s'engage à lui transmettre les éléments nécessaires à toute déclaration.

Aucune donnée relative aux prestations et dispositifs confiés à l'ASP n'est communiquée à un tiers sans l'accord exprès de la Région.

Les données contenues dans les supports et documents utilisés par l'ASP sont strictement couvertes par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal). Conformément aux articles 34 et 35 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en 2004, l'ASP s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

L'ASP s'engage donc à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel, c'est-à-dire notamment à :

- ne prendre aucune copie des documents qui lui sont transmis, à l'exception de celles nécessaires pour les besoins de l'exécution de la mission, objet de la présente convention ;
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées à la présente convention ;
- ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales sauf accord écrit de la Région ;
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution de la convention ;
- prendre toutes mesures, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation des documents et informations traités tout au long de la durée de la présente convention, conformément à l'article 19 ci-dessus.

L'ASP se doit également d'informer les stagiaires concernés par le traitement de données à caractère personnel de l'existence de celui-ci et de leur droit d'accès (et de rectification) aux informations les concernant (une clause type pourra être fournie à cette fin par la Région).

Afin d'améliorer le suivi opérationnel des demandeurs d'emplois et d'avoir une meilleure connaissance de leur parcours, la Région autorise l'ASP à transmettre à Pôle Emploi les données relatives à l'ensemble des stagiaires rémunérés par elle et/ou pris en charge au titre de la protection sociale.

La Région se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect des obligations précitées.

ARTICLE 23 : Dispositions complémentaires

L'ASP poursuit la gestion et le paiement des dossiers non soldés au titre des précédentes conventions : 2016 et antérieures. Elle poursuit la fourniture des données et statistiques relevant de ces dispositifs.

ARTICLE 24 : Règlement des litiges

Les litiges éventuels qui ne peuvent recevoir de solution amiable sont déférés au Tribunal Administratif de Paris.

La Région est compétente pour exercer tout contentieux relatif aux dispositifs dont le paiement ou la gestion sont confiés à l'ASP par la présente convention.

Cette disposition ne fait pas obstacle à l'action de l'ASP en matière de recouvrement par son agent comptable.

ARTICLE 25 : Obligation de communication

Afin de participer à la notoriété et la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, l'ASP s'engage à faire clairement apparaître le financement régional pour toutes les actions relatives à la présente convention, sur les supports de communication, sur les courriers adressés aux organismes bénéficiaires de concours régionaux et aux stagiaires par apposition du logo type.

Ces supports doivent préalablement être validés par la Mission Information et Promotion de l'Unité Développement.

S'agissant des documents relatifs aux dispositifs cofinancés par le FSE, le logo de l'Union Européenne doit également être apposé.

ARTICLE 26 : Pièces contractuelles

La présente convention comprend les annexes suivantes :

Annexe I :
Dispositions relatives à la gestion et au règlement des aides aux stagiaires de la formation professionnelle
I Rémunération et protection sociale des stagiaires
II Aides individuelles dans le cadre des chéquiers qualifiants et du nouveau dispositif régional
III Aides individuelles dans le cadre des chéquiers VAE

Annexe II :
Dispositions relatives à la gestion et au règlement des prestations et subventions aux organismes
I Formation professionnelle continue
II Le dispositif d'accès à l'Apprentissage
III Les Missions Locales (hors chèques mobilité) et les autres partenariats en matière d'accueil, d'information et d'orientation

Annexe III :
Dispositions relatives aux dispositifs spécifiques mis en œuvre par la Région dans le cadre de la formation professionnelle continue, des Emplois-tremplin et du développement économique
I Emplois-tremplin
II Chèques mobilité
III Dispositifs de mobilité européenne et internationale
IV Gratuité des transports pour les jeunes dans le cadre d'un dispositif d'insertion de la Région Ile-de-France
V Dispositions relatives au règlement des subventions régionales attribuées dans le cadre des dispositifs PM'up et TP'UP
VI Dispositif A.R.R.E.A.
VII Fonds de transition ESS

Annexe IV :
Dispositions relatives à la gestion et au paiement de la prime régionale versée aux employeurs d'apprentis

Annexe V :
Dispositions relatives à la gestion et au paiement de l'aide au recrutement d'apprentis

Annexe VI : dispositions relatives à la gestion et au paiement des aides régionales au titre du dispositif d'aides aux commerces de proximité en milieu rural

Annexe VII :
Dispositions relatives aux comptes rendus physiques et financiers, aux statistiques socio-démographiques et à la valorisation des données

Fait en 3 exemplaires originaux

Le

Pour l'ASP,
le Président-Directeur Général

Stéphane LE MOING

Le

Pour la Région Ile-de-France,
la Présidente du Conseil Régional

Valérie PECRESSE

ANNEXES A LA CONVENTION

ANNEXE I : DISPOSITIONS RELATIVES A LA GESTION ET AU REGLEMENT DES AIDES AUX STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La présente annexe a pour objet de déterminer les modalités de réalisation des missions confiées à l'ASP par l'article 2 de la convention.

Ces prestations concernent l'instruction, la gestion et le règlement :
- de la rémunération et la protection sociale des stagiaires (article 2.1) ;
- d'aides individuelles dans le cadre des chéquiers qualifiants (article 2.2) ;
- d'aides individuelles dans le cadre des chéquiers V.A.E. (article 2.3).

I - REMUNERATION ET PROTECTION SOCIALE DES STAGIAIRES

La Région confie à l'ASP la rémunération des stagiaires qui suivent un stage de formation agréé.

Pour mémoire, cet agrément du Président du Conseil régional conditionne le financement par la Région de la rémunération desdits stagiaires, à condition qu'il soit délivré selon les modalités prévues par le Code du Travail (Articles L.6341-3 et L.6341-4 du Code du Travail).

La Région transmet à l'ASP, pour chaque formation ouvrant droit à rémunération, une décision d'agrément.

Celle-ci parvenant à l'ASP sous le libellé « arrêté de rémunération » mentionne les dates de formation, la durée, l'effectif ainsi que le volume de mois-stagiaires rémunérés. En raison de leur nombre très important et afin de ne pas alourdir les procédures, l'ASP acceptera les décisions d'agrément bien que ces pièces ne soient pas signées par la Région, contrairement aux pièces contractuelles de rattachement (marchés, conventions, chéquiers qualifiants).

L'ASP est chargée :
- *de mettre gratuitement à disposition des organismes de formation tous les imprimés nécessaires à la mise en œuvre de cette action ;*
- *d'analyser les dossiers de demande de rémunération des stagiaires présentés par les organismes de formation ;*
- *d'informer les stagiaires et les organismes de formation sur la réglementation en vigueur et les montants liquidés ;*
- *de verser, dès le premier mois de formation si la complétude du dossier est effective, le montant mensuel ou horaire attribué à chaque stagiaire conformément aux bases de rémunération fixées par décret, bases complétées, le cas échéant, par un barème régional.*

Les demandes de prise en charge sont établies par les stagiaires qui fournissent toutes les pièces justificatives nécessaires. Les dossiers sont vérifiés par les responsables des organismes qui, après s'être assurés que l'ASP est bien l'organisme payeur compétent, les transmettent complets à la Délégation Régionale de l'ASP, site de Montreuil pour les départements 75,91,92 et 94 ou site de Cergy pour les départements 77,78,93 et 95, au fur et à mesure de leur établissement pour traitement.

Pour les jeunes de 16 à 25 ans, les dossiers sont obligatoirement accompagnés d'une fiche « statistiques » complétée par les stagiaires. Cette fiche « statistiques » n'est pas exigée dans les dossiers de demandes de rémunération des stagiaires du dispositif d'accès à l'apprentissage.

Dès réception des dossiers, l'ASP :

- pour la rémunération :

- s'assure que la décision d'agrément est bien respectée. En cas de demande de dépassement par un organisme de formation, en cours d'exercice, l'ASP sollicite systématiquement l'avis de la Région ;
- fixe le montant mensuel ou horaire attribué à chaque stagiaire conformément au livre III du Code du Travail et, le cas échéant, par application du barème régional. Cette décision est notifiée au stagiaire et au responsable de l'organisme de formation.

- pour la protection sociale :

- détermine le régime de sécurité sociale des stagiaires et informe les stagiaires non immatriculés des démarches à effectuer, ainsi que les organismes de formation.

- pour les frais de transport et d'hébergement :

- fixe le montant mensuel d'hébergement et/ou de transport attribué au stagiaire. Seuls les stagiaires rémunérés sur une base forfaitaire peuvent bénéficier d'indemnités d'hébergement et/ou de transport calculées sur la base des montants prévus par décret n°89-210 du 10 avril 1989 ou tout décret qui viendrait le modifier ou le remplacer.

- de liquider et de payer :

- aux stagiaires les sommes dues au titre de la rémunération et des avantages annexes, en particulier les frais de transport remboursés sur frais réels ;
- aux organismes de sécurité sociale, les cotisations forfaitaires horaires dues au titre de la protection sociale.

<u>Modalités de versement de la rémunération et des indemnités d'hébergement ou de transport</u>

Les sommes dues au titre de la rémunération sont calculées d'après un état de fréquentation établi et signé par le responsable de l'organisme de formation, de préférence par l'utilisation de l'outil mis à disposition des organismes par l'ASP : Rémunet.

<u>Pour tous les stages se déroulant en Centre de Rééducation Professionnelle (CRP), quelle que soit la date de début :</u>

La réception de l'état de fréquentation permet à l'ASP de régulariser les absences du mois concerné et d'engager le paiement du mois suivant.

Le paiement des quinze derniers jours de stage n'est engagé qu'après réception du dernier état de fréquentation.

Pour tous les autres stages : la rémunération des stagiaires (hors CRP) est versée à terme échu. La réception de l'état de fréquentation du mois M permet de payer la rémunération de ce même mois.

La rémunération est versée dans la limite des droits ouverts par l'agrément.

En cas de fermeture du centre de formation, l'ASP peut verser aux stagiaires l'équivalent de 8 jours ouvrés de vacances rémunérées par an sauf pour les stagiaires des centres handicapés et les stagiaires « jeunes » dont le nombre de jours est fixé à 15 jours calendaires par période de 6 mois par an.

Les stagiaires sont payés par l'intermédiaire de séries de paiement planifiées par l'ASP.

Lors de chaque paiement, l'ASP transmet à chaque stagiaire par le biais du centre de formation un avis de paiement qui lui fournit le détail de la somme versée.

- *d'émettre les ordres de reversement, l'Agent Comptable de l'ASP en effectuant le recouvrement.*

Le responsable du centre de formation doit tenir informée l'ASP de tous les abandons et départs en cours de stage et ce, sans attendre l'établissement de l'état de fréquentation. Si l'ASP est prévenue tardivement et qu'il ne reste aucun versement à faire au stagiaire, un ordre de reversement est émis pour le montant des sommes perçues à tort.

Lorsqu'un stagiaire abandonne une formation sans motif légitime ou est exclu pour faute lourde, la Région peut donner instruction à l'ASP de faire rembourser l'intégralité des sommes perçues indûment.

II – CAS PARTICULIER DES AIDES INDIVIDUELLES DANS LE CADRE DES CHEQUIERS QUALIFIANTS ET DU NOUVEAU DISPOSITIF REGIONAL

Le dispositif « chéquier qualifiant » apporte une approche personnalisée de la formation dans son contenu comme dans son déroulement et permet de répondre à des besoins individuels de formation principalement non encore couverts et dans des secteurs d'activité liés à l'évolution constante du marché du travail où de nouveaux métiers et services apparaissent chaque jour.

A compter du 01/05/2015, cette démarche de soutien régional individualisé a été délégué entièrement à Pôle Emploi. La Région transmettant les moyens d'assurer l'attribution financière du soutien régional à Pôle Emploi, ce dernier assure ainsi une forme de guichet unique, plus lisible et plus rapide dans ses décisions pour les demandeurs d'emploi.

Le déroulé présenté ci-après concerne donc les dossiers Chéquier qualifiants accordés par la Région *avant le 01/05/2015* et les dossiers relatifs au nouveau dispositif d'aides individuelles régionales à venir courant 2017.

Les stagiaires peuvent être notamment :

- des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans du réseau d'accueil des Missions Locales ;

- des demandeurs d'emploi de plus de 26 ans inscrits à Pôle Emploi ou à l'APEC ;
- Les publics fragilisés (travailleurs en situation de handicap, demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires du RSA ou des minima sociaux, plus de 55 ans…).

La Région délègue notamment aux Missions Locales, à l'APEC, à Pôle Emploi et à CAP Emploi la prescription du « chéquier qualifiant ».

1) Objet

Le Conseil régional confie à l'ASP la gestion et le paiement des aides accordées dans le cadre de ce dispositif. Ces aides sont :

- une aide individuelle au coût de formation des stagiaires ainsi qu'aux coûts annexes (inscription, matériel..) si le Règlement d'intervention régional concerné le prévoit ;
- une rémunération des stagiaires.

1.1 L'aide à la formation des stagiaires

- La Région finance l'attribution d'une aide individuelle au coût de formation ainsi qu'aux coûts annexes (inscription, matériel..) si le Règlement d'intervention régional concerné le prévoit ;

La décision d'aide individuelle signée par le stagiaire et le Président du Conseil régional indique : l'identité du stagiaire, l'intitulé de la formation à suivre, l'organisme de formation, la durée, la période de déroulement de la formation, l'obligation de la signature d'un contrat de formation, le montant de l'aide individuelle attribuée, la part de prise en charge régionale ainsi que la durée de validité de la décision.

Cette aide sera versée par l'ASP soit :

- directement au stagiaire au fur et à mesure des paiements effectués par ce dernier à l'organisme de formation ;
- à l'organisme de formation au fur et à mesure de la réalisation du stage.

Le mode de versement choisi ne pourra faire l'objet de modification en cours de formation.

Le versement de l'aide individuelle sera effectué par l'ASP sur présentation par la Région des pièces suivantes :

Soit, en cas de :

- *versement à l'organisme de formation*

  - présentation d'une facture trimestrielle indiquant les heures effectivement réalisées envoyée par l'organisme accompagnée :
    - de la copie de la décision d'aide individuelle précisant l'acceptation de la subrogation qui a été envoyée par le prescripteur lors de l'entrée en formation du stagiaire ;
    - d'un RIB et une copie de la carte d'identité ou de séjour du stagiaire ;
    - d'une attestation de présence du stagiaire.

- *versement direct au stagiaire*

  - présentation d'une facture indiquant les heures effectivement réalisées par le stagiaire envoyée par l'organisme accompagnée :
    - de la copie de la décision d'aide individuelle ;
    - d'un RIB et une copie de la carte d'identité ou de séjour du stagiaire ;
    - d'une attestation de présence du stagiaire.

Le montant à régler à chaque versement sera calculé par l'ASP en fonction de la prise en charge régionale. Le versement du solde correspondra au reliquat de l'aide régionale attribuée. Un avis de paiement est adressé par l'ASP au bénéficiaire de l'aide, stagiaire ou organisme de formation.

1.2 La rémunération

La Région transmet à l'ASP la décision d'agrément de rémunération au titre du dispositif « chéquier qualifiant » ou du nouveau dispositif régional d'aides individuelles.

Chaque décision d'aide individuelle devra préciser si le stagiaire relève des jeunes de 16 à 25 ans ou des adultes demandeurs d'emploi.

L'organisme de formation adresse à l'ASP une demande d'admission à la rémunération accompagnée d'une copie de la décision d'aide individuelle et établit chaque mois un état de fréquentation.

2) Ordre de reversement

Dans le cas où les états transmis par les organismes de formation font apparaître un trop perçu, l'ASP émet un ordre de reversement au nom du bénéficiaire des paiements désigné par la Région, stagiaire ou organisme de formation, conformément à l'article 14 de la convention. Le montant de l'ordre de reversement est égal au montant du trop-perçu.

III AIDES INDIVIDUELLES DANS LE CADRE DES CHEQUIERS VAE

Le dispositif « chéquier VAE » a initialement été créé à titre expérimental pour accompagner et répondre à des besoins individuels tant en accompagnement qu'en formation pour l'obtention d'une certification de validation des acquis de l'expérience.

Les bénéficiaires peuvent être :
- des demandeurs d'emploi ;
- des salariés en cours de licenciement ;
- d'autres publics spécifiques (détenus, travailleurs handicapés…).

La Région confie à Pôle Emploi la prescription du « chéquier unique VAE » sous son contrôle.

La Région confie à l'ASP la gestion et le paiement des aides accordées dans le cadre de ce dispositif comportant deux formulaires :

- concernant l'aide à l'accompagnement VAE (qui comprend un accompagnement méthodologique ainsi qu'un accompagnement post jury) et concernant l'aide au module de formation obligatoire pour les certifications relevant du ministère de la santé : formulaire chéquier unique VAE jusqu'au jury ;

- concernant l'aide à une formation complémentaire préconisée par le jury VAE en cas d'acquisition partielle de la certification visée : formulaire chéquier unique VAE après jury.

➢ Le formulaire chéquier unique VAE jusqu'au jury (correspondant à l'accompagnement classique, complémentaire et les certifications du Ministère de la Santé) :

La Région finance ce module à hauteur d'un montant maximum précisé dans le rapport relatif au dispositif et permettant l'affectation des crédits nécessaires à son fonctionnement.

Il n'est délivré qu'un seul chéquier par demandeur.

Ce module est composé de deux documents :

- Le formulaire unique est une décision d'aide individuelle signée par le bénéficiaire, l'agence Pôle Emploi (APE) (ou tout autre prescripteur) et la Région. Cette décision indique l'identité du bénéficiaire, les coordonnées de l'APE, le nom de l'organisme prestataire de l'accompagnement à la VAE, le coût de la prestation et le choix du versement de l'aide, soit à l'organisme prestataire, soit au bénéficiaire ;

- La facture/attestation de présence signée par le bénéficiaire attestant avoir suivi la prestation et l'organisme prestataire attestant sa réalisation. Elle mentionne les coordonnées de l'organisme prestataire, le nom du bénéficiaire, le nombre d'heures, le coût horaire, le montant total demandé, les dates de début et de fin de la prestation.

Fonctionnement :

Pôle Emploi prescrit le "chéquier unique VAE jusqu'au jury » en adressant à la Région le formulaire dûment renseigné et signé :

- après contrôle et signature de la Région, le formulaire et la facture attestation sont retournés au bénéficiaire ;

- muni de ces documents, le demandeur les remet à l'organisme prestataire ;

- une fois la prestation réalisée, l'organisme prestataire, ou le bénéficiaire adresse ces deux documents accompagnées d'un RIB/RIP du demandeur du versement de l'aide et d'une copie de la carte d'identité ou de séjour du stagiaire à l'ASP qui procédera au paiement.

➢ Le formulaire chéquier unique VAE après jury (correspondant à l'accompagnement post jury et aux actions de formation en vue d'obtenir la certification dans sa totalité) :

La Région finance ce module à hauteur d'un montant maximum précisé dans le rapport relatif au dispositif et permettant l'affectation des crédits nécessaires à son fonctionnement.

Il n'est délivré qu'un seul chéquier par demandeur.

Ce module est composé de deux documents :

- une décision d'aide individuelle signée par le bénéficiaire, Pôle Emploi et la Région. Elle indique l'identité du bénéficiaire, les coordonnées de PE, le nom de l'organisme de formation, le coût horaire, le nombre d'heures, le coût de la formation et le choix du versement de l'aide soit à l'organisme de formation, soit au bénéficiaire ;

- une facture/attestation de présence signée par le bénéficiaire attestant avoir suivi la formation et l'organisme de formation attestant sa réalisation. Elle comprend les coordonnées de l'organisme de formation, le nom du bénéficiaire, le nombre d'heures, le coût horaire, le montant total demandé, les dates de début et de fin de la formation.

Fonctionnement :

- Pôle Emploi prescrit le "chéquier unique VAE après jury" en adressant à la Région le formulaire dûment renseigné et signé ;

- après contrôle et signature de la Région, le formulaire et la facture attestation sont retournés au bénéficiaire ;

- muni de ces documents, le demandeur les remet à l'organisme de formation ;

- une fois la prestation réalisée, l'organisme prestataire, ou le bénéficiaire l'adresse, accompagné d'un RIB/IBAN du demandeur du versement de l'aide et d'une copie de la carte d'identité ou de séjour du stagiaire, à l'ASP qui procède au paiement.

ANNEXE II : DISPOSITIONS RELATIVES A LA GESTION ET AU REGLEMENT DES PRESTATIONS ET SUBVENTIONS AUX ORGANISMES

I – FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

1 - Marchés publics

Les contrats sont conclus par la Région avec les organismes de formation conformément au Code des Marchés Publics issu du décret n°2006-275 du 1er août 2006 pour les consultations lancées avant le 1er avril 2016, et conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pour les consultations lancées à compter du 1er avril 2016.

Dès l'adoption par la Région des dispositifs concernés, l'ASP est destinataire de la délibération d'affectation des crédits ainsi que du numéro de dossier IRIS associé, et du dossier de consultation des entreprises.

La Région élabore les imprimés relatifs aux pièces de paiement et les transmet aux organismes de formation attributaires d'un marché.

Après notification, la Région transmet à l'ASP une copie de l'acte d'engagement accompagnée d'un RIB/IBAN du titulaire du marché et la liste des attributaires extraite des rapports d'analyse des offres (RAO).

L'organisme de formation transmet à l'ASP toutes les pièces en deux exemplaires dont au moins un exemplaire original.

Les factures erronées ou incomplètes sont renvoyées aux organismes par l'ASP avec une information sur le ou les motifs.

Les programmes ou dispositifs régionaux de formation professionnelle continue régis en 2016 selon les règles des marchés publics conformément aux textes cités ci-avant sont ceux rappelés dans les délibérations cadre suivantes :

- CR 58-08 « Vers un service public régional de la formation et de l'insertion professionnelles » adoptée par le Conseil régional en juin 2008 ;
- CR 59-08 « Promotion sociale et sécurisation des parcours professionnels – soutien régional à la formation professionnelle des salariés dans le cadre du schéma régional des formations » adoptée par le Conseil régional en octobre 2008 ;
- CR 54-09 « Service public régional de formation et d'insertion professionnelles - refonte des dispositifs régionaux de formation des personnes privées d'emploi » adoptée par le Conseil régional en juin 2009 ;
- CR 18-10 « Dispositifs régionaux deuxième chance à destination des 16/25 ans » adoptée par le Conseil régional en juin 2010 ;
- Avenir Jeunes (ce dispositif renouvelé en 2010 regroupe les pôles permanents professionnels) ;
- Les Actions pré-qualifiantes ;
- Les Pôles permanents d'accès à la qualification ;

- Le Programme Régional Qualifiant y compris les actions du programme qualifiant territorialisé ainsi que le programme Compétences (en continuité du PRQ ci avant) et ses compléments, les Formations « Métiers », le groupement de commande Région Pôle Emploi ;
- Les Formations aux compétences de base (Cap Compétences et Formations Transversales)
- Les Formations aux métiers de la culture ;
- Les Formations aux métiers de l'environnement ;
- Les Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Les Services d'Aide au Domicile des Personnes ;
- Dynamicadres ;
- Les entretiens conseils en VAE ;
- Les dispositifs de mobilité européenne et internationale (soutien aux projets individuels et collectifs de mobilité internationale dans le cadre de Mobil'access, Eurodyssée, Action de mobilité à Hanoi) ;
- Dispositif expérimental de formation à l'anglais aéroportuaire ;
- CR 89-14 du 21 novembre 2014 « Décentralisation de la formation professionnelle : clarifier les compétences de la Région pour en simplifier l'accès » ;
- CR 35-15 du 10 juillet 2015 : «Adoption du règlement d'intervention du dispositif de participation régionale au programme Erasmus+, volet « formation professionnelle », action clé 1 « mobilité à des fins d'apprentissage » ;
- CR 48-15 du 10 juillet 2015 : « Mise en œuvre de la décentralisation et partenariats pour l'emploi et la formation professionnelle ».

2 - Subventions

L'ASP verse aux organismes les subventions prévues par les conventions selon les modalités de gestion suivantes :

- la Région élabore les imprimés et annexes aux conventions et les transmet aux organismes de formation ;
- dès l'adoption par la Région des dispositifs confiés à l'ASP, cette dernière est destinataire de la délibération d'affectation des crédits ainsi que du numéro de dossier IRIS associé, et de la convention-type ;
- dès signature de la convention, la Région adresse à l'ASP un exemplaire de la convention accompagné d'un RIB/IBAN de l'organisme de formation ;
- l'ASP effectue le règlement des subventions conformément aux dispositions de la convention-type de chaque dispositif, notamment aux dispositions relatives à l'application de la mesure « 100 000 stages pour les jeunes franciliens» adoptée par la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016.

En cas de non-production des documents visés ci-dessus ou de transmission incomplète ou erronée, le paiement est suspendu.

Chaque versement de subvention aux bénéficiaires est accompagné de l'envoi d'un état détaillé précisant par action de formation concernée, outre le montant, s'il s'agit d'une avance, d'un acompte ou d'un solde.

Quand un trop-perçu est constaté à la clôture de la convention, un ordre de reversement est émis par l'ASP conformément à l'article 14 de la convention.

Les programmes ou dispositifs régionaux de formation professionnelle continue régis en 2014 sous forme de subventions sont ceux présentés dans les délibérations cadre suivantes :

- CR 58-08 « Vers un service public régional de la formation et de l'insertion professionnelles » adoptée par le Conseil régional en juin 2008 ;
- CR 59-08 « Promotion sociale et sécurisation des parcours professionnels – soutien régional à la formation professionnelle des salariés dans le cadre du schéma régional des formations » adoptée par le Conseil régional en octobre 2008 ;
- CR 54-09 « Service public régional de formation et d'insertion professionnelles- refonte des dispositifs régionaux de formation des personnes privées d'emploi » adoptée en Conseil régional en juin 2009 ;
- CR 18-10 « Dispositifs régionaux deuxième chance à destination des 16/25 ans » adoptée par le Conseil régional en juin 2010 ;
- CR 17-12 « Renforcement du service public de formation et d'insertion professionnelles » adoptée en Conseil Régional le 16 février 2012 ;
- CR 43-12 « Pour une politique régionale de développement de l'apprentissage durable et équitable » adoptée en Conseil Régional le 27 septembre 2012 ;
- CR 41-13 « La Région s'engage pour l'emploi » adoptée en Conseil Régional le 20 juin 2013 ;
- CR 17-14 « Soutien à l'association régionale des missions locales » du 14 février 2014 ;
- CR 89-14 « Décentralisation de la formation professionnelle : clarifier les compétences de la Région pour en simplifier l'accès » du 21 novembre 2014 ;
- CR 50-15 du 10 juillet 2015 : « L'action régionale en faveur des personnes placées sous-main de justice en matière d'insertion et de formation professionnelle ».

Suite aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de financement votées en 2013 pour les Actions d'Initiative Territoriale (délibération cadre du Conseil régional n° CR 41-13 du 20 juin 2013), les « actions d'accompagnement au placement », rebaptisées « Passerelles entreprises » dès la programmation 2014, ainsi que les Chantiers école, continueront à faire l'objet en 2015 d'un suivi par l'ASP selon les mêmes modalités que celle opérées dans le cadre de la programmation précédente.

Les conventions relatives au financement suivant :

- Avenir Jeunes : Espaces de Dynamique d'Insertion ;
- Les sessions d'examen ;
- L'Accompagnement du mouvement sportif ;
- Les centres régionaux du Conservatoire National des Arts et Métiers ;
- Les Diplômes d'Accès aux Etudes Universitaires, DUMI, BM, BCCEA etc. ;
- L'Accompagnement de la formation des salariés en Congés Individuels de Formation ;
- L'Adaptation des salariés TPE-PME ;
- Les Ateliers et Chantiers-insertion ;
- Les Ecoles de la Deuxième Chance ;
- Le soutien aux entreprises en restructuration ;
- Les mutations économiques ;

- Les Actions d'Initiative Territoriale en faveur de l'emploi : actions d'accompagnement vers l'emploi et action d'accompagnement au placement ;
- Les chantiers école ;
- Le dispositif Clubs Formateurs ;
- Le programme qualifiant territorialisé ;
- Le dispositif de soutien aux expérimentations et aux partenariats institutionnels en faveur de la mobilité des étudiant(e)s et des publics en formation professionnelle et apprentissage ;
- Le programme Leonardo Da Vinci ;
- Le groupement des créateurs d'entreprises ANGC ;
- Les actions expérimentales ;
- Les actions pour l'emploi des publics les plus fragiles ;
- Les missions locales : subvention de fonctionnement, Parcours d'Orientation Professionnelle, Parrainage, Permis de Conduire ;
- Programme régional de formation des personnels des missions locales ;
- Formation des personnes sous-main de justice.

II - LE DISPOSITIF D'ACCES A L'APPRENTISSAGE

En 2013, la Région Île-de-France a adopté une délibération cadre (délibération n°CR 41-13 du 20 juin 2013 relative à la refonte des dispositifs d'accès à l'emploi et à l'apprentissage) portant un nouveau règlement d'intervention pour le dispositif d' « accès à l'apprentissage » applicable aux subventions attribuées au 1er janvier 2014. Le règlement d'intervention, applicable aux subventions attribuées au 1er janvier 2017, a été voté par la Commission permanente du 12 juillet 2016.

Le dispositif « d'accès à l'apprentissage » propose un soutien aux CFA qui s'engagent à développer, outre l'activité spécifique de formation des apprenti(e)s et pré-apprenti(e)s, des actions visant l'accès à l'apprentissage et le soutien des jeunes présentant des difficultés d'insertion en entreprise ou dans les acquisitions de base.

L'aide financière est déterminée tous les ans et porte sur l'année civile.

La Région détermine le montant des subventions à verser aux Centres de Formation d'Apprenti(e)s (C.F.A.).

C'est l'ASP qui en assure le versement.

Modalités de gestion

Le règlement de la participation financière de la Région fait l'objet de deux versements :

- Une avance après transmission d'un document attestant du démarrage du programme, à hauteur de 40 % du montant prévisionnel de l'année concernée ;

- Un solde est versé après agrément par la Région du compte-rendu d'exécution final, appelé « état nominatif ».

Un ajustement est prévu au moment du solde en fonction des prestations réellement réalisées. Toutefois, le montant de l'aide financière versée ne pourra être supérieur au montant prévisionnel de la subvention qui a été attribuée par la Commission permanente.

La Région transmet à l'ASP l'état des sommes à payer, accompagné de la convention (pour l'avance), la délibération d'affectation des crédits ainsi que le numéro de dossier IRIS associé.

L'ASP appelle les fonds conformément à l'article 8-3 de la présente convention.

Dès réception des fonds, l'ASP verse les montants déterminés par la Région et avise l'organisme gestionnaire par l'envoi d'un état détaillé, indiquant outre le montant, l'action et l'année budgétaire, le numéro de dossier IRIS, la délibération concernée, et s'il s'agit d'une avance ou d'un solde.

En outre, les restitutions attendues de la part de l'ASP sont conformes à celles de l'annexe VI, à savoir les dispositions relatives aux comptes rendus physiques et financiers, aux statistiques socio-démographiques et à la valorisation des données.

Par ailleurs, outre les restitutions évoquées ci-dessus, l'ASP assure la production de tableaux de bord et de statistiques et de calculs spécifiques au dispositif d'accès à l'apprentissage.

Ainsi, un outil spécifique a été élaboré par l'ASP et a été intégré dans la base globale.

III – LES MISSIONS LOCALES ET LES AUTRES PARTENARIATS EN MATIERE D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

1 - Objet

Le Conseil régional confie à l'ASP la gestion, le suivi et le paiement des subventions, en matière d'Accueil, d'Information et d'Orientation, dont les dispositifs d'accompagnement, aux Missions Locales dans le cadre des conventions conclues avec la Région.

Dès notification de la convention relative à la délégation de l'instruction, de la gestion, du suivi et du paiement, signée entre la Région et l'ASP, cette dernière est destinataire des délibérations, des numéros de dossier IRIS associés aux affectations de crédits, des conventions régionales de partenariat et de financement et de l'ensemble des pièces de suivi, s'agissant des Missions Locales et des conventions et pièces afférentes pour les projets relatifs à l'orientation professionnelle des actifs.

L'ASP assure la gestion, le suivi et le paiement des subventions dès réception des pièces, dans les conditions décrites ci-après conformes aux évolutions des dispositifs votées par la Commission Permanente ou le Conseil Régional (votes en CR de novembre 2016, modifiant les dispositions votées en CP du 20 novembre 2014 (CP 14-768), ou figurant dans la délibération cadre « Vers un service public régional de la formation et de l'insertion professionnelles » en date du 26 juin 2008 (CR 58-08)).

2 – Dispositifs concernés

2-1 Missions Locales :

- le fonctionnement ;
- le parrainage ;
- les parcours d'orientation professionnelle ;
- l'aide régionale au permis de conduire ;
- les chèques mobilité (cf. annexe III-II).

2-2 « Autres AIO » :

- l'orientation professionnelle des actifs.

3 - Modalités de gestion relatives au partenariat avec les Missions Locales

Le service régional compétent arrête le montant global de la subvention attribuée à chaque mission locale et le propose au vote de la Commission Permanente : à la dernière Commission permanente de l'année N-1 au plus tard pour l'avance de l'année N (première tranche), et à la Commission permanente du mois de juin de l'année N au plus tard, pour le complément de l'année N (seconde tranche).

Chaque année, au dernier trimestre de l'année N-1, est votée l'avance de l'année N.

Avant la fin du premier semestre de l'année N est voté le complément de l'année N.

Dès l'adoption de la délibération affectant les crédits au titre de l'avance, la Région transmet une notification unique pour chaque mission locale ordonnant les paiements à l'ASP.

Le paiement de l'avance fait l'objet d'un versement unique au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année N.

Le paiement du complément fait l'objet de deux versements :

- un premier versement au plus tard à la fin du deuxième semestre de l'année N correspondant à la part des crédits affectés au fonctionnement de base de la mission locale ;
- un second versement au plus tard au deuxième semestre de l'année N+1 correspondant au solde des dispositifs d'accompagnement.

Chaque versement aux missions Locales est accompagné de l'envoi par l'ASP d'un état détaillé précisant, outre l'objet, le montant, le numéro de paiement, la date d'émission et l'année budgétaire concernée :

- s'il s'agit du versement unique de l'avance (1ère tranche) ;
- du premier versement du complément (2de tranche) ;
- ou du second versement du complément (2de tranche).

LE PARRAINAGE

La Région réceptionne au plus tard à la fin du premier semestre, avant le 15 janvier de l'année N le bilan annuel d'activité de l'année N-1 transmis par chaque structure pour leurs jeunes effectivement parrainés.

L'ASP s'engage à payer, dès réception des fonds, les ordres de paiement signés par la Région.

LES PARCOURS D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (POP)

L'ASP assure pour le compte de la Région la gestion des Parcours d'Orientation Professionnelle (POP).

Le dispositif POP participe à l'action des missions locales en faveur de l'orientation professionnelle des jeunes.

L'ASP assure, pour le compte de la Région :
- le suivi administratif des parcours réalisés ;
- l'édition des demandes de soldes ;
- le paiement de l'avance et des soldes.

Les obligations des missions locales et de la Région relatives à la mise en œuvre des POP sont inscrites dans la Convention de Partenariat et de Financement. La signature par la Région et la mission locale de l'annexe annuelle technique et financière à la convention déclenche la mise en œuvre des obligations susvisées.

Suivi administratif des parcours réalisés : les missions locales établissent un décompte trimestriel des parcours réalisés sous la forme d'un compte-rendu trimestriel, selon le modèle fourni par la Région.

L'ASP :
- vérifie que chaque mission locale lui a bien transmis le compte-rendu trimestriel, au plus tard le 30 du mois suivant le trimestre échu. A défaut, elle relance les missions locales concernées, dans la limite de trois relances à intervalle de 15 jours. En cas de non-réponse, elle informe la Région de la difficulté d'obtenir les documents ;
- comptabilise le nombre de parcours réalisés pour le programme 2014, le nombre de parcours complets pour les programmes jusqu'à l'année 2013 pouvant faire l'objet d'un financement.

Sont considérés comme réalisés :

1) *les parcours complets*

Pour cela, l'ASP vérifie que chaque jeune a effectué au moins 61h pour les POP collectifs (dont 30h dans la phase d'exploration, puis 30h dans la phase de découverte concrète et 1h en entretien de stratégie d'objectifs) et au moins 25h pour les POP individuels, sur la totalité du parcours.

2) *les parcours interrompus pour cause justifiée*

Seront considérés comme parcours réalisés, et donc comptabilisés lors du solde sur présentation par la mission locale de pièces justificatives afférentes, les parcours interrompus après la phase d'exploration pour cause :

3) de retour à l'emploi (copie du contrat de travail ou copie de l'attestation de l'employeur) ;
- d'entrée en formation (copie de l'attestation de l'organisme de formation) ;
- de maladie ne permettant pas de poursuivre le parcours commencé (copie du certificat médical) ;

- de maternité (copie du certificat médical) ;
- de déménagement du stagiaire hors Ile-de-France (attestation sur l'honneur de la mission locale) ;
- d'incarcération (attestation sur l'honneur de la Mission Locale) ;
- de service civil volontaire (copie du contrat d'engagement).

La mission locale devra communiquer à l'ASP les pièces justificatives afférentes au motif d'interruption invoqué, lors du renvoi de la demande de solde préétablie par l'ASP. Dans l'hypothèse où la mission locale est dans l'impossibilité de présenter les pièces justificatives, elle pourra fournir une attestation sur l'honneur selon le modèle fourni par la Région qui en assurera le contrôle.

A défaut, les parcours non achevés ne pourront être comptabilisés.

Etablissement et paiement des soldes : les missions locales informent individuellement par courrier l'ASP de la fin de la réalisation du programme annuel, soit au plus tard le 31 mars de l'année suivante.

L'ASP

4) établit, à partir des comptes rendus trimestriels et dans les 15 jours suivants, une demande de solde. Ce document contient d'une part, un état récapitulatif définitif du nombre de parcours réalisés ou complets pouvant faire l'objet d'un financement, conformément au mode opératoire et à la convention de partenariat et de financement, et d'autre part, les sommes dues, déduction faite de la première avance ;
5) transmet cette demande à la mission locale pour validation ;
6) réceptionne la demande de solde validée par la mission locale ;
7) transmet la demande de solde à la Région pour validation.

La Région envoie cette demande de solde à l'ASP qui procède au versement.

L'ASP assure l'ensemble des relances nécessaires afin que toutes les demandes de soldes soient établies au plus tard le 30 mars de l'année suivant celle du programme concerné. Elles sont établies au nombre de trois à intervalle de 15 jours. En cas de non-réponse, elle informe la Région de la difficulté d'obtenir les documents.

Pour les jeunes positionnés sur le POP pendant le dernier trimestre du programme, la mission locale a la possibilité de présenter une demande de complément de solde au plus tard le 31 août.

L'AIDE REGIONALE AU PERMIS DE CONDUIRE

Description et objectif

Le dispositif régional d'aide au permis de conduire défini par la délibération n° CR 18-10 du 17 juin 2010 « Service public régional de la formation et de l'insertion professionnelles, dispositifs régionaux « deuxième chance » à destination des 16/25 ans (espaces dynamiques d'insertion), école de la deuxième chance, aide au permis de conduire », a pour objet de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans en démarche d'insertion professionnelle, en leur permettant d'acquérir le permis B lorsque la réussite de leur projet professionnel le nécessite.

Durée, montant et modalités de l'aide

Le soutien de la Région aux missions locales concerne des projets d'aide au permis de conduire annuels. Un délai prévisionnel de 9 mois est laissé par la mission locale à chaque jeune pour l'obtention du permis de conduire.

La Région soutient le projet de la mission locale dans la limite du montant maximum fixé par délibération et par jeune passant le permis B. En fonction des autres aides mobilisées et des possibilités d'apport de chaque jeune, ce montant est à ajuster dans la limite du plafond fixé par délibération.

Le montant global de l'aide maximale prévisionnelle attribuée à la mission locale par la Région correspond au nombre de jeunes prévu par la mission locale et accepté par la Région, multiplié par le montant maximum de l'aide fixé par délibération.

Instruction des projets

La Région adresse un appel à projets aux missions locales, et instruit en opportunité les projets qui lui auront été présentés. Une délibération en Commission Permanente arrêtera la liste des missions locales bénéficiaires et les montants maximum prévisionnels attribués à chaque mission locale avec laquelle une convention d'une durée de 12 mois sera signée.

L'ASP recevra de la Région copie de cette délibération ainsi que des conventions passées avec chaque mission locale pour son projet d'aide au permis de conduire.

Modalités de versement :

- L'avance :

La mission locale fournit à la Région un « certificat de démarrage » attestant le démarrage du projet. Au vue de la présentation du certificat de démarrage, la Région valide le principe du versement d'une avance de 40 % du montant prévisionnel de la subvention. La Région fait parvenir à l'ASP l'ordre de paiement correspondant. L'ASP effectue le règlement et procède à un appel de fonds, conformément à l'article 8-3.

- Un acompte :

La mission locale fournit à la Région un bilan d'exécution intermédiaire. La Région fait parvenir à l'ASP l'ordre de paiement correspondant. L'ASP effectue le règlement et procède à un appel de fonds, conformément à l'article 8-3.

- Le solde :

Une fois le projet achevé et au plus tard au terme de la convention, la mission locale procède à une demande de solde auprès de la Région comprenant :

- le bilan financier signé par le représentant habilité de l'organisme et l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes de l'organisme (si l'organisme en est doté) ;
- le bilan d'exécution à fournir au plus tard trois mois après la fin de la réalisation du projet.

La Région atteste le service fait, et valide le versement du solde ou émet un ordre de reversement si les réalisations sont inférieures au montant de l'avance versée.

La Région adresse à l'ASP l'ordre de paiement (ou de reversement) correspondant. L'ASP effectue le règlement et procède à un appel de fonds conformément à l'article 8-3.

DISPOSITIONS COMMUNES

L'information

La Région est l'unique interlocuteur des missions locales sur l'ensemble des dispositifs gérés par l'ASP qui doit être en mesure de répondre à toute demande téléphonique ou écrite de la Région.

Après chaque versement, l'ASP notifie au tiers le montant payé et son objet conformément aux procédures décrites ci-avant pour chaque dispositif.

Dans le mois qui suit le terme d'une année, l'ASP transmet à chaque mission locale un état réel des paiements réalisés sur l'année civile écoulée en précisant :
- les montants ;
- les dates de mise en paiement ;
- les dispositifs concernés ;
- leurs objets ;
- les contrats ou conventions considérés.

Mise à disposition d'un référent « Missions Locales »

L'ASP s'engage à nommer un référent identifié « Missions Locales», en charge de l'instruction, du suivi, de la gestion et du paiement des dispositifs décrits ci-dessus, interlocuteur privilégié du service compétent de la Région et des missions locales.

4 - Autres partenariats en matière d'AIO

L'objectif est de renforcer l'orientation professionnelle et l'information sur les métiers pour l'ensemble des publics actifs (salariés, demandeurs d'emploi, indépendants).

Projets éligibles

Deux types de projets sont éligibles à l'aide régionale en complémentarité des financements de droit commun :

- aide à un choix raisonné d'orientation professionnelle, par la consultation d'un fonds documentaire (classique ou multimédia) et un accompagnement dans la consultation de celui-ci ;
- accompagnement spécialisé au bénéfice des personnes en situation de handicap, dans le but de faciliter leur accès aux dispositifs de droit commun d'accès à l'emploi, à la formation, à l'orientation professionnelle et à la qualification.

Au moins 100 personnes doivent être visées par le projet d'appui à l'orientation professionnelle des actifs.

Lorsque la Commission permanente vote son soutien au projet déposé, l'ASP reçoit copie de la notification adressée au bénéficiaire, accompagnée de la délibération et du RIB.

Pour les projets d'aide à l'orientation : 75 % maximum du coût total de l'opération, dans la limite maximale de 175 000 € HT et TTC uniquement si le bénéficiaire justifie ne pas récupérer la TVA, par structure bénéficiaire.

Modalités de paiement

L'ASP procède comme suit aux mises en paiement :

- Le versement d'une avance de 20 % du montant prévisionnel de la subvention intervient après signature de la présente convention sur demande du bénéficiaire et sur présentation d'un plan de trésorerie. La Région envoie l'ordre de paiement correspondant à l'ASP.

- Les versements des 1er et 2ème acomptes interviennent sur appel de fonds et au vu d'un document récapitulatif précisant :
    - Compte rendu financier intermédiaire ;
    - Etat récapitulatif des dépenses ;
    - La facture SAFIR.

Chaque appel de fonds est signé par le représentant habilité de l'organisme bénéficiaire de la subvention, qui certifiera la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée. Lorsqu'il s'agit d'un organisme public, le comptable certifie que les dépenses prises en charge par l'organisme sont exactes et réelles.

Le versement du solde de la subvention est effectué sur appel de fonds, signé par le représentant habilité de l'organisme, qui certifiera l'achèvement et le paiement complet de l'opération. Il sera en outre assorti d'un rapport d'activité et d'un compte-rendu financier de l'opération, signés par le représentant habilité de l'organisme et l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes de l'organisme (si l'organisme en est doté).

Les demandes d'acomptes et de solde sont adressées par le bénéficiaire à la Région. Après instruction, celle-ci adresse les ordres de paiement correspondants à l'ASP.

Le bénéficiaire dispose d'un délai d'un an à compter de l'attribution de la subvention pour présenter un premier appel de fonds. Passé ce délai, la subvention est caduque et le bénéfice de la subvention est perdu, en application du Règlement Budgétaire et Financier de la Région.

ANNEXE III : DISPOSITIONS RELATIVES AUX DISPOSITIFS SPECIFIQUES MIS EN ŒUVRE PAR LA REGION DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE, DES EMPLOIS-TREMPLIN, DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ET DES EMPLOIS D'AVENIR

Pour les dispositifs suivants, l'ASP a pour mission d'effectuer la gestion et le règlement des aides accordées par la Région :

- Emplois–tremplin ;
- chèques mobilité ;
- mobilité européenne et internationale ;
- PM'UP ;
- TP'UP
- Dispositif d'appui aux Emplois d'Avenir (A.R.R.E.A.).
- Fonds de transition ESS

L'ASP effectue le règlement des subventions conformément aux dispositions de la convention-type de chaque dispositif, notamment aux dispositions relatives à l'application de la mesure « 100 000 stages pour les jeunes franciliens» adoptée par la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016.

I - EMPLOIS-TREMPLIN

L'ASP a pour mission d'effectuer la gestion et le règlement des aides accordées par la Région relatives aux Emplois-tremplin dont le programme et les modalités d'intervention ont été définis par la délibération n° CR 33-04 du 28 octobre 2004, modifiée par les délibérations n° CR 27-06 du 17-18 mai 2006, n° CR 92-08 du 20 novembre 2008 et n° CR 08-13 du 14 février 2013.

L'ASP prendra en charge toutes modifications et évolutions du dispositif Emplois-tremplin qui pourraient être décidées par la Région au cours de l'année 2015 par un vote en Commission permanente. L'extension et/ou la modification des missions feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

En 2015, un nouveau règlement d'intervention a été adopté par la délibération n° CR 05-15 du 13 février 2015 qui vient ajuster les règles de fonctionnement des Emplois-tremplin, suite aux évolutions législatives et à l'évaluation des dispositifs régionaux.

1 - DESCRIPTIF DE LA MESURE

Il convient de se reporter au contenu du règlement d'intervention tel qu'il a été adopté par les délibérations n° CR 33-04 du 28 octobre 2004, n° CR 27-06 du 17 mai 2006 et du CR 92-08 du 20 novembre 2008 concernant les postes votés par la Commission permanente de la Région entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2012.

Pour les postes votés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2014, l'ASP devra se reporter au règlement d'intervention adopté par la délibération n° CR 08-13 du 14 février 2013.

Pour les postes votés à partir du 1er janvier 2015, l'ASP devra se reporter au règlement d'intervention adopté par la délibération n° CR 05-15 du 13 février 2015.

2 - MODALITES DE GESTION DES AIDES EMPLOIS-TREMPLIN PROJET ET EMPLOIS-TREMPLIN INSERTION-CDI

2-1 Constitution du dossier

Après accord de la Région (délibération en Commission permanente d'affectation des crédits) d'attribuer une subvention au titre des Emplois-tremplin, les documents et justificatifs nécessaires au paiement sont transmis par l'employeur à l'ASP :
- une copie de la convention conclue avec la Région et son annexe n°1 « fiche de présentation du poste » ;
- une copie du contrat de travail signé par les parties ;
- un RIB ou un RIP original ;
- l'annexe n°2 bis, preuve du dépôt de l'offre d'emploi par l'employeur auprès de Pôle Emploi ;
- l'attestation de l'Agence Pôle Emploi ou la Mission Locale déclarant le salarié éligible (annexe n°2) ;
- la déclaration originale d'embauche, de remplacement ou de départ d'un salarié (annexe n°3).

N.B. : pour les missions locales recrutant elles-mêmes un salarié dans le cadre du dispositif, c'est Pôle Emploi qui délivrera l'attestation.

L'ASP vérifie que :
- le contrat de travail de chaque bénéficiaire est à durée indéterminée et que le montant du salaire est au moins égal au SMIC ;
- en cas de contrat de travail à temps partiel, qu'une dérogation a bien été accordée à l'employeur par la Région ;
- dans le cas des Emplois-tremplin insertion-CDI (catégorie d'Emplois-tremplin qui a disparu du nouveau règlement d'intervention adopté par la délibération n° CR 08-13 du 14 février 2013[2]), vérifie que l'annexe 2 est bien accompagnée de l'attestation sur l'honneur signée par l'employeur justifiant que le niveau de qualification du salarié ne dépasse pas le niveau V. Au moindre doute sur ce point précis, l'ASP en réfère directement à la Région ;
- le ou les postes sont pourvus dans un délai de 6 mois à compter de la validation du projet en Commission permanente du Conseil régional ;
- en cas de remplacement, le ou les postes sont pourvus dans un délai de 3 mois à compter du départ effectif de la personne initiale ;
- toute embauche est effectuée après la signature de la convention (N.B. la date de la signature de la convention correspond à la date de la Commission permanente ayant permis l'affectation du ou des postes Emplois-tremplin).

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'ASP ne procède pas au paiement et informe l'employeur du motif de non versement de la subvention en lui retournant les pièces qu'il lui a envoyées.

En cas de contrôle et sur demande expresse de la Région, l'ASP tiendra à sa disposition dans les meilleurs délais :
- une copie de chaque contrat de travail signé ;

[2] Néanmoins, en cas de remplacement du salarié sur cette catégorie d'Emplois-tremplin, l'ASP peut être amenée à gérer encore de tels dossiers pour les employeurs dont la convention court toujours.

- une copie des annexes 2 et 2 bis ;
- une copie de l'annexe 3, c'est-à-dire la déclaration d'embauche ou de remplacement.

D'autre part, l'ASP fournira tous les trimestres à la Région, la liste des conventions qu'elle gère avec la date de recrutement de la (des) personne(s) ainsi que la date de la déclaration d'embauche sur les postes Emplois-tremplin.

Enfin, l'ASP relance par courrier les structures qui ont dépassé le délai des 6 mois de recrutement et fournit la liste à la Région des structures qui renoncent au poste qui leur a été affecté par délibération

La mise en œuvre des différents règlements d'intervention nécessite de la part de l'ASP une vigilance particulière sur le contrôle de la constitution des dossiers, préalablement à tout paiement effectué par l'ASP. En effet, en fonction de l'année du vote de la création de poste, un règlement distinct s'applique avec des critères spécifiques d'éligibilité du public.

Ainsi,
- si le remplacement concerne un poste Emploi-tremplin voté avant le 1er janvier 2013, l'ASP vérifie que l'attestation de l'entité locale de Pôle Emploi ou la mission locale déclarant le salarié éligible (annexe N°2) est bien relative aux critères d'éligibilité des publics visés par la délibération n° CR 92-08 du 20 novembre 2008 ;
- dans le cas des Emplois-tremplin insertion-CDI, vérifie que l'annexe 2 est bien accompagnée de l'attestation sur l'honneur signée par l'employeur justifiant que le niveau de qualification du salarié ne dépasse pas le niveau V ou infra. Au moindre doute sur ce point précis, l'ASP en réfère directement à la Région ;
- si le remplacement concerne un poste Emploi-tremplin voté entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2014, l'ASP vérifie que l'attestation de l'entité locale de Pôle Emploi ou la mission locale déclarant le salarié éligible (annexe N°2) est bien relative aux critères d'éligibilité des publics visés par la délibération n° CR 08-13 du 14 février 2013 ;
- si le remplacement concerne un poste Emploi-tremplin voté à partir du 1er janvier 2015, l'ASP vérifie que l'attestation de l'entité locale de Pôle Emploi ou la mission locale déclarant le salarié éligible (annexe n°2) est bien relative aux critères d'éligibilité des publics visés par la délibération n° CR 05-15 du 13 février 2015.

2-2 Déclenchement des paiements

Le déclenchement des paiements est conditionné par :

- l'envoi à l'ASP par la Région, après acceptation du dossier, sous format Excel, de la liste des postes affectés avec les éléments suivants :
    - numéro de délibération, date de délibération, année d'affectation, chapitre budgétaire (libellé et code), référence à la fonction (libellé et code), référence au programme (libellé et code), référence à l'action (libellé et code) ;
    - numéro de dossier IRIS associé à la délibération d'affectation des crédits concernée ;
    - numéro de la convention, intitulé du poste, numéro du poste, montant de la subvention affecté ;
    - nom de l'employeur, adresse complète, Code NAF, numéro SIRET.

- la transmission à l'ASP par l'employeur des documents mentionnés au 2-1.

2-3 Versement de l'aide

L'aide est versée mensuellement et par avance.

En cas de départ d'un salarié, non remplacé, l'employeur informe immédiatement l'ASP via la déclaration d'embauche, de remplacement ou de départ du salarié. Celui-ci suspendra alors les paiements.

En cas de remplacement temporaire ou définitif sur le poste, l'employeur transmettra à l'ASP une nouvelle déclaration d'embauche accompagnée de l'attestation de l'Agence Pôle Emploi ou de la mission locale justifiant l'éligibilité du salarié.

Le remplacement temporaire (C.D.D.) du titulaire du poste est autorisé s'il résulte d'un congé maternité, congé parental et maladie longue durée mais doit concerner une personne issue des publics visés.

Dans tous les cas de remplacement, l'employeur dispose d'un délai de trois mois à compter du départ de la personne pour procéder au recrutement du ou des remplaçants.

2.4. Suivi des conventions employeurs.

Chaque année à la date anniversaire du recrutement, les employeurs doivent fournir à l'ASP :

- les comptes certifiés par l'association (un bilan comptable et un compte de résultats relatifs à l'activité de la structure de l'année n-1) ;
- un budget prévisionnel pour l'année N.

Par ailleurs, pour les postes votés avant le 1er janvier 2013, *la troisième année d'aide et la dernière année d'aide,* les employeurs fournissent également :

- un accusé de réception du bilan qualitatif Emplois-tremplin qui sera généré suite au remplissage du questionnaire sur la Plate-forme des Aides Régionales.

Pour les postes votés après le 1er janvier 2013, l'accusé de réception du bilan qualitatif Emplois-tremplin, généré suite au remplissage du questionnaire sur la Plate-forme des Aides Régionales, est fourni *la deuxième année d'aide et la dernière année d'aide.*

L'ASP :
- relance par courrier les structures pour récupérer l'ensemble de ces documents ;
- suspend le versement de l'aide en cas de non réception de ces documents ;
- communique régulièrement ces données à la Région et fournit à la Région une liste des structures qui n'ont pas envoyé les documents et dont le versement de l'aide est suspendu.

L'ASP fait parvenir à la Région par voie postale (un envoi par mois) les bilans qualitatifs annuels ainsi que les bilans financiers, comptes de résultats et budgets prévisionnels récupérés auprès des employeurs.

Pour les créations de postes votées à partir du 1er janvier 2013, la Région transmettra à l'ASP les délibérations concernant :

- les postes qui font l'objet de l'octroi d'une 4ième année d'aide,
- les postes qui font l'objet de l'octroi d'un renouvellement de l'aide.

2-5 Appels de fonds

Les appels de fonds de l'ASP devront être adressés à la Région selon le modèle joint.

La Région met à disposition de l'ASP les crédits nécessaires au versement des aides à la rémunération sur appel de fonds, présenté tous les trois mois, conformément aux modèles établis en concertation et ci-joints annexés à la convention.

La Région procède au versement des crédits nécessaires.

Les appels de fonds résultent des calculs suivants :
- la différence entre le montant versé par la Région à l'ASP (intégrant l'avance constituée en fonds de roulement de 150 000 €) et les dépenses réellement effectuées au titre de ce programme ;
- un forfait de trois mois de rémunération pour les postes effectivement pourvus, en gestion par l'ASP ;
- et au vu du solde, reconstitution de l'avance de 150 000 €.

3 - DECLENCHEMENT DU PAIEMENT DE L'AIDE INDIVIDUELLE A LA FORMATION AU BENEFICIAIRE OU A L'ORGANISME DE FORMATION

Cette aide individuelle est versée par l'ASP :
- soit directement au salarié au fur et à mesure des paiements effectués par ce dernier à l'organisme de formation ;
- soit, par subrogation, à l'organisme de formation au fur et à mesure de la réalisation du stage.

Le mode de versement choisi ne pourra faire l'objet de modification en cours de formation.

Le règlement sera effectué par l'ASP sur présentation des pièces suivantes :

Versement à l'organisme de formation
- d'une facture attestation trimestrielle, adressée par l'organisme de formation, indiquant les heures effectivement réalisées par le salarié précisant la nature de la prestation octroyée (bilan de compétence ou/et accompagnement à la VAE ou/et les natures de formation dispensée) et le prix facturé par prestation ;
- de la copie de la décision d'aide individuelle précisant l'acceptation de la subrogation qui a été envoyée par le prescripteur lors de l'entrée en formation du salarié ;
- d'un RIB original.

Versement direct au salarié
- d'une facture attestation de présence acquittée, adressée par le salarié à l'ASP, indiquant les heures qu'il a effectivement réalisées, précisant la nature de la prestation octroyée (bilan de compétence ou/et accompagnement à la VAE ou/et les natures de formation dispensée) et le prix facturé par prestation ;
- de la copie de la décision d'aide individuelle ;
- d'un RIB original.

Le montant du financement régional à régler par l'ASP sera celui porté sur la décision d'aide individuelle. Un avis de paiement est adressé par l'ASP au bénéficiaire de l'aide, salarié ou organisme de formation.

4 - SUIVI ET CONTROLE DU DISPOSITIF

Un contrôle a posteriori est exercé par l'ASP au bout de douze mois à compter de la date de recrutement, sur la base d'un état récapitulatif des recettes liées au financement du poste, tous financeurs confondus et des dépenses liées au poste Emploi-tremplin (annexe n°4 originale), accompagné de la copie de la fiche de paye du dernier mois de la période concernée.

L'annexe n°4 est envoyée tous les douze mois en original par l'employeur à l'ASP, cette période étant décomptée à partir du mois de la première embauche :

- l'aide régionale devra être ajustée le cas échéant au prorata des mois au cours desquels le salarié est effectivement présent et rémunéré ;
- la subvention régionale est à recalculer si le total des aides régionales et/ou départementales Emploi-tremplin, liées au poste, dépasse 90 % de la dépense réellement supportée. Dans ce cas, la subvention est réduite en conséquence et donne lieu à ordre de reversement, au titre de l'année N.

La dépense encourue concerne le titulaire du poste Emploi-tremplin et le remplaçant éventuellement recruté pour pallier une absence.

L'ASP transmet ce document aux employeurs, l'annexe n°4 étant pré-renseignée par l'ASP du montant versé au titre de l'aide de la Région. Ce document sera envoyé une fois le 12ème mois payé. Les versements mensuels se poursuivent jusqu'au 14ème mois inclus et sont interrompus en cas de non réponse de l'employeur.

L'ASP procède aux régularisations éventuelles.

Les états de présence et les feuilles d'émargement seront tenus à disposition de la Région par l'organisme de formation, en cas de contrôle.

5 - SUIVI STATISTIQUE ET FINANCIER

La Région transmettra à l'ASP, après l'adoption de chaque délibération, les données relatives au poste, à l'employeur et à la convention, en version électronique

Suivi statistique :

L'ASP assure la production de statistiques et tableaux de bord.

Outre les tableaux de suivi prévus pour les autres dispositifs à l'annexe VI à la convention, l'ASP assure mensuellement la production de tableaux de bord et de statistiques spécifiques à ce dispositif qui sont transmis sous forme électronique et font apparaître :

- la démographie des bénéficiaires (hommes/femmes, tranches d'âge, publics éligibles visés par les délibérations n° CR 33-04 du 28 octobre 2004, n° CR 27-06 du 17 mai 2006 et du CR 92-08 du 20 novembre 2008, et les publics éligibles visés par les délibérations n° CR 08-13 14 février 2013 et n° CR 05-15 du 13 février 2015,

département et commune de résidence, niveaux d'études, et domaine de spécialité des formations suivies) ;
- le nombre de postes par secteurs d'activités visés par les délibérations n° CR 33-04 du 28 octobre 2004, n° CR 27-06 du 17 mai 2006 et n° CR 92-08 du 20 novembre 2008, et les publics éligibles visés par les délibérations n° CR 08-13 14 février 2013 et n° CR 05-15 du 13 février 2015, par type - création ou transformation -, par commune et par département, par délibération et par date d'embauche ;
- la typologie des employeurs (statut juridique, effectif salarié, code APE, commune et département) ;
- le suivi du turn-over sur les postes Emplois-tremplin (démission, CDD, CDI, licenciement ou autre).

Suivi financier :

Un compte-rendu financier mensuel, annuel et pluriannuel devra être établi par l'ASP par catégorie d'employeur et communiqué à la Région afin de lui permettre de connaître, au regard des autorisations d'engagement affectées et votées dans les délibérations, les montants engagés (à travers les conventions réellement signées), et les montants payés.

Le détail de ces données est communiqué par transmission en version électronique d'une copie de la base informatique.

L'ASP transmet également à la Région en fin d'année, la liste des postes qui n'ont pas été pourvus au-delà de 6 mois pour les recrutements initiaux et au-delà de 3 mois pour les remplacements.

6 - MODALITES DE GESTION CONCERNANT LES EMPLOIS-TREMPLIN INSERTION-I.A.E.

6-1 Constitution du dossier

Après accord de la Région (délibération en Commission permanente d'affectation des crédits) d'attribuer une subvention au titre des Emplois-tremplin insertion par l'activité économique (I.A.E.), les documents et justificatifs nécessaires au paiement sont transmis par l'employeur à l'ASP :

- une copie de la convention conclue entre la Région et la Structure d'Insertion par l'Activité Economique (S.I.A.E.) ;
- l'annexe 1 de cette convention ;
- le RIB ;
- l'annexe 2 de cette convention.

L'ASP vérifie :

- le montant de la subvention inscrit dans la convention Emplois-tremplin insertion-I.A.E. (article 2.1) et sa conformité avec le montant voté ;
- le contenu de l'annexe 1 ;
- le contenu de l'annexe 2.

Si ces conditions ne sont pas remplies (présence des documents et contenu), l'ASP ne procède pas au paiement et informe la S.I.A.E. du motif de non versement de la subvention en lui retournant les pièces qu'elle lui a envoyées. Une copie de ce courrier est transmise à la Région.

6-2 Déclenchement des paiements

Le déclenchement des paiements est conditionné par :

- l'envoi à l'ASP par la Région, sous format Excel, de la liste des S.I.A.E. soutenues avec notamment les éléments suivants :
    - numéro et date de délibération, année et montant d'affectation, référence au chapitre budgétaire, code programme, code action ;
    - nom, adresse de la structure, nom du représentant de la S.I.A.E., numéro de SIRET, numéro de la convention Emplois-tremplin-insertion-I.A.E. ;
    - montant total de la subvention allouée.

- la transmission à l'ASP des documents mentionnés au paragraphe 6-1.

6-3 Versement de l'aide

- *pour les Associations Intermédiaires (A.I.)* : un premier versement représentant 60 % du montant total de la subvention allouée et votée est effectué au vu de l'annexe 1. Le solde sera réajusté au vu des heures effectivement réalisées par des personnes non allocataires du RSA socle sur l'année N au vu de l'annexe 2 de chaque convention signée avec les structures ;
- *pour les Ateliers Chantier d'Insertion (A.C.I.)* : un premier versement représentant 70 % du montant total de la subvention allouée et votée est effectué au vu de l'annexe 1. Le solde sera réajusté au vu du nombre réel de Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (C.D.D.I) pour des personnes non allocataires du RSA Socle qui ont été recrutées au sein de la structure sur l'année N, au vu de l'annexe 2 et des pièces justificatives demandées aux structures ;
- *pour les Entreprises d'Insertion (E.I.) et les régies de quartier* : un premier versement représentant 60 % du montant total de la subvention allouée et votée est effectué au vu de l'annexe 1. Le solde sera réajusté au vu du bilan des pièces justificatives demandées aux structures.

6-4 Appels de fonds

Par quinzaine, l'ASP fait parvenir à la Région un état récapitulatif destiné à appeler les fonds et faisant apparaître en conséquence par type de S.I.A.E. le nom de la structure, le montant de la subvention allouée, le montant du 1er versement et le montant du solde.

6-5 Suivi financier et statistique

Un compte-rendu financier mensuel, annuel et pluriannuel devra être établi par l'ASP par catégorie de S.I.A.E. et communiqué à la Région afin de lui permettre de connaître, au regard des autorisations d'engagement affectées et votées dans les délibérations, les sommes effectivement dépensées par l'ASP par type de S.I.A.E.

Le détail de ces données est communiqué par transmission en version électronique d'une copie de la base informatique.

II – CHEQUES MOBILITE

1 - OBJET

La Région Ile-de-France a décidé de mettre en œuvre une aide au transport des jeunes en Ile-de-France de 16 à 25 ans sans emploi.

Elle est distribuée aux jeunes par les missions locales sous forme de chèques mobilité. D'une valeur nominale de 8 € et 4 €, ces chèques mobilité sont utilisés pour l'achat de titres de transport en Ile-de-France auprès de la RATP, de la SNCF-Transilien et des sociétés de l'Organisation Professionnelle du Transport en Ile-de-France (OPTILE). Ils sont donc acceptés par l'ensemble des transporteurs agréés.

Il s'agit d'une aide accordée aux jeunes sans emploi engagés dans un parcours d'insertion élaboré avec l'aide de la mission locale. Les jeunes qui suivent des stages de formation professionnelle pour lesquels des aides au transport spécifiques existent déjà n'ont pas accès au chèque mobilité.

A titre dérogatoire, la structure d'accueil délivre des chèques mobilité aux jeunes inscrits dans un des dispositifs régionaux d'insertion « Avenir Jeunes, Ecole de la 2ème chance, Action expérimentale d'Impulsion 75 » ou le programme régional qualifiant « compétences » et bénéficiant à ce titre de la gratuité des transports publics durant leur parcours de formation pour couvrir la période précédant l'activation de leur droits à la gratuité.

Cette aide au transport est plafonnée à 80 % du prix du titre de transport et pour une durée de trois mois maximum, en une ou plusieurs périodes. Son attribution et sa modulation sont effectuées par les conseillers qui suivent les jeunes en fonction des instructions fixées par la Région. Dès lors, si le parcours d'insertion du jeune le justifie, la durée de l'aide pourra être portée à six mois.

L'ASP est chargée du suivi des commandes des chèques mobilité, de la fourniture des données statistiques correspondantes, du contrôle de cette aide et du paiement des factures.

2 – MODALITES DE GESTION

Paiement des factures

Les paiements sont réalisés sur factures mensuelles. Trois transporteurs sont actuellement conventionnés.

Les factures sont transmises par la Région à l'ASP.

La Région transmet à l'ASP la convention accompagnée d'un RIB/RIP original, la délibération d'affectation des crédits avec le numéro de dossier IRIS associé.

L'ASP s'engage à payer les versements dès réception des justificatifs de paiement signés par la Région.

Chaque versement aux bénéficiaires est accompagné d'un envoi par l'ASP d'un état détaillé précisant, outre l'objet, le montant, le numéro de paiement, la date d'émission et l'année budgétaire concernée.

Suivi des commandes

L'ASP assure pour le compte de la Région les commandes des chèques mobilité des missions locales habilitées à les distribuer.

La Région transmet à l'ASP la liste de ces structures et les mises à jour nécessaires.

Réception des commandes

Les missions locales adressent leur commande (par courrier, FAX ou autre) tous les mois à l'ASP, avant le 02 de chaque mois. Toute commande reçue ultérieurement est reportée sur le mois suivant. L'ASP en informe par courrier les missions locales concernées.

Chaque commande est accompagnée d'un état récapitulatif de consommation pour la période achevée (du 01 janvier de l'année en cours à la date de la commande) et d'un exemplaire du registre détaillé tenu par les missions locales.

Validation des commandes

Un plafond maximum de commande est attribué annuellement à chaque structure. Ce plafond est arrêté pour chaque mission locale par délibération et figure à l'annexe technique et financière de la convention triennale. Le plafond inclut toutes les commandes passées entre les mois de janvier et de décembre.

Pour chaque commande, l'ASP vérifie que l'état de consommation du plafond de la structure lui permet de disposer du montant nécessaire à celle-ci.

Si une mission locale transmet une commande dépassant son plafond annuel (au regard du cumul des commandes passées en cours d'année), l'ASP rectifie la commande en fonction du montant disponible et en informe la structure.

En cas de situation litigieuse, la Région est seule décisionnaire.

Transmission des commandes

L'ASP transmet à la Région avant le 5 de chaque mois un état récapitulatif des commandes incluant pour chaque structure :

- le nom de la structure ;
- le numéro de convention triennale ;
- le code point de livraison et l'adresse de livraison. Ils sont fournis par la Région sur simple demande ;
- le nombre de chèques de 4 € commandés ;
- le nombre de chèques de 8 € commandés ;
- le montant total de la commande ;
- un rappel du plafond attribué ;
- le taux de consommation du plafond incluant la commande en cours ;
- le solde disponible pour chaque structure après la commande en cours.

Ainsi que, pour l'ensemble de la commande :
- le montant total de chèques de 4 € commandés ;
- le montant total de chèques de 8 € commandés ;
- le montant total de la commande.

Information des structures

L'ASP met à disposition des missions locales une version informatique des registres qui contient :
- le nom, prénom, sexe, date de naissance et domicile de chaque bénéficiaire ;
- la date de remise des chèques, le nombre de chèques remis, le motif d'attribution, les titres achetés, les zones du titre et le prix ;
- du numéro au numéro de chèques remis.

Ces registres sont exploités statistiquement selon les conditions prévues à l'annexe VI de la présente convention.

Contrôle de l'aide régionale au transport

A ce titre, elle veille au respect des règles relatives :
- au non-cumul des chèques mobilité avec l'aide forfaitaire prévue en matière de transport pour les jeunes bénéficiaires d'une rémunération dans le cadre de stages et formation continue. L'ASP transmet trimestriellement à la Région, pour chaque mission locale, une information sur l'ensemble des jeunes ayant bénéficié de chèques mobilité et de frais de transport. Elle effectue un rapprochement informatique du nom, prénom, sexe et date de naissance ;
- au non dépassement de la période maximum d'utilisation des chèques mobilité par jeune (trois mois renouvelables une fois). L'ASP transmet trimestriellement à la Région, pour chaque mission locale, une information sur les jeunes ayant bénéficié de chèques mobilité pendant plus de 90 jours et plus de 180 jours.

L'ASP transmet à la Région tous les éléments nécessaires (registres, statistiques, commandes, etc.) à d'éventuels contrôles sur place qui pourront être effectués par la Région.

III DISPOSITIFS DE MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

1 - OBJET

Au titre de ses compétences en matière de formation professionnelle, la Région Ile-de-France met en œuvre des actions de formation professionnelle et des projets en faveur de la mobilité professionnelle internationale des publics en voie de professionnalisation.

Le rapport cadre « Développement d'une politique de mobilité internationale » voté en mai 2006 (délibération n° CR 51-06) définit les orientations régionales en matière de mobilité internationale.

Il prévoit :
- Le développement de la mobilité des publics en formation professionnelle et apprentissage ;
- La création d'un dispositif de soutien aux expérimentations et aux partenariats (DSEP) en faveur de la mobilité des étudiants, et des publics en formation professionnelle et apprentissage.

Le rapport « Développement d'une politique de mobilité européenne et internationale » voté en avril 2008 (délibération n° CR 16-08) modifie la participation régionale au DSEP.

Des modifications concernant le montant maximum de la subvention régionale pouvant être attribuée ont été apportées dans le règlement d'attribution du dispositif de soutien aux expérimentations et aux partenariats voté par délibération n° CR 43-12 du 27 septembre 2012.

La délibération CR 35-15 du 10 juillet 2015 a adopté un règlement d'intervention pour la participation de la Région Ile-de-France au programme de mobilité Erasmus+ 2015-2020, volet formation professionnelle, action clé 1, mobilité des individus à des fins d'apprentissage (cofinancement de bourses de mobilité).

Cette politique de mobilité est mise en œuvre par :

- un programme unique de mobilité en faveur des demandeurs d'emploi et des jeunes suivis par les missions locales sous forme de marché public à 5 lots.

Les lots n°1,2 et 3 sont consacrés à Mobil'Access pour la sélection et le suivi de projets individuels et collectifs de mobilité internationale : le lot n°1 porte l'option Partenariats avec les CFA et les établissements d'enseignement supérieur, le lot n°2 l'option Partenariats avec Pôle Emploi, les PLIE et les organismes de formation continue et le lot n°3 l'option Partenariats avec les Missions Locales.

Le lot n°4 est consacré à Eurodyssée pour l'accueil de jeunes européens et envoi de franciliens.

Le lot n°5 est consacré à Mobil'Hanoï pour l'organisation, la sélection et le suivi des projets de mobilité à Hanoi (Vietnam), ville avec laquelle la Région a un accord de coopération décentralisée.

L'objet du marché consiste à confier aux titulaires la sélection et le suivi du public concerné par un projet de mobilité internationale. Cette politique de mobilité est par ailleurs mise en œuvre par le versement d'aides individuelles aux bénéficiaires retenus dans le cadre des dispositifs ci-dessus.

- l'attribution de subventions dans le cadre du Dispositif de Soutien aux Expérimentations et aux Partenariats (DSEP) et du programme Erasmus+.

Le Conseil régional confie à l'ASP :
- la gestion et le paiement des aides accordées dans le cadre du marché public ;
- la gestion et le paiement des prestations accordées aux organismes titulaires du marché ;

- la gestion et le paiement des subventions accordées aux structures retenues dans le cadre du dispositif de soutien aux expérimentations et aux partenariats en faveur de la mobilité internationale des étudiants et des publics en formation professionnelle et apprentissage, et des subventions accordées aux structures retenues dans le cadre du dispositif régional de participation au programme européen Erasmus+ selon les montants fixés par délibération adoptée en Commission permanente.

2 - MODALITES DE GESTION DES AIDES

2-1 Mobil'Access : Soutien aux projets individuels et collectifs de mobilité européenne et internationale (Marché public)

Ces aides seront versées par l'ASP aux bénéficiaires au fur et à mesure de la réalisation du dispositif. Le 1er versement peut être demandé deux mois avant le départ.

Le versement de l'aide individuelle sera effectué par l'ASP sur présentation par la Région des pièces suivantes :
- le formulaire de demande de versement, selon le modèle transmis par la Région aux titulaires des trois lots du marché ;
- une décision de paiement indiquant le bénéficiaire concerné par l'aide individuelle forfaitaire ;
- un RIB du bénéficiaire ;
- une photocopie de sa carte d'identité ou de son titre de séjour en cours de validité.

Un avis de paiement est adressé par l'ASP aux bénéficiaires.

Le lot n°1 - option Partenariats avec les CFA et les établissements d'enseignement supérieur, concerne le suivi de 90 bénéficiaires de Mobil'Access individuel.

Le lot n°2 - option Partenariats avec Pole Emploi, les PLIE et les organismes de formation continue, concerne le suivi de 125 bénéficiaires (90 bénéficiaires de Mobil'Access individuel et 35 bénéficiaires de Mobil'Access collectif).

Le lot n°3 - option Partenariats avec les Missions Locales, concerne le suivi de 125 bénéficiaires (90 bénéficiaires individuels et 35 bénéficiaires collectifs).

Au total sont visés :
- 270 bénéficiaires de projets individuels, avec une aide régionale forfaitaire de 500 € par bénéficiaire payée en une seule fois, pour prendre en charge les frais de transports (un aller-retour) et une partie des frais d'hébergement ;
- 70 bénéficiaires de projets collectifs sont visés, avec une aide régionale forfaitaire de 300 € par bénéficiaire par semaine, pour prendre en charge les frais de transports et d'hébergement, sur une durée de 3 semaines consécutives maximum. L'accompagnement est pris en charge par la Région dans le cadre d'un forfait de 300 € par semaine pour une durée de 3 semaines maximum pour un groupe de 6 bénéficiaires (soit un accompagnateur) et 600 € par semaine pour une durée de 3 semaines maximum pour un groupe de 12 bénéficiaires (soit 2 accompagnateurs).

Au vu des abandons et départs anticipés et des actions réalisées, sur la base d'une décision rectificative de la Région, l'ASP transmettra un ordre de reversement aux bénéficiaires du marché.

2-2 Eurodyssée (Marché public)

Le lot n°4 concerne Eurodyssée soit la prise en charge de :
- 50 bénéficiaires à l'envoi en stage d'entreprise dans un autre pays d'Europe ;
- 50 bénéficiaires à l'accueil en stage d'entreprise en Région Ile-de-France.

Ces aides seront versées par l'ASP aux bénéficiaires au fur et à mesure de la réalisation du dispositif.

Le 1er versement peut être demandé deux mois avant le départ.

Le versement de l'aide individuelle sera effectué par l'ASP sur présentation par la Région des pièces suivantes :
- le formulaire de demande de versement, selon le modèle transmis par la Région au titulaire du marché ;
- une décision de paiement indiquant le bénéficiaire concerné par l'aide individuelle forfaitaire ;
- un RIB du bénéficiaire ;
- une photocopie de sa carte d'identité ou de son titre de séjour en cours de validité.

Les versements suivants seront effectués sur présentation d'une attestation de présence mensuelle de l'ensemble des bénéficiaires transmise par le titulaire du marché à l'ASP, précisant le nombre de jours d'absence par bénéficiaire. Un avis de paiement est adressé par l'ASP aux bénéficiaires.

L'aide régionale aux 50 bénéficiaires à l'accueil est de 850 € mensuels, sur une durée de 6 mois maximum, pour prendre en charge les frais de logement, de transports et de restauration.

En cas de stages d'une durée inférieure à 6 mois, le reliquat d'aides régionales correspondant pourra être attribué à des bénéficiaires supplémentaires.

Chaque jour d'absence fait l'objet d'une retenue de 1/30e.

Afin d'éviter les trop-perçus, l'organisme signale à l'ASP, dès qu'il en a connaissance, les abandons et départs anticipés.

Au vu des abandons et départs anticipés et des actions réalisées, sur la base d'une décision rectificative de la Région, l'ASP transmettra un ordre de reversement aux bénéficiaires.

2-3 Mobil'Hanoï (Marché public)

Le lot n°5 concerne Mobil'Hanoï soit la prise en charge de 20 franciliens à l'envoi.

Ces aides seront versées par l'ASP aux bénéficiaires au fur et à mesure de la réalisation du dispositif. Le 1er versement peut être demandé deux mois avant le départ.

Le versement de l'aide individuelle sera effectué par l'ASP sur présentation par la Région des pièces suivantes :

- le formulaire de demande de versement, selon le modèle transmis par la Région au titulaire du marché ;
- une décision de paiement indiquant le bénéficiaire concerné par l'aide individuelle forfaitaire ;
- un RIB du bénéficiaire ;
- une photocopie de sa carte d'identité ou de son titre de séjour en cours de validité.

Les versements suivants seront effectués sur présentation d'une attestation de présence mensuelle de l'ensemble des bénéficiaires transmise par le titulaire du marché à l'ASP, précisant le nombre de jours d'absence par bénéficiaire. Un avis de paiement est adressé par l'ASP aux bénéficiaires.

L'aide régionale aux bénéficiaires est forfaitaire : 600 € par mois par bénéficiaire pour une durée de 7 mois (1 mois en Ile-de-France et 6 mois sur place) pour prendre en charge les frais de transport et de restauration sur place.

Chaque jour d'absence fait l'objet d'une retenue de 1/30e.

Afin d'éviter les trop-perçus, le prestataire titulaire du marché signale à l'ASP, dès qu'il en a connaissance, les abandons et départs anticipés.

Au vu des abandons et départs anticipés et des actions réalisées, sur la base d'une décision rectificative de la Région, l'ASP transmettra un ordre de reversement aux bénéficiaires.

3 - MODALITES DE GESTION DES PRESTATIONS DUES AUX ORGANISMES TITULAIRES DU MARCHE

Ces prestations seront versées par l'ASP aux prestataires titulaires du marché au fur et à mesure de la réalisation du dispositif.

Le versement des prestations sera effectué par l'ASP sur présentation par la Région des pièces suivantes :

- une décision de paiement indiquant le montant ;
- un RIB des prestataires titulaires du marché à l'occasion du premier versement.

4 - MODALITES DE GESTION DES SUBVENTIONS

4-1 Les subventions liées au dispositif de soutien aux expérimentations et aux partenariats en faveur de la mobilité internationale des étudiants et des publics en formation professionnelle et apprentissage (DESP) seront versées par l'ASP aux structures retenues

L'ASP effectue le règlement des subventions conformément aux dispositions de la convention-type de chaque dispositif.

Le versement des subventions sera effectué par l'ASP sur présentation par la Région des pièces suivantes :

- une décision de paiement indiquant le montant, la délibération d'affectation des crédits ainsi que le numéro de dossier IRIS associé, et précisant s'il s'agit d'une avance, d'un acompte ou d'un solde ;
- un RIB des structures bénéficiaires de la subvention.

4-2 Les subventions liées au dispositif régional de participation au programme europen Erasmus+ seront versées par l'ASP aux structures retenues

L'ASP effectue le règlement des subventions conformément aux dispositions de la convention-type de chaque dispositif.

Le versement des subventions sera effectué par l'ASP sur présentation par la Région des pièces suivantes :

- une décision de paiement indiquant le montant, la délibération d'affectation des crédits ainsi que le numéro de dossier IRIS associé, et précisant s'il s'agit d'une avance, d'un acompte ou d'un solde ;
- un RIB des structures bénéficiaires de la subvention.

IV. GRATUITE DES TRANSPORTS POUR LES JEUNES DANS LE CADRE D'UN DISPOSITIF D'INSERTION DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

1 – Objet

La gratuité des transports publics franciliens est accordée aux jeunes, âgés de 16 à 25 ans inclus, résidant en Ile-de-France, sans emploi, sortis du système scolaire, engagés avec le statut de stagiaire de la formation professionnelle dans l'un des dispositifs du Service Public Régional de Formation et d'Insertion Professionnelles de la Région Ile-de-France. Les dispositifs concernés sont les suivants :

- Avenir Jeunes ;
- Programme Régional Qualifiant « Compétences » ;
- Ecoles de la 2ème chance ;
- L'action expérimentale d'Impulsion 75.

2 – Rappel de la mise en œuvre de la gratuité des transports pour les jeunes dans le cadre d'un dispositif d'insertion de la Région Ile-de-France

Le principe général est l'inscription du jeune bénéficiaire, par l'Agence Solidarité Transport (AST), sur une « liste verte » à partir de la liste des stagiaires de la formation professionnelle continue bénéficiaires de la mesure, mise à disposition par l'ASP. Cette « liste verte » est constituée par l'AST, conformément à la réglementation sur les données nominatives.

Cette « liste verte » permet au bénéficiaire y figurant de charger gratuitement son passe Navigo mensuel.

La gratuité des transports est accordée au bénéficiaire sur la durée de son stage de formation. Son renouvellement est effectué par l'AST par défaut tous les mois. Elle cesse à la fin du mois de sortie de la formation.

Il revient aux stagiaires d'indiquer en ligne à l'AST leur numéro de passe Navigo, puis d'aller charger leur passe Navigo sur un automate de distribution (au guichet d'une gare ou d'une station de métro).

Il revient aux organismes de formation retenus dans le cadre des dispositifs Avenir Jeunes ; Programme Régional Qualifiant « Compétences » ; Ecoles de la 2ème chance ; Action expérimentale d'Impulsion 75 :

- d'informer les stagiaires de la marche à suivre pour obtenir la gratuité en leur remettant une plaquette d'information produite par la Région ;
- d'inscrire les stagiaires :
    - s'agissant de ceux qui sont rémunérés par la Région via l'ASP : pas de démarche particulière, l'inscription des stagiaires dans le cadre de cette rémunération suffit ;
    - s'agissant de ceux qui sont indemnisés par Pôle Emploi : saisir les données demandées sur un extranet dédié mis à disposition par l'ASP.
- d'accompagner les stagiaires :
    - pour l'obtention du passe Navigo en leur transmettant le courrier explicatif nominatif émanant de l'AST ;
    - pour l'activation du passe Navigo, en les accompagnant si nécessaire pour effectuer la demande de gratuité en ligne.
- d'assurer le lien avec l'AST : en cas d'incomplétude ou d'incohérence du dossier, le stagiaire et son organisme de formation en sont informés par l'AST.

3 – Rôle de l'ASP

Le rôle de l'ASP est de mettre à disposition de l'AST deux fichiers hebdomadaires des stagiaires ayants-droit, un pour les stagiaires indemnisés par la Région au titre de la partie 6 du code du travail et un pour les stagiaires non indemnisés par la Région.

Les étapes sont les suivantes :

1) L'ASP constitue un fichier des stagiaires rémunérés par la Région à partir de son fichier des demandes de rémunérations publiques au titre de la formation professionnelle continue relevant de la partie 6 du code du travail.

Rappel : une demande d'admission au bénéfice des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle ne peut être traitée que si toutes les pièces justifiant de l'éligibilité du demandeur sont jointes à l'appui de cette dernière.

L'ASP constitue un fichier des stagiaires non indemnisés par la Région, à partir des données saisies par les organismes de formation sur un extranet dédié que l'ASP met à leur disposition.

Il revient donc à l'ASP, quel que soit le statut des stagiaires au regard de leur rémunération ou indemnisation, de constituer puis d'actualiser la liste complète de tous les stagiaires inscrits sur les formations relevant de l'un des trois dispositifs concernés.

Le repérage des bénéficiaires au sein des dispositifs concernés est effectué comme suit :

- s'agissant d'Avenir Jeunes, de l'Ecole de la 2ème Chance et de l'action expérimentale d'Impulsion 75 : l'intégralité des stagiaires inscrits en formation sont de droit bénéficiaires ;
- s'agissant du Programme Régional Qualifiant « Compétences » : seuls les stagiaires âgés de 16 à 25 ans inclus, à la date d'entrée en stage, sont éligibles à la gratuité.

2) L'ASP met chaque semaine à disposition de l'AST, sur son serveur FTP sécurisé les deux fichiers actualisés des stagiaires ayant droit, nouvellement inscrits, ou dont la date de fin de stage a été modifiée.

Les fichiers comprennent :
- un identifiant unique par stagiaire ;
- le n° d'agrément (n° de convention ou de marché public selon le dispositif) ;
- son identité ;
- sa date de naissance ;
- son sexe ;
- ses coordonnées postales ;
- le libellé de la formation suivie ;
- le nom et l'adresse de l'organisme de formation ;
- le statut de la rémunération ;
- l'indicateur de la création de dossier (indique s'il s'agit d'une création ou modification de dossier) ;
- la date de début de stage ;
- la date de fin de stage prévisionnelle et réelle. Cette date est actualisée par l'ASP en fonction des renseignements que lui adressent les organismes de formation.

3) L'ASP met à la disposition de la Région un état mensuel du nombre de bénéficiaires par sexe et par dispositif inscrits sur le fichier transmis à l'AST.

V. PAIEMENT DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PM'up

Sur la base du décret n°2015-909 du 23 juillet 2015 pris pour application de l'article L 1611-7 du CGCT, la présente annexe a pour objet de déterminer les modalités des missions confiées à l'ASP concernant le règlement des subventions attribuées aux bénéficiaires du dispositif PM'up.

1) Objectif et descriptif du dispositif :

Ce dispositif s'appuie sur les délibérations suivantes :
- Délibération n° CR 40-10 du 30 septembre 2010 « Plan Priorité PME» approuvant le règlement d'attribution PM'up pour les lauréats des appels à projets de janvier 2012, juillet 2012 et janvier 2013 ;
- Délibération n° CR 23-13 du 25 avril 2013 « Pour une haute Qualité Sociale en Ile-de-France » approuvant le règlement d'attribution PM'up amendé ensuite par la délibération n° CP 15-271 du 17 juin 2015 pour les lauréats des appels à projets de juillet 2013 (totalité des aides), janvier 2014 (aides des années 1 et 2), septembre 2014 (aides des années 1 et 2) et janvier 2015 (aides de l'année 1) approuvant le règlement d'attribution PM'up.

- Délibération n° CR 105-16 du 16 juin 2016 « Les aides régionales aux entreprises : PM'UP – INNOV'UP – TP'UP – BACK'UP » approuvant le règlement d'attribution PM'up pour les lauréats de l'appel à projet de septembre 2015 et les lauréats ultérieurs.

PM'up accompagne les PME-PMI franciliennes à fort potentiel de croissance dans leur développement en France et à l'international. L'ambition de la Région est de leur permettre d'atteindre la taille critique nécessaire pour innover et exporter, et, in fine, créer de la valeur et des emplois sur le territoire francilien.

Suite à la refonte du dispositif en juin 2016 (délibération CR 105-16), les modalités de l'aide ont été profondément modifiées avec notamment :
- Instruction « au fil de l'eau » et non plus par appels à projets semestriels ;
- Attribution de l'aide en une tranche unique et non plus en trois tranches annuelles ;
- Simplification des règles de calcul de la subvention.

Les lauréats PM'up bénéficient d'une subvention pouvant atteindre 250 000 € sur trois ans. Ils sont suivis tout au long du projet par un conseiller de la Région Île-de-France.

Les subventions allouées jusqu'en 2013 sont imputées sur les sections budgétaires d'investissement et/ou de fonctionnement en fonction de la nature des projets soutenus. L'attribution se fait sur un rythme annuel, si bien qu'un même projet peut être concerné par un maximum de 6 attributions (1 par section budgétaire et par année). A compter de 2014, les subventions sont imputées sur la seule section d'investissement. A compter de 2016, l'aide fait l'objet d'une attribution unique pour l'ensemble de la durée du projet.

2) Modalités de gestion :

La Région confie le règlement des subventions aux bénéficiaires du dispositif PM'up pour toutes les subventions attribuées à compter de la Commission Permanente du 11 octobre 2012.

A ce titre l'ASP verse aux bénéficiaires du dispositif PM'up les subventions prévues par les conventions signées entre la Région et les bénéficiaires, selon les modalités de gestion suivantes :

Le service régional compétent instruit les demandes de subventions du dispositif PM'up et les propose au vote de la Commission Permanente, après consultation du Jury de sélection.

Après attribution des subventions en Commission Permanente, la Région adresse à l'ASP les délibérations d'affectation des crédits et d'attribution des subventions

Après signature des conventions entre la Région et les bénéficiaires de subventions régionales, la Région en adresse un exemplaire à l'ASP, accompagné du RIB.

Après réception et instruction des appels de fonds des bénéficiaires par la Région, celle-ci adresse à l'ASP un ordre de paiement listant les bénéficiaires et les montants de subventions que l'ASP se doit de régler.

L'ASP envoie, par voie postale, un courrier de notification du paiement aux bénéficiaires, selon le modèle fourni par la Région.

Quand la Région constate un trop-perçu, elle en informe l'ASP qui est chargée d'émettre un ordre de reversement conformément à l'article 14 de la convention.

3) Eléments statistiques attendus :

Afin de permettre le contrôle de l'utilisation des fonds régionaux, le pilotage et l'évaluation du dispositif, l'ASP tient à jour des tableaux de bord qu'elle transmettra à la Région de façon bimensuelle. Ces tableaux de bord comprennent un état financier consolidé de la convention, les données de suivi individuel des bénéficiaires et les statistiques d'activité, tels que décrits ci-dessous :

- Etat financier (tableaux P3 et P4) :
  - Une ligne par délibération par section budgétaire avec enveloppe globale allouée, fonds reçus, montant cumulé des ordres de paiement, montant des aides versées aux bénéficiaires, montant des fonds à recouvrir, montant des fonds reversés ;
  - Sous-totaux par appels à projet et par secteurs d'activité.

- Etat des versements (tableau P5) :
  - Une ligne par versement avec N°IRIS, délibération, raison sociale du bénéficiaire, date de l'ordre de paiement, montant, date du versement ;
  - Sous-totaux par appels à projet et par secteurs d'activité.

- Fiche de suivi par bénéficiaire (tableau P6) :
  - Coordonnées du bénéficiaire (bancaires, administratives), date de l'appel à projet, secteur d'activité, suivi des délibérations (N°, date, enveloppe allouée, aides versées et enveloppe disponible), date et montant des ordres de paiement reçus, date et montant des versements réalisés.

VI. PAIEMENT DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF TP'up

1) Objectif et descriptif du dispositif :

Voté par délibération n° CR 105-16 des 16-17 juin 2016, TP'up est un dispositif de soutien au développement des TPE de moins de 5 salariés, artisanales ou commerciales. Le soutien régional est une subvention unique, prélevée soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.
Les dossiers sont instruits par les services de la Région au fil de l'eau (un même projet peut être concerné par deux attributions – une en fonctionnement, une en investissement).

Paiement des subventions
Modalités identiques à celles de Pm'up

2) Modalités de gestion :

La Région confie le règlement des subventions aux bénéficiaires du dispositif TP'up pour toutes les subventions attribuées à compter de la Commission Permanente du xxxx

A ce titre l'ASP verse aux bénéficiaires du dispositif TP'up les subventions prévues par les conventions signées entre la Région et les bénéficiaires, selon les modalités de gestion suivantes :

Le service régional compétent instruit les demandes de subventions du dispositif TP'up et les propose au vote de la Commission Permanente, après consultation du Jury de sélection.

Après attribution des subventions en Commission Permanente, la Région adresse à l'ASP les délibérations d'affectation des crédits et d'attribution des subventions

Après signature des conventions entre la Région et les bénéficiaires de subventions régionales, la Région en adresse un exemplaire à l'ASP, accompagné du RIB.

Après réception et instruction des appels de fonds des bénéficiaires par la Région, celle-ci adresse à l'ASP un ordre de paiement listant les bénéficiaires et les montants de subventions que l'ASP se doit de régler.

L'ASP envoie, par voie postale, un courrier de notification du paiement aux bénéficiaires, selon le modèle fourni par la Région.

Quand la Région constate un trop-perçu, elle en informe l'ASP qui est chargée d'émettre un ordre de reversement conformément à l'article 14 de la convention.

3) Eléments statistiques attendus :

Afin de permettre le contrôle de l'utilisation des fonds régionaux, le pilotage et l'évaluation du dispositif, l'ASP tient à jour des tableaux de bord qu'elle transmettra à la Région de façon bimensuelle. Ces tableaux de bord comprennent un état financier consolidé de la convention, les données de suivi individuel des bénéficiaires et les statistiques d'activité, tels que décrits ci-dessous :

- Etat financier (tableaux P3 et P4) :
    - Une ligne par délibération par section budgétaire avec enveloppe globale allouée, fonds reçus, montant cumulé des ordres de paiement, montant des aides versées aux bénéficiaires, montant des fonds à recouvrir, montant des fonds reversés ;
    - Sous-totaux par secteurs d'activité.

- Etat des versements (tableau P5) :
    - Une ligne par versement avec N°IRIS, délibération, raison sociale du bénéficiaire, date de l'ordre de paiement, montant, date du versement ;
    - Sous-totaux par secteurs d'activité.

- Fiche de suivi par bénéficiaire (tableau P6) :
    - Coordonnées du bénéficiaire (bancaires, administratives), date de l'appel à projet, secteur d'activité, suivi des délibérations (N°, date, enveloppe allouée, aides versées et enveloppe disponible), date et montant des ordres de paiement reçus, date et montant des versements réalisés.

VII. DISPOSITIF A.R.R.E.A.

Par délibération n° CR 08-13 du 14 Février 2013, la Région a adopté son dispositif d'appui aux Emplois d'Avenir (A.R.R.E.A.) et a défini ses modalités d'intervention. Par délibération n° CR 64-13 du 26 septembre 2013, la Région a apporté quelques aménagements à ce règlement d'intervention.

L'ASP a pour mission d'effectuer la gestion et le règlement des aides accordées par la Région au titre du dispositif susmentionné. Il est à noter qu'il n'y aura plus de nouveaux dossiers en 2016.

1. Descriptif de la mesure.

La Région Ile-de-France a décidé d'apporter une aide à la rémunération des Emplois d'Avenir. Elle versera une aide complémentaire à l'aide de l'Etat aux employeurs suivants :

- les associations loi 1901 ;
- les G.E.I.Q. tels que définis à l'article L.1253-1 du Code du travail ;
- les S.I.A.E. mentionnées aux articles L5132-6 et L5132-5 du Code du travail [3] ;
- les sociétés coopératives (SCIC et SCOP) ;
- les fondations (depuis la délibération n° CR 64-13 adoptée le 26 septembre 2013).

La Région participe au financement du poste Emploi d'Avenir, sous réserve de l'émission par les services de l'Etat du Cerfa et que le recrutement soit effectué :

- exclusivement en C.D.I., sur la base d'un temps de travail hebdomadaire de 35 heures ;
- dans le respect des stipulations de la convention cadre entre l'Etat et la Région relative au développement des Emplois d'Avenir adoptée par le CR n° 08-13.

En l'absence de proposition par l'employeur d'un parcours de formation qualifiant réalisé sur le temps de travail élaboré avec la personne recrutée et les structures d'accompagnement, la Région demande la restitution de ces aides.

La détermination des critères d'éligibilité à l'aide régionale est définie par la Région.

Modalités de l'aide régionale ***:***

- Pour les associations et autres employeurs mentionnés au paragraphe plus haut l'aide régionale sera de 20 % du SMIC brut non chargé**,** ce qui portera le taux de prise en charge à hauteur de 95% du SMIC brut.
- Pour les associations et autres structures mentionnées au paragraphe plus haut ayant recruté une personne handicapée, l'aide régionale permettra une prise en charge de 25% du SMIC brut non chargé ce qui portera le taux de prise en charge à hauteur de 100% du SMIC brut[4].

Règle de rétroactivité adoptée par la délibération n° CR 64-13 du 26 septembre 2013 : les contrats Emplois d'avenir ayant été signés antérieurement à la délibération n° CR 08-13 du 14 février 2013 (entre le 26 octobre 2012 et le 13 février) sont éligibles à l'A.R.R.E.A.

[3] Entreprise d'Insertion (E.I.) et Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (E.T.T.I.).
[4] Pour les employeurs non associatifs mais éligibles, le taux de prise en charge de l'Etat étant de 47%, la subvention région représentera alors 50% du reste à charge pour un SMIC brut non chargé.

mais le calcul de l'aide ne se fait qu'à compter du 26 septembre et la prise en charge ne se fait qu'à compter de cette date.

2. Constitution du dossier

L'employeur remplit un imprimé Cerfa Région (annexe 1) en plus du Cerfa Etat qu'il a renseigné au moment du dépôt auprès de l'agence Pôle Emploi ou de la mission locale lors de sa demande d'Emploi d'Avenir. La Région notifie auprès des prescripteurs un plafond d'aide dans la limite duquel le complément est sollicité.

Il envoie cet imprimé Cerfa Région pour signature dans un délai de 8 jours à compter de la signature du Cerfa Etat. La signature par la Région vaut validation et accord de financement concernant l'aide régionale à la rémunération. La Région fait parvenir à l'ASP cet imprimé Cerfa Région.

3. Déclenchement des paiements

Le déclenchement des paiements est conditionné par la réception par l'ASP de l'imprimé spécifique Cerfa Région signé et envoyé par la Région.

4. Versement de l'aide

L'aide financée par la Région est versée par l'A.S.P. mensuellement et à terme échu.

Le versement de la Région et celui de l'Etat seront versés conjointement dans la mesure où l'ASP aura réceptionné en même temps le Cerfa « demande d'aide » signé par l'Etat et l'employeur et la décision de prise en charge complémentaire.

Dans la mesure où la décision de prise en charge complémentaire serait adressée postérieurement au Cerfa « demande d'aide » signé par l'Etat, la contribution de la Région fera l'objet d'un versement à due concurrence de la période écoulée entre la signature du Cerfa Etat et la signature de l'annexe Région au Cerfa et dans les mêmes conditions que l'aide de l'Etat.

Le paiement a lieu avant le 30 du mois au titre duquel l'aide est due.

L'ASP s'engage à vérifier que le montant des aides financées par l'Etat et la Région soit inférieur ou égal aux plafonds indiqués à l'alinéa 1 de ce présent cahier des charges (95% ou 100% du SMIC brut non chargé).

5. Suivi des conventions employeurs et modalités de reversement et remboursement d'indus.

Tous les mois pour les employeurs ayant opté pour la dématérialisation de leurs échanges avec l'ASP (utilisation de SYLAé) et tous les trois mois pour les employeurs ayant conservé leurs échanges avec l'ASP en mode 'papier' et en fin de décision d'attribution, l'ASP demande à l'employeur de renseigner un état de présence permettant de vérifier la présence du salarié en Emploi d'Avenir.

L'état de présence est retourné par l'employeur accompagné de la copie des bulletins de salaire correspondants quand les échanges sont en mode 'papier'.

Dans le cadre de la procédure dématérialisée, l'ASP sera amenée à réclamer des bulletins de salaires aux employeurs ayant fait l'objet d'une déclaration dématérialisée afin de s'assurer de la réalité de la présence du salarié. L'employeur ainsi contrôlé devra fournir les éléments demandés sous peine de voir son aide suspendue et éventuellement qu'une régularisation soit effectuée.

Cet état précise le nombre de jours d'absence non rémunérés et signale, le cas échéant, les ruptures du contrat de travail ainsi que leur motif. En cas de non réception de ce document l'ASP suspend ses versements. Elle suspend également ses versements, sans attendre de recevoir cet état de présence, sur instruction écrite de l'autorité signataire de la décision d'attribution, lorsque celle-ci a été informée par l'employeur d'une rupture avant terme du contrat de travail.

Au vu de ces documents, l'ASP procède si nécessaire à la régularisation des versements. L'ASP demande le reversement du montant des sommes perçues au titre des jours non justifiés par l'employeur ainsi que lorsque les obligations de l'employeur sur le parcours de formation n'ont pas été respectées.

6. Appels de fonds

Pour le paiement des sommes dues, les appels de fonds de l'ASP interviendront selon les modalités suivantes :

- L'ASP transmet bimestriellement à la Région un état prévisionnel des dépenses dont le montant est calculé en fonction des imprimés Cerfa « Région » enregistrés dans sa base informatique.

- L'ASP adresse un appel de fonds à la Région selon le modèle figurant en annexe (ce modèle pourra être adapté en fonction des besoins).

- L'ASP assure le versement des aides dans la limite des sommes reçues et fournit un état liquidatif des paiements à la Région suite à chaque appel de fonds.

7. Suivi financier et statistique[5]

Suivi financier :

L'ASP communique à la Région chaque mois la liste des nouveaux dossiers pris en charge au titre de l'aide régionale sous format Excel avec les informations suivantes :

- Nom de l'Employeur ;
- Numéro de SIRET ;
- Adresse postale du siège social ;
- Adresse postale administrative ;
- Nom du salarié ;
- Prénom du salarié ;
- Date du recrutement ;
- Date de signature de Cerfa Etat ;

5 Des ajustements pourront être faits sur le reporting statistique demandé dans le cadre de cet alinéa.

- Date de signature de l'imprimé Cerfa Région ;
- Nom de la Mission locale ou Agence Pole Emploi ayant accompagné l'employeur ;
- Profil de la personne recrutée (H/F ; âge ; département du domicile ; ancienneté d'inscription au chômage ; bénéficiaire ou pas des minimas sociaux).

L'ASP produit trimestriellement au Conseil régional un compte rendu des dépenses réalisées, ainsi que des états rendant compte :
- De la répartition des postes cofinancés par type d'employeurs ;
- des effectifs sortants par statut employeur ;
- des effectifs présents et sorties prévisionnelles par statut employeur.

Ce compte rendu financier doit permettre à la Région de connaître, au regard des autorisations d'engagement affectées (correspondant à un plafond d'aides prévisionnel), les sommes engagées et les montants payés.

Données statistiques :

L'ASP assure mensuellement la production de tableaux de bord et de statistiques spécifiques à ce dispositif qui sont transmis sous forme électronique et font apparaître :
- la répartition départementale des employeurs ;
- la répartition par type d'employeurs ;
- la typologie des bénéficiaires (par âge, par niveau, par ancienneté d'inscription au chômage) ;
- la répartition départementale des lieux de domicile des salariés sur des postes Emplois d'Avenir ;
- les montants versés par mois.

VIII. DISPOSITIF FONDS DE TRANSITION ESS.

1 – DESCRIPTIF DE LA MESURE

Pour le dispositif Fonds de transition ESS, l'ASP aura pour mission d'effectuer la gestion et le règlement des aides accordées par la Région. Le programme et les modalités d'intervention du Fonds de transition ESS ont été définis par la délibération n° CR 162-16 du 23 septembre 2016.

L'ASP prendra en charge toutes modifications et évolutions du dispositif qui pourraient être décidées par la Région par un vote en Commission permanente ou en Conseil régional. Toute modification et évolution fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

L'ASP doit se reporter au contenu du cadre d'intervention tel qu'il a été adopté par délibération n° CR 162-16 du 23 septembre 2016.

Les subventions du Fonds de transition ESS sont votées entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017, elles font l'objet de 2 appels à projet ouverts simultanément :

- axe n°1 ; Améliorer l'employabilité des salariés en insertion et augmenter la proportion de sorties positives, pour accroître leurs chances d'accéder durablement au marché du travail
- axe n°2 ; Encourager l'accroissement d'activité par le lancement de projets mutualisés entre plusieurs structures.

2 - MODALITES DE GESTION DU FONDS DE TRANSITION ESS

2-1 Constitution du dossier

Après délibération en Commission permanente relative à l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de transition ESS, les documents et justificatifs nécessaires au paiement sont transmis par le bénéficiaire de la subvention à l'ASP :

- une copie de la convention conclue avec la Région,
- l'accusé de réception du dépôt de l'offre 100.000 stages déposée sur la PAR (plate forme des aides régionales),
- un RIB ou un RIP original.

2-2 Déclenchement des paiements

Le déclenchement des paiements est conditionné par l'envoi à l'ASP :

- par la Région, sous format excel de la délibération relative aux subventions affectées en Commission permanente.

  La délibération fait état des :
  - nom et adresse du bénéficiaire,
  - de l'axe de l'appel à projet (1 ou 2),
  - du montant de la subvention
- par le bénéficiaire des documents mentionnés au 2.1.

2-3 Versement de l'aide

L'aide est versée différemment selon qu'il s'agit de la subvention accordée au titre de l'axe n°1 ou n°2. Dans tous les cas pour ce qui concerne le solde de la subvention, l'ASP ne doit pas procéder aux paiements sans accord écrit de la Région :

- pour l'axe n° 1, les modalités de versement sont :

- avance de 50 % de la subvention après l'envoi à l'ASP par le bénéficiaire, des éléments du point 2.1,
- deuxième versement de 25 % de la subvention après l'envoi à l'ASP par le bénéficiaire de l'annexe 1, à partir du 2ème semestre de l'année N+1.
- solde de 25 % de la subvention sur transmission de l'annexe 2 validée et signée de la Région.

- pour l'axe n° 2, les modalités de versement sont :
  - avance de 50 % de la subvention après l'envoi à l'ASP par le bénéficiaire, des éléments du point 2.1,
  - solde de 50 % de la subvention sur transmission du bilan de l'action validée et signée de la Région.

Ces subventions ne sont pas soumises à une règle de reversement, elles sont acquises au bénéficiaire soit après leur affectation en Commission permanente, soit après le contrôle fait par la Région pour ce qui concerne leur solde, en application des modalités définies dans le cadre d'intervention voté en CR 162-16 le 23 septembre 2016.

2-4 Suivi des paiements

L'ASP communique par trimestre à la Région, sous forme de tableau, une liste détaillée du versement des subventions par bénéficiaire et par tranche (50% - 25 % et solde).

2-5 Appels de fonds

A la signature de la convention avec le bénéficiaire, la Région verse de 50 % du montant du budget voté pour l'année 2016.

Chaque mois, l'ASP transmet à la Région, par courrier électronique un appel de fonds. Ce dernier récapitule les dépenses du mois écoulé, ventilées par axe, selon les modèles ci - après.

Agence de Services et de Paiement

CONVENTION REGION /ASP du

APPEL DE FONDS RELATIF AU DISPOSITIF 'FONDS DE TRANSITION ESS'

PERIODE : Mois de :

	Axe 1	Axe 2	total
1. Report : Trésorerie disponible au 01/01	0,00	0,00	0,00
2. Cumul des recettes encaissées par l'ASP au titre de l'exercice N	0,00	0,00	0,00
3. Reversements et remboursements d'indus sur la période	0,00	0,00	0,00
4. Total des recettes (1+2+3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
5. Cumul des mandatements effectués par l'ASP au titre de l'exercice N	0,00	0,00	0,00
Dont au titre du mois précédent 0,00			
9. Demande de versement (5-4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

31/10/2016

Agence de Services et de Paiement

N /ASP du

DETAIL MENSUEL DE L'APPEL DE FONDS RELATIF AU DISPOSITIF 'FONDS DE TRANSITION ESS'

PERIODE : Mois de :

AXE 1

N° Délibération	Date de délibération	N°DOSSIER IRIS	DENOMINATION	N° SIRET	N° CONVENTION	MONTANT DE LA SUBVENTION (A)	MONTANT APPEL DE FONDS (B)	Rapport A/B	Date de paiement	Type de paiement Avance, deuxième versement, Solde	Date de paiement	Imputation mandats RIF

AXE 2

N° Délibération	Date de délibération	N°DOSSIER IRIS	DENOMINATION	N° SIRET	N° CONVENTION	MONTANT DE LA SUBVENTION (A)	MONTANT APPEL DE FONDS (B)	Rapport A/B	Date de paiement	Type de paiement Avance, Solde	Date de paiement	Imputation mandats RIF

ANNEXE IV : DISPOSITIONS RELATIVES A LA GESTION ET AU PAIEMENT DE LA PRIME REGIONALE VERSEE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS

La présente annexe a pour objet de déterminer les modalités des missions confiées à l'ASP à l'article 1 de la convention.

1. OBJECTIF ET DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Ce dispositif s'appuie sur les délibérations n° CR 31-06 du 17 mars 2006, CR 07-11 du 7 avril 2011, CR 05-14 du 13 février 2014 et du CR 28-16 du 18 février 2016.

Toute nouvelle délibération sera communiquée à l'ASP qui mettra en œuvre les décisions prises par l'exécutif régional.

2. PRINCIPE

Cette prime est destinée aux employeurs du secteur privé et du secteur public (pour ces derniers, à compter de la campagne d'apprentissage 2011 et à l'exception des apprentis employés au Conseil Régional d'Ile de France) ayant conclu un contrat d'apprentissage de 6 à 36 mois avec un(e) jeune d'au moins 16 ans à la date de début du contrat ou 15 ans avec une dérogation des services instructeurs.

Le règlement d'attribution transitoire adopté par délibération n° CR 05-14 du 13 février 2014 s'applique en principe à tous les contrats d'apprentissage signés avant le 1er janvier 2014. Cependant, conformément à ce texte :

- les contrats relevant des campagnes 2009 et 2010 sont soumis au règlement d'attribution adopté par délibération n° CR 31-06 du 17 mars 2006 ;
- s'agissant des contrats de la campagne 2011, les primes dues au titre de la deuxième année de formation sont soumises au règlement d'attribution adopté par délibération n° 07-11 du 7 avril 2011 lorsque le dossier était complet au 31 décembre 2013.

Le règlement d'attribution définitif de la prime à l'apprentissage, également adopté par délibération n° CR 05-14 du 13 février 2014, s'applique à tous les contrats d'apprentissage signés à partir du 1er janvier 2014.

La prime régionale, composée d'une base forfaitaire *à laquelle peuvent s'ajouter* des majorations cumulables, est versée à chaque fin d'année du cycle de formation. Elle est due à taux plein pour une durée de contrat de 12 mois. Elle est proratisée entre 6 et 36 mois, selon la durée du contrat ainsi qu'en cas de rupture de contrat selon les modalités indiquées dans le règlement d'attribution applicable au contrat considéré.

La prime régionale est versée à l'employeur à condition que la période d'essai soit effectuée, que l'employeur ait retourné son attestation dûment complétée et son RIB et que le CFA ait validé l'assiduité de l'apprenti sur l'outil informatique de l'ASP.

Á compter de la campagne d'apprentissage 2016, la prime régionale est versée en 2 fois pour chaque année du cycle de formation (12 mois).

Pour un contrat inférieur ou égal à 12 mois

- 500 € après confirmation de la période d'essai par l'employeur (celle-ci est de 4mois minimum à compter du 1er juillet 2015), du retour par l'employeur de l'attestation complétée et de son RIB
- 500 € ou montant proratisé, après validation de l'assiduité de l'apprenti par le CFA à la fin d'année du cycle de formation.

Pour un contrat supérieur à 12 et inférieur ou égal à 24 mois

- 1ère année :
  - 500 € après confirmation de la période d'essai par l'employeur (celle-ci est de 4 mois minimum à compter du 1er juillet 2015), du retour par l'employeur de l'attestation complétée et de son RIB
  - 500 € après validation de l'assiduité de l'apprenti par le CFA à la fin d'année du cycle de formation
- 2ème année :
  - 500 € automatiquement, 18 mois après la date de début du contrat, si l'assiduité de l'année 1 a été validée par le CFA
  - 500 € ou montant proratisé, après validation de l'assiduité de l'apprenti par le CFA à la fin de la 2ème d'année du cycle de formation.

Pour un contrat supérieur à 24 et inférieur ou égal à 36 mois
Pour les 2 premières années, idem que pour un contrat de 24 mois

- 3ème année :
  - 500 €, automatiquement, 30 mois après la date de début du contrat, si l'assiduité de l'année 2 a été validée par le CFA
  - 500 € ou montant proratisé, après validation de l'assiduité de l'apprenti par le CFA à la fin de la 3ème d'année du cycle de formation.

Si le CFA indique que l'apprenti n'a pas été assidu durant son année de formation, l'employeur conserve la somme de 500 € qui lui a été versée au titre des 6 premiers mois, mais perd son droit au solde de la prime de l'année de formation concernée. »

L'ASP devra prendre en compte toute modification susceptible d'intervenir dans la composition et les modalités de versement de cette prime.

3. <u>MODALITES DE GESTION</u>

La Région confie à l'ASP la gestion et le paiement des primes versées aux employeurs d'apprentis pour tous les contrats d'apprentissage conclus entre le 1er juin 2009 et le 31 mai 2014.

A ce titre, l'ASP est chargée de :

- la récupération informatique de l'ensemble des données des contrats d'apprentissage conclus à compter du 1er juin 2009 sur la base nationale ARIANE ou auprès des chambres consulaires (chambres de commerce, chambres de métiers et chambres d'agriculture), y compris celles qui concernent des contrats signés après le 1er janvier 2014 par des entreprises de plus de 11 salariés tous les 15 jours à compter du 1er octobre;
- l'envoi des attestations aux employeurs et des relances (jusqu'à trois) ;
- la saisie du RIB de l'employeur et de la date de réception de l'attestation de l'employeur ;
- l'assistance téléphonique technique pour les CFA ;
- la relance des CFA qui n'ont pas validé l'assiduité des apprentis *au mois de novembre* ;
- effectuer les opérations conduisant au calcul de la prime régionale à partir des critères d'attribution définis par la Région et des informations complémentaires transmises par le Centre de Formation d'Apprenti-e-s ;
- du virement de la prime sur le compte bancaire de l'entreprise ;
- de l'envoi à l'employeur, pour chaque versement, d'un avis de paiement où figurent les nom et prénom de l'apprenti-e- ainsi que l'année de formation visée et le montant de la prime versée ;
- de l'envoi à l'employeur d'un courrier lui indiquant qu'il ne peut prétendre au versement de la prime dans le cas de la non-assiduité de l'apprenti au CFA (cf. règlement d'attribution) ;
- produire des éléments statistiques actualisés consultables à partir de son outil (nombre de contrats enregistrés par campagne, nombre de contrats en attente de l'attestation et du RIB de l'employeur, nombre de contrats en attente de la validation de l'assiduité du CFA, nombre de primes à devoir au titre de chaque campagne, et par campagne le nombre de primes versées en 2010, 2011, 2012, 2013 *et 2014*).

L'ASP met à la disposition de la Région l'ensemble des éléments des contrats enregistrés dans sa base de données, permettant à la Région d'effectuer les requêtes qu'elle souhaite.

Pour ces missions, l'ASP utilisera son outil informatique extranet dont l'accès devra être possible pour chaque intervenant (Région, services d'enregistrement, CFA, employeurs) repéré grâce à une habilitation qui définira les droits de l'utilisateur : consultation, saisie ou mise à jour, requêtes.

Cet outil informatique devra s'adapter au règlement d'attribution voté par la Région et à toute disposition réglementaire.

Schéma du circuit

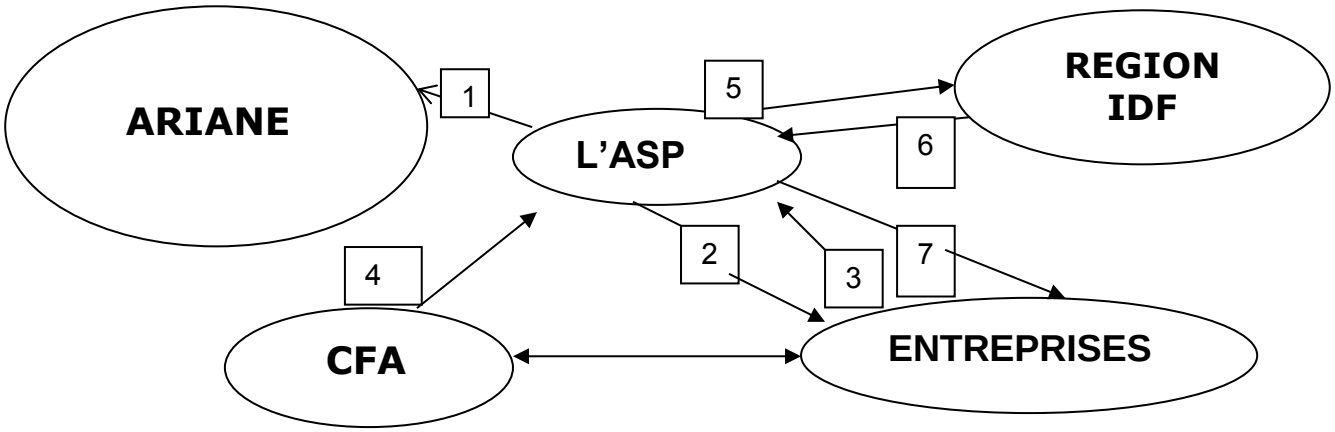

1) L'ASP récupère sur ARIANE les données des contrats d'apprentissage enregistrés par les Chambres de commerce, de métiers, d'agriculture et des unités territoriales.

Afin d'assurer la qualité de ces données, l'outil informatique de l'ASP devra prévoir des contrôles pour garantir la cohérence, l'intégrité des données et l'absence de doublons ainsi que des mises à jour régulières liées à la vie du contrat.

Concernant les modifications des contrats ayant une incidence sur le versement de la prime (avenant au contrat initial, rupture, changement de coordonnées bancaires ou de CFA …), l'outil de l'ASP devra permettre l'intégration automatique ou la saisie manuelle de ces données avec la date de la mise à jour par les services d'enregistrement.

A partir de la campagne 2011, chaque campagne devra comporter 2 comptes de suivi :

- un pour les contrats privés ;
- un pour les contrats publics avec une reddition des comptes pour le comptable public.

2) L'ASP adresse aux employeurs une attestation à compléter, une demande de RIB, le règlement d'attribution ainsi qu'un courrier d'accompagnement.

L'ASP a la responsabilité de relancer l'employeur à compter de 60 jours après la date d'envoi de l'attestation. Les relances sont effectuées tous les 60 jours. En cas de non réponse dans le délai de 20 jours suivant la 3ème relance, l'ASP en informe la Région et le CFA.

Le CFA et la Région auront la possibilité de télécharger une attestation pour l'adresser à l'employeur qui ne l'aurait pas reçue.

3) L'employeur retourne son attestation complétée et son RIB à l'ASP qui les enregistre dans son outil avec la date de réception.

4) A chaque fin d'année du cycle de formation, le CFA valide, sur l'outil de l'ASP, l'assiduité de l'apprenti et éventuellement renseigne le motif et la date de rupture du contrat.

L'outil doit permettre une requête pour identifier les CFA qui n'ont pas renseigné l'assiduité de leurs apprentis.

L'ASP devra relancer les CFA concernés *au mois de novembre*.

5) L'ASP transmet à la Région les lots de primes à verser pour validation selon les modalités fixées à l'article 8-5 de la présente convention.

6) La Région valide les lots, et met à la disposition de l'ASP les fonds nécessaires au versement des primes.

L'ASP effectue le paiement des primes et adresse aux employeurs un avis de paiement selon le modèle fourni par la Région

4. ELEMENTS STATISTIQUES ATTENDUS

L'ASP met à la disposition de la Région des éditions statistiques multicritères et notamment dans sa base CLEA les tableaux A2 et A3 :

Tableau A1 : « Extraction vue d'ensemble des primes par campagne» par secteur (privé ou public)», transmis numériquement à chaque livraison de lots pour validation, selon les modalités prévues à l'article 8-5.

Tableau A2 : « Tableau de bord par campagne » par secteur (privé ou public) sur le nombre de contrats intégrés en distinguant les contrats rompus en période d'essai, les contrats rompus hors période d'essai, les contrats pour lesquels l'employeur a retourné l'attestation et son RIB, les contrats pour lesquels l'assiduité a été validée par le CFA.

Tableau A3 : « Suivi de la réalisation par campagne » par secteur (privé ou public) permettant le suivi des primes à verser pour chaque année d'une campagne avec le nombre de primes versées effectivement et les montants associés, en précisant le nombre de primes versées avec une rupture de contrat au cours de l'année.

Tableau A4 : « Etat de situation cumulée des fonds confiés à l'ASP » faisant apparaître les versements de la Région, les paiements effectués par l'ASP par campagne et le solde de trésorerie pour une année civile (Compte d'emploi signé par le comptable de l'ASP selon les modalités prévues à l'article 8-5.).

ANNEXE V : DISPOSITIONS RELATIVES A LA GESTION ET AU PAIEMENT DE L'AIDE AU RECRUTEMENT D'APPRENTIS

1. OBJET DU DISPOSITIF

Ce dispositif s'appuie sur la délibération n° CR 05-15 du 13 février 2015 par laquelle la Région a voté un règlement d'attribution relatif à l'aide au recrutement d'apprentis.

Il a pour objet le versement d'une aide de 1000 € aux employeurs de moins de 250 salariés qui recrutent un premier apprenti ou un apprenti supplémentaire.

2. CONTRATS ET EMPLOYEURS CONCERNES

Ouvrent droit à l'aide les contrats d'apprentissage signés à compter du 1er juillet 2014 par des employeurs de moins de 250 salariés, d'une durée de 6 à 36 mois, avec un(e) jeune d'au moins 16 ans à la date de début du contrat ou de 15 ans avec une dérogation des services instructeurs.

En outre, les employeurs concernés doivent répondre à l'une des conditions suivantes :

- Justifier, à la date de conclusion du contrat, ne pas avoir employé d'apprentis en contrat d'apprentissage ou en période d'apprentissage depuis le 1er janvier de l'année précédente ;
- Justifier, à la date de conclusion du contrat, employer dans le même établissement au moins un apprenti dont le contrat est en cours à l'issue de la période d'essai. Le nombre de contrats en cours dans cet établissement après le recrutement de ce nouvel apprenti doit être supérieur au nombre de contrats en cours dans ce même établissement le 1er janvier de l'année de conclusion du nouveau contrat.

A compter du 1er juillet 2015, l'entreprise devra également relever d'un accord de branche comportant des engagements en faveur de l'alternance.

Si la date de conclusion fait défaut, la date de début du contrat sera retenue pour l'instruction du dossier.

La prime régionale est versée à l'employeur à condition que la période d'essai soit effectuée et que l'employeur ait retourné à l'ASP son attestation dûment complétée et son RIB.

L'ASP devra prendre en compte toute modification susceptible d'intervenir dans les conditions d'attribution et de versement de l'aide.

Elle s'engage également, en cas de difficulté d'interprétation du règlement d'attribution de l'aide, à demander par écrit des éclaircissements à la Région.

3. MODALITES DE GESTION

La Région confie à l'ASP la gestion et le paiement des aides au recrutement d'apprentis pour les contrats d'apprentissage mentionnés à l'article précédent.

A ce titre, l'ASP est chargée :

- de la récupération informatique de l'ensemble des données des contrats d'apprentissage signés à compter du 1er juillet 2014 sur la base nationale ARIANE ou auprès des chambres consulaires (chambres de commerce, chambres de métiers et chambres d'agriculture) ;
- de l'envoi des attestations aux employeurs et des relances (jusqu'à trois) ;
- de la saisie du RIB de l'employeur et de la date de réception de l'attestation de l'employeur ;
- du calcul de l'aide régionale à partir des critères d'attribution définis par la Région ;
- du virement de la prime sur le compte bancaire de l'entreprise ;
- de l'envoi à l'employeur d'un avis de paiement où figurent les nom et prénom de l'apprenti-e- ainsi que l'année du contrat et le montant de la prime versée ;
- de la production d'éléments statistiques actualisés consultables à partir de son outil (nombre de contrats enregistrés par campagne, nombre de contrats en attente de l'attestation et du RIB de l'employeur, nombre de primes à devoir au titre de chaque campagne, nombre de primes versées).

L'ASP met à la disposition de la Région l'ensemble des éléments des contrats enregistrés dans sa base de données, permettant à la Région d'effectuer les requêtes qu'elle souhaite.

Pour ces missions, l'ASP utilisera son outil informatique extranet dont l'accès devra être possible pour chaque intervenant (Région, services d'enregistrement, CFA, employeurs) grâce à une habilitation qui définira les droits de l'utilisateur : consultation, saisie ou mise à jour, requêtes.

Cet outil informatique devra s'adapter au règlement d'attribution voté par la Région et à toute disposition réglementaire.

Procédure d'attribution de l'aide

1) L'ASP récupère sur ARIANE les données des contrats d'apprentissage enregistrés par les Chambres de commerce, de métiers et d'agriculture.

Afin d'assurer la qualité de ces données, l'outil informatique de l'ASP devra prévoir des contrôles pour garantir la cohérence, l'intégrité des données et l'absence de doublons ainsi que des mises à jour régulières liées à la vie du contrat.

Concernant les modifications des contrats ayant une incidence sur le versement de l'aide (avenant au contrat initial, rupture, changement de coordonnées bancaires ou de CFA …), l'outil de l'ASP devra permettre l'intégration automatique ou la saisie manuelle de ces données avec la date de la mise à jour par les services d'enregistrement.

2) L'ASP adresse aux employeurs une attestation à compléter, une demande de RIB, le règlement d'attribution ainsi qu'un courrier d'accompagnement.

En l'absence de retour de l'employeur, l'ASP devra relancer ce dernier à compter de 60 jours après la date d'envoi de l'attestation.

3) L'employeur retourne son attestation complétée et son RIB à l'ASP qui les enregistre dans son outil avec la date de réception.

4) L'ASP transmet à la Région les lots d'aides à valider selon les modalités fixées à l'article 8-5 bis de la présente convention.

5) La Région valide les lots, et met à la disposition de l'ASP les fonds nécessaires au versement des aides.

6) L'ASP effectue le paiement des aides et adresse aux employeurs un avis de paiement selon le modèle fourni par la Région.

4. ELEMENTS STATISTIQUES ATTENDUS

L'ASP met à la disposition de la Région des éditions statistiques multicritères et notamment, dans sa base CLEA, les tableaux A2 et A3 :

Tableau A1 : « Extraction vue d'ensemble des aides par campagne», transmis numériquement à chaque livraison de lots pour validation, selon les modalités prévues à l'article 8-5 bis.

Tableau A3 : « Suivi de la réalisation par campagne » permettant le suivi des aides à verser pour chaque campagne avec le nombre d'aides versées effectivement et les montants associés, en précisant le nombre d'aides versées avec une rupture de contrat au cours de l'année.

ANNEXE VI : AIDE AUX COMMERCES DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL

I. OBJECTIFS DE L'AIDE REGIONALE

L'aide régionale a pour objectif le maintien, la création, le développement ou la reprise de commerces de proximité dans les territoires ruraux.

II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

a. TERRITOIRES ELIGIBLES

Les commerces de proximité bénéficiaires de l'aide régionale doivent implanter ou maintenir leur activité, dans les centres villes et centres bourgs :

- des communes de moins de 10 000 habitants, hors Métropole du Grand Paris ;
- ou d'un EPCI rural, dont le siège est situé hors unité urbaine de Paris.

b. BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires sont les commerces de proximité dont l'établissement est situé dans un territoire éligible, et remplissant les conditions suivantes :

- commerces de proximité inscrits au registre du commerce et des sociétés ou justifiant d'une double immatriculation au répertoire des métiers et au registre du commerce et des sociétés ;
- en création, reprise ou développement ;
- sédentaires et non sédentaires ;
- dont le CA est inférieur à 1 M€, et dont le projet porte sur une surface de vente n'excédant pas 300 m² ;
- exerçant une activité de commerce de « quotidienneté » telle que définie par l'INSEE : activité sédentaire ou non sédentaire, pour laquelle les achats des consommateurs sont quotidiens, ou du moins très fréquents :
    - le commerce alimentaire spécialisé (boulangeries-pâtisseries, boucheries-charcuteries, poissonneries, commerces de fruits et légumes, de boissons, de tabac et autres commerces de détail alimentaires), alimentation générale, supérettes, commerces sur éventaires et marchés, traiteurs, cafés-tabacs, librairies, marchands de journaux, papeteries, et pharmacies ;
    - auxquels s'ajoutent les cafés, de même que les restaurants lorsque leurs prestations s'adressent majoritairement à la population locale. Si tel n'est pas le cas, ces restaurants peuvent être pris en compte à condition qu'ils aient un caractère permanent (ouverture au moins 10 mois sur 12, 5 jours par semaine) et que leurs exploitants exercent, en sus, une activité commerciale complémentaire dans leur établissement (épicerie, point poste, dépôt de pain….) ;
    - et de manière générale, toute activité concourant à favoriser la revitalisation et l'animation commerciales des territoires ruraux : par exemple, les salons de coiffure, les opticiens, les activités de nettoyage (blanchisserie,

teinturerie), fleuristes et jardineries, les commerces d'équipement de la personne ou de la maison.

Sont exclues du bénéfice de l'aide, les entreprises exerçant une activité relevant des secteurs suivants : distribution de carburant et stations-services, banques et assurances, agences immobilières, agences de voyage, activités touristiques, professions libérales, artisanat de production, BTP.

c. INVESTISSEMENTS ELIGIBLES

Les dépenses éligibles à l'aide régionale correspondent aux investissements liés à :

- la mise aux normes (environnementales, sanitaires) et l'accessibilité des personnes handicapées et personnes à mobilité réduite ;

- l'immobilier : aménagement, extension ou modernisation des locaux professionnels (y compris rénovation des vitrines), acquisition de fonds commerciaux et artisanaux ;

- mobiliers/équipements et matériels professionnels (neufs ou d'occasion) : acquisition d'équipements professionnels, acquisition (hors crédit-bail) de véhicules de tournée utilisés par les commerçants pour assurer une desserte itinérante de proximité dans les communes dépourvues d'activités commerciales et leur aménagement, acquisition d'équipements destinés à la sécurisation des entreprises ;

- les études et prestations d'ingénierie spécifiques à la réalisation du projet (étude sur la viabilité économique, évaluation financière de l'entreprise reprise, notamment).

Les dépenses de réparation des dégâts subis par les commerces touchés par les inondations intervenues entre fin mai et début juin 2016, et s'avérant nécessaires pour maintenir leurs activités, sont aussi éligibles. Sont exclus les investissements couverts par les assurances ou pris en charge par les fonds d'urgence régional et/ou national.

Les investissements liés à l'acquisition des murs sont exclus des dépenses éligibles.

III. MONTANT, TAUX ET PLAFOND DE L'AIDE REGIONALE

Pour les dépenses d'investissement :

La Région intervient à hauteur de 30 % maximum des dépenses d'investissement. Le montant maximum de subvention est de 50 000 €. Le montant minimum des dépenses subventionnables est de 10 000 € pour les activités sédentaires et de 7 000 € pour les non sédentaires.

Lorsque l'aide est d'un montant au moins égal à 23 000 €, son versement est subordonné à la signature d'une convention avec la Région.

Pour les aides d'un montant inférieur, le versement s'opère en une seule fois, sur production des factures d'investissements réalisés.

Pour les dépenses d'investissement liées aux études et prestations d'ingénierie spécifiques à la réalisation du projet : la subvention est d'un montant forfaitaire de 800 € par projet.

L'instruction qui consiste en l'examen de l'éligibilité des demandes de subventions est assurée par les services de la Région.

La gestion et le versement des aides sont confiés à l'ASP

IV MODALITES DE GESTION

L'ASP effectue le règlement des subventions conformément aux dispositions de la convention-type de chaque dispositif, notamment aux dispositions relatives à l'application de la mesure « 100 000 stages pour les jeunes franciliens» adoptée par la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016.

a. Pour les subventions d'un montant au moins égal à 23 k€

Le règlement d'intervention prévoit le versement de l'aide en 2 temps :

- 50% à la signature de la convention entre la Région et l'entreprise bénéficiaire ;
- 50% sur présentation des factures d'investissements réalisés.

L'ASP procède au versement de l'avance de 50% du montant de l'aide, sur présentation des pièces suivantes, fournies par la Région :

- Délibération CP mentionnant la liste des entreprises bénéficiaires (nom, adresse, nom du dirigeant, montant de l'aide)
- Convention signée entre la Région et l'entreprise bénéficiaire, accompagnée de son annexe (fiche projet IRIS)
- Tableau de bord extrait d'IRIS mentionnant, pour chaque bénéficiaire, le numéro de dossier IRIS, le montant de l'aide, et autres informations (adresse postale du siège social, adresse postale administrative, numéro Siret, nom du dirigeant)
- RIB au nom de l'entreprise (raison sociale), extrait Kbis.

Le versement de l'avance, après vérification des pièces, intervient dans un délai de 15 jours, après leur transmission par la Région.

Concernant le solde des 50% :

- Le solde est versé en une seule fois par l'ASP, sur présentation par l'entreprise bénéficiaire des factures acquittées d'investissements réalisés : ces factures sont envoyées, accompagnées d'une copie de la convention signée avec la Région, par l'entreprise à l'ASP qui procède à la vérification/conformité de la nature et du montant des investissements soutenus, à partir des documents fournis par la Région
- L'ASP adresse à la Région un état récapitulatif des demandes de soldes, sous la forme d'un tableau de bord, et par voie électronique

- La Région atteste le service fait et valide le versement du solde ou demande à l'ASP d'émettre un ordre de reversement si les réalisations sont inférieures au montant de l'avance versée.

L'ASP procède au versement du solde de la subvention, dans un délai de 15 jours.

b. Pour les aides d'un montant inférieur à 23 k€

Le versement s'opère en une seule fois :

- Sur production des pièces suivantes transmises à l'ASP, qui procède à la vérification/conformité de la nature et du montant des investissements soutenus, à partir des documents fournis par la Région par l'entreprise: factures acquittées d'investissements réalisés, RIB au nom de l'entreprise (raison sociale), extrait Kbis

- Sur production par la Région : délibération CP mentionnant la liste des entreprises bénéficiaires (nom, adresse, nom du dirigeant, montant de l'aide), fiche projet IRIS, tableau de bord extrait d'IRIS mentionnant, pour chaque bénéficiaire, le numéro de dossier IRIS, le montant de l'aide, et autres informations).

- L'ASP adresse à la Région un état récapitulatif des demandes de subventions, sous la forme d'un tableau de bord, et par voie électronique

- La Région atteste le service fait et valide le versement de la subvention.

DONNEES ET STATISTIQUES

Tous les semestres, l'ASP adresse à la Région, par courrier électronique un état récapitulatif (sous format Excel) :

- des subventions versées aux entreprises, par commune et par secteur d'activité

- de la nature des investissements financés (reprise de fonds de commerce, mise aux normes, achat d'équipement…).

ANNEXE VII : DISPOSITIONS RELATIVES AUX COMPTES RENDUS PHYSIQUES ET FINANCIERS, AUX STATISTIQUES ET A LA VALORISATION DES DONNEES

Le présent cahier des charges a pour objet de déterminer le contenu, les modalités et fréquences des restitutions de données et de statistiques relatives aux dispositifs confiés par la Région à l'ASP.

CONTENU DES RESTITUTIONS

Tableaux de suivi administratif et financier

Afin d'apprécier le déroulement des programmes de formation, l'ASP s'appuie sur les dossiers relatifs au règlement des frais de fonctionnement et des dossiers de rémunération :

- données démographiques de chaque stage (marché ou subvention, hors pôle) figurant sur les listes de stagiaires adressées par les organismes de formation au démarrage puis au cours du déroulement du stage afin de recenser l'intégralité des stagiaires entrés en formation ;
- données physiques et pédagogiques.

Tableaux de suivi général

Tableaux des données financières et budgétaires :

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier en vigueur à la Région IDF, ces tableaux doivent permettre de suivre les dispositifs de formation et les enveloppes budgétaires à partir des données suivantes :

- Données prévisionnelles

Les délibérations (référencées et datées) adoptées par la Région pour mettre en œuvre ses programmes de formation sur l'ensemble du chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage ».

La répartition des engagements budgétaires au sein de ses délibérations en distinguant le cas échéant le ou les dispositifs de formation concernés.

.
L'imputation budgétaire complète comprenant :

- l'année d'engagement du programme (année d'autorisation d'engagement) ;
- la fonction ;
- le programme ;
- l'action ;
- la nature de la dépense (marchés, subventions, aide à la personne) ;
- le contrat de plan ou de projet ;
- la répartition prévisionnelle des crédits de paiement figurant dans le rapport.

- Données sur les réalisations

L'exécution des paiements correspondant aux délibérations précitées est suivie conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Région, il fait au minimum l'objet d'une actualisation mensuelle :

Les données de prévision et de réalisation sont restituées dans les tableaux de bord suivants :

- tableau de suivi de l'exécution des délibérations adoptées ;
- tableau de suivi budgétaire par dispositif ;
- tableau de détail mensuel d'exécution des dispositifs ;
- tableau de suivi de l'exécution du budget par dispositif ;
- tableau de suivi budgétaire des autorisations d'engagements votées, affectées et réalisées.

Suivant la base de données ASP – formation professionnelle continue et apprentissage pour le dispositif d'accès à l'apprentissage « 9 – situation détaillée des dispositifs (réalisations physiques et financières) »

Tableaux de suivi général des dispositifs « tableaux de direction »

- par mois calendaire (tableau A) ;
- par année civile (tableau B) ;
- par année de programme (tableaux C : par année de programme et D : par année de programme et avec année(s) de réalisation) ;
- tableau E : par dispositif et par année de programme ;
- tableau F : « suivi des marchés et conventions par dispositif et par année de programme ».

Les tableaux mentionnent :

- le montant de la ou des délibérations mettant en œuvre le programme (3C et 3D) ;
- la/les références de la ou des délibérations mettant en œuvre le programme (à partir des délibérations votées) (3D) ;
- l'année de programme ;
- l'intitulé des dispositifs ;
- le nombre de marchés ou conventions, reçus, soldés et non soldés ;
- l'année de mise en paiement (3D uniquement) ;
- les montants cumulés payés au titre (et ventilés par année de réalisation – tableau 3 D, tel que renseignés actuellement) :
    - du fonctionnement ;
    - des frais de stage ;
    - de la rémunération (cumul, dont jeunes et adultes) ;
- le nombre et le montant des ordres de reversement émis (fonctionnement, rémunération) ;
- le nombre et le montant des ordres de reversement perçus (fonctionnement, rémunération) ;
- le montant de non-réalisation constaté (fonctionnement) ;
- le nombre et le montant des admissions en non-valeur (rémunération) ;
- le nombre de places de stage occupées (entrées), ou de prestations réalisées (cumul, dont jeunes et adultes) ;

- le nombre de stagiaires rémunérés par la Région (cumul, dont jeunes et adultes) ;
- la durée entre la date de réception des dossiers de demandes de rémunération transmis par les organismes et la date de paiement de la rémunération aux stagiaires.

Tableaux de suivi par dispositif et par année de programme (tableau n°4)

Au titre des marchés et conventions (fonctionnement) :

- le nombre de marchés, de conventions prévu, pris en charge et soldé ;
- le montant prévisionnel total à payer ;
- le montant des paiements réalisés : total, par année, au cours du mois écoulé ;
- le nombre et le montant des ordres de reversement émis ;
- le montant des non-réalisations constaté.

Au titre des formations, sont précisés :

- le nombre de stages (ou de prestations) prévu, commencé, terminé, non encore commencé ;
- le nombre d'heures ou de semaines de stages prévu, réalisé, non réalisé (total, en centre, en entreprise) ;
- le nombre de stagiaires (ou de prestations) prévu, entré (ou prestations réalisées), non entré (ou prestations non réalisées).

Au titre des rémunérations et aides aux stagiaires prises en charge par la Région, sont précisés :

- le nombre de stagiaires prévu (un fichier sera transmis à l'ASP par la Région, à cet effet), effectivement pris en charge, non encore pris en charge ;
- le montant total à payer prévisionnel (base de rémunération journalière x nombre de jours de formation prévisionnel), payé, restant à payer ;
- le nombre et le montant des ordres de reversement émis et perçus ;
- le nombre et le montant des admissions en non-valeur.

Pour chaque dispositif, les données renseignées au titre des réalisations, font l'objet :

- de cumuls depuis son démarrage, ventilés par années civiles :
    - lorsqu'un dispositif s'adresse à des publics différents : jeunes, adultes, d'une ventilation par types de public ;
    - d'une ventilation par types de prestations, lorsqu'un dispositif est composé de prestations spécifiques ;
- de pourcentages par rapport aux données prévisionnelles ;
- d'une ventilation par rubrique budgétaire pour les réalisations d'ordre financier ;
- d'un rappel des cinq dispositifs antérieurs (le cas échéant).

Tableaux de suivi des rémunérations des dispositifs par année civile et par année de programme (tableau n°5)

Ces données pour chaque dispositif, qui distinguent les publics jeunes et adultes, sont établies par année de programme ou par année civile pour le dispositif d'accès à l'apprentissage, elles comportent, notamment :

- le montant total payé, ventilé par année de paiement ;
- le nombre de stagiaires rémunérés, par dispositif depuis son origine ;
- le nombre de mois – stagiaires consommés ;
- les dépenses de rémunération ;
- le montant des charges sociales ;
- les dépenses d'hébergement et des frais de transport ;
- le coût moyen par mois - stagiaire calculé depuis l'origine du dispositif ;
- l'état des dépenses du mois écoulé ;
- le cumul des dépenses de l'année et depuis l'origine du dispositif.

Tableaux de suivi des marchés, conventions et avenants – par dispositif et par année de programme (tableau n°6)

Au titre de chaque programme ou dispositif, sont précisés :

- le nom de l'organisme ;
- le numéro du marché ou de la convention ;
- le montant prévisionnel par catégories de prix et cumul ;
- le montant payé (montant et date de chaque paiement effectué par catégories de prix et cumul) ;
- le montant restant à payer par catégories de prix et cumul ;
- le taux de réalisation par catégories de prix et cumul ;
- le nombre et le montant des ordres de reversement émis, perçus.

Tableaux relatifs aux données physiques et pédagogiques de chaque dispositif

Afin d'apprécier le déroulement des programmes de formation :

Dispositifs relevant d'une prise en charge régionale au titre du fonctionnement :

- pour chaque dispositif ou programme, l'ASP saisit ou récupère les données démographiques de chaque stage (marché ou subvention, hors pôle) figurant sur les listes de stagiaires adressées par les organismes de formation au démarrage puis au cours du déroulement du stage afin de recenser l'intégralité des stagiaires entrés en formation.

Donnés pédagogiques et financières issues des dossiers de rémunération :

- pôles de mobilisation, d'accès à la qualification, linguistiques ;
- rémunération des stagiaires handicapés dans les CRP ;
- stagiaires handicapés inscrits dans les dispositifs autres que les CRP ;
- quotas sanitaires et sociaux.

Ces données doivent, notamment, permettre de rendre compte, pour chaque programme ou dispositif sous la forme de tableaux distincts :

- par domaines d'activités professionnelles et niveau de stage (**tableau n°7**) ;
- du déroulement des stages (**tableau n°8)** ventilés par :
    - le nombre de stagiaires (places) ou de prestations : prévu et entré ou réalisé ;
    - le nombre d'heures-stagiaires : prévu et réalisé (centre, entreprise, cumul) ;

  - le nombre de stagiaires rémunérés et leur statut de rémunération ;
  - le flux des entrées et sorties des stagiaires, par département.
- de la situation des stagiaires à l'entrée du stage avec distinction hommes/femmes :
  - statut des stagiaires (AREF, rémunération Région, autres, non demandeurs d'emploi) (**tableau n°9**) ;
  - niveau de la dernière classe fréquentée (**tableau n°10**) ;
  - origine des stagiaires par département de résidence (**tableau n°11**) ;
  - nationalité des stagiaires : France, Union Européenne, autres (**tableau n°12**) ;
  - tranches d'âge : 16-18 ans, 19-25 ans, 26-49 ans, 50 ans et plus dont stagiaires jeunes (16 à -26 ans avec fiche de liaison) (**tableau n°13**) ;
  - stagiaires handicapés (**tableau n°14**) ;
  - mobilité géographique des stagiaires entre départements, pour l'Ile-de-France et France Métropolitaine (**tableau n°15**) ;
- de la situation des stagiaires à l'issue du stage (poursuite de formations, emplois, retour Pôle Emploi) **(tableau n°16**).

DONNEES SPECIFIQUES RELATIVES A CERTAINS PROGRAMMES OU DISPOSITIFS

Tableaux spécifiques

- tableau des stagiaires rémunérés par la Région (flux et stock) pour l'ensemble des dispositifs concernés, ventilé par années de programme et par mois (**tableau n°17**) ;
- tableau de restitutions des données relatives au public handicapé, ventilé par années de programme, renseigné à partir des dossiers de rémunération, précisant les montants payés et les données pédagogiques et démographiques (**tableau n°18**) ;
- tableau de l'origine des stagiaires par commune de résidence (**tableau n°19**).

Données spécifiques

Pour certaines demandes spécifiques, l'Unité Développement définira ses besoins en liaison avec l'ASP, comme la communication de l'ensemble des informations parvenues pour plusieurs stages d'un programme.

Au titre de l'aide au transport des jeunes (chèques mobilité), l'ASP transmet :

- un récapitulatif par structure du montant total des commandes et du nombre de chèques distribués et de leur montant ;
- une analyse statistique par structure par département et sur l'ensemble de la Région :
  - de la population des bénéficiaires des chèques ;
  - des montants par bénéficiaire et de la durée d'attribution ;
  - des motifs d'attribution

Statistiques annuelles demandées par l'Etat

Conformément au décret 94-571 du 11/07/1994 relatif aux modalités d'établissement par les Régions de statistiques en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage demandées par la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) du Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, l'ASP doit fournir au plus tard à la fin du mois d'avril de chaque année, un fichier détaillé par stagiaires entrés en formation l'année n-1 de l'ensemble des dispositifs dont il a la charge, ainsi qu'un fichier globalisant, pour chaque organisme, les montants payés pour l'année par dispositif et par marché ou convention.

Le fichier des stagiaires contient l'ensemble des éléments relatifs aux stagiaires provenant des fichiers de rémunération et des listes de stagiaires au démarrage et à la fin du stage ainsi que le numéro de convention ou de marché auquel est attaché le stagiaire.

N° de stagiaire
Type-année de programme
Libellé court programme
N° Dossier
N° Action
Libellé du stage
Département du stage
Code INSEE lieu stage
Niveau du stage
Groupe de spécialités
Public
Statut
Nationalité
Date de naissance
Sexe
Handicapé
Niveau du stagiaire
Dernière classe
Dernière année d'école
Date entrée
Date sortie
Département de résidence
Code Postal
Commune de résidence
Heures en centre
Heures en entreprise
Durée totale
Indicateur FSE

Le fichier des organismes comporte les données suivantes :
Type-année de programme
Dispositif
Année de paiement
N° de dossier
Organisme
Code postal

Code INSEE
Commune
Montant payé
Type Bénéficiaire
Code statut juridique
Statut juridique

MODALITES ET FREQUENCES DES RESTITUTIONS

Modalités des restitutions

- l'ASP communique sous forme électronique, les tableaux mentionnés au paragraphe : « contenu des restitutions » de la présente annexe VI et l'intégralité des données saisies, actualisées relatives aux dispositifs qui lui sont confiés par la Région ;
- dès l'adoption d'un dispositif, la Région communique à l'ASP, sous forme électronique, les données prévisionnelles relatives aux actions de formation pour le fonctionnement (nombre de places de stage prévu, niveau de la formation, groupe de spécialité …) et pour la rémunération (nombre de stagiaires rémunérés prévu, nombre de mois stagiaire, durée hebdomadaire ….) ;
- les évolutions fonctionnelles de la base ASP intégrant le numéro de dossier IRIS dans les restitutions prévues à cette annexe seront réalisées au fur et à mesure de l'analyse des demandes formulées par la Région au cours de l'année 2012.

Fréquence des restitutions

- mensuelles : le 15 de chaque mois, pour les tableaux n°1 à n° 6, n°8 à 15, n°17 et n°18 ;
- à l'issue des dispositifs, les tableaux n°7, n°16 et n°19 ;
- sur demande expresse de la Région :
    - des statistiques croisant les données pédagogiques et démographiques ;
    - les bilans demandés dans le cadre des actions éligibles au FSE.

COMPTE D'EMPLOI PRODUIT PAR LE COMPTABLE PUBLIC DE L'ASP

Périodicité mensuelle et annuelle

Document par dispositif

Situation cumulée du compte d'emploi

31/10/2016

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-639

DU 16 Novembre 2016

Affectation d'autorisation d'engagement destinée à assurer la participation de la Région à différentes initiatives

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code du travail et notamment son article L.6111-3 ;

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU Le budget de la Région Île-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-639 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

VU L'avis de la Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage;

VU L'avis de la Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation ;

VU L'avis de la Commission des finances.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Affecte une autorisation d'engagement de 40 000 € disponible sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage » - Code fonctionnel 10 « Services communs » - Programme HP 10-002 (110002) « Mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage», Action 11000202 « Promotion des métiers, de la formation et de l'emploi », du budget 2016, pour couvrir les dépenses engendrées par la participation de la Région à plusieurs évènements dans le domaine de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'emploi.

Article 2 :

Affecte une autorisation d'engagement de 90 000 € disponible sur le chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-012 (191012) « Soutien à l'emploi », Action 19101201 « Accompagnement dans l'emploi » du budget 2016, pour couvrir les dépenses engendrées par la participation de la Région à des évènements comme notamment le salon des entrepreneurs.

Article 3 :

Affecte une autorisation d'engagement de 210 000 € disponible sur le chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, commerce, artisanat et autres services », Action 19400103 « soutien aux entreprises des filières prioritaires » du budget 2016 pour couvrir les dépenses engendrées par la participation de la Région au salon du Bourget.

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VALERIE PECRESSE

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-640

DU 16 Novembre 2016

POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

SOUTIEN A L'E-ADMINISTRATION

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération n° CR 61-11 du 23 juin 2011 relative à l'adoption de la stratégie régionale de développement économique et d'innovation ;

VU La délibération n° CR 63-13 du 27 septembre 2013 relative aux ajustements de la politique régionale en faveur du développement numérique ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU Le budget de la région d'Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-640 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la Commission Développement économique, emploi et innovation ;

VU L'avis de la Commission des finances.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : « Aide au développement du territoire numérique – Dispositif de soutien à l'e-administration »

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien à l'e-administration » au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant global de **195 553 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature des conventions conformes à la convention type jointe en annexe 3 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 195 553 € disponible sur le chapitre 905, Aménagement des territoires, Code fonctionnel 56, Technologies de l'information et de la communication, Programme HP 56-001 (156001), Aide au développement du territoire numérique, Action 15600102, Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques du budget 2016.

Article 2 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation prévue à l'article 17 alinéa 2 et à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage	Démarrage anticipé
16012929	PORTAIL FAMILLE DE BREUILLET	COMMUNE DE BREUILLET	21/09/2016	OUI
16012932	PORTAIL CITOYENS DE CHARENTON-LE-PONT	COMMUNE DE CHARENTON LE PONT	01/06/2016	OUI
16012933	REFONTE DU SITE INTERNET ET PORTAIL CITOYENS DE CHATOU	COMMUNE DE CHATOU	22/06/2016	OUI
16012937	REFONTE DU SITE INTERNET ET PORTAIL CITOYENS DE CHEVREUSE	COMMUNE DE CHEVREUSE	21/09/2016	OUI
16013172	GESTION DE LA RELATION CITOYEN DE NEUILLY-SUR-SEINE	COMMUNE DE NEUILLY SUR SEINE	21/09/2016	OUI
16012939	PORTAIL CITOYENS DE SURESNES	COMMUNE DE SURESNES	21/09/2016	OUI
16013164	REFONTE DU SITE INTERNET ET PORTAIL FAMILLE DE VILLEPINTE	COMMUNE DE VILLEPINTE	24/06/2016	OUI
16012938	PORTAIL CITOYENS D'EVRY	COMMUNE D'EVRY	01/06/2016	OUI

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-640	Budget	2016

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**56 - Technologies de l'information et de la communication**
Programme	**156001 - Aide au développement du territoire numérique**
Action	**15600102 - Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques**

Dispositif : N° 00000157 - E-administration

Dossier	16012929 - PORTAIL FAMILLE DE BREUILLET			
Bénéficiaire	R1074 - COMMUNE DE BREUILLET			
Localisation	BREUILLET			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	12 728,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
25 456,00 €	HT	50 %	12 728,00 €	

Dossier	16012932 - PORTAIL CITOYENS DE CHARENTON-LE-PONT			
Bénéficiaire	R13 - COMMUNE DE CHARENTON LE PONT			
Localisation	CHARENTON-LE-PONT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
110 626,80 €	HT	22,6 %	25 000,00 €	

Dossier	16012933 - REFONTE DU SITE INTERNET ET PORTAIL CITOYENS DE CHATOU			
Bénéficiaire	R544 - COMMUNE DE CHATOU			
Localisation	CHATOU			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
50 000,00 €	HT	50 %	25 000,00 €	

Dossier	16012937 - REFONTE DU SITE INTERNET ET PORTAIL CITOYENS DE CHEVREUSE			
Bénéficiaire	R548 - COMMUNE DE CHEVREUSE			
Localisation	CHEVREUSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
50 000,00 €	HT	50 %	25 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-640	Budget	2016

Dossier	16012938 - PORTAIL CITOYENS D'EVRY			
Bénéficiaire	R1115 - COMMUNE D'EVRY			
Localisation	EVRY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
160 400,00 €	HT	15,59 %	25 000,00 €	

Dossier	16012939 - PORTAIL CITOYENS DE SURESNES			
Bénéficiaire	R1040 - COMMUNE DE SURESNES			
Localisation	SURESNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
174 235,00 €	HT	14,35 %	25 000,00 €	

Dossier	16013164 - REFONTE DU SITE INTERNET ET PORTAIL FAMILLE DE VILLEPINTE			
Bénéficiaire	R1269 - COMMUNE DE VILLEPINTE			
Localisation	VILLEPINTE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	22 825,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
45 650,00 €	HT	50 %	22 825,00 €	

Dossier	16013172 - GESTION DE LA RELATION CITOYEN DE NEUILLY-SUR-SEINE			
Bénéficiaire	R1033 - COMMUNE DE NEUILLY SUR SEINE			
Localisation	NEUILLY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
93 134,00 €	HT	26,84 %	25 000,00 €	

Dossier	16017020 - PASSEPORT NUMERIQUE			
Bénéficiaire	R1026 - COMMUNE D'ISSY LES MOULINEAUX			
Localisation	ISSY-LES-MOULINEAUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
28 500,00 €	HT	35,09 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-640	Budget	2016

Total sur le dispositif N° 00000157 - E-administration	195 553,00 €

Total sur l'imputation 905 - 56 - 156001 - 15600102	195 553,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES-PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012929

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PORTAIL FAMILLE DE BREUILLET

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	25 456,00 €	50,00 %	12 728,00 €
	Montant Total de la subvention		12 728,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-204141-156001-400
15600102- Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BREUILLET
Adresse administrative : 42 GRANDE RUE
91650 BREUILLET
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bernard SPROTTI, Maire

N° SIRET : 21910105200013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : E-administration
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le projet sera mené sur l'année 2017 mais a nécessité l'engagement de premières dépenses à compter de septembre 2016

Objectifs :
Breuillet a fait le choix d'investir dans l'éducation pour l'avenir des enfants de la commune.

Le plan "Ecole du numérique" de Breuillet a d'ores et déjà permis l'équipement numérique des écoles de la numérique :
- Tableaux numériques dans chaque classe depuis 2012 ;
- Classes mobiles et informatiques dans trois écoles sur quatre ;
- Acquisition en cours de tablettes numériques en partenariat avec l'Education nationale.

Dans la continuité de ce plan numérique, la commune de Breuillet porte le projet de création d'un portail de services en ligne dédié aux familles.

Le Portail Famille vise les objectifs suivants :

- Renforcer les interactions entre les citoyens et la collectivité.
- Moderniser l'action publique et simplifier les démarches administratives.
- Optimiser le travail des agents et renforcer la qualité de service public.
- Ouvrir les données publiques (open-data).

Description :
La réalisation du projet implique :

- la création de nouveaux services en ligne : inscriptions et réservations (péri et post scolaire, accueils de loisirs, restaurant scolaire, séjours, activités culturelles et sportives, etc...), facturation en ligne, actualités de la mairie ;
- la création d'un portail unique permettant l'accès à l'ensemble des téléservices via un identifiant unique ;
- la mise en place d'un archivage sécurisé pour les pièces justificatives des administrés ;
- la mise à disposition des données staristiques de la collectivité de manière ouverte (open data), garantissant ainsi le libre accès de ces informations ainsi que leur réutilisation, sans restriction technique, juridique ou financière.

L'objectif est la mise en ligne du portail à la rentrée de septembre 2017.

Le projet a vocation à évoluer dans le temps vers un Portail Citoyens, par le développement de services en ligne ouverts à tous les citoyens.

Moyens mis en œuvre :
Le planning prévisionnel du projet est le suivant :
- janvier 2017 : Création du dossier de paramétrage des démarches familles par le service Education de Breuillet
- février 2017 : Installation technique du Portail Famille par Arpège (mode SAS distant)
- mars 2017 : Paramétrage du Portail Famille par Arpège
- mars/avril 2017 : Formation des agents de Breuillet à l'exploitation du Portail Famille
- mai 2017 : Mise en forme du site par Arpège
- juin 2017 : livraison et « recette » du Portail Famille
- septembre 2017 : exploitation du Portail Famille à Breuillet.

Le projet est piloté par la Direction des Ressources Humaines, de l'Education et de la Jeunesse.

Complémentaire au comité de pilotage, un groupe de travail est organisé, avec le service Education, les deux accueils de loisirs, le service jeunesse et les partenaires associés (restaurant scolaire, pôle finances et commande publique).

Les partenaires du projet sont :
- ARPEGE (fournisseur)
- les services éducation, enfance, jeunesse (pilotage, mise en oeuvre et suivi du projet)
- le pôle finances et commande publique (financement, exploitation)
- le service communication, relations publiques (plan de communication auprès des parents)
- prestataire de restauration scolaire.

Intérêt régional :
L'intérêt régional du projet réside d'une part dans la simplification des relations entre les Franciliens et leur administration territoriale, dans une démarche de modernisation de l'action publique, et d'autre part dans la libéralisation des données par l'open-data.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Administrés de Breuillet dont les familles

Localisation géographique :
- BREUILLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses d'équipement (licences, paiement en ligne, ordinateur)	16 781,00	65,92%
Prestations externes de formation	4 200,00	16,50%
Prestations externes de conception et de développement	4 475,00	17,58%
Total	25 456,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Commune de Breuillet	12 728,00	50,00%
Région Ile-de-France	12 728,00	50,00%
Total	25 456,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 728,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique énergie climat	1 475,30 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	5 228,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	175 000,00 €
	Montant total	181 703,30 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012932

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PORTAIL CITOYENS DE CHARENTON-LE-PONT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	110 626,80 €	22,60 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-204141-156001-400
15600102- Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHARENTON LE PONT
Adresse administrative : 48 RUE DE PARIS
94225 CHARENTON LE PONT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Marie BRETILLON, Maire

N° SIRET : 21940018100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : E-administration
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le projet sera mené sur l'année 2017 mais a nécessité l'engagement de premières dépenses à compter de septembre 2016

Objectifs :
Attentive à son développement digital depuis de nombreuses années, la Ville de Charenton-le-Pont poursuit une politique numérique locale. A ce titre, elle s'est vue octroyer 5 arobases du label Villes Internet. Cela lui a permis de diffuser et de promouvoir des actions et des initiatives en faveur de l'internet citoyen.

Face à une augmentation significative des demandes des administrés et un cadre législatif protecteur envers les droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la commune souhaite s'inscrire dans une démarche numérique, à la fois économique et écologique.

Depuis son site internet, la ville de Charenton-le-Pont porte le projet d'un Portail Citoyens au travers duquel seront proposés des services en ligne.

Les objectifs sont les suivants :
1. Simplifier les démarches administratives du citoyen.
2. Rendre un service public de qualité.
3. Développer la relation numérique à l'usager.
4. S'inscrire dans la dématérialisation.

Description :
La réalisation du projet implique l'acquisition d'une plateforme d'e-administration permettant au citoyen, quel que soit son profil ou ses moyens de contacts (téléphone, courriel, sms, courrier, fax, réseaux sociaux, passage dans les accueils de la mairie) :
- de formuler toute demande en lien avec les services municipaux ;
- d'avoir accès au plus grand nombre de prestations et de services offerts par la ville ;
- de disposer d'un espace sécurisé pour déposer les pièces justificatives nécessaires quelle que soit la prestation municipale ;
- de retirer ou télécharger des actes ou éléments de réponse fournis par les services de la ville ;
- de constituer une base de données « citoyens » en lien avec l'ensemble des logiciels métiers et d'assurer un traitement efficient et transparent des demandes et prestations citoyens.

Le caractère innovant du projet se définit par :
- un point d'entrée unique pour l'accès aux services et prestations proposés par la collectivité, telles que les inscriptions de la petite enfance, scolaires, parascolaires, culturelles et/ou sportives ;
- la prise en compte simultanée des différents canaux et supports ;
- l'ouverture du système d'informations qui permettra de se projeter vers des usages futurs du type Smart City (à horizon 2017).

Moyens mis en œuvre :
Les étapes du projet sont les suivantes :
- mai 2015 : début des réunions de réflexion et diagnostic
- novembre 2015 : appel d'offres
- été 2016 : mise en oeuvre progressive (pilote, bilan, installation, formations et équipement)
- septembre 2016 : Portail Citoyens opérationnel

Les moyens matériels et les équipements mis en place sont les suivants :
- acquisition d'une suite de logiciels ;
- prestations de développement logiciel ;
- des accès wi-fi et bornes tactiles d'accès à la plateformes dans les lieux publics d'accueil.

Le Portail Citoyen est un outil global de toutes les démarches administratives, mis en oeuvre via une approche transversale.

Le projet est porté par deux chefs de projets : le Directeur financier du Pôle Solidarités et le Directeur des Systèmes d'information.

Le projet associe les partenaires institutionnels, tels que l'Education nationale par l'intermédiaire du corps enseignant charentonnais.

Intérêt régional :
L'intérêt régional réside dans la simplification des relations entre les Franciliens et leur administration territoriale, via une démarche de modernisation de l'action publique.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter deux stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
- les agents communaux

- les habitants, usagers et citoyens au sens large.

Localisation géographique :
- CHARENTON-LE-PONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de bornes tactiles	10 000,00	9,04%
Acquisition d'une solution logicielle	58 646,80	53,01%
Prestations externes de conception	3 100,00	2,80%
Prestations externes de formation	38 880,00	35,15%
Total	110 626,80	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Charenton-le-Pont	69 638,80	62,95%
Région Ile-de-France	25 000,00	22,60%
CAF Val-de-Marne	15 988,00	14,45%
Total	110 626,80	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012933

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REFONTE DU SITE INTERNET ET PORTAIL CITOYENS DE CHATOU

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	50 000,00 €	50,00 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-204141-156001-400
15600102- Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHATOU
Adresse administrative : 11 PL GENERAL DE GAULLE
78401 CHATOU CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Ghislain FOURNIER, Maire

N° SIRET : 21780146300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : E-administration
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 22 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le projet est mené sur les années 2016 et 2017 et a nécessité l'engagement de premières dépenses à compter de juin 2016.

Objectifs :
La commune de Chatou porte le projet de modernisation de son site internet "chatou.fr" et du site touristique "musee-fournaise.com" afin de mieux répondre aux besoins des usagers et des touristes de la région.

Le projet vise les objectifs suivants :
- améliorer la visibilité de la commune auprès de futurs habitants, touristes et entreprises qui souhaiteraient s'installer sur le territoire ;
- donner aux deux sites une identité artistique reflètant l'histoire de la commune en lien avec les impressionnistes ;
- simplifier les démarches administratives en ligne ;
- favoriser un engagement plus important des habitants dans la vie locale de Chatou ;

- optimiser le travail des services.

Description :
La réalisation du projet implique :

1- la refonte des deux sites internet
- leur modernisation : design innovant et ergonomique, mise au normes accessibilité handicap
- leur accessibilité sur tout support (ordinateur, tablette et mobile)

2- le développement de nouveaux services en ligne
- enrichissement du site internet de la commune par le développement d'un Portail citoyen et d'une offre de services en ligne
- développement d'une application de remontées citoyennes qui propose aux habitants des services interactifs : informations de la ville, agenda, actualités, sondages, signalement d'un problème, (voierie, propreté urbaine...).

L'objectif est de faire évoluer "l'espace famille" existant (qui permet le paiement en ligne des factures) en un "espace citoyen" afin de proposer de nombreux autres services : compte utilisateur personnel, espace de stockage des justificatifs, possibilité de recevoir sa facture dématérialisée par mail, réaliser des inscriptions à la cantine, aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP), à la garderie, aux colonies de vacances, préinscription en crèche et en halte-garderie...

Moyens mis en œuvre :
Le calendrier du projet est le suivant :
- janvier 2016 : audit du site
- septembre 2016 : finalisation du cahier des charges et lancement du marché public
- janvier 2017 : mise en production du site
- mai/juin 2017 : mise en ligne du site

Le projet est porté par la Direction de la Communication.

Pour la rédaction du cahier des charges de son futur site "chatou.fr", la Ville a souhaité impliquer toutes ses directions et leurs élus de références (Adjoints au Maire et conseillers municipaux) ainsi que des personnalités qualifiées connaissant particulièrement bien le territoire et sensibles à la communication numérique.

Ces rencontres ont permis de recueillir les besoins des différents services et d'imaginer le développement d'e-services spécifiques : carte interactive de la Ville (infrastructure, commerçants, entreprises…), billetterie en ligne, accès au portail famille qui va évoluer vers un portail citoyen (ex : réservation des activités périscolaires, colonies de vacances), newsletter, etc.

La Ville, ayant une histoire liée à celle de mouvements artistiques (impressionnisme, fauvisme) et possédant sur son territoire un centre national d'art contemporain, tient à mettre en avant un design innovant en cohérence avec son identité, comme une passerelle entre son histoire passée et son évolution future.

La conception du futur site sera l'occasion de développer une rubrique qui centralise l'information touristique de l'ensemble du territoire (commune, intercommunalité, département et région), afin de proposer aux usagers une offre complète et diversifiée pour tous les publics.

Le projet est développé sur la base d'un système de gestion de contenu open-source, dans une optique de mutualisation des coûts.

Intérêt régional :
Le projet a une envergure régionale du fait de l'intérêt touristique du site "musee-fournaise.com" qui met

en avant les impressionistes en lien avec la commune de Chatou.

D'autre part, le projet améliore la relation entre l'administration territoriale et les franciliens à travers une dynamique de modernisation de l'action publique.

Enfin, le projet est développé sur des logiciels libres (open-source) qui permettent de faire bénéficier les potentiels développements liés à ce projet aux autres collectivités franciliennes.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
- habitants, citoyens et usagers de Chatou
- touristes

Localisation géographique :
- CHATOU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation d'assistance au choix de la solution technique	8 333,30	16,67%
Acquisition de logiciels et de licences	8 933,00	17,87%
Prestations externes de conception et d'hébergement	18 750,00	37,50%
Prestations externes de développement de l'espace citoyen	9 817,00	19,63%
Prestations externes de formation	4 166,70	8,33%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Chatou	25 000,00	50,00%
Région Ile-de-France	25 000,00	50,00%
Total	50 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat régional territorial	731 710,71 €
2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	105 559,25 €
	Montant total	837 269,96 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012937

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REFONTE DU SITE INTERNET ET PORTAIL CITOYENS DE CHEVREUSE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	50 000,00 €	50,00 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-204141-156001-400
15600102- Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHEVREUSE
Adresse administrative : 5 RUE DE LA DIVISION LECLERC
78460 CHEVREUSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Claude GENOT, Maire

N° SIRET : 21780160400018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : E-administration
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le projet sera mené sur l'année 2017 mais a nécessité l'engagement de premières dépenses à compter de septembre 2016

Objectifs :
La commune de Chevreuse porte le projet de refonte de son site internet faisant le constat que celui n'est plus adapté aux besoins des usagers et pose des problèmes à l'administration en termes de maintenance et d'évolutivité.

Par ce projet, la commune vise les objectifs suivants :
- donner un nouvel élan au site de la Ville ;
- simplifier la relation entre les administrés et l'administration ;
- susciter l'attractivité économique de la commune ;
- permettre l'accessibilité du site à tous ;
- optimiser le travail des agents et renforcer la qualité du service public ;
- générer de la curiosité et donner de l'information utile aux touristes à l'échelle du Parc Naturel Régional.

Ce projet fait partie d'un ensemble de nouveaux services numériques que la Mairie veut mettre en place, tels que le déploiement sur le secteur de la bibliothèque municipale d'un host spot Wifi.

Ce projet est un complément aux outils numériques et digitaux de la Mairie : magazine de la ville sur le site "Calaméo", comptes Twitter et Facebook, tableaux numériques et ordinateurs dans les écoles, tablettes et ordinateurs à la bibliothèque.

Description :
La réalisation du nouveau site internet implique :
- l'amélioration du visuel et de l'ergonomie garantissant l'attrait et l'identité de la ville et du Parc Naturel Régional ;
- la redéfinition des contenus et le développement de nouveaux services en ligne favorisant plus d'interactivité entre l'administration et les citoyens ;
- la mise en oeuvre d'un "Compte Citoyens" pour l'ensemble des services en ligne (détaillés ci-dessous) et authentification unique par le biais du dispositif national France Connect ;
- l'accès sur tous les types de supports (ordinateur, tablette, smartphone).

Parmi les services en ligne figurenr :
- intégration des vidéos hébergées sur "Youtube" et "Dailymotion" ;
- bouton de partage vers"Twitter" et "Facebook" ;
- module de newsletter ;
- plan d'accès simple ou interactif de la ville ;
- gestion du multilingue (anglais) ;
- galerie photo ;
- ressources sur les savoirs locaux ;
- ressources et soutien aux associations locales ;
- gestion des salles de la Maison des associations ;
- tribune libre destinée aux associations de la Ville ;
- services en ligne d'accueil des nouveaux habitants et entreprises ;
- calcul du quotient familial ;
- demande d'inscription à l'école maternelle et élémentaire ;
- demande d'inscription aux temps périscolaires ;
- demande d'inscription aux séjours vacances ;
- accès aux données publiques.

Ce projet veille à la mise aux normes accessibilité ("W3C" ou "World Wide Web Consortium") afin de mettre le site et ses services à la disposition de tous les individus, quel que soit leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique, ou leurs aptitudes physiques ou mentales.

Moyens mis en œuvre :
Le programme se déroule selon le planning prévisionnel suivant :

T0 = date de lancement du projet
T0 + 1 mois = rédaction du CCTP et des documents administratifs pour passer l'appel d'offres
T1 + 0,5 mois = dépouillement des réponses et sélection du candidat retenu
T2 + 4 mois = conception, développement et tests unitaires
T3 + 0,5 mois = recette fonctionnelle et ouverture officielle du site internet.

Le projet est porté par le service communication de la Mairie de Chevreuse.

L'agence "Début Décembre" est l'un des partenaires du projet en tant que créatrice de la nouvelle charte graphique de la commune.

Le prestataire sélectionné sera un professionnel avéré de plusieurs années dans le domaine de développement et de création de sites Web avec des références significatives de sites et services de collectivités territoriales.

Le prestataire apportera les moyens matériels et équipements nécessaires dans ce type de projet. Il assurera aussi l'hébergement de ce nouveau site Internet.

Intérêt régional :
L'intérêt régional réside d'une part dans l'attractivité touristique d'ampleur régionale accrue grâce à cet outil, et d'autre part dans la modernisation de l'action publique et de la relation entre les Franciliens et leur administration territoriale.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Habitants, entreprises, associations, touristes...

Localisation géographique :
- CHEVREUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage	24 800,00	49,60%
Prestations externes de conception, de développement et de formation	25 200,00	50,40%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Commune de Chevreuse	25 000,00	50,00%
Région Ile-de-France	25 000,00	50,00%
Total	50 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

2013	Politique régionale en faveur des plans de prévention du bruit dans l'environnement	3 706,00 €
2016	Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	48 750,37 €
	Montant total	52 456,37 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012938

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PORTAIL CITOYENS D'EVRY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	160 400,00 €	15,59 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-204141-156001-400
15600102- Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'EVRY
Adresse administrative : PL DES DROITS DE L'HOMME DU CITOYEN
91000 EVRY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Francis CHOUAT, Maire

N° SIRET : 21910228200569

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : E-administration
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le projet sera mené sur l'année 2017 mais a nécessité l'engagement de premières dépenses à compter de septembre 2016.

Objectifs :
Afin de prendre compte les mutations institutionnelles, démocratiques, économiques et sociales, que connaît le territoire et sa population, la commune d'Evry met en œuvre une stratégie de transformation numérique intégrant les axes suivants :
- améliorer la relation citoyen (développement de l'application "Evry dans ma poche", développement de services en ligne et création d'un Portail Citoyen", développement de la e-démocratie)
- faire réussir tous les évryens grâce au numérique (équipement numérique dans les écoles)
- renforcer l'attractivité et le développement du territoire (déploiement de la fibre optique)
- faire du numérique un levier de performance de l'organisation et du fonctionnement interne de la Ville (dématérialisation des process internes).

L'amélioration de la relation au citoyen constitue l'axe prioritaire de la stratégie de développement

numérique de la commune d'Evry. C'est dans ce cadre que la collectivité porte le projet d'un Portail Citoyens, afin de faciliter les démarches administratives et l'échange d'informations relatives aux prestations municipales.

Les objectifs du projet sont les suivants :
1. Développer de nouveaux services en ligne.
2. Simplifier et moderniser les démarches administratives des usagers.
3. Redynamiser les liens entre le citoyen et l'administration en améliorant la qualité des services offerts.
4. Simplifier et moderniser les démarches administratives des usagers.

Description :
La réalisation du projet se traduit par la mise en œuvre de deux portails internet permettant d'accomplir à distance une série de démarches administratives.

- Le premier portail internet de type portail familles est dédié aux prestations scolaires, périscolaires, extrascolaires, petite enfance et séniors.
- Le second portail de gestion de la relation citoyen est dédié aux autres services en ligne proposés par la collectivité. Il centralise les comptes via un dispositif de fédération d'identités national et est réalisé sur la base d'un logiciel libre (société Entr'Ouvert).

Dans le cadre du dispositif national FranceConnect, créé par l'arrêté du 24 juillet 2015, un système de fédération d'identités est intégré afin de faciliter l'accès aux deux portails pour les citoyens. Il permet de se connecter aux deux portails en s'authentifiant via un identifiant unique national.

Afin d'intégrer l'ensemble des flux y compris téléphonie et visiophonie, le système central de téléphonie, doit aussi évoluer.

Pour l'ensemble des demandes émanant du portail la collectivité s'est fixée comme objectif de répondre sous forme dématérialisée dans un délai de 5 jours (excepté contraintes juridiques). A ce titre, la ville doit développer des interfaces entre les outils open-source qu'elle utilise depuis plusieurs années. Ces interfaces étant elles-mêmes open-source, elles seront réutilisables facilement par tout autre collectivité ou administration.

Moyens mis en œuvre :
Dans l'objectif d'absorber ce nouveau vecteur de communication ayant une incidence forte en termes d'organisation, la collectivité ouvre les télé-services progressivement.

Phase 1 : Mise à disposition des familles au 29 août 2016 d'un portail web de télé-services permettant :
- le paiement en ligne des prestations scolaires, périscolaires, petite enfance,
- la demande de dématérialisation des factures,
- la demande de paiement par prélèvement bancaire,
- la modification de coordonnées téléphoniques et courriels,
- à compter d'octobre 2016, permettre l'inscription en ligne aux Accueils de Loisirs pour les périodes de vacances scolaires.

Phase 2 : Mise à disposition des citoyens début 2017 d'un portail web de télé-services pour les démarches administratives et pour faciliter la communication et l'échange d'informations avec les citoyens. L'usager peut se connecter à ce portail via son compte FranceConnect qui permet l'ouverture du portail famille sans nécessité de se reconnecter. Un seul compte national permet donc l'accès également aux téléservices municipaux. Les premiers téléservices seront :
- Les demandes d'interventions sur les problématiques de voirie, de propreté, d'éclairage, d'assainissement, etc…
- Les demandes à caractère général

Phase 3 : Fin 2017 : Migration du système central de téléphonie vers un système intégrant la visiophonie

Au cours de l'année 2017 les téléservices suivants sont envisagés sous réserve de l'étude technique et juridique en cours :
- Demandes de logements et d'aides sociales ;
- Le calcul du quotient familial intégrant les pièces justificatives. Ces pièces seront récupérées via FranceConnect sans intervention de l'usager ;
- Demandes de RDV passeport ;
- Demandes de certificats d'urbanisme, de carte de stationnement ;
- Déclaration opération tranquilité vacances.

Le projet est piloté par la direction générale en charge de la Performance du service public et du développement numérique.

Les partenaires du projet sont :
- ALTETIA, bureau d'études d'ingénierie techonologies et télécom, pour la réalisation de l'audit des besoins ;
- TEAMNET, éditeur de solutions de gestion des services rendus à la population par les collectivités locales, pour l'installation de la solution.

Intérêt régional :
- La Ville d'Evry sera une des premières communes à utiliser les services proposés par France Connect et notamment son système d'authentification unique au niveau national, vecteur de l'amélioration de la relation entre administration et citoyens ;
- Le projet est développé sur la base de logiciels libres (open-source) dont les développements seront particulièrement utiles à d'autres collectivités franciliennes.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- EVRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations externes de conception, de développement et de formation	160 400,00	100,00%
Total	160 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Evry	135 400,00	84,41%
Région Ile-de-France	25 000,00	15,59%
Total	160 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	5 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	41 160,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	350 000,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	22 767,50 €
2013	Soutien à la prévention	1 900,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	41 160,00 €
2015	Contrat régional territorial	980 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	1 458 987,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012939

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PORTAIL CITOYENS DE SURESNES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	174 235,00 €	14,35 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-204141-156001-400
15600102- Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SURESNES
Adresse administrative : 2 RUE CARNOT
92151 SURESNES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christian DUPUY, Maire

N° SIRET : 21920073000014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : E-administration
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le projet sera mené sur l'année 2017 mais a nécessité l'engagement de premières dépenses à compter de septembre 2016

Objectifs :
La commune de Suresnes offre de nombreux services numériques à ses usagers, dont plusieurs nécessitent une identification différente (portail famille, site de la médiathèque).

L'objectif du projet de Portail Citoyens est de faciliter l'usage des services en ligne en les fédérant au moyen d'un identifiant unique.

Les objectifs du Portail Citoyens sont les suivants :
- Moderniser l'action publique.
- Placer le citoyen au cœur du système et lui simplifier la tâche en lui proposant un seul identifiant pour l'ensemble de ses démarches actuelles et à venir.
- Améliorer la qualité du service public.

Description :
La réalisation du projet se traduit par :

1. Un compte unique citoyen :
- Accès avec identifiant unique aux différents services en ligne : site médiathèque, compte famille (scolaire, péri-scolaire, petite enfance…) ;
- Accès à des services externes via France Connect (système d'identité numérique national).

2. Un accès unique à tous les services en ligne :
- Accroissement du nombre de démarches en ligne : abonnement pour le stationnement ;
- Diffusion d'informations en libre service : portail cartographique, renseignements d'urbanisme (2016), application de remontées citoyennes (2016), Open data (2017) ;
- Remontées automatique des informations saillantes depuis les sites tiers (factures pour le compte famille, documents réservés et prêts en retard pour la médiathèque).

3. Une ergonomie optimisée d'accès au démarche
- Accès ergonomique, démarches classées par catégorie ;
- Recherche parmi les démarches ;
- Pré-remplissage des Formulaires ;
- Suivi en ligne du traitement de ses courriers.

4. Une dématérialisation et une simplication des procédures
- Intégration avec l'architecture informatique de la ville : accès direct aux informations, sans ressaisie pour les services ;
- Mutualisation des informations entre les services (ne demander une information qu'une seule fois) ;
- Passage à l'e-facture par défaut ;
- Accroitre le taux de demandes faites en ligne par rapport aux autres canaux ;
- Réduction des demandes papier.

Moyens mis en œuvre :
Le calendrier de réalisation du projet est le suivant :

3ème trimestre 2016: Publication du marché
1er Novembre 2016 : Notification du marché
1er trimestre 2017 : réalisation, paramétrage
2e trimestre 2017 : réception du projet
Juin 2017 ; mise en production.
Septembre 2017 : Intégration de nouveaux services par itérations.

Le projet est porté par la Direction des systèmes d'information. Les partenaires sont :
- le titulaire du marché,
- les éditeurs de progiciels actuels,
- tous les titulaires des marchés ou Délégation de Services Publics qui ont une obligation de s'interfacer avec le système.

Intérêt régional :
L'intérêt régional réside dans l'innovation apportée par le projet aux Franciliens : il donne accès à un ensemble de téléservices à travers l'identifiant unique national France Connect. Ainsi, la commune de Suresnes prépare le terrain pour la mise en place d'autres identifications France Connect par d'autres administrations locales franciliennes, favorisant la coopération des acteurs.

En outre, à terme, le projet évoluera vers un portail de données ouvertes (2017).

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Usagers, citoyens, habitants de Suresnes

Localisation géographique :
- SURESNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acqusition de serveur web	2 935,00	1,68%
Prestations de conception, de développement et de formation pour le site web connecté, services de base au portail citoyen	95 000,00	54,52%
Prestations de conception, de développement et de formation pour les services complémentaires	55 000,00	31,57%
Prestations de service pour la mise à jour du portail famille	17 500,00	10,04%
Prestations de service pour la mise à jour du site de la médiathèque	3 800,00	2,18%
Total	174 235,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Suresnes	149 235,00	85,65%
Région Ile-de-France	25 000,00	14,35%
Total	174 235,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	5 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	2 300,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 050,00 €
2014	Jardins solidaires en Ile de France	1 230,75 €

2014	Soutien régional en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	8 300,00 €
2015	Aide à une résidence territoriale arts de la rue et/ou de la piste	13 000,00 €
2015	Aide au patrimoine non-protégé d'intérêt régional – projet de valorisation patrimoniale	10 185,00 €
2016	Aide à une résidence territoriale arts de la rue et/ou de la piste	10 000,00 €
	Montant total	54 065,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013164

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REFONTE DU SITE INTERNET ET PORTAIL FAMILLE DE VILLEPINTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	45 650,00 €	50,00 %	22 825,00 €
	Montant Total de la subvention		22 825,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-204141-156001-400
15600102- Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEPINTE
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
93420 VILLEPINTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Martine VALLETON, Maire

N° SIRET : 21930078700013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : E-administration
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 24 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le projet sera mené sur l'année 2017 mais a nécessité l'engagement de premières dépenses à compter de juin 2016.

Objectifs :
La commune de Villepinte porte le projet de refonte de son site internet afin de répondre aux nouvelles exigences de communication et d'e-administration. Le site est réorganisé avec de nouvelles fonctionnalités et la possibilité de démarches administratives en ligne.

Le projet vise à répondre aux objectifs suivants :

1. Renforcer la visibilité et la lisibilité des actions de la Collectivité
- Correspondre à la charte graphique adoptée par la Ville ;
- Donner une image moderne et active de la Collectivité :
- Etre un vecteur de communication ;
- Fournir un calendrier interactif des manifestations ;

- Proposer un moteur de recherche permettant de lister les associations selon leurs domaines d'intervention, et les entreprises selon leurs activités et/ou leur localisation ;
- Diffuser des messages d'alerte en page d'accueil.

2. Moderniser le site internet de la Ville
- Répondre aux nouvelles normes en matière d'accessibilité ;
- Adapter le site au format mobiles et tablettes (responsive web design) ;
- Permettre une navigation efficace (moins de 3 clics pour obtenir une information) ;
- Créer une photothèque / vidéothèque avec diaporama ;
- Etablir des liens avec les réseaux sociaux.

3. Faciliter les démarches administratives des usagers internautes
- Apporter des informations utiles à la réalisation des démarches administratives ;
- Permettre le téléchargement de documents administratifs ;
- Réaliser des démarches en ligne via des formulaires traités par les services instructeurs ;
- Poser une question, demander un rendez-vous, recevoir une documentation ou formuler une remarque seront possible en remplissant un formulaire de contact, l'internaute pourra joindre des pièces et sélectionner le service concerné par sa demande ;
- Procéder à des inscriptions en ligne, effectuer des paiements en ligne, consulter et éditer ses factures ;
- Réaliser des inscriptions à l'école, aux activités enfance, jeunesse, petite enfance et par la suite la culture et le sport ;
- Effectuer des réservations,
- De demander une place en crèche.
- Consulter le plan interactif de la Ville.

Description :
La réalisation du projet implique :

- la refonte du site internet avec une interface plus efficace et agréable d'utilisation, respectant notamment les contraintes de temps de téléchargement ;
- la création d'un portail dédié aux démarches administratives des familles.

Sur la page principale du site seront accessibles :
- un module info-flash afin de diffuser une information urgente ;
- la possibilité de s'inscrire à une newsletter ;
- une rubrique kiosque, dans laquelle le magazine de la Ville sera consultable,
- un module chaine TV : « Villepinte TV » dans lequel les vidéos réalisées par la Ville seront visionnables,
- un lien direct avec les réseaux sociaux de la Ville pour la promouvoir,
- un accès direct vers les communiqués de presse et la revue de presse.

Le site proposera également :
- la recherche avancée d'une information, via un champ libre avec une liste de mots clés et ceci depuis toutes les pages du site.
- une aide en ligne sous la forme de FAQ (questions les plus fréquentes) et accessible en bas de page d'accueil.
- des formulaires à remplir en ligne, à télécharger et imprimer. L'internaute pourra joindre un fichier à son formulaire. Par la suite, les formulaires seront traités par les services instructeurs.
- un formulaire de contact ou page de doléance accessible depuis toutes les pages du site pour une demande de contact, une question, recevoir une documentation ou exprimer une remarque.
- un module de cartographie afin de visualiser sur une carte Google les différentes institutions dont l'internaute dépend. La navigation se fera par onglets : services publics, culture, sport, enfance et petite enfance… La carte sera dynamique et interactive.
- un moteur de recherche des entreprises et des associations en fonction de thématiques (recherche par secteur d'activité, par quartier, chronologie, ordre alphabétique).

Le site respectera les normes d'accessibilité (RGAA-référentiel général d'accessibilité pour les administrations).

Moyens mis en œuvre :
Le nouveau site est développé de manière à être géré, maintenu et actualisé de façon simple et réactive.

La Ville est indépendante en ce qui concerne la modification du contenu (images, textes, publications du kiosque et agenda interactif, vidéos…).

Le prestataire réalise le site Internet à l'aide du logiciel Open source Wordpress et la Ville utilise un logiciel de gestion de contenu (CMS backoffice) Open source.

Une base de données est prévue pour l'intégration des documents sur le site et pour stocker les formulaires remplis en ligne par les internautes afin qu'ils puissent être renvoyés vers les services instructeurs.

Prestataires :

- refonte du site : l'agence CEZAME conseil est le prestataire retenu pour la réalisation et la mise en ligne du site ;
- portail famille : le partenaire est la société TEAMNET, prestataire du logiciel qui gère des inscriptions et la facturation;
- paiement en ligne sécurisé : la société PAYBOX est le fournisseur du module.

Le planning prévisionnel est le suivant :

2015 : Formation du Comité de pilotage, budgétisation et réunions diverses
1er trimestre 2016 : Conception du cahier des charges et lancement du MAPA
Réalisation par le prestataire et suivi de la prestation par le comité de pilotage :
Juin 2016 : création de l'univers graphique du site Internet et élaboration des principes de navigation
Juillet 2016 : conception technique et développement du site Internet
Aout 2016 : transfert des données de l'actuel site Internet vers le nouveau, évaluation des résultats du projet et formation des futurs administrateurs
Septembre 2016 : lancement du site Internet

Intérêt régional :
En modernisant l'action publique et en facilitant les démarches en lignes des administrés franciliens (citoyens, entreprises, associations etc.), le projet a un intérêt régional.

L'utilisation de logiciels open-source permet à d'autres collectivités franciliennes de bénéficier de l'apport des développements potentiels.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- les habitants de la commune
- les acteurs de l'économie locale
- les habitants potentiels, futurs habitants, touristes, visiteurs
- les partenaires, élus et institutionnels, associations, presse.

Localisation géographique :
- VILLEPINTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre	7 000,00	15,33%
Licences portail famille	13 000,00	28,48%
Prestations de conception, de développement et de formation	25 650,00	56,19%
Total	45 650,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Commune de Villepinte	22 825,00	50,00%
Région Ile-de-France	22 825,00	50,00%
Total	45 650,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	22 825,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	700 000,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	63 167,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	3 500,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	206 730,00 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	4 865,79 €
2015	Soutien aux contrats de ville	29 695,00 €
	Montant total	1 012 957,79 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013172

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : GESTION DE LA RELATION CITOYEN DE NEUILLY-SUR-SEINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	93 134,00 €	26,84 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-204141-156001-400
15600102- Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NEUILLY SUR SEINE
Adresse administrative : 96 AV ACHILLE PERETTI
92522 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Député-maire

N° SIRET : 21920051600017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : E-administration
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 21 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le projet sera mené sur l'année 2017 mais a nécessité l'engagement de premières dépenses à compter de septembre 2016

Objectifs :
La commune de Neuilly-sur-Seine développe un dispositif de "Gestion de la relation citoyen". Le projet vise l'amélioration des traitements administratifs de l'ensemble des demandes des citoyens, dans un objectif de transparence et d'efficience. Il permet de répondre à la nouvelle exigence de "non réponse vaut acceptation".

Les objectifs sont les suivants :

1. Améliorer les réponses aux demandes des citoyens (en termes de délais, de qualité et d'efficience) et délivrer des réponses personnalisées ;

2. Optimiser le traitement de la demande des citoyens ;

3. Etre en conformité par rapport aux exigences légales de délais de traitement (application du principe « le silence de l'administration vaut acceptation ») ;

4. Réduire l'utilisation du papier ;

5. Optimiser les traitements de l'administration publique ;

6. Simplifier les démarches administratives ;

7. Assurer la transparence des traitements.

Description :
Le programme « Gestion de la Relation Citoyen (GRC) » s'articule autour de 4 grands axes :

1. Traitement des courriers provenant des citoyens afin de mieux répondre à leurs demandes en termes de délais, de qualité et d'efficience.

2. Enregistrement des sollicitations des citoyens quel que soit le canal (courriers, téléphones, courriels, accueil physique, téléservices) afin d'assurer d'une bonne et juste communication.

3. Suivi du traitement de la demande au sein des services de la Mairie, afin de donner de la visibilité sur le traitement de la demande du citoyen.

4. Réponse aux sollicitations suivant divers canaux pour apporter de la transparence aux traitements administratifs et répondre aux exigences légales de délais de traitement.

Moyens mis en œuvre :
Le programme se décompose en plusieurs phases :

• Gestion des courriers des citoyens – 2016/2017 :
- Dématérialisation de l'ensemble des courriers ;
- Enregistrement de la sollicitation pour chaque courrier ;
- Traitement de la sollicitation ;
- Réponse au citoyen.

• Gestion des sollicitations multicanales des citoyens – 2017/2018 :
- Enregistrement de l'ensemble des sollicitations des citoyens ;
- Mise en place d'une base de connaissance ;
- Traitement de la sollicitation quel que soit le canal ;
- Mise en place d'outils statistiques pour mesurer les délais de réponse ;
- Intégration des processus métiers – 2017/2019 ;
- Mise en relation de la demande du citoyen avec le traitement administratif des dossiers (avancement du traitement, statut …).

• Suivi du traitement des demandes par le citoyen – 2018/2020 :
- Possibilité de faire remonter les informations sur le traitement de la demande auprès du citoyen ;
- Mise à disposition du citoyen de la base avec les connaissances.

Le projet est porté par la Direction des systèmes d'information et est supervisé par la Direction générale des services.

Pour assurer la réussite du projet, la commune est accompagnée par une assistance à maîtrise d'ouvrage ayant déjà intégré des systèmes similaires dans des collectivités : ATEXO CONSEIL.

Intérêt régional :
L'intérêt du projet est régional car il apporte une simplication des démarches administratives en ligne à des Franciliens.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Le projet a vocation à toucher l'ensemble de la population de Neuilly-sur-Seine.

Localisation géographique :
- NEUILLY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'oeuvre	53 167,00	57,09%
Serveur, stockage des données, logiciel	39 967,00	42,91%
Total	93 134,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Neuilly-sur-Seine	68 134,00	73,16%
Région Ile-de-France	25 000,00	26,84%
Total	93 134,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique de l'eau-Investissement	38 892,00 €
2016	Aide à la restauration du patrimoine protégé	76 375,00 €
	Montant total	115 267,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017020

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PASSEPORT NUMERIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	28 500,00 €	35,09 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-204141-156001-400
15600102- Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ISSY LES MOULINEAUX
Adresse administrative : 62 RUE DU GENERAL LECLERC
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur André SANTINI, Député-maire

N° SIRET : 21920040900015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : E-administration
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
A l'heure où les différents services et prestations de l'Etat et des collectivités territoriales sont de plus en plus accessibles de façon dématérialisée (déclaration des impôts, CAF, recherche d'un contrat d'apprentissage, etc.), la commune d'Issy-les-Moulineaux initie en partenariat avec son Centre communal d'action sociale (CCAS), une démarche auprès de celles et ceux qui sont éloignés du numérique.

A cette fin, la Ville lance une démarche d'éducation globale touchant prioritairement :
- des populations âgées ;
- les bénéficiaires du Libre Service Social (épicerie sociale qui a pour vocation d'améliorer les conditions de vie quotidienne de familles rencontrant des difficultés et ne pouvant couvrir tous leurs besoins fondamentaux à la suite d'accidents de vie, de contrats précaires ou proposant peu d'heures de travail) ;
- les hébergés du Centre d'Hébergement « Les Hélices » ;
- les usagers de l'Espace Départemental d'Actions Sociales.

Le but est d'accompagner entre 3 à 4 000 personnes, soit 5 % de la population, à distance, de façon dématérialisée.

Description :
Le programme se réalise en deux temps.

Un premier temps physique assuré par le CCAS et des bénévoles, réservé aux populations prioritaires afin de les accompagner et les former sur :
- la maîtrise d'une tablette ou d'un smartphone (acquisition des bases) ;
- la sensibilisation aux outils de communication et de sécurité
- l'utilisation des sites impôts.gouv.fr et caf.fr, avec l'aide des services en question, à destination de notre population cible (usagers du CCAS, de l'EDAS, de l'espace Insertion et des associations caritatives de la Ville).

Un second temps numérique (faisant l'objet de cette subvention), qui se traduira par un « examen », sous la forme de quizz, en ligne et ouvert à tous, en vue de l'obtention d'un passeport numérique, qui traitera des sujets suivants :
- Introduction : vidéo d'échange entre un senior et un junior.
- Le numérique à Issy-les-Moulineaux : Le numérique à votre service à Issy. Les principaux services proposés par la Ville et ses partenaires : Tell my city, Nao, Parcours numérique du Fort, etc.
- Les principales innovations du numérique : TV Connectée, Géolocalisation, Données personnelles, Réseaux sociaux, Open Data, NFC, 3D, Bi.

Moyens mis en œuvre :
Ce projet est piloté par la commune, en partenariat avec le CCAS.

Afin d'élaborer le programme pour le passage du passeport, la Ville a fait appel à la société UPro.

Intérêt régional :
Conformément aux objectifs détaillés ci-dessus, le projet de passeport numérique s'adresse aux populations défavorisées, éloignées de l'emploi. Ce faisant, la Ville d'Issy-les-Moulineaux participe au nouvel effort régional pour redonner la priorité à l'emploi, effort plus particulièrement destiné à optimiser l'aide aux demandeurs d'emploi.

En effet, la réduction de la fracture numérique que vise l'obtention du passeport numérique contribuera à favoriser l'atteinte des objectifs fixés dans la nouvelle convention-cadre signée le 7 juillet 2016 entre le Conseil Régional d'Ile-de-France et Pôle emploi, notamment celui ayant trait au développement de nouveaux services numériques permettant de certifier ses compétences en ligne.

En outre, le passeport numérique s'adresse aux personnes âgées. Les familiariser avec l'outil numérique revient à favoriser leur insertion sociale en leur permettant d'accéder aux démarches administratives en ligne et de participer à la démocratie participative (exemple : Grande consultation en ligne de la Région : donnez votre avis sur le « Grand Paris des bus », droit d'interpellation populaire), instruments dont le développement correspond aux objectifs de la Région Ile-de-France.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Habitants d'Issy-les-Moulineaux parmi lesquels :
- des populations âgées ;

- les bénéficiaires du Libre Service Social (épicerie sociale qui a pour vocation d'améliorer les conditions de vie quotidienne de familles rencontrant des difficultés et ne pouvant couvrir tous leurs besoins fondamentaux à la suite d'accidents de vie, de contrats précaires ou proposant peu d'heures de travail) ;
- les hébergés du Centre d'Hébergement « Les Hélices » ;
- les usagers de l'Espace Départemental d'Actions Sociales.

Localisation géographique :

- ISSY-LES-MOULINEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Assistance à maîtrise d'ouvrage	23 500,00	82,46%
Dépenses d'équipement	5 000,00	17,54%
Total	28 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	10 000,00	35,09%
Commune d'Issy-les-Moulineaux	15 500,00	54,39%
Netexplo	3 000,00	10,53%
Total	28 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Plan Piscines Régional	300 000,00 €
	Montant total	305 030,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE DE SOUTIEN A L'E-ADMINISTRATION

Convention n° XXX

Relative au soutien au projet « »

Règlement d'intervention : «Soutien à l'E-administration»

Entre

La Région Île-de-France
dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,
représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,
en vertu de la délibération N° CP XXX du XXX,
ci-après dénommée « la Région »
d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé :
dont le statut juridique est :
N° SIRET :
dont le siège social est situé au :
représenté par « titre, nom prénom du représentant légal », dûment habilitée,
ci-après dénommé « le bénéficiaire »
d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif «Soutien à l'e-administration » adopté par délibération n° CR 63-13 du 27 septembre 2013.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes, ainsi que des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération n° XXX du XXX, la Région Ile-de-France a décidé de soutenir «nom du bénéficiaire» pour la réalisation de son projet «XXX» dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée «fiche projet» de la présente convention.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention d'investissement correspondant à **XX** % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à **XXX € HT**, soit un montant maximum de subvention de **XXX €.**

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire a pour obligations de :

- Réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».
- Affecter les moyens nécessaires, notamment en personnel, pour réaliser le projet qui conditionne l'octroi de la subvention régionale.
- Affecter le montant de la subvention versée par la Région dans le cadre de la présente convention à la réalisation du projet présenté dans l'annexe dénommée « fiche projet ».
- Maintenir les équipements subventionnés affectés à la réalisation du projet pendant 5 ans.
- Solliciter préalablement l'accord écrit de la Région pour toute modification substantielle de la nature des dépenses définies dans l'annexe à la présente convention.
- Répondre auprès de la Région de toute question relative à l'organisation matérielle et au bon déroulement de la réalisation du projet.
- Informer la Région des difficultés ou évènements sérieux et imprévus, susceptibles de retarder, voire d'interrompre l'exécution du projet.
- Mettre en œuvre les outils de suivi nécessaires au contrôle de l'utilisation de la subvention régionale.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRE(S) OU ALTERNANT(S)

Le bénéficiaire s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois. Le bénéficiaire saisit cette ou ces offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

- Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.
- Informer la Région par écrit et documents à l'appui, dans les deux mois de la survenance de l'évènement, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.
- Appliquer s'il y a lieu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.
- Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment

par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.
- Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention. L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Dans la mesure où le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total de l'opération, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.

La présence du logotype de la Région et la référence à la plate-forme téléphonique 0810181818 est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.

Les correspondances et les communications écrites ou orales (programme, affiche, documents remis aux participants, articles, interviews, …) relatives au projet, objet de la convention, indiquent explicitement l'implication de la Région.

Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par la Région.

L'invitation et, le cas échéant, l'intervention orale d'un représentant de la Région aux cérémonies officielles organisées dans le cadre du projet, ainsi qu'aux communiqués et conférences de presse est impérative.

Le bénéficiaire autorise, à titre gracieux, la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Subvention d'investissement :

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de

demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé d'un an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le Comptable assignataire de paiement est le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France, 94 rue Réaumur, 75014 Paris cedex 02

Le versement de chaque subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande de versement est remplie et signée par le représentant légal de la structure (ou la personne habilitée.

Article 3.2.1 : VERSEMENT D'AVANCE

L'organisme peut bénéficier d'une avance à valoir sur les paiements à effectuer dans les 3 mois, en proportion du taux de la subvention et dans la limite de 30 % du montant de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie.

L'avance interviendra sur appel de fonds et au vu des documents suivants la présentation d'un plan de trésorerie signé du représentant légal de l'organisme.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Les versements d'acomptes, à valoir sur les paiements déjà effectués par le bénéficiaire, calculés en fonction du taux d'intervention régional, interviennent sur appels de fonds et au vu des documents suivants :

- Une **liste récapitulative des dépenses effectuées** précisant les références, dates, montants HT et TTC des factures, marchés ou actes payés au titre du projet, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Ce document devra être daté et signé par le représentant légal de la structure (ou la personne habilitée), qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée. Le bénéficiaire certifie également que l'ensemble des dépenses listées sont réputées acquittées à la date de la demande.
- Un **bilan intermédiaire** précisant l'avancement du projet, signé par le représentant légal de la structure.

Le total des avance et acomptes ne pourra pas dépasser la limite de 80% de la subvention prévue.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

Le solde sera versé après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée et au vu des documents suivants :

Pour les organismes publics :

- **Un état récapitulatif des dépenses** réalisées précisant, les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de ces dépenses, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées et signé par :
  - le représentant légal du bénéficiaire qui certifie que l'ensemble des dépenses listées sont réputées acquittées à la date de la demande et sont affectées à l'opération subventionnée,
  - le comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité et leur règlement
- Le **compte-rendu final d'exécution** du projet signé par le responsable de la structure bénéficiaire

Le versement du solde est également subordonné à la production de XX justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables peuvent être prises en compte à compter du XXX.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date d'attribution par la commission permanente de la subvention au bénéficiaire, à savoir le XXX.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale, ou à défaut, en cas d'application des règles de caducité figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : COMITE DE SUIVI

Il est instauré un comité de suivi, afin de s'assurer du bon déroulement du projet, il regroupera :

- des représentants du bénéficiaire,
- des représentants des autres partenaires du projet,
- le cas échéant de leur assistant à maîtrise d'ouvrage,

- les services de la Région Île-de-France.

La bénéficiaire réunira au moins 1 fois par an le comité afin d'informer la Région de l'état d'avancement du projet.

Chaque réunion donnera lieu à un compte-rendu réalisé par le bénéficiaire et sera diffusé aux partenaires.

Le comité de suivi veille au bon déroulement du projet. A cette occasion, les services de la Région peuvent acter des modifications techniques de ce dernier qui n'emportent pas modification de l'équilibre général de la convention, à savoir toute demande hors demande de modification budgétaire.

ARTICLE 6 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé.

Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 7 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants. »

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 8 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

Sont admises, après l'obtention d'un avis favorable de la Région, sur demande du bénéficiaire par un écrit de toute nature, les modifications relatives aux plans de financement prévisionnels, présentés dans l'annexe dénommée « fiche projet » à la présente convention, dès lors qu'elles n'affectent ni le montant total des subventions attribuées, ni le taux de participation régional.

Toute autre modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par la commission permanente.

ARTICLE 9 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° XXX du XXX.

Fait en trois exemplaires originaux à Paris, le

Le représentant légal du bénéficiaire	La Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France
Prénom, Nom	**Valérie PECRESSE**

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-642

DU 16 NOVEMBRE 2016

POLITIQUE DE SOUTIEN A LA CREATION DE TIERS LIEUX

DISPOSITIF ESPACE DE TRAVAIL COLLABORATIF

AVENANTS

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, notamment en ses articles 107 et 108 ;

VU Le règlement UE n° 1407/2013 de la Commission Européenne du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis ;

VU Le régime cadre exempté de notification N° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020.

VU le Code général des collectivités territoriales

VU La délibération n° CR 61-11 du 23 juin 2011 ayant adopté la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation ;

VU La délibération n° CR 63-13 du 27 septembre 2013 relative aux ajustements de la politique régionale en faveur du développement numérique ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier,

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 stages pour les jeunes franciliens

VU La délibération n° CR 21-16 du 17 juin 2016 relatif à la politique régionale en matière de création de 1000 tiers lieux à l'horizon 2021 en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural des 2016

VU La délibération n° CP n°14-508 du 24 septembre 2014 relatif au soutien régional aux espaces de travail collaboratif (appel à projet 2014)

VU La délibération ° CP 14-641 du 20 novembre 2014 relative à l'appel à projet e-inclusion 2014

VU La délibération n° CP 15-440 du 9 septembre 2015 relatif au soutien régional aux espaces de travail collaboratif (appel à projet 2015)

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016

VU Le rapport CP 16-642 présenté par madame la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation ;

VU L'avis de la Commission de la ruralité et de l'agriculture

VU L'avis de la Commission des Finances.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer au titre du dispositif Espaces de travail collaboratif au financement de 12 projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 423 000 € réparti comme suit :

Dossier - Code	Code postal lieu implantation	Porteur de projet	Titre du projet	Forme juridique actuelle	Montant base subvention-nable	Montants HT ou TTC	Montant de l'aide régionale sollicitée	Taux de participation régional
16014116	75	TRAMA	Why Theatre	Association	115 106,00 €	TTC	30 000,00 €	26,06%
16013030	75	RELAIS ACCUEIL	Relais Cowork	Association	48 645,00 €	TTC	18 000,00 €	37,00%
16014113	75	CHAMBRE PROFESSIONNELLE D'ILE DE FRANCE D'HORLOGERIE BIJOUTERIE, JOAILLERIE ET ORFEVRE	Creative	Association	250 500,00 €	TTC	40 000,00 €	15,97%
16014169	77	ALTERN'ACTIFS	Made in 77	Association	78 500,00 €	TTC	30 000,00 €	38,22%
16014110	78	FAB21 FORMATION	Fabrique 21	SAS	60 000,00 €	TTC	25 000,00 €	41,67%
16014108	91	COMMUNE D'IGNY	Co-work Nord-Essonne - IgnyLab	Collectivité	277 350,00 €	HT	80 000,00 €	28,84%
16013034	91	PROVALTIS	Un bureau & plus	SAS	155 250,00 €	HT	40 000,00 €	25,76%
16014105	92	COMMUNE DE BOURG-LA-REINE	Espace de travail collaboratif et flexible	Collectivité	604 873,00 €	HT	70 000,00 €	11,57%
16014115	92	OCCE HAUTS-DE-SEINE	FabLab Emile Zola	Association	91 922,00 €	TTC	30 000,00 €	32,64%
16013028	93	PRESSE ET CITE	Medialab	Association	77 681,00 €	TTC	20 000,00 €	25,75 %
16014119	94	INTENCITY	Espace de travail collaboratif	SAS	120 000,00 €	HT	30 000,00 €	25,00%
16017297	91	CA CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	Espace de travail collaboratif	Communauté d'Agglomération	53 500,00 €	HT	10 000,00 €	18,69 %

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention type jointe en annexe n° 3 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à signer les conventions.

Affecte une autorisation de programme de 423 000 € disponible sur le chapitre 905, Aménagement des territoires, Code fonctionnel 56, Technologies de l'information et de la Communication, Programme HP 56-001 (156001), Aide au développement du territoire numérique. Action 15600105, Espaces de travail collaboratif, du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 :

Décide de participer au financement de vingt tiers lieux détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 1 633 105 € au groupe La Poste, réparti comme suit :

Dossier - Code	Dpt	Dossier	Bénéficiaire	Montant proposé de la décision	Taux du dossier	Montant de la base subventionnable
16014229	91	Tiers lieux - Groupe La Poste - Bondoufle	LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE	195 998,00	35,00	559 993,00
16014405	95	Tiers lieux - Groupe La Poste - Enghien Les Bains	LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE	63 912,00	35,00	182 606,00
16014406	91	Tiers lieux - Groupe La Poste - La Ferté Alais	LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE	189 066,00	35,00	540 189,00
16014407	91	Tiers lieux - Groupe La Poste - Limours	LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE	145 009,00	35,00	414 312,00
16014408	95	Tiers lieux - Groupe La Poste- Mery	LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE	52 129,00	35,00	148 939,00
16014409	95	Tiers lieux - Groupe La Poste- Monsoult	LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE	53 253,00	35,00	152 151,00
16014410	95	Tiers lieux - Groupe La Poste - Neslee la Vallée	LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE	97 181,00	35,00	277 659,00
16014411	95	Tiers lieux - Groupe La Poste - Pontoise	LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE	91 103,00	35,00	260 293,00
16014412	95	Tiers lieux - Groupe La Poste - Saint Prix	LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE	54 208,00	35,00	154 881,00
16014413	77	Tiers lieux - Groupe La Poste - Vetheuil	LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE	100 393,00	35,00	286 838,00
16014414	77	Tiers lieux - Groupe La Poste - Tournan en Brie	LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE	222 522,00	35,00	635 778,00
16014415	77	Tiers lieux - Groupe La Poste - Fontenay-Tressigny	LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE	304 740,00	35,00	870 687,00
16014416	95	Tiers lieux - Groupe La Poste - Ezanville	LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE	27 205,00	35,00	77 730,00
16014417	95	Tiers lieux - Groupe La Poste - Sarcelles Sablons	LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE	5 198,00	35,00	14 853,00
16014418	95	Tiers lieux - Groupe La Poste - Garges la Muette	LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE	5 198,00	35,00	14 853,00
16014426	77	Tiers lieux - Groupe La Poste - Juilly	LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE	5 198,00	35,00	14 853,00
16014427	77	Tiers lieux - Groupe La Poste - Crouy sur Ourcq	LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE	5 198,00	35,00	14 853,00
16014442	91	Tiers lieux - Groupe La Poste - Etampes	LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE	5 198,00	35,00	14 853,00

16014445	78	Tiers lieux - Groupe La Poste - Maurecourt	LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE	5 198,00	35,00	14 853,00
16014446	78	Tiers lieux - Groupe La Poste - Chevreuse	LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE	5 198,00	35,00	14 853,00

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention jointe en annexe n°4 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 1 633 105 € disponible sur le chapitre 905, Aménagement des territoires, Code fonctionnel 53, Espace rural et autres espaces de développement, Programme HP 53-001 (153001), Aménagement et équipement de l'espace rural», Action 153 00104 Espaces de travail collaboratifs, du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 3 :

Décide de participer au financement de quatre tiers lieux détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 307 792 € à la SNCF, réparti comme suit :

Dossier - Code		Dossier	Bénéficiaire	Montant proposé de la décision	Taux du dossier	Montant de la base subventionnable
16015410	78	TIERS LIEUX - SNCF - CHAVILLE VELIZY	SNCF MOBILITES	62 370,00	35,00	178 200,00
16015413	93	TIERS LIEUX - SNCF - SEVRAN BEAUDOTTES	SNCF MOBILITES	84 841,00	35,00	242 403,00
16015414	78	TIERS LIEUX - SNCF - VERSAILLES RIVE DROITE	SNCF MOBILITES	89 897,00	35,00	256 850,00
16015415	91	TIERS LIEUX - SNCF- EPINAY SUR ORGE	SNCF MOBILITES	70 684,00	35,00	201 955,00

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention jointe en annexe n° 5 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 307 792 € disponible sur le chapitre 905, Aménagement des territoires, Code fonctionnel 53, Espace rural et autres espaces de développement, Programme HP 53-001 (153001), Aménagement et équipement de l'espace rural, Action 153 00104 Espaces de travail collaboratifs, du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 4 :

Décide de participer au financement de deux tiers lieu détaillé en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 69 300 € à la CCI Paris Ile-de-France :

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Montant proposé de la décision	Taux du dossier	Montant de la base subventionnable
16015889	95 TIERS LIEUX - CCIP- SMART BUSINESS 95	CCIP CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS CCIP SERVICES CENTRAUX DG	11 550,00	35,00	33 000,00
16016079	94 TIERS LIEU - CCIP-SMART HUB BUSINESS 94	CCIP CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS CCIP SERVICES CENTRAUX DG	57 750,00	35,00	165 000,00

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention jointe en annexe n° 5 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 69 300 € disponible sur le chapitre 905, Aménagement des territoires, Code fonctionnel 53, Espace rural et autres espaces de développement, Programme HP 53-001 (153001), Aménagement et équipement de l'espace rural, Action 153 00104 Espaces de travail collaboratifs, du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 5 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation prévue à l'article 17 du règlement budgétaire et financier.

Dossier - Code	Bénéficiaire	Date de la demande de subvention	Date prévisionnelle de démarrage	Démarrage anticipé	Motivation démarrage anticipé
16014116	TRAMA	27/05/2016	30/05/2016	oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16013030	RELAIS ACCUEIL	27/05/2016	30/05/2016	oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014113	CHAMBRE PROFESSIONNELLE D'ILE DE FRANCE D'HORLOGERIE BIJOUTERIE, JOAILLERIE ET ORFEVRE	27/05/2016	30/05/2016	oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

16014169	ALTERN'ACTIFS	27/05/2016	30/05/2016	oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014110	FAB21 FORMATION	27/05/2016	30/05/2016	oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014108	COMMUNE D'IGNY	27/05/2016	30/05/2016	oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16013034	PROVALTIS	27/05/2016	30/05/2016	oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014105	COMMUNE DE BOURG-LA-REINE	27/05/2016	30/05/2016	oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014115	OCCE HAUTS-DE-SEINE	27/05/2016	30/05/2016	oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16013028	PRESSE ET CITE	27/05/2016	30/05/2016	oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014119	INTENCITY	27/05/2016	30/05/2016	oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16017297	CA CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	27/05/2016	30/05/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014229	Groupe La Poste	29/07/2016	29/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014405	Groupe La Poste	29/07/2016	29/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014406	Groupe La Poste	29/07/2016	29/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

16014407	Groupe La Poste	29/07/2016	29/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014408	Groupe La Poste	29/07/2016	29/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014409	Groupe La Poste	29/07/2016	29/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014410	Groupe La Poste	29/07/2016	29/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014411	Groupe La Poste	29/07/2016	29/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014412	Groupe La Poste	29/07/2016	29/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014413	Groupe La Poste	29/07/2016	29/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014414	Groupe La Poste	29/07/2016	29/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014415	Groupe La Poste	29/07/2016	29/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014416	Groupe La Poste	29/07/2016	29/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014417	Groupe La Poste	29/07/2016	29/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014418	Groupe La Poste	29/07/2016	29/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

16014426	Groupe La Poste	29/07/2016	29/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014427	Groupe La Poste	29/07/2016	29/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014442	Groupe La Poste	29/07/2016	29/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014445	Groupe La Poste	29/07/2016	29/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16014446	Groupe La Poste	29/07/2016	29/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16015410	SNCF	30/07/2016	30/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16015413	SNCF	30/07/2016	30/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16015414	SNCF	30/07/2016	30/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16015415	SNCF	30/07/2016	30/07/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16015889	CCIP	19/08/2016	19/08/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens
16016079	CCIP	19/08/2016	19/08/2016	Oui	Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Article 6 :

Décide le transfert à la SAS DIDAXIS de 72 135 € correspondant au reliquat de la subvention initiale accordée à la SAS NOMAD OFFICE, représentée par le mandataire judiciaire GARNIER-GUILLOUËT. Cette subvention a été attribuée par la délibération n° CP 15-440 du 9 septembre 2015, en vue de la mise en œuvre du projet «Création d'un tiers lieu à la Ferté-sous-Jouarre», soit 103 050 € représentant 50 % des dépenses éligibles estimées à 206 100 €.

Subordonne le versement de la subvention à la SAS DIDAXIS à la signature d'un avenant tripartite n° 2 à la convention n° EX009170 entre la Région, la SAS NOMAD OFFICE représenté par la SELARL GARNIER-GUILLOUÊT (liquidateur judiciaire) et la SAS DIDAXIS telle que présentée en annexe 6 et autorise la Présidente du Conseil régional à le signer.

Article 7:

Décide le transfert à la SAS LITTLE BIG BOAT de la subvention initiale accordée à la SAS SEINARIO. Cette subvention a été attribuée par la délibération n° CP 14-508 du 24 septembre 2014, en vue de la mise en œuvre du projet «LITTLE BIG BOAT- SEINARIO», soit 50 000 € représentant 12,30 % des dépenses éligibles estimées à 406 473 €.

Subordonne le versement de la subvention à la SAS LITTLE BIG BOAT à la signature d'un avenant tripartite n° 2 à la convention n° EX005193 entre la Région, la SAS LITTLE BIG BOAT et la SAS SEINARIO, tel que présenté en annexe n° 8 et autorise la Présidente du Conseil régional à le signer.

Article 8 :

Décide le transfert à l'Association Traces d'une partie de la subvention initiale accordée à l'Association Les Atomes Crochus, par la délibération n° CP 14-641 du 20 novembre 2014, en vue de la mise en œuvre du projet «développement d'un projet numérique intergénérationnels», soit 24 989,45 € pour le fonctionnement correspondant au solde de la subvention initiale de 43 800 € représentant 29,92 % des dépenses éligibles estimées à 146 400,00 € et 5 719,40 € représentant 80 % des dépenses éligibles estimées à 7 750 €.

Subordonne le versement de la subvention à l'Association Traces à la signature d'un avenant tripartite n° 1 à la convention n° 1583 entre la Région, l'Association Les Atomes Crochus et l'Association Traces, tel que présenté en annexe n° 7 et autorise la Présidente du Conseil régional à le signer.

La Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France

Valérie PECRESSE

03/11/16 10:11:00

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-642	Budget	2016

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**53 - Espace rural et autres espaces de développement**
Programme	**153001 - Aménagement et équipement de l'espace rural**
Action	**15300104 - Espaces de travail collaboratifs**

Dispositif : N° 00000962 - Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs

Dossier	16014229 - Tiers lieux - Groupe La Poste - Bondoufle			
Bénéficiaire	R17315 - LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	195 998,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
559 993,00 €	HT	35 %	195 998,00 €	

Dossier	16014405 - Tiers lieux - Groupe La Poste - Enghien Les Bains			
Bénéficiaire	R17315 - LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	63 912,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
182 606,00 €	HT	35 %	63 912,00 €	

Dossier	16014406 - Tiers lieux - Groupe La Poste - La Ferté Alais			
Bénéficiaire	R17315 - LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	189 066,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
540 189,00 €	HT	35 %	189 066,00 €	

Dossier	16014407 - Tiers lieux - Groupe La Poste - Limours			
Bénéficiaire	R17315 - LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	145 009,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
414 312,00 €	HT	35 %	145 009,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-642	Budget	2016

Dossier	16014408 - Tiers lieux - Groupe La Poste- Mery			
Bénéficiaire	R17315 - LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	52 129,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
148 939,00 €	HT	35 %	52 129,00 €	

Dossier	16014409 - Tiers lieux - Groupe La Poste- Monsoult			
Bénéficiaire	R17315 - LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	53 253,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
152 151,00 €	HT	35 %	53 253,00 €	

Dossier	16014410 - Tiers lieux - Groupe La Poste - Neslee la Vallée			
Bénéficiaire	R17315 - LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	97 181,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
277 659,00 €	HT	35 %	97 181,00 €	

Dossier	16014411 - Tiers lieux - Groupe La Poste - Pontoise			
Bénéficiaire	R17315 - LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	91 103,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
260 293,00 €	HT	35 %	91 103,00 €	

Dossier	16014412 - Tiers lieux - Groupe La Poste - Saint Prix			
Bénéficiaire	R17315 - LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	54 208,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
154 881,00 €	HT	35 %	54 208,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-642	Budget	2016

Dossier	16014413 - Tiers lieux - Groupe La Poste - Vetheuil				
Bénéficiaire	R17315 - LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	100 393,00 €			Code nature	20421
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
286 838,00 €	HT		35 %	100 393,00 €	

Dossier	16014414 - Tiers lieux - Groupe La Poste - Tournan en Brie				
Bénéficiaire	R17315 - LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	222 522,00 €			Code nature	20421
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
635 778,00 €	HT		35 %	222 522,00 €	

Dossier	16014415 - Tiers lieux - Groupe La Poste - Fontenay-Tressigny				
Bénéficiaire	R17315 - LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	304 740,00 €			Code nature	20421
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
870 687,00 €	HT		35 %	304 740,00 €	

Dossier	16014416 - Tiers lieux - Groupe La Poste - Ezanville				
Bénéficiaire	R17315 - LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	27 205,00 €			Code nature	20421
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
77 730,00 €	HT		35 %	27 205,00 €	

Dossier	16014417 - Tiers lieux - Groupe La Poste - Sarcelles Sablons				
Bénéficiaire	R17315 - LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	5 198,00 €			Code nature	20421
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 853,00 €	HT		35 %	5 198,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-642	Budget	2016

Dossier	16014418 - Tiers lieux - Groupe La Poste - Garges la Muette			
Bénéficiaire	R17315 - LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 198,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 853,00 €	HT	35 %	5 198,00 €	

Dossier	16014426 - Tiers lieux - Groupe La Poste - Juilly			
Bénéficiaire	R17315 - LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 198,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 853,00 €	HT	35 %	5 198,00 €	

Dossier	16014427 - Tiers lieux - Groupe La Poste - Crouy sur Ourcq			
Bénéficiaire	R17315 - LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 198,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 853,00 €	HT	35 %	5 198,00 €	

Dossier	16014442 - Tiers lieux - Groupe La Poste - Etampes			
Bénéficiaire	R17315 - LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 198,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 853,00 €	HT	35 %	5 198,00 €	

Dossier	16014445 - Tiers lieux - Groupe La Poste - Maurecourt			
Bénéficiaire	R17315 - LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 198,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 853,00 €	HT	35 %	5 198,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-642	Budget	2016

Dossier	16014446 - Tiers lieux - Groupe La Poste - Chevreuse			
Bénéficiaire	R17315 - LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 198,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 853,00 €	HT	35 %	5 198,00 €	

Dossier	16015410 - TIERS LIEUX - SNCF - CHAVILLE VELIZY			
Bénéficiaire	R22844 - SNCF MOBILITES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	62 370,00 €		Code nature	2041721
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
178 200,00 €	HT	35 %	62 370,00 €	

Dossier	16015413 - TIERS LIEUX - SNCF - SEVRAN BEAUDOTTES			
Bénéficiaire	R22844 - SNCF MOBILITES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	84 841,00 €		Code nature	204181
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
242 403,00 €	HT	35 %	84 841,00 €	

Dossier	16015414 - TIERS LIEUX - SNCF - VERSAILLES RIVE DROITE			
Bénéficiaire	R22844 - SNCF MOBILITES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	89 897,00 €		Code nature	204181
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
256 850,00 €	HT	35 %	89 897,00 €	

Dossier	16015415 - TIERS LIEUX - SNCF- EPINAY SUR ORGE			
Bénéficiaire	R22844 - SNCF MOBILITES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	70 684,00 €		Code nature	204181
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
201 955,00 €	HT	35 %	70 684,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-642	Budget	2016

Dossier	16015889 - TIERS LIEUX - CCIP- SMART BUSINESS 95			
Bénéficiaire	P0023520 - CCIR CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE REGION PARIS IDF SERVICE CENTRAUX DG			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 550,00 €		Code nature	204181
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
33 000,00 €	HT	35 %	11 550,00 €	

Dossier	16016079 - TIERS LIEU - CCIP-SMART HUB BUSINESS 94			
Bénéficiaire	P0023520 - CCIR CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE REGION PARIS IDF SERVICE CENTRAUX DG			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	57 750,00 €		Code nature	204181
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
165 000,00 €	HT	35 %	57 750,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000962 - Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	2 010 197,00 €

Total sur l'imputation 905 - 53 - 153001 - 15300104	2 010 197,00 €

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**56 - Technologies de l'information et de la communication**
Programme	**156001 - Aide au développement du territoire numérique**
Action	**15600105 - Espaces de travail collaboratifs**

Dispositif : N° 00000756 - Soutien aux espaces de travail collaboratif

Dossier	16013028 - PRESSE ET CITE			
Bénéficiaire	P0003635 - PRESSE & CITE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
77 681,00 €	TTC	25,75 %	20 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-642	Budget	2016

Dossier	16013030 - RELAIS ACCUEIL			
Bénéficiaire	R1576 - RELAIS ACCUEIL			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	18 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
48 645,00 €	TTC	37 %	18 000,00 €	

Dossier	16013034 - PROVALTIS			
Bénéficiaire	P0035099 - PROVALTIS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
155 250,00 €	HT	25,76 %	40 000,00 €	

Dossier	16014105 - COMMUNE DE BOURG LA REINE			
Bénéficiaire	R1014 - COMMUNE DE BOURG LA REINE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	70 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
604 873,00 €	HT	11,57 %	70 000,00 €	

Dossier	16014108 - COMMUNE D'IGNY			
Bénéficiaire	R1129 - COMMUNE D'IGNY			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	80 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
277 350,00 €	HT	28,84 %	80 000,00 €	

Dossier	16014110 - FAB21 FORMATION			
Bénéficiaire	P0035091 - FAB21 FORMATION			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
60 000,00 €	TTC	41,67 %	25 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-642	Budget	2016

Dossier	16014113 - CHAMBRE SYNDICALE HORLOGERIE BIJOUTERIE			
Bénéficiaire	R21753 - CHAMBRE SYNDICALE HORLOGERIE BIJOUTERIE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
250 500,00 €	TTC	15,97 %	40 000,00 €	

Dossier	16014115 - OCCE HAUTS DE SEINE			
Bénéficiaire	P0035125 - OCCE HAUTS DE SEINE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
91 922,00 €	TTC	32,64 %	30 000,00 €	

Dossier	16014116 - ASSOCIATION TRAMA			
Bénéficiaire	P0035102 - TRAMA			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
138 127,20 €	TTC	26,06 %	30 000,00 €	

Dossier	16014119 - INTENCITY			
Bénéficiaire	EX005552 - INTENCITY			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
120 000,00 €	HT	25 %	30 000,00 €	

Dossier	16014169 - ALTERN'ACTIFS			
Bénéficiaire	P0035201 - ALTERN ACTIFS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
78 500,00 €	TTC	38,22 %	30 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-642	Budget	2016

Dossier	16017297 - CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION				
Bénéficiaire	P0034024 - CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	10 000,00 €			Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
53 500,00 €	HT	18,69 %		10 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000756 - Soutien aux espaces de travail collaboratif	423 000,00 €

Total sur l'imputation 905 - 56 - 156001 - 15600105	423 000,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015410

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - SNCF - CHAVILLE VELIZY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	178 200,00 €	35,00 %	62 370,00 €
	Montant Total de la subvention		62 370,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-2041721-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SNCF MOBILITES
Adresse administrative : 2 PLACE AUX ETOILES
93210 SAINT DENIS
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
Représentant : PHILIPPE MASSIN, DIRECTEUR D'EXPLOITATION TRANSILIEN

N° SIRET : 55204944791146

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : RGEC 651/2014 (publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 30 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juillet 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21-16 intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail, situé dans la gare de Chaville Vélizy.

Description :
La SNCF souhaite aménager un espace de travail collaboratif au sein de la gare de Chaville Vélizy (gare recevant entre 4 000 et 4 500 entrants par jour).

Moyens mis en œuvre :
Les services proposés seront les suivants : location de bureaux indépendants et partagés, location de salle de réunion, espaces de formation, service de conciergerie. Les horaires d'ouverture seront les suivants : 7H00-21H00 & 24/24H pour les coworkers. Le site comprendra 19 postes et s'etendra sur une surface de 100 m².

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP…)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualités : 178 200 €
Coûts d'exploitation actualisés : 456 390 €
Revenus d'exploitation actualisés : 529 650 €
Marge d'exploitation : 73 260 €

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMENAGEMENT	165 000,00	92,59%
EQUIPEMENT	13 200,00	7,41%
Total	178 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (attribuée)	62 370,00	35,00%
Fonds propres	115 830,00	65,00%
Total	178 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	40 522,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accessibilité des transports	5 330 000,00 €
2013	Amélioration de la sécurité dans les transports en commun	5 850 000,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	127 124,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	24 584 953,00 €
2014	Accessibilité des transports	2 000 000,00 €
2014	Amélioration de la sécurité dans les transports en commun	6 741 000,00 €
2014	Matériel roulant	17 100 000,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	12 400 398,00 €
2014	Valorisation du patrimoine régional	126 000,00 €
2015	Accessibilité des transports	6 000 000,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	40 380 533,28 €
2016	Accessibilité des transports	13 000 000,00 €
2016	Opérations d'infrastructure de transports en commun	54 229 698,65 €
	Montant total	187 869 706,93 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015413

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - SNCF - SEVRAN BEAUDOTTES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	242 403,00 €	35,00 %	84 841,00 €
	Montant Total de la subvention		84 841,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204181-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SNCF MOBILITES
Adresse administrative : 2 PLACE AUX ETOILES
93210 SAINT DENIS
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
Représentant : PHILIPPE MASSIN, DIRECTEUR D'EXPLOITATION TRANSILIEN

N° SIRET : 55204944791146

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : RGEC 651/2014 (publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 30 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juillet 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21-16 intitulé "1000 tiers lieux en doublan prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail, situé dans la gare de Sevran Beaudottes.

Description :
La SNCF souhaite aménager un espace de travail collaboratif au sein de la gare de Sevran Beaudottes (gare recevant entre 14 000 et 15 000 entrants par jour).

Moyens mis en œuvre :
Les services proposés seront les suivants: location de bureaux indépendants et partagés, location de salle de réunion, espaces de formation, service de conciergerie. Les horaires d'ouverture seront les suivants: 7H00-21H00 & 24/24H pour les coworkers. Le site comprendra 19 postes et s'etendra sur une surface de 225 m².

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP…)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualités : 242 403 €
Coûts d'exploitation actualisés : 424 215 €
Revenus d'exploitation actualisés : 564 656 €
Marge d'exploitation : 140 441 €

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMENAGEMENT	227 403,00	93,81%
EQUIPEMENT	15 000,00	6,19%
Total	242 403,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGION	84 841,00	35,00%
FONDS PROPRES	157 562,00	65,00%
Total	242 403,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	84 841,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accessibilité des transports	5 330 000,00 €
2013	Amélioration de la sécurité dans les transports en commun	5 850 000,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	127 124,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	24 584 953,00 €
2014	Accessibilité des transports	2 000 000,00 €
2014	Amélioration de la sécurité dans les transports en commun	6 741 000,00 €
2014	Matériel roulant	17 100 000,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	12 400 398,00 €
2014	Valorisation du patrimoine régional	126 000,00 €
2015	Accessibilité des transports	6 000 000,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	40 380 533,28 €
2016	Accessibilité des transports	13 000 000,00 €
2016	Opérations d'infrastructure de transports en commun	54 229 698,65 €
	Montant total	187 869 706,93 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015414

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - SNCF - VERSAILLES RIVE DROITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	256 850,00 €	35,00 %	89 897,00 €
	Montant Total de la subvention		89 897,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204181-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SNCF MOBILITES
Adresse administrative : 2 PLACE AUX ETOILES
93210 SAINT DENIS
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
Représentant : PHILIPPE MASSIN, DIRECTEUR D'EXPLOITATION TRANSILIEN

N° SIRET : 55204944791146

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : RGEC 651/2014 (publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 30 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juillet 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21-16 intitulé "1000 tiers lieux en doublan prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail, situé dans la gare de Versailles Rive Droite.

Description :
La SNCF souhaite aménager un espace de travail collaboratif au sein de la gare de Versailles Rive Droite (gare recevant entre 9 000 et 10 000 entrants par jour).

Moyens mis en œuvre :
Les services proposés seront les suivants : location de bureaux indépendants et partagés, location de salle de réunion, espaces de formation, service de conciergerie. Les horaires d'ouverture seront les suivants : 7H00-21H00 & 24/24H pour les coworkers. Le site comprendra 19 postes et s'etendra sur une surface de 189 m².

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP…)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualités : 256 850 €
Coûts d'exploitation actualisés : 794 970 €
Revenus d'exploitation actualisés : 953 370 €
Marge d'exploitation : 158 400 €

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT	12 400,00	4,83%
AMENAGEMENT	244 450,00	95,17%
Total	256 850,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGION	89 897,00	35,00%
FONDS PROPRES	166 953,00	65,00%
Total	256 850,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	89 897,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accessibilité des transports	5 330 000,00 €
2013	Amélioration de la sécurité dans les transports en commun	5 850 000,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	127 124,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	24 584 953,00 €
2014	Accessibilité des transports	2 000 000,00 €
2014	Amélioration de la sécurité dans les transports en commun	6 741 000,00 €
2014	Matériel roulant	17 100 000,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	12 400 398,00 €
2014	Valorisation du patrimoine régional	126 000,00 €
2015	Accessibilité des transports	6 000 000,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	40 380 533,28 €
2016	Accessibilité des transports	13 000 000,00 €
2016	Opérations d'infrastructure de transports en commun	54 229 698,65 €
	Montant total	187 869 706,93 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015415

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - SNCF- EPINAY SUR ORGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	201 955,00 €	35,00 %	70 684,00 €
		Montant Total de la subvention	70 684,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204181-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SNCF MOBILITES
Adresse administrative : 2 PLACE AUX ETOILES
93210 SAINT DENIS
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
Représentant : PHILIPPE MASSIN, DIRECTEUR D'EXPLOITATION TRANSILIEN

N° SIRET : 55204944791146

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : RGEC 651/2014 (publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 30 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juillet 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21-16 intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail, situé dans la gare d'Epinay sur Orge.

Description :
La SNCF souhaite aménager un espace de travail collaboratif au sein de la gare d'Epinay Sur Orge (gare recevant entre 5 000 et 5 500 entrants par jour).

Moyens mis en œuvre :
Les services proposés seront les suivants : location de bureaux indépendants et partagés, location de salle de réunion, espaces de formation, service de conciergerie. Les horaires d'ouverture seront les suivants : 7H00-21H00 & 24/24H pour les coworkers. Le site comprendra 19 postes et s'etendra sur une surface de 90 m².

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP…)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualités : 201 955 €
Coûts d'exploitation actualisés : 524 700 €
Revenus d'exploitation actualisés : 611 226 €
Marge d'exploitation : 86 526 €

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMENAGEMENT	133 995,00	66,35%
EQUIPEMENT	67 960,00	33,65%
Total	201 955,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention REGION	70 684,00	35,00%
FONDS PROPRES	131 271,00	65,00%
Total	201 955,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	70 684,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accessibilité des transports	5 330 000,00 €
2013	Amélioration de la sécurité dans les transports en commun	5 850 000,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	127 124,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	24 584 953,00 €
2014	Accessibilité des transports	2 000 000,00 €
2014	Amélioration de la sécurité dans les transports en commun	6 741 000,00 €
2014	Matériel roulant	17 100 000,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	12 400 398,00 €
2014	Valorisation du patrimoine régional	126 000,00 €
2015	Accessibilité des transports	6 000 000,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	40 380 533,28 €
2016	Accessibilité des transports	13 000 000,00 €
2016	Opérations d'infrastructure de transports en commun	54 229 698,65 €
	Montant total	187 869 706,93 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015889

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - CCIP- SMART BUSINESS 95

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	33 000,00 €	35,00 %	11 550,00 €
	Montant Total de la subvention		11 550,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204181-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CCIR CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE REGION PARIS IDF SERVICE CENTRAUX DG
Adresse administrative : 27 AV DE FRIEDLAND 75008 PARIS
Statut Juridique : Organisme Consulaire
Représentant : Monsieur Jean-Paul VERMES, Président

N° SIRET : 13001727000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : RGEC 651/2014 (publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 19 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 19 août 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
La CCI Paris Ile-de-France souhaite se projeter dans une politique de développement de l'offre digitale, tant pour les besoins des entreprises d'Ile-de-France que pour ceux de ses propres collaborateurs. C'est donc à ce titre que la CCI Paris Ile-de-France souhaite la création d'espaces de coworking dans les CCI départementales. Ces espaces sont dénomés "Smart Hub Business". L'objectif de ce projet présenté dans cette fiche est le création d'un Smart Hub Business pour le département du Val d'Oise

Description :
Les services proposés par l'espace sont les suivants:
- Bureaux ;
- Salles de réunion;
- espace lounge d'animation et de réseautage en lien avec les clusters thématiques du territoire;
- espaces de démonstration.

Intérêt régional :
- développement du télétravail,
- développement de l'entrepreneuriat

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- entreprises du 95
- salariés des chambres de commerce et d'industrie,

Détail du calcul de la subvention :
Coût d'investissement actualisé: 33 000€
Coûts d'exploitation actualisés: 21 000€
Revenus d'exploitation actualisé: 9 000€
Marge d'exploitation: - 12 000€

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Amenagement	21 000,00	63,64%
Travaux	12 000,00	36,36%
Total	33 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention région	11 550,00	35,00%
Fonds propres	21 450,00	65,00%
Total	33 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	11 550,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	54 000,00 €
2013	Aide aux employeurs du secteur public non industriel et commercial, et aux associations à but non lucratif, non assujettis à la taxe d'apprentissage	688 799,74 €
2013	Aides régionales aux apprentis des CFA franciliens	279 070,00 €
2013	Appui aux actions de formation entrepreneuriale et d'accompagnement des porteurs de projets à fort potentiel économique et social	30 000,00 €
2013	Développeurs de l'apprentissage	204 375,00 €
2013	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	466 016,00 €
2013	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	255 383,20 €
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	107 503,00 €
2013	Formation de formateurs en CFA	15 225,00 €
2013	Incitation à la mobilité des apprentis	306 700,00 €
2013	PM'up - Fonctionnement	455 380,00 €
2013	PM'up - Investissement	487 709,00 €
2013	Programme LEONARDO	318 286,00 €
2013	Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	656 840,00 €
2013	Soutien aux structures d'aide à la maturation de projets innovants - Fonctionnement	80 000,00 €
2013	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	1 290 896,00 €
2013	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	12 614 049,00 €
2013	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	30 222 677,00 €
2014	Aide à la mobilité des apprentis	385 100,00 €
2014	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	24 750,00 €
2014	Aide aux employeurs du secteur public non industriel et commercial, et aux associations à but non lucratif, non assujettis à la taxe d'apprentissage	40 404,20 €
2014	Ateliers d'animation éducative	11 121,60 €
2014	Développeurs de l'apprentissage	163 500,00 €
2014	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	465 360,00 €
2014	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	232 773,00 €
2014	Ecole Régionale des Projets - ERP	30 000,00 €
2014	EVOA (Evolution et Optimisation de l'Apprentissage)	6 720,00 €
2014	Formation de formateurs en CFA	11 500,00 €
2014	Olympiades des métiers	5 600,00 €
2014	PM'up - Investissement	45 500,00 €
2014	Soutien au développement du conseil en mobilité en Ile-de-France (Fct)	22 809,00 €
2014	Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	500 360,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	18 032,00 €
2014	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	2 423 619,00 €
2014	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	2 531 696,00 €
2014	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	27 260 691,00 €
2015	Aide à la mobilité internationale des apprentis (CR46-14)	325 700,00 €
2015	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	9 900,00 €
2015	Ateliers d'animation éducative	29 164,16 €
2015	Développeurs de l'apprentissage	149 875,00 €

2015	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	473 176,00 €
2015	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	527 162,55 €
2015	Ecole Régionale des Projets - ERP	45 000,00 €
2015	Formation de formateurs en CFA	14 675,00 €
2015	Olympiades des métiers	5 600,00 €
2015	Organismes intermédiaires POR 2014-2020 Fonctionnement	4 851 000,87 €
2015	Participation de la Région au programme ERASMUS+, volet Formation Professionnelle	60 070,00 €
2015	Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	787 670,00 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	12 600,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	150 000,00 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	25 000,00 €
2015	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	1 039 602,60 €
2015	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	130 810,00 €
2015	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	25 962 605,00 €
2016	Aide à la mobilité internationale des apprentis	171 200,00 €
2016	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	13 050,00 €
2016	Développeurs de l'apprentissage	136 250,00 €
2016	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	433 488,00 €
2016	Organismes intermédiaires POR 2014-2020 Fonctionnement	3 055 219,09 €
2016	Programme Opérationnel Régional FEDER - Actions d'accompagnement individuelles et collectives en faveur des PME/PMI de la SRI-SI	320 534,35 €
2016	Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	45 600,00 €
2016	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	1 659 933,00 €
2016	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	674 235,00 €
2016	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	18 419 000,00 €
	Montant total	117 120 170,36 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016079

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEU - CCIP-SMART HUB BUSINESS 94

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	165 000,00 €	35,00 %	57 750,00 €
	Montant Total de la subvention		57 750,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204181-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CCIR CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE REGION PARIS IDF SERVICE CENTRAUX DG
Adresse administrative : 27 AV DE FRIEDLAND 75008 PARIS
Statut Juridique : Organisme Consulaire
Représentant : Monsieur Jean-Paul VERMES, Président

N° SIRET : 13001727000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : RGEC 651/2014 (publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 19 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 19 août 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
La CCI Paris Ile-de-France souhaite se projeter dans une politique de développement de l'offre digitale, tant pour les besoins des entreprises d'Ile-de-France que pour ceux de ses propres collaborateurs. C'est donc à ce titre que la CCI Paris Ile-de-France souhaite la création d'espaces de coworking dans les CCI départementales. Ces espaces sont dénomés "Smart Hub Business". L'objectif de ce projet présenté dans cette fiche est le création d'un Smart Hub Business pour le département du Val de Marne

Description :
Le Smart hub Business sera ouvert de 8h à 19h du laundi au vendredi, et sera situé 8, place Salvador Allende à Créteil.
Il sera situé au rez-de-Chaussé du bâtiment de la CCID 94, constitué de quatre types d'espaces physiques:
- espace de coworking,
- espace "lounge" d'animation et de réseautage,
- espace de démonstration et de sensibilsiation à de nouvelles technologies,
- espace de servics personnalisés animé par les experts de la CCID
- communauté numérique spécifique "Smart Hub Business" présente sur le Web et les réseaux sociaux

Moyens mis en œuvre :
L'espace de cowrking comprendra 18 postes de travail . Deux salles de réunion seront accessibles sur réservation. Cet espace sera ouvert à toute entreprise ou créateur souhaitant bénéficier d'un lieu d'échange et de travail. Il donnera accès à une relation privilégiée avec les experts de la CCID et de ses partenaires.

Intérêt régional :
- développement du télétravail,
- développement de l'entrepreneuriat.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- PME val-de-marnaises
- Télétravailleur

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualités : 165 000€
Coûts d'exploitation actualisés : 130 000 €
Revenus d'exploitation actualisés : 70 000 €
Marge d'exploitation : - 60 000 €

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMENAGEMENT	115 000,00	69,70%
EQUIPEMENT	50 000,00	30,30%
Total	165 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région	57 750,00	35,00%
Fonds propres	107 250,00	65,00%
Total	165 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	28 875,00 €
2017	28 875,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	54 000,00 €
2013	Aide aux employeurs du secteur public non industriel et commercial, et aux associations à but non lucratif, non assujettis à la taxe d'apprentissage	688 799,74 €
2013	Aides régionales aux apprentis des CFA franciliens	279 070,00 €
2013	Appui aux actions de formation entrepreneuriale et d'accompagnement des porteurs de projets à fort potentiel économique et social	30 000,00 €
2013	Développeurs de l'apprentissage	204 375,00 €
2013	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	466 016,00 €
2013	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	255 383,20 €
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	107 503,00 €
2013	Formation de formateurs en CFA	15 225,00 €
2013	Incitation à la mobilité des apprentis	306 700,00 €
2013	PM'up - Fonctionnement	455 380,00 €
2013	PM'up - Investissement	487 709,00 €
2013	Programme LEONARDO	318 286,00 €
2013	Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	656 840,00 €
2013	Soutien aux structures d'aide à la maturation de projets innovants - Fonctionnement	80 000,00 €
2013	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	1 290 896,00 €
2013	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	12 614 049,00 €
2013	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	30 222 677,00 €
2014	Aide à la mobilité des apprentis	385 100,00 €
2014	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	24 750,00 €
2014	Aide aux employeurs du secteur public non industriel et commercial, et aux associations à but non lucratif, non assujettis à la taxe d'apprentissage	40 404,20 €
2014	Ateliers d'animation éducative	11 121,60 €
2014	Développeurs de l'apprentissage	163 500,00 €
2014	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	465 360,00 €
2014	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	232 773,00 €
2014	Ecole Régionale des Projets - ERP	30 000,00 €
2014	EVOA (Evolution et Optimisation de l'Apprentissage)	6 720,00 €
2014	Formation de formateurs en CFA	11 500,00 €
2014	Olympiades des métiers	5 600,00 €
2014	PM'up - Investissement	45 500,00 €

2014	Soutien au développement du conseil en mobilité en Ile-de-France (Fct)	22 809,00 €
2014	Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	500 360,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	18 032,00 €
2014	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	2 423 619,00 €
2014	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	2 531 696,00 €
2014	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	27 260 691,00 €
2015	Aide à la mobilité internationale des apprentis (CR46-14)	325 700,00 €
2015	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	9 900,00 €
2015	Ateliers d'animation éducative	29 164,16 €
2015	Développeurs de l'apprentissage	149 875,00 €
2015	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	473 176,00 €
2015	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	527 162,55 €
2015	Ecole Régionale des Projets - ERP	45 000,00 €
2015	Formation de formateurs en CFA	14 675,00 €
2015	Olympiades des métiers	5 600,00 €
2015	Organismes intermédiaires POR 2014-2020 Fonctionnement	4 851 000,87 €
2015	Participation de la Région au programme ERASMUS+, volet Formation Professionnelle	60 070,00 €
2015	Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	787 670,00 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	12 600,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	150 000,00 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	25 000,00 €
2015	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	1 039 602,60 €
2015	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	130 810,00 €
2015	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	25 962 605,00 €
2016	Aide à la mobilité internationale des apprentis	171 200,00 €
2016	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	13 050,00 €
2016	Développeurs de l'apprentissage	136 250,00 €
2016	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	433 488,00 €
2016	Organismes intermédiaires POR 2014-2020 Fonctionnement	3 055 219,09 €
2016	Programme Opérationnel Régional FEDER - Actions d'accompagnement individuelles et collectives en faveur des PME/PMI de la SRI-SI	320 534,35 €
2016	Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	45 600,00 €
2016	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	1 659 933,00 €
2016	Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage	674 235,00 €
2016	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	18 419 000,00 €
	Montant total	117 120 170,36 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014229

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - GROUPE LA POSTE - BONDOUFLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	559 993,00 €	35,00 %	195 998,00 €
	Montant Total de la subvention		195 998,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE
Adresse administrative : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35600000000048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.40206 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 29 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21-16, intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail dédié aux coworkeurs, télétravailleurs, indépendants sur la commune de Bondoufle.

Description :
Le service proposera la location d'espaces de travail tout équipé, à la demi-journée, à la journée ou au mois. Toute personne physique ou morale peut réserver et payer via son compte client unique, quelque soit l'espace sélectionné, sur le site internet / plateforme de réservation.

Moyens mis en œuvre :
Dans un espace de 220 m² attenant de bureau de poste, ouvert de 7h à 23h, plusieurs services sont proposés: location de positions de travail individuelles en open-space, location de bureaux fermés (individuel ou en équipe), location de salles de réunions équipées, domiciliation d'entreprises, locations de l'espace pour de l'évènementiel professionnel. Intégration d'une communauté animée par un postier formé. Réservation par un espace membre unique (quelque soit l'espace réservé en Île de France) via un site internet et une plateforme de réservation.

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP…)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualisés : 559 993 €
Coûts d'exploitation actualisés : 942 371 €
Revenus d'exploitation actualisés : 1 209 000 €
Marge d'exploitation : 266 629 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	490 000,00	87,50%
Equipement	69 993,00	12,50%
Total	559 993,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région	195 998,00	35,00%
Fonds propres	363 995,00	65,00%
Total	559 993,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	97 999,00 €
2017	97 999,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014405

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - GROUPE LA POSTE - ENGHIEN LES BAINS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	182 606,00 €	35,00 %	63 912,00 €
	Montant Total de la subvention		63 912,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE
Adresse administrative : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35600000000048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.40206 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Date prévisionnelle de début de projet : 29 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21-16, intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail dédié aux coworkeurs, télétravailleurs, indépendants sur la commune d'Enghien les Bains.

Description :
Le service proposera la location d'espaces de travail tout équipé, à la demi-journée, à la journée ou au mois. Toute personne physique ou morale peut réserver et payer via son compte client unique, quelque soit l'espace sélectionné, sur le site internet / plateforme de réservation.

Moyens mis en œuvre :
Dans un espace de 95 m² attenant de bureau de poste, ouvert de 7h à 23h, plusieurs services sont proposés: location de positions de travail individuelles en open-space, location de bureaux fermés (individuel ou en équipe), location de salles de réunions équipées, domiciliation d'entreprises, locations de l'espace pour de l'évènementiel professionnel. Intégration d'une communauté animée par un postier formé. Réservation par un espace membre unique (quelque soit l'espace réservé en Ile de France) via un site internet et une plateforme de réservation.

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP…)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualisés : 182 606 €
Coûts d'exploitation actualisés : 508 618 €
Revenus d'exploitation actualisés : 409 948 €
Marge d'exploitation : 98 669 €

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Amémangement des locaux	146 000,00	79,95%
Equipement	36 606,00	20,05%
Total	182 606,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention région	63 912,00	35,00%
Fonds propres	118 694,00	65,00%
Total	182 606,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	63 912,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014406

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - GROUPE LA POSTE - LA FERTE ALAIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	540 189,00 €	35,00 %	189 066,00 €
	Montant Total de la subvention		189 066,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE
Adresse administrative : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35600000000048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.40206 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Date prévisionnelle de début de projet : 29 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21-16, intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail dédié aux coworkeurs, télétravailleurs, indépendants sur la commune de La Ferté Alais"

Description :
Le service proposera la location d'espaces de travail tout équipé, à la demi-journée, à la journée ou au mois. Toute personne physique ou morale peut réserver et payer via son compte client unique, quelque soit l'espace sélectionné, sur le site internet / plateforme de réservation.

Moyens mis en œuvre :
Dans un espace de 220 m² attenant de bureau de poste, ouvert de 7h à 23h, plusieurs services sont proposés: location de positions de travail individuelles en open-space, location de bureaux fermés (individuel ou en équipe), location de salles de réunions équipées, domiciliation d'entreprises, locations de l'espace pour de l'évènementiel professionnel. Intégration d'une communauté animée par un postier formé. Réservation par un espace membre unique (quelque soit l'espace réservé en Île de France) via un site internet et une plateforme de réservation.

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP…)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualisés : 540 189 €
Coûts d'exploitation actualisés : 932 172 €
Revenus d'exploitation actualisés : 1 209 000€
Marge d'exploitation : 276 828 €

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Amenagement	470 000,00	87,01%
Equipement	70 189,00	12,99%
Total	540 189,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention région	189 066,00	35,00%
Fonds propres	351 123,00	65,00%
Total	540 189,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	94 533,00 €
2018	94 533,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014407

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - GROUPE LA POSTE - LIMOURS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	414 312,00 €	35,00 %	145 009,00 €
	Montant Total de la subvention		145 009,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE
Adresse administrative : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35600000000048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.40206 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 29 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21-16, intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail dédié aux coworkeurs, télétravailleurs, indépendants sur la commune de Limours

Description :
Le service proposera la location d'espaces de travail tout équipé, à la demi-journée, à la journée ou au mois. Toute personne physique ou morale peut réserver et payer via son compte client unique, quelque soit l'espace sélectionné, sur le site internet / plateforme de réservation.

Moyens mis en œuvre :
Dans un espace de 64 m² attenant de bureau de poste, ouvert de 7h à 23h, plusieurs services sont proposés: location de positions de travail individuelles en open-space, location de bureaux fermés (individuel ou en équipe), location de salles de réunions équipées, domiciliation d'entreprises, locations de l'espace pour de l'évènementiel professionnel. Intégration d'une communauté animée par un postier formé. Réservation par un espace membre unique (quelque soit l'espace réservé en Île de France) via un site internet et une plateforme de réservation.
-

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP…)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualisés : 414 312€
Coûts d'exploitation actualisés :308 960 €
Revenus d'exploitation actualisés : 409 948€
Marge d'exploitation : 100 988€

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Amenagement	380 000,00	91,72%
Equipement	34 312,00	8,28%
Total	414 312,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention région	145 009,00	35,00%
Fonds propres	269 303,00	65,00%
Total	414 312,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	72 504,50 €
2018	72 504,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014408

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - GROUPE LA POSTE- MERY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	148 939,00 €	35,00 %	52 129,00 €
	Montant Total de la subvention		52 129,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE
Adresse administrative : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35600000000048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.40206 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 29 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21-16, intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail dédié aux coworkeurs, télétravailleurs, indépendants sur la commune de Mery.

Description :
Le service proposera la location d'espaces de travail tout équipé, à la demi-journée, à la journée ou au mois. Toute personne physique ou morale peut réserver et payer via son compte client unique, quelque soit l'espace sélectionné, sur le site internet / plateforme de réservation.

Moyens mis en œuvre :
Dans un espace de 70 m² attenant de bureau de poste, ouvert de 7h à 23h, plusieurs services sont proposés: location de positions de travail individuelles en open-space, location de bureaux fermés (individuel ou en équipe), location de salles de réunions équipées, domiciliation d'entreprises, locations de l'espace pour de l'évènementiel professionnel. Intégration d'une communauté animée par un postier formé. Réservation par un espace membre unique (quelque soit l'espace réservé en Ile de France) via un site internet et une plateforme de réservation.

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP…)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualisés : 148 939 €
Coûts d'exploitation actualisés : 312 360 €
Revenus d'exploitation actualisés : 409 948 €
Marge d'exploitation : 97 588 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement	112 000,00	75,20%
Equipement	36 939,00	24,80%
Total	148 939,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Region	52 129,00	35,00%
Fonds propres	96 810,00	65,00%
Total	148 939,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	52 129,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014409

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - GROUPE LA POSTE- MONSOULT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	152 151,00 €	35,00 %	53 253,00 €
	Montant Total de la subvention		53 253,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE
Adresse administrative : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA
75015 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35600000000048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 29 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21-16, intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail dédié aux coworkeurs, télétravailleurs, indépendants sur la commune de Monsoult.

Description :

Le service proposera la location d'espaces de travail tout équipé, à la demi-journée, à la journée ou au mois. Toute personne physique ou morale peut réserver et payer via son compte client unique, quelque soit l'espace sélectionné, sur le site internet / plateforme de réservation.

Moyens mis en œuvre :
Dans un espace de 85 m² attenant de bureau de poste, ouvert de 7h à 23h, plusieurs services sont proposés: location de positions de travail individuelles en open-space, location de bureaux fermés (individuel ou en équipe), location de salles de réunions équipées, domiciliation d'entreprises, locations de l'espace pour de l'évènementiel professionnel. Intégration d'une communauté animée par un postier formé. Réservation par un espace membre unique (quelque soit l'espace réservé en Ile de France) via un site internet et une plateforme de réservation.

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP…)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualisés : 152 151 €
Coûts d'exploitation actualisés : 403 844 €
Revenus d'exploitation actualisés : 567 443 €
Marge d'exploitation : 163 599 €

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Amenagement	109 000,00	71,64%
Equipement	43 151,00	28,36%
Total	152 151,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention région	53 253,00	35,00%
Fonds propres	98 898,00	65,00%
Total	152 151,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	53 253,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014410

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - GROUPE LA POSTE - NESLEE LA VALLEE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	277 659,00 €	35,00 %	97 181,00 €
	Montant Total de la subvention		97 181,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE
Adresse administrative : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35600000000048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.40206 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 29 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21-16, intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail dédié aux coworkeurs, télétravailleurs, indépendants sur la commune de Neslee la Vallée.

Description :
Le service proposera la location d'espaces de travail tout équipé, à la demi-journée, à la journée ou au mois. Toute personne physique ou morale peut réserver et payer via son compte client unique, quelque soit l'espace sélectionné, sur le site internet / plateforme de réservation.

Moyens mis en œuvre :
Dans un espace de 65 m² attenant de bureau de poste, ouvert de 7h à 23h, plusieurs services sont proposés: location de positions de travail individuelles en open-space, location de bureaux fermés (individuel ou en équipe), location de salles de réunions équipées, domiciliation d'entreprises, locations de l'espace pour de l'évènementiel professionnel. Intégration d'une communauté animée par un postier formé. Réservation par un espace membre unique (quelque soit l'espace réservé en Ile de France) via un site internet et une plateforme de réservation.

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP…)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualisés : 277 659 €
Coûts d'exploitation actualisés : 322 836
Revenus d'exploitation actualisés : 386 787 €
Marge d'exploitation : 63 951 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMENAGEMENT	242 700,00	87,41%
EQUIPEMENT	34 959,00	12,59%
Total	277 659,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGION	97 181,00	35,00%
FONDS PROPRES	180 478,00	65,00%
Total	277 659,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	48 590,00 €
2018	48 590,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014411

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - GROUPE LA POSTE - PONTOISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	260 293,00 €	35,00 %	91 103,00 €
	Montant Total de la subvention		91 103,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE
Adresse administrative : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35600000000048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.40206 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 29 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21-16, intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail dédié aux coworkeurs, télétravailleurs, indépendants sur la commune de Pontoise.

Description :
Le service proposera la location d'espaces de travail tout équipé, à la demi-journée, à la journée ou au mois. Toute personne physique ou morale peut réserver et payer via son compte client unique, quelque soit l'espace sélectionné, sur le site internet / plateforme de réservation.

Moyens mis en œuvre :
Dans un espace de 160 m² attenant de bureau de poste, ouvert de 7h à 23h, plusieurs services sont proposés: location de positions de travail individuelles en open-space, location de bureaux fermés (individuel ou en équipe), location de salles de réunions équipées, domiciliation d'entreprises, locations de l'espace pour de l'évènementiel professionnel. Intégration d'une communauté animée par un postier formé. Réservation par un espace membre unique (quelque soit l'espace réservé en Ile de France) via un site internet et une plateforme de réservation.

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP…)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualisés : 260 293 €
Coûts d'exploitation actualisés : 670 886 €
Revenus d'exploitation actualisés : 1 324 805 €
Marge d'exploitation : 653 919 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMENAGEMENT	153 600,00	59,01%
EQUIPEMENT	106 693,00	40,99%
Total	260 293,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGION	91 103,00	35,00%
FONDS PROPRES	169 190,00	65,00%
Total	260 293,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	45 551,50 €
2018	45 551,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014412

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - GROUPE LA POSTE - SAINT PRIX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	154 881,00 €	35,00 %	54 208,00 €
	Montant Total de la subvention		54 208,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE
Adresse administrative : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35600000000048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.40206 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 29 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21-16, intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail dédié aux coworkeurs, télétravailleurs, indépendants sur la commune de Saint Prix.

Description :
Le service proposera la location d'espaces de travail tout équipé, à la demi-journée, à la journée ou au mois. Toute personne physique ou morale peut réserver et payer via son compte client unique, quelque soit l'espace sélectionné, sur le site internet / plateforme de réservation.

Moyens mis en œuvre :
Dans un espace de 75 m² attenant de bureau de poste, ouvert de 7h à 23h, plusieurs services sont proposés: location de positions de travail individuelles en open-space, location de bureaux fermés (individuel ou en équipe), location de salles de réunions équipées, domiciliation d'entreprises, locations de l'espace pour de l'évènementiel professionnel. Intégration d'une communauté animée par un postier formé. Réservation par un espace membre unique (quelque soit l'espace réservé en Ile de France) via un site internet et une plateforme de réservation.

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP…)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualisés : 154 881 €
Coûts d'exploitation actualisés : 306 565 €
Revenus d'exploitation actualisés : 409 948 €
Marge d'exploitation : 103 383 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMENAGEMENT	118 000,00	76,19%
EQUIPEMENT	36 881,00	23,81%
Total	154 881,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION	54 208,00	35,00%
FONDS PROPRES	100 673,00	65,00%
Total	154 881,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	54 208,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014413

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - GROUPE LA POSTE - VETHEUIL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	286 838,00 €	35,00 %	100 393,00 €
	Montant Total de la subvention		100 393,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE
Adresse administrative : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35600000000048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.40206 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 29 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21-16, intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail dédié aux coworkeurs, télétravailleurs, indépendants sur la commune de Vetheuil.

Description :
Le service proposera la location d'espaces de travail tout équipé, à la demi-journée, à la journée ou au mois. Toute personne physique ou morale peut réserver et payer via son compte client unique, quelque soit l'espace sélectionné, sur le site internet / plateforme de réservation.

Moyens mis en œuvre :
Dans un espace de 75 m² attenant mais indépendant du bureau de poste, ouvert de 7h à 23h, plusieurs services sont proposés: location de positions de travail individuelles en open-space, location de bureaux fermés (individuel ou en équipe), location de salles de réunions équipées, domiciliation d'entreprises, locations de l'espace pour de l'évènementiel professionnel. Intégration d'une communauté animée par un postier formé. Réservation par un espace membre unique (quel que soit l'espace réservé en Ile de France) via un site internet et une plateforme de réservation.

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP, …)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance);

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualisés : 286 838€
Coûts d'exploitation actualisés : 319 950€
Revenus d'exploitation actualisés : 282 563€
Marge d'exploitation : 37 387€

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement	258 200,00	90,02%
Equipement	28 638,00	9,98%
Total	286 838,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région	100 393,00	35,00%
Fonds propres	186 445,00	65,00%
Total	286 838,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	50 196,50 €
2018	100 393,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014414

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - GROUPE LA POSTE - TOURNAN EN BRIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	635 778,00 €	35,00 %	222 522,00 €
	Montant Total de la subvention		222 522,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE
Adresse administrative : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA
75015 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35600000000048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.40206 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 29 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21-16, intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail dédié aux coworkeurs, télétravailleurs, indépendants sur la commune de Tournan en Brie.

Description :
Le service proposera la location d'espaces de travail tout équipé, à la demi-journée, à la journée ou au mois. Toute personne physique ou morale peut réserver et payer via son compte client unique, quelque soit l'espace sélectionné, sur le site internet / plateforme de réservation.

Moyens mis en œuvre :
Dans un espace de 141 m² attenant de bureau de poste, ouvert de 7h à 23h, plusieurs services sont proposés: location de positions de travail individuelles en open-space, location de bureaux fermés (individuel ou en équipe), location de salles de réunions équipées, domiciliation d'entreprises, locations de l'espace pour de l'évènementiel professionnel. Intégration d'une communauté animée par un postier formé. Réservation par un espace membre unique (quelque soit l'espace réservé en Ile de France) via un site internet et une plateforme de réservation.

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP…)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualisés : 635 778 €
Coûts d'exploitation actualisés : 492 669 €
Revenus d'exploitation actualisés : 623 029 €
Marge d'exploitation : 130 360 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMENAGEMENT	595 000,00	93,59%
EQUIPEMENT	40 778,00	6,41%
Total	635 778,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION	222 522,00	35,00%
FONDS PROPRES	413 256,00	65,00%
Total	635 778,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2018	222 522,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014415

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - GROUPE LA POSTE - FONTENAY-TRESSIGNY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	870 687,00 €	35,00 %	304 740,00 €
	Montant Total de la subvention		304 740,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE
Adresse administrative : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35600000000048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.40206 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 29 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21-16, intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail dédié aux coworkeurs, télétravailleurs, indépendants sur la commune de Fontenay-Tressigny.

Description :
Le service proposera la location d'espaces de travail tout équipé, à la demi-journée, à la journée ou au mois. Toute personne physique ou morale peut réserver et payer via son compte client unique, quelque soit l'espace sélectionné, sur le site internet / plateforme de réservation.

Moyens mis en œuvre :
Dans un espace de 80 m² attenant de bureau de poste, ouvert de 7h à 23h, plusieurs services sont proposés: location de positions de travail individuelles en open-space, location de bureaux fermés (individuel ou en équipe), location de salles de réunions équipées, domiciliation d'entreprises, locations de l'espace pour de l'évènementiel professionnel. Intégration d'une communauté animée par un postier formé. Réservation par un espace membre unique (quelque soit l'espace réservé en Ile de France) via un site internet et une plateforme de réservation.

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP, …)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualisés : 870 687 €
Coûts d'exploitation actualisés : 538 161 €
Revenus d'exploitation actualisés : 1 104 776 €
Marge d'exploitation : 566 615 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMENAGEMENT	810 000,00	93,03%
EQUIPEMENT	60 687,00	6,97%
Total	870 687,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGION	304 740,00	35,00%
FONDS PROPRES	565 947,00	65,00%
Total	870 687,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2018	304 740,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014416

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - GROUPE LA POSTE - EZANVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	77 730,00 €	35,00 %	27 205,00 €
	Montant Total de la subvention		27 205,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE
Adresse administrative : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35600000000048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.40206 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 29 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21-16, intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail dédié aux coworkeurs, télétravailleurs, indépendants sur la commune d'Ezanville.

Description :
Le service proposera la location d'espaces de travail tout équipé, à la demi-journée, à la journée ou au mois. Toute personne physique ou morale peut réserver et payer via son compte client unique, quelque soit l'espace sélectionné, sur le site internet / plateforme de réservation.

Moyens mis en œuvre :
Dans l'espace commercial du bureau de poste création d'un espace de 50 m2 isolé visuellement et phonétiquement avec: location ponctuelle d'un bureau individuel en open-space et d'une salle de réunion 15 personnes

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP, …)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualisés : 77 730 €
Coûts d'exploitation actualisés : 298 825 €
Revenus d'exploitation actualisés : 298 776 €
Marge d'exploitation : - 49€

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMENAGEMENT	70 000,00	90,06%
EQUIPEMENT	7 730,00	9,94%
Total	77 730,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGION	27 205,00	35,00%
FONDS PROPRES	50 525,00	65,00%
Total	77 730,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	27 205,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014417

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - GROUPE LA POSTE - SARCELLES SABLONS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	14 853,00 €	35,00 %	5 198,00 €
	Montant Total de la subvention		5 198,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE
Adresse administrative : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA
75015 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35600000000048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.40206 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 29 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21-16, intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail dédié aux coworkeurs, télétravailleurs, indépendants sur la commune de Sarcelles Sablons.

Description :
Le service proposera la location d'espaces de travail tout équipé, à la demi-journée, à la journée ou au mois. Toute personne physique ou morale peut réserver et payer via son compte client unique, quelque soit l'espace sélectionné, sur le site internet / plateforme de réservation.

Moyens mis en œuvre :
Location ponctuelle d'un bureau fermé de 18 m², tout équipé (mobilier, wifi, écran) accessible aux horaires du bureau de poste. Réservation via un site internet et une plateforme unique de réservation. Le bureau peut recevoir 1 et jusqu'à 3 personnes et comprendra un écran mural ainsi que des casiers sécurisés.

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP…)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualisés : 14 853 €
Coûts d'exploitation actualisés : 89 411 €
Revenus d'exploitation actualisés : 111 172 €
Marge d'exploitation : 21 762€

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMENAGEMENT	7 900,00	53,19%
EQUIPEMENT	6 953,00	46,81%
Total	14 853,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGION	5 198,00	35,00%
FONDS PROPRES	9 655,00	65,00%
Total	14 853,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 198,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014418

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - GROUPE LA POSTE - GARGES LA MUETTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	14 853,00 €	35,00 %	5 198,00 €
	Montant Total de la subvention		5 198,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE
Adresse administrative : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35600000000048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.40206 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 29 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21-16, intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail dédié aux coworkeurs, télétravailleurs, indépendants sur la commune de Garges la Muette.

Description :
Le service proposera la location d'espaces de travail tout équipé, à la demi-journée, à la journée ou au mois. Toute personne physique ou morale peur réserver et payer via son compte client unique, quelque soit l'espace sélectionné, sur le site internet / plateforme de réservation.

Moyens mis en œuvre :
Location ponctuelle d'un bureau fermé de 23 m², tout équipé (mobilier, wifi, écran) accessible aux horaires du bureau de poste. Réservation via un site internet et une plateforme unique de réservation. Le bureau peut recevoir un et jusqu'à 3 personnes et comprendra un écran mural ainsi que des casiers sécurisés.

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires,
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains,
- La capacité à créer un maillage territorial,
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises,
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail,
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP…)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualisés : 14 853 €
Coûts d'exploitation actualisés : 98 374 €
Revenus d'exploitation actualisés : 111 172 €
Marge d'exploitation : 12 799 €

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMENAGEMENT	7 900,00	53,19%
EQUIPEMENT	6 953,00	46,81%
Total	14 853,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGION	5 198,00	35,00%
FONDS PROPRES	9 655,00	65,00%
Total	14 853,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 198,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014426

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - GROUPE LA POSTE - JUILLY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	14 853,00 €	35,00 %	5 198,00 €
	Montant Total de la subvention		5 198,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE
Adresse administrative : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35600000000048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.40206 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 29 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21- 16, intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail dédié aux coworkeurs, télétravailleurs, indépendants sur la commune de Juilly.

Description :
Le service proposera la location d'espaces de travail tout équipé, à la demi-journée, à la journée ou au mois. Toute personne physique ou morale peut réserver et payer via son compte client unique, quelque soit l'espace sélectionné, sur le site internet / plateforme de réservation.

Moyens mis en œuvre :
Location ponctuelle d'un bureau fermé de 18 m², tout équipé (mobilier, wifi, écran) accessible aux horaires du bureau de poste. Réservation via un site internet et une plateforme unique de réservation. Le bureau peut recevoir 1 et jusqu'à 3 personnes et comprendra un écran mural ainsi que des casiers sécurisés.

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP, ...)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualisés : 14 853 €
Coûts d'exploitation actualisés : 89 411 €
Revenus d'exploitation actualisés : 111 172 €
Marge d'exploitation : 21 762 €

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMENAGEMENT	7 900,00	53,19%
EQUIPEMENT	6 953,00	46,81%
Total	14 853,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGION	5 198,00	35,00%
FONDS PROPRES	9 655,00	65,00%
Total	14 853,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 198,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014427

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - GROUPE LA POSTE - CROUY SUR OURCQ

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	14 853,00 €	35,00 %	5 198,00 €
	Montant Total de la subvention		5 198,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE
Adresse administrative : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35600000000048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.40206 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 29 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21- 16, intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail dédié aux coworkeurs, télétravailleurs, indépendants sur la commune de Crouy sur Ourcq.

Description :
Le service proposera la location d'espaces de travail tout équipé, à la demi-journée, à la journée ou au mois. Toute personne physique ou morale peut réserver et payer via son compte client unique, quelque soit l'espace sélectionné, sur le site internet / plateforme de réservation.

Moyens mis en œuvre :
Location ponctuelle d'un bureau fermé de 15 m², tout équipé (mobilier, wifi, écran) accessible aux horaires du bureau de poste. Réservation via un site internet et une plateforme unique de réservation. Le bureau peut recevoir 1 et jusqu'à 3 personnes et comprendra un écran mural ainsi que des casiers sécurisés.

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP, …)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualisés : 14 853 €
Coûts d'exploitation actualisés : 64 475 €
Revenus d'exploitation actualisés : 55 586 €
Marge d'exploitation : - 8 889 €

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMENAGEMENT	7 900,00	53,19%
EQUIPEMENT	6 953,00	46,81%
Total	14 853,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGION	5 198,00	35,00%
FONDS PROPRES	9 655,00	65,00%
Total	14 853,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 198,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014442

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - GROUPE LA POSTE - ETAMPES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	14 853,00 €	35,00 %	5 198,00 €
	Montant Total de la subvention		5 198,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE
Adresse administrative : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35600000000048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.40206 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 29 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21-16, intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail dédié aux coworkeurs, télétravailleurs, indépendants sur la commune d'Etampes .

Description :
Le service proposera la location d'espaces de travail tout équipé, à la demi-journée, à la journée ou au mois. Toute personne physique ou morale peut réserver et payer via son compte client unique, quelque soit l'espace sélectionné, sur le site internet / plateforme de réservation.

Moyens mis en œuvre :
Location ponctuelle d'un bureau fermé de 9 m², tout équipé (mobilier, wifi, écran) accessible aux horaires du bureau de poste. Réservation via un site internet et une plateforme unique de réservation. Le bureau peut recevoir 1 et jusqu'à 3 personnes et comprendra un écran mural ainsi que des casiers sécurisés.

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP, …)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Couts d'investissement actualisés : 14 853 €
Coûts d'exploitation actualisés : 53 720 €
Revenus d'exploitation actualisés : 55 586 €
Marge d'exploitation : 1 866 €"

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMENAGEMENT	7 900,00	53,19%
EQUIPEMENT	6 953,00	46,81%
Total	14 853,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGION	5 198,00	35,00%
FONDS PROPRES	9 655,00	65,00%
Total	14 853,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 198,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014445

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - GROUPE LA POSTE - MAURECOURT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	14 853,00 €	35,00 %	5 198,00 €
	Montant Total de la subvention		5 198,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE
Adresse administrative : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35600000000048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.40206 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Infrastructures locales

Date prévisionnelle de début de projet : 29 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport n° CR 21-16, intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail dédié aux coworkeurs, télétravailleurs, indépendants sur la commune de Maurecourt.

Description :
Le service proposera la location d'espaces de travail tout équipé, à la demi-journée, à la journée ou au mois. Toute personne physique ou morale peut réserver et payer via son compte client unique, quelque soit l'espace sélectionné, sur le site internet / plateforme de réservation.

Moyens mis en œuvre :
Location ponctuelle d'un bureau fermé de 9 m², tout équipé (mobilier, wifi, écran) accessible aux horaires du bureau de poste. Réservation via un site internet et une plateforme unique de réservation. Le bureau peut recevoir 1 et jusqu'à 3 personnes et comprendra un écran mural ainsi que des casiers sécurisés.

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP, …)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualisés : 14 853 €
Coûts d'exploitation actualisés : 53 720 €
Revenus d'exploitation actualisés : 55 586 €
Marge d'exploitation : 1 866 €

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMENAGEMENT	7 900,00	53,19%
EQUIPEMENT	6 953,00	46,81%
Total	14 853,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGION	5 198,00	35,00%
FONDS PROPRES	9 655,00	65,00%
Total	14 853,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 198,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014446

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TIERS LIEUX - GROUPE LA POSTE - CHEVREUSE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs	14 853,00 €	35,00 %	5 198,00 €
	Montant Total de la subvention		5 198,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300104- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA POSTE DIRECTION GENERALE DE LA POSTE
Adresse administrative : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA
75015 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35600000000048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Tiers-Lieux – Espaces de travail collaboratifs
Rapport Cadre : CR21-16 du 16/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 29 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans le cadre du rapport CR n° 21- 16, intitulé "1000 tiers lieux en doublant prioritairement le nombre de tiers lieux en milieu rural dès 2016". Il s'agit de financer un espace de travail dédié aux coworkeurs, télétravailleurs, indépendants sur la commune de Chevreuse.

Description :

Le service proposera la location d'espaces de travail tout équipé, à la demi-journée, à la journée ou au mois. Toute personne physique ou morale peut réserver et payer via son compte client unique, quelque soit l'espace sélectionné, sur le site internet / plateforme de réservation.

Moyens mis en œuvre :
Location ponctuelle d'un bureau fermé de 9m², tout équipé (mobilier, wifi, écran) accessible aux horaires du bureau de poste. Réservation via un site internet et une plateforme unique de réservation. Le bureau peut recevoir 1 et jusqu'à 3 personnes et comprendra un écran mural ainsi que des casiers sécurisés.

Intérêt régional :
- Le désenclavement des territoires
- La création d'activités économiques nouvelles dans des territoires ruraux ou péri urbains
- La capacité à créer un maillage territorial
- L'apport de nouveaux services et l'amélioration de l'environnement des entreprises
- L'amélioration des conditions de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Les auto-entrepreneurs, indépendants, gérants de TPE ou d'entreprises artisanales
- Les créateurs d'entreprises et porteurs de projets
- Les actifs du territoire, employés de l'administration ou salariés de grandes entreprises ou PME franciliennes, qui font les migrations pendulaires
- Les travailleurs nomades (VRP, …)
- L'hébergement d'associations ou de leurs réunions ou formation, notamment des associations de soutien à la création d'entreprises et associations d'entrepreneurs
- Les étudiants et adultes (formation à distance).

Détail du calcul de la subvention :
Coûts d'investissement actualisés : 14 853 €
Coûts d'exploitation actualisés : 53 720 €
Revenus d'exploitation actualisés : 55 586 €
Marge d'exploitation : 1 866 €

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMENAGEMENT	7 900,00	53,19%
EQUIPEMENT	6 953,00	46,81%
Total	14 853,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGION	5 198,00	35,00%
FONDS PROPRES	9 655,00	65,00%
Total	14 853,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 377,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014105

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE BOURG LA REINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	604 873,00 €	11,57 %	70 000,00 €
	Montant Total de la subvention		70 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-204141-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOURG LA REINE
Adresse administrative : 6 BOULEVARD CARNOT
92340 BOURG LA REINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Patrick DONATH, Maire

N° SIRET : 21920014400018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide de minimis général

Date prévisionnelle de début de projet : 30 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 août 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Il s'agit d'un espace de travail collaboratif situé à Bourg-la-Reine à destination des télétravailleurs, des travailleurs indépendants et des TPE/PME.

Description :
Le projet est porté par la commune de Bourg-la-Reine. La ville bénéficie d'un potentiel important de télétravailleurs sur son territoire.

Moyens mis en œuvre :
Le projet sera installé dans l'ancienne bibliothèque municipale, occupera une superficie de 945 mètres carrés (98 postes de travail).

Intérêt régional :
Développement du télétravail en Ile-de-France.

Dans le cadre de la mesure «100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens», le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
Télétravailleurs et coworkeurs franciliens.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	568 302,00	93,95%
Equipement des locaux	36 571,00	6,05%
Equipemenent informatique	0,00	0,00%
Total	604 873,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat	340 980,00	56,37%
Fonds propres	193 893,00	32,06%
Subvention Région	70 000,00	11,57%
Total	604 873,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €
2017	40 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	6 000,00 €

2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	6 000,00 €
	Montant total	12 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014108

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE D'IGNY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	277 350,00 €	28,84 %	80 000,00 €
	Montant Total de la subvention		80 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-204141-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'IGNY
Adresse administrative : 23 AV DE LA DIVISION LECLERC
91430 IGNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Françoise RIBIERE, Maire

N° SIRET : 21910312400018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide de minimis général

Date prévisionnelle de début de projet : 30 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Création d'un espace de travail collaboratif proposant des espaces pour des indépendants et également des télétravailleurs à IGNY.

Description :
Le projet est porté par la commune d'IGNY qui souhaite valoriser le tissu économique des TPE locales et répondre aux nouveaux usages professionnels en matière de télé-travail.

Moyens mis en œuvre :
Le bâtiment est situé en centre ville. Il représente une superficie de 300 mètres carrés (40 postes de travail).

Intérêt régional :
Développement du télé-travail.
Valorisation du tissu économique local.

Dans le cadre de la mesure «100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens», le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
Télétravailleurs et indépendants franciliens.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	135 000,00	48,67%
Equipement des locaux	97 350,00	35,10%
Equipemenent informatique	45 000,00	16,22%
Total	277 350,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale	80 000,00	28,84%
Commune Igny	55 470,00	20,00%
Subvention Etat	141 880,00	51,16%
Total	277 350,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €
2017	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat régional territorial	642 786,82 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	12 010,00 €
2013	Politique énergie climat	5 590,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	102 897,00 €
2016	Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	3 332,00 €
	Montant total	766 615,82 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017297

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	53 500,00 €	18,69 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-204141-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION
Adresse administrative : 1 PLACE SAINT EXUPERY
91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur OLIVIER LEONHARDT, Président

N° SIRET : 20005785900015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide de minimis général

Date prévisionnelle de début de projet : 30 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Création d'un espace de coworking destiné à donner la possibilité à des jeunes entreprises de bénéficier d'un espace de travail dynamique facilitant l'échange et le travail collectif, et diffuser auprès de ces publics des connaissances stratégiques pour maximiser leurs chances de réussite.

Description :
Projet situé au sein d'un centre de ressources multi-services et innovant, la « Cité du Développement Économique et de l'Emploi », sur la zone de la Croix Blanche à Sainte-

Geneviève-des-Bois.

Moyens mis en œuvre :
Un local dédié de 38 m² a été ciblé au rez-de-chaussée du bâtiment et pourra accueillir une dizaine de postes de travail, l'ensemble répondant aux normes ERP.

Intérêt régional :
Valorisation du tissu économique local.

Dans le cadre de la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens", le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
Jeunes entreprises, indépendants.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement des surfaces	2 000,00	3,74%
Aménagement de l'espace	9 500,00	17,76%
Mobilier	4 000,00	7,48%
Equipements informatiques divers	18 000,00	33,64%
Postes informatiques	5 000,00	9,35%
Travaux (sols, peinture, serrurerie)	15 000,00	28,04%
Total	53 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Coeur d'Essonne Agglomération	43 500,00	81,31%
Région Ile-de-France	10 000,00	18,69%
Total	53 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	53 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et	69 000,00 €

	culturelle	
2015	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	42 345,32 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	25 000,00 €
2016	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	69 000,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	20 000,00 €
2016	Soutien à la création et à la diffusion numérique	40 597,00 €
	Montant total	265 942,32 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013028

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PRESSE ET CITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	77 681,00 €	25,75 %	20 000,00 €
		Montant Total de la subvention	20 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PRESSE & CITE
Adresse administrative : 2 BIS RUE RENE CASSIN
77000 MELUN
Statut Juridique : Association
Représentant : Farid MEBARKI, Président

Date de publication au JO : 10 mai 2008

N° SIRET : 50477126200012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide de minimis général

Date prévisionnelle de début de projet : 30 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Il s'agit d'un projet d'aménagement, d'un espace de travail collaboratif en faveur des nouvelles formes de média alternatif.

Description :

Le projet est porté par l'association Press&Cité et vise une communauté formée d'indépendants liés aux métiers de la communication.

Moyens mis en œuvre :
L'espace est situé sur le canal de l'Ourcq. Il occupera une superficie de 600 mètres carrés (40 postes de travail).

Intérêt régional :
- Soutien aux industries créatives.
- Diffusion de la culture du travail collaboratif au sein du département de Seine-Saint-Denis.

Dans le cadre de la mesure «100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens», le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
Coworkeurs, télétravailleurs.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	25 092,00	32,30%
Equipement des locaux	46 613,00	60,01%
Equipement informatique	5 976,00	7,69%
Total	77 681,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Autres	57 681,00	74,25%
Subvention région	20 000,00	25,75%
Total	77 681,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	10 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	25 645,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	20 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	20 000,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	15 000,00 €
	Montant total	90 645,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013030

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RELAIS ACCUEIL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	48 645,00 €	37,00 %	18 000,00 €
	Montant Total de la subvention		18 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RELAIS ACCUEIL
Adresse administrative : 21 RUE DES MALMAISONS
75013 PARIS 13
Statut Juridique : Association
Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 78453704500014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide de minimis général

Date prévisionnelle de début de projet : 30 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Il s'agit d'un projet d'espace de travail collaboratif situé dans le 14 ème arrondissement,. Il s'adresse aux indépendants et salariés logés dans des foyers de jeunes travailleurs.

Description :
Le projet permet de toucher un public d'entrepreneurs qui connaît déjà des difficultés de logement (logement dans des foyers de jeunes travailleurs), voire de faciliter le passage à la création. Le portage par une association (Relais Accueil) qui gère des foyers de jeunes travailleurs apporte un savoir-faire sur le public ciblé. Cela permet aussi de proposer des tarifs inférieurs à ceux pratiqués par les espaces de coworking parisien.

Moyens mis en œuvre :
L'espace occupera une superficie de 150 mètres carrés (14 postes de travail) et sera situé dans le 14ème arrondissement.

Intérêt régional :
Le projet permettra de lier à la fois entreprenariat chez les jeunes indépendants et action en faveur du logement.

Dans le cadre de la mesure «100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens», le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
Coworkeurs franciliens.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	29 325,00	60,28%
Equipement des locaux	17 520,00	36,02%
Equipement informatique	1 800,00	3,70%
Total	48 645,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	14 852,00	30,53%
Communes	5 000,00	10,28%
Subvention Fondation	10 793,00	22,19%
Subvention régionale	18 000,00	37,00%
Total	48 645,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	18 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013034

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROVALTIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	155 250,00 €	25,76 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PROVALTIS
Adresse administrative : 19 AVENUE D'ESTIENNE D'ORVES
91260 JUVISY-SUR-ORGE
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 50212899400030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide de minimis général

Date prévisionnelle de début de projet : 30 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Développement d'un espace de travail collaboratif pour des indépendants et les télétravailleurs à Juvisy sur Orge (91).

Description :
Le projet est porté par la SAS PROVALTIS qui a déjà l'expérience de la gestion d'un espace de travail collaboratif.

Moyens mis en œuvre :
Le bâtiment est situé dans le centre de Juvisy. Il représente une superficie de 185 mètres carrés (10 postes de travail).

Intérêt régional :
Effet de levier pour la dynamique de réseau des espaces de travail collaboratif en Essonne.
Développement du télétravail.

Dans le cadre de la mesure «100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens», le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
Développement du télétravail en Essonne.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Amenagement des locaux	124 400,00	80,13%
Equipement des locaux	22 750,00	14,65%
Equipement informatique	8 100,00	5,22%
Total	155 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	115 250,00	74,24%
Subvention Région (sollicitée)	40 000,00	25,76%
Total	155 250,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2016	40 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014110

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FAB21 FORMATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	60 000,00 €	41,67 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FAB21 FORMATION
Adresse administrative : LIEU DIT LA SIAULE
61470 ST GERMAIN D AUNAY
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 44415828100022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide de minimis général

Date prévisionnelle de début de projet : 30 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet consiste à créer un fab lab à destination des métiers de la construction, situé à Carrières-sous-Seine

Description :

Le projet s'appuie sur la communauté d'artisans, de TPE et de PME du secteur du bâtiment. Il permettra une montée en compétences des professionnels sur un secteur en tension. En effet, le porteur est lauréat d'un appel à projet national, appelé PACTE (un programme ambitieux pour former les entreprises du bâtiment en matière de rénovation énergétique). La filière bois a manifesté son intérêt pour le projet. Le projet est situé dans le centre de formation dédié à l'éco-construction, Fabrique 21.

Moyens mis en œuvre :
Le projet de fab lab s'insérera dans le centre de formation et occupera 100 mètres carrés.

Intérêt régional :
Valorisation des entreprises du secteur du bâtiment (mutualisation d'outils, formation et accompagnement de la transition numérique des entreprises)

Dans le cadre de la mesure "100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens", le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
PME de la filière du bâtiment.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipement informatique	60 000,00	100,00%
Total	60 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale	25 000,00	41,67%
Pacte	26 250,00	43,75%
Fonds propres	8 750,00	14,58%
Total	60 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	25 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014113

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CHAMBRE SYNDICALE HORLOGERIE BIJOUTERIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	250 500,00 €	15,97 %	40 000,00 €
		Montant Total de la subvention	40 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHAMBRE SYNDICALE HORLOGERIE BIJOUTERIE
Adresse administrative : 249 RUE SAINT-MARTIN 75003 PARIS 03
Statut Juridique : Association
Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 78422736500045

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide de minimis général

Date prévisionnelle de début de projet : 30 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Il s'agit d'un d'un fab lab à destination des artisans du secteur de la joaillerie et bijouterie, situé dans le 3ème arrondissement.

Description :
Cet espace dédié aux métiers de la bijouterie et de la joaillerie permettra de développer l'innovation chez les jeunes créateurs et de conforter la filière métiers d'art. Le projet permettra la mise à disposition des jeunes créateurs de locaux dotés de matériel numérique mutualisé performant.

Moyens mis en œuvre :
Le bâtiment dans lequel s'inscrira ce fab lab est situé en face du Conservatoire National des Arts et Métiers. Il occupera une superficie de 140 mètres carrés (5 postes de travail).

Intérêt régional :
Favoriser l'innovation dans les TPE et PME artisanales, liées aux métiers d'art.

Dans le cadre de la mesure «100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens», le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
PME, TPE franciliennes liés aux métiers d'art.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	115 500,00	46,11%
Equipement des locaux	76 000,00	30,34%
Equipement informatique	59 000,00	23,55%
Total	250 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	125 250,00	50,00%
Subvention Région	40 000,00	15,97%
Autres	85 250,00	34,03%
Total	250 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €
2017	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014115

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OCCE HAUTS DE SEINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	91 922,00 €	32,64 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OCCE HAUTS DE SEINE
Adresse administrative : 26 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER
92220 BAGNEUX
Statut Juridique : Association
Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 39061409700058

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide de minimis général

Date prévisionnelle de début de projet : 30 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet consiste à installer un fab lab au sein du collège Emile Zola, situé à Suresnes.

Description :
Il s'agit de l'installation d'un fab lab à destination des collégiens, de l'équipe enseignante, des parents d'élèves. Le fab lab sera également ouvert aux parents d'élèves ainsi qu'aux élèves issus des écoles d'ingénieurs avec lesquelles le collège souhaite nouer un partenariat.

Moyens mis en œuvre :
Le fab lab sera situé dans les locaux du collège et occupera une superficie de 82 mètres carrés.

Intérêt régional :
Développement de nouveaux modes d'apprentissage.

Dans le cadre de la mesure «100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens», le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
Collégiens franciliens.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	18 397,00	20,01%
Equipement des locaux	73 525,00	79,99%
Equipement informatique	0,00	0,00%
Total	91 922,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	21 961,00	23,89%
Contributions des familles	5 000,00	5,44%
Département	20 000,00	21,76%
Subvention Région	30 000,00	32,64%
Autres	14 961,00	16,28%
Total	91 922,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014116

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION TRAMA

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	138 127,20 €	26,06 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TRAMA
Adresse administrative : 53 RUE DE BELLEVILLE
75019 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 51321269600027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide de minimis général

Date prévisionnelle de début de projet : 30 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Il s'agit d'un espace d'apprentissage et de travail collaboratif lié aux nouvelles techniques narratives, situé à Paris.

Description :
Le porteur de projet est le président d'une SAS (Why Théâtre) qui a été incubée au sein de l'incubateur Creatis (résidence d'entrepreneurs culturels, adossée à l'espace la Gaité Lyrique). Il s'agit de rassembler dans un même lieu des indépendants de la communication, faisant appel à de nouvelles méthodes, plus spécifiquement adaptées aux start-up (méthode de communication narrative basée sur le story-telling). L'espace s'inscrira dans la continuité des activités de la Gaité.

Moyens mis en œuvre :
L'espace sera situé dans un bâtiment localisé à côté de la Gaité Lyrique. L'espace occupera une superficie de 295 mètres carrés (30 postes de travail)

Intérêt régional :
Intérêt pour les start-up franciliennes qui pourront venir se former à de nouvelles techniques narratives.

Dans le cadre de la mesure «100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens», le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
Coworkeurs franciliens.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	24 930,00	21,66%
Equipement des locaux	22 601,00	19,63%
Equipement informatique	67 575,00	58,71%
Total	115 106,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	25 106,00	21,81%
Subvention BPI	30 000,00	26,06%
Emprunt	30 000,00	26,06%
subvention Région	30 000,00	26,06%
Total	115 106,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014119

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : INTENCITY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	120 000,00 €	25,00 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INTENCITY
Adresse administrative : 31 RUE DE REUILLY
75012 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur ALEXANDRE MEYER, Autre

Objet : NC

N° SIRET : 48816900400030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide de minimis général

Date prévisionnelle de début de projet : 30 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Création d'un espace de travail collaboratif à destination des artisans et indépendants situés à Choisy-le-Roi (94)

Description :
Le projet est porté par la SAS INTENCITY qui a déjà une approche renouvelée du soutien à l'artisanat (location d'atelier, développement de session de formation liée au collaboratif, animation dynamique).

Moyens mis en œuvre :
Le bâtiment dans lequel s'inscrit le projet est situé en bordure de zone ANRU. L'espace comportera 120 postes de travail.

Intérêt régional :
Développement de l'artisanat.
Diffusion des pratiques du numérique auprès des artisans.

Dans le cadre de la mesure «100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens», le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
Il s'agit d'un espace de travail à destination des artisans et indépendants franciliens.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Amenagement des locaux	40 000,00	33,33%
Equipement des locaux	55 000,00	45,83%
Equipement informatique	25 000,00	20,83%
Total	120 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	54 000,00	45,00%
Subvention région	30 000,00	25,00%
Pret bancaire	36 000,00	30,00%
Total	120 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €
2017	15 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014169

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ALTERN'ACTIFS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	78 500,00 €	38,22 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ALTERN ACTIFS
Adresse administrative : 2 RUE DES FERMES
77700 CHESSY
Statut Juridique : Association
Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 82148312000019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide de minimis général

Date prévisionnelle de début de projet : 30 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont prévus sur une courte durée pour permettre une ouverture dans l'année et répondre aux besoins des utilisateurs en suspens

Objectifs :
Le projet consiste en la création d'un atelier de fabrication (fab lab) de produits alimentaires qui comprendra un espace de vente et de fabrication de produits locaux, situés dans à Chessy (77).

Description :

Le projet est porté par l'association ALTERNACTIFS 77. Le projet est destiné aux artisans du secteur alimentaire.

Moyens mis en œuvre :
Le local (150 m²) est situé en centre-ville et sera mis à dispositif par la mairie. Des partenariats avec les grands groupes sont à l'étude, un premier partenariat avec Leroy Merlin a été signé (prêts de machine).

Intérêt régional :
Développement de l'artisanat via le numérique.
Développement de nouveaux modes de travail collaboratif.

Public(s) cible(s) :
TPE, PME franciliennes.
Dans le cadre de la mesure «100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens», le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	20 000,00	25,48%
Equipement des locaux	7 500,00	9,55%
Equipement informatique	51 000,00	64,97%
Total	78 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention région	30 000,00	38,22%
Fonds propres	5 500,00	7,01%
Conseil départemental	20 000,00	25,48%
Communes	23 000,00	29,30%
Total	78 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €
2017	15 000,00 €

ANNEXE 3 : CONVENTION TYPE RELATIVE AUX PROJETS FINANCES DANS LE CADRE DU CR N° 63-13

Convention type entre la Région et le bénéficiaire du dispositif espaces de travail collaboratif

Entre

LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,
dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 PARIS
représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,
en vertu de la délibération n° CP XX
ci-après dénommée **« la Région »**,

d'une part,

et

XX
dont le siège est situé XX
représentée par son Président, XX
ci-après dénommé(e) **« *le bénéficiaire* »**

d'autre part,

Après avoir rappelé que :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Espaces de travail collaboratif » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR 63-13 du 27 septembre 2013.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect du Règlement Budgétaire et Financier adopté lors de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 prolongé par la délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016 et des conditions suivantes

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération «xxx », la Région Île-de-France a décidé de soutenir «Porteur_de_projet_Nom» pour la réalisation de l'opération « «Projet__Titre» » dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à xx de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à «Montant_base_subventionnable»€, soit un montant maximum de subvention de «Montant_de_laide_régionale_sollicitée» € «Montants_HT_ou_TTC»

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention. L'adresse du lieu de l'espace de travail collaboratif proposé, mentionnée en annexe dénommée « Fiche projet » à la convention est prévisionnelle. Il est précisé que le projet est situé dans le département de XXX et pourrait avoir comme adresse le XXXX

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

Le bénéficiaire s'engage à maintenir pendant une durée de 5 ans l'affectation des biens subventionnés à l'usage exclusif de l'activité.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS

Le bénéficiaire s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.
Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la région. »

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

- Fournir à la Région, après 6 mois, puis un an de mise en service de l'espace soutenu un bilan sur le fonctionnement du lieu (fréquentation, bilan financier, taux d'occupation,…) :

  Voici les indicateurs qui seront à renseigner (tableau en annexe) :
  - Nombre de m² à disposition des espaces de travail collaboratif
  - Nombre d'ETP moyens annuels de la structure gestionnaire
  - Nombre d'ETP moyens annuels liés à l'animation du lieu
  - Nombre de visiteurs sur l'année n (salariés, indépendants, autres)
  - Nombre annuel d'usagers journaliers
  - Nombre de postes disponibles
  - Taux moyen annuel de remplissage de l'espace
  - Nombre de manifestations organisées par la structure (en préciser à chaque fois la fréquentation et les décrire succinctement)
    - ➔ en interne (avec la communauté)
    - ➔ avec des partenaires extérieurs (mise en avant de l'espace à l'extérieur, évènements organisés en partenariat avec d'autres structures…)
  - Documents ou outils de communication mis en place

- Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.
- Dans le cas où l'aide attribuée au titre de ce dispositif est susceptible d'affecter les échanges communautaires ou menace de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions au sens de l'article 87.1 du traité sur l'Union européenne, elle est attribuée dans le cadre du règlement UE n°1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ou du régime cadre exempté n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020
- Par ailleurs, si le projet porté par le bénéficiaire est constitutif d'une aide d'État pour les entités accompagnées, le bénéficiaire de la subvention devra vérifier l'éligibilité de l'entité à l'obtention d'une telle aide qui sera alors fondée sur le règlement de minimis susvisé, lui notifier la nature et le montant de l'aide et remonter la liste des bénéficiaires à la Région. Les modalités pratiques relatives à ces obligations seront précisées dans la convention passée avec le bénéficiaire.
- « Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement. »
- Informer la Région par écrit et documents à l'appui, dans les deux mois de la survenance de l'évènement, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

- Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Pour tout organisme de droit privé :

- Communiquer à la Région, dans les trois mois, suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées de l'expert-comptable ou du commissaire au compte chargés de certifier les comptes.
- Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.
- Fournir à la Région, sur toute la durée de la convention :
    - les comptes annuels : bilan et compte de résultat et annexe du dernier exercice certifiés, selon le cas, par un commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue à l'article L.822-1 du code de commerce ou un expert-comptable ;
    - le rapport d'activité annuel chiffré et détaillé par actions menées.
- Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.
- Appliquer s'il y a lieu l'ordonnance n°2016-988 et le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics
- Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme à la réglementation en vigueur.
- Des contrôles sur site pourront être opérés.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire clairement apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention. L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Ile-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Par ailleurs, afin de signaler la participation financière de la Région sur cette opération, une plaque spécifique devra être installée dans l'entrée du bâtiment. Cette plaque sera réalisée et financée par les services de la Région. Dans le cas où d'autres financeurs ont contribué à l'ouvrage, une plaque inaugurale rappelant la contribution des différents partenaires y sera substituée. La plaque sera réalisée par le bénéficiaire qui s'engage, alors, à associer en amont et à faire valider le support de communication par le service protocole du cabinet ».

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

La présence du logotype de la Région et la référence à la plate-forme téléphonique 0810181818 est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.

Les correspondances relatives à ce projet indiquent explicitement l'implication de la Région.

Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Lorsque le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

Pour les actions à l'international, la marque « Paris Région » sera privilégiée. Cette marque territoriale permet de soutenir et d'amplifier la promotion du territoire à l'international et aussi de valoriser les exemples de réussites franciliennes pour affirmer l'excellence, les savoir-faire et les talents du territoire. Cette marque partagée permet également de révéler les richesses de l'Île-de-France et de les faire découvrir, tout en fédérant les acteurs du territoire autour d'une ambition commune. Paris et l'Île-de-France partagent une créativité exceptionnelle, ouverte et partagée, qui résonne comme une invitation à venir ici bâtir tous les possibles, un condensé unique de puissance et d'inspiration résolument tourné vers l'avenir et vers le monde. Ce caractère inimitable, cette personnalité faite d'audace et d'excellence, c'est l'esprit d'innovation et de création, c'est la capacité jamais démentie de l'Île-de-France à être, dans tous les domaines, une inégalable terre d'invention, et à se positionner.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé d'un an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes.

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande de versement est remplie et signée par le représentant légal de la structure (ou la personne habilitée).

Article 3.2.1 : Versement d'avance

L'organisme peut bénéficier d'une avance à valoir sur les paiements, en proportion du taux de la subvention et dans la limite de 30 % du montant de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie.
Pour les personnes morales de droit privé, le besoin doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie daté et signé par le représentant légal. Il est revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

L'avance interviendra sur appel de fonds et au vu de la présentation d'un plan de trésorerie signé du représentant légal de l'organisme.

Article 3.2.2 : Versement d'acomptes

Les versements d'acomptes, à valoir sur les paiements déjà effectués par le bénéficiaire, calculés en fonction du taux d'intervention régional, interviennent sur appels de fonds et au vu du document suivant :

- Une **liste récapitulative des dépenses effectuées** précisant les références, dates, montants HT et TTC des factures, marchés ou actes payés au titre du projet, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Ce document devra être signé par le représentant légal de la structure (ou la personne habilitée), qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

Le total des avances et acomptes ne pourra pas dépasser la limite de 80% de la subvention prévue.

Article 3.2.3 : Versement du solde

Le solde ne sera versé qu'après une visite sur place des services de la Région afin de valider la bonne réalisation du projet. La validation de la Région sera matérialisée par une attestation de bonne réalisation du projet signé du service responsable de la gestion du dispositif.

Le solde sera versé après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée et au vu des documents suivants :

Pour les personnes morales de droit public :

- Une **liste récapitulative des dépenses réalisées** précisant les références, dates, montants HT et TTC des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.
- Le versement du solde est également subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Pour les personnes de droit privé :

- Une **liste récapitulative des dépenses réalisées** qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme,
- **un compte rendu financier de l'action** spécifique subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné,
- un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé). »

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2 (versement du solde) dans le délai de 4 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région .

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES ET DUREE DU PROJET

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter de la date de la commission permanente ou de la date de démarrage anticipée telle que prévue dans la délibération**.**

Le télécentre, l'espace de co-working ou le fablab, objet de la présente délibération et dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommé « fiche projet » à la présente convention, devra être ouvert au plus tard dans les deux ans suivant la date de la commission permanente.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le «
Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou à défaut par application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.
Pour les personnes morales de droit privé, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.
Pour les personnes morales de droit public, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants. »

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention en cas d'inexécution de la convention notamment :

- dans le cas de non-respect des obligations du bénéficiaire listées à l'article 2 de la convention,
- en l'absence de production du compte rendu financier et du bilan sur le fonctionnement du lieu après un an de mise en service,
- en cas d'utilisation des fonds non-conforme à leur objet.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non-respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DU PROJET

Le BENEFICIAIRE doit notifier par écrit, à la Région, les modifications n'altérant pas l'objet, les délais et la correcte exécution de la présente convention. Celles-ci sont admises :

- après l'obtention d'un avis favorable de la Région, sur demande du BENEFICIAIRE par un écrit de toute nature. Faute d'un avis favorable écrit de la Région, les dépenses prises en compte pour le calcul des versements intermédiaires comme du solde final sont plafonnées à l'assiette éligible votée par les élus.
- toute autre modification doit être notifiée par écrit, par le BENEFICIAIRE à la Région et ne sera éventuellement avalisée que par la conclusion d'un avenant à la présente convention. Faute de conclusion d'un tel avenant, la convention est soldée en l'état.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent :
- la convention proprement dite
- l'annexe dénommée « fiche projet » n° «Dossier_fiche_projet»
- les indicateurs
- les modèles de documents à remplir pour obtenir les versements de la subvention régionale

Fait à Paris, en 4 exemplaires, le …..

Le Président	**La Présidente de la Région Ile-de-France ou son représentant**
Madame / Monsieur	

ANNEXE 4 : CONVENTION ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE GROUPE LA POSTE SA

CONVENTION N°«Dossier_fiche_projet»

Entre

LA REGION D'ILE DE FRANCE,

Dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 PARIS

Représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE

En vertu de la délibération CP n° du …21 septembre 2016……

Ci-après dénommée « La Région »,

Et

Le bénéficiaire dénommé : «La Poste SA»

dont le statut juridique est : «Forme_juridique_actuelle»

Dont le numéro SIRET est : …….

Dont le siège social est situé au ……

Ayant pour représentant ……
En vertu de la demande de ……
Ci-après dénommée « le Bénéficiaire »

PREAMBULE :

Par délibération CR n° 21-16 du 16 juin 2016, la Région Ile-de-France a voté le principe de l'émergence d'une nouvelle génération de tiers lieux périurbains et ruraux. Avec pour objectif de contribuer à rattraper le retard en milieu rural et de contribuer à l'équilibre financier de ces lieux, la Région Ile-de-France propose de soutenir des projets de porteurs capables d'accompagner le déploiement de la politique régionale.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect du Règlement Budgétaire et Financier adopté lors de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 prolongé par la délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016 et des conditions suivantes. L'attribution de la subvention s'inscrit par ailleurs dans le cadre Régime cadre exempté de

notification N° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération n° CP …… du ……., la Région Ile-de-France a décidé de soutenir «LA POSTE SA » pour la réalisation de l'opération « «Projet__Titre» » dont le descriptif complet figure dans la fiche projet et les annexes de la présente convention.

Dans cet objectif, elle accorde au groupe La Poste SA une subvention correspondant à un montant maximum de « montant »€.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT est détaillé dans la fiche projet annexées à la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Un comité de suivi réunissant les services de la Région ainsi et de La Poste SA »est organisé tous les trois mois après le vote de la commission permanente.
Les points abordés lors de ce comité de suivi sont les suivants :

- Etat d'avancement des travaux financés dans le cadre de ladite convention ;
- Retour sur l'utilisation des espaces de travail collaboratifs ;

Un comité de pilotage réunissant l'exécutif régional et La Poste SA est organisé à N+12 en présence de l'exécutif régional et « nom du porteur »pour faire un bilan des résultats de l'opération

ARTICLE 2.2 : UTILISATION DES EQUIPEMENTS

Les infrastructures sont mises à la disposition des utilisateurs intéressés sur une base ouverte, transparente et non discriminatoire.
Le prix pratiqué en cas d'utilisation ou de vente de l'infrastructure correspond au prix du marché.

Toute concession ou autre forme de mandat confiant à un tiers l'exploitation de l'infrastructure est attribuée sur une base ouverte, transparente et non discriminatoire, dans le respect des règles applicables en matière de passation des marchés publics

Le bénéficiaire s'engage à maintenir pendant une durée de 10 ans l'affectation des biens subventionnés à l'usage exclusif des biens

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS

Le bénéficiaire s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.
Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la région. »

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le Bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement par écrit et documents à l'appui de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement.

ARTICLE 2.5 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, le Bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Ile-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Le Bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Afin de signaler la participation financière de la Région sur cette opération, une plaque spécifique devra être installée dans l'entrée du bâtiment. Cette plaque sera réalisée et financée par les services de la région.
La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.

Les correspondances avec les destinataires de l'action soutenue par la Région indiquent explicitement que cette action bénéficie du soutien de la Région Ile de France.

Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le Bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne

réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le Bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ART 3.1 : CADUCITE

- Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la délibération d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le Bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée.

Ce délai peut être exceptionnellement prorogé d'un an maximum par décision du Président, si le Bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné au paragraphe précédent que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

- A compter de la date de première demande de versement, le Bénéficiaire dispose d'un délai maximum de quatre années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

ART 3.2 : CALCUL DE LA SUBVENTION

La subvention régionale s'inscrit dans le cadre du Régime cadre exempté de notification N° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020. A ce titre, Les coûts admissibles sont les coûts d'investissement dans des actifs corporels et incorporels. Le calcul de l'aide par espace financé s'effectue de la manière suivante : Aide = coûts d'investissement actualisés – (revenus actualisés – coûts d'exploitation actualisés)

ART 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

3.2.1 : versement d'acomptes

LA POSTE SA peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

- Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

    - L'état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal de La Poste SA pour les dépenses effectuées par celle-ci et est revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.
    - L'état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal de La Poste Immobilier pour les dépenses effectuées par La Poste IMMOBILIER et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme. Pour les dépenses effectuées par sa filiale en vue de la réalisation des opérations subventionnées, l'ensemble des documents présentés à la Région devra avoir fait l'objet d'une validation préalable par La Poste SA, qui attestera ainsi de l'avancement des travaux. Cette validation sera matérialisée par un courrier de La Poste SA qui sera transmis en appui aux autres documents du bénéficiaire

Le versement du premier acompte est subordonné à la transmission à la région de la copie du contrat liant La Poste SA et sa filiale La Poste IMMOBILIER et/ou de tout autre document contractuel prouvant que la subvention régionale vient en déduction du prix à payer par la filiale pour la réalisation de tout ou partie des opérations subventionnées.

Le cumul des acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

3.2.1 : versement du solde

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par La Poste SAA de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée, ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche.

Le versement du solde est subordonné à la production des documents suivants :

- un état récapitulatif de l'ensemble des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

  - L'état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal de La Poste SA pour les dépenses effectuées par celles-ci et est revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.
  - L'état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal de La Poste Immobilier pour les dépenses effectuées par La Poste IMMOBLIER et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme. Pour les dépenses effectuées par sa filiale en vue de la réalisation des opérations subventionnées, l'ensemble des documents présentés à la Région devra avoir fait l'objet d'une validation préalable par La Poste SA qui attestera ainsi de l'avancement des travaux. Cette validation sera matérialisée par un courrier de La Poste SA qui sera transmis en appui aux autres documents du bénéficiaire

- un compte rendu financier de l'opération ou de la tranche d'opération subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal de La Poste SA et de La Poste Immobilier. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes de La Poste SA et de La Poste Immobilier est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné (cf modèle joint en annexe à la convention).

L'ensemble des documents émanant de La Poste IMMOBILIER devra avoir été validé au préalable par La Poste SA qui engage sa responsabilité sur l'état d'achèvement des travaux.

Le comptable assignataire de la dépense est la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris (DRFIP).

Art 3.3 : Révision du montant subventionné

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Au moment du versement du solde de la subvention et pour chaque infrastructure, le bénéficiaire transmet à la Région les derniers documents comptables et le dernier bilan connu et certifié de l'infrastructure faisant apparaître les revenus actualisés de celle-ci, les coûts d'exploitation, les revenus exploitations actualisés de l'infrastructure ainsi que la marge d'exploitation.

Dans le cas où ces documents feraient apparaître une marge d'exploitation supérieure à celle présentée dans le dossier de demande de subvention et ayant servi de base au calcul de celle-ci, le montant de la subvention sera revu à la baisse afin de respecter les conditions posées par le régime exempté SA. 40206.

Art 3.4 : Eligibilité des dépenses subventionnables

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du « date de la CP » et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au Bénéficiaire, à savoir le « date de la CP »

Elle prend fin une fois expirée la période d'affectation des biens subventionnés indiquée à l'article 2, ou le cas échéant par application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général.

Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le Bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au

Bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au Bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du Bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.
La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le Bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le Bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.
Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le Bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

Pour les personnes morales de droit public, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

Pour les personnes morales de droit privé, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants. »

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et les annexes

Fait à Paris en 4 exemplaires originaux

Le _____ Le _____

Pour la Région Ile-de-France,
La Présidente du Conseil régional

Pour le

Valérie PECRESSE

ANNEXE 5 : CONVENTION TYPE RELATIVE AUX PROJETS FINANCES DANS LE CADRE DU CR N° 21-16

Convention type entre la Région et le bénéficiaire du dispositif 1000 tiers lieux à l'horizon 2021

La Région Ile-de-France,
Dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 PARIS
Représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE
En vertu de la délibération CP n° du …21 septembre 2016……

Ci-après dénommée « La Région »,

Et

Le bénéficiaire dénommé : «Porteur_de_projet_Nom»
dont le statut juridique est : «Forme_juridique_actuelle»
Dont le numéro SIRET est : …….
Dont le siège social est situé au ……
Ayant pour représentant ……
En vertu de la demande de ……

Ci-après dénommée « le Bénéficiaire »

PREAMBULE :

Par délibération CR n° 21-16 du 16 juin 2016, la Région Ile-de-France a voté le principe de l'émergence d'une nouvelle génération de tiers lieux périurbains et ruraux. Avec pour objectif de contribuer à rattraper le retard en milieu rural et de contribuer à l'équilibre financier de ces lieux, la Région Ile-de-France propose de soutenir des projets de porteurs capables d'accompagner le déploiement de la politique régionale.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect du Règlement Budgétaire et Financier adopté lors de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 prolongé par la délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016 et des conditions suivantes. L'attribution de la subvention s'inscrit par ailleurs dans le cadre Régime cadre exempté de notification N° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération n° CP …… du ……., la Région Ile-de-France a décidé de soutenir «Porteur_de_projet_Nom» pour la réalisation de l'opération « «Projet__Titre» » dont le descriptif complet figure dans la fiche projet et les annexes de la présente convention.

Dans cet objectif, elle accorde au Bénéficiaire une subvention correspondant à un montant maximum de « montant » €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT est détaillé dans la fiche projet annexées à la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Un comité de suivi réunissant les services de la Région ainsi et « nom du porteur »est organisé tous les trois mois après le vote de la commission permanente.

Les points abordés lors de ce comité de suivi sont les suivants :

- Etat d'avancement des travaux financés dans le cadre de ladite convention ;
- Retour sur l'utilisation des espaces de travail collaboratifs ;

Un comité de pilotage réunissant la Région et « nom du porteur » est organisé à N+12 en présence de l'exécutif régional et « nom du porteur »pour faire un bilan des résultats de l'opération

ARTICLE 2.2 : UTILISATION DES EQUIPEMENTS

Le bénéficiaire s'engage à maintenir pendant **une durée de ……. ans l'affectation** des biens subventionnés à l'usage exclusif de l'activité

Les infrastructures sont mises à la disposition des utilisateurs intéressés sur une base ouverte, transparente et non discriminatoire.

Le prix pratiqué en cas d'utilisation ou de vente de l'infrastructure correspond au prix du marché.

Toute concession ou autre forme de mandat confiant à un tiers l'exploitation de l'infrastructure est attribuée sur une base ouverte, transparente et non discriminatoire, dans le respect des règles applicables en matière de passation des marchés publics

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS DIVERSES DU BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire s'engage à :

- à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois. Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région,
- à tenir la Région immédiatement informée :
    - dans les deux mois de la survenance des difficultés ou des événements sérieux et imprévus susceptibles de retarder, voire d'interrompre, l'exécution du projet,
    - des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement,
    - des changements dans la répartition par grandes catégories de dépenses du coût global du programme, ou encore dans les équipements mentionnés dans les annexes techniques et financières,

- de toute modification survenue : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire…

- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.
- Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
- Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.5 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, le Bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Ile-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Le Bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Afin de signaler la participation financière de la Région sur cette opération, une plaque spécifique devra être installée dans l'entrée du bâtiment. Cette plaque sera réalisée et financée par les services de la région.

La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.

Les correspondances avec les destinataires de l'action soutenue par la Région indiquent explicitement que cette action bénéficie du soutien de la Région Ile de France.

Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le Bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le Bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ART 3.1 : CALCUL DE LA SUBVENTION

La subvention régionale s'inscrit dans le cadre du Régime cadre exempté de notification N° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la

période 2014-2020. A ce titre, Les coûts admissibles sont les coûts d'investissement dans des actifs corporels et incorporels. Le calcul de l'aide par espace financé s'effectue de la manière suivante : Aide = coûts d'investissement actualisés – (revenus actualisés – coûts d'exploitation actualisés)

ART 3.2 : CADUCITE

- Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la délibération d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le Bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée.
  Ce délai peut être exceptionnellement prorogé d'un an maximum par décision du Président, si le Bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné au paragraphe précédent que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.
- A compter de la date de première demande de versement, le Bénéficiaire dispose d'un délai maximum de quatre années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.
  Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

ART 3.3 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire. Chaque demande de versement de subvention (DVS) est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Art 3.3.1 : Versement d'acomptes

Le Bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention. Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80% du montant prévisionnel de la subvention.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Art 3.3.2 : Versement du solde

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le Bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche.

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonné :

- à la production d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom

et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement,
- D'un bilan de l'utilisation de l'espace (nombre et description des personnes accueillies dans l'espace) ;
- à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Pour les personnes morales de droit privé, le versement du solde est subordonné à la production des documents suivants :

- un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme,
- un compte rendu financier de l'action spécifique subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné,
- d'un bilan de l'utilisation de l'espace (nombre et description des personnes accueillies dans l'espace)
- un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé). »

Le comptable assignataire de la dépense est la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris (DRFIP).

ART 3.4 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Au moment du versement du solde de la subvention et pour chaque infrastructure, le bénéficiaire transmet à la Région les derniers documents comptables et le dernier bilan connu et certifié de l'infrastructure faisant apparaître les revenus actualisés de celle-ci, les coûts d'exploitation, les revenus exploitations actualisés de l'infrastructure ainsi que la marge d'exploitation.

Dans le cas où ces documents feraient apparaître une marge d'exploitation supérieure à celle présentée dans le dossier de demande de subvention et ayant servi de base au calcul de celle-ci, le montant de la subvention sera revu à la baisse afin de respecter les conditions posées par le régime exempté SA. 40206.

ART 3.5 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du « date de la CP » et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au Bénéficiaire, à savoir le « date de la CP »

Elle prend fin une fois expirée la période d'affectation des biens subventionnés indiquée à l'article 2, ou le cas échéant par application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général.

Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le Bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au Bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au Bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du Bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger :

- la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.
- la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le Bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non-respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le Bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le Bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

Pour les personnes morales de droit public, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

Pour les personnes morales de droit privé, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et les annexes

Fait à Paris en 4 exemplaires originaux

Le _____ Le _____

Pour la Région Ile-de-France,
La Présidente du Conseil régional

Pour le

Valérie PECRESSE

03/11/16 10:11:00

ANNEXE 6 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION N° EX 009170

AVENANT N°2 A LA CONVENTION N° EX 009170

Relative au soutien pour la réalisation d'un espace de travail collaboratif

ENTRE :

La Région Ile-de-France,
représentée par Madame Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile de France,
agissant en exécution de la délibération n° CP XX du 2016,
ci-après dénommée « La Région » ;

La structure bénéficiaire DIDAXIS
dont le statut juridique est : SAS
N° SIRET : 480 643 139 00060
dont le siège social est situé au : 12, rue Godot de Mauroy, 75009 PARIS
ayant pour représentant, Monsieur Guillaume CAIROU, Président
ci-après dénommé « le nouveau bénéficiaire » ;

ET

La SAS NOMAD OFFICE, représentée par la SELARL GARNIER – GUILLOUËT
dont le statut juridique est : SELARL
N° SIRET : 47854724300012
dont le siège social est situé au : 55, rue Aristide Briand
ayant pour représentant, Madame Sophie GUILLOUET, ci-après dénommée «le bénéficiaire initial»

Après avoir rappelé :

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions rappelées au règlement d'intervention issu du rapport cadre n° CR 63-13 relatif aux ajustements de la politique régionale en faveur du développement numérique, ainsi que des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010.

Par délibération n° 15-440 du 9 septembre 2015, la Région a accordé une subvention de 103 050 € à la SAS NOMAD OFFICE pour la réalisation du projet « Création d'un tiers lieu à la Ferté-sous-Jouarre », correspondant à 50% des dépenses éligibles estimées à 206 100€. Un premier avenant type a été conclu suite au vote de la CP n° 15-675 du 8 octobre 2015 pour acter des modifications liées à la convention type «espace de travail collaboratif».

Décide le transfert à la SAS DIDAXIS d'une partie de la subvention initiale accordée à la SAS NOMAD OFFICE par la délibération n° CP 15-440 du 9 septembre 2015, en vue de la mise en œuvre du projet «Création d'un tiers lieu à la Ferte-sous-Jouarre», soit 72 135 € correspondant au solde de la subvention initiale de 103 050€ représentant 50 % des dépenses éligibles estimées à 206 100 €.

Le bénéficiaire initial étant placé en liquidation judiciaire simplifiée, la société DIDAXIS (SAS), se propose de le reprendre à son compte.

Pour permettre la continuité du projet, il est proposé de signer un avenant n°2 à la convention initiale entre la Région, la SAS NOMAD OFFICE (ancien bénéficiaire), représentée par la SELARL GARNIER – GUILLOUËT (mandataire judiciaire) et la SAS DIDAXIS (nouveau bénéficiaire) pour acter du changement de bénéficiaire et pour autoriser le transfert du reliquat de la subvention, à savoir, HT à la SAS DIDAXIS.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : CHANGEMENT DE BENEFICIAIRE

Le projet «Création d'un tiers lieu à la Ferté-sous-Jouarre», initialement porté par la SAS «NOMAD OFFICE» est désormais mis en œuvre par la SAS «DIDAXIS».

ARTICLE 2 : DELAI D'OUVERTURE

Compte tenu du retard pris dans la réalisation du projet, lié au changement du bénéficiaire de la subvention, il est proposé d'accorder un délai d'un an supplémentaire au porteur pour la réalisation du projet. Le projet doit donc s'achever au plus tard le 09/07/2018.

ARTICLE 3 : TRANSFERT DES OBLIGATIONS DE LA CONVENTION AU NOUVEAU BENEFICIAIRE

Toutes les autres dispositions de la convention demeurent inchangées et s'appliquent au nouveau bénéficiaire qui s'engage à réaliser le projet dont la nature est inchangée.

ARTICLE 4 : ATTRIBUTION DU SOLDE DE LA SUBVENTION INITIALE AU NOUVEAU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire initial a obtenu le versement d'une avance d'un montant de 30 915 €.

Sur la base du montant et du taux initial de la subvention demeurés inchangés et présentés dans la fiche projet jointe à l'avenant, le reliquat de la subvention à verser au nouveau bénéficiaire s'élève à 72 135 €.

Fait à Paris, en trois exemplaires, le

Le représentant légal du bénéficiaire initial	La présidente du Conseil régional d'Ile-de-France
Le représentant légal du nouveau bénéficiaire	

ANNEXE 7 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION N°1583

AVENANT N°1 A LA CONVENTION N° 1583

Relative au soutien régional aux projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets E-Inclusion 2014

ENTRE

La Région Ile-de-France,
représentée par Madame Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile de France,
agissant en exécution de la délibération n° CP 16-… du 12 octobre 2016,
ci-après dénommée «La Région» ;

L'Association Traces
dont le statut juridique est : Association
N° SIRET : 494 577 851 000 20
dont le siège social est situé au : 23 rue des Balkans - 75020 PARIS
ayant pour représentant, Monsieur Bastien LELU, Président dûment habilité
ci-après dénommé «le nouveau bénéficiaire» ;

ET

L'Association Les Atomes CROCHUS
dont le statut juridique est : Association
N° SIRET : 442 783 999 000 18
dont le siège social est situé au : 45 rue d'Ulm - 75005 PARIS
ayant pour représentant, Monsieur Richard-Emmanuel EASTES, Président,
ci-après dénommée «le bénéficiaire initial»

Après avoir rappelé :

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions rappelées au règlement d'intervention issu du rapport cadre n° CR 63-13 du 27 septembre 2013 relatif aux ajustements de la politique régionale en faveur du développement numérique, ainsi que des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010.

Par délibération n° CP 14-641 du 20 novembre 2014, la Région a décidé de soutenir Les Atomes Crochus pour la réalisation du projet «Développement de projets numériques intergénérationnels». Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire :

- une subvention de fonctionnement correspondant à 29,92 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 146 400,00 € HT, soit un montant maximum de subvention de 43 800,00 €.
- une subvention d'investissement correspondant à 80 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 7 750,00 € HT, soit un montant maximum de subvention de 6 200,00 €.

L'Association Les Atomes Crochus, bénéficiaire initial, va fusionner avec l'Association Traces, présidée par M. Bastien LELU.
En dehors des modifications administratives entrainées par cette décision, les activités de l'Association Les Atomes Crochus et notamment celles dans le cadre du projet susmentionné continueront comme prévu.

Pour permettre la continuité du projet, il est proposé de signer un avenant n°1 à la convention initiale entre la Région, l'Association Les Atomes Crochus (bénéficiaire initial) et l'Association Traces (nouveau bénéficiaire) pour acter du changement de bénéficiaire et pour autoriser le transfert du reliquat de la subvention, à savoir pour :

- le fonctionnement : 24 989,45 €.
- l'investissement : 5 719,40 €

à l'Association Traces.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : CHANGEMENT DE BENEFICIAIRE
Le projet «développement de projets numériques intergénérationnels» initialement porté par l'Association Les Atomes Crochus est désormais mis en œuvre par l'Association Traces.

ARTICLE 2 : TRANSFERT DES OBLIGATIONS DE LA CONVENTION AU NOUVEAU BENEFICIAIRE
Toutes les autres dispositions de la convention demeurent inchangées et s'appliquent au nouveau bénéficiaire qui s'engage à réaliser le projet dont la nature est inchangée.

ARTICLE 3 : ATTRIBUTION DU SOLDE DE LA SUBVENTION INITIALE AU NOUVEAU BENEFICIAIRE
Le bénéficiaire initial a obtenu le versement d'acomptes d'un montant de :

- 18 810,55 € pour le fonctionnement
- 480,60 € pour l'investissement.

Sur la base du montant et du taux initial de la subvention demeurés inchangés et présentés dans les fiches projet jointes à l'avenant, le reliquat de la subvention à verser au nouveau bénéficiaire s'élève à :

- 24 989,45 € pour le fonctionnement
- 5 719,40 € pour l'investissement

Fait à Paris, en 4 exemplaires, le

Le représentant légal
du bénéficiaire initial

La présidente du
Conseil régional d'Ile-de-France

Le représentant légal
du nouveau bénéficiaire

03/11/16 10:11:00

ANNEXE 8 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION N° EX 005193

AVENANT N°2 A LA CONVENTION N° EX 005193

Relative au soutien pour la réalisation d'un espace de travail collaboratif

ENTRE :

La Région Ile-de-France,
représentée par Madame Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile de France,
agissant en exécution de la délibération n° CP XX du 16 novembre 2016,
ci-après dénommée « La Région » ;

La structure bénéficiaire LITTLE BIG BOAT
dont le statut juridique est : PME
N° SIRET : 818 223 133 00013
dont le siège social est situé au : 25, rue Nollet, 75017 PARIS
ayant pour représentant, Monsieur Henry BRAYE, Président
ci-après dénommée « le nouveau bénéficiaire »

ET

La structure SEINARIO
dont le statut juridique est : PME
N° SIRET : 751 342 874 00011
dont le siège social est situé au : 6 quai Jean Compagnon, 94200 IVRY SUR SEINE
ayant pour représentant, Madame THOUVENIN GUILLERMOU HEZARD Véronique, Co-Gérante
ci-après dénommé « le bénéficiaire initial »

Après avoir rappelé :

Par délibération n° CP 14-508 du 24 septembre 2014, la Région a accordé une subvention de 50 000 € à la société SEINARIO pour le projet «LITTLE BIG BOAT». Le bénéficiaire initial n'étant plus en mesure de continuer à porter le projet financé, la société Little BIG Boat, Société par Actions Simplifiées (SAS), dont le représentant est Monsieur Loic BRAYE, se propose de le reprendre à son compte.

Pour permettre la continuité du projet, il est proposé de signer un avenant n° 2 à la convention initiale entre la Région, la SAS SEINARIO (bénéficiaire initial) et la SAS LITTLE BIG BOAT (nouveau bénéficiaire) pour acter du changement de bénéficiaire et pour autoriser

le transfert de la totalité de la subvention, à savoir, 50 000 € HT au profit de la SAS LITTLE BIG BOAT.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : CHANGEMENT DE BENEFICIAIRE

Le projet « LITTLE BIG BOAT- SEINARIO » initialement porté par la SAS « SEINARIO » est désormais mis en œuvre par la SAS « LITTLE BIG BOAT ».

ARTICLE 2 : DELAI D'OUVERTURE

Compte tenu du changement de bénéficiaire de la subvention, il est proposé d'accorder un délai d'un an supplémentaire au porteur pour la réalisation du projet. Le projet doit donc s'achever au plus tard le 09/07/2018.

ARTICLE 3 : MAINTIEN DES OBJECTIFS ET ELEMENTS DU PROJET

Toutes les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION INITIALE AU NOUVEAU BENEFICIAIRE

Sur la base du montant et du taux initial de la subvention demeurés inchangés et présentés dans la fiche projet jointe à l'avenant, le montant de la subvention à verser au nouveau bénéficiaire s'élève à 50 000 €.

Fait à Paris, en trois exemplaires, le

Le représentant légal du bénéficiaire initial	La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

Le représentant légal
du nouveau bénéficiaire

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX005193

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : SEINARIO : LITTLE BIG BOAT - SEINARIO

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux espaces de travail collaboratif	406 473,00 €	12,30 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SEINARIO
Adresse administrative : 6 QUAI JEAN COMPAGNON
94200 IVRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame VERONIQUE THOUVENIN GUILLERMOU HEZARD, Co-Gérante

Objet : NC

N° SIRET : 75134287400011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Objet du projet : Réhabilitation d'un bateau de mer à passagers_ afin de créer, accueillir et animer des espaces de travail collaboratif et événementiels, dédiés aux métiers de la création, à Boulogne Billancourt.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2015
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le projet pourra démarrer de façon anticipé, de manière à pouvoir ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers.

Objectifs :
Les objectifs du projet sont de :

- Offrir aux professionnels de la création du Grand Paris Seine Ouest de nouvelles ressources pour optimiser leur développement.

- Fédérer et animer une communauté de travailleurs indépendants et de salariés d'entreprises, liés aux métiers de la création, sur la zone.

- Répondre aux besoins exprimés par cette communauté de lieux de travail et d'échanges, de mutualisation de compétences et de réseau, en proposant un lieu et un environnement adapté à leurs métiers et à leur style de vie et de travail.

- Créer et animer un lieu convivial, accessible permettant à la fois la concentration, la communication à distance, l'échange de connaissances et de savoir-faire, mais aussi le développement d'un réseau professionnel.

- Accueillir des événements professionnels : workshop, conférences/séminaires, formation, expositions, conférences de presse, projection, festival, show-room, réunions en petit ou grand comité.

Description :
Dans un cadre privilégié, en bord de Seine, sur le FROMVEUR un ancien bateau de mer à passagers (navette entre la côte et les îles d'Ouessant), réhabilité en bateau co-working sous le nom LITTLE BIG BOAT,

Des espaces de travail collaboratif modulables pour les indépendants, les entreprises et les salariés en télé travail : environ 40 postes de travail dont 3 bureaux privatifs, salles de réunion/conférences/séminaires.

Accueil & services :
- restauration pour les utilisateurs du Little Big Boat (food trucks, sélection de restauration en livraison)
- service traiteur (cap seguin)
- wifi sécurisé
- vestiaire/casiers
- imprimante/scanner/photocopieuse,
- bar lounge espace de travail (18 postes environ)
- open space (17 postes environ)
- salles de réunion
- bureaux privatisables
- salle polyvalente : projection, séminaire, conférences
- salle panoramique : événementiel, réunions, workshop, expositions
- une terrasse extérieure privatisable (pont supérieur)
- quai aménagé : espace détente outdoor
- parking

L'équipement est de qualité répondant aux normes BBC (éclairage), d'accessibilité (PMR, parking) et de confort (ergonomie) via des prestataires fournisseurs experts en aménagement tertiaires.

Les horaires sont modulables en fonction des besoins exprimés par la majorité de la communauté :
- co-working : prévision semaine 9h/18h
- événements : 18h/22h et privatisation le week-end

Les tarifs sont à la carte (horaires, 1/2 journées, journées, mois) avec un accès préférentiel aux espaces événementiels pour les abonnés. Un tarif start-up/pépinière est aussi à l'étude.

Un site internet permettra notamment de gérer l'information de la communauté et la réservation des espaces.
Conseil et mise en réseau : avec l'éco-système co-working et entreprises du Grand Paris Seine Ouest.

Moyens mis en œuvre :
SEINARIO/LITTLE BIG BOAT est animé par des professionnels travaillant depuis de nombreuses années dans les univers créatifs.

SEINARIO apporte le bateau réhabilité ainsi que la place quai Alphonse le Gallo (convention signée avec le Port Autonome de Paris).

Pour la gestion du lieu, il est proposé des compétences mutualisées et la mise en commun des réseaux :

CINEMA/AUDIOVISUEL
3 acteurs du monde du cinéma et de la télévision (Emmanuel About producteur, Gautier About, scénariste, comédien et réalisateur, Philippe Hézard, chef décorateur de cinéma). Emmanuel About et Gautier About, ayant déjà monté 2 bateaux l'un à Ivry-sur-Seine (Playtime) l'autre à Bordeaux (Iboat).

DESIGN, COMMUNICATION, TENDANCES
Véronique Thouvenin, journaliste et bloggeuse www.zapdesign.com (14 000 abonnés) et agence de conseil en communication, relations presse et relations publiques, développement design, décoration, art de vivre www.thouvenin-veronique.com
Organisatrice de 1990 à 2009 des salons maison et objet, elle fédère une large communauté créative et est active sur les réseaux sociaux.

EVENEMENT, RESTAURATION, CONSEIL
Manuel Heurtier, restaurateur, déjà implanté depuis plusieurs années sur le quai Alphonse le Gallo et acteur de la communauté boulonnaise.

L'EQUIPE
Se compose d'un salarié à plein temps (accueil) et de 4 à temps partiel (animation réseau/communication/presse + restauration/gestion + commercial/développement + logistique/technique).

Echanges en cours avec des blogs design, des associations Cinéma et audio-visuel, des entreprises et des plateformes de mises en relations entreprises/créatifs.

Intérêt régional :
Une implantation à Boulogne Billancourt permet d'offrir aux indépendants, entreprises et salariés une proximité avec leur entreprise, leurs clients ou leur domicile, permettant ainsi d'optimiser le temps de transport, le temps de travail, la qualité de vie et le respect de l'environnement.

Le projet répond également à une très forte demande non satisfaite dans l'ouest parisien.

Public(s) cible(s) :
Ce projet s'inscrit dans un éco-système favorable aux métiers de la création, en synergie avec les entreprises et indépendants de cette zone.

Les métiers de création et d'innovation sont le coeur de cible du projet, de par les expériences et réseaux des porteurs du projet et leurs motivations personnelles et professionnelles :

- Métiers du cinéma et de l'audio-visuel : producteurs, réalisateurs, scénaristes, formateurs, administrateurs, monteurs, vidéastes ...

- Métiers de la communication, marketing, médias, publicité, audit et conseil : coaching, formation, webmaster, relations presse, relations publiques, publicité, ...

- Métiers du design et de l'architecture : designer, webdesigner, graphiste, infographiste, architecte d'intérieur, architecte, scénographe, styliste

Le projet cible également le grand public pour les événements cinéma et art de vivre (expositions, présentation de collections, projections).

Localisation géographique :

- BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement des locaux	265 080,00	21,06%
Equipement des locaux	121 720,00	9,67%
Equipement informatique	19 673,00	1,56%
Dépenses non éligibles	852 482,00	67,71%
Total	1 258 955,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	578 955,00	45,99%
Région	50 000,00	3,97%
Autres produits	630 000,00	50,04%
Total	1 258 955,00	100,00%

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-643

DU 16 Novembre 2016

Soutien aux projets collaboratifs de recherche et développement des pôles de compétitivité ASTECH PARIS-REGION, ADVANCITY PARIS REGION, CAP DIGITAL PARIS-REGION, COSMETIC VALLEY, ELASTOPOLE, FINANCE INNOVATION, SYSTEMATIC PARIS-REGION
22ème appel à projets du Fonds Unique Interministériel (FUI) – Régions

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

VU le régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020 pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération n° CR 61-11 du 23 juin 2011 ayant adopté la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation ;

VU la délibération n° CR 36-15 du 10 juillet 2015 relative à la mise en œuvre de la SRDEI, politique de soutien à l'innovation ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU les délibérations n°CP 13-593, CP14-468, CP 14-689, CP 16-357 relatives au soutien aux projets de R&D des pôles de compétitivité ;

VU La délibération n° CP 16-357 du 12 juillet 2016 et notamment la convention type relative au soutien régional aux projets de R&D ;

VU le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU le rapport CP 16-643 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU l'avis de la commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de soutenir les projets coopératifs de recherche et développement (appel à projets n° 22 du FUI-Régions) des pôles de compétitivité ADVANCITY PARIS-REGION, CAP DIGITAL PARIS-REGION, ELASTOPOLE, FINANCE INNOVATION, et SYSTEMATIC PARIS-REGION ainsi que le projet S'KIN de COSMETIC VALLEY du FUI 21 figurant en annexe 1 à la délibération, par l'octroi de subventions réparties comme suit :

Projet Pôle Chef de file	Projet Pôles concernés	Projet Acronyme	Partenaire Nom	Coût total du projet	Partenaire Type de Partenai	Partenaire Départe ment	Partenaire Assiette de l'aide Montant (€)	Partenaire Taux d'aide (%)	Partenaire Montant maximum de la subvention
ADVANCITY	SCS	**Geolytics V2**	**IT4PME**	3 640 114 €	PME	92	1 698 218,00 €	45,00%	**764 198,10 €**
ADVANCITY	SCS	**Geolytics V2**	**Coyote system**		PME	92	458 014,14 €	30,00%	**137 404,24 €**
LUTB	ADVANCITY	**DynamiCity**	**CNRS**	3 310 980 €	Laboratoire	94	449 490,22 €	66,74%	**299 972,92 €**
IMAGINOVE	CAP DIGITAL	**COLLODI 2**	**MERCENARIES ENGINEERING**	1 360 068 €	PME	75	334 705,45 €	45,00%	**150 617,45 €**
CAP DIGITAL		**SMART CITY VISION 2**	**CEA - Centre Saclay**	1 812 511 €	Laboratoire	91	623 868,00 €	40,00%	**249 547,20 €**
CAP DIGITAL		**SMART CITY VISION 2**	**DIOTASOFT**		PME	92	603 941,03 €	45,00%	**271 773,45 €**
CAP DIGITAL		**SMART CITY VISION 2**	**IGN**		Laboratoire	94	584 701,92 €	40,00%	**233 880,77 €**
COSMETIC VALLEY		**S'KIN**	**BIO EC**	2 287 289 €	PME	91	792 612,92 €	45,00%	**356 675,81 €**
COSMETIC VALLEY		**S'KIN**	**Univ Cergy Pontoise**		Laboratoire	95	299 710,50 €	50,05%	**150 000,00 €**
AXELERA	ELASTOPOLE	**DESIRE**	**EFFILUX**	3 284 439 €	PME	91	851 103,09 €	45,00%	**382 996,39 €**
FINANCE INNOVATION	Aerospace Valley	**MACROnow**	**QuantCube Technology**	2 496 092 €	PME	75	1 368 479,39 €	45,00%	**615 815,12 €**
SYSTEMATIC	ASTECH, MATERIALA, MICROTECHNIQUE	**AADICT**	**M2M**	3 932 829 €	GE	91	1 159 095,00 €	25,00%	**289 773,75 €**
SYSTEMATIC	ASTECH, MATERIALA, MICROTECHNIQUE	**AADICT**	**Extende**		PME	91	248 578,72 €	45,00%	**111 860,42 €**
AGRI SUD-OUEST INNOVATION	ROUTE DES LASERS, SYSTEMATIC	**C²IGNE**	**Advanced Track & Trace**	2 657 529 €	ETI	92	762 241,87 €	20,00%	**152 448,37 €**
SOLUTIONS COMMUNICANTES SECURISEES	SYSTEMATIC	**CSAFE+**	**SECURE-IC**	4 017 831 €	PME	75	666 083,44 €	45,00%	**299 737,55 €**
SOLUTIONS COMMUNICANTES SECURISEES	SYSTEMATIC	**CSAFE+**	**TELECOM ParisTech**		Laboratoire	75	175 644,87 €	100,00%	**175 644,87 €**
SAFE	AEROSPACE VALLEY, I-TRANS, SYSTEMATIC	**CODI-NR**	**SDS Systems Development & Solutions**	2 601 631 €	PME	94	1 154 010,23 €	45,00%	**519 304,60 €**
SYSTEMATIC	AEROSPACE VALLEY, ASTECH	**ICARUS**	**CENAERO France**	5 010 022 €	PME	77	859 027,08 €	45,00%	**386 562,19 €**
SYSTEMATIC	AEROSPACE VALLEY, ASTECH	**ICARUS**	**Distene**		PME	91	486 953,50 €	45,00%	**219 129,08 €**
SYSTEMATIC	AEROSPACE VALLEY, ASTECH	**ICARUS**	**IFP**		Laboratoire	92	283 515,17 €	40,00%	**113 406,07 €**
SYSTEMATIC		**LISAT**	**III-V Lab**	2 255 958 €	GE	91	765 317,32 €	25,00%	**191 329,33 €**
SYSTEMATIC		**LISAT**	**kylia**		PME	75	430 560,00 €	45,00%	**193 752,00 €**
SYSTEMATIC		**PCUv2**	**SMILE**	3 724 479 €	ETI	92	1 649 939,58 €	30,00%	**494 981,87 €**
SYSTEMATIC		**PCUv2**	**Armadillo**		PME	92	554 187,60 €	45,00%	**249 384,42 €**
SYSTEMATIC		**PCUv2**	**WALLIX**		PME	75	178 278,24 €	45,00%	**80 225,21 €**

Projet Pôle Chef de file	Projet Pôles concernés	Projet Acronyme	Partenaire Nom	Coût total du projet	Partenaire Type de Partenaire	Partenaire Département	Partenaire Assiette de l'aide Montant (€)	Partenaire Taux d'aide (%)	Partenaire Montant maximum de la subvention
SYSTEMATIC		**REVaMP²**	**softeam**	4 676 792 €	ETI	75	1 525 172,00 €	30,00%	**457 551,60 €**
SYSTEMATIC	LUTB TRANSPORT & MOBILITY SYSTEMS	**SESNA**	**Breakthrough Mobility Consulting Partners S.A.S**	4 919 038 €	PME	75	406 963,20 €	45,00%	**183 133,44 €**
SYSTEMATIC	LUTB TRANSPORT & MOBILITY SYSTEMS	**SESNA**	**CEA - Centre de Saclay**		Laboratoire	91	1 232 524,58 €	40,00%	**493 009,83 €**
SYSTEMATIC	LUTB TRANSPORT & MOBILITY SYSTEMS	**SESNA**	**SHERPA Engineering**		PME	92	463 568,64 €	45,00%	**208 605,89 €**
SYSTEMATIC		**WOLPHIN2.0**	**Alterway**	2 634 120 €	ETI	92	1 242 062,00 €	30,00%	**372 618,60 €**
SYSTEMATIC		**WOLPHIN2.0**	**Objectif libre**		PME	75	356 932,60 €	45,00%	**160 619,67 €**
SYSTEMATIC		**WOLPHIN2.0**	**Gandi**		PME	75	737 370,65 €	45,00%	**331 816,79 €**
	TOTAL			**54 621 722 €**			**23 402 870,95 €**		**9 297 777,00 €**
	sous-total				**Laboratoire**		**3 649 455,26 €**		**1 715 461,66 €**
					PME		12 649 587,92 €		**5 623 611,82 €**
					ETI		5 179 415,45 €		1 477 600,45 €
					GE		1 924 412,32 €		**481 103,08 €**
	sous-total				**entreprises**		**19 753 415,69 €**		**7 582 315,34 €**

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions aux bénéficiaires à compter des dates de démarrage des projets par dérogation à l'article 17 du règlement budgétaire et financier.

Subordonne le versement des subventions aux bénéficiaires mentionnés à l'article 1, à la signature de la convention d'application type « projets de recherche et développement » adoptée par délibération CP 16-357 du 12 juillet 2016 et autorise la présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France à les signer.

Affecte au titre du financement des projets coopératifs listés en article 1 :

- Une autorisation de programme d'un montant total de **1 715 461,66** € sur le chapitre 909 « Action Economique », code fonctionnel 92 Recherche et Innovation, programme HP 92-005 (192005) « Soutien aux pôles de compétitivité », action 19200502 « soutien à la partie publique des projets des pôles » du budget 2016, code nature 204.

- Une autorisation de programme d'un montant total de **7 582 315,34 €** sur le chapitre 909 « Action Economique », code fonctionnel 92 Recherche et Innovation, programme HP 92-005 (192005) «Soutien aux pôles de compétitivité », action 19200503, « soutien à la partie privée des projets des pôles » du budget 2016, code nature 204.

Article 2 :

Abroge l'article 2 de la délibération n°CP 16-357 du 12 juillet 2016 décidant de transférer une subvention de 201 191,95 € à la société BOWEN et résilie la convention n°14017991 signée avec la société BLUWAN

Décide de transférer à la société ERTE la subvention d'un montant de **201 191,85€** attribuée à la société BLUWAN par délibération CP n° 14-689 en date du 20 novembre 2014 pour sa participation au projet coopératif MORF2 du pôle de compétitivité Systematic Paris Region.

Subordonne le versement de la subvention à la signature avec la société ERTE d'une convention conforme à la convention d'application type « projets de recherche et développement » selon le modèle adoptée par délibération CP 16-357 du 12 juillet 2016 et autorise la présidente du Conseil Régional d'Île-de-France à la signer.

Article 3 :

Décide, suite au retrait de la société SORIN CRM SAS du projet coopératif MISTIC du pôle de compétitivité Medicen Paris Region, soutenu par délibération CP 14-468 en date du 18 juin 2014, d'attribuer à la société MISTIC SAS qui la remplace, **382 500€** (850 000€ de dépenses éligibles) pour sa participation au projet.

Résilie la convention n°14010802 signée avec la société SORIN CRM SAS et désaffecte 465 800,39€ sur le budget 2014.

Affecte pour ce faire une autorisation de programme d'un montant total de 382 500 € sur le chapitre 909 « Action Economique », code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », programme HP 92-005 (192005) « Soutien aux pôles de compétitivité », action 19200503, « soutien à la partie privée des projets des pôles» du budget 2013, code nature 204.

Subordonne le versement de la subvention à la signature avec la société MISTIC SAS d'une convention conforme à la convention d'application type « projets de recherche et développement » selon le modèle adoptée par délibération CP 16-357 du 12 juillet 2016 et autorise la présidente du Conseil Régional d'Île-de-France à la signer.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions aux bénéficiaires à compter des dates de démarrage des projets par dérogation à l'article 17 du règlement budgétaire et financier

Article 4 :

Décide de transférer à l'ENPC/CIRED la subvention initialement attribuée au CIRAD par délibération n° 13-593 du 11 juillet 2013 pour le financement de sa participation au projet collaboratif Riskergy du pôle de compétitivité Finance innovation.

En conséquence il est proposé de modifier le tableau à l'article 1de la délibération n° CP 13-593 du 11 juillet 2013 comme suit :

FINANCE INNOVATION	RISKERGY EEE+	ENPC / CIRED	LABO	94	714 361,75	40	285 745,00	285 745,00

Affecte pour ce faire une autorisation de programme d'un montant de **185 966 €** au CIRED, correspondant au montant non consommé, sur le chapitre 909 « Action Economique », code fonctionnel 92 Recherche et Innovation, programme HP 92-005 ' 192005) « Soutien aux pôles de compétitivité », action 19200502, « soutien à la partie publique des projets des pôles » du budget 2016.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXES A LA DELIBERATION

1. Annexe n°1 : Annexes techniques et financières FUI-Régions 22

NB : les montants pourront être revus à la baisse dans le cadre des conventions signées avec chacun des bénéficiaires en fonction des éléments complémentaires qui pourraient être recueillis.
Conformément au règlement d'intervention adopté par la délibération CR 36-15 du 10 juillet 2015, la subvention régionale maximale est calculée selon les modalités suivantes :

- *25% de l'assiette éligible HT pour les grands groupes,*
- *30% de l'assiette éligible HT pour les ETI (établissements de taille intermédiaire),*
- *45% de l'assiette éligible HT pour les PME,*
- *100% des coûts marginaux TTC ou 40% des coûts réels HT pour les laboratoires ou assimilés*

1.1. Annexe technique et financière relative au projet collaboratif d'ADVANCITY Paris Région

1.1.1. Projet Geolytics V2

Pôle porteur : Advancity
Thématiques : plateforme - déplacement - géolocalisation
Montant projet : 3,8 M€
Durée du projet : 24 mois

Objectifs et contenu :

GEOLYTICS V2 est une plate-forme d'analyse et de prévisions des besoins de déplacements multimodes sur l'ensemble du territoire. Elle s'inscrit dans le plan Big Data de la Nouvelle France Industrielle sur les thématiques de la maitrise de quantité inédites de données et d'algorithmes avancés mis à disposition de secteurs porteurs (transports, tourisme, distribution).

Retombées :

Ce marché représente 1.5 Md€ en France laissant présager un potentiel complémentaire important. A court terme l'ambition de ce projet est de créer environ 50 emplois directs de trois types : data scientists, ingénieurs bases de données et analystes métiers. La rupture créée dans ces filières sera potentiellement fortement créatrice d'emploi comme on a pu le voir avec l'émergence des agences digitales du type de Critéo.

Tableau de répartition des coûts et demandes de financements :

Enseigne commerciale	Statut	Localisation		Effectifs R&D		Assiette de l'aide	Demande de subvention			
		Dépt.	Ville	En début de projet	En fin de projet	Montant (€)	Taux d'aide (%)	Montant (€)	Cofinancement proposé	Contribution Etat
IT4PME	PME	92100	BOULOGNE BILLANCO	8	13	1 698 218,00 €	45	764 198,10 €	764 198,10 €	0,00 €
MILANAMOS SAS	EPIC type entrepris	6700	ST LAURENT DU VAR	4	7	499 010,67 €	45	224 554,80 €	112 277,40 €	112 277,00 €
Coyote System	PME	92150	SURESNES	80	82	458 014,14 €	30	137 404,24 €	137 404,24 €	0,00 €
Ecole des Ponts Pari...	établissement publi	77455	MARNE-LA-VALLEE CE	0	0	382 617,06 €	100	382 617,06 €	0,00 €	382 617,00 €
TELECOM ParisTech	laboratoire d'école	75634	Paris Cedex 13	23	25	280 762,68 €	100	280 762,68 €	0,00 €	280 763,00 €
GEIE ERCIM	PME	6410	BIOT	0	0	321 492,00 €	40	128 596,80 €	68 300,00 €	60 297,00 €
Totaux						3 640 114,55 €		1 918 133,68 €	1 082 179,74 €	835 954,00 €

1.1.2. Projet Dynamicity

Pôle porteur LUTB

Colabel: Advancity

Thématiques : simulation-smart city

Montant projet : 3,3M €

Durée du projet : 36 mois

Objectif et contenu :
Avant de décider d'une nouvelle implantation de bureaux ou d'une nouvelle stratégie RH (décalage des horaires, autorisation du télétravail…), les grands employeurs cherchent à objectiver son impact sur l'entreprise (coût immobilier, productivité, absentéisme, turnover, etc.). Ils manquent cependant d'outils pour le faire. DynamiCity est un projet numérique en rupture pour aider ces acteurs qui font la ville de demain. Il développe un outil web d'aide à la décision permettant aux grandes entreprises et aux collectivités de simuler l'impact de leurs décisions d'implantation territoriale et de leurs stratégies RH dans une dizaine d'années.

Retombées :

DynamiCity est un projet décisif pour le développement de la PME ForCity. Il aura de fortes retombées sur le marché principal de l'aide à la décision pour l'implantation territoriale des grandes entreprises, estimé à 100 M€ par grande agglomération en 2020. Les PME du projet (ForCity, FCP) ont un potentiel entre 17 à 40 nouveaux emplois sur ce marché 3 ans après la fin du projet, générant un CA annuel moyen entre 1.2 à 2.7 M€ sur la même période. Les solutions développées dans DynamiCity serviront in fine toutes les applications de simulation urbaine prospective. Ce marché est estimé à 2,8 Md$ en 2023 et cible principalement les agglomérations de plus de 300.000 habitants (20 en France, 160 en Europe et 1700 dans le monde en 2014).

Tableau de répartition des coûts et demandes de financements

Enseigne commerciale	Statut	Localisation		Effectifs R&D		ssiette de l'aid	Demande de subventior			
		Dépt.	Ville	En début de projet	En fin de projet	Montant (€)	Taux d'aide (%)	Montant (€)	Cofinancement proposé	Contribution Etat
ForCity	PME	69003	LYON	34	84	1 451 319,10 €	45%	653 093,60 €	400 000,00 €	253 094,00 €
FORCITY Platform	PME	35510	CESSON-SEVIGNE	18	26	655 198,98 €	30%	196 559,69 €	0,00 €	196 560,00 €
Institut d'Aménageme...	association	75740	Paris Cedex 15	60	60	353 474,79 €	45%	159 063,66 €	0,00 €	159 064,00 €
Capgemini Consulting	grande entreprise	92927	Paris la Défense	0	0	401 468,81 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CNRS MOY100 PARIS-VI...	laboratoire de reche	75013	Paris	7	7	449 490,22 €	100%	449 490,22 €	299 972,92 €	149 517,30 €
Totaux				119	177	3 310 951,90 €		1 458 207,17 €	**699 972,92 €**	**758 235,30 €**

1.2. Annexe technique et financière relative au projet collaboratif de CAP DIGITAL Paris Région

1.2.1.Projet COLLODI 2

Pôle porteur : Imaginove (69)
Colabel: Cap Digital
Thématiques : animation 3D, Logiciel 3D
Montant projet : 1 360 068,64€
Durée du projet : 24 mois

Objectifs et contenu :

Collodi 2 vise à améliorer le logiciel d'animation issu d'un précédent projet FUI (Projet Collodi - FUI15), et à apporter de nouvelles fonctionnalités de rupture (rendu temps réel, éditeur de graphe intuitif…). L'animation étant l'étape de fabrication la plus coûteuse dans la production d'un film d'animation 3D, l'objectif du projet est d'apporter un outil performant et productif pour les studios.

Retombées :

Au-delà de la création de 3 emplois pour les PME pendant la durée du projet, le projet va répondre à une demande forte du marché et l'estimation budgétaire a mis en évidence un retour à l'équilibre au bout de 4 ans, soit 2 ans après la fin du projet, via la vente de licences et de services liés. Il permettra également une source de revenus supplémentaires pour les 3 acteurs ainsi qu'un plus grand rayonnement de chacun dans son domaine respectif, en Europe et à l'international.

Tableau de répartition des coûts et demandes de financements :

Partenaire	Statut	Localisation Ville (n° Dept)	Budget	Demande de subvention	Taux	Subvention prévisionnelle Etat (FUI)	Proposition Région IDF
TeamTO SAS	PME	Paris (75)	757 232,05 €	340 754,42 €	45%	340 754,42 €	0,00 €
Mercenaries Engineering	PME	Paris (75)	334 705,45 €	150 617,45 €	45%	0,00 €	150 617,45 €
INRIA	Laboratoire de recherche	Saint Ismier (38)	268 131,14 €	268 131,14 €	100%	268 131,14 €	0,00 €
		Total	1 360 068,64 €	759 503,02 €		608 885,56 €	150 617,45 €

1.2.2.Projet SMART CITY VISION 2

Pôle porteur : Cap Digital
Thématiques : Réalité augmentée, Smart city
Montant projet : 1 812 510,95€
Durée du projet : 30 mois

Objectifs et contenu :

Le projet vise à développer une application industrielle avec différentes déclinaisons "métiers", qui s'adresse aux opérateurs de la smart city et aux professionnels, sur le terrain, de l'aménagement et de la gestion urbaine et de la gestion de réseaux. Les perspectives d'utilisation sont nombreuses, telles que visualiser et interagir avec les données sur la voirie, les mobiliers urbains, les arbres, les réseaux aériens ou enterrés, visualiser l'infrastructure urbaine, mesurer des flux, des déperditions thermiques, des risques, guider un technicien dans les étapes de travaux de maintenance, aider au suivi de travaux d'aménagement urbain, faciliter la concertation ou communiquer sur de nouveaux projets immobiliers, etc.

Retombées :

Sur la période 2019-2023, la perspective de CA dans les secteurs de la Smart City, pour 1SPATIAL sera d'environ 15 à 20 M€ sur 5 ans, directement lié à l'application SMARTCITY-VISION avec la création d'une dizaine d'emplois directement liée au projet sur les 5 ans suivant la commercialisation des solutions issues du projet. DIOTA estime le potentiel business atteignable grâce au présent projet à 3,4 M€ sur 5 ans avec la création de 8 emplois.

Tableau de répartition des coûts et demandes de financements :

Partenaire	Statut	Localisation Ville (n° Dept)	Budget	Demande de subvention	Taux	Subvention prévisionnelle Etat (FUI)	Proposition Région IDF
1Spatial	PME	Arcueil (94)	1 179 142,16 €	530 613,97 €	45%	530 613,97 €	0,00 €
Diotasoft	PME	Antony (92)	603 941,03 €	271 773,45 €	45%	0,00 €	271 773,45 €
IGN	Etablissement public	Saint Mande (94)	584 701,92 €	233 880,77 €	40%	0,00 €	233 880,77 €
CEA - Centre de Saclay	EPIC type entreprise	Gif sur Yvette (91)	623 868,00 €	249 547,20 €	40%	0,00 €	249 547,20 €
		Total	1 812 510,95 €	1 285 815,39 €	71%	530 613,97 €	755 201,42 €

1.3. Annexe technique et financière relative au projet collaboratif de Cosmetic Valley

1.3.1. Projet S'KIN (FUI 21)

Pôle porteur : Cosmetic Valley

Thématiques : Méthodes biologiques et sensorielles innovantes pour le développement de produits cosmétiques

Montant projet : 2,2 M€

Durée du projet : 36 mois

Objectifs et contenu :

L'objectif du projet consiste à développer par biotechnologie des ingrédients anti-protéases pour plusieurs désordres cutanées communs liés à une anomalie de la couche cornée de la peau : peau sèche atopique, peau prurigineuse, peau à tendance acnéique, couperose et rosacé, irritations cutanées, dermite et pellicules séborrhéiques, peaux sensible et réactive.

Retombées :

Le projet S'KIN bénéficie de la protection de 3 brevets. Le partenaire Dermadis a tous les droits d'exploitation des inhibiteurs de protéases dans les indications cosmétiques, tous territoires. Grâce à leurs effets attendus, les ingrédients à développer sont appelés à être utilisés par une part non négligeable des populations intéressées. Sur le seul marché de la peau atopique, le chiffre d'affaires espéré est de 2,5 à 5 M€. D'autre part, le projet permettra aux partenaires d'étendre leur offre de service dans le secteur de la cosmétique et de travailler avec de nouveaux clients, notamment grâce à l'acquisition de savoir-faire et à la validation de nouveaux systèmes d'exploration cutanée. Ainsi, un brevet sur un nouvel instrument à mettre au point durant le projet est envisagé.

Tableau de répartition des coûts et demandes de financements :

Enseigne commerciale	Statut	Localisation		Effectifs R&D		Assiette de l'aide	Demande de subventio			
		Dépt.	Ville	En début de projet	En fin de projet	Montant (€)	Taux d'aide (%)	Montant (€)	Cofinancement proposé	Contribution Etat
DERMADIS	PME	74160	Archamps	3	6	479 036,98 €	45	215 566,64 €	215 566,64 €	
CHIMEX	grande entreprise	95500	Le Thillay	36	36	512 068,00 €	25	128 017,00 €	0,00 €	128 017,00 €
Labo BF internationa...	PME	75008	PARIS	2	2	203 861,00 €	45	91 737,45 €	0,00 €	91 737,45 €
Laboratoire BIO-EC	PME	91160	Longjumeau	10	13	792 612,92 €	45	356 675,81 €	356 675,81 €	0,00 €
UNIVERSITE DE CERGY ...	laboratoire de reche	95011	Cergy-Pontoise	4	5	299 710,30 €	100	299 710,30 €	150 000,00 €	149 710,30 €
Totaux				55	62	2 287 289,20 €		1 091 707,20 €	**722 242,45 €**	**369 464,75 €**

1.4. Annexes techniques et financières relatives aux projets collaboratifs du pôle ELASTOPOLE

1.4.1.Projet DESIRE

Pôle porteur : Axelera
Colabel: Techtera, Elastopôle
Thématiques : polymérisation silicones, procédés industriels et usine éco-efficiente
Montant projet : 3, 28 M€
Durée du projet : 42 mois

Objectifs et contenu :

Le marché des UV LED est en pleine expansion étant donné leurs rendements énergétiques de plus en plus élevés pour une consommation électrique faible (en comparaison avec les lampes UV/mercure traditionnelles qui posent, par ailleurs, un problème environnemental dû à la toxicité du mercure utilisé). Le projet DESIRE vise une montée en gamme de la technologie UV LED (Diodes électroluminescentes émettant dans l'UV) peu énergivore pour améliorer la compétitivité de l'industrie des revêtements silicones. Le projet permettra de développer de nouveaux polymères siliconés afin de les adapter aux systèmes UV LED. En parallèle, les systèmes UV LED seront modifiés afin de répondre aux besoins des industriels applicateurs.

Retombées :

Parmi les 7 partenaires, est francilien. Il s'agit de la PME EFFILUX, qui a pour activité la vente de systèmes UV LED comprenant un système d'inertage et un système optique. Les compétences et l'expertise de l'entreprise sont incontournables pour mener à bien ce projet de R&D collaborative.

Ce projet permettra à la PME de générer un CA d'1,25 M€. De plus, c'est au sein de la PME francilienne que se concentreront le plus de créations d'emplois, à savoir 5 créations de poste.

Tableau de répartition des coûts et demandes de financements :

Partenaire	Statut	Localisation Ville (n° Dept)	Budget	Demande de subvention	Taux	Subvention prévisionnelle Etat (FUI)	Proposition Région IDF
BLUESTAR Silicones	grande entreprise	Lyon (69)	890 950,71 €	222 737,68 €	25		
ACTIVATION	PME	Villeurbanne (69)	506 260,84 €	227 817,38 €	45		
INSA LYON	laboratoire de recherche	Villeurbanne (69)	220 799,99 €	220 799,99 €	100		
Université Claude Bernard Lyon 1	laboratoire de recherche	Villeurbanne (69)	162 032,75 €	162 032,75 €	100		
MONTDOR	PME	Genay (69)	528 115,76 €	237 652,09 €	45		
NOVACEL	grande entreprise	Deville Les Rouen (76)	125 175,96 €	31 293,99 €	25		
Effilux	PME	Les Ulis (91)	851 103,09 €	382 996,39 €	45		382 996,39 €
		Total	3 284 439,10 €	1 485 330,27 €		742 665,14 €	382 996,39 €

1.5. Annexes techniques et financières relatives aux projets collaboratifs du pôle FINANCE INNOVATION

1.5.1.Projet MACROnow

Pôle porteur : Finance Innovation
Colabel: Aérospace Valley
Thématiques : Macroéconomie en temps réel à partir du Big Data
Montant projet : 2,6 M€
Durée du projet : 24 mois
Montant du projet : 2,4 M€

Objectifs et contenu :

L'objet du projet est de produire des indicateurs macroéconomiques en « temps réel » fiabilisés, issus de multiples sources de données ouvertes aux périodicités hétérogènes. Actuellement, ces indicateurs (croissance, inflation, chômage) sont utilisés tant par les acteurs publics (instances supra nationales, gouvernements et collectivités territoriales) pour guider les orientations politiques monétaires et conduire les politiques économiques que par les banques et investisseurs pour orienter leurs décisions d'investissement.

Retombées :

Ce projet se concrétisera par le dépôt de brevets associés et la création de 14 emplois pendant le projet et la création de 50 emplois sur 5 ans. De plus, les ventes débuteront dès la fin de la 1ere année (environ 140 K€/ an en moyenne par client) – 5 clients visés d'ici 2018 et 100 d'ici 2020.

Tableau de répartition des coûts et demandes de financements :

Partenaire	Statut	Localisation Ville (n° Dept)	Budget	hande de subver	Taux	Subvention prévisionnelle Etat (FUI)	Région IDF	égion languedoc
QuantCube Technology	PME	Paris (75)	1 368 479,39 €	687 329,55 €	45%	0,00 €	615 815,12 €	
Credit Agricole CI	grand groupe	courbevoie(92)	361 984,00 €	90 496,00 €	25%	87 464,00 €		
ENSIIE	laboratoire	Evry(91)	108 648,00 €	108 648,00 €	100%	95 221,00 €		
Telecom sud Pari	laboratoire	Evry (91)	99 188,93 €	99 188,93 €	100%	98 416,00 €		
TerraNis	PME	Ramonville(31)	459 752,00 €	206 888,40 €	45%	0,00 €		201 431,40 €
Univ Marne La val	laboratoire	Marne la valle (77	98 040,24 €	98 040,24 €	100%	96 494,00 €		
		Total	2 496 092,56 €	1 290 591,12 €		377 595,00 €	615 815,12 €	201 431,40 €

1.6. Annexes techniques et financières relatives aux projets collaboratifs du pôle SYSTEMATIC PARIS REGION

1.6.1.Projet ADDICT

Pôle porteur: Systematic
Colabel: Astech, MATERALIA
Thématiques : Usine du Futur, Contrôle Non Destructif
Durée du projet : 24 mois

Objectifs et contenu :

Les exigences de sureté de nombreux secteurs industriels (aéronautique, nucléaire,…) imposent des contrôles non destructifs (CND) de plus en plus fiables et rapides à toutes les étapes de la vie d'un produit, de la production à la maintenance. Parmi les méthodes de contrôle non destructif, les méthodes d'inspection par ultra-sons (identique à l'échographie dans le domaine de la santé) présentent un intérêt fort du fait des nombreuses possibilités d'imagerie qu'elles permettent de générer. Un des enjeux techniques de ces prochaines années est d'être capable, à partir d'une imagerie ultrasonore améliorée, de remonter directement aux caractéristiques des défauts (dimension, nature…) présents dans le produit inspecté. L'objectif du projet ADDICT est l'intégration dans l'instrumentation d'outils numériques permettant de caractériser avec une meilleure précision et une meilleure fiabilité les défauts détectés.

Retombées :

Les industriels du consortium présents en région Ile de France :

- **M2M**, chef de file du projet, industriel de l'instrumentation (91) prévoit d'augmenter sa part de marché Appareils de 7% à 12% (6 à 11 M€ de chiffre d'affaire) et de recruter deux collaborateurs pendant le projet et 6 de plus pendant la phase de commercialisation qui suit.
- **Extende**, PME fournisseur de modules d'analyse (91) vise une part du marché Analyse de 10% (1 M€) et va recruter une personne pendant le projet et une seconde personne pour la phase de commercialisation.
- Le groupe **Safran** (91) prévoit de maintenir une forte activité de recrutement dans les domaines associés à ce projet en IDF, en particulier avec la création de SAFRAN ANALYTICS.

Tableau de répartition des coûts et demandes de financements :

Enseigne commerciale	Statut	Localisation		Effectifs R&D		Assiette de l'aide	Demande de subvention			
		Dépt.	Ville	En début de projet	En fin de projet	Montant (€)	Taux d'aide (%)	Montant (€)	Cofinancement proposé	Contribution Etat
M2M	ETI	91940	LES ULIS	17	19	1 159 095,00 €	25	289 773,75 €	289 773,75 €	0,00 €
EXTENDE	PME	91300	MASSY	0	0	248 578,72 €	45	111 860,42 €	111 860,42 €	0,00 €
EDF R&D	grande entreprise	77818	Moret-sur-Loing	0	0	149 158,00 €	25	37 289,50 €	0,00 €	37 290,00 €
SAFRAN	grande entreprise	78772	Magny-Les-Hameaux	0	0	134 166,49 €	25	33 541,62 €	0,00 €	33 542,00 €
IMASONIC	PME	70190	VORAY SUR L'OGNON	25	26	550 543,00 €	45	247 744,35 €	123 800,00 €	123 944,00 €
CEA - Centre de Sacl...	EPIC type entreprise	91191	GIF SUR YVETTE CED	0	0	1 120 154,11 €	40	448 061,64 €	0,00 €	448 062,00 €
INSTITUT DE SOUDURE	laboratoire de recherche	57970	YUTZ	0	0	320 454,00 €	45	144 204,30 €	72 102,15 €	72 102,00 €
COMEX NUCLEAIRE	grande entreprise	13009	marseille	0	0	140 628,00 €	25	35 157,00 €	0,00 €	35 157,00 €
Technip france	grande entreprise	92500	rueil malmaison	0	0	110 052,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux				42	45	3 932 829,32 €	34,27	1 347 632,58 €	597 536,32 €	750 097,00 €

1.6.2.C²igne

Pôle porteur: Agri Sud Ouest Innovation

Colabel: Systematic, Route des Lasers

Thématiques : Usine du futur, Sécurité

Durée du projet : 48 mois

Objectifs et contenu :

La garantie de l'origine des produits que sont les AOC (Appellation d'Origine Contrôlée), les AOP (appellation d'origine protégée), les signes AB (Agriculture Biologique) et Label Rouge ont un poids économique déterminant sur les territoires et les produits qu'ils couvrent. C'est également un moteur essentiel pour l'économie française. Or les fraudes, les falsifications et les contrefaçons se multiplient sur ces produits. Le projet C²IGNE propose donc de « signer » le contenu et le contenant des produits par des techniques innovantes d'analyse de leur composition chimique combinées à des solutions de cryptage et d'encapsulation numérique. Les matrices choisies sont : des matrices simples (piment d'Espelette, vin) et une matrice plus complexe (jambon de Bayonne). L'identification chimique du contenu et contenant par analyse permettra d'obtenir une signature chimique complète et précise, qui pourra être gravée à la surface du contenant. Les informations issues des analyses « contenu» et «contenant» seront intégrées dans une base de données qui permettra d'associer un produit ou un lot à des caractéristiques chimiques précises et infalsifiables, garantissant ainsi la traçabilité et l'authenticité des produits.

Retombées :

Le coordonnateur du projet est l'ETI francilien ATT, qui est un des acteurs majeurs de la sécurité des échanges et de la lutte contre les commerces illicites (contrefaçon, contrebande, over-production…) et les pratiques dangereuses (refilling, ré-utilisation…). La phase commercialisation permettra à ATT de créer 65 emplois sur une période de 5 ans. Durant le projet, ATT recrutera 2 personnes.

Tableau de répartition des coûts et demandes de financements :

Enseigne commerciale	Statut	Localisation		Effectifs R&D		Assiette de l'aide	Demande de subvention			
		Dépt.	Ville	En début de projet	En fin de projet	Montant (€)	Taux d'aide (%)	Montant (€)	Cofinancement proposé	Contribution Etat
Advanced Track & Tra..	ETI	92504	RUEIL-MALMAISON CE	3	5	762 241,87 €	30	228 672,56 €	152 448,37 €	76 224,19 €
Amplitude Systèmes	ETI	33600	PESSAC	20	21	565 308,00 €	30	169 592,40 €	169 592,40 €	0,00 €
Université de Pau et...	laboratoire de r	64012	Pau cedex	15	21	409 585,68 €	100	409 585,68 €	261 150,00 €	148 436,00 €
LASEA France	PME	33600	PESSAC	4	5	648 990,00 €	45	292 045,50 €	0,00 €	292 046,00 €
SYMALAB	PME	64053	Pau cedex 09	1	2	121 430,97 €	45	54 643,94 €	54 643,94 €	0,00 €
ADERA	association	64053	Pau	3	4	149 972,40 €	40	59 988,96 €	0,00 €	59 989,00 €
Totaux				46	58	2 657 528,92 €		1 214 529,04 €	**637 834,71 €**	**576 695,19 €**

1.6.3.CSAFE+

Pôle porteur: SCS
Colabel: Systematic
Thématiques : Sécurité
Durée du projet : 36 mois
Objectifs et contenu :

CSAFE : Circuit Sécurisés contre les Attaques par injection de Fautes Electromagnétiques avancées.Ce projet a pour objectif le développement de contre-mesures (systèmes de défense face à une menace) afin de protéger les circuits intégrés d'objets requérant un haut niveau de sécurité (automobile, santé, etc.) contre les attaques par injection de fautes électromagnétique (EM) de future génération.
Deux marchés sont visés : celui de l'analyse de la sécurité du matériel et celui des circuits sécurisés. Le marché de l'Analyse de la sécurité du matériel est adressé par les PME Secure-IC et Arelis. Arelis envisage de proposer les plates-formes sur un second marché, celui de la Compatibilité électromagnétique (CEM). Gemalto et STMicroelectronics adressent le marché des Circuits sécurisés. Les clients sont les fabricants et intégrateurs de circuits sécurisés pour téléphonie mobile, santé mobile, automobile, sécurité domestique, bancaire.

Retombées :
Retombées économiques pour les entreprises franciliennes :
- Arelis: +2 M€ CA (> +5 %),
- Secure-IC : +18,4 M€ CA (> +50 %),

Plusieurs brevets seront également déposés.

Tableau de répartition des coûts et demandes de financements :

Enseigne commerciale	Statut	Localisation		Effectifs R&D		Assiette de l'aide	Demande de subvention			
		Dépt.	Ville	En début de projet	En fin de projet	Montant (€)	Taux d'aide (%)	Montant (€)	Cofinancement proposé	Contribution Etat
STMICROELECTRONICS R..	grande entreprise	13790	ROUSSET	677	677	539 758,60 €	25	134 939,65 €	0,00 €	134 940,00 €
SECURE-IC	PME	75014	PARIS	25	29	666 083,44 €	45	299 737,55 €	299 737,55 €	0,00 €
ARELIS	PME	92700	COLOMBES	80	81	457 075,24 €	30	137 122,57 €	0,00 €	137 123,00 €
ESHARD	PME	13100	Marseille	7	9	350 989,99 €	45	157 945,50 €	120 000,00 €	37 946,00 €
GEMALTO	grande entreprise	13600	LA CIOTAT	662	662	1 104 263,52 €	25	276 065,88 €	0,00 €	276 066,00 €
TELECOM ParisTech	laboratoire d'école	75634	Paris Cedex 13	0	0	175 644,87 €	100	175 644,87 €	175 644,87 €	0,00 €
CEA - Centre de Cada...	EPIC type entrepris	13540	GARDANNE	0	0	542 635,51 €	40	217 054,20 €	150 000,00 €	67 054,00 €
Université de Montpe...	laboratoire de reche	34095	Montpellier	0	0	181 380,17 €	100	181 380,17 €	0,00 €	181 380,00 €
Totaux				**1451**	**1458**	4 017 831,34 €	**39,32**	1 579 890,39 €	745 382,42 €	**834 509,00 €**

1.6.4.CODI-NR

Pôle porteur: Safe
Colabel: Systematic, AeroSpace Valley et i-Trans
Thématiques : Sécurité
Durée du projet : 36 mois
Contenu et objectifs :
L'objectif est de développer une solution pour la détection et l'identification des matières

nucléaires ou radiologiques dans des zones de rassemblement. Il s'agira d'équiper les agents de la sécurité/sûreté d'un système portatif et simple d'utilisation permettant de : détecter et identifier les matières nucléaires; envoyer les informations au poste de commandement en temps réel; avertir du danger l'agent de sécurité de façon discrète. Contrairement aux systèmes actuels qui sont encombrants, cette solution sera portable. Il est soutenu par le SGDSN, le DMIS et il a reçu le label CoFIS.

Retombées :

Au total sur l'ensemble des partenaires, 25 postes seront créés en R&D. De plus, le chiffre d'affaires généré par la vente de la solution CODI-NR sera de 11,6 M€ au total 6 ans après la phase l'industrialisation du projet. La solution sera commercialisable après les 36 mois du projet.
Pour l'entreprise IMS, le projet CODI-NR permettra l'embauche de deux ingénieurs R&D durant la phase de R&D et 6 autres personnes lors de la commercialisation du produit. De plus, en termes de retombées économique, les ventes généreront un chiffre d'affaires de 1,1 M€ la première année de commercialisation et 5,5 M€ en 6ème année de commercialisation.

Tableau de répartition des coûts et demandes de financements :

Enseigne commerciale	Statut	Localisation		Effectifs R&D		Assiette de l'aide	Demande de subvention			
		Dépt.	Ville	En début de projet	En fin de projet	Montant (€)	Taux d'aide (%)	Montant (€)	Cofinancement proposé	Contribution Etat
IMS Innovation and M...	PME	94100	Saint-Maur-des-Fossés	4	6	1 154 010,23 €	45	519 304,60 €	519 304,60 €	0,00 €
SNEF	grande entreprise	13010	Marseille	1	3	627 422,39 €	25	156 855,60 €	0,00 €	156 856,00 €
CEA - Centre de Sacl...	EPIC type entrepris	91191	Gif sur Yvette	3	6	206 622,87 €	40	82 649,15 €	0,00 €	82 649,00 €
NOVITACT	PME	60610	Lacroix Saint Ouen	4	5	268 543,16 €	45	120 844,42 €	89 000,00 €	31 844,00 €
SAS TPL SYSTEMES	PME	24200	SARLAT LA CANEDA	16	18	345 032,68 €	45	155 264,71 €	155 264,71 €	0,00 €
Totaux						2 601 631,33 €		1 034 918,48 €	763 569,31 €	271 349,00 €

1.6.5.ICARUS

Pôle leader : Systematic Paris-Region
Pôles secondaires : Astech, Aérospace Valley
Thématiques : Modélisation
Durée du projet : 36 mois

Objectifs et contenu :

Le projet ICARUS a pour objectif d'accélérer le déploiement d'outils de calculs haute fidélité pour la conception des parties chaudes des moteurs (aéronautique + automobile). Il réduira significativement coûts et délais sur l'ensemble du processus du calcul haute-fidélité LES (Simulation aux Grandes Echelles). Il permettra :

- d'augmenter les performances des outils de référence existants.
- de développer les méthodologies et les outils de maillage pour la LES ;
- -d'adapter ces outils au monde industriel en développant l'ergonomie d'utilisation (interfaces, gestion des données, etc.).

Tableau de répartition des coûts et demandes de financements :

Enseigne commerciale	Statut	Localisation		Assiette de l'aide	Demande de subvention			
		Dépt.	Ville	Montant (€)	Taux d'aide (%)	Montant (€)	Cofinancement proposé	Contribution Etat
SAFRAN HELICOPTER EN...	grande entreprise	64511	BORDES	546 246,72 €	25	136 561,68 €	0,00 €	136 562,00 €
SAFRAN	grande entreprise	78772	Magny-Les-Hameaux	299 578,09 €	25	74 894,52 €	0,00 €	74 895,00 €
Siemens Industry Sof...	grande entreprise	69006	LYON	423 060,00 €	25	105 765,00 €	0,00 €	105 765,00 €
CENAERO France	PME	77554	Moissy-Cramayel	859 027,08 €	45	386 562,19 €	386 562,19 €	0,00 €
Distene	PME	91680	Bruyères-le-Châtel	486 953,50 €	45	219 129,08 €	219 129,08 €	0,00 €
GDTech France	PME	64510	BORDES	597 275,87 €	45	268 774,14 €	251 000,00 €	17 774,00 €
IFP	EPIC type entrepris	92852	Rueil Malmaison Cedex	283 515,17 €	40	113 406,07 €	113 406,07 €	0,00 €
ONERA	EPIC type entrepris	92322	Châtillon Cedex	341 394,00 €	40	136 557,60 €	0,00 €	136 558,00 €
SOCIETE CIVILE CERFA...	PME	31100	TOULOUSE	699 921,12 €	40	279 968,45 €	247 200,00 €	32 768,00 €
CNRS Délégation Norm...	laboratoire de reche	76801	St Etienne du Rouvray	270 461,07 €	100	270 461,07 €	0,00 €	270 461,00 €
INRIA-Centre de Rech...	laboratoire de reche	33405	TALENCE CEDEX	202 589,25 €	100	202 589,25 €	90 706,00 €	111 883,00 €
Totaux				5 010 021,87 €	43,81	2 194 669,05 €	1 308 003,34 €	886 666,00 €

1.6.6.LISAT

Pôle porteur: Systematic
Colabel: Finance Innovation
Thématiques : Energie, smart grid
Durée du projet : 36 mois

Objectifs et contenu :

LISAT a pour objectif de de réaliser un Lidar Doppler de mesure de la vitesse du vent avec une nouvelle technologie à base de semi-conducteurs.

La principale application visée est la prospection de parcs éoliens, où le lidar (actuellement 1% du marché) peut venir concurrencer le mât de mesure grâce aux apports de la nouvelle technologie : compacité, faible consommation électrique, meilleure fiabilité et bas coût.

- Etude du vent pendant la phase amont d'évaluation de la ressource, avant choix et construction de l'éolienne
- Etude des performances des éoliennes après construction par la mesure simultanée du vent

Retombées : Les industriels du consortium LISAT sont deux PMEs francilliennes. Grâce à cette rupture technologique :

- **Leosphere** (leader dans le LIDAR éolien) prévoit à partir de 2021 une augmentation de 5 à 15 M€ de son CA et 2 embauches à court terme,
- **Kylia** a planifié 3 à 4 embauches en IDF

Le laboratoire III-V Lab a également prévu 2 embauches en IDF à court terme.

A plus long terme, la rupture LIDAR a semi-conducteur peut conduire à une croissance annuelle de 20/30% du marché des LIDAR qui va tirer le développement des industriels du consortium.

Tableau de répartition des coûts et demandes de financements :

Partenaire	Statut	Localisation	Budget	Demande de subvention	Taux	Subvention prévisionnelle Etat	Région Île-de-France
LEOSPHERE	PME	Orsay	760 480,91 €	339 327,00 €	45%	339 327,00 €	0,00 €
III-V LAB	GIE	Palaiseau	765 317,32 €	192 131,83 €	25%	0,00 €	191 329,33 €
Kylia	PME	Paris	430 560,00 €	193 752,00 €	45%	0,00 €	193 752,00 €
ONERA	Laboratoire	Palaiseau	299 600,96 €	107 273,00 €	100%	107 273,00 €	0,00 €
Total				832 483,83 €		446 600,00 €	385 883,83 €

1.6.7.PCUv2

Pôle porteur: Systematic
Thématiques : Logiciel Libre, Big Data
Durée du projet : 36 mois

Objectifs et contenu :

Une plate-forme de décisionnel temps réel open source. Cas d'usage : collecte, intégration et mise à disposition des données de l'entreprise avec plusieurs contextes d'exploitation : e-commerce, processus intra-entreprise, etc. Traitement en flux de la donnée sur l'ensemble de son cycle, en temps réel (collecte, enrichissement, exploitation), valorisation automatisée des informations, "usine" à moteurs de recherche multicanaux, architecture modulaire et extensible (open source). Livrable adapté à plusieurs usages.

Retombées :

16 emplois créés en 2018, 31 en 2019, 49 en 2020, 76 en 2021
Il permettrait de garder et d'attirer en Ile-de-France de hauts profils big data.

Tableau de répartition des coûts et demandes de financements :

Enseigne commerciale	Statut	Localisation		Assiette de l'aide	Demande de subvention			
		Dépt.	Ville	Montant (€)	Taux d'aide (%)	Montant (€)	Cofinancement proposé	Contribution Etat
SMILE	ETI	92600	Asnières sur Seine	1 649 939,58 €	30	494 981,87 €	494 981,87 €	0,00 €
ARMADILLO	PME	92170	Vanves	554 187,60 €	45	249 384,42 €	249 384,42 €	0,00 €
PROXEM	PME	75010	PARIS	527 184,00 €	45	237 232,80 €	0,00 €	237 233,00 €
WALLIX	PME	93260	LES LILAS	178 278,24 €	45	80 225,21 €	80 225,21 €	0,00 €
Univ. ParisXIII	établissement publ	93430	Villetaneuse	235 033,92 €	100	235 033,92 €	0,00 €	235 034,00 €
Association Léonard ...	laboratoire de reche	92916	Courbevoie	395 809,99 €	40	158 324,00 €	0,00 €	158 324,00 €
OW2 CONSORTIUM	association	78340	LES CLAYES SOUS BO	184 045,36 €	40	73 618,14 €	73 618,14 €	0,00 €
Totaux				3 724 478,69 €		1 528 800,36 €	898 209,64 €	630 591,00 €

1.6.8.REVaMP2

Pôle porteur: Systematic Paris-Region

Thématiques : Modélisation
Durée du projet : 36 mois

Objectifs et contenu :

L'objet du projet REVaMP² est de développer le premier atelier d'automation pour l'Ingénierie Dirigée par les Modèles, Agile, Aller-Retour, Réactive (IDMAR) de Lignes de Produits (LdP) de Systèmes et Services à Logiciel Prépondérants (SLP). Son objectif est de réduire d'au moins 50% le coût de cette ingénierie, employée dans 70% des projets industriels pour gérer la variabilité des SLP.
REVaMP² vise trois marchés actuellement en silos :

- Le marché des outils et services de conception systèmes et logicielle, dont la taille globale devrait atteindre 1,3 milliards de dollars en 2020;
- Le marché des outils et services de conception électronique, dont la taille global devrait atteindre 2,5 milliards de dollars en 2020;
- Le marché des outils et services de gestion de la variabilité des SLP, dont la taille globale n'a pas encore fait objet d'étude publiquement accessible.

Une plate-forme de décisionnel temps réel open source. Cas d'usage : collecte, intégration et mise à disposition des données de l'entreprise avec plusieurs contextes d'exploitation : e-

commerce, processus intra-entreprise, etc. Traitement en flux de la donnée sur l'ensemble de son cycle, en temps réel (collecte, enrichissement, exploitation), valorisation automatisée des informations, "usine" à moteurs de recherche multicanaux, architecture modulaire et extensible (open source). Livrable adapté à plusieurs usages.

Retombées :

Les perspectives de créations d'emplois sont d'au moins 16 personnes sur le projet et 30 à court terme. L'UPMC prévoit également la création d'une entreprise (spin-off), en collaboration avec la SATT Lutech. Les perspectives de CA sont impressionnantes à l'échelon mondial, les retombées pour nos industriels sont donc très importantes. Le savoir-faire développé dans le projet permettra à la France et donc à la région de se construire une compétitivité réelle face à l'Inde, la Chine… en matière d'ingénierie.

Tableau de répartition des coûts et demandes de financements :

Enseigne commerciale	Statut	Localisation		Assiette de l'aide	Demande de subvention			
		Dépt.	Ville	Montant (€)	Taux d'aide (%)	Montant (€)	Cofinancement proposé	Contribution Etat
SOFTEAM	PME	75016	Paris	1 525 172,00 €	30	457 551,60 €	457 551,60 €	0,00 €
Université Paris 6 P...	laboratoire de recherche	75005	PARIS Cedex 5	361 172,00 €	100	361 172,00 €	0,00 €	361 172,00 €
Université Paris1 Pa...	laboratoire de recherche	75013	Paris	348 553,00 €	100	348 553,00 €	0,00 €	348 553,00 €
Thales Research & Te...	grande entreprise	91767	PALAISEAU CEDEX	1 141 768,00 €	25	285 442,00 €	0,00 €	285 442,00 €
Magillem Design Serv...	PME	75010	Paris	1 300 126,67 €	45	585 057,00 €	0,00 €	585 057,00 €
Totaux				**4 676 791,67 €**		**2 037 775,60 €**	**457 551,60 €**	**1 580 224,00 €**

1.6.9.SESNA

Pôle porteur: Systematic Paris-Region

Thématiques : Véhicules autonomes

Durée du projet : 36 mois

Objectifs et contenu :

Le projet SESNA, porté par la RATP – accompagnée des partenaires BM-CP, Bureau Veritas, CEA LIST, et Sherpa Engineering – vise à développer, évaluer et valider, dans des conditions réelles d'exploitation de transport collectif, sur le site du CEA de Saclay (site privé sensible de 130 ha et de 7000 salariés) :

- la sûreté de fonctionnement et la sécurité d'un système de navettes autonomes desservant le site de Saclay,
- un système d'aide à l'exploitation, robuste aux problématiques de cybersécurité et intégrant la gestion des modes dégradés.

Retombées :

Déploiement sur un site d'Ile-de-France : CEA Saclay.

De façon générale, ce projet permettra d'augmenter l'activité des navettes autonomes dans la région Ile-de-France dans les années à venir.

Intérêts par partenaires :

- RATP

Les travaux menés dans le cadre du projet SESNA permettront d'offrir une offre globale d'acquisition, de maintenance, d'exploitation dans le cadre de déploiement une offre avec des véhicules autonomes.

Perspectives de CA d'ici 2025 : 15M€

- CEA

En approfondissant ses connaissances des véhicules autonomes, le CEA sera bien positionné pour de futurs transferts de technologie dans un domaine qui promet d'être un grand consommateur d'outils de conception et validation.

- BM-CP

Recrutement d'1 personne pour le projet, et maintien du poste après le projet.

- Bureau Veritas

Recrutement d'1 personne pour le projet, et maintien du poste après le projet. CA de 2M€ d'ici 2018

- Sherpa Engineering

Recrutement d'1 personne pour le projet, et maintien du poste après le projet. CA de 2M€ /an

Tableau de répartition des coûts et demandes de financements :

Partenaire	Statut	Localisation Ville (n° Dept)	Budget	Demande de subvention	Taux	Subvention prévisionnelle Etat (FUI)	Proposition Région IDF
RATP	EPIC type entreprise	PARIS	1 833 602,00 €	458 400,50 €	25		
Breakthrough Mobilit...	PME	PARIS	406 963,20 €	183 133,44 €	45		183 133,44 €
BUREAU VERITAS	grande entreprise	NEUILLY-SUR-SEINE	982 380,00 €	245 595,00 €	25		
CEA - Centre de Sacl...	EPIC type entreprise	Gif sur Yvette - Cedex	1 232 524,58 €	493 009,83 €	40		493 009,83 €
SHERPA Engineering	PME	La Garenne Colombes	463 568,64 €	208 605,89 €	45		208 605,89 €
		Total	4 919 038,42 €	1 588 744,66 €		794 372,33 €	884 749,16 €

1.6.10. WOLPHIN2.0

Pôle porteur: Systematic Paris-Region

Thématiques : Logiciel libre

Durée du projet : 24 mois

Objectifs et contenu :

Ce projet vise à développer une solution d'hébergement Open Source dotée d'une solution de facturation fine des micro-services, en s'appuyant sur l'écosystème Open Source existant pour se différencier de la concurrence. Le projet participera à l'effort de standardisation de l'initiative Open Container (Amazon, Facebook, at&t, cisco, Google HP, Fujitsu, Intel, IBM, Microsoft, RedHat, Verizon, Twitter...). Il capitalisera sur l'aspect international de la communauté pour gagner de nouveaux marchés étrangers, dans un contexte technologique et marché extrêmement dynamique.

Retombées :

Projet dont le centre de gravité est en Île-de-France. 10 ingénieurs devraient être recrutés pendant la durée du projet, et 40 à 5 ans après la fin du projet.
Sur ce domaine de la facturation au microservice, l'atout du projet est d'avoir l'un des contributeurs officiels au projet Open Stack.

Tableau de répartition des coûts et demandes de financements :

Enseigne commerciale	Statut	Localisation		Assiette de l'aide	Demande de subvention			
		Dépt.	Ville	Montant (€)	Taux d'aide (%)	Montant (€)	Cofinancement proposé	Contribution Etat
Alter Way	ETI	92213	Saint-Cloud	1 242 062,00 €	30	372 618,60 €	372 618,60 €	0,00 €
Université Paris 6 P...	laboratoire de recherche	75005	Paris	147 647,36 €	100	147 647,36 €	0,00 €	147 647,36 €
Objectif Libre	PME	75002	Paris	356 932,60 €	45	160 619,67 €	160 619,67 €	0,00 €
Univ. ParisXIII	établissement public	93430	Villetaneuse	150 107,36 €	100	150 107,36 €	0,00 €	150 107,36 €
Gandi	PME	75013	Paris	737 370,65 €	45	331 816,79 €	331 816,79 €	0,00 €
Totaux				**2 634 119,97 €**		**1 162 809,78 €**	**865 055,06 €**	**297 754,72 €**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-643	Budget	2016

Chapitre	**909 - Action économique**
Code fonctionnel	**92 - Recherche et innovation**
Programme	**192005 - Soutien aux pôles de compétitivité**
Action	**19200502 - Soutien à la partie publique des pôles**

Dispositif : N° 00000302 - Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens

Dossier	13012531 - CIRAD- PROJET RISKERGY- POLE FINANCE INNOVATION- AAP 15			
Bénéficiaire	R10337 - CIRAD CTRE COOP INTER RECHERCHE AGRO DEVELOP			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	185 966,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
714 361,75 €	HT	40 %	285 745,00 €	

Dossier	16015624 - CEA CENTRE DE SACLAY - PROJET SMART CITY VISION 2 - POLE CAP DIGITAL - FUI 22			
Bénéficiaire	P0029788 - CEA COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES CENTRE DE SACLAY			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	249 547,20 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
623 868,00 €	HT	40 %	249 547,20 €	

Dossier	16015633 - IGN - PROJET SMART CITY VISION 2 - POLE CAP DIGITAL - FUI 22			
Bénéficiaire	R16932 - IGN INSTITUT NATIONAL DE L INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET FORESTIERE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	233 880,77 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
584 701,92 €	HT	40 %	233 880,77 €	

Dossier	16015885 - CNRS- PROJET DYNAMICITY- Pole Advancity -AAP FUI 22			
Bénéficiaire	P0034371 - CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE MOY100 PARIS-VILLEJUIF			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	299 972,92 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
449 490,92 €	HT	66,74 %	299 972,92 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-643	Budget	2016

Dossier	16016629 - Telecom Paris Tech - Projet CSAFE+ - pôle Systematic - AAP FUI22			
Bénéficiaire	EX005542 - INSTITUT MINES TELECOM TELECOM PARIS TECH			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	175 644,87 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
175 644,87 €	HT	100 %	175 644,87 €	

Dossier	16016636 - IFP - Projet ICARUS - pôle Systematic - AAP FUI22			
Bénéficiaire	R31139 - IFP ENERGIES NOUVELLES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	113 406,07 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
283 515,17 €	HT	40 %	113 406,07 €	

Dossier	16016688 - CEA CENTRE SACLAY - PROJET SESNA - Pôle Systematic - AAP FUI22			
Bénéficiaire	P0029788 - CEA COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES CENTRE DE SACLAY			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	493 009,83 €		Code nature	204162
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 232 524,58 €	HT	40 %	493 009,83 €	

Dossier	16016777 - Universite de Cergy Pontoise - Projet S'KIN- Pole Cosmetic Valley - FUI 21			
Bénéficiaire	R3218 - UNIVERSITE CERGY PONTOISE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	150 000,00 €		Code nature	204162
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
299 710,50 €	HT	50,05 %	150 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000302 - Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	1 901 427,66 €

Total sur l'imputation 909 - 92 - 192005 - 19200502	1 901 427,66 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-643	Budget	2016

Chapitre	**909 - Action économique**
Code fonctionnel	**92 - Recherche et innovation**
Programme	**192005 - Soutien aux pôles de compétitivité**
Action	**19200503 - Soutien à la partie privée des projets des pôles**

Dispositif : N° 00000302 - Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens

Dossier	16015615 - MERCENARIES ENGINEERING - PROJET COLLODI 2 - POLE CAP DIGITAL - FUI22			
Bénéficiaire	P0024727 - MERCENARIES ENGINEERING			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	150 617,45 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
334 705,45 €	HT	45 %	150 617,45 €	

Dossier	16015645 - DIOTASOFT SAS - PROJET SMART CITY VISION 2 - POLE CAP DIGITAL - FUI 22			
Bénéficiaire	P0029113 - DIOTASOFT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	271 773,45 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
603 941,03 €	HT	45 %	271 773,45 €	

Dossier	16015882 - IT4PME-PROJET GEOLYTICS V2-POLE ADVANCITY -AAP FUI 22			
Bénéficiaire	P0035544 - IT4PME			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	764 198,10 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 698 218,00 €	HT	45 %	764 198,10 €	

Dossier	16015883 - COYOTE SYSTEM-PROJET GEOLYTICS- POLE ADVANCITY - FUI 22			
Bénéficiaire	P0035543 - COYOTE SYSTEM			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	137 404,24 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
458 014,14 €	HT	30 %	137 404,24 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-643	Budget	2016

Dossier	16015886 - QuantCubeTechnology-Projet MACROnow- pôle FINANCE INNOVATION - AAP FUI 22			
Bénéficiaire	P0035545 - QUANTCUBE TECHNOLOGY			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	615 815,12 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 368 479,39 €	HT	45 %	615 815,12 €	

Dossier	16016345 - M2M - Projet AADICT - pôle SYSTEMATIC - AAP FUI22			
Bénéficiaire	P0035547 - M2M M2M NDT MINIPARC DU VERGER			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	289 773,75 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 159 095,00 €	HT	25 %	289 773,75 €	

Dossier	16016346 - Extende - Projet AADICT - pôle SYSTEMATIC - AAP FUI22			
Bénéficiaire	P0035526 - EXTENDE LE BERGSON			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	111 860,42 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
248 578,72 €	HT	45 %	111 860,42 €	

Dossier	16016626 - MISTIC SASU - Projet MISTIC - MEDICEN PARIS REGION - FUI 17			
Bénéficiaire	P0035632 - MISTIC			
Localisation	HAUTS DE SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	382 500,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
850 000,00 €	HT	45 %	382 500,00 €	

Dossier	16016627 - Secure-ic - Projet CSAFE+ - pôle Systematic - AAP FUI 22			
Bénéficiaire	P0017657 - SECURE-IC SAS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	299 737,55 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
666 083,44 €	HT	45 %	299 737,55 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-643	Budget	2016

Dossier	16016630 - Systems Development & Solutions - Projet CODI-NR - Pôle Systematic - AAP FUI22			
Bénéficiaire	P0008004 - SYSTEMS DEVELOPMENT & SOLUTIONS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	519 304,60 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 154 010,23 €	HT	45 %	519 304,60 €	

Dossier	16016634 - Distene- projet ICARUS- pôle SYSTEMATIC - AAP FUI22			
Bénéficiaire	R36733 - DISTENE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	219 129,08 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
486 953,50 €	HT	45 %	219 129,08 €	

Dossier	16016638 - III-V Lab - Projet LISAT - Pôle SYSTEMATIC - AAP FUI22			
Bénéficiaire	P0035535 - III V LAB			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	191 329,33 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
765 317,32 €	HT	25 %	191 329,33 €	

Dossier	16016642 - Kylia - projet LISAT - pôle SYSTEMATIC - AAP FUI22			
Bénéficiaire	R37854 - KYLIA			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	193 752,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
430 560,00 €	HT	45 %	193 752,00 €	

Dossier	16016643 - Softeam - Projet REVaMP² - Pôle Systematic - AAP FUI22			
Bénéficiaire	P0035583 - SOFTEAM CADEXTAN			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	457 551,60 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 525 172,00 €	HT	30 %	457 551,60 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-643	Budget	2016

Dossier	16016644 - Alter way - Projet WOLPHIN 2.0 - Pôle SYSTEMATIC - AAP FUI22			
Bénéficiaire	P0029251 - ALTER WAY			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	372 618,60 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 242 062,00 €	HT	30 %	372 618,60 €	

Dossier	16016645 - Objectif Libre - projet Wolphin 2.0 - Pôle systematic - AAP FUI22			
Bénéficiaire	P0032329 - OBJECTIF LIBRE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	160 619,67 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
356 932,60 €	HT	45 %	160 619,67 €	

Dossier	16016646 - Gandi - projet Wolphin 2.0 - pôle SYstematic - AAP FUI22			
Bénéficiaire	P0026169 - GANDI			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	331 816,79 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
737 370,65 €	HT	45 %	331 816,79 €	

Dossier	16016681 - CENAERO FRANCE - PROJET ICARUS - Pôle Systematic - AAP FUI22			
Bénéficiaire	P0035581 - CENAERO FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	386 562,19 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
859 027,08 €	HT	45 %	386 562,19 €	

Dossier	16016682 - SMILE - PROJET PCUv2 - Pôle Systematic - AAP FUI22			
Bénéficiaire	R28327 - SMILE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	494 981,87 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 649 939,58 €	HT	30 %	494 981,87 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-643	Budget	2016

Dossier	16016683 - ARMADILLO - PROJET PCUv2 - Pôle Systematic - AAP FUI22			
Bénéficiaire	P0025673 - ARMADILLO			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	249 384,42 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
554 187,60 €	HT	45 %	249 384,42 €	

Dossier	16016685 - WALLIX - PROJET PCUv2 - Pôle Systematic - AAP FUI22			
Bénéficiaire	R39965 - WALLIX			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	80 225,21 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
178 278,24 €	HT	45 %	80 225,21 €	

Dossier	16016687 - BREAKTHROUGH MOBILITY CONSULTING PARTNERS SAS - PROJET SESNA - Pôle Systematic - AAP FUI22			
Bénéficiaire	P0035529 - BMCP BREAKTHROUGH MOBILITY CONSULTING PARTNERS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	183 133,44 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
406 963,20 €	HT	45 %	183 133,44 €	

Dossier	16016689 - SHERPA ENGINEERING - PROJET SESNA - Pôle Systematic - AAP FUI22			
Bénéficiaire	R35936 - SHERPA ENGINEERING			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	208 605,89 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
463 568,64 €	HT	45 %	208 605,89 €	

Dossier	16016690 - ADVANCED TRACK & TRACE - PROJET C²IGNE - Pôle Systematic - AAP FUI22			
Bénéficiaire	P0035580 - ATT ADVANCED TRACK AND TRACE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	152 448,37 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
762 241,87 €	HT	20 %	152 448,37 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-643	Budget	2016

Dossier	16016776 - BIO EC - Projet S'KIN- Pole Cosmetic Valley - FUI 21				
Bénéficiaire	P0026124 - BIO EC CENTRE DE RECHERCHES BIOLOGIQUES ET D'EXPERIMENTATIONS CUTANEES				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	356 675,81 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
792 612,92 €	HT		45 %	356 675,81 €	

Dossier	16016778 - EFFILUX- PROJET DESIRE - POLE ELASTOPOLE - AAP FUI 22				
Bénéficiaire	P0031973 - EFFILUX				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	382 996,39 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
851 103,09 €	HT		45 %	382 996,39 €	

Total sur le dispositif N° 00000302 - Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	7 964 815,34 €

Total sur l'imputation 909 - 92 - 192005 - 19200503	7 964 815,34 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-644

DU 16 Novembre 2016

SOUTIEN A LA FILIERE AÉRONAUTIQUE FRANCILIENNE DANS LE CADRE DU PLAN INTERFILIERES INDUSTRIES AUTOMOBILE, AÉRONAUTIQUE ET MÉCANIQUE :

SALON INTERNATIONAL DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE (SIAE) PARIS-LE BOURGET 2017

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Traité instituant la Communauté européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

VU La communication 2014/C 198/01 de la Commission relative à l'encadrement communautaire des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation (JOUE 27 juin 2014) ;

VU Le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis (JOUE L 352/1 du 24/12/2013);

VU Le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération n°CR 63-07 du 27 septembre 2007 relative à l'emploi et aux filières pour favoriser le développement des PME-PMI franciliennes ;

VU La délibération du Conseil Régional n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attribution du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;

VU La délibération du Conseil Régional n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération n° CR 61-11 du 23 juin 2011 approuvant la Stratégie Régionale de Développement Economique et de l'Innovation ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à la mise en œuvre de la mesure « 100.000 stages pour les jeunes franciliens » ;

VU La délibération n° CP 13-427 du 30 mai 2013 relative à la mise en œuvre de la SRDEI soutien au plan d'actions interfilières des industries aéronautique, automobile et mécanique ;

VU La délibération n° CP 13-653 du 17 octobre 2013 relative aux contrats de performance des pôles de compétitivité Advancity, Astech Paris Région, Cap Digital Paris Région, Finance Innovation, Movéo et Systematic Paris Région ;

VU Le budget de la Région d'Île-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-644 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France

VU L'avis de la commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation ;

VU L'avis de la commission des finances.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de soutenir financièrement, au titre du dispositif « soutien au développement des filières prioritaires », dans le cadre du Plan Interfilières Industries, les PME industrielles franciliennes exposant sur le pavillon francilien du Salon du Bourget 2017, tel que décrit en annexe à la présente délibération.

Attribue au pôle de compétitivité ASTech Paris Région une subvention maximale de 150 000 € pour l'octroi de ces tickets modérateurs aux entreprises éligibles tel que décrit dans la fiche projet (annexe 2).

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à la convention-type adoptée par délibération n° CP 16-234 de la Commission permanente du 15 juin 2015 et autorise la présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **150 000 €** sur le chapitre 939 « Action économique » Code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services » Programme HP 94-001 (194001) « Soutien aux filières prioritaires » Action « Soutien aux entreprises des filières prioritaires » (19400103), au profit d'ASTech Paris Région, nature 657 du budget 2016

Localisation : Île-de-France
Dispositif : Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires

Article 2 :

Décide de soutenir financièrement, au titre du dispositif « soutien au développement des filières prioritaires », dans le cadre du Plan Interfilières Industries, la visibilité, l'animation et la logistique liées au pavillon francilien du Salon du Bourget 2017, tel que décrit en annexe à la présente délibération.

Attribue au pôle de compétitivité ASTech Paris Région une subvention maximale de **80 000 €** pour la mise en œuvre de ces actions tel que décrit dans la fiche projet (annexe 2).

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à la convention-type adoptée par délibération n° CP 16-234 de la Commission permanente du 15 juin 2015 et autorise la présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **80.000 €** sur le chapitre 939 « Action économique » Code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services » Programme HP 94-001 (194001) « Soutien aux filières prioritaires » Action « Soutien aux entreprises des filières prioritaires » (19400103), au profit d'ASTech Paris Région, nature 657 du budget 2016

Localisation : Île-de-France
Dispositif : Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires

Article 3 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter du 1er septembre 2016, par dérogation à l'article 29 du règlement budgétaire et financier prorogé par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016

Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage	Démarrage anticipé	Motivation démarrage anticipé
SOUTIEN AU PLAN FILIERE INDUSTRIES - SIAE PARIS LE BOURGET 2017 - TICKETS MODERATEURS - ASTECH PARIS REGION	ASTECH PARIS REGION ASSO	01/09/2016	OUI	Les dépenses liées au Salon du Bourget 2017 ont démarré dès septembre 2016 (notamment la réservation des espaces).
SOUTIEN AU PLAN FILIERE INDUSTRIES - SIAE PARIS LE BOURGET 2017 - LOGISTIQUE, COMMUNICATION, ANIMATION - ASTECH PARIS REGION	ASTECH PARIS REGION ASSO	01/09/2016	OUI	Les dépenses engagées par le pôle ASTech Paris Region dans le cadre de l'organisation et de l'animation du stand francilien lors du Salon du Bourget 2017 ont démarré dès septembre 2016.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RÉCAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-644	Budget	2016

Chapitre	**939 - Action économique**
Code fonctionnel	**94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services**
Programme	**194001 - Soutien à l'industrie et aux autres services**
Action	**19400103 - Soutien aux entreprises et aux filières prioritaires**

Dispositif : N° 00000322 - Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires

Dossier	16017017 - SOUTIEN AU PLAN FILIERE INDUSTRIES - SIAE PARIS LE BOURGET 2017 - TICKETS MODERATEURS / PARTICIPATION AUX COÛTS DES STANDS DES PME DU PAVILLON ÎLE-DE-FRANCE - ASTECH PARIS REGION			
Bénéficiaire	R36155 - ASTECH PARIS REGION ASSO			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	150 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
150 000,00 €	HT	100 %	150 000,00 €	

Dossier	16017022 - SOUTIEN AU PLAN FILIERE INDUSTRIES - SIAE PARIS LE BOURGET 2017 - LOGISTIQUE, COMMUNICATION, ANIMATION - ASTECH PARIS REGION			
Bénéficiaire	R36155 - ASTECH PARIS REGION ASSO			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	80 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
360 000,00 €	HT	22,22 %	80 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000322 - Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	230 000,00 €

Total sur l'imputation 939 - 94 - 194001 - 19400103	230 000,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJET

1. Fiche projet 1 : SIAE Paris-Le Bourget 2017 - Tickets modérateurs / Participation aux coûts des stands des PME du pavillon Île-de-France

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017017

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN AU PLAN FILIERE INDUSTRIES - SIAE PARIS LE BOURGET 2017 - TICKETS MODERATEURS / PARTICIPATION AUX COÛTS DES STANDS DES PME DU PAVILLON ÎLE-DE-FRANCE - ASTECH PARIS REGION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	150 000,00 €	100,00 %	150 000,00 €
	Montant Total de la subvention		150 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-94-6574-194001-400
19400103- Soutien aux entreprises et aux filières prioritaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASTECH PARIS REGION ASSO
Adresse administrative : 8 RUE DES VERTUGADINS
92190 MEUDON
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur NICOLAS AUBOURG, Président

Date de publication au JO : 4 août 2007

N° SIRET : 50075994900018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires
Rapport Cadre : CR63-07 du 27/09/2007

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide de minimis général

Objet du projet : SOUTIEN AU POLE DE COMPETITIVITE POUR SON APPUI AUX PME INDUSTRIELLES FRANCILIENNES DANS LE CADRE DU SALON INTERNATIONAL DU BOURGET 2017

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les dépenses liées au Salon du Bourget 2017 ont démarré dès septembre 2016 (notamment la réservation des espaces).

Objectifs :
Objectifs qualitatifs :

- Rendre visible et lisible la Région Île-de-France en tant que de 1ère région française et européenne pour les industries aéronautiques et spatiales.

- Faciliter l'accès au salon pour les PME-PMI franciliennes tant sur le plan pratique, avec un accompagnement personnalisé, que sur le plan financier, avec un ticket modérateur.

Objectifs quantitatifs :

• 120 exposants minimum sur le collectif Ile-de-France dont 25% de nouvelles entreprises

• Nombre d'entreprises franciliennes bénéficiaires du ticket modérateur : au minimum 70 entreprises.

Le financement pour une 3ème participation se fera selon les fonds disponibles.

Description :
Créé en 1909, le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris – Le Bourget est le plus important événement au monde de´die´ a` l'industrie aéronautique et spatiale. Il est organisé par le SIAE, filiale du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS).

La 52e édition du salon aura lieu au Parc des expositions du Bourget du 19 au 25 juin 2017 et réunira, de nouveau, l'ensemble des acteurs de l'industrie mondiale autour des dernières innovations technologiques. Les 4 premiers jours du salon seront réservés aux professionnels suivis de 3 jours pour le grand public.

Les stands des Régions accueillant les PME sont situées dans le Hall 4 réservé par le French Aerospace Suppliers, groupement des CCI de France. Le pavillon francilien y est localisé. Il est géré par les CCI Paris Ile-de-France/Seine et Marne et le pôle de compétitivité ASTech Paris Region.

Le bilan de l'édition 2015 a dépassé celui de 2013 avec 2.303 exposants venant de 48 pays, plus de 351.000 visiteurs durant la semaine et une couverture médiatique record, avec plus de 4.000 journalistes accrédités de 72 pays.

Lors de l'édition 2015, comme en 2013, l'Île-de-France représentait le plus gros collectif régional avec 118 exposants.

Lors de l'édition 2015, ASTech Paris Region a tâché de fédérer les acteurs franciliens de la filière sous une bannière commune aux couleurs de l'industrie aéronautique et spatiale francilienne (ASTech) et de la Région Ile-de-France. Cette communication institutionnelle autour de la filière aéronautique et spatiale francilienne vise à positionner le territoire comme un acteur incontournable de cette industrie et offre ainsi aux PME franciliennes une visibilité plus forte. Cette communication vise à servir l'intérêt général. Pour la conforter, elle doit être partagée par tous, institutionnels régionaux, Chambres de Commerce, Conseils Généraux…

Le pôle de compétitivité ASTECH devra permettre aux PME franciliennes exposant sur le pavillon francilien de bénéficier des tickets modérateurs (prise en charge par la Région d'une partie du coût du stand) conformément aux modalités prévues.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Ticket Modérateurs au profit des PME	150 000,00	100,00%
Total	150 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale	150 000,00	100,00%
Total	150 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €
2017	100 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	40 000,00 €
2013	Soutien aux structures de gouvernance des pôles de compétitivité	250 000,00 €
2014	Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	250 000,00 €
2014	Soutien aux structures de gouvernance des pôles de compétitivité	250 000,00 €
2015	Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	250 000,00 €
2015	Soutien aux structures de gouvernance des pôles de compétitivité	250 000,00 €
2016	Soutien aux structures de gouvernance des pôles de compétitivité	250 000,00 €
	Montant total	1 540 000,00 €

2. Fiche projet 2 : SIAE Paris-Le Bourget 2017 - Logistique, communication, animation

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017022

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN AU PLAN FILIERE INDUSTRIES - SIAE PARIS LE BOURGET 2017 - LOGISTIQUE, COMMUNICATION, ANIMATION - ASTECH PARIS REGION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	360 000,00 €	22,22 %	80 000,00 €
	Montant Total de la subvention		80 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-94-6574-194001-400
19400103- Soutien aux entreprises et aux filières prioritaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASTECH PARIS REGION ASSO
Adresse administrative : 8 RUE DES VERTUGADINS
92190 MEUDON
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur NICOLAS AUBOURG, Président

Date de publication au JO : 4 août 2007

N° SIRET : 50075994900018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires
Rapport Cadre : CR63-07 du 27/09/2007

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.40391 (adopté sur la base du RGEC n° 651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Pôles d'innovation

Objet du projet : SOUTIEN AU POLE DE COMPETITIVITE POUR LA LOGISTIQUE, LA COMMUNICATION ET L'ANIMATION DU PAVILLON FRANCILIEN DANS LE CADRE DU SALON INTERNATIONAL DU BOURGET 2017

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les dépenses engagées par le pôle ASTech Paris Region dans le cadre de l'organisation et de l'animation du Salon du Bourget 2017 démarrent dès septembre 2016.

Objectifs :

Objectifs qualitatifs :

- Rendre visible et lisible la Région Île-de-France en tant que de 1ère région française et européenne pour les industries aéronautiques et spatiales.

- Faciliter l'accès au salon pour les PME-PMI franciliennes tant sur le plan pratique, avec un accompagnement personnalisé, que sur le plan financier, avec un ticket modérateur.

Objectifs quantitatifs :

• 120 exposants minimum sur le collectif Ile-de-France dont 25% de nouvelles entreprises

• Nombre d'entreprises franciliennes bénéficiaires du ticket modérateur : au minimum 70 entreprises.

Le financement pour une 3ème participation se fera selon les fonds disponibles.

Description :
Créé en 1909, le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris – Le Bourget est le plus important événement au monde dédié a l'industrie aéronautique et spatiale. Il est organisé par le SIAE, filiale du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS).

La 52e édition du salon aura lieu au Parc des expositions du Bourget du 19 au 25 juin 2017 et réunira, de nouveau, l'ensemble des acteurs de l'industrie mondiale autour des dernières innovations technologiques. Les 4 premiers jours du salon seront réservés aux professionnels suivis de 3 jours pour le grand public.

Moyens mis en œuvre :
Les stands des Régions accueillant les PME sont situées dans le Hall 4 réservé par le French Aerospace Suppliers, groupement de CCI de France et d'agences régionales. Le pavillon francilien y est localisé. Il est géré par les CCI Paris Ile-de-France/Seine et Marne et le pôle de compétitivité ASTech Paris Region.

Lors de l'édition 2017, ASTech Paris Region tachera de fédérer les acteurs franciliens de la filière sous une bannière commune aux couleurs de l'industrie aéronautique et spatiale francilienne (ASTech) et de la Région Ile-de-France. Cette communication institutionnelle autour de la filière aéronautique et spatiale francilienne vise à positionner le territoire comme un acteur incontournable de cette industrie. Cette communication vise à servir l'intérêt général. Pour la conforter, elle devra être partagée par tous, institutionnels régionaux, Chambres de Commerce, Conseils Départementaux…

Dans le cadre de l'aménagement du stand et des animations proposées, les savoir-faire, métiers et technologies portées par ces entreprises devront faire l'objet de valorisation (expositions et/ou vidéos et/ou témoignages et/ou conférences, etc.).
Les résultats (communicables) des projets de R&D cofinancés par la Région Île-de-France dans le cadre des appels à projets FUI-Régions notamment, pourront ainsi être présentés.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Location et aménagement de l'espace	280 000,00	77,78%
Signalétique haute	80 000,00	22,22%
Total	360 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres ASTech Paris Region	280 000,00	77,78%
Subvention régionale - signalérique	80 000,00	22,22%
Total	360 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	40 000,00 €
2017	40 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	40 000,00 €
2013	Soutien aux structures de gouvernance des pôles de compétitivité	250 000,00 €
2014	Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	250 000,00 €
2014	Soutien aux structures de gouvernance des pôles de compétitivité	250 000,00 €
2015	Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	250 000,00 €
2015	Soutien aux structures de gouvernance des pôles de compétitivité	250 000,00 €
2016	Soutien aux structures de gouvernance des pôles de compétitivité	250 000,00 €
	Montant total	1 540 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-650 DU 16 NOVEMBRE 2016

SOUTIEN REGIONAL AUX ACTIONS EXPERIMENTALES DE SECURISATION DE PARCOURS DE FORMATION TOURNES VERS L'EMPLOI

APPEL A PROJET « LE NUMERIQUE AU SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE »

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'Ile-de-France

VU Le Code général des collectivités territoriales ;
VU Le Code du travail ;
VU La loi 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale;
VU Le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis
VU La délibération CR 17-12 du 17 février 2012 relative au renforcement du service public de formation et d'insertion professionnelles ; et en particulier son annexe 6 relative à l'expérimentation ;
VU la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente,
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier adopté par la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
VU La délibération n° CR 56-16 du 6 avril 2016 relative au plan 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi ;
VU La délibération n° CP 15-549 du 8 octobre 2015 relative à la convention entre la Région et l'ASP pour la gestion et le règlement des aides aux stagiaires, des prestations et subventions pour la formation professionnelle continue, le réseau d'accueil des missions locales, les emplois tremplin, les dispositifs d'accès à l'apprentissage, de mobilité européenne et internationale, le versement des aides aux employeurs d'apprentis, et le règlement des subventions PM'UP ;
VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;
VU Le rapport CP 16-650 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;
VU L'avis de la Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;
VU L'avis de la Commission des Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien régional aux actions expérimentales 2016 de sécurisation de parcours de formation tournés vers l'emploi » au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 2 648 781,63€ **:**

Approuve la convention type relative au « Soutien régional aux actions expérimentales 2016 de sécurisation de parcours de formation tournés vers l'emploi » figurant en annexe 3 à la présente délibération.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée à la présente délibération et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 2 648 781,63€ disponible sur le Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », Code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 111 006 05 « Formations complémentaires », nature 65738 « subventions » du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 29 (subventions de fonctionnement) de l'annexe de la délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Dossier - Code	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
16015274	GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON	15/10/2016
16015310	LATOILEBLANCHE (ANTENNE PARIS)	01/10/2016
16015388	ASSOCIATION MISSION LOCALE	02/11/2016
16015391	UNIVERSITE CERGY PONTOISE	01/09/2016
16015696	CNAM CONSERVATOIRE NAL ARTS & METIERS	01/10/2016
16015723	SIMPLON CO	01/10/2016
16015802	MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE SENART (MDEF)	01/11/2016
16017165	MINES TELECOMS	01/11/2016
16015808	M2EI VAL MAUBUEE	01/10/2016

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-650	Budget	2016

Chapitre	**931 - Formation professionnelle et apprentissage**
Code fonctionnel	**11 - Formation professionnelle**
Programme	**111006 - Qualification par la formation continue**
Action	**11100605 - Formations complémentaires**

Dispositif : N° 00000821 - Actions experimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi

Dossier	16015274 - IFITS - APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016			
Bénéficiaire	R11921 - GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
292 890,00 €	TTC	68,29 %	200 000,00 €	

Dossier	16015310 - LA TOILE BLANCHE - APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016			
Bénéficiaire	P0012033 - LATOILEBLANCHE (ANTENNE PARIS)			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	188 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
236 500,00 €	TTC	79,49 %	188 000,00 €	

Dossier	16015363 - LA FABRIK - APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016			
Bénéficiaire	P0023269 - LA FABRIK'			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
40 000,00 €	HT	57,5 %	23 000,00 €	

Dossier	16015388 - MISSION LOCALE VITACITE - APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016			
Bénéficiaire	R16363 - ASSOCIATION MISSION LOCALE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
80 000,00 €	TTC	50 %	40 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-650	Budget	2016

Dossier	16015391 - UNIVERSITE DE CERGY - APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016			
Bénéficiaire	R3218 - UNIVERSITE CERGY PONTOISE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	196 133,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
245 166,00 €	TTC	80 %	196 133,00 €	

Dossier	16015672 - EMMAUS SOLIDARITE POLE INSERTION DEMAIN - AAP NUMERIQUE 2016			
Bénéficiaire	R15626 - EMMAUS SOLIDARITE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	105 410,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
131 763,00 €	TTC	80 %	105 410,00 €	

Dossier	16015696 - CFA DU CNAM - AAP NUMERIQUE 2016			
Bénéficiaire	R1472 - CNAM CONSERVATOIRE NAL ARTS & METIERS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	58 161,63 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
78 171,26 €	TTC	74,4 %	58 161,63 €	

Dossier	16015702 - GROUPE SOS JEUNESSE - APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016			
Bénéficiaire	R26377 - SOS INSERTION ET ALTERNATIVES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	152 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
194 000,00 €	TTC	78,35 %	152 000,00 €	

Dossier	16015710 - O'CLOCK - AAP NUMERIQUE 2016			
Bénéficiaire	P0035557 - O'CLOCK			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	138 600,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
182 100,00 €	HT	76,11 %	138 600,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-650	Budget	2016

Dossier	16015723 - SIMPLON.CO - AAP NUMERIQUE 2016			
Bénéficiaire	P0026087 - SIMPLON CO			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
417 341,80 €	TTC	47,92 %	200 000,00 €	

Dossier	16015764 - GENNEVILLIERS INSERTION Appel à projet numérique 2016			
Bénéficiaire	R39185 - GENNEVILLIERS INSERTION			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	187 211,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
234 014,00 €	TTC	80 %	187 211,00 €	

Dossier	16015793 - LES ALCHIMISTES - AAP NUMERIQUE 2016			
Bénéficiaire	EXM00103 - LES ALCHIMISTES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	112 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
145 010,00 €	TTC	77,24 %	112 000,00 €	

Dossier	16015796 - LEPOLES - APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016			
Bénéficiaire	R36350 - LEPOLES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 805 195,00 €	TTC	11,08 %	200 000,00 €	

Dossier	16015797 - ASSOCIATION REGIONALE DES CEMEA IDF - AAP NUMERIQUE 2016			
Bénéficiaire	R22254 - ASSOCIATION REGIONALE DES CEMEA IDF			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	101 086,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
149 867,00 €	TTC	67,45 %	101 086,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-650	Budget	2016

Dossier	16015802 - MDEF SENART - APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016			
Bénéficiaire	R19891 - MAISON DE L' EMPLOI ET DE LA FORMATION DE SENART (MDEF)			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 560,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
50 700,00 €	TTC	80 %	40 560,00 €	

Dossier	16015803 - ORT FRANCE - AAP NUMERIQUE 2016			
Bénéficiaire	P0035562 - ASSOCIATION ORT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
260 000,00 €	TTC	76,92 %	200 000,00 €	

Dossier	16015808 - M2IE VAL MAUBUEE - APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016			
Bénéficiaire	P0030731 - MAISON INTERCOM INSERT EMPLOI VAL MAUB			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
314 997,00 €	TTC	63,49 %	200 000,00 €	

Dossier	16015828 - IFFCOM APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016			
Bénéficiaire	P0035566 - INST FR FORM COM MANANGMENT ASS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	160 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
240 000,00 €	TTC	66,67 %	160 000,00 €	

Dossier	16017165 - MINES TELECOMS - APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016			
Bénéficiaire	P0034568 - INSTITUT MINES TELECOM TELECOM PARIS TECH			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	146 620,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
351 102,00 €	TTC	41,76 %	146 620,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-650	Budget	2016

Total sur le dispositif N° 00000821 - Actions experimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	2 648 781,63 €

Total sur l'imputation 931 - 11 - 111006 - 11100605	2 648 781,63 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJET

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015274

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : IFITS - APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	292 890,00 €	68,29 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111006-400
11100605- Formations complémentaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON
Adresse administrative : 3 AV JEAN JAURES
93331 NEUILLY SUR MARNE CEDEX
Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public
Représentant : Madame Christine MARCHAL, Directrice

N° SIRET : 18930018900017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi
Rapport Cadre : CR17-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 14 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dates de concours d'aide-soignante nécessitent un démarrage anticipé en octobre.
Aussi, dans le cadre du plan 500 000, l'action doit démarrer avant la date de la CP pour permettre des inscriptions avant le 31 décembre

Objectifs :
: L'IFITS propose de mettre en œuvre un dispositif de formation qui s'appuie sur de nouvelles pédagogies numériques (MOOC tutoré individualisé). Il s'agit d'une préparation aux épreuves du concours d'aide-soignant en ligne avec un tutorat personnalisé pour chaque candidat. Les tuteurs formateurs étant issus du monde professionnel.

Description :
L'IFITS propose de mettre en œuvre un dispositif de formation qui s'appuie sur de nouvelles pédagogies numériques (MOOC tutoré individualisé). Il s'agit d'une préparation aux épreuves du concours d'aide-soignant en ligne avec un tutorat personnalisé pour chaque candidat. Les tuteurs formateurs étant issus du monde professionnel.

Dans le cadre de ce projet, cinq actions sont proposées:

1. Information à destination des partenaires (Pôle Emploi, Missions Locales, etc…) de l'ouverture de la formation pour procéder aux dépôts des dossiers.
2. Développement des outils numériques, briques pédagogiques, intégration de MOOC tutoré, outils de social-learnig.
3. Début de la formation par une mise à niveau concernant le maniement des outils numériques et par la présentation des outils spécifiques au projet.
4. Présentation des épreuves du concours et exposé des méthodologies utilisées. Début des cours théoriques accompagnés d'un tutorat personnalisé.
5. Analyse des résultats et évaluations quantitatives et qualitatives de la formation auprès des apprenants et tuteurs formateurs.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains : formateurs et intervenants occasionnels de l'Institut de formation Inter Hospitalier Théodore Simon, 8 tuteurs-formateurs encadrés par un professeur universitaire, l'équipe de développement numérique et de suivi de projet.

Moyens matériels : banque de modules de cours, un MOOC tutoré,
Partenariat : experts universitaires, coopérative d'experts médecins, statisticiens et informaticiens.

Partenariat: Experts universitaires, Psytel (coopérative d'experts médecins, statisticiens et informaticiens spécialisés dans la réalisation d'études en Ingénierie de l'information dans le domaine de la santé, le développement de logiciels spécifiques, d'outils numériques et le management de projets internationaux), prescripteurs (Pôle emploi et Missions Locales).

Intérêt régional :
La Région souhaite explorer et saisir les opportunités que peuvent apporter l'usage et les innovations numériques dans le champ de l'accompagnement des publics et de la formation des demandeurs d'emploi.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
100 candidats : toute personne âgée d'au moins 17 ans au moins à la date d'entrée en formation d'aide-soignant et résidant en Île-de-France. Aucune condition de diplôme n'est exigée.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Gestion administrative des dossiers	33 150,00	11,32%
Coordination équipe pédagogique	31 500,00	10,75%
Rémunération Tuteurs - Formateurs	137 040,00	46,79%
Développement du MUOCC tutoré	34 800,00	11,88%
Développement outils social-learning	25 200,00	8,60%
Suivi projet et rédaction des documents contractuels	31 200,00	10,65%
Total	292 890,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région	200 000,00	68,29%
Pôle Emploi	92 890,00	31,71%
Total	292 890,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €
2017	150 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	160 000,00 €
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	3 572 673,00 €
2013	Investissement et équipement en faveur des organismes dispensant des formations paramédicales et de sages-femmes et en travail social	3 593 475,00 €
2014	Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	12 753,00 €
2014	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	140 000,00 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	3 851 220,00 €
2015	Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	14 808,28 €
2015	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	140 000,00 €
2015	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	3 824 415,00 €
2016	Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	41 736,00 €
2016	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	4 201 650,00 €
	Montant total	19 552 730,28 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015310

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA TOILE BLANCHE - APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	236 500,00 €	79,49 %	188 000,00 €
	Montant Total de la subvention		188 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111006-400
11100605- Formations complémentaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LATOILEBLANCHE (ANTENNE PARIS)
Adresse administrative : 59 RUE SAINT BLAISE
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Philippe RAGEL, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 79864382100019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi
Rapport Cadre : CR17-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre du plan 500 000, l'action doit démarrer avant la date de la CP pour permettre des inscriptions avant le 31 décembre.

Objectifs :
Création et animation d'une plateforme Web TV conçue avec le concours de jeunes franciliens éloignées de l'emploi. Conçue comme un outil citoyen, la plateforme proposera :
- des contenus dynamiques, des web docs, et des courts-métrages qui mettent en lumière les trésors et l'histoire des quartiers populaires du grand Paris.
- une véritable vitrine valorisant les parcours de jeunes en recherche d'emploi (CV interactifs, success stories)
- des moocs animés par des personnalités du cinéma, de la Télévision et du web
Encadrés par des professionnels du numérique, accompagnés dans le renforcement de leur parcours

professionnel par les partenaires Emploi (missions locales, Pole Emploi), Les candidats sont orientés dans leur démarche de formation et d'insertion, et suivis de manière collective et individuelle.

Description :
Création et animation d'une plateforme Web TV conçue avec le concours de jeunes franciliens éloignées de l'emploi. Conçue comme un outil citoyen.
La plateforme proposera :
- des contenus dynamiques, des web docs, et des courts-métrages qui mettent en lumière les trésors et l'histoire des quartiers populaires du grand Paris.
- une vitrine valorisant les parcours de jeunes en recherche d'emploi (CV interactifs, success stories)
- des Moocs animés par des personnalités du cinéma, de la Télévision et du web

Encadrés par des professionnels du numérique, accompagnés dans le renforcement de leur parcours professionnel par les partenaires Emploi (missions locales, Pole Emploi), Les candidats sont orientés dans leur démarche de formation et d'insertion, et suivis de manière collective et individuelle

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains : Développeur WEB, 2 réalisateurs, 1 scénariste, 3 référents initiation aux applications et mise en ligne des contenus sur la plateforme, 10 services civiques, 10 stagiaires.
Moyens matériels : 80 m2 de bureaux, salles de réunion des partenaires ML, divers logiciels et matériel informatique.
Partenariat : Objectif Emploi St Denis/Pierrefitte, missions locales, maisons de l'emploi, fondation jeunesse feu vert, rues et cités, Simplon, LePoles, La Fonderie, ARTE, Pleine Commune, Est Ensemble, Comité départemental du tourisme de Seine st Denis, le forem des images, Paris MUSEES, La cité nationale de l'architecture, Cinéma 93, Ville de St Denis unité d'archéologie, Cinéma l'Ecran de St Denis, cinéma le Trianon.

Intérêt régional :
La Région souhaite explorer et saisir les opportunités que peuvent apporter l'usage et les innovations numériques dans le champ de l'accompagnement des publics et de la formation des demandeurs d'emploi.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 10 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
5 participants par commune (21 communes) soir 105 participants. 105 jeunes issus des quartiers prioritaires du Grand Paris. Civis, garantie jeune, RSA, Mixité H/F.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
prestations de services	41 000,00	17,34%
Achat non stockés de matières et fournitures	5 700,00	2,41%
Fournitures non stockés (eau, énergie)	500,00	0,21%
Fourniture d'entretien et petit équipement	3 500,00	1,48%
Location	25 000,00	10,57%
Entretien et réparations	1 800,00	0,76%
Assurance	600,00	0,25%
Documentation	1 050,00	0,44%
Publicité	7 450,00	3,15%
Déplacements, missions	4 150,00	1,75%
Frais postaux et frais de télécommunications	250,00	0,11%
Services bancaires	200,00	0,08%
Rémunération des personnels	81 180,00	34,33%
Charges sociales	43 720,00	18,49%
Autres charges de gestion courante	1 900,00	0,80%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	18 500,00	7,82%
Total	236 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région	188 000,00	79,49%
Dubrac TP	30 000,00	12,68%
prstation en nature	18 500,00	7,82%
Total	236 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	37 600,00 €
2017	150 400,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015363

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA FABRIK - APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	40 000,00 €	57,50 %	23 000,00 €
	Montant Total de la subvention		23 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111006-400
11100605- Formations complémentaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA FABRIK'
Adresse administrative : 19 AVENUE DES HAUTES BRUYERES
94800 VILLEJUIF
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Stéphane BRIZARD, Président

Date de publication au JO : 25 octobre 2008

N° SIRET : 50910381800019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi
Rapport Cadre : CR17-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Il s'agit de créer avec les participants une « plateforme numérique de compétences
- Un outil dynamique qui valorisa les compétences des candidats par beaucoup de VISUELS (cv modernes, photos, visuel de motivation, cv vidéo...)
- Un outil souple et rapide pour les employeurs
- Un outil plus proche de la réalité des candidatures (ex : peu de qualifications mais un réel savoir-faire par l'expérience)
- Un outil qui peut développer le réseau entre les candidats, les employeurs et les professionnels

Description :

Il s'agit de créer avec les participants une « plateforme numérique de compétences
- Un outil dynamique qui valorisa les compétences des candidats par beaucoup de VISUELS (cv modernes, photos, visuel de motivation, cv vidéo...)
- Un outil souple et rapide pour les employeurs
- Un outil plus proche de la réalité des candidatures (ex : peu de qualifications mais un réel savoir-faire par l'expérience)
- Un outil qui peut développer le réseau entre les candidats, les employeurs et les professionnels

Le projet alternera plusieurs phases :
- Informations collectives et phases de démonstration auprès des employeurs (petits déjeuners entreprise, forum emploi…)
- Création de l'architecture de la plateforme numérique
- Ateliers collectifs et suivis individuels des participants
- Post production des outils (montage vidéo, graphisme, …)
- Animation de la plateforme et modération de cette dernière
- Bilan et évaluation de l'action

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains
LA FABRIK' : 3 salariés (1 temps plein + 2 temps partiels) + 5 bénévoles + 1 stagiaire
Compétences : graphisme, audiovisuel, webmaster, expression communication

PARTENAIRES : Référents RSA de La Politique le la ville RSA / Bondy insertion (5 référents)
Référents de Cap Emploi (2 référents)
Plie Est Ensemble (1 attachée de mission)
Mission Locale (1 chargé de mission + 3 conseillers)
Bénévoles salariés de la Fondation Orange
Réseau d'employeurs de Bondy et de la communauté d'agglomération d' Est Ensemble

Moyens matériels
Ville de BONDY :
Locaux et matériel (informatique/ bureautique/ internet) de la Mission Locale de Bondy, MJSP (Maison de la Jeunesse et des services publics), Mairie de Bondy
Matériel de La Fabrik' : studio audiovisuel (caméra, micros, fonds écran, post production…), parc informatique (Mac), vidéo projection, matériel graphique…

Intérêt régional :
La Région souhaite explorer et saisir les opportunités que peuvent apporter l'usage et les innovations numériques dans le champ de l'accompagnement des publics et de la formation des demandeurs d'emploi.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le projet sera expérimenté à l'échelle de la ville de Bondy (ultérieurement à l'échelle de plusieurs villes)
Les publics visés seront :
Bénéficiaires du RSA (Bondy insertion/ Mission Politique de la ville) : adultes et seniors
Jeunes de Mission Locale
Personnes en situation de handicap (Cap Emploi 93)

Effectifs visés : 100

	HOMMES	FEMMES
Jeunes de moins de 26 ans :	25	25
Personnes de plus de 26 ans	25	25

DONT :

Personnes de plus de 45 ans	10	10
Personnes en situation de handicap :	10	10

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération du personnel + charges	30 000,00	75,00%
Prestations de services	1 000,00	2,50%
Achat matières et fournitures informatiques	2 000,00	5,00%
Documentation pédagogique	1 000,00	2,50%
Publicité, communication	2 000,00	5,00%
Déplacements, missions	1 000,00	2,50%
Autres charges de gestion courante	3 000,00	7,50%
Total	40 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région	23 000,00	57,50%
Subvention Département	4 000,00	10,00%
Subvention Agglomération Est Ensemble	5 000,00	12,50%
Fonds propres	1 000,00	2,50%
Fondation Orange	7 000,00	17,50%
Total	40 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	13 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	9 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	6 600,00 €
	Montant total	15 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015388

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISSION LOCALE VITACITE - APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	80 000,00 €	50,00 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111006-400
11100605- Formations complémentaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION MISSION LOCALE
Adresse administrative : 10 AVENUE DU NOYER LAMBERT
91300 MASSY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur REGIS ROY CHEVALIER, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 37907056800017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi
Rapport Cadre : CR17-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 2 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre du plan 500 000, l'action doit démarrer avant la date de la CP pour permettre des inscriptions avant le 31 décembre.

Objectifs :
Former les jeunes à l'utilisation du numérique, aux outils tels que SKYPE (notamment pour les futurs entretiens d'embauche) à l'utilisation des moyens de communication numériques: mails, visio conférences,...Des ateliers de formation aux outils numériques sont programmés , ainsi que sur l'utilisation des réseaux sociaux professionnel (Viadeo, LinkedIn…) afin d'être plus visibles et de pouvoir mettre les Cv en ligne. Les entretiens d'accompagnement professionnel entre le jeune et sa/son conseiller se feront à distance. La modernisation du fonctionnement de la Mission Locale et ses nouvelles modalités d'accompagnement s'appuieront sur le numérique.

Description :
Actions toutes les semaines :
Ateliers de recherche d'emploi, les ateliers chasse aux offres via le numérique (sites d'emploi…).
Ateliers de mise en ligne des CV et utilisation des réseaux sociaux professionnels (Viadéo, LinkedIn…).
Ateliers de préparation à des simulations d'entretiens avec des chefs d'entreprises qui parraineront les jeunes.
Entretiens d'accompagnement professionnel entre le jeune et sa/son conseiller à distance via toutes les nouvelles formes numériques.
Visio-conférences avec les partenaires internes et externes.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains :
L'ensemble de l'équipe de ViTaCiTé, La Mission Locale et des missions locales de la réunion, avec des intervenants extérieurs comme l'association Agir abcd, l'association regarde ! OKIALY …
Moyens matériels :
Huit ordinateurs connectés à internet avec caméras, casques-micros et dotés du logiciel SKYPE ainsi que d'autres logiciels qui participent à l'accès à l'emploi des jeunes par le numérique.
Partenaires : OKIALY : Service de création de site internet pour la mise en place matérielle.
Acteurs de l'insertion : Ensemble des conseillers et la direction de ViTaCiTé, La Mission Locale.
Ensemble des conseillers et la direction de plusieurs missions locales de la Réunion (partenariat avec Saint Joseph et Saint Pierre).

Intérêt régional :
La Région souhaite explorer et saisir les opportunités que peuvent apporter l'usage et les innovations numériques dans le champ de l'accompagnement des publics et de la formation des demandeurs d'emploi. Dans le cadre de son dispositif « Actions expérimentales », elle souhaite favoriser la synergie des acteurs sur un territoire, en valorisant de nouvelles modalités pédagogiques qui visent la sécurisation des trajectoires professionnelles.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 5 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Les jeunes entre 16 et 25 ans, du territoire de ViTaCiTé, La Mission Locale avec possibilité d'élargir jusqu'aux jeunes du territoire de la communauté d'agglomération Paris Saclay.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération Charges du personnel	36 000,00	45,00%
Prestations de service	17 500,00	21,88%
Locaux + assurances	10 000,00	12,50%
Fournitures	10 500,00	13,13%
Publication + publicité	1 000,00	1,25%
Frais de déplacements	5 000,00	6,25%
Total	80 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat	10 000,00	12,50%
Région	40 000,00	50,00%
Département	10 000,00	12,50%
Commune	20 000,00	25,00%
Total	80 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Campagne d'informatisation	7 722,53 €
2015	Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	25 000,00 €
2015	Campagne d'informatisation	3 272,40 €
	Montant total	35 994,93 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015391

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : UNIVERSITE DE CERGY - APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	245 166,00 €	80,00 %	196 133,00 €
	Montant Total de la subvention		196 133,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111006-400
11100605- Formations complémentaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNIVERSITE CERGY PONTOISE
Adresse administrative : 33 BOULEVARD DU PORT
95011 CERGY PONTOISE CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Représentant : Monsieur François GERMINET, Président

N° SIRET : 19951793900013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi
Rapport Cadre : CR17-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dates de rentrées universitaires en octobre.
Dans le cadre du plan 500 000, l'action doit démarrer avant la date de la CP pour permettre des inscriptions avant le 31 décembre.

Objectifs :
Accès à des formations diplômantes: DU FAB Manager et DU Initiation à la Fabrication numérique pour répondre aux besoins du marché. La formation à lieu au sein du "FacLab", Laboratoire de fabrication mis à disposition des stagiaires, dont le principe est d'apprendre par le faire. Les 2 DU appliquent de nouvelles modalités pédagogiques (classe inversée, enseignement et évaluation par les pairs, recherche individuelle, projets personnels accompagnés) et permet d'acquérir de nouvelles compétences technologiques (fabrication numérique, modélisation, informatique, électronique) et des savoirs-faire plus traditionnels (couture, arts graphiques, travail du bois).

Description :
DU Fab Manager (110h de formation répartie sur 4 mois à raison de 2/3 jours par mois dont 40h de stage. DU Initiation à la Fabrication numérique (90h sur 1 mois dont 40h de projet appliqué). L'évaluation se fait en mode projet au cours de la formation, et se conclut par une soutenance ou les pairs seront conviés.

Moyens mis en œuvre :
Equipe pédagogique (dont 2 Fab Managers pour chaque DU). Fab Lab (imprimante 3D, machines textiles, ordinateurs…). L'Université de Cergy a différents partenaires (entreprises, réseau international de Fab Lab…). Partenariat avec la ville de Gennevilliers, qui oriente des profils identifiés dans le réseau qu'elle supervise (Mission Locale, Associations). L'Université de Cergy a un réseau de 800 entreprises.

Intérêt régional :
La Région souhaite explorer et saisir les opportunités que peuvent apporter l'usage et les innovations numériques dans le champ de l'accompagnement des publics et de la formation des demandeurs d'emploi. Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Ouvert à tous publics afin de favoriser la mixité.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Formation	142 200,00	58,00%
Direction, gestion administrative et coordination pédagogique	70 496,00	28,75%
Consommables	20 150,00	8,22%
Salles	12 320,00	5,03%
Total	245 166,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	196 133,00	80,00%
Fonds propres	49 033,00	20,00%
Total	245 166,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	96 133,00 €
2017	100 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	306 000,00 €
2013	Aide régionale à la modernisation des espaces de vie étudiante	72 000,00 €
2013	Allocations doctorales hors DIM (ARDoC)	102 200,00 €
2013	Insertion professionnelle des doctorants	1 200,00 €
2013	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	47 587,50 €
2013	Soutien aux actions en faveur de la démocratisation de l'enseignement supérieur	20 000,00 €
2014	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	202 500,00 €
2014	Allocations doctorales hors DIM (ARDoC)	102 200,00 €
2014	Manifestations scientifiques hors DIM	3 000,00 €
2014	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	47 587,50 €
2014	Soutien à l'emploi d'étudiants en appui aux bibliothèques universitaires	36 500,00 €
2015	Accompagnement VAE renforcé	3 600,00 €
2015	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	158 850,00 €
2015	Manifestations scientifiques hors DIM	4 000,00 €
2015	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	47 587,50 €
2015	SESAME	350 000,00 €
2015	Soutien à l'emploi d'étudiants en appui aux bibliothèques universitaires	36 500,00 €
2015	Soutien aux actions en faveur de la démocratisation de l'enseignement supérieur	15 000,00 €
2016	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	134 100,00 €
2016	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	47 587,50 €
	Montant total	1 738 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015672

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EMMAUS SOLIDARITE POLE INSERTION DEMAIN - AAP NUMERIQUE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	131 763,00 €	80,00 %	105 410,00 €
	Montant Total de la subvention		105 410,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111006-400
11100605- Formations complémentaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EMMAUS SOLIDARITE
Adresse administrative : 32 RUE DES BOURDONNAIS
75001 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Marc PREVOT, Président

Date de publication au JO : 17 mars 1954

N° SIRET : 31723624800017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi
Rapport Cadre : CR17-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre du plan 500 000, l'action doit démarrer avant la date de la CP pour permettre des inscriptions avant le 31 décembre.

Objectifs :
Le projet consiste à développer et expérimenter de nouveaux outils d'accompagnement et de formation des demandeurs d'emploi.

Description :
Deux actions sont proposées dans ce projet:
1. expérimenter un site communautaire professionnel de type Viadéo, Linkedin avec 30 demandeurs d'emploi et 10 entreprises partenaires. Il sera réalisé pour chaque « membre » (demandeurs d'emploi, entreprises, prescripteurs) des petits films présentant les motivations, les atouts, les habiletés et les

attentes des recruteurs. La structure s'engage à préparer, suivre les mises en relation, assurer le suivi des candidats recrutés ou en formation qualifiante sur une période de 3 mois après la prise de poste ou l'entrée en formation. Les candidats recrutés continuent à utiliser le réseau social et ils partagent leur expérience avec les autres membres.
2. Concevoir et développer des activités pédagogiques spécifiques à la recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, législation, environnement professionnel….) à partir d'outils numériques et ludiques.

Moyens mis en œuvre :
EMMAÜS SOLIDARITE met à disposition les moyens humains (équipe de formateurs, informaticien…) et les moyens matériels (ateliers équipées informatiquement). Les partenaires sollicités dans le cadre du projet sont les prescripteurs de pôle emploi , les travailleurs sociaux et les référents emploi formation de l'association Emmaüs Solidarité, mais aussi les PLIE Paris Nord EST, Val de Marne et Plaine Centrale et les entreprises(IAE et autres).

Intérêt régional :
La Région souhaite explorer et saisir les opportunités que peuvent apporter l'usage et les innovations numériques dans le champ de l'accompagnement des publics et de la formation des demandeurs d'emploi.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
30 demandeurs d'emploi, parmi les plus éloignés de l'emploi, les publics de faible niveau de qualification. L'égalité hommes/femmes sera recherchée.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
FRAIS DE PERSONNEL	77 657,00	58,94%
HONORAIRES	47 000,00	35,67%
FRAIS DE SIEGE	7 106,00	5,39%
Total	131 763,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	105 410,00	80,00%
MECENAR ENTREPRISE	26 353,00	20,00%
Total	131 763,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	21 082,00 €
2017	84 328,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	E-inclusion - Fonctionnement	20 982,00 €
2013	E-inclusion - Investissement	19 560,00 €
2013	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	6 343,78 €
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	15 000,00 €
2014	Aide à l'écriture de scénario (structures)	3 400,00 €
2014	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	37 795,80 €
2014	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	1 500,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	14 998,09 €
2014	Soutien aux associations contribuant à la mise en oeuvre du droit au logement	9 500,00 €
2015	Appel à projets thématique annuel destiné aux personnes en situation de handicap, âgées, en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	2 100,00 €
2015	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	1 876 237,80 €
2015	Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés	20 000,00 €
2015	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	18 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	6 000,00 €
	Montant total	2 051 417,47 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015696

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CFA DU CNAM - AAP NUMERIQUE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	78 171,26 €	74,40 %	58 161,63 €
	Montant Total de la subvention		58 161,63 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111006-400
11100605- Formations complémentaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CNAM CONSERVATOIRE NAL ARTS & METIERS
Adresse administrative : 292 RUE SAINT-MARTIN
75141 PARIS 03 CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Représentant : Monsieur Olivier FARON, ADMINISTRATEUR GENERAL

N° SIRET : 19753471200017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi
Rapport Cadre : CR17-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : il s'agit d'une action de formation qui nécessite un démarrage en octobre. Dans le cadre du plan 500 000, l'action doit démarrer avant la date de la CP pour permettre des inscriptions avant le 31 décembre.

Objectifs :
Le projet présenté met en œuvre une formation diplômante, intitulée « Passe numérique » et labellisée Grande école du numérique.
Le Passe numérique est un diplôme d'établissement qui s'adresse aux jeunes de 18-25 ans, en décrochage scolaire, intéressés à reprendre des études et à construire un projet professionnel pour s'intégrer dans les métiers du numérique au sens large : programmation et développement, production et gestion de contenus numériques, conception d'interfaces, etc.
Sont mises en œuvre dans cette formation des démarches pédagogiques actives : une pédagogie par

projets, une pédagogie de l'alternance, une pédagogie inversée, soutenues par une démarche d'auto-orientation accompagnée et de construction d'un projet personnel et professionnel.
Ce diplôme s'inscrit en amont des certifications existantes du premier cycle du Cnam (certificats professionnels, titres professionnels inscrits au RNCP niveau III, licences générales). Il a vocation à permettre l'accès à ces dernières. Il a également une visée professionnalisante par l'intégration des compétences-clés d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Description :
Le projet présenté met en œuvre une formation diplômante, intitulée « Passe numérique » et labellisée Grande école du numérique.
Le Passe numérique est un diplôme d'établissement qui s'adresse aux jeunes de 18-25 ans, en décrochage scolaire, intéressés à reprendre des études et à construire un projet professionnel pour s'intégrer dans les métiers du numérique au sens large : programmation et développement, production et gestion de contenus numériques, conception d'interfaces, etc.
Sont mises en œuvre dans cette formation des démarches pédagogiques actives : une pédagogie par projets, une pédagogie de l'alternance, une pédagogie inversée, soutenues par une démarche d'auto-orientation accompagnée et de construction d'un projet personnel et professionnel
Ce diplôme s'inscrit en amont des certifications existantes du premier cycle du Cnam (certificats professionnels, titres professionnels inscrits au RNCP niveau III, licences générales). Il a vocation à permettre l'accès à ces dernières. Il a également une visée professionnalisante par l'intégration des compétences-clés d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Moyens mis en œuvre :
Equipe pédagogique, équipe administrative.
Ordinateurs portables, sales informatiques, tableau numérique, centre de ressources.
Partenariat avec les Missions Locales de Paris (75) et Saint-Denis (93)

Intérêt régional :
La Région souhaite explorer et saisir les opportunités que peuvent apporter l'usage et les innovations numériques dans le champ de l'accompagnement des publics et de la formation des demandeurs d'emploi.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
30 demandeurs d'emploi dont des jeunes ayant décroché du cycle secondaire, les plus éloignés de l'emploi et de faible niveau de qualification).

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Personnel	75 971,26	97,19%
ACHATS ET FOURNITURES	1 200,00	1,54%
PUBLICATION, COMMUNICATION	1 000,00	1,28%
Total	78 171,26	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	58 161,63	74,40%
label grande école du numérique	15 400,00	19,70%
FONDS PROPRES	4 609,63	5,90%
Total	78 171,26	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	17 449,00 €
2017	40 712,63 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux employeurs du secteur public non industriel et commercial, et aux associations à but non lucratif, non assujettis à la taxe d'apprentissage	2 817,73 €
2013	Aides régionales aux apprentis des CFA franciliens	633,00 €
2013	Bibliorif	300 000,00 €
2013	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	1 040,00 €
2013	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	15 056,00 €
2013	Incitation à la mobilité des apprentis	28 200,00 €
2013	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	148 507,00 €
2013	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	744 466,75 €
2014	Ateliers d'animation éducative	9 796,37 €
2014	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	720,00 €
2014	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	13 240,00 €
2014	Ecole Régionale des Projets - ERP	60 000,00 €
2014	Soutien aux structures d'aide à la maturation de projets innovants - Fonctionnement	75 000,00 €
2014	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	753 976,00 €
2015	Aide à la mobilité internationale des apprentis (CR46-14)	17 550,00 €
2015	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	640,00 €
2015	Dispositif Qualité en direction des CFA Franciliens	9 607,13 €
2015	Soutien aux structures d'aide à la maturation de projets innovants - Fonctionnement	91 850,00 €
2015	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	548 680,00 €
2016	Développeurs de l'apprentissage	6 812,50 €
2016	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	880,00 €
2016	Soutien aux structures d'aide à la maturation de projets innovants - Fonctionnement	46 000,00 €
2016	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	402 000,00 €
	Montant total	2 615 639,48 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015702

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : GROUPE SOS JEUNESSE - APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	194 000,00 €	78,35 %	152 000,00 €
	Montant Total de la subvention		152 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111006-400
11100605- Formations complémentaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOS INSERTION ET ALTERNATIVES
Adresse administrative : 102 C RUE AMELOT
75011 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Paul-Henri D'ERSU, Président

Date de publication au JO : 10 août 1994

N° SIRET : 40297328300417

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi
Rapport Cadre : CR17-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Création de la première école de pilotage de drone professionnalisante afin d'aider des personnes en situation de chômage longue durée à s'insérer sur le marché de l'emploi dans un secteur d'avenir.
le Groupe SOS Jeunesse souhaite:
PROMOUVOIR les métiers du drone auprès des personnes éloignées de l'emploi désirant acquérir de nouvelles compétences professionnelles. Des ateliers de sourcing permettront d'informer une large audience des opportunités que cette technologie offre.
ACCOMPAGNER des chômeurs de longue durée vers des métiers d'avenir grâce à une formation théorique et pratique ainsi que d'un accompagnement individuel pendant la recherche d'emploi.
PARTICIPER à la création de nouvelles compétences professionnelles sur le territoire francilien et permettre aux entreprises locales de développer de nouvelles activités grâce aux technologies liées aux

drones

Description :
Programme de formation théorique et pratique sur 3 mois pour former les participants aux métiers de pilote de drones.
L'objectif est l'apprentissage au télé-pilotage de drone civil pour le cadre d'une activité professionnelle d'inspection, d'observation et de prise de vue en drone aérien afin de guider un maximum de personnes vers un métier. La formation est complète, prépare au pilotage de drone civil dans le cadre d'activité professionnelle de prise de vue, observation et toutes missions sur le territoire Français utilisant un aéronef téléguidé.

1/La partie théorique est composée d'une formation permettant l'obtention du brevet théorique d'ULM. La formation dure en moyenne 30 heures (8 jours de 4 heures de formation).
Durant la formation, l'apprenti appréhende toutes les facettes théoriques du vol, de la mécanique, du pilotage, de la météorologie/ aérologie, de la réglementation ainsi que de la navigation. Un test blanc vérifie les acquis en dernière heure de chaque journée.

2/ Le centre de formation proposera une formation aux scénarios de vols. Une première partie s'effectuera grâce à des simulateurs de vols, puis des vols d'entrainement. La formation pratique s'étendra sur une durée de 8 semaines et sera composée d'une formation généraliste suivie de modules spécialisés et professionnalisant.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains : 2 personnes chargées de la gestion financière, sourcing et accompagnement vers l'emploi et 1,5 ETP chargé de la formation.
Moyens matériels : une salle de classe, un hangar, un terrain, 5 drones, 6 ordinateurs, licences de software.
Partenariat : acteurs de l'insertion, de l'emploi, de la formation, du monde économique, experts (universitaires, chercheurs…), SNCF, EDF, Pôle emploi ;

Intérêt régional :
la Région souhaite explorer et saisir les opportunités que peuvent apporter l'usage et les innovations numériques dans le champ de l'accompagnement des publics et de la formation des demandeurs d'emploi.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
La formation est ouverte à tous type d'apprenants avec ou sans diplôme et aucun prérequis n'est nécessaire. Le public visé par le centre de formation se compose de deux cibles :
-Chômeurs de longue durée,
-Jeunes sans qualification Chaque cycle de formation accompagne 15 stagiaires. Pour une meilleure prise en charge et un accompagnement au plus près des personnes formées, les promotions seront à taille humaine et les problématiques de chaque participant seront connues par les encadrants.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise en place et formalités	6 000,00	2,91%
Amenagement de l'espace (non éligible)	12 000,00	5,83%
Ressources humaines	140 000,00	67,96%
Communication	12 000,00	5,83%
Logiciels de pilotage et cartographie	18 000,00	8,74%
Maintenance	18 000,00	8,74%
Total	206 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention region	152 000,00	73,79%
Fonds propres	54 000,00	26,21%
Total	206 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	52 000,00 €
2017	100 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	3 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	30 000,00 €
2015	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France (CR46-14)	30 000,00 €
	Montant total	63 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015710

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : O'CLOCK - AAP NUMERIQUE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	182 100,00 €	76,11 %	138 600,00 €
	Montant Total de la subvention		138 600,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111006-400
11100605- Formations complémentaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : O'CLOCK
Adresse administrative : 67 RUE HENRI DUNANT
92700 COLOMBES
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 81861458800015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi
Rapport Cadre : CR17-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le projet consiste à expérimenter un dispositif de formation numérique et innovant permettant l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des publics défavorisés dans le domaine du développement web.
Le format télé présentiel permet aux stagiaires de se former au plus près de leur domicile et les initie au télétravail.

Description :
Formation au métier de développeur web avec trois spécialités Word Press, React et Symfony via un

format télé présentiel. Le stagiaire pourra suivre la formation de son domicile ou depuis les locaux d'un partenaire. Le stagiaire aura aussi accès à une plateforme pédagogique et bénéficiera d'un accompagnement à la recherche d'emploi.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains:
Personnel d'O'clock ainsi que de ses partenaires issus du secteur de l'insertion et de l'emploi (Pôle emploi, CIO, Missions locales, Cap Emploi). O'clock ou la structure partenaire mettra à la disposition des stagiaires le matériel informatique nécessaire à la réalisation de la formation.

Partenariat:
Missions Locales, Agences Pôle emploi, acteurs de l'insertion.

Intérêt régional :
La Région souhaite explorer et saisir les opportunités que peuvent apporter l'usage et les innovations numériques dans le champ de l'accompagnement des publics et de la formation des demandeurs d'emploi. Dans le cadre de son dispositif « Actions expérimentales », elle souhaite favoriser la synergie des acteurs sur un territoire, en valorisant de nouvelles modalités pédagogiques qui visent la sécurisation des trajectoires professionnelles.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Former 22 stagiaires: Jeunes ayant abandonné le système scolaire, passionné d'informatique qui souhaite disposer rapidement de compétences professionnelles.
Personne affectée par un handicap moteur l'empêchant de suivre une formation présentielle.
Personne habitant en zone rurale et éloignée des centres de formation lui permettant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de personnel O'clock relatifs à la conduite de projet et au montage des partenariats	6 500,00	3,57%
Module de formation “Création et gestion de son profil candidat numérique”	6 600,00	3,62%
Développement informatique nécessaire afin d'adapter la plateforme pédagogique aux spécificités de l'expérimentation	15 000,00	8,24%
Frais de mise à disposition des locaux par les partenaires	4 400,00	2,42%
Frais d'encadrement des stagiaires par les partenaires	11 000,00	6,04%
Frais de formation des stagiaires	138 600,00	76,11%
Total	182 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	138 600,00	76,11%
Fonds propres	28 100,00	15,43%
Aides en nature par les structures partenaires (locaux et encadrement)	15 400,00	8,46%
Total	182 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	27 720,00 €
2017	110 880,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015723

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SIMPLON.CO - AAP NUMERIQUE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	417 341,80 €	47,92 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111006-400
11100605- Formations complémentaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIMPLON CO
Adresse administrative : 55 RUE DE VINCENNES
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 79279132900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi
Rapport Cadre : CR17-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Sessions de formation débutant en octobre.
Dans le cadre du plan 500 000, l'action doit démarrer avant la date de la CP pour permettre des inscriptions avant le 31 décembre.

Objectifs :
Permettre à des publics éloignés de l'emploi et sous-représentés dans les métiers du numérique de s'insérer professionnellement. Faire du numérique un levier d'insertion et de croissance sur des territoires à fort potentiel. Simplon propose des formations qualifiantes et un accompagnement social et professionnel adapté au public cible. Formations à partir du référentiel Développeur web.

Description :
Proposer un Référentiel de formation : "Développeur web-Fullstack JS" en 2 temps (M1 à M3 ET M3 à

M6). En complément, un accompagnement vers l'insertion professionnel (au moins 60h) et d'autres modules complémentaires sont proposés pour accompagner les stagiaires vers l'emploi. Période de mise en situation en milieu professionnel à mi-parcours.

Moyens mis en œuvre :
Deux Formations sont proposées sur deux sites différents (Aulnay et Sarcelles), équipés pour chacun de matériel informatique. Intervient une équipe pédagogique et un chargé d'insertion.

Intérêt régional :
La Région souhaite explorer et saisir les opportunités que peuvent apporter l'usage et les innovations numériques dans le champ de l'accompagnement des publics et de la formation des demandeurs d'emploi. Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 4 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
2 Sessions de 26 à 30 personnes recrutés dans les QPV de Roissy Pays de France NEET, jeunes femmes, seniors en reconversion, chômeurs, allocataires des minimas sociaux et réfugiés des territoires de Roissy Pays de France et d'Aulnay-sous-Bois et ses villes voisines.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
SALAIRES LEAD FORMATEURS/TRICES	93 960,00	20,47%
SALAIRES ASSISTANTS FORMATEURS/TRICES	77 344,00	16,85%
OPQUAST	2 432,00	0,53%
INTERVENANTS ET OBJETS CONECTES	10 987,20	2,39%
MONTAGE ET SUIVI PROJET	62 640,00	13,64%
CHARGE DE PROJET LOCAL INSERTION	77 814,00	16,95%
MEDIATION SOCIALE/ADMINISTRATIVE	15 563,00	3,39%
COMMUNICATION	6 000,00	1,31%
ACCOMPAGNEMENT REFUGEEKS	11 601,60	2,53%
MODULE DE PRE-QUALIFICATION LINGUISTIQUE	13 600,00	2,96%
INTERVENANT FLI/FLE/FOS	9 600,00	2,09%
CERTIFICATIONS	800,00	0,17%
LOCATIONS ET CHARGES (AULNAY)	35 000,00	7,62%
FRAIS GENERAUX (10%) (non éligible)	41 734,18	9,09%
Total	459 075,98	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	200 000,00	43,57%
FONDS PROPRES	51 601,48	11,24%
MECENAT/SPONSORING	27 679,50	6,03%
EUROPE	29 760,00	6,48%
ETAT	134 035,00	29,20%
AUTRES AGGLO ROISSY PAY	16 000,00	3,49%
Total	459 075,98	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	60 000,00 €
2017	140 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	86 940,00 €
2015	Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	43 000,00 €
2015	Programme Opérationnel régional FSE-IEJ	149 530,42 €
2016	Programme Opérationnel régional FSE-IEJ	149 530,42 €
	Montant total	429 000,84 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015764

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : GENNEVILLIERS INSERTION APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	234 014,00 €	80,00 %	187 211,00 €
	Montant Total de la subvention		187 211,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111006-400
11100605- Formations complémentaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GENNEVILLIERS INSERTION
Adresse administrative : 177 AVENUE GABRIEL PERI
92230 GENNEVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Chaouki ABSSI, Président

Date de publication au JO : 18 décembre 1996

N° SIRET : 41126409600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi
Rapport Cadre : CR17-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Projet d'Entreprise d'Entrainement Pédagogique (EEP) avec une modalité d'accompagnement des stagiaires via une Plateforme numérique et un accès individualisé aux outils e-learning.
Créer une forme alternative de formation professionnelle en direction des chercheurs d'emploi du territoire pour lesquels une immersion en environnement professionnel de longue durée:
- Constituerait un tremplin indéniable sur l'acculturation aux interactions du monde de l'entreprise,
- Favoriseraient l'émergence et/ou la consolidation de postures professionnelles,
- Produirait un perfectionnement in situ des compétences techniques et numériques aux métiers du tertiaire. Formations concernées : fonction commerciale et de communication, gestion administrative, comptabilité, ressources humaines, encadrement.

Description :
Projet d'Entreprise d'Entrainement Pédagogique (EEP) avec une modalité d'accompagnement des stagiaires via une Plateforme numérique et un accès individualisé aux outils e-learning.
Créer une forme alternative de formation professionnelle en direction des chercheurs d'emploi du territoire pour lesquels une immersion en environnement professionnel de longue durée:
- Constituerait un tremplin indéniable sur l'acculturation aux interactions du monde de l'entreprise,
- Favoriseraient l'émergence et/ou la consolidation de postures professionnelles,
- Produirait un perfectionnement in situ des compétences techniques et numériques aux métiers du tertiaire. Formations concernées : fonction commerciale et de communication, gestion administrative, comptabilité, ressources humaines, encadrement.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains:
Coordinatrice du PLIE de Gennevilliers, organisme de formation prestataire sélectionné par la Ville de Gennevilliers pour le volet formatif.

Partenariat:
Entreprises marraines, Acteurs de l'emploi et de l'insertion, entreprises partenaires, acteurs de l'ESS, acteurs du service économique de la ville.

Intérêt régional :
La Région souhaite explorer et saisir les opportunités que peuvent apporter l'usage et les innovations numériques dans le champ de l'accompagnement des publics et de la formation des demandeurs d'emploi. Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
2 cohortes de 12 à 15 stagiaires: Adhérents du PLIE de niveau infra IV recherchant un emploi dans le domaine du tertiaire.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
CHARGE DE PERSONNEL	45 314,00	19,36%
ACHAT DE PRESTATION POUR L'EEP	182 000,00	77,77%
FRAIS DE DEPLACEMENT ET MISSION	500,00	0,21%
FRAIS PEDAGOGIQUE	4 700,00	2,01%
MATERIELS ET FOURNITURES PEDAGOGIQUES	1 500,00	0,64%
Total	234 014,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	187 211,00	80,00%
COMMUNE	23 402,00	10,00%
EUROPE	23 401,00	10,00%
Total	234 014,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €
2017	137 211,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	141 812,13 €
2013	Lutte contre les discriminations	14 000,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	4 000,00 €
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	58 899,40 €
2014	Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	16 208,00 €
2014	Passerelles entreprises	132 497,60 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	8 000,00 €
2015	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	10 499,82 €
2015	Lutte contre les discriminations dans la formation et l'emploi (CR46-14)	10 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	79 673,60 €
2016	Passerelles entreprises	37 128,00 €
2016	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	9 197,00 €
	Montant total	521 915,55 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015793

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES ALCHIMISTES - AAP NUMERIQUE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	145 010,00 €	77,24 %	112 000,00 €
	Montant Total de la subvention		112 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111006-400
11100605- Formations complémentaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES ALCHIMISTES
Adresse administrative : 6 RUE DES CINQ DIAMANTS
75013 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Samira RAFIK, Présidente

Date de publication au JO : 19 avril 2014

N° SIRET : 80367079300014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi
Rapport Cadre : CR17-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Développer l'apprentissage de compétences transversales, à travers un dispositif ludique et innovant de «parcours entrepreneurial» au sein d'un bus fablab et connecté, qui circulera au cœur des quartiers politiques de la ville en Seine Saint Denis.

Description :
Le projet sera implanté en Seine-Saint-Denis, il s'appuie sur:
- La mobilité le l' outil (bus) qui pourra se positionner au cœur des quartiers subissant un fort taux de chômage et ainsi atteindre un public qui ne fréquente pas les structures classiques d'accompagnement,
- La mise à disposition des bénéficiaires d'un large panel d'outils numériques leur permettant de développer de nouvelles compétences.

- Un parcours de formation et des contenus pédagogiques collectifs et individualisés.

Dispositif de formation

Le bus fablab espace de formation et de rencontres et de créativité, assurera l'interface entre les personnes éloignées de l'emploi et l'écosystème d'insertion et de formation francilien, en se rendant au plus proche des habitants des quartiers prioritaires.

Les actions d'accueil, d'accompagnement, de formation et d'innovation pédagogique proposées dans le bus :

- Libre accès du bus et ouverture du fablab : Pendant les permanences, les équipements du Fablab seront mis à disposition de tous en libre accès sous la supervision des animateurs :
- Visionnage de MOOCs et E-learning,
- Accès au fablab et formation par le responsable du fablab aux équipements
- Accès aux ordinateurs et accompagnement aux outils numériques
- Espace de co-working et café.

Les formations durent entre 1 à 5 journées et seront qualifiantes. Une attestation de formation sera remise aux participants avec le détail des compétences mobilisées à chaque étape. Les participants peuvent librement s'inscrire à un module et quelques mois plus tard, revenir pour le module suivant, il n'y a pas d'obligation de suivre tous les modules à la suite, ce qui permet une flexibilité dans la formation.

Moyens mis en œuvre :

L'action est portée par deux salariés permanents, deux stagiaires chargés des partenariats et de l'accueil du public, deux chargés d'accompagnement et de formation, et l'équipe de formateurs de l'association.

Moyens matériels

Bus de 12 mètres comprenant :

- un espace de formation innovant équipé d'un tableau interactif,
- un espace fablab regroupant les technologies numériques récentes.

Partenariats diversifiés et adaptés au projet, acteurs de l'insertion et de l'emploi, de la formation, d'acteurs du monde économique, experts (universitaires, chercheurs).

Partenariat

Mairie de Clichy Sous-Bois, MEIFE (Maison de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'entreprise), GRETA 93, Réseaux économiques et d'entrepreneuriat.

Intérêt régional :

La Région souhaite explorer et saisir les opportunités que peuvent apporter l'usage et les innovations numériques dans le champ de l'accompagnement des publics et de la formation des demandeurs d'emploi.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :

- 120 personnes très éloignées de l'emploi, ou dans des situations d'emplois précaires bénéficieront du programme d'accompagnement et de formation sur l'année 2017, en effectuant au moins un des modules de formation dans son intégralité.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
SALAIRES DE L'EQUIPE PROJET	90 140,00	62,16%
INDEMNISATION DES STAGIAIRES	16 000,00	11,03%
HONORAIRES DES FORMATEURS	13 780,00	9,50%
MATERIEL PEDAGOGIQUE	8 662,00	5,97%
ORGANISATION DES EVENEMENTS	6 670,00	4,60%
COMMUNICATION	5 750,00	3,97%
FOURNITURES ET IMPRESSION	2 890,00	1,99%
FRAIS DE BUREAU	1 118,00	0,77%
Total	145 010,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	112 000,00	77,24%
EMPRUNT	12 500,00	8,62%
FONDS PROPRES	10 510,00	7,25%
FONDATION FREE	10 000,00	6,90%
Total	145 010,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	12 000,00 €
2017	100 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux espaces de travail collaboratif	54 500,00 €
	Montant total	54 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015796

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LEPOLES - APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	1 805 195,00 €	11,08 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111006-400
11100605- Formations complémentaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LEPOLES
Adresse administrative : 11 ALL SAINT EXUPERY
92390 VILLENEUVE LA GARENNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame LOUISA CHERIFI, Autre

Date de publication au JO : 11 novembre 2000

N° SIRET : 43249772500031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi
Rapport Cadre : CR17-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Orienté vers les métiers d'Intégrateur - Développeur avec une modalité pédagogique innovante : le modèle Bootcamp (peu de prérequis mais capacité de logique et appétence forte pour outil numérique). Il s'agit d'un cursus intensif d'apprentissage de plusieurs langages informatiques, de construction d'un programme avec pour objectif la capacité de coder un site dans sa totalité. L'apprentissage intensif (apprendre en faisant) est sécurisée par l'accès à une plateforme de révision en ligne.

Description :
Orienté vers les métiers d'Intégrateur - Développeur avec une modalité pédagogique innovante : le modèle Bootcamp (peu de prérequis mais capacité de logique et appétence forte pour outil numérique). Il s'agit d'un cursus intensif d'apprentissage de plusieurs langages informatiques, de construction d'un

programme l'objectif est de coder un site web dans sa totalité. L'apprentissage intensif est sécurisé par l'accès à une plateforme de révision en ligne.

Moyens mis en œuvre :
Les moyens humains :

- 1 coordinateur « Ecoles du Web des Quartiers Populaires »
- 1 coordinateur technique
- - 1 encadrant technique intégrateur développeur
- 1 chargé d'accompagnement socioprofessionnel à mi-temps

Les partenariats :

Une convention signée avec les syndicats des TPE et PME CINOV
Un partenariat avec la CCI des Hauts de Seine

Intérêt régional :
La Région souhaite explorer et saisir les opportunités que peuvent apporter l'usage et les innovations numériques dans le champ de l'accompagnement des publics et de la formation des demandeurs d'emploi. Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Effectif de 60 personnes. Jeunes, demandeurs d'emploi de faible niveau de qualification, DE de longue durée et/ou bénéficiaires des minimas sociaux, Habitants des quartiers populaires.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de fournitures	25 000,00	1,38%
Charges locatives	28 000,00	1,55%
Assurance	5 000,00	0,28%
Documentation	2 500,00	0,14%
Honoraires de formation phase 2	255 000,00	14,12%
Frais télécom et missions	5 595,00	0,31%
Salaires et taxes	50 000,00	2,77%
Rémunération du personnel	1 127 155,00	62,42%
Charges sociales	255 000,00	14,12%
Autres charges (transport, mutuelles, médecine du travail)	52 545,00	2,91%
Total	1 805 795,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat	965 795,00	53,48%
Subvention Région	200 000,00	11,08%
Subvention Département	40 000,00	2,22%
Autre autofinancement (prestations de service)	25 000,00	1,38%
Autres financements	575 000,00	31,84%
Total	1 805 795,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	200 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	ARSIE- Aide à l'investissement	25 000,00 €
2014	Emploi Insertion Environnement (EIE)	75 440,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	9 400,00 €
	Montant total	109 840,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015797

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION REGIONALE DES CEMEA IDF - AAP NUMERIQUE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	149 867,00 €	67,45 %	101 086,00 €
	Montant Total de la subvention		101 086,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111006-400
11100605- Formations complémentaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION REGIONALE DES CEMEA IDF
Adresse administrative : 65 RUE DES CITES
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Elisabeth MEDINA, Directrice

Date de publication au JO : 4 novembre 1992

N° SIRET : 39408789400108

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi
Rapport Cadre : CR17-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Sensibiliser et former 30 médiateurs franciliens aux usages du numérique et de l'information.

Description :
CEMEA propose la formation « médiateurs des usages du numérique ». Celle-ci est composée de trois phases :

- Phase 1 : Photo, vidéo et numérique : expérimenter et maîtriser
- Phase 2 : Réseaux sociaux, information et numérique : décrypter et pratiquer
- Phase 3 : Consolidation, perspectives de formation dans le numérique

La formation se déroule en alternance. Sa durée est de 700 heures réparties sur six mois. Le choix

privilégié est d'articuler des modules d'une semaine en centre de formation avec des modules d'une semaine en structure. Dans chaque phase, trois objectifs sont menés :

- connaître et comprendre les enjeux du numérique et de la société de l'information,
- maîtriser les outils techniques de base
- se sensibiliser aux rôles et fonctions de médiation et de transmission.t de transmission.

Moyens mis en œuvre :
L'équipe chargée de la mise en œuvre du projet est composée d'un Chargé de coordination du projet (1,5 ETP) et 1ETP formation, sur 20 mois, et d'1/4 ETP de secrétariat-accueil. Un comité d'expérimentation est mis en place.

Moyens matériels : mise à disposition de deux salles de formations, un espace de montage cabine ; matériel audiovisuel et informatique, documentations, espaces communs.

Partenariats diversifiés – le réseau d'acteurs de terrains, les établissements d'accueil de mineurs, de centres sociaux seront mobilisés ainsi que le réseau de prescripteurs.

Intérêt régional :
La Région souhaite explorer et saisir les opportunités que peuvent apporter l'usage et les innovations numériques dans le champ de l'accompagnement des publics et de la formation des demandeurs d'emploi.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 30 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
30 jeunes âgés de 18-25 ans, éloignés de l'emploi, sans qualification et résidant en QPV.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
SALAIRE	77 979,00	52,03%
SOUS TRAITANCE	15 000,00	10,01%
ACHAT MATERIELS ET FOURNITURES	3 000,00	2,00%
PUBLICITE COMMUNICATION	1 000,00	0,67%
DEPLACEMENTS ET MISSIONS	1 690,00	1,13%
LOCATION DE LOCAUX	22 848,00	15,25%
BAFA, BASE ET PERF	22 350,00	14,91%
RESTAURATION DE L'ACTION	6 000,00	4,00%
Total	149 867,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	101 086,00	67,45%
ETAT	23 143,00	15,44%
FONDS PROPRES	25 638,00	17,11%
Total	149 867,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €
2017	51 086,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 175 900,00 €
2013	Investissement et équipement en faveur des organismes dispensant des formations paramédicales et de sages-femmes et en travail social	-66 561,00 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 155 900,00 €
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	36 700,00 €
2014	Investissement immobilier et équipement des centres de formation en travail social	61 319,00 €
2015	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 155 900,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	34 000,00 €
2015	Investissement immobilier et équipement des centres de formation en travail social	66 720,50 €
2016	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 213 300,00 €
2016	Investissement immobilier et équipement des centres de formation en travail social	29 248,00 €
	Montant total	4 928 987,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015802

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MDEF SENART - APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	50 700,00 €	80,00 %	40 560,00 €
	Montant Total de la subvention		40 560,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111006-400
11100605- Formations complémentaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DE L' EMPLOI ET DE LA FORMATION DE SENART (MDEF)
Adresse administrative : 462 RUE BENJAMIN DELESSERT 77550 MOISSY-CRAMAYEL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Michel BISSON, Président

Date de publication au JO : 12 février 1992

N° SIRET : 38830264800026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi
Rapport Cadre : CR17-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre du plan 500 000, l'action doit démarrer avant la date de la CP pour permettre des inscriptions avant le 31 décembre.

Objectifs :
Créer un outil d'accompagnement favorisant le « matching »entre l'offre et la demande de compétences. Améliorer l'adéquation offre/demande sur le territoire de l'agglomération Grand Paris Sud à travers la thématique formation.
Modifier les pratiques d'accompagnement des missions locales. Animer une démarche innovante de mise en relation rapide entre le besoin de monter en compétences (pour les personnes en recherche d'emploi) et les compétences recherchées (par les acteurs de l'emploi). L'outil imaginé s'inspire des outils numériques tendances de matching tels que Tinder6 qui permet de « switcher » rapidement les profils, de

porter un intérêt aux profils intéressants ou au contraire de visualiser d'autres profils. Il s'agit de rendre accessible au plus grand nombre :
- L'offre de formation du territoire (et notamment les formations conventionnées qui sont le type de formation principalement recherché par le public Mission Locale) afin de permettre aux bénéficiaires de combler leur manque de compétences en se formant dans un périmètre proche de leur lieu d'habitation, et aux organismes de formation de pallier à l'absence de visibilité de leur catalogue de formations grâce à la géolocalisation des lieux de formation ;
- L'offre d'emploi afin de permettre aux bénéficiaires d'accéder à un système valorisant les compétences et diminuant ainsi les potentielles discriminations ; et aux entreprises de se saisir des compétences disponibles sur le territoire, d'être réactives dans leurs recrutements mais aussi de se constituer un vivier de compétences locales grâce un principe d'appréciation des profils.

Description :
Ce projet se déroulera en 4 étapes:
Etablir un diagnostic territorial en partenariat avec l'observatoire des tendances de la Maison de l'emploi et des différents acteurs du monde économique et de l'emploi.
Une fois le diagnostic réalisé, il s'agira de se concentrer sur le développement du projet qui se focalise sur deux axes :
- Développer l'application mobile en prenant en compte les besoins des acteurs interrogés d'une part ;
- Définir les thématiques des futurs ateliers pédagogiques (intervenant/public en recherche d'emploi) et d'ateliers d'échanges (acteurs de l'emploi/public en recherche d'emploi) d'autre part.
La troisième étape est réservée au lancement de l'application et à la communication autour du projet.
Et enfin, la dernière période de l'expérimentation est consacrée à l'animation du projet : gestion de l'application et mise en place des ateliers.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains :
- Salariés de l'association
- personnes extérieurs – 1 prestataire informatique en charge du développement de l'outil et de sa finalisation.

Partenariats sollicités :
REGION IDF, les organismes de formation locaux, les CFA, les points relais de proximité, les Maisons de l'emploi du 91, les Missions Locales, les agences Pôle Emploi, les agences d'intérim, les entreprises locales, la CCI/Chambre des métiers, l'association Entreprises Sud francilien, les organisations patronales.

Intérêt régional :
La Région souhaite explorer et saisir les opportunités que peuvent apporter l'usage et les innovations numériques dans le champ de l'accompagnement des publics et de la formation des demandeurs d'emploi. Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public visé pour cette expérimentation est la population de l'Agglomération Grand Paris Sud :
- 8 communes sur la Seine-et-Marne : Cesson, Combs-la-Ville, Lieusaint, Moissy-Cramayel, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple, Vert-Saint-Denis.
- 16 communes sur l'Essonne : Bondoufle, Corbeil-Essonnes, Le Coudray-Montceaux, Courcouronnes, Etiolles, Evry, Grigny, Lisses, Morsang-sur-Seine, Ris-Orangis, Saint-Germain-Lès-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Soisy-sur-Seine, Tigery, Villabé.
Mais également les entreprises et acteurs du monde économique et les organismes de formation.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
FRAIS DE PERSONNEL	17 500,00	34,52%
Prestations de service	30 000,00	59,17%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 200,00	6,31%
Total	50 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ETAT	2 640,00	5,21%
REGION	40 560,00	80,00%
COMMUNE	5 000,00	9,86%
FONDS PRIVES	2 500,00	4,93%
Total	50 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	30 560,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	13 820,00 €
2013	Développeurs de l'apprentissage	22 500,00 €
2013	Egalité femmes-hommes	17 700,00 €
2013	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	60 000,00 €
2013	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	50 000,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	6 500,00 €
2013	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	47 013,00 €
2013	Soutien régional en faveur des Groupements de Créateurs Franciliens et de l'ANGC	73 828,00 €
2014	Développeurs de l'apprentissage	47 197,45 €
2014	Egalité professionnel entre les femmes et les hommes	15 460,00 €
2014	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	60 000,00 €
2014	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	50 000,00 €
2014	Soutien aux points d'accueil à la création et au développement	15 000,00 €

	d'entreprise - PACE	
2014	Soutien aux points d'accueil création et développement d'entreprise – labellisation PACE+	30 000,00 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	7 000,00 €
2014	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	65 435,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	52 500,00 €
2014	Soutien régional en faveur des Groupements de Créateurs Franciliens et de l'ANGC	52 500,00 €
2015	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2015	Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	23 233,50 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	104 495,48 €
2015	Développeurs de l'apprentissage	50 000,00 €
2015	Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CR46-14)	10 000,00 €
2015	Lutte contre les discriminations dans la formation et l'emploi (CR46-14)	12 475,00 €
2015	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	60 000,00 €
2015	Soutien aux points d'accueil à la création et au développement d'entreprise - PACE	15 000,00 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	7 000,00 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	55 600,00 €
2015	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France (CR46-14)	32 500,00 €
2015	Soutien régional en faveur des Groupements de Créateurs Franciliens et de l'ANGC	60 000,00 €
2016	Développeurs de l'apprentissage	50 000,00 €
2016	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	60 000,00 €
2016	Soutien aux points d'accueil création et développement d'entreprise – labellisation PACE+	25 000,00 €
2016	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	4 075,00 €
	Montant total	1 280 832,43 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015803

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ORT FRANCE - AAP NUMERIQUE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	260 000,00 €	76,92 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111006-400
11100605- Formations complémentaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION ORT
Adresse administrative : 24 RUE ERLANGER
75016 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 77568810400162

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi
Rapport Cadre : CR17-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 9 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le projet consiste à former, accompagner, orienter et guider des demandeurs d'emploi, via différents supports: une plateforme collaborative sociale, une MOOC Academy et un dispositif de formation multimodale. Il s'agira grâce au projet SkillsUp de créer un laboratoire expérimental à destination des demandeurs d'emploi avec pour objectif d'accompagner, former, orienter et guider un contingent de 600 à 1000 demandeurs d'emploi de niveaux hétérogènes, puis de tester et valider son modèle afin de le répliquer comme opérationnel pour l'écosystème numérique de la formation professionnelle en le mettant à disposition des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle.
.

Description :
Le laboratoire Skillsup consiste à promouvoir un dispositif expérimental autour d'un environnement collaboratif social pour informer, engager, accompagner à l'emploi et/ou à la formation, développer des productions et méthodes pédagogiques innovantes autour de compétences numériques, tout en sécurisant les parcours professionnels et le socle de compétences et de connaissances. Il vise également à orienter et guider vers les métiers du numérique au regard d'une palette d'outils et services, experts numériques, et de parcours de 60 h à 300 h en mode multimodal.
L'action se déroulera dans sa mise en oeuvre en mode agile afin de permettre une entrée en force du dispositif de manière concomitante aux processus d'adhésion et d'engagement, de recrutement, d'accompagnement et/ou de formation puis de placement emploi et/ou formation. Ce cycle sera facilité par une démarche numérique de pilotage des activités. En même temps que la mise en oeuvre des dispositifs (d'information, de formation, d'accompagnement et d'évaluation) seront livrés les plateformes et outils nécessaires pour l'application des dispositifs.

Moyens mis en œuvre :
Une équipe de 15 formateurs experts et mentors du numérique complétera une équipe pluridisciplinaire. Mobilisation également de 3 plateaux techniques avec serveurs dédiés, de deux espaces de co-working, de 10 salles de formation équipées informatiquement. Les partenaires sollicités dans la cadre du projet sont les OPCA, les prescripteurs (pôle emploi, missions locales…), les partenaires technologiques (Microsoft,CISCO…).

Intérêt régional :
La Région souhaite explorer et saisir les opportunités que peuvent apporter l'usage et les innovations numériques dans le champ de l'accompagnement des publics et de la formation des demandeurs d'emploi. Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 7 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Public cible : les femmes et les hommes éloignés des TIC, en particulier les NEETS, les jeunes (18-24 ans) les DE de longue durée les personnes en reconversion, les seniors, les personnes en mode création d'entreprise, les professionnels en recherche d'emploi et sans compétences numériques.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DISPOSITIF TECHNIQUE ET INTEGRATION GLOBALE COMPOSANT	50 000,00	19,23%
DISPOSITIF ACCOMPAGNEMENT FORMATION ET EMPLOI	170 000,00	65,38%
EVALUATION INTERNE ET EXTERNE	40 000,00	15,38%
Total	260 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	200 000,00	76,92%
FONDS PROPRES	45 000,00	17,31%
CAP DIGITAL/EDFAB	15 000,00	5,77%
Total	260 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	200 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015808

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : M2IE VAL MAUBUEE - APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	314 997,00 €	63,49 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111006-400
11100605- Formations complémentaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON INTERCOM INSERT EMPLOI VAL MAUB
Adresse administrative : 16 PAS DE LA MOGOTTE
77200 TORCY
Statut Juridique : Association
Représentant :

Date de publication au JO : 7 juin 2014

N° SIRET : 80255583900017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi
Rapport Cadre : CR17-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dispositif de formation en partenariat avec l'Université qui démarre le 1er octobre 2016.
Dans le cadre du plan 500 000, l'action doit démarrer avant la date de la CP pour permettre des inscriptions avant le 31 décembre.

Objectifs :
Le projet a été co-construit entre la M2IE et l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée afin de promouvoir les cursus d'apprentissage innovants aux métiers du numérique, par la mise en place, à terme, d'une grande école du numérique labellisée visant à favoriser l'insertion des jeunes et des personnes sans qualification professionnelle. Les objectifs étants:

1. D'accompagner l'évolution des activités professionnelles liées au numérique en proposant de nouvelles formations d'apprentissages innovantes (Mobilisation du e-learning, espace de co-working de la Cité Descartes, tutorat avec classe inversée).
2. De dispenser des formations courtes et qualifiantes aux métiers du numérique permettant à un large public de se former afin de trouver du travail dans cette filière d'avenir.
3. Permettre l'accès à tous, via un sas de diagnostic et de préformation, à un cursus universitaire formant aux métiers du numérique, métiers à forte valeur ajoutée sur le marché de l'emploi.

Description :
Déroulement de l'action:

I. Pour la Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi - M2IE -.
Diagnostic / positionnement (entre octobre et mi-décembre 2016) :
En amont des modalités de mise en oeuvre du cursus dans les différentes phases, les prescripteurs orientent par le biais de la fiche de liaison, les bénéficiaires ayant des besoins affichés en termes d'apprentissages ou de réapprentissages sur les fondamentaux de base.

II. Pour la Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi - M2IE -.
Préformation (entre janvier et mi-février 2017) :
L'entretien de diagnostic et de positionnement permettra d'effectuer une préformation en adéquation avec les attendus pour l'entrée en cursus universitaire.
La préformation s'organisera sur 6 semaines dont 2 semaines en entreprise
Toute un travail sur les compétences sociales sera mise en oeuvre afin que l'apprenant puisse optimiser le cursus universitaire à venir.

III. Pour Université Paris-Est Marne-la-Vallée - UPEM -.
Cursus universitaire (entre mi-février et mi-juin 2017) :
Dans le cadre de la COMUE Université Paris Est, l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée met en oeuvre un dispositif de formation innovante inspiré du rapport de la Grande Ecole du Numérique. Ces formations qualifiantes et diplômantes s'articulent autour de cinq Diplômes Universitaires (DU).
La formation professionnelle dispensée par l'UPEM est construite selon des modalités pédagogiques innovantes (tutorat par les pairs, Learning by doing, pédagogie par projet) dans un tiers lieu dédié.

IV. Pour la Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi - M2IE -.
Post-accompagnement (entre mi-juin et mi-septembre 2017) :
Le but du post accompagnement est de permettre aux personnes d'optimiser leur suite de parcours pour poursuivre un parcours universitaire (comme évoqué précédemment) ou accéder à l'emploi.
L'objet est d'accompagner chacune des personnes dans une démarche d'insertion professionnelle durable à plus ou moins long terme.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains:
coordonnatrice, responsable pédagogique, chargée de l'accompagnement, chargée du diagnostic et positionnement, Formateur chargé de l'accompagnement social et du projet de formation dans le secteur du numérique, Chargé des Relations entreprise et partenariat, chargé de l'accompagnement en emploi, en formation, en alternance ou de la réorientation via le transfert de compétences, enseignants et enseignants chercheurs,
tuteurs étudiants de Master et/ou d'écoles d'ingénieurs recrutés à partir des établissements de la COMUE Université Paris-Est, secrétariat pédagogique, ingénieur pédagogique du Campus Numérique de l'UPEM, coordinateur pédagogique et responsable des DU.

Moyens matériels:

L'UPEM mettra en oeuvre des enseignements en ligne comme support pédagogique à la mise en oeuvre de projets individuels et collectifs.
Matériels pour les projets pédagogiques :
- Salles informatiques,
- Arduinos, Raspberry Pi,
- Serveurs de tests, Machines Virtuelles,
- Logiciels spécialisés (projet, BIM, réseaux),
- Espace de Co-Working et bâtiment de la CentrIFUgeuse de 1400 m² au total.

Partenariat:
L'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) qui est partenaire privilégié et de facto cotraitant dudit projet.
Partenaires diversifiés et adaptés au projet, acteurs de l'insertion ou de l'emploi, de la formation, acteurs du monde économique et experts (universitaires, chercheurs…)
Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM), Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), le Pôle Emploi, le Service Public de l'Emploi et de l'Etat, la Préfecture, l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C), l'office municipal d'animation de la cité (OMAC) de Torcy, des étudiants, des chercheurs et enseignants chercheurs.
Les entreprises du Territoire et les différents partenaires du secteur du numérique, impliqués dans le projet grâce à la chargée des Relations entreprise et partenariat de la M2IE et avec l'aide du service Développement économique de la CAPVM et de l'Agence de développement économique Descartes Développement.
Les partenaires de l'emploi local : les 3 missions locales du territoire, les services emploi des villes du territoire, le Cap emploi, la Cité des métiers de Paris et la Place des métiers d'Emerainville.

Intérêt régional :
La Région souhaite explorer et saisir les opportunités que peuvent apporter l'usage et les innovations numériques dans le champ de l'accompagnement des publics et de la formation des demandeurs d'emploi. Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
.Le public visé est :
- le public jeune âgé entre 18 et – de 26 ans (date anniversaire) ayant une appétence pour le numérique - dont les NEETs;
- toute personne de plus de 26 ans sans emploi et sans qualification et ayant une appétence pour le numérique;
Le public sera issu des villes de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne. L'accès aux femmes sera favorisé.
Effectif visé pour le cursus universitaire Digital U : 2 groupes de 15 personnes (soit un global de 30 personnes)

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Salaires et charges	39 273,00	12,47%
Frais de fonctionnement	15 710,00	4,99%
Enseignements	77 760,00	24,69%
Coordination pédagogique	23 050,00	7,32%
Tutorat	18 288,00	5,81%
Location matériel informatique	12 000,00	3,81%
Location matériel projets étudiants	42 000,00	13,33%
Ingénierie pédagogique	46 916,00	14,89%
Secretariat pédagogique	40 000,00	12,70%
Total	314 997,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Europe	19 368,00	6,15%
Subvention Région	200 000,00	63,49%
CAPVM	30 000,00	9,52%
Fonds propres	65 629,00	20,83%
Total	314 997,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €
2017	150 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	ARSIE- Aide à l'investissement (CR46-14)	18 000,00 €
	Montant total	18 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015828

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : IFFCOM APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	240 000,00 €	66,67 %	160 000,00 €
	Montant Total de la subvention		160 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111006-400
11100605- Formations complémentaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INST FR FORM COM MANANGMENT ASS
Adresse administrative : PARC D'ACTIVITES LEONARD DE VINCI
94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
Statut Juridique : Association
Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 82200289500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi
Rapport Cadre : CR17-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La structure propose de réaliser des MOOCs accessibles à des publics présentant un handicap : physique (moteur, vue), mental (difficultés et fragilités psychologiques dans le domaine de la formation aux métiers des énergies renouvelables.
La session se répartira sur 4 heures de cours par semaine durant 12 mois. Chaque MOOC sera ponctué de quizz et travaux collaboratifs sur le forum et un tutorat.

Description :
La structure propose de réaliser des MOOCs accessibles à des publics présentant un handicap : physique (moteur, vue), mental (difficultés et fragilités psychologiques dans le domaine de la formation

aux métiers des énergies renouvelables.
La session se répartira sur 4 heures de cours par semaine durant 12 mois. Chaque MOOC sera ponctué de quizz et travaux collaboratifs sur le forum et un tutorat

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains
Equipe pédagogique : 8 formateurs spécialisés dans l'énergie renouvelable.
Equipe chercheurs statisticiens : 5
Equipe bénévole traducteur : arabe ; russe, mandarin, français facile
Equipe de traduction LSF : 2
Moyens matériels
4 salles : une salle informatique ; une salle de tournage ; une salle de montage ; une salle de réunion
Outil numérique : logiciels montages vidéo ; logiciel d'animation pédagogique ; camera ; équipement sonore
Rythme des formations : 25 modules réparti en 4h de formation hebdomadaire sur 12 mois + 3 heures de travaux.
Partenariat
Partenariats diversifiés et adaptés au projet, acteurs de l'insertion ou de l'emploi, de la formation, d'acteurs monde économique experts (universitaires, chercheurs…)
CCI : accompagnement des salariés souhaitant se reconvertir professionnellement et transmission de données d'étude sur les recherches.
Pôle emploi : accompagnement des demandeurs d'emploi et conseil d'insertion.

Intérêt régional :
La Région souhaite explorer et saisir les opportunités que peuvent apporter l'usage et les innovations numériques dans le champ de l'accompagnement des publics et de la formation des demandeurs d'emploi.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public visé est 45 malentendants adultes sur toute la période de formation de 12 mois Le recrutement s'effectuera directement auprès des organismes partenaires et avec un plan de sensibilisation auprès d'associations francilienne luttant contre l'exclusion de l'emploi de ce public.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Salaires	100 000,00	36,36%
Equipement (non éligible)	35 000,00	12,73%
Salle informatique	15 000,00	5,45%
Déplacements	5 000,00	1,82%
Fris de promotion et autres couts	5 000,00	1,82%
Etudes et documentation	40 000,00	14,55%
Frais techniques hébergement web	10 000,00	3,64%
Creation du module e-learning	50 000,00	18,18%
Location salle de tournage	15 000,00	5,45%
Total	275 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région	160 000,00	58,18%
Autre financement publique	1 500,00	0,55%
Fonds propres	113 500,00	41,27%
Total	275 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	60 000,00 €
2017	100 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017165

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MINES TELECOMS - APPEL A PROJET NUMERIQUE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	351 102,00 €	41,76 %	146 620,00 €
	Montant Total de la subvention		146 620,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111006-400
11100605- Formations complémentaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INSTITUT MINES TELECOM PARIS TECH
Adresse administrative : 46 RUE BARRAULT
75013 PARIS
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Représentant :

N° SIRET : 18009202500089

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions expérimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi
Rapport Cadre : CR17-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dispositif d'entrée en formation, nécessite un démarrage au 1er novembre.
Dans le cadre du plan 500 000, l'action doit démarrer avant la date de la CP pour permettre des inscriptions avant le 31 décembre.

Objectifs :
L'objectif de ce projet est d'offrir un parcours de formation innovant, permettant l'acquisition de compétences autour des thématiques suivantes : code informatique, électronique de base, modélisation informatique 2D et 3D, utilisation de machines-outils, méthodologies de prototypage et méthodes managériales. Le projet permet la découverte de l'écosystème des fablabs, de l'entrepreneuriat des tiers-lieux et des débouchés professionnels dans l'économie numérique (Internet des Objets, création d'entreprises innovantes ou de start-ups, médiation, etc.):
- L'acquisition de connaissances théoriques et techniques en électronique et fabrication numérique ;

- L'initiation aux outils et aux machines ;
- L'initiation aux méthodes de travail spécifiques à cet environnement : itération, do-ocratie, learning by doing, prototypage, co-making, open innovation, documentation des projets, partage…

Description :
Mettre en place une offre de formation innovante appelée FabNum X, destinée à un public souhaitant acquérir des compétences tournées vers le code informatique et la production d'objets manufacturés. Ce dispositif hybride mettra en œuvre formation en ligne ouverte et formation en présentiel ("blended learning") : la majorité des compétences pourront être validées en ligne ou dans des FabLabs franciliens. Il s'agit donc de :
Offrir un cursus complet de 4 MOOC certifiants autour des techniques et méthodologies des FabLabs. Ces MOOC sont numérotés 101, 102, 103, 104. Il est à noter que le MOOC 101 sera une création complète. Ce MOOC a pour objectif de fédérer massivement les communautés en ligne autour des thématiques FabLabs et invitera les apprenants à poursuivre le parcours au travers des MOOC 102, 103 et 104. Pour ces trois derniers MOOC, le contenu pédagogique existe et sera retravaillé afin de présenter aux apprenants un ensemble cohérent.

Décliner les concepts abordés dans les MOOC sous forme d'ateliers dans les FabLabs franciliens. Ces ateliers, à destination d'un public plus limité, devront permettre de valider les compétences présentées dans les cours en ligne en se confrontant à un apprentissage collaboratif par le faire. Une attention toute particulière a été portée aux ateliers du module 101 qui devront être enthousiasmants pour les apprenants et qui donneront envie de compléter l'ensemble du parcours. Les ateliers du module 101 se dérouleront dans les Fablabs franciliens en présence des responsables d'ateliers (Fabmanagers) et en prise direct avec les machines et l'écosystème « Maker ». Les ateliers des modules 102, 103 et 104 se dérouleront également dans les FabLabs franciliens et seront animés par le responsable pédagogique aidé par les assistants pédagogiques.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains:
Coordinatrice opérationnelle
Directrice du projet
Responsable pédagogique
Animateurs FabLabs franciliens
Ingénieur pédagogique
Assistant pédagogique
Développeur
Vidéaste
Monteur
Community Manager Makery
Community Manager MCD
Responsable exploitation plateforme de MOOC
Utilisation plate-forme MOOC
Petits équipements et machines Fablab

Moyens matériels:
Utilisation plate-forme MOOC comprenant les frais d'accès à la plateforme MOOC, pour publication des quatre MOOC du projet.
Petits équipements et machines Fablab Afin de travailler sur la production de contenu sur l'utilisation des machines FabLabs.

Partenariat:
L'Institut Mines-Télécom porte le projet conjointement avec Makery et MCD (mise en place d'ateliers liés à l'apprentissage du numérique). Le projet est par ailleurs soutenu par le Fab&Co, une association

professionnelle ayant pour objet de fédérer les labs qui aident à l'innovation professionnelle, regroupant les fablabs des grandes entreprises et des industries.

Intérêt régional :
La Région souhaite explorer et saisir les opportunités que peuvent apporter l'usage et les innovations numériques dans le champ de l'accompagnement des publics et de la formation des demandeurs d'emploi. Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Les effectifs visés sont :
Un groupe de 30 stagiaires répartis en deux groupes pour les ateliers en présentiels
Aucune limite d'effectifs pour les inscriptions au MOOC. Néanmoins, à titre d'exemple, les communautés des MOOC IMT (qui serviront de bases aux modules 102, 103, 104) avoisinent en moyenne les 10 000 inscrits avec un taux d'attestation moyen supérieur à 10 % (soit un nombre de personnes qui reçoivent une attestation supérieur à 1000 par MOOC).

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Moyens humains	307 202,00	87,50%
Transport et hébergement	5 500,00	1,57%
Privatisation ateliers	14 400,00	4,10%
utilisation plateforme MOOC	8 500,00	2,42%
consommables et petit électronique	15 500,00	4,41%
Total	351 102,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	146 620,00	41,76%
Commune	98 734,00	28,12%
Fonds propres	105 748,00	30,12%
Total	351 102,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	46 620,00 €
2017	100 000,00 €

ANNEXE 3
CONVENTION TYPE

CONVENTION :

ACTION SAFIR :

Unité Développement
Direction de la Formation Professionnelle

CONVENTION RENOUVELABLE

RELATIVE AU DISPOSITIF REGIONAL « ACTIONS EXPERIMENTALES DE SECURISATION DE PARCOURS DE FORMATION TOURNES VERS L'EMPLOI »

Entre

La Région Ile-de-France, dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération n° CP……du……., ci-après dénommée « la Région »
d'une part,

et

(cette partie est à compléter par le bénéficiaire)
L'organisme dénommé : .....
dont le statut juridique est : *(forme juridique)*.....
dont le n° SIRET et code APE sont : .....
dont le siège social est situé au : *(adresse siège social)*.....
ayant pour représentant : .....
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif régional « Actions expérimentales de sécurisation de parcours de formation tournés vers l'emploi » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR n°17-12 du 17 février 2012.

L'attribution d'une subvention par la Région ainsi que son versement sont effectuées conformément aux dispositions adoptées en Conseil Régional (délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du Règlement Budgétaire et Financier de la Région Ile-de-France, et dans le respect des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CP XX- du XXXXXX, la Région Ile-de-France a décidé de soutenir (*nom du bénéficiaire)* au titre de l'année XXX pour la réalisation du projet détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention spécifique correspondant à XX % du budget du projet, soit un montant maximum de subvention de XXXX €.

Le budget prévisionnel du projet est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les actions présentées dans la fiche projet jointe à la présente convention.

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement par écrit et documents à l'appui de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Fournir le bilan financier et comptable annuel approuvé et certifié par le dirigeant ou par un commissaire aux comptes lorsque l'organisme en est doté.

Tenir un compte d'emploi de la subvention allouée et distinguer pour ce faire dans ses écritures la comptabilité propre à chaque opération.

En outre, le bénéficiaire s'engage à saisir trimestriellement l'ensemble des informations relatives à l'exécution de la subvention et à générer la facturation par le biais du système d'information régional (SAFIR) permettant son suivi dématérialisé.

Respecter les obligations en matières d'achat de prestations auxquelles il peut être soumis tant au regard du droit français que du droit communautaire.

Appliquer s'il y a lieu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le cas échéant le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En cas de renouvellement de la subvention, il sera vérifié que lesdites informations ont bien été communiquées à la Région.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS

Le bénéficiaire s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la région.

Le bénéficiaire s'engage à informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Ile-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.
La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.
Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.
Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.
Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Au sens de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la structure gestionnaire est responsable du traitement de données afférentes aux auditeurs accueillis.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, les auditeurs bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. S'ils souhaitent exercer ce droit pour obtenir communication des informations les concernant, ils doivent en faire la demande par courrier à l'Unité Développement - Direction de la Formation Professionnelle, 142, rue du Bac, CS 40 727 - 75 345 Paris Cedex 07.

Le non-respect par la structure gestionnaire de cette obligation d'information est sanctionné par la résiliation anticipée de la convention par la Région conformément aux dispositions prévues à l'article 5 de la présente convention.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Art 3.1 : Caducité

- Si à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé d'un an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai d'un an mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

- A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de trois années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

Art 3.2 : Modalités de versement

Toute demande de versement est effectuée à l'initiative de l'organisme. Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Le versement d'une avance à valoir sur les paiements prévus, en proportion du taux de la subvention, sur justification du besoin de trésorerie et dans la limite de 20 % du montant de la subvention. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie.

Art 3.2.1 : Versement d'acompte

Le bénéficiaire peut demander le versement de deux acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux d'intervention énoncé à l'article 1.
Le versement des acomptes est subordonné à la production *(3 documents)* :

- de la demande de versement d'acompte, générée à partir de l'application SAFIR
- du compte rendu financier intermédiaire
- du bilan intermédiaire.

Ces documents doivent comporter la signature du représentant de l'organisme, le cachet ainsi que celle de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes *(si l'organisme en est doté).*

Le cumul de l'avance et des acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

Art 3.2.2 : Versement du solde

Le versement du solde de la subvention est effectué sur appel de fonds, signé par le représentant habilité de l'organisme, qui certifiera l'achèvement et le paiement complet de l'opération.

Le versement du solde est subordonné à la production:

- de la convention de stage ou du contrat de travail dument signé(e) téléchargé(e) sur la PAR ou joint à la demande de solde,
- de la demande de versement du solde, générée à partir de l'application SAFIR
- du compte rendu financier final
- du bilan final.

Ces documents doivent être signés par le représentant habilité de l'organisme et l'expert comptable ou le commissaire aux comptes de l'organisme *(si l'organisme en est doté).*

Par ailleurs, un bilan de situation sera produit et transmis à la Région au plus tard 6 mois après la fin de l'action.

Ces documents seront adressés à la Région. Ils présenteront la modélisation de principes d'organisation et de fonctionnement de l'action et leur extension possible à d'autres programmes régionaux, à d'autres structures financées par la Région.

Le montant total de la subvention ne dépassera en aucun cas le montant prévisionnel fixé par la convention.

Le comptable assignataire est l'Agence de Services et de Paiement, Délégation régionale Ile-de-France, 12 rue Henri Rol-Tanguy, 93555 MONTREUIL cedex.

Une affectation d'autorisation d'engagement sera disponible sur le Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », Code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 111 006 05 « Formations complémentaires », nature 65738 « subventions » du budget XXX.

Art 3.3 : Révision du montant subventionné

Le montant définitif de la subvention accordée peut être révisé en proportion du niveau d'exécution du budget prévisionnel transmis par le bénéficiaire, sur la base des éléments financiers transmis par le bénéficiaire. Le versement du solde est, dès lors, ajusté en fonction des besoins réels du bénéficiaire.

Art 3.4 : Eligibilité des dépenses subventionnables

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du ……..*(date de démarrage ou à défaut la date de la CP)* et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir la date de la CP d'attribution.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou à défaut en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

Elle est renouvelable par voie expresse et sous réserve des disponibilités budgétaires.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

• La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

• Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par la commission permanente régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° CP ……..

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le..... **Le.....**

L'organisme nom, qualité du signataire et cachet du bénéficiaire	**La Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France**

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 17/11/2016
- Date de réception en préfecture: 17/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-651

Du 16 novembre 2016

UN NOUVEL ENGAGEMENT POUR L'EMPLOI

AFFECTATION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE TRANSITION ESS 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis* (Journal officiel n° L 352/1 du 24/12/2013) ;

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code du travail ;

VU La loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

VU La loi n° 2014-856 du 31 Juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CR 162-16 du 22 septembre 2016 relative à la création du Fonds de transition ESS et à l'adoption de l'accord cadre régional IAE ;

VU La délibération CR n°190-16 du 22 septembre 2016 relative à la désignation de représentants du Conseil régional dans divers organismes ;

VU La délibération CP n° 15-549 du 8 octobre 2015 relative à l'adoption de la convention entre la Région et l'ASP pour la gestion et le règlement des aides aux stagiaires, des prestations et subventions pour la formation professionnelle continue, le réseau d'accueil des missions locales, les emplois-tremplin, les dispositifs d'accès à l'apprentissage, de mobilité européenne et internationale, le versement des aides aux employeurs d'apprentis et le règlement des subventions PM'UP ;

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-651 présenté par madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation ;

VU L'avis de la Commission des Finances ;

VU L'avis de la Commission de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 : Axe 1 du Fonds de transition ESS - Améliorer l'employabilité des salariés et accroitre le taux de placement en entreprise – Attribution de subventions

Décide de participer au titre de l'Axe 1 du dispositif Fonds de transition ESS, au financement de 15 projets dont la liste apparaît en annexe 2 *(tableau récapitulatif)* ; conformément aux fiches-projet présentées en annexe 4 à la présente délibération pour l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 837 400 €.

Approuve la convention-type, ci-jointe en annexe 6, relative à l'Axe 1 du Fonds de transition ESS.

Subordonne le versement de chaque subvention attribuée par le présent article à la conclusion avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à cette convention type et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 837 400 € disponible sur le chapitre 939 « Action économique », sous fonction 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-012 « Soutien à l'Emploi », action 191 012 04 « Fonds de transition », du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 : Axe 2 du Fonds de transition ESS - Encourager l'accroissement d'activité par le lancement de projets mutualisés entre plusieurs structures – Attribution de subventions

Décide de participer au titre de l'Axe 2 du dispositif Fonds de transition ESS, au financement de 8 projets dont la liste apparaît en annexe 3 *(tableau récapitulatif)* ; conformément aux fiches-projet présentées en annexe 5 à la présente délibération pour l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 160 000 €.

Approuve la convention-type, ci-jointe en annexe 7, relative à l'Axe 2 du Fonds de transition ESS.

Subordonne le versement de chaque subvention attribuée au présent article à la conclusion avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à cette convention type et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 160 000 € disponible sur le chapitre 939 « Action économique », sous fonction 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-012 « Soutien à l'Emploi », action 191 012 04 « Fonds de transition », du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 3 : Avenant à la convention ASP

Approuve l'avenant n° 3 à la convention ASP 2016, approuvée par la délibération CP n°15-549 susvisée, présenté en annexe 8 de la présente délibération et autorise la présidente du Conseil Régional à le signer.

La Présidente du Conseil régional
d'Île-de-France

VALERIE PECRESSE *09/11/2016*

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF FONDS DE TRANSITION ESS

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-651	Budget	2016

Chapitre	**939 - Action économique**
Code fonctionnel	**91 - Interventions économiques transversales**
Programme	**191012 - Soutien à l'emploi**
Action	**19101204 - Fonds de transition**

Dispositif : N° 00000974 - Améliorer l'employabilité des salariés en parcours d'insertion et accroître le taux de placement en entreprise

Dossier	16017078 - FONDS DE TRANSITION ESS AXE 1 AFFECTATION 2016		
Bénéficiaire	R40958 - ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	837 400,00 €	Code nature	65738
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		837 400,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000974 - Améliorer l'employabilité des salariés en parcours d'insertion et accroître le taux de placement en entreprise	837 400,00 €

Dispositif : N° 00000975 - Développer le chiffre d'affaires par le lancement de projets mutualisés entre plusieurs SIAE

Dossier	16017080 - FONDS DE TRANSITION ESS AXE 2 AFFECTATION 2016		
Bénéficiaire	R40958 - ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	160 000,00 €	Code nature	65738
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		160 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000975 - Développer le chiffre d'affaires par le lancement de projets mutualisés entre plusieurs SIAE	160 000,00 €

Total sur l'imputation 939 - 91 - 191012 - 19101204	997 400,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : LISTE DES SIAE BENEFICIAIRES AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS

Type d'axe du Fonds de transition ESS	Type de SIAE	Dpt	Bénéficiaire	Adresse	Numéro de la convention	Nombre de stagiaire(s) négocié(s) à recruter	Montant proposé
AXE 1: Améliorer l'employabilité des salariés en parcours d'insertion et accroître						**40**	**837 400 €**
	Atelier chantier d'insertion (ACI)					28	613 400 €
		75					
			MEDIATION INSERTION FORMATION	33 RUE BOUCRY☐ 75018 PARIS	FT1167514873	2	34 000 €
			RESTAUS DU COEUR LES RELAIS COEUR PARIS	4 CITE HAUTEVILLE☐ 75010 PARIS 10	FT1167515218	2	40 000 €
			CRESCENDO CENTRE ELYSABETH	126 BD DE BELLEVILLE☐ 75020 PARIS	FT1167515425	2	25 200 €
			INTERFACE FORMATION	38 RUE RENE BOULANGER☐ 75010 PARIS 10	FT1167515429	2	23 800 €
		78					
			IEPC INSTITUT D EDUCATION ET DES PRATIQUES CITOYENNES	102 AVENUE MAURICE BERTEAUX☐ 78500 SARTROUVILLE	FT1167815251	2	36 000 €
			ACR	72 RUE DESIRE CLEMENT☐ 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE	FT1167815403	2	52 000 €
		91					
			ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE	10 PLACE JULES VALLES☐ 91000 EVRY	FT1169114883	3	125 800 €
			ARIES ASSOCIATION REGION INSERTION ECONOMIQUE SOCIALE	1 RUE ANNE FRANK☐ BP 21☐ 91701 STE GENEVIEVE BOIS CEDEX	FT1169115327	2	70 200 €
		92					
			LEPOLES	11 ALL SAINT EXUPERY☐ 92390 VILLENEUVE LA GARENNE	FT1169215382	2	42 400 €
		93					
			HALAGE	6 RUE ARNOLD GERAUX☐ 93450 L'ILE-SAINT-DENIS	FT1169314928	2	52 400 €
			INITIATIVES SOLIDAIRES	95 BOULEVARD FELIX FAURE☐ 93300 AUBERVILLIERS	FT1169315442	2	36 000 €

Type d'axe du Fonds de transition ESS	Type de SIAE	Dpt	Bénéficiaire	Adresse	Numéro de la convention	Nombre de stagiaire(s) négocié(s) à recruter	Montant proposé
		95					
			IMAJ INITIATIVES MULTIPLES ACTION JEUNE	RUE LOUISE MICHEL☐ PARC D'ACTIVITES DE LA GARE☐ 95570 BOUFFEMONT	FT1169515119	2	23 600 €
			AGOIE ASSOCIATION POUR LA GESTION D'OUTILS D'INSERT ECONOMIQUE	170 RUE DU GENERAL DE GAULLE☐ 95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES	FT1169515185	1	20 000 €
			SAUVEGARDE DE L ENFANCE ET DE L ADOLESCENCE DU VAL D OISE	20 RUE LECHARPENTIER☐ 95300 PONTOISE	FT1169515386	2	32 000 €
	Association intermédiaire (AI)					12	224 000 €
		91					
			SESAME SUD ESSONNE SOLIDARITE AIDE MULTI EMPLOI	7 CHEMIN DU MARAIS☐ 91720 MAISSE	FT1169115361	1	20 700 €
			DYNAMIQUE EMBAUCHE	4 AVENUE DE FRANCE☐ BP8☐ 91300 MASSY	FT1169115407	2	36 000 €
		92					
			ARDEUR	19 RUE BAILLY☐ 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	FT1169215395	2	44 000 €
		93					
			AI LADOMIFA	31 RUE GASTON LAURIAU☐ 93100 MONTREUIL	FT1169315272	2	31 800 €
		94					
			PEP'S SERVICES PERSONNEL EMPLOIS PROXIMIT	10 BD PABLO PICASSO☐ 94000 CRETEIL	FT1169414941	2	25 000 €
			INTERMED ACTION EMPLOI FORM 94 (AEF)	111 - 113 RUE PAUL HOCHART☐ 94240 L'HAY LES ROSES	FT1169415397	2	46 000 €
		95					
			PARISIS SERVICES	3 RUE DE L'ORME SAUCERON☐ 95220 HERBLAY	FT1169515254	1	20 500 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : LISTE DES SIAE BENEFICIAIRES AU TITRE DE L'AXE 2 DU FONDS DE TRANSITION ESS

Type d'axe du Fonds de transition ESS	Type de SIAE	Dpt	Bénéficiaire	Numéro de la convention	Adresse	Nombre de stagiaire(s) négocié(s) à recruter	Montant proposé
AXE 2: Développer le chiffre d'affaires par le lancement de projets mutualisés						8	160 000 €
	Atelier chantier d'insertion (ACI)					4	80 000 €
		77					
			LE PAIN DE L'ESPOIR	FT2167715410	10 RUE LOUIS BEAUNIER☐ 77000 MELUN	1	20 000 €
		91					
			LES POTAGERS DE MARCOUSSIS	FT2169114839	CHEMIN DE LA RONCE☐ 91460 MARCOUSSIS	1	20 000 €
		94					
			CONFLUENCES CHANTIERS D'INSERTION	FT2169415136	28 RUE JOACHIM DU BELLAY☐ 94110 ARCUEIL	1	20 000 €
		95					
			VEXIN INSERTION EMPLOI	FT2169515333	5 RUE DE MONTGEROULT☐ 95830 CORMEILLES-EN-VEXIN	1	20 000 €
	Association intermédiaire (AI)					2	40 000 €
		92					
			ESSOR	FT2169214497	44 RUE PAUL LESCOP☐ 92000 NANTERRE	1	20 000 €
			INITIATIVE EMPLOIS	FT2169214704	21 AV DE LA REPUBLIQUE☐ 92320 CHATILLON	1	20 000 €
	Entreprise d'insertion (EI)					2	40 000 €
		75					
			FLORA TRISTAN - LA REGIE DE QUARTIER DU 14E	FT2167515357	11 RUE MAURICE BOUCHOR☐ 75014 PARIS	1	20 000 €
		93					
			L'USINE	FT2169315108	216 RUE DE ROSNY☐ 93100 MONTREUIL	1	20 000 €

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : FICHES PROJET RELATIVES A L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS

FONDS DE TRANSITION ESS
FICHES PROJET

AXE 1 : Améliorer l'employabilité des salariés en parcours d'insertion et accroître le taux de placement en entreprise

CHANTIERS D'INSERTION 75

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014873

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **MEDIATION INSERTION FORMATION**
Adresse administrative : 33 RUE BOUCRY 75018 PARIS

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : Atelier chantier d'insertion (ACI)

Représentant : Jacques AVICE

N° SIRET : 5246742800001

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

1) Salariés :
Nombre d'Equivalent Temps Plein - ETP conventionnés : 34 ETP pour 4 chantiers, 3 à Paris et 1 dans le 92 de 16 postes chacun.
Nombre d'ETP éligibles (hors RSA socle) : 17 ETP

2) Activités de la SIAE : essentiellement bâtiment second œuvre, peinture

3) Publics :
Nombre de salariés au cours de l'année N-1 : 92
dont 10 (10,5 %) demandeurs d'emploi de moins d'un an,
dont 31 (34 %) demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans
dont 51 (55,5 %) demandeurs d'emploi de plus de deux ans.

Travailleurs handicapés : 5 (5,5%)
Personnes placées sous-main de justice : 7 (8%)

4) Amélioration de l'employabilité :

4.1 - informations sur le marché du travail : pour chaque salarié, durant tout le contrat de travail, l'accompagnement du Conseiller en Insertion Professionnelle - CIP vise à : - connaitre ses capacités, savoir expliquer son parcours, avec entretiens simulés, - identifier ses atouts et ses faiblesses, - informer sur les métiers correspondants puis les besoins des entreprises locales et du secteur d'activité, - distinction marché ouvert/marché caché, qu'est-ce que le Grand Paris ? - secteur en tension à court et moyen terme…

4.2 - coordination des acteurs pour lever les freins à l'emploi : entretien d'embauche fondamental mais surtout interne, plateau technique pour avoir confiance, coordination surtout sur l'insertion sociale.

4.3 - partenariats entreprises : 5 Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel - PMSMP et 4 Passerelles Entreprise, les bailleurs des supports de chantiers mettent en lien avec entreprises, la SIAE veille à ce que les salariés utilisent les 24 mois d'agrément IAE pour compléter leur parcours IAE. Bon réseau local, structure bien ancrée sur son territoire.

4.4 - formation :
- Cap compétences : 15 orientés, 10 intégrés.
- nombre d'attestations de compétences remises à la fin des contrats d'insertion : tous les salariés sortent des chantiers avec une attestation de compétences.
- positionnement des salariés sur des actions de formations qualifiantes, certifiantes et pré-qualifiantes : énorme effort linguistique, formation interne de 25h par Chantier d'insertion pour passer DILF/DELF/DELP pro (25 obtentions certifiantes) et 12 titres peintre niveau V.

4) Sorties positives de l'année 2015 : 74 (80%)

CDD + 6 mois : 11
CDI : 11
CDD - 6 mois : 22
Intérim : 7
Formation qualifiante : 23

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015218

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **RESTAUS DU COEUR LES RELAIS COEUR PARIS**
Adresse administrative : 4 CITE HAUTEVILLE 75010 PARIS 10

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : Atelier chantier d'insertion (ACI)

Représentant : Antoine BOUR

N° SIRET : 42334329200011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

1) Salariés :

Nombre d'ETP conventionnés : 34,10 (16,3 à Paris et 17,8 pour le 93)
Nombre d'ETP éligibles (hors RSA socle) : 20 (globalement 8 et 12)

2) Activités de la SIAE : restauration, transport, manutention, nettoyage

3) Publics :

Nombre de salariés au cours de l'année N-1 : 77
dont 23 (30 %) demandeurs d'emploi de moins d'un an
dont 22 (28,5 %) demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans
dont 32 (41,5 %) demandeurs d'emploi de plus de deux ans
Travailleurs handicapés : 3
Personnes placées sous-main de justice : 0

4) Amélioration de l'employabilité :

4.1 - informations sur le marché du travail : L'ensemble des salariés recrutés au sein du Chantier d'insertion suit un parcours d'intégration durant sa période d'essai (1 mois) durant lequel le marché de l'emploi, les métiers en tension, les opportunités du Grand Paris sont présentés.

4.2 - coordination des acteurs pour lever les freins à l'emploi : - rencontres récurrentes et tripartites entre le salarié, le CIP et le référent Pôle Emploi IAE et possibilité de bénéficier des sessions Pôle Emploi. - sur les questions périphériques à l'emploi (santé, accès aux droits, logement...), la SIAE a recruté en 2004 une conseillère sociale en CDI, travail avec les acteurs sur l'action logement passerelles (OPH Aubervilliers)

4.3 - partenariats entreprises : - les métiers du bâtiment : les salariés attirés par ces métiers ont bénéficié d'un recrutement organisé par Plaine Commune,
- le nettoyage : un partenariat de la SIAE avec l'INHI permet d'orienter chaque année 3 à 4 salariés vers une passerelle linguistique + formation professionnelle au métier d'agent de nettoyage,
- cuisinier : une charte entre la SIAE et l'entreprise SOGERES permet le recrutement de 4 à 5 agents de cuisine chaque année,
- l'auxiliaire de vie sociale : orientations en formation au centre L. Couvé d'Aubervilliers 4 à 5 candidates chaque année attirées par ce métier,
- un partenariat avec l'entreprise Sécuritas est en cours de finalisation avec l'association départementale.
Proposition aux entreprises de venir visiter le chantier d'insertion : en 2015 IBM, Carrefour, KFC, Babilou, Sogeres, ISS, entre autres. Sur l'ensemble des visites, 19% des salariés ayant participé ont été embauchés par une de ces entreprises.
-8 PMSMP, 2 Passerelles entreprise

4.4 - formation :
- Cap compétences : 11 orientés, 11 inscrits, 8 vers Cléa, 12 vers CBP
- nombre d'attestations de compétences remises à la fin des contrats d'insertion : 50
- positionnement des salariés sur des actions de formations qualifiantes, certifiantes et pré-qualifiantes : 56 qualifiant, 11certifiant et 10 pré-qualifiant.

4) Sorties positives de l'année N-1 : 27 (35%)

CDD + 6 mois : 3
CDI : 6
CDD - 6 mois : 2
Intérim : 2
Formation qualifiante : 14

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015425

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **CRESCENDO CENTRE ELYSABETH**
Adresse administrative : 126 BD DE BELLEVILLE 75020 PARIS

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : Atelier chantier d'insertion (ACI)

Représentant : Caroline CROCHARD

N° SIRET : 78481011100038

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

1) Salariés :

Nombre d'ETP conventionnés : 19
Nombre d'ETP éligibles (hors RSA socle) : 12,6

2) Activités de la SIAE : services aux personnes

3) Publics :

Nombre de salariés au cours de l'année N-1 : 30
dont 8 (26,5 %) demandeurs d'emploi de moins d'un an,
dont 17 (57 %) demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans
dont 5 (16,5 %) demandeurs d'emploi de plus de deux ans.
Travailleurs handicapés : 0
Personnes placées sous-main de justice : 0

4) Amélioration de l'employabilité :

4.1 - informations sur le marché du travail : Intervention dans des filières en tension de fait, la SIAE permet donc aux personnes de mieux comprendre les besoins de main d'œuvre dans ce domaine

et de s'y positionner, ateliers et simulations, positionnement, vidéo, intervention des salariés du précédent chantier.

4.2 - coordination des acteurs pour lever les freins à l'emploi : visites d'entreprises du secteur, forum emploi et cité des Métiers la Villette, intervention CNAM et associations santé, orientation en fonction, travail sur la dynamique de groupe, l'expression corporelle, la sophrologie…

4.3 - partenariats entreprises : Fait le lien entre les salariés en insertion et les entreprises du Groupe SOS et du secteur santé et des services à la personne. Des rencontres avec les cadres de ces structures permettent de leur faire apprécier les compétences et les atouts des salariés.

4.4 - formation :
- Cap compétences : les pré-requis de cet ACI pré-qualifiant les excluent de Cap Compétence, 1 personne a eu besoin d'une remise à niveau
- nombre d'attestations de compétences remises à la fin des contrats d'insertion : oui, systématique.
- positionnement des salariés sur des actions de formations qualifiantes, certifiantes et pré-qualifiantes : le chantier lui-même est une pré-qualification, concours d'entrée aide-soignant / CAP petite enfance / concours d'entrée auxiliaire puériculture à l'issue du CDDI

4) Sorties positives de l'année 2015 : 22 (73 %)

CDD + 6 mois : 5
CDI : 3
CDD - 6 mois : 1
Intérim : 0
Formation qualifiante : 13

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015429

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **INTERFACE FORMATION**
Adresse administrative : 38 RUE RENE BOULANGER 75010 PARIS 10

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : Atelier chantier d'insertion (ACI)

Représentant : Hayet BEN ARBIA - DJEHA

N° SIRET : 40218568000020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

1) Salariés :

Nombre d'ETP conventionnés : 34,20
Nombre d'ETP éligibles (hors RSA socle) :11,90

2) Activités de la SIAE : espaces verts, bâtiment, service à la personne

3) Publics :

Nombre de salariés au cours de l'année N-1 : 54
dont 24 (44 %) demandeurs d'emploi de moins d'un an
dont 13 (24 %) demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans
dont 16 (32 %) demandeurs d'emploi de plus de deux ans.
Travailleurs handicapés : 1
Personnes placées sous-main de justice : 2

4) Amélioration de l'employabilité :

4.1 - informations sur le marché du travail : tous les salariés en insertion bénéficient d'informations sur marché du travail et les métiers en tension du territoire francilien et national par un maximum

de sources de données (Pôle Emploi, Défi Métiers, Les métiers.net, O'DEFI). Ils sont également formés à l'utilisation de l'outil du Pôle Emploi spécifique Grand Paris en terme d'évolution territoriale et de travail, organisation des séances de vidéo projection sur : le projet du Grand Paris, ses chantiers et ses acteurs dont la Société du Grand Paris et des 20 millions d'heures d'insertion sociale potentielles. Visite des expositions type « Les passagers du Grand Paris Express ».

4.2 - coordination des acteurs pour lever les freins à l'emploi : Cités des Métiers et Pôle Emploi avec des modules spécifiques. Bon relais avec la Cité de la Santé, les structures sur les questions psychologiques et autres, logement…

4.3 - partenariats entreprises : liens pour les PMSMP, forums, visites…
44 PMSMP. De plus, sessions de pré recrutement à mi-parcours sur l'ensemble des chantiers avec intervention des responsables des ressources humaines des entreprises partenaires (EHPAD du CASVP, Paris Habitat, Ville de Paris, Altidom, entreprises paysagères).

4.4 - formation :
- Cap compétences : 11 orientations mais pas 1 seule inscription…
- nombre d'attestations de compétences remises à la fin des contrats d'insertion : OUI, 49 sur 54 salariés.
- positionnement des salariés sur des actions de formations qualifiantes, certifiantes et pré-qualifiantes : objet même des ACI : 30 pré-qualifiant pour l'aide à la personne et 24 certifiantes Certificat de Qualification Professionnelle - CQP ouvrier polyvalent.

4) Sorties positives de l'année 2015 : 30 soit 55%

- CDD + 6 mois : 5
- CDI : 1
- CDD - 6 mois : 9
- Intérim : 1
- Formation qualifiante : 14

CHANTIER D'INSERTION 78

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015251

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **IEPC INSTITUT D EDUCATION ET DES PRATIQUES CITOYENNES**
Adresse administrative : 102 AVENUE MAURICE BERTEAUX 78500 SARTROUVILLE

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : Atelier chantier d'insertion (ACI)

Représentant : Rui FRATI

N° SIRET : 43444766000094

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

1) Salariés :
Nombre d'ETP conventionnés : 40
Nombre d'ETP éligibles (hors RSA socle) : sur 4 chantiers d'insertion : 18 ETP
2) Activités de la SIAE : service à domicile, ménage (personnes âgées et enfants).

3) Publics :
Nombre de salariés au cours de l'année N-1 : 84, dont 22 (26 %) étaient demandeurs d'emploi de moins d'un an, 33 (39%) demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans et 29 (35%) demandeurs d'emploi de plus de deux ans.
Travailleurs handicapés : 4
58 en Quartier politique de la ville

4) Amélioration de l'employabilité :
4.1 - informations sur le marché du travail :

- formatrice spécialisée en techniques de recherche d'emploi, rencontre avec des partenaires employeurs du secteur de l'aide à la personne, visite du salon des services à la personne. Information sur les métiers en tension par l'intervention de conseillers du Pôle Emploi-
4.2 - coordination des acteurs pour lever les freins à l'emploi :
Intervention de conseillers de Pôle Emploi au démarrage des chantiers d'insertion.
4.3 - partenariats entreprises :
Le travail mené dans le chantier d'insertion et, notamment les PMSMP (72) permettent aux salariés d'affiner leur projet vers les personnes âgées et/ou la petite enfance. Partenariat avec les entreprises du secteur de l'aide à la personne. Job dating
4.4 - formation :
- Cap compétences : 0
- nombre d'attestations de compétences remises à la fin des contrats d'insertion : 10
- positionnement des salariés sur des actions de formations qualifiantes, certifiantes et pré-qualifiantes : 1ers secours et Préparation au titre professionnel "Assistant(e) de vie aux familles" de niveau V, reconnu par le Ministère de l'Emploi pour l'ensemble des salariés.

5) Sorties positives de l'année 2015 : 50 (soit 60%)
CDD + 6 mois : 14
CDI : 23
CDD – 6 mois : 12
Formation qualifiante : 1

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015403

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **ACR**
Adresse administrative : 72 RUE DESIRE CLEMENT 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : Atelier chantier d'insertion (ACI)

Représentant : Françoise LEGER

N° SIRET : 31404541000052

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

1) Salariés :

Nombre d'ETP conventionnés : 60 pour 3 ACI
Nombre d'ETP éligibles (hors RSA socle) : 26

2) Activités de la SIAE : maraichage, repasserie, peinture bâtiment

3) Publics :

Nombre de salariés au cours de l'année N-1 : 159
dont 57 (36 %) demandeurs d'emploi de moins d'un an,
dont 37 (23 %) demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans
dont 65 (41 %) demandeurs d'emploi de plus de deux ans.
Travailleurs handicapés : 3
Personnes placées sous-main de justice : 6

4) Amélioration de l'employabilité :

4.1 - informations sur le marché du travail : entretien individuel avec suivi, participation au forum pour l'emploi, rencontre d'entreprises, recherches de sites spécialisés tel que le site du Pôle Emploi et site du CIMAP et des pôles de découvertes des métiers.

4.2 - coordination des acteurs pour lever les freins à l'emploi : Participation au forum pour l'emploi, comité de suivi avec les différents acteurs lié à l'emploi, informations collectives organisées par pôle emploi, des centres de formation ...
Pour affiner le projet professionnel: ateliers techniques de recherche d'emploi, simulation d'embauche, remise à niveau en informatique, Français Langue Etrangère – FLE et ALPHA, enquête métier.

4.3 - partenariats entreprises : ACR a organisé un rapprochement avec le monde des entreprises via les fondations. En effet Simply Market et les magasins Truffaut proposent de faire des visites d'entreprises et des rencontres de professionnels qui peuvent donner lieu à des embauches avec des contrats de travail stables. Mais pas de PMSMP ni de Passerelles entreprises.

4.4 - formation :
- Cap compétences : 10 orientés mais aucun inscrits, 3 remises à niveau ou FLE par d'autres prestataires,
- nombre d'attestations de compétences remises à la fin des contrats d'insertion :12
- positionnement des salariés sur des actions de formations qualifiantes, certifiantes et pré-qualifiantes : respectivement 10 qualifiantes, 22 certifiantes et 14 pré-qualifiantes, pas mal de CACES et d'habilitation électrique.

4) Sorties positives de l'année 2015 :45 soit 29%

- CDD + 6 mois : 12
- CDI : 7
- CDD - 6 mois : 10
- Intérim : 2
- Formation qualifiante : 14

CHANTIER D'INSERTION 91

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014883

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE**
Adresse administrative : 10 PLACE JULES VALLES 91000 EVRY

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : Atelier chantier d'insertion (ACI)

Représentant : Patrice NICOLAS

N° SIRET : 44066204700016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

1) Salariés :
Nombre d'ETP conventionnés : 126,04
Nombre d'ETP éligibles (hors RSA socle) :62,9

2) Activités de la SIAE : Espaces verts, tri et récupération des déchets, bâtiment (rénovation), maraichage

3) Publics :
Nombre de salariés au cours de l'année N-1 : 230
dont 39 (17 %) demandeurs d'emploi de moins d'un an,
dont 71 (30,8 %) demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans
dont 120 (52,2 %) demandeurs d'emploi de plus de deux ans.
Travailleurs handicapés : 6
Personnes placées sous-main de justice : 11

4) Amélioration de l'employabilité :

4.1 - informations sur le marché du travail : Mise en place du programme : « Les Clés de la Réussite Citoyenne et Professionnelle ». Il s'agit d'ateliers collectifs conçus par les CIP qui visent notamment à informer sur le marché du travail. En 2016, 60 ateliers seront réalisés. Avec « Métropop » membre du PTCE « PHARES », une action mobilité et Grand Paris a été montée en 2016 pour permettre aux salariés d'accéder aux nouveaux bassins d'emplois qui s'ouvriront.

4.2 - coordination des acteurs pour lever les freins à l'emploi : Des comités de suivi sont mis en place environ trois fois par an avec les différents référents sociaux afin d'échanger des informations et de faire des préconisations sur la situation de chaque salarié. Ateliers techniques de recherche d'emploi avec les maisons de l'emploi et les PLIE.

4.3 - partenariats entreprises : 122 PMSMP, 8 positionnements Passerelles Région, Visite d'entreprises (SNCF...), Ateliers numériques co-animés avec Orange, partenariat GEIQ bâtiment

4.4 - formation :
- Cap compétences : 31 orientés et 22 inscrits, 3 parcours Cléa, très satisfaisant
- nombre d'attestations de compétences remises à la fin des contrats d'insertion : très satisfaisant 220 attestations
- positionnement des salariés sur des actions de formations qualifiantes, certifiantes et pré-qualifiantes : Très satisfaisant 13 qualifications complètes, 138 certifiant (CACES, Secouriste Sauveteur du Travail - STT, interventions sur talus et cordes...), 90 préqualifiant

4) Sorties positives de l'année 2015 : 85 soit 37%

CDD + 6 mois : 16
CDI : 10
CDD – 6 mois : 29
Intérim : 16
Formation qualifiante : 14

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015327

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **ARIES ASSOCIATION REGION INSERTION ECONOMIQUE SOCIALE**
Adresse administrative : 1 RUE ANNE FRANK BP 21 91701 STE GENEVIEVE BOIS CEDEX

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : Atelier chantier d'insertion (ACI)

Représentant : Laurent COURTIAL

N° SIRET : 42156728000027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

1) Salariés :
Nombre d'ETP conventionnés : 80,66
Nombre d'ETP éligibles (hors RSA socle) : 35,1

2) Activités de la SIAE : bâtiment (rénovation), peinture, électricité, plomberie

3) Publics :
Nombre de salariés au cours de l'année N-1 : 136
dont 60 (44.1 %) demandeurs d'emploi de moins d'un an,
dont 44 (32.4 %) demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans
dont 32 (23.5 %) demandeurs d'emploi de plus de deux ans.
Travailleurs handicapés : 3
Personnes placées sous-main de justice : 29 soit 21% des salariés
1 salarié sur 2 sans aucun diplôme

4) Amélioration de l'employabilité :
4.1 - informations sur le marché du travail : Bon travail du CIP en individuel, Forums emplois, ateliers d'informations sur les clauses sociales, ateliers d'information avec Pôle Emploi, information

avec les managers sociétaux de la SNCF sur les métiers internes en tension. Réflexion pour pré-qualifier des personnes en réponse aux besoins du Grand Paris avec les « clauseurs » de l'agglomération Val de Bièvre, travail sur les métiers de bâtiment, de la restauration, des SAP et du transport.

4.2 - coordination des acteurs pour lever les freins à l'emploi : Illustration avec des exemples de parcours

4.3 - partenariats entreprises : 39 PMSMP soit 28% des salariés, important travail avec la SNCF sur le métier d'agent d'escale (coaching, préparation aux entretiens...)

4.4 - formation :
- Cap compétences : 32 orientés et 32 inscrits + 3 formations linguistiques autres + 15 personnes BRSA en formation linguistique avec le FLES 75
- nombre d'attestations de compétences remises à la fin des contrats d'insertion : 70
- positionnement des salariés sur des actions de formations qualifiantes, certifiantes et pré-qualifiantes : 97 en qualifiant (dont 28 titres professionnels complets de peintre ou d'agent d'entretien en bâtiment), 109 certifiant (habilitation électrique, SST, Prévention des Risques liés à l'Activité Physique - PRAP, échafaudage fixe et roulant, sécurité SNCF), 39 pré qualifiant (formations agent d'escale SNCF université de service à Nanterre)

5) Sorties positives de l'année 2015 : 51 (37,5%)
CDD + 6 mois : 10
CDI : 4
CDD - 6 mois : 10
Intérim : 0
Formation qualifiante : 27

CHANTIER D'INSERTION 92

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015382

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **LEPOLES**
Adresse administrative : 11 ALL SAINT EXUPERY 92390 VILLENEUVE LA GARENNE

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : Atelier chantier d'insertion (ACI)

Représentant : Claude SICART

N° SIRET : 43249772500031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

1) Salariés :
Nombre d'ETP conventionnés : 27,14
Nombre d'ETP éligibles (hors RSA socle) : 21,2

2) Activités de la SIAE : gardiennage, services à domicile, multimédia

3) Publics :
Nombre de salariés au cours de l'année N-1 : 36
dont 15 (41,5 %) demandeurs d'emploi de moins d'un an,
dont 14 (40 %) demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans
dont 7 (19,5 %) demandeurs d'emploi de plus de deux ans.
Travailleurs handicapés : 2
Personnes placées sous-main de justice : 3

4) Amélioration de l'employabilité :

4.1 - informations sur le marché du travail : Dès le recrutement, informations sur marché travail et les métiers en tension. Ensuite, pendant l'accompagnement, prépare aux périodes d'immersion

systématiques et sessions de recrutement avec des partenaires entreprises. Les permanents ont participé à la rencontre Métropop : comprendre les enjeux et le potentiel du Grand Paris en termes de créations d'emploi pour les salariés qui sont en parcours d'insertion au sein du PôleS.

4.2 - coordination des acteurs pour lever les freins à l'emploi : coordination classique avec PE et surtout en lien avec entreprises. Excellente coordination avec acteurs sociaux.

4.3 - partenariats entreprises : Les ACI se sont construits en partenariat avec des bailleurs ou les maisons retraites pour répondre à leurs besoins de main d'oeuvre de personnes issues des quartiers. Dans le même esprit, la SIAE vient de signer une convention avec le principal syndicat patronal des TPE-PME du numérique dans le cadre d'une certification d'intégrateur développeur labélisé Grande Ecole du Numérique. Il est prévu d'élargir cette convention à la CCI du 92 ainsi qu'à la CCI du 93.
36 PMSMP.

4.4 - formation :
- Cap compétences : aucune orientation mais plate-forme linguistique obligatoire en interne
- nombre d'attestations de compétences remises à la fin des contrats d'insertion : tous les salariés quittent les chantiers avec attestation de compétences.
- positionnement des salariés sur des actions de formations qualifiantes, certifiantes et pré-qualifiantes : l'objet même des ACI qui visent l'obtention de diplômes (12 certifications professionnelles gardien d'immeuble, 12 certifications professionnelles ADVF et 12 certifications pour les développeurs/intégrateurs web)

4) Sorties positives de l'année 2015 : 29 (80%)
- CDD + 6 mois : 8
- CDI : 9
- CDD – 6 mois : 4
- Intérim : 0
- Formation qualifiante : 8

CHANTIER D'INSERTION 93

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014928

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **HALAGE**
Adresse administrative : 6 RUE ARNOLD GERAUX 93450 L'ILE-SAINT-DENIS

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : Atelier chantier d'insertion (ACI)

Représentant : Elisabeth MASSE BOURGAIN

N° SIRET : 40116107000032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

1) Salariés :
Nombre d'ETP conventionnés : 57,49
Nombre d'ETP éligibles (hors RSA socle) : 26,2

2) Activités de la SIAE :
Halage est une SIAE qui porte une dizaine de chantiers « espaces verts » (entretien des berges de la Seine, entretien de talus SNCF, d'espaces verts en partenariat avec 3F à Gennevilliers, etc…) dans 4 départements franciliens (Paris, 95, 92, et 93).

3) Publics : tout à fait dans la cible régionale :
Nombre de salariés au cours de l'année N-1 : 127
dont 13 (10 %) demandeurs d'emploi de moins d'un an,
dont 46 (36 %) demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans,
dont 68 (54 %) demandeurs d'emploi de plus de deux ans.
Travailleurs handicapés : 15. Personnes placées sous-main de justice : 11

4) Amélioration de l'employabilité :

4.1 - informations sur le marché du travail : tous les salariés sont très largement informés sur le marché du travail, par le biais des actions de TRE en ateliers collectifs internes, par les professionnels partenaires du secteur des espaces verts, par le partenariat avec l'association METROPOP concernant les marchés du Grand Paris. Quant aux filières en tension, le partenariat privilégié au sein du PTCE le PHARES avec un organisme de formation aux métiers de la logistique, a permis de faciliter la mise en place de formations CACES pour un secteur d'activité, la logistique, qui recrute (100% des personnes formées ont signé un CDI).

4.2 - coordination des acteurs pour lever les freins à l'emploi :
Très bonne coordination avec les acteurs du territoire :
L'embauche en parcours d'insertion via une orientation par un acteur de la politique de l'emploi (Pôle Emploi, PLIE, Mission Locale, etc.); triangulation entre référent/CIP/Salarié tout au long du parcours permettant efficience et efficacité dans la levée des freins à l'emploi; une CIP chargée des relations avec des entreprises du territoire. Des propositions individualisées (Permis VL, linguistique, CACES) renforcent le projet professionnel; des ateliers collectifs appuient le travail de définition du projet professionnel et l'acquisition de techniques de recherche d'emploi.

4.3 - partenariats entreprises : Excellents partenariats

4.4 - formation :
- Cap compétences : aucune orientation mais quelques formations linguistiques, peu nombreuses (3) déployées en partenariat avec VOIE 95 et SFM.
- nombre d'attestations de compétences remises à la fin des contrats d'insertion : Tous les salariés en bénéficient au terme de leur parcours d'insertion
- positionnement des salariés sur des actions de formations qualifiantes, certifiantes et pré-qualifiantes : excellent, à titre d'illustration :
Les personnes ont été formées en interne à passer des Unités capitalisables (UC) du CAP Agricole Travaux paysagers ou Entretien des Espaces Ruraux (Niveau V), valables 5 ans si elles ont été validées. Il s'agit pour tous (127 personnes) de l'UC 7 Santé Sécurité au Travail et Gestes et postures et pour 18 personnes de l'UC 12 pratique de chantiers. Ces formations sont délivrées en interne par le Centre de formation d'Halage agréé par le Ministère de l'Agriculture pour le CAP Agricole et le Ministère du travail pour le Titre professionnel "Ouvrier du paysage"). Quelques salariés ont été accompagnés pour valider la totalité du diplôme de CAPA Travaux paysagers.

5) Sorties positives de l'année 2015 : 36 (29 %)
CDD + 6 mois : 8 (6%)
CDI : 10 (8%)
CDD - 6 mois : 15 (12%)
Intérim : 1 (1%)
Formation qualifiante : 2 (2%)

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015442

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **INITIATIVES SOLIDAIRES**
Adresse administrative : 95 BOULEVARD FELIX FAURE 93300 AUBERVILLIERS

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : Atelier chantier d'insertion (ACI)

Représentant : Joël DEMARTINI

N° SIRET : 79285470500011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

1) Salariés :
Nombre d'ETP conventionnés : 29,50
Nombre d'ETP éligibles (hors RSA socle) : 18 ETP non RSA socle

2) Activités de la SIAE :
Initiatives Solidaires porte deux chantiers en Seine-Saint-Denis : ACI Hôtellerie-Restauration conventionné pour 20 ETP et un ACI Revalorisation-Transformation conventionné pour 9.5 ETP.

3) Publics : Public tout à fait dans la cible.
Nombre de salariés au cours de l'année N-1 : 85,
dont 16 (21%) demandeurs d'emploi de moins d'un an,
dont 10 (12 %) demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans,
dont 59 (69 %) demandeurs d'emploi de plus de deux ans.
Travailleurs handicapés : 7. Personnes placées sous-main de justice : 7

4) Amélioration de l'employabilité :
4.1 - informations sur le marché du travail : Durant les entretiens individuels d'accompagnement socioprofessionnel notamment que ce soit à l'occasion de l'élaboration du projet professionnel, lors de la validation de celui-ci, lors des évaluations sur postes de travail, lors de la recherche d'offres d'emploi. Aucune information sur les marchés du Grand Paris du fait du peu de visibilité en la

matière. Sur les métiers en tension en IDF, 84 ont été reconnus prioritaires. La SIAE a mis l'accent sur les 17 métiers les plus accessibles en 2015 pour des très bas niveaux de qualification.

4.2 - coordination des acteurs pour lever les freins à l'emploi :
Bien : PLIE, avec notamment une action Permis de conduire pour lever les freins à l'emploi, et le PTCE Resto Passerelle sur le volet formation..

4.3 - partenariats entreprises : plutôt bons partenariats grâce au réseau d'entreprises partenaires du PTCE Resto Passerelle + 12 PMSMP.

4.4 - formation :
- Cap compétences : Très bien : 6 orientés 6 inscrits. + 29 autres formations linguistiques FLE/langues étrangères.
- nombre d'attestations de compétences remises à la fin des contrats d'insertion : 22
- positionnement des salariés sur des actions de formations qualifiantes, certifiantes et pré-qualifiantes : Bien mais modeste (4 qualifiantes, 1 certifiante, et 4 pré-qualifiantes) Plusieurs salariés ont renoncé à des projets de formation qualifiante à cause de la précarité de leur situation sociale.

5) Sorties positives de l'année 2015 : 17 (21 %).

CDD + 6 mois : 1 (1%)
CDI : 9 (11%)
CDD – 6 mois : 4 (5%)
Intérim : 0
Formation qualifiante : 3 (4%)

CHANTIER D'INSERTION 95

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015119

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **IMAJ INITIATIVES MULTIPLES ACTION JEUNE**
Adresse administrative : RUE LOUISE MICHEL PARC D'ACTIVITES DE LA GARE
95570 BOUFFEMONT

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : Atelier chantier d'insertion (ACI)

Représentant : Michèle ALART

N° SIRET : 34482064200041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

1) Salariés :
Nombre d'ETP conventionnés : 12
Nombre d'ETP éligibles (hors RSA socle) : 11.8

2) Activités de la SIAE : Bâtiment, peinture

3) Publics :
Nombre de salariés au cours de l'année N-1 : 31,
dont 16 (51,6 %) étaient demandeurs d'emploi de moins d'un an,
dont 4 (13 %) demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans
dont 11 (35,4 %) demandeurs d'emploi de plus de deux ans.

4) Amélioration de l'employabilité :
4.1 - informations sur le marché du travail :

Rencontre bimensuelle avec la CIP. La conseillère en insertion est en lien régulier avec les facilitateurs des clauses d'insertion, la MDE, les ETTI, les entreprises adaptées (Loxy, ESAT). Contacts avec des OF

4.2 - coordination des acteurs pour lever les freins à l'emploi :
CTA avec le Pôle Emploi de Domont. Forums pour l'emploi, jobs tours organisés par les espaces emplois, les repairs Cafés.

4.3 - partenariats entreprises :
contact régulier avec des entreprises dont SPIE et COFELY INEO dans le cadre des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation.

4.4 - formation :
- Cap compétences : 0
- nombre d'attestations de compétences remises à la fin des contrats d'insertion : 31
- positionnement des salariés sur des actions de formations qualifiantes:
en interne: l'ACI Bâtiment s'accompagne d'un volet formation certifiante qui aboutit à la validation du Certificat de Compétences Professionnelles "réaliser les travaux d'entretien, d'aménagement avec des produits de finition et de décoration" du titre d'Agent d'entretien du bâtiment. 31 personnes (250h)

5) Sorties positives de l'année N-1 : 10 (33%)
CDD + 6 mois : 3
CDI : 1
Intérim : 1
Formation qualifiante : 5

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015185

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **AGOIE ASSOCIATION POUR LA GESTION D'OUTILS D'INSERT ECONOMIQUE**
Adresse administrative : 170 RUE DU GENERAL DE GAULLE 95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : Atelier chantier d'insertion (ACI)

Représentant : Michel DUBOIS

N° SIRET : 40064434000020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

1) Salariés :
Nombre d'ETP conventionnés : 10
Nombre d'ETP éligibles (hors RSA socle) : 10

2) Activités de la SIAE : bâtiment, espaces verts, multimédia, peinture.

3) Publics :
Nombre de salariés au cours de l'année N-1 : 31,
dont 4 (12%) étaient demandeurs d'emploi de moins d'un an,
dont 13 (42 %) demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans,
dont 14 (42%) demandeurs d'emploi de plus de deux ans.
Travailleurs handicapés : 0
Personnes placées sous-main de justice : 0
15 en Quartier politique de la ville

4) Amélioration de l'employabilité :

4.1 - informations sur le marché du travail :

Information sur le marché du travail dans le cadre de l'accompagnement réalisé par la chargée d'accompagnement socioprofessionnel. Stages auprès d'entreprises, ateliers axés autour de la recherche d'emploi. Rencontres employeurs et les visites de centres de formations notamment sur les métiers en tension.

4.2 - coordination des acteurs pour lever les freins à l'emploi :
La chargée d'accompagnement professionnel met en place des ateliers adaptés : atelier de simulation d'entretien. Participe aux CTA de Pôle emploi. Participation aux espaces insertion organisés sur le territoire par le département.

4.3 - partenariats entreprises : 6 PMSMP et visites régulières.

4.4 - formation :
- Cap compétences : 1 inscrit et 2 FLE
- nombre d'attestations de compétences remises à la fin des contrats d'insertion : 0
- positionnement des salariés sur des actions de formations qualifiantes (0), certifiantes (2:Titre professionnel IRCC "Installateur de Réseaux Câblés et de Communication" et technicien réseau informatique et télécommunications niveau 3)

5) Sorties positives de l'année 2015 : 11 (35%)
CDD + 6 mois : 8
CDI : 1
Formation qualifiante : 2

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015386

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **SAUVEGARDE DE L ENFANCE ET DE L ADOLESCENCE DU VAL D OISE**
Adresse administrative : 20 RUE LECHARPENTIER 95300 PONTOISE

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : Atelier chantier d'insertion (ACI)

Représentant : Brigitte WERA

N° SIRET : 78411526300039

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

1) Salariés :
Nombre d'ETP conventionnés : 22
Nombre d'ETP éligibles (hors RSA socle) :16

2) Activités de la SIAE : espaces verts, transport, tri et récupération des déchets.

3) Publics :
Nombre de salariés au cours de l'année N-1 : 79,
dont 44(55%) étaient demandeurs d'emploi de moins d'un an,
dont 14(18%) demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans,
dont 21(26%) demandeurs d'emploi de plus de deux ans.
Travailleurs handicapés : 7
Personnes placées sous-main de justice : 19 (24%)

4) Amélioration de l'employabilité :
4.1 - informations sur le marché du travail :
- Participation aux forums emplois, ateliers de TRE mis en place par Pôle Emploi.
- Organisation de comités de suivis des prescripteurs pour l'emploi.

Métiers en tension: secteurs du BTP, transport /logistique, commerce, industrie. Visite de l'AFORP, de l'AFPA, rencontres professionnelles sur les métiers du commerce.

4.2 - partenariats entreprises :
Les partenariats avec l'entreprise Vinci Park pour l'entretien des espaces verts des parkings de l'Agglomération de Cergy Pontoise, avec l'entreprise Véolia Eau, consistant à l'entretien de parcelles de plusieurs sites de l'Agglomération ou à proximité de celle-ci, avec le parc Aventureland pour l'entretien des parkings et quelques espaces enherbés.

4.4 - formation :
- Cap compétences : 1 inscrit
- nombre d'attestations de compétences remises à la fin des contrats d'insertion : 0
- positionnement des salariés sur des actions de formations qualifiantes (SST pour 18 personnes, FIMO marchandise une personne, CACES 1-3-5 pour 2 personnes, Permis C 1 personne, habilitation électrique 1 personne, permis B 2 personnes, DE Auxiliaire ambulancier une personne), certifiantes (CQP cycle pour une, CQP APS une personne).

5) Sorties positives de l'année 2015 : 28 (35%)
CDD + 6 mois : 9
CDI : 5
CDD – 6 mois : 3
Intérim : 2
Formation qualifiante : 9

ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES 91

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015361

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **SESAME SUD ESSONNE SOLIDARITE AIDE MULTI EMPLOI**
Adresse administrative : 7 CHEMIN DU MARAIS 91720 MAISSE

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : Association intermédiaire (AI)

Représentant : Dominique BALANGER

N° SIRET : 40168908800029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

1) Salariés :
Nombre d'ETP conventionnés : 26
Nombre d'ETP éligibles (hors RSA socle) : 20,70

2) Activités de la SIAE : Ménage, espaces verts, manutention, garde d'enfants

3) Publics :
Nombre de salariés au cours de l'année N-1 : 189
dont 56 (29,5 %) demandeurs d'emploi de moins d'un an,
dont 75 (39,5 %) demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans
dont 58 (31 %) demandeurs d'emploi de plus de deux ans.
Travailleurs handicapés : 3 ; Personnes placées sous-main de justice : 0

4) Amélioration de l'employabilité :

4.1 - informations sur le marché du travail : entretiens individuels avec le CIP et travail sur les offres qui sont affichées dans le local. Accompagnement sur le site de PE mais aussi dans des forums ou différents job dating….Tous les salariés sont informés des filières en tension (les métiers qui recrutent). Celles-ci sont identifiées par le Pôle Emploi qui transmet ces informations. Il

s'avère que les emplois en tension sur le territoire sont pour l'essentiel l'aide à la personne : territoire de frange très rural.

4.2 - coordination des acteurs pour lever les freins à l'emploi : Grace au soutien financier du Conseil départemental de l'Essonne, d'AGEFOS PME et des AI de l'Essonne, un plan de formation a pu être mis en place. En 2015, il a bénéficié à 59 salariés soit 1294 heures. La plateforme de mobilité d'Etampes est sollicitée pour le transport des salariés. Toutes les AI de l'Essonne ont répondu collectivement à un marché public alloti du Conseil Départemental de l'Essonne pour le remplacement du personnel au sein des collèges.

4.3 - partenariats entreprises : Collaboration avec des entreprises de service à la personne qui recrutent du personnel pour des remplacements dans un premier temps et ensuite embauchent en direct. Le territoire compte une majorité de petites entreprises. En 2015, les mises à disposition auprès d'entreprises représentent 16% du chiffre d'affaires soit 30 entreprises (22 ont moins de 10 salariés). Le R2V est un réseau d'entrepreneurs qui organise des rencontres afin d'échanger sur l'économie locale, Sésame y participe depuis 2016 et voudrait organiser en son sein 1 ou 2 rencontres. Pas de PMSMP.

4.4 - formation :
- Cap compétences : pas d'orientation, trop compliqué vu l'éloignement, 4 remises à niveau avec un organisme de formation à Etampes.
- nombre d'attestations de compétences remises à la fin des contrats d'insertion : 47 exceptionnel pour une AI.
- positionnement des salariés sur des actions de formations qualifiantes, certifiantes et pré-qualifiantes : 4 qualifiantes, 6 certifiantes et 2 pré-qualifiantes reste modeste.

5) Sorties positives de l'année 2015 : 52 soit 27,5 %
- CDD + 6 mois : 15
- CDI : 17
- CDD – 6 mois : 11
- Intérim : 3
- Formation qualifiante : 6

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015407

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **DYNAMIQUE EMBAUCHE**
Adresse administrative : 4 AVENUE DE France BP8 91300 MASSY

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : Association intermédiaire (AI)

Représentant : Jean-Claude BONNIN

N° SIRET : 37816144200041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

1) Salariés :
Nombre d'ETP conventionnés : 46
Nombre d'ETP éligibles (hors RSA socle) : 36

2) Activités de la SIAE :
Nettoyage, petits travaux d'intérieur, espaces verts, peinture, manutention, ménage

3) Publics :
Nombre de salariés au cours de l'année N-1 : 284
18 dont (6,34%) étaient demandeurs d'emploi de moins d'un an
27 dont (9,51%) demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans
239 dont (84,15%) demandeurs d'emploi de plus de de deux ans
Travailleurs handicapés : 12 (4,23%) Personnes placées sous-main de justice : 13 (4,58%)

4) Amélioration de l'employabilité :
4.1 Informations sur le marché du travail :
Chaque salarié durant la phase recrutement et pendant les missions, reçoit au cours de l'entretien individuel une information sur le marché du travail. Lors des entretiens individuels, la SIAE invite ses salariés à se mettre en réseau avec les agences d'intérim pourvoyeuses de missions temporaires en lien avec les projets du Grand Paris.

4.2 Coordination des acteurs pour lever les freins à l'emploi :
La structure a un partenariat fort avec PE (en amont sur la sélection des profils puis échanges mensuels pendant le parcours dans la SIAE et orientation sur les ateliers TRE) et avec Atout Plie Nord-Ouest Essonne. Concernant l'accès au logement temporaire, elle travaille avec AISH, SNL Essonne, l'association Aurore et le réseau Adoma, concernant l'accès aux droits et appui juridique, avec l'association APASO de Massy.

4.3 Partenariats entreprises :
PMSMP : 17 très important pour une AI Passerelles entreprise régionale : 2
Autres actions de partenariat : La SIAE est adhérente du Club Face Essonne. Les salariés peuvent dans le cadre d'un dispositif de parrainage être accompagnés soit par un salarié d'une entreprise soit par un dirigeant d'une entreprise dans sa recherche d'emploi. La SIAE est adhérente de 2 clubs de chefs d'entreprises ACE (sur Massy) et Adezac sur la zone d'activités de Courtaboeuf. Des rencontres hebdomadaires avec des chefs d'entreprise lui permettent de promouvoir ses activités et faciliter le placement des personnes prêtes à intégrer une entreprise sur des postes peu qualifiés.

4.4 Formation :
- Cap compétences : Nombre de salariés orientés : 9, Nombre de salariés inscrits : 2
- nombre d'attestations de compétences remises à la fin des contrats d'insertion : 92 (32,39%) exceptionnel pour une AI.
- positionnement des salariés sur des actions de formations qualifiantes, certifiantes et pré-qualifiantes : 39,79% des salariés ont bénéficié d'une formation, qualifiantes : 11 (3,87%), certifiantes : 09 (3,17%) et Pré qualifiantes : 93 (32,75%)

5) Sorties positives de l'année 2015 : 70 salariés sur 284 (24,64%)
CDD + 6 mois : 7 sur 284 (2,46%)
CDI : 12 sur 284 (4,23%)
CDD – 6 mois : 19 sur 284 (6,69%)
Intérim : 23 sur 284 (8,10%)
Formation qualifiante : 9 Sur 284 (3,17%)

ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES 92

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015395

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **ARDEUR**
Adresse administrative : 19 RUE BAILLY 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : Association intermédiaire (AI)

Représentant : Agnès PILLIARD

N° SIRET : 35051448500050

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

1) Salariés :
Nombre d'ETP conventionnés : 52 (60 en 2016)
Nombre d'ETP éligibles (hors RSA socle) : 44

2) Activités de la SIAE : petits travaux, restauration, gardiennage, manutention.

3) Publics :
Nombre de salariés au cours de l'année N-1 : 380
dont 78 (20,5 %) demandeurs d'emploi de moins d'un an,
dont 98 (26 %) demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans
dont 204 (53,5%) demandeurs d'emploi de plus de deux ans.
Travailleurs handicapés : 13 Personnes placées sous-main de justice : 0

4) Amélioration de l'employabilité :

4.1 - informations sur le marché du travail : oui, surtout en atelier avec précisions sur le marché et comment y accéder, sessions avec le net, en lien avec service emploi des villes aussi. Focus sur l'opportunité du Grand Paris avec l'atelier «activités 2016 et perspectives 2017 de notre territoire»; identification de 3 secteurs en tension. Pour la restauration, partenariat pilote avec l'UMIH et la

fédération COORACE dit « ZEST » : une fois les offres identifiées, mise à niveau des salariés avec des modules linguistiques en lien avec secteur recherché.

4.2 - coordination des acteurs pour lever les freins à l'emploi : Ateliers conjoints ARDEUR/PE puis reprise en individuel, mutualisation des offres avec autres SIAE pour diversifier les expériences de métiers, Partenariat AGEFOS, DCM et CNFSE pour accès aux compétences de base, habilitation – HACCP ou gestes et postures.
Dans le domaine de la santé, coordination avec de nombreux partenaires pour ateliers et rendez-vous. Ateliers cuisine avec diététicienne.

4.3 - partenariats entreprises : missions avec VINCI VIE, ICF HABITAT ...Création fin d'année d'une EI métiers en tension (agent de tri, de curage immobilier, de revalorisation matière, de vente aux professionnels de matériels de bureau réformés). Pas de PMSMP.

4.4 - formation :
- Cap compétences : 15 orientés, aucun n'a suivi, 3 Cléa, 12 C base pro et 65 formations linguistiques liées à HACCP, préparation au métier restauration avec apprentissage français
- nombre d'attestations de compétences remises à la fin des contrats d'insertion : 0
- positionnement des salariés sur des actions de formations qualifiantes, certifiantes et pré-qualifiantes : 25 qualifiant (DEAVS, CCP, CQP), 12 certifiants (Employé de restauration, service aux personnes), 34 pré-qualifiant (bagagiste aéroportuaire, ouvrier paysagiste, techniques professionnelles…) soit près de 20%,bon positionnement.

5) Sorties positives de l'année 2015 : 78 (soit 21%) part de CDI très importante
- CDD + 6 mois : 11
- CDI : 38
- CDD - 6 mois : 15
- Intérim : 3
- Formation qualifiante : 11

ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES 93

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015272

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **AI LADOMIFA**
Adresse administrative : 31 RUE GASTON LAURIAU 93100 MONTREUIL

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : Association intermédiaire (AI)

Représentant : Raymond LE VACON

N° SIRET : 50499856800027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

1) Salariés :
Nombre d'ETP conventionnés : 50
Nombre d'ETP éligibles (hors RSA socle) : 31,8

2) Activités de la SIAE :
LADOMIFA est une AI, installée à Montreuil, dans les domaines du gardiennage, du bâtiment, de la construction et du ménage.

3) Publics :
Nombre de salariés au cours de l'année N-1 : 230,
dont 31 (13 %) demandeurs d'emploi de moins d'un an,
dont 91 (40 %) demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans,
dont 108 (47 %) demandeurs d'emploi de plus de deux ans.
Travailleurs handicapés : 9. Personnes placées sous-main de justice : 0

4) Amélioration de l'employabilité :

4.1 - informations sur le marché du travail : des groupes de travail internes sont organisés à l'attention des salariés en insertion (entre 20 et 35 % des salariés ont été concernés par ces groupes de travail en 2015).

4.2 - coordination des acteurs pour lever les freins à l'emploi :
Très bonne coordination avec les acteurs du territoire et notamment avec l'EPT Est Ensemble. De plus, la chargée d'insertion emploi formation de l'AI collabore étroitement avec tous les acteurs du territoire en la matière (PE, PLIE, OPCA, service RSA, etc.) + Co animation d'un club de l'emploi depuis 2016.

4.3 - partenariats entreprises :
Grace à deux marchés dont l'AI est titulaires ou co titulaire, elle a développé une relation de confiance avec les entreprises. Toutefois, 0 PMSMP et 1 seule personne ayant bénéficié d'une passerelle entreprise.

4.4 - formation :
- Cap compétences : 11 orientations mais seulement 3 inscriptions, 0 CLEA mais déjà 3 salariés orientés vers les compétences de bases professionnelles + 9 personnes sur une autre formation de lutte contre l'illettrisme.
- nombre d'attestations de compétences remises à la fin des contrats d'insertion :35 ont été délivrées, soit 15 %.
- positionnement des salariés sur des actions de formations qualifiantes, certifiantes et pré-qualifiantes : bien pour cette AI en croissance : 3 CCP du titre assistante de vie aux familles, 27 Habilitation Electrique, HACCP, Equipier première intervention + 42 personnes ayant bénéficié d'un parcours élaboré par l'AI "en route vers gardien d'immeuble " qui comprend 150 heures de formation par personne (formations d'agent d'entretien, de médiation, de techniques de communication, d'éco gestes, réaliser un diagnostic socio technique au domicile).

5) Sorties positives de l'année 2015 : 66 (29%)
- CDD + 6 mois : 34
- CDI : 9
- CDD – 6 mois : 13
- Intérim : 0
- Formation qualifiante : 10

ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES 94

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014941

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **PEP'S SERVICES PERSONNEL EMPLOIS PROXIMIT**
Adresse administrative : 10 BD PABLO PICASSO 94000 CRETEIL

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : Association intermédiaire (AI)

Représentant : Georges VERCOLLIER

N° SIRET : 40432926000016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

1/ Salariés :
Nombre d'ETP conventionnés 2015 : 37 ETP
Nombre d'ETP éligibles (hors RSA socle) : 25 ETP

2/ Activités de la SIAE :
Service à domicile pour personnes âgées, ménage, nettoyage petits travaux d'intérieur et bâtiment.

3/ Publics :
Nombre de salariés au cours de l'année N-1 = 203 :
dont 77 (38 %) demandeurs d'emploi de moins d'un an,
dont 31 (15 %) demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans,
dont 95 (47 %) demandeurs d'emploi de plus de deux ans.
Travailleurs handicapés : 2 - Personnes placées sous-main de justice : 1

4/ Amélioration de l'employabilité :
4.1 - informations sur le marché du travail :
Acquérir une meilleure représentation du marché de l'emploi et de la formation, des connaissances liées à une recherche d'emploi, ateliers collectifs thématiques (découverte de métiers) et supports

pédagogiques. Les informations sur les marchés du Grand Paris ne sont pas pleinement relayées par manque de visibilité. Le public orienté par les partenaires est majoritairement féminin, pour le secteur du service à la personne, l'entretien et la restauration. Le public masculin est orienté par les partenaires pour le secteur du bâtiment. Ces salariés sont détachés dans des entreprises du bâtiment (clauses d'insertion) et peuvent bénéficier d'une immersion et d'un accompagnement spécifique.

4.2 - coordination des acteurs pour lever les freins à l'emploi :
Travaille avec l'ensemble des partenaires emploi : pôle emploi (réunion de travail, positionnement des salariés sur les ateliers), missions locales et cap emploi (rencontres, orientations, suivi du public), PLIE (comités de suivi des parcours, travail des formations spécifiques (AIT ADVF et restauration collective), centres de formation. TRE

4.3 - partenariats entreprises :
2 PMSMP - 4 passerelles entreprise région.

4.4 - formation :
- Cap compétences : en 2016 7 orientés et formations linguistiques : 9
- nombre d'attestations de compétences remises à la fin des contrats d'insertion : 0
- positionnement des salariés sur des actions de formations : formations qualifiantes : 15 (CCP assistante de vie (tâches domestiques, des tâches de la vie quotidienne, enfants au domicile) conduit à une démarche de qualification et à la validation des compétences acquises en situation professionnelles, formations certifiantes = 0 et formations pré-qualifiantes : 179 (Formations transversales sur la connaissance de l'entreprise, organisation du travail, attitudes et comportement professionnel. Formations spécifiques règles d'hygiène et sécurité (formadom - action proxim campus), gestes et postures, secourisme, techniques de nettoyage, méthodologies d'intervention de l'aide à domicile)

5/ Sorties positives de l'année 2015 : 72 (35 %)
CDD + 6 mois : 11
CDI : 11
CDD - 6 mois : 29
Intérim : 0
Formation qualifiante : 21

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015397

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **INTERMED ACTION EMPLOI FORM 94 (AEF)**
Adresse administrative : 111 - 113 RUE PAUL HOCHART 94240 L'HAY LES ROSES

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : Association intermédiaire (AI)

Représentant : Yves-Louis WALLE

N° SIRET : 34463509900023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

1/ Salariés :
Nombre d'ETP conventionnés 2015 : 60.7 ETP
Nombre d'ETP éligibles (hors RSA socle) : 46 ETP

2/ Activités de la SIAE :
Gardiennage, nettoyage, petits travaux d'intérieur, ménage, manutention, service à domicile personnes âgées.

3/ Publics :
Nombre de salariés au cours de l'année N-1 = 317 :
dont 54 (17 %) demandeurs d'emploi de moins d'un an,
dont 110 (35 %) demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans,
dont 153 (48 %) demandeurs d'emploi de plus de deux ans.
Travailleurs handicapés : 10 - Personnes placées sous-main de justice : 10

4/ Amélioration de l'employabilité :
4.1 - informations sur le marché du travail :
Prospection offres d'emploi, contact entreprises, participation forums/Job dating, atelier informatique. Point régulier sur les objectifs et les modalités pour sortir en emploi durable. La SIAE est également service emploi des mairies environnantes, ce qui permet de mobiliser d'autres outils et des partenaires emploi. Les salariés sont informés des opportunités liées au Grand Paris,

notamment sur le secteur BTP et sur des postes d'accueil/gardiennage (postes de médiation possibles). Elle a postulé avec une l'AI Fresnes services sur l'appel à projet n°975. Elle est en pourparlers avec la Société du Grand Paris pour s'associer avec une entreprise ayant remporté un appel d'offre clausé. Les clauses d'insertion portent sur des agents de médiation qu'ils recruteront parmi leurs agents d'accueil/ gardiennage et qu'ils formeront à la médiation et à la gestion des conflits avant de les missionner. Ces salariés ont vocation à évoluer sur des postes d'agents de proximité (recrutement RATP possible). Sensibilisons sur les filières en tension.

4.2 - coordination des acteurs pour lever les freins à l'emploi :
La SIAE a une action spécifique avec le département pour les bénéficiaires du RSA. Anime des ateliers collectifs (4 chargés d'insertion dont 1 titulaire d'une maîtrise FLE+ 1 formatrice informatique à temps plein) et matériels (salles pour le collectif, bornes informatiques, salle informatique équipée, accès aux offres d'emploi et documentation diverse). En interne chaque semaine propose des ateliers de savoirs fondamentaux: FLE et info et TRE, parrainage, forums, job dating, relooking professionnel, simulations entretiens avec des partenaires institutionnels associatifs ou entreprises locales.

4.3 - partenariats entreprises :
0 PMSMP - 0 passerelles
Organise des sessions de recrutement avec les entreprises locales (PME aide à domicile telle que OMNICA), avec leur partenaire privilégié INHNI (organisme de formation du secteur hygiène, propreté, environnement) qui dispose d'un réseau d'entreprises important dans ce secteur. Les entreprises clientes sont associées à la formation des salariés (contenu, identification des besoins employeurs, participation conjointe). Des actions liées à la RSE des entreprises permettent une collaboration dans le cadre de l'accompagnement professionnel ; avec la RATP et Citizen day avec l'Oréal : des cadres RH de l'entreprise animent des actions de simulations d'entretien, de relooking professionnel ou des ateliers TRE. Collaborations dans le cadre des clauses sociales pour la construction de leurs nouveaux établissements.

4.4 - formation :
Formation en interne tous les jeudis matins, partenariat avec le GRETA local et une association spécialisée sur la question ASPIR.
- Cap compétences : 0 orientés, 0 inscrits
- nombre d'attestations de compétences remises à la fin des contrats d'insertion : 34
- positionnement des salariés sur des actions de formations : formations qualifiantes : 4 ; formation (CCP 1/2/3 assistante de vie aux familles), certifiantes = 12 , pré-qualifiantes : 116 ; formations en interne, par INHNI : gestes et postures, adaptation au poste en interne (BTP/ postes en collectivité/aide à domicile), hygiène et sécurité sur les chantiers par l'INHNI pour le BTP, SST avec la protection civile pour les agents d'accueil et les salariés du BTP, hygiène et sécurité alimentaire sur des postes en restauration scolaire et bientôt pour les postes gardiennage (lorsqu'ils doivent délivrer des repas aux résidents), techniques de nettoyage de locaux (aide à domicile, gardiennage).

5/ Sorties positives de l'année 2015 : 98 (31 %)
CDD + 6 mois : 18
CDI : 26
CDD – 6 mois : 30
Intérim : 12
Formation qualifiante : 12

ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES 95

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015254

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **PARISIS SERVICES**
Adresse administrative : 3 RUE DE L'ORME SAUCERON 95220 HERBLAY

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : Association intermédiaire (AI)

Représentant : Jean Paul BOIREAU

N° SIRET : 38038311700054

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS : AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES SALARIES ET ACCROITRE LE TAUX DE PLACEMENT ENTREPRISE.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

1) Salariés :
Nombre d'ETP conventionnés : 25
Nombre d'ETP éligibles (hors RSA socle) : 20.5

2) Activités de la SIAE : gardiennage, ménage, espaces verts, services à la personne, transport.

3) Publics :
Nombre de salariés au cours de l'année N-1 : 159,
dont 18 (11%) étaient demandeurs d'emploi de moins d'un an,
dont20 (12%) demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans,
dont 21 (13%) demandeurs d'emploi de plus de deux ans.
Travailleurs handicapés : 5

4) Amélioration de l'employabilité :

4.1 - informations sur le marché du travail :
Entretiens individuels et mise en place de parcours objectif adapté. Atelier TRE. Des groupes thématiques « emploi formation » autour d'un champ de métiers proches.

4.2 - coordination des acteurs pour lever les freins à l'emploi :
4.3 - partenariats entreprises : -Adhésion à l'AIBT (groupement d'entreprises du bassin d'emploi) - Rencontres régulières avec les entreprises adhérentes et organisation d'une soirée sur le thème "L'IAE, une solution de recrutement pour votre entreprise".
-Convention ESSIVAM pour l'Ateliers de français à visée professionnelle financé sur fonds propres
-Job dating avec la Mission Locale sur les QPV;
-Mutualisations d'actions avec les structures AI et Chantier d'insertion de la communauté d'agglomération: construction d'une offre de services harmonisée et coordonnée afin de répondre aux besoins des entreprises,
-Construction de réponses innovantes à des projets spécifiques et novateurs (La Poste)
-Rencontre avec 3F et Coopération et Familles

4.4 - formation :
- Cap compétences : 3 inscrits
- positionnement des salariés sur des actions de formations qualifiantes (4), certifiantes (4) et pré-qualifiantes (1) : CQP Agent de prévention en majorité.

5) Sorties positives de l'année 2015 : 41 (26%)
CDD + 6 mois : 3
CDI : 9
CDD – 6 mois : 20
Intérim : 5
Formation qualifiante : 4

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION : FICHES PROJET RELATIVES A L'AXE 2 DU FONDS DE TRANSITION ESS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015410

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 2 DU FONDS DE TRANSITION ESS : ENCOURAGER L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITES PAR LE LANCEMENT DE PROJETS MUTUALISES ENTRE PLUSIEURS STRUCTURES.

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **LE PAIN DE L'ESPOIR**
Adresse administrative : 10 RUE LOUIS BEAUNIER - 77000 MELUN

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : ACI

Représentant : Valérie FABRE, Présidente

N° SIRET : 38767062300033

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 2 DU FONDS DE TRANSITION ESS : ENCOURAGER L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITES PAR LE LANCEMENT DE PROJETS MUTUALISES ENTRE PLUSIEURS STRUCTURES.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

---

1. **Diagnostic origine du projet**

Augmentation de la demande des associations en produits frais issus de la ramasse, baisse des volumes récupérés en ramasse, diminution du Chiffre d'affaires, demandes non honorées par la Croix rouge des besoins supplémentaires de ramasse qui leur sont demandées par les grandes surfaces.

2. **Description du projet & étapes de mise en œuvre**

Créer une plateforme unique de redistribution alimentaire sur le Sud Seine et Marne. Installer la Croix rouge et l'association Le Pain de l'Espoir dans le même hangar, mutualiser l'encadrement du chantier d'insertion, les camions, les chambres froides, les fournisseurs et les clients. Etape 1: Mettre aux normes EDF, Etape 2: Acheter et installer 2 chambres froides et les 2 containers bureaux sanitaires. Etape 3: Déménager l'activité sur Limoge Fourche. Etape 4: Organiser et optimiser la mutualisation des moyens, des clients et des fournisseurs.

3. **Moyens déployés pour réaliser le projet**

Moyens humains: Directeur général 1/6 ETP, Chef du service Ressources 1/4 ETP, administration 1/8 ETP, main d'œuvre 4 ETP.

Moyens matériels: 1 chambre froide Croix rouge, 2 chambres froides le pain de l'espoir, 1 container bureaux, 1 container Sanitaires, 6 camions pain de l'espoir, 1 balance normalisée, 2 Ordinateurs, matériel de traçabilité et de contrôle sanitaire du pain de l'espoir.

4. Composition groupement

Croix rouge 77, Association Le pain de l'espoir, et dans le fonctionnement la BAPIF (Banque alimentaire d'Ile de France)

5. Résultats attendus à court terme

Augmentation de 25% du volume de produits collectés, Augmentation de 20% du Chiffre d'affaires de l'association, Diminution de 12 % de charges inhérentes au fonctionnement des camions, diminution des charges globales de fonctionnement de 10%.

6. Résultats déjà atteints

Résultats obtenus: Ramasse: 177936 kg
Rétrocession aux association: 154506 kg
18 fournisseurs dont 10 fixes
39 clients
19635 heurs payées sur 2015
28 salariés
Taux de sortie dynamique 45%
Résultats attendus à 12 mois: Ramasse: 222200 kg rétrocession 185500kg à fournisseurs 32375 heures payées 45 salariés. le CA passerait de 91000€ à 110.000€ pour l'association tandis que la croix rouge crée 7 postes d'insertion et développe un 1er CA de 85000€ soit un CA total de 195000€ équivalent à plus de 2 fois le CA initial.

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014839

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 2 DU FONDS DE TRANSITION ESS : ENCOURAGER L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITES PAR LE LANCEMENT DE PROJETS MUTUALISES ENTRE PLUSIEURS STRUCTURES.

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **LES POTAGERS DE MARCOUSSIS**
Adresse administrative : CHEMIN DE LA RONCE - 91460 MARCOUSSIS

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : ACI

Représentant : Patrick PRIGENT, Président

N° SIRET : 42921893600020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 2 DU FONDS DE TRANSITION ESS : ENCOURAGER L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITES PAR LE LANCEMENT DE PROJETS MUTUALISES ENTRE PLUSIEURS STRUCTURES.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

---

1. **Diagnostic origine du projet**

Certaines cultures ont disparu de l'Essonne, de ce constat la SIAE a envisagé un redéploiement, un maintien et un développement des activités agricoles péri-urbaines.

2. **Description du projet & étapes de mise en œuvre**

Le projet vise au développement de la boutique mutualisée, espace de vente des produits qui regroupe des acteurs locaux. A terme elle sera tenue par les personnels des différents partenaires. L'objectif est la relocalisation de cultures disparues pour fournir l'ESAT La vie en herbes, la création d'une champignonnière pour vendre des champignons frais, en conserves ou séchés, grâce à l'utilisation du four solaire de l'ESAT et la réalisation d'une étude sur le traitement des déchets par incinération, amorcée par l'étude menée par le Triangle vert, pour l'amendement des terres agricoles.

3. **Moyens déployés pour réaliser le projet**

Des statuts ont été déposés en juillet 2015, pour créer un PTCE (pôle territorial de coopération économique) les Culti'acteurs de solidarité en Essonne. Faute de moyen son activité n'a pas encore démarrée. Le groupement vise à dynamiser les activités agricoles péri-urbaine, à créer de nouvelles activités, à tisser des liens économiques et des liens sociaux localement entre les

acteurs économiques de l'ESS et du secteur économique, dans les cadre d'une économie circulaire respectueuse de l'environnement et du développement durable.

4. Composition groupement

- ESAT La vie en herbes (établissement médico-social)
- Les potagers de Marcoussis (ACI maraîchage bio)
- La conserverie coopérative de Marcousssis (ACI transformation de légumes)
- Mairie de Marcoussis
- Le triangle vert (association pour le maintien d'une agriculture péri-urbaine)
- Marco MASCETTI (maraîcher indépendant)
- Deux apiculteurs locaux
- Simply market local

5. Résultats attendus à court terme

Cela permettra une augmentation de l'autofinance, par le développement des ventes et la diversification des produits proposés dans la boutique mutualisée et par des ventes directes dans les magasins bio.

6. Résultats déjà atteints

La boutique mutualisée répond à des attentes des consommateurs, c’est pourquoi sa surface de vente et son équipement doivent être augmentés. Ainsi plus de produits bio et locaux pourront être proposés, ceux issus des cultures et de la conserverie seront à côté des produits de leurs partenaires. Pour augmenter les forces de ventes il est prévu des marchés de producteurs locaux sur le lieu, pour une offre élargie d’œufs, de produits laitiers, ou de pain. Actuellement, la conserverie permet aux agriculteurs locaux de valoriser leur sur-production, en la transformant en conserves, plutôt que ces légumes soient détruits

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015136

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 2 DU FONDS DE TRANSITION ESS : ENCOURAGER L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITES PAR LE LANCEMENT DE PROJETS MUTUALISES ENTRE PLUSIEURS STRUCTURES.

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 – FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **CONFLUENCES CHANTIERS D'INSERTION**
Adresse administrative : 28 RUE JOACHIM DU BELLAY - 94110 ARCUEIL

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : ACI

Représentant : Michael REMION, Président

N° SIRET : 75175905100012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 2 DU FONDS DE TRANSITION ESS : ENCOURAGER L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITES PAR LE LANCEMENT DE PROJETS MUTUALISES ENTRE PLUSIEURS STRUCTURES.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

---

1. Diagnostic origine du projet

Afin de développer son chiffre d'affaire, la SIAE a souhaité répondre à l'appel d'offre du Conseil départemental du Val de Marne, pour l'entretien du parc du Petit Leroy situé à Chevilly Larue. Pour proposer une offre convaincante, elle s'est s'associée à une autre SIAE, l'entreprise d'insertion HEP (Habitant Emploi Proximité), par l'intermédiaire d'un Groupement Momentané d'Entreprises (GME). Ce qui permettra de faire face à la totalité du travail, d' avoir un parc de matériel conséquent pour répondre à tout type de tâches et de diversifier les compétences.

2. Description du projet & étapes de mise en œuvre

La création du GME a permis d'obtenir le marché public pour l'entretien durable des espaces verts du parc départemental du Petit Leroy. C'est un parc de 9 hectares, dont 5 hectares de pelouse, avec une gestion différenciée. Cette technique particulière favorise la biodiversité avec l'interdiction d'utiliser des produits chimiques, et une gestion des espaces verts en milieu urbain plus écologique avec un entretien raisonné ; fauche annuelle, zone laissée en prairie, compostage sur site des déchets. Les travaux portent sur diverses techniques d'entretien d'espaces paysagés : zones enherbées avec tonte à l'aide de tondeuses auto portées, nettoyage et entretien des surfaces minérales, taille de haies et de massifs, bêchage. Ces interventions nécessitent la présence des équipes une journée par semaine.

Les étapes du projet ont été les suivantes :
- publication de l'appel d'offre en juin 2015
- rapprochement avec HEP - étude de faisabilité et construction du GME
- réponse à l'appel d'offre pour un montant de 53.959 €
- obtention du marché en janvier 2017 - réunion préparatoire avec le client
- démarrage des travaux en février 2016
- coordination technique mensuel avec le client

3. Moyens déployés pour réaliser le projet

Un important travail de coordination entre les 2 SIAE a été mené, de la phase d'élaboration de la réponse à l'appel d'offre jusqu'à la mise en œuvre concrète dès février 2016. Un planning et des modalités d'organisation ont été arretés pour garantir un rendu de qualité. Des matériels spécifiques pour réaliser de manière professionnelle les travaux exigés (tondeuses auto portées, desherbeur thermique, nettoyeur haute pression) ont été mutualisés.

4. Composition groupement

Confluences (ACI) et HEP (EI)

5. Résultats attendus à court terme

Acquérir un savoir faire en terme de coordination de structures dans le cadre d'un GME et une expérience de mutualisation réussie dans le but de répondre à d'autres appels d'offre.

6. Résultats déjà atteints

Obtention du marché public grace à la constitution du GME, pour une durée d'un an renouvelable 1 fois. Confluences intervient avec une équipe d’1 encadrant technique et 8 salariés en insertion, HEP avec une équipe d’1 ouvrier espaces verts et 2 salariés en insertion. La répartition des prestations est de 67 % pour Confluences et de 33 % pour HEP.

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015333

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 2 DU FONDS DE TRANSITION ESS : ENCOURAGER L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITES PAR LE LANCEMENT DE PROJETS MUTUALISES ENTRE PLUSIEURS STRUCTURES.

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **VEXIN INSERTION EMPLOI**
Adresse administrative : 5 RUE DE MONTGEROULT - 95830 CORMEILLES-EN-VEXIN

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : ACI

Représentant : Bernard TOUBLANC, Président

N° SIRET : 39869457000027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 2 DU FONDS DE TRANSITION ESS : ENCOURAGER L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITES PAR LE LANCEMENT DE PROJETS MUTUALISES ENTRE PLUSIEURS STRUCTURES.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

---

1. Diagnostic origine du projet

Les chantiers d'insertion VIE et VIEVERT pourraient de part leur proximité répondre à des appels d'offre en commun ou à des demandes qu'ils ne peuvent aujourd'hui satisfaire dans ce territoire rural du Vexin, comme notamment des travaux de terrassement.
De ce fait, ces structures ne peuvent se positionner sur des projets proposés par les communes du Vexin qui ne font pas l'objet d'appel d'offre et qui pourtant seraient très accessibles en mutualisant leurs moyens. Par ailleurs les activités, très peu mécanisées et souvent pénibles, rebutent les salariés en insertion et les ACI rencontrent des difficultés de recrutement.

2. Description du projet & étapes de mise en œuvre

VIE et VIEVERT souhaitent concrétiser, dans le but d'accroître leur activité et la rendre plus attractive pour les publics en insertion, l'achat mutualisé d'une MINI PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLE, d'une remorque jointe, d'un chariot élévateur. L'aide permettrait par ailleurs de développer l'activité commerciale avec l'embauche d'un salarié en contrat de service civique.
Ce projet vise plusieurs objectifs :
- développer l'activité et ainsi le chiffre d'affaire,

- développer l'offre de service et améliorer le rendement avec la mécanisation. Ceci permettrait de répondre aux demandes des communes rurales du Vexin, aux commandes publiques qui nécessitent souvent une rapidité d'exécution.
- Assurer l'équilibre financier des chantiers.
- Développer le volet commercial des 2 structures avec l'embauche d'un salarié.
- Développer l'attractivité des métiers de l'entretien des espaces verts et naturels ainsi que du bâtiment auprès des salariés en insertions, favoriser le développement des compétences et proposer des opportunités de formation dans les domaines logistiques et de conduite d'engins.

3. Moyens déployés pour réaliser le projet

- Les ressources humaines pour la réalisation du projet :

- une directrice pour l'accompagnement des équipes des deux ACI sur la conduite de changement et la mutualisation des activités,
- une chargée de développement pour l'accompagnement et le tutorat du service civique,
- un encadrant qui doit actualiser son permis E pour la conduite de la mini pelle.

- Moyens matériel à acquérir ;

- une mini pelle occasion 11000€
- une remorque occasion 3500€
- un chariot élévateur occasion 4500€
- dépenses liées à la rémunérarion du service civique et de la prime de tutorat.

Le montant total du projet s'élevant à 35 244€

4. Composition groupement

Les Chantiers d'Insertion Vexin Isertion Emploi et VIEVERT.

5. Résultats attendus à court terme

L'objectif est de mettre en œuvre des travaux de terrassement, de décapage superficiel, de nivelage. De plus, il s'agit de mécaniser et donc de faciliter les travaux de chargement et de mise en andins, de curage et de création de fossés, d'enfouissement des canalisations et de dessouchage.
Cependant, l'accroissement du chiffre d'affaire reste difficile à évaluer étant donné que ces structures n'ont pu enceore répondre aux appels à projets et marchés publics émis par les donneurs d'ordres . Néanmoins, le syndicat intercommunal pour l'aménagement de la vallée de la Viosne s'est engagé à solliciter les services de ces 2 ACI s'ils disposaient du matériel idoine.

6. Résultats déjà atteints

L'ACI VIE a obtenu un contrat avec une commune du Vexin. L'ACI VIEVERT a été sollicité pour réaliser une tranchée avec une mini pelle pour enfouissement des canalisations et a obtenu un marché pour la remise en état des allées d'un cimetière où il faut décaisser de 10 cm les allées.
L'achat d'une mini pelle tout en rendant le travail plus attrayant permettra aux deux ACI d'être plus rapide dans l'exécution des marchés et ainsi répondre au rythme calendaire des budgets locaux.

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014704

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 2 DU FONDS DE TRANSITION ESS : ENCOURAGER L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITES PAR LE LANCEMENT DE PROJETS MUTUALISES ENTRE PLUSIEURS STRUCTURES.

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **INITIATIVE EMPLOI**
Adresse administrative : 21 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - 92320 CHATILLON

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : AI

Représentant : Patrick BRISARD, Président

N° SIRET : 34828884600028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 2 DU FONDS DE TRANSITION ESS : ENCOURAGER L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITES PAR LE LANCEMENT DE PROJETS MUTUALISES ENTRE PLUSIEURS STRUCTURES.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

---

1. Diagnostic origine du projet

Créée en 1987, avec comme conviction « l'emploi durable pour tous », l'association intermédiaire Initiative Emploi a toujours adapté son offre d'insertion aux besoins de la pluralité de ses publics et aux attentes de ses clients. Pour ce faire, l'association a progressivement diversifié ses activités et fait évoluer son organisation. Depuis le 1er janvier 2012, Initiative Emploi est dotée d'un second secteur d'activité conventionné entreprise d'insertion pour le lavage de véhicules à la main sans eau grâce à des produits respectueux de l'environnement.
Aujourd'hui la stratégie d'Initiative Emploi se traduit par une troisième activité.

2. Description du projet & étapes de mise en œuvre

Initiative Emploi envisage de créer six conciergeries dans les Hauts-de-Seine dans les 18 mois à venir. Courant avril 2016, l'entreprise Orange a confirmé sa volonté de confier à Initiative Emploi la gestion de sa conciergerie d'entreprise de son nouveau site « Orange Gardens » basé à Châtillon à côté de l'association.
L'étude d'opportunité a été conduite entre mai et septembre 2015. Mi-septembre 2015, Initiative Emploi a présenté son pré projet à Orange.L'entreprise a été convaincue ,notamment par deux points: le positionnement ESS et le bon ancrage d'Initiative Emploi dans le tissu local.
Le projet de diversification d'activité a été affiné entre octobre 2015 et mars 2016. Pendant cette phase, Initiative Emploi a sollicité et obtenu en juillet un fonds de confiance, dispositif du réseau France Active. Un chef de projet « conciergerie » a été embauché fin juin 2016.

La mise en exploitation de la Conciergerie est prévue sur le site d'Orange Gardens début octobre. Le recrutement d'un chargé de développement est en cours .
Aujourd'hui, le développement de Lavéo et la création de la nouvelle activité conduise à réétudier une nouvelle fois l'organisation et la structuration.et un accompagnement DLA a été accordé dans cet objectif.

3. Moyens déployés pour réaliser le projet

Pour réaliser ce projet, Initiative Emploi a créé un poste de responsable du pôle Conciergerie (1 ETP). La direction et la gestion financière et comptable sont mutualisés au sein du groupe (2 ETP pour le groupe dont 0.32 ETP dédié à la nouvelle activité). Un poste de chargé de développement est en cours de création au niveau du GES.
Les locaux de l'association sont situés au 21, avenue de la République à Châtillon (92) et lui sont mis gracieusement à disposition par la ville de Châtillon dans le cadre d'une convention tripartite avec Châtillon Habitat. Un bureau est spécifiquement affecté à la Conciergerie Solidaire où se trouvent les postes de travail du responsable du pôle conciergerie et du chargé de développement.
L'achat d'un véhicule utilitaire électrique est envisagé.

4. Composition du groupement

Initiative Emploi est un groupe économique solidaire sous statut associatif, dans le cadre d'une association loi 1901, ayant pour objet l'insertion par l'activité économique, conventionnée en qualité d'association intermédiaire et d'entreprise d'insertion. D'un point de vue fiscal, le groupement compte deux centres d'activités :
- une Association intermédiaire : non soumise à la TVA (centre d'activité principal).
- une Entreprise d'insertion : option pour la TVA régime simplifié et régime simplifié d'imposition sur les sociétés (déclaration M2 du 29/12/2011).
À court terme, l'activité de conciergerie sera rattachée à l'EI

5. Résultats attendus à court terme

Évolution du chiffre d'affaires de l'association intermédiaire entre 2016 et 2015 = + 9 % soit 68.5K€.
Évolution du chiffre d'affaires de l'entreprise d'insertion, activité de lavage sans eau entre 2016 et 2015 = + 30 % soit 33 K€
Apport de la nouvelle activité de conciergerie en 2016 (ouverture début novembre) = environ 20K€.
Soit une progression du chiffre d'affaires du GES de 13 % entre 2016 et 2015 (soit 122K€).
Dans le prévisionnel de 2017, nous envisageons 164 K€ de chiffre d'affaires la nouvelle activité de conciergerie solidaire.

6. Résultats déjà atteints

C'est toute l'ingénierie de projet et la collaboration avec Orange qui sont déjà effectuées.
Le contrat de service de conciergerie a été signé le 1er octobre avec Orange Gardens.
L'activité sur le site a démarré le 4 octobre 2016 et une première salariée en insertion a été embauchée pour tenir le poste de concierge.
2900 salariés d'Orange sont présents sur le site ainsi que 500 autres personnes (partenaires et sous-traitants, d'Orange,).Il s'agit du département « Recherche et Développement » d'Orange avec une forte proportion de collaborateurs cadres.
Le chiffre d'affaires attendu est de 7018€ par mois pendant 36 mois.
La mise en place de la Conciergerie Solidaire aura un impact sur la coopération entre Initiative Emploi, les acteurs de l'ESS(dont ceux de l'IAE) et les commerçants locaux. La Conciergerie en tant qu'« apporteur d'affaires » permettra à ceux-ci de générer du chiffre d'affaires additionnel et ainsi de créer des emplois.

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014497

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 2 DU FONDS DE TRANSITION ESS : ENCOURAGER L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITES PAR LE LANCEMENT DE PROJETS MUTUALISES ENTRE PLUSIEURS STRUCTURES.

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **ESSOR**
Adresse administrative : 44 RUE PAUL LESCOP - 92000 NANTERRE

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : AI

Représentant : Jean GIROUD, Président

N° SIRET : 34907515000061

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 2 DU FONDS DE TRANSITION ESS : ENCOURAGER L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITES PAR LE LANCEMENT DE PROJETS MUTUALISES ENTRE PLUSIEURS STRUCTURES.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

---

1. Diagnostic origine du projet

Plusieurs structures de l'Economie Sociale et Solidaire, venant d'un territoire commun, ont fait le constat suivant : il n'y a pas assez de collaboration entre elles bien que cela soit une nécessité dans le développement de leurs activités respectives.
Par ailleurs,, les marchés publics et les clauses d'insertion sont devenus un véritable enjeu pour les structures de l'ESS et une réponse rapide et qualitative s'impose comme levier de l'activité de l'IAE.
C'est dans cette optique, qu'ESSOR, Rhizome ainsi que l'Atelier du Courrier ont décidé de travailler en étroite collaboration. En effet, la force de l'association ESSOR est de pouvoir mobiliser rapidement des salariés sur différents types d'activité pour faire face à accroissement d'activité alors que l'Atelier du Courrier et l'entreprise Rhizome ont parfois des besoins ponctuels de personnel qu'ils ont du mal à couvrir avec réactivité.

2. Description du projet & étapes de mise en œuvre

Le projet peut se découper en plusieurs axes ayant pour objectif commun le développement des Chiffres d'Affaires de chacune des structures du projet.
Essor utilisera une solution innovante, l'application « attribution de marché » afin de détecter des chantiers en cours de préparation ou installés.
Ainsi,le groupement ESSOR/RHIZOME pourra proposer une offre commune. Cette offre regroupera de la mise à disposition de personnel par ESSOR pour les besoins ponctuels du

chantier ou pour répondre aux obligations liées aux clauses d'insertion mais aussi une prestation de nettoyage (par exemple de base de vie sur chantier avec des produits écologiques) par RHIZOME.Ce groupement proposera des réponses clefs en main par l'articulation des salariés en AI et en EI.
Pour le groupement ESSOR/l'Atelier du courrier, la veille permettra également de déclencher une réponse qui coordonne les différents contrats de travail. . Les marchés liés aux plis sont intéressants souvent sur des volumes importants. Dans les deux hypothèses, la réponse aux offres se fera sous forme de co ou sous-traitance

3. Moyens déployés pour réaliser le projet

Il s'agit de mutualiser la fonction recherche et réponse aux marchés. Pour l'association ESSOR (porteuse du projet) la directrice, le responsable développement, la chargée de communication et certains membres du conseil d'administration seront mobilisés.
Grâce à des logiciels spécifiques,la mission consiste à collecter les marchés susceptibles d'intéresser l'un des deux groupements et parallèlement, à utiliser les plateformes connues (BOAMP, Maximilien, e-marché,...). Une fois le marché identifié, il faut alors choisir le mode de réponse le plus pertinent (Groupement Momentané d'Entreprises, sous-traitance, cotraitance...) et l'organisation technique qui en découle.

4. Composition groupement

Le groupement se compose de l'association intermédiaire ESSOR, une entreprise d'insertion RHIZOME et une entreprise classique qui vise l'agrément Entreprise Adaptée : L'atelier du courrier. L'Atelier du Courrier prend en charge, depuis sa plateforme opérationnelle, le traitement de tous les objets admis par La Poste. Deux groupements se dégagent de ces trois structures de l'Economie Sociale et Solidaire: Le groupement ESSOR/RHIZOME permet d'apporter une offre complète aux clients, la force d'ESSOR étant de pouvoir mobiliser des salariés rapidement pour des remplacements dus à des absences ou des surcroit d'activité (ex : entretien des vitres qui doit être fait en même temps que l'entretien courant). Le Groupement ESSOR/L'Atelier du courrier permet à l'Atelier du courrier de se positionner sur de plus gros marchés car les ressources humaines de l'AI complétent celles de l'Atelier. De plus, les capacités financières des candidats sont des éléments déterminants dans l'obtention du marché et celles de l'AI sont bonnes.

5. Résultats attendus à court terme

- ESSOR: Augmentation des heures d'insertion par rapport à 2015 et donc du CA.
- RHIZOME: Augmentation du volume de l'aide au poste et donc du chiffre d'affaires.
- L'Atelier du courrier : Partenariat avec l'association ESSOR pour un recrutement et développement de la réponse aux marchés publics donc également augmentation du Chiffre d'Affaires.

6. Résultats déjà atteints

Pour ESSOR, le volume d'heures de mises à disposition est en augmentation de 12% par rapport à l'année dernière à la même période (fin septembre) et donc par ricochet le Chiffre d'affaires de Rhizome
Essor et Rhizome se sont positionnés en cotraitance sur trois marchés. Début octobre 2016, un marché a été obtenu, celui de Razel Bec.
C'est un marché de 18 mois pour le nettoyage de bases vie importante (ce qui représente un contrat d'environ 15 heures par semaine), Rhizome s'occupe de l'entretien quotidien et ESSOR met à disposition du personnel pour le remplacement de l'agent pour les absences liées aux congés payés et maladies.

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015357

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 2 DU FONDS DE TRANSITION ESS : ENCOURAGER L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITES PAR LE LANCEMENT DE PROJETS MUTUALISES ENTRE PLUSIEURS STRUCTURES.

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **FLORA TRISTAN - LA REGIE DE QUARTIER DU 14ème**
Adresse administrative : 11 RUE MAURICE BOUCHOR - 75014 PARIS

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : RQ

Représentant : Bernard DUVERT, Président

N° SIRET : 50026640800037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 2 DU FONDS DE TRANSITION ESS : ENCOURAGER L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITES PAR LE LANCEMENT DE PROJETS MUTUALISES ENTRE PLUSIEURS STRUCTURES.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

---

1. Diagnostic origine du projet

Les Régies de Quartier de Paris développent, sur leurs territoires d'intervention, des activités similaires auprès de clients en partie identiques : bailleurs sociaux, collectivité locale.
Elles observent que le dimensionnement limité des marchés qui leur sont attribués est souvent un facteur de fragilité économique. Or le positionnement sur des marchés plus conséquents suppose de déborder leur territoire d'intervention initial, mais aussi de proposer des moyens techniques et humains dont elles ne disposent pas de manière isolée.
Après une analyse des métiers qu'il propose, le collectif a unanimement validé le mandat donné à l'association Flora Tristan pour le portage opérationnel du projet.
Si une capacité à se positionner collectivement sur un certain nombre de marchés de clients traditionnels ou nouveaux existe, elle repose sur la mise en œuvre d'une fonction de coordination expérimentée au service du collectif.

2. Description du projet & étapes de mise en œuvre

Mandatée par le collectif impliquant 9 des 10 des Régies de quartier de Paris, l'association Flora Tristan expérimente en 2016 la fonction de développement des marchés mutualisés.
Les objectifs du projet sont :
1- Prospecter des marchés opportuns pour une offre groupée des Régies de Quartier.
2- Elaborer le/les process des réponses et mise en œuvre collective des marchés.
3- Développer le chiffre d'affaires issu de marchés mutualisés.
Les étapes de mise en œuvre du projet :
- Etape 1 : Repérage croisé et ciblage des marchés.

L'ensemble des Régies de Quartier assure la promotion des compétences du collectif et une veille sur les marchés offrant la perspective d'une réponse groupée.
Après avis de ses pairs, la Régie de Quartier du 14ème valide les marchés accessibles à une offre compétitive dans le cadre des métiers des Entreprises d'Insertion portées par les Régies.
- Etape 2 : Formaliser des réponses mutualisées aux marchés ciblés.
La Régie de Quartier du 14ème est responsable du dossier et collecte l'ensemble des éléments auprès des Régies retenues sur le marché. Elle propose la forme de groupement la plus adaptée (conjoint ou solidaire) qui défini notamment les engagements et responsabilités de chacun. Elle dépose l'offre en qualité de mandataire du collectif .
- Etape 3 : Coordonner et suivre la réalisation des marchés mutualisés.
Quand le groupement est retenu, le mandataire du marché assure l'intermédiaire avec le client en matière de mise en œuvre du marché.
- Etape 4 : Retour sur expérience – ajustements.
Il s'agit d'améliorer constamment la pratique collective en vue d'optimiser la mutualisation.

3. Moyens déployés pour réaliser le projet

Les moyens mobilisés sont de 3 natures :
- Un chargé de développement des marchés mutualisés : salarié de l'association Flora Tristan, il mobilise une partie de son temps de travail spécifiquement pour le déploiement d'une offre groupée des Régies de Quartier impliquées dans le collectif.
- Le collectif des Régies de Quartier : les directions et certains membres des Bureaux des associations porteuses se réunissent au moins une fois par trimestre et échangent (par voie électronique ou téléphone) pour assurer le suivi de la démarche.
- Un prestataire extérieur: un-e graphiste est sollicité pour formaliser un support de communication commun au collectif des Régies de Quartier.

4. Composition groupement

Le collectif des Régies de Quartier n'est pas constitué sous une forme juridique. Il est animé par la volonté de 9 associations parisiennes labélisées Régies de Quartier et conventionnées entreprise d'insertion, de travailler dans une logique de coopération durable.Les 9 RQ sont :
Association Régie de Quartier Paris Centre (Régie de quartier des 1er, 2ème, 3ème, 4ème arrondissements)
Association La Maison du Canal (Régie de quartier du 10ème arrondissement)
Association Régie de quartier Fontaine au Roi (Régie de quartier du 11ème arrondissement)
Association Régie de quartier Fécamp 12 (Régie de quartier du 12ème arrondissement)
Association Régie de quartier Tela 13 (Régie de quartier du 13ème arrondissement)
Association Flora Tristan (Régie de quartier du 14ème arrondissement)
Association Passerelles 17 (Régie de quartier du 17ème arrondissement)
Association Régie de quartier du 19ème Nord
Association Régie de quartier Saint-Blaise Charonne (RQ du 20ème arrondissement)

5. Résultats attendus à court terme

- Formalisation de 4 réponses collectives des Régies de Quartier à des marchés susceptibles d'être obtenus et mis en œuvre.
- Concrétisation d'au moins 1 réponse à appel d'offre en 2016 générant plus de 10 000 € de chiffre d'affaires pour plus de 2 Régies de Quartier du groupement.

6. Résultats déjà atteints

- 1 réponse formalisée regroupant 5 Régies de quartier sur un marché du CASVP de 250 000 € sur 19 mois. Le groupement n'a pas été retenu (marché sans clause d'insertion).
- 1 réponse en cours regroupant 9 Régies sur un marché d'un montant de 422 000 € pour une durée d'1 an renouvelable 3 fois (bailleur RIVP)
- 1 lettre d'intention du collectif adressée sur le marché : mission de co-conception et de co-construction par des collectifs de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de la petite ceinture.

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015108

Commission Permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 2 DU FONDS DE TRANSITION ESS : ENCOURAGER L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITES PAR LE LANCEMENT DE PROJETS MUTUALISES ENTRE PLUSIEURS STRUCTURES.

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191012-1600
19101204 - FONDS DE TRANSITION ESS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : **L'USINE**
Adresse administrative : 216 RUE DE ROSNY - 93100 MONTREUIL

Statut Juridique : Association Loi 1901
Type de structure d'insertion par l'activité économique : EI

Représentant : Céline PEUDENIER, Présidente

N° SIRET : 41307750400087

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SOUTIEN REGIONAL AU TITRE DE L'AXE 2 DU FONDS DE TRANSITION ESS : ENCOURAGER L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITES PAR LE LANCEMENT DE PROJETS MUTUALISES ENTRE PLUSIEURS STRUCTURES.

Rapport Cadre : CR 162-16 du 23/09/2016
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

---

7. Diagnostic origine du projet

L'Usine, Tourret et Eirel sont 3 SIAE intervenant sur des secteurs d'activité différents, qui souhaitent restructurer leurs approches commerciales afin d'accroitre leur chiffre d'affaires. Cela répond à une capacité à structurer son approche commerciale en fonction de la typologie des clients. Ces trois structures arrivent à fidéliser leurs clients, mais ont plus de difficultés à en trouver de nouveaux et à éviter que certains ne partent.

8. Description du projet & étapes de mise en œuvre

Le projet vise à conquérir de nouveaux clients par des actions de prospections, à déployer une stratégie de relation client et renforcer les compétences des équipes.

9. Moyens déployés pour réaliser le projet

Phase de Test : 0,5 ETP d'un chargé de développement en charge de la détection et de la qualification de l'affaire.

Moyens Humains :
- Usine : le Directeur Général – et le coordinateur des ventes : 10%
- Tourret : le Directeur d'exploitation : 10%

- Eirel : le Directeur d'exploitation : 10%
- Event It : le Directeur commercial : 10%

10. Composition groupement

L'Usine (lieu événementiel et traiteur Té-créateur d'instants, Tourret (travaux de ravalement et d'isolation de façades), Eirel (travaux d'intérieur, tout corps d'état) et Event it.

11. Résultats attendus à court terme

Conquérir de nouveaux clients :

- L'Usine & Té-Créateur d'instants : Chiffre d'affaires additionnel attendu 300 000 € (Clients cibles : Entreprise du CAC 40 et/ou entreprises de plus de 500 salariés + référencement dans de nouveaux espaces événementiels pour l'activité de Té-Créateur d'instants)
- Tourret : Chiffre d'affaires additionnel attendu 300 000 € (Clients cibles : Hôtels, Entreprises basés en Seine-et-Marne pour les travaux de façades)
- Eirel : Chiffre d'affaires additionnel attendu 100 000 € (Clients cibles : Hôtels, Entreprises basés en Seine-et-Marne pour les travaux intérieurs)

Déployer une stratégie de relation client :

- L'Usine & Té-Créateur d'instants : créer des actions personnalisées auprès de 50 comptes clients afin d'accroitre le chiffre d'affaires via des actions de fidélisation : soirée privée pour la découverte de la nouvelle carte du traiteur, visite du MIN de Rungis, création de mailing mettant en avant des innovations (nouveaux lieux, nouveaux produits, etc…)
- Tourret & Eirel : faire en sorte que 5 clients soient ambassadeurs de la marque : témoignage, cooptation de nouveaux clients…

Renforcer les compétences de nos équipes.

- L'OPCA d'Event it a été sollicité afin de faire financer une formation de formateur pour le Directeur commercial, qui devra créer des modules de formation dédiés aux commerciaux de L'Usine/Té, Tourret et Eirel.

12. Résultats déjà atteints

La phase de test mise en œuvre entre novembre 2015 et août 2016 a permis à l'activité de Té - Créateur d'instants de générer 780 K€ de devis auprès de nouveaux contacts, de signer un volume d'afafires de 300 000 € sur 20 nouveaux clients issus des nouveaux secteurs comme le luxe (Boucheron, Louis Vuitton..), les banques d'affaires (Candriam, La financière de l'échiquier, Lazard..), les cabinets d'avocats (Fidal, Norton Rose..).
Cet apport représente 10 % du chiffre d'affaires de Té réalisé sur la même période.

ANNEXE 6 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE RELATIVE A L'AXE 1 DU FONDS DE TRANSITION ESS

CONVENTION FONDS DE TRANSITION ESS

AXE 1 : Améliorer l'employabilité des salariés et accroître le taux de placement en entreprise

Numéro de convention : ……..

La Région Ile-de-France,
sise 33 rue Barbet de Jouy à Paris,
Représentée par sa Présidente, Valérie PECRESSE,
habilitée à signer la convention par délibération N° **CP …… du 16 novembre 2016,**

Ci-après dénommée « la Région »,

Et,

Bénéficiaire, SIAE
Adresse
Code postal Ville
Numéro de Siret :
Représentée par :
Titre, Genre, Nom, Prénom du représentant
dûment habilité(e).

Ci-après dénommée « la SIAE »

PREAMBULE

Par délibération n° CR 162-16 du 23 septembre 2016, la Région a adopté un nouvel engagement pour l'emploi, avec la création du cadre d'intervention du Fonds de transition ESS, effectif à compter du 1er janvier 2016.

La Région informe la SIAE que cette subvention est une aide de minimis au sens du règlement (UE) n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis (JOUE L 352/1 du 24/12/2013).

ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° XX-XXX du XX/XX/XXXX, la Région Île-de-France a décidé de soutenir la SIAE XXX, conventionnée au titre de l'insertion par l'activité économique mentionnée à l'article L5132-2 du code du travail, pour l'amélioration de l'employabilité des personnes en insertion.

La Région apporte une aide de ***1000 ou 2000 €*** par Equivalent Temps Plein (ETP) hors RSA socle, pris en compte par l'Etat, effectivement occupé entre le 1er janvier de l'année N et le 31 décembre de l'année N.

Les modalités d'attribution de l'aide régionale prennent en compte les critères suivants :

- un **axe lié au public** : tout salarié non bénéficiaire du RSA socle, notamment les demandeurs d'emploi longue durée, les personnes en situation de handicap, les personnes sous-main de justice,

- un **axe lié au parcours d'insertion** : une information sur le marché du travail, une coordination des acteurs pour lever les freins à l'emploi, la mise en place d'actions spécifiques pour accéder au marché du travail, la formation,

- un **axe lié aux sorties positives** des salariés en insertion : CDD de moins et de plus de 6 mois, CDI, intérim, formation qualifiante.

Le nombre d'ETP éligibles est de ***nombre* x 1000 ou 2000 €.**

Le montant de la subvention maximum s'élève à **montant.**

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

La structure offre une passerelle vers le marché du travail ou la formation à des personnes qui connaissent des difficultés particulières d'accès à la vie professionnelle.

Dans le cadre du fonds de transition, la SIAE s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet visant à améliorer l'employabilité des salariés et accroître le taux de placement en entreprise dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ». Elle s'engage à améliorer de 10 points le taux de sortie positive par rapport à celui de l'année N-1.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS

Le bénéficiaire s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales (PAR) selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

- Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement par écrit et documents à l'appui de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

- Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

- Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

- Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement.

- Respecter les obligations en matière d'achat de prestations auxquelles il peut être soumis tant au regard du droit français que du droit communautaire.

- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

- Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

- Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien se concrétise, en première de couverture ou en page de garde de tout support de communication, par la mention « action financée par la Région Ile-de-France, par l'apposition du logotype régional conformément à sa charte graphique et par la référence à la plate-forme téléphonique N° AZUR 0810.18.18.18.
Concernant les sites Web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Le bénéficiaire doit faire apparaître la participation financière de la Région dans toutes ses actions, produits et affichages induits par la subvention et apposer le logo de la Région conformément à la charte graphique régionale. Il doit également faire participer des représentants de la Région aux actions publiques concernées. En cas de non respect de ces obligations, la Région se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée selon les modalités prévues à l'article 6.

La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.

Tous les documents de communication devront être soumis, en temps utile, pour validation, à la Mission Information Promotion de l'Unité Développement.
Les correspondances avec les destinataires de l'action soutenue par la Région indiquent explicitement que cette action bénéficie du soutien de la Région Ile de France.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Les services concernés de l'Unité Développement sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 2.5 : OBLIGATIONS RELATIVES A L'OPERATION

Pour réaliser l'opération durant l'année N, la SIAE met en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires à sa bonne réalisation et recrute des personnes en insertion.

La SIAE s'engage à respecter l'ensemble des dispositions législatives ou réglementaires relatives à la durée du travail, au repos hebdomadaire et jours fériés, à l'hygiène et à la sécurité.

ARTICLE 2.6 : RESPECT DU REGLEMENT DE MINIMIS

La présente aide relève du règlement (UE) n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis (JOUE L 352/1 du 24/12/2013).

La SIAE s'engage à :

- déclarer l'ensemble des aides qu'il a perçues au titre du règlement communautaire d'exemption n°1998/2006 ou du règlement d'exemption 1407/2013 précité durant l'exercice fiscal de la demande de subvention et les deux exercices fiscaux précédents.
- déclarer annuellement à la Région les aides publiques perçues au titre de règlement communautaires d'exemption n°1998/2006 ou 1407/2013 pendant toute la durée de la convention.

Le montant des aides octroyées sur le fondement de ces régimes ne peut excéder 200.000 € sur une période de trois exercices fiscaux dont celui en cours. Ce plafond s'applique quels que soient la forme et l'objectif des aides.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de première demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Lorsque la première demande de versement est la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. Elle est signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

L'Agence de Services et de Paiement (ASP) est chargée, pour le compte de la Région, de verser l'aide régionale à la SIAE.

Si ces documents sont transmis incomplets, illisibles ou mal remplis, le paiement ne sera pas déclenché.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCE

Une avance de 50 % de l'aide régionale est versée après envoi à l'ASP par la SIAE de :

- 1 copie de la présente convention,
- le ou les accusés de réception du dépôt de(s) l'offre(s) 100.000 stages, déposée(s) sur la PAR, mentionné à l'article 2.2 de la présente convention,
- 1 RIB ou RIP original.

Il n'est pas demandé de plan de trésorerie pour l'avance.

ARTICLE 3.2.2 : DEUXIEME VERSEMENT

Un deuxième versement de 25 % l'aide régionale est versé à partir du 1er juillet de l'année N+1, après envoi à l'ASP par la SIAE de :

- l'annexe 1 dument remplie et signée.

Le deuxième versement est cumulable avec l'avance.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

Le solde de 25 % de l'aide régionale est conditionné aux résultats des sorties positives des salariés en insertion de l'année N, celles-ci devant être supérieures de 10 % à celles constatés en moyenne en année N-1.

Pour vérifier cet indicateur, la SIAE :

- retourne à la Région l'annexe 2 dûment remplie et signée, cette annexe sera transmise par la Région et pré renseignée avec les éléments de N-1, pour le 2ème semestre de l'année N+1,

Par ailleurs, le versement du solde est subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé), qui sera téléchargé sur la PAR par la SIAE.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le XX/XX/XXXX.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention ou à défaut, à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

Si le tiers est une personne morale de droit privé, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

Si le tiers est une personne morale de droit public, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

- la fiche projet
- l'annexe 1 mentionnée en 3.2.2
- l'annexe 2 mentionnée en 3.2.3

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le ……..
La Présidente
du Conseil Régional d'Île-de-France

Paris, le …….
La SIAE

îledeFrance
Conseil régional

ANNEXE 1
deuxième versement de 25 % du

FONDS DE TRANSITION ESS

axe 1 :

Améliorer l'employabilité des salariés en insertion et augmenter la proportion de sorties positives, pour accroître leurs chances d'accéder durablement au marché du travail.

type de SIAE : ……

n° de convention : ……

nom de la structure : ……

adresse : ……

représentée par son/sa Président(e) : ……

Cette annexe est à remplir et à transmettre à l'ASP :

ASP Ile-de-France service Emploi-tremplin
47 avenue des Genottes
BP 28460 Cergy-st-Christophe
95807 Cergy Pontoise cedex

Le bénéficiaire déclare avoir pris connaissance des conditions d'octroi du versement et de contrôle qui ont été notifiés et s'engage à les respecter.

Il certifie que le projet visant à accroitre significativement les chances d'accéder durablement au marché du travail des salariés en insertion a été réalisé.

Certifié exact le ……

nom, signature du président et cachet de la SIAE

……

îledeFrance
Conseil régional

ANNEXE 2
paiement du solde de 25 % du

FONDS DE TRANSITION ESS

axe 1 :

Améliorer l'employabilité des salariés en insertion et augmenter la proportion de sorties positives, pour accroître leurs chances d'accéder durablement au marché du travail.

type de SIAE : ……

n° de convention : ……

nom de la structure : ……

adresse : ……

représentée par son/sa Président(e) : ……

Cette annexe est à remplir et à transmettre à la Région, à partir de juillet 2017 :

Région Ile de France
Direction des Entreprises et de l'Emploi
142 rue du Bac
75007 PARIS

Le bénéficiaire déclare avoir pris connaissance des conditions d'octroi du versement et de contrôle qui ont été notifiées et s'engage à les respecter.

Il certifie que le projet visant à accroitre significativement les chances d'accéder durablement au marché du travail des salariés en insertion a été réalisé.

Certifié exact le ……

nom, signature du président et cachet de la SIAE

……

❑ Je certifie avoir déposé sur la PAR la convention de stage ou le contrat de travail, dans le cadre de la mesure 100.000 stages.

cadre réservé à l'administration régionale :

Vu la vérification du respect des obligations du bénéficiaire et notamment la certification du service fait par le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention et le régime d'assujettissement à la TVA de l'organisme bénéficiaire, le gestionnaire certifie qu'il peut être versé le solde.

le taux de sorties positives est de = ……

Types et nombre de sorties positives :

Ce tableau est en version xls, il faut double cliquer dessus pour y noter vos informations et cliquer à l'extérieur pour en ressortir. Ce bilan est à retourner à la Région en version mail et par courrier en version papier. Les éléments qui y sont déjà renseignés ne doivent pas être modifiés.

type de sortie	nombre en 2015	nombre en 2016	taux
CDD de 6 mois et plus			#DIV/0!
CDI			#DIV/0!
CDD de moins de 6 mois			#DIV/0!
sorties en intérim			#DIV/0!
sorties en formation qualifiante			#DIV/0!
		total	#DIV/0!

ANNEXE 7 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE RELATIVE A L'AXE 2 DU FONDS DE TRANSITION ESS

CONVENTION FONDS DE TRANSITION ESS

AXE 2 : Encourager l'accroissement d'activité par le lancement de projets mutualisés entre plusieurs structures

Numéro de convention : ……..

La Région Ile-de-France,
sise 33 rue Barbet de Jouy à Paris,
Représentée par sa Présidente, Valérie PECRESSE,
habilitée à signer la convention par délibération N° **CP …… du 16 novembre 2016,**

Ci-après dénommée « la Région »,

Et,

Bénéficiaire, SIAE
Adresse
Code postal Ville
Numéro de Siret :
Représentée par :
Titre, Genre, Nom, Prénom du représentant
dûment habilité(e).

Ci-après dénommée « la SIAE »

PREAMBULE

Par délibération n° CR 162-16 du 23 septembre 2016, la Région a adopté un nouvel engagement pour l'emploi, avec la création du cadre d'intervention du Fonds de transition ESS, effectif à compter du 1er janvier 2016.

La Région informe la SIAE que cette subvention est une aide de minimis au sens du règlement (UE) n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis (JOUE L 352/1 du 24/12/2013).

ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° XX-XXX du XX/XX/XXXX, la Région Île-de-France a décidé de soutenir la SIAE XXX, conventionnée au titre de l'insertion par l'activité économique mentionnée à l'article L5132-2 du code du travail, pour l'accroissement d'activité par le lancement de projets mutualisés entre plusieurs structures.

La Région apporte une aide forfaitaire de 20.000 € pour le projet de mutualisation, réalisé entre le 1er janvier de l'année N et le 31 décembre de l'année N. Une seule SIAE porte la demande de subvention et en reste l'unique bénéficiaire.

Les modalités d'attribution de l'aide régionale prennent en compte les critères suivants :

- la mise en œuvre d'une action mutualisée entre plusieurs SIAE ou avec des entreprises classiques, pour avoir un meilleur volume d'affaires,
- la formalisation de regroupement de SIAE (Groupe d'Entreprises Solidaires, Groupement Momentané d'Entreprises, etc.),
- les contrats ou notifications de marchés,
- la consolidation du chiffre d'affaires ces 3 dernières années.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Dans le cadre du fonds de transition, la SIAE s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet visant à développer l'activité par le lancement de projets mutualisés entre plusieurs structures dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS

Le bénéficiaire s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales (PAR) selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

- Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement par écrit et documents à l'appui de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

- Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

- Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

- Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement.

- Respecter les obligations en matière d'achat de prestations auxquelles il peut être soumis tant au regard du droit français que du droit communautaire.

- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

- Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

- Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien se concrétise, en première de couverture ou en page de garde de tout support de communication, par la mention « action financée par la Région Ile-de-France, par l'apposition du logotype régional conformément à sa charte graphique et par la référence à la plate-forme téléphonique N° AZUR 0810.18.18.18.
Concernant les sites Web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Le bénéficiaire doit faire apparaître la participation financière de la Région dans toutes ses actions, produits et affichages induits par la subvention et apposer le logo de la Région conformément à la charte graphique régionale. Il doit également faire participer des représentants de la Région aux actions publiques concernées. En cas de non respect de ces obligations, la Région se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée selon les modalités prévues à l'article 6.

La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.

Tous les documents de communication devront être soumis, en temps utile, pour validation, à la Mission Information Promotion de l'Unité Développement.
Les correspondances avec les destinataires de l'action soutenue par la Région indiquent explicitement que cette action bénéficie du soutien de la Région Ile de France.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Les services concernés de l'Unité Développement sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 2.5 : OBLIGATIONS RELATIVES A L'OPERATION

Pour réaliser l'opération durant l'année N, la SIAE met en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires à sa bonne réalisation et recrute des personnes en insertion.

La SIAE s'engage à respecter l'ensemble des dispositions législatives ou réglementaires relatives à la durée du travail, au repos hebdomadaire et jours fériés, à l'hygiène et à la sécurité.

ARTICLE 2.6 : RESPECT DU REGLEMENT DE MINIMIS

La présente aide relève du règlement (UE) n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis (JOUE L 352/1 du 24/12/2013).

La SIAE s'engage à :

- déclarer l'ensemble des aides qu'il a perçues au titre du règlement communautaire d'exemption n° 1998/2006 ou du règlement d'exemption 1407/2013 précité durant l'exercice fiscal de la demande de subvention et les deux exercices fiscaux précédents.
- déclarer annuellement à la Région les aides publiques perçues au titre de règlement communautaires d'exemption n°1998/2006 ou 1407/2013 pendant toute la durée de la convention.

Le montant des aides octroyées sur le fondement de ces régimes ne peut excéder 200.000 € sur une période de trois exercices fiscaux dont celui en cours. Ce plafond s'applique quels que soient la forme et l'objectif des aides.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de première demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Lorsque la première demande de versement est la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. Elle est signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

L'Agence de Services et de Paiement (ASP) est chargée, pour le compte de la Région, de verser l'aide régionale à la SIAE.

Si ces documents sont transmis incomplets, illisibles ou mal remplis, le paiement ne sera pas déclenché.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCE

Une avance de 50 % de l'aide régionale est versée après envoi à l'ASP par la SIAE de :

- 1 copie de la présente convention,
- le ou les accusés de réception du dépôt de(s) l'offre(s) 100.000 stages, déposée(s) sur la PAR, mentionné à l'article 2.2 de la présente convention,
- 1 RIB ou RIP original.

Il n'est pas demandé de plan de trésorerie pour l'avance.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT DU SOLDE

Le solde de 50 % de l'aide régionale est versé à partir du 1er janvier de l'année N+1, après envoi à la Région par la SIAE du bilan téléchargeable sur le portail de la Région, dument remplie et signée

Par ailleurs, le versement du solde est subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé), qui sera téléchargé sur la PAR par la SIAE.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le XX/XX/XXXX

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention ou à défaut, à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

Si le tiers est une personne morale de droit privé, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

Si le tiers est une personne morale de droit public, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

- La fiche projet
- le bilan mentionné en 3.2.2

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le ……..
La Présidente
du Conseil Régional d'Île-de-France

Le …….
La SIAE

îledeFrance
Conseil régional

BILAN
paiement du solde de 50 % du

FONDS DE TRANSITION ESS

axe 2 :

Encourager l'accroissement d'activité par le lancement de projets mutualisés entre plusieurs structures.

type de SIAE : ……

n° de convention : ……

nom de la structure : ……

adresse : ……

représentée par son/sa Président(e) : ……

Cette annexe est à remplir et à transmettre à la Région :

Région Ile de France
Direction des Entreprises et de l'Emploi
142 rue du Bac
75007 PARIS

Certifié exact le ……

nom, signature du président et cachet de la SIAE

……

❑ Je certifie avoir déposé sur la PAR la convention de stage ou le contrat de travail, dans le cadre de la mesure 100.000 stages.

cadre réservé à l'administration régionale :

Vu la vérification du respect des obligations du bénéficiaire et notamment la certification du service fait par le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention et le régime d'assujettissement à la TVA de l'organisme bénéficiaire, le gestionnaire certifie qu'il peut être versé le solde.

1/ Les différentes étapes telles que décrites dans les fiches projet ont-elles été réalisées ? Comment cela s'est déroulé ?

2/ Quels sont les résultats effectifs ?

- nombre de commandes supplémentaires : ……..…….

- % d'augmentation : ……..…….

- évolution par rapport à N-1 : ……..……...

- nombre de marchés détenus ……...

- évolution par rapport à N-1 : ……..……...

précisez :

- évolution du chiffre d'affaires (2015/2016) pour chaque entité en valeur et en % :
……..…….……...

- développement de nouvelles activités, précisez :

3/ Comment avez-vous utilisé l'avance de 10.000 € du Fonds de transition ESS ?

4/ Est-ce que cela a permis d'augmenter le nombre de salariés ?

ANNEXE 8 A LA DELIBERATION : AVENANT A LA CONVENTION ASP 2016

AVENANT N° 3

Á LA CONVENTION 2016 POUR LA GESTION ET LE REGLEMENT DES AIDES AUX STAGIAIRES, DES PRESTATIONS ET SUBVENTIONS POUR LA FORMATION CONTINUE, LE RESEAU D'ACCUEIL DES MISSIONS LOCALES, LES EMPLOIS TREMPLIN, LES DISPOSITIFS D'ACCES A L'APPPRENTISSAGE, DE MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE, LE VERSEMENT DE LA PRIME REGIONALE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS, LE REGLEMENT DES SUBVENTIONS PM'UP

ENTRE :

La Région Ile-de-France,
Sise 33 rue Barbet de Jouy à Paris
Représentée par sa Présidente, Madame Valerie PECRESSE,
Habilitée à signer l'avenant n°3 à la convention par délibération n° CP 16-XXX
Ci-après dénommée « la Région »,
d'une part,

Et, **l'Agence de Services et de Paiement (ASP)**, établissement public administratif dont le siège est situé 2, rue du Maupas à Limoges (87), représentée par son Président-Directeur Général, Monsieur Stéphane LE MOING
ci-après dénommée « l'ASP ».
d'autre part,

Vu la convention entre la Région et l'ASP approuvée par la délibération n° CP 15-549 du 8 octobre 2015 pour la gestion et le règlement des aides aux stagiaires, des prestations et subventions pour la formation continue, le réseau d'accueil des missions locales, les Emplois-tremplin, les dispositifs d'accès à l'apprentissage, de mobilité européenne et internationale, le versement des aides aux employeurs d'apprentis, le règlement des subventions PM'UP, et signée le 30 octobre 2015.

Est convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention signée le 30 octobre 2015 précitée afin de mettre en œuvre les nouvelles modalités de versement du Fonds de transition ESS voté au CR 162-16 du 23 septembre 2016.

ARTICLE 2 :

Un quatorzième alinéa est ajouté à l'article 1 de la convention et rédigé comme suit : « la gestion et le paiement des aides régionales au titre du fonds de transition ESS »

ARTICLE 3 :

L'article 4 de la convention est complété d'un neuvième : alinéa rédigé ainsi :
« dispositif fonds de transition ESS »

ARTICLE 4 :

L'article 6 de la convention est complété d'un huitième alinéa rédigé ainsi :

« des aides régionales au titre du dispositif fonds de transition ESS »

ARTICLE 5 :

L'article 7 est modifié ainsi.

L'article 7-9 devient l'article 7-10
L'article 7-10 devient l'article 7-11
L'article 7-11 devient l'article 7-12

Un nouvel article 7-9 est ainsi rédigé :

Règlement du Fonds de transition ESS

Afin d'être en mesure de payer rapidement les avances du Fonds de transition, un premier versement de 50 % du montant du budget voté pour l'année 2016, sera versé à l'ASP pour la prise en charge de l'avance dès la signature de l'avenant.

Chaque mois, l'ASP effectue et transmet à la Région, par courrier électronique un appel de fonds. Ce dernier récapitule les dépenses du mois écoulé, ventilées par axe. (modèle d'appel de fonds et de tableau de détail mensuel dans le chapitre VIII rajouté à l'annexe III de l'avenant).

La Région détermine le montant de la dépense et verse à l'ASP les sommes correspondantes après réception de l'appel de fonds. »

ARTICLE 6 :

L'article 10 « coût des missions confiées à l'ASP » est complété ainsi dans la partie « Autres dispositifs » :

- « Pour le Fonds de transition ESS, le coût s'établit comme suit :

    - Phase 1 : création de dossier : 24,25 € HT
    - Phase 2 : paiement 6,10 € HT par ordre de paiement traité. L'intégration, maintenance dans la base de données et restitutions statistiques à la Région : 1 376,85 €HT annuel. »

ARTICLE 7 :

Le descriptif de l'annexe III dans l'article 26 est complété du chapitre 8 'fonds de transition

ARTICLE 8 :
L'annexe III à la convention est modifiée comme indiqué en annexe du présent avenant par l'ajout d'un chapitre VIII « fonds de transition ESS ».

ARTICLE 9 :

Les nouvelles dispositions, objet du présent avenant, prennent effet à compter de sa signature.
Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Le	**Le**
Pour l'ASP,	**Pour la Région Ile-de-France,**
Le Président-Directeur Général	**La Présidente du Conseil régional**
Stéphane LE MOING	**Valérie PECRESSE**

ANNEXE III : DISPOSITIONS RELATIVES AUX DISPOSITIFS SPECIFIQUES MIS EN ŒUVRE PAR LA REGION DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE, DES EMPLOIS-TREMPLIN, DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ET DES EMPLOIS D'AVENIR

Pour les dispositifs suivants, l'ASP a pour mission d'effectuer la gestion et le règlement des aides accordées par la Région :

- Emplois–tremplin ;
- chèques mobilité ;
- mobilité européenne et internationale ;

gratuité des transports pour les jeunes dans le cadre d'un dispositif d'insertion de la Région Ile-de-France

- PM'UP ;
- Dispositif d'appui aux Emplois d'Avenir (A.R.R.E.A.). ;

Aide aux commerces de proximité en milieu rural

- Dispositif Fonds de transition ESS.

VIII. FONDS DE TRANSITION ESS :

1 – DESCRIPTIF DE LA MESURE

Pour le dispositif Fonds de transition ESS, l'ASP aura pour mission d'effectuer la gestion et le règlement des aides accordées par la Région. Le programme et les modalités d'intervention du Fonds de transition ESS ont été définis par la délibération n° CR 162-16 du 23 septembre 2016.

L'ASP prendra en charge toutes modifications et évolutions du dispositif qui pourraient être décidées par la Région par un vote en Commission permanente ou en Conseil régional. Toute modification et évolution fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

L'ASP doit se reporter au contenu du cadre d'intervention tel qu'il a été adopté par délibération n° CR 162-16 du 23 septembre 2016.

Les subventions du Fonds de transition ESS sont votées entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016, elles font l'objet de 2 appels à projet ouverts simultanément :

- axe n°1 ; Améliorer l'employabilité des salariés en insertion et augmenter la proportion de sorties positives, pour accroître leurs chances d'accéder durablement au marché du travail.

- axe n°2 ; Encourager l'accroissement d'activité par le lancement de projets mutualisés entre plusieurs structures.

2 - MODALITES DE GESTION DU FONDS DE TRANSITION ESS

2-1 Constitution du dossier

Après délibération en Commission permanente relative à l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de transition ESS, les documents et justificatifs nécessaires au paiement sont transmis par le bénéficiaire de la subvention à l'ASP :

- une copie de la convention conclue avec la Région,
- l'accusé de réception du dépôt de l'offre 100.000 stages déposée sur la PAR (plate forme des aides régionales),
- un RIB ou un RIP original.

2-2 Déclenchement des paiements

Le déclenchement des paiements est conditionné par l'envoi à l'ASP :

- par la Région, sous format excel de la délibération relative aux subventions affectées en Commission permanente.

  La délibération fait état des :

  • nom et adresse du bénéficiaire,
  • de l'axe de l'appel à projet (1 ou 2),
  • du montant de la subvention
- par le bénéficiaire des documents mentionnés au 2.1.

2-3 Versement de l'aide

L'aide est versée différemment selon qu'il s'agit de la subvention accordée au titre de l'axe n°1 ou n°2. Dans tous les cas pour ce qui concerne le solde de la subvention, l'ASP ne doit pas procéder aux paiements sans accord écrit de la Région :

- pour l'axe n° 1, les modalités de versement sont :
  • avance de 50 % de la subvention après l'envoi à l'ASP par le bénéficiaire, des éléments du point 2.1,
  • deuxième versement de 25 % de la subvention après l'envoi à l'ASP par le bénéficiaire de l'annexe 1, à partir du 2ème semestre de l'année N+1.
  • solde de 25 % de la subvention sur transmission de l'annexe 2 validée et signée de la Région.

- pour l'axe n° 2, les modalités de versement sont :
  • avance de 50 % de la subvention après l'envoi à l'ASP par le bénéficiaire, des éléments du point 2.1,
  • solde de 50 % de la subvention sur transmission du bilan de l'action validée et signée de la Région.

Ces subventions ne sont pas soumises à une règle de reversement, elles sont acquises au bénéficiaire soit après leur affectation en Commission permanente, soit après le contrôle fait par la Région pour ce qui concerne leur solde, en application des modalités définies dans le cadre d'intervention voté en CR 162-16 le 23 septembre 2016.

2-4 Suivi des paiements

L'ASP communique par trimestre à la Région, sous forme de tableau, une liste détaillée du versement des subventions par bénéficiaire et par tranche (50% - 25 % et solde).

2-5 Appels de fonds

A la signature de la convention avec le bénéficiaire, la Région verse de 50 % du montant du budget voté pour l'année 2016.

Chaque mois, l'ASP transmet à la Région, par courrier électronique un appel de fonds. Ce dernier récapitule les dépenses du mois écoulé, ventilées par axe, selon les modèles ci - après.

Agence de Services et de Paiement

CONVENTION REGION /ASP du 30/10/2015

APPEL DE FONDS RELATIF AU DISPOSITIF 'FONDS DE TRANSITION ESS'

PERIODE : Mois de :

	Axe 1	Axe 2	total
1. Report : Trésorerie disponible au 01/01	0,00	0,00	0,00
2. Cumul des recettes encaissées par l'ASP au titre de l'exercice N	0,00	0,00	0,00
3. Reversements et remboursements d'indus sur la période	0,00	0,00	0,00
4. Total des recettes (1+2+3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
5. Cumul des mandatements effectués par l'ASP au titre de l'exercice N	0,00	0,00	0,00
Dont au titre du mois précédent 0,00			
9. Demande de versement (5-4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Agence de Services et de Paiement

CONVENTION REGION /ASP du 30/10/2015

DETAIL MENSUEL DE L'APPEL DE FONDS RELATIF AU DISPOSITIF 'FONDS DE TRANSITION ESS'

PERIODE : Mois de :

AXE 1												
N° Délibération	Date de délibération	N°DOSSIER IRIS	DENOMINATION	N° SIRET	N° CONVENTION	MONTANT DE LA SUBVENTION (A)	MONTANT APPEL DE FONDS (B)	Rapport A/B	Date de paiement	Type de paiement Avance, deuxième versement, Solde	Date de paiement	Imputation mandats RIF

AXE 2												
N° Délibération	Date de délibération	N°DOSSIER IRIS	DENOMINATION	N° SIRET	N° CONVENTION	MONTANT DE LA SUBVENTION (A)	MONTANT APPEL DE FONDS (B)	Rapport A/B	Date de paiement	Type de paiement Avance, Solde	Date de paiement	Imputation mandats RIF

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-313
Du 16 Novembre 2016

AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;
VU Le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 210-1 et suivants ;
VU Le décret d'approbation du SDRIF n° 2013-1241 du 27 décembre 2013, portant approbation du SDRIF
VU La délibération n° CR 40-12 du 29 juin 2012 relative à la politique Régionale de l'Eau 2012 - 2016
VU La délibération n° CR 97-13 du 18 octobre 2013, approuvant le projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France
VU La délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015, relative à l'approbation du contrat de plan Etat Région 2015-2020 – approbation du contrat de plan interrégional Etat Régions 2015-2020 Vallée de la Seine – approbation du projet de contrat de plan interrégional Etat Régions plan seine 2015-2020 ;
VU La délibération n° CR 76-15 relative à l'approbation du contrat de plan Interrégional Etat - Région Plan Seine 2015-2020
VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du Règlement Budgétaire et Financier
VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, relative à la mise en œuvre de la mesure « 100 000 stages » pour les jeunes franciliens »
VU La délibération n° CR 103-16 du 22 septembre 2016, relative à la nouvelle stratégie régionale dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et humides
VU La délibération n° CR 182-16 du 13 octobre 2016, relative au classement en Réerve Naturelle Régionale des étangs de Bonnelles (78)
VU La délibération n° CP 10-908 du 17 novembre 2010, relative à l'affectation d'autorisations de programme dans le cadre de la politique de l'eau - protection contre les inondations - protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau - dépollution des eaux usées et des eaux pluviales - études préopérationnelles de faisabilité et de programmation
VU La délibération n° CP 10-909 relative à l'approbation du contrat de bassin Marne Confluence
VU La délibération n° CP 11-289 du 19 mai 2011, relative à l'affectation d'autorisations d'engagement dans le cadre de la politique régionale de l'eau - soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau (eaux superficielles et eaux souterraines)
VU La délibération n° CP 11-916 du 16 novembre 2011 relative au contrat Ysieux
VU La délibération n° CP 12-816 du 21 novembre 2012, approuvant le contrat de partenariat entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Région ;
VU La délibération n° CP 13-397 du 30 mai 2013 relative à l'approbation de la convention de fonctionnement sur le bassin de l'Ysieux
VU La délibération n° CP 13-684 du 20 novembre 2013 relative au contrat Orge Amont
VU La délibération n° CP 14-125 du 30 janvier 2014 relative au contrat Plaine et Côteaux de la Seine Centrale Urbaine et au renouvellement de la convention particulière Aqui'Brie
VU La délibération n° CP 14-421 du 18 juin 2014, approuvant le modèle de convention pour les autorisations de programme
VU La délibération n° CP 15-247 du 9 avril 2015 relative à la convention pour l'animation du SAGE Nappe de Beauce ;
VU Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin de

la Seine et des cours d'eau côtiers normands, adopté le 5 novembre 2015 par le Comité de bassin et arrêté le 1er décembre 2015 par le Préfet coordonnateur de bassin

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-313 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France

VU L'avis de la Commission de l'Environnement et de l'aménagement du territoire

VU L'avis de la Commission des Finances;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : « Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements » Interrégional – CPIER – Plan Seine

Décide d'attribuer, au titre de la coopération interrégionale Plan Seine 2015 - 2020 pour la réduction du risque inondations, au profit des maîtres d'ouvrage pour les projets désignés en annexe 2 des subventions régionales dont le montant est déterminé par l'application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable, soit un montant maximum prévisionnel de 65 130 €.

Affecte à cet effet, un montant d'autorisation de programme de 65 130 € sur le chapitre 907 «Environnement», code fonctionnel 74 «politique de l'Eau» programme PR 74 001 «Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements», action 4 74 001 01S «Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements», du budget 2016.

Axe de territorialité : CPIER 2015-2020 – Plan Seine (S) - Gestion des risques d'inondations (S1)

- PAPI (Programme d'actions de prévention contre les inondations de la Seine et de la Marne (S1201) ou
- Entente Oise-Aisne (S11) Entente Oise-Aisne (S1101)

Article 2 : « Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau » CPIER – Plan Seine

Décide d'attribuer au profit du maître d'ouvrage pour les opérations désignées dans l'annexe 2, des subventions régionales dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable des projets, pour un montant total de 39 993.40 €.

Affecte à cet effet, un montant d'autorisations de programme de 39 993.40 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement » code fonctionnel 74 « politique de l'Eau » programme PR 74 002 (4 74 002) « protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau » - Action 4 74 002 09S « Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau» - du budget 2016.

Axe de territorialité : CPIER 2015-2020 – Plan Seine (S) - Préservation et restauration des ressources (S2) - Passes à poissons (S21) - Passes à poissons (S2101)

Article 3 : « Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements » – CPER

Décide d'attribuer au profit du maître d'ouvrage pour l'opération désignée dans l'annexe 2, une subvention régionale dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable du projet, pour un montant total de 39 000 €.

Affecte à cet effet, un montant d'autorisations de programme de 39 000 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement » - code fonctionnel 74 « politique de l'Eau » programme PR 74 001 (4 74 001) « prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements » - Action 4 74 001 01S « Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements » – du budget 2016.

Ces affectations relèvent du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020, volet 3 «Transition écologique et énergétique», sous-volet 34 «Risques»

Article 4 : « Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau » CPER

Décide d'attribuer au profit des maîtres d'ouvrage pour les opérations désignées dans l'annexe 2, des subventions régionales dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable des projets, pour un montant total de 890 308.02 €.

Affecte à cet effet, un montant d'autorisations de programme de 890 308.02 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement » code fonctionnel 74 « politique de l'Eau » programme PR 74 002 (4 74 002) « protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau » - Action 4 74 002 093 « Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau» - du budget 2016.

Cette affectation relève du Contrat de plan 2015-2020 - volet 3 « Transition écologique et énergétique » - sous-volet 33 « Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources » - action 333 « Restauration des milieux ».

Article 5 : « Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements »

Décide d'attribuer au profit des maîtres d'ouvrage pour les opérations désignées dans l'annexe 2, des subventions régionales dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable du projet, pour un montant total de 166 264 €.

Affecte à cet effet, un montant d'autorisations de programme de 166 264 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement » - code fonctionnel 74 « politique de l'Eau » programme HP 74 001 (1 74 001) « prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements » - Action 1 74 001 01 « Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements » – du budget 2016.

Article 6 : « Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau »

Décide d'attribuer au profit des maîtres d'ouvrage pour les opérations désignées dans l'annexe 2, des subventions régionales dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable des projets, pour un montant total de 773 679.02 €.

Affecte à cet effet, un montant d'autorisations de programme de 773 679.02 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement » code fonctionnel 74 « politique de l'Eau » programme HP 74 002 (1 74 002) « protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau » - Action 1 74 002 09 « Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau» - du budget 2016.

Article 7 : « Dépollution des eaux usées, des eaux pluviales et collecte des eaux usées »

Décide d'attribuer au profit des maîtres d'ouvrage pour les opérations désignées dans l'annexe 2, des subventions régionales dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable des projets, pour un montant total de 1 749 046.39 €.

Affecte à cet effet, un montant d'autorisations de programme de 1 749 046.39 €., disponible sur le chapitre 907 « Environnement » - code fonctionnel 74 « politique de l'Eau » programme HP 74 003 (1 74 003) « Dépollution des eaux usées et des eaux pluviales » - Action 1 74 003 01 « Dépollution des eaux usées, des eaux pluviales et collecte des eaux usées » - du budget 2016.

Article 8 : « Dépollution des eaux usées, des eaux pluviales et collecte des eaux usées »

Affecte un montant d'autorisations de programme de 9 607 €, affectation d'une subvention déjà attribuée, disponible sur le chapitre 907 « Environnement » - code fonctionnel 74 « politique de l'Eau » programme HP 74 003 (1 74 003) « Dépollution des eaux usées et des eaux pluviales » - Action 1 74 003 01 « Dépollution des eaux usées, des eaux pluviales et collecte des eaux usées » - du budget 2016.

Article 9

Subordonne le versement des subventions attribuées aux articles 1 à 8 de la présente délibération d'un montant supérieur à 23.000 € à la signature de conventions conformes au modèle-type voté à la CP 14-421 du 18 juin 2014 et par CP 16-313 du 16 novembre 2016 pour inclure le nouveau dispositif régional voté par CR 08-16 du 18 février 2016 «100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens» qui vise à favoriser l'accès des jeunes au marché du travail et autorise la Présidente à les signer.

Article 10 : Approbation de 2 conventions d'animation de Contrat de bassin

Approuve la nouvelle convention type de fonctionnement relative à l'animation des contrats de bassin « Plaines et Côteaux de la Seine Centrale Urbaine » et « Orge-Amont » et autorise la Présidente du Conseil régional à signer des conventions conformes à cette convention type avec ESPACES pour le contrat de bassin Plaine et Côteaux de la Seine Centrale Urbaine et avec le SIBSO pour le contrat de bassin Orge-Amont.

Article 11 : Approbation de l'avenant à la convention d'animation de Contrat de bassin de la Vallée de l'Ysieux

Approuve l'avenant de prorogation à la convention d'animation avec le SICTEUB THEVE YSIEUX pour le contrat de bassin de la Vallée de l'Ysieux proposé en annexe 3 à la délibération et autorise la Présidente à le signer.

Article 12 : Approbation de la convention d'animation d'un Contrat

Approuve la convention d'un an avec le Syndicat « Marne Vive » pour la préparation d'un futur contrat proposée en annexe 4 à la délibération et autorise la Présidente à la signer

Article 13 : Animation des Contrats de bassin

Décide d'attribuer au profit des maîtres d'ouvrage pour les projets désignés en annexe 2 une subvention régionale dont le montant est déterminé par l'application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable, soit un montant maximum prévisionnel de 212 860.26 €.

Affecte à cet effet, un montant d'autorisation d'engagement de 212 860.26 €, disponible sur le chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 74 « Politique de l'eau » programme HP 74 005 (1 74 005) « soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau », action 1 74 005 04 « animation des contrats de bassin» - du budget 2016.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de l'avenant visé à l'article 19 et présenté en annexe 7 à la présente délibération.

Article 14 : Soutien aux SAGE

Décide d'attribuer au profit du maître d'ouvrage pour le projet désigné en annexe 2, une subvention régionale dont le montant est déterminé par l'application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable, soit un montant maximum prévisionnel de 33 536 €.

Affecte à cet effet, un montant d'autorisation d'engagement de 33 536 €, disponible sur le chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 74 « Politique de l'eau » programme HP 74 005 (1 74 005) « soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau », action 1 74 005 05 « soutien aux SAGE » - du budget 2016.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant visé à l'article 20 et présenté en annexe 8 à la présente délibération.

Décide de ne plus financer les SAGE à compter de 2017.

Article 15: « Aqui-Brie »

Décide d'attribuer au profit du maître d'ouvrage pour le projet désigné en annexe 2 une subvention régionale dont le montant maximum prévisionnel est de 200 000 €.

Affecte à cet effet, une autorisation d'engagement de 200 000 € disponible sur le chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 74 « politique de l'Eau » programme HP 74005 (174005) « soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau », Action 1 74 005 02 « Aquibrie », du budget 2016.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant visé à l'article 21 et présenté en annexe 9 à la présente délibération.

Article 16 : Dérogation

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe 2, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 et à l'article 29, alinéa 3 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au Règlement Budgétaire et Financier prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Article 17 : Approbation de la convention type d'investissement

Approuve la nouvelle convention type d'investissement présentée en annexe 5 à la présente délibération, en remplacement de la convention approuvée par délibération n° CP 14-421 du 18 juin 2014, intégrant la mise en œuvre de l'obligation pour les structures subventionnées d'accueillir au moins un stagiaire pendant une période de deux mois minimum, et autorise la Présidente du Conseil Régional à la signer.

Article 18 : Approbation de la convention type de fonctionnement contrat de bassin

Approuve la nouvelle convention type de fonctionnement présentée en annexe 6 à la présente délibération, en remplacement de la convention approuvée par délibération n° CP 11-289 du 19 mai 2011, intégrant la mise en œuvre de l'obligation pour les structures subventionnées d'accueillir au moins un stagiaire pendant une période de deux mois minimum, et autorise la Présidente du Conseil Régional à la signer.

Article 19 : Approbation de l'avenant à la convention type de fonctionnement

Approuve le nouvel avenant à la convention type de fonctionnement présenté en annexe 7 à la délibération pour les structures qui ont déjà signé leur convention de fonctionnement votée par délibération n° CP 11-289 du 19 mai 2011 afin d'intégrer la mise en œuvre de l'obligation pour les structures subventionnées d'accueillir au moins un stagiaire pendant une période de deux mois minimum, et autorise la Présidente du Conseil Régional à le signer.

Article 20 : Signature de l'avenant à la convention de fonctionnement spécifique nappe de Beauce

Approuve le nouvel avenant à la convention type de fonctionnement spécifique Nappe de Beauce votée par CP 15-247 du 9 avril 2015 présenté en annexe 8 à la délibération intégrant la mise en œuvre de l'obligation pour les structures subventionnées d'accueillir au moins un stagiaire pendant une période de deux mois minimum, et autorise la Présidente du Conseil Régional à le signer.

Article 21 : Signature de l'avenant à la convention de fonctionnement spécifique de Contrat de nappe Aqui'Brie

Approuve le nouvel avenant à la convention d'animation avec AQUI'BRIE votée par CP n°14-125 du 30 janvier 2014, présenté en annexe 9 à la délibération pour le contrat de Nappe Aqui'Brie pour intégrer les nouvelles mesures imposées par la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 et autorise la Présidente du Conseil Régional à le signer.

Décide du retrait de la Région Ile-de-France de l'association Aqui-Brie à compter du 1er janvier 2017.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

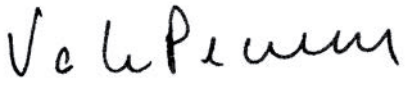

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**74 - Politique de l'eau**
Programme	**174001 - Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements**
Action	**17400101 - Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements.**

Dispositif : N° 00000215 - Politique de l'eau-Investissement

Dossier	15018731 - ETABLISSEMENT D'UN PLAN D'ACTIONS DE MAITRISE DES RUISSELLEMENTS AFFECTANT LE HAMEAU DE MESNIL-RACOIN A VILLENEUVE-SUR-AUVERS			
Bénéficiaire	R1234 - COMMUNE DE VILLENEUVE SUR AUVERS			
Localisation	VILLENEUVE-SUR-AUVERS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 832,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
22 080,00 €	HT	40 %	8 832,00 €	

Dossier	16003901 - DESIMPERMEABILISATION BOULEVARD D'INKERMANN ET PLACE DU DUC D'ORLEANS A NEUILLY-SUR-SEINE			
Bénéficiaire	R1033 - COMMUNE DE NEUILLY SUR SEINE			
Localisation	NEUILLY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 824,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
46 080,00 €	HT	30 %	13 824,00 €	

Dossier	16003993 - BOIS-COLOMBES : GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES A L'OCCASION DE LA RECONSTRUCTION DU CENTRE SPORTIF ALBERT SMIRLIAN			
Bénéficiaire	R1012 - COMMUNE DE BOIS COLOMBES			
Localisation	BOIS-COLOMBES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	41 200,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
103 000,00 €	HT	40 %	41 200,00 €	

Dossier	16005400 - NEUILLY-SUR-SEINE : DESIMPERMEABILISATION AVENUE VICTOR HUGO			
Bénéficiaire	R1033 - COMMUNE DE NEUILLY SUR SEINE			
Localisation	NEUILLY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 691,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
38 970,00 €	HT	30 %	11 691,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Dossier	16006538 - VAIRES-SUR-MARNE : GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES RUE LOUIS BECTARD			
Bénéficiaire	R959 - COMMUNE DE VAIRES SUR MARNE			
Localisation	VAIRES-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	47 949,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
159 830,00 €	HT	30 %	47 949,00 €	

Dossier	16007441 - TRAVAUX DE MAITRISE DES RUISSELLEMENTS COTE DE PARMAIN - REAFFECTATION			
Bénéficiaire	R171 - COMMUNE DE NESLES LA VALLEE MAIRIE			
Localisation	NESLES-LA-VALLEE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 200,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
33 000,00 €	HT	40 %	13 200,00 €	

Dossier	16014164 - SURESNES : GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES ALLEE JACQUES CANETTI			
Bénéficiaire	R1040 - COMMUNE DE SURESNES			
Localisation	SURESNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 288,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
58 220,00 €	HT	40 %	23 288,00 €	

Dossier	16014267 - ETUDE POUR LES OPERATIONS DE LUTTE CONTRE LES RUISSELLEMENTS SUR LA COMMUNE D'AVERNES			
Bénéficiaire	R59 - COMMUNE D'AVERNES			
Localisation	AVERNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 280,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
15 700,00 €	HT	40 %	6 280,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000215 - Politique de l'eau-Investissement	166 264,00 €

Total sur l'imputation 907 - 74 - 174001 - 17400101	166 264,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**74 - Politique de l'eau**
Programme	**174002 - Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau**
Action	**17400209 - Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau**

Dispositif : N° 00000215 - Politique de l'eau-Investissement

Dossier	15017751 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE MORMANT (BALAYEUSE - DESHERBEUSE)			
Bénéficiaire	R813 - COMMUNE DE MORMANT			
Localisation	MORMANT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 320,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
43 000,00 €	HT	24 %	10 320,00 €	

Dossier	16000056 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU RU DE PRESLES : RESTAURATION DES BERGES ET DE LA RIPISYLVE			
Bénéficiaire	R10104 - VALLEE RU DE PRESLES SIA			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	38 792,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
96 980,00 €	HT	40 %	38 792,00 €	

Dossier	16000066 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE D'ARRANCOURT			
Bénéficiaire	R1049 - COMMUNE D'ARRANCOURT			
Localisation	ARRANCOURT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 466,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 665,00 €	HT	40 %	1 466,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Dossier	16000457 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE DOUE (BALAYEUSE)			
Bénéficiaire	R378 - COMMUNE DE DOUE			
Localisation	DOUE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	801,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 680,00 €	HT	7,5 %	801,00 €	

Dossier	16000522 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF POUR LE SIAEP DE LA FORET DE RAMBOUILLET			
Bénéficiaire	P0033710 - SIAEPFR SI ADDUCT EAU POTABLE FORET RAMBOUILLET SALLE DU MARAIS			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	24 588,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
81 960,00 €	HT	30 %	24 588,00 €	

Dossier	16002681 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE GENTILLY			
Bénéficiaire	R20 - COMMUNE DE GENTILLY			
Localisation	GENTILLY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	24 336,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
81 120,00 €	HT	30 %	24 336,00 €	

Dossier	16002690 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON			
Bénéficiaire	R1199 - COMMUNE DE SAINT GERMAIN LES ARPAJON			
Localisation	SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 000,00 €	HT	30 %	9 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Dossier	16002696 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE D'ABLIS			
Bénéficiaire	R492 - COMMUNE D'ABLIS			
Localisation	ABLIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 268,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 560,00 €	HT	30 %	2 268,00 €	

Dossier	16003504 - RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE ENTRE LES ZONES ZH1 ET ZH2 SUR LA COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE			
Bénéficiaire	R20302 - SIAHVY			
Localisation	BURES-SUR-YVETTE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 400,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
117 000,00 €	HT	20 %	23 400,00 €	

Dossier	16003613 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE BRAY SUR SEINE : BALAYEUSE-DESHERBEUSE			
Bénéficiaire	R282 - COMMUNE DE BRAY SUR SEINE			
Localisation	BRAY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	31 042,64 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
77 606,60 €	HT	40 %	31 042,64 €	

Dossier	16003616 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE CHATEAUFORT			
Bénéficiaire	R543 - COMMUNE DE CHATEAUFORT MAIRIE			
Localisation	CHATEAUFORT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 964,50 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
13 215,00 €	HT	30 %	3 964,50 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Dossier	16003745 - PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU SAUSSERON ET DE SES AFFLUENTS : RESTAURATION DE LA CONTINUITE PISCICOLE, PROTECTION DE BERGES A VALMONDOIS, RENATURATION DU LIT DE COURS D'EAU - REAFFECTATION DU SOLDE			
Bénéficiaire	R16380 - VALLEE SAUSSERON SIAAVS			
Localisation	NESLES-LA-VALLEE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	65 550,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
163 875,00 €	HT	40 %	65 550,00 €	

Dossier	16003812 - PARC DU PEUPLE DE L'HERBE A CARRIERE SOUS POISSY : CREATION DE HAUTS FONDS ET AMENAGEMENT ECOLOGIQUE DES BERGES DE L'ETANG DE LA VIEILLE FERME			
Bénéficiaire	R2301 - DEPARTEMENT DES YVELINES			
Localisation	CARRIERES-SOUS-POISSY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	131 979,44 €		Code nature	204132
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
359 617,00 €	HT	36,7 %	131 979,44 €	

Dossier	16003822 - SAINT-CLOUD : SUPPRESSION DE L'USAGE DES PESTICIDES - AUDIT ET PLAN DE GESTION			
Bénéficiaire	R1037 - COMMUNE DE SAINT CLOUD			
Localisation	SAINT-CLOUD			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 300,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
13 000,00 €	HT	10 %	1 300,00 €	

Dossier	16003826 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE CANNES-ECLUSE			
Bénéficiaire	R291 - COMMUNE DE CANNES ECLUSE			
Localisation	CANNES-ECLUSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 920,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 400,00 €	HT	30 %	1 920,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Dossier	16003933 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE D'ANGERVILLE			
Bénéficiaire	R1046 - COMMUNE D'ANGERVILLE			
Localisation	ANGERVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 424,65 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
51 415,50 €	HT	30 %	15 424,65 €	

Dossier	16005125 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE PERTHES-EN-GATINAIS			
Bénéficiaire	R849 - COMMUNE DE PERTHES EN GATINAIS			
Localisation	PERTHES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 590,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
15 300,00 €	HT	30 %	4 590,00 €	

Dossier	16005129 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE COULOMMIERS			
Bénéficiaire	R349 - COMMUNE DE COULOMMIERS			
Localisation	COULOMMIERS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 904,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
42 400,00 €	HT	21 %	8 904,00 €	

Dossier	16005135 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE LIMOURS-EN-HUREPOIX			
Bénéficiaire	R1147 - COMMUNE DE LIMOURS			
Localisation	LIMOURS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 401,20 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 004,00 €	HT	30 %	2 401,20 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Dossier	16005141 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LES COMMUNES DE BOURDONNE, GAZERAN ET POIGNY-LA-FORET			
Bénéficiaire	P0033710 - SIAEPFR SI ADDUCT EAU POTABLE FORET RAMBOUILLET SALLE DU MARAIS			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	12 600,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
42 000,00 €	HT	30 %	12 600,00 €	

Dossier	16005160 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE NOISY-SUR-ECOLE			
Bénéficiaire	R832 - COMMUNE DE NOISY SUR ECOLE			
Localisation	NOISY-SUR-ECOLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 000,00 €	HT	30 %	9 000,00 €	

Dossier	16005414 - TRAVAUX DE DEBUSAGE DU RU DU REVEILLON SUR LA COMMUNE DE CHEVRY-COSSIGNY			
Bénéficiaire	R26765 - SIAR SI AMENAG & ENTRE TIEN RUS BASSIN REVEILLON			
Localisation	CHEVRY-COSSIGNY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 546,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
51 820,00 €	HT	30 %	15 546,00 €	

Dossier	16007213 - SAINTRY-SUR-SEINE : RESTAURATION ECOLOGIQUE DU SECTEUR DE LA FOUILLE LOURY EN BORD DE SEINE, PROJET DE RESTAURATION ET PLAN DE GESTION			
Bénéficiaire	R7266 - SIARCE CORBEIL ESSONNES ASSAINISSEMENT COURS D EAU			
Localisation	SAINTRY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 748,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
39 160,00 €	HT	30 %	11 748,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Dossier	16007244 - ETUDE DE FAISABILITE POUR LA RESTAURATION DE L'AUBETTE DE MEULAN			
Bénéficiaire	R15848 - SIBVAM SYND INTER COMM BASSIN AUBETTE DE MEULAN			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	14 509,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
36 272,50 €	HT	40 %	14 509,00 €	

Dossier	16007702 - REMISE A CIEL OUVERT DU RU DU ROY A SA CONFLUENCE AVEC LA SEINE SUR LA COMMUNE DE VETHEUIL			
Bénéficiaire	R222 - COMMUNE DE VETHEUIL			
Localisation	VETHEUIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	19 534,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
97 670,00 €	HT	20 %	19 534,00 €	

Dossier	16009744 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE CHELLES - BALAYEUSE AVEC BRAS DE DESHERBAGE			
Bénéficiaire	R326 - COMMUNE DE CHELLES			
Localisation	CHELLES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 348,98 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 140,00 €	HT	25,7 %	2 348,98 €	

Dossier	16010469 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE D'ECHOUBOULAINS			
Bénéficiaire	R380 - COMMUNE D'ECHOUBOULAINS			
Localisation	ECHOUBOULAINS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 131,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 770,00 €	HT	30 %	1 131,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Dossier	16010654 - MAITRISE D'OEUVRE DES PROJETS DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE AU DROIT DES SITES DES PRES DE L'ETANG (MOULIN DU ROI) ET DU MOULIN CHOISELIER A DOURDAN			
Bénéficiaire	P0025999 - SIBSO SYNDICAT MIXTE DU BASSIN SUPERIEUR DE L ORGE			
Localisation	DOURDAN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	17 700,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
88 500,00 €	HT	20 %	17 700,00 €	

Dossier	16011065 - DEMARCHE ZERO-PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DES ORMES-SUR-VOULZIE			
Bénéficiaire	R484 - COMMUNE DES ORMES SUR VOULZIE			
Localisation	LES ORMES-SUR-VOULZIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 300,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
11 000,00 €	HT	30 %	3 300,00 €	

Dossier	16011066 - DEMARCHE ZERO-PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE RAMPILLON			
Bénéficiaire	R867 - COMMUNE DE RAMPILLON			
Localisation	RAMPILLON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 460,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 650,00 €	HT	40 %	1 460,00 €	

Dossier	16011088 - DEMARCHE ZERO-PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE MITRY-MORY			
Bénéficiaire	R790 - COMMUNE DE MITRY MORY			
Localisation	MITRY-MORY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	852,71 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 527,13 €	HT	10 %	852,71 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Dossier	16011093 - DEMARCHE ZERO-PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE VIMPELLES			
Bénéficiaire	R998 - COMMUNE DE VIMPELLES			
Localisation	VIMPELLES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 960,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 400,00 €	HT	40 %	4 960,00 €	

Dossier	16011129 - DEMARCHE ZERO-PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE D'AVRAINVILLE			
Bénéficiaire	R1054 - COMMUNE D'AVRAINVILLE			
Localisation	AVRAINVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	18 114,30 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
60 381,00 €	HT	30 %	18 114,30 €	

Dossier	16011134 - RENATURATION D'UNE PARCELLE ET D'UNE BERGE DE L'ORGE A MORSANG-SUR-ORGE			
Bénéficiaire	R7256 - SIVOA SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L ORGE AVAL			
Localisation	MORSANG-SUR-ORGE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	47 822,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
119 555,00 €	HT	40 %	47 822,00 €	

Dossier	16011178 - DEMARCHE ZERO-PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE NANDY			
Bénéficiaire	R821 - COMMUNE DE NANDY			
Localisation	NANDY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 638,20 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 794,00 €	HT	30 %	2 638,20 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Dossier	16011254 - DEMARCHE ZERO-PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE MONTRY			
Bénéficiaire	R811 - COMMUNE DE MONTRY			
Localisation	MONTRY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 500,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
15 000,00 €	HT	30 %	4 500,00 €	

Dossier	16011258 - DEMARCHE ZERO-PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON			
Bénéficiaire	R1224 - COMMUNE DE VERRIERES LE BUISSON			
Localisation	VERRIERES-LE-BUISSON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 000,00 €	HT	30 %	9 000,00 €	

Dossier	16011264 - ETUDE DE FAISABILITE DE REOUVERTURE DE L'ORGE A JUVISY-SUR-ORGE			
Bénéficiaire	R7256 - SIVOA SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L ORGE AVAL			
Localisation	JUVISY-SUR-ORGE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	19 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
95 000,00 €	HT	20 %	19 000,00 €	

Dossier	16011265 - TRAVAUX DE DEMANTELEMENT DE 7 OUVRAGES SUR L'ORGE			
Bénéficiaire	R7256 - SIVOA SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L ORGE AVAL			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	82 598,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
412 990,00 €	HT	20 %	82 598,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Dossier	16011356 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE D'ETRECHY			
Bénéficiaire	R1114 - COMMUNE D'ETRECHY			
Localisation	ETRECHY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 000,00 €	HT	30 %	9 000,00 €	

Dossier	16011358 - DEMARCHE ZERO-PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE MELZ-SUR-SEINE			
Bénéficiaire	R786 - COMMUNE DE MELZ SUR SEINE			
Localisation	MELZ-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 119,40 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 798,50 €	HT	40 %	1 119,40 €	

Dossier	16011604 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE MONTEVRAIN			
Bénéficiaire	R803 - COMMUNE DE MONTEVRAIN			
Localisation	MONTEVRAIN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 000,00 €	HT	30 %	9 000,00 €	

Dossier	16011606 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE REBAIS			
Bénéficiaire	R869 - COMMUNE DE REBAIS			
Localisation	REBAIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 920,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 400,00 €	HT	30 %	1 920,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Dossier	16011832 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE BRIERES-LES-SCELLES			
Bénéficiaire	R1076 - COMMUNE DE BRIERES LES SCELLES			
Localisation	BRIERES-LES-SCELLES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 000,00 €	HT	30 %	9 000,00 €	

Dossier	16014273 - ETUDE DE FAISABILITE POUR LA RESTAURATION ECOLOGIQUE DE L'YVETTE DU MOULIN DE LA BRETECHE JUSQU'A L'AVAL DU MOULIN DE SAULX-LES-CHARTREUX			
Bénéficiaire	R20302 - SIAHVY			
Localisation	SAULX-LES-CHARTREUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	42 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
210 000,00 €	HT	20 %	42 000,00 €	

Dossier	16014277 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE MONTCEAUX-LES-MEAUX			
Bénéficiaire	R797 - COMMUNE DE MONTCEAUX LES MEAUX			
Localisation	MONTCEAUX-LES-MEAUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 230,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 075,00 €	HT	40 %	1 230,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000215 - Politique de l'eau-Investissement	773 679,02 €

Total sur l'imputation 907 - 74 - 174002 - 17400209	773 679,02 €

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**74 - Politique de l'eau**
Programme	**174003 - Dépollution des eaux usées et des eaux pluviales**
Action	**17400301 - Dépollution des eaux usées, des eaux pluviales et collecte des eaux usées**

Dispositif : N° 00000215 - Politique de l'eau-Investissement

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Dossier	16000609 - RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE FONTENAY-LES-BRIIS			
Bénéficiaire	R7256 - SIVOA SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L ORGE AVAL			
Localisation	FONTENAY-LES-BRIIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	432 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 160 000,00 €	HT	20 %	432 000,00 €	

Dossier	16003607 - RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE CRISENOY			
Bénéficiaire	R7178 - COMMUNAUTE CMNES DES VALLEES ET CHATEAUX			
Localisation	CRISENOY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	87 200,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
436 000,00 €	HT	20 %	87 200,00 €	

Dossier	16003764 - RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE LARCHANT (900 EH)			
Bénéficiaire	R470 - COMMUNE DE LARCHANT			
Localisation	LARCHANT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	126 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
630 000,00 €	HT	20 %	126 000,00 €	

Dossier	16005407 - CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE DE 500 EH SUR LA COMMUNE DE TANCROU			
Bénéficiaire	R20378 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ			
Localisation	TANCROU			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	84 166,39 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
442 981,00 €	HT	19 %	84 166,39 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Dossier	16007459 - ETUDE D'ASSAINISSEMENT SUR LA REMARDE AVAL POUR REDUIRE LES IMPACTS SUR LES MILIEUX NATURELS ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT SUR VAUGRIGNEUSE ET SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE - REAFFECTATION DU SOLDE			
Bénéficiaire	P0025999 - SIBSO SYNDICAT MIXTE DU BASSIN SUPERIEUR DE L ORGE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 607,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
96 070,00 €	HT	10 %	9 607,00 €	

Dossier	16011255 - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE COUBERT			
Bénéficiaire	R345 - COMMUNE DE COUBERT			
Localisation	COUBERT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	440 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 200 000,00 €	HT	20 %	440 000,00 €	

Dossier	16011369 - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DU VAL-SAINT-GERMAIN			
Bénéficiaire	P0025999 - SIBSO SYNDICAT MIXTE DU BASSIN SUPERIEUR DE L ORGE			
Localisation	LE VAL-SAINT-GERMAIN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	363 800,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 819 000,00 €	HT	20 %	363 800,00 €	

Dossier	16011370 - CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE VETHEUIL			
Bénéficiaire	R222 - COMMUNE DE VETHEUIL			
Localisation	VETHEUIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	204 880,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 024 400,00 €	HT	20 %	204 880,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Dossier	16014193 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE MAISON-ROUGE-EN-BRIE SUR LE HAMEAU DE LANDOY			
Bénéficiaire	R769 - COMMUNE DE MAISON ROUGE			
Localisation	MAISON-ROUGE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
55 000,00 €	HT	20 %	11 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000215 - Politique de l'eau-Investissement	1 758 653,39 €

Total sur l'imputation 907 - 74 - 174003 - 17400301	1 758 653,39 €

Chapitre	**937 - Environnement**
Code fonctionnel	**74 - Politique de l'eau**
Programme	**174005 - Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau**
Action	**17400502 - Aquibrie**

Dispositif : N° 00000224 - Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - global

Dossier	16007185 - ANIMATION 2016 POUR LE CONTRAT DE NAPPE DES CALCAIRES DU CHAMPIGNY			
Bénéficiaire	R23693 - AQUIFERE CALCAIRES CHAM PIGNY EN BRIE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
872 572,00 €	HT	22,92 %	200 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000224 - Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - global	200 000,00 €

Total sur l'imputation 937 - 74 - 174005 - 17400502	200 000,00 €

Chapitre	**937 - Environnement**
Code fonctionnel	**74 - Politique de l'eau**
Programme	**174005 - Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau**
Action	**17400504 - Animation des contrats de bassin**

Dispositif : N° 00000225 - Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Dossier	16003430 - ANIMATION 2016 DU CONTRAT DE BASSIN DE L'YSIEUX			
Bénéficiaire	P0003031 - SICTEUB SI COLLECTE TRAITEMENT EAUX USEES			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 761,90 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
35 873,00 €	HT	30 %	10 761,90 €	

Dossier	16003755 - ANIMATION 2016 ZERO PHYTO SUR LE CONTRAT DE BASSIN PLAINE ET COTEAUX DE LA SEINE CENTRALE URBAINE			
Bénéficiaire	R10630 - ASSOCIATION ESPACES			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	19 950,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
66 500,00 €	HT	30 %	19 950,00 €	

Dossier	16003756 - ANIMATION 2016 DU CONTRAT DE BASSIN PLAINE ET COTEAUX DE LA SEINE CENTRALE URBAINE			
Bénéficiaire	R10630 - ASSOCIATION ESPACES			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	29 045,12 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
90 766,00 €	HT	32 %	29 045,12 €	

Dossier	16003765 - ANIMATION 2016 DU CONTRAT DE BASSIN YVETTE AMONT			
Bénéficiaire	R19624 - PNR HAUTE VAL CHEVREUSE CHATEAU DE LA MADELEINE			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 600,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
52 000,00 €	HT	30 %	15 600,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Dossier	16003773 - ANIMATION 2016 POUR LE CONTRAT DE TRAME VERTE ET BLEUE DE L'AUBETTE DE MEULAN ET DE LA MONTCIENT			
Bénéficiaire	R12510 - SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	16 960,10 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
42 400,24 €	HT	40 %	16 960,10 €	

Dossier	16003775 - ANIMATION 2016 DES CONTRATS DE BASSIN DE L'AUBETTE DE MAGNY ET DES RUS DU ROY			
Bénéficiaire	R12510 - SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 206,43 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
44 021,44 €	HT	30 %	13 206,43 €	

Dossier	16003828 - ANIMATION 2016 DU CONTRAT DE BASSIN ORGE AMONT			
Bénéficiaire	P0025999 - SIBSO SYNDICAT MIXTE DU BASSIN SUPERIEUR DE L ORGE			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 451,50 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
51 505,00 €	HT	30 %	15 451,50 €	

Dossier	16005138 - ANIMATION 2016 DU CONTRAT DE BASSIN YERRES AMONT			
Bénéficiaire	R7590 - SYAGE SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 790,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
69 300,00 €	HT	30 %	20 790,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Dossier	16007218 - ANIMATION 2016 DU FUTUR CONTRAT AVEC MARNE VIVE			
Bénéficiaire	R13208 - MARNE VIVE			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	31 095,21 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
103 650,71 €	HT	30 %	31 095,21 €	

Dossier	16007709 - ANIMATION 2016 DU CONTRAT DE BASSIN DE LA JUINE			
Bénéficiaire	R8146 - RIVIERE JUINE & AFFL SIA			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
151 000,00 €	HT	26,49 %	40 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000225 - Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	212 860,26 €

Total sur l'imputation 937 - 74 - 174005 - 17400504	212 860,26 €

Chapitre	**937 - Environnement**
Code fonctionnel	**74 - Politique de l'eau**
Programme	**174005 - Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau**
Action	**17400505 - Soutien aux SAGE**

Dispositif : N° 00000225 - Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique

Dossier	16002695 - ANIMATION 2016 DU SAGE NAPPE DE BEAUCE			
Bénéficiaire	R26597 - SYND AMENAG DEVELOP PAYS BEAUCE GATINAIS			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	33 536,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
167 680,00 €	HT	20 %	33 536,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000225 - Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	33 536,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Total sur l'imputation 937 - 74 - 174005 - 17400505	33 536,00 €

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**74 - Politique de l'eau**
Programme	**474001 - Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements**
Action	**47400101S - Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements.**

Dispositif : N° 00000215 - Politique de l'eau-Investissement

Dossier	16003904 - LA BASSEE : ETUDES PREALABLES A LA VALORISATION ECOLOGIQUE DE LA SEINE ET DE SA PLAINE ALLUVIALE			
Bénéficiaire	R7986 - IIBRBS INST INTERDEP BARRAGES RESERVOIRS SEINE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Risques - Hors CPRD			
Montant total	39 000,00 €		Code nature	204132
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
260 000,00 €	HT	15 %	39 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000215 - Politique de l'eau-Investissement	39 000,00 €

Dispositif : N° 00000223 - Projet interrégional Seine CPIER

Dossier	16011262 - AIRE DE RALENTISSEMENT DES CRUES DE MONTIGNY-SOUS-MARLE : MAITRISE D'OEUVRE-CONCEPTION ET FOUILLES ARCHEOLOGIQUES PREALABLES			
Bénéficiaire	R9429 - EPTB ENTENTE PROTECTION CONTRE INONDATION OISE			
Localisation	Oise			
CPER/CPRD	CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Entente Oise-Aisne - Hors CPRD			
Montant total	65 130,00 €		Code nature	204133
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
390 000,00 €	HT	16,7 %	65 130,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000223 - Projet interrégional Seine CPIER	65 130,00 €

Total sur l'imputation 907 - 74 - 474001 - 47400101S	104 130,00 €

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**74 - Politique de l'eau**
Programme	**474002 - Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau**
Action	**47400209S - Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Dispositif : N° 00000223 - Projet interrégional Seine CPIER

Dossier	16011259 - ETUDES DE CONCEPTION D'UNE PASSE A POISSONS AU DROIT DU BARRAGE D'EVRY			
Bénéficiaire	R19611 - VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE			
Localisation	EVRY			
CPER/CPRD	CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Passes à poissons - Hors CPRD			
Montant total	33 333,40 €		Code nature	204183
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
166 667,00 €	HT	20 %	33 333,40 €	

Dossier	16011608 - ETUDES EN VUE DE L'AMENAGEMENT DES STATIONS DE SUIVI DES MIGRATIONS PISCICOLES AU DROIT DES PASSES A POISSONS DE PONTOISE ET SAINT-MAURICE			
Bénéficiaire	R19611 - VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Passes à poissons - Hors CPRD			
Montant total	6 660,00 €		Code nature	204183
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
33 300,00 €	HT	20 %	6 660,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000223 - Projet interrégional Seine CPIER	39 993,40 €

Total sur l'imputation 907 - 74 - 474002 - 47400209S	39 993,40 €

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**74 - Politique de l'eau**
Programme	**474002 - Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau**
Action	**474002093 - Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau**

Dispositif : N° 00000215 - Politique de l'eau-Investissement

Dossier	16003819 - DEVOIEMENT DU CII A OLLAINVILLE ET EGLY PREALABLE A LA RENATURATION DE L'ORGE - TRAVAUX COMPLEMENTAIRES			
Bénéficiaire	R7256 - SIVOA SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L ORGE AVAL			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Restauration des milieux - Hors CPRD			
Montant total	340 440,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 134 800,00 €	HT	30 %	340 440,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-313	Budget	2016

Dossier	16014184 - REHABILITATION DE 800 M. DE BERGES DE L'ILE DE PUTEAUX EN RIVE GAUCHE DU PETIT BRAS DE LA SEINE A PUTEAUX			
Bénéficiaire	R1035 - COMMUNE DE PUTEAUX MAIRIE			
Localisation	PUTEAUX			
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Restauration des milieux - Hors CPRD			
Montant total	199 868,02 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
499 670,05 €	HT	40 %	199 868,02 €	

Dossier	16014187 - RECONSTITUTION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES BERGES DE MARNE A THORIGNY-SUR-MARNE ET DAMPMART			
Bénéficiaire	R24173 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Restauration des milieux - Hors CPRD			
Montant total	350 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
875 000,00 €	HT	40 %	350 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000215 - Politique de l'eau-Investissement	890 308,02 €

Total sur l'imputation 907 - 74 - 474002 - 474002093	890 308,02 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003904

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA BASSEE : ETUDES PREALABLES A LA VALORISATION ECOLOGIQUE DE LA SEINE ET DE SA PLAINE ALLUVIALE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	260 000,00 €	15,00 %	39 000,00 €
	Montant Total de la subvention		39 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204132-474001-200
47400101S- Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IIBRBS INST INTERDEP BARRAGES RESERVOIRS SEINE
Adresse administrative : 8 RUE VILLIOT
75012 PARIS
Statut Juridique : Institution ou Entente Interdépartementale
Représentant : Monsieur FREDERIC MOLOSSI, Président

N° SIRET : 25754000500010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 15 février 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, les prestations de reconnaissance écologique doivent être conduites sur une année biologique complète.

Objectifs :
Mener les études préalables au projet d'amélioration de la richesse écologique de la Seine et de sa plaine alluviale lié au projet hydraulique de la Bassée.

Description :
L'établissement public Seine Grands Lacs dispose aujourd'hui, grâce aux lacs-réservoirs aménagés en amont de l'Île-de-France, d'une capacité de stockage de 840 millions de m3 pour le stockage des crues. Il envisage d'y adjoindre une capacité supplémentaire de 10 millions de m3, constituée par un casier bordé de digues et rempli par pompage électrique de la Seine en cas de forte crue. Ce projet dit « casier pilote » pourrait être suivi ultérieurement de 9 casiers supplémentaires, également remplis par pompage de la

Seine. Les dix casiers seraient situés en bordure de Seine dans la plaine de la Bassée entre Bray-sur-Seine et Montereau, juste en amont de la confluence avec l'Yonne de façon à pouvoir éviter la concordance de la pointe de crue de l'Yonne avec la pointe de crue de la Seine. Ils correspondraient à un stockage de 55 millions de m3 par 58 km de digues.
Ce projet de nature hydraulique est accompagné d'un programme de valorisation écologique : restauration de continuités écologiques et préservation ou recréation d'annexes hydrauliques et de zones humides, pour l'essentiel.
Les études préalables à ce programme consistent à mener :
- les inventaires complémentaires nécessaires pour disposer d'une connaissance approfondie des milieux naturels de la Bassée ;
- les reconnaissances hydrogéologiques, hydrologiques et de qualité de l'eau indispensables pour la caractérisation de l'état des lieux initial avant le projet.

La participation financière de la Région porte sur la part des études relatives à la réhabilitation de méandres de la Seine et de reconstitution de zones humides.

Intérêt régional :
CPER, mise en oeuvre du SRCE et de la Trame Verte et Bleue.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 4 : Réduction de la vulnérabilité et maîtrise du risque d'inondation par débordement de fleuve et rivières de plaine

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Risques

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	260 000,00	20,00%
TRAVAUX NON RETENUS	1 040 000,00	80,00%
Total	1 300 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	416 000,00	32,00%
REGION	39 000,00	3,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	195 000,00	15,00%
ETAT (Sub. prévisionnelle)	650 000,00	50,00%
Total	1 300 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	13 000,00 €

2017	13 000,00 €
2018	13 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018731

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ETABLISSEMENT D'UN PLAN D'ACTIONS DE MAITRISE DES RUISSELLEMENTS AFFECTANT LE HAMEAU DE MESNIL-RACOIN A VILLENEUVE-SUR-AUVERS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	22 080,00 €	40,00 %	8 832,00 €
	Montant Total de la subvention		8 832,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174001-200
17400101- Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLENEUVE SUR AUVERS
Adresse administrative : 5 B IMP DE L'ANCIEN CLOS
91580 VILLENEUVE-SUR-AUVERS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Martine HUITEAU, Maire

N° SIRET : 21910671300056

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 17 septembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, graves problèmes de ruissellements impactant le hameau.

Objectifs :
Le Hameau de Mesnil-Racoin est affecté par des phénomènes de ruissellement d'eaux pluviales qu'il convient de maîtriser par des actions sur le bassin versant agricole et de gestion à la parcelle au sein du hameau.

Description :
- Diagnostic hydrologique du bassin versant, des dysfonctionnements urbains et agricoles, enquêtes auprès des agriculteurs.
- Propositions d'aménagements d'hydraulique douce (haies, fossés, mares...) et de modification des pratiques de culture.

Intérêt régional :

Maîtrise des ruissellements.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 3 : Adaptation au changement climatique, mesures sans « regret » pour la gestion de l'eau dans la ville, dispositifs paysagers de maîtrise à la source des ruissellements d'eaux pluviales, végétalisation en ville

Localisation géographique :
- VILLENEUVE-SUR-AUVERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	22 080,00	100,00%
TRAVAUX NON RETENUS	0,00	0,00%
Total	22 080,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	4 416,00	20,00%
REGION	8 832,00	40,00%
DEPARTEMENT 91	8 832,00	40,00%
Total	22 080,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 000,00 €
2017	3 000,00 €
2018	2 832,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	21 449,25 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	4 177,00 €
	Montant total	25 626,25 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003901

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DESIMPERMEABILISATION BOULEVARD D'INKERMANN ET PLACE DU DUC D'ORLEANS A NEUILLY-SUR-SEINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	46 080,00 €	30,00 %	13 824,00 €
	Montant Total de la subvention		13 824,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174001-200
17400101- Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NEUILLY SUR SEINE
Adresse administrative : 96 AV ACHILLE PERETTI
92522 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Député-maire

N° SIRET : 21920051600017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 13 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, les travaux de végétalisation des boulevards ont été prévus cet été pour une raison de plantation d'arbres.

Objectifs :
Gestion alternative des eaux pluviales et réduction des eaux pluviales envoyées au réseau d'assainissement.

Description :
La commune est engagée dans un programme de désimperméabilisation de son espace public ; depuis 2010, 30000 m2 de surfaces de trottoirs imperméables ont été remplacés par des bandes de terre plantées perméables, permettant infiltration et évapotranspiration des eaux pluviales (afin de ne pas rejoindre la station d'épuration d'Achères par le réseau unitaire). Le programme 2016 porte sur le boulevard d'Inkermann et la place du Duc d'Orléans pour 2560 m2 de désimperméabilisation. Les travaux consistent à supprimer le revêtement de sol au pied d'alignements d'arbres existants et à le remplacer

par des bandes de terres plantées.

Intérêt régional :
Gestion alternative des Eaux Pluviales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 3 : Adaptation au changement climatique, mesures sans « regret » pour la gestion de l'eau dans la ville, dispositifs paysagers de maîtrise à la source des ruissellements d'eaux pluviales, végétalisation en ville

Localisation géographique :
- NEUILLY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	46 080,00	14,43%
TRAVAUX NON RETENUS	273 251,00	85,57%
Total	319 331,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	282 467,00	88,46%
REGION	13 824,00	4,33%
AESN (Sub. prévisionnelle)	23 040,00	7,22%
Total	319 331,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 000,00 €
2017	4 000,00 €
2018	5 824,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique de l'eau-Investissement	38 892,00 €
2016	Aide à la restauration du patrimoine protégé	76 375,00 €
	Montant total	115 267,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003993

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : BOIS-COLOMBES : GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES A L'OCCASION DE LA RECONSTRUCTION DU CENTRE SPORTIF ALBERT SMIRLIAN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	103 000,00 €	40,00 %	41 200,00 €
	Montant Total de la subvention		41 200,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174001-200
17400101- Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOIS COLOMBES
Adresse administrative : 15 RUE CHARLES DUFLOS
92270 BOIS COLOMBES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur YVES REVILLON, Maire

N° SIRET : 21920009400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Désimperméabilisation partielle et infiltration dans la nappe des eaux pluviales.

Description :
Dans le cadre de la reconstruction-réhabilitation du centre sportif Albert Smirlian, de sa démarche HQE et du contrat de bassin, Bois-Colombes va procéder d'une part, à la désimperméabilisation partielle de la parcelle concernée et d'autre part, à l'infiltration dans la nappe, par un bassin d'infiltration spécifique, de l'essentiel des eaux pluviales restantes.
La parcelle d'une surface de 10935 m2 et imperméabilisée au départ à près de 93% va voir ce taux passer à 77%, ceci par mise en place de toitures végétalisées, d'espaces verts sur dalle, de chaussées et cheminements filtrants. Les eaux restantes seront dirigées vers un bassin filtrant situé sous les terrains de sport extérieurs, constitué de gravillons ménageant un volume vide de 150 m3 et traversé de drains pour une bonne répartition des eaux avant infiltration dans le sous-sol.

Intérêt régional :
Gestion alternative des Eaux Pluviales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 3 : Adaptation au changement climatique, mesures sans « regret » pour la gestion de l'eau dans la ville, dispositifs paysagers de maîtrise à la source des ruissellements d'eaux pluviales, végétalisation en ville

Localisation géographique :
- BOIS-COLOMBES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	103 000,00	100,00%
TRAVAUX NON RETENUS	0,00	0,00%
Total	103 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	54 600,00	53,01%
REGION	41 200,00	40,00%
DEPARTEMENT 92 (Sub. prévisionnelle)	7 200,00	6,99%
Total	103 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €
2017	15 000,00 €
2018	11 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	900 000,00 €
2015	Politique énergie climat	159 840,00 €
2016	Programme Opérationnel Régional FEDER - Favoriser la production et la	453 330,50 €

	distribution d’énergie provenant de sources renouvelables	
	Montant total	1 513 170,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005400

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : NEUILLY-SUR-SEINE : DESIMPERMEABILISATION AVENUE VICTOR HUGO

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	38 970,00 €	30,00 %	11 691,00 €
	Montant Total de la subvention		11 691,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174001-200
17400101- Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NEUILLY SUR SEINE
Adresse administrative : 96 AV ACHILLE PERETTI
92522 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Député-maire

N° SIRET : 21920051600017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 13 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, les travaux de végétalisation des boulevards ont été prévus cet été pour une raison de plantation d'arbres.

Objectifs :
Gestion alternative des eaux pluviales et réduction des eaux pluviales envoyées au réseau d'assainissement.

Description :
La commune est engagée dans un programme de désimperméabilisation de son espace public. Depuis 2010, plus de 30000 m2 de surfaces de trottoirs imperméables ont été remplacés par des bandes de terre plantées perméables, permettant infiltration et évapotranspiration des eaux pluviales (afin de ne pas rejoindre la station d'épuration d'Achères par le réseau unitaire). Ce programme a notamment concerné l'avenue Victor Hugo, entre le boulevard Bourdon et le boulevard du Château, puis au carrefour de la Saussaye. Le présent projet porte sur cette même avenue, entre le boulevard du Château et la rue de Lesseps, pour 2165 m2 de désimperméabilisation. Les travaux consistent à supprimer le revêtement de

sol au pied d'alignements d'arbres existants et à le remplacer par des bandes de terres plantées.

Intérêt régional :
Gestion alternative des Eaux Pluviales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 3 : Adaptation au changement climatique, mesures sans « regret » pour la gestion de l'eau dans la ville, dispositifs paysagers de maîtrise à la source des ruissellements d'eaux pluviales, végétalisation en ville

Localisation géographique :
- NEUILLY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	38 970,00	14,80%
TRAVAUX NON RETENUS	224 294,00	85,20%
Total	263 264,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	232 088,00	88,16%
REGION	11 691,00	4,44%
AESN (Sub. prévisionnelle)	19 485,00	7,40%
Total	263 264,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 000,00 €
2017	4 000,00 €
2018	3 691,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique de l'eau-Investissement	38 892,00 €
2016	Aide à la restauration du patrimoine protégé	76 375,00 €
	Montant total	115 267,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006538

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VAIRES-SUR-MARNE : GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES RUE LOUIS BECTARD

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	159 830,00 €	30,00 %	47 949,00 €
	Montant Total de la subvention		47 949,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174001-200
17400101- Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VAIRES SUR MARNE
Adresse administrative : 26 BOULEVARD DE LORRAINE
77360 VAIRES-SUR-MARNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Pierre NOYELLES, Maire

N° SIRET : 21770479000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Gestion alternative des eaux pluviales et réduction des eaux pluviales envoyées au réseau.

Description :
La commune située en bord de Marne mène une politique au long cours pour réduire le recours aux réseaux d'eau pluviale et maîtriser le risque d'inondation par ruissellement, ceci notamment par des noues végétalisées, des puits d'infiltration, et la récupération d'eau de pluie pour les usages municipaux.
Elle a ainsi décidé, à l'occasion du réaménagement de la rue Louis Bectard (mise en zone 30, diminution de la largeur de chaussée, réalisation de plateaux surélevés au droit des carrefours), de supprimer tous les avaloirs d'eaux pluviales et de diriger celles-ci, via des îlots draînants constitués de massifs longitudinaux de cailloux à fort volumes de vide, vers des espaces verts pour infiltration et évapotranspiration. Le ruissellement sur une voie d'environ 500m de long sera ainsi supprimé.

Intérêt régional :
Gestion alternative des Eaux Pluviales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 3 : Adaptation au changement climatique, mesures sans « regret » pour la gestion de l'eau dans la ville, dispositifs paysagers de maîtrise à la source des ruissellements d'eaux pluviales, végétalisation en ville

Localisation géographique :
- VAIRES-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	159 830,00	100,00%
TRAVAUX NON RETENUS	0,00	0,00%
Total	159 830,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	31 966,00	20,00%
REGION	47 949,00	30,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	47 949,00	30,00%
DEPARTEMENT 77 (Sub. prévisionnelle)	31 966,00	20,00%
Total	159 830,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €
2017	15 000,00 €
2018	17 949,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique de l'eau-Investissement	35 000,00 €
	Montant total	35 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007441

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX DE MAITRISE DES RUISSELLEMENTS COTE DE PARMAIN - REAFFECTATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	33 000,00 €	40,00 %	13 200,00 €
	Montant Total de la subvention		13 200,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174001-200
17400101- Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NESLES LA VALLEE
MAIRIE
Adresse administrative : PL ARISTIDE PARTOIS
95690 NESLES-LA-VALLEE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Philippe GUEROULT, Maire

N° SIRET : 21950446100019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 17 septembre 2009
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, il s'agit d'une réaffectation. Le projet a pris du retard du fait des délais nécessaires aux acquisitions de parcelles.
Ce sont des travaux d'intérêt général qui visent à protéger le village en cas de fortes pluies, d'inondations.

Objectifs :
Réduire les cas d'inondations des habitations de Verville par des aménagements doux (rehaussement d'un chemin, fossé, plantation de haies, orientation du sens des cultures).

Description :
La présente opération a fait l'objet, par délibération n° CP 09-1078 du 17 novembre 2009 d'un soutien régional à hauter de 13 200 €.

Le projet a pris du retard du fait des délais nécessaires aux acquisitions de parcelles.

Description des aménagements réalisés :
- 1 chemin surélevé
- plantation d'une haie simple sur 300 ml
- création d'un fossé

Contraintes et difficultés de réalisation :
La commune a été amenée à gérer plusieurs opérations de maîtrise du ruissellement en même temps, notamment celle du fonds de Flélu qui a pris beaucoup de retard à la suite d'acquisitions de parcelles. En effet, ces opérations s'étalent sur de nombreuses années car elles nécessitent des acquisitions de parcelles, impliquant de longues négociations avec les riverains (notamment des agriculteurs) et des conventions à passer.

Intérêt régional :
Gestion alternative des Eaux Pluviales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 3 : Adaptation au changement climatique, mesures sans « regret » pour la gestion de l'eau dans la ville, dispositifs paysagers de maîtrise à la source des ruissellements d'eaux pluviales, végétalisation en ville

Localisation géographique :
- NESLES-LA-VALLEE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	33 000,00	100,00%
Total	33 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	6 600,00	20,00%
REGION	13 200,00	40,00%
DEPARTEMENT 95 (Sub. prévisionnelle)	13 200,00	40,00%
Total	33 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 000,00 €
2017	4 000,00 €
2018	5 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats ruraux	17 235,00 €
2015	Contrats ruraux	149 265,00 €
	Montant total	166 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014164

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SURESNES : GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES ALLEE JACQUES CANETTI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	58 220,00 €	40,00 %	23 288,00 €
	Montant Total de la subvention		23 288,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174001-200
17400101- Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SURESNES
Adresse administrative : 2 RUE CARNOT
92151 SURESNES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christian DUPUY, Maire

N° SIRET : 21920073000014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Réduction des eaux pluviales envoyées au réseau d'assainissement ; trame verte et bleue locale ; gestion raisonnée du risque d'inondation.

Description :
La commune est engagée dans un programme de réduction des eaux pluviales envoyées au réseau, réaffirmé lors de l'approbation de son plan climat-énergie approuvé en 2015. Le projet consiste à réaménager les places de stationnement longeant l'allée Jacques Canetti afin de réaliser une noue d'infiltration plantée en terre végétale de 1,40m de profondeur pour les eaux pluviales tombant sur les 3300 m2 de cette voie piétonne située au pied de la retombée est du Mont Valérien. La surface d'infiltration de 200 m2 représente autant de désimperméabilisation.

Intérêt régional :

Gestion alternative des eaux pluviales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 3 : Adaptation au changement climatique, mesures sans « regret » pour la gestion de l'eau dans la ville, dispositifs paysagers de maîtrise à la source des ruissellements d'eaux pluviales, végétalisation en ville

Localisation géographique :
- SURESNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MONTANT RETENU	58 220,00	100,00%
MONTANT NON RETENU	0,00	0,00%
Total	58 220,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	17 833,00	30,63%
REGION	23 288,00	40,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	17 099,00	29,37%
Total	58 220,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 000,00 €
2017	7 000,00 €
2018	9 288,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	5 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	2 300,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 050,00 €
2014	Jardins solidaires en Ile de France	1 230,75 €
2014	Soutien régional en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	8 300,00 €
2015	Aide à une résidence territoriale arts de la rue et/ou de la piste	13 000,00 €

2015	Aide au patrimoine non-protégé d'intérêt régional – projet de valorisation patrimoniale	10 185,00 €
2016	Aide à une résidence territoriale arts de la rue et/ou de la piste	10 000,00 €
	Montant total	54 065,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014267

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ETUDE POUR LES OPERATIONS DE LUTTE CONTRE LES RUISSELLEMENTS SUR LA COMMUNE D'AVERNES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	15 700,00 €	40,00 %	6 280,00 €
	Montant Total de la subvention		6 280,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174001-200
17400101- Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AVERNES
Adresse administrative : MAIRIE
95450 AVERNES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Daniel BAILLEUX, Maire

N° SIRET : 21950040200017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 13 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, l'étude doit débuter le plus rapidement possible afin de mettre en oeuvre au plus tôt les mesures qui limiteront les dégats lors des prochains évenements pluvieux intenses.

Objectifs :
Maîtriser les ruissellements à la source par la mise en œuvre de solutions douces, supports de sous-trames pour réduire le risque inondation par ruissellement.

Description :
Le périmètre de l'étude concerne la commune d'Avernes. La commune fait face à des épisodes pluvieux intenses qui ont provoqué des dégâts importants (destruction de cultures, détérioration des habitats, endommagements des voiries).
La commune est signataire d'un Contrat Trame Verte et Bleue (TVB) concernant l'Aubette de Meulan et la Montcient. Ce contrat formalise des objectifs à atteindre pour la période 2015-2018 en matière de

continuité écologique et il est co-animé par le Parc Naturel Régional du Vexin français. Pour la commune d'Avernes, le contrat TVB inscrit l'action suivante : « Etude préalable aux travaux pour la maîtrise des ruissellements sur le sous bassin versant d'Avernes », en vue de répondre à l'objectif 4-2 du contrat : Maîtriser les ruissellements à la source par la mise en œuvre de solutions douces, supports de sous-trames.
Soucieux de prévenir le risque inondation mais aussi de préserver les milieux humides et les ressources en eau de son territoire, il a été décidé de lancer les études préalables aux travaux d'aménagement du sous bassin versant dans lequel se situe la source de la Douée dans la commune d'Avernes. Cette source qui alimente une grande partie des communes du bassin versant de l'Aubette de Meulan est directement impactée par les ruissellements.
L'objet de la présente étude est :
- de réaliser une étude pour la mise en place de solutions d'hydraulique douce en priorité sur le SBV de la Source de la Douée ;
- de valider, en concertation avec les maîtres d'ouvrage, un programme de travaux priorisé pour lutter contre le ruissellement sur le SBV de la Source de la Douée ;
- d'assister pour le recrutement et le suivi du maître d'œuvre des travaux en phase conception et en phase réalisation.

Intérêt régional :
Etude de maîtrise des ruissellement.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 3 : Adaptation au changement climatique, mesures sans « regret » pour la gestion de l'eau dans la ville, dispositifs paysagers de maîtrise à la source des ruissellements d'eaux pluviales, végétalisation en ville

Localisation géographique :
- AVERNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	15 700,00	100,00%
TRAVAUX NON RETENUS	0,00	0,00%
Total	15 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	6 280,00	40,00%
REGION	6 280,00	40,00%
DEPARTEMENT 95 (Sub. prévisionnelle)	3 140,00	20,00%
Total	15 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 000,00 €
2017	2 000,00 €
2018	2 280,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011262

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AIRE DE RALENTISSEMENT DES CRUES DE MONTIGNY-SOUS-MARLE : MAITRISE D'OEUVRE-CONCEPTION ET FOUILLES ARCHEOLOGIQUES PREALABLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Projet interrégional Seine CPIER	390 000,00 €	16,70 %	65 130,00 €
	Montant Total de la subvention		65 130,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204133-474001-200
47400101S- Prévention des risques d'inondations et maîtrise des ruissellements.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EPTB ENTENTE PROTECTION CONTRE INONDATION OISE
Adresse administrative : 2 RUE PAUL DOUMER
02010 LAON
Statut Juridique : Institution ou Entente Interdépartementale
Représentant : Monsieur GERARD SEIMBILLE, Président

N° SIRET : 25020406200013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projet interrégional Seine CPIER
Rapport Cadre : CR76-15 du 24/09/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Mener les fouilles archéologiques préventives et définir (stade projet et assistance à la passation du contrat de travaux) le projet d'aire de ralentissement des crues de Montigny-sous-Marle.

Description :
Fruit d'un long travail d'études et de concertation, la stratégie d'aménagement du bassin de l'Oise pour maîtriser le risque d'inondation vise à retenir provisoirement le volume d'eau des crues sur des espaces inhabités, en amont des zones urbanisées. Sept aires de ralentissement des crues, complémentaires les unes des autres, ont été identifiées dans le bassin versant. Deux ont été réalisées avec notamment l'aide de la Région Île-de-France, dans le cadre du précédent contrat de plan interrégional plan Seine et inaugurées en 2009 : Proisy et Longueil-Sainte-Marie, toutes deux sur la rivière Oise.
Il est prévu que deux autres aires de ralentissement dynamique des crues dans le sous-bassin de l'Oise

bénéficient de l'aide de la Région Ile-de-France au titre de l'actuel contrat de plan interrégional plan Seine : à Montigny-sous-Marle (département de l'Aisne) et à Saint-Michel (département des Ardennes).
Le projet de Montigny-sous-Marle consiste en une digue en terre enherbée d'environ 600 mètres implantée en travers du lit majeur déjà inondable de la Serre, affluent de l'Oise, afin d'augmenter cette inondabilité naturelle en permettant à la crue de s'accumuler. A cette digue s'ajoutera une vanne pour régler cette accumulation et un déversoir de sécurité pour qu'elle ne dépasse pas un certain niveau. 14 communes seront directement bénéficiaires de l'ouvrage qui participera également au ralentissement et à l'étalement général de la crue pour l'ensemble du bassin.
Le diagnostic archéologique réalisé à l'automne 2014 a permis de découvrir des vestiges antiques d'un atelier de forge et d'une occupation domestique et artisanale. En conséquence des fouilles archéologiques ont été prescrites par arrêté préfectoral en mars 2015. Ces fouilles doivent être réalisées avant le début des travaux de l'ouvrage.

Intérêt régional :
CPIER Plan Seine

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 4 : Réduction de la vulnérabilité et maîtrise du risque d'inondation par débordement de fleuve et rivières de plaine

Localisation géographique :
- Oise

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Entente Oise-Aisne

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	390 000,00	100,00%
TRAVAUX NON RETENUS	0,00	0,00%
Total	390 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	78 000,00	20,00%
REGION	65 130,00	16,70%
Etat (Fonds Barnier) (Sub. prévisionnelle)	156 000,00	40,00%
FEDER (Sub. prévisionnelle)	35 490,00	9,10%
Hauts–de-France (Sub. prévisionnelle)	32 370,00	8,30%
Grand-Est (Sub. prévisionnelle)	23 010,00	5,90%
Total	390 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2016	20 000,00 €
2017	20 000,00 €
2018	25 130,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003812

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PARC DU PEUPLE DE L'HERBE A CARRIERE SOUS POISSY : CREATION DE HAUTS FONDS ET AMENAGEMENT ECOLOGIQUE DES BERGES DE L'ETANG DE LA VIEILLE FERME

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	359 617,00 €	36,70 %	131 979,44 €
	Montant Total de la subvention		131 979,44 €

Imputation budgétaire : 907-74-204132-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DES YVELINES
Adresse administrative : 2 PLACE ANDRE MIGNOT
78012 VERSAILLES
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Pierre BEDIER, Président

N° SIRET : 22780646000019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 11 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, les travaux de terrassement ont duré trois mois pour assurer les plantations au début du printemps, avant la montée de sève, pour une bonne reprise des végétaux.

Objectifs :
Améliorer la richesse écologique de cet espace en bord de Seine comprenant deux étangs et le valoriser au titre du cadre de vie.

Description :
Le projet de parc dit "du peuple de l'herbe" se situe dans le territoire de Carrières-sous-Poissy (Yvelines). Il couvre 113 ha entre la rive droite de Seine et des quartiers résidentiels de la ville. Cet espace identifié au SRCE comme réservoir de biodiversité dont la conservation est impérative, classé espace naturel sensible et situé presque intégralement dans la zone verte (non constructible) du plan de prévention des risques d'inondation est actuellement composé de friches herbacées et arbustives, et de deux étangs : la

Galiotte à l'est (24 ha) et la Vieille Ferme à l'ouest (10 ha).

Les actions d'amélioration de la richesse écologique consistent, pour l'ensemble du projet :
- le long de la berge aujourd'hui uniforme, à diversifier le milieu par installation d'une grève alluviale d'environ 400 m de long et de 50 m de largeur, avec mosaïque de milieux humides associés à la Seine. Cette action est menée en coordination avec le Syndicat mixte des berges de la Seine et de l'Oise dans les Yvelines (SMSO) ;
- dans les étangs dont les berges actuelles sont en grande partie abruptes et boisées, à remblayer partiellement les queues d'étang et adoucir une partie des berges pour créer des milieux de transition avec la prairie : hauts fonds, roselières et plus généralement zones à hélophytes, prairies humides, prairies semi-humides ;
à proximité des étangs : à installer un réseau de mares (surface cumulée de l'ordre de 3 ha) et de dépressions constituant un mini-bassin d'alimentation (actuellement les étangs sont pour l'essentiel alimentés par la nappe alluviale).
A terme, une fois éliminées les plantes invasives très présentes sur les rives de l'étang de la Galiotte, une connexion hydraulique de cet étang avec la Seine sera établie.

Le projet est phasé en quatre tranches dont les trois premières ont été soumises à la commission permanente : le 20 novembre 2013 pour la partie est de l'étang de la Galiotte, (partie ouverte au public en juillet 2016) ; le 10 avril 2014 pour la création de la grève alluviale et des mosaïques de milieux associés (fin des travaux en juillet 2016), et pour les berges ouest et nord-ouest de l'étang de la Galiotte (fin des travaux en décembre 2016).
Ce projet porte sur la dernière tranche, à savoir le deuxième étang de cet espace, l'étang de la Vieille Ferme, plus petit que l'étang de la Galiotte et situé à son aval. Il s'agit de remodeler les berges par adoucissement du profil et recul de la crête de berge, de créer des hauts-fonds et des roselières, et de créer à proximité de l'étang un réseau de mares. Sont également prévus, des aménagements ponctuels pour la faune : radeaux à Sternes, nichoirs à oiseaux et chauve-souris, gîtes à reptiles et amphibiens (pierres, sable, bois morts, terre), embâcles dans les roselières et les hauts fonds à l'aide de branchages et de gros troncs.

Intérêt régional :
SRCE
Mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 2 : Protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges, mise en œuvre de la trame verte et bleue

Localisation géographique :
- CARRIERES-SOUS-POISSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	359 617,00	42,14%
TRAVAUX NON RETENUS	493 752,00	57,86%
Total	853 369,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	565 675,40	66,29%
REGION	131 979,44	15,47%
AESN (Sub. prévisionnelle)	131 979,44	15,47%
Europe (programme LIFE : Sub prévisionnelle)	23 734,72	2,78%
Total	853 369,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	45 000,00 €
2017	45 000,00 €
2018	41 979,44 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	607 282,15 €
2013	Environnement des infrastructures routières départementales	1 479 064,00 €
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	641 370,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	57 464,86 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	3 141 500,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 400 000,00 €
2014	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 528 349,70 €
2014	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	29 155,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 939 221,78 €
2014	Environnement des infrastructures routières départementales	3 410 546,40 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	623 600,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	399 980,09 €
2014	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	2 484 500,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 400 000,00 €
2015	Aménagement des infrastructures routières départementales	5 000 000,00 €
2015	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	4 200 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	511 328,20 €
2015	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	621 600,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	4 390 000,00 €
2015	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	1 197 000,00 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 146 000,00 €
2016	Aménagements de voirie nationale	230 000,00 €
2016	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales	621 600,00 €

	décentralisés	
2016	Programme Opérationnel Régional FEDER - Réhabilitation durable	795 394,91 €
2016	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 200 000,00 €
	Montant total	41 054 957,09 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15017751

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE MORMANT (BALAYEUSE - DESHERBEUSE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	43 000,00 €	24,00 %	10 320,00 €
	Montant Total de la subvention		10 320,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MORMANT
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
77720 MORMANT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Sylvain CLERIN, Maire

N° SIRET : 21770317200015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 12 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, la commune ayant reçu l'avis des autres financeurs, souhaite acquérir le matériel au plus vite, afin de réduire son utilisation des produits phytosanitaires.

Objectifs :
La commune de Mormant s'est engagée dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voirie,...) avec l'appui de l'association AQUI'Brie.
Cette démarche a été engagée dès 2008 avec notamment la signature de la Charte du Champigny.
Dans le cadre de l'emploi de techniques alternatives au désherbage chimique, la commune de Mormant a procédé en 2013 à l'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude.
Depuis le 1er janvier 2013, la commune de Mormant est en zéro-phyto sur l'ensemble de son territoire, y compris sur les terrains de sport.

Description :
Afin de continuer le travail réalisé par les services techniques municipaux dans la protection de l'environnement et plus particulièrement dans l'emploi de techniques alternatives au désherbage chimique, la commune souhaite acquérir une balayeuse-désherbeuse.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- MORMANT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	43 000,00	50,00%
EQUIPEMENT NON RETENU	43 000,00	50,00%
Total	86 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	51 780,00	60,21%
REGION	10 320,00	12,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	21 500,00	25,00%
DEPARTEMENT 77 (Sub. prévisionnelle)	2 400,00	2,79%
Total	86 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 320,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	7 020,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	2 700,00 €
	Montant total	2 700,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000056

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU RU DE PRESLES : RESTAURATION DES BERGES ET DE LA RIPISYLVE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	96 980,00 €	40,00 %	38 792,00 €
	Montant Total de la subvention		38 792,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VALLEE RU DE PRESLES SIA
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
95590 PRESLES
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Représentant : Monsieur PIERRE BEMELS, Président

N° SIRET : 25950005600017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Restaurer les berges par un travail sur la végétation rivulaire : améliorer l'état sanitaire de la ripisylve et conserver ou apporter une variété végétale, preuve d'une biodiversité intéressante du milieu, en lien avec les fonctions que remplit cette végétation (stabilisation des berges, intérêt paysager et patrimonial, diversité biologique et effet tampon sur le climat ou l'hygrométrie du cours d'eau...).
Restaurer le boisement alluvial des marais de Presles afin de remettre en bon état écologique le lit du ru de Presles sur deux secteurs déstabilisés dont
- un en espace naturel sensible (marais du Moulin Neuf et Béhu)
- et un autre dans un secteur qui correspond à l'ancien talweg du ru (marais de Courcelles).

Description :
Le ru de Presles est un petit affluent de la rive droite de l'Oise. En avril 2011 un arrêté préfectoral a déclaré son programme de travaux d'intérêt général. Une première tranche a eu lieu en 2012 et 2013.

Les travaux prévus sont les suivants : travaux de type forestier, restauration et protection des berges au niveau de la ferme seigneuriale par de l'hydraulique douce (végétalisation, plantation, bouturage, recépage), élimination des embâcles.

Intérêt régional :
Renaturation de cours d'eau.
Mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 2 : Protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges, mise en œuvre de la trame verte et bleue

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	96 980,00	100,00%
TRAVAUX NON RETENUS	0,00	0,00%
Total	96 980,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	19 396,00	20,00%
REGION	38 792,00	40,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	38 792,00	40,00%
Total	96 980,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	13 000,00 €
2017	13 000,00 €
2018	12 792,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000066

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE D'ARRANCOURT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	3 665,00 €	40,00 %	1 466,00 €
	Montant Total de la subvention		1 466,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ARRANCOURT
Adresse administrative : MAIRIE
91690 ARRANCOURT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Denis YANNOU, Maire

N° SIRET : 21910022900018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 12 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, il est nécessaire de gérer la végétation et garantir le passage effectif en zéro-phyto.

Objectifs :
Dans le cadre de l'entretien de l'ensemble des espaces de la commune, de l'objectif du passage en "zéro phyto", et suite à l'élaboration d'un plan de gestion différenciée établi dans le cadre du programme Phyt'Eaux Juine, il convient d'acquérir du matériel alternatif approprié pour supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires.
Le cimetière représente un espace difficile d'entretien, et le matériel acquis permettra de pallier cette difficulté et de se passer complètement de produits phytosanitaires.

Description :
- Réciprocateur (Kawasaki KBL27) : 890 €
- Désherbeur flamme (Charoflam 186 + lance Mobiflam 38) : 2 775 €

Soit un total de 3 665 €

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- ARRANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MATERIEL	3 665,00	79,56%
MATERIEL NON RETENU	941,67	20,44%
Total	4 606,67	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	1 674,67	36,35%
REGION	1 466,00	31,82%
AESN (Sub. prévisionnelle)	1 466,00	31,82%
Total	4 606,67	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 466,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	63 000,00 €
2014	Contrats ruraux	27 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	8 400,00 €
	Montant total	98 400,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000457

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE DOUE (BALAYEUSE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	10 680,00 €	7,50 %	801,00 €
	Montant Total de la subvention		801,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DOUE
Adresse administrative : 1 B RUE CHAMPENOIS
77510 DOUE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-François DELESALLE, Maire

N° SIRET : 21770162200011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, la commune, ayant reçu l'avis des autres financeurs, souhaite acquérir le matériel au plus vite, afin de réduire son utilisation des produits phytosanitaires.

Objectifs :
La municipalité de Doue s'est engagée dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux.

Description :
La commune souhaite acquérir une balayeuse désherbeuse pour entretenir la voirie et employer des techniques alternatives au désherbage chimique.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- DOUE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	10 680,00	62,09%
EQUIPEMENT NON RETENU	6 520,00	37,91%
Total	17 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	8 659,00	50,34%
REGION	801,00	4,66%
AESN (Sub. prévisionnelle)	5 340,00	31,05%
DEPARTEMENT (Sub. prévisionnelle)	2 400,00	13,95%
Total	17 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	801,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	99 900,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	106 552,66 €
2016	Contrats ruraux	70 586,10 €
2016	Sécurité routière - Actions visant à renforcer la sécurité des personnes les plus vulnérables	4 685,00 €
	Montant total	245 844,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000522

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF POUR LE SIAEP DE LA FORET DE RAMBOUILLET

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	81 960,00 €	30,00 %	24 588,00 €
	Montant Total de la subvention		24 588,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIAEPFR SI ADDUCT EAU POTABLE FORET RAMBOUILLET SALLE DU MARAIS
Adresse administrative : 11 RUE DE RAMBOUILLET 78125 POIGNY-LA-FORET
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Représentant : Monsieur SYLVAIN ROULAND, Président

N° SIRET : 25780062300023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le SIAEP de la forêt de Rambouillet regroupe 16 communes. Soucieux de protéger la ressource en eau, le syndicat mène de nombreuses actions auprès des collectivités, opérateurs (SNCF), jardiniers amateurs, pour limiter l'usage des phytosanitaires. La signature d'une charte vers le «zéro phyto» concrétise l'engagement des communes.

Description :
Acquisition de matériel de désherbage mutualisé pour neuf des communes adhérentes au SIAEP (Adainville, La Boissière-École, Condé-sur-Vesgre, Grandchamp, La Hauteville, Hermeray, Raizeux et Saint-Hilarion)

Type de matériel acheté :

- Désherbage thermique (à flamme directe, infrarouge, à vapeur)
- Désherbage mécanique (brosse de désherbage, brosse rotative, réciprocateur, désherbeur de chemin, balayeuse)
- Tonte différenciée/fauchage (tondeuse, tracteur).

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

L'assiette des travaux aidés tient compte du montant de référence de l'Agence de l'eau. L'aide du PNR concerne les communes du parc soit Hermeray et Raizeux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	81 960,00	52,06%
EQUIPEMENT NON RETENU	75 475,00	47,94%
Total	157 435,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	81 867,00	52,00%
REGION	24 588,00	15,62%
AESN (Sub. prévisionnelle)	40 980,00	26,03%
PNR (Sub. prévisionnelle)	10 000,00	6,35%
Total	157 435,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	24 588,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002681

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE GENTILLY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	81 120,00 €	30,00 %	24 336,00 €
	Montant Total de la subvention		24 336,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GENTILLY
Adresse administrative : 14 PL HENRI BARBUSSE
94257 GENTILLY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Patricia TORDJMAN, Maire

N° SIRET : 21940037100015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 15 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, l'achat de matériel doit se faire au plus tôt afin de ne perdre le financement de l'Agence de l'Eau.

Objectifs :
Le SMBVB en tant que structure porteuse du contrat Bièvre aval a lancé une action à destination des collectivités du territoire encourageant des pratiques d'entretien visant le Zéro Phyto. Il a été mis à disposition des communes un bureau d'étude pour la réalisation d'un audit des pratiques, de formations, d'un plan désherbage et de suivi des pratiques. L'acquisition de matériel alternatif à l'usage des produits phyto-sanitaires concrétise cet engagement.

Description :
Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires soit :

- un desherbeur thermique;
- un matériel de désherbage mécanique tracté ou à conducteur marchant
- un broyeur de végétaux
- matériels divers (portes outils, brosses de désherbage, bines et binettes);
- une balayeuse-désherbeuse de voirie.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

L'assiette des travaux aidés tient compte du montant de référence de l'Agence de l'eau.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- GENTILLY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	81 120,00	72,47%
EQUIPEMENT NON RETENU	30 808,69	27,53%
Total	111 928,69	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	47 032,69	42,02%
REGION	24 336,00	21,74%
AESN (Sub. prévisionnelle)	40 560,00	36,24%
Total	111 928,69	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	24 336,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	475 000,00 €

2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	125 000,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	246 363,00 €
2014	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	1 135 000,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	1 000,00 €
	Montant total	1 982 363,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002690

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	30 000,00 €	30,00 %	9 000,00 €
	Montant Total de la subvention		9 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT GERMAIN LES ARPAJON
Adresse administrative : RUE RENE DECLE
91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Norbert SANTIN, Maire

N° SIRET : 21910552500097

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
En 2007 puis en 2012, la collectivité s'est engagée dans le programme d'action Phyt'Eaux Cité visant la réduction de l'usage des produits phytosanitaires vers le « Zéro phyto » et la mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces communaux. La collectivité a arrêté en totalité l'usage des phytosanitaires en 2008 et est classée en 4 trèfles mention «Zéro phyto», le plus haut niveau d'engagement de la démarche "Phyt'eaux cités".

Description :
Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires soit une désherbeuse à eau chaude de 600 litres utiles pour désherber les 33 Km de voiries communales, trottoirs et allées du cimetière.

Intérêt régional :

Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

L'assiette des travaux aidés tient compte du montant de référence de l'Agence de l'eau.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :

- SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	30 000,00	97,37%
EQUIPEMENT NON RETENU	810,00	2,63%
Total	30 810,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	6 810,00	22,10%
REGION	9 000,00	29,21%
AESN (Sub. prévisionnelle)	15 000,00	48,69%
Total	30 810,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	9 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002696

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE D'ABLIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	7 560,00 €	30,00 %	2 268,00 €
	Montant Total de la subvention		2 268,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ABLIS
Adresse administrative : 8 RUE DE LA MAIRIE
78660 ABLIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Louis BARTH, Maire

N° SIRET : 21780003600014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 15 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, il est nécessaire d'acheter le matériel compte tenu de la période d'utilisation.

Objectifs :
Les collectivités sont engagées vers un objectif « zéro phyto » à titre d'exemplarité. L'acquisition de matériel alternatif à l'usage des produits phyto-sanitaires concrétise cet engagement.

Description :
Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires soit :

- 2 desherbeurs thermique de 0.2 m de largeur de travail;
- 1 desherbeur thermique de 0.8 m de largeur de travail
- 1 desherbeur mécanique
- 1 bineuse sarcleuse.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- ABLIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	7 560,00	84,49%
EQUIPEMENT NON RETENU	1 387,98	15,51%
Total	8 947,98	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	2 899,98	32,41%
REGION	2 268,00	25,35%
AESN (Sub. prévisionnelle)	3 780,00	42,24%
Total	8 947,98	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 268,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003504

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE ENTRE LES ZONES ZH1 ET ZH2 SUR LA COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	117 000,00 €	20,00 %	23 400,00 €
	Montant Total de la subvention		23 400,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIAHVY
Adresse administrative : 12 AVENUE SALVADOR ALLENDE
91160 SAULX-LES-CHARTREUX
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Représentant : Monsieur MICHEL BARRET, Président

N° SIRET : 25910162400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 15 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, les travaux doivent commencer au plus tôt le 15 septembre (préservation de l'avifaune) afin de bénéficier des meilleures conditions climatiques.

Objectifs :
Le SIAHVY développe ses interventions sur les zones humides considérant leur rôle dans la régulation hydraulique, l'amélioration de la qualité de l'eau et le maintien d'un écosystème riche en biodiversité.
L'objectif de cette opération est de restaurer la fonctionnalité d'une zone humide sur la commune de Bures-sur-Yvette.

Description :
Le SIAHVY mène actuellement une étude de restauration écologique de l'Yvette, du bassin de Bures jusqu'au clapet de la Boële sur les communes de Palaiseau et de Villebon-sur-Yvette.
Dans la première phase de l'étude, un diagnostic du milieu et des ouvrages a été réalisé. Toutes les zones humides présentes dans le lit majeur ont été recensées. Les facteurs de dégradation de ces

dernières ont été identifiés.
La seconde phase a permis de faire :
- une modélisation hydraulique des crues et de caractériser les différentes zones de débordement,
- des propositions d'aménagements pour restaurer la rivière,
- des propositions d'aménagements pour favoriser les débordements dans les zones humides et limiter le risque d'inondation sur les secteurs urbanisés en aval.

Dans le cadre des mesures compensatoires liées à la construction du Conservatoire par la Communauté Paris Saclay (CPS), le SIAHVY a proposé à la CPS une intervention au niveau des zones humides ZH1 et ZH2. Dans un objectif de recharge de nappe, elle vise à supprimer des remblais et un parking, peu utilisé, entre les deux zones humides. Cette proposition permet à court terme d'enlever une surface imperméable pour rétablir la recharge de la nappe d'accompagnement de l'Yvette et de reconnecter deux zones humides dont une est remarquable.

En complément de ces mesures compensatoires, le SIAHVY souhaite réaliser des travaux permettant l'optimisation du projet dans des objectifs de lutte contre les inondations et d'augmentation et de préservation de la biodiversité. C'est uniquement cette partie complémentaire du projet qui fait l'objet de la présente subvention. La surface disponible pour l'expansion naturelle des crues sera optimisée par des modelés de terrain : enlèvement de merlons de curage et aménagement de dépressions.

Intérêt régional :
Restauration de la Trame Verte et Bleue à des fins de préservation de la biodiversité et de gestion des eaux pluviales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 2 : Protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges, mise en œuvre de la trame verte et bleue

Localisation géographique :
- BURES-SUR-YVETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	117 000,00	100,00%
TRAVAUX NON RETENUS	0,00	0,00%
Total	117 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	23 400,00	20,00%
REGION	23 400,00	20,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	46 800,00	40,00%
DEPARTEMENT 91 (Sub. prévisionnelle)	23 400,00	20,00%
Total	117 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	8 000,00 €
2017	8 000,00 €
2018	7 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	741 587,00 €
2013	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	30 000,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	816 374,50 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	392 281,90 €
	Montant total	1 535 829,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003613

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE BRAY SUR SEINE : BALAYEUSE-DESHERBEUSE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	77 606,60 €	40,00 %	31 042,64 €
	Montant Total de la subvention		31 042,64 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BRAY SUR SEINE
Adresse administrative : PL DU GENERAL DE GAULLE
77480 BRAY S/SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Emmanuel MARCADET, Maire

N° SIRET : 21770051700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 12 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, les travaux de désherbage doivent se faire pendant la saison estivale.

Objectifs :
Progresser vers la suppression totale de l'usage des pesticides par l'achat de matériel adapté.

Description :
La ville de Bray-sur-Seine s'est engagée dès 2010 pour la suppression progressive de l'usage de produits phyto-toxiques. En 2014, la réduction était de 74%. L'objectif de suppression pourrait être atteint en 2016. Pour cela, le projet est de compléter l'équipement existant par une balayeuse-désherbeuse de voirie conçue pour pouvoir accéder aux trottoirs et aux ruelles du centre ancien de la commune.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

1 stagiaire demandé au regard :
- capacité d'accueil et d'encadrement limité
- le nombre de subventions octroyées

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- BRAY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	77 606,60	100,00%
TRAVAUX NON RETENUS	0,00	0,00%
Total	77 606,60	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	26 658,16	34,35%
REGION	31 042,64	40,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	17 500,00	22,55%
DEPARTEMENT 77 (Sub. prévisionnelle)	2 405,80	3,10%
Total	77 606,60	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	31 042,64 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Restauration et création d'orgues	43 970,00 €
	Montant total	43 970,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003616

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE CHATEAUFORT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	13 215,00 €	30,00 %	3 964,50 €
	Montant Total de la subvention		3 964,50 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHATEAUFORT MAIRIE
Adresse administrative : 19 PL SAINT CHRISTOPHE
78117 CHATEAUFORT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Patrice PANNETIER, Maire

N° SIRET : 21780143000018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 12 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, le matériel doit être acheté l'été pour commencer le désherbage estival le plus tôt possible.

Objectifs :
Mettre en place des techniques d'entretien des espaces publics alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires et réduire la consommation d'eau sur la commune.

Description :
La commune de Chateaufort désire privilégier le désherbage mécanique comme principale technique alternative à l'emploi des phytosanitaires.
Achat d'une balayeuse, d'un taille haie et d'un rotor de débroussaillage permettant le balayage des trottoirs et le désherbage mécanique.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- CHATEAUFORT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	13 215,00	50,00%
EQUIPEMENT NON RETENU	13 215,50	50,00%
Total	26 430,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	15 858,50	60,00%
REGION	3 964,50	15,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	6 607,50	25,00%
Total	26 430,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 964,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique de l'eau-Investissement	18 779,00 €
	Montant total	18 779,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003745

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU SAUSSERON ET DE SES AFFLUENTS : RESTAURATION DE LA CONTINUITE PISCICOLE, PROTECTION DE BERGES A VALMONDOIS, RENATURATION DU LIT DE COURS D'EAU - REAFFECTATION DU SOLDE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	163 875,00 €	40,00 %	65 550,00 €
	Montant Total de la subvention		65 550,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VALLEE SAUSSERON SIAAVS
Adresse administrative : PL ARISTIDE PARTOIS
95690 NESLES LA VALLEE
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Représentant : Monsieur CLAUDE CHEVALLIER, Président

N° SIRET : 25950027000014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 9 avril 2009
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, réaffectation de subvention. Les travaux n'ont pu être réalisés qu'au 2ème semestre 2014, en tenant compte des périodes favorables aux interventions dans les rivières.

Objectifs :
Restauration des continuités écologiques sur le Sausseron et ses affluents.

Description :
La présente opération a fait l'objet, par délibération N° CP 09-334 du 09/04/2009 d'un soutien régional à hauteur de 108 736 €.

Mais les travaux n'ont pu être réalisés qu'au 2ème semestre 2014, en tenant compte des périodes favorables aux interventions dans les rivières.

Programme d'aménagement du Sausseron et de ses affluents :
- Restauration de la continuité piscicole par l'aménagement de moulins, de seuils et d'ouvrages selon les préconisations de l'étude piscicole
- Protection de berges à Valmondois par des techniques végétalisées et mixtes
- Renaturation du lit de cours d'eau : ru de la Maraîchère, ru de Frouville, ru de la Soissonne
- Réfection du lavoir à Nesles-la-Vallée
- Aménagement d'abreuvoirs.

Intérêt régional :
Restauration de la Trame Verte et Bleue.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 2 : Protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges, mise en œuvre de la trame verte et bleue

Localisation géographique :
- NESLES-LA-VALLEE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	163 875,00	100,00%
Total	163 875,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	32 775,00	20,00%
REGION	65 550,00	40,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	65 550,00	40,00%
Total	163 875,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	22 000,00 €
2017	22 000,00 €
2018	21 550,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique de l'eau-Investissement	47 600,00 €
	Montant total	47 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003822

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SAINT-CLOUD : SUPPRESSION DE L'USAGE DES PESTICIDES - AUDIT ET PLAN DE GESTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	13 000,00 €	10,00 %	1 300,00 €
	Montant Total de la subvention		1 300,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT CLOUD
Adresse administrative : 13 PLACE CHARLES DE GAULLE
92210 SAINT CLOUD
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Eric BERDOATI, Maire

N° SIRET : 21920064900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 11 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, il est nécessaire d'examiner les pratiques dès le printemps et être prêt pour le renouvellement du marché d'entretien des espaces verts.

Objectifs :
Progresser vers la suppression totale de l'usage des pesticides.

Description :
La ville de Saint-Cloud s'est engagée à supprimer progressivement l'usage des pesticides, dans le cadre du contrat de bassin. Elle n'utilise déjà plus de produits phyto-toxiques pour l'entretien des espaces publics fait en régie. Ce n'est pas le cas pour les espaces verts dont l'entretien est confié à des prestataires. Le marché d'entretien venant à échéance cette année, la ville a donc décidé de réaliser un audit des pratiques et d'élaborer un plan de gestion pour ces espaces, plan qui sera intégré au cahier des charges du nouveau marché. Des formations sont également prévues.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- SAINT-CLOUD

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	13 000,00	100,00%
TRAVAUX NON RETENUS	0,00	0,00%
Total	13 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	2 600,00	20,00%
REGION	1 300,00	10,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	9 100,00	70,00%
Total	13 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	400,00 €
2017	600,00 €
2019	300,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003826

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE CANNES-ECLUSE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	6 400,00 €	30,00 %	1 920,00 €
	Montant Total de la subvention		1 920,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CANNES ECLUSE
Adresse administrative : MAIRIE
77130 CANNES-ECLUSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Denis MIGUET, Maire

N° SIRET : 21770061600014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, étant donné que la commune est passée au zéro-phyto, il est nécessaire d'acheter ces machines avant l'été 2016 pour effectuer le désherbage de la commune.

Objectifs :
Poursuivre et concrétiser les actions engagées visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sur la commune de Cannes-Ecluse.

Description :
Dans le cadre de sa politique de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaries menée depuis 2005 (diagnostic des pratiques réalisé début 2009, la sensibilisation fin 2009, le protocole de réduction dressé en 2010 et son suivi en 2014), la commune souhaite investir dans deux désherbeurs mécaniques.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- CANNES-ECLUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	6 400,00	100,00%
EQUIPEMENT NON RETENU	0,00	0,00%
Total	6 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	1 280,00	20,00%
REGION	1 920,00	30,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	3 200,00	50,00%
Total	6 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 920,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003933

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE D'ANGERVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	51 415,50 €	30,00 %	15 424,65 €
	Montant Total de la subvention		15 424,65 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ANGERVILLE
Adresse administrative : 34 RUE NATIONALE
91670 ANGERVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Johann MITTELHAUSSER, Maire

N° SIRET : 21910016100013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 12 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, le désherbage doit s'effectuer pendant la période estivale.

Objectifs :
Dans le cadre de l'entretien de l'ensemble des espaces de la commune, de l'objectif du passage en "zéro phyto", et suite à l'élaboration d'un plan de gestion différenciée établi dans le cadre du programme Phyt'Eaux Juine, il convient d'acquérir du matériel alternatif approprié pour supprimer à terme l'utilisation des produits phytosanitaires.

Description :
Afin d'atteindre son objectif "zéro phyto", la commune doit faire l'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude et un broyeur de végétaux tel que préconisé dans le rapport du plan de gestion différenciée.

Intérêt régional :

Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- ANGERVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	51 415,50	97,99%
EQUIPEMENT NON RETENU	1 055,00	2,01%
Total	52 470,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	11 338,10	21,61%
REGION	15 424,65	29,40%
AESN (Sub. prévisionnelle)	25 707,75	48,99%
Total	52 470,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 424,65 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005125

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE PERTHES-EN-GATINAIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	15 300,00 €	30,00 %	4 590,00 €
	Montant Total de la subvention		4 590,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PERTHES EN GATINAIS
Adresse administrative : MAIRIE
77930 PERTHES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Alain CHAMBRON, Maire

N° SIRET : 21770359400010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, le matériel doit être acheté au plus tôt afin de compenser les produits phyto-sanitaires sur les espaces publics : le désherbage s'effectuant en début d'été.

Objectifs :
Poursuivre et renforcer la démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires entreprise par la commune de Perthes-en-Gâtinais

Description :
La commune de Perthes-en-Gâtinais est engagée depuis 2010 dans la réduction de l'emploi de produits phytosanitaires. Elle est accompagnée par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne dans cette démarche ; un diagnostic des pratiques a été établi en 2010 et un protocole a été proposé en 2012. La réduction des surfaces traitées atteignait 65% en 2014. Le nettoyage mécanique des voiries à l'aide d'une balayeuse tractée équipée de brosses rotatives permettra de poursuivre les efforts entrepris par la commune.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- PERTHES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	15 300,00	100,00%
EQUIPEMENT NON RETENU	0,00	0,00%
Total	15 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	3 060,00	20,00%
REGION	4 590,00	30,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	7 650,00	50,00%
Total	15 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 590,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005129

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE COULOMMIERS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	42 400,00 €	21,00 %	8 904,00 €
	Montant Total de la subvention		8 904,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COULOMMIERS
Adresse administrative : 13 RUE DU GENERAL DE GAULLE
77120 COULOMMIERS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Franck RIESTER, Député-maire

N° SIRET : 21770131700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 15 mars 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, l'achat de ce matériel doit se faire au printemps.

Objectifs :
La ville de Coulommiers, soucieuse de préserver la qualité de la ressource en eau et de garantir la santé de ses agents, s'est engagée par délibération du 26 septembre 2011, dans une démarche de réduction de l'usage de produits phytosanitaires.

Description :
Afin d'atteindre le "0 phyto" sur l'ensemble de ses espaces (y compris le cimetière et les terrains de sport), la commune souhaite acquérir un désherbeur mécanique, deux débroussailleuses et une desherbeuse à eau chaude.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

L'assiette des travaux aidés tient compte du montant de référence de l'Agence de l'eau.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- COULOMMIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	42 400,00	61,05%
EQUIPEMENT NON RETENU	27 054,26	38,95%
Total	69 454,26	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	35 472,26	51,07%
REGION	8 904,00	12,82%
AESN (Sub. prévisionnelle)	21 220,00	30,55%
DEPARTEMENT 77 (Sub. prévisionnelle)	3 858,00	5,55%
Total	69 454,26	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	8 904,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	169 614,22 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	10 064,00 €
2015	Aide aux études préalables des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine	16 660,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	7 000,00 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	2 000,00 €
2016	Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	20 872,68 €
	Montant total	56 596,68 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005135

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE LIMOURS-EN-HUREPOIX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	8 004,00 €	30,00 %	2 401,20 €
	Montant Total de la subvention		2 401,20 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LIMOURS
Adresse administrative : PL DU GENERAL DE GAULLE
91470 LIMOURS-EN-HUREPOIX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Raymond HUGONET, Maire

N° SIRET : 21910338900017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Depuis 2012, la collectivité s'est engagée dans le programme d'action Phyt'Eaux Cité visant la réduction de l'usage des produits phytosanitaires vers le « Zéro phyto » et la mise en place d'un plan de gestion différentiée des espaces communaux. La collectivité est aussi lauréate du trophée Fleur Verte.

Description :
Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires soit :
- trois débrousailleuses à main pour herbes hautes, ronces et arbustes
- trois têtes de coupes contrarotatives (évite les projections et préserve le mobilier)
- trois batteries lithium permettant jusqu'à une journée d'autonomie.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- LIMOURS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	8 004,00	100,00%
Total	8 004,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	1 600,80	20,00%
REGION	2 401,20	30,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	4 002,00	50,00%
Total	8 004,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 401,20 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	11 573,32 €
2014	Contrat régional territorial	254 278,35 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	11 020,00 €
2014	Politique énergie climat	7 500,00 €
2016	Contrat régional territorial	169 518,90 €
	Montant total	453 890,57 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005141

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LES COMMUNES DE BOURDONNE, GAZERAN ET POIGNY-LA-FORET

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	42 000,00 €	30,00 %	12 600,00 €
	Montant Total de la subvention		12 600,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIAEPFR SI ADDUCT EAU POTABLE FORET RAMBOUILLET SALLE DU MARAIS
Adresse administrative : 11 RUE DE RAMBOUILLET 78125 POIGNY-LA-FORET
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Représentant : Monsieur SYLVAIN ROULAND, Président

N° SIRET : 25780062300023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le SIAEP de la forêt de Rambouillet regroupe 16 communes. Soucieux de protéger la ressource en eau, le syndicat mène de nombreuses actions auprès des collectivités, opérateurs (SNCF), jardiniers amateurs, pour limiter l'usage des phytosanitaires. Cette démarche s'est concrétisée par la signature d'une chartre vers le « zéro phyto ».

Description :
Acquisition de matériel de désherbage mutualisé pour trois communes adhérentes au SIAEP (Bourdonné, Gazeran et Poigny la Forêt)

Type de matériel acheté :
- Matériel de désherbage pour sol stabilisé

- Désherbage mécanique (brosse de désherbage, brosse rotative, réciprocateur, désherbeur de chemin, balayeuse)
- Matériel de balayage.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- BOURDONNE
- GAZERAN
- POIGNY-LA-FORET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	42 000,00	72,88%
EQUIPEMENT NON RETENU	15 626,16	27,12%
Total	57 626,16	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	24 026,16	41,69%
REGION	12 600,00	21,87%
AESN (Sub. prévisionnelle)	21 000,00	36,44%
Total	57 626,16	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	12 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005160

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE NOISY-SUR-ECOLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	30 000,00 €	30,00 %	9 000,00 €
	Montant Total de la subvention		9 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NOISY SUR ECOLE
Adresse administrative : MAIRIE
77123 NOISY-SUR-ECOLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christian BOURNERY, Maire

N° SIRET : 21770339600010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, il est nécessaire d'acquérir le matériel avant l'été pour effectuer le traitement des surfaces concernées.

Objectifs :
Poursuivre et renforcer la démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires entreprise par la commune de Noisy-sur-Ecole.

Description :
Afin de mettre en oeuvre le volet environnement de son Agenda 21 adopté en fin d'année 2014, la commune de Noisy-sur-Ecole souhaite acquérir une désherbeuse à eau chaude. En effet, la commune a entrepris une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires depuis 2012 ; la réduction des surfaces traitées depuis le diagnostic est de 76%. L'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude permettra de conforter les efforts entrepris, en particulier sur le cimetière, les caniveaux et les sections pavées.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- NOISY-SUR-ECOLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	30 000,00	98,51%
EQUIPEMENT NON RETENU	455,00	1,49%
Total	30 455,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	6 455,00	21,20%
REGION	9 000,00	29,55%
AESN (Sub. prévisionnelle)	15 000,00	49,25%
Total	30 455,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Aide à la restauration du patrimoine protégé	81 819,00 €
	Montant total	81 819,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005414

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX DE DEBUSAGE DU RU DU REVEILLON SUR LA COMMUNE DE CHEVRY-COSSIGNY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	51 820,00 €	30,00 %	15 546,00 €
	Montant Total de la subvention		15 546,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIAR SI AMENAG & ENTRE TIEN RUS BASSIN REVEILLON
Adresse administrative : 29 RUE CHARLES PATHE
77173 CHEVRY COSSIGNY
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Représentant : Monsieur JEAN-FRANCOIS ONETO, Président

N° SIRET : 25770158100031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgent, les travaux doivent débuter au plus vite. Il est nécessaire de profiter de la période estivale pour réaliser au mieux les travaux dans la mesure où, il y a moins d'eau dans le ru à cette période.

Objectifs :
Le présent projet concerne les travaux de débusage du ru du Réveillon sur 57 ml sur la commune de Chevry-Cossigny.

Description :
Le busage existant constitue une altération hydromorphologique forte du Réveillon et génère des dysfonctionnements hydrauliques pouvant mettre en péril les bâtiments de la maison de retraite en rive gauche.
Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien des Rus du Bassin du Réveillon souhaite

remettre à ciel ouvert le ru du Réveillon, busé sur 52 m, le long de la clôture de la maison de retraite de Chevry-Cossigny en rive gauche.
Ce projet a deux objectifs principaux :
- hydrologique : limiter le risque d'inondations engendré par l'obstruction de l'entrée de la buse ;
- hydromorphologique : augmenter la qualité hydromorphologique (et d'habitat naturel potentiel) du milieu en reconstituant un lit naturel du ru.

Afin d'atteindre ces objectifs, il est proposé de :
- Procéder au débusage complet du ru,
- Reconstituer le matelas alluvial du nouveau lit.

Intérêt régional :
Restauration de la Trame Verte et Bleue.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) qui sera accueilli par la commune d'Ozoir-la-Ferrière.

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 2 : Protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges, mise en œuvre de la trame verte et bleue.

Localisation géographique :
- CHEVRY-COSSIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	51 820,00	99,99%
TRAVAUX NON RETENUS	5,00	0,01%
Total	51 825,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	10 369,00	20,01%
REGION	15 546,00	30,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	25 910,00	50,00%
Total	51 825,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €
2017	5 000,00 €
2018	5 546,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007213

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SAINTRY-SUR-SEINE : RESTAURATION ECOLOGIQUE DU SECTEUR DE LA FOUILLE LOURY EN BORD DE SEINE, PROJET DE RESTAURATION ET PLAN DE GESTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	39 160,00 €	30,00 %	11 748,00 €
	Montant Total de la subvention		11 748,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIARCE CORBEIL ESSONNES ASSAINISSEMENT COURS D EAU
Adresse administrative : 37 Q DE L'APPORT PARIS BP307 91104 CORBEIL ESSONNES CEDEX
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur XAVIER DUGOIN, Président

N° SIRET : 24910044700013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 13 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, il convient de démarrer les inventaires à la fin du printemps ou au tout début de l'été afin de prendre en compte la saisonalité de la présence des espèces animales et végétales.

Objectifs :
Définir le projet de restauration écologique du secteur de la Fouille Loury en bord de Seine à Saintry-sur-Seine, et le plan de gestion associé.

Description :
Le secteur de la Fouille Loury, (anciennement en partie lieu d'extraction de matériaux), situé en rive droite de Seine, est occupé essentiellement par trois plans d'eaux (anciennes fouilles) aux berges dégradées ou écologiquement pauvres ainsi que par des friches arbustives et herbacées, et des cultures. Les berges de Seine sont en partie artificielles et en partie naturelles.

Il s'agit de définir un projet de restauration, de gestion et de mise en valeur selon les orientations suivantes :
- Restaurer et réhabiliter les milieux autrefois existants
- Entretenir et renforcer les milieux écologiques sauvegardés à ce jour
- Favoriser ainsi l'installation d'une mosaïque d'habitats connectés entre eux
- Gérer l'accueil du public et les usages selon la capacité et les contraintes des milieux, en mettant ceux-ci en valeur.

Ce programme de gestion et de restauration sera fourni sous forme de fiches-actions priorisées et chiffrées et inclura les propositions pour le suivi et l'entretien ultérieur des sites.

Intérêt régional :
SRCE ;
Restauration de la Biodiversité.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 2 : Protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges, mise en œuvre de la trame verte et bleue.

Localisation géographique :
- SAINTRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	39 160,00	100,00%
TRAVAUX NON RETENUS	0,00	0,00%
Total	39 160,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	7 788,00	19,89%
REGION	11 748,00	30,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	15 664,00	40,00%
DEPARTEMENT 91 (Sub. prévisionnelle)	3 960,00	10,11%
Total	39 160,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 000,00 €
2017	4 000,00 €
2018	3 748,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	32 507,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	87 198,00 €
	Montant total	107 268,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007244

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ETUDE DE FAISABILITE POUR LA RESTAURATION DE L'AUBETTE DE MEULAN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	36 272,50 €	40,00 %	14 509,00 €
	Montant Total de la subvention		14 509,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIBVAM SYND INTER COMM BASSIN AUBETTE DE MEULAN
Adresse administrative : MAIRIE D AVERNES
95450 AVERNES
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Représentant : Monsieur DOMINIQUE PAPILLON, Président

N° SIRET : 25950072600031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, l'étude doit se faire rapidement afin d'engager les travaux de l'Aubette de Meulan dès l'automne.

Objectifs :
• Restaurer l'hydromorphologie du cours d'eau et améliorer la qualité des milieux aquatiques
• Restaurer la continuité écologique et sédimentaire
• Maintenir, voire renforcer l'alimentation des zones humides associées, en particulier le marais de l'Aubette-de-Meulan

Description :
L'étude a pour objet, à partir des études existantes (diagnostic du contrat de bassin) et de relevés de terrains complémentaires, de définir les travaux de restauration de l'Aubette de Meulan à réaliser sur 3 sites pré-identifiés (amont de Longuesse, marais de l'Aubette, confluence de l'Aubette avec la Seine),

permettant de restaurer la continuité piscicole et sédimentaire du cours d'eau, d'améliorer les habitats aquatiques et les zones humides associées, en particulier d'améliorer l'alimentation en eau du marais de l'Aubette. L'étude devra définir les modalités techniques des travaux à réaliser, ainsi que le coût estimatif des travaux et devra aboutir à la réalisation de l'Avant Projet.

Intérêt régional :
Contrat de Trame Verte et Bleue de l'Aubette de Meulan - Montcient.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 2 : Protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges, mise en œuvre de la trame verte et bleue

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	36 272,50	100,00%
TRAVAUX NON RETENUS	0,00	0,00%
Total	36 272,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	7 254,50	20,00%
REGION	14 509,00	40,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	14 509,00	40,00%
Total	36 272,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	14 509,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007702

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REMISE A CIEL OUVERT DU RU DU ROY A SA CONFLUENCE AVEC LA SEINE SUR LA COMMUNE DE VETHEUIL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	97 670,00 €	20,00 %	19 534,00 €
	Montant Total de la subvention		19 534,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VETHEUIL
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
95510 VETHEUIL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Dominique HERPIN-POULENAT, Maire

N° SIRET : 21950651600018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif des travaux est de remettre à ciel ouvert le cours du ru du Roy, de renaturer le lit et les berges, afin de contribuer à la restauration du bon état écologique, requis par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, et d'assurer la restauration de la continuité écologique. La partie couverte constitue actuellement une barrière à l'expression des habitats aquatiques et à la libre circulation des espèces piscicoles à sa confluence avec la Seine.

Description :
Le projet passe par la mise en œuvre des actions suivantes :
- La remise à ciel ouvert partielle du cours d'eau sur 62,5 ml.
- Le talutage des berges jusqu'à l'exutoire à la Seine.
- La protection des talus par un géotextile qui sera enherbé et planté.
- La création d'un lit moyen de 1,5 m constitué d'un fond de graves et gravelles,

- La protection du passage de la conduite d'eaux usées.
- La réalisation de banquettes à hélophytes et de terrasses alluviales.
- L'aménagement de l'exutoire à la Seine.
- La valorisation de l'arche du pont existant
- La mise en place d'une passerelle piétonne.

Intérêt régional :
Restauration de la Trame Verte et Bleue.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 2 : Protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges, mise en œuvre de la trame verte et bleue

Localisation géographique :
- VETHEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	97 670,00	100,00%
TRAVAUX NON RETENUS	0,00	0,00%
Total	97 670,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	19 534,00	20,00%
REGION	19 534,00	20,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	39 068,00	40,00%
DEPARTEMENT 95 (Sub. prévisionnelle)	19 534,00	20,00%
Total	97 670,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 000,00 €
2017	6 000,00 €
2018	7 534,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	9 000,00 €
	Montant total	9 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16009744

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE CHELLES - BALAYEUSE AVEC BRAS DE DESHERBAGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	9 140,00 €	25,70 %	2 348,98 €
	Montant Total de la subvention		2 348,98 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHELLES
Adresse administrative : PARC SOUVENIR E FOUCHARD
77505 CHELLES CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Brice RABASTE, Maire

N° SIRET : 21770108500011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 12 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, la commune ayant reçu l'avis des autres financeurs, souhaite acquérir le matériel au plus vite, afin de réduire son utilisation des produits phytosanitaires.

Objectifs :
Progresser vers la suppression totale de l'usage des pesticides par l'achat de matériel adapté.

Description :
La ville de Chelles s'est engagée en 2010 pour la suppression progressive de l'usage de produits phyto-toxiques. En 2011, leur application a été supprimée dans les espaces de promenades et les allées des parcs publics ; en 2015, de premiers essais ont été menés pour un désherbage manuel du cimetière ; au 31 décembre 2016, sera obligatoire l'arrêt de leur épandage sur voirie. Dans cette perspective la ville a donc décidé d'acquérir une balayeuse munie d'un bras désherbeur spécifique commandé depuis la cabine.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- CHELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	9 140,00	100,00%
EQUIPEMENT NON RETENU	0,00	0,00%
Total	9 140,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	1 828,00	20,00%
REGION	2 348,98	25,70%
AESN (Sub. prévisionnelle)	4 570,00	50,00%
DEPARTEMENT 77 (Sub. prévisionnelle)	393,02	4,30%
Total	9 140,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 348,98 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €
2013	Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste	4 000,00 €
2013	Aides aux manifestations culturelles	65 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 180,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	4 690,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	85 322,00 €
2013	Contrats régionaux	210 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	289 701,00 €

2013	Soutien à la prévention	1 000,00 €
2014	Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	40 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	4 752,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	-229 401,00 €
2014	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	-161 957,00 €
2015	Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	20 000,00 €
2016	Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €
	Montant total	512 244,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16010469

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE D'ECHOUBOULAINS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	3 770,00 €	30,00 %	1 131,00 €
		Montant Total de la subvention	1 131,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ECHOUBOULAINS
Adresse administrative : MAIRIE
77830 ECHOUBOULAINS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur André DUCELIER, Maire

N° SIRET : 21770164800016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 12 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, la commune ayant reçu l'avis des autres financeurs, souhaite acquérir le matériel au plus vite, afin de réduire son utilisation des produits phytosanitaires.

Objectifs :
La commune pratique le "zéro phyto" depuis l'année 2010. En 2013, elle a obtenu le trophée "zéro phyto" du département de Seine-et-Marne, et le Label "Terre saine" du Ministrère de l'écologie, en 2016.

L'utilisation des techniques par brûlage et binage monopolise beaucoup du temps du personnel technique de la Mairie. De façon à réduire les temps d'intervention sur ce poste, la commune a prévu d'investir dans un désherbeur mécanique pour réaliser les travaux de désherbage (bordures de trottoir, caniveaux, zones pavées).

Description :
La commune souhaite acheter un désherbeur mécanique.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- ECHOUBOULAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	3 770,00	100,00%
EQUIPEMENT NON RETENU	0,00	0,00%
Total	3 770,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	754,00	20,00%
REGION	1 131,00	30,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	1 885,00	50,00%
Total	3 770,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 131,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011065

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO-PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DES ORMES-SUR-VOULZIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	11 000,00 €	30,00 %	3 300,00 €
	Montant Total de la subvention		3 300,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DES ORMES SUR VOULZIE
Adresse administrative : 2 GRANDE RUE DE COUTURE
77134 LES ORMES-SUR-VOULZIE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Yannick MAURY, Maire

N° SIRET : 21770347900014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, le désherbage doit avoir lieu pendant la période estivale.

Objectifs :
La commune, s'est engagée dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires en 2013.
L'année 2014 a été mise à profit pour inventorier et sécuriser les produits photosaitaires et en 2015, la formation des agents à la réduction et à l'utilisation des produits phytosanitaires a été validée.

Description :
La commune souhaite acheter une désherbeuse à eau chaude (basse pression).

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- LES ORMES-SUR-VOULZIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENTS RETENUS	11 000,00	100,00%
EQUIPEMENTS NON RETENUS	0,00	0,00%
Total	11 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	2 200,00	20,00%
REGION	3 300,00	30,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	5 500,00	50,00%
Total	11 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 300,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011066

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO-PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE RAMPILLON

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	3 650,00 €	40,00 %	1 460,00 €
	Montant Total de la subvention		1 460,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE RAMPILLON
Adresse administrative : MAIRIE
77370 RAMPILLON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Sébastien COUPAS, Maire

N° SIRET : 21770383400010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 12 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, la commune ayant reçu l'avis des autres financeurs, souhaite acquérir le matériel au plus vite, afin de réduire son utilisation des produits phytosanitaires.

Objectifs :
Rampillon est une commune rurale de quelques 830 habitants, d'une superficie de 2 240 ha et dont la longueur de voirie est de 19 km.
En adoptant la démarche "zéro phyto", la commune participe à diminuer voire à supprimer l'utilisation de pesticide : allées gravillonnées, trottoirs, caniveaux et si possible dans le cimetière.

Description :
La commune souhaite acheter une désherbeuse mécanique autonome.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- RAMPILLON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	3 650,00	100,00%
EQUIPEMENT NON RETENU	0,00	0,00%
Total	3 650,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	730,00	20,00%
REGION	1 460,00	40,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	1 460,00	40,00%
Total	3 650,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 460,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011088

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO-PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE MITRY-MORY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	8 527,13 €	10,00 %	852,71 €
	Montant Total de la subvention		852,71 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MITRY MORY
Adresse administrative : 11 RUE PAUL-VAILLANT COUTURIER
77290 MITRY-MORY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Corinne DUPONT, Maire

N° SIRET : 21770294300010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, le désherbage est prévu à cette période.

Objectifs :
Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Description :
Par une délibération en date du 12 avril 2012, la ville de Mitry-Mory s'est engagée à réduire ses consommations de produits phytosanitaires sur ses espaces qu'ils soient en gestion directe ou déléguée.

Dans ce cadre, la ville de Mitry-Mory a acquis il y a deux ans un désherbeur thermique à eau pressurisée et est en cours d'acquisition de deux désherbeurs tractés monobrosse. Dans la poursuite de cet engagement, la ville souhaite acquérir en 2016 des désherbeuses à batterie et thermiques.

Intérêt régional :

Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- MITRY-MORY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	8 527,13	100,00%
EQUIPEMENT NON RETENU	0,00	0,00%
Total	8 527,13	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	1 712,92	20,09%
REGION	852,71	10,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	4 263,50	50,00%
DEPARTEMENT 77 (Sub. prévisionnelle)	1 698,00	19,91%
Total	8 527,13	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	852,71 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	18 370,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 482 570,74 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	65 215,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	485 512,50 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	4 028,00 €
	Montant total	3 006 866,24 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011093

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO-PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE VIMPELLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	12 400,00 €	40,00 %	4 960,00 €
	Montant Total de la subvention		4 960,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VIMPELLES
Adresse administrative : GRANDE RUE
77520 VIMPELLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Nadine DELATTRE, Maire

N° SIRET : 21770524300012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 12 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, la commune ayant reçu l'avis des autres financeurs, souhaite acquérir le matériel au plus vite, afin de réduire son utilisation des produits phytosanitaires.

Objectifs :
La commune est accompagnée depuis 2008 par le Département de Seine-et-Marne dans une démarche "zéro phyto".

Description :
La commune souhaite s'équiper et acheter une balayeuse désherbeuse, un désherbeur mécanique et un désherbeur mécanique pour zone gravillonnée.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- VIMPELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	12 400,00	78,53%
EQUIPEMENT NON RETENU	3 390,00	21,47%
Total	15 790,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	5 870,00	37,18%
REGION	4 960,00	31,41%
DEPARTEMENT 77 (Sub. prévisionnelle)	4 960,00	31,41%
Total	15 790,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 960,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Aide à la restauration du patrimoine protégé	8 880,00 €
	Montant total	8 880,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011129

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO-PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE D'AVRAINVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	60 381,00 €	30,00 %	18 114,30 €
		Montant Total de la subvention	18 114,30 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AVRAINVILLE
Adresse administrative : 13 RUE DE LA MAIRIE
91630 AVRAINVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Philippe LE FOL, Maire

N° SIRET : 21910041900015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence pour pouvoir gérer la végétation en zéro phyto sur la saison 2016.

Objectifs :
Dans le cadre de la protection de l'environnement et notamment du bon état des eaux, la Commune s'est engagée, en matière d'entretien de la voirie et des espaces verts, dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires depuis 2011 et arrêt total de leur utilisation décidé en 2013.
A cet égard, la Commune adhère au programme Phyt'Eaux Juine de sensibilisation des collectivités à la pollution des eaux souterraines, porté par le SIARJA (Syndicat de la Juine) dans le cadre de son Contrat de Bassin.
Il a ainsi été établi un Plan de Gestion Différenciée des Espaces Publics qui, à partir d'un état des lieux, a permis de définir de nouvelles stratégies d'entretien alternatives à la lutte chimique, ce document faisant l'objet d'un suivi annuel.

Description :
Afin de rapidement concrétiser ces desseins, la commune souhaite acquérir le matériel de désherbage alternatif, comprenant :
- Porte-outils automoteur AGRIA pour le désherbage mécanique
- Désherbeuse tractée AUXIGREEN poru le désherbage à vapeur
- Broyeur de végétaux LYNX pour fabrication de paillis
- Débroussailleuse STIHL réservé à l'entretien des bordures de chemins
- Tondeuse autoportée KUBOTA permettant le mulching.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- AVRAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MONTANT RETENU	60 381,00	88,30%
MONTANT NON-RETENU	8 000,00	11,70%
Total	68 381,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	20 076,20	29,36%
REGION	18 114,30	26,49%
AESN (Sub. prévisionnelle)	30 190,50	44,15%
Total	68 381,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	18 114,30 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique énergie climat	411,71 €
2015	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	91 500,00 €

	Montant total	91 911,71 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011178

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO-PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE NANDY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	8 794,00 €	30,00 %	2 638,20 €
	Montant Total de la subvention		2 638,20 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NANDY
Adresse administrative : MAIRIE
77176 NANDY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur René RETHORE, Maire

N° SIRET : 21770326300012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 12 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, la commune ayant reçu l'avis des autres financeurs, souhaite acquérir le matériel au plus vite, afin de réduire son utilisation des produits phytosanitaires.

Objectifs :
Depuis 2013, la commune de Nandy s'est engagée volontairement dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (voirie, espaces verts.. etc..) avec l'appui de l'association AQUI'Brie.
La commune souhaite acheter du matériel performant et adapté pour entretenir et désherber les linéaires de caniveaux et les espaces piétonniers de la ville :
- 40 hectares d'espaces verts
- 20 km de voiries urbaines
- des places et placettes urbaines typiques de villes nouvelles de la région parisienne largement dimensionnées pour une ville de près de 6000 habitants.

Description :
La commune souhaite acheter un porte-outils équipé de brosses désherbantes, d'un kit de balayage et d'un bac de ramassage.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- NANDY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	8 794,00	100,00%
EQUIPEMENT NON RETENU	0,00	0,00%
Total	8 794,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	1 758,80	20,00%
REGION	2 638,20	30,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	4 397,00	50,00%
Total	8 794,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 638,20 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	172 033,00 €
	Montant total	172 033,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011254

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO-PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE MONTRY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	15 000,00 €	30,00 %	4 500,00 €
	Montant Total de la subvention		4 500,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTRY
Adresse administrative : 25 AV DE LA MAIRIE
77450 MONTRY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Michel CAMUS, Maire

N° SIRET : 21770315600018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, le désherbage doit avoir lieu pendant la période estivale.

Objectifs :
Dans le cadre de la démarche de réduction de l'usage de produits phytosaitaires prise par la commune de Montry depuis avril 2009, le diagnostic réalisé sur les pratiques phytosanitaires s'est considérablement amélioré (réduction de 94% en quantité de substance actives).

Afin de poursuivre dans cette voie et compléter cette action, la commune envisage l'achat d'un matériel de désherbage mécanique faisant appel à des outils de brossage du sol de voirie. Le désherbage mécanique est une action curative et préventive qui a pour objectifs le décapage en surface et l'arrachage des jeunes plantules.

Description :
La commune souhaite acheter une balayeuse de désherbage mécanique par système de brossage.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- MONTRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	15 000,00	92,19%
EQUIPEMENT NON RETENU	1 270,00	7,81%
Total	16 270,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	4 270,00	26,24%
REGION	4 500,00	27,66%
AESN (Sub. prévisionnelle)	7 500,00	46,10%
Total	16 270,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011258

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO-PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	30 000,00 €	30,00 %	9 000,00 €
	Montant Total de la subvention		9 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VERRIERES LE BUISSON
Adresse administrative : PLACE CHARLES DE GAULLE
91370 VERRIERES-LE-BUISSON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Thomas JOLY, Maire

N° SIRET : 21910645700019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 12 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, la commune ayant reçu l'avis des autres financeurs, souhaite acquérir le matériel au plus vite, afin de réduire son utilisation des produits phytosanitaires.

Objectifs :
Le SMBVB en tant que structure porteuse du contrat Bièvre aval, a lancé une action à destination des collectivités du territoire encourageant des pratiques d'entretien visant le Zéro Phyto. Il a été mis à disposition des communes, un bureau d'étude pour la réalisation d'un audit des pratiques, de formations, d'un plan désherbage et de suivi des pratiques. La commune est engagée dans une démarche visant à atteindre le « Zéro phyto » y compris sur les cimetières et terrains de sport. L'acquisition de matériel alternatif à l'usage des produits phytosanitaires concrétise cet engagement.

Description :
Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires soit une désherbeuse à eau chaude à 120 °C muni d'une cuve de 600l utilisable sur voiries, caniveaux.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

L'assiette des travaux aidés tient compte du montant de référence de l'Agence de l'eau.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- VERRIERES-LE-BUISSON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	30 000,00	93,41%
TRAVAUX NON RETENUS	2 117,00	6,59%
Total	32 117,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	8 117,00	25,27%
REGION	9 000,00	28,02%
AESN (Sub. prévisionnelle)	15 000,00	46,70%
Total	32 117,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide au développement de bornes de recharges électriques	6 009,60 €
2014	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	768,00 €
2014	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. &	13 959,00 €

	interentreprises (Inv)	
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	20 000,00 €
2015	Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés	914 694,00 €
	Montant total	955 430,60 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011356

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE D'ETRECHY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	30 000,00 €	30,00 %	9 000,00 €
	Montant Total de la subvention		9 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ETRECHY
Adresse administrative : PL CHARLES DE GAULLE
91580 ETRECHY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Elisabeth DAILLY, Maire

N° SIRET : 21910226600018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 27 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, cette acquisition est particulièrement urgente pour assurer un passage en zéro phyto dès la saison de végétation 2016.

Objectifs :
En 2014, la collectivité s'est engagée dans un programme visant à réduire l'usage de produits phytosanitaires en intégrant l'action Phyt'eaux Juine.
Ainsi les pratiques d'entretien des voiries et des espaces verts ont été auditées afin d'y apporter des améliorations et de visualiser l'évolution.
De cet audit, il ressort que 10.25 ha sont entretenus en régie et que la surface traitée est de 4.60 ha. Sur l'année 2013, ce sont 49.97 kg de substances actives qui ont été appliquées sur les voiries, cimetière, trottoirs, terrains de sport...
Suite à cela, les élus de la ville ont donc pris la décision d'atteindre le zéro phyto d'ici 2016 pour devancer la réglementation à venir.
Courant 2014, un plan de gestion différencié des espaces a été réalisé sur 6 sites pilotes (Cimetières, rue

du Gord, rue de Chauffour, rue du 11 novembre 1918, stade et Parc de l'Europe). De nouvelles méthodes culturales et d'entretiens seront appliquées sur ces sites afin de limiter l'usage de produits phytosanitaires et d'arriver à l'objectif du zéro phyto.

Description :
La Commune envisage l'achat d'une désherbeuse à eau chaude afin de supprimer complètement l'usage de produits phytosanitaires sur toutes les voiries communales ainsi que sur tous les sites pilotes retenus.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- ETRECHY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	30 000,00	96,62%
TRAVAUX NON-RETENUS	1 050,00	3,38%
Total	31 050,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	7 050,00	22,71%
REGION	9 000,00	28,99%
AESN (Sub. prévisionnelle)	15 000,00	48,31%
Total	31 050,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	9 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011358

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO-PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE MELZ-SUR-SEINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	2 798,50 €	40,00 %	1 119,40 €
	Montant Total de la subvention		1 119,40 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MELZ SUR SEINE
Adresse administrative : MAIRIE
77171 MELZ-SUR-SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Pierre ROCIPON, Maire

N° SIRET : 21770289300017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 12 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, la commune ayant reçu l'avis des autres financeurs, souhaite acquérir le matériel au plus vite, afin de réduire son utilisation des produits phytosanitaires.

Objectifs :
La commune s'est engagée en 2010 dans la démarche "zéro phyto" sur les espaces communaux. L'acquisition d'un desherbeur thermique est nécessaire pour l'entretien du cimetière et des allées communales.

Description :
La commune souhaite acheter un désherbeur thermique.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- MELZ-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	2 798,50	100,00%
EQUIPEMENT NON RETENU	0,00	0,00%
Total	2 798,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	679,10	24,27%
REGION	1 119,40	40,00%
DEPARTEMENT 77 (Sub. prévisionnelle)	1 000,00	35,73%
Total	2 798,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 119,40 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	52 000,00 €
	Montant total	52 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011604

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE MONTEVRAIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	30 000,00 €	30,00 %	9 000,00 €
	Montant Total de la subvention		9 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTEVRAIN
Adresse administrative : MAIRIE
77144 MONTEVRAIN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christian ROBACHE, Maire

N° SIRET : 21770307300015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 12 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, la commune ayant reçu l'avis des autres financeurs, souhaite acquérir le matériel au plus vite, afin de réduire son utilisation des produits phytosanitaires.

Objectifs :
La ville de Montévrain, afin d'améliorer son parc d'outillage en matière de désherbage alternatif et d'anticiper la loi Labbé, souhaite acquérir un matériel alternatif de désherbage thermique à eau chaude.

Description :
La commune souhaite acquérir un désherbeur thermique à eau chaude.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :

- MONTEVRAIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	30 000,00	90,00%
EQUIPEMENT NON RETENU	3 333,00	10,00%
Total	33 333,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	9 333,00	28,00%
REGION	9 000,00	27,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	15 000,00	45,00%
Total	33 333,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	9 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011606

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE REBAIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	6 400,00 €	30,00 %	1 920,00 €
	Montant Total de la subvention		1 920,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE REBAIS
Adresse administrative : 2 RUE DE L HOTEL DE VILLE
77510 REBAIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christian LANTENOIS, Maire

N° SIRET : 21770385900017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 12 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, la commune ayant reçu l'avis des autres financeurs, souhaite acquérir le matériel au plus vite, afin de réduire son utilisation des produits phytosanitaires.

Objectifs :
La municipalité de Rebais s'est engagée dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux avec l'appui du Conseil Départemental. Le Conseil Municipal envisage l'acquisition d'un matériel de désherbage pour entretenir la voirie et employer des techniques alternatives au désherbage chimique.

Description :
La commune souhaite acheter un désherbeur mécanique.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- REBAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	6 400,00	100,00%
EQUIPEMENT NON RETENU	0,00	0,00%
Total	6 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	1 280,00	20,00%
REGION	1 920,00	30,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	3 200,00	50,00%
Total	6 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 920,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011832

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE BRIERES-LES-SCELLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	30 000,00 €	30,00 %	9 000,00 €
	Montant Total de la subvention		9 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BRIERES LES SCELLES
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
91150 BRIERES-LES-SCELLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Michel ROULAND, Maire

N° SIRET : 21910109400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 12 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, la commune ayant reçu l'avis des autres financeurs, souhaite acquérir le matériel au plus vite, afin de réduire son utilisation des produits phytosanitaires.

Objectifs :
En 2014, la collectivité s'est engagée dans un programme visant à supprimer l'usage de produits phytosanitaires en intégrant l'action Phyt'Eaux Juine.
Ainsi les pratiques d'entretien des voiries et espaces verts ont été auditées afin d'y apporter des améliorations et de visualiser l'évolution.
Suite à cet audit, les élus de la commune se sont fixés comme objectif d'atteindre le zéro phyto.
Courant 2015, un plan de gestion différenciée des espaces a été réalisé sur deux sites pilotes (cimetière et Grande rue).

Description :
L'achat d'une désherbeuse à eau chaude permettra de respecter l'engagement zéro phyto en étendant

ces méthodes d'entretien à l'ensemble des voiries, trottoirs et autres sites du territoire communal et en utilisant l'eau de pluie de récupération.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- BRIERES-LES-SCELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	30 000,00	96,62%
TRAVAUX NON RETENUS	1 050,00	3,38%
Total	31 050,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	7 050,00	22,71%
REGION	9 000,00	28,99%
AESN (Sub. prévisionnelle)	15 000,00	48,31%
Total	31 050,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	9 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014184

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION DE 800 M. DE BERGES DE L'ILE DE PUTEAUX EN RIVE GAUCHE DU PETIT BRAS DE LA SEINE A PUTEAUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	499 670,05 €	40,00 %	199 868,02 €
	Montant Total de la subvention		199 868,02 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-474002-200
474002093- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PUTEAUX MAIRIE
Adresse administrative : 131 RUE DE LA REPUBLIQUE
92800 PUTEAUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Maire

N° SIRET : 21920062300011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Améliorer la qualité écologique de 800 m. de berges tout en les protégeant contre l'érosion et en sécurisant l'accès aux péniches.

Description :
La berge gauche du petit bras de Seine de l'île de Puteaux (rive droite de l'île) entre le pont de Puteaux et le parc Lebaudy (soit 800 m) présente les désordres suivants : arbres déchaussés en surplomb de l'eau et menaçant de chuter, remblais et protections de fortune avec substrats exogènes et fortes pentes, conduite d'eau potable, câbles électriques et téléphoniques à même le sol ou accrochés aux branches, accumulations de déchets.
Il est prévu pour l'ensemble du linéaire d'éliminer les déchets et protections de fortune, et, selon les sections :
Pour le pied de berge, de le reconstituer par la mise en place de matériau graveleux (assise pour plantes

hélophytes), de fascines de saules en boudin, de boutures de saules complémentaires en massif ;
Pour la partie entre le pied de berge et le sentier piéton, d'adoucir la pente là où cela est possible en terrassant en déblai, de recéper les gros ligneux pour éviter les effets de bras-de-levier et de favoriser le développement d'une végétation dense et buissonnante, d'ensemencer en complément selon les endroits par des hélophytes, des boutures de saules, un mélange grainier adapté ;
Pour le sentier, de le déplacer vers le haut de la berge (le plus en retrait possible du pied de berge) en minimisant les terrassements.
Le projet prévoit par ailleurs la reprise des différents réseaux, électrique, téléphonique et d'eau potable.

Intérêt régional :
CPER ; SRCE

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 2 : Protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges, mise en œuvre de la trame verte et bleue

Localisation géographique :
- PUTEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Restauration des milieux

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	499 670,05	87,74%
TRAVAUX NON RETENUS	69 800,00	12,26%
Total	569 470,05	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	169 734,01	29,81%
REGION	199 868,02	35,10%
AESN (Sub. prévisionnelle)	199 868,02	35,10%
Total	569 470,05	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	60 000,00 €
2017	70 000,00 €
2018	69 868,02 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d’aide	Montant voté
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	48 090,00 €
2013	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	11 200,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	11 482,50 €
	Montant total	70 772,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014187

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RECONSTITUTION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES BERGES DE MARNE A THORIGNY-SUR-MARNE ET DAMPMART

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	875 000,00 €	40,00 %	350 000,00 €
	Montant Total de la subvention		350 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-474002-200
474002093- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE
Adresse administrative : 1 RUE DE L'ETANG
77600 BUSSY ST MARTIN
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Jean-Paul MICHEL, Président

N° SIRET : 24770059400010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Reconstituer la continuité écologique des berges dans le cadre d'un projet d'ensemble permettant l'accueil du public.

Description :
Le projet porte sur la rive droite de Marne et couvre 3,4km de berges depuis l'arrivée de l'aqueduc de la Dhuis sur la Marne à Dampmart (amont du projet) jusqu'au quai de la Marne à Thorigny (aval du projet). Il est divisé en cinq secteurs de l'amont vers l'aval :
Le premier secteur s'étend sur 1860m ; les berges y sont pour l'essentiel naturelles, avec une grande anse d'érosion de 100 m de long et par endroit : des effondrements ou affaissements, des pentes très abruptes, des protections de fortune. Pour 160m elle sont artificielles avec des protections en enrochement et béton en pied de berge et sur le talus. Il est prévu :

Pour la partie naturelle, de remblayer l'anse d'érosion avec création d'une roselière, d'enrichir la ripisylve, de supprimer les protections illicites et de déplacer une conduite d'eau usée mal placée, de stabiliser par endroit (bateaux-logements,…) le pied de berge par du génie végétal mixte : empierrement fin surmonté de lits de plants et de plançons (saules) ;
Pour la partie artificielle, de supprimer les protections en dur (destruction de la risberme et du chemin bas en béton, des enrochements liaisonnés en pied de berge, du revêtement de berge en béton alvéolé) et de les remplacer par du génie végétal intégral : banquette végétalisée à fleur d'eau plantée d'hélophytes maintenue par une fascine de pieux en bois, ensemencements de la partie basse du talus, lits de plants et plançons de saules un peu plus haut, puis arbustes typiques des bords de Marne.
Le second secteur long de 300m est artificiel : blocs d'enrochements liaisonnés puis rideau de palplanches en pied de berge, protection en béton alvéolé sur le talus. Il est prévu : pour 150m, de supprimer entièrement les protections en dur et de les remplacer par du génie végétal intégral semblable à celui utilisé pour le secteur 1 ; pour 150m, de conserver les palplanches en pied de berge du fait de l'impossibilité d'adoucir la pente faute de place suffisante, mais de les recéper et de renaturer le talus situé au-dessus en enlevant le chemin bas en béton et les protections en béton alvéolé.
Le troisième secteur de 110m présente une pente très raide. Le talus est protégé par des blocs d'enrochements. La ripisylve, très développée, joue également un rôle de stabilisation de berge. Il est prévu de supprimer les blocs et d'installer à la place du génie végétal mixte du type de celui utilisé pour le secteur 1.
Le quatrième secteur de 1060m est pour partie (450m) stabilisé en pied par un perré ancien, pour partie naturel avec un talus abrupt et des encoches d'érosion profondes, et pour une dernière partie (60m) artificiel (risberme en béton, enrochement, béton alvéolé sur le talus). Il est prévu : de garder le perré ancien en améliorant ponctuellement la ripisylve qui s'est développée au-dessus ; de combler les encoches d'érosion par du génie végétal en améliorant la végétation en place (enlèvement des plantes invasives, recépages ponctuels, etc.) ; de démolir la risberme et le chemin bas en béton, d'enlever les enrochements et la protection de talus en béton puis de taluter en déblai pour adoucir la pente et de reconstituer par génie végétal une berge naturelle ainsi qu'une plage à hélophyte ouvrant l'espace sur la Marne.
Le cinquième secteur de 80m au droit de l'esplanade de loisir de Thorigny est également artificiel (risberme et chemin bas en béton, enrochement, béton alvéolé sur le talus). Ces protections seront démolies, la pente du talus adoucie et la berge renaturée par du génie végétal mixte (voir secteur 1).
Le projet prévoit par ailleurs la création d'une continuité de promenade pour les piétons (emprise sur des propriétés privées et publiques avec procédure de DUP : démolition des clôtures, portails, ouvrages d'accès coupant la berge : escalier, appontements, plates-formes, revêtements de sol artificiels et bordures afférentes) ; un cheminement de 1,5 m de large sera installé avec revêtement en grave naturelle perméable avec platelage en bois par endroit.

Intérêt régional :
CPER ; SRCE

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 2 : Protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges, mise en œuvre de la trame verte et bleue

Localisation géographique :
- DAMPMART
- THORIGNY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Restauration des milieux

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	875 000,00	100,00%
TRAVAUX NON RETENUS	0,00	0,00%
Total	875 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	175 000,00	20,00%
REGION	350 000,00	40,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	350 000,00	40,00%
Total	875 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	100 000,00 €
2017	100 000,00 €
2018	150 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux manifestations culturelles	20 000,00 €
2013	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	5 000,00 €
2013	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	25 000,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	60 000,00 €
2014	Aires d'accueil pour les gens du voyage	120 000,00 €
2014	Appui à la requalification et à l'extension des zones d'activités économiques et au soutien à la création d'écopôles dédiés aux éco-activités	2 261 658,37 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 538 000,00 €
2014	Politique énergie climat	1 063 761,00 €
2014	Politique régionale en faveur des plans de prévention du bruit dans l'environnement	8 200,00 €
2014	Réalisation d'analyses fonctionnelles des espaces agricoles par les collectivités	47 500,00 €
2014	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	25 000,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	70 000,00 €
2015	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	25 000,00 €
2015	Soutien aux programmes de territoires agri-urbains. Aide d'investissement dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'action	14 920,00 €

2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	24 500,00 €
2015	Stratégies territoriales de sécurité – Fonctionnement	7 425,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	20 000,00 €
	Montant total	6 215 964,37 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014277

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF SUR LA COMMUNE DE MONTCEAUX-LES-MEAUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	3 075,00 €	40,00 %	1 230,00 €
	Montant Total de la subvention		1 230,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTCEAUX LES MEAUX
Adresse administrative : MAIRIE
77470 MONTCEAUX-LES-MEAUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Michel BELIN, Maire

N° SIRET : 21770300800011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 12 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, la commune ayant reçu l'avis des autres financeurs, souhaite acquérir le matériel au plus vite, afin de réduire son utilisation des produits phytosanitaires.

Objectifs :
La commune n'utilise plus de produit phytosanitaire pour l'entretien des espaces publics depuis 2015. Elle est à ce titre exemplaire.

Description :
Pour poursuivre la démarche engagée, la commune souhaite acheter une débrousailleuse, une tonteuse-sarcleuse et une tondeuse.

Intérêt régional :
Démarche zéro phyto pour la protection de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 5 : Les actions préventives de protection de la ressource en eau potable, d'économies d'eau et d'accès à la ressource

Localisation géographique :
- MONTCEAUX-LES-MEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
EQUIPEMENT RETENU	3 075,00	100,00%
EQUIPEMENT NON RETENU	0,00	0,00%
Total	3 075,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	1 845,00	60,00%
REGION	1 230,00	40,00%
Total	3 075,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 230,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003819

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEVOIEMENT DU CII A OLLAINVILLE ET EGLY PREALABLE A LA RENATURATION DE L'ORGE - TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	1 134 800,00 €	30,00 %	340 440,00 €
		Montant Total de la subvention	340 440,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204182-474002-200
474002093- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIVOA SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L ORGE AVAL
Adresse administrative : 163 RTE DE FLEURY
91170 VIRY CHATILLON
Statut Juridique : Syndicat Mixte Communal
Représentant : Monsieur FRANCOIS CHOLLEY, Président

N° SIRET : 25910179800041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, les travaux ont dû débuter rapidement car le chantier est en cours et doit être finalisé dans les meilleurs délais.

Objectifs :
Un programme pluriannuel d'actions hiérarchisé a été établi pour l'Orge. Sur ce secteur d'Egly et Ollainville, l'objectif consiste en un retour en fond de vallée de la rivière. Ces travaux, sous maîtrise d'ouvrage du SIBSO (Syndicat mixte du bassin supérieur de l'Orge), nécessitent au préalable le dévoiement d'un collecteur d'assainissement sur une longueur de plus d'un kilomètre. Ce «collecteur Intercommunal Initial» ou CII transporte les effluents de la quasi-totalité de la zone de collecte de la station d'épuration du Moulin Neuf d'une capacité de 60 000 EH située sur la commune d'Ollainville. Le CII, d'un diamètre de 800 mm en béton armé, a été posé dans les années 1970 dans une étroite langue de terre entre deux bras de l'Orge, dont un bief perché. Sa situation, impossible d'accès ne permet pas d'assurer la maintenance et les réparations. Ses regards sont déstabilisés, le plus souvent sous eau. Le

dévoiement de ce collecteur va permettre à l'Orge et la Boelle de Beaumirault de retrouver un espace de liberté via des travaux et aménagements de renaturation.

Ainsi, la Région en concertation avec l'AESN a déjà voté à la CP du 18 juin 2014 une aide portant sur le dévoiement de 1 912 650,00 € (aide de 30 % sur une base subventionable établie en concertation avec l'AESN de 6 375 500,00 €).
Le chantier a été sujet à des aléas du fait de sa complexité (profondeur, présence d'eau, etc.). Une demande d'aide complémentaire a été présentée par le syndicat de l'Orge.

Description :
Rappel du projet : dévoiement du CII à Ollainville et Egly par la technique du micro-tunnelier sur 1 200 ml. Création de 12 puits pour tirs de micro-tunnelier, et de création de 2 postes de refoulement pour la redirection des antennes communales (Egly). Création d'un nouveau poste de refoulement en tête de station (-18 mètres, pour un débit max 1 200 m3/h).

Le complément d'aide pour aléas de chantier est motivé principalement par :
- la présence importante d'eau (pompage et filtration avant rejet au milieu naturel)
- la création d'un pont lourd pour le franchissement d'engins
- la réhabilitation de la canalisation entre le poste de relèvement et la STEP
- le déplacement d'une ligne HT
- le creusement complémentaire de l'ensemble des puits.

Intérêt régional :
Restauration de la Trame Verte et Bleue.
Cette opération de dévoiement du collecteur est un préalable au rétablissement de la continuité écologique de l'Orge dont les études de maitrise d'œuvre sont en cours. Il s'impose aussi compte tenu des risques d'effondrement du collecteur et de déversement d'eaux usées dans l'Orge (près de 50 000 équivalents habitants). En concertation avec l'AESN, la Région Ile-de-France a prévu de soutenir ce projet stratégique par une subvention au taux de 30% dès 2014.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 2 : Protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges, mise en œuvre de la trame verte et bleue

Localisation géographique :
- EGLY
- OLLAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Restauration des milieux

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	1 134 800,00	100,00%
TRAVAUX NON RETENUS	0,00	0,00%
Total	1 134 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	226 960,00	20,00%
REGION	340 440,00	30,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	567 400,00	50,00%
Total	1 134 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	110 000,00 €
2017	110 000,00 €
2018	120 440,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	69 342,30 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	148 534,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	81 207,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	97 329,50 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	2 343 655,70 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	64 010,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	224 363,72 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	472 606,50 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	81 779,00 €
2016	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	30 316,52 €
	Montant total	1 686 374,24 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16010654

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MAITRISE D'OEUVRE DES PROJETS DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE AU DROIT DES SITES DES PRES DE L'ETANG (MOULIN DU ROI) ET DU MOULIN CHOISELIER A DOURDAN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	88 500,00 €	20,00 %	17 700,00 €
	Montant Total de la subvention		17 700,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204182-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIBSO SYNDICAT MIXTE DU BASSIN SUPERIEUR DE L ORGE
Adresse administrative : 19 RUE SAINT ARNOULT
91340 OLLAINVILLE
Statut Juridique : Syndicat Mixte Communal
Représentant : Monsieur Jean-Pierre DELAUNAY, Président

N° SIRET : 20003558200010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le SIBSO souhaite poursuivre son action de restauration de la continuité écologique par l'aménagement du site et des ouvrages hydrauliques des Prés de l'Etang (bassin de lutte contre les inondations) ainsi que par l'effacement du clapet du Moulin Choiselier sur la commune de Dourdan.
Les projets sont directement issus du programme d'actions défini lors de l'étude de restauration de la continuité écologique menée par le bureau d'étude SINBIO entre 2011 et 2014. Cette étude de grande envergure a été menée à l'échelle du bassin versant sur les territoires de l'Orge amont, la Rémarde aval et la Prédecelle.

Description :
Phase 1 : Pour le site des Prés de l'étang, le prestataire retenu aura pour mission de supprimer l'ouvrage répartiteur et de proposer un projet d'aménagement dont l'objectif est de restaurer la continuité par le bras le plus en fond de vallée tout en maintenant le fonctionnement du bassin (lutte contre les inondations). Il est important de noter que les aménagements projetés ne devront en aucun cas augmenter le risque inondation sur l'ensemble du secteur

Phase 2 : La réalisation du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour les travaux d'aménagement prévus. La réalisation d'un dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général justifiant de l'intervention du maître d'ouvrage sur des parties privatives.

Intérêt régional :
Restauration des continuités écologiques.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 2 : Protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges, mise en œuvre de la trame verte et bleue

Localisation géographique :
- DOURDAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	88 500,00	100,00%
TRAVAUX NON RETENUS	0,00	0,00%
Total	88 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	17 700,00	20,00%
REGION	17 700,00	20,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	35 400,00	40,00%
DEPARTEMENT 91 (Sub. prévisionnelle)	17 700,00	20,00%
Total	88 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 000,00 €
2017	6 000,00 €
2018	5 700,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique de l'eau-Investissement	55 584,00 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	14 371,50 €
	Montant total	69 955,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011134

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RENATURATION D'UNE PARCELLE ET D'UNE BERGE DE L'ORGE A MORSANG-SUR-ORGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	119 555,00 €	40,00 %	47 822,00 €
	Montant Total de la subvention		47 822,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204182-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIVOA SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L ORGE AVAL
Adresse administrative : 163 RTE DE FLEURY
91170 VIRY CHATILLON
Statut Juridique : Syndicat Mixte Communal
Représentant : Monsieur FRANCOIS CHOLLEY, Président

N° SIRET : 25910179800041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, les travaux doivent être réalisés à l'étiage.

Objectifs :
Suite à l'étude de programmation de la restauration hydromorphologique de l'Orge et de ses affluents, le Syndicat de l'Orge a défini un objectif de restauration globale du cours d'eau sur l'ensemble du secteur Kennedy – Jean Morlet sur les communes de Morsang-sur-Orge et Savigny-sur-Orge. Une opération de telle ampleur ne pouvant pas être réalisée d'un seul tenant, le Syndicat de l'Orge a décidé d'entreprendre les démarches nécessaires à sa réalisation au gré des opportunités.
L'aménagement présent concerne la renaturation de la berge rive droite de l'Orge et de la parcelle anciennement bâtie au 10-14 Impasse de la Prairie à Morsang-sur-Orge, acquise par le Syndicat en 2015.

Le secteur est au coeur d'une zone fortement urbanisée entre le Parc du Séminaire et l'espace naturel Duparchy à Viry-Chatillon. La rivière est artificialisée par un lit bétonné et la promenade de l'Orge est

interrompue entre le site du Séminaire et celui de Duparchy. La continuité écologique et celle des usages (promenade) pourrait être améliorée.
Dans les années 2000, le Syndicat de l'Orge a déjà effectué des travaux de débétonnage de l'Orge en amont dans le parc du Séminaire sur 1 km de long. Des travaux de "renaturation et restauration du lit" dans l'espace naturel Duparchy ont été réalisés en 2015 juste en aval.
Cette opération poursuit les objectifs de renaturation et de continuité écologique dans ce secteur.

Description :
Depuis l'acquisition de cette propriété en mars 2015, le Syndicat de l'Orge a effectué les démarches nécessaires (permis de démolir, diagnostic amiante, mise hors service des réseaux de gaz et d'électricité) aux travaux de reconquête de cette parcelle. La parcelle est aujourd'hui libre de toute construction.
En ce qui concerne la végétation existante, le Syndicat de l'Orge a fait le choix d'abattre l'ensemble des arbres, haies et arbustes afin d'optimiser la surface d'expansion des crues et de supprimer les espèces inadéquates.
Les travaux de déconstruction ont été réalisés en novembre /décembre 2015 et sont terminés depuis le 23 décembre 2015.Il est à noter que cette opération de démolition est la première de ce type menée par le Syndicat de l'Orge, soutenu en cela par l'AESN.
Le scénario d'aménagement de la berge à renaturer découle du projet global d'aménagement du secteur avec un niveau d'ambition inférieur (niveau R1) du fait d'un contexte contraint (pas de grande emprise latérale, zone urbaine).
La zone de renaturation concerne un linéaire de 98 mètres en rive droite de l'Orge.
Le lit de l'Orge est composé à cet endroit d'une dalle de béton et remontant (hauteur 0,8m à 1m) sur la partie basse de la berge. Par ailleurs, la berge est constituée de mur de clôture (hauteur environ 1,5m à 2m) et des fondations des murs des habitations riveraines.
La végétation présente n'a pas d'intérêt paysager particulier et est ancrée dans le dalot béton et/ou dans les murs de clôtures.
Du fait du manque de disponibilité foncière, de l'intervention sur une seule rive et du risque d'effondrement de la dalle avec un impact négatif sur le lit et les berges en aval, il est prévu, à ce stade, de conserver la dalle de béton existante (fond de lit et partie basse de la berges), tout en effectuant les travaux de restauration de la berge. De ce fait, il n'y a pas de modification du profil en long de l'Orge.

L'aménagement consiste à :
- découper le dalot en pied de berge au niveau de la fissure du dalot.
- retaluter la berge en pente douce (augmentation de la largeur du gabarit de l'Orge).
- végétaliser la berge par des techniques de génie végétal (tapis de branches à rejets, plantations d'hélophytes en gabions matelas), complétées par enrochements sur les points de contraintes. La pente de la berge sera ensemencée d'un mélange spécifique aux milieux humides.
- aménager la prairie, ensemencer et planter des arbres fruitiers.
- reconstituer une frange végétale par la plantation d'une haie en bosquet en limite de la zone urbaine, favorisant ainsi les continuités écologiques (trame verte).

L'aide régionale ne concerne pas les travaux liés à l'aménagement de la promenade.

Indicateur Berge : 98 ml.

Intérêt régional :
Renaturation de la Trame Verte et Bleue.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

1 stagiaire demandé au regard :
- capacité d'accueil et d'encadrement limité

- le nombre de subventions octroyées

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 2 : Protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges, mise en œuvre de la trame verte et bleue

Localisation géographique :
- MORSANG-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	119 555,00	78,09%
TRAVAUX NON RETENUS	33 539,79	21,91%
Total	153 094,79	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	65 616,42	42,86%
REGION	47 822,00	31,24%
AESN (Sub. prévisionnelle)	39 656,37	25,90%
Total	153 094,79	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €
2017	15 000,00 €
2018	17 822,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	69 342,30 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	148 534,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	81 207,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	97 329,50 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	2 343 655,70 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	64 010,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	224 363,72 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	472 606,50 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	81 779,00 €

2016	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	30 316,52 €
	Montant total	1 686 374,24 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011264

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ETUDE DE FAISABILITE DE REOUVERTURE DE L'ORGE A JUVISY-SUR-ORGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	95 000,00 €	20,00 %	19 000,00 €
	Montant Total de la subvention		19 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204182-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIVOA SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L ORGE AVAL
Adresse administrative : 163 RTE DE FLEURY
91170 VIRY CHATILLON
Statut Juridique : Syndicat Mixte Communal
Représentant : Monsieur FRANCOIS CHOLLEY, Président

N° SIRET : 25910179800041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'Orge traverse la ville de Juvisy ce qui représente 1.5km de rivière en milieu urbain. Lors de cette traversée, la rivière a été busée sur près de 500ml. Sur les autres tronçons, la rivière a été contrainte par l'expansion urbaine et présente des faciès anthropiques (berges bétonnées, lit rectiligne…).

Aujourd'hui, la logique de l'artificialisation des cours d'eau est révolue. L'opération répond aux enjeux de restauration des milieux aquatiques et des continuités écologiques, de lutte contre les inondations, mais également d'amélioration du cadre de vie par l'intégration à la promenade de l'Orge et d'atténuation des changements climatiques.
Au-delà de l'opération de réouverture du cours d'eau, le projet ambitionne de répondre à l'enjeu de reconquête de la place de la rivière dans la ville car l'Orge et sa réouverture font partie des potentialités de la ville, pouvant doter sa centralité d'un élément paysager fort et d'une identité remarquable, à l'occasion d'un projet de requalification du centre-ville et de la construction de la ligne du Tram T7.

Description :
Le périmètre d'étude comprend l'ensemble du linéaire de réouverture (500 ml), le périmètre urbain associé (environ 125ml de part et d'autre) et les zones d'expansion de crue de la Seine et de l'Orge pour l'étude hydraulique.

Pour réaliser ce projet les dimensions hydrauliques, hydromorphologiques, urbaines, foncières et paysagères sont nécessaires. Cette opération est également vectrice de la transformation du centre-ville de Juvisy et l'opportunité d'améliorer son attractivité.

Intérêt régional :
Mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 2 : Protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges, mise en œuvre de la trame verte et bleue

Localisation géographique :
- JUVISY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	95 000,00	100,00%
TRAVAUX NON-RETENUS	0,00	0,00%
Total	95 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	19 000,00	20,00%
REGION	19 000,00	20,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	38 000,00	40,00%
DEPARTEMENT 91 (Sub. prévisionnelle)	19 000,00	20,00%
Total	95 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 000,00 €

2017	6 000,00 €
2018	7 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	69 342,30 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	148 534,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	81 207,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	97 329,50 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	2 343 655,70 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	64 010,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	224 363,72 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	472 606,50 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	81 779,00 €
2016	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	30 316,52 €
	Montant total	1 686 374,24 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011265

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX DE DEMANTELEMENT DE 7 OUVRAGES SUR L'ORGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	412 990,00 €	20,00 %	82 598,00 €
	Montant Total de la subvention		82 598,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204182-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIVOA SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L ORGE AVAL
Adresse administrative : 163 RTE DE FLEURY 91170 VIRY CHATILLON
Statut Juridique : Syndicat Mixte Communal
Représentant : Monsieur FRANCOIS CHOLLEY, Président

N° SIRET : 25910179800041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, il est nécessaire de débuter les travaux pendant la période d'étiage.

Objectifs :
L'Orge est une rivière très urbanisée, particulièrement sur sa partie aval. De ce fait, elle subit de fortes pressions et présente une qualité plutôt médiocre. Un clapet tous les 800 mètres et un taux d'étagement de 75% correspond au contexte initial de l'Orge il y a encore 10 ans.
Depuis 2007, le Syndicat étudie la faisabilité de l'effacement des ouvrages sur l'Orge et communique depuis lors abondamment sur cette thématique.
Sept ouvrages hydrauliques abaissés entre 2010 et 2012 ont été observés depuis 2 à 3 ans. Il est avéré que ces ouvrages une fois abaissés n'ont ni impacté le cours d'eau, ni les usagers. Aucune plainte n'a été enregistrée. Il s'agit de les démanteler pour établir un fonctionnement plus naturel du cours d'eau.

Description :
Le projet consiste en une suppression de sept ouvrages hydrauliques devenus inutiles, sur l'Orge et la reprise du lit sur la partie amont et aval de ces derniers. Les ouvrages concernés sont les suivants :
Vanne des Eaux à Arpajon
Clapet du Terrain de Boules à Saint-Germain-lès-Arpajon
Clapet des Cinq Arches à Villemoisson-sur-Orge
Clapet des Archives à Villemoisson-sur-Orge
Clapet de la Banque à Juvisy
Clapet de Valenton à Athis-Mons
Clapet du Drakkar à Athis-Mons

Les travaux consistent globalement à
- supprimer les éléments artificiels du lit (enlèvement des ouvrages, radiers béton...),
- améliorer les continuités écologiques (banquettes végétalisées, écoducs au niveau d'ouvrages d'art)
- améliorer le fonctionnement hydroécologique du cours d'eau (déflecteur graveleux, reprise de berges en génie végétal, reméandrage, lutte contre les espèces invasives, plantation de ripisylves...).

Indicateur Berges : 600 ml

Intérêt régional :
Mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

1 stagiaire demandé au regard :
- capacité d'accueil et d'encadrement limité
- le nombre de subventions octroyées

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 2 : Protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges, mise en œuvre de la trame verte et bleue

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	412 990,00	88,13%
TRAVAUX NON-RETENUS	55 635,00	11,87%
Total	468 625,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	138 233,00	29,50%
REGION	82 598,00	17,63%
AESN (Sub. prévisionnelle)	165 196,00	35,25%
DEPARTEMENT (Sub. prévisionnelle)	82 598,00	17,63%
Total	468 625,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	22 598,00 €
2017	30 000,00 €
2018	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	69 342,30 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	148 534,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	81 207,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	97 329,50 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	2 343 655,70 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	64 010,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	224 363,72 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	472 606,50 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	81 779,00 €
2016	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	30 316,52 €
	Montant total	1 686 374,24 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014273

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ETUDE DE FAISABILITE POUR LA RESTAURATION ECOLOGIQUE DE L'YVETTE DU MOULIN DE LA BRETECHE JUSQU'A L'AVAL DU MOULIN DE SAULX-LES-CHARTREUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	210 000,00 €	20,00 %	42 000,00 €
	Montant Total de la subvention		42 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204182-174002-200
17400209- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIAHVY
Adresse administrative : 12 AVENUE SALVADOR ALLENDE
91160 SAULX-LES-CHARTREUX
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Représentant : Monsieur MICHEL BARRET, Président

N° SIRET : 25910162400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le SIAHVY, en collaboration avec les communes de Villebon-sur-Yvette, Longjumeau, Champlan et Saulx-les-Chartreux envisage un programme global de travaux sur l'Yvette. La restauration de la continuité écologique comprend l'effacement ou l'arasement de l'ouvrage du Moulin de la Bretêche, la création d'une rivière de contournement au Moulin du SIAHVY, la renaturation des berges, le traitement de l'envasement de l'Yvette en amont et en aval du moulin de la Bretêche, la réhabilitation des frayères et l'aménagement de nouvelles frayères, la reconnexion d'une zone humide remarquable et la restauration de cinq zones humides.

Description :
La qualité hydromorphologique du réseau hydrographique est considérée comme très dégradée en raison de la présence d'ouvrages hydrauliques majeurs au niveau du moulin de la Bretêche et du moulin de Saulx-les-Chartreux.

Le projet du SIAHVY est d'intervenir sur ces deux secteurs afin de rétablir la continuité écologique de l'Yvette sur un linéaire de 2.8 km.
Dans cet objectif, il convient d'engager une étude de faisabilité qui déterminera l'impact des différents scénarii envisagés (arasement, dérasement, gestion des vannes, mise en place d'une rivière de contournement) sur le système hydraulique.
L'étude vérifiera la faisabilité du projet en quantifiant l'impact hydraulique et écologique de l'effacement des seuils, à l'exception du moulin de Saulx-les-Chartreux. Celle-ci, associera à la restauration écologique de l'Yvette, la mise en place d'un chemin pédestre et la création d'un verger sur le tronçon du moulin de Saulx-lès-Chartreux.

Intérêt régional :
Restauration écologique.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 2 : Protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges, mise en œuvre de la trame verte et bleue

Localisation géographique :
- SAULX-LES-CHARTREUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	210 000,00	100,00%
TRAVAUX NON RETENUS	0,00	0,00%
Total	210 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	42 000,00	20,00%
REGION	42 000,00	20,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	84 000,00	40,00%
DEPARTEMENT 91 (Sub. prévisionnelle)	42 000,00	20,00%
Total	210 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €
2017	15 000,00 €
2018	12 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	741 587,00 €
2013	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	30 000,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	816 374,50 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	392 281,90 €
	Montant total	1 535 829,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011259

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ETUDES DE CONCEPTION D'UNE PASSE A POISSONS AU DROIT DU BARRAGE D'EVRY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Projet interrégional Seine CPIER	166 667,00 €	20,00 %	33 333,40 €
	Montant Total de la subvention		33 333,40 €

Imputation budgétaire : 907-74-204183-474002-200
47400209S- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
Adresse administrative : 175 RUE LUDOVIC BOUTLEUX
62408 BETHUNE CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif
Représentant : Monsieur Marc PAPINUTTI, Directeur

N° SIRET : 13001779100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projet interrégional Seine CPIER
Rapport Cadre : CR76-15 du 24/09/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Définir le projet des passes à poissons à installer sur le barrage d'Evry

Description :
Dans le cadre du CPIER Seine et en application de la loi sur l'eau, VNF s'est engagé à équiper progressivement les barrages de navigation qui ne le sont pas encore par un dispositif permettant leur franchissement par les poissons migrateurs. La plupart des barrages en aval de Paris sont équipés ou le seront dans le cadre d'opérations de reconstruction ou de travaux lourds menés au titre de la navigation. L'équipement se fait préférentiellement de l'aval vers l'amont, pour permettre la remontée progressive des migrateurs depuis l'estuaire. Le présent projet porte sur l'étude de la passe à poissons du barrage de navigation de la Seine situé au droit d'Evry.
L'étude consiste à définir le projet au niveau suffisant pour permettre la passation de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux, lesquels devraient débuter en 2019.

Intérêt régional :
SRCE, CPIER Seine

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 2 : Protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges, mise en œuvre de la trame verte et bleue

Localisation géographique :
- EVRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Passes à poissons

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	166 667,00	100,00%
TRAVAUX NON RETENUS	0,00	0,00%
Total	166 667,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	33 333,40	20,00%
REGION	33 333,40	20,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	100 000,20	60,00%
Total	166 667,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	10 000,00 €
2018	13 333,40 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	815 381,00 €
2013	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	7 510 000,00 €
2014	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	10 020 000,00 €
2014	Fret - Soutenir les entreprises et optimiser les bonnes pratiques	51 149,31 €
2015	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	4 120 666,99 €
2015	Fret - Soutenir les entreprises et optimiser les bonnes pratiques	51 929,53 €
2016	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	2 207 300,00 €

2016	Fret - Soutenir les entreprises et optimiser les bonnes pratiques	62 040,71 €
	Montant total	27 338 467,54 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011608

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ETUDES EN VUE DE L'AMENAGEMENT DES STATIONS DE SUIVI DES MIGRATIONS PISCICOLES AU DROIT DES PASSES A POISSONS DE PONTOISE ET SAINT-MAURICE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Projet interrégional Seine CPIER	33 300,00 €	20,00 %	6 660,00 €
	Montant Total de la subvention		6 660,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204183-474002-200
47400209S- Protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
Adresse administrative : 175 RUE LUDOVIC BOUTLEUX
62408 BETHUNE CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif
Représentant : Monsieur Marc PAPINUTTI, Directeur

N° SIRET : 13001779100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projet interrégional Seine CPIER
Rapport Cadre : CR76-15 du 24/09/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Définir le projet d'équipement des chambres de vision des barrages de Pontoise et de Saint-Maurice.

Description :
Le plan de gestion des poissons migrateurs prévoit la pérennisation des suivis piscicoles existants ainsi que la création de nouvelles stations de contrôle des migrations. Des chambres de visualisation dotées du matériel adéquat doivent dans ce but équiper les barrages situés aux principales confluences de la Seine, à savoir pour l'Ile-de-France l'Oise et la Marne.
Le barrage de Pontoise sur l'Oise comprend une passe à poissons implantée en rive gauche du barrage, sur l'Ile Saint-Martin. Celui de St-Maurice sur la Marne en comprend une également, implantée en rive gauche du barrage. Ce sont des passes classiques à bassins étagés, toutes deux déjà équipées d'une chambre permettant la pose d'un dispositif de visualisation.
L'opération consiste à définir au stade projet les équipements à mettre en place à savoir :

- les travaux de second oeuvre des chambres de visualisation (mise hors d'eau et hors gel des locaux, amenée de l'électricité et d'une connexion internet, aménagement de l'accès)
- l'aménagement des dispositifs nécessaires à un système de vidéo comptage (pose de déflecteurs au droit des vitres de comptage, mise en place de systèmes d'éclairage)
- les équipements nécessaires à l'entretien et la maintenance du dispositif de comptage, notamment le nettoyage de vitres (systèmes de nettoyage automatisé, dispositifs permettant un accès facilité en fond de passe à poissons...)

L'étude consiste à définir le projet au niveau suffisant pour permettre la passation de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux, lesquels devraient débuter en 2017.

Intérêt régional :
SRCE, CPIER Seine

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 2 : Protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges, mise en œuvre de la trame verte et bleue

Localisation géographique :
- SAINT-MAURICE
- PONTOISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Passes à poissons

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	33 300,00	100,00%
TRAVAUX NON RETENUS	0,00	0,00%
Total	33 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	6 660,00	20,00%
REGION	6 660,00	20,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	19 980,00	60,00%
Total	33 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 000,00 €
2017	2 000,00 €
2018	2 660,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	815 381,00 €
2013	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	7 510 000,00 €
2014	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	10 020 000,00 €
2014	Fret - Soutenir les entreprises et optimiser les bonnes pratiques	51 149,31 €
2015	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	4 120 666,99 €
2015	Fret - Soutenir les entreprises et optimiser les bonnes pratiques	51 929,53 €
2016	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	2 207 300,00 €
2016	Fret - Soutenir les entreprises et optimiser les bonnes pratiques	62 040,71 €
	Montant total	27 338 467,54 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003607

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE CRISENOY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	436 000,00 €	20,00 %	87 200,00 €
	Montant Total de la subvention		87 200,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174003-200
17400301- Dépollution des eaux usées, des eaux pluviales et collecte des eaux usées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE CMNES DES VALLEES ET CHATEAUX
Adresse administrative : 1 RUE DES PETITS CHAMPS
77820 LE CHATELET EN BRIE
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur Christian POTEAU, Président

N° SIRET : 24770004000014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune de Crisenoy est actuellement assainie en mode collectif mixte. Le traitement des eaux usées est à ce jour réalisé par une unité de traitement de type boues activées.
Conformément à son schéma directeur, la commune a engagé la création d'une nouvelle station d'épuration. La filière de traitement retenue est de type « filtres plantés de roseaux », d'une capacité de 650 EH.

Description :
Les travaux consistent en :
- la création d'une unité de traitement d'une capacité de 650 EH, y compris viabilisation du site et accès,
- la création d'un bassin d'orage d'une capacité de stockage de 108 m³
- la démolition de l'unité de traitement existante située rue du Vert Saint Père.

Parallèlement, la Communuaté de communes a engagé la réalisation du réseau de transfert gravitaire vers la nouvelle station, du réseau de collecte de la rue de Fouju ainsi que d'un déversoir d'orage rue de Vert Saint Père.

Intérêt régional :
Projet répondant aux critères d'une éco-station.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 6 : Lutte contre les pollutions domestiques et les rejets par temps de pluie

Lutte contre les pollutions domestiques : 10%
Bonification ECO STEP : 15%
Total aide régionale : 25%, ajusté à 20% au vu de la disponibilité budgétaire.

Localisation géographique :

- CRISENOY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	436 000,00	39,38%
TRAVAUX NON RETENUS	671 243,00	60,62%
Total	1 107 243,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	633 533,00	57,22%
REGION	87 200,00	7,88%
AESN (Sub. prévisionnelle)	257 360,00	23,24%
DEPARTEMENT 77 (Sub. prévisionnelle)	129 150,00	11,66%
Total	1 107 243,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €
2017	30 000,00 €
2018	27 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	262 962,00 €
	Montant total	262 962,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003764

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE LARCHANT (900 EH)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	630 000,00 €	20,00 %	126 000,00 €
	Montant Total de la subvention		126 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174003-200
17400301- Dépollution des eaux usées, des eaux pluviales et collecte des eaux usées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LARCHANT
Adresse administrative : MAIRIE
77760 LARCHANT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Vincent MEVEL, Maire

N° SIRET : 21770244800010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 18 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, les travaux doivent débuter rapidement.
L'instruction au titre de l'Ecostep est faite après réception du projet retenu et nécessite donc un délai. De plus il est précieux pour les collectivités de débuter pendant la période favorable c'est-à-dire estivale pour éviter les surcoûts de chantier.

Objectifs :
Permettre une épuration efficace des effluents domestiques afin de limiter les pollutions au milieu naturel.

Description :
La commune de Larchant, située au sud de la Seine-et-Marne, a réalisé son schéma directeur d'assainissement (SDA) en 2006. Celui-ci prévoit notamment la réhabilitation de la station d'épuration d'une capacité actuelle de 900 EH.
En effet, cette dernière construite en 1980 est relativement obsolète. Le génie civil de la tuyauterie présente un mauvais état, cohérent avec l'âge de la station. De plus, plusieurs ouvrages (clarificateur, canal de pompage) se sont affaissés du fait de la structure du sol instable (ancienne décharge) ne

permettant plus un traitement correct des effluents.
Cette station nécessite une attention particulière car elle rejette dans des lagunes d'infiltration dont le trop-plein déverse directement dans le marais de Larchant. Ce marais est une réserve naturelle régionale et fait également partie du site classé de la Forêt de Fontainebleau ainsi que de la zone Natura 2000 du Massif de Fontainebleau.
En conséquence, la commune de Larchant souhaite engager les travaux de reconstruction de la station d'épuration. Cette station sera reconstruite sur le même site. Elle sera de type boues activées faible charge avec une capacité nominale de 900 EH et sera dotée d'une filière de traitement des boues sur lits plantés de macrophytes.

Intérêt régional :
Eco-Step - Protection du milieu naturel.
Réserve Naturelle Régionale du Marais de Larchant.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 6 : Lutte contre les pollutions domestiques et les rejets par temps de pluie

Lutte contre les pollutions domestiques : 10%
Bonification ECO STEP : 15%
Total aide régionale : 25%, ajusté à 20% au vu de la disponibilité budgétaire.

Localisation géographique :
- LARCHANT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	630 000,00	56,82%
TRAVAUX NON RETENUS	478 693,00	43,18%
Total	1 108 693,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	439 679,30	39,66%
REGION	126 000,00	11,36%
AESN (Sub. prévisionnelle)	327 968,00	29,58%
DEPARTEMENT 77 (Sub. prévisionnelle)	215 045,70	19,40%
Total	1 108 693,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	40 000,00 €
2017	40 000,00 €

2018	46 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005407

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE DE 500 EH SUR LA COMMUNE DE TANCROU

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	442 981,00 €	19,00 %	84 166,39 €
	Montant Total de la subvention		84 166,39 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174003-200
17400301- Dépollution des eaux usées, des eaux pluviales et collecte des eaux usées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ
Adresse administrative : 2 AV LOUIS DELAHAYE 77440 OCQUERRE
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur Pierre EELBODE, Président

N° SIRET : 24770006500037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, les travaux doivent débuter avant l'été.
L'instruction au titre de l'Ecostep est faite après réception du projet retenu et nécessite donc un délai. De plus il est précieux pour les collectivités de débuter pendant la période favorable c'est-à-dire estivale pour éviter les surcoûts de chantier.

Objectifs :
L'objectif du projet est de créer une zone de collecte-épuration sur les communes de Tancrou et de Jaignes pour répondre aux défaillances de l'assainissement non-collectif actuel, responsables de rejets directs dans le milieu naturel.

Description :
Les communes de Jaignes et de Tancrou font partie de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq qui regroupe au total 22 communes. La Communauté de communes dispose de la compétence

assainissement collectif et non-collectif sur la totalité de ces communes.

Suite au Schéma Directeur d'Assainissement finalisé en 1999 par le bureau d'études SOGETI, la Communauté de communes a décidé de réaliser un assainissement collectif sur les bourgs de Jaignes et de Tancrou avec une station d'épuration intercommunale située sur Tancrou.

Il s'agit de construire une station d'épuration intercommunale d'une capacité de 500 EH de type "disques biologiques" constituée des ouvrages décrits ci-après :
- Poste de refoulement et dégrilleur automatique,
- Décanteur digesteur,
- Disques biologiques,
- Décanteur lamellaire,
- Aménagement de la Zone de rejet.

Intérêt régional :
Lutte contre les pollutions domestiques et les rejets par temps de pluie

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 6 : Lutte contre les pollutions domestiques et les rejets par temps de pluie

Lutte contre les pollutions domestiques : 10%
Bonification ECOSTEP : 15%
Soit un taux d'intervention régionale de 25% réduit à 19% au vu des cofinancements AESN et DEPARTEMENT 77.

Localisation géographique :
- TANCROU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	442 981,00	85,65%
TRAVAUX NON RETENUS	74 219,00	14,35%
Total	517 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	149 227,61	28,85%
REGION	84 166,39	16,27%
AESN (Sub. prévisionnelle)	177 193,00	34,26%
DEPARTEMENT 77 (Sub. prévisionnelle)	106 613,00	20,61%
Total	517 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €
2017	30 000,00 €
2018	24 166,39 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	77 850,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	244 000,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	74 219,00 €
2015	Soutien aux nouveaux PLD & mise en compatibilité des PLD approuvés	810 600,00 €
	Montant total	1 128 819,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011255

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE COUBERT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	2 200 000,00 €	20,00 %	440 000,00 €
	Montant Total de la subvention		440 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174003-200
17400301- Dépollution des eaux usées, des eaux pluviales et collecte des eaux usées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COUBERT
Adresse administrative : MAIRIE
77170 COUBERT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Louis SAOUT, Maire

N° SIRET : 21770127500018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le dossier concerne la reconstruction de la station d'épuration de la commune de Coubert.

Description :
La filière eau se compose:
- d'un bassin tampon en entrée,
- d'un dégrilleur
- d'un dessableur-dégraisseur
- d'un bassin de traitement biologique
- d'un clarificateur

Une attention particulière a été apportée à la prise en compte des critères Eco-STEP tout au long de l'élaboration du projet.

Intérêt régional :

Lutte contre les pollutions domestiques

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 6 : Lutte contre les pollutions domestiques et les rejets par temps de pluie

Lutte contre les pollutions domestiques : 10%
Bonification ECO STEP : 15%
Total aide régionale : 25%, ajusté à 20% au vu de la disponibilité budgétaire.

Localisation géographique :
- COUBERT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	2 200 000,00	95,78%
TRAVAUX NON RETENUS	97 000,00	4,22%
Total	2 297 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	725 685,00	31,59%
REGION	440 000,00	19,16%
AESN (Sub. prévisionnelle)	880 000,00	38,31%
DEPARTEMENT 77 (Sub. prévisionnelle)	251 315,00	10,94%
Total	2 297 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	100 000,00 €
2017	200 000,00 €
2018	140 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	166 500,00 €
	Montant total	166 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011370

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE VETHEUIL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	1 024 400,00 €	20,00 %	204 880,00 €
	Montant Total de la subvention		204 880,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174003-200
17400301- Dépollution des eaux usées, des eaux pluviales et collecte des eaux usées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VETHEUIL
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
95510 VETHEUIL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Dominique HERPIN-POULENAT, Maire

N° SIRET : 21950651600018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Construction de la station d'épuration de la commune de Vétheuil (1 200 EH). Le projet a été conçu afin de satisfaire les différents objectifs fixés par la commune, à savoir :
• Supprimer les flux de pollution déversés sans traitement dans la Seine,
• Améliorer la qualité des eaux de la Seine, et plus globalement, valoriser son bassin versant.

Description :
Le système d'assainissement de la commune de Vétheuil ne comprend actuellement que les seules composantes "collecte" et "transport", les effluents étant rejetés directement en Seine sans aucun traitement. La commune de Vétheuil a pris la décision de mettre en œuvre les travaux d'assainissement définis dans son Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) finalisé en 2003 et notamment :
- La construction d'une station d'épuration (STEP) communale (1 200 EH).
- Le transfert des effluents depuis le rejet actuel en Seine, vers le site de la future station.

Une première étude de faisabilité a été réalisée en 2008, sur la base d'une implantation sur le site « les Riviers » par ailleurs préconisé par le SDA (Schéma Directeur) mais situé en zone inondable. Des études préliminaires ont donc été réalisées par Hydratec entre septembre 2011 et février 2012. Elles ont conduit à retenir ce site.
L'étude de filière a montré qu'un traitement de type culture fixée de type biodisques complété par l'implantation de lits à macrophytes pour le traitement des boues était la solution la mieux adaptée aux contraintes environnementales, techniques et financières du projet.
Le projet répond au référentiel EcoSTEP de la Région.

Intérêt régional :
Lutte contre les pollutions domestiques.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 6 : Lutte contre les pollutions domestiques et les rejets par temps de pluie

Lutte contre les pollutions domestiques : 10%
Bonification ECO STEP : 15%
Total aide régionale : 25%, ajusté à 20% au vu de la disponibilité budgétaire.

Localisation géographique :
- VETHEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	1 024 400,00	45,39%
TRAVAUX NON RETENUS	1 232 668,00	54,61%
Total	2 257 068,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	1 642 420,00	72,77%
REGION	204 880,00	9,08%
AESN (Sub. prévisionnelle)	409 768,00	18,15%
Total	2 257 068,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	60 000,00 €
2017	60 000,00 €

2018	84 880,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	9 000,00 €
	Montant total	9 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014193

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE MAISON-ROUGE-EN-BRIE SUR LE HAMEAU DE LANDOY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	55 000,00 €	20,00 %	11 000,00 €
	Montant Total de la subvention		11 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174003-200
17400301- Dépollution des eaux usées, des eaux pluviales et collecte des eaux usées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAISON ROUGE
Adresse administrative : MAIRIE
77370 MAISON-ROUGE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean SASSINOT, Maire

N° SIRET : 21770272900013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, au vu de la localisation des travaux, besoin de démarrage en période sèche.

Objectifs :
La commune de Maison Rouge en Brie a engagé la création de son système d'assainissement rue de Lavau et rue Saint Martin sur le hameau de Landoy.
Les travaux ont pour objet :
- la création de réseaux de collecte graviatire des eaux usées, ainsi que des ouvrages de traitement annexes
- la création d'une unité de traitement des eaux usées de 50EH, y compris les ouvrages de relèvement

Description :
Seule l'unité de traitement est retenue dans le cadre de ce dossier.
Elle comprendra : un poste de refoulement, une fosse toutes eaux de 25 m3, une chasse à auget

basculant et 2 filtres de 25 EH premettant le traitement.

Intérêt régional :
Lutte contre les pollutions domestiques.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 6 : Lutte contre les pollutions domestiques et les rejets par temps de pluie

Lutte contre les pollutions domestiques : 10%
Bonification ECO STEP : 15%
Total aide régionale : 25%, ajusté à 20% au vu de la disponibilité budgétaire.

Localisation géographique :
- MAISON-ROUGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	55 000,00	25,00%
TRAVAUX NON RETENUS	165 038,92	75,00%
Total	220 038,92	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	177 825,92	80,82%
REGION	11 000,00	5,00%
DEPARTEMENT 77 (Sub. prévisionnelle)	31 213,00	14,19%
Total	220 038,92	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 000,00 €
2017	4 000,00 €
2018	3 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	109 568,70 €

	Montant total	109 568,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000609

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE FONTENAY-LES-BRIIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	2 160 000,00 €	20,00 %	432 000,00 €
	Montant Total de la subvention		432 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204182-174003-200
17400301- Dépollution des eaux usées, des eaux pluviales et collecte des eaux usées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIVOA SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L ORGE AVAL
Adresse administrative : 163 RTE DE FLEURY 91170 VIRY CHATILLON
Statut Juridique : Syndicat Mixte Communal
Représentant : Monsieur FRANCOIS CHOLLEY, Président

N° SIRET : 25910179800041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, les travaux doivent débuter rapidement.
L'instruction au titre de l'Ecostep est faite après réception du projet retenu et nécessite donc un délai. De plus il est précieux pour les collectivités de débuter pendant la période favorable c'est-à-dire estivale pour éviter les surcoûts de chantier.

Objectifs :
La commune de Fontenay-lès-Briis dispose actuellement d'une station d'épuration construite en 1979, depuis sa mise en service, elle assure le traitement d'une partie des effluents de la commune de Fontenay-lès-Briis.
Vétuste, la station ne répond plus aux objectifs de préservation des milieux et d'atteinte du bon état écologique d'un milieu récepteur fragile. La refonte totale de la station a donc été décidée avec la création d'une zone humide de 600 m2.

Le Syndicat mIxte de la Vallée de l'Orge aval (SIVOA) est maitre d'ouvrage pour les travaux de

reconstruction de la station d'épuration de Fontenay-lès-Briis, en Essonne.

Description :
Les travaux prévoient la construction d'une nouvelle station d'épuration de 3 600 équivalents habitants (EH), sur la parcelle de la STEP et une partie d'une parcelle adjacente à la station d'épuration existante.

Pour atteindre les objectifs de rejet, notamment pour l'azote et le phosphore, la filière de traitement des eaux usées consistera en un traitement biologique par boues activées en aération prolongée avec un traitement physico chimique du phosphore.
L'étude pédologique a conclu à la présence d'une zone humide sur la parcelle en cours d'acquisition. Ainsi, la construction de la STEP sur cette parcelle implique des mesures compensatoires, à savoir la création d'une zone humide de type mare paysagère de 600 m2.

Une attention particulière a été portée tout au long du projet, afin de répondre à la démarche Eco-STEP de la Région, qui vise à inciter les collectivités à inclure une réflexion sur le développement durable dans leurs projets d'assainissement.

L'installation a ainsi été pensée dans un souci :
- d'optimisation des consommations d'énergie et de réactifs sur le site,
- de prise en compte du coût global sur le projet sans incidence sur le prix de l'eau
- de limitation des nuisances olfactives et phoniques
- de préservation de la biodiversité avec la création de 6 nichoirs, de 2 hôtels à insectes et d'un parking végétalisé
- d'accessibilité avec la création d'un circuit pédagogique intégrant des panneaux d'information et la mise à disposition de plaquettes.

Intérêt régional :
Le référentiel EcoSTEP a été pris en compte par le maître d'ouvrage dès la phase marché. L'aide régionale a été bonifiée au titre du référentiel EcoSTEP de la Région.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 6 : Lutte contre les pollutions domestiques et les rejets par temps de pluie

Lutte contre les pollutions domestiques : 10%
Bonification ECO STEP : 15%
Total aide régionale : 25%, ajusté à 20% au vu de la disponibilité budgétaire.

Localisation géographique :
- FONTENAY-LES-BRIIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	2 160 000,00	87,45%
TRAVAUX NON RETENUS	310 000,00	12,55%
Total	2 470 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	610 000,00	24,70%
REGION	432 000,00	17,49%
AESN (Sub. prévisionnelle)	864 000,00	34,98%
DEPARTEMENT 91 (Sub. prévisionnelle)	564 000,00	22,83%
Total	2 470 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	100 000,00 €
2017	150 000,00 €
2018	182 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	69 342,30 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	148 534,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	81 207,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	97 329,50 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	2 343 655,70 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	64 010,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	224 363,72 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	472 606,50 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	81 779,00 €
2016	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	30 316,52 €
	Montant total	1 686 374,24 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007459

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ETUDE D'ASSAINISSEMENT SUR LA REMARDE AVAL POUR REDUIRE LES IMPACTS SUR LES MILIEUX NATURELS ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT SUR VAUGRIGNEUSE ET SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE - REAFFECTATION DU SOLDE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	96 070,00 €	10,00 %	9 607,00 €
	Montant Total de la subvention		9 607,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204182-174003-200
17400301- Dépollution des eaux usées, des eaux pluviales et collecte des eaux usées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIBSO SYNDICAT MIXTE DU BASSIN SUPERIEUR DE L ORGE
Adresse administrative : 19 RUE SAINT ARNOULT 91340 OLLAINVILLE
Statut Juridique : Syndicat Mixte Communal
Représentant : Monsieur Jean-Pierre DELAUNAY, Président

N° SIRET : 20003558200010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, il s'agit d'une réaffectation liée à une erreur matérielle incombant à la Région.

Objectifs :
Etude préalable visant à cibler les futurs travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le périmètre du SIRA (6 communes), afin de réduire au maximum les eaux claires parasites qui contribuent en moyenne à 50% du débit d'entrée des stations d'épuration), de réduire les pollutions du milieu naturel et contribuer à la restauration du bon état écologique des cours d'eau.

Description :
La présente opération a fait l'objet, par délibération N° CP 12-658 du 11/10/2012 d'un soutien régional à hauteur de 12 500 €.

Il s'agit d'une réaffectation liée à une erreur matérielle incombant à la Région.

Le rendu de l'étude vise à la production de différentes analyses : état initial (impact sur le milieu naturel, estimation des eaux claires parasites, …), relevés topographiques, zonage d'assainissement des communes de Vaugrineuse et Saint-Maurice-Montcouronne et la rédaction du programme pluriannuel des futurs interventions.

Intérêt régional :
Réduction des pollutions sur les milieux naturels.

Cette subvention ne donne pas lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter des stagiaire(s) ou alternant(s) car c'est une réaffectation suite à une erreur matérielle du Conseil Régional. C'est une régularisation d'une subvention devenue caduque.

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 6 : Lutte contre les pollutions domestiques et les rejets par temps de pluie

Localisation géographique :
- COURSON-MONTELOUP
- SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE
- VAUGRIGNEUSE
- BREUILLET
- BRUYERES-LE-CHATEL
- SAINT-CHERON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	96 070,00	100,00%
Total	96 070,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	19 214,00	20,00%
REGION	9 607,00	10,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	67 249,00	70,00%
Total	96 070,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 000,00 €
2017	3 000,00 €
2018	3 607,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique de l'eau-Investissement	55 584,00 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	14 371,50 €
	Montant total	69 955,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011369

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DU VAL-SAINT-GERMAIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	1 819 000,00 €	20,00 %	363 800,00 €
	Montant Total de la subvention		363 800,00 €

Imputation budgétaire : 907-74-204182-174003-200
17400301- Dépollution des eaux usées, des eaux pluviales et collecte des eaux usées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIBSO SYNDICAT MIXTE DU BASSIN SUPERIEUR DE L ORGE
Adresse administrative : 19 RUE SAINT ARNOULT 91340 OLLAINVILLE
Statut Juridique : Syndicat Mixte Communal
Représentant : Monsieur Jean-Pierre DELAUNAY, Président

N° SIRET : 20003558200010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique de l'eau-Investissement
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, les travaux doivent débuter rapidement.
L'instruction au titre de l'Ecostep est faite après réception du projet retenu et nécessite donc un délai. De plus il est précieux pour les collectivités de débuter pendant la période favorable c'est-à-dire estivale pour éviter les surcoûts de chantier.

Objectifs :
La commune de Fontenay-lès-Briis dispose actuellement d'une station d'épuration construite en 1976, depuis sa mise en service, elle assure le traitement des effluents des communes de Saint-Cyr-sous-Dourdan et du Val-Saint-Germain.

Vétuste, la station ne répond plus aux objectifs de préservation des milieux et d'atteinte du bon état écologique d'un milieu récepteur fragile. La refonte totale de la station a donc été décidée avec la création d'une zone humide.

La station d'épuration dite du « Val-Saint-Cyr » (VSC), située sur la commune du Val-Saint-Germain, est gérée par le Syndicat mIxte du Basin Supérieur de l'Orge (SIBSO).

Description :
Les travaux prévoient la construction d'une nouvelle station d'épuration de 3 000 équivalents habitants (EH), sur une parcelle adjacente à la station d'épuration existante.
La démolition de l'actuelle station et la remise en état du site sont comprises dans les travaux. Afin d'assurer la continuité de traitement sur la station d'épuration actuelle, les nouveaux ouvrages seront construits sur la nouvelle parcelle, la parcelle existante servira pour créer une zone humide, après démolition et évacuation des anciens ouvrages.

La filière de traitement des eaux usées consistera en un traitement biologique par boues activées avec un clarificateur de grande taille favorisant un traitement au fil de l'eau. Les boues seront épaissies par table d'égouttage puis stockées dans un silo à boues couvert.

Une attention particulière a été portée tout au long du projet, afin de répondre à la démarche Eco-STEP de la Région, qui vise à inciter les collectivités à inclure une réflexion sur le développement durable dans leurs projets d'assainissement.

L'installation a ainsi été pensée dans un souci :
- d'optimisation des consommations d'énergie et de réactifs sur le site,
- de prise en compte du coût global sur le projet
- de limitation des nuisances olfactives et phoniques
- de vérification de la qualité des boues lors des bilans d'exploitation
- d'accessibilité avec la création d'un circuit pédagogique intégrant des panneaux d'information et la mise à disposition de plaquettes.

Intérêt régional :
Lutte contre les pollutions domestiques.
L'assiette des travaux retenue tient compte des montants de référence de l'Agence de l'eau.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 6 : Lutte contre les pollutions domestiques et les rejets par temps de pluie

Lutte contre les pollutions domestiques : 10%
Bonification ECO STEP : 15%
Total aide régionale : 25%, ajusté à 20% au vu de la disponibilité budgétaire.

Localisation géographique :
- LE VAL-SAINT-GERMAIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS	1 819 000,00	78,89%
TRAVAUX NON RETENUS	486 872,57	21,11%
Total	2 305 872,57	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	959 472,57	41,61%
REGION	363 800,00	15,78%
AESN (Sub. prévisionnelle)	727 600,00	31,55%
DEPARTEMENT 91 (Sub. prévisionnelle)	255 000,00	11,06%
Total	2 305 872,57	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	100 000,00 €
2017	100 000,00 €
2018	163 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique de l'eau-Investissement	55 584,00 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	14 371,50 €
	Montant total	69 955,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007185

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION 2016 POUR LE CONTRAT DE NAPPE DES CALCAIRES DU CHAMPIGNY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - global	872 572,00 €	22,92 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-74-6574-174005-200
17400502- Aquibrie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AQUIFERE CALCAIRES CHAM PIGNY EN BRIE
Adresse administrative : 145 Q VOLTAIRE
77190 DAMMARIE LES LYS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ISOLINE MILLOT, Présidente

Date de publication au JO : 11 août 2001

N° SIRET : 43904185600014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - global
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Objectifs :
Mise en oeuvre du contrat pour la nappe des calcaires du Champigny.

Description :
Les actions 2016 permettront :
- d'améliorer la connaissance de la nappe et de son fonctionnement: réseaux de suivi de la nappe, pérénnisation du modèle hydrodynamique, délimitation d'AAC (Aire d'Alimentation de Captage)
- de structurer, valider et mettre à disposition les données collectées et produites : poursuite de la collecte des données auprès des producteurs et de leur valorisation
- d'analyser l'état de la nappe et des pressions ainsi que leurs évolutions
- de poursuivre l'accompagnement des collectivités vers le "zéro phyto"

Intérêt régional :
Animation pour le contrat de nappe des calcaires du Champigny.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 1 : Approche territoriale, préparation et coordination des contrats de bassin ou de nappe; soutien aux structures porteuses des SAGE ou structures de gouvernance dédiées à l'eau et la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	120 000,00 €
2017	80 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	19 232,00 €
2013	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - global	185 000,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	6 490,00 €
2014	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - global	200 000,00 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - global	200 000,00 €
	Montant total	610 722,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002695

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION 2016 DU SAGE NAPPE DE BEAUCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	167 680,00 €	20,00 %	33 536,00 €
	Montant Total de la subvention		33 536,00 €

Imputation budgétaire : 937-74-65734-174005-200
17400505- Soutien aux SAGE

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYND AMENAG DEVELOP PAYS BEAUCE GATINAIS
Adresse administrative : 48 BIS FAUBOURG D'ORLEANS 45300 PITHIVIERS
Statut Juridique : Syndicat Mixte Communal
Représentant : Madame MONIQUE BEVIERE, Présidente

N° SIRET : 25450263600023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Subvention annuelle de fonctionnement, laquelle débute chaque année au 1er janvier et s'achève au 31 décembre.

Objectifs :
Le Syndicat Mixte du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, structure porteuse du SAGE «Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés» anime la Commission Locale de l'eau de manière à :

– poursuivre activement le processus de concertation entre les différents collèges pour l'évaluation et l'approfondissement de la gestion de la nappe, sur les plans quantitatif et qualitatif ;
– mettre en oeuvre le volet organisationnel des dispositions et actions prioritaires du SAGE pour assurer lisibilité et efficacité, notamment par la recherche de l'articulation avec les démarches des acteurs du territoire (SAGE « rivière », techniciens de rivière, animation agricole, documents d'urbanisme et leurs animateurs…) ;
– veiller à l'élaboration d'un système de suivi et d'évaluation partagé entre acteurs pour en assurer l'opérationnalité et la réactivité ;

– préparer le contrat de nappe avec les partenaires en vue d'une validation en 2016.

Description :
Ces objectifs se déclinent notamment au travers des actions d'animation suivantes :
- Assurer le secrétariat technique et administratif de la Commission Locale de l'Eau (CLE), convocations, compte rendus des séances ;
- Exécuter les missions confiées par la CLE et ses groupes de travail, notamment en termes d'études, de suivi de procédure, d'animation, de communication, d'information et de sensibilisation ;
- Organiser, piloter et suivre les études et actions découlant des préconisations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la structure porteuse du SAGE ;
- Mettre en oeuvre et gérer les procédures de passation des commandes publiques conformément au code des marchés publics ;
- Assurer le suivi comptable et financier spécifique aux activités de la CLE et de ses groupes de travail ;
- Participer aux différentes études du territoire et suivre les dossiers afin d'émettre des avis en tant que besoin.

Intérêt régional :
La nappe de Beauce qui s'étend sur près de 10 000 km2 entre Seine et Loire est une ressource en eau majeure pour l'agriculture, l'alimentation en eau potable, l'industrie et alimente naturellement plusieurs cours d'eau dont l'Essonne, la Seine, le Loing, l'Eure, le Loir, la Conie… De ce fait, la qualité de la nappe et le bon état des milieux aquatiques (cours d'eau, marais, sources…) sont interdépendants.
La structure porteuse du SAGE est le syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, dont le territoire de compétence est très limité (96 communes) par rapport au périmètre couvert (681 communes). Par ailleurs, le périmètre concerne les bassins Seine-Normandie et Loire-Bretagne pour les Agences de l'Eau et les Régions Ile-de-France et Centre.

Les enjeux de ce SAGE concernent principalement la gestion quantitative et qualitative de la ressource souterraine, la qualité des cours d'eau et zones humides associées ainsi que les continuités écologiques, la gouvernance pour la mise en œuvre future du SAGE.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 1 : Approche territoriale, préparation et coordination des contrats de bassin ou de nappe; soutien aux structures porteuses des SAGE ou structures de gouvernance dédiées à l'eau et la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE
- REGION CENTRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ANIMATION RETENUE	167 680,00	100,00%
ANIMATION NON RETENUE	0,00	0,00%
Total	167 680,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	33 536,00	20,00%
REGION CENTRE VA DE LOIRE (Sub. prévisionnelle)	41 920,00	25,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	50 304,00	30,00%
AELB (Sub. prévisonnelle)	41 920,00	25,00%
Total	167 680,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 121,00 €
2017	13 415,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	58 021,25 €
2014	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	57 500,00 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	40 000,00 €
	Montant total	155 521,25 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003430

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION 2016 DU CONTRAT DE BASSIN DE L'YSIEUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	35 873,00 €	30,00 %	10 761,90 €
	Montant Total de la subvention		10 761,90 €

Imputation budgétaire : 937-74-65734-174005-200
17400504- Animation des contrats de bassin

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SICTEUB SI COLLECTE TRAITEMENT EAUX USEES
Adresse administrative : CHEMIN LA GUEULE A VACHES RD 922 95270 ASNIERES-SUR-OISE
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Représentant : Monsieur DANIEL DESSE, Président

N° SIRET : 25950094000020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Subvention annuelle de fonctionnement, laquelle débute chaque année au 1er janvier et s'achève au 31 décembre.

Objectifs :
Le contrat de bassin de la Vallée de l'Ysieux, élaboré en concertation avec l'Agence de l'Eau, la Région Ile-de-France, le Département du Val-d'Oise a été signé le 22 mars 2012. Cette démarche formalise l'engagement des différents acteurs du territoire (14 communes, 5 syndicats et une communauté de communes) de s'inscrire dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels et d'atteindre des objectifs identifiés au moyen d'un programme d'actions cohérentes.
Pour assurer la mise en oeuvre du contrat et la réalisation des opérations programmées, le SICTEUB a été désigné comme porteur de l'animation de ce contrat.

Description :
L'animation consiste à :
- assurer la mise en oeuvre du contrat de bassin en accompagnant les maîtres d'ouvrage et en

promouvant l'application du contrat,
- mener des actions de sensibilisation, de formation, de communication et d'information
- assurer une mission de veille technique (suivi des connaissances/techniques innovantes),
- assister le Comité de pilotage en l'informant de l'état d'avancement, en proposant les actions à réaliser et en assurant son secrétariat,
- rédiger le bilan et le rapport d'activité annuels conformes aux modèles définis par l'Agence de l'Eau et la Région,
- participer régulièrement aux réunions d'organisation et de suivi avec les financeurs de la mission, ainsi qu'aux sessions de formation et aux journées d'échanges proposées par l'Agence et la Région,
- s'investir dans la mise en conformité des raccordements non domestiques et des activités économiques aux réseaux d'assainissement.

Intérêt régional :
Soutien aux missions d'animation des contrats de bassin pour les territoires de l'espace rural.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 1 : Approche territoriale, préparation et coordination des contrats de bassin ou de nappe; soutien aux structures porteuses des SAGE ou structures de gouvernance dédiées à l'eau et la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ANIMATION RETENUE	35 873,58	100,00%
ANIMATION NON RETENUE	0,00	0,00%
Total	35 873,58	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	7 174,89	20,00%
REGION	10 761,90	30,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	17 936,79	50,00%
Total	35 873,58	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 457,14 €
2017	4 304,76 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	259 536,50 €
2013	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	9 326,86 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	73 388,20 €
2014	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	10 396,63 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	73 260,00 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	10 481,70 €
	Montant total	436 389,89 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003765

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION 2016 DU CONTRAT DE BASSIN YVETTE AMONT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	52 000,00 €	30,00 %	15 600,00 €
	Montant Total de la subvention		15 600,00 €

Imputation budgétaire : 937-74-65738-174005-200
17400504- Animation des contrats de bassin

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PNR HAUTE VAL CHEVREUSE CHATEAU DE LA MADELEINE
Adresse administrative : CHE JEAN RACINE BP 73
78472 CHEVREUSE CEDEX
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur YVES VANDEWALLE, Président

N° SIRET : 25780204100026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Subvention pluriannuelle de fonctionnement laquelle débute chaque année au 1er janvier et s'achève au 31 décembre.

Objectifs :
Le contrat de bassin de l'Yvette amont, élaboré en concertation avec l'Agence de l'eau, la Région Ile-de-France, le Département de l'Essonne, les 23 communes du territoire du bassin versant, les syndicats intercommunaux et les intercommunalités concernés ainsi que le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse a été signé le 13 décembre 2011. Ce contrat formalise les engagements des différents acteurs du territoire autour d'un projet collectif de gestion globale de l'eau à l'échelle de la masse d'eau « Yvette amont ».
Les actions à mener reposent sur les enjeux suivants :
- Amélioration de la qualité des eaux et maîtrise des sources de pollution
- Connaissance, protection, entretien et restauration de la rivière et des zones humides
- Gestion préventive des inondations

Description :
L'animation du contrat est réalisée par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse. La cellule d'animation fait émerger des projets, sensibilise, communique et forme les différents acteurs et usagers de l'eau afin de répondre aux objectifs et aux résultats attendus :
- améliorer la continuité écologique,
- mener des travaux sur les zones humides et des actions intégrées pour la maîtrise des ruissellements sur les zones rurales et forestières tels que la plantation de haies le long des chemins communaux, la création de mares, fossés….
La mise à niveau de nombreuses stations d'épuration et la réduction de l'usage de produits phytosanitaires viseront aussi à améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines.
La cellule d'animation présente au comité de pilotage les éléments lui permettant de se prononcer sur la mise en œuvre du contrat et de son programme d'actions, en lui donnant une vision globale de leurs déroulements.
L'animation concerne aussi la communication et la sensibilisation aux priorités régionales et notamment la Trame Verte et Bleue.

Intérêt régional :
Soutien aux missions d'animation des contrats de bassin pour les territoires de l'espace rural.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 1 : Approche territoriale, préparation et coordination des contrats de bassin ou de nappe; soutien aux structures porteuses des SAGE ou structures de gouvernance dédiées à l'eau et la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ANIMATION RETENUE	52 000,00	100,00%
ANIMATION NON RETENUE	0,00	0,00%
Total	52 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	10 400,00	20,00%
REGION	15 600,00	30,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	26 000,00	50,00%
Total	52 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	9 360,00 €

2017	6 240,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	210 000,00 €
2013	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien au fonctionnement des PNR	798 500,00 €
2013	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR	121 344,00 €
2013	Parcs naturels régionaux - Investissement	1 015 326,60 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	12 000,00 €
2013	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	17 100,00 €
2014	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien au fonctionnement des PNR	798 500,00 €
2014	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR	102 060,00 €
2014	Parcs naturels régionaux - Investissement	653 175,72 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	18 000,00 €
2014	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	17 100,00 €
2015	Chantier école	53 805,50 €
2015	PAEC - Aides aux porteurs de projet	63 924,52 €
2015	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien au fonctionnement des PNR	798 500,00 €
2015	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR	64 800,00 €
2015	Parcs naturels régionaux - Investissement	660 039,20 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	5 014,80 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	17 100,00 €
2016	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	120 689,00 €
2016	Pacte rural - Aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural	100 000,00 €
2016	Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	80 000,00 €
2016	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien au fonctionnement des PNR	798 500,00 €
2016	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR	352 227,00 €
2016	Parcs naturels régionaux - Investissement	823 995,60 €
	Montant total	7 701 701,94 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003773

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION 2016 POUR LE CONTRAT DE TRAME VERTE ET BLEUE DE L'AUBETTE DE MEULAN ET DE LA MONTCIENT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	42 400,24 €	40,00 %	16 960,10 €
	Montant Total de la subvention		16 960,10 €

Imputation budgétaire : 937-74-65738-174005-200
17400504- Animation des contrats de bassin

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS
Adresse administrative : CHATEAU DE THEMERICOURT 95450 THEMERICOURT
Statut Juridique : Syndicat Mixte Communal
Représentant : Monsieur MARC GIROUD, Président

N° SIRET : 25950246600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Subvention annuelle de fonctionnement, laquelle débute chaque année au 1er janvier et s'achève au 31 décembre.

Objectifs :
Le Contrat Trame Verte et Bleue de l'Aubette de Meulan-Montcient s'inscrit dans une démarche de préservation et de restauration des continuités écologiques, terrestres et aquatiques, des bassins versants de l'Aubette de Meulan et de la Montcient.
Il a été élaboré en concertation avec l'Agence de l'eau, la Région Ile-de-France, les Départements des Yvelines et du Val d'Oise ainsi que les 25 communes du territoire, les deux syndicats intercommunaux de bassins versants et la communauté d'agglomération Seine et Vexin et le Parc naturel régional du Vexin français.
Il formalise la mobilisation des acteurs pour développer et promouvoir, au moyen d'un programme d'actions, les opérations à mener en déclinaison du Plan Territorial d'Actions Prioritaires des rivières d'Ile-

de-France (PTAP) et du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).
Les actions à mener répondent aux objectifs suivants :
- Réduire les pollutions diffuses du milieu
- Restaurer et entretenir la sous-trame des milieux aquatiques et humides
- Améliorer la connaissance des trames et leur prise en compte dans les PLU
- Restaurer et entretenir les sous-trames des milieux herbacés et boisés

Description :
L'animation du contrat trame verte et bleue est réalisée par le PNR du Vexin français. La cellule d'animation du contrat :
- sensibilise et forme les différents acteurs et usagers de l'eau pour atteindre les objectifs du contrat,
- fait émerger les projets conformément aux termes de la programmation définie dans le contrat,
- prépare une proposition annuelle de programmation de travaux pour le comité de pilotage,
- présente aux membres du comité de pilotage l'état d'avancement du contrat et les propositions des actions à réaliser,
- rédige le bilan annuel et le rapport d'activité annuel,
- assure une mission de veille technique
- et rédige l'évaluation du contrat en fin de contrat.

Intérêt régional :
Mise en oeuvre du SRCE et de la Trame Verte et Bleue.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 1 : Approche territoriale, préparation et coordination des contrats de bassin ou de nappe; soutien aux structures porteuses des SAGE ou structures de gouvernance dédiées à l'eau et la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ANIMATION RETENUE	42 400,24	100,00%
ANIMATION NON RETENUE	0,00	0,00%
Total	42 400,24	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	8 480,04	20,00%
REGION	16 960,10	40,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	16 960,10	40,00%
Total	42 400,24	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 176,00 €
2017	6 784,10 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien au fonctionnement des PNR	648 666,70 €
2013	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR	551 676,00 €
2013	Parcs naturels régionaux - Investissement	801 600,00 €
2013	PRAIRIE : aides aux porteurs de projet	30 000,00 €
2013	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	28 230,27 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	18 000,00 €
2014	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien au fonctionnement des PNR	648 666,70 €
2014	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR	563 700,00 €
2014	Parcs naturels régionaux - Investissement	279 000,00 €
2014	PRAIRIE : aides aux porteurs de projet	30 000,00 €
2014	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	12 660,11 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	70 000,00 €
2015	PAEC - Aides aux porteurs de projet	17 961,00 €
2015	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien au fonctionnement des PNR	648 666,70 €
2015	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR	231 000,00 €
2015	Parcs naturels régionaux - Investissement	588 000,00 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	27 188,18 €
2016	Pacte rural - Aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural	100 000,00 €
2016	Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	35 000,00 €
2016	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien au fonctionnement des PNR	648 667,00 €
2016	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR	193 540,00 €
2016	Parcs naturels régionaux - Investissement	240 000,00 €
	Montant total	6 631 482,66 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003775

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION 2016 DES CONTRATS DE BASSIN DE L'AUBETTE DE MAGNY ET DES RUS DU ROY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	44 021,44 €	30,00 %	13 206,43 €
	Montant Total de la subvention		13 206,43 €

Imputation budgétaire : 937-74-65738-174005-200
17400504- Animation des contrats de bassin

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS
Adresse administrative : CHATEAU DE THEMERICOURT 95450 THEMERICOURT
Statut Juridique : Syndicat Mixte Communal
Représentant : Monsieur MARC GIROUD, Président

N° SIRET : 25950246600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Subvention annuelle de fonctionnement, laquelle débute chaque année au 1er janvier et s'achève au 31 décembre.

Objectifs :
Les contrats de bassins de l'Aubette de Magny et des Rus du Roy ont été élaborés en concertation avec l'Agence de l'eau, la Région Ile-de-France, le Département du Val d'Oise ainsi que les 13 communes du territoire pour l'Aubette de Magny, les 14 communes du bassin pour les Rus du Roy, les syndicats intercommunaux et les intercommunalités concernées et le Parc naturel régional du Vexin français.
Ces contrats formalisent les engagements des différents acteurs du territoire autour de projets collectifs de gestion globale de l'eau à l'échelle des bassins versants correspondants.

Pour l'Aubette de Magny, les actions à mener répondent aux objectifs suivants :
- Restauration et entretien des milieux aquatiques et humides

- Préservation de la qualité de la ressource en eau
- Production d'eau potable
- Maîtrise des ruissellements et gestion des inondations

Pour les Rus du Roy, les actions à mener répondent aux objectifs suivants :
- Reconquête et préservation de la qualité de la ressource en eau
- Restauration et entretien des milieux aquatiques et humides
- Maîtrise du ruissellement et gestion des inondations
- Gestion de l'alimentation en eau potable

Description :
L'animation des deux contrats est réalisée par le PNR du Vexin français. La cellule d'animation fait émerger des projets, sensibilise, communique et forme les différents acteurs et usagers de l'eau afin de répondre aux objectifs et aux résultats. Elle permet d'accompagner la mise en œuvre de la politique régionale de l'eau qui vise à contribuer, en cohérence avec le SDAGE et dans la perspective des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, à la reconquête de la qualité écologique des cours d'eau et des milieux humides et à permettre un accès équitable et durable à une ressource en eau préservée.
La cellule d'animation présente au comité de pilotage les éléments lui permettant de se prononcer sur la mise en œuvre du contrat et de son programme d'actions, en lui donnant une vision globale de leurs déroulements.

Intérêt régional :
Soutien aux missions d'animation des contrats de bassin pour les territoires de l'espace rural.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 1 : Approche territoriale, préparation et coordination des contrats de bassin ou de nappe; soutien aux structures porteuses des SAGE ou structures de gouvernance dédiées à l'eau et la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ANIMATION RETENUE	44 021,44	100,00%
ANIMATION NON RETENUE	0,00	0,00%
Total	44 021,44	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	8 804,29	20,00%
REGION	13 206,43	30,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	22 010,72	50,00%
Total	44 021,44	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 923,00 €
2017	5 283,43 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien au fonctionnement des PNR	648 666,70 €
2013	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR	551 676,00 €
2013	Parcs naturels régionaux - Investissement	801 600,00 €
2013	PRAIRIE : aides aux porteurs de projet	30 000,00 €
2013	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	28 230,27 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	18 000,00 €
2014	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien au fonctionnement des PNR	648 666,70 €
2014	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR	563 700,00 €
2014	Parcs naturels régionaux - Investissement	279 000,00 €
2014	PRAIRIE : aides aux porteurs de projet	30 000,00 €
2014	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	12 660,11 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	70 000,00 €
2015	PAEC - Aides aux porteurs de projet	17 961,00 €
2015	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien au fonctionnement des PNR	648 666,70 €
2015	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR	231 000,00 €
2015	Parcs naturels régionaux - Investissement	588 000,00 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	27 188,18 €
2016	Pacte rural - Aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural	100 000,00 €
2016	Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	35 000,00 €
2016	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien au fonctionnement des PNR	648 667,00 €
2016	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR	193 540,00 €
2016	Parcs naturels régionaux - Investissement	240 000,00 €
	Montant total	6 631 482,66 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003828

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION 2016 DU CONTRAT DE BASSIN ORGE AMONT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	51 505,00 €	30,00 %	15 451,50 €
	Montant Total de la subvention		15 451,50 €

Imputation budgétaire : 937-74-65738-174005-200
17400504- Animation des contrats de bassin

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIBSO SYNDICAT MIXTE DU BASSIN SUPERIEUR DE L ORGE
Adresse administrative : 19 RUE SAINT ARNOULT 91340 OLLAINVILLE
Statut Juridique : Syndicat Mixte Communal
Représentant : Monsieur Jean-Pierre DELAUNAY, Président

N° SIRET : 20003558200010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Subvention annuelle de fonctionnement, laquelle débute chaque année au 1er janvier et s'achève au 31 décembre.

Objectifs :
Le SIBSO porteur du contrat de bassin Orge Amont assure le secrétariat de ce contrat et à ce titre encadre la mission d'animation.
La mission d'animation assure notamment :
- Le secrétariat du comité de pilotage
- La promotion du contrat en incitant les maîtres d'ouvrage à engager les actions prévus (renaturation de l'Orge et de la Rémarde, mise à niveau des stations d'épuration…)
- Le relai d'information entre la Région et les maîtres d'ouvrage
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation, d'information : En particulier, l'animateur relaie la démarche Phyt'Eau cités sur le bassin versant de l'Orge Amont.

Description :
Animation du Contrat de bassin Orge Amont.

Intérêt régional :
Soutien aux missions d'animation des contrats de bassin pour les territoires de l'espace rural.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 1 : Approche territoriale, préparation et coordination des contrats de bassin ou de nappe; soutien aux structures porteuses des SAGE ou structures de gouvernance dédiées à l'eau et la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ANIMATION RETENUE	51 505,00	100,00%
ANIMATION NON RETENUE	0,00	0,00%
Total	51 505,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	10 301,00	20,00%
REGION	15 451,50	30,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	25 752,50	50,00%
Total	51 505,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	9 270,00 €
2017	6 181,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique de l'eau-Investissement	55 584,00 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	14 371,50 €
	Montant total	69 955,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005138

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION 2016 DU CONTRAT DE BASSIN YERRES AMONT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	69 300,00 €	30,00 %	20 790,00 €
	Montant Total de la subvention		20 790,00 €

Imputation budgétaire : 937-74-65738-174005-200
17400504- Animation des contrats de bassin

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYAGE SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES
Adresse administrative : 17 RUE GUSTAVE EIFFEL
91230 MONTGERON
Statut Juridique : Syndicat Mixte Communal
Représentant : Monsieur ALAIN CHAMBARD, Président

N° SIRET : 25910085700038

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Subvention annuelle de fonctionnement laquelle débute chaque année au 1er janvier et s'achève au 31 décembre.

Objectifs :
L'animation du contrat de bassin de l'Yerres amont est portée par le SYAGE au sein du Pôle "mise en oeuvre du SAGE" comprenant l'animatrice du SAGE et deux animatrices de contrat, dont une pour celui de l'Yerres Amont.

Description :
Missions générales de mise en oeuvre et de suivi pour l'année 2016 :

- Etablissement du bilan de l'année 2015 : recueil des indicateurs 2014, bilan technique et financier des actions 2015 avec les maîtres d'ouvrage.
- Organisation et animation du Comité technique et Comité de pilotage

- Suivi du programme d'actions 2016 : 50 entretiens individuels avc les maîtres d'ouvrage.
- Animation thématique annuelle : Performance envrionnementale des bâtiments publics - état des lieux des bâtiments publics, méthodologie de mise en conformité des branchements assainissement, élargie aux économies d'eau et à la récupérations d'eaux pluviales, etc.
- Rappel de préparation budgétaire pour les maîtres d'ouvrage ayant programmé des actions prioritaires sur l'année 2017.

En 2016, les efforts seront poursuivis particulièrement sur le volet des milieux aquatiques afin que des études ou des travaux puissent être réalisés.

Intérêt régional :
Soutien aux missions d'animation des contrats de bassin pour les territoires de l'espace rural.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 1 : Approche territoriale, préparation et coordination des contrats de bassin ou de nappe; soutien aux structures porteuses des SAGE ou structures de gouvernance dédiées à l'eau et la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ANIMATION RETENUE	69 300,00	100,00%
ANIMATION NON RETENUE	0,00	0,00%
Total	69 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	13 860,00	20,00%
REGION	20 790,00	30,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	34 650,00	50,00%
Total	69 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	12 474,00 €
2017	8 316,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	129 973,70 €
2013	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	39 360,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	120 869,00 €
2014	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	21 600,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	125 653,00 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	21 600,00 €
	Montant total	363 362,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007218

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION 2016 DU FUTUR CONTRAT AVEC MARNE VIVE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	103 650,71 €	30,00 %	31 095,21 €
	Montant Total de la subvention		31 095,21 €

Imputation budgétaire : 937-74-65738-174005-200
17400504- Animation des contrats de bassin

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MARNE VIVE
Adresse administrative : 64 PL CHARLES DE GAULLE
94107 ST MAUR DES FOSSES CEDEX
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur SYLVAIN BERRIOS, Président

N° SIRET : 25940105700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Subvention annuelle de fonctionnement laquelle débute chaque année au 1er janvier et s'achève au 31 décembre.

Objectifs :
Animation pour la préparation d'un futur contrat.

Description :
La Marne aval correspond à 25 km de la basse vallée de la Marne, dans l'agglomération parisienne jusqu'à la confluence avec la Seine. Elle est au centre de multiples enjeux :
- ressource en eau pour la production d'eau potable pour près de 3 millions de personnes ;
- navigation commerciale et de plaisance, tourisme fluvial ;
- utilisation pour la pêche, les sports nautiques, les bateaux-logements ;
- exutoire de rejets de stations d'épuration et d'eaux de ruissellements ;
- elle est enfin un milieu vivant riche et rare en Ile-de-France et un patrimoine paysager qui contribue à l'équilibre écologique et humain de toute une région.
Conscient de l'importance des pressions qui pèsent sur la rivière, le Syndicat Marne Vive s'est engagé

pour le retour de la biodiversité et de la baignade en Marne.

Le SAGE Marne Confluence (dont le syndicat Marne Vive assure également l'animation) entamera sa phase d'approbation en 2016, impliquant la définition d'objectifs précis pour cette zone et la nécessité d'une déclinaison opérationnelle locale, dont le futur contrat pourra être l'outil.
Aussi, l'année 2016 correspond à une année clé pour l'animation et la préparation du futur contrat qui devra :
- Procéder au bilan quantitatif et qualitatif du contrat échu ;
- Poursuivre la réalisation des études internes permettant l'émergence des actions, ainsi que l'animation des groupes de travail ;
- Organiser des journées thématiques sur les volets clefs du contrat pour poursuivre les dynamiques engagées ;
- Contribuer à la déclinaison locale du SAGE Marne Confluence et appuyer les études des partenaires nécessitant la bonne prise en compe des projets des maîtres d'ouvrage du contrat ;
- Assurer le suivi administratif des procédures et veiller à sensibiliser le territoire aux engagements pris par les acteurs du contrat pour la Marne et ses affluents.

Intérêt régional :
Soutien aux missions d'animation pour la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie régionale pour l'eau, les milieux aquatiques et humides.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 1 : Approche territoriale, préparation et coordination des contrats de bassin ou de nappe; soutien aux structures porteuses des SAGE ou structures de gouvernance dédiées à l'eau et la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
FONCTIONNEMENT	103 650,71	100,00%
Total	103 650,71	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	20 730,15	20,00%
REGION	31 095,21	30,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	51 825,35	50,00%
Total	103 650,71	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	18 657,00 €
2017	12 438,21 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	71 100,00 €
2013	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	29 351,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	74 455,00 €
2014	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	31 976,30 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	33 062,10 €
2016	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	37 500,00 €
	Montant total	277 444,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007709

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION 2016 DU CONTRAT DE BASSIN DE LA JUINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	151 000,00 €	26,49 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-74-65738-174005-200
17400504- Animation des contrats de bassin

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RIVIERE JUINE & AFFL SIA
Adresse administrative : PARC INDUSTRIEL SUDESSOR
91150 BRIERES-LES-SCELLES
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur Bernard LAPLACE, Président

N° SIRET : 25910119400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Subvention annuelle de fonctionnement laquelle débute chaque année au 1er janvier et s'achève au 31 décembre.

Objectifs :
Les objectifs stratégiques et opérationnels du contrat de bassin de la Juine 2014-2018 se déclinent en 3 enjeux qui doivent permettre l'atteinte du bon état de la masse d'eau et, plus généralement, une bonne gestion de la ressource. Ces enjeux sont les suivants :

Enjeu n°1 : Restauration des continuités écologiques et de la fonctionnalité des milieux aquatiques et semi-aquatiques

Enjeu n°2 : Protection de la ressource en eau, notamment par la préservation des aires d'alimentation de captage

Enjeu n°3 : Amélioration de la qualité des eaux superficielles et maîtrise des rejets dans les cours d'eau

Description :
La mission d'animation, définie par convention, et portée par le SIARJA consiste en particulier à :
- Assurer le secrétariat du comité de pilotage et des comités techniques,
- Promouvoir le contrat et sa déclinaison en projets auprès des maîtres d'ouvrage signataires
- Etre le relais d'information entre la Région et les maîtres d'ouvrage
- Mettre en œuvre des actions d'information, de sensibilisation et des projets transversaux intéressant le bassin versant pour lesquelles la structure porteuse se porte maître d'ouvrage.
- Produire les éléments nécessaires aux prises de décision du comité de pilotage, en particulier un bilan à mi-parcours.

Outre la poursuite des opérations déjà lancées (programme Phyt'Eaux Juine, projets de restauration de la continuité des cours d'eau, préservation des zones humides…) et de l'animation du contrat auprès des maîtres d'ouvrages, l'animation sera renforcée en 2016 de manière à produire le bilan à mi-parcours et à anticiper les évolutions de gouvernance liées aux législations récentes sur la gestion des milieux naturels aquatiques et aux modifications du paysage intercommunal.
La thématique Trame Verte et Bleue sera également approfondie au travers du lancement d'une étude sur la gestion des ruissellements sur le bassin intégrant les volets préservation de la ressource et biodiversité.

Intérêt régional :
Soutien aux missions d'animation des contrats de bassin pour les territoires de l'espace rural.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 1 : Approche territoriale, préparation et coordination des contrats de bassin ou de nappe; soutien aux structures porteuses des SAGE ou structures de gouvernance dédiées à l'eau et la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ANIMATION	151 000,00	100,00%
Total	151 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	51 000,00	33,77%
REGION	40 000,00	26,49%
AESN (Sub. prévisionnelle)	60 000,00	39,74%
Total	151 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	24 000,00 €
2017	16 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	33 600,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	46 000,00 €
2014	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	33 600,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	19 600,00 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	34 200,00 €
	Montant total	167 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003755

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION 2016 ZERO PHYTO SUR LE CONTRAT DE BASSIN PLAINE ET COTEAUX DE LA SEINE CENTRALE URBAINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	66 500,00 €	30,00 %	19 950,00 €
	Montant Total de la subvention		19 950,00 €

Imputation budgétaire : 937-74-6574-174005-200
17400504- Animation des contrats de bassin

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION ESPACES
Adresse administrative : 855 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Pascale FLAMANT, Présidente

Date de publication au JO : 12 octobre 1994

N° SIRET : 39924109000063

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Subvention annuelle de fonctionnement, laquelle débute chaque année le 1er janvier et s'achève le 31 décembre.

Objectifs :
Assurer les animations et sensibilisations auprès des signataires du contrat de bassin en vue de les amener à supprimer l'utilisation des produits phyto-sanitaires dans leur territoire, à savoir : assurer une animation directe pour les communes membres du SEDIF et pour les acteurs économiques ; coordonner les animations pour les autres communes dont les distributeurs d'eaux font l'animation eux-mêmes.

Description :
Le contrat de bassin des Plaines et Coteaux de la Seine centrale urbaine stipule à la demande de la Région que doit émerger avant la mi-contrat (fin 2016) un réseau pour l'accompagnement des collectivités pour la suppression des produits phytosanitaires.

Cette structure est aujourd'hui en place. L'organisation est la suivante :
- Espaces s'occupe de la coordination pour l'ensemble du territoire du contrat de bassin et de l'animation directe de la partie de ce territoire dont les communes sont adhérentes du SEDIF (Syndicat des eaux d'île-de-France), ainsi que des acteurs privés.
- les distributeurs d'eau autres que le SEDIF (essentiellement : le Syndicat de la Presqu'ile de Gennevilliers -SEPG, la Lyonnaise des eaux et le Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud – SMGSEVESC), assurent l'animation directe de leurs communes membres.
- enfin la Ville de Paris est déjà en zéro-phyto pour les espaces ordinaires ; un appui est proposé par l'Association Espaces concernant les espaces à contraintes, cimetières notamment.

Les actions prévues pour 2016 sont :
- la coordination des animations menées par les distributeurs d'eau : animation des groupes de travail, formation aux outils du contrat de bassin des techniciens recrutés par le SEPG, le SMGSEVESC et Suez environnement ;
- un colloque (fin 2016) pour présenter les résultats de l'année et informer les acteurs du territoire des nouvelles techniques et actualités ; au moins deux demi-journées journées de formations pour les collectivités et les acteurs économiques ;
- le recensement et la priorisation concernant les acteurs économiques et aménageurs ;
- au titre de l'animation directe des communes du SEDIF et des acteurs économiques : l'identification de l'état initial de la démarche zéro-phyto des communes ; l'information préalable et la rencontre des collectivités par groupes, l'information et sensibilisation concernant les services municipaux et les populations ; l'organisation, validation et suivi des audits des pratiques d'application des produits phytosanitaires et des plans de gestion et de formation afférents.

Intérêt régional :
Animation de la démarche zéro-phyto pour la protection de la ressource en eau et de la biodiversité du territoire régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 1 : Approche territoriale, préparation et coordination des contrats de bassin ou de nappe; soutien aux structures porteuses des SAGE ou structures de gouvernance dédiées à l'eau et la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS
- YVELINES
- HAUTS DE SEINE
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ANIMATION RETENUE	66 500,00	100,00%
ANIMATION NON RETENUE	0,00	0,00%
Total	66 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	13 300,00	20,00%
REGION	19 950,00	30,00%
AESN (Subvention prévisionnelle)	33 250,00	50,00%
Total	66 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	11 970,00 €
2017	7 980,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	15 000,00 €
2013	Emploi Insertion Environnement (EIE)	19 390,00 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	167 840,00 €
2013	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	34 060,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	230 958,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	84 924,00 €
2014	Dispositif d'aide au sauvetage et restructuration des SIAE en difficulté	30 000,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	8 000,00 €
2014	Emploi Insertion Environnement (EIE)	24 130,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	141 780,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	35 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	35 000,00 €
2014	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	34 010,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	231 725,90 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	57 701,00 €
2015	ARSIE- Aide à l'investissement (CR46-14)	22 000,00 €
2015	Emploi Insertion Environnement (EIE)	105 849,00 €
2015	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	104 731,60 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	37 208,26 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	180 805,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	53 536,00 €

2016	Emploi Insertion Environnement (EIE)	91 580,00 €
2016	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	55 500,00 €
	Montant total	1 820 728,76 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003756

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION 2016 DU CONTRAT DE BASSIN PLAINE ET COTEAUX DE LA SEINE CENTRALE URBAINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	90 766,00 €	32,00 %	29 045,12 €
	Montant Total de la subvention		29 045,12 €

Imputation budgétaire : 937-74-6574-174005-200
17400504- Animation des contrats de bassin

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION ESPACES
Adresse administrative : 855 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Pascale FLAMANT, Présidente

Date de publication au JO : 12 octobre 1994

N° SIRET : 39924109000063

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique
Rapport Cadre : CR40-12 du 29/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Subvention annuelle de fonctionnement, laquelle débute chaque année au 1er janvier et s'achève au 31 décembre.

Objectifs :
Favoriser l'émergence des actions prévues au contrat ; mener certaines actions structurantes spécifiques ; gérer le contrat.

Description :
- Emergence des actions prévues au contrat : rencontres avec les maîtres d'ouvrage, animation de groupe de travail ; suivi et bilan des opérations pour un recueil de fiches à la mi-parcours du contrat ;
- Actions spécifiques : suivi de l'étude de réouverture du ru de Buzot, formation et sensibilisation des collectivités et aménageurs à la gestion des eaux pluviales à parcelle, communication sur les bonnes pratiques et animation du site internet seine-centrale-urbaine.org, organisation de visites de terrain, veille

réglementaire ;
- Gérer le contrat : tenue des indicateurs et mise à jour du tableau de bord, réalisation du rapport d'activité, organisation des comités de pilotage et technique, comptes-rendus divers.

Intérêt régional :
Contrat de bassin Plaines et Coteaux de la Seine Centrale Urbaine.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s)

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif 1 : Approche territoriale, préparation et coordination des contrats de bassin ou de nappe; soutien aux structures porteuses des SAGE ou structures de gouvernance dédiées à l'eau et la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS
- YVELINES
- HAUTS DE SEINE
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ANIMATION RETENUE	90 766,00	100,00%
ANIMATION NON RETENUE	0,00	0,00%
Total	90 766,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	18 810,88	20,72%
REGION	29 045,12	32,00%
AESN (Subvention prévisionnelle)	42 910,00	47,28%
Total	90 766,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	17 427,00 €
2017	11 618,12 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	15 000,00 €
2013	Emploi Insertion Environnement (EIE)	19 390,00 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	167 840,00 €
2013	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	34 060,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	230 958,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	84 924,00 €
2014	Dispositif d'aide au sauvetage et restructuration des SIAE en difficulté	30 000,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	8 000,00 €
2014	Emploi Insertion Environnement (EIE)	24 130,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	141 780,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	35 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	35 000,00 €
2014	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	34 010,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	231 725,90 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	57 701,00 €
2015	ARSIE- Aide à l'investissement (CR46-14)	22 000,00 €
2015	Emploi Insertion Environnement (EIE)	105 849,00 €
2015	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	104 731,60 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	37 208,26 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	180 805,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	53 536,00 €
2016	Emploi Insertion Environnement (EIE)	91 580,00 €
2016	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	55 500,00 €
	Montant total	1 820 728,76 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : AVENANT DE PROROGATION DE LA CONVENTION D'ANIMATION POUR LE CONTRAT DE BASSIN DE LA VALLEE DE L'YSIEUX

AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AUX AIDES REGIONALES APPORTEES A LA CELLULE D'ANIMATION DU CONTRAT DE BASSIN DE LA VALLEE DE L'YSIEUX

ENTRE
***La Région d'Ile-de-France*,** dont le siège social est situé au 33, rue Barbet-de-Jouy 75007 PARIS, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE, en vertu de la délibération n° CP 16-313 du 16 novembre 2016, ci-après dénommée " la Région "

D'une part ;

ET
***Le* Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des bassins de la Thève et de l'Ysieux – (SICTEUB THEVE ET YSIEUX)** dont le siège social est situé Chemin la Gueule à Vaches RD 922 à 95270 ASNIERES-SUR-OISE représenté par son Président, Daniel DESSE, en vertu de la délibération N° ci-après dénommée « La Structure »,

D'autre part.

APRES AVOIR RAPPELE :

- La délibération n° CR 103-16 du 22 septembre 2016 relative à la nouvelle stratégie régionale dans le domaine de l'Eau, des milieux aquatiques et humides
- La délibération n° CP 16-546 du 16 novembre 2016 relative au règlement d'intervention
- La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du Règlement Budgétaire et Financier,
- Le contrat de bassin de la vallée de l'Ysieux conclu pour les années 2012 - 2016 approuvé par délibération n° CP 11-916 du 16 novembre 2011,
- La convention d'animation du contrat de bassin de la Vallée de l'Ysieux votée le 30 mai 2013 par n° CP 13-397,
- La délibération de la Structure approuvant les termes de la convention à passer avec la Région et autorisant Monsieur le Président à la signer,
- Les statuts de la Structure,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Préambule

La Région et le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des bassins de la Thève et de l'Ysieux – (SICTEUB THEVE ET YSIEUX) ont conclu en 2013 une convention pour la mise en œuvre du contrat de bassin de la Vallée de l'Ysieux. Cette convention votée le 30 mai 2013 par n° CP 13-397 est arrivée à échéance le 31 décembre 2015.
Or, les actions menées par le SICTEUB THEVE ET YSIEUX, doivent être poursuivies jusqu'à la fin du contrat de bassin prévue fin 2016.

ARTICLE UNIQUE

Le présent avenant prolonge la durée de la convention d'un an jusqu'au 31 décembre 2016.

A l'exception de cette modification relative à la durée de la convention, les autres dispositions du contrat restent applicables.

Fait, en 2 exemplaires originaux, à Paris le .....

Le Conseil Régional d'Ile-de-France **La Présidente,** **Valérie PECRESSE**	**Le SICTEUB THEVE ET YSIEUX** **Le Président,** **Daniel DESSE**

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : CONVENTION D'ANIMATION D'UN AN POUR LA PREPARATION DU CONTRAT AVEC MARNE VIVE

CONVENTION RELATIVE AUX AIDES REGIONALES APPORTEES A LA CELLULE D'ANIMATION POUR UN CONTRAT AVEC LE SYNDICAT MARNE VIVE

ENTRE
***La Région d'Ile-de-France*,** dont le siège social est situé au 33, rue Barbet-de-Jouy 75007 PARIS, représentée par sa Présidente, Madame Valérie Pécresse, en vertu de la délibération n° CP 16-313 du 16 novembre 2016, ci-après dénommée " la Région "
D'une part ;

ET
Le «Syndicat Marne Vive» dont le siège social est situé au Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés Cedex représenté par son Président, Monsieur Sylvain Berrios , en vertu de la délibération n° 2015 04 - 3 du 8 octobre 2015 ci-après dénommée « La Structure »,
D'autre part.

APRES AVOIR RAPPELE :

- La délibération n° CR 103-16 du 22 septembre 2016 relative à la nouvelle stratégie régionale dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et humides
- La délibération n° CP 16-313 relative à l'affectation d'autorisations d'engagement dans le cadre de la politique régionale de l'eau - soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau
- La délibération n° CP 16-546 du 16 novembre 2016 relative au règlement d'intervention
- La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à la mise en œuvre de la mesure « 100 000 stages » pour les jeunes franciliens »
- le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France approuvé par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010
- La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du Règlement Budgétaire et Financier
- La délibération du Syndicat Marne Vive approuvant les termes de la convention à passer avec la Région et autorisant Monsieur le Président à la signer.
- Les statuts du Syndicat Marne Vive

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les missions et le fonctionnement de la cellule d'animation mise en place par le Syndicat Marne Vive, en tant que structure coordinatrice pour le projet de contrat pour répondre à ses missions d'animation, de coordination et de maîtrise d'ouvrage des actions transversales pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du futur contrat ainsi que les modalités du soutien financier de la Région Ile-de-France.

ARTICLE 2 : AIRE D'INTERVENTION

La cellule d'animation intervient sur le territoire de Marne Confluence. A ce titre, elle est en relation avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage et acteurs du territoire.

ARTICLE 3 : MISSIONS DE L'ANIMATION

La mission d'animation du contrat concerne la préparation d'un contrat sur un territoire élargi prenant en compte les objectifs du SAGE Marne confluence sur le territoire de Marne Confluence. Elle consiste en particulier à :

- assurer le secrétariat du comité de pilotage et du comité technique contrat en cours et du futur contrat,
- identifier les Maîtres d'ouvrages susceptibles d'être partenaires d'un contrat émergeant, ainsi que les acteurs importants sur le bassin versant,
- assurer un rôle de veille technique et de relais d'information entre la Région et les maîtres d'ouvrage afin de promouvoir les principes de la politique régionale et d'améliorer la qualité des projets,
- assurer la promotion du contrat et des priorités régionales en incitant les maîtres d'ouvrage à y adhérer et engager les actions prévues au programme, en veillant particulièrement à la cohérence des travaux et leur priorisation,
- mettre en œuvre les actions de sensibilisation, information, formation et communication décidées par le comité de pilotage, et en particulier sur les thématiques prioritaires de la politique régionale de l'eau (gestion alternative de l'eau dans la ville, la réduction de l'usage des produits phytosanitaires vers le zéro phyto, la mise en œuvre de la trame verte et bleue en référence au SRCE),
- mettre en œuvre les actions transversales,
- produire les éléments nécessaires aux prises de décisions du comité de pilotage quant à l'élaboration du contrat.

Les objectifs et actions spécifiques contribuant à ces missions sont déterminés par le comité de suivi de l'animation selon les modalités définies à l'article 4.

ARTICLE 4 : COMITE DE SUIVI DE L'ANIMATION

Le comité de suivi de l'animation du contrat réunit le Président de la structure ou son représentant, l'animateur de la cellule, les représentants de l'Agence de l'Eau et celui de la Région, et tous autres partenaires que le comité jugera utile.

Le comité de suivi de l'animation assure l'échange d'informations et de propositions d'actions, étudie les priorités, examine les résultats et prépare leur présentation au comité de pilotage mis en place dans le cadre du contrat lorsqu'il est constitué.

Le comité de suivi de l'animation se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de la structure. Il examine le bilan financier et le rapport d'activité de la cellule d'animation ainsi que le programme et le budget prévisionnels de l'année suivante.

Le bilan financier et le rapport d'activité de la cellule pour l'année précédente est établi par la Cellule d'animation au plus tard le 30 mars.

Les documents du comité de suivi sont adressés aux partenaires financiers au moins 15 jours avant la réunion du comité de suivi.

A l'issue de chaque comité de suivi, la Cellule établit un compte-rendu qui est transmis à chacun des membres dans un délai de 3 mois.

ARTICLE 5 : FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE D'ANIMATION

La cellule d'animation du contrat est installée dans les locaux de la structure porteuse. Elle est placée sous l'autorité hiérarchique du Président de la structure.

La Structure assure la gestion de cette cellule composée de personnel spécifiquement dédié, nécessaire à la réalisation du programme d'actions et procède notamment au recrutement, après avis du comité de pilotage notamment sur le profil du poste et à la rémunération du personnel. Les missions de la cellule d'animation peuvent être des actions nouvelles**.**

Pour l'animation du contrat, le Syndicat Marne Vive missionne 1 équivalent temps plein.

La composition de la cellule d'animation pourra évoluer en fonction des besoins et après accord du comité de pilotage du contrat.

La Structure met à disposition les locaux nécessaires, fait bénéficier le fonctionnement commun. Elle assure également l'acquisition du matériel nécessaire à sa mission, en assure l'entretien et le remplacement.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE LA STRUCTURE

Pour réaliser les missions, « Le Syndicat Marne Vive » s'engage :
1- à mettre en œuvre les moyens nécessaires à leur réalisation ;
2- à mettre en place un cadre budgétaire et comptable conforme aux dispositions de la comptabilité des collectivités territoriales et si possible un budget annexe spécifique aux missions d'animation du contrat
3- à fournir annuellement à la Région, en vue de l'affectation de la subvention (voir article 7) et de son versement (voir article 8) :

a) le budget prévisionnel et le programme prévisionnel annuel des actions de la cellule d'animation certifié par le responsable de la structure
b) l'état récapitulatif de l'année précédente indiquant clairement les dépenses réalisées et non-réalisées, certifié par le receveur payeur du Syndicat Marne Vive,
c) le rapport annuel d'activité de l'année écoulée certifié par le responsable de la structure. Le rapport d'activité doit comporter des éléments chiffrés permettant d'évaluer non seulement les résultats des études mais aussi l'avancement des actions en cours et la situation des paiements.

4- à produire selon les formes prévues par la délibération CR 103-16 relative à la nouvelle stratégie régionale dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et humides les dossiers de demande de subvention notamment pour ce qui concerne les études liées à l'élaboration du contrat et aux actions transversales portées par la structure.

La participation financière de la Région est instruite après la présentation des dossiers, et calculée sur la base des délibérations approuvées par le Conseil régional. Cette participation est fixée pour chaque opération par délibération de la Commission permanente. Le montant pour le calcul de l'aide financière régionale peut faire l'objet d'un plafonnement.

Le taux cumulé des aides publiques ne peut dépasser 80% du montant des dépenses justifiées. Le plan de financement prévisionnel établi par « la structure » doit tenir compte de cette disposition.
5- à porter à la connaissance de la Région toute modification concernant les statuts ou le Président de la Structure,
6- à informer la Région, des autres subventions publiques demandées ou attribuées en cours d'exécution de la présente convention ;
7- à répondre à toute demande d'information et de document relatif au suivi budgétaire et comptable du budget (budget annexe lorsqu'il est requis) affecté aux activités de la cellule d'animation ;
8- à faciliter le contrôle, par la Région ou par toute personne habilitée à cet effet, de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives ;
9- à conserver l'ensemble des pièces justificatives de l'emploi des fonds pendant 10 ans après la date d'expiration de la présente convention.
10 – à afficher la participation régionale à l'animation du futur contrat, et aux études le cas échéant, dans les documents de communication du/des contrat(s).
11 - Le bénéficiaire s'engage à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de deux mois.
12 - Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la plateforme des Aides régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la région.
13 - Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DE LA REGION

La Région s'engage, sur une période de 1 an, sur le principe de soutenir financièrement la structure porteuse de la cellule d'animation :

– au niveau de 50 % maximum des dépenses de fonctionnement de la cellule d'animation, dans la limite de 40 000 € par an
Le taux cumulé des aides publiques ne peut dépasser 80% du montant des dépenses. Le plan de financement prévisionnel établi par le Syndicat Marne Vive doit tenir compte de cette disposition.
La participation financière de la Région fait l'objet d'une affectation annuelle, par délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional, sous réserve de la disponibilité des crédits, au vu du budget prévisionnel et du programme annuel d'actions certifié par le responsable de la structure. Une fiche projet, comprenant le montant plafond et le taux de la subvention ainsi que le programme d'actions annuel est annexée à cette délibération.

ARTICLE 8 : MODALITES DE VERSEMENT DES AIDES

La dotation de fonctionnement est versée en deux fois sur demande de « la structure ».

8-1 Un acompte équivalent à 60 % du montant de la subvention au vu du budget prévisionnel de la/de chaque cellule d'animation.

8-2 Le solde de la subvention est calculé sur la base des dépenses réalisées figurant à l'état récapitulatif des dépenses signé du comptable public. Il est versé au vu du rapport annuel d'activité de la/de chaque cellule d'animation pour l'année précédente certifié par le responsable de la structure.

Le versement du solde est également subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 6 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le versement des subventions est effectué sur le compte du Syndicat Marne Vive, ouvert au Trésor Public - Agence de Saint-Maur-des-Fossés, sous le numéro de compte suivant :

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
30001	00907	C9420000000	31

Le comptable assignataire de la dépense est le Receveur général des finances de Paris - Trésorier Payeur Général de la Région Ile-de-France.

ARTICLE 9 – CADUCITE

- Si à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé d'un an maximum par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai d'un an mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

- A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de trois années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 10 - SUBVENTION - RESTITUTION EVENTUELLE

La Région se réserve le droit d'exiger, dans les deux ans qui suivent la réception du bilan annuel ou du justificatif des dépenses, le remboursement de toute ou partie des sommes versées :

- pour ce qui concerne la dotation de fonctionnement le remboursement de la part de subvention qui lors du calcul du solde annuel correspondrait à des dépenses non réalisées dans l'année de référence ou ne correspondant pas à l'objet de la présente convention.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

ARTICLE 11 - MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention à la demande de l'un des membres fait l'objet d'un avenant soumis à l'approbation de la Commission permanente du Conseil Régional, et de la Structure.
L'adoption de l'avenant se fait suivant les mêmes formes que celles mises en œuvre pour l'adoption de la présente convention.

ARTICLE 12 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

Par dérogation la présente convention prend effet au 1er janvier 2016 pour une durée d'un an.
La convention prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale correspondant à la dernière année de la période ou à défaut en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 9 de la présente convention.

ARTICLE 13 - RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général, cette résiliation prenant effet au terme d'un délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.
La Région peut en outre, prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé.
Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.
Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. A cette date, il est procédé par la Région à un arrêté définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement, total ou partiel, de la subvention. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.
Les difficultés qui pourraient surgir dans le fonctionnement de la cellule d'animation, dans la coordination avec les collectivités hors de la Structure, dans le financement ou la prolongation de la présente convention, ne peuvent pas être évoquées comme cas de force majeure pour l'inexécution du contrat.

Fait, en 2 exemplaires originaux, à Paris le .....

Le Conseil Régional d'Ile de France La Présidente,	**Le Syndicat Marne Vive Le Président,**
Valérie PECRESSE	**Sylvain BERRIOS**

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE D'INVESTISSEMENT

CONVENTION N°

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° CP XX-XXX du XXXXXXXXXXXXXX,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : XXXXXXXXXXXX
dont le statut juridique est : XXXXXXXX
N° SIRET : XXXXXXXXXXXXXXXX
Code APE : XXXXXXXXXXXXXXXX
dont le siège social est situé au : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
ayant pour représentant XXXXXXXXXXXXXXXXXXX, fonction XXXXX
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Politique de l'eau-Investissement » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante la délibération n° CR 103-16 du 22 septembre 2016.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, et des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CP XXXXXX du XXXXXXXX, la Région Île-de-France a décidé de soutenir XXXXXXXXXXXXXXX pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX (référence dossier n°XXXXXXX).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à XXX % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à XXXXXXXXX €, soit un montant maximum de subvention de XXXXXXXXX €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».
Le bénéficiaire s'engage à maintenir pendant une durée de 25 ans l'affectation des biens subventionnés à l'usage exclusif de l'activité gestion de l'eau.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS

Le bénéficiaire s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.
Le bénéficiaire saisit les offres de stage ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la plateforme des Aides régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.
Le soutien régional doit être signalé par une mention explicite apposée sur l'équipement réalisé.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.
Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée, ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche.

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonnée à la production d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.
Le versement du solde est également subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du xxxx et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le……..
Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou à défaut en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non-respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° XXXXXXXXX du XXXXXXXXXXXX.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La présidente
du conseil régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire
Collectivité : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Nom représentant : XXXXXXXXXXXXXXXXXX, Fonction

ANNEXE 6 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE DE FONCTIONNEMENT

CONVENTION RELATIVE AUX AIDES REGIONALES APPORTEES A LA / AUX CELLULE (S) D'ANIMATION DU /DES "CONTRAT(S) DE BASSIN OU CONTRAT(S) DE NAPPE » :
- Dénomination
- …

ENTRE
***La Région d'Ile-de-France*,** dont le siège social est situé au 33, rue Barbet-de-Jouy 75007 PARIS, représentée par sa Présidente, Madame Valérie Pécresse, en vertu de la délibération n° CP du , ci-après dénommée " la Région "

D'une part ;

ET
***Le** « structure porteuse de la cellule d'animation du contrat de bassin »*
dont le siège social est situé au ****** représenté par son Président, ******** , en vertu de la délibération N° ….. du …… ci-après dénommée « La Structure »,

D'autre part.

APRES AVOIR RAPPELE :

- La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à la mise en œuvre de la mesure « 100 000 stages » pour les jeunes franciliens »
- le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France approuvé par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010
- La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du Règlement Budgétaire et Financier
- La délibération n° CR 103-16 du 22 septembre 2016 relative à la nouvelle stratégie régionale dans le domaine de l'Eau, des milieux aquatiques et humides
- La délibération n° CP 16-546 du 16 novembre 2016 relative au règlement d'intervention
- La délibération n° CP 11-289 du 19 mai 2011 relative à l'affectation d'autorisations d'engagement dans le cadre de la politique régionale de l'eau - soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau (eaux superficielles et eaux souterraines)
- Le(s) contrat(s) de bassin (réf) s'il existe déjà
- La délibération de la Structure approuvant les termes de la convention à passer avec la Région et autorisant Madame la Président à la signer.
- Les statuts de la Structure

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les missions et le fonctionnement de la / des cellule(s) d'animation mise(s) en place par la Structure, en tant que structure coordinatrice du/des projet(s) de *Contrat(s) de Bassin ou de nappe de* , pour répondre à ses missions d'animation, de coordination et de maîtrise d'ouvrage des actions transversales pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du/des Contrat(s) de Bassin, ainsi que les modalités du soutien financier de la Région Ile-de-France.

ARTICLE 2 : AIRE D'INTERVENTION

La/Les cellule(s) d'animation intervient(ent) sur le territoire du/des bassin(s) versant de *******. A ce titre, elle(s) est (sont) en relation avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage et acteurs du territoire.

ARTICLE 3 : MISSIONS DE L'ANIMATION

La mission d'animation du contrat concerne à la fois l'élaboration d'un contrat et sa mise en œuvre. Elle consiste en particulier à :

- assurer le secrétariat du comité de pilotage et du comité technique du futur contrat,
- identifier les Maîtres d'ouvrages susceptibles d'être partenaires d'un contrat de bassin émergent, ainsi que les acteurs importants sur le bassin versant,
- assurer un rôle de veille technique et de relais d'information entre la Région et les maîtres d'ouvrage afin de promouvoir les principes de la politique régionale et d'améliorer la qualité des projets, notamment au regard des principes de l'Ecorégion
- assurer la promotion du contrat et des priorités régionales en incitant les maîtres d'ouvrage à y adhérer et engager les actions prévues au programme, en veillant particulièrement à la cohérence des travaux et leur priorisation,
- mettre en œuvre les actions de sensibilisation, information, formation et communication décidées par le comité de pilotage, et en particulier sur les thématiques prioritaires de la politique régionale de l'eau (gestion alternative de l'eau dans la ville, la réduction de l'usage des produits phytosanitaires vers le zéro phyto, la mise en œuvre de la trame verte et bleue en référence au SRCE, la gestion publique de l'eau , la protection des captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable),
- mettre en œuvre les actions transversales intéressant le bassin versant pour lesquelles la structure se porte maître d'ouvrage,
- produire les éléments nécessaires aux prises de décisions du comité de pilotage quant à l'élaboration du contrat, à son pilotage et à son évaluation en fin de contrat (suivi de la qualité des milieux, tableaux de bord techniques et financiers reprenant l'ensemble des indicateurs). Une attention particulière sera portée sur le bilan après deux ans de mise en œuvre du contrat afin d'identifier les éventuels retards ou difficultés rencontrés et de procéder à une réorientation des actions et à un ajustement du contrat le cas échéant.

Chaque année, les objectifs et actions spécifiques contribuant à ces missions sont déterminés par le comité de suivi de l'animation selon les modalités définies à l'article 4.

ARTICLE 4 : COMITE DE SUIVI DE L'ANIMATION

Le comité de suivi de l'animation du/de chacun des projet(s) de contrat(s) réunit le Président de la structure ou son représentant, le ou les animateur-s de la cellule, les représentants de l'Agence de l'Eau et celui de la Région, */ du Département et tous autres partenaires que le comité jugera utile*.

Le comité de suivi de l'animation assure l'échange d'informations et de propositions d'actions, étudie les priorités, examine les résultats et prépare leur présentation au comité de pilotage mis en place dans le cadre du contrat lorsqu'il est constitué.

Le comité de suivi de l'animation se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de la structure. Il examine le bilan financier et le rapport d'activité de la cellule d'animation ainsi que le programme et le budget prévisionnels de l'année suivante.

Le bilan financier et le rapport d'activité de la cellule pour l'année précédente est établi par la Cellule d'animation au plus tard le 30 mars.

Les documents du comité de suivi sont adressés aux partenaires financiers au moins 15 jours avant la réunion du comité de suivi.

A l'issue de chaque comité de suivi, la Cellule établit un compte-rendu qui est transmis à chacun des membres dans un délai de ***. */ harmoniser par rapport à convention AESN*

ARTICLE 5 : FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE D'ANIMATION

La cellule d'animation du/de chacun des projet(s) de contrat(s) est installée dans les locaux de la structure porteuse du/des projet(s) de contrat de bassin. Elle est placée sous l'autorité hiérarchique du Président de la structure.
La Structure assure la gestion de cette cellule composée de personnel spécifiquement dédié, nécessaire à la réalisation du programme d'actions et procède notamment au recrutement, après avis du *comité de pilotage / technique / de suivi / des financeurs* notamment sur le profil du poste et à la rémunération du personnel. Les missions de la cellule d'animation peuvent être des actions nouvelles**.**
Pour l'animation du/des contrats, la structure missionne ******* ETP et désigne un référent par bassin versant qui sera l'interlocuteur des financeurs.
La composition de la cellule d'animation pourra évoluer en fonction des besoins et après accord du *comité de pilotage / technique / de suivi / des financeurs du contrat*.
La Structure met à disposition les locaux nécessaires, fait bénéficier le fonctionnement commun. Elle assure également l'acquisition du matériel nécessaire à sa mission, en assure l'entretien et le remplacement.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE LA STRUCTURE

Pour réaliser les missions, « la structure » s'engage :
1- à mettre en œuvre les moyens nécessaires à leur réalisation ;
2- à mettre en place un cadre budgétaire et comptable conforme aux dispositions de la comptabilité des collectivités territoriales et si possible un budget annexe spécifique aux missions d'animation du/des contrat(s) de bassin
3- à fournir annuellement à la Région, en vue de l'affectation de la subvention (voir article 7) et de son versement (voir article 8) :

a) le budget prévisionnel et le programme prévisionnel annuel des actions de la/de chaque cellule d'animation certifié par le responsable de la structure
b) l'état récapitulatif de l'année précédente indiquant clairement les dépenses réalisées et non-réalisées, certifié par le receveur payeur de « la structure »,
c) le rapport annuel d'activité de l'année écoulée certifié par le responsable de la structure. Le rapport d'activité doit comporter des éléments chiffrés permettant d'évaluer non seulement les résultats des études mais aussi l'avancement des actions en cours et la situation des paiements.

4- à produire selon les formes prévues par la délibération CR 103-16 relative à la politique régionale de l'eau, les dossiers de demande de subvention notamment pour ce qui concerne les études liées à l'élaboration ou au suivi du/de chaque contrat de bassin et aux actions transversales portées par la structure.
Pour mémoire, la Région est susceptible de soutenir financièrement le porteur d'un contrat, dans le cas présent « la structure » :

– à hauteur de 40 % du montant estimé des études liées à l'élaboration/au suivi du/de chaque contrat de bassin.
– au niveau de 40 % du montant estimé des campagnes périodiques de mesures et les inventaires permettant le suivi de la qualité des milieux ;
– selon les modalités prévues par la délibération CR 103-16 relative à la politique régionale de l'eau pour les actions transversales portées par la structure validées par le comité de pilotage.

La participation financière de la Région dans le cadre de ces différents types d'action, est instruite après la présentation des dossiers, et calculée sur la base des délibérations approuvées par le Conseil régional. Cette participation est fixée pour chaque opération par

délibération de la Commission permanente. Le montant pour le calcul de l'aide financière régionale peut faire l'objet d'un plafonnement.

Le taux cumulé des aides publiques ne peut dépasser 80% du montant des dépenses justifiées. Le plan de financement prévisionnel établi par « la structure » doit tenir compte de cette disposition.
5- à porter à la connaissance de la Région toute modification concernant les statuts ou le Président de la Structure,
6- à informer la Région, des autres subventions publiques demandées ou attribuées en cours d'exécution de la présente convention ;
7- à répondre à toute demande d'information et de document relatif au suivi budgétaire et comptable du budget (budget annexe lorsqu'il est requis) affecté aux activités de la cellule d'animation ;
8- à faciliter le contrôle, par la Région ou par toute personne habilitée à cet effet, de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives ;
9- à conserver l'ensemble des pièces justificatives de l'emploi des fonds pendant 10 ans après la date d'expiration de la présente convention.
10 – à afficher la participation régionale à l'animation du/des futur(s) contrat(s), et aux études le cas échéant, dans les documents de communication du/des contrat(s).
11 - Le bénéficiaire s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.
12 - Le bénéficiaire saisit les offres de stage ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la plateforme des Aides régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.
13 - Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DE LA REGION

La Région s'engage, sur une période de 3 ans, sur le principe de soutenir financièrement la structure porteuse de la cellule d'animation du/de chacun des contrat(s), dans le cas présent la structure :
– au niveau de 50 % maximum des dépenses de fonctionnement de la cellule d'animation, dans la limite de 40 000 € par an
Le taux cumulé des aides publiques ne peut dépasser 80% du montant des dépenses. Le plan de financement prévisionnel établi par « la structure » doit tenir compte de cette disposition.
La participation financière de la Région fait l'objet d'une affectation annuelle, par délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional, sous réserve de la disponibilité des crédits, au vu du budget prévisionnel et du programme annuel d'actions certifié par le responsable de la structure. Une fiche projet, comprenant le montant plafond et le taux de la subvention ainsi que le programme d'actions annuel est annexée à cette délibération.

ARTICLE 8 : MODALITES DE VERSEMENT DES AIDES

La dotation de fonctionnement est versée en deux fois sur demande de « la structure ».

8-1 Un acompte équivalent à 60 % du montant de la subvention au vu du budget prévisionnel de la/de chaque cellule d'animation.

8-2 Le solde de la subvention est calculé sur la base des dépenses réalisées figurant à l'état récapitulatif des dépenses signé du comptable public. Il est versé au vu du

rapport annuel d'activité de la/de chaque cellule d'animation pour l'année précédente certifié par le responsable de la structure.

Le versement du solde est également subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 6 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le versement des subventions est effectué sur le compte du -------- ouvert au Trésor Public *(n°)* Agence de *à compléter* sous le numéro de compte : *à compléter*

Le comptable assignataire de la dépense est le Receveur général des finances de Paris – Trésorier Payeur Général de la Région Ile-de-France.

ARTICLE 9 – CADUCITE

- Si à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé d'un an maximum par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai d'un an mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

- A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de trois années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 10 - SUBVENTION - RESTITUTION EVENTUELLE

La Région se réserve le droit d'exiger, dans les deux ans qui suivent la réception du bilan annuel ou du justificatif des dépenses, le remboursement de toute ou partie des sommes versées :

- pour ce qui concerne la dotation de fonctionnement le remboursement de la part de subvention qui lors du calcul du solde annuel correspondrait à des dépenses non réalisées dans l'année de référence ou ne correspondant pas à l'objet de la présente convention.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

ARTICLE 11 - MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention à la demande de l'un des membres fait l'objet d'un avenant soumis à l'approbation de la Commission permanente du Conseil Régional, et de la Structure.

L'adoption de l'avenant se fait suivant les mêmes formes que celles mises en œuvre pour l'adoption de la présente convention.

ARTICLE 12 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet au 16 novembre 2016 date de la CP. Elle pourra être renouvelée à l'issue d'un bilan global de l'animation et si un contrat de bassin a été conclu avec la Région.

La convention prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale correspondant à la dernière année de la période ou à défaut en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 9 de la présente convention.

ARTICLE 13 - RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général, cette résiliation prenant effet au terme d'un délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé.

Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en toute ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée délibérante, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. A cette date, il est procédé par la Région à un arrêté définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement, total ou partiel, de la subvention. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

Les difficultés qui pourraient surgir dans le fonctionnement de la/des cellule(s) d'animation, dans la coordination avec les collectivités hors de la Structure, dans le financement ou la prolongation de la présente convention, ne peuvent pas être évoquées comme cas de force majeure pour l'inexécution du contrat de bassin.

Fait, en 2 exemplaires originaux, à Paris le .....

Le Conseil Régional d'Ile de France La Présidente, Valérie PECRESSE	**« La structure » Le Président,**

ANNEXE :

Liste des partenaires concernés identifiés / pressentis à la date de la signature de la présente convention.

ANNEXE 7 A LA DELIBERATION : AVENANT A LA CONVENTION INITIALE DE FONCTIONNEMENT

AVENANT CONVENTION RELATIVE AUX AIDES REGIONALES APPORTEES A LA / AUX CELLULE (S) D'ANIMATION DU /DES "CONTRAT(S) DE BASSIN OU CONTRAT(S) DE NAPPE » :
- Dénomination
- …

ENTRE
***La Région d'Ile-de-France*,** dont le siège social est situé au 33, rue Barbet-de-Jouy 75007 PARIS, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE, en vertu de la délibération n° CP 16-313 du 16 novembre 2016, ci-après dénommée " la Région "

D'une part ;

ET
Le « structure porteuse de la cellule d'animation du contrat de bassin »
dont le siège social est situé au ****** représenté par son Président, ******** , en vertu de la délibération N° ….. du …… ci-après dénommée « La Structure »,

D'autre part.

APRES AVOIR RAPPELE :

- La délibération n° CR 103-16 du 22 septembre 2016 relative à la nouvelle stratégie régionale dans le domaine de l'Eau, des milieux aquatiques et humides
- La délibération n° CP 16-546 du 16 novembre 2016 relative au règlement d'intervention
- La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à la mise en œuvre de la mesure « 100 000 stages » pour les jeunes franciliens »
- le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France approuvé par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010
- La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du Règlement Budgétaire et Financier
- La délibération n° CP 11-289 du 19 mai 2011 relative à l'affectation d'autorisations d'engagement dans le cadre de la politique régionale de l'eau - soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau (eaux superficielles et eaux souterraines)
- Le(s) contrat(s) de bassin (réf) s'il existe déjà
- La délibération de la Structure approuvant les termes de la convention à passer avec la Région et autorisant Monsieur le Président à la signer.
- Les statuts de la Structure

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Préambule

Mise en œuvre de l'obligation pour les structures subventionnées d'accueillir au moins un stagiaire pendant une période de deux mois minimum, créée par la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016. Le nombre de stagiaires à recruter par structure est précisé dans la fiche projet afférente, annexée au projet de délibération.

ARTICLE UNIQUE

Le présent avenant complète l'article 6, 8 et 10 de la convention ainsi :

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE LA STRUCTURE

11 - Le bénéficiaire s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.
12 - Le bénéficiaire saisit les offres de stage ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la plateforme des Aides régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.
13 - Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement.

ARTICLE 8 : MODALITES DE VERSEMENT DES AIDES

Le versement du solde est également subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 6 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

ARTICLE 10 - SUBVENTION - RESTITUTION EVENTUELLE

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

A l'exception de cette modification relative à la mise en œuvre de la mesure « 100 000 stages » pour les jeunes franciliens » , les autres dispositions du contrat restent applicables.

Fait, en 2 exemplaires originaux, à Paris le .....

Le Conseil Régional d'Ile-de-France **La Présidente,** **Valérie PECRESSE**	**« La structure »** **Le Président,**

ANNEXE 8 A LA DELIBERATION : AVENANT A LA CONVENTION DE FONCTIONNEMENT NAPPE DE BEAUCE

AVENANT CONVENTION RELATIVE AUX AIDES REGIONALES APPORTEES A LA CELLULE D'ANIMATION DU CONTRAT DE NAPPE : NAPPE DE BEAUCE

ENTRE
***La Région d'Ile-de-France*,** dont le siège social est situé au 33, rue Barbet-de-Jouy 75007 PARIS, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE, en vertu de la délibération n° CP 16-313 du 16 novembre 2016 , ci-après dénommée " la Région "

D'une part ;

ET
Le Syndicat Mixte du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, dont le siège social est situé au 16 avenue de la République 45300 PITHIVIERS, représenté par sa Présidente, Madame Monique BEVIERE, dûment habilitée en vertu de la délibération n° , ci-après dénommé « la structure »,
,

D'autre part.

APRES AVOIR RAPPELE :

- l'arrêté préfectoral n°99-007 du 13 janvier 1999 portant délimitation du périmètre du S.A.G.E. « nappe de Beauce et milieux aquatiques associés » ;
- l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2000 portant composition de la Commission locale de l'eau du S.A.G.E. « nappe de Beauce et milieux aquatiques associés » ;
- la délibération du 23 mai 2005 pour laquelle, sur demande de la Commission Locale de l'Eau, le Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais accepte de devenir la structure porteuse du SAGE « Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés » ;
- les statuts du syndicat
- La délibération n° CR 103-16 du 22 septembre 2016 relative à la nouvelle stratégie régionale dans le domaine de l'Eau, des milieux aquatiques et humides
- La délibération n° CP 16-546 du 16 novembre 2016 relative au règlement d'intervention
- La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à la mise en œuvre de la mesure « 100 000 stages » pour les jeunes franciliens »
- le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France approuvé par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010
- La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du Règlement Budgétaire et Financier
- La délibération de la Structure approuvant les termes de l'avenant à la convention à passer avec la Région et autorisant Madame la Présidente à la signer.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Préambule

Mise en œuvre de l'obligation pour les structures subventionnées d'accueillir au moins un stagiaire pendant une période de deux mois minimum, créée par la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016. Le nombre de stagiaires à recruter par structure est précisé dans la fiche projet afférente, annexée au projet de délibération.

ARTICLE UNIQUE

Le présent avenant complète l'article 2, 4 et 6 de la convention ainsi :

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE LA STRUCTURE

11 - Le bénéficiaire s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.
12 - Le bénéficiaire saisit les offres de stage ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la plateforme des Aides régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.
13 - Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement.

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DES AIDES

Le versement du solde est également subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 6 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

ARTICLE 6 - SUBVENTION - RESTITUTION EVENTUELLE

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

A l'exception de cette modification relative à la mise en œuvre de la mesure « 100 000 stages » pour les jeunes franciliens » , les autres dispositions du contrat restent applicables.

Fait, en 2 exemplaires originaux, à Paris le .....

Le Conseil Régional d'Ile-de-France **La Présidente,** **Valérie PECRESSE**	**« La structure »** **La Présidente,** **Monique BEVIERE**

ANNEXE 9 A LA DELIBERATION : AVENANT A LA CONVENTION DE FONCTIONNEMENT AQUI'BRIE

AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT POUR LA NAPPE DES CALCAIRES DU CHAMPIGNY

ENTRE

La Région d'Ile-de-France**,** dont le siège social est situé au 33, rue Barbet-de-Jouy 75007 PARIS, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE, en vertu de la délibération n° CP 16-313 du 16 novembre 2016, ci-après dénommée " la Région ", d'une part,

ET

L'Association de l'Aquifère des Calcaires de Champigny en Brie, dont le siège social est situé au 145 quai Voltaire - 77190 DAMMARIE LES LYS, représentée par sa Présidente, Madame Isoline MILLOT, dûment habilitée en vertu de l'article 17 de ses statuts ci-après dénommée "AQUI' Brie", d'autre part**,**

APRES AVOIR RAPPELE :

- Les délibérations du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier et n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation de ce règlement,

- La délibération n° CR 103-16 du 22 septembre 2016 relative à la nouvelle stratégie régionale dans le domaine de l'Eau, des milieux aquatiques et humides

- La délibération n° CP 16-546 du 16 novembre 2016 relative au règlement d'intervention

- La délibération de l'Assemblée Générale d'AQUI' Brie en date du 6 novembre 2013 approuvant les termes du contrat d'animation pour la nappe des calcaires de Champigny avec la Région Ile de France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Général de Seine et Marne,

- Le contrat pour la nappe des calcaires de Champigny entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil Général de Seine et Marne et la Région Ile-de-France approuvé par délibération du Conseil Régional n° CP 13-684 en date du 20 novembre 2013,

- La convention relative à la mise en œuvre du contrat pour la nappe des calcaires de Champigny approuvée par délibération du Conseil Régional n° CP 14-125 en date du 30 janvier 2014,

- La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à la mise en œuvre de la mesure « 100 000 stages » pour les jeunes franciliens »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

PREAMBULE

Les élus régionaux ont adopté, dans le cadre du rapport n° CR 08-16 du 18 février 2016, la mesure «100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens». Elle vise à favoriser l'accès des jeunes au marché du travail.

Ce rapport met en œuvre l'obligation pour l'ensemble des structures subventionnées d'accueillir au moins un stagiaire pendant une période de deux mois minimum.

Le principe est le suivant : chaque bénéficiaire de subvention doit recruter au moins un stagiaire quel que soit le montant de la subvention, le nombre total de stagiaires accueillis étant établi au vu du montant prévisionnel de la subvention régionale, des capacités d'accueil de la structure et des plafonds légaux encadrant l'accueil des stagiaires.

ARTICLE 1

L'article 2 « Obligations d'AQUI' Brie » est complété des points suivants :

« 11 - à recruter au moins un stagiaire ou alternant pour une période minimale de deux mois, dont le nombre sera précisé dans les conventions d'aide, au regard du montant de la subvention régionale, de vos capacités d'accueil et des plafonds légaux encadrant l'accueil des stagiaires ;

12 - à saisir les offres de stage ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la plateforme des Aides régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la région ;

13 - à informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'elle pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement. »

ARTICLE 2

L'article 4 « Modalités de versement des subventions » est complété ainsi :

« Le versement du solde est subordonné à la production d'un ou des justificatifs de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné dans la convention d'aide. »

ARTICLE 3

L'article 5 « Subvention - restitution éventuelle » est complété ainsi :

« La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants. »

Les autres dispositions de la convention restent applicables.

Fait, en 2 exemplaires originaux, à Paris, le

Pour le Conseil Régional d'Ile-de-France **La Présidente,**	**Pour AQUI' Brie** **La Présidente,**
Valérie PECRESSE	**Isoline MILLOT**

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-433

Du 16 novembre 2016

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA « STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ » AFFECTATION DE NOVEMBRE 2016 – N°1

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;
VU Le Code de l'Environnement ;
VU la délibération n° CR 71-13 du 26 septembre 2013 relative à la nouvelle ambition pour la biodiversité en Ile-de-France ;
VU la délibération n° CR 12-14 du 13 février 2014 habilitant le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence des Espaces Verts ;
VU la délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 relative à l'approbation du contrat de plan Etat Région 2015-2020 – approbation du contrat de plan interrégional Etat Régions 2015-2020 Vallée de la Seine – approbation du projet de contrat de plan interrégional Etat Régions plan seine 2015-2020 ;
VU la délibération n° CR 23-15 relative à l'approbation de la politique de la ville – orientations pour une nouvelle action régionale ;
VU la délibération du Conseil Régional n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
VU la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;
VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
VU la délibération n° CP 11-283 du 19 mai 2011 relative à l'approbation à l'ATEN ;
VU la délibération n° CP 14-801 du 20 novembre 2014 approuvant le contrat d'objectifs biodiversité de la CA Marne et Gondoire ;
VU la délibération n°CP 15-361 du 17 juin 2015 relative à « attributions de subventions dans le cadre de la stratégie régionale pour la biodiversité » deuxième affectation 2015 ;
VU la délibération n° CP 16-157 du 15 juin 2016 approuvant la convention type biodiversité ;
VU le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;
VU Le rapport CP 16-433 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France.
VU l'avis de la commission de l'environnement, et de l'aménagement du territoire ;
VU l'avis de la commission des finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Attribution de subventions

Décide de participer au titre de la stratégie régionale pour la biodiversité au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution de subventions dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable des projets.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention biodiversité type approuvée par délibération n° CP16-157 du 15 juin 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Article 2 : Affectation de crédits de fonctionnement- Biodiversité

Affecte une autorisation d'engagement de **22 000 €** disponible sur le chapitre 937 « Environnement » code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel » programme HP 76-003 (176003) « Protection des milieux naturels et des paysages » action « Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité » (17600302) du budget 2016 selon la répartition suivante :

BENEFICIAIRE	OPERATION	MONTANT
CORIF	Concertation autour de la création de continuités écologiques en faveur de la chouette chevêche	10 000 €
UNAF	Programme national « abeille, sentinelle de l'environnement »	12 000 €

Article 3 : Affectations de crédits en investissement- Biodiversité – CPER

Affecte une autorisation de programme de **17 471,15 €** disponible sur le chapitre 907 « Environnement » code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel » programme PR 76-003 (476003) « Protection des milieux naturels et des paysages » action « Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité » (476003023) du budget 2016 selon la répartition suivante :

BENEFICIAIRE	OPERATION	MONTANT
Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne	Réalisation d'un crapauduc sur le site de Croissy-Beaubourg	17 471,15 €

Cette affectation relève du Contrat de plan 2015-2020 :

- Volet 3 « Transition écologique et énergétique »
- Sous-volet 33 « reconquête de la biodiversité et préservation des ressources »
- Action 332 « Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité»

Article 4 : Affectations de crédits en investissement- Biodiversité

Affecte une autorisation de programme de **439 246.20 €** disponible sur le chapitre 907 « Environnement » code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel » programme HP 76-003 (176003) « Protection des milieux naturels et des paysages » action « Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité » (17600302) du budget 2016 selon la répartition suivante :

BENEFICIAIRE	OPERATION	MONTANT
GRAND PARIS SEINE ET OISE	Restauration et aménagement du jardin des libellules à Morainvilliers	12 773,20 €
SIVOA	Inventaires piscicoles et chiroptères sur la Vallée de l'Orge Aval	25 775 €
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Fusin	Aménagement de la zone humide dans le parc de la Tabarderie à Château Landon	50 650 €
LPO	Programme d'actions « rapaces nocturnes »	10 500 €
CPN Val de Seine	Plantation d'une prairie en faveur des papillons et des abeilles	10 000 €
CORIF	Etudes pré-opérationnelles avant travaux de rétablissement de continuités écologiques en faveur de la chouette chevêche	60 025 €
SYAGE	Installation de panneaux pédagogiques sur la commune de Crosne	1 725 €
Commune de Liverdy-en-Brie	Restauration de la zone humide et des étangs communaux	7 440 €
ESPACES	Valorisation écologique d'emprises ferroviaires (Lignes N et L du transilien, ligne 2 du Tramway, Petite Ceinture)	137 607,00 €
ESPACES	Valorisation écologique de talus ferroviaires situés à proximité de la Gare de Meulan-Hardricourt	122 751 €

Article 5 : Affectation provisionnelle

Décide d'affecter à titre provisionnel sur le chapitre 937 « Environnement » code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel » programme HP 76-003 (176003) « Protection des milieux naturels et des paysages » action « Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité » (17600302) du budget 2016, une autorisation d'engagement de **10 000 €.**

Article 6 : ATEN

Décide du versement de la cotisation annuelle à l'ATEN œuvrant dans le domaine de l'Environnement telle que détaillée en annexe n°2 à la présente délibération. Le GIP ATEN est dissous au 31 décembre 2016 pour intégrer la future Agence Française pour la Biodiversité. Cette cotisation au GIP ATEN est donc la dernière.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **15 000 €** sur le chapitre 937 « Environnement » sur le code fonctionnel 76 programme HP 76-003 «Protection des milieux naturels et des paysages», action «Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité» (17600302) du budget 2016.

Article 7 : Dérogation

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation visée aux articles 17 et 29 de l'annexe de la délibération CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016.

N° dossier	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
16006619	Programme abeille, sentinelle de l'environnement	UNAF	01/01/2016
16011275	Inventaires piscicoles et chiroptères sur la Vallée de l'Orge Aval	SIVOA	01/07/2016
16012983	Aménagement de la zone humide dans le parc de la Tabarderie à Château Landon	Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Fusin	01/09/2016
16013812	Programme d'actions « rapaces nocturnes »	LPO	15/02/2016
16011274	Plantation d'une prairie en faveur des papillons et des abeilles	CPN Val de Seine	01/09/2016
16014241	Valorisation écologique d'emprises ferroviaires (lignes N et L du transilien, ligne 2 du tramway, petite ceinture)	Association Espaces	01/05/2016
16014237	Restauration de la zone humide et des étangs communaux de Liversy-en-Brie	Commune de Liverdy-en-Brie	13/10/2016

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

Valérie PECRESSE

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-433	Budget	2016

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**76 - Patrimoine naturel**
Programme	**176003 - Protection des milieux naturels et des paysages**
Action	**17600302 - Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité**

Dispositif : N° 00000255 - Stratégie régionale pour la biodiversité investissement

Dossier	16011257 - RESTAURATION ET AMENAGEMENT DU JARDIN DES LIBELLULES A MORAINVILLIERS			
Bénéficiaire	P0034120 - GRAND PARIS SEINE ET OISE			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	12 773,20 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
31 933,00 €	HT	40 %	12 773,20 €	

Dossier	16011274 - PLANTATION D'UNE PRAIRIE EN FAVEUR DES PAPILLONS ET DES ABEILLES - CPN VAL DE SEINE			
Bénéficiaire	R11571 - CONNAITRE PROTEGER NATUR VAL DE SEINE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
33 740,00 €	HT	29,64 %	10 000,00 €	

Dossier	16011275 - INVENTAIRES PISCICOLES ET CHIROPTERES SUR LA VALLEE DE L'ORGE AVAL			
Bénéficiaire	R7256 - SIVOA SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L ORGE AVAL			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 775,00 €		Code nature	204181
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
51 550,00 €	HT	50 %	25 775,00 €	

Dossier	16012983 - AMENAGEMENT DE LA ZONE HUMIDE DANS LE PARC DE LA TABARDERIE A CHATEAU LANDON			
Bénéficiaire	R15272 - BASSIN DU FUSIN SIA			
Localisation	CHATEAU-LANDON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 650,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
265 000,00 €	HT	19,11 %	50 650,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-433	Budget	2016

Dossier	16013316 - INSTALLATION DE PANNEAUX PEDAGOGIQUES SUR LA COMMUNE DE CROSNE - SYAGE			
Bénéficiaire	R7590 - SYAGE SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES			
Localisation	CROSNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 725,00 €		Code nature	204181
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 450,00 €	HT	50 %	1 725,00 €	

Dossier	16013812 - PROGRAMME D'ACTIONS "RAPACES NOCTURNES"			
Bénéficiaire	R22188 - LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 500,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
21 000,00 €	HT	50 %	10 500,00 €	

Dossier	16014091 - ETUDE PRE-OPERATIONNELLE AVANT TRAVAUX DE RETABLISSEMENT DE CONTINUITES ECOLOGIQUES EN FAVEUR DE LA CHOUETTE CHEVECHE - CORIF			
Bénéficiaire	R11317 - CORIF CTRE ORNITHO IDF			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	60 025,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
85 750,00 €	HT	70 %	60 025,00 €	

Dossier	16014237 - RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE ET DES ETANGS COMMUNAUX DE LIVERDY-EN-BRIE			
Bénéficiaire	R754 - COMMUNE DE LIVERDY EN BRIE			
Localisation	LIVERDY-EN-BRIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 440,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
24 800,00 €	HT	30 %	7 440,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-433	Budget	2016

Dossier	16014241 - VALORISATION ECOLOGIQUE D'EMPRISES FERROVIAIRES (LIGNES N et L DU TRANSILIEN, LIGNE 2 DU TRAMWAY, PETITE CEINTURE)			
Bénéficiaire	R10630 - ASSOCIATION ESPACES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	137 607,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
196 582,00 €	HT	70 %	137 607,00 €	

Dossier	16014247 - VALORISATION ECOLOGIQUE DE TALUS FERROVIAIRES SITUES A PROXIMITE DE LA GARE DE MEULAN-HARDRICOURT			
Bénéficiaire	R10630 - ASSOCIATION ESPACES			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	122 751,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
175 376,00 €	HT	69,99 %	122 751,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000255 - Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	439 246,20 €

Total sur l'imputation 907 - 76 - 176003 - 17600302	439 246,20 €

Chapitre	**937 - Environnement**
Code fonctionnel	**76 - Patrimoine naturel**
Programme	**176003 - Protection des milieux naturels et des paysages**
Action	**17600302 - Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité**

Dispositif : N° 00000257 - Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement

Dossier	16006619 - PROGRAMME NATIONAL "ABEILLE, SENTINELLE DE L'ENVIRONNEMENT" - UNAF			
Bénéficiaire	R37015 - UNION NAT APICULTURE FRA NCAISE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	12 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
55 000,00 €	TTC	21,82 %	12 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-433	Budget	2016

Dossier	16007108 - CONCERTATION AUTOUR DE LA CREATION DE CONTINUITES ECOLOGIQUES EN FAVEUR DE LA CHOUETTE CHEVECHE - CORIF			
Bénéficiaire	R11317 - CORIF CTRE ORNITHO IDF			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 500,00 €	HT	69 %	10 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000257 - Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	22 000,00 €

Dispositif : N° 00000452 - Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement

Dossier	16006743 - COTISATION 2016 -ATEN			
Bénéficiaire	R4302 - GIP ATEN ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS			
Localisation	FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6281
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
15 000,00 €	HT	100 %	15 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000452 - Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	15 000,00 €

Total sur l'imputation 937 - 76 - 176003 - 17600302	37 000,00 €

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**76 - Patrimoine naturel**
Programme	**476003 - Protection des milieux naturels et des paysages**
Action	**476003023 - Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité**

Dispositif : N° 00000255 - Stratégie régionale pour la biodiversité investissement

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-433	Budget	2016

Dossier	16012922 - REALISATION D'UN CRAPAUDUC SUR LE SITE DE CROISSY-BEAUBOURG (77)			
Bénéficiaire	P0034597 - PARIS VALLEE DE LA MARNE			
Localisation	CROISSY-BEAUBOURG			
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Continuités terrestres - Hors CPRD			
Montant total	17 471,15 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
24 958,79 €	HT	70 %	17 471,15 €	

Total sur le dispositif N° 00000255 - Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	17 471,15 €

Total sur l'imputation 907 - 76 - 476003 - 476003023	17 471,15 €

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007108

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONCERTATION AUTOUR DE LA CREATION DE CONTINUITES ECOLOGIQUES EN FAVEUR DE LA CHOUETTE CHEVECHE - CORIF

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense Animation des réseaux écologiques franciliens	14 500,00 €	69,00 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-76-6574-176003-200
17600302- Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CORIF CTRE ORNITHO IDF
Adresse administrative : MAISON DE L'OISEAU
93410 VAUJOURS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Frédéric MALHER, Président

Date de publication au JO : 27 janvier 1983

N° SIRET : 31643058600040

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Cette action d'animation et de concertation locales est totalement complémentaire aux études pré-opérationnelles en vue d'aménagements favorables à la chouette chevêche, pour une durée totale du projet de 3 ans.
Le projet concerne une espèce de rapace emblématique, la chouette chevêche d'Athéna, qui est protégée au niveau national et international, et menacée en Île-de-France.
Après une étude fine de deux noyaux de populations importants de la chouette chevêche d'Athéna dans le nord Seine-et-Marne et dans l'est du Val d'Oise, le CORIF propose de travailler à la mise en place des aménagements permettant de rétablir les continuités entre ces deux secteurs. Ceci passe notamment par le biais de réunions préparatoires au niveau des communes et intercommunalités concernées.

Le projet vise le bon état de conservation d'une espèce « déterminante Trame verte et bleue » et la mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique SRCE.

Description :
La chouette Chevêche d'Athéna est une espèce parapluie. La finesse et la pertinence des actions de préservation proposées doivent permettre de préserver toute une biodiversité ordinaire.
Une première étude a été réalisée de 2013 à 2015 sur les continuités écologiques et la chevêche d'Athéna axée sur les deux noyaux les plus proches du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne et de la fonctionnalité des continuités écologiques entre elles. Cette zone de continuité concerne 46 communes.
Le projet consiste en l'organisation et l'animation de réunions au niveau des cinq intercommunalités concernées, afin de présenter l'étude et d'envisager de façon concertée les modalités pratiques de mise en place des aménagements ainsi que leur financement.
L'ensemble des acteurs du territoire (ex. fédérations de chasse, syndicats de rivière, Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne,…) sera associé à ces réunions afin que les aménagements puissent se faire en maximisant les moyens et en toute transparence.
Différents documents de communication seront réalisés (plaquettes, panneau de présentation) afin d'illustrer au mieux les réunions publiques.

Intérêt régional :
Ce projet vise la concrétisation de la mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique à l'échelle pluri-départementale, pour une espèce à la fois patrimoniale et jouant un rôle important vis-à-vis de tout un écosystème.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 1 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
réunions de présentation	11 000,00	75,86%
frais de déplacements	500,00	3,45%
supports de communication	3 000,00	20,69%
Total	14 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	10 000,00	68,97%
Département du 95 (subvention sollicitée)	600,00	4,14%
Fondation Crédit Coopératif (subvention sollicitée)	1 000,00	6,90%
Autofinancement	2 900,00	20,00%
Total	14 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €
2017	2 500,00 €
2018	2 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	14 049,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	8 784,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	43 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	59 331,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	2 100,00 €
2015	PAEC - Aides aux porteurs de projet	16 720,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	33 502,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	22 680,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	75 000,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	42 130,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Investissement	20 580,00 €
	Montant total	337 876,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006619

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROGRAMME NATIONAL "ABEILLE, SENTINELLE DE L'ENVIRONNEMENT" - UNAF

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense Supports, équipements pédagogiques et actions d'animation	55 000,00 €	21,82 %	12 000,00 €
	Montant Total de la subvention		12 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-76-6574-176003-200
17600302- Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNION NAT APICULTURE FRA NCAISE
Adresse administrative : 26 RUE DES TOURNELLES
75004 PARIS 04
Statut Juridique : Ordre Professionnel ou Organisme Professionnel
Représentant : Monsieur GILLES LANIO, Président

Objet : le développement, la préservation et la promotion de l'apiculture et plus généralement de l'abeille domestique.

N° SIRET : 32365820300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La visite et l'entretien des ruchers nécessitent un suivi tout au long de l'année.

Objectifs :
« Abeille, sentinelle de l'environnement » a pour ambition de contribuer à la protection de l'abeille, pollinisatrice exceptionnelle dont le rôle est essentiel dans l'équilibre des espèces végétales et le maintien de la biodiversité. Aujourd'hui, plusieurs facteurs participent à la fragilisation des colonies d'abeilles, notamment : l'emploi de pesticides, les maladies et parasites, et certaines espèces invasives. La disparition des abeilles se traduit par un triste constat : en moins de 50 ans, la qualité et la quantité des pollens se sont considérablement amenuisées puisqu'on estime que 2/3 des pollens, abondants il y a à

peine 50 ans, ont aujourd'hui disparu. La défense de l'abeille favorise la préservation de l'environnement en Ile-de-France et l'amélioration de la qualité de vie des Franciliens.
A travers ce programme, il s'agit de :
- sensibiliser les Franciliens et les médias et communiquer sur le rôle fondamental de l'abeille dans le maintien de la biodiversité
- favoriser le maintien et le développement des colonies d'abeilles en Ile-de-France
- développer l'éducation à l'environnement par des actions d'initiation à l'apiculture

Description :
Depuis 2008, l'Union Nationale de l'Apiculture Française est partenaire de la Région Ile-de-France dans le cadre du programme national « Abeille, sentinelle de l'environnement ®».
La déclinaison de ce programme avec la Région Ile-de-France comporte quatre actions principales :

1- Le suivi des ruchers, la récolte et le conditionnement du miel par des apiculteurs locaux. Les ruches sont installées sur les sites suivants :
Sur le toit du bâtiment du Conseil régional d'Ile-de-France : 37 rue Barbet de Jouy - 75007 Paris
Sur les îles de loisirs de la Région Ile-de-France :
- Saint Quentin en Yvelines, RD 912 - 78190 Trappes
- Val de Seine, Chemin du Rouillard - 78480 Verneuil sur Seine
- Bois le Roi, Rue de Tournezy - 77590 Bois le Roi
- Torcy, Route de Lagny - 77200 Torcy
- Port aux Cerises, Rue du Port aux cerises - 92210 Draveil
- Etampes, 5Av. Charles de Gaulle - 91150 Etampes
- Boucle de Seine, Route de Lavacourt - 78840 Moisson
- Buthiers, 73 Rue des Roches - 77760 Buthiers
- Cergy Pontoise, 29 Rue des Étangs - 95000 Cergy
- Jablines Annet, 77 450 Jablines
- Créteil, 9 Rue Jean Gabin, 94000 Créteil

2- Les journées APIdays®, rendez-vous annuel autour des ruchers partenaires « Abeille, sentinelle de l'environnement » et des apiculteurs (juin). Des activités de sensibilisation en faveur de l'abeille et de la biodiversité sont mises en place : ateliers pédagogiques et ludiques, observation de la vie d'une colonie d'abeilles à l'aide d'une ruche vitrée, distribution d'un livret pédagogique et ludique, dégustation de miel, distribution de pots de miel, exposition « Les abeilles et la vie de la ruche », quizz pédagogique et jeu de l'oie de l'abeille.
En 2015, les APIdays réservés aux agents de la Région ont réuni au Conseil régional d'Ile-de-France une cinquantaine de personnes. Les APIdays organisés sur les Iles de loisirs ont réuni près d'un millier de personnes de tous les âges dont environ 200 scolaires.
En 2016, plus de 250 agents sont venus participer à cette journée.

3- Deux sessions (une au printemps 2017 puis l'autre à l'automne 2017) de formation d'initiation à l'apiculture dispensée à 30 agents de lycées éco-responsables de la Région Ile-de-France.
La formation est répartie sur 3 jours : module théorique (2 jours), module pratique (1 journée).

4- Les actions de communication autour des ruchers
- Le partenariat « Abeille, sentinelle de l'environnement® » est mis en avant lors de la conférence annuelle de l'UNAF ainsi que dans le dossier de presse adressé aux journalistes.
- Page dédiée au partenariat « Abeille, sentinelle de l'environnement » avec la Région Ile-de-France sur le site du programme, www.abeillesentinelle.net
- Les actions menées dans le cadre du partenariat sont relayées sur le Facebook du programme « Abeille, sentinelle de l'environnement® » ainsi que sur le compte Twitter de l'UNAF : @UNAFapiculture
- Le Conseil régional d'Ile-de-France est cité dans la liste des partenaires du programme dans les supports d'information (plaquettes, flyers, panneaux, hors-série revue de l'UNAF Abeilles & fleurs)
- Invitation du Conseil régional d'Ile-de-France au 21e Congrès national de l'apiculture française, du 27 au

30 octobre 2016 à Clermont-Ferrand.

Intérêt régional :
Lors de la séance de la commission permanente du 27 mars 2008 (CP 08-376), la Région a proposé d'adhérer à la charte « Abeille, sentinelle de l'environnement ®».
D'un point de vue naturaliste et de conservation de l'espèce ainsi que son rôle essentiel de pollinisateur, ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de la politique régionale de la biodiversité.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 4 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Programme abeille, sentinelle de l'environnemnet	44 000,00	80,00%
contirbutions volontaires en nature	11 000,00	20,00%
Total	55 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	12 000,00	21,82%
Région Languedoc Roussillon (subvention sollicitée)	16 000,00	29,09%
Région PACA (subvention sollicitée)	16 000,00	29,09%
Contributions volontaires en nature	11 000,00	20,00%
Total	55 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	12 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	28 200,00 €

2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	45 379,20 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	14 000,00 €
	Montant total	87 579,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011257

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RESTAURATION ET AMENAGEMENT DU JARDIN DES LIBELLULES A MORAINVILLIERS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense Etudes, créations, restaurations, aménagements et entretien des continuités écologiques	31 933,00 €	40,00 %	12 773,20 €
	Montant Total de la subvention		12 773,20 €

Imputation budgétaire : 907-76-204141-176003-200
17600302- Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GRAND PARIS SEINE ET OISE
Adresse administrative : RUE DES CHEVRIES
78410 AUBERGENVILLE
Statut Juridique : Communauté Urbaine
Représentant : Monsieur Philippe TAUTOU, Président

N° SIRET : 20005988900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Stratégie régionale pour la biodiversité investissement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Procéder à un suivi faune et flore, restaurer les milieux aquatiques et semi-humides, valoriser le site par un sentier pédagogique et un programme de sensibilisation.

Description :
Le parc de la mairie de Morainvilliers est majoritairement inclus dans une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type 2 (« Forêt des Alluets et boisements d'Herbeville à Feucherolles ») et se compose : d'une grande prairie (avec têtards, tilleuls remarquables et ruines d'un lavoir aujourd'hui considéré comme mare) ; d'un boisement traversé par plusieurs rûs et fossés avec deux mares et deux dépressions humides (végétation caractéristique) ; et d'un muret en ruine délimitant une partie du site au sud.

Sont prévus, selon les recommandations de la Société nationale de protection de la nature (SNPN) :
- des inventaires pré-travaux (odonates, amphibiens, flore, pour notamment mieux caractériser les milieux humides et semi-humides et leur fonctionnement) ;
- l'adoucissement de la pente des berges de l'une des mares et la restauration « vieux fond vieux bords » de l'autre, actuellement en cours d'assèchement ;
- la création d'une nouvelle petite mare par creusement du centre de l'une des deux dépressions humides ;
- la restauration des fossés (élagage des branches, évacuation des pierres et embâcles) pour améliorer la circulation de l'eau entre les différents milieux humides ;
- la création d'un sentier de randonnée de 1m. de large par débroussaillage et pose de deux passerelles et de deux bancs simples en bois ;
- des inventaires après les travaux (odonates, amphibiens, flore).

Intérêt régional :
SRCE, TVB.
L'amélioration des fonctionnalités écologiques des parcs et espaces verts communaux est une clé essentielle de la constitution d'une trame verte et bleue régionale écologiquement fonctionnelle, d'où l'intérêt régional de ce projet.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 2 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Inventaires naturalistes	3 279,00	10,27%
Diagnostic des travaux et préconisation de gestion	3 008,00	9,42%
Suivi des travaux	3 540,00	11,09%
travaux de restauration	13 630,00	42,68%
Travaux d'aménagement	4 800,00	15,03%
Panneau pédagogique	397,00	1,24%
Invenatires naturalistes post-travaux	3 279,00	10,27%
Total	31 933,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	12 773,20	40,00%
Autofinancement	19 159,80	60,00%
Total	31 933,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 773,20 €
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Egalité professionnel entre les femmes et les hommes	30 000,00 €
2014	Expérimentations en faveur de l'emploi	44 000,00 €
2016	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	25 706,00 €
2016	Soutien aux dynamiques territoriales périurbaines, rurales et des pôles de centralité	178 500,00 €
2016	Soutien aux points d'accueil à la création et au développement d'entreprise - PACE	30 000,00 €
2016	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	15 000,00 €
	Montant total	323 206,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011275

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : INVENTAIRES PISCICOLES ET CHIROPTERES SUR LA VALLEE DE L'ORGE AVAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense Etudes, créations, restaurations, aménagements et entretien des continuités écologiques	51 550,00 €	50,00 %	25 775,00 €
	Montant Total de la subvention		25 775,00 €

Imputation budgétaire : 907-76-204181-176003-200
17600302- Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIVOA SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L ORGE AVAL
Adresse administrative : 163 RTE DE FLEURY
91170 VIRY CHATILLON
Statut Juridique : Syndicat Mixte Communal
Représentant : Monsieur FRANCOIS CHOLLEY, Président

N° SIRET : 25910179800041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Stratégie régionale pour la biodiversité investissement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les inventaires doivent se faire en fonction des saisons.

Objectifs :
1/ Inventaire piscicole :
Le syndicat de l'Orge Aval dont le territoire se situe dans le département de l'Essonne assure la gestion et l'entretien de l'Orge aval, de ses affluents et des espaces de fond de vallée constitués principalement de zones inondables et pour partie de zones humides.

Le SIVOA souhaite connaître l'évolution de l'état piscicole sur sept de ses bassins. Il est attendu de cette étude un bilan de l'état des peuplements pisicoles ainsi que leur évolution depuis les derniers inventaires afin d'évaluer l'impact des actions menées et proposer des améliorations visant un rééquilibre écologique

entre bassin et peuplement piscicole. Compte tenu du nombre important de bassin, la mise en oeuvre se fera sur 4 ans.

2/ Inventaire Chiroptères :
Des inventaires préliminaires ont montré un intérêt de la vallée de l'Orge relativement élevé (6 espèces de chauves-souris identifiées) pour une vallée qui se situe en milieu fortement urbanisé.
C'est pourquoi le Syndicat souhaite aujourd'hui compléter la connaissance par un inventaire sur les affluents : Sallemouille, ru de Fleury, Bretonnière, Blutin, Mort ru et Charmoise.
Cette connaissance et les préconisations qui seront faites seront intégrées au plan de gestion des affluents, ce qui permettra de réaliser des aménagements favorables aux chiroptères, de limiter l'impact des cheminements susceptibles de les perturber et de consolider la trame verte et bleue en reconnectant entre eux des sites de chasse des chiroptères, enjeu écologique important.

Description :
1/ Inventaire Piscicole :
Les inventaires seront réalisés par des pêches aux filets maillants et des pêches électriques complémentaires sur :
- le bassin de Trévoix à Ollainville
- le bassin de Saint Michel à Saint Michel-su-Orge
- le bassin de Longpont à Longpont-sur-Orge
- le bassin de Lormoy à Longpont-sur-Orge
- le bassin de Carouge à Brétigny-sur-orge
- le bassin du Petit Paris à Leuville-sur-orge
- le bassin du Gué à Marcoussis

L'expertise définira les caractéristiques des sites en terme d'habitats piscicoles et évaluera l'évolution du peuplement piscicole depuis les précédents inventaires. Elle mettra en évidence les potentiels, les particularités et les déséquilibres de population éventuels et préconisera des aménagements favorables.

2/ Inventaire chirophères :
La prospection s'effectuera sur 8 sites, durant la pleine période d'activité de ces mammifères hibernants, à savoir à partir de juillet et jusqu'à septembre pour éviter les biais induits par la migration de certaines espèces. L'inventaire des espèces, leur abondance et répartition sera qualifiée par l'analyse des ultrasons, émis spécifiquement par chaque espèce.
L'expertise conduira à la comparaison des sites, à caractériser leur qualité écologique et à préconiser des aménagements favorables.

Intérêt régional :
Mise en oeuvre du SRCE dans un domaine à enjeux (réservoir de biodiversité, groupe d'espèces patrimonial), dans le cadre de l'orientation stratégique liée à la connaissance.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 2 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
inventaires	51 550,00	100,00%
Total	51 550,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	25 775,00	50,00%
Conseil Départemental du 91	10 310,00	20,00%
autofinancement	15 465,00	30,00%
Total	51 550,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	12 890,00 €
2017	12 885,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	69 342,30 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	148 534,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	81 207,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	97 329,50 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	2 343 655,70 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	64 010,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	224 363,72 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	472 606,50 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	81 779,00 €
2016	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	30 316,52 €
	Montant total	1 686 374,24 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012922

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REALISATION D'UN CRAPAUDUC SUR LE SITE DE CROISSY-BEAUBOURG (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense Etudes, créations, restaurations, aménagements et entretien des continuités écologiques	24 958,79 €	70,00 %	17 471,15 €
	Montant Total de la subvention		17 471,15 €

Imputation budgétaire : 907-76-204141-476003-200
476003023- Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS VALLEE DE LA MARNE
Adresse administrative : 5 CRS DE L ARCHE GUEDON
77200 TORCY
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Paul MIGUEL, Président

N° SIRET : 20005795800015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Stratégie régionale pour la biodiversité investissement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
• Permettre aux milliers d'amphibiens de traverser l'Avenue de l'étang entre le bois du Petit Parc de Croissy et l'étang de Beaubourg pour se reproduire
• Eviter leur passage sur la chaussée et leur écrasement par les véhicules

Description :
La richesse biologique de l'étang de Croissy-Beaubourg (77) a été reconnue et le site est donc classé en arrêté de biotope depuis 1992. Dans les années 1970, le lotissement des Lions de Beaubourg a été construit entre l'étang de Beaubourg et le bois du Petit Parc de Croissy sur l'axe migratoire des

batraciens, notamment des crapauds communs (Bufo Bufo).

Ces derniers, en traversant le lotissement, sont souvent écrasés par les voitures. Depuis 2004 l'association R.E.N.A.R.D, avec l'aide des riverains de la Communauté d'Agglomération du Val-Maubuée et de la commune de Croissy-Beaubourg, a mis en place une action de sauvetage des crapauds entre février et juin, par des ramassages quotidiens matin et soir.

Chaque année entre 1100 et 4800 crapauds communs sont sauvés, mais aussi quelques Grenouilles Rousses (Rana Temporaria), Grenouilles Vertes (Rana esculanta), Rainettes (Hila Arborea), Tritons alpestres (Ichthyosaura alpestris), Salamandres (Salamandra salamandra). Depuis 2013, un crapaudrôme est installé (barrières et seaux) pour stopper les animaux avant l'avenue de l'Etang, au moment de la migration.

Le crapauduc consiste en l'installation d'un tunnel en caniveau ajouré sous la chaussée, de goulots d'étranglement et de murets d'entrée à chaque extrémité.
Sur l'ensemble du périmètre, des barrières amovibles en filet sont installées guidant les amphibiens vers l'entrée du tunnel.
Pour les autres sites de passage, à l'échelle du lotissement, le sauvetage manuel continuera d'être mis en place à l'aide de barrières amovibles et de seaux enterrés pendant la période de migration. L'objectif est que le crapauduc s'insère bien dans un dispositif plus large évitant les points possibles de contournement. Les phases ultérieures du projet consisteront à la recherche de solutions pérennes sur ces points de passages plus complexes (parcelles de jardins privés, grands linéaires de fossés, multiples voies en impasse…).

Intérêt régional :
Le site du biotope de Beaubourg est identifié dans le SRCE parmi les secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 2 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- CROISSY-BEAUBOURG

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Continuités terrestres

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Divers préparation du terrain et terrassement	2 634,00	10,55%
Pose du tunnels et divers travaux de voirie	22 324,79	89,45%
Total	24 958,79	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	17 471,15	70,00%
autofinancement	7 487,64	30,00%
Total	24 958,79	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	8 736,15 €
2017	8 735,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aides aux manifestations culturelles	8 000,00 €
2015	Politique énergie climat	20 000,00 €
2016	Politique énergie climat	321 705,00 €
	Montant total	349 705,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012983

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT DE LA ZONE HUMIDE DANS LE PARC DE LA TABARDERIE A CHATEAU LANDON

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense Travaux d'aménagement et d'entretien	265 000,00 €	19,11 %	50 650,00 €
	Montant Total de la subvention		50 650,00 €

Imputation budgétaire : 907-76-204141-176003-200
17600302- Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BASSIN DU FUSIN SIA
Adresse administrative : LE CHATEAU
45490 CORBEILLES
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Représentant :

N° SIRET : 25450118200011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Stratégie régionale pour la biodiversité investissement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les relevés faunistiques et floristiques doivent être réalisés en périodes appropriées.

Objectifs :
Ce projet est porté à la fois par la Commune de Château-Landon qui, lors de son Conseil municipal du 4 septembre 2015, a voté le projet de création de l'espace naturel sensible de la Vallée du Fusin et l'aménagement de la Zone humide de la Tabarderie, et par le Syndicat d'Aménagement du Bassin du Fusin qui depuis 2012, a pris en charge le coût des études floristiques et faunistiques.

La réalisation de ce projet - dont les travaux doivent débuter à l'automne 2016 avec une échéance actuellement prévue pour fin 2017 - se fera sous forme d'une délégation à maîtrise d'ouvrage de la Commune de Château-Landon au Syndicat du Fusin; la maîtrise foncière étant partagée entre les deux entités.

La commune envisage des aménagements et de la gestion : la création d'un platelage, d'une mare et de panneaux pédagogiques afin que les promeneurs puissent découvrir les fonctionnalités de cette zone.
Ce projet d'aménagement se situe dans la continuité des restaurations récentes des escaliers du Larry et de l'Hôtel-Dieu ainsi que celle du Parc linéaire des 18 lavoirs sur le Chemin des amoureux (GR13), dans cette Vallée du Fusin, site classé selon la loi de 1930, et en vis-à-vis des Monuments historiques classés ou inscrits (Abbaye St-Séverin, les Remparts de la Ville Forte, la Tour St-Thugal, l'Eglise Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu, et principalement la Tour Saint-André à l'intérieur du périmètre de 500 mètres de la zone humide).

Description :
I - Gestion écologique
Afin de maintenir ou d'améliorer les intérêts écologiques du site d'étude, plusieurs actions de gestion sont à mettre en place :
1- Maintenir les Peupliers morts sur pied et ceux utilisés par les Oiseaux cavicoles (à voir au cas par cas) pour continuer d'accueillir ces espèces particulièrement nombreuses sur le site d'étude.
2- Garder les arbres morts afin de favoriser les Insectes xylophages et ainsi apporter de la nourriture aux Oiseaux qui s'en nourrissent, notamment les différentes espèces de Pics.
3- Mettre en place une gestion de la mégaphorbiaie pour revenir à un stade prairial (amélioration de la qualité de l'eau, fauche avec export).
4- Aménagement d'une mare dans la prairie restaurée pour favoriser l'installation des Amphibiens (à voir en fonction des inventaires 2016) et des Odonates inféodés aux milieux stagnants.
5- Limiter la fauche des milieux herbeux au minimum, afin d'assurer le développement complet des Insectes vivant dans ces milieux, tels que les Lépidoptères et les Orthoptères. La végétation doit aussi être maintenue sur les rives du fossé sur 50 cm au minimum pour être en adéquation avec les exigences écologiques du Campagnol amphibie.
6- Afin de maintenir les populations de Campagnol amphibie et d'Agrion de Mercure, il est important que le fossé soit en eau toute l'année, en évitant de préférence les fortes fluctuations de niveau d'eau. Les produits de fauche des berges ne doivent pas se retrouver dans le fossé au risque de le combler et d'y apporter de la matière organique déjà bien présente.

II - Aménagements pédagogiques
La mise en valeur pédagogique de la zone humide peut passer par la mise en place de plusieurs actions :
- Création d'un sentier pédagogique par un platelage en bois cheminant vers la mare en préservant une zone de tranquillité pour la faune et en évitant la zone tourbeuse du centre de la zone humide.
- Mise en place de panneaux pédagogiques expliquant la fonctionnalité de la zone humide, les divers rôles joués par celle-ci, ainsi que la présentation de la biodiversité floristique et faunistique présente sur le site.
- Réalisation de sorties pédagogiques avec le grand public et les scolaires dans un but de sensibiliser le public à la préservation des zones humides et de la biodiversité en général.

Intérêt régional :
Ce projet contribue à la volonté régionale de conserver et d'améliorer les rares zones humides en Ile de France. Les aménagements pédagogiques prévus permettent de valoriser le patrimoine naturel de la région et d'améliorer la connaissance de la biodiversité.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 4 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- CHATEAU-LANDON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
travaux, aménagement, gestion...	265 000,00	100,00%
Total	265 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	50 650,00	19,11%
AESN	145 750,00	55,00%
Conseil Départemental du 77	15 600,00	5,89%
autofinancement	53 000,00	20,00%
Total	265 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €
2017	15 650,00 €
2018	15 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013812

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROGRAMME D'ACTIONS "RAPACES NOCTURNES"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense Inventaires locaux, régionaux et programmes de recherche	21 000,00 €	50,00 %	10 500,00 €
	Montant Total de la subvention		10 500,00 €

Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-200
17600302- Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX
Adresse administrative : 8 RUE DOCTEUR PUJOS
17300 ROCHEFORT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Allain BOUGRAIN-DUBOURG, Président

Date de publication au JO : 17 octobre 1980

N° SIRET : 78426328700103

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Stratégie régionale pour la biodiversité investissement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 15 février 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'enquête doit se faire lors de périodes adéquates.

Objectifs :
Cette enquête de rapaces nocturnes a été lancée l'année dernière à l'échelle nationale et en Ile-de-France. Elle vise à mettre au point des données de synthèse sur les densités de six espèces de rapaces nocturnes. Ces objectifs sont :
• Connaître les répartitions précises et les effectifs pour les 6 espèces de rapaces nocturnes en région Ile-de-France,
• Inscrire la région Ile-de-France dans un projet d'ambition nationale,
• Fédérer différents réseaux naturalistes nocturnes (ou autres) autour d'un même projet au sein de la

région Ile-de-France,
• Sensibiliser et donner envie à différents publics de s'intéresser aux suivis des rapaces nocturnes (démarche participative + animations si possible),
• Avoir un constat initial sur les rapaces nocturnes et en déduire les évolutions des populations pour l'avenir, voire établir différents statuts de rareté et de menace sur les 9 espèces de rapaces nocturnes français.

Description :
En région Ile-de-France, il y a une présence confirmée de 6 rapaces nocturnes dont une qui est exceptionnelle (le Hibou des marais), et une très rare (le Hibou petit-duc). Les inventaires vont donc se concentrer sur la chouette chevêche d'Athena, l'effraie des clochers, la chouette hulotte et le hibou moyen-duc. Aujourd'hui ces informations n'existent pas et seraient intéressantes à obtenir pour d'éventuels projets d'aménagements futurs.
D'une durée totale de 3 ans, l'enquête « Rapaces nocturnes » procède par des carrés d'échantillonnage de 5 km x 5 km, qui permet d'appréhender des espèces à territoire de chasse variable.
En Ile-de-France, il y a potentiellement 46 carrés échantillons à couvrir pendant la durée de cette enquête nationale. Suite à une première année d'enquête, il est proposé en 2016 de procéder aux recensements de 2 carrés dans le Val d'Oise, 3 dans l'Essonne et dans les Yvelines, 5 en Seine-et-Marne, et les carrés uniques de Seine-Saint-Denis et de Paris.
L'ensemble des données est vérifié auprès du laboratoire CNRS de Chizé avant d'y être analysé.
Au final, une synthèse sera publiée dans un ouvrage de référence « Rapaces nocturnes de France ».

Intérêt régional :
Cette action concerne la connaissance d'espèces emblématiques de la région francilienne.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s).

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 4 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
programme rapaces nocturnes	17 750,00	84,52%
Bénévolat valorisé	3 250,00	15,48%
Total	21 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	10 500,00	50,00%
bénévolat valorisé	3 250,00	15,48%
autofinancement	7 250,00	34,52%
Total	21 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 500,00 €
2017	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	13 310,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	5 000,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	10 000,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	39 523,57 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	3 140,00 €
	Montant total	70 973,57 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011274

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PLANTATION D'UNE PRAIRIE EN FAVEUR DES PAPILLONS ET DES ABEILLES - CPN VAL DE SEINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense Etudes, créations, restaurations, aménagements et entretien des continuités écologiques	33 740,00 €	29,64 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-200
17600302- Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CONNAITRE PROTEGER NATUR VAL DE SEINE
Adresse administrative : 29 RUE DE BABYLONE
75007 PARIS 07
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ALBERTO MARINO ROCHA, Président

Date de publication au JO : 26 février 1985

N° SIRET : 34835660100024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Stratégie régionale pour la biodiversité investissement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Démarrage devant être concomitant avec la rentrée des classes 2016.

Objectifs :
"Une prairie pour les papillons, les abeilles et Cie " consiste en un projet de plantation, à la fois accessible à un grand nombre et ayant vocation à se prolonger en support pédagogique pour les enfants et les professeurs, afin d'appréhender la biodiversité. Il s'adresse à un large public allant du milieu scolaire, au secteur spécialisé comme au public accueilli en périscolaire.

Description :
Il s'agit de planter une pelouse fleurie ayant plusieurs vocations :
- Réaliser un geste pour l'environnement en favorisant l'habitat pour le monde des insectes.
- Créer un support d'observation des interactions entre le monde végétal et le monde animal.
- Impliquer les enfants dans la préservation de la biodiversité en les rendant acteurs d'un projet concret.
Pour ce faire, CPN fournit un kit d'outils pédagogiques et matériels (livret, poster pédagogique, plantes locales ainsi que l'accompagnement durant la mise en place de l'action.
Les graines sont fournies par un producteur de semences sauvages issues de l'agriculture biologique, ou bien le sachet sera composé à partir de plantes issues du milieu naturel. Les graines proposées seront sélectionnées pour leur caractère nectarifère de sorte à attirer les pollinisateurs et pouvoir les étudier.
- Proposer « Une prairie pour les papillons, les abeilles et compagnie » en début d'année scolaire permet que la surface dédiée à cette plantation soit à la portée de tous : dans la cour d'une école, au pied d'un arbre, dans un espace herbacé voire une jardinière…L'action est destinée à être reproductible, la plantation et l'entretien étant assez simples et accessibles.
- De cibler le moment crucial de discussion des nouveaux projets avec les équipes éducatives, puis d'assurer le suivi du projet.
Il sera proposé dans un premier temps aux structures déjà partenaires de l'association CPN ou aux partenaires des réseaux auxquels elle appartient.

Intérêt régional :
Quel que soit le lieu, la place du végétal et tout particulièrement des fleurs, prend de plus en plus d'importance dans les paysages. Cette action ayant comme principe de créer de petites prairies fleuries, a pour enjeu de susciter la connaissance du monde des fleurs et des insectes que l'on peut trouver en Ile-de-France.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s).

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 4 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
programme une prairie pour les papillons, les abeilles et compagnie	25 740,00	76,29%
contributions volontaires en nature	8 000,00	23,71%
Total	33 740,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	10 000,00	29,64%
FONJEP (subvention obtenue)	2 340,00	6,94%
Partenaires privés (subventions sollicitées)	12 000,00	35,57%
Contributions volontaires en nature	8 000,00	23,71%
autofinancement	1 400,00	4,15%
Total	33 740,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €
2017	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Plan régional énergies- sensibilisation	10 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014091

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ETUDE PRE-OPERATIONNELLE AVANT TRAVAUX DE RETABLISSEMENT DE CONTINUITES ECOLOGIQUES EN FAVEUR DE LA CHOUETTE CHEVECHE - CORIF

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense Connaissances continuités écologiques	85 750,00 €	70,00 %	60 025,00 €
	Montant Total de la subvention		60 025,00 €

Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-200
17600302- Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CORIF CTRE ORNITHO IDF
Adresse administrative : MAISON DE L'OISEAU
93410 VAUJOURS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Frédéric MALHER, Président

Date de publication au JO : 27 janvier 1983

N° SIRET : 31643058600040

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Stratégie régionale pour la biodiversité investissement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
D'une durée totale de 3 ans, ce projet concerne une espèce de rapace emblématique, la chouette chevêche d'Athéna, qui est protégée au niveau national et international, et menacée en Île-de-France.
Le projet vise le bon état de conservation de cette espèce « déterminante Trame verte et bleue » et la mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique SRCE.
La chouette Chevêche d'Athéna est une espèce parapluie. La finesse et la pertinence des actions de préservation proposées doivent permettre de préserver toute une biodiversité ordinaire : rapaces nocturnes, micromammifères, amphibiens, insectes.

Après une étude fine de deux noyaux de populations importants de la chouette chevêche d'Athéna dans

le nord Seine-et-Marne et dans l'est du Val d'Oise, le CORIF propose de travailler à la mise en place des aménagements permettant de rétablir les continuités entre ces deux secteurs, créer des continuités fonctionnelles entre les noyaux de population, et lever les coupures à l'intérieur même des noyaux.
Ce projet consiste en des études pré-opérationnelles avant les travaux d'aménagement, pour les conformer et les situer au mieux.

Description :
Le projet est la phase pré-opérationnelle de reconstitution des continuités écologiques en particulier au sein des noyaux de population. Cette étude se réalise de la manière suivante :

1) La mise en place d'un indicateur pertinent pour le choix des aménagements à mettre en place, via le suivi des populations de Chevêche. Elles seront suivies via le protocole suivant : les carrés où la chevêche a été repérée entre 2013 et 2015 feront l'objet d'une nouvelle prospection. Si la chouette répond, l'ensemble des carrés jouxtant celui où elle a répondu est prospecté, et ainsi de suite. Cette méthode devrait permettre de déterminer finement les populations des noyaux et la pertinence des aménagements à prévoir en augmentant la probabilité de détection de l'ensemble des individus.

2) L'étude de l'occupation du sol au sein des zones de coupures repérées : identification sur le terrain des éléments du paysage prédéfinis sur photo aérienne par l'Ecoline avec détermination de son intérêt pour la Chevêche d'Athéna. Les communes concernées feront l'objet d'une fiche descriptive complète, et qui précisera les travaux à mettre en place.

3) Réalisation d'un guide pratique des aménagements à prévoir : contenant une présentation des coûts, des financeurs potentiels, des dossiers à entreprendre, ce qui pourra correspondre à un pré-cahier des charges pour les collectivités concernées.

Intérêt régional :
Ce projet vise la concrétisation de la mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique à l'échelle pluri-départementale, pour une espèce à la fois patrimoniale, et jouant un rôle important vis-à-vis de tout un écosystème.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s).

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 1 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Réalisation de l'indicateur	34 425,00	40,15%
Etudes opérationnelles de terrain (occupation du sol)	9 675,00	11,28%
Réalisation de l'étude de déclinaison de la TVB (cartographie, analyse, rédaction des fiches et du guide)	22 150,00	25,83%
Frais de déplacements	19 500,00	22,74%
Total	85 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	60 025,00	70,00%
Corif (fonds propres)	17 150,00	20,00%
Conseil départemental 95	2 574,00	3,00%
Fondations privées	6 001,00	7,00%
Total	85 750,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 025,00 €
2017	20 000,00 €
2018	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	14 049,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	8 784,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	43 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	59 331,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	2 100,00 €
2015	PAEC - Aides aux porteurs de projet	16 720,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	33 502,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	22 680,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	75 000,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	42 130,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Investissement	20 580,00 €
	Montant total	337 876,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013316

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : INSTALLATION DE PANNEAUX PEDAGOGIQUES SUR LA COMMUNE DE CROSNE - SYAGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense Supports, équipements pédagogiques et actions d'animation	3 450,00 €	50,00 %	1 725,00 €
	Montant Total de la subvention		1 725,00 €

Imputation budgétaire : 907-76-204181-176003-200
17600302- Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYAGE SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES
Adresse administrative : 17 RUE GUSTAVE EIFFEL 91230 MONTGERON
Statut Juridique : Syndicat Mixte Communal
Représentant : Monsieur ALAIN CHAMBARD, Président

N° SIRET : 25910085700038

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Stratégie régionale pour la biodiversité investissement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'île des Prévots à Crosne est l'un des sites remarquables de la vallée de l'Yerres. Elle fait partie d'un vaste complexe de sites naturels.
Cet espace qui intègre donc les trames verte et bleue de la vallée nécessite une attention, voire une protection et une valorisation particulières.

Pour faire découvrir, mais également pour sensibiliser les crosnois et les usagers de la Liaison Verte, au respect de ce patrimoine, il est envisagé d'installer une plateforme pédagogique, offrant une perspective sur ce vaste espace.

La plateforme d'une surface d'environ 30 m² sera positionnée à proximité du cheminement ce qui facilitera son accessibilité. Une attention particulière sera portée à son intégration, c'est pourquoi il sera dissimulé par une haie champêtre implantée parallèlement à la passerelle d'accès et à la plateforme.Toujours dans un souci d'intégration, l'ouvrage sera réalisé en bois, indigène et non traité.

Des panneaux pédagogiques seront intégrés à la partie supérieure du garde-corps. Faits d'un matériau écologique ils seront le support d'informations portant sur la lecture de paysage, la flore et la faune de l'île des Prévots et sur l'entretien mis en oeuvre par le SYAGE.

Description :
Il est proposé d'apporter un accompagnement financier pour la réalisation des panneaux pédagogiques. Ils porteront sur :
· la localisation du site dans la vallée, le statut du site, la surface ; l'historique, la zone inondable
· un panoramique du paysage,
· les différents milieux observables depuis la plateforme,
· les différentes espèces animales et végétales présentes,
· l'entretien mis en oeuvre par le SyAGE, et les raisons de cet entretien, ainsi que l'explication sur la non accessibilité du site au public,
· les logos des différents financeurs/acteurs.

Un support en bois intégré au garde-corps est prévu pour supporter le panneau. Il sera légèrement incliné pour faciliter les lectures simultanées du paysage et dudit panneau. Le panneau ne devra avoir une hauteur (ou profondeur) trop importante afin de rester discret dans le paysage. Le panneau devra résister aux UV pluies et éventuellement graffitis (ou présenter un système simple de protection).

Intérêt régional :
Ce projet vise à la sensibilisation des visiteurs aux notions de trames verte et bleue, de patrimoine naturel remarquable, et de protection de la biodiversité au travers du site de l'île des Prévots à Crosne.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 4 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- CROSNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
panneaux pédagogiques	3 450,00	100,00%
Total	3 450,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	1 725,00	50,00%
Autofinancement	1 725,00	50,00%
Total	3 450,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 725,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	129 973,70 €
2013	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	39 360,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	120 869,00 €
2014	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	21 600,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	125 653,00 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	21 600,00 €
	Montant total	363 362,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014237

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE ET DES ETANGS COMMUNAUX DE LIVERDY-EN-BRIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense Etudes, créations, restaurations, aménagements et entretien des continuités écologiques	24 800,00 €	30,00 %	7 440,00 €
	Montant Total de la subvention		7 440,00 €

Imputation budgétaire : 907-76-204141-176003-200
17600302- Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LIVERDY EN BRIE
Adresse administrative : MAIRIE
77220 LIVERDY-EN-BRIE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur DOMINIQUE CAUCHIE, Maire

N° SIRET : 21770254700019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Stratégie régionale pour la biodiversité investissement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 13 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La commune ayant reçu l'avis des autres financeurs, souhaite démarrer l'opération rapidement.

Objectifs :
L'étude s'intéresse à un ensemble de deux étangs sur la commune de Liverdy, inscrits au SRCE en tant que zones humides à préserver. Les berges sont occupées par des aulnaies/saulaies marécageuses et des ceintures hygrophiles.

A l'origine, ces étangs avaient un usage récréatif (pique-nique, pêche, promenade). Jusqu'à mi-2014, l'étang ouest servait également d'exutoire au rejet de l'ancienne station d'épuration du haut du bourg. En 2005, une pollution a occasionné une mortalité piscicole qui était le résultat de multiples facteurs,

principalement un déficit en oxygène, d'un apport important d'appâts par les carpistes et des fortes chaleurs en juin 2005 et du non fonctionnement de la station d'épuration de la commune.
La pêche a été depuis interdite.
A l'été 2014, la station d'épuration est abandonnée, les effluents communaux se rejettent désormais dans la station intercommunale de Presles-en-Brie.
les étangs restent alimentés par les fossés de la route départementale et la zone est dite sourceuse.
Le rejet d'assainissement ayant été supprimé, la commune souhaite :
- favoriser la biodiversité
- préserver les trames vertes et bleues
- valoriser le site auprès du public
- améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique de la zone humide avérée
- restaurer la pêche.

Description :
Plusieurs volets composent ce projet pluridisciplinaire à dominante environnementale :
- le volet aménagement/biodiversité : valoriser le site avec restauration des zones humides du pourtour des étangs, de la digue et l'ouvrir au public en tenant compte des enjeux de biodiversité et en s'appuyant sur le réseau de chemins ruraux existants
- le volet milieu aquatique/zone humide : les pourtours des berges sont identifiés comme zone humide avérée selon les critères de l'arrêté du 28/06/2008, le site fait partie des composantes des trames vertes et bleues du SRCE
- le volet piscicole/halieutique : identifier les potentialités, proposer des moyens pour restaurer une pratique de la pêche compatible avec le milieu, en définir la gestion ultérieure

La mission confiée au prestataire est une mission d'étude visant à définir un projet de restauration écologique du site conciliant les différents enjeux énoncés.

Intérêt régional :
Le projet concerne 2 étangs dont la préservation, clairement identifiée dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, est d'intérêt régional.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 2 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- LIVERDY-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Projet de restauration	24 800,00	100,00%
Total	24 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	7 440,00	30,00%
Autofinancement	17 360,00	70,00%
Total	24 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 440,00 €
2017	4 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014241

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VALORISATION ECOLOGIQUE D'EMPRISES FERROVIAIRES (LIGNES N ET L DU TRANSILIEN, LIGNE 2 DU TRAMWAY, PETITE CEINTURE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense Etudes, créations, restaurations, aménagements et entretien des continuités écologiques	196 582,00 €	70,00 %	137 607,00 €
	Montant Total de la subvention		137 607,00 €

Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-200
17600302- Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION ESPACES
Adresse administrative : 855 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Pascale FLAMANT, Présidente

Date de publication au JO : 12 octobre 1994

N° SIRET : 39924109000063

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Stratégie régionale pour la biodiversité investissement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Démarrage lié au début des travaux au premier mai 2016.

Objectifs :
- Améliorer le cadre de vie (patrimoine bâti et naturel du réseau ferré dans le Grand ouest parisien et à Paris) et la biodiversité
- procurer un emploi à des personnes en situation d'exclusion tout en leur proposant une formation spécifique et un suivi professionnel et social.

Description :
Dans sa démarche d'une gestion écologique des milieux naturels, Espaces gère et valorise 18 gares réparties sur les lignes L et N du Transilien, une vingtaine de talus de la ligne ferroviaire L du Transilien (Hauts-de-Seine, Yvelines) et de la Petite ceinture ferroviaire des 14e, 15e, 16e et 17e arrondissements de Paris, en partenariat avec les propriétaires et gestionnaires des sites (SNCF) et les collectivités territoriales et locales (Conseil régional d'Ile-de-France, Département des Hauts-de-Seine, Villes de Suresnes, Courbevoie, Saint-Cloud, Paris). L'association Espaces porte une très grande attention à ces talus dont l'un de leurs principaux intérêts est leur richesse écologique et constituent un élément essentiel de la Trame verte et bleue régionale. Le maintien de la plus forte végétation possible est donc essentiel, dans le cadre d'une gestion différenciée.

Les actions suivantes seront mises en place :
- un programme d'infrastructure d'accueil de la petite faune (aménagements essentiellement). Les salariés, les riverains, des associations naturalistes et également un public scolaire seront sensibilisés à l'environnement et à la reconnaissance de la faune présente en milieu urbain.
- des opérations de restauration des emprises ferroviaires érodées sur des zones fragilisées par les usages ou par le développement des espèces exotiques envahissantes.

Intérêt régional :
Les actions menées par l'association Espaces sur ces emprises ferroviaires visent à participer aux recherches développées sur les paysages de la nature en ville, sur la place et le rôle des espaces ferroviaires sur les trames écologiques ainsi que sur la question de la biodiversité urbaine. Par ailleurs, de nombreuses dépendances vertes ferroviaires ont été reconnues au sein du SRCE comme étant des corridors importants à préserver et à valoriser.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Des actions de communication et de sensibilisation sont réalisées aux abords des sites entretenus, par le biais de panneaux de communication, articles de presse, journal de l'association, journaux des lignes du Transilien, etc.
La mission sera réalisée dans une logique de développement local et social, en créant des emplois d'insertion pour des personnes éloignées de l'emploi résidant sur les communes traversées par les lignes ferroviaires concernées. Les salariés bénéficieront d'une formation, d'un accompagnement socioprofessionnel et d'un cadre de travail adapté.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 2 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
valorisation écologique	196 582,00	100,00%
Total	196 582,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	137 607,00	70,00%
SNCF (subvention obtenue)	58 975,00	30,00%
Total	196 582,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	68 803,50 €
2017	68 803,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	15 000,00 €
2013	Emploi Insertion Environnement (EIE)	19 390,00 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	167 840,00 €
2013	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	34 060,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	230 958,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	84 924,00 €
2014	Dispositif d'aide au sauvetage et restructuration des SIAE en difficulté	30 000,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	8 000,00 €
2014	Emploi Insertion Environnement (EIE)	24 130,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	141 780,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	35 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	35 000,00 €
2014	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	34 010,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	231 725,90 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	57 701,00 €
2015	ARSIE- Aide à l'investissement (CR46-14)	22 000,00 €
2015	Emploi Insertion Environnement (EIE)	105 849,00 €
2015	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	104 731,60 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	37 208,26 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	180 805,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	53 536,00 €

2016	Emploi Insertion Environnement (EIE)	91 580,00 €
2016	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	55 500,00 €
	Montant total	1 820 728,76 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014247

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VALORISATION ECOLOGIQUE DE TALUS FERROVIAIRES SITUES A PROXIMITE DE LA GARE DE MEULAN-HARDRICOURT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense Etudes, créations, restaurations, aménagements et entretien des continuités écologiques	175 376,00 €	69,99 %	122 751,00 €
	Montant Total de la subvention		122 751,00 €

Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-200
17600302- Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION ESPACES
Adresse administrative : 855 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Pascale FLAMANT, Présidente

Date de publication au JO : 12 octobre 1994

N° SIRET : 39924109000063

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Stratégie régionale pour la biodiversité investissement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 14 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
- Maintenir en état les talus ferroviaires par réfection complète,
- Lutter contre l'érosion de surface,
- Rendre un aspect paysager accueillant à ces talus,
- Renforcer la biodiversité associée.

Description :

Des talus de la voie ferroviaire, situés à proximité de la gare SNCF de Meulan/Hardricourt, sont aujourd'hui entièrement recouverts de bâches, lesquelles sont en mauvais état et à l'esthétique problématique.
L'intervention consistera ici, en la restauration d'un corridor écologique, d'une diversité d'habitats écologiques, et en l'application d'un plan de lutte contre l'ailante. Une fois les plastiques en place retirés, un arrachage systématique et un suivi des pieds d'Ailanthus altissima seront effectués sur tout le site.
Les talus seront protégés sur les pentes les plus fortes par un géotextile coco biodégradable, puis plantés à l'aide de végétaux adaptés aux contraintes du site (pente, entretien, sécurité, exposition et valeur paysagère), dans un objectif de valorisation et de diversification écologique du milieu. Un semis adapté permettra de reconstituer une strate herbacée efficace prenant le relais du géotextile sur le long terme.
Sur les pentes plus douces, un couvert végétal sera restauré par un semi adapté et le réveil de la banque de graines du sol. Une parcelle d'expérimentation de lutte contre l'ailante sera testée, par le semi d'espèces compétitives visant à limiter la repousse et le drageonnage de l'ailante.

Intérêt régional :
Les actions menées sur le site se placent dans une logique de recréation d'un corridor écologique et de restauration de la Trame verte et bleue. Le positionnement du lieu est notamment un atout pour renforcer les continuités écologiques entre le PNR du Vexin et la Seine, le long des voies ferroviaires, et entre les zones urbaines d'Hardricourt, de Belle Ile et des Mureaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Cette mission vise à améliorer l'environnement direct des riverains, des usagers de la gare d'Hardricourt et des commerces de proximité, ainsi que le paysage donné à voir aux usagers de la route. Espaces réalisera des actions de sensibilisation à l'environnement et de communication (par l'intermédiaire de pose de panneaux d'information, et l'invitation indirecte faite aux riverains à s'approprier ces espaces restaurés). L'Association Espaces, fédérant 600 adhérents, s'ouvrira naturellement aux Hardricourtois qui seraient intéressés.
La mission sera également réalisée dans une logique de développement local et social, en créant des emplois d'insertion pour des personnes éloignées de l'emploi résidant dans les communes alentours. Les salariés bénéficieront d'une formation, d'un accompagnement socioprofessionnel et d'un cadre de travail adapté.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 2 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Valorisation écologique	175 376,00	100,00%
Total	175 376,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	122 751,00	69,99%
Ville d'Hardricourt	30 000,00	17,11%
ASP	5 883,00	3,35%
autofinancement	16 742,00	9,55%
Total	175 376,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	22 751,00 €
2017	100 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	15 000,00 €
2013	Emploi Insertion Environnement (EIE)	19 390,00 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	167 840,00 €
2013	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	34 060,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	230 958,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	84 924,00 €
2014	Dispositif d'aide au sauvetage et restructuration des SIAE en difficulté	30 000,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	8 000,00 €
2014	Emploi Insertion Environnement (EIE)	24 130,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	141 780,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	35 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	35 000,00 €
2014	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	34 010,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	231 725,90 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	57 701,00 €
2015	ARSIE- Aide à l'investissement (CR46-14)	22 000,00 €
2015	Emploi Insertion Environnement (EIE)	105 849,00 €
2015	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	104 731,60 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	37 208,26 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	180 805,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	53 536,00 €

2016	Emploi Insertion Environnement (EIE)	91 580,00 €
2016	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	55 500,00 €
	Montant total	1 820 728,76 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006743

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COTISATION 2016 -ATEN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	15 000,00 €	100,00 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-76-6281-176003-200
17600302- Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GIP ATEN ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS
Adresse administrative : 2 PL PIERRE VIALA
34060 MONTPELLIER 01 CEDEX
Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public
Représentant : Monsieur Xavier GAYTE, Directeur

N° SIRET : 18340016700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement

Objectifs :
L'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) se met au service des professionnels de la biodiversité. Il a pour mission de contribuer à la sauvegarde des espaces et du patrimoine naturels, par la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs.

La préservation de la biodiversité et la gestion des espaces protégés sont des enjeux complexes demandant des outils et des savoir-faire de plus en plus pointus. L'atteinte de ces objectifs passe par la professionnalisation et la mise en réseau des acteurs de la nature, ce sont ces missions qui ont été confiées à l'Aten par ses membres.

Description :
L'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) est un groupement d'intérêt public créé en 1997, à l'initiative du ministère chargé de l'environnement. En 2010, il a été prorogé jusqu'en 2017 et élargi à de nouveaux membres.

Lors du CR n° 69-09 du 18 et 19 juin 2009, la Région a décidé d'adhérer à l'ATEN. La convention triennale CRIF-ATEN a été signée le 17/11/2010 jusqu'en novembre 2016 par délibération CP N°14-104 du 30/01/2014.

Il réunit désormais 21 organismes responsables de la gestion de la nature et de la protection de la biodiversité.
L'ATEN intervient prioritairement en France (métropole et outre-mer). Mais il est aussi amené à intervenir en termes d'expertise, d'échanges et de représentation en Europe (notamment pour la mise en œuvre de Natura 2000) et à l'international.
Comme tous les groupements d'intérêts publics, l'ATEN offre des services à ses propres membres en priorité, qui regroupent plus de 5000 professionnels travaillant à la sauvegarde des patrimoines naturels. C'est le cas par exemple des formations.
Au-delà, l'ATEN répond aux besoins des autres acteurs, prescripteurs et relais d'opinions qui poursuivent des objectifs similaires même hors des espaces protégés.

Dans un monde où le capital de biodiversité risque de se modifier avec une rapidité accrue, la constitution de réseaux de compétences et de projets constitue l'essentiel de leur stratégie pour situer leur action à l'échelle pertinente.

L'ATEN a vocation à intégrer la future Agence française pour la biodiversité, qui est créée par la loi relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Moyens mis en œuvre :
L'activité de l'ATEN présente 4 grandes familles au service des professionnels de la nature :

1/ Formation / Métiers : l'ATEN est un des principaux organismes de formation des gestionnaires d'espaces naturels, il répond ainsi aux besoins de développement des compétences et aux droits à la formation tout au long de la vie. La connaissance des acteurs des espaces naturels a conduit l'ATEN à être l'un des organismes référents pour l'élaboration des référentiels métiers et le développement d'une filière « biodiversité ».

2/ Plateformes thématiques : à l'initiative du Ministère en charge de l'Environnement ou d'autres de ses membres, l'ATEN anime ou collabore à des réseaux d'échanges techniques. Ces plateformes thématiques permettent aux acteurs concernés d'échanger et de produire des outils communs nécessaires à la mise en œuvre de leurs actions de préservation de la biodiversité.

3/ Expertises / Services : l'ATEN dispose de moyens d'expertises pour accompagner les membres et répondre à des interrogations sur des sujets techniques (juridique, international). Un certain nombre de services sont également mutualisés pour faciliter le travail des gestionnaires au quotidien (outils informatiques, documentation).

4/ Éditions / Communication : l'ATEN conçoit et édite avec ses membres la revue « Espaces naturels » permettant aux professionnels de la nature de disposer d'un outil d'échange et de capitalisation des expériences. La revue est complétée par des cahiers techniques, permettant aux gestionnaires d'intervenir sur le terrain. Ces derniers se réunissent annuellement pour confronter leurs expériences dans le cadre de manifestations comme le Forum des gestionnaires.

Intérêt régional :
Cette adhésion permet à la Région d'accéder aux ressources documentaires et techniques disponibles, de bénéficier de formations ainsi que d'intégrer les réseaux nationaux des gestionnaires d'espaces naturels. Ces apports sont particulièrement importants dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la biodiversité et des compétences régionales sur le patrimoine naturel, et en particulier sur les Réserves Naturelles Régionales. Cette adhésion permet aussi de suivre

de façon privilégiée la construction de la future Agence française pour la biodiversité.

Localisation géographique :
- FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	15 000,00 €
2014	Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	15 000,00 €
2015	Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	15 000,00 €
	Montant total	45 000,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-503

Du 16 Novembre 2016

POLITIQUE ENERGIE-CLIMAT - TROISIEME AFFECTATION 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-France

VU La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée au Journal Officiel le 18 août 2015
VU Le Code Général des collectivités territoriales ;
VU Le Code de l'environnement ;
VU La délibération CR 55-10 du 30 septembre 2010, relative à la politique énergie climat ;
VU La délibération CR 43-11 du 23 juin 2011, approuvant le Plan Régional pour le Climat ;
VU La délibération CR 46-12 du 23 novembre 2012, relative à la politique énergie climat en route vers la transition énergétique ;
VU La délibération CR 88-13 du 22 novembre 2013, relative au renforcement des mesures en faveur de l'efficacité énergétique et de lutte contre la précarité énergétique et sociale dans les politiques régionales en faveur du logement et énergie-climat ;
VU La délibération CR 16-14 du 13 février 2014, relative à la stratégie de développement de la méthanisation en Ile de France
VU La délibération CR 53-15 du 18 juin 2015, relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, l'approbation du Contrat de Plan Interrégional Etat Régions 2015-2020 vallée de la Seine et à l'approbation du projet de Contrat de Plan Interrégional Etat Régions 2015-2020 plan Seine ;
VU La délibération CR 92-15 du 18 décembre 2015, relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;
VU La délibération CR 93-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations de pouvoirs du Conseil régional à sa Présidente ;
VU La délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;
VU La délibération CR 08-16 du 18 février 2016 « La Région s'engage pour l'emploi : 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens » ;
VU La délibération CP 09-154 du 22 janvier 2009 relative à l'affectation d'autorisations de programme pour des travaux et des études dans le domaine de la maitrise de l'énergie et le développement des énergies locales et renouvelables pour la réduction de l'effet de serre dans l'habitat et le tertiaire – 1er rapport pour l'année 2009 ;
VU La délibération CP 11-252 du 10 mars 2011 relative à la politique énergie-climat – 2ème rapport pour l'année 2011 ;
VU La délibération CP 13-764 du 13 octobre 2013, « Attribution de subventions dans le cadre de la politique énergie- climat régionale : cinqième affectation 2013 » ;
VU La délibération CP 15-713 du 8 octobre 2015 relative à l'attributions de subventions dans le cadre de la politique énergie-climat régionale – quatrième affectation 2015, attribution de subvention pour la mise en œuvre d'actions de prévention du bruit dans l'environnement, prolongation de la convention entre la Région Ile de France et AIRPARIF ;
VU La délibération CP 16-162 du 15 juin 2016 relative à l'approbation de nouvelles conventions-types pour les subventions attribuées dans le cadre de la politique énergie-climat relevant du budget de fonctionnement et du budget d'investissement ;
VU La délibération CP 16-288 du 12 juillet 2016 relative à l'ajustement de la convention-type pour les opérations réalisées en DSP ;
VU Le budget 2016 de la Région Ile-de-France ;
VU Le rapport CP 16-503 présenté par Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France ;
VU L'avis de la commission des finances,
VU L'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1

Décide de participer au titre de la « **Politique Energie Climat** » au financement des opérations détaillées en annexe 2 pour un montant prévisionnel maximum de **2 958 351 €.**

Subordonne le versement des subventions d'un montant supérieur à 23 000 € à la conclusion de conventions conformes aux modèles types, adoptés par délibération n° CP 16-162 du 15 juin 2016, et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Subordonne le versement des subventions des opérations réalisées par délégation de service public à la signature d'une convention conforme à la convention-type adoptée par délibération CP 14-438 du 24 septembre 2014, ajustée par délibération CP 16-288 du 12 juillet 2016.

Article 2

Affecte une **autorisation de programme** d'un montant total de **803 739 €,** disponible sur le chapitre 907 « Environnement » du budget 2016, code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme HP 75-001 (175001) « Politique énergie-climat », action 17500105 « Efficacité énergétique », décomposée comme suit :

SUBVENTIONS AUX AUDITS			
Description	**Investissement HT (€)**	**Subvention régionale**	
		Taux	**Montant (€)**
DEPARTEMENT 75			
SDC 75/77/81 RUE DE LA REUNION 75020 PARIS - CFAB COPRO - AUDIT ENERGETIQUE	10 026,00	50%	5 013,00
SDC - COMPAGNIE FRANCAISE D'ADMINISTRATION DE BIENS - 4/4BIS BOULEVARD DE LA BASTILLE 75012 PARIS - AUDIT ENERGETIQUE	11 090,00	50%	5 545,00
SDC - SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 145 BIS BD VOLTAIRE - 145 bis boulevard voltaire 1/13 allée des philosophes 75011 paris - AUDIT ENERGETIQUE	13 615,00	50%	6 807,50
SDC - SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 50BIS RUE CRIMEE - 50 BIS RUE DE CRIMEE 75019 PARIS - AUDIT ENERGETIQUE	6 210,00	50%	3 105,00
SDC - SDC 102 RAPEE - 102 QUAI DE LA RAPEE 75012 PARIS - AUDIT ENERGETIQUE	6 200,00	50%	3 100,00
SDC 6-12 RUE ACHILLE MARTINET 75018 PARIS - NEXITY - AUDIT ENERGETIQUE	12 300,00	50%	6 150,00
SDC 112-114 RUE CASTAGNARY 75015 PARIS - CENTENNIAL GESTION - AUDIT ENERGETIQUE	14 076,00	50%	7 038,00
SDC 20 RUE CROIX DES PETITS CHAMPS, 7/9 RUE BOULOI 75001 PARIS - CABINET LD - AUDIT ENERGETIQUE	8 300,00	50%	4 150,00
SDC 106 RUE DE L'ABBE GROULT 75015 PARIS - FONCIA LUTECE MONTPARNASSE - AUDIT ENERGETIQUE	8 950,00	50%	4 475,00
SDC 8-10 QUAI DE LA MARNE 75019 PARIS - SOCIETE DE GERANCE RICHELIEU - AUDIT ENERGETIQUE	7 426,00	50%	3 713,00
SDC 67 AVENUE PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS - CABINET ROUMILHAC-JOURDAN - AUDIT ENERGETIQUE	7 700,00	50%	3 850,00
SDC 22/24 AVENUE DE VERDUN 75010 PARIS - CABINET CDSA - AUDIT ENERGETIQUE	8 500,00	50%	4 250,00
SDC 3 Rue Charrière 75011 PARIS - TORRES JAIME - AUDIT ENERGETIQUE	10 416,00	50%	5 208,00
SDC 192-194 RUE CHAMPIONNET / 35-39 RUE VAUVENARGUES 75018 PARIS - LE TERROIR- AUDIT ENERGETIQUE	12 600,00	50%	6 300,00

SDC 17 RUE DUMERIL /165 RUE JEANNE D'ARC 75013 PARIS-CABINET DEGUELDRE - AUDIT ENERGETIQUE	8 526,00	50%	4 263,00
SDC 3/5/6 SQUARE CHABRIER 75017 PARIS - CABINET JOHN ARTHUR & TIFFEN - AUDIT ENERGETIQUE	10 313,00	50%	5 156,50
SDC 103 RUE DE PICPUS 75012 PARIS - CABINET STEIN LA COPROPRIETE SA - AUDIT ENERGETIQUE	10 426,00	50%	5 213,00
SDC LE PARMENTIER 72 AVENUE PARMENTIER 75011 PARIS - CABINET MASSON ET CIE - AUDIT ENERGETIQUE	9 600,00	50%	4 800,00
SDC - CABINET CRAUNOT - 52 RUE DU RENDEZ VOUS 75012 PARIS - AUDIT ENERGETIQUE	8 800,00	50%	4 400,00
SDC 35 AVENUE LAUMIERE 75019 PARIS - DUPOUY FLAMENCOURT - AUDIT ENERGETIQUE	7 000,00	50%	3 500,00
SDC 13/17 RUE DE LA VOUTE 75012 PARIS - JOUBERT SA - AUDIT ENERGETIQUE	12 276,00	50%	6 138,00
SDC 46 RUE DU CHEMIN VERT 75011 PARIS - CABINET FALQUE-PIERROTIN - AUDIT ENERGETIQUE	5 562,00	50%	2 781,00
SDC 8-10 RUE JEAN BAPTISTE DE LA SALLE 75006 PARIS - CABINET MICHAU - AUDIT ENERGETIQUE	8 250,00	50%	4 125,00
SDC - COGESCO - 78/82 RUE DE LA FAISANDERIE 75016 PARIS - AUDIT ENERGETIQUE	21 000,00	50%	10 500,00
DEPARTEMENT 77			
SDC 12-26 ALLEE DE LA CLAIRIERE 77420 CHAMPS-SUR-MARNE - ARCHIGESTIM - AUDIT ENERGETIQUE	7 700,00	50%	3 850,00
SDC RESIDENCE LES ACACIAS SISE 2 RUE DES ACACIAS 77380 COMBS-LA-VILLE - STATIM - AUDIT ENERGETIQUE	15 550,00	50%	7 775,00
SDC RESIDENCE DU PARC 22-26 RUE SAINT DENIS 77400 LAGNY - SOGIMCO COPROPRIETES - AUDIT ENERGETIQUE	9 076,00	50%	4 538,00
SDC RESIDENCE 60 COLLECTIFS 1-3 RUE DES HETRES /2 RUE DES ACACIAS 77210 AVON - AGENCE BABUT CENTURY 21 –AUDIT ENERGETIQUE	9 450,00	50%	4 725,00
DEPARTEMENT 78			
SDC LE SEUIL DE MAUREPAS 1-2 IMPASSE DE LA VESLE / 3-6 IMPASSE DE L'OURQ 78310 MAUREPAS -NEXITY LAMY- AUDIT ENERGETIQUE	10 000,00	50%	5 000,00
SDC - FONCIA BOUCLES DE SEINE - 1/17 RUE DU MARECHAL KOENIG 78480 VERNEUIL SUR SEINE - AUDIT ENERGETIQUE	14 150,00	50%	7 075,00
SDC RESDIDENCE VOLTAIRE 2 PLACE MAREIL 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE -IFF - AUDIT ENERGETIQUE	6 600,00	50%	3 300,00
DEPARTEMENT 91			
SDC RESIDENCE FRANCOIS-GERARD DU 1 AU 13 RUE D'AUSTRALIE 91300 MASSY - SOC GTF- AUDIT ENERGETIQUE	9 600,00	50%	4 800,00
SDC - ATRIUM GESTION - RUE DU VILLAGE RUE EUGENE DELACROIX 91000 EVRY - AUDIT ENERGETIQUE	14 500,00	50%	7 250,00
SDC - SEGINE ETUD GEST IMMO NORD EST - 200/202 RUE ROSENBERG 201/203 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 91000 EVRY - AUDIT ENERGETIQUE	14 100,00	50%	7 050,00
CENTRE HOSPITALIER GENERAL D'ARPAJON - AUDIT ENERGETIQUE	13 965,00	50%	6 982,50
SDC - IMMO DE FRANCE PARIS ILE DE FRANCE - 5 RUE MAURICE BERTEAUX 91120 PALAISEAU – AUDIT ENERGETIQUE	15 925,00	50%	7 962,50
SDC BOIS DU ROI PREMIERE TRANCHE PAIRE 2 A 14BIS RUE DES ARDENNES 91940 LES ULIS - FRABAT - AE	11 550,00	50%	5 775,00
SDC - SYNDIC IMMO DISCOUNT - 2 RUE JEAN BECQUERELLE 77300 FONTAINEBLEAU - AUDIT ENERGETIQUE	7 210,00	50%	3 605,00
SDC LES OISEAUX - 5/7 RUE THEODORE MAINGOT ET 19/21 RUE DES OISEAUX 91130 RIS-ORANGIS-SEGINE ESSONNE- AUDIT ENERGETIQUE	8 100,00	50%	4 050,00
SDC RESIDENCE LAVOISIER 7 RUE GEOFFROY SAINT HILAIRE 91000 EVRY - SEGINE ESSONNE – AUDIT ENERGETIQUE	28 800,00	50%	14 400,00
SDC 5 RUE ANATOLE FRANCE 91860 EPINAY-SOUS-SENART - ADVANCE GESTION - AUDIT ENERGETIQUE	5 500,00	50%	2 750,00
DEPARTEMENT 92			
SDC RESIDENCE HOCHE SISE 91 RUE HOCHE 92240 MALAKOFF - CABINET BALZANO - AUDIT ENERGETIQUE	6 812,00	50%	3 406,00
SDC 63 RUE MURILLO 92170 VANVES - JDM GESTION - AUDIT ENERGETIQUE	4 094,00	50%	2 047,00

SDC 13 AVENUE DE LA FOUILLEUSE 92210 SAINT-CLOUD - CABINET R.J. TRODE & CIE - AUDIT ENERGETIQUE	16 350,00	50%	8 175,00
SDC 171 RUE DE BILLANCOURT 92100 BOULOGNE - JOHN ARTHUR ET TIFFEN - AUDIT ENERGETIQUE	5 312,00	50%	2 656,00
SDC 50 AVENUE DU GENERAL LECLERC 92100 BOULOGNE BILLANCOURT- CABINET JOURDAN - AUDIT ENERGETIQUE	3 700,00	50%	1 850,00
SDC 14-16 RUE ALFRED LAURANT / 27 RUE ESCUDIER 92100 BOULOGNE - CABINET JOURDAN - AUDIT ENERGETIQUE	3 700,00	50%	1 850,00
SDC 48 QUAI LE GALLO 92100 BOULOGNE BILLANCOURT - ALBERT STOOPS - AUDIT ENERGETIQUE	12 076,00	50%	6 038,00
SDC - SEGINE ETUD GEST IMMO NORD EST - 37/43 AVENUE MARCEL MARTINIE 92170 VANVES - AUDIT ENERGETIQUE	10 800,00	50%	5 400,00
SDC LES ERABLES 2/4 RUE DES CLOS MOREAUX 92190 MEUDON - AGENCE IMMO DE SEVRES - AUDIT ENERGETIQUE	17 680,00	50%	8 840,00
SDC RESIDENCE LES PEPINIERES - 12 BD DESGRANGES 92330 SCEAUX - SOGIMCO COPROPRIETES - AUDIT ENERGETIQUE	12 788,00	50%	6 394,00
SDC 129 AVENUE FRANCOIS MOLE 92160 ANTONY - CABINET GELIS - AUDIT ENERGETIQUE	7 610,00	50%	3 805,00
SDC 23 QUAI LE GALLO - 56/60 RUE DE SEVRES 92100 BOULOGNE - RBH SCHOLER - AUDIT ENERGETIQUE	13 200,00	50%	6 600,00
SDC - RBH SCHOLER REGIE BOULONNAISE HABITAT SCHOLER - 13/15 RUE VAUTHIER 92100 BOULOGNE - AUDIT ENERGETIQUE	8 250,00	50%	4 125,00
DEPARTEMENT 93			
SDC RES PSG1 2-14 A.France 76 A.Joineau 11-13 J.B. Semanaz 93310 LE PRE-SAINT-GERVAIS - CBB -AUDIT ENERGETIQUE	13 426,00	50%	6 713,00
SDC 78 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 93300 AUBERVILLLIERS (RESIDENCE PICARDIE) - CABINET AMC - A.E.	10 190,00	50%	5 095,00
DEPARTEMENT 94			
SDC - CABINET IMMOBILIER ALEXANDRE GARRIGOS - 13 RUE ADRIEN DAMALIX 94410 SAINT MAURICE - AUDIT ENERGETIQUE	14 106,00	50%	7 053,00
SDC - SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 25 AU 33 RUE DE LA PAIX - 25/33 RUE DE LA PAIX 2 TER RUE DES 2 COMMUNES 94300 VINCENNES - AUDIT ENERGETIQUE	16 380,00	50%	8 190,00
SDC 150 RUE PIERRE BROSSOLETTE 94170 LE PERREUX SUR MARNE - IMMOMAX - AUDIT ENERGETIQUE	4 850,00	50%	2 425,00
SDC LES FOUGERES ABC sise 27 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 77210 AVON - GLV IMMO - AUDIT ENERGETIQUE	15 000,00	50%	7 500,00
SDC 8 AVENUE MEDICIS 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES - CABINET HUGUES VARTANIAN - AE	10 430,00	50%	5 215,00
SDC - GIEP NANTIER - 64 BLD DE CHAMPIGNY 94210 LA VARENNE ST HILAIRE - AUDIT ENERGETIQUE	9 600,00	50%	4 800,00
SDC 35 AVDES FUSILLES DE CHATEAUBRIANT 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES - NEXITY LAMY- AUDIT ENERGETIQUE	9 600,00	50%	4 800,00
SDC - KGS PRESTIGE - 27 RUE DES LAITIERES 94300 VINCENNES - AUDIT ENERGETIQUE	8 337,00	50%	4 168,50
SDC LA CROIX DES MECHES H1 - H2/H3 - H4 94000 CRETEIL - SGI G. GICQUEL - AUDIT ENERGETIQUE	12 559,00	50%	6 279,50
SDC LE JARDIN DES HESPERIDES 36-58 RUE DE MUSSELBURGH 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE -VIADUC COPRO CONSEILS- AE	16 490,00	50%	8 245,00
AUDIT - FONCIA BROSSOLETTE CGB IMMOBILIER CABINET GUY BOUZAT - 11 RUE CHARLES GOUNOD 94000 CRETEIL - AUDIT ENERGETIQUE	7 775,00	50%	3 887,00
SDC 9BIS RUE DE LA LIBERTE 94300 VINCENNES - NEXITY LAMY - AUDIT ENERGETIQUE	7 926,00	50%	3 963,00
DEPARTEMENT 95			
SDC 11-25 RESIDENCE CADET DE VAUX 1 95130 FRANCOVILLE - FONCIA VAUCELLES - AUDIT ENERGETIQUE	15 600,00	50%	7 800,00
SDC RESIDENCE LE CHEMIN DUPUIS 95000 CERGY - SERGIC - AUDIT ENERGETIQUE	13 750,00	50%	6 875,00
SDC RES BOIELDIEU 93 BD CHARLES DE GAULLE 95110 SANNOIS - 3L PARTNERS - AUDIT ENERGETIQUE	8 050,00	50%	4 025,00
SDC - LD CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT - 1/5 MAIL PAUL VERLAINE 95110 SANNOIS - AUDIT ENERGETIQUE	9 600,00	50%	4 800,00
TOTAL : 383 489,00 €			

SUBVENTIONS A LA MAITRISE D'OEUVRE			
Description	**Investissement HT (€)**	**Subvention régionale**	
		Taux	**Montant (€)**
DEPARTEMENT 78			
SDC RESIDENCE LA VENERIE 4-8 RUE GROUSSAY/1-7 SQUARE DE LA PROVIDENCE 78120 RAMBOUILLET - CABINET CITYA - MOE	72 988,00	50%	36 494,00
DEPARTEMENT 91			
SDC LA SOURCE 5 RUE DU PETIT CHATEAU 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE - ACCORD IMMOBILIER CENTURY 21 - MOE	50 642,00	50%	25 321,00
DEPARTEMENT 92			
SDC RESIDENCE MUSSET sise 8 RUE DE LA RONCE 92410 VILLE D'AVRAY - SERGIC ENTREPRISES - MOE	34 800,00	50%	17 400,00
SDC 9 VILLA BLANCHE 92000 NANTERRE - BELLAJUAN OUEST IMMOBILIER - MOE	48 592,00	50%	24 296,00
DEPARTEMENT 94			
SDC LE CLOS LA GARENNE BAT F 4-5-6 SISE 13-23 ALLEE DES EFFES 94260 FRESNES - LE TERROIR - MOE	61 394,00	50%	30 697,00
SDC LE CLOS DE LA GARENNE BATIMENT E SISE 1-7 ALLEE CHARLES CHAPLIN 94260 FRESNES - LE TERROIR - MOE	51 644,00	50%	25 822,00
TOTAL : 160 030,00 €			

SUBVENTIONS AUX RENOVATIONS EXEMPLAIRES DE COPROPRIETES LAUREATS COPRO DURABLE SESSION 5			
Description	**Investissement HT (€)**	**Subvention régionale**	
		Taux	**Montant (€)**
DEPARTEMENT 94			
SDC 17-29 AV DE LA DIVISION LECLERC 94230 CACHAN - CABINET DESLANDES - LAUREAT COPRO DURABLE 5	2 646 000,00	60€/m² plafonné à 200 000 €	200 000,00
TOTAL : 200 000,00 €			

SUBVENTIONS AUX TOITURES TERRASSES VEGETALISEES			
Description	**Investissement HT (€)**	**Subvention régionale**	
		Taux	**Montant (€)**
DEPARTEMENT 75			
IMMEUBLES 7-9 PASSAGE SALARNIER 75011 PARIS - BATIGERE ILE DE FRANCE - TTV	89 975,00	20 €/m²	7 400,00
IMMEUBLE 22 RUE LEON 75018 PARIS - BATIGERE ILE DE FRANCE - TTV	23 580,00	20 €/m²	3 000,00
DEPARTEMENT 94			
COMMUNE DE VITRY SUR SEINE - TTV ECOLE MATERNELLE EVA SALMON	318 579,00	20 €/m²	36 760,00
COMMUNE DE VITRY SUR SEINE - TTV SUR L'ECOLE MARTERNELLE DE LA PETITE SAUSSAIE	136 771,00	20 €/m²	13 060,00
TOTAL : 60 220,00 €			

Article 3

Affecte une **autorisation de programme** d'un montant total de **1 603 368 €,** disponible sur le chapitre 907 « Environnement » du budget 2016, code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme PR 75-001 (475001) « Politique énergie-climat », action 475001063 : « Energies renouvelables », décomposée comme suit :

Description	Investissement HT	Subvention régionale	
		Taux	Montant
DEPARTEMENT 78			
ADEPRINA – ETUDE DE FAISABILITE METHANISATION THIERVERVAL-GRIGNON	13 000	25%	3 250
DEPARTEMENT 93			
COMMUNE DE SEVRAN : CHAUFFERIE BOIS RELIEE AU RESEAU DE CHALEUR COMMUNAL	11 876 000 €	8,42%	1 000 000
OPH OFFICE PUBLIC HABITAT DRANCY : CHAUFFERIE BOIS RESIDENCE GAGARINE ET 2 BATIMENTS COMMUNAUX	1 811 164,85 €	12,43%	225 118
DEPARTEMENT 94			
APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS : CHAUFFERIE BOIS POUR L'HOPITAL CHARLES FOIX A IVRY SUR SEINE	3 281 721 €	11,43%	375 000

Ces affectations relèvent du CPER 2015-2020, volet 3 « Transition écologique et énergétique », sous-volet 31 « Energie et changement climatique », action 312 « Energies renouvelables et de récupération » pour un montant de 1 603 368 €.

Article 4

Affecte **une autorisation de programme** d'un montant total de **22 900 €,** disponible sur le chapitre 907 « Environnement » du budget 2016, code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme HP 75-001 (175001) « Politique énergie-climat », action 17500106 : « Energies renouvelables ».

Description	Investissement HT (€)	Subvention régionale	
		Taux	Montant (€)
DEPARTEMENT 92			
COMMUNE DES BOISSETS - CHAUFFERIE BIOMASSE	45 800	50%	22 900,00 €

Article 5

Affecte une **autorisation de programme** d'un montant total de **506 349 €,** disponible sur le chapitre 907 « Environnement » du budget 2016, code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme PR 75-001 (475001) « Politique énergie-climat », action 475001073 « Réseaux de chaleur », décomposée comme suit :

Description	Investissement HT (€)	Subvention régionale	
		Taux	Montant (€)
DEPARTEMENT 77			
COMMUNE DE LA CHAPELLE LA REINE : ADAPTATION RESEAU SECONDAIRE DES BATIMENTS RELIES AU RESEAU DE CHALEUR BOIS	53 800,00	30%	16 140,00

DEPARTEMENT 92			
SIPPEREC : SCHEMA DIRECTEUR DES RESEAUX DE CHALEUR DES HAUTS DE SEINE	110 000,00	25%	27 500,00
DEPARTEMENT 93			
SEAPFA : RACCORDEMENT DE LA ZAC "WESTINGHOUSE" AU RESEAU DE CHALEUR	1 580 000,00	9,25%	146 124,00
SMREC SYNDICAT MIXTE DES RESEAUX D ENERGIES CALORIFIQUES : EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR DE ST DENIS AUX ZAC MONTJOIE, NOZAL ET CRISTINO GARCIA	5 384 450,00	8,74%	311 985,00
DEPARTEMENT 94			
SETBO SYND MIXTE PRODUCTION DISTRIB CHALEUR : REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU	18 400,00 €	25%	4 600,00

Ces affectations relèvent du CPER 2015-2020, volet 3 « Transition écologique et énergétique », sous-volet 31 « Energie et changement climatique », action 312 « Energies renouvelables et de récupération » pour un montant de 506 349 €.

Article 6

Affecte une **autorisation d'engagement** d'un montant total de **17 000 €,** disponible sur le chapitre 937 « Environnement » du budget 2016, code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme PR 75-001 (475001), « Politique énergie-climat », action 475001033 : « Soutien aux agences, espaces et points info énergie », décomposée comme suit :

Description	Fonctionnement HT (€)	Subvention régionale	
		Taux	Montant (€)
DEPARTEMENT 93			
SOUTIEN A LA VILLE DE MONTFERMEIL – SLIME 2016	35 000	20%	7 000,00
PROGRAMME D'ACTION ENERGIE 2016 - ALEPTE	130 000	7.69%	10 000,00

Article 7

Décide de participer au titre du dispositif d'aide aux propriétaires particuliers au financement des projets (présentés en annexe 3 à la délibération) par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 4 995 €.

Affecte une **autorisation de programme** d'un montant total de **4 995 €,** disponible sur le chapitre 907 « Environnement » du budget 2016, code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme HP 75-001 « Politique Energie Climat », action 17500105 « Efficacité énergétique » du budget 2016.

Article 8

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe 2 à la délibération, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 et à l'article 29, alinéa 3 de l'annexe de la délibération CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogée par la délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Article 9

Affecte sur le chapitre 937 « Environnement» du budget 2016, code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie » programme HP 75-001, « Politique énergie-climat », action 17500104 « Actions d'intérêt général dans le domaine de l'énergie » **une autorisation d'engagement de 50 000 €,** pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du programme régional pour l'efficacité énergétique.

Article 10

Décide de transférer au nouveau syndic de copropriété **LOISELET ET DAIGREMONT**, la subvention (7 862,50 €), attribuée antérieurement au syndic de copropriété LA GESTION FONCIERE, pour la réalisation d'un audit énergétique pour la **copropriété du 4-40 rue du Commandant Mouchotte – 75014 PARIS**, par délibération CP 13-764 du 17 octobre 2013.

Article 11

Approuve les avenants aux conventions, pour des projets dont le montage financier inclut une Délégation de Service Public (tels que présentés en annexe 4 à la délibération) et autorise la Présidente de la Région Ile-de-France à les signer.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION :
ETAT RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**75 - Politique de l'énergie**
Programme	**175001 - Politique énergie-climat**
Action	**17500105 - Efficacité énergétique**

Dispositif : N° 00000634 - Politique énergie climat

Dossier	16007945 - AUDIT - FONCIA BROSSOLETTE CGB IMMOBILIER CABINET GUY BOUZAT - 11 RUE CHARLES GOUNOD 94000 CRETEIL - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0030209 - FONCIA BROSSOLETTE CGB IMMOBILIER CABINET GUY BOUZAT			
Localisation	CRETEIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 887,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 775,00 €	HT	50 %	3 887,00 €	

Dossier	16007959 - SDC - GIEP NANTIER - 64 BLD DE CHAMPIGNY 94210 LA VARENNE ST HILAIRE - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R33802 - GIEP NANTIER			
Localisation	SAINT-MAUR-DES-FOSSES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 800,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 600,00 €	HT	50 %	4 800,00 €	

Dossier	16011201 - SDC 48 QUAI LE GALLO 92100 BOULOGNE BILLANCOURT - ALBERT STOOPS - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R20278 - ALBERT STOOPS GGI			
Localisation	BOULOGNE-BILLANCOURT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 038,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 076,00 €	HT	50 %	6 038,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16011323 - SDC 11-25 RESIDENCE CADET DE VAUX 1 95130 FRANCOVILLE - FONCIA VAUCELLES - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034277 - SYND COPRO RESIDENCE CADET DE VAUX			
Localisation	FRANCONVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 800,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
15 600,00 €	HT	50 %	7 800,00 €	

Dossier	16011338 - SDC 6-12 RUE ACHILLE MARTINET 75018 PARIS - NEXITY - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034807 - SYND COPRO 6 - 8 RUE ACHILLE MARTINET			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 150,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 300,00 €	HT	50 %	6 150,00 €	

Dossier	16011340 - SDC 17 RUE DUMERIL /165 RUE JEANNE D'ARC 75013 PARIS- CABINET DEGUELDRE - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R11002 - CABINET A DEGUELDRE P DEGUELDRE & CIE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 263,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 526,00 €	HT	50 %	4 263,00 €	

Dossier	16011385 - SDC 112-114 RUE CASTAGNARY 75015 PARIS - CENTENNIAL GESTION - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034828 - SYND COPR 112-114 RUE CASTAGNARY PARIS 15			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 038,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 076,00 €	HT	50 %	7 038,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16011386 - SDC RESIDENCE DU PARC 22-26 RUE SAINT DENIS 77400 LAGNY - SOGIMCO COPROPRIETES - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0014478 - SOGIMCO COPROPRIETES			
Localisation	LAGNY-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 538,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 076,00 €	HT	50 %	4 538,00 €	

Dossier	16011391 - SDC 75/77/81 RUE DE LA REUNION 75020 PARIS - CFAB COPRO - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034570 - COMPAGNIE FRANCAISE D'ADMINISTRATION DE BIENS			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 013,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 026,00 €	HT	50 %	5 013,00 €	

Dossier	16011397 - SDC LES OISEAUX 5/7 RUE THEODOR MAINGOT ET 19/21 RUE DES OISEAUX 91130 RIS-ORANGIS-SEGINE ESSONNE- A.E			
Bénéficiaire	P0034832 - SEGINE ESSONNE			
Localisation	RIS-ORANGIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 050,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 100,00 €	HT	50 %	4 050,00 €	

Dossier	16011399 - SDC RESIDENCE LAVOISIER 7 RUE GEOFFROY SAINT HILAIRE 91000 EVRY - SEGINE ESSONNE			
Bénéficiaire	P0034832 - SEGINE ESSONNE			
Localisation	EVRY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	14 400,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
28 800,00 €	HT	50 %	14 400,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16011403 - SDC LE PARMENTIER 72 AVENUE PARMENTIER 75011 PARIS - CABINET MASSON ET CIE - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R14778 - CABINET MASSON ET CIE MASSON IMMOBILIER			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 800,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 600,00 €	HT	50 %	4 800,00 €	

Dossier	16011465 - SDC 46 RUE DU CHEMIN VERT 75011 PARIS - CABINET FALQUE-PIERROTIN - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R23673 - CABINET FALQUE-PIERROTIN			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 781,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 562,00 €	HT	50 %	2 781,00 €	

Dossier	16011466 - SDC 20 RUE CROIX DES PETITS CHAMPS, 7/9 RUE BOULOI 75001 PARIS - CABINET LD - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034873 - CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 150,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 300,00 €	HT	50 %	4 150,00 €	

Dossier	16011470 - SDC 150 RUE PIERRE BROSSOLETTE 94170 LE PERREUX SUR MARNE - IMMOMAX - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034879 - HEURTEVENT P E IMMOMAX			
Localisation	LE PERREUX-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 425,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 850,00 €	HT	50 %	2 425,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16011493 - SDC 106 RUE DE L'ABBE GROULT 75015 PARIS - FONCIA LUTECE MONTPARNASSE - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034882 - SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 106 RUE DE L'ABBE GROULT 75015 PARIS			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 475,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 950,00 €	HT	50 %	4 475,00 €	

Dossier	16011543 - SDC 78 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 93300 AUBERVILLLIERS (RESIDENCE PICARDIE) - CABINET AMC - A.E.			
Bénéficiaire	P0030611 - CABINET AMC			
Localisation	AUBERVILLIERS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 095,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 190,00 €	HT	50 %	5 095,00 €	

Dossier	16011545 - SDC 13/17 RUE DE LA VOUTE 75012 PARIS - JOUBERT SA - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R19902 - JOUBERT SA			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 138,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 276,00 €	HT	50 %	6 138,00 €	

Dossier	16011550 - SDC 35 AVENUE LAUMIERE 75019 PARIS - DUPOUY FLAMENCOURT - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R18212 - DUPOUY FLAMENCOURT			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 500,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 000,00 €	HT	50 %	3 500,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16011553 - SDC LES FOUGERES ABC sise 27 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 77210 AVON - GLV IMMO - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034889 - GLV IMMO			
Localisation	AVON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 500,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
15 000,00 €	HT	50 %	7 500,00 €	

Dossier	16011554 - SDC RESIDENCE LES PEPINIERES - 12 BD DESGRANGES 92330 SCEAUX - SOGIMCO COPROPRIETES - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0014478 - SOGIMCO COPROPRIETES			
Localisation	SCEAUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 394,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 788,00 €	HT	50 %	6 394,00 €	

Dossier	16011561 - SDC RESIDENCE HOCHE SISE 91 RUE HOCHE 92240 MALAKOFF - CABINET BALZANO - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034891 - SYNDICAT DE COPROPRIETE 91 RUE HOCHE			
Localisation	MALAKOFF			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 406,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 812,00 €	HT	50 %	3 406,00 €	

Dossier	16011564 - SDC 8-10 QUAI DE LA MARNE 75019 PARIS - SOCIETE DE GERANCE RICHELIEU - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034893 - SYND COPRO 8-10 QUAI DE LA MARNE 75019 PARIS			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 713,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 426,00 €	HT	50 %	3 713,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16011598 - SDC 129 AVENUE FRANCOIS MOLE 92160 ANTONY - CABINET GELIS - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R9718 - CABINET GELIS			
Localisation	ANTONY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 805,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 610,00 €	HT	50 %	3 805,00 €	

Dossier	16011621 - SDC 171 RUE DE BILLANCOURT 92100 BOULOGNE - JOHN ARTHUR ET TIFFEN - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R11168 - JOHN ARTHUR & TIFFEN			
Localisation	BOULOGNE-BILLANCOURT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 656,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 312,00 €	HT	50 %	2 656,00 €	

Dossier	16011632 - SDC 23 QUAI LE GALLO - 56/60 RUE DE SEVRES 92100 BOULOGNE - RBH SCHOLER - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R9824 - RBH SCHOLER REGIE BOULONNAISE HABITAT SCHOLER			
Localisation	BOULOGNE-BILLANCOURT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 600,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
13 200,00 €	HT	50 %	6 600,00 €	

Dossier	16011644 - SDC 35 AVENUE DES FUSILLES DE CHATEAUBRIANT 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES - NEXITY LAMY- AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0017194 - NEXITY LAMY			
Localisation	SAINT-MAUR-DES-FOSSES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 800,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 600,00 €	HT	50 %	4 800,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16011655 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL D'ARPAJON - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R27029 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL D'ARPAJON			
Localisation	ARPAJON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 982,50 €		Code nature	204162
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
13 965,00 €	HT	50 %	6 982,50 €	

Dossier	16011743 - SDC LES ERABLES 2/4 RUE DES CLOS MOREAUX 92190 MEUDON - AGENCE IMMO DE SEVRES - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R26827 - AGENCE IMMO DE SEVRES			
Localisation	MEUDON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 840,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
17 680,00 €	HT	50 %	8 840,00 €	

Dossier	16011747 - SDC 63 RUE MURILLO 92170 VANVES - JDM GESTION - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034927 - JDM GESTION			
Localisation	VANVES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 047,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 094,00 €	HT	50 %	2 047,00 €	

Dossier	16011752 - SDC 5 RUE ANATOLE FRANCE 91860 EPINAY-SOUS-SENART - ADVANCE GESTION - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034929 - ADVANCE GESTION			
Localisation	EPINAY-SOUS-SENART			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 750,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 500,00 €	HT	50 %	2 750,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16011756 - SDC 13 AVENUE DE LA FOUILLEUSE 92210 SAINT-CLOUD - CABINET R.J. TRODE & CIE - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034953 - SYNDICAT COPROPRIETES 13 AVENUE DE LA FOUILLEUSE			
Localisation	SAINT-CLOUD			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 175,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
16 350,00 €	HT	50 %	8 175,00 €	

Dossier	16011760 - SDC 103 RUE DE PICPUS 75012 PARIS - CABINET STEIN LA COPROPRIETE SA - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R13188 - CABINET STEIN LA COPROPRIETE SA			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 213,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 426,00 €	HT	50 %	5 213,00 €	

Dossier	16011762 - SDC 67 AVENUE PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS - CABINET ROUMILHAC-JOURDAN - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034956 - SYNDICAT COPRO 67-69-71 AVENUE PHILIPPE AUGUSTE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 850,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 700,00 €	HT	50 %	3 850,00 €	

Dossier	16011764 - SDC BOIS DU ROI PREMIERE TRANCHE PAIRE 2 A 14BIS RUE DES ARDENNES 91940 LES ULIS - FRABAT - AE			
Bénéficiaire	P0006010 - FRABAT			
Localisation	LES ULIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 775,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
11 550,00 €	HT	50 %	5 775,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16011775 - SDC 3/5/6 SQUARE CHABRIER 75017 PARIS - CABINET JOHN ARTHUR & TIFFEN - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R11168 - JOHN ARTHUR & TIFFEN			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 156,50 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 313,00 €	HT	50 %	5 156,50 €	

Dossier	16011782 - SDC LA CROIX DES MECHES H1 - H2/H3 - H4 94000 CRETEIL - SGI G. GICQUEL - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0029243 - SGI G GICQUEL			
Localisation	CRETEIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 279,50 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 559,00 €	HT	50 %	6 279,50 €	

Dossier	16011786 - SDC 8 AVENUE MEDICIS 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES - CABINET HUGUES VARTANIAN - AE			
Bénéficiaire	P0034969 - CABINET HUGUES VARTANIAN			
Localisation	SAINT-MAUR-DES-FOSSES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 215,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 430,00 €	HT	50 %	5 215,00 €	

Dossier	16011796 - IMMEUBLES 7-9 PASSAGE SALARNIER 75011 PARIS - BATIGERE ILE DE FRANCE - TTV			
Bénéficiaire	R7008 - BATIGERE ILE DE FRANCE SA D'HLM			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 400,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
89 975,00 €	HT	8,22 %	7 400,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16011817 - IMMEUBLE 22 RUE LEON 75018 PARIS - BATIGERE ILE DE FRANCE - TTV			
Bénéficiaire	R7008 - BATIGERE ILE DE FRANCE SA D'HLM			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
23 580,00 €	HT	12,72 %	3 000,00 €	

Dossier	16011825 - SDC RESIDENCE MUSSET sise 8 RUE DE LA RONCE 92410 VILLE D'AVRAY - SERGIC ENTREPRISES - MOE			
Bénéficiaire	R28234 - SERGIC ENTREPRISES			
Localisation	VILLE-D'AVRAY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	17 400,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
34 800,00 €	HT	50 %	17 400,00 €	

Dossier	16011826 - SDC 8-10 RUE JEAN BAPTISTE DE LA SALLE 75006 PARIS - CABINET MICHAU - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R27156 - CABINET MICHAU			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 125,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 250,00 €	HT	50 %	4 125,00 €	

Dossier	16011830 - SDC 12-26 ALLEE DE LA CLAIRIERE 77420 CHAMPS-SUR-MARNE - ARCHIGESTIM - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034991 - ARCHIGESTIM			
Localisation	CHAMPS-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 850,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 700,00 €	HT	50 %	3 850,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16012817 - SDC RES PSG1 2-14 A.France 76 A.Joineau 11-13 J.B. Semanaz 93310 LE PRE-SAINT-GERVAIS - CBB -AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R11666 - CBB CABINET CADOT BEAUPLET SAFAR			
Localisation	LE PRE-SAINT-GERVAIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 713,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
13 426,00 €	HT	50 %	6 713,00 €	

Dossier	16012833 - SDC RESIDENCE LE CHEMIN DUPUIS 95000 CERGY - SERGIC - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0035007 - SERGIC SOC ETUDES REALIS GESTION IMMOB CONSTRUCT			
Localisation	CERGY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 875,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
13 750,00 €	HT	50 %	6 875,00 €	

Dossier	16012875 - SDC 22/24 AVENUE DE VERDUN 75010 PARIS - CABINET CDSA - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0035023 - CABINET CDSA			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 250,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 500,00 €	HT	50 %	4 250,00 €	

Dossier	16012964 - SDC LA SOURCE 5 RUE DU PETIT CHATEAU 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE - ACCORD IMMOBILIER CENTURY 21 - MOE			
Bénéficiaire	P0027640 - ACCORD IMMOBILIER CENTURY 21 HARMONY			
Localisation	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 321,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
50 642,00 €	HT	50 %	25 321,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16012998 - SDC RESIDENCE LES ACACIAS SISE 2 RUE DES ACACIAS 77380 COMBS-LA-VILLE - STATIM - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0035077 - STATIM			
Localisation	COMBS-LA-VILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 775,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
15 550,00 €	HT	50 %	7 775,00 €	

Dossier	16013167 - SDC 3 RUE CHARRIERE 75011 PARIS - TORRES JAIME - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0035104 - TORRES Jaime			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 208,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 416,00 €	HT	50 %	5 208,00 €	

Dossier	16013193 - SDC 9BIS RUE DE LA LIBERTE 94300 VINCENNES - NEXITY LAMY - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0031206 - NEXITY LAMY			
Localisation	VINCENNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 963,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 926,00 €	HT	50 %	3 963,00 €	

Dossier	16013216 - SDC RES BOIELDIEU 93 BD CHARLES DE GAULLE 95110 SANNOIS - 3L PARTNERS - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R36033 - 3L PARTNERS			
Localisation	SANNOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 025,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 050,00 €	HT	50 %	4 025,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16013232 - SDC RESIDENCE 60 COLLECTIFS 1-3 RUE DES HETRES /2 RUE DES ACACIAS 77210 AVON - AGENCE BABUT CENTURY 21			
Bénéficiaire	P0032753 - AGENCE BABUT - CENTURY 21			
Localisation	AVON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 725,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 450,00 €	HT	50 %	4 725,00 €	

Dossier	16013275 - SDC 192-194 RUE CHAMPIONNET / 35-39 RUE VAUVENARGUES 75018 PARIS - LE TERROIR- AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R10240 - LE TERROIR			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 300,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 600,00 €	HT	50 %	6 300,00 €	

Dossier	16013763 - SDC 50 AVENUE DU GENERAL LECLERC 92100 BOULOGNE BILLANCOURT- CABINET JOURDAN - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R12232 - CABINET JOURDAN			
Localisation	BOULOGNE-BILLANCOURT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 850,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 700,00 €	HT	50 %	1 850,00 €	

Dossier	16013765 - SDC 14-16 RUE ALFRED LAURANT / 27 RUE ESCUDIER 92100 BOULOGNE - CABINET JOURDAN - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R12232 - CABINET JOURDAN			
Localisation	BOULOGNE-BILLANCOURT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 850,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 700,00 €	HT	50 %	1 850,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16013777 - SDC RESIDENCE FRANCOIS-GERARD DU 1 AU 13 RUE D'AUSTRALIE 91300 MASSY - SOC GTF- AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R153706 - SOC GESTION TRANSAC DE FRANCE			
Localisation	MASSY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 800,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 600,00 €	HT	50 %	4 800,00 €	

Dossier	16013813 - SDC RESIDENCE KOENIG 1-17 Rue Marechal Koenig 78400 VERNEUIL SUR SEINE - FONCIA BOUCLES DE SEINE - AE			
Bénéficiaire	R35824 - FONCIA BOUCLES DE SEINE			
Localisation	VERNEUIL-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 075,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 150,00 €	HT	50 %	7 075,00 €	

Dossier	16013973 - SDC 13 RUE ADRIEN DAMALIX 94410 SAINT MAURICE - CABINET IMMOBILIER ALEXANDRE GARRIGOS - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034553 - CABINET IMMOBILIER ALEXANDRE GARRIGOS			
Localisation	SAINT-MAURICE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 053,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 106,00 €	HT	50 %	7 053,00 €	

Dossier	16013974 - SDC 9 VILLA BLANCHE 92000 NANTERRE - BELLAJUAN OUEST IMMOBILIER - MOE			
Bénéficiaire	P0035178 - BELLAJUAN OUEST IMMOBILIER			
Localisation	NANTERRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	24 296,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
48 592,00 €	HT	50 %	24 296,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16013976 - SDC 37/43 AVENUE MARCEL MARTINIE 92170 VANVES -SEGINE ETUD GEST IMMO NORD EST - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R24476 - SEGINE ETUD GEST IMMO NORD EST			
Localisation	VANVES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 400,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 800,00 €	HT	50 %	5 400,00 €	

Dossier	16013977 - SDC 5 RUE MAURICE BERTEAUX 91120 PALAISEAU - IMMO DE FRANCE PARIS ILE DE FRANCE - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R27238 - IMMO DE FRANCE PARIS ILE DE FRANCE			
Localisation	PALAISEAU			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 962,50 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
15 925,00 €	HT	50 %	7 962,50 €	

Dossier	16013978 - SDC 52 RUE DU RENDEZ VOUS 75012 PARIS - CABINET CRAUNOT - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R17210 - CABINET CRAUNOT			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 400,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 800,00 €	HT	50 %	4 400,00 €	

Dossier	16013979 - SDC 1-14 RUE EUGENE DELACROIX / 2-8 RUE DU VILLAGE 91000 EVRY - ATRIUM GESTION - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R23046 - ATRIUM GESTION			
Localisation	EVRY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 250,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 500,00 €	HT	50 %	7 250,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16013980 - SDC 4/4BIS BOULEVARD DE LA BASTILLE 75012 PARIS -CFAB COPRO -AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034570 - COMPAGNIE FRANCAISE D'ADMINISTRATION DE BIENS			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 545,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
11 090,00 €	HT	50 %	5 545,00 €	

Dossier	16013981 - SDC 145 bis BD Voltaire - 1/13 allée des philosophes 75011 PARIS- NEXITY AGENCE PARIS NATION - AE			
Bénéficiaire	P0034571 - SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 145 BIS BD VOLTAIRE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 807,50 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
13 615,00 €	HT	50 %	6 807,50 €	

Dossier	16013983 - SDC 50 BIS RUE DE CRIMEE 75019 PARIS - CABINET CIGESTIM - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034572 - SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 50BIS RUE CRIMEE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 105,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 210,00 €	HT	50 %	3 105,00 €	

Dossier	16013985 - SDC 13/15 RUE VAUTHIER 92100 BOULOGNE -RBH SCHOLER REGIE BOULONNAISE HABITAT SCHOLER - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R9824 - RBH SCHOLER REGIE BOULONNAISE HABITAT SCHOLER			
Localisation	BOULOGNE-BILLANCOURT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 125,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 250,00 €	HT	50 %	4 125,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16013987 - SDC 27 RUE DES LAITIERES 94300 VINCENNES - KGS PRESTIGE - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0025883 - KGS PRESTIGE			
Localisation	VINCENNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 168,50 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 337,00 €	HT	50 %	4 168,50 €	

Dossier	16013989 - SDC RESIDENCE LES LOGES SISE 1C-3B-5A MAIL PAUL VERLAINE 95110 SANNOIS - CABINET LD - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034545 - LD CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT			
Localisation	SANNOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 800,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 600,00 €	HT	50 %	4 800,00 €	

Dossier	16014060 - SDC RESIDENCE LES PROVENCALES SISE 200/202 RUE ROSENBERG - 201/203 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 91000 EVRY -SEGINE ETUD GEST IMMO NORD EST- AE			
Bénéficiaire	R24476 - SEGINE ETUD GEST IMMO NORD EST			
Localisation	EVRY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 050,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 100,00 €	HT	50 %	7 050,00 €	

Dossier	16014063 - SDC 102 QUAI DE LA RAPEE 75012 PARIS - CFAB - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034576 - SDC 102 RAPEE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 100,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 200,00 €	HT	50 %	3 100,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16014064 - SDC RESIDENCE LA VENERIE 4-8 RUE GROUSSAY/1-7 SQUARE DE LA PROVIDENCE 78120 RAMBOUILLET - CABINET CITYA - MOE			
Bénéficiaire	P0031610 - CITYA IMMOBILIER CHAPET FROMONT CITYA CHAPET FROMONT			
Localisation	RAMBOUILLET			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	36 494,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
72 988,00 €	HT	50 %	36 494,00 €	

Dossier	16014065 - SDC 78/82 RUE DE LA FAISANDERIE 75016 PARIS - - COGESCO - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R9602 - COGESCO			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 500,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
21 000,00 €	HT	50 %	10 500,00 €	

Dossier	16014068 - SDC LE CLOS LA GARENNE BAT F 4-5-6 SISE 13-23 ALLEE DES EFFES 94260 FRESNES - LE TERROIR - MOE			
Bénéficiaire	R10240 - LE TERROIR			
Localisation	FRESNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 697,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
61 394,00 €	HT	50 %	30 697,00 €	

Dossier	16014069 - SDC 25/33 RUE DE LA PAIX 2 TER RUE DES 2 COMMUNES 94300 VINCENNES - NEXITY - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034574 - SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 25 AU 33 RUE DE LA PAIX			
Localisation	VINCENNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 190,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
16 380,00 €	HT	50 %	8 190,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16014072 - SDC 2 RUE JEAN BECQUERELLE 77300 FONTAINEBLEAU -SYNDIC IMMO DISCOUNT - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0032876 - SYNDIC IMMO DISCOUNT			
Localisation	FONTAINEBLEAU			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 605,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 210,00 €	HT	50 %	3 605,00 €	

Dossier	16014073 - SDC LE CLOS DE LA GARENNE BATIMENT E SISE 1-7 ALLEE CHARLES CHAPLIN 94260 FRESNES - LE TERROIR - MOE			
Bénéficiaire	R10240 - LE TERROIR			
Localisation	FRESNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 822,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
51 644,00 €	HT	50 %	25 822,00 €	

Dossier	16014074 - COMMUNE DE VITRY SUR SEINE - TTV ECOLE MATERNELLE EVA SALMON			
Bénéficiaire	R38 - COMMUNE DE VITRY SUR SEINE			
Localisation	VITRY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	36 760,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
318 579,00 €	HT	11,54 %	36 760,00 €	

Dossier	16014075 - COMMUNE DE VITRY SUR SEINE - TTV SUR L'ECOLE MARTERNELLE DE LA PETITE SAUSSAIE			
Bénéficiaire	R38 - COMMUNE DE VITRY SUR SEINE			
Localisation	VITRY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 060,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
136 771,00 €	HT	9,55 %	13 060,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16014077 - SDC RESDIDENCE VOLTAIRE 2 PLACE MAREIL 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE -IFF - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0024510 - IFF GESTION			
Localisation	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 300,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 600,00 €	HT	50 %	3 300,00 €	

Dossier	16014078 - SDC LE JARDIN DES HESPERIDES 36-58 RUE DE MUSSELBURGH 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE -VIADUC COPRO CONSEILS- AE			
Bénéficiaire	P0029649 - VIADUC COPRO CONSEILS			
Localisation	CHAMPIGNY-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 245,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
16 490,00 €	HT	50 %	8 245,00 €	

Dossier	16014079 - SDC LE SEUIL DE MAUREPAS 1-2 IMPASSE DE LA VESLE / 3-6 IMPASSE DE L'OURQ 78310 MAUREPAS -NEXITY LAMY- AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0035181 - NEXITY LAMY			
Localisation	MAUREPAS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 000,00 €	HT	50 %	5 000,00 €	

Dossier	16014080 - SDC 17-29 AV DE LA DIVISION LECLERC 94230 CACHAN - CABINET DESLANDES - LAUREAT COPRO DURABLE 5			
Bénéficiaire	R17568 - CABINET DESLANDES			
Localisation	CACHAN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 646 000,00 €	HT	7,56 %	200 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000634 - Politique énergie climat	803 739,00 €

Dispositif : N° 00000641 - Aides particuliers ENR

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16011226 - GOMA-BALLOU FRIYA ET GOMA-BALLOU JENNIFER - TTV		
Bénéficiaire	P0034746 - GOMA-BALLOU FRIYA ET GOMA-BALLOU JENNIFER		
Localisation	FRANCONVILLE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	3 600,00 €	Code nature	20421
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		3 600,00 €	

Dossier	16011228 - BELLIARD JULIEN - TTV		
Bénéficiaire	P0034747 - BELLIARD JULIEN		
Localisation	ARGENTEUIL		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	1 395,00 €	Code nature	20421
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		1 395,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000641 - Aides particuliers ENR	4 995,00 €

Total sur l'imputation 907 - 75 - 175001 - 17500105	808 734,00 €

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**75 - Politique de l'énergie**
Programme	**175001 - Politique énergie-climat**
Action	**17500106 - Energies renouvelables**

Dispositif : N° 00000634 - Politique énergie climat

Dossier	16014076 - COMMUNE DES BOISSETS - CHAUFFERIE BIOMASSE			
Bénéficiaire	R1864 - COMMUNE DES BOISSETS			
Localisation	BOISSETS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	22 900,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
45 800,00 €	HT	50 %	22 900,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000634 - Politique énergie climat	22 900,00 €

Total sur l'imputation 907 - 75 - 175001 - 17500106	22 900,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Chapitre	**937 - Environnement**
Code fonctionnel	**75 - Politique de l'énergie**
Programme	**475001 - Politique énergie-climat**
Action	**475001033 - Soutien aux agences, espaces et points info énergie**

Dispositif : N° 00000195 - Plan régional énergies- sensibilisation

Dossier	16012921 - SLIME MONTFERMEIL 2016			
Bénéficiaire	R1254 - COMMUNE DE MONTFERMEIL			
Localisation	MONTFERMEIL			
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Accompagnement - Hors CPRD			
Montant total	7 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
35 000,00 €	HT	20 %	7 000,00 €	

Dossier	16012930 - PROGRAMME D'ACTION ENERGIE 2016 - AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE PARIS TERRES D'ENVOL ALEPTE			
Bénéficiaire	P0033831 - AGENCE LOCALE ENERGIE DE L EST METROPOLE DU GRAND PARIS			
Localisation	PARIS TERRES D'ENVOL (EPT7)			
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Accompagnement - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
130 000,00 €	HT	7,69 %	10 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000195 - Plan régional énergies- sensibilisation	17 000,00 €

Total sur l'imputation 937 - 75 - 475001 - 475001033	17 000,00 €

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**75 - Politique de l'énergie**
Programme	**475001 - Politique énergie-climat**
Action	**475001063 - Energies renouvelables**

Dispositif : N° 00000634 - Politique énergie climat

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16011801 - COMMUNE DE SEVRAN : CHAUFFERIE BOIS RELIEE AU RESEAU DE CHALEUR COMMUNAL			
Bénéficiaire	R1268 - COMMUNE DE SEVRAN			
Localisation	SEVRAN			
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération - Hors CPRD			
Montant total	1 000 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
11 876 000,00 €	HT	8,42 %	1 000 000,00 €	

Dossier	16012974 - OPH OFFICE PUBLIC HABITAT DRANCY : CHAUFFERIE BOIS RESIDENCE GAGARINE ET 2 BATIMENTS COMMUNAUX			
Bénéficiaire	R15418 - OPH OFFICE PUBLIC HABITAT DRANCY			
Localisation	DRANCY			
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération - Hors CPRD			
Montant total	225 118,00 €		Code nature	204162
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 811 164,85 €	HT	12,43 %	225 118,00 €	

Dossier	16013016 - APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS : CHAUFFERIE BOIS POUR L'HOPITAL CHARLES FOIX A IVRY SUR SEINE			
Bénéficiaire	R14393 - APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS			
Localisation	IVRY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération - Hors CPRD			
Montant total	375 000,00 €		Code nature	204162
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 281 721,00 €	HT	11,43 %	375 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000634 - Politique énergie climat	1 600 118,00 €

Dispositif : N° 00000872 - Stratégie de développement de la méthanisation en Île-de-France (INVESTISSEMENT)

Dossier	16013002 - ADEPRINA ASS DEVEL ENSEIGNPER – ETUDE DE FAISABILITE METHANISATION – 78			
Bénéficiaire	P0019585 - ADEPRINA ASS DEVEL ENSEIGNPER			
Localisation	THIVERVAL-GRIGNON			
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération - Hors CPRD			
Montant total	3 250,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
13 000,00 €	HT	25 %	3 250,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Total sur le dispositif N° 00000872 - Stratégie de développement de la méthanisation en Île-de-France (INVESTISSEMENT)	3 250,00 €

Total sur l'imputation 907 - 75 - 475001 - 475001063	1 603 368,00 €

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**75 - Politique de l'énergie**
Programme	**475001 - Politique énergie-climat**
Action	**475001073 - Réseaux de chaleur**

Dispositif : N° 00000634 - Politique énergie climat

Dossier	16007774 - SMREC SYNDICAT MIXTE DES RESEAUX D ENERGIES CALORIFIQUES : EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR DE ST DENIS AUX ZAC MONTJOIE, NOZAL ET CRISTINO GARCIA			
Bénéficiaire	R24096 - SMREC SYNDICAT MIXTE DES RESEAUX D ENERGIES CALORIFIQUES			
Localisation	SAINT-DENIS			
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération - Hors CPRD			
Montant total	311 985,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 384 450,00 €	HT	00 %	311 985,00 €	

Dossier	16011375 - SEAPFA : RACCORDEMENT DE LA ZAC "WESTINGHOUSE" AU RESEAU DE CHALEUR			
Bénéficiaire	R8028 - SEAPFA SYND D EQUIPEMENT ET D AMENAGEMENT DES PAYS DE FRANCE ET DE L AULNOYE			
Localisation	SEVRAN			
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération - Hors CPRD			
Montant total	146 124,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 580 000,00 €	HT	00 %	146 124,00 €	

Dossier	16011542 - COMMUNE DE LA CHAPELLE LA REINE : ADAPTATION RESEAU SECONDAIRE DES BATIMENTS RELIES AU RESEAU DE CHALEUR BOIS			
Bénéficiaire	R454 - COMMUNE DE LA CHAPELLE LA REINE MAIRIE			
Localisation	LA CHAPELLE-LA-REINE			
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération - Hors CPRD			
Montant total	16 140,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
53 800,00 €	HT	30 %	16 140,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-503	Budget	2016

Dossier	16011800 - SIPPEREC : SCHEMA DIRECTEUR DES RESEAUX DE CHALEUR DES HAUTS DE SEINE				
Bénéficiaire	R40545 - SIPPEREC SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION				
Localisation	HAUTS DE SEINE				
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération - Hors CPRD				
Montant total	27 500,00 €			Code nature	204142
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
110 000,00 €	HT		25 %	27 500,00 €	

Dossier	16012940 - SETBO SYND MIXTE PRODUCTION DISTRIB CHALEUR : REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU				
Bénéficiaire	R122002 - SETBO SYND MIXTE PRODUCTION DISTRIB CHALEUR				
Localisation	BONNEUIL-SUR-MARNE				
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération - Hors CPRD				
Montant total	4 600,00 €			Code nature	204142
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
18 400,00 €	HT		25 %	4 600,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000634 - Politique énergie climat	506 349,00 €

Total sur l'imputation 907 - 75 - 475001 - 475001073	506 349,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007774

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SMIREC SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES RESEAUX D'ENERGIES CALORIFIQUES : EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR DE ST DENIS AUX ZAC MONTJOIE, NOZAL ET CRISTINO GARCIA

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	5 384 450,00 €	2 311 ml 135 € /ml	311 985,00 €
		Montant Total de la subvention	311 985,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204142-475001-200
475001073- Réseaux de chaleur

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SMIREC SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES RESEAUX D'ENERGIES CALORIFIQUES
Adresse administrative : 75 RUE RATEAU
93126 LA COURNEUVE CEDEX
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Madame Muriel TENDRON-FAYT, Présidente

N° SIRET : 25930028300035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 17 décembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : dossier reçu dans le cadre de la session 2016 de l'appel à projets mené conjointement avec l'ADEME IDF (dont la date limite de réception était le 17 décembre 2015).

Description :
Le SMIREC regroupe les Villes de La Courneuve, Saint Denis, l'Ile Saint Denis, Pierrefitte et Stains ainsi que les bailleurs sociaux, Plaine Commune Habitat et l'OPH 93.

Le Syndicat a retenu le projet de Cofely Réseaux (via sa filiale locale Plaine Commune Énergie) pour exploiter, développer et moderniser pendant 25 ans à compter du 1er mai 2014 un réseau de chaleur. Ce réseau s'étend sur les villes de Plaine Commune (Saint-Denis, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Stains et La Courneuve).

Dans le cadre du développement du réseau de chaleur, Plaine Commune Energie va réaliser une extension de réseau de chaleur de 4 130 mètres linéaires sur le réseau Sud afin de raccorder trois nouvelles Zones d'Activité Commerciale (ZAC) appelées Montjoie, Nozal et Critino Garcia, sur le territoire de Saint Denis. Les raccordements concernent donc des bâtiments neufs.

La ZAC de la Montjoie est située à la Plaine Saint-Denis proche RER B et de l'accès aux autoroutes A1 et A86.
Cette localisation et l'évolution urbaine de ce secteur historiquement industrialisé, sont à l'origine du développement d'un quartier où, se côtoient des logements, des commerces, équipements, activités et espaces publics.
Le programme global prévoit 334 937 m2 dont 150 563 m2 de logements.

La ZAC Cristino Garcia est située sur la commune de Saint-Denis.
Il s'agit d'un programme de rénovation urbaine conventionné par l'ANRU en 2007.
L'objectif de cette ZAC étant d'améliorer l'offre résidentielle et de dynamiser le secteur grâce à la création et requalification d'équipements publics.

La ZAC Nozal est située entre les communes de Saint-Denis et Aubervilliers.

L'ensemble de ces 3 ZAC représente une consommation d'énergie de 9 000 MWh/an et une puissance souscrite de 7,9 MW. Ces besoins seront couverts par le bois énergie à hauteur de 5000 MWh/an et le complément sera fait grâce au gaz.

Le raccordement de ces 3 ZAC nécessitera une extension du réseau de chaleur de 2 311 mètres linéaires de tranchée.

Intérêt régional :
Soutien à la production locale d'énergie renouvelable, en application du SRCAE.
Cette subvention donne lieu à l'engagement pour le bénéficiaire d'engagement 3 stagiaires/alternants.

Détail du calcul de la subvention :
Délibération CR46-12, mesure 14; taux d'aide de 135 €/ml

Localisation géographique :
- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DEPENSES	5 384 450,00	100,00%
Total	5 384 450,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	311 985,00	5,79%
ADEME & DELEGATAIRE	5 072 465,00	94,21%
Total	5 384 450,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2020	311 985,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique énergie climat	2 214 385,40 €
2016	Politique énergie climat	94 500,00 €
	Montant total	2 308 885,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011375

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SEAPFA : RACCORDEMENT DE LA ZAC "WESTINGHOUSE" AU RESEAU DE CHALEUR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	1 580 000,00 €	1 100 ml 135 €/ml	146 124,00 €
		Montant Total de la subvention	146 124,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204142-475001-200
475001073- Réseaux de chaleur

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SEAPFA SYND D EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DES PAYS DE FRANCE ET DE L AULNOYE
Adresse administrative : 50 ALLEE DES IMPRESSIONNISTES
93420 VILLEPINTE
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur François ASENSI, Président

N° SIRET : 24930005400072

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Objet du projet : raccordement de la ZAC Westinghouse au réseau de chaleur de la ville

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dossier déposé dans le cadre d'un appel à projets mené conjointement avec l'ADEME qui s'est clôturé le 15 décembre 2015.

Description :
Dalkia s'est vu confier la production et la distribution de chaleur sur les quartiers Rougemont – Perrin – Chanteloup situés sur la commune de Sevran (et ce, conformément au contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de chaleur de Sevran, en date du 1er octobre 2011 pour une durée de 25 ans).

Dans le contrat, il est stipulé que Dalkia France doit créer une société dédiée reprenant l'ensemble de ses engagements au titre du contrat de Délégation de Service Public : Sevran Energie Biomasse (Sebio).
Le SEAPFA, dans le cadre de cette nouvelle DSP, a opté pour la mise en place d'une chaufferie biomasse en conservant la chaufferie d'appoint fonctionnant au gaz naturel et une partie de l'installation de cogénération (2 moteurs sur les 4 existants à ce jour).

Le 3 novembre 2015, la nouvelle chaufferie bois du réseau de chaleur de Sevran a été inaugurée.

L'utilisation du bois comme énergie principale du réseau de chaleur, dès juillet 2015, a assuré une baisse de 12 % de la facture énergétique des 13 000 Sevranais raccordés au réseau. Cette chaufferie privilégie en outre la ressource locale : le bois utilisé est prélevé dans un rayon de 80 km autour de Sevran.

Un avenant au contrat de délégation a été signé le 09/07/2015 et a pour objet :
- d'identifier les conséquences contractuelles liées à la mise en œuvre de moteurs de cogénération plus performants ;
- de définir les conditions dans lesquelles le Délégant autorise le Délégataire à exporter de la chaleur vers le quartier « Westinghouse » à SEVRAN ;
- de confier les travaux d'individualisation des résidences « Alice », « Béatrice » et des bâtiments situés 6, 8 et 10 allée Hélène Boucher au Délégataire.

Le projet présenté consiste à raccorder la ZAC Westinghouse au réseau de chaleur communal.

Le projet d'aménagement se décompose en 4 lots :
- Lot 1 : 131 logements représentant environ 9 500 m² ;
- Lot 2 : 216 logements représentant environ 11 400 m² ;
- Lot 3 : 4 500 m² de surface commerciale dont une moyenne surface alimentaire de 3 500 m² environ ainsi que 105 logements et 523 chambres étudiantes représentant environ 19 900 m² ;
- Lot 4 : 194 logements et 184 logements étudiants représentant environ 14 900 m² ;
Les lots 1 et 3 doivent être livrés en juillet 2018, les deux autres au deuxième et dernier trimestre 2019. L'ensemble doit consommer 6 000 MWh pour une puissance souscrite de 3 100 kW.

Les travaux
Afin de raccorder la ZAC Westinghouse, il s'agit de réaliser environ 1 100 ml de réseau basse pression en pré-isolé depuis le réseau existant sur le quartier « Chanteloup » jusqu'à l'entrée de la future ZAC, en traversant le Canal de l'Ourcq. Cela amène à étudier la possibilité technique d'utiliser le pont de Freinville qui permet déjà la traversée de la Nationale 370 au-dessus du Canal de l'Ourcq. Le pont est géré par le Conseil Départemental du 93, le Canal par la ville de Paris.

Caractéristiques techniques détaillées du réseau créé :
- Longueur basse pression : 1 082,4 ml
- Type de fluide caloporteur: Eau chaude
- Puissance installée en sous-station : 3 100 kW
- Taux EnR&R injecté dans le réseau : 58 %

Bâtiments de la ZAC nouvellement raccordés au réseau :

Total : 60 560 m² / 6 000 MWh/an / 3 100 kW

Sous stations 1,3 et 5 :
- bâtiment 4 : Neuf / 131 eq logements / 8 970 m²
- bâtiment 3 : Neuf / 288 eq logements / 12 010 m²
- bâtiment 1 : Neuf / 246 eq logements / 9 080 m²
- consommation totale : 3 214 MWh/an /
- puissance totale : 1 661 kW

sous station 2 :
- bâtiment 6 : Neuf / 332 eq logements / 19 000 m² / 1 856 MWh/an / 959 kW

sous stations 4 et 6 :
- bâtiment 4 : Neuf / 115 eq logements / 11 500 m² / 930 MWh/an / 481 kW

Intérêt régional :

Soutien à la production locale d'énergie renouvelable, en application du SRCAE.
Cette subvention donne lieu pour le bénéficiaire à l'engagement de 3 stagiaires/alternants.

Détail du calcul de la subvention :
Délibération CR46-12, mesure 14, aide de 135 €/ml

Localisation géographique :
- SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DEPENSES	1 580 000,00	100,00%
Total	1 580 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	146 124,00	9,25%
ADEME	450 912,00	28,54%
Délégataire	982 964,00	62,21%
Total	1 580 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2018	146 124,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	3 000,60 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	101 966,00 €
2015	Aides Géothermie profonde	1 605 385,38 €
2015	Politique énergie climat	220 224,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	42 573,60 €
	Montant total	1 973 149,58 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011542

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE LA CHAPELLE LA REINE : ADAPTATION RESEAU SECONDAIRE DES BATIMENTS RELIES AU RESEAU DE CHALEUR BOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	53 800,00 €	30,00 %	16 140,00 €
	Montant Total de la subvention		16 140,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204142-475001-200
475001073- Réseaux de chaleur

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA CHAPELLE LA REINE MAIRIE
Adresse administrative : 17 RUE DU DOCTEUR ANTOINE BATTESTI 77760 LA CHAPELLE-LA-REINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Sylviane ALIX, Secrétaire Général

N° SIRET : 21770088900017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Demande déposée en fin d'année 2015 n'ayant pas pu être présentée à une commission permanente précédente.

Description :
Dans le cadre de la création de la chaufferie bois communale, différents bâtiments communaux seront raccordés :
- maison des associations - bâtiment 1 + pôle de santé
- maison des associations - bâtiment 2 + maison de l'info
- presbytère

Pour optimiser la distribution de chaleur dans ces bâtiments, des travaux d'adaptation seront nécessaires comme l'installation de pompes à débit variable ou d'un système de régulation (capteurs et vannes automatisées).

Intérêt régional :
Soutien à la production locale d'énergie renouvelable, en application du SRCAE.
Cette subvention donne lieu pour le bénéficiaire à l'engagement d'1 stagiaire/alternant.

Localisation géographique :
- LA CHAPELLE-LA-REINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DEPENSES	53 800,00	100,00%
Total	53 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	16 140,00	30,00%
COMMUNE	37 660,00	70,00%
Total	53 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	16 140,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique énergie climat	2 350,00 €
2014	Contrat régional territorial	188 000,00 €
2015	Contrat régional territorial	876 132,00 €
2015	Politique énergie climat	135 000,00 €
	Montant total	1 201 482,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011800

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SIPPEREC : SCHEMA DIRECTEUR DES RESEAUX DE CHALEUR DES HAUTS DE SEINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	110 000,00 €	25,00 %	27 500,00 €
	Montant Total de la subvention		27 500,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204142-475001-200
475001073- Réseaux de chaleur

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIPPEREC SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION
Adresse administrative : TOUR GAMMA B
75582 PARIS
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur ETIENNE ANDREUX, DIRECTEUR GENERAL

N° SIRET : 25750004100021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Objet du projet : réalisation d'un schéma directeur des réseaux de chaleur des Hauts de Seine

Date prévisionnelle de début de projet : 13 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Cette étude permettra le lancement d'études de faisabilité de création ou évolution de réseaux de chaleur sur le territoire des Hauts de Seine afin de pouvoir anticiper le renouvellement des contrats d'exploitation de ces réseaux.

Description :
Le SIPPEREC s'est engagé dans le développement de réseaux de chaleur urbain vertueux à base notamment de géothermie profonde.
Après avoir réalisé des études sur les territoires du Val de Marne, de la Seine Saint Denis et de l'Essonne, le syndicat souhaite lancer un schéma directeur des réseaux de chaleur du département des Hauts de Seine. Cette étude se fera en coopération avec les services du Conseil Départemental.

Le contenu du schéma directeur est le suivant :
Phase 1 : Etat des lieux des réseaux de chaleur et de froid existants et en projet
Phase 2 : Etude du potentiel des besoins énergétiques des bâtiments
Phase 3 : Etat des lieux et diagnostic des sources d'énergies renouvelables et de récupération

mobilisables pour l'alimentation des réseaux de chaleur
Phase 5 : mise en perspective des diagnostics et élaboration du schéma directeur
En plus du volet technique, le schéma directeur est un élément d'aide à la décision car il englobera également une partie financière et économique qui permettra ensuite aux territoires d'avoir une première approche de la faisabilité des projets de réseaux de chaleur identifiés dans le schéma directeur.

Intérêt régional :
Soutien à la production locale d'énergie renouvelable, en application du SRCAE.
Cette subvention donne lieu pour le bénéficiaire à l'engagement de 2 stagiaires/alternants.

Localisation géographique :
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DEPENSES	110 000,00	100,00%
Total	110 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	27 500,00	25,00%
ADEME	27 500,00	25,00%
CD 92	9 000,00	8,18%
BENEFICIAIRE	46 000,00	41,82%
Total	110 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	27 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	-409 920,00 €
2013	Politique énergie climat	77 182,50 €
2014	Aides Géothermie profonde	4 052 442,75 €
2014	Politique énergie climat	2 670 123,75 €
2015	Politique énergie climat	13 635,00 €
2016	Politique énergie climat	269 550,00 €
	Montant total	7 082 934,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012940

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SETBO SYND MIXTE PRODUCTION DISTRIB CHALEUR : REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	18 400,00 €	25,00 %	4 600,00 €
	Montant Total de la subvention		4 600,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204142-475001-200
475001073- Réseaux de chaleur

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SETBO SYND MIXTE PRODUCTION DISTRIB CHALEUR
Adresse administrative : 7 RUE D'ESTIENNE D ORVES
94380 BONNEUIL SUR MARNE
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur Philippe MERLE, Directeur

N° SIRET : 25940086900014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Objet du projet : réalisation du schéma directeur du réseau de Bonneuil sur Marne

Date prévisionnelle de début de projet : 22 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Etude nécessaire à l'adaptation de la politique commerciale du réseau et permettant d'identifier les opportunités de son développement

Description :
L'objectif du schéma directeur à réaliser sera de confronter les différentes données suivantes :
- Point d'avancement sur le projet ANRU : opérations réalisées et restant à réaliser en termes de raccordements au réseau de chaleur,
- Identification des potentiels à raccorder au sein et en dehors de la Ville de Bonneuil sur Marne hors projet ANRU,
- Identification des potentiels de densification du réseau : mise en place de production d'eau chaude sanitaire collective sur des bâtiments déjà raccordés, …
- Evolutions des besoins du réseau actuel à court et moyen termes,
- Caractérisation du potentiel ENR mis à disposition via les travaux de géothermie projetés et adéquation avec l'ensemble des besoins caractérisés.

Les différentes phases de la mission sont les suivantes :

Phase 1 : Réunion de cadrage – Composition du comité de pilotage
Phase 2 : Diagnostic technico économique du réseau de chaleur
Phase 3 : Réaliser un exercice de projection à horizon 2025 sur le potentiel d'évolution du réseau de chaleur
Phase 4 : Impact des différents scénarii d'évolution
Phase 5 : Synthèse – Plan d'actions

Intérêt régional :
Soutien à la production locale d'énergie renouvelable, en application du SRCAE.
Cette subvention donne lieu pour le bénéficiaire à l'engagement d'1 stagiaire/alternant.

Localisation géographique :
- BONNEUIL-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	18 400,00	100,00%
Total	18 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	4 600,00	25,00%
ADEME	4 600,00	25,00%
Bénéficiaire	9 200,00	50,00%
Total	18 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014074

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE VITRY SUR SEINE - TTV ECOLE MATERNELLE EVA SALMON

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	318 579,00 €	20 €/m²	36 760,00 €
	Montant Total de la subvention		36 760,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204142-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
Adresse administrative : 2 AVENUE YOURI GAGARINE
94407 VITRY SUR SEINE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Claude KENNEDY, Maire

N° SIRET : 21940081900575

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux de l'école ne peuvent avoir lieu que sur la période des vacances scolaires.

Description :
1838 m² de toiture végétalisée sur une école maternelle

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu pour le bénéficiaire à l'engagement de 2 stagiaires/alternants.

Localisation géographique :
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	318 579,00	100,00%
Total	318 579,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	281 819,00	88,46%
REGION ILE DE FRANCE	36 760,00	11,54%
Total	318 579,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	36 760,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	81 660,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	650 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	86 372,00 €
2013	"Plan Piscines Régional"	1 600 000,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	43 015,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	5 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	15 000,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	100 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	81 660,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	960 326,00 €
2014	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	100 710,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	31 600,00 €
2016	Politique énergie climat	9 800,00 €
2016	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	15 000,00 €
	Montant total	3 679 433,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014075

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE VITRY SUR SEINE - TTV SUR L'ECOLE MARTERNELLE DE LA PETITE SAUSSAIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	136 771,00 €	20 €/m²	13 060,00 €
	Montant Total de la subvention		13 060,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204142-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
Adresse administrative : 2 AVENUE YOURI GAGARINE
94407 VITRY SUR SEINE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Claude KENNEDY, Maire

N° SIRET : 21940081900575

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
653 m² de toiture végétalisée sur une école maternelle

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu pour le bénéficiaire à l'engagement d'1 stagiaire/alternant.

Localisation géographique :
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	136 771,00	100,00%
Total	136 771,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	123 711,00	90,45%
REGION ILE DE FRANCE (attribuée)	13 060,00	9,55%
Total	136 771,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	13 060,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	81 660,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	650 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	86 372,00 €
2013	"Plan Piscines Régional"	1 600 000,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	43 015,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	5 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	15 000,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	100 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	81 660,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	960 326,00 €
2014	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	100 710,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	31 600,00 €
2016	Politique énergie climat	9 800,00 €
2016	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	15 000,00 €
	Montant total	3 679 433,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014076

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DES BOISSETS - CHAUFFERIE BIOMASSE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	45 800,00 €	50,00 %	22 900,00 €
	Montant Total de la subvention		22 900,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204142-175001-200
17500106- Energies renouvelables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DES BOISSETS
Adresse administrative : MAIRIE
78910 BOISSETS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacques CHEIX, Maire

N° SIRET : 21780076200015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux doivent commencer avant la saison de chauffe

Description :
Chaufferie biomasse servant à alimenter 8 logements

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu pour le bénéficiaire à l'engagement d'1stagiaire/alternant.

Localisation géographique :
- BOISSETS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	45 800,00	100,00%
Total	45 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	22 900,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	22 900,00	50,00%
Total	45 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	22 900,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011655

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CENTRE HOSPITALIER GENERAL D'ARPAJON - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	13 965,00 €	50,00 %	6 982,50 €
	Montant Total de la subvention		6 982,50 €

Imputation budgétaire : 907-75-204162-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE HOSPITALIER GENERAL D'ARPAJON
Adresse administrative : 18 AV DE VERDUN
91290 ARPAJON
Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier
Représentant : Monsieur Cédric LUSSIEZ, Directeur

N° SIRET : 26910001200013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 22 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les résultats de l'audit permettront de budgéter dès 2017 les actions à mettre en oeuvre afin de réduire les consommations énergétiques du centre hospitalier

Objectifs :
L'audit fait partie de la stratégie énergie de l'hôpital

Description :
Audit des 5 sites de l'hôpital d'Arpajon soit environ 25 000 m²

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu pour le bénéficiaire à l'engagement d'1 stagiaire/alternant.

Localisation géographique :
- ARPAJON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	13 965,00	100,00%
Total	13 965,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	6 982,50	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	6 982,50	50,00%
Total	13 965,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 982,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	87 000,00 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	87 000,00 €
2015	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	105 000,00 €
2016	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	120 000,00 €
	Montant total	399 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007945

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 11 RUE CHARLES GOUNOD 94000 CRETEIL - FONCIA BROSSOLETTE CGB IMMOBILIER CABINET GUY BOUZAT - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	7 775,00 €	50,00 %	3 887,00 €
	Montant Total de la subvention		3 887,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONCIA BROSSOLETTE CGB IMMOBILIER CABINET GUY BOUZAT
Adresse administrative : 49 AVENUE PIERRE BROSSOLETTE 94000 CRETEIL
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Monsieur EMMANUEL GESLIN, Directeur

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 40114178300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 11 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Valorisation du patrimoine, réduire les charges

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 1
NOMBRE DE LOGEMENTS : 26
NOMBRE DE LOTS : 80
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1974
SURFACE (m²) : 2913 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : RESEAU DE CHALEUR
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : RESEAU DE CHALEUR
CONSOMMATION ACTUELLE : 493 MWh

Localisation géographique :
- CRETEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	7 775,00	100,00%
Total	7 775,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	3 887,00	49,99%
REGION ILE DE FRANCE	3 888,00	50,01%
Total	7 775,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 887,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Lutte contre le saturnisme-Partie Commune	1 750,50 €
2015	Politique énergie climat	7 105,00 €
	Montant total	8 855,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007959

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 64 BLD DE CHAMPIGNY 94210 LA VARENNE ST HILAIRE - GIEP NANTIER - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	9 600,00 €	50,00 %	4 800,00 €
	Montant Total de la subvention		4 800,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GIEP NANTIER
Adresse administrative : 142 AV FOCH
94100 SAINT MAUR
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Monsieur YANN GUICHARD

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 38459163200029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 11 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 17 novembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Réduire les charges de chauffage

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 4
NOMBRE DE LOGEMENTS : 45
NOMBRE DE LOTS : 130
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1968
SURFACE (m²) : 3084 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : FIOUL COLLECTIF
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : FIOUL COLLECTIF

Détail du calcul de la subvention :
CR 46-12 mesure 6

Localisation géographique :

- SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
INVESTISSEMENT	9 600,00	100,00%
Total	9 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	4 800,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	4 800,00	50,00%
Total	9 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011201

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 48 QUAI LE GALLO 92100 BOULOGNE BILLANCOURT - ALBERT STOOPS - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	12 076,00 €	50,00 %	6 038,00 €
	Montant Total de la subvention		6 038,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ALBERT STOOPS GGI
Adresse administrative : 46 BD JEAN-JAURES
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Madame MARIE DELORME, GESTIONNAIRE

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 61200900100027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 février 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Démarche d'amélioration, gain en performance énergétique, valorisation du patrimoine

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 4
NOMBRE DE LOGEMENTS : 167
NOMBRE DE LOTS : 492
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1968
SURFACE (m²) : 19713 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ COLLECTIF
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ COLLECTIF
CONSOMMATION ACTUELLE : 2640 MWh

Localisation géographique :
- BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
audit énergétique et architectural	12 076,00	100,00%
Total	12 076,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
fonds propres	6 038,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	6 038,00	50,00%
Total	12 076,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 038,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique énergie climat	4 632,50 €
2015	Politique énergie climat	500 000,00 €
	Montant total	504 632,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011323

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 11-25 RESIDENCE CADET DE VAUX 1 95130 FRANCONVILLE - FONCIA VAUCELLES - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	15 600,00 €	50,00 %	7 800,00 €
		Montant Total de la subvention	7 800,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYND COPRO RESIDENCE CADET DE VAUX
Adresse administrative : 115 A 15 RESIDENCE CADET DE VAUX
95130 FRANCONVILLE
Statut Juridique : Syndicat De Copropriété
Représentant : Monsieur Eric PRELI-LOISON, Directeur

N° SIRET : 03886404700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juin 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dossier reçu en octobre 2015 et n'ayant pu être traité avant

Objectifs :
Préparation de travaux d'entretien du bâti, gain en performance énergétique

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 15
NOMBRE DE LOGEMENTS : 241
NOMBRE DE LOTS : 241
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1974
SURFACE (m²) : 19242
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : RESEAU URBAIN (bois + gaz)
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : RESEAU URBAIN (bois + gaz)
CONSOMMATION ACTUELLE : 3692 MWh

Localisation géographique :
- FRANCONVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	15 600,00	100,00%
Total	15 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	7 800,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	7 800,00	50,00%
Total	15 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011338

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 6-12 RUE ACHILLE MARTINET 75018 PARIS - NEXITY - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	12 300,00 €	50,00 %	6 150,00 €
	Montant Total de la subvention		6 150,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYND COPRO 6 - 8 RUE ACHILLE MARTINET
Adresse administrative : S/C NEXITY MONTMARTRE 75018 PARIS
Statut Juridique : Syndicat De Copropriété
Représentant : Madame Faïza EMTIR, Gestionnaire de copropriétés

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 03903396400014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2017.

Objectifs :
Concevoir un projet global de rénovation

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 1
NOMBRE DE LOGEMENTS : 92
NOMBRE DE LOTS : 300
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1973
SURFACE (m²) : 5150 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ
CONSOMMATION ACTUELLE : 1066 MWh

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	12 300,00	100,00%
Total	12 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	6 150,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	6 150,00	50,00%
Total	12 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 150,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011340

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 17 RUE DUMERIL /165 RUE JEANNE D'ARC 75013 PARIS- CABINET DEGUELDRE - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	8 526,00 €	50,00 %	4 263,00 €
		Montant Total de la subvention	4 263,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CABINET A DEGUELDRE P DEGUELDRE & CIE
Adresse administrative : 40 AVENUE DE VILLIERS
75854 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur CLEMENT DE SOUSA, GESTIONNAIRE SDC 17 RUE DUMERIL 75013 PARIS

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 63200903100014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Projet global de travaux, préservation du patrimoine, gain en performance énergétique

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 2
NOMBRE DE LOGEMENTS : 79
NOMBRE DE LOTS : 94
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1967
SURFACE (m²) : 2993 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : RESEAU DE CHALEUR
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : RESEAU DE CHALEUR
CONSOMMATION ACTUELLE : 450 MWh

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	8 526,00	100,00%
Total	8 526,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	4 263,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	4 263,00	50,00%
Total	8 526,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 263,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique énergie climat	786,75 €
2015	Politique énergie climat	15 105,00 €
	Montant total	15 891,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011385

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 112-114 RUE CASTAGNARY 75015 PARIS - CENTENNIAL GESTION - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	14 076,00 €	50,00 %	7 038,00 €
	Montant Total de la subvention		7 038,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYND COPR 112-114 RUE CASTAGNARY PARIS 15
Adresse administrative : 112 RUE CASTAGNARY
75015 PARIS
Statut Juridique : Syndicat De Copropriété
Représentant : Monsieur PATRICK REGY, Président

N° SIRET : 03927544100010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Projet global de travaux, valorisation patrimoniale, réduction des consommations énergétiques et émissions de GES

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 3
NOMBRE DE LOGEMENTS : 80
NOMBRE DE LOTS : 248
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1971
SURFACE (m²) : 5000 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : COLLECTIF FIOUL
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : COLLECTIF FIOUL
CONSOMMATION ACTUELLE : 1200 MWh

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCITECTURAL	14 076,00	100,00%
Total	14 076,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	7 038,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	7 038,00	50,00%
Total	14 076,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 038,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011386

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC RESIDENCE DU PARC 22-26 RUE SAINT DENIS 77400 LAGNY - SOGIMCO COPROPRIETES - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	9 076,00 €	50,00 %	4 538,00 €
	Montant Total de la subvention		4 538,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOGIMCO COPROPRIETES
Adresse administrative : 13 RUE SAINT DENIS
77400 LAGNY-SUR-MARNE
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur GILLES MARCHAL, CO-GERANT

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 48050097400047

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Gain en performance énergétique et valorisation patrimoniale

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 8
NOMBRE DE LOGEMENTS : 53
NOMBRE DE LOTS : 181
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1970
SURFACE (m²) : 8976 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : COLLECTIF GAZ
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : COLLECTIF GAZ
CONSOMMATION ACTUELLE : 1014 MWh

Localisation géographique :
- LAGNY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	9 076,00	100,00%
Total	9 076,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	4 538,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	4 538,00	50,00%
Total	9 076,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 538,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique énergie climat	2 400,00 €
2015	Politique énergie climat	4 125,00 €
	Montant total	6 525,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011391

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 75/77/81 RUE DE LA REUNION 75020 PARIS - CFAB COPRO - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	10 026,00 €	50,00 %	5 013,00 €
	Montant Total de la subvention		5 013,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE FRANCAISE D'ADMINISTRATION DE BIENS
Adresse administrative : 1 BOULEVARD DIDEROT
75012 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame Alexandra GARMONT, GESTIONNAIRE COPROPRIETES

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 79015946100017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 février 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Réduction des consommations, projet global de travaux avec suivi

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 1
NOMBRE DE LOGEMENTS : 48
NOMBRE DE LOTS : 94
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1970
SURFACE (m²) : 3140 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ COLLECTIF
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ COLLECTIF
CONSOMMATION ACTUELLE : 671 MWh

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	10 026,00	100,00%
Total	10 026,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	5 013,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	5 013,00	50,00%
Total	10 026,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 013,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011397

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC LES OISEAUX 5/7 RUE THEODORE MAINGOT ET 19/21 RUE DES OISEAUX 91130 RIS-ORANGIS-SEGINE ESSONNE- AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	8 100,00 €	50,00 %	4 050,00 €
	Montant Total de la subvention		4 050,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SEGINE ESSONNE
Adresse administrative : 60 ALLEE DES CHAMPS-ELYSEES
91080 COURCOURONNES
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Jean Sébastien COYDON, Gérant

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 80993188400013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 27 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2017.

Objectifs :
Economies d'énergie et réduction des charges. Programme global de travaux.

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 2
NOMBRE DE LOGEMENTS : 76
NOMBRE DE LOTS : 76
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1972
SURFACE (m²) : 6670 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ COLLECTIF
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ INDIVIDUEL
CONSOMMATION ACTUELLE : 665 MWh

Localisation géographique :
- RIS-ORANGIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	8 100,00	100,00%
Total	8 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	4 050,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	4 050,00	50,00%
Total	8 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 050,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011399

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC RESIDENCE LAVOISIER 7 RUE GEOFFROY SAINT HILAIRE 91000 EVRY - SEGINE ESSONNE – AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	28 800,00 €	50,00 %	14 400,00 €
	Montant Total de la subvention		14 400,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SEGINE ESSONNE
Adresse administrative : 60 ALLEE DES CHAMPS-ELYSEES
91080 COURCOURONNES
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Jean Sébastien COYDON, Gérant
Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 80993188400013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Programme global de travaux. Economies d'énergie et réduction des charges

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 25
NOMBRE DE LOGEMENTS : 316
NOMBRE DE LOTS :
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1972
SURFACE (m²) : 22110 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ COLLECTIF
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ INDIVIDUEL
CONSOMMATION ACTUELLE : 4011 MWh

Localisation géographique :
- EVRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	28 800,00	100,00%
Total	28 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	14 400,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	14 400,00	50,00%
Total	28 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	14 400,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011403

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC LE PARMENTIER 72 AVENUE PARMENTIER 75011 PARIS - CABINET MASSON ET CIE - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	9 600,00 €	50,00 %	4 800,00 €
	Montant Total de la subvention		4 800,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CABINET MASSON ET CIE MASSON IMMOBILIER
Adresse administrative : 60 BOULEVARD DE CHARONNE 75020 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur PHILIPPE GENEVIER, GERANT

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 67201845400021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Réduction des coûts, gain en performance énergétique, amélioration du confort

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 4
NOMBRE DE LOGEMENTS : 170
NOMBRE DE LOTS : 466
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1974
SURFACE (m²) : 18756 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	9 600,00	100,00%
Total	9 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	4 800,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	4 800,00	50,00%
Total	9 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	33 000,00 €
2014	Lutte contre le saturnisme-Partie Commune	4 368,93 €
2014	Politique énergie climat	4 645,75 €
2015	Politique énergie climat	21 700,00 €
2016	Politique énergie climat	5 206,00 €
	Montant total	68 920,68 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011465

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 46 RUE DU CHEMIN VERT 75011 PARIS - CABINET FALQUE-PIERROTIN - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	5 562,00 €	50,00 %	2 781,00 €
	Montant Total de la subvention		2 781,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CABINET FALQUE-PIERROTIN
Adresse administrative : 9 AV DE MONTESPAN
75116 PARIS 16
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Alain FALQUE-PIERROTIN, GERANT

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 65201801100021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Réduction des consommations

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 2
NOMBRE DE LOGEMENTS : 59
NOMBRE DE LOTS : 191
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1972
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ
CONSOMMATION ACTUELLE : 768 MWh

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE	5 562,00	100,00%
Total	5 562,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	2 781,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	2 781,00	50,00%
Total	5 562,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 781,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011466

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 20 RUE CROIX DES PETITS CHAMPS, 7/9 RUE BOULOI 75001 PARIS - CABINET LD - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	8 300,00 €	50,00 %	4 150,00 €
	Montant Total de la subvention		4 150,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT
Adresse administrative : 18 BIS RUE DE L'OURQ
75019 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme Coopérative Ouvrière de Production
Représentant : Monsieur Olivier SALLAN, Directeur

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 54206101500393

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Préservation du patrimoine, détection des gisements d'économies d'énergie, maîtrise des charges

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 2
NOMBRE DE LOGEMENTS : 112
NOMBRE DE LOTS : 158
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1958
SURFACE (m²) : 4500 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : RESEAU DE CHALEUR
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : RESEAU DE CHALEUR
CONSOMMATION ACTUELLE : 788 MWh

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	8 300,00	100,00%
Total	8 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	4 150,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	4 150,00	50,00%
Total	8 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 150,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011470

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 150 RUE PIERRE BROSSOLETTE 94170 LE PERREUX SUR MARNE - IMMOMAX - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	4 850,00 €	50,00 %	2 425,00 €
	Montant Total de la subvention		2 425,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HEURTEVENT P E IMMOMAX
Adresse administrative : 22 BIS RUE DE LA VICTOIRE
77330 OZOIR-LA-FERRIERE
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Paul-Eric HEURTEVENT, GERANT

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 47869761800039

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2017.

Objectifs :
Réduction des consommations, identification des gisements d'économie d'énergie

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 2
NOMBRE DE LOGEMENTS : 26
NOMBRE DE LOTS : 76
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1968
SURFACE (m²) : 2500 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ COLLECTIF
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ COLLECTIF
CONSOMMATION ACTUELLE : 349 MWh

Localisation géographique :
- LE PERREUX-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE	4 850,00	100,00%
Total	4 850,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	2 425,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	2 425,00	50,00%
Total	4 850,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 425,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011493

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 106 RUE DE L'ABBE GROULT 75015 PARIS - FONCIA LUTECE MONTPARNASSE - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	8 950,00 €	50,00 %	4 475,00 €
	Montant Total de la subvention		4 475,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 106 RUE DE L'ABBE GROULT 75015 PARIS
Adresse administrative : 106 RUE DE L'ABBE GROULT 75015 PARIS
Statut Juridique : Syndicat De Copropriété
Représentant : CYRILLE GORIN, Président

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 03937216400010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Amélioration du confort, réduction des consommations

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 1
NOMBRE DE LOGEMENTS : 33
NOMBRE DE LOTS : 93
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1962
SURFACE (m²) : 1542 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ
CONSOMMATION ACTUELLE : 283 MWh

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	8 950,00	100,00%
Total	8 950,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	4 475,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	4 475,00	50,00%
Total	8 950,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 475,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011543

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC RESIDENCE PICARDIE 78 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 93300 AUBERVILLLIERS - CABINET AMC – AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	10 190,00 €	50,00 %	5 095,00 €
	Montant Total de la subvention		5 095,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CABINET AMC
Adresse administrative : 14 BD ANATOLE FRANCE
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Bernard PREVOSTO, GERANT

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 51851207400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Programme global de travaux, réduction des consommations énergétiques

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 1
NOMBRE DE LOGEMENTS : 24
NOMBRE DE LOTS : 71
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1978
SURFACE (m²) : 1225 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : ELECTRIQUE INDIVIDUEL
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : ELECTRIQUE INDIVIDUEL

Localisation géographique :
- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	10 190,00	100,00%
Total	10 190,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	5 095,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	5 095,00	50,00%
Total	10 190,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 095,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011545

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 13/17 RUE DE LA VOUTE 75012 PARIS - JOUBERT SA - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	12 276,00 €	50,00 %	6 138,00 €
	Montant Total de la subvention		6 138,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JOUBERT SA
Adresse administrative : 41 RUE SAINT-FERDINAND
75017 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Madame GISELE BIHOUR, GESTIONNAIRE DE COPROPRIETE

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 55207342100042

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 février 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'audit ayant été voté à l'assemblée générale du 24 novembre 2015, la copropriété a misé sur un calendrier de réalisation de l'audit de 6 mois jusqu'en janvier 2017, d'où un démarrage en août 2016.

Objectifs :
Programme global de travaux, réduction des charges

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 1
NOMBRE DE LOGEMENTS : 64
NOMBRE DE LOTS : 183
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1968
SURFACE (m²) : 1470 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ
CONSOMMATION ACTUELLE : 522 MWh

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	12 276,00	100,00%
Total	12 276,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	6 138,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	6 138,00	50,00%
Total	12 276,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 138,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique énergie climat	10 637,50 €
	Montant total	10 637,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011550

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 35 AVENUE LAUMIERE 75019 PARIS - DUPOUY FLAMENCOURT - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	7 000,00 €	50,00 %	3 500,00 €
	Montant Total de la subvention		3 500,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DUPOUY FLAMENCOURT
Adresse administrative : 41 RUE DES BOIS
75942 PARIS 19 CEDEX
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur ROBERT DONADIEU, GESTIONNAIRE COPROPRIETE

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 34063528300021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Programme global de travaux, valorisation patrimoniale, maîtrise des coûts

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 1
NOMBRE DE LOGEMENTS : 18
NOMBRE DE LOTS : 21
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1965
SURFACE (m²) : 1775 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ COLLECTIF
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ COLLECTIF

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	7 000,00	100,00%
Total	7 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	3 500,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	3 500,00	50,00%
Total	7 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique énergie climat	2 826,00 €
	Montant total	2 826,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011553

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC LES FOUGERES ABC SISE 27 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 77210 AVON - GLV IMMO - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	15 000,00 €	50,00 %	7 500,00 €
	Montant Total de la subvention		7 500,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GLV IMMO
Adresse administrative : 36 TER AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT
77210 AVON
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame IDA LECUYER, GERANTE

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 52924286900012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2017.

Objectifs :
Programme global de travaux

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 5
NOMBRE DE LOGEMENTS : 408
NOMBRE DE LOTS :
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1960
SURFACE (m²) : 23700 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : INDIVIDUELLE GAZ OU ELECTRIQUE
CONSOMMATION ACTUELLE : 4100 MWh

Localisation géographique :

- AVON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	15 000,00	100,00%
Total	15 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	7 500,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	7 500,00	50,00%
Total	15 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011554

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC RESIDENCE LES PEPINIERES - 12 BD DESGRANGES 92330 SCEAUX - SOGIMCO COPROPRIETES - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	12 788,00 €	50,00 %	6 394,00 €
	Montant Total de la subvention		6 394,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOGIMCO COPROPRIETES
Adresse administrative : 13 RUE SAINT DENIS
77400 LAGNY-SUR-MARNE
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur GILLES MARCHAL, CO-GERANT

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 48050097400047

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Programme global de travaux. Gain en performance énergétique

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 4
NOMBRE DE LOGEMENTS : 161
NOMBRE DE LOTS : 203
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1960
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ COLLECTIF
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ COLLECTIF
CONSOMMATION ACTUELLE : 2400 MWh

Localisation géographique :

- SCEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	12 788,00	100,00%
Total	12 788,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	6 394,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	6 394,00	50,00%
Total	12 788,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 394,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique énergie climat	2 400,00 €
2015	Politique énergie climat	4 125,00 €
	Montant total	6 525,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011561

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC RESIDENCE HOCHE SISE 91 RUE HOCHE 92240 MALAKOFF - CABINET BALZANO - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	6 812,00 €	50,00 %	3 406,00 €
	Montant Total de la subvention		3 406,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT DE COPROPRIETE 91 RUE HOCHE
Adresse administrative : 91 RUE HOCHE
92240 MALAKOFF
Statut Juridique : Syndicat De Copropriété
Représentant : Monsieur EMMANUEL GESLIN, GESTIONNAIRE COPROPRIETE

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 03879499600017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Détection des gisements d'économie d'énergie

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 1
NOMBRE DE LOGEMENTS : 66
NOMBRE DE LOTS : 90
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1964
SURFACE (m²) : 3500 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ

Localisation géographique :
- MALAKOFF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	6 812,00	100,00%
Total	6 812,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	3 406,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	3 406,00	50,00%
Total	6 812,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 406,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011564

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 8-10 QUAI DE LA MARNE 75019 PARIS - SOCIETE DE GERANCE RICHELIEU - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	7 426,00 €	50,00 %	3 713,00 €
	Montant Total de la subvention		3 713,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYND COPRO 8-10 QUAI DE LA MARNE 75019 PARIS
Adresse administrative : 8 QUAI DE LA MARNE 75019 PARIS
Statut Juridique : Syndicat De Copropriété
Représentant : Monsieur Paul-Edouard SAINT-GILLES, GESTIONNAIRE

N° SIRET : 03930836600010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Programme global de travaux, réduction des consommations

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 2
NOMBRE DE LOGEMENTS : 58
NOMBRE DE LOTS : 173
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1977
SURFACE (m²) : 5648 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : RESEAU DE CHALEUR URBAIN
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : RESEAU DE CHALEUR URBAIN
CONSOMMATION ACTUELLE : 542 MWh

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	7 426,00	100,00%
Total	7 426,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	3 713,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	3 713,00	50,00%
Total	7 426,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 713,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011598

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 129 AVENUE FRANCOIS MOLE 92160 ANTONY - CABINET GELIS - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	7 610,00 €	50,00 %	3 805,00 €
	Montant Total de la subvention		3 805,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CABINET GELIS
Adresse administrative : 114 BD SAINT-GERMAIN
75006 PARIS 06
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur ARNAUD GELIS, GERANT

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 35377640400017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en mars 2017.

Objectifs :
Programme global de travaux, amélioration du confort, valorisation patrimoniale

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 2
NOMBRE DE LOGEMENTS : 28
NOMBRE DE LOTS : 98
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1972
SURFACE (m²) : 1970 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ
CONSOMMATION ACTUELLE : 340 MWh

Localisation géographique :

- ANTONY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	7 610,00	100,00%
Total	7 610,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	3 805,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	3 805,00	50,00%
Total	7 610,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 805,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique énergie climat	6 950,00 €
	Montant total	6 950,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011621

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 171 RUE DE BILLANCOURT 92100 BOULOGNE - JOHN ARTHUR ET TIFFEN - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	5 312,00 €	50,00 %	2 656,00 €
	Montant Total de la subvention		2 656,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JOHN ARTHUR & TIFFEN
Adresse administrative : 60 RUE JOUFFROY D'ABBANS
75017 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Madame Véronique PARQUET, Gestionnaire de la SDC 171 Rue de Billancourt

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 65200970500078

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Amélioration du confort, réduction des consommations, valorisation énergétique

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 2
NOMBRE DE LOGEMENTS : 57
NOMBRE DE LOTS : 187
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1974
SURFACE (m²) : 2750 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ
CONSOMMATION ACTUELLE : 622 MWh

Localisation géographique :
- BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	5 312,00	100,00%
Total	5 312,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	2 656,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	2 656,00	50,00%
Total	5 312,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 656,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Politique énergie climat	4 532,00 €
	Montant total	4 532,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011632

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 23 QUAI LE GALLO - 56/60 RUE DE SEVRES 92100 BOULOGNE - RBH SCHOLER - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	13 200,00 €	50,00 %	6 600,00 €
		Montant Total de la subvention	6 600,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RBH SCHOLER REGIE BOULONNAISE
HABITAT SCHOLER
Adresse administrative : 148 RUE DE PARIS
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur ESKENAZI, GESTIONNAIRE

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 41015835600023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Programme global de travaux

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 2
NOMBRE DE LOGEMENTS : 286
NOMBRE DE LOTS : 815
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1970
SURFACE (m²) : 37045 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ COLLECTIF
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ COLLECTIF
CONSOMMATION ACTUELLE : 4513 MWh

Localisation géographique :

- BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	13 200,00	100,00%
Total	13 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	6 600,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	6 600,00	50,00%
Total	13 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 600,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Politique énergie climat	4 125,00 €
	Montant total	4 125,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011644

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 35 AVDES FUSILLES DE CHATEAUBRIANT 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES - NEXITY LAMY- AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	9 600,00 €	50,00 %	4 800,00 €
	Montant Total de la subvention		4 800,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NEXITY LAMY
Adresse administrative : 19 RUE DE VIENNE
75008 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Monsieur Hervé LEJOT, Gestionnaire SDC 35 Av. des Fusillés de Chateaubriant
Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 48753009902584

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2017.

Objectifs :
Programme global de travaux, amélioration du confort, réduction des charges et valorisation patrimoniale

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 1
NOMBRE DE LOGEMENTS : 41
NOMBRE DE LOTS : 131
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1967
SURFACE (m²) : 4003 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : INDIVIDUEL ELECTRIQUE
CONSOMMATION ACTUELLE : 368 MWh

Localisation géographique :

- SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	9 600,00	100,00%
Total	9 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	4 800,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	4 800,00	50,00%
Total	9 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Habitat privé CDSR syndicats de copropriété	122 400,00 €
2013	Lutte contre le saturnisme-Partie Commune	1 229,75 €
2013	Politique énergie climat	3 375,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 090 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	631 279,00 €
2014	Politique énergie climat	3 300,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	4 400,00 €
2015	Politique énergie climat	404 685,00 €
2016	Politique énergie climat	137 520,00 €
	Montant total	2 398 188,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011743

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC LES ERABLES 2/4 RUE DES CLOS MOREAUX 92190 MEUDON - AGENCE IMMO DE SEVRES - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	17 680,00 €	50,00 %	8 840,00 €
	Montant Total de la subvention		8 840,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGENCE IMMO DE SEVRES
Adresse administrative : 19 GRANDE RUE
92310 SEVRES
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur MARC BAUBY, Gérant

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 32800023700011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2017.

Objectifs :
Programme global des travaux, baisse des charges, valorisation patrimoniale

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 2
NOMBRE DE LOGEMENTS : 63
NOMBRE DE LOTS : 144
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1960
SURFACE (m²) : 4050 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ
CONSOMMATION ACTUELLE : 1046 MWh

Localisation géographique :
- MEUDON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	17 680,00	100,00%
Total	17 680,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	8 840,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	8 840,00	50,00%
Total	17 680,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	8 840,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011747

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 63 RUE MURILLO 92170 VANVES - JDM GESTION - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	4 094,00 €	50,00 %	2 047,00 €
	Montant Total de la subvention		2 047,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JDM GESTION
Adresse administrative : 22 RUE DE LA SABLIERE
75014 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Olivier QUELIN, Gérant

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 31622400500058

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Définition d'un programme global de travaux en fonction des gisements d'économie d'énergie

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 1
NOMBRE DE LOGEMENTS : 20
NOMBRE DE LOTS : 60
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1973
SURFACE (m²) : 600 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ COLLECTIF
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ COLLECTIF
CONSOMMATION ACTUELLE : 162 MWh

Localisation géographique :

- VANVES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	4 094,00	100,00%
Total	4 094,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	2 047,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	2 047,00	50,00%
Total	4 094,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 047,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011752

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 5 RUE ANATOLE FRANCE 91860 EPINAY-SOUS-SENART - ADVANCE GESTION - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	5 500,00 €	50,00 %	2 750,00 €
	Montant Total de la subvention		2 750,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ADVANCE GESTION
Adresse administrative : 12 RUE NOTRE DAME
91450 SOISY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Monsieur Philippe UZAN, Président

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 79019561400033

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Programme global de travaux avec amélioration de la performance énergétique

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 1
NOMBRE DE LOGEMENTS : 30
NOMBRE DE LOTS : 60
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1970
SURFACE (m²) : 2170 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : RESEAU DE CHALEUR
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : RESEAU DE CHALEUR
CONSOMMATION ACTUELLE : 300 MWh

Localisation géographique :
- EPINAY-SOUS-SENART

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	5 500,00	100,00%
Total	5 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	2 750,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	2 750,00	50,00%
Total	5 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 750,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011756

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 13 AVENUE DE LA FOUILLEUSE 92210 SAINT-CLOUD - CABINET R.J. TRODE & CIE - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	16 350,00 €	50,00 %	8 175,00 €
	Montant Total de la subvention		8 175,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT COPROPRIETES 13 AVENUE DE LA FOUILLEUSE
Adresse administrative : 13 AVENUE DE LA FOUILLEUSE 92210 SAINT-CLOUD
Statut Juridique : Syndicat De Copropriété
Représentant : Monsieur Baudouin FURGE, Dirigeant Cabinet R.J. TRODE & CIE

N° SIRET : 40859761500017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 février 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a prévu de présenter les résultats de l'audit à l'assemblée générale qui aura lieu au mois de février 2017. C'est pour respecter cette échéance que l'audit doit démarrer début septembre 2016.

Objectifs :
Programme global de travaux, réduction des consommations énergétiques

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 1
NOMBRE DE LOGEMENTS : 180
NOMBRE DE LOTS : 546
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1970
SURFACE (m²) : 5660 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : ELECTRIQUE
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : ELECTRIQUE
CONSOMMATION ACTUELLE : 1690 MWh

Localisation géographique :

- SAINT-CLOUD

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	16 350,00	100,00%
Total	16 350,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	8 175,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	8 175,00	50,00%
Total	16 350,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	8 175,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011760

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 103 RUE DE PICPUS 75012 PARIS - CABINET STEIN LA COPROPRIETE SA - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	10 426,00 €	50,00 %	5 213,00 €
	Montant Total de la subvention		5 213,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CABINET STEIN LA COPROPRIETE SA
Adresse administrative : 40 AV PARMENTIER
75011 PARIS 11
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Karim HARAFA, Gestionnaire SDC 103 Rue de Picpus 75012 PARIS

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 40363826500013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété souhaite présenter les résultats de l'audit à l'assemblée générale du mois de mars 2017. C'est pour respecter cette échéance que l'audit doit démarrer en septembre 2016.

Objectifs :
Programme global de travaux avec amélioration de la performance énergétique

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 4
NOMBRE DE LOGEMENTS : 69
NOMBRE DE LOTS : 117
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1961
SURFACE (m²) : 10200 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ COLLECTIF
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ COLLECTIF
CONSOMMATION ACTUELLE : 1424 MWh

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	10 426,00	100,00%
Total	10 426,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	5 213,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	5 213,00	50,00%
Total	10 426,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 213,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011762

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 67 AVENUE PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS - CABINET ROUMILHAC-JOURDAN - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	7 700,00 €	50,00 %	3 850,00 €
		Montant Total de la subvention	3 850,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT COPRO 67-69-71 AVENUE PHILIPPE AUGUSTE
Adresse administrative : 13 RUE MOLIERE
75001 PARIS
Statut Juridique : Syndicat De Copropriété
Représentant : Madame Murielle FINE, Gestionnaire SDC 67 Av. Philippe Auguste
75011 PARIS

N° SIRET : 03896848300016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 12 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Profiter de l'audit réglementaire pour faire une étude plus qualitative qui permettra d'établir le programme de travaux

Description :
Nombre de bâtiments : 1
Nombre de logements : 33
Nombre de lots : 111
Année de construction : 1969
Surface (m²) : 3400
Type de chauffage actuel : Fioul collectif
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Fioul collectif
Consommation actuelle : 300 MWh

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	7 700,00	100,00%
Total	7 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	3 850,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	3 850,00	50,00%
Total	7 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 850,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011764

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC BOIS DU ROI PREMIERE TRANCHE PAIRE 2 A 14BIS RUE DES ARDENNES 91940 LES ULIS - FRABAT – AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	11 550,00 €	50,00 %	5 775,00 €
	Montant Total de la subvention		5 775,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FRABAT
Adresse administrative : 34 AVENUE CARNOT
91349 MASSY
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Lucile BATOUFFLET, Gestionnaire Sdc Bois du roi 1ère tranche paire

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 37798376200065

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 22 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Préalable à un programme de travaux d'amélioration énergétique

Description :
Nombre de bâtiments : 7
Nombre de logements : 93
Nombre de lots : 191
Année de construction : 1970
Type de chauffage actuel : Réseau de chaleur
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Réseau de chaleur
Consommation actuelle : 2742 MWh

Localisation géographique :
- LES ULIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	11 550,00	100,00%
Total	11 550,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	5 775,00	50,00%
Fonds propres	5 775,00	50,00%
Total	11 550,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 775,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique énergie climat	9 107,70 €
	Montant total	9 107,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011775

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 3/5/6 SQUARE CHABRIER 75017 PARIS - CABINET JOHN ARTHUR & TIFFEN - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	10 313,00 €	50,00 %	5 156,50 €
	Montant Total de la subvention		5 156,50 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JOHN ARTHUR & TIFFEN
Adresse administrative : 60 RUE JOUFFROY D'ABBANS
75017 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Madame Véronique PARQUET, Gestionnaire SDC 3/5/6 SQUARE CHABRIER PARIS17

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 65200970500078

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 22 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Information sur le potentiel d'amélioration énergétique

Description :
Nombre de bâtiments : 3
Nombre de logements : 64
Nombre de lots : 124
Année de construction : 1953
Surface (m²) : 6752
Type de chauffage actuel : CPCU
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : CPCU
Consommation actuelle : 880 MWh

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	10 313,00	100,00%
Total	10 313,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fond propre	5 156,50	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	5 156,50	50,00%
Total	10 313,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 156,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Politique énergie climat	4 532,00 €
	Montant total	4 532,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011782

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC LA CROIX DES MECHES H1 - H2/H3 - H4 94000 CRETEIL - SGI G. GICQUEL - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	12 559,00 €	50,00 %	6 279,50 €
	Montant Total de la subvention		6 279,50 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SGI G GICQUEL
Adresse administrative : 48 RUE DU GENERAL LECLERC
94000 CRETEIL
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur GICQUEL, Gérant

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 43362351900017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Audit lancé dans le cadre d'un projet de ravalement qui pourrait être complété par des travaux d'isolation.

Description :
Nombre de bâtiments : 4
Nombre de logements : 112 + 7 commerces
Nombre de lots : 119
Année de construction : 1970
Type de chauffage actuel : Réseau de chaleur
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Réseau de chaleur
Consommation actuelle : 1746 MWh

Localisation géographique :
- CRETEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	12 559,00	100,00%
Total	12 559,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fond propre	6 279,50	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	6 279,50	50,00%
Total	12 559,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 279,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	2 250,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	1 700,00 €
	Montant total	3 950,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011786

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 8 AVENUE MEDICIS 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES - CABINET HUGUES VARTANIAN – AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	10 430,00 €	50,00 %	5 215,00 €
	Montant Total de la subvention		5 215,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CABINET HUGUES VARTANIAN
Adresse administrative : 23 AV DU GOUVERNEUR GENERAL BINGER
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame Marine CRETON, Gestionnaire SDC 8 Av Médicis à ST-MAUR-DES-FOSSES

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 43822030300038

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 22 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Projet de rénovation énergétique

Description :
Nombre de bâtiments : 1
Nombre de logements : 16
Nombre de lots : 49
Année de construction : 1975
Surface (m²) : 924
Type de chauffage actuel : Gaz collectif
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz collectif
Consommation actuelle : 344 MWh

Localisation géographique :
- SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	10 430,00	100,00%
Total	10 430,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fond propre	5 215,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	5 215,00	50,00%
Total	10 430,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 215,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011796

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : IMMEUBLES 7-9 PASSAGE SALARNIER 75011 PARIS - BATIGERE ILE DE FRANCE - TTV

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	89 975,00 €	20 €/m²	7 400,00 €
	Montant Total de la subvention		7 400,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BATIGERE ILE DE FRANCE SA D'HLM
Adresse administrative : 89 RUE DE TOCQUEVILLE
75828 PARIS 17
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Hubert CUNAT, DIRECTEUR GENERAL

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 58200010500137

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
370 m² de toiture végétalisée

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu pour le bénéficiaire à l'engagement d'1 stagiaire/alternant.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	89 975,00	100,00%
Total	89 975,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
fond propre	82 575,00	91,78%
REGION ILE DE FRANCE	7 400,00	8,22%
Total	89 975,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2018	7 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 318 185,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	31 320,00 €
2015	Politique énergie climat	4 540,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 515 248,00 €
	Montant total	853 955,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011817

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : IMMEUBLE 22 RUE LEON 75018 PARIS - BATIGERE ILE DE FRANCE - TTV

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	23 580,00 €	20€/m²	3 000,00 €
	Montant Total de la subvention		3 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BATIGERE ILE DE FRANCE SA D'HLM
Adresse administrative : 89 RUE DE TOCQUEVILLE
75828 PARIS 17
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Hubert CUNAT, DIRECTEUR GENERAL

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 58200010500137

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
150 m² de toiture végétalisée

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu pour le bénéficiaire à l'engagement d'1 stagiaire/alternant.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	23 580,00	100,00%
Total	23 580,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fond propre	20 580,00	87,28%
REGION ILE DE FRANCE	3 000,00	12,72%
Total	23 580,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2018	3 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 318 185,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	31 320,00 €
2015	Politique énergie climat	4 540,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 515 248,00 €
	Montant total	853 955,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011825

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC RESIDENCE MUSSET SISE 8 RUE DE LA RONCE 92410 VILLE D'AVRAY - SERGIC ENTREPRISES - MOE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	34 800,00 €	50,00 %	17 400,00 €
	Montant Total de la subvention		17 400,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SERGIC ENTREPRISES
Adresse administrative : 6 RUE KONRAD ADENAUER
59290 WASQUEHAL
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Madame Maud DAVY, Responsable service copropriété

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 37795663600023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché la mission de manière à pouvoir voter les travaux à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2017.

Objectifs :
Le contenu de la prestation de maîtrise d'œuvre est détaillé en 3 phases :
- Définition du projet (phases DIAGNOSTICS TECHNIQUES, APS, APD et PRO)
- Consultation des entreprises (phase DCE)
- Ingénierie financière

Description :
année de construction : 1962
nombre de bâtiments : 3
nombre de logements : 141
nombre de lots : 430
surface (m²) : 13157
mode de chauffage actuel : collectif gaz
mode de production d'eau chaude sanitaire actuelle : collectif gaz

consommation annuelle : 2 153 MWh /an
Cep ACTUEL : 178 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : D
Cep PROJET : 58 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : B

Localisation géographique :

- VILLE-D'AVRAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PHASE DEFINITION DU PROJET	14 600,00	41,95%
CONSULTATION DES ENTREPRISES	10 600,00	30,46%
INGENIERIE FINANCIERE	9 600,00	27,59%
Total	34 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	17 400,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	17 400,00	50,00%
Total	34 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	17 400,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011826

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 8-10 RUE JEAN BAPTISTE DE LA SALLE 75006 PARIS - CABINET MICHAU - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	8 250,00 €	50,00 %	4 125,00 €
	Montant Total de la subvention		4 125,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CABINET MICHAU
Adresse administrative : 4 VILLA D ORLEANS
75014 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Madame DELAMARRE, Gestionnaire SDC 8-10 JB DE LA SALLE PARIS 6

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 38930057500021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Programme global de travaux, gain de performance énergétique, préservation du patrimoine

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 2
NOMBRE DE LOGEMENTS : 79
NOMBRE DE LOTS : 246
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1969
SURFACE (m²) : 9042 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : RESEAU DE CHALEUR URBAIN
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : RESEAU DE CHALEUR URBAIN
CONSOMMATION ACTUELLE : 1300 MWh

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	8 250,00	100,00%
Total	8 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	4 125,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	4 125,00	50,00%
Total	8 250,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 125,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique énergie climat	1 513,00 €
	Montant total	1 513,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011830

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 12-26 ALLEE DE LA CLAIRIERE 77420 CHAMPS-SUR-MARNE - ARCHIGESTIM - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	7 700,00 €	50,00 %	3 850,00 €
	Montant Total de la subvention		3 850,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARCHIGESTIM
Adresse administrative : 23 RUE PASQUIER
75008 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur André FAWAZ, Gérant

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 51955231900039

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Programme global de travaux, gain en performance énergétique

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 2
NOMBRE DE LOGEMENTS : 68
NOMBRE DE LOTS : 294
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1966
SURFACE (m²) : 9895 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ COLLECTIF
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ COLLECTIF
CONSOMMATION ACTUELLE : 917 MWh

Localisation géographique :
- CHAMPS-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	7 700,00	100,00%
Total	7 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	3 850,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	3 850,00	50,00%
Total	7 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 850,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012817

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC RES PSG1 2-14 A.FRANCE 76 A.JOINEAU 11-13 J.B. SEMANAZ 93310 LE PRE-SAINT-GERVAIS - CBB -AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	13 426,00 €	50,00 %	6 713,00 €
	Montant Total de la subvention		6 713,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CBB CABINET CADOT BEAUPLET SAFAR
Adresse administrative : 63 RUE ANDRE JOINEAU
93310 LE PRE-SAINT-GERVAIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Monsieur Sylvain BRIERE, Directeur de Copropriétés

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 32841300000022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2017.

Objectifs :
Programme global de travaux, gain en performance énergétique

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 4
NOMBRE DE LOGEMENTS : 123
NOMBRE DE LOTS : 232
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1959
SURFACE (m²) : 6823 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ COLLECTIF
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ COLLECTIF
CONSOMMATION ACTUELLE : 1 271 MWh

Localisation géographique :
- LE PRE-SAINT-GERVAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	13 426,00	100,00%
Total	13 426,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	6 713,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	6 713,00	50,00%
Total	13 426,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 713,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique énergie climat	3 000,00 €
2015	Lutte contre le saturnisme-Partie Commune	418,00 €
	Montant total	3 418,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012833

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC RESIDENCE LE CHEMIN DUPUIS 95000 CERGY - SERGIC - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	13 750,00 €	50,00 %	6 875,00 €
	Montant Total de la subvention		6 875,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SERGIC SOC ETUDES REALIS GESTION IMMOB CONSTRUCT
Adresse administrative : 3 RUE THIERS
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Madame Laetitia TEMPRA, Gestionnaire SDC Résidence "Chemin Dupuis" à CERGY

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 42874890900168

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Programme global de travaux, réduction des consommations énergétiques

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 3
NOMBRE DE LOGEMENTS : 259
NOMBRE DE LOTS : 790
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1980
SURFACE (m²) : 15 784 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : RESEAU DE CHALEUR
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : RESEAU DE CHALEUR
CONSOMMATION ACTUELLE : 2 767 MWh

Localisation géographique :
- CERGY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	13 750,00	100,00%
Total	13 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	6 875,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	6 875,00	50,00%
Total	13 750,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 875,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012875

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 22/24 AVENUE DE VERDUN 75010 PARIS - CABINET CDSA - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	8 500,00 €	50,00 %	4 250,00 €
	Montant Total de la subvention		4 250,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CABINET CDSA
Adresse administrative : 107 BOULEVARD DE MAGENTA
75010 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Madame Rachel DESSAINT, Directrice Générale

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 80941516900030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Traitement des pathologies du bâtiment, programme global de travaux, maîtrise des charges

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 1
NOMBRE DE LOGEMENTS : 67
NOMBRE DE LOTS : 117
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1978
SURFACE (m²) : 4800 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ COLLECTIF
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ COLLECTIF
CONSOMMATION ACTUELLE : 490 MWh

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	8 500,00	100,00%
Total	8 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	4 250,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	4 250,00	50,00%
Total	8 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 250,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012964

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC LA SOURCE 5 RUE DU PETIT CHATEAU 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE - ACCORD IMMOBILIER CENTURY 21 - MOE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	50 642,00 €	50,00 %	25 321,00 €
	Montant Total de la subvention		25 321,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACCORD IMMOBILIER CENTURY 21 HARMONY
Adresse administrative : 10 BIS PLACE DES JACOBINS 72000 LE MANS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Monsieur ALEXANDRE BATISTA, GESTIONNAIRE

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 38999919400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché la mission de manière à pouvoir voter les travaux à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2017.

Objectifs : étude de l'enveloppe du bâtiment, étude architecturale du projet, étude thermique, étude des lots fluides, réalisation et gestion du plan de financement

Description :
Nombre de bâtiments : 5
Nombre de logements : 110
Année de construction : 1967

Localisation géographique :
- SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PHASE DEFINITION DU PROJET	16 754,00	33,08%
CONSULTATION DES ENTREPRISES	19 148,00	37,81%
INGENIERIE FINANCIERE	14 740,00	29,11%
Total	50 642,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	25 321,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	25 321,00	50,00%
Total	50 642,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	25 321,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique énergie climat	2 115,00 €
2015	Politique énergie climat	44 340,00 €
	Montant total	46 455,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012998

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC RESIDENCE LES ACACIAS SISE 2 RUE DES ACACIAS 77380 COMBS-LA-VILLE - STATIM - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	15 550,00 €	50,00 %	7 775,00 €
	Montant Total de la subvention		7 775,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : STATIM
Adresse administrative : 83 RUE SOMMEVILLE
77380 COMBS-LA-VILLE
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Stéphane HENRY, Directeur

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 51107069000017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Gain en confort et en performance énergétique

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 5
NOMBRE DE LOGEMENTS : 87
NOMBRE DE LOTS : 261
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1963
SURFACE (m²) : 6400 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : ELECTRIQUE
CONSOMMATION ACTUELLE : 193 MWh

Localisation géographique :
- COMBS-LA-VILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	15 550,00	100,00%
Total	15 550,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	7 775,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	7 775,00	50,00%
Total	15 550,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 775,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013167

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 3 RUE CHARRIERE 75011 PARIS - TORRES JAIME - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	10 416,00 €	50,00 %	5 208,00 €
	Montant Total de la subvention		5 208,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TORRES Jaime
Adresse administrative : 3 RUE CHARRIERE
75011 PARIS
Statut Juridique : Syndicat De Copropriété
Représentant : JAIME TORRES, Monsieur

N° SIRET : Sans objet : Syndic bénévole

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété souhaite présenter les résultats de l'audit lors de la prochaine assemblée générale en Mars 2017. Le démarrage en septembre permet de tenir cette échéance.

Objectifs :
Programme global de travaux, réduction des consommations, valorisation patrimoniale

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 2
NOMBRE DE LOGEMENTS : 21
NOMBRE DE LOTS : 56
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1960
SURFACE (m²) : 948 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ
CONSOMMATION ACTUELLE : 190 MWh

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	10 416,00	100,00%
Total	10 416,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	5 208,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	5 208,00	50,00%
Total	10 416,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 208,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013193

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 9BIS RUE DE LA LIBERTE 94300 VINCENNES - NEXITY LAMY - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	7 926,00 €	50,00 %	3 963,00 €
	Montant Total de la subvention		3 963,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NEXITY LAMY
Adresse administrative : 22 RUE DU SERGENT BAUCHAT
75012 PARIS
Statut Juridique : Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée
Représentant : Monsieur Johann MALAHIEUDE, Gestionnaire SDC 9Bis Rue de la Liberté-VINCENNES

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 48753009901909

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Programme global de travaux, maîtrise des charges, valorisation patrimoniale

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 1
NOMBRE DE LOGEMENTS : 13
NOMBRE DE LOTS : 58
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1962
SURFACE (m²) : 858 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : FIOUL
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : ELECTRIQUE INDIVIDUEL
CONSOMMATION ACTUELLE : 147 MWh

Localisation géographique :

- VINCENNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	7 926,00	100,00%
Total	7 926,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	3 963,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	3 963,00	50,00%
Total	7 926,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 963,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique énergie climat	1 410,00 €
	Montant total	1 410,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013216

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC RES BOIELDIEU 93 BD CHARLES DE GAULLE 95110 SANNOIS - 3L PARTNERS - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	8 050,00 €	50,00 %	4 025,00 €
	Montant Total de la subvention		4 025,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : 3L PARTNERS
Adresse administrative : 12 RUE DE LA CHINE
75020 PARIS 20
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Monsieur LEVILLOUX, Directeur

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 48937647500013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Programme global de travaux, recherche de gain énergétique et financier

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 3
NOMBRE DE LOGEMENTS : 54
NOMBRE DE LOTS : 134
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1966
SURFACE (m²) : 5365 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ COLLECTIF
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ COLLECTIF
CONSOMMATION ACTUELLE : 760 MWh

Localisation géographique :
- SANNOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	8 050,00	100,00%
Total	8 050,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	4 025,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	4 025,00	50,00%
Total	8 050,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 025,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Lutte contre le saturnisme-Partie Commune	1 024,95 €
	Montant total	1 024,95 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013232

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC RESIDENCE 60 COLLECTIFS 1-3 RUE DES HETRES /2 RUE DES ACACIAS 77210 AVON - AGENCE BABUT CENTURY 21 –AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	9 450,00 €	50,00 %	4 725,00 €
	Montant Total de la subvention		4 725,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGENCE BABUT - CENTURY 21
Adresse administrative : 67 RUE GRANDE
77300 FONTAINEBLEAU
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Madame CLAIRE DELOUCHE, SYNDIC

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 34959319400013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2017.

Objectifs :
Programme global de travaux, optimisation énergétique et financière

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 3
NOMBRE DE LOGEMENTS : 60
NOMBRE DE LOTS : 134
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1963

Localisation géographique :

- AVON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	9 450,00	100,00%
Total	9 450,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	4 725,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	4 725,00	50,00%
Total	9 450,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 725,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique énergie climat	21 406,00 €
	Montant total	21 406,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013275

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 192-194 RUE CHAMPIONNET / 35-39 RUE VAUVENARGUES 75018 PARIS - LE TERROIR- AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	12 600,00 €	50,00 %	6 300,00 €
	Montant Total de la subvention		6 300,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE TERROIR
Adresse administrative : 48 BD DES BATIGNOLLES
75017 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Monsieur Eric GRAVOT, GESTIONNAIRE

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 56202489300025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Programme de travaux global, amélioration de l'esthétique, valorisation patrimoniale

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 1
NOMBRE DE LOGEMENTS : 131
NOMBRE DE LOTS : 174
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1970
SURFACE (m²) : 22000 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ COLLECTIF
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ COLLECTIF

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	12 600,00	100,00%
Total	12 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	6 300,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	6 300,00	50,00%
Total	12 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 300,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique énergie climat	305 100,00 €
2016	Politique énergie climat	7 200,00 €
	Montant total	312 300,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013763

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 50 AVENUE DU GENERAL LECLERC 92100 BOULOGNE BILLANCOURT- CABINET JOURDAN - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	3 700,00 €	50,00 %	1 850,00 €
	Montant Total de la subvention		1 850,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CABINET JOURDAN
Adresse administrative : 41 AVENUE ANDRE MORIZET
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Stéphane JOURDAN, Gérant

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 70205299400044

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Programme global de travaux, réduction des consommations, valorisation patrimoniale

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 1
NOMBRE DE LOGEMENTS : 22
NOMBRE DE LOTS : 53
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1963
SURFACE (m²) : 1350 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ COLLECTIF
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ COLLECTIF
CONSOMMATION ACTUELLE : 260 MWh

Localisation géographique :
- BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	3 700,00	100,00%
Total	3 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	1 850,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	1 850,00	50,00%
Total	3 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 850,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Lutte contre le saturnisme-Partie Commune	-14 826,53 €
2016	Politique énergie climat	12 625,00 €
	Montant total	12 625,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013765

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 14-16 RUE ALFRED LAURANT / 27 RUE ESCUDIER 92100 BOULOGNE - CABINET JOURDAN - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	3 700,00 €	50,00 %	1 850,00 €
	Montant Total de la subvention		1 850,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CABINET JOURDAN
Adresse administrative : 41 AVENUE ANDRE MORIZET
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Stéphane JOURDAN, Gérant

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 70205299400044

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Programme global de travaux, réduction des consommations, valorisation patrimoniale

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 1
NOMBRE DE LOGEMENTS : 38
NOMBRE DE LOTS : 94
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1960
SURFACE (m²) : 4000 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ COLLECTIF
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ COLLECTIF
CONSOMMATION ACTUELLE : 797 MWh

Localisation géographique :
- BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	3 700,00	100,00%
Total	3 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	1 850,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	1 850,00	50,00%
Total	3 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 850,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Lutte contre le saturnisme-Partie Commune	-14 826,53 €
2016	Politique énergie climat	12 625,00 €
	Montant total	12 625,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013777

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC RESIDENCE FRANCOIS-GERARD DU 1 AU 13 RUE D'AUSTRALIE 91300 MASSY - SOC GTF- AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	9 600,00 €	50,00 %	4 800,00 €
	Montant Total de la subvention		4 800,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOC GESTION TRANSAC DE FRANCE
Adresse administrative : 50 RUE DE CHATEAUDUN
75009 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Jean Pierre WELSCHBILLIG, Gestionnaire SDC 1 au 13 Rue d'Australie à Massy

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 57203237300100

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale de 2017.

Objectifs :
Maîtrise des charges, amélioration esthétique, valorisation patrimoniale

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 2
NOMBRE DE LOGEMENTS : 62
NOMBRE DE LOTS : 62
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1967
SURFACE (m²) : 4456 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN
CONSOMMATION ACTUELLE : 812 MWh

Localisation géographique :

- MASSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE ET ARCHITECTURAL	9 600,00	100,00%
Total	9 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	4 800,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	4 800,00	50,00%
Total	9 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Lutte contre le saturnisme-Partie Commune	5 516,06 €
2015	Politique énergie climat	2 912,50 €
	Montant total	8 428,56 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013813

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC - FONCIA BOUCLES DE SEINE - 1/17 RUE DU MARECHAL KOENIG 78480 VERNEUIL SUR SEINE - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	14 150,00 €	50,00 %	7 075,00 €
	Montant Total de la subvention		7 075,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONCIA BOUCLES DE SEINE
Adresse administrative : 28 AV DE LA REPUBLIQUE
78200 MANTES LA JOLIE
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Monsieur SAMUEL JAVAUDIN, MONSIEUR

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 47818053200028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dossier n'ayant pu être présenté à une commission antérieure et les audits doivent s'effectuent pendant la saison de chauffe.

Objectifs :
Etude préalable à l'élaboration d'un plan de travaux pour améliorer l'habitat et baisser les charges

Description :
Nombre de bâtiments : 9
Nombre de logements : 132
Nombre de lots : 339
Année de construction : 1972
Surface (m²) : 9696
Type de chauffage actuel : Electricité
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Electricité

Localisation géographique :
- VERNEUIL-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	14 150,00	100,00%
Total	14 150,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	7 075,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	7 075,00	50,00%
Total	14 150,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 075,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide aux mesures juridiques et procédures contentieuses	15 000,00 €
	Montant total	15 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013973

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC - CABINET IMMOBILIER ALEXANDRE GARRIGOS - 13 RUE ADRIEN DAMALIX 94410 SAINT MAURICE - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	14 106,00 €	50,00 %	7 053,00 €
	Montant Total de la subvention		7 053,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CABINET IMMOBILIER ALEXANDRE GARRIGOS
Adresse administrative : 20 BIS RUE FAIDHERBE 93360 NEUILLY-PLAISANCE
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Monsieur ALEXANDRE GARRIGOS, PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 52770380500020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dossier n'ayant pu être présenté à une commission antérieure. Les audits doivent s'effectuer pendant la saison de chauffe.

Objectifs :
Etude en vue de préparer un programme de travaux

Description :
Nombre de bâtiments : 2
Nombre de logements : 45
Nombre de lots : 137
Année de construction : 1969
Type de chauffage actuel : Gaz Collectif
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz Collectif

Localisation géographique :
- SAINT-MAURICE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	14 106,00	100,00%
Total	14 106,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	7 053,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	7 053,00	50,00%
Total	14 106,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 053,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013974

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 9 VILLA BLANCHE 92000 NANTERRE - BELLAJUAN OUEST IMMOBILIER - MOE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	48 592,00 €	50,00 %	24 296,00 €
	Montant Total de la subvention		24 296,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BELLAJUAN OUEST IMMOBILIER
Adresse administrative : 30 RUE DES TEMPLIERS
78850 THIVERVAL-GRIGNON
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Alexandre LOJA, GERANT

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 50493023100023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché la mission de manière à pouvoir voter les travaux à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2017.

Objectifs :
La copropriété a réalisé un audit énergétique en 2014. Suite aux conclusions de cet audit, elle a voté une mission de maîtrise d'œuvre lors de l'assemblée générale du 24 mars 2016 en vue de réaliser un programme de rénovation énergétique ambitieux de niveau BBC.

NOMBRE DE BATIMENTS : 1
NOMBRE DE LOGEMENTS : 33
NOMBRE DE LOTS : 114
SURFACE (m²) : 2400 m²
CONSOMMATION ACTUELLE : 254 MWh

Cep ACTUEL : 218 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : D
Cep PROJET : 103 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : B

Description :
Le contenu de la prestation de maîtrise d'œuvre est détaillé en 3 phases :
- Définition du projet (phases DIAG, Avant-Projet Sommaire, Avant-Projet Définitif et PRO)
- Consultation des entreprises (phase Dossier Consultation Entreprises)
- Etude financière avec plan de financement définitif

Localisation géographique :
- NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ETUDE DE MAITRISE D'OEUVRE	48 592,00	100,00%
Total	48 592,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	24 296,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	24 296,00	50,00%
Total	48 592,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	24 296,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013976

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC - SEGINE ETUD GEST IMMO NORD EST - 37/43 AVENUE MARCEL MARTINIE 92170 VANVES - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	10 800,00 €	50,00 %	5 400,00 €
	Montant Total de la subvention		5 400,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SEGINE ETUD GEST IMMO NORD EST
Adresse administrative : 83 RUE LA FAYETTE
75009 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Monsieur Olivier PUGENC, GESTIONNAIRE

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 64203213000097

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Etablir une feuille de route pour un projet de réhabilitation ambitieux

Description :
Nombre de bâtiments : 2
Nombre de logements : 51
Nombre de lots : 104
Année de construction : 1961
Surface (m²) : 3338
Type de chauffage actuel : Gaz
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz/électricité
Consommation actuelle : 514 MWh

Localisation géographique :
- VANVES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	10 800,00	100,00%
Total	10 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	5 400,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	5 400,00	50,00%
Total	10 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	6 000,00 €
	Montant total	6 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013977

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC - IMMO DE FRANCE PARIS ILE DE FRANCE - 5 RUE MAURICE BERTEAUX 91120 PALAISEAU - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	15 925,00 €	50,00 %	7 962,50 €
	Montant Total de la subvention		7 962,50 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMO DE FRANCE PARIS ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 20 RUE TREILHARD
75008 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Madame FRANCOISE HENRY, GESTIONNAIRE

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 52919641200017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dossier n'ayant pu être présenté à une commission antérieure. Les audits doivent s'effectuer pendant la saison de chauffe.

Objectifs :
En plus de l'obligation réglementaire, les copropriétaires souhaitent réaliser des travaux

Description :
Nombre de bâtiments : 12
Nombre de logements : 360
Nombre de lots : 360
Année de construction : 1960
Surface (m²) : 35280
Type de chauffage actuel : Gaz collectif
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz collectif
Consommation actuelle : 5581 MWh

Localisation géographique :
- PALAISEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	15 925,00	100,00%
Total	15 925,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	7 962,50	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	7 962,50	50,00%
Total	15 925,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 962,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	42 000,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	98 095,00 €
2013	Lutte contre le saturnisme-Partie Commune	681,12 €
2013	Politique énergie climat	5 831,50 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	960 000,00 €
2014	Politique énergie climat	23 295,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	2 397 642,00 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	672 000,00 €
2015	Politique énergie climat	27 871,50 €
2016	Politique énergie climat	6 038,00 €
	Montant total	4 233 454,12 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013978

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC - CABINET CRAUNOT - 52 RUE DU RENDEZ VOUS 75012 PARIS - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	8 800,00 €	50,00 %	4 400,00 €
	Montant Total de la subvention		4 400,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CABINET CRAUNOT
Adresse administrative : 6 RUE DU FG POISSONNIERE
75010 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Charles CRAUNOT, PDG

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 33514964700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Amélioration du confort thermique, valorisation du patrimoine, travaux de rénovation

Description :
Nombre de bâtiments : 2
Nombre de logements : 85
Nombre de lots : 259
Année de construction : 1972
Surface (m²) : 10523
Type de chauffage actuel : Gaz
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz
Consommation actuelle : 1023 MWh

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	8 800,00	100,00%
Total	8 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	4 400,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	4 400,00	50,00%
Total	8 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	119 237,41 €
	Montant total	119 237,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013979

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC - ATRIUM GESTION - RUE DU VILLAGE RUE EUGENE DELACROIX 91000 EVRY - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	14 500,00 €	50,00 %	7 250,00 €
	Montant Total de la subvention		7 250,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATRIUM GESTION
Adresse administrative : 4 RUE D'ARGENSON
75008 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Monsieur MOURADY SAID, GESTIONNAIRE

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 63201850300052

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 22 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Au-delà de l'obligation réglementaire, volonté d'améliorer le patrimoine et de réduire les charges.

Description :
Nombre de bâtiments : 11
Nombre de logements : 166
Nombre de lots : 489
Année de construction : 1973
Surface (m²) : 15519
Type de chauffage actuel : Réseau de chaleur fossile
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Réseau de chaleur fossile

Localisation géographique :
- EVRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	14 500,00	100,00%
Total	14 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	7 250,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	7 250,00	50,00%
Total	14 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 250,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique énergie climat	3 987,50 €
2014	Politique énergie climat	35 850,00 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	428 000,00 €
	Montant total	467 837,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013980

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC - COMPAGNIE FRANCAISE D'ADMINISTRATION DE BIENS - 4/4BIS BOULEVARD DE LA BASTILLE 75012 PARIS - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	11 090,00 €	50,00 %	5 545,00 €
	Montant Total de la subvention		5 545,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE FRANCAISE D'ADMINISTRATION DE BIENS
Adresse administrative : 1 BOULEVARD DIDEROT 75012 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : CORINNE CHAMBRILLON, GESTIONNAIRE COPROPRIETES

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 79015946100017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 22 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Préalable à des travaux de rénovation qui sont nécessaires

Description :
Nombre de bâtiments : 1
Nombre de logements : 57
Nombre de lots : 131
Année de construction : 1967
Type de chauffage actuel : Réseau de chaleur
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Réseau de chaleur
Consommation actuelle : 354 MWh

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
investissement	11 090,00	100,00%
Total	11 090,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	5 545,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	5 545,00	50,00%
Total	11 090,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 545,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013981

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC - SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 145 BIS BD VOLTAIRE - 145 BIS BOULEVARD VOLTAIRE 1/13 ALLEE DES PHILOSOPHES 75011 PARIS - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	13 615,00 €	50,00 %	6 807,50 €
	Montant Total de la subvention		6 807,50 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 145 BIS BD VOLTAIRE
Adresse administrative : LES ALLEES VOLTAIRES 75011 PARIS
Statut Juridique : Syndicat De Copropriété
Représentant : Madame MALEYSSON

N° SIRET : 44078817200011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Préalable à des travaux visant à améliorer le confort thermique.

Description :
Nombre de bâtiments : 9
Nombre de logements : 74
Nombre de lots : 229
Année de construction : 2000
Surface (m²) : 11530
Type de chauffage actuel : électricité
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : électricité

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	13 615,00	100,00%
Total	13 615,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	6 807,50	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	6 807,50	50,00%
Total	13 615,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 807,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013983

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC - SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 50BIS RUE CRIMEE - 50 BIS RUE DE CRIMEE 75019 PARIS - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	6 210,00 €	50,00 %	3 105,00 €
		Montant Total de la subvention	3 105,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 50BIS RUE CRIMEE
Adresse administrative : 50 BIS RUE DE CRIMEE 75019 PARIS
Statut Juridique : Syndicat De Copropriété
Représentant : Monsieur JEAN-LUC LEMMET

N° SIRET : 03922728500010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Au-delà de l'obligation réglementaire, volonté d'alléger les charges et de valoriser le patrimoine.

Description :
Nombre de bâtiments : 1
Nombre de logements : 20
Nombre de lots : 54
Année de construction : 1931
Surface (m²) : 2380
Type de chauffage actuel : Réseau de chaleur
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Réseau de chaleur
Consommation actuelle : 334 MWh

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	6 210,00	100,00%
Total	6 210,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
fonds propres	3 105,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	3 105,00	50,00%
Total	6 210,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 105,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013985

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC - RBH SCHOLER REGIE BOULONNAISE HABITAT SCHOLER - 13/15 RUE VAUTHIER 92100 BOULOGNE - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	8 250,00 €	50,00 %	4 125,00 €
	Montant Total de la subvention		4 125,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RBH SCHOLER REGIE BOULONNAISE HABITAT SCHOLER
Adresse administrative : 148 RUE DE PARIS 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur ESKENAZI, GESTIONNAIRE

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 41015835600023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Au-delà de l'aspect réglementaire, la copropriété souhaite engager des travaux

Description :
Nombre de bâtiments : 2
Nombre de logements : 68
Nombre de lots : 224
Année de construction : 1968
Surface (m²) : 7016
Type de chauffage actuel : Gaz collectif
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz collectif
Consommation actuelle : 904 MWh

Localisation géographique :
- BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	8 250,00	100,00%
Total	8 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	4 125,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	4 125,00	50,00%
Total	8 250,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 125,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Politique énergie climat	4 125,00 €
	Montant total	4 125,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013987

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC - KGS PRESTIGE - 27 RUE DES LAITIERES 94300 VINCENNES - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	8 337,00 €	50,00 %	4 168,50 €
	Montant Total de la subvention		4 168,50 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : KGS PRESTIGE
Adresse administrative : 3 RUE GUENOT
75011 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur ALAIN SAAL, GERANT

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 47797490100027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 22 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Etude préalable à un plan de travaux

Description :
Nombre de bâtiments : 6
Nombre de logements : 54
Nombre de lots : 243
Année de construction : 1976
Type de chauffage actuel : électricité
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : électricité
Consommation actuelle : 546 MWh

Localisation géographique :
- VINCENNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	8 337,00	100,00%
Total	8 337,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	4 168,50	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	4 168,50	50,00%
Total	8 337,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 168,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique énergie climat	4 717,25 €
2015	Politique énergie climat	200 000,00 €
	Montant total	204 717,25 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013989

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC - LD CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT - 1/5 MAIL PAUL VERLAINE 95110 SANNOIS - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	9 600,00 €	50,00 %	4 800,00 €
	Montant Total de la subvention		4 800,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LD CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT
Adresse administrative : 3 ALL HECTOR BERLIOZ
95130 FRANCONVILLE
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur TONY GUITTET, DIRECTEUR D'AGENCE

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 54206101500286

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 22 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Au-delà de l'obligation réglementaire, la copropriété a un projet de travaux

Description :
Nombre de bâtiments : 1
Nombre de logements : 65
Nombre de lots : 141
Année de construction : 1980
Surface (m²) : 4158
Type de chauffage actuel : Réseau de chaleur
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Réseau de chaleur
Consommation actuelle : 730 MWh

Localisation géographique :
- SANNOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	9 600,00	100,00%
Total	9 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	4 800,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	4 800,00	50,00%
Total	9 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Politique énergie climat	10 500,00 €
	Montant total	10 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014060

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC - SEGINE ETUD GEST IMMO NORD EST - 200/202 RUE ROSENBERG 201/203 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 91000 EVRY - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	14 100,00 €	50,00 %	7 050,00 €
		Montant Total de la subvention	7 050,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SEGINE ETUD GEST IMMO NORD EST
Adresse administrative : 83 RUE LA FAYETTE
75009 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Mawaheb Maya MOSBAH, GESTIONNAIRE

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 64203213000097

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dossier n'ayant pu être présenté à une commission antérieure. Les audits doivent s'effectuer pendant la saison de chauffe.

Objectifs :
Etablissement d'un programme pluriannuel de travaux destinés à économiser de l'énergie et à réduire les charges de copropriété.

Description :
Nombre de bâtiments : 4
Nombre de logements : 109
Nombre de lots : 109
Année de construction : 1980
Surface (m²) : 7550
Type de chauffage actuel : Réseau de chaleur
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Réseau de chaleur
Consommation actuelle : 1255 MWh

Localisation géographique :
- EVRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	14 100,00	100,00%
Total	14 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	7 050,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	7 050,00	50,00%
Total	14 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 050,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	6 000,00 €
	Montant total	6 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014063

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC - 102 QUAI DE LA RAPEE 75012 PARIS - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	6 200,00 €	50,00 %	3 100,00 €
	Montant Total de la subvention		3 100,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SDC 102 RAPEE
Adresse administrative : 75012
75012 PARIS
Statut Juridique : Syndicat De Copropriété
Représentant : Madame CHANTAL ANDRIE

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 03928208200013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 22 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Le ravalement est nécessaire et la copropriété voudrait faire une isolation thermique

Description :
Nombre de bâtiments : 1
Nombre de logements : 33
Nombre de lots : 71
Année de construction : 1967
Type de chauffage actuel : Réseau de chaleur
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Réseau de chaleur
Consommation actuelle : 199 MWh

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	6 200,00	100,00%
Total	6 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	3 100,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	3 100,00	50,00%
Total	6 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 100,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014064

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC RESIDENCE LA VENERIE 4-8 RUE GROUSSAY/1-7 SQUARE DE LA PROVIDENCE 78120 RAMBOUILLET - CABINET CITYA - MOE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	72 988,00 €	50,00 %	36 494,00 €
	Montant Total de la subvention		36 494,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CITYA IMMOBILIER CHAPET FROMONT
CITYA CHAPET FROMONT
Adresse administrative : 40 BOULEVARD CHASLES
28000 CHARTRES
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame Denise WECKENMANN, Gestionnaire Résidence La Venerie

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 41310375500018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché la mission de manière à pouvoir voter les travaux à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2017.

Objectifs :
La copropriété a effectué un audit énergétique. Suite à la présentation des résultats de cet audit, la copropriété a voté une mission de maitrise d'œuvre pour un scénario énergétique ambitieux de niveau BBC rénovation.

Description :
Le contenu de la prestation de maîtrise d'œuvre est détaillé en 3 phases :
- Définition du projet (phases DIAG, APS, APD et PRO)
- Consultation des entreprises (phase DCE)
- Etude financière avec plan de financement définitif

NOMBRE DE BATIMENTS : 7
NOMBRE DE LOGEMENTS : 152

NOMBRE DE LOTS : 455
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1977
SURFACE (m²) : 13173 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ COLLECTIF
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ COLLECTIF
CONSOMMATION ACTUELLE : 2500 MWh

Cep ACTUEL : 200 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : D
Cep PROJET : 80 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : B

Localisation géographique :

- RAMBOUILLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ETUDES DE MAITRISE D'OEUVRE	72 988,00	100,00%
Total	72 988,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	36 494,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	36 494,00	50,00%
Total	72 988,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	36 494,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique énergie climat	6 992,50 €
	Montant total	6 992,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014065

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC - COGESCO - 78/82 RUE DE LA FAISANDERIE 75016 PARIS - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	21 000,00 €	50,00 %	10 500,00 €
	Montant Total de la subvention		10 500,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COGESCO
Adresse administrative : 7 B RUE ERNEST CRESSON
75014 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame LAETITIA TOULLIOU, Gérante

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 30938519300052

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 22 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Etablir une feuille de route pour un projet de rénovation ambitieux

Description :
Nombre de bâtiments : 1
Nombre de logements : 95
Nombre de lots : 279
Année de construction : 1934
Surface (m²) : 2600
Type de chauffage actuel : Gaz collectif
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz
Consommation actuelle : 1516 MWh

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	21 000,00	100,00%
Total	21 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	10 500,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	10 500,00	50,00%
Total	21 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique énergie climat	5 500,00 €
2015	Politique énergie climat	206 350,00 €
	Montant total	211 850,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014068

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC LE CLOS LA GARENNE BAT F 4-5-6 SISE 13-23 ALLEE DES EFFES 94260 FRESNES - LE TERROIR - MOE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	61 394,00 €	50,00 %	30 697,00 €
		Montant Total de la subvention	30 697,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE TERROIR
Adresse administrative : 48 BD DES BATIGNOLLES
75017 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Monsieur FREDERIC CHAIBAN, GESTIONNAIRE

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 56202489300025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché la mission de manière à pouvoir voter les travaux à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2017.

Objectifs :
La copropriété a effectué un audit énergétique. Suite à la présentation des résultats de cet audit, la copropriété a voté une mission de maitrise d'œuvre à l'assemblée générale en mai 2016, pour un scénario énergétique ambitieux de niveau BBC rénovation.

Description :
Le contenu de la prestation de maîtrise d'œuvre est détaillé en 3 phases :
- Définition du projet (phases DIAG, APS, APD et PRO)
- Consultation des entreprises (phase DCE)
- Etude financière avec plan de financement définitif

NOMBRE DE BATIMENTS : 1
NOMBRE DE LOGEMENTS : 128
NOMBRE DE LOTS : 256

ANNEE DE CONSTRUCTION : 1960
SURFACE (m²) : 11000 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ COLLECTIF
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ COLLECTIF
CONSOMMATION ACTUELLE : 8300 MWh

Cep ACTUEL : 202 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : D
Cep PROJET : 79 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : B

Localisation géographique :

- FRESNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ETUDES DE MAITRISE D'OEUVRE	61 394,00	100,00%
Total	61 394,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	30 697,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	30 697,00	50,00%
Total	61 394,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 697,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique énergie climat	305 100,00 €
2016	Politique énergie climat	7 200,00 €
	Montant total	312 300,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014069

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC - SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 25 AU 33 RUE DE LA PAIX - 25/33 RUE DE LA PAIX 2 TER RUE DES 2 COMMUNES 94300 VINCENNES - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	16 380,00 €	50,00 %	8 190,00 €
	Montant Total de la subvention		8 190,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 25 AU 33 RUE DE LA PAIX
Adresse administrative : 25/33 RUE DE LA PAIX 94300 VINCENNES
Statut Juridique : Syndicat De Copropriété
Représentant : SAMIA AIT-KHEDDACHE, GESTIONNAIRE DE COPROPRIETE

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 03884698600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 22 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Corriger une absence de confort thermique

Description :
Nombre de bâtiments : 3
Nombre de logements : 60
Nombre de lots : 185
Surface (m²) : 9496
Type de chauffage actuel : Gaz collectif
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz collectif

Localisation géographique :
- VINCENNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	16 380,00	100,00%
Total	16 380,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	8 190,00	50,00%
REGION	8 190,00	50,00%
Total	16 380,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	8 190,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014072

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC - SYNDIC IMMO DISCOUNT - 2 RUE JEAN BECQUERELLE 77300 FONTAINEBLEAU - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	7 210,00 €	50,00 %	3 605,00 €
		Montant Total de la subvention	3 605,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDIC IMMO DISCOUNT
Adresse administrative : 30 RUE PAUL SERAMY
77300 FONTAINEBLEAU
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur GUILLAUME VILLETTE, SYNDIC

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 48500661300056

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 22 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Au-delà de l'obligation réglementaire, la copropriété souhaite isoler la façade.

Description :
Nombre de bâtiments : 1
Nombre de logements : 32
Nombre de lots : 78
Année de construction : 1950
Surface (m²) : 2320
Type de chauffage actuel : Gaz collectif
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz collectif
Consommation actuelle : 523 MWh

Localisation géographique :

- FONTAINEBLEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	7 210,00	100,00%
Total	7 210,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	3 605,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	3 605,00	50,00%
Total	7 210,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 605,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique énergie climat	11 452,00 €
	Montant total	11 452,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014073

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC LE CLOS DE LA GARENNE BATIMENT E SISE 1-7 ALLEE CHARLES CHAPLIN 94260 FRESNES - LE TERROIR - MOE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	51 644,00 €	50,00 %	25 822,00 €
	Montant Total de la subvention		25 822,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE TERROIR
Adresse administrative : 48 BD DES BATIGNOLLES
75017 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Monsieur FREDERIC CHAIBAN, GESTIONNAIRE

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 56202489300025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché la mission de manière à pouvoir voter les travaux à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2017.

Objectifs :
La copropriété a effectué un audit énergétique. Suite à la présentation des résultats de cet audit, la copropriété a voté une mission de maitrise d'œuvre pour un scénario énergétique ambitieux de niveau BBC rénovation lors de l'assemblée générale du 29 mai 2016.

Description :
Le contenu de la prestation de maîtrise d'œuvre est détaillé en 3 phases :
- Définition du projet (phases DIAG, APS, APD et PRO)
- Consultation des entreprises (phase DCE)
- Etude financière avec plan de financement définitif

NOMBRE DE BATIMENTS : 11

NOMBRE DE LOGEMENTS : 88
NOMBRE DE LOTS : 176
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1960
SURFACE (m²) : 6 600 m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ

Cep ACTUEL : 228 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : D
Cep PROJET : 104 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : C

Localisation géographique :

- FRESNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ETUDES DE MAITRISE D'OEUVRE	51 644,00	100,00%
Total	51 644,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	25 822,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	25 822,00	50,00%
Total	51 644,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	25 822,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique énergie climat	305 100,00 €
2016	Politique énergie climat	7 200,00 €
	Montant total	312 300,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014077

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC RESIDENCE VOLTAIRE 2 PLACE MAREIL 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE -IFF - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	6 600,00 €	50,00 %	3 300,00 €
	Montant Total de la subvention		3 300,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IFF GESTION
Adresse administrative : 131 BD CARNOT
78110 LE VESINET
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur CYRIL BECK-DJEVAGUIROFF, GESTIONNAIRE

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 41459224600030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Au-delà de l'obligation réglementaire, la copropriété souhaite préserver son patrimoine

Description :
Nombre de bâtiments : 1
Nombre de logements : 30
Nombre de lots : 118
Année de construction : 1959
Surface (m²) : 4150
Type de chauffage actuel : Gaz collectif
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz collectif
Consommation actuelle : 300 MWh

Localisation géographique :
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	6 600,00	100,00%
Total	6 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	3 300,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	3 300,00	50,00%
Total	6 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 300,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	180 000,00 €
2014	Politique énergie climat	11 188,00 €
2015	Politique énergie climat	6 737,50 €
2016	Politique énergie climat	6 325,00 €
	Montant total	204 250,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014078

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC LE JARDIN DES HESPERIDES 36-58 RUE DE MUSSELBURGH 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE -VIADUC COPRO CONSEILS- AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	16 490,00 €	50,00 %	8 245,00 €
		Montant Total de la subvention	8 245,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VIADUC COPRO CONSEILS
Adresse administrative : 70 AVENUE LEDRU ROLLIN
94170 LE PERREUX-SUR-MARNE
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Madame Carole MANENT, GESTIONNAIRE

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 53256207100011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'audit servira à hiérarchiser les travaux nécessaires dans le bâtiment afin de réduire les charges

Description :
Nombre de bâtiments : 6
Nombre de logements : 189
Nombre de lots : 566
Année de construction : 1963
Type de chauffage actuel : Gaz collectif
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz individuel
Consommation actuelle : 1730 MWh

Localisation géographique :

- CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	16 490,00	100,00%
Total	16 490,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	8 245,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	8 245,00	50,00%
Total	16 490,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	8 245,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique énergie climat	2 612,00 €
	Montant total	2 612,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014079

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC LE SEUIL DE MAUREPAS 1-2 IMPASSE DE LA VESLE / 3-6 IMPASSE DE L'OURQ 78310 MAUREPAS -NEXITY LAMY- AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	10 000,00 €	50,00 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NEXITY LAMY
Adresse administrative : 23 PLACE DE WICKLOW
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Monsieur Gil FUDEZ, GERANT

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 48753009902410

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 février 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
Amélioration du confort, baisse des consommations, valorisation patrimoniale

Description :
NOMBRE DE BATIMENTS : 6
NOMBRE DE LOGEMENTS : 141
NOMBRE DE LOTS : 353
ANNEE DE CONSTRUCTION : 1980
SURFACE (m²) : 12 111m²
TYPE DE CHAUFFAGE ACTUEL : GAZ COLLECTIF
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ACTUELLE : GAZ COLLECTIF

Localisation géographique :
- MAUREPAS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AUDIT ENERGETIQUE	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	5 000,00	50,00%
REGION ILE DE FRANCE	5 000,00	50,00%
Total	10 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014080

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 17-29 AV DE LA DIVISION LECLERC 94230 CACHAN - CABINET DESLANDES - LAUREAT COPRO DURABLE 5

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	2 646 000,00 €	60€/m² plafonnée à 200 000 €	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CABINET DESLANDES
Adresse administrative : 64 RUE DE RANELAGH
75016 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiée
Représentant : Monsieur GREGORY TILLMAN, GESTIONNAIRE

Objet : Administrateur de biens

N° SIRET : 35333715700138

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La copropriété a enclenché l'audit de manière à pouvoir présenter les résultats à la prochaine assemblée générale qui aura lieu début 2017.

Objectifs :
La copropriété souhaite mener une rénovation énergétique ambitieuse au travers d'un bouquet de travaux comprenant :
- l'isolation des murs par l'extérieur
- l'isolation des toitures terrasses
- le remplacement des menuiseries
- la régulation du réseau de chauffage
- la rénovation de la ventilation

Description :
La copropriété, construite en 1972, est composée de 6 bâtiments et compte 223 logements et 14 locaux commerciaux.

Valeur Cep ACTUEL : 207 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : D
Valeur Cep PROJET : 79 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : B
SHON = 15 121 m²

Localisation géographique :

- CACHAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
traitement des façades	1 300 000,00	49,13%
isolation toitures terrasses	300 000,00	11,34%
remplacement des menuiseries	660 000,00	24,94%
chauffage / ventilation	140 000,00	5,29%
honoraires	246 000,00	9,30%
Total	2 646 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	2 391 600,00	90,39%
CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE	54 400,00	2,06%
REGION ILE DE FRANCE	200 000,00	7,56%
Total	2 646 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	200 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Lutte contre le saturnisme-Partie Commune	5 375,42 €
2014	Politique énergie climat	3 725,00 €
	Montant total	9 100,42 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013002

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ADEPRINA ASS DEVEL ENSEIGNPER – ETUDE DE FAISABILITE METHANISATION – 78

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Stratégie de développement de la méthanisation en Île-de-France (INVESTISSEMENT)	13 000,00 €	25,00 %	3 250,00 €
	Montant Total de la subvention		3 250,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-475001-200
475001063- Energies renouvelables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ADEPRINA ASS DEVEL ENSEIGNPER
Adresse administrative : 16 RUE CLAUDE BERNARD
75005 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Dominique TRISTANT, Directeur Ferme Expérimentale de Grignon

Date de publication au JO : 8 mars 1972

N° SIRET : 31209728000019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Stratégie de développement de la méthanisation en Île-de-France (INVESTISSEMENT)
Rapport Cadre : CR16-14 du 13/02/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Adeprina, Association pour le DEveloppement et la Promotion de la Recherche et de l'Innovation à AgroParisTech a pour but de contribuer au rayonnement national et international de cette Institution.
Il s'agit de favoriser les activités de recherche et d'innovation de ses enseignants chercheurs, la formation par la recherche de ses élèves-ingénieurs, ainsi que les retombées de ces travaux vers les professionnels par des actions de développement et de perfectionnement.

Cette étude envisagée a pour objectif de définir un projet de méthanisation de 2.000 tonnes de fumiers équins et 2.000 tonnes de fumiers bovins, ovins, caprins et quelques intrants complémentaires à définir.

Description :
Le projet se situe sur la ferme expérimentale de Thiverval-Grignon dans les Yvelines.
L'étude de faisabilité permettra d'identifier le procédé le plus adapté au projet.
Les valorisations envisagées sont :
- pour le biogaz, une cogénération avec la possibilité d'étudier la production de biocarburant
- pour les digestats, épandage

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement par le bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- THIVERVAL-GRIGNON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude	13 000,00	100,00%
Total	13 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	3 250,00	25,00%
ADEME	3 250,00	25,00%
Fonds propres	6 500,00	50,00%
Total	13 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 250,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012921

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SLIME MONTFERMEIL 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-sensibilisation	35 000,00 €	20,00 %	7 000,00 €
	Montant Total de la subvention		7 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-75-65734-475001-200
475001033- Soutien aux agences, espaces et points info énergie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTFERMEIL
Adresse administrative : 7 - 11 PLACE JEAN MERMOZ
93370 MONTFERMEIL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Xavier LEMOINE, Maire

N° SIRET : 21930047200194

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Plan régional énergies- sensibilisation
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La ville de Montfermeil était en attente de l'attestation de l'association CLER, en charge du pilotage de l'appel à projets 'Services Locaux d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie'. C'est en effet le fait, que le projet de la ville soit lauréat de cet appel à projets, qui ouvre la possibilité de demander une subvention régionale.

Objectifs :
Continuité de fonctionnement du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie de la Ville de Montfermeil, qui a été très opérationnel et a permis de fédérer les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique sur le territoire municipal.

La dynamique enclenchée va pouvoir perdurer.

Description :
Le SLIME consiste principalement en des visites à domicile assurées par un binôme regroupant des compétences socio-techniques d'accompagnement des ménages.
En plus de conseils sur les éco-gestes, les ménages bénéficient généralement de lampes basse consommation et de multiprises à interrupteur.

Les visites nécessitent une animation :
- en amont, afin de repérer les ménages éligibles,
- en aval, afin de les orienter vers des organismes pouvant les accompagner dans des interventions plus conséquentes.

Moyens mis en œuvre :
Passage d'un marché pour être accompagné d'une AMO sur l'animation.

Intérêt régional :
La lutte contre la précarité énergétique est un des volets inscrits dans l'animation assurée par la Région sur les thématiques dont elle est chef de file : l'énergie et le climat.
Cette subvention donne lieu à l'engagement par le bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les publics éligibles à l'Anah et également les locataires du parc privé.

Détail du calcul de la subvention :
Les modalités indiquées par le demandeur respectent celles inscrites dans les délibérations n° CR 46-12 et n° CR 88-13, soit 20 % d'un montant total de 50 k€.

Localisation géographique :
- MONTFERMEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Accompagnement

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMO SLIME	35 000,00	100,00%
Total	35 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ville de Montfermeil	28 000,00	80,00%
REGION ILE DE FRANCE	7 000,00	20,00%
Total	35 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	28 038,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	5 640,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	28 038,00 €
2014	Plan régional énergies- sensibilisation	6 640,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	105 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	38 000,00 €
2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	175 086,15 €
	Montant total	390 442,15 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012930

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROGRAMME D'ACTION ENERGIE 2016 - AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE PARIS TERRES D'ENVOL ALEPTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-sensibilisation	130 000,00 €	7,69 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-75-6574-475001-200
475001033- Soutien aux agences, espaces et points info énergie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGENCE LOCALE ENERGIE DE L'EST METROPOLE DU GRAND PARIS
Adresse administrative : 27 AVENUE MAURICE METAIS 93270 SEVRAN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Nicole VELEANU, Présidente

Date de publication au JO : 11 juin 2016

N° SIRET : 80875009500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Plan régional énergies- sensibilisation
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le programme d'action est annuel et le timing de création de l'association était en attente d'une stabilisation des souhaits de l'Etablissement Public Territorial.

Objectifs :
Mise en place de l'activité Agence Locale de l'Energie, porteuse de l'Espace Info Energie.

Description :
Collectivités, entreprises et particuliers sont accompagnés par l'ALEPTE dans leurs projets respectifs d'amélioration de leurs politiques publiques d'une part et de leur projet d'amélioration énergétique de leur patrimoine d'autre part.

Moyens mis en œuvre :
3 ETP

Intérêt régional :
La Région Ile-de-France soutient le réseau francilien des ALEC-EIE, structures porteuses des Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique.
La Région Ile-de-France a la responsabilité de l'élaboration et du lancement du Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE).

La subvention annuelle en fonctionnement à l'association donne lieu à l'engagement par le bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'ensemble des acteurs du territoire, mais priorisation sur les particuliers.

Localisation géographique :
- PARIS TERRES D'ENVOL (EPT7)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Accompagnement

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Programme d'action énergie 2016	130 000,00	100,00%
Total	130 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DR ADEME	66 000,00	50,77%
EPT 7 Paris Terre d'Envol	40 000,00	30,77%
CD 93	10 000,00	7,69%
REGION ILE DE FRANCE	10 000,00	7,69%
Autre	4 000,00	3,08%
Total	130 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011801

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE SEVRAN : CHAUFFERIE BOIS RELIEE AU RESEAU DE CHALEUR COMMUNAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	11 876 000,00 €	8,42 %	1 000 000,00 €
	Montant Total de la subvention		1 000 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204142-475001-200
475001063- Energies renouvelables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SEVRAN
Adresse administrative : 28 AVENUE DU GENERAL LECLERC
93270 SEVRAN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stéphane GATIGNON, Maire

N° SIRET : 21930071200524

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 17 décembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : dossier déposé dans le cadre de l'appel à projets commun ADEME/Région dont la clôture était le 17 décembre 2015.

Objectifs :
Création d'une chaufferie bois reliée au réseau de chaleur communal.

Description :
Dans le cadre du développement de son Centre-ville, la Ville de SEVRAN a souhaité étendre le réseau de chaleur Montceleux – Beaudottes.

Au travers de son Plan Climat Energie Territorial (PCET), la Ville a souhaité lutter contre la précarité énergétique en développant le plus possible les ENR et en modernisant les équipements du réseau de chaleur.

Cela passe par :
– La maîtrise des augmentations tarifaires liées à la volatilité des énergies fossiles
– La volonté de mettre en place une unité de production ENR assurant plus de 50% de la production de chaleur et permettant d'atteindre un taux de TVA réduit de 5,5 %
– La volonté de développement de l'outil municipal avec le raccordement du Centre-ville
– La diminution des émissions de gaz à effet de serre issues de la centrale de production
Le développement du centre-ville doit anticiper les mutations à venir du réseau de chaleur Montceleux – Beaudottes.

Un schéma directeur étudiant la mise en œuvre d'une interconnexion entre les réseaux des communes de Sevran et d'Aulnay-sous-Bois devrait être lancé prochainement.

Le site de production actuel ne permet pas d'installer 2 chaudières afin d'augmenter la couverture EnR du réseau par manque de place. Il a été décidé d'installer une chaudière bois performante, équipée de systèmes de traitement des fumées adaptés.

L'installation biomasse sera équipée d'une chaudière de 12 000 kW avec les caractéristiques suivantes :
– Fluide : eau chaude
– Température eau sortie chaudière : 109°C
– Rendement à pleine charge avec économiseur : 90 % ± 1%
– Minimum technique : 25%
– PCI = 2 789 kWh/t

Caractéristiques de la solution biomasse :
Puissance thermique nominale de l'installation de combustion (bois+gaz) : 62,86 MW
Puissance thermique nominale de la chaudière biomasse : 13,64 MW
Besoins thermiques annuels : 97 291 MWh/an
Production sortie installation biomasse : 59 865 MWh/an
Taux de couverture des besoins thermiques par la biomasse : 55%
Émission de poussières : 10 mg / Nm3 à 6%O2
Technologie du foyer de la chaudière biomasse : A grille
Fluide de la chaudière biomasse : Eau chaude

Caractéristiques de l'appoint:
chaudière gaz 1 : 13,33 MW / 466 MWh
chaudère gaz 2 : 18,89 MW / 23 797 MWh
Cogénération gaz : 17 MW / 22 606 MWh

Fournisseurs de bois :
Afin d'approvisionner le projet de Sevran, des fournisseurs locaux ont été consultés et 4 fournisseurs ont été retenus pour répondre au besoin de 24 500 tonnes/an :

1) VALOBOIS
Tonnages et combustibles retenus :
– Plaquettes forestières ; 6 000 tonnes/an avec une humidité de 40% et un PCI de 2,789 soit 16 734 MWh/an.

Les plaquettes forestières proviendront en grande partie de chantiers de broyage forestiers situés dans un rayon de 80 km autour de la chaufferie. En cas d'intempéries ou de difficultés logistique, VALOBOIS s'appuiera sur sa plateforme de Chalifert située à 26 km de la chaufferie de Sevran.

2) RBM (Revalorisation Bois Matière)
Tonnages et combustibles retenus :
– Plaquettes forestières ; 5 600 tonnes/an avec une humidité de 40% et un PCI de 2,789 soit 15 618 MWh/an

– Broyat de palettes ; 2 400 tonnes/an avec une humidité de 40% et un PCI de 2,789 soit 6 694 MWh/an
La matière fournie par RBM proviendra en grande partie de sa plateforme principale située à Servon (77) à 45 km de la chaufferie. En cas de problème, RBM possède également une plateforme secondaire située à Alizay à 135 km de la chaufferie.

3) PAPREC
Tonnages et combustibles retenus :
– Plaquettes forestières ; 1 750 tonnes/an avec une humidité de 40% et un PCI de 2,789 soit 4 881 MWh/an
– Broyat de palettes ; 1 750 tonnes/an avec une humidité de 40% et un PCI de 2,789 soit 4 881 MWh/an
La matière fournie par PAPREC proviendra soit de sa plateforme de Blanc Mesnil (93) située à 7 km de la chaufferie, soit de sa plateforme de Wissous (91) située à 37 km de Sevran, soit de sa plateforme de Belloy (95) située à 33 km de la chaufferie.

4) VEOLIA
Tonnages et combustibles retenus :
– Plaquettes forestières ; 4 900 tonnes/an avec une humidité de 40% et un PCI de 2,789 soit 13 666 MWh/an
– Broyat de palettes ; 2 100 tonnes/an avec une humidité de 40% et un PCI de 2,789 soit 5 857 MWh/an
La matière fournie par VEOLIA proviendra soit de sa plateforme située à Claye-Souilly (77) à 14 km de la chaufferie de Sevran, ou de sa plateforme de Bouqueval (95) située à 22 km de la chaufferie.

La zone d'approvisionnement privilégiée est située sur 3 régions et concerne 5 départements :
- Ile de France : Seine et Marne, Seine saint Denis,
- Champagne Ardenne : Marne
- Picardie : Aisne, Oise

Détail du calcul de la subvention :
Délibération CR46-12, mesure 13

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement par le bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DEPENSES	11 876 000,00	100,00%
Total	11 876 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	1 000 000,00	8,42%
ADEME	1 245 852,00	10,50%
DELEGATAIRE	9 630 148,00	81,09%
Total	11 876 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2018	1 000 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	77 533,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	80 340,00 €
2013	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	505 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	400 000,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	240 938,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 135 679,05 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	2 368 922,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	80 340,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	400 000,00 €
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	131 140,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 533 156,52 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	3 491 709,00 €
2014	Politique énergie climat	24 615,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	63 000,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	41 806,00 €
2015	Politique énergie climat	8 872,56 €
2015	Soutien aux contrats de ville	43 305,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	209 663,31 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	193 827,00 €
	Montant total	13 017 779,44 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012974

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPH OFFICE PUBLIC HABITAT DRANCY : CHAUFFERIE BOIS RESIDENCE GAGARINE ET 2 BATIMENTS COMMUNAUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	1 811 164,85 €	12,43 %	225 118,00 €
	Montant Total de la subvention		225 118,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204162-475001-200
475001063- Energies renouvelables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OPH OFFICE PUBLIC HABITAT DRANCY
Adresse administrative : 27 RUE ROGER PETIEU
93700 DRANCY
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur FARID AMARI, DIRECTEUR GENERAL

N° SIRET : 27930006500018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dossier déposé dans le cadre de la session 2016 de l'appel à projets chaufferie bois ADEME Région clôturé le 17 décembre 2015.

Description :
Dans le cadre du marché public de performance énergétique avec Cofely Services, l'OPH de Drancy a souhaité orienter la transition énergétique de son patrimoine en introduisant des énergies renouvelables pour subvenir aux besoins en chauffage et eau chaude sanitaire de son parc immobilier.
La construction d'une chaufferie biomasse de 900 kW pour la résidence Gagarine est apparue comme une solution adaptée aux attentes de l'OPH de Drancy. Deux bâtiments communaux bénéficieront également de cette production EnR via un réseau de chaleur de 220 mètres linéaires.
Le projet se situe dans le quartier Avenir Parisien de Drancy, résidence Gagarine. La résidence est composée de 12 bâtiments / 568 logements à loyers modérés.

Etat des lieux des bâtiments communaux et des logements qui seront raccordés au réseau dans le cadre du projet :
- RESIDENCE GAGARINE :
Logements existants
28 510 m²
Besoins totaux : 4853 MWh/an
- Groupe scolaire ROMAIN ROLLAND :
Bâtiment existant
7 043 m²
Besoins totaux : 869 MWh/an
- Gymnase et MJC PAUL LANGEVIN :
Bâtiments existants
1 731m²
Besoins totaux : 340 MWh/an

Caractéristiques de la chaufferie biomasse :
Besoins thermiques annuels : 4656 MWh
Taux de couverture des besoins thermiques par la biomasse : 65%
Puissance thermique nominale de la chaudière biomasse : 0,9 MW

Intérêt régional : Cette subvention donne lieu à l'engagement par le bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- DRANCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
dépenses	1 811 164,85	100,00%
Total	1 811 164,85	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	225 118,00	12,43%
ADEME	225 118,00	12,43%
Bénéficiaire	1 360 928,85	75,14%
Total	1 811 164,85	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	225 118,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	-34 420,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	62 428,00 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	366 832,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	746 552,00 €
	Montant total	1 175 812,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013016

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS : CHAUFFERIE BOIS POUR L'HOPITAL CHARLES FOIX A IVRY SUR SEINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	3 281 721,00 €	11,43 %	375 000,00 €
	Montant Total de la subvention		375 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204162-475001-200
475001063- Energies renouvelables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS
Adresse administrative : 47 BD DE L'HOPITAL
75651 PARIS 13 CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier
Représentant : Monsieur SERGE MOREL, Directeur

N° SIRET : 26750045200524

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Objet du projet : création d'une chaufferie bois pour l'hôpital Charles Foix à Ivry sur Seine

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Projet déposé dans le cadre de la session 2016 de l'appel à projets biomasse ADEME/Région clôturé le 15 décembre 2015.

Description :
Le centre hospitalier Charles Foix se situe à Ivry sur Seine (94) au 7 Avenue de la République. Cet hôpital fait partie du groupe Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (APHP). Il est rattaché à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière.
Ce site a une activité hospitalière, principalement gériatrique, mais aussi odontologique.
Ce projet vise à verdir la production de chaleur de l'hôpital. Ce dernier dispose d'une chaufferie vapeur composée de deux chaudières vapeur gaz de 10 tonnes/heure. Actuellement la chaufferie est la propriété de l'hôpital et est exploitée par la société DALKIA.

L'hôpital est constitué d'une vingtaine de bâtiments qui sont alimentés par 18 sous stations. Ces sous stations concernent : le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, la vapeur « process ». Il y a un ou plusieurs usages par sous station. Elles sont reliées par un réseau vapeur de 680 m.
Le bâtiment de l'IFSI (école infirmières), dont il est prévu un raccordement au réseau existant de l'hôpital, est actuellement chauffé par une chaufferie fioul de 500kW.

Le choix d'une ENR pour alimenter les installations de l'Hôpital de Charles Foix doit tenir compte des caractéristiques de la chaleur demandée par les différents usages :
- eau chaude 90°C pour le chauffage des différents bâtiments et la production d'ECS, grâce à des échangeurs vapeur-eau chaude,
- vapeur saturée pour le chauffage de certains bâtiments (aérothermes vapeur),
- vapeur saturée pour les autoclaves des laboratoires de recherche,
- vapeur saturée pour le process cuisine.

L'IFSI est un bâtiment de logements pour l'école d'infirmières, les besoins sont pour le chauffage et l'ECS.

Activités :
Chauffage dont pertes réseau : Vapeur / Réduits de nuits dans certaines zones : 12 376 MWh/an
ECS : Vapeur / Activité hospitalière – production récentes : 1 397 MWh/an
« Process » : Vapeur / Besoin activité laboratoire et cuisine : 1 281 MWh/an

La puissance de la chaudière bois est dimensionnée pour couvrir un maximum les besoins et assurer un taux de couverture optimal. La puissance bois retenue est de 2 MW. Cette puissance permet de couvrir les besoins en hiver avec un fonctionnement maximal de la chaudière. Le minimum technique de la biomasse est de 30%, soit 600kW, impliquant un arrêt de la chaudière bois en été.

Le volume du stockage de bois est limité par des contraintes de site, il aura une autonomie de 2,5 jours de fonctionnement à pleine puissance de la chaudière biomasse. Le combustible sera stocké dans un silo enterré d'un volume total de 350m3, pour un stockage actif de 245m3 (environ 70%).

La future chaufferie sera composée de 3 chaudières :
- 1 chaudière bois vapeur de 2MW autocontrôlée 72h,
- 1 chaudière gaz vapeur de 2,5 MW autocontrôlée 72h (appoint et fonctionnement été),
- 1 chaudière gaz vapeur de 4MW autocontrôlée 72h (secours).

Le traitement des fumées est réalisé en deux temps, d'abord via un dépoussiéreur multi cyclones et ensuite par un électrofiltre. L'ensemble de ce système permet de garantir les valeurs limites de rejets atmosphériques imposées le plan de protection de l'atmosphère d'Ile de France de à savoir 10mg/Nm3 à 11% O2 pour les poussières.

Caractéristiques techniques du combustible :
- 2200 tonnes de plaquettes forestières type 1B
- 2200 tonnes de plaquettes forestières type 1A
- Taux d'humidité : 30 - 50 %
Les plaquettes forestières seront d'origine francilienne et des régions alentour.

Détail du calcul de la subvention :
Délibération CR 46-12, mesure 13

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement par le bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DEPENSES	3 281 721,00	100,00%
Total	3 281 721,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	375 000,00	11,43%
ADEME	375 000,00	11,43%
BENEFICIAIRE	2 531 721,00	77,15%
Total	3 281 721,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	375 000,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Dossier	Bénéficiaire	Montant proposé à l'instruction	Surface végétalisée	Total travaux TTV
		4 995,00	111,00	6 540,00
GOMA-BALLOU FRIYA ET GOMA-BALLOU JENNIFER - TTV	GOMA-BALLOU FRIYA ET GOMA-BALLOU JENNIFER	3 600,00	80,00	3 160,00
BELLIARD JULIEN - TTV	BELLIARD JULIEN	1 395,00	31,00	3 380,00

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : AVENANTS

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE ENTRE LA REGION ILE DE FRANCE ET LE SYNDICAT MIXTE POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE CHALEUR (SMPDC) relevant du budget régional d'investissement

Dossier IRIS N° 12009108

La Région Ile-de-France,
dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 PARIS
représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE
en vertu de la délibération **CP 16-503 du 16 novembre 2016**
ci-après dénommée " la Région ",

d'une part,

Le SMPDC,
dont le siège est situé 2 square du 8 mai 1945 – 93140 BONDY,
représenté par sa Présidente, Madame Sylvine THOMASSIN
ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

d'autre part,

Considérant que par délibération CP 12-582 du 12 juillet 2012, une subvention d'un montant maximum de 168 425 € a été attribuée au bénéficiaire pour réaliser la **CHAUFFERIE BOIS ET SON RESEAU DE CHALEUR** relevant de la délibération-cadre CR 55-10 du 1ER octobre 2010.

Considérant que le bénéficiaire a conclu une délégation de service public en application des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales pour réaliser la CHAUFFERIE BOIS ET SON RESEAU DE CHALEUR faisant l'objet de la subvention régionale par une convention signée le 14 juin 2011 avec la Société Thermique de Bondy.

Considérant qu'il convient d'adapter la convention signée le 22 octobre 2010 entre la Région et le bénéficiaire pour permettre à ce dernier de percevoir la subvention régionale.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 1 de la convention, relatif à l'objet, est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

«La subvention régionale doit être intégralement répercutée sur l'usager du service public délégué, par une baisse des tarifs perçus par le délégataire, en application du contrat de délégation conclu avec le bénéficiaire et/ou doit avoir pour contrepartie la baisse des droits de raccordement des bâtiments.»

«Au plus tard, lors de la demande du premier versement de la subvention, le bénéficiaire doit transmettre à la Région tout document financier contractuel (convention initiale, avenant…) montrant la prise en compte de l'intégralité de la subvention dans la fixation des tarifs payés par l'usager sur la durée de la délégation de service public et/ou dans la baisse des droits de raccordement des bâtiments».

ARTICLE 2

Le cinquième alinéa de l'article 4 de la convention, relatif aux engagements du bénéficiaire, est rédigé comme suit :

- « Mettre en place un comité de pilotage composé :
  - du bénéficiaire
  - du délégataire
  - de la Région
  - tout autre organisme financeur (ADEME,…) »

Il est ajouté deux alinéas au même article 4 ainsi rédigés :

- «ce que la subvention régionale représente la contrepartie des diminutions des tarifs ou de la baisse des droits de raccordement des bâtiments et ne puisse être qualifiée d'aide d'Etat versée à son cocontractant en violation de l'article 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- supporter les conséquences financières des décisions des institutions européennes en cas de manquement à la réglementation relative aux aides d'Etat portant sur la subvention régionale.»

ARTICLE 3

Après le deuxième alinéa de l'article 5 de la convention, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

«Elle autorise le bénéficiaire à reverser la subvention à son délégataire dans le respect des dispositions de la présente convention.»

ARTICLE 4

Le deuxième alinéa de l'article 6 de la convention est rédigé comme suit :

«Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou, à défaut, en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 7-1 de la présente convention.

En tout état de cause, elle ne peut produire d'effet au-delà du terme du contrat (concession, DSP, etc.) passé entre le bénéficiaire et son cocontractant, dans le cadre duquel est réalisée l'opération subventionnée.»

ARTICLE 5

L'article 8.2 de la convention est ainsi rédigé :

«8.2. Modalités de versement

Le versement de la subvention est effectué sur demande du bénéficiaire.

Le versement d'acomptes

Le bénéficiaire peut prétendre aux versements d'acomptes, à valoir sur les paiements déjà effectués par le délégataire, calculés en fonction du taux de la subvention et dans la limite de 80 % de la subvention prévue sur présentation des pièces suivantes :

- copie du contrat de délégation du service public et/ou tout document contractuel montrant la prise en compte intégrale de la subvention régionale dans la fixation des tarifs perçus par le délégataire du bénéficiaire ou la baisse des droits de raccordement des bâtiments,
- demande de versement de subvention signée, datée et revêtue du cachet du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,
- état des paiements des factures émanant du délégataire - reprenant le montant des dépenses en relation avec le projet - signé, daté et revêtu du cachet du délégataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de 3 mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation de reversement des fonds au délégataire, certifiée par le comptable public.

La demande de solde

Le versement du solde est effectué sur présentation des pièces suivantes :

- le contrat de DSP quand il n'y a pas eu de demande d'acompte
- demande de versement de subvention signée et datée du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,
- attestation d'achèvement des travaux objet de la subvention signée et datée du bénéficiaire.

Lorsque le délégataire est une personne de droit privé :

- compte-rendu financier émanant du délégataire revêtu de la signature du délégataire et d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes comportant la date,
- état des paiements des factures émanant du délégataire reprenant le montant des dépenses en relation avec le projet signé et daté par le délégataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Lorsque le délégataire est une personne de droit public :

- état des paiements récapitulatif émanant du délégataire revêtu de la signature du délégataire et du comptable public comportant la date. Cet état précise notamment

les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de 3 mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation de reversement des fonds au délégataire, certifiée par le comptable public.

Le comptable assignataire est le receveur général des finances de Paris, Trésorier-payeur général pour la Région d'Ile-de-France ».

ARTICLE 6

Après le deuxième alinéa de l'article 10 de la convention, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

«La Région peut également exiger le reversement de toute ou partie de la subvention en cas de décision judiciaire fondée sur un manquement à la réglementation relative aux aides d'Etat ayant pour conséquence le reversement des sommes versées par le bénéficiaire à son délégataire».

ARTICLE 7

Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

Fait à PARIS, en 2 exemplaires originaux

A	A PARIS, le
Le bénéficiaire (nom, qualité du signataire et cachet) **Sylvine THOMASSIN**	La Présidente de la Région Ile-de-France **Valérie PECRESSE**

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE ENTRE LA REGION ILE DE FRANCE ET LE GRAND PARIS AMENAGEMENT (EX AFTRP) relevant du budget régional d'investissement

Dossier IRIS N° 11015720

La Région Ile-de-France,
dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 PARIS
représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE
en vertu de la délibération **CP 16-503 du 16 novembre 2016**
ci-après dénommée " la Région ",

d'une part,

Le GRAND PARIS AMENAGEMENT (EX AFTRP),
dont le siège est situé 195 rue de Bercy – 75582 PARIS CEDEX 12,
représenté par son Président Directeur Général, Monsieur Thierry LAJOIE
ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

d'autre part,

Considérant que par délibération CP 11-829 du 20 octobre 2011, une subvention d'un montant maximum de 800 000 € a été attribuée au bénéficiaire pour réaliser **LE RESEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR D'UN AQUIFERE AVEC PAC DANS LA ZAC DES DOCKS DE RIS (NQU)** relevant de la délibération-cadre CR 55-10 du 1er octobre 2010.

Considérant que le bénéficiaire a conclu une délégation de service public en application des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales pour réaliser LE RESEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR D'UN AQUIFERE AVEC POMPE A CHALEUR DANS LA ZAC DES DOCKS DE RIS (NQU) faisant l'objet de la subvention régionale par une convention signée le 7 décembre 2010 avec la société DALKIA France.

Considérant qu'il convient d'adapter la convention signée le 9 décembre 2013 entre la Région et le bénéficiaire pour permettre à ce dernier de percevoir la subvention régionale.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 1 de la convention, relatif à l'objet, est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

«La subvention régionale doit être intégralement répercutée sur l'usager du service public délégué, par une baisse des tarifs perçus par le délégataire, en application du contrat de

délégation conclu avec le bénéficiaire et/ou doit avoir pour contrepartie la baisse des droits de raccordement des bâtiments ».

« Au plus tard, lors de la demande du premier versement de la subvention, le bénéficiaire doit transmettre à la Région tout document financier contractuel (convention initiale, avenant…) montrant la prise en compte de l'intégralité de la subvention dans la fixation des tarifs payés par l'usager sur la durée de la délégation de service public et/ou dans la baisse des droits de raccordement des bâtiments».

ARTICLE 2

Le cinquième alinéa de l'article 4 de la convention, relatif aux engagements du bénéficiaire, est rédigé comme suit :

- « Mettre en place un comité de pilotage composé :
    - du bénéficiaire
    - du délégataire
    - de la Région
    - tout autre organisme financeur (ADEME,…) »

Il est ajouté deux alinéas au même article 4 ainsi rédigés :

- «ce que la subvention régionale représente la contrepartie des diminutions des tarifs ou de la baisse des droits de raccordement des bâtiments et ne puisse être qualifiée d'aide d'Etat versée à son cocontractant en violation de l'article 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- supporter les conséquences financières des décisions des institutions européennes en cas de manquement à la réglementation relative aux aides d'Etat portant sur la subvention régionale.»

ARTICLE 3

Après le deuxième alinéa de l'article 5 de la convention, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

«Elle autorise le bénéficiaire à reverser la subvention à son délégataire dans le respect des dispositions de la présente convention.»

ARTICLE 4

Le deuxième alinéa de l'article 6 de la convention est rédigé comme suit :

«Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou, à défaut, en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 7-1 de la présente convention.

En tout état de cause, elle ne peut produire d'effet au-delà du terme du contrat (concession, DSP, etc.) passé entre le bénéficiaire et son cocontractant, dans le cadre duquel est réalisée l'opération subventionnée. »

ARTICLE 5

L'article 8.2 de la convention est ainsi rédigé :

«8.2. Modalités de versement

Le versement de la subvention est effectué sur demande du bénéficiaire.

Le versement d'acomptes

Le bénéficiaire peut prétendre aux versements d'acomptes, à valoir sur les paiements déjà effectués par le délégataire, calculés en fonction du taux de la subvention et dans la limite de 80 % de la subvention prévue sur présentation des pièces suivantes :

- copie du contrat de délégation du service public et/ou tout document contractuel montrant la prise en compte intégrale de la subvention régionale dans la fixation des tarifs perçus par le délégataire du bénéficiaire ou la baisse des droits de raccordement des bâtiments,
- demande de versement de subvention signée, datée et revêtue du cachet du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,
- état des paiements des factures émanant du délégataire - reprenant le montant des dépenses en relation avec le projet - signé, daté et revêtu du cachet du délégataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de 3 mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation de reversement des fonds au délégataire, certifiée par le comptable public.

La demande de solde

Le versement du solde est effectué sur présentation des pièces suivantes :

- le contrat de DSP quand il n'y a pas eu de demande d'acompte
- demande de versement de subvention signée et datée du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,
- attestation d'achèvement des travaux objet de la subvention signée et datée du bénéficiaire.

Lorsque le délégataire est une personne de droit privé :

- compte-rendu financier émanant du délégataire revêtu de la signature du délégataire et d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes comportant la date,
- état des paiements des factures émanant du délégataire reprenant le montant des dépenses en relation avec le projet signé et daté par le délégataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Lorsque le délégataire est une personne de droit public :

- état des paiements récapitulatif émanant du délégataire revêtu de la signature du délégataire et du comptable public comportant la date. Cet état précise notamment

les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de 3 mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation de reversement des fonds au délégataire, certifiée par le comptable public.

Le comptable assignataire est le receveur général des finances de Paris, Trésorier-payeur général pour la Région d'Ile-de-France ».

ARTICLE 6

Après le deuxième alinéa de l'article 10 de la convention, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

«La Région peut également exiger le reversement de toute ou partie de la subvention en cas de décision judiciaire fondée sur un manquement à la réglementation relative aux aides d'Etat ayant pour conséquence le reversement des sommes versées par le bénéficiaire à son délégataire».

ARTICLE 7

Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

Fait à PARIS, en 2 exemplaires originaux

A	A PARIS, le
Le bénéficiaire (nom, qualité du signataire et cachet) **Thierry LAJOIE**	La Présidente de la Région Ile-de-France **Valérie PECRESSE**

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE ENTRE LA REGION ILE DE FRANCE ET LE GRAND PARIS AMENAGEMENT (EX AFTRP) relevant du budget régional d'investissement

Dossier IRIS N° 11016235

La Région Ile-de-France,
dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 PARIS
représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE
en vertu de la délibération **CP 16-503 du 16 novembre 2016**
ci-après dénommée " la Région ",

d'une part,

Le GRAND PARIS AMENAGEMENT (EX AFTRP),
dont le siège est situé 195 rue de Bercy – 75582 PARIS CEDEX 12,
représenté par son Président Directeur Général, Monsieur Thierry LAJOIE
ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

d'autre part,

Considérant que par délibération CP 11-989 du 16 novembre 2011, une subvention d'un montant maximum de 125 000 € a été attribuée au bénéficiaire pour réaliser **LA CHAUFFERIE BOIS ET SON RESEAU DANS L'ECO QUARTIER DU VAL DE RIS A RIS ORANGIS** relevant de la délibération-cadre CR 55-10 du 1er octobre 2010.

Considérant que le bénéficiaire a conclu une délégation de service public en application des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales pour réaliser LA CHAUFFERIE BOIS ET SON RESEAU DANS L'ECO QUARTIER DU VAL DE RIS A RIS ORANGIS faisant l'objet de la subvention régionale par une convention signée le 7 décembre 2010 avec la société DALKIA France.

Considérant qu'il convient d'adapter la convention signée le 9 décembre 2013 entre la Région et le bénéficiaire pour permettre à ce dernier de percevoir la subvention régionale.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 1 de la convention, relatif à l'objet, est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

«La subvention régionale doit être intégralement répercutée sur l'usager du service public délégué, par une baisse des tarifs perçus par le délégataire en application du contrat de délégation conclu avec le bénéficiaire et/ou doit avoir pour contrepartie la baisse des droits de raccordement des bâtiments. »

« Au plus tard, lors de la demande du premier versement de la subvention, le bénéficiaire doit transmettre à la Région tout document financier contractuel (convention initiale, avenant…) montrant la prise en compte de l'intégralité de la subvention dans la fixation des tarifs payés par l'usager sur la durée de la délégation de service public et/ou dans la baisse des droits de raccordement des bâtiments».

ARTICLE 2

Le cinquième alinéa de l'article 4 de la convention, relatif aux engagements du bénéficiaire, est rédigé comme suit :

- « Mettre en place un comité de pilotage composé :
  - du bénéficiaire
  - du délégataire
  - de la Région
  - tout autre organisme financeur (ADEME,…) »

Il est ajouté deux alinéas au même article 4 ainsi rédigés :

- «ce que la subvention régionale représente la contrepartie des diminutions des tarifs ou de la baisse des droits de raccordement des bâtiments et ne puisse être qualifiée d'aide d'Etat versée à son cocontractant en violation de l'article 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- supporter les conséquences financières des décisions des institutions européennes en cas de manquement à la réglementation relative aux aides d'Etat portant sur la subvention régionale.»

ARTICLE 3

Après le deuxième alinéa de l'article 5 de la convention, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

«Elle autorise le bénéficiaire à reverser la subvention à son délégataire dans le respect des dispositions de la présente convention.»

ARTICLE 4

Le deuxième alinéa de l'article 6 de la convention est rédigé comme suit :

«Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou, à défaut, en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 7-1 de la présente convention.

En tout état de cause, elle ne peut produire d'effet au-delà du terme du contrat (concession, DSP, etc.) passé entre le bénéficiaire et son cocontractant, dans le cadre duquel est réalisée l'opération subventionnée. »

ARTICLE 5

L'article 8.2 de la convention est ainsi rédigé :

«8.2. Modalités de versement

Le versement de la subvention est effectué sur demande du bénéficiaire.

Le versement d'acomptes

Le bénéficiaire peut prétendre aux versements d'acomptes, à valoir sur les paiements déjà effectués par le délégataire, calculés en fonction du taux de la subvention et dans la limite de 80 % de la subvention prévue sur présentation des pièces suivantes :

- copie du contrat de délégation du service public et/ou tout document contractuel montrant la prise en compte intégrale de la subvention régionale dans la fixation des tarifs perçus par le délégataire du bénéficiaire ou la baisse des droits de raccordement des bâtiments,
- demande de versement de subvention signée, datée et revêtue du cachet du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,
- état des paiements des factures émanant du délégataire - reprenant le montant des dépenses en relation avec le projet - signé, daté et revêtu du cachet du délégataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de 3 mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation de reversement des fonds au délégataire, certifiée par le comptable public.

La demande de solde

Le versement du solde est effectué sur présentation des pièces suivantes :

- le contrat de DSP quand il n'y a pas eu de demande d'acompte
- demande de versement de subvention signée et datée du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,
- attestation d'achèvement des travaux objet de la subvention signée et datée du bénéficiaire.

Lorsque le délégataire est une personne de droit privé :

- compte-rendu financier émanant du délégataire revêtu de la signature du délégataire et d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes comportant la date,
- état des paiements des factures émanant du délégataire reprenant le montant des dépenses en relation avec le projet signé et daté par le délégataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Lorsque le délégataire est une personne de droit public :

- état des paiements récapitulatif émanant du délégataire revêtu de la signature du délégataire et du comptable public comportant la date. Cet état précise notamment

les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de 3 mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation de reversement des fonds au délégataire, certifiée par le comptable public.

Le comptable assignataire est le receveur général des finances de Paris, Trésorier-payeur général pour la Région d'Ile-de-France ».

ARTICLE 6

Après le deuxième alinéa de l'article 10 de la convention, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

«La Région peut également exiger le reversement de toute ou partie de la subvention en cas de décision judiciaire fondée sur un manquement à la réglementation relative aux aides d'Etat ayant pour conséquence le reversement des sommes versées par le bénéficiaire à son délégataire».

ARTICLE 7

Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

Fait à PARIS, en 2 exemplaires originaux

A	A PARIS, le
Le bénéficiaire (nom, qualité du signataire et cachet) **Thierry LAJOIE**	La Présidente de la Région Ile-de-France **Valérie PECRESSE**

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE ENTRE LA REGION ILE DE FRANCE ET LA COMMUNE DE FRESNES relevant du budget régional d'investissement

Dossier IRIS N° 11020100

La Région Ile-de-France,
dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 PARIS
représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE
en vertu de la délibération **CP 16-503 du 16 novembre 2016**
ci-après dénommée " la Région ",

d'une part,

La commune de FRESNES,
dont le siège est situé 1 place Pierre et Marie Curie – 94260 FRESNES,
représentée par son Maire, Monsieur Jean-Jacques BRIDEY
ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

d'autre part,

Considérant que par délibération CP 11-989 du 16 novembre 2011 une subvention d'un montant maximum de 1 166 400 € a été attribuée au bénéficiaire pour réaliser **LE PROGRAMME D'EXTENSIONS DU RESEAU DE CHALEUR GEOTHERMIQUE (2011-2015)**, relevant de la délibération-cadre CR 55-10 du 1er octobre 2010.

Considérant que le bénéficiaire a conclu une délégation de service public en application des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales pour réaliser LE PROGRAMME D'EXTENSIONS DU RESEAU DE CHALEUR GEOTHERMIQUE (2011-2015), faisant l'objet de la subvention régionale par une convention signée le 1er novembre 2010 avec la SOFREGE (Société Fresnoise de Géothermie).

Considérant qu'il convient d'adapter la convention signée le 15 mai 2012 entre la Région et le bénéficiaire pour permettre à ce dernier de percevoir la subvention régionale.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 1 de la convention, relatif à l'objet, est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

«La subvention régionale doit être intégralement répercutée sur l'usager du service public délégué, par une baisse des tarifs perçus par le délégataire, en application du contrat de délégation conclu avec le bénéficiaire et/ou doit avoir pour contrepartie la baisse des droits de raccordement des bâtiments. »

« Au plus tard, lors de la demande du premier versement de la subvention, le bénéficiaire doit transmettre à la Région tout document financier contractuel (convention initiale, avenant…) montrant la prise en compte de l'intégralité de la subvention dans la fixation des tarifs payés par l'usager sur la durée de la délégation de service public et/ou dans la baisse des droits de raccordement des bâtiments».

ARTICLE 2

Le cinquième alinéa de l'article 4 de la convention, relatif aux engagements du bénéficiaire, est rédigé comme suit :

- « Mettre en place un comité de pilotage composé :
  - du bénéficiaire
  - du délégataire
  - de la Région
  - tout autre organisme financeur (ADEME,…) »

Il est ajouté deux alinéas au même article 4 ainsi rédigés :

- «ce que la subvention régionale représente la contrepartie des diminutions des tarifs ou de la baisse des droits de raccordement des bâtiments et ne puisse être qualifiée d'aide d'Etat versée à son cocontractant en violation de l'article 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- supporter les conséquences financières des décisions des institutions européennes en cas de manquement à la réglementation relative aux aides d'Etat portant sur la subvention régionale.»

ARTICLE 3

Après le deuxième alinéa de l'article 5 de la convention, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

«Elle autorise le bénéficiaire à reverser la subvention à son délégataire dans le respect des dispositions de la présente convention.»

ARTICLE 4

Le deuxième alinéa de l'article 6 de la convention est rédigé comme suit :

«Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou, à défaut, en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 7-1 de la présente convention.

En tout état de cause, elle ne peut produire d'effet au-delà du terme du contrat (concession, DSP, etc.) passé entre le bénéficiaire et son cocontractant, dans le cadre duquel est réalisée l'opération subventionnée. »

ARTICLE 5

L'article 8.2 de la convention est ainsi rédigé :

«8.2. Modalités de versement

Le versement de la subvention est effectué sur demande du bénéficiaire.

Le versement d'acomptes

Le bénéficiaire peut prétendre aux versements d'acomptes, à valoir sur les paiements déjà effectués par le délégataire, calculés en fonction du taux de la subvention et dans la limite de 80 % de la subvention prévue sur présentation des pièces suivantes :

- copie du contrat de délégation du service public et/ou tout document contractuel montrant la prise en compte intégrale de la subvention régionale dans la fixation des tarifs perçus par le délégataire du bénéficiaire ou la baisse des droits de raccordement des bâtiments,
- demande de versement de subvention signée, datée et revêtue du cachet du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,
- état des paiements des factures émanant du délégataire - reprenant le montant des dépenses en relation avec le projet - signé, daté et revêtu du cachet du délégataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de 3 mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation de reversement des fonds au délégataire, certifiée par le comptable public.

La demande de solde

Le versement du solde est effectué sur présentation des pièces suivantes :

- le contrat de DSP quand il n'y a pas eu de demande d'acompte
- demande de versement de subvention signée et datée du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,
- attestation d'achèvement des travaux objet de la subvention signée et datée du bénéficiaire.

Lorsque le délégataire est une personne de droit privé :

- compte-rendu financier émanant du délégataire revêtu de la signature du délégataire et d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes comportant la date,
- état des paiements des factures émanant du délégataire reprenant le montant des dépenses en relation avec le projet signé et daté par le délégataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Lorsque le délégataire est une personne de droit public :

- état des paiements récapitulatif émanant du délégataire revêtu de la signature du délégataire et du comptable public comportant la date. Cet état précise notamment

les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de 3 mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation de reversement des fonds au délégataire, certifiée par le comptable public.

Le comptable assignataire est le receveur général des finances de Paris, Trésorier-payeur général pour la Région d'Ile-de-France ».

ARTICLE 6

Après le deuxième alinéa de l'article 10 de la convention, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

«La Région peut également exiger le reversement de toute ou partie de la subvention en cas de décision judiciaire fondée sur un manquement à la réglementation relative aux aides d'Etat ayant pour conséquence le reversement des sommes versées par le bénéficiaire à son délégataire».

ARTICLE 7

Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

Fait à PARIS, en 2 exemplaires originaux

A	A PARIS, le
Le bénéficiaire (nom, qualité du signataire et cachet) **Jean-Jacques BRIDEY**	La Présidente de la Région Ile-de-France **Valérie PECRESSE**

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE ENTRE LA REGION ILE DE FRANCE ET LA COMMUNE DES MUREAUX relevant du budget régional d'investissement

Dossier IRIS N° 12009113

La Région Ile-de-France,
dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 PARIS
représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE
en vertu de la délibération **CP 16-503 du 16 novembre 2016**
ci-après dénommée " la Région ",

d'une part,

La commune des MUREAUX,
dont le siège est situé Place de la Libération – 78135 LES MUREAUX,
représentée par son Maire, Monsieur François GARAY
ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

d'autre part,

Considérant que par délibération CP 12-582 du 12 juillet 2012, une subvention d'un montant maximum de 680 210 € a été attribuée au bénéficiaire pour réaliser **LA CHAUFFERIE BOIS ET SON RESEAU** relevant de la délibération-cadre CR 55-10 du 1er octobre 2010.

Considérant que le bénéficiaire a conclu une délégation de service public en application des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales pour réaliser LA CHAUFFERIE BOIS ET SON RESEAU faisant l'objet de la subvention régionale par une convention signée le 1ER octobre 2011 avec la société LES MUREAUX BOIS ENERGIE – MBE.

Considérant qu'il convient d'adapter la convention signée le 4 octobre 2012 entre la Région et le bénéficiaire pour permettre à ce dernier de percevoir la subvention régionale.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 1 de la convention, relatif à l'objet, est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

«La subvention régionale doit être intégralement répercutée sur l'usager du service public délégué, par une baisse des tarifs perçus par le délégataire en application du contrat de délégation conclu avec le bénéficiaire et/ou doit avoir pour contrepartie la baisse des droits de raccordements des bâtiments ».

« Au plus tard, lors de la demande du premier versement de la subvention, le bénéficiaire doit transmettre à la Région tout document financier contractuel (convention initiale, avenant…) montrant la prise en compte de l'intégralité de la subvention dans la fixation des tarifs payés par l'usager sur la durée de la délégation de service public et/ou dans la baisse des droits de raccordement des bâtiments.»

ARTICLE 2

Le cinquième alinéa de l'article 4 de la convention, relatif aux engagements du bénéficiaire, est rédigé comme suit :

- « Mettre en place un comité de pilotage composé :
  - du bénéficiaire
  - du délégataire
  - de la Région
  - tout autre organisme financeur (ADEME,…) »

Il est ajouté deux alinéas au même article 4 ainsi rédigés :

- «ce que la subvention régionale représente la contrepartie des diminutions des tarifs ou de la baisse des droits de raccordement des bâtiments et ne puisse être qualifiée d'aide d'Etat versée à son cocontractant en violation de l'article 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- supporter les conséquences financières des décisions des institutions européennes en cas de manquement à la réglementation relative aux aides d'Etat portant sur la subvention régionale.»

ARTICLE 3

Après le deuxième alinéa de l'article 5 de la convention, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

«Elle autorise le bénéficiaire à reverser la subvention à son délégataire dans le respect des dispositions de la présente convention.»

ARTICLE 4

Le deuxième alinéa de l'article 6 de la convention est rédigé comme suit :

«Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou, à défaut, en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 7-1 de la présente convention.

En tout état de cause, elle ne peut produire d'effet au-delà du terme du contrat (concession, DSP, etc.) passé entre le bénéficiaire et son cocontractant, dans le cadre duquel est réalisée l'opération subventionnée. »

ARTICLE 5

L'article 8.2 de la convention est ainsi rédigé :

«8.2. Modalités de versement

Le versement de la subvention est effectué sur demande du bénéficiaire.

Le versement d'acomptes

Le bénéficiaire peut prétendre aux versements d'acomptes, à valoir sur les paiements déjà effectués par le délégataire, calculés en fonction du taux de la subvention et dans la limite de 80 % de la subvention prévue sur présentation des pièces suivantes :

- copie du contrat de délégation du service public et/ou tout document contractuel montrant la prise en compte intégrale de la subvention régionale dans la fixation des tarifs perçus par le délégataire du bénéficiaire ou la baisse des droits de raccordement des bâtiments,
- demande de versement de subvention signée, datée et revêtue du cachet du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,
- état des paiements des factures émanant du délégataire - reprenant le montant des dépenses en relation avec le projet - signé, daté et revêtu du cachet du délégataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de 3 mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation de reversement des fonds au délégataire, certifiée par le comptable public.

La demande de solde

Le versement du solde est effectué sur présentation des pièces suivantes :

- le contrat de DSP quand il n'y a pas eu de demande d'acompte
- demande de versement de subvention signée et datée du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,
- attestation d'achèvement des travaux objet de la subvention signée et datée du bénéficiaire.

Lorsque le délégataire est une personne de droit privé :

- compte-rendu financier émanant du délégataire revêtu de la signature du délégataire et d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes comportant la date,
- état des paiements des factures émanant du délégataire reprenant le montant des dépenses en relation avec le projet signé et daté par le délégataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Lorsque le délégataire est une personne de droit public :

- état des paiements récapitulatif émanant du délégataire revêtu de la signature du délégataire et du comptable public comportant la date. Cet état précise notamment

les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de 3 mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation de reversement des fonds au délégataire, certifiée par le comptable public.

Le comptable assignataire est le receveur général des finances de Paris, Trésorier-payeur général pour la Région d'Ile-de-France ».

ARTICLE 6

Après le deuxième alinéa de l'article 10 de la convention, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

«La Région peut également exiger le reversement de toute ou partie de la subvention en cas de décision judiciaire fondée sur un manquement à la réglementation relative aux aides d'Etat ayant pour conséquence le reversement des sommes versées par le bénéficiaire à son délégataire».

ARTICLE 7

Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

Fait à PARIS, en 2 exemplaires originaux

A	A PARIS, le
Le bénéficiaire (nom, qualité du signataire et cachet) **François GARAY**	La Présidente de la Région Ile-de-France **Valérie PECRESSE**

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE ENTRE LA REGION ILE DE FRANCE ET LE SYNDICAT D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DES PAYS DE L'AULNOYE (SEAPFA) relevant du budget régional d'investissement

Dossier IRIS N° 12009124

La Région Ile-de-France,
dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 PARIS
représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE
en vertu de la délibération **CP 16-503 du 16 novembre 2016**
ci-après dénommée " la Région ",

d'une part,

Le SEAPFA,
dont le siège est situé 8 allée des Ecureuils – 93423 VILLEPINTE,
représenté par son Président, Monsieur François ASENSI
ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

d'autre part,

Considérant que par délibération CP 12-582 du 12 juillet 2012, une subvention d'un montant maximum de 271 847 € a été attribuée au bénéficiaire pour réaliser **LA CHAUFFERIE BIOMASSE ET SON RESEAU DE CHALEUR** relevant de la délibération-cadre CR 55-10 du 1er octobre 2010.

Considérant que le bénéficiaire a conclu une délégation de service public en application des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales pour réaliser la chaufferie biomasse et son réseau de chaleur faisant l'objet de la subvention régionale par une convention signée le 30 septembre 2011 avec la société DALKIA.

Considérant qu'il convient d'adapter la convention signée le 24 août 2012 entre la Région et le bénéficiaire pour permettre à ce dernier de percevoir la subvention régionale.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 1 de la convention, relatif à l'objet, est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

«La subvention régionale doit être intégralement répercutée sur l'usager du service public délégué, par une baisse des tarifs perçus par le délégataire, en application du contrat de

délégation conclu avec le bénéficiaire et/ou doit avoir pour contrepartie la baisse des droits de raccordement des bâtiments.»

«Au plus tard, lors de la demande du premier versement de la subvention, le bénéficiaire doit transmettre à la Région tout document financier contractuel (convention initiale, avenant…) montrant la prise en compte de l'intégralité de la subvention dans la fixation des tarifs payés par l'usager sur la durée de la délégation de service public et/ou dans la baisse des droits de raccordement des bâtiments».

ARTICLE 2

Le cinquième alinéa de l'article 4 de la convention, relatif aux engagements du bénéficiaire, est rédigé comme suit :

- « Mettre en place un comité de pilotage composé :
  - du bénéficiaire
  - du délégataire
  - de la Région
  - tout autre organisme financeur (ADEME,…) »

Il est ajouté deux alinéas au même article 4 ainsi rédigés :

- «ce que la subvention régionale représente la contrepartie des diminutions des tarifs ou de la baisse des droits de raccordement des bâtiments et ne puisse être qualifiée d'aide d'Etat versée à son cocontractant en violation de l'article 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- supporter les conséquences financières des décisions des institutions européennes en cas de manquement à la réglementation relative aux aides d'Etat portant sur la subvention régionale.»

ARTICLE 3

Après le deuxième alinéa de l'article 5 de la convention, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

«Elle autorise le bénéficiaire à reverser la subvention à son délégataire dans le respect des dispositions de la présente convention.»

ARTICLE 4

Le deuxième alinéa de l'article 6 de la convention est rédigé comme suit :

«Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou, à défaut, en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 7-1 de la présente convention.

En tout état de cause, elle ne peut produire d'effet au-delà du terme du contrat (concession, DSP, etc.) passé entre le bénéficiaire et son cocontractant, dans le cadre duquel est réalisée l'opération subventionnée. »

ARTICLE 5

L'article 8.2 de la convention est ainsi rédigé :

«8.2. Modalités de versement

Le versement de la subvention est effectué sur demande du bénéficiaire.

Le versement d'acomptes

Le bénéficiaire peut prétendre aux versements d'acomptes, à valoir sur les paiements déjà effectués par le délégataire, calculés en fonction du taux de la subvention et dans la limite de 80 % de la subvention prévue sur présentation des pièces suivantes :

- copie du contrat de délégation du service public et/ou tout document contractuel montrant la prise en compte intégrale de la subvention régionale dans la fixation des tarifs perçus par le délégataire du bénéficiaire ou la baisse des droits de raccordement des bâtiments,
- demande de versement de subvention signée, datée et revêtue du cachet du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,
- état des paiements des factures émanant du délégataire - reprenant le montant des dépenses en relation avec le projet - signé, daté et revêtu du cachet du délégataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de 3 mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation de reversement des fonds au délégataire, certifiée par le comptable public.

La demande de solde

Le versement du solde est effectué sur présentation des pièces suivantes :

- le contrat de DSP quand il n'y a pas eu de demande d'acompte
- demande de versement de subvention signée et datée du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,
- attestation d'achèvement des travaux objet de la subvention signée et datée du bénéficiaire.

Lorsque le délégataire est une personne de droit privé :

- compte-rendu financier émanant du délégataire revêtu de la signature du délégataire et d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes comportant la date,
- état des paiements des factures émanant du délégataire reprenant le montant des dépenses en relation avec le projet signé et daté par le délégataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Lorsque le délégataire est une personne de droit public :

- état des paiements récapitulatif émanant du délégataire revêtu de la signature du délégataire et du comptable public comportant la date. Cet état précise notamment

les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de 3 mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation de reversement des fonds au délégataire, certifiée par le comptable public.

Le comptable assignataire est le receveur général des finances de Paris, Trésorier-payeur général pour la Région d'Ile-de-France ».

ARTICLE 6

Après le deuxième alinéa de l'article 10 de la convention, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

«La Région peut également exiger le reversement de toute ou partie de la subvention en cas de décision judiciaire fondée sur un manquement à la réglementation relative aux aides d'Etat ayant pour conséquence le reversement des sommes versées par le bénéficiaire à son délégataire».

ARTICLE 7

Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

Fait à PARIS, en 2 exemplaires originaux

A	A PARIS, le
Le bénéficiaire (nom, qualité du signataire et cachet) **François ASENSI**	La Présidente de la Région Ile-de-France **Valérie PECRESSE**

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE ENTRE LA REGION ILE DE FRANCE ET LE SMIX PRODUCTION DISTRIBUTION CHALEUR (SMPDC) relevant du budget régional d'investissement

Dossier IRIS N° 13018602

La Région Ile-de-France,
dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 PARIS
représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE
en vertu de la délibération **CP 16-503 du 16 novembre 2016**
ci-après dénommée " la Région ",

d'une part,

Le SMIX PRODUCTION DISTRIBUTION CHALEUR (SMPDC),
dont le siège est situé Square du 8 mai 1945 – 93140 BONDY,
représenté par sa Présidente, Madame Sylvine THOMASSIN
ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

d'autre part,

Considérant que par délibération CP 13-865 du 20 novembre 2013, une subvention d'un montant maximum de 102 424 € a été attribuée au bénéficiaire **EXTENSIONS DU RESEAU DE BONDY** relevant de la délibération-cadre CR 46-12 du 23 novembre 2012.

Considérant que le bénéficiaire a conclu une délégation de service public en application des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales pour réaliser EXTENSIONS DU RESEAU DE BONDY 93140 faisant l'objet de la subvention régionale par une convention signée le 14 juin 2011 avec la Société Thermique de Bondy.

Considérant qu'il convient d'adapter la convention signée le 13 janvier 2014 entre la Région et le bénéficiaire pour permettre à ce dernier de percevoir la subvention régionale.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 1 de la convention, relatif à l'objet, est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

«La subvention régionale doit être intégralement répercutée sur l'usager du service public délégué, par une baisse des tarifs perçus par le délégataire, en application du contrat de délégation conclu avec le bénéficiaire et/ou doit avoir pour contrepartie la baisse des droits de raccordement des bâtiments. »

«Au plus tard, lors de la demande du premier versement de la subvention, le bénéficiaire doit transmettre à la Région tout document financier contractuel (convention initiale, avenant…) montrant la prise en compte de l'intégralité de la subvention dans la fixation des tarifs payés par l'usager sur la durée de la délégation de service public et/ou dans la baisse des droits de raccordement des bâtiments».

ARTICLE 2

Le cinquième alinéa de l'article 4 de la convention, relatif aux engagements du bénéficiaire, est rédigé comme suit :

- « Mettre en place un comité de pilotage composé :
  - du bénéficiaire
  - du délégataire
  - de la Région
  - tout autre organisme financeur (ADEME,…) »

Il est ajouté deux alinéas au même article 4 ainsi rédigés :

- «ce que la subvention régionale représente la contrepartie des diminutions des tarifs ou de la baisse des droits de raccordement des bâtiments et ne puisse être qualifiée d'aide d'Etat versée à son cocontractant en violation de l'article 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- supporter les conséquences financières des décisions des institutions européennes en cas de manquement à la réglementation relative aux aides d'Etat portant sur la subvention régionale.»

ARTICLE 3

Après le deuxième alinéa de l'article 5 de la convention, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

«Elle autorise le bénéficiaire à reverser la subvention à son délégataire dans le respect des dispositions de la présente convention.»

ARTICLE 4

Le deuxième alinéa de l'article 6 de la convention est rédigé comme suit :

«Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou, à défaut, en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 7-1 de la présente convention.

En tout état de cause, elle ne peut produire d'effet au-delà du terme du contrat (concession, DSP, etc.) passé entre le bénéficiaire et son cocontractant, dans le cadre duquel est réalisée l'opération subventionnée. »

ARTICLE 5

L'article 8.2 de la convention est ainsi rédigé :

«8.2. Modalités de versement

Le versement de la subvention est effectué sur demande du bénéficiaire.

Le versement d'acomptes

Le bénéficiaire peut prétendre aux versements d'acomptes, à valoir sur les paiements déjà effectués par le délégataire, calculés en fonction du taux de la subvention et dans la limite de 80 % de la subvention prévue sur présentation des pièces suivantes :

- copie du contrat de délégation du service public et/ou tout document contractuel montrant la prise en compte intégrale de la subvention régionale dans la fixation des tarifs perçus par le délégataire du bénéficiaire ou la baisse des droits de raccordement des bâtiments,
- demande de versement de subvention signée, datée et revêtue du cachet du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,
- état des paiements des factures émanant du délégataire - reprenant le montant des dépenses en relation avec le projet - signé, daté et revêtu du cachet du délégataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de 3 mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation de reversement des fonds au délégataire, certifiée par le comptable public.

La demande de solde

Le versement du solde est effectué sur présentation des pièces suivantes :

- le contrat de DSP quand il n'y a pas eu de demande d'acompte
- demande de versement de subvention signée et datée du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,
- attestation d'achèvement des travaux objet de la subvention signée et datée du bénéficiaire.

Lorsque le délégataire est une personne de droit privé :

- compte-rendu financier émanant du délégataire revêtu de la signature du délégataire et d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes comportant la date,
- état des paiements des factures émanant du délégataire reprenant le montant des dépenses en relation avec le projet signé et daté par le délégataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Lorsque le délégataire est une personne de droit public :

- état des paiements récapitulatif émanant du délégataire revêtu de la signature du délégataire et du comptable public comportant la date. Cet état précise notamment

les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de 3 mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation de reversement des fonds au délégataire, certifiée par le comptable public.

Le comptable assignataire est le receveur général des finances de Paris, Trésorier-payeur général pour la Région d'Ile-de-France ».

ARTICLE 6

Après le deuxième alinéa de l'article 10 de la convention, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

«La Région peut également exiger le reversement de toute ou partie de la subvention en cas de décision judiciaire fondée sur un manquement à la réglementation relative aux aides d'Etat ayant pour conséquence le reversement des sommes versées par le bénéficiaire à son délégataire».

ARTICLE 7

Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

Fait à PARIS, en 2 exemplaires originaux

A	A PARIS, le
Le bénéficiaire (nom, qualité du signataire et cachet) **Sylvine THOMASSIN**	La Présidente de la Région Ile-de-France **Valérie PECRESSE**

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE ENTRE LA REGION ILE DE FRANCE ET LA SOCIETE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR DE BAGNOLET (SDCB) relevant du budget régional d'investissement

Dossier IRIS N° 13007857

La Région Ile-de-France,
dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 PARIS
représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE
en vertu de la délibération **CP 16-503 du 16 novembre 2016**
ci-après dénommée " la Région ",

d'une part,

La Société de Distribution de Chaleur de Bagnolet (SDCB),
dont le siège est situé 5 avenue des Roses – 93170 BAGNOLET
représentée par son Directeur Général – Monsieur Damien TEROUANNE
ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

d'autre part,

Considérant que par délibération CP 13-416 du 11 juillet 2013, une subvention d'un montant maximum de 1 000 000 € a été attribuée au bénéficiaire pour **LA REALISATION DE LA CHAUFFERIE BIOMASSE – AAP BIOMASSE 3** relevant de la délibération-cadre CR 46-12 du 23 novembre 2012.

Considérant que le bénéficiaire a conclu une délégation de service public en application des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales pour réaliser la chaufferie biomasse – AAP Biomasse 3 faisant l'objet de la subvention régionale par une convention signée le 27 juin 2012 avec la société COFELY.

Considérant qu'il convient d'adapter la convention signée le 1er juillet 2016 entre la Région et le bénéficiaire pour permettre à ce dernier de percevoir la subvention régionale.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 1 de la convention, relatif à l'objet, est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

«La subvention régionale doit être intégralement répercutée sur l'usager du service public délégué, par une baisse des tarifs perçus par le délégataire, en application du contrat de délégation conclu avec le bénéficiaire et/ou doit avoir pour contrepartie la baisse des droits de raccordement des bâtiments.»

«Au plus tard, lors de la demande du premier versement de la subvention, le bénéficiaire doit transmettre à la Région tout document financier contractuel (convention initiale, avenant…) montrant la prise en compte de l'intégralité de la subvention dans la fixation des tarifs payés par l'usager sur la durée de la délégation de service public et/ou dans la baisse des droits de raccordement des bâtiments».

ARTICLE 2

Le cinquième alinéa de l'article 4 de la convention, relatif aux engagements du bénéficiaire, est rédigé comme suit :

- « Mettre en place un comité de pilotage composé :
  - du bénéficiaire
  - du délégataire
  - de la Région
  - tout autre organisme financeur (ADEME,…) »

Il est ajouté deux alinéas au même article 4 ainsi rédigés :

- «ce que la subvention régionale représente la contrepartie des diminutions des tarifs ou de la baisse des droits de raccordement des bâtiments et ne puisse être qualifiée d'aide d'Etat versée à son cocontractant en violation de l'article 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- supporter les conséquences financières des décisions des institutions européennes en cas de manquement à la réglementation relative aux aides d'Etat portant sur la subvention régionale.»

ARTICLE 3

Après le deuxième alinéa de l'article 5 de la convention, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

«Elle autorise le bénéficiaire à reverser la subvention à son délégataire dans le respect des dispositions de la présente convention.»

ARTICLE 4

Le deuxième alinéa de l'article 6 de la convention est rédigé comme suit :

«Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou, à défaut, en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 7-1 de la présente convention.

En tout état de cause, elle ne peut produire d'effet au-delà du terme du contrat (concession, DSP, etc.) passé entre le bénéficiaire et son cocontractant, dans le cadre duquel est réalisée l'opération subventionnée. »

ARTICLE 5

L'article 8.2 de la convention est ainsi rédigé :

«8.2. Modalités de versement

Le versement de la subvention est effectué sur demande du bénéficiaire.

Le versement d'acomptes

Le bénéficiaire peut prétendre aux versements d'acomptes, à valoir sur les paiements déjà effectués par le délégataire, calculés en fonction du taux de la subvention et dans la limite de 80 % de la subvention prévue sur présentation des pièces suivantes :

- copie du contrat de délégation du service public et/ou tout document contractuel montrant la prise en compte intégrale de la subvention régionale dans la fixation des tarifs perçus par le délégataire du bénéficiaire ou la baisse des droits de raccordement des bâtiments,
- demande de versement de subvention signée, datée et revêtue du cachet du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,
- état des paiements des factures émanant du délégataire - reprenant le montant des dépenses en relation avec le projet - signé, daté et revêtu du cachet du délégataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de 3 mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation de reversement des fonds au délégataire, certifiée par le comptable public.

La demande de solde

Le versement du solde est effectué sur présentation des pièces suivantes :

- le contrat de DSP quand il n'y a pas eu de demande d'acompte
- demande de versement de subvention signée et datée du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,
- attestation d'achèvement des travaux objet de la subvention signée et datée du bénéficiaire.

Lorsque le délégataire est une personne de droit privé :

- compte-rendu financier émanant du délégataire revêtu de la signature du délégataire et d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes comportant la date,
- état des paiements des factures émanant du délégataire reprenant le montant des dépenses en relation avec le projet signé et daté par le délégataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Lorsque le délégataire est une personne de droit public :

- état des paiements récapitulatif émanant du délégataire revêtu de la signature du délégataire et du comptable public comportant la date. Cet état précise notamment

les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de 3 mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation de reversement des fonds au délégataire, certifiée par le comptable public.

Le comptable assignataire est le receveur général des finances de Paris, Trésorier-payeur général pour la Région d'Ile-de-France ».

ARTICLE 6

Après le deuxième alinéa de l'article 10 de la convention, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

«La Région peut également exiger le reversement de toute ou partie de la subvention en cas de décision judiciaire fondée sur un manquement à la réglementation relative aux aides d'Etat ayant pour conséquence le reversement des sommes versées par le bénéficiaire à son délégataire».

ARTICLE 7

Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

Fait à PARIS, en 2 exemplaires originaux

A	A PARIS, le
Le bénéficiaire (nom, qualité du signataire et cachet) **Damien TEROUANNE**	La Présidente de la Région Ile-de-France **Valérie PECRESSE**

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE ENTRE LA REGION ILE DE FRANCE ET SYNDICAT MIXTE POUR LA GEOTHERMIE COULOMMIERS relevant du budget régional d'investissement

Dossier IRIS N° 13016244

La Région Ile-de-France,
dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 PARIS
représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE
en vertu de la délibération **CP 16-503 du 16 novembre 2016**
ci-après dénommée " la Région ",

d'une part,

SYNDICAT MIXTE POUR LA GEOTHERMIE COULOMMIERS,
dont le siège est situé 13 rue du Général de Gaulle – 77120 COULOMMIERS,
représenté par son Président, Monsieur Philippe de LA CHAPELLE
ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

d'autre part,

Considérant que par délibération CP 13-764 du 17 octobre 2013, une subvention d'un montant maximum de 2 000 000 € a été attribuée au bénéficiaire pour la **DENSIFICATION ET EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR - QUARTIERS DU PLATEAU, DU CENTRE VILLE, DE VAUX ET DU GRAND MORIN** relevant de la délibération-cadre CR 46-12 du 23 novembre 2012.

Considérant que le bénéficiaire a conclu une délégation de service public en application des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales pour réaliser DENSIFICATION ET EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR - QUARTIERS DU PLATEAU, DU CENTRE VILLE, DE VAUX ET DU GRAND MORIN faisant l'objet de la subvention régionale par une convention signée le 8 juin 2012 avec la société DALKIA.

Considérant qu'il convient d'adapter la convention signée le 10 janvier 2014 entre la Région et le bénéficiaire pour permettre à ce dernier de percevoir la subvention régionale.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 1 de la convention, relatif à l'objet, est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

«La subvention régionale doit être intégralement répercutée sur l'usager du service public délégué, par une baisse des tarifs perçus par le délégataire, en application du contrat de

délégation conclu avec le bénéficiaire et/ou doit avoir pour contrepartie la baisse des droits de raccordement des bâtiments. »

«Au plus tard, lors de la demande du premier versement de la subvention, le bénéficiaire doit transmettre à la Région tout document financier contractuel (convention initiale, avenant…) montrant la prise en compte de l'intégralité de la subvention dans la fixation des tarifs payés par l'usager sur la durée de la délégation de service public et/ou dans la baisse des droits de raccordement des bâtiments».

ARTICLE 2

Le cinquième alinéa de l'article 4 de la convention, relatif aux engagements du bénéficiaire, est rédigé comme suit :

- « Mettre en place un comité de pilotage composé :
    - du bénéficiaire
    - du délégataire
    - de la Région
    - tout autre organisme financeur (ADEME,…) »

Il est ajouté deux alinéas au même article 4 ainsi rédigés :

- «ce que la subvention régionale représente la contrepartie des diminutions des tarifs ou de la baisse des droits de raccordement des bâtiments et ne puisse être qualifiée d'aide d'Etat versée à son cocontractant en violation de l'article 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- supporter les conséquences financières des décisions des institutions européennes en cas de manquement à la réglementation relative aux aides d'Etat portant sur la subvention régionale.»

ARTICLE 3

Après le deuxième alinéa de l'article 5 de la convention, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

«Elle autorise le bénéficiaire à reverser la subvention à son délégataire dans le respect des dispositions de la présente convention.»

ARTICLE 4

Le deuxième alinéa de l'article 6 de la convention est rédigé comme suit :

«Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou, à défaut, en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 7-1 de la présente convention.

En tout état de cause, elle ne peut produire d'effet au-delà du terme du contrat (concession, DSP, etc.) passé entre le bénéficiaire et son cocontractant, dans le cadre duquel est réalisée l'opération subventionnée. »

ARTICLE 5

L'article 8.2 de la convention est ainsi rédigé :

«8.2. Modalités de versement

Le versement de la subvention est effectué sur demande du bénéficiaire.

Le versement d'acomptes

Le bénéficiaire peut prétendre aux versements d'acomptes, à valoir sur les paiements déjà effectués par le délégataire, calculés en fonction du taux de la subvention et dans la limite de 80 % de la subvention prévue sur présentation des pièces suivantes :

- copie du contrat de délégation du service public et/ou tout document contractuel montrant la prise en compte intégrale de la subvention régionale dans la fixation des tarifs perçus par le délégataire du bénéficiaire ou la baisse des droits de raccordement des bâtiments,
- demande de versement de subvention signée, datée et revêtue du cachet du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,
- état des paiements des factures émanant du délégataire - reprenant le montant des dépenses en relation avec le projet - signé, daté et revêtu du cachet du délégataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de 3 mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation de reversement des fonds au délégataire, certifiée par le comptable public.

La demande de solde

Le versement du solde est effectué sur présentation des pièces suivantes :

- le contrat de DSP quand il n'y a pas eu de demande d'acompte
- demande de versement de subvention signée et datée du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,
- attestation d'achèvement des travaux objet de la subvention signée et datée du bénéficiaire.

Lorsque le délégataire est une personne de droit privé :

- compte-rendu financier émanant du délégataire revêtu de la signature du délégataire et d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes comportant la date,
- état des paiements des factures émanant du délégataire reprenant le montant des dépenses en relation avec le projet signé et daté par le délégataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Lorsque le délégataire est une personne de droit public :

- état des paiements récapitulatif émanant du délégataire revêtu de la signature du délégataire et du comptable public comportant la date. Cet état précise notamment

les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de 3 mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation de reversement des fonds au délégataire, certifiée par le comptable public.

Le comptable assignataire est le receveur général des finances de Paris, Trésorier-payeur général pour la Région d'Ile-de-France ».

ARTICLE 6

Après le deuxième alinéa de l'article 10 de la convention, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

«La Région peut également exiger le reversement de toute ou partie de la subvention en cas de décision judiciaire fondée sur un manquement à la réglementation relative aux aides d'Etat ayant pour conséquence le reversement des sommes versées par le bénéficiaire à son délégataire».

ARTICLE 7

Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

Fait à PARIS, en 2 exemplaires originaux

A	A PARIS, le
Le bénéficiaire (nom, qualité du signataire et cachet) **Philippe de la CHAPELLE**	La Présidente de la Région Ile-de-France **Valérie PECRESSE**

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE ENTRE LA REGION ILE DE FRANCE ET LA COMMUNE DE VAUX LE PENIL relevant du budget régional d'investissement

Dossier IRIS N° 12015903

La Région Ile-de-France,
dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 PARIS
représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE
en vertu de la délibération **CP 16-503 du 16 novembre 2016**
ci-après dénommée " la Région ",

d'une part,

Commune de VAUX LE PENIL,
dont le siège est situé 8 rue des Carouges – 77000 VAUX LE PENIL,
représentée par son Maire, Monsieur Pierre HERRERO
ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

d'autre part,

Considérant que par délibération CP 12-707 du 11 octobre 2012, une subvention d'un montant maximum de 229 500 € a été attribuée au bénéficiaire pour la **CONNEXION DU RESEAU DE CHALEUR AU RESEAU DE MELUN** relevant de la délibération-cadre CR 55-10 du 1ER octobre 2010.

Considérant que le bénéficiaire a conclu une délégation de service public en application des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales pour réaliser la CONNEXION DU RESEAU DE CHALEUR AU RESEAU DE MELUN faisant l'objet de la subvention régionale par une convention signée le 8 juillet 2011 avec la société DALKIA.

Considérant qu'il convient d'adapter la convention signée entre la Région et le bénéficiaire pour permettre à ce dernier de percevoir la subvention régionale.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 1 de la convention, relatif à l'objet, est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

«La subvention régionale doit être intégralement répercutée sur l'usager du service public délégué, par une baisse des tarifs perçus par le délégataire, en application du contrat de délégation conclu avec le bénéficiaire et/ou doit avoir pour contrepartie la baisse des droits de raccordement des bâtiments.»

« Au plus tard, lors de la demande du premier versement de la subvention, le bénéficiaire doit transmettre à la Région tout document financier contractuel (convention initiale, avenant…) montrant la prise en compte de l'intégralité de la subvention dans la fixation des tarifs payés par l'usager sur la durée de la délégation de service public et/ou dans la baisse des droits de raccordement des bâtiments».

ARTICLE 2

Le cinquième alinéa de l'article 4 de la convention, relatif aux engagements du bénéficiaire, est rédigé comme suit :

- « Mettre en place un comité de pilotage composé :
  - du bénéficiaire
  - du délégataire
  - de la Région
  - tout autre organisme financeur (ADEME,…) »

Il est ajouté deux alinéas au même article 4 ainsi rédigés :

- «ce que la subvention régionale représente la contrepartie des diminutions des tarifs ou de la baisse des droits de raccordement des bâtiments et ne puisse être qualifiée d'aide d'Etat versée à son cocontractant en violation de l'article 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- supporter les conséquences financières des décisions des institutions européennes en cas de manquement à la réglementation relative aux aides d'Etat portant sur la subvention régionale.»

ARTICLE 3

Après le deuxième alinéa de l'article 5 de la convention, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

«Elle autorise le bénéficiaire à reverser la subvention à son délégataire dans le respect des dispositions de la présente convention.»

ARTICLE 4

Le deuxième alinéa de l'article 6 de la convention est rédigé comme suit :

«Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou, à défaut, en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 7-1 de la présente convention.

En tout état de cause, elle ne peut produire d'effet au-delà du terme du contrat (concession, DSP, etc.) passé entre le bénéficiaire et son cocontractant, dans le cadre duquel est réalisée l'opération subventionnée.»

ARTICLE 5

L'article 8.2 de la convention est ainsi rédigé :

«8.2. Modalités de versement

Le versement de la subvention est effectué sur demande du bénéficiaire.

Le versement d'acomptes

Le bénéficiaire peut prétendre aux versements d'acomptes, à valoir sur les paiements déjà effectués par le délégataire, calculés en fonction du taux de la subvention et dans la limite de 80 % de la subvention prévue sur présentation des pièces suivantes :

- copie du contrat de délégation du service public et/ou tout document contractuel montrant la prise en compte intégrale de la subvention régionale dans la fixation des tarifs perçus par le délégataire du bénéficiaire ou la baisse des droits de raccordement des bâtiments,
- demande de versement de subvention signée, datée et revêtue du cachet du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,
- état des paiements des factures émanant du délégataire - reprenant le montant des dépenses en relation avec le projet - signé, daté et revêtu du cachet du délégataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de 3 mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation de reversement des fonds au délégataire, certifiée par le comptable public.

La demande de solde

Le versement du solde est effectué sur présentation des pièces suivantes :

- le contrat de DSP quand il n'y a pas eu de demande d'acompte
- demande de versement de subvention signée et datée du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,
- attestation d'achèvement des travaux objet de la subvention signée et datée du bénéficiaire.

Lorsque le délégataire est une personne de droit privé :

- compte-rendu financier émanant du délégataire revêtu de la signature du délégataire et d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes comportant la date,
- état des paiements des factures émanant du délégataire reprenant le montant des dépenses en relation avec le projet signé et daté par le délégataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Lorsque le délégataire est une personne de droit public :

- état des paiements récapitulatif émanant du délégataire revêtu de la signature du délégataire et du comptable public comportant la date. Cet état précise notamment

les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de 3 mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation de reversement des fonds au délégataire, certifiée par le comptable public.

Le comptable assignataire est le receveur général des finances de Paris, Trésorier-payeur général pour la Région d'Ile-de-France ».

ARTICLE 6

Après le deuxième alinéa de l'article 10 de la convention, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

«La Région peut également exiger le reversement de toute ou partie de la subvention en cas de décision judiciaire fondée sur un manquement à la réglementation relative aux aides d'Etat ayant pour conséquence le reversement des sommes versées par le bénéficiaire à son délégataire».

ARTICLE 7

Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

Fait à PARIS, en 2 exemplaires originaux

A	A PARIS, le
Le bénéficiaire (nom, qualité du signataire et cachet) **Pierre HERRERO**	La Présidente de la Région Ile-de-France **Valérie PECRESSE**

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-521 DU 16 NOVEMBRE 2016

CONVENTION AVEC ECOFOLIO POUR L'EXEMPLARITE REGIONALE EN MATIERE DE TRI ET RECYCLAGE DES PAPIERS

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE (AFFECTATION NOVEMBRE 2016)

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;
VU Le Code de l'Environnement ;
VU La délibération n° CR 108-13 du 21 novembre 2013 relative au cadre régional d'intervention relatif au « soutien des structures dans le secteur de l'environnement », à l'ajustement du dispositif « Education à l'environnement vers un développement durable », à l'adaptation du dispositif « Jardins solidaires en Ile-de-France » - Prorogation des programmes. cadres agricoles ;
VU La délibération du Conseil régional n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente ;
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier de la Région Île-de-France ;
VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
VU La délibération n°CR 114-16 du 17 juin 2016 « changeons d'air en Ile-de-France : plan régional pour la qualité de l'air » ;
VU La délibération n° CP 15-296 du 8 octobre 2015 approuvant la participation de la Région Île-de-France au dispositif Ecofolio ;
VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;
VU Le rapport CP 16-521 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;
VU L'avis de la Commission de l'Environnement et de l'aménagement du territoire ;
VU L'avis de la Commission de l'Education
VU L'avis de la Commission des Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Approuve la convention de partenariat avec Ecofolio, figurant en annexe 1 à la présente délibération, et autorise la Présidente du Conseil Régional à la signer.

Article 2 :

Décide de participer, au titre du dispositif « Education à l'environnement vers un développement durable », au financement des projets détaillés en annexe 3 (fiches projets) à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **97 900 €.**

Affecte une autorisation d'engagement de 97 900 €, disponible sur le chapitre 937 «Environnement» code fonctionnel 71 «Actions transversales», Programme HP 71-008 (171008) « Soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement durable » - Action 17100801 « Education à l'environnement vers un développement durable » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2.

Article 3 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles pour l'attribution de la subvention accordée aux organismes à compter des dates indiquées dans les fiches-projets en annexe 3, par dérogation à l'article 29 de la délibération N°CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier prorogée en 2016 (CR 01-16 du 21 janvier 2016).

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ECOFOLIO

CONVENTION DE PARTENARIAT

Campagne de communication sur le tri et le recyclage des papiers
Expérimentation avec le Conseil régional d'Ile de France

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Conseil Régional d'Ile de France dont le siège administratif est situé : 33, rue Barbet de Jouy 75007 Paris
Enregistré(e) au répertoire SIRENE sous le numéro 237500079

Représenté par la Présidente du Conseil Régional, Madame Valérie PECRESSE

Désigné(e) ci-après « **le Bénéficiaire** »

ET

Ecofolio, société par actions simplifiée au capital de 55 500 euros, dont le siège social est situé au 3 place des Victoires 75001 Paris, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 493 379 093,

Représentée par Géraldine POIVERT, Directrice générale d'Ecofolio, dûment habilitée aux fins des présentes,

Désignée ci-après « **Ecofolio** »

Désignées ci-après individuellement une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

Sommaire

Sommaire 2
Préambule 2
1. Contexte 3
2. Objet 4
3. Engagements généraux du Bénéficiaire 4
4. Engagements d'Ecofolio 5
5. Composition des équipes 5
6. Calendrier du Projet 5
7. Suivi et bilan du Projet 6
8. Communication 6
9. Financement 7
10. Propriété intellectuelle 7
11. Confidentialité 8
12. Responsabilité 8
13. Force majeure 9
14. Durée 9
15. Résiliation 9
16. Litiges - clause attributive de compétence 9
17. Divers 10

Préambule

L'article L.541-10-1 du code de l'environnement précise que « tout donneur d'ordre qui émet ou fait émettre des imprimés papiers, y compris à titre gratuit, à destination des utilisateurs finaux, contribue à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers ».

A ce titre, parce qu'il produit annuellement au moins 5 tonnes d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique destinés à être imprimés, le Conseil Régional d'Île-de-France adhère à Ecofolio et lui verse une contribution due pour les quantités mises sur le marché.

Ecofolio est l'éco-organisme agréé par l'Etat chargé de développer le recyclage des papiers graphiques en France. Son rôle est de faire des déchets d'aujourd'hui des ressources pour demain, avec l'ensemble des acteurs de la filière des papiers. Pour cela, l'Etat lui a confié trois grandes missions sur l'ensemble du territoire national : organiser la collecte, le tri et le traitement des vieux papiers pour une meilleure performance, piloter des programmes de recherche pour développer l'écoconception et faire progresser les process industriels, enfin informer et sensibiliser les citoyens.

Dans le cadre de son adhésion, la Région peut bénéficier d'un accompagnement au tri des papiers et sur la sensibilisation de ses agents et des lycéens, qui viendrait en complément de ses propres actions.

Le Conseil régional d'Île-de-France met en effet en œuvre de multiples actions visant une meilleure prévention et gestion des déchets : notamment la planification déchet, les actions d'exemplarité de l'institution, la démarche lycées écoresponsables.

Dans ce contexte et afin d'intensifier cet effort, Ecofolio propose à la Région d'établir un plan d'action et de communication pour accompagner la Région sur deux axes :

- L'accompagnement des lycées franciliens

La démarche « Lycée ECO-responsable » s'inscrit dans la stratégie globale de l'Agenda 21 du Conseil régional ainsi que dans les objectifs de son Plan Climat et Plan déchets.

Elle propose aux communautés scolaires d'être acteurs de projets d'éco-responsabilité au sein de leur propre établissement. Elle a été développée en lien avec les correspondants académiques et chaque projet fédère toutes les composantes des établissements : lycéens et lycéennes mais aussi équipes

de direction, enseignants, agents administratifs et techniques. Chacun peut s'investir à son échelle dans un projet éducatif qui contribue à une gestion durable au quotidien.

Au total ce sont ¼ des 472 établissements qui ont été accompagnés depuis la création du dispositif. 89 lycées seront accompagnés sur 2015-2017, 35 d'entre eux mettent en place des projets sur le tri et le recyclage des déchets.

Les Parties souhaitent maintenant expérimenter l'accompagnement des nouveaux lycées, en vue de généraliser pour tous les nouveaux lycées l'éducation au tri des papiers sur l'ensemble des lycées d'Île-de-France. L'expérimentation permettra au Conseil Régional d'Île-de-France et à Ecofolio de faire un état des lieux des besoins des établissements scolaires et de leur proposer une aide adaptée qui facilitera la mise en place de leur projet éducatif sur le tri des papiers.

- La sensibilisation des agents sur les sites régionaux.

Le Conseil régional d'Île-de-France est inscrit dans une forte démarche d'exemplarité sur le sujet du papier : dématérialisation, meilleure gestion des imprimantes et copieurs, mais aussi mise en place et amélioration du tri et du recyclage sur l'ensemble des sites régionaux. Le partenariat avec Ecofolio permettrait d'accompagner la mise en œuvre technique de ces actions par une communication et une sensibilisation, à destination de tous les agents et de tous les bâtiments.

Ce projet rentre parfaitement dans la stratégie de sensibilisation auprès des jeunes d'Ecofolio : en effet, Ecofolio, en partenariat avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, diffuse sur l'ensemble du territoire national deux programmes pédagogiques. Léo Folio, pour le premier degré et Défi papiers, pour le second degré, afin d'éduquer l'ensemble de la communauté éducative au geste de tri et faciliter la mise en place du tri des papiers au sein des établissements scolaires.

Les Parties se sont donc rapprochées pour s'accorder sur les termes du projet objet de la Convention et défini dans le présent préambule (ci-après le « Projet »).

1. Contexte

Le contexte législatif actuel demande aux établissements scolaires de déployer le tri des déchets à la source (dont les papiers) et de généraliser l'éducation au développement durable au sein de leur structure :

- Circulaire n°2015-018 du 4 février 2015
- Décret de collecte n° 2016-288 du 10 mars (section 18, sous-section 2)

Au regard de ce contexte législatif favorable à une gestion des déchets optimisée, le Bénéficiaire et Ecofolio se donnent ainsi comme objectifs, à travers la Convention de :

- **Généraliser la mise en place du tri des papiers sur l'ensemble des lycées d'Ile-de-France,**
- **Sensibiliser les agents du conseil régional et l'ensemble de la communauté éducative d'Ile de France** avec des programmes pédagogiques et des outils adaptés,
- **Valoriser les actions mises en place sur le terrain,**
- **Valoriser le partenariat et l'exemplarité de la Région** via une communication presse concertée entre les deux structures.

2. Objet

La Convention a pour objet de déterminer les modalités de mise en place, d'exécution, de suivi et de financement du Projet.

En particulier, la Convention vise à :

- présenter et expliciter le Projet,
- préciser les engagements respectifs des Parties,
- déterminer les règles de suivi du Projet,
- préciser les conditions d'évaluation du Projet, une fois celui-ci achevé,
- fixer les conditions de prise en charge des coûts engendrés pour le Projet,
- détailler les modalités de la communication qui seront effectuées autour du Projet et d'exploitation des résultats obtenus.

Dans ce cadre, les Parties élaboreront conjointement le plan d'actions du Projet dès la prise d'effet de la Convention et selon le planning du projet détaillé en annexe 1.

Une fois le plan d'actions défini ou en parallèle, les Parties élaboreront conjointement les actions et sous actions qui composeront ledit plan, étant entendu que la participation des Parties dans le Projet devra rester raisonnable et s'inscrire dans les capacités (budgétaires, calendaires, disponibilité des salariés et/ou agents…) desdites Parties sans que le Projet les mette en difficulté.

En cas de désaccord manifeste et irrémédiable entre les Parties sur le plan d'actions et/ou sur une de ses actions ou sous actions, la Convention pourra être résiliée par chacune de Parties et ce, par dérogation à l'article 15 ci-après, par notification adressée à l'autre Partie par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception et sous réserve d'un préavis d'un (1) mois.

3. Engagements généraux du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire s'engage à :

- Participer activement au Projet de manière à ce que ce dernier soit réalisé conformément aux dispositions de la Convention et notamment :
    - Participer à la mise en place de la stratégie, du plan d'actions et du planning (annexe 1),
    - Mettre en place et maintenir une équipe dédiée au Projet sur toute sa durée (cf. art. 5.1),
    - Communiquer à Ecofolio tous les éléments (informations, documents, données, etc.) en sa possession nécessaires à la réalisation des actions,
    - Réaliser les actions mises à sa charge dans le cadre du plan d'actions,
    - Participer à toutes actions ou évènements planifiés dans le cadre du Projet,
    - Faciliter et permettre la mise en place d'actions concrètes,
    - Participer à la réalisation du bilan de fin de Projet et à la fiche de capitalisation d'expérience;

- Mobiliser les services internes du Conseil Régional d'Ile de France afin de garantir la réussite du Projet ;

- Mobiliser les relais ou contacts déjà établis au sein de son territoire afin de déployer le plan d'actions (communes, syndicats de collecte, professionnels et associatifs) ;

- Respecter le descriptif du Projet et le calendrier prévu ;

- Alerter Ecofolio de tout fait ou évènement susceptible d'impacter la bonne exécution du Projet.

4. Engagements d'Ecofolio

Ecofolio s'engage à :

- Mettre au service du Bénéficiaire son expertise méthodologique, opérationnelle, technique et stratégique en matière de communication d'information et de sensibilisation auprès des publics cibles : communauté éducative, agents régionaux, presse ;
- Collaborer activement avec le Bénéficiaire dans le cadre de la réalisation du Projet ;
- Fournir gracieusement à la communauté éducative les programmes pédagogiques et les outils de sensibilisation « co-brandés » avec la Région IDF ;
- Alerter le Bénéficiaire de tout fait ou évènement susceptible d'impacter la bonne exécution du Projet.

5. Composition des équipes

5.1. Composition des équipes du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire désignera pour la réalisation et sur toute la durée du Projet ses équipes en interne :

- Un référent développement durable et transversalité, ayant pour mission de coordonner la participation des différents services régionaux à la mise en œuvre des actions ciblant les agents,
- Un coordinateur des lycées éco-responsables ayant pour mission de valider la stratégie et le plan d'actions, de veiller au respect du planning et du bon déroulé des opérations, de coordonner les équipes et diffuser l'information en interne, à faciliter la mise en place de toutes les actions prévues dans le plan d'actions dans les délais impartis, etc.
- Un référent communication interne en charge des relations avec les agents régionaux,
- Un référent communication externe en charge des relations presse.

5.2. Composition des équipes d'Ecofolio

Ecofolio désignera pour la réalisation et sur toute la durée du Projet :

- Un chef de projet stratégique et opérationnel : son rôle sera de participer aux comités de pilotage et réunions de travail, de proposer et de mettre en œuvre la stratégie de communication, les actions de communication de proximité à destination des différents publics, etc.
- Un référent technique : il participera aux comités de pilotage, apportera son expertise de terrain relative aux équipements de collecte, etc.
- Un référent relation presse

6. Calendrier du Projet

Un calendrier prévisionnel et le plan d'actions est joint en annexe 1. Ils définissent les différentes phases du Projet.

7. Suivi et bilan du Projet

7.1. Comité de pilotage

Un comité de pilotage, composé des équipes du Bénéficiaire et d'Ecofolio (cf. article 5), est chargé d'assurer le suivi du Projet et notamment :

- Proposer des modalités concrètes de mise en œuvre des objectifs définis à la Convention ;
- Apprécier l'ensemble des éléments permettant d'assurer la bonne exécution du Projet ;
- Etablir le bilan de fin de Projet.

Il se réunit autant de fois que nécessaire pendant toute la durée de la Convention.

Les modalités relatives aux tenues des réunions du comité de pilotage (dates, ordre du jour, etc.) seront déterminées en accord entre les Parties, en fonction du calendrier du Projet.

Chacune des réunions du comité de pilotage fera l'objet d'un compte-rendu rédigé et validé par les Parties.

7.2. Bilan du Projet

A la fin du Projet, un bilan qualitatif et quantitatif sera réalisé au terme de la réunion de bilan entre les Parties et donnant lieu à un rapport écrit (ci-après le « Rapport de bilan »), validé et signé par chacune des Parties.

Ce bilan permettra aux Parties :

- De mesurer les résultats du Projet : nombre d'élèves et agents touchés, nombre de projets en faveur du recyclage des papiers, tonnages collectés, nombre de retombées presse …
- D'en évaluer les impacts en termes de performance de tri, de connaissance sur la boucle du recyclage, etc.

Le Rapport de bilan, dont Ecofolio fournira la trame, sera accompagné d'une fiche de capitalisation d'expérience.

Chacune des Parties pourra communiquer le Rapport de bilan et/ou sa synthèse à tout tiers, sous réserve de l'accord préalable et écrit de l'autre Partie.

Par exception au paragraphe précédent, le Bénéficiaire autorise expressément Ecofolio à communiquer le Rapport de bilan à son Conseil d'administration, à ses commissaires aux comptes, aux membres de la Commission consultative d'agrément de la filière des papiers graphiques (composée de représentants de l'Etat, de l'ADEME, des organisations professionnelles représentatives, etc.) ainsi qu'à la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEDDE).

8. Communication

Chaque Partie est libre de communiquer sur le Projet, sous réserve du respect des articles 7.2 et 11 de la Convention.

Toutefois, afin de garantir la cohérence de la communication effectuée, les Parties s'entendront, préalablement à toute diffusion par l'une ou l'autre sur le contenu du message (quel qu'en soit la nature et la forme).

Chaque Partie adressera à l'autre Partie son projet de message, avec accusé de réception. L'accord de l'autre Partie est réputé acquis à défaut de réponse sous (cinq) 5 jours calendaires.

9. Financement

Ecofolio aura uniquement à sa charge les coûts liés à la production des supports pédagogiques, aux journées de formations ou actions de sensibilisation pour les sites régionaux et les lycées.
Les autres actions d'exemplarité régionale sont financées sur les lignes budgétaires des services qui les mettent en œuvre et l'accompagnement financier des lycées éco-responsables se fait via l'appel à projets géré directement par le Bénéficiaire.

10. Propriété intellectuelle

10.1. Tous les documents transmis par Ecofolio au Bénéficiaire constituent des œuvres de l'esprit au sens du Code de la propriété intellectuelle, protégées par le droit d'auteur. L'utilisation de ces documents pourra nécessiter, lorsqu'elles y sont reproduites, l'usage, pendant la durée de la Convention, de la marque Ecofolio, enregistrée en France ou de toute autre marque déposée au nom d'Ecofolio.

Ecofolio concède au Bénéficiaire un droit d'utilisation sur les documents et marques susvisés, comprenant les droits de reproduction et de représentation tels que définis à l'article 10.2 (1° et 2°), strictement nécessaire à l'accomplissement du Projet.
Cette concession est effectuée à titre gracieux, de manière non exclusive et non cessible, pour la durée et pour un usage strictement limité à la réalisation du projet.
Ecofolio garantit le caractère original et disponible des documents transmis ainsi que leur exploitation paisible, Ecofolio déclarant pouvoir concéder l'intégralité des droits visés ci-dessus.

10.2. Les Parties se concèdent mutuellement, à titre gracieux et non exclusif, pour le monde entier et pour une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de la Convention, un droit d'exploitation sur l'ensemble des droits de propriété intellectuelle que chacune détient sur les Livrables issus de la Convention, sous réserve du respect des dispositions de l'article 7.2 de la Convention relatives au Rapport de bilan.
Les Livrables sont entendus comme tout document réalisé, en tout ou partie, par le Bénéficiaire et/ou Ecofolio au titre de la Convention.

Les droits concédés au titre du présent article 10.2 sont les suivants :

1°) le droit de reproduire ou de faire reproduire les Livrables, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux et notamment sur support papier ou numérique, CD-Rom, DVD, disque, réseau ;

2°) le droit de représenter ou de faire représenter, en tout ou partie, les Livrables par tous moyens de diffusion et de communication, notamment par tout réseau de télécommunication, dont internet ;

3°) le droit d'adapter, modifier, transformer, faire évoluer, faire adapter ou modifier, en tout ou en partie, les Livrables, le droit de les assembler, interfacer avec tout logiciel, base de données, produit informatique, d'en intégrer tout ou partie dans des œuvres existantes ou à venir, et ce sur tout support, notamment papier ou magnétique ;

4°) le droit de traduire ou de faire traduire les Livrables, en tout ou en partie, en toute langue et, pour les logiciels, en tout langage de programmation, et de reproduire les Livrables en résultant sur tout support, papier, magnétique, optique ou électronique, et notamment sur internet, disque, disquette, bande, CD-Rom, listing ;

5°) le droit de faire tout usage et d'exploiter les Livrables, leur contenu, en tout ou en partie, pour les besoins de ses activités propres ou au bénéfice de tiers, à quelque titre que ce soit.

10.3. Le Bénéficiaire concède à Ecofolio un droit d'usage sur sa dénomination sociale et ses logos à fin de communiquer sur le Projet, sous réserve du respect de la charte graphique éventuellement applicable. Cette concession réalisée à titre gratuit pour la durée de la présente Convention et pour un usage strictement réservé à la réalisation du Projet.

11. Confidentialité

11.1. Chaque Partie reconnaît par les présentes qu'elle peut avoir connaissance d'informations confidentielles, protégées ou non, appartenant à l'autre Partie, telles que, sans que cette énumération ne soit limitative, les informations techniques (incluant les spécifications fonctionnelles et techniques, méthodes, idées, savoir-faire et informations similaires) ou financières (études de marché, documents, plans, informations financières et comptables, etc.), et accepte que ces informations soient confidentielles par défaut. Ces informations sont ci-après dénommées «Informations Confidentielles».

11.2. Les Informations Confidentielles n'incluent pas :

- Les informations que la loi ou la réglementation applicable obligerait à divulguer et/ou définirait comme relevant du domaine public ;
- Les informations obtenues de tiers de manière licite ;
- Les informations dont il est démontré qu'elles étaient connues antérieurement par l'autre Partie ;
- Les informations dont l'utilisation ou la divulgation à un tiers identifié et défini auront été préalablement autorisées par l'autre Partie.

11.3. Le bénéficiaire d'Informations Confidentielles s'engage pendant la durée de la Convention ainsi que cinq (5) ans après son expiration, à ne pas utiliser, commercialiser ou révéler les Informations Confidentielles à une personne, ou à une entité tierce, exception faite de ses propres employés dont la connaissance des Informations Confidentielles est nécessaire à leur participation au titre de la Convention (et sous réserve qu'ils soient eux-mêmes liés par des dispositions de confidentialité similaires), ou de bénéficiaires autorisés par l'autre partie, étant entendu que lesdits bénéficiaires doivent avoir auparavant contracté un accord de confidentialité dans une forme acceptable pour le propriétaire de l'information concernée.

12. Responsabilité

Chaque Partie déclare détenir tous les droits, compétences légales ou règlementaires et autorisations nécessaires lui permettant de conclure la Convention et de réaliser le Projet.

Le cas échéant, le Bénéficiaire reconnait bénéficier des transferts de compétences nécessaires à l'exécution du Projet de la part de ses membres.

Les Parties s'engagent à collaborer ensemble de bonne foi en vue de la réalisation de la Convention. En outre, chacune des Parties s'engage en tout état de cause à affecter l'ensemble des moyens matériels et humains nécessaires à la bonne exécution de la Convention.

Les Parties déclarent être propriétaires des droits de propriété intellectuelle et du savoir-faire qu'ils seraient amenés à mettre en œuvre dans le cadre de la Convention, ou être titulaires de licences sur lesdits droits.

Le Bénéficiaire s'engage à permettre à Ecofolio, ses équipes ou ses sous-traitants, d'accéder aux sites et installations concernés par le Projet.

Le Bénéficiaire assume la responsabilité des dommages occasionnés aux biens ou aux personnes à l'occasion de la réalisation du Projet. Il garantit en conséquence Ecofolio contre toute action, réclamation, allégation, revendication ou opposition de la part de tout tiers et relatif au Projet ou à un droit de propriété intellectuelle utilisé pour les besoins de l'exécution de la Convention.

Les Parties conviennent que la présente clause survivra en cas de fin anticipée de la Convention, qu'elle qu'en soit la nature.

Ecofolio ne pourra être tenu responsable de l'impact du Projet sur la qualité et/ou la quantité des flux de papiers collectés ou traités par le Bénéficiaire, ni, plus généralement, sur leurs coûts de gestion.

13. Force majeure

Aucune défaillance ou omission de l'une des Parties dans l'exécution de ses obligations au titre de la Convention ne sera considérée comme un manquement à ses obligations si cette défaillance ou omission est due à un cas de force majeure. Un cas de force majeure s'entend de tout évènement imprévisible, extérieur et irrésistible pour la Partie qui subit cet évènement. Cela comprend, sans que cette liste soit limitative, les interventions des autorités gouvernementales ou militaires et toutes restrictions d'origine législative ou règlementaire, postérieures à la signature de la Convention.

Toute suspension dans l'exécution des obligations de la Convention pour cas de force majeure devra être limitée à la durée effective de l'empêchement en question. Toutefois, si l'évènement de force majeure venait à durer plus de quinze (15) jours, la Partie qui n'est pas victime de cet évènement pourra résilier la Convention de plein droit, sans préavis ni indemnité.

14. Durée

La Convention est conclue pour une durée d'un (1) an qui commencera à courir rétroactivement au 1er septembre 2016 pour se terminer à son échéance le 31 août 2017.
Les dispositions de la Convention relatives à la confidentialité et à la propriété intellectuelle restent en vigueur au-delà du terme de la Convention, dans les conditions spécifiées aux articles correspondants.

15. Résiliation

Hormis le cas mentionné à l'article 2 ci-dessus, les Parties auront la faculté de résilier la Convention par lettre recommandée avec accusé de réception, à tout moment, en respectant un préavis de deux (2) mois à compter de la date de réception de la lettre de résiliation.

Pendant la période de préavis, les relations entre le Bénéficiaire et Ecofolio se poursuivront de façon loyale, sincère et normale.

16. Litiges - clause attributive de compétence

16.1. Litige

Les Parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout litige découlant de l'existence, de l'interprétation ou de l'exécution de la Convention.

16.2. Tribunal compétent

Les Parties s'engagent, en cas de différend survenant entre elles et préalablement à la saisine du juge compétent, à mettre en œuvre une procédure destinée à faciliter un règlement amiable le plus rapidement possible.

En cas d'échec de résolution amiable dans un délai de quinze (15) jours à compter de la demande écrite de la Partie la plus diligente, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.

16.3. Droit applicable

La Convention est soumise au droit français.

17. Divers

Si l'une des conditions ou clauses de la Convention devient invalide, illégale ou non exécutoire, pour quelle que cause que ce soit, cette invalidité, illégalité ou impossibilité d'exécution n'affectera pas les autres conditions et clauses de la Convention, et la Convention sera interprétée comme si cette condition ou clause n'en avait jamais fait partie. Dans la limite des dispositions légales, un accord reflétant l'intention originelle des Parties sera autant que possible substitué aux conditions et clauses devenues invalides ou non exécutoires.

Toute renonciation à l'une des dispositions de la Convention doit être faite par un écrit signé par les Parties. A défaut d'écrit, le fait, par l'une des Parties, de ne pas exiger l'exécution parfaite par une autre Partie de l'une de ses obligations, n'affectera en aucune façon le droit de demander ladite exécution à une date ultérieure et ne pourra donc être considéré comme une renonciation aux droits découlant desdites obligations, pas plus qu'il ne sera constitutif d'un quelconque droit acquis.

En deux exemplaires originaux,

A_____, le_____ A Paris, le_____

ANNEXE 1

Plan d'action année 1

Phases du projet	Actions	cibles	planning
Diagnostic	Identification des besoins et mise à disposition des outils pédagogiques	professeurs	septembre 2016
Diagnostic	Journée de formation sur le tri des papiers et présentation des outils (dont Défi papiers)	professeurs	Octobre - novembre 2016
Plan d'actions	Accompagnement sur l'élaboration du plan d'actions et sa mise en œuvre (le CRIDF avec EF)	professeurs	Octobre 2016 – juin 2017
Plan d'actions	Lancement d'un concours pour les nouveaux établissements (CR IDF/EF/ACADEMIE)	Professeurs et élèves	Octobre 2016
Valorisation	Réunion des éco-délégués (animations sur le tri des papiers) et remise des prix du concours	Professeurs et élèves	Mai-Juin 2017

Plan de communication et valorisation

Type	Actions	Cibles	Planning
Communication	Communication sur le tri des papiers et le partenariat CR IDF / EF (newsletter CR IDF, site internet, etc.)	Communauté éducative	A partir de septembre
Communication	Communication sur le tri des papiers et le partenariat CR IDF / EF (communication interne Elien, intranet région etc.)	Agent CR IDF	A partir de septembre
Communication / information / sensibilisation	Avec le service prévention et gestion des déchets : identification des besoins et mise à disposition de supports pour dynamiser le tri des papiers en interne et mettre en place une gestion écoresponsable	Agent CR IDF	A partir de septembre
Valorisation	Communication sur le partenariat CR IDF / EF : ambition et objectifs (communiqué de presse)	Presse	A partir de septembre
Valorisation	Communication sur les actions des établissements	Presse	Toute l'année, en fonction des plans d'actions des établissements (opportunité)
Valorisation	Conférence de presse bilan (Réunion des éco-délégués par exemple)	Presse	Fin juin 2017

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION

ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-521	Budget	2016

Chapitre	**937 - Environnement**
Code fonctionnel	**71 - Actions transversales**
Programme	**171008 - Soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement durable**
Action	**17100801 - Education à l'environnement vers un développement durable**

Dispositif : N° 00000391 - Education à l'environnement vers un développement durable

Dossier	16000459 - EEDD - RALLYE SOLID'AIR - LA CASE			
Bénéficiaire	R22096 - ASSOCIATION LA CASE - CTRE CULT TIERS MONDE VAL D'OISE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
36 550,00 €	TTC	13,68 %	5 000,00 €	

Dossier	16000629 - EEDD - MIAM MIAM 2016, LE RENDEZ-VOUS DE L'ALIMENTATION HEUREUSE			
Bénéficiaire	R801 - COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE			
Localisation	MONTEREAU-FAULT-YONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
19 300,00 €	TTC	25,91 %	5 000,00 €	

Dossier	16002692 - EEDD- VIVACITES - COORDINATION DU CEEF-ERC / A LA DECOUVERTE DE L'AIR DANS LES RUES D'ILE-DE-FRANCE - VIVACITES			
Bénéficiaire	R32947 - VIVACITES ILE-DE-FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
41 500,00 €	TTC	48,19 %	20 000,00 €	

Dossier	16002694 - EEDD - ANIMATION DU CEEF-ERC / BESOIN DE CHANGER D'AIR - E-GRAINE			
Bénéficiaire	R37204 - E-GRAINE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 400,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
40 890,00 €	TTC	49,89 %	20 400,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-521	Budget	2016

Dossier	16011828 - EEDD - LES RESPIRATIONS (OCTOBRE 2016)			
Bénéficiaire	P0033213 - FEDERATION INTERPROFESSIONNELLE DES METIERS DE L'ENVIRONNEMENT ATMOSPHERIQUE (FIMEA)			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
166 000,00 €	TTC	3,61 %	6 000,00 €	

Dossier	16011833 - EEDD - LES JEUNES NE MANQUENT PAS D'AIR SUR L'ILE HANS - THEATRE DE LA COMPAGNIE A BULLES			
Bénéficiaire	P0034994 - THEATRE DE LA COMPAGNIE A BULLES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
85 424,00 €	TTC	10,54 %	9 000,00 €	

Dossier	16012815 - EEDD - QUELLE QUALITE POUR MON AIR ? - PLANETE SCIENCES			
Bénéficiaire	R31127 - PLANETE SCIENCES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
44 103,00 €	TTC	13,6 %	6 000,00 €	

Dossier	16013035 - EEDD - RESIDENCE EDUCATIVE EEDD - STARTING BLOCK			
Bénéficiaire	R31468 - ASSOC STARTING BLOCK			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
25 587,00 €	TTC	19,54 %	5 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-521	Budget	2016

Dossier	16013036 - EEDD - QUALITE DE L'AIR INTERIEUR - PIK PIK ENVIRONNEMENT			
Bénéficiaire	P0003767 - PIK PIK ENVIRONNEMENT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 500,00 €	TTC	41,18 %	3 500,00 €	

Dossier	16013128 - EEDD - SOS QUALITE DE L'AIR ! L'OUTIL RADIO AU SERVICE DE L'EEDD - RESEAU RAJE			
Bénéficiaire	P0032420 - RESEAU RAJE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
24 251,00 €	TTC	24,74 %	6 000,00 €	

Dossier	16013138 - EEDD - FESTIVAL ATMOSPHERES : DE L'AIR, DE L'AIR, DE L'AIR - ATMOSPHERES 21			
Bénéficiaire	P0022454 - ATMOSPHERES 21			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
207 000,00 €	TTC	3,38 %	7 000,00 €	

Dossier	16015210 - EEDD - KIT ANIMATION QUALITE DE L'AIR - ZERO WASTE FRANCE			
Bénéficiaire	P0026859 - ZERO WASTE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 448,00 €	HT	40,17 %	5 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000391 - Education à l'environnement vers un développement durable	97 900,00 €

Total sur l'imputation 937 - 71 - 171008 - 17100801	97 900,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION

FICHES PROJET

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000629

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EEDD - MIAM MIAM 2016, LE RENDEZ-VOUS DE L'ALIMENTATION HEUREUSE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Education à l'environnement vers un développement durable	19 300,00 €	25,91 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-65734-171008-200
17100801- Education à l'environnement vers un développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE
Adresse administrative : 54 RUE JEAN JAURES
77875 MONTEREAU
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Yves JEGO, Député-maire

N° SIRET : 21770305700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Education à l'environnement vers un développement durable
Rapport Cadre : CR108-13 du 21/11/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'organisation d'un tel évènement nécessite la prise en compte des dépenses à partir de la date indiquée. Cet évènement a lieu courant octobre mais la prise de contacts et la programmation des interventions sont réalisées des mois avant l'évènement.
Le dossier de demande de subvention était prêt avant le déroulement de l'opération mais pour des raisons administratives internes, la subvention n'a pu être attribuée avant la tenue de l'évènement.

Objectifs :
Organisation d'un forum sur quatre jours, axé sur les problématiques liées à l'alimentation, traité par le biais d'exposition, d'ateliers pratiques, de conférences, etc. Il s'agit d'une seconde édition, dont la première était axée sur le cycle des aliments de la terre à l'assiette. Celle-ci sera focalisée sur les modes de consommation, leur impact sur la santé et l'environnement.
Les objectifs en sont de :
1 - sensibiliser la population du bassin Montereaulais aux problématiques liées aux modes de production et de consommation alimentaire et aux impacts de ceux-ci sur la santé,

2 – sensibiliser les habitants à l'impact des modes d'alimentation sur l'environnement,
3 – sensibiliser les habitants à la question du gaspillage alimentaire.

Description :
A travers ce projet et grâce à la participation de nombreux acteurs, il sera traité des productions locales, de consommation responsable, de nutrition et d'équilibre alimentaire, de plaisir, de santé, d'activités physiques.

Pour tous ces thèmes des éléments d'information, des ateliers pratiques, des mises en situation et des activités festives seront organisés.
Ainsi il sera abordé les thématiques suivantes :
• équilibre alimentaire
• productions locales et de saison
• acheter/consommer
• cuisiner

Cette manifestation répond à des besoins multiples :
- mobiliser les habitants sur la politique de développement durable et alimentaire mise en place par la ville : jardins partagés dans les quartiers et jardins pédagogiques dans les structures jeunesse, création d'un Jardin de Cocagne et développement de circuits courts, offre de repas végétariens dans les cantines, inscription de la production agricole du Sud-Seine-et-Marne à l'échelle régionale,
- prévention santé : lutte contre une tendance croissante de situations d'obésité sur la ville, via l'intervention de professionnels et la proposition de « solutions / bonnes pratiques » concrètes et appropriables par tous,
- fédérer, rassembler les acteurs de l'alimentation afin de façonner une dynamique créative forte sur le territoire.

Actions mises en œuvre :
- programme d'ateliers balayant l'ensemble des sujets,
- spectacle ou des interventions de clowns scientifiques,
- exposition présentée autour de l'équilibre alimentaire,
- journée festive pour un public familial le samedi avec des ateliers « cuisine » ouverts en permanence et tenus par les acteurs,
- présentation de produits locaux type « petit marché » en extérieur et « foire aux graines et aux outils »,
- temps fort et festif autours du gaspillage alimentaire, type Disco-Soupe.

Moyens mis en œuvre :
1,15 ETP

Intérêt régional :
La ville de Montereau cherche à axer une partie de son développement sur les circuits-courts en Ile-de-France : créer un jardin de Cocagne (maraîchage biologique en insertion), former à terme de jeunes maraîchers et mobiliser le foncier disponible, renforcer l'approvisionnement biologique et local dans les cantines, penser des modes d'alimentation sains, responsables et économes, sont autant d'actions qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable qui vise l'ensemble de la Communauté de communes des 2 fleuves.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tous publics. Nombre total de personnes concernées par l'action : 1 500 personnes participantes. Gratuit pour le public.

Localisation géographique :
- MONTEREAU-FAULT-YONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	9 472,00	49,08%
Autres charges de gestion courante	2 500,00	12,95%
Locations matériel son et images	3 000,00	15,54%
Charges personnel	3 528,00	18,28%
Matériel alimentaire	800,00	4,15%
Total	19 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF (sollicitée)	5 000,00	25,91%
ARS (sollicitée)	3 800,00	19,69%
Partenaires privés	5 000,00	25,91%
Commune (sollicitée)	4 500,00	23,32%
ACSE	1 000,00	5,18%
Total	19 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux manifestations culturelles	5 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	40 090,00 €
2013	Soutien à la prévention	3 000,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	5 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	40 090,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	5 000,00 €
2015	Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés	15 000,00 €
2015	Jardins solidaires en Ile de France	1 190,00 €
2015	Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés	7 442,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	10 458,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	20 400,00 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	7 750,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	100 000,00 €
2016	Chantier école	53 827,00 €
	Montant total	314 247,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000459

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EEDD - RALLYE SOLID'AIR - LA CASE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Education à l'environnement vers un développement durable	36 550,00 €	13,68 %	5 000,00 €
		Montant Total de la subvention	5 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6574-171008-200
17100801- Education à l'environnement vers un développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION LA CASE - CTRE CULT TIERS MONDE VAL D'OISE
Adresse administrative : 1 RUE JEAN BULLANT
95400 VILLIERS-LE-BEL
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Noémi SCHNEIDER, Présidente

Date de publication au JO : 3 mai 1989

N° SIRET : 41363310800027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Education à l'environnement vers un développement durable
Rapport Cadre : CR108-13 du 21/11/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Ce projet consiste à sensibiliser par l'action des enfants, des jeunes et des adultes à la protection de l'environnement ayant comme fil conducteur l'élément air afin qu'ils puissent animer un stand de sensibilisation (jeux, expositions, etc.) qui circulera lors de différentes manifestations sur le territoire.

Description :
Pendant une année les participants vont suivre un parcours qui comporte 3 grandes étapes. La première consiste à choisir avec le groupe un thème et de le développer à travers des animations, des visites et des rencontres.
La deuxième étape consiste à les former à l'animation.
Enfin, ils conçoivent, élaborent et mettent en place des stands qui serviront à sensibiliser des élèves et le grand public lors des manifestations citées ci-dessous.

Le Rallye solid'air prévoit cette année de privilégier la mise en place d'un projet de signalétique piétonne (avec les temps de parcours) pour connecter les différents quartiers ; un parcours à pied autour d'une thématique et découvrir des nouveaux chemins et de sensibiliser habitants et jardiniers à l'usage des produits sans pesticides chimiques.

D'une façon générale, le projet permettra de protéger l'environnement et tout particulièrement l'air : en favorisant les déplacements doux (la marche à pied), en favorisant les activités en plein air pendant toute l'année (sorties et visites) en préservant les jardins des pesticides (en collaboration avec les jardiniers dans le cadres du programme Zéro phyto) et en participant à un événement zéro déchets (Rallye-toi aux solidarités).

Les objectifs spécifiques du Rallye Solid'air sont :
- familiariser le public cible avec l'élément air et ainsi prendre progressivement conscience des menaces qui pèsent sur sa qualité et les amener à réfléchir à l'influence de nos propres comportements et à l'avenir de notre atmosphère.
- sensibiliser ce public à l'importance de l'environnement dans lequel ils vivent et attirer leur attention sur certaines possibilités concrètes d'action à leur portée dans ce domaine.
- stimuler l'expression dans le cadre des manifestations et des événements du territoire, la plupart en plein air, comme par exemple la fête de la ville, le rallye-toi aux solidarités, la semaine du développement durable, fête de l'école, parcours pédestres, etc.

Moyens mis en œuvre :
Nombre de salariés : 4 pour l'association La Case
- Association Aide et Action : 1 référent de projet, 1 coach scolaire.
- Ville de Villiers-le-Bel : 1 chargé de développement local, 1 élu, la directrice du CCAS.
- Agglomération Val-de-France : 1 coordinatrice de l'espace emploi pour les Repair Café.
Nombre de bénévoles : 14

Intérêt régional :
Le rallye crée une dynamique territoriale par un maillage d'acteurs locaux et régionaux permettant de constituer un réseau d'acteurs du développement durable (associations, coopératives, potentiels employeurs, etc). En outre, il permet de réduire la fracture d'éducation à l'environnement entre Paris et sa banlieue. Pour le groupe venant de Paris le projet permet de découvrir la banlieue sous un angle positif à travers des rencontres dans un poumon vert.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Enfants, jeunes, adultes et des aînés (conseil des sages et habitants).
Nombre total de personnes concernées par l'action : 1 000 dont 270 directs et 730 indirects.

Localisation géographique :
- ARNOUVILLE-LES-GONESSE
- GARGES-LES-GONESSE
- VILLIERS-LE-BEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	2 700,00	7,39%
Services extérieurs	1 600,00	4,38%
Charges de personnel	28 500,00	77,98%
Autres charges de gestion courante	3 750,00	10,26%
Total	36 550,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
État (sollicitée)	2 450,00	6,70%
CG Val-d'Oise (sollicitée)	3 000,00	8,21%
Commune Villiers-le-Bel (sollicitée)	1 500,00	4,10%
Région IDF (sollicitée)	5 000,00	13,68%
Autres subventions (Aide et action, CAP EEDD)	20 100,00	54,99%
Autres produits de gestion courante	4 500,00	12,31%
Total	36 550,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	17 500,00 €
2015	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France (CR46-14)	35 000,00 €
	Montant total	52 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002692

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EEDD- VIVACITES - COORDINATION DU CEEF-ERC / A LA DECOUVERTE DE L'AIR DANS LES RUES D'ILE-DE-FRANCE - VIVACITES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Education à l'environnement vers un développement durable	41 500,00 €	48,19 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6574-171008-200
17100801- Education à l'environnement vers un développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VIVACITES ILE-DE-FRANCE
Adresse administrative : 102 AVENUE MAURICE THOREZ
94200 IVRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Mélanie GOFFI, Présidente

Date de publication au JO : 6 mai 2000

N° SIRET : 44156127100020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Education à l'environnement vers un développement durable
Rapport Cadre : CR108-13 du 21/11/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 11 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'animation et la coordination du CEEF-ERC se font en année civile. S'agissant d'un soutien au programme d'action annuel de l'organisme en 2016, il convient de prendre en compte ces dépenses à partir du 1er janvier 2016.

Objectifs :
Le projet porté par Vivacités comporte deux volets :
- Le CEEF-ERC (Collectif d'éducation à l'environnement francilien) est un espace régional de concertation dont l'objectif est notamment de promouvoir l'EEDD en Ile-de-France, de faciliter les échanges et la concertation entre ses participants, de favoriser une cohérence entre les stratégies individuelles des acteurs. Deux structures portent l'animation du CEEF-ERC depuis le 1er janvier 2016: e-Graine et Vivacités.
- A la découverte de l'air dans les rues d'Ile-de-France : conception et animation de 3 rallyes sous forme d'explorations ludiques pour un public familial, suivis de " café-débat ", afin d'appréhender la pollution de l'air à travers le prisme de la mobilité et l'habitat en Ile-de-France. Ce projet fera l'objet d'une publication méthodologique afin de favoriser le développement d'actions similaires sur la pollution de l'AIR en Île-de-France.

Description :

VOLET : CEEF - ERC (8 000 €)

Le CEEF-ERC mobilise de très nombreux acteurs de l'EEDD en Ile-de-France : services de l'Etat, collectivités, associations et têtes de réseaux, entreprises.
Les groupes de travail (GT) pour 2016 :
- Le GT " formation et métiers de l'EEDD " : finaliser l'étude et organiser un temps d'échange régional.
- Le GT " Assises de l'EEDD " : organiser des ateliers thématiques en vue de faire émerger les thématiques importantes et spécifiques franciliennes à débattre lors des 4e assises en territoire (oct 2016).
- Le GT " identité visuelle et stratégie de communication " : actualiser, moderniser l'image du CEEF-ERC et repenser son identité et sa communication institutionnelle.

VOLET : A LA DECOUVERTE DE L'AIR DANS LES RUES D'ILE-DE-FRANCE (12 000 €)

1ère PARTIE

Ces territoires permettront de faire le lien entre pollution de l'air, mobilité et rénovation énergétique de l'habitat afin d'observer leur impact sur la pollution de l'air. Création et réalisation de 3 rallyes familiaux sur 3 territoires aux typologies urbaines différentes.

- Les 3 territoires identifiés sont : Montrouge, Porte de Bagnolet et Pantin.
- Montrouge : 5e ville la plus dense de France, Montrouge porte depuis juillet 2011, un Agenda 21 et un Plan d'Aménagement et de Développement Durable qui ont permis d'améliorer les performances énergétiques du patrimoine bâti, d'encourager les mobilités douces, de favoriser l'intermodalité aux abords de la future gare du Grand Paris Express et de réaliser une cartographie du bruit (Plan de prévention du bruit à l'étude).
- Porte de Bagnolet : à la croisée de 3 villes (Montreuil / Bagnolet / Paris), la typologie urbaine est définie par un important échangeur urbain proche des habitations.
- Pantin : ville en restructuration urbaine importante, qui attire autant de nouvelles entreprises que de populations, cherche à trouver une harmonie entre habitat, bureau et qualité de vie. Ainsi des retombées positives du projet urbain apparaissent avec la création de jardins participatifs sur des friches urbaines, véritables " poches vertes " dans un tissu urbain très dense, la rénovation du bâti ancien, et une évolution visible des modes de déplacement.

- Démarche

Les rallyes sont des formes de balades d'exploration ludique sur un territoire, proposés en groupe (avec des personnes ressources du territoire et d'un animateur) et en autonomie (avec un support numérique et papier). L'idée est de faire prendre conscience de ce qu'est l'air en tant qu'environnement, sous ses différents aspects : c'est un composé de gaz que nous respirons (impact vie, bien-être, santé) mais l'air est aussi un vecteur : il diffuse les sons (vibrations), transporte les odeurs, objets et particules (pollens, micro-organismes, résidus de combustion carburants…). Il est impacté particulièrement en Ile-de-France par les questions de TRANSPORT et d'HABITAT.

2è PARTIE :

Réalisation d'une fiche méthodologique, objectifs :
- Modéliser la mise en oeuvre d'un rallye-famillial sur la pollution de l'Air
- Créer un support afin d'essaimer la démarche : méthodologie pour réaliser une action ludique et accessible sur le sujet de la pollution de l'air.

Moyens mis en œuvre :
Une salariée et un bénévole.

Intérêt régional :
L'impact régional de l'animation du CEEF-ERC : cet espace régional de concertation regroupe de très nombreux acteurs de l'EEDD en Ile-de-France et ce, dans plusieurs collèges (institutions publiques, collectivités, associations et entreprises franciliennes).
L'action relative aux rallyes familiaux concerne également un nombreux public dans l'Est Parisien.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Les participants du CEEF-ERC, les acteurs franciliens de l'EEDD, les acteurs de domaines voisins de l'EEDD, le public francilien.
Public familial : 120 personnes concernées par les rallyes, 500 personnes pour le téléchargement de l'outil.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	1 400,00	3,37%
Services extérieurs	5 300,00	12,77%
Autres services extérieurs	7 300,00	17,59%
Charges de personnel	25 000,00	60,24%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	2 500,00	6,02%
Total	41 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention DRIEE (sollicitée)	5 000,00	12,05%
Subvention Région IDF (sollicitée) : 8 000 € pour le CEEF-ERC + 12 000 € pour l'action	20 000,00	48,19%
Aide à l'emploi (CUI)	500,00	1,20%
Subvention Ministère de l'Ecologie (sollicitée)	4 000,00	9,64%
Subvention Département 94(sollicitée)	1 000,00	2,41%
Cotisations	3 500,00	8,43%
Prestations en nature	2 500,00	6,02%
Est Ensemble	2 000,00	4,82%
Ville de Montreuil	1 000,00	2,41%
Ville de Pantin	1 000,00	2,41%
Ville de Montrouge	1 000,00	2,41%
Total	41 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	15 000,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	10 000,00 €
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	18 000,00 €
2014	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	40 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	8 000,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	17 910,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	18 000,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	62 500,00 €
2015	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France (CR46-14)	19 000,00 €
	Montant total	258 410,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002694

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EEDD - ANIMATION DU CEEF-ERC / BESOIN DE CHANGER D'AIR - E-GRAINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Education à l'environnement vers un développement durable	40 890,00 €	49,89 %	20 400,00 €
	Montant Total de la subvention		20 400,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6574-171008-200
17100801- Education à l'environnement vers un développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : E-GRAINE
Adresse administrative : 7-9 RUE DENIS PAPIN
78190 TRAPPES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ZOE RENAUT-REVOYRE, Présidente

Date de publication au JO : 13 janvier 2007

N° SIRET : 49416586300023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Education à l'environnement vers un développement durable
Rapport Cadre : CR108-13 du 21/11/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 11 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'animation et la coordination du CEEF-ERC se font en année civile. S'agissant d'un soutien au programme d'action annuel de l'organisme en 2016, il convient de prendre en compte ces dépenses à partir du 1er janvier 2016.

Objectifs :

Le projet porté par e-graine est double :

- Le CEEF-ERC (Collectif d'éducation à l'environnement francilien) est un espace régional de concertation qui met en synergie, les regards expertises et compétences des différentes sphères qui le composent (collectivités, État, associations, entreprises) pour promouvoir et développer l'EEDD sur le territoire francilien. L'animation et la coordination du CEEF-ERC depuis le 1er janvier 2016 ont été confiées à Vivacités et à e-graine.

- Ce projet a également pour objet d'étendre la diffusion du kit pédagogique « Besoin de changer d'air » à travers :

1) L'animation du kit dans des résidences collectives telles les ALJT.

2) La création d'une version en ligne du jeu.

3) La création complémentaire d'une BD interactive (« La minute de Rémi ») sur la qualité de l'air intérieur, diffusée sur les réseaux sociaux.

Description :
VOLET / CEEF - ERC (6 400 €) :

Toujours en étroite collaboration avec l'association Vivacités qui co-anime le CEEF-ERC, les groupes de travail (GT) pour 2016 :
- Le GT "formation et métiers de l'EEDD" : finaliser l'étude et organiser un temps d'échange régional.
- Le GT "Assises de l'EEDD" : organiser des ateliers thématiques en vue de faire émerger les thématiques importantes et spécifiques franciliennes à débattre lors des 4e assises en territoire (oct(2016).
- Le GT "identité visuelle et stratégie de communication" : actualiser, moderniser l'image du CEEF-ERC et repenser son identité et sa communication institutionnelle.

VOLET : BESOIN DE CHANGER D'AIR ! (14 000 €)

Le kit pédagogique « Besoin de changer d'air », destiné au grand public a été créé en 2016. Afin d'étendre la diffusion de ce kit pédagogique et de sensibiliser un maximum de Franciliens à la qualité de l'air intérieur, et en particulier les jeunes adultes qui font l'expérience d'un premier logement, trois grandes actions sont mises en place dans le cadre de ce projet :

1) L'animation du kit pédagogique « Besoin de changer d'air » en résidences collectives

Il est proposé d'animer le kit pédagogique « Besoin de changer d'air » dans des lieux de résidences collectives, et en priorité les jeunes résidents des ALJT / CLJT (logements jeunes travailleurs), notamment dans les Yvelines, en Seine-Saint-Denis et sur Paris. D'autres contextes résidentiels pourront être également ciblés.

2) La création d'une version en ligne du jeu « Besoin de changer d'air »

Très ludique et visuel, le kit « Besoin de changer d'air » se prête parfaitement à une adaptation permettant à tout un chacun d'y jouer individuellement sur Internet.

3) La création d'une série d'épisodes de la « minute de Rémi » sur la qualité de l'air intérieur

En s'appuyant sur la technologie des turbomédias (bandes dessinées interactives), l'association propose une nouvelle aventure de la série pédagogique « La minute de Rémi ». A travers 6 épisodes d'environ 2 minutes de lecture, Rémi, avatar de l'association sur Facebook, expliquera sous forme de petites séquences humoristiques les sources de pollution de l'air intérieur et leurs risques pour la santé.

Moyens mis en œuvre :
L'association s'engage à mobiliser les compétences de son équipe en fonction des besoins du projet.

Intérêt régional :
Le CEEF-ERC mobilise de très nombreux acteurs de l'EEDD en Ile-de-France.
Le volet "besoin de changer d'air" couvre trois départements franciliens.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Volet CEEF-ERC : Tous les acteurs de l'EEDD franciliens et nationaux, les participants du CEEF-ERC et le public francilien. Volet "Besoin de changer d'air" : animations : 300 / La minute de Rémi" : 6 000 personnes touchées.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Services extérieurs	9 240,00	22,60%
Autres services extérieurs	4 740,00	11,59%
Charges de personnel	25 460,00	62,26%
Achats	1 450,00	3,55%
Total	40 890,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention État - DRIEE (sollicitée)	5 000,00	12,23%
Subvention Région IDF (sollicitée) : 6 400 € pour la CEEF-ERC + 14 000 € pour l'action	20 400,00	49,89%
ARS	9 000,00	22,01%
Prestations de services	6 490,00	15,87%
Total	40 890,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	3 000,00 €
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	16 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	12 454,75 €
2013	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	11 981,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France (CR46-14)	11 500,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	23 500,00 €
2015	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	8 200,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	7 000,00 €
2015	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France (CR46-14)	14 878,00 €
	Montant total	108 513,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011828

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EEDD - LES RESPIRATIONS (OCTOBRE 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Education à l'environnement vers un développement durable	166 000,00 €	3,61 %	6 000,00 €
		Montant Total de la subvention	6 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6574-171008-200
17100801- Education à l'environnement vers un développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEDERATION INTERPROFESSIONNELLE DES METIERS DE L'ENVIRONNEMENT ATMOSPHERIQUE (FIMEA)
Adresse administrative : 28 RUE SAINT-DOMINIQUE 75007 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Etienne DE VANSSAY, Président

Date de publication au JO : 20 septembre 2009

N° SIRET : 52288645600014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Education à l'environnement vers un développement durable
Rapport Cadre : CR108-13 du 21/11/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Bien que la manifestation se tienne courant novembre, il est nécessaire que la structure puisse prendre en compte l'ensemble des coûts de sa préparation, ce qui justifie la demande de démarrage anticipé.
Le dossier de demande de subvention était prêt avant le déroulement de l'opération mais pour des raisons administratives internes, la subvention n'a pu être attribuée avant la tenue de l'évènement.

Objectifs :
La conférence événement sur la qualité de l'air Les Respirations est la première initiative mondiale qui réunit toutes les parties prenantes autour de la qualité de l'air. Les Respirations réunissent hommes politiques, universitaires, étudiants, scientifiques, médecins, juristes, chefs d'entreprise, écrivains, artistes, associations, ONG... autour de tables rondes pour débattre sur le thème de la qualité de l'air intérieur et extérieur et autour d'une exposition pour présenter les métiers.

Description :
Le discours d'accueil de l'édition précédente affirmait que "L'économie de l'air passe par l'innovation et le savoir-faire et la France dispose d'une excellente filière industrielle de la qualité de l'air, capable de conquérir les marchés de la ville durable dans le monde. » ... « La qualité de l'air représente une extraordinaire opportunité de création de valeur et d'emplois. Elle est un socle bien tangible de progrès depuis les territoires. » ... « L'air est un mélange de particules et de gaz, mais il est surtout constitué de data.

Actions mises en œuvre : le thème de l'édition 2016 de la conférence Les Respirations est « La révolution de l'air potable ».

- Un parcours conférence avec 2 discours introductifs, 3 tables rondes, 6 keynotes, 6 pitchs start-up, 1 débat et 1 conclusion. La liste des intervenants pour 2016 est en cours de finalisation. Parmi les personnalités qui ont déjà confirmé leur venue : Valérie Pécresse, François Baroin, Hubert Védrine...

- Un parcours exposition dont l'objectif est de rendre visible l'invisible en montrant sur un espace ouvert tous les acteurs de la filière de l'air venus présenter les produits, services, recherches... L'exposition a réuni en 2015 30 exposants, l'objectif pour 2016 est d'en accueillir 40.

- Des remises de prix : le Grand Prix Generali des Respirations, les Oxygen Awards et une nouveauté pour 2016, la Marianne d'Air, organisée en coopération avec le Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités Territoriales. Ces prix récompensent des collectivités, des entreprises, des start-ups, des ouvrages, des expositions, des projets... destinés à améliorer la qualité de l'air.

Moyens mis en œuvre :
L'équipe de FIMEA composée d'un salarié et de bénévoles assureront l'organisation de cette manifestation. La chaire d'Economie du Climat de l'Université Paris Dauphine permet de valider scientifiquement les contributions qui sont proposées lors des Respirations.
L'édition 2016 se tiendra à la Cité de la Mode et du Design qui est mise à disposition gratuitement pour cette manifestation.

Intérêt régional :
La qualité de l'air une priorité du Conseil Régional pour l'année 2016. La manifestation s'inscrit dans cette perspective.

La subvention donne lieu à l'engagement de recruter un stagiaire ou apprenti par la structure.

Public(s) cible(s) :
Plus de 1 700 personnes sont attendues sur le site de la Cité de la mode et du Design. La couverture presse qui sera réalisée lors de la manifestation touchera un grand nombre de personnes.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	106 000,00	63,86%
Services extérieurs	2 000,00	1,20%
Autres services extérieurs	12 000,00	7,23%
Salaires et charges de personnel	45 000,00	27,11%
Frais financiers	1 000,00	0,60%
Total	166 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	155 000,00	93,37%
Conseil régional IDF (sollicité)	6 000,00	3,61%
Autres subventions	5 000,00	3,01%
Total	166 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	15 000,00 €
	Montant total	15 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011833

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EEDD - LES JEUNES NE MANQUENT PAS D'AIR SUR L'ILE HANS - THEATRE DE LA COMPAGNIE A BULLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Education à l'environnement vers un développement durable	85 424,00 €	10,54 %	9 000,00 €
	Montant Total de la subvention		9 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6574-171008-200
17100801- Education à l'environnement vers un développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE LA COMPAGNIE A BULLES
Adresse administrative : 16 RUE VAUDREZANNE
75013 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame JEANNICK HUBERT, Présidente

Date de publication au JO : 12 avril 1987

N° SIRET : 34276474300049

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Education à l'environnement vers un développement durable
Rapport Cadre : CR108-13 du 21/11/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : l'organisation de ce projet d'envergure demande de l'anticipation au niveau de son organisation (prise de contacts, démarchages, etc). Il est important que le projet puisse démarrer en même temps que l'année scolaire.

Objectifs :
« Les jeunes ne manquent pas d'AIR sur l 'Île Hans » responsabilisera les lycéens et étudiants franciliens en leur faisant partager une aventure à travers la création d'« une route de l'Air » commune pour réfléchir, échanger en actes de création engagés sur le thème du Climat et de l'Air.

Le projet concernera huit lycées éco-responsables de la Région Ile-de-France (1 par département) et deux universités.

Description :
Dans chaque établissement, une présentation du projet dans sa globalité aura lieu sous forme d'une conférence (lecture sur l'Air par Emmanuel Hussenet, auteur et explorateur de l'Arctique et un metteur en scène). Des extraits de textes choisis sur les thématiques de l'Air, du Climat et de l'Aventure polaire illustreront le propos.

Créer « La route de l'Air, la ronde des Pôles », de la Région Ile-de-France à l'île Hans, c'est engager sur le thème du climat lycéens et étudiants dans une aventure active, réactive et créative en actes pour faire face aux enjeux environnementaux vitaux.

Le livre « Rêveurs de Pôles, les régions polaires dans l'imaginaire occidental » ainsi que le site de l'Île Hans seront les outils communs à chaque établissement, qui s'emparera selon ses centres d'intérêt, d'un pôle à traiter : pôle fantastique / pôle médiéval / pôle vernien / pôle spirituel / pôle romantique, etc.

Il s'agira pour les classes concernées de proposer une forme artistique visible afin de traiter du sujet de l'air et du climat. Un clip sera réalisé au sein de chaque lycée écoresponsable. Les jeunes seront encadrés par leurs enseignants, accompagnés par des professionnels : décorateur, graphiste, réalisateur, monteur, metteur en scène, architecte... Ils traceront étape par étape en actes leur « Route de l'Air » entre les huit départements de la Région Ile-de-France. Tous les travaux seront mis en scène lors du spectacle phare dans un décor 'écoresponsable' : « Quand les jeunes ne manquent pas d'Air sur l'Île Hans » . Les clips seront projetés sur grand écran à cette occasion.

Ce projet vise la mise en place d'une réalisation en s'appuyant sur les compétences des lycées. L'idée est de créer une aventure ensemble : une route de l'Air géographique et scientifique mais aussi ouvrir la voie d'un parcours littéraire, artistique et innovant pour parler de l'Air en d'autres ères, sur d'autres terres. C'est également l'occasion d'une affirmation des personalités et de la confiance en soi.

Plusieurs lycées franciliens sont d'ores et déjà pressentis pour participer à cette aventure sans précédent (liste susceptible d'être modifiée) :

- Lycée Marie Laurencin (Métiers de la Mode) (Paris 10e)
- Lycée Professionnel Edmond Rostand (Paris 18e)
- Lycée Honoré de Balzac (Mitry-Mory 77)
- Lycée Louis Bascan (Rambouillet 78)
- Lycée René Cassin (Arpajon 91)
- Lycée Jean-Pierre Vernant (Sèvres 92)
- Lycée Paul Eluard (Saint-Denis 93)
- Lycée Marcelin Berthelot (Pantin 93)
- Lycée professionnel Jules Michelet (Fontenay-sous-Bois 94)
- Lycée Armanf Guillaumin (Orly 94)
- Lycée Jean Perrin (Saint-Ouen l'Aumône 95) ?

ainsi qu'une ou deux universités :
- Université Paris Descartes
- (...)

Moyens mis en œuvre :
1 salarié et 2 bénévoles.

Intérêt régional :
Il s'agit d'un travail sur un thème environnemental essentiel qui sera porté par l'ensemble des départements. L'intérêt est de créer du lien en réunissant l'ensemble des participants qui auront la possibilité de découvrir les points de vue des autres lycées et d'échanger en actes.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou un alternant.

Public(s) cible(s) :
Adolescents et jeunes adultes.
Nombre total de personnes concernées par l'action :
300 (8 classes de 30 élèves plus + 60 etudiants) et plus de 6 000 (spectateurs...).
Impact médiatique. Réseaux sociaux...

Le projet concernera huit lycées Ecoresponsables de la Région Ile-de-France (1 par département) et deux universités.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	6 650,00	7,78%
Services extérieurs	9 802,00	11,47%
Autres services extérieurs	35 302,00	41,33%
Charges de personnels	33 670,00	39,42%
Total	85 424,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fongep	7 104,00	8,32%
Région Ile-de-France	9 000,00	10,54%
ADEME	20 000,00	23,41%
Ville de Paris	21 000,00	24,58%
Fonds européens Erasmus + jeunesse et sports	6 000,00	7,02%
Autres établissements publics	1 400,00	1,64%
Sponsors	19 000,00	22,24%
Autres produits de gestion courante	1 920,00	2,25%
Total	85 424,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	9 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012815

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EEDD - QUELLE QUALITE POUR MON AIR ? - PLANETE SCIENCES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Education à l'environnement vers un développement durable	44 103,00 €	13,60 %	6 000,00 €
		Montant Total de la subvention	6 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6574-171008-200
17100801- Education à l'environnement vers un développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLANETE SCIENCES
Adresse administrative : 16 PLACE JACQUES BREL
91130 RIS-ORANGIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Pierre LEDEY, Président

Date de publication au JO : 6 mai 1962

N° SIRET : 78436384800010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Education à l'environnement vers un développement durable
Rapport Cadre : CR108-13 du 21/11/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La mise en place et l'organisation de ce projet nécessite la prise en compte des dépenses de l'organisme à partir du 1er août 2016.

Objectifs :
Des actions d'éducation à l'environnement sont organisées autour de la qualité de l'air. La thématique de l'air est importante mais toutefois sensible à aborder avec le public qu'il soit jeune ou adulte.

Des outils pédagogiques (Un "Bon Plant" pour l'Air, Justin Peu d'Air, maquette du mix énergétique...) permettent à tout type de public de se questionner, d'expérimenter et d'appréhender les notions, la complexité des enjeux, les leviers et les freins.

Description :
Afin d'organiser ses animations en fonction du public attendu, l'association va utiliser différents outils :

- « Un Bon Plant pour l'Air » avec l'INRA est une action pédagogique qui permet d'aborder la question de la pollution de l'air en étudiant les différents impacts sur l'évolution de plants de végétaux. Cette action permet d'aborder la question sensible de la pollution de l'air et d'engager un travail plus global autour de la météo.

- Les protocoles scientifiques d'observation des lichens permettent aux citoyens de mesurer par l'observation la qualité de l'air.

- La maquette du mix énergétique permet d'aborder les questions liées aux productions et aux consommations d'énergies (outil réalisé en partenariat avec le CEA et l'IFPEN). Cet outil pédagogique permet de questionner les publics sur les énergies renouvelables. Un module permet de faire le lien entre les déplacements et leurs impacts sur l'énergie et le climat.

- Parcours éducatifs « Changements climatiques » avec le conseil départemental de Seine-Saint-Denis pour accompagner des classes de collégiens sur l'étude de leur environnement proche et les aider à comprendre les enjeux liés aux changements climatiques.

- L'animation « Mon Quartier, Ma Planète » est un projet d'animation scientifique à destination des jeunes, afin de leur permettre d'expérimenter sur différentes thématiques et ainsi de mieux comprendre l'environnement qui les entoure.

- L'Espace des Sciences Plascilab, le Fablab de Planète Sciences permettra d'organiser des temps de fabrication de capteurs de mesures de la qualité de l'air par des classes et des adultes.

- Le jeu pédagogique « Justin Peu d'Air » pour sensibiliser sur la qualité de l'air intérieur.

L'animation sera conduite selon un cheminement en étapes éprouvé : sensibilisation, expérimentation, enquête, réalisation et valorisation.

Moyens mis en œuvre :
6 salariés.
2 stagiaires.

Intérêt régional :
Les différentes actions menées par l'association couvriront tous les départements d'Ile-de-France ainsi que les communes de Livry-Gargan, Sevran et celles du Grand Paris Sud.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Adolescents, jeunes adultes, adultes et familles. Salariés, élus, etc.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matériels et fournitures	6 000,00	13,60%
Locations immobilières	3 200,00	7,26%
Communication	3 500,00	7,94%
Déplacements, missions et réceptions	7 600,00	17,23%
Rémunérations des personnels	18 050,00	40,93%
Charges fixes de fonctionnement	5 753,00	13,04%
Total	44 103,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ministère de la jeunesse	4 200,00	9,52%
Région Ile-de-France	6 000,00	13,60%
CD 91 et CD 93	4 000,00	9,07%
CNASEA	3 516,00	7,97%
FONDATIONS	2 500,00	5,67%
FONDS PROPRES	7 887,00	17,88%
VENTE D'ACTIVITES	3 000,00	6,80%
Autres produits	13 000,00	29,48%
Total	44 103,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	15 000,00 €
2014	Soutien aux espaces de travail collaboratif	25 000,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	12 000,00 €
2016	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	9 000,00 €
	Montant total	61 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013035

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EEDD - RESIDENCE EDUCATIVE EEDD - STARTING BLOCK

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Education à l'environnement vers un développement durable	25 587,00 €	19,54 %	5 000,00 €
		Montant Total de la subvention	5 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6574-171008-200
17100801- Education à l'environnement vers un développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOC STARTING BLOCK
Adresse administrative : 13 VOIE FF 13 - CHEZ MIE LABO 13
75013 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Florie KERZULEC, Présidente

Date de publication au JO : 19 décembre 1998

N° SIRET : 44132642800055

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Education à l'environnement vers un développement durable
Rapport Cadre : CR108-13 du 21/11/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le projet vise la création et l'adaptation d'outils pédagogiques sur la qualité de l'air et la formalisation des fiches pédagogiques. Il vise également à sensibiliser et mobiliser les jeunes autour de ces enjeux environnementaux.
En s'appuyant sur des supports d'animation mobilisant à la fois le savoir, l'intuition, l'action, et le ressenti, Starting-Block tend à favoriser, chez les participants, l'expérimentation de nouvelles formes d'expression.

Description :
L'"échange entre structures" et de la "dynamique réseau" sont constitutifs de la démarche de l'association. Elle assume un rôle de centre de ressources à destination des individus mais aussi des structures. Ce centre de ressources a une dimension coopérative à travers la co-animation de formations et la co-création d'outils pédagogiques avec d'autres structures.

Le projet vise à la réalisation d'une résidence éducative en EEDD et à la formation d'un livret d'animation regroupant plusieurs exemples d'outils pédagogiques sur la qualité de l'air notamment.

La résidence consiste à accueillir 17 créateurs de jeux afin qu'ils réalisent des prototypes de jeux à visée ludique sur l'environnement et la qualité de l'air notamment. Les jeux ainsi élaborés sont ensuite testés auprès d'un public sensibilisé, constitué d'une cinquantaine de personnes. La rédaction du livret permet d'assurer une traçabilité du travail réalisé mais aussi la diffusion des jeux au sein des réseaux dont l'association est membre.

Objectifs spécifiques :

- créer et adapter un ou plusieurs outils pédagogiques en EEDD sur la qualité de l'air.
Le projet vise la création et l'adaptation d'outils pédagogiques à la thématique de la qualité de l'air à partir des outils créés lors des résidences éducatives antérieures. Il s'agira aussi de répertorier les outils qui auraient pu être créés sur cette thématique au sein du réseau SENS.

- rédiger, formaliser et diffuser les fiches pédagogiques des outils (jeux) créés ou adaptés.
Sur le modèle des fiches outils disponibles sur le site Internet de Startingblock (www.starting-block.org), il s'agira de coordonner la rédaction et la formalisation des fiches pédagogiques des outils créés ou adaptés pour en permettre leur diffusion. Ces fiches pédagogiques contribuent au renforcement des acteurs du territoire (pratiques et outils), et à l'implantation des activités d'animation en EEDD sur le territoire francilien.

Les jeunes sont des acteurs essentiels pour la construction du monde de demain. C'est pourquoi Starting-Block a choisi l'éducation active comme démarche. En effet, ses animations s'inscrivent dans la méthode « déclencher, comprendre, agir » partagée par les associations du secteur de l'EEDD.

Il s'agit de :
- commencer par sensibiliser en interpellant le participant, quels que soient sa situation et son âge,
- de l'accompagner dans une prise de conscience des enjeux de la problématique
- de réfléchir ensemble à des manières d'agir de manière individuelle ou collective.

Moyens mis en œuvre :
Les 5 salariés et les 27 bénévoles de l'association seront parties prenantes du projet. Un groupe projet sera mis en place afin de mobiliser les moyens et les ressources nécessaires à la réalisation de ce dernier. La phase de création verra la participation de 17 jeunes créateurs, puis 50 personnes testeront les jeux ainsi réalisés avant qu'ils soient diffusés au moyen du livret.

Intérêt régional :
Il s'agit d'une action d'éducation à la qualité de l'air auprès des Franciliens.

Par ailleurs, cette subvention donne lieu à l'engagement de la structure de recruter un stagiaire ou un alternant.

Public(s) cible(s) :
Les jeunes Franciliens sont d'abord visés par la diffusion des jeux.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	3 412,00	13,33%
Services extérieurs	5 271,00	20,60%
Autres services extérieurs	8 638,00	33,76%
Charges de personnel	8 266,00	32,31%
Total	25 587,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	6 850,00	26,77%
AFD (acquis)	9 500,00	37,13%
Region (solicité)	5 000,00	19,54%
Ville de Paris (acquis)	3 000,00	11,72%
Autres produits (acquis)	1 237,00	4,83%
Total	25 587,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	20 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	14 000,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	10 000,00 €
2014	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	15 000,00 €
2014	Soutien à la médiation	8 000,00 €
2015	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	15 000,00 €
	Montant total	82 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013036

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EEDD - QUALITE DE L'AIR INTERIEUR - PIK PIK ENVIRONNEMENT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Education à l'environnement vers un développement durable	8 500,00 €	41,18 %	3 500,00 €
	Montant Total de la subvention		3 500,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6574-171008-200
17100801- Education à l'environnement vers un développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PIK PIK ENVIRONNEMENT
Adresse administrative : 4 RUE HORACE VERNET
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Dejan VESIC, Président

Date de publication au JO : 28 mars 2009

N° SIRET : 51814736800022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Education à l'environnement vers un développement durable
Rapport Cadre : CR108-13 du 21/11/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif du projet est de s'approprier les éco-gestes qui permettront de réduire l'impact des émissions polluantes au quotidien notamment en ce qui concerne la qualité de l'air intérieur.

Description :
Douze ateliers seront proposés pour apprendre au public à utiliser des produits simples et efficaces au quotidien afin de réduire la pollution de l'air intérieur.

Ce sont les territoires des Hauts-de-Seine et Paris qui seront pour l'essentiel ciblés avec les partenaires habituels de l'association (bailleurs sociaux, associations...).

Chaque atelier sera divisé en trois parties pour améliorer son air intérieur :

- une sur l'acte d'achats (choisir ses produits, si possible éco-labellisés ou des produits naturels alternatifs),
- une sur le comportement (prendre de bonnes habitudes comme aérer son logement le matin)
- une sur l'entretien de l'équipement (vérifier le système d'aération de son habitation).

Dans la première partie, il sera proposé aux usagers des alternatives avec l'utilisation de produits éco-labellisés (ex : arbre vert), ou des produits naturels alternatifs comme le vinaigre blanc.

Ce projet cherche aussi à changer les habitudes, notamment concernant la surutilisation de combustibles. Il donne également des méthodes pour bien aménager chaque jour son espace de vie et vérifier son matériel.

Pour finir, l'atelier se conclura par la création d'un produit ménager avec des substances naturelles alternatives pour montrer qu'il peut être très simple de fabriquer soi-même des produits ménagers sains.

Chaque bénéficiaire repartira chez lui avec son échantillon qui lui permettra d'essayer de nouveaux produits.

Identification des besoins : l'utilisation de produits dangereux ou nocifs pour l'air intérieur se fait souvent par habitude ou par préjugé. En effet, il est souvent constaté que le principal frein à l'utilisation de produits alternatifs vient du fait que dans la conscience collective, ils sont assimilés à des produits chers. Ces ateliers permettent de casser ces préjugés mais aussi de montrer l'efficacité de ces produits. Ils sont également l'occasion de donner des conseils pratiques sur la qualité de l'air intérieur.

Pour ce projet, il est proposé douze ateliers de trois heures pour sensibiliser le public francilien et notamment les publics précaires. Ces ateliers seront divisés entre exposés, participation du public pour comprendre leurs habitudes quotidiennes afin de mettre en adéquation les alternatives avec leurs modes de vie et enfin, une phase de création d'un produit ménager alternatif.

Moyens mis en œuvre :
Les 5 salariés de l'association seront mobilisés. Des bénévoles seront aussi sollicités pour mener à bien cette action.

Intérêt régional :
L'action est reproductible et assure une mission d'éducation populaire sur le thème de la qualité de l'air intérieur qui fait partie des priorités du Conseil régional Ile-de-France.

Cette subvention donne lieu à l'engagement de la structure de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Les Franciliens sont les bénéficiaires de cette action.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	1 750,00	20,59%
Services extérieurs	2 500,00	29,41%
Autres services extérieurs	1 250,00	14,71%
Charges de personnel	3 000,00	35,29%
Total	8 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	5 000,00	58,82%
Conseil Régional IDF	3 500,00	41,18%
Total	8 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	15 000,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	40 000,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	10 000,00 €
2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	23 000,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	5 000,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	5 000,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	20 000,00 €
	Montant total	118 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013128

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EEDD - SOS QUALITE DE L'AIR ! L'OUTIL RADIO AU SERVICE DE L'EEDD - RESEAU RAJE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Education à l'environnement vers un développement durable	24 251,00 €	24,74 %	6 000,00 €
	Montant Total de la subvention		6 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6574-171008-200
17100801- Education à l'environnement vers un développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RESEAU RAJE
Adresse administrative : 102 C RUE AMELOT
75011 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Valère CORREARD, DIRECTEUR GENERAL

Date de publication au JO : 17 novembre 2012

N° SIRET : 47939204500056

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Education à l'environnement vers un développement durable
Rapport Cadre : CR108-13 du 21/11/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Développer l'intérêt des jeunes Franciliens des quartiers prioritaires pour la préservation de l'environnement et de la qualité de l'air, et les aider à analyser ces enjeux à travers l'exercice journalistique.
L'action éducative de RAJE dans 5 lycées franciliens en Politique de la Ville consiste à enregistrer des chroniques, conçues par et pour les jeunes, de sensibilisation au développement durable et à la qualité de l'air. Les meilleures chroniques pourront être diffusées sur les antennes de RAJE.

Description :
Ce projet vise à développer l'éco-citoyenneté auprès de 150 jeunes Franciliens des quartiers prioritaires, en les aidant
- à mieux comprendre les enjeux liés au développement durable et à la protection de la qualité de l'air,

- à acquérir des bonnes pratiques afin de la préserver au quotidien.

Les populations plus modestes sont plus fréquemment et plus intensément exposées aux polluants de par leur zone d'activités et de résidence. Il s'agit d'une action de sensibilisation et de prévention du public jeune des Quartiers en Politique de la Ville.

Grâce à des ateliers radios animés en établissements scolaires par des journalistes professionnels, les élèves enregistreront des chroniques centrées sur la protection de l'environnement et la qualité de l'air en Ile-de-France. Dans une démarche de sensibilisation par les pairs, ces chroniques conçues par et pour les jeunes seront diffusées sur les antennes de RAJE

Dans les différents établissements le projet se déroulera en session de 32 heures :

- Phase 1 : 8 heures de travail avec le référent pédagogique de l'établissement pour construire les ateliers, cibler les professionnels et planifier les ateliers
- Phase 2 : 16 heures de présentiel en classe avec les bénéficiaires
- Phase 3 : 8 heures de post production par un technicien RAJE des éléments enregistrés par les bénéficiaires afin de fournir des reportages de qualité professionnelle.

En lien avec les équipes pédagogiques, l'action reposera sur une mise en situation pratique et pédagogique adaptée aux élèves. Elle aboutira à une action collective et des réalisations personnelles concrètes. La mise en projet favorise l'investissement des élèves, tout en garantissant une relation de qualité avec des adultes à la fois souples et structurants.

L'initiation à l'outil radio met les bénéficiaires au cœur d'un univers qui facilite le prisme éducatif au sein duquel, la découverte et le jeu vont permettre l'apprentissage dans un climat d'étude bienveillant.
Les groupes de taille réduite permettent des méthodes de travail collaboratives et participatives dans le choix des thèmes et l'écriture des chroniques. Les élèves sont autonomes dans leurs recherches documentaires, accompagnés dans le processus d'écriture ainsi que dans l'enregistrement de leurs chroniques.

Ils sont ainsi non seulement associés à la mise en œuvre du projet mais également acteurs. La diffusion des contenus éditoriaux réalisés par les lycéens sur le site Internet de l'établissement scolaire constituera un élément moteur de responsabilisation mais aussi de valorisation du travail individuel et collectif.

Moyens mis en œuvre :
3 salariés

- Matériel de reportage (PMD, micros, casques) ;
- Logiciel de montage ;
- Studio d'enregistrement.

Intérêt régional :
Cette action vise à toucher un maximum de jeunes. Cela est rendu possible par le média utilisé : l'Ile-de-France sera entièrement couverte par les émissions de radio.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter un stagiaire ou un alternant.

Public(s) cible(s) :
Environ 150 adolescents.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	642,00	2,65%
Services extérieurs	2 883,00	11,89%
Autres services extérieurs	1 484,00	6,12%
Charges de personnels	18 692,00	77,08%
Autres charges de gestion courante	550,00	2,27%
Total	24 251,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Autofinancement	8 751,00	36,09%
Région IdF	6 000,00	24,74%
CGET Commissariat Général à l'Egalité des Territoires	9 500,00	39,17%
Total	24 251,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013138

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EEDD - FESTIVAL ATMOSPHERES : DE L'AIR, DE L'AIR, DE L'AIR - ATMOSPHERES 21

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Education à l'environnement vers un développement durable	207 000,00 €	3,38 %	7 000,00 €
	Montant Total de la subvention		7 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6574-171008-200
17100801- Education à l'environnement vers un développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATMOSPHERES 21
Adresse administrative : 13 RUE PIERRE CURIE
92400 COURBEVOIE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MARTIN MEISSONNIER, Président

Date de publication au JO : 15 août 2009

N° SIRET : 53081279100032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Education à l'environnement vers un développement durable
Rapport Cadre : CR108-13 du 21/11/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : cette manifestation se déroule du 11 au 16 octobre 2016. Il est dès lors nécessaire que les dépenses de préparation puissent être prises en compte à partir du 1er juin 2016.
Le dossier de demande de subvention était prêt avant le déroulement de l'opération mais pour des raisons administratives internes, la subvention n'a pu être attribuée avant la tenue de l'évènement.

Objectifs :
L'objectif de l'action est de diffuser au plus grand nombre des valeurs et des solutions relatives au développement durable à partir d'un projet sur la qualité de l'air. L'art favorise la prise de conscience à travers les émotions, mais cela ne suffit pas.

Une des caractéristiques du festival est de proposer un programme pluriculturel de qualité avec du cinéma, des créations, des lectures, des expositions mais aussi de faire appel aux plus grands spécialistes et vulgarisateurs de chaque domaine du développement durable pour diffuser des informations fiables, pour éduquer puis dialoguer, aiguiser le sens critique en dépassant les clichés et les idées reçues, avancer des solutions quand il y en a.

Sur le thème de l'air, seront invités des experts tels que Laurence Rouil (INERIS, Présidente d'EMET), Florence Trébuchon (pneumologue), Karine Léger (AIRPARIF), Sébastien Vray (association Respire), etc.

Description :
Il s'agit d'un festival avec des films, des conférences, des spectacles et des expositions essentiellement sur le thème de la qualité de l'air mais aussi sur la transition énergétique, les déchets et l'eau.

Un évènement participatif pour les scolaires et le grand public sera également proposé.
Le festival se tiendra à Courbevoie et sur le site de la Défense.

Une vingtaine de films sur la qualité de l'air et le développement durable seront visionnés dans un premier temps. Des expositions interactives permettront aux visiteurs de se sensibiliser aux questions de la qualité de l'air. Enfin, une animation participative et solidaire accompagnera l'ensemble des personnes qui se rendront au festival.

Le village du développement durable installé durant le festival permettra au public et aux scolaires de s'informer, de pratiquer, de s'initier, d'obtenir des réponses à des questions précises.

Il s'agit d'un événement culturel entièrement gratuit qui utilise toutes les formes de créations artistiques (en particulier le cinéma), des conférences et des animations participatives, pédagogiques pour sensibiliser le grand public, les scolaires, étudiants à l'art et au développement durable. Il entend susciter l'engagement avec enthousiasme à travers la mise en avant de la responsabilité individuelle dans la perspective d'un futur souhaitable.

Salué par le public, les artistes, les experts et la presse, le Festival a remporté un franc succès lors de ses précédentes éditions passant de 3 000 à 15 000 participants en 5 ans avec une communication aujourd'hui nationale et la participation de grands partenaires médias comme France Télévisions.

« De l'air, de l'air, de l'air » tel est le sous-titre de ce festival, une formulation qui exprime à la fois la volonté d'explorer les questions environnementales liées à l'air, la pollution des villes et ses solutions, les grands cycles planétaires de l'air mais aussi les futurs du monde et les nouvelles cultures émergentes.

Cyril Dion a d'ores et déjà accepté de parrainer l'édition 2016 et de nombreuses personnalités du monde de la culture, des sciences, experts de l'environnement seront accueillies. Sont d'ores et déjà attendus, Pierre Niney, Audrey Tautou, Jean-Yves Cousteau, Etienne Klein, Vincent Callebaut, JC Victor, Sylvain Tesson, Gilles Berhault, Marie-Odile Monchicourt, Christophe Galfard, etc. Le comité de soutien est composé d'Hubert Reeves, Jean Jouzel et Michel Spiro (CERN).

Moyens mis en œuvre :
L'association et ses 5 salariés et 256 bénévoles assureront l'essentiel des tâches nécessaires à la préparation et à la réalisation de cette action.
Les films seront diffusés dans des cinémas partenaires.
L'exposition sera accueillie dans un espace dédié mis à disposition par la Ville.

Intérêt régional :
L'impact de ce festival sera régional. Une communication adaptée devrait permettre de faire venir un public très large.

Cette subvention donne lieu à un engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Les Franciliens sont les premiers visés par ce projet.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Organisation générale	53 000,00	25,60%
Dépenses artistiques	88 000,00	42,51%
Communication promotion	36 000,00	17,39%
Administratif	30 000,00	14,49%
Total	207 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RTE (acquis)	15 000,00	7,25%
CASDEN (acquis)	10 000,00	4,83%
ADEME (acquis)	35 000,00	16,91%
DEFACTO (acquis)	20 000,00	9,66%
Technologia (sollicité)	10 000,00	4,83%
Ville de Courbevoie (sollicité)	100 000,00	48,31%
Conseil Régional IDF (sollicité)	7 000,00	3,38%
SYCTOM (sollicité)	10 000,00	4,83%
Total	207 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux manifestations culturelles	10 000,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	10 000,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	15 000,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	30 000,00 €
	Montant total	55 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015210

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EEDD - KIT ANIMATION QUALITE DE L'AIR - ZERO WASTE FRANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Education à l'environnement vers un développement durable	12 448,00 €	40,17 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6574-171008-200
17100801- Education à l'environnement vers un développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ZERO WASTE FRANCE
Adresse administrative : 18 BOULEVARD BARBES
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : MME CLAUDE NOELE PICKMANN, PRESIDENTE

Date de publication au JO : 25 octobre 1999

N° SIRET : 42220302600048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Education à l'environnement vers un développement durable
Rapport Cadre : CR108-13 du 21/11/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le kit vise à aider à la prise de conscience de l'enjeu environnemental et sanitaire posé par les produits et objets mobiliers notamment pour ce qui concerne la qualité de l'air intérieur.

Description :
Le kit d'animation proposé permet de faire découvrir au public adulte des actions quotidiennes à réaliser pour réduire la pollution de l'air à la maison.

Destiné aux associations, collectifs citoyens ou aux collectivités (services techniques environnement / EEDD / prévention des déchets…), le kit d'animation contient des supports visuels et un déroulé détaillé. Il permet à un animateur non spécialiste d'organiser un atelier/animation/conférence pour sensibiliser un

public adulte à :

- la problématique de la qualité de l'air intérieur d'une manière générale : chiffres clés, impacts sur la santé, sources des pollutions, etc.

- aux solutions inspirées du mode de vie zéro déchet, qui peuvent permettre d'améliorer la qualité de l'air à la maison : par exemple, l'auto-fabrication de produits d'entretien à partir de composants non toxiques, l'achat de mobilier de seconde main qui émettra moins de composés organiques volatils (COV) que du mobilier neuf, etc.

Le kit d'animation répond à un besoin d'outils de sensibilisation faciles à prendre en main, aussi bien par des professionnels que par des bénévoles.

Pour créer et diffuser le kit d'animation, les actions suivantes sont mises en œuvre :

1. Constituer et mettre en forme une sélection de références documentaires sur la problématique de la qualité de l'air intérieur
2. Sélectionner 3 à 5 actions zéro déchet les plus pertinentes par rapport à la qualité de l'air intérieur
3. Créer des supports visuels pour la présentation des actions
4. Tester l'animation (par ex. à l'occasion de la SERD 2016) par les équipes de Zero Waste France pour retenir un ou plusieurs déroulés-types
5. Finaliser le kit d'animation et mettre en œuvre une stratégie de diffusion en Ile-de-France .

Cette action est principalement fondée sur l'animation pour permettre une transmission efficace du message. Il s'agit de s'appuyer sur des informations existantes (reportages, documentaires, articles de fond) pour acquérir un savoir fondamental.

Des supports seront créés rassemblant des références documentaires sur la problématique de la qualité de l'air intérieur, détaillant 3 à 5 actions zéro déchet les plus pertinentes par rapport à la qualité de l'air intérieur, incluant des supports visuels pour la présentation des actions, des indications supplémentaires et une marche à suivre à destination des animateurs.

Le kit d'animation sera accompagné d'outils de diffusion (kit de viralité, guide des actions, éléments graphiques).

Moyens mis en œuvre :
Les moyens de l'association seront mobilisés notamment les 10 permanents que compte l'association.

Intérêt régional :
Ce projet vise à démultiplier l'impact des animations sur la qualité de l'air. Les formateurs formeront à leur tour d'autres formateurs ainsi que du public, etc.

Cette subvention donne lieu à l'engagement de la structure à recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Franciliens adultes via plus de 50 associations soit un total de 5 000 adultes touchés dans un premier temps.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de personnel	6 461,00	51,90%
Prestations de service	2 500,00	20,08%
Frais d'impression	800,00	6,43%
Documentation	500,00	4,02%
Frais de structure	2 187,00	17,57%
Total	12 448,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	5 000,00	40,17%
Cotisations, dons manuels ou legs	7 448,00	59,83%
Total	12 448,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	15 000,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	15 000,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	20 000,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	12 000,00 €
	Montant total	62 000,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-528

DU 16 NOVEMBRE 2016

Soutien aux dynamiques territoriales :
Aide à l'ingénierie du volet territorial du CPER Ile-de-France 2015-2020
Convention-cadre avec le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération

Affectation des crédits d'études afférents

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le décret n° 2013-1241 du 27 décembre 2013 portant approbation du schéma directeur de la région d'Ile-de-France

VU La délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 du Conseil régional relative à l'approbation du CPER 2015-2020

VU La délibération n° CR 58-15 du 18 juin 2015 relative à la mise en œuvre du volet territorial du CPER 2015-2020

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n°CP 15-605 du 8 octobre 2015 relative aux modalités de mise en œuvre du soutien aux dynamiques territoriales périurbaines, rurales et des pôles de centralité (aide à l'ingénierie) du volet territorial du CPER Ile-de-France 2015-2020 ;

VU La délibération n°CP 16-403 du 12 octobre relative à l'adoption de la convention cadre avec

VU le territoire de la CA du Val Parisis ;
Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-528 présenté par madame la Présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VU L'avis de la Commission de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire ;

VU L'avis de la Commission de la Ruralité et de l'Agriculture ;

VU L'avis de la Commission des Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Approuve, dans le cadre du dispositif d'aide à l'ingénierie territoriale, la convention-cadre tripartite établie avec la CA Cœur d'Essonne et l'Etat (cf. annexe 1) et habilite la Présidente du Conseil régional à la signer.

Article 2 :

Affecte une autorisation de programme de **91 700 €** disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », programme PR 52001 (52001) « Territoires stratégiques », action 452001086 « Soutien aux dynamiques territoriales », du budget 2016 comme suit :

Territoire/maitre d'ouvrage/bénéficiaire de la subvention	Etudes	Coût en €HT	Taux d'intervention	Montant de la subvention
Cœur d'Essonne Agglomération	Etude SCoT	300 000 €	30,57%	91 700 €

Article 3 :

Subordonne le versement de la subvention à la signature d'une convention, conforme à la convention de financement-type adoptée dans la délibération CP 16-403 du 12 octobre 2016, incluant une fiche-projet (annexe 3) et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Cette affectation relève du Contrat de Plan 2015-2020 :
- Volet 6 « Volet territorial »
- Sous volet 62 « Accompagner les territoires péri-urbains, ruraux et les pôles de centralité »
- Projet 621 « Soutien aux dynamiques territoriales ».

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION

CONVENTION-CADRE AVEC CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

CONVENTION CADRE POUR LA MISE EN OEUVRE DU VOLET TERRITORIAL DU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION ILE-DE-FRANCE 2015-2020 : MODALITES DE SOUTIEN AUX DYNAMIQUES TERRITORIALES PERIURBAINES, RURALES ET DES PÔLES DE CENTRALITE (AIDE A L'INGENIERIE) SUR LE TERRITOIRE DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

régissant les rapports entre les financeurs et les EPCI pour la mise en œuvre du volet territorial du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 relatives aux modalités de soutien aux dynamiques territoriales périurbaines, rurales et des pôles de centralité (aide à l'ingénierie)

Entre

La Région Ile-de-France, représentée par la Présidente du Conseil Régional, dûment mandatée par délibération n° ……..du ……..,

L'Etat, représenté par le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris

La communauté d'agglomération Cœur d'Essonne représentée par son Président

APRES AVOIR RAPPELE

La Région et l'État partagent l'objectif de faire de l'Ile-de-France une région attractive, compétitive et solidaire. Le nouveau modèle urbain ancré dans le développement durable doit permettre de répondre dès aujourd'hui à l'amélioration de la qualité de vie des Franciliens, tout en anticipant les évolutions démographiques, culturelles, économiques, comme institutionnelles. Le schéma directeur de la région (SDRIF) « l'Ile-de-France 2030 » pose les bases stratégiques et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de ce projet partagé. Le CPER 2015-2020 définit les modalités pour y parvenir.

En particulier, le volet territorial du CPER renouvelle l'intervention de l'Etat et de la Région auprès des territoires et constitue un levier majeur de mise en œuvre du SDRIF, du Nouveau Grand Paris des transports, du plan de mobilisation sur le logement et du futur schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH).
Le volet territorial du CPER 2015-2020 permettra à l'Etat et la Région d'intervenir sur l'ensemble de l'Ile-de-France de manière adaptée selon les territoires.

Dans la perspective de conforter le système multipolaire francilien, de renforcer la complémentarité avec la future Métropole du Grand Paris et d'accompagner les recompositions intercommunales, la Région et l'Etat proposent d'accompagner les territoires périurbains, ruraux et les pôles de centralité dans la définition de leurs projets et l'inscription de leurs stratégies dans les grands enjeux régionaux de planification et d'aménagement. Ils ont créé à cette fin dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020 une aide d'un montant total de 10M€ financée à parité entre l'Etat et la Région.

Les orientations du SDRIF et du CPER 2015-2020 visent notamment :

- la réduction des inégalités territoriales, sociales et environnementales ;

- le renforcement de la construction de logements et notamment de logements sociaux et ce, dans une perspective de ville intense et durable alliant mobilité, équipements, services et loisirs ;
- une organisation urbaine durable, répondant aux enjeux de mutations climatique et énergétique en limitant notamment l'étalement urbain et en préservant les espaces naturels et agricoles ;
- l'articulation étroite entre les projets d'aménagement et le réseau des transports en commun, existant et à venir, afin de maximiser l'effet de levier du Nouveau Grand Paris des transports en matière d'aménagement du territoire ;
- la participation des projets locaux aux enjeux de développement des grands bassins de vie infrarégionaux, notamment à travers la structuration de l'espace rural autour des pôles de centralité et la déclinaison des orientations du SDRIF à l'échelle des « Territoires d'intérêt métropolitain ».

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

Article 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet :

- de définir le programme d'études et de prestations de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne au regard des objectifs du territoire, l'état d'avancement de son projet de structuration du territoire et des objectifs du SDRIF,
- de prévoir les modalités de partenariat,
- de préciser les conditions des aides de la Région et de l'Etat.

Article 2. Rappel des objectifs du territoire

Cœur d'Essonne Agglomération est issue de la fusion de la communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la communauté de communes de l'Arpajonnais intervenue par arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°926 du 4 décembre 2015.

Afin de définir une identité commune à l'ensemble du territoire, l'agglomération souhaite se doter de documents de planification et de programmation définissant et déclinant son projet de territoire à l'échelle des 21 communes qui la compose, dans le cadre des compétences exercées par l'EPCI.

La communauté de communes de l'Arpajonnais et la communauté d'agglomération du Val d'Orge disposaient chacune de documents propres qui ne permettent pas d'établir une cohérence d'ensemble à l'échelle de Cœur d'Essonne, identifiant les atouts et les faiblesses du territoire en termes notamment d'aménagement du territoire, de commerces, d'habitat et de développement durable.

Cœur d'Essonne Agglomération s'est d'ores et déjà engagée par délibération dans l'élaboration d'un schéma de cohérence territorial, d'un plan local de l'habitat, d'un plan climat Air énergie territorial.

Il s'agit également de répondre aux exigences législatives et règlementaires incombant à Cœur d'Essonne Agglomération.

Article 3. Engagements de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne

La communauté d'agglomération Cœur d'Essonne s'engage à :

- Mettre en œuvre le programme d'études et de prestations annexé à la présente convention (annexe 1),
- Adresser à l'Etat ou la Région, au plus tard un an après la signature de la présente convention, la première demande de subvention pour la mise en œuvre du programme annexé (annexe 1),
- Informer l'Etat et la Région de l'avancée du programme d'études et de prestations et fournir, avant l'élaboration des conventions de financement, les cahiers des charges des études ainsi qu'une fiche synthétique selon le modèle établi,
- Informer l'Etat et la Région des prestataires retenus pour la réalisation des études et prestations inscrites au programme annexé et du montant effectif de la prestation,
- Associer l'Etat et la Région au suivi des études,
- Prendre l'initiative, au moins une fois par an, d'organiser un comité de pilotage tel que prévu en article 6.1 de la présente convention,
- Transmettre, préalablement à la tenue d'un comité de pilotage, à l'Etat et la Région un tableau de bord mentionnant, pour chaque étude ou prestation engagée, son coût, son suivi financier, son planning actualisé, les modalités de restitution et de communication,
- Communiquer le rendu final des études à l'Etat et à la Région en amont du bilan final partagé,
- Etablir, au terme de la convention, un bilan final partagé de la démarche.

Article 4. Engagement de la Région

La Région s'engage à soutenir, au titre du volet territorial du CPER 2015-2020, sous réserve des fonds régionaux disponibles, dans la limite du budget régional et sur approbation de sa commission permanente, le programme d'études et de prestations figurant dans la présente convention pour un montant prévisionnel de **91 700 € (annexe 1),** représentant 17,8% du coût total des études et prestations.

Ce montant correspond au financement de :

- 30,57 % de l'étude pour l'élaboration du SCoT, d'un montant estimé à 300 000 € HT.

Une « convention de financement » sera établie pour chaque étude ou ensemble d'études entrant dans le programme d'études et de prestations validé sur la base d'une demande formalisée du signataire et du bénéficiaire accompagnée du/des cahiers de charges et d'une fiche synthétique. La subvention est accordée par un vote en commission permanente.

Article 5. Engagement de l'Etat

L'Etat s'engage à soutenir, au titre du volet territorial du CPER 2015-2020, sous réserve de la disponibilité des crédits et de leur inscription en loi de finances pour les années N +1 et N + 2, au titre du programme 112 « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », le programme d'études et de prestations figurant dans la présente convention pour un montant prévisionnel de **101 521 € (annexe 1),** représentant 20,1% du coût total des études et prestations.
Une « convention de financement » sera établie pour chaque étude ou ensemble d'études entrant dans le programme d'études et de prestations validé sur la base d'une demande

formalisée du maître d'ouvrage accompagnée du/des cahiers de charges et d'une fiche synthétique (annexe 2).

Article 6. Gouvernance, suivi et réajustements

6.1. Gouvernance

Le comité de pilotage se réunit au minimum une fois par an à l'initiative du ou des signataires. Il associe, a minima, les instances locales/ maîtres d'ouvrage, la Région et l'Etat.

Le comité de pilotage donne un avis sur l'opportunité des études proposées au regard de la stratégie régionale en Ile-de-France portée par l'Etat et la Région et au regard du degré de structuration du territoire. Il s'informe du contenu et du rendu des études menées, du bon avancement de la convention et des financements mobilisés.

Les structures d'ingénierie existantes, le cas échéant, sur ces territoires seront associées à l'élaboration du programme d'études et participeront, autant que nécessaire, au comité de pilotage.

6.2. Suivi

Un suivi technique aura lieu tout au long du déroulement de la présente convention pour s'assurer de la cohérence du contenu des études, de leur avancement, de la tenue du calendrier initial, de l'engagement des financements et pour préparer les comités de pilotage.

L'Etat et la Région sont destinataires du rendu final de toutes les études inscrites au programme d'études.

Pour faciliter le contrôle de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds mobilisés, par l'Etat et la Région ou par toute personne habilitée à cet effet, les instances locales s'engagent à faciliter l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives. Les maîtres d'ouvrage devront conserver l'ensemble des pièces justificatives des opérations pendant 10 ans à compter de l'expiration de la convention.

6.3. Réajustements

Les engagements respectifs des partenaires pourront être réajustés chaque année dans le cadre des « comités de pilotage ». Selon l'importance des évolutions, elles pourront donner lieu à la signature d'un avenant.

Article 7. Communication

7.1. Communication régionale

Le(s) signataire(s) s'engagent :

- Pour toute publicité et communication concernant le projet entrant dans le cadre de la convention, à mentionner la participation de la Région ainsi que celle des autres financeurs (Etat, Collectivités Territoriales, fonds FSE…) et à apposer le logotype de la Région Ile-de-France conformément à la charte graphique régionale sur tous les supports.
- Concernant les sites web, à positionner la mention et le logotype en page d'accueil et permettre le lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

- Dans le cadre des évènements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention, à faire expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, les maîtres d'ouvrage s'engagent à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

7.2: Communication de l'Etat

Le(s) signataire(s) s'engagent :

- Pour toute publicité et communication concernant le projet entrant dans le cadre de la convention, à mentionner la participation de l'Etat ainsi que celle des autres financeurs (Conseil régional, Collectivités Territoriales, fonds FSE…) et à apposer le logo de l'Etat sur tous les supports.
- Concernant les sites web, à positionner la mention et le logotype en page d'accueil et permettre le lien avec le site institutionnel de la Préfecture de région d'Ile-de-France.
- Dans le cadre des évènements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention, à faire expressément référence à l'implication de l'Etat selon les règles définies ci-dessus. De même, les maîtres d'ouvrage s'engagent à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'Etat.

Article 8. Durée, exécution et révision de la convention

La convention-cadre expire au terme d'une durée de 3 ans à compter de sa signature. Celle-ci est prorogeable par avenant dans la limite de la durée du Contrat de plan Etat-Région Ile-de-France 2015-2020.

Toute convention-cadre n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'exécution de la part du (ou des) signataire(s) auprès de l'Etat ou de la Région, un an après sa signature est résiliée de droit.

Pour la Région, la convention de financement qui découle de la convention-cadre pourra être présentée au vote dès la commission permanente d'approbation de la convention-cadre.

Article 9. Résiliation de la convention

A la demande expresse et motivée de l'une des parties, la présente convention peut être résiliée de plein droit en cas d'inexécution par les autres parties d'une ou plusieurs des obligations essentielles à la réalisation des études et prestations. La résiliation est effective à l'issue d'un préavis d'un mois commençant à courir à compter de la notification de mise en demeure, expédiée en recommandé avec demande d'accusé de réception, sauf :

- si, dans ce délai, les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution,
- si l'inexécution des prestations requises est consécutive à un cas de force majeure, Jusqu'à l'expiration du délai de préavis défini ci-dessus, les parties s'engagent au strict respect des obligations que leur assigne la présente convention.

Article 10. Annexes

La présente convention comporte la pièce contractuelle suivante :

- **Annexe 1** : Programme d'études et de prestations

Fait en 3 exemplaires originaux

A Sainte-Geneviève-des-Bois	A Paris	A Paris
Le	Le	Le
Pour la CA Cœur d'Essonne	Pour l'État	Pour la Région Île-de-France
Olivier LEONHARDT **Président**	**Jean-François CARENCO** **Préfet de Région**	**Valérie PECRESSE** **Présidente du Conseil Régional**

Annexe 1 : Programme d'études et de prestations prévisionnel

Intitulé	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier de réalisation	Montant prévisionnel €HT annoncé	Montant de la part de la maîtrise d'ouvrage en €HT (à préciser selon cofinancements)	Financement régional en €	Financement Etat en € (CPER)	Autres cofinancement attendus en €
SCoT	Cœur d'Essonne Agglomération	décembre 2016/1er semestre 2019	300 000	150 000	91 700	0	58 300 (Etat/dotation générale de décentralisation)
Etude commerciale	Cœur d'Essonne Agglomération	décembre 2016	90 000	45 000	0	45 000	
PCAET	Cœur d'Essonne Agglomération	2017	75 000	37 500	0	37 500	
AGENDA 21	Cœur d'Essonne Agglomération	2017/2018	50 000	30 979	0	19 021	ADEME

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION

ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008913	Budget	2016

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**52 - Agglomérations et villes moyennes**
Programme	**452001 - Territoires stratégiques**
Action	**452001086 - Soutien aux dynamiques territoriales**

Dispositif : N° 00000945 - Soutien aux dynamiques territoriales périurbaines, rurales et des pôles de centralité

Dossier	16014222 - Coeur Essonne Agglomération - SCOT			
Bénéficiaire	P0034024 - CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION			
Localisation	CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Soutien aux dynamiques territoriales - Hors CPRD			
Montant total	91 700,00 €		Code nature	204181
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
300 000,00 €	HT	30,57 %	91 700,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000945 - Soutien aux dynamiques territoriales périurbaines, rurales et des pôles de centralité	91 700,00 €

Total sur l'imputation 905 - 52 - 452001 - 452001086	91 700,00 €

ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION

FICHE-PROJET

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014222

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COEUR ESSONNE AGGLOMERATION - SCOT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux dynamiques territoriales périurbaines, rurales et des pôles de centralité	300 000,00 €	30,57 %	91 700,00 €
	Montant Total de la subvention		91 700,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204181-452001-200
452001086- Soutien aux dynamiques territoriales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION
Adresse administrative : 1 PLACE SAINT EXUPERY
91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur OLIVIER LEONHARDT, Président

N° SIRET : 20005785900015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux dynamiques territoriales périurbaines, rurales et des pôles de centralité
Rapport Cadre : CP15-605 du 08/10/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mars 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Suite à la création au 1er janvier 2016 de la communauté d'agglomération Coeur d'Essonne suite à la fusion de deux intercommunalités, un document de planification à l'échelle des 21 communes est souhaité.
Les objectifs déterminés dans la délibération communautaire de prescription sont les suivants:
- Adopter le SCOT sur l'ensemble du territoire afin de définir une identité commune,
- Traduire dans le SCOT les projets d'aménagement et en particulier le projet d'aménagement de la BA 217, les différentes ZAC, le projet d'aménagement de la RN 20, le développement de TERATEC et les projets d'aménagement de pôles gares,
- Articuler le SCOT avec les documents de référence de la communauté d'agglomération, à savoir le PLH, le PLD et l'Agenda 21,
- Assurer, à travers le SCOT et la destination des sols, un équilibre entre le développement urbain et

économique d'une part, et la préservation des espaces naturels et agricoles d'autre part,
- Prendre en compte les évolutions législatives notamment les exigences de la loi «Grenelle 2 ».

Description :
Le SCOT, au travers du PADD, conformément au code de l'urbanisme, fixera des objectifs en matière de politiques publiques d'urbanisme, de logement, de transport et déplacement, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Soutien aux dynamiques territoriales

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude SCOT	300 000,00	100,00%
Total	300 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France (Soutien aux dynamiques territoriales)	91 700,00	30,57%
Etat (DGD)	58 300,00	19,43%
Coeur d'Essonne Agglomération	150 000,00	50,00%
Total	300 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	40 000,00 €
2018	40 000,00 €
2019	11 700,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	69 000,00 €
2015	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	42 345,32 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	25 000,00 €
2016	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	69 000,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	20 000,00 €
2016	Soutien à la création et à la diffusion numérique	40 597,00 €
	Montant total	265 942,32 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N°16-560

Du 16 Novembre 2016

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE
« JARDINS SOLIDAIRES EN ILE-DE-FRANCE »
(SECONDE AFFECTATION - NOVEMBRE 2016)**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE
DU SOUTIEN AUX STRUCTURES DU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT
(SECONDE AFFECTATION - NOVEMBRE 2016)**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE
« EMPLOIS D'INSERTION ENVIRONNEMENT »
(TROISIEME AFFECTATION - NOVEMBRE 2016)**

**VERSEMENT DE COTISATIONS ANNUELLES A DIVERS ORGANISMES
AGISSANT DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT
(SECONDE AFFECTATION – NOVEMBRE 2016)**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'Environnement ;

VU La délibération n° CR 41-09 du 6 mai 2009 relative à une nouvelle politique régionale de soutien à l'insertion par l'activité économique ;

VU La délibération n° CR 108-13 du 21 novembre 2013 relative au cadre régional d'intervention relatif au « Soutien des structures dans le secteur de l'environnement », à l'ajustement du dispositif « Education à l'Environnement vers un Développement Durable », à l'adaptation du dispositif « Jardins Solidaires en Île-de-France », prorogation des programmes agricoles ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier de la Région Île-de-France ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CP 01-371 du 05 juillet 2001 relative aux adhésions de la Région à diverses associations, versement de la cotisation à ces associations et attribution d'une subvention à une association ;

VU La délibération n° CP 09-860 du 24 septembre 2009 relative aux Emplois d'insertion environnement;

VU La délibération n° CP 10-901 du 17 novembre 2010 relative aux affectations pour des missions d'assistance dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, et de l'adhésion au réseau européen ACR+ ;

VU La délibération CP 12-520 du 12 juillet 2012 relative au versement de cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement ;

VU La délibération CP 13-582 du 11 juillet 2013 relative au versement de cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement ;

VU La délibération CP 14-419 du 18 juin 2014 relative au versement de cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement ;

VU La délibération CP 15-525 du 9 juillet 2015 relative au versement de cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement ;

VU La délibération CP 16-308 du 12 juillet 2016 relative au versement de cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement ;

VU La délibération CP 16-404 du 21 septembre 2016 portant approbation d'une convention type, intégrant les nouvelles dispositions relatives aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU Le budget de la Région Île-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-560 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France ;

VU L'avis de la commission de l'Environnement et de l'Aménagement ;

VU L'avis de la commission des Finances.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer au titre du dispositif « Jardins Solidaires en Île-de-France» au financement des projets détaillés en annexe 2 (fiches projets) à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant maximum de **101 811 €.**

Affecte une autorisation de programme de **101 811 €,** disponible sur le chapitre 907 « Environnement » Code fonctionnel 71 « Actions transversales » Programme HP 71-007 « Soutien aux démarches de développement durable » - Action 17100701 « Soutien aux démarches de développement durable », du budget régional 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 :

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien aux structures dans le secteur de l'environnement» au financement du projet détaillé en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant maximum de **40 000 €.**

Affecte une autorisation d'engagement de 40 000 €, disponible sur le chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales » programme HP 71-008 (171008) « Soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement durable» action 17100803 « Soutien aux associations et organismes œuvrant pour l'environnement », du budget régional 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Subordonne le versement des subventions d'un montant supérieur à 23 000 € à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par délibération n° CP 16-404 de la Commission permanente du 21 septembre 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Article 3 :

Décide de participer au titre du dispositif « Emplois d'insertion environnement » au financement des projets détaillés en annexe 2 (fiches projet) à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **141 950 €.**

Affecte une autorisation d'engagement de **141 950 €** disponible sur le chapitre 937 « Environnement, code fonctionnel 71 « Actions transversales » programme HP 71-008 (171008) « Soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement

durable» action 17100802 « Emplois d'insertion en environnement» du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature des conventions conformes à la convention type adoptée par délibération n° CP 09-860 de la Commission permanente du 24 septembre 2009, modifiée conformément à la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Article 4 :

Autorise, par dérogation à l'article 29 du Règlement Budgétaire et Financier de la Région Ile-de-France, la prise en compte des dépenses relatives aux projets visés à l'article 3 de la présente délibération, à partir des dates indiquées dans les fiches projets reprises en annexe 2.

Article 5 :

Décide du versement de la cotisation 2016 aux organismes Orée, ACR+ et Cercle National de recyclage.

Affecte une autorisation d'engagement de 19 229,00 € sur le chapitre 937 « Environnement », du budget 2016, à raison de :

- 7 500,00 € sur la sous-fonction 71 « Actions transversales »

Programme HP 71-008 (171008) « Soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement durable » ;

Action 17100803 – Soutien aux associations et organismes œuvrant pour l'environnement

- 11 729,00 € sur la sous-fonction 72 « Actions en matière de déchets »

Programme HP 72-001 « Programme prévention et gestion des déchets »

Action 17200107 – Plan régional de prévention.

Décide du retrait de la Région de ces organismes.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION

Etat récapitulatif

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-560	Budget	2016

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**71 - Actions transversales**
Programme	**171007 - Soutien aux démarches de développement durable**
Action	**17100701 - Soutien aux démarches de développement durable**

Dispositif : N° 00000729 - Jardins solidaires en Ile de France

Dossier	16011803 - JS - JARDIN DES PRIMEVERES-BLEUETS A VERNEUIL L'ETANG - 3 MOULINS HABITAT			
Bénéficiaire	R7616 - SA D'HLM TROIS MOULINS HABITAT			
Localisation	VERNEUIL-L'ETANG			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
21 641,00 €	TTC	46,21 %	10 000,00 €	

Dossier	16014731 - JS - ESPACES - JARDIN PARTAGE VERSAILLES HABITAT			
Bénéficiaire	R10630 - ASSOCIATION ESPACES			
Localisation	VERSAILLES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
27 066,00 €	TTC	36,95 %	10 000,00 €	

Dossier	16014732 - JS - ESPACES - JARDIN PARTAGE DE SEVRES			
Bénéficiaire	R10630 - ASSOCIATION ESPACES			
Localisation	SEVRES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
21 241,00 €	TTC	47,08 %	10 000,00 €	

Dossier	16014797 - JS - PENSEES SAUVAGES - TERRES COMMUNES			
Bénéficiaire	P0035288 - ASSOCIATION PENSEES SAUVAGES			
Localisation	TORCY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 414,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 829,00 €	TTC	49,99 %	4 414,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-560	Budget	2016

Dossier	16014814 - JS - LES JARDINS SOLIDAIRES D'E.L.L.S.A.			
Bénéficiaire	P0015913 - ELLSA ENSEMBLE UN LIEU POUR DES LIENS SOLIDAIRES A ACHERES			
Localisation	ACHERES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 393,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 786,00 €	TTC	50 %	7 393,00 €	

Dossier	16014831 - JS - CENTRE SOCIOCULTUREL LOUISE MICHEL			
Bénéficiaire	R9138 - CENTRE SOCIOCULTUREL LOUISE MICHEL			
Localisation	ASNIERES-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 390,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 780,00 €	TTC	50 %	3 390,00 €	

Dossier	16014839 - JS - AUTOUR DE VOUS UNE OASIS DANS LA VILLE			
Bénéficiaire	R23689 - UNE OASIS DANS LA VILLE - AUTOUR DE VOUS			
Localisation	AUBERVILLIERS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 420,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 840,00 €	TTC	50 %	1 420,00 €	

Dossier	16014843 - JS - COMMUNE DE MAGNANVILLE			
Bénéficiaire	R626 - COMMUNE DE MAGNANVILLE			
Localisation	MAGNANVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
43 961,00 €	TTC	22,75 %	10 000,00 €	

Dossier	16015861 - JS - ASSOCIATION POTAGO			
Bénéficiaire	P0035569 - ASSOCIATION POTAGO			
Localisation	GOMETZ-LA-VILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 568,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 235,00 €	TTC	49,05 %	2 568,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-560	Budget	2016

Dossier	16015890 - JS - LA SEVE - COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE			
Bénéficiaire	P0035579 - LA SEVE - SAVOIRS ECOLOGIQUES ET VALORISATIONS ENVIRONNEMENTALES			
Localisation	MANTES-LA-JOLIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
38 422,00 €	TTC	26,03 %	10 000,00 €	

Dossier	16015901 - JS - LA SEVE - COMMUNE DE GUERNES			
Bénéficiaire	P0035579 - LA SEVE - SAVOIRS ECOLOGIQUES ET VALORISATIONS ENVIRONNEMENTALES			
Localisation	GUERNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 812,00 €	TTC	48,05 %	10 000,00 €	

Dossier	16015904 - JS - LA SEVE - COMMUNE DE VILLERS-EN-ARTHIES			
Bénéficiaire	P0035579 - LA SEVE - SAVOIRS ECOLOGIQUES ET VALORISATIONS ENVIRONNEMENTALES			
Localisation	VILLERS-EN-ARTHIES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 626,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
15 253,00 €	TTC	50 %	7 626,00 €	

Dossier	16015936 - JS - ASSOCIATION ESPACES - JARDIN DU 16ème ARRONDISSEMENT			
Bénéficiaire	R10630 - ASSOCIATION ESPACES			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
22 573,00 €	TTC	22,15 %	5 000,00 €	

Dossier	16015969 - JS - REGIE INTER-QUARTIERS CORBEIL ESSONNES			
Bénéficiaire	P0030736 - ASS PREFIGURATION REGIE INTER-QUARTIERS DE CORBEIL-ESSONNES			
Localisation	CORBEIL-ESSONNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
29 449,00 €	TTC	33,96 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-560	Budget	2016

Total sur le dispositif N° 00000729 - Jardins solidaires en Ile de France	101 811,00 €

Total sur l'imputation 907 - 71 - 171007 - 17100701	101 811,00 €

Chapitre	**937 - Environnement**
Code fonctionnel	**71 - Actions transversales**
Programme	**171008 - Soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement durable**
Action	**17100802 - Emplois d'insertions en environnement**

Dispositif : N° 00000449 - Emploi Insertion Environnement (EIE)

Dossier	EX010730 - EIE- AIDE DE BASE-QUALISERVICES-VILLENEUVE LA GARENNE- ANNEE 2			
Bénéficiaire	R36350 - LEPOLES			
Localisation	VILLENEUVE-LA-GARENNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	22 030,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
176 916,67 €	HT	12,45 %	22 030,00 €	

Dossier	EX010732 - EIE-AIDE DE BASE- QUALISERVICES- LA CARAVELLE- ANNEE 2			
Bénéficiaire	R36350 - LEPOLES			
Localisation	VILLENEUVE-LA-GARENNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	24 200,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
245 906,00 €	TTC	9,84 %	24 200,00 €	

Dossier	EX011134 - EIE-AIDE DE BASE-VIE VERT-ANNEE 2			
Bénéficiaire	P0002510 - VIE VERT			
Localisation	CORMEILLES-EN-VEXIN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 800,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
97 904,17 €	HT	1,84 %	1 800,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-560	Budget	2016

Dossier	EX013997 - EIE - AIDE DE BASE-URBAN DECO CONCEPT - RESTAURATION PATRIMOINE - ANNEE 2			
Bénéficiaire	EX002287 - URBAN DECO CONCEPT			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 860,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
680 564,00 €	TTC	1,6 %	10 860,00 €	

Dossier	EX013999 - EIE - CHARGE DE DEVELOPPEMENT-URBAN DECO CONCEPT - ANNEE 2			
Bénéficiaire	EX002287 - URBAN DECO CONCEPT			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
53 803,00 €	TTC	13,94 %	7 500,00 €	

Dossier	EX014319 - EIE - AIDE DE BASE- ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE - PETITE CEINTURE SNCF - ANNEE 2			
Bénéficiaire	R34363 - ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 380,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
329 766,00 €	TTC	7,09 %	23 380,00 €	

Dossier	EX014320 - EIE - AIDE DE BASE -ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE - MAISON DU VELO - ANNEE 2			
Bénéficiaire	R34363 - ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE			
Localisation	PLAINE COMMUNE (EPT6)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	22 180,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
303 110,00 €	TTC	7,32 %	22 180,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-560	Budget	2016

Dossier	EX014862 - EIE - AIDE DE BASE- HALAGE - VALORISATION ECOLOGIQUE SAINT-DENIS - ANNEE 2			
Bénéficiaire	R10910 - HALAGE			
Localisation	PLAINE COMMUNE (EPT6)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	22 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
211 532,00 €	TTC	10,64 %	22 500,00 €	

Dossier	16015881 - EIE-AMELIORATION DE LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE-VIE VERT-ANNEE 2			
Bénéficiaire	P0002510 - VIE VERT			
Localisation	CORMEILLES-EN-VEXIN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
43 935,00 €	TTC	17,07 %	7 500,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000449 - Emploi Insertion Environnement (EIE)	141 950,00 €

Total sur l'imputation 937 - 71 - 171008 - 17100802	141 950,00 €

Chapitre	**937 - Environnement**
Code fonctionnel	**71 - Actions transversales**
Programme	**171008 - Soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement durable**
Action	**17100803 - Soutien aux associations et organismes oeuvrant pour l'environnement**

Dispositif : N° 00000446 - Soutien des structures dans le secteur de l'environnement

Dossier	16016102 - ASS TÊTE DE RESEAUX - LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (LPO)			
Bénéficiaire	R22188 - LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
91 914,00 €	TTC	43,52 %	40 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000446 - Soutien des structures dans le secteur de l'environnement	40 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-560	Budget	2016

Dispositif : N° 00000452 - Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement

Dossier	16007094 - COTISATION 2016 - OREE			
Bénéficiaire	R13401 - OREE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 500,00 €		Code nature	6281
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 500,00 €	TTC	100 %	7 500,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000452 - Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	7 500,00 €

Total sur l'imputation 937 - 71 - 171008 - 17100803	47 500,00 €

Chapitre	**937 - Environnement**
Code fonctionnel	**72 - Actions en matière des déchets**
Programme	**172001 - Prévention et gestion des déchets**
Action	**17200107 - Plan régional de prévention**

Dispositif : N° 00000452 - Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement

Dossier	16007104 - COTISATION 2016 - ACR+			
Bénéficiaire	P0014322 - ACR+ ASSOCIATION DES CITES ET REGION POUR LE RECYCLAGE ET LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 150,00 €		Code nature	6281
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 150,00 €	TTC	100 %	3 150,00 €	

Dossier	16007184 - COTISATION 2016- CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE			
Bénéficiaire	R21977 - CERCLE NAL DU RECYCLAGE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 579,00 €		Code nature	6281
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 579,00 €	TTC	100 %	8 579,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-560	Budget	2016

Total sur le dispositif N° 00000452 - Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	11 729,00 €

Total sur l'imputation 937 - 72 - 172001 - 17200107	11 729,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION

FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014843

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JS - COMMUNE DE MAGNANVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Jardins solidaires en Ile de France	43 961,00 €	22,75 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-71-204141-171007-200
17100701- Soutien aux démarches de développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAGNANVILLE
Adresse administrative : RUE DE LA FERME
78200 MAGNANVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Michel LEBOUC, Maire

N° SIRET : 21780354300016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Jardins solidaires en Ile de France
Rapport Cadre : CR66-11 modifié du 24/06/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Implanté sur un terrain communal, ce jardin sera géré par un groupe de personnes référentes sur une démarche intergénérationnelle, en sollicitant les compétences des élèves de l'atelier Espace Rural et Environnement de la SEGPA et du Lycée Agricole de la Ville.
Inscrit dans une démarche de développement durable et de respect de l'environnement, ce projet permettra de créer un espace d'échanges de convivialité et de partage autour du jardinage et de tisser les liens entre les générations et les habitants.
Le choix de son emplacement, à proximité des groupes scolaires maternels et élémentaires et du centre de loisir, favorisera les projets éducatifs orientés vers le respect de la nature et de l'environnement.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains: un salarié et un stagiaire.

Intérêt régional :
La création d'un jardin solidaire reste un évènement très local. La satisfaction des habitants, le bonheur

de créer des nouveaux liens et de voir ainsi leur cadre de vie quotidienne s'enjoliver sont de nature à améliorer le bien-être des Franciliens.
C'est là, dans le bien-vivre en Ile-de-France, que réside tout l'intérêt régional d'un jardin solidaire.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
En priorité, les élèves de l'atelier Espace Rural et Environnement de la SEGPA et du Lycée Argicole de la Ville.

Localisation géographique :
- MAGNANVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude préalable de la qualité des sols	1 758,00	4,00%
Aménagement de terrain	37 104,00	84,40%
Achat de petit matériel	3 498,00	7,96%
Installation récupérateur d'eau de pluie	305,00	0,69%
Abris de jardin	600,00	1,36%
Plantations d'alignement	480,00	1,09%
Acquisition de composteurs	216,00	0,49%
Total	43 961,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Autofinancement communal	33 961,00	77,25%
Subvention Région IDF (sollicitée)	10 000,00	22,75%
Total	43 961,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	5 612,00 €
2014	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	27 500,00 €
2014	Aide au développement de bornes de recharges électriques	4 000,00 €
	Montant total	37 112,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011803

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JS - JARDIN DES PRIMEVERES-BLEUETS A VERNEUIL L'ETANG - 3 MOULINS HABITAT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Jardins solidaires en Ile de France	21 641,00 €	46,21 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-200
17100701- Soutien aux démarches de développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM TROIS MOULINS HABITAT
Adresse administrative : 60 RUE DES MEUNIERS
77950 RUBELLES
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Daniel BIARD, Président

N° SIRET : 78615039100088

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Jardins solidaires en Ile de France
Rapport Cadre : CR66-11 modifié du 24/06/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
En plus de la création du jardin des primevères et de son entretien, Trois Moulins Habitat (TMH), avec le soutien de l'association Graine de Jardins, a mené un processus de mobilisation des locataires et des partenaires locaux pour former un groupe de futurs jardiniers, depuis novembre 2015.
Suite à diverses réunions et rencontres avec la commune et les locataires, une association de jardiniers a été créée au mois de juillet 2016.
A partir de là, l'accompagnement de Graine de Jardins à des ateliers de jardinage écologique va pouvoir se poursuivre, mais surtout un programme d'actions sera défini par les jardiniers avec l'organisation d'évènements autour du jardinage et du vivre ensemble pour la résidence.

Description :
Le projet s'inscrit dans la continuité d'un programme de travaux d'économie d'énergie mené par TMH sur les bâtiments, destiné à améliorer le cadre et les conditions de vie des locataires de la résidence, à réduire leur quittance et à répondre aux enjeux environnementaux.
Les espaces extérieurs contribuent fortement à la perception des habitants sur leur qualité de vie. Composés principalement de cheminements piétons et de vastes pelouses, ces espaces nécessitent un

entretien régulier et coûteux. Ces travaux d'entretien impactent fortement les charges locatives.
Ainsi, la requalification de cet espace en jardin collectif associée à une gestion différenciée, engendreraient une meilleure maîtrise des coûts de gestion et des charges récupérables, et au delà, le développement du lien social, intergénérationnel et multiculturel.

Moyens mis en œuvre :
Nombre de salariés :
- Pour Trois Moulins Habitat, 283 salariés dont 6 mobilisés pour le projet;
- également 2 salariés de Graine de Jardins IDF (prestataire TMH durant un an et demi pour l'ingénierie du projet)
Nombre de bénévoles : 12 locataires (ménages)

Intérêt régional :
La création d'un jardin solidaire reste un évènement très local. La satisfaction des habitants, le bonheur de créer des nouveaux liens et de voir ainsi leur cadre de vie quotidienne s'enjoliver sont de nature à améliorer le bien-être des Franciliens.
C'est là, dans le bien-vivre en Ile-de-France, que réside tout l'intérêt régional d'un jardin solidaire.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tous publics.

Localisation géographique :
- VERNEUIL-L'ETANG

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Pose d'une clôture	4 680,00	21,63%
Serrurerie	900,00	4,16%
Préparation du terrain / Amendement	5 220,00	24,12%
Végétaux	1 736,00	8,02%
Aménagement espace commun	2 265,00	10,47%
Récupérateurs d'eau	2 340,00	10,81%
Coffres de stockage	2 497,00	11,54%
Matériel de jardinage	2 003,00	9,26%
Total	21 641,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fondation Bruneau	5 000,00	23,10%
Subvention Région IDF (sollicitée)	10 000,00	46,21%
Fonds propres	6 641,00	30,69%
Total	21 641,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Convention régionale de patrimoine social	1 110 578,00 €
2013	Logement social pour les personnes en situation de handicap	318 495,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 274 267,00 €
2014	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	-74 207,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 164 592,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	9 852,60 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 429 245,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	32 753,60 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	54 260,72 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	317 521,00 €
2016	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	18 656,93 €
	Montant total	5 541 779,85 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014731

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JS - ESPACES - JARDIN PARTAGE VERSAILLES HABITAT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Jardins solidaires en Ile de France	27 066,00 €	36,95 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-200
17100701- Soutien aux démarches de développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION ESPACES
Adresse administrative : 855 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Pascale FLAMANT, Présidente

Date de publication au JO : 12 octobre 1994

N° SIRET : 39924109000063

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Jardins solidaires en Ile de France
Rapport Cadre : CR66-11 modifié du 24/06/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Depuis 2010, Versailles Habitat met à disposition de l'association Espaces une parcelle de 900 m², située au bout de la rue Bernard de Jussieu à Versailles, en limite de la forêt de Viroflay. L'association y a créé un jardin potager solidaire, entretenu par les salariés d'un de ses chantiers d'insertion. En 2016, dans l'objectif de dynamiser la vie et l'animation locale tout en améliorant le cadre de vie des habitants, Espaces a proposé de restaurer ce jardin solidaire et de le faire évoluer vers un jardin partagé. Au pied d'une résidence de logement social, ce jardin fournira une offre de loisir socio-environnementale de proximité tout en renforçant les continuités écologiques des environs et en favorisant l'échange et la convivialité.

Description :
Afin de mobiliser les habitants et acteurs du quartier (notamment les locataires de la résidence sociale et la Maison de quartier située en face), Espaces organisera des réunions d'information et de concertation

dès le lancement du projet. Par la suite, elle animera une inauguration et proposera des ateliers de jardinage écologique mensuels, gratuits et ouverts à tous. Comme l'ensemble des jardins animés par Espaces, ce jardin partagé sera cultivé sans pesticides et sera le support de pratiques et d'expérimentations en jardinage écologique.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains:
- Salariés : 177;
- Stagiaires : 4;
- Bénévoles : 55.

Une équipe de 9 jardiniers en insertion encadrés par un encadrant technique et avec l'appui d'un chargé de mission technique, réalisera les gros travaux d'aménagements du jardin.
Un éco-animateur en insertion, encadré par un encadrant-animateur, assurera les animations mensuelles au jardin partagé après son lancement.
Un chef de secteur, une service-civique accompagnatrice de Jardins partagés, une chargée de développement, une chargée de communication et un encadrant-animateur réaliseront les réunions de concertation, la communication et le suivi des adhérents-jardiniers après le lancement du jardin.

Moyens matériel:
La liste ci-dessous correspond aux principaux outillages, matériaux et équipements techniques de l'association. En cas de besoins supplémentaires, l'association Espaces pourra compléter son parc de matériel.
- Matériel thermique : débroussailleuse, tailles haies, tondeuses, tronçonneuses, perches-élagueuses, groupes électrogène;
- Outillage : pelles, sécateurs, brouettes, arrosoirs, bêches, binettes, faucilles, cisailles, fourches , scies, masses, barres à mines, marteaux, crocs, échelles, escabeaux, perceuses, disqueuses, cônes et panneaux de signalisation;
- Moyens de transport : vélos, triporteurs, transport en commun (prise en charge des titres de transport), location de camion;
- Tenues de travail et équipements de protection individuelle : chaussures et vêtements de sécurité, pantalons et vestes de travail, gilets de haute visibilité, gilets de sauvetage, gilets matelassé, vêtements de pluie, gants, casquettes, casques avec visière, dispositif anti-bruit;
- Autres biens : meubles de rangements, vestiaires, meubles de bureau, appareils de cuisine, machines à laver et sèche-linge pour les vêtements de travail, appareils photos, ordinateurs, logiciels de bureautique et de cartographie, GPS;
- Matériel de nettoyage : balais, râteaux, sacs poubelles, pinces.

Moyens de communication:
L'association Espaces et la Ville de Versailles s'attacheront à valoriser le jardin au travers :
- de la publication d'articles dans leur magasine, site internet et réseaux sociaux respectifs.
- d'une communication par affiche et flyer à destination des habitants
- de contacts avec la presse locale.
- d'un kit de communication (maquette d'affiche et de flyer, logo, adresse mail) sera créé et diffusé aux jardiniers pour communiquer sur le jardin et ses activités.

Intérêt régional :
La création d'un jardin solidaire reste un évènement très local. La satisfaction des habitants, le bonheur de créer des nouveaux liens et de voir ainsi leur cadre de vie quotidienne s'enjoliver sont de nature à améliorer le bien-être des Franciliens.
C'est là, dans le bien-vivre en Ile-de-France, que réside tout l'intérêt régional d'un jardin solidaire.

Cette subvention ne donne pas lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant. En effet, cette association s'est déjà engagée sur le recrutement de trois stagiaires (quota maximum) sur

d'autres dispositifs en 2016.

Public(s) cible(s) :
Tous publics.

Localisation géographique :
- VERSAILLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement de terrain	20 850,00	77,03%
Réalisation de cheminements et clôtures	4 560,00	16,85%
Achat de petit matériel	577,00	2,13%
Installation de récupérateur d'eau de pluie	300,00	1,11%
Abris de jardin	679,00	2,51%
Acquisition de composteur	100,00	0,37%
Total	27 066,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Versailles Habitat (sollicitée)	5 000,00	18,47%
Subvention Commune de Versailles (sollicitée)	3 000,00	11,08%
Subvention Région IDF (sollicitée)	10 000,00	36,95%
Fondation Bruneau	3 000,00	11,08%
Autres fondations	5 000,00	18,47%
Fonds propres	1 066,00	3,94%
Total	27 066,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	15 000,00 €
2013	Emploi Insertion Environnement (EIE)	19 390,00 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	167 840,00 €
2013	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	34 060,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	230 958,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	84 924,00 €
2014	Dispositif d'aide au sauvetage et restructuration des SIAE en difficulté	30 000,00 €

2014	Education à l'environnement vers un développement durable	8 000,00 €
2014	Emploi Insertion Environnement (EIE)	24 130,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	141 780,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	35 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	35 000,00 €
2014	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	34 010,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	231 725,90 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	57 701,00 €
2015	ARSIE- Aide à l'investissement (CR46-14)	22 000,00 €
2015	Emploi Insertion Environnement (EIE)	105 849,00 €
2015	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	104 731,60 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	37 208,26 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	180 805,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	53 536,00 €
2016	Emploi Insertion Environnement (EIE)	91 580,00 €
2016	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	55 500,00 €
	Montant total	1 820 728,76 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014732

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JS - ESPACES - JARDIN PARTAGE DE SEVRES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Jardins solidaires en Ile de France	21 241,00 €	47,08 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-200
17100701- Soutien aux démarches de développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION ESPACES
Adresse administrative : 855 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Pascale FLAMANT, Présidente

Date de publication au JO : 12 octobre 1994

N° SIRET : 39924109000063

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Jardins solidaires en Ile de France
Rapport Cadre : CR66-11 modifié du 24/06/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Depuis 2000, la Ville de Sèvres et Espaces mènent conjointement des actions en faveur de l'environnement et de la sensibilisation à sa préservation : entretien écologique des berges de Seine et de 4 escaliers végétalisés dans le cadre de chantiers d'insertion, balades fluviales autour des îles Seguin et Saint-Germain au départ du port de Sèvres, randonnée « Sur les traces du ru de Marivel », animation du jardin pédagogique du Lycée J .P Vernant, etc.
En 2014 et 2015, la Ville de Sèvres et l'association Espaces ont lancé un premier jardin partagé dans la ville : le Jardin partagé des Cent-Gardes, sur le toit du gymnase du même nom. Forts du succès remporté par ce premier jardin partagé (36 adhérents-jardiniers en mai 2016) et afin de répondre à la demande croissante des habitants, Espaces et la Ville de Sèvres souhaitent créer un second jardin partagé en 2016.

Description :
Ce jardin partagé construit par et pour les habitants du territoire favorisera le renforcement du lien social de la Ville tout en permettant de jardiner de manière individuelle et/ou collective. Il aura également pour but d'améliorer le cadre de vie local en matière d'environnement et d'animation. En amont du projet, Espaces s'attachera à impliquer les habitants en organisant des réunions de concertation. Après l'ouverture du jardin, elle diffusera des conseils en jardinage écologique par la réalisation d'animations régulières, gratuites et ouvertes à tous.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains:
- Salariés : 177;
- Stagiaires : 4;
- Bénévoles : 55.

Une équipe de 6 jardiniers en insertion encadrés par un encadrant technique et avec l'appui d'un chargé de mission technique, réalisera les gros travaux d'aménagements du jardin.
Un éco-animateur en insertion, encadré par un encadrant-animateur, assurera les animations mensuelles de jardinage écologique.
Un chef de secteur, une service-civique accompagnatrice de Jardins partagés, une chargée de développement, une chargée de communication et un encadrant-animateur réaliseront les réunions de concertation, la communication et le suivi des adhérents-jardiniers après le lancement du jardin.

Moyens matériel:
La liste ci-dessous correspond aux principaux outillages, matériaux et équipements techniques de l'association. En cas de besoins supplémentaires, l'association Espaces pourra compléter son parc de matériel.
- Matériel thermique : débroussailleuse, tailles haies, tondeuses, tronçonneuses, perches-élagueuses, groupes électrogèn;
- Outillage : pelles, sécateurs, brouettes, arrosoirs, bêches, binettes, faucilles, cisailles, fourches , scies, masses, barres à mines, marteaux, crocs, échelles, escabeaux, perceuses, disqueuses, cônes et panneaux de signalisation;
- Moyens de transport : vélos, triporteurs, transport en commun (prise en charge des titres de transport), location de camion;
- Tenues de travail et équipements de protection individuelle : chaussures et vêtements de sécurité, pantalons et vestes de travail, gilets de haute visibilité, gilets de sauvetage, gilets matelassé, vêtements de pluie, gants, casquettes, casques avec visière, dispositif anti-bruit;
- Autres biens : meubles de rangements, vestiaires, meubles de bureau, appareils de cuisine, machines à laver et sèche-linge pour les vêtements de travail, appareils photos, ordinateurs, logiciels de bureautique et de cartographie, GPS;
- Matériel de nettoyage : balais, râteaux, sacs poubelles, pinces.

Moyens de communication:
L'association Espaces et la Ville de Sèvres s'attacheront à valoriser le jardin au travers :
- de la publication d'articles dans leur magasine, site internet et réseaux sociaux respectifs.
- d'une communication par affiche et flyer à destination des habitants.
- de contacts avec la presse locale.
- de la création d'un kit de communication (maquette d'affiche et de flyer, logo, adresse mail), diffusé aux jardiniers pour communiquer sur le jardin et ses activités.

Intérêt régional :
La création d'un jardin solidaire reste un évènement très local. La satisfaction des habitants, le bonheur de créer des nouveaux liens et de voir ainsi leur cadre de vie quotidienne s'enjoliver sont de nature à

améliorer le bien-être des Franciliens.
C'est là, dans le bien-vivre en Ile-de-France, que réside tout l'intérêt régional d'un jardin solidaire.

Cette subvention ne donne pas lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant. En effet, cette association s'est déjà engagée sur le recrutement de trois stagiaires (quota maximum) sur d'autres dispositifs en 2016.

Public(s) cible(s) :
Tous publics.

Localisation géographique :
- SEVRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement de terrain	16 785,00	79,02%
Réalisation de cheminements et de clôtures	2 800,00	13,18%
Achat de petit matériel	577,00	2,72%
Installation de récupérateurs d'eau de pluie	300,00	1,41%
Abris de jardin	679,00	3,20%
Acquisition de composteurs	100,00	0,47%
Total	21 241,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Commune de Sèvres (sollicitée)	8 000,00	37,66%
Subvention Région IDF (sollicitée)	10 000,00	47,08%
Fondations	3 000,00	14,12%
Fonds propres	241,00	1,13%
Total	21 241,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	15 000,00 €
2013	Emploi Insertion Environnement (EIE)	19 390,00 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	167 840,00 €
2013	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau -	34 060,00 €

	spécifique	
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	230 958,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	84 924,00 €
2014	Dispositif d'aide au sauvetage et restructuration des SIAE en difficulté	30 000,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	8 000,00 €
2014	Emploi Insertion Environnement (EIE)	24 130,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	141 780,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	35 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	35 000,00 €
2014	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	34 010,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	231 725,90 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	57 701,00 €
2015	ARSIE- Aide à l'investissement (CR46-14)	22 000,00 €
2015	Emploi Insertion Environnement (EIE)	105 849,00 €
2015	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	104 731,60 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	37 208,26 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	180 805,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	53 536,00 €
2016	Emploi Insertion Environnement (EIE)	91 580,00 €
2016	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	55 500,00 €
	Montant total	1 820 728,76 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014797

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JS - PENSEES SAUVAGES - TERRES COMMUNES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Jardins solidaires en Ile de France	8 829,00 €	49,99 %	4 414,00 €
	Montant Total de la subvention		4 414,00 €

Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-200
17100701- Soutien aux démarches de développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION PENSEES SAUVAGES
Adresse administrative : 22 RUE DU COUVENT
77200 TORCY
Statut Juridique :
Représentant : Madame Caroline KIENTZ, Présidente

N° SIRET : 81534779400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Jardins solidaires en Ile de France
Rapport Cadre : CR66-11 modifié du 24/06/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Aujourd'hui, Pensée(s) Sauvage(s) souhaite agrandir l'espace cultivé en ajoutant des parcelles en bois naturel construites collectivement. D'ailleurs, une journée de réalisation d'un salon de jardin en bois de palettes récupérées sera organisée.

Description :
« Terres communes » est un projet porté par Pensée(s) Sauvage(s), association créée à Torcy en Seine-et-Marne en décembre 2015.

En 2016, Pensée(s) Sauvage(s) a créé un jardin solidaire au sein de la Maison des Jeunes et de la Culture André Philip à Torcy, dans le but de proposer à tous les habitants, et notamment à des personnes en situation de grande précarité ou d'exclusion, des activités de jardinage à vocation sociale et pédagogique.

En juin 2016, l'association a initié la co-construction de ce jardin avec les participants, durant une journée

de fabrication de bacs en bois de bambou (récolté sur place). Depuis, l'association est présente chaque vendredi matin pour accueillir les publics et faire vivre ce jardin.

Aujourd'hui, Pensée(s) Sauvage(s) souhaite agrandir son espace. Pour permettre ces installations, la structure a besoin de faire appel à une entreprise afin de dessoucher la zone où se trouvait le bambou à l'origine.
Ces futurs aménagements permettront un accompagnement des publics au jardin.
De plus, l'association souhaite investir dans du matériel de jardinage de qualité et faire l'achat d'un récupérateur d'eau, d'une mini serre et d'un composteur.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains: 5 bénévoles

Moyens matériels:
- Communication : affiches, tracts, site internet, réseaux sociaux;
- Terrain : ensoleillé, dispose d'un point d'eau, d'un accès à l'électricité et d'un local;
- Création et animation jardin : matériel pédagogique, outils et petit matériel de jardinage (en nombre insuffisant);
- Consommables : substrat fourni par la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, semences fournies par Kokopelli.

Intérêt régional :
La création d'un jardin solidaire reste un évènement très local. La satisfaction des habitants, le bonheur de créer des nouveaux liens et de voir ainsi leur cadre de vie quotidienne s'enjoliver sont de nature à améliorer le bien-être des Franciliens.
C'est là, dans le bien-vivre en Ile-de-France, que réside tout l'intérêt régional d'un jardin solidaire.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tous publics (quartiers et écoles des alentours) - Accueil gratuit.

Localisation géographique :
- TORCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement du terrain	7 530,00	85,29%
Achat de petit matériel	1 169,00	13,24%
Acquisition d'un composteur	130,00	1,47%
Total	8 829,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région IDF (sollicitée)	4 414,00	49,99%
Fondation MACIF	2 649,00	30,00%
Autofinancement	1 766,00	20,00%
Total	8 829,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 414,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014814

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JS - LES JARDINS SOLIDAIRES D'E.L.L.S.A.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Jardins solidaires en Ile de France	14 786,00 €	50,00 %	7 393,00 €
	Montant Total de la subvention		7 393,00 €

Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-200
17100701- Soutien aux démarches de développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ELLSA ENSEMBLE UN LIEU POUR DES LIENS SOLIDAIRES A ACHERES
Adresse administrative : 3 AV DU GENERAL DE GAULLE 78260 ACHERES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MARIE-CLAIRE ROCHEFORT, Présidente

Date de publication au JO : 8 mars 2008

N° SIRET : 50798774100026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Jardins solidaires en Ile de France
Rapport Cadre : CR66-11 modifié du 24/06/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Les objectifs de ces jardins sont multiples:
- Favoriser l'insertion sociale de personnes isolées et lutter contre l'exclusion (mise en place d'un parcours de remobilisation sociale);
- Encourager la mixité sociale au coeur des quartiers sensibles, en offrant un lieu de jardinage collectif, où peuvent se mêler notamment, publics scolaires et habitants de la zone d'implantation;
- Valoriser, protéger et améliorer l'environnement urbain et la qualité de vie, en régénérant un terrain dans un secteur dévitalisé situé au pied d'immeubles HLM dans un quartier classé ZUS.

Description :
L'association ELLSA fait vivre depuis 2010 une épicerie solidaire dans la ville d'Achères.
Ce projet, fruit d'une concertation avec les acteurs du territoire (CCAS, Mission locale, Secteur d'Action

Sociale, associations, etc...) est en constante évolution.
Ce jardin solidaire a vu le jour en 2014 grâce à la mise à disposition d'un terrain de 3 500 m² par le bailleur social DOMNIS, et le soutien du Dispositif Local d'Accompagnement.
La structure du jardin, ses aménagements et son plan d'exploitation ont été décidés dans un esprit de co-construction entre adhérents et bénévoles, animés et validés par l'encadrante technique du jardin, formée en permaculture.
Les jardins ont été délibérément conçus sans clôture, favorisant ainsi l'accès au plus grand nombre, avec des cheminements, et un fort volet démonstratif et pédagogique.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains:
5 salariés (4,3 ETP), 2 stagiaires et 30 bénévoles (3,4 ETP)

Moyens matériels:
Un terrain de 3 500 m², mis à disposition d'ELLSA selon une convention signée entre l'association, le bailleur social et la mairie d'Achères.
Un box de garage pour le rangement

Intérêt régional :
La création d'un jardin solidaire reste un évènement très local. La satisfaction des habitants, le bonheur de créer des nouveaux liens et de voir ainsi leur cadre de vie quotidienne s'enjoliver sont de nature à améliorer le bien-être des Franciliens.
C'est là, dans le bien-vivre en Ile-de-France, que réside tout l'intérêt régional d'un jardin solidaire.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tous publics (gratuit)

Localisation géographique :
- ACHERES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes préalables de la qualité des sols	7 435,00	50,28%
Achats de petit matériel	1 539,00	10,41%
Plantations d'alignement	2 076,00	14,04%
Acquisition de composteurs	3 736,00	25,27%
Total	14 786,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région IDF (sollicitée)	7 393,00	50,00%
Fondation EDF	5 730,00	38,75%
Fonds propres	1 663,00	11,25%
Total	14 786,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 393,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Jardins solidaires en Ile de France	9 500,00 €
2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	4 186,00 €
2015	Jardins solidaires en Ile de France	3 749,00 €
	Montant total	17 435,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014831

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JS - CENTRE SOCIOCULTUREL LOUISE MICHEL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Jardins solidaires en Ile de France	6 780,00 €	50,00 %	3 390,00 €
	Montant Total de la subvention		3 390,00 €

Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-200
17100701- Soutien aux démarches de développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE SOCIOCULTUREL LOUISE MICHEL
Adresse administrative : 19 RUE HENRI POINCARE
92600 ASNIERES S/SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Joëlle DESPRES - BELLENGER, Présidente

Date de publication au JO : 12 janvier 1955

N° SIRET : 78528365600029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Jardins solidaires en Ile de France
Rapport Cadre : CR66-11 modifié du 24/06/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif de ce projet est de proposer sur ce territoire très urbanisé et « bétonné » un espace vert où l'humain se « réconcilie » avec la nature et ses cycles.
L'installation de bancs en bois et d'une table de pique-nique en bois permettront de créer un espace de rencontre où toutes les générations pourront se retrouver et de créer du lien.

Description :
Dans l'enceinte du Centre Socio Culturel Louise Michel, se trouve une grande parcelle de terrain qui a été aménagée en jardin partagé, seul espace vert à disposition des habitants du quartier.
Afin de structurer ce projet et de l'intégrer dans une logique de développement social et environnemental, il est proposé d'équiper ce lieu en abris de jardin pour l'outillage, récupérateur de pluie, clôture,

composteurs. Il est aussi proposé de doter les 15 habitants bénévoles qui entretiennent chacun une parcelle d'outillage adapté.

Cet investissement permettrait de créer un projet de jardin pédagogique pour enfants et jeunes, de tisser des liens intergénérationnels, de sensibiliser les jeunes du quartier au respect de l'environnement, de leur environnement.

Sur le quartier concerné, cette parcelle est le seul espace vert à disposition des habitants.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains:
- 10 salariés;
- 34 bénévoles.

Moyens matériels:
Locaux de 900 m² mis à disposition par la Municipalité.

Intérêt régional :
La création d'un jardin solidaire reste un évènement très local. La satisfaction des habitants, le bonheur de créer des nouveaux liens et de voir ainsi leur cadre de vie quotidienne s'enjoliver sont de nature à améliorer le bien-être des Franciliens.
C'est là, dans le bien-vivre en Ile-de-France, que réside tout l'intérêt régional d'un jardin solidaire.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tous publics.

Localisation géographique :
- ASNIERES-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Réalisation de cheminements et de clôtures	1 600,00	23,60%
Achat de petit matériel	1 219,00	17,98%
Installation de récupérateur d'eau de pluie	480,00	7,08%
Abris de jardin	2 758,00	40,68%
Réalisation d'espaces communs	507,00	7,48%
Acquisition de composteurs	216,00	3,19%
Total	6 780,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement Ville	1 695,00	25,00%
Etat - Contrat Ville	1 695,00	25,00%
Subvention Région IDF (sollicitée)	3 390,00	50,00%
Total	6 780,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 390,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	3 320,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 225,00 €
2015	Soutien régional en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (CR46-14)	5 000,00 €
	Montant total	9 545,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014839

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JS - AUTOUR DE VOUS UNE OASIS DANS LA VILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Jardins solidaires en Ile de France	2 840,00 €	50,00 %	1 420,00 €
	Montant Total de la subvention		1 420,00 €

Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-200
17100701- Soutien aux démarches de développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNE OASIS DANS LA VILLE - AUTOUR DE VOUS
Adresse administrative : 7 RUE DU DOCTEUR PESQUE
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Marie-Thérèse GAUDIER, Présidente

Date de publication au JO : 21 décembre 1994

N° SIRET : 40378932400023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Jardins solidaires en Ile de France
Rapport Cadre : CR66-11 modifié du 24/06/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Développer les activités du centre socioculturel, pour les jeunes et les familles, dans ce jardin partagé au cœur du quartier. Cet espace représente une véritable "oasis dans la ville" pour les habitants.

Description :
Restauration du système de recueil et de stockage des eaux de pluie grâce à l'installation d'Oyas., qui sont des pots en céramique que l'on enterre prés de plantations et que l'on remplit d'eau. Elles diffusent lentement dans le sol l'humidité nécessaire à la plante et favorisent le développement de la faune et de la microflore.
Réaménagement de certaines plates-bandes.

Moyens mis en œuvre :

Les moyens humains:
- 2 salariés,
- animateurs socioculturels,
- 30 bénévoles.

Intérêt régional :
La création d'un jardin solidaire reste un évènement très local. La satisfaction des habitants, le bonheur de créer des nouveaux liens et de voir ainsi leur cadre de vie quotidienne s'enjoliver sont de nature à améliorer le bien-être des Franciliens.
C'est là, dans le bien-vivre en Ile-de-France, que réside tout l'intérêt régional d'un jardin solidaire.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
En général, les habitants du quartier et de ses alentours.

Localisation géographique :
- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Réalisation de cheminements et clôtures	1 240,00	43,66%
Installation de récupérateur d'eau	1 600,00	56,34%
Total	2 840,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région IDF (sollicitée)	1 420,00	50,00%
Fondation Veolia	1 420,00	50,00%
Total	2 840,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 420,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015861

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JS - ASSOCIATION POTAGO

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Jardins solidaires en Ile de France	5 235,00 €	49,05 %	2 568,00 €
	Montant Total de la subvention		2 568,00 €

Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-200
17100701- Soutien aux démarches de développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION POTAGO
Adresse administrative : 1 BIS CHEMIN DES NONNES
91400 GOMETZ-LA-VILLE
Statut Juridique :
Représentant : Madame Aurélie PROUST, Présidente

N° SIRET : 82192053500019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Jardins solidaires en Ile de France
Rapport Cadre : CR66-11 modifié du 24/06/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Pour la culture de son jardin nourricier, l'association s'intéresse à la mise en œuvre de la permaculture et à toute autre technique permettant de préserver l'écosystème tout en offrant de bons rendements.
L'association Potago souhaite également privilégier la culture de variétés anciennes et locales, afin de retrouver de bonnes qualités nutritives dans ses récoltes.
Ces cultures communes permettront de tisser des liens entre les habitants du village, toutes générations confondues, autour de valeurs essentielles telles que le partage et l'alimentation saine.

Description :
Mettre en place un jardin nourricier participatif à Gometz-la-Ville, dans le respect de la biodiversité, sans utilisation de produit phytosanitaire, avec des variétés anciennes, riches nutritionnellement.
Crée en avril 2016, l'association dispose d'un terrain de 1 500 m² depuis le 19 juillet 2016.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains: 12 bénévoles.

Intérêt régional :
La création d'un jardin solidaire reste un évènement très local. La satisfaction des habitants, le bonheur de créer des nouveaux liens et de voir ainsi leur cadre de vie quotidienne s'enjoliver sont de nature à améliorer le bien-être des Franciliens.
C'est là, dans le bien-vivre en Ile-de-France, que réside tout l'intérêt régional d'un jardin solidaire.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant (sous réserve d'obtenir des locaux pouvant accueillir cette recrue).

Public(s) cible(s) :
Tous les habitants du village et de ses alentours.

Localisation géographique :
- GOMETZ-LA-VILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement de terrain	209,00	3,99%
Réalisation de cheminements et clôtures	1 532,00	29,26%
Achat de petit matériel	844,00	16,12%
Installation de récupérateur d'eau de pluie	207,00	3,95%
Abris de jardin	1 049,00	20,04%
Plantations d'alignement	100,00	1,91%
Réalisation d'espaces communs	398,00	7,60%
Acquisition de composteurs	896,00	17,12%
Total	5 235,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Adhésions	550,00	10,51%
Subvention Banque	300,00	5,73%
Subvention Commune (sollicitée)	300,00	5,73%
Subvention Région IDF (sollicitée)	2 568,00	49,05%
Manifestations, donations et autres	1 517,00	28,98%
Total	5 235,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 568,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015890

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JS - LA SEVE - COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Jardins solidaires en Ile de France	38 422,00 €	26,03 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-200
17100701- Soutien aux démarches de développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA SEVE - SAVOIRS ECOLOGIQUES ET VALORISATIONS ENVIRONNEMENTALES
Adresse administrative : 6 RUE DU PRIEURE
78440 SAILLY
Statut Juridique :
Représentant : Madame Laure CAMELIN, Présidente

N° SIRET : 81310969100010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Jardins solidaires en Ile de France
Rapport Cadre : CR66-11 modifié du 24/06/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'association La SEVE souhaite créer trois différents jardins solidaires sur la commune de Mantes-la-Jolie (chacuns d'une superficie de 1 000 m²), en concertation avec les populations locales qui seront, à terme, les gestionnaires du site.
L'association a pour mission d'aider à la mise en place de ces jardins et à l'animation de ceux-ci dans les premières années, notamment avec les écoles situées à proximité. Peu à peu, les éco-jardiniers (formés par l'association) prendront le relais pour animer le site.

Description :
Ces zones d'expérimentation d'un genre nouveau sont issues d'une conception participative.
Favorisant les espèces patrimoniales locales et la biodiversité, ces "jardins humains" sont aussi l'occasion de pratiquer des sciences participatives tout au long de l'année afin que chacun puisse prendre conscience de la valeur de la nature et ainsi participer aux inventaires du Museum National d'Histoire Naturelle.
Basés sur des principes tels que la permaculture, ces jardins sont aussi un facteur de lien

intergénérationnel et de mixité sociale.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains:
- un salarié
- un stagiaire
- huit bénévoles

Moyens matériels:
Mise à disposition de locaux, véhicules, pôle informatique, divers outils de jardinage et de chantier, matériel pédagogique.

Intérêt régional :
La création d'un jardin solidaire reste un évènement très local. La satisfaction des habitants, le bonheur de créer des nouveaux liens et de voir ainsi leur cadre de vie quotidienne s'enjoliver sont de nature à améliorer le bien-être des Franciliens.
C'est là, dans le bien-vivre en Ile-de-France, que réside tout l'intérêt régional d'un jardin solidaire.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tous publics.

Localisation géographique :
- MANTES-LA-JOLIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Réalisation de cheminements et clôtures	6 945,00	18,08%
Achat de petit matériel	2 657,00	6,92%
Installation de récupérateur d'eau de pluie	6 842,00	17,81%
Abris de jardin	13 297,00	34,61%
Réalisation d'espaces communs	3 771,00	9,81%
Plantations d'alignement	3 649,00	9,50%
Acquisition de composteurs	1 261,00	3,28%
Total	38 422,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Commune Mantes-la-Jolie (sollicitée)	22 500,00	58,56%
Subvention Région IDF (sollicitée)	10 000,00	26,03%
Financements internes	5 922,00	15,41%
Total	38 422,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015901

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JS - LA SEVE - COMMUNE DE GUERNES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Jardins solidaires en Ile de France	20 812,00 €	48,05 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-200
17100701- Soutien aux démarches de développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA SEVE - SAVOIRS ECOLOGIQUES ET VALORISATIONS ENVIRONNEMENTALES
Adresse administrative : 6 RUE DU PRIEURE
78440 SAILLY
Statut Juridique :
Représentant : Madame Laure CAMELIN, Présidente

N° SIRET : 81310969100010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Jardins solidaires en Ile de France
Rapport Cadre : CR66-11 modifié du 24/06/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'association La SEVE souhaite créer un jardin solidaire sur la commune de Guernes (d'une superficie de 4 000 m²), en concertation avec les populations locales qui seront, à terme, les gestionnaires du site.
L'association a pour mission d'informer, de former les éco-jardiniers, d'aider à la mise en place de ces jardins et à l'animation de ceux-ci dans les premières années, notamment avec les écoles situées à proximité. Peu à peu, les éco-jardiniers (formés par l'association) prendront le relais pour animer le site.

Description :
Ces zones d'expérimentation d'un genre nouveau sont issues d'une conception participative.
Favorisant les espèces patrimoniales locales et la biodiversité, ces "jardins humains" sont aussi l'occasion de pratiquer des sciences participatives tout au long de l'année, afin que chacun puisse prendre conscience de la valeur de la nature et ainsi participer aux inventaires du Museum National d'Histoire Naturelle.
Basés sur des principes tels que la permaculture, ces jardins sont aussi un facteur de lien intergénérationnel et de mixité sociale.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains:
- un salarié
- un stagiaire
- huit bénévoles

Moyens matériels:
Mise à disposition de locaux, véhicules, pôle informatique, divers outils de jardinage et de chantier, matériel pédagogique.

Intérêt régional :
La création d'un jardin solidaire reste un évènement très local. La satisfaction des habitants, le bonheur de créer des nouveaux liens et de voir ainsi leur cadre de vie quotidienne s'enjoliver sont de nature à améliorer le bien-être des Franciliens.
C'est là, dans le bien-vivre en Ile-de-France, que réside tout l'intérêt régional d'un jardin solidaire.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tous publics.

Localisation géographique :
- GUERNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Réalisation de cheminements et clôtures	6 274,00	30,15%
Achats de petit matériel	886,00	4,26%
Installation de récupérateur d'eau de pluie	3 966,00	19,06%
Abris de jardin	4 432,00	21,30%
Réalisation d'espaces communs	1 257,00	6,04%
Plantations d'alignement	3 577,00	17,19%
Acquisition de composteurs	420,00	2,02%
Total	20 812,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Commune de Guernes (sollicitée)	4 000,00	19,22%
Réserve parlementaire	6 000,00	28,83%
Subvention Région IDF (sollicitée)	10 000,00	48,05%
Financements internes	812,00	3,90%
Total	20 812,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015904

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JS - LA SEVE - COMMUNE DE VILLERS-EN-ARTHIES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Jardins solidaires en Ile de France	15 253,00 €	50,00 %	7 626,00 €
	Montant Total de la subvention		7 626,00 €

Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-200
17100701- Soutien aux démarches de développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA SEVE - SAVOIRS ECOLOGIQUES ET VALORISATIONS ENVIRONNEMENTALES
Adresse administrative : 6 RUE DU PRIEURE
78440 SAILLY
Statut Juridique :
Représentant : Madame Laure CAMELIN, Présidente

N° SIRET : 81310969100010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Jardins solidaires en Ile de France
Rapport Cadre : CR66-11 modifié du 24/06/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'association La SEVE souhaite créer un jardin solidaire sur la commune de Villers-en-Arthies (d'une superficie de 2 000 m²), en concertation avec les populations locales qui seront, à terme, les gestionnaires du site.
L'association a pour mission d'informer, de former les éco-jardiniers, d'aider à la mise en place de ces jardins et à l'animation de ceux-ci dans les premières années, notamment avec les écoles situées à proximité. Peu à peu, les éco-jardiniers (formés par l'association) prendront le relais pour animer le site.

Description :
Ces zones d'expérimentation d'un genre nouveau sont issues d'une conception participative.
Favorisant les espèces patrimoniales locales et la biodiversité, ces jardins "humains" sont aussi l'occasion de pratiquer des sciences participatives tout au long de l'année afin que chacun puisse prendre conscience de la valeur de la nature et ainsi participer aux inventaires du Museum National d'Histoire Naturelle.
Basés sur des principes tels que la permaculture, ces jardins sont aussi un facteur de lien intergénérationnel et de mixité sociale.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains:
- un salarié
- un stagiaire
- huit bénévoles

Moyens matériels:
Mise à disposition de locaux, véhicules, pôle informatique, divers outils de jardinage et de chantier, matériel pédagogique.

Intérêt régional :
La création d'un jardin solidaire reste un évènement très local. La satisfaction des habitants, le bonheur de créer des nouveaux liens et de voir ainsi leur cadre de vie quotidienne s'enjoliver sont de nature à améliorer le bien-être des Franciliens.
C'est là, dans le bien-vivre en Ile-de-France, que réside tout l'intérêt régional d'un jardin solidaire.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tous publics.

Localisation géographique :
- VILLERS-EN-ARTHIES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Réalisation de cheminements et clôtures	3 637,00	23,84%
Achats de petit matériel	886,00	5,81%
Installation de récupérateur d'eau de pluie	2 281,00	14,95%
Abris de jardin	4 432,00	29,06%
Réalisation d'espaces communs	1 257,00	8,24%
Plantations d'alignement	2 340,00	15,34%
Acquisition de composteurs	420,00	2,75%
Total	15 253,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Commune Villers en Arthies (sollicitée)	4 500,00	29,50%
Subvention Région IDF (sollicitée)	7 626,00	50,00%
Financement interne	1 753,00	11,49%
Fonds propres	1 374,00	9,01%
Total	15 253,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 626,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015936

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JS - ASSOCIATION ESPACES - JARDIN DU 16EME ARRONDISSEMENT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Jardins solidaires en Ile de France	22 573,00 €	22,15 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-200
17100701- Soutien aux démarches de développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION ESPACES
Adresse administrative : 855 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Pascale FLAMANT, Présidente

Date de publication au JO : 12 octobre 1994

N° SIRET : 39924109000063

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Jardins solidaires en Ile de France
Rapport Cadre : CR66-11 modifié du 24/06/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Afin d'impliquer les habitants et de renforcer la convivialité et les liens sociaux autour des thématiques du jardinage écologique, la Ville de Paris et l'association ont décidé d'approfondir leur démarche en faveur de l'environnement par la création d'un nouveau jardin partagé, concertation avec les nouveaux arrivants de cette résidence.

Espaces mettra en place une réunion d'information et des comités de concertation en amont de l'ouverture du jardin pour favoriser l'implication et l'appropriation du projet par les habitants. Par la suite, un animateur en jardinage écologique assurera des permanences au jardin pour apporter des conseils aux jardiniers bénévoles et leur proposer des activités de sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Description :
Depuis 1997, l'association Espaces entretient le tronçon du 16e arrondissement de l'ancienne Petite ceinture de Paris entre la porte d'Auteuil et la porte de la Muette, initialement dans le cadre d'un partenariat avec la SNCF (1997-2005). En 2007, ce site est devenu un sentier nature ouvert au public dont l'entretien est assuré par l'association, dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Paris. Association d'insertion par l'écologie urbaine, Espaces applique sur ses sites les méthodes de la gestion de différenciée : aucune utilisation de produits phytosanitaires, fauche tardive, gestion des espèces exotiques envahissantes, etc.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains:
- Salariés : 258;
- Stagiaires : 55;
- Bénévoles : 50.

Une équipe d'Espaces composée de 4 salariés en insertion et d'un encadrant réaliseront les gros travaux d'aménagements du jardin : labourage du terrain, nivellement du sol, délimitation et création des parcelles, réalisation des cheminements, etc. 1 technicienne biodiversité assurera le suivi de chantier durant la phase d'aménagement.
Un écho-jardinier en insertion assurera une permanence pour accueillir et sensibiliser les jardiniers bénévoles mais également les résidents dans le cadre d'animations.

Moyens matériel:
La liste ci-dessous correspond aux principaux outillages, matériaux et équipements techniques de l'association. En cas de besoins supplémentaires, l'association Espaces pourra compléter son parc de matériel.
- Matériel thermique : débroussailleuse, tailles haies, tondeuses, tronçonneuses, perches-élagueuses, groupes électrogènes;
- Outillage : pelles, sécateurs, brouettes, arrosoirs, bêches, binettes, faucilles, cisailles, fourches , scies, masses, barres à mines, marteaux, crocs, échelles, escabeaux, perceuses, disqueuses, cônes et panneaux de signalisation;
- Moyens de transport : vélos, triporteurs, transport en commun (prise en charge des titres de transport), location de camion;
- Tenues de travail et équipements de protection individuelle : chaussures et vêtements de sécurité, pantalons et vestes de travail, gilets de haute visibilité, gilets de sauvetage, gilets matelassé, vêtements de pluie, gants, casquettes, casques avec visière, dispositif anti-bruit;
- Autres biens : meubles de rangements, vestiaires, meubles de bureau, appareils de cuisine, machines à laver et sèche-linge pour les vêtements de travail, appareils photos, ordinateurs, logiciels de bureautique et de cartographie, GPS;
- Matériel de nettoyage : balais, râteaux, sacs poubelles, pinces.

Moyens de communication:
L'association Espaces et la Ville de Paris s'attacheront à valoriser le jardin au travers de la publication d'articles dans leur magasine, site internet et réseaux sociaux respectifs.
Le projet sera diffusé largement auprès des partenaires et adhérents d'Espaces (plus de 500).
Une communication par affiche et flyer à destination des habitants sera également programmée.

Intérêt régional :
La création d'un jardin solidaire reste un évènement très local. La satisfaction des habitants, le bonheur de créer des nouveaux liens et de voir ainsi leur cadre de vie quotidienne s'enjoliver sont de nature à améliorer le bien-être des Franciliens.
C'est là, dans le bien-vivre en Ile-de-France, que réside tout l'intérêt régional d'un jardin solidaire.

Cette subvention ne donne pas lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

En effet, cette association s'est déjà engagée sur le recrutement de trois stagiaires (quota maximum) sur d'autres dispositifs en 2016.

Public(s) cible(s) :
Tous publics.

Localisation géographique :
- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement de terrain	16 679,00	73,89%
Réalisation de cheminements et clôtures	3 570,00	15,82%
Installation de récupérateur d'eau de pluie	599,00	2,65%
Abris de jardin	399,00	1,77%
Réalisation d'espaces communs	249,00	1,10%
Plantations d'alignement	769,00	3,41%
Acquisition de composteurs	308,00	1,36%
Total	22 573,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Ville de Paris (sollicitée)	5 000,00	22,15%
Paris habitat	5 000,00	22,15%
Subvention Région IDF (sollicitée)	10 000,00	44,30%
Quote-part des aides insertion	2 573,00	11,40%
Total	22 573,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	15 000,00 €
2013	Emploi Insertion Environnement (EIE)	19 390,00 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	167 840,00 €
2013	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	34 060,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	230 958,00 €

2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	84 924,00 €
2014	Dispositif d'aide au sauvetage et restructuration des SIAE en difficulté	30 000,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	8 000,00 €
2014	Emploi Insertion Environnement (EIE)	24 130,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	141 780,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	35 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	35 000,00 €
2014	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	34 010,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	231 725,90 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	57 701,00 €
2015	ARSIE- Aide à l'investissement (CR46-14)	22 000,00 €
2015	Emploi Insertion Environnement (EIE)	105 849,00 €
2015	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	104 731,60 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	37 208,26 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	180 805,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	53 536,00 €
2016	Emploi Insertion Environnement (EIE)	91 580,00 €
2016	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	55 500,00 €
	Montant total	1 820 728,76 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015969

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JS - REGIE INTER-QUARTIERS CORBEIL ESSONNES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Jardins solidaires en Ile de France	29 449,00 €	33,96 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-200
17100701- Soutien aux démarches de développement durable

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS PREFIGURATION REGIE INTER-QUARTIERS DE CORBEIL-ESSONNES
Adresse administrative : 4 B BD CRETE
91100 CORBEIL ESSONNES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur DJAMAL CHERAD, Président

Date de publication au JO : 20 décembre 2014

N° SIRET : 80776989800014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Jardins solidaires en Ile de France
Rapport Cadre : CR66-11 modifié du 24/06/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Création d'un réseau de jardins partagés au sein des quartiers en Politique de la Ville de Corbeil-Essonnes.
Dans le cadre de l'enquête sur les besoins des habitants que la Régie Inter-Quartiers (RIQ) a diffusé, la population déplore de ne pas avoir suffisamment d'espaces verts à proximité de leur logement.
Les ménages résidant en immeuble collectif ressentent plus que d'autres l'absence de nature.
Par conséquent la RIQ a décidé de s'engager sur cet axe, en travaillant en partenariat avec les habitants et les associations du territoire sur l'implantation de jardins partagés, potagers collectifs, de jardins en résidentialisation au sein de différents quartiers.

Description :

La Régie Inter-Quartiers a décidé de créer un réseau de jardins pour :
• améliorer la qualité de vie dans les quartiers,
• améliorer le lien social par des espaces collectifs,
• améliorer le lien intergénérationnel,
• l'éducation à la biodiversité,
• l'éducation nutritionnelle,
• L'embellissement du quartier,
• La sensibilisation au gaspillage alimentaire.
• Favoriser le lien entre les quartiers de la ville.
Le but du projet est d'entrainer une dynamique d'Inter-Quartiers afin de favoriser le lien entre les quartiers. La RIQ accompagne le projet pour qu'à terme il y ait la création d'une association regroupant tous les jardins.

Les cinq axes sur lesquels s'appuie la Régie pour réussir sont:
1. Un projet en co-construction avec les habitants;
2. L'aménagement des jardins sur des principes de développement durable;
3. Des formes de jardins différents selon les sites;
4. Des animations afin d'impliquer les acteurs sur la durée;
5. La mise en œuvre d'actions pour l'insertion et la socialisation des habitants.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains:
Nombre de salariés : 25 dont 15 en insertion
Nombre de bénévoles : 20

Intérêt régional :
La création d'un jardin solidaire reste un évènement très local. La satisfaction des habitants, le bonheur de créer des nouveaux liens et de voir ainsi leur cadre de vie quotidienne s'enjoliver sont de nature à améliorer le bien-être des Franciliens.
C'est là, dans le bien-vivre en Ile-de-France, que réside tout l'intérêt régional d'un jardin solidaire.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tous publics.

Localisation géographique :
- CORBEIL-ESSONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude préalable de la qualité des sols	2 195,00	7,45%
Aménagement de terrain	3 000,00	10,19%
Réalisation de cheminements et clôtures	13 342,00	45,31%
Achat de petit matériel	1 974,00	6,70%
Installation de récupérateur d'eau de pluie	5 033,00	17,09%
Abris de jardin	2 260,00	7,67%
Acquisition de composteurs	1 645,00	5,59%
Total	29 449,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
I3F	5 000,00	16,98%
Logement francilien	3 500,00	11,88%
OPIEVOY	3 000,00	10,19%
Subvention Communauté d'agglomération Grand Paris Sud (sollicitée)	3 000,00	10,19%
Fondations	2 949,00	10,01%
Caisse des Affaires Familliales	2 000,00	6,79%
Subvention Région IDF (sollicitée)	10 000,00	33,96%
Total	29 449,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	ARSIE- Aide à l'investissement (CR46-14)	25 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	5 000,00 €
	Montant total	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016102

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASS TÊTE DE RESEAUX - LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (LPO)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien des structures dans le secteur de l'environnement	91 914,00 €	43,52 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6574-171008-200
17100803- Soutien aux associations et organismes oeuvrant pour l'environnement

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX
Adresse administrative : 8 RUE DOCTEUR PUJOS
17300 ROCHEFORT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Allain BOUGRAIN-DUBOURG, Président

Date de publication au JO : 17 octobre 1980

N° SIRET : 78426328700103

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien des structures dans le secteur de l'environnement
Rapport Cadre : CR108-13 du 21/11/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif est de favoriser la cohabitation Homme/biodiversité à l'échelle de la Région Ile-de-France en renforçant et développant les réseaux LPO sur le territoire.
Les pressions foncières et démographiques impactent largement la biodiversité en Ile-de-France.
Plus les réseaux de protection mailleront le territoire et auront des actions structurées, plus la nature pourra se développer. Les aménagements devront la prendre en compte, voire la favoriser.

Description :
Le projet consiste à :
- développer les réseaux animés par la LPO sur la thématique de la biodiversité en Ile-de-France;

- organiser la fusion avec le Corif;
- répondre aux sollicitations médias et citoyennes sur la biodiversité.
Il s'agit donc de développer et d'animer le réseau des Refuges LPO (avec des particuliers, collectivités, entreprises et établissements), notamment en organisant des échanges d'expériences et des rencontres.
- apporter appui et soutien en matière de bonnes pratiques;
- valoriser, par le biais d'outils de communication les refuges et leurs gestionnaires.
- appuyer la structuration, la formation de réseaux;
- apporter un appui naturaliste et juridique en cas de mobilisation sur un projet d'aménagement ou la préservation d'une espèce;
- structurer une LPO Ile-de-France plus forte qui mutualisera les compétences en fusionnant avec le CORIF;
- répondre aux sollicitations des médias et des citoyens concernant les problématiques relatives à la biodiversité sur la Région;
- apporter une expertise et des connaissances du territoire.

Moyens mis en œuvre :
- Trois salariées de la LPO Île-de-France mettent en œuvre cette animation de réseaux. - La réponse aux sollicitations des médias est effectuée par la totalité de l'équipe LPO IDF en fonction des sujets, soit 7 salariés, dont une attachée de presse et des chargés d'études.

La chargée de vie associative anime ces réseaux à hauteur de 75% de son temps de travail.
L'agent d'accueil anime ces réseaux et répond aux sollicitations pour 75% de son temps.
La responsable d'antenne travaille sur ces réseaux à hauteur d'1/10ème de son temps de travail complet.
En ce qui concerne la fusion avec le Corif, la responsable d'antenne y consacrera environ 200h en 2017.

Intérêt régional :
Cette action s'inscrit notamment dans les actions menées par la région notamment sur le SRCE, le schéma directeur éolien, le travail sur les mesures compensatoires en lien avec les infrastructures de transport et les aménagements liés.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Les bénéficiaires directs sont les membres des différents réseaux animés par la LPO Ile-de-France.
Les bénéficiaires indirects sont le grand public qui bénéficie des interventions de la LPO IDF auprès des médias, ou lors de stands grand public de sensibilisation, de conférences, d'animations, etc.
Chaque année, la LPO IDF:
- répond à environ 50 sollicitations des médias, à 8000 sollicitations d'entreprises et de particuliers;
- sensibilise 3000 personnes à la biodiversité dans le cadre de stands et d'interventions pédagogiques réalisées par ses bénévoles.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels	49 476,00	53,83%
charges sociales	24 738,00	26,91%
Charges fixes et de fonctionnement	17 700,00	19,26%
Total	91 914,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région IDF (sollicitée)	45 957,00	50,00%
Autres produits de gestion courante	45 957,00	50,00%
Total	91 914,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	40 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	13 310,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	5 000,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	10 000,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	39 523,57 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	3 140,00 €
	Montant total	70 973,57 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX010730

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EIE- AIDE DE BASE-QUALISERVICES-VILLENEUVE LA GARENNE- ANNEE 2

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Emploi Insertion Environnement (EIE)	176 916,67 €	12,45 %	22 030,00 €
	Montant Total de la subvention		22 030,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6574-171008-200
17100802- Emplois d'insertions en environnement

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LEPOLES
Adresse administrative : 11 ALL SAINT EXUPERY
92390 VILLENEUVE LA GARENNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Claude SICART, Président

Date de publication au JO : 11 novembre 2000

N° SIRET : 43249772500031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Emploi Insertion Environnement (EIE)
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

Objet du projet : EIE chantier d'insertion Villeneuve la garenne Année 2

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Ce projet n'a pu être financé précédemment compte tenu des retards pris dans son instruction technique.

Objectifs :
Dans le cadre de ses marchés, la commune de Villeneuve-la-Garenne confie depuis plusieurs années la majorité de l'entretien de ses espaces verts. Afin de répondre aux objectifs de développement durable de l'agenda 21, QualiServices, entreprise d'insertion, s'engage dans une démarche "environnementale-qualité" qui consiste à ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur les surfaces minérales et végétales dont elle assure l'entretien.

Ses objectifs sont :

-Proposer un parcours pré professionnalisant aux métiers de l'entretien des espaces urbains minéraux et végétaux en faisant appel aux techniques de collectes, de tri des déchets et de nettoyage.
-Répondre à des besoins de recrutement exprimés par les entreprises et collectivités.
-Permettre d'acquérir en complément de la formation technique une formation théorique dans l'entretien des voiries ou des espaces verts.

Description :
Les salariés sont intégrés au sein d'une équipe sous l'autorité de l'encadrant technique.
Ils effectueront des tâches d'entretien manuel et mécanique des espaces végétaux et minéraux, la collecte et le tri des déchets végétaux, la mise en compost et l'entretien de massifs floraux.
- Gazons : tonte, découpe, désherbage manuel, fumure, aération, scarification, semis, réfection;
- Taille : haies, plantes vivaces, plantes grimpantes et massifs arbustifs;
- Arrachage des rejets et des végétaux morts;
- entretien des décorations florales saisonnières;
- Arrosage.

Plan individuel de formation:
Chaque salarié bénéficiera d'un plan de formation individualisé avec un tronc commun.
- formation linguistique professionnelle en groupe selon le niveau (alpha, FLE, RAN….)
- formation sur le poste de travail assurée par l'encadrant technique selon les besoins et aptitudes professionnelles
- formation sécurité, gestes et postures.
- formation aux UC 7 et UC 12 du CAPA TP : 18 jours de formation en centre de formation +2 jours de passage des deux UC (126 heures) pour les salariés ayant besoin d'un apprentissage technique complémentaire et se destinant à un emploi dans les métiers des espaces verts ou de l'environnement.
- formation technique des salariés : techniques non polluantes pour la préservation de l'écosystème (fauchage...), création/rénovation des pelouses (labour et purge du terrain, mise à niveau des terres) et entretien (tonte, soufflage des feuilles), gestion écologique des espaces verts (le compost), reconnaissance des végétaux et réalisation de soins adaptés, sensibilisation aux techniques non polluantes (développement durable; gestion écologiques des espaces).

PROPOSITION FINANCIERE DU BENEFICIAIRE
Investissement inférieur à 30% du montant total du projet plafonné à 50 000€
1ere Année : 17 000€

Encadrement :(aide forfaitaire 17 500€)
1ere Année : Subvention Région : 17 500€
2ieme Année : Subvention Région : 17 500€
3ieme Année : Subvention Région : 17 500€

Formation :(<30% du cout total du projet)
1ere Année : Subvention Région : 4 530€
2ieme Année : Subvention Région : 4 530€
3ieme Année : Subvention Région : 4 530€

Cout total du projet sur 3 ans (<85k€sur les 3ans) :83 090€
Investissement 17 000€
Encadrant : 52 500€
Formation : 19 590€

Subventions (investissement, encadrant, formation) Région :
1ere année : 39 030€
2iéme année : 22 030€
3iéme année : 22 030€

Moyens mis en œuvre :
Equipements de sécurité : chaussures, pantalons, casques anti-bruits, gants, gilets et veste de chantiers
Matériel : un camion-benne, 2 débroussailleuses, 2 taille-haie, 2 souffleurs, 1 aspirateur à feuille, outillage de travaux d'espaces verts (bêches, fourches, sécateurs, haches, bêches, binettes, pelles, pioches, râteaux, cisailles….) ,1 tondeuse auto-portée, 1 tondeuse auto-tractée.

Encadrement :
Nombre de postes de personnes en insertion : 10
Nombre de poste d'encadrants : 1
Description du poste
1-Gestion de la production
-Planification de la production selon les saisons, les priorités et les demandes du maitre d'ouvrage
-Répartition individualisée du travail et des taches de chaque salarié
-Supervision technique du travail des salariés
-Planification, organisation et entretien du matériel et de l'outillage du chantier
-Suivi des états de présence des salariés

2-Apprentissage des gestes professionnels, des savoirs faires, savoirs être et règles de sécurité auprès de chaque salarié :
-Transmission des savoirs êtres professionnels : respect des horaires, des consignes et instructions et du matériel, apprentissage du travail en équipe
-Assurer sa sécurité personnelle, celle de l'équipe dans laquelle il travaille et celle des tiers,
-Assurer l'entretien et la maintenance de 1er et 2ème niveaux.

10 personnes seront recrutées à 35 heures sur ce chantier.

Intérêt régional :
Gestion des ressources naturelles :
- Utilisation de paillage pour limiter la pousse des adventices plantes consommatrices d'eau.
- Recours à des espèces peu consommatrices d'eau lors des opérations de replantation

Biodiversité:
En accord avec la direction technique de Villeneuve-la Garenne une attention particulière est apportée aux choix des espèces lors des opérations de replantations afin de :
- limiter la consommation en eau
- favoriser la nidification des passereaux et de l'enomofaune.

Pollutions et nuisances:
L'entretien de l'ensemble des espaces verts est réalisé sans utilisation de produits phytosanitaires ni pesticides de synthèse.
Cette gestion permet de respecter les végétaux, la faune (notamment les insectes et les oiseaux), mais aussi la santé des salariés et des habitants de la ville qui fréquentent les parcs, jardins et espaces verts de la ville.
Les salariés se déplacent à pied sur les différents sites, le camion est utilisé uniquement pour le transport de matériel lourd et pour l'évacuation des déchets végétaux. Cela permet d'éviter les émissions en CO2 nuisibles pour les animaux et les habitants et la congestion du trafic dans un environnement urbain dense.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
- Les habitants de la Ville de Villeneuve la Garenne et plus particulièrement les habitants des quartiers prioritaires de la Commune.
- Personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale ou professionnelle : jeunes sans

qualification, bénéficiaires du RSA et de l'ASS, seniors, demandeurs d'emploi de longue durée.

Localisation géographique :

- VILLENEUVE-LA-GARENNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	1 000,00	0,47%
Salaires et charges	211 300,00	99,53%
Total	212 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ETAT (acquis)	70 000,00	32,97%
CD92 (Acquis)	7 500,00	3,53%
COMMUNE VILLENEUVE (Acquis)	112 770,00	53,12%
CONSEIL REGIONAL (EN COURS)	22 030,00	10,38%
Total	212 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	22 030,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	ARSIE- Aide à l'investissement	25 000,00 €
2014	Emploi Insertion Environnement (EIE)	75 440,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	9 400,00 €
	Montant total	109 840,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX010732

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EIE-AIDE DE BASE- QUALISERVICES- LA CARAVELLE- ANNEE 2

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Emploi Insertion Environnement (EIE)	245 906,00 €	9,84 %	24 200,00 €
		Montant Total de la subvention	24 200,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6574-171008-200
17100802- Emplois d'insertions en environnement

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LEPOLES
Adresse administrative : 11 ALL SAINT EXUPERY
92390 VILLENEUVE LA GARENNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Claude SICART, Président

Date de publication au JO : 11 novembre 2000

N° SIRET : 43249772500031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Emploi Insertion Environnement (EIE)
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

Objet du projet : EIE CHANTIER INSERTION LA CARAVELLE AIDE DE BASE ANNEE 2

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Ce projet n'a pu être financé précédemment compte tenu des retards pris dans son instruction technique.

Objectifs :
En cohérence avec ses valeurs et les objectifs de l'Agenda 21, lePoleS souhaite mener une démarche de développement durable et d'écocitoyenneté par le biais du tri sélectif et de démarches de sensibilisation auprès des habitants.

Les objectifs sont :
-Répondre aux besoins des Associations Foncières Urbaines Libres (AFUL) et des habitants en assurant le nettoyage urbain du quartier de la Caravelle

- Assurer une démarche de tri sélectif des déchets végétaux et urbains;
- Sensibiliser les habitants sur le ramassage et le tri des déchets;
-Assurer l'intégration professionnelle et l'accompagnement social des habitants de la Caravelle en leur proposant un parcours pré professionnalisant aux métiers du nettoyage;
-Répondre à des besoins de recrutement exprimés par les entreprises et collectivités sur ces types de métiers;
-Permettre aux salariés d'acquérir en complément de la formation technique une formation théorique dans l'entretien des voiries.

Description :
Les salariés sont intégrés au sein d'une équipe sous l'autorité d'un encadrant technique
Entretien des parties communes extérieures des résidences de la caravelle (17 000 mètres carrés):
- forte fréquentation et utilisation ininterrompue des allées piétonnes, voiries et aires de jeux de la Caravelle;
- nettoyage urbain en tri sélectif manuel;
- entretien des pieds d'immeuble avec une auto-laveuse, qui concourt au maintien d'un environnement de qualité.
- entretien des allées et voiries grâce à l'utilisation d'une balayeuse.
Le nettoyage des espaces plantés et parkings extérieurs requiert une attention toute particulière : étendus sur une surface de 3800 m² (espaces plantés) et 9800 m² (parkings extérieurs), ils accueillent toutes sortes de déchets jetés en permanence par les passants ou directement évacués par les fenêtres, déchets qui se répandent sur les pelouses, sous les véhicules ou s'accrochent aux arbustes et haies qui entourent les immeubles de la Caravelle.

PROPOSITION FINANCIERE DU BENEFICIAIRE:
Investissement inférieur à 30% du montant total du projet plafonné à 50 000€
1ere Année : 12 115€

Encadrement :(aide forfaitaire 17 500€)
1ere Année : Subvention Région : 17 500€
2ieme Année : Subvention Région : 17 500€
3ieme Année : Subvention Région : 17 500€

Formation :(<30% du cout total du projet)
1ere Année : Subvention Région : 6 795€
2ieme Année : Subvention Région : 6 700€
3ieme Année : Subvention Région : 6 700€

Cout total du projet sur 3 ans (<85k€sur les 3ans) :84 810€
Investissement 12 115€
Encadrant : 52 500€
Formation : 20 195€

Subventions (investissement, encadrant, formation) Région :
- 1ère année : 36 410€
- 2ième année : 24 200€
- 3ième année : 24 200€

Moyens mis en œuvre :
1 encadrant technique dont le rôle sera :
- Planification de la production selon les saisons, les priorités et les demandes du maitre d'ouvrage,
- Répartition individualisée du travail et des taches de chaque salarié,
- Supervision technique du travail des salariés,
- Planification, organisation et entretien du matériel et de l'outillage du chantier,
- Apprentissage des gestes professionnels, des savoirs faires, savoirs être,

- Transmission des savoirs êtres professionnels : respect des horaires, des consignes et instructions et du matériel, apprentissage du travail en équipe,
- Assurer sa sécurité personnelle, celle de l'équipe dans laquelle il travaille et celle des tiers,
- Assurer le suivi des apprentissages avec les formateurs extérieurs,
- Evaluations des savoirs faires et savoirs êtres.

La subvention régionale est destinée à financer une part du poste d'encadrant technique (à hauteur de 17 500 €) et une partie des formations dispensées aux bénéficiaires (à hauteur de 6 700 €).
Formation technique des salariés : techniques de collectes et de tri des déchets urbains et végétaux, utilisation du Karcher, souffleurs et autre machines (balayeuse…)
Formation en interne via l'organisme de formation pour la linguistique professionnelle
Formation en interne avec l'encadrant technique pour la sécurité et les gestes et postures
Formation en externe avec INHI (organismes de formation dans le nettoyage)

Intérêt régional :
- propriétés écologiques des modes opératoires utilisés notamment dans le cadre du nettoyage urbain en tri sélectif.
- assurer un environnement de qualité, en évitant les pollutions et nuisances.
- garantir aux habitants un espace de vie propre et sain (ramassage des encombrants).

L'écocitoyenneté LePoleS prévoit de mener des actions de sensibilisation sur le respect des espaces commun.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
7 postes en CDDI à 35h par semaine
Habitant de la Caravelle Personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale ou professionnelle : jeunes sans qualification, bénéficiaires du RSA et de l'ASS, TH, seniors, demandeurs d'emploi de longue durée.

Localisation géographique :
- VILLENEUVE-LA-GARENNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	5 000,00	2,03%
salaires et charges	240 906,00	97,97%
Total	245 906,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat (Acquis)	100 000,00	40,67%
CD93 (Acquis)	9 960,00	4,05%
Emploi tremplin IAE (acquis)	5 000,00	2,03%
EIE (en cours)	24 200,00	9,84%
Mairie de Villeneuve (Acquis)	106 746,00	43,41%
Total	245 906,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	24 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	ARSIE- Aide à l'investissement	25 000,00 €
2014	Emploi Insertion Environnement (EIE)	75 440,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	9 400,00 €
	Montant total	109 840,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX011134

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EIE-AIDE DE BASE-VIE VERT-ANNEE 2

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Emploi Insertion Environnement (EIE)	97 904,17 €	1,84 %	1 800,00 €
		Montant Total de la subvention	1 800,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6574-171008-200
17100802- Emplois d'insertions en environnement

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VIE VERT
Adresse administrative : 5 RUE DE MONGEROULT
95830 CORMEILLES-EN-VEXIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Bernard TOUBLANC, Président

Date de publication au JO : 20 janvier 2000

N° SIRET : 42984980500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Emploi Insertion Environnement (EIE)
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

Objet du projet : Demande d'aide pour l'année 2 des conventions EIE 14-95-01 et 14-95-03 dont les fiches projet sont 13021250 et 14000910

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le dossier n'a pas été instruit en 2015 du fait d'un dépôt tardif. Il n'a pu être pris en compte qu'en 2016.

Objectifs :
Les objectifs sont de réhabiliter et entretenir le potager du château de La Roche Guyon, site à forte valeur patrimoniale, dans le cadre d'un chantier d'insertion. Ce projet culturel, social et environnemental permet à des personnes de se réinsérer dans le monde du travail dans un cadre valorisant.

Description :
En 2015, l'association Vie Vert a accueilli 47 personnes sur les chantiers « aménagement et entretien d'espaces naturels » et « potager du château de La Roche Guyon ». L'ensemble des salariés en insertion a bénéficié d'un accompagnement ciblé s'appuyant sur la construction du projet professionnel, la mise en situation de travail, la formation professionnelle et le suivi social.
Le taux de sorties dynamiques (sorties : emplois, formations) malgré la crise s'élève à 12, soit 52% des sorties.
Sur le plan économique, l'équilibre du projet fut assuré grâce à des prestations en lien avec le Conseil départemental du Val d'Oise (Direction de l'environnement), le Parc Naturel Régional du Vexin français, trois syndicats de rivière et une dizaine de Communes.
FORMATION subvention sollicitée 1800€
La formation a pour principal objet de dispenser un savoir technique indispensable au recrutement ultérieur du bénéficiaire. Il ne s'agit pas d'avoir une approche exhaustive d'un sujet mais au contraire de connaître le minimum de savoir utile aux apprentissages futurs. (Connaissance des grands principes, vocabulaire professionnel…). Les formations sont réalisées prioritairement en interne et adapter aux spécificités des publics accueillis.
Les phases de chantier sont organisées comme des supports d'apprentissage théoriques et pratiques. Les taches de travail sont explicitées. L'encadrant montre et commente les gestes techniques. Il accompagne plus particulièrement les personnes en difficulté et les nouvelles recrues. Les connaissances acquises sur le chantier sont évaluées.
PROPOSITION FINANCIERE DU BENEFICIAIRE
Investissement: (inférieur à 30% du montant total du projet plafonné à 50 000€)
1ere Année : 360€

Formation :(<30% du cout total du projet)
1ere Année : Subvention Région : 1 800€
2ieme Année : Subvention Région : 1 800€
3ieme Année : Subvention Région : 1 800€

Cout total du projet sur 3 ans (<85k€sur les 3ans) : 5 760€
Investissement : 360€
Formation : 5 400€

Subventions (investissement, formation) Région :
1ere année (Investissement 360€, formation 1 800€): 2 160€
2ième année (formation 1 800€) : 1 800€
3ième année (formation 1 800€) :1 800€

Moyens mis en œuvre :
DESCRIPTIF DES MOYENS MATERIELS A DISPOSITION DE LA STRUCTURE :
L'association dispose de locaux administratifs et techniques sur la Commune de Cormeilles en Vexin:
- Une salle d'accueil,
- Un bureau de Direction,
- Deux salles de formation de 40m2 chacune dont une est équipée de matériel informatique,
- Deux bureaux administratifs,
- Un bureau d'entretien,
- Un espace sanitaire H/F et une douche,
- Un local technique de 80m2,

Sur la Commune de La Roche Guyon, l'association occupe des locaux mis à disposition au château de la Roche Guyon, soit :
- un local polyvalent composé de trois pièces dont l'une est affectée au vestiaire. Une douche et un bloc sanitaire sont également mis à disposition.
- un local atelier de 40m2
- Matériel

Le matériel de l'association est constitué de :
- débroussailleuses, tronçonneuses, tondeuse, souffleur, taille haies, compresseur, groupe électrogène, bétonnière.
- un broyeur de branches
- outillage à main. (Pelles, râteaux, fourches, pioches, …) ainsi que de tenues de travail et équipements de sécurité : baudriers, tenues spécifiques de travail, trousses pharmacie
- Matériel administratif :
- Un lot d'ordinateurs et d'imprimantes utiles au personnel permanent de l'association.
- Un photocopieur, un scanner, un fax.
- Un lot d'ordinateurs destinés à l'utilisation des salariés en insertion.
- Un ordinateur portable et un projecteur destinés aux formations.

MOYENS HUMAINS:
La structure dispose d'une directrice, d'une responsable technique, de 3 encadrants techniques, d'un aide encadrant, d'un accompagnateur socio professionnel et d'un service administratif.

Intérêt régional :
PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, POLLUTION
Le Potager de la Roche-Guyon:
- n'utilise aucun produit phytosanitaire depuis sa réhabilitation.
- envisage la ressource en eau dans le choix des cultures
- privilégie le paillage
- les déchets verts sont compostés sur place et réutilisés ensuite pour enrichir le sol
- la pollinisation naturelle est aussi favorisée par l'accueil de 3 ruches sur le site.

Le potager constitue une vitrine des actions menées par le PNR cu vexin français sur le territoire. Il dispose du label « ecocert » et de la distinction jardin remarquable. Ces certifications viennent récompenser quatre années d'efforts soutenus des salariés en parcours d'insertion.
PAYSAGE PATRIMOINE
Le projet de valorisation du potager-verger est un site expérimental s'intéressant à l'innovation des techniques culturales, aux progrès sociaux et au respect de l'environnement.
ECOCITOYENNETE
Chaque jour, l'encadrant du chantier fait la navette avec son véhicule 9 places pour récupérer les salariés à la gare de Magny en Vexin et les emmener sur le chantier. Cela limite l'utilisation de nombreux véhicules personnels.
PRESERVATION DE L'EMPLOI
L'association emploie 55 personnes.
La subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Bénéficiaires du RSA : 75%
Jeunes sans emploi ou à la recherche d'une orientation professionnelle : 25%
Personnes de plus de 50 ans sans emploi (sortie retraite) : 15%
Salariés TH : 10%
Faible niveau de formation : 70%
Chômeur de longue durée (ASS) :10%

Localisation géographique :
- CORMEILLES-EN-VEXIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	9 300,00	7,92%
Services extérieurs	8 400,00	7,15%
Autres services extérieurs	21 600,00	18,39%
Salaires et charges	78 185,00	66,55%
Total	117 485,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat (acquis)	15 000,00	12,77%
CD95 (acquis)	72 250,00	61,50%
Prestations de services	28 435,00	24,20%
CONSEIL REGIONAL (en cours)	1 800,00	1,53%
Total	117 485,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	1 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d’aide	Montant voté
2014	ARSIE- Aide à l'investissement	14 900,00 €
2014	Emploi Insertion Environnement (EIE)	12 160,00 €
	Montant total	27 060,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013997

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EIE - AIDE DE BASE-URBAN DECO CONCEPT - RESTAURATION PATRIMOINE - ANNEE 2

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Emploi Insertion Environnement (EIE)	680 564,00 €	1,60 %	10 860,00 €
	Montant Total de la subvention		10 860,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6574-171008-200
17100802- Emplois d'insertions en environnement

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : URBAN DECO CONCEPT
Adresse administrative : 19 RUE DU DOCTEUR JEAN VAQUIER
93160 NOISY-LE-GRAND
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame DELPHINE GOUNANT, Directrice

Date de publication au JO : 24 novembre 2012

N° SIRET : 78976102000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Emploi Insertion Environnement (EIE)
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

Objet du projet : URBAN DECO Concept, un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) pour une insertion durable dans les métiers de la peinture et de la restauration du patrimoine selon les principes de l'écoconstruction et le développement durable.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 octobre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de son caractère multipartenarial et du fait de l'accord des autres financeurs, la seconde année du projet a démarré au 16 octobre 2015, comme convenu.

Objectifs :
URBAN DECO Concept, un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) pour une insertion durable dans les métiers de la peinture et de la restauration du patrimoine selon les principes de l'écoconstruction et le développement durable (évolution des matériaux, réglementation de la gestion des déchets et innovations techniques).

La volonté d'Urban Deco Concept, véritable vecteur d'insertion professionnelle, est de délivrer des formations en corrélation avec l'évolution des métiers.
Les formations doivent favoriser l'acquisition de compétences techniques et organisationnelles en permanente cohérence avec la réalité socio-économique.

Description :
Il s'agit d'acquérir les outils nécessaires à la prise en compte de l'amélioration de la gestion des déchets, du traitement des eaux et de l'amélioration de la pollution de l'air. Il apparaît primordial de compléter l'acquisition technique en intégrant un apprentissage portant sur le développement durable. La volonté est de délivrer une formation qualifiante au titre de peintre en bâtiment comportant une mention Haute Valeur Environnementale. Une attention toute particulière est également portée sur les chantiers de restauration du patrimoine en veillant aux respects des principes de l'éco construction.

Moyens mis en œuvre :
Nombre de postes 29 soit 15 ETP
Maintien du poste chargé de développement et création d'un poste d' encadrant technique.

Formation subvention sollicitée: Formation des salariés en Insertion en pre-qualification au titre de peintre avec mention Haute valeur Environnemental, formation en interne. Formation du personnel permanent aux techniques et principes de l'eco construction.

PROPOSITION DE FINANCEMENT:
INVESTISSEMENT :1ère année : 2 190€
FORMATION :
1ère Année : Subvention Région : 3 681€
2ème Année : Subvention Région : 10 860€
3ème Année : Subvention Région : 10 860€
COUT TOTAL DU PROJET SUR LES 3 ANS (<85k€sur les 3ans) : 27 591€
INVESTISSEMENT : 2 190€
FORMATION: 25 401€
SUBVENTIONS (investissement, encadrant, formation) REGION :
1ère Année : 5 871€
2ème Année : 10 860€
3ème Année : 10 860€

Intérêt régional :
- La gestion des ressources naturelles : utilisation raisonnée des ressources naturelles notamment de l'eau; réflexion sur la valorisation des déchets de chantier et sur l'utilisation de produits et matériaux recyclés.
- La biodiversité et lutte contre la pollution : choix de produits non polluants et actions menées en collaboration avec l'Organisme de Prévention du BTP.
- L'écocitoyenneté dans le cadre de la conduite du chantier et dans la formation au développement durable des salariés en insertion.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Bénéficiaires du RSA, des demandeurs d'emploi de longue durée (> à 1 an), des jeunes de moins de 26 ans, des personnes prises en charge au titre de l'aide sociale.

Une attention toute particulaire est portée sur la mixité (jeunes et seniors) et l'égalité des genres.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	35 000,00	5,14%
Charges extérieures	40 416,00	5,94%
Autres charges de gestion courante	39 019,00	5,73%
Impôts et taxes	8 000,00	1,18%
Salaires et charges de personnel	554 129,00	81,42%
Charges de gestion courante	4 000,00	0,59%
Total	680 564,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de produits, réalisation chantiers	277 204,00	40,73%
Subvention Est Ensemble et Terres de France (sollicitée)	25 000,00	3,67%
Subvention Département 93 (sollicitée)	10 000,00	1,47%
Subvention Aides privées (attribuée)	253 000,00	37,18%
Subvention Région EIE - Chargé de développement (sollicitée)	7 500,00	1,10%
Subvention Région EIE (sollicitée)	10 860,00	1,60%
FDI	15 000,00	2,20%
PLIE/ chantier mobilité ORAN/PLIE soutien FSE- Est ensemble/sevran	62 000,00	9,11%
Fonds privés	20 000,00	2,94%
Total	680 564,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 860,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ARSIE- Aide à l'investissement	16 000,00 €
2015	Emploi Insertion Environnement (EIE)	15 871,00 €
	Montant total	31 871,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013999

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EIE - CHARGE DE DEVELOPPEMENT-URBAN DECO CONCEPT - ANNEE 2

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Emploi Insertion Environnement (EIE)	53 803,00 €	13,94 %	7 500,00 €
	Montant Total de la subvention		7 500,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6574-171008-200
17100802- Emplois d'insertions en environnement

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : URBAN DECO CONCEPT
Adresse administrative : 19 RUE DU DOCTEUR JEAN VAQUIER
93160 NOISY-LE-GRAND
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame DELPHINE GOUNANT, Directrice

Date de publication au JO : 24 novembre 2012

N° SIRET : 78976102000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Emploi Insertion Environnement (EIE)
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

Objet du projet : URBAN DECO Concept, un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) pour une insertion durable dans les métiers de la peinture et de la restauration du patrimoine selon les principes de l'écoconstruction et le développement durable

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Etant donné qu'il s'agit d'un projet multipartenarial, l'association a dû démarrer sans attendre les accords du financement de la Région Ile-de-France.

Objectifs :
URBAN DECO Concept, un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) pour une insertion durable dans les métiers de la peinture et de la restauration du patrimoine selon les principes de l'écoconstruction et le développement durable recrute un chargé de développement afin de développer un projet associatif attaché aux principes de l'écoconstruction. La formation apportée aux salariés en insertion, avant leur intégration en entreprise, favorise l'émergence d'une véritable réflexion professionnelle sur les notions de

sécurité et de développement Durable (évolution des matériaux, réglementation de la gestion des déchets, choix des produits et innovations techniques)
• favoriser les circuits courts: travailler avec les ressources locales;
• Utiliser des matières premières avec une faible transformation dans le respect des normes environnementales;
• opérer les transformations des matières premières pour limiter le bilan carbone;
• travailler dans le respect du bâtiment construit : Mise en œuvre de la restauration après Étude du style, du bâti et des supports.

Description :
URBAN DECO Concept développe les principes de l'Eco Construction dans la réalisation de ses chantiers. Ce projet nécessite une ingénierie s'articulant autour de 3 axes : l'investissement, la formation, la conduite du projet.
L'investissement : il s'agit d'acquérir les outils nécessaires à la prise en compte de l'amélioration de la gestion des déchets, du traitement des eaux et de l'amélioration de la pollution de l'air.
- Compléter l'acquisition technique en intégrant un apprentissage portant sur le développement durable.
- Délivrer une formation qualifiante au titre de peintre en bâtiment comportant une mention Haute Valeur Environnementale.
- Acquisition de nouvelles compétences techniques et organisationnelles en corrélation avec l'évolution des métiers.

Moyens mis en œuvre :
Un poste de développeur éco construction et développement de chantier de restauration du patrimoine.
L'embauche d'un CDI d'un chargé de Développement Environnement apparaît comme une action incontournable a la bonne réalisation de ce projet. Promotion d'une charte environnementale et repérage d'innovations.

SUBVENTIONS REGION (Chargé de développement):
1ère année 10 000€
2ième année 7 500€
3ième année 5 000€

Intérêt régional :
Le projet est fidèle aux critères de l'Eco région d'Île-de-France et respecte l'environnement dans sa conduite des chantiers.
- gestion des ressources naturelles : le projet propose une utilisation raisonnée des ressources naturelles notamment de l'eau (utilisation d'une station de lavage de la brosserie qui recycle l'eau usée) ;
- réflexion sur la valorisation des déchets de chantier et sur l'utilisation de produits et matériaux recyclés (plaque BA13 recyclée à partir de gypse) ou « verts » (isolation thermique à partir de matériaux verts et non de polystyrène);
- utilisation raisonnée de la mécanisation consommatrice d'électricité pour lui préférer les techniques manuelles
- biodiversité et lutte contre la pollution : choix des produits non polluants (à faible teneur en CO^2) et actions menées en collaboration avec l'Organisme de Prévention du BTP. Une attention toute particulière sur le bilan carbone de chaque chantier dans le choix de l'approvisionnement fournisseur.
- écocitoyenneté: formation au développement durable des salariés en insertion, personnes fortement éloignées de l'emploi qui en se qualifiant lors de la réalisation de ce projet, obtiennent de réelles compétences.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Personnes qui cumulent des difficultés sociales et professionnelles en raison de leur âge, de leur comportement, de leur état de santé ou encore de la précarité de leur situation matérielle.
Il s'agit notamment des bénéficiaires du RSA, des demandeurs d'emploi de longue durée (> à 1 an), des

jeunes de moins de 26 ans et des personnes prises en charge au titre de l'aide sociale.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Salaires et charges de personnel	47 670,00	88,60%
Formation	6 133,00	11,40%
Total	53 803,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Production chantiers	46 303,00	86,06%
Subvention Région EIE (sollicitée)	7 500,00	13,94%
Total	53 803,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ARSIE- Aide à l'investissement	16 000,00 €
2015	Emploi Insertion Environnement (EIE)	15 871,00 €
	Montant total	31 871,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014319

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EIE - AIDE DE BASE- ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE - PETITE CEINTURE SNCF - ANNEE 2

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Emploi Insertion Environnement (EIE)	329 766,00 €	7,09 %	23 380,00 €
	Montant Total de la subvention		23 380,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6574-171008-200
17100802- Emplois d'insertions en environnement

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 10 PLACE JULES VALLES
91000 EVRY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Patrice NICOLAS, Président

Date de publication au JO : 10 février 2001

N° SIRET : 44066204700016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Emploi Insertion Environnement (EIE)
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

Objet du projet : Soutien au chantier d'insertion Paris Petite Ceinture SNCF

Date prévisionnelle de début de projet : 23 mars 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 22 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Etant donné qu'il s'agit d'un projet multipartenarial, l'association a du démarrer sans attendre les accords du financement de la Région Ile-de-France.

Objectifs :
1/ Mise en activité progressive et accompagnement renforcé pour une insertion socioprofessionnelle réussie;
2/ Développer l'autonomie des personnes en les rendant responsables de leur activité et de leur parcours;
3/ Mettre en place une action solidaire, une action d'insertion socioprofessionnelle, qui encourage une implication active des jeunes et des adultes à la valorisation du patrimoine de la ville;
4/ Participation à l'entretien de la Petite Ceinture Parisienne et à la préservation du site.

L'association désire, par le biais d'actions d'éducation à l'environnement et de développement durable, offrir un tremplin vers l'insertion pour des personnes en difficulté.

Description :
SNCF Réseau et la ville de Paris ont émis la volonté d'accueillir sur le site de la Petite Ceinture un chantier d'insertion dans le cadre d'une action pérenne. Ce chantier est dans sa 11ème année.
- nettoyage et collecte des déchets d'origine anthropique;
- entretien du bâti : curage des canaux pluviaux aux pieds des murs de soutènement et de talus, réalisation de petits travaux de maçonnerie;
- gestion de la végétation sur les plateformes et les clôtures extérieures;
- introduction de végétaux pour améliorer l'aspect paysager du site;
- recensement des papillons dans le cadre du protocole PROPAGE;
- travaux d'aménagement (chemins d'accès composés de déchets verts broyés sur site, isolation intérieure des parois des wagons).

La végétation, présente sur les plateformes accolées au rail, occupe une surface de 14 000 m². Une fauche différenciée est réalisée avec l'objectif de limiter le développement des ligneux tout en conservant une biodiversité intéressante et un aspect paysagé naturel. Le linaire est de 1300 ml. Une coupe régulière est réalisée. Des travaux de curage, des drains collecteurs d'eau pluviale seront réalisés, afin d'assainir les murs de soutènement.
La collecte des déchets d'origine humaine se réalise sur un linaire de 4 km environ.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains :
- 1 Encadrant technique : 1 ETP
- 1 accompagnateur socio professionnel : 0,5 ETP
- 1 coordinateur insertion : 0,2 ETP
- 1 coordinateur technique 0,1 ETP
- 1 coordinateur sécurité : 0,1 ETP
- Fonctions support : secrétariat, compta : 0,2 ETP
- Direction : 0,2 ETP

Moyens techniques :
L'association possède des bureaux de 140m² et des locaux d'archivage et de stockage à Evry.
LES LOCAUX :
- une base de vie récemment aménagée au sein d'anciens wagons comprenant une salle de formation, un local pour stocker le matériel, une salle de restauration, des sanitaires hommes et femmes avec douche
- un hangar de stockage
- un bureau d'accompagnement socio-professionnel a été loué au sein d'une association partenaire située à 800 m du chantier.

LE MATÉRIEL : 1 vélo-rail, 4 débroussailleuses, 1 tronçonneuse, 1 taille-haie, 1 groupe électrogène, matériel et outillage de maçonnerie, outillage de travaux d'espaces verts (bêches, fourches, brouettes…, outillage d'atelier (pour réparations).

VÊTURE ET MATÉRIEL DE SÉCURITÉ : Outre l'équipement individuel obligatoire lors des activités de terrain (chaussures de sécurité, pantalon de travail…), chaque agent sera équipé de protections individuelles lors des actions spécifiques le nécessitant (par exemple le pantalon anti-coupures lors des travaux de bûcheronnage, casques anti-bruit et casques forestiers…).

FORMATION pré qualifiante : Pour être capable d'effectuer, en toute sécurité, les tâches et les travaux liés à l'aménagement et à l'entretien des jardins et espaces verts.
PROPOSITION FINANCIERE DU BENEFICIAIRE
Investissement inférieur à 30% du montant total du projet plafonné à 50 000€
1ere Année : 14 820 €

Encadrement :(aide forfaitaire 17 500€)
1ere Année : Subvention Région : 17 500€
2ieme Année : Subvention Région : 17 500€
3ieme Année : Subvention Région : 17 500€

Formation :(<30% du cout total du projet)
1ere Année : Subvention Région : 5 880€
2ieme Année : Subvention Région: 5 880€
3ieme Année : Subvention Région: 5 880€

Cout total du projet sur 3 ans (<85k€sur les 3ans) :84 960€
Investissement 14 820€
Encadrant : 52 500€
Formation : 17 640€

Subventions (investissement, encadrant, formation) Région :
1ere année : 38 200€
2iéme année : 23 380€
3iéme année : 23 380€

Intérêt régional :
Comme la petite ceinture SNCF a longtemps été une zone délaissée avec peu d'intervention humaine, il s'est créé un écosystème naturel rare dans cette zone très fortement urbanisée.
Le but pour la SNCF est de limiter les plantes invasives mais l'enjeu est également écologique : il s'agit de traiter ces espaces afin d'en conserver la biodiversité : cela implique entre autres, l'enlèvement des déchets, le jardinage des espaces boisés et la prohibition totale de tout pesticide.
Gestion des ressources naturelles : usage parcimonieux de l'eau d'arrosage par utilisation de paillage. La plupart des travaux sont réalisés à la main, peu d'usage d'engins thermiques consommateurs d'énergie, tri sélectif des déchets.
Pollutions et nuisances : aucun produit de désherbage n'est utilisé, afin de préserver les nappes phréatiques.
Les travaux favorisent la circulation des eaux et évitent ainsi tout risque de comblement qui pourrait faire disparaître les écosystèmes des zones humides et les faunes et flores afférentes.
La biodiversité : utilisation d'espèces arbustives et arborescentes locales et favorables à l'avifaune et à l'entomofaune lors des campagnes de plantations.
Education à l'environnement et au développement durable : En 2015 nous accueillerons des groupes (scolaires, centres d'animation, maisons de quartier) pour des visites pédagogiques : sensibilisation à la biodiversité du site, animation autour d'aménagements tels que les hôtels à insectes, les nichoirs à oiseaux, des bacs potagers.
Cette subvention ne donne pas lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant. En effet, cette association s'est déjà engagée sur le recrutement de trois stagiaires (quota maximum) sur d'autres chantiers EIE en 2016.

Public(s) cible(s) :
- jeunes de moins de 26 ans de faible niveau de qualification,
- personnes de plus de 45 ans,
- demandeurs d'emploi de longue durée,
- travailleurs handicapés,
- bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, ASS, AHH...),
- bénéficiaires PLIE (Plan Locale d'Insertion à l'Emploi).

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	11 754,00	3,56%
Charges extérieures	5 560,00	1,69%
Autres charges de gestion courante	39 731,00	12,05%
Impôts et taxes	4 500,00	1,36%
Salaires et charges de personnel	230 871,00	70,01%
Charges indirectes	37 350,00	11,33%
Total	329 766,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Ville de Paris (sollicitée)	85 604,00	25,96%
Subvention Département 75 (sollicitée)	35 640,00	10,81%
Subvention Région Fond Transition (sollicitée)	7 000,00	2,12%
Subvention Région EIE (sollicitée)	23 380,00	7,09%
Subvention État (sollicitée)	135 713,00	41,15%
OPCA Uniformation	39 121,00	11,86%
Agence de l'Eau	3 308,00	1,00%
Total	329 766,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	23 380,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	E-inclusion - Fonctionnement	7 880,00 €
2013	E-inclusion - Investissement	22 120,00 €
2013	Emploi Insertion Environnement (EIE)	167 412,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	11 737,00 €
2014	ARSIE- Aide à l'investissement	23 000,00 €
2014	Emploi Insertion Environnement (EIE)	210 195,00 €
2015	Emploi Insertion Environnement (EIE)	260 218,00 €
2016	ARSIE- Aide à l'investissement	11 230,00 €
2016	Emploi Insertion Environnement (EIE)	156 223,00 €
	Montant total	870 015,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014320

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EIE - AIDE DE BASE -ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE - MAISON DU VELO - ANNEE 2

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Emploi Insertion Environnement (EIE)	303 110,00 €	7,32 %	22 180,00 €
	Montant Total de la subvention		22 180,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6574-171008-200
17100802- Emplois d'insertions en environnement

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 10 PLACE JULES VALLES
91000 EVRY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Patrice NICOLAS, Président

Date de publication au JO : 10 février 2001

N° SIRET : 44066204700016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Emploi Insertion Environnement (EIE)
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

Objet du projet : Soutien au nouveau chantier d'insertion Maison du Vélo à Saint Denis (Plaine Commune)

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 14 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de son caractère multipartenarial et du fait de l'accord des autres financeurs, la seconde année du projet a démarré au 15 avril 2016, comme convenu.

Objectifs :
Soutien au nouveau chantier d'insertion Maison du Vélo à Saint Denis (Plaine Commune)
La Maison du Vélo Associative de St Denis a pour objectif:
- de déployer une offre de service vélo sur le territoire de Plaine Commune pour promouvoir auprès d'un large public l'usage du vélo chaton comme mode de déplacement quotidien;
- de recycler et réemployer en grand nombre des vélos qui étaient initialement destinés au rebut;
- de contribuer à l'animation du quartier centre-ville de St Denis (notamment du haut de la rue Gabriel Péri

où sera implantée la Maison du vélo, quartier classé Zone Urbaine Sensible);
- d'accompagner 8 personnes en parcours d'insertion en leur proposant un emploi de transition valorisant (animateur, mécanicien cycle), une formation dans le métier de leur choix et un accompagnement renforcé pour les aider à résoudre leurs problématiques sociales et réaliser leur projet professionnel.
- former les usagers à l'entretien et à la réparation de leur vélo, « l'autoréparation »;
- sensibiliser le grand public à la pratique du vélo et à la conduite à vélo en toute sécurité, « la vélo-école ».

Description :
Forte de son expérience en matière d'atelier vélo solidaire et participatif (Les Ulis depuis 2006 et Clichy depuis 2011), l'association "Etudes et Chantiers Ile-de-France" a répondu en juin 2014, à l'Appel à Projet pour une offre de service vélo sur l'agglomération de Plaine Commune et en a été lauréate.
En matière d'accompagnement à l'emploi durable, les métiers du cycle représentent une niche à exploiter. En effet, le secteur se développe et des mécaniciens/vendeurs sont recherchés par les vélocistes et grandes surfaces dédiées au sport.
Des partenariats avec Cyclocity et la Poste permettent la réalisation de stages d'immersion et quelques sorties en emploi dans le secteur.

- 11 emplois dont 8 postes de mécaniciens cycle en parcours d'insertion et de formation (ACI),
- 1 poste d'animateur en emploi d'avenir,
- 2 postes d'encadrement en CDI, tous recrutés localement.
- 2 jeunes volontaires en service civique et de nombreux bénévoles.

Moyens mis en œuvre :
Les locaux, de 210 m², qui accueillent l'activité sont situés au 120 rue Gabriel Peri à St Denis. Ils sont mis à disposition et ont été remis en état à titre gracieux par Plaine Commune. Ils se composent d'un espace accueil/atelier et d'un bureau en rez-de-chaussée et de vestiaires/sanitaires, salle de pause et stockage en sous-sol.
Ces locaux disposeront du mobilier nécessaire à l'activité : bureaux, chaises, armoires, comptoir, mobilier spécifique vélo : tabourets assis/debout, établis, tableaux de disposition de l'outillage, outillage, 8 pieds d'atelier.
L'action disposera également d'un vélo triporteur à assistance électrique équipé d'une benne pour effectuer les tournées de récupération des vélo-épaves. L'acquisition d'un véhicule 3 places cabine est également prévue pour transporter de plus grandes quantités de vélos et effectuer des déplacements plus éloignés.

Tous les mécanicien-ne-s cycles en parcours d'insertion seront équipé-e-s de chaussures de sécurité (légères adaptées à l'activité d'atelier), de gants de protection, de tabliers, de casques, de gilet réflecteur et de vestes polaires.

PROPOSITION FINANCIERE DU BENEFICIAIRE
Investissement inférieur à 30% du montant total du projet plafonné à 50 000€
1ere Année : 18 460 €

Encadrement :(aide forfaitaire 17 500€)
1ère Année : Subvention Région : 17 500€
2ème Année : Subvention Région : 17 500€
3ème Année : Subvention Région : 17 500€

Formation :(<30% du cout total du projet)
1ère Année : Subvention Région : 4 680€
2ème Année : Subvention Région: 4 680€
3ème Année : Subvention Région: 4 680€

Cout total du projet sur 3 ans (<85k€sur les 3ans) :85 000€
Investissement 18 460€
Encadrant : 52 500€
Formation : 14 040€

Subventions (investissement, encadrant, formation) Région :
1ere année : 40 640€
2iéme année : 22 180€
3iéme année : 22 180€

Intérêt régional :
Au même titre que les autres ateliers vélo portés par "Etudes Et chantiers IDF", la Maison du vélo de Saint Denis s'inscrit pleinement dans les orientations régionales par une prise en compte exhaustive des dimensions environnementales et d'utilité sociale et d'économie circulaire
L'axe environnemental :
La promotion de la pratique du vélo : la Maison du Vélo animera des séances de vélo-école grâce à un partenariat avec l'association AICV. Ces animations permettront à des enfants et des adultes d'apprendre à faire du vélo mais aussi de sécuriser leur circulation à vélo en ville et d'apprendre à rouler en toute sécurité. Nous visons par ce biais le développement de l'usage du vélo comme mode de déplacement quotidien, comme alternative à la voiture.
L'axe utilité sociale : L'atelier propose aux usagers d'apprendre à réparer eux-mêmes leur vélo et ce, dans une ambiance très conviviale. Cela conduit les usagers à passer un vrai moment dans l'atelier. En ce sens, l'atelier mobilise les habitants et contribue à l'animation du quartier. Objectifs 600 adhérents par an, participation bénévole (20 bénévoles actifs).
Mixité sociale et de genre : toutes les CSP, les hommes et les femmes, sont représentés dans nos ateliers vélo, et réunis autour de l'entretien et de la réparation de leurs vélos.
Cette subvention ne donne pas lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant. En effet, cette association s'est déjà engagée sur le recrutement de trois stagiaires (quota maximum) sur d'autres chantiers EIE en 2016.

Public(s) cible(s) :
Jeunes sans qualification,
- Bénéficiaires des minimas sociaux,
- Demandeurs d'emploi de longue durée,
- Personnes sans domicile,
- Personnes résidant en zones urbaines sensibles,
- Personnes en situation de handicap.
- Enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
- Adultes à titre privé,
- Adultes en situation de précarité souhaitant pratiquer le vélo au quotidien pour des raisons économiques,
- Salariés des entreprises présentes sur le territoire.

Localisation géographique :
- PLAINE COMMUNE (EPT6)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	16 820,00	5,55%
Charges extérieures	5 156,00	1,70%
Autres charges de gestion courante	4 680,00	1,54%
Impôts et taxes	4 500,00	1,48%
Salaires et charges de personnel	230 590,00	76,07%
Médecine du travail, vêture, cartes transport	3 614,00	1,19%
Charges indirectes	37 750,00	12,45%
Total	303 110,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de vélos recyclés, animations, adhésions atelier	40 000,00	13,20%
Subvention CA Plaine Commune (sollicitée)	34 350,00	11,33%
Subvention Département 93 (sollicitée)	9 450,00	3,12%
Subvention Région Fond de transition (sollicitée)	5 000,00	1,65%
Subvention Région EIE (sollicitée)	22 180,00	7,32%
Subvention État (sollicitée)	139 113,00	45,90%
Subvention Commune (sollicitée)	12 000,00	3,96%
Fondation	5 600,00	1,85%
Plaine Commune le PLIE (FSE)	35 417,00	11,68%
Total	303 110,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	22 180,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	E-inclusion - Fonctionnement	7 880,00 €
2013	E-inclusion - Investissement	22 120,00 €
2013	Emploi Insertion Environnement (EIE)	167 412,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	11 737,00 €
2014	ARSIE- Aide à l'investissement	23 000,00 €
2014	Emploi Insertion Environnement (EIE)	210 195,00 €
2015	Emploi Insertion Environnement (EIE)	260 218,00 €
2016	ARSIE- Aide à l'investissement	11 230,00 €
2016	Emploi Insertion Environnement (EIE)	156 223,00 €
	Montant total	870 015,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014862

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EIE - AIDE DE BASE- HALAGE - VALORISATION ECOLOGIQUE SAINT-DENIS - ANNEE 2

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Emploi Insertion Environnement (EIE)	211 532,00 €	10,64 %	22 500,00 €
	Montant Total de la subvention		22 500,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6574-171008-200
17100802- Emplois d'insertions en environnement

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HALAGE
Adresse administrative : 6 RUE ARNOLD GERAUX
93450 L'ILE-SAINT-DENIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Elisabeth MASSE-BOURGAIN, Présidente

Date de publication au JO : 26 octobre 1994

N° SIRET : 40116107000032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Emploi Insertion Environnement (EIE)
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

Objet du projet : ACTIVATION ANNEE 2 EIE

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le dossier a été déposé tardivement par le bénéficiaire et n'a pas pu faire l'objet d'une instruction technique avant le début du projet.

Objectifs :
Les objectifs principaux du chantier sont les suivants:
- remobiliser un public éloigné de l'emploi, habitant sur le territoire de Plaine commune dans le cadre d'une action concrète de mise en situation professionnelle;
-former et accompagner les salariés en parcours d'insertion pour leur permettre d'aboutir après le chantier d'insertion à une continuité de parcours adaptée axée sur l'emploi ou la formation;
- proposer l'aménagement écologique de plusieurs délaissés ferroviaires intégrés en zone urbanisée (talus friches) pour améliorer le cadre de vie des habitants.

- remettre en état un délaissé urbain appartenant à Réseau Ferré de France, en proposant des aménagements en faveur de la biodiversité,
- favoriser la mise en place par la suite d'une gestion écologique du site,
- sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux en milieu urbain, et en particulier à la biodiversité.

Description :
L'action concerne un chantier d'insertion employant 8 personnes en parcours d'insertion pour travailler sur un chantier professionnel d'aménagement de délaissés ferroviaires. Les salariés sont encadrés sur le terrain par un professionnel de l'association et sont recrutés en partenariat avec les acteurs locaux tels que Pôle Emploi, les missions locales, Plan Local d'Insertion à l'Emploi (PLIE) et les centres sociaux.
Il s'agit de personnes rencontrant d'importantes difficultés d'accès à l'emploi.
Le chantier concerne dans le cadre d'un partenariat avec Plaine commune et RFF, des talus et délaissés situés à Stains, Epinay sur Seine, Saint Denis. Une étude de la flore existante est au préalable menée grâce à un partenariat avec l'Observatoire Départemental de la Biodiversité urbaine (Conseil Départemental du 93). Cet inventaire permet d'ajuster les propositions d'aménagement afin de s'appuyer sur la végétation existante pour favoriser au maximum la biodiversité. Dans un premier temps, un nettoyage du site est réalisé (collecte et évacuation des déchets). Puis, un défrichage et un débroussaillage sont réalisés, afin d'ouvrir le milieu, et de dégager l'emprise des espèces envahissantes. Enfin, un travail d'aménagement plus fin, peut être réalisé: travail du sol et plantations, taille des arbustes, création d'ouvrages de soutènement (tressage, murets), semis de prairies fleuries, création de niches écologiques...

Moyens mis en œuvre :
L'aide à l'investissement permettra de financer l'achat de matériel:
- tondeuse thermique, débroussailleuse, taille haies, pinces à déchets,
- équipements de travail et de sécurité (chaussures de sécurité, équipements de travail, casques et harnais).
- achats de matériaux pour l'aménagement écologique et la sensibilisation des riverains à la biodiversité: panneau de sensibilisation, hôtel à insectes, nichoirs.

L'aide à l'encadrement financera en partie le poste d'encadrant technique (1 ETP) dédié à cette action, formé aux travaux paysagers et à la gestion différenciée, et chargé d'encadrer à l'année une équipe de 8 salariés en insertion en contrats de 26 heures par semaine (5.94 ETP). Des entretiens individuels et des ateliers collectifs sont planifiés mensuellement.
- aide à la formation technique qualifiante et complémentaire (module de sauveteur secouriste au travail et prévention des risques liés à l'activité physique, module pratique professionnelle du CAP agricole travaux paysagers).
- formation technique complémentaire se déroule en partie en salle et en partie sur les plateaux techniques dont dispose l'association à Epinay-sur Seine et à l'ile Saint Denis.

Par ailleurs, l'équipe du chantier dispose d'un véhicule 9 places, permettant d'effectuer les déplacements sur les lieux d'intervention.
Elle est basée dans les locaux de l'association à l'ile Saint Denis, où elle dispose de vestiaires et ateliers techniques, d'un accès aux salles de formation et d'un réfectoire.

PROPOSITION FINANCIERE DU BENEFICIAIRE
Investissement inférieur à 30% du montant total du projet plafonné à 50 000€
1ère Année : 6 450 €

Encadrement :(aide forfaitaire 17 500€)
1ère Année : Subvention Région : 17 500€
2ème Année : Subvention Région : 17 500€
3ème Année : Subvention Région : 17 500€

Formation :(<30% du cout total du projet)

1ère Année : Subvention Région : 5 000€
2ème Année : Subvention Région: 5 000€
3ème Année : Subvention Région: 5 000€

Cout total du projet sur 3 ans (<85k€sur les 3ans) :73 950€
Investissement 6 450€
Encadrant : 52 500€
Formation : 15 000€

Subventions (investissement, encadrant, formation) Région :
1ère année (Investissement 6 450€ encadrant 17 500€, formation 5 000€): 28 950€
2ème année (encadrant 17 500€, formation 5 000€): 22 500€
3ème année (encadrant 17 500€, formation 5 000€): 22 500€

Intérêt régional :
Ce chantier a pour vocation:
- d'insérer professionnellement des personnes très éloignées de l'emploi et de leur donner accés à la formation.
- de s'adresser à un public habitant la Seine Saint Denis et s'intègre dans une dynamique au sein de l'association qui concerne plusieurs chantiers d'insertion menés sur différents territoires d'ile-de-France (91-75-92-95-93).
- de s'intègrer également dans le cadre d'un partenariat depuis plusieurs années avec la SNCF Réseau sur différents chantiers d'insertion au niveau régional permettant de valoriser des délaissés ferroviaires en continuité écologique, en soutenant des actions d'insertion professionnelle (dans le cadre des conventions avec les associations, et avec le réseau régional Chantier école ile de France).
Actuellement, l'association Halage entretient de manière écologique environ 10 km de linéaires ferroviaires à longueur d'année sur différents territoires d'ile de France. Ce chantier constitue enfin un lieu d'expérimentation, permettant de tester des techniques écologiques et méthodes alternatives de gestion des espaces verts en ville, et pouvant présenter un intérêt en termes de suivi de la biodiversité urbaine (partenariats avec le muséum d'histoire naturelle, avec l'observatoire départemental de la biodiversité en seine Saint-Denis, et avec Nature Parif).
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Cette action d'insertion s'adresse à un public adulte homme ou femme, habitant sur le territoire de la Seine-Saint Denis, qui présente d'importantes difficultés d'accès à l'emploi (demandeurs d'emploi longue durée, bénéficiaires des minimas sociaux, jeunes sans qualification).
Ces publics sont orientés sur le chantier par les partenaires prescripteurs du territoire (Pole emploi, maisons de l'emploi, espace insertion, centres sociaux, associations) avec lesquels l'association travaille depuis de nombreuses années.

Localisation géographique :
- PLAINE COMMUNE (EPT6)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matériel thermique équipement de travail	10 332,00	4,88%
Location matériel benne/ entretien réparations Assurance	2 424,00	1,15%
Autres charges de gestion courante	720,00	0,34%
Salaires et charges de personnel	183 976,00	86,97%
Obligation employeurs	6 235,00	2,95%
Charges indirectes	7 845,00	3,71%
Total	211 532,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations d'utilité sociale (Plaine Commune)	32 338,00	15,29%
Subvention État (sollicitée)	102 829,00	48,61%
Subvention Département 93 (sollicitée)	7 200,00	3,40%
Subvention Région ETI (sollicitée)	4 000,00	1,89%
Subvention Région EIE (sollicitée)	22 500,00	10,64%
Uniformation	5 805,00	2,74%
Réseau férré de france	36 860,00	17,43%
Total	211 532,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	22 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ARSIE- Aide à l'investissement	30 000,00 €
2013	Emploi Insertion Environnement (EIE)	40 806,00 €
2013	Soutien aux Pôles territoriaux de coopération économique	50 000,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	5 000,00 €
2014	Emploi Insertion Environnement (EIE)	43 200,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	5 000,00 €
2015	Emploi Insertion Environnement (EIE)	84 450,00 €
2015	Soutien aux projets socialement innovants	40 000,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	20 000,00 €
2016	Emploi Insertion Environnement (EIE)	43 200,00 €
	Montant total	361 656,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015881

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EIE-AMELIORATION DE LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE-VIE VERT-ANNEE 2

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Emploi Insertion Environnement (EIE)	43 935,00 €	17,07 %	7 500,00 €
	Montant Total de la subvention		7 500,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6574-171008-200
17100802- Emplois d'insertions en environnement

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VIE VERT
Adresse administrative : 5 RUE DE MONGEROULT
95830 CORMEILLES-EN-VEXIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Bernard TOUBLANC, Président

Date de publication au JO : 20 janvier 2000

N° SIRET : 42984980500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Emploi Insertion Environnement (EIE)
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le projet n'a pu être financé sur l'année 2015 du fait de difficultés dans l'instruction technique.

Objectifs :
Les objectifs sont d'améliorer la qualité environnementale grâce au recrutement depuis 2013 d'une diplômée de Master en écologie. Ce recrutement insuffle un élan permettant d'engager des axes d'amélioration en matière de qualité environnementale.

Description :
- Améliorer la qualité environnementale avec le recyclage des déchets.
- Eco-conduite
- Former les encadrants et les salariés pour réduire les coûts en entretien, en carburant et en émission de CO2 et de GES.

En 2015, l'association Vie Vert, en partenariat avec le Conseil départemental du 95, le PNR du Vexin et trois syndicats de rivière et à une dizaine de Communes, a accueilli 47 personnes sur les chantiers « aménagement et entretien d'espaces naturels » et « potager du château de La Roche Guyon ».
L'ensemble des salariés en insertion a bénéficié d'un accompagnement ciblé s'appuyant sur la construction du projet professionnel, la mise en situation de travail, la formation professionnelle et le suivi social. Le taux de sorties dynamiques (sorties : emplois, formations) malgré la crise s'élève à 12, soit 52% des sorties.

Moyens mis en œuvre :
DESCRIPTIF DES MOYENS MATERIELS A DISPOSITION DE LA STRUCTURE :
- Locaux
L'association dispose de locaux administratifs et techniques sur la Commune de Cormeilles en Vexin ; Ces locaux se répartissent comme suit :
- Une salle d'accueil
- Un bureau de Direction
- Deux salles de formation de 40m2 chacune dont une est équipée de matériel informatique
- Deux bureaux administratifs
- Un bureau d'entretien
- Un espace sanitaire H/F et une douche
-Un local technique de 80m2

Sur la Commune de La Roche Guyon, L'association dispose de locaux mis à disposition par l'EPCC du château de la Roche Guyon Soit :
- un local polyvalent composé de trois pièces dont l'une est affectée au vestiaire. Une douche et un bloc sanitaire.
- un local atelier de 40m2

Le matériel de l'association est constitué de :
- débroussailleuses, tronçonneuses, tondeuse, souffleur, taille haies, compresseur, groupe électrogène, bétonnière.
- un broyeur de branches
- outillage à main. (Pelles, râteaux, fourches, pioches, …)
- tenues de travail et équipements de sécurité : baudriers, tenues spécifiques de travail, trousses pharmacie
- Matériel administratif :
- Un lot d'ordinateurs et d'imprimantes utiles au personnel permanent de l'association.
- Un photocopieur, un scanner, un fax.
- Un lot d'ordinateurs destinés à l'utilisation des salariés en insertion.
- Un ordinateur portable et un projecteur destinés aux formations.

- Véhicules
L'association possède deux véhicules affectés au transport de personnel. Il s'agit d'un Boxer 9 places et d'un Renault trafic 9 places. L'association possède également un fourgon affecté au transport de marchandises et une remorque.
Pour le chantier de La Roche Guyon l'association possède un Peugeot expert de 9 places.
MOYENS HUMAINS:
La structure dispose d'une directrice, d'une responsable technique, de 3 encadrants techniques, d'un aide encadrant, d'un accompagnateur socio pro et d'un service administratif.

Proposition financière (Amélioration de la qualité environnementale):
Année 1: 10 000€
Année 2: 7 500€
Année 3: 5 000€

Intérêt régional :
PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, POLLUTION
Le Potager de la Roche-Guyon n'utilise aucun produit phytosanitaire. Utilisation de toutes les qualités et capacités des plantes à se défendre entre elles, l'association végétale. Il s'agit également d'envisager la ressource en eau dans le choix des cultures, de privilégier le paillage… Les déchets verts sont compostés sur place et réutilisés pour enrichir le sol. La pollinisation naturelle favorisée par l'accueil de 3 ruches sur le site.

Le potager pourrait ainsi devenir la vitrine des actions menées par le PNR sur le territoire. Il est à noter que le potager bénéficie désormais du label « ecocert » et de la distinction jardin remarquable. Ces certifications viennent récompenser quatre années d'efforts soutenus des salariés en parcours d'insertion.
PAYSAGE PATRIMOINE
Le projet de valorisation du potager-verger consiste à renouer avec son objectif initial de site expérimental s'intéressant à la fois à l'innovation des techniques culturales mais aussi aux progrès sociaux. L'écologie placée au cœur de son action prévoit de faire du lieu une référence conciliant la gestion d'un jardin historique et le respect de l'environnement.
ECOCITOYENNETE
Chaque jour, l'encadrant du chantier fait la navette avec son véhicule 9 places pour récupérer les salariés à la gare de Magny en Vexin et les emmener sur le chantier. Cela limite l'utilisation de nombreux véhicules personnels. De plus, comme nous l'avons noté précédemment, l'encadrant est le garant du port des équipements de sécurités par les salariés en insertion. Il leur dispense la formation pour que le travail se fasse toujours dans le respect des règles de sécurité.
PRESERVATION DE L'EMPLOI
L'association emploie 55 personnes.

La subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Ce projet s'adresse aux:
- bénéficiaires du RSA : 75%;
- jeunes sans emploi ou à la recherche d'une orientation professionnelle :25%;
- personnes de plus de 50 ans sans emploi (sortie retraite) : 15%
- salariés TH : 10%
- Faible niveau de formation : 70%
- Chômeur de longue durée (ASS) :10%

Localisation géographique :
- CORMEILLES-EN-VEXIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
salaires et charges	43 935,00	100,00%
Total	43 935,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ressources propres	29 160,00	66,37%
Conseil régional (en cours)	7 500,00	17,07%
Prestations de services	7 275,00	16,56%
Total	43 935,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	ARSIE- Aide à l'investissement	14 900,00 €
2014	Emploi Insertion Environnement (EIE)	12 160,00 €
	Montant total	27 060,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007094

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COTISATION 2016 - OREE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	7 500,00 €	100,00 %	7 500,00 €
	Montant Total de la subvention		7 500,00 €

Imputation budgétaire : 937-71-6281-171008-200
17100803- Soutien aux associations et organismes oeuvrant pour l'environnement

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OREE
Adresse administrative : 7 RUE GOETHE
67000 STRASBOURG
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Patricia SAVIN, Présidente

Date de publication au JO : 28 janvier 1993

N° SIRET : 39027530300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement

Objectifs :
Le Conseil régional a approuvé le 5 juillet 2001 (CP n° 01-371) son adhésion à l'OREE, association constituée en 1993. L'association multi-acteurs créée en 1992, rassemble aujourd'hui 150 entreprises, collectivités, associations, académiques et institutionnels, pour développer une réflexion commune sur les meilleurs pratiques environnementales et mettre en œuvre des outils pratiques pour une gestion intégrée de l'environnement au service des territoires.
Son action se reflète à travers ses 3 priorités : Biodiversité et économie ; économie circulaire ; reporting RSE - Ancrage local des entreprises.

Sur ces trois priorités, OREE s'attache à proposer, en collaboration avec son réseau d'adhérents, des solutions concrètes (Groupes de travail, Clubs métiers, Guides plateformes, publications, etc.) et à formuler des propositions au niveau institutionnel.

Description :

L'un des moteurs de cette action réside dans l'aide des PME-PMI à intégrer le management environnemental de manière pérenne, notamment en les impliquant dans des opérations collectives.
OREE se veut un lieu constructif de dialogue et d'action opérationnelle entre l'ensemble des acteurs. Elle diffuse une information et une aide sur l'intégration des critères environnementaux et sociétaux dans les mécanismes de prises de décision et légitimise ses propositions par l'expérimentation, celles de ses membres et des autres parties prenantes afin de mettre en place un partage des bonnes pratiques ainsi identifiées.

Moyens mis en œuvre :
A titre d'exemple de leurs actions réalisées en 2015, sont énumérés ci-après par axe prioritaire les faits marquants :

Sur la priorité biodiversité et économie :

- Enrichissement de la plateforme de l'initiative française pour les entreprises et la biodiversité www.entreprises-biodiversite.fr – dont ORÉE est le point focal auprès du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) – destinée à permettre à toute entreprise ou association de faire connaître ses actions d'intégration de la biodiversité dans la stratégie des acteurs.
- Conférence « Climat, océans et biodiversité : Quels enjeux ? Quelles solutions ? » le 26 novembre 2015 à l'Aquarium de Paris.

- Travaux du Groupe de Travail Prospective :
Réflexion et travaux sur les dynamiques des écosystèmes et des acteurs pour reconsidérer leurs stratégies sur un territoire ;
Replacer la biodiversité comme un élément majeur des enjeux climat.

- Travaux du Groupe de Travail Bâtiment et Biodiversité :
Co-animé par les associations ORÉE et HQE ;
Évaluer les impacts et dépendances d'un bâtiment vis-à-vis de la biodiversité ;
Test HQE Performance Biodiversité pour les projets de construction et d'aménagement du territoire.

Sur la priorité Économie circulaire :
- Conduite du projet pilote « Economie circulaire et nouveaux modèles économiques », co-financé par la Région, l'ADEME, la DRIEE Île-de-France. Démarche d'économie de la fonctionnalité et d'écologie industrielle et territoriale sur la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.
- Animation du Comité francilien de l'économie circulaire qui a notamment donné lieu en 2015 à la publication du premier recueil cartographique des initiatives franciliennes en économie circulaire présentant 90 démarches emblématiques en Île-de-France avec le soutien de la DRIEE, et à l'organisation de l'atelier « Économie circulaire et énergie » avec le soutien de la DRIEE et de l'ADEME.

Sur la priorité Reporting RSE – Ancrage local :
- Colloque ORÉE & Comité 21 « Le reporting des collectivités et des entreprises au regard des dernières évolutions réglementaires » le 17 novembre.
- Rencontre ORÉE & C3D à l'Assemblée nationale « Nouvelle pensée économique : Quelle réalité ? Quels résultats ? » et publication des actes.
- Membre titulaire de la Plateforme Nationale d'Actions Globales pour la RSE : Contributions d'ORÉE sur le reporting, les labels sectoriels et le Plan national RSE.

Actions spéciales COP21 :
- Evenement ORÉE « La menace de submersion des îles et rivages bas : quelles conséquences humaines - les déplacés - et quels impacts économiques et géopolitiques ? » lors du colloque du CESE sur le thème « La conférence climat tiendra-t-elle ses promesses ? » le 23 octobre.
- Intervention au colloque du Comité 21, du Club France Développement Durable et de Solutions COP21

« Guerre, Paix, Réchauffement climatique : les conflits climatiques seront-ils ceux de demain ? » le 5 décembre.

- Plateau TV ORÉE « Menaces sur la biodiversité : l'homme pourra-t-il s'adapter ou faut-il d'urgence engager des mesures d'atténuations ? » le 7 décembre sur l'espace Générations Climat au Bourget.

- Animation de la session « Développement des infrastructures portuaires » lors du Land of African Business 2015 le 9 décembre à l'Hôtel de l'industrie.
- Agora ORÉE « Déplacés climatiques et environnementaux : Quels enjeux juridiques ? Quelles problématiques ? » le 10 décembre au Grand Palais.
Conférence Veolia & ORÉE « Economie circulaire : mobiliser les acteurs du territoire au service du climat » le 10 décembre sur Solutions COP21 au Grand Palais.
- Atelier ORÉE « Nouveau Monde à inventer, nouveaux modèles économiques à promouvoir : Quel rôle et place de l'économie circulaire ? » le 10 décembre sur Solutions COP21 au Grand Palais.
-

Intérêt régional :
Au niveau régional , ORÉE rassemble entreprises, collectivités territoriales, associations professionnelles et environnementales, organismes académiques et institutionnels pour développer une réflexion commune sur les meilleures pratiques environnementales et mettre en œuvre des outils pratiques pour une gestion intégrée de l'environnement à l'échelle des territoires.

Public(s) cible(s) :
Grandes entreprises, PME/PMI, collectivités, organismes institutionnels

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux programmes de développement des filières prioritaires	112 000,00 €
2013	Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	7 500,00 €
2014	Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans	7 500,00 €

	le domaine de l'environnement	
2015	Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	7 500,00 €
2016	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	12 639,00 €
	Montant total	147 139,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007104

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COTISATION 2016 - ACR+

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	3 150,00 €	100,00 %	3 150,00 €
	Montant Total de la subvention		3 150,00 €

Imputation budgétaire : 937-72-6281-172001-200
17200107- Plan régional de prévention

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACR+ ASSOCIATION DES CITES ET REGION POUR LE RECYCLAGE ET LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES
Adresse administrative : AVENUE D'AUDERGHEM 63
99999 BRUXELLES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Joseph Maria TOST I BORRAS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement

Objectifs :
Par le biais de ses activités, ACR+ cherche à :
- promouvoir des actions concrètes en matière de gestion des déchets et de consommation durable ;
- fournir un soutien aux autorités locales et régionales dans leur gestion des nouveaux défis ;
- promouvoir la coopération et les partenariats afin de développer des solutions éco-efficaces ;
- développer l'expertise et les connaissances des autorités publiques en matière de gestion des déchets - produits-ressources ;
- échanger des informations et expériences.

Description :
L'Association des Cités et Régions pour le Recyclage et la gestion durable des Ressources (ACR+) est un réseau international de membres ayant pour but commun de promouvoir une utilisation des ressources et une gestion des déchets durables, par la prévention à la source, la réutilisation et le recyclage. Elle réunit aujourd'hui une centaine de membres, principalement des autorités locales et régionales, ainsi que des réseaux d'autorités locales représentant environ 1 200 municipalités.

En Commission Permanente de novembre 2011 (CP 10-901), la Région a adhéré à l'Association des Cités et Régions pour le Recyclage et la gestion durable des Ressources (ACR+).

Moyens mis en œuvre :
L'ACR + a participé et contribué a de multiples évènements durant toute l'année (réunions de lancement, de capitalisation, multiples séminaires, conférences et ateliers en Europe).

Intérêt régional :
Les rapports de l'ACR+ examinent en détail différents aspects et problématiques sur la gestion des déchets urbains (prévention, recyclage) au niveau local, régional et européen.
La Newsline hebdomadaire, l'ACR+ Update, et des notifications e-news sur la gestion des déchets et le recyclage toutes les semaines.

Public(s) cible(s) :
Les autorités locales et régionales.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE
- HORS REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 150,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	3 150,00 €
2014	Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	3 150,00 €
2015	Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	3 150,00 €
	Montant total	9 450,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007184

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COTISATION 2016- CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	8 579,00 €	100,00 %	8 579,00 €
	Montant Total de la subvention		8 579,00 €

Imputation budgétaire : 937-72-6281-172001-200
17200107- Plan régional de prévention

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CERCLE NAL DU RECYCLAGE
Adresse administrative : 1 RUE DU BALLON BP 749
59034 LILLE CEDEX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Patrick MASSON, Président

Date de publication au JO : 8 juin 1995

N° SIRET : 40147687400011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement

Objectifs :
Cette association de collectivités locales, de type 1901, a pour vocation d'infléchir les politiques publiques afin de privilégier une gestion vertueuse des déchets, en apportant son expertise.

A travers ses actions, le Cercle National du Recyclage entend faire évoluer les mentalités en matière de gestion des déchets.
1/ promouvoir la collecte sélective et le tri en vue du recyclage ;
2/ aider les collectivités dans la mise en place des programmes de gestion de déchets pour participer aux économies de matières premières, d'énergie et préserver l'environnement ;
3/ représenter les adhérents dans un souci de défense de l'intérêt public ;
4/ encourager le respect des règles de protection de l'environnement.

Description :
Le Conseil Régional a adhéré en juillet 2001 (CP n°01-371) au Cercle national du recyclage, l'association s'est constituée en date du 12 mai 1995 et a été déclarée à la Préfecture du Nord le 7 juin 1995.

Le Cercle National du Recyclage porte la parole de ses adhérents auprès de toutes les instances concernées par la gestion des déchets :
- Les pouvoirs publics :
  Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de la Mer ;
  Direction générale de l'environnement de la commission européenne ;
  Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ademe) ;
  Parlementaires ;

- Les instances nationales :
  Association des maires de France ;
  Commission consultative « emballages ménagers » ;
  Association française de normalisation (afnor) ;
  Groupes de travail thématiques du MEEDDM ;

- Les acteurs professionnels :
  Les organismes agréés et leurs filières ;
  Les industriels de la récupération et du recyclage ;
  Les opérateurs professionnels de la collecte et du traitement des déchets ;

- Des partenaires associatifs :
  Association cités et régions pour le recyclage et la gestion durable des ressources (acr+) ;
  Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (astee) ;
  Association des ingénieurs territoriaux de France ;

Depuis sa création, le Cercle National du Recyclage fait progresser la réglementation vers une meilleure prise en compte de l'intérêt général.

Ses interventions ont contribué à de nombreuses avancées :
- L'application d'un taux de TVA de 5,5% aux opérations de collecte sélective et de tri des déchets ;
- La parution obligatoire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;
- La prise en compte de la responsabilité élargie du producteur dans les modalités de gestion des déchets ménagers ;

Moyens mis en œuvre :
Des dossiers thématiques sont élaborés sur des sujets d'actualité ou sur consultation des adhérents.

- Les guides de référence sont conçus pour répondre à l'essentiel des questions des collectivités sur la gestion de déchets ménagers.
- Tri-angle, le bulletin d'expression du Cercle National du Recyclage, fait le point régulièrement sur l'actualité des déchets et sur la vie du réseau. Il est téléchargeable sur www.cercle-recyclage.asso.fr.
- Les brèves du Cercle National du Recyclage, veille juridique et technique, sont diffusées par mail.
- Des manifestations de référence: Journées technique, colloques, forums,…

Intérêt régional :
Cet organisme défend l'intérêt des collectivités, anticipe les évolutions règlementaires par des inflexions prospectives sur les incidences de la création de nouvelles filières pour les collectivités en matière de gestion des déchets.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	8 579,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	8 406,00 €
2014	Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	8 406,00 €
2015	Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	8 724,00 €
	Montant total	25 536,00 €

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 22/11/2016
- Date de réception en préfecture: 22/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-581

DU 16 NOVEMBRE 2016

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

- POLITIQUE DE PREVENTION ET DE VALORISATION DES DECHETS – FONDS PROPRETE – 1ERE AFFECTATION 2016

PLANIFICATION REGIONALE « DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE »

APPROBATION DU « CONTRAT D'OBJECTIFS DYNAMIQUE REGIONALE DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE» AVEC L'ADEME

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le règlement n° 360/2012 de la Commission européenne du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides des minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général

VU Le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis

VU Le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité

VU Le régime cadre exempté de notification N° SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'environnement et notamment ses articles L 541-13 et suivants ;

VU La délibération CR 105-11 du 17 novembre 2011 relative à la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets ;

VU La délibération CR 53-15 du 18 juin 2015 portant approbation du CPER 2015-2020 ;

VU La délibération du Conseil Régional N° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;

VU La délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération CR 22-16 du 17 mars 2016 relative à la simplification des dispositifs d'aide régionale par la suppression de la modulation ;

VU La délibération CR 127-16 du 7 juillet 2016 relatif au dispositif région Ile-de-France propre et à la mise en œuvre du fonds propreté ;

VU La délibération CP n°15-295 du 17 juin 2015 relative à la signature d'une convention de partenariat global avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France ;

VU La délibération CP 16-158 du 18 mai 2016 relative à l'adoption de nouvelles conventions types ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour l'année 2016 ;

VU Le rapport n° CP 16-581 présenté par Madame la Présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la commission des Finances ;

VU L'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Fonds propreté

Décide de participer, au titre du dispositif de « fonds propreté », au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **2 080 996,86 € au titre du fonds propreté** et subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type visée à l'article 1 et présentée en annexe 5 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil Régional à les signer.

Affecte un montant d'autorisations de programme de **2 080 996,86 €** disponible sur le chapitre 907 « Environnement », Code fonctionnel 72 « Actions en matière de Déchets », programme HP 72001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », action « Optimisation de la gestion des déchets » (17200106), du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Approuve la convention type relative au dispositif « Fonds propreté » présenté en annexe 4 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil Régional à la signer.

Article 2 : Contrat d'objectif ADEME – CODREC

Approuve le contrat d'objectifs dynamique régionale déchets et économie circulaire – CODREC » avec l'ADEME en annexe 3 de la présente délibération et autorise la Présidente à le signer.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUBVENTIONNEES

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-581	Budget	2016

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**72 - Actions en matière des déchets**
Programme	**172001 - Prévention et gestion des déchets**
Action	**17200106 - Optimisation de la gestion des déchets**

Dispositif : N° 00000977 - Fonds Propreté

Dossier	16015953 - FONDS PROPRETE : LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE			
Bénéficiaire	R2300 - DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE			
Localisation	SEINE ET MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	361 250,00 €		Code nature	204131
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
722 500,00 €	HT	50 %	361 250,00 €	

Dossier	16015955 - FONDS PROPRETE : PREVENIR ET COLLECTER LES DEPOTS SAUVAGES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BIERE			
Bénéficiaire	R36579 - COMMU CMNES PAYS BIERE			
Localisation	CC PAYS DE BIERE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
18 333,33 €	HT	60 %	11 000,00 €	

Dossier	16015956 - FONDS PROPRETE :MISE EN PLACE DE MOYENS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION			
Bénéficiaire	P0034024 - CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION			
Localisation	CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	31 650,00 €		Code nature	204181
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
52 750,00 €	HT	60 %	31 650,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-581	Budget	2016

Dossier	16015958 - FONDS PROPRETE :MISE EN PLACE DE LA FORCE D'INTERVENTION RAPIDE ALERTE DEPOTS SAUVAGES (FIRADS) SUR LE TERRITOIRE DU SIREDOM			
Bénéficiaire	R12746 - SIREDOM SM INTERCOMMUNAL POUR LE RECYCLAGE ET L ENERGIE PAR LES DECHETS ET ORDURES MENAGERES			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	126 120,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
210 200,00 €	HT	60 %	126 120,00 €	

Dossier	16015981 - FONDS PROPRETE : ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR EST ENSEMBLE (93)			
Bénéficiaire	P0034126 - EST ENSEMBLE			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	157 200,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
262 000,00 €	HT	60 %	157 200,00 €	

Dossier	16015982 - FONDS PROPRETE : ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA VILLE DE BOBIGNY (93)			
Bénéficiaire	R1273 - COMMUNE DE BOBIGNY			
Localisation	BOBIGNY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 121 000,00 €	HT	17,84 %	200 000,00 €	

Dossier	16015983 - FONDS PROPRETE : DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE (78)			
Bénéficiaire	P0034120 - GRAND PARIS SEINE ET OISE			
Localisation	COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	34 560,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
57 600,00 €	TTC	60 %	34 560,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-581	Budget	2016

Dossier	16015985 - FONDS PROPRETE :PREVENTION DES DEPOTS SAUVAGES SUR LA VOIRIE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE			
Bénéficiaire	R2306 - DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	215 800,00 €		Code nature	204131
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
431 600,00 €	HT	50 %	215 800,00 €	

Dossier	16015991 - FOND PROPRETE :PREVENTION DES DEPOTS SAUVAGES DANS LES ESPACES NATURELS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE			
Bénéficiaire	R2306 - DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 350,00 €		Code nature	204131
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
40 700,00 €	HT	50 %	20 350,00 €	

Dossier	16015994 - FONDS PROPRETE :COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY PONTOISE : PLAN D'ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES			
Bénéficiaire	R7478 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY PONTOISE			
Localisation	CA CERGY-PONTOISE (95-VAL D'OISE)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	138 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
230 000,00 €	TTC	60 %	138 000,00 €	

Dossier	16015997 - FONDS PROPRETE : ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES DE L'ILE-DE-FRANCE (78)			
Bénéficiaire	R33814 - CCPIF COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ILE DE FRANCE			
Localisation	CC DES PORTES DE L'IDF (CCPIF)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 441,59 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 069,32 €	TTC	60 %	8 441,59 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-581	Budget	2016

Dossier	16016001 - FONDS PROPRETE: EXPERIMENTATION DE DISPOSITIFS DE COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE			
Bénéficiaire	P0034129 - CARPF COMMUNAUTE D AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE			
Localisation	CA ROISSY PAYS DE FRANCE (95-VAL D'OISE)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	65 749,80 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
109 583,00 €	HT	60 %	65 749,80 €	

Dossier	16016005 - FONDS PROPRETE: REALISATION D'UN PLAN D'ACTIONS D'AMENAGEMENT DE VOIRIES VISANT A REDUIRE LES POSSIBILITES DE DEPOTS SAUVAGES PAR LA COMMUNE D'ARGENTEUIL			
Bénéficiaire	R60 - COMMUNE D'ARGENTEUIL			
Localisation	ARGENTEUIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	100 000,20 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
166 667,00 €	HT	60 %	100 000,20 €	

Dossier	16016010 - FONDS PROPRETE : ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC (78)			
Bénéficiaire	R27679 - CAVGP COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC			
Localisation	CA VERSAILLES GRAND PARC (78-YVELINES)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	137 273,86 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
228 789,77 €	TTC	60 %	137 273,86 €	

Dossier	16016011 - FONDS PROPRETE: LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA VILLE DE VILLEPARISIS			
Bénéficiaire	R989 - COMMUNE DE VILLEPARISIS			
Localisation	VILLEPARISIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 750,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
26 250,00 €	HT	60 %	15 750,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-581	Budget	2016

Dossier	16016014 - FONDS PROPRETE: INSTALLATION DE BARRIERES FORESTIERES POUR LUTTER CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA VILLE DE LOUVRES			
Bénéficiaire	R146 - COMMUNE DE LOUVRES			
Localisation	LOUVRES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	18 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 000,00 €	HT	60 %	18 000,00 €	

Dossier	16016018 - FONDS PROPRETE : ACQUISITION DE BARRIERES FORESTIERES ET DE PIEGES PHOTOGRAPHIQUES POUR LUTTER CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA VILLE DE MITRY MORY			
Bénéficiaire	R790 - COMMUNE DE MITRY MORY			
Localisation	MITRY-MORY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
50 000,00 €	HT	60 %	30 000,00 €	

Dossier	16016020 - FONDS PROPRETE: ACQUISITION DE CAMIONS POUR LA COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES PAR LE SYNDICAT AZUR			
Bénéficiaire	P0035598 - SYNDICAT AZUR			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	111 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
185 000,00 €	HT	60 %	111 000,00 €	

Dossier	16016043 - FONDS PROPRETE : ACTIONS 2017 DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR L'AGENCE TERRITORIALE ILE-DE-FRANCE OUEST DE L'ONF			
Bénéficiaire	R7848 - ONF OFFICE NATIONAL DES FORETS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	70 650,00 €		Code nature	204181
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
141 300,00 €	HT	50 %	70 650,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-581	Budget	2016

Dossier	16016046 - FONDS PROPRETE : ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA VILLE DE MONTREUIL (93)				
Bénéficiaire	R1256 - COMMUNE DE MONTREUIL				
Localisation	MONTREUIL				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	56 400,00 €			Code nature	204141
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
94 000,00 €	TTC		60 %	56 400,00 €	

Dossier	16016048 - FONDS PROPRETE : ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA VILLE DES LILAS (93)				
Bénéficiaire	R1251 - COMMUNE DES LILAS				
Localisation	LES LILAS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	15 000,00 €			Code nature	204141
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
25 000,00 €	HT		60 %	15 000,00 €	

Dossier	16016070 - FONDS PROPRETE : ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA VILLE DE BONDY (93)				
Bénéficiaire	R1244 - COMMUNE DE BONDY				
Localisation	BONDY				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	8 869,61 €			Code nature	204141
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 782,68 €	HT		60 %	8 869,61 €	

Dossier	16016073 - FONDS PROPRETE : ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA VILLE DE PANTIN (93)				
Bénéficiaire	R1261 - COMMUNE DE PANTIN				
Localisation	PANTIN				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	121 169,40 €			Code nature	204141
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
201 949,00 €	HT		60 %	121 169,40 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-581	Budget	2016

Dossier	16016075 - FONDS PROPRETE: PLAN D'ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA VILLE DE MONTLIGNON			
Bénéficiaire	R163 - COMMUNE DE MONTLIGNON			
Localisation	MONTLIGNON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 282,40 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
33 804,00 €	HT	60 %	20 282,40 €	

Dossier	16016077 - FONDS PROPRETE: INSTALLATION DE BARRIERES FORESTIERES POUR LUTTER CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA VILLE D'OTHIS			
Bénéficiaire	R840 - COMMUNE D OTHIS MAIRIE			
Localisation	OTHIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 480,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 800,00 €	TTC	60 %	6 480,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000977 - Fonds Propreté	2 080 996,86 €

Total sur l'imputation 907 - 72 - 172001 - 17200106	2 080 996,86 €

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015953

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE : LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	722 500,00 €	50,00 %	361 250,00 €
	Montant Total de la subvention		361 250,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204131-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Adresse administrative : HOTEL DU DEPARTEMENT
77010 MELUN CEDEX
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Jean-Jacques BARBAUX, PRESIDENT

N° SIRET : 22770001000019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Depuis quelques années, et malgré l'ouverture de déchèteries, les dépôts sauvages se multiplient sur le territoire de la Seine et Marne. Ces dépôts comportent souvent des produits dangereux comme de l'amiante, des déchets hospitaliers, des déchets de chantiers, des carcasses animales,…
De plus en plus sont observés sur les accotements ou directement sur la chaussé.
Les actions de ramassage et d'évacuation des déchets de bord de route mobilisent les 12 agents du département en charge des 3 190 km de routes hors agglomération. Le phénomène s'aggrave, car il ne s'agit plus seulement de quelques canettes ou papiers gras jetés négligemment mais de dépôts beaucoup plus importants déversés volontairement.
Ainsi, en 2015, 1 082 tonnes de déchets (dont 27 tonnes d'amiante) ont été ramassées sur les routes départementales, et évacuées vers des structures adaptées, pour un montant total consacré à ce poste de 662 000 €.

Ce phénomène est constaté dans tout le département de Seine et Marne, même s'il est plus accentué sur

la frange urbaine de l'ouest du département. Il concerne toutes les routes, qu'elles soient nationales, départementales ou communales. L'ONF est aussi très impactée, en particulier dans le massif forestier de Fontainebleau.
Par conséquent, le périmètre du projet de lutte contre les dépôts sauvages mené par le Conseil Départemental de Seine et Marne, concerne l'ensemble du domaine public routier départemental hors agglomération, ainsi que ses dépendances par le moyen de partenariats avec l'ensemble des gestionnaires d'infrastructures.
Les objectifs sont les suivants :

- Réduire de 20% des dépôts sauvages en 3 ans, avec le suivi de plusieurs indicateurs : suivi de l'évolution des tonnages ramassés, suivi des coûts de fonctionnement du ramassage, et suivi du non report sur d'autres infrastructures.
- Mettre en place dès le 1er janvier 2017, un observatoire des déchets de bords de route et espaces publics, en lien avec les autres directions du Département et les autres gestionnaires d'infrastructures sur le territoire de la Seine-et-Marne.
- Surveiller l'évolution des comportements au regard des dépôts sur d'autres sites départementaux ou sur des infrastructures des autres gestionnaires, lorsque des actions de prévention sont mises en place sur des sites identifiés.
- Inciter les autres gestionnaires (les collectivités locales, la DIRIF, les sociétés d'autoroute, la SNCF, VNF, l'ONF) susceptibles d'être impactés, à mener des actions préventives en parallèle.
- Expertiser les sites où les solutions traditionnelles peuvent difficilement être mises en œuvre sans effet pervers de report.
- Poursuivre un partenariat avec les collectivités gérant les déchèteries pour obtenir la gratuité.
- Suivre les procédures des plaintes déposées par le Département, afin de faire en sorte qu'elles aboutissent à des sanctions dissuasives, permettant ainsi des recettes en réparation.

Description :
Les actions prévues sont les suivantes :

- Poursuite de l'équipement en box de stockage permettant le tri et le recyclage des centres d'exploitation
- Déploiement de la photo surveillance sur tout le territoire
- Renforcement de la sécurité et de l'efficacité du ramassage, par l'acquisition d'une balayeuse, et par la création d'espaces d'arrêt sécurisés et non accessibles au public pour le ramassage à pied sur les 2 x 2 voies
- Réalisation de travaux de protection par la neutralisation des accès (plots lourds, merlons, fossés …).
- Poursuite de la négociation avec les collectivités gérant les déchèteries, afin d'optimiser les actions d'évacuation et de tri-recyclage, et tendre à la généralisation de la gratuité.
- Pérennisation de l'opération Défi 77 (1 jour par an, nettoyage de 1 000 km d'accotements).

Moyens mis en œuvre :
Les services du Département en charge de l'exploitation et des infrastructures.

Intérêt régional :
Ce projet s'inscrit dans les objectifs du FONDS PROPRETE
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
L'ensemble des habitants du département

Détail du calcul de la subvention :
La subvention demandée est d'un montant de 361 250,00 € représentant 50% du montant total du projet

égal à 722 500 €HT.

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Box de stockage et de tri	200 000,00	27,68%
Photo surveillance	11 500,00	1,59%
Sécurité de ramassage	210 000,00	29,07%
Mesures de protection	301 000,00	41,66%
Total	722 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	361 250,00	50,00%
Subvention Région prévisionnelle	361 250,00	50,00%
Total	722 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	361 250,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	2 800,00 €
2013	Aménagement des infrastructures routières départementales	1 650 000,00 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	2 670 850,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	46 500,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	87 500,00 €
2013	Equipements pédagogiques dans les EPLE	3 225 000,00 €
2013	Politique énergie climat	250 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	117 500,00 €
2013	Sécurité routière - Actions visant à renforcer la sécurité des piétons	83 500,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	193 495,94 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	2 300 000,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	516 100,00 €
2014	Equipements pédagogiques dans les EPLE	3 225 000,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	366 800,00 €
2014	Politique énergie climat	31 000,00 €

2014	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	14 950 000,00 €
2014	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	793 000,00 €
2014	Soutien aux nouvaux services à la mobilité (Inv)	147 515,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	55 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	145 828,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	2 100 000,00 €
2015	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 805 230,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	588 600,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	440 000,00 €
2015	Politique énergie climat	66 035,00 €
2015	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	1 652 000,00 €
2015	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	25 500,00 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	2 075 000,00 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	96 000,00 €
2016	Programme Opérationnel Régional FEDER - Favoriser la production et la distribution d’énergie provenant de sources renouvelables	303 151,07 €
2016	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	880 000,00 €
2016	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 050 000,00 €
	Montant total	42 970 405,01 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015955

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE : PREVENIR ET COLLECTER LES DEPOTS SAUVAGES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BIERE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	18 333,33 €	60,00 %	11 000,00 €
	Montant Total de la subvention		11 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMU CMNES PAYS BIERE
Adresse administrative : 10 RUE DU FIEF
77930 CELY EN BIERE
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Madame Chantal LE BRET, Présidente

N° SIRET : 24770058600024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La communauté de communes du Pays de Bière est composée de 10 communes situées au sud-ouest du département de Seine et Marne, en lisière de la forêt de Fontainebleau.

En 2015, le coût des dépôts sauvages s'est élevé à 26 239,27 €TTC. Certains dépôts sont constitués de déchets dangereux.
Les objectifs du projet sont :
- De diminuer les dépôts sauvages de façon pérenne
- De diminuer les frais de collecte et de traitement de ces dépôts
- D'enlever rapidement les dépôts, afin d'éviter l'incitation aux dépôts supplémentaires
- D'unifier les moyens techniques entre les communes
- De communiquer auprès des habitants, notamment sur les coûts et dangers des dépôts sauvages.

Afin de réduire, voire supprimer la pollution des sols.
- De préserver le paysage rural.

Description :
1) Action pour prévenir les dépôts sauvages et les collecter à moindre coût
La Communauté de Communes a prévu d'acheter un véhicule utilitaire, de style pick-up, pour charger facilement et rapidement les déchets. Il sera mis à disposition gratuitement des communes, au travers d'une convention qui sera signée avec chacune d'entre elles.
Les communes pourront aller, gratuitement jusqu'à un total de 320 m3 pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, déposer les déchets en déchèterie (gérée par le SMITOM Lombric).

2) Actions de communication
Des panneaux indiquant la présence d'une « zone sensible »seront implantés sur les lieux où des dépôts sauvages sont régulièrement constatés. Ces panneaux seront conformes aux exigences du Parc Naturel Régional du Gâtinais, dont la Communauté de Communes est partenaire. Ils seront implantés après consultation des élus.
Une communication par la presse écrite, par le site Internet de la Communauté de Communes, et par les réseaux sociaux sera diffusée en continue. Les sanctions encourues et prononcées seront communiquées afin de dissuader les contrevenants.
Une opération « nettoyons la forêt » sera mise en place par l'accueil de loisirs de la Communauté de Communes. L'ONF de Fontainebleau sera partenaire.

Moyens mis en œuvre :
Les services de la Communauté de Communes seront mobilisés pour réaliser le projet.

Intérêt régional :
Ce projet s'inscrit dans les objectifs du FONDS PROPRETE
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Les habitants du territoire de la Communauté de Communes.

Détail du calcul de la subvention :
La subvention demandée est d'un montant de 11 000,00 € représentant 60% du montant total du projet

Localisation géographique :
- CC PAYS DE BIERE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat du véhicule	16 667,00	90,91%
Achat et pose de 10 panneaux	1 666,33	9,09%
Total	18 333,33	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	7 333,33	40,00%
Subvention Région prévisionnelle	11 000,00	60,00%
Total	18 333,33	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	11 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015958

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE :MISE EN PLACE DE LA FORCE D'INTERVENTION RAPIDE ALERTE DEPOTS SAUVAGES (FIRADS) SUR LE TERRITOIRE DU SIREDOM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	210 200,00 €	60,00 %	126 120,00 €
	Montant Total de la subvention		126 120,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIREDOM SM INTERCOMMUNAL POUR LE RECYCLAGE ET L'ENERGIE PAR LES DECHETS ET ORDURES MENAGERES
Adresse administrative : 63 RUE DU BOIS CHALAND
91090 LISSES
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur Xavier DUGOIN, Président

N° SIRET : 25910155800049

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le SIREDOM souhaite poursuivre cette politique de lutte contre les dépôts sauvages en mettant en place au sein de ses services une Force d'Intervention Rapide Alerte Dépôts Sauvages (FIRADS). La FIRADS aura pour objet de prévenir les risques d'atteinte à l'environnement et réparer les dégradations. Il s'agira pour le SIREDOM, au-delà d'enlever les dépôts sauvages, de les trier et les valoriser. L'équipe aura également pour rôle d'accompagner les communes à prévenir ces dépôts sauvages et à lutter pour la résorption de ce fléau quotidien.
Ainsi ce nouveau service répondra à plusieurs objectifs :
- Répondre aux collectivités sur une problématique logistique d'enlèvement de ces dépôts en offrant un service complet et adapté ;
- Assurer le tri des déchets collectés, notamment les déchets dangereux, (amiante) et valorisables (comme la ferraille ou le bois) .

- Accompagner les communes dans la lutte contre les dépôts sauvages en leur offrant une identification de leurs dépôts et en recherchant les preuves des responsabilités ;
- Communiquer avec les collectivités adhérentes sur cette problématique ainsi qu'avec les chambres consulaires (mise en réseau des acteurs). Inciter les entreprises et particuliers à faire le tri de leurs déchets et à les faire traiter de façon responsable..

La FIRADS interviendra sur le domaine public.Pendant l'expérimentation, seront identifiées et répertoriées les demandes effectuées sur le domaine privé. Une réflexion sera portée sur les actions pouvant être mises en place dans ce cas de figure. L'aspect juridique d'intervention en domaine privé sera également étudié.

Description :

- Historique des actions de lutte contre les dépôts sauvages

Le nombre de dépôts sauvages sur le territoire ne cessant de croître, le SIREDOM a déjà apporté mis en œuvre un dispositif pour ses collectivités adhérentes en leur apportant une aide logistique sous la forme d'enlèvements des dépôts sauvages et d'action de sensibilisation des habitants au tri et à la prévention des déchets. Pour ce faire, le SIREDOM a institué, à compter du premier semestre 2015, un chantier citoyen dénommé "BRIgade Sud Francilienne d'Enlèvement pour le Recyclage" (BRISFER) en vue de :

- Développer, à l'échelle du territoire du SIREDOM, de nouveaux services aux collectivités et EPCI adhérents ainsi qu'aux usagers ;
- Accompagner les publics jeunes ou en réinsertion appelés à contribuer à la mise en œuvre de ces nouveaux services.

Moyens mis en œuvre :

- Méthodologie d'intervention

La FIRADS n'a pas seulement pour but de collecter les dépôts, elle a également comme objectif de les résorber à long terme. Aussi, elle accompagnera les communes dans les procédures d'identification et de mise en œuvre de sanctions auprès des responsables des dépôts recensés.

Ainsi, l'intervention de la brigade se déroulera comme suit :

- Prise en compte de l'appel émanant de la collectivité informant de la présence d'un dépôt sauvage
- Planification et confirmation, auprès de la commune et de l'EPCI concernés, de l'intervention de la FIRADS sur site (intervention sous 48h) ;
- Identification du dépôt à l'aide d'une fiche d'identification : prise de photos, identification du volume et type de déchets, identification du mode d'enlèvement et accès au dépôt (zone difficile d'accès ou non, difficultés de chargement, stabilité du sol…), recherche de preuves d'identité des responsables ;
- Envoi de la fiche d'identification à la commune et à l'EPCI concernés par le dépôt. Entente avec la commune et l'EPCI sur le mode de traitement des déchets identifiés, qui sera à chaque fois étudié ;
- Accord de la commune et de l'EPCI sur l'enlèvement et le traitement du dépôt sauvage ;
- Envoi de la date d'intervention pour l'enlèvement ;
- Enlèvement du dépôt et transport vers le centre de traitement concerné
- Après intervention, envoi d'une photo attestant de l'enlèvement ;
- Facturation mensuelle du traitement des déchets issus des dépôts sauvages à la collectivité adhérente concernée.

Au travers de cette fiche d'identification indiquant les preuves d'identité des responsables et les photos, le Maire pourra alors appliquer les sanctions envers les auteurs des dépôts sauvages, en lien avec leurs pouvoirs de police.

Concernant le traitement des déchets, ils pourront être :

- Déposés directement en déchèteries et triés selon les différentes catégories de déchets acceptés.
- Apportés sur les plateformes de regroupement qui seront mises en place dans le cadre du nouveau marché de gestion des déchets des services techniques. Ces plateformes seront équipées de différentes bennes dans lesquelles les déchets seront triés. Quelque soient les déchets collectés, la valorisation matière puis énergétique seront privilégiées. Les déchets seront donc pré-triés lors de l'enlèvement sur site, puis valorisés.

- Moyens humains

La FIRADS sera composée, dans un 1er temps, d'une équipe de trois personnes pilotées par un technicien en charge de coordonner les actions en lien étroit avec les collectivités adhérentes.

L'équipe d'intervention sera composée d'un chauffeur poids lourds en charge de la conduite du véhicule et de la logistique d'intervention. Il sera accompagné d'un assistant technique en charge, avec le chauffeur, d'identifier les dépôts, d'enlever les dépôts sauvages et d'en assurer leur valorisation.
Cette équipe d'intervention sera accompagnée d'une assistante administrative en charge de la réception des appels, de l'élaboration du planning avec confirmation des dates d'enlèvement aux communes et du reporting/suivi financier de l'activité.
L'équipe FIRADS sera rattachée au service éco-centres/apport volontaire. Le responsable d'exploitation en charge des apports volontaires aura à charge de piloter cette nouvelle équipe de trois personnes.

- Moyens matériels

L'équipe FIRADS, pour permettre son intervention en toute réactivité et sécurité, sera équipée de moyens matériels adéquats :

- Un camion porteur poids lourds 16T équipé d'une benne 30 m3 ou 10 m3 selon le type de déchets à enlever. Ce camion sera également équipé d'une grue de recyclage à godet permettant la collecte en toute sécurité des dépôts sauvages de forte importance ou de gravats ;
- Un camion mini-benne pour intervenir sur les petits dépôts sauvages ou sur des lieux plus difficiles d'accès pour le poids-lourds. Ce camion permet aussi le transport des déchets plus spécifiques comme les petites quantités de déchets dangereux en géobox ou d'amiante en big-bag ;
- Du matériel de transport et conditionnement des déchets : bigs-bags amiante, géobox, sachets plastiques, filet de transport… ;
- Du matériel d'outillage pour la collecte des dépôts sauvages : pelles, balais, râteaux, tronçonneuses…
- Du matériel de protection des travailleurs : gilets et pantalons de haute visibilité, chaussures/bottes de sécurité, kit de protection amiante, masques, casques, gants anti-coupures, anti-chimie, plots de signalisation…

FIRADS interviendra dans un premier temps sur le territoire du Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères de la région de Milly la Forêt (SIROM).Ce territoire rural, sur lequel la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) a été instaurée, subit l'incivilité d'un certain nombre d'habitants ou d'entreprises qui génèrent des dépôts sauvages. Si cette expérimentation, qui commencera en janvier 2017, est un succès, il est prévu le déploiement de la brigade sur d'autres zones du SIREDOM, comme celui de la Communauté de Communes du Val d'Essonne sur lequel la REOM (redevance enlèvement des ordures ménagères) a été mise en place. Il a également été constaté une recrudescence des dépôts sauvages sur ce territoire.

Eléments d'état des lieux des dépôts sauvages sur le territoire concerné :
Sur 6 mois d'activité en 2015, les actions engagées par les brigades BRISFER ont permis de valoriser environ 25T de déchets. Cet état des lieux sera complété dans le cadre du déploiement de la FIRADS.

Objectifs chiffrés et moyens de suivi :
Avec la mise en place du dispositif FIRADS, un état des lieux plus poussé sera réalisé avec chacun des services techniques des différentes communes du SIROM afin d'évaluer le nombre de dépôts sauvages sur ce territoire et l'identification des points noirs. L'établissement d'un point zéro prenant en compte les caractéristiques qualitatives et quantitatives des dépôts observés (récurrence, type de flux, origine (professionnel ou ménagère)…).
Celui-ci sera traduit dans un Système d'Information Géographique (SIG), en cours de développement au sein du SIREDOM. Les dépôts seront recensés et cartographiés, tout comme les interventions qui en découleront. Il permettra un suivi précis des emplacements et de la récurrence. Les actions préventives tiendront compte de ces critères.
Au préalable, les dépôts sauvages seront recensés au sein d'un tableau Excel reprenant notamment la commune concernée, le lieu exact du dépôt sauvage, la récurrence, le type de déchets identifiés, la date des enlèvements identifiés…
Une extraction de cette base de données sera effectuée tous les mois et transmis aux collectivités concernées pour les sensibiliser et les informer des résultats des actions engagées.
Le SIREDOM suivra les indicateurs suivants concernant les dépôts sauvages :

- Suivi et objectif de réduction tendancielle du nombre de points constatés ;

- Suivi qualitatif (typologie des flux recensés) ;
- Suivi quantitatif (tonnage collecté/flux) ;
- Suivi du nombre de procédures lancées (courrier d'avertissement, courrier de mise en demeure, application sanctions…) ;
- Suivi du nombre d'identifications des responsables de dépôts.

Plan d'actions présentant l'ensemble des mesures préventives et curatives qu'il est proposé de mettre en place pour lutter contre les dépôts sauvages, ainsi que, pour chaque action et le calendrier de réalisation :

- Partenaires associés à la démarche

Les chambres consulaires seront associées et informées des actions réalisées et de leurs évolutions. Un travail partenarial sera engagé pour sensibiliser les entreprises sur les solutions mises en place pour assurer la gestion des déchets qu'ils génèrent.

L'ensemble des partenaires seront conviés à participer au comité de pilotage de l'opération :

- Les adhérents du SIREDOM en lien avec les Maires des communes ;
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
- La chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne ;
- La Chambre d'Agriculture ;
- Le tissu associatif ;
- Le Conseil Départemental, en lien avec les actions de coordination de type Essonne Verte Essonne Propre, gestion des espaces naturels sensibles ;
- Le Conseil Régional.

- Sanctions

Le SIREDOM incitera les Maires bénéficiaires des services de la FIRADS, à mettre en œuvre ces sanctions afin d'agir de façon efficace sur la résorption de ces dépôts sauvages.

- Sensibilisation / communication

Le SIREDOM étudiera la mise en place d'outils de sensibilisation et de communication afin d'informer les habitants et professionnels des risques encourus en cas de dépôts sauvages sur les sites où la récurrence du dépôt est importante. Ceci se fera en lien avec les collectivités concernées au regard des points noirs identifiés et les chambres consulaires.

Il sera également étudié l'opportunité de la mise en place de dispositif de limitation des accès afin de sécuriser le périmètre nettoyé.

- Dispositifs complémentaires : moyens de collecte des déchets des artisans sur le territoire

- Afin de prévenir les dépôts sauvages des professionnels, le SIREDOM a également comme objectif de construire sur son territoire deux déchèteries professionnelles. Celles-ci seront dimensionnées et réfléchies pour permettre aux professionnels de se débarrasser de leurs déchets d'une façon aisée et réglementaire. Elles seront un complément des déchèteries actuelles, qui, pour une grande majorité, accueillent déjà les artisans.
- Il convient également de prendre en compte l'obligation d'un tri à la source par les producteurs et détenteurs de plus de 1 100 L de déchets par semaine des flux suivants : papier, métal, plastique, verre et bois, et ce dès le 1er janvier 2017. Ainsi, le Syndicat étudie la mise en place d'une plateforme dédiée aux professionnels, afin de capter ces différents flux, leur apporter une solution pérenne de traitement adaptée aux déchets qu'ils génèrent. Ces plateformes pourraient être implantées au sein de ZA par exemple.

Intérêt régional :

L'objectif de ce projet est de pouvoir proposer la mise en œuvre de solutions de prévention et de gestion des dépôts sauvages aux collectivités du SIREDOM :

- En les coordonnant au niveau du Syndicat, d'une part,
- En les conjuguant avec les actions réalisées par ses adhérents, d'autre part. Il permettra d'impulser une dynamique autour de la gestion de ces déchets qui pourra s'étendre progressivement sur le territoire du SIREDOM.

Ce dispositif correspond pleinement aux objectifs de la dynamique « Région Ile-de-France propre ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Détail du calcul de la subvention :
60 % du montant total de l'opération soit 126 120,0 €

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Petit Matériel et outillage : outillage à main, outillage électrique, bigs-bags amiante, géobox	6 000,00	2,85%
Dispositif de limitation des accès : Barrière, panneaux	3 000,00	1,43%
Equipements de sécurité : EPI, accessoires de sécurité	1 200,00	0,57%
Véhicules : camion PL 16T	160 000,00	76,12%
Véhicules : mini benne	40 000,00	19,03%
Total	210 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propre	84 080,00	40,00%
Subvention Région prévisionnelle	126 120,00	60,00%
Total	210 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	126 120,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	251 913,50 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	988 067,30 €
2016	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	800 000,00 €
	Montant total	2 039 980,80 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015956

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE :MISE EN PLACE DE MOYENS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	52 750,00 €	60,00 %	31 650,00 €
		Montant Total de la subvention	31 650,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204181-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION
Adresse administrative : 1 PLACE SAINT EXUPERY
91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Olivier LEONHARDT, Président

N° SIRET : 20005785900015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Cœur d'Essonne Agglomération est une structure intercommunale qui compte 21 communes, englobant environ 194 000 habitants.
L'Agglomération exerce la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés. Elle garantit aussi gratuitement un service de collecte d'encombrants au moins une fois par mois.
La compétence traitement des déchets est transférée au SIREDOM, qui assure de surcroît la gestion des déchèteries du territoire. Les habitants de l'Agglomération, sur présentation d'un badge, ont libre accès à l'ensemble des 14 déchèteries du Réseau SIREDOM. Le coût du dépôt est pris en charge par la collectivité dans la limite de 8 tonnes d'apports par an tous déchets confondus. Celles-ci permettent à chacun de déposer les déchets encombrants ou toxiques.

Description :
Malgré les dispositifs proposés par Cœur d'Essonne et le SIREDOM, de nombreux dépôts sauvages sont constatés. Ils se situent :
1- Autour des bornes enterrées et des points d'apports volontaires ; (Ils sont constitués principalement de sacs d'ordures ménagères, des cartons ainsi que des nombreux encombrants. Ces déchets sont issus des particuliers).
2- Sur les zones d'activités et aux abords de chemins ruraux ; (ils sont principalement constitués dedépôts issus d'activités économiques (matériaux de chantier, déchets amiantés, pneus, etc.)).
Le projet consiste en la pose d'équipements de dissuasion et de sensibilisation autour des points de dépôts actuellement recensés.
- Caméras factices : installation de caméras en phase « test » sur certains lieux de dépôts sauvages. Aucune précaution particulière n'est à prendre pour procéder à l'installation de ce dispositif (aucune condition légale relative à l'assermentation, le visionnage des bandes, le droit à l'image, atteintes à la vie privées et demandes d'autorisation).
- Panneaux d'affichage : le texte proposé sur les panneaux est : « Interdiction de dépôts sauvages. Tout contrevenant s'expose à une amende prévue par le code pénal en vertu des articles R.610-5, R.632-1 et R.633-8 et R.644-2, allant de 68€ à 1500€ ». Une sensibilisation sur la prévention des déchets sera réalisée en complément auprès des riverains.
- Rubalise de communication : Enroulage et scotchage des dépôts sauvages pendant plusieurs journées avant de procéder à leur retrait afin de marquer les esprits. (rappel des risques et des montants de verbalisation).
- Installation de barrières forestières pour bloquer l'accès à certains sites sensibles.

Moyens mis en œuvre :
La mise en place des solutions proposées sera pilotée par un agent du service prévention et gestion des déchets de l'Agglomération, et en lien avec les services des 21 communes membres.
La présente demande porte sur une première tranche d'équipements, qui constitue une phase de test. En fonction des résultats obtenus et mesurés via les indicateurs de suivi, une deuxième tranche d'équipements sera envisagée.

Périmètre du projet et carte de localisation / justification de l'échelle territoriale d'intervention proposée :
Les équipements seront mis en place à terme sur les points sensibles recensés sur l'ensemble des communes de la collectivité. La phase de test sera menée sur une portion plus réduite du territoire de l'agglomération, représentant la moitié des sites sensibles.
Les points sensibles où seront installés les cameras factices, le rubalise et les panneaux d'affichage seront les endroits où sont placés les bornes enterrées et les points d'apports volontaires.
Les barrières seront installées pour bloquer l'accès aux chemins ruraux.

Eléments d'état des lieux des dépôts sauvages sur le territoire concerné :
Un recensement des points sensibles a été effectué sur 7 communes de l'Agglomération, dont les 4 principales. Les informations recensées sont :
- L'adresse ;
- La fréquence annuelle de ramassage, le volume moyen de déchets ramassés par campagne ;
- La nature des déchets ;
- Les moyens de lutte envisagés.

Objectifs chiffrés et moyens de suivi :
Le suivi des résultats des actions mis en place sera effectué au moyen des indicateurs suivants :
- Réclamation des riverains par lieu ;
- Tonnage des déchets collectés par les services techniques municipaux ;
- Nombre de contraventions dressées (principalement sur la ville de Brétigny-sur-Orge qui a un agent assermenté).

En parallèle, un tableau de bord permettant de recenser les dépôts sauvages sera tenu à jour au moyen du SIG de Cœur d'Essonne Agglomération.

Un plan d'actions présentera l'ensemble des mesures préventives et curatives à mettre oeuvre pour lutter contre les dépôts sauvages, ainsi que, pour chaque action, l'ensemble des partenaires associés, les moyens mis en place et le calendrier de réalisation seront proposés:
Les partenaires du projet sont principalement les communes.
Les données suivies seront transmises au SIREDOM, qui développe des actions complémentaires de lutte contre les dépôts sauvages :
- La BRISFER : BRIgade Sud Francilienne d'Enlèvement pour le Recyclage, organisée par campagnes et faisant intervenir des publics jeunes ou en réinsertion, mise en place en 2015 ;
- La FIRADS : Force d'Intervention Rapide Alerte Dépôts Sauvages, mise en place au sein de ses services à partir de 2017.

Enfin, les résultats chiffrés de la phase de test seront présentés au Conseil Régional.

Intérêt régional :
Ce dispositif correspond pleinement aux objectifs de la dynamique « Région Ile-de-France propre ». Il permettra en particulier de mesurer l'efficacité des équipements de dissuasion mis en place.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Détail du calcul de la subvention :
60 % du montant total de l'opération soit 31 650,00 €

Localisation géographique :
- CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Caméras factices	720,00	1,36%
Barrières de protection	20 000,00	37,91%
Rubalise de communication	720,00	1,36%
Panneaux d'affichage	31 310,00	59,36%
Total	52 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	21 100,00	40,00%
Subvention Région prévuisionnelle	31 650,00	60,00%
Total	52 750,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	31 650,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015981

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE : ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR EST ENSEMBLE (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	262 000,00 €	60,00 %	157 200,00 €
	Montant Total de la subvention		157 200,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EST ENSEMBLE
Adresse administrative : 100 AV GASTON ROUSSEL
93230 ROMAINVILLE
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur Gérard COSME, Président

N° SIRET : 20005787500011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le périmètre d'Est Ensemble comprend 9 villes et une population d'environ 404 000 habitants. Le territoire comporte un bâti de type urbain dense à dominante « habitat collectif » (80%).
Le territoire est confronté à d'importants volumes de dépôts sauvages de déchets : le tonnage atteint plus de 11 000 tonnes par an soit 27kg par habitant et par an. Ces incivilités sont dues à des particuliers et à des professionnels (y compris liés au travail illégal). Les tonnages de dépôts sauvages sont en augmentation depuis ces dernières années.
A l'origine de ce tonnage particulièrement élevé, il peut être mis en avant le déficit important en déchèteries, tant pour les particuliers que pour les professionnels.
Un travail de recensement des points récurrents a permis d'identifier plus de 310 points noirs sur l'ensemble du territoire. Le coût complet de la collecte et du traitement des dépôts sauvages est estimé à 5 350 000 € par an, soit 535 €/tonne.

Dans le cadre de ce projet et du plan d'actions préventives et curatives présenté ci-dessous, Est Ensemble se fixe un objectif de réduction de 10% du tonnage de dépôts sauvages à horizon 2020. Quatre

indicateurs globaux de suivi ont été définis pour suivre l'atteinte de cet objectif :

- tonnages ramassés par ville,
- nombre de points récurrents,
- nombre de signalements reçus
- nombre de procès-verbaux dressés par ville.

Description :
Différents moyens ont été mis en place par Est Ensemble pour faire face et lutter contre les dépôts sauvages : harmonisation de la collecte des encombrants en porte-à-porte, déchèteries fixes et mise en place d'un réseau de déchèteries mobiles sur quatre villes du territoire, collecte des dépôts sauvages, mise en place de moyens répressifs par les villes (police municipale, agents de surveillance de la voie publique, et brigade propreté pour la ville de Montreuil).

Pour compléter ce dispositif, Est Ensemble propose de développer les actions suivantes qui concernent l'ensemble de son territoire :
– Identification des lieux de dépôts récurrents et des recoins favorisant les dépôts (renforcement de l'état des lieux, élaboration d'un plan d'actions, et identification des parties prenantes à associer au projet : bailleurs, SNCF, …)

– Interventions coordonnées avec les villes
L'objectif est de nettoyer une rue ou un quartier de manière régulière dès que le besoin s'en fait sentir. Ce travail est fait en partenariat avec les villes et, le cas échéant, la Police Nationale ou Municipale. Des interventions coordonnées ont lieu très régulièrement sur la Zone Industrielle des Vignes de Bobigny et sur les marchés (Montreuil et prochainement Pantin et Bagnolet).
La volonté d'Est Ensemble est de reproduire à toutes les villes ces actions concertées selon les spécificités de chacune d'entre elles et de communiquer sur ces interventions pour :

- informer les habitants de l'intervention réalisée et du coût moyen par tonne de dépôts sauvages ramassés ;
- sensibiliser sur la nécessité de soutien des habitants pour maintenir propre ;
- rappeler les règles et les amendes encourues.

Dans ce cadre, Est Ensemble envisage la conception et la production de neuf panneaux (un par ville) qui seront mis en rotation sur les lieux d'intervention.

– Amélioration du service rendu par Est Ensemble
Est Ensemble dispose d'un parc de 24 véhicules dédiés principalement au ramassage en régie des dépôts sauvages sur 7 communes (les deux autres – Pantin et Bondy étant en marché de prestation de service). Ce parc de véhicules est vieillissant et subit régulièrement des pannes. Est Ensemble souhaite donc acquérir des moyens matériels de collecte supplémentaires (une benne compactrice et un camion-grue).

– Mise en place en 2017 d'une application mobile pour signaler les dépôts sauvages, en complément du numéro vert mis en place par Est Ensemble

– Augmentation de la fréquence de collecte des objets encombrants
Dans le cadre du renouvellement du marché de collecte en mars 2017, la fréquence de collecte des encombrants va être harmonisée sur les 9 villes du territoire : une fois toutes les deux semaines sur toutes les villes, une fois toutes les semaines pour les très grands collectifs.

– Déploiement des déchèteries mobiles
Dispositif éphémère et de proximité, la déchèterie mobile permet de faciliter le geste de tri. Seules quatre villes du territoire en bénéficient pour le moment, un objectif de trois nouvelles a été fixé pour 2016.

– Mise en place d'un règlement de collecte communautaire

Outre ses fonctions éventuellement répressives, le règlement de collecte a un objectif d'amélioration de l'information et de la qualité du service apporté d'information aux usagers.

D'autres actions qui relèvent des compétences et des projets propres à cinq villes du territoire sont présentées dans le cadre du fonds propreté et s'articulent avec le plan d'actions commun .

Moyens mis en œuvre :
L'état des lieux et la définition du plan d'actions sera confié à un bureau d'études, et fera l'objet d'un suivi par les services d'Est Ensemble. Des moyens matériels (panneaux de communication, benne et camion-grue) sont également nécessaires pour mener à bien ce projet.

Intérêt régional :
Ce projet s'inscrit dans les objectifs régionaux de lutte contre les dépôts sauvages, et répond aux critères du dispositif « fonds propreté ».
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Habitants et ensemble des acteurs (professionnels, …) du territoire d'Est Ensemble

Détail du calcul de la subvention :
Au titre du fonds propreté :
60% des dépenses en investissement liées à la lutte contre les dépôts sauvages (262 000 € HT), soit une aide régionale de 157 200 € HT.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude et définition du plan d'actions	20 000,00	7,63%
Achat de 9 panneaux signalétiques	5 000,00	1,91%
Achat d'un véhicule benne compactrice	127 000,00	48,47%
Achat d'un camion grue	110 000,00	41,98%
Total	262 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	104 800,00	40,00%
Subvention Région prévisionnelle	157 200,00	60,00%
Total	262 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	157 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	10 012,20 €
2015	Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	14 000,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	6 974,00 €
2015	Etude territoriale du Pacte pour le développement du territoire	20 000,00 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	40 000,00 €
2016	Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	11 000,00 €
2016	Construction et aménagement de médiathèques	36 540,00 €
2016	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	200 000,00 €
2016	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	30 000,00 €
	Montant total	368 526,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015982

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE : ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA VILLE DE BOBIGNY (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	1 121 000,00 €	17,84 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOBIGNY
Adresse administrative : 31 AV DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE
93000 BOBIGNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame KATHERINE LEROUX, Autre

N° SIRET : 21930008400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La ville de Bobigny est confrontée aux dépôts sauvages de déchets. 1 758 tonnes de dépôts sauvages ont été collectés en 2015 sur la ville, et plus de 60 points récurrents de dépôts ont été identifiés (dont la zone industrielle des Vignes sur laquelle les tonnages de dépôts sauvages collectés sont compris entre 70 et 100 tonnes par mois). La ville de Bobigny a déjà établi plusieurs procès-verbaux d'infractions au cours du premier semestre 2016.
Le projet de la ville de Bobigny s'inscrit dans un projet plus global de territoire porté par Est Ensemble, pour lequel un objectif commun de réduction de 10% du tonnage de dépôts sauvages a été fixé à horizon 2020. Quatre indicateurs globaux de suivi ont été définis par Est Ensemble pour suivre l'atteinte de cet objectif :

- tonnages ramassés par ville
- nombre de points récurrents
- nombre de signalements reçus
- nombre de procès-verbaux dressés par ville

Description :
La Ville de Bobigny a adopté en octobre 2015, un plan d'action propreté urbaine et amélioration du cadre de vie 2015-2020.
Pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets, la ville de Bobigny souhaite déployer un système de vidéoprotection urbaine.
Pour la première tranche de travaux, le déploiement sera notamment réalisé sur la zone industrielle des Vignes de Bobigny (Parc d'activité), particulièrement sujette aux dépôts sauvages de déchets. Deux caméras fixes et une dizaine de caméras mobiles seront installées sur cette zone pour intensifier la lutte contre les dépôts sauvages.

Moyens mis en œuvre :
La ville installera des caméras de vidéo-surveillance qui permettront d'identifier et de sanctionner les auteurs de dépôts sauvages.
En plus des indicateurs communs mis en place par Est Ensemble, des indicateurs spécifiques seront suivis pour évaluer l'efficacité du dispositif mis en place :
- Nombre de procès-verbaux dressés ;
- Réquisition judiciaire pour dépôt d'immondice : visualisation des images, réponses négatives ou positives (temps passé par l'opérateur vidéo), dépôt de plainte ou rédaction d'un procès-verbal ;
- Nombres d'interventions suite à constatation de dépôt d'immondice en temps réel ;
- Nombres d'interpellations en flagrant délit.

Intérêt régional :
Ce projet s'inscrit dans les objectifs régionaux de lutte contre les dépôts sauvages, et répond aux critères du dispositif « fonds propreté ».
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Habitants et ensemble des acteurs (professionnels, …) de la ville de Bobigny.

Détail du calcul de la subvention :
Au titre du fonds propreté :
200 000 € d'aide régionale pour la mise en place d'un système de vidéo-surveillance afin de lutter contre les dépôts sauvages de déchets, soit 17,84% des dépenses éligibles (1 121 000 € HT).

Localisation géographique :
- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Déploiement vidéoprotection	1 121 000,00	100,00%
Total	1 121 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	471 000,00	42,02%
Subvention Région prévisionnelle	200 000,00	17,84%
Subvention FDIP prévisionnelle	450 000,00	40,14%
Total	1 121 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	200 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accueil et mise à l'abri des personnes vivant en bidonville	104 718,21 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	53 568,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	69 321,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 853 842,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	45 984,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	129 900,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	104 135,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	69 321,00 €
2014	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	2 950 965,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	20 680,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	97 151,40 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	436 450,00 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	650 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	42 000,00 €
	Montant total	6 393 417,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015983

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE : DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE (78)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	57 600,00 €	60,00 %	34 560,00 €
	Montant Total de la subvention		34 560,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GRAND PARIS SEINE ET OISE
Adresse administrative : RUE DES CHEVRIES
78410 AUBERGENVILLE
Statut Juridique : Communauté Urbaine
Représentant : Monsieur Philippe TAUTOU, Président

N° SIRET : 20005988900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Créée au 1er janvier 2016, la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise compte 405 000 habitants répartis sur 73 communes. De par la diversité du territoire(en termes de densités de population et de types d'espaces), la problématique de lutte contre les dépôts sauvages est un sujet prégnant, avec des enjeux économiques et environnementaux importants.
Pour agir contre les dépôts sauvages, la communauté urbaine :

- devra les identifier sur l'étendue du territoire
- organiser des actions coordonnées et stratégiques avec les acteurs locaux.

Ce travail d'état des lieux global et d'élaboration d'un plan d'actions structuré sur le court et le long terme valoriseront l'attractivité du territoire.
Ce projet s'inscrit dans un cadre plus global d'harmonisation et de réflexions sur :

- l'évolution du service de collecte des déchets ménagers,
- renforcement des actions de prévention des déchets sur le nouveau territoire.

Description :
Grâce à l'engagement de quatre anciens EPCI du territoire dans des programmes locaux de prévention des déchets, la communauté urbaine a déjà mobilisé des réseaux de partenaires et engagé des actions pour lutter contre les dépôts sauvages (sensibilisation du grand public et des artisans, accompagnement des bailleurs sociaux, organisation de campagnes de nettoyage avec des partenaires locaux, parution régulière d'articles de communication, …).

Jusqu'à la création de la communauté urbaine, chaque EPCI gérait ses dépôts sauvages, en interne ou en externes avec ses prestataires de collecte. A l'heure actuelle, il n'y a donc pas de connaissance des tonnages de dépôts sauvages et de leur répartition sur le territoire de la communauté urbaine. Grand Paris Seine et Oise souhaite donc engager une démarche de diagnostic externalisé afin d'identifier dans un premier temps le nombre et la localisation des dépôts sauvages sur un territoire très varié en terme de typologie d'habitat : rural, urbain, semi-urbain.

A l'issue du diagnostic, la communauté urbaine souhaite organiser une dynamique territoriale de lutte contre les dépôts sauvages, qui s'organisera autour de trois axes principaux :
- Identifier et optimiser les équipements de collecte actuels ;
- Concevoir / Promouvoir / Mutualiser les outils de sensibilisation et de prévention ;
- Responsabiliser les auteurs de dépôts sauvages.

Le diagnostic territorial servira de base à l'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel (2016-2019) qui sera mis en œuvre dès 2017 :
- structuration des services en interne,
- engagement d'actions préventives et curatives,
- organisation d'opérations de communication et de prévention auprès du grand public et des professionnels,
- application de sanctions envers les auteurs de dépôts sauvages.

Moyens mis en œuvre :
Le diagnostic territorial et la définition d'un plan d'actions adapté seront réalisés par un bureau d'études. Le pilotage et le suivi de ces actions seront assurés par des agents de la communauté urbaine.

Intérêt régional :
Ce projet s'inscrit dans les objectifs régionaux de lutte contre les dépôts sauvages, et répond aux critères du dispositif « fonds propreté ».
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Habitants et ensemble des acteurs (professionnels, …) du territoire de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Détail du calcul de la subvention :
Au titre du fonds propreté :
60% des dépenses en investissement liées à la réalisation d'un diagnostic territorial et à la définition d'un plan d'actions pour lutter contre les dépôts sauvages (57 600 € TTC), soit une aide régionale de 34 560 € TTC.

Localisation géographique :

- COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Diagnostic et plan d'actions de lutte contre les dépôts sauvages	57 600,00	100,00%
Total	57 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	23 040,00	40,00%
Subvention Région prévisionnelle	34 560,00	60,00%
Total	57 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	34 560,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Egalité professionnel entre les femmes et les hommes	30 000,00 €
2016	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	25 706,00 €
2016	Soutien aux dynamiques territoriales périurbaines, rurales et des pôles de centralité	178 500,00 €
2016	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	15 000,00 €
	Montant total	249 206,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015985

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE :PREVENTION DES DEPOTS SAUVAGES SUR LA VOIRIE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	431 600,00 €	50,00 %	215 800,00 €
	Montant Total de la subvention		215 800,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204131-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL D'OISE QRT NOUVELLE PREFECTURE
Adresse administrative : 2 AV DU PARC
95032 CERGY PONTOISE CEDEX
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Arnaud BAZIN, Président

N° SIRET : 22950127500015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le Conseil Départemental du Val d'Oise souhaite réduire la présence de dépôts sauvages sur son réseau routier et dans les bassins d'assainissements routiers annexes aux routes départementales.

Description :
Les actions proposées concernent divers types d'investissement permettant de réduire la présence de dépôts sauvages et de dégradations du domaine routier :

- mise en place :
  - de protection de type glissières ou merlons sur certains accotements de routes départementales
  - de clôtures visant à empêcher les dépôts sauvages sur les bassins d'assainissement
- acquisition :
  - d'un camion benne 5 tonnes équipé, et d'aspiratrices à déchets
  - de 10 panneaux temporaires de sensibilisation au respect de la propreté de la route

Moyens mis en œuvre :
Les moyens humains de la direction des routes du Conseil Départemental du Val d'Oise

Intérêt régional :
Le projet répond aux objectifs de la dynamique régionale pour lutter contre les dépôts sauvages et la mise en œuvre du fonds propreté.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Les usagers des routes départementales du Val d'Oise

Détail du calcul de la subvention :
Il s'agit du fonds propreté de la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets

Le montant de la subvention représente 50 % du montant total de l'opération estimé à 431 600 euros HT, soit 215 800 euros.

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mobilier et aménagements limitant l'accès	233 000,00	53,99%
Protection des bassins d'assainissement	27 600,00	6,39%
Camion équipé pour la collecte des déchets	146 000,00	33,83%
Panneaux de sensibilisation	25 000,00	5,79%
Total	431 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	215 800,00	50,00%
Subvention Région prévisionnelle	215 800,00	50,00%
Total	431 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	107 900,00 €
2018	107 900,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	695 261,50 €
2013	Equipements pédagogiques dans les EPLE	6 000 000,00 €
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	275 805,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	10 000 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	64 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	29 010,55 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	159 063,60 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	550 000,00 €
2014	Aménagement des infrastructures routières départementales	8 500 000,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	675 799,00 €
2014	E-administration	-23 350,00 €
2014	Equipements pédagogiques dans les EPLE	3 500 000,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	5 800 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	48 918,52 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	19 390,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	42 881,18 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	550 000,00 €
2015	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	360 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	1 682 480,00 €
2015	Innovation et actions pilotes - Inv	83 750,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	22 921,22 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	33 482,40 €
2015	Soutien à l'immobilier d'entreprises	973 330,00 €
2015	Soutien aux espaces de travail collaboratif	110 000,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	32 500,00 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	440 000,00 €
2016	Aménagement des infrastructures routières départementales	1 500 000,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	38 591,70 €
2016	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	300 000,00 €
	Montant total	42 487 184,67 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015991

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FOND PROPRETE :PREVENTION DES DEPOTS SAUVAGES DANS LES ESPACES NATURELS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	40 700,00 €	50,00 %	20 350,00 €
	Montant Total de la subvention		20 350,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204131-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL D'OISE QRT NOUVELLE PREFECTURE
Adresse administrative : 2 AV DU PARC
95032 CERGY PONTOISE CEDEX
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Arnaud BAZIN, Président

N° SIRET : 22950127500015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le Conseil départemental du Val d'Oise présente des milieux naturels et des entités forestières à préserver, dont les mesures de protection et de gestion sont priorisées par le schéma départemental des espaces naturels sensibles du Conseil Départemental. Dans ce cadre, il souhaite installer du mobilier et réaliser des aménagements spécifiques permettant de lutter contre les dépôts sauvages.

Description :
Les espaces naturels du Conseil Départemental du Val d'Oise font l'objet de dépôts sauvages récurrents.
Il est prévu d'installer, en fonction de la problématique locale et des contraintes d'accès aux 6 sites retenus, des enrochements, des clôtures, des barrières ou des potences. Ces dispositifs seront complétés par la mise en œuvre de dispositif de signalisation et d'information.

Sur 2 de ces sites (Forêt de l'Hautil et l'Île des Aubains) 5 pièges photographiques seront installés à titre expérimental pour permettre de poursuivre des contrevenants.

Moyens mis en œuvre :
Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Conseil Départemental
Installation de pièges photographiques mobilier et aménagements limitant l'accès aux sites

Intérêt régional :
Le projet répond aux objectifs de la dynamique régionale pour lutter contre les dépôts sauvages et la mise en œuvre du fonds propreté.
Il permet également d'expérimenter l'utilisation des pièges photographiques et l'articulation avec les services de gendarmerie et de police en vue de poursuivre les contrevenants.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Les usagers des espaces naturels.

Détail du calcul de la subvention :
Il s'agit du fonds propreté de la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets

Le montant de la subvention représente 50 % du montant total de l'opération estimé à 40 700 euros HT, soit 20 350 euros.

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mobilier et aménagements limitant l'accès	38 700,00	95,09%
Pièges photographiques	2 000,00	4,91%
Total	40 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	20 350,00	50,00%
Subvention Région prévisionnelle	20 350,00	50,00%
Total	40 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 350,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	695 261,50 €
2013	Equipements pédagogiques dans les EPLE	6 000 000,00 €
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	275 805,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	10 000 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	64 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	29 010,55 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	159 063,60 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	550 000,00 €
2014	Aménagement des infrastructures routières départementales	8 500 000,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	675 799,00 €
2014	E-administration	-23 350,00 €
2014	Equipements pédagogiques dans les EPLE	3 500 000,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	5 800 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	48 918,52 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	19 390,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	42 881,18 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	550 000,00 €
2015	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	360 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	1 682 480,00 €
2015	Innovation et actions pilotes - Inv	83 750,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	22 921,22 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	33 482,40 €
2015	Soutien à l'immobilier d'entreprises	973 330,00 €
2015	Soutien aux espaces de travail collaboratif	110 000,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	32 500,00 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	440 000,00 €
2016	Aménagement des infrastructures routières départementales	1 500 000,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	38 591,70 €
2016	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	300 000,00 €
	Montant total	42 487 184,67 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015994

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE :COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY PONTOISE : PLAN D'ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	230 000,00 €	60,00 %	138 000,00 €
	Montant Total de la subvention		138 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY PONTOISE
Adresse administrative : H0TEL D'AGGLOMERATION 95027 CERGY PONTOISE
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président

N° SIRET : 24950010900015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La Communauté d'Agglomération Cergy Pontoise souhaite faire l'acquisition de matériel pour lutter contre les dépôts sauvages. Un état des lieux et un plan d'actions seront réalisés par un bureau d'études. L'objectif est de diminuer, de façon durable, de 30 à 45 % les tonnages de dépôts sauvages.

Description :
La quantité annuelle de dépôts sauvages présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Cergy Pontoise a fait l'objet d'une première estimation évaluée entre 2 500 et 2 800 tonnes, soit entre 12,3 et 13,8 kg/hab./an, repartis sur environ 200 points.
Les moyens déployés pour lutter contre les dépôts sauvages sont aujourd'hui quasiment exclusivement curatif. Ils ne permettent pas de régler les problèmes, notamment ceux liés aux comportements et confortent les dépôts en appelant toujours plus de nettoyage.
Ces dépôts sont réalisés par les habitants, des professionnels et des gens du voyage.

Aussi, pour limiter les dépôts sauvages, la Communauté d'Agglomération souhaite :
- affiner un premier état des lieux en se faisant accompagner par un bureau d'études extérieur
- définir un plan d'actions préventif et curatif adapté, en lien avec ses communes membres, les chambres consulaires, la Région Île-de-France, des associations environnementales
- faire l'acquisition de matériel
- Analyser l''offre de services de collecte des déchets des ménagers et des professionnels (commerces de proximité et artisans du BTP en particulier) pour la faire évoluer si nécessaire.

Moyens mis en œuvre :

Différents acteurs sont associés à la collecte des dépôts sauvages :
- la régie du service de gestion des déchets
- le prestataire de collecte des déchets
- les services municipaux (propreté / voirie)

En juin 2013, le service développement économique de la Communauté d'Agglomération et ses communes membres ont établi une cartographie recensant une dizaine de points durs de dépôts sauvages sur les parcs d'activités.

Un schéma de mutualisation est en cours pour la création d'un service commun propreté Communauté d'Agglomération – communes à l'horizon de l'été 2017.

Intérêt régional :
Le projet répond aux objectifs de la dynamique régionale pour lutter contre les dépôts sauvages et la mise en œuvre du fonds propreté.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Les habitants, les professionnels, les bailleurs des 13 communes du territoire.

Détail du calcul de la subvention :
Il s'agit du fonds propreté de la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets

Le montant de la subvention représente 60 % du montant total de l'opération estimé à 230 000 euros TTC, soit 138 000 euros.

Localisation géographique :
- CA CERGY-PONTOISE (95-VAL D'OISE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude (état des lieux, plan d'actions)	35 000,00	15,22%
Achat véhicules et bennes	45 000,00	19,57%
Signalétique	50 000,00	21,74%
Equipements	50 000,00	21,74%
Dispositif surveillance	50 000,00	21,74%
Total	230 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	92 000,00	40,00%
Subvention Région prévisionnelle	138 000,00	60,00%
Total	230 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	138 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	371 416,50 €
2013	Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	441 394,50 €
2013	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	40 000,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	21 600,00 €
2013	Stratégies territoriales de sécurité – Investissement	109 000,00 €
2014	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	7 262 944,52 €
2014	Equipements sportifs d'intérêt régional	1 800 000,00 €
2014	Politique régionale en faveur des plans de prévention du bruit dans l'environnement	13 340,00 €
2014	Soutien au développement du conseil en mobilité en Ile-de-France (Fct)	33 000,00 €
2014	Soutien aux nouveaux PLD & mise en compatibilité des PLD approuvés	126 160,00 €
2014	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	44 000,00 €
2014	Terrains Synthétiques de grands Jeux	437 500,00 €
2015	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	365 970,70 €
2015	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	5 937 055,48 €
2015	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	2 127 075,00 €
2015	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	434 100,00 €
2015	Politique énergie climat	10 400,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	400 000,00 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	30 500,00 €
2016	Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	19 430,00 €
2016	Etude territoriale du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2016	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	20 000,00 €

	Montant total	19 710 786,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015997

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE : ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES DE L'ILE-DE-FRANCE (78)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	14 069,32 €	60,00 %	8 441,59 €
		Montant Total de la subvention	8 441,59 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CCPIF COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ILE DE FRANCE
Adresse administrative : RUE SOLANGE BOUTEL 78840 FRENEUSE
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur Michel OBRY, Président

N° SIRET : 24780052700027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Composée de neuf communes du nord-ouest des Yvelines, la communauté de communes « Les Portes de l'Île-de-France » est compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés et a décelé 14 zones récurrentes de dépôts sauvages sur son territoire. En 2015, 35 tonnes de dépôts sauvages ont été ramassés. Les déchets faisant le plus régulièrement l'objet de dépôts sont les déchets verts, les déchets du bâtiment (plâtre, gravats, béton, placo, plastiques, amiante) et les pneus.
Pour faire face aux pollutions écologiques et visuelles et aux coûts que représente la gestion de ces dépôts sauvages, la communauté de communes souhaite redoubler sa vigilance, sa surveillance, sa communication et établir un projet de sensibilisation auprès des habitants en ciblant le jeune public.
Les objectifs de la communauté de communes sont les suivants :
- freiner l'augmentation et réduire au maximum les dépôts sauvages qui touchent le territoire ;
- recycler au maximum les dépôts collectés (estimation : 73% des tonnages sont recyclables) ;
- augmenter les sanctions envers les auteurs de dépôts sauvages.

Description :
Pour lutter contre les dépôts sauvages qui affectent son territoire, cette communauté de communes souhaite mettre en œuvre un plan composé de trois actions complémentaires :
- Surveillance du territoire et mise en œuvre de sanctions
    - Installer 14 caméras infrarouges pour gardienner les lieux connus et habituels de dépôts, qui sont devenus au fil des années des décharges sauvages.
    - Les photos ou vidéos seront envoyées en temps réel sur un smartphone, afin de permettre une intervention rapide.
    - Les caméras pourront être mensuellement déplacées.
    - Après chaque constat de dépôts sauvages, une plainte sera déposée à la Gendarmerie et des poursuites seront engagées envers les auteurs identifiés.

- Communication
Mise en place d'une campagne d'affichage à l'instar de celle réalisée par le Conseil Départemental de l'Essonne afin d'informer les riverains et professionnels des dépôts sauvages qui prolifèrent sur le territoire.
Elle prendra la forme d'affichages sur les panneaux publicitaires et en entrées des zones actuelles de dépôts (information sur les sanctions encourues, et sur la mise en place de la vidéo-surveillance).

- Sensibilisation auprès des jeunes
En plus des sujets en lien avec la prévention et le tri des déchets, la question des dépôts sauvages sera abordée lors des actions de sensibilisation menées auprès des scolaires. En outre, la communauté de communes organisera une demi-journée de « nettoyage de printemps ».

Moyens mis en œuvre :
Des moyens matériels et humains seront mis en œuvre pour mener à bien le plan d'actions.

Intérêt régional :
Ce projet s'inscrit dans les objectifs régionaux de lutte contre les dépôts sauvages, et répond aux critères du dispositif « fonds propreté ».
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Habitants et ensemble des acteurs (professionnels, …) du territoire de la communauté de communes « Les portes de l'Île-de-France ».

Détail du calcul de la subvention :
Au titre du fonds propreté :
60% des dépenses en investissement liées à la lutte contre les dépôts sauvages (14 069,32 € TTC), soit une aide régionale de 8 441,59 €.

Localisation géographique :
- CC DES PORTES DE L'IDF (CCPIF)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Caméras de vidéo-surveillance	6 859,94	48,76%
Panneaux d'affichage et affiches	7 209,38	51,24%
Total	14 069,32	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	5 627,73	40,00%
Subvention Région prévisionnelle	8 441,59	60,00%
Total	14 069,32	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 220,00 €
2018	4 221,59 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide au développement de bornes de recharges électriques	8 000,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 750 000,00 €
	Montant total	3 758 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016001

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE: EXPERIMENTATION DE DISPOSITIFS DE COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	109 583,00 €	60,00 %	65 749,80 €
	Montant Total de la subvention		65 749,80 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CARPF COMMUNAUTE D AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE
Adresse administrative : 6B AVENUE CHARLES DE GAULLE 95700 ROISSY EN FRANCE
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur PATRICK RENAUD, Président

N° SIRET : 20005565500019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France souhaite expérimenter plusieurs dispositifs de lutte contre les dépôts sauvages sur 3 dépôts récurrents de son territoire, afin de pouvoir apporter des solutions préventives et curatives en fonction de la typologie du territoire (zone urbaine dense, zone industrielle et chemin rural).

Description :
Trois lieux de dépôts récurrents et particulièrement problématiques du territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France ont été retenus pour expérimenter des dispositifs de lutte contre les dépôts sauvages.

Actions envisagées :
- nettoyage
- poursuite des procédures suite aux infractions constatées par vidéo surveillance
- installation de panneaux d'affichage
- installation de grillages sur les abords des routes
- installation de barrières à l'entrée des chemins lieux de dépôts récurrents
- pose d'enrochements

Moyens mis en œuvre :
La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France a développé des partenariats avec :
- le syndicat de traitement SIGIDUR
- les communes où sont localisés ces dépôts sauvages récurrents
- la police municipale et nationale
- les bailleurs sociaux
- les associations de commerçants

Intérêt régional :
Le projet répond aux objectifs de la dynamique régionale pour lutter contre les dépôts sauvages et la mise en œuvre du fonds propreté.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Les habitants et professionnels des rues concernées

Détail du calcul de la subvention :
Il s'agit du fonds propreté de la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets.

Le montant de la subvention représente 60 % du montant total de l'opération estimé à 109 583 euros HT, soit 65 749,80 euros.

Localisation géographique :
- CA ROISSY PAYS DE FRANCE (95-VAL D'OISE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Vidéo surveillance	25 000,00	22,81%
Acquisition et pose matériel (grillage, barrière)	83 333,00	76,05%
Panneau d'affichage	1 250,00	1,14%
Total	109 583,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	43 833,20	40,00%
Subvention Région prévisionnelle	65 749,80	60,00%
Total	109 583,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	65 749,80 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	24 000,00 €
2015	Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	20 000,00 €
2016	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	21 000,00 €
2016	Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	20 000,00 €
2016	Appui régional à la professionnalisation des acteurs de l'emploi	15 000,00 €
2016	Chantier école	55 000,00 €
2016	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	25 000,00 €
	Montant total	180 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016005

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE: REALISATION D'UN PLAN D'ACTIONS D'AMENAGEMENT DE VOIRIES VISANT A REDUIRE LES POSSIBILITES DE DEPOTS SAUVAGES PAR LA COMMUNE D'ARGENTEUIL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	166 667,00 €	60,00 %	100 000,20 €
	Montant Total de la subvention		100 000,20 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ARGENTEUIL
Adresse administrative : 12-14 BOULEVARD LEON FEIX
95107 ARGENTEUIL CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur GEORGES MOTHRON, Maire

N° SIRET : 21950018800012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La ville d'Argenteuil propose des aménagements spécifiques de voirie pour lutter contre les dépôts sauvages , complémentaires aux actions de collecte qui seront réalisées par le syndicat de collecte et de traitement des déchets AZUR.

Description :
Le tonnage de dépôts sauvages a été estimé sur la ville d'Argenteuil à 2 228 tonnes en 2015.

Les premiers sites qui seront aménagés afin de limiter les dépôts sauvages seront tous volontairement situés en centre urbain dense (impact immédiat et visible).

Chacun des 4 sites retenus fera l'objet :

- D'une réduction de la largeur des trottoirs,

- D'un rabotage et d'un décaissement de la chaussée,
- De pose de mobilier urbain (barrières, potelets, bancs, jardinières)

Par ailleurs, des barrières et potelets seront commandés afin de les installer dans différents endroits de la ville qui font l'objet de dépôts sauvages.

Moyens mis en œuvre :
Développement d'un plan d'actions autour de 4 axes :
- sensibilisation aux actions de propreté (plan de communication intitulé « pas de quartier pour les déchets ») avec des campagnes d'affichages et des journées d'actions de nettoyage
- action citoyenne participative (outil de signalement sur téléphone des anomalies sur l'espace public permettant d'effectuer une cartographie)
- travaux d'aménagement de voirie sur 4 sites
- actions coercitives (vidéo-surveillance)

Acquisition de 400 barrières et 150 potelets pour interdire certains accès et stationnements.

Intérêt régional :
Le projet répond aux objectifs de la dynamique régionale pour lutter contre les dépôts sauvages et la mise en œuvre du fonds propreté.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Les habitants d'Argenteuil

Détail du calcul de la subvention :
Il s'agit du fonds propreté de la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets.

Le montant de la subvention représente 60 % du montant total de l'opération estimé à 166 667 euros HT, soit 100 000,20 euros.

Localisation géographique :
- ARGENTEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement site Montesquieu	37 500,00	22,50%
Aménagement site Poirrier Fourrier	41 667,00	25,00%
Aménagement site Ernest Bray	25 000,00	15,00%
Aménagement site Angoumois	33 333,00	20,00%
Aménagement divers sites	29 167,00	17,50%
Total	166 667,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	66 666,80	40,00%
Subvention Région prévisionnelle	100 000,20	60,00%
Total	166 667,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	100 000,20 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 500,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	92 942,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	100 000,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	162 307,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	964 000,00 €
2013	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	191 400,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	151 163,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	6 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	92 942,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	107 300,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	76 268,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	4 132 429,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	175 000,00 €
	Montant total	8 416 251,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016010

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE : ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC (78)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	228 789,77 €	60,00 %	137 273,86 €
	Montant Total de la subvention		137 273,86 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAVGP COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC
Adresse administrative : 6 AVENUE DE PARIS
78000 VERSAILLES
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur FRANCOIS de MAZIERES, Président

N° SIRET : 24780058400036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Située à l'est des Yvelines, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc regroupe 19 communes représentant 270 000 habitants et une surface de 270 000 hectares. Elle est caractérisée par des espaces très contrastés : 49% d'espaces agricoles, naturels ou forestiers, un noyau urbain autour de la ville de Versailles et de nombreux secteurs classés.
Des typologiques diverses de dépôts sauvages y sont constatées:
- Des dépôts urbains dans la partie nord et centrale (principalement sur Versailles, Viroflay et La Celle Saint Cloud) issus majoritairement d'erreurs commises par les habitants ;
- Des dépôts péri-urbains sur le secteur ouest ;
- Des dépôts ruraux dans la plaine de Versailles ainsi que dans la vallée de la Bièvres, provenant majoritairement d'artisans pour y déposer gravats, pneus ou des déchets végétaux en bordure de chemin communaux ou dans des zones reculées.

De manière globale, des dépôts sont également constatés en lien avec le non-respect des dates de collecte des encombrants. Les dépôts sauvages émis par les artisans proviennent majoritairement :

- D'un manque crucial de sensibilisation de ces usagers
- D'un manque d'infrastructures accueillant les apports de ces derniers sur l'ensemble du territoire.

En effet, à l'heure actuelle, seuls deux sites accueillent les apports de l'ensemble des professionnels présents sur le territoire de Versailles Grand Parc : la déchèterie intercommunale de Bois d'Arcy et la déchèterie du Chesnay (uniquement réservée aux professionnels de la commune). Une forte augmentation des apports de la part des professionnels sur ces deux déchèteries a été constatée entre 2012 et 2015.
Les dépôts sauvages sont en nette augmentation sur le territoire depuis 2013.
Les objectifs sont les suivants :
- réduire de 30% d'ici 3 ans le nombre d'interventions pour ramasser les gros dépôts sauvages ;
- réduire de 30% sous 3 ans les tonnages provenant de la collecte des petits dépôts sauvages.

Un comité de pilotage sera en charge du suivi de l'atteinte des objectifs définis et de différents indicateurs, ainsi que du suivi de la mise en œuvre des actions listées ci-après.

Description :
Versailles Grand Parc intervient en direct pour le ramassage des dépôts de plus de 2m3, et a identifié les principaux sites faisant l'objet de dépôts récurrents de ce type. Pour les dépôts inférieurs à 2m3, ce sont les services techniques des communes qui interviennent en direct, Versailles Grand Parc mettant ensuite à leur disposition des moyens d'élimination de ces dépôts (bennes, accès en déchèteries, …).

Le projet présenté par Versailles Grand Parc et ses communes adhérentes est constitué de 7 actions :

- Communiquer et sensibiliser aux dépôts de déchets sur la voie publique
- Lancer une campagne d'information et de sensibilisation auprès des entreprises et particuliers (articles dans les magazines municipaux et sur les sites Internet
- Rappeler leurs droits et devoirs.

En parallèle, la collectivité prévoit de mettre en place une signalétique « dépôts sauvages interdits » sur les différents points noirs du territoire.

- Développer un outil de signalement pour une meilleure réactivité du service public

- Développer un réseau de déchèteries

Le maillage actuel en déchèteries du territoire n'offre pas un service de proximité satisfaisant.
Dans ce cadre, un réseau de trois nouvelles déchèteries est à l'étude, qui permettrait l'accès aux habitants et aux professionnels de l'agglomération professionnels intervenant dans le cadre de chantiers sur le territoire.

- Procéder à un nettoyage collectif afin :
    - D'enlever les déchets
    - D'impliquer et de sensibiliser la population à la question des dépôts sauvages et plus largement à celle des déchets.

Cette démarche pourra se faire en lien avec des associations locales, les municipalités avec l'aide logistique de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc (mise à disposition de bennes, achat de gants et de sacs de collecte des déchets, …).
En amont de chaque opération de nettoyage, une communication sera lancée soit par messages sur les panneaux d'affichage municipaux, soit par diffusion d'un article dans les bulletins municipaux.

- Réaménager les sites touchés

Une fois qu'un site faisant l'objet de dépôts récurrents aura été nettoyé, l'objectif est d'éviter la réapparition future de nouveaux dépôts.
Pour cela, Versailles Grand Parc propose de réaménager 6 sites identifiés comme points noirs sur 4 de ses communes (Bougival, Noisy-le-Roi, Saint-Cyr-l'Ecole et Fontenay-le-Fleury) : mise en place

d'enrochements sur certains sites, réaménagement d'une zone de stationnement, création de talus.

- Prévenir les dépôts sauvages en limitant la circulation des véhicules
    - Rendre l'accès aux lieux de déposes difficiles pour les contrevenants, notamment les chemins ruraux qui sont des lieux privilégiés de dépôts sauvages.
    - Des barrières seront donc installées sur certains sites afin de limiter les accès.

- Surveiller les sites à risque
    - Sanctionner les personnes récalcitrantes et lutter contre les dépôts sauvages persistants.
    - Surveiller des sites où des dépôts sauvages ont été fréquemment constatés, qu'ils aient été aménagés ou non.
    - Installer des caméras fixes et mobiles seront donc installées sur les communes de Jouy-en-Josas (5 zones identifiées), Saint-Cyr-l'Ecole et Fontenay-le-Fleury.

Moyens mis en œuvre :
Des moyens matériels et humains seront mis en œuvre par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et par ses communes membres afin de déployer le plan d'actions décrit ci-dessus.

Intérêt régional :
Ce projet s'inscrit dans les objectifs régionaux de lutte contre les dépôts sauvages, et répond aux critères du dispositif « fonds propreté ».
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Habitants et ensemble des acteurs (professionnels, …) du territoire de Versailles Grand Parc

Détail du calcul de la subvention :
Au titre du fonds propreté :
60% des dépenses en investissement liées à la lutte contre les dépôts sauvages (228 789,77 € TTC), soit une aide régionale de 137 273,86 €.

Localisation géographique :
- CA VERSAILLES GRAND PARC (78-YVELINES)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise en place de signalétiques	1 524,00	0,67%
Fourniture de petits matériels pour les opérations citoyennes	1 914,55	0,84%
Achat d'enrochements (Bougival)	1 080,00	0,47%
Caméra, signalétique et achat d'un véhicule de collecte (Jouy-en-Josas)	44 754,84	19,56%
Aménagement et pose d'une barrière (Noisy-le-Roi)	34 638,00	15,14%
Aménagement et installation de caméras (Saint-Cyr-l'Ecole)	131 695,18	57,56%
Installation de caméras et d'une borne escamotable (Fontenay-le-Fleury)	13 183,20	5,76%
Total	228 789,77	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	91 515,91	40,00%
Subvention Région prévisionnelle	137 273,86	60,00%
Total	228 789,77	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	68 636,93 €
2018	68 636,93 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 491 560,00 €
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	15 000,00 €
2014	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	16 000,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 324 000,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	114 461,10 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	24 549,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	1 585 657,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	200 000,00 €
	Montant total	4 771 227,10 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016011

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE: LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA VILLE DE VILLEPARISIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	26 250,00 €	60,00 %	15 750,00 €
	Montant Total de la subvention		15 750,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEPARISIS
Adresse administrative : 32 RUE DE RUZE
77270 VILLEPARISIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Hassan FERE, Maire

N° SIRET : 21770514400012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune de Villeparisis souhaite renforcer les actions de lutte contre les dépôts sauvages qu'elle a engagé (fermeture d'accès des chemins) en :

- Faisant l'acquisition d'une caméra de surveillance
- Installant un panneau d'interdiction des dépôts sauvages.

Description :
La Ville de Villeparisis recense deux lieux récurrents de dépôts sauvages sur son territoire. Elle souhaite équiper l'un d'entre eux d'une une caméra de surveillance pour identifier les auteurs des dépôts sauvages. Ce système sera complété par la pose d'un panneau d'information.

Moyens mis en œuvre :
Passage régulier des équipes de propreté
Police Municipale

Intérêt régional :
Le projet répond aux objectifs de la dynamique régionale pour lutter contre les dépôts sauvages et la mise en œuvre du fonds propreté.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Les habitants et les professionnels de la commune.

Détail du calcul de la subvention :
Il s'agit du fonds propreté de la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets

Le montant de la subvention représente 60 % du montant total de l'opération estimé à 26 250 euros HT, soit 15 750 euros.

Localisation géographique :
- VILLEPARISIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Cmaeras	25 000,00	95,24%
Panneaux d'informations	1 250,00	4,76%
Total	26 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	10 500,00	40,00%
Subventions Région prévisionnelle	15 750,00	60,00%
Total	26 250,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 750,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	223 445,25 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	793 765,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	198 027,13 €
	Montant total	1 215 237,38 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016014

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE: INSTALLATION DE BARRIERES FORESTIERES POUR LUTTER CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA VILLE DE LOUVRES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	30 000,00 €	60,00 %	18 000,00 €
	Montant Total de la subvention		18 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LOUVRES
Adresse administrative : 84 RUE DE PARIS
95380 LOUVRES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Marie FOSSIER, Maire

N° SIRET : 21950351300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La ville de Louvres souhaite limiter les dépôts sauvages sur son territoire.

Description :
La ville de Louvres procède six fois par an à l'évacuation de dépôts sauvages qu'elle a identifié sur son territoire et dont elle estime le volume à 100 m3 par an.

Afin de limiter ces dépôts, la ville souhaite installer des barrières forestières pour limiter l'accès aux véhicules.

Moyens mis en œuvre :
Installation de barrières

Intérêt régional :
Le projet répond aux objectifs de la dynamique régionale pour lutter contre les dépôts sauvages et la mise en œuvre du fonds propreté.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant
Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune.

Détail du calcul de la subvention :
Il s'agit du fonds propreté de la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets

Le montant de la subvention représente 60 % du montant total de l'opération estimé à 30 000 euros HT, soit 18 000 euros.

Localisation géographique :
- LOUVRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition et pose mobilier spécifique (barrière…)	30 000,00	100,00%
Total	30 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	12 000,00	40,00%
Subvention Région prévisionnelle	18 000,00	60,00%
Total	30 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	18 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016018

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE : ACQUISITION DE BARRIERES FORESTIERES ET DE PIEGES PHOTOGRAPHIQUES POUR LUTTER CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA VILLE DE MITRY MORY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	50 000,00 €	60,00 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MITRY MORY
Adresse administrative : 11 RUE PAUL-VAILLANT COUTURIER
77290 MITRY-MORY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Corinne DUPONT, Maire

N° SIRET : 21770294300010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La ville de Mitry Mory souhaite compléter les actions de lutte contre les dépôts sauvages qu'elle a initié sur son territoire (enlèvements réguliers, aménagements, patrouilles, plan de communication, acquisition véhicule) en achetant :

- Des barrières forestières,
- Des pièges photographiques
- Des enrochements.

Description :
Comme de nombreuses communes, la ville doit faire face à de nombreux dépôts sauvages localisés à la fois dans le tissu urbain, les zones d'activités mais également dans les chemins ruraux, les chemins d'exploitation, le long d'axes routiers ainsi qu'en limite des espaces boisés.

Dix-neuf points récurrents de dépôts sauvages ont été identifiés auxquels s'ajoutent les points d'apport volontaire (bornes à verre et à papier).

Au vu des déchets déposés, les dépôts sont l'œuvre :

- D'artisans (qui ne veulent pas supporter les couts de traitement des déchets)
- De particuliers (qui ne respectent pas les modalités de collecte des encombrants).

Un plan d'actions a été élaboré pour lequel il convient encore de réaliser :

- les aménagements sur les chemins ruraux pour limiter l'accès à ces chemins et empêcher les dépôts sauvages (barrières pivotantes).Ces aménagements seront réalisés en concertation avec les agriculteurs pour évaluer les contraintes que cela impliquerait pour leurs exploitations
- les aménagements pour empêcher les dépôts sur certaines parcelles (enrochement, barrières en bois)
- l'acquisition d'appareils photos de surveillance à déclenchement automatique et à vision nocturne afin de les installer aux endroits des dépôts les plus importants

Moyens mis en œuvre :
Constitution d'un groupe de travail réunissant élus et techniciens de la ville, les bailleurs sociaux et des représentants de la Communauté de Communes Plaine et Monts de France

Intérêt régional :
Le projet répond aux objectifs de la dynamique régionale pour lutter contre les dépôts sauvages et la mise en œuvre du fonds propreté.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Les habitants et les professionnels de la commune.

Détail du calcul de la subvention :
Il s'agit du fonds propreté de la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets

Le montant de la subvention représente 60 % du montant total de l'opération estimé à 50 000 euros HT, soit 30 000 euros.

Localisation géographique :

- MITRY-MORY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de barrières	12 500,00	25,00%
Appareil photos	16 667,00	33,33%
Mobilier urbain ou enrochements	20 833,00	41,67%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	20 000,00	40,00%
Subvention Région prévisionnelle	30 000,00	60,00%
Total	50 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	18 370,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 482 570,74 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	65 215,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	485 512,50 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	4 028,00 €
	Montant total	3 006 866,24 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016020

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE: ACQUISITION DE CAMIONS POUR LA COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES PAR LE SYNDICAT AZUR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	185 000,00 €	60,00 %	111 000,00 €
	Montant Total de la subvention		111 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT AZUR
Adresse administrative : 2 RUE DU CHEMIN VERT
95100 ARGENTEUIL
Statut Juridique : Syndicat
Représentant : Monsieur Gilbert AH-YU, Président

N° SIRET : 25950002300025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le syndicat Azur souhaite faire l'acquisition de 2 véhicules spécifiques pour collecter les dépôts sauvages identifiés sur son territoire

Description :
Le syndicat de collecte et de traitement Azur regroupe 4 communes.
Le suivi des lieux de dépôts sauvages récurrents réalisés sur les villes d'Argenteuil et de Bezons a permis d'évaluer à 2 785 tonnes le tonnage 2015 de ces dépôts .
Le parc de véhicules est actuellement constitué de 3 camions grues adaptés pour la collecte des gros dépôts sauvages mais pas pour les petits dépôts.

Un plan d'action global, en lien avec les villes précitées, est en cours d'élaboration afin de travailler sur les aspects :

- préventifs :
  - Mise à jour de la cartographie des dépôts récurrents
  - Identification des aménagements paysagers ou de voirie permettant de limiter les dépôts sauvages Développement d'outils de communication
  - Réflexion sur l'extension des systèmes de vidéo protection aux zones de dépôts récurrents

- coercitifs : étude concernant la création d'une unité spécialisée « environnement » au sein de la police municipale d'Argenteuil

- curatifs : mise en place d'un contingent spécifique de véhicules affectés au ramassage des dépôts sauvages

Le Syndicat Azur souhaite démarrer la mise en œuvre de son plan d'actions par l'acquisition :
- d'un véhicule utilitaire de 3,5 tonnes pour les petits dépôts sauvages
- d'une benne spécifique de 19 tonnes pour étendre ce service aux communes de Cormeilles-en-Parisis et de La Frette sur Seine qui n'en bénéficient pas pour le moment

Moyens mis en œuvre :
Mise à jour de la cartographie des points noirs de dépôts sauvages
Partenariats spécifiques avec les villes

Intérêt régional :
Le projet répond aux objectifs de la dynamique régionale pour lutter contre les dépôts sauvages et la mise en œuvre du fonds propreté.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Les habitants et les professionnels des 4 communes du syndicat Azur

Détail du calcul de la subvention :
Il s'agit du fonds propreté de la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets.

Le montant de la subvention représente 60 % du montant total de l'opération estimé à 185 000 euros HT, soit 111 000 euros.

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de 2 véhicules (3,5 tonnes et 19 tonnes)	185 000,00	100,00%
Total	185 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	74 000,00	40,00%
Subvention Région prévisionnelle	111 000,00	60,00%
Total	185 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	111 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016043

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE : ACTIONS 2017 DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR L'AGENCE TERRITORIALE ILE-DE-FRANCE OUEST DE L'ONF

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	141 300,00 €	50,00 %	70 650,00 €
		Montant Total de la subvention	70 650,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204181-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ONF OFFICE NATIONAL DES FORETS
Adresse administrative : 2 AV DE SAINT MANDE
75012 PARIS
Statut Juridique : Etablissement Public Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur Michel BEAL, Directeur d'agence

N° SIRET : 66204311600018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'agence territoriale ONF Ile-de-France Ouest gère les forêts publiques des départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise et de l'ouest du département de l'Essonne représentant une surface forestière de plus de 42 000 hectares, soient 26 forêts domaniales et 133 forêts des collectivités.
Toutes les forêts d'Île-de-France sont concernées par le problème de dépôts sauvages de déchets. Certaines, du fait de leur positionnement par rapport aux axes routiers, sont plus impactées, comme la forêt domaniale de Saint-Germain. Toutes sortes de déchets se retrouvent en forêts : déchets diffus comme des restes de pique-nique, canettes et autre papiers, et dépôts sauvages de type gravats, pneus, déchets verts, ….
Ces dépôts sauvages sont en augmentation. Chaque année, l'ONF ramasse 1 600 tonnes de déchets pour un coût de 900 000 €.
Copte tenu de l'augmentation importante des quantités de déchets en forêts chaque année, l'ONF a pour objectif :

- Dans un premier temps de stopper l'augmentation de dépôts sauvages.
- Dans un deuxième temps, l'objectif sera d'atteindre une diminution de 20% des quantités de

déchets.

Trois indicateurs seront mis en place pour assurer le suivi de ces objectifs et des actions mises en place :

- Volumes ramassés annuellement,
- Coût du ramassage
- Nombre de procès-verbaux dressés.

Description :

Différentes actions ont déjà été mises en place par l'ONF pour améliorer les problèmes de propreté en forêt : verbalisation des contrevenants par les agents ONF, ramassage des déchets et dépôts sauvages, mise en place de campagnes de sensibilisation auprès du grand public et des enfants, mise en place d'un groupe de travail sur la forêt de Saint-Germain, participation à des opérations « forêts propres ».

L'ONF a constitué, pour chaque massif forestier, des comités de forêts qui réunissent mairies, associations et autres acteurs, et qui permettront la création de partenariats.

Le plan d'actions propose

- Mise en place de moyens de prévention des dépôts sauvages :
  - de type barrières,
  - dispositifs de surveillance, …
  - Des blocs en pierre,
  - Des portiques imitateurs de hauteur.
  - Des pièges photographiques complèteront ce dispositif en permettant d'identifier les contrevenants sur des sites subissant de fréquents dépôts sauvages.

- Mise en œuvre de moyens de communication / sensibilisation auprès du grand public, des élus, des professionnels et de la maîtrise d'ouvrage
  - Communiqués de presse réguliers par l'ONF.
  - Des panneaux seront positionnés dans les forêts afin d'expliquer au grand public pourquoi les poubelles ont été supprimées, et l'importance de ne pas laisser de déchets sur place.
  - une exposition composée de panneaux déroulants sera proposée afin de sensibiliser le grand public et les scolaires aux enjeux de propreté.
  - Quatre journées de sensibilisation seront programmées, et différents outils comme le dépliant « j'aime la forêt sans déchet » seront distribués.
  - Des actions spécifiques de sensibilisation des coureurs, en lien avec les organisateurs de courses à pied organisées dans les forêts domaniales, seront proposées.

- Organisation d'opérations de nettoyage, notamment via des brigades ou en lien avec des initiatives citoyennes et associatives sur le territoire en fournissant aux bénévoles des sacs poubelles, des gants et des pinces. Un partenariat avec la Fédération Française de Randonnée, pour distribuer 30 000 sacs réutilisables « randonett' » aux randonneurs et usagers qui se promènent en forêt afin qu'ils ramassent les « petits détritus » trouvés en chemin.

- Réalisation et mise à jour d'un état des lieux des dépôts sauvages sur le territoire

Afin de suivre l'évolution de la situation et l'atteinte de l'objectif de réduction fixé, l'ONF répertoriera chaque dépôt sauvage ayant fait l'objet d'un ramassage sera répertorié.

- Mise en place d'une animation territoriale des acteurs et d'une gouvernance adaptée

Les comités de forêts qui se réunissent régulièrement pour les gros massifs pourront être l'occasion :

  - Aborder des sujets liés à la propreté,
  - Présenter l'évolution des quantités de déchets suite aux actions mises en œuvre.

- Réflexion sur l'offre de collecte des déchets des artisans sur le territoire, et sur les besoins complémentaires à développer
  - Une réflexion sur un accès facilité aux déchèteries pour les artisans pourra être développée.

- Application de sanctions envers les auteurs de dépôts sauvages, en lien avec les pouvoirs de police des Maires concernés

Moyens mis en œuvre :
Des moyens matériels et humains seront mis en œuvre par l'ONF afin de mettre en application le plan d'actions décrit ci-dessus.

Intérêt régional :
Ce projet s'inscrit dans les objectifs régionaux de lutte contre les dépôts sauvages, et répond aux critères du dispositif « fonds propreté ».
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Usagers des forêts gérées par l'agence territoriale Île-de-France Ouest de l'ONF

Détail du calcul de la subvention :
Le plan d'actions porte sur une durée totale de trois ans (2017 – 2018). Néanmoins, seules les dépenses de l'année 2017 sont prises en compte dans le cadre de la présente subvention.
Au titre du fonds propreté :
50% des dépenses en investissement de l'année 2017 liées à la lutte contre les dépôts sauvages (141 300 € HT), soit une aide régionale de 70 650 €.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Moyens de limitation des accès (fourniture et pose de blocs, barrières, plots, portiques, …)	86 100,00	60,93%
Achat et pose d'appareils photographiques	20 200,00	14,30%
Création et fournitures de signalétiques	20 000,00	14,15%
Fourniture de 30 000 sacs pour l'opération « randonett' »	15 000,00	10,62%
Total	141 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	70 650,00	50,00%
Subvention Région prévisionnelle	70 650,00	50,00%
Total	141 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	70 650,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	195 366,50 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	15 000,00 €
2014	PASS Filière - Mise en oeuvre du plan d'action	10 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	215 767,00 €
2015	PASS Filière - Mise en oeuvre du plan d'action	10 000,00 €
	Montant total	446 133,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016046

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE : ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA VILLE DE MONTREUIL (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	94 000,00 €	60,00 %	56 400,00 €
		Montant Total de la subvention	56 400,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTREUIL
Adresse administrative : PLACE JEAN-JAURES
93105 MONTREUIL CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Patrice BESSAC, Maire

N° SIRET : 21930048000015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La ville de Montreuil est confrontée aux dépôts sauvages de déchets. 2 354 tonnes de dépôts sauvages ont été collectés en 2015 sur la ville.

Le projet de la ville de Montreuil s'inscrit dans un projet plus global de territoire porté par Est Ensemble, pour lequel un objectif commun de réduction de 10% du tonnage de dépôts sauvages a été fixé à horizon 2020.
Quatre indicateurs globaux de suivi ont été définis par Est Ensemble pour suivre l'atteinte de cet objectif :

- Tonnages ramassés par ville,
- Nombre de points récurrents,
- Nombre de signalements reçus
- Nombre de procès-verbaux dressés par ville).

Description :
La ville de Montreuil a entrepris depuis 2014, de se doter d'outils afin de faire respecter le bon usage de son espace public et prendre des mesures à l'encontre des personnes à l'origine de dépôts sauvages de déchets.
Ainsi, en octobre 2014, la commune a renforcé les sanctions financières (passant de 150 à 300 euros pour les deux premiers mètres cubes et 150 euros le mètre cube supplémentaire, pour le recouvrement des frais d'élimination).
Un rapprochement avec les services de la justice a permis à la ville de Montreuil de développer sous forme de procès-verbaux une procédure lui permettant d'avoir un plus grand soutien juridique, en passant par le tribunal d'instance ou de grande instance et non plus via le tribunal administratif.
En janvier 2016, la direction de la tranquillité publique a créé le pôle " Brigade Propreté" composé de 11 agents, ayant pour fonction :

- D'informer des bonnes pratiques sur les questions de gestion des déchets
- De verbaliser les personnes récalcitrantes à respecter les règles en vigueur.

Grâce à ces actions, le nombre de points noirs est passé en six mois de plus de 200 à un peu plus de 100. Les volumes de dépôts sauvages sont également en diminution de manière globale, sachant que les marges de progression sont encore très larges.

Pour renforcer ces actions et en complément de celles qui seront déployées par Est Ensemble, la ville de Montreuil souhaite :
- Améliorer l'efficacité de la « Brigade Propreté » en se dotant de 3 véhicules pour permettre aux agents de la brigade de se déplacer dans la ville ;
- Développer la vidéo-surveillance en mettant en place 5 caméras nomades, qui :

- Permettront une surveillance des dépôts sauvages sur les points noirs de la ville
- Viendront renforcer l'action de la brigade propreté.

Moyens mis en œuvre :
La ville de Montreuil se dotera de véhicules et de caméras de vidéo-surveillance afin de renforcer les actions de lutte contre les dépôts sauvages portées par la brigade propreté.

Intérêt régional :
Ce projet s'inscrit dans les objectifs régionaux de lutte contre les dépôts sauvages, et répond aux critères du dispositif « fonds propreté ».

Public(s) cible(s) :
Habitants et ensemble des acteurs (professionnels, …) de la ville de Montreuil.

Détail du calcul de la subvention :
Au titre du fonds propreté :
60% des dépenses éligibles en investissement permettant de lutter contre les dépôts sauvages (94 000 € TTC), soit une aide régionale de 56 400 €.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :

- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de 3 véhicules	46 000,00	48,94%
Caméras nomades	48 000,00	51,06%
Total	94 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	37 600,00	40,00%
Subventionn Région prévisionnelle	56 400,00	60,00%
Total	94 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	56 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	100 000,00 €
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	41 240,00 €
2013	Campagne préventive lutte contre le saturnisme	52 800,00 €
2013	Contrat régional territorial	1 150 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	864 700,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 296 750,00 €
2013	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	309 213,50 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	6 880,32 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	38 240,00 €
2014	Campagne préventive lutte contre le saturnisme	45 000,00 €
2014	Contrat régional territorial	350 000,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	160 171,00 €
2014	Méditerranée	21 400,00 €
2014	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	2 274 037,00 €
2014	Stratégies territoriales de sécurité – Fonctionnement	10 000,00 €
2015	Aide au développement de bornes de recharges électriques	5 400,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Campagne préventive lutte contre le saturnisme	45 000,00 €
2015	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création	20 430,00 €

	culturelle	
2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	114 318,00 €
	Montant total	6 999 579,82 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016048

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE : ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA VILLE DES LILAS (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	25 000,00 €	60,00 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DES LILAS
Adresse administrative : 96 RUE DE PARIS
93260 LES LILAS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire

N° SIRET : 21930045600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La ville des Lilas est confrontée aux dépôts sauvages de déchets. 304 tonnes de dépôts sauvages ont été collectés en 2015 sur la ville, et 25 points récurrents de dépôts ont été identifiés.

Le projet de la ville des Lilas s'inscrit dans un projet plus global de territoire porté par Est Ensemble, pour lequel un objectif commun de réduction de 10% du tonnage de dépôts sauvages a été fixé à horizon 2020.
Quatre indicateurs globaux de suivi ont été définis par Est Ensemble pour suivre l'atteinte de cet objectif :

- Tonnages ramassés par ville,
- Nombre de points récurrents,
- Nombre de signalements reçus
- Nombre de procès-verbaux dressés par ville).

Description :
La commune des Lilas souhaite :

- Réaliser des aménagements
- Renforcer la communication et la sensibilisation auprès des habitants et professionnels du territoire.

Le projet s'articule autour de deux actions :
- fourniture et pose de panneaux et affichettes d'information dans diverses rues des Lilas pour sensibiliser la population sur l'impact des dépôts sauvages ;
- fleurissement de pieds d'arbres pour occuper l'espace actuel des dépôts sauvages.

Moyens mis en œuvre :
La ville des Lilas réalisera des travaux d'aménagement et sensibilisera la population aux dépôts sauvages de déchets.

Intérêt régional :
Ce projet s'inscrit dans les objectifs régionaux de lutte contre les dépôts sauvages, et répond aux critères du dispositif « fonds propreté ».
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Habitants et ensemble des acteurs (professionnels, …) de la ville des Lilas.

Détail du calcul de la subvention :
Au titre du fonds propreté :
60% des dépenses éligibles en investissement permettant de lutter contre les dépôts sauvages (25 000 € HT), soit une aide régionale de 15 000 €.

Localisation géographique :

- LES LILAS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de panneaux et affichettes	20 000,00	80,00%
Fleurissement de pieds d'arbres	5 000,00	20,00%
Total	25 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	10 000,00	40,00%
Subention Région prévisionnelle	15 000,00	60,00%
Total	25 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	284 980,00 €
	Montant total	284 980,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016070

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE : ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA VILLE DE BONDY (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	14 782,68 €	60,00 %	8 869,61 €
	Montant Total de la subvention		8 869,61 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BONDY
Adresse administrative : ESPLANADE CLAUDE FUZIER
93140 BONDY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Sylvine THOMASSIN, Maire

N° SIRET : 21930010000019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La ville de Bondy est confrontée aux dépôts sauvages de déchets. 768 tonnes de dépôts sauvages ont été collectés en 2015, et 78 lieux sensibles faisant l'objet de dépôts sauvages récurrents ont été identifiés par la ville.

Le projet de la ville de Bondy s'inscrit dans un projet plus global de territoire porté par Est Ensemble, pour lequel un objectif commun de réduction de 10% du tonnage de dépôts sauvages a été fixé à horizon 2020. Quatre indicateurs globaux de suivi ont été définis par Est Ensemble pour suivre l'atteinte de cet objectif :

- Tonnages ramassés par ville,
- Nombre de points récurrents,
- Nombre de signalements reçus
- Nombre de procès-verbaux dressés par ville).

Description :
La lutte contre les dépôts sauvages est un axe prioritaire du projet de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) à Bondy.
L'objectif est d'agir sur différents volets :
- Préventif, avec la disposition de barrières temporaires sur les lieux de dépôts récurrents, et la mise en place d'une signalétique efficace permettant de signaler les peines encourues pour ce type de délit ;
- Curatif, avec le ramassage des petits dépôts sauvages.
Il a été constaté que c'est sur ce type de dépôts que les lacunes étaient les plus importantes car moins visibles, souvent situés dans des ruelles peu accessibles au camion.
Ce volet sera mis en œuvre grâce au renforcement des équipes terrains (11 agents du Service d'Intervention d'Urgence) et la location d'un véhicule utilitaire de taille moyenne pour effectuer le ramassage ;
- Répressif, avec l'assermentation des arpenteurs GUP (4 agents) qui seront chargés de dresser les procès-verbaux de constatation en vue d'établir les faits et de poursuivre en justice les contrevenants. Pour renforcer cette action, des caméras mobiles seront installées.

Moyens mis en œuvre :
La ville de Bondy mettra en œuvre des moyens humains et des moyens matériels (location d'un véhicule, installation de caméras, pose de barrières temporaires et de signalétique) afin de lutter contre les dépôts sauvages de déchets sur son territoire.

Intérêt régional :
Ce projet s'inscrit dans les objectifs régionaux de lutte contre les dépôts sauvages, et répond aux critères du dispositif « fonds propreté ».
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Habitants et ensemble des acteurs (professionnels, …) de la ville de Bondy.

Détail du calcul de la subvention :
Au titre du fonds propreté :
60% des dépenses éligibles en investissement permettant de lutter contre les dépôts sauvages (14 782,68 € HT), soit une aide régionale de 8 869,61 € HT.

Localisation géographique :
- BONDY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
5 caméras mobiles	9 977,68	67,50%
100 barrières PVC anti dépôts sauvages	4 805,00	32,50%
Total	14 782,68	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	5 913,07	40,00%
Subvention Région prévisionnelle	8 869,61	60,00%
Total	14 782,68	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 869,61 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 500,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	55 090,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 147 985,00 €
2013	Soutien à la médiation	5 000,00 €
2013	Soutien au Réseau Information Jeunesse	4 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	55 090,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	1 966 271,00 €
2015	Jardins solidaires en Ile de France	9 627,00 €
2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	35 000,00 €
	Montant total	3 286 063,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016073

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE : ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA VILLE DE PANTIN (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	201 949,00 €	60,00 %	121 169,40 €
	Montant Total de la subvention		121 169,40 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PANTIN
Adresse administrative : 84-88 AV DU GENERAL LECLERC
93507 PANTIN CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bertrand KERN, Maire

N° SIRET : 21930055500014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La ville de Pantin est confrontée aux dépôts sauvages de déchets. 1 795 tonnes de dépôts sauvages ont été collectés en 2015 sur la ville, et 70 points récurrents de dépôts ont été identifiés.

Le projet de la ville de Pantin s'inscrit dans un projet plus global de territoire porté par Est Ensemble, pour lequel un objectif commun de réduction de 10% du tonnage de dépôts sauvages a été fixé à horizon 2020. Quatre indicateurs globaux de suivi ont été définis par Est Ensemble pour suivre l'atteinte de cet objectif :

- Tonnages ramassés par ville,
- Nombre de points récurrents,
- Nombre de signalements reçus
- Nombre de procès-verbaux dressés par ville).

Description :
Des agents de la commune sont chargés de circuler quotidiennement dans chaque quartier afin de recenser les tas sauvages et tenter de retrouver l'auteur de ces dépôts. Lorsque c'est le cas, ils peuvent les verbaliser. Les techniciens sont équipés d'appareils photographiques pour garder des preuves .
Pantin souhaite aujourd'hui renouveler cet équipement pour offrir aux équipes une meilleure qualité d'appareils photos (de nuit ou mode rapide).
Cette démarche vient compléter le travail de la Brigade Environnement de la Police Municipale, qui est chargée, entre autres, de la verbalisation en cas de dépôts sauvages.

- Des caméras sont et seront installées dans les zones sensibles où les dépôts sauvages sont récurrents. 35 caméras ont déjà été installées. Elles seront complétées par 10 nouvelles (faisant l'objet de la présente demande de subvention).
- Un véhicule de la police municipale sera complètement équipé en Poste de Commandement Mobile afin de pouvoir verbaliser et traiter les problèmes sur place.
- Enfin, la Police Municipale se dotera d'une motocyclette et de 8 vélos pour suivre ce projet.

Moyens mis en œuvre :
La ville installera des caméras de vidéo-surveillance et dotera ses équipes et les agents de la Police Municipale de différents moyens (appareils photos, véhicules, …) qui permettront d'identifier et de sanctionner les auteurs de dépôts sauvages.

Intérêt régional :
Ce projet s'inscrit dans les objectifs régionaux de lutte contre les dépôts sauvages, et répond aux critères du dispositif « fonds propreté ».
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Habitants et ensemble des acteurs (professionnels, …) de la ville de Pantin.

Détail du calcul de la subvention :
Au titre du fonds propreté :
60% des dépenses éligibles en investissement permettant de lutter contre les dépôts sauvages et de sanctionner les contrevenants (201 949 € HT), soit une aide régionale de 121 169,40 €.

Localisation géographique :

- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat d'appareils photo	170,00	0,08%
Achat et installation de 10 caméras	98 479,00	48,76%
8 vélos	4 600,00	2,28%
Motocyclette	6 700,00	3,32%
Véhicule utilitaire	17 000,00	8,42%
Poste de commandement mobile	75 000,00	37,14%
Total	201 949,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	41 387,60	20,49%
Subvention Région prévisionnelle	121 169,40	60,00%
Subvention FDIP prévisionnelle	39 392,00	19,51%
Total	201 949,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	121 169,40 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	46 152,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	71 824,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	744 525,00 €
2014	Aide à projet arts de la rue et/ou de la piste	18 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	46 152,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	160 869,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 070 632,00 €
2014	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
2014	Politique énergie climat	9 746,00 €
2014	Stratégies territoriales de sécurité – Investissement	70 000,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	129 417,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	444 608,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	131 250,00 €
	Montant total	2 953 175,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016075

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE: PLAN D'ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA VILLE DE MONTLIGNON

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	33 804,00 €	60,00 %	20 282,40 €
	Montant Total de la subvention		20 282,40 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTLIGNON
Adresse administrative : 10 RUE DE PARIS
95680 MONTLIGNON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Alain GOUJON, Maire

N° SIRET : 21950426300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune de Montlignon souhaite éliminer les lieux de dépôts sauvages récurrents de son territoire en mettant en place un dispositif comprenant à la fois :

- Des actions curatives (collecte des dépôts sauvages)
- Des actions préventives (informations sur les sanctions et création d'une brigade verte).

Description :
La commune de Montlignon a identifié 7 lieux de dépôts sauvages réguliers avec un tonnage estimé de 50 tonnes annuel.
Ces dépôts, dont les auteurs sont rarement identifiés, sont aujourd'hui ramassés par les agents communaux pour des raisons de salubrité publique bien qu'ils ne soient pas équipés de véhicule adapté.
Aussi, la commune de Montlignon souhaite :

- faire l'acquisition d'un véhicule de collecte équipé de ridelles
- installer des panneaux de défense de dépôts d'encombrants mentionnant les références

réglementaires pour d'éventuelles poursuites
- communiquer auprès des habitants dans le bulletin municipal, sur les panneaux d'affichage de la commune, et auprès des professionnels sur l'offre de collecte qui leur est proposée en lien avec le syndicat de traitement des déchets
- créer une brigade verte afin de rechercher les contrevenants et les verbaliser le cas échéant

Moyens mis en œuvre :
Une brigade verte va être créée avec deux agents assermentés.

Intérêt régional :
Le projet répond aux objectifs de la dynamique régionale pour lutter contre les dépôts sauvages et la mise en œuvre du fonds propreté.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Les habitants et les professionnels de la commune.

Détail du calcul de la subvention :
Il s'agit du fonds propreté de la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets

Le montant de la subvention représente 60 % du montant total de l'opération estimé à 33 804 euros HT, soit 20 282,40 euros.

Localisation géographique :
- MONTLIGNON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat véhicule équipé	32 875,00	97,25%
Signalétique	317,00	0,94%
Dispositif surveillance	613,00	1,81%
Total	33 805,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	13 522,60	40,00%
Subvention Région prévisionnelle	20 282,40	60,00%
Total	33 805,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 282,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016077

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS PROPRETE: INSTALLATION DE BARRIERES FORESTIERES POUR LUTTER CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES PAR LA VILLE D'OTHIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté	10 800,00 €	60,00 %	6 480,00 €
	Montant Total de la subvention		6 480,00 €

Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-200
17200106- Optimisation de la gestion des déchets

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D OTHIS MAIRIE
Adresse administrative : 4 RUE GERARD DE NERVAL
77280 OTHIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bernard CORNEILLE, Maire

N° SIRET : 21770349500010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds Propreté
Rapport Cadre : CR127-16 du 07/07/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La ville d'Othis souhaite installer du mobilier spécifique pour limiter les dépôts sauvages.

Description :
La ville d'Othis a identifié dix points récurrents de dépôts sauvages sur son territoire et elle souhaite y installer:
- des barrières forestières
- des panneaux d'information rappelant l'interdiction de déposer des déchets

Moyens mis en œuvre :
Des partenariats sont développés avec :
- la police et la gendarmerie
- les agriculteurs
- la SNCF
- le gérant du centre commercial

Intérêt régional :
Le projet répond aux objectifs de la dynamique régionale pour lutter contre les dépôts sauvages et la mise en œuvre du fonds propreté.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Les habitants et les professionnels de la commune.

Détail du calcul de la subvention :
Il s'agit du fonds propreté de la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets

Le montant de la subvention représente 60 % du montant total de l'opération estimé à 10 800 euros TTC, soit 6 480 euros.

Localisation géographique :
- OTHIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition et pose mobilier spécifique (barrière…) et panneaux d'affichage	10 800,00	100,00%
Total	10 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	4 320,00	40,00%
Subvention Région prévisionnelle	6 480,00	60,00%
Total	10 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 480,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats régionaux	234 160,54 €
2014	Contrats régionaux	117 094,90 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	81 000,00 €
	Montant total	432 255,44 €

ANNEXE N°3 : CODREC – CONTRAT D'OBJECTIFS

Numéro : 1631C0038
Montant : 450 000 **euros**

CONVENTION DE FINANCEMENT

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Notification du :

Entre :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du code de l'environnement
ayant son siège social : 20, avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 ANGERS CEDEX 01
inscrite au registre du commerce d'Angers sous le n° 385 290 309
représentée par Monsieur Bruno LECHEVIN
agissant en qualité de Président

désignée ci-après par « **l'ADEME** »
d'une part,

Et

REGION ILE DE FRANCE, **Région**
33 RUE BARBET DE JOUY - 75007 - PARIS-7EME
SIRET n° 23750007900015
Représentée par Valérie PECRESSE
Agissant en qualité de Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France

ci-après désignée par « **le bénéficiaire** »

d'autre part,

Vu les règles générales d'attribution des aides de l'ADEME adoptées par son Conseil d'administration par délibération n° 14-3-7 du 23/10/2014 (ci-après « les règles générales ») et disponibles sur le site internet de l'ADEME à l'adresse suivante www.ademe.fr,

Vu la demande d'aide présentée par le bénéficiaire en date du XX octobre 2016,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ADEME n° 14-3-6 du 23 octobre 2014 relative au système d'aides aux contrats d'objectifs,

Vu l'avis ********* en date du *********, C.R.A ILE DE FRANCE,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les caractéristiques de l'opération envisagée et de fixer le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée au bénéficiaire par l'ADEME.

ARTICLE 2 – DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération envisagée est la suivante : CODREC Ile-de-France (Contrat d'objectif pour une Dynamique Régionale Déchets et économie circulaire)

Le détail technique et les modalités de suivi de cette opération figurent en annexe 1 (annexe technique) à la présente convention qui en constitue de ce fait, partie intégrante.

ARTICLE 3 – DUREE CONTRACTUELLE DE L'OPERATION

La durée contractuelle de l'opération ainsi envisagée sera de 36 mois à compter de la date de notification figurant en tête de la présente convention.

Afin de permettre à l'ADEME de suivre le déroulement de l'opération envisagée, le bénéficiaire devra remettre à l'ADEME un ou plusieurs rapports d'avancement selon les modalités définies en annexe technique précitée.

Le rapport final devra être adressé à l'ADEME avant la fin de la durée contractuelle de l'opération.

ARTICLE 4 – COUT TOTAL ET DEPENSES ELIGIBLES

Le montant prévisionnel des dépenses éligibles est fixé à 537 000 euros. Le détail estimatif du coût total et des dépenses éligibles figurent en annexe 2 (annexe financière) à la présente convention qui en constitue de ce fait partie intégrante.

ARTICLE 5 – NATURE ET MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUEE

L'aide attribuée est une subvention maximale d'un montant de 450 000 euros dont les modalités de calcul sont définies en annexe financière précitée.

L'aide ainsi accordée n'entre pas dans le champ d'application de la TVA du fait de l'absence de bénéfice direct.

ARTICLE 6 – MODALITES DE VERSEMENT

Le montant fixé à l'article 5 ci-dessus sera versé au bénéficiaire par l'ADEME selon les modalités prévues à l'article 12-1-3 et 12-2 des règles générales, et précisées en annexe financière.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE VERSEMENT

Le versement sera effectué sur le compte bancaire ouvert au nom du bénéficiaire.

ARTICLE 8 – REGLES GENERALES D'ATTRIBUTION DES AIDES DE L'ADEME

Les règles générales, visées ci-dessus, s'appliquent à la présente convention et le bénéficiaire est réputé en avoir pris connaissance et y avoir adhéré.

Fait en deux exemplaires originaux,

A ……..

Pour le « Conseil Régional Ile-de-France »
La Présidente,

Pour « l'ADEME »,
Le Président

ANNEXE 1 - ANNEXE TECHNIQUE
A LA CONVENTION N° 1631C0038

Contrat d'Objectifs Dynamique Régionale déchets et Economie Circulaire (CODREC)

Responsables du suivi de l'opération

- Pour le Conseil Régional Ile-de-France : Mme **Anne-Sophie De Kerangal** (responsable du service Prévention et Gestion des déchets) en attendant la nomination du Chef de projet
- Pour l'ADEME Ile-de-France : Mme **Valérie Jouvin** (référente déchets) et M. Grégory Fauveau (coordinateur du pôle Economie Circulaire et Déchets)

Préambule

Pour l'ADEME,

La loi NOTRe a fait évoluer le contexte de la planification de la prévention et la gestion des déchets. Cette planification est désormais portée pour l'ensemble des catégories de déchets à l'échelle régionale et placée sous la responsabilité des Conseils régionaux. Elle doit aussi intégrer systématiquement un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire (EC). De plus, au-delà d'une obligation de réalisation de ces plans à très court terme (février 2017), les Conseils régionaux, à l'exception de la région d'Ile-de-France (déjà doté d'un SDRIF), des régions d'outre-mer et des collectivités territoriales à statut particulier exerçant les compétences d'une région, doivent en préparer l'absorption dès 2019 dans leurs futurs SRADDET, à l'instar de divers autres plans et schémas régionaux .

De fait, les Conseils Régionaux ont à intégrer cette nouvelle compétence - en même temps que beaucoup d'autres - alors qu'ils ont à gérer, dans de nombreux cas, un exercice inédit en matière de fusion et de réorganisation de leurs services. A travers ce contrat d'objectif, l'ADEME propose de mettre en œuvre un dispositif simple de soutien financier et méthodologique pour accompagner sur 3 ans la montée en puissance des Conseils régionaux dans les domaines déchets et économie circulaire.

Les moyens mis en place dans le cadre de ce nouveau Contrat d'Objectifs doivent permettre, d'une part, de monter en puissance sur la prévention et la gestion des déchets, et d'autre part, d'intégrer plus efficacement l'économie circulaire dans la stratégie régionale. Ces moyens doivent également permettre d'assurer l'animation par le Conseil Régional des acteurs du territoire et la transversalité entre les différentes démarches de planification au niveau régional, de structurer et de s'appuyer sur un observatoire régional.

Pour le Conseil Régional Île-de-France,

Prérequis :

1. l'engagement du CODREC a été précédé ou est accompagné d'une décision formelle du Conseil régional d'engager l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). **Le Conseil Régional du 22 septembre 2016 a adopté le lancement des travaux de la planification « déchets », et de la réalisation de son plan d'actions en faveur de l'économie circulaire, et a décidé qu'une stratégie régionale d'économie ciculaire figurerait clairement au sein du futur plan régional de prévention et de gestion des déchets, ou PRPGD.**

2. Les objectifs pour les 3 années et les indicateurs correspondants, le programme d'action et les conditions précisées, les partenariats et les moyens nécessaires à la mise en œuvre du contrat d'objectif repris dans cette annexe technique ont été négociés et validés par les 2 parties.

1. Description du programme d'action du Conseil Régional

AXE 1 : PREPARER ET LANCER LES TRAVAUX D'ELABORATION DU NOUVEAU PRPGD

Ce 1er axe du CODREC doit conduire à la réalisation d'un 1er plan au plus vite compte tenu de l'exigence réglementaire en tenant compte des recommandations formulées par le Ministère de l'environnement dans sa note d'accompagnement du décret planification.

Le Conseil Régional du 22 septembre 2016 a approuvé le lancement des travaux d'élaboration du futur plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Île-de-France.

1.1. DES TRAVAUX PREPARATOIRES ONT COMMENCE, OU ONT ETE REALISES

Planification et politiques régionales

La Région IDF exerce la compétence « planification déchets » depuis 2006.
Suite aux différentes loi de décentralisation, le Conseil régional a élaboré puis approuvé en novembre 2009, 3 plans déchets : le Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA), le Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) et le Plan Régional d'Elimination des Déchets d'Activités de Soins à risques infectieux (PREDAS).
Avec la loi Grenelle 2, la Région est également devenue compétente en matière de planification des déchets de chantiers. Le PREDEC - " Plan REgional de prévention et de gestion des DEchets de Chantiers" a été adopté par l'assemblée régionale à l'unanimité en juin 2015.

Des travaux ont été menés dans le cadre de la mise en œuvre des plans « déchets » existants, PREDMA, PREDD, PREDAS et PREDEC, et notamment les rapports de suivi et d'évaluation des trois plans disponibles dans la rubrique « Planification déchets » de l'espace projet du Conseil régional : http://espaceprojets.iledefrance.fr

Ces différents rapports font le point sur les enjeux et la situation de l'Île-de-France en matière de prévention et de gestion des déchets. Les travaux de planification sont complétés par :
- Le bilan du PREDIF, plan d'actions régional en faveur de la prévention des déchets : qui précise les avancées et les perspectives en matière de prévention des déchets pour l'Île-de-France
- La **stratégie régionale en faveur de la Méthanisation** et les appels à projets conjoints Région / ADEME
- Le **dispositif** Île-de-France **propre** avec le lancement de 2 groupes de travail :
  - Le 13 septembre 2016 sur le **renforcement de l'offre de collecte** pour les déchets issus des entreprises artisanales du BTP
  - Le 27 septembre 2016 sur les **évolutions réglementaires** en vue d'améliorer la lutte contre les dépôts sauvages

L'ADEME a également soutenu une mission d'assistance pour l'évaluation du PREDMA et la réalisation de travaux préparatoires à l'élaboration du futur plan de prévention et de gestion des déchets.

Rencontre et mobilisation des acteurs régionaux

Depuis août 2015, la Région a réalisé plus de 200 rencontres bilatérales avec les acteurs franciliens dont notamment :
- Les Syndicats de traitement
- Les Eco organismes
- Les Opérateurs de gestion de déchets
- Les Associations
- Les Représentants des fédérations

A ces rencontres s'ajoutent en novembre 2016, 3 demi-journées d'échanges avec les nouvelles collectivités à « compétence collecte » issues de la réforme territoriale.

Lancement de travaux spécifiques sur les filières

- **DEEE, piles et accumulateurs (REP) :** lancement d'une mission en septembre 2016 sur la prise en compte des filières DEEE ménagers et professionnels, et des piles et accumulateurs portables dans le futur PRPGD, et dans son plan d'actions en faveur de l'économie circulaire.

- **DASRI diffus produits par les professionnels** : lancement d'une mission en septembre 2016 pour faire l'état des lieux des pratiques et mobiliser les acteurs, établir des outils nécessaires à la communication auprès de cette cible ; ce travail est mené en coordination avec les actions de la filière DASTRI.

- **DEA** (REP) : une mission sur la régionalisation des objectifs des deux filières de DEA ménagers et professionnels est en cours de finalisation.

- **Biodéchets :**
  - Edition par la Région d'un guide sur la l**utte contre le gaspillage alimentaire,** dont l'objectif est de mettre en évidence les leviers d'actions des collectivités territoriales au travers de leurs multiples compétences, et ce, tout au long de la chaîne alimentaire. Le guide « lutte contre le gaspillage alimentaire » est disponible : https://www.iledefrance.fr/file/lutte-contre-gaspillage-alimentaire
  - Edition d'un guide technique co-piloté avec le SYCTOM pour la **gestion des biodéchets** notamment à destination des établissements d'enseignements (Lycées). Une coordination avec les Conseils Départementaux a été réalisée.

- **Déblais du Grand Paris :** à la suite du comité de pilotage du Nouveau Grand Paris des transports du 23 février 2015, et à l'approbation du PREDEC en juin 2015, le Conseil Régional d' Île-de-France et la Société du Grand Paris ont mis en place un **groupe de travail régional pour le développement de filières de valorisation/recyclage des déblais**, filières quasi inexistantes en Ile-de-France. Le Nouveau Grand Paris se doit d'être un levier pour lancer et pérenniser ces filières. Le GT déblais du Grand Paris s'est réuni 2 fois : le 24 juin 2015, et le 26 septembre 2016. En complément du GT, des réunions spécifiques en sous-groupes ont eu lieu **:**

  - Le 25 septembre 2015, sur la **traçabilité** comme condition pour le développement de la filière de valorisation notamment réemploi/réutilisation,
  - Le 16 novembre 2015, sur le développement de la **valorisation** en collaboration avec les organismes techniques et les opérateurs,
  - Le 22 janvier 2016, sur la **mobilisation de la maîtrise d'ouvrage** (surtout publique),
  - Le sous-groupe sur la disponibilité foncière pour des **plateformes temporaires et pérennes**, ne s'est pas réuni.

  Un an après ces premiers échanges, dans un contexte de relance des travaux de planification, Madame Chantal JOUANNO, Vice-Présidente de la Région Ile-de-France chargée de l'écologie et du développement durable, en coordination avec la Préfecture de Région, la Société du Grand Paris, la DRIEE et l'ADEME Île-de-France, a organisé une nouvelle rencontre régionale le lundi 26 septembre 2016, afin de faire le point sur l'avancement des démarches en cours, et sur les travaux à poursuivre pour répondre à cet enjeu régional.

  Les échanges et travaux ont été centrés sur :
  - Porter à connaissance des retours d'expériences d'acteurs franciliens, et les démarches qu'ils ont engagées pour y répondre, notamment par la Société du Grand Paris.
  - Améliorer la visibilité des potentiels de valorisation en lien avec la relance des travaux de planification, et innover.
  - Aller vers une mobilisation et implication plus forte de la maîtrise d'ouvrage sur la gestion des déchets de chantiers.
  - Echanger sur les conditions nécessaires pour faire émerger des projets de plates-formes innovantes dédiées à la valorisation des déblais.

Consolidation des données et travail sur les enquêtes complémentaire avec l'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France - ORDIF

L'objectif est de disposer de données actualisées pour constituer un état des lieux au plus juste au 1er semestre 2017, les calendriers sont donnés à titre indicatif :

- Enquête déchets de chantier (données 2015) – résultats prévus fin 2016
- Enquête centres de tri / points de reprise artisans – résultats prévus fin 2016
- Enquête REP – résultats prévus mi 2017
- Enquête installations biodéchets – résultats prévus fin 2016
- Enquête sur la filière métaux – résultats prévus début 2017.
- Consolidation des travaux sur les DAE – résultats prévus début 2017
- Enquête collecte (données 2015) – résultats prévus mars 2017.

Les documents sont disponibles sur le site de l'ORDIF : http://www.ordif.com/public/ordif/

1. 2. LE CALENDRIER PREVISIONNEL D'ELABORATION ET D'APPROBATION DU PRPGD

Les grandes lignes du calendrier prévisionnel sont les suivantes :

- **Janvier à septembre 2016** : travaux préparatoires ;
- **22 septembre 2016** : délibération du Conseil Régional pour le lancement des travaux de planification ;
- **16 novembre 2016** : validation en Commission Permanente des modalités de gouvernance, de la composition de la CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan), et des modalités d'association des acteurs locaux et des franciliens ;
- **2 décembre 2016** : 1ère rencontre régionale « planification déchets et économie circulaire»
- **Janvier 2017** : 1ère réunion de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PRPGD (CCES) ;
- **Janvier 2017 à mars 2018** (15 mois) : travaux d'élaboration du plan :
  - *Groupes de travail experts et élus, 2 journées régionales économie circulaire, ateliers de concertation décentralisés, consultation citoyenne..*
  - *2 réunions de la CCES*
- **Avril 2018** : avis de la CCES sur l'avant-projet de plan ;
- **Mai 2018** : avis de l'Assemblée Régionale sur l'avant-projet de plan ;
- **Juin à septembre 2018** : consultation administrative (4 mois) ;
- **Novembre 2018** : arrêt du projet de plan en Conseil Régional ;
- **Décembre 2018 à février 2019** : Avis de l'autorité environnementale (3 mois) ;
- **Mars à septembre 2019** : Enquête publique et mémoires ;
- **Novembre 2019** : Approbation du plan par l'assemblée Régionale.

1.3. LES MODALITES DE GOUVERNANCE

Plusieurs instances de gouvernance seront mises en place.

Le comité technique restreint
Les membres de ce comité sont le service prévention et gestion des déchets de la Région, l'ADEME Île-de-France, et la DRIEE. L'ORDIF, l'IAU, ainsi qu'un expert en économie circulaire seront associés aux réunions du comité autant que de besoin, de même que les autres services de la Région en charge du développement économique, de l'aménagement du territoire, de la communication,… Ce comité se réunira de façon régulière tout au long des travaux de planification. Pour l'année 2016, il s'est réuni le 12 septembre et le 3 octobre, et il est programmé pour le 17 octobre, pour les 7 et 28 novembre, ainsi que pour le 19 décembre.

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)
Conformément à l'article R.541-21 du décret n°2016-811 du 17 juin 2016 relatif au PRPGD, la CCES sera constituée par arrêté de la Présidente de la Région IDF, et conformément à la délibération n°174-16 du Conseil Régional du 22 septembre 2016 relative au lancement des travaux du plan, la composition de la CCES sera présentée pour avis à la Commission Permanente du 16 novembre

2016 (sous réserve). Sa composition sera conforme à l'article R.541-21 du décret du 17 juin 2016, cependant la Région souhaite que la CCES soit la plus large possible, et englobe l'ensemble des acteurs franciliens concernés par le PRPGD.

Un ou plusieurs groupes d'élus régionaux et locaux
La délibération n°174-16 du 22 septembre 2016 prévoit qu'un ou plusieurs groupes d'élus régionaux et locaux, représentant la diversité des territoires franciliens, soient constitués. Ce ou ces groupes devront donner leur avis et pourront faire des propositions tout au long du processus d'élaboration du PRPGD.

Des groupes techniques et thématiques
En complément de la CCES, et afin de réaliser les travaux du plan, des groupes de travail techniques et thématiques seront constitués. Ils traiteront de questions techniques pour lesquelles a déjà été identifié un besoin de données / des évolutions prévisibles / une nécessité de concertation.
Ils traiteront des questions spécifiques à leur thématique, et devront tous travailler en transversal les éléments suivants :
- impact économique et emplois, et économie des filières
- cohérence avec les objectifs réglementaires spécifiques, et contribution à l'atteinte des objectifs réglementaires globaux
- lecture économie circulaire (analyse au travers des 7 piliers), afin de contribuer au plan d'actions en faveur de l'économie circulaire.

Les thématiques pressenties et à traiter sont les suivantes :

- **Prévention, collecte et tri des déchets ménagers et assimilés** (extension des consignes de tri, tarification incitative, parc des centres de tri) **et des entreprises** (état des lieux, mobilisation des acteurs, décret 5 flux)
- **Bio-déchets** (gaspillage alimentaire, gestion de proximité, traitement)
- **Déchets et énergie** (CSR, hiérarchie des modes de traitement, schéma biomasse)
- **Déchets BTP et aménagement** (approvisionnement matériaux, schéma des carrières, points de reprise des déchets des artisans, terres polluées et amiante)
- **Déchets dangereux** (DASRI, DDD, VHU, DEEE, PA)
- **Déchets de situations exceptionnelles** (inondations, pandémies)

Concertation élargie
En fonction des moyens qui seront mobilisables, la Région a décidé d'organiser 2 à 3 forums régionaux sur la période 2017 – 2019 dédiés à la co-construction du plan d'actions en faveur de l'économie circulaire. L'organisation d'ateliers décentralisés, qui permettront d'aller au plus proche des territoires, pour échanger sur les enjeux et les spécificités territoriales, sera également envisagée.

Association des franciliens
En fonction des moyens qui seront mobilisables, les modalités d'association des franciliens, restent à définir plus précisément. Cette contribution citoyenne pourrait se faire à travers de rencontres citoyennes ou via des outils numériques.

Consultations complémentaires
En plus des instances listées par le décret n°2016-811 du 17 juin 2016, auxquelles la Région doit soumettre le projet de PRPGD, cette dernière a décidé de solliciter :
- le Conseil stratégique pour l'attractivité et l'emploi, dont la création a été décidée par la Présidente de la Région IDF en janvier 2016, et qui est composé d'au plus 25 membres qui sont des chefs d'entreprises
- le CESER[1]
- les différentes instances de suivi des autres exercices de planification régionaux (SRDEII[2], SRCAE[3], SDRIF[4]).

[1] CESER : conseil économique, social et environnemental régional

[2] SRDEII : schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

[3] SRCAE : schéma régional climat, air, énergie

[4] SDRIF : schéma directeur de la Région IDF

De plus la Région prévoit d'organiser des rencontres des acteurs franciliens qui ne sont pas « naturellement » des acteurs du monde des déchets, afin d'élargir la réflexion et diffuser le sujet « planification déchets » dans d'autres secteurs que ceux concernés directement par la prévention et la gestion des déchets.

Le schéma suivant présente les instances internes et externes à mobiliser pour l'élaboration du plan.

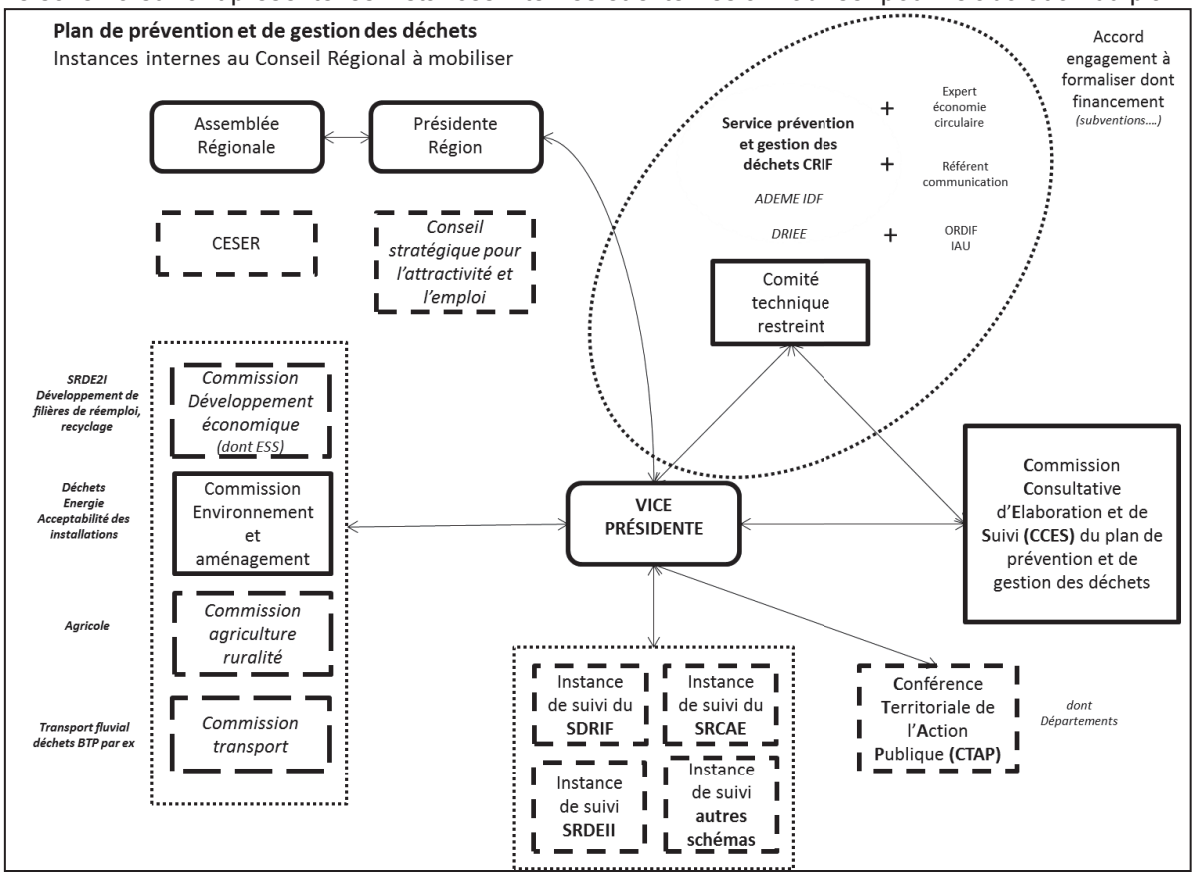

Objectif axe 1 : préparer et lancer les travaux d'élaboration du nouveau PRPGD

L'approbation du plan étant prévue en novembre 2019, l'avant - projet de plan sera validé par le Conseil Régional avant consultation administrative en 2018 et le projet de plan sera arrêté par le Conseil Régional avant enquête publique fin 2018/début 2019. L'avant-projet, le projet et le plan approuvé seront transmis à la DR ADEME IDF.

- ⇨ **L'objectif en 2018 →avant-projet de plan avant consultation et enquête publique**
- ⇨ **L'objectif en 2019 → transmission du projet de plan et du plan approuvé**

La phase de consultation et d'enquête publique se déroulant sur une année, ce temps sera mis à profit pour poursuivre l'animation du territoire francilien et préparer sa mise en œuvre et son suivi.

Livrables à fournir

Jalon 2017 : la Région fournira un tableau de bord complet de l'élaboration du plan comprenant :

- le mode de gouvernance

AXE 2 - ELABORER LA FEUILLE DE ROUTE ECONOMIE CIRCULAIRE DU CONSEIL REGIONAL ET LE PLAN D'ACTIONS A INCLURE DANS LE PRPGD

La délibération du Conseil Régional n°174-16 du 22 septembre 2016 a approuvé le principe qu'une stratégie régionale d'économie circulaire figurera clairement au sein du futur PRPGD d' Île-de-France, et que cette stratégie sera intégrée dans les autres schémas et plans concernés au fur et à mesure de leur établissement ou renouvellement.

Cette stratégie sera précédée d'un diagnostic de la situation francilienne au regard de l'économie circulaire, qui devra comprendre notamment :

- **l'analyse des flux de matières**, qu'il s'agisse de ressources ou de déchets, sur le territoire francilien ; les matières critiques comme l'alimentaire, les déchets des ménages, des activités économiques ou de chantier, liées par exemple au renouvellement urbain, au Grand Paris ou aux chantiers auxquels participe directement la Région, devront faire l'objet d'une attention particulière.
- un **état des lieux des initiatives engagées**, tant par les acteurs publics que privés, notamment dans le domaine de l'écologie industrielle, de la prévention et de la valorisation des déchets industriels et de chantier, du réemploi et de l'écoconception.
- une **identification des grands acteurs franciliens de l'économie circulaire, et des filières économiques existantes, et à fort potentiel.**
- un **panorama des actions engagées par le Conseil Régional**, à la fois dans son fonctionnement interne et dans ses politiques.
- une **étude sur la manière dont le Conseil Régional pourrait encourager le plus efficacement possible la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire** au sein des structures qu'il contribue à financer (formations, accompagnement au changement des pratiques et de comportements).

L'objectif de ce diagnostic est d'identifier les enjeux et les orientations sur lesquelles travailler pour mettre en œuvre des actions cohérentes en matière d'éconcomie circulaire sur le territoire régional.

Le diagnostic et la stratégie régionale d'économie circulaire reprendront les recommandations du *guide ADEME-ARF, ainsi que les recommandations de l'étude ADEME « Intégration de l'Economie Circulaire dans la planification régionale et les démarches territoriales ».*

De plus, le Conseil Régional du 22 septembre 2016 a décidé **:**

- d'agir de manière globale et transversale, au travers des compétences qui sont les siennes en matière d'aménagement, de transports, d'énergie, de logement, de formation, de développement économique et d'innovation, pour contribuer à l'atteinte des objectifs du plan régional de prévention et de gestion des déchets, en cohérence avec les autres exercices de planification et notamment le SDRIF, le SRCAE et le SRDEII.
- de s'engager à participer au lancement d'un véritable plan filière déchets dans le cadre de la politique économique francilienne.

Il s'agit de grands principes votés lors de la séance plénière du 22 septembre 2016 ; sa mise en œuvre nécessitera et dépendra de l'implication de l'ensemble des services de la Région concernés.

Le comité technique du plan du 17 octobre 2016 a permis de faire le point sur les enjeux de coordination, et les synergies à rechercher avec le SRDEII, et avec les politiques régionales en matière d'économie, d'emploi et de formation. Il a été convenu, pour définir des priorités, de croiser :

- une approche métabolisme urbain axée sur l'économie de ressources « flux matériaux / déchets »
- une approche secteurs d'activités économiques stratégiques pour l'Île-de-France (cf SRDEII)

- une approche par pilier, en référence aux 7 piliers de l'économie circulaire
- une approche territoriale à différentes échelles, locale (zone d'activité), territoriale, régionale, et interrégionale.

Comme précisé dans l'axe 1, la Région a décidé pour assurer la co-construction avec les acteurs franciliens :

- d'intégrer la question de l'économie circulaire aux groupes de travail techniques
- d'organiser 2 à 3 journées / forums régionaux dédiés à la co-construction du plan d'actions en faveur de l'économie circulaire
- de mettre en place un groupe de travail 'élus' mobilisant des élus chargés de la compétence développement économique, aménagement du territoire et collecte/traitement des déchets, pour travailler, notamment, sur cette question de l'économie circulaire, et plus particulièrement sur l'acceptabilité des installations nécessaires à cette économie.

La mobilisation des entreprises via les instances du SRDEII est également envisagée.

Le service en charge de l'élaboration du PRPGD assurera l'association des autres services, et œuvrera à la mise en œuvre d'une approche transversale et globale telle qu'approuvée par le Conseil Régional du 22 septembre 2016.

D'ailleurs ce travail d'implication et de mobilisation des autres services de la Région (développement économique, énergie, agriculture, formation, aménagement ….) a été engagé, et se poursuivra dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions en faveur de l'économie circulaire du PRPGD.

Objectif axe 2 : élaborer la « stratégie » économie circulaire du Conseil Régional et le plan d'actions à inclure dans le PRPGD

La feuille de route prévisionnelle prévoit l'élaboration d'un plan d'actions intégrant les 7 piliers de l'économie circulaire, qui sera doté d'une animation spécifique vers l'ensemble des acteurs cartographiés sur le territoire régional.

Il est à souligner que l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie régionale économie circulaire dépendra des orientations des autres politiques régionales. Les questions de gouvernance et de prise en compte de l'économie circulaire sur les territoires seront à bâtir avec les services concernés.

Livrables à fournir

Jalons 2017 : le diagnostic régional sera lancé début 2017, afin d'établir une feuille de

AXE 3 - FAIRE EN SORTE QUE L'OBSERVATION AU SERVICE DE LA PLANIFICATION « DECHETS » SOIT ASSUREE A L'ECHELLE DE TOUTE LA REGION ET AUTANT QUE POSSIBLE ARTICULEE AVEC LES AUTRES DOMAINES D'OBSERVATION REGIONALE

L'Etat et la Région IDF ont mis en place depuis 1992, une observation de la gestion des déchets à l'échelle régionale. A partir de 2006, avec la prise de compétence en matière de planification des déchets de la Région, l'observation s'est développée : centrée sur les déchets ménagers et assimilés au départ, elle a été étendue à tous les types de déchets produits sur le territoire francilien.

Cette observation est portée par l'ORDIF, structure associative regroupant tous les acteurs concernés. La consolidation des données années après année, la réalisation d'investigations par filière, par type de producteurs, sont autant de travaux que l'ORDIF porte. L'observation est aussi bien réalisée au niveau départemental que régional.

L'ORDIF, dans le cadre de sa mission d'observation, collecte et met à jour les données nécessaires au suivi des plans ; pour ce faire, il met à jour les catalogues des indicateurs du PREDMA, PREDD et PREDAS, à partir desquels la Région rédige les rapports de suivi des plans.

Outre les catalogues des indicateurs des plans, l'ORDIF publie d'autres documents sur :

- les DMA (biodéchets, collectes, filières REP),
- les DAE (enquêtes sur des filières spécifiques comme le papier/carton et les ferrailles)
- les sites de traitement des déchets
- les données départementales
- l'économie des déchets (emplois, coûts, financements)
- un document permettant aux collectivités de rédiger leur rapport annuel
- des cartes (déchèteries, sites de traitement, collectivités).

Les principaux documents récurrents édités par l'ORDIF sont les suivants :

Documents	Fréquence mise à jour
Le tableau de bord qui présente la synthèse des connaissances réunies au moment de sa publication par l'ORDIF.	annuelle
L'atlas des installations de traitement des déchets	biennale
Le rapport sur les filières à responsabilité élargie du producteur (REP)	annuelle
Le rapport sur la gestion des DMA	annuelle

Les documents sont disponibles sur le site de l'ORDIF : http://www.ordif.com/public/ordif/

Pour la nouvelle planification, la Région poursuit son travail avec l'ORDIF sur les données qui seront à produire pour les travaux à mener, ainsi qu'avec l'IAU sur la réalisation de la cartographie, et sur les données de prospectives qui seront nécessaires aux travaux du plan.

Il s'agira pour la Région de veiller au maintien de l'observation régionale des déchets, ainsi qu'à sa consolidation et son articulation avec les autres outils d'observation de la Région, et notamment ceux pilotés par l'IAU.

Tout ceci afin de pouvoir croiser les approches et les thématiques (économies et aménagement), et ainsi répondre au mieux aux objectifs de l'économie circulaire et aux objectifs « déchets » de la loi TECV.

Ce 3ème axe du CODREC devra pleinement tenir compte des besoins :

- de transition pour les actions et outils d'observations « déchets » existants sur le territoire ;
- de restructuration régionale de l'observation déchets en cohérence avec les besoins du PRPGD, et des acteurs de terrain, et répondant aux exigences de comparabilité et de remontée d'information au niveau national (l'utilisation de SINOE®déchets et des autres outils de l'ADEME sera exigée dans leurs domaines d'application) ;
- d'articulation de l'observation régionale sur les thématiques énergie/climat ainsi que ressources/matières, dans une approche économie circulaire sur le territoire.

Objectif axe 3 : faire en sorte que l'observation au service de la planification « déchets » soit assuré à l'échelle de toute la région et autant que possible articulée avec les autres domaines d'observation régionale

L'observation régionale déchets existe déjà, elle couvre 'globalement' le champ du PRPGD, néanmoins, des travaux d'actualisation et de consolidation, ainsi que des compléments sur certains champs sont nécessaires à l'élaboration du PRPGD, notamment à titre indicatif :

- consolidation des données « installations » sur les déchets d'activités économiques hors BTP
- mise à jour et compléments des données de l'état des lieux du PREDEC notamment un focus sur les points de reprise des déchets des artisans.
- étude des filières métaux, verre, plastiques
- mise à jour des données REP et consolidation avec les données « installations » et données « collecte DMA »
- mise à jour des données de suivi du PREDD et du PREDAS
- mise à jour des données « installations » de gestion des déchets ou sites utilisant les déchets comme matière première, ou comme source d'énergie…).

Les données de l'état des lieux de la planification doivent être finalisées mi 2017.

Fin 2017, une organisation régionale de l'observation sera clairement identifiée, et couvrira la totalité du territoire régional pour les DMA, les DAE et les DBTP. Elle contribuera au suivi du PRPGD, et permettra de satisfaire aux exigences de remontée d'information au niveau national sur son champ d'observation.

Jalons 2017 : la Région préfigurera et programmera une organisation régionale de l'observation :

AXE 4 – ANIMER LE PROJET, MOBILISER LES ACTEURS, PARTICIPER AU DEVELOPPEMENT D'UN PARTENARIAT REGIONAL

Outre la prise en compte des dispositifs d'animation préexistants sur l'ensemble du territoire régional, (y compris en faveur de la prévention), ce 4ème axe du CODREC devra conduire à la définition et à la mise en place du dispositif d'animation et d'accompagnement du futur PRPGD, et de la feuille de route économie circulaire selon les objectifs retenus initialement.

Comme le présente le plan d'actions de l'Axe 1 - préparer et lancer les travaux d'élaboration du nouveau PRPGD, de nombreuses réunions ou rencontres d'envergure régionales seront organisées tout au long des travaux du plan.

En plus des réunions des groupes de travail techniques, d'élus, ateliers de concertation décentralisés, journées régionales économie circulaire, association des franciliens, des rencontres bilatérales avec les acteurs mais également des interventions au sein de leurs instances seront menées. Par exemple pour mobiliser et échanger avec les négociants de matériaux, une intervention et un temps d'échange ont été programmé lors de leur réunion régionale en octobre dernier. De plus, le Conseil Régional du 22 septembre 2016 a décidé que la Région signerait des conventions d'engagement avec les acteurs associés, pour qu'ils contribuent de façon efficiente et régulière à la rédaction de l'avant-projet du plan de prévention et de gestion des déchets, et qu'ils mettent ensuite en œuvre l'ensemble des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs ainsi fixés.

Le schéma ci-dessous présente une prévision des modalités d'animation permettant de mobiliser les acteurs et de participer au développement d'un partenariat régional.

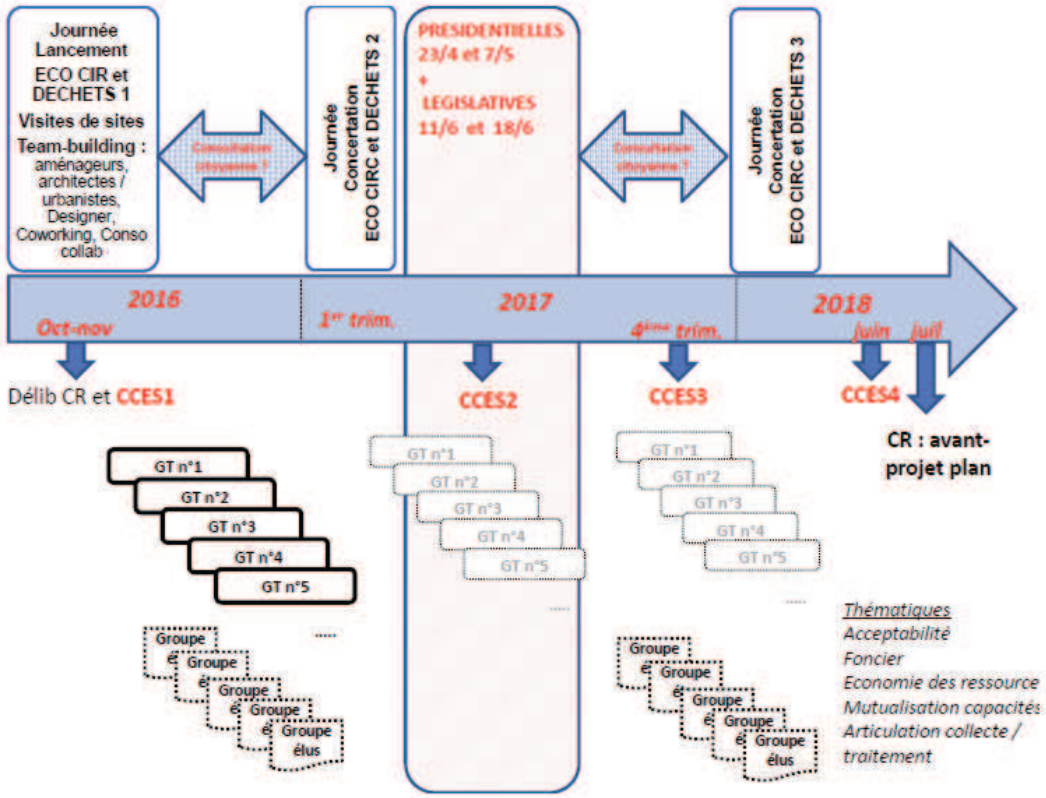

Objectif axe 4 : animer le projet, mobiliser les acteurs, participer au développement d'un partenariat régional

L'animation du territoire régional, et la mise en œuvre d'une large concertation sont prévues dans les travaux d'élaboration du PRPGD, y compris lors de la phase de consultation administrative et d'enquête publique.

La Région s'engage à réaliser **au moins 18 réunions** ou rencontres d'envergure régionale durant les 3 années du CODREC. De plus, la Région intervient pour présenter l'action régionale en termes de planification déchets dans différentes instances d'envergure départementale, régionale ou nationale (Assemblée générale de la fédération du négoce de bois et des matériaux de construction FNBM, AMIF IDF…).

A titre indicatif, un nombre annuel peut être précisé, cf. le tableau suivant, cependant, en fonction du rythme de l'avancement des travaux et de leur actualité, le nombre de réunions et rencontres par an pourra être modulé.

Type de reunion	Nombre prévisionnel de réunions / rencontres d'envergure régionale **annuelles**	Nombre de réunions / rencontres d'envergure régionale **sur les 3 ans du CODREC**
Groupes de travail	3 à 5	9 à 15

2. Modalités de la convention

L'élue référente en matière de prévention et de gestion des déchets en faveur de l'économie circulaire est la Vice-Présidente en charge de l'écologie et du développement durable de la Région IDF.

Cette dernière avec l'appui du service prévention et gestion des déchets de la Région :

- assurera l'information et l'échange avec les instances délibératives du Conseil Régional, et avec ses services ;
- veillera aux moyens nécessaires aux missions entrant dans le champ du contrat ;
- s'assurera de la mise en œuvre des conditions requises précisées dans les 4 axes du programme d'action ;
- assurera un suivi du contrat avec l'ADEME.

La Région s'engage à :

- tenir l'ADEME périodiquement informée de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'actions du CODREC, au fur et à mesure de son avancement, et lui faire part des difficultés éventuellement rencontrées.
- faire état de la présente convention à l'occasion de toute manifestation ou information portant sur tout ou partie des résultats
- renforcer les moyens dédiés à la mise en œuvre des axes du CODREC notamment les moyens humains et les moyens dédiés à la concertation, l'animation et la communication.
- collaborer au partage d'expérience, au suivi et à l'évaluation des projets organisés par l'ADEME et ses partenaires au niveau national ou régional.

Elèments complémentaires : moyens estimatifs à titre indicatif

Pour mener à bien l'élaboration du plan, le service prévention et gestion des déchets mobilisera ses moyens et sera renforcé prendant la durée du CODREC par :
• des moyens humains complémentaires (apprenti et des chargés de missions), dont le cout global est évalué à 287 000 € (salaires bruts chargés à temps plein et frais d'apprentissage) ;
• des moyens dédiés à l'animation, à la concertation et à la communication évalués à 250 000 € sur la durée du CODREC.

Soit un total de 537 000 € de dépenses éligibles. Selon les objectifs du plan d'actions en faveur de l'économie circulaire, du temps passé par des agents d'autres services, pourra être comptabilisé dans les moyens mobilisés.

A noter que l'ADEME apportera, outre les moyens financiers, un appui méthodologique, mais non opérationnel : cet appui pourra notamment comporter un apport en contenu, mais pas dans l'animation de commissions ou de groupes de travail, ni dans la rédaction de documents.

2.1 Modalité de suivi des engagements de moyens et de résultats conditionnant l'attribution des aides financières

Dans le cadre du CODREC,
- une aide forfaitaire est attribuée au titre du soutien à l'animation, aux actions de communication, formation, sensibilisation et aux études - suivi – évaluation,
- une aide additionnelle est attribuée en fonction de l'atteinte des objectifs prévus dans la phase de préfiguration.

Comme stipulé à l'annexe financière, le **versement de l'aide est conditionné** au respect des modalités de mise en œuvre convenues, notamment à une activité conforme aux engagements pris pour une **durée de 3 ans**.

- **Fondement de l'attribution de l'aide forfaitaire aux moyens** : L'attribution de l'aide forfaitaire aux moyens est fondée sur l'engagement effectif des actions prévues dans le programme avec les conditions requises, sauf raison motivée, approuvée en comité de pilotage et validée par le Directeur régional de l'ADEME, attestée par l'approbation du bilan d'activité conforme par le Directeur régional de l'ADEME.

  De plus des indicateurs de moyens sont pris en compte à caractère informatif dans les rapports d'avancement d'activités des années 1 et 2. L'analyse de ces objectifs permettra de suivre le déroulement du contrat et sa mise en œuvre :

  a) Effectif de l'équipe projet du programme
  b) Mesurer l'effet levier du soutien financier de l'ADEME
  c) Gouvernance et participation

  Equipe projet au sein de la collectivité : présence d'un chef de projet et d'un élu référent.

- **Conditions au versement de la part variable du contrat en année 3 :** La satisfaction à 100% des objectifs 1 et 3 dont le résultat ne peut être que binaire (satisfait ou non satisfait, soit 100% ou 0%) et un niveau d'atteinte des objectifs 2 et 4 d'au moins 60%, au regard des indicateurs définis ci-dessous, est nécessaire pour que le bénéficiaire puisse prétendre au versement de la part variable.

  Si tel est le cas, le meilleur résultat des indicateurs 2 et 4 sera retenu pour déterminer le montant de de la part variable accordée au bénéficiaire.

  - **Indicateurs pour l'évaluation du niveau d'atteinte des objectifs 1 et 3 :**

- Objectif 1 – préparer et lancer les travaux d'élaboration du nouveau PRPGD => **Indicateur : 100%**

- Objectif 3 – observation au service de la planification « déchets » assuré à l'échelle de toute la région et autant que possible articulée avec les autres domaines d'observation régionale => **Indicateur : 100%**

- **Indicateurs pour l'évaluation du niveau d'atteinte des objectifs 2 et 4 :**
  - Objectif 2 – Intégration dans le PRPGD d'un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire régionale dont la finalité est de coordonner les politiques régionales qui œuvrent en faveur de l'économie circulaire => **Indicateur avec niveau d'intégration moyen** : plan d'actions intégrant les 7 piliers de l'économie circulaire, doté d'une animation spécifique vers l'ensemble des acteurs cartographiés sur le territoire régional.

    La réalisation et la mise en œuvre d'une stratégie régionale économie circulaire englobant l'ensemble des services de la Région, dépend des orientations des autres politiques régionales mises en œuvre par les services en charge du développement économique, de l'innovation, de la formation professionnelle…. Le service en charge de l'élaboration du PRPGD œuvrera à l'application de ce principe dans ses domaines de compétence, et veillera à ce que les autres services de la Région le mettent, eux-aussi, en œuvre, chacun dans ses domaines propres.

  - Objectif 4 - Mise en place d'une dynamique d'animation du territoire, sur la prévention, la gestion des déchets et sur le développement de l'économie circulaire => **Indicateur avec un niveau d'intégration fort** : nombre de réunions et manifestations organisées par le CR (ou délégué par le CR à un relais) supérieur à 5 par an sur le plan et ses thématiques (prévention, gestion, économie circulaire)

La Région s'engage à réaliser **au moins 18 réunions** ou rencontres d'envergure régionale durant les 3 années du CODREC.

Type de reunion	Nombre prévisionnel de réunions / rencontres d'envergure régionale **annuelles**	Nombre de réunions / rencontres d'envergure régionale **sur les 3 ans du CODREC**
Groupes de travail thématiques	3 à 5	9 à 15
Réunions d'envergure régionale (1 j ou 1/2j)	1 à 3	3 à 6
TOTAL	**6**	**18**

2.2 Modalités générales de suivi du CODREC

Comité technique du projet

Afin de suivre le bon déroulement du projet CODREC, un Comité technique de suivi du CODREC sera créé réunissant notamment :

- Pour le Conseil régional : l'élu référent et le porteur du projet CODREC ;
- Pour l'ADEME : le directeur régional ou son représentant.

Le Comité technique se réunira, à l'initiative de l'ADEME ou de la Région, autant de fois que nécessaire selon l'avancement du plan d'actions et au moins trois fois par an à une date choisie d'un commun accord entre les parties. Ce Comité pourra inviter d'autres personnes après accord de ses membres. Ce Comité technique a pour mission sur la base des propositions du Comité de Pilotage :

- de s'assurer du bon déroulement des actions engagées ;

- d'établir le suivi financier du programme ;
- de procéder au bilan et à l'évaluation des actions au terme de l'année en cours ;
- d'approuver le contenu des actions pour l'année suivante.

Responsables opérationnels respectifs

Chacune des parties désigne un chef de projet dont le rôle est d'assurer l'animation et la coordination du partenariat :

- Pour le porteur de projet : Mme Anne-Sophie De Kerangal (responsable du service Prévention et Gestion des déchets) en attendant la nomination du Chef de projet
- Pour l'ADEME : Mme Valérie Jouvin (référente déchets) et M. Grégory Fauveau (coordinateur du pôle Economie Circulaire et Déchets)

Les parties conviennent de s'informer mutuellement en cas de changement de leur responsable respectif ainsi désigné.

Engagement sur le plan de la communication

La Région s'engage à associer l'ADEME lors de la mise au point d'actions de communication et d'information du public (inauguration de l'installation,…) et à mentionner dans tous ses actes et supports de communication, l'ADEME comme partenaire.

Rapports d'avancement et rapport final

Les rapports d'avancement comprendront :

Un 1er rapport d'avancement dans un délai de 14 mois à compter de la notification du présent contrat qui comprendra :

- Un résumé d'une page de l'action menée pendant les 12 mois précédents ;
- Le tableau de bord complet de l'élaboration du plan prévu au titre de l'axe 1 du contrat (mode de gouvernance et rétro-planning de l'élaboration du plan, organisation interne du CR pour conduire le projet) ;
- La feuille de route ou le rapport final du diagnostic régional économie circulaire, prévue au titre de l'axe 2 du contrat, traçant en regard des diverses politiques concernées et planifications stratégiques à mener les grandes lignes de la stratégie du Conseil régional, en intégrant les questions de gouvernance, de déploiement et d'évaluation, ainsi que la répartition et la coordination des rôles et des moyens au sein de ses services ;
- La préfiguration et la programmation, prévues au titre de l'axe 3 du contrat, d'une organisation régionale de l'observation articulée avec les besoins d'observation sur énergie, climat et ressources (notamment matières).
- La composition de l'équipe projet en charge de l'animation de la prévention, de la gestion des déchets et du développement de l'économie circulaire, tel que prévu à l'axe 4 du contrat ;
- Le bilan des difficultés rencontrées les 12 mois précédents ;
- Le compte rendu des différentes réunions / comités de pilotages des 12 mois précédents ;
- les orientations envisagées ou prévues pour la poursuite de l'activité pour les 12 mois suivants.

Un 2ème rapport d'avancement dans un délai de 26 mois à compter de la notification du présent contrat qui comprendra :

- Un résumé d'une page de l'action menée pendant les 24 mois précédents,
- L'actualisation des livrables au titre des axes 1 à 4 du 1er rapport d'avancement
- Le bilan des difficultés rencontrées les 24 mois précédents,
- Le compte rendu des différentes réunions / comités de pilotages,
- les orientations envisagées ou prévues pour la poursuite de l'activité pour les 12 mois suivants.

Le rapport final comprendra :

Les éléments prévus pour les rapports d'avancement mentionnés ci-dessus. Il comportera également les éléments suivants :

- Un résumé d'une page de l'action menée sur la durée du contrat ;
- Un bilan détaillé des résultats obtenus au regard des objectifs de chacun des axes à l'issue des 3 années du contrat ;
- les orientations envisagées ou prévues pour la poursuite des activités objet du contrat au-delà de la période de soutien financier.

Présentation des rapports :

Chaque document, recto-verso, sera transmis en un exemplaire sous forme papier et numérique sous format normalisé A4. Les documents seront en outre fournis au format compatible PC de préférence sous WORD et EXCEL (pour les données ou certains tableaux).

Le rapport final doit impérativement être transmis à l'ADEME

45 jours avant la fin de la durée de validité du contrat

Annexe non validée par la Direction régionale IDF de l'ADEME

ANNEXE 2 - ANNEXE FINANCIERE
SYSTÈME D'AIDE AUX CONTRATS D'OBJECTIFS :
Dynamique Régionale déchets et Economie Circulaire (CODREC)
CONVENTION DE FINANCEMENT N° 1631C0038
CONCLUE ENTRE Conseil Régional Ile-de-France ET L'ADEME

	PÉRIODE CONCERNÉE PAR CETTE OPÉRATION :		
Localisation	Du	Au	soit en nombre d'années
Région comportant plus de 2 départements	01/12/2016	01/12/2019	3,00

http://www.insee.fr

1 – Coût Total de l'opération

Le coût total de l'opération est estimé à : 537 000 €

2 – Modalités de calcul de l'aide et vérification du cumul des aides publiques

L'aide de l'ADEME prendra la forme d'une **aide maximale** composée :
- d'un **montant fixe** lié à la taille de la collectivité (cf 2.1)
- d'un **montant variable** basé sur le taux de réalisation des objectifs définis en annexe technique (cf 2.2)

Dans tous les cas, le montant de l'aide sera plafonné à : **450 000,00 €**

2.1 - Montant fixe

270 000,00 €

2.2 - Montant variable

Le montant variable maximum accordé au bénéficiaire sera de : **180 000,00 €**

Le montant effectif accordé au bénéficiaire sera lié au niveau de satisfaction des objectifs fixés et modulé sur la base des indicateurs suivants :

Indicateurs	Valeur cible en 3 ans
1 Transmission du PRPGD adopté ou du projet validé par le CR	100%
2 Niveau d'intégration dans le PRPGD d'un plan d'action en faveur de l'économie circulaire reprenant les recommandations du guide ADEME – ARF	60%
3 Au moins un observatoire régional DMA clairement identifié et mandaté par le CR et un projet détaillé d'extension de l'observation aux DAE et DBTP	100%
4 Nbre de réunions et manifestations d'animation prévention, gestion déchets et économie circulaires organisées ou déléguées par le CR - **au moins 18 réunions sur 3 ans.**	100%

Ces objectifs, couvrant une période comprise entre le : **01/12/2016** et le : **01/12/2019** sont définis plus en détail en annexe technique.

Le **montant variable** attribué au bénéficiaire **sera proportionnel à l'atteinte des objectifs** définis en annexe technique, selon les conditions suivantes :
- La **satisfaction à 100% des objectifs 1 et 3** et l'atteinte d'**un minimum de 60% de l'objectif fixé pour chacun des indicateurs 2 et 4** est nécessaire pour que le bénéficiaire puisse prétendre au versement de la part variable.
- Si tel est le cas, le montant de la part variable accordée au bénéficiaire sera proportionnelle au **meilleur résultat des indicateurs 2 et 4**.

2.3 - Aide Totale

Le montant maximum de l'aide accordée au bénéficiaire (montant fixe + variable) sera de : **450 000,00 €**

PLAN GLOBAL DE FINANCEMENT			
FINANCEURS	Montant des aides publiques sollicitées ou attendues pour l'opération	% Aide sur total opération	Règles nationales
ADEME	450 000,00 €	83,80%	
Autres (à préciser)			
Total Financements publics	450 000,00 €	83,80%	cumul respecté
Autres (à préciser)			
...			
Total Financements privés			
Autofinancement	87 000,00 €		
TOTAL DES FINANCEMENTS	537 000,00 €		

3 – Modalités de versement de l'aide

En application de l' article « modalités de versement » de la **CONVENTION DE FINANCEMENT** et conformément à l'article : 12-1-3 des règles générales d'attribution des aides de l'ADEME, les versements seront effectués de la façon suivante :

Avance ? NON

- un **versement intermédiaire de 50 % du montant visé au 2.1** ci-dessus, **sur remise du 1er rapport d'avancement** visé en annexe technique, permettant d'attester la mise en oeuvre effective des moyens ou l'atteinte des résultats intermédiaires (jalons) pour la 1ère année.
Ce versement intermédiaire sera d'un montant de : **135 000,00 €**

- un **versement intermédiaire de 50 % du montant visé au 2.1** ci-dessus, **sur remise du 2ème rapport d'avancement** visé en annexe technique, permettant d'attester la mise en oeuvre effective des moyens ou l'atteinte des résultats intermédiaires (jalons) pour la 2ème année.
soit un versement de : **135 000,00 €**

- le **solde, correspondant au montant visé au 2.2** ci-dessus, sur remise du **rapport final** visé en annexe technique permettant d'attester l'atteinte des objectifs.

Les versements seront effectués conformément aux conditions prévues à l'article 12-2 des règles générales. □

L'ADEME se réserve la possibilité de procéder au rappel des sommes versées au titre de la présente convention en cas de non atteinte des objectifs fixés sur la base des indicateurs retenus, tels que définis en annexe technique.

ANNEXE N°4 : CONVENTION TYPE DU DISPOSITIF « FONDS PROPRETE »

CONVENTION N°

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° CPXX-XXX DATE DE VOTE DE LA SUBV,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : LIBELLE DU TIERS(signataire de la convention)
dont le statut juridique est :
N° SIRET : XXXXXXXX XXXX
Code APE : XX.XXX SI RENSEIGN2 SUR LE TIERS
dont le siège social est situé au : ADRESSE ADMINISTRATIVE DU TIERS
ayant pour représentant CIVILITE PRENOM NOM,FONCTION (représentant signataire conventions
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Fonds propreté (investissement) » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR127-16 du 7 juillet 2016.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prolongé par délibération n° CR01-16 du 21 janvier 2016 et des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CPXX-XXX du DATE DE VOTE DE LA SUBV, la Région Île-de-France a décidé de soutenir ARTICLE ET LIBELLE DU TIERS pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : OBJET DU DOSSIER SINON LIBELLE (référence dossier n°XXXXXXXX).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à TAUX DE SUBVENTION % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à MONTANT BASE €, soit un montant maximum de subvention MONTANT SUBVENTIONNE €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».
Le bénéficiaire s'engage à maintenir pendant une durée de 15 ans l'affectation des biens subventionnés à l'usage exclusif de l'activité traitement des déchets.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS

Le bénéficiaire s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat etc.) dans leur déroulement

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.
.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande comporte un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Chaque demande de versement de subvention (accompagnée de son état récapitulatif) est signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus dans les 3 mois, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie. Toutefois les paiements prévus ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 30 % du montant de la subvention.

Dans le cas d'une demande d'avance, un état récapitulatif des dépenses n'a pas à être produit.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Dans le cas d'une demande de solde, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit.

Pour les personnes morales de droit public, l'état récapitulatif des dépenses signé par le représentant légal du bénéficiaire doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Le versement du solde est également subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre des stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Pour les personnes de droit privé, le versement du solde est également subordonné à la production du compte rendu financier de l'action spécifique subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant du bénéficiaire. Ainsi que d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de

stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé.

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Dans le cas d'avances, les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2.3 (versement du solde) dans le délai de 4 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du DATE D'ELIGIBILITE SINON DATE DU VOTE et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le DATE DE VOTE.
Elle prend fin une fois expirée la période d'affectation des biens subventionnés indiquée à l'article 2.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.
La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Si TIERS PMD PRIVE : La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.
Si TIERS PMD PUBLIC : La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° CP XX-XXX du DATE DE VOTE DE LA SUBVENTION.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La Présidente
du Conseil Régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire
LIBELLE DU TIERS
CIVILITE PRENOM NOM, FONCTION (représentant, signataire convention)

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-590
DU 16 NOVEMBRE 2016

EVALUATION PAR BRUITPARIF DE L'IMPACT DE LA FERMETURE DES VOIES SUR BERGES RIVE DROITE SUR LE BRUIT

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;
VU Le Code de l'environnement ;
VU La délibération CR 46-12 du 23 novembre 2012 relative à la « politique régionale énergie-climat : en route vers la transition énergétique » ;
VU La délibération CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative à la délégation d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;
VU La délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;
VU La délibération CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
VU La délibération CP 14-084 du 30 janvier 2014 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Région Ile-de-France et BRUITPARIF ;
VU La délibération CP 16-009 du 22 janvier 2016 approuvant l'avenant N°1 à la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Région Ile-de-France et BRUITPARIF ;
VU La délibération CP 16-116 du 18 mai 2016 approuvant l'avenant N°2 à la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Région Ile-de-France et BRUITPARIF ;
VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;
VU Le rapport CP 16-590 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France
VU L'avis de la commission des Finances ;
VU L'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique : évaluation par BRUITPARIF de l'impact sur le bruit de la fermeture des voies sur berges

Approuve l'avenant N°3 à la convention entre la Région Ile-de-France et BRUITPARIF (joint en annexe 1 à la délibération) relatif à la participation de l'association à l'évaluation de l'impact sur le bruit de la fermeture des voies sur berges rive droite et autorise la Présidente du Conseil Régional à le signer.

Affecte à cet effet, sur le chapitre 937 « Environnement » du budget 2016, code fonctionnel 78 « Autres actions », Programme HP 78-002 « Lutte contre le bruit », action 17800203 « Soutien à BRUITPARIF », une autorisation d'engagement de **84 667 €.**

Subordonne le versement de ces crédits à la signature de l'avenant visé à l'alinéa 1.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 EVALUATION PAR BRUITPARIF DE L'IMPACT SUR LE BRUIT DE LA FERMETURE DES VOIES SUR BERGES RIVE DROITE

AVENANT N° 3
A LA CONVENTION ENTRE LA REGION ILE DE FRANCE ET BRUITPARIF POUR L'EVALUATION SONORE DE LA FERMETURE DES VOIES SUR BERGES RIVE DROITE

La Région Ile-de-France,
dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 PARIS
représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE
en vertu de la délibération CP 16-590 du 16 novembre 2016
ci-après dénommée la « Région »

D'UNE PART,

et

BRUITPARIF, observatoire du bruit en Île-de-France *(association «loi 1901»)*
situé Cité Régionale de l'Environnement, 90-92 avenue du Général Leclerc – 93500 PANTIN
dont le n° SIRET est 483 921 219 00034
représenté par son Président, Monsieur Didier GONZALES
ci-après dénommé « BRUITPARIF »

D'AUTRE PART

Après avoir rappelé :

- la convention pluriannuelle conclue entre la Région Ile-de-France et l'Association BRUITPARIF, approuvée par délibération CP 14-084 du 30 janvier 2014 et signée le 3 avril 2014,

- l'avenant N°1 à la convention (portant sur la modification des modalités de versement de la subvention) approuvée par délibération CP 16-009 du 22 janvier 2016 et signé le 13 juin 2016,

- l'avenant N°2 à la convention (portant sur l'obligation de recruter des stagiaires pour percevoir les subventions) approuvée par délibération CP 16-116 du 18 mai 2016 et signé le 11 juillet 2016,

ARTICLE 1 :

L'article 1-II de la convention « conduire des programmes spécifiques d'intérêt général » est complété par le paragraphe suivant : « Un programme spécifique d'intérêt général proposé par BRUITPARIF concerne l'évaluation de l'impact sur le bruit de la fermeture des voies sur berges rive droite. Ce travail est décrit en annexe 3 à la présente convention entre la Région et BRUITPARIF. Il fait l'objet d'un financement spécifique demandé aux partenaires concernés dont la Région Île-de-France » ;

ARTICLE 2 :

L'article 5, relatif à la date d'effet et à la durée de la convention, est rédigé comme suit :
« La présente convention, conclue pour une période de trois ans, prend effet à compter du 1er janvier 2014. Elle expire le 31 décembre 2017.

ARTICLE 3 :

Il est inséré une annexe 3 à la présente convention, rédigée comme suit :

Afin de caractériser l'environnement sonore routier, BRUITPARIF propose de consolider les données collectées par les différentes autorités compétentes (services de l'Etat et des collectivités locales) et de réaliser également ***des campagnes de mesure spécifiques*** *afin de mieux retranscrire le ressenti des populations aux abords des axes et le caractère événementiel de certains bruits (klaxons, passages de véhicules de secours, livraisons, etc.).*

BRUITPARIF dispose de ***13 stations permanentes*** *de mesure du bruit routier en Île-de- France, régulièrement complétées par des mesures de moyen terme. Ces éléments permettent de documenter l'état de l'environnement sonore avant la fermeture des voies sur berges.*

Parallèlement à ce dispositif existant, BRUITPARIF propose de déployer ***un réseau de 42 mesures complémentaires****, associant 17 mesures de longue durée (un an) à 25 campagnes de court terme (de 24 heures à une semaine) sur les axes qui sont les plus susceptibles de connaître des augmentations de trafic par effet de report (dits « axes à enjeux »). Ces mesures complémentaires seront réalisées à l'aide de capteurs sonométriques posés en façade de bâtiments ou à l'aide d'un véhicule laboratoire.*

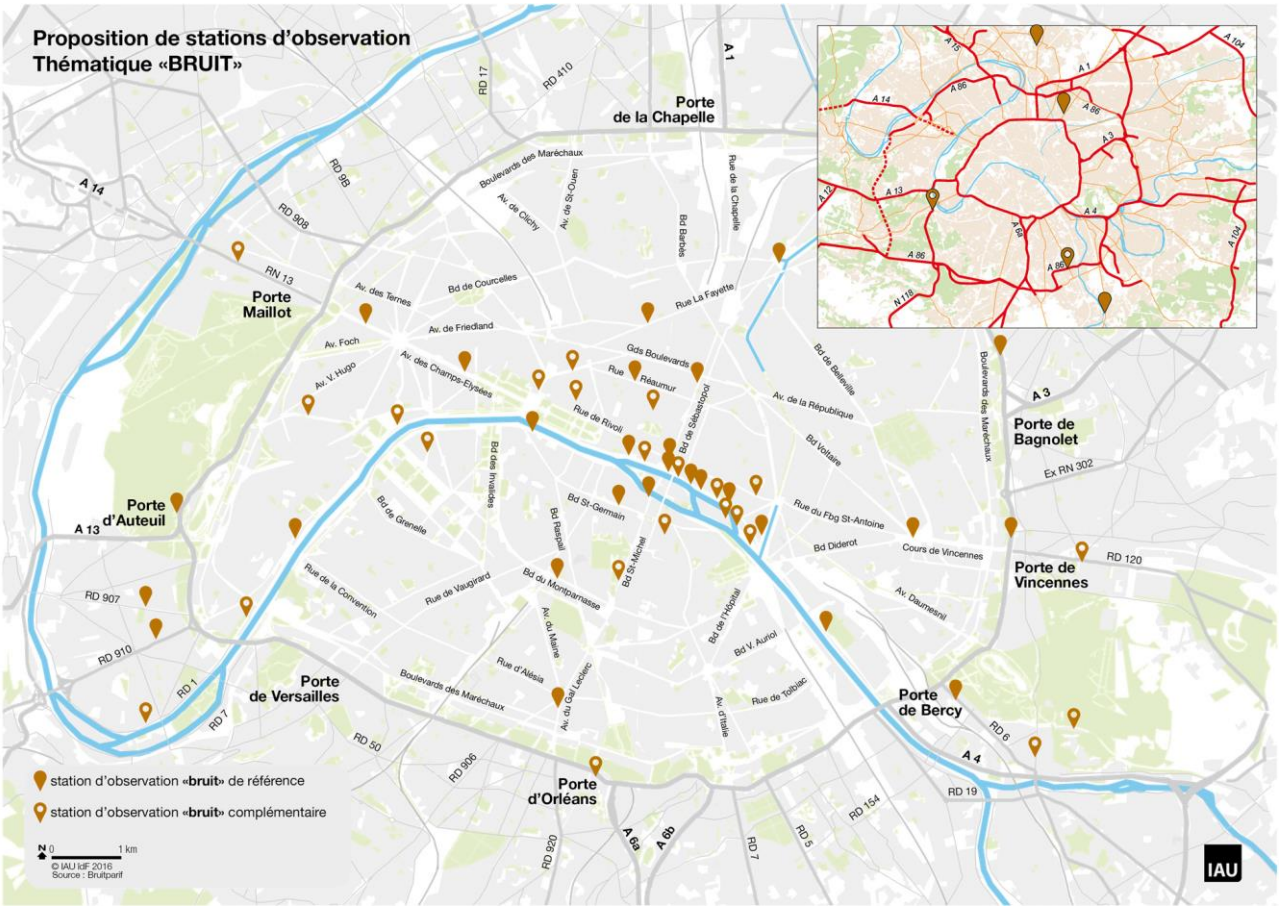

Sur les 17 sites mesurés sur au moins un an, 15 seront communs avec ceux proposés par AIRPARIF. Les autres (25 sites en comptant ceux faisant l'objet de campagne de court terme) seront documentés par deux campagnes de mesure complémentaires sur une semaine (automne/hiver 2016 et printemps/été 2017) afin d'exploiter les données en lien avec les données de trafic observées sur les mêmes périodes de mesure.

Cela concerne en particulier les 7 sites situés sur les quais hauts rive droite qui ont déjà fait l'objet d'une mesure de 24h en novembre 2015 par le bureau d'études CIA-acoustique dans le cadre de l'étude d'impact ; BRUITPARIF propose de les documenter à nouveau, sous réserve de l'accord des propriétaires et occupants des lieux. Il est proposé de retenir ***3 de ces sites*** *pour effectuer une mesure de longue durée sur un an et de refaire des mesures sur une durée d'une semaine sur* ***4 autres*** *au cours du mois de novembre 2016 puis au printemps 2017.*

Au final, en associant les données déjà collectées aux nouvelles analyses locales, ***le bruit routier sera mesuré sur 55 sites*** *dont une dizaine directement sur les quais hauts. Un quart des mesures sera réalisé en dehors de Paris sur des axes départementaux ou nationaux stratégiques.*

Pour compléter les mesures directes, BRUITPARIF propose de réaliser des études de modélisation locales sur une dizaine d'axes à enjeux permettant de cartographier de manière surfacique (et non plus ponctuellement par des mesures) les niveaux sonores avant et après la fermeture des voies sur berge.

BRUITPARIF a estimé dans une première approche le coût de la mise en place de ce dispositif exceptionnel à 127 000 € HT avec la répartition suivante :

Plan de financement dispositif bruit VSB proposé par Bruitparif

Proposition : **Prise en charge Région 2/3** **Prise en charge Ville 1/3 sur les sites ou modélisations dans Paris,** **Prise en charge MGP 1/3 sur les sites hors Paris**		**Coûts en €**	**Hypothèses de contributions**		
			Région	**Ville**	**MGP**
Partie mesures					
Campagnes de mesure (2 vagues hiver et été) sur 25 sites (19 à Paris, 3 dans le 92 et 3 dans le 94)	1 000 €/site et vague de campagne incluant : temps homme de préparation des matériels, réalisation des mesures, dépouillement et analyse des données étalonnage des matériels	50 000	33 333	12 667	4 000
Mise en place et exploitation de 17 nouvelles stations sur 1 an (14 dans Paris, 2 dans le 92 et 1 dans le 94)	2 000 €/site incluant : temps homme de préparation des matériels, réalisation des mesures, coûts de télécommunication des données, dépouillement et analyse des données étalonnage des matériels	34 000	22 667	9 333	2 000
Exploitation fine de 13 stations permanentes de Bruitparif (10 dans Paris, 2 dans le 93 et 1 dans le 94)	1 000 €/site incluant : dépouillement et analyse des données étalonnage des matériels	13 000	8 667	3 333	1 000
Total partie mesures		**97 000**	**64 667**	**25 333**	**7 000**
Partie modélisation sur 10 tronçons d'axes	3000 € / modélisation (temps homme)	**30 000**	**20 000**	**10 000**	
TOTAL		**127 000**	**84 667**	**35 333**	**7 000**
			66.7%	***27.8%***	***5.5%***

€.

ARTICLE 4 :

Les autres dispositions de la convention, non modifiées par le présent avenant, restent inchangées.

Fait à PARIS, en 2 exemplaires originaux, le

Pour BRUITPARIF	**Pour la Région Ile-de-France**
Le Président **Didier GONZALES**	**La Présidente** **Valérie PECRESSE**

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION :
ETAT RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-590	Budget	2016

Chapitre	**937 - Environnement**
Code fonctionnel	**78 - Autres actions**
Programme	**178002 - Lutte contre le bruit**
Action	**17800203 - Soutien à Bruitparif**

Dispositif : N° 00000527 - OA / Observatoire du bruit en Ile-de-france (BRUITPARIF)

Dossier	16017311 - EVALUATION PAR BRUITPARIF DE L'IMPACT SUR LE BRUIT DE LA FERMETURE DES VOIES SUR BERGES RIVE DROITE			
Bénéficiaire	R28305 - BRUITPARIF OBSERVATOIRE REGIONAL DU BRUIT EN IDF			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	84 667,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
127 000,00 €	HT	66,67 %	84 667,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000527 - OA / Observatoire du bruit en Ile-de-france (BRUITPARIF)	84 667,00 €

Total sur l'imputation 937 - 78 - 178002 - 17800203	84 667,00 €

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-593

Du 16 novembre 2016

CLASSEMENT EN RESERVE NATURELLE REGIONALE DES ETANGS DE BONNELLES (78)

PLANS DE GESTION DES RESERVES NATURELLES REGIONALES DE LA BOUCLE DE MOISSON ET DU MARAIS DE STORS

ET AFFECTATIONS

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;
VU Le Code de l'environnement ;
VU Le Code forestier ;
VU La délibération n° CR 30-06 du 5 octobre 2006 prise par le Conseil Régional d'Ile-de-France relative aux nouvelles compétences régionales en matière de patrimoine naturel d'Ile-de-France ;
VU La délibération n° CR 71-13 prise par le Conseil Régional d'Ile-de-France du 26 et 27 septembre 2013 relative à la nouvelle ambition pour la biodiversité en Ile-de-France ;
VU La délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 relative à l'approbation du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 – approbation du contrat de plan interrégional Etat Régions 2015-2020 Vallée de la Seine – approbation du projet de contrat de plan interrégional Etat-Région plan Seine 2015-2020 ;
VU La délibération du Conseil Régional n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;
VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
VU La délibération n° CP 09-614 A du 9 juillet 2009 relative au classement de la Réserve Naturelle Régionale de la Boucle de Moisson (78) ;
VU La délibération n° CP 09-614 B du 9 juillet 2009 relative au classement de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Stors (95) ;
VU La délibération n° CP 14-801 du 20 novembre 2014 relative à l'attribution de subventions dans le cadre de la stratégie régionale pour la biodiversité quatrième affectation 2014 ;
VU La délibération n° CP 16-157 du 15 juin 2016 approuvant la convention type biodiversité ;
VU L'arrêté n° 09-94 du 15 juillet 2009 relatif à la désignation du gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Stors (95);
VU L'arrêté n° 09-95 du 15 juillet 2009 relatif à la désignation du gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale de la Boucle de Moisson(78) ;
VU Le budget de la Région Ile-de-France 2016 ;
VU Le rapport CP 16-593 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France.
VU L'avis de la commission de l'environnement, et de l'aménagement du territoire ;
VU L'avis de la commission des finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Attribution de subventions

Décide de participer au titre de la stratégie régionale pour la biodiversité, au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution de subventions dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable des projets.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention biodiversité type approuvée par délibération n° CP16-157 du 15 juin 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Article 2 : Affectation de crédits de fonctionnement - RNR - CPER

Affecte une autorisation d'engagement de **274 917,86 €** disponible sur le chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 76 «Patrimoine naturel», programme PR 76-003 « Protection des milieux naturels et des paysages » - Action 476003053 « Réserves Naturelles Régionales» du budget 2016 selon la répartition suivante :

BENEFICIAIRE	OPERATION	MONTANT
Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne	Opérations de gestion sur la RNR Iles de Chelles : fonctionnement 2016	13 603,80 €
Commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse	Opérations de gestion sur la RNR du Val et Coteau de Saint Rémy : fonctionnement 2016	17 500 €
Agence des Espaces Verts	Opérations de gestion sur la RNR de la Boucle de Moisson : fonctionnement 2016	75 283,50 €
Agence des Espaces Verts	Opérations de gestion sur la RNR du Grand Voyeux : fonctionnement 2016	79 795,56 €
Agence des Espaces Verts	Opérations de gestion sur la RNR du Marais de Stors : fonctionnement 2016	55 507 €
Agence des Espaces Verts	Opérations de gestion sur la RNR des Bruyères de Sainte Assise : fonctionnement 2016	22 508 €
Agence des Espaces Verts	Opérations de gestion sur la RNR des Seiglats : fonctionnement 2016	10 720 €

Ces affectations relèvent du Contrat de plan 2015-2020 :
- Volet 3 « Transition écologique et énergétique »
- Sous-volet 33 « reconquête de la biodiversité et préservation des ressources »
- Action 331 « Réservoirs ».

Article 3 : Affectation de crédits en investissement - RNR

Affecte une autorisation de programme de **816 217,50 €** disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel », programme HP 76-003 (176003) « Protection des milieux naturels et des paysages », action « Réserves Naturelles Régionales » (17600305) du budget 2016 selon la répartition suivante :

BENEFICIAIRE	OPERATION	MONTANT
Commune de Limay	Opérations de gestion sur la RNR du site géologique de Limay : investissement 2016	29 610 €
Commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse	Opérations de gestion sur la RNR du Val et Coteau de Saint Rémy : investissement 2016	17 500 €
Agence des Espaces Verts	Opérations de gestion sur la RNR de la Boucle de Moisson : investissement 2016	50 357,50 €
Agence des Espaces Verts	Opérations de gestion sur la RNR du Marais de Stors : investissement 2016	146 000 €
Agence des Espaces Verts	Opérations de gestion sur la RNR des Bruyères de Sainte-Assise : investissement 2016	221 700 €
Agence des Espaces Verts	Opérations de gestion sur la RNR du Grand Voyeux : investissement 2016	274 500 €
Agence des Espaces Verts	Opérations de gestion sur la RNR des Seiglats : investissement 2016	76 550 €

Article 4 : Plans de gestion

Approuve les plans de gestion des Réserves Naturelle Régionales de la Boucle de Moisson et du Marais de Stors en annexes n°3 et 4 à la présente délibération.

Article 5 : Dérogation

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage, indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation visée aux articles 17 et 29 de l'annexe de la délibération CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016.

N° dossier	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
16012920	Opérations de gestion sur la RNR Iles de Chelles : fonctionnement 2016	Paris Vallée de la Marne	01/09/2016
16014314	Opérations de gestion sur la RNR de la Boucle de Moisson : fonctionnement 2016	Agence des Espaces Verts	01/01/2016
16014326	Opérations de gestion sur la RNR du Grand Voyeux : fonctionnement 2016	Agence des Espaces Verts	01/01/2016
16014309	Opérations de gestion sur la RNR du Marais de Stors : fonctionnement 2016	Agence des Espaces Verts	01/01/2016
16014307	Opérations de gestion sur la RNR des Bruyères de Sainte Assise: fonctionnement 2016	Agence des Espaces Verts	01/01/2016
16014330	Opérations de gestion sur la RNR des Seiglats : fonctionnement 2016	Agence des Espaces Verts	01/01/2016
16003968	Opérations de gestion sur la RNR du site géologique de Limay : investissement 2016	Commune de Limay	01/01/2016
16014325	Opérations de gestion sur la RNR de la Boucle de Moisson : investissement 2016	Agence des Espaces Verts	01/01/2016
16014311	Opérations de gestion sur la RNR du Marais de Stors : investissement 2016	Agence des Espaces Verts	01/01/2016
16014305	Opérations de gestion sur la RNR des Bruyères de Sainte Assise: investissement 2016	Agence des Espaces Verts	01/01/2016

16014327	Opérations de gestion sur la RNR du Grand Voyeux : investissement 2016	Agence des Espaces Verts	01/01/2016
16014332	Opérations de gestion sur la RNR des Seiglats : investissement 2016	Agence des Espaces Verts	01/01/2016

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

Valérie PECRESSE

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-593	Budget	2016

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**76 - Patrimoine naturel**
Programme	**176003 - Protection des milieux naturels et des paysages**
Action	**17600305 - Réserves naturelles régionales**

Dispositif : N° 00000256 - Réserves Naturelles Régionales Investissement

Dossier	16003968 - OPERATIONS DE GESTION SUR LA RNR DU SITE GEOLOGIQUE DE LIMAY : INVESTISSEMENT 2016			
Bénéficiaire	R619 - COMMUNE DE LIMAY			
Localisation	LIMAY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	29 610,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
42 300,00 €	HT	70 %	29 610,00 €	

Dossier	16014157 - OPERATIONS DE GESTION SUR LA RNR DU VAL ET COTEAU DE SAINT-REMY : INVESTISSEMENT 2016			
Bénéficiaire	R717 - COMMUNE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE			
Localisation	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	17 500,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
25 000,00 €	HT	70 %	17 500,00 €	

Dossier	16014305 - OPERATIONS DE GESTION SUR LA RNR DES BRUYERES DE SAINTE ASSISE : INVESTISSEMENT 2016			
Bénéficiaire	R5008 - AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	221 700,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
223 200,00 €	TTC	99,33 %	221 700,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-593	Budget	2016

Dossier	16014311 - OPERATIONS DE GESTION DE LA RNR DU MARAIS DE STORS : INVESTISSEMENT 2016			
Bénéficiaire	R5008 - AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE			
Localisation	MERIEL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	146 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
146 000,00 €	TTC	100 %	146 000,00 €	

Dossier	16014325 - OPERATIONS DE GESTION DE LA RNR DE LA BOUCLE DE MOISSON : INVESTISSEMENT 2016			
Bénéficiaire	R5008 - AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE			
Localisation	MERIEL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 357,50 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
56 920,00 €	TTC	88,47 %	50 357,50 €	

Dossier	16014327 - OPERATIONS DE GESTION SUR LA RNR DU GRAND VOYEUX : INVESTISSEMENT 2016			
Bénéficiaire	R5008 - AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE			
Localisation	CONGIS-SUR-THEROUANNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	274 500,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
299 500,00 €	TTC	91,65 %	274 500,00 €	

Dossier	16014332 - OPERATIONS DE GESTION SUR LA RNR DES SEIGLATS : INVESTISSEMENT 2016			
Bénéficiaire	R5008 - AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE			
Localisation	CANNES-ECLUSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	76 550,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
76 550,00 €	TTC	100 %	76 550,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000256 - Réserves Naturelles Régionales Investissement	816 217,50 €

Total sur l'imputation 907 - 76 - 176003 - 17600305	816 217,50 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-593	Budget	2016

Chapitre	**937 - Environnement**
Code fonctionnel	**76 - Patrimoine naturel**
Programme	**476003 - Protection des milieux naturels et des paysages**
Action	**476003053 - Réserves naturelles régionales**

Dispositif : N° 00000258 - Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement

Dossier	16012920 - OPERATIONS DE GESTION SUR LA RNR ILES DE CHELLES : FONCTIONNEMENT 2016			
Bénéficiaire	P0034597 - PARIS VALLEE DE LA MARNE			
Localisation	(EX77) CC MARNE ET CHANTEREINE (DISSOUTE AU 01/01/2016)			
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Réservoirs - Hors CPRD			
Montant total	13 603,80 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
19 434,00 €	TTC	70 %	13 603,80 €	

Dossier	16014159 - OPERATIONS DE GESTION SUR LA RNR DU VAL ET COTEAU DE SAINT-REMY : FONCTIONNEMENT 2016			
Bénéficiaire	R717 - COMMUNE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE			
Localisation	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE			
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Réservoirs - Hors CPRD			
Montant total	17 500,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
25 000,00 €	TTC	70 %	17 500,00 €	

Dossier	16014307 - OPERATIONS DE GESTION DE LA RNR DES BRUYERES DE SAINTE ASSISE : FONCTIONNEMENT 2016			
Bénéficiaire	R5008 - AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Réservoirs - Hors CPRD			
Montant total	22 508,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
22 508,00 €	TTC	100 %	22 508,00 €	

Dossier	16014309 - OPERATIONS DE GESTION SUR LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DU MARAIS DE STORS : FONCTIONNEMENT 2016			
Bénéficiaire	R5008 - AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE			
Localisation	MERIEL			
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Réservoirs - Hors CPRD			
Montant total	55 507,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
74 615,00 €	TTC	74,39 %	55 507,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-593	Budget	2016

Dossier	16014314 - OPERATIONS DE GESTION SUR LA RNR DE LA BOUCLE DE MOISSON : FONCTIONNEMENT 2016				
Bénéficiaire	R5008 - AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE				
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.				
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Réservoirs - Hors CPRD				
Montant total	75 283,50 €			Code nature	65738
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
116 481,00 €	TTC		64,63 %	75 283,50 €	

Dossier	16014326 - OPERATIONS DE GESTION SUR LA RNR DU GRAND VOYEUX : FONCTIONNEMENT 2016				
Bénéficiaire	R5008 - AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE				
Localisation	CONGIS-SUR-THEROUANNE				
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Réservoirs - Hors CPRD				
Montant total	79 795,56 €			Code nature	65738
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
108 446,40 €	TTC		73,58 %	79 795,56 €	

Dossier	16014330 - OPERATIONS DE GESTION DE LA RNR DES SEIGLATS : FONCTIONNEMENT 2016				
Bénéficiaire	R5008 - AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE				
Localisation	CANNES-ECLUSE				
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Réservoirs - Hors CPRD				
Montant total	10 720,00 €			Code nature	65738
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 360,00 €	TTC		86,73 %	10 720,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000258 - Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	274 917,86 €

Total sur l'imputation 937 - 76 - 476003 - 476003053	274 917,86 €

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012920

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATIONS DE GESTION SUR LA RNR ILES DE CHELLES : FONCTIONNEMENT 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	19 434,00 €	70,00 %	13 603,80 €
	Montant Total de la subvention		13 603,80 €

Imputation budgétaire : 937-76-65734-476003-200
476003053- Réserves naturelles régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS VALLEE DE LA MARNE
Adresse administrative : 5 CRS DE L ARCHE GUEDON
77200 TORCY
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Paul MIGUEL, Président

N° SIRET : 20005795800015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les actions proposées se déroulent sur l'ensemble de l'année 2016.

Objectifs :
Dans le cadre de ses compétences liées à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne a en gestion la Réserve Naturelle Régionale des Îles de Chelles.

Chapelet de 7 îles et îlots situé sur la Marne, à 20 km à l'est de Paris, la Réserve Naturelle Régionale des Îles de Chelles constitue, dans un contexte urbain, une zone humide refuge pour une faune et une flore remarquables.

Suite à l'actualisation, en 2012, de l'ensemble des données écologiques, l'année 2013 a permis la mise en œuvre des premiers travaux de gestion ainsi que la mise à jour du plan de gestion. Dans la continuité, le comité consultatif de gestion a validé, pour 2016, un nouveau programme d'actions. Ce programme issu d'un plan de travail duodécennal constitue le démarrage effectif des opérations de gestion

écologique.

Description :
TEA1.3- Campagne de rotation de fauche tardive, avec exportation
L'objectif est de réaliser les fauches, avec exportation des produits de fauche, afin de ne pas intervenir sur les milieux herbeux, plus diversifiés.

TEA2.1- Campagne de lutte contre la renouée du Japon
La Renouée du Japon est présente de manière sporadique au sein de l'Île aux Pinsons. Elle s'observe à proximité du bras mort, au nord de l'île et sur son extrémité aval. Le caractère invasif de cette espèce étant avéré, son élimination est une opération prioritaire.
L'opération est à renouveler régulièrement afin de garantir un épuisement de la Renouée.

TEA2.2- Campagne de coupe des ligneux risquant de fermer les milieux ouverts
L'objectif est de réaliser les coupes nécessaires au maintien des milieux ouverts, action indispensable à l'équilibre des milieux.

TEA5.1- Campagne d'annelation, en dehors des berges, des ligneux invasifs (individus matures d'érable negundo, d'ailante et de robiniers)
En 2014, l'association « Au Fil de l'Eau », a effectué le marquage des essences d'arbres «indésirables», en vue d'en programmer l'annelation en 2015 et 2016.

PIA4.1- Campagne de collecte des déchets (île aux cuscutes)
Chaque année, le petit chenal séparant la berge de la Marne de l'île aux Cuscutes étant comblé, des usagers de la base de loisirs et de plein air de Vaires, toute proche, pénètrent dans l'île et y laissent des déchets. L'impact étant notoire sur le paysage et sur l'écologie de l'île, il importe de collecter ces déchets et de les évacuer. Le plan de gestion de la réserve prévoit dans l'avenir le recreusement de ce chenal, ce qui devrait mettre un terme à ces incursions.

PIA4.3- Campagne de collecte des déchets flottants
Chaque année, les périodes de crues amènent différents types de déchets qui s'accrochent aux branches des arbres et arbustes présents sur les berges. L'impact étant notoire en terme paysager, il importe de collecter ces déchets et de les évacuer.

PIH3.1- Organisation de visites guidées des îles
Dans un contexte urbain, l'appréhension de la nature n'est pas aisée. Afin de permettre la découverte des lois du vivant, des visites seront organisées pour les scolaires et le grand public.

Intérêt régional :
Les Réserves Naturelles régionales (RNR), sont des espaces protégés qui relèvent de la compétence de la Région depuis 2006. Ces sites sont référencés au sein du Schéma régional de cohérence écologique comme réservoirs de biodiversité. Le statut de RNR permet de créer un statut juridique de protection à hauteur du fort intérêt patrimonial, de veiller à une gestion des sites dans le respect des équilibres écologiques. La mise en place d'une stratégie d'organisation de la fréquentation, favorise par ailleurs leur l'accès aux franciliens. Cette RNR s'inscrit dans un réseau plus large de 15 réserves naturelles franciliennes et dans un réseau national de 341 RN classées.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 3 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :

- (EX77) CC MARNE ET CHANTEREINE (DISSOUTE AU 01/01/2016)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Réservoirs

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
mise en oeuvre du plan de gestion	19 434,00	100,00%
Total	19 434,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	13 603,80	70,00%
autofinancement	5 830,20	30,00%
Total	19 434,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	13 603,80 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aides aux manifestations culturelles	8 000,00 €
2015	Politique énergie climat	20 000,00 €
2016	Politique énergie climat	321 705,00 €
	Montant total	349 705,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014159

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATIONS DE GESTION SUR LA RNR DU VAL ET COTEAU DE SAINT-REMY : FONCTIONNEMENT 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	25 000,00 €	70,00 %	17 500,00 €
	Montant Total de la subvention		17 500,00 €

Imputation budgétaire : 937-76-65734-476003-200
476003053- Réserves naturelles régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE
Adresse administrative : 2 RUE VICTOR-HUGO
78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Agathe BECKER, Maire

N° SIRET : 21780575300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Mise en oeuvre du plan de gestion de la RNR.

Description :
Les co-gestionnaires de la Réserve naturelle régionale de Val et Coteau de Saint-Rémy, la commune de St-Rémy-les-Chevreuse et le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, proposent pour 2016 de réaliser les actions en fonctionnement suivantes :

- Travaux d'entretien des espaces restaurés et des sentiers
Depuis la création de la réserve naturelle, de nombreux espaces ouverts ont été restaurés et sont entretenus à l'aide de pâturage. Ces espaces prairiaux impliquent des actions régulières d'entretien des végétations et de gestion des aménagements (clôture, portail…). L'ouverture au public nécessite

également de réaliser annuellement des interventions d'abattage pour sécuriser les sentiers.

- Communication
Avec l'installation de la signalétique réglementaire à l'automne 2016 et la mise en œuvre depuis 2 ans d'un programme d'animations, il est prévu de mettre en place des supports de communication comme des dépliants et une lettre de la Réserve.

Intérêt régional :
Les Réserves Naturelles régionales (RNR), sont des espaces protégés qui relèvent de la compétence de la Région depuis 2006. Ces sites sont référencés au sein du Schéma régional de cohérence écologique comme réservoirs de biodiversité. Le statut de RNR permet de créer un statut juridique de protection à hauteur du fort intérêt patrimonial, de veiller à une gestion des sites dans le respect des équilibres écologiques. La mise en place d'une stratégie d'organisation de la fréquentation, favorise par ailleurs leur l'accès aux franciliens. Cette RNR s'inscrit dans un réseau plus large de 15 réserves naturelles franciliennes et dans un réseau national de 341 RN classées.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 3 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Réservoirs

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Programme d'actions	25 000,00	100,00%
Total	25 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	17 500,00	70,00%
Autofinancement	7 500,00	30,00%
Total	25 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 500,00 €
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	30 037,95 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	35 315,00 €
2013	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Inv)	22 797,00 €
2014	Contrat régional territorial	721 671,50 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	14 000,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	12 530,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	10 500,00 €
	Montant total	846 851,45 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014314

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATIONS DE GESTION SUR LA RNR DE LA BOUCLE DE MOISSON : FONCTIONNEMENT 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	116 481,00 €	64,63 %	75 283,50 €
	Montant Total de la subvention		75 283,50 €

Imputation budgétaire : 937-76-65738-476003-200
476003053- Réserves naturelles régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 90 AV DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN
Statut Juridique : Etablissement Public Administratif Local
Représentant : Madame ANNE CABRIT, Présidente

N° SIRET : 28750005200066

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les actions proposées se déroulent sur l'ensemble de l'année 2016.

Objectifs :
Conformément au plan de gestion de la réserve, mise en œuvre des opérations de gestion sur La Boucle de Moisson.

Description :
Les salaires ayant déjà été pris en compte lors d'une précédente commission permanente, les opérations 2016 consisteront en :

• Gestion conservatoire (travaux d'entretien) : les trois premières opérations font l'objet d'un cofinancement au titre de Natura 2000 :
TE 01 Fauche annuelle exportée

TE02 Broyage hivernal des secteurs de pelouse en restauration
TE03 Elimination des espèces invasives et envahissantes
TE04 Fauche exportée des friches et ourlets tous les deux ans
TE07 Échelonnement des classes d'âge de la lande par rotation des zones broyées avec exportation. Échelonnement des classes d'âge de la fruticées par rotation des zones broyées
TE08 dégagement et préservation des chênes sur les zones restaurées
TE11 Entretien des cheminements/zones ouvertes (broyage, tailles lisière, …)

• accueil du public :
PI04 Organisation de sorties pédagogiques pour les écoles et thématiques pour le Grand public

• Mission de surveillance :
PO01 Mise en place de tournées de surveillance

Intérêt régional :
Les Réserves Naturelles régionales (RNR), sont des espaces protégés qui relèvent de la compétence de la Région depuis 2006. Ces sites sont référencés au sein du Schéma régional de cohérence écologique comme réservoirs de biodiversité. Le statut de RNR permet de créer un statut juridique de protection à hauteur du fort intérêt patrimonial, de veiller à une gestion des sites dans le respect des équilibres écologiques. La mise en place d'une stratégie d'organisation de la fréquentation, favorise par ailleurs leur l'accès aux franciliens. Cette RNR s'inscrit dans un réseau plus large de 15 réserves naturelles franciliennes et dans un réseau national de 341 RN classées.

La strucutre s'est engagée concomitamment au recrutement de stagiaires dans le cadre d'autres dispositifs régionaux.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 3 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- MOUSSEAUX-SUR-SEINE
- MOISSON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Réservoirs

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux d'entretien	96 931,00	83,22%
Education à l'environnement et information	2 550,00	2,19%
Mission de surveillance	17 000,00	14,59%
Total	116 481,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	75 283,50	64,63%
Etat	13 732,50	11,79%
Feader	27 465,00	23,58%
Total	116 481,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	75 283,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agence des espaces verts (AEV)	10 517 000,00 €
2013	Garanties de recettes Vaires/Torcy	63 000,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	416 150,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	725 000,00 €
2013	Sécurisation des propriétés régionales gérées par l'AEV	536 250,00 €
2013	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	26 100 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	10 854,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	391 757,50 €
2014	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2014	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 940 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	645 534,00 €
2014	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	19 850 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	14 137,53 €
2015	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2015	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 050 000,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	597 291,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	339 106,00 €
2015	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	20 950 000,00 €
2016	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2016	OA / Agence des espaces verts (AEV)	9 080 400,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	280 949,00 €
2016	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	5 400 000,00 €
	Montant total	117 507 429,03 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014326

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATIONS DE GESTION SUR LA RNR DU GRAND VOYEUX : FONCTIONNEMENT 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	108 446,40 €	73,58 %	79 795,56 €
	Montant Total de la subvention		79 795,56 €

Imputation budgétaire : 937-76-65738-476003-200
476003053- Réserves naturelles régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 90 AV DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN
Statut Juridique : Etablissement Public Administratif Local
Représentant : Madame ANNE CABRIT, Présidente

N° SIRET : 28750005200066

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les actions proposées se déroulent sur l'ensemble de l'année 2016.

Objectifs :
Conformément au plan de gestion de la réserve, mise en œuvre des opérations de gestion sur le Grand Voyeux.

Chaque opération est codifiée en fonction de sa nature :
SE : suivi
TE : travaux d'entretien
TU : travaux uniques
PI : accueil du public, surveillance

Description :

Les opérations 2016 consisteront en :

• Suivis scientifiques
SE04 Suivi standardisé des oiseaux inféodés aux roselières
SE06 Suivi standardisé des sternes pierregarin et des mouettes mélanocephale
SE08 Suivi standardisé de la nidification de l'Oedicnème
SE11 Suivi des niveaux d'eau dans les mares de reproduction - suivi des pontes et têtards
SE14 Suivi standardisé du Pic noir et du Milan noir
SE21 Suivi de la réponse de l'avifaune à la fréquentation
AD25 Saisie des données naturalistes (observation courante et inventaires) dans SERENA et le SIG de l'AEV

• Accueil du public
PI02 Organiser des sorties pédagogiques pour les écoles
PI03 Organiser des visites thématiques pour le Grand public
PO01 Surveillance de la RNR par un personnel assermenté

• Gestion conservatoire
TE05 Fauchage hivernal avec exportation par secteur en rotation sur 5 ans
TE07 Coupe ou arrachage des saules dans les secteurs non accessibles aux moutons
TE08 Restauration de deux îlots par sarclage - coupe et/ou arrachage de la végétation ligneuse
TE09 Scarification annuelle d'une surface de 4000 m²
TE14 Gestion des refus (broyage…)
TE18 Arrachage du Sainfoin d'Espagne avant fructification et autres espèces herbacées invasives ou envahissantes
TE20 Entretien et maintenance des bâtiments
AD05 Organiser la vie de la maison de la Réserve
TE23 Entretien des panneaux et de la signalétique, notamment pour la dépose des panneaux existants en vue de la pose des panneaux réglementaires
TE24 Entretenir les mobiliers d'architectures
TE25 Maintien de la propreté de la RNR (déchets épars, évacuation des dépôts sauvages,…)
TE26 Entretien des clotûres du périmètre de la RNR et des zones paturées, y compris barrières, portails, etc…

17 000 € seront consacrés aux opérations TE20 et AD05.

Intérêt régional :
Les Réserves Naturelles régionales (RNR), sont des espaces protégés qui relèvent de la compétence de la Région depuis 2006. Ces sites sont référencés au sein du Schéma régional de cohérence écologique comme réservoirs de biodiversité. Le statut de RNR permet de créer un statut juridique de protection à hauteur du fort intérêt patrimonial, de veiller à une gestion des sites dans le respect des équilibres écologiques. La mise en place d'une stratégie d'organisation de la fréquentation, favorise par ailleurs leur l'accès aux franciliens. Cette RNR s'inscrit dans un réseau plus large de 15 réserves naturelles franciliennes et dans un réseau national de 341 RN classées.

La strucutre s'est engagée concomitamment au recrutement de stagiaires dans le cadre d'autres dispositifs régionaux.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 3 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :

- CONGIS-SUR-THEROUANNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Réservoirs

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Opérations de gestion	108 446,40	100,00%
Total	108 446,40	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	79 795,56	73,58%
AESN	8 960,00	8,26%
Feader	8 541,67	7,88%
Etat	2 149,17	1,98%
Commune de Congis-Sur-Thérouanne	9 000,00	8,30%
Total	108 446,40	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	79 795,56 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agence des espaces verts (AEV)	10 517 000,00 €
2013	Garanties de recettes Vaires/Torcy	63 000,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	416 150,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	725 000,00 €
2013	Sécurisation des propriétés régionales gérées par l'AEV	536 250,00 €
2013	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	26 100 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	10 854,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	391 757,50 €
2014	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2014	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 940 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	645 534,00 €
2014	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	19 850 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	14 137,53 €
2015	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2015	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 050 000,00 €

2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	597 291,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	339 106,00 €
2015	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	20 950 000,00 €
2016	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2016	OA / Agence des espaces verts (AEV)	9 080 400,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	280 949,00 €
2016	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	5 400 000,00 €
	Montant total	117 507 429,03 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014309

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATIONS DE GESTION SUR LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DU MARAIS DE STORS : FONCTIONNEMENT 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	74 615,00 €	74,39 %	55 507,00 €
	Montant Total de la subvention		55 507,00 €

Imputation budgétaire : 937-76-65738-476003-200
476003053- Réserves naturelles régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 90 AV DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN
Statut Juridique : Etablissement Public Administratif Local
Représentant : Madame ANNE CABRIT, Présidente

N° SIRET : 28750005200066

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les actions proposées se déroulent sur l'ensemble de l'année 2016.

Objectifs :
Conformément au plan de gestion de la réserve, mise en œuvre des opérations de gestion sur le Marais de Stors. Chaque opération est codifiée en fonction de sa nature :
SE : suivi
TE : travaux d'entretien
TU : travaux uniques
PI : accueil du public, surveillance

Description :
Les salaires ayant déjà été pris en compte lors d'une précédente commission permanente, les opérations

2016 consisteront en :

• Gestion conservatoire (travaux d'entretien) : les quatre premières opérations font l'objet d'un cofinancement de l'Agence de l'Eau seine Normandie (AESN)

TE01 : Fauche annuelle tardive avec exportation des pelouses
Gestion annuelle des pelouses calcicoles afin de préserver les habitats et les espèces de flore et faune associées

TE02 : Entretien des zones étrépées (zones où a 10 à 20 cm l'horizon humifère superficiel de la végétation en place a été retirée), de fauche annuelle tardive du bas-marais, fauche alternée de la végétation bordant le ru avec exportation, coupe alternée de la roselière avec exportation. Gestion annuelle en rotation des zones de bas-marais restaurées les années précédentes

TE03 : Fauche bisannuelle avec exportation de la prairie aux saules

TE06 : Contrôle des ligneux (arbres et arbustes). Coupe des ligneux recolonisant les zones réouvertes

TE07 : Fauche et faucardage tardif (coupe des roseaux et herbacées poussant dans l'eau) par tronçons des secteurs où l'Agrion (libellule) se reproduit. Entretien des secteurs favorables à Coenagrion mercuriale afin d'éviter le refermement et conserver des secteurs ensoleillés favorables au développement de l'espèce ;

TE09 et TE15: Intervention sur les espèces invasives découvertes. Ramassage des déchets.

TE13 : Entretien des voies de desserte, sécurisation des chemins
TE14 : entretien mobilier (une partie de la ganivelle à restaurer)

• accueil du public :
PI06 : Organisation de sorties pédagogiques pour les écoles et thématiques pour le grand public.

Intérêt régional :
Les Réserves Naturelles régionales (RNR), sont des espaces protégés qui relèvent de la compétence de la Région depuis 2006. Ces sites sont référencés au sein du Schéma régional de cohérence écologique comme réservoirs de biodiversité. Le statut de RNR permet de créer un statut juridique de protection à hauteur du fort intérêt patrimonial, de veiller à une gestion des sites dans le respect des équilibres écologiques. La mise en place d'une stratégie d'organisation de la fréquentation, favorise par ailleurs leur l'accès aux franciliens. Cette RNR s'inscrit dans un réseau plus large de 15 réserves naturelles franciliennes et dans un réseau national de 341 RN classées.

La strucutre s'est engagée concomitamment au recrutement de stagiaires dans le cadre d'autres dispositifs régionaux.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 3 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :

- MERIEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Réservoirs

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux d'entretien	71 050,00	95,22%
Education à l'environnement	3 565,00	4,78%
Total	74 615,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	55 507,00	74,39%
AESN	19 108,00	25,61%
Total	74 615,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	55 507,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agence des espaces verts (AEV)	10 517 000,00 €
2013	Garanties de recettes Vaires/Torcy	63 000,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	416 150,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	725 000,00 €
2013	Sécurisation des propriétés régionales gérées par l'AEV	536 250,00 €
2013	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	26 100 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	10 854,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	391 757,50 €
2014	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2014	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 940 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	645 534,00 €
2014	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	19 850 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	14 137,53 €
2015	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2015	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 050 000,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	597 291,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	339 106,00 €
2015	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	20 950 000,00 €
2016	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2016	OA / Agence des espaces verts (AEV)	9 080 400,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	280 949,00 €
2016	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt	5 400 000,00 €

	des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	
	Montant total	117 507 429,03 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014307

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATIONS DE GESTION DE LA RNR DES BRUYERES DE SAINTE ASSISE : FONCTIONNEMENT 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	22 508,00 €	100,00 %	22 508,00 €
	Montant Total de la subvention		22 508,00 €

Imputation budgétaire : 937-76-65738-476003-200
476003053- Réserves naturelles régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 90 AV DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN
Statut Juridique : Etablissement Public Administratif Local
Représentant : Madame ANNE CABRIT, Présidente

N° SIRET : 28750005200066

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les actions proposées se déroulent sur l'ensemble de l'année 2016.

Objectifs :
Mise en œuvre des opérations d'aménagement et de gestion sur les Réserves Naturelles Régionales (RNR) gérées par l'Agence des Espaces Verts en application du plan de gestion de la RNR des Bruyères de Sainte-Assise approuvé en CP n° 14- 797.

Description :
Les opérations suivantes seront réalisées :
- Mise en place d'une gestion différenciée par broyages tournants (TE01)
- Fauchage avec exportation (TE03)
- Entretien des clôtures (TE04)
- et la poursuite des visites guidées (PI02)

Intérêt régional :
Les Réserves Naturelles régionales (RNR), sont des espaces protégés qui relèvent de la compétence de la Région depuis 2006. Ces sites sont référencés au sein du Schéma régional de cohérence écologique comme réservoirs de biodiversité. Le statut de RNR permet de créer un statut juridique de protection à hauteur du fort intérêt patrimonial, de veiller à une gestion des sites dans le respect des équilibres écologiques. La mise en place d'une stratégie d'organisation de la fréquentation, favorise par ailleurs leur l'accès aux franciliens. Cette RNR s'inscrit dans un réseau plus large de 15 réserves naturelles franciliennes et dans un réseau national de 341 RN classées.

La strucutre s'est engagée concomitamment au recrutement de stagiaires dans le cadre d'autres dispositifs régionaux.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 3 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- BOISSISE-LA-BERTRAND
- SEINE-PORT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Réservoirs

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
opérations de gestion	22 508,00	100,00%
Total	22 508,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	22 508,00	100,00%
Total	22 508,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	22 508,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agence des espaces verts (AEV)	10 517 000,00 €

2013	Garanties de recettes Vaires/Torcy	63 000,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	416 150,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	725 000,00 €
2013	Sécurisation des propriétés régionales gérées par l'AEV	536 250,00 €
2013	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	26 100 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	10 854,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	391 757,50 €
2014	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2014	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 940 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	645 534,00 €
2014	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	19 850 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	14 137,53 €
2015	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2015	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 050 000,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	597 291,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	339 106,00 €
2015	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	20 950 000,00 €
2016	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2016	OA / Agence des espaces verts (AEV)	9 080 400,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	280 949,00 €
2016	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	5 400 000,00 €
	Montant total	117 507 429,03 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014330

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATIONS DE GESTION DE LA RNR DES SEIGLATS : FONCTIONNEMENT 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	12 360,00 €	86,73 %	10 720,00 €
	Montant Total de la subvention		10 720,00 €

Imputation budgétaire : 937-76-65738-476003-200
476003053- Réserves naturelles régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 90 AV DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN
Statut Juridique : Etablissement Public Administratif Local
Représentant : Madame ANNE CABRIT, Présidente

N° SIRET : 28750005200066

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'entretien des sites et les animations ont commencé en janvier 2016.

Objectifs :
Mise en œuvre des opérations d'aménagement et de gestion sur les Réserves Naturelles Régionales (RNR) gérées par l'Agence des Espaces Verts en application du plan de gestion de la RNR des Seiglats approuvé en CP n° 14- 797.

Description :
Des opérations d'accueil du public :
- Développement de programmes pédagogiques spécifiques avec les scolaires des localités proches (Cannes-Ecluse, Montereau Fault-Yonne, Esmans, La Brosse Montceaux ; PI03).
Des opérations de gestion conservatoire :
- de la mégaphorbiaie par fauche exportée tous les deux ans (TE09),
- d'expérimentation pour le contrôle des rejets de ligneux par placettes expérimentales fixes (TU09),

- de fauche des pelouses avec exportation de la matière (TE12),
- d'entretien du chemin périphérique (TE14),
- et de mise en œuvre si nécessaire de coupes de sécurité des arbres dangereux (TE15).

Intérêt régional :
Les Réserves Naturelles régionales (RNR), sont des espaces protégés qui relèvent de la compétence de la Région depuis 2006. Ces sites sont référencés au sein du Schéma régional de cohérence écologique comme réservoirs de biodiversité. Le statut de RNR permet de créer un statut juridique de protection à hauteur du fort intérêt patrimonial, de veiller à une gestion des sites dans le respect des équilibres écologiques. La mise en place d'une stratégie d'organisation de la fréquentation, favorise par ailleurs leur l'accès aux franciliens. Cette RNR s'inscrit dans un réseau plus large de 15 réserves naturelles franciliennes et dans un réseau national de 341 RN classées.

Cette subvention ne donne pas lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter des stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 3 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- CANNES-ECLUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Réservoirs

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Opérations de gestion	12 360,00	100,00%
Total	12 360,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	10 720,00	86,73%
AESN	1 640,00	13,27%
Total	12 360,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 720,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agence des espaces verts (AEV)	10 517 000,00 €
2013	Garanties de recettes Vaires/Torcy	63 000,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	416 150,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	725 000,00 €
2013	Sécurisation des propriétés régionales gérées par l'AEV	536 250,00 €
2013	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	26 100 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	10 854,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	391 757,50 €
2014	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2014	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 940 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	645 534,00 €
2014	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	19 850 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	14 137,53 €
2015	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2015	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 050 000,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	597 291,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	339 106,00 €
2015	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	20 950 000,00 €
2016	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2016	OA / Agence des espaces verts (AEV)	9 080 400,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	280 949,00 €
2016	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	5 400 000,00 €
	Montant total	117 507 429,03 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003968

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATIONS DE GESTION SUR LA RNR DU SITE GEOLOGIQUE DE LIMAY : INVESTISSEMENT 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Réserves Naturelles Régionales Investissement	42 300,00 €	70,00 %	29 610,00 €
	Montant Total de la subvention		29 610,00 €

Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-200
17600305- Réserves naturelles régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LIMAY
Adresse administrative : 5 AVENUE DU PRESIDENT WILSON
78520 LIMAY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Eric ROULOT, Maire

N° SIRET : 21780335200137

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Réserves Naturelles Régionales Investissement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Nécessité de procéder dès le mois de janvier à l'entretien du site.

Objectifs :
Suite au classement du site géologique de Limay en Réserve Naturelle Régionale par une délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 22 octobre 2009, la commune a été désignée, dans un premier temps, gestionnaire unique de ce site (arrêté n°10 – 84 du 9 juin 2010). Puis, la commune de Limay et le Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF) sont devenus co-gestionnaires de la RNR du site géologique de Limay par arrêté n° 15-005 du 8 janvier 2015, afin d'assurer conjointement la gestion et la valorisation de la RNR.

Il est prévu dans la mise en œuvre du plan de gestion adopté par délibération du Conseil régional du 20 novembre 2014, d'effectuer :
- des inventaires préalables à la mise en place d'un pâturage sur la RNR
- une étude préalable à la restauration des clôtures de limites de la RNR

- une étude préalable à la mise en place d'aménagements d'accueil du public
- la restauration de clôtures
- la plantation de haies périphériques
- les aménagements d'accueil : bacs à roche
- l'acquisition de matériel de création d'outils pédagogiques.

Description :
1/ Inventaires et études
Afin de répondre à l'objectif à long terme du plan de gestion :
- en amont de l'opération TE 10 « Mise en place d'un pâturage expérimental extensif », la réalisation d'inventaires établissant l'état initial de conservation des communautés végétales et entomologiques des habitats potentiellement impactés par la mise en place de ce pâturage est essentiel. Certaines communautés, comme les orthoptères (criquets, sauterelles et grillons), sont également de bons indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats. Ainsi, mettre en place un protocole de suivi de ce groupe, permettra d'évaluer les résultats du pâturage sur l'espace naturel et son patrimoine dans les années à venir, comme le recommande le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel).

Suite aux premiers travaux d'aménagements écologiques et pédagogiques réalisés sur la RNR et en amont des aménagements du schéma d'interprétation, la mise à jour du plan topographique de l'espace est également crucial.

2/ Travaux
- TU 12 «Restauration des clôtures périphériques et internes», le bornage du Nord-Est de la RNR par un géomètre-expert est indispensable puisque les limites parcellaires ne sont plus ou pas visibles.
Suite à de récentes actions de vandalisme, la mise en sécurité du site requiert la restauration des clôtures au Nord-Est dans les espaces boisés (TU 12) et la réalisation d'une haie complémentaire (TU 13) sur un espace ouvert récemment cultivé. Cela permettra d'achever les travaux de clôtures de l'espace et de répondre ainsi à l'objectif à long terme du plan de gestion « E - Empêcher les intrusions sur la réserve ».
Le petit linéaire de haie créé aura également des intérêts écologiques, notamment pour les oiseaux, les insectes et les chauves-souris. Le remplacement du portail Nord, subtilisé fin 2015, correspond également à l'opération TU12.
La réalisation de bacs à roche, en régie d'investissement (opération TU 33) permettant de valoriser et de rendre accessible le patrimoine géologique de la RNR, s'effectuera au dernier trimestre 2016.

3/ Matériel
L'achat de matériel (NTIC) d'acquisition et de création multimédias (poste de travail informatique et appareil photo) est indispensable au développement d'outils de sensibilisation d'un large public au patrimoine de la RNR.

Intérêt régional :
Les Réserves Naturelles régionales (RNR), sont des espaces protégés qui relèvent de la compétence de la Région depuis 2006. Ces sites sont référencés au sein du Schéma régional de cohérence écologique comme réservoirs de biodiversité. Le statut de RNR permet de créer un statut juridique de protection à hauteur du fort intérêt patrimonial, de veiller à une gestion des sites dans le respect des équilibres écologiques. La mise en place d'une stratégie d'organisation de la fréquentation, favorise par ailleurs leur l'accès aux franciliens. Cette RNR s'inscrit dans un réseau plus large de 15 réserves naturelles franciliennes et dans un réseau national de 341 RN classées.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 3 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :

- LIMAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Inventaires, suivis et études préalables	19 180,00	45,34%
Travaux	21 520,00	50,87%
Matériel	1 600,00	3,78%
Total	42 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	29 610,00	70,00%
autofinancement	12 690,00	30,00%
Total	42 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	14 805,00 €
2017	14 805,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	80 281,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	175 728,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	13 031,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	31 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	9 000,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	110 176,58 €
2016	Contrat régional territorial	970 632,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	70 630,00 €
	Montant total	1 460 978,58 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014157

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATIONS DE GESTION SUR LA RNR DU VAL ET COTEAU DE SAINT-REMY : INVESTISSEMENT 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Réserves Naturelles Régionales Investissement	25 000,00 €	70,00 %	17 500,00 €
	Montant Total de la subvention		17 500,00 €

Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-200
17600305- Réserves naturelles régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE
Adresse administrative : 2 RUE VICTOR-HUGO
78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Agathe BECKER, Maire

N° SIRET : 21780575300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Réserves Naturelles Régionales Investissement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Mise en oeuvre du plan de gestion de la RNR.

Description :
Les co-gestionnaires de la Réserve naturelle régionale du Val et Coteau de Saint-Rémy, la commune de St-Rémy-les-Chevreuse et le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, proposent pour 2016 de réaliser les actions en investissement suivantes :

- Etude topographique de l'étang
L'étang présente un état général très dégradé : envasement important, fermeture des berges par boisement…Suite au diagnostic de l'étang réalisé en 2013 et afin de prendre en compte toutes les composantes liées à ce plan d'eau (écologie, paysage, acceptation sociale, hydraulique), un scénario de

restauration a été défini et validé par le Comité consultatif de gestion de la Réserve. Néanmoins, pour pouvoir définir finement les travaux à mettre en œuvre, il est incontournable de disposer d'un relevé topographique précis du plan d'eau et de ses abords.

- Travaux de maçonnerie pour la restauration du patrimoine vernaculaire
Afin de préserver le patrimoine vernaculaire de la Réserve naturelle, des interventions de maçonnerie sont nécessaires pour assurer la pérennité des murs d'enceinte du verger. Après un nettoyage et un dégagement de la végétation sur l'ensemble des murs réalisés en 2015 et 2016, un diagnostic a pu être réalisé permettant de définir un programme global de restauration. Devant l'importance des travaux, les gestionnaires ont fait le choix d'échelonner dans le temps ces opérations de maçonnerie.

Intérêt régional :
Les Réserves Naturelles régionales (RNR), sont des espaces protégés qui relèvent de la compétence de la Région depuis 2006. Ces sites sont référencés au sein du Schéma régional de cohérence écologique comme réservoirs de biodiversité. Le statut de RNR permet de créer un statut juridique de protection à hauteur du fort intérêt patrimonial, de veiller à une gestion des sites dans le respect des équilibres écologiques. La mise en place d'une stratégie d'organisation de la fréquentation, favorise par ailleurs leur l'accès aux franciliens. Cette RNR s'inscrit dans un réseau plus large de 15 réserves naturelles franciliennes et dans un réseau national de 341 RN classées.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 3 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
programme d'actions	25 000,00	100,00%
Total	25 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	17 500,00	70,00%
autofinancement	7 500,00	30,00%
Total	25 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 500,00 €

2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	30 037,95 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	35 315,00 €
2013	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Inv)	22 797,00 €
2014	Contrat régional territorial	721 671,50 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	14 000,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	12 530,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	10 500,00 €
	Montant total	846 851,45 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014325

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATIONS DE GESTION DE LA RNR DE LA BOUCLE DE MOISSON : INVESTISSEMENT 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Réserves Naturelles Régionales Investissement	56 920,00 €	88,47 %	50 357,50 €
	Montant Total de la subvention		50 357,50 €

Imputation budgétaire : 907-76-204182-176003-200
17600305- Réserves naturelles régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 90 AV DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN
Statut Juridique : Etablissement Public Administratif Local
Représentant : Madame ANNE CABRIT, Présidente

N° SIRET : 28750005200066

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Réserves Naturelles Régionales Investissement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les actions proposées se déroulent sur l'ensemble de l'année 2016.

Objectifs :
Conformément au plan de gestion de la réserve, mise en œuvre des opérations de gestion sur la Boucle de Moisson.
Chaque opération est codifiée en fonction de sa nature :
SE : suivi
TE : travaux d'entretien
TU : travaux uniques
PI : accueil du public, surveillance

Description :

Les opérations 2016 consisteront en :

• Suivis scientifiques :
SE04 Suivi des espèces d'oiseaux patrimoniales, en particulier sur les pelouses calcicoles. Les données collectées seront renseignées dans SERENA et dans le SIG de l'AEV.

• Travaux de restauration écologique :
TU01 Contrôle des résineux (arrachage, abattage …)
TU04 Déboisement et dessouchage de bois de recolonisation de Bouleau verruqueux
TE11 Remplacement de barrières vandalisées
TU06 Aménagement de clairières intraforestières landicoles
PI02 Installation de panneaux de chantier pour communiquer sur les actions menées

• Accueil du public :
TU09 Mise en places de dispositifs anti-intrusion temporaires si risque de dérangement

• Equipement de petit matériel :
AD29 Acquisition de matériel nécessaire au suivi faune/flore

Intérêt régional :
Les Réserves Naturelles régionales (RNR), sont des espaces protégés qui relèvent de la compétence de la Région depuis 2006. Ces sites sont référencés au sein du Schéma régional de cohérence écologique comme réservoirs de biodiversité. Le statut de RNR permet de créer un statut juridique de protection à hauteur du fort intérêt patrimonial, de veiller à une gestion des sites dans le respect des équilibres écologiques. La mise en place d'une stratégie d'organisation de la fréquentation, favorise par ailleurs leur l'accès aux franciliens. Cette RNR s'inscrit dans un réseau plus large de 15 réserves naturelles franciliennes et dans un réseau national de 341 RN classées.

La strucutre s'est engagée concomitamment au recrutement de stagiaires dans le cadre d'autres dispositifs régionaux.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 3 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- MERIEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
opérations de gestion	56 920,00	100,00%
Total	56 920,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	50 357,50	88,47%
Etat	2 187,50	3,84%
Feader	4 375,00	7,69%
Total	56 920,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 357,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agence des espaces verts (AEV)	10 517 000,00 €
2013	Garanties de recettes Vaires/Torcy	63 000,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	416 150,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	725 000,00 €
2013	Sécurisation des propriétés régionales gérées par l'AEV	536 250,00 €
2013	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	26 100 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	10 854,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	391 757,50 €
2014	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2014	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 940 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	645 534,00 €
2014	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	19 850 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	14 137,53 €
2015	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2015	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 050 000,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	597 291,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	339 106,00 €
2015	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	20 950 000,00 €
2016	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2016	OA / Agence des espaces verts (AEV)	9 080 400,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	280 949,00 €
2016	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	5 400 000,00 €
	Montant total	117 507 429,03 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014311

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATIONS DE GESTION DE LA RNR DU MARAIS DE STORS : INVESTISSEMENT 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Réserves Naturelles Régionales Investissement	146 000,00 €	100,00 %	146 000,00 €
	Montant Total de la subvention		146 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-76-204182-176003-200
17600305- Réserves naturelles régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 90 AV DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN
Statut Juridique : Etablissement Public Administratif Local
Représentant : Madame ANNE CABRIT, Présidente

N° SIRET : 28750005200066

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Réserves Naturelles Régionales Investissement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les actions proposées se déroulent sur l'ensemble de l'année 2016.

Objectifs :
Conformément au plan de gestion de la réserve, mise en œuvre des opérations de gestion sur la Boucle de Moisson.
Chaque opération est codifiée en fonction de sa nature :
SE : suivi
TE : travaux d'entretien
TU : travaux uniques
PI : accueil du public, surveillance

Description :
Les opérations 2016 consisteront en :

SE25 Inventaire des macro-invertébrés benthiques préalablement aux travaux de restauration écologique du bas marais alcalin
SE07 Suivi des oiseaux paludicoles
• Travaux de restauration écologique :
TU06 Abattage et évacuation de ligneux (arbres et arbustes) et évacuation des produits d'abattage réalisés l'année dernière

TU09 Création ou remise en état des accès (si nécessaire)
Suite aux travaux de restauration, les accès et chemins utilisés par les usagers doivent être remis en état afin d'être de nouveau praticables.

TU16 Mise en place de mesures de protection d'espèces vulnérables
La mise en défend des pieds de falaise passe par la réalisation de garde-corps limitant leur accès afin de limiter leur fréquentation

• Equipement de petit matériel :

AD18 Acquisition de matériel nécessaire au suivi faune/flore
Il permettra l'achat de matériel de prospection pour la prise en charge de suivis et l'acquisition de données opportunistes sur le terrain permettant d'alimenter les bases de données naturalistes.

Intérêt régional :
Les Réserves Naturelles régionales (RNR), sont des espaces protégés qui relèvent de la compétence de la Région depuis 2006. Ces sites sont référencés au sein du Schéma régional de cohérence écologique comme réservoirs de biodiversité. Le statut de RNR permet de créer un statut juridique de protection à hauteur du fort intérêt patrimonial, de veiller à une gestion des sites dans le respect des équilibres écologiques. La mise en place d'une stratégie d'organisation de la fréquentation, favorise par ailleurs leur l'accès aux franciliens. Cette RNR s'inscrit dans un réseau plus large de 15 réserves naturelles franciliennes et dans un réseau national de 341 RN classées.

La strucutre s'est engagée concomitamment au recrutement de stagiaires dans le cadre d'autres dispositifs régionaux.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 3 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- MERIEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
opérations de gestion	146 000,00	100,00%
Total	146 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	146 000,00	100,00%
Total	146 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	46 000,00 €
2017	100 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agence des espaces verts (AEV)	10 517 000,00 €
2013	Garanties de recettes Vaires/Torcy	63 000,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	416 150,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	725 000,00 €
2013	Sécurisation des propriétés régionales gérées par l'AEV	536 250,00 €
2013	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	26 100 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	10 854,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	391 757,50 €
2014	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2014	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 940 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	645 534,00 €
2014	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	19 850 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	14 137,53 €
2015	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2015	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 050 000,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	597 291,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	339 106,00 €
2015	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	20 950 000,00 €
2016	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2016	OA / Agence des espaces verts (AEV)	9 080 400,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	280 949,00 €
2016	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	5 400 000,00 €
	Montant total	117 507 429,03 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014305

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATIONS DE GESTION SUR LA RNR DES BRUYERES DE SAINTE ASSISE : INVESTISSEMENT 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Réserves Naturelles Régionales Investissement	223 200,00 €	99,33 %	221 700,00 €
	Montant Total de la subvention		221 700,00 €

Imputation budgétaire : 907-76-204182-176003-200
17600305- Réserves naturelles régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 90 AV DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN
Statut Juridique : Etablissement Public Administratif Local
Représentant : Madame ANNE CABRIT, Présidente

N° SIRET : 28750005200066

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Réserves Naturelles Régionales Investissement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les actions proposées se déroulent sur l'ensemble de l'année 2016.

Objectifs :
Mise en œuvre des opérations d'aménagement et de gestion sur les Réserves Naturelles Régionales (RNR) gérées par l'Agence des Espaces Verts en application du plan de gestion de la RNR des Bruyères de Sainte-Assise approuvé en CP n° 14-797.

Description :
Deux études seront réalisées :
- TU01 une étude sur l'hydraulique phase complémentaire,
- SE18 une étude pédologique.

Des travaux de gestion, dont :

- TU03 la poursuite de la restauration de milieux naturels par l'arrachage et l'exportation de ligneux,
- TU05 et TU06 Des opérations de cerclage des trembles (et de curage et reprofilage des mares.

Des inventaires :
- SE05 de l'entomofaune,
- SE21 des mammifères,
- SE22 des coléoptères aquatiques,
- SE23 des odonates,
- SE24 des amphibiens,
- SE25 et un inventaire botanique des fossés.

Intérêt régional :
Les Réserves Naturelles régionales (RNR), sont des espaces protégés qui relèvent de la compétence de la Région depuis 2006. Ces sites sont référencés au sein du Schéma régional de cohérence écologique comme réservoirs de biodiversité. Le statut de RNR permet de créer un statut juridique de protection à hauteur du fort intérêt patrimonial, de veiller à une gestion des sites dans le respect des équilibres écologiques. La mise en place d'une stratégie d'organisation de la fréquentation, favorise par ailleurs leur l'accès aux franciliens. Cette RNR s'inscrit dans un réseau plus large de 15 réserves naturelles franciliennes et dans un réseau national de 341 RN classées.

La strucutre s'est engagée concomitamment au recrutement de stagiaires dans le cadre d'autres dispositifs régionaux.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 3 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- BOISSISE-LA-BERTRAND
- SEINE-PORT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
opérations de gestion	223 200,00	100,00%
Total	223 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	221 700,00	99,33%
AESN	1 500,00	0,67%
Total	223 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2016	221 700,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agence des espaces verts (AEV)	10 517 000,00 €
2013	Garanties de recettes Vaires/Torcy	63 000,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	416 150,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	725 000,00 €
2013	Sécurisation des propriétés régionales gérées par l'AEV	536 250,00 €
2013	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	26 100 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	10 854,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	391 757,50 €
2014	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2014	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 940 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	645 534,00 €
2014	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	19 850 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	14 137,53 €
2015	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2015	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 050 000,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	597 291,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	339 106,00 €
2015	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	20 950 000,00 €
2016	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2016	OA / Agence des espaces verts (AEV)	9 080 400,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	280 949,00 €
2016	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	5 400 000,00 €
	Montant total	117 507 429,03 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014327

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATIONS DE GESTION SUR LA RNR DU GRAND VOYEUX : INVESTISSEMENT 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Réserves Naturelles Régionales Investissement	299 500,00 €	91,65 %	274 500,00 €
	Montant Total de la subvention		274 500,00 €

Imputation budgétaire : 907-76-204182-176003-200
17600305- Réserves naturelles régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 90 AV DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN
Statut Juridique : Etablissement Public Administratif Local
Représentant : Madame ANNE CABRIT, Présidente

N° SIRET : 28750005200066

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Réserves Naturelles Régionales Investissement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : actions proposées se déroulent sur l'ensemble de l'année 2016.

Objectifs :
Conformément au plan de gestion de la réserve, mise en œuvre des opérations de gestion sur le Grand Voyeux.

Chaque opération est codifiée en fonction de sa nature :
SE : suivi
TE : travaux d'entretien
TU : travaux uniques
PI : accueil du public, surveillance

Description :
Les opérations 2016 consisteront en :

TU05 Création de chenaux pour augmenter l'interface eau libre-roselière pour l'avifaune
SE15 Inventaire de l'entomofaune xylophage
SE26 Mise à jour des données sur les micro-mammifères et recherches spécifiques sur le Campagnol amphibie
SE28 Affiner les connaissances sur la dynamique de la population de brochet sur le site et sur sa reproduction
TU11 Coupe des ligneux de hauts jets, entretien du fourré
TU13 Créer une maison de la réserve
TU14 Créer un circuit de découverte en accès libre accessible au PMR

Intérêt régional :
Les Réserves Naturelles régionales (RNR), sont des espaces protégés qui relèvent de la compétence de la Région depuis 2006. Ces sites sont référencés au sein du Schéma régional de cohérence écologique comme réservoirs de biodiversité. Le statut de RNR permet de créer un statut juridique de protection à hauteur du fort intérêt patrimonial, de veiller à une gestion des sites dans le respect des équilibres écologiques. La mise en place d'une stratégie d'organisation de la fréquentation, favorise par ailleurs leur l'accès aux franciliens. Cette RNR s'inscrit dans un réseau plus large de 15 réserves naturelles franciliennes et dans un réseau national de 341 RN classées.

La strucutre s'est engagée concomitamment au recrutement de stagiaires dans le cadre d'autres dispositifs régionaux.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 3 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- CONGIS-SUR-THEROUANNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Opérations de gestion	299 500,00	100,00%
Total	299 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	274 500,00	91,65%
Etat	8 333,33	2,78%
Feader	16 666,67	5,56%
Total	299 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2016	274 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agence des espaces verts (AEV)	10 517 000,00 €
2013	Garanties de recettes Vaires/Torcy	63 000,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	416 150,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	725 000,00 €
2013	Sécurisation des propriétés régionales gérées par l'AEV	536 250,00 €
2013	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	26 100 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	10 854,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	391 757,50 €
2014	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2014	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 940 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	645 534,00 €
2014	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	19 850 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	14 137,53 €
2015	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2015	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 050 000,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	597 291,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	339 106,00 €
2015	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	20 950 000,00 €
2016	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2016	OA / Agence des espaces verts (AEV)	9 080 400,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	280 949,00 €
2016	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	5 400 000,00 €
	Montant total	117 507 429,03 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014332

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATIONS DE GESTION SUR LA RNR DES SEIGLATS : INVESTISSEMENT 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Réserves Naturelles Régionales Investissement	76 550,00 €	100,00 %	76 550,00 €
	Montant Total de la subvention		76 550,00 €

Imputation budgétaire : 907-76-204182-176003-200
17600305- Réserves naturelles régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 90 AV DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN
Statut Juridique : Etablissement Public Administratif Local
Représentant : Madame ANNE CABRIT, Présidente

N° SIRET : 28750005200066

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Réserves Naturelles Régionales Investissement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : actions proposées se déroulent sur l'ensemble de l'année 2016.

Objectifs :
Mise en œuvre des opérations d'aménagement et de gestion sur les Réserves Naturelles Régionales (RNR) gérées par l'Agence des Espaces Verts en application du plan de gestion de la RNR des Seiglats approuvé en CP n° 14-797.

Description :
Les opérations suivantes seront mises en place :
- SE01 une étude hydrologique, phase complémentaire,
- PI04 une réflexion sur un schéma d'interprétation,
- SE19 la réalisation d'un état des lieux des populations des espèces invasives faunistiques et floristiques,
- AD22 la saisie des données naturalistes (observation courante et inventaires) dans SERENA et le SIG de l'AEV.

Des suivis :
- SE04 des peuplements de macrophytes aquatiques et d'odonates (suivi standardisé RNF),
- SE10 de l'avifaune hivernante et migratrice (annuel),
- SE12 des oiseaux paludicoles,
- SE13 des oiseaux limicoles,
- SE14 des oiseaux cavernicoles patrimoniaux,
- SE18 des espèces végétales patrimoniales.

Intérêt régional :
Les Réserves Naturelles régionales (RNR), sont des espaces protégés qui relèvent de la compétence de la Région depuis 2006. Ces sites sont référencés au sein du Schéma régional de cohérence écologique comme réservoirs de biodiversité. Le statut de RNR permet de créer un statut juridique de protection à hauteur du fort intérêt patrimonial, de veiller à une gestion des sites dans le respect des équilibres écologiques. La mise en place d'une stratégie d'organisation de la fréquentation, favorise par ailleurs leur l'accès aux franciliens. Cette RNR s'inscrit dans un réseau plus large de 15 réserves naturelles franciliennes et dans un réseau national de 341 RN classées.

La strucutre s'est engagée concomitamment au recrutement de stagiaires dans le cadre d'autres dispositifs régionaux.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 3 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- CANNES-ECLUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
opérations de gestion	76 550,00	100,00%
Total	76 550,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	76 550,00	100,00%
Total	76 550,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	76 550,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agence des espaces verts (AEV)	10 517 000,00 €
2013	Garanties de recettes Vaires/Torcy	63 000,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	416 150,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	725 000,00 €
2013	Sécurisation des propriétés régionales gérées par l'AEV	536 250,00 €
2013	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	26 100 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	10 854,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	391 757,50 €
2014	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2014	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 940 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	645 534,00 €
2014	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	19 850 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	14 137,53 €
2015	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2015	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 050 000,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	597 291,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	339 106,00 €
2015	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	20 950 000,00 €
2016	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2016	OA / Agence des espaces verts (AEV)	9 080 400,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	280 949,00 €
2016	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	5 400 000,00 €
	Montant total	117 507 429,03 €

ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION : PLAN DE GESTION DE LA RNR DE MOISSON

Le plan de gestion est consultable en ligne dans son intégralité.

Réserve Naturelle
DE LA BOUCLE DE MOISSON

PLAN DE GESTION 2014-2025

ANNEXE N°4 A LA DELIBERATION : PLAN DE GESTION DE LA RNR DE STORS

Le plan de gestion est consultable en ligne dans son intégralité.

Réserve Naturelle
DU MARAIS DE STORS

PLAN DE GESTION 2014-2025

© C.Caillière

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 22/11/2016
- Date de réception en préfecture: 22/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-598

DU 17 NOVEMBRE 2016

AFFECTATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CONTRACTUELLE ET DISPOSITIONS POUR ACHEVEMENT D'OPERATIONS DIVERSES EN FAVEUR DES TERRITOIRES URBAINS

TROISIEME AFFECTATION 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'Environnement ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier;

VU La délibération n° CR 07-12 du 28 juin 2012 relative à la mise en œuvre de la modulation des aides régionales dans la contractualisation : création du contrat régional territorial ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n°CR153-16 du 16 juin 2016 relative au fonds d'urgence à destination des communes franciliennes et de leurs groupements touchés par les inondations de fin mai début juin 2016 ;

VU La délibération n° CP 13-549 du 11 juillet 2013 relative à l'approbation du contrat régional territorial de la commune de Saint-Leu-la-Forêt (95) ;

VU La délibération n° 14-719 du 20 novembre 2014 relative à l'approbation du contrat régional territorial de la commune d'Arnouville-lès-Gonesse (95) ;

VU La délibération n° CP 15-339 du 17 juin 2015 relative à l'approbation du contrat régional territorial de la commune de Villiers-le-Bel (95) ;

VU La délibération n° CP 16-183 du 18 mai 2016 relative à l'approbation de la convention de réalisation-type pour les contrats régionaux approuvés à partir du 18 mai 2016, à l'approbation des contrats régionaux territoriaux des communes de Morsang-sur-Orge (91), l'Isle-Adam (95) ;

VU La délibération n° CP 16-289 du 12 juillet 2016 relative à l'approbation des contrats régionaux territoriaux des communes de Houilles (78) et Marly-le-Roi (78) ;

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport n° CP 16-598 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VU L'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;

VU L'avis de la commission des finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de la conclusion de contrats régionaux territoriaux avec les collectivités mentionnées dans le tableau récapitulatif du présent article et fixe le montant de la dotation régionale prévisionnelle maximum consacrée à la réalisation des opérations prévues aux dits contrats régionaux.

Autorise la Présidente à signer avec ces collectivités territoriales les contrats régionaux territoriaux conformes au modèle approuvé par délibération n° CR 07-12 du 28 juin 2012.

COLLECTIVITES	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	DOTATION REGIONALE PREVISIONNELLE MAXIMUM EN €
YVELINES (78)		
FONTENAY-LE-FLEURY	Réhabilitation et extension de l'école maternelle Descartes	480 000,00
	Réhabilitation d'un bâtiment administratif pour la création d'un point jeune	168 000,00
	Réhabilitation de l'école élémentaire Descartes	283 846,50
	Total subvention	**931 846,50**
SARTROUVILLE	Réhabilitation et extension école maternelle Paul Langevin	938 250,00
	Réhabilitation du restaurant scolaire de l'école élémentaire Paul Langevin	238 005,00
	Construction d'un bâtiment pour la police municipale	540 000,00
	Aménagement espace vert place carrée	83 745,00
	Total subvention	**1 800 000,00**
ESSONNE (91)		
VIRY-CHATILLON	Extension du groupe scolaire Camus	462 289,50
	Extension du CLSH Paul Eluard	1 208 790,00
	Création d'un city stade	71 820,00
	Total subvention	**1 742 899,50**
SEINE-SAINT-DENIS (93)		
BOBIGNY	groupe scolaire	1 260 000,00
	centre de loisirs	540 000,00
	Total subvention	**1 800 000,00**
	TOTAL GENERAL	**6 274 746,00**

Article 2 :

Décide de participer au titre du dispositif « contrats régionaux territoriaux » au financement des opérations, telles que détaillées en annexe 2 à la présente délibération, et dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable des projets.

Subordonne le versement des subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type de réalisation approuvée par délibération n° CP 16-183 du 18 mai 2016, incluant les échéanciers financiers prévisionnels en annexe 3 à la présente délibération, et autorise la Présidente du Conseil Régional à les signer.

Article 3 :

Affecte une autorisation de programme d'un montant total de **4 151 820,00 €** disponible sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomération et villes moyennes », programme HP 52-002 : «Contrat régional territorial», action 15200205 « Contrat régional territorial » du budget régional 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération.

Affectation 2016 pour les nouveaux contrats régionaux territoriaux :

COLLECTIVITES	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME EN €
YVELINES (78)		
FONTENAY-LE-FLEURY	Réhabilitation et extension de l'école maternelle Descartes	480 000,00
	Total subvention	**480 000,00**
SARTROUVILLE	Réhabilitation et extension école maternelle Paul Langevin Réhabilitation du restaurant scolaire de l'école élémentaire Paul Langevin Construction d'un bâtiment pour la police municipale Aménagement espace vert place carrée	938 250,00 238 005,00 540 000,00 83 745,00
	Total subvention	**1 800 000,00**
ESSONNE (91)		
VIRY-CHATILLON	Création d'un city stade	71 820,00
	Total subvention	**71 820,00**
SEINE-SAINT-DENIS (93)		
BOBIGNY	groupe scolaire centre de loisirs	1 260 000,00 540 000,00
	Total subvention	**1 800 000,00**
	TOTAL GENERAL	**4 151 820,00**

Article 4 :

Affecte une autorisation de programme d'un montant total de **2 442 923,01 €** disponible sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomération et villes moyennes », programme HP 52-002 : «Contrat régional territorial», action 15200205 « Contrat régional territorial » du budget régional 2016 pour des opérations inscrites dans la programmation prévisionnelle des contrats régionaux territoriaux déjà conclus, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération.

Affectations 2016 pour les opérations de contrats antérieurement adoptés :

COLLECTIVITES	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	AFFECTATIONS AP 2016 SUR DOTATIONS ANTERIEURES EN €
YVELINES (78)		
HOUILLES	Réhabilitation du stade Jean Boin (Façades, isolation, mise en accessibilité…)	252 875,00
	Total subvention	**252 875,00**
MARLY-LE-ROI	Réhabilitation du restaurant scolaire - Groupe scolaire Chant des oiseaux	138 981,05
	Total subvention	**138 981,05**
L'ESSONNE (91)		
MORSANG-SUR-ORGE	Construction du centre technique municipal	316 595,77
	Total subvention	**316 595,77**
VAL-D'OISE (95)		
ARNOUVILLE-LES-GONESSE	Réhabilitation et extension du gymnase Léo Lagrange	374 209,50
	Total subvention	**374 209,50**
L'ISLE-ADAM	Reconstruction de la maison de l'Isle-Adam	427 665,00
	Total subvention	**427 665,00**
SAINT-LEU-LA-FORÊT	Equipements sportifs: requalification d'un terrain de sports au stade municipal et d'une plaine de sports sur l'aire Diablots	45 000,00
	Requalification de la maison pour tous	65 000,00
	Requalification de la grande salle de l'ancien bâtiment du gymnase Jean-Moulin	15 000,00
	Total subvention	**125 000,00**
VILLIERS-LE-BEL	Mise en conformité de l'accueil de l'Hotel de Ville et extension	807 596,69
	Total subvention	**807 596,69**
	TOTAL GENERAL	**2 442 923,01**

Article 5 :

Décide d'attribuer des subventions aux opérations, dans le cadre de dispositions pour achèvement d'opérations diverses, dont les fiches projets sont présentées en annexe 2 à la délibération.

Approuve la convention type de financement présentée en annexe 4 à la délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Subordonne le versement de subventions à la signature de conventions conformes à cette convention type.

Article 6 :

Affecte une autorisation de programme d'un montant total de **410 645,25 €,** dans le cadre de dispositions pour achèvement d'opérations diverses, disponible sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomération et villes moyennes », programme HP 52-002 : « Contrat régional territorial », action 15200205 « Contrat régional territorial » du budget régional 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération.

Article 7 :

Approuve l'avenant au contrat régional territorial joint en annexe 5 à la délibération pour la commune suivante :

- **1** dossier dans le Val d'Oise (95) : Saint-Leu-la-Forêt.

Désaffecte un montant total de 20 000 € relatif à l'opération «RENOVATION DU REZ-DE-CHAUSSE DE L'HOTEL DE VILLE - SAINT-LEU-LA-FORET» en faveur de la commune de Saint-Leu-La-Forêt de l'autorisation de programme de 20 000 € adoptée par la délibération CP15-678 du 8 octobre 2015 et inscrite sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomération et villes moyennes », programme HP 52-002 : « Contrat régional territorial », action 15200205 « Contrat régional territorial » du budget régional 2015.

Autorise la Présidente du Conseil Régional à le signer.

Article 8 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 de l'annexe à la délibération n°CR33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogée par la délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016.

dpt	Bénéficiaire	Dossier - Code	Dossier (1)	Date prévisionnelle de démarrage	Libellé procédure
78	COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY	09005317	EXTENSION ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE BRETAGNE - REAFFECTATION DU SOLDE	01/01/2010	Contrats régionaux
78	COMMUNE DE FONTENAY LE FLEURY	16011405	REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DESCARTES-FONTENAY-LE-FLEURY	15/07/2016	Contrat régional territorial
78	COMMUNE D'HERMERAY	EX014940	REPRISE DE PONTS - HERMERAY 23/09/2016	26/05/2016	

95	COMMUNE DE VILLIERS-LE-BEL	14018609	MISE EN CONFORMITE DE L'ACCUEIL DE L'HOTEL DE VILLE ET EXTENSION - VILLIERS LE BEL	10/01/2015	Contrat régional territorial
95	COMMUNE D'ERAGNY SUR OISE	16016364	REAFFECTATION - OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE ET DE SES ABORDS - ERAGNY-SUR-OISE	12/04/2012	Contrats régionaux

Article 9 :

Décide de participer au titre du dispositif « fonds d'urgence à destination des communes franciliennes ou de leurs groupements touchés par les inondations de fin mai début juin 2016 » au financement de l'opération suivante, telle que détaillée dans la fiche projet ajoutée en annexe 2 à la présente délibération, et dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable du projet :

	COMMUNE D'HERMERAY		26 088,44
		REPRISE DE PONTS - HERMERAY 23/09/2016	26 088,44

Article 10 :

Affecte une autorisation de programme de 26 088,44 € disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP53-001 (153001) « Aménagement et équipement de l'espace rural », Action 15300103 « Fonds d'Intervention, aménagement et équipement rural », du budget 2016.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-598	Budget	2016

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**52 - Agglomérations et villes moyennes**
Programme	**152002 - Contrat régional territorial**
Action	**15200205 - Contrat régional territorial**

Dispositif : N° 00000203 - Contrats régionaux

Dossier	09005317 - EXTENSION ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE BRETAGNE - REAFFECTATION DU SOLDE			
Bénéficiaire	R535 - COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY			
Localisation	CARRIERES-SOUS-POISSY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	81 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
600 000,00 €	HT	45 %	270 000,00 €	

Dossier	16016364 - OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE ET DE SES ABORDS - ERAGNY-SUR-OISE			
Bénéficiaire	R111 - COMMUNE D'ERAGNY SUR OISE			
Localisation	ERAGNY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	329 645,25 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
732 545,00 €	HT	45 %	329 645,25 €	

Total sur le dispositif N° 00000203 - Contrats régionaux	410 645,25 €

Dispositif : N° 00000801 - Contrat régional territorial

Dossier	12002421 - REHABILITATION DU RESTAURANT - GROUPE SCOLAIRE CHANT DES OISEAUX - MARLY-LE-ROI			
Bénéficiaire	R635 - COMMUNE DE MARLY LE ROI MAIRIE			
Localisation	MARLY-LE-ROI			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	138 981,05 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
694 905,24 €	HT	20 %	138 981,05 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-598	Budget	2016

Dossier	14000376 - REQUALIFICATION DE LA MAISON POUR TOUS - SAINT-LEU-LA-FORET			
Bénéficiaire	R207 - COMMUNE DE SAINT LEU LA FORET			
Localisation	SAINT-LEU-LA-FORET			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	65 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 300 000,00 €	HT	5 %	65 000,00 €	

Dossier	14000377 - EQUIPEMENTS SPORTIFS : REQUALIFICATION D'UN TERRAIN DE SPORTS AU STADE MUNICIPAL ET D'UNE PLAINE DE SPORTS SUR L'AIRE DIABLOTS - SAINT-LEU-LA-FORET			
Bénéficiaire	R207 - COMMUNE DE SAINT LEU LA FORET			
Localisation	SAINT-LEU-LA-FORET			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	45 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
900 000,00 €	HT	5 %	45 000,00 €	

Dossier	14014504 - REHABILITATION ET EXTENSION DU GYMNASE LEO LAGRANGE - ARNOUVILLE			
Bénéficiaire	R53 - COMMUNE D'ARNOUVILLE LES GONESSE			
Localisation	ARNOUVILLE-LES-GONESSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	374 209,50 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 247 365,00 €	HT	30 %	374 209,50 €	

Dossier	14018609 - MISE EN CONFORMITE DE L'ACCUEIL DE L'HOTEL DE VILLE ET EXTENSION - VILLIERS LE BEL			
Bénéficiaire	R230 - COMMUNE DE VILLIERS-LE-BEL			
Localisation	VILLIERS-LE-BEL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	807 596,69 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 794 659,32 €	HT	45 %	807 596,69 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-598	Budget	2016

Dossier	16002677 - RECONSTRUCTION DE LA MAISON DE L'ISLE-ADAM			
Bénéficiaire	R139 - COMMUNE DE L'ISLE ADAM			
Localisation	L'ISLE-ADAM			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	427 665,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 138 325,00 €	HT	20 %	427 665,00 €	

Dossier	16002946 - CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - MORSANG-SUR-ORGE			
Bénéficiaire	R1170 - COMMUNE DE MORSANG SUR ORGE			
Localisation	MORSANG-SUR-ORGE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	316 595,77 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 266 383,06 €	HT	25 %	316 595,77 €	

Dossier	16010653 - REHABILITATION DU GYMNASE JEAN BOIN (FACADES, ISOLATION, MISE EN ACCESSIBILITE...) - HOUILLES			
Bénéficiaire	R608 - COMMUNE D'HOUILLES			
Localisation	HOUILLES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	252 875,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 011 500,00 €	HT	25 %	252 875,00 €	

Dossier	16011405 - REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DESCARTES-FONTENAY-LE-FLEURY			
Bénéficiaire	R580 - COMMUNE DE FONTENAY LE FLEURY			
Localisation	FONTENAY-LE-FLEURY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	480 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 600 000,00 €	HT	30 %	480 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-598	Budget	2016

Dossier	16011594 - REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE PAUL LANGEVIN - SARTROUVILLE			
Bénéficiaire	R719 - COMMUNE DE SARTROUVILLE			
Localisation	SARTROUVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	938 250,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 085 000,00 €	HT	45 %	938 250,00 €	

Dossier	16011595 - REHABILITATION ET EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PAUL LANGEVIN - SARTROUVILLE			
Bénéficiaire	R719 - COMMUNE DE SARTROUVILLE			
Localisation	SARTROUVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	238 005,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
528 900,00 €	HT	45 %	238 005,00 €	

Dossier	16011596 - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LA POLICE MUNICIPALE- SARTROUVILLE			
Bénéficiaire	R719 - COMMUNE DE SARTROUVILLE			
Localisation	SARTROUVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	540 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 200 000,00 €	HT	45 %	540 000,00 €	

Dossier	16011618 - AMENAGEMENT D'UN ESPACE VERT PLACE CARREE - SARTROUVILLE			
Bénéficiaire	R719 - COMMUNE DE SARTROUVILLE			
Localisation	SARTROUVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	83 745,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
186 100,00 €	HT	45 %	83 745,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-598	Budget	2016

Dossier	16011781 - CREATION D'UN CITY STADE - VIRY-CHATILLON			
Bénéficiaire	R1237 - COMMUNE DE VIRY CHATILLON			
Localisation	VIRY-CHATILLON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	71 820,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
159 600,00 €	HT	45 %	71 820,00 €	

Dossier	16014134 - GROUPE SCOLAIRE - BOBIGNY			
Bénéficiaire	R1273 - COMMUNE DE BOBIGNY			
Localisation	BOBIGNY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 260 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 800 000,00 €	HT	45 %	1 260 000,00 €	

Dossier	16014139 - CENTRE DE LOISIRS - BOBIGNY			
Bénéficiaire	R1273 - COMMUNE DE BOBIGNY			
Localisation	BOBIGNY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	540 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 200 000,00 €	HT	45 %	540 000,00 €	

Dossier	17000058 - REQUALIFICATION DE LA GRANDE SALLE DE L'ANCIEN BATIMENT DU GYMNASE JEAN MOULIN- SAINT-LEU-LA-FORET			
Bénéficiaire	R207 - COMMUNE DE SAINT LEU LA FORET			
Localisation	SAINT-LEU-LA-FORET			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
300 000,00 €	HT	5 %	15 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000801 - Contrat régional territorial	6 594 743,01 €

Total sur l'imputation 905 - 52 - 152002 - 15200205	7 005 388,26 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-598	Budget	2016

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**53 - Espace rural et autres espaces de développement**
Programme	**153001 - Aménagement et équipement de l'espace rural**
Action	**15300103 - Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural**

Dispositif : N° 00000960 - Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016

Dossier	EX014940 - REPRISE DE PONTS - HERMERAY 23/09/2016			
Bénéficiaire	R606 - COMMUNE D'HERMERAY			
Localisation	HERMERAY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	26 088,44 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
37 269,20 €	HT	70 %	26 088,44 €	

Total sur le dispositif N° 00000960 - Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	26 088,44 €

Total sur l'imputation 905 - 53 - 153001 - 15300103	26 088,44 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011405

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DESCARTES- FONTENAY-LE-FLEURY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	1 600 000,00 €	30,00 %	480 000,00 €
	Montant Total de la subvention		480 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTENAY LE FLEURY
Adresse administrative : PLACE DU HUIT MAI 1945
78330 FONTENAY-LE-FLEURY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Richard RIVAUD, Maire

N° SIRET : 21780242000018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 15 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, géomètre,…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage».

Objectifs :
Le développement de la commune et l'arrivée de nouveaux habitants amènent la municipalité à avoir une réflexion sur les besoins d'équipements dédiés à la jeunesse.
L'objectif est de disposer de locaux en nombre suffisant pour satisfaire les demandes croissantes des jeunes habitants de Fontenay-le-Fleury.
La réhabilitation du bâtiment de l'école maternelle permettra aux enfants de travailler dans les meilleures conditions avec les moyens modernes qui sont désormais à leur disposition.

Description :
Les travaux suivants sont à prévoir :
- Isolation thermique par l'extérieur
- Isolation phonique entre étage et traitement par revêtement extérieur
- Rénovation de la charpente et de la toiture
- Rénovation de la plomberie, chauffage et sanitaire
- Rénovation de l'électricité
- Création de faux-plafonds
- Rénovation des carrelages et faïences des sanitaires
- Remise en peinture de l'ensemble des locaux
- Création d'une centrale de traitement d'air à double flux
- Création d'un circuit de chauffage pour l'étage.

Les objectifs à tenir en conservant la structure du bâtiment actuel sont :
- en rez-de-chaussée, la réhabilitation de l'ensemble des locaux et l'amélioration de leur distribution ;
- à l'étage, la création de 5 salles de classes, le déplacement de la bibliothèque du rez-de-chaussée, la création d'un sanitaire enseignants et élèves, la création d'un local ATSEM et d'un local de rangement.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- FONTENAY-LE-FLEURY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 902 628,00	90,60%
HONORAIRES	197 372,00	9,40%
Total	2 100 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	480 000,00	22,86%
COMMUNE	1 620 000,00	77,14%
Total	2 100 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	400 000,00 €
2018	80 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	15 000,00 €
	Montant total	15 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12002421

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION DU RESTAURANT - GROUPE SCOLAIRE CHANT DES OISEAUX - MARLY-LE-ROI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	694 905,24 €	20,00 %	138 981,05 €
	Montant Total de la subvention		138 981,05 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MARLY LE ROI MAIRIE
Adresse administrative : PLACE DU GENERAL DE GAULLE
78160 MARLY LE ROI
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Yves PERROT, Maire

N° SIRET : 21780372500019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le restaurant scolaire "Chant des Oiseaux" produit quotidiennement environ 200 repas destinés aux élèves des écoles maternelle et élémentaire.
Le projet consiste à réaménager et rééquiper la cuisine, ainsi que les salles de restauration afin de fluidifier les circuits.
Il sera créé 12 places supplémentaires.
La commune a donc décidé de procéder à la réhabilitation du bâtiment.

Description :
Les travaux de rénovation permettront la réalisation :
- d'une nouvelle cuisine prenant en compte la mise aux normes ainsi que les besoins et demande des utilisateurs,
- la salle de restauration recevra un traitement acoustique et des ouvertures seront créées afin de fluidifier

les circulation.
Une verrière sera créée en lieu et place de l'existante.
Les sanitaires seront remis aux normes.
L'ensemble des espaces sera réhabilité et restructuré.
Les façades seront remise en peinture.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- MARLY-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	625 781,92	90,05%
HONORAIRES	69 123,32	9,95%
Total	694 905,24	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	138 981,05	20,00%
Commune	555 924,19	80,00%
Total	694 905,24	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	90 000,00 €
2018	48 981,05 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrat régional territorial	326 674,05 €
	Montant total	326 674,05 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011594

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE PAUL LANGEVIN - SARTROUVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	2 085 000,00 €	45,00 %	938 250,00 €
	Montant Total de la subvention		938 250,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SARTROUVILLE
Adresse administrative : 2 RUE BUFFON
78505 SARTROUVILLE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre FOND, Maire

N° SIRET : 21780586000012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'école maternelle Paul Langevin est située dans un quartier qui connait un accroissement démographique important générant une augmentation des effectifs scolaires.
L'école maternelle actuelle, qui comprend 7 classes pour 200 élèves, est aujourd'hui à sa capacité maximum. De plus, il nécessaire de procéder à une réhabilitation du bâtiment.
La commune a donc décidé de réaliser des travaux de réhabilitation et d'extension de l'école.

Description :
Le projet consiste en une réhabilitation et extension de l'école.
Il sera créé 3 classes supplementaires, une salle de motricité et un dortoir.
Une garderie pour les activités périscolaires permettant d'accueillir 80 enfants en maternelle et 45 en élémentaires sera réalisée.
Les locaux supports (sanitaires et cantine) seront réorganisés en conséquence.
Des travaux d'isolation, de changement de menuiseries intérieures et extérieures seront réalisés.
La mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite sera prise en compte dans la cadre des travaux.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SARTROUVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	2 085 000,00	100,00%
Total	2 085 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	938 250,00	45,00%
Commune	1 146 750,00	55,00%
Total	2 085 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	788 250,00 €
2018	150 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 200,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	349 229,00 €
2013	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	15 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 200,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	240 553,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	180 000,00 €
2015	Aide d'investissement, aux études préopérationnelles et aux actions d'investissements dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actions (Territoires 1 et 2)	380,00 €
2015	E-administration	35 000,00 €
2015	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	500,00 €
	Montant total	881 062,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011595

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION ET EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PAUL LANGEVIN - SARTROUVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	528 900,00 €	45,00 %	238 005,00 €
	Montant Total de la subvention		238 005,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SARTROUVILLE
Adresse administrative : 2 RUE BUFFON
78505 SARTROUVILLE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre FOND, Maire

N° SIRET : 21780586000012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'école élémentaire Paul Langevin, comme la plus part des autres équipements scolaires, connaît un accroissement constant des effectifs d'enfants fréquentant le restaurant scolaire. La commune a donc décidé de procéder à la réhabilitation et à l'extension de celui-ci. Ainsi, la surface passera de 141 m² à environ 300 m².

Description :
Le programme comprend principalement :
- l'extension du réfectoire (passant de 100 à 300 m²),
- le réaménagement et restructuration de l'office de réchauffage,
- les travaux de second œuvre,
- des aménagements extérieurs.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SARTROUVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	528 900,00	100,00%
Total	528 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	238 005,00	45,00%
Commune	290 895,00	55,00%
Total	528 900,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	193 005,00 €
2018	45 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 200,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	349 229,00 €
2013	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	15 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 200,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	240 553,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	180 000,00 €
2015	Aide d'investissement, aux études préopérationnelles et aux actions d'investissements dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actions (Territoires 1 et 2)	380,00 €
2015	E-administration	35 000,00 €
2015	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	500,00 €
	Montant total	881 062,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011596

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LA POLICE MUNICIPALE- SARTROUVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	1 200 000,00 €	45,00 %	540 000,00 €
	Montant Total de la subvention		540 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SARTROUVILLE
Adresse administrative : 2 RUE BUFFON
78505 SARTROUVILLE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre FOND, Maire

N° SIRET : 21780586000012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le bâtiment actuel qui accueille la police municipale est situé en centre-ville, il présente des signes de vétusté et n'est plus aux normes en particulier pour les personnes à mobilité réduite. De plus, sa configuaration actuelle ne permet pas d'accueillir l'équipe au complet dans de bonnes conditions. Après étude il appararait que la réhabilitation de ce bâtiment s'avérerait trop onéreuse.
La commune diposant d'un terrain à l'arrière du centre administratif, a décidé de démolir une partie des locaux de stockage située sur celui-ci afin d'y construire un bâtiment neuf.

Description :
Construction d'un bâtiment neuf pour accueillir la police munipale.
Un espace sera réservé pour l'accueil du public.
Une salle de supervision urbaine y sera implantée.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SARTROUVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 200 000,00	100,00%
Total	1 200 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	540 000,00	45,00%
Commune	660 000,00	55,00%
Total	1 200 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	260 000,00 €
2018	250 000,00 €
2019	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 200,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	349 229,00 €
2013	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	15 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 200,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	240 553,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	180 000,00 €
2015	Aide d'investissement, aux études préopérationnelles et aux actions d'investissements dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actions (Territoires 1 et 2)	380,00 €
2015	E-administration	35 000,00 €
2015	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	500,00 €
	Montant total	881 062,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011618

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT D'UN ESPACE VERT PLACE CARREE - SARTROUVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	186 100,00 €	45,00 %	83 745,00 €
	Montant Total de la subvention		83 745,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SARTROUVILLE
Adresse administrative : 2 RUE BUFFON
78505 SARTROUVILLE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre FOND, Maire

N° SIRET : 21780586000012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Une voie nouvelle départementale est en cours de réalisation et il est nécessaire de prévoir des aménagements extérieurs dans ce secteur.
La commune a donc décidé de réaliser une place carrée d'une superficie de 5 000 m² en connection avec la voie départementale qui permettra de valoriser l'entrée de la commune en venant de Houilles et de redessiner l'espace urbain dans le quartier de la Croix Blanche.

Description :
Les travaux comprendront principalement :
- l'aménagement d'un terre-plein et la création d'une liaison piétonne,
- la création d'espaces verts qualitatifs qui seront prévus pour réduire les interventions futures en entretien

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SARTROUVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	222 600,00	100,00%
Total	222 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	83 745,00	37,62%
COMMUNE	138 855,00	62,38%
Total	222 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	50 000,00 €
2018	33 745,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 200,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	349 229,00 €
2013	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	15 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 200,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	240 553,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	180 000,00 €
2015	Aide d'investissement, aux études préopérationnelles et aux actions d'investissements dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actions (Territoires 1 et 2)	380,00 €
2015	E-administration	35 000,00 €
2015	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	500,00 €
	Montant total	881 062,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16010653

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION DU GYMNASE JEAN BOIN (FACADES, ISOLATION, MISE EN ACCESSIBILITE...) - HOUILLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	1 011 500,00 €	25,00 %	252 875,00 €
	Montant Total de la subvention		252 875,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'HOUILLES
Adresse administrative : 16 RUE GAMBETTA
78800 HOUILLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Alexandre JOLY, Maire

N° SIRET : 21780311300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Une étude thermique a été menée sur le gymnase Jean Bouin qui a abouti à un programme de travaux à réaliser.
L'objectif est de réduire les déperditions énergétiques de 50% et de 30% les consommations du bâtiment. Enfin les travaux permettront d'améliorer le confort pour les utilisateurs.
Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique d'économie d'énergie sur le patrimoine bâti de la commune, engagée depuis plusieurs années.

Description :
Les travaux comprennent principalement :
- la reprise complète des façades par la mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur,
- la réhabilitation complète de la toiture,
- le changement du système de chauffage,

- la mise en accessibilité du bâtiment.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- HOUILLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	965 000,00	95,40%
HONORAIRES	46 500,00	4,60%
Total	1 011 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	252 875,00	25,00%
COMMUNE	758 625,00	75,00%
Total	1 011 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	190 000,00 €
2018	62 875,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	198 000,00 €
2016	Contrat régional territorial	864 951,29 €
	Montant total	1 062 951,29 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002946

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - MORSANG-SUR-ORGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	1 266 383,06 €	25,00 %	316 595,77 €
	Montant Total de la subvention		316 595,77 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MORSANG SUR ORGE
Adresse administrative : 72 RUE JEAN RAYNAL SQUARE ALEXANDRE
91390 MORSANG-SUR-ORGE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Marjolaine RAUZE, Maire

N° SIRET : 21910434600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le centre technique municipal actuel, implanté dans le périmètre de l'école Ferdinand Buisson, est composé de "petites unités" dispersées présentant un état de vétusté avancé ainsi qu'une organisation anarchique qui portent préjudice à l'image de la commune ainsi qu'aux conditions de travail du personnel.

Ces locaux ont été aménagés au fil du temps selon les besoins et sans schéma organisationnel bien précis.
Par ailleurs, la proximité d'un groupe scolaire et le déplacement de jeunes enfants sont des facteurs de risques lors des allers et venues des véhicules municipaux.
La voirie desservant les actuels ateliers municipaux n'est plus vraiment calibrée pour un trafic routier professionnel.
Afin de pallier cette organisation anarchique des locaux, ainsi qu'à leur vétusté, les élus ont décidé de procéder à la réalisation d'un nouvel équipement, le site actuel ne permettant pas une opération démolition/reconstruction.

Description :
Le programme comprend :
- Le secteur bâtiment pour 385 m²,
- Le secteur voirie pour 465 m²,
- Le secteur espaces verts pour 380 m²,
- Le secteur mécanique pour 200 m²,
- Le secteur magasin pour 140 m²,
- L'administration pour 80 m²,
- Les annexes fonctionnelles et parkings couverts pour 445 m²,
- Les circulations pour 780 m².

Soit une surface de plancher de 2 875 m² permettant l'accueil dans de bonnes conditions des 47 agents des ateliers municipaux actuels.

Cet ensemble est complété par l'aménagement d'espaces extérieurs composés de 1 615 m² de parkings et de circulations.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- MORSANG-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	4 476 250,00	85,89%
honoraires	735 230,00	14,11%
Total	5 211 480,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	316 595,77	6,07%
COMMUNE	2 708 182,23	51,97%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 ACQUIS	2 186 702,00	41,96%
Total	5 211 480,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	150 000,00 €
2018	150 000,00 €
2019	16 595,77 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	118 329,00 €
2013	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	12 020,40 €
2016	Contrat régional territorial	84 000,00 €
	Montant total	126 679,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011781

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UN CITY STADE - VIRY-CHATILLON

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	159 600,00 €	45,00 %	71 820,00 €
	Montant Total de la subvention		71 820,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VIRY CHATILLON
Adresse administrative : PLACE DE LA REPUBLIQUE
91178 VIRY CHATILLON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Marie VILAIN, Maire

N° SIRET : 21910687900014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Ce projet répond au souhait de la commune de créer un terrain multisports pour les adolescents (8-15 ans) afin de répondre aux problématiques de cohabitation entre les habitants et les jeunes du quartier. A ce jour, il n'existe pas d'emplacement dans ce quartier où les adolescents peuvent se réunir tout en garantissant la sérénité des riverains.

Description :
Les travaux consiteront en la réalisation d'un terrain multisports ossature acier avec habillage bois et sols en gazon synthétique sur fondation en enrobé aux dimensions 12 mètres X 24 mètres.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- VIRY-CHATILLON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	159 600,00	100,00%
Total	159 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	71 820,00	45,00%
COMMUNE	41 195,00	25,81%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91	46 585,00	29,19%
Total	159 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	71 820,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	11 461,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	17 298,00 €
2013	Soutien au Réseau Information Jeunesse	2 488,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	11 461,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 760,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	11 461,00 €
	Montant total	57 929,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014134

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : GROUPE SCOLAIRE - BOBIGNY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	2 800 000,00 €	45,00 %	1 260 000,00 €
	Montant Total de la subvention		1 260 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOBIGNY
Adresse administrative : 31 AV DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE
93000 BOBIGNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stéphane de PAOLI, Maire

N° SIRET : 21930008400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Un nouveau quartier est en cours de réalisation et la ville souhaite adapter les équipements scolaires aux besoins futurs.

Description :
La ville souhaite développer un nouveau quartier urbain mixte et durable sur le secteur canal-RN3 avec la création de nouveaux logements mais également une nouvelle offre conséquente d'emplois. La ZAC Ecocité-Canal de l'Ourcq est un projet conçu et attendu depuis plusieurs années. Les réalisations mises en oeuvre doivent rayonner sur toute la ville. Le projet s'inscrit donc dans les dynamiques urbaines déjà en cours sur la ville. Ces nouveaux logements génèrent des besoins nouveaux en matière d'équipements publics. Aussi, le projet d'aménagement prévoit l'intégration d'un groupe scolaire, objet de la présente opération, et d'un centre de loisirs (deuxième opération du contrat).

Le groupe scolaire sera intégré à un îlot comprenant :
- le groupe scolaire lui-même (école maternelle, école primaire et centre de loisisrs),

- une programmation d'environ 60 logements sociaux,
- une programmation d'environ 126 logements en accession.

Du fait de l'imbrication des programmes, le groupe scolaire sera réalisé en VEFA (Vente Future en l'Etat d'Achèvement) par le promoteur qui réalisera les logements situés au-dessus, sur la base d'un cahier des charges détaillé réalisé par la ville. S'agissant d'un ensemble immobilier indivisible dont seule une partie à vocation à devenir propriété de la ville, le recours à la VEFA est ainsi envisageable.

La subvention régionale sera versée pour réaliser l'acquisition. La commune versera des acomptes à l'aménageur, sur appels de fonds, au fur et à mesure de l'avancement des travaux selon un échéancier convenu dans le contrat de réservation.

L'enjeu est d'intégrer toutes les dispositions techniques et architecturales qui permettent le fonctionnement optimum de l'équipement et notamment la bonne cohabitation entre l'équipement scolaire, le centre de loisirs et des logements (protection des cours d'école notamment, accès distincts, ...).

Moyens mis en œuvre :
L'évaluation des besoins et le dimentionnement des espaces ont été effectués sur la base des effectifs et du nombre de classes validés aux regards des besoins futurs.

Le projet prévoit pour les élèves de maternelles:
- 5 salles d'exercice,
- 3 locaux de dépôt de matériel,
- 1 salle de repos,
- 3 ateliers,
- 1 bibliothèque centre de documentation,
- 1 salle de motricité,
- 2 locaux propreté,
- 2 vestiaires,
- 1 buandrie,
- 1 salle d'assistante maternelles,
- 1 local pour le matériel utilisé à l'extérieur et local de vélo.

Pour les élèves de primaire :
- 7 salles de classes,
- 2 sanitaires élèves,
- 1 bibliothèque centre de documentation,
- 4 salle dépôt,
- 2 salles d'exercice,

Locaux communs aux deux sections :
- 1 bureau de direction,
- 2 salles des maîtres,
- 1 réserve pédagogique,
- 2 sanitaires adultes (hommes et femmes),
- 1 salle polyvalente,
- 3 locaux "ménage".

Les espaces extérieurs, le parking souterrain de 18 places, le logement de fonction inclus dans le programme de l'opération sont communs aux deux structures (groupe scolaire et centre de loisirs).

Les locaux de restauration seront utilisés par les élèves mais aussi par les enfants du centre de loisirs,

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACQUISITION VEFA	7 954 300,00	100,00%
Total	7 954 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	1 260 000,00	15,84%
COMMUNE	6 694 300,00	84,16%
Total	7 954 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	126 000,00 €
2018	693 000,00 €
2019	409 500,00 €
2020	31 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accueil et mise à l'abri des personnes vivant en bidonville	104 718,21 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	53 568,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	69 321,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 853 842,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	45 984,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	129 900,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	104 135,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	69 321,00 €
2014	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	2 950 965,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	20 680,00 €

2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	97 151,40 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	436 450,00 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	650 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	42 000,00 €
	Montant total	6 393 417,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014139

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CENTRE DE LOISIRS - BOBIGNY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	1 200 000,00 €	45,00 %	540 000,00 €
	Montant Total de la subvention		540 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOBIGNY
Adresse administrative : 31 AV DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE
93000 BOBIGNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stéphane de PAOLI, Maire

N° SIRET : 21930008400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Un nouveau quartier est en cours de réalisation et la ville souhaite adapter les équipements scolaires aux besoins futurs.

Description :
La ville souhaite développer un nouveau quartier urbain mixte et durable sur le secteur canal-RN3 avec la création de nouveaux logements mais également une nouvelle offre conséquente d'emplois. La ZAC Ecocité-Canal de l'Ourcq est un projet conçu et attendu depuis plusieurs années. Les réalisations mises en oeuvre doivent rayonner sur toute la ville. Le projet s'inscrit donc dans les dynamiques urbaines déjà en cours sur la ville.

Ces nouveaux logements génèrent des besoins nouveaux en matière d'équipements publics. Aussi, le projet d'aménagement prévoit l'intégration d'un centre de loisirs, objet de la présente opération et d'un groupe scolaire (première opération du contrat). L'enjeu est d'intégrer toutes les dispositions techniques et architecturales qui permettent le fonctionnement optimum de l'équipement et notamment la bonne

cohabitation entre le centre de loisirs, l'équipement scolaire et les logements (protection des cours d'école notamment, accès distincts,...)

Le centre de loisirs sera intégré à un îlot comprenant :
- le groupe scolaire lui-même (école maternelle, école primaire et centre de loisisrs),
- une programmation d'environ 60 logements sociaux,
- une programmation d'environ 126 logements en accession.

Du fait de l'imbrication des programmes, le centre de loisirs sera réalisé en VEFA (Vente Future en l'Etat d'Achèvement) par le promoteur qui réalisera les logements situés au-dessus, sur la base d'un cahier des charges détaillé réalisé par la ville. S'agissant d'un ensemble immobilier indivisible dont seule une partie à vocation à devenir propriété de la ville, le recours à la VEFA est ainsi envisageable.

La subvention régionale sera versée pour réaliser l'acquisition. La commune versera des acomptes à l'aménageur, sur appels de fonds, au fur et à mesure de l'avancement des travaux selon un échéancier convenu dans le contrat de réservation.

Moyens mis en œuvre :
L'évaluation des besoins et le dimentionnement des espaces ont été effectués sur la base des nombres d'enfants amenés à fréquenter le centre de loisirs, validés aux regards des besoins futurs.

Le centre de loisirs se développe sur un seul niveau avec d'un côté les salles dédiées aux élémentaires et de l'autre aux maternelles. Les animateurs ont ainsi une position centrale qui permet la surveillance. La circulation est éclairée par des puits de lumière qui viennent rythmer l'espace, et également une ouverture en extrémité qui offre un cadrage sur le canal valorisant l'environnement immédiat. Le centre de loisirs possède son propre escalier côté canal pour un accès direct sur la cour.

Le projet prévoit pour les petits (maternelles) :
- 2 salles d'activités dédiés aux maternelles (1 de 35 m2, 1 de 30 m2),
- 3 ateliers dédiés aux maternelles (modelage/bricolage, activités calme, groupe restreint),
- des espaces sommeil,
- un local "dépôt de matériel de jeu",
- des sanitaires adaptés aux petits,
Pour les plus grands (élémentaires) :
- salle d'activités de 40 m2,
- 5 ateliers (lecture, cuisine/patisserie, arts plastiques, activités propres, informatique),
Et des locaux communs ou mutualisables avec les deux écoles, comprenant principalement :
- un hall d'accueil,
- des locaux pour le personnel ainsi que des locaux de restauration, qui seront utilisés par enfants du centre de loisirs que par les élèves du groupe scolaire,
-des espaces extérieurs,
-un parking souterrain de 18 places (centre de loisirs et groupe scolaire)

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l’engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACQUISITION EN VEFA	1 545 700,00	100,00%
Total	1 545 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	540 000,00	34,94%
COMMUNE	1 005 700,00	65,06%
Total	1 545 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	54 000,00 €
2018	297 000,00 €
2019	175 500,00 €
2020	13 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accueil et mise à l'abri des personnes vivant en bidonville	104 718,21 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	53 568,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	69 321,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 853 842,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	45 984,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	129 900,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	104 135,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	69 321,00 €
2014	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	2 950 965,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	20 680,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	97 151,40 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	436 450,00 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	650 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	42 000,00 €
	Montant total	6 393 417,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14014504

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION ET EXTENSION DU GYMNASE LEO LAGRANGE - ARNOUVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	1 247 365,00 €	30,00 %	374 209,50 €
	Montant Total de la subvention		374 209,50 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ARNOUVILLE LES GONESSE
Adresse administrative : 15-17 RUE ROBERT SCHUMAN
95400 ARNOUVILLE-LES-GONESSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Michel AUMAS, Maire

N° SIRET : 21950019600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Objet du projet : réhabilitation et extension du gymnase Léo Lagrange

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Poursuivant la politique de promotion des activités sportives dans des équipements de qualité et pour répondre à un objectif de développement durable, la commune prévoit la réhabilitation complète du gymnase Léo Lagrange. Il est prévu de le mettre en conformité avec les normes d'accessibilité PMR et les préconisations récentes en matière de performances énergétiques.
Le gymnase fait parti d'un complexe sportif situé sur la partie Est de la commune, constitué d'un espace multisports d'environ 800 m², d'un dojo, d'une salle de musculation, des vestiaires, des sanitaires, de rangements et d'un local chaufferie.
Construit au début des années 70, le gymnase a connu une fréquentation à la hausse durant toutes ces années. Il arrive à saturation et se trouve dans un état général de vétusté.

Description :
Il est prévu des travaux de rénovation complète du gymnase actuel afin de répondre aux normes d'accessibilité PMR et aussi aux normes de confort thermique

- démolition des vestiaires actuels
- aménagement de locaux de rangements pour le gros matériel (33m²)
- aménagement d'un espace pour le gardien (27m²)
- création de gradins (16m²)

Dans les locaux du judo seront réalisés :
- un accueil (47m²),
- un bureau (10,40 m²),
- une infirmerie (10,40m²),
- des vestiaires / douches et sanitaires (85,7m² environ).

Les travaux d'extension consistent en la déconstruction du local de rangement matériel et la création de places de stationnement.

Localisation géographique :
- ARNOUVILLE-LES-GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	1 204 660,00	86,96%
Honoraires et études	180 699,00	13,04%
Total	1 385 359,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	374 209,50	27,01%
DEPARTEMENT VAL D'OISE	290 925,39	21,00%
COMMUNE	720 224,11	51,99%
Total	1 385 359,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	187 104,75 €
2018	100 000,00 €
2019	87 104,75 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrat régional territorial	563 400,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	171 424,50 €
	Montant total	744 824,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002677

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RECONSTRUCTION DE LA MAISON DE L'ISLE-ADAM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	2 138 325,00 €	20,00 %	427 665,00 €
	Montant Total de la subvention		427 665,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE L'ISLE ADAM
Adresse administrative : 45 GRANDE RUE
95290 L'ISLE-ADAM
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-maire

N° SIRET : 21950313300015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Dans le cadre de la poursuite de ses objectifs la Municipalité souhaite offrir à la population des espaces et des équipements dédiés, notamment aux familles et aux associations.

La Maison de l'Isle-Adam, en centre-ville, est un équipement entièrement dévolu aux activités associatives en matière socioculturelle, éducative et de loisirs (spectacles, expositions, conférences, réunions, repas et activités diverses). L'équipement est proche des commerces, de la mairie, du marché. Il est également tout près des équipements sportifs, des établissements scolaires, des zones d'habitation. C'est un lieu de vie et de référence qui accueille un public diversifié. La Maison de l'Isle-Adam, de par sa position stratégique contribue au renforcement du lien social

L'infrastructure est aujourd'hui vétuste et n'offre pas de bonnes conditions d'utilisation en matière d'exploitation scénographique et d'accueil du public.

L'objectif est de créer un lieu scénique à la mesure des attentes de la collectivité.

Description :
Le projet s'inscrit dans l'emprise du bâtiment existant. Pour permettre la création de fonctions support qui font défaut aujourd'hui, certaines activités et fonctions présentes seront déplacées pour offrir des espaces fonctionnels (coulisses, loges, espaces de stockage, salle polyvalente...) en conformité avec les règles et normes en vigueur.

Programme :
- Démolir et reconstruire en lieu et place de l'actuel bâti, en modernisant l'équipement dédié aux activités associatives et sa salle de spectacle
- effectuer les travaux nécessaires en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- améliorer la performance énergétique
- créer une salle polyvalente (lieu scénique) pour les activités liées au spectacle, à des expositions, à des conférences, et activités diverses.

Les travaux porteront sur le bâti (démolition et reconstruction), sur les espaces extérieurs, sur la mise en conformité des réseaux dans l'emprise du terrain.
l'opération s'inscrit dans la continuité de l'équipement actuel pour une mise en valeur du patrimoine, pour une meilleure intégration paysagère. Une attention particulière se fera sur les matériaux et sur les abords pour améliorer les conditions d'accueil du public, le confort de tous les utilisateurs. Le nouvel équipement sera en conformité avec les règles et les normes en vigueur.

La SHON de l'équipement actuel est de 1014 m² (grande salle, salles attenantes, espaces d'accueil, bureaux, locaux de stockage, locaux techniques...).

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat régional territorial, la prise en compte de la mesure "100 000 stages" a été intégrée dans la Fiche IRIS n°16002829 votée par la délibération n°CP 16-183 du 18 mai 2016.

Localisation géographique :
- L'ISLE-ADAM

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	2 138 325,00	100,00%
Total	2 138 325,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	427 665,00	20,00%
DEPARTEMENT 95	427 665,00	20,00%
COMMUNE	1 282 995,00	60,00%
Total	2 138 325,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	270 000,00 €
2018	127 665,00 €
2019	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	7 000,00 €
2016	Contrat régional territorial	81 145,00 €
2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	176 388,29 €
	Montant total	278 183,29 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14000376

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REQUALIFICATION DE LA MAISON POUR TOUS - SAINT-LEU-LA-FORET

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	1 300 000,00 €	5,00 %	65 000,00 €
	Montant Total de la subvention		65 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT LEU LA FORET
Adresse administrative : 52 RUE DU GENERAL LECLERC
95320 SAINT-LEU-LA-FORET
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Sébastien MEURANT, Maire

N° SIRET : 21950563300012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La restructuration de la maison pour tous doit bénéficier à un large public. Elle sera mis à la disposition des associations (séniors et ludothèque), des scolaires et périscolaires, des habitants souhaitant disposer du lieu, des résidents de proximité.

L'objectif de cette opération est de ainsi de requalifier et redynamiser ce bâtiment en favorisant la venue de nouvelles associations et de nouvelles activités.

Description :
Située en lisière de la forêt dominiale de Montmorency, la maison pour tous est un bâtiment ancien ne bénéficiant pas des normes actuelles.

Elle abrite une ludothèque, un club de modélisme et des espaces dédiés aux diverses associations communales. Cet édifice mal adapté à ces usages engendre des coûts de fonctionnement importants.

Cette structure permettra de rassembler dans un seul et même lieu différentes activités.

Le projet porte essentiellement sur la mise aux normes :
- la réalisation d'un étage supplémentaire et d'un ascenseur,
- en matière de lutte contre les incendie,
- pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- du circuit d'électricité,
- de l'isolation acoustique et thermique.

Un plan de désamiantage est nécessaire pour la toiture existante.

L'opération doit se dérouler en limitant au maximum les gênes occasionnées et en interrompant au minimum les activités qui s'y déroulent ordinairement.

Localisation géographique :
- SAINT-LEU-LA-FORET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 300 000,00	100,00%
Total	1 300 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	65 000,00	5,00%
Conseil Général (95) en cours	260 000,00	20,00%
Commune de Saint-Leu-la-Forêt	975 000,00	75,00%
Total	1 300 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	60 000,00 €
2017	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat régional territorial	30 000,00 €
2015	Contrat régional territorial	20 000,00 €
	Montant total	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14000377

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EQUIPEMENTS SPORTIFS : REQUALIFICATION D'UN TERRAIN DE SPORTS AU STADE MUNICIPAL ET D'UNE PLAINE DE SPORTS SUR L'AIRE DIABLOTS - SAINT-LEU-LA-FORET

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	900 000,00 €	5,00 %	45 000,00 €
	Montant Total de la subvention		45 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT LEU LA FORET
Adresse administrative : 52 RUE DU GENERAL LECLERC
95320 SAINT-LEU-LA-FORET
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Sébastien MEURANT, Maire

N° SIRET : 21950563300012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Répondant à la demande croissante des habitants la commune souhaite, dans le cadre de cet avenant au Contrat régional territorial, mettre à leur disposition des équipements sportifs et de loisirs adaptés.

La présente opération "équipements sportifs" porte ainsi sur deux structures complémentaires, mutualisables :

- le terrain de sports non homologués au stade des Andrésis,
- la plaine de sports sur l'aire des Diablots qui sera réhabilitée et agrandie.

Cette opération vise à étendre et améliorer les conditions dans lesquelles s'exerceront les activités de plein air.

Description :
Les équipements sportifs de loisirs ne permettent plus de répondre aux besoins des pratiquants, aux normes en matière d'économie d'énergie et aux dispositions réglementaires en vigueur.

La ville propose de réaliser la mise aux normes, la rénovation et l'extension de ces sites extérieurs mutualisables.

Ces espaces sont dédiés aux activités de sports et de loisirs de la petite enfance, de l'adolescence et des adultes. Les Saint-Loupiens pourront profiter ainsi indifféremment de ces espaces de plein air, se rendre sur l'un ou/et l'autre de ces sites.

Ces aménagements extérieurs sportifs et de loisirs favoriseront les relations intergénérationnelles permettant une utilisation sur des plages horaires plus importantes.

Moyens mis en œuvre :
Les travaux de rénovation-extension porteront sur la création et l'aménagement d'aires de jeux et d'évolution, le traitement du sol par compactage et drainage, la pose de moquette et de matériaux souples pour le terrain synthétique , de mâts d'éclairage (éclairage économique LED) et de clôtures de protection (ex:pare-ballons), la création et l'aménagement d'aires de jeux et d'évolution, d'un city stadium, d'un parcours de santé, d'une aire de jeux pour les 0-6 ans (sols souples, jeux d'éveils de motricité), de requalification d'un terrain de boules (terrassement).

Localisation géographique :
- SAINT-LEU-LA-FORET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	910 000,00	100,00%
Total	910 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	45 000,00	4,95%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 95	180 000,00	19,78%
COMMUNE	685 000,00	75,27%
Total	910 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	40 000,00 €
2017	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat régional territorial	30 000,00 €
2015	Contrat régional territorial	20 000,00 €
	Montant total	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000058

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REQUALIFICATION DE LA GRANDE SALLE DE L'ANCIEN BATIMENT DU GYMNASE JEAN MOULIN- SAINT-LEU-LA-FORET

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	300 000,00 €	5,00 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT LEU LA FORET
Adresse administrative : 52 RUE DU GENERAL LECLERC
95320 SAINT-LEU-LA-FORET
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Sébastien MEURANT, Maire

N° SIRET : 21950563300012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif de cette opération est de réduire les consommations d'énergie et d'améliorer les conditions de la pratique sportive.

Description :
La partie ancienne du bâtiment du gymnase Jean Moulin, n'a pas fait l'objet de rénovation. Il est nécessaire de revoir l'isolation thermique du toit ainsi que l'éclairage naturel, sans oublier la requalification du sol adapté aux nouveaux modes d'évolutions techniques.

Cette opération doit se dérouler en limitant au maximum les gênes occasionnées et en interrompant au minimum les activités sportives.

Moyens mis en œuvre :
Les travaux portent sur :

- les sols pour sportifs (dépose des sols existants, traitement des remontées d'humidité, préparation du support, revêtement des sols niveau P1, bearres de seuils, tracés de jeux, équipements sportifs)
- la couverture de la salle (dépose de flocage, lanterneaux et autres travaux préalables, système d'étanchéité et d'isolation des toitures, réparation en rives d'étanchéité, descentes eaux pluviales, sécurité du chantier, remplacement des bardages et couverture)
- électricité (dépose des matériels existants, alimentation complémentaire, mise aux normes du TGBT pour éclairage, fourniture et pose d'éclairage LED conforme aux normes sportives, conformité du bureau de contrôle).

Localisation géographique :

- SAINT-LEU-LA-FORET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	304 371,00	100,00%
Total	304 371,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	15 000,00	4,93%
Conseil Départemental 95	120 000,00	39,43%
Commune	169 371,00	55,65%
Total	304 371,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 000,00 €
2018	3 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat régional territorial	30 000,00 €
2015	Contrat régional territorial	20 000,00 €
	Montant total	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14018609

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISE EN CONFORMITE DE L'ACCUEIL DE L'HOTEL DE VILLE ET EXTENSION - VILLIERS LE BEL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	1 794 659,32 €	45,00 %	807 596,69 €
	Montant Total de la subvention		807 596,69 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS-LE-BEL
Adresse administrative : 32 RUE DE LA REPUBLIQUE
95400 VILLIERS LE BEL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Louis MARSAC, Maire

N° SIRET : 21950680500015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Objet du projet : mise en conformité de l'accueil de l'Hôtel de Ville et extension

Date prévisionnelle de début de projet : 10 janvier 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF :
- l'autorisation de démarrage anticipé pour les honoraires est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (à adapter selon les cas : honoraires de maitrise d'oeuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier.. etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
La commune de Villiers-le-Bel souhaite poursuivre la valorisation de ses équipements et de ses espaces publics.

La ville souhaite requalifier, étendre et mettre en accessibilité l'accueil de la Mairie ainsi que la salle des

Mariages. La zone d'accueil des personnes à mobilité réduite et de l'état civil est exigüe. Elle est située à l'arrière du bâtiment principal et accessible par des entrées latérales peu lisibles. Une extension est prévue avec l'installation d'un ascenseur pour desservir les étages des deux bâtiments.

Dans le cadre de ces travaux, la municipalité souhaite prendre en compte les problématiques environnementales d'économie d'énergie et de développement durable. Ces aménagements intégreront des techniques environnementales HQE pour maintenir et valoriser le patrimoine municipal.

Les équipements participent non seulement à la mise en valeur des spécificités urbaines et paysagères locales, mais répondent aussi aux attentes des habitants en termes de qualité des services publics.

Description :
Les travaux relatifs à l'hôtel de ville ont trois objectifs principaux :
- mettre en conformité l'ensemble du bâtiment ERP de 5ème catégorie aux personnes en situation de handicap par la réalisation d'aménagements spécifiques.
- créer une extension (environ 280 m²) sur l'aile du bâtiment Rue Pasteur pour l'aménagement de nouveaux bureaux (4 en rez-de-chaussée et 4 à l'étage).
- Réaménager l'accueil principal, le service des Affaires générales et celui de la petite enfance.

Localisation géographique :
- VILLIERS-LE-BEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	1 560 573,40	86,96%
Honoraires et études	234 085,92	13,04%
Total	1 794 659,32	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	807 596,69	45,00%
DEPARTEMENT 95	358 931,87	20,00%
COMMUNE	628 130,76	35,00%
Total	1 794 659,32	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	403 798,35 €
2018	400 000,00 €
2019	3 798,35 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €
2013	Agendas 21 locaux - Phase 1	24 750,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	27 500,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	47 400,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	168 250,00 €
2013	Egalité femmes-hommes	15 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 504 062,00 €
2014	Accompagnement d'élèves de troisième vers le lycée ou le CFA	8 500,00 €
2014	Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €
2014	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	27 500,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	18 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	47 400,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	975 931,00 €
2014	Politique énergie climat	42 180,00 €
2014	Protocole de sécurisation des parcours	16 500,00 €
2014	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	116 222,40 €
2015	Contrat régional territorial	864 463,80 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	1 452 630,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	79 000,00 €
	Montant total	4 868 186,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 09005317

Commission permanente du 17 novembre 2009
Modifiée par la Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EXTENSION ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE BRETAGNE - REAFFECTATION DU SOLDE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats régionaux	600 000,00 €	45,00 %	270 000,00 €
	Montant total versé au titre de la subvention 2009		189 000,00 €
	Montant Total de l'affectation 2016		81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CARRIERES SOUS POISSY
Adresse administrative : 1 PLACE SAINT-BLAISE
78915 CARRIERES-SOUS-POISSY CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christophe DELRIEU, Maire

N° SIRET : 21780123200174

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats régionaux
Rapport Cadre : CR57-01 du 13/12/2001

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2010
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : réaffectation pour solder l'opération qui a fait l'objet d'un avenant n° CP 15-091 du 29 janvier 2015 indiquant une nouvelle répartition des crédits au sein du contrat cadre visant à ajouter 81 000 € aux 189 000 € initialement prévus sur l'opération.

Objectifs :
Extension et réhabilitation du groupe scolaire Bretagne. Le programme comprend la création d'un nouveau réfectoire avec sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite ainsi que des travaux de cloisonnement intérieur permettant une utilisation plus rationnelle.

Description :
La commune de Carrières-sous-Poissy a signé le 18 janvier 2010 un contrat régional, notifié le 9 mars 2010, pour un montant total de travaux 3 392 163 € HT plafonnés à 3 000 000 € HT.

La commune de Carrières-sous-Poissy a sollicité le 9 octobre 2014, une demande de prorogation d'un an, en raison de la modification du projet du groupe scolaire Bretagne.

En effet suite à la réorganisation des temps scolaires, la commune doit effectuer des travaux supplémentaires pour accueillir dans de bonnes conditions les enfants durant les nouvelles activités périscolaires et a donc décidé de procéder, en plus de l'extension, à une réhabilitation de l'existant (création d'une garderie maternelle, création d'une classe, agrandissement du dortoir, réaffectation de l'ancienne cantine en classe maternelle).

De plus, la commune demande un rééquilibrage des subventions entre les opérations non commencées.

En effet, du fait des travaux supplémentaires, le montant retenu par la région pour l'opération sur l'école Bretagne sera plus élevé que prévu et celui des deux autres opérations sera revu à la baisse.

Le montant de la subvention régionale reste inchangé.

Dans ce nouveau contexte, la collectivité sollicite une prorogation du contrat régional d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 8 mars 2016 pour terminer les opérations et un rééquilibrage financier des subventions entre les trois opérations non démarrées.

La demande d'avenant présentée par la commune de Carrières-sous-Poissy est conforme au règlement des contrats régionaux. Il est proposé d'accepter les modifications exposées ci-dessus. Pour prendre en compte cette demande d'avenant, il est procédé à la réaffectation du solde de la subvention.

Lors de la CP 09-1203 C du 17 novembre 2009, une subvention de 189 000 € a été allouée sur la base d'une assiette subventionnable de 420 000 € et un taux de participation régional de 45 %. L'opération a fait l'objet d'un avenant à la CP n°15-091 du 29 janvier 2015 indiquant une reventilation des crédits au sein du contrat cadre visant à ajouter 81 000 € aux 189 000 € initialement prévus sur l'opération. En raison d'une erreur matérielle, le complément de crédits afférents à l'opération n'a pas été affecté et la DVS réceptionnée à la Région n'a pu être traitée comptablement ce qui n'a pas permis de solder l'opération.

En conséquence, il est procédé à la réaffectation du solde de la subvention à hauteur de **81 000 €.**

Localisation géographique :
- CARRIERES-SOUS-POISSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2009

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Extension et réhabilitation du groupe scolaire Bretagne	600 000,00	100 %
Total	**600 000,00**	**100 %**

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France Montant total initialement affecté à la CP de novembre 2009	189 000,00	32 %
Région Ile de France Affectation 2016	**81 000,00**	**13 %**
Conseil Général (78) - en cours	210 000,00	35 %
Commune de Carrières sous Poissy	120 000,00	20%
Total	600 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	81 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	20 690,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	138 960,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 638 000,00 €
2013	Stratégies territoriales de sécurité – Investissement	1 000,00 €
2014	Aide au développement de bornes de recharges électriques	4 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	20 690,00 €
	Montant total	1 824 340,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016364

Commission Permanente du 26 janvier 2012
Modifiée par la Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE ET DE SES ABORDS - ERAGNY-SUR-OISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats régionaux	732 545,00 €	45,00 %	329 645,25 €
	Montant Total de la subvention		329 645,25 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ERAGNY SUR OISE
Adresse administrative : PLACE LOUIS DON MARINO
95610 ERAGNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Thibault HUMBERT, Maire

N° SIRET : 21950218400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats régionaux
Rapport Cadre : CR57-01 du 13/12/2001

Date prévisionnelle de début de projet : 12 avril 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : une subvention de 329 645,25 € a été allouée à cette opération par délibération CP 12-141 du 26 janvier 2012. La subvention initiale n'ayant fait l'objet d'aucun versement, il est procédé à une réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Objectifs :
La commune souhaite requalifier certains espaces publics situés dans le vieux village, autour de la place de la République, qui servent de liaison entre le coteau et les berges. Réattribue la totalité de la subvention pour solder l'opération.

Description :
Le projet permettra :
- de développer des usages de proximité et de convivialité autour de la place de la République,
- d'assurer l'accessibilité et la sécurité des usagers, en facilitant les accès aux personnes à mobilité réduite et en réduisant l'impact des véhicules notamment en ce qui concerne leur vitesse,

- de mettre en œuvre une gestion partagée de l'espace public avec une mixité des usages.
- de résoudre les problèmes induits par le ruissellement des eaux de pluie.

La présente opération a fait l'objet par délibération n° CP 12-141 du 26 janvier 2012 d'un soutien régional à hauteur de 329 645,25 €. La fiche vise à réaffecter, à titre exceptionnel, la subvention avec des modalités financières identiques à celles initiales.

Localisation géographique :
- ERAGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	674 228,00	92,04%
Honoraires	58 317,00	7,96%
Total	732 545,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	329 645,25	45,00%
Conseil Départemental (95) - en cours	183 136,25	25,00%
CA Cergy-Pontoise - En cours	102 000,00	13,92%
COMMUNE	117 763,50	16,08%
Total	732 545,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	329 645,25 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 200,00 €
2013	Contrats régionaux	268 661,25 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	2 242,50 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	23 998,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	26 834,00 €
	Montant total	383 919,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014940

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REPRISE DE PONTS - HERMERAY 23/09/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	37 269,20 €	70,00 %	26 088,44 €
	Montant Total de la subvention		26 088,44 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'HERMERAY
Adresse administrative : 4 RUE DE LA MAIRIE
78125 HERMERAY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean OUBA, Maire

N° SIRET : 21780307100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Demande de subvention au titre du fond de solidarité des catastrophes naturelles pour les dégâts de la commune d' Hermeray suite aux inondations du 28 mai 2016 au 04 juin 2016.

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
Suite aux pluies exceptionnelles et aux inondations survenues fin mai/début juin 2016, la commune de Hermeray a connu de nombreux dommages sur des voiries et espaces publics communaux.

Description :

Parmi, les travaux et dépenses envisagés dans le cadre du Fonds d'urgence inondation, il s'agira de reprendre la maçonnerie et les tabliers des différents ponts de la commune.

Localisation géographique :
- HERMERAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
REPRISE DE PONTS	37 269,20	100,00%
Total	37 269,20	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	26 088,44	70,00%
COMMUNE	11 180,76	30,00%
Total	37 269,20	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	26 088,44 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats ruraux	81 000,00 €
2015	Contrats ruraux	54 000,00 €
	Montant total	135 000,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : ECHEANCIERS FINANCIERS PREVISIONNELS DES CONTRATS REGIONAUX TERRITORIAUX

CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL
DE FONTENAY LE FLEURY (78)
Echéancier financier prévisionnel

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE		DETAIL DU TAUX (PLAFONNE A 50 %)								
			2016	2017	2018	2019	2020	Montant en €	TAUX % (plafond à 50 %)	Taux de base	Réduction des inégalités sociales et territoriales	Logements sociaux				Eco-responsabilité *	Exemplarité SDRIF
										15%	15%	Malus 10 %	5%	10%	15%	5%	5%
Réhabilitation et extension de l'école maternelle Descartes	**2 100 000,00**	**1 600 000,00**	1 600 000,00					**480 000,00**	**30%**	**15%**	-			10%		-	5%
Réhabilitation d'un bâtiment administratif pour la création d'un point jeune	**869 667,00**	**560 000,00**		560 000,00				**168 000,00**	**30%**	**15%**				10%			5%
Réhabilitation de l'école élémentaire Descartes	**1 400 000,00**	**946 155,00**		946 155,00				**283 846,50**	**30%**	**15%**	-			10%		-	5%
TOTAL	**4 369 667,00**	**3 106 155,00**	**1 600 000,00**	**1 506 155,00**													
	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION		**480 000,00**	**451 846,50**				**931 846,50**									

* Le versement du solde de la subvention est conditionné à la présentation des labels prévus dans la fiche 3 de la délibération CR 92-11

CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL
DE SARTROUVILLE (78)
Echéancier financier prévisionnel

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE		DETAIL DU TAUX (PLAFONNE A 50 %)							
			2016	2017	2018	2019	2020	Montant en €	Taux % (plafond à 50 %)	Taux plancher 15 %	Réduction inégalités sociales et territoriales	Logements sociaux				Eco-responsabilité	Exemplarité SDRIF
												Malus 10 %	5%	10%	15%	5%	5%
Réhabilitation et extension école maternelle Paul Langevin	2 085 000,00	2 085 000,00	417 000,00	1 668 000,00				938 250,00	45	15	15				15		
Réhabilitation du restaurant scolaire de l'école élémentaire Paul Langevin	528 900,00	528 900,00	105 780,00	423 120,00				238 005,00	45	15	15				15		
Construction d'un bâtiment pour la police municipale	1 200 000,00	1 200 000,00	240 000,00	480 000,00	480 000,00			540 000,00	45	15	15				15		
Aménagement espace vert place carrée	226 600,00	186 100,00	18 610,00	107 490,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	83 745,00	45	15	15				15		
TOTAL	**4 040 500,00**	**4 000 000,00**	**781 390,00**	**2 678 610,00**	**500 000,00**	**20 000,00**	**20 000,00**										
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			**351 625,50**	**1 205 374,50**	**225 000,00**	**9 000,00**	**9 000,00**	**1 800 000,00**									

CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL
VIRY-CHATILLON (91)
Echéancier financier prévisionnel

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE		DETAIL DU TAUX (PLAFONNE A 50 %)							
			2016	2017	2018	2019	2020	Montant en €	Taux % (plafond à 50 %)	Taux plancher 15 %	Réduction inégalités sociales et territoriales 15%	Logements sociaux				Eco-responsabilité *	Exemplarité SDRIF
												Malus 10 %	5%	10%	15%	5%	5%
Extension du groupe scolaire Camus	1 978 350,00	1 027 310,00			1 027 310,00			462 289,50	45	15	15				15		
Extension du CLSH Paul Eluard	2 686 200,00	2 686 200,00			330 000,00	2 356 200,00		1 208 790,00	45	15	15				15		
Création d'un city stade	159 600,00	159 600,00	159 600,00					71 820,00	45	15	15				15		
TOTAL	**4 824 150,00**	**3 873 110,00**	159 600,00		1 357 310,00	2 356 200,00											
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			**71 820,00**		**610 789,50**	**1 060 290,00**		**1 742 899,50**									

* Le versement du solde de la subvention est conditionné à la présentation des labels prévus dans la fiche 3 de la délibération CR 92-11

CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL
DE BOBIGNY (93)
Echéancier financier prévisionnel

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE		DETAIL DU TAUX (PLAFONNE A 50 %)							
			2016	2017	2018	2019	2020	Montant en €	TAUX % (plafond à 50 %)	Taux de base	Réduction des inégalités sociales et territoriales	Logements sociaux				Eco-responsabilité*	Exemplarité SDRIF
										15%	15%	Malus 10 %	5%	10%	15%	5%	5%
groupe scolaire	7 954 300,00	2 800 000,00	0,00	280 000,00	1 540 000,00	910 000,00	70 000,00	1 260 000	45%	15%	15%				15%		
centre de loisirs	1 545 700,00	1 200 000,00	0,00	120 000,00	660 000,00	390 000,00	30 000,00	540 000	45%	15%	15%				15%		
TOTAL	9 500 000,00	4 000 000,00	0,00	400 000,00	2 200 000,00	1 300 000,00	100 000,00										
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION				180 000	990 000	585 000	45 000	1 800 000	45%								

* Le versement du solde de la subvention est conditionné à la présentation des labels prévus dans la fiche 3 de la délibération CR 92-11

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : CONVENTION-TYPE

CONVENTION DE FINANCEMENT

Entre

La Région Ile de France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,
représentée par [sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE],
En vertu de la délibération N°[XXX] du [XX/XX/XXXX]
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

[Dénomination bénéficiaire]
dont le statut juridique est :
dont le n° SIRET est :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant :
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

La Région et [Dénomination bénéficiaire] ont conclu un contrat [Nom contrat] approuvé par délibération N° CP[XXX] en date du [XX/XX/XXXX] [*éventuellement* modifié par avenant adopté par délibération N° CP[XXX] en date du [XX/XX/XXXX]

A ce titre, la Région a attribué à [dénomination bénéficiaire] par la délibération N° CP[XXX] du [XX/XX/XXXX], un montant maximum total de subvention de XXX € correspondant à XX % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élevait à XXX €, pour la réalisation de [libellé de l'opération].

A échéance de la validité de la subvention, soit le [date], le/la [dénomination bénéficiaire] a bénéficié d'un versement total de subvention de XXXX.

La caducité [de] [d'une partie de] la subvention régionale susmentionnée a conduit l'assemblée régionale à attribuer une nouvelle subvention, objet de la présente convention. L'attribution de cette subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de XX € correspondant à XX % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à XXX €, à le/la [dénomination bénéficiaire] afin de permettre l'achèvement de l'opération [libellé de l'opération] dont le descriptif figure dans la « fiche projet » annexée à la présente convention

Ce montant correspond à la différence entre le montant attribué par la délibération N° [CP XX] *éventuellement* modifié par avenant adopté par délibération N°[XXX] en date du [XX/XX/XXXX] au titre du contrat [Nom contrat] et les sommes déjà acquittées par la Région, dans la limite des montants des demandes de versement transmises par le bénéficiaire et sur la base du coût effectif certifié de l'opération.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Art 2.1 : Obligations relatives à l'exécution de l'opération

[si opération déjà achevée et montant DVS solde connu]
Le bénéficiaire, par la signature de la présente convention, certifie l'achèvement et le paiement complet de l'opération (des opérations) au coût de XXXX.

[si opération pas encore achevée]
Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

Le bénéficiaire s'engage à maintenir l'affectation des biens subventionnés à l'usage exclusif de l'activité pour laquelle la subvention est accordée pendant une durée de 10 ans courant à compter de la réception de ces biens.

Art 2.2 : Obligations administratives et comptables

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les meilleurs délais, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation, ainsi que de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

Art 2.3 : Obligations en matière de communication

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet.

Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Art 3.1 : Caducité

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Art 3.2 : Modalités de versement

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.
Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée.

Le versement du solde est subordonné à la production d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

Art 3.3 : Révision du montant subventionné

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire, sur la base des attestations transmises à l'administration régionale, s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté.. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Art 3.4 : Eligibilité des dépenses subventionnables

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter de la [date d'éligibilité] OU date de la délibération N° CP[XXX] du [XX/XX/XXXX] (= 1ère affectation votée) et jusqu'à la date de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 OU date limite d'achèvement des travaux, soit le [XX/XX/XXX].

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le [date de la CP].

Elle expire au versement du solde de la subvention ou à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non-respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par la commission permanente du conseil régional.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° CP[XXX] du [XX/XX/XX].

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La collectivité
(nom, qualité du signataire
et cachet du bénéficiaire)

Le

La Présidente
Conseil régional
d'Ile de France

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION : AVENANT A UN CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL - DOCUMENTS CONTRACTUELS

AVENANT N° 1 AU CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL
DE SAINT-LEU-LA-FORET (Val d'Oise)

ENTRE:

La Région Ile-de-France, représentée par la Présidente du Conseil Régional,

Le Conseil Départemental du Val d'Oise représenté par le Président,

ET:

La commune de Saint-Leu-La-Forêt, représentée par le Maire,

Après avoir rappelé :

- le contrat régional de Saint-Leu-La-Forêt signé le 11 juillet 2013,

- la délibération de la Commission permanente du Conseil régional n° CP 13-549 du 11 juillet 2013 approuvant le contrat régional territorial de la commune de Saint-Leu-La-Forêt,

- la délibération n°2-77 du Conseil départemental du Val d'Oise en date du 18 octobre 2013 approuvant la convention de financement du contrat régional territorial de la commune de Saint-Leu-La-Forêt,

- la délibération n° CR 07-12 du 28 juin 2012 relative à la mise en œuvre de la modulation des aides régionales dans la contractualisation : création du contrat régional territorial,

- les délibérations relatives au règlement des aides départementales aux communes et aux groupements de communes n°2-29 du 19 mars 2012, n°2-98 du 21 décembre 2012 et n°2-43 du 24 mai 2013,

- la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint-Leu-La-Forêt en date du 30 mars 2016,

- la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional n° CP……..du ..novembre 2016,

- la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental n° ……..du,

Considérant la volonté de la commune de Saint-Leu-La-Forêt de modifier l'ensemble des projets réalisés sur son territoire et de réaliser des travaux permettant de répondre aux exigences d'économie d'énergie et d'accueil,

Considérant le projet d'avenant présenté par la commune de Saint-Leu-La-Forêt de retirer trois projets de son contrat régional territorial et de les remplacer par trois nouvelles opérations,

Considérant que la commune de Saint-Leu-La-Forêt, dans le projet d'avenant présenté, abandonne un reliquat de subvention régionale d'un montant de 75.000 €,

Article 1 :
Le contrat initial est modifié comme suit :

Echéancier financier prévisionnel initial

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE		DETAIL DU TAUX (PLAFONNE A 50 %)							
			2013	2014	2015	2016	2017	Montant en €	TAUX % (plafond à 50 %)	Taux de base	Réduction des inégalités sociales et territoriales	Logements sociaux				Eco-responsabilité*	Exemplarité SDRIF
										15 %	15%	Malus 10 %	5 %	10 %	15 %	5 %	5 %
construction d'un bâtiment administratif pour les services techniques	**1 300 000**	**1 300 000**		600 000	700 000			**130 000**	**10%**	15	0	-10				5	0
construction d'un atelier municipal	**1 000 000**	**1 000 000**		400 000	600 000			**50 000**	**5%**	15	0	-10				0	0
rénovation du rez de chaussée de l'hôtel de ville	**400 000**	**400 000**				400 000		**20 000**	**5%**	15	0	-10				0	0
reconstruction d'un centre de loisirs sans hébergement	**300 000**	**300 000**	300 000					**30 000**	**10%**	15	0	-10				5	0
TOTAL	**3 000 000**	**3 000 000**	300 000	1 000 000	1 300 000	400 000		**230 000**									
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			**30 000**	**80 000**	**100 000**	**20 000**		**230 000**									

Echéancier financier prévisionnel modifié par avenant n°1

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE		DETAIL DU TAUX (PLAFONNE A 50 %)							
			2013	2014	2015	2016	2017	Montant en €	TAUX % (plafond à 50 %)	Taux de base	Réduction des inégalités sociales et territoriales	Logements sociaux				Eco-responsabilité	Exemplarité SDRIF
										0	0	Malus 10 %	0	0	0	0	0
reconstruction d'un centre de loisirs sans hébergement	**300000**	**300000**			300000			**30000**	**10%**	15%	0%	-10%				5%	0%
requalification de la maison pour tous Pierre Boudinet	**1841610**	**1300000**				1300000		**65000**	**5%**	15%	0%	-10%				0%	0%
Equipements sportifs : requalification d'un terrain de sports au stade municipal et d'une plaine de sport sur l'aire des Diablots	**910000**	**900000**				900000		**45000**	**5%**	15%	0%	-10%				0%	0%
requalification de la grande salle de l'ancien bâtiment du gymnase Jean Moulin	**304371**	**300000**					300000	**15000**	**5%**	15%	0%	-10%				0%	0%
TOTAL	**3355980**	**2800000**	0	0	300000	2200000	300000	**155000**									
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			**0**	**0**	**30000**	**110000**	**15000**	**155000**									

Article 2 :
La ville de Saint-Leu-La-Forêt renonce à mobiliser le reliquat de subvention d'un montant de 75.000 € résultant de la modification du programme de travaux prévue par le présent avenant.

Article 3 :
Les autres stipulations du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux.

A de Saint-Leu-La-Forêt, le Pour le Maire de la Ville de Saint-Leu-La-Forêt, Le Maire	A Paris le Pour le Conseil Régional, La Présidente	A Cergy, le Pour le Conseil Départemental du Val d'Oise, Le Président du Conseil Départemental,
Sébastien MEURANT	Valérie PECRESSE	Arnaud BAZIN

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 28/11/2016
- Date de réception en préfecture: 28/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-601

Du 16 novembre 2016

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA « STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ » AFFECTATION DE NOVEMBRE 2016 – N°2

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;
VU Le Code de l'Environnement ;
VU la délibération n° CR 71-13 du 26 septembre 2013 relative à la nouvelle ambition pour la biodiversité en Ile-de-France ;
VU la délibération n° CR 12-14 du 13 février 2014 habilitant le Président à signer
VU la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence des Espaces Verts ;
VU la délibération n° CR 23-15 relative à l'approbation de la politique de la ville – orientations pour une nouvelle action régionale ;
VU la délibération du Conseil Régional n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
VU la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;
VU La délibération n° CP 06-716 du 21 septembre 2006 relative à l'adhésion de la Région à l'UICN et à RNF, versement de cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement ;
VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
VU la délibération n° CP 16-157 du 15 juin 2016 approuvant la convention type biodiversité ;
VU le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;
VU Le rapport CP 16-601 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France.
VU l'avis de la commission de l'environnement, et de l'aménagement du territoire ;
VU l'avis de la commission des finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Attribution de subventions

Décide de participer au titre de la stratégie régionale pour la biodiversité au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution de subventions dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable des projets.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention biodiversité type approuvée par délibération n° CP16-157 du 15 juin 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Article 2 : Affectation de crédits en investissement- AEV

Affecte au profit de l'Agence des Espaces verts, selon la répartition par actions présentée dans le tableau suivant, un montant total d'autorisations de programme de **4 000 000 €,** disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel » programme « Agence des Espaces Verts » HP 76-001 du budget 2016.

Imputations	Actions	Montant
17600101	Acquisition d'espaces verts régionaux	1 146 000 €
17600102	Aménagement d'espaces verts régionaux	1 584 000 €
17600103	Aides à l'acquisition et à l'aménagement d'espaces verts, forêts et promenades	310 000 €
17600104	Moyens de l'AEV (Tégéval)	720 000 €
17600105	Acquisition d'espaces agricoles régionaux	240 000 €
	TOTAL	**4 000 000 €**

Article 3 : Affectation de crédits en fonctionnement - AEV

Affecte au profit de l'Agence des Espaces Verts une autorisation d'engagement de **579 600 €**, disponible sur le chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel », programme HP 76-001 « Agence des Espaces Verts », action 17600104 « Moyens de l'AEV » du budget 2016.

Article 4 : Affectation de crédits de fonctionnement- Biodiversité

Affecte une autorisation d'engagement de **16 894 €** disponible sur le chapitre 937 « Environnement » code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel » programme HP 76-003 (176003) « Protection des milieux naturels et des paysages » action « Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité » (17600302) du budget 2016.

Article 5 : Dérogation

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets annexées à la délibération, par dérogation visée aux articles 17 et 29 de l'annexe de la délibération CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

Valérie PECRESSE

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-601	Budget	2016

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**76 - Patrimoine naturel**
Programme	**176001 - Agence des espaces verts**
Action	**17600101 - Acquisition d'espaces verts régionaux**

Dispositif : N° 00000508 - Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes

Dossier	16012879 - AEV - AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME - ACTIONS 2016 - ACQUISITION D'ESPACES VERTS REGIONAUX			
Bénéficiaire	R5008 - AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 146 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 146 000,00 €	TTC	100 %	1 146 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000508 - Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes	1 146 000,00 €

Total sur l'imputation 907 - 76 - 176001 - 17600101	1 146 000,00 €

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**76 - Patrimoine naturel**
Programme	**176001 - Agence des espaces verts**
Action	**17600102 - Aménagements d'espaces verts régionaux**

Dispositif : N° 00000508 - Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes

Dossier	16012889 - AEV - AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME 2016 - AMENAGEMENTS D'ESPACES VERTS REGIONAUX			
Bénéficiaire	R5008 - AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 584 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 584 000,00 €	TTC	100 %	1 584 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000508 - Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes	1 584 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-601	Budget	2016

Total sur l'imputation 907 - 76 - 176001 - 17600102	1 584 000,00 €

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**76 - Patrimoine naturel**
Programme	**176001 - Agence des espaces verts**
Action	**17600103 - Aide à l'acquisition et à l'aménagement d'espaces verts, forêts et promenades**

Dispositif : N° 00000508 - Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes

Dossier	16012884 - AEV - AIDE A L'ACQUISITION ET A L'AMENAGEMENT D'ESPACES VERTS REGIONAUX - ACTIONS 2016			
Bénéficiaire	R5008 - AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	310 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
310 000,00 €	TTC	100 %	310 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000508 - Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes	310 000,00 €

Total sur l'imputation 907 - 76 - 176001 - 17600103	310 000,00 €

Chapitre	**937 - Environnement**
Code fonctionnel	**76 - Patrimoine naturel**
Programme	**176001 - Agence des espaces verts**
Action	**17600104 - Moyens de l'AEV**

Dispositif : N° 00000459 - OA / Agence des espaces verts (AEV)

Dossier	16000512 - AEV - AFFECTATION SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2016			
Bénéficiaire	R5008 - AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	579 600,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 632 160,00 €	TTC	100 %	3 632 160,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000459 - OA / Agence des espaces verts (AEV)	579 600,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-601	Budget	2016

Total sur l'imputation 937 - 76 - 176001 - 17600104	579 600,00 €

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**76 - Patrimoine naturel**
Programme	**176001 - Agence des espaces verts**
Action	**17600104 - Moyens de l'AEV**

Dispositif : N° 00000508 - Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes

Dossier	16012900 - AEV - AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME 2016 - TEGEVAL			
Bénéficiaire	R5008 - AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	720 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
720 000,00 €	TTC	100 %	720 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000508 - Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes	720 000,00 €

Total sur l'imputation 907 - 76 - 176001 - 17600104	720 000,00 €

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**76 - Patrimoine naturel**
Programme	**176001 - Agence des espaces verts**
Action	**17600105 - Acquisition d'espaces agricoles régionaux**

Dispositif : N° 00000508 - Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes

Dossier	16012902 - ACQUISITIONS D'ESPACES AGRICOLES REGIONAUX - AEV			
Bénéficiaire	R5008 - AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	240 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
240 000,00 €	TTC	100 %	240 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000508 - Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes	240 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-601	Budget	2016

Total sur l'imputation 907 - 76 - 176001 - 17600105	240 000,00 €

Chapitre	**937 - Environnement**
Code fonctionnel	**76 - Patrimoine naturel**
Programme	**176003 - Protection des milieux naturels et des paysages**
Action	**17600302 - Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité**

Dispositif : N° 00000257 - Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement

Dossier	16016803 - ELABORATION DE FICHES MEDIATION FAUNE SAUVAGE EN ILE-DE-FRANCE			
Bénéficiaire	R22188 - LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 894,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
15 788,00 €	HT	50 %	7 894,00 €	

Dossier	16017157 - PROGRAMME BIODIVERSITE A DESTINATION DES PROPRIETAIRES FORESTIERS PRIVES - CRPF -Réaffectation			
Bénéficiaire	P0017412 - CNPF CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE - CRPF D'ILE DE FRANCE CENTRE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
18 610,00 €	HT	48,36 %	9 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000257 - Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	16 894,00 €

Total sur l'imputation 937 - 76 - 176003 - 17600302	16 894,00 €

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012879

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AEV - AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME - ACTIONS 2016 - ACQUISITION D'ESPACES VERTS REGIONAUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes	1 146 000,00 €	100,00 %	1 146 000,00 €
	Montant Total de la subvention		1 146 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-76-204182-176001-700
17600101- Acquisition d'espaces verts régionaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 90 AV DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN
Statut Juridique : Etablissement Public Administratif Local
Représentant : Madame ANNE CABRIT, Présidente

N° SIRET : 28750005200066

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes
Rapport Cadre : CR12-14 du 13/02/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Affectation nécessaire à la mise en oeuvre du programme d'acquisition 2016 de l'AEV.

Objectifs :
Le rapport a pour objet de procéder à l'affectation nécessaire à la mise en œuvre du programme d'action 2016 de l'Agence des Espaces Verts, établissement public régional à caractère administratif, chargée de mettre en œuvre la politique régionale en matière d'espaces verts, de forêts et de promenades, et de coordonner en ces domaines les actions de la Région avec celles de l'Etat et de ses établissements publics.

Description :
Les autorisations de programme porteront principalement sur :
- des opérations sous Déclaration d'Utilité Publique (DUP), à savoir :les terrains constitutifs du parcours de la Tégéval, des espaces naturels et boisés inscrits dans le périmètre de DUP sur la commune de Cormeilles-en-Parisis (95) au sein du PRIF des Buttes du Parisis ;
- des acquisitions à réaliser dans le cadre de la veille foncière en cas de risque de spéculation foncière ;
- une provision pour régler les dépenses d'honoraires liées aux acquisitions (notaire, opérateur foncier, ect.).

Intérêt régional :
Mise en oeuvre de la convention d'objectifs et de moyens fixant pour 2014-2018 les orientations prioritaires en matière d'espaces verts, naturels et agricoles.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter des stagiaires ou alternants, conformément à l'avenant n°4 à la convention AEV/Région.

Détail du calcul de la subvention :
Application de la convention quinquennale d'objectifs et de moyens entre la Région Ile-de-France et l'Agence des Espaces Verts relative au CR n°12-14 du 13 février 2014.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 146 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agence des espaces verts (AEV)	10 517 000,00 €
2013	Garanties de recettes Vaires/Torcy	63 000,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	416 150,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	725 000,00 €
2013	Sécurisation des propriétés régionales gérées par l'AEV	536 250,00 €
2013	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	26 100 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	10 854,00 €

2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	391 757,50 €
2014	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2014	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 940 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	645 534,00 €
2014	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	19 850 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	14 137,53 €
2015	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2015	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 050 000,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	597 291,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	339 106,00 €
2015	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	20 950 000,00 €
2016	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2016	OA / Agence des espaces verts (AEV)	9 080 400,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	280 949,00 €
2016	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	5 400 000,00 €
	Montant total	117 507 429,03 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012884

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AEV - AIDE A L'ACQUISITION ET A L'AMENAGEMENT D'ESPACES VERTS REGIONAUX - ACTIONS 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes	310 000,00 €	100,00 %	310 000,00 €
	Montant Total de la subvention		310 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-76-204182-176001-700
17600103- Aide à l'acquisition et à l'aménagement d'espaces verts, forêts et promenades

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 90 AV DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN
Statut Juridique : Etablissement Public Administratif Local
Représentant : Madame ANNE CABRIT, Présidente

N° SIRET : 28750005200066

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes
Rapport Cadre : CR12-14 du 13/02/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Affectation nécessaire à la mise en oeuvre du programme d'aide à l'acquisition et à l'aménagement d'espaces verts de l'AEV.

Objectifs :
Le rapport a pour objet de procéder à l'affectation nécessaire à la mise en œuvre du programme d'action 2016 de l'Agence des Espaces Verts, établissement public régional à caractère administratif, chargée de mettre en œuvre la politique régionale en matière d'espaces verts, de forêts et de promenades, et de coordonner en ces domaines les actions de la Région avec celles de l'Etat et de ses établissements

publics.

Description :
La dotation 2016 permettra de répondre au partenariat avec l'ONF pour favoriser l'accueil du public en forêt.

Intérêt régional :
Mise en oeuvre de la convention d'objectifs et de moyens signée avec la Région fixant pour 2014-2018 les orientations prioritaires en matière d'espaces verts, naturels et agricoles.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter des stagiaires ou alternants, conformément à l'avenant n°4 à la convention AEV/Région.

Détail du calcul de la subvention :
Application de la convention quinquennale d'objectifs et de moyens entre la Région Ile-de-France et l'Agence des Espaces Verts relative au CR n°12-14 du 13 février 2014.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	310 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agence des espaces verts (AEV)	10 517 000,00 €
2013	Garanties de recettes Vaires/Torcy	63 000,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	416 150,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	725 000,00 €
2013	Sécurisation des propriétés régionales gérées par l'AEV	536 250,00 €
2013	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	26 100 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	10 854,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	391 757,50 €
2014	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2014	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 940 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	645 534,00 €
2014	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt	19 850 000,00 €

	des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	14 137,53 €
2015	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2015	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 050 000,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	597 291,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	339 106,00 €
2015	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	20 950 000,00 €
2016	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2016	OA / Agence des espaces verts (AEV)	9 080 400,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	280 949,00 €
2016	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	5 400 000,00 €
	Montant total	117 507 429,03 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012889

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AEV - AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME 2016 - AMENAGEMENTS D'ESPACES VERTS REGIONAUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes	1 584 000,00 €	100,00 %	1 584 000,00 €
	Montant Total de la subvention		1 584 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-76-204182-176001-700
17600102- Aménagements d'espaces verts régionaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 90 AV DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN
Statut Juridique : Etablissement Public Administratif Local
Représentant : Madame ANNE CABRIT, Présidente

N° SIRET : 28750005200066

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes
Rapport Cadre : CR12-14 du 13/02/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Affectation nécessaire à la mise en oeuvre du programme d'aménagements de l'AEV.

Objectifs :
Le rapport a pour objet de procéder à l'affectation nécessaire à la mise en œuvre du programme d'action 2016 de l'Agence des Espaces Verts, établissement public régional à caractère administratif, chargée de mettre en œuvre la politique régionale en matière d'espaces verts, de forêts et de promenades, et de coordonner en ces domaines les actions de la Région avec celles de l'Etat et de ses établissements publics.

Description :
Les projets d'aménagement pour 2016 portent sur:

- la Ferme des 8 routes (dép. 78) : suite aux travaux de rénovation du bâtiment, les études se continuent sur l'aménagement des abords de la ferme. Des travaux de reprise de charpente seront effectués sur les granges louées à l'exploitant agricole

- la création de chemins de desserte sylvicole : dans certaines forêts, le document d'aménagement forestier a diagnostiqué un manque de chemins de desserte, préjudiciable à l'exploitation juste de la forêt. En 2016, il est prévu de réaliser de nouveaux chemins de desserte dans le massif de Bréviande.

- des travaux sylvicoles : selon les recommandations des documents d'aménagement forestier établis pour différentes forêts régionales, un programme de travaux sylvicoles doit être mis en œuvre, comprenant des interventions sur les jeunes peuplements – dépressages, dégagements, broyages de cloisonnements, enlèvement des protections anti-gibier, regarnis…

- la Fosse aux Carpes (dép.91) : poursuite des travaux d'aménagement paysager, études et travaux de plantations et d'ouvrages complémentaires aux travaux de 2015 (maintien des berges, accès pontons, mise en défens de la héronnière)

- les Buttes du Parisis : sécurisation du mur de soutènement du terrain Chabrand-Thibault

- tous secteurs : abattages de sécurité et travaux de démolitions visant à mettre en sécurité les cheminements piétonniers du domaine régional

Intérêt régional :
Mise en oeuvre de la convention d'objectifs et de moyens signée avec la Région fixant pour 2014-2018 les orientations prioritaires en matière d'espaces verts, naturels et agricoles.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter des stagiaires ou alternants, conformément à l'avenant n°4 à la convention AEV/Région.

Détail du calcul de la subvention :
Application de la convention quinquennale d'objectifs et de moyens entre la Région Ile-de-France et l'Agence des Espaces Verts relative au CR n°12-14 du 13 février 2014.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 584 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agence des espaces verts (AEV)	10 517 000,00 €
2013	Garanties de recettes Vaires/Torcy	63 000,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	416 150,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	725 000,00 €
2013	Sécurisation des propriétés régionales gérées par l'AEV	536 250,00 €
2013	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	26 100 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	10 854,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	391 757,50 €
2014	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2014	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 940 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	645 534,00 €
2014	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	19 850 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	14 137,53 €
2015	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2015	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 050 000,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	597 291,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	339 106,00 €
2015	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	20 950 000,00 €
2016	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2016	OA / Agence des espaces verts (AEV)	9 080 400,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	280 949,00 €
2016	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	5 400 000,00 €
	Montant total	117 507 429,03 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012900

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AEV - AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME 2016 - TEGEVAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes	720 000,00 €	100,00 %	720 000,00 €
	Montant Total de la subvention		720 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-76-204182-176001-700
17600104- Moyens de l'AEV

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 90 AV DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN
Statut Juridique : Etablissement Public Administratif Local
Représentant : Madame ANNE CABRIT, Présidente

N° SIRET : 28750005200066

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes
Rapport Cadre : CR12-14 du 13/02/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Affectation nécessaire pour la mise en oeuvre du programme 2016 du projet TEGEVAL.

Objectifs :
La ligne action intitulée "Moyens de l'AEV" est consacrée aux investissements liés au projet de liaison verte la Tégéval.

Le parcours, d'une longueur de 20 km à travers le Val-de-Marne, s'étend de la base de loisirs de Créteil jusqu'à la forêt domaniale de Notre-Dame et au Chemin des roses à Santeny. Huit communes sont traversées : Créteil, Valenton, Limeil-Brévannes, Yerres (91), Villecresnes, Mandres-les-Roses, Marolles-

en-Brie et Santeny. Il permettra d'offrir aux franciliens un axe privilégié réservé aux circulations douces dans le sud-est de la Région.

La Tégéval répond à des enjeux urbains, sociaux et environnementaux.

Description :
Le Syndicat Mixte d'Etude et de Réalisatioon (SMER) de la Tégéval prévoit la poursuite des travaux pour l'aménagement des abords de la passerelle RN406 à Valenton ainsi que le démarrage des aménagements de la ZAC du Val-Pompadour à Valenton, de la traversée de la RD260 à Villecresnes et de la connexion au Chemin des Roses à Santeny.
Des interventions de sauvegarde des milieux naturels sont par ailleurs programmées au fur et à mesure des acquisitions.

Intérêt régional :
Création d'une liaison verte au sud-est de la Région, qui permettra de développer les modes actifs de déplacement, tout en préservant les milieux naturels, en créant un maillage vert par la mise en réseau des espaces verts et naturels et en renforçant la présence de la nature en ville.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter des stagiaires ou alternants, conformément à l'avenant n°4 à la convention AEV/Région.

Détail du calcul de la subvention :
Application de la convention quinquennale d'objectifs et de moyens entre la Région Ile-de-France et l'Agence des Espaces Verts relative au CR n°12-14 du 13 février 2014.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	720 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agence des espaces verts (AEV)	10 517 000,00 €
2013	Garanties de recettes Vaires/Torcy	63 000,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	416 150,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	725 000,00 €

2013	Sécurisation des propriétés régionales gérées par l'AEV	536 250,00 €
2013	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	26 100 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	10 854,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	391 757,50 €
2014	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2014	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 940 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	645 534,00 €
2014	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	19 850 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	14 137,53 €
2015	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2015	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 050 000,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	597 291,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	339 106,00 €
2015	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	20 950 000,00 €
2016	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2016	OA / Agence des espaces verts (AEV)	9 080 400,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	280 949,00 €
2016	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	5 400 000,00 €
	Montant total	117 507 429,03 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012902

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACQUISITIONS D'ESPACES AGRICOLES REGIONAUX - AEV

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes	240 000,00 €	100,00 %	240 000,00 €
	Montant Total de la subvention		240 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-76-204182-176001-700
17600105- Acquisition d'espaces agricoles régionaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 90 AV DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN
Statut Juridique : Etablissement Public Administratif Local
Représentant : Madame ANNE CABRIT, Présidente

N° SIRET : 28750005200066

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes
Rapport Cadre : CR12-14 du 13/02/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Affectation nécessaire pour la mise en oeuvre du programme d'acquisition de terres agricoles de l'AEV.

Objectifs :
Le rapport a pour objet de procéder à l'affectation nécessaire à la mise en œuvre du programme d'action 2016 de l'Agence des Espaces Verts, établissement public régional à caractère administratif, chargée de mettre en œuvre la politique régionale en matière d'espaces verts, de forêts et de promenades, et de coordonner en ces domaines les actions de la Région avec celles de l'Etat et de ses établissements publics.

Description :
L'affectation permettra de réaliser des acquisitions dans le cadre de la veille foncière en cas de risque de spéculation foncière.

Intérêt régional :
Mise en oeuvre de la convention d'objectifs et de moyens signée avec la Région fixant pour 2014-2018 les orientations prioritaires en matière d'espaces verts, naturels et agricoles.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter des stagiaires ou alternants, conformément à l'avenant n°4 à la convention AEV/Région.

Détail du calcul de la subvention :
Application de la convention quinquennale d'objectifs et de moyens entre la Région Ile-de-France et l'Agence des Espaces Verts relative au CR n°12-14 du 13 février 2014.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	240 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agence des espaces verts (AEV)	10 517 000,00 €
2013	Garanties de recettes Vaires/Torcy	63 000,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	416 150,00 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	725 000,00 €
2013	Sécurisation des propriétés régionales gérées par l'AEV	536 250,00 €
2013	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	26 100 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	10 854,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	391 757,50 €
2014	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2014	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 940 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	645 534,00 €
2014	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	19 850 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	14 137,53 €

2015	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2015	OA / Agence des espaces verts (AEV)	10 050 000,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	597 291,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	339 106,00 €
2015	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	20 950 000,00 €
2016	Garanties de recettes Vaires/Torcy	200 000,00 €
2016	OA / Agence des espaces verts (AEV)	9 080 400,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	280 949,00 €
2016	Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagemnt des propriétés régionales et subventions à divers organismes.	5 400 000,00 €
	Montant total	117 507 429,03 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017157

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROGRAMME BIODIVERSITE A DESTINATION DES PROPRIETAIRES FORESTIERS PRIVES - CRPF -REAFFECTATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense Supports, équipements pédagogiques et actions d'animation	18 610,00 €	48,36 %	9 000,00 €
	Montant Total de la subvention		9 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-76-65738-176003-200
17600302- Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CNPF CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE - CRPF D'ILE DE FRANCE CENTRE
Adresse administrative : 43 RUE DU BOEUF SAINT PATERNE 45000 ORLEANS
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif
Représentant : Monsieur Xavier PESME, Directeur

N° SIRET : 18009235500189

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 17 juin 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Une subvention de 9 000 € a été allouée à cette opération par délibération CP 15-361 du 17/06/2015. La subvention initiale n'ayant pu faire l'objet d'un versement suite à une erreur matérielle, il est procédé à une réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Objectifs :
Le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Île-de-France et du Centre (CRPF) est une délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), établissement public à caractère administratif du Ministère de l'Agriculture. Il est compétent pour développer, orienter et améliorer la gestion des bois et forêts privés par le regroupement, le conseil, la formation, l'élaboration du schéma régional de gestion sylvicole et l'agrément des documents de gestion durable (art. L321- 1 & 5 du code

forestier).

Il intervient notamment en information et en formation pour encourager à l'adoption de méthodes de sylviculture conduisant à une gestion durable avec une bonne valorisation économique du bois, de la biomasse et des autres produits et services des forêts tout en préservant au mieux le cadre naturel. Il délivre une formation théorique et pratique aux propriétaires forestiers et contribue ainsi au développement de pratiques sylvicoles innovantes. Il peut s'appuyer pour ce faire sur des dispositifs démonstratifs installés dans des parcelles boisées avec un suivi régulier ou sur des réalisations concrètes et à valeur d'exemple réalisées par certains propriétaires forestiers.
On compte en Ile-de-France près de 200.000 ha boisés privés appartenant à plus de 100.000 propriétaires. Ceux-ci ont un besoin important de formation et d'information pour améliorer la gestion de leurs boisements.

Description :
Les actions menées en 2015 seront les suivantes :
- un programme de réunions d'information pour les propriétaires forestiers d'Ile-de-France. La sylviculture demande un savoir-faire qui est toujours en évolution, ce qui nécessite la vulgarisation des pratiques innovantes de gestion durable. L'objectif poursuivi est d'amener les participants à améliorer leurs pratiques ou les commandes qu'ils font à leurs prestataires,
- l'organisation de 3 réunions forestières en partenariat avec la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) et l'édition conjointe d'une brochure technique sur la gestion des mares,

Le projet est le suivant :
• Organisation et réalisation d'un programme de réunions forestières
Morcellement forestier : des indices pour retrouver vos parcelles sur le terrain. ½ j
La production d'énergie à partir du bois forestier. 1 j
Achat, vente, échange de parcelles : nouveautés 2015. ½ j
Morcellement forestier : des indices pour retrouver vos parcelles sur le terrain. ½ j
Quelles utilisations sylvicoles pour les gyrobroyeurs et les broyeurs à marteaux ? 1 j
Pour une forêt en bonne santé, des gestes simples. 1 j
Le marquage d'une coupe de bois de chauffage : un bon moyen d'améliorer ses bois. ½ j
En forme de randonnée : découvrir la gestion des forêts privées du Vexin français. 1 j
Arbres et champignons : leurs habitats, leurs relations, une sylviculture spécifique ? 1 j

• Partenariat avec la Société Nationale de Protection de la Nature
Le CRPF prévoit d'organiser conjointement avec la SNPN 3 réunions :
• en vallée du Petit Morin (77) à la découverte du Sonneur à ventre jaune,
• en vallée de l'Epte (95) pour mieux connaitre les différentes zones humides du secteur,
• au niveau du Buisson de Massoury (77) pour la mise en valeur des mares.

La participation du CRPF consiste en un appui à l'envoi des invitations, à l'organisation et à l'animation des réunions.

Le CRPF participe également à l'élaboration, l'édition et la diffusion d'une brochure technique sur la gestion des mare à destination des propriétaires forestiers privés et en partenariat avec la SNPN.

Intérêt régional :
45 % des surfaces de forêts privées sont en réservoirs de biodiversité au regard du SRCE. Elles sont par ailleurs concernées par de nombreux réseaux de mares d'intérêt écologique particulier.

Cette subvention ne donne pas lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
projet de développement forestier	18 610,00	100,00%
Total	18 610,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	9 000,00	48,36%
autofinancement	9 610,00	51,64%
Total	18 610,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique énergie climat	14 700,00 €
2014	PASS Filière - Mise en oeuvre du plan d'action	2 500,00 €
2014	Politique énergie climat	14 700,00 €
2015	PASS Filière - Mise en oeuvre du plan d'action	22 500,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	9 000,00 €
2016	PASS Filière - Mise en oeuvre du plan d'action	22 500,00 €
	Montant total	85 900,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016803

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ELABORATION DE FICHES MEDIATION FAUNE SAUVAGE EN ILE-DE-FRANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense Inventaires locaux, régionaux et programmes de recherche	15 788,00 €	50,00 %	7 894,00 €
	Montant Total de la subvention		7 894,00 €

Imputation budgétaire : 937-76-6574-176003-200
17600302- Aide aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX
Adresse administrative : 8 RUE DOCTEUR PUJOS
17300 ROCHEFORT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Allain BOUGRAIN-DUBOURG, Président

Date de publication au JO : 17 octobre 1980

N° SIRET : 78426328700103

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement
Rapport Cadre : CR71-13 du 26/09/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Il s'agit de la création d'un outil d'accompagnement à la médiation à la faune sauvage à destination du réseau LPO, mais également du grand public.

Description :
Il s'agit de rédiger des "pockets films" et des fiches techniques simples d'utilisation, uniquement au format numérique, de manière à éviter des coûts d'impression. Chaque médiateur ou particulier pourra les imprimer s'il le souhaite.

Intérêt régional :
Très peu de structures peuvent donner des informations aussi diversifiées de manière aussi réactive. Cette action contribue à une meilleure connaissance de la biodiversité en Ile-de-France.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Réseau LPO, grand public.

Détail du calcul de la subvention :
Selon l'action 4 du règlement d'attribution des aides régionales pour la biodiversité prévu en CR 71-13 du 26 septembre 2013.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MONTANT RETENU	15 788,00	100,00%
MONTANT NON RETENU	0,00	0,00%
Total	15 788,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	4 894,00	31,00%
REGION	7 894,00	50,00%
fondation Nature et découvertes	3 000,00	19,00%
Total	15 788,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 000,00 €
2017	2 000,00 €
2018	3 894,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	13 310,00 €

2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	5 000,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	10 000,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	39 523,57 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	3 140,00 €
	Montant total	70 973,57 €

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-607
Du 16 NOVEMBRE 2016

Affectations de crédits relatifs aux projets «Nouveaux quartiers urbains»

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le contrat de projets entre l'État et la Région d'Île-de-France pour 2007-2013 signé le 23 mars 2007 ;

VU Le décret n° 2013-1241 du 27 décembre 2013 portant approbation du Schéma directeur de la région Île-de-France ;

VU La délibération du Conseil régional N°CR 68-07 du 29 juillet 2007 relative à la mise en œuvre du grand projet 3 du contrat de projets Etat-région 2007-2013 - initiation de la démarche des « nouveaux quartiers urbains »

VU La délibération du Conseil régional N°CR 97-08 du 16 octobre 2008 relative à l'appel à projets « Nouveaux Quartiers Urbains », modifiée par la délibération CR 44-10 du 18 novembre 2010 relative à « appel à projets nouveaux quartiers urbains : mise en œuvre de la troisième session » ;

VU La délibération du Conseil régional N°CR 53-15 du 18 juin 2015 relative à « l'approbation du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 »

VU La délibération du conseil régional n°CR 58-15 du 19 juin 2015 relative à « la mise en œuvre du volet territorial du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 »

VU La délibération n°CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération du Conseil régional N°CP 09-733 du 09 juillet 2009 relative à appel à projets «nouveaux quartiers urbains» : première session sélection des projets lauréats ;

VU La délibération n°CP 10-525 du 8 juillet 2010 relative à l'appel à projets « nouveaux quartiers urbains » deuxième session sélection des projets lauréats ajustement de la convention-type « nouveaux quartiers urbains ;

VU La délibération n°CP 10-970 du 17 novembre 2010 relative à l'ajustement de la convention-type « nouveaux quartiers urbains » ;

VU La délibération n° CP 11-360 du 19 mai 2011 relative à la mise en oeuvre du Grand Projet 3 du Contrat de Projets Etat Région 2007-2013, à l'appel à projets « Nouveaux Quartiers Urbains » et aux affectations des crédits relatifs aux projets lauréats 2009 et 2010 ;

VU La délibération n° CP 11-817 du 20 octobre 2011 relative à l'appel à projets « Nouveaux Quartiers Urbains » Troisième session, Sélection des projets lauréats/ Désignation de « prototypes Nouveaux Quartiers Urbains » ;

VU Le Budget de la Région d'Île-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-607 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VU L'avis de la Commission des Finances ;

VU L'avis de la commission environnement et aménagement du territoire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer au financement des opérations relatives aux projets « Nouveaux Quartiers Urbains » détaillées ci-après et présentées en annexe 1 à la délibération :

LOCALISATION	NOM DU PROJET	ACTION	BENEFICIAIRE DE L'AIDE REGIONALE	COUT TOTAL DE L'ACTION (HT)	TAUX DE LA SUBVENTION	MONTANT DE LA SUBVENTION
Saint Denis 93	NQU gare confluence	Porte de la Gare et de la rue Saint-Clément	EPT Plaine commune	850 000€	50,00 %	425 000,00 €
Saint Denis 93	NQU gare confluence	place de la Résistance et de la Déportation	EPT Plaine commune	960 000€	43,73 %	419 781,00 €
Chevilly-Larue 94	NQU Anatole France- Les Meuniers	mail Nord-Sud et place de la République	EPA ORSA	703 270,00€	50,00 %	351 635,00 €
Trilport 77	NQU Cœur de ville	restaurant scolaire du groupe scolaire Jacques Prévert	Trilport,	1 194 000,00 €	50,00 %	597 000,00 €
Palaiseau 91	NQU quartier du lycée Camille Claudel	aménagement Rigole des granges	Scientipole aménagement	222 235,75 €	50,00 %	111 117,87 €
Palaiseau 91	NQU quartier du lycée Camille Claudel	Création parking	Scientipole aménagement	406 640,00 €	50,00 %	203 320,00 €
					total	**2 107 853,87€**

Affecte à cet effet une autorisation de programme de **2 107 853,87€** prélevée sur le chapitre budgétaire 905 : « Aménagement des territoires » Code fonctionnel 52 «Agglomérations et villes moyennes» Programme 452001 «Territoires stratégiques » Action 452001096 «Aménagement durable et innovation urbaine» du budget 2016.

Cette affectation relève du CPER 2015-2020 :
-Volet 6 « Territorial »
-Sous-volet 61 « stratégie d'accompagnement des territoires bâtisseurs »
-Action 612 « Aménagement durable et innovation urbaine »

Article 2 :

Autorise par dérogation aux articles 17 et 29 de l'annexe à la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier et prorogée par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, la prise en compte des dépenses éligibles à compter des dates indiquées ci-dessous :

- pour l'action « place de la Résistance et de la Déportation à Saint-Denis», le 1er juillet 2016.
- pour l'action « restaurant scolaire du groupe scolaire Jacques Prévert à Trilport », le 1er juin 2016.
- pour l'action « aménagement Rigole des granges à Palaiseau», le 1er octobre 2016.
- pour l'action « Création parking à Palaiseau», le du 1er juillet 2016.

Article 3 :

Approuve l'avenant à la convention Nouveau Quartier Urbain pour l'aménagement du Quartier Bossut à Pontoise joint en annexe 3, et autorise la Présidente du Conseil Régional à le signer.

Article 4 :

Approuve la suppression du 3ème paragraphe de l'article 2.2 de la convention type « Nouveaux Quartiers Urbains » approuvée par délibération n° CP 10-970 du 17 novembre 2010, rédigé comme suit : « L'aide régionale est accordée sur des actions (équipements, aménagements, études et/ou ingénierie; logements exclus) faisant l'objet d'une affectation régionale avant le 31 décembre 2013 ou avant le terme du contrat de projets Etat-Région en cours à la date de la signature de la présente convention».

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

Valérie PECRESSE

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe 1-Fiches projets IRIS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014329

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : NQU GARE CONFLUENCE EPT PLAINE COMMUNE : REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU SECTEUR BRISE ECHALAS : PORTE DE LA GARE ET RUE SAINT CLEMENT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveaux Quartiers Urbains (2015-2020)	850 000,00 €	50,00 %	425 000,00 €
	Montant Total de la subvention		425 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001096- Aménagement durable et innovation urbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE
Adresse administrative : 21 AVENUE JULES RIMET
93218 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Président
N° SIRET : 24930008800039

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveaux Quartiers Urbains (2015-2020)
Rapport Cadre : CR53-15 du 18/06/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Cette action s'inscrit dans la suite de la mise en oeuvre du projet de quartier Gare Confluence, lauréat de l'appel à projet de la région "Nouveaux Quartiers Urbains". Les premières actions financées dans ce cadre ont porté, notamment concernant le secteur Brise-Echalas, sur les rues Renan, Dezobry et Passage du Moulin et pour une Phase 2 sur les rues Viollet-le-Duc, une portion de la rue Suger, et le Square Brise-Echalas.

Le secteur Brise-Echalas est la partie du quartier gare-Confluence située à l'interface entre le pôle Gare de Saint-Denis et le centre-ville historique. Il s'agit d'un secteur marqué très fortement par l'habitat indigne, dont les espaces publics sont inadaptés à la densification programmée du secteur (constructions de nouveaux logements dans le cadre du Programme Nationale de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés).

L'enjeu est d'accompagner la livraison des nouveaux logements (plus de 300 logements mis en chantier de 2013 à 2017, comprenant du logement social et du logement spécifique dédié aux étudiants et/ou aux jeunes travailleurs).

Cela passe par la viabilisation des cœurs d'îlots, la création d'espaces publics résidentiels paysagers, la limitation de la circulation et du stationnement automobile et la mise en liaison paysagère avec le canal et la gare de Saint-Denis d'une part et d'autre part, l'hyper centre de Saint-Denis.

L'action répond aux objectifs du cahier des charges du quartier en matière de :

- cohérence territoriale : le projet renforce le lien du quartier Brise-Echalas avec le pôle Gare de Saint-Denis,

- production de logements : le projet permet en effet de contribuer à la viabilisation de plus de 200 logements, qui n'auraient pas pu voir le jour faute de capacité d'adressage sur l'espace public actuel, du fait du maillage insuffisant en en réseaux et voirie (réseau viaire, assainissement…),

- mixité des fonctions urbaines et compacité : le projet permet de constituer des placettes comme "Portes" du pôle Gare, cibles privilégiées pour l'accueil de commerces diversifiés, susceptibles d'amorcer la reconquête d'un secteur commerçant marqué par
le mitage commercial et l'insuffisante diversité de l'offre,

- intégration de la qualité environnementale : le projet permet d'améliorer la gestion des eaux pluviales à l'échelle du secteur Brise Echalas : par la mise en séparatif et la gestion partiellement alternative.

- modes de faire et des pratiques urbaines : ce projet est issu d'une démarche de concertation avec les habitants au sein de la démarche "quartier République Gare" : l'élaboration du programme, des premières esquisses, de l'avant-projet sommaire (AVP) donnent lieu à chaque étape à un échange avec les résidents du quartier.

Description :

En accompagnement du Programme Nationale de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés de St-Denis, le projet de la Porte de la Gare et de la rue Saint-Clément prévoit la création d'une place urbaine bordée d'immeubles neufs avec rez-de-chaussée commerciaux au cœur d'un vaste espace piétonnier et face au pôle multimodal de la gare de St-Denis afin de constituer une entrée pour le centre-ville de St-Denis.
Sa conception prend en compte la pression d'usages générés par le croisement des tramways T1 et T8, via une limitation de la circulation automobile en continuité du plateau piéton du pôle Gare de Saint-Denis. En garantissant la desserte d'une crèche de 35 berceaux livrée fin 2014 en bordure du canal Saint-Denis, l'aménagement favorise le développement d'équipements à l'échelle du quartier gare Confluence.

La construction de nouveaux logements, en cœur d'îlots prévue au projet urbain Gare-Confluence, passe également par la création de nouvelles voies desservant des fonds de parcelles qui doivent à terme offrir des façades sur rue. Jouant sur le contraste avec la forme urbaine préexistante, cette nouvelle trame offrira une image contemporaine, au travers de l'architecture des nouvelles constructions et du renouvellement de l'espace public. L'axe principal ainsi créé est la rue St-Clément, qui pénétrera depuis la "Porte de la Gare" jusqu'au cœur du quartier Brise-Échalas et de ses équipements (square, crèche, école).

Les deux placettes composant la Porte de la gare, seront composées en granit. Une plantation d'arbres de haute tige sera réalisée au regard des contraintes du site (circulation des tramways T1 et T8, accès aux véhicules de secours). Un éclairage par mâts aiguille rappellera l'aménagement du parvis de la gare.

Une végétalisation et des sols en béton clair seront mis en oeuvre le long de la rue Saint-Clément. Le mobilier en pierre permettra de structurer le chemin en protégeant les massifs et en faisant ralentir les véhicules.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est en cours. Les travaux devraient se dérouler de 2017 à 2019 en coordination avec les différents programmes de construction.

Localisation géographique :

- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux préparatoires	56 800,00	6,68%
Terrassements	88 440,00	10,40%
Aménagement des sols	346 440,00	40,76%
Assainissement et réseaux divers	70 750,00	8,32%
Signalisation, organisation et travaux divers	137 360,00	16,16%
Travaux d'éclairage	43 450,00	5,11%
Plantations	106 760,00	12,56%
Total	850 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	425 000,00	50,00%
Plaine commune	425 000,00	50,00%
Total	850 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	200 000,00 €
2018	200 000,00 €
2019	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	84 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	18 000,00 €
2013	Chantier école	98 911,00 €
2013	Construction et aménagement de médiathèques	2 359 281,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	226 179,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	224 740,50 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 061 291,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	4 857 674,00 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 703,00 €

2013	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	531 816,50 €
2013	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	50 000,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	11 786,00 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	20 000,00 €
2013	Soutien à l'immobilier d'entreprises	761 412,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	30 000,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	35 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	70 000,00 €
2014	Chantier école	110 000,00 €
2014	Construction et aménagement de médiathèques	602 045,00 €
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	114 740,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	480 021,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	4 065 282,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	341 528,00 €
2014	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	50 000,00 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	13 000,00 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	18 500,00 €
2015	Chantier école	160 302,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	128 022,00 €
2015	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 777 149,60 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	50 000,00 €
2015	Innovation et actions pilotes - Inv	500 000,00 €
2015	Lutte contre les discriminations dans la formation et l'emploi (CR46-14)	20 000,00 €
2015	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	610 402,50 €
2015	Passerelles entreprises	50 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	52 500,00 €
2015	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	8 000,00 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	24 800,00 €
2016	Chantier école	50 302,00 €
2016	Passerelles entreprises	50 000,00 €
2016	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	60 000,00 €
2016	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	60 000,00 €
	Montant total	20 762 679,10 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014370

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : NQU GARE CONFLUENCE EPT PLAINE COMMUNE : REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU SECTEUR BRISE ECHALAS : PLACE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveaux Quartiers Urbains (2015-2020)	960 000,00 €	43,73 %	419 781,00 €
	Montant Total de la subvention		419 781,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001096- Aménagement durable et innovation urbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE
Adresse administrative : 21 AVENUE JULES RIMET 93218 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Président
N° SIRET : 24930008800039

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveaux Quartiers Urbains (2015-2020)
Rapport Cadre : CR53-15 du 18/06/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Courrier du 14 juin 2016, indiquant que les travaux sur la place de la Résistance et de la Déportation doivent démarrer dès le mois de juillet afin d'achever au moins la création du parvis piéton le long du groupe scolaire, pour la rentrée de septembre 2016. Le reste des travaux de la place se dérouleront jusqu'en mars 2017.

Objectifs :
Cette action s'inscrit dans la suite de la mise en oeuvre du projet de quartier Gare Confluence, lauréat de l'appel à projet de la région "Nouveaux Quartiers Urbains". Les premières actions financées dans ce cadre ont porté, notamment concernant le secteur Brise-Echalat, sur les rues Renan, Dezobry et Passage du Moulin et pour une Phase 2 sur les rues Viollet-le-Duc, une portion de la rue Suger, et le Square Brise-Echalas.

Le secteur Brise-Echalas est la partie du quartier gare-Confluence située à l'interface entre le pôle Gare de Saint-Denis et le centre-ville historique. Il s'agit d'un secteur marqué très fortement par l'habitat indigne, dont les espaces publics sont inadaptés à la densification programmée du secteur (constructions de nouveaux logements dans le cadre du Programme Nationale de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés).

L'enjeu est d'accompagner la livraison des nouveaux logements (plus de 300 logements mis en chantier de 2013 à 2017, comprenant du logements social et du logement spécifique dédié aux étudiants et/ou aux jeunes travailleurs).
Cela passe par la viabilisation des cœurs d'îlots, la création d'espaces publics résidentiels paysagers, la limitation de la circulation et du stationnement automobile et la mise en liaison paysagère avec le canal et la gare de Saint-Denis d'une part et d'autre part, l'hyper centre de Saint-Denis.

L'action répond aux objectifs du cahier des charges du quartier en matière de :

- cohérence territoriale : le projet renforce le lien du quartier Brise-Echalas avec le pôle Gare de Saint-Denis,

- production de logements : le projet permet en effet de contribuer à la viabilisation de plus de 200 logements, qui n'auraient pas pu voir le jour faute de capacité d'adressage sur l'espace public actuel, du fait du maillage insuffisant en en réseaux et voirie (réseau viaire, assainissement…),

- mixité des fonctions urbaines et compacité : le projet permet de constituer des placettes comme "Portes" du pôle Gare, cibles privilégiées pour l'accueil de commerces diversifiés, susceptibles d'amorcer la reconquête d'un secteur commerçant marqué par
le mitage commercial et l'insuffisante diversité de l'offre,

- intégration de la qualité environnementale : le projet permet d'améliorer la gestion des eaux pluviales à l'échelle du secteur Brise Echalas : par la mise en séparatif et la gestion partiellement alternative.

- modes de faire et des pratiques urbaines : ce projet est issu d'une démarche de concertation avec les habitants au sein de la démarche "quartier République Gare" : l'élaboration du programme, des premières esquisses, de l'avant projet sommaire (AVP) donnent lieu à chaque étape à un échange avec les résidents du quartier.

Description :

L'objectif de la requalification de la place de la Résistance et de la Déportation quant à elle, est d'accompagner l'arrivée du tramway sur le boulevard Marcel Sembat et d'en garantir une desserte piétonne en cohérence avec le fonctionnement de la place de la Résistance et de la Déportation et des équipements qui la bordent (institution Jean-Baptiste de la Salle et Musée d'Histoire).
Le programme comprend :
- Le réaménagement de la place de la Résistance et de la Déportation dont le square abritant le monument aux morts
- Le réaménagement de la rue Désiré Lelay
- Le réaménagement de la section de la rue Gabriel Péri en rive de la place et de sa partie nord jusqu'au carrefour avec la rue Lanne.

Le projet prévoit la création d'un parvis piéton le long du groupe scolaire existant pour sécuriser l'entrée et la sortie des élèves et faciliter la circulation des piétons entre la future station du tramway et le centre de Saint-Denis. Ce parvis devra toutefois rester accessible pour les véhicules de secours, les livraisons de l'équipement scolaire et de la Maison de la Jeunesse.

Le square dans lequel est installé le monument aux Morts est complètement repensé pour supprimer les recoins générateurs de malpropreté. Le nivellement est adouci, permettant de désenclaver le monument et d'éviter les détournements d'usages. L'espace dédié aux cérémonies est élargi et des jardinières en granit seront dévolues à l'usage des commémorations. Les arbres situés dans l'enceinte du square, en très mauvais état phytosanitaire, devront être remplacés.

L'éclairage visera à la fois la tranquillité des lieux et la mise en valeur du monument. Deux mats aiguilles seront positionnés, équipés de projecteurs qui pourront être orienté vers le monument.

Localisation géographique :

- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
VRD Travaux préparatoires	23 190,00	2,42%
VRD Terrassements	185 130,00	19,28%
VRD aménagement des sols	467 480,00	48,70%
VRD Mobilier urbain	83 530,00	8,70%
VRD Assainissement et réseaux	87 980,00	9,16%
VRD Concessionnaires	10 820,00	1,13%
Travaux d'éclairage	61 040,00	6,36%
Travaux de plantations	40 830,00	4,25%
Total	960 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	419 781,00	43,73%
Plaine commune	540 219,00	56,27%
Total	960 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	219 781,00 €
2017	200 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	84 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	18 000,00 €
2013	Chantier école	98 911,00 €
2013	Construction et aménagement de médiathèques	2 359 281,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	226 179,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	224 740,50 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 061 291,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	4 857 674,00 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 703,00 €
2013	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	531 816,50 €
2013	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	50 000,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	11 786,00 €

2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	20 000,00 €
2013	Soutien à l'immobilier d'entreprises	761 412,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	30 000,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	35 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	70 000,00 €
2014	Chantier école	110 000,00 €
2014	Construction et aménagement de médiathèques	602 045,00 €
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	114 740,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	480 021,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	4 065 282,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	341 528,00 €
2014	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	50 000,00 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	13 000,00 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	18 500,00 €
2015	Chantier école	160 302,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	128 022,00 €
2015	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 777 149,60 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	50 000,00 €
2015	Innovation et actions pilotes - Inv	500 000,00 €
2015	Lutte contre les discriminations dans la formation et l'emploi (CR46-14)	20 000,00 €
2015	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	610 402,50 €
2015	Passerelles entreprises	50 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	52 500,00 €
2015	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	8 000,00 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	24 800,00 €
2016	Chantier école	50 302,00 €
2016	Passerelles entreprises	50 000,00 €
2016	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	60 000,00 €
2016	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	60 000,00 €
	Montant total	20 762 679,10 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015593

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : NQU CHEVILLY-LARUE - AMENAGEMENT DU MAIL NORD-SUD ET DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE ZAC ANATOLE FRANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveaux Quartiers Urbains (2015-2020)	703 270,00 €	50,00 %	351 635,00 €
	Montant Total de la subvention		351 635,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204182-452001-200
452001096- Aménagement durable et innovation urbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EPA ORSA ETS PUBLIC AMEN ORLY RUNGIS SEINE AMONT
Adresse administrative : 2 AV JEAN JAURES 94600 CHOISY LE ROI
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant :
N° SIRET : 49908428300013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveaux Quartiers Urbains (2015-2020)
Rapport Cadre : CR53-15 du 18/06/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Intégrer la qualité environnementale au cœur du projet
Faire évoluer les modes de faire et les pratiques urbaines
Anticipation sur le fonctionnement du futur quartier
Mixité sociale et fonctionnelle

Description :

La ZAC Anatole France est délimitée par la rue François Sautet au Nord, la RD7 à l'Est, l'Avenue de la République au Sud et les parcelles privées conservées le long de la rue Elisée Reclus à l'Ouest.

Le mail Arthur Rimbaud, voie publique principale, relira la rue F. Sautet au Nord de la ZAC, à l'avenue de la République au Sud. Il sera un nouvel espace de promenade.
La place de la République au Sud, bordée de commerces de proximité, formera un nouvel espace public, porte d'entrée de la ZAC Anatole France, entre logements, commerces et services, et rendra également plus confortable l'accès au tramway.

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux aménagement	703 270,00	100,00%
Total	703 270,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	351 635,00	50,00%
Autofinancement EPA ORSA	351 635,00	50,00%
Total	703 270,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	51 635,00 €
2018	300 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 465 000,00 €
2013	GP3 Ingénierie stratégique territoriale dotation aux EPA	1 000 000,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	5 436 425,00 €
2014	GP3 Ingénierie stratégique territoriale dotation aux EPA	700 000,00 €
2015	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	6 570 473,00 €
2015	GP3 Ingénierie stratégique territoriale dotation aux EPA	550 000,00 €
	Montant total	14 721 898,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015646

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : NQU TRILPORT - CREATION DU NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveaux Quartiers Urbains (2015-2020)	1 194 000,00 €	50,00 %	597 000,00 €
	Montant Total de la subvention		597 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001096- Aménagement durable et innovation urbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TRILPORT
Adresse administrative : 5 RUE DU GENERAL DE GAULLE
77470 TRILPORT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Michel MORER, Maire
N° SIRET : 21770475800010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveaux Quartiers Urbains (2015-2020)
Rapport Cadre : CR53-15 du 18/06/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Le nouveau NQU participe à la mise en oeuvre d'une politique locale d'aménagement et de développement territorial déclinant le projet du SDRIF. Il est le résultat d'une réflexion à une échelle territoriale large en matière d'aménagement du territoire. Il est situé en coeur de ville à proxilité di pôle gare et des équipements écoles, mairie, salle des fêtes, centre sportifs, RAM existant (rayon de 500 mètres).
A Trilport, le nouveau quartier urbain limite l'usage des terrains affectés aux équipements publics (écoles) en privilégiant l'adaptation des équipements existants, afin de limiter la consommation d'espaces et de préserver le rôle de creuset de cioyenneté et d'intégration remplit par l'école. Une ville se construit également autour de ses écoles.
Ce projet s'inscrit par ailleurs dans un contexte urbain local. Il permet de rétroagir sur un tissu existant en contribuant à remédier aux dysfonctionnements existants et d'évoluer en fonction de nouveaux besoins.

A Trilport, ce nouvel équipement permettra d'accueillir de nouveaux élèves demi-pensionnaires et respectera les priorités et objectifs environnementaux de l'éco-quartier de l'Ancre de Lune, tant surl'efficacité thermique, la qualité d'usage et d'architecture, que l'origine des matériaux utilisés.
Ce projet s'inscrit dans la continuité de faire émerger une nouvelle culture urbaine. Les habitants doivent pouvoir u trouver à la fois les conditions de préservation de leur intimité au sein de leur quartier, mais doivent y trouver aussi une dynamique de vie collective.
En cela, les projets d'agrandissement et de recomposition des écoles sont élaborés en concertation et en collaboration avec les différents experts et acteurs de la société civile.

Description :
Le projet comprend :
- la maitrise d'oeuvre, la SPS, contrôle technique pour 400 000 € HT
- la destruction d'un vieux local d'habitation implanté sur le périmètre du futur bâtiment pour 40 000 €HT
- la construction d'un bâtiment comprenant : les annexes, la cuisine, le réfectoire, le bloc sanitaire, les accès, en option une salle de classe pour 2 000 000 €HT
la recomposition des abords pour 200 000 €HT.
La région Ile-de-France quant à elle participera à la réalisation du restaurant scolaire pour les écoles élémentaires et maternelles Jacques Prévert.
La base subventionable est inférieure au montant des travaux. Elle est de 1 194 000.

Localisation géographique :
- TRILPORT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Maîtrise d'oeuvre, SPS, contrôle technique	400 000,00	15,15%
Travaux de démolition d'un local	40 000,00	1,52%
Travaux de construction	2 000 000,00	75,76%
Recomposition des abords	200 000,00	7,58%
Total	2 640 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France - NQU	597 000,00	22,61%
Etat/DETR	80 000,00	3,03%
Commune	1 910 200,00	72,36%
CAF	52 800,00	2,00%
Total	2 640 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	80 000,00 €
2017	200 000,00 €
2018	160 000,00 €
2019	100 000,00 €
2020	57 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	345 000,00 €
2015	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	6 225,00 €
	Montant total	351 225,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016076

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : NQU PALAISEAU - QUARTIER DU LYCEE CAMILLE CLAUDEL - ACTION 6 AMENAGEMENT RIGOLE DES GRANGES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveaux Quartiers Urbains (2015-2020)	222 235,75 €	50,00 %	111 117,87 €
	Montant Total de la subvention		111 117,87 €

Imputation budgétaire : 905-52-20422-452001-200
452001096- Aménagement durable et innovation urbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SCIENTIPOLE AMENAGEMENT SAEML
Adresse administrative : 86 RUE GUTENBERG
91120 PALAISEAU
Statut Juridique : Société Anonyme d'Economie Mixte
Représentant : Monsieur Grégoire DE LASTEYRIE, Maire

N° SIRET : 50222224300029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveaux Quartiers Urbains (2015-2020)
Rapport Cadre : CR53-15 du 18/06/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'oeuvre, géomètre, bureau d'étude environnemental,...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable.

Objectifs :

Le quartier Camille Claudel s'étend sur 20 ha sur la commune de Palaiseau, à l'entrée est du Plateau de Saclay et en bordure de l'opération d'intérêt national "Paris-Saclay" destinée à créer un cluster scientifique et technologique de dimension internationale.

L'opération du lycée Camille Claudel, lauréate Nouveaux Quartiers Urbains en 2011, constitue la création d'un nouveau quartier durable et mixte, en extension de la ville actuelle et offrant une réponse durable aux besoins des territoires communal et communautaire en logements et en équipements, dans un souci de mixité urbaine et sociale. Cette opération est identifiée comme un des fondamentaux du Contrat de Développement Territorial "Paris-Saclay Territoire Sud".

Outre le parti d'aménager un quartier intégré à la ville alentour, inscrit dans son cadre naturel et maitrisé d'un point de vue environnemental à toutes les échelles (économies d'énergie, gestion du cycle de l'eau, modes de déplacements doux, utilisation d'éco-matériaux, gestion des déchets,...), le quartier Camille Claudel doit servir de vecteur au développement du réseau de transports en commun, du réseau de chaleur urbain et de distribution d'énergie et, enfin, du réseau "vert" et "bleu".

Description :

Le projet consiste à aménager une liaison piétonne le long de la Rigole entre le Collège César Franck et le rond-point de la RD36 (croisement entre la route de Saclay et la rue Maximilien Robespierre) ainsi que l'implantation d'une passerelle pour relier la partie sud du projet à la rue Maximilien Robespierre.
Les travaux porteront sur l'installation du chantier, les terrassements et voirie, l'éclairage, ainsi que la réalisation de plantations.

Cette opération s'inscrit dans la continuité d'une liaison piétonne réalisée entre le collège et le groupe Scolaire Caroline Aigle, et participe ainsi au maillage en circulations douces sur le quartier.

Localisation géographique :

- PALAISEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux aménagement	180 204,75	81,09%
Honoraires de maîtrise d'oeuvre	42 031,00	18,91%
Total	222 235,75	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SCIENTIPOLE AMENAGEMENT	111 117,88	50,00%
Subvention Région (sollicitée)	111 117,87	50,00%
Total	222 235,75	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	21 015,50 €
2017	90 102,37 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	1 014 735,92 €
	Montant total	1 014 735,92 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016085

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : NQU PALAISEAU - QUARTIER LYCEE CAMILLE CLAUDEL - ACTION 7 CREATION D'UN PARKING

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveaux Quartiers Urbains (2015-2020)	406 640,00 €	50,00 %	203 320,00 €
	Montant Total de la subvention		203 320,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-20422-452001-200
452001096- Aménagement durable et innovation urbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SCIENTIPOLE AMENAGEMENT SAEML
Adresse administrative : 86 RUE GUTENBERG
91120 PALAISEAU
Statut Juridique : Société Anonyme d'Economie Mixte
Représentant : Monsieur Grégoire DE LASTEYRIE, Maire
N° SIRET : 50222224300029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveaux Quartiers Urbains (2015-2020)
Rapport Cadre : CR53-15 du 18/06/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'oeuvre VRD, environnementale, géomètre...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable.

Objectifs :
Le quartier Camille Claudel s'étend sur 20 ha sur la commune de Palaiseau, à l'entrée est du Plateau de Saclay et en bordure de l'opération d'intérêt national "Paris-Saclay" destinée à créer un cluster scientifique et technologique de dimension internationale.
L'opération du lycée Camille Claudel, lauréate Nouveaux Quartiers Urbains en 2011, constitue la création d'un nouveau quartier durable et mixte, en extension de la ville actuelle et offrant une réponse durable aux besoins des territoires communal et communautaire en logements et en équipements, dans un souci de mixité urbaine et sociale.
Cette opération est identifiée comme un des fondamentaux du Contrat de Développement Territorial "Paris-Saclay Territoire Sud".

Outre le parti d'aménager un quartier intégré à la ville alentour, inscrit dans son cadre naturel et maitrisé d'un point de vue environnemental à toutes les échelles (économies d'énergie, gestion du cycle de l'eau,

modes de déplacements doux, utilisation d'éco-matériaux, gestion des déchets,...), le quartier Camille Claudel doit servir de vecteur au développement du réseau de transports en commun, du réseau de chaleur urbain et de distribution d'énergie et, enfin, du réseau "vert" et "bleu".

Description :
Le projet porte sur l'aménagement d'un parking mutualisé pour la desserte du centre aquatique et des équipements publics concentrés autour de la rue Maximilien Robespierre et du chemin de Vauhallan.
Ce parking devra parfaitement s'intégrer au quartier et doit donc se fondre dans le paysage. Mais, en même temps, il doit être visible (notamment par la signalétique) pour qu'il soit utilisé par les automobilistes avant de se rendre vers les équipements publics et les circulations douces maillant le quartier.

Outre la préparation du chantier, il s'agira de réaliser les terrassements préalables, l'installation des équipements pour l'assainissement des eaux pluviales, l'éclairage public, le revêtement de voirie et les signalisations, ainsi que l'aménagement paysager de cet espace.

Localisation géographique :
- PALAISEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux d'aménagement	364 640,00	89,67%
Honoraires de maîtrise d'oeuvre	42 000,00	10,33%
Total	406 640,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SCIENTIPOLE AMENAGEMENT	203 320,00	50,00%
Subvention Région (sollicitée)	203 320,00	50,00%
Total	406 640,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	21 000,00 €
2017	182 320,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	1 014 735,92 €
	Montant total	1 014 735,92 €

Annexe 2-Etat récapitulatif

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-607	Budget	2016

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**52 - Agglomérations et villes moyennes**
Programme	**452001 - Territoires stratégiques**
Action	**452001096 - Aménagement durable et innovation urbaine**

Dispositif : N° 00000983 - Nouveaux Quartiers Urbains (2015-2020)

Dossier	16014329 - NQU Gare Confluence EPT PLAINE COMMUNE : Requalification des espaces publics du secteur Brise Echalas : Porte de la gare et rue Saint Clément			
Bénéficiaire	R21542 - COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE			
Localisation	SAINT-DENIS			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine - Hors CPRD			
Montant total	425 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
850 000,00 €	HT	50 %	425 000,00 €	

Dossier	16014370 - NQU Gare Confluence EPT PLAINE COMMUNE : Requalification des espaces publics du secteur Brise Echalas : Place de la Resistance et de la Déportation			
Bénéficiaire	R21542 - COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE			
Localisation	SAINT-DENIS			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine - Hors CPRD			
Montant total	419 781,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
960 000,00 €	HT	43,73 %	419 781,00 €	

Dossier	16015593 - NQU Chevilly-Larue - Aménagement du mail Nord-Sud et de la Place de la République ZAC Anatole France			
Bénéficiaire	R36319 - EPA ORSA ETS PUBLIC AMEN ORLY RUNGIS SEINE AMONT			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine - Hors CPRD			
Montant total	351 635,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
703 270,00 €	HT	50 %	351 635,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-607	Budget	2016

Dossier	16015646 - NQU TRILPORT - CREATION DU NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT			
Bénéficiaire	R955 - COMMUNE DE TRILPORT			
Localisation	TRILPORT			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine - Hors CPRD			
Montant total	597 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 194 000,00 €	HT	50 %	597 000,00 €	

Dossier	16016076 - NQU PALAISEAU - QUARTIER DU LYCEE CAMILLE CLAUDEL - Action 6 Aménagement rigole des granges			
Bénéficiaire	P0029584 - SCIENTIPOLE AMENAGEMENT SAEML			
Localisation	PALAISEAU			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine - Hors CPRD			
Montant total	111 117,87 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
222 235,75 €	HT	50 %	111 117,87 €	

Dossier	16016085 - NQU PALAISEAU - QUARTIER LYCEE CAMILLE CLAUDEL - Action 7 Création d'un parking			
Bénéficiaire	P0029584 - SCIENTIPOLE AMENAGEMENT SAEML			
Localisation	PALAISEAU			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine - Hors CPRD			
Montant total	203 320,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
406 640,00 €	HT	50 %	203 320,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000983 - Nouveaux Quartiers Urbains (2015-2020)	2 107 853,87 €

Total sur l'imputation 905 - 52 - 452001 - 452001096	2 107 853,87 €

Annexe 3-Avenant n°1 à la convention Nouveau Quartier Urbain pour l'aménagement du Quartier Bossut à Pontoise

Avenant n° 1 à la convention relative à la réalisation du « Nouveau Quartier Urbain » « Quartier durable ZAC Bossut » à Cergy-Pontoise (95), approuvée par délibération n°CP 11-360 du 19 mai 2011

Entre
La Région Île-de-France, représentée par le Président du Conseil Régional, dûment mandaté par délibération n° CP XXXX du XXXX ;

Ci-après désignés par « La Région» ;

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise représentée par son Président, dûment mandaté par délibération du Conseil communautaire n° XXXX du XXXX ;

Ci-après désignée par « la collectivité concédante, porteur de Projet »

Et
La Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Cergy Pontoise Aménagement

Ci-après désignée par « le bénéficiaire »

Après avoir rappelé :

La volonté régionale, inscrite dans le Contrat de Projets Etat-Région volet 3 relatif au renforcement de l'attractivité de l'Île-de-France pour la période 2007-2013 approuvé par délibération n° CR 31-07 du 31 janvier 2007 et signé le 23 mars 2007.

Le lancement de l'appel à projets Nouveaux Quartiers Urbains du Contrat de Projets Etat-Région approuvé par délibération n° CR 97-08 du 16 octobre 2008,

La délibération n° CP 10-525 du 08 juillet 2010 relative à la sélection des projets lauréats de la deuxième session « Nouveaux quartiers urbains ».

La convention approuvée par délibération n° CP 11-360 du 19 mai 2011 et conclue entre la Région Ile-de-France et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise relative au Nouveau Quartier Urbain « Quartier durable ZAC Bossut» ;

Par délibération n°131211-n°13, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise a approuvé la concession d'aménagement de l'opération de ZAC Bossut sur le territoire de la commune de Pontoise avec la SPLA Cergy-Pontoise Aménagement. Le 26 janvier 2012, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et la SPLA « Cergy-Pontoise Aménagement » ont conclu, en application des articles L.300-1 et suivants du code de l'urbanisme, un traité de concession désignant « Cergy-Pontoise Aménagement » comme concessionnaire en charge de la réalisation de l'opération du Quartier durable ZAC Bossut.

Par délibération n° CP 15-498, la Région Ile-de-France a décidé d'affecter un montant 2 127 075 € en faveur d'un projet lauréat « Nouveaux Quartiers urbains », sélectionné en 2010 par délibération n° CP 10-525 du 8 juillet 2010 concernant l'opération suivante : « Quartier durable ZAC Bossut » à Cergy-Pontoise (95)

Le présent avenant a ainsi pour objet d'intégrer le concessionnaire « Cergy-Pontoise Aménagement » à la convention relative à la réalisation du « Nouveau quartier urbain » Quartier durable ZAC Bossut à Cergy-Pontoise signée le 30 Août 2011 entre la Région et le porteur de projet, permettant ainsi le versement au concessionnaire des subventions régionales prévues, en accord avec les clauses du traité de concession conclu entre le porteur de projet et ce dernier.

Conformément à l'article 7 du Règlement NQU modifié par la délibération N° CR 44-10, il a pour objet de désigner Cergy-Pontoise Aménagement comme bénéficiaire des subventions détaillées dans les Fiches Projets annexées, en tant que maître d'ouvrage dûment mandaté par le porteur de projet.

Il a été exposé ce qui suit :

Article 1 :
Après le 2ème alinéa de l'article 1, sont insérés les 2 alinéas suivants :

La subvention prévue à la présente convention est versée au bénéficiaire désigné par le présent Avenant.

La subvention régionale doit avoir pour effet direct la baisse du coût pesant sur la collectivité concédante pour la réalisation de l'opération susmentionnée, et ne doit en aucun cas procurer un avantage économique au risque qu'elle puisse être qualifiée d'aide d'Etat conformément à l'article 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE).

Article 2 :
Il est inséré un nouvel article 3.4 intitulé Obligations de la collectivité concédante, porteur de projet, rédigé comme suit :

La collectivité concédante, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise prend toute disposition pour s'assurer de la légalité de la concession d'aménagement passée avec le bénéficiaire, Cergy Pontoise Aménagement, et notamment du respect des dispositions de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, selon lesquelles lorsque l'opération d'aménagement donne lieu à des subventions publiques, ces subventions doivent être prévues au traité de concession.

En tant que collectivité concédante, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise s'assure que la subvention régionale vient en diminution du coût supporté par elle, conformément à l'article 1 de la présente convention. Elle garantit l'absence de surcompensation, notamment dans le cas où d'autres aides publiques seraient accordées, qui

pourrait aboutirait à qualifier la subvention régionale d'aide d'Etat, interdite par l'article 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

La collectivité concédante, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, s'engage à informer la Région dans les meilleurs délais de tout élément relatif à une modification de l'équilibre financier de l'opération ici subventionnée et de tout risque lié à une éventuelle surcompensation des coûts assumés par le bénéficiaire Cergy-Pontoise Aménagement.

Article 3 :
L'article 4.2.1 est modifié comme suit :
Versement d'acomptes
L'ensemble des documents présentés à la Région par le bénéficiaire devra avoir fait l'objet d'une validation préalable par la collectivité co-contractante qui attestera ainsi de l'avancement des travaux. Cette validation sera matérialisée par un courrier de la collectivité qui sera transmis en appui aux autres documents du bénéficiaire Cergy-Pontoise Aménagement.

L'article 4.2.2 est modifié comme suit :
Versement du solde
L'ensemble de ces documents devra avoir été validé au préalable par la collectivité co-contractante, qui engage sa responsabilité sur l'état d'achèvement des travaux.

Article 4
L'article 5 est complété par un 3ème alinéa, rédigé comme suit :
En tout état de cause, elle ne peut produire d'effets au-delà du terme de la concession d'aménagement entre la collectivité concédante, la Communauté d'Agglomération Cergy-Pontoise, et le bénéficiaire, Cergy-Pontoise aménagement.

Article 5
Les autres dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires originaux,

A Le Pour la Région Ile de France	A Le Pour la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise	A Le Pour la SPLA Cergy-Pontoise Aménagement

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DÉLIBERATION N° CP 16-608

Du 16 novembre 2016

Première session du dispositif de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire : désignation des lauréats et affectations de crédits - reconduction du partenariat avec la maison de l'architecture en Île-de-France (MAIDF)

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;
VU Le Code de la construction et de l'habitation ;
VU Le Code de l'urbanisme ;
VU Le décret n° 2013-1241 du 27 décembre 2013 portant approbation du Schéma directeur de la région Île-de-France ;
VU La délibération CR 74-08 du 26 juin 2008 relative à l'adhésion de la région Ile-de-France à la maison de l'architecture en Ile-de-France ;
VU La délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 approuvant le contrat de plan État Région 2015-2020 ;
VU La délibération n° CR 58-15 du 18 juin 2015 relative à la mise en œuvre du volet territorial du CPER 2015-2020 ;
VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative à des délégations d'attribution du Conseil régional à sa Commission permanente ;
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;
VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
VU La délibération n° CR 31-16 du 18 février 2016 portant désignation des représentants du Conseil régional dans divers organismes ;
VU La délibération n° CR 101-16 du 16 juin 2016 approuvant la création d'un dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire ;
VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;
VU Le rapport n° CP 16-608 présenté par Madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-
VU France ;
VU L'avis de la commission Environnement et aménagement du territoire ;
VU L'avis de la commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Sélectionne pour cette première session les neuf projets proposés par le jury au titre du dispositif « soutien régional aux initiatives d'urbanisme transitoire sur les fonciers délaissés ou en cours de mutation en Île-de-France » et décide de participer au financement tel que détaillé dans les fiches projets en annexe n°1 à la présente délibération.

Article 2 :

Subordonne le versement des subventions susvisées à la signature de conventions conforme à la convention-type adoptée par la délibération n° CR 101-16 du 16 juin 2016.

Autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Article 3 :

Affecte une autorisation de programme d'un montant de ***959.800 €*** disponible sur le chapitre budgétaire 905 : « Aménagement des territoires », Code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », Programme PR 52-001 (452001) « Territoires stratégiques », Action 452001096 « Aménagement durable et innovation urbaine » du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif jointe à l'annexe n°2 de la délibération.

Cette affectation relève du CPER 2015-2020 :
- Volet 6 « Territorial »,
- Sous-volet 61 « Stratégie d'accompagnement des territoires bâtisseurs »,
- Action 612 « Aménagement durable et innovation urbaine ».

Article 4 :

L'article 2 de la délibération n° CR 101-16 du 16 juin 2016 est modifié par la suppression de la mention entre parenthèses « a minima pour 3 ans ».

Article 5 :

Décide d'affecter une autorisation d'engagement d'un montant total de 5 000 €, disponible sur le chapitre 935 « Aménagement des territoires » code fonctionnel 50 « services communs » programme HP50-002 « Soutien à la connaissance stratégique des territoires et à leur aménagement », action 15000202 « Divers organismes » du budget 2016 au titre de la cotisation pour 2016 au Club des maîtres d'ouvrage de l'association « La Maison de l'Architecture en Ile de France » .

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

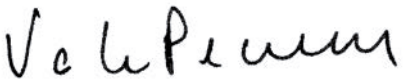

VALERIE PECRESSE

ANNEXES A LA DÉLIBERATION

ANNEXE 1
FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014692

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE RUNGIS - PROJET D'ECO-PATURAGE SUR LE SITE DU FUTUR AGRO QUARTIER DE LA PLAINE DE MONTJEAN A RUNGIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire	62 000,00 €	50,00 %	31 000,00 €
	Montant Total de la subvention		31 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-452001-200
452001096- Aménagement durable et innovation urbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EPA ORSA ETS PUBLIC AMEN ORLY RUNGIS SEINE AMONT
Adresse administrative : 2 AV JEAN JAURES 94600 CHOISY LE ROI
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur Thierry FEBVAY, Directeur

N° SIRET : 49908428300013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire
Rapport Cadre : CR101-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Projet d'éco-pâturage sur le site du futur agro quartier de la Plaine de Montjean à Rungis

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Avant le démarrage des travaux en 2018-2019 de l'écoquartier de la Plaine de Montjean, l'EPA ORSA et la Ville de Rungis prévoient de clôturer l'espace dédié au futur quartier pour en faire un écopaturage avec des moutons. Ce dispositif permettra de sécuriser le site et de réduire ses coûts d'entretien avec du fauchage. Les clôtures - maintenues lors des travaux - seront destinées à être investies par des artistes ou les plus jeunes (partenariats avec les équipements scolaires et associatifs). Elles serviront, grâce à des fenêtres aménagées, à préfigurer les futures percées de l'écoquartier sur l'espace cultivé de la Plaine de Montjean.

Description :

La demande de subvention porte sur un support d'assiette de financement d'investissement à hauteur de 62 000€ et concerne la fourniture et pose de la clôture, l'habillage bois, l'abri et l'abreuvoir.

La dimension d'éco-paturage est davantage décrite dans le dossier que les animations et les partenariats envisagés autour de cet enclos. Toutefois, ce projet s'adresse directement aux populations locales. Il propose d'animer cet espace, tant par la présence de moutons, que par les interventions artistiques, le jeu de perspectives sur le site ou la mise à disposition d'information sur le projet.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- RUNGIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
fourniture et pose de la clôture	30 000,00	48,39%
habillage bois sur le linéaire nord	30 000,00	48,39%
équipements nécessaires à la vie des ovidés	2 000,00	3,23%
Total	62 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	31 000,00	50,00%
Commune de Rungis	31 000,00	50,00%
Total	62 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	31 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 465 000,00 €
2013	GP3 Ingénierie stratégique territoriale dotation aux EPA	1 000 000,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	5 436 425,00 €
2014	GP3 Ingénierie stratégique territoriale dotation aux EPA	700 000,00 €

2015	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	6 570 473,00 €
2015	GP3 Ingénierie stratégique territoriale dotation aux EPA	550 000,00 €
2016	Ingénierie stratégique territoriale dotation aux EPA	326 046,00 €
2016	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	10 535 000,00 €
	Montant total	25 582 944,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014748

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE CHEVILLY LARUE - PROJET DE POLE D'ACTIVITE RESPONSABLE : CONJUGUER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE SUR UN SITE MUTABLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire	400 000,00 €	50,00 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-452001-200
452001096- Aménagement durable et innovation urbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHEVILLY LARUE
Adresse administrative : 88 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
94669 CHEVILLY LARUE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Stéphanie DAUMIN, Maire

N° SIRET : 21940021500014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire
Rapport Cadre : CR101-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Ville de Chevilly-Larue.
Projet de pôle d'activité responsable : Conjuguer développement économique local et développement durable sur un site mutable.

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2026
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Sur un site en façade de la RD 7 qui n'est plus utilisé par RTE (Réseau de transport d'électricité), cette parcelle représente une opportunité de développement de surfaces locatives à destination des TPE, artisans ou autoentrepreneurs tout en s'inscrivant dans la dynamique de développement d'un territoire en cours de mutation.
Cette initiative a vocation à encourager la création d'emploi. Ce site accueillerait des petites entreprises s'engageant dans une démarche "développement durable responsable" en intégrant une volonté de croissance économique vertueuse et en faisant appel à une architecture durable et modulable constituée

de containers.

Description :
Le site est actuellement inexploité alors qu'il est bien desservi et sur un territoire en plein essor (éco-quartier des portes d'Orly, développement du campus "recherche et innovation" de l'entreprise L'Oréal, arrivée du T7 en 2011, aménagement de la Coulée verte Bièvre-lilac, etc.).
Une étude de faisabilité du projet sera prochainement initiée incluant la définition d'un modèle économique répondant aux besoins des jeunes et/ou petites entreprises. Le fonctionnement proposé devra intégrer la mutualisation de services et de l'espace.

Il s'agit de créer un hôtel d'entreprises s'adressant au tissu local de TPE, autoentrepreneurs et artisans sur un foncier inutilisé et sans projet de la part de son propriétaire (RTE). Il veut répondre à une demande de locaux pour favoriser le développement économique local, tout en prônant des pratiques de responsabilité sociale et environnementale.

Suite à la mise à disposition gratuite du site par RTE, la ville souhaite déployer une offre de locaux d'activités conçue selon les critères d'une architecture durable d'une part, et engageant leurs bénéficiaires dans des pratiques de développement durable d'autre part. La prise en compte des enjeux du développement durable intervient donc doublement. La question du réemploi de ces locaux sur un nouveau site est également évoquée.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- CHEVILLY-LARUE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
achat des conteneurs	58 800,00	9,29%
viabilisation du site	25 000,00	3,95%
participation à l'aménagement des locaux	499 800,00	78,93%
ingénierie	49 600,00	7,83%
Total	633 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	200 000,00	32,09%
Commune de Chevilly-Larue	423 200,00	67,91%
Total	623 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	200 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat régional territorial	1 338 019,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	808 394,92 €
2015	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	517 890,00 €
	Montant total	2 664 303,92 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014751

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE PARIS - DEMANDE DE COFINANCEMENT POUR LA MISE EN PLACE DE 3 CHANTIERS PARTICIPATIFS SUR LA PETITE CEINTURE.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire	400 000,00 €	50,00 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-452001-200
452001096- Aménagement durable et innovation urbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PARIS
Adresse administrative : 4 PL DE L'HOTEL DE VILLE
75004 PARIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Anne HIDALGO, Maire

N° SIRET : 21750001600019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire
Rapport Cadre : CR101-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Demande de cofinancement pour la mise en place de 3 chantiers participatifs sur la Petite Ceinture.

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le projet présenté porte sur la reconquête de la petite ceinture ferroviaire de Paris sur un linéaire total de 23 km par des chantiers participatifs. Il s'agit de mettre en oeuvre une démarche de réactivation d'un patrimoine singulier, à la fois naturel, industriel et architectural qui respecte le principe fondamental de réversibilité des actions. L'initiative vise également à valoriser la fonction écologique et climatique des ressources naturelles de la petite ceinture.

C'est le secteur Est (12ème, 19ème, 20ème) de la Petite ceinture qui est proposé à l'AMI. Chaque secteur accueillera 3 chantiers participatifs qui seront animés grâce à une équipe pluridisciplinaire retenue dans le cadre d'un marché public. Les dépenses concernent la co-construction des ouvrages, les matériaux et

leur mise en oeuvre.

Description :
Sur l'un des trois sites majeurs de l'opération de réactivation de la Petite Ceinture, il s'agit de renforcer l'attractivité territoriale d'une zone laissée en friche. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de développement durable en développant un nouveau modèle d'aménagement territorial par l'expérimentation, la co-conception et la co-construction.

Le projet est fondé sur la tenue de chantiers participatifs avec une nouvelle génération de co concepteurs et de constructeurs qui s'engagent dans une pratique urbaine et architecturale transversale et participative. Ils seront animés dans le cadre d'ateliers à prévoir par les équipes titulaires du marché dédié. Cette démarche veut répondre à une demande forte des citoyens et des habitants de multiplier les lieux et les modalités de l'implication citoyenne.

L'ensemble du projet est conçu pour valoriser et préserver la Petite Ceinture comme élément de respiration urbaine.

L'initiative vise à conduire un travail d'interaction entre le site, les compétences techniques, les habitants et les associations sur les possibilités d'aménagement pour ce patrimoine emblématique de la ville. Elle s'inscrit dans le plan-programme de la Petite ceinture qui veut considérer le site comme un laboratoire d'usages. Cet objectif est donc traité sous un angle spécifique : l'effet souhaité de l'initiative est la réappropriation du site par les habitants et le déploiement de mécanismes d'innovation, dans l'attente d'un projet définitif.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Co-construction des ouvrages	350 000,00	62,50%
Matériaux et mise en oeuvre	210 000,00	37,50%
Total	560 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	200 000,00	35,71%
Ville de Paris	360 000,00	64,29%
Total	560 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	100 000,00 €

2018	100 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à l'écriture de scénario (structures)	1 350,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	328 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	906 302,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	701 500,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	1 194 831,50 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	336 765,00 €
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	579 047,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	233 164,10 €
2014	Aide au développement de bornes de recharges électriques	1 200 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	328 000,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	299 030,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	10 000,00 €
2014	Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique - Action innovante	20 000,00 €
2015	Aide à la restauration du patrimoine protégé	935 632,00 €
2015	Aide à l'écriture de scénario (structures)	3 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	3 794 673,83 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	464 639,96 €
2015	Innovation et actions pilotes - Fct	10 000,00 €
2015	Innovation et actions pilotes - Inv	80 090,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	16 114 000,00 €
2015	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	120 000,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	300 000,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	37 827,14 €
	Montant total	27 296 352,53 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014757

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EST ENSEMBLE - PROJET MOBILAB OU "LABORATOIRE EXPERIMENTAL SUR LE REEMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA PLAINE DE L'OURCQ"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire	120 000,00 €	50,00 %	60 000,00 €
	Montant Total de la subvention		60 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-452001-200
452001096- Aménagement durable et innovation urbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SEQUANO AMENAGEMENT
Adresse administrative : 15 17 PROMENADE JEAN ROSTAND
93000 BOBIGNY
Statut Juridique : Société Anonyme d'Economie Mixte
Représentant : Monsieur Michel FOURCADE, Président

Objet : NC

N° SIRET : 30185204200011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire
Rapport Cadre : CR101-16 du 16/06/2016

Objet du projet : MOBILAB ou "un laboratoire expérimental sur le réemploi dans le secteur de la Plaine de l'Ourcq"

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La demande de subvention porte sur le financement du "Mobilab", un équipement de chantier innovant et mobile, qui prendrait la forme d'un atelier et d'un laboratoire sur le réemploi, Cet outil est destiné à mettre en place une démarche multisite pour accompagner les différentes phases des transformations urbaines pendant une dizaine d'années dans le cadre de la mutation du canal de l'Ourcq et du secteur de l'ex RN3. Plus précisément, Mobilab est à la fois un lieu physique d'implantation, un outil opérationnel destinées à mobiliser et valoriser les ressources du territoire au gré des opportunités foncières et une stratégie d'accompagnement des chantiers. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de l'ensemble des

démarches déja portées par le collectif Bellastock autour du réemploi et de l'économie circulaire.

Description :
Le projet permet de se déployer sur plusieurs sites. Il vise à développer de nouveaux procédés pour se présenter comme un démonstrateur in situ des projets d'aménagement autour des notions de réemploi et déconomie circulaire.

Le caractère déplaçable et modulaire de la structure permettra de l'adapter au mieux aux différents sites qui pourront l'accueillir.

Le projet prévoit un équipement qui optimise le fonctionnement sur différents sites (rationalisation des matières premières, proposition d'une méthode de réemploi rationelle, économique et partenariale…).

Les modalités de bilan de l'initiative comprennent à la fois la valorisation, la capitalisation autour du projet et le retour d'expériences. Elles sont prévues et détaillées en 6 thématiques (bilan général, bilan de l'insertion sociale, satisfaction du public, retour sur la mobilisation des partenaires, bilan des matériaux utilisés, un bilan retranscrivant les différentes étapes de production du projets une valorisation de l'initiative à travers des supports écrits, des vidés, dessins techniques...).

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- EST ENSEMBLE (EPT8)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
déplacement de l'équipement de chantier sur la friche Miko	5 000,00	4,17%
remontage de l'équipement de chantier	15 000,00	12,50%
amélioration des éléments de construction	60 000,00	50,00%
construction d'un élément mobile	20 000,00	16,67%
aménagements intérieurs	5 000,00	4,17%
aménagements extérieurs	5 000,00	4,17%
démontage Mobilab	10 000,00	8,33%
Total	120 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	60 000,00	50,00%
budget opérationnel de la ZAC Ecocité canal de l'Ourcq - Bobigny	20 000,00	16,67%
budget opérationnel de la ZAC rives de l'Ourcq à Bondy	10 000,00	8,33%
budget opérationnel de la ZAC de l'Horloge à Romainville	10 000,00	8,33%
budget opérationnel de la ZAC quartier durable de la Plaine de l'Ourcq à Noisy-le-Sec	20 000,00	16,67%
Total	120 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	60 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 220 000,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	264 944,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	263 890,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	423 165,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	39 600,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	47 625,00 €
	Montant total	3 259 224,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014758

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE RIS ORANGIS - AMENAGEMENT DE L'AXE SEINE : ETUDES PREALABLES DE PREFIGURATION ET MISE EN ŒUVRE DES PREMIERS AMENAGEMENTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire	200 000,00 €	50,00 %	100 000,00 €
	Montant Total de la subvention		100 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-452001-200
452001096- Aménagement durable et innovation urbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE RIS ORANGIS
Adresse administrative : PLACE DU GENERAL DE GAULLE
91130 RIS ORANGIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire

N° SIRET : 21910521000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire
Rapport Cadre : CR101-16 du 16/06/2016

Objet du projet : RIS-ORANGIS
INITIATIVE N°1 : AMENAGEMENT DE L'AXE SEINE : ETUDES PREALABLES DE PREFIGURATION ET MISE EN ŒUVRE DES PREMIERS AMENAGEMENTS

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le projet d'aménagement des berges à Ris-Orangis devant connaitre une concrétisation opérationnelle à l'horizon 2020, dans le cadre des projets retenus par l'appel à projet "Réinventer la Seine", la démarche d'urbanisme transitoire permet d'amorcer dès 2017 les usages et l'attractivité du site.
A l'été 2018 la réalisation des premiers aménagements sur les sites à enjeux permettra de renforcer les usages existants et/ou d'initier de nouveaux usages en lien avec la dynamique de la Seine : premières réhabilitations légères des aménagements en place permettant l'ouverture des sites (rénovation, sécurisation, équipement des sites de baignade, de la base nautique, etc.).

Il s'agira également de mettre en oeuvre de nouveaux aménagements permettant d'amorcer l'accueil de nouveaux usages tels que des activités de loisir, animations diverses, tourisme fluvial, escale, équipements légers fluviaux, pontons, péniches, accotement, expositions en bord de Seine, food trucks, équipements pour une disco soupe, aménagements légers d'une structure permettant l'accueil d'évènements, etc.

Description :
Au préalable des aménagements légers, deux études sont envisagées. La première étude permettra de mettre en évidence les usages à valoriser dès à présent, en préfiguration du projet final. La seconde étude préparera la mise en œuvre opérationnelle des aménagements.

La consolidation avérée de la vision stratégique de l'axe Seine est envisagée dans le cadre de l'appel à projets 'réinventer la Seine' et favorisera aussi l'écoquartier NQU "Docks de Ris".

Cette initiative ne prévoit pas de modalités de suivi et évaluation.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- RIS-ORANGIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
étude technique de faisabilité	30 000,00	15,00%
étude pré-opérationnelle	20 000,00	10,00%
premiers aménagements	150 000,00	75,00%
Total	200 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	100 000,00	50,00%
Commune de Ris-Orangis	100 000,00	50,00%
Total	200 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	100 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	53 716,25 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 200,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	11 730,00 €
2013	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	1 870 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 200,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	11 730,00 €
2014	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	276 000,00 €
2014	Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)	69 883,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 000,00 €
2014	Stratégies territoriales de sécurité – Investissement	4 716,00 €
2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	23 500,00 €
2016	Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)	69 883,00 €
	Montant total	2 400 058,25 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014821

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE PANTIN - OCCUPATION TEMPORAIRE DES SHEDS POUR DES ACTIONS CULTURELLES SOCIALES ET EDUCATIVES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire	44 000,00 €	50,00 %	22 000,00 €
	Montant Total de la subvention		22 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-452001-200
452001096- Aménagement durable et innovation urbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PANTIN
Adresse administrative : 84-88 AV DU GENERAL LECLERC
93507 PANTIN CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bertrand KERN, Maire

N° SIRET : 21930055500014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire
Rapport Cadre : CR101-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Occupation temporaire des sheds pour les actions culturelles sociales et éducatives

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Ce projet vise à la création d'une zone temporaire sur les anciens bâtiments de l'usine Cartier-Bresson "Sheds" dans le quartier des Quatre-Chemins en limite d'Aubervilliers et de Paris (porte de la Villette) en prenant appui sur la transformation du parc Diderot et la construction d'un nouvel équipement scolaire, élaboré de manière participative dans un quartier en rénovation urbaine et en ZSP.
Il s'agit de préfigurer un futur espace dédié à la culture et la petite enfance, en relation avec la rénovation du Parc Diderot.

Description :
Annonciatrice de l'opération future de réhabilitation, le projet incite à la découverte du site par les

habitants et les usagers. La sensibilisation à la rénovation du Parc Diderot à proximité est un autre atout de valeur ajoutée territoriale et environnementale.

Le projet met en avant la question du recyclage autour de la création manuelle et du bricolage avec l'association "La Requincaillerie". Il s'agit notamment de mettre en oeuvre des solutions innovantes en matière de préfiguration innovante de mobilier d'exposition. L'objectif est de promouvoir la pratique de réemploi pour des installations modulables.

L'occupation temporaire des sheds par des activités culturelles, sociales et éducatives associe de nombreux acteurs associatifs, les usagers et habitants et teste de nouveaux usages sur ce lieu.

Une signalétique écologique est prévue. Le réemploi est l'un des axes du projet d'équipement du site. Enfin, la valorisation du Parc Diderot est prévue autour de la prise en compte des enjeux environnementaux.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
mise en place d'un système de chauffage	10 000,00	22,73%
achat d'un groupe électrogène	4 000,00	9,09%
fourniture et pose d'un praticable	4 000,00	9,09%
achat d'équipements scéniques (son et lumière)	7 000,00	15,91%
achat de prototype (support) d'exposition	9 000,00	20,45%
outils de médiation numériques	10 000,00	22,73%
Total	44 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	22 000,00	50,00%
Commune de Pantin	22 000,00	50,00%
Total	44 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	22 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	46 152,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	71 824,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	744 525,00 €
2014	Aide à projet arts de la rue et/ou de la piste	18 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	46 152,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	160 869,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 070 632,00 €
2014	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
2014	Politique énergie climat	9 746,00 €
2014	Stratégies territoriales de sécurité – Investissement	70 000,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	129 417,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	444 608,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	131 250,00 €
	Montant total	2 953 175,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014786

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AFTRP - GRAND PARIS AMENAGEMENT - OCCUPATIONS TEMPORAIRES ARTISTIQUES, CULTURELLES ET ECONOMIQUES DANS LA ZAC DU FORT D'AUBERVILLIERS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire	228 600,00 €	50,00 %	114 300,00 €
	Montant Total de la subvention		114 300,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204161-452001-200
452001096- Aménagement durable et innovation urbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AFTRP - GRAND PARIS AMENAGEMENT
Adresse administrative : 195 RUE DE BERCY
75012 PARIS
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
Représentant : Monsieur Thierry LAJOIE, Président Directeur Général

N° SIRET : 64203694100010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire
Rapport Cadre : CR101-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Occupations temporaires artistiques, culturelles et économiques dans la ZAC du Fort d'Aubervilliers

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'initiative consiste à proposer une palette d'actions artistiques, culturelles et solidaires à réaliser dans le périmètre de la ZAC du Fort d'Aubervilliers. Elle est menée sur la deuxième tranche opérationnelle « Cœur de Fort » dont le projet urbain n'est pas totalement arrêté. Il est proposé une utilisation temporaire d'une partie de cette emprise dans une logique d'ouverture des espaces du Fort au public et de préfiguration des usages futurs avec les habitants et les actifs des quartiers voisins. Ces actions sont le fruit d'une collaboration entre Grand Paris Aménagement et des artistes occupants actuellement les casemates du Fort et qui accompagnent l'aménageur dans sa démarche de préfiguration des usages à venir.

Deux projets artistiques complémentaires sont développés. Le premier (avec l'entreprise Récup Paris) consiste en la transformation et l'occupation temporaire de la première halle avec la mise aux normes du bâtiment et la mise en accessibilité PMR pour accueillir une programmation artistique, culturelle et sportive temporaire. Le second (avec l'association "l'art du lieu") prévoit une programmation d'activités artistiques et pédagogiques dans le périmètre de la ZAC du Fort d'Aubervilliers et à l'extérieur dans d'autres quartiers de la ville (Mairie, etc…) pour évoquer ce Fort ; elle nécessite quelques aménagements et mises aux normes nécessaires et achat de matériels.

Description :
L'occupation de la Halle et son espace extérieur anticipent des usages futurs. L'implantation d'activités et la programmation artistique et pédagogique, envisagées avec une multitude d'acteurs, répondront aux besoins des populations locales et au-delà.

L'initiative prévoit que l'agencement intérieur des espaces est pensé dans une logique bioclimatique, recherchant à éviter le recours à la climatisation, l'optimisation de l'éclairage naturel, la recherche de la performance énergétique (alimentation électrique environnementale : éolien, solaire, …), la récupération de matériaux abandonnés et de structures existantes négligées, la gestion des déchets et le recyclage.

La réalisation de ce projet aura un impact au niveau local mais également au-delà. Le porteur de projet met en avant une logique d'optimisation des ressources du site, de recyclage du patrimoine existant et de régénération artistique dans le cadre du CDT Territoire de la culture et de la création porté par Plaine Commune.

Des modalités d'évaluation sont prévues, intégrant des indicateurs mais également des échanges avec les acteurs du projet (occupants) et du territoire (habitants, usagers, aménageurs…).

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
aménagement intérieur de la première hall et de l'espace autour	155 000,00	67,80%
acquisition de matériel et équipements	35 000,00	15,31%
mise en lumière du fort et régies	5 500,00	2,41%
matériels pour l'animation intérieure	3 100,00	1,36%
outillages et éclairages de la partie exposition	5 000,00	2,19%
installations sonores	12 000,00	5,25%
enregistreurs et communication papier	5 000,00	2,19%
aménagement du jardin des baignoires du Fort	8 000,00	3,50%
Total	228 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	114 300,00	50,00%
Grand Paris Aménagement	114 300,00	50,00%
Total	228 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	95 000,00 €
2018	19 300,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	579 414,00 €
2013	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	80 000,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	3 230 277,00 €
	Montant total	3 889 691,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014753

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EPAVN MARNE LA VALLEE - INITIATIVES DESTINEES A DES EVENEMENTS EPHEMERES DANS L'ECOQUARTIER DE MONTEVRAIN.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire	65 000,00 €	50,00 %	32 500,00 €
	Montant Total de la subvention		32 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204181-452001-200
452001096- Aménagement durable et innovation urbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EPAVN MARNE LA VALLEE
Adresse administrative : 5 BD PIERRE CARLE BP 01
77186 NOISIEL
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur Daniel VACHEZ, Président

N° SIRET : 30821376800010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire
Rapport Cadre : CR101-16 du 16/06/2016

Objet du projet : L'aménageur de Marne-la-Vallée poursuit son programme d'actions innovantes, avec des initiatives destinées à des évènements éphémères dans l'écoquartier de Montévrain.

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le projet d'écoquartier de Montévrain ambitionne d'atteindre une haute performance environnementale sur 153 hectares. Dans le cadre de ce projet d'aménagement, l'EPAMARNE a développé une initiative visant à animer les espaces pendant la phase de travaux.

Ce projet d'urbanisme transitoire propose de faire vivre ce quartier en attendant la fin des travaux pour que les habitants se l'approprient. Le projet de l'EPA vise à créer des espaces à investir temporairement pour dynamiser la vie sociale via des occupations éphémères par des activités ludiques, commerciales, artistiques ou sportives. Pour animer cette initiative, l'EPA s'appuie sur une start-up : La Belle Friche.

Description :
Le projet vise à l'appropriation des territoires par les populations et à la recherche d'un développement territorial adapté en fonction des besoins exprimés. Il s'agit d'animer le futur écoquartier afin de d'accompagner au mieux les habitants et de préfigurer les futurs usages.
L'EPA et la commune veulent faire appel à une start-up implantée au niveau local pour entrer en contact avec des propriétaires fonciers publics ou privés pour valoriser, le temps des "éphémères", les friches et les proposer à des organismes de recherche de lieux atypiques.
Les habitants seront associés au projet par une plateforme internet d'échanges d'idées.

Cette initiative doit permettre aux habitants de s'approprier l'espace public urbain qui est en cours de transition pour constituer l'écoquartier de Montévrain Le but est de travailler aussi sur l'identité du futur quartier avec les habitants, notamment à travers des plateformes participatives. Il s'agit d'anticiper des installations plus durables à venir en créant des événements éphémères, autour des palissades qui borderont les chantiers.

L'implication des usagers et des acteurs locaux tout au long du projet permet, d'une part la création d'une identité du futur écoquartier de Montevrain, d'autre part l'amélioration du cadre de vie pendant les travaux, et ce avec l'appui d'une start-up locale.
L'effet levier de préfiguration du projet d'aménagement passe par l'accompagnement de ces chantiers.

Un retour d'expérience des habitants est prévu une fois les "éphémères" finalisés. Le bilan de l'initiative pourra être considéré comme positif si on constate une adhésion des associations et de la population à l'évolution de l'écoquartier.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- MONTEVRAIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation pour les palissades de chantier	65 000,00	100,00%
Total	65 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	32 500,00	50,00%
EPAMARNE	32 500,00	50,00%
Total	65 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	32 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide au développement de bornes de recharges électriques	753 950,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	141 750,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	112 500,00 €
	Montant total	1 008 200,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014778

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CLUB DE L'ARCHE - TRANSFORMATION DU DOMAINE DE GILLEVOISIN EN « ESPACE DE VIE ET D'ACTIVITE HYBRIDE (EVAH) »

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire	400 000,00 €	50,00 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-20421-452001-200
452001096- Aménagement durable et innovation urbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CLUB DE L'ARCHE
Adresse administrative : 66 RUE DU MAINE
49100 ANGERS
Statut Juridique :
Représentant : Monsieur CHRISTOPHE BESSON-LEAUD, Autre

N° SIRET : 75182698300015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire
Rapport Cadre : CR101-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Transformation du domaine de Gillevoisin en « Espace de Vie et d'Activité Hybride (EVAH) »

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le Club de l'Arche (association de référence pour Les Grand Voisins/Hôpital Saint-Vincent de Paul) porte le projet de transformer l'usage d'une partie des bâtiments du domaine de Gillevoisin, propriété de l'Etablissement public national Antoine Koenigswarter (EPNAK), occupés par un Institut médico-éducatif jusqu'en 2017. Dans ce parc de 40 hectares, l'ambition est de louer ces bâtiments à des acteurs privés, publics et associatifs pour créer un espace d'inclusion et d'interactions réciproques et fertiles avec les jeunes, le personnels de l'IME et les habitants du territoire pour redéfinir un projet d'occupation durable du domaine.

Le projet ne se contente pas d'amorcer des actions de préfiguration, il entreprend de créer une véritable

animation économique du site en développant des synergies autour de la question du handicap.

Description :
L'initiative portée sur le site de l'EPNAK permet à la fois de développer des occupations temporaires dans les locaux, mais aussi des activités dans le parc, ouvertes à tous les publics.

Il est prévu d'accompagner les travaux par la mise en place de panneaux de signalétique, d'une communication à destination de la presse locale et de la presse internet. La réalisation d'une maison du projet est également évoquée.

Les enjeux environnementaux sont bien pris en considération par ce projet, notamment sur la gestion des déchets et la sobriété énergétique.

Au regard de la charge foncière que représente le bâtiment inoccupé, les investissements permettent d'utiliser les lieux et de redonner une nouvelle image au site. En effet, le site sera libéré début 2017 et cette initiative permet de réduire les frais d'entretien qui s'élève à 200-250000€/an pour le seul maintien en état des bâtiments.
Les porteurs du projet ont donc pensé un modèle d'occupation transitoire conçu pour s'autofinancer par les recettes d'occupation résidentielles et/ou événementielles.

Il faut enfin noter que le projet prévoit, dès sa conception, des modalités d'évaluation prises en compte en amont de l'initiative, avec effet rétroactif sur la gouvernance et l'animation du lieu.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- JANVILLE-SUR-JUINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
maquette numérique	20 000,00	5,00%
mise au normes et aménagements des locaux	380 000,00	95,00%
Total	400 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	200 000,00	50,00%
EPNAK	200 000,00	50,00%
Total	400 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2017	100 000,00 €
2018	100 000,00 €

ANNEXE 2
ÉTAT RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-608	Budget	2016

Chapitre	**935 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**50 - Services communs**
Programme	**150002 - Soutien à la connaissance stratégique des territoires et à leur aménagement**
Action	**15000202 - Divers organismes**

Dispositif : N° 00000613 - Cotisation maison architecture en Ile-de-France

Dossier	17000054 - COTISATION 2016 MAISON DE L'ARCHITECTURE			
Bénéficiaire	R33264 - MAISON DE L'ARCHITECTURE EN IDF			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	5 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000613 - Cotisation maison architecture en Ile-de-France	5 000,00 €

Total sur l'imputation 935 - 50 - 150002 - 15000202	5 000,00 €

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**52 - Agglomérations et villes moyennes**
Programme	**452001 - Territoires stratégiques**
Action	**452001096 - Aménagement durable et innovation urbaine**

Dispositif : N° 00000961 - Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire

Dossier	EX014692 - COMMUNE DE RUNGIS - Projet d'éco-pâturage sur le site du futur agro quartier de la Plaine de Montjean à Rungis			
Bénéficiaire	R36319 - EPA ORSA ETS PUBLIC AMEN ORLY RUNGIS SEINE AMONT			
Localisation	RUNGIS			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine - Hors CPRD			
Montant total	31 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
62 000,00 €	HT	50 %	31 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-608	Budget	2016

Dossier	EX014748 - COMMUNE DE CHEVILLY LARUE - Projet de pôle d'activité responsable : Conjuguer développement économique local et développement durable sur un site mutable			
Bénéficiaire	R31 - COMMUNE DE CHEVILLY LARUE			
Localisation	CHEVILLY-LARUE			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
400 000,00 €	HT	50 %	200 000,00 €	

Dossier	EX014751 - COMMUNE DE PARIS - Demande de cofinancement pour la mise en place de 3 chantiers participatifs sur la Petite Ceinture.			
Bénéficiaire	R2 - COMMUNE DE PARIS			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
400 000,00 €	HT	50 %	200 000,00 €	

Dossier	EX014753 - EPAVN MARNE LA VALLEE - Initiatives destinées à des évènements éphémères dans l'écoquartier de Montévrain.			
Bénéficiaire	R3977 - EPAVN MARNE LA VALLEE			
Localisation	MONTEVRAIN			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine - Hors CPRD			
Montant total	32 500,00 €		Code nature	204181
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
65 000,00 €	HT	50 %	32 500,00 €	

Dossier	EX014757 - EST ENSEMBLE - Projet MOBILAB ou "laboratoire expérimental sur le réemploi dans le secteur de la Plaine de l'Ourcq"			
Bénéficiaire	R10286 - SEQUANO AMENAGEMENT			
Localisation	EST ENSEMBLE (EPT8)			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine - Hors CPRD			
Montant total	60 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
120 000,00 €	HT	50 %	60 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-608	Budget	2016

Dossier	EX014758 - COMMUNE DE RIS ORANGIS - AMENAGEMENT DE L'AXE SEINE : ETUDES PREALABLES DE PREFIGURATION ET MISE EN ŒUVRE DES PREMIERS AMENAGEMENTS				
Bénéficiaire	R1188 - COMMUNE DE RIS ORANGIS				
Localisation	RIS-ORANGIS				
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine - Hors CPRD				
Montant total	100 000,00 €			Code nature	204141
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
200 000,00 €	HT		50 %	100 000,00 €	

Dossier	EX014778 - CLUB DE L'ARCHE - Transformation du domaine de Gillevoisin en « Espace de Vie et d'Activité Hybride (EVAH) »				
Bénéficiaire	EXM00798 - CLUB DE L'ARCHE				
Localisation	JANVILLE-SUR-JUINE				
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine - Hors CPRD				
Montant total	200 000,00 €			Code nature	20421
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
400 000,00 €	HT		50 %	200 000,00 €	

Dossier	EX014786 - AFTRP - GRAND PARIS AMENAGEMENT - Occupations temporaires artistiques, culturelles et économiques dans la ZAC du Fort d'Aubervilliers				
Bénéficiaire	R3936 - AFTRP - GRAND PARIS AMENAGEMENT				
Localisation	AUBERVILLIERS				
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine - Hors CPRD				
Montant total	114 300,00 €			Code nature	204161
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
228 600,00 €	HT		50 %	114 300,00 €	

Dossier	EX014821 - COMMUNE DE PANTIN - Occupation temporaire des sheds pour des actions culturelles sociales et éducatives				
Bénéficiaire	R1261 - COMMUNE DE PANTIN				
Localisation	PANTIN				
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine - Hors CPRD				
Montant total	22 000,00 €			Code nature	204141
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
44 000,00 €	HT		50 %	22 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000961 - Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire	959 800,00 €

Total sur l'imputation 905 - 52 - 452001 - 452001096	959 800,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-609
Du 16 Novembre 2016

PREMIERE SESSION DES 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ÉCOLOGIQUES : DESIGNATION DES LAUREATS ET AFFECTATIONS DE CREDITS

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le code de la construction et de l'habitation ;

VU Le code de l'urbanisme ;

VU La délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 approuvant le contrat de plan État Région 2015-2020 ;

VU La délibération n° CR 58-15 du 19 juin 2015 mise en œuvre du volet territorial du contrat de plan Etat Région 2015-2020 ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CR 39-16 du 17 mars 2016 relative au dispositif anti-ghettos de promotion de la mixité sociale et urbaine ;

VU La délibération n° CR 43-16 du 17 mars 2016 approuvant la création d'une aide régionale pour l'aménagement de 100 quartiers innovants et écologiques ;

VU Le rapport n° CR 90-16 du 16 juin 2016 relatif au règlement de l'aide régionale pour l'aménagement de 100 quartiers innovants et écologiques ;

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport n° CP 16-609 présenté par Madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

VU L'avis de la commission Logement et politique de la ville ;

VU L'avis de la commission Environnement et aménagement du territoire ;

VU L'avis de la commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Sélectionne au titre de cette première session les seize projets proposés par le jury au titre du dispositif 100 quartiers innovants et écologiques et fixe le montant de la dotation régionale maximum consacrée à la réalisation des opérations prévues pour chaque quartier, telles que présentées en annexe 1 à la délibération.

Autorise la Présidente du Conseil Régional à signer une convention-cadre, conforme à la convention-cadre type « 100 quartiers innovants et écologiques » telle qu'adoptée par la délibération n° CR 90-16 du 16 juin 2016, sur les quartiers suivants :

Porteur	Nom du quartier innovant et écologique	Dotation régionale prévisionnelle maximum
RUEIL-MALMAISON	Eco-quartier de l'Arsenal	4 000 000,00
MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Quartier Gare de Montigny-lès-Cormeilles	4 000 000,00
LIMOURS	Quartier Ouest	1 000 000,00
VILLEPINTE	Ecoquartier de la Pépinière	2 858 996,42
EPT GRAND ORLY VAL DE BIEVRE SEINE AMONT	Campus Grand Parc, à Villejuif	4 000 000,00
ROMAINVILLE	Cité de l'agriculture urbaine	3 278 599,57
AULNAY-SOUS-BOIS	Ecoquartier Vieux Pays - Soleil Levant	3 524 311,00
LOUVRES	Eco-quartier Louvres Puiseux en France	3 517 181,00
PARIS	Chapelle International	4 000 000,00
TRILPORT	L'Ancre de lune	1 000 000,00
VELIZY-VILLACOUBLAY	Rénovation urbaine du quartier Louvois	4 000 000,00
LE PERRAY-EN-YVELINES	La Perche aux Mares	1 763 016,00
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY	ZAC de Moulon, à Gif sur Yvette, Saint Aubin et Orsay	4 000 000,00
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY	Quartier de l'Ecole polytechnique, à Palaiseau	4 000 000,00
NOISY-LE-GRAND	Ecoquartier de l'Ile de la Marne	3 316 371,00
SAINT-OUEN	Ecoquartier des Docks phase 2	4 000 000,00

52 258 474,99

Article 2 :

Décide de participer au titre de l'aide régionale « 100 quartiers innovants et écologiques » au financement des actions ci-dessous, telles que détaillés dans les fiches projets en annexe 3 à la présente délibération, et dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable des projets.

quartier	action	bénéficiaire de la subvention	base subventionnable	taux subv	Montant
quartier innovant et écologique de l'école polytechnique à Palaiseau	création de la zone humide numéro 4	EPA Paris Saclay	1 685 628,12	30,00	505 688,44
quartier innovant et écologique de l'école polytechnique à Palaiseau	corridor écologique	EPA Paris Saclay	2 139 695,66	30,00	641 908,70
quartier innovant et écologique du Moulon	parc du Moulon	EPA Paris Saclay	8 325 752,36	12,01	1 000 000,00
quartier innovant et écologique du Moulon	aménagement de la lisière nord (phase 1)	EPA Paris Saclay	8 699 529,00	11,49	1 000 000,00
quartier innovant et écologique de l'école polytechnique à Palaiseau	plantation d'un boisement qualitatif	EPA Paris Saclay	677 627,70	30,00	203 288,31
quartier innovant et écologique "la Perche aux Mares"	nouveaux usages du numérique pour la conception exploitation gestion d'un écoquartier positif	commune du Perray-en-Yvelines	180 460,00	30,00	77 625,00
quartier innovant et écologique "cité de l'agriculture urbaine"	acquisition en VEFA et construction d'un carré 16-25	commune de Romainville	350 000,00	30,00	105 000,00
quartier innovant et écologique "cité de l'agriculture urbaine"	construction d'un espace de co-working	commune de Romainville	1 700 000,00	30,00	510 000,00
quartier innovant et écologique "cité de l'agriculture urbaine"	démarche de transplantation d'arbres et de réutilisation du matériau bois pour les arbres existants	commune de Villepinte	333 333,33	30,00	100 000,00
quartier innovant et écologique "cité de l'agriculture urbaine"	travaux d'aménagement de voirie	commune de Romainville	3 064 156,80	30,00	919 247,04
quartier innovant et écologique "cité de l'agriculture urbaine"	AMO agriculture urbaine	commune de Romainville	36 000,00	30,00	10 800,00
quartier innovant et écologique "cité de l'agriculture urbaine"	AMO prescriptions environnementales	commune de Romainville	220 000,00	30,00	66 000,00
quartier innovant et écologique de la pépinière	mesures spécifiques a l'intensification écologique du projet en faveur de la biodiversité	commune de Villepinte	706 735,92	30,00	212 020,78
quartier innovant et écologique "l'Ancre de Lune"	rénovation de la villa Bia en pole social et multigénérationnel	commune de Trilport	320 000,00	50,00	160 000,00
quartier innovant et écologique "chapelle international"	le plus grand projet d'agriculture urbaine de paris	commune de Paris	2 750 000,00	30,00	825 000,00
quartier innovant et écologique "Louvois"	travaux de déconstruction de la dalle	commune de Velizy Villacoublay	1 350 000,00	30,00	405 000,00
quartier innovant et écologique "la Perche aux Mares"	laboratoire micro-grid	commune du Perray-en-Yvelines	197 980,00	30,00	79 611,00
quartier innovant et écologique "la Perche aux Mares"	maison du projet mobile, passive, positive et connectée	commune du Perray-en-Yvelines	57 650,00	30,00	17 295,00

quartier innovant et écologique "la Perche aux Mares"	participation des citoyens et médiation des connaissances	commune du Perray-en-Yvelines	450 300,00	30,00	210 786,00
quartier innovant et écologique des Docks de Saint Ouen (phase 2)	réalisation d'une maquette 3d	commune de Saint Ouen	250 000,00	30,00	75 000,00
quartier innovant et écologique "la Perche aux Mares"	assistance a maitrise d'ouvrage et accompagnement	commune du Perray-en-Yvelines	180 200,00	30,00	54 060,00
quartier innovant et écologique "chapelle international"	construction d'une école et d'une crèche	commune de Paris	13 246 000,00	10,30	1 364 286,00
quartier innovant et écologique des Docks de Saint Ouen (phase 2)	réalisation des espaces publics	commune de Saint Ouen	11 500 000,00	30,00	3 450 000,00
quartier innovant et écologique "Ile de la Marne"	réseau de chaleur urbain (travaux)	commune de Noisy le grand	1 700 000	30,00	510 000,00
quartier innovant et écologique "Ile de la Marne"	études ENR et maitrise d'œuvre relative au réseau de chaleur urbain	commune de Noisy le grand	170 000,00	30,00	51 000,00
quartier innovant et écologique "Ile de la Marne"	AMO suivi environnemental	commune de Noisy le grand	50 000,00	30,00	15 000,00
quartier innovant et écologique "Ile de la Marne"	aménagement d'un parc écologique (études, AMO)	commune de Noisy le grand	234 430,00	30,00	70 329,00
				total	**12 638 945,27**

Ces subventions donnent lieu à l'engagement des bénéficiaires de recruter 26 stagiaires.

Article 3 :

Adopte la convention-type de financement, jointe en annexe 2.

Article 4 :

Affecte à cet effet une autorisation de programme de **12 638 945,27 €** prélevée sur le chapitre budgétaire 905 : « Aménagement des territoires » Code fonctionnel 52 «Agglomérations et villes moyennes» Programme PR 52-001 (452001) «Territoires stratégiques » Action 452001076 «Cent quartiers innovants et écologiques» du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 4.

Cette affectation relève du CPER 2015-2020 :
- Volet 6 « Territorial »
- Sous-volet 61 « Stratégie d'accompagnement des territoires bâtisseurs »
- Action 611 « Accompagnement des territoires bâtisseurs »

Article 5 :

Subordonne le versement des subventions susvisées à la signature de conventions conformes à la convention-type jointe en annexe 2.

Autorise la Présidente du Conseil Régional à les signer.

Article 6 :

Autorise par dérogation à l'article 17 de l'annexe à la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier et prorogée par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, la prise en compte des dépenses éligibles à compter du 16 juin 2016 pour les actions suivantes :

- « création de la zone humide numéro 4 », « corridor écologique » et « plantation d'un boisement qualitatif » du quartier innovant et écologique de l'école polytechnique à Palaiseau, mise en œuvre par l'établissement public d'aménagement Paris Saclay ;

- « n°11 : démarche de transplantation d'arbres et de réutilisation du matériau bois pour les arbres existants » et «n°12 : mesures spécifiques à l'intensification écologique du projet en faveur de la biodiversité » du quartier innovant et écologique de la Pépinière à Villepinte, mises en œuvre par la commune.

Article 7 :

Modifie le règlement d'intervention annexé à la délibération CR n°90-2016 du 16 juin 2016. La partie II relative à l'éligibilité est modifiée comme suit :

« c) Opérations éligibles »
La phrase « Ces quartiers peuvent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune ou de l'EPCI ou sous maîtrise d'ouvrage déléguée. » est remplacée par :
« Ces quartiers peuvent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune ou de l'EPCI ou d'un établissement public ou sous maîtrise d'ouvrage déléguée. »

« e) Actions subventionnées »
Le dernier paragraphe concernant l'aide spécifique : « Sont exclues du champ de financement de cette aide spécifique : la construction ou la réhabilitation de logements relevant d'autres dispositifs ainsi que les acquisitions et les dépollutions foncières. » est remplacé par :
« Sont exclues du champ de financement de cette aide spécifique : la construction, la réalisation ou la réhabilitation de logements relevant d'autres dispositifs ainsi que les acquisitions foncières et les dépollutions foncières. Les acquisitions de locaux (hors terrain d'assiette) sont éligibles. »

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

annexe 1- programmes d'actions des lauréats

Quartier innovant et écologique de l'Arsenal à Rueil-Malmaison, porté par la commune.

Nom de l'opération	Bénéficiaire de la subvention	Dates prévisionnelle de début de projet	Date prévisionnelle de fin de projet	Estimation du coût en € HT	Subvention régionale attendue (en €)
Construction de terrains de sports	commune de Rueil-Malmaison	01/10/2017	31/12/2020	2 500 000,00	750 000,00
Construction de terrains de hand-ball avec gradins	commune de Rueil-Malmaison	01/10/2017	31/12/2020	10 000 000,00	2 250 000,00
Construction d'une salle de tennis de table	commune de Rueil-Malmaison	01/10/2017	31/12/2020	3 333 333,00	1 000 000,00
			total	**15833 333,00**	**4 000 000,00**

Quartier innovant et écologique de la Gare à Montigny-lès-Cormeilles, porté par la commune.

Nom de l'opération	Bénéficiaire de la subvention	Date prévisionnelle de début de projet	Date prévisionnelle de fin de projet	Estimation du coût en € HT	Subvention régionale attendue (en €)
Espaces publics - Quartier gare - Montigny-lès-Cormeilles	Commune de Montigny-lès-Cormeilles	08/09/2016	31/12/2020	5 609 974,88	1 000 000,00
Groupe scolaire, gymnase et locaux associatifs	Commune de Montigny-lès-Cormeilles	08/09/2016	31/08/2019	10 000 000,00	3 000 000,00
			total	**15 609 974,88**	**4 000 000,00**

Quartier innovant et écologique « Quartier Ouest» à Limours, porté par la commune

Nom de l'opération	Bénéficiaire de la subvention	Date prévisionnelle de début de projet	Date prévisionnelle de fin de projet	Estimation du coût en € HT	Subvention régionale attendue (en €)
Construction d'un bâtiment des services municipaux	Ville de Limours	2017	2019	3 010 400,00	1 000 000,00
			total	**3 010 400,00**	**1 000 000,00**

Quartier de la pépinière à Villepinte, porté par la commune.

Nom de l'opération	Bénéficiaire de la subvention	Date prévisionnelle de début de projet	Date prévisionnelle de fin du projet	Estimation du coût en € HT	Subvention régionale attendue (€)
Démarche de transplantation d'arbres et de réutilisation du matériau bois pour les arbres existants impactés par l'opération	Grand Paris Aménagement	28/11/2016	31/12/2021	333 333,33	100 000,00
Mesures spécifiques visant à l'intensification écologique du projet en faveur du développement de la biodiversité du secteur dans le cadre de la labellisation Biodivercity	Grand Paris Aménagement	28/11/2016	31/12/2019	706 735,92	212 020,78
Aménagement nord-sud du mail paysager central confortant la trame verte régionale, support d'usages et d'aménagements de proximité	Grand Paris Aménagement	05/07/2017	31/12/2021	881 258,82	264 377,65
Aménagement du parc paysager ouest support d'usages et d'aménagements de proximité, de mesures en faveur de la biodiversité	Grand Paris Aménagement	05/07/2017	31/12/2019	115 644,82	34 693,45
Aménagement du parc paysager nord confortant la trame verte régionale, support d'usages et d'aménagements de proximité, de mesures en faveur de la biodiversité et de travaux sylvicoles	Grand Paris Aménagement	05/07/2017	31/12/2021	1 475 383,48	442 615,04
Aménagement d'une venelle plantée permettant la desserte du nouveau groupe scolaire	Grand Paris Aménagement	05/07/2017	31/12/2020	241 430,28	72 429,08
Aménagement d'un parvis au niveau des équipements scolaires et d'une zone 30	Grand Paris Aménagement	05/07/2017	31/12/2019	964 148,67	289 244,60
Espaces publics et raccordements viaires sur le boulevard Ballanger (rd115) prenant en compte et anticipant le projet d'aménagement de BHNS/TZEN bus n°15	Grand Paris Aménagement	05/07/2017	31/12/2021	616 216,92	184 865,08
Gestion alternative des eaux pluviales du quartier et création de zones favorable au développement de zones humides	Grand Paris Aménagement	05/07/2017	31/12/2021	1 431 098,96	429 329,68
Piste cyclable reliant le réseau de cheminements du quartier de la pépinière au parc départemental du Sausset par un ouvrage d'art au-dessus de la rn2	Grand Paris Aménagement	02/01/2019	31/12/2021	1 962 240,00	588 672
Aménagement d'une zone 30 sur la voirie nord-sud permettant la desserte du quartier, des équipements scolaires et des commerces/services en RDC depuis le sud	Grand Paris Aménagement	05/07/2017	31/12/2021	79 847,58	23 954,274
Aménagement d'une zone 30 permettant la desserte du quartier et des équipements scolaires depuis l'ouest	Grand Paris Aménagement	05/07/2017	31/12/2019	570 885,41	171 265,62
Piste cyclable en site propre permettant un maillage depuis le boulevard Ballanger vers la limite nord du site	Grand Paris Aménagement	05/07/2017	29/11/2021	151 763,89	45 529,16
			Total	**9 529 988,08**	**2 858 996,42**

Quartier innovant et écologique Campus Grand Parc à Villejuif, porté par l'EPT Grand Orly-Val de Bièvre-Seine Amont

Nom de l'opération	Bénéficiaire de la subvention	Date prévisionnelle de début de projet	Date prévisionnelle de fin de projet	Estimation du coût en € HT	Subvention régionale attendue (en €)
Promenade Basse des Horizons	EPT Grand Orly-Val de Bièvre-Seine Amont	2021	2022	1 330 000	400 000
Promenade Haute des Horizons	EPT Grand Orly-Val de Bièvre-Seine Amont	2019	2020	2 520 000	760 000
Rue Edouard Vaillant prolongée	EPT Grand Orly-Val de Bièvre-Seine Amont	2021	2022	4 490 000	670 000
Chemin militaire	EPT Grand Orly-Val de Bièvre-Seine Amont	2017	2018	900 000	270 000
Venelle B1	EPT Grand Orly-Val de Bièvre-Seine Amont	2018	2018	600 000	180 000
Venelle B3	EPT Grand Orly-Val de Bièvre-Seine Amont	2018	2019	390 000	120 000
Venelle D1	EPT Grand Orly-Val de Bièvre-Seine Amont	2017	2018	380 000	110 000
Venelle E5	EPT Grand Orly-Val de Bièvre-Seine Amont	2019	2020	590 000	180 000
Parvis de la gare	EPT Grand Orly-Val de Bièvre-Seine Amont	2021	2021	3 480 000	1 010 000
Allée du Parc	EPT Grand Orly-Val de Bièvre-Seine Amont	2021	2021	1 480 000	300 000
			total	**16 160 000**	**4 000 000**

Quartier innovant et écologique « Cité de l'agriculture urbaine » à Romainville, porté par la commune.

Nom de l'opération	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de début de projet	Date prévisionnelle de fin de projet	Estimation du coût en € HT	Subvention régionale attendue (en €)
Construction de la salle multisports	Commune de Romainville	01/01/2018	01/06/2020	350 000,00	105 000,00
Construction du "carré 16-25 ans"	Commune de Romainville	01/03/2017	01/03/2019	350 000,00	105 000,00
Construction du centre commercial	Commune de Romainville	01/07/2017	01/03/2019	1 800 000,00	540 000,00
Prestation d'AMO dans l'instruction des permis de construire pour le respect des prescriptions environnementales pour l'opération Gagarine	Commune de Romainville	20/11/2016	31/12/2018	220 000,00	66 000,00
Aménagements voiries pour gestion écologique (Bordure, caniveaux, noues, revêtement)	Commune de Romainville	01/01/2017	01/01/2020	3 064 156,80	919 247,04
- Prestation d'un AMO dans la définition des prescriptions techniques pour les cultures en toiture à Gagarine	Commune de Romainville	20/11/2016	20/01/2017	36 000,00	10 800,00
Construction de la tour maraîchère	Commune de Romainville	01/09/2017	01/01/2019	3 408 508,44	1 022 552,53
Construction de l'espace de "co-working"	Commune de Romainville	01/03/2017	01/03/2019	1 700 000,00	510 000,00
			total	**10 928 665,24**	**3 278 599,57**

Quartier innovant et écologique Vieux Pays- Soleil Levant à Aulnay-sous-Bois, porté par la commune.

Nom de l'opération	Bénéficiaire de la subvention	Date prévisionnelle de début de projet	Date prévisionnelle de fin du projet	Estimation du coût en € HT	Subvention régionale attendue
Extension école du Bourg et centre de loisir	Commune d'Aulnay-sous-bois	01/01/2018	31/12/2024	2 000 000,00	600 000,00
Coulée verte	Commune d'Aulnay-sous-Bois	01/09/2017	31/12/2018	12 409 852,00	2 924 311,00
			Total	**14 409 852,00**	**3 524 311,00**

Quartier innovant et écologique Louvres / Puiseux-en-France à Louvres, porté par la commune.

Nom de l'opération	Bénéficiaire de la subvention	Date prévisionnelle de début de projet	Date prévisionnelle de fin du projet	Estimation du coût en € HT	Subvention régionale attendue
Réalisation d'un groupe scolaire de 18 classes et d'une crèche de 60 berceaux	Ville de LOUVRES	05/07/2017	01/09/2018	11 723 936,00	3 517 181,00
			Total	**11 723 936,00**	**3 517 181,00**

Quartier innovant et écologique Chapelle international à Paris, porté par la commune.

Nom de l'opération	Bénéficiaire de la subvention	Date prévisionnelle de début de projet	Date prévisionnelle de fin de projet	Estimation du coût en € HT	Subvention régionale attendue (en €)
Une nouvelle offre de terrains de sport en toiture	Commune de Paris	15/09/2017	02/01/2018	1 357 143,00	407 143,00
Le plus grand projet d'agriculture urbaine de Paris	Commune de Paris	01/03/2017	31/12/2018	2 750 000,00	825 000,00
DATA center économe en énergie, capable de restituer l'excédent de chaleur pour alimenter le réseau de chaleur local et les serres d'agriculture urbaine	Commune de Paris	15/09/2018	31/12/2018	4 000 000,00	1 200 000,00
Ecole et crèche imbriquées	Commune de Paris	15/07/2017	31/12/2018	13 246 000,00	1 364 286,00
Aménagement d'une promenade aérienne	Commune de Paris	31/09/2017	15/12/2018	678 571,00	203 571,00
			total	**22 031 714,00**	**4 000 000,00**

Quartier innovant et écologique l'Ancre de Lune à Trilport, porté par la commune.

Nom de l'opération	Bénéficiaire de la subvention	Date prévisionnelle de début de projet	Date prévisionnelle de fin de projet	Estimation du coût en € HT	Subvention régionale attendue (en€)
extension et rénovation des bâtiments scolaires et périscolaires liés à l'écoquartier	Commune de Trilport	02/01/2018	01/09/2020	1 700 000,00	840 000,00
rénovation de la Villa Bia afin d'y implanter un Pôle social et multigénérationnel.	Commune de Trilport	02/01/2017	01/06/2018	320 000,00	160 000,00
			total	**2 020 000,00**	**1 000 000,00**

Quartier innovant et écologique Louvois à Vélizy-Villacoublay, porté par la commune.

Nom de l'opération	Bénéficiaire de la subvention	Date prévisionnelle de début de projet	Date prévisionnelle de fin de projet	Estimation du coût en € HT	Subvention régionale attendue (en€)
Déconstruction de la dalle	Ville de Vélizy-Villacoublay	fév. 2017	Fin 2017	1 350 000 €	405 000 €
Aménagement des espaces publics	Ville de Vélizy-Villacoublay	2018	2020	5 500 000 €	1 650 000 €
Construction d'un centre culturel et sportif	Ville de Vélizy-Villacoublay	2018-19	2020	15 050 000 €	1 945 000 €
			total	**21 900 000 €**	**4 000 000 €**

Quartier innovant et écologique de la Perche aux Mares au Perray-en-Yvelines, porté par la commune.

Nom de l'opération	Bénéficiaire de la subvention	Date prévisionnelle de début de projet	Date prévisionnelle de fin de projet	Estimation du coût en € HT	Subvention régionale attendue (en €)
Nouveaux usages du numérique pour la conception, construction et exploitation/gestion d'un écoquartier positif	Ville du Perray-en-Yvelines	2017	2021	258 750,00 €	77 625 €
Laboratoire micro-grid	Ville du Perray-en-Yvelines	2017	2019	265 370,00 €	79 611 €
Infrastructure numérique du territoire	Ville du Perray-en-Yvelines	2018	2018	182 130,00 €	54 639 €
Mobilité électrique individuelle et solutions de chargement de véhicules électriques	Ville du Perray-en-Yvelines	2018	2019	239 000,00 €	71 700 €
Maison du projet mobile, passive, positive et connectée	Ville du Perray-en-Yvelines	2017	2019	57 650,00 €	17 295 €
Participation des citoyens et médiation des connaissances	Ville du Perray-en-Yvelines	2017	2020	702 620,00 €	210 786 €
Construction du 4e groupe scolaire	Ville du Perray-en-Yvelines	2018	2021	3 991 000 €	1 197 300 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage et accompagnement	Ville du Perray-en-Yvelines	2017	2018	180 200 €	54 060 €
			total	**5 876 720€**	**1 763 016 €**

Quartier innovant et écologique du Moulon à Gif-sur-Yvette, Saint-Aubin et Orsay, porté par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Nom de l'opération	Bénéficiaire De la subvention	Date prévisionnelle de début de projet	Date prévisionnelle de fin de projet	Estimation du coût en € HT	Subvention régionale attendue (en €)
Parc du Moulon	EPA Paris-Saclay	16/11/2016	24/08/2018	8 325 752,36	1 000 000,00
Aménagement de la lisière nord (phase 1)	EPA Paris-Saclay	16/11/2016	20/12/2017	8 699 529,00	1 000 000,00
Groupe scolaire avec gymnase attenant	EPA Paris-Saclay	01/09/2017	30/08/2019	12 354 000,00	1 000 000,00
Pôle sportif de quartier	EPA Paris-Saclay	01/01/2018	01/01/2020	4 188 000,00	1 000 000,00
			total	**33 567 281,36**	**4 000 000,00**

Quartier innovant et écologique de l'école polytechnique à Palaiseau, porté par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Nom de l'opération	Bénéficiaire De la subvention	Date prévisionnelle de début de projet	Date prévisionnelle de fin de projet	Estimation du coût en € HT	Subvention régionale attendue (en €)
Le corridor écologique	EPA Paris Saclay	16/06/2015	30/04/2018	2 139 695,66	641 908,70
Création de la zone humide n°4	EPA Paris Saclay	16/06/2015	22/06/2017	1 685 628,12	505 688,44
Un parking public et son local mobilités : le lot P2.1A	EPA Paris Saclay	01/10/2017	01/07/2019	8 400 000,00	1 345 564,56
Groupe scolaire	EPA Paris Saclay	01/10/2018	01/09/2020	11 660 000,00	1 303 550,00
Plantation d'un boisement qualitatif	EPA Paris Saclay	16/06/2015	30/04/2017	677 627,70	203 288,31
			total	**24 562 951,48**	**4 000 000,00**

Quartier innovant et écologique de l'Ile de la Marne à Noisy-le-Grand, porté par la commune.

Nom de l'opération	Bénéficiaire de la subvention	Date prévisionnelle de début de projet	Date prévisionnelle de fin de projet	Estimation du coût en € HT	Subvention régionale attendue (en €)
Participation groupe scolaire (besoins de la ZAC) (travaux)	Commune de Noisy le Grand	11/06/2018	15/06/2020	2 778 600,00	833 580,00
EAJE (études, AMO)	Commune de Noisy le Grand	12/06/2017	15/06/2020	150 750,00	45 225,00
EAJE (travaux)	Commune de Noisy le Grand	11/06/2018	15/06/2020	1 005 000,00	301 500,00
Participation groupe scolaire (études, AMO)	Commune de Noisy le Grand	12/06/2017	17/06/2019	416 790,00	125 037,00
Etudes ENR et maîtrise d'oeuvre relative au réseau de chaleur	Commune de Noisy le Grand	02/01/2017	30/06/2017	170 000,00	51 000,00
Réseau de chaleur urbain (travaux)	Commune de Noisy le Grand	05/06/2017	11/06/2018	1 700 000,00	510 000,00
AMO / Suivi environnemental	Commune de Noisy le Grand	23/01/2017	15/01/2020	50 000,00	15 000,00
Eclairage public écologique (travaux)	Commune de Noisy le Grand	07/01/2019	04/01/2021	400 000,00	120 000,00
Points d'apport volontaire (travaux)	Commune de Noisy le Grand	15/01/2018	14/09/2019	300 000,00	90 000,00
Aménagement d'un parc écologique (travaux)	Commune de Noisy le Grand	13/11/2017	09/11/2020	3 349 000,00	1 004 700,00
Aménagement d'un parc écologique (études, AMO)	Commune de Noisy le Grand	02/01/2017	16/11/2020	234 430,00	70 329,00
Aménagements urbains liés aux écomobilités (travaux)	Commune de Noisy le Grand	15/01/2018	15/11/2021	400 000,00	120 000,00
Gestion alternative des eaux pluviales (travaux)	Commune de Noisy le Grand	08/01/2018	15/09/2021	100 000,00	30 000,00
			total	**11 054 570,00**	**3 316 371,00**

Quartier innovant et écologique des Docks (phase 2) à Saint-Ouen, porté par la commune.

Nom de l'opération	Bénéficiaire de la subvention	Date prévisionnelle de début de projet	Date prévisionnelle de fin de projet	Estimation du coût en € HT	Subvention régionale attendue (en €)
Réalisation d'une crèche de 60 berceaux dans les secteurs en développement	Commune de Saint-Ouen	01/09/2017	01/09/2020	1 600 000,00	475 000,00
Réalisation des espaces publics de la seconde phase opérationnelle	Commune de Saint-Ouen	02/01/2017	01/01/2020	11 500 000,00	3 450 000,00
Réalisation d'une maquette 3D	Commune de Saint-Ouen	02/01/2017	31/12/2017	250 000,00	75 000,00
			total	**13 350 000,00**	**4 000 000,00**

annexe 2- convention type de financements

REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONVENTION DE FINANCEMENT

Opération XXX,

inscrite à la convention-cadre « 100 quartiers innovants et écologiques »

du quartier X

situé dans la commune de X

Entre

La Région Ile de France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° [CP d'attribution XXXXX] du [date CP d'attribution XXXXX],
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

L'organisme dénommé :
dont le statut juridique est : [forme juridique]
dont le n° SIRET et code APE sont : [SIRET] et [APE]
dont le siège social est situé au : : [adresse siège social]
ayant pour représentant : [civilité, nom, prénom, fonction]
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre de l'aide régionale « 100 quartiers innovants et écologiques » dont le règlement a été adopté par délibération n°90-16 du 16 juin 2016 du Conseil régional.

La présente convention découle des engagements pris par la Région et le bénéficiaire dans le cadre de l'aide régionale **«** 100 quartiers innovants et écologiques » pour laquelle le quartier XX a été sélectionné par la délibération CP n° XX.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes, ainsi que des règles fixées par son Règlement Budgétaire et Financier en vigueur au moment de son attribution approuvé par délibération du Conseil régional.

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° [CP d'attribution XXXXX] du [date CP d'attribution XXXXX], la Région Ile-de-France a décidé de soutenir [*nom du bénéficiaire*] de XX pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : [*objet du dossier*]

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à XX % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à XXX, soit un montant maximum de subvention de XXXXX €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et TTC est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : Obligations relatives à l'opération subventionnée :

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, ou à faire réaliser les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

Le bénéficiaire s'engage à maintenir pendant une durée de 10 ans l'affectation des aménagements et des équipements subventionnés telle que définie par la fiche projet.

Le bénéficiaire s'engage en outre à conserver pendant cette même durée la propriété desdits biens.

ARTICLE 2.2 : Obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants :

Le bénéficiaire s'engage à recruter le nombre de stagiaire ou alternant pour une durée minimale de deux mois conformément au nombre prévu pour cette opération dans la convention-cadre **«** 100 quartiers innovants et écologiques ».

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : Obligations administratives et comptables :

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement par écrit et documents à l'appui de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informer la Région des différentes phases de recrutement du stagiaires ou alternant et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

Fournir toute pièce justificative de la conformité des ouvrages (procès-verbaux de réception des travaux, certificat de conformité, photo de réalisation…) à la demande de la Région. En cas de non-respect des engagements contractuels, le remboursement total ou partiel des subventions déjà versées par la Région peut être exigé. Dans ce cas, il est procédé à la résiliation de la présente convention dans les conditions prévues à l'article 5 ci-dessous.

Mettre gratuitement à disposition des établissements scolaires du second degré le bien objet de la présente convention lorsque l'opération concernée est relative à un équipement sportif susceptible d'être utilisé par les lycées du ressort de la Région.

ARTICLE 2.4 : Obligations en matière de communication :

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Ile-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Le bénéficiaire autorise la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Art 3.1 : Caducité

Dans ce cadre, les règles relatives à la caducité de la subvention applicables sont celles prévues au règlement budgétaire et financier de la Région.

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prorogé de 1 an maximum par décision de la Présidente, dans le cadre d'une prorogation de la présente convention par voie d'avenant, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai de 3 ans mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, l'organisme dispose d'un délai maximum de 4 ans pour présenter le solde de l'opération, à défaut le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Art 3.2 : Modalités de versement

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Chaque demande de versement de subvention est signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée.

Toute pièce justificative de la conformité des ouvrages (procès verbaux de réception des travaux, certificat de conformité, photo de réalisation…) peut être demandée par la Région. En cas de non respect des engagements contractuels, le remboursement total ou partiel des subventions déjà versées par la Région peut être exigé. Dans ce cas, il est procédé à la résiliation du présent contrat dans les conditions prévues à l'article 5 ci-dessous.

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80% du montant total de la subvention prévisionnelle.

Art 3.3: Contrôle des opérations et versement du solde

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par l'organisme de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée,

Le versement du solde est subordonné à la production d'un compte rendu financier de l'opération et d'un état récapitulatif des dépenses signés par le représentant de l'organisme.
Ces documents comprennent en outre la signature du comptable public du bénéficiaire qui atteste la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Le versement du solde est par ailleurs subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du ou des stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné(s) à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier-Payeur-Général pour la Région Ile-de-France.

Art 3.4 : Révision du montant subventionné

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par l'organisme s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Art 3.5 : Eligibilité des dépenses subventionnables

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du [DATE VOTE CP ou DATE D'ELIGIBILITE] et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le [date de la CP d'attribution].

Elle prend fin avec le versement du solde de la subvention ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la

décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

- La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.
- La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée.
- La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

- Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée au prorata temporis.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant approuvé préalablement par les organes délibérants compétents des signataires.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » issue d'IRIS.

Fait en deux exemplaires originaux

A , le	A Paris, le
Pour la commune/l'intercommunalité, le Maire/ le Président	Pour la Région Ile-de-France, la Présidente du Conseil Régional
.....	Valérie PECRESSE

annexe 3-fiches projets iris

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017144

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES - ZAC DU QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE - CREATION DE LA ZONE HUMIDE NUMERO 4 - EPA PARIS-SACLAY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	1 685 628,12 €	30,00 %	505 688,44 €
	Montant Total de la subvention		505 688,44 €

Imputation budgétaire : 905-52-204182-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EPAPS ETABLISSEMENT PUBLIC D AMENAGEMENT PARIS SACLAY
Adresse administrative : 6 BOULEVARD DUBREUIL 91400 ORSAY
Statut Juridique : Etablissement Public Industriel et Commercial
Représentant : PHILIPPE VAN DE MAELE
N° SIRET : 81805120300011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 16 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 22 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, géomètre, bureau d'étude environnemental,...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable.

Objectifs :
L'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay a souhaité inscrire sa politique de gestion de l'eau dans un cadre résolument innovant et attentif aux milieux naturels au sein de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique en adoptant des modes de gestion alternatifs qui favorisent la réinfiltration des eaux dans les sous-sols et limitent les risques d'inondation. Ces espaces sont parties intégrantes des projets d'aménagement du plateau de Saclay.

La zone humide n°4 permettra de recevoir l'ensemble des eaux de pluie préalablement récoltées sur des parcelles urbaines et des voiries. Ce milieu sera constitué d'un espace en eaux, d'une mare et d'une mouillère, ceinturé par une prairie présentant un gradient d'humidité. Le choix de mettre en place une gestion écologique des eaux pluviales est également favorable à la biodiversité et contribue à rétablir la trame verte et bleue.

Description :
La création de cette zone humide permettra de répondre à plusieurs objectifs :
1) Gestion du risque de crue :
Au-delà de la seule gestion des eaux pluviales, le bassin, développé sur une surface de 5,8 ha, participe à la gestion du risque de crue avec une capacité de stockage de de 18 630 m3. Cette zone humide regroupe une grande diversité de milieux qui peuvent inonder temporairement, le temps de permettre une régulation du régime hydrique tout en conservant un milieu naturel, favorable à la biodiversité.

2) Phyto-épuration :
Les enjeux concernent également la réduction de la pollution des eaux issues des voiries. Un réseau de noues intercepte les eaux de ruissellement et grâce à l'action de plantes adaptées et au processus de phyto-épuration, la qualité des eaux s'en trouve améliorée avant leur rejet dans le milieu naturel.

3) Habitats diversifiés et complémentaires :
L'EPA Paris-Saclay souhaite faire de la zone humide un espace multifonctionnel présentant un gradient grâce à un travail de nivellement, de gestion des eaux et de gestion différenciée. L'intégralité des espèces plantées dans ces espaces sont des espèces indigènes du plateau, adaptées au milieu et au climat. Les milieux créés constituent des écotones particulièrement riches pour la faune et la flore.
Une surface de zone humide de 2,9 ha sera créée dont 30% (soit 8 700 m²) constituera une bande de mouillère, un habitat favorable pour l'étoile d'eau (Damasonium Alisma), une espèce végétale emblématique du plateau de Saclay. De même, trois mares de 500 m² seront créées pour le triton crêté (Triturus cristatus), également une espèce animale remarquable du territoire. La troisième mare est située au nord du bassin, entre deux boisements.

4) Continuité écologique :
En s'appuyant sur les structures boisées et les milieux humides environnants, la zone humide prolonge et amplifie les corridors écologiques existants.
Localement, les eaux de ruissellement rejoindront la rigole des Granges et plus en aval la Bièvre, permettant ainsi de renforcer à petite échelle la trame verte et bleue. De plus, un ouvrage de franchissement pour la petite faune sera réalisé sous le boulevard se situant à l'ouest du bassin et assurera la continuité écologique de part et d'autre de la future RD.

A plus grande échelle, la zone humide sera intégrée à l'espace hydro-écologique nord du quartier appelé le projet de lisière, qui assure la transition entre la zone urbaine et la zone agricole du plateau. Cet espace assure une continuité écologique est-ouest au sud du plateau de Saclay et est connecté avec les coteaux boisés au nord.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Localisation géographique :
- PALAISEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais d'honoraires	144 301,97	8,56%
Travaux	1 541 326,15	91,44%
Total	1 685 628,12	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	505 688,44	30,00%
EPA Paris-Saclay	1 179 939,68	70,00%
Total	1 685 628,12	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	505 688,44 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à l'immobilier d'entreprises	3 000 000,00 €
2015	Innovation et actions pilotes - Inv	357 917,50 €
	Montant total	3 357 917,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017148

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES - ZAC DU QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE - CORRIDOR ECOLOGIQUE - EPA PARIS-SACLAY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	2 139 695,66 €	30,00 %	641 908,70 €
	Montant Total de la subvention		641 908,70 €

Imputation budgétaire : 905-52-204182-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EPAPS ETABLISSEMENT PUBLIC D AMENAGEMENT PARIS SACLAY
Adresse administrative : 6 BOULEVARD DUBREUIL 91400 ORSAY
Statut Juridique : Etablissement Public Industriel et Commercial
Représentant : PHILIPPE VAN DE MAELE

N° SIRET : 81805120300011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 16 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, géomètre, bureau d'étude environnemental,...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable.

Objectifs :
Au regard des décisions d'implantation des différents programmes au sein des quartiers, l'EPA a travaillé à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie écologique forte permettant de mieux connecter les réservoirs de biodiversités existants, de les préserver et de les restaurer. Ces mesures s'inscrivent en cohérence avec le SRCE défini à l'échelle régionale. Une zone de fragilité de la sous-trame bleue a été identifiée au sein de la ZAC du quartier de de l'Ecole polytechnique. L'EPA Paris-Saclay a par conséquent décidé de réaliser un corridor fonctionnel entre la rigole des Granges et la rigole de Corbeville afin de restaurer les continuités écologiques. Afin d'assurer ces connexions, il est nécessaire que le corridor s'organise en une alternance d'espaces ouverts et arborés.

Description :
L'ampleur de ce corridor écologique, la diversité de ses composantes, son intégration à une trame verte et bleue à grande échelle en fait un projet exemplaire, en recréant des continuités nord-sud.

Le corridor écologique sera principalement un milieu ouvert, ponctué de milieux humides, d'arbres et de bosquets. Une grande dépression humide (42 793 m²) sera aménagée, elle sera ponctuée de mares créées (1 553 m²) ou restaurées (1 551 m²) et de mouillères pour l'étoile d'eau (Damasonium Alisma) (27 000 m²). La dépression humide a été découpée en sous-zones interrompues par des diguettes pour éviter des terrassements trop importants. Cela permet par ailleurs de constituer une mosaïque de milieux aux conditions variées.
Des haies proposant une diversité d'essences indigènes d'Ile-de-France, seront implantées en limite nord et est de l'emprise foncière. Elles feront coexister les trois strates (herbacée, arbustive et arborée) et constitueront des ressources pour la faune (baies, graines, branchages, abris …). Des bosquets seront placés aux abords des mares créées, en lien avec le boisement de la Martinière, et constitueront des habitats favorables à l'hivernage et l'estivage des amphibiens et aux déplacements des chiroptères.
Les espaces résiduels du corridor seront traités en milieux ouverts herbacés. En fonction de la gestion appliquée, ces espaces évolueront vers une prairie ou une friche mésophile, favorable à la préservation de deux espèces végétales remarquables, la gesse de Nissole (Lathyrus nissolia) et l'orobanche du thym (Orobanche epithymum).
Des aménagements légers, favorables à la faune (tas de bois et de pierres, favorables à l'estivage et à l'hivernage des amphibiens, zones de graviers favorables à la nidification de certaines espèces d'oiseaux,…) seront disposés au sein de ces zones.

Le corridor relira la rigole des Granges au nord de la ZAC à la rigole de Corbeville au sud en passant par deux pôles écologiques existants : une mare existante et le boisement de la Martinière. Plusieurs éléments contribuent à renforcer cette continuité localement ; deux ouvrages de franchissement sous la RD 128 (au sud) et sous le boulevard Ouest (à l'ouest), assurent le déplacement des amphibiens dans un contexte urbain. Par ailleurs, les mares sont distantes de 250 m afin d'assurer des relais pour les amphibiens.
A terme, ce corridor écologique s'intégrera à l'espace hydro-écologique nord du quartier appelé le projet de lisière qui assure transition entre la zone urbaine et la zone agricole du plateau. Cet espace assure une continuité écologique est-ouest au sud du plateau de Saclay et est connecté avec les coteaux boisés au nord. Cette intégration du corridor dans une trame écologique à grande échelle garantit à la fois sa pérennité et dans le même temps son caractère pédagogique.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Localisation géographique :
- PALAISEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais d'honoraires	91 093,00	4,26%
Travaux	2 048 602,66	95,74%
Total	2 139 695,66	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	641 908,70	30,00%
EPA PARIS SACLAY	1 497 786,96	70,00%
Total	2 139 695,66	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	500 000,00 €
2018	141 908,70 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à l'immobilier d'entreprises	3 000 000,00 €
2015	Innovation et actions pilotes - Inv	357 917,50 €
	Montant total	3 357 917,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017150

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES - ZAC DU QUARTIER DE MOULON - PARC DU MOULON - EPA PARIS SACLAY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	8 325 752,36 €	12,01 %	1 000 000,00 €
	Montant Total de la subvention		1 000 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204182-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EPAPS ETABLISSEMENT PUBLIC D AMENAGEMENT PARIS SACLAY
Adresse administrative : 6 BOULEVARD DUBREUIL 91400 ORSAY
Statut Juridique : Etablissement Public Industriel et Commercial
Représentant : PHILIPPE VAN DE MAELE
N° SIRET : 81805120300011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 24 août 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Ancré sur le Deck et dans le prolongement du parvis de l'Ecole Normale Supérieure, le parc du Moulon sera un lieu central du quartier.

Le parc, espace public majeur, sera composé d'une partie plantée parcourue par des cheminements piétons, un étang qui gèrera les évènements pluvieux et la place dite du Carré des Sciences. Il inclut également le bâtiment du Point F, futur lieu d'animation et d'événementiel.

Le parc propose une grande liaison paysagère, depuis les coteaux boisés au sud, vers la rigole de Corbeville. Bordé par le bâtiment de l'ENS au nord et par les deux bâtiments de Centrale-Supélec et des logements étudiants au sud, le dispositif spatial du parc est hiérarchisé pour offrir à la fois des espaces fluides, propices à la gestion des parcours piétons entre les grandes écoles mais aussi des espaces dédiés aux loisirs urbains et à la détente, pour les futurs riverains.

Le parc s'appuie sur la conservation d'une partie significative de la topographie et des arbres existants afin d'offrir dès la livraison un parc partiellement mature.

Description :
Le parc du Moulon accueillera une diversité d'usages :
- la partie arborée du parc sera rythmée par l'implantation de toboggans et de hamacs incitant le promeneur à s'approprier l'espace et à en faire un espace de détente ;
- le Carré des Sciences, prolongement sud du Parc, sera aménagé pour accueillir ponctuellement des grands événements. Il pourra fonctionner comme une plateforme unitaire, si la rue Joliot Curie est fermée. Le sol minéral, peu encombré par le mobilier urbain, permettra une utilisation très flexible ;
- le Parc accueillera également des jeux d'enfants évolutifs qui pourront ainsi s'adresser à la fois aux enfants et aux adultes qui pratiqueront cet espace afin de garantir son appropriation par l'ensemble des usagers.
Une des spécificités principales du Parc sera une gestion de l'eau innovante assurée par l'étang implanté en son centre. L'étang pourra ainsi être un élément paysager agréable en dehors des événements pluvieux autour desquels des cheminements inviteront à la promenade. Lors d'événements pluvieux exceptionnels, il est conçu pour déborder sur une partie des cheminements alentours afin de stocker l'eau de manière qualitative.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Localisation géographique :
- GIF-SUR-YVETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	8 325 752,36	100,00%	REGION	1 000 000,00	12,01%
Total	8 325 752,36	100,00%	EPA PARIS SACLAY	7 325 752,36	87,99%
			Total	8 325 752,36	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	700 000,00 €
2018	300 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à l'immobilier d'entreprises	3 000 000,00 €
2015	Innovation et actions pilotes - Inv	357 917,50 €
	Montant total	3 357 917,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017152

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES - ZAC DU QUARTIER DE MOULON - AMENAGEMENT DE LA LISIERE NORD (PHASE 1) - EPA PARIS SACLAY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	8 699 529,00 €	11,49 %	1 000 000,00 €
	Montant Total de la subvention		1 000 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204182-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EPAPS ETABLISSEMENT PUBLIC D AMENAGEMENT PARIS SACLAY
Adresse administrative : 6 BOULEVARD DUBREUIL 91400 ORSAY
Statut Juridique : Etablissement Public Industriel et Commercial
Représentant : PHILIPPE VAN DE MAELE

N° SIRET : 81805120300011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 20 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Les lisières nord et sud du futur campus urbain constituent des espaces intermédiaires, sur la base d'espaces naturels préexistants, ouverts et pratiqués par des cheminements doux. L'objectif est de créer un paysage structurant à l'échelle du campus urbain. Il met en valeur l'environnement naturel existant dans lequel s'installeront les différents quartiers du campus urbain et permet une traversée du quartier d'est en ouest.
La phase 1 vise l'aménagement de la partie nord qui sera suivie d'une deuxième phase ciblant le réaménagement des espaces boisés au sud (avec notamment le projet de liaisons plateau/vallée cycles et piétons).

Description :
La lisière nord constituera une interface privilégiée entre projet urbain et espace naturel.
Son aménagement porte sur la création de zones humides (comme espaces de compensation écologique du quartier) et sur la plantation de vergers ouverts au public. Les pratiques agricoles et forestières sont privilégiées. Ces espaces permettent également la gestion de l'eau à l'échelle du quartier en assurant la liaison avec la rigole de Corbeville.

La fonction hydraulique et écologique de la lisière est complétée par un espace ouvert au public. A proximité directe des quartiers d'habitation, la lisière est pensée à la fois comme un espace naturel mais également comme un espace d'appropriation des usagers et des habitants. En effet, elle comprendra également des infrastructures telles que des terrains de jeu ou des cheminements pour des activités.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Localisation géographique :
- GIF-SUR-YVETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	8 699 529,00	100,00%
Total	8 699 529,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	1 000 000,00	11,49%
EPA PARIS-SACLAY	7 699 529,00	88,51%
Total	8 699 529,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	800 000,00 €
2018	200 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à l'immobilier d'entreprises	3 000 000,00 €
2015	Innovation et actions pilotes - Inv	357 917,50 €
	Montant total	3 357 917,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017154

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES - ZAC DU QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE - PLANTATION D'UN BOISEMENT QUALITATIF - EPA PARIS-SACLAY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	677 627,70 €	30,00 %	203 288,31 €
	Montant Total de la subvention		203 288,31 €

Imputation budgétaire : 905-52-204182-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EPAPS ETABLISSEMENT PUBLIC D AMENAGEMENT PARIS SACLAY
Adresse administrative : 6 BOULEVARD DUBREUIL 91400 ORSAY
Statut Juridique : Etablissement Public Industriel et Commercial
Représentant : PHILIPPE VAN DE MAELE
N° SIRET : 81805120300011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 16 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, géomètre, bureau d'étude environnemental,...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable.

Objectifs :
L'EPA Paris-Saclay a mis en place une politique ambitieuse pour conforter et amplifier les boisements existants afin de renforcer localement la sous-trame boisée dans une volonté de privilégier la fonctionnalité à l'échelle du plateau et la diversité des habitats. Le boisement nord de l'Ecole Polytechnique a été identifié sur la carte du SRCE comme un corridor à préserver et à restaurer sur le territoire. Ce boisement présente des intérêts écologiques liés à une absence de gestion et d'exploitation forestière et constitue un corridor peu ou pas connecté au bois de la Martinière pour les chiroptères.
Le prolongement du boisement nord avec des essences forestières indigènes du plateau de Saclay permettra d'étendre cet espace et de le relier plus efficacement au bois de la Martinière, composé de boisements forestiers matures. Ce prolongement permettra de conforter et améliorer les corridors secondaires, entre autre pour les chiroptères, en reliant le boisement nord au corridor identifié sur la rigole de Corbeville.

Description :
Le prolongement du boisement nord présente un caractère original à plusieurs titres.
Dans un souci d'intégration paysagère, l'EPA Paris Saclay a développé, avec l'appui de Michel Desvigne Paysagiste, un système de cellules boisées : un cordon boisé d'arbres de tiges entourera un îlot de 1,8 ha de plans forestiers. Le choix a été fait de planter principalement des plans forestiers qui ont un bon taux de reprise et qui s'adaptent facilement à leur milieu de transplantation. Le cordon d'arbres de haute tige, quant à lui, laisse des perspectives au niveau du sol tout en formant une masse végétale au niveau du houppier, ce qui permet de constituer à court terme un cadre paysager fort, indispensable à l'intégration du nouveau quartier sur le plateau.
L'ensemble des essences du boisement sont indigènes d'Ile-de-France (acer campestre, carpinus betulus, fagus sylvatica, prunus avium, quercus patraea) ; presque 3 600 arbres seront plantés.
Le projet inclut également la création d'une piste forestière enherbée en périphérie du boisement, accessible depuis le boulevard ouest. Celle-ci servira de piste de chantier pendant la phase travaux, assurera la circulation des engins de maintenance pour arroser, si nécessaire, les arbres matures du cordon ainsi que l'exploitation forestière des jeunes plants. Enfin, elle participe aux circulations piétonnes est-ouest à l'échelle du quartier.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Localisation géographique :
- PALAISEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	34 687,20	5,12%
Travaux	642 940,50	94,88%
Total	677 627,70	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	203 288,31	30,00%
EPA PARIS SACLAY	474 339,39	70,00%
Total	677 627,70	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	203 288,31 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à l'immobilier d'entreprises	3 000 000,00 €
2015	Innovation et actions pilotes - Inv	357 917,50 €
	Montant total	3 357 917,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017161

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QIE PERCHE AUX MARES NOUVEAUX USAGES DU NUMERIQUE POUR LA CONCEPTION ET EXPLOITATION/GESTION D'UN ECOQUARTIER POSITIF - LE PERRAY-EN-YVELINES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	258 750,00 €	30,00 %	77 625,00 €
	Montant Total de la subvention		77 625,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU PERRAY EN YVELINES
Adresse administrative : MAIRIE
78610 LE PERRAY-EN-YVELINES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Paulette DESCHAMPS, Maire
N° SIRET : 21780486300017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Explorer et valider les usages du numérique pour un écoquartier réellement positif sur une approche cycle de vie
Sur le quartier de la Perche aux Mares, un ensemble d'outils numériques vont être déployés afin d'amener du liant dans l'ensemble des orientations qui seront prises en termes de rationalisation de l'espace, de connaissance du territoire, de valorisation des potentiels locaux et de gestion des flux sur ce territoire. L'objectif est d'optimiser en amont les décisions de la collectivité sur la programmation du quartier, les choix d'investissements sur l'existant mais aussi, de faciliter l'expérience de vie des usagers du territoire et de ce quartier en modélisant ces orientations.
Tous ces éléments prennent appui sur les solutions numériques qui très rapidement vont s'imposer aux collectivités (exemple : BIM /maquette numérique, e-PLU, nouvelles démarches de concertation avec les habitants prenant appui sur plus de transparence dans les projets). Ce programme s'inscrit donc totalement dans une démarche d'accompagnement des services techniques sur de nouveaux modes de gestion / exploitation optimisés. Ces opportunités de réappropriation des connaissances à différentes échelles peuvent être le levier d'un meilleur dialogue avec l'ensemble des acteurs du territoire mais aussi, dans le montage, la réalisation et l'évaluation du projet d'écoquartier.

Les travaux sont donc articulés sur deux niveaux :
1 – A l'échelle du quartier
1.1 - En phase de conception du quartier de la Perche aux Mares pour les objectifs de « meilleure » conception du quartier en associant l'ensemble des acteurs et l'état de l'art des possibles
1.2 - En phase de gestion et à partir du quartier de la Mare au Loup pour les objectifs du microgrid quartier
2 – A l'échelle des bâtiments
En phase de conception et gestion et à partir des 3 logements PassivHaus et « smart » afin de développer des spécifications pour l'écoquartier minimisant les charges et optimisant l'intégration des habitations dans le microgrid. L'expérience recueillie lors de la réalisation de cette opération servira de base pour la création de l'écoquartier.

Description :
1 – A l'échelle du quartier :

1.1 - En phase de conception du quartier de la Perche aux Mares : développement des modèles dans une optique "village positif" avec en appui le microgrid

Dans le cadre de l'aménagement de la Perche aux Mares, les travaux de modélisation présentés seront utilisés comme base de partage et d'échange par les acteurs du projet (collectivité, équipe de maîtrise d'œuvre, promoteurs etc.). Dès l'esquisse, chaque itération du projet urbain est intégrée, parcelle par parcelle, permettant d'identifier les fourchettes de négociation foncières. Les bilans valident les raisonnements promoteurs, les maquettes donnent à voir le futur quartier, appuient la rédaction des cahiers des charges de cession, l'organisation et les choix par rapport aux objectifs du territoire notamment sur le plan énergétique et du développement des mobilités. Ces nouvelles approches fournissent des arguments afin d'affiner le contenu du programme, des formes architecturales, des rationalités économiques, des performances à atteindre et organiser les objectifs visés sur le quartier. Ces éléments sont à la base d'une démarche de co-élaboration de la ville en facilitant la négociation avec les parties prenantes du projet urbain.

La 1ère étape consistera à modéliser l'ensemble du territoire concerné (Mare au Loup, Perche aux Mares) via des Modèles Numériques de Terrain (MNT - à la fois macro / dimension urbaine) et de penser l'organisation des réseaux enterrés dès la phase amont afin de réduire les coûts de maintenance/exploitation et d'en améliorer la connaissance fine. La société BuildRZ fournira les outils permettant la simulation rapide du parcellaire de projet (fusion et division de parcelles, création d'espaces publics), le ePLU (PLan local D'urbanisme Numérique), les bilans promoteurs et une plateforme pour les esquisses entre les les acteurs de l'urbanisme, les promoteurs, aménageurs, architectes. Elle permettra aussi les imports en format BIM (compatible IFC) ainsi que les exports des simulations réalisées. Les équipes de la société NeXT GEN utiliseront ces licences en collaboration avec les services techniques de la Mairie du Perray-en-Yvelines. Pour le mode collaboratif entre architectes, fournisseurs et bureaux d'études en format BIM, la société Revizto fournira des licences. Pour la capacité à réaliser des simulations ayant un impact direct sur les fichiers de pré-industrialisation des bâtiments et équipements associés dans les quartiers pilotes (Mare au Loup, La Perche aux Mares), la société FLUX IO (éditeur de solution logicielle) permettra l'intégration des données et de collaboration sur les fichiers de conception (bâtiments et quartiers). La société ClicMAP fournira un SIG open accessible en mode Web (HTML5) ainsi que des licences et des APIs, à l'usage de NeTXGEN et des services techniques de la Mairie. La société EPFL spin-Off permettra de créer les Modèles Numériques de Terrain (MNT) depuis des campagnes d'acquisition de photos obtenues via des drones. Ces MNT permettront de disposer d'une précision équivalente au mode satellite de Google Map sur une cartographie / SIG (moins de 10 cm/pixel si possible). Via la solution ClicMAP, cette dernière pourra être gérée par MapServer (solution open source). EPFL spin Off fournira des licences, à l'usage de NeTXGEN et des services techniques de la Mairie.

Cette 1ère phase correspond à un montant de 77 625€ HT, soit une subvention régionale de 54 138€ HT.

La 2ème étape sera la maîtrise et la gestion énergétique du territoire. Seront mis en place un cadastre solaire territorialisé et des outils de calcul de rentabilité sur la production solaire au niveau du périmètre de l'écoquartier (depuis une solution web pour la version Macro TEPOS - Territoire à Energie Positive). Des logiciels de simulation et de dimensionnement des solutions TEPOS (solaire + stockage stationnaire + microcogénération Stirling (pellet de bois) + micro cogénération Fuel Cell avec du Gaz ou BioGaz), de l'exportation vers des outils de BIM (exploitation et catalogue) ainsi que pour le dimensionnement des équipements électriques (câblages, interconnexion, distribution). Cette dimension énergie sera réalisée en partenariat avec les sociétés In Sun We Trust, Trace Software Arcelios, BIM&CO. Ces modèles énergétiques seront en interface avec la maquette numérique. NeXTGEN réalisera les campagnes d'acquisition photos par drones et transformera ces données en fichiers vectoriels, importables dans AutoCAD et REVIT. Elle réalisera aussi les prestations d'importation d'images Google Earth pour faire un export fichier auquel pourra s'ajouter les modèles numériques de bâtiments (BIM REVIT). La combinaison de ces 2 opérations permettra d'obtenir un modèle numérique de terrain susceptible de devenir une composante CIM intégrant des fichiers BIM et des modélisations dynamiques (via DYNAMO). In Sun We trust permettra de créer rapidement 3 éléments : un cadastre solaire sur l'ébergie productible de telle ou telle zone du territoire, un calcul du rendement de l'investissement et de rentabilité toit par toit (ROI-TRI) via le logiciel TraceSoftware / Archelios et, enfin, d'intégrer les productibles sur de nouveaux modèles (future intégration de sols "solaires" (COLAS) et de murs solaires (PV souple au-dessus de système d'isolation par l'extérieur (Pavatex). Elle proposera ensuite différents objets (bande de données de 600 types de panneaux solaires, de types de support d'accueil de ces panneaux, de centaines d'onduleurs, de disjoncteurs, etc.) via l'inter-opérabilité avec la société BIM&Co. L'hébergement sera effectué en cloud chez OVH et AWS.

La 3ème étape sera la modélisation 3D bâtiments (existants comme futurs) producteurs d'énergie sur le secteur de la Mare aux Loups (+ carport solaire). En phase en d'installation puis de gestion, ces outils permettront de faire l'interface entre les bases de données des modules PV, modules support, équipement onduleur, équipement tableaux électriques depuis des bases de données BIM Catalogue. Cette partie sera opérée avec BIM&CO et NeXT GEN.

Ces 2 dernières phases correspondent à un montant total de 60 080 € HT, soit une subvention régionale de 18 024 € HT.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Localisation géographique :
- LE PERRAY-EN-YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
QIE PERCHE AUX MARES LIVING LAB VILLAGE POSITIF - Nouveaux usages du numérique pour la conception et exploitation/gestion d'un écoquartier positif	258 750,00	100,00%
Total	258 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	77 625,00	30,00%
Commune du Perray-en-Yvelines	181 125,00	70,00%
Total	258 750,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	77 625,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat régional territorial	403 638,80 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	1 008 152,50 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	65 000,00 €
	Montant total	1 476 791,30 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017167

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QIE - CITE DE L'AGRICULTURE URBAINE - ACQUISITION EN VEFA ET CONSTRUCTION D'UN CARRE 16-25 ROMAINVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	350 000,00 €	30,00 %	105 000,00 €
	Montant Total de la subvention		105 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROMAINVILLE
Adresse administrative : 4 RUE DE PARIS
93230 ROMAINVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Corinne VALLS, Maire
N° SIRET : 21930063900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mars 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Objectif(s) du cahier des charges de l'appel à projet au(x)quel(s) l'action répond :
-Un quartier vivant, mixant logements emplois et services de proximité, sûr et agréable
Création d'un espace d'information et d'orientation dédié à tous les romainvillois âgés de 16 à 25 ans sans distinction de leur niveau scolaire
-Un quartier exemplaire en matière de transition écologique et énergétique
Le cahier de prescriptions architecturales, urbaines, environnementales et paysagères applicable à l'ensemble de la zone Gagarine donne un cadre de travail précis, ferme et ambitieux aux futurs opérateurs pour l'ensemble des constructions. Notamment des prescriptions pour le bâti :
-Conceptions bio climatiques, démarche architecturale et constructive d'éco construction et justification des dispositions prises pour limiter l'énergie grise de la construction, production d'origine renouvelable représentant au minimum de 50% des besoins pour l'eau chaude sanitaire, objectif de performance énergétique amélioré de 20% par rapport à la réglementation thermique ;
-Mise en place de systèmes de réduction des consommations électriques ;
-Utilisation de matériaux bénéficiant de l'étiquette A+ pour la qualité de l'air.
-Un quartier pensé dans sa globalité et ancré dans son territoire
Le « carré 16-25 » vient répondre à un besoin exprimé par les jeunes de la commune lors du séminaire organisé par le service Action Educative de la ville en septembre 2016

Description :
Acquisition en VEFA et aménagement d'un local de 600m² sur 2 niveaux dédié aux jeunes de 16 à 25 ans.
Espace d'information et d'orientation dédié à tous les romainvillois âgés de 16 à 25 ans sans distinction de leur niveau scolaire, avec une offre de service qui réponde aux moins qualifiés mais également aux plus qualifiés. Il accueillera notamment :
-La mission locale
-Un point information jeunesse (PIJ)
-Un programme dynamique insertion (PDI) chaque année
-Des permanences hebdomadaires sur des thèmes ayant traits à l'insertion professionnelle, la formation, l'alternance, de l'assistance sociale, une permanence logement, des permanences de l'AFIJ et de l'APEC pour les jeunes diplômé(e)s
-Un Point d'Accueil Écoute Jeune, un lieu de soutien de jeunes en difficultés.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Localisation géographique :
- ROMAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition en VEFA et amgts	350 000,00	100,00%
Total	350 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	105 000,00	30,00%
ANRU	87 500,00	25,00%
Commune	157 500,00	45,00%
Total	350 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	35 000,00 €
2018	35 000,00 €
2019	35 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux établissements de prise en charge psychothérapeutique	100 000,00 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	300 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	372 100,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	99 627,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	15 000,00 €
2014	Politique énergie climat	9 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	37 590,00 €
	Montant total	633 817,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017169

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QIE - CITE DE L'AGRICULTURE URBAINE - CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE CO-WORKING - ROMAINVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	1 700 000,00 €	30,00 %	510 000,00 €
	Montant Total de la subvention		510 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROMAINVILLE
Adresse administrative : 4 RUE DE PARIS
93230 ROMAINVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Corinne VALLS, Maire
N° SIRET : 21930063900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mars 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La ville souhaite mettre à la disposition des entreprises un espace de co-working. Cet espace d'activité partagé participera au développement économique de la ville et sera réalisée selon un cahier des charges précis.
Les objectifs du cahier des charges auxquels répond l'action sont les suivants :
Un quartier vivant mixant logements emplois et services de proximité, sûr et agréable, permettant également la promotion d'un meilleur équilibre habitat-emploi local.
Un quartier exemplaire en matière de transition écologique et énergétique. Le cahier des prescriptions architecturales, urbaines, environnementales et paysagères applicable à l'ensemble de la zone Gagarine donne un cadre de travail précis, ferme et ambitieux aux futurs opérateurs pour l'ensemble des constructions. Notamment des prescriptions pour le bâti :
- conceptions bio climatiques, démarches architecturales et constructives d'éco construction et justifications des dispositions prises pour limiter l'énergie grise de la construction, production d'origine renouvelable représentant au minimum 50% des besoins pour l'eau chaude sanitaire, objectif de performance énergétique amélioré de 20% par rapport à la réglementation thermique,
- mise en place de systèmes de réduction des consommations électriques,
- utilisation de matériaux bénéficiant de l'étiquette A+ pour la qualité de l'air.

Un quartier pensé dans sa globalité et ancré dans son territoire. Le projet "espaces d'activités partagés" s'inscrit dans la politique de développement économique du territoire d'Est-Ensemble car il répond aux objectifs
- du contrat de développement territorial "la fabrique du Grand Paris" signé en février 2014,
du Pacte pour le développement du territoire d'Est Ensemble signé en juin 2014 avec la Région Ile de France et le Conseil Général de Seine-Saint-Denis,
- du schéma de développement économique de l'établissement public territorial Est Ensemble (en cours de finalisation).

Description :
Acquisition en VEFA et aménagement d'un espace d'activités partagé de 1 500 m² sur 2 niveaux.
L'objectif : créer un « espace dédié aux activités économiques » qui comprendra les composantes suivantes :
-Les fonctions de base d'un « centre d'affaires de quartier », c'est-à-dire un point d'accueil et d'information dédié aux créateurs d'entreprises, ainsi qu'une offre de locaux (bureaux ou locaux artisanaux).
-Un espace innovant dédié aux entreprises relevant notamment de l'économie sociale et solidaire en s'appuyant sur les potentiels de développement : secteurs d'activité en développement (alimentation durable, économie circulaire, économie collaborative) et projets structurants à proximité : ligne 11, Ile de loisirs de la Corniche des Forts, Fort de Romainville.
-Un lieu ressource et de partage pour les habitants et les travailleurs indépendants (espace de co-working, accueil d'une structure associative de type domothèque, etc.).

Engagement pour 4 stagiaires déjà indiqué dans quatre premières fiches :
IRIS : 160171 67, 160 171 89, 160 171 87, 160 171 88.

Localisation géographique :
- ROMAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COUT DE L'OPERATION	1 700 000,00	100,00%
Total	1 700 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	510 000,00	30,00%
ANRU	425 000,00	25,00%
COMMUNE	765 000,00	45,00%
Total	1 700 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	200 000,00 €
2018	200 000,00 €
2019	110 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux établissements de prise en charge psychothérapeutique	100 000,00 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	300 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	372 100,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	99 627,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	15 000,00 €
2014	Politique énergie climat	9 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	37 590,00 €
	Montant total	633 817,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017174

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES : ECO -QUARTIER DE LA PEPINIERE - ACTION N°11 : DEMARCHE DE TRANSPLANTATION D'ARBRES ET DE REUTILSATION DU MATERIAU BOIS POUR LES ARBRES EXISTANTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	333 333,33 €	30,00 %	100 000,00 €
	Montant Total de la subvention		100 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEPINTE
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
93420 VILLEPINTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Martine VALLETON, Maire
N° SIRET : 21930078700013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 16 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (à adapter selon les cas : honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage ».

Objectifs :
Le projet de l'éco-quartier de la Pépinière, d'une superficie de 13,4 ha est porté par la ville de Villepinte qui contribue de façon significative à l'effort de construction régionale sur la période 2016-2021 avec :
. la réalisation de 700 logements adaptés aux besoins du territoire ;
. un programme mixte, répondant à l'objectif de diversité de produits dans une logique de parcours résidentiel ;
. le respect de la législation en termes de logement social.
L'écoquartier de la Pépinière ambitionne un véritable effort d'amélioration de la qualité de vie, avec :
. la réalisation d'un parc paysager, support de biodiversité, de mobilité douce et d'usages de proximité ;
. un programme et des espaces publics favorisant une mixité intergénérationnelle, sociale et fonctionnelle

. le développement d'une économie de proximité ;
. le respect d'une exigence d'adaptabilité face à l'évolution des besoins de la population
L'écoquartier de la Pépinière présente une exemplarité environnementale par :
. la constitution d'un cadre favorable à une démarche d'urbanisme durable (labellisation…) ;
. une conception sobre permettant de valoriser le patrimoine végétal et mettant la nature au coeur du quartier ;
. la mise en œuvre d'une filière de réemploi-recyclage, action innovante visant à valoriser les ressources existantes du site.
L'écoquartier de la Pépinière favorise les mobilités durables avec :
. une implantation dans un secteur très bien connecté aux transports en communs ;
. l'apaisement (zones 30) et la sécurisation (plateaux) des mobilités douces des deux voiries créées ;
. le bouclage d'une partie des aménagements piétonniers de la trame des modes doux villepintoise.
L'action décrite dans la présente demande d'aide, porte ainsi sur le domaine de l'aménagement et notamment sur l'aménagement des espaces publics permettant d'améliorer la qualité urbaine, la cohésion sociale, les mobilités douces et la biodiversité du quartier de la Pépinière

Description :
La démarche comprend donc la réalisation d'une Pépinière temporaire, la transplantation des végétaux, la conception et la création d'un bâtiment de stockage (« La Fabrique »), ainsi que la conception et la réalisation d'un mobilier urbain spécifique avec le matériau bois récupéré, permettant de pérenniser l'identité du site et de devenir un support de démarches artistiques et culturelles du quartier. Soucieuse d'ancrer cette opération dans une démarche de développement durable ambitieuse, Grand Paris Aménagement souhaite également profiter de cette action pour favoriser l'insertion et la formation professionnelle dans la filière bois.

Une 1ère phase de défrichement a déjà eu lieu au début de l'année 2016, ce qui a conduit à transplanter 110 arbres et 215 arbustes dans une Pépinière temporaire sur le site

Une 2ème phase de défrichement aura lieu, sitôt l'autorisation de défrichement obtenue en octobre 2016. Le paysagiste poursuivra alors la mise en jauge des arbres et la scierie mobile pourra intervenir, l'association Bellastock pilotant la construction de la structure de stockage. A l'issue du temps de séchage du bois, l'étape suivante sera la mise en œuvre de La Fabrique et la production des différents objets à réutiliser dans les espaces publics (clôtures, mobiliers, plessis, etc.). Le caractère innovant de ce projet induit une logistique et une organisation nouvelle qui reste encore à inventer par Grand Paris Aménagement et ses prestataires.

Dans le cadre de sa certification ISO 9 001, ISO 14 001 et EMAS, Grand Paris Aménagement s'est doté d'une stratégie d'entreprise pour un développement urbain durable, économe et responsable

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire

Localisation géographique :
- VILLEPINTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COÛT DE L'ACTION N°11	333 333,33	100,00%
Total	333 333,33	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	100 000,00	30,00%
GRAND PARIS AMENAGEMENT	166 666,67	50,00%
COMMUNE	66 666,66	20,00%
Total	333 333,33	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €
2018	20 000,00 €
2019	20 000,00 €
2020	20 000,00 €
2021	15 000,00 €
2022	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	700 000,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	63 167,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	3 500,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	206 730,00 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	4 865,79 €
2015	Soutien aux contrats de ville	29 695,00 €
	Montant total	1 012 957,79 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017187

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QIE - CITE DE L'AGRICULTURE URBAINE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE-ROMAINVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	3 064 156,80 €	30,00 %	919 247,04 €
	Montant Total de la subvention		919 247,04 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROMAINVILLE
Adresse administrative : 4 RUE DE PARIS
93230 ROMAINVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Corinne VALLS, Maire
N° SIRET : 21930063900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Cette action répond à l'objectif du cahier des charges de l'appel à projet suivant qui est de créé un quartier exemplaire en matière de transition écologique et énergétique.

L'AMO urbaniste de la ville, l'atelier BRENAC et GONZALES, et ses partenaires techniques ont élaboré un carnet de prescriptions pour le domaine public qui donne un cadre de travail précis, ferme et ambitieux en matière d'écologie;

Description :
Il s'agit de réaliser des travaux d'aménagement de voirie pour une gestion écologique des espaces extérieurs (noues, caniveaux, revêtement...) à travers notamment :
- la gestion des eaux de pluie par des noues paysagères (dans la rambla) et des sols inclinés vers les espaces plantés,
- l'utilisation de matériaux naturels ou à faible impact environnemental pour les sols.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Localisation géographique :
- ROMAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COUT DE L'OPERATION	3 064 156,80	100,00%
Total	3 064 156,80	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE 1ére phase	919 247,04	30,00%
ANRU	766 039,20	25,00%
COMMUNE	1 378 870,56	45,00%
Total	3 064 156,80	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	229 811,76 €
2018	229 811,76 €
2019	229 811,76 €
2020	229 811,76 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux établissements de prise en charge psychothérapeutique	100 000,00 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	300 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	372 100,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	99 627,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	15 000,00 €
2014	Politique énergie climat	9 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	37 590,00 €
	Montant total	633 817,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017188

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QIE - CITE DE L'AGRICULTURE URBAINE - AMO AGRICULTURE URBAINE-ROMAINVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	36 000,00 €	30,00 %	10 800,00 €
	Montant Total de la subvention		10 800,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROMAINVILLE
Adresse administrative : 4 RUE DE PARIS
93230 ROMAINVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Corinne VALLS, Maire
N° SIRET : 21930063900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 20 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Cette action vise à aider au financement de l'assistance à maitrise d'ouvrage sur le développement de l'agriculture urbaine à Gagarine.
Cette action répond aux objectifs suivants :
- un quartier vivant, mixant logements, emplois et services de proximité, sûr et agréable, permettant également la promotion d'un meilleur équilibre habitat-emploi local,
- un quartier exemplaire en matière de transition écologique et énergétique; les cultures respecteront le cahier des charges de l'agriculture biologique et suivront les techniques de l'agroécologie,
- l'innovation : un objectif transversal - A la fois hommage au passé maraicher de Romainville et développement de nouveaux usages de la ville et filière économique de demain, l'agriculture urbaine aura une place prépondérante dans ce nouveau quartier.

Description :
Dans le nouvel ensemble Gagarine, de très nombreux espaces seront exclusivement dédiés aux cultures et totaliseront environ 10 000 m² de pleine terre, participant ainsi au développement de l'activité de la tour, à la végétalisation du site et à la réintroduction de la Nature en ville.

Outre les espaces de potagers pédagogiques dans le pôle éducatif :
- 5660m² dédiés aux vergers clos, surélevés, au sein des îlots d'habitation
- 570m² pour le verger clos, le long de la rambla, ouvert au public par accès contrôlé
- 2830m² de toitures cultivées, entre R+2 et R+7.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera confiée à un bureau d'études spécialisé dans l'agriculture urbaine afin d'étudier :
-Le type d'agriculture permettant de renforcer l'équilibre financier du modèle économique de la tour maraîchère
-Les frais d'investissement nécessaires pour équiper les toits
-Le circuit d'acheminement de ces produits
-Le modèle économique
-La qualification juridique des espaces et le montant des charges de copropriété.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Localisation géographique :
- ROMAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation d'AMO	36 000,00	100,00%
Total	36 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	10 800,00	30,00%
ANRU	18 000,00	50,00%
COMMUNE	7 200,00	20,00%
Total	36 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux établissements de prise en charge psychothérapeutique	100 000,00 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	300 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	372 100,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	99 627,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	15 000,00 €
2014	Politique énergie climat	9 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	37 590,00 €
	Montant total	633 817,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017189

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QIE - CITE DE L'AGRICULTURE URBAINE - AMO PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES - ROMAINVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	220 000,00 €	30,00 %	66 000,00 €
		Montant Total de la subvention	66 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROMAINVILLE
Adresse administrative : 4 RUE DE PARIS
93230 ROMAINVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Corinne VALLS, Maire

N° SIRET : 21930063900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif est de réaliser un quartier exemplaire en matière de transition écologique et énergétique.
Le cahier de prescriptions architecturales, urbaines, environnementales et paysagères applicable à l'ensemble de la zone gagarine donne un cadre de travail précis, ferme et ambitieux aux futurs opérateurs pour l'ensemble des constructions. Notamment des prescriptions pour le bâti :
- conceptions bio climatiques, démarche architecturale et constructive d'éco construction et justification des dispositions prises pour limiter l'énergie grise de la construction, production d'origine renouvelable représentant au minimum de 50% des besoins pour l'eau chaude sanitaire, objectif de performance énergétique amélioré de 20% par rapport à la réglementation thermique;
- mise en place de systèmes de réduction des consommations électriques, affichage des performances énergétiques dans les logements et obligation de suivi des consommations et d'évaluation de la performance de la construction par la maîtrise d'œuvre (bilans à fournir après 1 et 2 ans de fonctionnement);
- mesures pour économiser l'eau potable en extérieur (choix des végétaux) et en intérieur (limiteurs de pression, compteurs individuels, etc...);
- site de compostage prévu dans chaque cœur d'ilots;
- utilisation de matériaux bénéficiant de l'étiquette A+ pour la qualité de l'air;
mise en place d'un guide pratique de l'habitant remis par l'opérateur lors de l'entrée dans le logement.

La ville s'est par ailleurs engagée en mai 2016 dans la démarche de labellisation en signant la Charte Ecoquartier. La distinction "engagé dans la labellisation" pourrait être obtenue en 2017.

Description :
Une mission d'assistante à maitrise d'ouvrage sera confiée à un bureau d'études technique environnemental afin d'appuyer la commune dans l'instruction des permis de construire pour garantir le respect du cahier de, prescriptions environnementales imposé aux différents promoteurs.
Deux tranches sont prévues: une première sur 2017/2018, une deuxième 2019/2020.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Localisation géographique :
- ROMAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMO TRANCHE 1	88 000,00	40,00%
AMO TRANCHE 2	132 000,00	60,00%
Total	220 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	66 000,00	30,00%
COMMUNE	154 000,00	70,00%
Total	220 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	13 200,00 €
2018	13 200,00 €
2019	19 800,00 €
2020	19 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux établissements de prise en charge psychothérapeutique	100 000,00 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	300 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	372 100,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	99 627,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	15 000,00 €
2014	Politique énergie climat	9 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	37 590,00 €
	Montant total	633 817,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017196

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES - ECO QUARTIER DE LA PEPINIERE A VILLEPINTE - ACTION N°12 : MESURES SPECIFIQUES A L'INTENSIFICATION ECOLOGIQUE DU PROJET EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	706 735,92 €	30,00 %	212 020,78 €
	Montant Total de la subvention		212 020,78 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEPINTE
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
93420 VILLEPINTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Martine VALLETON, Maire
N° SIRET : 21930078700013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 16 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (à adapter selon les cas : honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage ».

Objectifs :
Le futur éco-quartier de la pépinière est en partie sur une ancienne pépinière, abandonnée depuis les années 80 (friche urbaine). Le nouveau quartier participe à la restructuration en cours du paysage urbain de la commune à travers la requalification du Boulevard Robert Ballanger, la mise en œuvre de la trame verte et la requalification de l'entrée de ville ouest.
Le projet de l'éco-quartier de la Pépinière, d'une superficie de 13,4 ha est porté par la ville de Villepinte qui contribue de façon significative à l'effort de construction régionale sur la période 2016-2021 avec :
. réalisation de 700 logements adaptés aux besoins du territoire ;
. programme mixte, répondant à l'objectif de diversité de produits dans une logique de parcours résidentiel
. le respect de la législation en termes de logement social.

L'écoquartier de la Pépinière ambitionne un véritable effort d'amélioration de la qualité de vie, avec :
. la réalisation d'un parc paysager, support de biodiversité, de mobilité douce et d'usages de proximité ;
. un programme et des espaces publics favorisant une mixité intergénérationnelle, sociale et fonctionnelle
. le développement d'une économie de proximité ;
. le respect d'une exigence d'adaptabilité face à l'évolution des besoins de la population

L'écoquartier de la Pépinière présente une exemplarité environnementale par :
. la constitution d'un cadre favorable à une démarche d'urbanisme durable (labellisation…) ;
. une conception sobre permettant de valoriser le patrimoine végétal et mettant la nature au coeur du quartier ;
. la mise en œuvre d'une filière de réemploi-recyclage, action innovante visant à valoriser les ressources existantes du site.

L'écoquartier de la Pépinière favorise les mobilités durables avec :
. une implantation dans un secteur très bien connecté aux transports en communs ;
. l'apaisement (zones 30) et la sécurisation (plateaux) des mobilités douces des deux voiries créées ;
. le bouclage d'une partie des aménagements piétonniers de la trame des modes doux villepintoise.

L'action décrite dans la présente demande d'aide, porte ainsi sur le domaine de l'aménagement et notamment sur l'aménagement des espaces publics permettant d'améliorer la qualité urbaine, la cohésion sociale, les mobilités douces et la biodiversité du quartier de la Pépinière
La ville de Villepinte et Grand Paris Aménagement se sont engagées dans les démarches de labellisation Ecoquartier et BiodiverCity©. Au coeur de cette stratégie d'entreprise, un Système de Management Qualité -Environnement (SMQE) est mis en place dans le respect des normes ISO 14 001 et 9 001, et EMAS (Eco-Management & Audit Scheme). Ce dispositif s'applique à une quinzaine d'opérations d'aménagement en cours, dont la ZAC de la Pépinière ainsi qu'à toute nouvelle opération confiée à Grand Paris Aménagement.

Description :
Actions visant à l'intensification écologique :

- Implantation de ruches
Le 18 juin 2016, des ruchers pédagogiques ont été installés sur le site de la Pépinière avec le concours d'EKODEV. Engagé aux côtés de la ville de Villepinte, Grand Paris Aménagement recherche une manière d'installer durablement les ruches au cœur du projet d'aménagement. D'ailleurs, une animation ouverte aux Villepintois a été organisée le 25 septembre par Grand Paris Aménagement à l'occasion de la première récolte du miel du futur écoquartier de la Pépinière permettant de découvrir le site et la démarche du projet avant le démarrage des premiers travaux d'aménagement

- Trame verte et bleu structurante
La TVB séquencée, présente un gradient de naturalité croissant depuis son accroche sur le boulevard Ballanger vers le cœur du quartier, matérialisé au travers des usages proposés dans ces espaces. Le parvis au Sud est ainsi la porte d'entrée du quartier et amorce la continuité environnementale vers le Nord. Le mail central est le support d'activités récréatives. Le parc paysager au Nord, est un espace de liberté permettant la découverte de la nature et sa préservation.
Le boisement Nord va être redensifié (reconstitution de lisières et bandes boisées sur une épaisseur de 8m). La partie Nord-Est, où a été observé des nids d'écureuils sera protégée des usagers par des "murets" constitués en rondins de bois issus du défrichement, de manière à créer des "réservoirs de Nature". Tout au long du parc central et du parc Nord, des bosquets seront reconstitués pour mettre en valeur la végétation préservée et assurer la fonctionnalité du corridor écologique.

- Gestion alternative des eaux pluviales
La topographie du site et la nature de l'urbanisation envisagée sont favorables à la mise en place d'un schéma de gestion des eaux pluviales par techniques alternatives de l'assainissement. Le dispositif à

mettre en place sera majoritairement à ciel ouvert afin de réguler les débits et favoriser l'infiltration. Il sera constitué de noues, de jardins creux et de bassins en eau. Ces milieux humides constitueront autant d'espaces favorables à l'amélioration écologique de la ZAC. Ils contribueront également à renforcer son image en tant qu'espace respectueux d'une certaine qualité environnementale et comme valeur ajoutée à la composition paysagère.

- Préservation de la biodiversité existante pour favoriser les futurs écosystèmes
Un diagnostic fin du patrimoine végétal à permis d'identifier les arbres remarquables, par leur état phytosanitaire, ainsi que leur intérêt floristique et paysager. Sur cette base exhaustive, le projet urbain a été réinterrogé afin de limiter au maximum l'impact sur ces sujets majeurs.
Pour les arbres malgré tout impactés par le projet, leur transplantation a systématiquement été envisagées, afin de les réutiliser dans le projet des espaces publics. Une Pépinière temporaire a ainsi été mise en place et les sujets capables de résister à cette opération sélectionnés au cas par cas pour y être mis en jauge. Une première phase de défrichement a déjà eu lieu en début d'année 2016, ce qui a conduit à transplanter 110 arbres et 215 arbustes dans une Pépinière temporaire sur le site.

Ces actions seront valorisées auprès des usagers au travers d'un parcours pédagogique, de jardins potagers, d'animations, etc.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire

Localisation géographique :
- VILLEPINTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COÛT DE L'ACTION N°12	706 735,92	100,00%
Total	706 735,92	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	212 020,78	30,00%
GRAND PARIS AMENAGEMENT	212 020,78	30,00%
COMMUNE	282 694,36	40,00%
Total	706 735,92	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	53 005,78 €
2018	53 005,00 €
2019	53 005,00 €
2020	53 005,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	700 000,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	63 167,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	3 500,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	206 730,00 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	4 865,79 €
2015	Soutien aux contrats de ville	29 695,00 €
	Montant total	1 012 957,79 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017198

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QIE - RENOVATION DE LA VILLA BIA EN POLE SOCIAL ET MULTIGENERATIONNEL - COMMUNE DE TRILPORT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	320 000,00 €	50,00 %	160 000,00 €
	Montant Total de la subvention		160 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TRILPORT
Adresse administrative : 5 RUE DU GENERAL DE GAULLE
77470 TRILPORT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Michel MORER, Maire
N° SIRET : 21770475800010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Objet du projet : Extension des bâtiments scolaires et périscolaires liés à l'écoquartier et rénovation de la Villa Bia afin d'y implanter un pôle social et multi générationnel.
Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Dans le cadre de l'élaboration de son projet de ville, socle de réflexion commun au PLU en cours d'élaboration et à la démarche transversale menée dans le cadre de l'agenda 21, le principe de reconstruire la ville sur la ville en limitant l'étalement urbain afin de préserver les espaces naturels et agricoles de la périphérie tout en limitant l'empreinte humaine sur l'environnement a été privilégié.

La commune entre dans une nouvelle phase de son développement urbain du fait qu'elle doit répondre aux impératifs de la loi SRU, et sa gare SNCF fait l'objet d'un projet d'aménagement au titre du PDUIF (Pôle d'échanges multimodal) visant à créer une réelle intermodalité (bus / train) avec les communes voisines. Dans ce cadre, elle a contracté un Contrat de Mixité Sociale avec l'Etat.

Dans le cadre de la concertation engagée lors de l'élaboration du PLU, des habitants du centre-ville, riverains d'une friche industrielle, ont interpellé la commune face aux nuisances quotidiennes rencontrées. Après une analyse circonstanciée, l'aménagement de ce site est apparu comme un cadre évident pour la création d'un quartier durable.

Ce projet vise à rétablir dans la ville un véritable parcours résidentiel permettant à tous les Trilportais, quel que soit leur niveau de vie, de continuer à vivre dans leur ville. L'objectif est également de promouvoir un habitat durable et une conception qualitative du logement social en proposant une offre résidentielle variée allant des séniors aux jeunes actifs, tenant compte des différents parcours de vie des habitants (naissance, divorce, décohabitation, départ en retraite…). Le développement urbain est basé sur les mobilités douces et le transport en commun, via le pôle multimodal de la gare, l'offre résidentielle se concentrant principalement sur le centre-ville. Il est proposé de mettre en place une « ville courte distance » en maintenant le dynamisme de la commune, tant démographique, qu'économique et le lien social de proximité.

Construire est une obligation pour la commune, déficitaire en logements sociaux. Elle doit répondre aux obligations de l'Etat qui a fixé un objectif de production à de 20% à l'horizon 2020 pour toutes les communes de plus de 1 500 habitants en Ile-de-France (article 55 de la loi SRU), dont le seuil a été relevé à 25% pour 2025.

Trilport souhaite rester maitre de son développement tout en répondant aux impératifs de la loi, garder la main sur le développement de son territoire dans le cadre d'un projet global, soutenable et durable.
Si l'éco-quartier est le levier principal de cette politique, des premières opérations de logements sociaux ont vu le jour de manière diffuse dans la ville dans le respect des priorités qualitatives définies par les élus : opérations à taille humaine, développement d'une offre résidentielle multi générationnelle, qualité du bâti, éco habitat et intégration au site.

Description :
L'Ancre de Lune constitue un "trait d'union" fédérateur entre les espaces naturels, agricoles, urbain, ceux de la gare et des zones d'activités. Il a vocation à rétro agir sur la ville et à essaimer les ferments de la Ville Durable sur tout le territoire. Ce projet multi secteurs fédère plusieurs opérateurs :
- côté sud, le secteur pivot est constitué de la ZAC pilotée par Grand Paris Aménagement, avec en son centre, les opérations liées à la mise en accessibilité et la transformation de la gare en pôle d'échanges multimodal (SNCF, STIF, et Communauté d'Agglomération),
- côté nord, la Villa Bia et son projet social (Ville, CAF, Conseil Départemental) et son parc, côté Nord, « Rue du Chêne Roi », deux secteurs d'habitats impulsés avec le concours d'EPFIF, puis le secteur, en projet, de l'Arc en Miel composé de jardins familiaux, d'un espace détente nature, du futur cimetière paysager de la ville et d'un verger pédagogique.

Dans le cadre de l'Ancre de Lune, un nouveau type de structure fédératrice « La Maison de la famille » est en voie de constitution sur le site emblématique de la Villa Bia. Son objectif est de réunir en un seul lieu, les acteurs des politiques publiques de proximité liées à la famille dans un cadre agréable. L'environnement est composé du parc arboré de la Villa Bia, très apprécié des Trilportais, support à de nombreuses animations, une demeure « bourgeoise » la Villa Bia elle-même, la Salle Saint-Exupéry qui accueille toutes les concertations de ce projet depuis l'origine et le Centre de Loisirs le Petit Prince.

La Villa Bia, abrite aujourd'hui un Relais d'Assistantes Maternelles, destiné aux familles des enfants de 0 à 3 ans, un Lieu d'Accueil Enfants Parents, lieu d'écoute permettant d'aborder la délicate problématique de la parentalité et le CCAS de la ville. D'autres implantations sont à l'étude, dont celui de l'Association des Aides à Domicile, très active sur la ville, ce bâtiment faisant l'objet d'une réhabilitation globale.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu au recrutement de 1 stagiaire

Localisation géographique :
- TRILPORT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	320 000,00	100,00%
Total	320 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	160 000,00	50,00%
Commune	160 000,00	50,00%
Total	320 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	32 000,00 €
2018	112 000,00 €
2019	16 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Mise en œuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	345 000,00 €
2015	Mise en œuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	6 225,00 €
	Montant total	351 225,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017200

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QIE - QUARTIER CHAPELLE INTERNATIONAL - LE PLUS GRAND PROJET D'AGRICULTURE URBAINE DE PARIS - PARIS 18 EME

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	2 750 000,00 €	30,00 %	825 000,00 €
	Montant Total de la subvention		825 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PARIS
Adresse administrative : 4 PL DE L'HOTEL DE VILLE
75004 PARIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Anne HIDALGO, Maire
N° SIRET : 21750001600019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La ville de Paris va réaliser dans la quartier Chapelle International, dans le 18 ème arrondissement un hôtel logistique nouvelle génération. Sur le toit de ce bâtiment sera implantée une exploitation agricole, objet de la présente opération, ainsi que des terrains de sports.
Cette exploitation agricole urbaine, ouverte aux futurs habitants et salariés, occupera une surface de près de 5 000 m².
Ce projet s'inscrit dans l'objectif de création de 30 hectares d'agriculture urbaine à Paris prévu d'ici 2020.

Description :
Un exploitant sera désigné suite à un appel à concurrence. Les projet seront sélectionnés début 2017, pour une installation de l'exploitant début 2018.
Celui-ci aura la possibilité de d'installer des serres sur une surface de plus de 1 000 m² afin d'assurer une production tout au long de l'année.

L'accueil du public sera autorisé dans les conditions suivantes :
- accueil des personnes assurant le fonctionnement du dispositif agriculture urbaine,
- visites organisées (avec nombre total de personnes présentes simultanément sur l'emprise de la concession ne devant pas excéder 120 personnes.

Il est prévu un espace pour implanter des serres (1 100 m²), un espace pour des bacs (1 200 m²), un espace de pleine terre (1 200 m²), ainsi que les circulations et allées des jardins.

Le projet prévoit l'aménagement de la toiture pour permettre à l'exploitant retenu de démarrer son activité dans les meilleures conditions. Ainsi il sera installé un accès par ascenseur, des sanitaires, des clôtures et des portillons.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Localisation géographique :
- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement de la toiture	2 750 000,00	100,00%
Total	2 750 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ville de Paris	1 925 000,00	70,00%
Région	825 000,00	30,00%
Total	2 750 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	370 000,00 €
2018	370 000,00 €
2019	85 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à l'écriture de scénario (structures)	1 350,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	328 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	906 302,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	701 500,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	1 194 831,50 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	336 765,00 €
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	579 047,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	233 164,10 €

2014	Aide au développement de bornes de recharges électriques	1 200 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	328 000,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	299 030,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	10 000,00 €
2014	Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique - Action innovante	20 000,00 €
2015	Aide à la restauration du patrimoine protégé	935 632,00 €
2015	Aide à l'écriture de scénario (structures)	3 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	3 794 673,83 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	464 639,96 €
2015	Innovation et actions pilotes - Fct	10 000,00 €
2015	Innovation et actions pilotes - Inv	80 090,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	16 114 000,00 €
2015	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	120 000,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	300 000,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	37 827,14 €
	Montant total	27 296 352,53 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017217

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QIE - QUARTIER LOUVOIS - TRAVAUX DE DECONSTRUCTION DE LA DALLE - VELIZY-VILLACOUBLAY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	1 350 000,00 €	30,00 %	405 000,00 €
	Montant Total de la subvention		405 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VELIZY VILLACOUBLAY
Adresse administrative : 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
78145 VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pascal THEVENOT, Maire
N° SIRET : 21780640500015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'opération de renouvellement urbain du quartier Louvois est un échantillon très représentatif de la politique que souhaite mener la commune sur l'ensemble de son territoire à savoir :
- assurer l'équilibre du territoire en termes de fonction : permettre à l'échelle des quartiers de la ville d'assurer ue mixité fonctionnelle et intergénérationnelle,
- développer l'attractivité du territoire, à la fois sous l'angle du développement économique et de l'attractivité résidentielle.
Par son ampleur, cette opération doit être exemplaire.

La destruction de la dalle est le préalable fondamental pour permettre de faire entrer dans l'innovation l'opération d'aménagement du quartier Louvois.

Description :
L'emprise au sol est de 9 500m2. Les travaux consisteront au désamiantage ainsi qu'à la démolition du bâtiment et l'évacuation des déchets s'y rapportant. Une remise en état du terrain est prévue à l'issue des travaux. Les techniques de déconstruction mises en œuvre par une entreprise présentant la qualification QUALIBAT 1113 ou équivalente, seront de type traditionnel (écrêtage, sciage et grignotage à la pelle mécanique, tri et valorisation des déchets etc.). L'entreprise de désamiantage devra posséder un certificat

adapté aux travaux à effectuer. A ce jour il est demandé la qualification QUALIBAT 1552 ou équivalent. Les travaux de désamiantage seront réalisés en respectant les prescriptions du guide INRS « travaux de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante – guide de prévention – ED6091 décembre 2012 ». La déconstruction sera menée afin de ne pas engendrer de gênes vis-à-vis du personnel du site et du voisinage :
- mise en place des protections adéquates (équerres, tapis de démolition, zones de sécurité autour des démolitions etc.), horaires de travail adaptés (selon l'arrêté municipal de la ville de Vélizy Villacoublay),
- délais d'exécution du chantier le plus réduit possible,
- gestion du bruit et des vibrations par des moyens adaptés (utilisation d'engin respectant la législation en matière de nuisances sonores en particulier selon les exigences du décret n°69-380 du 18 avril 1969 et des textes pris pour son application etc.),
- clôtures et balisage de chantier entretenus,
- gardiennage/ gestion des accès et des flux du chantier,
- évacuation régulière et contrôlée des gravats, des déchets inertes, des D.N.D., des D.D. par camions bâchés (l'ensemble des déchets seront triés et évacués en filière adaptée).
- nettoyage du chantier et des voiries,
- réduction de la poussière à la source de production (pulvérisation d'eau, arrêt du chantier si forts vents)
- interdiction de feu sur site.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Localisation géographique :
- VELIZY-VILLACOUBLAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 350 000,00	100,00%
Total	1 350 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	405 000,00	30,00%
COMMUNE	945 000,00	70,00%
Total	1 350 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	324 000,00 €
2018	81 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	62 500,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	39 200,00 €
	Montant total	101 700,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017220

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QIE ECOQUARTIER PERCHE AUX MARES - LABORATOIRE MICRO-GRID - LE PERRAY EN YVELINES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	265 370,00 €	30,00 %	79 611,00 €
		Montant Total de la subvention	79 611,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU PERRAY EN YVELINES
Adresse administrative : MAIRIE
78610 LE PERRAY-EN-YVELINES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Paulette DESCHAMPS, Maire

N° SIRET : 21780486300017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Objectifs : Devenir acteur de la transition énergétique du territoire (méthodes, outils, kits prêts à l'emploi pour la collectivité, les citoyens et les entreprises du territoire)

1 – Comprendre et s'approprier les composantes de pilotage de la stratégie énergétique pour un village positif (dimensions énergétiques et mobilités électriques notamment) :

Le but de cette action est de tendre vers l'idée principale du projet : un quartier à énergie positive, c'est-à-dire à même de produire plus d'énergie qu'il n'en consomme, performance jusqu'ici réalisée à l'échelle de seuls bâtiments isolés ou de maisons individuelles. Pour arriver à ce résultat, il sera nécessaire de mutualiser l'énergie produite notamment par les bâtiments équipés en panneaux solaires ou des systèmes de micro-cogénération à partir de Pellet/bois ou gaz.

Afin de faire le lien avec les réflexions amont sur les outils de modélisation / gestion, seront mis en place des infrastructures communicantes pour la remontée d'informations, notamment la production d'énergie renouvelable sous différentes formes.

La présente action consiste à développer les modalités de dimensionnement de projets PV, Micro CoGénération, BioGaz (PV avec les projets sur toiture et des centrales sur bâtiments publics). Il ne s'agit

pas d'un projet de recherche mais de réunir des éléments sur un territoire, de former les parties prenantes à ces solutions et de confronter les modélisations à la réalité de ce qui est produit et consommé. Les entreprises fournissant les briques logicielles virtualisées sont partenaires de la fiche action accompagnant la prise en main de ces outils et la montée en compétences des acteurs locaux.
Cette action est un support important pour la SAS Le Perray Energies (créée en 2016) et devient également une brique importante pour la formation et l'appropriation de ces nouveaux cadres au sein du territoire. Les entreprises du parc d'activité seront également invitées à se familiariser avec ces approches car elles représentent des potentiels significatifs pour la transition énergétique du territoire.

De fait, les 4 applications majeures dans le cadre du projet seront :
- La gestion des services permettant le microgrid,
- La gestion de services de mobilité,
- La gestion des candélabres,
- Le service de blockchain électrique accompagnant la certification des transactions de production/revente d'énergie de pair à pair.

Il s'agit de créer une plateforme virtuelle, permettant d'exprimer ses besoins ou ses offres d'énergie solaire et in fine, de conclure des contrats individualisés. Le "blockchain" permet d'assurer les services de facturation en certifiant les transactions et en ramenant ces informations sur le système de gestion de la SAS Le Perray Énergies (cf. Cosoluce). D'autres services complémentaires associés à ce réseau en évolution pourront ensuite être développés.

2 – Faciliter et accompagner le déploiement des capacités de production d'Energie Renouvelable (ENR) :

Le projet de "fablab" communal prévu sur le site de la Mare au Loup (dans le bâtiment du Centre Technique Municipal) sera orienté "énergie et MicroGrid" et visera à soutenir la création et l'innovation dans ce domaine. Offrant un service de prototypage / évaluation – validation / production de petites séries avancées en appui de l'objectif, il sera intégré dès le début comme un lieu d'innovation étroitement lié avec les orientations du territoire en matière énergétique, dont le projet d'écoquartier - village positif.

Le fablab permettra dans un premier temps le prototypage de pièces servant à l'installation des panneaux photovoltaïques et l'assemblage de kits du type « carport positif » et de tutoriaux destinés à la collectivité et aux citoyens, permettant de passer ensuite en mode « Do It Yourself » à l'échelle de leur propre domicile. Les premiers acteurs bénéficiant de ce dispositif seront les personnels de la collectivité avec l'objectif de devenir "ambassadeurs" de la démarche pour ceux qui le souhaitent (les premiers intéressés se sont déjà manifestés). Dans la présente action, il s'agit de proposer et développer les premiers kits de production adaptés au territoire et les tutoriaux associés.

L'effondrement du prix des solutions de production d'énergie solaire (prix divisé par 8 en 6 ans des panneaux, onduleurs etc.) et la simplification de déploiement de certains de ces systèmes permettent désormais de répartir facilement des dizaines de lieux de production et, ce qui est nouveau, de stockage électrique (effondrement également des prix : division par 3 en 4 ans). Le "Living Lab" du Perray permettra de démontrer qu'il est possible désormais de déployer des Micro et nano-grids.

Description :
La présente opération repose sur la conception d'une série de modules logiciels permettant de dimensionner le futur écoquartier et ses capacités de production énergétique :

1 - Partie modélisation / dimensionnement des projets :
-Dimensionnement de projets PhotoVoltaïques (PV), micro-cogénération, BioGaz (PV avec des projets sur toiture et des centrales sur bâtiments publics)
-Plateforme simulation du microgrid et/ou autoconsommation reprenant les projets en cours
-Virtualisation des logiciels de simulation du microgrid et/ou autoconsommation (mise en VM des solutions de FRONIUS / TESLA / Evolution énergie (partenariat General Electric Smart Grids, ex-Alstom Grid)
Obtenir la production d'électricité précise, les pertes détaillées et les indicateurs économiques (LCOE,

CGA, Rentabilité, …) : Trace Software
Logiciels de simulation (Trace Software Archelios) : Visualisation du modèle 3D du quartier avec l'accès à l'ensemble des informations des équipements actifs (partenaire : Trace Software)

2 – Accompagner / faciliter le déploiement des capacités de production ENR : tutoriaux associé pour le fablab associé à kits de production PV accessibles à population du quartier :
-Prise en main et montée en compétences
-Réalisation d'un MOOC et SPOC sur le Microgrid : SmartUse (et son partenaire plateforme MOOC) + divers partenaire contenus (école des mines de Paris, Université de montpellier)
Publics : collectivités et acteurs dans un premier temps. La formation sera ensuite ouverte aux entreprises intéressées

Atelier microgrid du Fablab
-Création de l'atelier MicroGrid comprenant des équipements de type onduleurs + stockage + metering + équilibrage de charge de l'offre et la demande + de facturation : évolution énergie (équipement fronius, tesla, Enphase et différents types de panneaux)
-Dispositif de formation pratique et grand public au montage de Kit abris solaire pour voiture : Passive Home et Smart Use

3 – Mise en place opérationnelle de la plateforme de gestion du microgrid
- Agrégation et visualisation des données issues de capteurs de metering électrique pour la production et consommation électrique sur les bâtiments du quartier de la Mare au Loup : module SIG de NeXTGEN (intégration de ClicMAP + intégration de solution BigData NoSQL)
- Interface avec les modèles de "demand response" électrique (équilibrage de charge temps réel) de la société EVOLUTION ENERGIE (intégration depuis les data + moteurs de règles)
- Exportation des données apurées vers un système de facturation et de relation client : COSOLUCE

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Public(s) cible(s) :
agents communaux, habitants, entrepreneurs locaux

Localisation géographique :
- LE PERRAY-EN-YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
QIE ECOQUARTIER PERCHE AUX MARES - LIVING LAB VILLAGE POSITIF - Laboratoire micro-grid - LE PERRAY EN YVELINES	265 370,00	100,00%
Total	265 370,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	79 611,00	30,00%
Commune du Perray-en-Yvelines	185 759,00	70,00%
Total	265 370,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	49 394,00 €
2018	30 217,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat régional territorial	403 638,80 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	1 008 152,50 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	65 000,00 €
	Montant total	1 476 791,30 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017246

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QIE PERCHE AUX MARES - MAISON DU PROJET MOBILE, PASSIVE, POSITIVE ET CONNECTEE - LE PERRAY-EN-YVELINES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	57 650,00 €	30,00 %	17 295,00 €
		Montant Total de la subvention	17 295,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU PERRAY EN YVELINES
Adresse administrative : MAIRIE
78610 LE PERRAY-EN-YVELINES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Paulette DESCHAMPS, Maire
N° SIRET : 21780486300017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Objectifs : Prendre appui sur une maison du projet "Tiny Show Room" pour partager, co-construire, immerger les acteurs dans le projet d'écoquartier du Perray.

- Réalisation d'une maison du projet "Tiny Show Room" avec accès à tous les éléments modélisés sur le territoire et acculturation des nouvelles technologies associées
- Réalisation d'une Tiny House exemplaire sur le plan énergétique et environnemental, conçue avec l'ensemble des composantes de modélisation BIM et simulation thermique proposés dans le dossier de candidature
- Réalisation de cet équipement de préfiguration qui soit exemplaire sur la pédagogie des transformations numériques en cours mais à l'échelle d'un petit bâtiment devenant également support de sensibilisation et de formation pour illustrer, visualiser, toucher, comprendre ces transformations.

Il s'agira de rendre le projet « exemplaire » et « pédagogique » pour rendre accessible les transformations numériques en cours dans notre société, couplées aux enjeux énergétiques. Les enjeux du numérique seront donc explicités en appui de la transition énergétique aussi bien sur le plan :
- Des méthodes de travail (CIM - BIM / Maquette numérique),
- Des enjeux de gestion / pilotage et usages / comportements (Smart building),

- Des enjeux pour l'aménagement afin de favoriser l'économie circulaire sur des enjeux de mobilité et d'énergie (organisation / implémentation),
- Des enjeux du numérique dans les systèmes/ l'interopérabilité et la coopération aux différentes échelles (micro-grids).

1 - En phase de conception de l'écoquartier de la Perche aux Mares et dans un contexte de ville avec un habitat pavillonnaire souhaitant développer une densification maîtrisée et une mixité sociale en favorisant des parcours de mobilité sur le territoire, il est important de :
- Favoriser l'adhésion et in fine, l'appropriation du nouveau projet par la population, dès la phase de conception.
- Aboutir à une planification plus « ouverte » et plus cohérente qui permette aux citoyens et acteurs économiques d'appréhender tous les enjeux du projet (attractivité économique et sociale, transport et mobilité, transition énergétique…) et de participer au processus de décision.

Il s'agit progressivement de s'orienter vers un nouveau modèle de planification urbaine « ouverte » et enrichie :
- En donnant envie aux citoyens de s'engager (« Inspire ») : pour y parvenir, nous nous concentrerons sur ce qui peut rassembler et non sur les problèmes ou ce qui divise. Ensuite, il est nécessaire de mettre l'accent sur le « storytelling » et la communication, pour inciter le plus grand nombre à participer.
- En reliant les acteurs (« Connect ») au travers d'une co-construction numérique, virtuelle, immersive, ouverte et partagée de leur territoire et de l'éco-quartier accompagnée par une maison du projet itinérante, pédagogique permettant l'appropriation et la participation au plus près des habitants
- En obtenant des résultats concrets (« Activate ») au travers du partage des premières actions en place et en rendant compte largement des actions en cours. Ainsi, des dispositifs de crowdsourcing et crowdfunding sont en cours de mise en œuvre. Avec les NTIC, la façon dont la population interagit avec les décideurs est en train de changer
Ces approches permettront progressivement à la collectivité d'évoluer de la notion de « service public » vers celle de « service au public », qui implique :
- D'intégrer les usagers à la définition des besoins,
- D'améliorer l'efficacité d'une offre publique qui se combine à une offre privée,
- D'utiliser les services comme des outils d'aménagement des territoires.

2 - En phase de réalisation et d'exploitation de l'écoquartier de la Perche aux Mares et dans un contexte de recherche d'efficacité énergétique et d'autoconsommation, cette démarche permet d'accompagner des évolutions de pratiques, de compétences et de comportements pour les acteurs économiques que pour les acteurs publics et les citoyens. Le territoire proposera ainsi des contenus de sensibilisation et de formation en appui et facilitant l'entreprenariat local.

Description :
L'expérience développée sur Le Perray-en-Yvelines se veut un laboratoire pour la création d'outils de sensibilisation et de formation oeuvrant à la construction d'un quartier durable.

Le composant phare de ce dispositif est la maison du projet "Tiny Show Room", prenant la forme d'une unité mobile exemplaire et support de formation, donnant accès à tous les éléments modélisés sur le territoire, les bâtiments pilotes, le micro-grid et une acculturation aux nouvelles technologies mobilisées.

Une "Tiny House" exemplaire sur le plan énergétique et environnemental :
Sa conception (NeXT GEN Village, PassivHome) prévoit :
- une modélisation BIM,
- des simulations thermiques,
- des choix des systèmes pour optimum énergétique et environnemental dans les arbitrages associés à une Tiny House (cf dimensions, poids …)
Sa réalisation sera effectuée intégralement avec CFAO pour la production (PassivHome)
Son exploitation comprendra mesures, analyses et bilans réguliers.

Une "Maison du projet exemplaire" :
Cette "Tiny house" sera instrumentée (équipée de capteurs / actionneurs, d'écrans tactiles et extérieurs, de lunettes Oculus de réalité virtuelle, de tablettes, de 2 vidéoprojecteurs (pour des projections en extérieur) afin :
- de s'immerger et interagir avec les modélisations CIM et BIM (maquettes numériques) aux différentes échelles (quartier et bâtiments)
- d'accéder aux données dynamiques des bâtiments ou du micro-grid et échanger sur des tableaux de bord (dimension Smart city et IoT)
- d'expérimenter les nouveaux outils numériques selon les objectifs suivants : 1) contribuer à compléter une bibliothèque d'images à l'aide d'un drone embarqué ; 2) apprendre à contribuer à l'urbanisme du territoire au travers de la Maquette numérique interactive Open Street Map (OSM) ; 3) contribuer, visualiser et prendre conscience des potentiels solaires et de l'autoconsommation de son habitat à partir du cadastre solaire ; 4) donner envie de se rendre sur le fablab pour actionner ces potentiels dans un mode « DIY – Do It Yourself » ou « faites-le-vous-même » ; 5) expérimenter les MOOC et SPOC développés sur le programme.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Public(s) cible(s) :
Parties prenantes du projet d'écoquartier (agents communaux, habitants, entreprises du territoire)

Localisation géographique :
- LE PERRAY-EN-YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
QIE PERCHE AUX MARES LIVING LAB VILLAGE POSITIF - Maison du projet mobile, passive, positive et connectée - LE PERRAY-EN-YVELINES	57 650,00	100,00%
Total	57 650,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	17 295,00	30,00%
Commune du Perray-en-Yvelines	40 355,00	70,00%
Total	57 650,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	17 295,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat régional territorial	403 638,80 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	1 008 152,50 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	65 000,00 €
	Montant total	1 476 791,30 €

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2016	17 295,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017255

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QIE ECOQUARTIER PERCHE AUX MARES - PARTICIPATION DES CITOYENS ET MEDIATION DES CONNAISSANCES - LE PERRAY EN YVELINES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	702 620,00 €	30,00 %	210 786,00 €
	Montant Total de la subvention		210 786,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU PERRAY EN YVELINES
Adresse administrative : MAIRIE
78610 LE PERRAY-EN-YVELINES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Paulette DESCHAMPS, Maire
N° SIRET : 21780486300017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
En créant un environnement nouveau propice à l'expression des opinions, à la créativité, à l'échange et au partage de savoirs, la révolution numérique vient bousculer les rôles traditionnellement connus en démocratie participative. En utilisant les outils numériques, toute une cohorte de nouveaux intervenants peut alors proposer gratuitement leurs contributions, co-créer des projets, et ainsi intervenir dans le processus de conception.

Outre les sites web des collectivités beaucoup plus interactifs ou leur présence sur les réseaux sociaux, de nouvelles façons de penser la participation citoyenne, afin que ceux-ci deviennent acteurs, apparaissent en corrélation avec les nouveaux outils de gestion numérique des collectivités. Ce faisant, un nouveau champ de collecte de données apparaît également pour optimiser le fonctionnement de la collectivité, et les services aux citoyens (crowdsourcing, crowdfunding, hackathon, barcamp…). La municipalité du Perray-en-Yvelines a fait le choix de mettre en application ces réflexions via des outils à l'occasion et au service du projet d'écoquartier de la Perche aux Mares.

Description :
1 – le Crowdsourcing:

Le crowdsourcing repose sur l'idée d'utiliser le numérique pour collecter et organiser les contributions d'une foule d'individus « non professionnels » et obtenir ainsi des solutions ou produits innovants. Il s'incarne dans des exemples emblématiques comme Open Street Map (OSM). Le crowdsourcing fait aujourd'hui l'objet de nombreuses expérimentations dans les villes françaises et à l'étranger. Faire appel aux citoyens pour produire de nouvelles informations sur la ville, mieux connaître les usages ou proposer collectivement des solutions et projets : c'est la triple promesse des outils de crowdsourcing urbain.

Des outils de signalement de problèmes dans l'espace public (FixMyStreet) aux budgets participatifs (reconquête de la petite ceinture à Paris) en passant par les initiatives de recensement (inventaire biodiversité), de cartographie ou d'évaluation des espaces et infrastructures (se déplacer à vélo), l'expertise du citoyen est sollicitée pour mieux gérer et concevoir la ville. Le crowdsourcing offre tout d'abord une alternative à une vision d'optimisation uniquement technique de la « smart city » gérée par des capteurs et algorithmes. Pour transformer les modes de vie vers plus de durabilité, le crowdsourcing remet le citoyen au coeur de la révolution numérique, proposant de combiner innovation technologique et nouvelles pratiques sociales dans la ville. Les collectivités ont également recours au crowdsourcing dans une logique de transformation de l'action publique, pour répondre aux demandes d'évaluation et démontrer l'efficacité de leurs interventions.

Sur le Perray, cela se matérialisera sur plusieurs aspects : biodiversité, mobilité, énergie, valorisation patrimoniale et culturelle de la ville etc. Au-delà des aspects techniques qui feront de la ville du Perray un véritable « Living Lab », le développement en parallèle de tous les aspects socio-économiques de la ville renforce le côté « Living » du lab Perray en lien direct avec les tiers-lieux ouverts sur le terrain (le projet de fablab communal, le projet d'espace de coworking à l'étage des bureaux de la Poste en cours de rachat par la commune, l'école du numérique labellisée "Grande Ecole du Numérique", à proximité de l'espace de coworking).

2 – Le Crowdfunding :

Ce mode de financement permet de récolter des fonds - généralement de faibles montants individuels - auprès d'un large public en vue de soutenir des initiatives de proximité ou des projets défendant certaines valeurs.

Le Perray va proposer aux citoyens, associations et entreprises sociales un outil numérique capable de mobiliser des moyens financiers et humains pour répondre aux nouveaux enjeux sociétaux et construire collectivement des villes positives, durables et inclusives. Pour cela, la ville du Perray va lancer une campagne « Adopte un panneau » (en partenariat avec In Sun We Trust) pour favoriser l'émergence de nouveaux projets et donc, accroître le nombre d'implantations de mini centrales photovoltaïques (connaissance des potentialités solaires et de l'autoconsommation).

La plateforme de crowdfunding ainsi créée proposera aux habitants de s'impliquer et d'investir dans ces projets. Cette plateforme est pensée dans un enjeu global d'accès aux énergies renouvelables, leur production et leur exploitation, et sera directement corrélée avec la mise en œuvre du cadastre solaire de la ville pour optimiser ce potentiel. Elle fait également le lien avec le fablab dans lequel les citoyens pourront fabriquer les composants d'installation des panneaux.

3 – Université d'Été et hackathon (et autres initiatives) :

L'ensemble des dispositifs précités permettra de boucler sur le champ de la participation citoyenne, l'accompagnement à l'évolution des connaissances et des compétences dans ces domaines innovants, mais également la mise en œuvre d'un cercle vertueux de développement de projets, d'applications concrètes et d'entrepreneuriat sur le territoire.

Ainsi, le travail réalisé sur fin 2016 et 2017 sur le SIG et Buildrz est traité suivant les principes de la directive INSPIRE pour publier des métadonnées susceptibles de nourrir une plateforme open data et des exercices de types "hackathon" ou "barcamp" dès l'été 2017. Il s'agit ainsi d'identifier dès à présent les sources de données disponibles (liées aux commerces, à la base de loisirs des Bréviaires, à la mobilité électrique, douce, à la gestion énergétique, à la biodiversité, à la qualité de l'air, à la valorisation patrimoniale etc.), d'identifier les données facilement exportables pour mise en ligne sur une plateforme dédiée (ex : etalab) et d'organiser des événements corrélés.

La ville peut compter sur ses tiers-lieux (fablab, espace de coworking, organismes de formation) pour appuyer l'ouverture des données et proposer aux citoyens de participer à des actions d'innovation. Cette participation s'opère de 3 façons différentes :

1. Création d'une "Université d'Été jeune" au sein de laquelle nous mettrons en place avec les données collectées, un "hackathon" afin de proposer à tous les publics intéressés le développement d'applications innovantes et concrètes sur le territoire. Nous mettrons ainsi en exergue le lien direct entre les thématiques du développement durable au sens large, notre écoquartier positif et les possibilités liées aux infrastructures numériques ;

2. Ayant sur ce projet des établissements d'enseignement supérieur partenaires, le programme sera ouvert aux étudiants afin qu'ils puissent également travailler sur des études de cas concrètes et avoir une valorisation des compétences des acteurs locaux sur ces sujets. Il s'agit ici d'une démarche d'échanges gagnant/gagnant sur la base de contenus concrets pour les étudiants (Institut Léonard de Vinci, Ecole DIX) et un développement de la base de données locales pour la collectivité et les citoyens via les travaux des étudiants.

3. Création d'un RDV annuel de petites collectivités périurbaines dans le domaine « smart et durable » dans lequel les acteurs présenteront et confronteront leurs idées et retours d'expériences avec d'autres territoires régionaux ou nationaux voir européens/ internationaux.

4. Accompagnement à distance compétence / métier :
Enfin, pour boucler totalement sur l'ensemble des retours d'expériences terrain, le territoire prendra appui sur son programme, l'expérience développée, les professionnels mobilisés et sa collaboration avec les organismes de formation notamment "Smart Use" et son partenaire HES SO (Suisse), l'Institut Léonard de Vinci et l'école DIX pour mettre entre place des MOOC et SPOC (pour les travaux pratiques notamment) avec test immédiat sur les axes du programme présenté. Il s'agit d'accompagner les évolutions de compétences non plus théoriques mais de mise en pratique. Dans le cadre du programme présenté, de premiers MOOC et SPOC seront réalisés dans le domaine de l'énergie, le CIM et le BIM. La démarche ouvre également la voie à d'autres collaborations ultérieures. Les cibles visées seront principalement le grand public et les professionnels des collectivités.

Les enjeux règlementaires sur le BIM, la transformation numérique des territoires et bâtiments et la transition énergétique doivent être activement soutenus par une acculturation et un accompagnement des acteurs locaux dans ces évolutions. Le constat est une faible prise en charge actuelle de ces enjeux, y compris au sein du PTNB (Plan transition numérique du Bâtiment -> insuffisance des actions concrètes). En fonction de la réussite de ces dispositifs, l'ecpérience d'écoquartier du Perray pourra servir d'exemple pour que la Région Ile-de-France envisage de déployer ces dispositifs pédagogiques dans des "Tiny" exemplaires itinérantes dans les collectivités.
Tous ces éléments seront montés en collaboration avec les établissements scolaires et d'enseignement du territoire (mais pas seulement) comme l'Institut Léonard de Vinci (ILV), l'école DIX (Ecole supérieure du numérique), ou encore l'école Numérique du Perray. Ces partenariats se feront sur la base de projets urbains et innovants afin d'accélérer la transition énergétique et écologique du territoire. Par exemple, les MBA SmartCity et SmartEnergy de l'ILV travailleront sur l'exercice 2016/2017 sur ces nouveaux quartiers innovants afin de regarder quelles seraient les orientations les plus intéressantes pour le territoire avec mise en place d'une évaluation des projets suivant le référentiel écoquartier.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Public(s) cible(s) :
Habitants, étudiants, publics universitaires

Localisation géographique :
- LE PERRAY-EN-YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
QIE ECOQUARTIER PERCHE AUX MARES - LIVING LAB VILLAGE POSITIF - Participation des citoyens et médiation des connaissances - LE PERRAY EN YVELINES	702 620,00	100,00%
Total	702 620,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	210 786,00	30,00%
Commune du Perray-en-Yvelines	491 834,00	70,00%
Total	702 620,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	40 786,00 €
2018	90 000,00 €
2019	80 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat régional territorial	403 638,80 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	1 008 152,50 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	65 000,00 €
	Montant total	1 476 791,30 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017258

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES - DOCKS DE SAINT-OUEN - REALISATION D'UNE MAQUETTE 3D - SAINT-OUEN - 93

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	250 000,00 €	30,00 %	75 000,00 €
	Montant Total de la subvention		75 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT OUEN
Adresse administrative : 6 PLACE DE LA REPUBLIQUE
93406 SAINT-OUEN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur William DELANNOY, Maire
N° SIRET : 21930070400018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Dans le cadre du projet d'Ecoquartier de la ZAC des Docks, Séquano aménagement souhaite développer des outils autour d'une maquette et d'une modélisation 3D du projet. Ces outils doivent permettre d'accompagner le processus de conception des projets dans leurs dimensions urbaines et architecturales, ainsi que d'aide à la décision.

La modélisation 3D de la ZAC des Docks doit permettre de modéliser fidèlement la première phase réalisée (plus de 2000 logements, 2 écoles, 1 crèche, 1 gymnase, 1 parc de 12 ha), ainsi que l'environnement proche du projet (300 M en périphérie du périmètre de la ZAC), mais aussi de modéliser avec des volumétries simples, puis détaillées, les projets urbains et architecturaux des secteurs en développement suivant leur avancement.

Pour chaque secteur en développement (aujourd'hui Bateliers Sud et Ardouin Sud, demain RER Sud et Nord), des ateliers de conception architecturale des ilots sont organisés avec les promoteurs désignés. Ces ateliers rassemblent les équipes de conception à l'échelle d'un îlot (maître d'ouvrage, équipes d'architectes, bureaux d'études techniques et environnementaux), Séquano aménagement et ses prestataires (maîtrise d'œuvre urbaine de la ZAC, assistant à maîtrise d'ouvrage développement durable, assistant à maîtrise d'ouvrage loi sur l'eau, équipe de conception des espaces publics). L'objectif est de co-concevoir et de favoriser des dialogues entre les projets architecturaux afin que ces derniers évoluent de concert dans le

cadre de leur conception commune et s'intègrent dans le projet urbain, architectural et paysager.

Afin d'enrichir la réflexion urbaine et architecturale lors des ateliers, Séquano aménagement a donc décidé de faire réaliser une maquette 3D de l'ensemble du projet urbain dans lequel viendront s'intégrer les projets architecturaux à différentes étapes (volumétrie simple, pré PC, PC).

Cet outil permettra de :
- mieux appréhender les projets dans leur ensemble et leur environnement,
- mieux appréhender une approche bioclimatique du projet avec les impacts liés aux ensoleillements et une attention particulière sur l'orientation des bâtiments pour la qualité future des logements (effets de masque),
- insérer les volumétries des projets architecturaux et évaluer le projet urbain en cours de définition dans son ensemble, tant d'un point de vue urbain et architectural (morphologie urbaine, dialogues entre volumes et parti-pris architecturaux, épannelages, traitement des façades, impact sur le dimensionnement des espaces publics…), qu'environnemental (couloir de vent, ensoleillement des espaces publics…).

Ainsi, cet outil numérique assistera le travail de conception itératif mis en place dans le cadre des ateliers en apportant des éléments de représentation, de dimensionnement et d'intégration de chaque projet dans le quartier.

Description :
Le prestataire qui sera désigné devra dans un premier temps modéliser en 3D :
- les lots existants avec un rendu détaillé (détail des façades et des matériaux…),
- le reste du plan masse (projets qui ne font pas encore l'objet d'un permis de construire définitif et de démarrage travaux) en volumétrie simple (gabarit simple sans texture).

Suivant l'avancement de chaque lot, la saisie détaillée des projets en 3D sera réalisée sur la base du cahier des charges du Maître d'ouvrage ou sur la base de plans-coupes-façades des projets.

Enfin, dans le cadre spécifique d'ateliers d'architecture, le prestataire devra modéliser en 3D chaque ilot (pouvant être composé de plusieurs bâtiments) et les intégrer dans la maquette générale à des étapes clés de l'avancée des études (notamment pré-PC et PC).

Le prestataire pourra également être amené à développer des outils innovants : interface PC, interface tablette, interface réalité augmentée, interface écran tactile, interface immersion virtuelle.

Dans le cadre de cette mission, des films et des perspectives en haute définition pourront également être réalisés.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Localisation géographique :
- SAINT-OUEN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COUT DE L'OPERATION	250 000,00	100,00%
Total	250 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	75 000,00	30,00%
COMMUNE	175 000,00	70,00%
Total	250 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	60 000,00 €
2018	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Jardins solidaires en Ile de France	2 550,00 €
2014	Soutien régional en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	2 500,00 €
2016	Aide aux structures d'exercice collectif	40 209,35 €
	Montant total	45 259,35 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017259

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QIE ECOQUARTIER PERCHE AUX MARES - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET ACCOMPAGNEMENT - LE PERRAY EN YVELINES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	180 200,00 €	30,00 %	54 060,00 €
	Montant Total de la subvention		54 060,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU PERRAY EN YVELINES
Adresse administrative : MAIRIE
78610 LE PERRAY-EN-YVELINES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Paulette DESCHAMPS, Maire
N° SIRET : 21780486300017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Objectif :
- concevoir et programmer les composantes de l'écoquartier de la Perche aux Mares
- se doter des outils numériques adaptés pour une co-construction participative du quartier et une anticipation des futurs usages

Description :
La présente action consiste en 2 types d'accompagnement technique de la commune du Perray-en-Yvelines pour l'aménagement d'un écoquartier "positif" sur le site de la Perche aux Mares :

1) Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : financement de prestations AMO Urbanisme/architecture, Développement durable, Paysages, Energie / HQE pour la programmation du quartier ; coût estimatif : 65 000 € HT.

2) Outils et accompagnement "smart use" : prestations et honoraires liés aux outils numériques à développer pour rendre la conception du quartier positif participative (BIM, micro-grid etc.) : 115 200€ HT.

Intérêt régional :
Cette subvention ne donne pas lieu à un recrutement de stagiaire mais l'ensemble des actions incluses dans la Convention-Cadre "100 quartiers innovants et écologiques" fait l'objet d'un engagement du bénéficiaire à recruter 4 stagiaires.

Public(s) cible(s) :
Entreprises prestataires

Localisation géographique :
- LE PERRAY-EN-YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
QIE ECOQUARTIER PERCHE AUX MARES - LIVING LAB VILLAGE POSITIF - Assistance à maîtrise d'ouvrage et accompagnement - LE PERRAY EN YVELINES	180 200,00	100,00%
Total	180 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	54 060,00	30,00%
Commune du Perray-en-Yvelines	126 140,00	70,00%
Total	180 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	27 030,00 €
2018	27 030,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat régional territorial	403 638,80 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	1 008 152,50 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	65 000,00 €
	Montant total	1 476 791,30 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017268

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QIE - QUARTIER CHAPELLE INTERNATIONAL - CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ET D'UNE CRECHE - PARIS 18 EME

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	13 246 000,00 €	10,30 %	1 364 286,00 €
	Montant Total de la subvention		1 364 286,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PARIS
Adresse administrative : 4 PL DE L'HOTEL DE VILLE
75004 PARIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Anne HIDALGO, Maire
N° SIRET : 21750001600019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le lotissement «Chapelle - International» est situé dans le Nord du 18ème arrondissement de Paris, sur d'anciens terrains de la SNCF urbanisés par sa filiale, Espaces Ferroviaires. Il sera édifié, sur environ 6 ha, un quartier mixte doté d'un programme de logements, de bureaux et d'équipements publics. Un hôtel logistique multimodal embranché au faisceau ferroviaire Nord aura pour fonction de faire l'interface entre le flux ferroviaire longue distance et le flux urbain de proximité. La surface totale de planchers sera d'environ 104 000 m² à l'horizon 2021.

Ce site est bordé à l'Ouest par le faisceau ferroviaire, à l'Est par les immeubles de la rue de la Chapelle, au Nord par la Petite Ceinture et le boulevard Ney, et au Sud par des installations liées au fret.

La construction de 600 logements familiaux dans ce lotissement conduit à créer une capacité d'accueil et de scolarisation d'enfants, objet de la présente opération.

Description :
L'ensemble bâti sera implanté sur le lot « D » de 2 645 m². Il sera composé d'une école polyvalente de 12 classes (5 classes maternelles et 7 classes élémentaires) comprenant un service de restauration en liaison froide, une aire de livraison, un logement de fonction, une cour de récréation de 1 200 m² et d'un multi-

accueil de 99 places.
Les objectifs d'optimisation du foncier et de rationalité de ce double programme impliquent une superposition de l'équipement de petite enfance sur l'école polyvalente; le toit terrasse de celle-ci constituant les espaces extérieurs du multi-accueil.
La surface utile de l'école polyvalente s'élève à 2 135 m², celle du multi-accueil à 742 m². La surface hors œuvre totale est estimée à environ 5 000 m².
Les équipements seront accessibles pour tous.
Une maîtrise des coûts d'exploitation sera recherchée, avec une limitation des consommations d'énergie, dans le cadre du plan Climat-Energie de Paris basé sur le label «Effinergie +».
Pour minimiser l'entretien, il sera exigé une robustesse des matériaux et des équipements mis en œuvre, et une conception facilitant et limitant les interventions de maintenance.
La végétalisation sera déclinée selon plusieurs axes : traitement végétal des clôtures, jardin pédagogique, végétalisation extensive des toitures terrasses.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Localisation géographique :
- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	13 246 000,00	100,00%
Total	13 246 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	1 364 286,00	10,30%
ETAT	6 500 000,00	49,07%
CAF	1 603 800,00	12,11%
COMMUNE	3 777 914,00	28,52%
Total	13 246 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	350 000,00 €
2018	1 000 000,00 €
2019	14 286,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à l'écriture de scénario (structures)	1 350,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	328 000,00 €

2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	906 302,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	701 500,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	1 194 831,50 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	336 765,00 €
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	579 047,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	233 164,10 €
2014	Aide au développement de bornes de recharges électriques	1 200 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	328 000,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	299 030,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	10 000,00 €
2014	Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique - Action innovante	20 000,00 €
2015	Aide à la restauration du patrimoine protégé	935 632,00 €
2015	Aide à l'écriture de scénario (structures)	3 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	3 794 673,83 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	464 639,96 €
2015	Innovation et actions pilotes - Fct	10 000,00 €
2015	Innovation et actions pilotes - Inv	80 090,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	16 114 000,00 €
2015	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	120 000,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	300 000,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	37 827,14 €
	Montant total	27 296 352,53 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017276

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QIE- DOCKS DE SAINT-OUEN - REALISATION DES ESPACES PUBLICS - SAINT-OUEN- 93

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	11 500 000,00 €	30,00 %	3 450 000,00 €
	Montant Total de la subvention		3 450 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT OUEN
Adresse administrative : 6 PLACE DE LA REPUBLIQUE
93406 SAINT-OUEN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur William DELANNOY, Maire
N° SIRET : 21930070400018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif est de réaliser d'ici 2020, en accompagnement des livraisons des programmes environ 45 000 m² d'espaces publics.

Dans le cadre de son système de management de la qualité environnementale, Séquano Aménagement évalue annuellement les niveaux de performance relatifs à la qualité de l'espace public suivants :
- Disponibilité des espaces verts publics : objectif de 10 m² /habitant,
- Disponibilité des espaces publics : objectif de 30 m²/habitant,
- Logements et emplois à moins de 500 m d'un pôle multimodal : objectif de 50% des nouveaux logements et bureaux,
- Surface disponibles pour la biodiversité : objectif de 30%.

Le parti d'aménagement durable du projet des Docks de Saint-Ouen et l'organisation viaire de ce quartier visent à désenclaver le territoire, valoriser ses atouts géographiques et paysagers et mettre en place une stratégie de mobilité durable, à l'échelle du quartier, de la commune de Saint-Ouen et de ce territoire situé au carrefour entre la Seine-Saint-Denis, Paris, les Hauts-de-Seine et la Seine.

L'espace public est le lieu où se vit la mixité sociale et fonctionnelle. Il doit simplifier les déplacements

(habitants, usagers des équipements publics, salariés, livreurs, qu'ils soient motorisés, piétons ou cyclistes), favoriser la rencontre, inspirer la tranquillité et la sécurité.

Les premières livraisons de logements, bureaux, commerces et équipements publics imposent également à l'aménageur une très grande attention pour mettre à la disposition des habitants et usagers de la ZAC des espaces publics sécurisés et de qualité à chaque étape de chantier.

Dans ce projet qui se veut dense du fait de sa bonne desserte en transports en commun, l'espace public est aussi le lieu de la respiration et de la récréation.
Le projet d'espaces publics s'inscrit enfin dans la forte ambition écologique de l'EcoQuartier des Docks : maillon capital des continuités écologiques (qui trouvent des prolongements dans les lots privés), l'espace public est le support d'une gestion innovante des eaux pluviales à l'échelle du quartier.

Description :
Afin d'accompagner la livraison de la seconde phase opérationnelle, Séquano Aménagement devra réaliser les espaces publics nécessaires à la desserte des programmes.
Périmètre des travaux :
Les différentes zones de travaux des prochaines phases opérationnelles sont situées sur les secteurs Dhalenne Sud (ou secteur 1) et Bateliers Sud (ou secteur 3a).
Programme de travaux
- Requalification de la rue des Bateliers
- Création de nouvelles voies pour ouvrir, mailler le quartier et viabiliser les nouvelles constructions avec l'apport de réseaux et d'aménagements qualitatifs : Paulin Talabot, cours des Docks (ou rue des Lavandières), Pablo Picasso, Toni Morrison, Hippodrome, Frida Kahlo.
Ces espaces publics répondront aux enjeux de qualité paysagère et environnementale suivants :
- Assurer une desserte qualitative des programmes à construire,
- Réaliser une agrafe paysagère et urbaine entre le quartier des Docks et la Ville constituée,
- Proposer localement des espaces agréables, conviviaux, propices à la flânerie et favorables à une appropriation par les habitants,
- Réduire la place de la voiture dans le quartier avec des aménagements qui hiérarchisent l'usage de la voiture (zone de rencontre, zone 30, accès contrôlés) et donnent la priorité aux modes actifs et aux transports en commun,
- Contribuer à la sécurité des riverains par le déploiement d'un réseau de videoprotection - Mettre en œuvre des techniques innovantes de gestion de l'eau (assainissement à ciel ouvert, rejet direct au milieu naturel après traitement local),
- Connecter la trame verte pré-existante au périmètre de la première phase et la Seine,
- Développer des continuités favorables à la biodiversité entre espace public et espace privé,
- Mettre en œuvre des matériaux et techniques à l'impact environnemental ou énergétique limité,
- Limiter les effets d'îlots de chaleur par une végétalisation conséquente et un choix des matériaux pertinent,
- Prévoir des dispositifs simples d'utilisation et résistants pour faciliter le travail des gestionnaires et maintenir dans le temps le niveau de qualité recherché à moindre coût,
- Développer un réseau de fibre optique dans l'ensemble de la ZAC,
- Réaliser un projet d'éclairage limitant la pollution lumineuse nocturne et économe en énergie,
- Mettre en œuvre une politique d'insertion professionnelle en fixant des objectifs aux entreprises intervenantes.

Les travaux comprendront la mise en œuvre de :
- des noues plantées le long des espaces publics, en lien avec les ouvrages de rétention des programmes de construction,
- de larges bandes plantées de différentes strates (herbacées, arbustives et arborées), reliées aux espaces privés par des clôtures poreuses,
- des matériaux pertinent au regard du lieu et des moyens de production, ainsi que de leurs caractéristiques,
- le génie civil pour le réseau de videoprotection

- les mobiliers et plantations aux endroits stratégiques afin de casser les flux de vent,
- les espaces réservés aux piétons et cycles avec un accès limités pour les véhicules motorisés ; de voiries en plateau avec des aménagements spécifiques permettant de réduire la vitesse des véhicules,
- un matériel d'éclairage économe en énergie avec des taux de luminosité respectueux de la flore et faune nocturne.

Moyens mis en œuvre :
Une première tranche de travaux a d'ores et déjà été livrée : le Grand Parc fin 2013 et les premières voiries du secteur des Bateliers Nord et la partie nord du secteur Dhalenne afin d'accompagner les premiers lots de logements et bureaux.

Les travaux des secteurs Dhalenne Sud et Bateliers Sud se poursuivent avec un objectif de livraison phasée de 2017 à 2020.

Séquano Aménagement a engagé ses études de maîtrise d'œuvre.

Le calendrier des secteurs 1 et 3a est le suivant :
o Etudes MOE : 2015-2016
o Consultation entreprise : fin 2016
o Démarrage prévisionnel travaux : début 2017.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires.

Localisation géographique :
- SAINT-OUEN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COUT DE L'OPERATION	11 500 000,00	100,00%
Total	11 500 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	3 450 000,00	30,00%
COMMUNE	8 050 000,00	70,00%
Total	11 500 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	862 500,00 €
2018	862 500,00 €
2019	862 500,00 €
2020	862 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Jardins solidaires en Ile de France	2 550,00 €
2014	Soutien régional en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	2 500,00 €
2016	Aide aux structures d'exercice collectif	40 209,35 €
	Montant total	45 259,35 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017291

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QIE - ECO QUARTIER ILE DE LA MARNE - RESEAU DE CHALEUR URBAIN (TRAVAUX) - NOISY-LE-GRAND (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	1 700 000,00 €	30,00 %	510 000,00 €
		Montant Total de la subvention	510 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NOISY LE GRAND
Adresse administrative : PLACE DE LA LIBERATION
93160 NOISY-LE-GRAND
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Brigitte MARSIGNY, Maire
N° SIRET : 21930051400011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La faisabilité du développement des énergies renouvelables sur le quartier, est étudiée en parallèle du projet d'aménagement de la ZAC.
Des études ont été menées qui concluent que le scénario le moins risqué et le plus vertueux pour l'alimentation énergétique de la future opération est celui du raccordement au réseau de chauffage urbain de Neuilly-sur-Marne.
Cette solution cumule les avantages suivants :
- simplicité technique et organisationnelle,
- investissement faible,
- coût global maitrisé,
- évolution possible vers un raccordement d'un autre quartier,
- bonne performance environnementale.

De plus elle s'inscrit dans l'objectif principal du SRCAE (schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie) de la Région.

Description :
Les travaux comprennent principalement :
- le raccordement au réseau de chauffage urbain,

- l'implantation d'émetteurs basse température,
- la création de neuf sous-stations.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Localisation géographique :
- NOISY-LE-GRAND

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 700 000,00	100,00%
Total	1 700 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	510 000,00	30,00%
COMMUNE	1 190 000,00	70,00%
Total	1 700 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	510 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	25 430,00 €
2013	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	121 936,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	959 639,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 912 500,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	536 236,00 €
2013	Restauration et création d'orgues	46 200,00 €
2014	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	465 500,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	25 430,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	98 540,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 879 931,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	33 492,72 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	11 962,00 €
	Montant total	6 151 996,72 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017300

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QIE - ECO QUARTIER ILE DE LA MARNE - ETUDES ENR ET MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE AU RESEAU DE CHALEUR URBAIN - NOISY-LE-GRAND (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	170 000,00 €	30,00 %	51 000,00 €
	Montant Total de la subvention		51 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NOISY LE GRAND
Adresse administrative : PLACE DE LA LIBERATION
93160 NOISY-LE-GRAND
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Brigitte MARSIGNY, Maire
N° SIRET : 21930051400011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La faisabilité du développement des énergies nouvelles et renouvelables sur le site d'étude sera étudiée, en parallèle du projet d'aménagement de la ZAC. Ces choix feront donc partie intégrante du projet d'aménagement et s'appuieront sur l'étude de potentialité énergétique déjà réalisée par la SOCAREN, l'objectif étant de conforter la faisabilité des solutions à développer et donc de permettre leur mise en œuvre.

Description :
L'étude de CLIMAT MUNDI (Mai 2016) conclut que le scénario le moins risqué et le plus vertueux pour l'alimentation énergétique de la future opération est celui du raccordement au réseau de chauffage urbain de Neuilly-sur-Marne. Le réseau de chaleur de NSM est composé de géothermie profonde (1 700 m) couplée à une pompe à chaleur (60%) et à une production au gaz.
Cette solution vertueuse privilégiée pour l'alimentation de l'ensemble de la ZAC, s'inscrit dans l'objectif principal du SRCAE (schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie) de la Région.
Toutefois, des études de faisabilité technico-économique sont encore à développer dans ce sens afin d'asseoir cette hypothèse et de vérifier les opportunités de développement sur la Ville de Noisy-le-Grand.
En 2017, des études en géothermie et de maîtrise d'œuvre devront être menées.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- NOISY-LE-GRAND

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ETUDES	170 000,00	100,00%
Total	170 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION-ILE-FRANCE	51 000,00	30,00%
COMMUNE	119 000,00	70,00%
Total	170 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	51 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	25 430,00 €
2013	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	121 936,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	959 639,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 912 500,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	536 236,00 €
2013	Restauration et création d'orgues	46 200,00 €
2014	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	465 500,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	25 430,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	98 540,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 879 931,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	33 492,72 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	11 962,00 €
	Montant total	6 151 996,72 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017301

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 100 QIE - ECO QUARTIER ILE DE LA MARNE - AMO SUIVI ENVIRONNEMENTAL - NOISY-LE-GRAND (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	50 000,00 €	30,00 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NOISY LE GRAND
Adresse administrative : PLACE DE LA LIBERATION
93160 NOISY-LE-GRAND
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Brigitte MARSIGNY, Maire
N° SIRET : 21930051400011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 janvier 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'ambition étant d'aménager un quartier exemplaire, le maître d'ouvrage se fera assister par un assistant à maîtrise d'ouvrage environnemental et en gestion alternative des eaux pluviales qui pourront conforter les hypothèses prises en termes d'aménagement et de construction.

Description :
L'AMO devra rédiger des prescriptions environnementales intégrées dans le PRO des espaces publics ainsi que dans les fiches de lot des promoteurs afin d'imposer des niveaux de performance et des gestes écologiques aux opérateurs des lots de construction. Une fois les prescriptions données, les AMO suivent l'ensemble des étapes de conception du projet jusqu'à leur réalisation afin de s'assurer de leur mise en œuvre (études ENR et maîtrise d'œuvre relative au réseau de chaleur).

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- NOISY-LE-GRAND

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	50 000,00	100,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION-ILE-FRANCE	15 000,00	30,00%
COMMUNE	35 000,00	70,00%
Total	50 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	25 430,00 €
2013	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	121 936,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	959 639,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 912 500,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	536 236,00 €
2013	Restauration et création d'orgues	46 200,00 €
2014	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	465 500,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	25 430,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	98 540,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 879 931,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	33 492,72 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	11 962,00 €
	Montant total	6 151 996,72 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017303

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ECO QUARTIER ILE DE LA MARNE - AMENAGEMENT D'UN PARC ECOLOGIQUE (ETUDES, AMO) - NOISY-LE-GRAND (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
100 quartiers innovants et écologiques	234 430,00 €	30,00 %	70 329,00 €
	Montant Total de la subvention		70 329,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-452001-200
452001076- Cent quartiers innovants et écologiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NOISY LE GRAND
Adresse administrative : PLACE DE LA LIBERATION
93160 NOISY-LE-GRAND
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Brigitte MARSIGNY, Maire
N° SIRET : 21930051400011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : 100 quartiers innovants et écologiques
Rapport Cadre : CR90-16 du 17/06/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le projet de l'éco-quartier de l'Ile de la Marne prévoit la réalisation d'un parc écologique de 5,6 hectares.

Description :
Dans le cadre du mandat d'études préalables, la SOCAREN a signé un marché de maîtrise d'œuvre urbaine avec le groupement MUTABILIS / ATEVE / EREA / ALPHAVILLE / SOUL ARCHITECTURES, leur confiant la conception et le suivi de la réalisation de l'ensemble du quartier, y compris du parc écologique.
L'équipe remettra courant novembre 2016 l'AVP des espaces publics. En 2017, le PRO et le DCE seront menés, en concertation avec les services techniques de la Ville et les différents acteurs du projet (SEDIF, DRIEE, Police de l'eau, DEA93, Conseil Départemental du 93, …), l'objectif étant de démarrer les travaux des espaces publics courant 2018.
En parallèle du PRO, le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau mené conjointement avec le dossier de défrichement et de dérogation espèces protégées, seront établis et instruits par l'administration.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- NOISY-LE-GRAND

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ETUDES	234 430,00	100,00%
Total	234 430,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION-ILE-FRANCE	70 329,00	30,00%
COMMUNE	164 101,00	70,00%
Total	234 430,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	70 329,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	25 430,00 €
2013	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	121 936,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	959 639,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 912 500,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	536 236,00 €
2013	Restauration et création d'orgues	46 200,00 €
2014	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	465 500,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	25 430,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	98 540,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 879 931,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	33 492,72 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	11 962,00 €
	Montant total	6 151 996,72 €

annexe 4-état récapitulatif des dépenses

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-609	Budget	2016

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**52 - Agglomérations et villes moyennes**
Programme	**452001 - Territoires stratégiques**
Action	**452001076 - Cent quartiers innovants et écologiques**

Dispositif : N° 00000951 - 100 quartiers innovants et écologiques

Dossier	16017144 - 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES - ZAC DU QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE - CREATION DE LA ZONE HUMIDE NUMERO 4 - EPA PARIS-SACLAY			
Bénéficiaire	P0034480 - EPAPS ETABLISSEMENT PUBLIC D AMENAGEMENT PARIS SACLAY			
Localisation	PALAISEAU			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	505 688,44 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 685 628,12 €	HT	30 %	505 688,44 €	

Dossier	16017148 - 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES - ZAC DU QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE - CORRIDOR ECOLOGIQUE - EPA PARIS-SACLAY			
Bénéficiaire	P0034480 - EPAPS ETABLISSEMENT PUBLIC D AMENAGEMENT PARIS SACLAY			
Localisation	PALAISEAU			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	641 908,70 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 139 695,66 €	HT	30 %	641 908,70 €	

Dossier	16017150 - 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES - ZAC DU QUARTIER DE MOULON - PARC DU MOULON - EPA PARIS SACLAY			
Bénéficiaire	P0034480 - EPAPS ETABLISSEMENT PUBLIC D AMENAGEMENT PARIS SACLAY			
Localisation	GIF-SUR-YVETTE			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	1 000 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 325 752,36 €	HT	12,01 %	1 000 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-609	Budget	2016

Dossier	16017152 - 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES - ZAC DU QUARTIER DE MOULON - AMENAGEMENT DE LA LISIERE NORD (PHASE 1) - EPA PARIS SACLAY			
Bénéficiaire	P0034480 - EPAPS ETABLISSEMENT PUBLIC D AMENAGEMENT PARIS SACLAY			
Localisation	GIF-SUR-YVETTE			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	1 000 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 699 529,00 €	HT	11,49 %	1 000 000,00 €	

Dossier	16017154 - 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES - ZAC DU QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE - PLANTATION D'UN BOISEMENT QUALITATIF - EPA PARIS-SACLAY			
Bénéficiaire	P0034480 - EPAPS ETABLISSEMENT PUBLIC D AMENAGEMENT PARIS SACLAY			
Localisation	PALAISEAU			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	203 288,31 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
677 627,70 €	HT	30 %	203 288,31 €	

Dossier	16017161 - 100 QIE PERCHE AUX MARES Nouveaux usages du numérique pour la conception et exploitation/gestion d'un écoquartier positif - LE PERRAY-EN-YVELINES			
Bénéficiaire	R681 - COMMUNE DU PERRAY EN YVELINES			
Localisation	LE PERRAY-EN-YVELINES			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	77 625,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
258 750,00 €	HT	30 %	77 625,00 €	

Dossier	16017167 - 100 QIE - CITE DE L'AGRICULTURE URBAINE - ACQUISITION EN VEFA et CONSTRUCTION D'UN CARRE 16-25 ROMAINVILLE			
Bénéficiaire	R1264 - COMMUNE DE ROMAINVILLE			
Localisation	ROMAINVILLE			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	105 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
350 000,00 €	HT	30 %	105 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-609	Budget	2016

Dossier	16017169 - 100 QIE - CITE DE L'AGRICULTURE URBAINE - CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE CO-WORKING - ROMAINVILLE			
Bénéficiaire	R1264 - COMMUNE DE ROMAINVILLE			
Localisation	ROMAINVILLE			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	510 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 700 000,00 €	HT	30 %	510 000,00 €	

Dossier	16017174 - 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES : ECO -QUARTIER DE LA PEPINIERE - ACTION N°11 : DEMARCHE DE TRANSPLANTATION D'ARBRES ET DE REUTILSATION DU MATERIAU BOIS POUR LES ARBRES EXISTANTS			
Bénéficiaire	R1269 - COMMUNE DE VILLEPINTE			
Localisation	VILLEPINTE			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	100 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
333 333,33 €	HT	30 %	100 000,00 €	

Dossier	16017187 - 100 QIE - CITE DE L'AGRICULTURE URBAINE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE- ROMAINVILLE			
Bénéficiaire	R1264 - COMMUNE DE ROMAINVILLE			
Localisation	ROMAINVILLE			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	919 247,04 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 064 156,80 €	HT	30 %	919 247,04 €	

Dossier	16017188 - 100 QIE - CITE DE L'AGRICULTURE URBAINE - AMO AGRICULTURE URBAINE-ROMAINVILLE			
Bénéficiaire	R1264 - COMMUNE DE ROMAINVILLE			
Localisation	ROMAINVILLE			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	10 800,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
36 000,00 €	HT	30 %	10 800,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-609	Budget	2016

Dossier	16017189 - 100 QIE - CITE DE L'AGRICULTURE URBAINE - AMO PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES - ROMAINVILLE			
Bénéficiaire	R1264 - COMMUNE DE ROMAINVILLE			
Localisation	ROMAINVILLE			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	66 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
220 000,00 €	HT	30 %	66 000,00 €	

Dossier	16017196 - 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES - ECO QUARTIER DE LA PEPINIERE A VILLEPINTE - ACTION N°12 : MESURES SPECIFIQUES A L'INTENSIFICATION ECOLOGIQUE DU PROJET EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE			
Bénéficiaire	R1269 - COMMUNE DE VILLEPINTE			
Localisation	VILLEPINTE			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	212 020,78 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
706 735,92 €	HT	30 %	212 020,78 €	

Dossier	16017198 - 100 QIE - RENOVATION DE LA VILLA BIA EN POLE SOCIAL ET MULTIGENERATIONNEL - COMMUNE DE TRILPORT			
Bénéficiaire	R955 - COMMUNE DE TRILPORT			
Localisation	TRILPORT			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	160 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
320 000,00 €	HT	50 %	160 000,00 €	

Dossier	16017200 - 100 QIE - QUARTIER CHAPELLE INTERNATIONAL - LE PLUS GRAND PROJET D'AGRICULTURE URBAINE DE PARIS - PARIS 18 EME			
Bénéficiaire	R2 - COMMUNE DE PARIS			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	825 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 750 000,00 €	HT	30 %	825 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-609	Budget	2016

Dossier	16017217 - 100 QIE - QUARTIER LOUVOIS - TRAVAUX DE DECONSTRUCTION DE LA DALLE - VELIZY-VILLACOUBLAY			
Bénéficiaire	R737 - COMMUNE DE VELIZY VILLACOUBLAY			
Localisation	VELIZY-VILLACOUBLAY			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	405 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 350 000,00 €	HT	30 %	405 000,00 €	

Dossier	16017220 - 100 QIE ECOQUARTIER PERCHE AUX MARES - Laboratoire micro-grid - LE PERRAY EN YVELINES			
Bénéficiaire	R681 - COMMUNE DU PERRAY EN YVELINES			
Localisation	LE PERRAY-EN-YVELINES			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	79 611,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
265 370,00 €	HT	30 %	79 611,00 €	

Dossier	16017246 - 100 QIE PERCHE AUX MARES - Maison du projet mobile, passive, positive et connectée - LE PERRAY-EN-YVELINES			
Bénéficiaire	R681 - COMMUNE DU PERRAY EN YVELINES			
Localisation	LE PERRAY-EN-YVELINES			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	17 295,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
57 650,00 €	HT	30 %	17 295,00 €	

Dossier	16017255 - 100 QIE ECOQUARTIER PERCHE AUX MARES - Participation des citoyens et médiation des connaissances - LE PERRAY EN YVELINES			
Bénéficiaire	R681 - COMMUNE DU PERRAY EN YVELINES			
Localisation	LE PERRAY-EN-YVELINES			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	210 786,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
702 620,00 €	HT	30 %	210 786,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-609	Budget	2016

Dossier	16017258 - 100 QIE- DOCK DE SAINT-OUEN - REALISATION D'UNE MAQUETTE 3D - SAINT-OUEN - 93			
Bénéficiaire	R1267 - COMMUNE DE SAINT OUEN			
Localisation	SAINT-OUEN			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	75 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
250 000,00 €	HT	30 %	75 000,00 €	

Dossier	16017259 - 100 QIE ECOQUARTIER PERCHE AUX MARES - Assistance à maîtrise d'ouvrage et accompagnement - LE PERRAY EN YVELINES			
Bénéficiaire	R681 - COMMUNE DU PERRAY EN YVELINES			
Localisation	LE PERRAY-EN-YVELINES			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	54 060,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
180 200,00 €	HT	30 %	54 060,00 €	

Dossier	16017268 - 100 QIE - QUARTIER CHAPELLE INTERNATIONAL - CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ET D'UNE CRECHE - PARIS 18 EME			
Bénéficiaire	R2 - COMMUNE DE PARIS			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	1 364 286,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
13 246 000,00 €	HT	10,3 %	1 364 286,00 €	

Dossier	16017276 - 100 QIE- DOCKS DE SAINT-OUEN - REALISATION DES ESPACES PUBLICS - SAINT-OUEN- 93			
Bénéficiaire	R1267 - COMMUNE DE SAINT OUEN			
Localisation	SAINT-OUEN			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	3 450 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
11 500 000,00 €	HT	30 %	3 450 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-609	Budget	2016

Dossier	16017291 - 100 QIE - ECO QUARTIER ILE DE LA MARNE - RESEAU DE CHALEUR URBAIN (TRAVAUX) - NOISY-LE-GRAND (93)			
Bénéficiaire	R1274 - COMMUNE DE NOISY LE GRAND			
Localisation	NOISY-LE-GRAND			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	510 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 700 000,00 €	HT	30 %	510 000,00 €	

Dossier	16017300 - 100 QIE - ECO QUARTIER ILE DE LA MARNE - ETUDES ENR ET MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE AU RESEAU DE CHALEUR URBAIN - NOISY-LE-GRAND (93)			
Bénéficiaire	R1274 - COMMUNE DE NOISY LE GRAND			
Localisation	NOISY-LE-GRAND			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	51 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
170 000,00 €	HT	30 %	51 000,00 €	

Dossier	16017301 - 100 QIE - ECO QUARTIER ILE DE LA MARNE - AMO SUIVI ENVIRONNEMENTAL - NOISY-LE-GRAND (93)			
Bénéficiaire	R1274 - COMMUNE DE NOISY LE GRAND			
Localisation	NOISY-LE-GRAND			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
50 000,00 €	HT	30 %	15 000,00 €	

Dossier	16017303 - ECO QUARTIER ILE DE LA MARNE - AMENAGEMENT D'UN PARC ECOLOGIQUE (ETUDES, AMO) - NOISY-LE-GRAND (93)			
Bénéficiaire	R1274 - COMMUNE DE NOISY LE GRAND			
Localisation	NOISY-LE-GRAND			
CPER/CPRD	VOLET TERRITORIAL/Accompagnement des territoires bâtisseurs - Hors CPRD			
Montant total	70 329,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
234 430,00 €	HT	30 %	70 329,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000951 - 100 quartiers innovants et écologiques	12 638 945,27 €

Total sur l'imputation 905 - 52 - 452001 - 452001076	12 638 945,27 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 17/11/2016
- Date de réception en préfecture: 17/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-629

DU 16 NOVEMBRE 2016

RAPPORTS ANNUELS DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE ET SOCIETES PUBLIQUES LOCALES
SEM 92 – SEMAPA – SEM GENOPOLE- SEM ENERGIES POSIT'IF – SAERP
EXERCICES 2015

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1524-5,

VU La délibération n°CR du relative aux rapports annuels des sociétés d'économie mixte et sociétés publique locales – SEM 92 - SEM GENOPOLE - SAERP SEMAPA - Exercice 2015

VU L'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire

VU L'avis de la commission de l'enseignement supérieur et de la recherche

VU L'avis de la commission éducation

VU Le rapport CP 16-629 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Approuve le rapport relatif à l'exercice 2015 de la SEM 92.

Article 2 :

Approuve le rapport relatif à l'exercice 2015 de la SEM Genopole.

Article 3 :

Approuve le rapport relatif à l'exercice 2015 de la SEM Energies Posit'if

Article 4 :

Approuve le rapport relatif à l'exercice 2015 de la SAERP.

Article 5 :

Approuve le rapport relatif à l'exercice 2015 de la SEMAPA.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PRECRESSE

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-636

DU 16 Novembre 2016

POLITIQUE ENERGIE-CLIMAT - QUATRIEME AFFECTATION 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;
VU Le Code de l'environnement ;
VU La délibération CR 55-10 du 30 septembre 2010 relative à la politique énergie climat ;
VU La délibération CR 43-11 du 23 juin 2011 approuvant le Plan Régional pour le Climat ;
VU La délibération CR 106-11 du 17 novembre 2011 relative à l'appel à projets « Réhabilitation Durable » ;
VU La délibération CR 46-12 du 23 novembre 2012 relative à la politique énergie climat en route vers la transition énergétique ;
VU La délibération CR 88-13 du 22 novembre 2013 relative au renforcement des mesures en faveur de l'efficacité énergétique et de lutte contre la précarité énergétique et sociale dans les politiques régionales en faveur du logement et énergie-climat ;
VU La délibération CR 16-14 du 13 février 2014 relative à la stratégie de développement de la méthanisation en Ile de France ;
VU La délibération CR 53-15 du 18 juin 2015, relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, l'approbation du Contrat de Plan Interrégional Etat Régions 2015-2020 vallée de la Seine et à l'approbation du projet de Contrat de Plan Interrégional Etat Régions 2015-2020 plan Seine ;
VU La délibération CR 80-15 du 24 septembre 2015 relative au versement d'une avance d'associé au compte courant au bénéfice de la sem énergies posit'if ; à la convention visant à habiliter la sem énergies posit'if à valoriser les certificats d'énergies générés par les actions de la Région ; à la prolongation du dispositif de prêt collectif bonifié par la Région destiné au financement de rénovations énergétiques de copropriétés franciliennes ; partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie Paris Ile de France (CCIR) ; aux ajustements de la délibération CR 77-14 du 21 novembre 2014, relative à la stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité ;
VU La délibération CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;
VU La délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;
VU La délibération CR 08-16 du 18 février 2016 « La Région s'engage pour l'emploi : 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens » ;
VU La délibération CP 13-865 du 20 novembre 2013 relative à l'attribution de subventions dans le cadre de la politique énergie-climat régionale – sixième affectation 2013 ;
VU La délibération CP 15-706 du 8 octobre 2015 « Appel à projets « Réhabilitation Durable » - sixième session ; désignation des lauréats et affectation des subventions correspondantes » ;
VU Le budget 2016 de la Région Ile-de-France ;
VU Le rapport CP 16-636 présenté par Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France ;
VU L'avis de la commission des finances,
VU L'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

26/10/2016 12:00:14

Article 1

Décide de participer au titre de la « **Politique Energie Climat** » au financement des opérations détaillées en annexes 2 et 3, pour un montant prévisionnel maximum de **5 564 578,50 €.**

Subordonne le versement des subventions d'un montant supérieur à 23 000 €, à la conclusion de conventions conformes aux modèles types adoptés par délibération CP 16-162 du 15 juin 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Subordonne le versement des subventions des opérations réalisées par délégation de service public à la signature d'une convention conforme à la convention-type adoptée par délibération CP 14-438 du 24 septembre 2014 ajustée par délibération CP 16-288 du 12 juillet 2016.

Article 2

Affecte une **autorisation de programme** d'un montant total de **1 402 423 €** disponible sur le chapitre 907 « Environnement » du budget 2016, code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme HP 75-001 (175001) « Politique énergie-climat », action 17500105 « Efficacité énergétique », décomposée comme suit :

SUBVENTIONS AUX AUDITS			
Description	**Investissement HT (€)**	**Subvention régionale**	
		Taux	**Montant (€)**
DEPARTEMENT 75			
CCI PARIS ILE DE FRANCE - ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES A LA TRANSITION ENERGETIQUE - AUDITS ENERGETIQUES – ANNEE 2	187 500 €	80 %	150 000 €
SDC 1 RUE DU PAS DE LA MULE 75004 PARIS - PARIS GTB - AUDIT ENERGETIQUE	8 800 €	50 %	4 400 €
SDC 1/11 VILLA CURIAL 75019 PARIS - CABINET ORALIA GARRAUD MAILLET - AUDIT ENERGETIQUE	12 960 €	50 %	6 480 €
SDC 37/39 RUE DE LA BRECHE AUX LOUPS 75012 PARIS - NEXITY LAMY - AUDIT ENERGETIQUE	6 250 €	50 %	3 125 €
SDC 66-70 AVENUE EMILE ZOLA 75015 PARIS - CABINET LOISELET PERE FILS & DAIGREMONT - AUDIT ENERGETIQUE	9 300 €	50 %	4 650 €
SDC 129 BOULEVARD DIDEROT 75012 PARIS- BALMA GESTION - AUDIT ENERGETIQUE	8 320 €	50 %	4 160 €
SDC 136 RUE LAMARCK 75018 PARIS - CABINET GUY HABRIAL & FILS SA - AUDIT ENERGETIQUE	9 300 €	50 %	4 650 €
SDC 52-56 RUE SAINT FARGEAU 75020 PARIS - ORFILA DE GESTION IMMOBILIERE - AUDIT ENERGETIQUE	28 576 €	50 %	14 288 €
DEPARTEMENT 77			
SDC 12-22 RUE DES PINSONS 77360 VAIRES-SUR-MARNE - SOGIMCO COPROPRIETES - AUDIT ENERGETIQUE	12 650 €	50 %	6 325 €
DEPARTEMENT 78			
SDC RESIDENCE SIMVER SISE 41 AV DE VERDUN 78290 CROISSY-SUR-SEINE - IFF GESTION - AUDIT ENERGETIQUE	8 250 €	50 %	4 125 €
SDC 22 RUE LABELONYE 78400 CHATOU - CABINET DELAPORTE GESTION - AUDIT ENERGETIQUE	4 176 €	50 %	2 088 €
DEPARTEMENT 91			
SDC RESIDENCE LES JARDINS DE SEINE SISE 71 RUE DANTON 91210 DRAVEIL - PROACT'IMM - AUDIT ENERGETIQUE	7 425 €	50 %	3 712 €
DEPARTEMENT 92			
SDC LES SYCOMORES 60 RUE JEAN LONGUET 92160 CHATENAY-MALABRY - FONCIA COLBERT - AUDIT ENERGETIQUE	8 400 €	50 %	4 200 €

SDC 9-11 RUE ERNEST RENAN 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX - COGESCO - AUDIT ENERGETIQUE	12 100 €	50 %	6 050 €
SDC 9 RUE CHARTRAN 92200 NEUILLY-SUR-SEINE - ATRIUM GESTION - AUDIT ENERGETIQUE	6 326 €	50 %	3 163 €
SDC COROT 15 AVENUE GAMBETTA 92410 VILLE-D'AVRAY - SERGIC - AUDIT ENERGETIQUE	12 916 €	50 %	6 458 €
SDC 58 RUE DE SILLY 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - CABINET JOURDAN - AUDIT ENERGETIQUE	8 100 €	50 %	4 050 €
SDC 17 RUE ARMENGAUD 92210 SAINT-CLOUD - GTC IMMOBILIER - AUDIT ENERGETIQUE	8 000 €	50 %	4 000 €
SDC 72 RUE JEAN BLEUZEN 92170 VANVES - JOUBERT SA - AUDIT ENERGETIQUE	5 400 €	50 %	2 700 €
DEPARTEMENT 93			
SDC RESIDENCE BOISSIERE LAMAZE SISE 20BIS A 24 BD DE LA BOISSIERE / 30 RUE DU DOCTEUR LAMAZE 93230 ROMAINVILLE - COGEIM - AUDIT ENERGETIQUE	12 276 €	50 %	6 138 €
DEPARTEMENT 94			
SDC LES PRIMEVERES 20 RUE JEAN JAURES 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE - GID - AUDIT ENERGETIQUE	6 812 €	50 %	3 406 €
DEPARTEMENT 95			
SDC RESIDENCE LES COMORES SISE 6-16 RUE DU PARC 95130 FRANCONVILLE - CABINET LOISELET & DAIGREMONT- AUDIT ENERGETIQUE	10 230 €	50 %	5 115 €
SDC LES PEUPLIERS SISE 45 SENTE DU PRE 95320 SAINT-LEU-LA-FORET - CABINET LD - AUDIT ENERGETIQUE	8 000 €	50 %	4 000 €
SDC LE CLOS PRINCESSE SISE 55/66 RUE DE L'EGLISE 95150 TAVERNY - CABINET LD - AUDIT ENERGETIQUE	8 880 €	50 %	4 440 €
SDC DE LATTRE DE TASSIGNY SISE 33 RUE DE LA HALTE ET 1-5 AV DE LA REUNION 95120 ERMONT- CABINET LD- AUDIT ENERGETIQUE	8 680 €	50 %	4 340 €
SDC BIZET SISE 8-12 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU 95120 ERMONT - CABINET LD - AUDIT ENERGETIQUE	8 100 €	50 %	4 050 €
SDC ORME SAINT EDME SISE 3 RUE VICTOR BASCH 95130 FRANCONVILLE - CABINET EGIM - AUDIT ENERGETIQUE	20 160 €	50 %	10 080 €
SOUS-TOTAL : 280 193 €			

SUBVENTIONS aux MAITRISE D'OEUVRE			
Description	**Investissement HT (€)**	**Subvention régionale**	
		Taux	**Montant (€)**
DEPARTEMENT 75			
SDC 37/39 RUE SAINT SEBASTIEN 75011 PARIS - CABINET GARRAUD MAILLET - MOE	40 760 €	50% plafonné à 80 000 € toutes études énergétiques confondues	20 380 €
SDC 62/72 BOULEVARD GARIBALDI 75015 PARIS - MOE	33 550 €	50% plafonné à 80 000 € toutes études énergétiques confondues	16 775 €
DEPARTEMENT 91			
SDC 63-67 RUE JEAN JAURES 2-8 ALLEE DES ALYSSES 91300 MASSY - MOE	65 210 €	50% plafonné à 80 000 € toutes études énergétiques confondues	32 605 €
DEPARTEMENT 93			
SDC LAMARTINE SISE 2-4 RUE LAMARTINE / 29-31 RUE STALINGRAD 93310 LE PRE-SAINT-GERVAIS - ATM SARL - MOE	59 100 €	50% plafonné à 80 000 € toutes études énergétiques confondues	29 550 €
DEPARTEMENT 94			
SDC LE PARC 4-8 AV ANATOLE FRANCE 94600 CHOISY LE ROI- L&D - MOE	144 625 €	50% plafonné à 80 000 € toutes études énergétiques confondues	67 300 €
SOUS-TOTAL : 166 610 €			

SUBVENTIONS AUX RENOVATIONS EXEMPLAIRES DE COPROPRIETES			
Description	Investissement HT (€)	Subvention régionale	
		Taux	Montant (€)
DEPARTEMENT 78			
SDC LE RU DE BUZOT 34 RUE SCHNAPPER 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE - LAUREAT COPRO DURABLE	2 091 066 €	60 €/m²SHON plafonné à 200 000 €	200 000 €
DEPARTEMENT 91			
SDC LE BOQUETEAU SISE 11 RUE DU HARAS 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE - ABP SAS - LAUREAT COPRO DURABLE 5	5 184 133 €	60 €/m²SHON plafonné à 200 000 €	200 000 €
DEPARTEMENT 92			
SDC 65-65 BIS RUE RIVAY 92300 LEVALLOIS PERRET - CABINET CAZALIERES - LAUREAT COPRO DURABLE	621 075 €	60 €/m²SHON plafonné à 200 000 €	182 100 €
DEPARTEMENT 93			
SDC LES JARDINS ALBERTIVILLARIENS 34-38 RUE DE LA COMMUNE DE PARIS 93300 AUBERVILLIERS LAUREAT COPRO DURABLE 5	956 901 €	60 €/m²SHON plafonné à 200 000 €	200 000 €
SOUS-TOTAL : 782 100 €			

SUBVENTIONS AUX TOITURES TERRASSES VEGETALISEES			
Description	Investissement HT (€)	Subvention régionale	
		Taux	Montant (€)
DEPARTEMENT 77			
COMMUNE DE FUBLAINES - TTV SUR RESTAURANT SCOLAIRE	48 000 €	20 €/m²	6 000 €
DEPARTEMENT 78			
COMMUNE DES ESSARTS LE ROI -TTV - RESTAURANT SCOLAIRE LA ROMANIE	17 010 €	20 €/m²	1 620 €
DEPARTEMENT 92			
COMMUNE DE COURBEVOIE - TTV - ECOLE FONTANES	87 028 €	20 €/m²	7 260 €
COMMUNE DE COURBEVOIE - TTV - ECOLE MOLIERE	42 011 €	20 €/m²	10 720 €
COMMUNE DE NANTERRE - TTV - GROUPE SCOLAIRE MAKEBA BUFFON	345 131 €	20 €/m²	34 400 €
COMMUNE DE NANTERRE - TTV -CENTRE DE LOISIR ROMAIN ROLLAND	30 123 €	20 €/m²	4 360 €
SDC 135 ROUTE DE LA REINE 92100 BOULOGNE BILLANCOURT - COGESCO - TTV	40 528 €	20 €/m²	5 860 €
DEPARTEMENT 94			
AUVM AIDE D'URGENCE DU VAL DE MARNE - TTV - FERME MARAIS - ORLY	42 900 €	20 €/m²	6 600 €
DEPARTEMENT 95			
IMMOBILIERE 3F - TTV - 88 RUE DE LA PLANCHETTE 95350 SAINT BRICE SOUS FORET	676 900 €	20 €/m²	96 700 €
SOUS-TOTAL : 173 520 €			

Article 3

Affecte une **autorisation de programme** d'un montant total de **4 732 €,** disponible sur le chapitre 907 « Environnement » du budget 2016, code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme HP75-001 (175001) « Politique énergie-climat », action 17500106 « Energies renouvelables », décomposée comme suit :

Description	Investissement HT	Subvention régionale	
		Taux	Montant
DEPARTEMENT 93			
CRF CROIX ROUGE FRANCAISE - INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE - UNITE SEVRAN	31 547 €	15 %	4 732 €
TOTAL : 4 732 €			

Article 4

Affecte une **autorisation de programme** d'un montant total de **2 090 758,50 €**, disponible sur le chapitre 907 « Environnement » du budget 2016, code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme PR 75-001 (475001) « Politique énergie-climat », action 475001063 « Energies renouvelables », décomposée comme suit :

Description	Investissement HT	Subvention régionale	
		Taux	Montant
DEPARTEMENT 77			
COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS : REALISATION D'UN DOUBLET GEOTHERMIQUE AU DOGGER RELIE AU RESEAU DE CHALEUR	10 479 060 €	19,09 %	2 000 000 €
DEPARTEMENT 91			
COMMUNE D'ORSAY : ETUDE DE POTENTIELS D'ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION MOBILISABLES	20 000 €	25 %	5 000 €
CNPF CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE - CRPF D'ILE DE FRANCE CENTRE - MOBILISATION DU BOIS EN GATINAIS - 6EME TRANCHE	59 700 €	25 %	14 925 €
DEPARTEMENT 93			
SIPPEREC : ETUDE DE FAISABILITE D'UN RESEAU DE CHALEUR ET D'UN DOUBLET GEOTHERMIQUE AU DOGGER A EPINAY-SUR-SEINE ET VILLETANEUSE	283 334 €	25%	70 833,50 €
TOTAL : 2 090 758,50 €			

Ces affectations relèvent du CPER 2015-2020, volet 3 « Transition écologique et énergétique », sous-volet 31 « Energie et changement climatique », action 312 « Energies renouvelables et de récupération ».

Article 5

Affecte une **autorisation de programme** d'un montant total de **562 620 €,** disponible sur le chapitre 907 « Environnement » du budget 2016, code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme PR 75-001 (475001) « Politique énergie-climat », action 475001073 « Réseaux de chaleur », décomposée comme suit :

Description	Investissement HT (€)	Subvention régionale	
		Taux	Montant (€)
DEPARTEMENT 77			
COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS : EXTENSION 2016 DU RESEAU DE CHALEUR	2 804 818	1605 ml 344 €/ml	552 120
DEPARTEMENT 92			
COMMUNE DE VILLE D'AVRAY : SCHEMA DIRECTEUR POUR LA CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR	42 000	25%	10 500
TOTAL : 562 620 €			

Ces affectations relèvent du CPER 2015-2020, volet 3 « Transition écologique et énergétique », sous-volet 31 « Energie et changement climatique », action 312 « Energies renouvelables et de récupération ».

Article 6

Affecte une **autorisation d'engagement** d'un montant total de **75 000 €,** disponible sur le chapitre 937 « Environnement » du budget 2016, code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme PR 75-001 (475001), « Politique énergie-climat », action 475001033 : « Soutien aux agences, espaces et points info énergie », décomposée comme suit :

Description	MONTANT
DEPARTEMENT 75	
AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT – COTISATION 2016	75 000 €

Cette affectation relève du CPER 2015-2020, volet 3 « Transition écologique et énergétique », sous-volet 31 « Energie et changement climatique », action 313 « Accompagnement ».

Article 7

Décide de participer au titre du dispositif d'aide aux propriétaires particuliers au financement de 5 projets présentés en annexe 3 à la délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 16 685 €.

Affecte une **autorisation de programme** d'un montant total de **800 €,** disponible sur le chapitre 907 « Environnement » du budget 2016, code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme HP 75-001 « Politique Energie Climat », action 17500106 « Energies renouvelables » du budget 2016.

Affecte une **autorisation de programme** d'un montant total de **15 885 €,** disponible sur le chapitre 907 « Environnement » du budget 2016, code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme HP 75-001 « Politique Energie Climat », action 17500105 « Efficacité énergétique » du budget 2016.

Article 8

A l'issue du classement du jury et conformément au règlement de l'appel à projets voté en séance du Conseil Régional du 17 novembre 2011 (n°CR 106-11), désigne comme lauréats de la septième session de l'appel à projets pour la réhabilitation durable des bâtiments (RD7), les maîtres d'ouvrage suivants porteurs de 6 projets :

CATEGORIE LOGEMENT SOCIAL	Classement du jury	Localisation
TROIS MOULINS HABITAT	1	77
I3F	2	
ICF la sablière	3	75
Aide d'Urgence du Val de Marne	4	94
CATEGORIE TERTIAIRE PUBLIC		
Ville ROSNY SOUS BOIS	1	93
Engie/Ville de Nanterre (non financé par la Région)	*2*	*92*

Article 9

Affecte à cet effet, **une autorisation de programme** d'un montant total de **1 372 360 €,** disponible sur le chapitre 907 « Environnement » du budget 2016, code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie » programme HP 75-001 (175001) « Politique Energie Climat », action 17500105 « Efficacité énergétique » décomposée comme suit :

LAUREATS REHABILITATION DURABLE SESSION 7			
Description	**Investissement HT (€)**	**Subvention régionale**	
		Taux	**Montant (€)**
DEPARTEMENT 75			
SA D'HLM ICF LA SABLIERE - LAUREAT RD7 - 299 LOGEMENTS	10 248 472€	120€/m² plafonné à 400 000 €	400 000 €

26/10/2016 12:00:14

DEPARTEMENT 77			
SA D'HLM TROIS MOULINS HABITAT - LAUREAT RD7 - 48 LOGEMENTS	734 916 €	60€/m² plafonné à 400 000 €	200 000 €
DEPARTEMENT 93			
COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS MAIRIE - LAUREAT RD7 - ECOLE	7 981 000 €	120€/m² plafonné à 400 000 €	168 000 €
DEPARTEMENT 94			
AUVM AIDE D'URGENCE DU VAL DE MARNE - LAUREATRD7 - TRANSFORMATION D'UNE FERME AGRICOLE EN LOGEMENTS SOCIAUX	827 562 €	120€/m² plafonné à 400 000 €	204 360 €
DEPARTEMENT 95			
IMMOBILIERE 3F - LAUREAT RD7 - 58 LOGEMENTS	963 000 €	120€/m² plafonné à 400 000 €	400 000 €
TOTAL : 1 372 360 €			

Subordonne le versement des subventions à la signature de conventions conformes au modèle adopté par délibération n° CR 106-11 du 17 novembre 2011 et autorise la Présidente à les signer.

Article 10

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe 2 à la délibération, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 et à l'article 29, alinéa 3 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé en janvier 2016.

Article 11

Décide, suite à une erreur matérielle, de modifier le plan de financement du projet N°**15016956** voté lors de la CP n°15-706 du 8 octobre 2015, il convient ainsi de lire :

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	2 914 006,56	100,00%
Total	2 914 006,56	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fond propre	2 514 006,56	86,27%
Subvention Région	220 000,00	7,55%
Subvention ADEME	180 000,00	6,18%
Total	2 914 006,56	100,00%

Au lieu de

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	8 764 197,00	100,00%
Total	8 764 197,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fond propre	8 364 197,00	95,44%
Subvention Région	220 000,00	2,51%
Subvention ADEME	180 000,00	2,05%
Total	8 764 197,00	100,00%

Approuve la fiche projet modifiée présentée en annexe 4 à la présente délibération.

Article 12

Décide de transférer au nouveau syndic de copropriété **Société Gérace de Passy (SGP),** la subvention précédemment votée par délibération CP 13-865 du 20 novembre 2013 d'un montant de 6000 € pour la réalisation d'un audit énergétique en faveur de la copropriété du **18-20 rue de Sèvres – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT**, attribuée antérieurement au syndic CDB Vinci Immobilier.

Article 13

Affecte une **autorisation d'engagement** d'un montant total de **40 000 €,** disponible sur le chapitre 937 « Environnement » du budget 2016, code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme HP 75-001 (75001), « Politique énergie-climat », action 17500104 : « Actions d'intérêt général dans le domaine de l'énergie », décomposée comme suit :

Description	MONTANT
IDF	
EKOPOLIS - APPEL A PROJET PACTE - Financement 2017	40 000 €

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de la convention en annexe 5 à la présente délibération.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

26/10/2016 12:00:14

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION :
ETAT RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-636	Budget	2016

Chapitre	**937 - Environnement**
Code fonctionnel	**75 - Politique de l'énergie**
Programme	**175001 - Politique énergie-climat**
Action	**17500104 - Actions d'intérêt général dans le domaine de l'énergie**

Dispositif : N° 00000195 - Plan régional énergies- sensibilisation

Dossier	16016598 - EKOPOLIS - APPEL A PROJET PACTE - Financement 2017			
Bénéficiaire	P0031763 - EKOPOLIS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	6281
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
562 400,00 €	HT	7,11 %	40 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000195 - Plan régional énergies- sensibilisation	40 000,00 €

Total sur l'imputation 937 - 75 - 175001 - 17500104	40 000,00 €

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**75 - Politique de l'énergie**
Programme	**175001 - Politique énergie-climat**
Action	**17500105 - Efficacité énergétique**

Dispositif : N° 00000111 - Bâtiments Basse Consommation (BBC)

Dossier	16015566 - COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS MAIRIE - LAUREAT RD7 - ECOLE		
Bénéficiaire	R1265 - COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS		
Localisation	ROSNY-SOUS-BOIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	168 000,00 €	Code nature	204142
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		168 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-636	Budget	2016

Dossier	16015577 - SA D'HLM TROIS MOULINS HABITAT - LAUREAT RD7 - 48 LOGEMENTS		
Bénéficiaire	R7616 - SA D'HLM TROIS MOULINS HABITAT		
Localisation	COULOMMIERS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	200 000,00 €	Code nature	20422
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		200 000,00 €	

Dossier	16015580 - IMMOBILIERE 3F - LAUREAT RD7 - 58 LOGEMENTS		
Bénéficiaire	R7010 - IMMOBILIERE 3F		
Localisation	SARCELLES		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	400 000,00 €	Code nature	20422
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		400 000,00 €	

Dossier	16015581 - SA D'HLM ICF LA SABLIERE - LAUREAT RD7 - 299 LOGEMENTS		
Bénéficiaire	R5029 - SA D'HLM ICF LA SABLIERE		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	400 000,00 €	Code nature	20422
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		400 000,00 €	

Dossier	16015582 - AUVM AIDE D'URGENCE DU VAL DE MARNE - LAUREAT RD7 - Transformation d'une ferme agricole en logements sociaux		
Bénéficiaire	R26327 - AUVM AIDE D'URGENCE DU VAL DE MARNE		
Localisation	ORLY		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	204 360,00 €	Code nature	20422
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		204 360,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000111 - Bâtiments Basse Consommation (BBC)	1 372 360,00 €

Dispositif : N° 00000634 - Politique énergie climat

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-636	Budget	2016

Dossier	15016576 - SDC 65-65 BIS RUE RIVAY 92300 LEVALLOIS PERRET - CABINET CAZALIERES - LAUREAT COPRO DURABLE 4			
Bénéficiaire	R19960 - CABINET CAZALIERES			
Localisation	LEVALLOIS-PERRET			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	182 100,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
621 075,00 €	HT	29,32 %	182 100,00 €	

Dossier	16013185 - SDC 12-22 RUE DES PINSONS 77360 VAIRES-SUR-MARNE - SOGIMCO COPROPRIETES - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0014478 - SOGIMCO COPROPRIETES			
Localisation	VAIRES-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 325,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 650,00 €	HT	50 %	6 325,00 €	

Dossier	16013243 - SDC 1 RUE DU PAS DE LA MULE 75004 PARIS - PARIS GTB - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R23972 - PARIS GTB			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 400,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 800,00 €	HT	50 %	4 400,00 €	

Dossier	16013289 - SDC 135 ROUTE DE LA REINE 92100 BOULOGNE BILLANCOURT - COGESCO - TTV			
Bénéficiaire	R9602 - COGESCO			
Localisation	BOULOGNE-BILLANCOURT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 860,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
40 528,00 €	HT	14,46 %	5 860,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-636	Budget	2016

Dossier	16014728 - SDC RESIDENCE LES JARDINS DE SEINE SISE 71 RUE DANTON 91210 DRAVEIL - PROACT'IMM - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R40149 - PROACT IMM			
Localisation	DRAVEIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 712,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 425,00 €	HT	50 %	3 712,00 €	

Dossier	16014738 - SDC RESIDENCE BOISSIERE LAMAZE SISE 20BIS A 24 BD DE LA BOISSIERE / 30 RUE DU DOCTEUR LAMAZE 93230 ROMAINVILLE -COGEIM - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R23982 - COGEIM			
Localisation	ROMAINVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 138,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 276,00 €	HT	50 %	6 138,00 €	

Dossier	16014742 - SDC LAMARTINE SISE 2-4 RUE LAMARTINE / 29-31 RUE STALINGRAD 93310 LE PRE-SAINT-GERVAIS - ATM SARL - MOE			
Bénéficiaire	R22363 - ATM SARL			
Localisation	LE PRE-SAINT-GERVAIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	29 550,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
59 100,00 €	HT	50 %	29 550,00 €	

Dossier	16014753 - SDC 62/72 BOULEVARD GARIBALDI 75015 PARIS - OLT IMMO 92 - MOE			
Bénéficiaire	P0035270 - OLT - OFFICE LOCATION TRANSACTION			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	16 775,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
33 550,00 €	HT	50 %	16 775,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-636	Budget	2016

Dossier	16014758 - SDC RESIDENCE LES COMORES SISE 6-16 RUE DU PARC 95130 FRANCONVILLE - CABINET LOISELET & DAIGREMONT- AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034545 - LD CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT			
Localisation	FRANCONVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 115,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 230,00 €	HT	50 %	5 115,00 €	

Dossier	16014765 - SDC 1/11 VILLA CURIAL 75019 PARIS - CABINET ORALIA GARRAUD MAILLET - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0035277 - SYNDIC COPRO DU 7-9 RUE CURIAL			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 480,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 960,00 €	HT	50 %	6 480,00 €	

Dossier	16014798 - SDC LES PEUPLIERS SISE 45 SENTE DU PRE 95320 SAINT-LEU-LA-FORET - CABINET LD - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034545 - LD CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT			
Localisation	SAINT-LEU-LA-FORET			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 000,00 €	HT	50 %	4 000,00 €	

Dossier	16014800 - SDC LE CLOS PRINCESSE SISE 55/66 RUE DE L'EGLISE 95150 TAVERNY - CABINET LD - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034545 - LD CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT			
Localisation	TAVERNY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 440,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 880,00 €	HT	50 %	4 440,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-636	Budget	2016

Dossier	16014802 - SDC DE LATTRE DE TASSIGNY SISE 33 RUE DE LA HALTE ET 1-5 AV DE LA REUNION 95120 ERMONT- CABINET LD- AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034545 - LD CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT			
Localisation	ERMONT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 340,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 680,00 €	HT	50 %	4 340,00 €	

Dossier	16014803 - SDC BIZET SISE 8-12 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU 95120 ERMONT - CABINET LD - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0034545 - LD CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT			
Localisation	ERMONT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 050,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 100,00 €	HT	50 %	4 050,00 €	

Dossier	16014817 - SDC 37/39 RUE DE LA BRECHE AUX LOUPS 75012 PARIS - NEXITY LAMY - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0035296 - SYND COPR 37-39 RUE LA BRECHE AUX LOUPS			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 125,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 250,00 €	HT	50 %	3 125,00 €	

Dossier	16014818 - SDC 37/39 RUE SAINT SEBASTIEN 75011 PARIS - CABINET GARRAUD MAILLET - MOE			
Bénéficiaire	R10048 - CABINET GARRAUD MAILLET			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 380,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
40 760,00 €	HT	50 %	20 380,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-636	Budget	2016

Dossier	16014830 - SDC LES JARDINS ALBERTIVILLARIENS 34-38 RUE DE LA COMMUNE DE PARIS 93300 AUBERVILLIERS LAUREAT COPRO DURABLE 5			
Bénéficiaire	P0009975 - CABINET EMMANUEL TOUATI SARL			
Localisation	AUBERVILLIERS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
956 901,00 €	HT	20,9 %	200 000,00 €	

Dossier	16014851 - SDC 66-70 AVENUE EMILE ZOLA 75015 PARIS - CABINET LOISELET PERE FILS & DAIGREMONT - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R12534 - LD CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT LOISELET ET DAIGREMONT			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 650,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 300,00 €	HT	50 %	4 650,00 €	

Dossier	16014891 - SDC LES SYCOMORES 60 RUE JEAN LONGUET 92160 CHATENAY-MALABRY - FONCIA COLBERT - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0035334 - SYNDIC COPRO LES SYCOMORES			
Localisation	CHATENAY-MALABRY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 200,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 400,00 €	HT	50 %	4 200,00 €	

Dossier	16014900 - SDC 9-11 RUE ERNEST RENAN 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX - COGESCO - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R9602 - COGESCO			
Localisation	ISSY-LES-MOULINEAUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 050,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 100,00 €	HT	50 %	6 050,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-636	Budget	2016

Dossier	16014916 - SDC 129 BOULEVARD DIDEROT 75012 PARIS- BALMA GESTION - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0035349 - SYND COPRO 129 BD DIDEROT 75112			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 160,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 320,00 €	HT	50 %	4 160,00 €	

Dossier	16014920 - SDC 136 RUE LAMARCK 75018 PARIS - CABINET GUY HABRIAL & FILS SA - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0035351 - GUY HABRIAL ET FILS SA			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 650,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 300,00 €	HT	50 %	4 650,00 €	

Dossier	16014924 - SDC LES PRIMEVERES 20 RUE JEAN JAURES 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE - GID - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0035352 - GID			
Localisation	CHAMPIGNY-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 406,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 812,00 €	HT	50 %	3 406,00 €	

Dossier	16014925 - SDC RESIDENCE SIMVER SISE 41 AV DE VERDUN 78290 CROISSY-SUR-SEINE - IFF GESTION - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0024510 - IFF GESTION			
Localisation	CROISSY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 125,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 250,00 €	HT	50 %	4 125,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-636	Budget	2016

Dossier	16015051 - SDC 9 RUE CHARTRAN 92200 NEUILLY-SUR-SEINE - ATRIUM GESTION - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R23046 - ATRIUM GESTION			
Localisation	NEUILLY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 163,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 326,00 €	HT	50 %	3 163,00 €	

Dossier	16015053 - SDC 52-56 RUE SAINT FARGEAU 75020 PARIS - ORFILA DE GESTION IMMOBILIERE - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R17668 - SOGI SOCIETE ORFILA DE GESTION IMMOBILIERE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	14 288,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
28 576,00 €	HT	50 %	14 288,00 €	

Dossier	16015054 - SDC 22 RUE LABELONYE 78400 CHATOU - CABINET DELAPORTE GESTION - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R36909 - CABINET DELAPORTE GESTION			
Localisation	CHATOU			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 088,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 176,00 €	HT	50 %	2 088,00 €	

Dossier	16015055 - SDC COROT 15 AVENUE GAMBETTA 92410 VILLE-D'AVRAY - SERGIC - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0035357 - SERGIC SOC ETUDE REALISATION GESTION IMMOB CONSTRU			
Localisation	VILLE-D'AVRAY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 458,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 916,00 €	HT	50 %	6 458,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-636	Budget	2016

Dossier	16015057 - SDC 58 RUE DE SILLY 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - CABINET JOURDAN - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R12232 - CABINET JOURDAN			
Localisation	BOULOGNE-BILLANCOURT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 050,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 100,00 €	HT	50 %	4 050,00 €	

Dossier	16015058 - SDC 17 RUE ARMENGAUD 92210 SAINT-CLOUD - GTC IMMOBILIER - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	P0030639 - GTC IMMOBILIER GESTION TRANSACTION CONSEIL IMMOBILIER			
Localisation	SAINT-CLOUD			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 000,00 €	HT	50 %	4 000,00 €	

Dossier	16015067 - SDC LE BOQUETEAU SISE 11 RUE DU HARAS 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE - ABP SAS - LAUREAT COPRO DURABLE 5			
Bénéficiaire	P0035359 - ABP SAS			
Localisation	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 184 133,00 €	HT	3,86 %	200 000,00 €	

Dossier	16015068 - SDC ORME SAINT EDME SISE 3 RUE VICTOR BASCH 95130 FRANCONVILLE - CABINET EGIM - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R4051 - EGIM ETUDE ET GESTION IMMOBILIERE			
Localisation	FRANCONVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 080,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 160,00 €	HT	50 %	10 080,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-636	Budget	2016

Dossier	16015070 - SDC 72 RUE JEAN BLEUZEN 92170 VANVES - JOUBERT SA - AUDIT ENERGETIQUE			
Bénéficiaire	R19902 - JOUBERT SA			
Localisation	VANVES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 700,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 400,00 €	HT	50 %	2 700,00 €	

Dossier	16015484 - COMMUNE DE COURBEVOIE - TTV - ECOLE FONTANES			
Bénéficiaire	R1021 - COMMUNE DE COURBEVOIE			
Localisation	COURBEVOIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 260,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
87 028,00 €	HT	8,34 %	7 260,00 €	

Dossier	16015491 - COMMUNE DE NANTERRE - TTV - GROUPE SCOLAIRE MAKEBA BUFFON			
Bénéficiaire	R1032 - COMMUNE DE NANTERRE			
Localisation	NANTERRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	34 400,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
345 131,00 €	HT	9,97 %	34 400,00 €	

Dossier	16015500 - COMMUNE DE FUBLAINES - TTV SUR RESTAURANT SCOLAIRE			
Bénéficiaire	R411 - COMMUNE DE FUBLAINES			
Localisation	FUBLAINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
48 000,00 €	HT	12,5 %	6 000,00 €	

Dossier	16015509 - COMMUNE DE NANTERRE - TTV -CENTRE DE LOISIR ROMAIN ROLLAND			
Bénéficiaire	R1032 - COMMUNE DE NANTERRE			
Localisation	NANTERRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 360,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 123,00 €	HT	14,47 %	4 360,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-636	Budget	2016

Dossier	16015519 - COMMUNE DE COURBEVOIE - TTV - ECOLE MOLIERE			
Bénéficiaire	R1021 - COMMUNE DE COURBEVOIE			
Localisation	COURBEVOIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 720,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
42 011,00 €	HT	25,52 %	10 720,00 €	

Dossier	16015584 - CCI PARIS ILE DE FRANCE - ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES A LA TRANSITION ENERGETIQUE - AUDITS ENERGETIQUES – ANNEE 2			
Bénéficiaire	P0032769 - CCI PARIS ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	150 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
187 500,00 €	HT	80 %	150 000,00 €	

Dossier	16015590 - SDC 63-67 RUE JEAN JAURES 2-8 ALLEE DES ALYSSES 91300 MASSY - MOE			
Bénéficiaire	P0035518 - SDC - 63/67 RUE JEAN JAURES ET 2/8 ALLEE DES ALYSSES - 91300 MASSY - PROXIGES			
Localisation	MASSY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	32 605,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
65 210,00 €	HT	50 %	32 605,00 €	

Dossier	16015595 - SDC LE PARC 4-8 AV ANATOLE FRANCE 94600 CHOISY LE ROI- L&D - MOE			
Bénéficiaire	P0035521 - SDC RESIDENCE DU PARC - 4/8 AVENUE ANATOLE FRANCE - 94600 CHOISY LE ROI - LOISELET ET DAIGREMONT PARIS EST			
Localisation	CHOISY-LE-ROI			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	67 300,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
144 625,00 €	HT	46,53 %	67 300,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-636	Budget	2016

Dossier	16015628 - IMMOBILIERE 3F - TTV - 88 RUE DE LA PLANCHETTE 95350			
Bénéficiaire	R7010 - IMMOBILIERE 3F			
Localisation	SAINT-BRICE-SOUS-FORET			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	96 700,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
676 900,00 €	HT	14,29 %	96 700,00 €	

Dossier	16015632 - AUVM AIDE D'URGENCE DU VAL DE MARNE - TTV - FERME MARAIS			
Bénéficiaire	R26327 - AUVM AIDE D'URGENCE DU VAL DE MARNE			
Localisation	ORLY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 600,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
42 900,00 €	HT	15,38 %	6 600,00 €	

Dossier	16015636 - COMMUNE DES ESSARTS LE ROI -TTV - RESTAURANT SCOLAIRE LA ROMANIE			
Bénéficiaire	R569 - COMMUNE DES ESSARTS LE ROI			
Localisation	LES ESSARTS-LE-ROI			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 620,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
17 010,00 €	HT	9,52 %	1 620,00 €	

Dossier	16015639 - SDC LE RU DE BUZOT 34 RUE SCHNAPPER 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE - LAUREAT COPRO DURABLE			
Bénéficiaire	P0031117 - LAUCODAL			
Localisation	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 091 066,00 €	HT	9,56 %	200 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000634 - Politique énergie climat	1 402 423,00 €

Dispositif : N° 00000641 - Aides particuliers ENR

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-636	Budget	2016

Dossier	16003778 - SMETRYNS SEBASTIEN ET LAURENCE - TTV		
Bénéficiaire	P0034083 - SMETRYNS SEBASTIEN ET LAURENCE		
Localisation	VILLEBON-SUR-YVETTE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	3 600,00 €	Code nature	20421
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		3 600,00 €	

Dossier	16005416 - NICOLAS REGIS - TTV		
Bénéficiaire	P0034318 - NICOLAS REGIS		
Localisation	SANNOIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	3 735,00 €	Code nature	20421
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		3 735,00 €	

Dossier	16014713 - ZARAGOZA LIONEL - TTV		
Bénéficiaire	P0035265 - ZARAGOZA LIONEL		
Localisation	RUEIL-MALMAISON		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	7 200,00 €	Code nature	20421
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		7 200,00 €	

Dossier	16014763 - MADAME BEAUQUIER SOPHIE - TTV		
Bénéficiaire	P0035275 - BEAUQUIER SOPHIE		
Localisation	FONTENAY-AUX-ROSES		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	1 350,00 €	Code nature	20421
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		1 350,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000641 - Aides particuliers ENR	15 885,00 €

Total sur l'imputation 907 - 75 - 175001 - 17500105	2 790 668,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-636	Budget	2016

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**75 - Politique de l'énergie**
Programme	**175001 - Politique énergie-climat**
Action	**17500106 - Energies renouvelables**

Dispositif : N° 00000634 - Politique énergie climat

Dossier	16015621 - CRF CROIX ROUGE FRANCAISE - INSTALLATION PV - UNITE SEVRAN			
Bénéficiaire	R10191 - CRF CROIX ROUGE FRANCAISE			
Localisation	SEVRAN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 732,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
31 547,00 €	HT	15 %	4 732,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000634 - Politique énergie climat	4 732,00 €

Dispositif : N° 00000641 - Aides particuliers ENR

Dossier	16015473 - PLANADE MURIEL - CESI		
Bénéficiaire	P0035458 - PLANADE MURIEL		
Localisation	CHEVRY-EN-SEREINE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	800,00 €	Code nature	20421
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		800,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000641 - Aides particuliers ENR	800,00 €

Total sur l'imputation 907 - 75 - 175001 - 17500106	5 532,00 €

Chapitre	**937 - Environnement**
Code fonctionnel	**75 - Politique de l'énergie**
Programme	**475001 - Politique énergie-climat**
Action	**475001033 - Soutien aux agences, espaces et points info énergie**

Dispositif : N° 00000195 - Plan régional énergies- sensibilisation

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-636	Budget	2016

Dossier	16007038 - COTISATION 2016 - APC AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT				
Bénéficiaire	P0011649 - L AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Accompagnement - Hors CPRD				
Montant total	75 000,00 €			Code nature	6281
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
75 000,00 €	HT		100 %	75 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000195 - Plan régional énergies- sensibilisation	75 000,00 €

Total sur l'imputation 937 - 75 - 475001 - 475001033	75 000,00 €

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**75 - Politique de l'énergie**
Programme	**475001 - Politique énergie-climat**
Action	**475001063 - Energies renouvelables**

Dispositif : N° 00000153 - Aides Géothermie profonde

Dossier	16015219 - COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS : REALISATION D'UN DOUBLET GEOTHERMIQUE AU DOGGER RELIE AU RESEAU DE CHALEUR				
Bénéficiaire	R369 - COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS				
Localisation	DAMMARIE-LES-LYS				
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération - Hors CPRD				
Montant total	2 000 000,00 €			Code nature	204142
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 479 060,00 €	HT		19,09 %	2 000 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000153 - Aides Géothermie profonde	2 000 000,00 €

Dispositif : N° 00000634 - Politique énergie climat

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-636	Budget	2016

Dossier	16015472 - SIPPEREC : ETUDE DE FAISABILITE D'UN RESEAU DE CHALEUR ET D'UN DOUBLET GEOTHERMIQUE AU DOGGER A EPINAY-SUR-SEINE ET VILLETANEUSE			
Bénéficiaire	R40545 - SIPPEREC SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération - Hors CPRD			
Montant total	70 833,50 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
283 334,00 €	HT	25 %	70 833,50 €	

Dossier	16015539 - COMMUNE D'ORSAY : ETUDE DE POTENTIELS D'ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION MOBILISABLES			
Bénéficiaire	R1178 - COMMUNE D'ORSAY			
Localisation	ORSAY			
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 000,00 €	HT	25 %	5 000,00 €	

Dossier	16015598 - CNPF CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE - CRPF D'ILE DE FRANCE CENTRE - MOBILISATION DU BOIS EN GATINAIS - 6EME TRANCHE			
Bénéficiaire	P0017412 - CNPF CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE - CRPF D'ILE DE FRANCE CENTRE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération - Hors CPRD			
Montant total	14 925,00 €		Code nature	204162
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
59 700,00 €	HT	25 %	14 925,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000634 - Politique énergie climat	90 758,50 €

Total sur l'imputation 907 - 75 - 475001 - 475001063	2 090 758,50 €

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**75 - Politique de l'énergie**
Programme	**475001 - Politique énergie-climat**
Action	**475001073 - Réseaux de chaleur**

Dispositif : N° 00000634 - Politique énergie climat

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-636	Budget	2016

Dossier	16015227 - COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS : EXTENSION 2016 DU RESEAU DE CHALEUR				
Bénéficiaire	R369 - COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS				
Localisation	DAMMARIE-LES-LYS				
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération - Hors CPRD				
Montant total	552 120,00 €			Code nature	204142
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 505 844,00 €	HT		344 € / m l	552 120,00 €	

Dossier	16015528 - COMMUNE DE VILLE D'AVRAY : SCHEMA DIRECTEUR POUR LA CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR				
Bénéficiaire	R1043 - COMMUNE DE VILLE D'AVRAY				
Localisation	VILLE-D'AVRAY				
CPER/CPRD	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération - Hors CPRD				
Montant total	10 500,00 €			Code nature	204142
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
42 000,00 €	HT		25 %	10 500,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000634 - Politique énergie climat	562 620,00 €

Total sur l'imputation 907 - 75 - 475001 - 475001073	562 620,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015566

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS MAIRIE - LAUREAT RD7 - ECOLE

PAR APPLICATION DU BAREME : 120€/m²	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 168 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS MAIRIE
Adresse administrative : 20 RUE CLAUDE PERNES
93111 ROSNY-SOUS-BOIS CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Claude CAPILLON, Maire

N° SIRET : 21930064700019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Bâtiments Basse Consommation (BBC)
Rapport Cadre : CR106-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 9 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 25 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Prévu dans le règlement de cet appel à projet co-instruit par l'ADEME et la Région

Description :
Réhabilitation d'une halle de marché de 1400 m² avec changement d'usage pour en faire une école

Intérêt régional :
Cette subvention permettra l'embauche de 3 stagiaires

Localisation géographique :
- ROSNY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Rénovation énergétique

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

→ Consommation de référence (Cep ref) selon RT 2005 : 107,72 kWhep/m²SHON.an,

→ Consommation du projet (Cep) selon RT 2005 : 8.16 kWhep/m²SHON.an,

→ Consommation du projet sans photovoltaïque (Cep sans PV) : 38.6 kWhep/m²SHON.an,

→ Etiquette Energie DPE selon la RT 2005 : A ☒, B ☐, C ☐, D ☐, E ☐, F ☐, G ☐,

→ Coefficient U de référence (Uref) selon la RT 2005 : 0.25 W/m²SHON.K,

→ Coefficient U du projet (Ubat) selon la RT 2005 : 0.46 W/m²SHON.K,

→ Emissions de GES des 5 postes de la RT 2005 : -0,58 kg équivalent CO_2/m²SHON.an,

→ Etiquette GES DPE : A ☒, B ☐, C ☐, D ☐, E ☐, F ☐, G ☐,

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	7 981 000,00	100,00%
Total	7 981 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
fonds propres	7 813 000,00	97,90%
Subvention Région	168 000,00	2,10%
Total	7 981 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	168 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à l'écriture de scénario (structures)	3 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	339 480,00 €
2013	Egalité femmes-hommes	5 710,00 €
2014	Passerelles entreprises	54 000,00 €
2014	Plan Piscines Régional	2 000 000,00 €
2014	Politique énergie climat	19 800,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	11 620,00 €
2015	Passerelles entreprises	108 000,00 €
2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	1 400,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	15 100,00 €
	Montant total	2 555 110,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015577

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SA D'HLM TROIS MOULINS HABITAT - LAUREAT RD7 - 48 LOGEMENTS

PAR APPLICATION DU BAREME : 60€/m²	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 200 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM TROIS MOULINS HABITAT
Adresse administrative : 60 RUE DES MEUNIERS
77950 RUBELLES
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Gilles WEBER, Directeur technique adjoint

N° SIRET : 78615039100088

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Bâtiments Basse Consommation (BBC)
Rapport Cadre : CR106-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 21 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Rénovation de 2 bâtiments de 48 logements pour 3686 m²

Intérêt régional :
Cette subvention permettra l'embauche de 3 stagiaires.

Localisation géographique :
- COULOMMIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Rénovation énergétique

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

→ Consommation de référence (Cep ref) selon RT 2005 : 131 kWhep/m²SHON.an,

→ Consommation du projet (Cep) selon RT 2005 : 99 kWhep/m²SHON.an,

→ Consommation du projet sans photovoltaïque (Cep sans PV) : 99 kWhep/m²SHON.an,

→ Etiquette Energie DPE selon la RT 2005 : A ☐, B ☐, C ☒, D ☐, E ☐, F ☐, G ☐,

→ Coefficient U de référence (Uref) selon la RT 2005 : 0.78 W/m²SHON.K,

→ Coefficient U du projet (Ubat) selon la RT 2005 : 0.73 W/m²SHON.K,

→ Emissions de GES des 5 postes de la RT 2005 : 29 kg équivalent CO_2/m²SHON.an,

→ Etiquette GES DPE : A ☐, B ☐, C ☐, D ☒, E ☐, F ☐, G ☐,

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	734 916,00	100,00%
Total	734 916,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	334 916,00	45,57%
Subvention Région	200 000,00	27,21%
Subvention ADEME	200 000,00	27,21%
Total	734 916,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	200 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Convention régionale de patrimoine social	1 110 578,00 €
2013	Logement social pour les personnes en situation de handicap	318 495,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 274 267,00 €
2014	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	-74 207,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 164 592,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	9 852,60 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 429 245,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	32 753,60 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	54 260,72 €
2016	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	18 656,93 €
	Montant total	5 224 258,85 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015580

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : IMMOBILIERE 3F - LAUREAT RD7 - 58 LOGEMENTS

PAR APPLICATION DU BAREME : 120€/m²	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 400 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75638 PARIS CEDEX 13
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Christian BAFFY, Président

Objet : Le groupe 3F a pour mission de proposer des solutions de logement aux personnes dont les possibilités d'accès à l'habitat sont les plus difficiles.

N° SIRET : 55214153300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Bâtiments Basse Consommation (BBC)
Rapport Cadre : CR106-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Réhabilitation d'une tour de 58 logements pour 5200 m²

Intérêt régional :
Cette subvention permettra l'embauche de 3 stagiaires.

Localisation géographique :
- SARCELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Rénovation énergétique

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

→ Consommation de référence (Cep ref) selon RT 2005 : 80 kWhep/m²SHON.an,

→ Consommation du projet (Cep) selon RT 2005 : 73 kWhep/m²SHON.an,

→ Consommation du projet sans photovoltaïque (Cep sans PV) : kWhep/m²SHON.an,

→ Etiquette Energie DPE selon la RT 2005 : A ☐, B ☐, C ☒, D ☐, E ☐, F ☐, G ☐,

→ Coefficient U de référence (Uref) selon la RT 2005 : W/m²SHON.K,

→ Coefficient U du projet (Ubat) selon la RT 2005 : 0,96 W/m²SHON.K,

→ Emissions de GES des 5 postes de la RT 2005 : 24 kg équivalent CO_2/m²SHON.an,

→ Etiquette GES DPE : A ☐, B ☐, C ☒, D ☐, E ☐, F ☐, G ☐,

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	963 000,00	100,00%
Total	963 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	563 000,00	58,46%
Subvention Région	400 000,00	41,54%
Total	963 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2018	400 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	157 789,30 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 797,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	919 997,20 €
2013	Politique énergie climat	56 532,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	11 611 677,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	21 109,40 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	137 559,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	63 924,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	9 704 690,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	60 676,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	12 232 256,00 €
2016	Politique énergie climat	10 400,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 316 452,00 €
	Montant total	29 058 939,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015581

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SA D'HLM ICF LA SABLIERE - LAUREAT RD7 - 299 LOGEMENTS

PAR APPLICATION DU BAREME120€/m²	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 400 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM ICF LA SABLIERE
Adresse administrative : 24 RUE DE PARADIS
75490 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Patrick JEANSELME, Président

N° SIRET : 55202210500357

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Bâtiments Basse Consommation (BBC)
Rapport Cadre : CR106-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Réhabilitation d'un immeuble de 299 logements pour 21 000 m²

Intérêt régional :
Cette subvention permettra l'embauche de 3 stagiaires.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Rénovation énergétique

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

→ Consommation de référence (Cep ref) selon RT 2005 : 247.76 kWhep/m²SHON.an,

→ Consommation du projet (Cep) selon RT 2005 : 67.35 kWhep/m²SHON.an,

→ Consommation du projet sans photovoltaïque (Cep sans PV) : 69 kWhep/m²SHON.an,

→ Etiquette Energie DPE selon la RT 2005 : A ☐, B ☒, C ☐, D ☐, E ☐, F ☐, G ☐,

→ Coefficient U de référence (Uref) selon la RT 2005 : 1.157 W/m²SHON.K,

→ Coefficient U du projet (Ubat) selon la RT 2005 : 0.794 W/m²SHON.K,

→ Emissions de GES des 5 postes de la RT 2005 : 21.04 kg équivalent CO_2/m²SHON.an,

→ Etiquette GES DPE : A ☐, B ☐, C ☐, D ☒, E ☐, F ☐, G ☐,

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	10 248 472,00	100,00%
Total	10 248 472,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région	400 000,00	3,90%
Fonds propres	9 848 472,00	96,10%
Total	10 248 472,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2018	400 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 174 409,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 457 117,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	782 000,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	237 000,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	506 826,00 €
	Montant total	6 594 715,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015582

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AUVM AIDE D'URGENCE DU VAL DE MARNE – LAUREAT RD7 - TRANSFORMATION D'UNE FERME AGRICOLE EN LOGEMENTS SOCIAUX

PAR APPLICATION DU BAREME : 120€/m²	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 204 360,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AUVM AIDE D'URGENCE DU VAL DE MARNE
Adresse administrative : 46 AVENUE RAYMOND POINCARE
94290 VILLENEUVE LE ROI
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Frédéric WINTER, Président

Date de publication au JO : 27 février 1985

N° SIRET : 33233570200020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Bâtiments Basse Consommation (BBC)
Rapport Cadre : CR106-11 du 17/11/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 18 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Prévu dans le règlement de cet appel à projets construit avec l'ADEME

Description :
Transformation d'une ferme agricole de 1703 m² en logements sociaux

Intérêt régional :
Cette subvention permettra l'embauche de 3 stagiaires.

Localisation géographique :
- ORLY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Rénovation énergétique

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

→ Consommation de référence (Cep ref) selon RT 2005 : 118.21 kWhep/m²SHON.an,

→ Consommation du projet (Cep) selon RT 2005 : 84.79 kWhep/m²SHON.an,

→ Consommation du projet sans photovoltaïque (Cep sans PV) : 84.79 kWhep/m²SHON.an,

→ Etiquette Energie DPE selon la RT 2005 : A ☐, B ☒, C ☐, D ☐, E ☐, F ☐, G ☐,

→ Coefficient U de référence (Uref) selon la RT 2005 : 0.591 W/m²SHON.K,

→ Coefficient U du projet (Ubat) selon la RT 2005 : 0.303 W/m²SHON.K,

→ Emissions de GES des 5 postes de la RT 2005 : 21 kg équivalent CO_2/m²SHON.an,

→ Etiquette GES DPE : A ☐, B ☐, C ☐, D ☒, E ☐, F ☐, G ☐,

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	827 562,00	100,00%
Total	827 562,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	623 202,00	75,31%
Subvention Région	204 360,00	24,69%
Total	827 562,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	204 360,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	1 074 575,00 €
	Montant total	1 074 575,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015219

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS : REALISATION D'UN DOUBLET GEOTHERMIQUE AU DOGGER RELIE AU RESEAU DE CHALEUR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides Géothermie profonde	10 479 060,00 €	19,09%	2 000 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204142-475001-200
475001063- Energies renouvelables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
Adresse administrative : 26 RUE CHARLES DE GAULLE
77190 DAMMARIE LES LYS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Gilles BATTAIL, Maire

N° SIRET : 21770152300011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides Géothermie profonde
Rapport Cadre : CR46-12 du 23/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dossier déposé dans le cadre de la session de l'appel à candidatures lancé conjointement avec l'ADEME clôturé en décembre 2015.

Description :
Durant la période 1970-2015, la gestion du réseau de chaleur urbain de la Ville de Dammarie-les-Lys a été confiée au groupement d'entreprises Soccram / Thion / Arizzoli Bernard & Perre dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

A l'occasion des études menées afin de déterminer le devenir du service public communal de chaleur urbain, l'intérêt de faire appel à la ressource géothermale locale a été démontré.

C'est dans ce contexte que la Ville de Dammarie-les-Lys a décidé, par une délibération en date du 26 juin 2014, et après avis de la commission consultative des services publics locaux et du comité technique, de confier par une nouvelle convention de délégation de service public :
- le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un équipement de production d'énergie géothermale,
- l'adaptation de la centrale thermique existante du réseau de chaleur communal et d'un ensemble de sous-stations (principalement dans les quartiers de l'Abbaye du Lys et de la Plaine du Lys).

Le doublet géothermique réalisé permettra d'alimenter en chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) :
- les bâtiments raccordés actuellement au réseau de chaleur,
- des bâtiments à raccorder (objet d'une autre subvention régionale).
Les caractéristiques globales des besoins de chaleur et la répartition selon la nature des bâtiments sont les suivantes :

	Nombre	**Part**
Logements sociaux	3192	83%
Bâtiments communaux	170	4%
Bâtiments scolaires	376	10%
Autres (foyer, centre de secours)	112	3%

Longueur du réseau de chaleur (en ml de tranchée)	7 100 ml	5,5km existant + 1600ml extension
Nombre de sous-stations	36	32 existantes + 4 sous stations d'extension
Quantité de chaleur EnR et R injectée dans le réseau par année	42 118	Soit + 3631 Tep/an EnR et R injecté
Quantité de chaleur vendue en sous-station par année	44 945	soit 8,4% de perte en ligne

Les caractéristiques principales de l'opération sont les suivantes :

Besoins des bâtiments raccordés au réseau de chaleur		
Chauffage	Besoins (MWh/an)	35 393
	Puissance (kW)	15 500
Eau chaude sanitaire	Besoins (MWh/an)	9 553
	Puissance (kW)	2 600
Total des besoins annuels à n+5 an, y compris les pertes réseau (MWh/an)		49 061
Rendement réseau (%)		91,6%
Pertes réseaux (MWh/an)		4 115

Installations de production d'énergie		
Doublet de géothermie	Puissance :	11 000 kW
	Production annuelle :	42 118 (MWh/an)
	Taux de couverture :	85,85%
	Pompe de pompage :	Puissance 200 kW / Consommation 853 MWh/an
	Pompe de réinjection	Puissance 210 kW / Consommation 617 MWh/an
	Nombre de forage :	1 puits Producteur + 1 puits Réinjection
	Profondeur :	1800 m
	Température tête de puits :	71°C
	Débit d'exploitation :	moyen : 190 m3/h max : 350 m3/h
Cogénération	Puissance thermique :	3 224 kW
	Puissance électrique :	3 356 kW
	Production :	1 200 MWh/an
Energie d'appoint	Type d'énergie :	Gaz
	Puissance (kW) :	19 000
	Consommation annuelle (MWh/an) :	5 743 MWh utiles

Le doublet de géothermie permettra au réseau de chaleur d'avoir un taux d'EnR de plus de 85 %, permettant ainsi aux abonnés de bénéficier d'une TVA à 5,5 % sur l'intégralité de leur facture.

Intérêt régional :
Cette subvention permettra l'embauche de 3 stagiaires.

Localisation géographique :
- DAMMARIE-LES-LYS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses	10 479 060,00	100,00%
Total	10 479 060,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	2 000 000,00	19,09%
ADEME & Délégataire	8 479 060,00	80,91%
Total	10 479 060,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 000 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	17 610,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	17 610,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 023 750,00 €
2016	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	158 707,00 €
2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	43 847,91 €
	Montant total	1 261 524,91 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015227

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS : EXTENSION 2016 DU RESEAU DE CHALEUR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	1 505 844,00 €	344 € / m l 1605 m l	552 120,00 €
		Montant Total de la subvention	552 120,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204142-475001-200
475001073- Réseaux de chaleur

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
Adresse administrative : 26 RUE CHARLES DE GAULLE
77190 DAMMARIE LES LYS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Gilles BATTAIL, Maire

N° SIRET : 21770152300011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dossier déposé dans le cadre de l'appel à candidature 'réseau de chaleur' conjointement mené avec l'ADEME dont la session pour l'année 2016 s'est clôturée le 17 décembre 2015.

Description :
En complément de la réalisation d'un doublet géothermique pour alimenter le réseau de chaleur à plus de 50% d'énergie renouvelable, la Ville de Dammarie les Lys et son délégataire ont identifié des bâtiments à raccorder au réseau de chaleur pour alimenter la zone Jean Zay.

L'extension du réseau aura les caractéristiques suivantes :
- longueur : 1 605 mètres linéaires
- besoins d'énergie à couvrir : 6 445 MWh/an
- nombre de sous stations à créer : 4
- taux ENR du réseau de chaleur : 86%

Intérêt régional :

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 3 stagiaires ou alternants.
Ce projet étant complémentaire du doublet géothermique, l'engagement du bénéficiaire est considéré pour les 2 projets.

Détail du calcul de la subvention :
Délibération CR46-12, mesure 14
Aide régionale de 400 € /mètre linéaire * taux ENR soit 344 € / m l

Localisation géographique :
- DAMMARIE-LES-LYS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses	1 505 844,00	100,00%
Total	1 505 844,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	552 120,00	36,67%
Délégataire + ADEME	953 724,00	63,33%
Total	1 505 844,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	552 120,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	17 610,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	17 610,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 023 750,00 €
2016	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	158 707,00 €
2016	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	10 000,00 €
2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	43 847,91 €
	Montant total	1 271 524,91 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015472

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SIPPEREC : ETUDE DE FAISABILITE D'UN RESEAU DE CHALEUR ET D'UN DOUBLET GEOTHERMIQUE AU DOGGER A EPINAY-SUR-SEINE ET VILLETANEUSE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	283 334,00 €	25,00 %	70 833,50 €
		Montant Total de la subvention	70 833,50 €

Imputation budgétaire : 907-75-204142-475001-200
475001063- Energies renouvelables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIPPEREC SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION
Adresse administrative : TOUR GAMMA B
75582 PARIS
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur Jacque J.P. MARTIN, Président

N° SIRET : 25750004100021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Objet du projet : réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de distribution de chaleur et d'un doublet géothermique sur les territoires de Villetaneuse et Epinay sur Seine

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La réalisation d'un schéma directeur des réseaux de chaleur de Seine Saint Denis en 2010 a permis d'identifier les communes d'Epinay sur Seine et Villetaneuse comme présentant des caractéristiques favorables à une opération de géothermie profonde et au développement d'un réseau de distribution de chaleur. Ces éléments ont été renforcés avec l'élaboration du nouveau Plan National de Rénovation Urbaine qui amène des projets de rénovation conséquents sur ce territoire. Dans ces conditions, les communes ont décidé de transférer leur compétence en matière de développement des énergies renouvelables au SIPPEREC. Le SIPPEREC a donc décidé de lancer une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur associé à un doublet de géothermie profonde au Dogger sur ces deux communes.

Les phases de cette mission sont les suivantes :
- étude préliminaire du sous-sol et étude de faisabilité d'un doublet géothermal
- élaboration du permis de recherche

- étude du schéma énergétique global
- étude technico-économique des solutions préconisées
- assistance à la sécurisation des prospects (préconisations, préaccords de principe de raccordement,...)
- lancement de l'opération : établissement du cahier des charges de délégation de service public, assistance à l'analyse des offres et aux négociations avec les candidats

Intérêt régional :
Cette subvention permettra l'embauche de 2 stagiaires.

Détail du calcul de la subvention :
Délibération CR46-12, mesure 12

Localisation géographique :
- EPINAY-SUR-SEINE
- VILLETANEUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DEPENSES	283 334,00	100,00%
Total	283 334,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	70 833,50	25,00%
ADEME	70 833,50	25,00%
CAISSE DES DEPOTS	99 166,90	35,00%
BENEFICIAIRE	42 500,10	15,00%
Total	283 334,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	70 833,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	-409 920,00 €
2013	Politique énergie climat	77 182,50 €
2014	Aides Géothermie profonde	4 052 442,75 €
2014	Politique énergie climat	2 670 123,75 €
2015	Politique énergie climat	13 635,00 €
2016	Politique énergie climat	269 550,00 €
	Montant total	7 082 934,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015484

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE COURBEVOIE - TTV - ECOLE FONTANES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	87 028,00 €	8,34 %	7 260,00 €
	Montant Total de la subvention		7 260,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204142-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COURBEVOIE
Adresse administrative : 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
92401 COURBEVOIE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Député-maire

N° SIRET : 21920026800015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 15 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 octobre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Rénovation d'une école ne pouvant s'effectuer plus tard

Description :
363 m² de toiture végétalisée sur une école maternelle

Intérêt régional :
Cette subvention permettra l'embauche d'1 stagiaire.

Localisation géographique :
- COURBEVOIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
investissement	87 028,00	100,00%
Total	87 028,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fond propre	79 768,00	91,66%
Subvention Région	7 260,00	8,34%
Total	87 028,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 260,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique de l'eau-Investissement	20 400,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	1 500,00 €
2015	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	4 600,00 €
	Montant total	26 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015491

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE NANTERRE - TTV - GROUPE SCOLAIRE MAKEBA BUFFON

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	345 131,00 €	9,97 %	34 400,00 €
	Montant Total de la subvention		34 400,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204142-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NANTERRE
Adresse administrative : 88 RUE DU 8 MAI 1945
92014 NANTERRE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur PATRICK JARRY, Maire

N° SIRET : 21920050800014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mai 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
1720m² de toiture végétalisée sur un groupe scolaire

Intérêt régional :
Cette subvention permettra l'embauche d'1 stagiaire.

Localisation géographique :
- NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	345 131,00	100,00%
Total	345 131,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fond propre	310 731,00	90,03%
Subvention Région	34 400,00	9,97%
Total	345 131,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	34 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux manifestations culturelles	31 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	23 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	114 130,00 €
2013	E-inclusion - Fonctionnement	29 321,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	2 472 928,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	12 000,00 €
2013	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	11 000,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	198 500,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	35 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	18 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	114 130,00 €
2014	Bâtiments Basse Consommation (BBC)	300 000,00 €
2014	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	166 000,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 616 498,00 €
2014	Soutien régional en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	25 000,00 €
2014	Travaux de maintenance	910 499,83 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	40 000,00 €
2015	Soutien à la création et à la diffusion numérique	16 045,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	45 000,00 €
	Montant total	6 167 051,83 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015500

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE FUBLAINES - TTV SUR RESTAURANT SCOLAIRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	48 000,00 €	12,50 %	6 000,00 €
	Montant Total de la subvention		6 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204142-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FUBLAINES
Adresse administrative : MAIRIE
77470 FUBLAINES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Patrick BRIET, Maire

N° SIRET : 21770199400014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
300 m² de toiture végétalisée dans le cadre de la construction d'un restaurant scolaire

Intérêt régional :
Cette subvention permettra l'embauche d'1 stagiaire.

Localisation géographique :
- FUBLAINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	48 000,00	100,00%
Total	48 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
fond propre	42 000,00	87,50%
Subvention Région	6 000,00	12,50%
Total	48 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats ruraux	166 500,00 €
	Montant total	166 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015509

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE NANTERRE - TTV -CENTRE DE LOISIR ROMAIN ROLLAND

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	30 123,00 €	14,47 %	4 360,00 €
	Montant Total de la subvention		4 360,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204142-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NANTERRE
Adresse administrative : 88 RUE DU 8 MAI 1945
92014 NANTERRE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur PATRICK JARRY, Maire

N° SIRET : 21920050800014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 31 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
218 m² de toiture végétalisée sur un centre de loisirs

Intérêt régional :
Cette subvention permettra l'embauche d'1 stagiaire.

Localisation géographique :
- NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	30 123,00	100,00%
Total	30 123,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région	4 360,00	14,47%
fonds propres	25 763,00	85,53%
Total	30 123,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 360,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux manifestations culturelles	31 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	23 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	114 130,00 €
2013	E-inclusion - Fonctionnement	29 321,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	2 472 928,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	12 000,00 €
2013	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	11 000,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	198 500,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	35 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	18 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	114 130,00 €
2014	Bâtiments Basse Consommation (BBC)	300 000,00 €
2014	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	166 000,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 616 498,00 €
2014	Soutien régional en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	25 000,00 €
2014	Travaux de maintenance	910 499,83 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	40 000,00 €
2015	Soutien à la création et à la diffusion numérique	16 045,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	45 000,00 €
	Montant total	6 167 051,83 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015519

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE COURBEVOIE - TTV - ECOLE MOLIERE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	42 011,00 €	25,52 %	10 720,00 €
	Montant Total de la subvention		10 720,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204142-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COURBEVOIE
Adresse administrative : 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
92401 COURBEVOIE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Député-maire

N° SIRET : 21920026800015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
536 m² de toiture végétalisée sur l'extension de l'école Molière

Intérêt régional :
Cette subvention permettra l'embauche d'1 stagiaire.

Localisation géographique :
- COURBEVOIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	42 011,00	100,00%
Total	42 011,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	31 291,00	74,48%
Subvention Région	10 720,00	25,52%
Total	42 011,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 720,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique de l'eau-Investissement	20 400,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	1 500,00 €
2015	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	4 600,00 €
	Montant total	26 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015528

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE VILLE D'AVRAY : SCHEMA DIRECTEUR POUR LA CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	42 000,00 €	25,00 %	10 500,00 €
	Montant Total de la subvention		10 500,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204142-475001-200
475001073- Réseaux de chaleur

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLE D'AVRAY
Adresse administrative : 13 RUE DE SAINT-CLOUD
92410 VILLE-D'AVRAY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Denis BADRE, Maire
N° SIRET : 21920077100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 20 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La Commune de Ville d'Avray souhaite initier l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération (EnR & R) disponibles sur son territoire à des conditions technico-économiques pertinentes.

Dans l'esprit des élus, cette valorisation s'effectuerait à travers une structure dédiée dont les contours restent à définir. Elle devra contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire, viser la sobriété énergétique et la diversification des sources au profit des énergies renouvelables et de récupération, limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage.

Une première réflexion, menée par un groupe de travail constitué d'élus et de citoyens, le C3D, a conduit à retenir comme énergies potentiellement exploitables sur le territoire :
- La géothermie ;
- L'énergie solaire ;
- La biomasse.

La géothermie est en première approche la principale ressource en énergie disponible sur le territoire. Compte tenu de la densité des besoins énergétiques pour le chauffage des bâtiments, deux catégories d'aquifères pourraient être vraisemblablement sollicitées :
- les aquifères superficiels et
- les aquifères intermédiaires.

Toutefois, aucune autre catégorie n'est à exclure à priori, en particulier les aquifères profonds.
La géothermie très basse énergie des aquifères superficiels et intermédiaires, nécessite le recours à des pompes à chaleur (PAC) consommatrices d'électricité.

Les toits de la majorité des bâtiments publics et des immeubles d'habitation collectifs étant des toits terrasses, il peut être opportun de les équiper de panneaux solaires photovoltaïques qui contribueraient à améliorer le bilan énergétique et le bilan d'émissions de GES du chauffage.

Par ailleurs, une majorité de bâtiments ayant des besoins en eau chaude sanitaire (ECS), l'implantation de panneaux solaires thermiques, voire hybrides, pourrait présenter un intérêt.

L'étude comprendra les étapes suivantes :
- Acquisition des données techniques, économiques et contractuelles des installations de chauffage des bâtiments publics et des immeubles d'habitat collectif compris dans le périmètre de l'étude ;
- Elaboration de différents scenarii intégrant les évolutions techniques (installations de production d'énergie renouvelable, réseaux, performance du patrimoine bâti) ainsi que les évolutions relatives aux différentes possibilités de montage juridique et financier ;
- Réalisation d'un exercice de projection à l'horizon de mise en service des équipements ;
- Proposition d'un plan d'action et d'un échéancier prévisionnel.

Intérêt régional :
Cette subvention permettra l'embauche d'1 stagiaire.

Localisation géographique :
- VILLE-D'AVRAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DEPENSES	42 000,00	100,00%
Total	42 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	10 500,00	25,00%
ADEME	10 500,00	25,00%
BENEFICIAIRE	21 000,00	50,00%
Total	42 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Restauration et création d'orgues	38 948,00 €
	Montant total	38 948,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015539

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE D'ORSAY : ETUDE DE POTENTIELS D'ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION MOBILISABLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	20 000,00 €	25,00 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204142-475001-200
475001063- Energies renouvelables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ORSAY
Adresse administrative : 2 PL DU GENERAL LECLERC
91401 ORSAY CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur DAVID ROS, Maire
N° SIRET : 21910471800016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune d'Orsay dispose sur son territoire d'un forage d'eau potable au niveau de la nappe de l'Albien qui alimente 40 % de la population communale en eau potable. Cette eau est à une température initiale de 28°C environ, ce qui est problématique pour les habitants qui trouvent l'eau encore trop chaude pour être consommée en sortie de robinet, même en tenant compte des déperditions de chaleur du réseau aquifère.

La commune d'Orsay souhaite donc abaisser ce niveau de température en étudiant la possibilité de récupérer les calories de ce forage à l'aide d'une pompe à chaleur géothermique afin d'alimenter en chaleur un ou plusieurs bâtiments communaux, voire d'autres équipements si le gisement le permet.

La commune souhaite préalablement s'assurer de prioriser l'énergie la plus disponible au niveau du centre-ville, en étudiant la possibilité de recourir à d'autres systèmes à énergies renouvelables et de récupération.

Afin de prendre une décision sur l'utilisation de ces ressources, la commune d'Orsay souhaite donc que soit menée une étude apportant notamment des réponses sur les besoins calorifiques des bâtiments et le potentiel des énergies renouvelables et de récupération pouvant alimenter ces bâtiments.

Les différentes phases de l'étude sont les suivantes :
- un premier volet sur les consommations des différents bâtiments potentiellement concernés par l'opération ; cette étude donnera des éléments pour limiter et diminuer les besoins énergétiques (solutions d'efficacité énergétique, sobriété énergétique) ;
- un second volet sur le potentiel des énergies renouvelables et de récupération mobilisables sur le territoire, avec une proposition de priorisation des gisements à mettre en œuvre et une étude technicoéconomique pour chaque solution.
Compte tenu du contexte local afférant à la présence d'un forage d'eau potable existant, ce volet de l'étude comprendra nécessairement une analyse de la ressource du sous-sol en vue de la récupération des calories de ce forage artésien.

Intérêt régional :
Cette subvention permettra l'embauche d'1 stagiaire.

Localisation géographique :
- ORSAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DEPENSES	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	5 000,00	25,00%
ADEME	5 000,00	25,00%
SIGEIF	5 000,00	25,00%
BENEFICIAIRE	5 000,00	25,00%
Total	20 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats régionaux	360 000,00 €
2014	Stratégies territoriales de sécurité – Fonctionnement	10 000,00 €
	Montant total	370 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015636

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DES ESSARTS LE ROI -TTV - RESTAURANT SCOLAIRE LA ROMANIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	17 010,00 €	9,52 %	1 620,00 €
	Montant Total de la subvention		1 620,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204142-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DES ESSARTS LE ROI
Adresse administrative : 18 RUE DU 11 NOVEMBRE
78690 LES ESSARTS-LE-ROI
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Raymond POMMET, Maire

N° SIRET : 21780220600060

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
81 m² de toiture végétalisée sur le restaurant scolaire du quartier la Romanie

Intérêt régional :
Cette subvention permettra l'embauche d'1 stagiaire.

Localisation géographique :
- LES ESSARTS-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	17 010,00	100,00%
Total	17 010,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région	1 620,00	9,52%
Subvention ADEME	3 608,00	21,21%
Fonds propres	11 782,00	69,27%
Total	17 010,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 620,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015598

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CNPF CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE - CRPF D'ILE DE FRANCE CENTRE - MOBILISATION DU BOIS EN GATINAIS - 6EME TRANCHE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	59 700,00 €	25,00 %	14 925,00 €
	Montant Total de la subvention		14 925,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204162-475001-200
475001063- Energies renouvelables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CNPF CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE - CRPF D'ILE DE FRANCE CENTRE
Adresse administrative : 43 RUE DU BOEUF SAINT PATERNE 45000 ORLEANS
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif
Représentant : Monsieur Xavier PESME, Directeur
N° SIRET : 18009235500189

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Etude n'ayant pu être présentée à une commission antérieure

Objectifs :
- Mobiliser une énergie renouvelable locale
- Permettre le retour de la gestion durable des forêts très morcelées, abandonnées et mal adaptées au changement climatique

Description :

Phase 1 :
Poursuite et consolidation du travail d'étude technico-économique de la mobilisation et de la commercialisation des bois recensés sur les secteurs sélectionnés lors des tranches précédentes.

Phase 2 :
Consolidation des bourses foncières dématérialisées sur les secteurs sélectionnés de la phase 1 et poursuite de l'accompagnement des propriétaires vendeurs vers la conclusion des mutations.

Intérêt régional :
Cette subvention permettra l'embauche d'1 stagiaire.

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	59 700,00	100,00%
Total	59 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
fonds propres	12 279,00	20,57%
Subvention ADEME	10 176,00	17,05%
Subvention Région	14 925,00	25,00%
Subvention CD 91	22 320,00	37,39%
Total	59 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	14 925,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique énergie climat	14 700,00 €
2014	PASS Filière - Mise en oeuvre du plan d'action	2 500,00 €
2014	Politique énergie climat	14 700,00 €
2015	PASS Filière - Mise en oeuvre du plan d'action	22 500,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	9 000,00 €
	Montant total	63 400,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015584

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CCI PARIS ILE DE FRANCE - ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES A LA TRANSITION ENERGETIQUE - AUDITS ENERGETIQUES – ANNEE 2

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	187 500,00 €	80,00 %	150 000,00 €
	Montant Total de la subvention		150 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-204182-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CCI PARIS ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 27 RUE DE FRIEDLAND
75008 PARIS
Statut Juridique :
Représentant : Monsieur Jean-Paul VERMES, Président
N° SIRET : 13001727000641

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR80-15 du 24/09/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) d'Île-de-France co-élaboré par l'Etat et le Conseil régional, adopté en décembre 2012, fixe pour les secteurs de l'industrie et du tertiaire une réduction de 24 % des consommations énergétiques et de 33 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020.

En cohérence avec le SRCAE, la CCI Paris Île-de-France est très engagée dans la transition écologique et énergétique sous la forme d'interventions spécialisées par département francilien :
- Transition énergétique pour la CCI Essonne (Démonstrateur Smart Building Paris Ile-de-France),
- Economie circulaire pour la CCI Versailles-Yvelines,
- Ecotechnologie pour la CCI Hauts-de-Seine et Smart City pour la CCI Seine-Saint-Denis.

En matière d'efficacité énergétique, la CCI Paris Île-de-France sensibilise et accompagne les entreprises depuis plusieurs années.

40 entreprises ont été ainsi accompagnées sur la période 2011-2014 en partenariat avec l'ADEME et la DIRECCTE. Elles ont bénéficié d'un diagnostic énergétique avec pose d'appareils de mesure réalisé par des experts thermiciens et d'ateliers thématiques de maîtrise de l'énergie.

Les accompagnements ont permis de proposer différents postes d'économie d'énergie avec des préconisations relevant des « utilités », des procédés industriels (amélioration de la performance, amélioration de la récupération de chaleur), du bâtiment et de son enveloppe. Les préconisations étaient associées à une estimation du coût des investissements proposés avec indication des temps de retour sur investissements.

Forte de ces expériences, la CCI Paris Île-de-France souhaite intensifier les accompagnements des entreprises en matière de transition énergétique. Elle propose pour cela, un programme régional, ambitieux, d'accompagnement de 100 PME/PMI sur l'ensemble de l'Île-de-France en efficacité énergétique.

Intérêt régional :
Ce programme francilien contribuera à la réduction des gaz à effet de serre et pourra être valorisé dans le cadre de la Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques organisée à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015 (COP 21).

Le programme s'inscrit également dans la stratégie Europe 2020 de l'Union Européenne au service d'une économie intelligente, durable et inclusive.

La CCI de région Paris Ile-de-France souhaite s'associer avec les principaux acteurs régionaux de l'Île-de-France (ADEME, DIRECCTE, DRIEE, Conseil Régional, Paris Région Entreprises) afin d'amplifier son efficacité et d'inscrire son action dans la politique régionale.

Cette subvention permettra l'embauche de 3 stagiaires.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Accompagnement

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	187 500,00	100,00%
Total	187 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région	150 000,00	80,00%
Fonds propres	37 500,00	20,00%
Total	187 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	150 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15016576

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 65-65 BIS RUE RIVAY 92300 LEVALLOIS PERRET - CABINET CAZALIERES - LAUREAT COPRO DURABLE 4

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	621 075,00 €	60€/m² plafonné à 200 000 €	182 100,00 €
	Montant Total de la subvention		182 100,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CABINET CAZALIERES
Adresse administrative : 12 RUE EUGENE FLACHAT
75017 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur CLAUDE CHAPUIS, Président

N° SIRET : 32040735600031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La copropriété, poussée par son Conseil Syndical dynamique et force de proposition, a démarré son projet de rénovation dès 2009 par la réalisation de travaux d'isolation thermique par l'extérieur et prévoyait déjà des études pour la mise en place de panneaux solaires thermiques pour l'Eau Chaude Sanitaire. Après s'être investie dans la recherche d'information et de retour d'expériences, la copropriété a décidé de réaliser un audit en 2014 puis des études de maîtrise d'œuvre en 2015 (soutenus par la Région Ile de France pour un montant de 24 204 €).

A la restitution des travaux par le bureau d'études, la copropriété a voté le principe d'un plan prévisionnel de travaux global articulé autour de la problématique énergétique.
La copropriété poursuit ainsi sa démarche de rénovation, entamée depuis 2009, en votant pour la seconde fois consécutive en moins de 10 ans des travaux conséquents qui permettent à la copropriété d'afficher un niveau BBC.

Une fois les travaux réalisés, la copropriété souhaite s'engager sur une 3ème tranche de travaux à l'échéance 2025, en examinant plus précisément la consommation énergétique se rapportant au chauffage et à l'eau chaude en collectif (dont le mode de production est actuellement au fioul). La

chaudière actuelle a 7 ans d'âge. Il est donc difficile de justifier de son remplacement en 2017.
Conscients de l'impact en termes d'émission de GES, la copropriété s'engage, un fois les présents travaux réalisés, à mener une étude portant :
- sur les matériels de combustion (1 ou 2 chaudières à condensation) et de régulation,
- sur le combustible (fuel, gaz, réseau urbain de chaleur), en profitant des progrès techniques à venir.
Cette étude serait également couplée avec celle d'un contrat de performance énergétique.

Le bouquet de travaux envisagé est le suivant :

Remplacement des menuiseries
Isolation des toitures et des planchers bas
Traitement des ponts thermiques
Rénovation du système de distribution du chauffage
Ventilation basse pression
Eclairage
Eau chaude Solaire

Description :
année de construction : 1969
nombre de bâtiments : 1
nombre de logements : 31 + locaux tertiaires
nombre de lots : 102
surface (m²) : 3 035 m² dont 2177 m² de logement et 858 m² de locaux tertiaires
mode de chauffage actuel : fioul collectif
mode de production d'eau chaude sanitaire actuelle : fioul collectif
consommation annuelle : 178 MWh

Cep ACTUEL : 204 KWH/M²/AN (en 2009 avant isolation par l'extérieur)
CLASSE DPE : D
Cep PROJET : 103 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : C

Localisation géographique :
- LEVALLOIS-PERRET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
remplacement des menuiseries et réfection hall d'entrée	261 200,00	42,06%
isolation toiture et plancher bas	144 250,00	23,23%
rénovation réseau distribution de chauffage	35 000,00	5,64%
éclairage	11 000,00	1,77%
rénovation de la ventilation	111 125,00	17,89%
traitement des ponts thermique	58 500,00	9,42%
Total	621 075,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Region Ile de france	182 100,00	29,32%
fonds propres	438 975,00	70,68%
Total	621 075,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2018	182 100,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	46 451,81 €
2013	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	219 273,79 €
2013	Habitat privé CDSR syndicats de copropriété	37 768,00 €
2013	Habitat Privé CDSR-Parties communes	595 982,46 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	983 000,00 €
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	42 714,95 €
2014	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	165 938,34 €
2014	Politique énergie climat	25 765,50 €
2015	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	536 273,97 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	177 567,69 €
2016	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	35 764,00 €
	Montant total	2 866 500,51 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013185

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 12-22 RUE DES PINSONS 77360 VAIRES-SUR-MARNE - SOGIMCO COPROPRIETES - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	12 650,00 €	50,00 %	6 325,00 €
	Montant Total de la subvention		6 325,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOGIMCO COPROPRIETES
Adresse administrative : 13 RUE SAINT DENIS
77400 LAGNY-SUR-MARNE
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame LAZARD, Gestionnaire SDC 12-22 Rue des Pinsons 77360 VAIRES SUR MARNE

N° SIRET : 48050097400047

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 19 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Nombre de bâtiments : 6
Nombre de logements : 150
Nombre de lots : 448
Année de construction : 1979
Surface (m²) : 11787
Type de chauffage actuel : Electricité
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Electricité
Consommation actuelle : 785 MWh

Localisation géographique :
- VAIRES-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	12 650,00	100,00%
Total	12 650,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
fonds propres	6 325,00	50,00%
Subvention Région	6 325,00	50,00%
Total	12 650,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 325,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique énergie climat	2 400,00 €
2015	Politique énergie climat	4 125,00 €
	Montant total	6 525,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013243

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 1 RUE DU PAS DE LA MULE 75004 PARIS - PARIS GTB - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	8 800,00 €	50,00 %	4 400,00 €
	Montant Total de la subvention		4 400,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS GTB
Adresse administrative : 4 CITE DE TREVISE
75009 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Emmanuel BARDY, Gérant

N° SIRET : 39315055200031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Etablissement d'un plan de travaux dans le cadre d'un changement de chaudière et d'importants travaux à effectuer.

Description :
Nombre de bâtiments : 1
Nombre de logements : 8
Nombre de lots : 24
Année de construction : 1930
Surface (m²) : 930
Type de chauffage actuel : Fioul collectif
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Fioul collectif
Consommation actuelle : 104 MWh

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	8 800,00	100,00%
Total	8 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	4 400,00	50,00%
Subvention Région	4 400,00	50,00%
Total	8 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 400,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013289

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 135 ROUTE DE LA REINE 92100 BOULOGNE BILLANCOURT - COGESCO - TTV

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	40 528,00 €	14,46 %	5 860,00 €
	Montant Total de la subvention		5 860,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COGESCO
Adresse administrative : 7 B RUE ERNEST CRESSON
75014 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame LAETITIA TOULLIOU, Gérante

N° SIRET : 30938519300052

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
293 m² de toiture végétalisée sur une copropriété de 55 logements

Localisation géographique :
- BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	40 528,00	100,00%
Total	40 528,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	34 668,00	85,54%
Subvention Région	5 860,00	14,46%
Total	40 528,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 860,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique énergie climat	5 500,00 €
2015	Politique énergie climat	206 350,00 €
	Montant total	211 850,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014728

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC RESIDENCE LES JARDINS DE SEINE SISE 71 RUE DANTON 91210 DRAVEIL - PROACT'IMM - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	7 425,00 €	50,00 %	3 712,00 €
	Montant Total de la subvention		3 712,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PROACT IMM
Adresse administrative : 1-3 AVENUE DE LA LIBERATION
91130 RIS ORANGIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur François MULLER, GESTIONNAIRE SDC 71 RUE DANTON 91210 DRAVEL

N° SIRET : 34745045400017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Etablissement d'un programme de travaux en vue de préserver le patrimoine

Description :
Nombre de bâtiments : 4
Nombre de logements : 45
Nombre de lots : 140
Année de construction : 1974
Surface (m²) : 7258
Type de chauffage actuel : Gaz collectif
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz collectif
Consommation actuelle : 902 MWh

Localisation géographique :
- DRAVEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	7 425,00	100,00%
Total	7 425,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	3 713,00	50,01%
Subvention Région	3 712,00	49,99%
Total	7 425,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 712,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	55 759,00 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	884 000,00 €
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	12 015,00 €
2015	Aide aux mesures juridiques et procédures contentieuses	6 768,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	21 594,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	227 482,00 €
2015	Politique énergie climat	15 200,00 €
	Montant total	1 222 818,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014738

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC RESIDENCE BOISSIERE LAMAZE SISE 20BIS A 24 BD DE LA BOISSIERE / 30 RUE DU DOCTEUR LAMAZE 93230 ROMAINVILLE -COGEIM - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	12 276,00 €	50,00 %	6 138,00 €
	Montant Total de la subvention		6 138,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COGEIM
Adresse administrative : 146 RUE DE PICPUS
75012 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame Yassamine BOUKDIR, Gestionnaire Résidence BOISSIERE LAMAZE

N° SIRET : 32337792900019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 19 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Etablissement d'un programme de travaux

Description :
Nombre de bâtiments : 2
Nombre de logements : 97
Nombre de lots : 248
Année de construction : 1969
Surface (m²) : 7728
Type de chauffage actuel : Gaz
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz
Consommation actuelle : 613 MWh

Localisation géographique :
- ROMAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	12 276,00	100,00%
Total	12 276,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	6 138,00	50,00%
Subvention Région	6 138,00	50,00%
Total	12 276,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 138,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique énergie climat	2 550,00 €
2014	Politique énergie climat	12 500,00 €
2015	Politique énergie climat	62 160,00 €
	Montant total	77 210,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014742

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC LAMARTINE SISE 2-4 RUE LAMARTINE / 29-31 RUE STALINGRAD 93310 LE PRE-SAINT-GERVAIS - ATM SARL - MOE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	59 100,00 €	50,00 %	29 550,00 €
	Montant Total de la subvention		29 550,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATM SARL
Adresse administrative : 128 RUE ROGER SALENGRO
93140 BONDY
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur THIERRY MESGUICH, GERANT

N° SIRET : 34863116900045

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Suite à la réalisation d'un audit énergétique rendu en avril 2016, la copropriété a voté lors de l'AG du 5 juin 2016, en faveur de la réalisation d'une mission de maîtrise d'oeuvre visant à mieux connaître les contraintes technico-économiques du programme de travaux de niveau BBC et présenter le rapport d'analyse des offres des entreprises à l'AG de juin 2017.

La mission de Maîtrise d'œuvre comprend :
En tranche ferme :
- les études de conception (DIAG, APS/APD/PRO)
- les démarches administratives pour l'obtention de l'autorisation de travaux
- l'écriture du dossier de consultation des entreprises (DCE)
- l'organisation de la consultation des entreprises et l'analyse des offres après négociation
- l'accompagnement financier pendant les phases études
En option :
- le suivi technique si les travaux sont effectivement votés, le suivi technique des travaux

Description :
année de construction : 1974
nombre de bâtiments : 2
nombre de logements : 33
nombre de lots : 103
surface (m²) : 1286
mode de chauffage actuel : fioul collectif
mode de production d'eau chaude sanitaire actuelle : fioul collectif
consommation annuelle : 346 MWh

Cep ACTUEL : 227 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : D
Cep PROJET : 98 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : C

Localisation géographique :
- LE PRE-SAINT-GERVAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
phase conception	27 300,00	46,19%
phase suivi des travaux	31 800,00	53,81%
Total	59 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
fonds propres	29 550,00	50,00%
region ile de france	29 550,00	50,00%
Total	59 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	29 550,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique énergie climat	6 000,00 €
	Montant total	6 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014753

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 62/72 BOULEVARD GARIBALDI 75015 PARIS - OLT IMMO 92 - MOE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	33 550,00 €	50,00 %	16 775,00 €
	Montant Total de la subvention		16 775,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OLT - OFFICE LOCATION TRANSACTION
Adresse administrative : 5 RUE DE VERDUN
92150 SURESNES
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Fabrice REBY, GERANT

N° SIRET : 34223099200022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Les copropriétaires se situent près de l'Unesco et souhaitent valoriser leur patrimoine. Suite à la réalisation d'un audit énergétique rendu en juin 2016, qui a associé au maximum les copropriétaires pour recenser l'ensemble des travaux nécessaires (au-delà du simple ravalement nécessaire), la copropriété a voté lors de l'AG du 16 juin 2016, en faveur de la réalisation d'une mission de maîtrise d'oeuvre visant à mieux connaître les contraintes technico-économiques du programme de travaux de niveau BBC et présenter le rapport d'analyse des offres des entreprises à l'AG de juin 2017.

La mission de Maîtrise d'œuvre comprend :
En tranche ferme :
- les études de conception (DIAG, APS/APD/PRO)
- les démarches administratives pour l'obtention de l'autorisation de travaux
- l'écriture du dossier de consultation des entreprises (DCE)
- l'organisation de la consultation des entreprises et l'analyse des offres après négociation
- l'accompagnement financier pendant les phases études
En option :
- le suivi technique si les travaux sont effectivement votés, le suivi technique des travaux

Description :
année de construction : 1960
nombre de bâtiments : 6
nombre de logements : 152
nombre de lots : 353
surface (m²) : 11923
mode de chauffage actuel : réseau de chaleur CPCU
mode de production d'eau chaude sanitaire actuelle : réseau de chaleur CPCU
consommation annuelle : 1 955 MWh

Cep ACTUEL : 174 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : D
Cep PROJET : 102 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : C

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
phase conception	29 050,00	86,59%
ingénierie financière	4 500,00	13,41%
Total	33 550,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
fonds propres	16 775,00	50,00%
region ile de france	16 775,00	50,00%
Total	33 550,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	16 775,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014758

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC RESIDENCE LES COMORES SISE 6-16 RUE DU PARC 95130 FRANCONVILLE - CABINET LOISELET & DAIGREMONT- AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	10 230,00 €	50,00 %	5 115,00 €
	Montant Total de la subvention		5 115,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LD CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT
Adresse administrative : 3 ALLEE HECTOR BERLIOZ
95130 FRANCONVILLE
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur MANUEL POLO-CANTERO, GESTIONNAIRE DE COPROPRIETE

N° SIRET : 54206101500286

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Dégager des pistes pour une rénovation couplée à un changement de chaufferie

Description :
Nombre de bâtiments : 2
Nombre de logements : 61
Nombre de lots : 182
Année de construction : 1969
Surface (m²) : 5756
Type de chauffage actuel : Gaz
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz
Consommation actuelle : 1084 MWh

Localisation géographique :
- FRANCONVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	10 230,00	100,00%
Total	10 230,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	5 115,00	50,00%
Subvention Région	5 115,00	50,00%
Total	10 230,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 115,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Politique énergie climat	10 500,00 €
	Montant total	10 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014765

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 1/11 VILLA CURIAL 75019 PARIS - CABINET ORALIA GARRAUD MAILLET - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	12 960,00 €	50,00 %	6 480,00 €
	Montant Total de la subvention		6 480,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDIC COPRO DU 7-9 RUE CURIAL
Adresse administrative : 7-9 RUE CURIAL
75019 PARIS
Statut Juridique : Syndicat De Copropriété
Représentant : Madame Catherine GRAPINET, Gestionnaire 1-11 Villa Curial 75019 PARIS
N° SIRET : 40059695300010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Etablissement d'un plan de travaux pour diminuer le montant élevé des charges, dû à une mauvaise isolation.

Description :
Nombre de bâtiments : 7
Nombre de logements : 163
Nombre de lots : 500
Année de construction : 1974
Surface (m²) : 88056
Type de chauffage actuel : Gaz
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz
Consommation actuelle : 3515 MWh

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	12 960,00	100,00%
Total	12 960,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	6 480,00	50,00%
Subvention Région	6 480,00	50,00%
Total	12 960,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 480,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014798

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC LES PEUPLIERS SISE 45 SENTE DU PRE 95320 SAINT-LEU-LA-FORET - CABINET LD - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	8 000,00 €	50,00 %	4 000,00 €
	Montant Total de la subvention		4 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LD CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT
Adresse administrative : 3 ALLEE HECTOR BERLIOZ
95130 FRANCONVILLE
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur MANUEL POLO-CANTERO, GESTIONNAIRE DE COPROPRIETE

N° SIRET : 54206101500286

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Année de construction : 1960
Nombre de bâtiments : 1
Nombre de logements : 24
Nombre de lots : 78
Surface (m²) : 2142
Type de chauffage actuel : Fioul
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : gaz et électricité

Localisation géographique :
- SAINT-LEU-LA-FORET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	8 000,00	100,00%
Total	8 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fond propre	4 000,00	50,00%
Subvention Région	4 000,00	50,00%
Total	8 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Politique énergie climat	10 500,00 €
	Montant total	10 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014800

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC LE CLOS PRINCESSE SISE 55/66 RUE DE L'EGLISE 95150 TAVERNY - CABINET LD - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	8 880,00 €	50,00 %	4 440,00 €
	Montant Total de la subvention		4 440,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LD CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT
Adresse administrative : 3 ALLEE HECTOR BERLIOZ
95130 FRANCONVILLE
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur MANUEL POLO-CANTERO, GESTIONNAIRE DE COPROPRIETE
N° SIRET : 54206101500286

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Année de construction : 1960
Nombre de bâtiments : 5
Nombre de logements : 57
Nombre de lots : 203
Surface (m²) : 6000
Type de chauffage actuel : Gaz et électricité
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz et électricité
Consommation actuelle : 1082 mwh

Localisation géographique :
- TAVERNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	8 880,00	100,00%
Total	8 880,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fond propre	4 440,00	50,00%
Subvention Région	4 440,00	50,00%
Total	8 880,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 440,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Politique énergie climat	10 500,00 €
	Montant total	10 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014802

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC DE LATTRE DE TASSIGNY SISE 33 RUE DE LA HALTE ET 1-5 AV DE LA REUNION 95120 ERMONT- CABINET LD- AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	8 680,00 €	50,00 %	4 340,00 €
	Montant Total de la subvention		4 340,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LD CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT
Adresse administrative : 3 ALLEE HECTOR BERLIOZ
95130 FRANCONVILLE
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur MANUEL POLO-CANTERO, GESTIONNAIRE DE COPROPRIETE
N° SIRET : 54206101500286

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Préalable à des travaux de changement de chaudière et d'isolation

Description :
Année de construction : 1961
Nombre de bâtiments : 2
Nombre de logements : 28
Nombre de lots : 91
Surface (m²) : 3596
Type de chauffage actuel : Gaz
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz et électricité
Consommation actuelle : 715 MWh

Localisation géographique :
- ERMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	8 680,00	100,00%
Total	8 680,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fond propre	4 340,00	50,00%
Subventon Région	4 340,00	50,00%
Total	8 680,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 340,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Politique énergie climat	10 500,00 €
	Montant total	10 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014803

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC BIZET SISE 8-12 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU 95120 ERMONT - CABINET LD - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	8 100,00 €	50,00 %	4 050,00 €
	Montant Total de la subvention		4 050,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LD CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT
Adresse administrative : 3 ALLEE HECTOR BERLIOZ
95130 FRANCONVILLE
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur MANUEL POLO-CANTERO, GESTIONNAIRE DE COPROPRIETE
N° SIRET : 54206101500286

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Année de construction : 1960
Nombre de bâtiments : 2
Nombre de logements : 54
Nombre de lots : 159
Surface (m²) : 6400
Type de chauffage actuel : Gaz
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz
Consommation actuelle : 747MWh

Localisation géographique :
- ERMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	8 100,00	100,00%
Total	8 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fond propre	4 050,00	50,00%
Subvention Région	4 050,00	50,00%
Total	8 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 050,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Politique énergie climat	10 500,00 €
	Montant total	10 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014817

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 37/39 RUE DE LA BRECHE AUX LOUPS 75012 PARIS - NEXITY LAMY - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	6 250,00 €	50,00 %	3 125,00 €
	Montant Total de la subvention		3 125,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYND COPR 37-39 RUE LA BRECHE AUX LOUPS
Adresse administrative : 34 BIS RUE DE PICPUS
75012 PARIS
Statut Juridique : Syndicat De Copropriété
Représentant : Monsieur Johann MALAHIEUDE, Gestionnaire Copro

N° SIRET : 03872054600019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 19 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Recherche de solutions pour régler une problématique de confort thermique ainsi qu'une volonté de diminuer les charges

Description :
Année de construction : 1950
Nombre de bâtiments : 1
Nombre de logements : 35
Nombre de lots : 78
Type de chauffage actuel : Fioul

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	6 250,00	100,00%
Total	6 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fond propre	3 125,00	50,00%
Subvention Région	3 125,00	50,00%
Total	6 250,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 125,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014818

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 37/39 RUE SAINT SEBASTIEN 75011 PARIS - CABINET GARRAUD MAILLET - MOE -

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	40 760,00 €	50,00 %	20 380,00 €
	Montant Total de la subvention		20 380,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CABINET GARRAUD MAILLET
Adresse administrative : 7 RUE DE BUCAREST
75008 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur ANTOINE DUCRET, GESTIONNAIRE
N° SIRET : 33062132700023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La copropriété a effectué un audit énergétique en 2015, qui a obtenu un financement de la région (3787 € votés à la CP du 11 juillet 2013). Suite à la présentation des résultats de cet audit, la copropriété a voté une mission de maitrise d'œuvre pour un scénario énergétique ambitieux de niveau BBC rénovation lors de son AG du 7 juin 2016.

La mission de maîtrise d'œuvre vise à définir un programme de travaux permettant à la copropriété d'atteindre un niveau de performance énergétique de niveau BBC.

Le contenu détaillé de la mission est réparti en 2 phases :
- phase études préalables : DIAG, Avant-projet
- phase études détaillées : Dossier de consultation des entreprises (DCE) et Assistance à la passation du marché

Description :
année de construction : 1967
nombre de bâtiments : 5

nombre de logements : 99
nombre de lots : 339
surface (m²) : 8195
mode de chauffage actuel : gaz collectif
mode de production d'eau chaude sanitaire actuelle : gaz collectif
consommation annuelle : 1873 MWh

Cep ACTUEL : 236 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : E
Cep PROJET : 102 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : C

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
phase études préalables	16 690,00	40,95%
phase études détaillées	24 070,00	59,05%
Total	40 760,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
fonds propres	20 380,00	50,00%
région ile de france	20 380,00	50,00%
Total	40 760,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 380,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique énergie climat	3 787,50 €
2014	Politique énergie climat	7 395,00 €
	Montant total	11 182,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014830

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC LES JARDINS ALBERTIVILLARIENS 34-38 RUE DE LA COMMUNE DE PARIS 93300 AUBERVILLIERS LAUREAT COPRO DURABLE 5

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	956 901,00 €	60€/m² plafonné à 200 000 €	200 000,00 €
		Montant Total de la subvention	200 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CABINET EMMANUEL TOUATI SARL
Adresse administrative : 19 RUE BERNARD ET MAZOYER
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame Arièle FERRAND, CO-GERANTE
N° SIRET : 44131641100012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 15 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
A l'occasion des réflexions sur le ravalement à venir et après avoir réalisé les études de maîtrise d' oeuvre entre mars et septembre 2016, la copropriété a conclu à l'intérêt de réaliser un plan global de travaux qui vise à atteindre le niveau de performance BBC.

Les travaux envisagés comprennent :
- Isolation par l'extérieur
- Isolation de la toiture et des planchers bas
- Remplacement des menuiseries
- Rénovation de la ventilation
- Réfection de l'éclairage

Description :
année de construction : 1974
nombre de bâtiments : 1
nombre de logements : 62
surface (m²) : 4902

mode de chauffage actuel : gaz collectif
mode de production d'eau chaude sanitaire actuelle : gaz collectif

Cep ACTUEL : 214 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : D
Cep PROJET : 82 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : B

Localisation géographique :

- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
isolation par l'extérieur	464 654,00	48,56%
remplacement des menuiseries	273 199,00	28,55%
isolation des planchers hauts et bas	116 420,00	12,17%
ventilation	65 228,00	6,82%
éclairage	37 400,00	3,91%
Total	956 901,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Region Ile de France	200 000,00	20,90%
Certificats économies énergie	11 477,00	1,20%
Anah (estimation)	136 000,00	14,21%
Fonds propres	609 424,00	63,69%
Total	956 901,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	200 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Lutte contre le saturnisme-Partie Commune	320,00 €
	Montant total	320,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014851

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 66-70 AVENUE EMILE ZOLA 75015 PARIS - CABINET LOISELET PERE FILS & DAIGREMONT - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	9 300,00 €	50,00 %	4 650,00 €
	Montant Total de la subvention		4 650,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LD CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT LOISELET ET DAIGREMONT
Adresse administrative : 91 AV FELIX FAURE
75015 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Bertrand ESPOSITO, Responsable Agence Félix Faure Paris 15ème

N° SIRET : 54206101500237

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 19 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Description :
Nombre de bâtiments : 2
Nombre de logements : 57
Nombre de lots : 63
Année de construction : 1960
Surface (m²) : 6908
Type de chauffage actuel : Réseau
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Réseau
Consommation actuelle : 765 MWh

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	9 300,00	100,00%
Total	9 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fond propre	4 650,00	50,00%
Subvention Région	4 650,00	50,00%
Total	9 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 650,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Habitat privé CDSR syndicats de copropriété	131 200,00 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	376 000,00 €
2013	Politique énergie climat	11 050,00 €
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	4 495,00 €
2014	Politique énergie climat	102 822,50 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	4 330,00 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	519 000,00 €
2015	Politique énergie climat	36 861,50 €
2016	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	196 643,00 €
	Montant total	1 382 402,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014891

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC LES SYCOMORES 60 RUE JEAN LONGUET 92160 CHATENAY-MALABRY - FONCIA COLBERT - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	8 400,00 €	50,00 %	4 200,00 €
	Montant Total de la subvention		4 200,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDIC COPRO LES SYCOMORES
Adresse administrative : 60 RUE JEAN LONGUET
92290 CHATENAY-MALABRY
Statut Juridique : Syndicat De Copropriété
Représentant : Madame STEPHANIE FRUGIER, Directrice de Copropriété
N° SIRET : 03890848900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Description :
Nombre de bâtiments : 1
Nombre de logements : 43
Nombre de lots :137
Année de construction : 1974
Surface (m²) : 2988
Type de chauffage actuel : Gaz
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz
Consommation actuelle : 705 MWh

Localisation géographique :
- CHATENAY-MALABRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	8 400,00	100,00%
Total	8 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fond propre	4 200,00	50,00%
Subvention Région	4 200,00	50,00%
Total	8 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 200,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014900

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 9-11 RUE ERNEST RENAN 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX - COGESCO - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	12 100,00 €	50,00 %	6 050,00 €
	Montant Total de la subvention		6 050,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COGESCO
Adresse administrative : 7 B RUE ERNEST CRESSON
75014 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame LAETITIA TOULLIOU, Gérante

N° SIRET : 30938519300052

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Création d'un plan pluriannuel de travaux

Description :
Nombre de bâtiments : 3
Nombre de logements : 175
Nombre de lots : 552
Année de construction : 1960
Surface (m²) : 20392
Type de chauffage actuel : Gaz collectif
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz collectif
Consommation actuelle : 2577 MWh

Localisation géographique :
- ISSY-LES-MOULINEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	12 100,00	100,00%
Total	12 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région	6 050,00	50,00%
Fonds propres	6 050,00	50,00%
Total	12 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 050,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique énergie climat	5 500,00 €
2015	Politique énergie climat	206 350,00 €
	Montant total	211 850,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014916

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 129 BOULEVARD DIDEROT 75012 PARIS- BALMA GESTION - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	8 320,00 €	50,00 %	4 160,00 €
	Montant Total de la subvention		4 160,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYND COPRO 129 BD DIDEROT 75112
Adresse administrative : 129 BOULEVARD DIDEROT
75012 PARIS
Statut Juridique : Syndicat De Copropriété
Représentant : Madame CATHY BALMA, Directrice Générale

N° SIRET : 03896813700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Valorisation du patrimoine et amélioration du confort thermique

Description :
Nombre de bâtiments : 1
Nombre de logements : 22
Nombre de lots : 66
Année de construction : 1925
Surface (m²) : 1940
Type de chauffage actuel : Gaz

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	8 320,00	100,00%
Total	8 320,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	4 160,00	50,00%
Subvention Région	4 160,00	50,00%
Total	8 320,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 160,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014920

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 136 RUE LAMARCK 75018 PARIS - CABINET GUY HABRIAL & FILS SA - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	9 300,00 €	50,00 %	4 650,00 €
	Montant Total de la subvention		4 650,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GUY HABRIAL ET FILS SA
Adresse administrative : 103 RUE DE MIROMESNIL
75008 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Madame AURELIE PETITPAS, Principale de copropriété

N° SIRET : 69200923600039

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Amélioration du confort thermique et diminution des consommations énergétiques

Description :
Nombre de bâtiments : 1
Nombre de logements : 58
Nombre de lots : 133
Année de construction : 1956
Surface (m²) : 4375
Consommation actuelle : 632 MWh

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	9 300,00	100,00%
Total	9 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	4 650,00	50,00%
Subvention Région	4 650,00	50,00%
Total	9 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 650,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014924

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC LES PRIMEVERES 20 RUE JEAN JAURES 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE - GID - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	6 812,00 €	50,00 %	3 406,00 €
	Montant Total de la subvention		3 406,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GID
Adresse administrative : 8 RUE AUBER
75009 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame ARMELLE LENORMAND, Gestionnaire Copropriété
N° SIRET : 32862073700036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Etablir un plan pluriannuel de travaux

Description :
Nombre de bâtiments : 1
Nombre de logements : 20
Nombre de lots : 63
Année de construction : 1966
Surface (m²) : 1150
Type de chauffage actuel : Fioul collectif
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Fioul collectif
Consommation actuelle : 299 MWh

Localisation géographique :
- CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Invstissement	6 812,00	100,00%
Total	6 812,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	3 406,00	50,00%
Subvention Région	3 406,00	50,00%
Total	6 812,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 406,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014925

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC RESIDENCE SIMVER SISE 41 AV DE VERDUN 78290 CROISSY-SUR-SEINE - IFF GESTION - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	8 250,00 €	50,00 %	4 125,00 €
	Montant Total de la subvention		4 125,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IFF GESTION
Adresse administrative : 131 BD CARNOT
78110 LE VESINET
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur CYRIL BECK-DJEVAGUIROFF, GESTIONNAIRE
N° SIRET : 41459224600030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Etablir un plan pluriannuel de travaux

Description :
Nombre de bâtiments : 2
Nombre de logements : 60
Nombre de lots : 150
Année de construction : 1969
Surface (m²) : 7025
Type de chauffage actuel : Gaz collectif
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz collectif
Consommation actuelle : 431 MWh

Localisation géographique :
- CROISSY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	8 250,00	100,00%
Total	8 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	4 125,00	50,00%
Subvention Région	4 125,00	50,00%
Total	8 250,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 125,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	180 000,00 €
2014	Politique énergie climat	11 188,00 €
2015	Politique énergie climat	6 737,50 €
2016	Politique énergie climat	6 325,00 €
	Montant total	204 250,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015051

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 9 RUE CHARTRAN 92200 NEUILLY-SUR-SEINE - ATRIUM GESTION - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	6 326,00 €	50,00 %	3 163,00 €
	Montant Total de la subvention		3 163,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATRIUM GESTION
Adresse administrative : 4 RUE D'ARGENSON
75008 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur JEROME VERROY, GESTIONNAIRE
N° SIRET : 63201850300052

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Création d'un plan pluriannuel de travaux

Description :
Nombre de bâtiments : 1
Nombre de logements : 35
Nombre de lots : 65
Année de construction : 1912
Surface (m²) : 3000
Type de chauffage actuel : Gaz collectif
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Electricité
Consommation actuelle : 276 MWh

Localisation géographique :
- NEUILLY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	6 326,00	100,00%
Total	6 326,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	3 163,00	50,00%
Subvention Région	3 163,00	50,00%
Total	6 326,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 163,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique énergie climat	3 987,50 €
2014	Politique énergie climat	35 850,00 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	428 000,00 €
	Montant total	467 837,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015053

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 52-56 RUE SAINT FARGEAU 75020 PARIS - ORFILA DE GESTION IMMOBILIERE - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	28 576,00 €	50,00 %	14 288,00 €
	Montant Total de la subvention		14 288,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOGI SOCIETE ORFILA DE GESTION IMMOBILIERE
Adresse administrative : 36 RUE DU CHEMIN VERT
75011 PARIS 11
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame GERALDINE GERBAULT, GESTIONNAIRE
N° SIRET : 73200528500034

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Corriger une mauvaise isolation et des désordres architecturaux

Description :
Nombre de bâtiments : 2
Nombre de logements : 112
Nombre de lots : 113
Année de construction : 1971
Surface (m²) : 7000
Type de chauffage actuel : Gaz collectif
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz collectif
Consommation actuelle : 2 MWh

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	28 576,00	100,00%
Total	28 576,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	14 288,00	50,00%
Subvention Région	14 288,00	50,00%
Total	28 576,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	14 288,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	123 347,00 €
2014	Politique énergie climat	7 517,00 €
	Montant total	130 864,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015054

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 22 RUE LABELONYE 78400 CHATOU - CABINET DELAPORTE GESTION - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	4 176,00 €	50,00 %	2 088,00 €
	Montant Total de la subvention		2 088,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CABINET DELAPORTE GESTION
Adresse administrative : 57 RUE CONSTANTIN PECQUEUR
95157 TAVERNY
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur GILLES DELAPORTE

N° SIRET : 44126904000024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Améliorer l'état d'ensemble dégradé de la copropriété

Description :
Nombre de bâtiments : 2
Nombre de logements : 44
Nombre de lots : 107
Année de construction : 1956
Surface (m²) : 3840
Type de chauffage actuel : Fuel
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Electrique
Consommation actuelle : 4175 MWh

Localisation géographique :

- CHATOU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	4 176,00	100,00%
Total	4 176,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	2 088,00	50,00%
Subvention Région	2 088,00	50,00%
Total	4 176,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 088,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Politique énergie climat	4 312,00 €
	Montant total	4 312,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015055

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC COROT 15 AVENUE GAMBETTA 92410 VILLE-D'AVRAY - SERGIC - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	12 916,00 €	50,00 %	6 458,00 €
	Montant Total de la subvention		6 458,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SERGIC SOC ETUDE REALISATION GESTION IMMOB CONSTRU
Adresse administrative : 110 AVENUE DU GENERAL LECLERC 78220 VIROFLAY
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame MAUD DAVY, GESTIONNAIRE COPROPRIETE
N° SIRET : 42874890900333

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La copropriété souhaite atteindre un niveau BBC rénovation

Description :
Nombre de bâtiments : 6
Nombre de logements : 158
Nombre de lots : 410
Année de construction : 1960
Surface (m²) : 10250
Type de chauffage actuel : Gaz collectif
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Electricité
Consommation actuelle : 1100 MWh

Localisation géographique :
- VILLE-D'AVRAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	12 916,00	100,00%
Total	12 916,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	6 458,00	50,00%
Subvention Région	6 458,00	50,00%
Total	12 916,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 458,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015057

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 58 RUE DE SILLY 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - CABINET JOURDAN - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	8 100,00 €	50,00 %	4 050,00 €
	Montant Total de la subvention		4 050,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CABINET JOURDAN
Adresse administrative : 41 AVENUE ANDRE MORIZET
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur JOSEPH DALLET, GESTIONNAIRE SDC 58 RUE DE SILLY A BOULOGNE
N° SIRET : 70205299400044

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Préalable à des travaux d'isolation

Description :
Nombre de bâtiments : 1
Nombre de logements : 16
Nombre de lots : 57
Année de construction : 1961
Surface (m²) : 1710
Type de chauffage actuel : Gaz collectif
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz collectif
Consommation actuelle : 158 MWh

Localisation géographique :
- BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	8 100,00	100,00%
Total	8 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	4 050,00	50,00%
Subvention Région	4 050,00	50,00%
Total	8 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 050,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Lutte contre le saturnisme-Partie Commune	-14 826,53 €
2016	Politique énergie climat	12 625,00 €
	Montant total	12 625,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015058

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 17 RUE ARMENGAUD 92210 SAINT-CLOUD - GTC IMMOBILIER - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	8 000,00 €	50,00 %	4 000,00 €
	Montant Total de la subvention		4 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GTC IMMOBILIER GESTION TRANSACTION CONSEIL IMMOBILIER
Adresse administrative : 66 BD DE CRETEIL
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Marc BONIFACE, Directeur
N° SIRET : 44309750600036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Préalable à d'importants travaux de rénovation

Description :
Nombre de bâtiments : 3
Nombre de logements : 51
Nombre de lots : 115
Année de construction : 1961
Surface (m²) : 3150
Type de chauffage actuel : Gaz collectif
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz collectif
Consommation actuelle : 574 MWh

Localisation géographique :
- SAINT-CLOUD

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	8 000,00	100,00%
Total	8 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	4 000,00	50,00%
Subvention Région	4 000,00	50,00%
Total	8 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015067

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC LE BOQUETEAU SISE 11 RUE DU HARAS 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE - ABP SAS - LAUREAT COPRO DURABLE 5

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	5 184 133,00 €	60€/m² plafonné à 200 000 €	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ABP SAS
Adresse administrative : 7 ROND POINT PASTEUR
91330 YERRES
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur Marc MICHELINI, DIRECTEUR GENERAL
N° SIRET : 33186250800016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Suite à la réalisation de l'audit en 2013 et après avoir réalisé la rénovation complète des chaufferies et du réseau de chauffage, la copropriété souhaite s'engager dans un programme de travaux ambitieux pour atteindre le niveau de performance BBC.

Les travaux envisagés comprennent :
- isolation par l'extérieur
- isolation des planchers bas
- remplacement des menuiseries
- rénovation du matériel de l'eau chaude sanitaire
- rénovation de la ventilation

Description :
année de construction : 1965
nombre de bâtiments : 15
nombre de logements : 248
nombre de lots : 738
surface (m²) : 19824

mode de chauffage actuel : gaz collectif
mode de production d'eau chaude sanitaire actuelle : gaz individuel
consommation annuelle : 7 440 MWh

Cep ACTUEL : 182 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : D
Cep PROJET : 89 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : C

Localisation géographique :

- SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
isolation de l'enveloppe	3 279 000,00	63,25%
isolation des planchers bas	252 095,00	4,86%
remplacement des menuiseries	589 038,00	11,36%
rénovation de la ventilation	612 109,00	11,81%
remplacement des chauffe-eau	451 891,00	8,72%
Total	5 184 133,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Region ile de france	200 000,00	3,86%
Fonds propres	4 984 133,00	96,14%
Total	5 184 133,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	200 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015068

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC ORME SAINT EDME SISE 3 RUE VICTOR BASCH 95130 FRANCONVILLE - CABINET EGIM - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	20 160,00 €	50,00 %	10 080,00 €
	Montant Total de la subvention		10 080,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETUDE ET GESTION IMMOBILIERE
Adresse administrative : 7 RUE MARIOTTE
75017 PARIS 17
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur LIONEL MAESTRONI, GESTIONNAIRE
N° SIRET : 70204635000055

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Création d'un plan pluriannuel de travaux

Description :
Nombre de bâtiments : 2
Nombre de logements : 166
Nombre de lots : 166
Année de construction : 1977
Surface (m²) : 20940
Type de chauffage actuel : Réseau
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Réseau
Consommation actuelle : 1005 MWh

Localisation géographique :
- FRANCONVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	20 160,00	100,00%
Total	20 160,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région	10 080,00	50,00%
Fonds propres	10 080,00	50,00%
Total	20 160,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 080,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d’aide	Montant voté
2015	Politique énergie climat	12 525,00 €
	Montant total	12 525,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015070

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 72 RUE JEAN BLEUZEN 92170 VANVES - JOUBERT SA - AUDIT ENERGETIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	5 400,00 €	50,00 %	2 700,00 €
	Montant Total de la subvention		2 700,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JOUBERT SA
Adresse administrative : 41 RUE SAINT-FERDINAND
75017 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Madame GISELE BIHOUR, GESTIONNAIRE DE COPROPRIETE
N° SIRET : 55207342100042

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Diminution des charges

Description :
Nombre de bâtiments : 1
Nombre de logements : 90
Nombre de lots : 393
Année de construction : 1971
Surface (m²) : 2607
Type de chauffage actuel : Gaz
Production d'eau chaude sanitaire actuelle : Gaz
Consommation actuelle : 756 MWh

Localisation géographique :
- VANVES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	5 400,00	100,00%
Total	5 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région	2 700,00	50,00%
Fonds propres	2 700,00	50,00%
Total	5 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 700,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique énergie climat	10 637,50 €
	Montant total	10 637,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015590

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 63-67 RUE JEAN JAURES 2-8 ALLEE DES ALYSSES 91300 MASSY - MOE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	65 210,00 €	50,00 %	32 605,00 €
	Montant Total de la subvention		32 605,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SDC - 63/67 RUE JEAN JAURES ET 2/8 ALLEE DES ALYSSES - 91300 MASSY - PROXIGES
Adresse administrative : 6 RUE BEAUBOURG 75004 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur Samy AMINE, Gestionnaire chez PROXIGES
N° SIRET : 53942433300026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La copropriété a effectué un audit énergétique en 2015. Suite à la présentation des résultats de cet audit, la copropriété a voté lors de l'AG du 13 juin 2016, une mission de maitrise d'œuvre pour un scénario énergétique ambitieux de niveau BBC rénovation.

Pour la partie conception, le contenu détaillé de la mission est le suivant :

- définition du projet et études préalables BBC (DIAG, APS/APD)
- rédaction du dossier de consultation des entreprises, aide au lancement du marché (négociations puis sélection)
- volet ingénierie financière

Description :
année de construction : 1963
nombre de bâtiments : 3
nombre de logements : 56
nombre de lots : 168
mode de chauffage actuel : gaz collectif

mode de production d'eau chaude sanitaire actuelle : gaz collectif
consommation annuelle : 1033 MWh

Cep ACTUEL : 225 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : E
Cep PROJET : 101 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : C

Localisation géographique :

- MASSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
études prélables	30 358,00	46,55%
phase projet et DCE	27 942,00	42,85%
ingénierie financière	6 910,00	10,60%
Total	65 210,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
fonds propres	32 605,00	50,00%
region ile de france	32 605,00	50,00%
Total	65 210,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	27 655,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015595

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC LE PARC 4-8 AV ANATOLE FRANCE 94600 CHOISY LE ROI- L&D - MOE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	144 625 €	50 % dans la limite de 80 000 € toutes études énergétiques confondues	67 300,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SDC RESIDENCE DU PARC - 4/8 AVENUE ANATOLE FRANCE - 94600 CHOISY LE ROI - LOISELET ET DAIGREMONT PARIS EST
Adresse administrative : 4-8 AVENUE ANATOLE FRANCE 94600 CHOISY-LE-ROI
Statut Juridique : Syndicat De Copropriété
Représentant : Monsieur Didier MAZAUD, Gestionnaire
N° SIRET : 03915314300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La copropriété a effectué un audit énergétique en 2015 financé par la Région ile de France par décision de la CP du 24 septembre 2014 pour un montant de 12 700 €. Suite à la présentation des résultats de cet audit, la copropriété souhaite lancer une mission de maitrise d'œuvre en vue de réaliser le scénario énergétique ambitieux de niveau BBC rénovation.

Le contenu détaillé de la mission est le suivant :
- études préalables : DIAG / APS /APD
- consultation des entreprises (négociations puis sélection)
- réalisation des plans de financement individuels

Description :
année de construction : 1964
nombre de bâtiments : 3
nombre de logements : 543
nombre de lots : 701

surface (m²) : 34836
mode de chauffage actuel : gaz collectif
mode de production d'eau chaude sanitaire actuelle : gaz collectif
consommation annuelle : 8321 MWh

Cep ACTUEL : 232 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : E
Cep PROJET : 102 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : C

Localisation géographique :
- CHOISY-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
études préalables	66 625,00	46,07%
phase projet et consultation des entreprises	42 000,00	29,04%
ingénierie financière	36 000,00	24,89%
Total	144 625,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
fonds propres	77 325,00	53,47%
région Ile de France	67 300,00	46,53%
Total	144 625,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	67 300,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015621

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CRF CROIX ROUGE FRANCAISE - INSTALLATION PV - UNITE SEVRAN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	31 547,00 €	15,00 %	4 732,00 €
	Montant Total de la subvention		4 732,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500106- Energies renouvelables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CRF CROIX ROUGE FRANCAISE
Adresse administrative : 98 RUE DIDOT
75014 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Franck LAILLIER, Président de l'Unité Locale de Sevran Villepinte

Date de publication au JO : 27 avril 1945

N° SIRET : 77567227221138

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Installation de 35m² de panneaux photovoltaïques sur le pavillon de l'antenne de Sevran

Intérêt régional :
Cette subvention permettra l'embauche d'1 stagiaire.

Localisation géographique :
- SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	31 547,00	100,00%
Total	31 547,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région	4 732,00	15,00%
Fonds propres	26 815,00	85,00%
Total	31 547,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 732,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	338 462,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	9 600,00 €
2013	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	323 500,00 €
2013	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	297 800,00 €
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	3 141 133,00 €
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	15 000,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2013	Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	10 000,00 €
2014	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	297 800,00 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	3 376 135,00 €
2014	Fonds d'intervention d'urgence (fonctionnement)	50 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	100 000,00 €
2014	Solidarité internationale - Investissement	14 000,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	176 168,00 €
2015	Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	22 687,45 €
2015	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	206 000,00 €
2015	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales	3 577 935,00 €

	décentralisés	
2015	Fonds d’intervention d’urgence (investissement)	50 000,00 €
2015	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	100 000,00 €
2015	Services d'accompagnement et établissements d'accueil de jour des personnes en situation de handicap	20 000,00 €
2016	Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	36 176,00 €
2016	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	4 024 900,00 €
	Montant total	17 054 146,45 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015628

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : IMMOBILIERE 3F - TTV - 88 RUE DE LA PLANCHETTE 95350 SAINT BRICE SOUS FORET

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	676 900,00 €	14,29 %	96 700,00 €
	Montant Total de la subvention		96 700,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75638 PARIS CEDEX 13
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Christian BAFFY, Président
Objet : Le groupe 3F a pour mission de proposer des solutions de logement aux personnes dont les possibilités d'accès à l'habitat sont les plus difficiles.

N° SIRET : 55214153300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
4835 m² de toiture végétalisée sur 17 bâtiments

Intérêt régional :
Cette subvention permettra l'embauche de 2 stagiaires.

Localisation géographique :
- SAINT-BRICE-SOUS-FORET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	676 900,00	100,00%
Total	676 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région	96 700,00	14,29%
fonds propres	67 690,00	10,00%
Emprunt	512 510,00	75,71%
Total	676 900,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	96 700,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	157 789,30 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 797,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	919 997,20 €
2013	Politique énergie climat	56 532,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	11 611 677,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	21 109,40 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	137 559,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	63 924,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	9 704 690,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	60 676,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	12 232 256,00 €
2016	Politique énergie climat	10 400,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 316 452,00 €
	Montant total	29 058 939,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015632

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AUVM AIDE D'URGENCE DU VAL DE MARNE - TTV - FERME MARAIS ORLY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	42 900,00 €	15,38 %	6 600,00 €
	Montant Total de la subvention		6 600,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AUVM AIDE D'URGENCE DU VAL DE MARNE
Adresse administrative : 46 AVENUE RAYMOND POINCARE
94290 VILLENEUVE LE ROI
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Frédéric WINTER, Président

Date de publication au JO : 27 février 1985

N° SIRET : 33233570200020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
330 m² de toiture végétalisée

Intérêt régional :
Cette subvention permettra l'embauche d'1 stagiaire.

Localisation géographique :
- ORLY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissemnt	42 900,00	100,00%
Total	42 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUbvention Région	6 600,00	13,41%
Conseil Départemental	16 300,00	33,13%
Emprunt	20 000,00	40,65%
Fonds propres	6 300,00	12,80%
Total	49 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 600,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	1 074 575,00 €
	Montant total	1 074 575,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015639

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC LE RU DE BUZOT 34 RUE SCHNAPPER 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE - LAUREAT COPRO DURABLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique énergie climat	2 091 066,00 €	60€/m² plafonné à 200 000 €	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-75-20422-175001-200
17500105- Efficacité énergétique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LAUCODAL
Adresse administrative : 58 RUE SAINT PIERRE
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur PHILIPPE CONSEIL DE CADRINCOURT, Directeur

N° SIRET : 32965347100030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Politique énergie climat
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La copropriété mène depuis 2014, une réflexion sur la rénovation énergétique. Elle a pu déjà bénéficier d'un soutien financier de la Région, à travers :
- la réalisation d'un audit énergétique (à hauteur de 6 000 €)
- la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre (à hauteur de 74 000 €).
Au terme de ces études préalables, la copropriété envisage un projet de rénovation énergétique de niveau BBC.

Les travaux envisagés comprennent :
- l'isolation de l'enveloppe
- le remplacement des menuiseries
- la rénovation de la ventilation
- l'amélioration du système de chauffage

Description :
année de construction : 1963
nombre de bâtiments : 3

nombre de logements : 110
nombre de lots : 327
surface (m²) : 9138
mode de chauffage actuel : gaz collectif
mode de production d'eau chaude sanitaire actuelle : gaz collectif

Cep ACTUEL : 223 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : E
Cep PROJET : 84 KWH/M²/AN
CLASSE DPE : B

Localisation géographique :

- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
isolation de l'enveloppe	1 173 466,00	56,12%
remplacement des menuiseries	627 840,00	30,02%
système de chauffage	102 760,00	4,91%
ventilation	187 000,00	8,94%
Total	2 091 066,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Region Ile de France	200 000,00	9,56%
Certificat d'économies d'énergie	29 516,00	1,41%
fonds propres	1 861 550,00	89,02%
Total	2 091 066,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	200 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique énergie climat	6 000,00 €
2016	Politique énergie climat	74 000,00 €
	Montant total	80 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007038

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : COTISATION 2016 - APC AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	75 000,00 €	100,00 %	75 000,00 €
	Montant Total de la subvention		75 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-75-6281-175001-200
17500103- Soutien aux agences, espaces et points info énergie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT
Adresse administrative : 3 RUE FRANCOIS TRUFFAUT
75012 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Yves CONTASSOT, Président

N° SIRET : 52800732100011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement

Objectifs :
Lors du Conseil Régional des 10 et 11 février 2011, la Région a adhéré au collège des membres fondateurs de l'Agence Parisienne du Climat (APC).
Il a été décidé, par ailleurs, à cette occasion, de participer au programme d'activité de cette structure.

Créée à l'initiative de la Ville de Paris, l'Agence Parisienne du Climat est une association loi 1901, indépendante et multi-partenariale.
Elle a ouvert ses portes en janvier 2011 avec pour vocation de :
- promouvoir la sobriété énergétique ;
- accompagner le changement des comportements ;
- développer les énergies renouvelables ;
- aider à l'engagement concret dans la lutte contre le changement climatique et ceci dans tous les secteurs concernés (bâtiments, transports, consommation...).

Cette structure a été prévue par le Plan Climat de Paris (Plan d'action de lutte contre le réchauffement climatique), adopté en octobre 2007.

Description :
Association indépendante et multi partenariale prévue dans le Plan, l'Agence Parisienne du Climat a été créée en mars 2011 à l'initiative de la ville de Paris pour se consacrer aux problématiques énergie-climat du territoire parisien. Espace privilégié où peut se réunir l'ensemble des acteurs dont l'activité a un impact sur l'empreinte carbone du territoire, l'APC est avant tout un lieu de rencontre, d'échange, d'information et de prospective. Parisiens, entreprises, organisations : chacun y est invité à apporter sa contribution pour trouver ensemble les solutions permettant d'atteindre les objectifs fixés par le Plan Climat Energie.
En rassemblant des acteurs du bâtiment et de l'immobilier – entreprises, institutions financières, aménageurs - l'APC fait avancer la réflexion pour diminuer l'empreinte carbone sur le territoire parisien.

Moyens mis en œuvre :
Accompagner les Parisiens dans leur démarche en faveur de la transition énergétique
L'APC informe et conseille les Parisiens et les acteurs du territoire sur les questions énergétiques et climatiques (rénovation de l'habitat, énergies renouvelables, obtention d'aides financières, connaissance des éco-gestes).

L'APC aide les particuliers et les entreprises dans leur projet d'amélioration de l'efficacité énergétique. Cela passe notamment par la recherche d'un professionnel ou l'aide à la constitution de dossiers de demandes de subventions.

Pour accéder à ces conseils, les Parisiens disposent de plusieurs possibilités :

Un service dédié par téléphone (01 58 51 90 20) et par e-mail info-conseil@apc-paris.com et link sends e-mail, le CoachCopro® (lien externe), la plateforme web consacrée à la rénovation énergétique en copropriété, des permanences au Pôle accueil et service à l'usager (PASU) à l'ADIL75, et sur rendez-vous au Pavillon du Lac, siège de l'APC.
L'APC sensibilise le plus grand nombre pour générer des comportements positifs au travers d'événements (comme les visites de sites exemplaires, les Cafés Climat, le défi Familles à énergie positive) et des publications (comme les bulletins réalisés en partenariat avec Météo-France sur le changement climatique à Paris) destinés aux particuliers et à des acteurs relais.

L'APC forme, pour accompagner la transformation des métiers. L'agence participe à différents programmes de formation dans le domaine de la rénovation des copropriétés et offre également des formations qui s'adressent aux acteurs relais : gardiens d'immeubles du bailleur social RIVP, acteurs de la précarité énergétique, etc.

Intérêt régional :
Les travaux effectués par l'APC profitent aux différentes politiques sur l'énergie et le climat conduites par la Région.

Public(s) cible(s) :
Les franciliens.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	75 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	75 000,00 €
2014	Politique énergie climat	14 000,00 €
2014	Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	75 000,00 €
2015	Plan régional énergies- sensibilisation	20 000,00 €
2015	Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	75 000,00 €
	Montant total	259 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016598

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EKOPOLIS - APPEL A PROJET PACTE - FINANCEMENT 2017

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan régional énergies-sensibilisation	562 400,00 €	7,11 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 937-75-6281-175001-200
17500104- Actions d'intérêt général dans le domaine de l'énergie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EKOPOLIS
Adresse administrative : 2 BIS RUE PABLO PICASSO
93000 BOBIGNY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur THOMAS PHILIPPON, Directeur
Date de publication au JO : 16 janvier 2014

N° SIRET : 80080466800013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Plan régional énergies- sensibilisation
Rapport Cadre : CR46-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 20 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La Région a participé à la réponse, coordonnée par Ekopolis, à un appel à projet du Ministère du logement (session de juillet 2016) aux cotés de l'ADEME, l'Ordre des architectes d'Ile-de-France, les CAUE d'Ile-de-France, l'ARENE, l'APC, MVE, l'ICEB et la Ville de Paris.
Cet appel à projet dénommé Programme d'Action pour la qualité de la Construction et la Transition Energétique (PACTE) a pour vocation d'accompagner la nécessaire montée en compétence des professionnels du bâtiment dans le champ de l'efficacité énergétique et ce, afin de renforcer la qualité de la construction et de réduire la sinistralité.
Le projet présenté est celui de développer en Ile-de-France la démarche « Bâtiment Durable Francilien », un outil interprofessionnel pour favoriser la construction et la réhabilitation durable en Ile-de-France.
Cette démarche se voit comme une alternative aux dispositifs d'évaluation actuels, avec comme double inspiration la démarche Bâtiment Durable Méditerranéen et le référentiel Aménagement Construction Durable (ACD) de la Région Ile-de-France.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Financement PACTE 2017	562 400,00	100,00%
Total	562 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Financement Région	40 000,00	7,11%
Autres financements publics	384 695,00	68,40%
Financement Privé	40 000,00	7,11%
Fonds propres	97 705,00	17,37%
Total	562 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	40 000,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Dossier	Montant proposé à l'instruction	Montant TTV	Montant CESI	Surface végétalisée	Total travaux TTV	montant HT Matériel CESI	montant HT main d'oeuvre CESI
	16 685,00	15 885,00	800,00	353,00	23 160,06	1 600,00	9 015,00
ZARAGOZA LIONEL - TTV	7 200,00	7 200,00		160,00	9 500,00		
MADAME BEAUQUIER SOPHIE - TTV	1 350,00	1 350,00		30,00	2 850,00		
PLANADE MURIEL - CESI	800,00		800,00			1 600,00	9 015,00
NICOLAS REGIS - TTV	3 735,00	3 735,00		83,00	6 695,56		
SMETRYNS SEBASTIEN ET LAURENCE - TTV	3 600,00	3 600,00		80,00	4 114,50		

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION :
FICHE PROJET NOVIGERE LAUREAT RD6

Maître d'Ouvrage → NOVIGERE

Adresse du projet : CITE D'ORGEMONT ARGENTEUIL-EPINAY

→Présentation générale du Maître d'ouvrage

NOVIGERE est née en 2014, de la fusion de 2 sociétés sur le territoire d'IDF – le FIAC et le CJRP. Avec un patrimoine de 6 641 logements, 2 853 parkings et 133 locaux tertiaires, cette nouvelle entreprise a pour ambition d'être proche et disponible aussi bien pour les habitants, que les collectivités et les entreprises, sur ses territoires d'implantation. **NOVIGERE a consacré, en 2014, une enveloppe de 31 millions d'euros pour la construction neuve et l'acquisition-amélioration de bâtiments, et une enveloppe de 11 millions d'euros pour la modernisation et réhabilitation du patrimoine existant**. Ces investissements ont fait émerger les projets suivants: *154 logements neufs en service ; 242 logements neufs en chantier ; 216 logements neufs en montage 9 logements et 3 tertiaires vendus ; 602 logements attribués.*

La démarche « responsabilité sociétale des entreprises » (RSE) de NOVIGERE se caractérise par le postulat « l'Energie du logement social ». A ce titre, 5 orientations stratégiques ont été définies par l'entreprise, dont l'**accès aux logements, diversifiées, optimisées et sécurisées pour les ménages les plus fragiles**.

S'agissant de la Cité d'Orgemont, NOVIGERE a déjà réalisé des travaux de réhabilitation sur 14 des pavillons existants ainsi que 2 immeubles. **Elle souhaite aujourd'hui poursuivre cette requalification durable avec le présent projet de réhabilitation de 51 pavillons anciens de la Cité d'Orgemont. Le procédé utilisé dans le cadre de ce projet, sera par la suite, étendu aux 196 pavillons situés au cœur de la Cité d'ici à 2020.**

→Présentation générale du projet

Le présent projet concerne la réhabilitation énergétique durable de 51 pavillons (22 pavillons en tranche ferme-AN20 et 29 en tranche conditionnelle - AN12) de la cité d'Orgemont. Il intervient dans le cadre des priorités RSE de NOVIGEREet s'inscrit dans le Plan de Renouvellement Urbain de la ville d'Épinay et d'Argenteuil.Ce projet poursuit 3 grands objectifs :

1/ Une diminution significative du bilan énergétique pour l'ensemble des pavillons, à travers un passage de l'étiquette G à l'étiquette énergétique de niveau C ou B;

2/Une modernisation des pavillons, en respectant l'architecture d'origine et en conformité avec les attentes de la Villesur la colorimétrie des façades, des revêtements de couverture ;

3/ Une amélioration du confort des logements et des locataires, à travers l'améliorationdes performances thermiques, tout en veillant au confort d'été, et la mise au point d'un système de ventilation pour une qualité d'air optimale.

Il est prévu, lors mise en œuvre du projet et par la suite, un contrôle de la performance énergétique des bâtiments. Ce contrat de performance énergétique est établi pour une période de3 ans, renouvelable et sera réalisé par EDF optimal solution, prestataire retenu à la suite d'une procédure de mise en concurrence (cf. le CPE).

Pour rappel, NOVIGERE s'est entouré de plusieurs collaborateurs, dans la définition du projet. Elle s'est notamment appuyé sur l'agence d'architecture LAIR & ROYNETTE,

Type de bâtiment et utilisation	**PAVILLON RESIDENTIEL**
Date début / Date fin de chantier	**Du mai 2015 au juin 2016**
Architecte	**PHILIPPE LAIR, LAIR & ROYNETTE**
AMO HQE / Energie	**SO**
BET thermique	**ALAIN BODIN, IE CONSEIL**
Bureau conseil (ECONOMISTE)	**CABINET LOIZILLON**
Certifications prévues*	**NC**

→ Etat initial – PAVILLON TEMOIN – Z8

→ Consommation initiale (Cep initiale) des 5 postes de la RT EX : 524kWhep/m²SHON.an,

→Etiquette énergie DPE selon la RT EX : A ☐, B ☐, C ☐, D ☐, E ☐, F ☐, G ☒,

→ Coefficient U initial selon la RT EX : 2,43 W/m²SHON.K,

→ Emissions de GES des 5 postes de la RT EX : 120 kg équivalent CO_2/m²SHON.an,

→Etiquette GES DPE : A ☐, B ☐, C ☐, D ☐, E ☐, F ☐, G ☒,

→ Taux de couverture des besoins énergétiques par les énergies renouvelables : 0 %

→ Raccordement à un réseau de chaleur : Oui ☐, Non ☒,

→ Présence d'un réseau de chaleur à proximité : Oui ☐, Non ☒, Distance kilomètres,

Informations générales sur le bâtiment initial	
Année de construction	1928
Réhabilitations antérieures	Oui ☐ Non ☒
Surface (SHON)	166,84 m²
Ratio SHON/SU ou SHON/SHAB	1,1

→ Etat projeté (AN20) – PAVILLON TEMOIN – Z8

→ Consommation de référence (Cep ref) selon RT 2005 : 229,84kWhep/m²SHON.an,

→ Consommation du projet (Cep) selon RT 2005 : 103,35kWhep/m²SHON.an,

→Etiquette Energie DPE selon la RT EX : A ☐, B ☐, C ☒, D ☐, E ☐, F ☐, G ☐,

→ Coefficient U de référence (Uref) selon la RT EX : 0,708 W/m²SHON.K,

→ Coefficient U du projet (Ubat) selon la RT EX : 0,425 W/m²SHON.K,

→ Emissions de GES des 5 postes de la RT EX : 22 kg équivalent CO_2/m²SHON.an,

→Etiquette GES DPE : A ☐, B ☐, C ☐, D ☒, E ☐, F ☐, G ☐,

→ Taux de couverture des besoins par les énergies renouvelables : 0 %

→ Raccordement au réseau de chaleur décrit plus haut : Oui ☐, Non ☒,

Répartition des besoins de consommations par poste (RT 2005)		
	Quantité	**Pourcentage**
Chauffage	64,10 kWhep/m²SHON.an	62 %
Eau Chaude Sanitaire	29.24 kWhep/m²SHON.an	28 %
Climatisation	0 kWhep/m²SHON.an	0 %
Ventilation	1.98 kWhep/m²SHON.an	2 %
Eclairage	7.02 kWhep/m²SHON.an	7 %
Annexes	1.01 kWhep/m²SHON.an	1 %

Informations générales sur le bâtiment projeté	
Perméabilité a l'air projetée I4	0,60 m^3/h.m²
Inertie	Lourde
Surface (SHON)	166,84 m²
Ratio SHON/SU ou SHON/SHAB	1.1

→ Etat initial – (AN 12) – PAVILLON Z6

→ Etat initial – (AN 12) – PAVILLON Z6

→ Consommation initiale (Cep initiale) des 5 postes de la RT EX : 481,56kWhep/m²SHON.an,

→Etiquette énergie DPE selon la RT EX : A ☐, B ☐, C ☐, D ☐, E ☐, F ☐, G ☒,

→ Coefficient U initial selon la RT EX : 3.29 W/m²SHON.K,

→ Emissions de GES des 5 postes de la RT EX : 129 kg équivalent CO_2/m²SHON.an,

→Etiquette GES DPE : A ☐, B ☐, C ☐, D ☐, E ☐, F ☐, G ☒,

→ Taux de couverture des besoins énergétiques par les énergies renouvelables : 0 %

→ Raccordement à un réseau de chaleur : Oui ☐, Non ☒,

→ Présence d'un réseau de chaleur à proximité : Oui ☐, Non ☒, Distance kilomètres,

→ Gestionnaire du réseau de chaleur : / Taux d'énergie renouvelable du réseau : %

Informations générales sur le bâtiment initial (données par pavillon)	
Année de construction	1928
Réhabilitations antérieures	Oui ☐ Non ☒
Surface (SHON)	127,6 m²
Ratio SHON/SU ou SHON/SHAB	1,1

→ Etat projeté - (AN 12) – PAVILLON Z6

→ Etat projeté - (AN 12) – PAVILLON Z6

→ Consommation de référence (Cep ref) selon RT EX : 188.98kWhep/m²SHON.an,

→ Consommation du projet (Cep) selon RT EX : 89.61kWhep/m²SHON.an,

→Etiquette Energie DPE selon la RT EX : A ☐, B ☐, C ☒, D ☐, E ☐, F ☐, G ☐,

→ Coefficient U de référence (Uref) selon la RT EX : 0.58 W/m²SHON.K,

→ Coefficient U du projet (Ubat) selon la RT EX : 0.51 W/m²SHON.K,

→ Emissions de GES des 5 postes de la RT 2005 : 23 kg équivalent CO_2/m²SHON.an,

→Etiquette GES DPE : A ☐, B ☐, C ☐, D ☒, E ☐, F ☐, G ☐,

→ Taux de couverture des besoins par les énergies renouvelables : 0 %

→ Raccordement au réseau de chaleur décrit plus haut : Oui ☐, Non ☒,

Répartition des besoins de consommations par poste (RT 2005)		
	Quantité	**Pourcentage**
Chauffage	52.12kWhep/m²SHON.an	58.2 %
Eau Chaude Sanitaire	29.37 kWhep/m²SHON.an	32.8 %

Climatisation	0 kWhep/m²SHON.an	0 %
Ventilation	1.29 kWhep/m²SHON.an	1.4 %
Eclairage	6.73 kWhep/m²SHON.an	7.5 %
Annexes	0.10 kWhep/m²SHON.an	0.1 %

Perméabilité a l'air projetée I4	1.3 m^3/h.m^2
Inertie	Lourde
Surface (SHON)	127.6 m^2
Ratio SHON/SU ou SHON/SHAB	1.1

Informations générales sur le bâtiment projeté(données par pavillon)

Constitution détaillée pour un pavillon

Poste	Composant	Situation avant travaux	Situation après travaux
Isolation de l'enveloppe	**Parois opaques verticales** : - Position (*intérieure, extérieure*) + technique de mise en œuvre : - Matériau : - Epaisseur :	**Parois opaques verticales** : - Position : Mur extérieur avec bardage - Matériau : Pierre non isolé - mâchefer - Epaisseur : 20cm - Position:Mur extérieur avec enduit - Matériau : Pierre non isolé - Epaisseur : 20cm	**Parois opaques verticales** : - Position: Mur extérieur avec bardage - Matériau : ITE – résine résolique (Weber. Therm Ultra 22) - Epaisseur : 12 cm - Position:Mur extérieur avec enduit - Matériau : ITE – résine résolique (Weber. Therm Ultra 22) - Epaisseur : 12 cm
	Planchers hauts : - Position (*intérieure, extérieure*) + technique de mise en œuvre : - Matériau : - Epaisseur :	**Planchers hauts** : - Position : Rampant - Charpente - Matériau : Bois non isolé - Epaisseur : 1cm	**Planchers hauts** : - Position : Rampant - Charpente - Matériau : laine de verre Isoconfort - Epaisseur : 32 cm sous rampant et 20 cm sous les combles

	Planchers bas : - Position (*intérieure, extérieure, en contact avec…*) : - Matériau : - Epaisseur :	**Planchers bas** : - Position : Cave - Matériau :Entrevous béton non isolés - Epaisseur :20cm	**Planchers bas** : - Position : Cave - Matériau :Fibra Ultra FM - Epaisseur : 14 cm
	Menuiseries – vitrages : - Type menuiserie : - Type vitrage :	**Menuiseries – vitrages** : - Type menuiserie : Fenêtres - Type vitrage : Bois simple vitrage - Type menuiserie :Fenêtres deux vantaux - Type vitrage : Bois simple vitrage - Type menuiserie :Fermetures - Type vitrage : Volets battants bois - Type menuiserie : Portes d'entrée - Type vitrage : Bois non isolante - Type menuiserie : Porte cave - Type vitrage : Bois non isolante	**Menuiseries – vitrages** : - Type menuiserie : Fenêtres - Type vitrage : PVC 4/16/4 (Littoral Menuiserie) - Type menuiserie : Fenêtres deux vantaux - Type vitrage : PVC 4/16/4 - Type menuiserie : Fermetures - Type vitrage : Volets battants bois > 22 mm - Type menuiserie : Portes d'entrée - Type vitrage : PVC - Type menuiserie : Porte cave - Type vitrage : Bois avec seuil et joint
	Traitement des **ponts thermiques** et % de réduction des pertes :	**CEP moyen de 447 (BBC G)**	**CEP moyen de 101 (BBC C)**

Chauffage	- Type de générateur et source d'énergie : - Rendement ou COP prévu : - Type d'émetteurs : - Spécificités de la régulation (*détail par type d'émetteur*) :	- Type de générateur et source d'énergie : Chaudière gaz - individuelle - Rendement prévu : 89.5 % - Type d'émetteurs : Radiateur à eau chaude rob. manuels - Spécificités de la régulation (*détail par type d'émetteur*) : robinets manuels	- Type de générateur et source d'énergie : Chaudière à condensation – ventouse (Saunier Duval Thema Plus Condens F30) - Rendement prévu : 97,7 % - Type d'émetteurs :Radiateurs ΔT40 + Rob. thermostatiques certifiés Keymark - Spécificités de la régulation : Optimiseur (Exacontrol)
Rafraîchissement	- Système actif, Si oui : type de générateur et COP - Type d'émetteurs : - Spécificités de la régulation (détail par type d'émetteur) :	**Pas prévu dans le cadre du projet présenté**	**Pas prévu dans le cadre du projet présenté**
Renouvellement air : **Aération** **et** **Ventilation**	<u>Ventilation :</u> - Type de système (simple flux, auto réglable, hygroréglable, double flux) par groupe de locaux (occupation, pollution) : - Récupérateur de chaleur, si oui, type d'échangeur - Stratégies de gestion : programmation horaire, détection de présence, autre… - Stratégie CO2 - BET <u>Aération</u> - Pourcentage de pièce ayant un ouvrant (aération)	- Type de système par groupe de locaux : Naturelle - Récupérateur de chaleur, si oui, type d'échangeur : Pas de récupérateur - Stratégies de gestion : programmation horaire, détection de présence, autre… - Stratégie CO2 – BET <u>Aération</u> - Pourcentage de pièce ayant un ouvrant (aération) Ouvrant dans les pièces principales (chambres et séjours) et cuisines	- Type de système par groupe de locaux : VMC Hygro B - Récupérateur de chaleur, si oui, type d'échangeur : Bahia Optima micro-watt - Stratégies de gestion : programmation horaire, détection de présence, autre… - Stratégie CO2 - BET <u>Aération</u> - Pourcentage de pièce ayant un ouvrant (aération) Ouvrant dans les pièces principales (chambres et séjours) et cuisines

Eclairage	- Type de luminaires et spécificité du choix : - Puissance installée (W/m² de surface utile) - Stratégie de gestion : détection de présence (oui/non) : gradation en fonction de l'éclairage naturel (oui/non) : autre : - autres initiatives : Pourcentage $\frac{\text{Surface vitré}}{\text{Surface plancher}}$ Apport lumière naturelle	**Pas prévu dans le cadre du projet présenté. L'éclairage est à la charge du locataire**	**Pas prévu dans le cadre du projet présenté. L'éclairage est à la charge du locataire**
Eau Chaude Sanitaire	- Type de production : - Type d'énergie d'appoint :	- Type de production : Chauffe bain Gaz - Type d'énergie d'appoint : néant	- Type de production : Chaudière à condensation – ventouse (Saunier Duval Thema Plus Condens F30) - Type d'énergie d'appoint : néant
Auxiliaires	- pour le chauffage, l'ECS et le rafraîchissement :		
Confort d'été **(mettre plus proche de rafraîchissement et renouvellement air)**	- Nature des protections solaires utilisées : - Ventilation nocturne, si oui préciser dispositifs - Autres stratégies concourant au confort d'été ?	Volets battants bois	Volets battants bois
Production d'électricité renouvelable	- Par quel moyen : - Caractéristiques de l'installation : - Production annuelle envisagée (kWh/m².an) :	Pas prévu dans le cadre du projet présenté.	Pas prévu dans le cadre du projet présenté.
Autre	- Indiquez ici toute spécificité du projet :	Il est prévu d'appliquer une méthode innovante appelé système INTEGRA-RENO. Ce nouveau procédé permet de traiter le principal poste de déperdition énergétique de la maison (30% de la chaleur s'échappe par le toit) et sans nécessiter d'intervention à l'intérieur de l'habitation, pour le confort des locataires.	

→ Autres indicateurs

Indicateurs GES	
Réduction des émissions de GES pour les besoins énergétiques	→ Pour les besoins des 5 postes de la RT, le bâtiment passera de 129 à 23 kg CO_2/m².an soit une réduction de 106 Tonnes de CO_2 par an.
Stratégie d'adaptation aux changements climatiques	→Amélioration du confort d'été par la mise en œuvre d'une Isolation thermique extérieure (augmentation inertie), volet bois et fenêtre double vitrage peu émissif

(1) http://www.ademe.fr/internet/Flash/bilan-carbone-et-batiment/index.html

Analyse environnementale	
Détail du programme de densification	→ Il s'agit d'un projet de réhabilitation de maison ancienne déjà occupée. Il n'est à par conséquence pas de programme de densification de la zone pavillonnaire.
Végétalisation du bâtiment et de la parcelle	→Pas concerné par le projet. La cité-jardin d'Orgemont est construite sur une parcelle de 45 hectares. Chaque pavillon dispose d'un espace vert qui est entretenu pour les locataires d'une surface comprise entre 100 et 300 m².
Economies de ressources en eau et récupération des eaux pluviales	→Il est prévu pour chacun des pavillons, l'installation de cuve de récupération d'eaux pluviales qui servira à l'arrosage des plantes et potages de la cité-jardin.
Qualité de l'air intérieur	→ La bonne étanchéité des bâtiments permettra d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur associé à une ventilation mécanique contrôlée. → Nombre ouvrant par pièce : Le type et le nombre d'entrées d'air seront fixés à partir des exigences aéraulique et acoustique suivant : Pour les pavillons 2 pièces/3 pièces ou 4 pièces : Séjour – EH 6-45 ; Chambre EH6-45 Les entrées d'air auront 2 déflecteurs en partie haute de l'entrée d'air permettant d'orienter latéralement la diffusion pour éviter les gènes thermiques. Elles répondront aux exigences de la NRA et seront faciles de mise en œuvre par la présence de positionneurs. Un contrôle interne sera réalisé par l'entreprise durant les travaux. Et en fin de chantier, un bureau d'étude technique procédera à un contrôle du débit de fuite sous dépression. **Choix des matériaux de construction pour limiter les émissions** : il ne sera utilisé que des matériaux neufs de première qualité estampillés NF ou authentifiés, par présentation d'un certificat de conformité aux normes NF et aux normes européennes. Matériau utilisé : VMC Hygro B BAHIA
Emissions de polluants atmosphériques	→ L'entreprise effectuera un contrôle interne des ouvrages/travaux qu'elle réalise, afin de vérifier l'étanchéité de l'air. → Un contrôle interne sera réalisé par l'entreprise durant les travaux. Et en fin de chantier, un bureau d'étude technique procédera à un contrôle du débit de fuite sous dépression
Problématiques liées à la mobilité	→ Le projet de réhabilitation de la Cité d'Orgemont s'inscrit dans le Plan de Renouvellement Urbain de la ville d'Épinay et d'Argenteuil. Au nord de cet ensemble pavillonnaire se situe la route d'Enghien, qui sera aménagée en boulevard urbain avec la création d'un transport en commun en site propre et le développement de modes de circulation doux.
Bois utilisé dans le projet	→Le classement d'aspect des bois employés ainsi que leurs qualités technologiques devront répondre au choix ci-après : feuillu dur d'origine tropicale : Emploi - Bâtis des blocs portes d'accès aux circulations de caves depuis les paliers inférieures des cages d'escaliers - Bâtis des portes palières des logements neufs - Bâtis des gaines techniques palières - Habillage de ces bâtis en parties communes - Bâtis des trappes de visite sur gaines techniques - Ouvrages divers sapin blanc du Nord, qualité « menuiseries premières » : Emploi - Bâtis de placards - Plinthes - Habillages des bâtis de placard - Ouvrages divers Tous les bois seront ramenés à l'état d'humidité égal ou inférieur à 14%, bois sec à l'air. Les bois seront nets de cœur et d'aubier. Ils devront être de bonne qualité et de droit fil exempt de coupures, roulures et nœuds vicieux. Les bois devront répondre aux

	prescriptions de la Norme NF.P. 52
Indicateurs sur la pérennité des performances	
Mise en œuvre d'un contrat spécifique d'exploitation	→ Dans le cadre du présent projet, il est prévu de mettre en place un Contrat de performance énergétique d'une durée de 3 ans, renouvelable. EDF Optimal Solution, le prestataire retenu l'exécution de ce contrat devra veiller à ce que les logements atteignent une performance énergétique conventionnelle maximale **de 104 kWhEP/m²SHON** RT/an pour le périmètre du contrat. EDF Optimal solution effectuera un suivi à distance des consommations énergétiques des locataires. Le système est en train d'être choisi et pourrait être: 1 box individuelle dans chaque logement avec télé relève, les locataires auront accès à leur relevé, OS aura accès à tous les relevés et un serveur analysera les dépassements. En cas de non respect des clauses du contrat, sera appliquée une pénalité. Les pénalités sont calculées sur la base des principes suivants : - Les performances non respectées pour raison de vandalisme ou de dégradations dues aux usagers ne sont pas prises en compte dans le calcul des pénalités. - L'attribution de pénalités n'est mise en oeuvre que lorsqu'il y a dépassement des délais et plages de tolérance. Le Titulaire en cas de non-respect de cette obligation se verra appliquer la pénalité suivante : **Point de pénalité P0 = 50 euros (cinquante euros**
Programme de sensibilisation et d'information des usagers/bénéficiaires des bâtiments	→Il est prévu de distribuer aux locataires un guide des gestes verts (un modèle est joint au dossier). Ce guide à pour objectif de sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques comportementales pour la réduction des consommations énergétiques et la gestion des déchets ménagers. Dans le cadre du contrat de performance énergétique, sur le suivi des consommations énergétiques des pavillons, EDF optimal solution prévoit d'accompagner les locataires à la mise en pratique des gestes verts.

Indicateurs concernant la prévention et la gestion des déchets	
Déchets générés par le chantier	
Liste des matériaux recyclés utilisés	→Il est utilisé dans le cadre de ce projet, uniquement du matériels neufs de première qualité estampillés NF ou authentifiés, par présentation d'un certificat de conformité aux normes NF et aux normes européennes.
Objectifs de valorisation des déchets fixés*	→ Le SOGED (Page 3 du document), joint au dossier défini les modalités de traitement des déchets produits. Les attestations annexées au SOGED (page 7 et 8) certifient une valorisation des déchets d'environ 73%. Par ailleurs, est produit par le prestataire retenu, un tableau par catégorie, des déchets générés sur le chantier, en estimatif (voir PJ) et en réalisé. Ceci, permet un contrôle de la gestion et de la valorisation des déchets.
Mode d'organisation financière de la gestion des déchets**	→Il est prévu dune gestion individuelle des déchets par entrepriseintervenant sur le chantier. Le coût de la gestion des déchets est intégré dans le montant des travaux qu'elles réalisent.
Personne(s) chargée(s) du suivi de la gestion des déchets (nom si connu, intitulé du poste)	→Une personne sera désignée, au démarrage du chantier, comme responsable de l'organisation et la supervision de la gestion et tri des déchets de chantier. Cette organisation sera mise en place 15 jours avant le démarrage du chantier
Système d'incitation/de pénalité éventuellement prévu pour encourager les entreprises à bien gérer les déchets de chantier***	→Pas de pénalité prévue. La gestion et tri des déchets est intégrée dans le marché et constitue une obligation dans l'exécution de la prestation travaux.
Déchets générés lors de la vie du bâtiment	
Gestions des déchets des utilisateurs du bâtiment	**Les locataires sont eux-mêmes responsables de leurs tris – les poubelles sont fournies par la Mairie – tri sélectif, ordures ménages, déchets verts à la demande des locataires.**

→

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement	2 914 006,56	100,00%
Total	2 914 006,56	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fond propre	2 514 006,56	86,27%
Subvention Région	220 000,00	7,55%
Subvention ADEME	180 000,00	6,18%
Total	2 914 006,56	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	220 000,00 €

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION : CONVENTION REGION – EKOPOLIS

CONVENTION N°

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° CP16-162 du 15 juin 2016,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : Ekopolis,
dont le statut juridique est : Association
N° SIRET : 80080466800013
Code APE : 9499Z

Représentée par sa présidente, Madame Yannick PIAU,

ci-après dénommée « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

La Région a été partie prenante avec le bénéficiaire de la réponse à l'appel à projet « AP01 – Renforcer les relations avec les territoires autour de la montée en compétences des professionnels du bâtiment » dans le cadre du programme PACTE du ministère du Logement porté par la DHUP

Leur projet commun : la démarche « Bâtiments durables franciliens », a été élaboré avec d'autres partenaires parmi lesquels l'ADEME Ile-de-France, l'ARENE Ile-de-France, les CAUE d'Ile-de-France, l'Agence parisienne du climat, ALEC MVE, l'Agence de l'Energie du Val-de-Marne et des représentants des professionnels au niveau institutionnel comme le CROAIF ou associatif comme l'ICEB, et le pôle de formation continue EVA.

Le projet « Bâtiments durables franciliens » a été lauréat de l'appel à projet du ministère en juillet 2016. La présente convention s'inscrit dans ce cadre.

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier, au titre du dispositif « Plan régional énergies- sensibilisation » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR46-12 du 21 novembre 2012.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, et des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CP16-636 du 16 novembre 2016, la Région Île-de-France a décidé de confirmer son soutien à Ekopolis pour la mise en œuvre de la démarche Pacte dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à un montant maximum de subvention de 40 000,00 € pour l'année 2017.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire est le porteur de projet de la démarche Bâtiment Durable francilien. Il s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le programme d'actions dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

Il s'engage également à mettre en place un comité de pilotage composé du bénéficiaire, de la Région et tout autre organisme financeur (ADEME,…) et le réunir au moins une fois.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRE(S) OU ALTERNANT(S)

Le bénéficiaire s'engage à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit cette ou ces offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.
Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Pour les personnes morales de droit privé, le versement du solde est subordonné à la production des documents suivants :
- un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme,
- un compte rendu financier de l'action spécifique subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné.
- 2 justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du 16 novembre 2016 et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le 16 novembre 2016.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou à défaut en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.
La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° CP16… du 16 novembre 2016.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La présidente
du conseil régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire Ekopolis
Yannick PIAU Présidente

CONSEIL REGIONAL D'ÎLE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DÉLIBÉRATION N° CP 16-501

DU 16 NOVEMBRE 2016

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DE «TRANSPORT»
OPÉRATIONS DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT-REGION 2015-2020
TRAMWAYS

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;
VU Le Code des transports ;
VU Le décret en Conseil d'État n° 2013-1241 du 27 décembre 2013 portant approbation du Schéma directeur de la région Île-de-France ;
VU La délibération du Conseil régional n° CR 55-13 du 11 juin 2013 relative à la mise en œuvre et au financement du Plan de Mobilisation pour les transports en Ile-de-France sur la période 2013-2017 dans le cadre du Nouveau Grand Paris, signée le 19 juillet 2013 ;
VU La délibération du Conseil régional n° CR 53-15 du 18 juin 2015 approuvant le Contrat de Plan État-Région 2015-2020 signé le 9 juillet 2015 ;
VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
VU La délibération n° CP 15-513 du 9 juillet 2015 approuvant la convention de financement n°1 de travaux relative au prolongement du tramway T3 à la porte d'Asnières ;
VU Le budget de la Région Île-de-France pour 2016 ;
VU Le rapport CP 16-501 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;
VU L'avis de la Commission des transports ;
VU L'avis de la Commission des finances ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article n°1 :

Approuve l'avenant n°1 à la convention de financement pour la réalisation des études préalables au DOCP, du dossier de concertation, du Schéma de principe et du dossier d'enquête publique du prolongement du Tramway T3 à la porte Dauphine, figurant en annexe 3 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à le signer.

Article n°2 : PR 811-005 « Liaisons tramways »

Décide de participer au financement des projets détaillés en annexe 2 *(fiches projet)* à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **57 904 761,32 €**.

Bénéficiaires	Opérations	Localisation	action (481005011)
STIF	PROLONGEMENT DU TRAMWAY T1 A L'EST – convention de financement des études complémentaires	Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne	157 500,00 €
RATP	EXTENSION DU TRAMWAY T3 A LA PORTE D'ASNIERES – Convention de financement n°2 relative à la phase travaux	Département de Paris	26 326 181,32 €
STIF	T4 CLICHY - MONTFERMEIL – convention n°3 de la phase de réalisation	Seine-Saint-Denis	13 228 980,00 €
SNCF Mobilités	T4 CLICHY - MONTFERMEIL – convention n°3 de la phase de réalisation	Seine-Saint-Denis	5 060 100,00 €
CD 92	TRAMWAY ANTONY – CLAMART – convention PRO, ACT, AF complémentaires et 1ers travaux	Hauts-de-Seine	8 850 380,00 €
STIF	TRAMWAY ANTONY – CLAMART – convention PRO, ACT, AF complémentaires et 1ers travaux	Hauts-de-Seine	4 281 620,00 €

Subordonne le versement de ces subventions à la signature des conventions jointes en annexe 3 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **157 500 €** et une autorisation de programme de projet de **57 747 261,32 €** disponible sur le chapitre 908 « Transports » - code fonctionnel 811 « Transport ferroviaire régional de voyageurs » - programme PR 811-005 « Liaisons tramways » - Action 481005011 « Liaisons tramways », du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Ces affectations relèvent du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 :

- Volet 1 « Mobilité multimodale »
- Sous-volet 11 « Nouveau Grand Paris »
- Action 112 « Développement du réseau »

Article n°3 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquée dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Code IRIS du dossier	Libellé IRIS du dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
16014462	T4 CLICHY - MONTFERMEIL – convention n°3 de la phase de réalisation	STIF	20/11/2014
16014461	T4 CLICHY - MONTFERMEIL – convention n°3 de la phase de réalisation	SNCF Mobilités	20/11/2014
16014459	TRAMWAY ANTONY – CLAMART – convention PRO, ACT, AF complémentaires et 1ers travaux	CD 92	01/08/2015

La Présidente du Conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE 1 À LA DÉLIBÉRATION : ÉTAT RÉCAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-501	Budget	2016

Chapitre	**908 - Transports**
Code fonctionnel	**811 - Transport ferroviaire régional de voyageurs**
Programme	**481005 - Liaisons tramways**
Action	**481005011 - Liaisons tramways**

Dispositif : N° 00000423 - Opérations d'infrastructure de transports en commun

Dossier	16014458 - TRAMWAY ANTONY – CLAMART – CONVENTION PRO, ACT, AF COMPLÉMENTAIRES ET PREMIERS TRAVAUX			
Bénéficiaire	R1989 - STIF SYNDICAT TRANSPORT ILE DE FRANCE			
Localisation	HAUTS DE SEINE			
CPER/CPRD	MOBILITE MULTIMODALE/T10 - Tramway Antony-Clamart - Hors CPRD			
Montant total	4 281 620,00 €		Code nature	2041733
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 738 000,00 €	HT	49 %	4 281 620,00 €	

Dossier	16014459 - TRAMWAY ANTONY – CLAMART – CONVENTION PRO, ACT, AF COMPLÉMENTAIRES ET PREMIERS TRAVAUX			
Bénéficiaire	R2303 - DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE			
Localisation	HAUTS DE SEINE			
CPER/CPRD	MOBILITE MULTIMODALE/T10 - Tramway Antony-Clamart - Hors CPRD			
Montant total	8 850 380,00 €		Code nature	204133
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
18 062 000,00 €	HT	49 %	8 850 380,00 €	

Dossier	16014460 - EXTENSION DU TRAMWAY T3 A LA PORTE D'ASNIÈRES – CONVENTION DE FINANCEMENT N°2 RELATIVE À LA PHASE TRAVAUX			
Bénéficiaire	R6930 - RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	MOBILITE MULTIMODALE/T3 à la Porte d'Asnières - Hors CPRD			
Montant total	26 326 181,32 €		Code nature	2041783
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
38 331 655,97 €	HT	68,68 %	26 326 181,32 €	

Dossier	16014461 - T4 CLICHY - MONTFERMEIL – CONVENTION N°3 DE LA PHASE DE RÉALISATION			
Bénéficiaire	R22844 - SNCF MOBILITES			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	MOBILITE MULTIMODALE/Débranchement T4 à Clichy -Montfermeil - Hors CPRD			
Montant total	5 060 100,00 €		Code nature	2041713
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 350 000,00 €	HT	60,6 %	5 060 100,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-501	Budget	2016

Dossier	16014462 - T4 CLICHY - MONTFERMEIL – CONVENTION N°3 DE LA PHASE RÉALISATION				
Bénéficiaire	R1989 - STIF SYNDICAT TRANSPORT ILE DE FRANCE				
Localisation	SEINE SAINT DENIS				
CPER/CPRD	MOBILITE MULTIMODALE/Débranchement T4 à Clichy -Montfermeil - Hors CPRD				
Montant total	13 228 980,00 €			Code nature	2041733
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
21 830 000,00 €	HT		60,6 %	13 228 980,00 €	

Dossier	16014463 - PROLONGEMENT DU TRAMWAY T1 À L'EST – CONVENTION DE FINANCEMENT DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES				
Bénéficiaire	R1989 - STIF SYNDICAT TRANSPORT ILE DE FRANCE				
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.				
CPER/CPRD	MOBILITE MULTIMODALE/T1 à l'Est - Val de Fontenay - Hors CPRD				
Montant total	157 500,00 €			Code nature	2041733
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
300 000,00 €	HT		52,5 %	157 500,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000423 - Opérations d'infrastructure de transports en commun	57 904 761,32 €

Total sur l'imputation 908 - 811 - 481005 - 481005011	57 904 761,32 €

ANNEXE 2 À LA DÉLIBÉRATION : FICHES PROJET

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014463

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROLONGEMENT DU TRAMWAY T1 À L'EST – CONVENTION DE FINANCEMENT DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Opérations d'infrastructure de transports en commun	300 000,00 €	52,50 %	157 500,00 €
	Montant Total de la subvention		157 500,00 €

Imputation budgétaire : 908-811-2041733-481005-200
481005011- Liaisons tramways

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : STIF SYNDICAT TRANSPORT ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 41 RUE DE CHATEAUDUN
75009 PARIS
Statut Juridique : Etablissement Public Administratif Local
Représentant :

N° SIRET : 28750007800020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Opérations d'infrastructure de transports en commun

Objet du projet : attribution d'une subvention pour la réalisation d'études complémentaires de tracé

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le prolongement à l'Est du T1 de la station « Bobigny – Pablo Picasso » à « Val-de-Fontenay » constitue un maillon important pour la construction de la rocade tramway autour de Paris, inscrite au SDRIF. Il desservira les communes de Noisy-le-Sec, Romainville, Montreuil, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois.

La commune de Noisy-le-Sec ayant exprimé une vive opposition au tracé choisi, il est proposé que le STIF mène une étude complémentaire apportant des éclairages sur l'insertion du tramway dans la ville, dans la perspective de préserver les fonctionnalités de la vie locale (stationnement, déplacements des piétons et des véhicules, approvisionnement des commerces…), sans remise en cause de la Déclaration d'Utilité Publique du projet obtenue le 12 février 2014.

Description :
Le projet de prolongement à l'Est du T1, long de 10,7 km, desservira les communes de Noisy-le-Sec, Romainville, Montreuil, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois grâce à ses 21 stations (dont 15 nouvelles).

Calendrier prévisionnel :
- o Enquête publique : 27 juin – 31 juillet 2013
- o Études avant-projet : 2013 – 2014
- o Etudes projet : 2015 – 2016
- o Déclaration d'Utilité Publique du projet : 12 février 2014
- o Début des travaux : 2016

Au stade du schéma de principe, le coût d'objectif du projet est estimé à 458 M€ (CE 01/2011), hors matériel roulant.
Le matériel roulant, à la charge du STIF, est estimé à 78,5 M€ (CE 01/2011).

Moyens mis en œuvre :
La maîtrise d'ouvrage des études complémentaires est portée par le STIF.

Intérêt régional :
Ce projet permettra aux habitants de bénéficier d'une ligne de transport en rocade capacitaire et fiable, maillé avec la ligne 5 du métro, les RER A et E, puis à terme avec la ligne 15 Est, la ligne 11, la Tangentielle Nord et le TZen 3. Il permettra également la transformation urbaine des secteurs traversés (transformation de l'A 186 en avenue paysagère, requalification du quartier des Ruffins à Montreuil et création d'une entrée de ville paysagère à Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois).
La composante urbaine du prolongement du T1 à l'Est est très présente et s'affiche dans les objectifs :
- transformer l'A 186 en avenue paysagère,
- participer à la requalification du quartier des Ruffins à Montreuil,
- créer une entrée de ville paysagère à Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois.

Le TRI est estimé à 8,4 %.

La réalisation de l'étude complémentaire de tracé permettra de relancer le projet qui est bloqué politiquement en raison de l'opposition de la commune de Noisy-le-Sec au tracé actuellement retenu.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les usagers des transports en commun, les habitants des communes traversées, les salariés des entreprises du secteur.

Détail du calcul de la subvention :
Le projet est financé au titre du CPER 2015-2020, en application de la clé de financement suivante : 22,5% pour l'Etat, 52,5% pour la Région et 25% pour le STIF.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : MOBILITE MULTIMODALE/T1 à l'Est - Val de Fontenay

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Modalités d'études et fonctionnalités urbaines	170 000,00	56,67%
Etude d'exploitabilité	70 000,00	23,33%
Expertise trafic et circulation	50 000,00	16,67%
Analyse juridique risque DUP	10 000,00	3,33%
Total	300 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat (en cours d'instruction)	67 500,00	22,50%
Région	157 500,00	52,50%
STIF (en cours d'instruction)	75 000,00	25,00%
Total	300 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	105 000,00 €
2018	52 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action spécifique en matière de tarification - jeunes en insertion	4 846 320,00 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	3 204 250,00 €
2013	Contribution régionale à l'exploitation des transports publics franciliens	615 565 000,00 €
2013	Contribution régionale au financement de la carte Imagin'R	53 590 000,00 €
2013	Contribution régionale au financement des déplacements des personnes les plus modestes	80 325 000,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	20 714 103,00 €
2014	Action spécifique en matière de tarification - jeunes en insertion	4 345 000,00 €
2014	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	2 058 000,00 €
2014	Contribution régionale à l'exploitation des transports publics franciliens	627 875 946,00 €
2014	Contribution régionale au financement de la carte Imagin'R	55 197 000,00 €
2014	Contribution régionale au financement des déplacements des personnes les plus modestes	82 334 000,00 €
2014	Etudes générales dans le domaine des transports - fonctionnement	50 000,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	37 143 309,00 €
2015	Action spécifique en matière de tarification - jeunes en insertion	6 100 939,00 €
2015	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	-1 330 000,00 €

2015	Contribution régionale à l'exploitation des transports publics franciliens	664 154 752,00 €
2015	Contribution régionale au financement de la carte Imagin'R	77 365 000,00 €
2015	Contribution régionale au financement des déplacements des personnes les plus modestes	83 981 000,00 €
2015	Etudes générales dans le domaine des transports - fonctionnement	50 000,00 €
2015	Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	495 000,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	155 411 949,14 €
2015	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	13 110 000,00 €
2016	Action spécifique en matière de tarification - jeunes en insertion	5 428 856,00 €
2016	Contribution régionale à l'exploitation des transports publics franciliens	640 496 300,00 €
2016	Contribution régionale au financement de la carte Imagin'R	58 474 000,00 €
2016	Contribution régionale au financement des déplacements des personnes les plus modestes	75 500 000,00 €
2016	Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	455 000,00 €
2016	Opérations d'infrastructure de transports en commun	25 303 230,00 €
2016	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	980 000,00 €
	Montant total	3 398 287 153,51 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014460

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EXTENSION DU TRAMWAY T3 A LA PORTE D'ASNIÈRES – CONVENTION DE FINANCEMENT N°2 RELATIVE À LA PHASE TRAVAUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Opérations d'infrastructure de transports en commun	38 331 655,97 €	68,68 %	26 326 181,32 €
	Montant Total de la subvention		26 326 181,32 €

Imputation budgétaire : 908-811-2041783-481005-200
481005011- Liaisons tramways

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS
Adresse administrative : 54 QUAI DE LA RAPEE
75599 PARIS CEDEX 12
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
Représentant : Madame Elisabeth BORNE, Présidente

N° SIRET : 77566343801906

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Opérations d'infrastructure de transports en commun

Objet du projet : attribution d'une subvention à la RATP

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'extension du tramway de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières permettra de desservir les 17ème et 18ème arrondissements de Paris, mais également les communes limitrophes des départements de Seine Saint-Denis (Saint-Ouen) et des Hauts de Seine (Clichy, Asnières-sur-Seine et Levallois – Perret).

Description :
Cette extension d'une longueur de 4,4 kilomètres accueillera 8 nouvelles stations.
Elle partira de la porte de la Chapelle, terminus du T3 actuellement en travaux, pour rejoindre la porte d'Asnières, en utilisant les boulevards des Maréchaux.

Calendrier prévisionnel :
- Début des travaux : 2015
- Mise en service : fin 2018

Au stade de l'avant-projet, le coût total du projet est estimé à 211,1 M€ HT, y compris la provision pour aléas et incertitudes, hors matériel roulant et aux conditions économiques de janvier 2012, dont 183 M€ HT de travaux.
Le matériel roulant est estimé à 48,1 M€ CE 2012.

Moyens mis en œuvre :
La maîtrise d'ouvrage des études de schéma de principe est portée par le STIF pour la partie système de transport et par la Ville de Paris pour la partie insertion urbaine.

Intérêt régional :
Ce projet de permettra d'améliorer les conditions de déplacement des quartiers périphériques du nord-ouest parisien, notamment en direction des grands équipements hospitaliers (hôpital Bichat – Claude Bernard, hôpital Beaujon,…), d'enseignement, administratifs (futur tribunal de grande instance), sportifs et culturels.
Le maillage du réseau de transports en commun sera également amélioré, grâce aux connections avec :
- 4 lignes de métro (4, 12, 13 et future ligne 14 prolongée) ;
- le RER C.

En outre, il s'inscrit dans le cadre du développement des transports en commun de rocade en Ile-de-France.
Le projet de SDRIF, arrêté par le Conseil régional le 25 septembre 2008 identifie l'opération de tramway T3.
L'opération est également inscrite au CPER 2015-2020.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les habitants et les salariés des 17ème et 18ème arrondissements de Paris et des communes limitrophes de Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine (Saint-Ouen, Clichy et Levallois-Perret).

Détail du calcul de la subvention :
Le projet est financé au titre du CPER 2015-2020, en application de la clé de financement « théorique suivante » :
- Ville de Paris : 60% ;
- État : 12% ;
- Région : 28%.

Cependant, les financeurs de la présente convention s'étant accordés sur une prise en charge à 100% par la Ville de Paris des coûts liés aux aménagements qualitatifs complémentaires, coûts qualitatifs inclus, la répartition globale des financements devient la suivante :
- Ville de Paris : 63,56 % ;
- État : 10,93 % ;
- Région Ile-de-France : 25,51 %.

Enfin, à la demande de la Ville de Paris, les demandes de subvention s'effectueront selon le principe d'un financement décroisé et devront donc être effectuées selon les clés d'appel de fonds indiquées ci-dessous :
- Pour les dépenses sous maîtrise d'ouvrage de la RATP :
  - Ville de Paris : 1,88% ;
  - État : 29,44% ;
  - Région Ile-de-France : 68,68%.
- Pour les dépenses sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris : 100 % Ville de Paris.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : MOBILITE MULTIMODALE/T3 à la Porte d'Asnières

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Plateforme	4 905 053,85	12,80%
Voie spécifique des systèmes ferrés et guidés	7 905 175,86	20,62%
Revêtement du site propre	4 567 176,03	11,91%
Stations	3 804 038,20	9,92%
Alimentation en énergie de traction	4 706 987,54	12,28%
Courants faibles et PCC	3 705 005,05	9,67%
Dépôt tramway	4 497 270,27	11,73%
Provision pour aléas et imprévus	4 240 949,17	11,06%
Total	38 331 655,97	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ville de Paris (en cours d'instruction)	720 635,13	1,88%
Etat (en cours d'instruction)	11 284 839,52	29,44%
Région	26 326 181,32	68,68%
Total	38 331 655,97	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	1 210 901,93 €
2018	11 012 474,09 €
2019	6 179 590,56 €
2020	2 671 132,76 €
2021	5 252 081,99 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	196 500,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	207 937 075,00 €
2014	Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	200 000,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	182 318 316,00 €
2015	Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	3 020 000,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	86 112 887,59 €

2015	Protections phoniques le long du réseau ferré	2 610 700,00 €
2016	Opérations d'infrastructure de transports en commun	118 834 972,78 €
	Montant total	626 881 461,67 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014462

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : T4 CLICHY - MONTFERMEIL – CONVENTION N°3 DE LA PHASE RÉALISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Opérations d'infrastructure de transports en commun	21 830 000,00 €	60,60 %	13 228 980,00 €
	Montant Total de la subvention		13 228 980,00 €

Imputation budgétaire : 908-811-2041733-481005-200
481005011- Liaisons tramways

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : STIF SYNDICAT TRANSPORT ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 41 RUE DE CHATEAUDUN
75009 PARIS
Statut Juridique : Etablissement Public Administratif Local
Représentant :

N° SIRET : 28750007800020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Opérations d'infrastructure de transports en commun

Objet du projet : attribution d'une troisième subvention pour la phase de réalisation du débranchement du T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La première convention travaux a été validée lors de la CP du 20 novembre 2014. Les travaux ont commencé en avril 2015.

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans la politique d'amélioration du réseau de transports en commun de l'agglomération parisienne et particulièrement de l'Est de la Seine-Saint-Denis, visant à désenclaver les territoires encore mal desservis et à inciter la population à emprunter les transports collectifs. Il s'agit de la création d'une nouvelle branche de la ligne de tram-train T4 vers le plateau de Clichy-Montfermeil, permettant la création d'une nouvelle liaison directe entre Bondy et Montfermeil.

Description :
La longueur totale de la nouvelle branche est de 6,5 km depuis la station Gargan, la quasi-totalité en site

propre. Le projet comprend 11 nouvelles stations implantées en moyenne tous les 400 à 600 m.

Calendrier prévisionnel :
- Études avant-projet et projet : janvier 2013 à octobre 2015
- Début des travaux : avril 2015
- Mise en service : 2019

Au stade de l'AVP, le coût d'objectif global du projet est estimé à 255,8 M€ (CE 2011), hors déviation des réseaux et le coût des travaux à 224,151 M€ (CE 2011).
Le matériel roulant, à la charge du STIF, est estimé à 67,6 M€ (CE 2011).

Moyens mis en œuvre :
La maîtrise d'ouvrage du projet est portée par le STIF (sur la section dite « urbaine ») et par SNCF Réseau et SNCF Mobilités (sur la section du Réseau Ferré National).

Intérêt régional :
Le débranchement du T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil permettra de renforcer le réseau de transports en commun en offrant des correspondances avec les transports en commun suivants :
- RER E : station Bondy
- RER B : station Aulnay-Sous-Bois
- M15 : station Bondy
- M16 : station Clichy-Montfermeil

Ce projet est inscrit au contrat de projets Etat-Région 2007-2013, au Plan Espoir Banlieues de 2008 et au Nouveau SDRIF, adopté par le Conseil régional le 18 octobre 2013.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les usagers des transports en commun, les habitants des communes traversées, les salariés des entreprises du secteur.

Détail du calcul de la subvention :
Le projet est financé au titre du CPER 2015-2020, en application de la clé de financement suivante : 39,4% pour l'Etat et 60,6% pour la Région

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : MOBILITE MULTIMODALE/Débranchement T4 à Clichy -Montfermeil

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Système de transport	10 369 250,00	47,50%
Aménagements urbains	8 339 060,00	38,20%
Acquisitions foncières	0,00	0,00%
Frais de MOA	665 815,00	3,05%
Frais de MOE	665 815,00	3,05%
Provisions pour aléas et imprévus	1 790 060,00	8,20%
Total	21 830 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	13 228 980,00	60,60%
Etat (en cours d'instruction)	8 601 200,00	39,40%
Total	21 830 180,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2018	3 494 448,00 €
2019	4 492 861,00 €
2020	3 494 448,00 €
2021	1 747 224,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action spécifique en matière de tarification - jeunes en insertion	4 846 320,00 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	3 204 250,00 €
2013	Contribution régionale à l'exploitation des transports publics franciliens	615 565 000,00 €
2013	Contribution régionale au financement de la carte Imagin'R	53 590 000,00 €
2013	Contribution régionale au financement des déplacements des personnes les plus modestes	80 325 000,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	20 714 103,00 €
2014	Action spécifique en matière de tarification - jeunes en insertion	4 345 000,00 €
2014	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	2 058 000,00 €
2014	Contribution régionale à l'exploitation des transports publics franciliens	627 875 946,00 €
2014	Contribution régionale au financement de la carte Imagin'R	55 197 000,00 €
2014	Contribution régionale au financement des déplacements des personnes les plus modestes	82 334 000,00 €
2014	Etudes générales dans le domaine des transports - fonctionnement	50 000,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	37 143 309,00 €
2015	Action spécifique en matière de tarification - jeunes en insertion	6 100 939,00 €
2015	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	-1 330 000,00 €
2015	Contribution régionale à l'exploitation des transports publics franciliens	664 154 752,00 €
2015	Contribution régionale au financement de la carte Imagin'R	77 365 000,00 €

2015	Contribution régionale au financement des déplacements des personnes les plus modestes	83 981 000,00 €
2015	Etudes générales dans le domaine des transports - fonctionnement	50 000,00 €
2015	Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	495 000,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	155 411 949,14 €
2015	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	13 110 000,00 €
2016	Action spécifique en matière de tarification - jeunes en insertion	5 428 856,00 €
2016	Contribution régionale à l'exploitation des transports publics franciliens	640 496 300,00 €
2016	Contribution régionale au financement de la carte Imagin'R	58 474 000,00 €
2016	Contribution régionale au financement des déplacements des personnes les plus modestes	75 500 000,00 €
2016	Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	455 000,00 €
2016	Opérations d'infrastructure de transports en commun	25 303 230,00 €
2016	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	980 000,00 €
	Montant total	3 398 287 153,51 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014461

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : T4 CLICHY - MONTFERMEIL – CONVENTION N°3 DE LA PHASE DE RÉALISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Opérations d'infrastructure de transports en commun	8 350 000,00 €	60,60 %	5 060 100,00 €
	Montant Total de la subvention		5 060 100,00 €

Imputation budgétaire : 908-811-2041713-481005-200
481005011- Liaisons tramways

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SNCF MOBILITES
Adresse administrative : 2 PLACE AUX ETOILES
93210 SAINT DENIS
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
Représentant : PHILIPPE MASSIN, DIRECTEUR D'EXPLOITATION TRANSILIEN

N° SIRET : 55204944791146

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Opérations d'infrastructure de transports en commun

Objet du projet : attribution d'une troisième subvention pour la phase de réalisation du débranchement du T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La première convention travaux a été validée lors de la CP du 20 novembre 2014. Les travaux ont commencé en avril 2015.

Objectifs :
Le projet s'inscrit dans la politique d'amélioration du réseau de transports en commun de l'agglomération parisienne et particulièrement de l'Est de la Seine-Saint-Denis, visant à désenclaver les territoires encore mal desservis et à inciter la population à emprunter les transports collectifs. Il s'agit de la création d'une nouvelle branche de la ligne de tram-train T4 vers le plateau de Clichy-Montfermeil, permettant la création d'une nouvelle liaison directe entre Bondy et Montfermeil.

Description :
La longueur totale de la nouvelle branche est de 6,5 km depuis la station Gargan, la quasi-totalité en site propre. Le projet comprend 11 nouvelles stations implantées en moyenne tous les 400 à 600 m.

Calendrier prévisionnel :
- o Études avant-projet et projet : janvier 2013 à octobre 2015
- o Début des travaux : avril 2015
- o Mise en service : 2019

Au stade de l'AVP, le coût d'objectif global du projet est estimé à 255,8 M€ (CE 2011), hors déviation des réseaux et le coût des travaux à 224,151 M€ (CE 2011).
Le matériel roulant, à la charge du STIF, est estimé à 67,6 M€ (CE 2011).

Moyens mis en œuvre :
La maîtrise d'ouvrage du projet est portée par le STIF (sur la section dite « urbaine ») et par SNCF Réseau et la SNCF Mobilités (sur la section du Réseau Ferré National).

Intérêt régional :
Le débranchement du T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil permettra de renforcer le réseau de transports en commun en offrant des correspondances avec les transports en commun suivants :
- o RER E : station Bondy
- o RER B : station Aulnay-Sous-Bois
- o M15 : station Bondy
- o M16 : station Clichy-Montfermeil

Ce projet est inscrit au Plan Espoir Banlieues de 2008, au SDRIF, adopté par le Conseil régional le 18 octobre 2013 et au CPER 2015-2020.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les usagers des transports en commun, les habitants des communes traversées, les salariés des entreprises du secteur.

Détail du calcul de la subvention :
Le projet est financé au titre du CPER 2015-2020, en application de la clé de financement suivante : 39,4% pour l'État et 60,6% pour la Région

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : MOBILITE MULTIMODALE/Débranchement T4 à Clichy -Montfermeil

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Système transport	7 292 055,00	87,33%
Frais de MOA	222 945,00	2,67%
Frais de MOE	448 395,00	5,37%
Provisions pour aléas et imprévus	386 605,00	4,63%
Total	8 350 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	5 060 100,00	60,60%
Etat (en cours d'instruction)	3 289 900,00	39,40%
Total	8 350 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	605 000,00 €
2018	1 884 000,00 €
2019	2 570 100,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accessibilité des transports	5 330 000,00 €
2013	Amélioration de la sécurité dans les transports en commun	5 850 000,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	127 124,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	24 584 953,00 €
2014	Accessibilité des transports	2 000 000,00 €
2014	Amélioration de la sécurité dans les transports en commun	6 741 000,00 €
2014	Matériel roulant	17 100 000,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	12 400 398,00 €
2014	Valorisation du patrimoine régional	126 000,00 €
2015	Accessibilité des transports	6 000 000,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	40 380 533,28 €
2016	Accessibilité des transports	13 000 000,00 €
2016	Opérations d'infrastructure de transports en commun	20 054 139,65 €
	Montant total	153 694 147,93 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014458

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAMWAY ANTONY – CLAMART – CONVENTION PRO, ACT, AF COMPLÉMENTAIRES ET PREMIERS TRAVAUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Opérations d'infrastructure de transports en commun	8 738 000,00 €	49,00 %	4 281 620,00 €
	Montant Total de la subvention		4 281 620,00 €

Imputation budgétaire : 908-811-2041733-481005-200
481005011- Liaisons tramways

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : STIF SYNDICAT TRANSPORT ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 41 RUE DE CHATEAUDUN
75009 PARIS
Statut Juridique : Etablissement Public Administratif Local
Représentant :

N° SIRET : 28750007800020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Opérations d'infrastructure de transports en commun

Objet du projet : attribution d'une subvention pour la réalisation des études PRO, de la mission d'assistance aux contrats de travaux (ACT), des acquisitions foncières complémentaires et des premiers travaux du tramway T10 Antony – Clamart

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le projet de tramway Antony-Clamart reliera la Croix-de-Berny à Clamart Place du Garde et desservira 4 communes : Antony, Chatenay-Malabry, Le Plessis Robinson et Clamart.
Ce projet permettra de renforcer l'offre de transport dans le sud du Département des Hauts-de-Seine en complétant l'offre existante en matière de transport en commun grâce à la création d'une desserte de transport structurant et en proposant des correspondances avec le RER B à la Croix-de-Berny (Antony), le Trans-Val-de-Marne à la Croix-de-Berny (Antony) et le futur tramway T6 à l'Hôpital Béclère (Clamart).
Le tramway Antony-Clamart accompagnera les projets urbains d'un territoire en plein développement. Il répondra notamment aux nouveaux besoins de déplacement induits par les nombreux projets : quartier

Allende, Europe à Chatenay-Malabry, quartier Jean Zay à Antony, développement de la zone d'activités Novéos au Plessis-Robinson et Clamart.
Le projet de tramway Antony-Clamart a été présenté en concertation préalable au début de l'année 2013. L'enquête publique a eu lieu du 5 octobre au 6 novembre 2015 et l'arrêté de déclaration d'utilité publique doit être signé d'ici la fin 2016.

Description :
La ligne de tramway Antony-Clamart est une future ligne de tramway en projet d'une longueur de 8,5 kilomètres allant d'Antony-Croix de Berny à Clamart-Place du Garde. La création de cette future liaison de tramway permettra des correspondances entre :
• le RER B à la Croix de Berny (Antony);
• le Trans-Val-de-Marne à la Croix de Berny (Antony) ;
• la ligne 6 du tramway à Clamart.

Cette ligne permettra notamment la desserte :
• de quartiers d'habitat dense mal desservis (le quartier de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry) ;
• des zones d'activités (le parc d'activités de Plessis-Clamart) ;
• des établissements scolaires et d'enseignement.

Moyens mis en œuvre :
La maîtrise d'ouvrage des études PRO, de la mission d'assistance aux contrats de travaux (ACT), des acquisitions foncières complémentaires et des premiers travaux du projet est portée par le STIF et le Département des Hauts-de-Seine.

Intérêt régional :
Cette ligne en correspondance avec le RER B et le trans Val-de-Marne à la station « Croix de Berny » permet d'assurer une offre de transport performante dans les secteurs actuellement mal desservis comme les quartiers denses de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry et du Parc d'activités du Plessis Robinson, de renforcer l'accès au Pôle de la Croix de Berny, dont le réaménagement concomitant de la gare routière est indispensable au bon fonctionnement du terminus de la nouvelle ligne.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les usagers des transports en commun, les habitants des communes traversées, les salariés des entreprises du secteur.

Détail du calcul de la subvention :
Le projet est inscrit au Contrat de plan État – Région 2015 – 2020 pour un montant de 194 M€ répartis comme suit :
- 21% pour l'État ;
- 49 % pour la Région ;
- 30 % pour le CD 92.

Le montant des études PRO, de la mission d'assistance aux contrats de travaux (ACT), des acquisitions foncières complémentaires et des premiers travaux est estimé à 26 800 000 € HT.
Ces prestations seront réalisées par le STIF, à hauteur de 8 738 000 € HT, et par le Département des Hauts-de-Seine, à hauteur de 18 062 000 € HT.
Par conséquent, en application du taux de 49%, la subvention régionale attribuée au STIF est d'un montant de 4 281 620 €.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : MOBILITE MULTIMODALE/T10 - Tramway Antony-Clamart

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes PRO et ACT	5 072 000,00	58,05%
Acquisitions foncières	3 135 000,00	35,88%
Provisions pour aléas et imprévus	531 000,00	6,08%
Total	8 738 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat (en cours d'instruction)	1 834 980,00	21,00%
Région	4 281 620,00	49,00%
CD92 (en cours d'instruction)	2 621 400,00	30,00%
Total	8 738 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2018	2 699 900,00 €
2019	1 321 530,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action spécifique en matière de tarification - jeunes en insertion	4 846 320,00 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	3 204 250,00 €
2013	Contribution régionale à l'exploitation des transports publics franciliens	615 565 000,00 €
2013	Contribution régionale au financement de la carte Imagin'R	53 590 000,00 €
2013	Contribution régionale au financement des déplacements des personnes les plus modestes	80 325 000,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	20 714 103,00 €
2014	Action spécifique en matière de tarification - jeunes en insertion	4 345 000,00 €
2014	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	2 058 000,00 €
2014	Contribution régionale à l'exploitation des transports publics franciliens	627 875 946,00 €
2014	Contribution régionale au financement de la carte Imagin'R	55 197 000,00 €
2014	Contribution régionale au financement des déplacements des personnes les plus modestes	82 334 000,00 €
2014	Etudes générales dans le domaine des transports - fonctionnement	50 000,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	37 143 309,00 €

2015	Action spécifique en matière de tarification - jeunes en insertion	6 100 939,00 €
2015	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	-1 330 000,00 €
2015	Contribution régionale à l'exploitation des transports publics franciliens	664 154 752,00 €
2015	Contribution régionale au financement de la carte Imagin'R	77 365 000,00 €
2015	Contribution régionale au financement des déplacements des personnes les plus modestes	83 981 000,00 €
2015	Etudes générales dans le domaine des transports - fonctionnement	50 000,00 €
2015	Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	495 000,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	155 411 949,14 €
2015	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	13 110 000,00 €
2016	Action spécifique en matière de tarification - jeunes en insertion	5 428 856,00 €
2016	Contribution régionale à l'exploitation des transports publics franciliens	640 496 300,00 €
2016	Contribution régionale au financement de la carte Imagin'R	58 474 000,00 €
2016	Contribution régionale au financement des déplacements des personnes les plus modestes	75 500 000,00 €
2016	Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	455 000,00 €
2016	Opérations d'infrastructure de transports en commun	25 303 230,00 €
2016	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	980 000,00 €
	Montant total	3 398 287 153,51 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014459

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAMWAY ANTONY – CLAMART – CONVENTION PRO, ACT, AF COMPLÉMENTAIRES ET PREMIERS TRAVAUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Opérations d'infrastructure de transports en commun	18 062 000,00 €	49,00 %	8 850 380,00 €
	Montant Total de la subvention		8 850 380,00 €

Imputation budgétaire : 908-811-204133-481005-200
481005011- Liaisons tramways

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
Adresse administrative : 2 BD JACQUES-GERMAIN SOUFFLOT
92015 NANTERRE CEDEX
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Patrick DEVEDJIAN, Président

N° SIRET : 22920050600157

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Opérations d'infrastructure de transports en commun

Objet du projet : attribution d'une subvention pour la réalisation des études PRO, de la mission d'assistance aux contrats de travaux (ACT), des acquisitions foncières complémentaires et des premiers travaux du tramway T10 Antony – Clamart

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé ne concerne que les dépenses liées aux travaux de désamiantage.
Suite aux sondages réalisés en juin 2013 dans le cadre des études de conception (dites de Schéma de principe), des travaux de désamiantage de la chaussée ont été réalisés par anticipation en 2015 et 2016 par le Département des Hauts-de-Seine, afin de permettre l'engagement en toute sécurité des travaux de dévoiement des réseaux situés sous la chaussée, dès l'obtention de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique en 2016. Les travaux de désamiantage de la chaussée pouvant entraîner une dissémination de fibres et un risque pour la santé des travailleurs et des riverains, le retrait des matériaux contenant de l'amiante obéit à un protocole strict et contraint pour l'organisation des travaux et ne peut être réalisé que par des entreprises agréées. Aussi, afin de préserver le calendrier général de l'opération et la sécurité des intervenants et des riverains, le Département a réalisé les travaux de désamiantage lors des étés 2015 et

2016 préalablement aux premiers travaux de dévoiement de réseaux qui doivent démarrer début 2017.

Objectifs :
Le projet de tramway Antony-Clamart reliera la Croix-de-Berny à Clamart Place du Garde et desservira 4 communes : Antony, Chatenay-Malabry, Le Plessis Robinson et Clamart.
Ce projet permettra de renforcer l'offre de transport dans le sud du Département des Hauts-de-Seine en complétant l'offre existante en matière de transport en commun grâce à la création d'une desserte de transport structurant et en proposant des correspondances avec le RER B à la Croix-de-Berny (Antony), le Trans-Val-de-Marne à la Croix-de-Berny (Antony) et le futur tramway T6 à l'Hôpital Béclère (Clamart).
Le tramway Antony-Clamart accompagnera les projets urbains d'un territoire en plein développement. Il répondra notamment aux nouveaux besoins de déplacement induits par les nombreux projets : quartier Allende, Europe à Chatenay-Malabry, quartier Jean Zay à Antony, développement de la zone d'activités Novéos au Plessis-Robinson et Clamart.
Le projet de tramway Antony-Clamart a été présenté en concertation préalable au début de l'année 2013. L'enquête publique a eu lieu du 5 octobre au 6 novembre 2015 et l'arrêté de déclaration d'utilité publique doit être signé d'ici la fin 2016.

Description :
La ligne de tramway Antony – Clamart est une future ligne de tramway en projet d'une longueur de 8,5 kilomètres allant d'Antony-Croix de Berny à Clamart-Place du Garde. La création de cette future liaison de tramway permettra des correspondances entre :
- le RER B à la Croix de Berny (Antony) ;
- le Trans-Val-de-Marne à la Croix de Berny (Antony) ;
- la ligne 6 du tramway à Clamart.

Cette ligne permettra notamment la desserte :
- de quartiers d'habitat dense mal desservis (le quartier de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry) ;
- des zones d'activités (le parc d'activités de Plessis-Clamart) ;
- des établissements scolaires et d'enseignement.

Moyens mis en œuvre :
La maîtrise d'ouvrage des études PRO, de la mission d'assistance aux contrats de travaux (ACT), des acquisitions foncières complémentaires et des premiers travaux du projet est portée par le STIF et le Département des Hauts-de-Seine.

Intérêt régional :
Cette ligne en correspondance avec le RER B et le trans Val-de-Marne à la station « Croix de Berny » permet d'assurer une offre de transport performante dans les secteurs actuellement mal desservis comme les quartiers denses de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry et du Parc d'activités du Plessis Robinson, de renforcer l'accès au Pôle de la Croix de Berny, dont le réaménagement concomitant de la gare routière est indispensable au bon fonctionnement du terminus de la nouvelle ligne.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les usagers des transports en commun, les habitants des communes traversées, les salariés des entreprises du secteur.

Détail du calcul de la subvention :
Le projet est inscrit au Contrat de plan État – Région 2015 – 2020 pour un montant de 194 M€ répartis comme suit :
- 21% pour l'État ;
- 49 % pour la Région ;

- 30 % pour le CD 92.

Le montant des études PRO, de la mission d'assistance aux contrats de travaux (ACT), des acquisitions foncières complémentaires et des premiers travaux est estimé à 26 800 000 € HT.
Ces prestations seront réalisées par le STIF, à hauteur de 8 738 000 € HT, et par le Département des Hauts-de-Seine, à hauteur de 18 062 000 € HT.
Par conséquent, en application du taux de 49%, la subvention régionale attribuée au CD92 est d'un montant de 8 850 380 €.

A noter que l'échéancier prévisionnel des paiements ne comprend pas la provision pour aléas et imprévus (PAI). Hors PAI, la part régionale s'élève à 8 313 340 € courants.

Localisation géographique :
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : MOBILITE MULTIMODALE/T10 - Tramway Antony-Clamart

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes PRO et missions d'ACT	4 411 000,00	24,42%
travaux préparatoires et libérations d'emprises	2 569 000,00	14,22%
Travaux ouvrages d'art LGV	3 488 000,00	19,31%
Travaux de désamiantage	2 028 000,00	11,23%
Acquisitions foncières	4 470 000,00	24,75%
Provision pour aléas et imprévus	1 096 000,00	6,07%
Total	18 062 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat (en cours d'instruction)	3 793 020,00	21,00%
Région	8 850 380,00	49,00%
CD92 (en cours d'instruction)	5 418 600,00	30,00%
Total	18 062 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	993 720,00 €
2018	3 487 820,00 €
2019	1 789 480,00 €
2020	1 427 860,00 €
2021	614 460,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	39 100,00 €
2013	Aide à l'implantation des forces de sécurité	547 629,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	125 049,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	542 857,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	289 500,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	600 000,00 €
2014	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	7 250,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	112 536,50 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	4 017 921,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	383 700,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	770 000,00 €
2015	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	18 100,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	24 678,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	19 603 510,09 €
2015	Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés	30 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	383 700,00 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	746 000,00 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	338 640,50 €
2016	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	400 000,00 €
	Montant total	32 214 741,48 €

ANNEXE 3 À LA DÉLIBÉRATION : CONVENTIONS

2016

Prolongement du T1 à l'Est

Bobigny Pablo Picasso – Val de Fontenay

Convention de financement des études relatives aux modalités d'insertion du tramway à Noisy-le-Sec

Convention 16DPI016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

îledeFrance

stif

TABLE DES MATIERES

0 CONTEXTE GENERAL DU PROJET 8

0.1 DEFINITIONS 8
0.2 PREAMBULE 8
0.3 HISTORIQUE 8
0.4 OBJECTIFS DU PROJET 9
0.5 INSCRIPTION DU PROJET DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION 9
0.6 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET 9

1 OBJET DE LA CONVENTION 10

1.1 DEFINITION ET CONTENU DE L'OPERATION 10
1.2 DELAIS DE REALISATION DES ETUDES 10

2 ROLES ET ENGAGEMENTS DES PARTIES 11

2.1 L'AUTORITE ORGANISATRICE DES TRANSPORTS 11
2.2 LA MAITRISE D'OUVRAGE 11
2.2.1 IDENTIFICATION, ENGAGEMENTS ET PERIMETRE D'INTERVENTION DU MAITRE D'OUVRAGE 11
2.3 LES FINANCEURS 11
2.3.1 IDENTIFICATION 11
2.3.2 ENGAGEMENTS 11

3 MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT 12

3.1 ESTIMATION DU COUT DE L'OPERATION 12
3.2 COUTS DETAILLES 12
3.3 PLAN DE FINANCEMENT 12
3.4 MODALITES DE VERSEMENT DES CREDITS DE PAIEMENT 12
3.4.1 VERSEMENT D'ACOMPTES 12
3.4.2 VERSEMENT DU SOLDE 14
3.4.3 PAIEMENT 14
3.4.4 BENEFICIAIRES ET DOMICILIATION 14
3.5 CADUCITE DES SUBVENTIONS 15
3.5.1 CADUCITE AU TITRE DU REGLEMENT BUDGETAIRE DE LA REGION 15
3.6 COMPTABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE 15

4 GESTION DES ECARTS 15

5 MODALITES DE CONTROLE 16

6 ORGANISATION ET SUIVI DE LA CONVENTION 16

6.1 LE COMITE TECHNIQUE 16
6.2 LE COMITE DES FINANCEURS 17
6.3 SUIVI DE LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE 17
6.4 LA COMMISSION DE SUIVI 18
6.5 INFORMATION HORS COMITE ET COMMISSION DE SUIVI 18

7 PROPRIETE ET DIFFUSION DES ETUDES 18

8 DISPOSITIONS GENERALES 19

8.1 MODIFICATION DE LA CONVENTION 19
8.2 REGLEMENT DES LITIGES 19
8.3 RESILIATION DE LA CONVENTION 19
8.4 DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION 20
8.5 MESURES D'ORDRE 20

Entre,

En premier lieu,

- **L'Etat**, représenté par le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- **La Région Ile-de-France**, représentée par Valérie PECRESSE, la Présidente du Conseil régional, ci-après désignée par « la Région » dûment mandatée par la délibération n°_____ de la Commission Permanente en date du 12 octobre 2016 du Conseil régional d'Ile-de-France,
- **Le STIF**, Syndicat des transports d'Ile-de-France, établissement public à caractère administratif, dont le siège social est situé à Paris 9e, 41 rue de Châteaudun, numéro SIRET 287 500 078 00020, représenté par le Directeur Général, dûment habilité par la délibération n° du Conseil du STIF en date du

Ci-après collectivement désignés « **les financeurs** »,

En second lieu,

- **Le STIF**, Syndicat des transports d'Ile-de-France, établissement public à caractère administratif, dont le siège social est situé à Paris 9e, 41 rue de Châteaudun, numéro SIRET 287 500 078 00020, représenté par Laurent PROBST en sa qualité de Directeur Général, dûment habilité par la délibération du Conseil du STIF n° en date du .

Ci-après individuellement désigné « **le MOA** » ou « **le bénéficiaire** »

Et en dernier lieu,

- **Le STIF**, Syndicat des transports d'Ile-de-France, établissement public à caractère administratif, dont le siège social est situé à Paris 9e, 41 rue de Châteaudun, numéro SIRET 287 500 078 00020, représenté par le Directeur Général, dûment habilitée par la délibération n° du Conseil du STIF en date du

Ci-après désigné « **le STIF** » ou « **l'autorité organisatrice** »,

Ci-après collectivement désignés « **les Parties** »,

Visas

Vu le code des transports ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'expropriation ;

Vu la loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maitrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP ;

Vu le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions versées par l'Etat pour des Projets d'investissement et son décret d'application n°2002-428 du 25 mars 2002 ;

Vu le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 approuvant le schéma directeur de la Région Ile-de-France ;

Vu le Contrat de plan Etat-Région Ile-de-France 2015-2020 approuvé le 18 juin 2015 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France, adopté par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016,

Vu la délibération n° 2006-0899 du STIF du 11 octobre 2006 relative au Dossier d'objectifs et de caractéristiques principales du prolongement du tramway T1 de Bobigny à Val-de-Fontenay,

Vu la délibération n° 2009-0571 du STIF du 8 juillet 2009 approuvant le bilan de la concertation et les orientations pour le schéma de principe et le dossier d'enquête publique,

Vu la délibération n°5-4 du 25 avril 2013 de la Commission Permanente du Conseil général de Seine-Saint-Denis approuvant les bilans des concertations et le dossier d'enquête publique,

Vu la délibération n° CP 09-1225 de la commission permanente du 17 novembre 2009 du Conseil régional, relative au financement des études et l'élaboration du schéma de principe complémentaire et du dossier d'enquête publique,

Vu la délibération n° 2012-371 du 13 décembre 2012 du Conseil du STIF approuvant le schéma de principe complémentaire

Vu la délibération n° CP 11-991 de la commission permanente du 16 novembre 2011 du Conseil régional, relative financement des études d'avant-projet,

Vu la délibération n° CP 14-799 de la commission permanente du 20 novembre 2014 du Conseil régional, relative à l'avenant n°1 à la convention de financement des études d'avant-projet,

Vu la délibération n° 5-5 du 21 novembre 2013 de la Commission Permanente du Conseil Général de Seine-Saint-Denis déclarant l'intérêt général du projet du prolongement du tramway T1 de Bobigny à Val-de-Fontenay,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 17 février 2014 déclarant le projet d'utilité publique, et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Bobigny, Noisy-le-Sec, Romainville, Montreuil-sous-Bois, Rosny-sous-Bois, Fontenay-sous-Bois,

Vu la délibération n° 2014-406 du Conseil du STIF du 1er octobre 2014 approuvant l'avant-projet du prolongement du tramway T1 de Bobigny à Val-de-Fontenay,

Vu la délibération n°5-1 de la Commission Permanente du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis du 12 février 2015 approuvant l'avant-projet du prolongement du tramway T1 de Bobigny à Val-de-Fontenay,

Vu la délibération n°2011-631 et ses annexes du Conseil du STIF en date du 6 juillet 2011 approuvant le contenu type des Dossiers d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) et des Schémas De Principe (SDP) ;

Vu la délibération n° …… de la commission permanente du du Conseil régional ;

Vu la délibération n° du Conseil du STIF du ;

Il est convenu ce qui suit :

0 CONTEXTE GENERAL DU PROJET

0.1 Définitions

Les Parties conviennent de donner aux mots et expressions, ci-après désignés dans la présente convention, le sens suivant :

« **Projet** » : désigne l'ensemble des étapes permettant d'aboutir à la mise en service de l'infrastructure nouvelle destinée au transport public de voyageurs, et à laquelle la présente convention fait référence.

« **Opération** » : désigne l'étape du Projet et son financement définis dans le cadre de la présente convention.

« **Etudes** » : désigne tous les éléments, quels qu'en soient la forme, la nature et le support, qui ont permis de réaliser les Résultats des Etudes, tels que notamment les rapports, les documents, les plans, au sens du code de propriété intellectuelle dont l'objet et le contenu sont décrits dans la présente convention à l'article 1.1.

« **Résultat des études** » : désigne la synthèse des Etudes telles que définies ci-avant.

0.2 Préambule

Alors que le projet de prolongement du tramway T1 de Bobigny – Val-de-Fontenay a très largement engagé la phase ACT et que les premiers dévoiements de réseaux ont lieu, la ville de Noisy-le-Sec souhaite voir réexaminer les modalités d'insertion du tramway sur son territoire, notamment dans la rue Jean Jaurès.

Aussi, l'Etat, la Région Île-de-France et le STIF ont décidé l'engagement d'une étude spécifique, objet de la présente convention, permettant de fournir un éclairage sur les modalités d'insertion du tramway dans la rue Jean Jaurès à Noisy-le-Sec, dans le respect du calendrier général du Projet.

0.3 Historique

Le 8 juillet 2009, le Conseil du STIF a approuvé le bilan de la concertation qui préconise la poursuite du projet avec une desserte du centre-ville de Noisy-le-Sec par la rue Jean Jaurès. A cette occasion ont été désignés : le Département de la Seine-Saint-Denis maître d'ouvrage des études et travaux des aménagements de voirie, la RATP maître d'ouvrage des études et travaux du système de transport.

Sur la base du bilan de la concertation, les études relatives au dossier d'enquête publique et toutes les études afférentes (schéma de principe, étude d'impact, dossiers de sécurité…) ont été réalisées par les maîtres d'ouvrage.

Le schéma de principe a été approuvé le 13 décembre 2012 par le Conseil du STIF.

L'enquête publique, l'enquête parcellaire et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de l'opération, qui se sont déroulées du 27 juin au 31 juillet 2013, ont conduit, sur la base de l'avis favorable de la commission d'enquête le 2 septembre 2013,

le Département de la Seine-Saint-Denis à déclarer le 21 novembre 2013 d'intérêt général le projet de prolongement du T1 de Bobigny à Val-de-Fontenay en approuvant la Déclaration de Projet. Les préfets de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ont déclaré conjointement le projet de prolongement du tramway T1 de Bobigny à Val-de-Fontenay d'utilité publique le 17 février 2014. L'avant-projet du prolongement du T1 a été approuvé par le Conseil d'administration du STIF du 1er octobre 2014, puis le 12 février 2015 par le Département de la Seine-Saint-Denis.

0.4 Objectifs du Projet

Le projet de tramway T1 entre Bobigny et Val-de-Fontenay répond à deux objectifs :

- un objectif de transport visant à améliorer le maillage et la desserte en transports en commun de l'Est parisien, en reliant les centres urbains et les quartiers entre eux ;
- un objectif d'aménagement en accompagnant le projet d'une requalification de l'espace public et en contribuant à faire éclore des projets nouveaux de construction.

Les principaux enjeux identifiés à partir des carences et dysfonctionnements du secteur ont motivé ce projet :

- un maillage en transport en commun de l'Est parisien avec des correspondances possibles avec le métro 5, le futur T Zen 3, le RER E, à terme avec le métro ligne 15, le prolongement du métro ligne 11, le pôle de Val-de-Fontenay ;
- une meilleure liaison entre les quartiers ;
- une amélioration du traitement des circulations douces et de la prise en compte des personnes à mobilité réduite ;
- un réaménagement dans les centres urbains denses ;
- une requalification de l'A186 ;
- une rénovation du quartier des Ruffins à Montreuil ;
- une entrée de ville paysagère à Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois.

0.5 Inscription du Projet dans les documents de planification et de programmation

Le prolongement du tramway T1 de Bobigny à Val-de-Fontenay figure :

- dans le SDRIF approuvé par décret le 27 décembre 2013 ;
- au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020, où il est doté d'une enveloppe de 400 M€.

0.6 Caractéristiques principales du Projet

La longueur totale du projet est de 10,7 km, dont 7,7 km de voie nouvelle. Le projet comprend la création de 15 stations et le réaménagement des 6 stations existantes entre Bobigny et Noisy-le-Sec. Le prolongement permettra de relier Bobigny à Val-de-Fontenay en 35 minutes environ. A terme, des correspondances seront assurées avec le RER E à Noisy-le-Sec et Val-de-Fontenay, le RER A à Val-de-Fontenay, la ligne M5 à Bobigny Pablo Picasso, la future station de la ligne M11 place Carnot à Romainville, la future tangentielle Nord à Noisy-le-Sec et le T Zen 3 à Bondy.

Ce prolongement s'accompagne de la mise en service d'un nouveau matériel roulant, plus capacitaire, prévu sur l'ensemble de la ligne T1.

Le projet de prolongement du T1 à Val-de-Fontenay comprend notamment :

- le prolongement entre Noisy-le-Sec et Val-de-Fontenay RER, ainsi que les stations et le terminus associés ;
- la réalisation d'une coupure d'exploitation à Bobigny Pablo Picasso et la reprise des stations et du tracé existant, entre les stations Bobigny Pablo Picasso et Gare de Noisy-le-Sec ;
- la création du site de maintenance et de remisage des Murs-à-Pêches à Montreuil ;
- la suppression de l'A 186, transformée en avenue paysagère ;
- la réalisation d'ouvrages de franchissement de l'A 3 et l'A 86.

1 OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir:

- le contenu et les conditions de suivi de l'étude, à mener par le STIF, permettant de fournir un éclairage sur les modalités d'insertion du tramway dans la rue Jean Jaurès à Noisy-le-Sec dans le respect du calendrier général du Projet et du périmètre de la DUP ;
- les conditions et modalités de financement de cette étude.

Les Parties utiliseront pour l'ensemble des actes administratifs et financiers liés à l'Opération objet de la présente convention, la dénomination unique suivante :

« Tramway T1 de Bobigny Pablo Picasso à Val-de-Fontenay : modalités d'insertion du T1 dans la rue Jean Jaurès à Noisy-le-Sec »

1.1 Définition et contenu de l'Opération

L'étude doit apporter des éclairages sur les modalités d'insertion dans la rue Jean Jaurès à Noisy-le-Sec, dans la perspective de préserver les fonctionnalités de la vie locale (stationnement, déplacements des piétons et des véhicules, approvisionnement des commerces…) et sans remise en cause de la Déclaration d'Utilité Publique en date du 12 février 2014.

1.2 Délais de réalisation des études

Le délai prévisionnel des études est 6 mois.

Le calendrier prévisionnel de réalisation des études est le suivant :

- début 2017 : remise du dossier intermédiaire précisant les objectifs d'insertion et des scénarii d'insertion ;
- juin 2017 : remise du dossier final incluant les modalités d'insertion et les aménagements riverains d'accompagnement retenus.

2 ROLES ET ENGAGEMENTS DES PARTIES

2.1 L'autorité organisatrice des transports

Conformément aux dispositions prévues aux articles L1241-2 et R1241-30 et suivants du code des transports, le STIF veille à la cohérence et assure la coordination des plans d'investissements concernant les services de transports publics de voyageurs en Île-de-France.

A cet effet, il suit la mise en œuvre et veille au respect des programmes, des objectifs et des coûts des Projets d'infrastructures nouvelles, d'extension et d'aménagement de lignes existantes, quel qu'en soit le maître d'ouvrage. Le STIF désigne le ou les maîtres d'ouvrage des projets d'infrastructures nouvelles destinés au transport public de voyageurs.

2.2 La maîtrise d'ouvrage

2.2.1 Identification, engagements et périmètre d'intervention du maître d'ouvrage

Le STIF est désigné maître d'ouvrage de l'Opération dont le contenu est décrit à l'article 1.1 de la présente convention.

LE STIF est responsable de la conduite des Etudes qui font l'objet de la présente convention. Toutefois, il associera étroitement les maîtres d'ouvrage du projet.

La responsabilité du maître d'ouvrage est définie conformément à la loi 85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP.

2.3 Les financeurs

2.3.1 Identification

Le financement de l'Opération est assuré dans le cadre du CPER 2015-2020, pour un montant de 300 000 € selon les clés de répartition suivantes :

- Etat (22,5%) : soit 67 500 € ;
- Région Ile-de-France (52,5%) : soit 157 500 € ;
- STIF (25%), soit 75 000 €.

2.3.2 Engagements

La signature de la présente convention vaut engagement des financeurs à mettre en place les AP/AE nécessaires pour la réalisation de l'Opération par le maître d'ouvrage visés à l'article 2.2.1, dans la limite des montants inscrits dans le plan de financement détaillé à l'article 3.3 de la présente convention et dans le respect du calendrier prévisionnel des dépenses visé à l'annexe 1.

3 MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

3.1 Estimation du coût de l'Opération

Le coût prévisionnel des dépenses relatives à la présente convention est évalué à 300 000 € HT en euros courants conventionnel, **non actualisable et non révisable.**

3.2 Coûts détaillés

Le maître d'ouvrage fournit une estimation en euros courants HT des postes nécessaires pour mener à bien cette étape du Projet :

Montant € courants HT	
Maître d'ouvrage	**STIF**
Postes de dépenses	
Modalités d'insertion et fonctionnalités urbaines	170 000
Etude d'exploitabilité	70 000
Expertise trafic et circulation	50 000
Analyse juridique risque DUP	10 000
TOTAL en € courants	**300 000**

Cette répartition indicative pourra évoluer en fonction des dépenses réelles, dans le respect du principe de fongibilité entre postes de dépenses et de l'enveloppe globale.

3.3 Plan de financement

Le plan de financement est établi en euros courants HT, **non actualisable et non révisable** :

Montant € courants HT et %				
	Etat	**Région**	**STIF**	**Total**
MOA STIF	67 500	157 500	75 000	300 000
	22,5%	*52,5%*	*25%*	***100%***
TOTAL	**67 500**	**157 500**	**75 000**	**300 000**

3.4 Modalités de versement des crédits de paiement

3.4.1 Versement d'acomptes

Les acomptes sont versés par les financeurs au fur et à mesure de l'avancement de l'Opération sur présentation d'appels de fonds par le maître d'ouvrage.

L'annexe 1 indique l'échéancier prévisionnel des dépenses du maître d'ouvrage, par financeur.

Le Comité des Financeurs est avisé des évolutions de cet échéancier prévisionnel.

Pour les Etudes objet de la présente convention, le STIF transmettra aux financeurs une demande de versement des acomptes reprenant la dénomination unique indiquée à l'article 1 afin de permettre une identification sans ambiguïté de la convention de rattachement et indiquant les autorisations de programme/engagements auxquels l'appel de fonds se rattache.

Le dossier de demande de versement d'acomptes comprend en outre les pièces suivantes :

A - Demande de versement des acomptes auprès de la Région :

- le montant des acomptes déjà perçus au titre de la présente convention ;
- l'état détaillé des dépenses réalisées par le maître d'ouvrage indiquant notamment la référence des factures acquittées, leur date d'acquittement et le montant des factures acquittées ;
- la demande d'acompte résulte des documents précédents et de l'application, pour chaque financeur, de la clé de financement définie à l'article 3.3 ;
- chacun des documents constituant la demande d'acompte est signé par le représentant légal du maître d'ouvrage.

B - Demande de versement des acomptes auprès de l'Etat :

- un tableau de justification de l'état d'avancement (exprimé en pourcentage) de chacun des postes de dépenses tels que définis à l'article 3.2, daté et signé par le Directeur d'opérations ou le représentant légal du maître d'ouvrage ;
- l'état récapitulatif des montants déjà demandés au titre de la présente convention ;
- la demande d'acompte résulte des documents précédents et de l'application, pour chaque financeur, de la clé de financement définie à l'article 3.3 ;
- un récapitulatif des factures comptabilisées, daté et signé par le responsable du Projet du maître d'ouvrage.
- un état récapitulatif certifié exact des factures acquittées par le comptable public en charge de la comptabilité du STIF.

C - Plafonnement des acomptes

Le montant cumulé des acomptes pouvant être versés par la Région au maître d'ouvrage est plafonné à 95% du montant total des subventions dues par la Région avant le versement du solde.

Le montant cumulé des acomptes pouvant être versés par l'Etat au bénéficiaire est plafonné pour le STIF à 80% du montant de la subvention, conformément au décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement.

3.4.2 Versement du solde

Après achèvement des Etudes couvertes par la présente convention, le versement du solde est subordonné à la production par le bénéficiaire :

- du relevé final des dépenses et des recettes réalisées incluant le cas échéant les frais de maîtrise d'ouvrage ;
- les documents demandés pour le versement des acomptes indiqués à l'article 3.4.1 ;
- du bilan physique et financier de l'Opération.

Chacun de ces documents est signé par le représentant légal ou le directeur financier du bénéficiaire.

Pour le STIF, le versement du solde est conditionné par un état récapitulatif des dépenses signé par son représentant légal et certifié par son comptable public.

Sur la base de ces documents, le bénéficiaire procède, selon le cas, soit à la présentation du dernier appel de fonds pour règlement du solde, soit le cas échéant au remboursement du trop-perçu.

3.4.3 Paiement

Le versement des montants de subvention appelés par le maître d'ouvrage doit être effectué dans un délai conforme aux règles budgétaires et financières de chaque financeur à compter de la date de réception par les financeurs d'un dossier complet, tel que défini aux articles 3.4.1 et 3.4.2. Dans la mesure du possible, les financeurs feront leurs meilleurs efforts pour payer dans un délai de 40 jours.

Le mandatement des financeurs est libellé de telle sorte qu'il apparaisse explicitement qu'il s'agit d'un versement effectué au titre de la présente convention, en reprenant la dénomination indiquée à l'article 1.

Les dates et les références de mandatement sont portées par écrit, éventuellement sous forme électronique, à la connaissance du maître d'ouvrage.

3.4.4 Bénéficiaires et domiciliation

Les paiements sont effectués par virement bancaire auprès des bénéficiaires aux coordonnées suivantes :

- STIF sur le compte ouvert au nom SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE, RGF, PARIS, dont le RIB est le suivant :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
10071	75000	00001005079	72

La domiciliation des parties pour la gestion des flux financiers est :

	Adresse de facturation	Nom du service
Etat	21/23 rue Miollis 75015 PARIS Tél : 01 40 61 86 60 spot.driea-if@developpement-durable.gouv.fr	DRIEA – SPOT – CBSF
Région Ile-de-France	35 Boulevard des Invalides 75007 PARIS	Unité Aménagement Durable Secrétariat Général
STIF	41 rue de Châteaudun 75009 PARIS	Direction des projets d'investissements

3.5 Caducité des subventions

3.5.1 Caducité au titre du règlement budgétaire de la Région

Si à l'expiration d'un délai de trois (3) ans à compter de la date de délibération d'attribution de la subvention, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale une demande de paiement d'un premier acompte, ladite subvention devient caduque et elle est annulée.

Ce délai peut être prorogé d'un an (1) maximum par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit avant l'expiration du délai de trois (3) ans mentionné ci-avant que les retards dans le démarrage de l'Opération ne lui sont pas imputables. Passé ce délai, l'autorisation de programme rendue disponible est désengagée et désaffectée par décision de la Présidente. Elle n'est pas utilisable pour une autre affectation.

L'étude donne lieu à l'affectation d'une autorisation de programme. A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose donc d'un délai maximum de quatre (4) années pour présenter le solde de l'Opération ; à défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'Opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

3.6 Comptabilité du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage s'engage à faire ressortir dans sa comptabilité les dépenses propres aux Etudes réalisées dans le cadre de la présente convention.

Le maître d'ouvrage s'engage à informer préalablement les financeurs de toutes autres participations financières leur étant attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

4 GESTION DES ECARTS

Le montant total des subventions, tel qu'indiqué à l'article 3.3 de la présente convention constitue un plafond.

Dans le cas où les dépenses réelles engagées par le maître d'ouvrage s'avèrent inférieures au montant initialement prévu, la subvention attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application des taux indiqués à l'article 3.3. Elle fait l'objet d'un versement au prorata des dépenses réalisées effectivement justifiées, voire d'un reversement aux financeurs en cas de trop perçu.

En cas de perspective de dépassement du montant visé à l'article 3.1, les financeurs sont informés lors du Comité Technique et du Comité des Financeurs. Le maître d'ouvrage doit obtenir l'accord préalable des financeurs pour la mobilisation d'un financement complémentaire. Un avenant à la présente convention formalise cet accord.

Dans le cas où l'accord préalable des financeurs n'a pas été sollicité, ou en cas de désaccord des financeurs, la prise en charge des dits dépassements incombe au maître d'ouvrage dans le périmètre duquel ces dépassements sont intervenus.

5 MODALITES DE CONTROLE

Les financeurs peuvent faire procéder, par toute personne habilitée, au contrôle sur place et sur pièces de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs, juridiques et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Le bénéficiaire de la subvention conserve l'ensemble des pièces justificatives de dépenses pendant dix (10) ans à compter de leur date d'émission pour tout contrôle effectué a posteriori.

Les financeurs peuvent demander, le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'ils jugent utile quant à l'exécution de l'Opération, activité ou action subventionnée.

Dans le cadre de l'article R1241-30 du code des transports, le STIF, en tant qu'autorité organisatrice des transports, veille à la cohérence des plans d'investissement concernant les services de transports publics de voyageurs en Ile-de-France.

6 ORGANISATION ET SUIVI DE LA CONVENTION

La gouvernance du Projet s'articule autour de comités et de commissions, dont la composition et l'objet sont décrits ci-dessous.
En tant qu'autorité organisatrice, le STIF s'assure notamment du respect de la remise des documents, des délais indiqués et des estimations à cette étape du Projet indiqués aux articles 1.1, 1.2 et 3.1 de la présente convention.

6.1 Le Comité Technique

Il est constitué un Comité Technique de suivi de l'Opération composé des représentants de l'ensemble des Parties prenantes au projet du T1 à l'Est : les financeurs de la présente convention, les deux départements concernés, la RATP et la ville de Noisy-le-Sec.

Le Comité Technique est convoqué par le STIF.
Le Comité Technique est le cadre privilégié permettant :

- de partager les éléments d'études techniques du l'étude, les éventuels points durs et leurs impacts financiers et administratifs le cas échéant, en impliquant en amont les acteurs de l'Opération ;
- de développer un point technique lors d'une séance spécifique ;
- de valider les choix techniques si nécessaire ;
- de suivre le déroulement technique, administratif et financier de la démarche ;
- de préparer les différents comités et les commissions de suivi sur les aspects techniques.

A cette fin, les membres du Comité Technique peuvent se faire assister de leurs prestataires et inviter, si besoin, les partenaires impliqués dans le Projet.

6.2 Le Comité des Financeurs

Il est constitué un Comité des Financeurs composé des représentants de l'ensemble des Parties prenante au projet du T1 à l'Est, sous la présidence du STIF en qualité d'autorité organisatrice des transports.

Le Comité des Financeurs se réunit au moins une fois par an, et autant que de besoin, les membres étant convoqués avec un préavis minimum d'un (1) mois et les éléments étant envoyés au moins quinze (15) jours au préalable par le maître d'ouvrage.
Le Comité des Financeurs a pour rôle d'arbitrer les dispositions à mettre en œuvre pour permettre un avancement de l'Opération dans le respect des délais et du coût prévisionnel.

Le Comité des Financeurs se prononce et valide :
- les ajustements techniques, administratifs et financiers n'ayant pu être validés en comité technique décrit à l'article 6.1 ;
- la diffusion des éléments liés à l'Opération ;
- les éléments présentés lors de la Commission de suivi ;
- les projets de dossiers préparés en vue de leur approbation en Conseil du STIF.

Le Comité des Financeurs se réunit sur les questions spécifiques relevant du pilotage du Projet, notamment son financement, et les points spécifiques qui n'auraient pu être validés par ailleurs.
Le compte rendu de chaque Comité des Financeurs est transmis pour avis avant envoi officiel.

6.3 Suivi de la communication institutionnelle

La communication institutionnelle de l'Opération est suivie par un Comité de Communication composé des MOA et des financeurs et du STIF.

Le Comité de Communication est coordonné par le maître d'ouvrage. En fonction des besoins, et au minimum une fois par an, il réunit l'ensemble des maîtres d'ouvrage et des financeurs du Projet ainsi que les prestataires de communication (stratégie et mise en œuvre). Le compte-rendu sera assuré par le maître d'ouvrage.

Ce comité échange sur la communication relative au Projet : la stratégie et le plan de communication, les principes à intégrer dans les marchés de communication, la mise en œuvre des actions de concertation et de communication. Cette communication est partagée et validée par les MOA et les financeurs dans le cadre du comité.

Le traitement des logos des partenaires respecte :

- l'ordre suivant entre partenaires : financeurs, maîtres d'ouvrage, autorité organisatrice ;
- l'ordre des financeurs en fonction de l'ordre protocolaire : Etat, RIF, STIF ;
- la surface allouée à chaque partenaire sera identique.

6.4 La Commission de Suivi

Il est constitué une Commission de Suivi des Etudes, placée sous la présidence du Directeur général du STIF, composée des représentants de l'ensemble des Parties à la présente convention, des Collectivités Territoriales concernées par le Projet.

La Commission de Suivi est réunie sur demande, les membres étant convoqués avec un préavis minimum d'un (1) mois et les éléments étant envoyés au moins quinze (15) jours au préalable par le STIF.

La Commission de suivi informe ses membres de l'avancement des Etudes. Elle recueille les avis et observations de ses membres sur :

- les orientations et la démarche à engager ;
- les conclusions de la démarche à chaque étape importante.

6.5 Information hors Comité et Commission de suivi

Le maître d'ouvrage s'engage pendant toute la durée de validité de la convention :

- à présenter un compte-rendu d'avancement des Etudes devant le Conseil du STIF à la demande de ce dernier ;
- à informer les financeurs sans délai en cas de difficultés ayant une incidence financière, ou sur le respect du calendrier, ou sur le programme.

Le maître d'ouvrage s'engage également à inviter les financeurs ou les experts missionnés par celui-ci à assister, sur leur demande, à toute réunion permettant d'apporter un éclairage sur les évolutions techniques ou financières du Projet.

7 PROPRIETE ET DIFFUSION DES ETUDES

Le maître d'ouvrage est propriétaire des Etudes et Résultats des Etudes qu'il réalise dans le cadre de la présente convention de financement.

Le maître d'ouvrage transmettra aux financeurs les Etudes et les Résultats d'Etudes, ainsi qu'aux collectivités territoriales concernées par la présente Opération, après validation du Comité des Financeurs.

Toute autre diffusion est subordonnée à l'accord préalable de maître d'ouvrage.

Les financeurs s'interdisent toutes diffusions des Résultats des études en dehors des signataires de la présente convention, sans l'accord préalable du maître d'ouvrage.

Les signataires s'engagent à préserver la confidentialité des Résultats et de toutes autres informations considérées comme confidentielles.

8 DISPOSITIONS GENERALES

8.1 Modification de la convention

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant, à l'exception des changements de références bancaires et/ou de domiciliation mentionnées à l'article 3.4.4 ci-avant qui font l'objet d'un échange de lettres entre la Partie à l'initiative de ce changement et les autres Parties signataires de la présente convention.

8.2 Règlement des litiges

Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable aux différends pouvant survenir lors de l'exécution de la présente convention.

Elles se réunissent dans un délai de deux (2) semaines à compter de la réception d'un courrier adressé par la Partie la plus diligente, par lettre recommandée avec accusé de réception (ce délai est porté à quatre (4) semaines si le courrier est adressé pendant la période estivale comprise entre le 15 juillet et le 31 août).

Les litiges éventuels entre les Parties, ne pouvant recevoir de solution amiable, sont déférés au Tribunal Administratif territorialement compétent.

8.3 Résiliation de la convention

Les Parties à la présente convention peuvent prononcer sa résiliation pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme d'un délai, qui ne peut être inférieur à un (1) mois, indiqué par la décision notifiée par la personne publique par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal. Les Parties sont informées immédiatement de la mise en demeure qui est adressée au bénéficiaire de l'aide, et de la décision de résiliation qui lui fait suite ou qui est prononcée pour motif d'intérêt général.

A la demande expresse et motivée de l'une des Parties, la présente convention peut être résiliée de plein droit en cas d'inexécution par les autres Parties d'une ou plusieurs des obligations essentielles à la réalisation de l'Opération.

La résiliation est effective à l'issue d'un préavis d'un (1) mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, expédiée en recommandé avec demande d'avis de réception, sauf :

- si dans ce délai les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- si l'inexécution des prestations requises est consécutive à un cas de force majeure au sens de la jurisprudence administrative.

Dans tous les cas, les Parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la prise d'effet de la résiliation. A cette date, il est procédé à un arrêt définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement total ou partiel de la subvention. Dans tous les cas, les financeurs s'engagent à rembourser au maître d'ouvrage, sur la base d'un relevé de dépenses final, les dépenses engagées jusqu'à la date de résiliation. Sur cette base, le maître d'ouvrage procède à la présentation d'une facture pour règlement du solde ou au reversement du trop perçu auprès des financeurs au prorata de leur participation.

La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation des bénéficiaires des subventions.

8.4 Date d'effet et durée de la convention

La convention entre en vigueur à compter de sa notification par le STIF à l'ensemble des autres parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente convention de financement tient compte des dépenses réalisées à compter de la date de délibération de la Commission Permanente de la Région approuvant la présente convention et attribuant les subventions afférentes.

Sans préjudice des durées indiquées aux articles 3.5, 5, elle expire soit en cas de résiliation tel que prévu à l'article 8.3, soit après la réalisation des deux étapes suivantes :

- réception des documents indiqués à l'article 1.1 de la présente convention,
- solde de la totalité des subventions dues au maître d'ouvrage selon les modalités de l'article 3.4.2.

Et au plus tard le 31 décembre 2018.

8.5 Mesures d'ordre

Les frais de timbre et d'enregistrement sont à la charge de celle des Parties qui entendrait soumettre la présente convention à cette formalité.

Les signataires font élection de domicile en leur siège pour l'exécution de la présente convention.

La présente convention est établie en trois exemplaires originaux.

Signée par toutes les Parties et notifiée le

Pour l'Etat,	Pour la Région Ile-de-France,	Pour le STIF,
Jean-François CARENCO Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris	**Valérie PECRESSE** Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France	**Laurent PROBST** Directeur Général

ANNEXE 1 : Echéancier prévisionnel des dépenses et des appels de fond

ANNEXE 1.1 : Echéancier prévisionnel des dépenses (k€ HT)

MOA	Année		Total
	2016	2017	
STIF	**100 000**	**200 000**	**300 000**
TOTAL	**100 000**	**200 000**	**300 000**

ANNEXE 1.2 : Echéancier prévisionnel des demandes d'appels de fonds (k€)

STIF	Année		Total
	2017	2018	
Région Ile-de-France	**105 000**	**52 500**	**157 500**
DRIEA	**45 000**	**22 500**	**67 500**
STIF	**50 000**	**25 000**	**75 000**
TOTAL	**200 000**	**100 000**	**300 000**

2016

Prolongement du tramway T3 à la porte d'Asnières

Convention de financement n°2 relative à la phase travaux

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

îledeFrance

MAIRIE DE PARIS

RATP

stif

Convention de financement régissant les rapports entre l'Etat, la Région Île-de-France, la Ville de Paris, le STIF et la RATP relative au prolongement du tramway T3 à la porte d'Asnières

« Convention n°2 relative à la phase travaux »

SOMMAIRE

Préambule 7
Article 1. DEFINITION DU PROJET 8
ARTICLE 2. Rappel des financements précédents 8
ARTICLE 3. PRINCIPE DE CONVENTIONNEMENT DE LA PHASE DE REALISATION DU PROJET 8
ARTICLE 4. COUT DU PROJET 8
4.1. Coût d'objectif global du projet 8
4.2. Coût de la phase de réalisation du projet 9
4.2.1. Répartition des coûts par maître d'ouvrage 9
4.2.2. Coûts de réalisation détaillés par maître d'ouvrage 9
Article 5. ROLES ET ENGAGEMENTs DES PARTIES 9
5.1. L'autorité organisatrice des transports 9
5.2. La maîtrise d'ouvrage du projet 10
5.2.1. Identification des maîtres d'ouvrage 10
5.2.2 Désignation du maître d'ouvrage coordinateur 10
5.2.3. Description des périmètres d'intervention des maîtres d'ouvrage 10
5.2.4. Engagements des maîtres d'ouvrage 10
5.2.5 Dépenses communes 11
5.3. Les financeurs 11
5.3.1 Identification des financeurs 11
5.3.2. Engagements des financeurs 12
ARTICLE 6. Plan de financement DE LA PHASE DE REALISATION du projet 12
ARTICLE 7. Objet ET PERIMETRE de la PRESENTE convention 14
ARTICLE 8. MODALITES de financement ET DE PAIEMENT de la présente convention 14
8.1 Estimation du coût de la présente convention 14
8.2 Dépenses par maître d'ouvrage 14
8.3 Plan de financement 15
8.4 Modalités d'actualisation 16
8.5.2. Modalités de versement des crédits de paiements 16
8.5.1 Versement d'acomptes 16
8.5.2. Versement du solde 17
8.5.3. Paiement 17
8.5.4. Bénéficiaires et domiciliation 17
8.6 Caducité des subventions au titre du règlement budgétaire de la Région 18
8.7 Comptabilité de l'opération 19
ARTICLE 9. MODALITES d'audit et DE contrôle 19
9.1. Par les financeurs 19
9.2. Par le STIF 19
Article 10. définition et Gestion des ecarts 19
10.1. Dispositions en cas de modification du coût d'objectif 19
10.2. Dispositions en cas de modification des délais 20
10.3. Dispositions communes 20
ArTICLE 11. MODIFICATION Du programme 20
ARTICLE 12. BILAN DE L'OPERATION 21
ARTICLE 13. Bilan de la réalisation du projet 21
ARTICLE 14. DISPOSITIONS GENERALES 21
14.1. Modification de la convention 21
14.2. Résiliation de la convention 22
14.3. Litiges 22
14.4. Date d'effet de la convention 22
14.5. Mesures d'ordre 22
Article 15. PILOTAGE ET SUIVI de L'OPERATION 22
15.1 Suivi de la maitrise d'ouvrage 23

15.2. Comité de suivi de la convention de financement (CSCF) *23*
15.3. Comité des financeurs de l'opération *24*
15.4. Information hors CSCF et comités des financeurs *24*
15.5. Communication institutionnelle *25*
15.6. Intervention d'experts *25*
ArTICLE 16. DIFFUSION DES DOCUMENTS 25
ARTICLE 17. CONFIDENTIALITE.....25
ANNEXES 28

Entre,

En premier lieu,

L'**Etat**, représenté par le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris,

La **Région Ile-de-France**, représentée par la Présidente du Conseil régional, dûment mandatée par délibération n° CP de la Commission permanente du Conseil régional en date du ,

La **Ville de Paris**, représentée par la Maire de Paris dûment mandatée par délibération n° du Conseil de Paris en date des et ,

ci-après désignés par les financeurs.

En deuxième lieu,

La **Ville de Paris**, représentée par la Maire de Paris dûment mandatée par délibération n° du Conseil de Paris en date des et ,

La **RATP**, Régie Autonome des Transports Parisien, Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), inscrit au registre du commerce de Paris sous le numéro RCS Paris-B-412 280 737 N°APE 632 A, dont le siège est à Paris 13ème, 54 quai de la Rapée, 75012 Paris, représenté par sa Présidente Directrice Générale,

ci-après désignés les maîtres d'ouvrage.

En troisième lieu,

Le **STIF**, Syndicat des transports d'Ile-de-France, représenté par son Directeur Général, dûment mandaté par délibération n° 2016/302 du Conseil du STIF en date du 13 juillet 2016.

ci-après désigné le STIF, autorité organisatrice.

Visas

Vu le code des transports,

Vu le code de l'environnement,

Vu la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée d'orientation sur les transports intérieurs,

Vu la loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP,

Vu le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions versées par l'Etat pour des projets d'investissement et son décret d'application n°2002-428 du 25 mars 2002,

Vu le protocole d'intention relatif à la mise en œuvre et au financement du Plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France, voté par le Conseil régional le 18 juin 2009 et par le Conseil de Paris dans sa séance des 6 et 7 juillet 2009,

Vu la Convention Particulière Transports 2011 – 2013 entre l'Etat et la Région Ile-de-France, signée le 26 septembre 2011,

Vu la revoyure de la Convention Particulière Transport 2011-2013 entre l'Etat et la Région Ile-de-France du 6 novembre 212,

Vu le Protocole Etat-Région relatif à la mise en œuvre du Plan de mobilisation pour les transports sur la période 2013/2017 dans le cadre du Nouveau Grand Paris, signé le 19 juillet 2013,

Vu le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, approuvé par le Conseil régional le 18 juin 2015,

Vu le Règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France, adopté par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016,

Vu la délibération n° CP 10-395 du 27 mai 2010, approuvant la convention de financement pour la réalisation des études préalables au Dossier d'objectifs et de caractéristiques principales et pour la concertation préalable du dossier,

Vu le dossier d'approbation du DOCP et des modalités de la concertation de l'extension du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières préparatoire à la délibération n°2010/0561 du conseil du STIF du 4 octobre 2010,

Vu la délibération n° CP 11-634 du 7 juillet 2011, approuvant la convention de financement pour la réalisation du schéma de principe, du dossier d'enquête publique et pour l'enquête publique pour le projet d'extension du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières,

Vu le bilan de la concertation,

Vu la délibération n° CP 12-808 du 21 novembre 2012, approuvant la convention de financement relative aux études avant-projet, projet, aux missions de maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

Vu l'avis favorable figurant dans le rapport de la Commission d'enquête publique adressé par le Préfet de Paris par courrier daté du 4 octobre 2013,

Vu la délibération n°2013/531 du Conseil d'administration du STIF, prise dans sa séance du 11 décembre 2013, confirmant l'intérêt général du projet,

Vu la délibération n° 2013 DVD 217 du Conseil de Paris, prise dans sa séance des 16, 17 et 18 décembre 2013, confirmant l'intérêt général du projet,

Vu la délibération n°2014/407 du Conseil du STIF du 1er octobre 2014 approuvant l'avant-projet de l'opération « Prolongement du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières »,

PREAMBULE

Le premier tronçon du tramway T3 a été mis en service en décembre 2006 entre le Pont du Garigliano et la porte d'Ivry. Son prolongement jusqu'à la porte de la Chapelle a été approuvé par le Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) du 11 février 2009 et mis en service le 15 décembre 2012.

Lors du débat public de 2006 sur le prolongement à la porte de la Chapelle, les demandes de riverains et d'élus pour prolonger le tramway au-delà ont été nombreuses.

Le prolongement du T3 à la porte d'Asnières a donc été inscrit au Contrat particulier entre la Région Ile-de-France et le Département de Paris 2009-2013, au protocole Etat-Région relatif à la mise en œuvre du Plan de mobilisation pour les transports sur la période 2013/2017 dans le cadre du Nouveau Grand Paris, au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) approuvé par le Conseil régional le 18 octobre 2013 et par le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 et au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020.

Ce projet s'inscrit par ailleurs dans le cadre du développement des transports en commun en rocade en Ile-de-France.

Le STIF a coordonné les études permettant l'élaboration du Dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP) qui a été approuvé en son Conseil d'administration du 4 octobre 2010. Ce document a servi de base à la concertation préalable qui a été menée du 17 janvier au 18 février 2011. Le Conseil du STIF du 6 juillet 2011 a approuvé le bilan de la concertation et confirmé la poursuite du projet pour établir le schéma de principe. Après une approbation du schéma de principe et du dossier d'enquête publique en Conseil d'administration du STIF du 13 décembre 2012, l'enquête publique s'est déroulée au mois de juin 2013. La commission d'enquête, présidée par M. Claude Richer, a examiné les observations du public et rendu un avis favorable sur le projet. Sur la base des remarques de la commission d'enquête, les partenaires du projet (STIF, Mairie de Paris et Eau de Paris) ont chacun pris une déclaration de projet, passée à leurs conseils respectifs au mois de décembre 2013. Cette déclaration de projet justifie l'intérêt général du projet et permet le lancement des travaux. Les études d'avant-projet (AVP) ont été approuvées en Conseil d'administration du STIF du 1er octobre 2014.

Avec un tracé long de 4,3 km inséré sur les boulevards des Maréchaux et la création de 8 nouvelles stations, l'extension du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières traversera les 17ème et 18ème arrondissements de Paris, les communes limitrophes des départements de Seine-Saint-Denis (Saint-Ouen et Saint-Denis) et des Hauts-de-Seine (Clichy, Asnières-sur-Seine et Levallois-Perret). Il améliorera ainsi les conditions de déplacement des quartiers périphériques du nord-ouest parisien, notamment en direction des grands équipements hospitaliers (hôpital Bichat – Claude Bernard, hôpital Beaujon,…), d'enseignement, administratifs (le futur Tribunal de grande instance) sportifs et culturels.

Le maillage du réseau de transports en commun sera également amélioré, grâce aux connections avec :

- 4 lignes de métro (lignes 4, 12, 13 et la future ligne 14 prolongée) ;
- le RER C.

Enfin, ce prolongement de la ligne de tramway en rocade participera à la requalification engagée de la « couronne parisienne », en desservant des zones en grand projet de renouvellement urbain (GPRU) situés entre les boulevards des Maréchaux et le boulevard Périphérique, la ZAC des Batignolles, où le projet de la Cité judiciaire est implanté, et en contribuant au réaménagement de l'espace public le long du tracé.

A noter que la maintenance du matériel roulant sera assurée dans le Site de maintenance et de remisage (SMR) de Ladoumègue existant, dimensionné pour accueillir l'ensemble des rames du T3 jusqu'à la Porte d'Asnières. Il est situé dans le 19ème arrondissement, à la porte de Pantin et effectue déjà le remisage et la maintenance des rames circulant sur la ligne du T3 actuelle. Le projet de prolongement du T3 à la porte d'Asnières comprend l'ensemble des travaux liés à l'augmentation de la capacité de remisage à l'intérieur du SMR.

ARTICLE 1. DEFINITION DU PROJET

Le projet consiste à prolonger le tramway T3 entre la porte de la Chapelle et la porte d'Asnières à Paris.

La date prévisionnelle de mise en service du projet est fixée à fin 2018, conformément au planning recalé du projet joint en annexe n°3. Après un an de travaux, la mise en service prévisionnelle du projet, initialement prévue à fin 2017 à l'AVP a été décalée par les maîtres d'ouvrage du projet (cf. annexes 3 et 6).

ARTICLE 2. RAPPEL DES FINANCEMENTS PRECEDENTS

Les études AVP et PRO, ainsi que les frais de MOA et MOE, ont été financés par une convention notifiée le 29/05/2013 par le STIF, à hauteur de 30 150 000 € $_{CE}$2012 (32 779 000 € courants) répartis ainsi :

- 1 227 000 € (4,08 %) par la Ville de Paris,
- 23 568 000 € (78,16 %) par la Région,
- 5 355 000 € (17,76 %) par l'Etat.

Par ailleurs, la première convention de financement des travaux du projet a été notifiée le 16/09/2015 par le STIF, à hauteur de 104 136 743,43 € $_{CE}$2012 (115 486 127,32 € courants) répartis ainsi :

- 74 529 775,77 € (71,26 %) par la Ville de Paris,
- 20 723 670,39 € (20,12 %) par la Région,
- 8 883 297,27 € (8,62 %) par l'Etat.

ARTICLE 3. PRINCIPE DE CONVENTIONNEMENT DE LA PHASE DE REALISATION DU PROJET

Les financements à mobiliser pour mener à bien les travaux sont formalisés dans le cadre de **deux conventions de financement, mises en place selon les besoins des maîtres d'ouvrage** :

- Une première **convention de financement**, d'un montant de 104 136 743,43 € HT (aux conditions économiques de janvier 2012), soit 115 486 127,32 € courants, permet d'assurer a minima la couverture des dépenses des maîtres d'ouvrage jusqu'à fin 2016. La convention s'achèvera à la consommation intégrale des subventions prévues ;
- La présente **convention de financement bouclant le financement des travaux** d'un montant de 78 974 693,57 € HT (aux conditions économiques de janvier 2012), soit 80 342 081,82 € courants permettra d'assurer la couverture du solde des dépenses des maîtres d'ouvrage jusqu'à la clôture comptable de l'opération. Ce montant en euros courant tient compte du décalage de calendrier d'une année.

ARTICLE 4. COUT DU PROJET

4.1. Coût d'objectif global du projet

En Conseil d'administration du STIF du 1er octobre 2014, le coût d'objectif du projet en phase AVP a été établi à **211 M€ HT** (aux conditions économiques de janvier 2012), comprenant les études d'AVP et de PRO, les frais de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, les travaux et la provision pour aléas et imprévu.

Le projet ne nécessite pas d'acquisitions foncières.

La différence entre le montant total des conventions de financement (la convention études AVP et PRO, frais de MOA et MOE de 2012 et les deux conventions de la phase de réalisation), de 213 261 437 € HT, et le coût global du projet arrêté lors de l'approbation de l'avant-projet (211 M€) s'explique par la révision à la baisse des coûts des études PRO et des frais de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre suite aux études d'avant-projet de 2014. Cette différence sera régularisée ultérieurement par avenant.

4.2. Coût de la phase de réalisation du projet

Le montant prévisionnel des coûts de réalisation du projet correspondant aux travaux, aux dévoiements de la CPCU et à la provision pour aléas et imprévus est évalué à :

- **183 111 437 € HT**, aux conditions économiques de référence (au 1er janvier 2012).
- **195 828 209,14 € HT courants** selon les modalités d'actualisation prévues à l'article 8.4 des conventions de financement REA1 et REA2.

4.2.1. Répartition des coûts par maître d'ouvrage

Les coûts des travaux, objets de la présente convention, s'établissent comme suit (coût des aménagements qualitatifs compris) :

Maître d'ouvrage	Coûts en € HT constants (CE 01/2012)	Estimation des Coûts en € HT courants conventionnels
Ville de Paris	115 123 437 €	123 674 493,79 €
RATP	67 988 000 €	72 153 715,35 €
TOTAL	**183 111 437 €**	**195 828 209,14 €**

4.2.2. Coûts de réalisation détaillés par maître d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage fournissent une estimation des postes nécessaires pour mener la phase des travaux (coût des aménagements qualitatifs compris) :

Maître d'ouvrage		Coûts en € HT constants (CE 01/2012)	Estimation des Coûts en € HT courants conventionnels
Ville de Paris	Travaux	97 540 925 €	104 856 749,72 €
	Qualitatif	11 759 075 €	12 798 300,92 €
	PAI	5 823 437 €	6 019 443,14 €
	Total	115 123 437 €	123 674 493,79 €
RATP	Travaux	56 133 041 €	59 664 094,05 €
	Qualitatif	4 578 959 €	4 842 443,10 €
	PAI	7 276 000 €	7 647 178,20 €
	Total	67 988 000 €	72 153 715,35 €
TOTAL		**183 111 437 €**	**195 828 209,14 €**

ARTICLE 5. ROLES ET ENGAGEMENTS DES PARTIES

5.1. L'autorité organisatrice des transports

Conformément aux dispositions prévues aux articles L1241-2, R1241-16 et R1241-30 du code des transports, le STIF veille à la cohérence et assure la coordination des plans d'investissements concernant les services de transports publics de voyageurs en Ile-de-France.

A cet effet, il suit la mise en œuvre et veille au respect des programmes, des objectifs et des coûts des projets d'infrastructures nouvelles, d'extension et d'aménagement de lignes existantes, quel qu'en soit le maître d'ouvrage.

5.2. La maîtrise d'ouvrage du projet

5.2.1. Identification des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage de l'opération de prolongement du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières sont la Ville de Paris et la RATP.

La responsabilité des maîtres d'ouvrage est définie conformément à la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, dite loi MOP.

Le STIF a confié la maîtrise d'ouvrage des travaux du système de transport de l'ensemble du tracé à la RATP ainsi que l'aménagement du site de Maintenance et de Remisage (SMR), la ville de Paris étant maître d'ouvrage des aménagements de voirie et des ouvrages d'arts non spécifiques au système de transport.

5.2.2 Désignation du maître d'ouvrage coordinateur

La Ville de Paris a été nommée maître d'ouvrage coordinateur par délibération du conseil du STIF n°2012/372.

Le maître d'ouvrage coordinateur est chargé :

- d'établir un planning d'ensemble des opérations faisant apparaître l'état d'avancement général des travaux des différents maîtres d'ouvrage, et d'en assurer une mise à jour et un suivi régulier ;
- d'agréger et de synthétiser les éléments relatifs au suivi général des actions couvertes par la convention, notamment les éléments techniques et financiers ;
- d'identifier le plus en amont possible les questions posées par l'articulation des périmètres et par les conditions d'intervention des différents maîtres d'ouvrage.

A cette fin, le maître d'ouvrage coordinateur se charge :

- de rassembler les informations obtenues auprès des maîtres d'ouvrage des opérations,
- de formaliser et de susciter les échanges réguliers entre les maîtres d'ouvrage pour résoudre les problèmes d'interfaces entre les maîtres d'ouvrage et/ou les présenter lors des comités et des commissions prévues à cet effet (cf. article 15 de la présente convention).

Le maître d'ouvrage coordinateur rend compte de l'exercice de cette mission au STIF et aux financeurs.

Afin de permettre au maître d'ouvrage coordinateur d'exercer sa mission, les maîtres d'ouvrage s'engagent à lui fournir les informations dans un délai de trois (3) semaines maximum à compter de la demande du maître d'ouvrage coordinateur.

Le maître d'ouvrage coordinateur ne se substitue en aucun cas aux différents maîtres d'ouvrage dans les responsabilités propres qui leur incombent et ne peut leur imposer des choix ou des solutions qui relèvent de leurs prérogatives.

Chaque maître d'ouvrage s'engage à apporter, conformément au calendrier présenté en annexe 4 de la convention, les éléments d'information qui le concernent au maître d'ouvrage Coordinateur afin que celui-ci puisse exercer la mission qui lui est dévolue.

5.2.3. Description des périmètres d'intervention des maîtres d'ouvrage

Le périmètre des maîtres d'ouvrage Ville de Paris et RATP est régi par la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

5.2.4. Engagements des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage sont responsables de la conception et de la réalisation du système de transport et son insertion urbaine, ainsi que son aptitude à répondre aux besoins exprimés dans le dossier d'Avant-projet approuvé par le Conseil du STIF le 1er octobre 2014.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent, pour leur périmètre, sur le respect du coût d'objectif prévisionnel du projet en euros constants hors taxes aux conditions économiques de référence de janvier 2012 tel qu'il est défini à l'article 4.2.1.

Ce respect sera examiné par comparaison entre le coût final ramené en euros constants et le coût d'objectif prévisionnel de la présente convention fixé en euros constants HT (janvier 2012), sur la base de l'indice TP01 selon les modalités prévues à l'article 8.4. Pour le calcul de solde, le mois de la dépense sert de référence pour la désactualisation.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à respecter le calendrier défini à l'annexe 3 de la présente convention.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à prévenir les financeurs et le STIF des risques de dérive du planning et/ou des coûts dans les meilleurs délais.

5.2.5 Dépenses communes

Il existe quatre types de dépenses communes :

- les travaux d'accompagnement de chantier ;
- la coordination générale ;
- la commission de recours amiable (CRA) ;
- la communication.

Pour les dépenses communes de **travaux d'accompagnement de chantier** (éclairage public, signalisation lumineuse tricolore, signalisation vertical et horizontale, réfections de voirie provisoires, bases vies), que la Ville de Paris réalise en tant que gestionnaire de la voirie parisienne pour le compte des deux maîtres d'ouvrage, en cas de dépassement du budget estimatif prévu à l'AVP de synthèse (15 M€ $_{CE2012}$), celui-ci est imputé, selon la clé de répartition, à 60 % au MOA Ville de Paris et à 40 % au MOA RATP.

Les dépenses communes relatives à la **coordination générale** et la **CRA** sont engagées par la Ville de Paris et remboursées dès le premier euro par la RATP à hauteur de 50%

Les dépenses communes relatives à la **communication** sont engagées par la Ville de Paris et la RATP, une balance étant effectuée à la fin du projet afin que chaque maître d'ouvrage assume finalement 50% des dépenses.

Les modalités de suivi de ces dépenses (suivi, gestion des dépenses en cas de dépassement budgétaire…) seront partagées par les maîtres d'ouvrage dans une procédure telle que définie dans la convention de co-MOA.

5.3. Les financeurs

5.3.1 Identification des financeurs

Le financement de la présente convention est assuré par :

- La Ville de Paris ;
- La Région Ile-de-France ;
- L'Etat.

Les financeurs de la présente convention se sont accordés sur une prise en charge à 100% par la Ville de Paris des coûts liés aux aménagements qualitatifs complémentaires, définis en annexe 5, qui représentent un coût de 16 338 034 € ($_{CE}$2012).

Hors coûts d'aménagements qualitatifs, les taux de financement du coût du projet s'inscrivent dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 :

- Ville de Paris : 60 % ;
- Etat : 12 % ;
- Région Ile-de-France : 28 %.

Compte tenu de l'estimation des coûts qualitatifs, la répartition globale des financements est la suivante :

- Ville de Paris : 63,56 % ;

- Etat : 10,93 % ;
- Région Ile-de-France : 25,51 %.

5.3.2. Engagements des financeurs

La signature de la présente convention vaut engagement des financeurs à participer financièrement, dans la limite des montants inscrits dans le plan de financement détaillé à l'article 6 de la présente convention et dans le respect du calendrier prévisionnel des dépenses visé à l'annexe 2, à la réalisation du projet par les maîtres d'ouvrage visés à l'article 5.2.1.

ARTICLE 6. PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE DE REALISATION DU PROJET

Les travaux, objet de la présente convention, sont financés sous forme de subventions d'investissement calculées suivant les taux de participation indiqués ci-dessous, selon les principes énoncés à l'article 5.3.1.

Compte-tenu des délais d'approbation du nouveau Contrat de Plan Etat – Région 2015-2020, la Ville de Paris a procédé à des avances de trésorerie à hauteur de 13 000 000 € courants, afin de respecter le calendrier de réalisation du projet. Cette avance est intégrée au plan de financement de la phase de réalisation du projet et est par conséquent retranchée de la participation de la Ville de Paris au titre de la présente convention, ainsi que de son périmètre.

Plan de financement en euros constants ($_{CE}$01/2012) :

Calcul des subventions d'investissement de la réalisation du prolongement du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières en € 2012 HT et %								
MOA	**Objet**	**Ville de Paris**		**Région**		**Etat**		**TOTAL**
Ville de Paris	**Travaux**	*60,00%*	58 524 555,00 €	*28,00%*	27 311 459,00 €	*12,00%*	11 704 911,00 €	97 540 925 €
	Qualitatif	*100,00%*	11 759 075,00 €	*0,00%*	0,00 €	*0,00%*	0,00 €	11 759 075 €
	PAI	*60,00%*	3 494 062,20 €	*28,00%*	1 630 562,36 €	*12,00%*	698 812,44 €	5 823 437 €
	Total	***64,09%***	**73 777 692,20 €**	***25,13%***	**28 942 021,36 €**	***10,8%***	**12 403 723,44** €	**115 123 437 €**
RATP	**Travaux**	*60,00%*	33 679 824,60 €	*28,00%*	15 717 251,48 €	*12,00%*	6 735 964,92 €	56 133 041 €
	Qualitatif	*100,00%*	4 578 959,00 €	*0,00%*	0,00 €	*0,00%*	0,00 €	4 578 959 €
	PAI	*60,00%*	4 365 600,00 €	*28,00%*	2 037 280,00 €	*12,00%*	873 120,00 €	7 276 000 €
	Total	***62,70%***	**42 624 383,60 €**	***26,11%***	**17 754 531,48 €**	***11,19%***	**7 609 084,92 €**	**67 988 000 €**
Total Travaux projet		***63,56%***	**116 402 075,80 €**	***25,51%***	**46 696 552,84 €**	***10,93%***	**20 012 808,36 €**	**183 111 437 €**
Avance Ville de Paris			**-11 468 816,15 €**		**-**		**-**	**171 642 620,85 €**
Reste à financer		***61,13%***	**104 933 259,65 €**	***27,21%***	**46 696 552,84 €**	***11,66%***	**20 012 808,36 €**	**171 642 620,85 €**

A la demande de la Ville de Paris, les demandes de subvention s'effectueront selon le principe d'un financement **décroisé** et devront donc être effectuées selon les clés d'appel de fonds indiquées ci-dessous :

	Plan de financement de la réalisation du prolongement du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières € constants HT 2012			
MOA	**Ville de Paris**	**Etat**	**Région**	**TOTAL**
Ville de Paris	103 654 620,85 € *100,00%*	0 € *0%*	0 € *0%*	**103 654 620,85 €** ***100,00%***
RATP	1 278 638,80 € 1,88%	20 012 808,36 29,44%	46 696 552,84 68,68%	**67 988 000 €** **100,00%**
Total	**104 933 259,65 €**	**20 012 808,36**	**46 696 552,84**	**171 642 620,85 €**

Les financeurs notifieront donc aux maîtres d'ouvrage leurs participations selon les clés de notification suivantes :

- Pour les dépenses sous maîtrise d'ouvrage de la RATP :
    - Ville de Paris : 1,88% ;
    - Etat : 29,44% ;
    - Région Ile-de-France : 68,68%.
- Pour les dépenses sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris : 100 % Ville de Paris.

Les maîtres d'ouvrage effectueront leurs demandes de versement de subvention selon ces mêmes clés de financement.

ARTICLE 7. OBJET ET PERIMETRE DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les engagements réciproques des différentes parties pour le financement et la conduite de travaux nécessaires au prolongement du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières.

Plus précisément, elle a pour objet de :

- définir les modalités de financement des travaux de gros-œuvre et second œuvre, y compris les travaux nécessaires (équipements et voies de remisage) pour l'adaptation du Site de maintenance et de remisage (SMR) de Ladoumègue existant ;
- définir les modalités de financement de travaux de déviation pour les réseaux concessionnaires impactés par le projet ;
- préciser les conditions de suivi de ces travaux dans le respect du calendrier général du projet.

Les parties utiliseront pour l'ensemble des actes administratifs et financiers liés au projet, objet de la présente convention, la dénomination unique suivante :

« Prolongement du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières –

Convention de financement n°2 relative à la phase travaux »

Les travaux et prestations couverts par la présente convention sont identiques à celle de la convention de financement n°1, c'est-à-dire :

La RATP et la Ville de Paris réaliseront les travaux de gros œuvre et de second œuvre nécessaires au prolongement du T3 à la porte d'Asnières.

Les travaux de gros œuvre comprennent les démolitions, les confortements de sols, les ouvrages d'arts, l'assainissement, les aménagements de voirie.

Enfin, la présente convention couvre les conventions particulières conditionnant le remboursement d'une partie du dévoiement du réseau de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU), conformément à l'avis N° 346.685 du Conseil d'Etat du 23 janvier 1990, en raison de la convention d'exploitation entre la Ville de Paris et la CPCU.

La présente convention de financement couvre également des provisions pour aléas et imprévus du projet, y compris pour les postes de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre des travaux qui sont financés par la convention de financement relative aux études avant-projet, projet, aux missions de maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de l'opération approuvée en Commission permanente régionale du 21 novembre 2012.

ARTICLE 8. MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT DE LA PRESENTE CONVENTION

8.1 Estimation du coût de la présente convention

Le coût prévisionnel des dépenses relatives à l'objet de la présente convention est évalué à 78 974 693,57 € HT constants, aux conditions économiques de janvier 2012.

Le coût en euros courants conventionnels est estimé à **80 342 081,82 €** HT, conformément aux modalités d'actualisation définies à l'article 8.4.

8.2 Dépenses par maître d'ouvrage

8.2.1. Tableau de synthèse de répartition des dépenses par maître d'ouvrage

Les dépenses par maître d'ouvrage, au titre de la présente convention, sont établies comme suit :

Convention n°2 de la phase de réalisation du prolongement du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières Coûts par maître d'ouvrage en € constants HT (CE01/2012) et en courants conventionnels HT « fin de chantier »		
Maîtres d'ouvrage	**Coûts euros constants HT**	**Coûts euros courants conventionnels HT**
Ville de Paris	41 160 937,01 €	42 010 425,85 €
RATP	37 813 756,56 €	38 331 655,97 €
Total	**78 974 693,57 €**	**80 342 081,82 €**

8.2.2 Coûts détaillés par maître d'ouvrage

A titre indicatif, chaque maître d'ouvrage fournit une estimation en euros constants des postes correspondant au financement de la présente convention :

Convention n°2 de la phase de réalisation du prolongement du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières Coûts détaillés par maître d'ouvrage en € constants HT (CE01/2012)		
Postes	**Ville de Paris**	**RATP**
Travaux insertion urbaine	41 160 937,01 €	0,00 €
Travaux système de transport	0,00 €	37 813 756,56 €
Total	41 160 937,01 €	37 813 756,56 €

Cette répartition indicative pourra évoluer en fonction des dépenses réelles, dans un principe de fongibilité entre postes de dépenses et dans le respect de l'enveloppe globale de chacun des maîtres d'ouvrage, allouée par la présente convention.

8.3 Plan de financement

La phase de réalisation du projet de prolongement du tramway T3 entre la porte de la Chapelle et la porte d'Asnières, objet de la présente convention, est financée sous forme de subventions d'investissement suivant les montants indiqués dans le tableau ci-après (selon les clés de financement proposées à l'article 6 de la présente convention).

Aux conditions économiques de janvier 2012, le plan de financement est établi comme suit :

Convention n°2 de la phase de réalisation du prolongement du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières Montants en € constants HT (CE01/2012)				
Financeurs / Maîtres d'ouvrage	**Ville de Paris**	**Etat**	**Région**	**TOTAL**
Ville de Paris	41 160 937,01 € *100,00%*	00 € *0 %*	00 € *0 %*	41 160 937,01 € *100%*
RATP	710 898,62 € *1,88%*	11 132 369,93 € *29,44%*	25 970 488,01 € *68,68%*	37 813 756,56 € *100%*
TOTAL	41 871 835,63 €	11 132 369,93 €	25 970 488,01 €	**78 974 693,57 €**

En euros courants conventionnels, le plan prévisionnel de financement est défini comme suit :

Convention n°2 de la phase de réalisation du prolongement du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières **Montants en € courants conventionnels HT « fin de chantier »**				
Financeurs / Maîtres d'ouvrage	**Ville de Paris**	**Etat**	**Région**	**TOTAL**
Ville de Paris	42 010 425,85 € *100,00%*	0 € *0 %*	0 € *0 %*	42 010 425,85 € *100%*
RATP	720 635,13 € *1,88%*	11 284 839,52 € *29,44%*	26 326 181,32 € *68,68%*	38 331 655,97 € *100%*
TOTAL	42 731 060,98 €	11 284 839,52 €	26 326 181,32 €	**80 342 081,82 €**

8.4 Modalités d'actualisation

Les conditions économiques de référence de la présente convention sont celles de janvier 2012.

Pour être comparables aux coûts d'objectif, tous les coûts sont calculés aux conditions économiques de référence de la présente convention par application de l'indice professionnel TP 01. Les coûts sont exprimés en euros constants.

Cet indice est également utilisé pour l'établissement des coûts prévisionnels en euros courants fin de chantier :

- à partir des indices connus à la date de la convention (dernier indice connu TP 01 de janvier 2016) ;
- puis de 1,8 % par an au-delà jusqu'à la date de fin de chantier.

8.5.2. Modalités de versement des crédits de paiements

8.5.1 Versement d'acomptes

Les acomptes sont versés par les financeurs au fur et à mesure de l'avancement de l'opération sur présentation d'appels de fonds par les maîtres d'ouvrage.

A cette fin, chaque maître d'ouvrage transmettra, auprès de l'ensemble des financeurs et sur son périmètre, une demande de versement des acomptes reprenant la dénomination indiquée à l'article 7 afin de permettre une identification sans ambiguïté de la convention de rattachement et indiquant les autorisations de programme/d'engagement auxquelles l'appel de fonds se rattache.

A-Versement des acomptes

a – pour l'Etat :

La demande de versement d'acomptes comprendra :

- l'état d'avancement de chacun des postes de dépenses (exprimé en pourcentage) tel que définis à l'article 8.2.2, signé par le représentant légal ou le directeur financier du maître d'ouvrage ;
- l'état détaillé des dépenses réalisées indiquant notamment la référence des dépenses comptabilisées, leur date de comptabilisation et le montant des dépenses comptabilisées. Ce montant global sera ventilé entre les différents postes indiqués à l'article 8.2.2 de la présente convention ;

- l'état récapitulatif des montants déjà demandés au titre de la présente convention ;
- la demande d'acompte résulte des documents précédents et de l'application, pour chaque financeur, de la clé de financement définie à l'article 8.3.

b – pour la Région et la Ville de Paris :

La demande de versement d'acomptes comprendra :

- l'état récapitulatif des montants déjà appelés au titre de la présente convention ;
- l'état détaillé des dépenses comptabilisées par chaque maître d'ouvrage indiquant la référence des factures comptabilisées, leur montant et leur date de comptabilisation. Ce montant global sera ventilé entre les différents postes indiqués à l'article 8.2.2. de la présente convention ;
- la demande d'acompte résulte des documents précédents et de l'application, pour chaque financeur, de la clé de financement définie à l'article 8.3 ;
- chacun des documents constituant la demande d'acompte est signé par le représentant légal ou le directeur financier du maître d'ouvrage.

B-Plafonnement des acomptes

S'agissant d'une opération relevant du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, le montant cumulé des acomptes pouvant être versés par la **Région** est plafonné à 95% du montant global de l'opération en euros courants conventionnels avant le versement du solde.

La **Ville de Paris** adopte le même principe d'un cumul des acomptes, en euros courants, plafonné à 95%.

Le montant cumulé des acomptes pouvant être versés par l'Etat à la RATP est plafonné à 90% du montant de l'autorisation d'engagement mise en place en euros courants.

L'annexe 2 indique l'échéancier prévisionnel des dépenses de chaque maître d'ouvrage.

8.5.2. Versement du solde

Après achèvement de l'ensemble des travaux couverts par l'article 6 de la présente convention, chaque bénéficiaire présente un relevé final des dépenses et des recettes sur la base des dépenses réalisées.

Le versement du solde à un maître d'ouvrage est subordonné à la production des documents signés par le représentant légal ou le directeur financier de ce maître d'ouvrage indiqués aux articles 8.5.1 et 12. Sur la base du relevé final des dépenses et des recettes, le maître d'ouvrages procède, selon le cas, soit à la présentation du dernier appel de fonds pour règlement du solde, soit le cas échéant au remboursement du trop-perçu.

Le versement du solde se fera sur présentation d'un état des factures acquittées.

8.5.3. Paiement

Le versement des montants de subvention appelés par les maîtres d'ouvrage doit être effectué dans un délai conforme aux règlements budgétaires de chacun des financeurs, à compter de la date de réception par les financeurs d'un dossier complet, tel que défini à l'article 8.5.1 de la présente convention.

Le mandatement des financeurs est libellé de telle sorte qu'il apparaisse explicitement en tant que versement effectué au titre de la présente convention, en reprenant la dénomination indiquée à l'article 7.

Les dates et les références de mandatement sont portées par écrit, éventuellement sous forme électronique, à la connaissance du maître d'ouvrage.

8.5.4. Bénéficiaires et domiciliation

Les paiements sont effectués par virement bancaire à :

- RATP sur le compte ouvert au nom de RATP ENCAISSEMENTS COLLECTIVITES de CALYON, dont le RIB est le suivant :

Code banque : 31489
Code guichet : 00010
N° compte : 00 198 757 753
Clé : 47

Le paiement est effectué à la RATP par virement bancaire, portant dans son libellé le numéro de référence de la facture.

- Ville de Paris sur le compte ouvert au nom de DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES VILLE-DEPT de BDF PARIS, dont le RIB est le suivant :

Code banque : 30001
Code guichet : 00064
N° compte : U7530000000
Clé : 40
Le paiement est effectué à la Ville de Paris par virement bancaire, portant dans son libellé le numéro de référence de la facture.

La domiciliation des parties pour la gestion des flux financiers est :

	Adresse de facturation	**Nom du service**
Etat	DRIEA 21/23 rue Miollis 75015 PARIS	SPOT – CBSF
Région Ile-de-France	Région Île-de-France	35, boulevard des Invalides 75007 PARIS
Ville de Paris	Mission Tramway 11 rue du Pré 75018 Paris	Mission Tramway
RATP	Maison de la RATP LAC C42 54, quai de la Râpée 75599 PARIS Cedex 12	Contrôle de Gestion et Finances / Contrôle de Gestion Investissements
STIF	39-41 rue de Châteaudun 75009 PARIS	Direction des projets d'investissement –Tram Sud

8.6 Caducité des subventions au titre du règlement budgétaire de la Région

Si à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la date de délibération d'attribution de la subvention, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale une demande de paiement d'un premier acompte, ladite subvention devient caduque et elle est annulée.

Ce délai peut être prorogé d'un an maximum par décision du Président, si le bénéficiaire établit avant l'expiration du délai de trois ans mentionnés ci-avant que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables. Passé ce délai, l'autorisation de programme rendue disponible est désengagée et désaffectée par décision du Président. Elle n'est pas utilisable pour une autre affectation.

A compter de la date de demande du premier acompte, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de quatre années pour présenter le solde de l'opération ; à défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc. **Si l'opération a donné lieu à l'engagement d'une autorisation de programme de projets, comme c'est le cas en l'espèce, celle-ci demeure valable jusqu'à l'achèvement de l'opération si elle a fait l'objet d'un premier appel de fonds émis dans les délais.**

Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

8.7 Comptabilité de l'opération

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à faire ressortir dans leur comptabilité les dépenses propres à l'opération et les éventuelles subventions ou financements complémentaires spécifiques qui pourraient être accordés par des tiers sur l'opération.

Les maîtres d'ouvrage conservent l'ensemble des pièces justificatives de l'opération pendant dix ans, à compter de l'émission des dites pièces.

ARTICLE 9. MODALITES D'AUDIT ET DE CONTROLE

Les financeurs se réservent le droit de solliciter auprès des maîtres d'ouvrage, à tout moment et jusqu'à expiration du délai prévu à l'article 8.7, toutes informations, tous documents et pièces comptables justificatives relatifs à la comptabilité propre à l'investissement.

9.1. Par les financeurs

Les financeurs peuvent faire procéder, par toute personne habilitée, au contrôle sur place et sur pièces de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs, juridiques et comptables.

Les financeurs peuvent demander, le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire jugée utile quant à l'exécution de l'opération, activité ou action subventionnée. Chaque maître d'ouvrage se mettra en situation, sur son périmètre, de répondre aux demandes des financeurs.

A compter de la mise en service du projet du tramway entre la porte de la Chapelle et la porte d'Asnières, la Région Ile-de-France pourra engager un audit financier du projet.

9.2. Par le STIF

Conformément à l'article R1241-30 du code des transports, le STIF veille, en tant qu'autorité organisatrice des transports, à la cohérence des plans d'investissement concernant les services de transports publics de voyageurs en Ile-de-France.

Pour répondre à ce suivi, les maîtres d'ouvrage fournissent et actualisent la fiche de programmation financière présentée à l'occasion de chacun des comités de suivi de la convention de financement tels que décrits ci-dessous à l'article 15.

ARTICLE 10. DEFINITION ET GESTION DES ECARTS

10.1. Dispositions en cas de modification du coût d'objectif

En cas de surcoût

S'il apparaît que, au cours de la phase réalisation, malgré toutes les mesures correctives proposées, le coût d'objectif validé au niveau avant-projet et avant-projet modificatif en euros constants ne peut être respecté par un maître d'ouvrage, celui-ci fournit au STIF et aux financeurs, un rapport détaillé sur l'origine des surcoûts, l'importance du dépassement prévisionnel et ses conséquences.

Ce rapport fait l'objet d'un avis rendu par le STIF aux financeurs qui s'appuie notamment sur les éléments transmis par le maître d'ouvrage et propose le cas échéant la réalisation d'un nouvel avant-projet modificatif.

Au vu de l'avis rendu par le STIF, les financeurs précisent alors le montant du dépassement et la nature des surcoûts qu'ils entendent financer ou les adaptations, notamment de phasage, qu'ils souhaiteraient voir apporter à l'opération pour porter leur financement au-delà du coût d'objectif au niveau avant-projet et avant-projet modificatif validé par les maîtres d'ouvrage.

Le plan de financement des surcoûts est alors arrêté en concertation entre les financeurs et le STIF. La formalisation des modifications respectera les dispositions prévues à l'article 10.3.

Dans le cas où l'accord préalable des co-financeurs n'a pas été sollicité la prise en charge des dits dépassements incombe au maître d'ouvrage.

En cas d'économies

En cas d'économie, la participation des financeurs est réduite en conséquence par application des clés de répartition définies au plan de financement (article 6). En cas de trop-perçu, les financeurs sont remboursés à due concurrence.

10.2. Dispositions en cas de modification des délais

S'il apparaît que, malgré toutes les mesures proposées, le respect du délai présenté au niveau avant-projet ne peut être assuré, le STIF et les financeurs peuvent solliciter un rapport détaillé sur l'origine et l'importance du dépassement prévisionnel et ses conséquences.

Ce rapport fait l'objet d'un avis rendu par le STIF aux membres du Comité de Suivi de la Convention de Financement (CSCF), qui s'appuiera notamment sur les éléments transmis par le maître d'ouvrage, et précisera la nécessité éventuelle de réaliser un nouvel avant-projet modificatif.

Il indiquera notamment les incidences sur le planning et le phasage initial de l'ensemble des travaux de l'opération. Par ailleurs cet avis précisera l'impact sur l'offre de transport.

Au vu de ce rapport, et de l'avis éventuel formulé par le maître d'ouvrage, les financeurs émettent un avis. Le délai modifié est alors retenu en concertation entre les financeurs, le STIF et les maîtres d'ouvrage. La formalisation des modifications respectera les dispositions prévues à l'article 10.3.

10.3. Dispositions communes

Si, en application des statuts du maître d'ouvrage concerné, ou des règles qui lui sont applicables, les propositions doivent faire l'objet d'une décision d'approbation du STIF, le maître d'ouvrage transmet au STIF l'ensemble des pièces et dossier justificatif éventuel (nouvel avant-projet modificatif).

Le STIF instruit la demande du maître d'ouvrage, approuve le cas échéant le nouvel avant-projet modificatif et arrête selon les cas :

- un nouveau coût d'objectif pour le maître d'ouvrage concerné et pour l'opération ;
- un nouveau délai de l'opération (mise en service du tramway).

En application de ces décisions, un avenant formalisera l'ensemble des modifications apportées à la convention notamment en terme :

- d'augmentation du coût d'objectif initial ;
- d'augmentation du délai initial.

Le montant total des subventions, tel qu'indiqué à l'article 6 de la présente convention, comme le coût de la phase réalisation du projet, tel qu'indiqué à l'article 4.2, constitue un plafond global.

ARTICLE 11. MODIFICATION DU PROGRAMME

Toute modification du programme fonctionnel, toute modification technique significative par rapport aux dispositions approuvées de l'Avant-projet ou toute modification pouvant conduire à un dépassement significatif des délais, entraînant un décalage de la mise en service, ou des coûts d'objectif définis par l'AVP, peut conduire, selon l'appréciation du STIF en tant qu'autorité organisatrice des transports, à la réalisation d'un Avant-projet Modificatif, présenté au Conseil du STIF.

En conséquence, dès que la Ville de Paris et la RATP envisagent des modifications du programme du projet défini dans l'Avant-projet, elles transmettront, au STIF et aux financeurs, l'ensemble des éléments d'appréciation des modifications projetées. Elles devront veiller en particulier à indiquer si les modifications proposées sont susceptibles d'engendrer des incidences techniques ou financières. Au vu de l'ensemble de ces éléments, le STIF validera les propositions mineures sans incidence sur le coût, ou appréciera l'opportunité d'une saisine du comité de suivi ainsi que la nécessité de réaliser un Avant-projet Modificatif formalisant les évolutions apportées à l'opération.

Cet Avant-projet Modificatif sera présenté au Conseil du STIF. Il donnera lieu ensuite à la conclusion d'un avenant à la présente convention, indiquant toutes les conséquences notamment en matière de caractéristiques techniques, de coût de réalisation, de répartition des financements et de délai de réalisation de l'opération. Les travaux concernés ne pourront avoir un début d'exécution qu'après la signature de l'avenant et l'attribution des financements correspondants.

L'application des dispositions de cet article ne doit pas faire obstacle à la poursuite des travaux sur la partie non touchée par les modifications.

Ces dispositions ne font pas obstacle à la prise en compte par les maîtres d'ouvrage de demandes, d'un des financeurs ou de tiers, d'adaptations localisées de l'opération, ne modifiant pas son aptitude à répondre aux besoins exprimés dans le dossier d'Avant-projet. La prise en compte de ces modifications sera soumise à l'accord préalable des maîtres d'ouvrage conjoints. Les éventuels surcoûts engendrés sont à la charge exclusive des demandeurs.

ARTICLE 12. BILAN DE L'OPERATION

A l'appui de la demande de solde de la convention de financement de clôture de l'opération, chaque maître d'ouvrage établit sous sa responsabilité un bilan physique et financier des dépenses relevant de son périmètre dans le cadre de la présente convention.

Ce bilan de la convention présentera notamment une décomposition selon les postes constitutifs de son coût prévisionnel des dépenses, l'ensemble des dépenses comptabilisées étant désactualisé aux conditions économiques de référence de la convention à titre informatif.

Ce bilan de la présente convention comportera notamment :

- un rapport de présentation « d'avancement de chantier » indiquant le descriptif des réalisations effectuées au moment du solde financier de la présente convention ;
- le récapitulatif des subventions attribuées au titre de la présente convention ;
- le récapitulatif des versements effectués par les différents financeurs ;
- le récapitulatif des dépenses effectivement payées à la date de réalisation du bilan.

ARTICLE 13. BILAN DE LA REALISATION DU PROJET

La convention de financement qui bouclera le financement de la réalisation du projet de prolongement du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières actera, dans des articles spécifiques :

- le calcul et la justification de l'état du solde, à savoir la différence entre les dépenses effectivement payées par les maîtres d'ouvrage à la date de réalisation du bilan de la dernière convention de réalisation du projet et les versements effectués par les financeurs (l'ensemble des dépenses de chacun des maîtres d'ouvrage fera l'objet d'une désactualisation afin de permettre la vérification du respect du coût d'objectif du projet, établi en euros constants) ;
- les modalités de bilan financier, d'audit et de clôture de la réalisation du projet ;
- les modalités de réalisation du bilan LOTI du projet.

ARTICLE 14. DISPOSITIONS GENERALES

14.1. Modification de la convention

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant, à l'exception des changements de références bancaires et/ou de domiciliation mentionnées à l'article 8.5.4 ci-avant et d'organigramme (annexe 1) qui font l'objet d'un échange de lettre entre le signataire de la partie à l'initiative de ce changement et les autres signataires.

14.2. Résiliation de la convention

Les signataires de la présente convention peuvent chacun prononcer sa résiliation pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme d'un délai, qui ne peut être inférieur à un mois, indiqué par la décision notifiée par la personne publique par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal. Les signataires sont informés immédiatement de la mise en demeure qui est adressée au bénéficiaire de l'aide, et de la décision de résiliation qui lui fait suite ou qui est prononcée pour motif d'intérêt général.

A la demande expresse et motivée de l'une des parties, la présente convention peut être résiliée de plein droit en cas d'inexécution par les autres parties d'une ou plusieurs des obligations essentielles à la réalisation de l'opération. La résiliation est effective à l'issue d'un préavis d'un mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, expédiée en recommandé avec demande d'avis de réception, sauf :

- si dans ce délai les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- si l'inexécution des prestations requises est consécutive à un cas de force majeure.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la prise d'effet de la résiliation. A cette date, il est procédé à un arrêt définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement partiel de la subvention. Dans tous les cas, les co-financeurs s'engagent à rembourser aux maîtres d'ouvrage, sur la base d'un relevé de dépenses final, les dépenses engagées jusqu'à la date de résiliation. Sur cette base, les maîtres d'ouvrage procèdent à la présentation d'une facture pour règlement du solde ou au reversement du trop-perçu auprès des co-financeurs au prorata de leur participation.

La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation des bénéficiaires des subventions.

14.3. Litiges

Les éventuels litiges liés à l'application ou à l'interprétation de la présente convention seront soumis au tribunal territorialement compétent à défaut de règlement amiable.

14.4. Date d'effet de la convention

La convention entre en vigueur à compter de sa notification par le STIF à l'ensemble des autres parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le reste à financer calculé à l'article 6 de la convention tient compte des dépenses réalisées à compter de son approbation en Commission permanente du Conseil régional.

Elle expire soit en cas de résiliation dans les conditions prévues à l'article 14.2, soit après le solde de la totalité des subventions dues aux maîtres d'ouvrage selon les modalités de l'article 8.5.2 et au plus tard 48 mois après la mise en service du projet.

14.5. Mesures d'ordre

Les frais de timbre et d'enregistrement sont à la charge de celle des parties qui entendrait soumettre la présente convention à cette formalité.

Les signataires font élection de domicile en leur siège pour l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 15. PILOTAGE ET SUIVI DE L'OPERATION

La gouvernance du projet s'articule comme suit autour de comités, réunissant les techniciens en charge des études et les financeurs, de commissions de suivi composées des élus et des financeurs, et de réunions entre maîtres d'ouvrage auxquelles peuvent être conviés les financeurs.

15.1 Suivi de la maitrise d'ouvrage

Les financeurs chargent conjointement le STIF d'assurer pour leur compte le contrôle des maîtres d'ouvrage. Celui-ci s'assurera notamment du suivi du respect, par les maîtres d'ouvrage, des dispositions techniques de l'Avant-projet approuvé, du coût d'objectif du projet défini à l'article 4, et du calendrier prévisionnel indiqué à l'annexe 4 pour la mise en service de l'opération.

Dans ce cadre, chaque maître d'ouvrage s'engage à remettre au STIF, sur la demande de celui-ci, tous les documents relatifs à l'opération nécessaires au suivi de la maîtrise d'ouvrage, qu'ils soient à caractère organisationnel ou technique. Il s'engage également à autoriser les agents du STIF ou les experts missionnés par celui-ci à assister sur demande à toute réunion permettant d'apporter un éclairage sur les évolutions techniques ou financières du projet, notamment les revues de projet.

Par ailleurs, complémentairement aux justificatifs propres à sa partie de maîtrise d'ouvrage, le maître d'ouvrage coordinateur s'engage à remettre au STIF l'ensemble des documents relatifs à l'exercice de sa mission de coordination telle que définie à l'article 5.2.2, et notamment ceux relatifs à l'organisation des maîtrises d'ouvrage et des maîtrises d'œuvre.

Ces documents restent la propriété des maîtres d'ouvrage. Le STIF s'interdit toute utilisation et toute diffusion sans l'accord des maîtres d'ouvrage.

15.2. Comité de suivi de la convention de financement (CSCF)

A l'initiative du STIF, il est constitué un comité de suivi de la convention de financement, ci-après désigné « le Comité de Suivi ou CSCF » comprenant l'ensemble des signataires de la présente convention. Ce comité aborde principalement les questions techniques et financières de l'opération relevant de la présente convention.

Le CSCF se réunit au moins deux fois par an en séance ordinaire, les membres étant convoqués par le STIF avec un préavis minimum d'un mois.

En tant que de besoin, à l'initiative de l'un des membres, le CSCF peut être réuni en séance extraordinaire par le STIF, dans le mois de sa saisine par le demandeur.

La Ville de Paris, en tant que maître d'ouvrage coordinateur, établit un compte-rendu de l'exécution de ses missions et des différentes analyses et de celles de la RATP. Ce compte-rendu est analysé par le STIF, en tant qu'autorité organisatrice, et fait l'objet d'un avis du STIF aux financeurs.

A cette fin, l'ensemble des documents centralisés par la Ville de Paris devra être transmis aux membres du CSCF sous forme de minute, deux semaines avant la réunion du CSCF.

Le suivi de l'opération s'organise principalement autour des trois thématiques suivantes :

1/ Le suivi technique et opérationnel, soit :

- l'organisation mise en place pour la réalisation de l'opération (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) ;
- le point sur l'avancement des travaux ;
- une appréciation sur le déroulement des opérations et leur nature ;
- la liste des principaux marchés signés avec leur montant d'engagement ;
- la liste des principaux marchés à venir ;
- le suivi du calendrier des travaux.

2/ Le suivi financier et administratif, soit :

- le point sur le coût final prévisionnel de l'opération tel qu'il peut être estimé à la date du compte-rendu ;
- un état comparatif entre d'une part le coût final prévisionnel de l'opération tel qu'il est estimé à la date du comité de suivi au regard des travaux déjà exécutés et de ceux restant à réaliser, et d'autre part le coût de réalisation fixé pour les maîtres d'ouvrages ;
- une actualisation du plan de financement en euros courants conventionnels ;
- l'examen des demandes d'utilisation de la PAI par les maîtres d'ouvrage ;

- le point sur le traitement de problèmes éventuellement rencontrés qui engendreraient une modification des coûts et délais ;
- le montant des dépenses comptabilisées ;
- le montant des subventions appelées, versées et restant à verser par les financeurs ;
- le point sur les recours contentieux introduits (troubles de voisinage, sinistres, nuisances de chantier, réclamations diverses).

Au titre de la présente convention, et le cas échéant pour les autres conventions de financement en vigueur concernant la même opération, la Ville de Paris et la RATP effectuent une mise à jour des prévisions pluriannuelles de leurs dépenses et de leurs engagements. Ces tableaux couvrent la totalité de la période de l'opération. Ils sont établis en euros courants prévisionnels conventionnels et en euros aux conditions économiques de référence pour toute la période de réalisation.

Lors de sa première séance, le CSCF acte le tableau présentant les délais et les coûts détaillés du maître d'ouvrage et leur décomposition, celui-ci servant de base au suivi, en termes financier et d'avancement, de l'opération.

3/ La communication autour du projet :

- le suivi du plan de communication mis en place pour l'opération ;
- les points spécifiques sur lesquels communiquer éventuellement auprès des usagers.

15.3. Comité des financeurs de l'opération

Ce Comité des financeurs a pour rôle d'arbitrer les dispositions à mettre en œuvre pour permettre un avancement du projet dans le respect des délais et de coûts prévus à l'Avant-projet.

Il réunit, sous la présidence du STIF, les financeurs et les maîtres d'ouvrage.

Les membres sont convoqués avec un préavis minimum d'un mois, les éléments étant envoyés au moins quinze jours au préalable.

La Ville de Paris, en tant que maître d'ouvrage coordinateur, établit un compte-rendu de l'exécution de leurs missions et des différentes analyses réalisées sur la base des documents transmis. Ce compte rendu est analysé par le STIF et fait l'objet d'un avis du STIF aux financeurs. A cette fin, l'ensemble des documents centralisés par la Ville de Paris et la RATP devra être transmis aux membres du Comité sous forme de minute, deux semaines avant la réunion du Comité des financeurs.

Il se réunit en tant que de besoin concernant des questions ayant des incidences majeures sur l'opération, notamment les ajustements de programmation techniques, administratifs et financiers, qui n'auraient pu être validés par le CSCF décrit à l'article 15.2. La Ville de Paris et la RATP présentent alors au Comité des financeurs les éléments de compréhension de ces modifications, leurs impacts et leurs incidences sur le projet, et ce, en vue de permettre au Comité de définir les modalités de prise en compte de ces modifications et de poursuite de l'opération. Le cas échéant, les dispositions prévues aux articles 10 et 11 de la présente convention seront mises en œuvre.

15.4. Information hors CSCF et comités des financeurs

La Ville de Paris et la RATP s'engagent pendant toute la durée de validité de la convention :

- à présenter un compte-rendu d'avancement de l'étude devant le Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France à la demande de ce dernier ;
- à tenir informer les financeurs, entre deux comités de suivi, de toutes évolutions significatives dans les perspectives prévisionnelles de l'appel de fond sur l'exercice en cours ;
- à informer le STIF et les financeurs sans délai en cas de difficultés ayant une incidence financière, ou sur le respect du calendrier, ou sur le programme.

La Ville de Paris et la RATP s'engagent également à inviter le STIF et les financeurs ou les experts missionnés par celui-ci à assister, sur leur demande, à toute réunion permettant essentiellement d'apporter un éclairage sur les évolutions techniques ou financières du projet.

Par défaut, les documents présentés dans le cadre des différents comités et commissions sont adressés au moins quinze jours avant la réunion.

15.5. Communication institutionnelle

Les maîtres d'ouvrage s'engagent, jusqu'à la mise en service de l'opération, à :

- associer, au sein d'un comité de communication, les co-signataires de la présente convention à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de communication commun. Ce comité de communication établira notamment le cahier des charges destiné à choisir le prestataire qui aura pour mission de proposer et de créer les outils de communication dédiés au projet ;
- mentionner les financeurs de l'opération et le STIF sur tout acte de communication relevant de la communication institutionnelle concernant l'opération par la présence de leurs logos ou de toute information sur les taux de financement ;
- prévoir systématiquement un délai suffisant afin que chaque représentant au comité de communication puisse faire valider le principe des outils (plan de communication) par leurs responsables respectifs ;
- permettre l'implantation de la signalétique de chantier des co-signataires ;
- rapporter en tant que de besoin les réactions de la population concernant les travaux entrepris.

Le comité de communication regroupe les représentants des directeurs ou responsables de communication de chacun des organismes financeurs. Il est piloté par le responsable communication du maître d'ouvrage.

Le traitement des logos des partenaires :

- l'ordre suivant entre partenaires : financeurs, autorité organisatrice, maîtres d'ouvrages ;
- l'ordre des financeurs en fonction de l'ordre protocolaire ;
- la surface allouée à chaque partenaire sera identique.

15.6. Intervention d'experts

Sur proposition du STIF aux financeurs ou à la demande de l'un des financeurs après information préalable des autres financeurs et du STIF, la Ville de Paris et la RATP s'engagent à permettre aux experts désignés ou missionnés par le STIF, d'effectuer des visites des lieux, des installations et travaux relevant de la présente opération, et à faciliter le contrôle de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Les frais relatifs à ces interventions sont à la charge du ou des demandeurs.

La Ville de Paris et la RATP participent à l'organisation des visites et au respect des règles de sécurité.

ARTICLE 16. DIFFUSION DES DOCUMENTS

Les maîtres d'ouvrage transmettront au STIF les études et tout autre document ou support d'informations, réalisés dans le cadre de la présente convention, nécessaires au STIF pour remplir son rôle d'Autorité Organisatrice des Transports.

Le STIF s'engage à respecter la confidentialité des documents et/ou études transmis conformément à l'article 17.

Les documents et/ou études seront transmis au STIF en :

- un exemplaire papier ;
- deux exemplaires électroniques (natif et PDF).

ARTICLE 17. CONFIDENTIALITE

Au sens du présent article, l'expression « Informations Confidentielles» recouvre toutes les informations ou données de nature commerciale, financière ou technique, quelle qu'en soit la nature ou la forme (écrite ou

orale et notamment tous documents écrits ou imprimés, modèles, disques, DVD, cédéroms et plus généralement toutes formes et modèles susceptibles d'être adoptés), qui seront transmises par les maîtres d'ouvrage au STIF et au financeurs, et dont le STIF et les financeurs auront connaissance au cours de leur mission.

Seront notamment considérées comme des Informations Confidentielles les informations communiquées par une partie à l'autre sous forme verbale ou visuelle, par exemple lors des divers comités de suivi définis à l'article 15 ou de réunions de toutes natures.

L'absence de mention confidentielle portée sur les documents ne vaudra en aucun cas dérogation à cette règle.

Par exception, ne seront pas considérés comme confidentiels les documents de communication tels que définis lors du comité de communication visé à l'article 15.

Les maîtres d'ouvrage, le STIF et les financeurs s'engagent à ce que, pendant la durée de la présente convention et à l'issue de dix (10) années qui s'ensuivront, les Informations Confidentielles reçues de la maitrise d'ouvrage :

- soient traitées avec la même précaution que le STIF et les financeurs portent à la préservation de leurs propres Informations Confidentielles ;
- ne soient pas utilisées par le STIF dans un cadre autre que ses missions d'Autorité organisatrice et celui de la présente convention ;
- ne soient pas divulguées à des tiers, de quelque manière que ce soit, sans avoir obtenu l'accord préalable écrit des maîtres d'ouvrage.

Toutefois, par exception, pour permettre aux financeurs et au STIF d'assurer leur rôle respectif et de mener à bien leurs propres expertises, les maîtres d'ouvrage les autorisent à faire appel à des prestataires dans le cadre strict des missions qui leurs ont été confiées, et communiquer à cet effet des Informations Confidentielles, sous réserve d'en avoir préalablement informé les maîtres d'ouvrage par écrit. Le STIF s'assurera que ses prestataires s'engagent à signer un accord de confidentialité.

Conformément à l'article 1120 du code civil, le STIF et les financeurs se portent fort pour tout leur personnel (salariés et collaborateurs, intervenants), du respect de cette obligation de confidentialité.

La présente convention ne s'applique pas aux Informations Confidentielles pour lesquelles le STIF et les financeurs apporteraient la preuve écrite :

- qu'elles étaient en leur possession ou qu'elles étaient tombées dans le domaine public avant qu'elles ne leur soient communiquées les maîtres d'ouvrage ;
- qu'elles sont, postérieurement à la date de la signature de la présente convention, tombées dans le domaine public et ce, sans violation des termes de la Convention ;
- qu'ils les ont licitement acquises d'un tiers qui était en droit de les divulguer.

Enfin, le STIF et les financeurs ne seront pas soumis à l'obligation de confidentialité prévue au présent article en cas d'obligation légale ou de décision de justice de fournir des informations confidentielles à une autorité publique. Dans cette hypothèse, ils devront informer les maîtres d'ouvrage de la requête ou de l'injonction qui lui a été faite de communiquer.

La présente convention est établie en 5 exemplaires originaux, un pour chacun des signataires.

Elle est signée par toutes les parties et notifiée le / /

Pour l'Etat	Pour la Région Ile-de-France,	Pour la Ville de Paris,
Jean-François CARENCO Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris	**Valérie PECRESSE** Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France	**Anne HIDALGO** Maire de Paris
Pour la RATP	Pour le STIF	
Elisabeth BORNE Présidente Directrice Générale	**Laurent PROBST** Directeur Général	

ANNEXES

Annexe 1 : Organigramme de l'opération

Annexe 2 : Echéancier prévisionnel dépenses

Annexe 3 : Calendrier prévisionnel

Annexe 4 : Rappel des financements précédents

Annexe 5 : Détail des aménagements qualitatifs

Annexe 6 : Notice explicative du retard du projet

ANNEXE 1
Organigramme nominatif

Cet organigramme est remis à jour lors de chaque changement de titulaire d'une fonction.

Maîtrise d'ouvrage Ville de Paris

Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris

Représentant du Maître d'ouvrage :
M. Philippe CHOTARD, Secrétaire Général
M. Didier BAILLY, Directeur de la Voirie et des Déplacements

Cheffe de Projet :
Mme Christelle GODINHO, Cheffe de la Mission Tramway

Maîtrise d'ouvrage RATP

Mme Elisabeth BORNE, Présidente Directrice Générale

Représentant du maître d'ouvrage :
M. Hervé DAUMAS

Cheffe de Projet :
Mme Julie ROSENCZWEIG

ANNEXE 2
Echéancier prévisionnel des dépenses

Echéancier prévisionnel des dépenses pour la **présente convention en € courants** par financeur et par MOA:

MOA	Financeurs	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Ville de Paris	**Ville de Paris**	12 313 721,20 €	19 032 569,49 €	6 792 089,57 €	3 872 045,58 €	0,00 €	**42 010 425,85 €**
RATP	**Ville de Paris**	33 146,41 €	301 448,04 €	169 155,94 €	73 117,79 €	143 766,95 €	**720 635,13 €**
	Etat	519 058,72 €	4 720 548,01 €	2 648 910,10 €	1 144 993,42 €	2 251 329,26 €	**11 284 839,52 €**
	RIF	1 210 901,93 €	11 012 474,09 €	6 179 590,56 €	2 671 132,76 €	5 252 081,99 €	**26 326 181,32 €**
	Total	**14 076 828,26 €**	**35 067 039,63 €**	**15 789 746,18 €**	**7 761 289,55 €**	**7 647 178,20 €**	**80 342 081,82 €**

ANNEXE 3
Calendrier prévisionnel

Le délai prévisionnel des travaux est fixé à 57 mois, à compter de la date prévisionnelle de démarrage des travaux concessionnaires fixée au 01/04/2014.

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

- Travaux préparatoires : avril 2014 à juillet 2016
- Travaux insertion urbaine :
    - Assainissement : octobre 2015 à septembre 2016
    - OA : novembre 2015 à juillet 2017
    - Voirie : janvier 2016 à juin 2018
- Travaux système de transport : décembre 2015 à décembre 2018
- Mise en service prévisionnelle : décembre 2018
- Clôture prévisionnelle de l'opération : 2020

ANNEXE 4
Rappel des financements précédents

Les financements mobilisés dans le cadre des conventions de financement précédentes pour le projet de prolongement du tramway T3 à la porte d'Asnières s'élèvent à 151 266 127,32 € courants.

Le tableau ci-dessous synthétise les financements inscrits dans le cadre des conventions de financement précédentes :

Financeurs / Conventions	Ville de Paris	Région Île-de-France	Etat	Total (€ courants)
Convention DOCP et concertation	200 000 €	200 000 €	-	400 000 €
Convention SdP et enquête publique	1 300 000 €	1 300 000 €	-	2 600 000 €
Convention AVP-PRO-MOA-MOE	1 336 000 €	25 622 000 €	5 822 000 €	32 779 000 €
Convention travaux n°1	82 300 153,68 €	23 230 181,55 €	9 955 792,09 €	115 486 127,32 €
Total	**85 136 153,68 €**	**50 352 181,55 €**	**15 777 792,09 €**	**151 266 127,32 €**

ANNEXE 5
Détail des aménagements qualitatifs

Les aménagements qualitatifs, souhaités pour l'amélioration du cadre de vie en accompagnement du projet du T3 et pour lesquels le surcoût est financé à 100% par la Ville de Paris, concernent :

- pour l'insertion urbaine :
    - les aménagements paysagers et le mobilier urbain ;
    - les opérations induites suivantes : rue Jacques Kellner, rue Francis Garnier, rue Jules Cloquet, rue Henri Brisson, rues AV-AW-AX-AY-AZ18, rue Jean Varenne ;
- pour le système de transport : les revêtements minéraux, le mobilier et les arbres en station.

ANNEXE 6
Notice explicative du retard du projet

La Mission Tramway a réalisé en 2013 une campagne de repérage de matériaux amiantés qui a mis en évidence 20 000 m² de surfaces, contenant du chrysotile, à traiter. Fin 2013, une nouvelle forme d'amiante d'origine naturelle, l'actinolite, provenant des granulats d'enrobés, a été découverte du fait de l'amélioration des techniques de détection et d'analyse des matériaux des laboratoires (passage de la microscopie MOCP à la META).

Contrairement au chrysotile, l'actinolite identifiée dans les granulats n'a pas été ajoutée intentionnellement, mais est présente naturellement dans des roches amiantifères extraites des carrières pour la fabrication d'enrobés routiers. Cette nouvelle variété d'amiante existe aussi bien sous une forme amiantifère que sous une forme non amiantifère mais les méthodes employées dans les laboratoires en charge de l'analyse des matériaux ne permettent pas de distinguer les deux. Dès 2013, la ville de Paris a donc décidé d'appliquer le principe de précaution sur le chantier. De ce fait, une nouvelle campagne de repérage amiante a été diligentée en 2014 afin de compléter la campagne initiale de repérage des enrobés amiantés.

Au printemps 2015, suite à différentes observations de l'Inspection du Travail et faute d'un protocole technique national définissant l'évaluation des risques des chantiers de désamiantage sur l'espace public, la ville de Paris et les concessionnaires ont suspendu provisoirement, toujours selon le principe de précaution, les travaux préparatoires au chantier du tramway. Les différentes maîtrises d'ouvrage ont immédiatement enclenché les réflexions en vue de la co-construction d'une stratégie globale et commune pour les repérages amiante avant travaux. Cette stratégie a été étudiée par l'ensemble des Coordonnateurs Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs et les maîtres d'ouvrages lors de réunions de coordination générale des Maîtres d'Ouvrages. L'avis du LEPI (Laboratoire d'Etude des Particules Inhalées) a en outre été sollicité le 2 juin 2015 ainsi que celui de la Direction Générale du Travail. Dans sa réponse du 6 juillet 2015, celle-ci a préconisé de s'appuyer sur les recommandations du guide d'aide à la caractérisation des enrobés bitumineux pour la partie repérage amiante avant travaux et a confirmé le protocole spécifique de la ville de Paris sur la procédure de fin de travaux de retrait des enrobés amiantés (définition de mesures libératoires) et la poursuite des opérations de déconstruction des chaussées, notamment pour les chaussées constituées d'un tapis bitumineux sur pavés.

Ce travail de co-construction entre les différentes maitrises d'ouvrage du projet, notamment sur la stratégie de repérage avant travaux a rendu nécessaire une ultime campagne de repérage engendrant ainsi de nouvelles zones à désamianter, que le coordonnateur général du projet a dû intégrer dans un planning qui ne comprenait déjà plus aucune marge pour les aléas.

Il convient de noter que la différence d'approche des textes en vigueur entre l'unité locale de l'Inspection du Travail et la ville de Paris a été tranchée en faveur de la ville de Paris par voie d'ordonnance datée du 29 janvier 2016 à la suite d'un référé diligenté auprès du Tribunal de Grande Instance.

Au final, les campagnes de diagnostic menées ont multiplié par plus de 4 la surface initiale à désamianter, pour la porter à plus de 80 000 m². L'ampleur du travail de dépose des revêtements amiantés, inédite pour des travaux routiers en milieu urbain dense (près de 60 % des chaussées), a conduit la Ville à renforcer ses mesures préventives permettant de garantir l'absence de risque, aussi bien pour les travailleurs que pour les riverains en lien étroit avec les autorités de l'Etat.

Cependant, le temps nécessaire à la mise en place de ces procédés et à leur évaluation sur des chantiers tests participant à la saisine de la Direction Générale du Travail, ainsi que le nombre grandissant de chantiers de retrait de matériaux amiantés ont ralenti la marche initialement prévue du chantier. C'est pourquoi la date prévisionnelle de mise en service, initialement fixée à la fin de l'année 2017, a été décalée à l'automne 2018.

Prolongement du tramway T3 à la porte Dauphine

Avenant n°1 à la convention de financement relative aux études préalables au Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales(DOCP), du dossier de concertation préalable associé, du Schéma de principe (SP) et du dossier d'enquête publique associé

îledeFrance

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
L'autorité organisatrice de vos transports en Ile-de-France

Avenant n°1 à la convention de financement des études préalables au Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales(DOCP), du dossier de concertation préalable associé, du Schéma de principe (SP) et du dossier d'enquête publique associé

Régissant les rapports entre

Le Département de Paris, l'Etat, la Région Ile-de-France et le STIF

Relative à la réalisation de l'opération d'investissement

Extension du Tramway T3
A la porte Dauphine

--*-*-*-*-*-*-*-*

SOMMAIRE

Article 1. OBJET DE L'AVENANT 7
Article 2. MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 « OBJET DE LA CONVENTION » 7
Article 3. MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.1 « ESTIMATION DU COUT » 8
Article 4. MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.2 « ESTIMATIONS DES COUTS DETAILLES » 8
Article 5. MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.3 « PLAN DE FINANCEMENT » 9
Article 6. MODIFICATION DE L'ANNEXE 4 « ECHEANCIER PREVISONNEL DES DEPENSES TOTALES » 9
Article 7. DISPOSITIONS DIVERSES 9

Entre,

Entre

D'une part

- **le Département de Paris**, représenté par la Présidente du Conseil de Paris, dûment mandatée par la délibération n° …….. du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental, en date du ……. ,

Ci-après désigné la « Ville de Paris »

Ci-après désigné par « **le financeur** »,

Et :

D'autre part

- le **Département de Paris**, représenté par la Présidente du Conseil de Paris, dûment mandatée par la délibération n° ……. du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental, en date du ……..,

Ci-après désigné la « Ville de Paris »

- **Le STIF**, Syndicat des Transports d'Ile-de-France, établissement public à caractère administratif, dont le siège social est situé à Paris 9e, 41 rue de Châteaudun, numéro de SIRET 287 500 078 00020, représenté par Laurent Probst en sa qualité de Directeur Général, dûment habilité par la délibération n°…… du Conseil du STIF en date du …….

Ci-après désignés comme les « **maîtres d'ouvrage**».

Et :

- **le STIF**, Syndicat des Transports d'Île-de-France, établissement public à caractère administratif, dont le siège est situé à Paris 9e, 41 rue de Châteaudun, numéro de SIRET 287 500 078 00020, représenté par Laurent Probst en sa qualité de Directeur Général, dûment habilité par la délibération n° …….. du Conseil du STIF en date du …….

Ci-après désigné comme « **le STIF** » ou « **l'autorité organisatrice** ».

En présence de

- **La Région Ile-de-France**, représentée par la Présidente du Conseil régional, ci-après désignée par « la Région » dûment mandatée par la délibération n°_____ de la Commission Permanente en date du 12 octobre 2016 du Conseil régional d'Ile-de-France,

- L'**État**, représenté par le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris,

Ci-après collectivement désignés « les parties »,

Visas

Vu le code des transports,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'expropriation,

Vu le protocole d'intention relatif à la mise en œuvre et au financement du Plan de mobilisation pour les transports en Île-de-France, voté par le Conseil régional le 18 juin 2009 et par le Conseil de Paris dans sa séance des 6 et 7 juillet 2009,

Vu le Protocole Etat-Région relatif à la mise en œuvre du Plan de mobilisation pour les transports sur la période 2013/2017 dans le cadre du Nouveau Grand Paris, signé le 19 juillet 2013,

Vu le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France approuvé par Décret en conseil d'Etat n°2013-1241 le 27 décembre 2013,

Vu le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France, adopté par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016,

Vu la délibération n° CP _____ de la commission permanente du _____ du Conseil régional ;

Vu la délibération n°_____ du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental du _____;

Vu la délibération n° _____ du Conseil d'administration du STIF _____;

Il est précisé et convenu ce qui suit :

Préambule

Le tramway T3 a d'abord été mis en service en décembre 2006 entre le pont du Garigliano et la porte d'Ivry. Son extension entre la porte d'Ivry et la porte de la Chapelle a été mise en service en décembre 2012. La mise en service du prolongement du T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières est prévue pour fin 2018.

Le prolongement du T3 entre la porte d'Asnières et la porte Maillot est inscrit au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), approuvé en conseil d'Etat le 27 décembre 2013.

Dans le cadre du protocole Etat/Région relatif à la mise en œuvre du plan de mobilisation pour les transports sur la période 2013/2017, une enveloppe d'études a été actée, permettant d'engager notamment les études relatives au prolongement de lignes de transport actuelles.

Les études relatives aux prolongements du T3, objet de la convention de financement, s'inscrivent dans ce cadre.

La convention, notifiée le 16 septembre 2015, portait sur la réalisation des études de niveau Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) et de niveau Schéma de Principe (SP), ainsi que sur l'élaboration de la concertation préalable et des enquêtes publiques pour le prolongement du T3 à la porte Maillot, ainsi que sur la réalisation des études exploratoires relatives aux modalités de prolongement.

Le STIF et la Ville de Paris se sont engagés à coordonner et organiser les études nécessaires à la réalisation :

- du Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales ;
- des études exploratoires relatives au prolongement
- de la concertation préalable ;
- du Schéma de Principe ;
- de l'enquête publique.

Dans l'attente de la conclusion des futurs cadres de financement (CPER 2015-2020, CPRD), la Ville de Paris a pris à sa charge l'intégralité des dépenses d'études et de concertation objet de la convention visée ci-dessus.

Cette convention s'est inscrite dans le cadre de la formalisation du financement des études d'élaboration du Dossier d'Objectifs et des Caractéristiques Principales (DOCP), de la concertation préalable, des études de Schéma de Principe (SP) et des enquêtes publiques.

L'analyse et le retour d'expérience relatif à l'extension du tramway au niveau du tronçon précédent entre la porte de la Chapelle et la porte d'Asnières a démontré l'intérêt d'intégrer des études supplémentaires indispensables à la réalisation du projet.

Ces nouvelles prestations s'intègrent à la convention de financement des études préalables au Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales(DOCP), du dossier de concertation préalable associé, du Schéma de principe (SP) et du dossier d'enquête publique associé.

En vue de réaliser ces prestations et de compléter les études menées actuellement dans le cadre du projet, le lancement de trois nouveaux marchés est nécessaire et concerne :

- les travaux de reconnaissances de réseaux avant travaux ;
- les diagnostics « avant travaux » des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et/ou ponctuellement des hydrocarbures aromatiques polycycliques sur les chaussées ;
- la coordination de la sécurité et de la protection de la santé relative à tous les travaux programmés lors de la phase d'études préalables.

Par ailleurs, suite aux études de DOCP et à la concertation menée en 2016 dont le bilan a été approuvé par délibération du STIF le 13 juillet 2016, le prolongement est étudié jusqu'à la Porte Dauphine, et plus seulement jusqu'à la Porte Maillot.

Article 1. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de compléter l'objet de la convention, de modifier le détail des études exploratoires et leurs délais de réalisation ainsi que les coûts détaillés.

Par conséquent, le présent avenant modifie le préambule, les articles 1 (Objet de la convention), 1.1.4 (Prestations complémentaires : études exploratoires), 1.2 (Délais de réalisation des études), 3.1 (Estimation du coût), 3.2 (Estimations des coûts détaillés), 3.3 (Plan de financement) de la convention de financement ainsi que l'annexe 4 (Echéancier prévisionnel des dépenses totales).

Article 2. MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 « OBJET DE LA CONVENTION »

L'article 1 « Objet de la convention » est modifié comme suit :

La présente convention a pour objet de déterminer :

- d'une part, les conditions et modalités de financement des études du DOCP, de la concertation préalable, du schéma de principe et des enquêtes publiques du prolongement du tramway T3 à la Porte Dauphine, ainsi que des études exploratoires relatives aux prolongements complémentaires ;
- de définir l'organisation de la maîtrise d'ouvrage des études entre le STIF et la Ville de Paris ;
- d'autre part, le contenu et les conditions de suivi de ces études dans le respect du calendrier général du projet.

Les parties utilisent pour l'ensemble des actes administratifs et financiers liés au projet, objet de la présente convention la dénomination unique suivante :

« Prolongement du tramway T3 à la porte Dauphine »

1.1 Définitions et contenu de l'étude

Le contenu porte sur :

- la constitution du dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP) du Prolongement du tramway T3 à la Porte Dauphine ;
- la concertation préalable ;
- la constitution du schéma de principe et des dossiers d'enquête publique ;
- les enquêtes publiques (environnementale, d'utilité publique et parcellaire) ;
- le contenu des prestations complémentaires ;
- la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage coordination et planning.

L'annexe 2 de cette convention en détaille les éléments constitutifs. Les documents sont fournis sous format papier et informatique (natif et pdf).

Les articles 1.1.1, 1.1.2 et 1.1.3 restent inchangés.

1.1.4 Prestations complémentaires : études exploratoires

Une enveloppe financière est dédiée aux études exploratoires et doit être complétée au regard de besoins nouveaux survenus du fait de l'évolution du projet.

Les besoins d'études techniques complémentaires sont définis comme suit :

- les travaux de reconnaissances de réseaux avant travaux ;

- les diagnostics « avant travaux » des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et/ou ponctuellement des hydrocarbures aromatiques polycycliques sur les chaussées ;
- la coordination de la sécurité et de la protection de la santé relative à tous les travaux programmés lors de la phase d'études préalables.

1.2 Délais de réalisation des études

Le délai prévisionnel des études est de 30 mois à compter de la notification de la convention par le STIF. Le calendrier prévisionnel de réalisation des études et de la concertation figure en annexe 3.

Article 3. MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.1 « ESTIMATION DU COUT »

L'article 3.1 « Estimation du coût » est modifié comme suit :

Le coût prévisionnel des études relatives à :

- l'élaboration du DOCP et des études exploratoires complémentaires,
- la conduite de la concertation,
- l'élaboration des études de schéma de principe et des dossiers d'enquêtes publiques,
- la conduite des enquêtes publiques,
- La provision pour études complémentaires.

est évalué à 3 300 000 € HT courants.

Ce montant n'est ni actualisable ni révisable.

Article 4. MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.2 « ESTIMATIONS DES COUTS DETAILLES »

L'article 3.2 « Estimation des coûts détaillés » est modifié comme suit :

Chacun des maîtres d'ouvrages fournit une estimation en euros courants des postes nécessaires pour mener à bien cette étape du projet :

Postes de prestations	STIF	Ville de Paris
Elaboration du DOCP et études exploratoires	150 000 €	
Concertation préalable		200 000 €
Elaboration du schéma de principe et du dossier d'enquête publique	800 000 €	1 000 000 €
Organisation de l'enquête publique		400 000 €
Provision pour études complémentaires	50 000 €	700 000 €
TOTAL en € courants HT	**1 000 000 €**	**2 300 000 €**

Ces estimations prennent en compte une ligne de « provisions pour études complémentaires » correspondant à des demandes particulières ou à des besoins spécifiques identifiés au cours de l'étude, dont la liste figure à l'article 1.1.4 modifié par le présent avenant.

Cette répartition indicative peut évoluer en fonction des dépenses réelles, dans un principe de fongibilité entre postes de dépenses pour chaque maître d'ouvrage et dans le respect de l'enveloppe globale par maître d'ouvrage.

Article 5. MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.3 « PLAN DE FINANCEMENT »

L'article 3.3 « Plan de financement » est modifiée comme suit :

Maîtres d'ouvrage	Coût euros courants
STIF	1 000 000 €
Ville de Paris	2 300 000 €
Total	**3 300 000 €**

La Ville de Paris est l'unique financeur de la convention.
Il est ici précisé que ces modalités de financement ne valent engagement que pour la présente convention et ne préjugent pas des clés définies dans les futures conventions avec les autres financeurs potentiels.

L'échéancier prévisionnel des dépenses figure en annexe 4 modifiée par le présent avenant.

Article 6. MODIFICATION DE L'ANNEXE 4 « ECHEANCIER PREVISONNEL DES DEPENSES TOTALES »

L'annexe 4 « Echéancier prévisionnel des dépenses totales » est modifiée comme suit :

	2015	2016	2017
Dépenses prévisionnelles	1 200 000 €	1 200 000 €	900 000 €

Article 7. DISPOSITIONS DIVERSES

Toutes les clauses de la convention initiale, non modifiées par le présent avenant n°1 et non contraires aux stipulations de ce dernier, demeurent inchangées et applicables de plein droit.

SIGNATAIRES

Avenant établi en quatre exemplaires originaux.

La date de l'avenant prend effet à compter de la notification des originaux par la Ville de Paris, par le STIF, par la Région Ile-de-France et prend fin selon les modalités prévues dans l'article 8-4 de la convention.

Pour le Département de Paris Date et signature La présidente du conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général **Anne HIDALGO**	Le Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris Date et signature **Jean-François CARENCO**	La Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France Date et signature **Valérie PECRESSE**	Le Directeur Général du Syndicat des transports d'Ile-de-France Date et signature **Laurent PROBST**

Convention de financement régissant les rapports entre
L'Etat, la Région Île-de-France,
le STIF et la SNCF
Relative au débranchement du T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil

« **Convention n°3 de la phase de réalisation** »

TABLE DES MATIERES

Préambule 5
1. Définition du projet 8
2. Conventions de financement antérieures 8
3. Principe de conventionnement du financement de la phase de réalisation du projet 8
4. Coût d'objectif global du projet 9
5. Coût de la phase de réalisation du projet 10
6. Rôle et engagement des parties 10
6.1. L'autorité organisatrice des transports 10
6.2. Les maîtres d'ouvrage 11
6.3. Les financeurs 12
6.3.1 Identification des financeurs 12
7. Objet et périmètre de la présente convention 13
8. Modalités de financement et de paiement de la présente convention 13
8.1. Estimation du coût de la présente convention 13
8.2. Dépenses par maître d'ouvrage 13
8.3. Plan de financement 14
8.4. Modalités d'actualisation 15
8.6. Caducité des subventions 18
Au titre du règlement budgétaire de la Région : 18
8.7. Comptabilité de l'opération 19
9. Modalités d'audit et de contrôle 19
9.1. Par les financeurs 19
9.2. Par le STIF 19
10. Définition et gestion des écarts 20
10.1. Dispositions en cas de modification du coût d'objectif de l'avant-projet 20
10.2. Dispositions en cas de modification des délais présentés dans l'avant-projet 20
10.3. Dispositions communes 21
11. Pilotage et suivi de l'opération 21
11.1. Comité de suivi de la convention de financement (CSCF) 21
11.2. Comité des financeurs 22
11.3. Information hors CSCF et comité des financeurs 23
11.4. Communication 23
11.5. Intervention d'experts 24
12. Modification du programme 24
13. Bilan physique et financier de la convention 25
14. Bilan de la réalisation du projet 25
15. Dispositions générales 25
15.1. Modification de la convention 25
15.2. Résiliation de la convention 26
15.3. Litiges 26
15.4. Propriété intellectuelle et diffusion des études 26
15.5. Date d'effet de la convention 27
15.6. Mesures d'ordre 27
Annexes 29

Visas

Vu le code des transports,
Vu la loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP,
Vu la loi n° 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et relative à la création de l'Epic de tête SNCF et de ses deux Epic SNCF Mobilités et SNCF Réseau,
Vu le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement et son décret d'application 2002-428 du 25 mars 2002,
Vu le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 approuvant le schéma directeur de la région d'Ile-de-France,
Vu le protocole entre l'Etat et la Région Ile-de-France nommé Plan Espoir Banlieues signé le 13 octobre 2008,
Vu le protocole Etat-Région Ile-de-France correspondant à la mise en œuvre du Plan de Mobilisation pour les transports sur la période 2013-2017 dans le cadre du Nouveau Grand Paris, signé le 19 juillet 2013,
Vu le Contrat de plan Etat-Région Ile-de-France 2015-2020 approuvé le 18 juin 2015,
Vu le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France, adopté par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016,
Vu la délibération n° CP 06-530 de la commission permanente du 6 juillet 2006 du Conseil régional, relative à la poursuite des études d'opportunité du désenclavement du Plateau de Clichy-Montfermeil,
Vu la délibération n° 2008-0451 du STIF du 9 juillet 2008 relative au Dossier d'objectifs et de caractéristiques principales du débranchement du T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil,
Vu la délibération n° CP 09-1225 de la commission permanente du 17 novembre 2009 du Conseil régional, relative au financement des études de schéma de principe,
Vu la délibération n° 2009-1022 du STIF du 9 décembre 2009 approuvant le bilan de la concertation et les orientations pour le schéma de principe et le dossier d'enquête publique,
Vu la délibération n° 2012-0098 du Conseil du STIF approuvant le schéma de principe et le dossier d'enquête publique ainsi que la convention de financement des études d'avant-projet,
Vu la délibération n° CP 12-444 de la commission permanente du 12 juillet 2012 du Conseil régional, relative aux études d'avant-projet et premières acquisitions foncières,
Vu la déclaration de projet du T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil, approuvée par décision du Conseil d'administration du STIF n°2013/178 du 10 juillet 2013,
Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2013-2453 du 12 septembre 2013 déclarant le projet d'utilité publique, et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Clichy-sous-Bois, Montfermeil, les Pavillons-sous-Bois et Livry-Gargan,
Vu la délibération n° 2014-044 du STIF du 5 mars 2014 approuvant l'avant-projet relatif au débranchement du T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil, la convention de financement de la phase « Projet » et la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage,
Vu la délibération n°2014-305 du STIF du 2 juillet 2014 approuvant l'avant-projet modificatif du débranchement du T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil,
Vu la délibération n° 178 du Conseil d'administration de Réseau Ferré de France du 16 octobre 2014 approuvant sa participation financière au projet de débranchement du T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil,
Vu la délibération n° 2014-485 du STIF du 10 décembre 2014 approuvant la convention de financement n°1 de la phase de réalisation du débranchement du T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil,
Vu la délibération n° 2015-267 du STIF du 8 juillet 2015 approuvant la convention de financement n°2 de la phase de réalisation du débranchement du T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil,

Entre

En premier lieu,

L'**Etat**, représenté par Jean-François CARENCO, le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris,

La **Région Ile-de-France**, représentée par Valérie PECRESSE, la Présidente du Conseil régional, dûment mandatée par délibération n°_____ de la Commission permanente du Conseil régional en date du _____,

Ci-après désignés par **les financeurs**.

En deuxième lieu,

SNCF Réseau, établissement public national à caractère industriel et commercial, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le N° B. 412.280.737, dont le siège est à Paris 13ème, 92 avenue de France, représenté par Didier BENSE, son Directeur Général, dument habilité à signer la présente convention,

SNCF Mobilités, établissement public à caractère industriel et commercial, inscrit au registre du commerce de Paris sous le numéro RCS Paris-B-552 049 447, dont le siège est à La-Plaine-Saint-Denis, 2 place aux Etoiles représentée par Alain KRAKOVITCH, Directeur Général SNCF Transilien, dûment habilité à signer la présente convention,

Le STIF, Syndicat des transports d'Ile-de-France, établissement public à caractère administratif, numéro de SIRET 287 500 078 00020, dont le siège est situé à Paris 9e, 41 rue de Châteaudun, représenté par Laurent PROBST en sa qualité de Directeur Général, dûment mandaté par délibération n° du Conseil du STIF en date du .

Ci-après désignés par **les maîtres d'ouvrages**.

En troisième lieu,

Le STIF, Syndicat des transports d'Ile-de-France, établissement public à caractère administratif, numéro de SIRET 287 500 078 00020, dont le siège est situé à Paris 9e, 41 rue de Châteaudun, représenté par Laurent PROBST en sa qualité de Directeur Général, dûment mandaté par délibération n° du Conseil du STIF en date du .

Ci-après désigné comme **le STIF** ou **l'autorité organisatrice**.

Ci-après collectivement désignés « les Parties ».

Préambule

Historique

Le STIF a piloté en 2005 une étude sectorielle sur la desserte en TCSP du Plateau de Clichy-Montfermeil, laquelle a conclu que la solution la plus adaptée pour améliorer la situation consistait à réaliser une antenne du tramway T4.

Le débranchement du tramway T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil figure :

- au Plan Espoir Banlieues de juin 2008, où elle est dotée d'une subvention de 140 M€ (CE2008) apportée à parts égales par l'Etat et la Région ;
- dans le SDRIF approuvé par décret le 27 décembre 2013 ;
- au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020, où elle est dotée de 142 M€ de crédits.

Le DOCP a été approuvé le 9 juillet 2008 par le Conseil du STIF. La concertation préalable s'est déroulée du 1er septembre au 31 octobre 2009.

Sur la base du bilan de la concertation (approuvé par le Conseil du STIF le 9 décembre 2009) qui préconise la poursuite du projet sur la base de deux tracés (tracé 3 et tracé 4), les études relatives au dossier d'enquête publique et toutes les études afférentes (schéma de principe, étude d'impact, dossiers de sécurité…) ont été réalisées par les trois maîtres d'ouvrage (STIF, SNCF Mobilités, SNCF Réseau).

Le schéma de principe et le dossier d'enquête publique ont été approuvés le 11 avril 2012 par le Conseil du STIF simultanément à la convention de financement des études d'avant-projet sur la base du tracé 4.

L'enquête publique de l'opération, du 10 décembre 2012 au 24 janvier 2013, a conduit, sur la base de l'avis favorable de la commission d'enquête, le Conseil d'administration du STIF du 10 juillet 2013 à déclarer d'intérêt général le projet de débranchement du T4 en approuvant la Déclaration de Projet. Le préfet de Seine-Saint-Denis a déclaré le projet « de débranchement de la ligne de tramway T4 jusqu'au plateau de Clichy-Montfermeil » d'utilité publique le 12 septembre 2013. L'avant-projet du T4 ainsi que la convention de financement des études de niveau projet ont été approuvés par le Conseil d'administration du STIF du 5 mars 2014 et un avant-projet modificatif a été approuvé en Conseil du 2 juillet 2014.

Description

Le projet s'inscrit dans la politique d'amélioration du réseau de transports en commun de l'agglomération parisienne, et particulièrement de la Seine-Saint-Denis, visant à désenclaver des territoires encore mal desservis et à inciter la population à emprunter les transports collectifs. Il s'agit de la création d'une nouvelle branche de la ligne de tramway T4 vers le plateau de Clichy-Montfermeil, permettant une liaison directe entre Bondy et Montfermeil. La liaison Aulnay-Montfermeil nécessite un changement à la station Gargan.

Ce nouveau service bénéficiera d'une fiabilité et d'une régularité importante puisque le tramway circulera sur un site dédié et bénéficiera d'une priorité aux feux. De plus, l'amplitude horaire et l'offre de service sera très large avec des tramways circulant de 4h30 à 1h20 y compris le week-end. De 6h à 20h la fréquence sera de 6 minutes [1]. Le temps de parcours de la mission Bondy-Montfermeil est estimé à 32 minutes, au stade des études d'avant-projet.

Le projet de nouvelle branche du T4 entre Bondy et Montfermeil comprend notamment :

- la création de la nouvelle branche proprement dite entre l'actuelle station Gargan et le terminus de Montfermeil ainsi que les stations et le terminus associés ;
- la modification et le déplacement de la station de Gargan nécessaire à la création du débranchement vers la nouvelle branche ainsi que le déplacement du poste de signalisation existant ;
- la modification des voies permettant l'aiguillage des rames et les aménagements de la ligne existante entre Noisy-le-Sec et Aulnay-sous-Bois ;
- l'adaptation des quais entre Bondy et Aulnay-sous-Bois ;
- les modifications des installations électriques existantes de Gargan et de Noisy-le-Sec ;
- la modification du terminus existant de Bondy ;
- la création d'aménagements de maintenance ;
- l'atelier garage au sein du centre existant à Noisy-le-Sec.

La longueur totale de la nouvelle branche est de 6,5 km depuis la station de Gargan, la quasi-totalité étant en site propre. Le projet comprend 11 nouvelles stations implantées en moyenne tous les 500 m.

Le projet de nouvelle ligne urbaine traite, de façade à façade, les rues ou fragments de rues empruntés par la nouvelle branche du T4.

Le projet de nouvelle banche circulera entre l'actuel T4 au niveau de la station Gargan et l'hôpital intercommunal situé à Montfermeil via le quartier du Chêne Pointu, en empruntant les rues République – Marx Dormoy, l'avenue Léon Blum puis l'avenue Maurice Audin, puis en traversant la pelouse et l'espace boisé situés entre cette dernière et le boulevard Gagarine. De ce point, la nouvelle section de ligne rejoindra Montfermeil via l'allée Romain Rolland et la rue Utrillo et desservira le centre de Montfermeil via une boucle passant par la rue Henri Barbusse et la rue de l'Eglise. Le projet s'inscrit sur des rues existantes hormis au niveau du quartier du Chêne Pointu où il participe à la desserte locale du futur quartier prévu à cet endroit.

Les locaux abritant le poste de commandement et la direction de la ligne T4, situés dans l'ancienne gare de Gargan, seront délocalisés sur le site de Noisy-le-Sec, où un nouveau bâtiment et des espaces de stationnement associés seront créés. Une mutualisation sera recherchée avec les équipements similaires du projet de Tangentielle Nord (TLN).

[1] Fréquence de 9 minutes de 4h30 à 6h00 et de 20h à 22h, puis fréquence de 15 minutes après 22h

La maintenance et le garage des rames de l'ensemble de la ligne T4 seront assurés au sein des installations de Noisy-le-Sec.

Les objectifs

La nouvelle branche du T4 permettra aux passagers de relier rapidement et dans de meilleures conditions de confort, les lignes E et B du RER, ainsi qu'à terme, les gares de Clichy-Montfermeil et de Bondy du Grand Paris Express.

Le tramway desservira de grands équipements locaux tels que l'hôpital Intercommunal du Raincy-Montfermeil ou encore les secteurs commerciaux de Chanzy, du Chêne Pointu et d'Anatole France à Clichy-sous-Bois ou du centre-ville de Montfermeil.

La restructuration du réseau bus a été étudiée en parallèle de l'insertion de la nouvelle branche, pour permettre un maillage le plus efficace possible à l'échelle locale.

L'achèvement des travaux d'infrastructure est prévu en 2019. L'annexe 2 de la présente convention présente le calendrier prévisionnel de l'opération.

La présente convention a pour objet le financement de la phase de réalisation du projet de débranchement du T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil.

1. Définition du projet

Le projet consiste en la création d'une nouvelle branche du tramway T4 depuis la station Gargan (située à Pavillons-sous-Bois) vers les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil via la commune de Livry-Gargan, permettant de nouvelles liaisons directes entre Bondy et Montfermeil (ci-après désigné « le projet »).

La date prévisionnelle d'achèvement des travaux d'infrastructure de la nouvelle branche est fixée à 2019. Le planning prévisionnel est joint en annexe n°2 de la présente convention.

2. Conventions de financement antérieures

Les conventions de financement déjà votées dans le cadre du projet de débranchement du T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil sont les suivantes :

- Convention relative à la réalisation des études de schéma de principe, étude d'impact, dossier d'enquête publique et dossier de sécurité, pour un montant de 2,633 M€ HT courants, approuvée en commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France le 17 novembre 2009 et notifiée le 17 novembre 2010 ;
- Convention relative à l'élaboration du dossier d'avant-projet et des premières acquisitions foncières, d'un montant de 14 M€ HT courants, approuvée en commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France le 12 juillet 2012 et notifiée le 16 octobre 2012 ;
- Convention relative aux études projet (PRO) et à l'assistance aux contrats de travaux (ACT), d'un montant de 20,582 M€ HT courants, approuvée en commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France le 20 novembre 2013 et notifiée le 13 août 2014 ;
- Convention de financement n°1 de la phase de réalisation, d'un montant de 96,08 M€ HT courants, approuvée en commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France le 20 novembre 2014 ;
- Convention de financement n°2 de la phase de réalisation, d'un montant de 104,3 M€ HT courants, approuvée en commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France le 9 juillet 2015.

3. Principe de conventionnement du financement de la phase de réalisation du projet

Concernant le financement de la phase de réalisation du projet, et afin de prendre en compte les contraintes de mise en place des autorisations d'engagement ou de programme des financeurs, il est convenu de mettre en place plusieurs conventions de financement. Elles permettront l'adéquation des besoins des maîtres d'ouvrage et les capacités de mobilisation de crédits des financeurs.

4. Coût d'objectif global du projet

Le coût d'objectif du projet, défini au niveau de l'avant-projet modificatif et validé par le Conseil du STIF du 2 juillet 2014, est de 255,8 M€ aux conditions économiques de janvier 2011. Ce coût couvre les frais liés aux études d'avant-projet et de projet conventionnés précédemment. Ainsi, le coût d'objectif global du projet est différent des coûts de réalisation du projet.

Sa répartition, par maître d'ouvrage, est la suivante :

Débranchement du tramway T4 à Clichy et Montfermeil Coût d'objectif global par maître d'ouvrage en € HT constants	
Maître D'ouvrage	Montant en € constants HT CE janvier 2011
STIF	153 700 000 €
SNCF Réseau	38 500 000 € (Travaux : 34,7 M€ ; substitutions bus : 3,8 M€)
SNCF Mobilités	63 600 000 €
Total	**255 800 000 €**

Le présent montant des substitutions bus mises en place pendant la phase de réalisation du projet est donné à titre indicatif par SNCF Transilien et en valeur « brute » (avant déduction des économies réalisées en raison de l'interruption du service régulier sur le réseau ferré).

5. Coût de la phase de réalisation du projet

Débranchement du tramway T4 à Clichy et Montfermeil Coût de la phase réalisation du projet par maître d'ouvrage en € HT constants et courants conventionnels		
Maître D'ouvrage	**Montant en € constants HT CE janvier 2011**	**Montant en € HT courant conventionnels « fin de chantier »**
STIF	134 500 000 €	135 210 000 €
SNCF Réseau	33 040 000 € dont 3 800 000 € de substitution bus (*)	33 003 000 €
SNCF Mobilités	56 611 000 €	57 071 000 €
Total	**224 151 000 €**	**225 284 000 €**
Total hors SNCF Réseau	**191 111 000 €**	192 281 000 €

(*) Les substitutions bus feront l'objet d'une nouvelle négociation entre les partenaires de la présente convention de financement à compter de 2016.

L'état récapitulatif des financements déjà mis en place et l'évolution du taux d'actualisation conventionnel sont explicités à l'annexe 6.

6. Rôle et engagement des parties

6.1. L'autorité organisatrice des transports

Conformément aux dispositions prévues aux articles L1241-2, R1241-16 et R1241-30 du code des transports, le STIF veille à la cohérence et assure la coordination des plans d'investissements concernant les services de transports publics de voyageurs en Île-de-France.

A cet effet, il suit la mise en œuvre et veille au respect des programmes, des objectifs et des coûts des projets d'infrastructures nouvelles, d'extension et d'aménagement de lignes existantes, quel qu'en soit le maître d'ouvrage.

Le STIF désigne le ou les maîtres d'ouvrage des projets d'infrastructures nouvelles destinés au transport public de voyageurs.

6.2. Les maîtres d'ouvrage

6.2.1. Identification, engagements et périmètre d'intervention des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage de l'opération sont le STIF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités. La responsabilité des maîtres d'ouvrage est définie conformément à la loi 85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP.

- Conformément aux dispositions de la loi n° 2014-872, SNCF Réseau est maître d'ouvrage pour les éléments de l'infrastructure du réseau ferré national (RFN), conformément aux dispositions de la Loi n°97-135 du 13 février 1997 et de ses décrets d'application sur le périmètre défini à l'avant-projet validé par son Conseil d'Administration du 17 avril 2014 ;
- Conformément aux dispositions de la loi n° 2014-872, SNCF Mobilités est maître d'ouvrage sur les biens dévolus à l'exploitation et à la gestion des services de transport sur le réseau ferré national ;
- Le STIF assure la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de la zone urbaine hors réseau ferré national.

6.2.2. Rôle du maître d'ouvrage coordinateur vis-à-vis des maîtres d'ouvrage

Le STIF est **maître d'ouvrage coordinateur** de l'opération**.**

Le maître d'ouvrage coordinateur est chargé :

- d'agréger et de synthétiser les éléments relatifs à l'exécution de l'opération, notamment les éléments techniques et financiers ;
- d'établir les outils communs aux maîtres d'ouvrage et d'assurer leur mise à jour et suivi régulier (planning d'ensemble de l'opération, plan de management de projet, analyse des risques, conventions, rapports, éléments de reporting et de synthèse) ;
- de formaliser, susciter et animer les échanges réguliers entre les maîtres d'ouvrage ;
- de s'assurer du traitement des problèmes d'interfaces entre les maîtres d'ouvrage, avec les exploitants et gestionnaires impactés et avec les projets connexes dans la mesure où il est coordinateur de l'interface ;
- d'assurer le suivi de la cohérence du projet et le respect du programme de l'opération selon les prérogatives de chaque MOA sur la base du schéma de principe puis de l'avant-projet validé par le Conseil du STIF ;
- de la gestion des relations avec les riverains, conjointement avec SNCF Mobilités et SNCF réseau ;
- d'assurer la mise en œuvre du plan de communication ;
- de définir et proposer, en cas de besoin, la mise en place d'une politique d'achat commune aux maîtres d'ouvrage.

De manière générale, le maître d'ouvrage coordonnateur ne se substitue en aucun cas aux différents maîtres d'ouvrage dans les responsabilités propres qui leur incombent et ne peut leur imposer des choix ou des solutions qui relèvent de leurs prérogatives.

6.2.3. Engagements des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage s'engagent, pour leur périmètre, sur le respect du coût d'objectif prévisionnel du projet en euros constants hors taxes aux conditions économiques de référence de janvier 2011 tel

qu'il est défini à l'article 4, sous réserve que la notification de la présente convention et celles à venir ne génère pas de retards ou d'arrêts pour les prestations prévues.

Ce respect sera examiné par comparaison entre leur coût final ramené en euros constants, sur la base de l'indice TP01, et leur coût d'objectif prévisionnel du projet en euros constants HT.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à respecter le calendrier défini à l'annexe 2 de la présente convention, sous réserve que la notification de la présente convention et celles à venir ne génèrent pas de retards ou d'arrêts pour les prestations prévues.

Chaque maître d'ouvrage s'engage à apporter a minima mensuellement et conformément au calendrier directeur de l'opération défini à l'annexe 2, les éléments d'information qui le concernent au maître d'ouvrage coordonnateur afin que celui-ci puisse exercer la mission qui lui est dévolue.

Le calendrier d'opération peut faire l'objet d'adaptations validées conjointement par les maîtres d'ouvrage.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à prévenir les financeurs des risques de dérive du planning et/ou des coûts dans les meilleurs délais après avoir informé la maîtrise d'ouvrage coordinatrice.

6.3. Les financeurs

6.3.1 Identification des financeurs

Le financement de la phase de réalisation du projet, est assuré par :

- La Région Ile-de-France ;
- L'Etat ;
- SNCF Réseau au titre l'article 6 de la loi du 4 août 2014, selon un montant forfaitaire de **33 040 000 €** constants fléché sur son unique périmètre de travaux et financé dans le cadre de la convention de financement n°1 de la phase de réalisation.

6.3.2 Engagements des financeurs

Conformément à la contractualisation Etat-Région, notamment le Plan Espoir Banlieues de 2008, le protocole cadre Etat-Région signé le 19 juillet 2013 et le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, l'Etat et la Région financent la totalité du projet, objet de la présente convention, nonobstant la participation de SNCF Réseau au titre de l'article 6 de la loi du 4 août 2014, approuvée lors de son conseil d'administration du 16 octobre 2014.

Ce financement s'inscrit, comme indiqué dans l'article 3 de la présente convention, dans le cadre de conventions de financement de la phase de réalisation du projet qui seront mises en place selon les besoins des maîtres d'ouvrage.

Le montant de la première convention de financement de la phase de réalisation du projet s'élève à 96,08 M€ HT courants, dont 38 280 000 € courants de participation de SNCF Réseau en autofinancement.

Le montant de la deuxième convention de financement de la phase de réalisation du projet s'élève à 104,3 M€ HT courants.

Le montant de la troisième convention de financement de la phase de réalisation du projet s'élève à 30,18 M€ HT courants.

La signature de la présente convention vaut engagement des financeurs, SNCF Réseau, Etat et Région, à participer au financement nécessaire à la réalisation du projet, tel que défini dans l'avant-

projet et l'avant-projet modificatif approuvés en Conseil du STIF du 5 mars et 2 juillet 2014, par les maîtres d'ouvrage visés à l'article 6.2.1, et ce, dans la limite des montants en euros courants conventionnels HT à « fin de chantier », inscrits dans le plan de financement global prévisionnel indiqué ci-dessus et à l'article 5 de la présente convention.

7. Objet et périmètre de la présente convention

La présente convention a pour objet le financement des travaux et des dernières acquisitions foncières nécessaires au projet, à hauteur de **29 865 000 €** HT constants, soit **30 180 000 €** HT courants conventionnels « fin de chantier ».
Le montant de cette troisième convention est réparti entre les financeurs, Etat et Région, tel que défini dans le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.

Les parties utiliseront pour l'ensemble des actes administratifs et financiers liés à l'opération objet de la présente convention la dénomination suivante :

« Débranchement du Tramway T4 à Clichy et Montfermeil – Convention n°3 de la phase de réalisation »

8. Modalités de financement et de paiement de la présente convention

8.1. Estimation du coût de la présente convention

Le coût prévisionnel des dépenses relatives à l'objet de la présente convention est évalué à **29 865 000 €** HT constants, aux conditions économiques de janvier 2011.
Le coût en euros courants conventionnels est estimé à **30 180 000 € HT courants conventionnels « fin de chantier »** conformément aux modalités d'actualisation définies à l'article 8.4.

8.2. Dépenses par maître d'ouvrage

8.2.1. Tableau de synthèse de répartition des dépenses par maîtres d'ouvrage

Les dépenses par maître d'ouvrage, au titre de la présente convention, sont établies comme suit :

Convention n°3 phase de réalisation du débranchement du tramway T4 à Clichy et Montfermeil **Coût en € constants HT (CE 01/2011) et courants conventionnels HT « fin de chantier »**		
Maîtres d'ouvrage	**Coûts Euros constants HT**	**Coûts Euros courants conventionnels HT**
STIF	21 705 000,00 €	21 830 000 €
SNCF Mobilités	8 160 000,00 €	8 350 000 €
TOTAL	**29 865 000,00 €**	**30 180 000 €**

8.2.2. Coûts détaillés par maître d'ouvrage

A titre indicatif, chaque maître d'ouvrage fournit une estimation en euros constants des postes correspondant au financement de la présente convention :

Estimation prévisionnelle en euros constants (CE janvier 2011)	MOA STIF	MOA SNCF Mobilités
Système de transport	10 309 875,00 €	7 126 128,00 €
Dont sur le réseau ferré national	1 519 350,00 €*	7 126 128,00 €
Dont sur voirie urbaine	8 790 525,00 €	**0**
Aménagements urbains	8 291 310,00 €	**0**
Acquisitions foncières	**0**	**0**
Opérations induites	**0**	**0**
Frais de MOA	662 002,50 €	217 872,00 €
Frais de MOE	662 002,50 €	438 192,00 €
Provision pour aléas et imprévus	1 779 810,00 €	377 808,00 €
TOTAL	21 705 000,00 €	8 160 000,00 €

* Adaptation des carrefours du RFN et interface au niveau de la traversée routière TR7 (Gargan)

Cette répartition indicative pourra évoluer en fonction des dépenses réelles, dans un principe de fongibilité entre postes de dépenses et dans le respect de l'enveloppe globale de chacun des maîtres d'ouvrage, allouée par la présente convention.

8.3. Plan de financement

La phase de réalisation du débranchement du tramway T4, objet de la présente convention, est financée sous forme de subventions d'investissement suivant les montants indiqués dans le tableau ci-après.

	Convention n°3 phase de réalisation du débranchement Tramway T4 à Clichy et Montfermeil **Montant HT en euros courants conventionnels « fin de chantier » et %**		
	Etat	**Région**	**Total**
STIF	8 601 020 € *39,4%*	13 228 980 € *60,6%*	21 830 000 € *100%*
SNCF Mobilités	3 289 900 € *39,4%*	5 060 100 € *60,6%*	8 350 000 € *100%*
Total	11 890 920 € ***39,4%***	18 289 080 € ***60,6%***	**30 180 000 €** ***100%***

Les financements de la présente convention sont apportés au titre du CPER 2015-2020, répartis à hauteur de 39,4 % pour l'Etat et 60,6 % pour la Région.

A titre indicatif, ce plan de financement des travaux en euros HT constants, aux conditions économiques de référence de janvier 2011, est le suivant :

	Convention n°3 phase de réalisation du débranchement Tramway T4 à Clichy et Montfermeil Montant HT en euros constant HT (CE 01/2011) et %		
	Etat	**Région**	**Total**
STIF	8 551 770,00 € *39,4%*	13 153 230,00 € *60,6%*	21 705 000,00 € *100%*
SNCF Mobilités	3 215 040,00 € *39,4%*	4 944 960,00 € *60,6%*	8 160 000,00 € *100%*
Total	11 766 810,00 € ***39,4%***	18 098 190,00 € ***60,6%***	**29 865 000,00 €** ***100%***

8.4. Modalités d'actualisation

Les conditions économiques de référence de la présente convention sont celles de janvier 2011 exprimées en euros courants conventionnels « fin de chantier ».

Pour être comparables aux coûts d'objectif, tous les coûts sont calculés aux conditions économiques de référence de la présente convention par application de l'indice professionnel TP 01. Les coûts sont exprimés en euros constants.

Cet indice est également utilisé pour l'établissement des coûts prévisionnels en euros courants :

- à partir des indices connus à la date de la convention (dernier indice connu TP 01 de janvier 2016) ;
- puis de 1,8 % par an au-delà jusqu'à la date de fin de chantier.

Ceci définit les coûts exprimés en euros courants conventionnels.

Les états d'acompte seront établis à partir des derniers indices connus et pertinents. L'état du solde sera établi par application des indices définitifs.

Les maîtres d'ouvrage justifient in fine le respect du coût d'objectif exprimé en euros constants par application des indices définitifs, selon la périodicité de calcul de l'indice.

8.5. Modalités de versement des crédits de paiement par l'Etat et la Région

8.5.1. Versement d'acomptes

Les acomptes sont versés par les financeurs au fur et à mesure de l'avancement de l'opération sur présentation d'appels de fonds par le maître d'ouvrage.

A cette fin, chaque maître d'ouvrage transmettra, auprès de l'ensemble des financeurs et sur son périmètre, une demande de versement des acomptes reprenant la dénomination indiquée à l'article 7 afin de permettre une identification sans ambiguïté de la convention de rattachement et indiquant les autorisations de programme ou d'engagements auxquels l'appel de fonds se rattache.

A-Versement des acomptes

a – pour la Région :

La demande de versement des acomptes par le **STIF** comprendra :

- l'état récapitulatif des montants déjà demandés au titre de la présente convention ;
- l'état détaillé des dépenses réalisées par les maîtres d'ouvrage indiquant notamment la référence des factures acquittées, leur date d'acquittement et le montant des factures acquittées, et, le cas échéant, les frais de maîtrise d'ouvrage. Ce montant global sera ventilé entre les différents postes indiqués à l'article 8.2.2 de la présente convention, au prorata de leur état d'avancement ;
- la demande d'acompte résulte des documents précédents et de l'application, pour chaque financeur, de la clé de financement définie à l'article 8.3 pour chaque maître d'ouvrage ;
- chacun des documents constituant la demande d'acompte est signé pour le STIF par le Directeur d'opérations.

La demande de versement par **SNCF Mobilités** comprendra :

- l'état récapitulatif des montants déjà demandés au titre de la présente convention ;
- l'état détaillé des dépenses réalisées par les maîtres d'ouvrage indiquant notamment la référence des factures réalisées, leur date de réalisation et le montant des factures réalisées. Ce montant global sera ventilé entre les différents postes indiqués à l'article 8.2.2 de la présente convention, au prorata de leur état d'avancement ;
- la demande d'acompte résulte des documents précédents et de l'application, pour chaque financeur, de la clé de financement définie à l'article 8.3 ;
- chacun des documents constituant la demande d'acompte est signé par le représentant légal du maître d'ouvrage.

b – Versement des acomptes par l'Etat :

La demande de versement des acomptes formulée par **SNCF Mobilités** comprendra :

- l'état récapitulatif des montants déjà demandés au titre de la présente convention ;
- un tableau de justification de l'état d'avancement (exprimé en pourcentage) de chacun des postes de dépenses tels que définis à l'article 8.2.2, daté et signé par le responsable du projet du maître d'ouvrage ;
- la demande d'acompte résulte des documents précédents et de l'application, pour chaque financeur, des clés de financement définies à l'article 8.3 ;
- un récapitulatif des factures comptabilisées, daté et signé par le responsable du projet du maître d'ouvrage.

La demande de versement des acomptes formulée par le **STIF** comprendra :

- l'état récapitulatif des montants déjà demandés au titre de la présente convention ;
- un tableau de justification de l'état d'avancement (exprimé en pourcentage) de chacun des postes de dépenses tels que définis à l'article 8.2.2, daté et signé le responsable du projet du maître d'ouvrage ;
- la demande d'acompte résulte des documents précédents et de l'application, pour chaque financeur, des clés de financement définies à l'article 8.3 ;
- un état récapitulatif certifié exact des factures payées par le comptable public en charge de la comptabilité du STIF.

B-Plafonnement des acomptes

Le montant cumulé des acomptes pouvant être versés par la Région aux maîtres d'ouvrage est plafonné à 95% du montant total des subventions dues par la Région avant le versement du solde. Ce taux de 95% est applicable pour la Région uniquement dans le cas d'une opération inscrite au CPER 2015-2020, ce qui est le cas de l'opération T4.

Le montant cumulé des acomptes pouvant être versés par l'Etat aux bénéficiaires est plafonné :

- pour le STIF à 80% du montant de la subvention, conformément au décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,
- pour SNCF Mobilités à 90% du montant de la subvention.

L'annexe 3 indique l'échéancier prévisionnel des dépenses des maîtres d'ouvrages.

8.5.2. Versement du solde

Après achèvement des études et des travaux couverts par la présente convention, chaque bénéficiaire présente le relevé final des dépenses et des recettes sur la base des dépenses réalisées incluant notamment les frais de maîtrise d'ouvrage.

Le versement du solde est subordonné à la production des documents, signés par le représentant légal ou le directeur financier de chaque bénéficiaire, indiqués aux articles 8.5.1 et 13. Sur la base du relevé final des dépenses et des recettes, chaque bénéficiaire procède, selon le cas, soit à la présentation du dernier appel de fonds pour règlement du solde, soit le cas échéant au remboursement du trop-perçu.

Pour le STIF, le versement du solde est conditionné par un état récapitulatif des dépenses signé par le Directeur d'opérations et certifié par le comptable public.

Pour SNCF Mobilités, le versement du solde se fera sur présentation des factures acquittées.

8.5.3. Paiement

Le versement des montants de subvention appelés par les maîtres d'ouvrage doit être effectué dans un délai conforme au règlement budgétaire de chacun des financeurs, à compter de la date de réception par les financeurs d'un dossier complet, tel que défini à l'article 8.5.1 de la présente convention. Dans la mesure du possible, les financeurs feront leurs meilleurs efforts pour payer dans un délai de 40 jours.

Le mandatement des financeurs est libellé de telle sorte qu'il apparaisse explicitement qu'il s'agit d'un versement effectué au titre de la présente convention, en reprenant la dénomination indiquée à l'article 7.

Les dates et les références de mandatement sont portées par écrit, éventuellement sous forme électronique, à la connaissance des maîtres d'ouvrage.

8.5.4. Bénéficiaires et domiciliation

Les paiements sont effectués par virement bancaire à :

- STIF sur le compte ouvert au nom Trésor Public, dont le RIB est le suivant :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
10071	75000	00001005079	72

- SNCF Mobilités sur le compte ouvert de l'Agence Centrale de la Banque de France à Paris, dont le RIB est le suivant :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
30001	00064	000 000 34753	56

La domiciliation des parties pour la gestion des flux financiers est :

	Adresse de facturation	Nom du service	Téléphone / courriel
Etat	DRIEA 21/23 rue Miollis 75015 PARIS	SpoT / CBSF	01.40.61.86. 60 spot.driea-if@developpement-durable.gouv.fr
Région Île-de-France	35, boulevard des Invalides 75007 PARIS	Unité Aménagement Durable Transports en Commun Secrétariat général	01.53.85.56.21 marie-dominique.campourcy@iledefrance.fr
STIF	39-41 rue de Châteaudun 75009 PARIS	Direction des projets d'investissement	01.53.59.14.14 secrétariat Tram Nord
SNCF Mobilités	Transilien SNCF Département Gestion Finances 34, rue du Commandant Mouchotte 75 699 PARIS CEDEX	Division des Investissements	01 85 56 53 45 catherine.doyonnas@sncf.fr

8.6. Caducité des subventions

Au titre du règlement budgétaire de la Région :

Si à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la date de délibération d'attribution de la subvention, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale une demande de paiement d'un premier acompte, ladite subvention devient caduque et elle est annulée.

Ce délai peut être prorogé d'un an maximum par décision du Président, si le bénéficiaire établit avant l'expiration du délai de trois ans mentionnés ci-avant que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables. Passé ce délai, l'autorisation de programme rendue disponible est désengagée et désaffectée par décision du Président. Elle n'est pas utilisable pour une autre affectation.

A compter de la date de demande du premier acompte, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de quatre années pour présenter le solde de l'opération ; à défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc. **Si l'opération a donné lieu à l'engagement d'une autorisation de programme de projets, comme c'est le cas en l'espèce, celle-ci demeure valable jusqu'à l'achèvement de l'opération** si elle a fait l'objet d'un premier appel de fonds émis dans les délais.

Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

Au titre du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement :

Si, à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention de l'Etat, l'opération subventionnée n'a connu aucun commencement d'exécution, l'Etat peut constater la caducité de sa décision d'attribution de subvention. Une demande de prorogation peut être présentée par le bénéficiaire ; une telle prorogation ne peut excéder un an.

Le début d'exécution du projet est réputé constitué par l'acte juridique (marché, bon de commande,...) créant une obligation entre porteur et le premier prestataire.

8.7. Comptabilité de l'opération

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à faire ressortir dans leur comptabilité les dépenses liées à l'opération « Débranchement du Tramway T4 à Clichy et Montfermeil – Convention n°3 de la phase de réalisation », objet de la présente convention.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à informer préalablement les financeurs de toutes autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Les maîtres d'ouvrage conservent l'ensemble des pièces justificatives de l'opération pendant dix ans à compter de l'émission des dites pièces.

9. Modalités d'audit et de contrôle

Les financeurs se réservent le droit de solliciter auprès des maîtres d'ouvrage, à tout moment, et jusqu'à l'expiration du délai prévu à l'article 8.7, toutes informations, tous documents et pièces comptables justificatives relatifs à la comptabilité propre à l'investissement.

9.1. Par les financeurs

Les financeurs peuvent faire procéder, par toute personne habilitée, au contrôle sur place et sur pièces de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs, juridiques et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Les financeurs peuvent demander, le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire jugée utile quant à l'exécution de l'opération, activité ou action subventionnée.

A compter de la mise en service du projet de débranchement du tramway T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil, la Région Ile-de-France pourra engager un audit financier du projet.

9.2. Par le STIF

Conformément à l'article R1241-30 du code des transports, le STIF veille, en tant qu'autorité organisatrice des transports, à la cohérence des plans d'investissement concernant les services de transports publics de voyageurs en Ile-de-France.

Pour répondre à ce suivi, les maîtres d'ouvrage fournissent et actualisent la fiche de programmation financière présentée à l'occasion de chacun des comités de suivi de la convention de financement tels que décrits ci-dessous à l'article 12.

10.Définition et gestion des écarts

10.1. Dispositions en cas de modification du coût d'objectif de l'avant-projet

En cas de surcoût

S'il apparaît que, au cours de la phase réalisation, malgré toutes les mesures correctives proposées, le coût d'objectif validé au niveau avant-projet et avant-projet modificatif en euros constants ne peut être respecté par un maître d'ouvrage, celui-ci fournit au STIF et aux financeurs, un rapport détaillé sur l'origine des surcoûts, l'importance du dépassement prévisionnel et ses conséquences.

Ce rapport fait l'objet d'un avis rendu par le STIF aux financeurs qui s'appuie notamment sur les éléments transmis par le maître d'ouvrage et propose le cas échéant la réalisation d'un nouvel avant-projet modificatif.

Au vu de l'avis rendu par le STIF, les financeurs précisent alors le montant du dépassement et la nature des surcoûts qu'ils entendent financer ou les adaptations, notamment de phasage, qu'ils souhaiteraient voir apporter à l'opération pour porter leur financement au-delà du coût d'objectif au niveau avant-projet et avant-projet modificatif validé par les maîtres d'ouvrage.

Le plan de financement des surcoûts est alors arrêté en concertation entre les financeurs et le STIF. La formalisation des modifications respectera les dispositions prévues à l'article 10.3.

Dans le cas où l'accord préalable des co-financeurs n'a pas été sollicité la prise en charge des dits dépassements incombe au maître d'ouvrage.

En cas d'économies

En cas d'économie, la participation des financeurs est réduite en conséquence par application des clés de répartition définie au plan de financement. En cas de trop-perçu, les financeurs sont remboursés à due concurrence.

10.2. Dispositions en cas de modification des délais présentés dans l'avant-projet

S'il apparaît que, malgré toutes les mesures proposées, le respect du délai présenté au niveau avant-projet ne peut être assuré, le STIF et les financeurs peuvent solliciter un rapport détaillé sur l'origine et l'importance du dépassement prévisionnel et ses conséquences.

Ce rapport fait l'objet d'un avis rendu par le STIF aux membres du Comité de Suivi de la Convention de Financement (CSCF), qui s'appuiera notamment sur les éléments transmis par le maître d'ouvrage, et précisera la nécessité éventuelle de réaliser un nouvel avant-projet modificatif.

Il indiquera notamment les incidences sur le planning et le phasage initial de l'ensemble des travaux de l'opération. Par ailleurs cet avis précisera l'impact sur l'offre de transport.

Au vu de ce rapport, et de l'avis éventuel formulé par le maître d'ouvrage, les financeurs émettent un avis. Le délai modifié est alors retenu en concertation entre les financeurs, le STIF et les maîtres d'ouvrage. La formalisation des modifications respectera les dispositions prévues à l'article 10.3.

10.3. Dispositions communes

Si, en application des statuts du maître d'ouvrage concerné, ou des règles qui lui sont applicables, les propositions doivent faire l'objet d'une décision d'approbation du STIF, le maître d'ouvrage transmet au STIF l'ensemble des pièces et dossier justificatif éventuel (nouvel avant-projet modificatif).

Le STIF instruit la demande du maître d'ouvrage, approuve le cas échéant le nouvel avant-projet modificatif et arrête selon les cas :

- un nouveau coût d'objectif pour le maître d'ouvrage concerné et pour l'opération ;
- un nouveau délai de l'opération (mise en service du tramway).

En application de ces décisions, un **avenant** formalisera l'ensemble des modifications apportées à la convention notamment en terme :

- d'augmentation du coût d'objectif initial ;
- d'augmentation du délai initial.

Le montant total des subventions, tel qu'indiqué à l'article 6 de la présente convention, comme le coût de la phase réalisation du projet, tel qu'indiqué à l'article 5, constitue un plafond global.

11.Pilotage et suivi de l'opération

La gouvernance du projet s'articule comme suit autour de comités, réunissant les techniciens en charge des études et les financeurs, de commissions de suivi composées des élus et des financeurs, et de réunions entre maîtres d'ouvrage auxquelles peuvent être conviés les financeurs.

11.1. Comité de suivi de la convention de financement (CSCF)

A l'initiative du STIF, il est constitué un comité de suivi de la convention de financement, ci-après désigné « le Comité de Suivi ou CSCF », comprenant l'ensemble des signataires de la présente convention. Ce comité aborde principalement les questions techniques et financières du projet.

Ce Comité de Suivi se réunit au moins deux fois par an en séance ordinaire, les membres étant convoqués par le STIF avec un préavis minimum d'un mois.

En tant que de besoin, et notamment pour les questions comptables, à l'initiative d'un des membres, le Comité de Suivi peut être réuni en séance extraordinaire par le STIF, dans le mois de sa saisine par le demandeur.

Les maîtres d'ouvrage établissent un compte-rendu de l'exécution de leurs missions et des différentes analyses. Ce compte-rendu est analysé par le STIF, en tant qu'autorité organisatrice, et fait l'objet d'un avis du STIF aux financeurs.

A cette fin, l'ensemble des documents centralisés par le maître d'ouvrage coordonateur devront être transmis aux membres du Comité de Suivi sous forme de minute, deux semaines avant la réunion du Comité de Suivi.

Le suivi de l'opération s'organise principalement autour des trois thématiques suivantes :

1/ Le suivi technique et opérationnel, soit :

- l'organisation mise en place pour la réalisation de l'opération (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) ;
- le point sur l'avancement des études et des travaux ;

- une appréciation sur le déroulement des opérations et leur nature ;
- la liste des principaux marchés signés avec leur montant d'engagement ;
- la liste des principaux marchés à venir ;
- le suivi du calendrier des travaux.

2/ Le suivi financier et administratif, soit :

- le point sur le coût final prévisionnel de la phase réalisation du projet tel qu'il peut être estimé à la date du compte-rendu ;
- un état comparatif entre d'une part le coût final prévisionnel de l'opération tel qu'il est estimé à la date du comité de suivi au regard des travaux déjà exécutés et de ceux restant à réaliser, et d'autre part le coût de réalisation fixé pour les maîtres d'ouvrage ;
- un état comparatif entre d'une part le coût prévisionnel de l'opération détaillé par postes CERTU tel qu'indiqué à l'AVP et le coût final de l'opération détaillé par postes CERTU tel qu'estimé à la date du comité de suivi au regard des travaux déjà exécutés et de ceux restant à réaliser ;
- un état des lieux sur la consommation des provisions ;
- le point sur le traitement de problèmes éventuellement rencontrés qui engendreraient une modification des coûts et délais ;
- le montant des dépenses comptabilisées ;
- le montant des subventions appelées et versées ;
- le point sur les recours contentieux introduits (troubles de voisinage, sinistres, nuisances de chantier, réclamations diverses).

Au titre de la présente convention, et le cas échéant pour les autres conventions de financement en vigueur concernant le même projet, les maîtres d'ouvrage effectuent une mise à jour des prévisions pluriannuelles de leurs dépenses et de leurs engagements. Ces tableaux couvrent la totalité de la période du projet. Ils sont établis en euros courants prévisionnels HT et en euros aux conditions économiques de référence de janvier 2011 HT pour toute la période de réalisation.

Lors de sa première séance, le Comité de Suivi acte le tableau présentant les délais et les coûts détaillés des maîtres d'ouvrage et leur décomposition, celui-ci servant de base au suivi, en termes financier et d'avancement du projet.

3/ La communication autour du projet :

- le suivi du plan de communication mis en place pour le projet ;
- les points spécifiques sur lesquels communiquer éventuellement auprès des usagers.

11.2. Comité des financeurs

Il réunit, sous la présidence du STIF, les financeurs et les maîtres d'ouvrage. Les membres sont convoqués avec un préavis minimum d'un mois.

Les maîtres d'ouvrage établissent un compte-rendu de l'exécution de leurs missions et des différentes analyses réalisées sur la base des documents transmis. A cette fin, l'ensemble des

documents centralisés par le STIF devra être transmis aux membres du Comité sous forme de minute, deux semaines avant la réunion du Comité des financeurs.

Ce Comité des financeurs a pour rôle d'arbitrer les dispositions à mettre en œuvre pour permettre un avancement du projet dans le respect des délais et de coûts prévus à l'avant-projet modificatif.

Il se réunit en tant que de besoin concernant des questions ayant des incidences majeures sur l'opération, notamment les ajustements de programmation techniques, administratifs et financiers, qui n'auraient pu être validés par le CSCF décrit à l'article 11.1. Le STIF présente alors au Comité des financeurs les éléments de compréhension de ces modifications, leurs impacts et leurs incidences sur le projet, et ce, en vue de permettre au Comité de définir les modalités de prise en compte de ces modifications et de poursuite de l'opération. Le cas échéant, les dispositions prévues aux articles 10 et 13 de la présente convention seront mises en œuvre.

11.3. Information hors CSCF et comité des financeurs

Les maîtres d'ouvrage s'engagent pendant toute la durée de validité de la convention :

- à présenter un compte-rendu d'avancement de la phase de réalisation du projet devant le Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France à la demande de ce dernier ;
- à tenir informer les financeurs, entre deux CSCF, de toutes évolutions significatives dans les perspectives prévisionnelles de l'appel de fond sur l'exercice en cours ;
- à informer le STIF et les financeurs sans délai en cas de difficultés ayant une incidence financière, ou sur le respect du calendrier, ou sur le programme.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent également à inviter le STIF et les financeurs ou les experts missionnés par celui-ci à assister, sur leur demande, à toute réunion permettant essentiellement d'apporter un éclairage sur les évolutions techniques ou financières du projet.

Par défaut, les documents présentés dans le cadre des différents comités et commissions sont adressés au moins quinze jours avant la réunion.

11.4. Communication

Le STIF, maître d'ouvrage coordinateur est en charge de la communication.

Le maître d'ouvrage coordinateur s'engage, jusqu'à la mise en service de l'opération, à :

- associer, au sein d'un comité de communication, les co-signataires de la présente convention à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de communication commun. Ce comité de communication établira notamment le cahier des charges destiné à choisir le prestataire qui aura pour mission de proposer et de créer les outils de communication dédiés au projet ;
- mentionner les financeurs de l'opération et le STIF sur tout acte de communication relevant de la communication institutionnelle concernant l'opération par la présence de leurs logos ou de toute information sur les taux de financement ;
- prévoir systématiquement un délai suffisant afin que chaque représentant au comité de communication puisse faire valider le principe des outils (plan de communication) par leurs responsables respectifs ;
- permettre l'implantation de la signalétique de chantier des co-signataires ;
- rapporter en tant que de besoin les réactions de la population concernant les travaux entrepris.

Le comité de communication regroupe les représentants des directeurs ou responsables de communication de chacun des organismes financeurs. Il est piloté par le maître d'ouvrage coordinateur.

Le traitement des logos des partenaires :

- l'ordre suivant entre partenaires : financeurs, autorité organisatrice, maîtres d'ouvrages ;
- l'ordre des financeurs en fonction de l'ordre protocolaire ;
- la surface allouée à chaque partenaire sera identique.

11.5. Intervention d'experts

Sur proposition de l'autorité organisatrice ou à la demande de l'un des financeurs après information préalable des autres financeurs et de l'autorité organisatrice, les maîtres d'ouvrage s'engagent à permettre aux experts désignés ou missionnés par l'autorité organisatrice, d'effectuer des visites des lieux, des installations et travaux relevant du projet, et à faciliter le contrôle de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Les frais relatifs à ces interventions sont à la charge du ou des demandeurs.

Les maîtres d'ouvrage sont chargés de l'organisation des visites et du respect des règles de sécurité.

12. Modification du programme

Toute modification du programme fonctionnel, toute modification technique significative par rapport aux dispositions approuvées de l'avant-projet ou toute modification pouvant conduire à un dépassement significatif des délais (article 1), entrainant un décalage de la mise en service, ou des coûts d'objectif au niveau de l'avant-projet modificatif approuvés en CA du STIF du 2 juillet 2014 (article 4), peut conduire, selon l'appréciation du STIF en tant qu'autorité organisatrice des transports, à la réalisation d'un nouvel avant-projet modificatif, présenté au Conseil du STIF.

En conséquence, dès que les maîtres d'ouvrage envisagent des modifications du programme du projet défini dans l'avant-projet et l'avant-projet modificatif approuvés en CA du STIF du 5 mars et du 2 juillet 2014, ils transmettent, au STIF et aux financeurs, l'ensemble des éléments d'appréciation des modifications projetées. Ils devront veiller en particulier à indiquer si les modifications proposées sont susceptibles d'engendrer des incidences techniques ou financières. Au vu de l'ensemble de ces éléments, le STIF validera les propositions mineures sans incidence sur le coût, ou appréciera l'opportunité d'une saisine du CSCF ainsi que la nécessité de réaliser un nouvel avant-projet modificatif formalisant les évolutions apportées à l'opération.

Ce nouvel avant-projet modificatif sera présenté au Conseil du STIF. Il donnera lieu ensuite à la conclusion d'un avenant à la présente convention, indiquant toutes les conséquences notamment en matière de caractéristiques techniques, de coût de réalisation, de répartition des financements et de délai de réalisation du projet. L'application des dispositions de cet article ne doit pas faire obstacle à la poursuite des travaux sur la partie non touchée par les modifications.

Ces dispositions ne font pas obstacle à la prise en compte par les maîtres d'ouvrage de demandes, d'un des financeurs ou de tiers, d'adaptations localisées du projet, ne modifiant pas son aptitude à répondre aux besoins exprimés dans le dossier d'avant-projet et d'avant-projet modificatif approuvés respectivement le 5 mars 2014 et le 2 juillet 2014 en Conseil d'administration du STIF. La prise en

compte de ces modifications sera soumise à l'accord préalable de l'ensemble des maîtres d'ouvrage. Les éventuels surcoûts engendrés sont à la charge exclusive des demandeurs.

13.Bilan physique et financier de la convention

A l'appui de la demande de solde de la convention, chaque maître d'ouvrage établit sous sa responsabilité un bilan physique et financier des dépenses relevant de son périmètre dans le cadre de la présente convention.

Ce bilan de la convention présentera notamment une décomposition selon les postes constitutifs de son coût prévisionnel des dépenses, **l'ensemble des dépenses comptabilisées étant désactualisé aux conditions économiques de référence de la convention à titre informatif**.

Ce bilan de la présente convention comportera notamment :

- un rapport de présentation « d'avancement de chantier » indiquant le descriptif des réalisations (études, acquisitions foncières, travaux,…) effectuées au moment du solde financier de la présente convention ;
- le récapitulatif des subventions attribuées au titre de la présente convention ;
- le récapitulatif des versements effectués par les différents financeurs ;
- le récapitulatif des dépenses effectivement payées à la date de réalisation du bilan.

14. Bilan de la réalisation du projet

La convention de financement qui bouclera le financement de la réalisation du projet de débranchement du tramway T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil actera, dans des articles spécifiques :

- le calcul et la justification de l'état du solde, à savoir la différence entre les dépenses effectivement payées par les maîtres d'ouvrage à la date de réalisation du bilan de la dernière convention de réalisation du projet et les versements effectués par les financeurs (l'ensemble des dépenses de chacun des maîtres d'ouvrage fera l'objet d'une **désactualisation afin de permettre la vérification du respect du coût d'objectif du projet, établi en euros constants**),
- les modalités de bilan financier, d'audit et de clôture de la réalisation du projet ;
- les modalités de réalisation du bilan LOTI du projet.

15.Dispositions générales

15.1. Modification de la convention

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant, à l'exception des changements de références bancaires et/ou de domiciliations mentionnées à l'article 8.5.4. ci-avant qui font l'objet d'un échange de lettre entre le signataire de la partie à l'initiative de ce changement et les autres parties.

15.2. Résiliation de la convention

Les parties de la présente convention peuvent chacun prononcer sa résiliation pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme d'un délai, qui ne peut être inférieur à un mois, indiqué par la décision notifiée par la personne publique par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal. Les parties signataires sont informées immédiatement de la mise en demeure qui est adressée au bénéficiaire de l'aide, et de la décision de résiliation qui lui fait suite ou qui est prononcée pour motif d'intérêt général.

A la demande expresse et motivée de l'une des parties, la présente convention peut être résiliée de plein droit en cas d'inexécution par les autres parties d'une ou plusieurs des obligations essentielles à la réalisation de l'opération. La résiliation est effective à l'issue d'un préavis d'un mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, expédiée en recommandé avec demande d'avis de réception, sauf :

- si dans ce délai les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- si l'inexécution des prestations requises est consécutive à un cas de force majeure.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la prise d'effet de la résiliation. A cette date, il est procédé à un arrêt définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement partiel de la subvention. Dans tous les cas, les co-financeurs s'engagent à rembourser chaque maître d'ouvrage, sur la base d'un relevé de dépenses final, les dépenses engagées jusqu'à la date de résiliation de la convention. Sur cette base, chaque maître d'ouvrage procède à la présentation d'une facture pour règlement du solde ou au reversement du trop-perçu auprès des co-financeurs au prorata de leur participation.

La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation des bénéficiaires des subventions.

15.3. Litiges

Les parties s'engagent à chercher une solution amiable aux différends pouvant survenir lors de l'exécution de la présente convention.

Elles se réunissent dans un délai de deux (2) semaines à compter de la réception d'un courrier adressé par la partie la plus diligente, par lettre recommandée avec accusé de réception (ce délai est porté à quatre (4) semaines si le courrier est adressé pendant la période estivale comprise entre le 15 juillet et le 31 août).

Les éventuels litiges liés entre les parties à l'application ou à l'interprétation de la présente convention seront soumis au tribunal territorialement compétent à défaut de règlement amiable.

15.4. Propriété intellectuelle et diffusion des études

Les études réalisées dans le cadre de la présente convention restent la propriété du maître d'ouvrage.

Ces études pourront être communiquées, sur première demande, aux financeurs et à l'autorité organisatrice qui s'interdisent toute diffusion en dehors des parties signataires de la présente convention, sans l'accord préalable du maître d'ouvrage.

Les parties signataires s'engagent à faire mention des financements accordés par la présente convention dans toute publication ou communication des études qu'elle vise, notamment par une indication portée sur les documents finaux.

15.5. Date d'effet de la convention

La convention prend effet à compter de sa notification par le STIF à l'ensemble des autres parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente convention tient compte des dépenses réalisées à compter de la date de son approbation par la commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France.

Elle expire soit en cas de résiliation tel que prévu à l'article 15.2, soit après le solde de la totalité des subventions dues aux maîtres d'ouvrage selon les modalités de l'article 8.5.2 et au plus tard 36 mois après la mise en service.

15.6. Mesures d'ordre

Les frais de timbre et d'enregistrement sont à la charge de celle des parties qui entendrait soumettre la présente convention à cette formalité.

Les signataires font élection de domicile en leur siège pour l'exécution de la présente convention.

Fait en cinq exemplaires originaux,

Pour l'Etat, Jean-François CARENCO Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris	Pour la Région Ile-de-France, Valérie PECRESSE Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France	
Pour SNCF Réseau, Didier BENSE Directeur général de SNCF Réseau Ile-de-France	Pour SNCF Mobilités, Alain KRAKOVITCH Directeur Général de SNCF Transilien	Pour le STIF, Laurent PROBST Directeur Général

Annexes

Annexe 1 : Organigramme des maîtres d'ouvrage

Annexe 2 : Calendrier prévisionnel du projet

Annexe 3 : Echéancier prévisionnel des dépenses par MOA

Annexe 4 : Echéancier prévisionnel des appels de fonds par MOA

Annexe 5 : Détail du coût de réalisation du projet

Annexe 6 : Financement du projet et méthodologie de calcul de l'actualisation conventionnelle

Annexe 1

Organigramme des maîtres d'ouvrage

STIF
Maître d'ouvrage : M. Jean-Louis PERRIN, Directeur des projets d'investissement

SNCF Mobilités
Maitre d'ouvrage : M. Xavier CAPET, Directeur d'Opération
Maître d'ouvrage adjoint : Mme Lydia CAULT, Directeur d'Opération Adjoint

SNCF Réseau
Maitre d'ouvrage : M. Xavier CAPET, Directeur d'Opération
Mme Sylvie ROUSSELLE, Relations Institutionnelles
Maître d'ouvrage Délégué : M. Jean-François GALMICHE, Directeur d'Opération Délégué Adjoint

Annexe 2

Calendrier prévisionnel du projet

Les principaux jalons de la phase de réalisation sont les suivants :

Décembre 2015	Fin des études PRO (projet)
Mars 2014 à février 2015	Passation des marchés pour la réalisation des travaux préparatoires
Juin 2015 à septembre 2016	Passation des marchés de travaux d'infrastructures et d'équipements
Avril 2015 à août 2019	Réalisation des travaux de la section urbaine et du RFN
2019	Achèvement des travaux d'infrastructure

Annexe 3

Echéancier prévisionnel des dépenses par MOA relatives aux conventions de la phase réalisation n° 1, 2 et 3

a. En euros constants HT (valeur de référence : janvier 2011) :

MOA STIF

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
COFI 1	ETAT	6 195 548	5 683 989	7 048 146	1 023 118	284 199	0	**20 235 000**
	REGION	6 195 548	5 683 989	7 048 146	1 023 118	284 199	0	**20 235 000**
COFI 2	ETAT	0	11 003 425	17 492 625	0	0	0	**28 496 050**
	REGION	0	16 924 050	26 904 900	0	0	0	**43 828 950**
COFI 3	ETAT	0	0	0	4 788 991	2 223 460	1 539 319	**8 551 770**
	REGION	0	0	0	7 365 809	3 419 840	2 367 581	**13 153 230**
TOTAL	**ETAT**	**6 195 548**	**16 687 414**	**24 540 771**	**5 812 109**	**2 507 660**	**1 539 319**	**57 282 820**
	REGION	**6 195 548**	**22 608 039**	**33 953 046**	**8 388 927**	**3 704 039**	**2 367 581**	**77 217 180**

MOA SNCF Mobilités

		2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
COFI 1	ETAT	50 000	1 308 000	3 905 000	1 770 000	1 480 000	**8 513 000**
	REGION	50 000	1 308 000	3 905 000	1 770 000	1 480 000	**8 513 000**
COFI 2	ETAT	102 000	1 427 000	4 906 000	5 516 000	429 000	**12 382 000**
	REGION	158 000	2 196 000	7 547 000	8 484 000	661 000	**19 044 000**
COFI 3	ETAT	0	0	394 000	1 206 000	1 615 000	**3 215 000**
	REGION	0	0	606 000	1 854 000	2 485 000	**4 945 000**
TOTAL	**ETAT**	**152 000**	**2 735 000**	**9 205 000**	**8 492 000**	**3 525 000**	**24 109 000**
	REGION	**208 000**	**3 503 000**	**12 058 000**	**12 108 000**	**4 625 000**	**32 502 000**

b. En euros courants conventionnels HT :

MOA STIF

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
COFI 1	ETAT	6 227 697	5 713 483	7 084 719	1 028 427	285 674	0	**20 340 000**
	REGION	6 227 697	5 713 483	7 084 719	1 028 427	285 674	0	**20 340 000**
COFI 2	ETAT	0	11 060 477	17 583 323	0	0	0	**28 643 800**
	REGION	0	17 011 800	27 044 400	0	0	0	**44 056 200**
COFI 3	ETAT	0	0	0	4 816 571	2 236 265	1 548 184	**8 601 020**
	REGION	0	0	0	7 408 229	3 439 535	2 381 216	**13 228 980**
TOTAL	**ETAT**	**6 227 697**	**16 773 960**	**24 668 042**	**5 844 998**	**2 521 939**	**1 548 184**	**57 584 820**
	REGION	**6 227 697**	**22 725 283**	**34 129 119**	**8 436 656**	**3 725 209**	**2 381 216**	**77 625 180**

MOA SNCF Mobilités

		2015	2016	2017	2018	2019	**TOTAL**
COFI 1	ETAT	50 000	1 282 000	3 898 000	1 799 000	1 531 000	**8 561 000**
	REGION	50 000	1 282 000	3 898 000	1 799 000	1 531 000	**8 561 000**
COFI 2	ETAT	103 000	1 400 000	4 898 000	5 606 000	444 000	**12 451 000**
	REGION	159 000	2 153 000	7 533 000	8 622 000	683 000	**19 150 000**
COFI 3	ETAT	0	0	393 000	1 225 000	1 671 000	**3 290 000**
	REGION	0	0	605 000	1 884 000	2 570 000	**5 060 000**
TOTAL	**ETAT**	**153 000**	**2 682 000**	**9 190 000**	**8 630 000**	**3 647 000**	**24 301 000**
	REGION	**209 000**	**3 435 000**	**12 037 000**	**12 305 000**	**4 785 000**	**32 770 000**

Annexe 4

Echéancier prévisionnel des appels de fonds par MOA relatifs aux conventions de la phase réalisation n° 1, 2 et 3

a. En euros constants HT (valeur de référence : janvier 2011) :

MOA STIF

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
COFI 1	ETAT	6 195 548	5 683 989	7 048 146	1 023 118	284 199	0	0	**20 235 000**
	REGION	6 195 548	5 683 989	7 048 146	1 023 118	284 199	0	0	**20 235 000**
COFI 2	ETAT	0	7 053 478	15 705 744	5 736 829	0	0	0	**28 496 050**
	REGION	0	10 848 750	24 156 550	8 823 650	0	0	0	**43 828 950**
COFI 3	ETAT	0	0	0	2 258 980	2 904 338	2 258 980	1 129 473	**8 551 770**
	REGION	0	0	0	3 474 471	4 467 079	3 474 471	1 737 209	**13 153 230**
TOTAL	**ETAT**	6 195 548	12 737 466	22 753 890	9 018 926	3 188 538	2 258 980	1 129 473	**57 282 820**
	REGION	6 195 548	16 532 739	31 204 696	13 321 239	4 751 278	3 474 471	1 737 209	**77 217 180**

MOA SNCF Mobilités

		2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
COFI 1	ETAT	50 000	1 308 000	3 905 000	1 770 000	1 480 000	**8 513 000**
	REGION	50 000	1 308 000	3 905 000	1 770 000	1 480 000	**8 513 000**
COFI 2	ETAT	102 000	1 427 000	4 906 000	5 516 000	429 000	**12 382 000**
	REGION	158 000	2 196 000	7 547 000	8 484 000	661 000	**19 044 000**
COFI 3	ETAT	0	0	394 000	1 206 000	1 615 000	**3 215 000**
	REGION	0	0	606 000	1 854 000	2 485 000	**4 945 000**
TOTAL	**ETAT**	**152 000**	**2 735 000**	**9 205 000**	**8 492 000**	**3 525 000**	**24 109 000**
	REGION	**208 000**	**3 503 000**	**12 058 000**	**12 108 000**	**4 625 000**	**32 502 000**

b. En euros courants conventionnels HT :

MOA STIF

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
COFI 1	ETAT	6 227 697	5 713 483	7 084 719	1 028 427	285 674	0	0	**20 340 000**
	REGION	6 227 697	5 713 483	7 084 719	1 028 427	285 674	0	0	**20 340 000**
COFI 2	ETAT	0	7 092 000	15 799 400	5 752 400	0	0	0	**28 643 800**
	REGION	0	10 908 000	24 300 600	8 847 600	0	0	0	**44 056 200**
COFI 3	ETAT	0	0	0	2 271 968	2 921 101	2 271 968	1 135 984	**8 601 020**
	REGION	0	0	0	3 494 448	4 492 861	3 494 448	1 747 224	**13 228 980**
TOTAL	**ETAT**	6 227 697	12 805 483	22 884 119	9 052 795	3 206 775	2 271 968	1 135 984	57 584 820
	REGION	6 227 697	16 621 483	31 385 319	13 370 475	4 778 535	3 494 448	1 747 224	77 625 180

MOA SNCF Mobilités

		2015	2016	2017	2018	2019	**TOTAL**
COFI 1	ETAT	50 000	1 282 000	3 898 000	1 799 000	1 531 000	**8 561 000**
	REGION	50 000	1 282 000	3 898 000	1 799 000	1 531 000	**8 561 000**
COFI 2	ETAT	103 000	1 400 000	4 898 000	5 606 000	444 000	**12 451 000**
	REGION	159 000	2 153 000	7 533 000	8 622 000	683 000	**19 150 000**
COFI 3	ETAT	0	0	393 000	1 225 000	1 671 000	**3 290 000**
	REGION	0	0	605 000	1 884 000	2 570 000	**5 060 000**
TOTAL	**ETAT**	**153 000**	**2 682 000**	**9 190 000**	**8 630 000**	**3 647 000**	**24 301 000**
	REGION	**209 000**	**3 435 000**	**12 037 000**	**12 305 000**	**4 785 000**	**32 770 000**

Annexe 5

Détail du coût de réalisation du projet

Selon l'AVP et l'AVP modificatif du projet approuvés par les Conseils du STIF, respectivement du 5 mars 2014 et du 2 juillet 2014, les coûts de la phase de réalisation sont les suivants (exprimés en M€ constants au CE de janvier 2011 et hors coûts AVP et PRO) :

Postes CERTU		STIF	SNCF Réseau	SNCF Mobilités
1	Etudes d'avant-projet et Projet			
2	Maitrise d'ouvrage	6,3	0,611	1,923
3	Maitrise d'œuvre Travaux	1,8	1,754	3,193
4	Acquisitions foncières et libération d'emprises	25,7		
5	Déviations de réseaux			
6	Travaux préparatoires	14,3	0,568	0,231
7	Ouvrages d'art	0,1		
8	Plateforme	13,6	0,111	
9	Voie spécifique des systèmes ferrés et guidés	10,8	3,955	
10	Revêtement du site propre	4,7		
11	Voirie et espaces publics (hors-site-propre)	27,2		
12	Equipements-urbains	6,9		
13	Signalisation-routière	4,4		
14	Stations	4,9	2,498	0,714
15	Installations nécessaires à l'alimentation en énergie de traction	6,2	10,628	
16	Courants faibles et Poste de Commandement Centralisé	2,5	8,658	8,315
17	Dépôt	2,6		40,010
18	Matériel roulant			
19	Opérations induites	2,5	0,453	2,225
	Substitutions routières		3,800	
TOTAL		**134,5 M€**	**33,040 M€**	**56,611 M€**

Annexe 6

Financement global du projet et méthodologie de calcul de l'actualisation conventionnelle

Les maîtres d'ouvrage s'engagent sur le respect d'un coût d'objectif en € constants, en l'occurrence, pour le T4 à Clichy-Montfermeil, aux conditions économiques de janvier 2011. La référence au coût d'objectif en € constants permet de comparer les coûts entre eux et de s'assurer du respect du coût d'objectif, indépendamment des fluctuations conjoncturelles.

Les financeurs affectent les subventions (AP/AE) en € courants, au fur et à mesure de l'état d'avancement du projet. C'est pourquoi, les conventions de financement prévoient une méthodologie de calcul en € courants conventionnels.

Le montant prévisionnel du projet, en € courants conventionnels, a été calculé de la manière suivante dans les conventions de financement dites REA 1 et REA 2 du projet :

- actualisation du coût en € constants au regard du dernier indice connu à la date de la convention. Compte tenu du changement de base des indices TP à compter d'octobre 2014, la série des index en vigueur entre janvier 2011 et octobre 2014 est prolongée dans la continuité des anciens indices par application du coefficient de raccordement de l'INSEE ;
- à partir de la chronique de dépenses par maître d'ouvrage, application du taux de 3 % par an.

Pour tenir compte de la baisse actuelle de l'indice du TP01, il est proposé que le montant prévisionnel du projet, en € courants conventionnels, soit désormais calculé de la manière suivante :

- actualisation du coût en € constants au regard du dernier indice connu à la date de la convention. Compte tenu du changement de base des indices TP à compter d'octobre 2014, la série des index en vigueur entre janvier 2011 et octobre 2014 est prolongée dans la continuité des anciens indices par application du coefficient de raccordement de l'INSEE ;
- à partir de la chronique de dépenses par maître d'ouvrage, application du taux de 1,8 % par an.

Ainsi le calcul du montant en € courants conventionnels du projet T4 est le suivant :

- Chronique de dépenses par maître d'ouvrage en M€ constants CE 01/2011 de la phase de réalisation

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
STIF	10,90	33,40	49,60	15,61	14,35	8,06	2,58	134,5
SNCF Mobilités	0,36	6,238	21,263	20,60	8,15	0,00	0,00	56,611
SNCF Réseau	0,86	9,49	14,24	6,05	2,40	0,00	0,00	33,04
TOTAL	12,12	49,128	85,103	42,26	24,90	8,06	2,58	224,151

- Harmonisation du TP 01 par application du coefficient de raccordement de l'INSEE

Valeur TP01	
janv-11	667,7
janv-15	671,7
janv-16	654,8

- Actualisation au dernier indice connu (janvier 2016), puis 1,8% par an en M€ :

	2015	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**TOTAL**
STIF	10,97	32,75	49,51	15,87	14,85	8,49	2,77	135,21
SNCF Mobilités	0,36	6,12	21,23	20,93	8,43	0,00	0,00	57,07
SNCF Réseau	0,87	9,31	14,22	6,15	2,48	0,00	0,00	33,03
TOTAL	12,20	48,18	84,96	42,95	25,76	8,49	2,77	225,31

Les premières tranches financières des travaux ayant déjà été financées dans le cadre des conventions de financement REA 1 et REA 2 pour un montant de 162 100 000 € courants pour les périmètres STIF et SNCF Mobilités sur un total de 192 280 000 € courants, **le « reste à financer » s'élève à 30 180 000 € courants**.

Montants affectés dans les conventions de financement REA 1 et REA 2 en euros courants :

REA 1 :

	STIF	**SNCF Mobilités**	**SNCF Réseaux**	**TOTAL**
Etat	20 340 000,00 €	8 560 000,00 €	0,00 €	28 900 000,00 €
Région	20 340 000,00 €	8 560 000,00 €	0,00 €	28 900 000,00 €
SNCF Réseau	0,00 €	0,00 €	38 280 000,00 €	38 280 000,00 €
TOTAL	40 680 000,00 €	17 120 000,00 €	38 280 000,00 €	**96 080 000,00 €**

REA 2 :

	STIF	**SNCF Mobilités**	**SNCF Réseaux**	**TOTAL**
Etat	28 643 800,00 €	12 450 400,00 €	0,00 €	41 094 200,00 €
Région	44 056 200,00 €	19 149 600,00 €	0,00 €	63 205 800,00 €
TOTAL	72 700 000,00 €	31 600 000,00 €	0,00 €	**104 300 000,00 €**

Reste à financer en **REA 3** en euros courants :

	STIF	**SNCF Mobilités**	**SNCF Réseaux**	**TOTAL**
Etat	8 601 020 €	3 289 900 €	0,00 €	11 890 920 €
Région	13 228 980 €	5 060 100 €	0,00 €	18 289 080 €
TOTAL	21 830 000 €	8 350 000 €	0,00 €	**30 180 000 €**

Selon la méthode d'actualisation prévue dans la présente convention, les montants en euros constants sont donc les suivants :

REA 1 :

	STIF	**SNCF Mobilités**	**SNCF Réseaux**	**TOTAL**
Etat	20 235 000,00 €	8 512 500,00 €	0,00 €	28 747 500,00 €
Région	20 235 000,00 €	8 512 500,00 €	0,00 €	28 747 500,00 €
SNCF Réseau	0,00 €	0,00 €	33 040 000,00 €	33 040 000,00 €
TOTAL	40 470 000,00 €	17 025 000,00 €	33 040 000,00 €	**90 535 000,00 €**

REA 2 :

	STIF	SNCF Mobilités	SNCF Réseaux	TOTAL
Etat	28 496 050,00 €	12 381 844,00 €	0,00 €	40 877 894,00 €
Région	43 828 950,00 €	19 044 156,00 €	0,00 €	62 873 106,00 €
TOTAL	72 325 000,00 €	31 426 000,00 €	0,00 €	**103 751 000,00 €**

REA 3 :

	STIF	SNCF Mobilités	SNCF Réseaux	TOTAL
Etat	8 551 770,00 €	3 215 040,00 €	0,00 €	11 766 810,00 €
Région	13 153 230,00 €	4 944 960,00 €	0,00 €	18 098 190,00 €
TOTAL	21 705 000,00 €	8 160 000,00 €	0,00 €	**29 865 000,00 €**

TOTAL REA 1, 2 et 3 :

	STIF	SNCF Mobilités	SNCF Réseaux	TOTAL
Etat	57 282 820,00 €	24 109 384,00 €	0,00 €	81 392 204,00 €
Région	77 217 180,00 €	32 501 616,00 €	0,00 €	109 718 796,00 €
SNCF Réseau	0,00 €	0,00 €	33 040 000,00 €	33 040 000,00 €
TOTAL	134 500 000,00 €	56 611 000,00 €	33 040 000,00 €	**224 151 000,00 €**

Convention de financement régissant les rapports entre l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département des Hauts-de-Seine et le STIF relative au tramway T10 Antony – Clamart

« Etudes Projet (PRO), mission d'assistance aux contrats de travaux (ACT), acquisitions foncières complémentaires et premiers travaux »

Table des matières

0. CONTEXTE GENERAL DU PROJET 6

1 OBJET DE LA CONVENTION 9

1.1 RAPPEL DES ELEMENTS D'ETUDE DEJA EFFECTUES 9
1.2 DEFINITIONS ET CONTENU DES ETUDES PROJET (PRO), ASSISTANCE AUX CONTRATS DE TRAVAUX (ACT), ACQUISITIONS FONCIERES ET TRAVAUX PREPARATOIRES FINANCES 9
1.3 CALENDRIER DE REALISATION DES ETUDES PROJET (PRO), DE LA MISSION ACT, DES ACQUISITIONS FONCIERES COMPLEMENTAIRES ET DES PREMIERS TRAVAUX 11

2 ROLE ET ENGAGEMENTS DES PARTIES 11

2.1 L'AUTORITE ORGANISATRICE DES TRANSPORTS 11
2.2 LA MAITRISE D'OUVRAGE 11
2.3 LES FINANCEURS 12

3 MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT 12

3.1 ESTIMATION DU COUT DE LA CONVENTION 12
3.2 COUTS DETAILLES DE LA CONVENTION 13
3.3 MODALITES D'ACTUALISATION 14
3.4 PLAN DE FINANCEMENT DE LA CONVENTION 15
3.5 MODALITES DE VERSEMENT DES CREDITS DE PAIEMENT POUR LES FINANCEURS 15
3.6 CADUCITE DES SUBVENTIONS 17
3.7 COMPTABILITE DES MAITRES D'OUVRAGE 18

4 MODALITES DE CONTROLE 18

5 DEFINITION ET GESTION DES ECARTS DE LA PRESENTE CONVENTION 19

6 PILOTAGE ET SUIVI DE LA PRESENTE CONVENTION 20

6.1 COMITE DE SUIVI DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT (CSCF) 20
6.2 COMITE DES FINANCEURS DE L'OPERATION 21
6.3 INFORMATION HORS CSCF ET COMITE DES FINANCEURS 22
6.4 COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE 22

7 MODIFICATION DE L'AVP 23

8 BILAN FINANCIER DE LA CONVENTION 23

9 BILAN DE LA REALISATION DU PROJET 24

10 PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DIFFUSION DES ETUDES 24

11 DISPOSITIONS GENERALES 24

11.1 MODIFICATION DE LA CONVENTION 24
11.2 REGLEMENT DES LITIGES 25
11.3 RESILIATION DE LA CONVENTION 25
11.4 DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION 25
11.5 MESURES D'ORDRE 26

ANNEXES 28

Entre,

L'**État**, représenté par le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris ;

La **Région Ile-de-France**, représentée par la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, dûment mandatée par la délibération n° _____ de la commission permanente du Conseil régional en date du _____ ;

Le **Département des Hauts-de-Seine**, représenté par le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine dûment mandaté par la délibération n° _____ de la commission permanente du Conseil départemental en date du _____ ;

Ci-après désigné par « les financeurs » ;

Et

Le **Département des Hauts-de-Seine**, représenté par le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine dûment mandaté par la délibération n° _____ de la commission permanente du Conseil départemental en date du _____ ;

Le **STIF**, Syndicat des transports d'Ile-de-France, établissement public à caractère administratif, numéro de SIRET 287 500 078 00020, dont le siège est situé à Paris 9e, 41 rue de Châteaudun, représenté par Laurent PROBST en sa qualité de Directeur Général, dûment mandaté par délibération n° _____ du Conseil du STIF en date du _____ ;

Ci-après désigné par « les maîtres d'ouvrage » ;

En troisième lieu,

Le **STIF**, Syndicat des transports d'Ile-de-France, établissement public à caractère administratif, numéro de SIRET 287 500 078 00020, dont le siège est situé à Paris 9e, 41 rue de Châteaudun, représenté par Laurent PROBST en sa qualité de Directeur Général, dûment mandaté par délibération n° _____ du Conseil du STIF en date du _____

Ci-après désigné comme « le STIF » ou « l'autorité organisatrice » ;

Ci-après désignés collectivement par « les Parties ».

Visas

Vu le code des transports,

Vu le code de l'environnement,

Vu la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée d'orientation sur les transports intérieurs,

Vu la loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP,

Vu le décret n°99-1060 du 16 septembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement,

Vu le Protocole d'intention relatif à la mise en œuvre et au financement du Plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France, voté par le Conseil régional le 18 juin 2009,

Vu le Protocole Etat-Région relatif à la mise en œuvre du Plan de mobilisation pour les transports pour la période 2013/2017 dans le cadre du Nouveau Grand Paris, signé le 19 juillet 2013,

Vu la délibération n°CR 53-15 du 18 juin 2015 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 9 juillet 2015,

Vu le Règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France, adopté par délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016,

Vu la délibération n°11-634 du 7 juillet 2011 du Conseil régional d'Ile-de-France relative à la convention de financement des études relatives à l'élaboration du Dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP) et du Dossier de concertation préalable associé, du Schéma de Principe (SDP) et du Dossier d'enquête publique associé,

Vu la délibération n°2012/0206 du Conseil du STIF du 11 juillet 2012 sur les modalités de la concertation et l'approbation du DOCP du projet de tramway T10 Antony – Clamart,

Vu la délibération du STIF n°2013/226 du 10 juillet 2013 approuvant le bilan de la concertation préalable du projet de tramway T10 Antony – Clamart,

Vu la délibération du STIF n°2015/050 du 11 février 2015 approuvant le schéma de principe et le dossier d'enquête publique du projet de tramway T10 Antony – Clamart,

Vu la délibération n° CP 15-196 du 9 avril 2015 du Conseil régional d'Ile-de-France relative aux conventions de financement des études relatives à l'élaboration du Dossier d'Avant-Projet (AVP) et des premières acquisitions foncières,

Vu l'enquête publique unique (préalable à la déclaration d'utilité publique, mise en compatibilité des documents d'urbanisme et parcellaire) du 5 octobre au 6 novembre 2015,

Vu la délibération n°…… du Conseil du STIF du ,

Vu la délibération n°…… du Conseil régional du ,

Vu la délibération n°…… du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du ,

Il est convenu ce qui suit :

0. Contexte général du projet

Définitions

Les Parties conviennent de donner aux mots et expressions, ci-après désignés dans la présente convention, le sens suivant :

« **Projet** » : désigne l'ensemble des étapes permettant d'aboutir à la mise en service de l'infrastructure nouvelle destinée au transport public de voyageurs, et à laquelle la présente convention fait référence.

« **Opération** » : désigne les étapes du Projet et leur financement défini dans le cadre de la présente convention.

« **Etudes** » : désigne les études PROJET réalisées par les maîtres d'ouvrage définies dans le cadre de la présente convention de financement.

« **Résultats des études** » : désigne les synthèses des études PROJET réalisées dans le cadre de la présente convention de financement.

Historique

Le tramway T10 Antony – Clamart est un projet s'intégrant au sein du Nouveau Grand Paris. A l'horizon 2023, il reliera La Croix de Berny (Antony) à la Place du Garde (Clamart).

La concertation préalable du tramway T10, conduite par le STIF, s'est déroulée du 21 janvier au 1er mars 2013. Les études techniques préliminaires se sont déroulées en 2013 et 2014. Elles ont servi de base à la rédaction du dossier d'enquête publique, ainsi qu'à un Schéma de Principe approuvé par la Commission permanente du Département des Hauts-de-Seine et par le Conseil d'administration du STIF en février 2015. L'enquête publique unique (préalable à la déclaration d'utilité publique, mise en compatibilité des documents d'urbanisme et parcellaire) s'est tenue du 5 octobre au 6 novembre 2015. Après la remise du rapport de la commission d'enquête le 15 janvier 2016, les maîtres d'ouvrage ont, par délibération prises respectivement le 17 février et le 14 mars, confirmé l'intérêt général du projet et levé les réserves de la commission. Les études d'avant-projet seront approuvées au Conseil d'administration du STIF du 7 décembre 2016.

Cette opération est inscrite au SDRIF, approuvé par le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013, et au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 approuvé le 18 juin 2015.

Caractéristiques principales du tramway Antony – Clamart (T10)

Le projet de tramway T10 Antony-Clamart, d'une longueur de 8,2 km, reliera la Croix de Berny à Clamart-Place du Garde. Il desservira quatre communes : Antony, Chatenay-Malabry, Le Plessis-Robinson et Clamart.

Longueur	8,2 km environ
Nombre de stations	14 stations
Mode	Tramway fer
Fréquentation estimée	25 000 voyageur/jour
Temps de trajet	25 minutes
Fréquence	6 minutes en HP 8 à 10 minutes en HC

Rappels des objectifs du projet

Ce projet permettra de renforcer l'offre de transport dans le sud du Département des Hauts-de-Seine en complétant l'offre existante en matière de transport en commun grâce à la création d'une desserte de transport structurante et en proposant des correspondances avec le RER B à la Croix-de-Berny (Antony), le TVM à la Croix-de-Berny (Antony) et le tramway T6 à l'Hôpital Béclère (Clamart).

Le tramway T10 accompagnera les projets urbains d'un territoire en plein développement. Il répondra notamment aux nouveaux besoins de déplacement induits par les nombreux projets : quartier Allende, Europe à Chatenay-Malabry, quartier Jean Zay à Antony, développement de la zone d'activités Novéos au Plessis-Robinson et Clamart.

Plus qu'un projet de transport, le tramway T10 constitue également un projet de requalification urbaine et de réorganisation des espaces traversés.

Rappel des financements mis en place pour la réalisation des études :

A l'heure actuelle, le coût d'objectif du projet est estimé à 351 M€ HT (CE décembre 2011), hors matériel roulant, à l'issue des études de schéma de principe. A l'issue de l'expertise des études d'avant-projet, ce coût sera remplacé par le coût validé en conseil du STIF qui devra respecter la tolérance de 10% prévue par la délibération n°2011/0631 du 6 juillet 2011 définissant le contenu type des avant-projets.

A l'heure actuelle, trois conventions ont d'ores-et-déjà été signées pour le financement des études :

- une convention relative au DOCP, concertation, schéma de principe et enquête publique, d'un montant de 6 800 000 €, financée par la Région et le Département des Hauts-de-Seine, votée en Commission permanente du Conseil régional le 7 juillet 2011 ;
- une convention relative aux études d'avant-projet, d'un montant de 8 300 000 €, financée par la Région et le Département des Hauts-de-Seine, votée en Commission permanente du Conseil régional le 9 avril 2015 ;
- une convention de financement relative aux acquisitions foncières et libérations d'emprises, d'un montant de 6 065 000 €, financée par la Région et le Département des Hauts-de-Seine, votée en Commission permanente du Conseil régional le 9 avril 2015.

Evolutions du projet de tramway au stade des études d'avant-projet :

A l'issue des études d'avant-projet, les évolutions de programme notables sont les suivantes :

- modification de l'emplacement de la voie verte dans la traversée de la forêt de Meudon placée sur la RD 2, le long du tramway et non comme initialement prévu sur le Chemin du Vieux Cimetière (réserve n°1 de la commission d'enquête) ;
- acquisition complète de la parcelle F34 à Antony (réserve n° 2 de la commission d'enquête) ;
- diminution de l'impact foncier sur l'hôpital Béclère, le long de la bretelle joignant la RD 2 à la RD 906 (recommandation n°1 de la commission d'enquête) ;
- engagement des démarches pour acquérir et valoriser 6,35 ha de parcelles boisées à proximité immédiate du projet, en complément des 3,1 ha du bois du Carreau pour les compensations écologiques (recommandation n°3 de la commission d'enquête) ;
- réduction de l'emprise du projet pour diminuer les impacts sur l'hôtel « Le Chateaubriand » (recommandation n°4 de la commission d'enquête) ;

- passage à une voie de circulation par sens de la rue Nicolas Appert à la rue du Loup Pendu afin d'aménager davantage de stationnement (recommandation n°5 de la commission d'enquête) ;
- élargissement de l'emprise du projet de part et d'autre du théâtre de la Piscine afin d'insérer du stationnement et de limiter l'impact du projet dans ce domaine ;
- léger déplacement de la station Vincent Fayo pour favoriser le stationnement et les livraisons au droit des commerces ;
- modification de la configuration de la station Croix de Berny (aménagée finalement avec des quais latéraux), du fait des contraintes liées à la présence de dispositifs de secours du tunnel de l'A86.

A ce stade de l'avancée des études, et pour tenir le calendrier de mise en service du tramway en 2023, il est nécessaire de financer dès à présent les études de niveau PROjet, les missions d'assistance aux contrats de travaux (ACT), un second volet d'acquisitions foncières et les premiers travaux nécessaires au projet.

1 Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de financement des études de conception détaillée (PRO), de la mission d'assistance aux contrats de travaux (ACT), des acquisitions foncières et aux premiers travaux, pour le projet de tramway T10 entre les communes d'Antony et de Clamart.

Les parties utiliseront pour l'ensemble des actes administratifs et financiers liés au projet, objet de la présente convention, la dénomination suivante :

« Tramway T10 Antony – Clamart

Convention PRO, ACT, acquisitions foncières complémentaires et premiers travaux»

1.1 Rappel des éléments d'étude déjà effectués

La liste des études disponibles, pilotées par le STIF et le Département des Hauts-de-Seine, et à prendre en compte dans l'élaboration des dossiers d'étude PRO est indiquée en **annexe 1**.

1.2 Définitions et contenu des études Projet (PRO), assistance aux contrats de travaux (ACT), acquisitions foncières et travaux préparatoires financés

Les **études PRO** ont pour objet général :

- de confirmer la solution d'ensemble et les choix techniques, architecturaux et paysagers, en précisant notamment la nature et la qualité des matériaux et équipements et les conditions de leur mise en œuvre ;
- de déterminer l'implantation, les caractéristiques et les dimensions des différents ouvrages avec un niveau de précision permettant leur exécution ; et de vérifier l'efficience de leur dimensionnement (stabilité, résistance et optimisation du dimensionnement) dans les conditions d'exploitation futures ;
- d'établir les plans et spécifications techniques des équipements du système de transport en fonction des besoins de l'exploitation ;
- de préciser les tracés des réseaux d'alimentations et d'évacuations de tous les fluides, ainsi que les réseaux souterrains existants et les réseaux concessionnaires, et coordonner les informations et contraintes nécessaires à l'organisation spatiale des ouvrages ;
- d'élaborer les principes de cohésion des systèmes et ouvrages entre eux ;
- d'établir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps d'état, sur la base d'un avant-métré et analyser les évolutions de coût ;
- de permettre aux maîtres de l'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel définitif de la réalisation du projet et, par ailleurs, d'estimer les coûts de son exploitation et de sa maintenance ;
- de préciser le mode de dévolution des marchés de travaux ;
- approfondir le détail du calendrier de l'opération, et fixer l'échéancier et l'ordonnancement d'exécution des travaux ;
- de réaliser l'ensemble des opérations nécessaires à l'aboutissement des études PRO.

Ces études aboutissent à la production et à la diffusion de résultats notamment constitués par :

- les dossiers de synthèse de la conception détaillée (PRO), comprenant les plans, spécifications techniques, et avant-métrés relatifs à chaque thématique, pour les deux périmètres ST et AMU ;
- les dossiers des spécifications techniques détaillées (dossiers STD) des différents lots techniques à établir dans les phases d'étude ultérieures ainsi qu'une note descriptive de la composition de chacun des DCE, et la trame des principales pièces écrites des DCE ;
- un ensemble de livrables relatifs aux enjeux transversaux : analyse des évolutions par rapport à l'AVP, détail de l'organisation des travaux, note d'environnement et des caractéristiques opérationnelles comprenant le schéma d'exploitation, dossiers d'interfaces techniques par systèmes et sous-systèmes.

Les études PRO permettront également d'alimenter les dossiers administratifs qui seront établis parallèlement, et notamment :

- le dossier « jalons de sécurité (DJS) ;
- les permis de construire (PC) ;
- etc.

Les études PRO porteront sur le projet du T10 tel qu'étudié dans les études d'AVP.

La **mission ACT** a pour objet la préparation :

- de la consultation des entreprises, en fonction du mode de passation et de dévolution des marchés retenus pour l'opération T10 (et notamment la constitution des DCE) ;
- de la sélection des candidatures et des offres pour permettre l'attribution des marchés par les maîtres d'ouvrage ;
- de la mise au point des marchés.

Les **premiers travaux** réalisés dans le cadre de la présente convention sont les suivants :

- les travaux concernant l'ouvrage d'art LGV (réparation de l'ouvrage supportant actuellement la piste cyclable et démolition-reconstruction de l'ouvrage principal) ;
- les travaux préparatoires au projet, dont :
    - exécution des travaux préparatoires (libération d'emprises et dépose de mobilier urbain, piquetage des réseaux, fourniture et pose de balisage, de barriérage et de signalisation provisoire, travaux d'abattage d'arbres, décapage, voiries provisoires, réseaux divers VRD, mise en place de mobilier provisoire spécifique) ;
    - exécution des travaux de démolitions de voirie et d'ouvrages de génie civil divers compris dans les emprises (massifs, fondations, supports de réseaux abandonnés, etc.) ;
    - exécution des travaux de génie civil ;
    - exécution des prestations relatives aux travaux préparatoires touchant aux équipements de Signalisation Lumineuse de trafic et à l'éclairage public.
- les travaux de désamiantage de la chaussée.

Les **acquisitions foncières** doivent permettre :

- de libérer les emprises pour les travaux de dévoiement des réseaux à réaliser par les concessionnaires ;
- d'achever l'acquisition des terrains nécessaires aux compensations qu'elles soient écologiques ou foncières.

1.3 Calendrier de réalisation des études Projet (PRO), de la mission ACT, des acquisitions foncières complémentaires et des premiers travaux

A compter de la date de notification de la convention par le STIF, la durée prévisionnelle est de 48 mois pour :

- les études Projet (PRO) et ACT ;
- les acquisitions foncières complémentaires ;
- les travaux concernant l'ouvrage d'art au-dessus de la LGV et les travaux préparatoires.

Suite aux sondages réalisés en juin 2013 dans le cadre des études de conception (dites de Schéma de principe), des travaux de désamiantage de la chaussée ont été réalisés par anticipation en 2015 et 2016 par le Département des Hauts-de-Seine, afin de permettre l'engagement en toute sécurité des travaux de dévoiement des réseaux situés sous la chaussée, dès l'obtention de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique en septembre 2016. Les travaux de désamiantage de la chaussée pouvant entraîner une dissémination de fibres et un risque pour la santé des travailleurs et des riverains, le retrait des matériaux contenant de l'amiante obéit à un protocole strict et contraint pour l'organisation des travaux et ne peut être réalisé que par des entreprises agréées. Aussi, afin de préserver le calendrier général de l'opération et la sécurité des intervenants et des riverains, le Département a réalisé les travaux de désamiantage lors des étés 2015 et 2016 préalablement aux premiers travaux de dévoiement de réseaux qui doivent démarrer début 2017.

2 Rôle et engagements des parties

2.1 L'autorité organisatrice des transports

Conformément aux dispositions prévues aux articles L1241-2 et R1241-30 du code des transports, le STIF en tant qu'autorité organisatrice des transports veille à la cohérence et assure la coordination des plans d'investissements concernant les services de transports publics de voyageurs en Ile-de-France.

A cet effet, il suit la mise en œuvre et veille au respect des programmes, des objectifs et des coûts des projets d'infrastructures nouvelles, d'extension et d'aménagement de lignes existantes, quel qu'en soit le maître d'ouvrage.

2.2 La maîtrise d'ouvrage

2.2.1 Identification, engagements et périmètre d'intervention des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage du projet sont le STIF et le Département des Hauts-de-Seine. La responsabilité des maîtres d'ouvrage est définie conformément à la loi 85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP.

2.2.2 Engagements des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage s'engagent sur le respect des coûts prévisionnels figurant dans la présente convention en euros constants aux conditions économiques de référence de décembre 2011 tel qu'il est défini à l'article 3.1.

Ce respect sera examiné par comparaison entre leur coût final justifié par chaque maître d'ouvrage ramené en euros constants sur la base de l'indice TP01 et le coût d'objectif prévisionnel de la convention fixé en euros constants.

Chaque maître d'ouvrage s'engage sur la réalisation des éléments d'études PRO et des travaux préparatoires, tels que définis dans l'article 1.2, objets de la présente convention et sur le respect des délais de réalisation précisés à l'article 1.3 sous réserve que la notification de la présente convention aux maîtres d'ouvrages ne génère pas de retards ou d'arrêt de l'Opération.

Conformément à l'article 5, les maîtres d'ouvrage s'engagent à prévenir le STIF, en qualité d'AOT, des risques de non-respect du planning et/ou celui du dépassement des coûts, dans les meilleurs délais. L'AOT informera par la suite les financeurs sur la base des éléments qui lui auront été transmis.

2.3 Les financeurs

2.3.1 Identification

Le financement de la présente convention est assuré par :

- L'Etat : 21 % ;
- La Région Ile-de-France : 49 % ;
- Le Département des Hauts-de-Seine: 30 %.

Le financement de la présente convention est assuré au titre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020.

2.3.2 Engagements des financeurs

La signature de la présente convention vaut engagement des financeurs à mettre en place les AP/AE nécessaires pour la réalisation de l'Opération par les maîtres d'ouvrages visés à l'article 2.2.1 de la présente convention dans la limite des montants inscrits dans le plan de financement détaillé à l'article 3.4 de la présente convention et dans le respect du calendrier prévisionnel des dépenses visés en annexe 3.

3 Modalités de financement et de paiement

3.1 Estimation du coût de la convention

Les études de schéma de principe définissent le coût d'objectif du projet à **351 M€ HT** aux conditions économiques de décembre 2011. A l'issue de l'expertise des études d'avant-projet, ce coût sera remplacé par le coût, voté en conseil du STIF lors de l'approbation des études d'avant-projet, qui devra respecter la tolérance de 10% prévue par la délibération n°2011/0631 du 6 juillet 2011 définissant le contenu type des avant-projets.

Le coût des dépenses relatives à l'objet de la présente convention est évalué à **27 450 000 € constants HT aux conditions économiques de décembre 2011.**

Le coût en euros **courants conventionnels** est estimé à **26 800 000 € HT**, conformément aux modalités d'actualisation définies à l'article 3.3.

3.2 Coûts détaillés de la convention

Les maîtres d'ouvrage fournissent une estimation en euros constants HT (valeur 12/2011) et en euros courants conventionnels HT des postes nécessaires pour mener à bien cette étape du projet.

3.2.1 Coûts détaillés de la convention en euros constants (valeur 12/2011)

Opération tramway T10 Antony-Clamart en euros constants HT ($_{CE}$ 12/2011)		
	Département des Hauts-de-Seine	**STIF**
Etudes PRO et mission d'ACT	4 381 000 €	5 175 000 €
Travaux préparatoires de libération d'emprises	2 514 000 €	0 €
Travaux ouvrages d'art LGV	3 399 000 €	0 €
Travaux de désamiantage	2 093 000 €	0 €
Acquisitions foncières	4 496 000€	3 718 000 €
TOTAL hors PAI	**16 883 000 €**	**8 893 000 €**
Provision pour aléas et imprévus	1 091 000 €	583 000 €
TOTAL y compris PAI	**17 974 000 €**	**9 476 000 €**

Cette répartition indicative pourra évoluer en fonction des dépenses réelles, dans un principe de fongibilité et dans le respect de l'enveloppe globale des éléments de mission de chaque maître d'ouvrage.

3.2.2 Coûts détaillés de la convention en euros courants conventionnels

Opération tramway T10 Antony-Clamart en euros courants conventionnels HT		
	Département des Hauts-de-Seine	**STIF**
Etudes PRO et mission d'ACT	4 411 000 €	5 072 000 €
Travaux préparatoires de libération d'emprises	2 569 000 €	0 €
Travaux ouvrages d'art LGV	3 488 000 €	0 €
Travaux de désamiantage	2 028 000 €	0€
Acquisitions foncières	4 470 000 €	3 135 000 €
TOTAL hors PAI	**16 966 000 €**	**8 207 000 €**
Provision pour aléas et imprévus	1 096 000 €	531 000 €
TOTAL y compris PAI	**18 062 000 €**	**8 738 000 €**

3.3 Modalités d'actualisation

Les conditions économiques de référence de la présente convention sont celles de décembre 2011, correspondant à celles utilisées pour le schéma de principe.

Pour être comparables au coût d'objectif de la présente convention, tous les coûts sont calculés aux conditions économiques de référence de la présente convention par application de l'indice professionnel TP 01. Le coût est exprimé en euros constants.

Les coûts prévisionnels en euros courants sont calculés ainsi :

- à partir des indices TP01 connus à la date de la convention ;
- puis sur l'hypothèse d'une évolution de 1,8 % par an au-delà jusqu'à la date de fin de la convention.

Ce coût prévisionnel en euros courants est désigné euros conventionnels.

Les états d'acompte seront établis à partir des derniers indices connus et pertinents. L'état de solde sera établi par application des indices définitifs.

3.4 Plan de financement de la convention

Le plan de financement est établi en euros constants comme suit :

Opération tramway T10 Antony-Clamart en euros constants HT ($_{CE}$12/2011) et %				
Bénéficiaire	**Etat**	**Région**	**Département des Hauts-de-Seine**	**Total**
STIF	1 989 960 € *21 %*	4 643 240 € *49 %*	2 842 800 € *30 %*	**9 476 000** € *100 %*
Département des Hauts-de-Seine	3 774 540 € *21 %*	8 807 260 € *49 %*	5 392 200 € *30 %*	**17 974 000** € *100 %*
Total	**5 764 500 €** ***21 %***	**13 450 500 €** ***49 %***	**8 235 000 €** ***30 %***	**27 450 000 €** ***100 %***

Le plan de financement est établi en euros courants conventionnels, à titre indicatif, comme suit :

Opération tramway T10 Antony-Clamart en euros courants conventionnels HT et %				
Bénéficiaire	**Etat**	**Région**	**Département des Hauts-de-Seine**	**Total**
STIF	1 834 980 € *21 %*	4 281 620 € *49 %*	2 621 400 € *30 %*	**8 738 000** € *100 %*
Département des Hauts-de-Seine	3 793 020 € *21 %*	8 850 380 € *49 %*	5 418 600 € *30 %*	**18 062 000** € *100 %*
Total	**5 628 000 €** ***21 %***	**13 132 000 €** ***49 %***	**8 040 000 €** ***30 %***	**26 800 000 €** ***100 %***

3.5 Modalités de versement des crédits de paiement pour les financeurs

3.5.1 Acomptes

A-Versement des acomptes

Les acomptes sont versés par les financeurs au fur et à mesure de l'avancement des PRO, des missions d'ACT, des acquisitions foncières et des travaux préparatoires sur présentation d'appels de fonds par chaque maître d'ouvrage. A cette fin, chaque maître d'ouvrage transmet aux financeurs et sur son périmètre, des demandes de versement des acomptes reprenant la dénomination indiquée à l'article 1 afin de permettre une identification sans ambiguïté de la convention de rattachement et indiquant les autorisations de programme/engagements auxquels l'appel de fonds se rattache.

a – pour la Région et le Département des Hauts-de-Seine :

La demande de versement des acomptes formulée par les maîtres d'ouvrage comprendra :

- l'état récapitulatif des montants déjà demandés au titre de la présente convention ;

- l'état détaillé des dépenses réalisées par les maîtres d'ouvrage indiquant notamment la référence des factures acquittées, leur date d'acquittement et le montant des factures acquittées, et, le cas échéant, les frais de maîtrise d'ouvrage.

La demande d'acompte résulte des documents précédents et de l'application, pour chaque financeur, de la clé de financement définie à l'article 3.4.

La demande d'acompte est signée par le représentant légal des maîtres d'ouvrage.

b – pour l'Etat :

La demande de versement des acomptes formulée par les maîtres d'ouvrage comprendra :

- l'état récapitulatif des montants déjà demandés au titre de la présente convention ;
- un tableau de justification de l'état d'avancement des postes de dépenses (exprimé en pourcentage) tel que définis à l'article 3.2, daté et signé par le représentant légal des maîtres d'ouvrage ;
- un état récapitulatif des factures payées certifiées exactes par le comptable public en charge de la comptabilité du maître d'ouvrage ;
- la demande d'acompte résulte des documents précédents et de l'application, pour chaque financeur, de la clé de financement définie à l'article 3.4.

B-Plafonnement des acomptes

Le montant cumulé des acomptes pouvant être versés par la **Région, le Département des Hauts-de-Seine** aux maîtres d'ouvrage est plafonné à 95% avant le versement du solde. Ce taux de 95 % est applicable, pour la Région, uniquement pour les opérations inscrites au CPER 2015-2020.

Le montant cumulé des acomptes pouvant être versés par l'**Etat** aux maîtres d'ouvrage est plafonné à 80% de l'autorisation d'engagement mise en place en euros courants avant le versement du solde.

Les annexes 3 et 4 indiquent l'échéancier prévisionnel des dépenses de chaque maître d'ouvrage et des appels de fond, à actualiser chaque année en septembre.

3.5.2 Versement du solde

Après achèvement des études PRO, de la mission ACT, des acquisitions foncières complémentaires et des premiers travaux couverts par la présente convention, le bénéficiaire présente le relevé final des dépenses et des recettes sur la base des dépenses réalisées incluant les frais de maîtrise d'ouvrage.

Le versement du solde est subordonné à la production des documents, signés par le représentant légal du bénéficiaire, indiqués aux articles 3.5.1 et 8. Sur la base du relevé final des dépenses et des recettes, le bénéficiaire procède, selon le cas, soit à la présentation du dernier appel de fonds pour règlement du solde soit le cas échéant au remboursement du trop-perçu.

Le versement du solde est conditionné par un état récapitulatif des dépenses signé par le représentant légal du bénéficiaire et certifié par le comptable public.

3.5.3 Paiement

Le versement des montants de subvention appelés par le maître d'ouvrage doit être effectué dans un délai conforme aux règles budgétaires et financières de chaque financeur à compter de la date de

réception par les financeurs d'un dossier complet, tel que défini aux articles 3.5.1 et 3.5.2. Dans la mesure du possible, les financeurs feront leurs meilleurs efforts pour payer dans un délai de 40 jours.

Le mandatement des financeurs est libellé de telle sorte qu'il apparaisse explicitement qu'il s'agit d'un versement effectué au titre de la présente convention, en reprenant la dénomination indiquée à l'article 1.

Les dates et les références de mandatement sont portées par écrit, éventuellement sous forme électronique, à la connaissance des maîtres d'ouvrage.

3.5.4 Bénéficiaire et domiciliation

Les paiements sont effectués par virement bancaire au STIF :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
10071	75000	00001005079	72

Code IBAN							Code BIC
FR76	1007	1750	0000	0010	0507	972	TRPUFRP1

La domiciliation des parties pour la gestion des flux financiers est :

	Adresse de facturation	Nom du service / Coordonnées
Etat	DRIEA 21-23, rue Miollis 75 015 PARIS	SpoT / CBSF 01 40 61 86 60 spot.driea-if@developpement-durable.gouv.fr
Région Ile-de-France	35, boulevard des Invalides 75 007 PARIS	Unité Aménagement Durable Transports en Commun Secrétariat général
Département des Hauts-de-Seine	2-16 boulevard Soufflot 92751 NANTERRE Cedex	Pôle Bâtiments et Transports Direction des Infrastructures de Transports
STIF	39-41, rue de Châteaudun 75 009 PARIS	Direction des Projets d'Investissement Division Tram Nord

3.6 Caducité des subventions

Au titre du règlement budgétaire de la Région :

Conformément aux dispositions du Règlement Budgétaire et Financier de la Région Ile-de-France, la subvention devient caduque et est annulée si, à l'expiration d'un délai de trois (3) ans à compter de la date de délibération d'attribution de la subvention, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale une demande de paiement d'un premier acompte.

Ce délai peut être prorogé d'un (1) an maximum par décision du Président, si le bénéficiaire établit avant l'expiration du délai de trois (3) ans mentionnés ci-avant que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables. Passé ce délai, l'autorisation de programme rendue disponible est désengagée et désaffectée par décision du Président. Elle n'est pas utilisable pour une autre affectation.

A compter de la date de demande de premier acompte, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de quatre années pour présenter le solde de l'opération. Si l'opération a donné lieu à l'engagement d'une autorisation de programme de projets, **comme c'est le cas en l'espèce**, celle-ci demeure valable jusqu'à l'achèvement de l'opération si elle a fait l'objet d'un premier appel de fonds émis dans les délais.

Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

3.7 Comptabilité des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à faire ressortir dans leur comptabilité les dépenses liées à l'opération « prolongement du tramway T10 Antony-Clamart – convention de financement des études Projet (PRO), de la mission ACT, des acquisitions foncières complémentaires et des premiers travaux », objet de la présente convention.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à informer préalablement les financeurs de toutes autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

4 Modalités de contrôle

Les financeurs et le STIF, en tant qu'AOT, se réservent le droit de solliciter auprès des maîtres d'ouvrage, à tout moment et jusqu'à expiration de la présente convention, toutes informations, tous documents et pièces comptables justificatives relatifs à la comptabilité propre à l'investissement.

Par les financeurs

Les financeurs peuvent faire procéder, par toute personne habilitée, au contrôle sur place et sur pièces de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs, juridiques et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Les maîtres d'ouvrage conservent l'ensemble des pièces justificatives de dépenses pendant dix (10) ans à compter de l'émission des dites pièces pour tout contrôle effectué a posteriori.

Les financeurs peuvent demander, le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire jugée utile quant à l'exécution de l'opération, activité ou action subventionnée.

Par le STIF

Dans le cadre de l'article R 1241-30 du code des transports, le STIF veille, en tant qu'autorité organisatrice des transports, à la cohérence des plans d'investissement concernant les services de transports publics de voyageurs en Ile-de-France.

Pour répondre à ce suivi, les maîtres d'ouvrage fournissent et actualisent les fiches de programmation financières présentées à l'occasion de chacun des comités de suivi de la convention de financement, tel que décrit ci-dessous à l'article 6.1.

5 Définition et gestion des écarts de la présente convention

5.1.1 En cas d'économies

Dans le cas où les dépenses réelles engagées par les maîtres d'ouvrage s'avèrent inférieures au montant total initialement prévu à l'article 3.2.1, les subventions attribuées sont révisées en proportion du niveau d'exécution constaté, par application des taux indiqués à l'article 3.4. Elles font l'objet d'un versement au prorata des dépenses réalisées effectivement justifiées, voire d'un reversement au financeur en cas de trop perçu.

5.1.2 En cas de dépassement du coût prévisionnel des dépenses relatives à la présente convention

S'il apparaît que, au cours de l'opération, malgré toutes les mesures correctives proposées, le coût prévisionnel des dépenses relatives à la convention ne peut être respecté, les maîtres d'ouvrage fournissent au STIF et aux financeurs un rapport détaillé sur l'origine des surcoûts, l'importance du dépassement prévisionnel et ses conséquences.

Ce rapport fait l'objet d'un avis rendu par le STIF aux financeurs, qui s'appuie notamment sur les éléments transmis par les maîtres d'ouvrage et précisera la nécessité éventuelle de réaliser un AVP modificatif.

Au vu de l'avis rendu par le STIF, en tant qu'AOT, les financeurs préciseront alors, lors du Comité des Financeurs (cf. article 6.2), le montant du dépassement et la nature des surcoûts qu'ils entendent financer ou les adaptations, notamment de phasage, qu'ils souhaiteraient voir apporter à l'opération pour porter leur financement au-delà de celui prévu par l'article 3.1 au titre du coût prévisionnel des dépenses de chaque maître d'ouvrage.

Le plan de financement des surcoûts est alors arrêté en concertation entre les financeurs, le STIF, en tant qu'AOT, et les maîtres d'ouvrage et est acté dans le cadre d'un avenant.

Dans le cas où l'accord préalable des co-financeurs n'a pas été sollicité la prise en charge des dits dépassements incombe aux maîtres d'ouvrage.

5.1.3 Dispositions en cas de modification des délais de la présente convention

S'il apparaît que, malgré toutes les mesures proposées, le respect du délai prévu à l'article 1.3 de la présente convention ne peut être assuré, le STIF, en tant qu'AOT, et les financeurs peuvent solliciter un rapport détaillé auprès des maîtres d'ouvrage, sur l'origine et l'importance du dépassement prévisionnel et ses conséquences.

Ce rapport fait l'objet d'un avis rendu par le STIF, en tant qu'AOT, aux financeurs, qui s'appuiera notamment sur les éléments transmis par les maîtres d'ouvrage, et précisera la nécessité éventuelle de réaliser un avant-projet modificatif.

Il indiquera notamment les incidences sur le planning et le phasage initial de l'ensemble des travaux de l'opération. Par ailleurs cet avis précisera l'impact sur l'offre de transport.

Au vu de ce rapport, et de l'avis éventuel formulé par les maîtres d'ouvrage, les financeurs émettent un avis. Le délai modifié est alors retenu en concertation entre les financeurs, le STIF, en tant qu'AOT, et les maîtres d'ouvrage et est acté dans le cadre d'un avenant.

6 Pilotage et suivi de la présente convention

La gouvernance du projet s'articule comme suit autour de comités de suivi de la convention de financement (CSCF) et de comités des financeurs.

6.1 Comité de suivi de la convention de financement (CSCF)

A l'initiative du STIF, il est constitué un comité de suivi de la convention de financement, ci-après désigné « le Comité de Suivi » ou « CSCF » comprenant l'ensemble des signataires de la présente convention. Ce comité aborde principalement les questions techniques et financières de l'opération relevant de la présente convention.

Ce CSCF se réunit au moins deux fois par an en séance ordinaire, les membres étant convoqués par le STIF avec un préavis minimum d'un mois.

En tant que de besoin, et notamment pour les questions comptables, à l'initiative d'un des membres, le CSCF peut être réuni en séance extraordinaire par le STIF ou les financeurs, dans le mois de sa saisine par le demandeur.

Les maîtres d'ouvrage établissent à l'intention du STIF, AOT, et des financeurs un compte-rendu de l'exécution de ses missions et des différentes analyses et procèdent à la mise à jour des fiches de programmation financière.

Ce compte-rendu est analysé par le STIF, en tant qu'autorité organisatrice, et fait l'objet d'un avis du STIF aux financeurs.

Le suivi de l'opération s'organise principalement autour des trois thématiques suivantes :

1/ Le suivi technique et opérationnel, soit :

- l'organisation mise en place pour la réalisation de l'opération (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) ;
- le point sur l'avancement des études ;
- une appréciation sur le déroulement des opérations et leur nature ;
- la liste des principaux marchés signés avec leur montant d'engagement ;
- la liste des principaux marchés à venir ;
- le suivi du calendrier des études.

2/ Le suivi financier et administratif, soit :

- le point sur le coût prévisionnel de la convention tel qu'il peut être estimé à la date du compte-rendu ;
- un état comparatif entre d'une part le coût prévisionnel de la convention tel qu'il est estimé à la date du comité de suivi au regard des études déjà exécutées et de celles restant à réaliser, et d'autre part le coût de réalisation fixé pour chaque maître d'ouvrage ;
- un état comparatif entre le coût prévisionnel de l'opération détaillé par postes CERTU tel qu'indiqué à l'AVP et le coût final de l'opération détaillé par postes CERTU tel qu'il est

estimé à la date du comité de suivi au regard des prestations déjà exécutées et de celles restant à réaliser ;

- un état des lieux sur la consommation des provisions ;
- le point sur le traitement de problèmes éventuellement rencontrés qui engendreraient une modification des coûts et délais ;
- le montant des dépenses comptabilisées ;
- le montant des subventions appelées, versées et restant à verser par financeur ;
- le montant prévisionnel des appels de subvention par financeur pour l'exercice en cours et pour l'exercice suivant ;
- le point sur les recours contentieux introduits (troubles de voisinage, sinistres, nuisances de chantier, réclamations diverses).

Au titre de la présente convention, et le cas échéant pour les autres conventions de financement en vigueur concernant le même projet, chaque maître d'ouvrage effectue une mise à jour des prévisions pluriannuelles de ses dépenses et de ses engagements. Ils sont établis en euros courants prévisionnels et en euros constants aux conditions économiques de référence de 12/2011 pour toute la période de réalisation.

Ces tableaux couvrent la totalité de la période de l'opération.

Lors de sa première séance, le CSCF acte le tableau présentant les délais et les coûts détaillés de chaque maître d'ouvrage et leur décomposition, celui-ci servant de base au suivi, en termes financier et d'avancement de l'opération.

3/ La communication autour du projet :

- le suivi du plan de communication mis en place pour l'opération ;
- les points spécifiques sur lesquels communiquer éventuellement auprès des usagers.

6.2 Comité des financeurs de l'opération

Il réunit, sous la présidence du STIF, les financeurs et les maîtres d'ouvrage.

Les membres sont convoqués avec un préavis minimum d'un mois, les éléments étant envoyés au moins quinze jours au préalable.

Les maîtres d'ouvrage établissent un compte-rendu à l'intention du STIF, en tant qu'AOT, et des financeurs de l'exécution de ses missions et des différentes analyses réalisées sur la base des documents transmis. Ce compte-rendu est analysé par le STIF, en tant qu'AOT, et fait l'objet d'un avis du STIF aux financeurs. A cette fin, l'ensemble des documents centralisés par les maîtres d'ouvrage devra être transmis aux membres du Comité sous forme de minute, deux semaines avant la réunion du Comité des financeurs.

Ce Comité des financeurs a pour rôle d'arbitrer les dispositions à mettre en œuvre pour permettre un avancement du projet dans le respect des délais et du coût prévisionnel.

Il se réunit en tant que de besoin concernant des questions ayant des incidences majeures sur l'opération, notamment les ajustements de programmation techniques, administratifs et financiers, qui n'auraient pu être validés par le CSCF décrit à l'article 6.1.

Les maîtres d'ouvrage présentent alors au Comité des financeurs les éléments de compréhension de ces modifications, leurs impacts et leurs incidences sur le projet, et ce, en vue de permettre au

Comité de définir les modalités de prise en compte de ces modifications et de poursuite de l'opération.

Le cas échéant, les dispositions prévues à l'article 5 de la présente convention seront mises en œuvre.

6.3 Information hors CSCF et Comité des financeurs

Les maîtres d'ouvrage s'engagent pendant toute la durée de validité de la convention :

- à présenter un compte-rendu d'avancement de l'étude devant le Conseil du STIF à la demande de ce dernier ;
- à tenir informés les financeurs, entre deux comités, de toutes évolutions significatives dans les perspectives prévisionnelles de l'appel de fond sur l'exercice en cours ;
- à informer les financeurs sans délai en cas de difficultés ayant une incidence financière, ou sur le respect du calendrier, ou sur le programme.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent également à inviter les financeurs ou les experts missionnés par celui-ci à assister, sur leur demande, à toute réunion permettant essentiellement d'apporter un éclairage sur les évolutions techniques ou financières du projet.

Par défaut, les documents présentés dans le cadre des différents comités et commissions sont adressés au moins quinze jours avant la réunion.

6.4 Communication institutionnelle

Le comité technique de communication (CTC) réunit les maîtres d'ouvrage et les financeurs.

En fonction des besoins, et au minimum une fois par an, il réunit les maîtres d'ouvrage et les financeurs du projet ainsi que les prestataires de communication de l'opération (stratégie et mise en œuvre). Les financeurs sont convoqués avec un préavis minimum d'un mois, les éléments étant envoyés au moins quinze jours au préalable.

Le compte-rendu sera assuré par les maîtres d'ouvrage.

Ce comité échange sur la communication relative au projet : la stratégie et le plan de communication, les principes à intégrer dans les marchés de communication, la mise en œuvre des actions de concertation et de communication.

Cette communication est partagée et validée par les maîtres d'ouvrage et les financeurs dans le cadre du comité.

Le traitement des logos des partenaires respecte :

- l'ordre suivant entre partenaires : financeurs, maîtres d'ouvrage, autorité organisatrice ;
- l'ordre des financeurs en fonction de l'ordre protocolaire : Etat, Région, Département des Hauts-de-Seine ;
- la surface allouée à chaque partenaire sera identique.

7 Modification de l'AVP

Toute modification du programme fonctionnel, toute modification technique significative par rapport aux dispositions approuvées de l'avant-projet ou toute modification pouvant conduire à un dépassement significatif des délais globaux définis dans l'AVP ou des coûts d'objectif définis dans l'AVP, peut conduire, selon la réglementation applicable aux maîtres d'ouvrage ou selon l'appréciation du STIF en tant qu'autorité organisatrice des transports, à la réalisation d'un avant-projet modificatif, présenté au Conseil du STIF.

En conséquence, dès qu'un maître d'ouvrage envisage des modifications de son programme dans l'opération stipulée à l'article 1, il transmet, au STIF, en tant qu'AOT, et aux financeurs, l'ensemble des éléments d'appréciation des modifications projetées. Il devra veiller en particulier à indiquer si les modifications proposées sont susceptibles d'engendrer des incidences techniques ou financières. Au vu de l'ensemble de ces éléments, le STIF, en tant qu'AOT, validera les propositions mineures sans incidence sur le coût, ou appréciera l'opportunité d'une saisine du Comité des Financeurs ainsi que la nécessité de réaliser un avant-projet modificatif formalisant les évolutions apportées à l'opération.

Cet avant-projet modificatif sera présenté au Conseil du STIF. Il donnera lieu ensuite à la conclusion d'un avenant à la présente convention, indiquant toutes les conséquences notamment en matière de caractéristiques techniques, de coût de réalisation, de répartition des financements et de délai de réalisation de l'opération. Les travaux concernés ne pourront avoir un début d'exécution qu'après la signature de l'avenant et l'attribution des financements correspondants.

L'application des dispositions de cet article ne doit pas faire obstacle à la poursuite des travaux sur la partie non touchée par les modifications.

Ces dispositions ne font pas obstacle à la prise en compte par les maîtres d'ouvrage de demandes, d'un des financeurs ou de tiers, d'adaptations localisées de l'opération, ne modifiant pas son aptitude à répondre aux besoins exprimés dans le dossier d'avant-projet. La prise en compte de ces modifications sera soumise à l'accord préalable des maîtres d'ouvrage. Les éventuels surcoûts engendrés sont à la charge exclusive des demandeurs.

8 Bilan financier de la convention

A l'appui de la demande de solde de la convention, les maîtres d'ouvrage établissent sous leur responsabilité un bilan financier des dépenses relevant de leur périmètre dans le cadre de la présente convention.

Ce bilan présentera notamment une décomposition selon les postes constitutifs de son coût prévisionnel des dépenses, l'ensemble des dépenses comptabilisées étant désactualisé mensuellement aux conditions économiques de référence de la convention à titre informatif (avec mise en évidence du montant de l'actualisation réglée par les maîtres d'ouvrage) afin de permettre une comparaison.

Ce bilan financier de la convention comportera notamment :

- un rapport de présentation indiquant le descriptif des études réalisées et retraçant l'évolution éventuelle du coût prévisionnel des dépenses et des principales décisions concernant les aménagements dont il assure la maîtrise d'ouvrage ;
- le récapitulatif des subventions attribuées ;

- le récapitulatif des versements effectués par les différents financeurs ;
- le récapitulatif des dépenses effectivement payées à la date de réalisation du bilan ;
- le calcul et la justification de l'état du solde, à savoir la différence entre les dépenses effectivement payées par les maîtres d'ouvrage à la date de réalisation du bilan et les versements effectués par les financeurs.

9 Bilan de la réalisation du projet

La dernière convention de financement de réalisation du projet **tramway T10 Antony-Clamart** actera, dans des articles spécifiques :

- le calcul et la justification de l'état du solde, à savoir la différence entre les dépenses effectivement payées par les maîtres d'ouvrage à la date de réalisation du bilan de la dernière convention de réalisation du projet et les versements effectués par les financeurs (l'ensemble des dépenses des maîtres d'ouvrage fera l'objet d'une désactualisation mensuelle afin de permettre la vérification du respect du coût d'objectif du Projet, établi en euros constants) ;
- les modalités de bilan financier, d'audit et de clôture de la réalisation du Projet ;
- les modalités de réalisation du bilan LOTI du projet.

10 Propriété intellectuelle et diffusion des études

Les études réalisées dans le cadre de la présente convention de financement sont la propriété des maîtres d'ouvrage.

Les résultats des études pourront être communiqués aux financeurs qui s'interdisent toute diffusion en dehors des signataires de la présente convention sans accord préalable des maîtres d'ouvrage.

Les résultats des études, après validation par le CSCF, pourront être communiqués aux collectivités territoriales concernées par la présente opération. Toute autre diffusion est subordonnée à l'accord préalable des parties signataires.

Les résultats des études pourront être utilisés par les financeurs et le STIF dans le cadre de la poursuite de la réalisation du projet.

11 Dispositions générales

11.1 Modification de la convention

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant, à l'exception des changements de références bancaires et/ou de domiciliation mentionnées à l'article 3.5.4 ci-avant qui font l'objet d'un échange de lettre entre la partie à l'initiative de ce changement et les autres signataires.

11.2 Règlement des litiges

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable aux différends pouvant survenir lors de l'exécution de la présente convention.

Les litiges éventuels entre les Parties, ne pouvant recevoir de solution amiable, sont soumis au Tribunal Administratif de Paris.

11.3 Résiliation de la convention

Les signataires de la présente convention peuvent prononcer sa résiliation pour motif d'intérêt général.

Cette résiliation prend effet au terme d'un délai, qui ne peut être inférieur à un mois, indiqué par la décision notifiée par les financeurs par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal.

Les signataires sont informés immédiatement de la mise en demeure qui est adressée au bénéficiaire de l'aide, et de la décision de résiliation qui lui fait suite pour motif d'intérêt général.

A la demande expresse et motivée de l'une des parties, la présente convention peut être résiliée de plein droit en cas d'inexécution par les autres parties d'une ou plusieurs des obligations essentielles à la réalisation de l'opération.

La résiliation est effective à l'issue d'un préavis d'un mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, expédiée en recommandé avec demande d'avis de réception, sauf :

- si dans ce délai les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- si l'inexécution des prestations requises est consécutive à un cas de force majeure.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la prise d'effet de la résiliation.

A cette date, il est procédé à un arrêt définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement partiel de la subvention.

Dans tous les cas, les co-financeurs s'engagent à rembourser aux maîtres d'ouvrage, sur la base d'un relevé de dépenses final, les dépenses engagées jusqu'à la date de résiliation.

Sur cette base, les maîtres d'ouvrage procèdent à la présentation d'une facture pour règlement du solde ou au reversement du trop-perçu auprès des co-financeurs au prorata de leur participation.

La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation des bénéficiaires des subventions.

11.4 Date d'effet et durée de la convention

La convention prend effet à compter de sa notification par le STIF à l'ensemble des autres parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente convention tient compte des dépenses réalisées à compter de la date de son approbation en Commission permanente régionale. Par dérogation, elle prend également en compte les dépenses liées aux travaux de désamiantage réalisés à partir du 1er juin 2015.

Sans préjudice de la durée de conservation des pièces indiquées à l'article 5, la présente convention expire :

- soit en cas de résiliation tel que prévu à l'article 11.3 ;
- soit après le solde de la totalité des subventions dues aux maîtres d'ouvrage selon les modalités de l'article 3.5.2 ;
- au plus tard, 24 mois après la date de mise en service du Projet.

11.5 Mesures d'ordre

Les frais de timbre et d'enregistrement sont à la charge de celle des parties qui entendrait soumettre la présente convention à cette formalité.

Les signataires font élection de domicile en leur siège pour l'exécution de la présente convention.

La présente convention est établie en 4 exemplaires originaux un pour chacun des signataires.

Elle est signée par toutes les parties et notifiée le / /

Pour l'Etat, Jean-François CARENCO Préfet de la Région Ile-de-France Préfet de Paris	Pour la Région Ile-de-France, Valérie PECRESSE Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France	Pour le Département des Hauts-de-Seine Patrick DEVEDJIAN Président du Département des Hauts-de-Seine
	Pour le STIF, Laurent PROBST Directeur Général	

Annexes

Annexe 1 : Liste des études et des conventions de financement précédentes

Annexe 2 : Calendrier prévisionnel des études PRO, ACT, acquisitions foncières complémentaires, premiers travaux

Annexe 3 : Echéancier prévisionnel des dépenses

Annexe 4 : Echéancier prévisionnel des appels de fonds

Annexe 5 : Organigramme détaillé

Annexe 1

Liste des études et des conventions de financement précédentes

1/ Etudes précédentes :

- Etudes de DOCP, approuvées en Conseil d'administration du STIF du 11 juillet 2012,
- Etudes de schéma de principe et dossier d'enquête publique, approuvées en Conseil d'administration du STIF du 11 février 2015.

2/ Conventions de financement précédentes :

	Montant en € HT		
Convention	**Département des Hauts-de-Seine**	**Région**	**TOTAL**
DOCP Concertation Schéma de principe Enquête publique	4 420 000 € *65%*	2 380 000 € *35%*	**6 800 000 €**
Etudes AVP	4 316 000 € *52%*	3 984 000 € *48%*	**8 300 000 €**
Premières acquisitions foncières	3 153 800 € *52%*	2 911 200 € *48%*	**6 065 000 €**
Montant global	**11 889 8000 €**	**9 275 200 €**	**21 165 000 €**
Participation globale	***56,2%***	***43,8%***	***100%***

Annexe 2

Calendrier prévisionnel des études Projet (PRO), de la mission d'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT), des acquisitions foncières complémentaires et des premiers travaux

	2015-2016	2017	2018	2019	2020
Etudes Projet					
Assistance à la passation des Contrats Travaux					
Travaux préparatoires de libération d'emprise					
Travaux d'ouvrage d'art					
Travaux de désamiantage					
Acquisitions complémentaires					

Annexe 3 - Echéancier prévisionnel des dépenses (hors PAI)

a. Echéancier prévisionnel des dépenses exprimées en euros **constants** HT (valeur de référence : décembre 2011) :

Pour le Département des Hauts-de-Seine :

	2015 / 2016	2017	2018	2019	2020	2021	**Total**
Etudes Projet et assistance aux contrats de Travaux	0	2 281 000	1 385 000	510 000	205 000	0	**4 381 000**
Travaux préparatoires de libération d'emprise	0	382 000	876 000	783 000	473 000	0	**2 514 000**
Travaux d'ouvrage d'art	0	0	1 347 000	1 534 000	518 000	0	**3 399 000**
Travaux de désamiantage	2 093 000	0	0	0	0	0	**2 093 000**
Acquisitions complémentaires	0	4 496 000	0	0	0	0	**4 496 000**
TOTAL	**2 093 000**	**7 159 000**	**3 608 000**	**2 827 000**	**1 196 000**	**0**	**16 883 000**

Pour le STIF :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	**Total**
Etudes Projet et assistance aux contrats de travaux	0	2 446 000	2 729 000	0	0	0	**5 175 000**
Travaux préparatoires de libération d'emprise	0	0	0	0	0	0	**0**
Travaux d'ouvrage d'art	0	0	0	0	0	0	**0**
Travaux de désamiantage	0	0	0	0	0	0	**0**
Acquisitions complémentaires	0	3 718 000	0	0	0	0	**3 718 000**
TOTAL	**0**	**6 164 000**	**2 729 000**	**0**	**0**	**0**	**8 893 000**

b. Echéancier prévisionnel des dépenses exprimées en euros **courants conventionnels** HT :

Pour le Département des Hauts-de-Seine :

	2015 /2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Etudes Projet et assistance aux contrats de travaux	0	2 268 000	1 402 000	526 000	215 000	0	**4 411 000**
Travaux préparatoires de libération d'emprise	0	380 000	886 000	807 000	496 000	0	**2 569 000**
Travaux d'ouvrage d'art	0	0	1 364 000	1 581 000	543 000	0	**3 488 000**
Travaux de désamiantage	2 028 000	0	0	0	0	0	**2 028 000**
Acquisitions complémentaires	0	4 470 000	0	0	0	0	**4 470 000**
TOTAL	**2 028 000**	**7 118 000**	**3 652 000**	**2 914 000**	**1 254 000**	**0**	**16 966 000**

Pour le STIF :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Etudes Projet et assistance aux contrats de travaux	0	2 375 000	2 697 000	0	0	0	**5 072 000**
Travaux préparatoires de libération d'emprise	0	0	0	0	0	0	**0**
Travaux d'ouvrage d'art	0	0	0	0	0	0	**0**
Travaux de désamiantage	0	0	0	0	0	0	**0**
Acquisitions complémentaires	0	3 135 000	0	0	0	0	**3 135 000**
TOTAL	**0**	**5 510 000**	**2 697 000**	**0**	**0**	**0**	**8 207 000**

Annexe 4 - Echéancier prévisionnel des appels de fonds (hors PAI)

Echéancier prévisionnel des appels de fonds exprimés en **euros courants conventionnels** HT :

Pour le Département des Hauts-de-Seine :

Financeur	**2015 / 2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**Total**
Région (49 %)	0	993 720	3 487 820	1 789 480	1 427 860	614 460	**8 313 340**
Etat (21%)	0	425 880	1 494 780	766 920	611 940	263 340	**3 562 860**
Département des Hauts-de-Seine (30 %)	608 400	2 135 400	1 095 600	874 200	376 200	0	**5 089 800**
TOTAL	**608 400**	**3 550 000**	**6 078 200**	**3 430 600**	**2 416 000**	**877 800**	**16 966 000**

Pour le STIF :

Financeur	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**Total**
Région (49 %)	0	0	2 699 900	1 321 530	0	0	**4021430**
Etat (21%)	0	0	1 157 100	566 370	0	0	**1 723 470**
Département des Hauts-de-Seine (30 %)	0	0	1 653 000	809 100	0	0	**2 462 100**
TOTAL	**0**	**0**	**5 510 000**	**2 697 000**	**0**	**0**	**8 207 000**

Annexe 5

Organigramme détaillé

MAITRISE D'OUVRAGE STIF

Maître d'ouvrage :

Jean-Louis PERRIN – Directeur des projets d'investissement

Emilie LEMAIRE – Chef de la Division Tram Nord

Lionel POUPAT – Chargé de projets T10 Antony – Clamart

Gaëlle LE GENISSEL – Chargée de projets T10 Antony – Clamart

MAITRISE D'OUVRAGE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Maître d'ouvrage :

Philippe CARON – Directeur des infrastructures de transports

Yvon LE GALL – Chef de la mission tramways

Hugues LACOURIEUX – Chef de projet T10 Antony – Clamart

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DÉLIBÉRATION N° CP 16-538

DU 16 NOVEMBRE 2016

SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ
TROISIÈME AFFECTATION 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;
VU Le Code des transports ;
VU La délibération cadre n°CR 51-11 du 23 juin 2011 relative au Schéma directeur d'accessibilité
VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
VU La délibération n° CP 11-512 du 07 juillet 2011 approuvant la convention de financement pour l'opération schéma directeur d'accessibilité ;
VU La délibération n° CP 12-424 du 12 juillet 2012 approuvant l'avenant à la convention de financement pour l'opération schéma directeur d'accessibilité ;
VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;
VU Le rapport CP 16-538 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;
VU L'avis de la Commission des transports ;
VU L'avis de la Commission des finances ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article unique : « Accessibilité du réseau » HP 810-001

Affecte une autorisation de programme de **9 000 000 €**, répartie comme dans le tableau ci-dessous, disponible sur le chapitre 908 « Transports », code fonctionnel 810 « Services communs », programme HP 810-001 « accessibilité du réseau », action 18100101 « accessibilité du réseau », du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Bénéficiaires	Opération	Localisation	Action (18100101)
SNCF Réseau	Schéma directeur d'accessibilité du réseau ferré d'Ile-de-France – 3eme affectation	Région Île-de-France	6 750 000 €
SNCF Mobilités	Schéma directeur d'accessibilité du réseau ferré d'Ile-de-France – 3eme affectation	Région Île-de-France	2 250 000 €

La Présidente du Conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE 1 A LA DÉLIBÉRATION : ÉTAT RÉCAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008875	Budget	2016

Chapitre	**908 - Transports**
Code fonctionnel	**810 - Services communs**
Programme	**181001 - Accessibilité du réseau**
Action	**18100101 - Accessibilité du réseau**

Dispositif : N° 00000563 - Accessibilité des transports

Dossier	16015501 - SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE DU RESEAU FERRE D'ILE DE FRANCE - 3ème affectation			
Bénéficiaire	R22844 - SNCF SNCF MOBILITES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 250 000,00 €		Code nature	2041712
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 000 000,00 €	HT	25 %	2 250 000,00 €	

Dossier	16015502 - SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE DU RESEAU FERRE D'ILE DE FRANCE - 3ème affectation			
Bénéficiaire	R14154 - RFF SNCF RESEAU			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 750 000,00 €		Code nature	2041722
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
27 000 000,00 €	HT	25 %	6 750 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000563 - Accessibilité des transports	9 000 000,00 €

Total sur l'imputation 908 - 810 - 181001 - 18100101	9 000 000,00 €

ANNEXE 2 A LA DÉLIBÉRATION : FICHES PROJET

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015502

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ - TROISIÈME AFFECTATION 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Accessibilité des transports	27 000 000,00 €	25,00 %	6 750 000,00 €
	Montant Total de la subvention		6 750 000,00 €

Imputation budgétaire : 908-810-2041722-181001-200
18100101- Accessibilité du réseau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RFF SNCF RESEAU
Adresse administrative : 15 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU
93418 SAINT-DENIS CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
Représentant :

N° SIRET : 41228073720375

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Accessibilité des transports
Rapport Cadre : CR51-11 du 23/06/2011

Objet du projet : attribution d'une subvention études et travaux relative au projet de mise en accessibilité, sur le périmètre SNCF Réseau, du réseau ferré d'Ile-de-France au titre de l'année 2016.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La loi 2005-102 du 11 février 2005 concernant "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" fixe dans son article 45 un délai de 10 ans pour la mise en accessibilité des réseaux de transport collectif à l'ensemble des personnes à mobilité réduite.

Les PMR sont définies par la directive 2001/85/CE comme les personnes "ayant des difficultés pour utiliser les transports publics, telles que par exemple les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels, les personnes en fauteuil roulant, les personnes handicapées des membres, les personnes de petite taille, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes transportant des bagages lourds et les personnes avec enfants y compris enfants en poussette ».

Le STIF a été désigné, par la directive d'application de la loi du 11 février 2005 du 13 avril 2006, autorité compétente en Ile-de-France pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) des services de transport. L'objet du SDA est d'assurer l'accessibilité des services et réseaux de transports collectifs aux PMR par une mise en œuvre progressive de mesures appropriées.

Les études préalables ont permis de définir en 2009, en concertation avec les associations ayant participé à l'élaboration du SDA, un réseau de référence régional de 266 gares RATP et SNCF proposées pour être rendues accessibles, dont 207 sous maîtrises d'ouvrage de la SNCF Mobilités et Réseau, et parmi lesquelles 143 gares doivent être rendues accessibles et font partie du SDA.

Le coût d'objectif du programme de mise en accessibilité PMR des 143 gares du SDA est de 1,454Md€ (CE2009).

Pour réaliser ce programme, une convention-cadre a été approuvée par le Conseil Régional d'Ile de France, le Conseil du STIF ainsi que les conseils d'administration respectifs de RFF et SNCF en 2011.

Elle permet de définir les taux de participation suivants :
- STIF : 0,727M€ (50%)
- RIF : 0,363M€ (25%)
- SNCF Réseau : 0,273M€ (18,8%)
- SNCF Mobilités : 0,090M€ (6,2%)

Sur la base de cette convention-cadre, la convention de financement relative à la première tranche « études et travaux » a été votée en 2011 par l'ensemble des assemblées délibérantes. Elle définit le programme d'intervention sur chaque gare et détermine les obligations réciproques des parties.

Intérêt régional :
La Région a depuis 2000 consacré plus de 450 M€ pour améliorer l'accessibilité du réseau de transport francilien.

En 2011, la Région Ile-de-France a décidé de participer au financement du SDA au titre de sa politique des transports publics, dans la continuité de son engagement financier depuis 2000.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
Personnes à mobilité réduite et personnes handicapées, notamment.

Détail du calcul de la subvention :
Conformément à la convention cadre votée en CR de juin 2011, il a été convenu que les subventions de la Région feraient l'objet de délibération des instances régionales pour financer les projets disposant des financements du STIF, de SNCF Réseau et de SNCF Mobilités.

Au titre du budget 2016, il est proposé d'affecter une autorisation de programme de 9 000 000 € prélevée sur l'action budgétaire « Accessibilité du réseau ».

Concernant le périmètre de SNCF Réseau, le montant total s'élève à 27 000 000 € HT, soit une part RIF à hauteur de 6 750 000 € (25%).

Concernant le périmètre SNCF Mobilités, le montant total s'élève à 9 000 000 € HT, soit une part RIF à hauteur de 2 250 000 € (25%).

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Accessibilité des transports	27 000 000,00	100,00%
Total	27 000 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
STIF	13 500 000,00	50,00%
SNCF	6 750 000,00	25,00%
REGION	6 750 000,00	25,00%
Total	27 000 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 500 000,00 €
2018	2 500 000,00 €
2019	1 750 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accessibilité des transports	10 670 000,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	102 644 693,23 €
2013	Protections phoniques le long du réseau ferré	3 016 000,06 €
2013	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	2 359 000,00 €
2013	Voirie des TIRN	2 000 000,00 €
2014	Accessibilité des transports	8 973 000,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	155 892 260,00 €
2014	Protections phoniques le long du réseau ferré	735 589,04 €
2014	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	1 901 000,00 €
2014	Voirie des TIRN	800 000,00 €
2015	Accessibilité des transports	14 000 000,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	26 562 398,40 €
2015	Protections phoniques le long du réseau ferré	4 012 404,41 €
2015	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	5 370 000,00 €
2016	Accessibilité des transports	15 000 000,00 €
2016	Opérations d'infrastructure de transports en commun	8 511 875,50 €
2016	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	2 081 000,00 €
	Montant total	366 052 389,61 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015501

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ - TROISIÈME AFFECTATION 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Accessibilité des transports	9 000 000,00 €	25,00 %	2 250 000,00 €
	Montant Total de la subvention		2 250 000,00 €

Imputation budgétaire : 908-810-2041712-181001-200
18100101- Accessibilité du réseau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SNCF SNCF MOBILITES
Adresse administrative : 2 PLACE AUX ETOILES
93210 SAINT DENIS
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
Représentant : PHILIPPE MASSIN, DIRECTEUR D'EXPLOITATION TRANSILIEN

N° SIRET : 55204944791146

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Accessibilité des transports
Rapport Cadre : CR51-11 du 23/06/2011

Objet du projet : attribution d'une subvention études et travaux relative au projet de mise en accessibilité, sur le périmètre SNCF Mobilités, du réseau ferré d'Ile-de-France au titre de l'année 2016.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La loi 2005-102 du 11 février 2005 concernant "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" fixe dans son article 45 un délai de 10 ans pour la mise en accessibilité des réseaux de transport collectif à l'ensemble des personnes à mobilité réduite (PMR).

Les PMR sont définies par la directive 2001/85/CE comme les personnes "ayant des difficultés pour utiliser les transports publics, telles que par exemple les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels, les personnes en fauteuil roulant, les personnes handicapées des membres, les personnes de petite taille, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes transportant des bagages lourds et les personnes avec enfants y compris enfants en poussette ».

Le STIF a été désigné, par la directive d'application de la loi du 11 février 2005 du 13 avril 2006, autorité compétente en Ile-de-France pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) des services de transport. L'objet du SDA est d'assurer l'accessibilité des services et réseaux de transports collectifs aux PMR par une mise en œuvre progressive de mesures appropriées.

Les études préalables ont permis de définir en 2009, en concertation avec les associations ayant participé à l'élaboration du SDA, un réseau de référence régional de 266 gares RATP et SNCF proposées pour être rendues accessibles, dont 207 sous maîtrises d'ouvrage de la SNCF Mobilités et Réseau, et parmi lesquelles 143 gares doivent être rendues accessibles et font partie du SDA.

Le coût d'objectif du programme de mise en accessibilité PMR des 143 gares du SDA est de 1,454Md€ (CE2009).

Pour réaliser ce programme, une convention-cadre a été approuvée par le Conseil Régional d'Ile de France, le Conseil du STIF ainsi que les conseils d'administration respectifs de RFF et SNCF en 2011.

Elle permet de définir les taux de participation suivants :
- STIF : 0,727M€ (50%)
- RIF : 0,363M€ (25%)
- SNCF Réseau : 0,273M€ (18,8%)
- SNCF Mobilités : 0,090M€ (6,2%)

Sur la base de cette convention-cadre, la convention de financement relative à la première tranche « études et travaux » a été votée en 2011 par l'ensemble des assemblées délibérantes. Elle définit le programme d'intervention sur chaque gare et détermine les obligations réciproques des parties.

Intérêt régional :
La Région a depuis 2000 consacré plus de 450 M€ pour améliorer l'accessibilité du réseau de transport francilien.

En 2011, la Région Ile-de-France a décidé de participer au financement du SDA au titre de sa politique des transports publics, dans la continuité de son engagement financier depuis 2000.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
Personnes à mobilité réduite et personnes handicapées, notamment.

Détail du calcul de la subvention :
Conformément à la convention cadre votée en CR de juin 2011, il a été convenu que les subventions de la Région feraient l'objet de délibération des instances régionales pour financer les projets disposant des financements du STIF, de SNCF Réseau et de SNCF Mobilités.

Au titre du budget 2016, il est proposé d'affecter une autorisation de programme de 9 000 000 € prélevée sur l'action budgétaire « Accessibilité du réseau ».

Concernant le périmètre de SNCF Réseau, le montant total s'élève à 27 000 000 € HT, soit une part RIF à hauteur de 6 750 000 € (25%).

Concernant le périmètre SNCF Mobilités, le montant total s'élève à 9 000 000 € HT, soit une part RIF à hauteur de 2 250 000 € (25%).

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Accessibilité des transports	9 000 000,00	100,00%
Total	9 000 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
STIF	4 500 000,00	50,00%
SNCF	2 250 000,00	25,00%
REGION	2 250 000,00	25,00%
Total	9 000 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	1 000 000,00 €
2018	1 000 000,00 €
2019	250 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accessibilité des transports	5 330 000,00 €
2013	Amélioration de la sécurité dans les transports en commun	5 850 000,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	127 124,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	24 584 953,00 €
2014	Accessibilité des transports	2 000 000,00 €
2014	Amélioration de la sécurité dans les transports en commun	6 741 000,00 €
2014	Matériel roulant	17 100 000,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	12 400 398,00 €
2014	Valorisation du patrimoine régional	126 000,00 €
2015	Accessibilité des transports	6 000 000,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	40 380 533,28 €
2016	Accessibilité des transports	5 000 000,00 €
2016	Opérations d'infrastructure de transports en commun	9 685 417,65 €
	Montant total	135 325 425,93 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DÉLIBÉRATION N° CP 16-579

DU 16 NOVEMBRE 2016

DÉVIATION DE LA RN19 À BOISSY-SAINT-LÉGER

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;
VU Le Code des transports ;
VU Le décret en Conseil d'Etat n° 2013-1241 du 27 décembre 2013 portant approbation du Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) ;
VU La délibération n° CR 36-14 du 19 juin 2014 relative au Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF) ;
VU La délibération n° CR 37-14 du 19 juin 2014 relative au Plan Régional pour une Mobilité Durable (PRMD) ;
VU La délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 approuvant le CPER 2015-2020 signé le 9 juillet 2015 ;
VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010;
VU La délibération n° CP 12-674 du 11 octobre 2012 approuvant la convention de financement relative à l'opération « Déviation de la RN 19 à Boissy-Saint-Léger (94) » ;
VU La délibération n° CP 12-902 du 21 novembre 2012 approuvant le protocole Etat-Région portant sur l'aménagement des infrastructures routières nationales ;
VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;
VU Le rapport CP 16-579 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;
VU L'avis de la Commission des transports ;
VU L'avis de la Commission des finances ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article unique : PR 821-001 « Aménagement des infrastructures de voirie nationale »

Décide de participer au financement du projet RN19 – Déviation de Boissy-Saint-Léger (94) détaillé en annexe 2 (fiche projet) à la présente délibération par l'attribution à l'Etat d'un fonds de concours d'un montant maximum prévisionnel de 13 000 000 €.

Affecte une autorisation de programme de 13 000 000 € disponible sur le chapitre 908 « Transport » - code fonctionnel 821 « voirie nationale » - programme PR 821-001 « Aménagement des infrastructures de voirie nationale » - action 482001011 « Déviations d'agglomération » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Cette affectation relève du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 :

- Volet 1 « Mobilité multimodale »
- Sous-volet 13 « Opérations sur le réseau routier »
- Action 131 « Opérations d'optimisation des caractéristiques du réseau routier structurant »

La Présidente du Conseil régional
d'Île-de-France

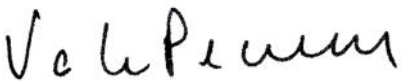

VALÉRIE PÉCRESSE

02/11/2016

ANNEXE 1 À LA DÉLIBÉRATION : ÉTAT RÉCAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-579	Budget	2016

Chapitre	**908 - Transports**
Code fonctionnel	**821 - Voirie nationale**
Programme	**482001 - Aménagement des infrastructures de voirie nationale**
Action	**482001011 - Déviations d'agglomération**

Dispositif : N° 00000334 - Aménagements de voirie nationale

Dossier	16015203 - DÉVIATION DE LA RN19 À BOISSY-SAINT-LEGER (94)			
Bénéficiaire	P0020134 - SECRETARIAT GENERAL DU MEDDTL			
Localisation	BOISSY-SAINT-LEGER			
CPER/CPRD	MOBILITE MULTIMODALE/RN 19 - Déviation de Boissy-Saint-Léger - Hors CPRD			
Montant total	13 000 000,00 €		Code nature	204113
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
26 000 000,00 €	TTC	50 %	13 000 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000334 - Aménagements de voirie nationale	13 000 000,00 €

Total sur l'imputation 908 - 821 - 482001 - 482001011	13 000 000,00 €

ANNEXE 2 À LA DÉLIBÉRATION : FICHE PROJET

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015203

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DÉVIATION DE LA RN19 À BOISSY-SAINT-LEGER (94)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aménagements de voirie nationale	26 000 000,00 €	50,00 %	13 000 000,00 €
	Montant Total de la subvention		13 000 000,00 €

Imputation budgétaire : 908-821-204113-482001-200
482001011- Déviations d'agglomération

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SECRETARIAT GENERAL DU MEDDTL
Adresse administrative : GRANDE ARCHE
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Statut Juridique : Service Central D'un Ministère
Représentant :

N° SIRET : 12006602200027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aménagements de voirie nationale
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : attribution d'une subvention pour la déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger (94)

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
• Améliorer les liaisons routières entre les deux rocades régionales, Francilienne et A86 dans le Val de Marne,
• Améliorer la sécurité et l'environnement des riverains de l'actuelle RN 19, dont le trafic traverse la ville de Boissy-St-Léger,
• Décharger les voies locales aux heures de pointe,
• Favoriser l'utilisation de la gare de Boissy-St-Léger et l'accès des bus à celle-ci, en particulier ceux qui desservent le plateau briard.

Description :
• Le projet global, long de 4.88 km comporte deux sections. Une section nord, qui s'est achevée en 2012 et une section sud, objet plus spécifiquement de la présente fiche.

• La section sud comprend une tranchée couverte à 2*2 voies déviant le centre ancien de Boissy-St-Léger, longue d' environ 900m, une tranchée couverte de raccordement se terminant dans les emprises de la RN 19 actuelle devant le site de Grosbois. Le projet comprend tous les équipements et aménagements de sécurité et d'exploitation nécessaires. Le projet global comprend également la requalification de la RN 19 actuelle qui pourra être mis en œuvre après la mise en service complète de la tranchée couverte.
• Après l'attribution de cinq fonds de concours en 2012, 2013, 2014, 2015 et en juillet 2016, l'objet de cette demande porte sur le raccordement de la tranchée couverte à la section existante de la RN19 et les équipements de la future déviation.

Intérêt régional :
• Le projet est inscrit au SDRIF approuvé en 2013
• Il est également inscrit au PDUIF et au Plan Régional pour la Mobilité Durable. A cette occasion, les élus régionaux ont exprimé la volonté que le projet soit mis en œuvre d'ici 2020 et ont souhaité que l'aménagement global de la RN 19 soit poursuivi jusqu'à la Francilienne en continuité notamment afin de répondre à des problématiques de sécurité sur ce réseau.
Par ailleurs, il est inscrit au protocole d'accord intervenu entre l'Etat et la Région sur le financement d'opérations routières du réseau national voté en 2012.
Le projet est inscrit au CPER 2015-2020 pour un montant de 102 M€ au total dont 41 M€ de participation de la Région.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de Boissy-St-Léger et les usagers amenés à utiliser cette route.

Localisation géographique :
- BOISSY-SAINT-LEGER

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : MOBILITE MULTIMODALE/RN 19 - Déviation de Boissy-Saint-Léger

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Raccordement de la tranchée couverte à la phase nord déjà réalisée de la RN19 et équipements de la future déviation	26 000 000,00	100,00%
Total	26 000 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat	13 000 000,00	50,00%
Région	13 000 000,00	50,00%
Total	26 000 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 000 000,00 €
2018	6 000 000,00 €
2019	2 400 000,00 €
2020	2 600 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aménagements de voirie nationale	30 000 000,00 €
2013	Environnement des infrastructures routières nationales	4 640 805,25 €
2013	Soutien aux réalisations de voies réservées sur autoroutes & voies rapides	2 500 000,00 €
2014	Aménagements de voirie nationale	5 000 000,00 €
2014	Soutien aux réalisations de voies réservées sur autoroutes & voies rapides	1 600 000,00 €
2015	Aménagements de voirie nationale	38 800 000,00 €
2015	Environnement des infrastructures routières nationales	4 500 000,00 €
2015	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	5 750 000,00 €
2016	Aménagements de voirie nationale	24 050 000,00 €
2016	Environnement des infrastructures routières nationales	265 000,00 €
2016	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	4 850 000,00 €
	Montant total	123 955 805,25 €

CONSEIL REGIONAL D'ÎLE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-580

DU 16 Novembre 2016

REQUALIFICATION DE LA RD30 ENTRE PLAISIR ET ÉLANCOURT

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération du Conseil régional n° CR 37-14 du 19 juin 2014 relative à l'actualisation du plan d'action régional en faveur de la mobilité durable

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens » ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU L'avis de la Commission des Transports et des Mobilités ;

VU L'avis de la Commission des Finances, de la Contractualisation et de l'administration générale ;

VU Le rapport CP 16-580 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la Commission des transports ;

VU L'avis de la Commission des finances ;

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ

Article n°1 : Convention de financement

Approuve la convention de financement relative à l'opération de requalification de la RD 30 entre Plaisir et Elancourt, figurant en annexe 3 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à le signer.

Article n°2 : HP 78-001 « Circulations douces »

Décide de participer au titre de l'aménagement des infrastructures de voirie départementale au financement du projet « requalification de la RD 30 entre Plaisir et Elancourt - volet itinéraire cyclable » détaillé en annexe 2 *(fiches projet)* à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant total maximum prévisionnel de **3 200 000 €.**

Subordonne le versement de cette subvention régionale à la signature de la convention adoptée par l'article 1 de la présente délibération.

Affecte une autorisation de programme de **3 200 000 €** disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 78 « Autres actions », Programme : HP 78-001 « Circulations douces », action 17800101 « Réseaux verts et équipements cyclables » du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article n°3 : HP 823-003 « Aménagement des infrastructures de voirie départementale »

Décide de participer au titre de l'aménagement des infrastructures de voirie départementale au financement du projet « requalification de la RD 30 entre Plaisir et Elancourt - volet routier » détaillé en annexe 2 *(fiches projet)* à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant total maximum prévisionnel de **17 471 650,30 €.**

Subordonne le versement de cette subvention régionale à la signature de la convention adoptée par l'article 1 de la présente délibération.

Affecte une autorisation de programme de projet de **17 471 650,30 €** disponible sur le chapitre 908 « Transports », code fonctionnel 823 « Voirie départementale », Programme HP 823-003 « Aménagement des infrastructures de voirie départementale », action 18200302 « Aménagement des infrastructures de voirie départementale en grande couronne » du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article n°4 : Démarrage anticipé

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17, alinéa 5, de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier prorogé par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Dossier-Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle du démarrage
16015552	REQUALIFICATION DE LA RD30 ENTRE PLAISIR ET ELANCOURT (78) - VOLET ROUTIER	CD 78	1er octobre 2014

Dossier-Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle du démarrage
16015554	REQUALIFICATION DE LA RD30 ENTRE PLAISIR ET ELANCOURT (78) - VOLET CIRCULATONS DOUCES	CD 78	1er octobre 2014

La Présidente du Conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE 1 : ÉTAT RÉCAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008890	Budget	2016

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**78 - Autres actions**
Programme	**178001 - Circulations douces**
Action	**17800101 - Réseaux verts et équipements cyclables**

Dispositif : N° 00000718 - Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)

Dossier	16015554 - REQUALIFICATION DE LA RD 30 ENTRE PLAISIR ET ELANCOURT (78) - VOLET ITINERAIRE CYCLABLE			
Bénéficiaire	R2301 - DEPARTEMENT DES YVELINES			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 200 000,00 €		Code nature	204132
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 400 000,00 €	HT	50 %	3 200 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000718 - Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	3 200 000,00 €

Total sur l'imputation 907 - 78 - 178001 - 17800101	3 200 000,00 €

Chapitre	**908 - Transports**
Code fonctionnel	**823 - Voirie départementale**
Programme	**182003 - Aménagement des infrastructures de voirie départementale**
Action	**18200302 - Aménagement des infrastructures de voirie départementale en grande couronne**

Dispositif : N° 00000301 - Aménagement des infrastructures routières départementales

Dossier	16015552 - REQUALIFICATION DE LA RD30 ENTRE PLAISIR ET ELANCOURT (78) - VOLET ROUTIER			
Bénéficiaire	R2301 - DEPARTEMENT DES YVELINES			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	17 471 650,30 €		Code nature	204133
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
34 943 300,60 €	HT	50 %	17 471 650,30 €	

Total sur le dispositif N° 00000301 - Aménagement des infrastructures routières départementales	17 471 650,30 €

Total sur l'imputation 908 - 823 - 182003 - 18200302	17 471 650,30 €

ANNEXE 2 : FICHES PROJET

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015552

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REQUALIFICATION DE LA RD30 ENTRE PLAISIR ET ELANCOURT (78) - VOLET ROUTIER

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aménagement des infrastructures routières départementales	34 943 300,60 €	50,00 %	17 471 650,30 €
	Montant Total de la subvention		17 471 650,30 €

Imputation budgétaire : 908-823-204133-182003-200
18200302- Aménagement des infrastructures de voirie départementale en grande couronne

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DES YVELINES
Adresse administrative : 2 PLACE ANDRE MIGNOT
78012 VERSAILLES
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Pierre BEDIER, Président

N° SIRET : 22780646000019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aménagement des infrastructures routières départementales
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le versement de cette subvention correspond à une affectation mise en place dans le respect du principe de financement du projet explicité à l'article 5.1 de la convention de financement approuvé par la délibération CP14-553 du 17 octobre 2014. Les travaux ont débuté en octobre 2014. Cette subvention est donc assortie d'une demande de démarrage anticipé.

Objectifs :
Les principaux objectifs de cette opération sont de :
- améliorer la capacité de la route
- séparer les trafics
- sécuriser l'axe grâce aux dénivellations et à la mise en place d'un terre-plein central.
- de protéger les riverains de la RD30 des nuisances sonores et des effets de coupures liées à la circulation
- améliorer le cadre de vie des habitants de la RD30 par la mise en place de protections acoustiques
- définir un partage équilibré des espaces entre les piétons, la voiture et les cycles

- développer et sécuriser les aménagements en faveur des circulations douces (piétons et cycles)
- faciliter l'activité commerciale
- améliorer la sécurité et le confort des usagers

Description :
L'opération d'aménagement de la RD30 à Elancourt et Plaisir a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 09 octobre 2007 et prorogée en date du 26 septembre 2012.
La section actuelle de la RD30 est constituée d'une chaussée à 2 voies (entre l'avenue du Pressoir au sud et le giratoire du Petit Saint-Cloud au nord) et se raccorde à ses extrémités à de courtes sections de chaussée à 2x2 voies (entre la RN12 et l'avenue du Pressoir et entre le giratoire de petit Saint-Cloud et la voie SNCF).
Cet axe est saturé au niveau de Plaisir entrainant un report de trafic important sur le centre-ville engendrant de nombreuses nuisances pour les riverains.

Le projet de requalification de la RD30 comporte un volet «environnement des infrastructures de transport », un volet «vélo », un volet « aménagement de la section courante de la RD 30 » pour reconfigurer la voie.

Le projet vise à aménager la RD30 à 2x2 voies entre la RD11 au nord de Plaisir et la RD12 au sud.
Le projet comporte :
- le doublement sur place de la RD30 sur 3 800m avec dénivellation des giratoires, d'extrémités du Gâtines et du Petit Saint-Cloud,
- la dénivellation du carrefour Jules Régnier,
- la reprise de l'assainissement,
- la création de nouveaux ouvrages d'art et la reprise des existants pour s'adapter au nouvel itinéraire,
- la création de 21 murs de soutènement,
- la fluidification du trafic par la réduction d'échanges à niveau avec les voiries communales et en aménageant une voie d'entrecroisement sur l'ouvrage de l'échangeur de la RN12.

La dénivellation des principaux carrefours ou de certains ouvrages ont pour objectif de faciliter la connexion entre les différents quartiers des communes situés de part et d'autre de la voie.
Les travaux ont démarré en octobre 2014.

Moyens mis en œuvre :
Travaux d'aménagement de voirie
Travaux de réalisation d'ouvrages d'art et reprise des ouvrages existants
Travaux de réalisation de murs de soutènement
Travaux de dénivellation de carrefours

Intérêt régional :

Supprimer des zones de congestions récurrentes de la circulation sur un axe de rocade stratégique

Améliorer le cadre de vie des franciliens vivant dans les zones de bruit critique prioritaires telles que définies dans la délibération cadre CR 37-14 approuvant le Plan Régional en faveur de la Mobilité Durable

Public(s) cible(s) :
- Les riverains des communes de Plaisir et d'Elancourt directement impactés par les nuisances générées par la RD30 et par les effets de coupures urbaines de l'axe.
- Les usagers du territoire utilisant la RD30.

Détail du calcul de la subvention :
L'estimation prévisionnelle du projet prévoit un montant de travaux global de 66 000 000€ réparti ainsi :
- Itinéraire cyclable : 9 000 000,00 €
- Protections phoniques : 7 000 000,00 €
- Aménagement routier : 50 000 000,00 €

La Région et le CD78 financent le projet à hauteur de 50% chacun.

Localisation géographique :
- ELANCOURT
- PLAISIR

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX PREPARATOIRES	2 600 300,60	7,44%
TRAVAUX DE VOIRIE	29 743 000,00	85,12%
EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET SECURITE	2 600 000,00	7,44%
Total	34 943 300,60	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RIF	17 471 650,30	50,00%
CD78	17 471 650,30	50,00%
Total	34 943 300,60	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 871 650,30 €
2017	7 000 000,00 €
2018	3 600 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	607 282,15 €
2013	Environnement des infrastructures routières départementales	1 479 064,00 €

2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	641 370,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	57 464,86 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	3 141 500,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 400 000,00 €
2014	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 528 349,70 €
2014	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	29 155,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 939 221,78 €
2014	Environnement des infrastructures routières départementales	3 410 546,40 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	623 600,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	399 980,09 €
2014	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	2 484 500,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 400 000,00 €
2015	Aménagement des infrastructures routières départementales	5 000 000,00 €
2015	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	4 200 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	511 328,20 €
2015	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	621 600,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	4 390 000,00 €
2015	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	1 197 000,00 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 146 000,00 €
2016	Aménagements de voirie nationale	230 000,00 €
2016	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	621 600,00 €
2016	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	700 000,00 €
	Montant total	39 759 562,18 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015554

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REQUALIFICATION DE LA RD 30 ENTRE PLAISIR ET ELANCOURT (78) - VOLET ITINERAIRE CYCLABLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	6 400 000,00 €	50,00 %	3 200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		3 200 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204132-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DES YVELINES
Adresse administrative : 2 PLACE ANDRE MIGNOT
78012 VERSAILLES
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Pierre BEDIER, Président

N° SIRET : 22780646000019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD 30- volet itinéraire cyclable à Plaisir (78) et Elancourt (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le versement de cette subvention correspond à une affectation mise en place dans le respect du principe de financement du projet explicité à l'article 5.1 de la convention de financement approuvé par la délibération CP14-553 du 17 octobre 2014. Les travaux ont débuté en octobre 2014. Cette subvention est donc assortie d'une demande de démarrage anticipé.

Objectifs :
Reliant Elancourt, la RN12 et le rond-point du « Petit St Cloud » au centre de Plaisir, l'opération d'aménagement et de doublement de la RD30 à Elancourt et Plaisir a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 09 octobre 2007 et prorogée en date du 26 septembre 2012.
Outre les aménagements principaux proposés dans le cadre de cette opération, l'aménagement de la section courante de la RD30 s'accompagne de réalisations annexes telles que la création

d'aménagements cyclables.

Les principaux objectifs sont de :
- définir un partage équilibré des espaces entre les piétons, la voiture et les cycles
- développer et sécuriser les aménagements en faveur des circulations douces (piétons et cycles)
- améliorer le cadre de vie des habitants de la RD30 par la mise en place de protections acoustiques
- faciliter l'activité commerciale
- améliorer la sécurité et le confort des usagers

Description :
Outre la création d'une voie verte et de pistes cyclables, le projet compte la création de deux passerelles dédiées aux modes actifs (l'une franchissant la RN12, l'autre au niveau du Bois de la Cranne) et la création ou le confortement de 3 passages inférieurs sous la RD30.
En particulier, le franchissement de la RN12 constitue la création d'un nouveau point de franchissement.
Il existe déjà 2 320ml de linaire existant sur la RD30. 3772 ml supplémentaires seront réalisés avec le projet présenté, portant le total à 6 092 ml d'aménagements cyclables sur cet axe.

Intérêt régional :
Les aménagements cyclables projetés sont situés sur un axe routier d'intéret régional.

Ce projet concourre à résorber des effets de coupures induits par l'axe routier et à requalifier la RD30 en intégrant les modes actifs

Le projet s'inscrit également dans une optique d'apaisement des vitesses et de la sécurisation des modes de déplacements et des usages

Public(s) cible(s) :
Les usagers du territoire

Localisation géographique :
- ELANCOURT
- PLAISIR

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Voiries y compris marquage	2 000 000,00	31,25%
Ouvrages d'art	4 000 000,00	62,50%
Equipement, signalisation	400 000,00	6,25%
Total	6 400 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RIF	3 200 000,00	50,00%
CD78	3 200 000,00	50,00%
Total	6 400 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	1 500 000,00 €
2018	1 700 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	607 282,15 €
2013	Environnement des infrastructures routières départementales	1 479 064,00 €
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	641 370,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	57 464,86 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	3 141 500,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 400 000,00 €
2014	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 528 349,70 €
2014	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	29 155,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 939 221,78 €
2014	Environnement des infrastructures routières départementales	3 410 546,40 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	623 600,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	399 980,09 €
2014	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	2 484 500,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 400 000,00 €
2015	Aménagement des infrastructures routières départementales	5 000 000,00 €
2015	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	4 200 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	511 328,20 €
2015	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	621 600,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	4 390 000,00 €
2015	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	1 197 000,00 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 146 000,00 €
2016	Aménagements de voirie nationale	230 000,00 €
2016	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	621 600,00 €
2016	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	700 000,00 €
	Montant total	39 759 562,18 €

ANNEXE 3: CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A L'OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA RD30 ENTRE PLAISIR ET ELANCOURT (78)

CONVENTION

La Région Ile de France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,

En vertu de la délibération N° *CP- 16 xxxx* du 16 novembre 2016
Ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

L'organisme dénommé : **Département des Yvelines (78)**

dont le statut juridique est : Département
dont le n° SIRET est : 22780646000019
dont le siège social est situé au : 2 PLACE ANDRE MIGNOT 78012 VERSAILLES
Représenté par : Monsieur Pierre BEDIER, Président

d'autre part,

PREAMBULE :

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes, correspondant aux règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional N°CR 33-10 du 17 juin 2010 prorogé par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CP 16- *[numéro de délibération]* du 16 novembre 2016, la Région Ile-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation de l'opération suivante, requalification de la RD30 entre Plaisir et Elancourt (78), dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiches projets » n°16015552 et n°1601554 de la présente convention.

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs de chacune des parties en ce qui concerne les modalités de réalisation et de financement des travaux visant à la requalification de la RD 30 entre Plaisir et Elancourt (78), tel que défini dans les « fiches projets ».

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES TRAVAUX ET/OU DES ETUDES ET/OU DES ACTIONS

La section actuelle de la RD30 est constituée d'une chaussée à 2 voies (entre l'avenue du Pressoir au sud et le giratoire du Petit Saint-Cloud au nord) et se raccorde à ses extrémités à de courtes sections de chausse à 2x2 voies (entre la RN12 et l'avenue du Pressoir et entre le giratoire de petit Saint-Cloud et la voie SNCF.
Cet axe est saturé au niveau de Plaisir entrainant un report de trafic important sur le centre-ville engendrant de nombreuses nuisances pour les riverains.

Le projet de requalification de la RD30 comporte 3 volets dont un volet de travaux d'aménagement de la section courante de la RD 30 pour reconfigurer la voie.

Le projet vise à aménager la RD30 à 2x2 voies entre la RD11 au nord de Plaisir et la RD12 au sud.

L'aménagement de la section courante de la RD 30 s'accompagne de réalisations telles que la création de protections phoniques (merlons et écrans acoustiques) le long de différentes sections de la voirie.
En effet, les perturbations du fonctionnement urbain apportées par la RD30 liées aux conditions de circulation difficiles génèrent des nuisances acoustiques significatives que subissent aujourd'hui les riverains.

Outre la création d'une voie verte et de pistes cyclables, le projet compte la création de deux passerelles dédiées aux modes actifs (l'une franchissant la RN12, l'autre au niveau du Bois de la Cranne) et la création ou le confortement de 3 passages inférieurs sous la RD30.

En particulier, le franchissement de la RN12 constitue la création d'un nouveau point de franchissement. Il existe déjà 2 320ml de linaire existant sur la RD30. 3772 ml supplémentaires seront réalisés avec le projet présenté, portant le total à 6 092 ml d'aménagements cyclables sur cet axe.

Le volet « voirie » constitue la phase de travaux principale de l'opération et le socle pour démarrer les autres composantes du projet. En effet, de cette phase, découlent ensuite les travaux liés aux protections phoniques et aux aménagements cyclables incluant les ouvrages en faveur des modes actifs.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, l'opération dont le contenu est précisé dans l'article 2 de la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération dans le respect des règles de l'art et conformément à toutes les lois et règlements en vigueur applicables.

x

ARTICLE 4 : DUREE DES TRAVAUX ET/OU DES ETUDES ET/OU DES ACTIONS

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2017

L'échéancier prévisionnel indicatif des appels de fonds est indiqué dans les « fiches projets ».

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINANCIERES :

Le projet de requalification de la RD30 entre Plaisir et Elancourt s'élève à 66 000 000€ tel que :

- Itinéraire Cyclable : 9 000 000,00 €
- Protections Phoniques : 7 000 000,00 €
- Aménagement routier : 50 000 000,00 €

L'opération a déjà fait l'objet de 4 autorisations de programme en 2014 et 2015 au titre des circulations douces, de l'aménagement de voirie et des protections phoniques au titre du CPRD 2007-2015 :

- 800 000 € attribués par la Commission permanente du 30 janvier 2014, par délibération CP 14-147, au titre des circulations douces,
- 500 000 € attribués par la Commission permanente du 17 octobre 2014, par délibération CP 14-553 au titre des circulations douces,

- 2 528 349,70 € attribués par la Commission permanente du 17 octobre 2014, par délibération CP-14-553, au titre de l'aménagement des voiries départementales,
- 5 000 000 € attribués par la Commission permanente du 17 juin 2015, par délibération CP 15-305, au titre de l'aménagement des voiries départementales

- 979 064 €, attribués par la Commission permanente du 11 novembre 2013, par délibération CP-13-540, au titre des protections phoniques,
- 2 520 9360 € attribués par la Commission permanente du 17 octobre 2014, par délibération CP 14-553 au titre des protections phoniques

Le volet protection phonique du projet a été soldé en 2014.

Compte tenu des composantes du projet, l'intervention régionale est répartie en deux volets.

5.1a : Volet circulations douces

Par délibération N°CP-XX du 16 novembre 2016, la Région Île-de-France a décidé de soutenir le DEPARTEMENT DES YVELINES pour la réalisation de l'opération suivante « requalification de la RD30 entre Plaisir et Elancourt - volet cyclable » dont le descriptif complet figure dans l'annexe mentionnée « fiches projets » de la présente convention (référence dossier n°16015554 de la fiche projet).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 50% de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 6 400 000€ soit un montant maximum de subvention de 3 200 000€.
Le plan de financement prévisionnel du volet cyclable de l'opération, précisant les montants HT et les postes de dépenses est détaillé dans l'annexe « fiches de projets » de la présente convention.

5.1b : Volet routier

Par délibération N°CP-XX du 16 novembre 2016, la Région Île-de-France a décidé de soutenir le DEPARTEMENT DES YVELINES pour la réalisation de l'opération suivante « requalification de la RD30 entre Plaisir et Elancourt - volet routier » dont le descriptif complet figure dans l'annexe

mentionnée « fiches projets » de la présente convention (référence dossier n°16015552 de la fiche projet).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 50% de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 34 943 300, 60€ soit un montant maximum de subvention de 17 471 653, 30€.
Le plan de financement prévisionnel du volet routier de l'opération, précisant les montants HT et les postes de dépenses est détaillé dans l'annexe « fiches de projets » de la présente convention.

Si les volets de l'opération font l'objet de financements autres que ceux de la Région, un tableau récapitulant ces financements est indiqué dans les « fiches projets » respectives.

5.2 : Versement de la subvention
Les dispositions énoncées ci-après s'appliquent à chacune des subventions proposées au titre de la présente convention, mentionnées aux articles 5.1a et 5.1b.

5.2.1 : Caducité

Conformément aux dispositions du Règlement Budgétaire et Financier de la Région Ile-de- France, la subvention devient caduque et elle est annulée si à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la date de délibération de son attribution, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale une demande de paiement d'un premier acompte.
Ce délai peut être prorogé d'un an maximum par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit avant l'expiration du délai de trois ans mentionnés ci-avant que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables. Passé ce délai, l'autorisation de programme rendue disponible est désengagée et désaffectée par décision de la Présidente. Elle n'est pas utilisable pour une autre affectation.

A compter de la date de demande de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de quatre années pour présenter le solde de l'opération ; à défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc. Lorsque l'opération a donné lieu à l'engagement d'une autorisation de programme de projets, celle-ci demeure valable jusqu'à l'achèvement de l'opération si elle a fait l'objet d'un premier appel de fonds émis dans les délais.

Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

5.2.2 : Modalités de versement

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

- chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées,

- chaque demande de versement de subvention est signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée.

5.2.3 : Versement d'acomptes

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux ou du barème de la subvention.

Le cumul des acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

5.2.4 : Versement du solde

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche ainsi que la production de la déclaration d'achèvement des travaux conforme au plan d'ouvrage exécuté et annexé.

Le versement du solde est subordonné à la production d'un compte rendu financier de l'opération ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche. Ce compte rendu financier comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire et du comptable qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Pour les personnes morales de droit public : le versement du solde est conditionné à la production d'un état récapitulatif des dépenses signé par le représentant légal du bénéficiaire et du comptable qui certifie leur prise en charge dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

5.2.5 : modalités de mandatement

Le mandatement de la Région Ile-de-France est libellé de telle façon qu'il apparaisse explicitement s'il s'agit d'un versement effectué au titre de la présente convention.

La date et les références de mandatement sont portées par tous moyens écrits à la connaissance du bénéficiaire.

Le paiement est effectué par virement bancaire portant le numéro de référence de la facture (numéro porté dans le libellé du virement).

Le comptable assignataire est le Receveur Général des Finances de Paris de la Direction Régionale des Finances Publiques, Trésorier-Payeur Général pour la Région Ile-de-France.

5.2.6 : Révision du montant subventionné

Le montant de la subvention constitue un plafond. Tout dépassement du montant visé à l'article 5.1 est pris en charge par le bénéficiaire / maître d'ouvrage.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire de la subvention s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux ou du barème unitaire indiqués à l'article 5.1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

5.2.7 : Eligibilité des dépenses subventionnables

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter de la date de la délibération régionale citée à l'article 1 et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 5.2.1 de la présente convention, sauf dispositions contraires prévues dans ladite délibération.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

- Informer la Région, par écrit et documents à l'appui, dans les deux mois de la survenance de l'évènement de toute modification survenue dans son objet ou organisation : changements de personnes chargées des instances de décision de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse,

- Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière,

- Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention,

- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives,

- Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives,

- Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné,

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Ile-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Pendant toute la durée des travaux, le maître d'ouvrage doit apposer à la vue du public, un panneau d'information (ou plusieurs suivant la disposition des lieux) facilement lisible, faisant apparaître la mention «travaux réalisés avec le concours financier de la Région Ile-de-France à hauteur de *[taux]* % du montant global».

Modalités de la communication :

La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.
Les correspondances avec les destinataires de l'action soutenue par la Région indiquent explicitement que cette action bénéficie du soutien de la Région Ile de France.

Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

ARTICLE 8 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le *[date de délibération]*.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale, ou à défaut en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 5.2.1 de la présente convention.

ARTICLE 9 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

En cas d'inexécution par le maître d'ouvrage de ces obligations contractuelles ou d'une utilisation de la subvention non conforme à leur objet, la subvention est restituée.

Dans ce cas, il sera procédé à la résiliation de la présente convention dans les conditions prévues à l'article 10 ci-dessous.

En outre, la Région se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la somme versée, au regard de la qualité des prestations effectuées.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 10 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être résiliée pour motif d'intérêt général. Si la résiliation intervient à la demande de la Région, elle prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 11 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 12 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et le cas échéant les annexes.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux
Le.....

La Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France	Le Président du Conseil départemental des Yvelines
Valérie PECRESSE	Pierre BEDIER

CONSEIL REGIONAL D'ÎLE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DÉLIBÉRATION N° CP 16-624

DU 16 Novembre 2016

AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE VISANT À L'AMELIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET SUPPRESSION DE PASSAGES À NIVEAUX PRÉOCCUPANTS

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU La loi n° 82-1153 modifiée du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

VU La délibération cadre n° CR 36-14 du 19 juin 2014 relative au Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF) ;

VU La délibération cadre n° CR 37-14 du 19 juin 2014 relative au Plan d'action Régional en faveur de la Mobilité Durable (PRMD) ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à la mise en œuvre de la mesure « 100 000 stages pour les jeunes franciliens » ;

VU La délibération n° CP 15-175 du 09 avril 2015 relative à l'approbation de la convention-type concernant les dispositifs de la « politique régionale de sécurité routière » ;

VU Le budget de la Région d'Île-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-624 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France ;

VU L'avis de la Commission des transports ;

VU L'avis de la Commission des finances ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 : HP 825-004 « Aménagement de sécurité sur RD »

Décide de participer au titre de l'annexe 6 à la délibération n° CR 37-14 relative à la politique régionale de la sécurité routière, au financement des projets détaillés en annexe 2 *(fiches projet)* à la présente délibération par l'attribution de cinq subventions d'un montant total maximum prévisionnel de 1.061.360 €.

Bénéficiaire	Opérations	Localisation	Action (18200402)
VILLE DE MANTES-LA-JOLIE	Aménagement sur la RD 113 en entrée de ville ouest aux abords de l'hôpital François Quesnay	commune de Mantes-la-Jolie (78)	261.000 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE	Création d'un giratoire entre les RD 28 et 81 à Sagy	commune de Sagy (95)	540.000 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE	Aménagement du carrefour entre la RD28 et la rue de l'Aubette	commune de Condécourt (95)	89.000 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE	Aménagement du carrefour entre la RD28 et la rue Pierre Bonté / le chemin de l'Aulnay	commune de Condécourt (95)	94.500 €
VILLE DE LIVRY-GARGAN	Aménagements de sécurité routière en faveur des piétons sur le réseau de voirie communale	commune de Livry-Gargan (93)	76.860 €

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n° CP 15-175 du 09 avril 2015, modifiée pour tenir compte des dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme **1.061.360 €** disponible sur le chapitre 908 « Transports » - code fonctionnel 825 « Sécurité routière » programme HP 825-004 (182004) « Aménagement de sécurité » - Action 18200402 « Aménagements de sécurité sur RD » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : HP 811-009 « Suppression des passages à niveau »

Décide de participer au titre de l'annexe 6 à la délibération CR 37-14 relative à la Politique régionale en faveur de la sécurité routière, au financement du projet détaillé en annexe 2 *(fiches projet)* à la présente délibération par l'attribution de deux subventions d'un montant maximum prévisionnel de 5.750.000 €.

Bénéficiaire	Opérations	Localisation	Action (18100901)
SNCF Réseau	Création d'un pont-rail préalable à la suppression du passage à niveau n°4 Deuil / Montmagny	communes de Deuil et de Montmagny (95)	3.250.000 €
SNCF Réseau	Études d'avant-projet liées à la suppression du passage à niveau n°8	commune de Saint-Pierre-lès-Nemours (77)	2.500.000 €

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de deux conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n° CP 15-175 du 09 avril 2015, modifiée pour tenir compte des dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **5.750.000 €** disponible sur le chapitre 908 « Transport » - code fonctionnel 811 « Transport ferroviaire régional de voyageurs », Programme HP 811-009 (181009) : « Suppression des passages à niveau » Action 18100901 : « Suppression des passages à niveau » du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la présente délibération.

La Présidente du Conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE 1 À LA DÉLIBÉRATION : ÉTAT RÉCAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008898	Budget	2016

Chapitre	**908 - Transports**
Code fonctionnel	**811 - Transport ferroviaire régional de voyageurs**
Programme	**181009 - Suppression des passages à niveau**
Action	**18100901 - Suppression des passages à niveau**

Dispositif : N° 00000404 - Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau

Dossier	16015671 - ÉTUDES ET TRAVAUX DE CRÉATION D'UN PONT-RAIL PRÉALABLE A LA SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N°4 DEUIL/MONTMAGNY A DEUIL-LA-BARRE (95)			
Bénéficiaire	R14154 - RFF SNCF RESEAU			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 250 000,00 €		Code nature	2041722
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 500 000,00 €	HT	50 %	3 250 000,00 €	

Dossier	16015680 - ÉTUDES D'AVANT-PROJET LIÉES A LA SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N°8 DE SAINT-PIERRE-LÈS-NEMOURS (77)			
Bénéficiaire	R14154 - RFF SNCF RESEAU			
Localisation	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 500 000,00 €		Code nature	2041722
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 000 000,00 €	HT	50 %	2 500 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000404 - Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	5 750 000,00 €

Total sur l'imputation 908 - 811 - 181009 - 18100901	5 750 000,00 €

Chapitre	**908 - Transports**
Code fonctionnel	**825 - Sécurité routière**
Programme	**182004 - Aménagements de sécurité**
Action	**18200402 - Aménagements de sécurité sur RD**

Dispositif : N° 00000741 - Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008898	Budget	2016

Dossier	16014923 - AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ DU CROISEMENT ET DES ABORDS ENTRE LA RD 113 ET LE BOULEVARD SULLY A MANTES-LA-JOLIE (78)			
Bénéficiaire	R629 - COMMUNE DE MANTES LA JOLIE			
Localisation	MANTES-LA-JOLIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	261 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
522 000,00 €	HT	50 %	261 000,00 €	

Dossier	16015486 - CRÉATION D'UN GIRATOIRE ENTRE LES RD 28 ET 81 A SAGY (95)			
Bénéficiaire	R2306 - DEPARTEMENT DU VAL D'OISE QRT NOUVELLE PREFECTURE			
Localisation	SAGY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	540 000,00 €		Code nature	204132
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 080 000,00 €	HT	50 %	540 000,00 €	

Dossier	16015490 - AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RD 28 ET LA RUE PIERRE BONTÉ / LE CHEMIN DE L'AULNAY A CONDÉCOURT (95)			
Bénéficiaire	R2306 - DEPARTEMENT DU VAL D'OISE QRT NOUVELLE PREFECTURE			
Localisation	CONDECOURT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	94 500,00 €		Code nature	204132
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
189 000,00 €	HT	50 %	94 500,00 €	

Dossier	16015492 - AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RD 28 ET LA RUE DE L'AUBETTE A CONDÉCOURT (95)			
Bénéficiaire	R2306 - DEPARTEMENT DU VAL D'OISE QRT NOUVELLE PREFECTURE			
Localisation	CONDECOURT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	89 000,00 €		Code nature	204132
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
178 000,00 €	HT	50 %	89 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000741 - Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	984 500,00 €

Dispositif : N° 00000759 - Sécurité routière - Actions visant à renforcer la sécurité des personnes les plus vulnérables

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008898	Budget	2016

Dossier	16014922 - AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN FAVEUR DES PIÉTONS SUR LE RÉSEAU DE VOIRIE A LIVRY-GARGAN (93)				
Bénéficiaire	R1252 - COMMUNE DE LIVRY GARGAN				
Localisation	LIVRY-GARGAN				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	76 860,00 €			Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
256 200,00 €	HT	30 %		76 860,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000759 - Sécurité routière - Actions visant à renforcer la sécurité des personnes les plus vulnérables	76 860,00 €

Total sur l'imputation 908 - 825 - 182004 - 18200402	1 061 360,00 €

ANNEXE 2 À LA DÉLIBÉRATION : FICHES PROJET

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014923

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ DU CROISEMENT ET DES ABORDS ENTRE LA RD 113 ET LE BOULEVARD SULLY À MANTES-LA-JOLIE (78)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	522 000,00 €	50,00 %	261 000,00 €
	Montant Total de la subvention		261 000,00 €

Imputation budgétaire : 908-825-204142-182004-200
18200402- Aménagements de sécurité sur RD

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MANTES LA JOLIE
Adresse administrative : 31 RUE GAMBETTA
78201 MANTES-LA-JOLIE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur MICHEL VIALAY, Maire

N° SIRET : 21780361800016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ DU CROISEMENT ET DES ABORDS ENTRE LA RD 113 ET LE BOULEVARD SULLY À MANTES-LA-JOLIE (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune de Mantes-la-Jolie est bordée au nord-ouest par la Seine. C'est la 3ème ville du département des Yvelines, avec 44 000 habitants. Elle est aussi la ville-centre de la Communauté urbaine Grand Paris Seine-et-Oise (GPSO) rassemblant plus de 400.000 habitants.
Le territoire communal se décompose en 3 quartiers : à l'est le centre-ville historique, au centre un quartier résidentiel pavillonnaire et à l'ouest le quartier des grands ensembles du Val Fourré
La RD 113 (avenue du Général De Gaulle) traverse le département des Yvelines d'est en ouest en longeant la Seine et l'autoroute A13.
Elle supporte un trafic d'environ 11.500 véhicules/ jour dont 4 % de poids lourds.
Cette avenue est l'entrée ouest du réseau viaire communal depuis Rosny-sur-Seine et permet également

d'accéder au pont sur la Seine qui relie la ville de Limay.
Le boulevard Sully est, depuis le carrefour avec la RD 113, l'unique raccordement à l'autoroute A13.
Ces deux larges voies de desserte locale structurante sont bordées par un environnement fortement urbanisé comme le quartier d'habitation du Val Fourré, l'hôpital François Quesnay et d'autres équipements publiques qui génèrent des flux importants d'usagers de tous types dont de nombreux piétons.
Elles présentent un profil de 2 x 2 voies et un tracé rectiligne qui ne contraignent pas la pratique de vitesse excessive de certains usagers.
Entre 2014 et 2015, il a été recensé sur la zone du projet 9 accidents corporels ayant impliqué 2 piétons et occasionné 8 victimes dont 6 hospitalisées.

Description :
Afin d'optimiser la sécurité routière de son réseau viaire, la ville de Mantes-la-Jolie, en qualité de maître d'ouvrage, prévoit d'aménager le croisement entre la RD et le boulevard Sully par des protections à ses abords.
Afin d'inciter à la réduction des vitesses excessives pratiquées par certains usagers, le maître d'ouvrage propose la création d'une traversée piétonne surélevée d'une part sur la RD 113 au droit du parvis du centre des impôts et le parc Gutenberg ; et d'autre part sur le boulevard Sully au droit du parvis de l'hôpital François Quesnay et de l'école d'infirmières.
La voie de circulation dédiée au mouvement de tourne-à-droite de la RD 113 vers le boulevard Sully sera supprimée permettant l'élargissement du cheminement piéton. La voie de circulation dédiée au mouvement de tourne-à-droite du boulevard Sully vers la RD 113 sera comblée de manière identique.
Les rayons de courbures de chacune de ces voies seront réduits afin de limiter la prise de vitesse au droit dans ce mouvement.
Ces aménagements seront adaptés en faveur des personnes handicapées et à mobilité réduite.
Les signalisations horizontales et verticales seront mises en conformité.

Intérêt régional :
Politique régionale de sécurité routière.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Tous les types d'usagers de la route dont les plus vulnérables que sont les piétons.

Détail du calcul de la subvention :
- Dépense subventionnable : 522.000 € HT.
- Part de financement relevant de la maîtrise d'ouvrage : 50% de la dépense subventionnable HT soit 261.000 €.
- Subvention régionale dans le cadre de l'application de l'article 1§1 du dispositif 1 de l'annexe 5 à la délibération CR 37-14 du 19 juin 2014 visant à sécuriser les zones d'accumulations d'accidents répertoriés : le taux de financement maximum est de 50% de la dépense subventionnable, soit une subvention de 261.000 € pour l'aménagement du croisement et des abords entre la RD 113 et le boulevard Sully à Mantes-la-Jolie.

Localisation géographique :
- MANTES-LA-JOLIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ETUDES	78 300,00	15,00%
TRAVAUX DE VOIRIE	443 700,00	85,00%
Total	522 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	261 000,00	50,00%
VILLE DE MANTES-LA-JOLIE	261 000,00	50,00%
Total	522 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	180 000,00 €
2018	81 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	84 930,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	2 744 987,00 €
2013	Soutien à la prévention	30 000,00 €
2013	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 500,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	84 930,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	5 000,00 €
2015	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 522,74 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	200 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	28 000,00 €
2016	Aide à la restauration du patrimoine protégé	47 730,00 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	46 575,00 €
	Montant total	1 959 803,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014922

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN FAVEUR DES PIÉTONS SUR LE RÉSEAU DE VOIRIE A LIVRY-GARGAN (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Sécurité routière - Actions visant à renforcer la sécurité des personnes les plus vulnérables	256 200,00 €	30,00 %	76 860,00 €
	Montant Total de la subvention		76 860,00 €

Imputation budgétaire : 908-825-204142-182004-200
18200402- Aménagements de sécurité sur RD

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LIVRY GARGAN
Adresse administrative : 4 PL FRANCOIS MITTERRAND
93190 LIVRY-GARGAN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire

N° SIRET : 21930046400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Sécurité routière - Actions visant à renforcer la sécurité des personnes les plus vulnérables
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN FAVEUR DES PIÉTONS SUR LE RÉSEAU DE VOIRIE A LIVRY-GARGAN (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le Conseil municipal de Livry-Gargan a délibéré pour renforcer la sécurité piétonnière sur son territoire par la mise en place d'aménagements visant à permettre les déplacements de tous les usagers dans un environnement optimisé.
La Ville de Livry-Gargan, en qualité de maitre d'ouvrage, va procéder à la sécurisation de plusieurs carrefours et de certaines voies dont la proximité de nombreux établissements recevant du public (ERP) génère particulièrement un flux important de piétons.
Les objectifs sont de limiter la vitesse pratiquée par la création d'un carrefour surélevé, de dégager la

visibilité réciproque entre les usagers de tous les types par la pose de bordures d'alignement ou de têtes d'îlots, de sécuriser les cheminements piétons par la pose de barrières de jalonnement ou de potelets.

Description :
Afin d'optimiser la sécurité routière de son réseau viaire, le maitre d'ouvrage propose les aménagements suivants :

1) POSE DE BARRIÈRES LATÉRALES DE JALONNEMENT ET DE POTELETS :

- Allée François Arago entre les allées Galilée et Ledru Rollin aux abords immédiats de la clinique Vauban et des groupes scolaires Danton et Vauban.

2) CRÉATION D'UN PLATEAU SURÉLEVÉ ET REPRISE DES COURBES DE BORDURES :

- Carrefour entre les avenues Vauban et Ledru Rollin aux abords immédiats de la clinique Vauban et des groupes scolaires Danton et Vauban.

3) MATÉRIALISATION EN BORDURES DE TETES D'ÎLOTS ET POSE DE BARRIÈRES DE JALONNEMENT :

- Allée Delamarre aux abords immédiats de l'agence postale Sully et du commissariat de police.

Ces aménagements seront adaptés en faveur des personnes handicapées et à mobilité réduite.
Les signalisations horizontale et verticale seront mises en conformité.

Intérêt régional :
Poursuite de la politique régionale de sécurité routière.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Tous les types d'usagers de la route et particulièrement les plus vulnérables que sont les piétons.

Détail du calcul de la subvention :
Conformément à l'article 3 du dispositif 2 de l'annexe 6 à la délibération CR 37-14 du 19 juin 2014 concernant la sécurisation des traversées des voies routières par les usagers les plus vulnérables aux abords immédiats des établissements recevant du public, l'opération bénéficie d'un taux de financement de 30% du montant subventionnable du projet soit une subvention de 76.860 € pour un montant subventionnable de 256.200 € HT.

Localisation géographique :
- LIVRY-GARGAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE VOIRIE	256 200,00	100,00%
Total	256 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	76 860,00	30,00%
COMMUNE DE LIVRY-GARGAN	179 340,00	70,00%
Total	256 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	61 000,00 €
2018	15 860,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	20 850,00 €
2013	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	443 855,72 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	3 500,00 €
2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	122 012,06 €
	Montant total	590 217,78 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015486

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CRÉATION D'UN GIRATOIRE ENTRE LES RD 28 ET 81 A SAGY (95)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	1 080 000,00 €	50,00 %	540 000,00 €
	Montant Total de la subvention		540 000,00 €

Imputation budgétaire : 908-825-204132-182004-200
18200402- Aménagements de sécurité sur RD

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
Adresse administrative : 2 AV DU PARC
95032 CERGY PONTOISE CEDEX
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Arnaud BAZIN, Président

N° SIRET : 22950127500015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : CRÉATION D'UN GIRATOIRE ENTRE LES RD 28 ET 81 A SAGY (95)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La RD 28 traverse le territoire du Val-d'Oise du nord au sud en reliant entre eux les départements des Yvelines et de l'Oise.
La section de la RD28 concernée par l'opération est localisée entre les Yvelines et la RD14. Elle supporte un trafic de l'ordre de 14.000 véhicules/jour dont 13% de poids lourds. De plus, elle est empruntée quotidiennement par 4 lignes régulières de transport en commun et constitue un itinéraire des catégories 2 et 3 pour les convois exceptionnels. Cette voie départementale est un axe privilégié pour relier l'autoroute A13 à la RD14, cette dernière permettant de rejoindre l'agglomération de Cergy-Pontoise et l'autoroute A15.
La RD 81 est une voie de desserte locale qui supporte un trafic de l'ordre de 1400 véhicules/jour.
La topographie naturelle génère un point bas au droit du croisement, et favorise la pratique de vitesses excessives par certains usagers.

Ce croisement est géré par un système de signalisation lumineuse tricolore.
Depuis 2000, 31 accidents corporels ont été recensés sur cette section de la RD28 ayant provoqué 58 victimes dont 13 sont décédées.
Entre 2009 et 2016, il a été recensé 4 accidents ayant occasionné 11 victimes dont 1 est décédée et 3 ont été hospitalisées.
Le Département du Val-d'Oise a délibéré en janvier 2013 pour engager cette opération qui a été reconnue d'utilité publique le 20 février 2014.

Description :
Le Maître d'Ouvrage propose la création d'un giratoire de 25,00m de rayon extérieur et d'un accotement de 2,00m constitué d'un rond-point central de 17,00m de rayon comprenant une bande franchissable dans l'axe de la RD28 pour faciliter le passage exclusivement des convois exceptionnels et une chaussée de 8,00m de largeur.
Chaque accès à ce giratoire sera constitué d'une file unique de circulation.
La voie d'accès à la parcelle agricole longeant la RD28 sera raccordée directement au giratoire.
Afin de contraindre au respect de la règlementation de vitesse, la trajectoire rectiligne de la RD28 en entrée du giratoire sera modifiée.
Au vu de la déclaration d'un projet relatif à la création d'un itinéraire de circulations douces entre le centre de Sagy et le hameau de Saillancourt, le maître d'ouvrage propose d'aménager le giratoire en faveur de ces usagers par la création d'îlots bananes à chaque entrée de la RD81 sur le giratoire. Cet aménagement permettrait de répondre à la règlementation en vigueur dans l'attente de cette création d'itinéraire cyclable dédié.
Les signalisations horizontale et verticale seront mises en conformité.

Intérêt régional :
Poursuite de la politique régionale de sécurité routière.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter au moins 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tous les types d'usagers de la route.

Détail du calcul de la subvention :
- Dépense subventionnable : 1.080.000 € HT.
- Part de financement relevant de maîtrise d'ouvrage : 50% de la dépense subventionnable HT soit 540.000 €.
- Subvention régionale dans le cadre de l'article 1§1 du dispositif 1 de l'annexe 6 à la délibération CR 37-14 du 19 juin 2014 visant à mettre en œuvre les actions portant sur l'infrastructure : le taux de financement maximal est de 50% du montant de la dépense subventionnable, soit une subvention de 540.000 € pour la création d'un giratoire entre les RD 28 et 81 à Sagy.

Localisation géographique :
- SAGY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 080 000,00	100,00%
Total	1 080 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	540 000,00	50,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE	540 000,00	50,00%
Total	1 080 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	200 000,00 €
2018	200 000,00 €
2019	140 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	695 261,50 €
2013	Equipements pédagogiques dans les EPLE	6 000 000,00 €
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	275 805,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	10 000 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	64 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	29 010,55 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	159 063,60 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	550 000,00 €
2014	Aménagement des infrastructures routières départementales	8 500 000,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	675 799,00 €
2014	E-administration	-23 350,00 €
2014	Equipements pédagogiques dans les EPLE	3 500 000,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	5 800 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	48 918,52 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	19 390,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	42 881,18 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	550 000,00 €
2015	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	360 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	1 682 480,00 €
2015	Innovation et actions pilotes - Inv	83 750,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	22 921,22 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	33 482,40 €
2015	Soutien à l'immobilier d'entreprises	973 330,00 €

2015	Soutien aux espaces de travail collaboratif	110 000,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	32 500,00 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	440 000,00 €
2016	Aménagement des infrastructures routières départementales	1 500 000,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	38 591,70 €
2016	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	300 000,00 €
	Montant total	42 487 184,67 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015492

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RD 28 ET LA RUE DE L'AUBETTE A CONDÉCOURT (95)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	178 000,00 €	50,00 %	89 000,00 €
	Montant Total de la subvention		89 000,00 €

Imputation budgétaire : 908-825-204132-182004-200
18200402- Aménagements de sécurité sur RD

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
Adresse administrative : 2 AV DU PARC
95032 CERGY PONTOISE CEDEX
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Arnaud BAZIN, Président

N° SIRET : 22950127500015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RD 28 ET LA RUE DE L'AUBETTE A CONDÉCOURT (95)

Date prévisionnelle de début de projet : 12 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 19 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La RD 28 traverse le territoire du Val-d'Oise du nord au sud en reliant entre eux les départements des Yvelines et de l'Oise.
La section de la RD28 concernée par l'opération est localisée entre les Yvelines et la RD14. Elle supporte un trafic de l'ordre de 14.000 véhicules/jour dont 13% de poids lourds. De plus, elle est empruntée quotidiennement par 4 lignes régulières de transport en commun et constitue un itinéraire des catégories 2 et 3 pour les convois exceptionnels. Cette voie départementale est un axe privilégié pour relier l'autoroute A13 à la RD14, cette dernière permettant de rejoindre l'agglomération de Cergy-Pontoise et l'autoroute A15.
Depuis 2000, 31 accidents corporels ont été recensés sur cette section de la RD28 ayant provoqué 58

victimes dont 13 sont décédées.
Le profil présenté par la RD au droit du croisement avec la rue Pierre Bonté est d'une voie unique de circulation pour chaque sens. La trajectoire courbe de la RD au droit du carrefour génère un manque de visibilité pour chaque type de mouvement tournant ou d'insertion.
En 2008, il a été recensé 1 accident ayant occasionné 1 victime décédée.

Description :
Le Maître d'Ouvrage propose la création d'une voie dédiée à chaque mouvement tournant sur la RD, sécurisée par des îlots bordurés.
Cet aménagement permettra d'améliorer la visibilité réciproque entre tous les usagers.
Les insertions de la rue de l'Aubette vers la RD seront reprofilées perpendiculairement.
La priorité en faveur de la RD sera conservée.
La traversée piétonne actuelle sera déplacée vers le nord du projet.
Les signalisations horizontale et verticale seront mises en conformité.

Intérêt régional :
Poursuite de la politique régionale de sécurité routière.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tous les types d'usagers de la route.

Détail du calcul de la subvention :
- Dépense subventionnable : 178.000 € HT.
- Part de financement relevant de maîtrise d'ouvrage : 50% de la dépense subventionnable HT soit 89.000 €.
- Subvention régionale dans le cadre de l'article 1§5 du dispositif 1 de l'annexe 6 à la délibération CR 37-14 du 19 juin 2014 visant à mettre en œuvre les actions portant sur l'infrastructure : le taux de financement maximal est de 50% du montant de la dépense subventionnable, soit une subvention de 89.000 € pour l'aménagement du carrefour entre la RD28 et la rue de l'Aubette à Condécourt.

Localisation géographique :
- CONDECOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	178 000,00	100,00%
Total	178 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	89 000,00	50,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE	89 000,00	50,00%
Total	178 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	35 000,00 €
2018	36 000,00 €
2019	18 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	695 261,50 €
2013	Equipements pédagogiques dans les EPLE	6 000 000,00 €
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	275 805,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	10 000 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	64 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	29 010,55 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	159 063,60 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	550 000,00 €
2014	Aménagement des infrastructures routières départementales	8 500 000,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	675 799,00 €
2014	E-administration	-23 350,00 €
2014	Equipements pédagogiques dans les EPLE	3 500 000,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	5 800 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	48 918,52 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	19 390,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	42 881,18 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	550 000,00 €
2015	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	360 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	1 682 480,00 €
2015	Innovation et actions pilotes - Inv	83 750,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	22 921,22 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	33 482,40 €
2015	Soutien à l'immobilier d'entreprises	973 330,00 €
2015	Soutien aux espaces de travail collaboratif	110 000,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	32 500,00 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	440 000,00 €
2016	Aménagement des infrastructures routières départementales	1 500 000,00 €

2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	38 591,70 €
2016	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	300 000,00 €
	Montant total	42 487 184,67 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015490

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RD 28 ET LA RUE PIERRE BONTÉ / LE CHEMIN DE L'AULNAY A CONDÉCOURT (95)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	189 000,00 €	50,00 %	94 500,00 €
	Montant Total de la subvention		94 500,00 €

Imputation budgétaire : 908-825-204132-182004-200
18200402- Aménagements de sécurité sur RD

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
Adresse administrative : 2 AV DU PARC
95032 CERGY PONTOISE CEDEX
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Arnaud BAZIN, Président

N° SIRET : 22950127500015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RD 28 ET LA RUE PIERRE BONTÉ / LE CHEMIN DE L'AULNAY A CONDÉCOURT (95)

Date prévisionnelle de début de projet : 5 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La RD 28 traverse le territoire du Val-d'Oise du nord au sud en reliant entre eux les départements des Yvelines et de l'Oise.
La section de la RD28 concernée par l'opération est localisée entre les Yvelines et la RD14. Elle supporte un trafic de l'ordre de 14.000 véhicules/jour dont 13% de poids lourds. De plus, elle est empruntée quotidiennement par 4 lignes régulières de transport en commun et constitue un itinéraire des catégories 2 et 3 pour les convois exceptionnels. Cette voie départementale est un axe privilégié pour relier l'autoroute A13 à la RD14, cette dernière permettant de rejoindre l'agglomération de Cergy-Pontoise et l'autoroute A15.
Depuis 2000, 31 accidents corporels ont été recensés sur cette section de la RD28 ayant provoqués 58

victimes dont 13 sont décédées.
En 2003 et 2007, il a été recensé dans la section concernée par le projet 1 accident ayant occasionné respectivement 1 victime décédée. En 2009, il a été recencé, toujours sur la même section 5 victimes dont 3 ont été hospitalisées.
Le profil présenté par la RD au droit du croisement avec la rue Pierre Bonté / le chemin de l'Aulnay est d'une voie unique de circulation pour chaque sens. La trajectoire courbe de la RD au droit du carrefour actuel génère un manque de visibilité.

Description :
Le Maître d'Ouvrage propose la création d'une voie dédiée à chaque mouvement tournant sur la RD sécurisée par des îlots bordurés .
Cet aménagement facilitera la visibilité réciproque entre tous les usagers.
Les insertions de la rue Pierre Bonté et du chemin de l'Aulnay vers la RD seront reprofilées perpendiculairement. Seul le mouvement de tourne-à gauche de la rue Pierre Bonté vers Sagy et la RD14 sera rendu impossible par l'implantation d'un des îlots de protection de la voie dédiée créée.
La priorité en faveur de la RD sera conservée.
Les signalisations horizontale et verticale seront mises en conformité.

Intérêt régional :
Poursuite de la politique régionale de sécurité routière.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tous les types d'usagers de la route.

Détail du calcul de la subvention :
- Dépense subventionnable : 189.000 € HT.
- Part de financement relevant de maîtrise d'ouvrage : 50% de la dépense subventionnable HT soit 94.500 €.
- Subvention régionale dans le cadre de l'article 1§5 du dispositif 1 de l'annexe 6 à la délibération CR 37-14 du 19 juin 2014 visant à mettre en œuvre les actions portant sur l'infrastructure : le taux de financement maximal est de 50% du montant de la dépense subventionnable, soit une subvention de 94.500 € pour l'aménagement du carrefour entre la RD28 et la rue Pierre Bonté à Condécourt.

Localisation géographique :
- CONDECOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	189 000,00	100,00%
Total	189 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	94 500,00	50,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE	94 500,00	50,00%
Total	189 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	35 000,00 €
2018	40 500,00 €
2019	19 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	695 261,50 €
2013	Equipements pédagogiques dans les EPLE	6 000 000,00 €
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	275 805,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	10 000 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	64 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	29 010,55 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	159 063,60 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	550 000,00 €
2014	Aménagement des infrastructures routières départementales	8 500 000,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	675 799,00 €
2014	E-administration	-23 350,00 €
2014	Equipements pédagogiques dans les EPLE	3 500 000,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	5 800 000,00 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	48 918,52 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Investissement	19 390,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	42 881,18 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	550 000,00 €
2015	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	360 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	1 682 480,00 €
2015	Innovation et actions pilotes - Inv	83 750,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	22 921,22 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	33 482,40 €
2015	Soutien à l'immobilier d'entreprises	973 330,00 €
2015	Soutien aux espaces de travail collaboratif	110 000,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	32 500,00 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	440 000,00 €

2016	Aménagement des infrastructures routières départementales	1 500 000,00 €
2016	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	38 591,70 €
2016	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	300 000,00 €
	Montant total	42 487 184,67 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015671

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ÉTUDES ET TRAVAUX DE CRÉATION D'UN PONT-RAIL PRÉALABLE À LA SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU N°4 DEUIL/MONTMAGNY À DEUIL-LA-BARRE (95)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	6 500 000,00 €	50,00 %	3 250 000,00 €
	Montant Total de la subvention		3 250 000,00 €

Imputation budgétaire : 908-811-2041722-181009-200
18100901- Suppression des passages à niveau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RFF SNCF RESEAU
Adresse administrative : 15 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU
93418 SAINT-DENIS CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
Représentant : Monsieur Patrick JEANTET, Président

N° SIRET : 41228073720375

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : ÉTUDES ET TRAVAUX DE CRÉATION D'UN PONT-RAIL PRÉALABLE À LA SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU N°4 DEUIL/MONTMAGNY À DEUIL-LA-BARRE (95)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 14 juin 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le passage à niveau (PN) n°4 Deuil/Montmagny à Deuil-la-Barre dans le Val-d'Oise figure, depuis 2005, dans la liste des passages à niveau inscrits au Programme de Sécurité Nationale (PSN). Le trafic sur le passage à niveau est de 181 trains et de 7 500 véhicules routiers par jour. Le moment très élevé (1 400 000), le risque d'encombrement important en raison des remontées de files de voitures, son positionnement en bout de quai de la gare en font le PN connaissant le plus d'accidents et d'incidents d'Ile de France. Le nombre de tués (2 en 10 ans), ainsi que le nombre d'incidents (environ 1 par mois), sont autant de facteurs qui ont concouru à classer ce passage à niveau parmi les 10 passages à niveau inscrits au titre de la délibération CR37-14 du 19/6/2014 précitée (Plan Régional en faveur de la Mobilité

Durable d'Ile-de-France).
L'étude préliminaire de suppression est en cours de finalisation. Cette étude a été menée en concertation avec les communes de Deuil, Montmagny, la communauté d'agglomération de Plaine Vallée, le Conseil Départemental du Val d'Oise, la Région Ile de France, le STIF et la RATP. Les différentes solutions de rétablissement sont actées. A ce jour, il reste à déterminer l'intégration urbaine des deux ouvrages à construire. Le lancement des études Avant-Projet sera réalisé avant la fin de l'année 2016.
En parallèle, la concertation prévue au titre de l'article L103-2 est en cours de préparation. Elle devrait débuter en fin d'année 2016.

Description :
Le rétablissement de la circulation pour les modes doux et piétons sera assuré via un passage souterrain qui sera construit à hauteur du passage à niveau actuel.
Le rétablissement de l'ensemble des circulations motorisées sera assuré par un pont-rail situé à 600 m au sud du PN actuel et la voirie de raccordement au réseau existant. L'ouvrage et la voirie comprendront une piste cyclable qui s'intégrera dans le futur itinéraire des modes doux des deux communes.
Ce positionnement a reçu l'aval du STIF et de la RATP (impact sur parcours de bus) et des collectivités locales.
Cette partie centrale sera complétée par un raccordement nord vers la gare de Deuil – Montmagny, et un raccordement sud vers l'éco-quartier de la ZAC Campagne / Galathée et la gare d'Epinay – Villetaneuse.

Intérêt régional :
Poursuite de la politique régionale de sécurité routière.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Tous les types d'usagers de la route et particulièrement ceux des transports en commun ferrés.

Détail du calcul de la subvention :
Conformément au dispositif 3 à l'annexe 6 à la délibération CR 37-14 du 19 juin 2014 portant sur le soutien à la sécurisation des passages à niveau, l'opération bénéficie d'un taux de financement de 50% du montant subventionnable du projet soit une subvention de 3.250.000 € pour un montant subventionnable de 6.500.000 € HT.

Localisation géographique :
- DEUIL-LA-BARRE
- MONTMAGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ETUDES	2 600 000,00	40,00%
TRAVAUX	3 900 000,00	60,00%
Total	6 500 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	3 250 000,00	50,00%
SNCF RESEAU	1 625 000,00	25,00%
ETAT	1 625 000,00	25,00%
Total	6 500 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	975 000,00 €
2018	1 625 000,00 €
2019	650 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accessibilité des transports	10 670 000,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	102 644 693,23 €
2013	Protections phoniques le long du réseau ferré	3 016 000,06 €
2013	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	2 359 000,00 €
2013	Voirie des TIRN	2 000 000,00 €
2014	Accessibilité des transports	8 973 000,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	155 892 260,00 €
2014	Protections phoniques le long du réseau ferré	735 589,04 €
2014	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	1 901 000,00 €
2014	Voirie des TIRN	800 000,00 €
2015	Accessibilité des transports	14 000 000,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	26 562 398,40 €
2015	Protections phoniques le long du réseau ferré	4 012 404,41 €
2015	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	5 370 000,00 €
2016	Accessibilité des transports	42 000 000,00 €
2016	Opérations d'infrastructure de transports en commun	28 490 007,50 €
2016	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	2 081 000,00 €
	Montant total	413 030 521,61 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015680

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ÉTUDES D'AVANT-PROJET LIÉES À LA SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU N°8 À SAINT-PIERRE-LÈS-NEMOURS (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	5 000 000,00 €	50,00 %	2 500 000,00 €
	Montant Total de la subvention		2 500 000,00 €

Imputation budgétaire : 908-811-2041722-181009-200
18100901- Suppression des passages à niveau

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RFF SNCF RESEAU
Adresse administrative : 15 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU
93418 SAINT-DENIS CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
Représentant : Monsieur Patrick JEANTET, Président

N° SIRET : 41228073720375

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : ÉTUDES D'AVANT-PROJET LIÉES À LA SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU N°8 À SAINT-PIERRE-LÈS-NEMOURS (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le passage à niveau (PN) n°8 à Saint-Pierre-lès-Nemours figure sur la liste des passages à niveau inscrits au Programme de Sécurité Nationale (PSN). Le trafic sur le passage à niveau est de 65 trains et de 12 500 véhicules routiers par jour. Le moment très élevé (812 500), le pourcentage non négligeable de poids lourds, le risque d'encombrement important en raison des remontées de files de voitures, son positionnement en bout de quai de la gare en font un des PN les plus « accidentogènes» d'Île-de-France. Au cours des dix dernières années il a été constaté un accident grave, survenu le 21 juin 2016 faisant 1 mort, et 13 incidents dont deux collisions entre un véhicule et le train.

De plus à proximité de ce PN se situent 3 autres ouvrages, non classés comme préoccupants par la

Région :
- PN6 situé dans la forêt et très peu fréquenté (environ 500 voitures / jour),
- PN7 situé en zone urbaine sur une voirie interdite au poids lourds, assez fréquenté (3500 voitures / jour),
- PN9 situé en zone péri-urbaine, peu fréquenté (environ 600 voitures / jour),

Plusieurs études de suppression ont déjà été menées. Les deux dernières datant de 2005 et 2010 avaient en commun, la construction de deux ouvrages de rétablissement des circulations. Le premier pour tous les gabarits, et le second uniquement pour les véhicules légers. Le projet étudié en 2010 prévoyait la fermeture du PN8 et également celle du PN7.

Description :
Une réunion, qui s'est tenue en mairie de Saint-Pierre-lès-Nemours le 21 juillet dernier à laquelle participait les communes de Saint-Pierre-lès-Nemours et Nemours, la communauté du Pays de Nemours, le Conseil départemental de Seine-et-Marne, la Région Ile de France et SNCF Mobilités et Réseau, a permis de définir le périmètre de la future étude préliminaire.
Il a été admis, dans l'optique d'optimiser les coûts et délais de ce projet, de ne prendre en compte que la suppression du PN8, et de se limiter à un seul ouvrage (gabarit poids lourds, bus et véhicules légers) pour le rétablissement des circulations motorisées.
Le rétablissement pour les piétons sera assuré via un passage souterrain qui sera implanté au niveau de la gare.
Cette étude préliminaire, tout en intégrant les spécificités d'environnement (zone d'habitation, densité de circulation, parking gare, embranchements ferroviaires de la société SIFRACO, présence de zone naturelle,..) devra rechercher la ou les solutions qui permettront le rétablissement des fonctions de cet ouvrage tout en optimisant le coût du projet.

Cette étude préliminaire de grande ampleur sera menée en lien et en parallèle avec l'étude d'aménagement du pôle gare pilotée par le STIF.

Intérêt régional :
Poursuite de la politique régionale de sécurité routière.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Tous les types d'usagers de la route et particulièrement ceux des transports en commun ferrés.

Détail du calcul de la subvention :
Conformément au dispositif 3 à l'annexe 6 à la délibération CR 37-14 du 19 juin 2014 portant sur le soutien à la sécurisation des passages à niveau, l'opération bénéficie d'un taux de financement de 50% du montant subventionnable du projet soit une subvention de 2.500.000 € pour un montant subventionnable de 5.000.000 € HT.

Localisation géographique :
- SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ÉTUDES D'AVANT-PROJET	5 000 000,00	100,00%
Total	5 000 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	2 500 000,00	50,00%
SNCF RESEAU	1 250 000,00	25,00%
ETAT	1 250 000,00	25,00%
Total	5 000 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 500 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accessibilité des transports	10 670 000,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	102 644 693,23 €
2013	Protections phoniques le long du réseau ferré	3 016 000,06 €
2013	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	2 359 000,00 €
2013	Voirie des TIRN	2 000 000,00 €
2014	Accessibilité des transports	8 973 000,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	155 892 260,00 €
2014	Protections phoniques le long du réseau ferré	735 589,04 €
2014	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	1 901 000,00 €
2014	Voirie des TIRN	800 000,00 €
2015	Accessibilité des transports	14 000 000,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	26 562 398,40 €
2015	Protections phoniques le long du réseau ferré	4 012 404,41 €
2015	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	5 370 000,00 €
2016	Accessibilité des transports	42 000 000,00 €
2016	Opérations d'infrastructure de transports en commun	28 490 007,50 €
2016	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	2 081 000,00 €
	Montant total	413 030 521,61 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DÉLIBÉRATION N° CP 16-630

DU 16 Novembre 2016

LIGNE NOUVELLE PARIS NORMANDIE :
TRAVAUX PRÉPARATOIRES DANS LE CADRE DU PROLONGEMENT DU RER E À L'OUEST

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;
VU Le Code des transports ;
VU La loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs et notamment les articles 14,18 et 28-3 ;
VU La loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des Régions ;
VU La délibération n° CR 09-15 du 12 février 2015 approuvant le versement des subventions régionales accordées pour les opérations de transports du Contrat de Plan 2015-2020 sous forme d'acomptes dans la limite de 95% de la participation régionale, dans son article 3 ;
VU La délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 09 juillet 2015 ;
VU La délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 approuvant le Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions Vallée de la Seine 2015-2020 signé le 25 juin 2015 ;
VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
VU La délibération CR 09-15 du 12 février 2015 approuvant le protocole cadre et les conventions de financement relatifs à l'opération ligne nouvelle Paris Normandie et portant affectation d'autorisations de programme notamment en ses articles 4, 5 et 6 ;
VU La délibération n° CP 15-507 du 9 juillet 2015 approuvant la convention de financement relative à l'opération ligne nouvelle Paris Normandie, étape 1 des études préalables à l'enquête publique, 3ème tranche fonctionnelle d'études et d'actions à réaliser et portant affectation d'une autorisation de programme en son article unique ;
VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;
VU Le rapport CP 16-630 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;
VU L'avis de la Commission des transports ;
VU L'avis de la Commission des finances ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article unique : programme PR 812-013 «Lignes à grande vitesse»

Décide de participer au financement du projet détaillé en annexe 2 (fiche projet) à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant total maximum prévisionnel de **6 250 038,30 €.**

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de la convention jointe en annexe 3 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Bénéficiaires	Opérations	Localisation	Action (48101302S)
SNCF Réseau	Ligne Nouvelle Paris Normandie	Région Ile de France	6 250 038,30 €

Affecte une autorisation de programme de projet de **6 250 038,30 €** disponible sur le chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 812 « Gares et autres infrastructures ferroviaires », programme PR 812-013 «Lignes à grande vitesse», action 48101302S «Lignes à grande vitesse» du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

La Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE 1 À LA DÉLIBÉRATION : ÉTAT RÉCAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008891	Budget	2016

Chapitre	**908 - Transports**
Code fonctionnel	**812 - Gares et autres infrastructures ferroviaires**
Programme	**481013 - Lignes à grande vitesse**
Action	**48101302S - Lignes à grande vitesse**

Dispositif : N° 00000423 - Opérations d'infrastructure de transports en commun

Dossier	16015080 - LNPN - PHASE REA DES TRAVAUX PREPARATOIRES DANS LE CADRE D'EOLE			
Bénéficiaire	R14154 - RFF SNCF RESEAU			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/LNPN-EOLE / 4ème voie Mantes -Epône - Hors CPRD			
Montant total	6 250 038,30 €		Code nature	204183
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
31 250 191,50 €	HT	20 %	6 250 038,30 €	

Total sur le dispositif N° 00000423 - Opérations d'infrastructure de transports en commun	6 250 038,30 €

Total sur l'imputation 908 - 812 - 481013 - 48101302S	6 250 038,30 €

ANNEXE 2 À LA DÉLIBÉRATION : FICHE PROJET

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015080

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LNPN - PHASE REA DES TRAVAUX PREPARATOIRES DANS LE CADRE D'EOLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Opérations d'infrastructure de transports en commun	31 250 191,50 €	20,00 %	6 250 038,30 €
	Montant Total de la subvention		6 250 038,30 €

Imputation budgétaire : 908-812-204183-481013-200
48101302S- Lignes à grande vitesse

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RFF SNCF RESEAU
Adresse administrative : 15 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU
93418 SAINT-DENIS CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
Représentant : Monsieur Patrick JEANTET, Président

N° SIRET : 41228073720375

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Opérations d'infrastructure de transports en commun

Objet du projet : réalisation de la phase REA des travaux préparatoires de la LNPN dans le cadre de l'opération d'EOLE

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) permettra une séparation complète des trafics normands et franciliens en Ile-de-France et offrira une augmentation substantielle de la capacité pour les deux types de dessertes.

Le projet de prolongement du RER E (EOLE) à l'ouest permettra de séparer les trafics normands et franciliens entre Nanterre et Paris et d'améliorer la circulation des trains sur cet axe.

Les deux projets impliquent des modifications d'infrastructure entre Épône-Mézières et Mantes-la-Jolie,

ainsi que dans le nœud ferroviaire de cette dernière ville. Dans ce cadre, il apparait que la réalisation de certains ouvrages ou modifications de plan de voies nécessaires à LNPN sera très difficile voire impossible (impact circulations, contraintes topographiques, …) lorsque le prolongement d'EOLE sera en service, et/ou que le coût total d'une réalisation en deux phases serait sensiblement supérieur à celui d'une réalisation en une phase.

Les travaux consistent à apporter des modifications et compléments à des ouvrages, pour le projet LNPN, par ailleurs nécessaires pour l'exploitation du prolongement du RER E à l'ouest.

Il apparait donc opportun et nécessaire de réaliser dans le cadre des travaux EOLE des travaux préparatoires permettant la réalisation ultérieure du projet LNPN.
Pour tenir le calendrier des travaux de l'opération EOLE dans le secteur d'Épône-Mézières et de Mantes-la-Jolie, il convient de lancer début 2017 les travaux des mesures conservatoires.
Conformément au protocole-cadre relatif aux études et aux travaux préparatoires LNPN à réaliser dans le cadre du projet de prolongement du RER E à l'Ouest, la présente convention porte sur le financement de la phase REA de ces travaux préparatoires.

Description :

Les travaux préparatoires portent sur une 4ème voie entre Épône et Mantes, des travaux en gare de Mantes-la-Jolie ainsi qu'un relèvement de vitesse de certaines communications pour faire basculer les circulations lors de l'ouverture de Ligne Nouvelle Paris Normandie.

Les objets concernés sont les travaux suivants :

- La constitution d'une plateforme apte à recevoir ultérieurement la 4ème voie LNPN entre Epône et Mantes – station sur la section de ligne située en bordure de Seine où EOLE prévoit l'implantation d'une 3ème voie.
La dénomination suivante sera utilisée pour désigner cette partie des travaux préparatoires : « plateforme de la 4ème voie ».

- La mise en œuvre d'un plan de voies à Mantes-la-Jolie qui permettra de limiter les modifications à apporter ultérieurement pour exploiter la gare à l'horizon LNPN.
La dénomination suivante sera utilisée pour désigner cette partie des travaux préparatoires : « adaptations du plan de voies de Mantes-la-Jolie ».

Intérêt régional :

La Ligne Nouvelle Paris-Normandie fait partie d'un projet plus important de développement de l'Axe Seine dans le cadre du Grand Paris. Elle permettra notamment en région francilienne de dé-saturer le trafic entre Paris et Mantes la Jolie et de fournir à Paris un accès à la façade maritime atlantique.
Le projet fournira également des capacités de circulation supplémentaires à EOLE.

Cette subvention donnera lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins un stagiaire ou un alternant.

Public(s) cible(s) :

Habitants de la région Ile-de-France et de la région Normandie.

Détail du calcul de la subvention :

- Protocole-cadre et convention études PRO

Le protocole cadre votée en Commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France par délibération n° CR 09-15 du 12 février 2015 encadre l'opération globale des mesures conservatoires (études PRO et travaux) à réaliser dans le cadre du projet de prolongement du RER E à l'ouest (EOLE).

L'opération des mesures conservatoires est financée au titre du CPIER 2015-2020 Vallée de la Seine et du CPER 2015-2020.

Une autorisation de programme et une convention ont été votées en Commission permanente du Conseil régional par délibération n° CR 09-15 du 12 février 2015 pour le financement des études PRO des travaux préparatoires.

La présente demande concerne la phase de réalisation (REA) des travaux qui consistent à apporter des modifications et compléments à des ouvrages, pour le projet LNPN, par ailleurs nécessaires pour l'exploitation du prolongement du RER E à l'ouest.

- Coût objectif de la phase REA

Le coût objectif de la phase REA est de 28 500 000 € aux conditions économiques de juin 2011, soit 29 187 741,31 € aux conditions économiques de janvier 2012 (conditions économiques de référence de la présente convention) et 31 250 191,50 € en euros courants :

Détail des postes en euros constants HT aux CE juin 2011 :

- Réalisation de la plateforme destinée à recevoir ultérieurement la 4ème voie LNPN entre Épône et Mantes – station : 25 350 000,00 € constants CE juin 2011
- Réalisation des travaux préparatoires à la LNPN en gare de Mantes : 3 150 000,00 € constants CE juin 2011

Total : 30 200 000,00 € HT constants CE juin 2011

Détail des postes en euros constants HT aux CE janvier 2012 :

- Réalisation de la plateforme destinée à recevoir ultérieurement la 4ème voie LNPN entre Épône et Mantes – station : 25 961 727,80 € constants CE janvier 2012
- Réalisation des travaux préparatoires à la LNPN en gare de Mantes : 3 226 013,51 € constants CE janvier 2012

Total : 29 187 741,31 € HT constants CE janvier 2012

Détail des postes en euros courants HT aux CE de réalisation :

- Réalisation de la plateforme destinée à recevoir ultérieurement la 4ème voie LNPN entre Épône et Mantes – station : 27 796 222,96 € constants aux CE de réalisation
- Réalisation des travaux préparatoires à la LNPN en gare de Mantes : 3 453 968,53 € aux CE de réalisation

Total : 31 250 191,50 € HT aux CE de réalisation

S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les financements, en tant que subvention d'équipement, sont exonérés de TVA.

S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les financements, en tant que subvention d'équipement, sont exonérés de TVA.

Le coût d'objectif pour la partie de l'opération « plateforme de la 4ème voie », a été fixé sur la base d'une clef de répartition déterminée à partir du chiffrage d'un AVP 4ème voie et d'un AVP 3ème voie. Il a été convenu la réalisation d'un PRO unique 3ème voie + 4ème voie.
Le pourcentage de la quote-part pour la « plateforme de la 4ème voie », évalué sur la base des études AVP, est déterminé à 18,32 % de l'opération unique 3ème voie + 4ème voie. Il sera appliqué pour déterminer le montant des travaux de la partie de l'opération « plateforme de la 4ème voie ».

- Modalités d'actualisation

Les conditions économiques de référence de la présente convention sont celles de janvier 2012. Pour être comparables, tous les coûts finaux de réalisation du Projet doivent être ramenés aux conditions économiques de janvier 2012, par application d'un indice composite issu du TP01 et du TP05b. Le détail du calcul de cet indice composite est annexé à ce protocole cadre (cf. annexe 5 de la convention de financement).

L'actualisation conventionnelle prévisionnelle est calculée en utilisant un taux d'actualisation de 1,8% par an lorsque les indices de références TP01 et TP05b ne sont pas disponibles.

- Plan de financement de la phase REA

Les co-financeurs s'engagent à financer les travaux (phase REA), objet de la présente convention, y compris les frais de maîtrise d'ouvrage, selon la clé de répartition suivante et dans la limite des montants ci-dessous en euros courants HT :

- État en Ile-de-France : 6 250 038,30 € (20%)
- État en Normandie : 9 375 057,45 € (30%)
- Région Île-de-France : 6 250 038,30 € (20 %)
- Région Normandie : 9 375 057,45 € (30 %)

Total : 31 250 191,50 € (100 %)

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE
- REGION NORMANDIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/LNPN-EOLE / 4ème voie Mantes - Epône

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Plateforme de la 4ème voie - Travaux	23 100 496,33	73,92%
Plateforme de la 4ème voie - provisions risques	1 243 019,79	3,98%
Plateforme de la 4ème voie - frais de MOE	3 511 170,04	11,24%
Adaptations du plan de voies de Mantes-la-Jolie - Travaux	3 395 505,34	10,87%
Total	31 250 191,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat en Ile-de-France (en cours)	6 250 038,30	20,00%
Etat en Normandie (en cours)	9 375 057,45	30,00%
Région Ile-de-France (en cours)	6 250 038,30	20,00%
Région Normandie (en cours)	9 375 057,45	30,00%
Total	31 250 191,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	153 808,79 €
2018	770 354,89 €
2019	925 528,04 €
2020	1 272 552,82 €
2021	1 767 034,61 €
2022	717 157,92 €
2023	643 601,23 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accessibilité des transports	10 670 000,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	102 644 693,23 €
2013	Protections phoniques le long du réseau ferré	3 016 000,06 €
2013	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	2 359 000,00 €
2013	Voirie des TIRN	2 000 000,00 €
2014	Accessibilité des transports	8 973 000,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	155 892 260,00 €
2014	Protections phoniques le long du réseau ferré	735 589,04 €
2014	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	1 901 000,00 €
2014	Voirie des TIRN	800 000,00 €
2015	Accessibilité des transports	14 000 000,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	26 562 398,40 €
2015	Protections phoniques le long du réseau ferré	4 012 404,41 €
2015	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	5 370 000,00 €
2016	Accessibilité des transports	42 000 000,00 €
2016	Opérations d'infrastructure de transports en commun	28 490 007,50 €
2016	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	2 081 000,00 €
	Montant total	413 030 521,61 €

ANNEXE 3 À LA DÉLIBÉRATION : CONVENTION

Ligne Nouvelle Paris Normandie

Mesures conservatoires dans le cadre du projet de prolongement du RER E à l'ouest (Eole)

Convention

relative au financement de la réalisation des travaux préparatoires à mener dans le cadre du projet de prolongement du RER E à l'ouest (EOLE)

SPIRE n°

Entre

- **L'ETAT en Ile-de-France**, représenté par le préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris, faisant élection de domicile en Préfecture, Immeuble le Ponant, 5 rue Leblanc 75911 PARIS,

- **L'ETAT en Normandie**, représenté par la préfète de la Région Normandie, faisant élection de domicile en Préfecture, 7, place de la Madeleine à ROUEN,

- **LA REGION ILE-DE-FRANCE**, représentée par la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, faisant élection de domicile en l'Hôtel de Région, 35, boulevard des Invalides 75007 PARIS, agissant en vertu de la délibération n° ……. en date du …….

- **LA REGION NORMANDIE**, représentée par le Président du Conseil Régional de Normandie, faisant élection de domicile en l'Hôtel de Région, Abbaye aux Dames, 14000 CAEN CEDEX 1, autorisé par la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 5 décembre 2016,

- **SNCF Réseau,** Etablissement Public National à Caractère Industriel et Commercial, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le N° B. 412.280.737, dont le siège est 15-17 rue Jean-Philippe Rameau – CS 80001 - 93418 La Plaine Saint-Denis Cedex , représenté par le Directeur Général Délégué.

VISAS

VU le décret n°97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de RFF,
VU la délibération n°…… du Conseil Régional Ile de France ;
VU la délibération n°…… du Conseil Régional Normandie ;
VU la délibération n°…… du Conseil d'Administration de SNCF Réseau ;
VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des Régions ;
VU la décision du Conseil d'Administration de RFF en date du 5 avril 2012 actant de l'opportunité du projet LNPN et préconisant la poursuite de ses études ;
VU l'arrêté inter-préfectoral du 31 janvier 2013 déclarant d'Utilité Publique le prolongement à l'ouest de la ligne E du RER, projet EOLE, de la gare Haussmann-Saint-Lazare à Mantes-la-Jolie ;
VU la délibération n°2014-039 du 5 mars 2014 du Conseil du STIF (approbation de l'Avant-Projet EOLE) ;
VU le protocole-cadre relatif au financement des travaux préparatoires à réaliser dans le cadre du projet de prolongement du RER E à l'Ouest (EOLE) ;
VU la délibération n°2016-261 du 13 juillet 2016 du Conseil du STIF (approbation du protocole de financement du Projet EOLE) ;
VU La délibération CR 09-15 du 12 février 2015 approuvant le protocole cadre et les conventions de financement relatifs à l'opération ligne nouvelle Paris Normandie et portant affectation d'autorisations de programme notamment en ses articles 4, 5 et 6 ;
VU La délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 09 juillet 2015 entre l'État et la Région Ile-de-France ;
VU La délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 approuvant le Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions Vallée de la Seine 2015-2020 signé le 25 juin 2015 entre l'État, la Région Basse-Normandie, la Région Haute-Normandie et la Région Ile-de-France ;

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) a été soumis à un débat public au terme duquel RFF a conclu à son opportunité (CA du 5 avril 2012). Le Ministre des transports a demandé à RFF par lettre de mission du 12 novembre 2013 d'en poursuivre les études, et en particulier d'amener les sections Paris – Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Jolie – Evreux et Rouen-Yvetot au stade de l'enquête d'utilité publique. La section Paris – Mantes-la-Jolie permettra une séparation complète des trafics normands et franciliens en Ile-de-France et offrira une augmentation substantielle de la capacité pour les deux types de dessertes.

Le projet de prolongement du RER E (EOLE) à l'ouest a été déclaré d'utilité publique le 31 janvier 2013. Il a pour objectif de mettre en qualité la desserte de l'ouest francilien en raccordant la ligne Mantes-la-Jolie – Poissy – Paris au RER E à Hausmann-Saint-Lazare, via Nanterre et La Défense. Il permettra de séparer les trafics normands et franciliens entre Nanterre et Paris et d'améliorer la circulation des trains sur cet axe.

Les deux projets impliquent des modifications d'infrastructure entre Epône-Mézières et Mantes-la-Jolie, ainsi que dans le nœud ferroviaire de cette dernière ville. Dans ce cadre, il apparait que la réalisation de certains ouvrages ou modifications de plan de voies nécessaires à LNPN sera très difficile voire impossible (impact circulations, contraintes topographiques, …) lorsque le prolongement d'EOLE sera en service, et/ou que le coût total d'une réalisation en deux phases serait sensiblement supérieur à celui d'une réalisation en une phase.

Il apparait donc opportun et nécessaire de réaliser dans le cadre des travaux EOLE des travaux préparatoires permettant la réalisation ultérieure du projet LNPN. Le comité de pilotage du 29 janvier 2014 relatif à la LNPN a validé la réalisation de ces travaux.

Conformément au protocole-cadre relatif aux études et aux travaux préparatoires LNPN à réaliser dans le cadre du projet de prolongement du RER E à l'Ouest, la présente convention porte sur le financement de la réalisation de ces travaux préparatoires.

Elle a été précédée par la convention du 12 août 2015 relative au financement des études de projet des travaux préparatoires à réaliser dans le cadre du projet de prolongement du RER E à L'Ouest (EOLE), qui a permis la production du dossier d'études de projet unique 3ème et 4ème voie, dont la finalisation est prévue en juillet 2017 (PRO assemblé). Ce dossier est nécessaire à la définition précise des travaux à réaliser dans le cadre de la présente convention.

EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de chacune des parties en ce qui concerne les modalités de financement et de réalisation des travaux à conduire pour la mise en œuvre **« des travaux préparatoires pour le projet LNPN à réaliser dans le cadre du projet de prolongement du RER EOLE à l'Ouest ».**

Les parties utiliseront pour l'ensemble des actes administratifs et financiers liés au projet, objet de la présente convention, la dénomination unique suivante :

« LNPN – REA des travaux préparatoires à réaliser dans le cadre du projet EOLE »

Les co-financeurs sont : l'Etat, la Région Normandie, la Région Ile-de-France et SNCF RESEAU.

ARTICLE 2. MAÎTRISE D'OUVRAGE

SNCF Réseau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux visés par la présente convention.

ARTICLE 3. OBJET ET PERIMETRE DES ACTIONS

Le périmètre de la convention recouvre uniquement les travaux des modifications et compléments à apporter pour le projet LNPN à des ouvrages par ailleurs nécessaires pour l'exploitation du prolongement du RER E à l'ouest (EOLE), qui fait lui-même l'objet de travaux financées par l'intermédiaire d'autres conventions.

Les objets concernés par cette convention sont les travaux suivants :

- La constitution d'une plateforme apte à recevoir ultérieurement la 4ème voie LNPN entre Epône et Mantes – station sur la section de ligne située en bordure de Seine où EOLE prévoit l'implantation d'une 3ème voie. La dénomination suivante sera utilisée pour désigner cette partie des travaux préparatoires : « **plateforme de la 4ème voie** ».
- La mise en œuvre d'un plan de voies à Mantes-la-Jolie qui permettra de limiter les modifications à apporter ultérieurement pour exploiter la gare à l'horizon LNPN. La dénomination suivante sera utilisée pour désigner cette partie des travaux préparatoires : « **adaptations du plan de voies de Mantes-la-Jolie** ».

Ces objets sont détaillés dans les annexes 1 et 2.

ARTICLE 4. CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Les travaux concernés par la présente convention seront réalisées :

- **Entre 2017 et mi-2022 :** Constitution d'une plateforme apte à recevoir ultérieurement la 4ème voie LNPN entre Epône et Mantes – station sur la section de ligne située en bordure de Seine :

  Ces travaux constituent une partie des travaux de réalisation de la 3ème voie et plateforme de la 4ème voie entre Epône et Mantes – station, dont le planning global est le suivant :

  - **2017 :** Consultations travaux
  - **2018 :** Travaux préparatoires et installations de chantier

- **2019 à 2021 :** Travaux de génie civil
- **2021 à mi 2022 :** Travaux d'adaptation de voies et de caténaires

- **Entre 2019 et fin 2024 :** Mesures conservatoires du plan de voies de Mantes-la-Jolie et signalisation :

  Ces travaux constituent des opérations ponctuelles des différentes opérations du plan de voies de Mantes-la-Jolie. Leur réalisation se déroule durant les travaux du plan de voies de Mantes-la-Jolie qui vont de 2019 à 2024, avec notamment deux été de travaux importants en 2022 et 2023 qui concernent la majorité des communications identifiées en annexe.

  On peut noter que ces mesures conservatoires conduiront à une fermeture des voies directes du Havre pour une période d'environ huit semaines à l'été 2022, notamment du fait du relèvement de vitesse à 90 km/h en provenant de la basse normandie vers les deux voies à quai vers Paris.

SNCF Réseau informera les co-financeurs dès qu'il en aura connaissance, de tout aléa pouvant entrainer une modification de cet échéancier prévisionnel. Il remettra aux financeurs un nouveau planning de réalisation des travaux qui sera validé dans le cadre d'une réunion de suivi de la convention.

ARTICLE 5. SUIVI DE L'EXECUTION DES TRAVAUX

Le suivi de la convention sera réalisé dans le cadre des instances de suivi des conventions LNPN. Elle réunira les financeurs au niveau technique pour évoquer l'avancement physique et financier des travaux concernés par la présente convention. Chaque rapport fera l'objet d'une présentation des résultats lors d'une réunion de ce comité de suivi.

En outre, SNCF Réseau rendra compte régulièrement de l'avancement des travaux dans le Comité de Pilotage LNPN.

ARTICLE 6. COUTS ET FINANCEMENT DES TRAVAUX (PHASE REA)

6.1 Coût objectif de la phase REA

Le coût objectif de la phase REA concernée par la présente convention est de **28 500 000 €** aux conditions économiques de juin 2011, soit **29 187 741,31 €** aux conditions économiques de janvier 2012 et **31 250 191,50 €** en euros courants :

Postes de dépenses	*€ aux CE juin 2011*	*€ aux CE janvier 2012**	*€ aux CE de réalisation*
Réalisation de la plateforme destinée à recevoir ultérieurement la 4ème voie LNPN entre Epône et Mantes – station dite « **plateforme de la 4ème voie** »	25 350 000,00 €	25 961 727,80 €	27 796 222,96 €
Réalisation des travaux préparatoires à la LNPN en gare de Mantes dite « **adaptations du plan de voies de Mantes-la-Jolie** »	3 150 000,00 €	3 226 013,51 €	3 453 968,53 €
Total	**28 500 000,00 €**	**29 187 741,31 €**	**31 250 191,50 €**

-* Indice TP01

S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les financements, en tant que subvention d'équipement, sont exonérés de TVA.

Le coût d'objectif pour la partie de l'opération « plateforme de la 4ème voie », a été fixé sur la base d'une clef de répartition déterminée à partir du chiffrage d'un AVP 4ème voie et d'un AVP 3ème voie. Il a été convenu la réalisation d'un PRO unique 3ème voie + 4ème voie.
Le pourcentage de la quote-part pour la « plateforme de la 4ème voie », évalué sur la base des études AVP, est déterminé à 18,32 % de l'opération unique 3ème voie + 4ème voie. Il sera appliqué pour déterminer le montant des travaux de la partie de l'opération « plateforme de la 4ème voie ».

6.2 Modalités d'actualisation

Les conditions économiques de référence de la présente convention sont celles de janvier 2012. Pour être comparables, tous les coûts finaux de réalisation du Projet doivent être ramenés aux conditions économiques de janvier 2012, par application d'un indice composite issu du TP01 et du TP05b. Le détail du calcul de cet indice composite est annexé à cette convention (cf. annexe 5).

L'actualisation conventionnelle prévisionnelle est calculée en utilisant un taux d'actualisation de 1.8% par an lorsque les indices de références TP01 et TP05b ne sont pas disponibles.

Les appels de fonds seront formulés et payés en euros courants, les maîtres d'ouvrage justifieront *in fine* la cohérence d'ensemble avec le coût d'objectif de l'opération exprimé en euros constants aux conditions économiques de janvier 2012.

Les états d'acomptes seront établis en euros courants et en euros constants aux conditions économiques de référence de janvier 2012 par application des derniers indices connus. Le solde sera établi en euros courants et en euros constants aux conditions économiques de référence de janvier 2012 par application des indices définitifs. Les maîtres d'ouvrage justifieront *in fine* le respect du coût d'objectif de l'opération exprimé en euros 01/2012 par application des indices définitifs.

6.3 Plan de financement de la phase REA

Les co-financeurs s'engagent à financer les travaux (phase REA), objet de la présente convention, y compris les frais de maîtrise d'ouvrage, selon la clé de répartition suivante et dans la limite des montants ci-dessous en euros courants HT :

	Clé de financement	Montant aux CE prévisionnelles de réalisation
Etat en Ile-de-France	20 %	6 250 038,30 €
Etat en Normandie	30 %	9 375 057,45 €
Région Ile-de-France	20 %	6 250 038,30 €
Région Normandie	30 %	9 375 057,45 €
Total	**100 %**	**31 250 191,50 €**

Le traitement de la gestion des écarts fait l'objet de l'article 6.4.

L'échéancier des besoins prévisionnels en crédits de paiement est mentionné à titre indicatif en annexe 4. Cet échéancier pourra faire l'objet d'actualisations (trimestrielles de la part de SNCF Réseau) qui seront communiquées aux co-financeurs.

6.4 Modalités de versement des crédits de paiement pour l'Etat, la Région Ile-de-France et la Région Normandie

SNCF Réseau procède aux appels de fonds auprès des co-financeurs comme suit :

6.4.1 Versement d'acomptes

Les acomptes sont versés par les financeurs au fur et à mesure de l'avancement de l'opération sur présentation d'appels de fonds par le bénéficiaire.

L'Annexe 4 indique l'échéancier prévisionnel des dépenses du bénéficiaire, par financeur. Le Comité des Financeurs est avisé des évolutions de cet échéancier prévisionnel.

A cette fin, le bénéficiaire transmettra aux financeurs et sur son périmètre, une demande de versement des acomptes reprenant la dénomination indiquée à l'article 1 afin de permettre une identification sans ambiguïté de la convention de rattachement et indiquant les autorisations de programme/engagements auxquels l'appel de fonds se rattache.

Les états d'acomptes seront établis en euros courants et en euros constants CE janvier 2012 par application des derniers indices connus.

Le dossier de demande de versement d'acomptes comprendra les pièces suivantes :

A) Demande de versement des acomptes auprès de la Région Ile-de-France :

- l'état récapitulatif des montants des acomptes déjà perçus au titre de la présente convention ;
- tableau de justification de l'état d'avancement des dépenses réalisées et, le cas échéant, les frais de maître d'ouvrage, exprimé en euros courants, en euros constants et en pourcentage par rapport au coût d'objectif de chacun des postes de dépense, au prorata de leur état d'avancement, tels que définis à l'article 6.1 signé par le responsable de projet,
- la demande d'acompte résulte des documents précédents et de l'application, pour chaque financeur, de la clé de financement définie à l'article 6.3.
- chacun des documents constituant la demande d'acompte est signé par le représentant légal du bénéficiaire.

B) Demande de versement des acomptes auprès de la Région Normandie :

Premier versement :

A la date de prise d'effet de la présente, un premier appel de fonds correspondant à 5 % du montant de la participation en euros courants indiquée à l'article 6.3 sera effectué par SNCF Réseau.

Versements intermédiaires :

Les appels de fonds intermédiaires interviennent ensuite au fur et à mesure de la réalisation des travaux sur la base d'un certificat d'avancement des travaux signé par le directeur d'opération.

Les certificats d'avancement des travaux précisent le niveau d'avancement des travaux et actions correspondant. Le montant de l'appel de fonds est calculé en multipliant le montant de participation financière par le taux d'avancement.

Au-delà des 90% du montant défini au plan de financement, SNCF Réseau produira un état des dépenses comptabilisées par nature de dépenses visé par le directeur d'opération de SNCF Réseau déclenchant alors un appel de fonds au prorata des dépenses réellement justifiées, plafonné à 95% pour la Région Normandie.

C) Demande de versement des acomptes auprès de l'État :

La demande de versements d'acomptes par le bénéficiaire comprendra :

- un courrier de demande de subvention avec la référence de la subvention (nom de l'opération et de la convention)
- l'état récapitulatif des versements déjà obtenus au titre de la présente convention
- un tableau de justification de l'état d'avancement exprimé en euros courants et constants et en pourcentage par rapport au coût d'objectif de chacun des postes de dépenses tels que définis à l'article 6.1 signé par le responsable de projet,
- un état récapitulatif des factures comptabilisées certifié par le directeur de l'opération,
- la demande d'acompte résulte des documents précédents et de l'application, pour chaque financeur, de la clé de financement définie à l'article 6.1,
- la demande d'acompte est signée par le représentant légal du bénéficiaire ou le directeur financier
- un certificat d'avancement des travaux signés par SNCF Réseau.

D) Plafonnement des acomptes

Le montant cumulé des acomptes pouvant être versés au bénéficiaire est plafonné à 95% suite à la délibération n° CR 09-15 du 12 février 2015 – article 3 pour la Région Ile-de-France, à 95% pour la Région Normandie et à 85% pour l'État avant le versement du solde.

6.4.2 Versement du solde

Après achèvement de la phase de réalisation couverte par la présente convention, le bénéficiaire présente le relevé final des dépenses et des recettes sur la base des dépenses réalisées, incluant notamment les frais de maîtrise d'ouvrage, le cas échéant.

Le versement du solde est subordonné à la production des documents signés par le représentant légal du bénéficiaire.

Pour l'État, un certificat signé du directeur de l'opération attestant des dates de début et fin de travaux, et de la bonne exécution des travaux de manière conforme à la convention. Un DGD détaillé sera également nécessaire pour attester quantitativement des principaux postes de travaux réalisés.
Sur la base du relevé final des dépenses et des recettes, le bénéficiaire procède, selon le cas, soit à la présentation du dernier appel de fonds pour règlement du solde soit le cas échéant au remboursement du trop-perçu.

Pour SNCF Réseau, le versement du solde se fera sur présentation des dépenses acquittées.

- Pour la partie de la présente opération dite « plateforme de la 4ème voie »

Le versement du solde de cette tranche financière sera réalisé sur le décompte général détaillé global de l'opération globale 3ème / 4ème voie avec application du pourcentage de la quote-part déterminée pour la plateforme 4ème voie.
Le pourcentage de la quote-part pour la « plateforme de la 4ème voie » est déterminé à 18,32 % de l'opération unique 3ème voie + 4ème voie et non révisable.
Le PRO unique de la 3ème voie + 4ème voie rend impossible de dissocier un DGD spécifique de la 4ème voie. Le DGD de la 4ème voie correspondra au pourcentage de la 4ème voie fixé par rapport au DGD global de l'opération.

- Pour la partie de la présente opération dite « adaptations du plan de voies de Mantes-la-Jolie »

Le solde pour les mesures conservatoires du plan de voies de Mantes sera réalisé à la fin des travaux voies du plan de voies de Mantes. Ces travaux correspondent à un montant forfaitaire de 3,15 M€ (aux CE juin 2011), n'étant pas possible de calculer une quote-part des travaux.

6.4.3 Paiement

Le versement des montants de subvention appelés par le bénéficiaire doit être effectué dans un délai conforme aux règlements budgétaires de chacun des financeurs, à compter de la date de réception par les

financeurs d'un dossier complet, tel que défini à l'article 6.4.1 de la présente convention. Dans la mesure du possible, les financeurs feront leurs meilleurs efforts pour payer dans un délai de 40 jours.

Le mandatement des financeurs est libellé de telle sorte qu'il apparaisse explicitement qu'il s'agit d'un versement effectué au titre de la présente convention, en reprenant la dénomination indiquée à l'article 1.

Les dates et les références de mandatement sont portées par écrit, éventuellement sous forme électronique, à la connaissance du bénéficiaire.

6.4.4 Bénéficiaire et domiciliation

Le bénéficiaire est SNCF Réseau.

A) Références bancaires

La date et les références des versements sont portées par écrit à la connaissance de SNCF Réseau.

Le paiement est effectué par virement à SNCF Réseau sur le compte bancaire dont les références sont les suivantes (numéro de la facture d'appel de fonds porté dans le libellé du virement) :

Code IBAN							**Code BIC**
FR76	3000	3036	2000	0200	6214	594	SOGEFRPPHPO

B) Domiciliation

Les domiciliations des parties pour la gestion des flux financiers sont :

Etat en Normandie	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie 2 rue Saint-Sever BP 86002 76032 Rouen Cedex	Service Mobilités et Infrastructures	02 35 58 56 10 smi.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr
Etat en Ile-de-France	DRIEA 21 -23 rue Miollis 75732 Paris Cedex 15	Service politique des transports – cellule budget et synthèse financière	01 40 61 86 60
Région Normandie	CRN Abbaye aux Dames 14000 CAEN Cedex 1	Direction Mobilités et Infrastructures	02 35 52 22 89
Région Ile-de-France	Région Île-de-France 35, boulevard des Invalides 75007 Paris	Unité aménagement durable Secrétariat général 35, boulevard des Invalides 75007 Paris	01 53 85 51 41
SNCF Réseau	Pôle finances et achats15-17 rue Jean-Philippe Rameau – CS 80001 - 93418 La Plaine Saint-Denis Cedex	Direction finance et trésorerie – unité credit management	01 53 94 32 83

6.4.5 Caducité des subventions au titre du Règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France

Si à l'expiration d'un délai de trois (3) ans à compter de la date de délibération d'attribution de la subvention, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale une demande de paiement d'un premier acompte, ladite subvention devient caduque et elle est annulée.

Ce délai peut être prorogé d'un (1) an maximum par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit avant l'expiration du délai de trois (3) ans mentionnés ci-avant que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables. Passé ce délai, l'autorisation de programme rendue disponible est désengagée et désaffectée par décision du Président. Elle n'est pas utilisable pour une autre affectation.

Lorsque l'opération a donné lieu à l'engagement d'une autorisation de programme de projets, comme c'est le cas en l'espèce, celle-ci demeure valable jusqu'à l'achèvement de l'opération si elle a fait l'objet d'un premier appel de fonds émis dans les délais.

Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

6.4.6 Caducité des subventions de l'État.

Si, à l'expiration d'un délai de 12 mois à compter de la notification de la subvention de l'Etat, l'opération subventionnée n'a connu aucun commencement d'exécution, l'Etat peut constater la caducité de sa décision d'attribution de subvention. Une demande de prorogation peut être présentée par le bénéficiaire ; une telle prorogation ne peut excéder un an.
Le début d'exécution du projet est réputé constitué par l'acte juridique (marché, bon de commande,...) créant une obligation entre le bénéficiaire et le premier prestataire.

6.4.7 Comptabilité de l'opération

Le maître d'ouvrage s'engage à faire ressortir dans sa comptabilité les dépenses liées à l'opération « **LNPN – REA des travaux préparatoires à réaliser dans le cadre du projet EOLE** », objet de la présente convention.

Le maître d'ouvrage s'engage à informer préalablement les financeurs de toutes autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

ARTICLE 7. MODALITES DE CONTRÔLE

Les financeurs se réservent le droit de solliciter auprès du maître d'ouvrage, à tout moment et jusqu'à expiration du délai prévu à l'article 9.4, toutes informations, tous documents et pièces comptables justificatives relatifs à la comptabilité propre à l'investissement.

7.1 Par les financeurs

Les financeurs peuvent faire procéder, par toute personne habilitée, au contrôle sur place de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds, notamment par l'accès, dans le respect des droits de propriété intellectuelle associés, du secret industriel et commercial et des stipulations de l'article 9, aux documents administratifs, juridiques et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
Les modalités de contrôle sont les suivantes :

- accord préalable du directeur du projet sur les personnes en charge du contrôle,
- délai de prévenance,
- mise à disposition des pièces en salle de consultation dans les locaux du projet.

Le Maître d'ouvrage concerné conserve l'ensemble des pièces justificatives de dépenses pendant dix (10) ans à compter de l'émission des dites pièces pour tout contrôle effectué a posteriori.

Les financeurs peuvent demander, le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'opération, activité ou action subventionnée. Les modalités de fourniture des pièces complémentaires ainsi demandées sont celles indiquées ci-dessous.

7.2 Intervention d'experts

Sur proposition de l'autorité organisatrice ou à la demande de l'un des financeurs après information préalable des autres financeurs et de l'autorité organisatrice, le maître d'ouvrage s'engage à permettre aux experts désignés ou missionnés par l'autorité organisatrice, d'effectuer des visites des lieux, des installations et travaux relevant du Projet, et à faciliter le contrôle de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives. Les frais relatifs à ces interventions sont à la charge du ou des demandeurs. Le maître d'ouvrage est chargé de l'organisation des visites et du respect des règles de sécurité.

ARTICLE 8. DEFINITION ET GESTION DES ÉCARTS

8.1 En cas d'économies ou de trop-perçu

Dans le cas où les dépenses réelles engagées par le maître d'ouvrage s'avèrent inférieures au montant total initialement prévu, les subventions attribuées sont révisées en proportion du niveau d'exécution constaté, par application des taux indiqués à l'article 6.3. Elles font l'objet d'un versement au prorata des dépenses réalisées effectivement justifiées, voire d'un reversement au financeur en cas de trop perçu.

8.2 En cas de dépassement du coût d'objectif

En cas de perspective de dépassement du coût d'objectif visé à l'article 6.3, les financeurs sont informés lors du Comité Technique et du Comité des Financeurs. Le bénéficiaire doit obtenir l'accord préalable des financeurs pour la mobilisation d'un financement complémentaire. Un avenant à la présente convention devra formaliser cet accord, après acceptation des instances décisionnelles de chacune des parties.

Dans le cas où l'accord préalable des financeurs n'a pas été obtenu, la prise en charge des dits dépassements incombe au bénéficiaire dans le périmètre duquel ces dépassements sont intervenus.
En cas de perspectives de modifications du coût, du calendrier ou de la consistance globale des travaux couverts par la présente convention, SNCF Réseau devra obtenir l'accord préalable des co-financeurs. Les modifications de coût ou de programme devront être formalisées par voie d'avenant à la présente convention, après acceptation des instances décisionnelles de chacune des parties.

En cas de désaccord entre les Parties, celles-ci se rencontrent afin d'envisager les différents scénarii dans lesquels l'Opération peut être réalisée sans financement complémentaire.

ARTICLE 9. DISPOSITIONS GENEREALES

9.1 Modification de la convention

Toute modification de la présente convention, à l'exception des références bancaires (article 6.4.4) et contacts de notification (article 6.4.4), donne lieu à l'établissement d'un avenant. Les changements de références bancaires et / ou de domiciliations font l'objet d'un échange de lettres entre le signataire de la partie à l'initiative de ce changement et l'ensemble des autres signataires qui en accusent réception.

9.2 Règlement des litiges

Les parties s'engagent à chercher une solution amiable aux différends pouvant survenir lors de l'exécution de la présente convention.

Elles se réunissent dans un délai de deux (2) semaines à compter de la réception d'un courrier adressé par la Partie la plus diligente, par lettre recommandée avec accusé de réception (ce délai est porté à quatre (4) semaines si le courrier est adressé pendant la période estivale comprise entre le 15 juillet et le 31 août).

Les éventuels litiges entre les parties liés à l'application ou à l'interprétation de la présente convention seront soumis au tribunal territorialement compétent à défaut de règlement amiable.

9.3 Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de ses engagements au titre de cette convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par toute autre partie, à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception valant mise en demeure.

Dans tous les cas, les co-financeurs s'engagent à rembourser à SNCF Réseau, sur la base d'un relevé de dépenses final, les dépenses engagées, y compris les actions de maîtrise d'ouvrage, jusqu'à la date de résiliation dans la limite de leur contribution maximale visée à l'article 6.3. Sur cette base, le maître d'ouvrage procède à la présentation d'un appel de fonds pour règlement du solde ou au reversement du trop-perçu aux co-financeurs au prorata de leur participation.

Les Parties à la présente convention peuvent chacune prononcer sa résiliation pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme d'un délai, qui ne peut être inférieur à un (1) mois, indiqué par la décision notifiée par la personne publique par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postale. Les Parties sont informées immédiatement de la mise en demeure qui est adressée au(x) bénéficiaire(s) de l'aide, et de la décision de résiliation qui lui fait suite ou qui est prononcée pour motif d'intérêt général.

A la demande expresse et motivée de l'une des Parties, la présente convention peut être résiliée de plein droit en cas d'inexécution par les autres Parties d'une ou plusieurs des obligations essentielles à la réalisation de l'Opération.
La résiliation est effective à l'issue d'un préavis d'un mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, expédiée en recommandé avec demande d'avis de réception, sauf :

- si dans ce délai les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution,
- si l'inexécution des prestations requises est consécutive à un cas de force majeure au sens de la jurisprudence administrative.

Dans tous les cas, les Parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la prise d'effet de la résiliation. A cette date, il est procédé à un arrêt définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement partiel de la subvention. Dans tous les cas, les financeurs s'engagent à rembourser au maître d'ouvrage, sur la base d'un relevé de dépenses final, les dépenses engagées jusqu'à la date de résiliation de la convention. Ces dépenses incluront notamment les coûts de résiliation des marchés dans la limite du coût global des travaux du Projet par maître d'ouvrage prévu à l'article 4.2 de la présente convention. Sur cette base, le maître d'ouvrage procède à la présentation d'une facture pour règlement du solde ou au reversement du trop-perçu auprès des financeurs au prorata de leur participation.

La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation des bénéficiaires des subventions.

9.4 Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa date de notification par l'État (Direction des Infrastructures de Transports), faisant suite à la signature par tous les partenaires.

Néanmoins, cette convention ainsi que les subventions non encore versées par les financeurs deviennent caduques si SNCF Réseau n'a pas adressé aux co-financeurs dans un délai de 12 mois à compter de son entrée en vigueur des documents justifiant soit d'un début de réalisation des travaux subventionnés, soit d'une justification de leur report.

La présente convention tient compte des dépenses réalisées à compter de la date de délibération approuvant la présente convention par la commission permanente de la Région Ile-de-France, première instance à délibérer, et attribuant les subventions afférentes.

Sans préjudice de la durée de conservation des pièces indiquées à l'article 7.1, la présente convention expire soit en cas de résiliation tel que prévu à l'article 9.3, soit en cas de caducité tel que prévu aux articles 6.5.5 et 6.4.6, soit après le versement du solde de la totalité des subventions dues aux maîtres d'ouvrage selon les modalités de l'article 6.4.2 et **au plus tard le 31/12/2025** si aucun litige entre financeurs et Maitre d'ouvrage n'est constaté à cette date.

9.5 Mesures d'ordre

Les frais de timbre et d'enregistrement sont à la charge de celle des parties qui entendrait soumettre la présente convention à cette formalité.
Les signataires font élection de domicile en leur siège pour l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 10. PROPRIETE, COMMUNICATION ET DIFFUSION DES ETUDES DU PROJET

10.1 Propriété intellectuelle

Les résultats des travaux et les documents relatifs aux travaux réalisés dans le cadre de la présente convention restent la propriété du maître d'ouvrage qui les a émis.
Les résultats des études seront communiqués aux parties qui s'interdisent toute diffusion en dehors des signataires de la présente convention, sans l'accord préalable du maître d'ouvrage.

Les résultats des études pourront être utilisés librement par les financeurs dans le cadre de la poursuite de la réalisation du projet.

Les signataires s'engagent à préserver la confidentialité de toutes les informations considérées comme confidentielles.

10.2 Diffusion des documents non protégés par une clause de propriété intellectuelle

La maîtrise d'ouvrage communiquera périodiquement aux signataires de la présente convention un compte-rendu d'avancement des études et travaux produits par SNCF Réseau, les documents présentés par eux dans le cadre des différents comités de suivi, ainsi qu'un planning justifiant l'avancement des projets pour permettre aux Parties de remplir leurs rôles dans le cadre de la présente convention.
Les Parties s'interdisent en particulier toute diffusion en dehors des personnes destinatrices de ces documents et résultats, sans l'accord du propriétaire concerné, à l'exception des documents de communication.
Les documents ainsi communiqués pourront être librement utilisés par les parties pour leurs stricts besoins découlant de leur rôle au titre de la présente convention de financement, dans le respect des contraintes de confidentialité y étant associées.
Les Parties s'engagent à respecter la confidentialité de ces documents conformément à l'article 9.3.

10.3 Communication institutionnelle

Le maître d'ouvrage s'engage, jusqu'à la mise en service de l'opération, à :

- associer les co-signataires de la présente convention à l'élaboration et à la mise en œuvre de toutes les actions de communication institutionnelle relative à l'opération,
- mentionner les financeurs sur tout acte de communication relevant de la communication institutionnelle concernant l'opération par la présence de leurs logos ou de toute information sur les taux de financement,
- prévoir systématiquement un délai suffisant afin que chaque co-signataire puisse valider les outils et actions significatives de communication institutionnelle, et les premiers outils de communication de chantier.

Pour les besoins de sa communication de chantier, le maître d'ouvrage a la possibilité de réutiliser certains éléments d'outils de communication précédemment validés par les partenaires. Dès le début de son action

de communication de proximité, il communique un exemplaire type aux co-signataires de la présente convention.

Les co-financeurs s'obligent à s'informer mutuellement dans les meilleurs délais de tout acte ou évènement porté à leur connaissance et susceptible d'affecter le montant ou le calendrier des versements à effectuer au titre de la présente convention.

La communication autour de l'opération pourra se raccrocher au comité de communication qui pourra être constitué dans le cadre de l'opération EOLE, regroupant les représentants des directeurs ou responsables de communication des différentes Parties, et piloté par le maître d'ouvrage.
Les parties s'engagent à faire mention des financements accordés dans le cadre de la convention dans toute publication ou communication des études et travaux, notamment par une indication portée sur les documents finaux. L'ensemble des dossiers d'études, documents et supports d'information mentionnera de manière explicite les logos des parties de la présente convention.
Dans un souci d'identification des projets inscrits au CPIER, les opérations financées dans ce cadre présenteront les traitements suivants au niveau des logos des partenaires :

- l'ordre entre partenaires : L'État, la Région Ile-de-France, la Région Normandie, la SNCF ;
- l'ordre entre financeurs : L'État en Ile-de-France, l'État en Normandie, la Région Ile-de-France, la Région Normandie.

10.4 Confidentialité

Au sens du présent article, l'expression « Informations Confidentielles» recouvre toutes les informations ou données de nature commerciale, financière ou technique, quelle qu'en soit la nature ou la forme (écrite ou orale et notamment tous documents écrits ou imprimés, modèles, disques, DVD, cédéroms et plus généralement toutes formes et modèles susceptibles d'être adoptés), qui seront transmises par SNCF Réseau à l'État et aux Régions dont ils auraient connaissance au cours de leurs missions respectives.
L'absence de mention confidentielle portée sur les documents ne vaudra en aucun cas dérogation à cette règle.
Par exception, ne seront pas considérés comme confidentiels les documents de communication tels que définis par le comité de communication mentionné à l'article 10.2.

Les parties s'engagent à ce que les informations confidentielles telles que définies ci-avant :

- soient traitées avec la même précaution que les parties portent à la préservation de leurs propres informations confidentielles ;
- ne soient pas utilisées dans un cadre autre que leurs missions respectives telles que définies à l'article 2 sur le projet ;
- ne soient pas divulguées à des tiers, sans avoir obtenu l'accord préalable écrit de la partie propriétaire des informations, sauf exceptions prévues à l'article 9.1. ;
- conformément à l'article 1120 du code civil, les parties se portent fort pour tout leur personnel (salariés et collaborateurs, intervenants), du respect de cette obligation de confidentialité.

Cette obligation n'interdit cependant pas la divulgation de ces informations lorsqu'une telle divulgation ou utilisation est exigée (i) par la loi ou par toute décision de justice rendue exécutoire, (ii) pour permettre le plein exercice des droits dont chacune des Parties est titulaire en vertu de la Convention, (iii) par l'objet d'un litige relatif à l'application de la Convention ou (iv) si cette divulgation est effectuée à l'attention des conseils des Parties, à la condition qu'ils s'engagent à respecter les dispositions du présent article.

Préalablement à toute divulgation ou utilisation d'une quelconque information relative à la Convention, chaque Partie notifiera sans délai à l'autre la raison qui lui impose de divulguer les informations, cela afin de fournir à l'autre Partie la possibilité soit de contester cette divulgation ou utilisation soit d'en agréer le moment et le contenu.

Les parties ne pourront céder à un tiers tout ou partie de la convention de financement sans l'accord préalable et écrit de chacune des parties.

ARTICLE 11. ORGANISATION ET SUIVI DE LA PRESENTE CONVENTION

Les études et travaux réalisés dans le cadre de la présente convention sont produits sous la responsabilité de SNCF Réseau qui en est le propriétaire.
L'ensemble des documents et supports d'information mentionnera de manière explicite les logos des co-financeurs.
Les co-financeurs s'interdisent toute diffusion en dehors des signataires de la présente convention sauf accord contraire.
Il sera fait mention des financements accordés par la présente convention dans toute publication ou communication des études et travaux qu'elle vise, notamment par une indication portée sur les documents finaux, sauf à ce que les parties signataires en conviennent autrement.

ARTICLE 12. NOTIFICATION ET CONTACTS

Toute notification faite par l'une des Parties à l'autre pour les besoins de la présente convention de financement sera adressée par écrit et envoyée par courrier simple ou courrier électronique à :

Pour l'ETAT en Ile-de-France
Adresse : Service politique des transports DRIEA, 21 -23 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15
E-mail spot.driea-if@developpement-durable.gouv.fr

Pour l'ETAT en Normandie
Nom : Jean-Yves PEIGNE
Adresse : DREAL Normandie, Service Mobilités et Infrastructures, Cité Administrative Saint-Sever, BP 86002, 76032 Rouen Cedex
E-mail: jean-yves.peigne@developpement-durable.gouv.fr

Pour la Région Île-de-France
Adresse : Conseil Régional Ile-de-France – 35 boulevard des Invalides, 75007 PARIS
E-mail : cedric.aubouin@iledefrance.fr

Pour la Région Normandie
Adresse : Région Normandie, Abbaye aux Dames, 14000 CAEN Cedex 1
E-mail : laurent.roque@normandie.fr

Pour SNCF Réseau
Nom : Pascal MABIRE
Adresse : SNCF Réseau – Mission LNPN, Immeuble Equinoxe - 174, avenue de France – 75013 PARIS
E-mail : pascal.mabire@reseau.sncf.fr

ANNEXES

- Annexe 1 : Description des ouvrages concernés par la constitution d'une plateforme apte à recevoir ultérieurement la 4ème voie LNPN entre Epône et Mantes ;
- Annexe 2 : Description des modifications du plan de voies à Mantes-la-Jolie nécessaires pour la réalisation ultérieure de la LNPN et réalisées dès les travaux de prolongement d'EOLE à l'ouest.
- Annexe 3 : Calendrier général de l'opération EOLE
- Annexe 4 : Echéancier des besoins prévisionnels en crédits de paiement
- Annexe 5 : Calcul de l'indice composite spécifique aux modalités d'actualisation du prolongement EOLE du RER E
- Annexe 6 : Méthode de décomposition des couts 3ème et 4ème voie permettant le calcul de la clef de répartition

Fait en 5 exemplaires originaux.

Il est signé par toutes les parties et notifié le / / 201

Pour SNCF Réseau,
Alain QUINET, Directeur Général Délégué

Pour l’Etat, Préfecture de la région Ile-de-France,
Jean-François CARENCO, préfet de la région Ile-de-France

Pour la Région d'Ile-de-France,
Valérie PECRESSE, Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France

Pour l'Etat, Préfecture de la région Normandie,
Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie

Pour la Région Normandie,
Hervé MORIN, Président du Conseil Régional de Normandie

Annexe 1 : Description des ouvrages concernés par la constitution d'une plateforme apte à recevoir ultérieurement la 4ème voie LNPN entre Epône et Mantes

L'exploitation du réseau à l'horizon du prolongement d'EOLE à l'ouest nécessite la réalisation d'une 3ème voie entre le pk 52,6 et la gare de Mantes-la-Jolie.
L'exploitation du réseau à l'horizon de la LNPN nécessite la réalisation d'une 4ème voie entre la bifurcation de la ligne nouvelle, dont la position n'est pas encore connue mais se situe en toute hypothèse en deçà du pk 52,6, et la gare de Mantes-la-Jolie.

Les contraintes ferroviaires et topographiques sont telles, entre les pk 52,6 et 54,7, qu'elles imposent la réalisation concomitante de la plate-forme de la future 4ème voie LNPN et de l'élargissement nécessaire pour la 3ème voie EOLE.

Les ouvrages concernés sont localisés de la manière suivante :

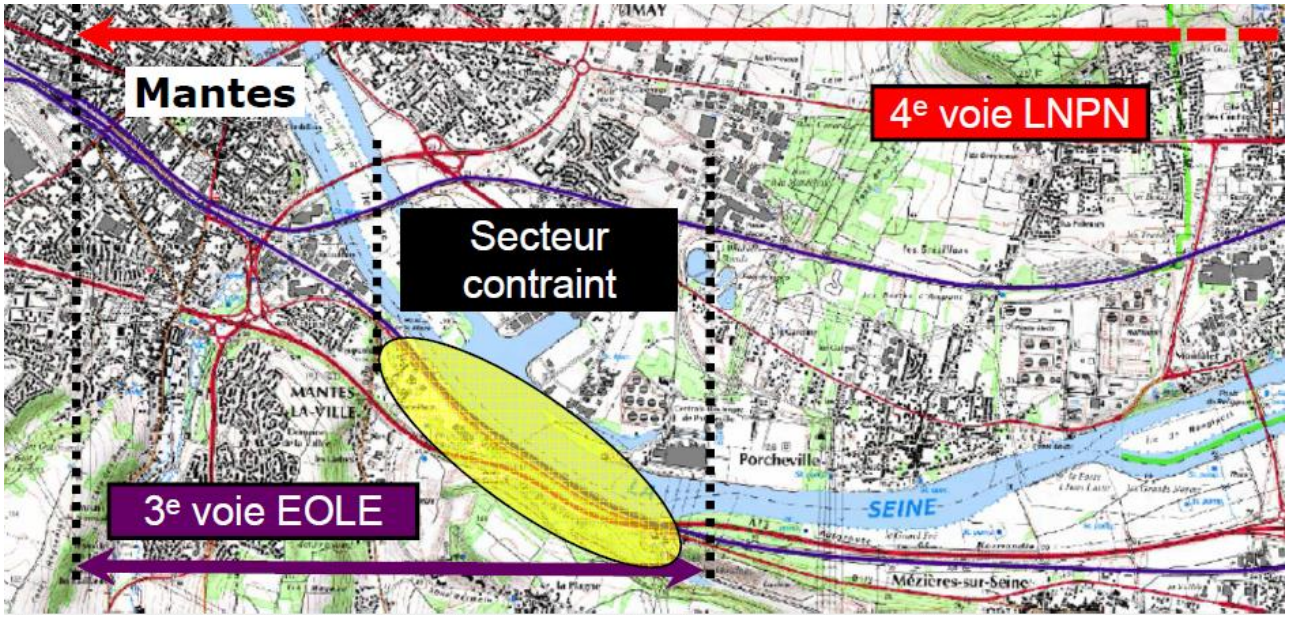

Annexe 2 : Description des modifications du plan de voies à Mantes-la-Jolie nécessaires pour la réalisation ultérieure de la LNPN et réalisées dès les travaux de prolongement d'EOLE à l'ouest.

L'opération consiste à donner à certaines communications nécessaires à l'horizon EOLE des vitesses de franchissement compatibles avec l'exploitation de la gare à l'horizon LNPN. A titre indicatif, pour l'établissement de la convention, les communications suivantes ont été considérées, ainsi que deux autres impacts, un sur la signalisation, l'autre sur le phasage des travaux :

Besoin fonctionnel général	**Déclinaison sur le plan de voie**	**Caractéristique des appareils de voies (vitesse de franchissement)**		
		Besoin EOLE	**Besoin LNPN**	**Différentiel (pour le chiffrage)**
Remontée en vitesse sens impair	**(1) Entrée impaire en vitesse équivalente V1C et V3C**	**V120 V3C / V60 V1C**	**V100 V3C / V100 V1C**	120-->100 60-->100
	(2) Rejoindre V1 Caen depuis V1C en vitesse	**V60 déviée**	**V120 déviée**	60-->120

Remontée en vitesse sens pair	**(3) Sortie paire de V1H en vitesse**	**V60 déviée**	**V90 déviée**	60-->90
	(4) Sortie en vitesse du saut de mouton dans toutes les directions (1H et 2H)	**V60 déviée**	**V90 déviée**	60-->90
	(5) Dépassement des "Hauts-Normands" entre eux	**V60 déviée**	**V90 déviée**	60-->90
	Suppression d'un signal	s.o. (autre calcul)		

Phasage supplémentaire	**(6) Ripage et régénération de la voie 2 du raccordement des Piquettes pour permettre l'augmentation de trafic**	s.o. (autre calcul)

Schéma fonctionnel du plan de voies de Mantes-la-Jolie avec repérage des opérations conservatoires :

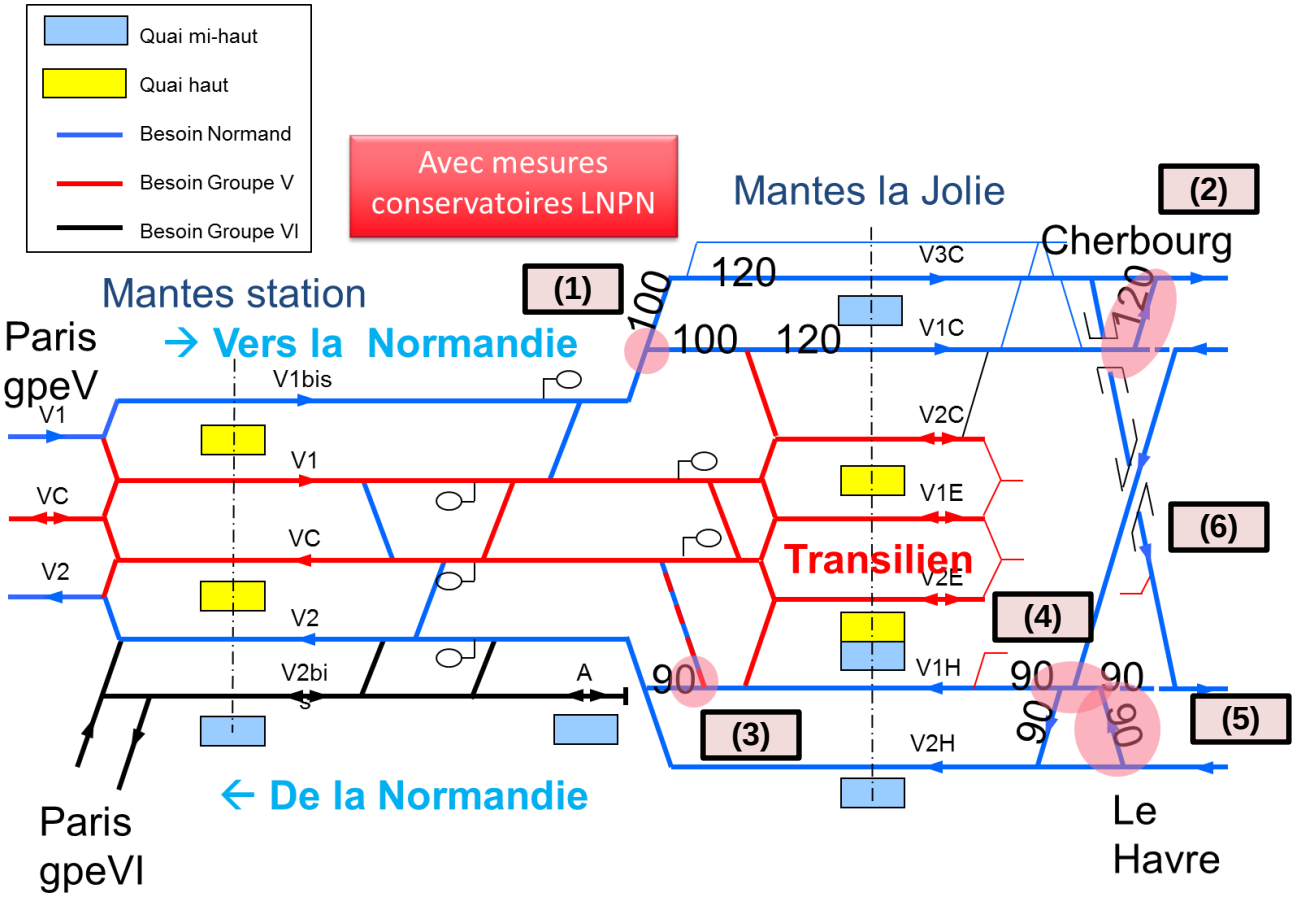

Annexe 3 : Calendrier général de l'opération EOLE

Le planning ci-dessous correspond au planning de l'AVP approuvé par le Conseil du STIF du 5 mars 2014 actualisé sous l'hypothèse d'une signature du protocole de financement fin 2016. Les évolutions de planning présentées ci-dessous par rapport au planning initial de l'AVP, entraine des évolutions financières qui seront à traiter en application des dispositions de l'article 7 du protocole.

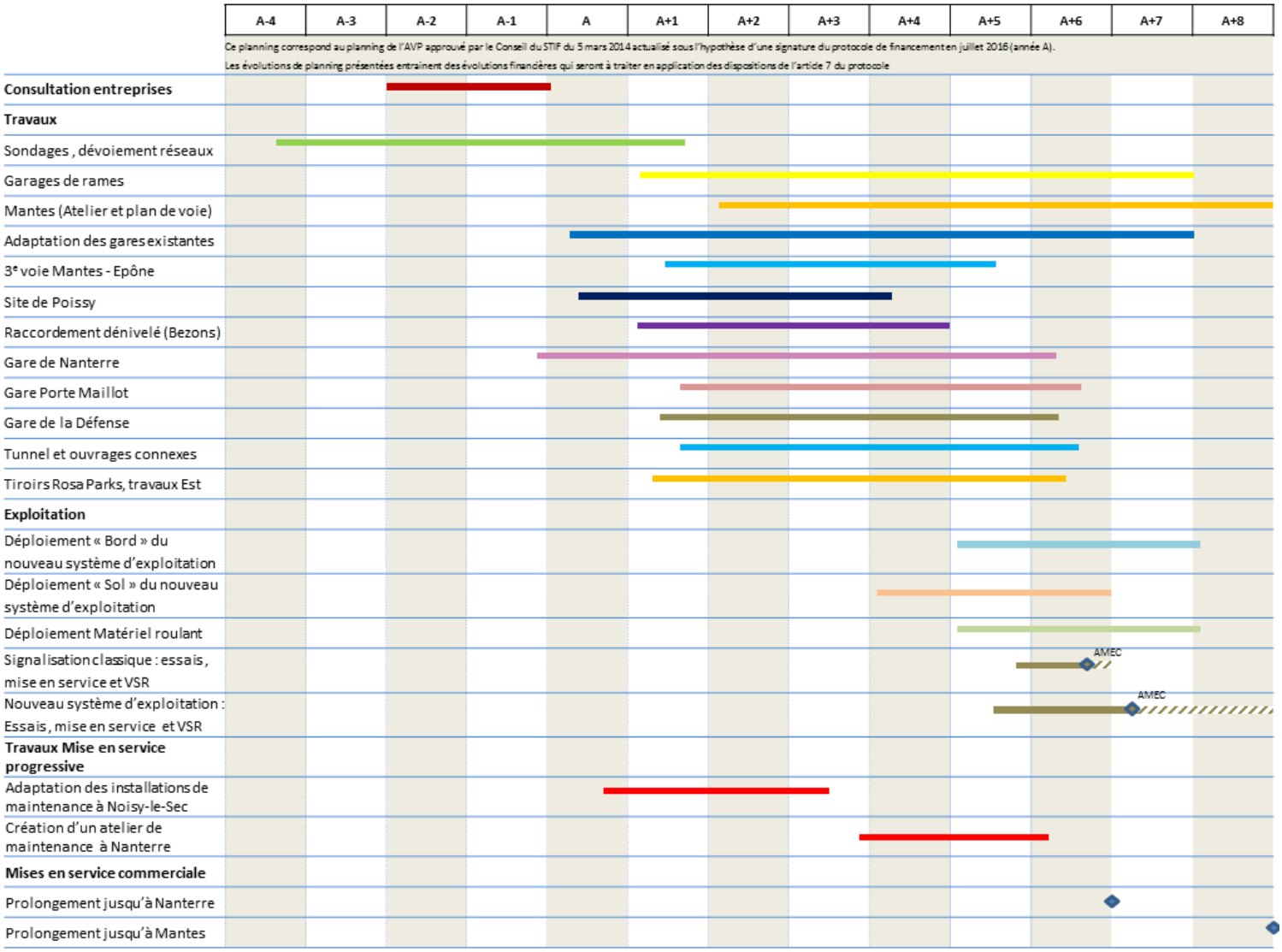

Annexe 4 : Echéancier des besoins prévisionnels en crédits de paiement

A titre indicatif, les besoins prévisionnels en crédits de paiement répartis par année et par co-financeur se présentent comme suit :

Echéancier prévisionnel des appels de fonds en € aux CE de réalisation	Clé de financement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etat en Ile-de-France	20%	153 808,79	770 354,89	925 528,04	1 272 552,82	1 767 034,61	717 157,92	643 601,23	**6 250 038,30**
Etat Normandie	30%	230 713,19	1 155 532,34	1 388 292,05	1 908 829,23	2 650 551,91	1 075 736,88	965 401,85	**9 375 057,45**
Région Ile-de-France	20%	153 808,79	770 354,89	925 528,04	1 272 552,82	1 767 034,61	717 157,92	643 601,23	**6 250 038,30**
Région Normandie	30%	230 713,19	1 155 532,34	1 388 292,05	1 908 829,23	2 650 551,91	1 075 736,88	965 401,85	**9 375 057,45**
TOTAL		**769 043,97**	**3 851 774,45**	**4 627 640,18**	**6 362 764,11**	**8 835 173,04**	**3 585 789,59**	**3 218 006,16**	**31 250 191,50**
TOTAL CUMULE		769 043,97	4 620 818,43	9 248 458,61	15 611 222,71	24 446 395,75	28 032 185,34	31 250 191,50	

ANNEXE 5 :

Calcul de l'indice composite spécifique
aux modalités d'actualisation du prolongement EOLE du RER E

Le projet EOLE comporte une moitié d'investissements réalisés sur la partie nouvelle (Nanterre-Haussmann), en travaux souterrains. Selon les préconisations de l'INSEE, l'index le plus approprié à cette partie de travaux des travaux est le TP05b (Travaux en souterrains en tunnelier).

Par ailleurs, l'autre partie des travaux (sur la partie exploitée) est constituée principalement de travaux ferroviaires ou de génie civil traditionnels. Classiquement, l'indice TP01 (indice général tous travaux) est utilisé dans les conventions de financement pour ce type de travaux.

Pour que l'index de référence du protocole soit, d'une part, en corrélation avec les travaux réalisés, et, d'autre part, d'une mise en oeuvre simple, il a été choisi d'utiliser un index composite.

Cet indice est composé à 50% par le TP01 et à 50% par le TP05b :

TP-Eole = (TP01/2) + (TP05b/2)

Compte-tenu du changement de base des indices TP à partir d'octobre 2014, et afin de permettre le suivi du projet en euros constants aux conditions économiques 2012, la série des index en vigueur entre janvier 2012 et octobre 2014 est harmonisée par application du coefficient de raccordement de l'INSEE.

ANNEXE 6 : Méthode de décomposition des coûts de la 3ème et 4ème voie permettant le calcul de la clef de répartition (base des dossiers AVP)

	Montant travaux	**Provision Risques**	**MOE**	**MOE - missions complémentaires**	**Mandat de maitrise d'ouvrage**	**Total CE 06/2011**	**Répartition déterminée sur la base des dossiers AVP**
Troisième voie entre le PK 53	92 027 679 €	5 404 735 €	17 386 842 €	545 810 €	3 074 815 €	**118 439 881 €**	81,68%
Mesures conservatoires quatrième voie	21 095 333 €	1 112 423 €	3 642 959 €	46 336 €	672 285 €	**26 569 336 €**	**18,32%**
Total des opérations	**113 123 012 €**	**6 517 158 €**	**21 029 801 €**	**592 146 €**	**3 747 100 €**	**145 009 217 €**	

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DÉLIBÉRATION N°CP 16-631

DU 16 NOVEMBRE 2016

CLÔTURE D'OPÉRATIONS DE TRANSPORTS EN COMMUN APRÈS RÉALISATION D'AUDITS GRANDS PÔLES INTERMODAUX

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;
VU Le Code des transports ;
VU L'arrêté préfectoral n°2006-PREF.DRCL / n°769 du 26 décembre 2006 portant création de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne ;
VU L'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL / n°718 du 2 octobre 2015 portant périmètre d'une EPCI à fiscalité propre, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération du Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous ;
VU Le Contrat de plan Etat-Région Ile-de-France 200-2006 signé le 18 mai 2000 ;
VU La délibération n° CR 31-07 du 16 février 2007 approuvant le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 ;
VU La délibération n° CR 55-13 du 11 juin 2013 relative à la mise en œuvre et au financement du Plan de Mobilisation pour les transports en Ile-de-France sur la période 2013-2017 dans le cadre du Nouveau Grand Paris, signé le 19 juillet 2013 ;
VU La délibération n° CR 37-14 du 19 juin 2014 relative au plan d'action régional en faveur de la mobilité durable ;
VU La délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 9 juillet 2015 ;
VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010;
VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
VU La délibération n° CP 05-251 du 14 avril 2005 approuvant la convention régissant les rapports entre les financeurs, les maîtres d'ouvrage et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, relative à la réalisation de l'opération « Pôle de Massy » et attribuant des subventions à SNCF Mobilité et à la RATP ;
VU La délibération n° CP 06-1014 du 7 décembre 2006 approuvant la convention régissant les rapports entre les financeurs, les maîtres d'ouvrage et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, relative à la réalisation de l'opération « Pôle multimodal de Noisy-le-Grand » ;
VU La délibération n° EE2009.10.07 du Conseil communautaire du 7 octobre 2009 relatif au transfert de de la compétence « gares routières du pôle multimodal de Massy » par la ville de Massy à la Communauté d'agglomération Europ'Essonne ;
VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;
VU Le rapport n° CP 16-631 présenté par madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;
VU L'avis de la Commission des transports ;
VU L'avis de la Commission des finances ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article n°1 :

Désaffecte un montant de 655 766,53 € sur la subvention régionale de 4 626 000,00 € attribuée par délibération n° CP 05-251 du 14 avril 2005, sur le budget 2005, en faveur de SNCF Mobilités prélevée sur le chapitre 908 « Transports », code fonctionnel 812 « Gares et autres infrastructures ferroviaires », programme CP 812-010 « Grands pôles intermodaux », action 2810100101 « Grands pôles intermodaux », sur l'opération Pôle intermodal de Massy.

Article n°2 : HP 812-010 « Grands pôles intermodaux »

Décide de participer au financement des projets détaillés en annexe 2 *(fiches projet)* à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **3 045 592,21 €.**

Bénéficiaires	Opérations	Localisation	action (18101001)
SNCF Réseau	PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE MASSY (ACTUALISATION)	Massy	2 930 488,98 €
Communauté d'agglomération Paris-Saclay	PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE MASSY (ACTUALISATION)	Massy	115 103,23 €

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de l'avenant joint en annexe 3 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à le signer.

Affecte une autorisation de programme de **3 045 592,21 €** disponible sur le chapitre 908 « Transports » - code fonctionnel 812 « Gares et autres infrastructures ferroviaires » - programme HP 812-010 « Grands pôles intermodaux » - Action 18101001 « Grands pôles intermodaux », du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article n°3 : PJ 812-010 « Grands pôles intermodaux »

Décide de participer au financement des projets détaillés en annexe 2 *(fiches projet)* à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **3 936 709,21 €.**

Bénéficiaires	Opérations	Localisation	action (381010015)
RATP	PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE NOISY-LE-GRAND (ACTUALISATION)	Noisy-le-Grand	3 880 629,94 €
Ville de Noisy-le-Grand	PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE NOISY-LE-GRAND (ACTUALISATION)	Noisy-le-Grand	56 079,27 €

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de l'avenant joint en annexe 3 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à le signer.

Affecte une autorisation de programme de **3 936 709,21 €** disponible sur le chapitre 908 « Transports » - code fonctionnel 812 « Gares et autres infrastructures ferroviaires » -

programme PJ 812-010 « Grands pôles intermodaux » - Action 381010015 « Grands pôles intermodaux », du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Ces affectations relèvent du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 :

- Volet 1 « Mobilité multimodale »
- Sous-volet 11 « Nouveau Grand Paris »
- Action 111 « Modernisation du réseau »

Article n°4 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Code IRIS du dossier	Libellé IRIS du dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
16015297	PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE MASSY (ACTUALISATION)	SNCF Réseau	14/04/2005
16015299	PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE MASSY (ACTUALISATION)	Communauté d'agglomération Paris - Saclay	14/04/2005
16015301	PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE NOISY-LE-GRAND (ACTUALISATION)	Ville de Noisy	30/11/2006
16016328	PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE NOISY-LE-GRAND (ACTUALISATION)	RATP	30/11/2006

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE 1 À LA DÉLIBÉRATION : ÉTAT RÉCAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-631	Budget	2016

Chapitre	**908 - Transports**
Code fonctionnel	**812 - Gares et autres infrastructures ferroviaires**
Programme	**181010 - Grands pôles intermodaux**
Action	**18101001 - Grands pôles intermodaux**

Dispositif : N° 00000744 - Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)

Dossier	16015297 - PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE MASSY (ACTUALISATION)			
Bénéficiaire	R14154 - RFF SNCF RESEAU			
Localisation	MASSY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 930 488,98 €		Code nature	2041723
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 930 488,92 €	HT	100 %	2 930 488,98 €	

Dossier	16015299 - PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE MASSY (ACTUALISATION)			
Bénéficiaire	P0034237 - CA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY			
Localisation	MASSY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	115 103,23 €		Code nature	204143
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
115 103,23 €	HT	100 %	115 103,23 €	

Total sur le dispositif N° 00000744 - Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	3 045 592,21 €

Total sur l'imputation 908 - 812 - 181010 - 18101001	3 045 592,21 €

Chapitre	**908 - Transports**
Code fonctionnel	**812 - Gares et autres infrastructures ferroviaires**
Programme	**381010 - Grands pôles intermodaux**
Action	**381010015 - Grands pôles intermodaux**

Dispositif : N° 00000744 - Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-631	Budget	2016

Dossier	16015301 - PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE NOISY-LE-GRAND (ACTUALISATION)			
Bénéficiaire	R1274 - COMMUNE DE NOISY LE GRAND			
Localisation	NOISY-LE-GRAND			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	56 079,27 €		Code nature	204143
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
56 079,27 €	HT	100 %	56 079,27 €	

Dossier	16016328 - PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE NOISY-LE-GRAND (ACTUALISATION)			
Bénéficiaire	R6930 - RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS			
Localisation	NOISY-LE-GRAND			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 880 629,94 €		Code nature	2041783
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 778 275,96 €	HT	57,25 %	3 880 629,94 €	

Total sur le dispositif N° 00000744 - Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	3 936 709,21 €

Total sur l'imputation 908 - 812 - 381010 - 381010015	3 936 709,21 €

ANNEXE 2 À LA DÉLIBÉRATION : FICHES PROJET

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015297

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE MASSY (ACTUALISATION)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	2 930 488,92 €	100,00 %	2 930 488,98 €
	Montant Total de la subvention		2 930 488,98 €

Imputation budgétaire : 908-812-2041723-181010-200
18101001- Grands pôles intermodaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RFF SNCF RESEAU
Adresse administrative : 15 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU
93418 SAINT-DENIS CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
Représentant :

N° SIRET : 41228073720375

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : attribution d'autorisation de programme relative à l'actualisation.

Date prévisionnelle de début de projet : 14 avril 2005
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : S'agissant d'actualisation à fin de chantier, des factures peuvent avoir été émises depuis la mise en service (31 mai 2012).

Objectifs :
La gare de Massy-Palaiseau est un des pôles majeurs de desserte et de correspondance du réseau ferroviaire sud francilien, desservi quotidiennement par 362 trains de voyageurs (RER B et C et TGV) et par 21 lignes de bus et de cars.

Afin de pallier aux nombreux dysfonctionnements et compte tenu des évolutions du trafic voyageurs, le pôle d'échanges multimodal (PEM) de Massy a été réaménagé entre 2008 et 2012.

Les objectifs visés par cette opération sont :
- d'améliorer l'intermodalité entre les différents modes de transport autour des gares de Massy (RER B, RER C et TGV),
- d'améliorer les échanges entre les quartiers d'Atlantis et de la Bonde séparés par les faisceaux ferroviaires,
- d'améliorer les conditions d'accueil des voyageurs des transports publics,
- et mieux intégrer ces transports, notamment le RER, dans l'urbanisme de la ville.

Description :

Les travaux ont consisté à créer « le Lien », nouvelle passerelle couverte donnant accès aux quais des lignes RER C et B entre les deux rives du faisceau ferré qui sépare deux quartiers de Massy (Atlantis et Vilmorin). A chaque extrémité, se trouve un bâtiment voyageurs. En relation directe avec ces bâtiments voyageurs, deux gares routières communes entre la RATP et les transporteurs privés. La mise en service définitive du nouveau « Lien » et des bâtiments de services SNCF et RATP a eu lieu le 31 mai 2012, avec 2 ans de retard.

L'ensemble des installations du nouveau « LIEN » est aujourd'hui en état de fonctionnement et permet de faciliter la circulation des voyageurs qui transitent par la gare de Massy. A l'exception de la passerelle sud, l'opération est considérée close sur l'ensemble des périmètres des maîtres d'ouvrage.

Moyens mis en œuvre :
Quatre maîtres d'ouvrage sont intervenus dans la réalisation des travaux sur ce pôle : SNCF-Réseau (coordinateur), RATP, SNCF-Mobilités et la communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Intérêt régional :
Améliorer l'intermodalité et l'accès au réseau de transport francilien.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins 1 stagiaire ou alternant(e).

Public(s) cible(s) :
Les usagers des transports collectifs franciliens.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût total du projet (incluant études réalisées avant 2004 et passerelle sud) était de 67,749 M€ (CE 01/2004) avec dans le détail :

- Région : 32,597 M€
- Etat : 14,920 M€
- Département de l'Essonne : 9,639 M€
- Communauté d'agglomération Paris-Saclay : 5,049 M€
- RATP : 2,772 M€
- SNCF Mobilités : 1,386 M€
- SNCF Réseau : 1,386 M€

Afin de procéder à la clôture financière du pôle intermodal de Massy, un audit financier a été réalisé par le cabinet Deloitte, missionné par la Région Ile-de-France. L'enjeu pour la Région est de s'assurer de la réalité des coûts présentés, de confirmer l'estimation à terminaison (EAT) de l'opération, de vérifier les bonnes applications des dispositions conventionnelles et, éventuellement, de valider les subventions à verser au titre de l'actualisation.

L'audit financier a conclu au respect global en euros constants du coût d'objectif (hors travaux de restauration de la passerelle sud).

Détail par poste de dépense Hors passerelle sud et sans les études < 2004 situation initiale > EAT			
RATP	**CFi initiale sans passerelle et sans études < 2004 M€ CE 01/2006**	**EAT M€ CE 01/2006**	**EAT M€ courants**
Travaux	13,974	11,053	14,921
Frais MOE	2,572	1,652	2,746
Frais MOA	1,110	2,643	1,185
PAI	1,384	0,000	1,477
S/Total	**19,040**	**15,349**	**20,330**

Communauté d'agglomération Paris-Saclay	**CFi initiale M€ CE 01/2006**	**EAT M€ CE 01/2006**	**EAT M€ courants**
Travaux	4,345	4,343	5,619
Frais MOE + MOA	0,084	0,417	0,540
	0,310		
PAI	0,434	0,390	0,505
S/Total	**5,173**	**5,150**	**6,663**

SNCF Réseau	**CFi initiale M€ CE 01/2006**	**EAT M€ CE 01/2006**	**EAT M€ courants**
Travaux	23,765	25,303	33,604
Frais MOE	2,898	2,247	2,984
Frais MOA	1,307	1,026	1,363
PAI	2,112	0,000	0,000
S/Total	**30,082**	**28,576**	**37,951**

SNCF Mobilités	**CFi initiale M€ CE 01/2006**	**EAT M€ CE 01/2006**	**EAT M€ courants**
Travaux	6,475	4,948	7,256
Frais MOE	0,955	0,602	0,883
Frais MOA	1,115	0,141	0,207
PAI	0,647	0,000	0,000
S/Total	**9,192**	**5,691**	**8,345**

TOTAL	**63,487**	**54,766**	**73,289**

En revanche, il existe bien des besoins d'autorisations de programme complémentaires liés à l'actualisation. La convention de financement des travaux du pôle prévoyait un taux d'actualisation

« conventionnel » de 1,8% pour tenir compte de l'évolution des prix durant le chantier, a priori insuffisant au regard de la dynamique des évolutions des indices de référence.

L'audit a confirmé pour la Région :

- l'affectation de deux autorisations de programme complémentaires, liées à l'actualisation, d'un montant de 2 930 488,98 € sur le périmètre de SNCF Réseau et d'un montant de 115 103,23 € sur le périmètre de la communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

- la désaffectation de deux autorisations de programme excédentaires d'un montant de 655 766,53€ sur le périmètre de SNCF Mobilités.

Comme indiqué dans le CPER 2015-2020, cette opération s'inscrit dans les projets en "fins de programme de la période précédente" dont il s'agit de prendre en charge l'actualisation.

Localisation géographique :
- MASSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Actualisation Pôle de Massy	2 930 488,98	100,00%
Total	2 930 488,98	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	2 930 488,98	100,00%
Total	2 930 488,98	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	2 930 488,98 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accessibilité des transports	10 670 000,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	102 644 693,23 €
2013	Protections phoniques le long du réseau ferré	3 016 000,06 €
2013	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	2 359 000,00 €
2013	Voirie des TIRN	2 000 000,00 €

2014	Accessibilité des transports	8 973 000,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	155 892 260,00 €
2014	Protections phoniques le long du réseau ferré	735 589,04 €
2014	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	1 901 000,00 €
2014	Voirie des TIRN	800 000,00 €
2015	Accessibilité des transports	14 000 000,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	26 562 398,40 €
2015	Protections phoniques le long du réseau ferré	4 012 404,41 €
2015	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	5 370 000,00 €
2016	Accessibilité des transports	42 000 000,00 €
2016	Opérations d'infrastructure de transports en commun	28 490 007,50 €
2016	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	2 081 000,00 €
	Montant total	413 030 521,61 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015299

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE MASSY (ACTUALISATION)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	115 103,23 €	100,00 %	115 103,23 €
	Montant Total de la subvention		115 103,23 €

Imputation budgétaire : 908-812-204143-181010-200
18101001- Grands pôles intermodaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY
Adresse administrative : 1 RUE JEAN ROSTAND
91898 ORSAY CEDEX
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur MICHEL BOURNAT, Président

N° SIRET : 20005623200016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : attribution d'une autorisation de programme complémentaire d'actualisation relative au pôle d'échanges multimodal de Massy.

Date prévisionnelle de début de projet : 14 avril 2005
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : S'agissant d'actualisation à fin de chantier, des factures peuvent avoir été émises depuis la mise en service (31 mai 2012).

Objectifs :
La gare de Massy-Palaiseau est un des pôles majeurs de desserte et de correspondance du réseau ferroviaire sud francilien, desservi quotidiennement par 362 trains de voyageurs (RER B et C et TGV) et par 21 lignes de bus et de cars.

Afin de pallier aux nombreux dysfonctionnements et compte tenu des évolutions du trafic voyageurs, le pôle d'échanges multimodal (PEM) de Massy a été réaménagé entre 2008 et 2012.

Les objectifs visés par cette opération sont :
- d'améliorer l'intermodalité entre les différents modes de transport autour des gares de Massy (RER B, RER C et TGV),
- d'améliorer les échanges entre les quartiers d'Atlantis et de la Bonde séparés par les faisceaux ferroviaires,
- d'améliorer les conditions d'accueil des voyageurs des transports publics,
- et mieux intégrer ces transports, notamment le RER, dans l'urbanisme de la ville.

Description :
Les travaux ont consisté à créer « le Lien », nouvelle passerelle couverte donnant accès aux quais des lignes RER C et B entre les deux rives du faisceau ferré qui sépare deux quartiers de Massy (Atlantis et Vilmorin).

A chaque extrémité, se trouve un bâtiment voyageurs. En relation directe avec ces bâtiments voyageurs, deux gares routières communes entre la RATP et les transporteurs privés.

La mise en service définitive du nouveau « Lien » et des bâtiments de services SNCF et RATP a eu lieu le 31 mai 2012, avec 2 ans de retard.

L'ensemble des installations du nouveau « LIEN » est aujourd'hui en état de fonctionnement et permet de faciliter la circulation des voyageurs qui transitent par la gare de Massy. A l'exception de la passerelle sud, l'opération est considérée close sur l'ensemble des périmètres des maîtres d'ouvrage.

Moyens mis en œuvre :
Quatre maîtres d'ouvrage sont intervenus dans la réalisation des travaux sur ce pôle : SNCF-Réseau (coordinateur), RATP, SNCF-Mobilités et la communauté d'agglomération Paris-Saclay .

Intérêt régional :
Améliorer l'intermodalité et l'accès au réseau de transport francilien.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins 1 stagiaire ou alternant(e).

Public(s) cible(s) :
Les usagers des transports collectifs franciliens.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût total du projet (incluant études réalisées avant 2004 et passerelle sud) était de 67,749 M€ (CE 01/2004) avec dans le détail :
- Région : 32,597 M€
- Etat : 14,920 M€
- Département de l'Essonne : 9,639 M€
- Communauté d'agglomération Paris-Saclay : 5,049 M€
- RATP : 2,772 M€
- SNCF Mobilités : 1,386 M€
- SNCF Réseau : 1,386 M€

Afin de procéder à la clôture financière du pôle intermodal de Massy, un audit financier a été réalisé par le cabinet Deloitte, missionné par la Région Ile-de-France. L'enjeu pour la Région est de s'assurer de la réalité des coûts présentés, de confirmer l'estimation à terminaison (EAT) de l'opération, de vérifier les bonnes applications des dispositions conventionnelles et, éventuellement, de valider les subventions à verser au titre de l'actualisation.

L'audit financier a conclu au respect global en euros constants du coût d'objectif (hors travaux de restauration de la passerelle sud) : coût d'objectif initial estimé à 66,577 M€ CE 01/2004 pour une estimation à terminaison (EAT) de l'opération de 57,857 M€ CE 01/2004.

Détail par poste de dépense
Hors passerelle sud et sans les études < 2004
situation initiale > EAT

RATP	CFi initiale sans passerelle et sans études < 2004 M€ CE 01/2006	EAT M€ CE 01/2006	EAT M€ courants
Travaux	13,974	11,053	14,921
Frais MOE	2,572	1,652	2,746
Frais MOA	1,110	2,643	1,185
PAI	1,384	0,000	1,477
S/Total	**19,040**	**15,349**	**20,330**

Communauté d'agglomération Paris-Saclay	CFi initiale M€ CE 01/2006	EAT M€ CE 01/2006	EAT M€ courants
Travaux	4,345	4,343	5,619
Frais MOE + MOA	0,084 0,310	0,417	0,540
PAI	0,434	0,390	0,505
S/Total	**5,173**	**5,150**	**6,663**

SNCF Réseau	CFi initiale M€ CE 01/2006	EAT M€ CE 01/2006	EAT M€ courants
Travaux	23,765	25,303	33,604
Frais MOE	2,898	2,247	2,984
Frais MOA	1,307	1,026	1,363
PAI	2,112	0,000	0,000
S/Total	**30,082**	**28,576**	**37,951**

SNCF Mobilités	CFi initiale M€ CE 01/2006	EAT M€ CE 01/2006	EAT M€ courants
Travaux	6,475	4,948	7,256
Frais MOE	0,955	0,602	0,883
Frais MOA	1,115	0,141	0,207
PAI	0,647	0,000	0,000
S/Total	**9,192**	**5,691**	**8,345**

TOTAL	**63,487**	**54,766**	**73,289**

En revanche, il existe bien des besoins d'autorisation de programme complémentaires liés à l'actualisation. La convention de financement des travaux du pôle prévoyait un taux d'actualisation « conventionnel » de 1,8% pour tenir compte de l'évolution des prix durant le chantier, a priori insuffisant au regard de la dynamique des évolutions des indices de référence.

L'audit a confirmé pour la Région :

- l'affectation de deux autorisations de programme complémentaires, liées à l'actualisation, d'un montant de 2 985 971,15 € sur le périmètre de SNCF Réseau et d'un montant de 115 103,23 € sur le périmètre de la communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

- la désaffectation de deux autorisations de programme excédentaires d'un montant de 655 766,53 € sur le périmètre de SNCF Mobilités et 199 124,38 € sur le périmètre de la RATP.

Comme indiqué dans le CPER 2015-2020, cette opération s'inscrit dans les projets en "fins de programme de la période précédente" dont il s'agit de prendre en charge l'actualisation.

Localisation géographique :
- MASSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Actualisation Pôle de Massy	115 103,23	100,00%
Total	115 103,23	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	115 103,23	100,00%
Total	115 103,23	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	115 103,23 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Déplacement à vélo en Ile-de-France (investissement)	165 500,00 €
	Montant total	165 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015301

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE NOISY-LE-GRAND (ACTUALISATION)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	56 079,27 €	100,00 %	56 079,27 €
	Montant Total de la subvention		56 079,27 €

Imputation budgétaire : 908-812-204143-381010-200
381010015- Grands pôles intermodaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NOISY LE GRAND
Adresse administrative : PLACE DE LA LIBERATION
93160 NOISY-LE-GRAND
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Michel PAJON, Député-Maire

N° SIRET : 21930051400011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)
Rapport Cadre : CR19-12 du 16/02/2012

Objet du projet : attribution d'une autorisation de programme complémentaire d'actualisation relative au pôle d'échanges multimodal de Noisy-le-Grand.

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2006
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : S'agissant d'actualisation à fin de chantier, des factures peuvent avoir été émises depuis la mise en service (28 juin 2013).

Objectifs :
La requalification du pôle d'échanges de Noisy-le-Grand a permis de reconfigurer les espaces de correspondance entre les différents modes de transport (RER A, lignes de bus et futur bus en site propre Noisy-le-Grand Mont d'Est), de réorganiser à la fois les espaces de transports (gare routière RATP) pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) et de requalifier les espaces publics pour améliorer les cheminements piétonniers du centre, notamment avec la réalisation d'une passerelle piétonne franchissant les voies du RER A, en extrémité est de la nouvelle gare routière.

Description :
Les trois principaux points d'aménagements étaient les suivants :

1/ la construction d'une nouvelle gare routière sur une vaste dalle posée au-dessus des voies du RER qui pourra accueillir jusqu'à 11 lignes de bus. Une passerelle à l'extrémité Est de la dalle permettra d'assurer une liaison piétonne directe entre le parc paysager, la gare, le quartier du Pavé Neuf et le centre-ville,

2/ le réaménagement de la gare RER avec :
- la création d'un accès permettant de rendre la gare accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (escaliers fixes, mécaniques et ascenseurs), abrité au sein du nouveau bâtiment voyageur de 600 m²,
- la réhabilitation des espaces afin d'offrir un meilleur confort aux voyageurs.

3/ la restructuration paysagère aux abords de la nouvelle gare routière.

Les travaux ont démarré en 2009 et se sont achevés en 2013, avec 4 ans de retard par rapport au planning prévisionnel initial.

Moyens mis en œuvre :
Les maîtres d'ouvrage de cette opération étaient la RATP et la Ville de Noisy-Le-Grand et répartit comme suit :
- **la RATP** a assuré la maîtrise d'ouvrage des infrastructures et équipements d'exploitation liés au transport public, ainsi que de la passerelle de franchissement des voies ferrées ;
- **la ville de Noisy-le-Grand** a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement du parc paysager et plus généralement des travaux conduits sur les espaces publics aux abords des ouvrages de la RATP

Intérêt régional :
Améliorer l'intermodalité et l'accès au réseau de transport francilien.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins 1 stagiaire ou alternant(e).

Public(s) cible(s) :
Les usagers des transports collectifs franciliens.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût total prévisionnel du projet était estimé à 31,137 M€ HT (CE 01/2006) avec dans le détail :
- Région : 18,360 M€
- Etat : 9,316 M€
- Département de Seine-Saint-Denis : 3,211 M€
- RATP : 0,250 M€

Afin de procéder à la clôture financière du pôle intermodal de Noisy-le-Grand, un audit financier a été réalisé par le cabinet Deloitte, missionné par la Région Ile-de-France. L'enjeu pour la Région est de s'assurer de la réalité des coûts présentés, de confirmer l'estimation à terminaison (EAT) de l'opération, de vérifier les bonnes applications des dispositions conventionnelles et, éventuellement, de valider les subventions à verser au titre de l'actualisation.

L'audit financier a conclu que le respect du coût d'objectif global de l'opération n'a pas été respecté

(comparaison en euros constants). Le coût d'objectif global de l'opération était de 31,137 M€ (CE 01/2006) dans la convention de financement initiale, il est de 33,665 M€ (CE 01/2006) à fin de chantier. On constate un dépassement de 2,814 M€ soit un écart de 8%.

Toutefois la situation est contrastée entre les deux maîtres d'ouvrage :

- la ville de Noisy-le-Grand est en économie de 15% en euros constants sur son périmètre de responsabilité,
- la RATP est en dépassement d'environ 10% en euros constants sur son périmètre de responsabilité.

A la demande des financeurs, le STIF a missionné en 2014 un bureau d'études pour réaliser une expertise sur l'évaluation des responsabilités des maîtres d'ouvrage sur les surcoûts constatés et sur le décalage calendaire de mise en service du pôle.

Les conclusions de cette expertise ne font pas ressortir de responsabilité directe de la RATP dans la dérive des coûts / planning. Toutefois, le rapport a identifié certaines lacunes de la RATP dans le pilotage de l'opération notamment pour ce qui relève de l'analyse des risques.

Concernant précisément le périmètre de la ville de Noisy-le-Grand, un déficit de financement a été constaté par la mission d'audit. Ce déficit de financement correspond à la différence entre les subventions versées et l'estimation à terminaison des dépenses engagées par le maître d'ouvrage. Autrement dit, le montant des AP disponibles est inférieur au besoin du MOA pour couvrir l'ensemble des dépenses engagées sur ce projet.

La Région a attribué deux subventions à la ville de Noisy-le-Grand pour un montant total de 2,053M€ HT:

- **2005 : 1M€ (CP 04-913 du 15/12/2004)**

Cet engagement relève du RBF de 1983. Une prorogation a permis de prolonger d'un an le délai de caducité et permettre le paiement d'une DVS (correspondant au 1er acompte) de 6 178,50€ du 14/12/2009.

- **2006 : 1,053M€ (CP 06-1014 du 07/12/2006)**

Cet engagement relève du RBF de 2005. Une prorogation a également permis de prolonger d'un an le délai de caducité et permettre le paiement d'une DVS (correspondant aussi au 1er acompte) de 4 437€ du 14/12/2009. Une seconde DVS de 8 440,48€ a été faite sur cet engagement en 2012.

Une demande de versement de subvention (DVS) de 1 645 049,57€ a été adressée à la Région le 01/12/2014. Cette DVS porte sur les deux engagements. Seulement, elle s'appuie sur deux autorisations d'engagement devenues caduques.

Conformément aux dispositions du RBF, l'état de la situation est le suivant :

- l'AP simple de 2005 est définitivement tombée en caducité et toute requalification en autorisation de programme de projet (APP) est impossible ;
- l'AP simple de 2006 (1,053M€) dont la validité a pu être maintenue.

Actuellement, le montant disponible est de 1 040 122,52€. En tenant compte du reliquat de l'AP simple de 2005 devenu caduc, il convient de mettre en place une nouvelle AP simple de 56 079,27€ HT.

Localisation géographique :

- NOISY-LE-GRAND

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Actualisation Pôle de Noisy-le-Grand	56 079,27	100,00%
Total	56 079,27	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	56 079,27	100,00%
Total	56 079,27	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	56 079,27 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	25 430,00 €
2013	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	121 936,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	959 639,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 912 500,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	536 236,00 €
2013	Restauration et création d'orgues	46 200,00 €
2014	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	465 500,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	25 430,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	98 540,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 879 931,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	33 492,72 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	11 962,00 €
	Montant total	6 151 996,72 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016328

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE NOISY-LE-GRAND (ACTUALISATION)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	6 778 275,96 €	57,25 %	3 880 629,94 €
	Montant Total de la subvention		3 880 629,94 €

Imputation budgétaire : 908-812-2041783-381010-200
381010015- Grands pôles intermodaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RATP REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS
Adresse administrative : 54 QUAI DE LA RAPEE
75599 PARIS CEDEX 12
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
Représentant : Madame Elisabeth BORNE, Présidente

N° SIRET : 77566343801906

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : attribution d'une autorisation de programme complémentaire d'actualisation relative au pôle d'échanges multimodal de Noisy-le-Grand.

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2006
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : S'agissant d'actualisation à fin de chantier, des factures peuvent avoir été émises depuis la mise en service (28 juin 2013).

Objectifs :
La requalification du pôle d'échanges de Noisy-le-Grand a permis de reconfigurer les espaces de correspondance entre les différents modes de transport (RER A, lignes de bus et futur bus en site propre Noisy-le-Grand Mont d'Est), de réorganiser à la fois les espaces de transports (gare routière RATP) pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) et de requalifier les espaces publics pour améliorer les cheminements piétonniers du centre, notamment avec la réalisation d'une passerelle piétonne franchissant les voies du RER A, en extrémité est de la nouvelle gare routière.

Description :
Les trois principaux points d'aménagements étaient les suivants :

1/ **la construction d'une nouvelle gare routière** sur une vaste dalle posée au-dessus des voies du RER qui pourra accueillir jusqu'à 11 lignes de bus. Une passerelle à l'extrémité Est de la dalle permettra d'assurer une liaison piétonne directe entre le parc paysager, la gare, le quartier du Pavé Neuf et le centre-ville,

2**/ le réaménagement de la gare RER** avec :

- la création d'un accès permettant de rendre la gare accessible aux personnes à mobilité réduite (escaliers fixes, mécaniques et ascenseurs), abrité au sein du nouveau bâtiment voyageur de 600m²,
- la réhabilitation des espaces afin d'offrir un meilleur confort aux voyageurs.

3/ **la restructuration paysagère** aux abords de la nouvelle gare routière.

Les travaux ont démarré en 2009 et se sont achevés en 2013, avec 4 ans de retard par rapport au planning prévisionnel initial.

Moyens mis en œuvre :
Les maîtres d'ouvrage de cette opération étaient la RATP et la Ville de Noisy-Le-Grand et répartit comme suit :
- **la RATP** a assuré la maîtrise d'ouvrage des infrastructures et équipements d'exploitation liés au transport public, ainsi que de la passerelle de franchissement des voies ferrées ;
- **la ville de Noisy-le-Grand** a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement du parc paysager et plus généralement des travaux conduits sur les espaces publics aux abords des ouvrages de la RATP.

Intérêt régional :
Améliorer l'intermodalité et l'accès au réseau de transport francilien.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins 1 stagiaire ou alternant(e).

Public(s) cible(s) :
Les usagers des transports collectifs franciliens.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût total prévisionnel du projet était estimé à 31,137 M€ HT (CE 01/2006) avec dans le détail :

- Région : 18,360 M€
- Etat : 9,316 M€
- Département de Seine-Saint-Denis : 3,211 M€
- RATP : 0,250 M€

Afin de procéder à la clôture financière du pôle intermodal de Noisy-le-Grand, un audit financier a été réalisé par le cabinet Deloitte, missionné par la Région Ile-de-France.

L'enjeu pour la Région est de s'assurer de la réalité des coûts présentés, de confirmer l'estimation à terminaison (EAT) de l'opération, de vérifier les bonnes applications des dispositions conventionnelles et, éventuellement, de valider les subventions à verser au titre de l'actualisation.

L'audit financier a conclu que le respect du coût d'objectif global de l'opération n'a pas été respecté

(comparaison en euros constants). Le coût d'objectif global de l'opération était de 31,137M€ (CE 01/2006) dans la convention de financement initiale, il est de 33,665M€ (CE 01/2006) à fin de chantier. On constate un dépassement de 2,814M€ soit un écart de 8%.

Toutefois la situation est contrastée entre les deux maîtres d'ouvrage :

- la ville de Noisy-le-Grand est en économie de 15% en euros constants sur son périmètre de responsabilité,
- la RATP est en dépassement d'environ 10% en euros constants sur son périmètre de responsabilité.

A titre indicatif, le tableau récapitulatif ci-dessous détaille les montants prévisionnels initiaux en euros constants et en euros courants ainsi que les montants effectivement réalisés (EAT) :

ville de Noisy-le-Grand	CFi initiale M€ CE 01/2006	EAT M€ CE 01/2006	EAT M€ courants
Travaux	1,576	1,391	1,820
Frais MOE	0,241	0,234	0,289
Frais MOA	*PM*	*PM*	0,000
PAI	0,094	0,000	0,000
S/Total	**1,911**	**1,625**	**2,109**

RATP	CFi initiale M€ CE 01/2006	EAT M€ CE 01/2006	EAT M€ courants
Travaux	23,442	26,998	32,818
Frais MOE	2,793	3,205	3,896
Frais MOA	1,605	1,836	2,232
PAI	1,386	0,000	0,000
S/Total	**29,226**	**32,039**	**38,946**

TOTAL	**31,137**	**33,664**	**41,055**

A la demande des financeurs, le STIF a missionné en 2014 un bureau d'études pour réaliser une expertise sur l'évaluation des responsabilités des maîtres d'ouvrage sur les surcoûts constatés et sur le décalage calendaire de mise en service du pôle. Les conclusions de cette expertise ne font pas ressortir de responsabilité directe de la RATP dans la dérive des coûts / planning. Toutefois, le rapport a identifié certaines lacunes de la RATP dans le pilotage de l'opération notamment pour ce qui relève de l'analyse des risques.

Les financeurs et la RATP ont validé, à l'issue du CSCF du 14 septembre 2016, la prise en charge des surcoûts travaux en euros constants du périmètre RATP. Cette décision conduit à une répartition de la prise en charge des surcoûts travaux comme suit :

- la participation financière du Département de Seine-Saint-Denis étant plafonnée et non susceptible de réévaluation hors actualisation, il a été décidé que la part du Département serait prise en charge à parité par l'Etat et la Région ;
- la RATP participera à 10% à la prise en charge de ces surcoûts.

Avec dans le détail, la répartition suivante (montant en euros courants et HT) :
- Etat : 1 217 078,68 € (33,90%)
- Région : 2 014 103,65 € (56,10%)
- RATP : 359 020,26 € (10%)

MONTANT TOTAL = 3 590 202,53 € (100%)

Par ailleurs, un déficit de financement a été constaté par la mission d'audit. Ce déficit de financement correspond à la différence entre les subventions versées et l'estimation à terminaison des dépenses engagées par chacun des maîtres d'ouvrage, hors surcoûts travaux. Ce déficit correspond à l'actualisation.

Les financeurs s'engagent à mettre en place les autorisations de programme (AP) ou autorisation d'engagement (AE) pour pouvoir procéder à la clôture budgétaire de l'opération. Le montant total de l'actualisation (hors surcoûts travaux) s'élève à 3 316 500,15 € HT, soit pour la Région un montant de 1 866 526,28 € HT (56,28%).

La prise en charge de ces surcoûts travaux et l'actualisation implique pour la Région de mettre en place une nouvelle AP de 3 880 629,93€ HT.

Localisation géographique :
- NOISY-LE-GRAND

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	5 711 785,46	84,27%
FRAIS MOE	678 060,32	10,00%
FRAIS MOA	388 430,19	5,73%
Total	6 778 275,97	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ETAT	2 533 162,66	37,37%
REGION ILE-DE-FRANCE	3 880 629,94	57,25%
DEPARTEMENT SEINE-SAINT-DENIS (en cours)	364 483,37	5,38%
Total	6 778 275,97	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	3 880 629,94 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	196 500,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	207 937 075,00 €
2014	Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	200 000,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	182 318 316,00 €
2015	Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	3 020 000,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	86 112 887,59 €
2015	Protections phoniques le long du réseau ferré	2 610 700,00 €
2016	Opérations d'infrastructure de transports en commun	118 834 972,78 €
	Montant total	626 881 461,67 €

ANNEXE 3 À LA DÉLIBÉRATION : CONVENTIONS

2016

POLE MULTIMODAL DE MASSY

Avenant n°1 à la convention de financement relative à la réalisation du pôle de Massy

AVENANT N°

SOMMAIRE

Préambule **5**

Cas spécifique de la passerelle sud 6

Conclusions de l'audit financier réalisé en 2015 - 2016 7

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT **7**

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 « DESIGNATION ET COORDINATION DES MAITRES D'OUVRAGE » **7**

ARTICLE 3 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 « DELAI ET CALENDRIER DE REALISATION » **8**

ARTICLE 4 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 « COUT DE L'OPERATION, COUT D'OBJECTIF PAR MAITRE D'OUVRAGE » **9**

ARTICLE 5 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 « FINANCEMENT DE L'OPERATION » **10**

ARTICLE 6 – ENTREE EN VIGUEUR ET VALIDITE DE L'AVENANT **12**

ARTICLE 7- REGLEMENT DES LITIGES **12**

ARTICLE 8 – DISPOSITIONS DIVERSES **13**

Entre,

En premier lieu,

- l'**Etat**, représenté par le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

- la **Région Ile-de-France**, représentée par la Présidente du Conseil régional, ci-après désignée par « la Région » dûment mandatée par délibération n°…….. de la Commission Permanente en date du …….. du Conseil régional d'Ile-de-France,

- le **Département de l'Essonne**, représenté par le Président du Conseil départemental, ci-après désigné par « le Département » dûment mandaté par délibération n°…….. du Conseil départemental en date du …….. ,

Ci-après désignés « **les financeurs** » (hors financement par le maître d'ouvrage).

En deuxième lieu,

- **SNCF Réseau**, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), inscrit au registre du commerce de Paris sous le numéro RCS Paris-B-412 280 737 N°APE 632 A, dont le siège est à La Plaine Saint-Denis, 15/17 rue Jean-Philippe Rameau, représenté par Monsieur Patrick JEANTET, le président de SNCF Réseau, ayant donné délégation de signature à Monsieur Michel ETCHEGARAY, Directeur de la Direction des Projets Franciliens à la Direction générale déléguée Ile-de-France, dûment habilité à signer la présente convention,

- **SNCF Mobilités**, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), inscrit au registre du commerce de Bobigny sous le numéro 552 049 447, dont le siège est à Saint-Denis (92300), 2 place aux Etoiles, représentée par Patrick Ropert, Directeur général de Gares & Connexions, dûment habilité à signer la présente convention,

- **RATP**, régie autonome des transports parisiens, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), inscrit au registre du commerce de Paris sous le numéro RCS Paris-B-412 280 737 N°APE 632 A, dont le siège est à Paris 13ème, 54 quai de la Râpée, 75012 Paris, représenté par sa Présidente Directrice Générale,

- **La Communauté d'agglomération Paris-Saclay**, collectivité locale dont le siège est à Orsay (91 898), 1 rue Jean Rostand, représentée par son Président, Monsieur Michel BOURNAT dûment mandaté par délibération n°…….. du Conseil communautaire en date du …….. ,

Ci-après désignés « **les maîtres d'ouvrage** »
Qui par ailleurs apportent leur contribution financière à l'opération.

En troisième lieu,

- **Le STIF**, établissement public à caractère administratif, dont le siège social est situé au 39 bis / 41 rue de Châteaudun 75009 PARIS, SIRET n° 287 500 078 00020, représenté par Laurent PROBST en sa qualité de Directeur Général dûment habilité aux fins des présentes par délibération du conseil n°2006-0217 en date du 15 mars 2006,

Ci-après désigné « **le STIF** » ou « **l'autorité organisatrice** » ou **« le bénéficiaire »**

Ci-après collectivement désignés « **les parties** »,

Visas

Vu le code des transports,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de l'expropriation,

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP,

Vu la loi n° 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et relative à la création de l'Epic SNCF et de ses deux filiales SNCF Mobilités et SNCF Réseau ;

Vu le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement et son décret d'application 2002-428 du 25 mars 2002,

Vu le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 approuvant le Schéma directeur de la région Ile-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n°2006-PREF.DRCL/ n°769 du 26 décembre 2006 portant création de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne,

Vu l'arrête préfectoral n°2015-PREF.DRCL / n°718 du 2 octobre 2015 portant périmètre d'une EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et Wissous,

Vu le Contrat de plan Etat – Région 2000-2006 signé le 18 mai 2000,

Vu le Contrat de plan Etat – Région 2015-2020 approuvé par délibération du Conseil régional n° CR 53-15 du 18 juin 2015 et signé le 9 juillet 2015,

Vu le protocole Etat-Région correspondant à la mise en œuvre du Plan de Mobilisation pour les transports sur la période 2013-2017 dans le cadre du Nouveau Grand Paris, signé le 19 juillet 2013 ;

Vu la délibération n° CR 37-14 du 19 juin 2014 relative au rapport cadre pour l'actualisation du Plan d'action régional en faveur de la mobilité durable,

Vu l'avant-projet de l'opération « A6e – Pôle multimodal de Massy » approuvé par le Conseil du STIF en séance du 18 février 2005,

Vu la convention de financement entre l'État, la Région Ile-de-France, le Département de l'Essonne, la ville de Massy, la RATP, RFF, SNCF et le STIF notifiée le 23 août 2005,

Vu la délibération n°EE2009.10.07 du Conseil communautaire d'Europ'Essonne relative à la reconnaissance de l'intérêt communautaire des gares routières du pôle multimodal de Massy,

Vu la délibération n° CR …… du Conseil régional d'Ile-de-France du …… approuvant son Règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°…… de la Commission permanente du …… du Conseil régional,

Vu la délibération n°…… du Département de l'Essonne du …… approuvant son Règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°…… du Département de l'Essonne du ……,

Vu la délibération n°…… du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du ……,

Vu la délibération n°…… du Conseil du STIF du ……..,

Vu le rapport d'audit final de l'opération « Pôle multimodal de Massy », élaboré par le cabinet Deloitte, titulaire du marché n°1200339 portant sur la réalisation d'audits financiers d'opérations de transport,

Il est précisé et convenu ce qui suit :

Préambule

La gare de Massy-Palaiseau est un des pôles majeurs de desserte et de correspondance du réseau ferroviaire sud francilien, desservi quotidiennement par 362 trains de voyageurs (RER B et C et TGV) et par 21 lignes de bus et de cars.

Afin de pallier à de nombreux dysfonctionnements et compte tenu des évolutions du trafic voyageurs, le pôle d'échanges multimodal (PEM) de Massy a été réaménagé entre 2008 et 2012. Les travaux du pôle ont été menés conjointement à la réalisation du projet urbain contigu et piloté par la ville de Massy, impliquant la prise en compte de nombreuses interfaces.

Le schéma de principe du PEM a été approuvé par le Conseil du STIF lors de la séance du 4 avril 2002. Le projet a recueilli un avis favorable lors de la procédure d'enquête publique menée en 2004. L'avant-projet et la convention de financement de l'opération ont ensuite été approuvés par le Conseil du STIF lors de la séance du 18 février 2005 et par la Commission permanente de la Région le 14 avril 2005 (CP n° 05-251) pour un montant de 67,749 M€ $_{CE\ 2004}$.

Le programme initial de 2005 de ce pôle d'échanges incluait :

- la création de deux bâtiments de service, un à l'est (RATP), l'autre à l'ouest (Transilien SNCF) ;
- la création du nouveau « LIEN », passerelle piétonne couverte de 241 mètres de longueur et 8 mètres de largeur et qui enjambe le faisceau ferré, permettant de relier les deux parties d'échanges est et ouest ;
- l'implantation de deux gares routières, l'une côté quartier Atlantis et l'autre côté quartier Vilmorin ;
- l'accessibilité aux installations et aux quais pour les personnes à mobilité réduite au sens de la loi de 1995 ;
- la mise sous contrôle anti-fraude de l'ensemble des accès aux quais RER C et B ;
- la mécanisation d'une partie des circulations verticales et horizontales (« LIEN ») ;
- les travaux de réaménagement du système ferroviaire (caténaires et quais notamment) induits par les travaux de construction du « LIEN » et des paliers d'accès aux quais.
- la démolition de l'ancienne passerelle dite « passerelle sud » (périmètre SNCF Réseau);
- la réhabilitation et la mise sous contrôle de la partie est de la passerelle sud (périmètre RATP) ;

Les travaux de cette opération, à l'exception de la démolition de la passerelle sud, sont terminés et la mise en service du pôle multimodal de Massy est intervenue en mai 2012.

La durée prévisionnelle de réalisation des travaux et des procédures liées à la mise en service était fixée à 54 mois à compter de la date de signature de la convention de financement par l'ensemble des parties. La convention a été signée par l'ensemble des parties prenantes le 23 août 2005, fixant ainsi l'échéance prévisionnelle de réalisation au 23 février 2010. La mise en service (ouverture au public) du nouveau « LIEN » et des bâtiments de services SNCF et RATP a eu lieu progressivement début 2012 avec une mise en service finale le 31 mai 2012, soit avec plus de 2 ans de retard.

Les origines de ce retard sont très diverses : aléas de chantier, le manque de données d'entrée, l'imbrication des ouvrages avec différentes maîtrises d'ouvrage et la complexité des interfaces, la co-activité dans le « LIEN » et l'utilisation des mêmes emprises au sol par les différentes entreprises des différentes maîtrises d'ouvrage, etc.

L'ensemble des installations du nouveau « LIEN » est aujourd'hui en état de fonctionnement et permet de faciliter la circulation des voyageurs qui transitent par la gare de Massy. A l'exception de la passerelle sud, l'opération est considérée close sur l'ensemble des périmètres des maîtres d'ouvrage.

Cas spécifique de la passerelle sud

Bien que prévue à l'AVP et dans la convention de financement relative aux travaux du PEM de Massy de 2005, la démolition de la partie centrale et de la partie ouest sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau de la passerelle sud a été remise en cause fin 2011 par la ville de Massy. La ville souhaite son maintien pour assurer le lien ville-ville entre les quartiers « Massy-Vilmorin » et « Massy-Atlantis » par un accès ouvert au public 24h/24h et rendre ainsi possible les liaisons urbaines inter-quartiers.

Au-delà de l'environnement urbain immédiat du PEM de Massy, de nouveaux projets de liaisons ferroviaires sont programmés sur ce secteur et vont avoir un fort impact sur le fonctionnement du pôle justifiant ainsi le maintien de la passerelle sud. Il s'agit des projets de :

- Tram-train Massy-Evry (TTME) prolongé à Versailles ;
- Ligne 18 du métro automatique du Grand Paris Express ;
- RER B+ sud.

Pour rappel, le programme initial du pôle relatif à la passerelle sud prévoyait :

- la dépose de la partie centrale et de la partie ouest de la passerelle (périmètre sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau) ;
- la réhabilitation et la mise sous contrôle de la partie est de la passerelle afin de maintenir un second accès aux quais du RER B (périmètre sous maîtrise d'ouvrage RATP).

Un accord de l'ensemble des financeurs est intervenu en 2012 en faveur du maintien de la passerelle sud. Il vient ainsi valider la participation financière des financeurs pour la première étape de restauration de l'ouvrage, à hauteur de ce qui était prévu pour sa démolition. Modifiant le programme initial, le maintien de la passerelle n'est pas de nature à remettre en cause l'aptitude de l'opération à répondre aux besoins exprimés à l'avant-projet, dont l'ensemble des éléments de programme ont été réalisés et mis en service par ailleurs.

En 2014, un accord de principe a été trouvé entre la ville de Massy et SNCF Réseau pour la cession à titre gratuit de la passerelle par SNCF Réseau à la ville de Massy à l'issue des travaux de remise en état structurelle, l'ouvrage ayant perdu son caractère ferroviaire. SNCF Réseau a en conséquence engagé la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration. Le transfert de propriété de la passerelle sud devrait être effectif courant 2017.

La Ville de Massy a entrepris une étude de faisabilité pour identifier la nature et le coût de travaux de mise aux normes et d'embellissement nécessaires pour le maintien et l'usage de la passerelle, sur la base d'un diagnostic structure de SNCF Réseau confirmant la viabilité de la structure de la passerelle, sous réserves d'interventions à définir.

Le coût relatif aux travaux structurels sous maitrise d'ouvrage SNCF Réseau est égal au coût prévisionnel initial de l'avant-projet estimé à 0,793M€ en euros constant (CE 01/2004). Les études d'avant-projet de 2015, réalisées par SNCF Réseau, sur les travaux de remise en état structurelle de la passerelle sud, évaluent les coûts de travaux à 1,086M€ CE 01/2012.

Budget des travaux de remise en état structurelle de la partie centrale et de la partie ouest de la passerelle sud :

Maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau	**Budget en € HT 01/2012**
1. Travaux	800 000,00
2. Provisions pour risques	98 260,00
3. Frais MOE	111 823,00
4. Frais MOA *Dont acquisitions de données*	76 348,00 *17 000,00*
TOTAL	**1 086 431**

Conclusions de l'audit financier réalisé en 2015 - 2016

Afin de procéder à la clôture financière du pôle d'échanges multimodal de Massy, un audit financier a été réalisé par le cabinet Deloitte, missionné par la Région Ile-de-France. L'enjeu pour la Région est de s'assurer de la réalité des coûts présentés, de confirmer l'estimation à terminaison (EAT) de l'opération, de vérifier les bonnes applications des dispositions conventionnelles et, éventuellement, de valider les subventions à verser au titre de l'actualisation.

L'audit mené conclut que le retard pris dans la mise en service du pôle n'a pas eu d'incidence sur le coût d'objectif en euros constants. En revanche, un écart a été constaté entre les montants réellement comptabilisés et l'estimation initiale du coût à terminaison en euros courants de l'opération. Cet écart provient principalement d'une sous-estimation de l'évolution prévisionnelle des dépenses en euros courants dans la convention (cf. modalité d'actualisation). A cela s'ajoute des délais de réalisation plus longs que prévus liés notamment à des aléas de chantier ayant conduit à des adaptations du programme de travaux initial.

Compte tenu de la mission d'audit engagée, les financeurs, les maîtres d'ouvrage et le STIF ont souhaité attendre ces conclusions pour traiter de manière globale tous les points relevant des évolutions de coût possibles et de l'évolution de programme concernant la passerelle sud dans le cadre d'un avenant de synthèse.

La convention de financement notifiée le 23 août 2005, modifiée par son avenant n°1, est ci-après désignée « la convention de financement initiale modifiée ».

Les montants du présent avenant sont exprimés en hors taxe (HT).

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de :

- acter l'évolution du programme initial permettant la réalisation des travaux de remise en état structurelle de la partie centrale et de la partie ouest de la passerelle sud et de traiter cet élément programme spécifiquement du reste du programme du pôle ;

- d'entériner l'écart entre les montants réellement comptabilisés et l'estimation initiale du coût à terminaison en euros courants de l'opération sur les périmètres de maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau d'une part, et de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay d'autre part ;

- de valider le plan de financement modifié en euros courants.

Le présent avenant fixe notamment une estimation à terminaison établie à partir de l'audit financier de l'opération, réalisé par le cabinet Deloitte missionné par la Région Ile-de-France.

Par conséquent, le présent avenant modifie les **articles 2, 4, 5, 6 et l'annexe 3** de la convention de financement initiale modifiée.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 « DESIGNATION ET COORDINATION DES MAITRES D'OUVRAGE »

L'article 2.1 « désignation des Maîtres d'ouvrage » de la convention de financement initiale modifiée par son avenant n°1 est remplacé par :

Conformément aux dispositions de la loi n°97-135 du 13 février 1997 et de ses décrets d'application, SNCF Réseau est maître d'ouvrage pour les éléments de l'infrastructure du réseau ferré national. SNCF Mobilités assure la maîtrise d'ouvrage des biens dévolus à l'exploitation des services de transport. Par ailleurs, la

RATP est maître d'ouvrage des équipements d'exploitation et d'infrastructure sur le réseau qu'elle gère. La Communauté d'agglomération est maître d'ouvrage des gares routières transférées par la commune de Massy.

SNCF Réseau réalise également les travaux de génie civil et de superstructure des ouvrages nouveaux enjambant les voies ferrées du réseau ferré national comme du réseau ferré de la RATP.

La répartition des éléments constitutifs de l'opération entre les périmètres des différents maîtres d'ouvrage est définie par l'avant-projet visé ci-dessus.

- SNCF Mobilités : bâtiment de services, dispositifs d'information et de contrôle d'accès, mobilier de quais, modification des installations de la cour fret.
- SNCF Réseau : lien piétonnier et paliers d'accès, travaux de reprise des quais, de voies, de signalisation et de caténaire, **remise en état structurelle de la partie centrale et de la partie ouest de la passerelle sud**.
- RATP : bâtiment de services, **réhabilitation de la partie est conservée de la passerelle sud**, équipements d'information à l'usage des voyageurs et d'exploitation RATP, travaux sur les infrastructures ferroviaires (voies et caténaires) et les quais, signalétique.
- Communauté d'agglomération Paris-Saclay : gares routières est et ouest, parvis des bâtiments de services.

ARTICLE 3 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 « DELAI ET CALENDRIER DE REALISATION »

L'article 4 de la convention de financement initiale est remplacé par l'article suivant :

Le délai de réalisation effective de l'opération, hors travaux de la passerelle sud, a été de **81 mois**. Pour les travaux de la passerelle sud sur les périmètres de la RATP et de SNCF Réseau, il convient en outre d'ajouter un délai supplémentaire prévisionnel de **32 mois** à compter de 1er mars 2016, date correspondant au démarrage des travaux de restauration de la partie centrale et de la partie ouest de la passerelle sud. Cette durée prévisionnelle est conforme aux dispositions prévues à l'article 19.

A titre indicatif, le calendrier de l'opération est le suivant :

Etudes Projet et travaux préparatoires	2005 - 2007
Lancement du chantier du « LIEN » Mise en place d'écrans de protection des chantiers Terrassement des fondations dans les entrevoies Fabrication de la structure métallique	2008
Acheminement des éléments par convoi exceptionnel Assemblage de la couverture de la passerelle Début des travaux de construction des bâtiments RATP et SNCF	2009
Pose des vitrages du « LIEN » et aménagement de l'intérieur Pose des escaliers mécaniques Travaux des gares routières	2010
Installation des équipements informations voyageurs Début des tests de sécurité et essais Ouverture des gares routières Vilmorin et Atlantis	2011
Ouverture progressive du nouveau « LIEN » Puis mise en service effective	2012
Travaux de remise en état structurelle de la partie centrale et de la partie ouest de la passerelle sud	2016
Réhabilitation et mise sous contrôle de la partie est de la passerelle (vers les quais RER B)	2017-2018

ARTICLE 4 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 « COUT DE L'OPERATION, COUT D'OBJECTIF PAR MAITRE D'OUVRAGE »

L'article 5.1 « Coût de l'opération » de la convention de financement initiale modifiée par son avenant n°1 est remplacé par :

Les dépenses afférentes à l'ensemble de l'opération sont évaluées aux conditions économiques de l'avant-projet à la date du 1er janvier 2004. **Elles s'élèvent à 63,487 M€ CE 01/2004 hors passerelle sud et hors coûts des études réalisées avant 2004**. Elles comprennent en revanche les frais de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et les frais de coordination de la maîtrise d'ouvrage ainsi que les études réalisées avant 2004.

Le coût de l'opération est décomposé en coûts d'objectif par maître d'ouvrage.

L'article 5.2 « Coût d'objectif de RFF » de la convention de financement initiale modifiée par son avenant n°1 est remplacé par :

« **Article 5.2 Coût d'objectif de SNCF Réseau**

a/ Définition du coût d'objectif

Le coût d'objectif de l'opération sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau, issu de l'avant-projet approuvé par le CA du STIF, est évalué à **31,882M€ CE 01/2004** se décomposant comme suit :

- études et travaux déjà réalisés selon le bilan financier à fin 2014 : **30,708M€** ;
- travaux réalisés entre le bilan financier 2014 et la date du présent avenant sur le « LIEN » : **0,088M€** ;
- remise en état structurelle de la partie centrale et de la partie ouest de la passerelle sud : **1,086M€.**

b/ Décomposition du coût d'objectif en euros constant – conditions économiques de janvier 2004

L'ensemble des dépenses du coût d'objectif, hors coût de remise en état structurelle de la partie centrale et de la partie ouest de la passerelle sud, peut se décomposer comme suit :

- Travaux : **24,318M€**
- Provision pour aléas et imprévus : **2,166M€**
- Dépenses de maîtrise d'œuvre : **2,314M€**
- Dépenses de maîtrise d'ouvrage : **1,283M€**

Au jour de la signature de convention initiale, les dépenses déjà supportées par les financeurs au titre de l'élaboration du schéma de principe et de l'avant-projet, en euros constants, sont de 0,627M€ dont :

- Etat : 0,235M€
- Région : 0,392M€

Le montant prévisionnel des dépenses nécessaires à la réalisation des ouvrages projetés et financés dans le cadre de la présente convention est défini par différence entre le montant total des dépenses prévisionnelles de l'opération sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau (**hors coût de remise en état structurelle de la partie centrale et la partie ouest de la passerelle sud**) et le montant des dépenses fixé ci-dessus à 0,627M€ en valeur de janvier 2004. **Il s'élève à 30,082M€ en valeur de janvier 2004**.

ARTICLE 5 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 « FINANCEMENT DE L'OPERATION »

L'article 6.2 « Plan de financement » de la convention de financement initiale modifiée par son avenant n°1 est remplacé par :

Le financement de l'opération « A6e – Pôle multimodal de Massy – phase 1 », projet de restructuration de la plateforme multimodale des gares de Massy » d'un montant de **67,749M€ aux conditions économiques de janvier 2004**, est assuré au titre du Contrat de plan Etat – Région 2000-2006 et de financements complémentaires.

La répartition des financements par maître d'ouvrage est la suivante :

TABLEAU n°1
(incluant les études < 2004 et les travaux de remise en état structurelle de la passerelle sud)

En M€ HT CE 01/2004	Financeurs							TOTAL
	CPER 2000-2006		Département Essonne	CA Paris-Saclay	SNCF Réseau	SNCF Mobilités	RATP	
	Etat	Région						
RATP	4,627	9,921	2,990				2,772	20,310
CA Paris-Saclay		0,611		5,049				5,660
SNCF Réseau	8,047	17,251	5,198		1,386			31,882
SNCF Mobilités	2,246	4,814	1,451			1,386		9,897
TOTAL	**14,920**	**32,597**	**9,639**	**5,049**	**1,386**	**1,386**	**2,772**	**67,749**

Les participations du Département de l'Essonne et de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay sont plafonnées par maître d'ouvrage (non susceptibles de réévaluation hors actualisation) à l'exception des cas prévus à l'article 12 actualisables selon les modalités définies à l'article 8. Il en est de même pour la participation de SNCF Réseau, de SNCF Mobilités et de la RATP.

Déduction faite des participations du Département de l'Essonne, de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, de SNCF Réseau, de SNCF Mobilités et de la RATP, la répartition entre l'Etat et la Région s'établit à :

- 31,4% Etat du total des participations financières Etat + Région
- 68,6% Région du total des participations financières Etat + Région

Compte tenu des dépenses antérieures visées aux articles 5.2, 5.3, 5.4 et 5.5 et du financement mis en place, les financements que s'engagent à mettre en place les financeurs pour couvrir les dépenses visées par la présente convention sont évaluées aux montants suivants aux conditions économiques de janvier 2004 et se répartissent selon le plan de financement suivant :

TABLEAU n°2
(sans les études < 2004 et hors travaux de remise en état structurelle de la passerelle sud)

En M€ CE 01/2004	Financeurs							TOTAL
	CPER 2000-2006		Département Essonne	CA Paris-Saclay	SNCF Réseau	SNCF Mobilités	RATP	
	Etat	Région						
RATP	3,992	9,286	2,990				2,772	19,04
	20,97%	*48,77%*	*15,70%*				*14,56%*	*100,00%*
CA Paris-Saclay		0,528		4,645				5,173
		10,19%		*89,81%*				*100,00%*
SNCF Réseau	7,517	16,226	5,003		1,336			30,082
	24,99%	*53,94%*	*16,63%*		*4,44%*			*100,00%*
SNCF Mobilités	1,982	4,373	1,451			1,386		9,192
	21,56%	*47,57%*	*15,79%*			*15,08%*		*100,00%*
TOTAL	**13,491**	**30,413**	**9,444**	**4,645**	**1,336**	**1,386**	**2,772**	**63,487**

Les participations du Département de l'Essonne, de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, de SNCF Réseau, de SNCF Mobilités et de la RATP étant plafonnées, le taux indiqué constitue un taux provisoire utilisé pour le calcul de demandes d'acomptes (cf. article 8.3) à l'exception de la demande de solde établie à l'achèvement de l'opération. Les demandes de versement concernant l'Etat et la Région seront établies par application des clés de financement définies dans le tableau ci-dessus.

TABLEAU n°3 : Répartition des EAT par financeur
(sans les études < 2004 et hors travaux de remise en état structurelle de la passerelle sud)

En M€ courants	Financeurs							TOTAL
	CPER 2000-2006		Département Essonne	CA Paris-Saclay	SNCF Réseau	SNCF Mobilités	RATP	
	Etat	Région						
RATP	4,263	9,915	3,192				2,960	20,330
	20,97%	*48,77%*	*15,70%*				*14,56%*	*100,00%*
CA Paris-Saclay		0,679		5,984				6,663
		10,19%		*89,81%*				*100,00%*
SNCF Réseau	9,450	20,327	6,311		1,863			37,951
	24,90%	*53,56%*	*16,63%*		*4,91%*			*100,00%*
SNCF Mobilités	1,799	3,970	1,318			1,258		8,345
	21,56%	*47,57%*	*15,79%*			*15,08%*		*100,00%*
TOTAL	**15,512**	**34,890**	**10,821**	**5,984**	**1,863**	**1,258**	**2,960**	**73,289**

Compte tenu des dépenses engagées par les maîtres d'ouvrage, un déficit de financement a été constaté par la mission d'audit. Ce déficit de financement correspond à la différence entre les subventions versées et l'estimation à terminaison des dépenses engagées par chacun des maîtres d'ouvrage.

Les financeurs s'engagent par le présent avenant à mettre en place les autorisations de programme (AP) ou autorisation d'engagement (AE) pour pouvoir procéder à la clôture budgétaire de l'opération :

Situation pour la SNCF Réseau

M€ courants HT	Total des AP / AE complémentaires à mettre en place
Etat	1,176
Région	2,930
Département	0,446
Total	**4,552**

Situation pour la Communauté d'agglomération Paris-Saclay

M€ courants HT	AP / AE complémentaires à mettre en place
Région	0,115
Total	**0,115**

L'article 6.3 « Plan de financement pour les travaux de restauration de la partie centrale et de la partie ouest de la passerelle sud » est ajouté dans la convention de financement initiale modifiée par son avenant n°1 :

6.3 Plan de financement pour les travaux de restauration de la partie centrale et de la partie ouest de la passerelle sud

Le plan de financement pour la réalisation des travaux de restauration de la partie centrale et de la partie ouest de la passerelle sud est établi en euros constants. Les participations de la Région, de l'Etat et du Département de l'Essonne sont des montants plafonds forfaitaires, non actualisables et non révisables.

	Pôle d'échanges multimodal de Massy Restauration de la partie centrale et de la partie ouest de la passerelle sud Montant en € HT (euros constants) et en %				
	Etat	**Région**	**Département Essonne**	**SNCF Réseau**	**TOTAL**
Maître d'ouvrage : SNCF Réseau	24,99%	53,94%	16,63%	4,44%	100,00%
	0,271	0,586	0,181	0,048	1,086

ARTICLE 6 – ENTREE EN VIGUEUR ET VALIDITE DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification par lettre recommandée envoyée avec accusé de réception par le STIF à l'ensemble des parties.

Le présent avenant tient compte des dépenses réalisées à compter de la date d'approbation de la convention initiale en Commission permanente de la Région Ile-de-France, soit le 14 avril 2005.

ARTICLE 7- REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable à tout différend résultant de l'interprétation, de l'exécution, de la validité et des conséquences du présent avenant.

Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable sera porté devant le tribunal compétent.

ARTICLE 8 – DISPOSITIONS DIVERSES

Toutes les clauses de la convention de financement initiale non modifiée et non contraires aux dispositions du présent avenant n°1 demeurent inchangées et applicables de plein droit.

SIGNATAIRES

Avenant n°1 établi en 8 exemplaires originaux.

Date de notification du présent avenant n°1 :

Pour l'Etat, Date et signature	**Pour la Région,** Date et signature	**Pour le Département de l'Essonne** Date et signature
Pour la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Date et signature	**Pour SNCF Mobilités,** Date et signature	**Pour SNCF Réseau,** Date et signature
Pour la RATP, Date et signature	**Pour le STIF,** Date et signature	

2016

POLE MULTIMODAL DE NOISY-LE-GRAND

Avenant n°1 à la convention de financement relative à la réalisation du pôle de Noisy-le-Grand

AVENANT N°

SOMMAIRE

Préambule..... 5

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT 6

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 « COUT DE L'OPERATION, COUT D'OBJECTIF PAR MAITRE D'OUVRAGE » 7

ARTICLE 3 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 « FINANCEMENT DE L'OPERATION » 8

ARTICLE 6 – ENTREE EN VIGUEUR ET VALIDITE DE L'AVENANT..... 11

ARTICLE 7- REGLEMENT DES LITIGES 11

ARTICLE 8 – DISPOSITIONS DIVERSES..... 11

Entre,

En premier lieu,

- l'**Etat**, représenté par le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

- la **Région Ile-de-France**, représentée par la Présidente du Conseil régional, ci-après désignée par « la Région » dûment mandatée par délibération n°…….. de la Commission Permanente en date du …….. du Conseil régional d'Ile-de-France,

- le **Département de Seine-Saint-Denis**, représenté par le Président du Conseil départemental, ci-après désigné par « le Département » dûment mandaté par délibération n°…….. du Conseil départemental en date du …….. ,

Ci-après désignés « **les financeurs** » (hors financement par le maître d'ouvrage).

En deuxième lieu,

- **RATP**, régie autonome des transports parisiens, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), inscrit au registre du commerce de Paris sous le numéro RCS Paris-B-412 280 737 N°APE 632 A, dont le siège est à Paris 13ème, 54 quai de la Râpée, 75012 Paris, représenté par sa Présidente Directrice Générale,

- **La ville de Noisy-le-Grand**, collectivité locale dont le siège est à l'Hôtel de Ville – BP 49 – 93 161 Noisy-le-Grand Cedex, représentée par le Maire, dûment mandaté par délibération n°…….. du Conseil municipal en date du …….. ,

Ci-après désignés « **les maîtres d'ouvrage** »
Qui par ailleurs apportent leur contribution financière à l'opération.

En troisième lieu,

- **Le STIF**, établissement public à caractère administratif, dont le siège social est situé au 39 bis / 41 rue de Châteaudun 75009 PARIS, SIRET n° 287 500 078 00020, représenté par Laurent PROBST en sa qualité de Directeur Général dûment habilité aux fins des présentes par délibération du conseil n°2006-0217 en date du 15 mars 2006,

Ci-après désigné « **le STIF** » ou « **l'autorité organisatrice** » ou **« le bénéficiaire »**

Ci-après collectivement désignés « **les parties** »,

Visas

Vu le code des transports,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de l'expropriation,

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP,

Vu le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement et son décret d'application 2002-428 du 25 mars 2002,

Vu le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 approuvant le Schéma directeur de la région Ile-de-France,

Vu le Contrat de plan Etat – Région 2000-2006 signé le 18 mai 2000,

Vu le Contrat de plan Etat – Région 2015-2020 approuvé par délibération du Conseil régional n° CR 53-15 du 18 juin 2015 et signé le 9 juillet 2015,

Vu le protocole Etat-Région correspondant à la mise en œuvre du Plan de Mobilisation pour les transports sur la période 2013-2017 dans le cadre du Nouveau Grand Paris, signé le 19 juillet 2013 ;

Vu la délibération n° CR 37-14 du 19 juin 2014 relative au rapport cadre pour l'actualisation du Plan d'action régional en faveur de la mobilité durable,

Vu l'avant-projet de l'opération « A6g – Pôle multimodal de Noisy-le-Grand » approuvé par le Conseil du STIF en séance du 22 novembre 2006,

Vu la convention de financement entre l'État, la Région Ile-de-France, le Département de Seine-Saint-Denis, la ville de Noisy-le-Grand, la RATP et le STIF notifiée le 7 octobre 2008,

Vu la délibération n° CR …… du Conseil régional d'Ile-de-France du …… approuvant son Règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°…… de la Commission permanente du …… du Conseil régional,

Vu la délibération n°…… du Département de Seine-Saint-Denis du …… approuvant son Règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°…… du Département de Seine-Saint-Denis du ……,

Vu la délibération n°…… du Conseil municipal de la ville de Noisy-le-Grand du ……,

Vu la délibération n°…… du Conseil du STIF du ……..,

Vu le rapport d'audit final de l'opération « Pôle multimodal de Noisy-le-Grand », élaboré par le cabinet Deloitte, titulaire du marché n°1200339 portant sur la réalisation d'audits financiers d'opérations de transports,

Il est précisé et convenu ce qui suit :

Préambule

La requalification du pôle d'échanges de Noisy-le-Grand a permis de reconfigurer les espaces de correspondance entre les différents modes de transport (RER A, lignes de bus et futur bus en site propre Noisy-le-Grand Mont d'Est), de réorganiser à la fois les espaces de transports (gare routière RATP) pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) et de requalifier les espaces publics pour améliorer les cheminements piétons du centre, notamment avec la réalisation d'une passerelle piétonne franchissant les voies du RER A, en extrémité est de la nouvelle gare routière.

Les trois principaux points d'aménagements étaient les suivants :

- la **construction d'une nouvelle gare routière** sur une vaste dalle posée au-dessus des voies du RER pouvant accueillir jusqu'à 11 lignes de bus. Une passerelle à l'extrémité Est de la dalle permet d'assurer une liaison piétonne directe entre le parc paysager, la gare, le quartier du Pavé Neuf et le centre-ville,
- Le **réaménagement de la gare RER** avec :
    - La création d'un accès permettant de rendre la gare accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (escaliers fixes, mécaniques et ascenseurs), abrité au sein du nouveau bâtiment voyageur de 600 m2,
    - la réhabilitation des espaces afin d'offrir un meilleur confort aux voyageurs,
- la r**estructuration paysagère** aux abords de la nouvelle gare routière.

Les maîtres d'ouvrage de cette opération étaient la RATP et la Ville de Noisy-Le-Grand et répartit comme suit :

- la RATP a assuré la maîtrise d'ouvrage des infrastructures et équipements d'exploitation liés au transport public, ainsi que de la passerelle de franchissement des voies ferrées ;
- la ville de Noisy-le-Grand a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement du parc paysager et plus généralement des travaux conduits sur les espaces publics aux abords des ouvrages de la RATP.

Le coût total du pôle multimodal était estimé à **31,137 M€ HT** (CE 01/2006). Cette opération a été financée par le contrat de plan Etat-Région 2000-2006. Le financement de cette opération a fait l'objet d'une convention de financement votée par les élus régionaux en séance de la Commission permanente du 30 novembre 2006 (CP 06-1014).

Les travaux ont démarré en 2009 et se sont achevés en 2013, avec 4 ans de retard par rapport au planning prévisionnel initial. Les causes de ce retard sont doubles :

- décalage de deux ans dans le démarrage des travaux : retard dans la procédure administrative (validation de la convention et approbation des AVP, avis négatif sur le dossier préliminaire de sécurité)
- décalage de deux pendant la phase de travaux lié à des problèmes successifs survenus au cours du chantier, principalement liés à la nature des sols.

Afin de procéder à la clôture financière du pôle intermodal de Noisy-le-Grand, un audit financier a été réalisé par le cabinet Deloitte, missionné par la Région Ile-de-France. L'enjeu pour la Région est de s'assurer de la réalité des coûts présentés, de confirmer l'estimation à terminaison (EAT) de l'opération, de vérifier les bonnes applications des dispositions conventionnelles et, éventuellement, de valider les subventions à verser au titre de l'actualisation.

L'audit financier a conclu que le respect du coût d'objectif global de l'opération n'a pas été respecté (comparaison en euros constants). Le coût d'objectif global de l'opération était de 31,137M€ (CE 01/2006)

dans la convention de financement initiale, il est de 33,665M€ (CE 01/2006) à fin de chantier. On constate un dépassement de 2,628M€ soit un écart de 8%.

Toutefois la situation est contrastée entre les deux maîtres d'ouvrage :

- la ville de Noisy-le-Grand est en économie de 15% en euros constants sur son périmètre de responsabilité,
- la RATP est en dépassement d'environ 10% en euros constants sur son périmètre de responsabilité.

A la demande des financeurs, le STIF a missionné en 2014 un bureau d'études pour réaliser une expertise sur l'évaluation des responsabilités des maîtres d'ouvrage sur les surcoûts constatés et sur le décalage calendaire de mise en service du pôle. Les conclusions de cette expertise ne font pas ressortir de responsabilité directe de la RATP dans la dérive des coûts / planning. Toutefois, le rapport a identifié certaines lacunes de la RATP dans le pilotage de l'opération notamment pour ce qui relève de l'analyse des risques.

Les financeurs et la RATP ont validé, à l'issue du CSCF du 14 septembre 2016, la prise en charge des surcoûts travaux en euros constants du périmètre RATP. La participation financière du Département de Seine-Saint-Denis étant plafonnée et non susceptible de réévaluation hors actualisation, il a été décidé que la part du Département serait prise en charge à parité par l'Etat et la Région (cf. tableau de l'article 6.4). La RATP a accepté, à la demande des financeurs eu égard aux conclusions de l'expertise, d'augmenter sa participation dans la prise en charge des surcoûts.

Le changement de montant doit être entériné par avenant à la convention de financement initiale.

La convention de financement notifiée le, modifiée par son avenant n°1, est ci-après désignée « la convention de financement initiale modifiée ».

Les montants du présent avenant sont exprimés en hors taxe (HT).

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de :

- modifier le coût d'objectif, et par conséquent le plan de financement, du périmètre de maîtrise d'ouvrage de la RATP ainsi que le coût d'objectif global de l'opération ;
- d'entériner le dépassement du coût d'objectif sur le périmètre de maîtrise d'ouvrage de la RATP et par conséquent, de modifier le plan de financement ;
- d'entériner le réduction du coût d'objectif sur le périmètre de maîtrise d'ouvrage de ville de Noisy-le-Grand et par conséquent, de modifier le plan de financement ;

Le présent avenant fixe notamment une estimation à terminaison établie à partir de l'audit financier de l'opération, réalisé par le cabinet Deloitte missionné par la Région Ile-de-France.

Par conséquent, le présent avenant modifie les **articles 5, 6 et l'annexe 3** de la convention de financement initiale modifiée.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 « COUT DE L'OPERATION, COUT D'OBJECTIF PAR MAITRE D'OUVRAGE »

L'article 5.1 « Coût de l'opération» de la convention de financement initiale modifiée par son avenant n°1 est remplacé par :

Les dépenses afférentes à l'ensemble de l'opération sont évaluées aux conditions économiques de l'avant-projet à la date du 1er janvier 2006. Elles comprennent les frais de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et des frais de coordination de la maîtrise d'ouvrage. **Elles s'élèvent à 33,665M€ CE 01/2006**.

Le coût de l'opération est décomposé en coûts d'objectif par maître d'ouvrage.

L'article 5.2 « Coût d'objectif de la ville de Noisy-le-Grand» de la convention de financement initiale modifiée par son avenant n°1 est remplacé par :

a/ Définition du coût d'objectif

Le coût d'objectif de l'opération sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Noisy-le-Grand est établi aux conditions économiques de l'avant-projet à la date du 1er janvier 2006 et est fixé à 1,625M€. Il porte sur les phases avant-projet, projet et réalisation.

Ce coût d'objectif comprend un montant de 0,937M€ (CE 01/2006) correspondant aux travaux conduits au titre du PDU.

b/ Décomposition du coût d'objectif

L'ensemble des dépenses du coût d'objectif se décompose comme suit (cf. annexe 3) :

- Travaux : **1,391M€**
- Dépenses de maîtrise d'œuvre : **0,234M€**
  (forfait de MOE)
- Dépenses de maîtrise d'ouvrage : **PM**
  (les frais de MOA sont pris en charge par la ville de Noisy-le-Grand) **»**

L'article 5.3 « Coût d'objectif de la RATP» de la convention de financement initiale modifiée par son avenant n°1 est remplacé par :

a/ Définition du coût d'objectif

Le coût d'objectif de l'opération sous maîtrise d'ouvrage de la RATP est établi aux conditions économiques de l'avant-projet à la date du 1er janvier 2006 et est fixé à 32,040M€. Il porte sur les phases avant-projet, projet et réalisation.

b/ Décomposition du coût d'objectif

L'ensemble des dépenses du coût d'objectif se décompose comme suit (cf. annexe 3) :

- Travaux : **26,998M€**
- Dépenses de maîtrise d'œuvre : **3,205M€**
  (forfait de MOE)
- Dépenses de maîtrise d'ouvrage : **1,836M€**
  (forfait de MOA, y/c dossier de sécurité)

ARTICLE 3 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 « FINANCEMENT DE L'OPERATION »

L'article 6.1 « Engagement des financeurs» de la convention de financement initiale modifiée par son avenant n°1 est remplacé par :

La présente convention vaut engagement des financeurs à mettre en place les financements pour la réalisation de l'opération « A6g – Pôle multimodal de Noisy-le-Grand » pour un coût total **de 33,665M€** (CE 01/2006) selon le plan de financement détaillé ci-après, à l'article 6.2, et les échéanciers prévisionnels de paiement détaillés ci-après à l'article 8, dans la limite de l'article 13.2 ci-après.

L'article 6.2 « Plan de financement de l'opération» de la convention de financement initiale modifiée par son avenant n°1 est remplacé par :

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

En M€ CE 01/2006	**Financeurs**				**TOTAL**
	CPER 2000-2006		**Département**	**RATP**	
	Etat	**Région**			
MOA Ville		1,625			1,625
		100%			*100%*
MOA RATP	10,214	18,032	3,521	0,276	32,040
	31,88%	*56,28%*	*10,99%*	*0,86%*	*100%*
TOTAL	**10,214**	**19,657**	**3,521**	**0,276**	**33,665**
	30,34%	58,39%	10,46%	0,82%	*100%*

La participation du Département de Seine-Saint-Denis est plafonnée par maître d'ouvrage (non susceptible de réévaluation hors actualisation) à l'exception des cas prévus à l'article 12, et actualisable selon les modalités définies à l'article 8. La participation de la Région, de l'Etat et de la RATP sont actualisables selon les modalités définies à l'article 8.

Au regard des estimations à terminaison (EAT) et des financements réels constatés pour chacun des périmètres de maîtrise d'ouvrage, le plan de financement global de l'opération, en euros courants, est le suivant :

En M€ courants	**Financeurs**				**TOTAL**
	CPER 2000-2006		**Département**	**RATP**	
	Etat	**Région**			
MOA Ville		2,109			2,109
		100%			*100%*
MOA RATP	12,416	21,919	4,280	0,335	38,946
	31,88%	*56,28%*	*10,99%*	*0,86%*	*100%*
TOTAL	**12,416**	**24,028**	**4,280**	**0,335**	**41,055**
	30,24%	58,53%	10,43%	0,82%	*100%*

L'article 6.3 « autorisations de programme nécessaires » de la convention de financement initiale modifiée par son avenant n°1 est remplacé par le nouvel article suivant « Modification du plan de financement du périmètre de maîtrise d'ouvrage de la RATP, au regard du dépassement du coût d'objectif » :

L'estimation à terminaison (EAT) du périmètre sous maîtrise d'ouvrage de la RATP est établie à 32,040M€ (CE 01/2006) au lieu de 29,226M€ (CE 01/2006). Le coût d'objectif est en dépassement par rapport au coût d'objectif issu de l'AVP approuvé et représente une augmentation de **2,814M€**. L'EAT en euros courants est établi à 38,946M€.

1/ A titre indicatif, le dépassement du coût d'objectif constaté se répartit entre les financeurs de la manière suivante :

En euros constants (CE 01/2006)

	Financeurs				TOTAL
En M€ CE 01/2006	***CPER 2000-2006***		**Département ***	**RATP**	
	Etat	**Région**			
MOA RATP	0,813	1,438	0,281	0,281	**2,814**
	28,90%	*51,10%*	*10,00%*	*10,00%*	*100%*
	0,1407	*0,1407*			
	50%	*50%*			
TOTAL	**0,954**	**1,579**	**0,000**	**0,281**	**2,814**

*****NOTA : la part du département est prise en charge par l'Etat et la Région à parité*.

En euros courants (EAT)

	Financeurs				TOTAL
En M€ € courants	***CPER 2000-2006***		**Département ***	**RATP**	
	Etat	**Région**			
MOA RATP	1,038	1,834	0,359	0,359	**3,590**
	28,90%	*51,10%*	*10,00%*	*10,00%*	*100%*
	0,1795	*0,1795*			
	50%	*50%*			
TOTAL	**1,217**	**2,014**	**0,000**	**0,359**	**3,590**

*****NOTA : la part du département est prise en charge par l'Etat et la Région à parité.*

2/ A titre indicatif, la prise en charge de l'actualisation par les financeurs est répartie de la manière suivante :

	Financeurs				TOTAL
En M€ courants	***CPER 2000-2006***		**Département ***	**RATP**	
	Etat	**Région**			
MOA RATP	1,057	1,866	0,364	0,029	**3,316**
	31,88%	*56,28%*	*10,99%*	*0,86%*	*100%*

3/ Compte tenu des dépenses engagées par les maîtres d'ouvrage, un déficit de financement a été constaté par la mission d'audit. Ce déficit de financement correspond à la différence entre les subventions versées et l'estimation à terminaison des dépenses engagées par chacun des maîtres d'ouvrage.

Situation pour la RATP

Les deux tableaux présentés ci-dessous établissent, à titre indicatif, une synthèse détaillée de l'EAT et des financements déjà mis en place par chacun des financeurs.

RATP	EAT en M€ courants et HT				
	Travaux	Frais de MOE	Frais de MOA	TOTAL	%
Etat	10,462	1,242	0,711	12,416	31,88%
Région	18,470	2,193	1,256	21,919	56,28%
Département	3,607	0,428	0,245	4,280	10,99%
RATP (autofinancement)	*0,282*	*0,034*	*0,019*	*0,335*	*0,86%*
Total	32,818	3,896	2,232	38,946	100,01%

RATP	Montants des AP / AE mises en place en M€ courants et HT				
	Travaux	Frais de MOE	Frais de MOA	TOTAL	%
Etat	8,365	0,993	0,569	9,927	33,09%
Région	14,031	1,666	0,954	16,651	55,51%
Département	2,883	0,342	0,196	3,421	11,40%
Total	25,279	3,001	1,719	29,999	100,00%

Les financeurs s'engagent par le présent avenant à mettre en place les autorisations de programme (AP) ou autorisation d'engagement (AE) pour pouvoir procéder à la clôture budgétaire de l'opération :

RATP	AP/ AE complémentaires à mettre en place en M€ courants et HT				
	Travaux	Frais de MOE	Frais de MOA	TOTAL	%
Etat	2,134	0,253	0,145	2,533	37,38%
Région	3,270	0,253	0,222	3,880	57,25%
Département	2,134	0,036	0,021	0,364	5,37%
Total	5,711	0,678	0,388	6,777	100,00%

NOTA : pour l'État, les 2,533M€ d'AE seront mis en place et la RATP annulera son appel de fonds « actualisation » N°2014-5086 du 23/06/2014 d'un montant de 936 247,07€, lors du premier appel de fonds sur cet avenant.

<u>Situation pour la ville de Noisy-le-Grand</u>

Les deux tableaux présentés ci-dessous établissent, à titre indicatif, une synthèse détaillée de l'EAT et des financements déjà mis en place par la Région, unique financeur du périmètre de la ville de Noisy-le-Grand.

Ville de Noisy-le-Grand	EAT en M€ courants et HT				
	Travaux	Frais de MOE	Frais de MOA	TOTAL	%
Région Ile-de-France	1,820	0,289	0,000	2,109	100,00%
	Montants des AP / AE mises en place en M€ courants et HT				
	Travaux	Frais de MOE	Frais de MOA	TOTAL	%
	1,772	0,281	0,000	2,053	100,00%

La Région Ile-de-France, en tant qu'unique financeur du périmètre de la ville de Noisy-le-Grand, s'engage par le présent avenant à mettre en place l'autorisation de programme (AP) pour pouvoir procéder à la clôture budgétaire de l'opération :

Ville de Noisy-le-Grand	AP/ AE complémentaires à mettre en place en M€ courants et HT				
Région Ile-de-France	Travaux	Frais de MOE	Frais de MOA	TOTAL	%
	0,048	0,048	0,000	0,056	100,00%

ARTICLE 6 – ENTREE EN VIGUEUR ET VALIDITE DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification par lettre recommandée envoyée avec accusé de réception par le STIF à l'ensemble des parties.

Le présent avenant tient compte des dépenses réalisées à compter de la date d'approbation de la convention initiale en Commission permanente de la Région Ile-de-France, soit le 30 novembre 2006.

ARTICLE 7- REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable à tout différend résultant de l'interprétation, de l'exécution, de la validité et des conséquences du présent avenant.

Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable sera porté devant le tribunal compétent.

ARTICLE 8 – DISPOSITIONS DIVERSES

Toutes les clauses de la convention de financement initiale non modifiée et non contraires aux dispositions du présent avenant n°1 demeurent inchangées et applicables de plein droit.

SIGNATAIRES

Avenant n°1 établi en 6 exemplaires originaux.

Date de notification du présent avenant n°1 :

Pour l'Etat, Date et signature	**Pour la Région,** Date et signature	**Pour le Département de Seine-Saint-Denis** Date et signature
Pour la Ville de Noisy-le-Grand Date et signature	**Pour la RATP,** Date et signature	**Pour le STIF,** Date et signature

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DÉLIBÉRATION N° CP 16-632

DU 16 Novembre 2016

PROJET EUROVÉLO 3 EN FRANCE

AVENANT À LA CONVENTION

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales,
VU Le Code des transports,
VU Le Code de la route,
VU La loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,
VU La loi n° 2015-791 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République,
VU Le décret en Conseil d'État n°2013-1241 du 27 décembre 2013 portant approbation du Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF),
VU La délibération n° CR 19-12 du 16 février 2012 relative au Plan d'action Régional en faveur de la Mobilité Durable (PRMD),
VU La délibération n° CR 20-12 du 16 février 2012 relative à l'arrêt du PDUIF,
VU La délibération n° CR n° 37-14 du 19 juin 2014 approuvant le Plan Régional en faveur d'une mobilité Durable et notamment la convention n° 2014-001 Eurovélo en France - Partenariat 2014- 2016,
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010,
VU La délibération n° CR 151-16 du 7 juillet 2016 relative au lancement du plan vélo régional,
VU Le rapport n° CP 16-632 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France,
VU L'avis de la commission des transports,
VU L'avis de la commission des finances,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article unique :

Approuve l'avenant à la convention n°2014-001 EUROVELO 3 EN FRANCE - partenariat 2014-2016, adoptée par la délibération n° CR 37-14 du 19 juin 2014, joint en annexe à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à le signer.

La Présidente du Conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE À LA DÉLIBERATION : AVENANT À LA CONVENTION EUROVÉLO 3

EUROVELO 3 EN France
La Scandibérique

AVENANT À LA CONVENTION n° 2014-001
PARTENARIAT 2014-2016

ENTRE :

La RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, représentée par Valérie Pécresse, Présidente, dont le siège se situe 33 rue Barbet de Jouy – 75007 Paris, dûment mandaté par délibération n° …….. du Conseil régional en date du ……. ci-après dénommé « la Région Île-de-France » ci-après désignée « le chef de file »

Et,

La RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, représentée par Xavier Bertrand, Président, dont le siège se situe 151 avenue du Président Hoover - 59555 LILLE dûment mandaté par délibération n° …….. du Conseil régional en date du ……. ci-après dénommé « la Région Hauts-de-France »

Et,

La RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, représentée par Alain Rousset, Président, dont le siège se situe 14, rue François-de-Sourdis - 33077 BORDEAUX CEDEX, dûment mandaté par délibération n° ……. du Conseil régional en date du …… ci-après dénommé « la Région Nouvelle Aquitaine »

Et,

Le DÉPARTEMENT DU NORD, représenté par, Jean-René Lecerf, Président, dont le siège se situe 2, rue Jacquemars Giélée - 59047 LILLE CEDEX, dûment mandaté par délibération n° …….. du Conseil départemental en date du ……. ci-après dénommé « le Département du Nord »

Et,

Le DÉPARTEMENT DE L'AISNE, représenté par Nicolas Fricoteaux, Président, dont le siège se situe 2, rue Paul Domer - 02013 LAON CEDEX, dûment mandaté par délibération n° …….. du Conseil départemental en date du ……. ci-après dénommé « le Département de l'Aisne »

Et,

Le DÉPARTEMENT DE L'OISE, représenté par Edouard Courtial, Président, dont le siège se situe 1, rue Cambry - BP. 941 - 60024 BEAUVAIS CEDEX, dûment mandaté par délibération

n° ……..…... du Conseil départemental en date du ……. ci-après dénommé « le Département de l'Oise »

Et,

Le DÉPARTEMENT DE LA SEINE-ET-MARNE, représenté par Jean-Jacques Barbaux, Président, dont le siège se situe Place de la Préfecture - CS 50377 - 77010 MELUN CEDEX, dûment mandaté par délibération n° ……..…….. du Conseil départemental en date du ……. ci-après dénommé « le Département de la Seine-et-Marne »

Et

Le DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS, représenté par Stéphane Troussel, Président, dont le siège se situe Esplanade Jean-Moulin 93000 BOBIGNY, dûment mandaté par délibération n°…… du Conseil départemental en date du …… ci-après dénommé le « Département de Seine-Saint-Denis »

Et,

La VILLE DE PARIS, représentée par Anne HIDALGO, Maire, dont le siège se situe Place de l'Hôtel de Ville 75004 PARIS, dûment mandatée par délibération **2016 DVD 19 G**…….. du Conseil municipal en date des ……. ci-après dénommé « le Département de Paris»

Et,

Le DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE, représenté par Christian Favier, Président, dont le siège se situe Avenue du Général de Gaulle - 94000 CRÉTEIL, dûment mandaté par délibération n° …….. du Conseil départemental en date du ……. ci-après dénommé « le Département du Val-de-Marne »

Et,

Le DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE, représenté par François Durovray, Président, dont le siège se situe Boulevard de France - 91012 EVRY CEDEX, dûment mandaté par délibération n° …….. du Conseil départemental en date du ……. ci-après dénommé « le Département de l'Essonne »

Et,

Le DÉPARTEMENT DE LA VIENNE, représenté par Bruno Belin, Président, dont le siège se situe Place Aristide Briand - BP.319 - 86021 POITIERS Cedex, dûment mandaté par délibération n° …….. du Conseil départemental en date du ……. ci-après dénommé « le Département de la Vienne »

Et,

Le DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE, représenté par, Président François Bonneau, Président, dont le siège se situe 31, boulevard Emile-Roux - 16917 ANGOULÊME CEDEX 09, dûment mandaté par délibération n° ……. du Conseil départemental en date du ……. ci-après dénommé « le Département de la Charente »

Et,

CHARENTE MARITIME TOURISME, représenté par Dominique Bussereau, Président, dont le siège se situe 85 boulevard de la République – 17076 LA ROCHELLE Cedex 9, dûment mandaté par délibération n° …….. du Conseil départemental en date du ……. ci-après dénommé « le Comité Départemental du Tourisme »

Et,

Le DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE, représenté par Jean-Luc Gleyze, Président, dont le siège se situe Esplanade Charles-de-Gaulle - 33077 BORDEAUX CEDEX, dûment mandaté par délibération n° …….. du Conseil départemental en date du ……. ci-après dénommé « le Département de la Gironde »

Et,

Le DÉPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE, représenté par Pierre Camani, Président, dont le siège se situe Centre administratif Saint-Jacques - 47922 AGEN CEDEX 09, dûment mandaté par délibération n° …….. du Conseil départemental en date du ……. ci-après dénommé « le Département du Lot-et-Garonne »

Et,

Le DÉPARTEMENT DES LANDES, représenté par Henri Emmanuelli, Président, dont le siège se situe 23, avenue Victor Hugo - 40011 MONT DE MARSAN CEDEX, dûment mandaté par délibération n° …….. du conseil Départemental en date du ……. ci-après dénommé « le Département des Landes »

Et,

Le DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES, représenté par Jean-Jacques Lasserre, Président, dont le siège se situe 64, avenue Jean Biray - 64058 PAU CEDEX 09, dûment mandaté par délibération n° …….. du Conseil départemental en date du ……. ci-après dénommé « le Département des Pyrénées Atlantiques »

Ci-après désignés « les partenaires »

VU la loi n° 2015-991 en date du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République

VU la délibération CR 37-14 en date du 19 juin 2014 approuvant la convention n°2014-001 intitulée EUROVELO 3 en France - partenariat 2014-2016

Considérant la proposition du comité de pilotage de l'EuroVélo 3 en France - La Scandibérique réuni le 14 septembre 2016 de proroger la convention précitée du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2018 sans solliciter de contribution au titre des années supplémentaires, en 2017 et 2018 de la part des partenaires ayant déjà acquitté leurs contributions pour la période 2014-2016

Considérant les relevés de décisions des comités de pilotage tenus depuis l'entrée en vigueur de la Convention de partenariat

Il est convenu ce qui suit :

Article 1- Intitulé de la convention

L'intitulé de la convention relative à l'EuroVelo 3 en France – est modifié ainsi qu'il suit :

EUROVELO 3 EN France- LA SCANDIBÉRIQUE
Convention de Partenariat 2014-2018

Article 2- Modifications de l'article 11 relatif à la durée de la convention

Les dispositions de l'article 11 relatif à la durée de la convention sont remplacées par les dispositions suivantes :

« ARTICLE 11 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa notification par le chef de file à tous les partenaires.
Elle couvre les années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 durant lesquelles l'itinéraire EuroVelo 3 - La Scandibérique est mis en place. Elle prend fin au 31 décembre 2018.

Si à l'issue de la convention, il ressort du bilan financier que les dépenses réalisées sont inférieures au montant initialement prévu au budget, générant de ce fait un trop perçu, le Département ou la Région (ou le CDT ou le CRT ou l'EPL) pourra alors demander à la Région Île-de-France de rembourser l'excédent versé au prorata des contributions des partenaires. Un titre de recettes sera émis à cet effet par le Département ou la Région (ou le CDT ou le CRT ou l'EPL).

Article 3 : Modifications des articles 5, 6 et 7 de la convention

Afin de tenir compte des dispositions de l'article 2 ci-dessus, les dispositions des articles 5,6 et 7 de la convention sont remplacées par les dispositions suivantes :

« **ARTICLE 5 – DÉFINITION DU PLAN D'ACTIONS 2014-2018**

Le plan d'actions initial est présenté en annexe 1 de la convention. Il pourra être modifié par l'intégration de nouvelles actions ou la suppression d'une ou plusieurs actions prévues. Cette modification n'entraînera pas d'avenant à la présente convention. Les ajustements du plan d'actions, quels qu'ils soient, feront l'objet d'une approbation en comité de pilotage.

Aussi, seuls sont décrits ci-dessous les objectifs généraux de travail des comités techniques:

❖ **Comité technique n°1 « Infrastructure et signalisation »**

L'action du Comité technique "infrastructure et signalisation" est définie selon 2 objectifs principaux :

OBJECTIF 1 : Assurer la continuité de l'itinéraire pour juin 2018 et assurer la pérennité de l'itinéraire au-delà

- **Définition d'un tracé.**

Le Comité technique doit solliciter les partenaires en vue d'obtenir toutes les informations sur le tracé. Si le tracé définitif ne peut être aménagé à échéance de juin 2018, le Comité technique devra veiller à obtenir des partenaires un tracé provisoire de manière à assurer la continuité et l'existence même de l'EuroVelo 3 - La Scandibérique dès mars 2018.

- **Programmation des aménagements pour achever l'itinéraire.**

Le Comité technique s'assure de la transmission par les signataires de leurs calendriers de programmation des aménagements d'infrastructure.

OBJECTIF 2. Jalonner l'EuroVelo 3 - La Scandibérique de manière continue de la frontière belge à la frontière espagnole

- **Définition d'un schéma de jalonnement et de signalisation directionnelle de Jeumont à St Jean-Pied-de-Port**

Le Comité technique définit le schéma, en assure la diffusion et s'assure de sa mise en œuvre par les partenaires. Il est convenu que la signalisation devra être continue et respecter la Charte de signalisation européenne ainsi que les préconisations du Cerema (Cf. : fiche vélo n°28, février 2013).

Pour les parties non aménagées de façon définitive, dites « provisoires », le Comité technique devra adopter la signalisation provisoire décrite dans la fiche Cerema.

- **Intégration de la signalisation EV3 - La Scandibérique dans les signalisations existantes**

Certains territoires ont déjà mis en place des chartes de signalisation pour leurs itinéraires cyclables. Le schéma de signalisation devra s'adapter aux particularités locales et aux chartes de signalisation existantes tout en conservant une certaine uniformité.

❖ **Comité technique n°2 « Identité – marketing »**

L'action du Comité technique "identité - marketing" est définie selon 3 objectifs principaux :

OBJECTIF 1 : Créer l'identité de l'EuroVelo 3 - La Scandibérique (nom, logo, outils) en 2014

Cette thématique marketing est au cœur du projet et constitue, avec la mise en place d'un jalonnement continu, une véritable valeur ajoutée pour les territoires concernés.

L'itinérance à vélo représentant une nouvelle pratique sur le marché du tourisme, l'EV3 - La Scandibérique propose ainsi une offre concurrentielle au potentiel de développement significatif.

De ce fait, il est proposé de trouver une identité consensuelle à l'EuroVelo 3 - La Scandibérique sur l'ensemble de son linéaire en France et sur l'ensemble des marchés concernés (loisirs, tourisme, itinérance).

Dans ce cadre, la mission du Comité technique est de rédiger un cahier des charges et de participer au suivi du travail développé par le prestataire dans le cadre du marché lancé par le Chef de file.

OBJECTIF 2 : Développer les outils de communication et de promotion et valoriser l'EuroVelo 3 – La Scandibérique auprès du public cible au niveau national et international

Conception :

- un premier site Internet dédié à l'EuroVelo 3 - La Scandibérique, conçu pour évoluer vers une **plateforme interactive et participative** (partage d'expériences, intégration de vidéos, lien vers réseaux sociaux, mise à disposition d'applications en mobilité, site web en version anglaise, allemande et flamande).
- un dossier de presse et des outils communs nécessaires à la promotion de l'itinéraire auprès du grand public…

Consolidation du réseau des acteurs :

Dans l'objectif de créer un véritable réseau entre les partenaires et les prestataires pour garantir la cohérence globale du projet, il s'avère indispensable de mettre à disposition de tous les partenaires des outils pédagogiques sur l'identité de la marque EuroVelo 3 - La Scandibérique, la charte graphique, la notice de signalisation, les labels…

OBJECTIF 3 : assurer l'inauguration de l'EuroVelo 3 - La Scandibérique en 2018 et promouvoir l'itinéraire auprès du grand public

Les actions devront assurer la promotion de l'itinéraire dans les différents supports d'information et de communication en direction du grand public et de manière uniforme sur le territoire national traversé par l'EuroVelo 3 - La Scandibérique. Cependant chaque partenaire gardera la possibilité d'organiser ses propres actions de communication et d'information sur son territoire. Dans ce cas, leur financement relèvera de sa responsabilité et n'entrera pas dans le programme d'action commun. Pour autant, toute initiative de communication personnelle ou locale devra obligatoirement rappeler le contexte du projet et intégrer les noms et marques ou logos de l'EuroVelo 3 - La Scandibérique.

Il pourra être envisagé :

- le lancement du site Internet,
- la mise en place d'une stratégie éditoriale en ligne : documents et éditions téléchargeables,
- la poursuite des actions de communication entre partenaires et prestataires,
- une campagne de publicité (printemps 2018) en direction des pratiquants vélo-randonneurs et/ou du grand public avec ciblage géographique,
- l'organisation de l'inauguration en juin 2018.

❖ **Comité technique n°3 « Services-Observation »**

L'action du Comité technique "services-observation" est définie selon 3 objectifs principaux :

OBJECTIF 1 : Déploiement de la marque Accueil Vélo aux hébergements et autres services associés

En lien avec le chef de file de l'itinéraire, chaque partenaire devra indiquer si un pilote a été désigné sur son territoire. En l'absence de pilotes, le chef de file de l'itinéraire EuroVelo 3 - La Scandibérique pourra assurer ce rôle pour les territoires qui en seraient dépourvus.
Les pilotes ayant conventionné avec France Vélo Tourisme indiqueront les organismes évaluateurs désignés, le cas échéant, sur le tracé de l'itinéraire de leur territoire, et qui pourront assurer, aux côtés des pilotes, le déploiement de la marque Accueil Vélo auprès des professionnels concernés, ou toute autre marque de qualité et de niveau national et/ou européen reconnu et validé par le Comité de pilotage.

OBJECTIF 2 : Organisation de l'observation à échelle de l'itinéraire

Le pilote du Comité technique cherchera à mettre en réseau les évaluations qualitatives et quantitatives à l'échelle de l'itinéraire sur les bases des référentiels EuroVelo 6 et nationaux connus (cf. Loire à vélo). Le démarrage devra être établi à partir d'une année 0, à déterminer collectivement.
L'évaluation quantitative s'appuiera notamment sur le partage des données issues des bornes de comptage installées le long de l'itinéraire et à inciter les collectivités à compléter en équipement de mesure les secteurs qui en seraient privés, en s'appuyant sur le cadre de l'observatoire national des Véloroutes et Voies Vertes.

L'évaluation qualitative pourra porter sur des enquêtes et analyses ciblées sur l'itinéraire. Les expériences menées sur la Loire à vélo et le Tour de Bourgogne à Vélo pourront aider à la mise en place de la méthodologie d'enquête.

OBJECTIF 3 : Action innovante et propre à l'EV3 - La Scandibérique

Le Comité technique aura également pour mission d'étudier et d'élaborer des propositions d'aménagements, de prestations et d'actions susceptibles de singulariser l'EV3-Scandibérique dans sa traversée de la France.
Il s'agira également d'étudier les activités ou services susceptibles d'être mutualisés à l'échelle supra départementale, voire nationale. Selon les résultats et pistes obtenus, la mise en œuvre de ces actions et services pourra être engagée, sous réserve de la validation par le Comité de pilotage.

ARTICLE 6 – LE FINANCEMENT DU PROJET

Le tableau prévisionnel des dépenses est présenté en annexe 1 pour un montant prévisionnel de 715.000 € correspondant au plan d'actions initial. Les actions seront réalisées sur la période 2014-2018.
Le plan d'actions et son budget sont définis, validés ou modifiés par le Comité de pilotage.
Les signataires s'engagent pour la mise en œuvre du plan d'actions et la mobilisation des ressources nécessaires à sa réalisation (budget + moyens humains). Ils soutiennent le projet sur toute sa durée (5 années) en procédant au versement des quotes-parts annuelles décrites ci-dessous.

Quotes-parts des financements des partenaires

Les contributions des signataires sont définies comme suit :
- pour les départements partenaires ou les comités départementaux du tourisme : montant forfaitaire annuel de 10 000 € en 2014, 2015 et 2016 soit 30 000 € en tout.
- pour les régions partenaires ou les comités régionaux du tourisme : montant forfaitaire annuel de 15 000 € en 2014, 2015 et 2016 soit 45 000 € en tout.

L'engagement financier d'un échelon territorial (Département ou Région) peut également faire l'objet d'un cofinancement entre cet échelon et son organisme en charge du tourisme (CRT, CDT ou ADRT) ou d'autres collectivités de niveau infra-départemental présentes sur son territoire. Dans ce cas le versement global au Chef de file doit être effectué par le signataire.

Dans le cas d'une intercommunalité souhaitant intégrer le partenariat et dont le département référent n'est pas membre, la contribution de l'intercommunalité est fixée à 3 500 € par an.

La Région Île-de-France au titre de son rôle de « Chef de file », finance quant à elle un poste de coordonnateur du projet EV3 - La Scandibérique pour un coût total estimé à 40 000 € par an pendant 5 ans, à l'exclusion de toute autre participation.

Dans l'hypothèse d'une participation financière des partenaires dépassant le budget total des dépenses pour les actions prévues, et/ou d'un coût des actions finalement moins important que celui prévu dans ce budget, le reliquat financier résultant définitif au 31 décembre 2018 fera l'objet d'un remboursement à chaque partenaire financeur au prorata de sa participation.

Dans l'hypothèse de recettes insuffisantes, due à l'absence de contribution financière d'une ou plusieurs collectivités, il appartiendra au Comité de pilotage de réduire en proportion l'ampleur de certaines actions ou de décider d'abandonner une action en particulier.

Ralliement de nouveaux partenaires en cours de projet

Toute collectivité manifestant le souhait d'intégrer le projet après la signature de la présente convention devra s'acquitter d'une contribution dont le montant total correspond à celui versé par les autres collectivités de même niveau.

En cas d'entrée d'un nouveau partenaire financeur en cours de convention, il appartient au comité de pilotage de réviser le plan d'actions et le plan de financement pour tenir compte de cette participation supplémentaire. Une convention bilatérale est alors conclue entre le chef de file et le nouveau partenaire, précisant les modalités de versement selon le schéma mis en place par la présente convention.

Modalités de versement des contributions au Chef de file

Les structures partenaires versent leur contribution **annuelle, dont la quote-part précède, en une seule fois sur appel de fonds de la Région Île-de-France.**
Les contributions sont versées annuellement avant le 15 avril de chaque année par les collectivités partenaires à la Région Île-de-France. Pour l'année 2014 et en raison de la date d'adoption de la présente convention, les contributions seront sollicitées au plus tard le 30 octobre.
A cet effet, la Région Île-de-France émettra en début d'année des titres de recettes mentionnant cette convention, le montant de la quote-part à acquitter ainsi que la date impérative d'acquittement.

Le Chef de File s'engage à conserver les pièces justificatives relatives aux versements des partenaires pendant 10 ans.

Les financeurs peuvent faire procéder, par toute personne habilitée, au contrôle sur place et sur pièces de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs, juridiques et comptables.

ARTICLE 7 – LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES FINANCEURS

En adhérant au projet par la présente convention, les partenaires financeurs, qu'ils soient département, région, ou instance régionale ou départementale en charge du tourisme (CDT, CRT, agence publique…) s'engagent à :

- Participer financièrement au projet chaque année pendant 3 ans (2014, 2015 et 2016) (coordination et mise en œuvre du plan d'actions) à hauteur des montants prévus par l'article 6 et en respectant la date impérative de versement prévue au même article.
- S'assurer de l'avancement des travaux d'infrastructure, et de mise en place de la signalisation directionnelle et du jalonnement auprès des maîtres d'ouvrages en faisant son affaire des demandes de subventions éventuelles, afin de respecter les délais de mise en place de la signalisation (mars 2018) et d'**ouverture prévue en Juin 2018.**
- Transmettre le calendrier de programmation des aménagements au Comité technique.
- Pour les sections ne pouvant être aménagées à échéance, définir un tracé provisoire pour juin 2018, de manière à assurer la continuité et l'existence même de l'EuroVelo 3 – La Scandibérique dès mars 2018.
- Assurer, autant que possible, leur participation/représentation dans les différentes instances : Comités techniques, Comité de pilotage, Comité d'itinéraire,

- Appliquer et diffuser localement, dans les opérations réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage ou par ses partenaires, les décisions techniques prises par le Comité de Pilotage sur l'itinéraire de l'EuroVelo 3 - La Scandibérique,
- Respecter le schéma de signalisation de l'EuroVelo 3 - La Scandibérique défini par le comité technique et approuvé par le comité de pilotage,
- Valoriser l'Itinéraire EuroVelo N°3 en France - La Scandibérique dans les supports de promotion ou de communication idoines en respectant les éléments graphiques et l'identité visuelle qui seront définis,
- Animer le réseau des prestataires (hébergeurs, Offices du Tourisme…) selon les dispositions définies par ailleurs et respecter la charte graphique de l'EuroVelo n°3 en France - La Scandibérique.

Il est vivement recommandé que les départements procèdent au jalonnement et à la signalisation directionnelle de l'itinéraire définitif ou provisoire validé sur son territoire.

Les Comités Départementaux et Régionaux du Tourisme signataires sont invités à conventionner avec leurs Conseils départementaux ou régionaux. »

Article 4 : **Les autres articles de la convention restent inchangés**

Article 5 : Le présent avenant prend effet à compter du 31 décembre 2016. Il demeure valable jusqu'au 31 décembre 2018.

Fait en ……. exemplaires à Paris……, le ..... /..... / 2016.

Pour la Région Île-de-France
Valérie PÉCRESSE, Présidente,
(Signature et cachet de l'organisme)

Fait à ……., le……../……/……..

Pour la Région Nouvelle Aquitaine
Alain ROUSSET, Président,
(Signature et cachet de l'organisme)

Pour le Comité Régional du Tourisme d'Aquitaine
Régine MARCHAND, Présidente,
(Signature et cachet de l'organisme)

Fait à ……., le……../……/……..

Pour la Région Hauts-de-France
Xavier BERTRAND, Président,
(Signature et cachet de l'organisme)

Fait à ……., le……../……/……..

Pour le Département du Nord
Jean-René LECERF, Président,
(Signature et cachet de l'organisme)

Fait à ……., le……../……/……..

Pour le Département du Nord
Patrick KANNER, Président,
(Signature et cachet de l'organisme)

Fait à ……., le……../……/……..

Pour le Département de l'Aisne
Jean-René FRICOTEAUX, Président,
(Signature et cachet de l'organisme)

Fait à ……., le……../……/……..

Pour le Département de l'Oise
Edouard COURTIAL, Président,
(Signature et cachet de l'organisme)

Fait à ……., le……../……/……..

Pour le Département de la Seine et Marne
Jean-Jacques BARBAUX, Président,
(Signature et cachet de l'organisme)

Fait à ……., le……../……/……..

Pour le Département de la Seine-Saint-Denis
Stéphane TROUSSEL, Président,
(Signature et cachet de l'organisme)

Fait à ……., le……../……/……..

Pour la Ville de Paris
Anne HIDALGO, Maire,
(Signature et cachet de l'organisme)

Fait à ……., le……../……/……..

Pour le Département du Val-de-Marne
Christian FAVIER, Président,
(Signature et cachet de l'organisme)

Fait à ……., le……../……/……..

Pour le Département de l'Essonne
François DUROVRAY, Président,
(Signature et cachet de l'organisme)

Fait à ……., le……../……/……..

Pour le Département de la Vienne
Bruno BELIN, Président,
(Signature et cachet de l'organisme)

Fait à ……., le……../……/……..

Pour le Département de la Charente
François BONNEAU, Président,
(Signature et cachet de l'organisme)

Fait à ……., le……../……/……..

Pour l'Agence de Développement Touristique de Charente Maritime
Dominique BUSSEREAU, Président,
(Signature et cachet de l'organisme)

Fait à ……., le……../……/……..

Pour le Département de la Gironde
Jean-Luc GLEYZE, Président,
(Signature et cachet de l'organisme)

Fait à ……., le……../……/……..

Pour le Département du Lot-et-Garonne
Pierre CAMANI, Président,
(Signature et cachet de l'organisme)

Fait à ……., le……../……/……..

Pour le Département des Landes
Henri EMMANUELLI, Président,
(Signature et cachet de l'organisme)

Fait à ……., le……../……/……..

Pour le Département des Pyrénées Atlantiques
Jean-Jacques LASSERRE, Président,
(Signature et cachet de l'organisme)

Fait à ……., le……../……/……..

Pour le Comité Départemental du Tourisme Béarn Pays-Basque
André BERDOU, Président,
(Signature et cachet de l'organisme)

ANNEXE A LA CONVENTION

ANNEXE 1 - TABLEAU PREVISIONNEL DES DEPENSES PREVUES AU PLAN D'ACTIONS INITIAL EV3-SCANDIBERIQUE

TABLEAU DES DEPENSES PREVUES AU PLAN D'ACTIONS INITIAL							
ACTIONS	2014		2015		2016		TOTAL / ACTION
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Thématique Infrastructure / signalisation							***70 000,00 €***
Action 1 / Etat des lieux de l'itinéraire : état d'avancement du réseau (existant, programmé, jalonné), relevé des tracés (provisoire et définitif) et des points durs et suivi de l'avancement	- €		- €		- €		
Action 2 / Définition des pôles à jalonner : cartographie des pôles de jalonnement	- €		- €		- €		
Action 3 / Définition de la charte graphique de jalonnement directionnel	- €		- €		- €		
Action 4 / Numérisation de l'itinéraire pour les besoins du site Web	- €		50 000,00 €		20 000,00 €		
Thématique Services / Observation							***250 000,00 €***
Action 1 / recensement des données existantes_POI Tourisme (action conjointe avec le cotech 1) - 2 réunions par an par CDT / ADRT	- €		- €		- €		
Action 2 / Action pilote et innovante propre à l'EV 3 sur les services	- €		100 000,00 €		100 000,00 €		
Action 3 / Déploiement du label Accueil vélo : - 3 réunions d'**information Accueil vélo** : Nord IdF / IdF / Sud IdF (1 j / réunion en région) - contractualisation (1 à 4 réunions par an et par évaluateur)	- €		- €		- €		
Action 4 : Déploiement de l'observation (comptages, enquêtes) sur EV3	5 000,00 €		20 000,00 €		25 000,00 €		

(Cf. SUITE PAGE SUIVANTE)

TABLEAU DES DEPENSES PREVUES AU PLAN D'ACTIONS INITIAL							
Thématique Identité / Marketing		*1.*	*2.*				***395 000,00 €***
Action 1 / Définition identité finale (positionnements image, éléments identitaires, charte graphique…)	15 000,00 €		- €		- €		
Action 2 / Outils de communication communs et relations presse	- €		60 000,00 €		90 000,00 €		
Action 3 / Création, Animation et hébergement d'un site web en marque blanche (hors numérisation)	50 000,00 €		80 000,00 €		20 000,00 €		
Action 4 / Evénementiel lié à l'inauguration officielle	- €		- €		80 000,00 €		
Total dépenses plan d'action	**70 000,00 €**		**310 000,00 €**		**335 000,00 €**		**715 000,00 €**
Coordination générale		40 000 €		40 000 €		40 000 €	**120 000,00 €**
TOTAL DEPENSES (dont coordination)	**110 000,00 €**		**350 0000,00 €**		**375 000,00 €**		**835 000,00 €**

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DÉLIBÉRATION N° CP 16-633

DU 16 NOVEMBRE 2016

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DE L'ÉCOMOBILITÉ, DE L'INNOVATION ET DES ACTIONS PILOTES

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;
VU Le Code des transports ;
VU Le décret n° 2015-1927 du 31 décembre 2015 en application de l'article 25 de loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
VU La délibération n° CR 36-14 du 19 juin 2014 concernant la présentation du projet de Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) pour approbation ;
VU La délibération n° CR 37-14 du 19 juin 2014 concernant l'actualisation du plan d'action régional en faveur de la mobilité durable ;
VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente ;
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
VU La délibération n° CP 15-116 du 29 janvier 2015 attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale d'écomobilité ;
VU Le budget de la Région d'Île-de-France pour 2016 ;
VU Le rapport CP 16-633 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France ;
VU L'avis de la Commission des transports ;
VU L'avis de la Commission des finances ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article n°1 : HP 810-003 « Études et expérimentations »

Décide de participer au titre du dispositif *« soutien au développement des nouveaux services de mobilité »* au financement du projet détaillé en annexe 2 *(fiches projet)* à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de ***49 500,00 €***.

Subordonne le versement de la subvention accordée au Conseil départemental de Seine-et-Marne à la signature d'une convention conforme à la convention-type adoptée par la délibération CP n° 15-116 du 29 janvier 2015, modifiée pour tenir compte des dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de ***49 500,00 €*** disponible sur le chapitre 908 « Transports », code fonctionnel 810 « Services communs », programme HP 810-003 « Études et expérimentations », action 18100301 « Études et expérimentations » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article n°2 : HP 80-001 « Études générales »

Affecte une autorisation d'engagement de ***15 000,00 €*** disponible sur le chapitre 938 « Transports », code fonctionnel 80 « Services communs », programme HP 80-001 « Études générales », action 18000103 « Écomobilité » du budget 2016, en vue du lancement des marchés à procédure adaptée, pour l'organisation des Rencontres des Écomobilités 2016.

La Présidente du Conseil régional
d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE 1 À LA DÉLIBERATION : ÉTAT RÉCAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-633	Budget	2016

Chapitre	**908 - Transports**
Code fonctionnel	**810 - Services communs**
Programme	**181003 - Études et expérimentations**
Action	**18100301 - Etudes et expérimentations**

Dispositif : N° 00000758 - Soutien aux nouveaux services à la mobilité (Inv)

Dossier	16015400 - AMÉNAGEMENT D'UNE STATION MULTIMODALE DE COVOITURAGE A PROXIMITÉ DE LA GARE DE PÈAGE DE MAROLLES-SUR-SEINE			
Bénéficiaire	R2300 - DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE			
Localisation	MAROLLES-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	49 500,00 €		Code nature	204132
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
99 000,00 €	HT	50 %	49 500,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000758 - Soutien aux nouveaux services à la mobilité (Inv)	49 500,00 €

Total sur l'imputation 908 - 810 - 181003 - 18100301	49 500,00 €

ANNEXE 2 À LA DÉLIBÉRATION : FICHE PROJET

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015400

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMÉNAGEMENT D'UNE STATION MULTIMODALE DE COVOITURAGE A PROXIMITÉ DE LA GARE DE PÈAGE DE MAROLLES-SUR-SEINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux nouveaux services à la mobilité (Inv)	99 000,00 €	50,00 %	49 500,00 €
	Montant Total de la subvention		49 500,00 €

Imputation budgétaire : 908-810-204132-181003-200
18100301- Etudes et expérimentations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Adresse administrative : HOTEL DU DEPARTEMENT
77010 MELUN CEDEX
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Jean-Jacques BARBAUX, PRESIDENT

N° SIRET : 22770001000019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux nouveaux services à la mobilité (Inv)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : création d'une station multimodale de covoiturage à la gare de péage de Marolles-sur-Seine

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Depuis 2009, le département de Seine-et-Marne développe des actions en faveur du covoiturage notamment par le biais de campagne de sensibilisation et par l'animation d'un site internet de mise en relation.
Pour donner plus de visibilité à ces pratiques, le Département s'est lancé dans l'identification des principales zones pouvant accueillir des stations multimodales de covoiturage. Ce travail a donné lieu à l'adoption le 27 juin 2014, par le Conseil départemental, d'un schéma de stations multimodales de covoiturage recensant 40 zones prioritaires d'implantation de stations structurantes au niveau départemental.
Par ailleurs, cette appellation de station multimodale de covoiturage affirme la volonté de ne pas se

contenter de construire des parkings en bord de route mais bien d'aménager des espaces favorisant les usages multimodaux : automobilistes, usagers des transports en commun, piétons, cyclistes.

Le site de la gare de péage de l'autoroute A5, situé sur la commune de Marolles-sur-Seine, fait partie des 40 sites identifiés pour accueillir une station multimodale de covoiturage.

Description :
Le site retenu pour l'implantation de cette station multimodale de covoiturage se trouve sur la RD 411, axe assurant la liaison entre Montereau-Fault-Yonne et le département de l'Aube. Cet axe participe également aux échanges locaux et supporte un trafic d'environ 10 000 véhicules jours sur sa partie ouest. De plus, la RD 411 constitue une voie de liaison importante reliant Montereau-Fault-Yonne à l'autoroute A5, au niveau de l'échangeur de Marolles-sur-Seine. Enfin, le centre-bourg de Marolles-sur-Seine est à moins de 2 kilomètres et un arrêt de bus situé à proximité immédiate du site permet de rejoindre le centre de Montereau-Fault-Yonne.

Le site de la station de covoiturage permet donc de cibler à la fois les déplacements locaux réalisés à l'Est de Montereau-Fault-Yonne mais aussi de favoriser le covoiturage pour les véhicules empruntant l'A5 de par son positionnement à proximité immédiate de la barrière de péage de Marolles-sur-Seine. D'ores-et-déjà, des pratiques de covoiturage sont constatées à proximité de cette gare de péage.

Moyens mis en œuvre :
L'aménagement comprend :
- 33 places pour véhicules particuliers, dont 3 réservées PMR
- Un abri léger permettant l'attente des passagers
- 4 box individuels pour le stationnement de vélos
- Une signalisation et pré-signalisation de la station aux carrefours précédant l'arrivée sur le giratoire ainsi qu'un repère – totem pour signaler l'aire de covoiturage
- Des aménagements paysagers

L'aménagement de la station s'appuie sur des modules évolutifs dans le temps, permettant une extension de la station. Ces modules prendront place autour d'un mini giratoire permettant le retournement en toute sécurité des usagers venant récupérer leurs passagers.

Les emprises du domaine public autoroutier, permettant la création de l'aire de covoiturage, sont mises à disposition par la société concessionnaire d'autoroute APRR. L'entretien du site sera assuré par le département de Seine-et-Marne.

En outre, cette station étant l'une des premières réalisées par le département de Seine-et-Marne, une évaluation spécifique sera mise en place. Celle-ci consistera en des comptages trimestriels du nombre de véhicules présents durant la première année de mise en service puis des comptages semestriels. Par ailleurs, un questionnaire à destination des covoitureurs pourrait être conduit.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Conformément à la délibération n° CR 37-14 et au dispositif de soutien au covoiturage, la base subventionnable est plafonnée à 3 000€ par place soit 99 000,00€ (33 places x 3 000,00). Sur cette base s'applique un taux de subvention de 50%. La subvention régionale maximale s'établit donc à 49 500,00€.

Localisation géographique :
- MAROLLES-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Installations générales	6 000,00	4,23%
Travaux préparatoires	7 000,00	4,93%
Plateforme	40 000,00	28,17%
Chaussée et stationnements	45 000,00	31,69%
Signalisation	11 000,00	7,75%
Equipements	23 000,00	16,20%
Plantations	10 000,00	7,04%
Total	142 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	92 500,00	65,14%
Subvention Région (sollicitée)	49 500,00	34,86%
Total	142 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	19 750,00 €
2018	19 750,00 €
2019	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	2 800,00 €
2013	Aménagement des infrastructures routières départementales	1 650 000,00 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	2 670 850,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	46 500,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	87 500,00 €
2013	Equipements pédagogiques dans les EPLE	3 225 000,00 €
2013	Politique énergie climat	250 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	117 500,00 €
2013	Sécurité routière - Actions visant à renforcer la sécurité des piétons	83 500,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	193 495,94 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	2 300 000,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	516 100,00 €
2014	Equipements pédagogiques dans les EPLE	3 225 000,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	366 800,00 €
2014	Politique énergie climat	31 000,00 €
2014	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site	14 950 000,00 €

	propre	
2014	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	793 000,00 €
2014	Soutien aux nouvaux services à la mobilité (Inv)	147 515,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	55 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	145 828,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	2 100 000,00 €
2015	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 805 230,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	588 600,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	440 000,00 €
2015	Politique énergie climat	66 035,00 €
2015	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	1 652 000,00 €
2015	Sécurité routière - Soutien à la sécurisation des passages à niveau	25 500,00 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	2 075 000,00 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	96 000,00 €
2016	Programme Opérationnel Régional FEDER - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables	303 151,07 €
2016	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	880 000,00 €
2016	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	2 100 000,00 €
	Montant total	44 020 405,01 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 22/11/2016
- Date de réception en préfecture: 22/11/2016

DÉLIBÉRATION N° CP 16-634

DU 16 NOVEMBRE 2016

PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENTS DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MELUN VAL-DE-SEINE

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;
VU Le Code des transports ;
VU La loi n° 82-1153 modifiée du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;
VU La délibération cadre n° CR 36-14 du 19 juin 2014 relative au Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF) ;
VU La délibération cadre n° CR 37-14 du 19 juin 2014 relative au Plan d'action régional en faveur de la mobilité durable (PRMD) ;
VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente ;
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à la mise en œuvre de la mesure « 100 000 stages pour les jeunes franciliens » ;
VU La délibération n° CP 15-175 du 09 avril 2015 relative à l'attribution de subventions dans le cadre des politiques régionales de l'action territoriale ;
VU Le budget de la Région d'Île-de-France pour 2016 ;
VU Le rapport CP 16-634 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France ;
VU L'avis de la Commission des transports ;
VU L'avis de la Commission des finances ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article unique :

Décide de participer au titre de l'annexe 5 à la délibération n° CR 37-14 relative à la politique régionale de l'action territoriale, au financement de la mission de pilotage et des études sous maitrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine permettant d'aboutir à la définition du programme d'actions opérationnelles du PLD détaillées en annexe 2 *(fiche projet)* à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 94 555 €.

Bénéficiaire	Opération	Localisation	Subvention régionale proposée
Communauté d'agglomération de Melun Val-de-Seine	Pilotage et études relatives au Plan Local de Déplacements	Seine-et-Marne	***94 555 €***

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à la convention-type adoptée par délibération n° CP 15-175 du 09 avril 2015, modifiée pour tenir compte des dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme **94 555 €** disponible sur le chapitre 908 « Transports » - code fonctionnel 818 « Autres transports en commun » programme HP 818-014 « Etudes d'amélioration et de développement de l'offre de transport » - action 18101401 « PDU : PLD et actions territoriales » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la présente délibération.

La Présidente du Conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE 1 À LA DÉLIBÉRATION : ÉTAT RÉCAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0009016	Budget	2016

Chapitre	**908 - Transports**
Code fonctionnel	**818 - Autres transports en commun**
Programme	**181014 - Études d'amélioration et de développement de l'offre de transport**
Action	**18101401 - PDU : PLD et actions territoriales**

Dispositif : N° 00000625 - Soutien aux nouveaux PLD & mise en compatibilité des PLD approuvés

Dossier	16012959 - Pilotage et étude du Plan local de déplacements de la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine (77)			
Bénéficiaire	R20488 - CAMVS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN-VAL-DE-SEINE			
Localisation	CA MELUN VAL DE SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	94 555,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
203 650,00 €	HT	46,43 %	94 555,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000625 - Soutien aux nouveaux PLD & mise en compatibilité des PLD approuvés	94 555,00 €

Total sur l'imputation 908 - 818 - 181014 - 18101401	94 555,00 €

ANNEXE 2 À LA DÉLIBÉRATION : FICHE PROJET

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012959

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PILOTAGE ET ETUDE DU PLAN LOCAL DE DEPLACEMENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL-DE-SEINE (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux nouveaux PLD & mise en compatibilité des PLD approuvés	203 650,00 €	46,43 %	94 555,00 €
	Montant Total de la subvention		94 555,00 €

Imputation budgétaire : 908-818-204141-181014-200
18101401- PDU : PLD et actions territoriales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAMVS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN-VAL-DE-SEINE
Adresse administrative : 14 RUE PAUL DOUMER
77011 MELUN CEDEX
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Louis VOGEL, Président

N° SIRET : 24770005700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux nouveaux PLD & mise en compatibilité des PLD approuvés
Rapport Cadre : CR19-12 du 16/02/2012

Objet du projet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CAMVS AU TITRE DE L'ACTION TERRITORIALE POUR L'ÉLABORATION DU PLD

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 25 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Élaboration et mise en oeuvre du Plan local de déplacements de la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine

Description :
Le Conseil régional du 19 juin 2014 a approuvé le plan d'action régional en faveur de la mobilité durable (CR 37-14) dont l'annexe 5 a pour objet de soutenir l'élaboration des plan locaux de déplacements (PLD)

dont le périmètre a été préalablement arrêté afin de favoriser la déclinaison locale et opérationnelle du plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF) ainsi que du schéma directeur régional d'Ile-de-France.

La Communauté d'agglomération de Melun Val-de-Seine (CAMVS) en Seine-et-Marne a informé la Région de son projet de PLD. Elle sollicite la Région afin de la soutenir dans son projet.

Le soutien de la Région porte sur la mission de pilotage et les études sous maitrise d'ouvrage de la CAMVS, dont l'établissement d'un diagnostic approfondi analysant localement les enjeux de mobilité, et permettant d'aboutir à la définition d'un programme d'actions opérationnelles, en précisant l'organisation de la mise en œuvre du PLD et les indicateurs de suivi.

Intérêt régional :
Poursuite de la politique régionale en faveur de l'action territoriale par le dispositif 1 de l'annexe 5 à la délibération CR 37-14 du 19 juin 2014 portant sur le soutien à l'élaboration et à la mise en oeuvre des plans locaux de déplacements (PLD)

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
La dépense subventionnable est de 203 650 € HT.
Part de financement relevant de maîtrise d'ouvrage : 61 095 € soit 30% de la dépense.
Subvention accordée par le STIF : 48 000 €.
subvention régionale (CR37-14) : 94 555 €, soit un taux d'intervention régional de 46,43%.

Localisation géographique :
- CA MELUN VAL DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude de PLD de la CA Melun Val-de-Seine	203 650,00	100,00%
Total	203 650,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Melun Val-de-Seine	61 095,00	30,00%
STIF	48 000,00	23,57%
Région Ile-de-France	94 555,00	46,43%
Total	203 650,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	75 644,00 €

2018	18 911,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €
2013	Amélioration de la desserte des lycées et de certains équipements publics de vocation régionale	324 750,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 220 926,00 €
2013	Politique régionale en faveur des plans de prévention du bruit dans l'environnement	6 600,00 €
2013	Soutien aux télécentres et aux espaces de travail collaboratif	200 000,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	444 730,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	186 590,00 €
2014	Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	587 300,00 €
2014	Soutien à l'immobilier d'entreprises	2 177 920,00 €
2015	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 000 000,00 €
	Montant total	6 151 316,00 €

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DÉLIBERATION N° CP 16-638

DU 16 Novembre 2016

ÉTUDES RELATIVES AU PORT SEINE MÉTROPOLE OUEST (CPIER) ET À LA MISE AU GRAND GABARIT BRAY/NOGENT (CPER)

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;
VU Le Code des transports ;
VU La loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs et notamment les articles 14,18 et 28-3 ;
VU La loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;
VU La loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des Régions ;
VU La délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier ;
VU La délibération n° CR 09-15 du 12 février 2015 approuvant le versement des subventions régionales accordées pour les opérations de transports du Contrat de Plan 2015-2020 sous forme d'acomptes dans la limite de 95% de la participation régionale, dans son article 3 ;
VU La délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 approuvant le Contrat de Plan État-Région 2015-2020 signé le 09 juillet 2015 ;
VU La délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 portant sur le Contrat de Plan Interrégional État-Région-Vallée de la Seine 2015-2020 et de la convention signée le 25 juin 2015 ;
VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente ;
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant sur la prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
VU La délibération n° CP 15-692 du 8 octobre 2015 portant d'une part sur la convention relative à la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine et à son financement, et d'autre part sur la convention relative à la plateforme portuaire multimodale Port Seine Métropole Ouest et à son financement ;
VU Le rapport CP 16-638 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France ;
VU L'avis de la Commission des transports ;
VU L'avis de la Commission des finances ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 : PR 885-003 «Plateformes portuaires» Seine Métropole Ouest

Décide de participer au financement du projet détaillé en annexe 2 *(fiche projet)* à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel total de **47 075,20 €.**

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de la convention jointe en annexe 3 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de 47 075,20 disponible sur le chapitre 908 «Transports», code fonctionnel 885 « Liaisons multimodales », programme PR 885-003 «Développement du transport multimodal», action 48800301S «Plateformes portuaires», du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Cette affectation relève du contrat de plan État-Région 2015-2020:

- Volet 1 «Mobilité multimodale»
- Sous-volet 12 «Opérations multimodales hors Nouveau Grand Paris»
- 124 «Projets portuaires»

Article 2 : Convention du projet fluvial de la liaison Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine

Prend acte de la décision du 15 décembre 2015 de la Commission européenne de ne pas subventionner le projet de liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, et des décisions des Départements de l'Aube et de la Seine-et-Marne de le cofinancer.

Approuve la convention jointe en annexe 3 à la présente délibération, relative au financement des études de conception et des acquisitions foncières pour la mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray sur Seine et Nogent sur Seine, qui remplace la convention approuvée par délibération n° CP 15-692 du 8 octobre 2015, résiliée d'un commun accord entre les parties signataires, et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

La fiche projet n° 15016105 adoptée par délibération n° CP 15-692 est remplacée par la fiche projet n° 15016105 modifiée, jointe en annexe 2 à la présente délibération.

Article n° 3 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter de la date prévisionnelle de démarrage indiquée dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Code IRIS du dossier	Libellé IRIS du dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
15016105	LIAISON FLUVIALE ENTRE BRAY-SUR-SEINE ET NOGENT-SUR-SEINE - MISE AU GABARIT - ÉTUDES CONCEPTION ET PREMIÈRES ACQUISITIONS FONCIÈRES	VNF	09/07/2015

La Présidente du Conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE 1 À LA DÉLIBERATION : ÉTAT RÉCAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008910	Budget	2016

Chapitre	**908 - Transports**
Code fonctionnel	**885 - Liaisons multimodales**
Programme	**488003 - Plateformes portuaires**
Action	**48800301S - Plateformes portuaires**

Dispositif : N° 00000297 - Fret - Aménagements d'infrastructures et études

Dossier	16015081 - PORT SEINE METROPOLE OUEST - ÉTUDES ÉTAPE 2 PRO/DCE			
Bénéficiaire	R17426 - PORT DE PARIS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Port Seine Métropole et premiers travaux Ouest - Hors CPRD			
Montant total	47 075,20 €		Code nature	204183
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
156 500,00 €	HT	30,08 %	47 075,20 €	

Total sur le dispositif N° 00000297 - Fret - Aménagements d'infrastructures et études	47 075,20 €

Total sur l'imputation 908 - 885 - 488003 - 48800301S	47 075,20 €

ANNEXE 2 À LA DÉLIBERATION : FICHES PROJET

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015081

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PORT SEINE METROPOLE OUEST - ÉTUDES ÉTAPE 2 PRO/DCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fret - Aménagements d'infrastructures et études	156 500,00 €	30,08 %	47 075,20 €
	Montant Total de la subvention		47 075,20 €

Imputation budgétaire : 908-885-204183-488003-200
48800301S- Plateformes portuaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PORT DE PARIS
Adresse administrative : 2 QUAI DE GRENELLE BP 573
75732 PARIS 15 CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public Industriel et Commercial
Représentant : Madame REGINE BREHIER, DIRECTRICE GENERALE

N° SIRET : 71203214300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fret - Aménagements d'infrastructures et études
Rapport Cadre : CR53-15 du 18/06/2015

Objet du projet : réalisation de la 2ème phase d'études du projet Port Seine Métropole Ouest.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Description :

La présente demande de subvention concerne les études PRO/DCE et procédures réglementaires pour la réalisation du projet Port Seine-Métropole Ouest (PSMO).

Les études préalables au débat public ont fait l'objet d'un cofinancement de la Région dans le cadre du CPER 2007-2013.

Les études AVP, les procédures réglementaires et la concertation accompagnant cette phase AVP ont fait

l'objet d'un financement régional en 2015.

Un débat public pour le projet PSMO a eu lieu entre le 15/09/2014 et le 15/12/2014, et a confirmé l'opportunité du projet.
La CNDP a rendu son bilan le 12/02/2015. La poursuite du projet et la prise en considération du projet ont été décidées par le Conseil d'administration de l'établissement dans sa séance du 6 mai 2015.

La conduite des études de conception et des procédures réglementaires nécessaires à la Déclaration d'utilité publique et aux autorisations de travaux est menée dans l'objectif de la tenue de l'enquête publique mi 2017. La réalisation des travaux suivant ces études est programmée à partir de 2018.

Les enjeux principaux de l'opération sont :
• accélérer le report modal de la route vers la voie d'eau et le fer ;
• s'inscrire dans la dynamique du Grand Paris ;
• contribuer au développement de la confluence Seine Oise et au réaménagement de la plaine d'Achères.

Port Seine Métropole Ouest est un projet de plateforme portuaire multimodale de 100ha desservie par le fer, dédiée aux activités du BTP. Ce port principalement situé sur une carrière en exploitation sera construit en plusieurs phases s'échelonnant de 2018 à 2040.

Il permettra notamment d'évacuer les sables et graviers de la plaine d'Achères vers leurs lieux de transformation et en flux retour d'acheminer les matériaux des déblais du Nouveau Grand Paris pour les valoriser en comblement de carrières ou en les recyclant. S'y adossent, pour développer toutes les activités de la filière, les activités de transformation des granulats et les services liés aux entreprises sur site ainsi que des activités de Recherche et Développement et/ou de formation. Un quai à usage partagé facilitera l'accès au mode fluvial pour les entreprises locales.

Le développement pérenne des activités du port, après l'exploitation de la carrière, sera notamment assuré par les besoins permanents des chantiers de construction à l'échelle du Grand Paris, et par la facilité d'approvisionnement de granulats par le fleuve et le fer.

Intérêt régional :

Les objectifs de suppression de poids lourds sur les routes franciliennes, le report modal attendu, l'encouragement du mode fluvial et le développement durable des territoires régional et local du projet de Port Seine Métropole Ouest satisfont à la politique de la Région Ile-de-France du transport des marchandises qui est mise en œuvre dans le cadre du CPER.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût global de cette phase d'études de l'opération comprenant l'ensemble des études PRO/DCE, la démarche de concertation ainsi que les dossiers et procédures réglementaires s'élève à 1 165 000 € HT.

Dans le cadre du dossier déposé pour l'appel à projets européen (Mécanisme pour l'Interconnexion en

Europe), l'Union Européenne a accepté de financer une partie des études relatives à l'ensemble du projet PSMO, à hauteur de 1 008 500 €.
Le montant attendu de l'Union Européenne (MIE) s'élève à 1 008 500 €, soit 87,53% du montant total HT de la présente opération.

La base subventionnable retenue par la Région Ile-de-France s'élève à 156 500 € HT, montant HT de l'opération déduit des financements européens et comprend l'ensemble des phases d'études PRO/DCE, de management de projet (AMO), de concertation ainsi que de montage des dossiers et procédures réglementaires qu'il est nécessaire de mener pour la réalisation du projet jusqu'au lancement des travaux.

La présente convention acte la participation de l'Europe sur l'ensemble du projet. La part de la Région Ile-de-France tient compte des subventions déjà versées au titre des études du projet PSMO mais pour lesquelles la part européenne n'avait pas été intégrée.

Conformément aux montants inscrits au CPER Ile-de-France 2015-2020 et au CPIER Vallée de la Seine 2015-2020, la participation financière attendue de la Région Ile-de-France, s'élève à 30,08% du montant total HT de l'opération déduit de la participation européenne, soit 47 075,20 €.

Conformément aux montants inscrits au CPER Ile-de-France 2015-2020 et au CPIER Vallée de la Seine 2015-2020, la participation financière attendue de l'Etat s'élève à 13,86 % du montant total HT de l'opération déduit de la participation européenne, soit 21 690,90 €.

La participation financière attendue de Ports de Paris, conformément aux CPIER et CPER 2015-2020, est de 56,06% du montant total HT de l'opération déduit de la participation européenne, soit 87 733, 90 €.

Le cofinancement de l'opération globale s'établit ainsi :

- Etat : 21 690,90 € (1,86 %)
- Région Ile-France : 47 075,20 € (4,04 %)
- Ports de Paris : 87 733,90 € (7,53 %)
- Union Européenne : 1 008 500 € (86,57 %)

TOTAL : 1 165 000 €

La participation financière de l'Etat prendra la forme d'une décision attributive de subvention.

La participation financière de la Région Ile-de-France prend la forme d'une subvention apportée à Ports de Paris.

Les participations de la Région Ile-de-France et de l'Etat sont réalisées au titre du Contrat de Plan Etat-Région Ile-de-France 2015-2020 (fiche action 2.3 « Infrastructures portuaires » ligne « Port Seine Métropole ») et du Contrat de plan interrégional Etat-Région Vallée de Seine 2015-2020 (ligne « Port Seine Métropole et premiers travaux).

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Port Seine Métropole et premiers travaux Ouest

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes PRO et DCE	810 000,00	69,53%
Management de projet (AMO)	70 000,00	6,01%
Concertation	100 000,00	8,58%
Dossiers et procédures réglementaires	185 000,00	15,88%
Total	1 165 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat	21 690,90	1,86%
Ports de Paris	87 733,90	7,53%
Région Ile-de-France	47 075,20	4,04%
Union Européenne	1 008 500,00	86,57%
Total	1 165 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	25 000,20 €
2018	22 075,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	4 563 947,50 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	45 647,60 €
2014	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	2 811 542,50 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	300 000,00 €
2015	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	2 946 091,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	79 660,00 €
2016	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	699 838,02 €
	Montant total	11 446 726,62 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15016105

Commission permanente du 8 octobre 2015 CP 15-692 et
Commission permanente du 16 novembre 2016 CP 16-638

Objet : LIAISON FLUVIALE ENTRE BRAY-SUR-SEINE ET NOGENT-SUR-SEINE - MISE AU GABARIT - ÉTUDES CONCEPTION ET PREMIÈRES ACQUISITIONS FONCIÈRES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fret - Aménagements d'infrastructures et études	9 158 333,33 €	18,78 %	1 720 000,00 €
	Montant Total de la subvention		1 720 000,00 €

Imputation budgétaire : 908-883-204183-488001-200
488001011- Aménagement et modernisation des voies navigables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
Adresse administrative : 175 RUE LUDOVIC BOUTLEUX
62408 BETHUNE CEDEX
Statut Juridique : Établissement Public National à Caractère Administratif
Représentant : Monsieur Marc PAPINUTTI, Directeur

N° SIRET : 13001779100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fret - Aménagements d'infrastructures et études
Rapport Cadre : CR53-15 du 18/06/2015

Objet du projet : De la réalisation des études de conception et premières acquisitions foncières pour la mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine.

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé :
Compte-tenu de l'urgence à poursuivre les études du projet, en vue d'une enquête publique en 2017, et qu'un certain nombre d'études doivent idéalement être menées en période de basses eaux (période estivale), l'opération nécessite un démarrage par anticipation de la commission permanente du 8 octobre 2015.

La date de démarrage de l'opération est le 9 juillet 2015.

Objectifs :

Alors que le trafic fluvial sur la Seine à grand gabarit connaît une forte croissance depuis une dizaine d'années, une partie de la Seine en amont de Paris, appelée « Petite Seine », est freinée dans son développement par la capacité de l'infrastructure navigable, limitant le tonnage des bateaux entre l'écluse de la Grande Bosse et Nogent-sur-Seine, par rapport au reste du réseau navigable de la Seine Amont.

Cette opération constitue une des opérations du Volet « Mobilité durable » du Contrat de Plan 2015-2020 pour la Région Île-de-France 2015-2020 et une des opérations du Volet « Mobilité durable » du CPER 2015-2020 pour la Région Champagne-Ardenne.

Description :

Le projet vise à étendre le réseau navigable à grand gabarit du bassin de la Seine, en le prolongeant de Bray-sur-Seine à Nogent-sur-Seine. Il s'agit d'aménager un tronçon de 27 kilomètres à partir de l'écluse de la Grande Bosse, située à l'aval immédiat de Bray-sur-Seine, de telle sorte que des péniches à grand gabarit puissent accéder aux ports de Nogent-sur-Seine.

Le projet consiste à :

- aménager la Seine navigable sur 17 km environ
- créer un canal neuf à grand gabarit sur 10 km environ
- créer 2 écluses neuves à Jaulnes et Courceroy
- aménager 4 ou 5 ponts rétablissant les circulations routières interceptées par le projet.

A ces ouvrages principaux s'ajoutent les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts environnementaux.

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

2015 – 2016 : Réalisation des études annexes
2016 : Réalisation de l'AVP
2016 – 2017 : Procédures réglementaires – Acquisitions foncières
2017 : Enquête publique
2018 : Réalisation du PRO
2019 : Déclaration d'utilité publique du projet
2020 : Début des travaux du projet
2024 : Réception des travaux et mise en oeuvre du projet

Intérêt régional :

Par le biais des aménagements envisagés, le projet répond à trois objectifs fondamentaux :

- accroître les échanges de marchandises par voie fluviale avec le bassin parisien, les ports du Havre et de Rouen, et le nord de l'Europe avec la réalisation du canal Seine-Nord ;
- contribuer au développement économique local en améliorant la compétitivité des entreprises existantes et en suscitant l'implantation de nouvelles activités ;
- permettre la réduction des nuisances ainsi que des émissions de gaz à effet de serre grâce au report modal vers les modes de transport de marchandises alternatifs à la route.

La Région Ile-de-France participe au financement de ce projet depuis plusieurs années. Elle a financé les études du projet dans le cadre du CPER 2007-2013.

Cette subvention donnera lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins un stagiaire ou un alternant.

Détail du calcul de la subvention :

- **Coût de l'opération globale**

L'opération globale concerne les études et les travaux restant à financer à compter de la phase de conception pour réaliser l'opération de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur- Seine pour une estimation prévisionnelle, approuvée au stade programme, de 287 M€ TTC (valeur 2014) soit :
• 25 M€ TTC d'études et d'assistance au maître d'ouvrage
• 5 M€ d'acquisitions foncières
• 257 M€ TTC de travaux.

Le coût des études de conception et des premières acquisitions foncières nécessaires à la mise à grand gabarit (2 500 T) de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine est de 10 930 000 € TTC, soit 9 158 333 € HT.

- 8 858 333 € HT d'études,
- 300 000 € HT d'acquisitions foncières à l'amiable.

Décomposition des dépenses estimatives envisagées jusqu'en 2020 (montant prévisionnel en HT) :

- Études annexes à la maîtrise d'œuvre : 1 104 170 €
- AMO et études impact et procédures réglementaires et études hydrogéologiques : 2 000 000 €
- frais de MOA : 2 000 000 €
- frais de MOE, AMO, enquête publique : 3 754 163 €
- Premières acquisitions foncières : 300 000 €

Total : 9 158 333 €

- **Plan de financement**

Une autorisation de programme et une convention ont été votées en commission permanente par délibération n° CP15-692 du 8 octobre 2015 pour le financement des études de conception, l'ensemble des acquisitions foncières et les premiers travaux du projet sur la période 2015-2020.

Dans le cadre du dossier déposé pour l'appel à projets européen pour le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe, l'État Français comptait sur une participation des fonds européens pour le financement des études de conception, estimée à hauteur de 40 % du montant HT de l'opération. Suite à la décision du 15 décembre 2015 de la Commission européenne, aucun cofinancement européen ne peut être attendu à court terme pour le projet Bray-Nogent.

Le comité de pilotage de l'opération du 19 mai 2016 a décidé de réduire l'enveloppe globale de cette phase du projet uniquement aux études de conception et aux premières acquisitions foncières couvrant la

période 2016-2020, sans inclure les premiers travaux (DCE, ACT...) ni les acquisitions foncières avant travaux.

Les deux Départements Seine-et-Marne et Aube ont décidé d'entrer dans le plan de financement de la présente opération à partir du 1er janvier 2017.
VNF assurera l'avance pour les dépenses réalisées sur la période 2015-2016 qui ne peuvent être prises en charge de façon rétroactive par les Départements.

Par conséquent, la convention annexée vise à prendre en considération les modifications du plan de financement qui s'opèrent suite à la réduction de l'enveloppe globale de cette phase du projet ainsi qu'à la non-participation de l'Union européenne au projet sur la période 2014-2019 et l'entrée dans le plan de financement de deux nouveaux co-financeurs.

La nouvelle convention annule et remplace la convention initiale votée en octobre 2015.

Montants plafonds inscrits dans les CPER

Les participations des co-financeurs Région Ile-de-France, Région Grand Est, Département de la Seine-et-Marne et Département de l'Aube sont réalisées au titre du Contrat de Projet Etat-Région Ile-de-France 2015-2020 et du Contrat de Plan Etat-Région Champagne-Ardenne 2015-2020.

Au global, dans les CPER, la participation des co-financeurs au projet est inscrite de la façon suivante :

Dans le CPER Île-de-France :

Région Île-de-France : 1 720 000 €
VNF : 3 453 333 €
Autres (dont Union européenne et Conseil départemental de Seine-et-Marne…) : 2 586 667 €
Total : 7 760 000 €

Dans le CPER Champagne-Ardenne :

Région Champagne-Ardenne : 1 164 000 €
VNF : 3 427 333 €
Autres (dont Union européenne et Conseil départemental de l'Aube…) : 3 168 667 €
Total : 7 760 000 €

La subvention maximale allouée par chaque co-financeur sera plafonnée aux montants inscrits dans les contrats de plan Etat-Régions, soit :

- Région Île-de-France : 1 720 000 €
- Région Champagne-Ardenne : 1 164 000 €

Conditions de participations des co-financeurs

La base subventionnable de la présente opération retenue par les collectivités s'élève à 9 158 333 € HT qui se décomposent comme suit :
- 8 858 333 € HT d'études
- 300 000 € HT d'acquisitions foncières.

a) Conditions de participation des Conseils Régionaux

Le financement des études de conception et des premières acquisitions foncières, objet de la présente convention, se réalise à parité entre le Contrat de Plan Etat-Région Ile-de-France et le Contrat de Plan Etat-Région Champagne-Ardenne, à hauteur respectivement de 50 %.

Ce périmètre comprend l'ensemble des études de la phase conception jusqu'à la phase PROJET ainsi que les premières acquisitions foncières.

• La Région Ile de France
La participation de la Région Ile-de-France à la présente opération, au titre du CPER 2015-2020 Ile-de-France, s'élève à 1 720 000 €, soit 18,78 % de la base subventionnable HT. La Région Ile-de-France participe à la présente opération pour les dépenses réalisées à partir du 09/07/2015.

La participation de la Région Ile-de-France à cette opération constitue un montant plafond, non actualisable et non révisable.

• La Région Grand Est
Pour le CPER Champagne-Ardenne, la Région Grand Est finance à hauteur de 1 164 000 € soit 12,71 % de la base subventionnable HT. La Région Grand Est participe à la présente opération pour les dépenses réalisées à partir du 09/07/2015.

La participation de la Région Grand Est à cette opération constitue un montant plafond, non actualisable et non révisable.

b) Conditions de participation des Départements

• Le Département de la Seine-et-Marne finance à hauteur de 582 000 € correspondant à des dépenses réalisées à partir du 15/12/2016, soit une participation à hauteur de 6,35 % de la base subventionnable HT.

• Le Département de l'Aube finance à hauteur de 582 000 € correspondant à des dépenses réalisées à partir du 01/01/2017, soit une participation à hauteur de 6,35 % de la base subventionnable HT.

La participation des Départements à cette opération constitue un montant plafond, non actualisable et non révisable.

c) Conditions de participation de Voies navigables de France

Voies navigables de France participe au projet à hauteur de :
- 2 277 167 € HT au titre du CPER Ile-de-France
- 2 833 167 € HT au titre du CPER Champagne-Ardenne

Voies navigables de France prend en charge l'intégralité de la TVA pour cette opération.
Le montant total de la participation de VNF toutes taxes comprises (avec une TVA au taux de 20%) s'élève donc à 6 882 000 €.

d) Plan de financement global résultant

Le plan de financement global de l'opération est donc le suivant (en Euros courants, hors taxes) :

- Région Ile-de-France : 1 720 000 € (18,78 %)
- Région Grand Est : 1 164 000 € (12,71 %)
- Département de Seine-et-Marne : 582 000 € (6,35 %)
- Département de l'Aube : 582 000 € (6,35 %)
- VNF : 5 110 333 € (55,81 %)

Total en HT : 9 158 333 €

TVA (prise en charge par VNF) : 1 771 667 €

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : MOBILITE MULTIMODALE/Grands projets - Bray Nogent (études)

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Études annexes de MOE (géotechnie, bathymétrie, trajectographie)	1 104 170,00	12,06%
Marché de MOE (AVP, étude d'impact...), suivi hydrogéologique	2 000 000,00	21,84%
marché de MOE : procédures réglementaires, frais d'AMO	2 000 000,00	21,84%
marché de MOE : PRO, frais d'AMO	3 754 163,00	40,99%
Acquisitions foncières	300 000,00	3,28%
Total	9 158 333,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	1 720 000,00	18,78%
Région Grand Est	1 164 000,00	12,71%
Département Seine-et-Marne	582 000,00	6,35%
Département Aube	582 000,00	6,35%
Voies navigables de France	5 110 333,00	55,80%
Total	9 158 333,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	582 963,00 €
2018	431 940,00 €
2019	281 700,00 €
2020	225 360,00 €
2021	198 037,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	815 381,00 €
2013	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	7 510 000,00 €
2014	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	10 020 000,00 €
2014	Fret - Soutenir les entreprises et optimiser les bonnes pratiques	51 149,31 €
2015	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	4 120 666,99 €
2015	Fret - Soutenir les entreprises et optimiser les bonnes pratiques	51 929,53 €
2016	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	2 207 300,00 €
2016	Fret - Soutenir les entreprises et optimiser les bonnes pratiques	62 040,71 €
	Montant total	27 338 467,54 €

ANNEXE 3 À LA DÉLIBERATION : CONVENTION

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE	îledeFrance	PORTS de PARIS HAROPA

Convention entre la Région Ile-de-France, Ports de Paris et l'Etat pour la réalisation des études PRO/DCE et des procédures réglementaires de création d'une plateforme portuaire multimodale Port Seine Métropole Ouest

Entre :

La Région Ile-de-France, dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PÉCRESSE,

En vertu de la délibération de la commission permanente n° CP du 16 novembre 2016
Ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

Et

PORTS DE PARIS, Établissement Public de l'État, crée par la loi n°68-917 du 24 octobre 1968, ayant son siège : 2 quai de Grenelle – 75015 PARIS, représenté par Madame Régine BREHIER, Directrice Générale nommée à l'issue du conseil des ministres du 30 mars 2016, et conformément à l'avis rendu par le Conseil d'Administration de Ports de Paris du 9 mars 2016, désigné par « PAP »,

Et :

L'État représenté par le Préfet de Paris, Préfet de la Région Île-de-France, Monsieur Jean-François CARENCO, faisant élection de domicile en l'Hôtel de la Préfecture, 5, rue Leblanc – 75015 PARIS

d'autre part,

Vu le code des transports, notamment les articles L. 4311-1 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de plan État-Région Île-de-France 2015-2020,

Vu le contrat de plan interrégional Etat-Régions Vallée de Seine 2015-2020,

Après avoir rappelé que :

Le territoire de la confluence Seine-Oise est situé au croisement des deux corridors européens de fret majeurs pour l'Ile-de-France : d'une part, l'axe Mer du Nord – Méditerranée et sa branche vers Paris, et d'autre part l'axe Atlantique et sa branche est-ouest prenant naissance au Havre.

La confluence Seine-Oise constitue un nœud de transport à grand potentiel où se croisent modes fluvial, ferroviaire et routier.

I. CONTEXTE DE L'OPÉRATION

Ports de Paris est un établissement public de l'État créé en 1970, dont la gouvernance est partagée avec les collectivités locales et les acteurs économiques franciliens, qui sont représentés à son Conseil d'Administration.

Il a pour mission d'aménager les espaces portuaires publics en Île-de-France et de développer la logistique propre et le transport de passagers par la voie d'eau.

Depuis 2012, il inscrit son action en coordination avec les ports du Havre et de Rouen dans le cadre de l'ensemble portuaire HAROPA.

Ports de Paris gère environ soixante-dix ports, parmi lesquels six plateformes multimodales. Ce réseau constitue le premier port intérieur mondial pour le transport touristique de passagers (7,6 millions de passagers en 2013). C'est aussi le premier port fluvial français et le deuxième port européen pour le transport de marchandises (20,18 millions de tonnes manutentionnées en 2015).

L'action du port s'inscrit pleinement dans les dispositions de l'article 11 de la loi du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, qui souligne le caractère prioritaire du développement de l'usage du transport fluvial et vise notamment l'atteinte d'une part modale du fret non routier de 25% en 2022.

Pour cela, par des investissements massifs et une stratégie de développement durable fondée sur le long terme (Projet stratégique 2015-2020), l'établissement renforce et développe le réseau portuaire francilien pour offrir aux entreprises des installations adaptées à leurs besoins.

La présente demande de subvention concerne les études et procédures réglementaires pour la réalisation du projet Port Seine-Métropole Ouest (PSMO).

Cette opération, qui est inscrite dans le projet stratégique de Ports de Paris a pour objectif de créer un port multimodal de 100ha orienté vers le BTP dans la plaine d'Achères face à la confluence de la Seine et de l'Oise, dans les Yvelines. La vocation portuaire du site est inscrite au SDRIF. Un débat public pour le projet PSMO a eu lieu entre le 15/09/2014 et le 15/12/2014, et a confirmé l'opportunité du projet. La CNDP a rendu son bilan le 12/02/2015. Le Conseil d'Administration de l'établissement, en sa séance du 6 mai 2015, a décidé de poursuivre le projet et d'approuver le dossier de prise en considération de l'opération.

La conduite des études de projet et des procédures réglementaires nécessaires à la Déclaration d'utilité publique et aux autorisations de travaux est menée dans l'objectif de la

tenue de l'enquête publique mi 2017. La réalisation des travaux suivant ces études est programmée à partir de 2018.

Les études préalables au débat public ont fait l'objet d'un cofinancement de la Région dans le cadre du CPER 2007-2013 ainsi que les études AVP et la concertation associée dans le cadre du CPER 2015-2020.

Cette opération est conduite dans le respect du système de management environnemental de Ports de Paris et est certifié ISO 14001, depuis octobre 2013, pour le processus de création de port appliqué au projet Port Seine-Métropole Ouest.

II. ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

Les enjeux principaux de l'opération sont :

- accélérer le report modal de la route vers la voie d'eau et le fer ;
- s'inscrire dans la dynamique du Grand Paris ;
- contribuer au développement de la confluence Seine Oise et au réaménagement de la plaine d'Achères.

Port Seine Métropole Ouest est un projet de plateforme portuaire multimodale de 100ha desservie par le fer, dédiée aux activités du BTP. Ce port principalement situé sur une carrière en exploitation sera construit en plusieurs phases s'échelonnant de 2018 à 2040.

Il permettra notamment d'évacuer les sables et graviers de la plaine d'Achères vers leurs lieux de transformation et en flux retour d'acheminer les matériaux des déblais du Grand Paris pour les valoriser en comblement de carrières ou en les recyclant. S'y adossent, pour développer toutes les activités de la filière, les activités de transformation des granulats et les services liés aux entreprises sur site ainsi que des activités de R&D et/ou de formation. Un quai à usage partagé facilite l'accès au mode fluvial pour les entreprises locales.

Le développement pérenne des activités du port, après l'exploitation de la carrière, sera notamment assuré par les besoins permanents des chantiers de construction à l'échelle du Grand Paris, et par la facilité d'approvisionnement de granulats par le fleuve et le fer.

Le projet PSMO respectera les objectifs suivants :

- Mener la conception de l'aménagement en concertation avec les acteurs institutionnels et les riverains pour favoriser l'acceptabilité locale du projet,

- Concevoir un phasage permettant un démarrage dynamique, avec des fonctionnalités intermodales performantes dès l'origine, et des emprises bien dimensionnées pour obtenir rapidement une massification des flux de marchandises,

- Favoriser l'organisation des activités économiques pour optimiser la création d'emplois locaux,

- Respecter une démarche environnementale exemplaire qui s'appuie sur la certification ISO 140001 du processus de création de port obtenue en 2013 (paysage, biodiversité, milieux humides, gestion durable de l'énergie et de l'eau, ouverture du port au public…) et réserver des espaces verts et paysagers conséquents (15% minimum de l'emprise totale),

- Respecter le paysage et les continuités du grand territoire (trames vertes et bleues, vallée de la Seine, massifs forestiers, circulations douces-piétons et vélos, corridors biologiques, préservation des grands panoramas, …),

- Assurer la cohérence avec les projets de la Confluence Seine-Oise (réseaux de desserte, transports en commun, station de traitement des eaux, zones d'activité des communes, ports de plaisance, installations sportives et de loisirs),

- Participer à la conception des interfaces entre le port et le tissu urbain et à l'intégration des activités complémentaires au port (services, transports, activités commerciales et culturelles).

La présente convention concerne les études PRO/DCE et procédures réglementaires de l'opération Port Seine Métropole Ouest.

PRÉAMBULE :

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes, correspondant aux règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil régional N° CR 33-10 du 17 juin 2010.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération n° CP 16- du 16 novembre 2016, la Région Île-de-France a décidé de soutenir PDP pour les « **Études PRO/DCE et procédures réglementaires de création d'une plateforme portuaire multimodale Port Seine Métropole Ouest** ».

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs de chacune des parties en ce qui concerne les modalités de réalisation et de financement de cette opération intitulée « **Etudes PRO/DCE et procédures réglementaires de création d'une plateforme portuaire multimodale Port Seine Métropole Ouest** ».

Les co-financeurs sont : l'État, la Région Ile-de-France, Ports de Paris et l'Union européenne.

Ports de Paris est maître d'ouvrage du projet.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES ACTIONS COUVERTES PAR LA CONVENTION

Article 2.1 Description du projet

L'opération consiste à mener l'ensemble des phases d'études PRO/DCE, de management de projet (AMO), de concertation et de montage des dossiers et procédures réglementaires qu'il est nécessaire de mener pour la poursuite du projet de Port Seine Métropole Ouest.

Article 2.2 Description du programme de l'opération

Le montant total de l'opération couvert par la présente convention s'élève à **1 165 000 € HT** et se décompose selon les postes suivants :

Postes	Coût HT estimatif
Etudes PRO/DCE	810 000 €
Management de projet (AMO)	70 000 €
Concertation	100 000 €
Dossiers et procédures réglementaires	185 000 €
Total	**1 165 000 €**

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

Article 3.1 Obligations relatives au projet subventionné

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'article 2 de la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération dans le respect des règles de l'art et conformément à toutes les lois et règlements en vigueur applicables.

Article 3.2 Obligations administratives et comptables

Le bénéficiaire s'engage à :

- Informer la Région et l'État dans les deux mois de la survenance de l'évènement par écrit et documents à l'appui de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

- Informer la Région et l'État des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

- Informer la Région et l'État par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

- Faciliter tout contrôle par la Région et par l'État, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

- Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Article 4.1 Principe de financement

Le coût global de cette phase d'études de l'opération comprenant l'ensemble des études PRO/DCE, la démarche de concertation ainsi que les dossiers et procédures réglementaires s'élève à 1 165 000 € HT.

La présente convention acte la participation de l'Union européenne sur l'ensemble du projet. La part de la Région Île-de-France tient compte des subventions déjà versées au titre des études du projet PSMO mais pour lesquelles la part européenne non encore décidée n'avait pas pu être intégrée.
Dans le cadre du dossier déposé pour l'appel à projets européen (Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe), l'Union européenne a accepté de financer une partie des études relatives à l'ensemble du projet PSMO, à hauteur de 1 008 500 €.
Les subventions européennes s'appliquent sur une assiette de montant d'études plus importante incluant des coûts de personnel pour le management interne mais, par souci de simplicité, ces subventions ont été imputées uniquement sur le montant des études restant à financer pour l'État et la Région Île-de-France.

La base subventionnable retenue par la Région Île-de-France s'élève à **156 500 € HT**, montant HT de l'opération déduit des financements européens et comprend l'ensemble des phases d'études PRO/DCE, de management de projet (AMO), de concertation ainsi que de montage des dossiers et procédures réglementaires qu'il est nécessaire de mener pour la réalisation du projet jusqu'au lancement des travaux.

Conformément aux montants inscrits au CPER Île-de-France 2015-2020 et au CPIER Vallée de la Seine 2015-2020, la participation financière attendue de la Région Île-de-France, s'élève à 30,08% du montant total HT de l'opération déduit de la participation européenne, soit **47 075,20 €**.

Conformément aux montants inscrits au CPER Île-de-France 2015-2020 et au CPIER Vallée de la Seine 2015-2020, la participation financière attendue de l'Etat s'élève à 13,86 % du montant total HT de l'opération déduit de la participation européenne, soit **21 690,90 €**.

La participation financière attendue de Ports de Paris, conformément aux CPIER et CPER 2015-2020, est de 56,06% du montant total HT de l'opération déduit de la participation européenne, soit **87 733, 90 €**.

Le cofinancement de l'opération globale s'établit ainsi :

	Montants HT
État	**21 690,90**
Région Île-de-France	**47 075,20 €**
Ports de Paris	**87 733,90 €**
Union européenne	**1 008 500 €**
TOTAL	1 165 000 €

La participation financière de l'État prendra la forme d'une décision attributive de subvention.

La participation financière de la Région Île-de-France prend la forme d'une subvention apportée à Ports de Paris.

Les participations de la Région Île-de-France et de l'État sont réalisées au titre du Contrat de Plan État-Région Île-de-France 2015-2020 (fiche action 2.3 « Infrastructures portuaires » ligne « Port Seine Métropole ») et du Contrat de plan interrégional État-Région Vallée de Seine 2015-2020 (ligne « Port Seine Métropole et premiers travaux).

Article 4.2 Versement de la subvention

Article 4.2.1 Modalités de versement

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire.

Les acomptes sont versés par les financeurs au fur et à mesure de l'avancement de l'opération sur présentation d'appels de fonds par le maître d'ouvrage (PAP).

A cette fin, le maître d'ouvrage transmettra, à l'ensemble des financeurs et sur son périmètre, une demande de versement des acomptes reprenant la dénomination indiquée à l'article 1 afin de permettre une identification sans ambiguïté de la convention de rattachement et indiquant les autorisations de programme/engagement auxquelles l'appel de fonds se rattache.

Article 4.2.2 Versement d'acomptes

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :
- Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées,

- Chaque demande de versement de subvention est signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée.

La demande de versement auprès de la Région Île-de-France comprendra :

- l'état récapitulatif des montants déjà appelés au titre de la présente convention.

- l'état détaillé des dépenses réalisées par les maîtres d'ouvrage indiquant notamment la référence des factures acquittées, leur date d'acquittement et le montant des factures acquittées. Ce montant global sera ventilé entre les différents postes indiqués à l'article 2 de la présente convention, au prorata de leur état d'avancement.

La participation financière de l'État fera l'objet de délégations en AE et CP au maître d'ouvrage. Chaque demande comprendra :

- l'état récapitulatif des montants déjà demandés au titre de la présente convention,
- un état récapitulatif des factures comptabilisées, signé par le responsable du projet,
- un tableau de justification de l'état d'avancement (exprimé en euros courants et en pourcentage par rapport au coût d'objectif) de chacun des postes de dépenses tels que définis à l'article 2 de la présente convention

Chacun des documents constituant la demande d'acompte est signé par le représentant légal du maître d'ouvrage.

La demande d'acompte résulte des documents précédents et de l'application, pour chaque financeur, de la clé de financement définie à l'article 4.1.

Les subventions sont versées à PAP, sur le compte 00001000274- code banque 10071- code guichet 75000- clé RIB 34- ouvert au nom de : « PORT AUTONOME DE PARIS agence comptable» à la Recette Générale des Finances, 94 rue Réaumur – 75002 Paris.

Conformément à la délibération CR09-15 du 12 février 2015, le montant cumulé des acomptes pouvant être versé par la Région d'Île-de-France pour les opérations relevant du Contrat de Plan État / Région 2015-2020 est plafonné à 95 % avant versement du solde. Il

est de 90% avant versement du solde pour l'État, conformément à la délibération précédemment évoquée.

Article 4.2.3 Versement du solde

Le montant final de la subvention sera calculé par application du taux de subvention aux dépenses réelles et plafonnées aux dépenses subventionnables prévisionnelles indiquées à l'article 2.2 de la présente convention.

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche ainsi que la production de la déclaration d'achèvement des travaux conforme au plan d'ouvrage exécuté et annexé.

Le solde sera versé sur justification. Le versement du solde sera subordonné à la production :

- d'une note relative à la réalisation de l'opération précisant la conformité de ses caractéristiques avec celles visées par la présente convention ;

- après présentation du décompte général définitif de l'opération ;

- d'un compte rendu financier de l'opération ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche. Ce compte rendu financier comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire et du comptable qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

En cas de surcoût, l'intégralité de ce surcoût est à la charge du bénéficiaire.

Article 4.2.4 Modalités de mandatement

Le mandatement de la Région Île-de-France et de l'État est libellé de telle façon qu'il apparaisse explicitement s'il s'agit d'un versement effectué au titre de la présente convention.
La date et les références de mandatement sont portées par tous moyens écrits à la connaissance du bénéficiaire.
Le paiement est effectué par virement bancaire portant le numéro de référence de la facture (numéro porté dans le libellé du virement).
Le comptable assignataire est le Receveur Général des Finances de Paris de la Direction Régionale des Finances Publiques, Trésorier-Payeur Général pour la Région Île-de-France.

Article 4.2.5 Révision du montant subventionné

Le montant des subventions constitue un plafond. Tout dépassement du montant visé à l'article 4.1 est pris en charge par le bénéficiaire.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire de la subvention s'avère inférieure au montant total initialement prévu, les subventions de l'État et de la Région attribuées sont révisées en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux ou du barème unitaire indiqués à l'article 4.1 de la présente convention. Elles font l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à l'État et à la Région en cas de trop perçu.

Article 4.2.6 Éligibilité des dépenses subventionnables

Les dépenses subventionnables sont prises en compte **à compter de la date du 16 novembre 2016** et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 4.2.8 de la présente convention, sauf dispositions contraires prévues dans ladite délibération.

Article 4.2.7 Suivi financier de l'opération

- Le service instructeur et financier pour le compte de l'État est la DGITM/DST/PTF1
Le service instructeur référent, représentant de l'État au niveau régional, est la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France.

- La Direction des transports de l'Unité Aménagement Durable est le service instructeur de la Région Île-de-France.

Article 4.2.8 Caducité

Conformément aux dispositions du Règlement Budgétaire et Financier de la Région Île-de-France, si à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la date de délibération d'attribution de la subvention, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale une demande de paiement d'un premier acompte, ladite subvention devient caduque et elle est annulée.

Ce délai peut être prorogé d'un an maximum par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit avant l'expiration du délai de trois ans mentionnés ci-avant que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables. Passé ce délai, l'autorisation de programme rendue disponible est désengagée et désaffectée par décision du Président. Elle n'est pas utilisable pour une autre affectation.

Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France et de l'État, Ports de Paris s'engage à mentionner le soutien financier de l'ensemble des financeurs et à faire apparaître leur contribution pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention sur ses documents et publications officiels de communication relatifs à cette opération, notamment en faisant figurer les logos des partenaires.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France et l'État » et de l'apposition des logos conformément à leur charte graphique respective.

Ports de Paris autorise à titre gracieux la Région et l'État à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région et l'État ne revendiquent

aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région et l'État est interdite.

Article 5.1 Modalités de la communication pour le concours financier de la Région :

La présence du logotype de la Région est obligatoire, en première de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication autour du projet.

Les correspondances avec les destinataires de l'action soutenue par la Région indiquent explicitement que cette action bénéficie du soutien de la Région Île-de-France.

Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Île-de-France.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus.

De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Pendant toute la durée des travaux, le maître d'ouvrage doit apposer à la vue du public, un panneau d'information (ou plusieurs suivant la disposition des lieux) facilement lisible, faisant apparaître la mention « travaux réalisés avec le concours financier de la Région Île-de-France à hauteur de …. ».

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

Article 5.2 Modalités de la communication pour le concours financier de l'État :

La présence du logotype de l'État est obligatoire, en première de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication autour du projet.

Les correspondances avec les destinataires de l'action soutenue par l'État indiquent explicitement que cette action bénéficie du soutien de l'État.

Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Préfecture de région d'Île-de-France.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication d'État selon les règles définies ci-dessus.

Pendant toute la durée des travaux, le maître d'ouvrage doit apposer à la vue du public, un panneau d'information (ou plusieurs suivant la disposition des lieux) facilement lisible, faisant apparaître la mention « travaux réalisés avec le concours financier de l'État à hauteur de …. ».

Les services concernés de l'État sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 6 : GOUVERNANCE ET SUIVI DE L'OPÉRATION

Le suivi de l'opération désignée dans la présente convention est organisé par Ports de Paris et assuré par :

- Un **comité technique des financeurs**, composé des services techniques des instances co-financeurs, signataires de la présente convention, de l'État et du maître d'ouvrage.

Le comité technique aborde l'état d'avancement de l'opération relevant de la présente convention autour des thématiques suivantes :

- suivi technique et opérationnel,
- suivi financier et administratif.

Le comité technique se réunit au moins deux fois par an pour s'assurer du bon déroulement du projet et notamment préalablement à chaque réunion du comité de suivi. En tant que de besoin, à l'initiative d'un financeur, le comité de technique peut être réuni en séance supplémentaire.

- Un **comité de suivi dédié à l'opération**, pouvant être réuni en tant que de besoin, qui vient compléter le système de gouvernance de l'opération.
Il est composé des élus ou des directeurs techniques concernés par l'opération. Les instances co-financeurs, signataires de la présente convention, de l'État (DRIEA) et du maître d'ouvrage sont également associées au comité de suivi.

Le comité de suivi permet notamment d'aborder certains points bloquants ne relevant pas du comité technique.

- le **Conseil d'Administration** de Ports de Paris reste l'**instance décisionnaire**.

ARTICLE 7 : DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date de délibération régionale de la commission permanente, à savoir le **16 novembre 2016**.

Elle prend fin lors du versement du solde du par la Région et par l'État au titre de l'opération concernée par la présente convention, ou à défaut en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 4.2.8 de la présente convention.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région et l'État peuvent en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région et L'État adressent au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en

demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région et l'État adressent au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région et l'État.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région en cas d'inexécution par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 9 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

En cas d'inexécution par le maître d'ouvrage de ces obligations contractuelles ou d'une utilisation de la subvention non conforme à leur objet, la subvention sera restituée.
Dans ce cas, il sera procédé à la résiliation de la présente convention dans les conditions prévues à l'article 10 ci-dessous.

En outre, la Région et l'État se réservent le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la somme versée, au regard de la qualité des prestations effectuées.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné.

Tous les frais engagés par la Région et l'Etat pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant.

ARTICLE 11 : PIÈCES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et le cas échéant les annexes.

Fait à Paris en 3 exemplaires originaux

Le.....

La Présidente du Conseil régional d' Île-de-France

Valérie PÉCRESSE

La Directrice Générale de Ports de Paris

Régine BREHIER

Le Préfet de la région Île-de-France

Jean-François CARENCO

CONTRATS DE PLAN 2015-2020

ÉTAT – RÉGION ÎLE DE FRANCE
VOLET MOBILITÉ MULTIMODALE
Projets fluviaux

ÉTAT – RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE
VOLET MOBILITÉ DURABLE
Opération III-1-1

Convention

relative au financement des études de conception et des premières acquisitions foncières pour la mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine

ENTRE

L'ÉTAT, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, représenté d'une part par le **Préfet de Paris, Préfet de la Région Ile-de-France**, Préfet de Paris, Monsieur Jean-François CARENCO, faisant élection de domicile en l'Hôtel de la Préfecture, 5, rue Leblanc – 75015 PARIS, et d'autre part par le **Préfet de la Région Grand Est**, Monsieur Stéphane FRATACCI, faisant élection de domicile en l'Hôtel de la Préfecture, 5 place de la République 67073 STRASBOURG CEDEX

LA RÉGION ILE-DE-FRANCE, dont le siège est l'Hôtel de Région, 33 rue Barbet de Jouy, 75007 PARIS, ci-après dénommée par le terme "La Région", représentée par sa Présidente en exercice, Madame Valérie PÉCRESSE, dûment habilitée à signer la présente convention, agissant en vertu de la décision de la commission permanente du Conseil régional en date du

LA RÉGION GRAND EST, dont le siège est l' Hôtel de Région, 1 place Adrien Zeller – BP 91006 – 67070 STRASBOURG Cedex, ci-après dénommée par le terme "La Région", représentée par son Président en exercice, Monsieur Philippe RICHERT, dûment habilité à signer la présente convention, agissant en vertu de la décision de la commission permanente du Conseil régional en date du ……..

LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE, dont le siège est l'Hôtel du Département, 12 rue des Saint-Pères, 77000 MELUN, ci-après dénommé par le terme "Le Département", représenté par son Président en exercice, Monsieur Jean-Jacques BARBAUX, dûment habilité à signer la présente convention, agissant en vertu de la décision de la commission permanente du Conseil Départemental en date du

LE DÉPARTEMENT DE L'AUBE, dont le siège est l'Hôtel du Département, 2 rue Pierre-Labonde, 10000 TROYES, ci-après dénommé par le terme "Le Département", représenté par son Président en exercice, Monsieur Philippe ADNOT, dûment habilité à signer la présente convention, agissant en vertu de la décision de la commission permanente du Conseil Départemental en date du ……..

ET

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE, dont le siège est situé 175, rue Ludovic Boutleux, BP 820, 62 408 Béthune Cedex, représenté par son Directeur Général en exercice, Monsieur Marc PAPINUTTI, dûment habilité à signer la présente convention, désigné ci-après par le terme « maitre d'ouvrage ».

Vu la Loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,
Vu le décret N°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France
Vu l'article 124 de la loi de finances pour 1991 n° 90-1168 du 29 décembre 1990
Vu le code des collectivités territoriales,
Vu le Contrat de Plan Etat-Région Ile-de-France 2015-2020 signé le 9 juillet 2015
Vu le Contrat de Plan Etat-Région Champagne-Ardenne 2015-2020 signé le 28 août 2015
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France n°01/2009 portant délégation de pouvoir au directeur général, en date du 25 février 2009,
Vu la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France sur la convention initiale en date du 9 octobre 2015,
Vu la délibération du Conseil Régional d'Ile de France sur le projet de nouvelle convention en date du 16 novembre 2016,
Vu la délibération du Conseil Régional de Champagne-Ardenne sur le projet de convention initiale en date du 25 novembre 2015,
Vu la délibération du Conseil Régional Grand Est sur le projet de nouvelle convention en date du

Vu la délibération du Conseil Départemental de Seine-et-Marne sur le projet de nouvelle convention en date du 15/12/2016,
Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Aube sur le projet de nouvelle convention en date du XX,
Vu la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) du 7 août 2015,
Vu la décision du 15 décembre 2015 de la Commission Européenne pour le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) 2014-2019.

(*) A terme, le CPER Champagne-Ardenne deviendra le CPER Grand Est

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Préambule **:**

Le projet Seine-Escaut 2020

Le projet prioritaire européen Seine-Escaut consiste en la réalisation d'une liaison fluviale à grand gabarit entre la France, la Belgique et les Pays-Bas pour relier plus efficacement les ports maritimes et les ports intérieurs du Nord de la France et de l'Europe.

En France, le projet porte sur :

- La Seine Aval du port du Havre à Suresnes avec la connexion vers l'Oise et le canal Seine-Nord Europe à Conflans-Sainte-Honorine ;
- La Seine Amont de Bonneuil- sur-Marne à Nogent-sur-Seine, dont la liaison Bray-Nogent ;
- L'Oise de Conflans-Ste-Honorine à Compiègne ;
- le Canal Seine-Nord Europe sur 107 km de Compiègne à Aubencheul-au-Bac ;
- Le réseau du Nord-Pas-de-Calais reprenant le canal de Dunkerque à Valenciennes jusqu'à l'Escaut et la dorsale wallonne ainsi que la Deûle et la Lys vers Gand et Terneuzen.

Le maillon central de cette liaison (et seul maillon manquant), le canal Seine-Nord Europe, permettra de désenclaver le bassin de la Seine en le reliant à 20 000 km du réseau fluvial européen à grand gabarit et de leur réseau de ports intérieurs et l'approfondissement de l'hinterland des ports maritimes français.

De plus, en France, au Nord et au Sud du canal Seine-Nord Europe, des travaux ont d'ores-et-déjà été effectués afin d'assurer la cohérence de continuité de la future liaison Seine Escaut. Certains tronçons participant à l'amélioration du réseau navigable et étant hors programme sont en travaux ou déjà réalisés. Sur le réseau français, il s'agit :

- Au nord, les ponts ont été relevés à une hauteur libre de 5,25 m, l'Escaut a été recalibré à 3 000 t, d'importants travaux de recalibrage de la Deûle à 3 000 t ont été lancés et de nombreuses études et travaux préliminaires ont été réalisés pour le canal Condé-Pommeroeul, le recalibrage de la Lys et l'aménagement de l'écluse du Quesnoy-sur-Deûle ;

- Au Sud, 7 barrages et écluses de l'Oise ont été reconstruits dans le cadre du programme interrégional d'aménagement de l'Oise entre 2000 et 2012. Des travaux de modernisation et de fiabilisation d'une première partie des ouvrages de Notre-Dame-de-la-Garenne et d'Amfreville ont été réalisés en Seine aval entre 2000 et 2013, et le barrage de Chatou a été reconstruit (mis en service en 2013). Sur la Seine amont, le barrage de Coudray a été reconstruit et mis en service en 2012, les travaux de reconstruction du barrage de Vives Eaux ont été lancés (mise en service en 2017) et des travaux de modernisation et de fiabilisation des écluses principales ont été réalisés à Coudray, Vives Eaux, La Cave, Varennes ainsi qu'à Evry où ils sont encore en cours.

Dans le cadre de l'appel d'offre européen « Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) », la France a déposé un dossier de demande de subvention « Seine-Escaut 2020 » à la Commission européenne pour les opérations portées par Voies navigables de France.

Suite à la décision du 15 décembre 2015 de la Commission Européenne de mobiliser en totalité le cofinancement communautaire sur le projet de Canal Seine Nord Europe, aucun cofinancement européen ne peut être attendu à court terme (MIE 2015-2019) pour le projet Bray-Nogent. Voies navigables de France prévoit de proposer de nouveau l'opération lors du prochain appel à projets européen.

<u>Le projet de mise à grand gabarit entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine</u>

Le projet de mise à grand gabarit (2 500 T) de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine consiste à augmenter le gabarit de navigation sur environ 27 km entre l'écluse de la Grande Bosse à Bray-sur-Seine(77) et le port de Nogent-sur-Seine(10). Cet aménagement doit permettre d'améliorer les conditions de navigation sur cet itinéraire et de le relier de manière homogène au reste de la Seine navigable.

Le projet consiste à :

- aménager la Seine navigable sur 17 km environ
- créer un canal neuf à grand gabarit sur 10 km environ
- créer 2 écluses neuves à Jaulnes et Courceroy
- aménager 4 ou 5 ponts rétablissant les circulations routières interceptées par le projet.

A ces ouvrages principaux s'ajoutent les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts environnementaux.

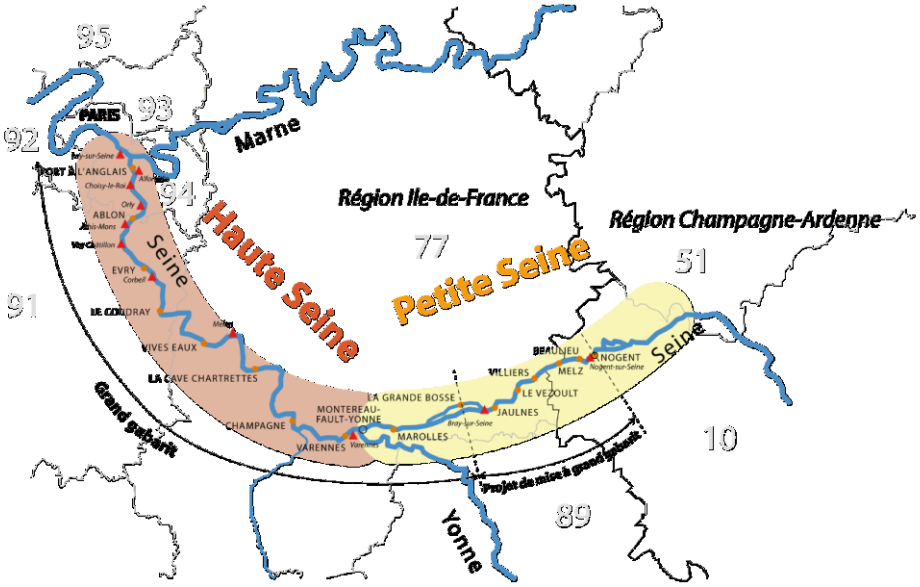

Cette opération constitue une des opérations du Volet « Mobilité durable » du Contrat de Plan 2015-2020 pour la Région Ile-de-France 2015-2020 et une des opérations du Volet « Mobilité durable » du CPER 2015-2020 pour la Région Champagne-Ardenne.

Le programme de l'opération a été validé par VNF début 2015 et le maître d'œuvre a été désigné le 5 février 2016 afin de conduire les études de conception et les études réglementaires liées à l'opération.

Le projet est constitué de deux sections principales : Section 1 : Seine canalisée à mettre à grand gabarit

- Section 2 : canal neuf à grand gabarit

Les caractéristiques principales du projet sur chacune des sections apparaissent dans le tableau ci-après :

Section 1 : Seine canalisée à mettre à grand gabarit	Ensemble de la section courante à mettre à grand gabarit (2500 T):
	• 1 écluse neuve à créer : ○ écluse de Jaulnes

	• 2 écluses conservées et éventuellement à adapter et à intégrer :
	  ○ écluse de la Grande Bosse
	  ○ écluse de Vezoult

	• 3 barrages existants à éventuellement adapter et intégrer:
	  ○ barrage de la Grande Bosse
	  ○ barrage de Jaulnes
	  ○ barrage de Vezoult

	• 1 pont existant à adapter ou reconstruire : ○ pont de Port Montain
	• Canal à grand gabarit à créer entre Villiers-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, en parallèle de l'actuel canal de Beaulieu en raccordant les

Section 2 : canal neuf à grand gabarit	casiers SEDA existant
	• 1 écluse à créer : o écluse de Courceroy
	• 4 liaisons routières à rétablir du fait de la construction du canal o Villiers sur Seine – RD49a1 o Courceroy - RD 168 o Melz – Voie locale o Beaulieu – Voie locale
	• 1 barrage existant non inclus dans le programme car faisant l'objet d'une opération spécifique inscrite aux CPER 2015-2020 Ile de France et Champagne-Ardenne • barrage de Beaulieu

Le coût du projet Bray Nogent

L'opération concerne les études et les travaux restant à financer à compter de la phase de conception pour réaliser l'opération de mise à grand gabarit (2 500 T) de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine pour une estimation prévisionnelle, approuvée au stade programme, de 287 M€ TTC (valeur 2014) se décomposant comme suit :

- 25 millions d'euros TTC d'études et d'assistance au maître d'ouvrage
- 5 millions d'euros d'acquisitions foncières
- 257 millions d'euros TTC de travaux.

Les travaux, s'ils sont financés, pourront se dérouler de 2020 à 2024 pour un montant de 267 M€ TTC (incluant 10 M€ TTC pour les études en phase travaux). Ils feront l'objet d'une convention spécifique.

Le financement des études du projet de mise au gabarit entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine

Le manque de financement européen et l'avancement des études a conduit à préciser et réviser le périmètre initial de la convention initiale votée en octobre 2015.
Le nouveau périmètre de la présente convention n'intègre dorénavant plus la fin des études de conception (phase DCE/ACT) et la fin des acquisitions foncières.
Par ailleurs, depuis le Comité de Pilotage du projet du 19 mai 2016, le projet est dorénavant également porté par les deux Départements de Seine-et-Marne et de l'Aube.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, ET CONSIDÉRANT LE COPIL DU 19 MAI 2016 PRÉSIDÉ PAR LE PRÉFET DE RÉGION ILE-DE-FRANCE, QUI A ACTÉ LA POURSUITE DU PROJET ET COFINANCEMENT DES ÉTUDES, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser le cadre des engagements réciproques de l'Etat, de la Région Ile-de-France, de la Région Grand Est, du Département de la Seine-et-Marne, du Département de l'Aube et de Vois navigables de France pour le financement des études de conception et des premières acquisitions foncières de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine.

ARTICLE 2 - MAITRISE D'OUVRAGE

La maîtrise d'ouvrage des études de conception est assurée par VNF, représentée par la Direction territoriale bassin de la Seine.

En tant que maître d'ouvrage de l'opération, VNF s'engage à :

- communiquer aux co-financeurs les résultats des études réalisées,
- informer les co-financeurs de toute modification du contenu de l'opération,
- communiquer aux cofinanceurs les calendiers prévisionnels d'engagements et d'appels de fonds,
- faire le point sur l'avancement de l'opération, lors des différents comités de gouvernance du projet,
- mentionner les différents co-financeurs sur tous documents de communication qui devront être soumis au préalable aux co-financeurs pour validation. VNF devra en faire état sur l'ensemble des documents établis (plaquettes, invitations, présentations à des partenaires externes, sites internet ou autres) et lors des manifestations valorisant l'objet du financement. Il apposera le logo des partenaires sur l'ensemble des éditions.
- par ailleurs, les modalités relatives à l'organisation de ces manifestations, y compris les inaugurations, devront faire l'objet d'une concertation préalable entre les partenaires financiers de la présente convention.

Le non-respect de cet engagement pourra entraîner le blocage des versements de tout ou partie de la subvention accordée par la Région Ile-de-France, la Région Grand Est, le Département de la Seine-et-Marne, le Département de l'Aube, ou son annulation.

VNF a la responsabilité pleine et entière du maître d'ouvrage sur les études réalisées et les installations mises en place au titre de cette opération.

ARTICLE 3 – CONSISTANCE DE L'OPÉRATION

L'opération consiste à réaliser, pour l'opération de la mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine :

- Les études de maitrise d'œuvre et procédures associées (de l'APS jusqu'à la phase PROJET, étude d'impact et autres études réglementaires, réalisation du dossier d'enquête publique, etc...)
- les études de reconnaissances préalables ou études annexes à la maitrise d'œuvre (sondages géotechniques, mise en place d'un réseau piézométrique, relevés faune-flore, relevés topographiques et bathymétriques, etc..),
- l'ensemble des frais et marchés nécessaires à la conduite d'opération et à la concertation jusqu'à la DUP (assistants à maitrise d'ouvrage, communication, AMO foncier, etc...)
- les premières acquisitions foncières
- les autres dépenses associées ou connexes nécessaires à la réalisation de cette opération,

L'annexe 1 apporte des éléments techniques complémentaires sur le projet, les dépenses envisagées et le calendrier.

ARTICLE 4 – DUREE DE L'OPÉRATION

La durée de l'opération constituée des études de conception et des premières acquisitions foncières est estimée à 6 ans, de 2015 à 2020.

Un échéancier prévisionnel des dépenses par VNF et un tableau prévisionnel des appels de fonds auprès des cofinanceurs sont présentés en annexe 3.

ARTICLE 5 – COUTS DE L'OPÉRATION

Le coût des études de conception et des premières acquisitions foncières nécessaires à la mise à grand gabarit (2 500 tonnes) de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine s'élève à **10 930 000 € TTC**, se décomposant comme suit :

- 10 630 000€ TTC d'études,
- 300 000€ d'acquisitions foncières.

soit **9 158 333 € HT** :

- 8 858 333 € HT d'études,
- 300 000 € d'acquisitions foncières (pas de TVA appliquée sur les AF).

La base subventionnable retenue par les collectivités s'élève à **9 158 333 € HT**.
Etant donné que le montant des acquisitions foncières de 300 000 € n'intégre pas de TVA, le montant de 9 158 333 € HT est de fait décorrélé du montant TTC réduit inscrit à cet avenant :
10 930 000 €.

Les montants TTC sont basés sur un taux de TVA de 20 %.

Ce montant, exprimé en euros courants, est une estimation des frais engagés par le maître d'ouvrage sur la période correspondante.

A titre d'information, les études de conception regroupent notamment les études de reconnaissance préalables, les études de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase 'projet' et procédures réglementaires associées, les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que les premières acquisitions foncières à l'amiable.

ARTICLE 6 – COFINANCEURS

Les co-financeurs de l'opération portant sur les études de conception et des premières acquisitions foncières sont :

- La Région Ile-de-France ;
- La Région Grand Est ;
- le Département de la Seine-et-Marne ;
- le Département de l'Aube ;
- Voies navigables de France.

ARTICLE 7 – PLAN DE FINANCEMENT

Suite à la décision du 15 décembre 2015 de la Commission Européenne de mobiliser en totalité le cofinancement communautaire sur le projet de Canal Seine Nord Europe, aucun cofinancement européen ne peut être attendu à court terme pour le projet Bray-Nogent.

Les participations des co-financeurs Région Ile-de-France, Région Grand Est, Département de la Seine-et-Marne et Département de l'Aube sont réalisées au titre du Contrat de Projet Etat-Région Ile-de-France 2015-2020 et du Contrat de Plan Etat-Région Champagne-Ardenne 2015-2020.

En revanche, l'Etat/VNF poursuit la recherche de financements européens en répondant aux prochains appels à projet de l'Union Européenne. Dans le cas d'une réponse positive, un avenant

à la convention sera proposé pour intégrer les subventions européennes.

Les deux Départements Seine-et-Marne et Aube ont décidé d'entrer dans le plan de financement de la présente opération à partir du 1er janvier 2017.
VNF assurera l'avance pour les dépenses réalisées sur la période 2015-2016 qui ne peuvent être prises en charge de façon rétroactive par les Départements (cf. annexe 3).

a) Les Conseils Régionaux

Le financement des études de conception et des premières acquisitions foncières, objet de la présente convention, se réalise à parité entre le Contrat de Plan Etat-Région Ile-de-France et le Contrat de Plan Etat-Région Champagne-Ardenne, à hauteur respectivement de 50 %.

La **base subventionnable** de la présente opération retenue par les collectivités s'élève à **9 158 333 € HT** qui se décomposent comme suit **:**

- **300 000 € HT d'acquisitions foncières et**
- **8 858 333 € HT d'études.**

Ce périmètre comprend l'ensemble des études de la phase conception jusqu'à la phase PROJET ainsi que les premières acquisitions foncières. L'annexe 1 détaille les grands postes de dépenses.

- La Région Ile de France

La participation de la Région Ile-de-France à la présente opération, au titre du CPER 2015-2020 Ile-de-France, s'élève à 1 720 000 €, soit 18,78 % de la base subventionnable HT. La Région Ile-de-France participe à la présente opération pour les dépenses réalisées à partir du 09/07/2015.

La participation de la Région Ile-de-France à cette opération constitue un montant plafond, non actualisable et non révisable.

- La Région Grand Est

Pour le CPER Champagne-Ardenne, la Région Grand Est finance à hauteur de 1 164 000 € soit 12,71 % de la base subventionnable HT. La Région Grand Est participe à la présente opération pour les dépenses réalisées à partir du 09/07/2015.

La participation de la Région Grand Est à cette opération constitue un montant plafond, non actualisable et non révisable.

b) Les Départements

Le Département de la Seine-et-Marne finance à hauteur de 582 000 € correspondant à des dépenses réalisées à partir du 15/12/2016, soit une participation à hauteur de 6,35 % de la base subventionnable HT.

Le Département de l'Aube finance à hauteur de 582 000 € correspondant à des dépenses réalisées à partir du 01/01/2017, soit une participation à hauteur de 6,35 % de la base subventionnable HT.

La participation des Départements à cette opération constitue un montant plafond, non actualisable et non révisable.

c) Voies navigables de France

Voies navigables de France participe au projet à hauteur de :

- 2 277 167 € HT au titre du CPER Ile-de-France
- 2 833 167 € HT au titre du CPER Champagne-Ardenne

Voies navigables de France prend en charge l'intégralité de la TVA pour cette opération. Le montant total de la participation de VNF toutes taxes comprises (avec une TVA au taux de 20%) s'élève donc à 6 882 000 €.

d) Plan de financement global résultant

Le plan de financement global de l'opération est donc le suivant (en Euros courants, hors taxes):

Co-financeurs	**Montant de participation à l'opération**	**Clés résultantes sur le HT**
Région Ile-de-France	1 720 000 €	18,78 %
Région Grand Est	1 164 000 €	12,71 %
Département de Seine-et-Marne	582 000 €	6,35 %
Département de l'Aube	582 000 €	6,35 %
VNF	5 110 333 €	55,81 %
Total en HT	**9 158 333 €**	**100 %**
TVA (prise en charge par VNF)	1 771 667 €	
Total en TTC	10 930 000 €	

Le détail de ce plan de financement par CPER ainsi que le montant prévisionnel des appels de fonds, par année sont détaillés en annexe 3 de la présente convention.

ARTICLE 8 – DISPOSITIONS FINANCIERES

8.1 Caducité

- **Caducité des subventions au titre du Règlement Budgétaire et Financier de la Région Ile-de-France**

Conformément aux dispositions du Règlement Budgétaire et Financier de la Région Ile-de-France, si à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la date de délibération d'attribution de la subvention (délibération CP n°15-692 du 8 octobre 2015), le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale une demande de paiement d'un premier acompte, ladite subvention devient caduque et elle est annulée.

Ce délai peut être prorogé d'un an maximum par décision du Président, si le bénéficiaire établit avant l'expiration du délai de trois ans mentionnés ci-avant que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables. Passé ce délai, l'autorisation de programme rendue disponible est désengagée et désaffectée par décision du Président. Elle n'est pas utilisable pour une autre affectation.

L'opération ayant donné lieu à l'engagement d'une **autorisation de programme de projet**, celle-ci demeure valable jusqu'à l'achèvement de l'opération si elle a fait l'objet d'un premier appel de fonds émis dans les délais.

Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

- **Caducité des subventions au titre du règlement Budgétaire et Financier du Département de Seine-et-Marne**

Le Règlement Budgétaire et Financier adopté le 29/06/2012 et modifié le 26/04/2013 s'applique à compter de la date d'attribution de la subvention soit le 15 décembre 2016.

L'aide financière départementale sera attribuée à VNF sous forme d'un virement bancaire.

Les acomptes seront versés sur demande du bénéficiaire au prorata de l'avancement du projet, sur présentation des pièces justifiant des dépenses réalisées. Les avances et acomptes cumulés ne peuvent pas excéder 80% de la subvention attribuée.

Le solde, soit 20 %, sera versé sur demande du bénéficiaire à réception des pièces justifiant de la pleine réalisation du projet et des factures acquittées (exemple : procès verbal de réception des travaux accompagné des factures acquittées ou tout autre document justifiant la pleine réalisation de l'opération).

A compter de la date d'émission du mandat relatif au premier acompte, la demande du solde par le bénéficiaire doit intervenir au plus tard dans les trois ans ou quatre ans en cas de prorogation de la durée de réalisation du projet. En cas de dépassement du délai, le solde devient caduc.

Sur demande écrite et argumentée du bénéficiaire, une prorogation pour faire valoir le versement du solde peut être accordée par une délibération de la Commission permanente.

- **Clause spécifique au Département de l'Aube**

Un premier versement de 221 104 € du montant du soutien financier départemental prévu sera versé en 2017 et sous condition d'un courrier d'appel de fonds adressé au président du Département.

Les acomptes seront versés sur demande du bénéficiaire au prorata de l'avancement du projet, sur présentation des pièces justifiant des dépenses réalisées. Les avances et acomptes cumulés ne peuvent pas excéder 80% de la subvention attribuée.

Le solde, soit 20 %, sera versé sur demande du bénéficiaire à réception des pièces justifiant de la pleine réalisation du projet et des factures acquittées (exemple : procès verbal de réception des travaux accompagné des factures acquittées ou tout autre document justifiant la pleine réalisation de l'opération).

8.2 Eligibilité des dépenses subventionnables

Les dépenses subventionnables par les Régions Ile de France et Grand Est sont prises en compte **à compter de la date du 9 juillet 2015** et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 8.1 de la présente convention, sauf dispositions contraires prévues dans la dite délibération.

Les dépenses subventionnables par le Département de Seine-et-Marne sont prises en compte **à compter de la date du 15 décembre 2016** et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 8.1 de la présente convention, sauf dispositions contraires prévues dans la dite délibération.

Les dépenses subventionnables par le Département de l'Aube sont prises en compte **à compter de la date du 1er janvier 2017** et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 8.1 de la présente convention, sauf dispositions contraires prévues dans la dite délibération.

8.3 Modalités de règlement

Le règlement des participations interviendra dans la limite des crédits inscrits chaque année aux budgets respectifs des co-financeurs, et au vu des titres de perception émis par Voies navigables de France et de la manière suivante :

- Un acompte annuel émis au prorata des montants à engager par le maitre d'ouvrage tels que présentés en annexe 3 et au vu d'un certificat d'avancement réel des opérations visé par le responsable de l'opération au sein de VNF et l'agent comptable, justifiant le montant total des dépenses réalisées.

  Conformément à la délibération CR09-15 du 12 février 2015, le montant cumulé des acomptes pouvant être versé par la Région Ile-de-France pour les opérations relevant du Contrat de Plan Etat Régions 2015-2020 est plafonné à 95% avant versement du solde.

- Le solde de la subvention des co-financeurs sera versé, après service fait, sur présentation :

  - ✓ d'un état récapitulatif définitif des dépenses, faisant état des sommes payées par VNF et qui devra être visé par le responsable de l'opération au sein de VNF et l'agent comptable de VNF ;
  - ✓ d'une attestation précisant la date de fin des travaux/études visée par le responsable susvisé.

Les demandes de versement au titre des acomptes et du solde seront établies par le maître d'ouvrage suivant un modèle-type, commun à l'ensemble des parties, précisant les points suivants :

- nature de l'opération ;
- identification des fournisseurs ;
- montants réglés aux fournisseurs ;
- numéro des factures ;
- mode de règlement.

Le montant final de la subvention sera calculé, par co-financeurs, par application de la clé de financement aux dépenses réelles et plafonné aux dépenses prévisionnelles indiquées dans la présente convention (article 4.2.e).

8.4 Facturation et recouvrement

Les subventions seront versées à VNF sur le compte ouvert au nom de VNF à la Recette Générale des Finances, 94 rue Réaumur – 75002 PARIS.

Bénéficiaire	Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé

Agent comptable régional VNF	10071	75000	00001005259	17

ARTICLE 9 – SUIVI DE LA CONVENTION

9.1 Comité des cofinanceurs : rôle et composition

Ce comité des co-financeurs est chargé de veiller au bon déroulement de l'exécution de la convention, en particulier :

- Il contrôle son avancement et le respect du calendrier prévisionnel, qu'il actualise au besoin ;
- Il rassemble et tient à jour les prévisions de besoins de trésorerie sur l'ensemble de la convention, à partir des éléments fournis par VNF.

Un relevé de décision sera fourni par le maître d'ouvrage aux membres du comité, rappelant les décisions successives prises et permettant de suivre l'avancement physique et financier, ainsi que les prévisions de consommation de crédits.

Ce comité des co-financeurs se réunit à minima de manière biannuelle. Au sein de ce comité seront regroupés l'ensemble des services techniques des parties signataires de la présente convention, à savoir :

- des représentants de la Région Ile-de-France ;
- des représentants de la Région Grand Est ;
- des représentants du Département de Seine-et-Marne ;
- des représentants du Département de l'Aube ;
- des représentants de la DRIEA Ile-de-France ;
- des représentants de la DREAL Grand Est ;
- des représentants de Voies navigables de France.

9.2 Gouvernance du projet : comité de pilotage présidé par le Préfet de Région Ile-de-France

Par ailleurs, la gouvernance du projet est également assurée par un comité de pilotage, dont les modalités sont précisées dans la note n°2014-9981 du 20 juin 2014 du préfet de région Ile de France.

Ce comité de pilotage, composé du niveau politique et de direction des co-financeurs, a pour rôle d'informer sur l'avancement du projet et de prendre les décisions aux étapes clés. Il pourra se réunir une fois par an, sur convocation du Préfet coordinateur de l'opération ou suite à demande de l'un des co-financeurs exprimée auprès du Préfet coordinateur. Ce comité permet d'informer et d'associer les élus au suivi de l'avancement et du financement de cette opération.

Un comité technique, piloté par le DRIEA IF, est également constitué avec les services techniques des différents partenaires et les acteurs du territoire, en vue de préparer les comités de pilotage (composition et rôle fixés dans la note du 20/06/2014 citée ci dessus).

ARTICLE 10 – DATE D'EFFET ET DE VALIDITÉ DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de la délibération de la commission permanente du 16 novembre 2016 de la Région Ile-de-France, premier co-financeur à délibérer.

Elle arrivera à échéance à la fin des flux financiers générés au titre de l'opération concernée par la présente convention, ou à défaut en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 8.1 de la présente convention.

ARTICLE 11 – MODIFICATION ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

11.1 Dispositions en cas de modification de la convention

VNF s'engage à mettre en place un dispositif d'alerte et à informer en amont les co-financeurs de toute modification et des risques de dépassement des montants.

Toute modification des termes de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant, préalablement soumis à l'approbation de l'ensemble des co-financeurs.

11.2 DISPOSITIONS EN CAS DE RÉSILIATION DE LA CONVENTION

Chacune des parties peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. La décision de résiliation est notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postale à destination du maître d'ouvrage. Cette résiliation prend effet au terme d'un délai qui ne peut être inférieur à trois mois.

Chacune des parties peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le maitre d'ouvrage. Dans ce cas, le ou les co-financeurs concernés adressent au maitre d'ouvrage une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la partie concernée adresse au maitre d'ouvrage la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultantes de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. A cette date, il est procédé par la partie concernée à un arrêté définitif des comptes, et, s'il y a lieu, à reversement, total ou partiel, de la subvention. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire.

ARTICLE 12- CONTRÔLES

VNF s'engage à faire ressortir directement dans ses écritures, la comptabilité propre aux opérations concernées par la présente convention.
VNF s'engage à faciliter le contrôle par les co-financeurs ou par toute personne habilitée à cet effet de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes les pièces justificatives.
VNF conserve l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pour chaque opération pendant 10 ans.

ARTICLE 13 – LITIGES

Tous litiges auxquels pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution des clauses de la présente convention sont de la compétence exclusive des juridictions compétentes à Paris.

ARTICLE 14 – PIECES CONSTITUTIVES

Les pièces constitutives de la convention sont le présent document et ses annexes techniques et financières.

Fait à ....., le .....

En sept exemplaires originaux

Pour l'État,
le Préfet de Paris, Préfet de la Région Île-de-France

Jean-François CARENCO

Pour l'État,
le Préfet de la Région Grand Est

Stéphane FRATACCI

Pour la Région Ile-de-France,
la Présidente de Région

Valérie PÉCRESSE

Pour la Région Grand Est,
le Président de Région

Philippe RICHERT

Pour le Département de Seine-et-Marne
Le Président du Département

Jean-Jacques BARBAUX

Pour le Département de l'Aube
Le Président du Département

Philippe ADNOT

Pour Voies navigables de France,
Le Directeur Général

Marc PAPINUTTI

ANNEXE 1 : Détails techniques de l'opération et nature des dépenses concernées par la convention

Éléments techniques

Alors que le trafic fluvial sur la Seine à grand gabarit connaît une forte croissance depuis une dizaine d'années, une partie de la Seine en amont de Paris, appelée « Petite Seine », est freinée dans son développement par la capacité de l'infrastructure navigable, limitant le tonnage des bateaux entre l'écluse de la Grande Bosse et Nogent-sur-Seine, par rapport au reste du réseau navigable de la Seine Amont.

Ainsi, le projet vise à étendre le réseau navigable à grand gabarit du bassin de la Seine, en le prolongeant de Bray-sur-Seine à Nogent-sur-Seine. Il s'agit d'aménager un tronçon de 27 kilomètres à partir de l'écluse de la Grande Bosse, située à l'aval immédiat de Bray-sur-Seine, de telle sorte que des péniches à grand gabarit (2 500 T) puissent accéder aux ports de Nogent-sur-Seine.

Par le biais des aménagements envisagés, le projet répond à **trois objectifs fondamentaux** :

- accroître les échanges de marchandises par voie fluviale avec le bassin parisien, les ports du Havre et de Rouen, et le nord de l'Europe avec la réalisation du canal Seine-Nord ;
- contribuer au développement économique local en améliorant la compétitivité des entreprises existantes et en suscitant l'implantation de nouvelles activités ;
- permettre la réduction des nuisances ainsi que des émissions de gaz à effet de serre grâce au report modal vers les modes de transport de marchandises alternatifs à la route.

Éléments financiers des études de conception et des acquisitions foncières

Sur la période 2015-2020, VNF envisage de réaliser les études de conception du projet et de mener les procédures réglementaires, ainsi que procéder aux premières acquisitions foncières, suivant le calendrier et les montants suivants :

Décomposition des dépenses envisagées jusque 2020 (en € HT) :

Année	Désignation des prestations	Montant prévisionnel
2015	- études annexes à la maîtrise d'œuvre : géotechnique, bathymétrie, trajectographie, hydraulique, hydrogéologique - frais d'AMO	1 104 170 €
2016	- marché de MOE : AVP, étude d'impact et procédures réglementaires, - études annexes à la maîtrise d'œuvre : géotechnique, bathymétrie, trajectographie, hydraulique, hydrogéologique - - phases ultérieures du suivi hydrogéologique - frais d'AMO	2 000 000 €
2017	- marché de MOE : procédures réglementaires - frais d'AMO - premières acquisitions foncières	2 300 000 €
2018 à 2020	- marché de MOE : PRO - frais d'AMO et enquête publique - premières acquisitions foncières	3 754 163 €

Eléments de calendrier prévisionnel

2015 -2016 : Etudes – entrants MOE
2016 : Approbation de l'APS.
2016 -2017 : Procédures réglementaires - Acquisitions foncières amiables
2018 : Enquête publique
2019 : Déclaration d'utilité publique du projet
2020 : Début des travaux du projet
2024 : Réception des travaux et mise en service du projet

ANNEXE 2 : carte du projet de mise à grand gabarit Bray-Nogent

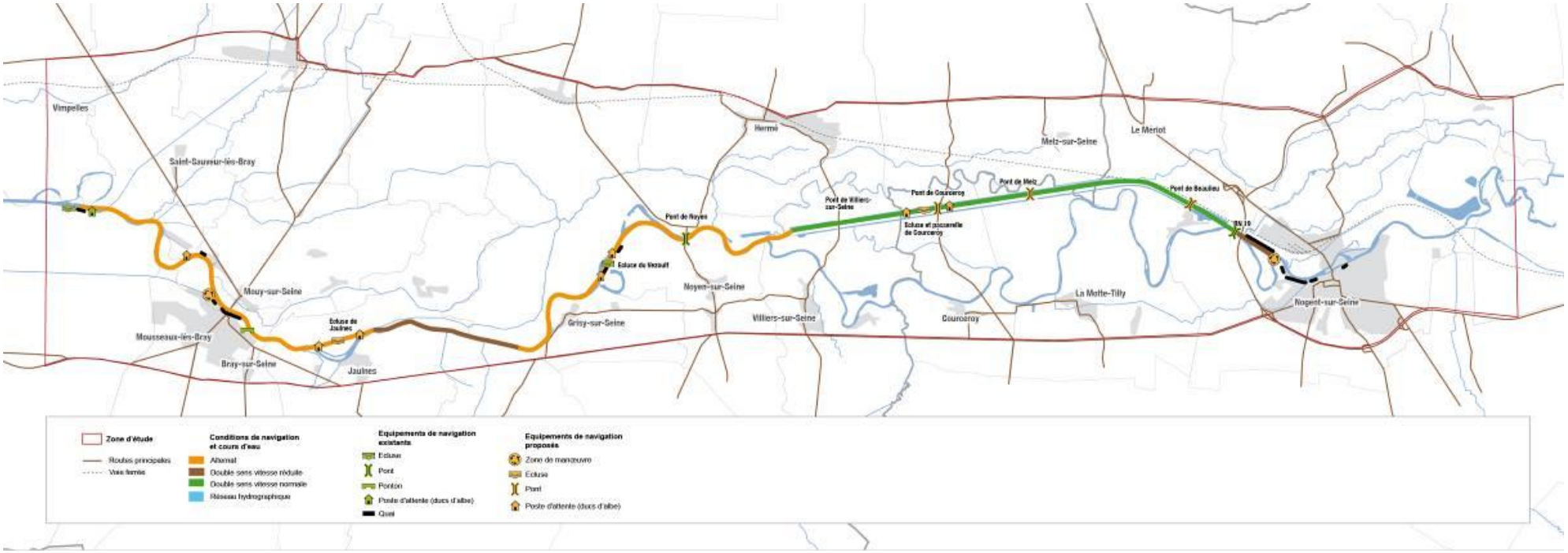

ANNEXE 3 : Chronique prévisionnelle des dépenses et échéancier prévisionnel des appels de fonds par année pour les études de conception et premières acquisitions foncières en € HT

Chronique prévisionnelle des dépenses du Maître d'ouvrage en € HT :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2015-2020 HT
Total	1 104 170 €	2 000 000 €	2 300 000 €	1 500 000 €	1 200 000 €	1 054 163 €	9 158 333 €

Échéancier prévisionnel des appels de fonds en € HT :

						Total
	2017	2018	2019	2020	2021	
Région Ile de France	582 963	431 940	281 700	225 360	198 037	1 720 000
Région Champagne Ardennes	394 540	292 330	190 650	152 520	133 960	1 164 000
CD10	0	206 043	144 198	115 359	116 400	582 000
CD77	0	206 043	144 198	115 359	116 400	582 000
Etat / VNF	2 126 667	1 133 506	739 243	591 395	519 522	5 110 333
Total	3 104 170	2 269 862 €	1 499 989 €	1 199 993 €	1 084 319	9 158 333

Pour les Départements, les appels de fond ont été fixés afin de maintenir un solde de 20% de la subvention la dernière année (cf. art 8).

ANNEXE 4 : Plan de financement détaillé par CPER, pour les études de conception et les premières acquisitions foncières

Annexe 4. Plan de financement détaillé par CPER, pour les études de conception et les premières acquisitions foncières

11/10/16

BRAY-NOGENT

2015-2020			
		Montant TTC	Montant HT
BN	Etudes -»PRO	10 630 000 €	8 858 333 €
	AF (HT)	300 000 €	300 000 €
	TOTAL	10 930 000 €	9 158 333 €

CPER ILE-DE-FRANCE										
Taux	Montant TTC	Montant HT	Département 77				Région Ile-de-France		VNF	
			Taux	Montant			Taux	Montant	Taux	Montant
50%	5 315 000 €	4 429 167 €	12,71%	562 935 €			37,56%	1 663 658 €	49,73%	2 202 573 €
	150 000 €	150 000 €	12,71%	19 065 €			37,56%	56 342 €	49,73%	74 593 €
	5 465 000 €	4 579 167 €		582 000 €				1 720 000 €		2 277 167 €
									TVA (charge VNF)	885 833,33 M€

CPER GRAND EST										
taux	Montant TTC	Montant HT	Département 10				Région Grand Est		VNF	
			Taux	Montant			Taux	Montant	Taux	Montant
50%	5 315 000 €	4 429 167 €	12,71%	562 935 €			25,42%	1 125 871 €	61,87%	2 740 360 €
	150 000 €	150 000 €	12,71%	19 065 €			25,42%	38 129 €	61,87%	92 806 €
	5 465 000 €	4 579 167 €		582 000 €				1 164 000 €		2 833 167 €
									TVA (charge VNF)	885 833,33 M€

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 22/11/2016
- Date de réception en préfecture: 22/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-646

DU 16 Novembre 2016

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE MOBILITÉS DURABLES EN ÎLE-DE-FRANCE

VOLET VÉLO

DEUXIÈME AFFECTATION 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;
VU Le Code de la route ;
VU La délibération n° CR 37-14 du 19 juin 2014 relative au plan d'action régional en faveur de la mobilité durable et particulièrement son annexe 2 – dispositif « Déplacements à vélo en Ile-de-France » ;
VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens » ;
VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;
VU L'avis de la Commission des transports ;
VU L'avis de la Commission des finances ;
VU Le rapport CP 16-646 présenté par madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : «Programme HP 78-001 - Circulations douces»

Décide de participer au titre du dispositif **«** *Déplacements à vélo en Ile-de-France »,* au financement des projets détaillés en annexe 2 *(fiches projet)* à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **9 072 448,88 €** réparti comme suit :

Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Montant de la subvention
Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (77)	Aménagement d'un itinéraire cyclable reliant les gares RER d'Emerainville et de Roissy-en-Brie	190 850,50 €
Communauté d'agglomération Marne et Gondoire (77)	Création de points services vélos sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire	15 274,50 €
Communauté de communes du Pays de Nemours (77)	EV3 - Schéma de signalisation touristique-Vallée du Loing-Fontainebleau sur le territoire de la Communauté de communes de Nemours	9 789,60 €
Communauté de communes du Pays de Fontainebleau (77)	Plan de jalonnement de la Scandibérique sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Fontainebleau	6 850,80 €
Communauté de communes Moret Seine et Loing (77)	Plan de jalonnement de la Scandibérique sur le territoire de la Communauté de communes Moret Seine et Loing	10 350,00 €
Communauté de communes Gâtinais-Val-de-Loing (77)	Plan de jalonnement de la Scandibérique sur le territoire de la Communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing	7 100,40 €
La Celle-Saint-Cloud (78)	Plan de mise en double sens cyclable à La Celle-Saint-Cloud	7 500,00 €
Lainville-en-Vexin (78)	Itinéraire cyclable de long de la route des Bonnes joies à Lainville-en-Vexin	87 825,75 €
Mantes la Jolie (78)	Itinéraire cyclable le long des berges de Seine (Quai de la Tour, Quai des Cordeliers, Promenade des Cordeliers) à Mantes-la-Jolie	70 502,19 €
Mantes la Jolie (78)	Itinéraire cyclable le long du Boulevard du Midi à Mantes-la-Jolie	17 106,50 €
Mantes la Jolie (78)	Itinéraire cyclable le long de la rue Fernand Bodet à Mantes-la-Jolie	127 606,88 €
Mantes la Jolie (78)	Itinéraire cyclable le long de la rue Paul Bert à Mantes-la-Jolie	57 132,00 €
Mantes la Jolie (78)	Itinéraire cyclable le long des rues Saint-Antoine, Strasbourg et Castor à Mantes-la-Jolie	173 391,25 €
Saint-Rémy-L'Honoré (78)	Itinéraire cyclable le long de la RD 34 à Saint-Rémy-L'Honoré	740 000,00 €

Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92	Itinéraire cyclable rues Gabriel Péri et Barbès à Montrouge	162 000,00 €
Association Focus Digital (92)	Création de points services vélos, par l'Association Focus Digital	11 500,00 €
Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (93)	Itinéraire cyclable le long de la RD 40 à Villepinte et Tremblay-en-France	104 785,00 €
Commune de Saint-Maur-des-Fossés (94)	Itinéraire cyclable le long des quais des bords de Marne, Promenade de la Pie, entre le boulevard des Corneilles et le pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés	542 127,71 €
Conseil départemental du Val de Marne (94)	Résorption d'une coupure urbaine – Liaison pont Mandela amont – Scandibérique (EuroVéloroute n°3)	3 000 000,00 €
Conseil départemental du Val de Marne (94)	Résorption d'une coupure urbaine – Aménagement du pont Nelson Mandela amont	431 795,10 €
Conseil départemental du Val de Marne (94)	Résorption d'une coupure urbaine – Aménagement du pont Nelson Mandela, par le Conseil départemental du Val de Marne	412 909,20 €
Conseil départemental du Val de Marne (94)	Résorption d'une coupure urbaine – Itinéraire cyclable sur le pont de Choisy au-dessus des voies ferrées	1 277 859,50 €
Conseil départemental du Val de Marne (94)	Résorption d'une coupure urbaine – Itinéraire cyclable sur le pont de Choisy au-dessus de la Seine	1 500 000,00 €
Communauté d'agglomération Cergy-Pontoise (95)	Jalonnement cyclable de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	27 192,00 €
Commune du Mesnil-Aubry (95)	Aménagement d'une zone 30 rue de Paris et rue des Ecoles au Mesnil-Aubry	81 000,00 €
	TOTAL	**9 072 448,88 €**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention conforme à la convention type adoptée par délibération n° CP 15-520 du 09 juillet 2015, modifiée pour tenir compte des dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **9 072 448,88 €** disponible sur le chapitre 907 «Environnement» - code fonctionnel 78 «Autres actions» programme HP 78-001 « Circulations douces » - action 17800101 «Réseaux verts et équipements cyclables», du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 : Circulations douces – opérations en démarrage anticipé

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 (subventions d'investissement) de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier. Les motivations de démarrage anticipé sont explicitées dans chacune des fiches projet relative à l'opération concernée et jointes en annexe 2.

N° DE DOSSIER	Nom de l'opération	Bénéficiaire	Date prévisionnelle du démarrage des travaux
16015510	Itinéraire cyclable le long de la RD 40 à Villepinte	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (93)	01/08/2016
16007997	Création de points service vélo	Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire (77)	01/06/2016
7	Aménagement d'un itinéraire cyclable reliant les gares RER d'Emerainville et de Roissy-en-Brie	Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (77)	15/10/2016

La Présidente du Conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE 1 À LA DÉLIBERATION : ÉTAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-646	Budget	2016

Chapitre	**907 - Environnement**
Code fonctionnel	**78 - Autres actions**
Programme	**178001 - Circulations douces**
Action	**17800101 - Réseaux verts et équipements cyclables**

Dispositif : N° 00000718 - Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)

Dossier	16007815 - ITINÉRAIRE CYCLABLE LE LONG DES QUAIS DES BORDS DE MARNE, PROMENADE DE LA PIE, ENTRE LE BOULEVARD DES CORNEILLES ET LE PONT DE CRETEIL A SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (94)			
Bénéficiaire	R29 - COMMUNE DE SAINT MAUR DES FOSSES			
Localisation	SAINT-MAUR-DES-FOSSES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	542 127,71 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 084 255,42 €	HT	50 %	542 127,71 €	

Dossier	16007997 - CRÉATION DE POINTS SERVICES VELOS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE (77)			
Bénéficiaire	R24173 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 274,50 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 549,00 €	HT	50 %	15 274,50 €	

Dossier	16011551 - ITINÉRAIRE CYCLABLE RUES GABRIEL PÉRI ET BARBÈS (RD50) A MONTROUGE (92)			
Bénéficiaire	R2303 - DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE			
Localisation	MONTROUGE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	162 000,00 €		Code nature	204132
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
324 000,00 €	HT	50 %	162 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-646	Budget	2016

Dossier	16011552 - JALONNEMENT CYCLABLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE (95)			
Bénéficiaire	R7478 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY PONTOISE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	27 192,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
54 384,00 €	HT	50 %	27 192,00 €	

Dossier	16012840 - ITINÉRAIRE CYCLABLE LE LONG DES BERGES DE SEINE (QUAI DE LA TOUR, QUAI DES CORDELIERS, PROMENADE DES CORDELIERS) A MANTES-LA-JOLIE (78)			
Bénéficiaire	R629 - COMMUNE DE MANTES LA JOLIE			
Localisation	MANTES-LA-JOLIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	70 502,19 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
141 004,38 €	HT	50 %	70 502,19 €	

Dossier	16012871 - ITINÉRAIRE CYCLABLE LE LONG DU BOULEVARD DU MIDI A MANTES-LA-JOLIE (78)			
Bénéficiaire	R629 - COMMUNE DE MANTES LA JOLIE			
Localisation	MANTES-LA-JOLIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	17 106,50 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
34 213,00 €	HT	50 %	17 106,50 €	

Dossier	16012872 - ITINÉRAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RUE FERNAND BODET A MANTES-LA-JOLIE (78)			
Bénéficiaire	R629 - COMMUNE DE MANTES LA JOLIE			
Localisation	MANTES-LA-JOLIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	127 606,88 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
255 213,75 €	HT	50 %	127 606,88 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-646	Budget	2016

Dossier	16012876 - ITINÉRAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RUE PAUL BERT A MANTES-LA-JOLIE (78)			
Bénéficiaire	R629 - COMMUNE DE MANTES LA JOLIE			
Localisation	MANTES-LA-JOLIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	57 132,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
114 264,00 €	HT	50 %	57 132,00 €	

Dossier	16015351 - PLAN DE MISE EN DOUBLE SENS CYCLABLE A LA CELLE-SAINT-CLOUD (78)			
Bénéficiaire	R538 - COMMUNE DE LA CELLE SAINT CLOUD			
Localisation	LA CELLE-SAINT-CLOUD			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 500,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
25 000,00 €	HT	30 %	7 500,00 €	

Dossier	16015355 - ITINÉRAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA ROUTE DES BONNES JOIES À LAINVILLE-EN-VEXIN (78)			
Bénéficiaire	R617 - COMMUNE DE LAINVILLE EN VEXIN			
Localisation	LAINVILLE-EN-VEXIN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	87 825,75 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
175 651,50 €	HT	50 %	87 825,75 €	

Dossier	16015358 - ITINÉRAIRE CYCLABLE RELIANT LES GARES RER D'EMERAINVILLE ET DE ROISSY-EN-BRIE (77)			
Bénéficiaire	P0034597 - PARIS VALLEE DE LA MARNE			
Localisation	ROISSY-EN-BRIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	190 850,50 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
381 701,00 €	HT	50 %	190 850,50 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-646	Budget	2016

Dossier	16015448 - EV3 - SCHÉMA DE SIGNALISATION TOURISTIQUE - VALLÉE DU LOING-FONTAINEBLEAU (77)			
Bénéficiaire	P0015889 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 789,60 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
16 316,00 €	HT	60 %	9 789,60 €	

Dossier	16015450 - PLAN DE JALONNEMENT DE LA SCANDIBÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FONTAINEBLEAU (77)			
Bénéficiaire	R7574 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTAINEBLEAU			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 850,80 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
11 418,00 €	HT	60 %	6 850,80 €	

Dossier	16015454 - PLAN DE JALONNEMENT DE LA SCANDIBÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORET SEINE ET LOING (77)			
Bénéficiaire	R15356 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORET SEINE ET LOING			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 350,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
17 250,00 €	HT	60 %	10 350,00 €	

Dossier	16015493 - ITINÉRAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 34 A SAINT-RÉMY-L'HONORE (78)			
Bénéficiaire	R718 - COMMUNE DE SAINT REMY L'HONORE			
Localisation	SAINT-REMY-L'HONORE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	740 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 480 000,00 €	HT	50 %	740 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-646	Budget	2016

Dossier	16015510 - ITINÉRAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 40 A VILLEPINTE ET TREMBLAY-EN-FRANCE (93)			
Bénéficiaire	R2304 - DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	104 785,00 €		Code nature	204132
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
209 570,00 €	HT	50 %	104 785,00 €	

Dossier	16015515 - AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE 30 RUE DE PARIS ET RUE DES ÉCOLES AU MESNIL-AUBRY (95)			
Bénéficiaire	R159 - COMMUNE DU MESNIL AUBRY			
Localisation	LE MESNIL-AUBRY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	81 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
270 000,00 €	HT	30 %	81 000,00 €	

Dossier	16015551 - PLAN DE JALONNEMENT DE LA SCANDIBÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GATINAIS VAL-DE-LOING (77)			
Bénéficiaire	P0024313 - COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS - VAL-DE-LOING			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 100,40 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
11 834,00 €	HT	60 %	7 100,40 €	

Dossier	16016045 - ITINÉRAIRE CYCLABLE LE LONG DES RUES SAINT-ANTOINE, STRASBOURG ET CASTOR A MANTES-LA-JOLIE (78)			
Bénéficiaire	R629 - COMMUNE DE MANTES LA JOLIE			
Localisation	MANTES-LA-JOLIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	173 391,25 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
346 782,50 €	HT	50 %	173 391,25 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-646	Budget	2016

Dossier	16016301 - CRÉATION DE POINTS SERVICES VELOS (92)			
Bénéficiaire	P0035565 - FOCUS DIGITAL			
Localisation	PUTEAUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 500,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
23 000,00 €	HT	50 %	11 500,00 €	

Dossier	16016312 - RÉSORPTION D'UNE COUPURE URBAINE - LIAISON PONT MANDÉLA AMONT - SCANDIBÉRIQUE (EUROVELOROUTE N°3) (94)			
Bénéficiaire	R2305 - DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 000 000,00 €		Code nature	204132
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 000 000,00 €	HT	60 %	3 000 000,00 €	

Dossier	16016353 - RÉSORPTION D'UNE COUPURE URBAINE - AMÉNAGEMENT DU PONT NELSON MANDÉLA AVAL (94)			
Bénéficiaire	R2305 - DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	412 909,20 €		Code nature	204132
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
825 818,40 €	HT	50 %	412 909,20 €	

Dossier	16016357 - RÉSORPTION D'UNE COUPURE URBAINE - AMÉNAGEMENT DU PONT NELSON MANDÉLA AMONT (94)			
Bénéficiaire	R2305 - DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE			
Localisation	IVRY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	431 795,10 €		Code nature	204132
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
863 590,20 €	HT	50 %	431 795,10 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-646	Budget	2016

Dossier	16016366 - RÉSORPTION D'UNE COUPURE URBAINE – ÉLARGISSEMENT DU PONT DE CHOISY-LE-ROI, FRANCHISSEMENT FERRÉ, ET CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE (94)			
Bénéficiaire	R2305 - DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE			
Localisation	CHOISY-LE-ROI			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 277 859,50 €		Code nature	204132
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 555 719,00 €	HT	50 %	1 277 859,50 €	

Dossier	16016882 - RÉSORPTION D'UNE COUPURE URBAINE – ÉLARGISSEMENT DU PONT DE CHOISY-LE-ROI, FRANCHISSEMENT DE SEINE, ET CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE (94)			
Bénéficiaire	R2305 - DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE			
Localisation	CHOISY-LE-ROI			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 500 000,00 €		Code nature	204132
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 000 000,00 €	HT	50 %	1 500 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000718 - Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	9 072 448,88 €

Total sur l'imputation 907 - 78 - 178001 - 17800101	9 072 448,88 €

ANNEXE 2 À LA DÉLIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007815

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ITINÉRAIRE CYCLABLE LE LONG DES QUAIS DES BORDS DE MARNE, PROMENADE DE LA PIE, ENTRE LE BOULEVARD DES CORNEILLES ET LE PONT DE CRETEIL A SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (94)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	1 084 255,42 €	50,00 %	542 127,71 €
	Montant Total de la subvention		542 127,71 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT MAUR DES FOSSES
Adresse administrative : PL CHARLES DE GAULLE
94100 ST MAUR DES FOSSES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Sylvain BERRIOS, Député-maire

N° SIRET : 21940068600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long des quais des bords de Marne, promenade de la Pie, entre le boulevard des Corneilles et le pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés (94)

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La ville de Saint-Maur-des-Fossés s'est engagée récemment dans une démarche visant à développer la pratique du vélo sur son territoire, via notamment l'élaboration d'un schéma d'itinéraire cyclable validé le 19 mai 2016.

La commune souhaite tirer parti de sa configuration, topographie plane et paysage des bords de Marne, pour favoriser l'usage du vélo via l'apaisement de la circulation automobile, la réalisation d'aménagements cyclables, la création de parcs de stationnement vélo et des actions de sensibilisation : fermeture des quais aux véhicules motorisés les dimanches et organisation d'une Journée Vélo.

L'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la promenade de la Pie répond à plusieurs objectifs : améliorer la desserte des activités et des résidents, valoriser les bords de Marne et favoriser ainsi le développement du vélo de loisirs. Ce projet s'intègre à l'itinéraire prioritaire du schéma départemental des itinéraires cyclables n°16 « le tour de Marne ».

Description :
Les travaux concernent la création d'une piste cyclable bidirectionnelle de 2,50 m de large sur 2615 mètres linéaire et unidirectionnelle d'1,50 m de large sur 55 mètres linéaire (pour assurer le raccordement au pont de Créteil), séparée de la chaussée et de la promenade piétonne.

Les travaux consisteront en un aménagement de voirie (revêtement de la piste cyclable, bordures et platesbandes séparatives), pose de mobilier, de signalisation verticale et horizontale.
Les aménagements comporteront les marquages et panneaux signalétiques nécessaires, conformément aux recommandations CEREMA.

Parallèlement, la ville a passé les quais en sens unique et va engager des travaux de reprise de chaussée, afin d'apaiser la circulation, limitée à 30 km par heure.

Le démarrage des travaux est prévu en novembre 2016.

Intérêt régional :
Ce projet permet de compléter l'itinéraire cyclable prioritaire n°16 inscrit au SDIC. Il figure au réseau cyclable régional structurant projeté au PDUIF.

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 : « Soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et équipements cyclables - 1.1. Compléter le réseau cyclable régional structurant de niveau 1 »
Conformément à la délibération CR n°37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% maximum d'une dépense subventionnable de 610 €/ml.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux s'élève à 1 084 255,42 € HT.

Au regard du linéaire aménagé de 2670 ml et du ratio linéaire applicable de 610 € du mètre linéaire, l'ensemble du coût des travaux est éligible car inférieur au plafond subventionnable.

Avec un taux de subvention de 50%, la subvention s'élève à 542 127,71 €.

Localisation géographique :
- SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Voirie y compris travaux de marquage	879 061,91	81,08%
Equipement - Signalisation	18 233,75	1,68%
Mobilier vélo	11 275,00	1,04%
Mobilier	2 250,00	0,21%
Espaces verts	173 434,76	16,00%
Total	1 084 255,42	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	542 127,71	50,00%
CD 94 (sollicitée)	216 851,00	20,00%
Fonds propres	325 276,71	30,00%
Total	1 084 255,42	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	135 531,21 €
2018	271 064,00 €
2019	135 532,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	23 544,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	80 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	1 800,00 €
	Montant total	81 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007997

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CRÉATION DE POINTS SERVICES VELOS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	30 549,00 €	50,00 %	15 274,50 €
	Montant Total de la subvention		15 274,50 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE
Adresse administrative : 1 RUE DE L'ETANG 77600 BUSSY ST MARTIN
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Jean-Paul MICHEL, Président

N° SIRET : 24770059400010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : Création de points services vélos sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire (77).

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le caractère d'urgence découle de la nécessité pour la collectivité de réaliser les travaux durant l'été pour les raisons suivantes : action couplée aux travaux d'aménagements cyclabes portés par l'agglomération, afin d'apporter une offre globale à l'usager et faciliter le lancement de son opération en été pour aider l'association dans son activité.

Objectifs :
La communauté d'agglomération de Marne et Gondoire (CAMG) se situe dans le département de Seine-et-Marne et se trouve en partie dans le périmètre de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Elle dispose d'un territoire riche en sites naturels, culturels et sportifs : bords de Marne, aqueduc de la Dhuys, vallées de la Brosse et de la Gondoire, îles de loisirs de Vaires-Torcy et de Jabelines, parc culturel de Rentilly...

Toutefois ces différents sites sont mal connectés entre eux.

La CAMG s'est engagée depuis plusieurs années dans un projet global de développement du maillage en liaisons douces et en particulier de la pratique du vélo sur son territoire, via son schéma de cohérence territorial et son schéma directeur des liaisons douces intercommunal. Elle a ciblé ainsi 6 itinéraires cyclables utilitaires et un itinéraire de loisirs dont l'aménagement est programmé et phasé d'ici 2025.

En parallèle, la communauté d'agglomération souhaite développer 4 points de services à destination des cyclistes, afin d'encourager la pratique cyclable et valoriser les investissements réalisés en matière d'aménagement et d'équipement cyclable, d'améliorer la connexion entre les différents pôles générateurs de déplacements de son territoire et des sites remarquables.
La CAMG souhaite inscrire ce service dans le tissu économique local, par l'emploi de personnes éloignées du marché du travail, via des actions de formation et de réinsertion.

Description :
L'opération consiste à créer 4 points services vélo localisés sur les sites suivants : les bords de Marne de Lagny-sur-Marne, le centre aquatique de Marne et Gondoire, le parc culturel de Rentilly et Moulin Russon.

La CAMG s'appuie sur l'association d'insertion Germinale pour mettre en œuvre ces actions. 8 personnes seront recrutées dans ce cadre en contrats aidés.

Les 4 sites seront ouverts les mercredis après-midi et week-ends, et tous les jours lors des vacances scolaires. Ils offriront des services divers au grand public, à titre gratuit : l'entretien, la réparation et le prêt de vélos.

Intérêt régional :
L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 3 : «Soutien à la mise en œuvre d'un volet services et communication autour du vélo ».
Conformément à la délibération CR n°37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% maximum d'une dépense subventionnable ne pouvant excéder 80 000 € HT pour un point de réparation fixe.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux s'élève à 30 389 € HT.
L'ensemble du coût des travaux est éligible car inférieur au plafond subventionnable.

Après application du taux maximum de subvention de 50%, la subvention s'élève à 15 194,50 €.

Localisation géographique :
- BUSSY-SAINT-MARTIN
- LAGNY-SUR-MARNE
- BUSSY-SAINT-GEORGES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matériels et outils	13 469,00	44,09%
Travaux d'installation	17 080,00	55,91%
Total	30 549,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	15 274,50	50,00%
Fonds propres	15 274,50	50,00%
Total	30 549,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 274,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux manifestations culturelles	20 000,00 €
2013	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	5 000,00 €
2013	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	25 000,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	60 000,00 €
2014	Aires d'accueil pour les gens du voyage	120 000,00 €
2014	Appui à la requalification et à l'extension des zones d'activités économiques et au soutien à la création d'écopôles dédiés aux éco-activités	2 261 658,37 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 538 000,00 €
2014	Politique énergie climat	1 063 761,00 €
2014	Politique régionale en faveur des plans de prévention du bruit dans l'environnement	8 200,00 €
2014	Réalisation d'analyses fonctionnelles des espaces agricoles par les collectivités	47 500,00 €
2014	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	25 000,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	70 000,00 €
2015	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	25 000,00 €
2015	Soutien aux programmes de territoires agri-urbains. Aide d'investissement dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'action	14 920,00 €

2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	24 500,00 €
2015	Stratégies territoriales de sécurité – Fonctionnement	7 425,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	20 000,00 €
	Montant total	6 215 964,37 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011551

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ITINÉRAIRE CYCLABLE RUES GABRIEL PÉRI ET BARBÈS (RD50) A MONTROUGE (92)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	324 000,00 €	50,00 %	162 000,00 €
	Montant Total de la subvention		162 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204132-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
Adresse administrative : 2 BD JACQUES-GERMAIN SOUFFLOT
92015 NANTERRE CEDEX
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Patrick DEVEDJIAN, Président

N° SIRET : 22920050600157

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable rue Gabriel Péri et rue Barbès (RD 50) à Montrouge (92).

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La RD50 à Montrouge est un axe de liaison intercommunal très important qui relie Boulogne-Billancourt à Montrouge. Elle permet de contourner Paris par le sud ouest.
Cette voie, aux emprises de chaussées variables, ne dispose pas actuellement d'aménagement en faveur des cycles.

L'objectif du projet du Conseil départemental des Hauts-de-Seine est :
- d'intégrer les cheminements cyclables sur cet axe en privilégiant les bandes cyclables,
- de hiérarchiser les espaces dédiés aux circulations : véhicules, deux-roues motorisés, cycles, piétons, clarification des usages de chacun sur l'emprise publique,
- de sécuriser les carrefours et les traversées piétonnes.

La route départementale 50 à Montrouge est classée comme itinéraire du réseau cyclable structurant régional. Elle est également inscrite dans les itinéraires structurants du Plan départemental des circulations douces.

Description :
L'opération porte sur le réaménagement de la rue Barbès et de la Gabriel Péri (RD50) à Montrouge afin notamment d'intégrer les circulations douces à la voirie.

Le réaménagement de cet axe consiste en :
- Rue Barbès : création de bandes cyclables unidirectionnelles (ou de pictogrammes vélo si l'emprise ne permet pas l'insertion de bandes cyclables) sur un linéaire de 240 m (entre la rue François Ory et l'avenue Lucien Descaves) ;
- Rue Gabriel Péri : la création de bandes cyclables unidirectionnelles sur un linéaire d'environ 1100 m (entre l'avenue Gabriel Péri et la rue Pierre Brossolette).

Les aménagements comporteront les marquages et panneaux signalétiques nécessaires, conformément aux recommandations du CEREMA.

Les travaux sont prévus d'être réalisés au premier trimestre 2017 pour une durée de 12 mois.

Intérêt régional :
La RD50 fait partie du réseau cyclable structurant régional projeté (niveau 1). A ce titre et conformément à la délibération CR n°37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% maximum d'une dépense subventionnable de 610 € m/l.

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 : « Soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et équipements cyclables - article 1.1. Compléter le réseau cyclable régional structurant de niveau 1 ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux s'élève à 324 000 € HT.

Au regard du linéaire de 1340 mètres et du ratio applicable de 610 €/ml, le plafond des dépenses subventionnables est de 817 400 € HT et est donc supérieur au coût des travaux. L'intégralité du coût de l'opération peut donc être prise en compte.

Après application du taux maximum de subvention de 50 %, le montant de la subvention s'élève à 162 000 €.

Localisation géographique :
- MONTROUGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	28 000,00	8,64%
Travaux préparatoires et terrassement	21 000,00	6,48%
Voirie	127 000,00	39,20%
Equipement - Signalisation	148 000,00	45,68%
Total	324 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	162 000,00	50,00%
Fonds propres	162 000,00	50,00%
Total	324 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	81 000,00 €
2018	81 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	39 100,00 €
2013	Aide à l'implantation des forces de sécurité	547 629,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	125 049,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	542 857,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	289 500,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	600 000,00 €
2014	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	7 250,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	112 536,50 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	4 017 921,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	383 700,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	770 000,00 €
2015	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	18 100,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	24 678,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	19 603 510,09 €
2015	Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés	30 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	383 700,00 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	746 000,00 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	338 640,50 €

2016	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	400 000,00 €
	Montant total	32 214 741,48 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011552

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JALONNEMENT CYCLABLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE (95)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	54 384,00 €	50,00 %	27 192,00 €
	Montant Total de la subvention		27 192,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY PONTOISE
Adresse administrative : H0TEL D'AGGLOMERATION 95027 CERGY PONTOISE
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président

N° SIRET : 24950010900015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : jalonnement cyclable de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (95).

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 29 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La communauté d'agglomération Cergy-Pontoise s'est dotée d'un schéma directeur cyclable avec un volet opérationnel afin d'améliorer et développer les modes actifs tels que le vélo.
Elle souhaite accompagner la réalisation des nouveaux aménagements par la mise en place d'une signalisation directionnelle spécifique aux cyclistes. C'est l'occasion de remettre en conformité le jalonnement des itinéraires existants. Il est prévu de jalonner en priorité :
- les itinéraires donnant accès à l'île de loisirs,
- les itinéraires existants (notamment vers les lycées et les gares SNCF),
- les itinéraires créés au fur et à mesure de l'avancée des travaux du programme cyclable.

Description :
Le jalonnement cyclable de la Communauté d' agglomération de Cergy-Pontoise représente la fourniture et la pose de 658 panneaux directionnels sur l'ensemble du territoire. Environ 170 carrefours sont concernés. Il faut en moyenne 2 à 3 ensembles (panneau directionnel et support) par carrefour, soit environ 400.

Le jalonnement sera conforme aux prescriptions nationales (CEREMA).

Intérêt régional :
L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1: « Soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et équipements cyclables » au titre :
- du point 5 : « jalonner l'espace public afin d'assurer la lisibilité des itinéraires cyclables dans le cadre de plans d'ensemble de jalonnement sur un périmètre cohérent »,
- du point 2 : « développer les itinéraires d'accès cyclable aux réseaux armatures de transports publics afin d'améliorer la desserte des pôles, des gares et des stations »
- du point 3 : « améliorer l'accès par des circulations douces aux équipements régionaux » type lycées.

Conformément à la délibération n°CR 37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% maximum pour un montant subventionnable de 450 €/ml.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux s'élève à 54 383 € HT.
Au regard du linéaire de 25 000 mètres et du ratio linéaire maximum applicable de 450 €/ml, l'intégralité du coût de l'opération peut être pris en compte car il est inférieur au plafond.
Après application du taux maximum de subvention de 50%, le montant de la subvention s'élève à
27 192 €.

Localisation géographique :
- BOISEMONT
- CERGY
- COURDIMANCHE
- ERAGNY
- JOUY-LE-MOUTIER
- MENUCOURT
- NEUVILLE-SUR-OISE
- OSNY
- PONTOISE
- PUISEUX-PONTOISE
- SAINT-OUEN-L'AUMONE
- VAUREAL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Jalonnement (fourniture et pose)	54 384,00	100,00%
Total	54 384,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	27 192,00	50,00%
Fonds propres	27 192,00	50,00%
Total	54 384,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	21 692,00 €
2018	5 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	371 416,50 €
2013	Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	441 394,50 €
2013	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	40 000,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	21 600,00 €
2013	Stratégies territoriales de sécurité – Investissement	109 000,00 €
2014	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	7 262 944,52 €
2014	Equipements sportifs d'intérêt régional	1 800 000,00 €
2014	Politique régionale en faveur des plans de prévention du bruit dans l'environnement	13 340,00 €
2014	Soutien au développement du conseil en mobilité en Ile-de-France (Fct)	33 000,00 €
2014	Soutien aux nouveaux PLD & mise en compatibilité des PLD approuvés	126 160,00 €
2014	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	44 000,00 €
2014	Terrains Synthétiques de grands Jeux	437 500,00 €
2015	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	365 970,70 €
2015	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	5 937 055,48 €
2015	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	2 127 075,00 €
2015	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	434 100,00 €
2015	Politique énergie climat	10 400,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	400 000,00 €

2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	30 500,00 €
2016	Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	19 430,00 €
2016	Etude territoriale du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2016	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	20 000,00 €
	Montant total	19 710 786,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012840

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ITINÉRAIRE CYCLABLE LE LONG DES BERGES DE SEINE (QUAI DE LA TOUR, QUAI DES CORDELIERS, PROMENADE DES CORDELIERS) A MANTES-LA-JOLIE (78)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	141 004,38 €	50,00 %	70 502,19 €
	Montant Total de la subvention		70 502,19 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MANTES LA JOLIE
Adresse administrative : 31 RUE GAMBETTA
78201 MANTES-LA-JOLIE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur MICHEL VIALAY, Maire

N° SIRET : 21780361800016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : Aménagement d'un itinéraire cyclable le long des berges de Seine (Quai de la Tour, Quai des Cordeliers, Promenade des Cordeliers) à Mantes-la-Jolie (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune de Mantes-la-Jolie a élaboré un plan guide des aménagements cyclables afin de remédier aux dysfonctionnements sur le réseau actuel.

L'objectif est :
- de valoriser le réseau existant,
- une mobilité active efficace,
- une intermodalité dans la chaîne des déplacements.

Le projet d'aménagement le long des berges s'inscrit dans le niveau dit de rocade visant à compléter la

maille de circulations douces existantes, et dans les objectifs régionaux de trame bleue, en aménageant les berges de Seine en faveur des modes actifs.

Description :
Le projet consiste en la réalisation d'une voie verte de 3 mètres, d'aménagements cyclables (piste et bandes cyclables) afin d'assurer des continuités cyclables avec des projets déjà réalisés sans logique réelle d'itinéraire.

Le linéaire du projet est de 1 775 mètres.

Intérêt régional :
L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 de la politique vélo régional : «"Réaliser un réseau vélo de loisirs, de tourisme durable et de véloroutes à l'échelle de la région - article 1- point 2. Soutien aux projets d'aménagements cyclables relatifs à la desserte des équipements régionaux et ceux contribuant à la trame verte et bleue du SRCE. »

Conformément à la délibération n°CR 37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% maximum d'une dépense subventionnable de 450 €/ml.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux s'élève à 141 004,38 € HT.

Au regard du linéaire de 1775 mètres et du ratio linéaire maximum applicable de 450 €/ml, des postes éligibles à la subvention régionale, l'intégralité du coût subventionnable de l'opération peut être pris en compte car il est inférieur au plafond.
Après application du taux maximum de subvention de 50% la subvention s'élève à 70 502,19 €.

Localisation géographique :
- MANTES-LA-JOLIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes de maîtrise d'oeuvre	18 391,88	13,04%
Voirie y compris travaux de marquage	117 612,50	83,41%
Equipement, signalisation	5 000,00	3,55%
Total	141 004,38	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	70 502,19	50,00%
Subvention CD 78 (attendue)	28 201,00	20,00%
Fonds propres	42 301,19	30,00%
Total	141 004,38	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	56 401,75 €
2018	14 100,44 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	84 930,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	2 744 987,00 €
2013	Soutien à la prévention	30 000,00 €
2013	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 500,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	84 930,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	5 000,00 €
2015	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 522,74 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	200 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	28 000,00 €
2016	Aide à la restauration du patrimoine protégé	47 730,00 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	46 575,00 €
	Montant total	1 959 803,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012871

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ITINÉRAIRE CYCLABLE LE LONG DU BOULEVARD DU MIDI A MANTES-LA-JOLIE (78)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	34 213,00 €	50,00 %	17 106,50 €
	Montant Total de la subvention		17 106,50 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MANTES LA JOLIE
Adresse administrative : 31 RUE GAMBETTA
78201 MANTES-LA-JOLIE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur MICHEL VIALAY, Maire

N° SIRET : 21780361800016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long du boulevard du Midi à Mantes-la-Jolie (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune de Mantes-la-Jolie a élaboré un plan guide des aménagements cyclables afin de remédier aux dysfonctionnements sur le réseau actuel.

L'objectif est :
- de valoriser le réseau existant,
- une mobilité active efficace,
- une intermodalité dans la chaîne des déplacements.

Le projet d'aménagement du boulevard du Midi s'inscrit dans le niveau dit structurant de rocade de la ville visant à assurer une maille autour de la ville continue et lisible. Il permet également d'assurer un itinéraire cyclable vélo continu vers le futur pôle Gare de Mantes, en faisant une jonction avec une piste cyclable

portée par Grand Paris Seine Oise et programmée dans le cadre du projet ZAC Mantes Université.

Description :
Le projet consiste en la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle de 2,50 m. Le linéaire du projet est de 350 mètres.

Intérêt régional :
L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 de la politique vélo régional : « Soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et équipements cyclables - article 1.2. « Développer les itinéraires d'accès aux réseaux d'armatures de transports public afin d'améliorer la desserte des pôles, gares et stations. »

Conformément à la délibération n°CR 37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% maximum d'une dépense subventionnable de 450 €/ml.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux s'élève à 34 213 € HT.

Au regard du linéaire de 350 mètres et du ratio linéaire applicable de 450 €/ml, des postes éligibles à la subvention régionale, l'intégralité du coût subventionnable de l'opération peut être pris en compte car il est inférieur au plafond.
Après application du taux maximum de subvention de 50% la subvention s'élève à 17 106,50 €.

Localisation géographique :
- MANTES-LA-JOLIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes de maîtrise d'oeuvre	4 463,00	13,04%
Voirie y compris travaux de marquage	26 750,00	78,19%
Equipement, signalisation	3 000,00	8,77%
Total	34 213,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	17 106,50	50,00%
Subvention CD 78 (attendue)	6 843,00	20,00%
Fonds propres	10 263,50	30,00%
Total	34 213,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	13 685,20 €
2018	3 421,30 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	84 930,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	2 744 987,00 €
2013	Soutien à la prévention	30 000,00 €
2013	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 500,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	84 930,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	5 000,00 €
2015	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 522,74 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	200 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	28 000,00 €
2016	Aide à la restauration du patrimoine protégé	47 730,00 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	46 575,00 €
	Montant total	1 959 803,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012872

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ITINÉRAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RUE FERNAND BODET A MANTES-LA-JOLIE (78)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	255 213,75 €	50,00 %	127 606,88 €
	Montant Total de la subvention		127 606,88 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MANTES LA JOLIE
Adresse administrative : 31 RUE GAMBETTA
78201 MANTES-LA-JOLIE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur MICHEL VIALAY, Maire

N° SIRET : 21780361800016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la rue Fernand Bodet à Mantes-la-Jolie (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune de Mantes-la-Jolie a élaboré un plan guide des aménagements cyclables afin de remédier aux dysfonctionnements sur le réseau actuel.
L'objectif est :
- de valoriser le réseau existant ;
- une mobilité active efficace ;
- une intermodalité dans la chaîne des déplacements.

Le projet d'aménagement le long de la rue Fernand Bodet vise à pacifier les vitesses et à assurer un rabattement vélo sécurisé vers et depuis les lycées Jean Rostand et Saint-Exupéry.

Description :
Le projet consiste en la réalisation de zone 30 afin de pacifier la voie et limiter les vitesses.

Le linéaire du projet est de 807 mètres.

Intérêt régional :
L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 de la politique vélo régional : « Soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et équipements cyclables - article 1.3. «améliorer l'accès par les circulations douces aux équipements régionaux suivants : les lycées et les CFA ».
Conformément à la délibération n°CR 37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% maximum d'une dépense subventionnable de 450 €/ml.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :

Au regard du linéaire de 807 mètres et du ratio linéaire applicable de 450€/ml, des postes éligibles à la subvention régionale, l'intégralité du coût subventionnable de l'opération peut être pris en compte car il est inférieur au plafond.

Après application du taux maximum de 50% la subvention s'élève à 127 606,88 €.

Localisation géographique :
- MANTES-LA-JOLIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes de maîtrise d'oeuvre	33 288,75	13,04%
Voirie y compris travaux de marquage	196 925,00	77,16%
Equipement, signalisation	25 000,00	9,80%
Total	255 213,75	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	127 606,88	50,00%
Subvention CD 78 (attendue)	51 043,00	20,00%
Fonds propres	76 563,87	30,00%
Total	255 213,75	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	102 085,50 €
2018	25 521,38 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	84 930,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	2 744 987,00 €
2013	Soutien à la prévention	30 000,00 €
2013	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 500,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	84 930,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	5 000,00 €
2015	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 522,74 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	200 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	28 000,00 €
2016	Aide à la restauration du patrimoine protégé	47 730,00 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	46 575,00 €
	Montant total	1 959 803,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012876

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ITINÉRAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RUE PAUL BERT A MANTES-LA-JOLIE (78)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	114 264,00 €	50,00 %	57 132,00 €
	Montant Total de la subvention		57 132,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MANTES LA JOLIE
Adresse administrative : 31 RUE GAMBETTA
78201 MANTES-LA-JOLIE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur MICHEL VIALAY, Maire

N° SIRET : 21780361800016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la rue Paul Bert à Mantes-la-Jolie (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune de Mantes-la-Jolie a élaboré un plan guide des aménagements cyclables afin de remédier aux dysfonctionnements sur le réseau actuel.

L'objectif est :
- de valoriser le réseau existant,
- une mobilité active efficace,
- une intermodalité dans la chaîne des déplacements.

Le projet d'aménagement de la rue Paul Bert s'inscrit dans le niveau dit de desserte et maille interne visant à compléter la maille de circulations douces, afin d'améliorer le rabattement vélo vers le futur pôle Gare de Mantes.

Description :

Le projet consiste en la réalisation de bandes cyclables de 1,50 m de large afin de réaliser un double sens cyclable. Le linéaire du projet est de 450 mètres.

Intérêt régional :
L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 de la politique vélo régional : « Soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et équipements cyclables - article 1.2. « Développer les itinéraires d'accès aux réseaux d'armatures de transports public afin d'améliorer la desserte des pôles, gares et stations. »

Conformément à la délibération n°CR 37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% maximum d'une dépense subventionnable de 450 € m/l.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux s'élève à 93 150 € HT.
Les études s'élèvent à 14 904 € HT soit 15% du montant des travaux. Le montant total du projet est de 114 264 € HT.

Au regard du linéaire de 450 mètres et du ratio linéaire applicable de 450 €/ml, l'intégralité du coût de l'opération peut être prise en compte car il est inférieur au plafond.

Après application du taux maximum de subvention de 50%, la subvention s'élève à 57 132 €.

La collectivité de Mantes-la-Jolie a sollicité une subvention du département des Yvelines de 22 853 € (non attribuée ce jour).

Localisation géographique :
- MANTES-LA-JOLIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes de maîtrise d'oeuvre	14 904,00	13,04%
Voirie y compris travaux de marquage	86 360,00	75,58%
Equipement, signalisation	13 000,00	11,38%
Total	114 264,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	57 132,00	50,00%
Subvention CD 78 (attendue)	22 853,00	20,00%
Fonds propres	34 279,00	30,00%
Total	114 264,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	45 705,60 €
2018	11 426,40 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	84 930,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	2 744 987,00 €
2013	Soutien à la prévention	30 000,00 €
2013	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 500,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	84 930,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	5 000,00 €
2015	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 522,74 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	200 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	28 000,00 €
2016	Aide à la restauration du patrimoine protégé	47 730,00 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	46 575,00 €
	Montant total	1 959 803,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015351

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PLAN DE MISE EN DOUBLE SENS CYCLABLE A LA CELLE-SAINT-CLOUD (78)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	25 000,00 €	30,00 %	7 500,00 €
	Montant Total de la subvention		7 500,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA CELLE SAINT CLOUD
Adresse administrative : 8 AVENUE CHARLES DE GAULLE
78170 LA CELLE-SAINT-CLOUD
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

N° SIRET : 21780126500018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : un plan de mise en double sens cyclable à La Celle-Saint-Cloud (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 20 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Dans la perspective, d'une part, de permettre la liaison des quartiers entre eux, notamment du quartier de la Jonchère vers les quartiers centre et sud, ainsi que vers la gare et, d'autre part, de sécuriser les cheminements piétonniers et cyclables, la ville de la Celle-Saint-Cloud souhaite, conformément à son schéma directeur, réaliser un plan de mise en double sens cyclable. Le linéaire total du projet est de 3 850 mètres.

Description :
Le projet consiste en la création par le marquage de bandes cyclables sur certaines voies à sens unique en zone 30 ouvertes à la circulation des cycles en contre-sens.

La durée des travaux est estimée à 2 mois avec un démarrage des travaux en novembre 2016 et une réception de l'aménagement en décembre 2016.

Intérêt régional :
L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 de la politique vélo régional : « Soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et équipements cyclables - article 1.7 développer la perméabilité cyclable des territoires urbains par la mise en œuvre de plans globaux de mise en double sens cyclable des voiries en sens uniques à l'échelle d'un territoire pertinent (ville, intercommunalité, autour d'une projet de transport structurant). ».

Conformément à la délibération CR 37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 30% maximum d'une dépense subventionnable de 450 €/ml.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux s'élève à 25 000 € HT.

Au regard du linéaire de 3 850 mètres et du ratio linéaire applicable de 450 €/ml, l'ensemble du coût des travaux est éligible, car inférieur au plafond subventionnable.
Après aplication du taux maximum de subvention de 30%, la subvention s'élève à 7 500 €.

Localisation géographique :
- LA CELLE-SAINT-CLOUD

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Signalisation horizontale	21 000,00	84,00%
Signalisation verticale	4 000,00	16,00%
Total	25 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	7 500,00	30,00%
Fonds propres	17 500,00	70,00%
Total	25 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2017	7 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	14 243,00 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	96 000,00 €
	Montant total	96 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015355

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ITINÉRAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA ROUTE DES BONNES JOIES À LAINVILLE-EN-VEXIN (78)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	175 651,50 €	50,00 %	87 825,75 €
	Montant Total de la subvention		87 825,75 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LAINVILLE EN VEXIN
Adresse administrative : MAIRIE
78440 LAINVILLE-EN-VEXIN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stéphane HAZAN, Maire

N° SIRET : 21780329500013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la route des Bonnes joies à Lainville-en-Vexin (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Située à l'extrême nord du département des Yvelines, frontalier du Val d'Oise, Lainville-en-Vexin est une commune rurale, au territoire accidenté et fortement boisé, c'est le point culminant des Yvelines (201 m).
Lainville-en-Vexin est traversée d'est en ouest par la RD205, la route des Bonnes joies qui relie le village au hameau des bonnes joies et à la commune de Sailly, située plus au nord.
Afin de pacifier et sécuriser les cheminements actifs notamment des enfants qui se rendent à vélo dans les divers équipements de la commune et des cyclistes sur la RD205, une réflexion a été menée au sein du Conseil municipal pour envisager la réalisation d'une liaison douce (piste cyclable) qui garantirait la sécurité (installation notamment d'une glissière pour délimiter efficacement la piste cyclable).
D'un point de vue touristique, la commune accueille deux chemins de petite randonnée (PR) décrits dans

le topo guide du PNR « le parc naturel régional du Vexin français à pied » dont un emprunte la route des bonnes joies et deux circuits cyclistes (circuit 81 et 82) répertoriés sur la carte IGN « l'Île-de-France à vélo».

Description :
La route des Bonnes joies est une voie à 70km/h rectiligne et étroite.
Il est prévu d'aménager une piste cyclable de 1,50 m de large, revêtue d'un revêtement de type enrobé dans le sens de la montée et de mettre en œuvre un marquage au sol de type voie centrale banalisée avec une seule ligne de rive latérale de 1,50m dans le sens Bailly-Lainville (descente). La piste est séparée de la chaussée avec la mise en place d'une glissière de sécurité en bois.
Le linéaire du projet est de 775 mètres.

Du stationnement vélo sera prévu aux abords d'équipements publics tels que la mairie, l'école, le stade municipal.
La gestion de la piste cyclable et des équipements sont à la charge de la commune. La commune assumera seule la charge de l'entretien de la piste cyclable (foncier communal).

Intérêt régional :
Le projet vise à sécuriser les déplacements des modes actifs et à pacifier la RD205 passant en cœur de bourg.

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 de la politique vélo régional : « Soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et équipements cyclables - article 1.1. Compléter le réseau cyclable régional vélo de niveau 2 en accompagnant les opérations sur le réseau viaire et celles définies au schéma vélo de la Ville de Paris, ainsi que celles portées par les réseaux viaires départementaux ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux s'élève à 178 059,50 € HT. La Région Ile-de-France ne retient dans son calcul de subvention, et donc sa dépense subventionnable, que les éléments concourant directement à l'aménagement cyclable, soit 175 651,50 € HT.

Au regard du linéaire de 775 mètres et du ratio linéaire applicable de 450 €/ml, des postes éligibles à la subvention régionale, l'intégralité du coût subventionnable peut être pris en compte car il reste inférieur au plafond.

Aprés application du taux maximum de subvention de 50%, le montant maximum de la subvention s'élève à 87 825,75 €.
Conformément à la délibération n°CR 37-14, l'opération bénéficie d'une subvention à hauteur de 50% maximum d'une dépense subventionnable de 450 €/ml.

La collectivité de Lainville-sur-Vexin a sollicité une subvention du l'Etat (DETR). La subvention s'élèverait à 52 695,45 € HT (30% du montant de l'opération HT).

Localisation géographique :
- LAINVILLE-EN-VEXIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Voirie y compris travaux de marquage	104 416,50	59,45%
Equipement, signalisation	71 235,00	40,55%
Total	175 651,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	87 825,75	50,00%
Subvention État (DETR) (attendue)	52 695,45	30,00%
Fonds propres	35 130,30	20,00%
Total	175 651,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	87 825,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015358

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ITINÉRAIRE CYCLABLE RELIANT LES GARES RER D'EMERAINVILLE ET DE ROISSY-EN-BRIE (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	381 701,00 €	50,00 %	190 850,50 €
	Montant Total de la subvention		190 850,50 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS VALLEE DE LA MARNE
Adresse administrative : 5 CRS DE L ARCHE GUEDON
77200 TORCY
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Paul MIGUEL, Président

N° SIRET : 20005795800015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable reliant les gares RER d'Emerainville et de Roissy-en-Brie (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'opération se présente en deux tranches. La première tranche génère des nuisances significatives sur l'accès à un groupe scolaire situé aux abords des chantiers nécessaires. Aussi, ces premiers travaux doivent être réalisés pendant les vacances scolaires de la Toussaint, afin de grantir une livraison globale du projet pour la rentrée scolaire de 2017. L'urgence impose un démarrage des travaux dès le 15 octobre 2016.

Objectifs :
Créée le 1er janvier 2016, la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne regroupe les agglomérations de Marne-et-Chantereine, de la Brie Francilienne et de Marne-la-Vallée - Val Maubuée. Son territoire est caractérisé par un tissu urbain de ville nouvelle séparant habitat et pôles de vie et par le passage d'importantes infrastructures de transport (voies ferrées, A4, N104, N4, plusieurs

départementales) générant d'importantes coupures.

Ces collectivités se sont engagées depuis plusieurs années à développer le maillage de liaisons douces et en particulier la pratique du vélo sur leur territoire.
La communauté de la Brie Francilienne a ainsi approuvé son schéma intercommunal des circulations douces le 8 décembre 2015. Dans ce cadre, une liste d'opérations prioritaires a été définie, dont le projet de voie verte reliant les gares du RER Eole d'Emerainville – Pontault-Combault et de Roissy-en-Brie.

L'objectif est de faciliter le rabattement vers ces deux gares, de desservir la zone d'activités des Grands Champs et plusieurs équipements scolaires : le lycée Charles-le-Chauve, l'école hôtelière et le groupe scolaire Jules Vernes.

L'opération se raccordera côté ouest aux aménagements en cours de réalisation par l'Etat au niveau de la RN 104 (création d'une voie verte et d'une passerelle dédiée aux modes actifs). Côté est, elle permettra d'améliorer l'accès à la gare de Roissy-en-Brie et d'assurer le raccordement à la piste cyclable existante le long de l'avenue Jean Monnet (RD 121).

Description :
Les travaux concernent la requalification d'un chemin rural en voie verte reliant les deux gares RER d'Emerainville – Pontault-Combault et de Roissy-en-Brie sur un linéaire total de 1670 mètres.

L'itinéraire aménagé empruntera des sections différenciées en fonction de l'insertion dans le site et des contraintes : voie verte de 3 mètres de large (réduite à 2,50 mètres en section contrainte) et voie partagée (section hors subvention régionale) pour venir desservir finement les équipements scolaires.
Les travaux consisteront en aménagement de voirie, éclairage, pose de mobilier, de signalisation verticale et jalonnement.
Les aménagements comporteront les marquages et panneaux signalétiques nécessaires, conformément aux recommandations CEREMA.

Le démarrage des travaux est prévu en octobre 2016.

Intérêt régional :
L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 : « Soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et équipements cyclables - 1.1. Compléter le réseau cyclable régional structurant de niveau 2 »
Conformément à la délibération CR n°37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% maximum d'une dépense subventionnable de 450 €/ml.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût du projet s'élève à 381 701€ HT.

Au regard du linéaire de voie verte aménagée de 1 670 mètres et du ratio linéaire applicable de 450 000 € du km, l'ensemble du coût des travaux est éligible car inférieur au plafond subventionnable (1670*450 = 751 500 €).

Après application du taux maximum de subvention de 50%, la subvention s'élève à 190 850,50 €.

Localisation géographique :
- ROISSY-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude de maîtrise d'oeuvre	10 000,00	2,62%
Travaux voie verte CR5	281 583,00	73,77%
Travaux voie verte sur cheminements	90 118,00	23,61%
Total	381 701,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	190 850,50	50,00%
Fonds propres	190 850,50	50,00%
Total	381 701,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	72 680,00 €
2018	80 000,50 €
2019	38 170,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aides aux manifestations culturelles	8 000,00 €
2015	Politique énergie climat	20 000,00 €
2016	Politique énergie climat	321 705,00 €
	Montant total	349 705,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015448

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EV3 - SCHÉMA DE SIGNALISATION TOURISTIQUE - VALLÉE DU LOING-FONTAINEBLEAU (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	16 316,00 €	60,00 %	9 789,60 €
	Montant Total de la subvention		9 789,60 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS
Adresse administrative : 41 QUAI VICTOR HUGO
77140 NEMOURS
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Madame Valérie LACROUTE, Présidente

N° SIRET : 20002324000035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : EV3 - Schéma de signalisation touristique - Vallée du Loing-Fontainebleau (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le département de la Seine-et-Marne est traversé par l'Euro Velo 3 – la Scandibérique (EV3) reliant Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne.
Cette liaison se raccorde également à la véloroute nationale n°16, liaison Londres-Paris-Prague le long de la Seine, en cours de réflexion.
Le but de l'Euro Velo est double : encourager le vélo comme mode de transport et promouvoir le tourisme à vélo à travers l'Europe. Elle s'inscrit dans un réseau continu et cohérent de liaisons cyclables et piétonnes d'échelle régionale, nationale et européenne.

La signalisation est une composante essentielle de l'aménagement. Elle permet aux usagers de la

véloroute de rejoindre l'itinéraire sécurisé qui leur est réservé, et de bien se repérer une fois dessus. En section courante comme à chaque carrefour, elle donne aux différents usagers les indications qui vont leur permettre d'adapter leur comportement.

La présente demande de subvention concerne le jalonnement de la section de la Scandibérique traversant la Communauté de communes du Pays de Nemours.

Description :
Le projet propose la mise en œuvre du jalonnement par une signalisation directionnelle respectant la nature des signaux autorisés par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Arrêté interministériel du 31 juillet 2002, modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967).
Il propose également la mise en place de panneaux Relais Informations Services sur l'ensemble de l'itinéraire, permettant d'apporter toutes les informations nécessaires aux usagers de la véloroute (carte générale de l'itinéraire, itinéraires locaux, restaurations, hébergements, services vélo, lieux touristiques à proximité de la véloroute et localisés sur la carte générale, etc.).

Le démarrage des travaux est prévu en novembre 2016 pour une livraison prévue avril 2017.

Intérêt régional :
Cet itinéraire figure au réseau cyclable régional structurant projeté au PDUIF et est inscrit dans le réseau véloroute voie verte.

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 2 de la politique vélo du PRMD "Réaliser un réseau vélo de loisirs, de tourisme durable et de véloroutes à l'échelle de la région - article 1- point 1. Soutien aux projets relatifs à la réalisation des véloroutes régionales et de leurs variantes ».
Conformément à la délibération n°CR 37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 60% d'une dépense subventionnable de 610 € m/l.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux s'élève à 16 316 € HT.

Au regard du linéaire de 11 800 mètres et du ratio linéaire applicable de 610 €/ml, la totalité de la somme des travaux est éligible au titre de l'itinéraire Véloroute régionale.
Après application du taux maximum de subvention de 60%, la subvention s'élève à 9 789,60 €.

Localisation géographique :
- AVON
- FONTAINEBLEAU
- SAMOIS-SUR-SEINE
- BOURRON-MARLOTTE
- RECLOSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude	750,00	4,60%
Panneaux	7 826,00	47,97%
Pose	7 740,00	47,44%
Total	16 316,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	9 789,60	60,00%
Subvention CD 77 (attendue)	1 632,00	10,00%
Fonds propres	4 894,40	30,00%
Total	16 316,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	9 789,60 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015450

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PLAN DE JALONNEMENT DE LA SCANDIBÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FONTAINEBLEAU (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	11 418,00 €	60,00 %	6 850,80 €
	Montant Total de la subvention		6 850,80 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTAINEBLEAU
Adresse administrative : 44 RUE DU CHATEAU 77300 FONTAINEBLEAU
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur Frédéric VALLETOUX, Président

N° SIRET : 24770012300042

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : Plan de jalonnement de la Scandibérique sur le territoire de la communauté de communes de Fontainebleau (77).

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le département de la Seine-et-Marne est traversé par l'Euro Velo 3 – la Scandibérique (EV3) reliant Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne.
Cette liaison se raccorde également à la véloroute nationale n°16, liaison Londres-Paris-Prague le long de la Seine, en cours de réflexion.
Le but de l'Euro Velo est double : encourager le vélo comme mode de transport et promouvoir le tourisme à vélo à travers l'Europe. Elle s'inscrit dans un réseau continu et cohérent de liaisons cyclables et piétonnes d'échelle régionale, nationale et européenne.
La signalisation est une composante essentielle de l'aménagement. Elle permet aux usagers de la

véloroute de rejoindre l'itinéraire sécurisé qui leur est réservé, et de bien se repérer une fois dessus. En section courante comme à chaque carrefour, elle donne aux différents usagers les indications qui vont leur permettre d'adapter leur comportement.

La présente demande de subvention concerne le jalonnement de la section de la Scandibérique traversant la Communauté de communes du Pays de Fontainebleau.

Description :
Le projet propose la mise en œuvre du jalonnement par une signalisation directionnelle respectant la nature des signaux autorisés par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Arrêté interministériel du 31 juillet 2002, modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967).
Il propose également la mise en place de panneaux Relais Informations Services sur l'ensemble de l'itinéraire, permettant d'apporter toutes les informations nécessaires aux usagers de la véloroute (carte générale de l'itinéraire, itinéraires locaux, restaurations, hébergements, services vélo, lieux touristiques à proximité de la véloroute et localisés sur la carte générale, etc.).

Le démarrage des travaux est prévu en novembre 2016, pour une livraison prévue en avril 2017.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux s'élève à 11 418 € HT

Au regard du linéaire de 8000 mètres et du ratio linéaire applicable de 610 €/ml, la totalité de la somme des travaux est éligible au titre de l'itinéraire Véloroute régionale

Après application du taux maximum de subvention de 60%, la subvention s'élève à 6 850,80 €.

Localisation géographique :
- AVON
- FONTAINEBLEAU
- SAMOIS-SUR-SEINE
- BOURRON-MARLOTTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude	750,00	6,57%
Panneaux	5 448,00	47,71%
Pose	5 220,00	45,72%
Total	11 418,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	6 850,80	60,00%
Subvention CD 77 (attendue)	1 142,00	10,00%
Fonds propres	3 425,20	30,00%
Total	11 418,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 850,80 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrat régional territorial	1 060 582,50 €
2014	Equipements sportifs d'intérêt régional	600 000,00 €
2014	Terrains Synthétiques de grands Jeux	245 289,45 €
2016	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	72 918,00 €
	Montant total	1 978 789,95 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015454

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PLAN DE JALONNEMENT DE LA SCANDIBÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORET SEINE ET LOING (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	17 250,00 €	60,00 %	10 350,00 €
	Montant Total de la subvention		10 350,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORET SEINE ET LOING
Adresse administrative : 23 RUE DU PAVE NEUF
77250 MORET-SUR-LOING
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur Patrick SEPTIERS, Président

N° SIRET : 24770003200060

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : Plan de jalonnement de la Scandibérique sur le territoire de la communauté de communes Moret Seine et Loing (77).

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le Département de la Seine-et-Marne est traversé par l'Euro Velo 3 – la Scandibérique (EV3) reliant Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne.
Cette liaison se raccorde également à la véloroute nationale n°16, liaison Londres-Paris-Prague le long de la Seine, en cours de réflexion.
Le but de l'Euro Velo est double : encourager le vélo comme mode de transport et promouvoir le tourisme à vélo à travers l'Europe. Elle s'inscrit dans un réseau continu et cohérent de liaisons cyclables et piétonnes d'échelle régionale, nationale et européenne.

La signalisation est une composante essentielle de l'aménagement. Elle permet aux usagers de la véloroute de rejoindre l'itinéraire sécurisé qui leur est réservé, et de bien se repérer une fois dessus. En section courante comme à chaque carrefour, elle donne aux différents usagers les indications qui vont leur permettre d'adapter leur comportement.

La présente demande de subvention concerne le jalonnement de la section de la Scandibérique traversant la communauté de communes de Moret Seine et Loing

Description :
Le projet propose la mise en œuvre du jalonnement par une signalisation directionnelle respectant la nature des signaux autorisés par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Arrêté interministériel du 31 juillet 2002, modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967).
Il propose également la mise en place de panneaux Relais Informations Services sur l'ensemble de l'itinéraire, permettant d'apporter toutes les informations nécessaires aux usagers de la véloroute (carte générale de l'itinéraire, itinéraires locaux, restaurations, hébergements, services vélo, lieux touristiques à proximité de la véloroute et localisés sur la carte générale, etc.).

Le démarrage des travaux est prévu en novembre 2016, pour une livraison prévue en avril 2017.

Intérêt régional :
Cet itinéraire figure au réseau cyclable régional structurant projeté au PDUIF et est inscrit dans le réseau véloroute voie verte.

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 2 de la politique vélo du PRMD "Réaliser un réseau vélo de loisirs, de tourisme durable et de véloroutes à l'échelle de la région - article 1- point 1. Soutien aux projets relatifs à la réalisation des véloroutes régionales et de leurs variantes ».
Conformément à la délibération n°CR 37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 60% d'une dépense subventionnable de 610 € m/l.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux s'élève à 17 250 € HT.

Au regard du linéaire de 18 000 mètres et du ratio linéaire applicable de 610 €/ml, la totalité de la somme des travaux est éligible au titre de l'itinéraire Véloroute régionale.

Après application du taux maximum de subvention de 60%, la subvention s'élève à 10 350 €.

Localisation géographique :
- CHAMPAGNE-SUR-SEINE
- SAINT-MAMMES
- THOMERY

- VENEUX-LES-SABLONS
- VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE
- VILLECERF
- VILLEMER
- VILLE-SAINT-JACQUES
- DORMELLES
- LA GENEVRAYE
- MONTIGNY-SUR-LOING
- NANTEAU-SUR-LUNAIN
- NONVILLE
- PALEY
- REMAUVILLE
- SAINT-ANGE-LE-VIEL
- TREUZY-LEVELAY
- VILLEMARECHAL
- MORET LOING ET ORVANNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude	750,00	4,35%
Panneaux	8 000,00	46,38%
Panneaux de signalisation sécurisation de l'antenne	710,00	4,12%
Pose	7 790,00	45,16%
Total	17 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	10 350,00	60,00%
Subvention CD 77 (sollicitée)	1 725,00	10,00%
Fonds propres	5 175,00	30,00%
Total	17 250,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 350,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Appui à la requalification et à l'extension des zones d'activités économiques et au soutien à la création d'écopôles dédiés aux éco-activités	300 059,09 €
2013	Soutien aux télécentres et aux espaces de travail collaboratif	60 145,00 €

2013	Stratégies territoriales de sécurité – Investissement	83 000,00 €
2015	Soutien aux télécentres et aux espaces de travail collaboratif	-60 145,00 €
2016	Plan Piscines Régional	10 125,00 €
	Montant total	393 184,09 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015493

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ITINÉRAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 34 A SAINT-RÉMY-L'HONORE (78)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	1 480 000,00 €	50,00 %	740 000,00 €
	Montant Total de la subvention		740 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT REMY L'HONORE
Adresse administrative : 17 RUE DU PROFESSEUR MARILLIER
78690 SAINT-REMY-L'HONORE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Toine BOURRAT, Maire

N° SIRET : 21780576100012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD 34 à Saint-Rémy-L'Honoré (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 janvier 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune de Saint-Rémy-l'Honoré souhaite aménager une liaison sécurisée pour les modes actifs le long de la RD34 jusqu'à la gare des Essarts-le-Roi, située près de la RN10.
L'objectif est d'offrir une liaison sécurisée pour les modes actifs sur cet axe accidendotogène.
Le projet se fait avec en coopération avec la commune des Essarts-le-Roi.

Description :
Le projet consiste en la création d'une piste cyclable bidirectionnelle de 2, 50 m de large sur un linéaire de 3 300 mètres.

Intérêt régional :
L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 de la politique vélo régional : « Soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et équipements cyclables - article 1.2. « Développer les itinéraires d'accès aux réseaux d'armatures de transports public afin d'améliorer la desserte des pôles, gares et stations. »
Conformément à la délibération n°CR 37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% maximum d'une dépense subventionnable de 450 €/ml.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruterau moins 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux dédiés à l'itinéraire cyclable sur la RD34 est de 1 480 000 € HT.

Au regard du linéaire de 3 300 mètres et du ratio linéaire applicable de 450 €/ml, l'ensemble du coût du projet est éligible.
Après application du taux maximum de subvention de 50%, la subvention s'élève à 740 000 €.

Localisation géographique :
- SAINT-REMY-L'HONORE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes de maîtrise d'oeuvre	100 000,00	6,76%
Voirie y compris travaux de marquage	1 352 000,00	91,35%
Equipement, signalisation	28 000,00	1,89%
Total	1 480 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	740 000,00	50,00%
Fonds propres	740 000,00	50,00%
Total	1 480 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	200 000,00 €
2018	300 000,00 €

2019	240 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015510

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ITINÉRAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 40 A VILLEPINTE ET TREMBLAY-EN-FRANCE (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	209 570,00 €	50,00 %	104 785,00 €
	Montant Total de la subvention		104 785,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204132-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS
Adresse administrative : 3 ESPLANADE JEAN MOULIN
93006 BOBIGNY CEDEX
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur STEPHANE TROUSSEL, Président

N° SIRET : 22930008201453

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD 40 à Villepinte et Tremblay-en-France (93).

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable sur la RD40 accompagnent le BHNS de Gonesse qui sera mis en service à l'automne. Ces travaux présentaient un caractère d'urgence et ont dû être réalisés à l'été 2016 afin de livrer le BHNS et la liaison cyclable simultanément à l'automne 2016. La réalisation des travaux à l'été a permis de limiter les nuisances de chantier pour les riverains et usagers en évitant que la durée des travaux s'étire.

Objectifs :
Ce projet a pour objectif de créer une liaison entre deux itinéraires cyclables existants : à l'ouest, l'aménagement récent de trottoirs et pistes cyclables bilatérales sur les accotements de la RD40 à Villepinte ; à l'est, une longue section du Chemin des Parcs.

Le Chemin des Parcs est une ambition du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis de créer des liaisons modes actifs entre les parcs, avec une notion de continuités écologiques.

Ce projet constitue le maillon manquant d'un itinéraire cyclable complet au sein de ce territoire où les voies importantes, du fait de leur aspect très routier, sont peu propices à la circulation des cyclistes sur chaussée.

Description :
La RD40 supporte un trafic plutôt moyen (11 700 véhicules/jour) mais avec des vitesses pratiquées élevées (54 km/h en moyenne bien que la limitation réglementée soit à 50 km/h).
Le profil de la RD40 est une 2X2 voies avec un large terre-plein central végétalisé et planté et avec des accotements végétalisés non praticables par les modes actifs.

Le projet consiste en l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur le terre-plein central de la RD40. La largeur de la piste sera de 3 mètres sur un linéaire de 360 mètres.
Un éclairage dédié à l'aménagement est prévu.

Les aménagements comporteront les marquages et panneaux signalétiques nécessaires conformément aux recommandations du CEREMA.

Intérêt régional :
La RD40 fait partie du réseau cyclable structurant régional projeté (niveau 1). A ce titre et conformément à la délibération CR n°37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% maximum d'une dépense subventionnable de 610 € m/l.
L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 : « Soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et équipements cyclables - article 1.1. Compléter le réseau cyclable régional structurant de niveau 1 ».

Le projet répond aux objectifs du PDUIF de pacifier et partager la voirie au profit des modes actifs.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux s'élève à 209 570 € HT.

Au regard du linéaire de 360 mètres et du ratio applicable de 610 €/ml, le plafond des dépenses subventionnables est de 219 600 € HT et est donc supérieur au coût des travaux. L'intégralité du coût de l'opération peut donc être prise en compte.

Après application du taux maximum de subvention de 50 %, le montant de la subvention s'élève à 104 785 €.

Localisation géographique :

- TREMBLAY-EN-FRANCE
- VILLEPINTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Voirie	149 570,00	71,37%
Equipement - signalisation	60 000,00	28,63%
Total	209 570,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	104 785,00	50,00%
Fonds propres	104 785,00	50,00%
Total	209 570,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	104 785,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	1 000 000,00 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	5 324 053,00 €
2013	Animation régionale en direction des acteurs de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale	47 000,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	174 162,60 €
2013	Equipements pédagogiques dans les EPLE	1 300 000,00 €
2013	Fret - Gérer les flux dans les zones urbaines denses	35 000,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	31 200 000,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	139 200,00 €
2013	Politique énergie climat	50 000,00 €
2013	Réalisation de maisons de l'environnement et du développement durable	946 496,69 €
2013	Réseaux d'initiative publique (collectivités)	5 400 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	257 500,00 €
2013	Sécurité routière - Actions visant à renforcer la sécurité des piétons	1 188 546,00 €
2013	Soutien aux structures de prévention	250 000,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	34 000,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 085 000,00 €

2014	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	374 650,00 €
2014	Animation régionale en direction des acteurs de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale	42 000,00 €
2014	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	27 600,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	865 154,43 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	14 877 100,00 €
2014	Politique énergie climat	252 600,00 €
2014	Réseaux d'initiative publique (collectivités)	400 000,00 €
2014	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	1 017 500,00 €
2014	Sécurité routière - Actions visant à renforcer la sécurité des piétons	243 600,00 €
2014	Soutien aux structures de prévention	235 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	500 000,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 100 000,00 €
2015	Aménagement des infrastructures routières départementales	576 000,00 €
2015	Animation régionale en direction des acteurs de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale	42 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	717 224,00 €
2015	E-administration	60 000,00 €
2015	Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CR46-14)	20 000,00 €
2015	Equipements pédagogiques dans les EPLE	455 040,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	4 958 012,67 €
2015	Organismes intermédiaires POR 2014-2020 Fonctionnement	950 000,00 €
2015	Plan Piscines Régional	1 920 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	60 000,00 €
2015	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	235 000,00 €
2015	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	11 452 504,00 €
2015	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	1 072 000,00 €
2015	Soutien au haut débit et ressources numériques au développement des TICE	96 000,00 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	5 000,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	450 000,00 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 015 000,00 €
2016	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	927 500,00 €
2016	Soutien aux actions en faveur de la lutte contre la pollution	38 500,00 €
2016	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	450 000,00 €
2016	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	550 000,00 €
	Montant total	94 238 243,39 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015515

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE 30 RUE DE PARIS ET RUE DES ÉCOLES AU MESNIL-AUBRY (95)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	270 000,00 €	30,00 %	81 000,00 €
	Montant Total de la subvention		81 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU MESNIL AUBRY
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
95720 LE MESNIL-AUBRY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Hervé DEZOBRY, Maire

N° SIRET : 21950395000012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : aménagement d'une zone 30 rue de Paris et rue des Ecoles au Mesnil-Aubry (95)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune du Mesnil Aubry souhaite réaliser un aménagement de sécurité rue de Paris et rue des Ecoles dans la continuité des aménagements qu'elle a déjà réalisé près de la mairie et face à l'église.

L'état actuel fait apparaître :
- des trottoirs de largeur insuffisante pour assurer la sécurité des piétons et permettre l'accessibilité des PMR,
- une géométrie de chaussée favorisant les excès de vitesse.

L'aménagement présenté consiste à créer une zone 30 sur un linéaire de 600 mètres, afin de sécuriser les circulations piétonnes et réduire la vitesse des véhicules.

Description :
L'aménagement de la zone 30 consiste à :
- poser un panneau « Stop » sur l'ilot rue de Paris ;
- créer deux écluses qui réduisent la chaussée à 4 m, devant le n°22 de la rue de Paris sur 25 ml et devant l'église sur 20 ml ;
- créer un plateau surélevé de 15 ml devant le n°18 ;
- implanter des panneaux zone 30 à chaque extrémité de l'aménagement ;
- élargir les trottoirs de la rue des Ecoles et de la rue de Paris ;
- créer une chicane devant le n°23 de la rue de Paris sur 55 ml.

Les travaux sont prévus au premier trimestre 2017 pour une durée de 5 mois.

Intérêt régional :
L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 : « Soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et équipements cyclables - article 1.6. Généraliser le partage de la rue dans les territoires par la mise en œuvre de plans globaux de mise en zone 30».
Conformément à la délibération CR n°37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 30% maximum d'une dépense subventionnable de 450 € m/l.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux s'élève à 663 056.39 € HT, dont 270 000 € pour les aménagements concourant directement à l'aménagement de la zone 30.

Au regard du linéaire de 600 mètres et du ratio linéaire applicable de 450€ m/l, le plafond subventionnable s'élève à 270 000 € HT. La totalité du coût des travaux peut être subventionnée.
Après application du taux maximum de subvention de 30%, la subvention s'élève à 81 000 €.

Localisation géographique :
- LE MESNIL-AUBRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Voirie y compris travaux de marquage	164 400,00	60,89%
Equipement, signalisation	105 600,00	39,11%
Total	270 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	81 000,00	30,00%
Fonds propres	189 000,00	70,00%
Total	270 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	81 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015551

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PLAN DE JALONNEMENT DE LA SCANDIBÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GATINAIS VAL-DE-LOING (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	11 834,00 €	60,00 %	7 100,40 €
	Montant Total de la subvention		7 100,40 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS - VAL-DE-LOING
Adresse administrative : 44 AV DU MARECHAL LECLERC 77460 SOUPPES SUR LOING
Statut Juridique :
Représentant : Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président

N° SIRET : 20002391900018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : Plan de jalonnement de la Scandibérique sur le territoire de la Communauté de communes Gâtinais-Val-de-Loing (77).

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le Département de la Seine et Marne est traversé par l'Euro Velo 3 – la Scandibérique (EV3) reliant Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne.
Cette liaison se raccorde également à la véloroute nationale n°16, liaison Londres-Paris-Prague le long de la Seine, en cours de réflexion.
Le but de l'Euro Velo est double : encourager le vélo comme mode de transport et promouvoir le tourisme à vélo à travers l'Europe. Elle s'inscrit dans un réseau continu et cohérent de liaisons cyclables et piétonnes d'échelle régionale, nationale et européenne.

La signalisation est une composante essentielle de l'aménagement. Elle permet aux usagers de la véloroute de rejoindre l'itinéraire sécurisé qui leur est réservé, et de bien se repérer une fois dessus. En section courante comme à chaque carrefour, elle donne aux différents usagers les indications qui vont leur permettre d'adapter leur comportement.

La présente demande de subvention concerne le jalonnement de la section de la Scandibérique traversant la Communauté de communes Gâtinais - Val de Loing.

Description :
Le projet propose la mise en œuvre du jalonnement par une signalisation directionnelle respectant la nature des signaux autorisés par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Arrêté interministériel du 31 juillet 2002, modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967).
Il propose également la mise en place de panneaux Relais Informations Services sur l'ensemble de l'itinéraire, permettant d'apporter toutes les informations nécessaires aux usagers de la véloroute (carte générale de l'itinéraire, itinéraires locaux, restaurations, hébergements, services vélo, lieux touristiques à proximité de la véloroute et localisés sur la carte générale, etc.).

Le démarrage des travaux est prévu en novembre 2016 pour une livraison prévue en avril 2017.

Intérêt régional :
Cet itinéraire figure au réseau cyclable régional structurant projeté au PDUIF et est inscrit dans le réseau véloroute voie verte.

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 2 de la politique vélo du PRMD "Réaliser un réseau vélo de loisirs, de tourisme durable et de véloroutes à l'échelle de la région - article 1- point 1. Soutien aux projets relatifs à la réalisation des véloroutes régionales et de leurs variantes ».

Conformément à la délibération n°CR 37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 60% d'une dépense subventionnable de 610 €/ml.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux s'élève à 11 834 € HT.

Au regard du linéaire de 9 660 mètres et du ratio linéaire applicable de 610 €/ml, la totalité de la somme des travaux est éligible au titre de l'itinéraire Véloroute régionale.

Après application du taux maximum de subvention de 60%, la subvention s'élève à 7 100, 40 €.

Localisation géographique :
- ARVILLE
- BEAUMONT-DU-GATINAIS
- GIRONVILLE
- ICHY
- OBSONVILLE

- AUFFERVILLE
- BOUGLIGNY
- BRANSLES
- CHAINTREAUX
- CHATEAU-LANDON
- CHENOU
- EGREVILLE
- LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX
- LA MADELEINE-SUR-LOING
- MAISONCELLES-EN-GATINAIS
- MONDREVILLE
- POLIGNY
- SOUPPES-SUR-LOING
- VAUX-SUR-LUNAIN
- VILLEBEON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	750,00	6,34%
Panneaux Relais Information Service	2 880,00	24,34%
Panneaux de signalétique directionnelle	3 324,00	28,09%
Panneaux de signalisation sécurisation des antennes	710,00	6,00%
Pose	4 170,00	35,24%
Total	11 834,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	7 140,00	60,33%
Subvention CD 77 attendue	1 184,00	10,01%
Fonds propres	3 510,00	29,66%
Total	11 834,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 100,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016045

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ITINÉRAIRE CYCLABLE LE LONG DES RUES SAINT-ANTOINE, STRASBOURG ET CASTOR A MANTES-LA-JOLIE (78)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	346 782,50 €	50,00 %	173 391,25 €
	Montant Total de la subvention		173 391,25 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MANTES LA JOLIE
Adresse administrative : 31 RUE GAMBETTA
78201 MANTES-LA-JOLIE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur MICHEL VIALAY, Maire

N° SIRET : 21780361800016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long des rues Saint-Antoine, Strasbourg et Castor à Mantes-la-Jolie (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune de Mantes-la-Jolie a élaboré un plan guide des aménagements cyclables afin de remédier aux dysfonctionnements sur le réseau actuel.
L'objectif est :
- de valoriser le réseau existant,
- une mobilité active efficace,
- une intermodalité dans la chaîne des déplacements.

Le projet d'aménagement des rues Saint-Louis, Strasbourg et Castor s'inscrit dans le niveau dit de maille interne visant à compléter la maille de circulations douces afin d'améliorer le rabattement vélo vers le futur

pôle Gare de Mantes.

Description :

Le projet consiste en la réalisation d'un aménagement de type zone 30 sur une section et de bandes cyclables bidirectionnelles. Le linéaire du projet est de 1 385 mètres.

Intérêt régional :
L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 de la politique vélo régional : « Soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et équipements cyclables - article 1.2. « Développer les itinéraires d'accès aux réseaux d'armatures de transports public afin d'améliorer la desserte des pôles, gares et stations. »
Conformément à la délibération n°CR 37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% maximum d'une dépense subventionnable de 450 €/ml.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux s'élève à 346 782,50 € HT.

Au regard du linéaire de 1 385 mètres et du ratio linéaire applicable de 450 €/ml, l'intégralité du coût subventionnable de l'opération peut être pris en compte car il est inférieur au plafond.

Après application du taux maximum de subvention de 50%, la subvention s'élève à 173 391,25 €.

Localisation géographique :
- MANTES-LA-JOLIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes de maîtrise d'oeuvre	45 232,50	13,04%
Voirie y compris travaux de marquage	251 292,00	72,46%
Equipement, signalisation	50 258,00	14,49%
Total	346 782,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	173 391,25	50,00%
Subvention CD 78 (sollicitée)	69 356,00	20,00%
Fonds propres	104 035,25	30,00%
Total	346 782,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	173 391,25 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	84 930,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	2 744 987,00 €
2013	Soutien à la prévention	30 000,00 €
2013	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 500,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	84 930,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	5 000,00 €
2015	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 522,74 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	200 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	28 000,00 €
2016	Aide à la restauration du patrimoine protégé	47 730,00 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	46 575,00 €
	Montant total	1 959 803,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016301

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CRÉATION DE POINTS SERVICES VELOS (92)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	23 000,00 €	50,00 %	11 500,00 €
		Montant Total de la subvention	11 500,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-20422-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FOCUS DIGITAL
Adresse administrative : 7 RUE DE CASTELLANE
75008 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ALI HOUCINE

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 81007136500011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : Création de points services vélos (92)

Date prévisionnelle de début de projet : 30 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'association Focus Digital se situe dans le département des Hauts-de-Seine.
Elle souhaite développer un point service vélo aux abords de la Défense.

Description :
L'opération consiste à proposer la mise en place un point de réparation et d'entretien de vélos. L'offre de base sera constituée de :
- Nettoyage du vélo.
- Ajustement des freins et vitesses ainsi que du jeu de direction.

- Inspection, de contrôle de la boulonnerie et de la pression des pneus.
- Lubrification de la chaîne.

Cette offre de base sera enrichie en fonction des besoins des usagers.
L'association proposera également de développer une communauté Meet Up d'usagers pour partager les bonnes pratiques autour de la maintenance et de la réparation de Vélo.

La mise en place de ce point vélo est prévue pour 2017.

Intérêt régional :
L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 3 : «Soutien à la mise en œuvre d'un volet services et communication autour du vélo ».
Conformément à la délibération CR n°37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% maximum d'une dépense subventionnable ne pouvant excéder 80 000 € HT pour un point de réparation fixe.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiare de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux s'élève à 23 000 € TTC :

L'ensemble du coût des travaux est éligible car inférieur au plafond subventionnable.

Après application du taux maximum de subvention de 50%, la subvention s'élève à 11 500 € TTC.

Localisation géographique :
- PUTEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matériels et outils	21 000,00	91,30%
Communication et animation Meet up vélo	2 000,00	8,70%
Total	23 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	11 500,00	50,00%
Fonds propres	11 500,00	50,00%
Total	23 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	11 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016312

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RÉSORPTION D'UNE COUPURE URBAINE - LIAISON PONT MANDÉLA AMONT - SCANDIBÉRIQUE (EUROVELOROUTE N°3) (94)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	5 000 000,00 €	60,00 %	3 000 000,00 €
	Montant Total de la subvention		3 000 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204132-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
Adresse administrative : AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
94054 CRETEIL
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Christian FAVIER, Président

N° SIRET : 22940028800010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : Résorption d'une coupure urbaine - Liaison pont Mandela amont - Scandibérique (Eurovéloroute n°3) (94)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La liaison entre Ivry-sur-Seine et Charenton-le-Pont est assurée au-dessus de la Seine par deux ouvrages, les ponts Mandela aval et amont. Ces derniers permettent également d'accéder (en entrée et sortie) à l'autoroute A4.

Il s'agit d'ouvrages très routiers dans leur configuration, accueillant un trafic moyen journalier important : environ 20 000 véhicules par jour (dont 1300 poids lourds) sur le pont amont ; plus de 21 000 véhicules par jour (dont 1500 poids lourds) sur le pont aval en 2014.

Description :
L'opération consiste à créer une rampe pour les modes actifs entre le pont Mandela et la Scandibérique (l'Eurovéloroute n°3). Cette rampe sera également accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le linéaire du projet est de 256 mètres. Le coût total des travaux s'élève à 5 008 664,76 €.

Intérêt régional :
Les ponts Nelson Mandela s'inscrivent au sein de l'itinéraire cyclable structurant n°1 inscrit au SDIC, entre Arcueil et Vincennes, et figurent au réseau cyclable régional structurant projeté au PDUIF.
L'aménagement de ces ouvrages, afin de permettre une circulation continue et sécurisée des piétons et cyclistes, permet de résoudre la coupure urbaine prioritaire n°26 inscrite au PDUIF.

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 2 de la politique vélo du PRMD "Réaliser un réseau vélo de loisirs, de tourisme durable et de véloroutes à l'échelle de la région - article 1- point 1. Soutien aux projets relatifs à la réalisation des véloroutes régionales et de leurs variantes ».

Conformément à la délibération CR n°37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 60% maximum d'une dépense subventionnable de 3 000 000 €, voire à 5 000 000 € au titre des ouvrages d'art par opération pour les ouvrages d'art dédiés aux vélos, les traitements de sécurité aux intersections.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux s'élève à 5 008 664,76 €HT.
Au regard de l'intérêt du projet de résorber une coupure inscrite au PDUIF considérée comme prioritaire, du caractère exceptionnel de l'ouvrage, de la complexité technique des aménagements proposés (passerelle raccordant les berges de Seine à un pont existant classé, linéaire important, accessibilité PMR) le montant de travaux éligible est proposé à 5 000 000 €, ne retenant qu'une partie du coût des travaux.
Après application du taux maximum de subvention de 60%, la subvention s'élève à 3 000 000 €.

Localisation géographique :
- CHARENTON-LE-PONT
- IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes de maîtrise d'oeuvre	417 388,73	8,33%
Frais MOA	417 388,73	8,33%
Travaux préparatoires et terrassement	441 100,00	8,81%
Voirie	72 400,00	1,45%
Rampe	3 660 387,30	73,08%
Total	5 008 664,76	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	3 000 000,00	59,90%
Fonds propres	2 008 664,76	40,10%
Total	5 008 664,76	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2018	800 000,00 €
2019	1 300 000,00 €
2020	900 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 000 000,00 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	9 584 800,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 913 103,40 €
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	3 160 896,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	82 000,00 €
2013	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	12 000,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 200 000,00 €
2014	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	95 000,00 €
2014	Aménagement des infrastructures routières départementales	4 951 650,30 €
2014	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	12 956 555,50 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	3 157 778,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 261 500,00 €
2014	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	4 567 150,00 €
2014	Réseaux d'initiative publique (collectivités)	5 800 000,00 €
2014	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	142 500,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	45 000,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 200 000,00 €
2015	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	76 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	530 990,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	25 000,00 €
2015	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	450 000,00 €

2015	Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	2 548 361,76 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	-2 217 545,93 €
2015	Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés	116 604,00 €
2015	Plan régional énergies- sensibilisation	10 000,00 €
2015	Politique énergie climat	100 000,00 €
2015	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	3 035 865,93 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 090 000,00 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	779 000,00 €
2016	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	600 000,00 €
	Montant total	64 591 754,89 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016353

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RÉSORPTION D'UNE COUPURE URBAINE - AMÉNAGEMENT DU PONT NELSON MANDÉLA AVAL (94)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	825 818,40 €	50,00 %	412 909,20 €
	Montant Total de la subvention		412 909,20 €

Imputation budgétaire : 907-78-204132-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
Adresse administrative : AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
94054 CRETEIL
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Christian FAVIER, Président

N° SIRET : 22940028800010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : Coupure urbaine - Aménagement du pont Nelson Mandela Aval (94)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La liaison entre Ivry-sur-Seine et Charenton-le-Pont est assurée au-dessus de la Seine par deux ouvrages : les ponts Mandela aval et amont. Ces derniers permettent également d'accéder (en entrée et sortie) à l'autoroute A4. La limite des communes se situe dans l'axe de la Seine, en milieu d'ouvrage.
Les ponts Mandela sont deux ouvrages parallèles, dits jumeaux, permettant de franchir la Seine entre les communes de Charenton-le-Pont (94) et Ivry sur Seine (94).

Il s'agit d'ouvrages très routiers dans leur configuration, accueillant un trafic moyen journalier important : environ 20 000 véhicules par jour (dont 1300 poids lourds) sur le pont amont ; plus de 21 000 véhicules par jour (dont 1500 poids lourds) sur le pont aval en 2014.
Ces deux franchissements constituent des coupures urbaines notamment pour les cyclistes.

Pour répondre à la problématique de la suppression de la coupure urbaine, il est proposé de poursuivre les pistes cyclables amorcées sur Ivry-sur-Seine et Charenton-le-Pont en supprimant une file de circulation sur chaque ouvrage sur l'ensemble du linéaire.

Description :
Le pont Aval comporte actuellement quatre files de circulation en section courante. A l'instar de ce qui a été réalisé dans le cadre du projet RD19 une file de circulation est supprimée sur la rive aval du pont, afin de réaliser une piste cyclable bidirectionnelle et élargir les trottoirs dédiés aux piétons. Afin d'améliorer les conditions de sécurité les candélabres sont changés et permettront d'offrir un bon niveau d'éclairement pour les modes actifs.
Les gardes corps seront changés afin de sécuriser la circulation des cyclistes.

Sur le territoire d'Ivry-sur-Seine, la piste cyclable bidirectionnelle projetée sur le pont Mandela aval se maille avec les pistes cyclables bidirectionnelles réalisées dans le cadre de l'opération de réaménagement de la RD19 sur l'amorce du pont et sur la rue Westermeyer et le quai Jean Compagnon haut.
Sur la rive charentonnaise, la piste cyclable bidirectionnelle projetée sur le pont Mandela aval se maille avec les itinéraires cyclables prévus ou réalisés rue de l'Arcade.

Le linéaire du projet est de 230 mètres.

Intérêt régional :
Les ponts Nelson Mandela s'inscrivent au sein de l'itinéraire cyclable structurant n°1 inscrit au SDIC, entre Arcueil et Vincennes, et figurent au réseau cyclable régional structurant projeté au PDUIF.
L'aménagement de ces ouvrages, afin de permettre une circulation continue et sécurisée des piétons et cyclistes, permet de résoudre la coupure urbaine prioritaire n°26 inscrite au PDUIF.

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 : « Soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et équipements cyclables - article 1.1. Compléter le réseau cyclable régional structurant de niveau 1 ».

Conformément à la délibération CR n°37-14, l'opération bénéficie d'une subvention à hauteur de 50% maximum d'une dépense subventionnable de 3 000 000 € au titre des ouvrages d'art en faveur des modes actifs (ouvrages d'art dédiés aux vélos, les traitements de sécurité aux intersections, etc.).

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux s'élève à 2 121 267,50 € HT dont 825 818,40 € pour le volet aménagement cyclable.

Après application du taux maximum de subvention de 50 %, le subvention s'élève à 412 909,20 €.

Localisation géographique :

- CHARENTON-LE-PONT
- IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes de maîtrise d'oeuvre	68 818,20	8,33%
Frais MOA	68 818,20	8,33%
Travaux préparatoires et terrassement	390 060,00	47,23%
Equipement, signalisation	43 550,00	5,27%
Voirie	254 572,00	30,83%
Total	825 818,40	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	412 909,20	50,00%
Fonds propres	412 909,20	50,00%
Total	825 818,40	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2018	132 909,20 €
2019	280 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 000 000,00 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	9 584 800,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 913 103,40 €
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	3 160 896,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	82 000,00 €
2013	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	12 000,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 200 000,00 €
2014	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	95 000,00 €
2014	Aménagement des infrastructures routières départementales	4 951 650,30 €
2014	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	12 956 555,50 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	3 157 778,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €

2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 261 500,00 €
2014	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	4 567 150,00 €
2014	Réseaux d'initiative publique (collectivités)	5 800 000,00 €
2014	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	142 500,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	45 000,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 200 000,00 €
2015	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	76 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	530 990,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	25 000,00 €
2015	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	450 000,00 €
2015	Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	2 548 361,76 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	-2 217 545,93 €
2015	Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés	116 604,00 €
2015	Plan régional énergies- sensibilisation	10 000,00 €
2015	Politique énergie climat	100 000,00 €
2015	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	3 035 865,93 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 090 000,00 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	779 000,00 €
2016	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	600 000,00 €
	Montant total	64 591 754,89 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016357

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RÉSORPTION D'UNE COUPURE URBAINE - AMÉNAGEMENT DU PONT NELSON MANDÉLA AMONT (94)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	863 590,20 €	50,00 %	431 795,10 €
	Montant Total de la subvention		431 795,10 €

Imputation budgétaire : 907-78-204132-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
Adresse administrative : AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
94054 CRETEIL
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Christian FAVIER, Président

N° SIRET : 22940028800010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : Coupure urbaine - Aménagement du pont Nelson Mandela Amont (94)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La liaison entre Ivry-sur-Seine et Charenton-le-Pont est assurée au-dessus de la Seine par deux ouvrages, les ponts Mandela aval et amont. Ces derniers permettent également d'accéder (en entrée et sortie) à l'autoroute A4. La limite des communes se situe dans l'axe de la Seine, en milieu d'ouvrage.
Les ponts Mandela sont deux ouvrages parallèles, dits jumeaux, permettant de franchir la Seine entre les communes de Charenton-le-Pont (94) et Ivry sur Seine (94).

Il s'agit d'ouvrages très routiers dans leur configuration, accueillant un trafic moyen journalier important : environ 20 000 véhicules par jour (dont 1300 poids lourds) sur le pont amont ; plus de 21 000 véhicules par jour (dont 1500 poids lourds) sur le pont aval en 2014.
Ces deux franchissements constituent des coupures urbaines notamment pour les cyclistes

Pour répondre à la problématique de la suppression de la coupure urbaine, il est proposé de poursuivre les pistes cyclables amorcées sur Ivry-sur-Seine et Charenton-le-Pont, en supprimant une file de circulation sur chaque ouvrage sur l'ensemble du linéaire.

Description :
Le pont Amont comporte actuellement quatre files de circulation. Une file de circulation est supprimée afin de réaliser une piste cyclable bidirectionnelle et élargir les trottoirs dédiés aux piétons. Afin d'améliorer les conditions de sécurité les candélabres sont changés et permettront d'offrir un bon niveau d'éclairement pour les modes actifs.
Les gardes corps seront changés afin de sécuriser la circulation des cyclistes.

Sur le territoire d'Ivry-sur-Seine la piste cyclable bidirectionnelle projetée sur le pont Mandela amont se maille avec les pistes cyclables bidirectionnelles réalisées dans le cadre de l'opération de réaménagement de la RD19, rue Lénine et quai Jean Compagnon haut.
Sur la rive charentonnaise, la piste cyclable bidirectionnelle projetée sur le pont Mandela amont se maille avec les itinéraires cyclables prévus ou réalisés sur l'avenue de la Liberté.

Le linéaire du projet est de 221 mètres.

Intérêt régional :
Les ponts Nelson Mandela s'inscrivent au sein de l'itinéraire cyclable structurant n°1 inscrit au SDIC, entre Arcueil et Vincennes, et figurent au réseau cyclable régional structurant projeté au PDUIF.
L'aménagement de ces ouvrages, afin de permettre une circulation continue et sécurisée des piétons et cyclistes, permet de résoudre la coupure urbaine prioritaire n°26 inscrite au PDUIF.

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 : « Soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et équipements cyclables - article 1.1. Compléter le réseau cyclable régional structurant de niveau 1 ».

Conformément à la délibération CR n°37-14, l'opération bénéficie d'une subvention à hauteur de 50% maximum d'une dépense subventionnable de 3 000 000 € au titre des ouvrages d'art en faveur des modes actifs (ouvrages d'art dédiés aux vélos, les traitements de sécurité aux intersections, etc.).

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux s'élève à 2 889 328, 20 €HT dont 863 590,20 € pour le volet cyclable.

Après application du taux maximum de subvention de 50%, la subvention s'élève à 431 795,10 €.

Localisation géographique :
- IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes de maîtrise d'oeuvre	71 965,85	8,33%
Frais MOA	71 965,85	8,33%
Travaux préparatoires et terrassement	421 540,00	48,81%
Voirie	271 668,50	31,46%
Equipement, signalisation	26 450,00	3,06%
Total	863 590,20	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	431 795,10	50,00%
Fonds propres	431 795,10	50,00%
Total	863 590,20	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2018	181 795,10 €
2019	250 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 000 000,00 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	9 584 800,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 913 103,40 €
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	3 160 896,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	82 000,00 €
2013	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	12 000,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 200 000,00 €
2014	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	95 000,00 €
2014	Aménagement des infrastructures routières départementales	4 951 650,30 €
2014	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	12 956 555,50 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	3 157 778,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 261 500,00 €
2014	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	4 567 150,00 €
2014	Réseaux d'initiative publique (collectivités)	5 800 000,00 €
2014	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	142 500,00 €

2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	45 000,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 200 000,00 €
2015	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	76 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	530 990,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	25 000,00 €
2015	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	450 000,00 €
2015	Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	2 548 361,76 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	-2 217 545,93 €
2015	Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés	116 604,00 €
2015	Plan régional énergies- sensibilisation	10 000,00 €
2015	Politique énergie climat	100 000,00 €
2015	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	3 035 865,93 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 090 000,00 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	779 000,00 €
2016	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	600 000,00 €
	Montant total	64 591 754,89 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016366

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RÉSORPTION D'UNE COUPURE URBAINE – ÉLARGISSEMENT DU PONT DE CHOISY-LE-ROI, FRANCHISSEMENT FERRÉ, ET CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE (94)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 555 719,00 €	50,00 %	1 277 859,50 €
	Montant Total de la subvention		1 277 859,50 €

Imputation budgétaire : 907-78-204132-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
Adresse administrative : AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
94054 CRETEIL
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Christian FAVIER, Président

N° SIRET : 22940028800010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : Résorption d'une coupure urbaine – Elargissement du pont de Choisy-le-roi, franchissement ferré, et création d'une piste cyclable (94)

Date prévisionnelle de début de projet : 26 septembre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le pont de la RD 86 franchissant le faisceau ferré, puis la Seine à Choisy-le-Roi a été identifié comme coupure prioritaire (n°37) au PDUIF. Du fait de la configuration actuelle de cet ouvrage et de son caractère relativement routier, il est en effet difficile d'y insérer un aménagement cyclable. Ce pont accueille un trafic automobile important sur quatre files, de part et d'autre du site propre bidirectionnel du TVM et bus 393.
Les comptages réalisés en avril 2016 montrent un flux journalier de piétons et de cyclistes important sur l'ouvrage, avec plus de 6000 piétons et 370 cyclistes dans les 2 sens. Toutefois, la majorité des cyclistes (près de 80 %) préfèrent circuler sur les trottoirs de 2,50 mètres de large, plutôt que dans un flux de circulation motorisé peu sécurisant. Cette situation génère des conflits d'usage entre piétons et cyclistes,

ainsi que des problèmes de sécurité pour tous.

Afin de répondre à cette problématique, le Département du Val-de-Marne propose l'élargissement de la plateforme du pont de Choisy (constitué en fait de deux ouvrages : au-dessus du faisceau ferré, puis au-dessus de la Seine), afin de créer une piste cyclable et d'élargir les trottoirs.
Il s'agit ainsi de lever l'un des freins à l'usage du vélo dans ce secteur, en complétant le maillage cyclable et en facilitant le rabattement notamment vers le centre-ville et le pôle multimodal de Choisy-le-Roi (gare RER, futur tramway T9, gare routière) à l'ouest et vers le pôle Pompadour à l'est.

La résorption de cette coupure urbaine permet de compléter l'itinéraire structurant départemental n°8 entre l'Hay-les-Roses et Sucy-en-Brie. Cette intervention permet également d'améliorer le raccordement aux liaisons cyclables longeant la Seine et notamment à la Scandibérique (Eurovéloroute 3).

Description :
Le projet consiste à créer une nouvelle passerelle le long du pont de Choisy-le-Roi traversant les voies ferrées (RER C), afin de permettre d'élargir le trottoir existant et d'aménager une piste cyclable bidirectionnelle de 3 mètres de large.
Le Département du Val-de-Marne a d'ores et déjà pu réserver un créneau d'interruption de circulation ferroviaire auprès de la SNCF. La sécurisation financière du projet est désormais nécessaire afin de pouvoir confirmer cette réservation, poursuivre les études techniques et les procédures administratives (enquête publique prévue en 2017).

Le Département du Val de Marne étudie en parallèle (dans le cadre d'une autre opération) le raccordement aux liaisons cyclables empruntant les bords de Seine, et notamment l'Eurovélo 3. Dans un 1er temps, des goulottes seront créées le long des escaliers se connectant à l'ouvrage depuis la Seine notamment et permettant l'accès à la gare RER.
A noter que la résorption des coupures urbaines figure d'ores et déjà comme l'une des priorités à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du futur Plan Vélo Régional, au vu du rapport CR 151-16 adopté le 7 juillet.

Le coût total des travaux s'élève à 2 555 719 €.

La durée des travaux est estimée à quatorze mois avec un démarrage des travaux à l'automne 2017 et une mise en service fin 2018.

Intérêt régional :
Le pont de Choisy s'inscrit au sein de l'itinéraire cyclable structurant n°8 inscrit au SDIC, entre l'Hay-les-Roses et Sucy-en-Brie, et figure au réseau cyclable régional structurant projeté au PDUIF.
L'aménagement de ces ouvrages (ferré et de Seine) permet de résoudre la coupure urbaine prioritaire n°37 inscrite au PDUIF et d'assurer une circulation continue et sécurisée des piétons et des cyclistes..
L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 : « Soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et équipements cyclables - article 1.1. Compléter le réseau cyclable régional structurant de niveau 1 ».

Conformément à la délibération CR n°37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% maximum d'une dépense subventionnable de 3 000 000 €, au titre d'un aménagement d'ouvrage d'art permettant la création d'une piste cyclable dédiée aux vélos.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant total de l'opération s'élève à 2 555 719 € HT pour le franchissement du faisceau ferré.

Le plafond des dépenses subventionnables est de 3 000 000 € HT et est donc supérieur au coût des travaux. L'intégralité du coût de l'opération peut donc être prise en compte.

Après application du taux maximum de 50 %, le montant de la subvention s'élève à 1 277 859,50 € HT.

Localisation géographique :
- CHOISY-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes de maîtrise d'oeuvre	191 053,17	7,48%
Travaux préparatoires et terrassement	1 191 602,00	46,62%
Voirie	54 370,00	2,13%
Equipement et signalisation	0,00	0,00%
Ouvrage d'art	1 118 693,50	43,77%
Total	2 555 718,67	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	1 277 859,50	50,00%
Subvention Etat-Ademe (sollicitée)	766 715,44	30,00%
Département du Val-de-Marne	511 143,73	20,00%
Total	2 555 718,67	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	255 571,90 €
2018	766 715,70 €
2019	255 571,90 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 000 000,00 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	9 584 800,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 913 103,40 €
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €

2013	Politique de l'eau-Investissement	3 160 896,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	82 000,00 €
2013	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	12 000,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 200 000,00 €
2014	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	95 000,00 €
2014	Aménagement des infrastructures routières départementales	4 951 650,30 €
2014	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	12 956 555,50 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	3 157 778,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 261 500,00 €
2014	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	4 567 150,00 €
2014	Réseaux d'initiative publique (collectivités)	5 800 000,00 €
2014	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	142 500,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	45 000,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 200 000,00 €
2015	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	76 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	530 990,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	25 000,00 €
2015	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	450 000,00 €
2015	Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	2 548 361,76 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	-2 217 545,93 €
2015	Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés	116 604,00 €
2015	Plan régional énergies- sensibilisation	10 000,00 €
2015	Politique énergie climat	100 000,00 €
2015	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	3 035 865,93 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 090 000,00 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	779 000,00 €
2016	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	600 000,00 €
	Montant total	64 591 754,89 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016882

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RÉSORPTION D'UNE COUPURE URBAINE – ÉLARGISSEMENT DU PONT DE CHOISY-LE-ROI, FRANCHISSEMENT DE SEINE, ET CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE (94)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	3 000 000,00 €	50,00 %	1 500 000,00 €
	Montant Total de la subvention		1 500 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204132-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
Adresse administrative : AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
94054 CRETEIL
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Christian FAVIER, Président

N° SIRET : 22940028800010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : Résorption d'une coupure urbaine – Elargissement du pont de Choisy-le-roi, franchissement de Seine, et création d'une piste cyclable (94)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le pont de la RD 86 franchissant le faisceau ferré, puis la Seine à Choisy-le-Roi a été identifié comme coupure prioritaire (n°37) au PDUIF. Du fait de la configuration actuelle de cet ouvrage et de son caractère relativement routier, il est en effet difficile d'y insérer un aménagement cyclable. Ce pont accueille un trafic automobile important sur quatre files, de part et d'autre du site propre bidirectionnel du TVM et bus 393.
Les comptages réalisés en avril 2016 montrent un flux journalier de piétons et de cyclistes important sur l'ouvrage, avec plus de 6000 piétons et 370 cyclistes dans les 2 sens. Toutefois, la majorité des cyclistes (près de 80 %) préfèrent circuler sur les trottoirs de 2,50 mètres de large, plutôt que dans un flux de circulation motorisé peu sécurisant. Cette situation génère des conflits d'usage entre piétons et cyclistes,

ainsi que des problèmes de sécurité pour tous.
Afin de répondre à cette problématique, le Département du Val-de-Marne propose l'élargissement de la plateforme du pont de Choisy (constitué en fait de 2 ouvrages : au-dessus du faisceau ferré, puis au-dessus de la Seine), afin de créer une piste cyclable et d'élargir les trottoirs.
Il s'agit ainsi de lever l'un des freins à l'usage du vélo dans ce secteur, en complétant le maillage cyclable et en facilitant le rabattement notamment vers le centre-ville et le pôle multimodal de Choisy-le-Roi (gare RER, futur tramway T9, gare routière) à l'ouest et vers le pôle Pompadour à l'est.
La résorption de cette coupure urbaine permet de compléter l'itinéraire structurant départemental n°8 entre l'Hay-les-Roses et Sucy-en-Brie. Cette intervention permet également d'améliorer le raccordement aux liaisons cyclables longeant la Seine et notamment à la Scandibérique (Eurovéloroute 3).

Description :
Le projet consiste à créer une nouvelle passerelle le long du pont de Choisy-le-Roi traversant la Seine, afin de permettre d'élargir le trottoir existant et d'aménager une piste cyclable bidirectionnelle de 3 mètres de large.
Le CD94 étudie en parallèle (dans le cadre d'une autre opération) le raccordement aux liaisons cyclables empruntant les bords de Seine, et notamment l'Eurovélo 3. Dans un 1er temps, des goulottes seront créées le long des escaliers se connectant à l'ouvrage depuis la Seine notamment et permettant l'accès à la gare RER.
A noter que la résorption des coupures urbaines figure d'ores et déjà comme l'une des priorités à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du futur Plan Vélo Régional, au vu du rapport CR 151-16 adopté le 7 juillet.
Le coût total des travaux s'élève à 3 749 203 €.
La durée des travaux est estimée à quatorze mois avec un démarrage des travaux à l'automne 2017 et une mise en service fin 2018.

Intérêt régional :
Le pont de Choisy s'inscrit au sein de l'itinéraire cyclable structurant n°8 inscrit au SDIC, entre l'Hay-les-Roses et Sucy-en-Brie, et figure au réseau cyclable régional structurant projeté au PDUIF.
L'aménagement de ces ouvrages (ferré et de Seine) permet de résoudre la coupure urbaine prioritaire n°37 inscrite au PDUIF et d'assurer une circulation continue et sécurisée des piétons et des cyclistes.
L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 : « Soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et équipements cyclables - article 1.1. Compléter le réseau cyclable régional structurant de niveau 1 ».

Conformément à la délibération CR n°37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% maximum d'une dépense subventionnable de 3 000 000 €, au titre d'un aménagement d'ouvrage d'art permettant la création d'une piste cyclable dédiée aux vélos.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tout public.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant total de l'opération s'élève à 3 749 203 €.HT pour le franchissement de la Seine.
Le plafond des dépenses subventionnables est de 3 000 000 € HT et est donc inférieur au coût des travaux. L'application du taux de 50 % se limite donc à ce plafond et le montant de la subvention s'élève à : 1 500 000 € HT.

Localisation géographique :

- CHOISY-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux préparatoires et terrassement	485 376,00	12,95%
Voirie	121 500,00	3,24%
Equipement et signalisation	0,00	0,00%
Ouvrage d'art	2 706 460,50	72,19%
Etudes de maîtrise d'oeuvre	435 867,11	11,63%
Total	3 749 203,61	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France - subvention sollicitée	1 500 000,00	40,01%
Etat (ADEME) - subvention sollicitée	1 499 362,89	39,99%
Département du Val-de-Marne	749 840,72	20,00%
Total	3 749 203,61	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	300 000,00 €
2018	900 000,00 €
2019	300 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 000 000,00 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	9 584 800,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 913 103,40 €
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	3 160 896,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	82 000,00 €
2013	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	12 000,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 200 000,00 €
2014	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	95 000,00 €
2014	Aménagement des infrastructures routières départementales	4 951 650,30 €
2014	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	12 956 555,50 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	3 157 778,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €

2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 261 500,00 €
2014	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	4 567 150,00 €
2014	Réseaux d'initiative publique (collectivités)	5 800 000,00 €
2014	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	142 500,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	45 000,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 200 000,00 €
2015	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	76 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	530 990,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	25 000,00 €
2015	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	450 000,00 €
2015	Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	2 548 361,76 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	-2 217 545,93 €
2015	Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés	116 604,00 €
2015	Plan régional énergies- sensibilisation	10 000,00 €
2015	Politique énergie climat	100 000,00 €
2015	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	3 035 865,93 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 090 000,00 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	779 000,00 €
2016	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	600 000,00 €
	Montant total	64 591 754,89 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 22/11/2016
- Date de réception en préfecture: 22/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-504

DU 16 NOVEMBRE 2016

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE ET DE PROXIMITE :
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL (FEADER)
AGRICULTURE PERIURBAINE

4ème AFFECTATION 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Programme de développement rural FEADER de la Région Ile-de-France pour la période de programmation 2014-2020 ;

VU Le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, relatif au soutien au développement rural par le FEADER et abrogeant le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil ;

VU Les lignes directrices de l'Union Européenne concernant les aides d'état dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 (2014/C/204/01) ;

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU La délibération n° CR 77-14 du 21 novembre 2014, relative à la Stratégie Régionale pour une agriculture durable et de proximité ;

VU La délibération n° CR 42-15 du 18 juin 2015 relative au règlement d'intervention et à la convention pour le programme PSDR ;

VU La délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015, relative à l'adoption du CPER 2015-2020 ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attribution du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CP 14-802 du 20 novembre 2014, relative à la mise en œuvre du dispositif Pass'Filières pour les IAA et l'horticulture-pépinière ;

VU La délibération n° CP 15-117 du 29 janvier 2015, approuvant la convention relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n° 1305/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural de la Région Ile-de-France et la convention relative à la délégation d'instruction de certaines tâches de l'autorité de gestion du Programme de Développement Rural de la Région Ile-de-France à la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie pour la période de programmation 2014-2020 ;

VU La délibération n° CP 15-700 du 8 octobre 2015 relative à la participation au programme PSDR ;

VU La délibération n° CP 15-701 du 8 octobre 2015, approuvant la convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de la Région Île-de-France et de leur cofinancement par le FEADER hors SIGC pour la programmation 2014-2020

VU La convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de la Région Île-de-France et de leur cofinancement par le FEADER hors SIGC pour la programmation 2014-2020, signée le 11 décembre 2015 ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-504 présenté par Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la commission des finances ;

VU L'avis de la commission de l'agriculture et de la ruralité.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : AGRICULTURE PERIURBAINE

- Décide de participer au titre du dispositif **« Programme PSDR (Pour et Sur le Développement Régional) »** au financement du projet figurant en annexe n° 2 (fiche projet) à la présente délibération.

Affecte en faveur de l'INRA, une autorisation d'engagement de **105 300,00 €** disponible sur le Chapitre budgétaire 939 « Action économique » ; Code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie » ; Programme HP 93-003 « Actions agri-environnementales » ; Action 19300303 « Agriculture péri-urbaine » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe n°1 à la présente délibération.

Autorise la modification et approuve la fiche-projet modifiée du dossier n°15015937 figurant en annexe n° 4 de la présente délibération, qui a pour objet le Programme PSDR, votée lors de la CP n° 15-700 du 8 Octobre 2015, défini comme suit :
Suite à une erreur matérielle, il est proposé de modifier:

- Le montant de base subventionnable, qui est de 320 000 € (et non 330 000 €)
- Le taux d'intervention, qui est de 50 % (et non 48,48%)

- Décide de participer au titre du dispositif « **Réalisation de lotissements agricoles »,** au financement du projet figurant en annexe n° 2 (fiche projet) à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 203 000,00 €.

Affecte en faveur de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération une autorisation de programme de **203 000,00 €,** disponible sur le Chapitre budgétaire 909 « Action économique » ; Code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie » ; Programme HP 93-004 « Agriculture et Environnement » ; Action 19300403 « Agriculture péri-urbaine » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe n° 1 à la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de la convention de financement jointe en annexe n° 3 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Article 2 : RESEAU RURAL REGIONAL

Affecte une autorisation d'engagement de **150 000,00 €** sur le Chapitre budgétaire 939 « Action économique » ; Code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie » ; Programme HP 93-003 (193003) « Actions agri-environnementales »; Action 19300303 « Agriculture périurbaine » du budget 2016.

Celle-ci doit permettre le fonctionnement du Réseau rural régional pour la période de programmation 2014-2020.

La mise en œuvre du Réseau rural est une obligation communautaire relative à l'exercice de l'autorité de gestion FEADER, que la Région assume depuis février 2014.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE N° 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-504	Budget	2016

Chapitre	**939 - Action économique**
Code fonctionnel	**93 - Agriculture, pêche, agro-industrie**
Programme	**193003 - Actions agri-environnementales**
Action	**19300303 - Agriculture périurbaine**

Dispositif : N° 00000912 - Programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR) - Fct

Dossier	16014259 - PROGRAMME POUR ET SUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL - INRA			
Bénéficiaire	R20236 - INRA INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	105 300,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
210 600,00 €	HT	50 %	105 300,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000912 - Programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR) - Fct	105 300,00 €

Total sur l'imputation 939 - 93 - 193003 - 19300303	105 300,00 €

Chapitre	**909 - Action économique**
Code fonctionnel	**93 - Agriculture, pêche, agro-industrie**
Programme	**193004 - Agriculture et Environnement**
Action	**19300403 - Agriculture périurbaine**

Dispositif : N° 00000236 - Réalisation de lotissements agricoles

Dossier	16014263 - LOTISSEMENT AGRICOLE DE BRETIGNY-SUR-ORGE			
Bénéficiaire	P0034024 - CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	203 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
580 000,00 €	HT	35 %	203 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000236 - Réalisation de lotissements agricoles	203 000,00 €

Total sur l'imputation 909 - 93 - 193004 - 19300403	203 000,00 €

ANNEXE N° 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014259

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROGRAMME POUR ET SUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL - INRA

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR) - Fct	210 600,00 €	50,00 %	105 300,00 €
	Montant Total de la subvention		105 300,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-65738-193003-200
19300303- Agriculture périurbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INRA INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
Adresse administrative : 147 RUE DE L'UNIVERSITE
75338 PARIS 07 CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif
Représentant : Monsieur Benoit MALPAUX, Président

N° SIRET : 18007003901803

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR) - Fct
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Objet du projet : PSDR IDF

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif est la mise en oeuvre du programme de recherche « pour et sur et le développement régional » (PSDR 4) mené par l'INRA et ses partenaires IRSTEA, IFSTTAR et AgroParisTech pour l'année 2016-2017.

Le programme « Pour et Sur le Développement Régional » (PSDR) est un programme de recherche national décliné au niveau des Régions qui souhaitent s'engager dans un dispositif de recherche partenariale entre chercheurs et acteurs régionaux.

Description :
L'affectation de 105 300 € présentée dans ce rapport concerne la seconde tranche de participation régionale pour l'année 2016-2017 au titre du dispositif PSDR.

Les cinq projets sélectionnés, qui ont démarré depuis janvier 2016, sont décrits ci-dessous.

1. PROLEG
Ecologisation de l'agriculture via les produits résiduaires et les légumineuses pour améliorer les services écosystémiques

Objectif du projet :
L'objectif du projet est la construction d'un outil d'évaluation des services et disservices écosystémiques associés à l'introduction de légumineuses et l'usage de matières fertilisantes d'origine résiduaires (déchets urbains, effluents d'élevage, digestats, cendres de biomasse bois) visant à limiter le recours aux intrants de synthèse dans la fertilisation des cultures.

Pour cela, différentes expérimentations sont menées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.
Suite au Comité de programmation du GAL LEADER du Plateau de Saclay du 27/04/2016, le projet PROLEG a reçu un financement complémentaire du FEADER pour un nouvel essai sur le plateau de Saclay, en complément de l'essai programmé sur la Plaine de Versailles. Les deux essais, réalisés par la Chambre d'agriculture IDF, doivent démarrer en Septembre 2016.

Porteur scientifique : INRA
Partenaires socio-économiques:
Chambre d'Agriculture IDF,
APPVPA (Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets),
Terres Innovia,
SMAROV (Syndicat Mixte D'assainissement De La Region Ouest De Versailles),
CA Versailles Grand Parc,
Terre et Cité.

2. AGRIGE
Archipels agriurbains résistances et gouvernances

Objectif du projet :
Comment penser ensemble « ville et agriculture » ? La région Île-de-France a lancé en 1999 une démarche de « programmes agri-urbains », au nombre de neuf aujourd'hui. Que se joue-t-il sur ces territoires présentés comme des laboratoires où s'inventeraient de nouvelles façons de concevoir l'espace à travers le lien entre ville et agriculture ?

Porteur scientifique : AgroParisTech

Partenaires socio-économiques:
CAUE IDF (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
ADADSA (Association pour le développement agricole durable en Seine Aval),
APPVPA,
Triangle Vert,
CA Cœur d'Essonne,
Plaine d'Avenir 78,
Terre et Cité,
Conseil Départemental 77,

3. BRIE'EAU
Vers une nouvelle construction de paysage agricole et écologique sur le territoire de la Brie : associer qualité de l'eau et biodiversité.

Objectif du projet :
Proposer une démarche partenariale pour protéger les ressources d'un bassin versant par l'intégration de zones tampons avec un double enjeu : restaurer la qualité des eaux, et fédérer les acteurs autour de l'enjeu biodiversité (hypothèse : les enjeux biodiversité ont un potentiel fédérateur plus fort que les enjeux qualité de l'eau).

Porteur scientifique : IRSTEA (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture)
Partenaires socio-économiques:
Chambre d'Agriculture 77,
AQUI'Brie (Association pour la connaissance et la protection de l'aquifère du Champigny),
DDT 77,
BIOTOPE (bureau d'études spécialisé en ingénierie écologique).

4. CAP IDF
Gouvernance foncière de l'agriculture de proximité

Objectif du projet :
Le projet a pour objectif scientifique de comprendre les logiques de localisation et de diversification des activités agricoles de proximité autour des pôles urbains franciliens.

Porteur scientifique : INRA
Partenaires socio-économiques:
SAFER IDF (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)
Parc Naturel Régional du Gâtinais,
Réserve de Biosphère de Fontainebleau,
EPA Plaine de France,
CA Grand Roissy Porte de France,
Terres de Lien.

5. DYNAMIQUES
Dynamiques de la biodiversité et des services écosystémiques pendant le développement périurbain

Objectif du projet :
Le projet vise à comprendre et décrire les dynamiques de la biodiversité et des services écosystémiques pour anticiper les effets du développement périurbain sur ces services écosystémiques.

Porteur scientifique : UP SUD (Université Paris-Sud, Orsay)

Partenaires socio-économiques:
EPPS (Etablissement Public Paris Saclay),
Terre et Cité.

Répartition de l'enveloppe totale par projet actée en comité de pilotage du 30/06/2015:

PROLEG 265 462,4 €
AGRIGE 265 462,4 €
BRIE'EAU 265 462,4 €
CAP-IDF 178 150,5 €
DYNAMIQUES 265 462,4 €

Total 1 240 000,10 €

Intérêt régional :
Le programme PSDR a pour but de contribuer au développement régional et territorial et débouche sur des opérations de recherche-développement réalisées en partenariat avec des acteurs locaux.

Cette subvention dopnne lieu à l'engagement du bénéficiaire d'engager 3 stagiaires.

Public(s) cible(s) :
Les bénéficiaires appartiennent à la fois au secteur de la recherche et au secteur socio-économique de l'agriculture (Chambres d'agriculture, bureau d'études, associations soutenant le développeemnt de l'agriculture ...).
Les cinq projets ont l'ambition de nouer des partenariats permettant des retombées pour les acteurs socio-économiques (valorisation d'essais expérimentaux, pistes d'actions pour lutter contre l'urbanisation des terres agricoles, solutions pour la régulations de ravageurs agricoles...).

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Personnel	105 300,00	50,00%
Fonctionnement (consommables, frais de mission, communication)	63 000,00	29,91%
Sous-traitance	42 300,00	20,09%
Total	210 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	105 300,00	50,00%
INRA	105 300,00	50,00%
Total	210 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	52 650,00 €
2017	52 650,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	PARC BIO	60 200,00 €
2013	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	930 000,00 €
2013	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	418 581,00 €
2014	Partenariats institutions citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI) - fontionnement	274 600,00 €
2014	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	202 258,47 €
2014	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	900 000,00 €
2014	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	632 000,00 €
2015	Programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR) - Fct	160 000,00 €
2015	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	750 000,00 €
2015	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	328 000,00 €
2015	Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur - recherche	764 520,00 €
2016	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	150 000,00 €
	Montant total	4 805 639,47 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014263

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LOTISSEMENT AGRICOLE DE BRETIGNY-SUR-ORGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	580 000,00 €	35,00 %	203 000,00 €
	Montant Total de la subvention		203 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-93-204141-193004-200
19300403- Agriculture périurbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION
Adresse administrative : 1 PLACE SAINT EXUPERY
91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur OLIVIER LEONHARDT, Président

N° SIRET : 20005785900015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Réalisation de lotissements agricoles
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Objet du projet : réalisation de logements agricoles

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Votée dans le CR 77-14, la convention "d'objectifs tripartite régissant les rapports entre le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Départemental de l'Essonne et la Communauté d'agglomération du Val d'Orge pour la création d'un lotissement agricole biologique d'intérêt régional et départemental" a pour objet de prévoir les modalités de partenariat entre la Région, le Département de l'Essonne et la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge devenue aujourd'hui Coeur d'Essonne Agglomération, maître d'ouvrage du projet du lotissement agricole.

Cœur d'Essonne Agglomération a engagé depuis 2015, une étude de faisabilité opérationnelle du pôle régional d'agriculture biologique identifiant la réalisation d'une première phase de 55 hectares. Cette étude, finalisée en juin 2016, a permis de déterminer les différentes composantes de ce projet et de stabiliser sa programmation.

Ainsi, le comité de pilotage, réunissant l'ensemble des financeurs, a validé le 24 novembre 2015, la réalisation de cette première phase de 55 hectares avec la création, sur la frange ouest, d'un village agricole.
Ce dernier accueillera les hangars agricoles mutualisés, des logements mais aussi des ateliers de transformation nécessaires au développement de la filière agricole biologique en Ile-de-France et assurera le lien entre le tissu urbain et le plateau agricole.

L'étude a mis en évidence la nécessité d'approfondir le travail sur la consommation en eau pour l'irrigation. En effet, son optimisation permettra de respecter l'enveloppe financière attribuée à ce projet. Le groupement SORGEM/ SAFER/ AMT/Technicité, intervenant sur cette étude, a proposé des pistes d'optimisation complémentaires notamment sur les aménagements.
D'ores et déjà, Cœur d'Essonne Agglomération a engagé les études complémentaires qui permettront de qualifier et de quantifier la ressource en eau sur ce secteur. Les résultats de ces études complémentaires seront disponibles pour le 4ème trimestre 2016.
Ces éléments seront des points d'appui incontournables pour la mise en œuvre de la phase opérationnelle.

Mise en œuvre de la phase opérationnelle :

Afin de poursuivre la réalisation de la première phase de 55 hectares, le montage opérationnel proposé dans l'étude de faisabilité est celui d'une concession avec permis d'aménager.
Cœur d'Essonne Agglomération est propriétaire des terrains de l'ex-Base aérienne 217 depuis décembre 2015 et souhaite accueillir les premiers exploitants afin de répondre aux demandes de foncier agricole de porteurs de projets.

Dans le cadre de cette convention, une première affectation permettra d'engager les actions suivantes :
- Dépollution pyrotechnique des terrains et mise en état des sols 100 000 €HT
- Adaptation du forage de reconnaissance pour son utilisation 25 000 €HT
- Création d'un dispositif de stockage de l'eau 25 000 €HT
- Mise en place des réseaux 35 000 €HT
- Mise en place d'une sécurisation pour les premières exploitations 5 000 €HT
- Réalisation d'un premier bâtiment agricole 215 000 €HT
- Rémunération du maitre d'œuvre 30 000 €HT

L'ensemble de ces interventions représentent un montant total de 530.000 €HT pour lesquels le Conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre de la convention d'objectifs tripartite s'engage à participer à hauteur de 35% des dépenses subventionnables, soit 185 500 €.
Afin de tenir compte des aléas qui pourraient être rencontrés sur ce dossier, il est proposé d'inscrire une somme de 203 000 € sur ce projet pour l'année 2017.

Intérêt régional :
Ce projet de pôle agricole biologique majoritairement orienté vers le maraîchage mais aussi l'élevage et l'arboriculture présente de nombreux intérêts régionaux:

économiques:
- création d'emplois agricoles, 12 installations prévues pour la phase 1 du projet, et emplois saisonniers associés
- soutien de filières fragilisées: maraîchère, élevage et arboriculture
- soutien la filière biologique

environnementaux:
- lutte contre le mitage grâcve à une approche globale par "pôle agricole",
- maintien de terres agricoles en zone périurbaine,
- approvisionnement du bassin de consommation local

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiare de recruter 3 stagiaires.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépollution pyrotechnique	100 000,00	17,24%
Equipements pour l'installation des premiers agriculteurs (forage, stockage de l'eau, réseaux d'eau, sécurisation des exploitations, bâtiments agricoles...)	480 000,00	82,76%
Total	580 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de france	203 000,00	35,00%
Conseil Départemental de l'Essonne (91)	203 000,00	35,00%
Coeur d'Essonne Agglomération	174 000,00	30,00%
Total	580 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	101 500,00 €
2017	101 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	69 000,00 €
2015	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	42 345,32 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	25 000,00 €
2016	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	69 000,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	20 000,00 €
2016	Soutien à la création et à la diffusion numérique	40 597,00 €
	Montant total	265 942,32 €

ANNEXE N° 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION DE FINANCEMENT CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

CONVENTION DE FINANCEMENT
POUR LA REALISATION
DU LOTISSEMENT AGRICOLE BIOLOGIQUE DE BRETIGNY (TRANCHE 1)

La Région Ile de France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie Pécresse,
En vertu de la délibération n° CP 16-504 du 16 novembre 2016

ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : **Cœur d'Essonne Agglomération**
dont le statut juridique est : Communauté d'Agglomération
N° SIRET : 20005785900015

Dont le siège social est situé au : 1 Place Saint Exupéry
91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
ayant pour représentant : Olivier LEONHARDT - Président
:ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre de la convention tripartite « régissant les rapports entre le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil général de l'Essonne et Cœur d'Essonne Agglomération pour la création d'un lotissement agricole biologique d'intérêt régional et départemental », adopté par délibération de l'Assemblée délibérante CR n° 77-14 du 21 Novembre 2014.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, et des conditions suivantes

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération n° CP 16-504 du 16 novembre 2016, la Région Ile-de-France a décidé de soutenir « le bénéficiaire » pour « opération » dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Lotissement agricole biologique de Brétigny	580 000,00 €	35%	**203 000,00 €**

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et TTC est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : Obligations relatives au projet subventionné

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

Le bénéficiaire s'engage à maintenir pendant une durée de 15 ans l'affectation des biens subventionnés à l'usage exclusif de l'activité.

ARTICLE 2.2 : Obligations relatives au recrutement de stagiaire(s) ou alternant(s)

Le bénéficiaire s'engage à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : Obligations administratives et comptables

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement par écrit et documents à l'appui de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.4 : Obligations en matière de communication

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Dans la mesure où le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total de l'opération, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Art 3.1 : Caducité

- Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la délibération d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée.

Ce délai peut être exceptionnellement prorogé d'un an maximum par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné au paragraphe précédent que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

- A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de quatre années pour présenter le solde de l'opération. Si une opération a donné lieu à l'engagement d'une autorisation de programme de projet, celui-ci demeure valable jusqu'à l'achèvement de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

Art 3.2 : Modalités de versement

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Chaque demande de versement de subvention est signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée.

Art 3.2.1 : Versement d'avances

Le bénéficiaire peut bénéficier d'avances à valoir sur les paiements prévus dans les trois mois, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie. Toutefois les paiements prévus ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 30% du montant de la subvention.

Art 3.2.2 : Versement d'acomptes

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80% du montant prévisionnel de la subvention.

Art 3.2.3 : Versement du solde

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonné à la production d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement. Le versement du solde est également subordonné à la production de 1 justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

Art 3.3 : Révision du montant subventionné

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par l'organisme s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2.3. (Versement du solde) dans le délai de 4 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

Art 3.4 : Délais d'éligibilité des dépenses subventionnables

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du 16 novembre 2016.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le **16 novembre 2016.**

Elle prend fin une fois expirée la période d'affectation des biens subventionnés indiquée à l'article 2..

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

La Région se réserve également le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération n° CP 16-504 du 16 novembre 2016.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le.....

L'organisme
(nom, qualité du
signataire et cachet du bénéficiaire)

Le.....

La Présidente du Conseil Régional
d'Ile de France

ANNEXE N° 4 A LA DELIBERATION : FICHE PROJET N° 15015937 MODIFIEE

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15015937

Commission permanente du 8 octobre 2015 CP15-700

Objet : PROGRAMME POUR ET SUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL - INRA

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR) - Fct	320 000,00 €	50,00 %	160 000,00 €
	Montant Total de la subvention		160 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-65738-193003-200
19300303- Agriculture périurbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INRA INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
Adresse administrative : 147 RUE DE L'UNIVERSITE
75338 PARIS 07 CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif
Représentant : Monsieur Benoit MALPAUX, Président

N° SIRET : 18007003901803

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR) - Fct
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Objet du projet : PSDR IDF

Date prévisionnelle de début de projet : 8 octobre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 8 octobre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'objectif est la mise en œuvre du programme de recherche « pour et sur et le développement régional » (PSDR 4) mené par l'INRA et ses partenaires IRSTEA, IFSTTAR et AgroParisTech pour l'année 2016.

Description :

Le programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR) est un programme de recherche national décliné au niveau des Régions qui souhaitent s'engager dans un dispositif de recherche partenariale entre chercheurs et acteurs régionaux. PSDR étudie le rôle joué par les activités économiques liées aux activités agricoles, agro-alimentaires et aux conditions de transport associées ; l'ensemble est étudié en lien avec les mutations sociales et environnementales à l'œuvre sur les espaces ruraux et périurbains, et leur rôle dans les dynamiques territoriales. Le programme PSDR a pour but de contribuer au développement régional et territorial et débouche sur des opérations de recherche-développement réalisées en partenariat avec des acteurs locaux.

La région Ile-de-France et plusieurs acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur (INRA, IRSTEA, IFSTTAR et AgroParisTech) ont décidé de s'engager conjointement pour être présents dans le 4ème cycle du programme PSDR (PSDR4) et de soutenir et piloter un programme francilien pour la période 2015-2018.

AGRIGE
Archipels agri urbains résistances et gouvernances
Objectif du projet
Comment penser ensemble ville et agriculture ? La région Île-de-France a lancé en 1999 une démarche de « programmes agri-urbains », au nombre de douze aujourd'hui. Que se joue-t-il sur ces territoires présentés comme des laboratoires où s'inventeraient de nouvelles façons de concevoir l'espace à travers le lien entre ville et agriculture ?
Porteurs
- Scientifique : AgroParisTech UMR SADAPT (Xavier Guiomar)
- Socio-économique:CAUE IDF (Valérie Kauffmann)

BRIE'EAU
Vers une nouvelle construction de paysage agricole et écologique sur le territoire de la Brie : associer qualité de l'eau et biodiversité.
Objectif du projet
Proposer une démarche partenariale pour protéger les
ressources d'un bassin versant par l'intégration de zones tampons avec un double enjeu : restaurer la qualité des eaux, et fédérer les acteurs autour de l'enjeu biodiversité (hypothèse : les enjeux biodiversité ont un potentiel plus fort que les enjeux qualité de l'eau).
Porteur
- scientifique : IRSTEA (Julien Tournebize)
- socio-économique AQUI'Brie (François Birmant)

CAP IDF
Gouvernance foncière de l'agriculture de proximité
Objectif du projet
Le projet a pour objectif scientifique de comprendre les logiques de localisation et de diversification des activités agricoles de proximité autour des pôles urbains franciliens.
Porteur
- scientifique : INRA UMR SADAPT (Romain Melot)
- socio-économique: Terres de Lien (Gaëlle Lacaze)

DYNAMIQUES
Dynamiques de la biodiversité et des services éco systémiques pendant le développement périurbain
Objectif du projet
Le projet vise à comprendre et décrire les dynamiques de la biodiversité et des services éco systémiques pour anticiper les effets du développement périurbain sur ces services éco systémiques.
Porteur

- scientifique : ESE, UPSUD (Emmanuelle Baudry)
- socio-économique: Terre et Cité (Dorian Spaak)

PROLEG
Ecologisation de l'agriculture via les produits résiduaires et les légumineuses pour améliorer les services éco systémiques
Objectif du projet
L'objectif du projet est la construction d'un outil d'évaluation des services et disservices éco systémiques associés à l'introduction de légumineuses et l'usage de matières fertilisantes d'origine résiduaires (déchets urbains, effluents d'élevage, digestats, cendres de biomasse bois) visant à limiter le recours aux intrants de synthèse dans la fertilisation des cultures.
Porteur
-scientifique : INRA Ecosys (Sabine Houot)
- socio-économique: APPVPA (Marie de Naurois)

Moyens mis en œuvre :
Compte-tenu de l'intérêt des 5 projets candidats et des notes attribuées aux différents projets par le comité scientifique PSDR (composé de scientifiques uniquement) et le conseil régional IDF, le comité de pilotage (composé de l'INRA, l'IRSTEA, AgroParisTech et le conseil régional IDF) a fait le choix de retenir les 5 projets. Le cumul des budgets des projets candidats dépassant l'enveloppe totale PSDR pour la période 2015-2018 (financée à parité entre la Région IDF et les organismes de recherche), le comité de pilotage a fait le choix d'un financement équivalent pour tous les projets ayant au moins une note B, ce qui correspond à une réduction de leur budget d'environ 10%. Le projet ayant deux A a obtenu un financement égal à sa demande.

Acronyme	Note Conseil Scientifique	Note CRIDF	Financement
AGRIGE	B	A	265 462.4 €
BRIE'EAU	B	A	265 462.4 €
CAP IDF	A	A	178 150.5 €
DYNAMIQUES	A	B	265 462.4 €
PROLEG	B	B	265 462.4 €

Intérêt régional :
Les 5 projets présentent chacun une originalité qui répond à la stratégie régionale agricole (CR 77-14), et couvrent bien les trois thématiques régionales de l'appel à projet : usage des sols sur le plan des services rendus et de la gouvernance foncière (AGRIGE, CAP IDF, DYNAMIQUES, PROLEG), écologisation de l'agriculture (BRIE'EAU, PROLEG) et approvisionnement alimentaire des métropoles (AGRIGE, CAP IDF). Les trois territoires identifiés comme prioritaires par la Région Ile de-France dans l'appel à projet sont couverts : Plateau de Saclay (AGRIGE, DYNAMIQUES et PROLEG) ; Brétigny-sur-Orge (AGRIGE) et Grand Roissy (CAP IDF).

Public(s) cible(s) :
Les bénéficiaires appartiennent à la fois au secteur de la recherche et au secteur socio-économique de l'agriculture (agriculteurs, associations ...).
Les cinq projets ont l'ambition de nouer des partenariats permettant de vraies retombées pour les acteurs socio-économiques (valorisation d'essais expérimentaux, portail de "veille foncière citoyenne", vademecum de l'animateur de territoires agri-urbains...).

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Personnel (CDD, allocations doctorales, stagiaires, dédommagement des partenaires territoriaux)	150 000,00	46,88%
Fonctionnement (consommables, frais de mission, communication)	95 000,00	29,69%
Sous-Traitance / Prestation	75 000,00	23,44%
Total	320 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	160 000,00	50,00%
Autofinancement	150 000,00	46,88%
AgroParisTech (prévisionnel)	10 000,00	3,13%
Total	320 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	80 000,00 €
2016	80 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	PARC BIO	60 200,00 €
2013	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	930 000,00 €
2013	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	418 581,00 €
2014	Partenariats institutions citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI) fontionnement	274 600,00 €
2014	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	202 258,47 €
2014	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	900 000,00 €
2014	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	632 000,00 €
2015	Programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR) - Fct	160 000,00 €
2015	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	750 000,00 €
2015	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	328 000,00 €
2015	Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur - recherche	764 520,00 €
	Montant total	4 655 639,47 €

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-602

DU 16 Novembre 2016

Fonds d'urgence à destination des communes franciliennes et de leurs groupements touchés par les inondations de fin mai début juin 2016
Troisième affectation 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier;

VU La délibération n°CR153-16 du 16 juin 2016 relative au fonds d'urgence à destination des communes franciliennes et de leurs groupements touchés par les inondations de fin mai début juin 2016

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016

VU Le rapport CP 16-602 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VU L'avis de la commission finances

VU L'avis de la commission environnement et aménagement du territoire

VU L'avis de la commission ruralité et agriculture

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer au titre du dispositif « fonds d'urgence à destination des communes franciliennes ou de leurs groupements touchés par les inondations de fin mai début juin 2016 » au financement des opérations, telles que détaillées en annexe 2 à la présente délibération, et dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable des projets.

Article 2 :

Affecte une autorisation de programme de **699 334,56 €** disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP53-001 (153001) « Aménagement et équipement de l'espace rural », Action 15300103 « Fonds d'Intervention, aménagement et équipement rural », du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération.

Total			699 334,56
77			483 415,65
	COMMUNE DE BELLOT		39 578,00
		TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE BELLOT (77)	39 578,00
	COMMUNE DE BEZALLES		49 000,00
		TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE BEZALLES (77)	49 000,00

	COMMUNE DE BOISSISE LA BERTRAND		3 659,60
		REFECTION DE LA VOIRIE ET DU PARC URBAIN DIT "DES VIVES-EAUX" - COMMUNE DE BOISSISE LA BERTRAND 27/09/2016	3 659,60
	COMMUNE DE BOURRON MARLOTTE		21 000,00
		REFECTION DE VOIRIE - COMMUNE DE BOURRON MARLOTTE 10/10/2016	21 000,00
	COMMUNE DE CHAILLY EN BIERE		6 174,00
		REFECTION DE LA COUR DE L'ECOLE - COMMUNE DE CHAILLY EN BIERE 16/09/2016	6 174,00
	COMMUNE DE CHARTRETTES		49 000,00
		REMISE EN ETAT DE LA VOIRIE - COMMUNE DE CHARTRETTES 19/09/2016	49 000,00
	COMMUNE DE COURTACON		44 410,03
		TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE DEUX AIRES DE JEUX - COMMUNE DE COURTACON (77))	12 686,80
		TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE COURTACON (77)	31 723,23
	COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE		49 000,00
		REFECTION DE LA RUE DE PENTHIEVRE - COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE (77)	49 000,00
	COMMUNE DE LA FERTE GAUCHER		5 642,00
		MISE EN SECURITE DE LA ROUTE DE PROVINS (RD 204) - COMMUNE DE LA FERTE GAUCHER (77)	5 642,00
	COMMUNE DE LA ROCHETTE		10 266,20
		REFECTION D'UN DRAIN - COMMUNE DE LA ROCHETTE 20/10/2016	10 266,20
	COMMUNE DE LESCHEROLLES		23 800,00
		TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE - COMMUNE DE LESCHEROLLES (77)	23 800,00
	COMMUNE DE MONTCEAUX LES MEAUX		6 388,20
		REFECTION DE LA VOIRIE - RUE "LES AMBROISES" - COMMUNE DE MONTCEAUX-LES-MEAUX (77)	6 388,20
	COMMUNE DE PERTHES EN GATINAIS		49 000,00
		REPRISE ENROBE - COMMUNE DE PERTHES EN GATINAIS 12/08/2016	49 000,00
	COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY		2 820,42
		MATERIEL DE POMPAGE D'EAU - COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY 22/08/2016)	1 532,52
		MISE EN PLACE DE DIGUES ET REPARATION VOIRIE - COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY 22/08/2016	1 287,90
	COMMUNE DE SAINT PIERRE LES NEMOURS		49 000,00
		REFECTION DE LA VOIRIE - SAINT PIERRE LES NEMOURS 20/09/2016	49 000,00
	COMMUNE DE SOISY BOUY		4 676,00
		TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE VEILLEN - COMMUNE DE SOISY BOUY(77)	4 676,00
	COMMUNE DES SABLONNIERES		49 000,00
		TRAVAUX DE VOIRIE - CHEMIN DU VOUTRONS - COMMUNE DES SABLONNIERES (77)	49 000,00
	COMMUNE LE MEE SUR SEINE		21 001,20
		TRAVAUX DE VOIRIE - COMMUNE LE MEE SUR SEINE 19/10/2016	21 001,20
78			48 999,99
	COMMUNE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE		48 999,99
		TRAVAUX DE CONSOLIDATION SUITE A AFFAISSEMENT DE TERRAIN- SAINT REMY LES CHEVREUSE 23/08/2016	14 235,96
		TRAVAUX SUR BATIMENTS PUBLICS - SAINT REMY LES CHEVREUSE 23/08/2016	30 696,33
		ACHAT DE MATERIEL- SAINT REMY LES CHEVREUSE 23/08/2016	4 067,70

91			166 918,92
	CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART		49 000,00
		REFECTION RESEAU AVAL POSTE DE REFOULEMENT N°19 A VERT SAINT DENIS - CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART 26/09/2016	32 209,69
		REFECTION DE VOIRIE ET DE RESEAUX - CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART 28/09/2016	16 790,31
	COMMUNE D'AUVERNAUX		5 140,17
		TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA STATION DE RELEVAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT - COMMUNE D'AUVERNAUX 07/10/2016	5 140,17
	COMMUNE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE		49 000,00
		ABATTAGE D'ARBRES - COMMUNE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE 10/08/2016	10 751,30
		TRAVAUX SUR VOIRIE ET RESEAUX - COMMUNE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE 10/08/2016	3 147,20
		ACHAT DE MATERIEL POUR GESTION DE CRISE - BALLANCOURT SUR ESSONNE 10/08/2016	35 101,50
	COMMUNE DE CHALO SAINT MARS		1 750,00
		COMBLEMENT D'UNE CAVITE PROVOQUEE PAR LES INTEMPERIES DANS L'ANCIEN CIMETIERE COMMUNAL - COMMUNE DE CHALO SAINT MARS 20/09/2016	1 750,00
	COMMUNE DE LA FERTE ALAIS		9 972,90
		POMPAGE ET REMPLACEMENT DES POMPES DE RELEVAGE - COMMUNE DE LA FERTE ALAIS	4 136,30
		MISE EN SECURITE ELECTRIQUE - COMMUNE DE LA FERTE ALAIS 18/08/2016	5 836,60
	COMMUNE D'EVRY		3 055,85
		TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE GROUPES ELECTROGENES - EVRY	3 055,85
	COMMUNE D'YERRES		49 000,00
		REFECTION DE LA RUE DES PAQUERETTES - COMMUNE D'YERRES 25/08/2016	49 000,00

Article 3 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 de l'annexe à la délibération n°CR33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier prolongé par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

dpt	Bénéficiaire	Dossier - Code	Dossier (1)	Date prévisionnelle de démarrage
77	COMMUNE DE BELLOT	EX014776	TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE BELLOT (77)	26/05/2016
77	COMMUNE DE BEZALLES	EX014968	TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE BEZALLES (77)	26/05/2016
77	COMMUNE DE BOISSISE LA BERTRAND	EX014987	REFECTION DE LA VOIRIE ET DU PARC URBAIN DIT "DES VIVES-EAUX" - COMMUNE DE BOISSISE LA BERTRAND 27/09/2016	26/05/2016
77	COMMUNE DE BOURRON MARLOTTE	EX015252	REFECTION DE VOIRIE - COMMUNE DE BOURRON MARLOTTE 10/10/2016	26/05/2016
77	COMMUNE DE CHAILLY EN BIERE	EX014843	REFECTION DE LA COUR DE L'ECOLE - COMMUNE DE CHAILLY EN BIERE 16/09/2016	26/05/2016
77	COMMUNE DE CHARTRETTES	EX014865	REMISE EN ETAT DE LA VOIRIE - COMMUNE DE CHARTRETTES 19/09/2016	26/05/2016

77	COMMUNE DE COURTACON	EX015118	TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE COURTACON (77)	28/05/2016
77	COMMUNE DE COURTACON	16017204	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE DEUX AIRES DE JEUX - COMMUNE DE COURTACON (77))	28/05/2016
77	COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE	EX015480	REFECTION DE LA RUE DE PENTHIEVRE - COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE (77)	28/05/2016
77	COMMUNE DE LA FERTE GAUCHER	EX015209	MISE EN SECURITE DE LA ROUTE DE PROVINS (RD 204) - COMMUNE DE LA FERTE GAUCHER (77)	28/05/2016
77	COMMUNE DE LA ROCHETTE	EX015594	REFECTION D'UN DRAIN - COMMUNE DE LA ROCHETTE 20/10/2016	26/05/2016
77	COMMUNE DE LESCHEROLLES	EX015388	TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE - COMMUNE DE LESCHEROLLES (77)	28/05/2016
77	COMMUNE DE MONTCEAUX LES MEAUX	EX015499	REFECTION DE LA VOIRIE - RUE "LES AMBROISES" - COMMUNE DE MONTCEAUX-LES-MEAUX (77)	28/05/2016
77	COMMUNE DE PERTHES EN GATINAIS	EX014282	REPRISE ENROBE - COMMUNE DE PERTHES EN GATINAIS 12/08/2016	26/05/2016
77	COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY	EX014331	MISE EN PLACE DE DIGUES ET REPARATION VOIRIE - COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY 22/08/2016	26/05/2016
77	COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY	16015526	MATERIEL DE POMPAGE D'EAU - COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY 22/08/2016)	26/05/2016
77	COMMUNE DE SAINT PIERRE LES NEMOURS	EX014879	REFECTION DE LA VOIRIE - SAINT PIERRE LES NEMOURS 20/09/2016	26/05/2016
77	COMMUNE DE SOISY BOUY	EX015055	TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE VEILLEN - COMMUNE DE SOISY BOUY(77)	01/06/2016
77	COMMUNE DES SABLONNIERES	EX014610	TRAVAUX DE VOIRIE - CHEMIN DU VOUTRONS - COMMUNE DES SABLONNIERES (77)	26/05/2016
77	COMMUNE LE MEE SUR SEINE	EX015531	TRAVAUX DE VOIRIE - COMMUNE LE MEE SUR SEINE 19/10/2016	26/05/2016
78	COMMUNE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE	EX014337	ACHAT DE MATERIEL- SAINT REMY LES CHEVREUSE 23/08/2016	26/05/2016
78	COMMUNE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE	16016100	TRAVAUX DE CONSOLIDATION SUITE A AFFAISSEMENT DE TERRAIN- SAINT REMY LES CHEVREUSE 23/08/2016	26/05/2016
78	COMMUNE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE	16016101	TRAVAUX SUR BATIMENTS PUBLICS - SAINT REMY LES CHEVREUSE 23/08/2016	26/05/2016
91	CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	EX014982	REFECTION RESEAU AVAL POSTE DE REFOULEMENT N°19 A VERT SAINT DENIS - CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART 26/09/2016	26/05/2016
91	CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	EX015030	REFECTION DE VOIRIE ET DE RESEAUX - CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART 28/09/2016	26/05/2016
91	COMMUNE D'AUVERNAUX	EX015221	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA STATION DE RELEVAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT - COMMUNE D'AUVERNAUX 07/10/2016	26/05/2016
91	COMMUNE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE	EX014271	ACHAT DE MATERIEL POUR GESTION DE CRISE - BALLANCOURT SUR ESSONNE 10/08/2016	26/05/2016
91	COMMUNE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE	16015346	ABATTAGE D'ARBRES - COMMUNE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE 10/08/2016	26/05/2016
91	COMMUNE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE	16015347	TRAVAUX SUR VOIRIE ET RESEAUX - COMMUNE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE 10/08/2016	26/05/2016
91	COMMUNE DE CHALO SAINT MARS	EX014884	COMBLEMENT D'UNE CAVITE PROVOQUEE PAR LES INTEMPERIES DANS L'ANCIEN CIMETIERE COMMUNAL - COMMUNE DE CHALO SAINT MARS 20/09/2016	26/05/2016

91	COMMUNE DE LA FERTE ALAIS	EX014313	MISE EN SECURITE ELECTRIQUE - COMMUNE DE LA FERTE ALAIS 18/08/2016	26/05/2016
91	COMMUNE DE LA FERTE ALAIS	16015426	POMPAGE ET REMPLACEMENT DES POMPES DE RELEVAGE - COMMUNE DE LA FERTE ALAIS	26/05/2016
91	COMMUNE D'EVRY	EX014649	TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE GROUPES ELECTROGENES - EVRY	26/05/2016
91	COMMUNE D'YERRES	EX014357	REFECTION DE LA RUE DES PAQUERETTES - COMMUNE D'YERRES 25/08/2016	26/05/2016

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-602	Budget	2016

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**53 - Espace rural et autres espaces de développement**
Programme	**153001 - Aménagement et équipement de l'espace rural**
Action	**15300103 - Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural**

Dispositif : N° 00000960 - Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016

Dossier	EX014271 - ACHAT DE MATERIEL POUR GESTION DE CRISE - BALLANCOURT SUR ESSONNE 10/08/2016			
Bénéficiaire	R1056 - COMMUNE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE			
Localisation	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	35 101,50 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
52 540,83 €	HT	70 %	35 101,50 €	

Dossier	EX014282 - REPRISE ENROBE - COMMUNE DE PERTHES EN GATINAIS 12/08/2016			
Bénéficiaire	R849 - COMMUNE DE PERTHES EN GATINAIS			
Localisation	PERTHES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	49 000,00 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
70 000,00 €	HT	70 %	49 000,00 €	

Dossier	EX014313 - MISE EN SECURITE ELECTRIQUE - COMMUNE DE LA FERTE ALAIS 18/08/2016			
Bénéficiaire	R1134 - COMMUNE DE LA FERTE ALAIS			
Localisation	LA FERTE-ALAIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 836,60 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 338,00 €	HT	70 %	5 836,60 €	

Dossier	EX014331 - MISE EN PLACE DE DIGUES ET REPARATION VOIRIE - COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY 22/08/2016			
Bénéficiaire	R887 - COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY			
Localisation	SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 287,90 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 839,86 €	HT	70 %	1 287,90 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-602	Budget	2016

Dossier	EX014337 - ACHAT DE MATERIEL- SAINT REMY LES CHEVREUSE 23/08/2016			
Bénéficiaire	R717 - COMMUNE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE			
Localisation	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 067,70 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 811,01 €	HT	70 %	4 067,70 €	

Dossier	EX014357 - REFECTION DE LA RUE DES PAQUERETTES - COMMUNE D'YERRES 25/08/2016			
Bénéficiaire	R1239 - COMMUNE D'YERRES			
Localisation	YERRES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	49 000,00 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
70 000,00 €	HT	70 %	49 000,00 €	

Dossier	EX014610 - TRAVAUX DE VOIRIE - CHEMIN DU VOUTRONS - COMMUNE DES SABLONNIERES (77)			
Bénéficiaire	R881 - COMMUNE DES SABLONNIERES			
Localisation	SABLONNIERES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	49 000,00 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
70 000,00 €	HT	70 %	49 000,00 €	

Dossier	EX014649 - TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE GROUPES ELECTROGENES - EVRY			
Bénéficiaire	R1115 - COMMUNE D'EVRY			
Localisation	EVRY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 055,85 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 365,50 €	HT	70 %	3 055,85 €	

Dossier	EX014776 - TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE BELLOT (77)			
Bénéficiaire	R261 - COMMUNE DE BELLOT			
Localisation	BELLOT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	39 578,00 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
56 540,00 €	HT	70 %	39 578,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-602	Budget	2016

Dossier	EX014843 - REFECTION DE LA COUR DE L'ECOLE - COMMUNE DE CHAILLY EN BIERE 16/09/2016			
Bénéficiaire	R297 - COMMUNE DE CHAILLY EN BIERE			
Localisation	CHAILLY-EN-BIERE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 174,00 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 820,00 €	HT	70 %	6 174,00 €	

Dossier	EX014865 - REMISE EN ETAT DE LA VOIRIE - COMMUNE DE CHARTRETTES 19/09/2016			
Bénéficiaire	R315 - COMMUNE DE CHARTRETTES			
Localisation	CHARTRETTES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	49 000,00 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
70 000,00 €	HT	70 %	49 000,00 €	

Dossier	EX014879 - REFECTION DE LA VOIRIE - SAINT PIERRE LES NEMOURS 20/09/2016			
Bénéficiaire	R939 - COMMUNE DE SAINT PIERRE LES NEMOURS			
Localisation	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	49 000,00 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
70 000,00 €	HT	70 %	49 000,00 €	

Dossier	EX014884 - COMBLEMENT D'UNE CAVITE PROVOQUEE PAR LES INTEMPERIES DANS L'ANCIEN CIMETIERE COMMUNAL - COMMUNE DE CHALO SAINT MARS 20/09/2016			
Bénéficiaire	R1084 - COMMUNE DE CHALO SAINT MARS			
Localisation	CHALO-SAINT-MARS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 750,00 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 500,00 €	HT	70 %	1 750,00 €	

Dossier	EX014968 - TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE BEZALLES (77)			
Bénéficiaire	R264 - COMMUNE DE BEZALLES			
Localisation	BEZALLES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	49 000,00 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
70 000,00 €	HT	70 %	49 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-602	Budget	2016

Dossier	EX014982 - REFECTION RESEAU AVAL POSTE DE REFOULEMENT N°19 A VERT SAINT DENIS - CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART 26/09/2016			
Bénéficiaire	P0034352 - CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART			
Localisation	CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART (77-SEINE ET MARNE)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	32 209,69 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
55 467,01 €	HT	58,07 %	32 209,69 €	

Dossier	EX014987 - REFECTION DE LA VOIRIE ET DU PARC URBAIN DIT "DES VIVES-EAUX" - COMMUNE DE BOISSISE LA BERTRAND 27/09/2016			
Bénéficiaire	R270 - COMMUNE DE BOISSISE LA BERTRAND			
Localisation	SEINE ET MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 659,60 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 228,00 €	HT	70 %	3 659,60 €	

Dossier	EX015030 - REFECTION DE VOIRIE ET DE RESEAUX - CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART 28/09/2016			
Bénéficiaire	P0034352 - CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART			
Localisation	CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART (91-ESSONNE)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	16 790,31 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
23 986,15 €	HT	70 %	16 790,31 €	

Dossier	EX015055 - TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE VEILLEN - COMMUNE DE SOISY BOUY(77)			
Bénéficiaire	R928 - COMMUNE DE SOISY BOUY			
Localisation	SOISY-BOUY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 676,00 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 680,00 €	HT	70 %	4 676,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-602	Budget	2016

Dossier	EX015118 - TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE COURTACON (77)			
Bénéficiaire	R355 - COMMUNE DE COURTACON			
Localisation	COURTACON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	31 723,23 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
45 318,90 €	HT	70 %	31 723,23 €	

Dossier	EX015209 - MISE EN SECURITE DE LA ROUTE DE PROVINS (RD 204) - COMMUNE DE LA FERTE GAUCHER (77)			
Bénéficiaire	R459 - COMMUNE DE LA FERTE GAUCHER			
Localisation	LA FERTE-GAUCHER			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 642,00 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 060,00 €	HT	70 %	5 642,00 €	

Dossier	EX015221 - TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA STATION DE RELEVAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT - COMMUNE D'AUVERNAUX 07/10/2016			
Bénéficiaire	R1052 - COMMUNE D'AUVERNAUX			
Localisation	AUVERNAUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 140,17 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 343,10 €	HT	70 %	5 140,17 €	

Dossier	EX015252 - REFECTION DE VOIRIE - COMMUNE DE BOURRON MARLOTTE 10/10/2016			
Bénéficiaire	R279 - COMMUNE DE BOURRON MARLOTTE			
Localisation	BOURRON-MARLOTTE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	21 000,00 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
70 000,00 €	HT	30 %	21 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-602	Budget	2016

Dossier	EX015388 - TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE - COMMUNE DE LESCHEROLLES (77)			
Bénéficiaire	R485 - COMMUNE DE LESCHEROLLES			
Localisation	LESCHEROLLES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 800,00 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
34 000,00 €	HT	70 %	23 800,00 €	

Dossier	EX015480 - REFECTION DE LA RUE DE PENTHIEVRE - COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE (77)			
Bénéficiaire	R360 - COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE			
Localisation	CRECY-LA-CHAPELLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	49 000,00 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
70 000,00 €	HT	70 %	49 000,00 €	

Dossier	EX015499 - REFECTION DE LA VOIRIE - RUE "LES AMBROISES" - COMMUNE DE MONTCEAUX-LES-MEAUX (77)			
Bénéficiaire	R797 - COMMUNE DE MONTCEAUX LES MEAUX			
Localisation	MONTCEAUX-LES-MEAUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 388,20 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
21 294,00 €	HT	70 %	6 388,20 €	

Dossier	EX015531 - TRAVAUX DE VOIRIE - COMMUNE LE MEE SUR SEINE 19/10/2016			
Bénéficiaire	R473 - COMMUNE LE MEE SUR SEINE			
Localisation	LE MEE-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	21 001,20 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 001,72 €	HT	70 %	21 001,20 €	

Dossier	EX015594 - REFECTION D'UN DRAIN - COMMUNE DE LA ROCHETTE 20/10/2016			
Bénéficiaire	R466 - COMMUNE DE LA ROCHETTE			
Localisation	LA ROCHETTE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 266,20 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 666,00 €	HT	70 %	10 266,20 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-602	Budget	2016

Dossier	16015346 - ABATTAGE D'ARBRES - COMMUNE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE 10/08/2016			
Bénéficiaire	R1056 - COMMUNE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE			
Localisation	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 751,30 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
15 359,00 €	HT	70 %	10 751,30 €	

Dossier	16015347 - TRAVAUX SUR VOIRIE ET RESEAUX - COMMUNE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE 10/08/2016			
Bénéficiaire	R1056 - COMMUNE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE			
Localisation	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 147,20 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 496,00 €	HT	70 %	3 147,20 €	

Dossier	16015426 - POMPAGE ET REMPLACEMENT DES POMPES DE RELEVAGE - COMMUNE DE LA FERTE ALAIS			
Bénéficiaire	R1134 - COMMUNE DE LA FERTE ALAIS			
Localisation	LA FERTE-ALAIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 136,30 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 909,00 €	HT	70 %	4 136,30 €	

Dossier	16015526 - MATERIEL DE POMPAGE D'EAU - COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY 22/08/2016)			
Bénéficiaire	R887 - COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY			
Localisation	SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 532,52 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 189,32 €	HT	70 %	1 532,52 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-602	Budget	2016

Dossier	16016100 - TRAVAUX DE CONSOLIDATION SUITE A AFFAISSEMENT DE TERRAIN- SAINT REMY LES CHEVREUSE 23/08/2016			
Bénéficiaire	R717 - COMMUNE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE			
Localisation	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	14 235,96 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 337,09 €	HT	70 %	14 235,96 €	

Dossier	16016101 - TRAVAUX SUR BATIMENTS PUBLICS - SAINT REMY LES CHEVREUSE 23/08/2016			
Bénéficiaire	R717 - COMMUNE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE			
Localisation	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 696,33 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
43 851,90 €	HT	70 %	30 696,33 €	

Dossier	16017204 - TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE DEUX AIRES DE JEUX - COMMUNE DE COURTACON (77))			
Bénéficiaire	R355 - COMMUNE DE COURTACON			
Localisation	COURTACON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	12 686,80 €		Code nature	2745
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
18 124,00 €	HT	70 %	12 686,80 €	

Total sur le dispositif N° 00000960 - Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	699 334,56 €

Total sur l'imputation 905 - 53 - 153001 - 15300103	699 334,56 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014776

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE BELLOT (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	56 540,00 €	70,00 %	39 578,00 €
	Montant Total de la subvention		39 578,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BELLOT
Adresse administrative : MAIRIE
77510 BELLOT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur François HOUSSEAU, Maire

N° SIRET : 21770030100013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Demande d'aide pour les travaux dus aux dégâts causés par les intempéries.

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Art 17 du RBF : Exception de démarrage anticipé des travaux, justifiée par l'urgence à réaliser l'opération

Objectifs :
La commune sollicite une subvention de la Région dans le cadre du Fonds d'Urgence Inondation pour la remise en état de la rue des Avones

Description :
Les débordements des rûs de Ville, des Farot et de la Farrière en raison d'une forte pluviométrie ont

provoqué des inondations et de nombreux dégâts sur la commune. Plusieurs maisons individuelles ont été inondées et des chaussées ont été dégradées par le ruissellement, dont la rue des Avones

Moyens mis en œuvre :
L'aménagement de la rue des Avones porte entre autre sur :
des travaux de voirie, à savoir
- terrassement,
- réalisation d'un caniveau
- reprofilage de la voirie
- dépose du tampon existant
- et des travaux d'assainissement

Localisation géographique :
- BELLOT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de voirie et d'assainissement	56 540,00	100,00%
Total	56 540,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	39 578,00	70,00%
COMMUNE	16 962,00	30,00%
Total	56 540,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	39 578,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014968

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE BEZALLES (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	70 000,00 €	70,00 %	49 000,00 €
	Montant Total de la subvention		49 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BEZALLES
Adresse administrative : MAIRIE
77970 BEZALLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Patrick LEBAT, Maire

N° SIRET : 21770033500011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Réfection voirie rue de Saint Loup suite aux inondations de mai et juin qui ont occasionné des dégâts importants.

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Art 17 du RBF : Exception de démarrage anticipé des travaux, justifiée par l'urgence à réaliser l'opération

Objectifs :
La commune sollicite une subvention de la Région dans le cadre du Fonds d'Urgence Inondation pour la remise en état de la rue Saint Loup

Description :

Les débordements de la Luisante à Bezalles en raison d'une forte pluviométrie ont provoqué des inondations et de nombreux dégâts sur la commune, dégâts constatés, à la fois chez les habitants de la commune et sur la voirie communale. Des chaussées ont été dégradées par le ruissellement, dont la rue Saint Loup, nécessitant sa remise en état.

Moyens mis en œuvre :
Les travaux de la rue Saint Loup portent essentiellement sur :
- des travaux de voirie,
- et des travaux d'assainissement

Localisation géographique :
- BEZALLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de voirie et d'assainissement	76 000,00	100,00%
Total	76 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	49 000,00	64,47%
Commune	27 000,00	35,53%
Total	76 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	49 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	57 495,74 €
2016	Contrats ruraux	14 891,88 €
	Montant total	72 387,62 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014987

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REFECTION DE LA VOIRIE ET DU PARC URBAIN DIT "DES VIVES-EAUX" - COMMUNE DE BOISSISE LA BERTRAND 27/09/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	5 228,00 €	70,00 %	3 659,60 €
	Montant Total de la subvention		3 659,60 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOISSISE LA BERTRAND
Adresse administrative : COMMUNE BOISSISE LA BERTRAND
77350 BOISSISE-LA-BERTRAND
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Michel MICHALET, Maire

N° SIRET : 21770039200012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : réfection de la voirie et du parc urbain dit "des Vives-Eaux"

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécesité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
Suite aux évènements climatiques de juin 2016 le Parc des Vive-Eaux a été inondé. Les chemins très détériorés ont dû être réhabilités.

Description :

Les travaux ont porté sur : nettoyage, reprofilage et mise en oeuvre d'enrobé et de sable.

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
NETTOYAGE, REPROFILAGE ET MISE EN OEUVRE D'ENROBE ET DE SABLE	5 228,00	100,00%
Total	5 228,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	3 659,60	70,00%
COMMUNE	1 568,40	30,00%
Total	5 228,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 659,60 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	21 962,55 €
	Montant total	21 962,55 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015252

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REFECTION DE VOIRIE - COMMUNE DE BOURRON MARLOTTE 10/10/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	70 000,00 €	30,00 %	21 000,00 €
	Montant Total de la subvention		21 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOURRON MARLOTTE
Adresse administrative : HAM PALEZI
77780 BOURRON-MARLOTTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Pierre JOUBERT, Maire

N° SIRET : 21770048300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Réfection de chaussées sinistrées par les inondations liées à la crue du Loing. Ces chaussées ne sont pas assurées et les travaux ne peuvent donc bénéficier d'aucun remboursement.

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécesité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
La commune de Bourron-Marlotte, touchée par la crue exceptionnelle du Loing, a été reconnue en état de catastrophe naturelle. Trois routes en bordure du Loing ont été détruites (non assurées), pour lesquelles il faut impérativement prévoir une réfection. Il s'agit de :

- La route de Grez

- Chemin de la bonde neuve
- Chemin des grands Aulnes

Description :
Réfection de chaussées sinistrées par les inondations liées à la crue du Loing. Ces chaussées ne sont pas assurées et les travaux ne peuvent donc bénéficier d'aucune indemnisation.

Localisation géographique :
- BOURRON-MARLOTTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
REFECTION DE VOIRIE	74 129,00	100,00%
Total	74 129,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	21 000,00	28,33%
DOTATION DE SOLIDARITE	22 238,70	30,00%
RESERVE PARLEMENTAIRE	22 238,70	30,00%
COMMUNE	8 651,60	11,67%
Total	74 129,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	21 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrat régional territorial	173 522,80 €
	Montant total	173 522,80 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014843

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REFECTION DE LA COUR DE L'ECOLE - COMMUNE DE CHAILLY EN BIERE 16/09/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	8 820,00 €	70,00 %	6 174,00 €
	Montant Total de la subvention		6 174,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAILLY EN BIERE
Adresse administrative : MAIRIE
77930 CHAILLY-EN-BIERE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Patrick GRUEL, Maire

N° SIRET : 21770069900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Suite aux inondations, la décrue de la nappe phréatique a provoqué un mouvement des canalisations alimentant l'école, entrainant la nécessité de changement de la tuyauterie enterrée dans la cour de l'école.

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser la travaux au plus vite suite aux inondadtions.

Objectifs :
Suite aux inondations, la décrue de la nappe phréatique a provoqué un mouvement des canalisations alimentant l'école ce qui a nécessité le changement de la tuyauterie et un travail de tranchée dans la cour.

Description :
Les travaux porteront sur le creusement d'une tranchée, le remplacement de la tuyauterie , le branchement et le rebouchage.

Localisation géographique :
- CHAILLY-EN-BIERE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRANCHEE ET TUYAUTERIE DANS LA COUR DE L'ECOLE	8 820,00	100,00%
Total	8 820,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	6 174,00	70,00%
COMMUNE	2 646,00	30,00%
Total	8 820,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 174,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	51 600,00 €
2016	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	11 190,00 €
	Montant total	62 790,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014865

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REMISE EN ETAT DE LA VOIRIE - COMMUNE DE CHARTRETTES 19/09/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	70 000,00 €	70,00 %	49 000,00 €
	Montant Total de la subvention		49 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHARTRETTES
Adresse administrative : MAIRIE
77590 CHARTRETTES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Michel BUREAU, Maire

N° SIRET : 21770096200012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Demande de subvention suite aux inondations de fin mai à début juin 2016 ; de nombreuses voiries de la commune ont été très endommagées.

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
Plusieurs voies de la commune rues ont été très endommagées suite aux inondations, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés.

Description :

Remise en état d'urgence de la Rue de la Chevalerie et de la rue Foch. Les autres rues seront remises en état ultérieurement.
Les travaux porteront sur : enrobés, reprise d'accotement, création de grille EP, trottoirs, purge de voirie, scellement de grille...

Localisation géographique :

- CHARTRETTES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
REFECTION VOIRIE	70 292,00	100,00%
Total	70 292,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	49 000,00	69,71%
COMMUNE	21 292,00	30,29%
Total	70 292,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	49 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat régional territorial	447 725,88 €
2014	Contrat régional territorial	84 000,12 €
	Montant total	531 726,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017204

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE DEUX AIRES DE JEUX - COMMUNE DE COURTACON (77))

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	18 124,00 €	70,00 %	12 686,80 €
	Montant Total de la subvention		12 686,80 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COURTACON
Adresse administrative : MAIRIE
77560 COURTACON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Didier AGNUS, Maire

N° SIRET : 21770137400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : DEMANDE D'AIDE

Date prévisionnelle de début de projet : 28 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Art 17 du RBF : Exception de démarrage anticipé des travaux, justifiée par l'urgence à réaliser l'opération

Objectifs :
La commune sollicite une subvention de la Région dans le cadre du Fonds d'Urgence Inondation pour des travaux de remise en état des aires de jeux

Description :

La commune de Courtacon a été reconnue par arrêté prefectoral en état de catastrophe naturelle suite aux inondations subies entre le 28 mai et le 5 juin dernier.
Deux aires de jeux ont été fortement dégradées au cours de cette période. Des travaux de réfection des sites det de remplacement des structures s'avèrent nécessaires pour leur remise en sécurité.

Moyens mis en œuvre :
Les travaux portent essentiellement sur des travaux de
- protection des sites
- retrait et pose de nouvelles structures

Localisation géographique :
- COURTACON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	19 624,00	100,00%
Total	19 624,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	12 686,80	64,65%
Commune	6 937,20	35,35%
Total	19 624,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 686,80 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015118

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE COURTACON (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	45 318,90 €	70,00 %	31 723,23 €
	Montant Total de la subvention		31 723,23 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COURTACON
Adresse administrative : MAIRIE
77560 COURTACON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Didier AGNUS, Maire

N° SIRET : 21770137400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : DEMANDE D'AIDE

Date prévisionnelle de début de projet : 28 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Art 17 du RBF : Exception de démarrage anticipé des travaux, justifiée par l'urgence à réaliser l'opération

Objectifs :
La commune sollicite une subvention de la Région dans le cadre du Fonds d'Urgence Inondation pour des travaux de voirie et d'assainissement.

Description :
La commune de Courtacon a été reconnue par arrêté prefectoral en état de catastrophe naturelle suite

aux inondations subies entre le 28 mai et le 5 juin dernier.
La rue de l'Eglise et la voie de la Mardelle ont été fortement dégradées au cours de cette période. Des travaux de voirie et d'assainissement s'avèrent nécessaires pour leur remise en état et leur mise en sécurité.

Moyens mis en œuvre :
Les travaux de la rue de de l'Eglise et de la voie de la Mardelle portent essentiellement sur des travaux de voirie et d'assainissement à savoir :
- terrassement et démolition de l'ancien aqueduc affaissé
- terrassement et dégagement de collecteurs
- fourniture et pose de tuyaux bêtons
- fourniture et pose de tête de pont
- découpe des enrobés existant
- fourniture et mise en oeuvre de grave et d'enrobé ...

Localisation géographique :
- COURTACON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	45 318,90	100,00%
Total	45 318,90	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	31 723,23	70,00%
Commune	13 595,67	30,00%
Total	45 318,90	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	31 723,23 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015480

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REFECTION DE LA RUE DE PENTHIEVRE - COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	70 000,00 €	70,00 %	49 000,00 €
	Montant Total de la subvention		49 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE
Adresse administrative : PL DE L HOTEL DE VILLE
77580 CRECY-LA-CHAPELLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur BERNARD CAROUGE, Autre

N° SIRET : 21770142400012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Demande de subvention suite aux inondations de juin 2016

Date prévisionnelle de début de projet : 28 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Art 17 du RBF : Exception de démarrage anticipé des travaux, justifiée par l'urgence à réaliser l'opération

Objectifs :
La commune sollicite une subvention de la Région dans le cadre du Fonds d'Urgence Inondation pour la remise en état de la rue de Penthièvre.

Description :
La commune de Crecy-la-Chapelle a été reconnue par arrêté prefectoral en état de catastrophe naturelle

suite aux inondations subies entre le 28 mai et le 5 juin dernier. Fortement touchée par ces inondations, les devis estimatifs de réfection portant uniquement sur la voirie s'élèvent à ce jour à plus d'1 million d'€uros HT. La commune a fait le choix dans le cadre de ce fonds d'urgence inondation de demander une aide pour la réfection de trottoirs et chaussée de la rue de Penthièvre.
En effet, cette rue a été dépavée par la violence de l'inondation et de sa décrue. Il s'agit dès à présent de la sécuriser au plus vite en faisant procéder aux travaux nécessaires de réfection complète (chaussée et trottoirs) sur une longueur de 100 mètres.

Moyens mis en œuvre :
Les travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue de Penthièvre comprennent entre autre :
- la dépose mécanique de pavés en chassée
- la dépose manuelle de pavés sur trottoir
- le reprofilage du fond de forme de chaussée
- le décroutage d'enrobées sur voirie
- la repose de pavés sur chaussée et trottoirs

Localisation géographique :
- CRECY-LA-CHAPELLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	76 750,00	100,00%
Total	76 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	49 000,00	63,84%
Commune	27 750,00	36,16%
Total	76 750,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	49 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats régionaux	98 218,75 €
2015	Contrats régionaux	490 609,63 €
	Montant total	588 828,38 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015209

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISE EN SECURITE DE LA ROUTE DE PROVINS (RD 204) - COMMUNE DE LA FERTE GAUCHER (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	8 060,00 €	70,00 %	5 642,00 €
	Montant Total de la subvention		5 642,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA FERTE GAUCHER
Adresse administrative : 1 PL DU GENERAL DE GAULLE
77320 LA FERTE-GAUCHER
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Yves JAUNAUX, Maire

N° SIRET : 21770182000011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Mise en sécurité de la route de Provins comprenant le nettoyage de l'accotement et la mise en oeuvre de fraisât

Date prévisionnelle de début de projet : 28 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Art 17 du RBF : Exception de démarrage anticipé des travaux, justifiée par l'urgence à réaliser l'opération

Objectifs :
La commune sollicite une subvention de la Région dans le cadre du Fonds d'Urgence Inondation pour la mise en sécurité de la route de Provins

Description :
Les pluies torrentielles de la fin du mois de mai ont causé d'important dégâts.
Celles-ci ont provoqué un ravinement important entre l'accotement et la voirie sur la RD 204 (route de Provins) créant un danger pour la circulation des véhicules et le cheminement des piétons.

Moyens mis en œuvre :
La mise en sécurité de la route de Provins a nécessité des travaux de :
- nettoyage et ramassage des débris et des remblais sur la chaussée et l'accotement par engin mécanique.
- évacuation des matériaux et déchets en décharge.
- mise en œuvre de matériaux de remblais à l'aide d'un engin mécanique, compactage complet
- fourniture et application de matériaux de type "fraisât", réglage et compactage afin de rattraper le niveau de la voirie.

Localisation géographique :
- LA FERTE-GAUCHER

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	8 060,00	100,00%
Total	8 060,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	5 642,00	70,00%
Commune	2 418,00	30,00%
Total	8 060,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 642,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015594

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REFECTION D'UN DRAIN - COMMUNE DE LA ROCHETTE 20/10/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	14 666,00 €	70,00 %	10 266,20 €
	Montant Total de la subvention		10 266,20 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA ROCHETTE
Adresse administrative : 55 RUE ROSA BONHEUR
77000 LA ROCHETTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre YVROUD, Maire

N° SIRET : 21770389100010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : pérennisation de la chaussée par le traitement des drains endommagés lors des inondations

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
Le chemin de Halage est dans cette partie une liaison douce réservée aux piétons et cyclistes situé en pied de coteau. La zone concernée par ce dossier reçoit les eaux d'un ru arrivant de l'amont du coteau et de sources dans l'accotement. Pour un bon écoulement vers la Seine, il avait été créé un fossé et posé des drains sous l'accotement pour une évacuation directe à la Seine.

Or l'arrivée massive des eaux durant plusieurs jours avec les déchets générés par ce flux ont bouché le fossé et endommagé les drains qui ne font plus leur office.
Les accotements ne sont plus praticables sur cette zone. Il y a implantation d'algues rendant le passage extrêmement glissant. et la zone reste humide en permanence.
De plus il est à craindre que l'eau s'infiltre sous la chaussée qui pourrait glisser dans la Seine.

Description :
Pérennisation de la chaussée par le traitement des drains endommagés lors des inondations.
Les travaux portent sur :
- purge de fossé
- tranchée dans accotement et chaussée pour dépose et repose de drain
- réfection des tranchées à l'existant
- branchement des drains et toutes sujétions liées au chantier

Localisation géographique :
- LA ROCHETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
REFECTION D'UN DRAIN	14 666,00	100,00%
Total	14 666,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	10 266,20	70,00%
COMMUNE	4 399,80	30,00%
Total	14 666,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 266,20 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	12 754,40 €
	Montant total	12 754,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015388

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE - COMMUNE DE LESCHEROLLES (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	34 000,00 €	70,00 %	23 800,00 €
	Montant Total de la subvention		23 800,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LESCHEROLLES
Adresse administrative : MAIRIE
77320 LESCHEROLLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Roger REVEL, Maire

N° SIRET : 21770247100012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Demande d'aide pour la rénovation des routes suite aux intempéries de fin et début juin. Rue de la Croix Hariot, rue des Gravottes et rue des Courtes Soupes.

Date prévisionnelle de début de projet : 28 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Art 17 du RBF : Exception de démarrage anticipé des travaux, justifiée par l'urgence à réaliser l'opération

Objectifs :
La commune sollicite une subvention de la Région dans le cadre du Fonds d'Urgence Inondation pour la réfection de voirie des rues des Courtes Souppes et des Gravottes

Description :

Les pluies torrentielles de la fin du mois de mai ont provoqué d'important dégâts notamment au niveau de la voirie. D'importants travaux de réfection et de mise en sécurité s'avèrent nécessaires pour la remise en état des rues les plus touchées, à savoir les rues des Courtes Souppes et des Gravottes.

Moyens mis en œuvre :
La remise en état des voiries concernées consiste à effectuer :
- la purge de structure (rive de chaussée), terrassement, évacuation
- le décrouttage de matériaux enrobés bitulineux
- la mise en couche de roulement en béton bitulineix

Localisation géographique :
- LESCHEROLLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	34 000,00	100,00%
Total	34 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	23 800,00	70,00%
Commune	10 200,00	30,00%
Total	34 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	23 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	11 890,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	11 398,00 €
2015	Contrats ruraux	135 000,00 €
	Montant total	158 288,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015499

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REFECTION DE LA VOIRIE - RUE "LES AMBROISES" - COMMUNE DE MONTCEAUX-LES-MEAUX (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	21 294,00 €	70,00 %	6 388,20 €
	Montant Total de la subvention		6 388,20 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTCEAUX LES MEAUX
Adresse administrative : MAIRIE
77470 MONTCEAUX-LES-MEAUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Michel BELIN, Maire

N° SIRET : 21770300800011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Réfection de la voirie "Les Ambroises" endommagée suite aux fortes pluies

Date prévisionnelle de début de projet : 28 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Art 17 du RBF : Exception de démarrage anticipé des travaux, justifiée par l'urgence à réaliser l'opération

Objectifs :
La commune sollicite une subvention de la Région dans le cadre du Fonds d'Urgence Inondation pour la réfection de voirie de la rue "Les Ambroises".

Description :

Les pluies torrentielles de la fin du mois de mai ont provoqué d'important dégâts notamment au niveau de la voirie. D'importants travaux de réfection et de mise en sécurité s'avèrent nécessaires pour la remise en état des rues les plus touchées, dont la rue "Les Ambroises"

Moyens mis en œuvre :
La remise en état des voiries concernées consiste à, entre autre, :
- la fourniture et la mise en oeuvre mécanique d'enrobés sur une épaisseur de 0,05 m
- le comblement des accotements

Localisation géographique :
- MONTCEAUX-LES-MEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	21 294,00	100,00%
Total	21 294,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	6 388,20	30,00%
Etat (DETR)	8 517,60	40,00%
Département (dotation de solidarité)	6 388,20	30,00%
Total	21 294,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 388,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014282

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REPRISE ENROBE - COMMUNE DE PERTHES EN GATINAIS 12/08/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	70 000,00 €	70,00 %	49 000,00 €
	Montant Total de la subvention		49 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PERTHES EN GATINAIS
Adresse administrative : MAIRIE
77930 PERTHES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Alain CHAMBRON, Maire

N° SIRET : 21770359400010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Demande d'aide pour remise en état de routes et de voies endommagées lors des inondations de mai/juin 2016.
La création de nombreux nids de poule, bas-côtés "minés"etc... on nécessité des interventions sur ces voiries.

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autoristion de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
La commune déclarée en état de catastrophe naturelle suite aux inondations de mai-juin 2016 a subi des dommages sur la voirie (nids de poule, bas côtés endommagés).

Description :
Le terrassement de la surface est endommagé sur différentes routes et voies. Il s'agit de terrassement de la surface mise en décharge fourniture et de la mise en place d'enrobé noir 0/10.

Localisation géographique :
- PERTHES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
REPRISE ENROBE	70 400,00	100,00%
Total	70 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	49 000,00	69,60%
COMMUNE	21 400,00	30,40%
Total	70 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	49 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015526

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MATERIEL DE POMPAGE D'EAU - COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY 22/08/2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	2 189,32 €	70,00 %	1 532,52 €
	Montant Total de la subvention		1 532,52 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY
Adresse administrative : 69 AV DE FONTAINEBLEAU
77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jérôme GUYARD, Maire

N° SIRET : 21770407100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : sollicitation de l'aide d'urgence pour la commune de Saint Fargeau Ponthierry

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
La commune de Saint-Fargeau-Ponthierry a été fortement impactée par les intempéries des mois de mai et juin derniers et a dû faire face à de nombreuses inondations sur différentes parties de son territoire endommageant de nombreux biens meubles et immeubles . Par arrêté ministériel NOR: INTE 1615488A

du 8 juin 2016 la commune a été placée en état de catastrophe naturelle.
La demande porte sur le pompage de l'eau et du fioul répandus.

Description :
Pour faire face à ces aléas la commune a du mobiliser de nombreux moyens humains et matériels, afin d'effectuer les travaux de pompage des bâtimenst et sites inondés, ce qui a entrainé l'acquisition de matériel de pompage d'eau.

Localisation géographique :
- SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MATERIEL DE POMPAGE	2 189,32	100,00%
Total	2 189,32	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	1 532,52	70,00%
COMMUNE	656,80	30,00%
Total	2 189,32	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	1 532,52 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux manifestations culturelles	6 000,00 €
2013	E-administration	8 475,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	124 400,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	18 186,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	5 728,66 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	10 000,00 €
	Montant total	30 203,66 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014331

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISE EN PLACE DE DIGUES ET REPARATION VOIRIE - COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY 22/08/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	1 839,86 €	70,00 %	1 287,90 €
	Montant Total de la subvention		1 287,90 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY
Adresse administrative : 69 AV DE FONTAINEBLEAU
77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jérôme GUYARD, Maire

N° SIRET : 21770407100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : sollicitation de l'aide d'urgence pour la commune de Saint Fargeau Ponthierry

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autoriqtion de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
La commune de Saint-Fargeau-Ponthierry a été fortement impactée par les intempéries des mois de mai et juin derniers et a dû faire face à de nombreuses inondations sur différentes parties de son territoire endommageant de nombreux biens meubles et immeubles . Par arrêté ministériel NOR: INTE 1615488A

du 8 juin 2016 la commune a été placée en état de catastrophe naturelle.
La demande porte sur la création de digues de consiolidation des berges et de la réfection de chaussée.

Description :
Pour faire face à ces aléas la commune a du mobiliser de nombreux moyens humains et matériels, afin d'effectuer les travaux de consolitation et de réfection nécessaires.

Localisation géographique :
- SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
CREATION DE DIGUES ET REFECTION DE VOIRIE	1 839,86	100,00%
Total	1 839,86	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	1 287,90	70,00%
COMMUNE	551,96	30,00%
Total	1 839,86	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	1 287,90 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux manifestations culturelles	6 000,00 €
2013	E-administration	8 475,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	124 400,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	18 186,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	5 728,66 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	10 000,00 €
	Montant total	30 203,66 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014879

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REFECTION DE LA VOIRIE - SAINT PIERRE LES NEMOURS 20/09/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	70 000,00 €	70,00 %	49 000,00 €
	Montant Total de la subvention		49 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT PIERRE LES NEMOURS
Adresse administrative : 7 CHE DE LA MESSE
77140 SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bernard RODIER, Maire

N° SIRET : 21770431100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Demande de subvention pour remplacer/réparer les biens impactés par les innondations

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
La commune a beaucoup été touchée par les inondations notamment sur sa voirie.

Localisation géographique :

- SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
REFECTION DE LA VOIRIE	493 905,00	100,00%
Total	493 905,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	49 000,00	9,92%
COMMUNE	444 905,00	90,08%
Total	493 905,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	49 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015055

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE VEILLEN - COMMUNE DE SOISY BOUY(77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	6 680,00 €	70,00 %	4 676,00 €
	Montant Total de la subvention		4 676,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOISY BOUY
Adresse administrative : MAIRIE
77650 SOISY-BOUY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Patrick SOTTIEZ, Maire

N° SIRET : 21770456800013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Suite aux intempéries de mai juin 2016, une partie de la chaussée de la rue de Veillen a été emportée par les eaux de ruissellement provoquant une dégradation importante du revêtement (voir photo)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Art 17 du RBF : Exception de démarrage anticipé des travaux, justifiée par l'urgence à réaliser l'opération

Objectifs :
La commune sollicite une subvention de la Région dans le cadre du Fonds d'Urgence Inondation pour la remise en état de la rue de Veillen.

Description :
La commune de Soisy-Bouy a été reconnue par arrêté prefectoral en état de catastrophe naturelle suite aux inondations subies entre le 28 mai et le 5 juin dernier.
La rue de Veillen a été fortement dégradée au cours de cette période et nécessite une réfection complète sur une longueur de 35 mètres.

Moyens mis en œuvre :
Les travaux de la rue de Veillen portent essentiellement sur des travaux de voirie, à savoir :
- piochage des enrobés et remise en forme
- fourniture, transport, et mise en oeuvre de BBME sur 7 cm d'épaisseur y compris couche d'accrochage

Localisation géographique :
- SOISY-BOUY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de voirie	6 680,00	100,00%
Total	6 680,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	4 676,00	70,00%
Commune	2 004,00	30,00%
Total	6 680,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 676,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrats ruraux	81 000,00 €
	Montant total	81 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014610

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX DE VOIRIE - CHEMIN DU VOUTRONS - COMMUNE DES SABLONNIERES (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	70 000,00 €	70,00 %	49 000,00 €
	Montant Total de la subvention		49 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DES SABLONNIERES
Adresse administrative : MAIRIE
77510 SABLONNIERES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Dominique LEFEBVRE, Maire

N° SIRET : 21770398200017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : sollicite une subvention de la Région dans le cadre de travaux de voirie pour le chemin du Voutrons, suite aux inondations du mois de mai 2016

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Art 17 du RBF : Exception de démarrage anticipé des travaux, justifiée par l'urgence à réaliser l'opération

Objectifs :
La commune sollicite une subvention de la Région dans le cadre du Fonds d'Urgence Inondation pour la remise en état du chemin du Voutrons

Description :

L'épisode de pluies et de ruissellements inhabituels a entrainé la sortie de la rivière du Petit Morin de son lit. Les inondations provoquées par la brusque montée des eaux ont endommagé la voirie de la commune, des habitations, et des locaux municipaux (école, garderie, cantine). Des travaux de voirie de remise en état d'urgence se sont avérés nécessaires pour la sécurité des riverains.

Moyens mis en œuvre :
Parmi les travaux de voirie recensés, il s'avère nécessaire de remettre en état le chemin du Voutrons et les accès aux parcelles de la RD au hameau par :
- l'évacuation des enrobés soulevés
- la fourniture et la mise en place de busage,
- la fourniture et mise en place de bordures pour diriger l'eau dans les fossés
- le reprofilage du chemin.

La société des Travaux Publics Ile-de-France a été retenue pour répondre aux besoins de cette remise en état.

Localisation géographique :
- SABLONNIERES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de voirie (travaux publics IdF)	74 302,00	100,00%
Total	74 302,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	49 000,00	65,95%
Commune	25 302,00	34,05%
Total	74 302,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	49 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015531

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX DE VOIRIE - COMMUNE LE MEE SUR SEINE 19/10/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	30 001,72 €	70,00 %	21 001,20 €
	Montant Total de la subvention		21 001,20 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE LE MEE SUR SEINE
Adresse administrative : 555 ROUTE DE BOISSISE
77350 LE MEE SUR SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Franck VERNIN, Maire

N° SIRET : 21770285100239

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : La place Fraguier située sur les bords de seine, a beaucoup souffert. D'imlportants désordres sont désormais clairement apprus suite aux inondations.

Date de réalisation : 26 mai 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite.

Objectifs :
Suite à la montée des eaux de la Seine le 28 mai dernier, les abords immédiats ont été immergés pendant plusieurs jours. La place Fraguier a de ce fait beaucoup souffert.
Le revêtement de la place s'est énormément détérioré alors qu'il était tout à fait convenable avant les évènements.
La place n'est plus aisément accessible à ce jour du fait des désordres induits.

Description :
Il est nécessaire de reprendre la structure de la place et d'en conforter les fondations.
Une reprise de l'aspect de surface et de la couche de roulement est également nécessaire.

Localisation géographique :
- LE MEE-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TERRASSEMENT ET CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET CHAUSSEE	30 001,72	100,00%
Total	30 001,72	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	20 001,20	66,67%
COMMUNE	10 000,52	33,33%
Total	30 001,72	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	21 001,20 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	27 500,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 500,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	12 100,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	488 149,00 €
2013	Soutien à la médiation	4 600,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 850,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	12 100,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	250 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	5 000,00 €
	Montant total	805 799,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016100

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX DE CONSOLIDATION SUITE A AFFAISSEMENT DE TERRAIN- SAINT REMY LES CHEVREUSE 23/08/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	20 337,09 €	70,00 %	14 235,96 €
	Montant Total de la subvention		14 235,96 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE
Adresse administrative : 2 RUE VICTOR-HUGO
78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Agathe BECKER, Maire

N° SIRET : 21780575300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Demande d'aide suite aux inondations du 31 mai 2016.

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
Suite à la crue de l'Yvette et du Rhodon qui a engendré des inondations importantes, la commune a dû palier à de nombreux dégâts sur la voirie.

Description :
La commune a dû intervenir sur la chaussée pour faire face aux dégats issus des inondations.

Localisation géographique :
- SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	20 337,09	100,00%
Total	20 337,09	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	14 235,96	70,00%
COMMUNE	6 101,13	30,00%
Total	20 337,09	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	14 235,96 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	30 037,95 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	35 315,00 €
2013	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Inv)	22 797,00 €
2014	Contrat régional territorial	721 671,50 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	14 000,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	12 530,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	10 500,00 €
	Montant total	846 851,45 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016101

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX SUR BATIMENTS PUBLICS - SAINT REMY LES CHEVREUSE 23/08/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	43 851,90 €	70,00 %	30 696,33 €
	Montant Total de la subvention		30 696,33 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE
Adresse administrative : 2 RUE VICTOR-HUGO
78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Agathe BECKER, Maire

N° SIRET : 21780575300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Demande d'aide suite aux inondations du 31 mai 2016.

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
Suite à la crue de l'Yvette et du Rhodon qui a engendré des inondations importantes, la commune a dû palier à de nombreux dégâts sur plusieurs bâtiments publics.

Description :

La commune a dû remettre en état divers bâtiments publics suite aux inodations

Localisation géographique :

- SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ECOLE	42 028,80	94,41%
SERVICES TECHNIQUES	2 490,00	5,59%
Total	44 518,80	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	30 696,33	68,95%
COMMUNE	13 821,67	31,05%
Total	44 518,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 696,33 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	30 037,95 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	35 315,00 €
2013	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Inv)	22 797,00 €
2014	Contrat régional territorial	721 671,50 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	14 000,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	12 530,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	10 500,00 €
	Montant total	846 851,45 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014337

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACHAT DE MATERIEL- SAINT REMY LES CHEVREUSE 23/08/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	5 811,01 €	70,00 %	4 067,70 €
	Montant Total de la subvention		4 067,70 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE
Adresse administrative : 2 RUE VICTOR-HUGO
78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Agathe BECKER, Maire

N° SIRET : 21780575300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Demande d'aide suite aux inondations du 31 mai 2016.

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
Suite à la crue de l'Yvette et du Rhodon qui a engendré des inondations importantes, la commune a dû palier à de nombreux dégâts sur plusieurs bâtiments publics.

Description :

La commune a dû acquérir différents équipements afin de rénover et nettoyer les différents bâtiments impactés.

Localisation géographique :

- SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACHAT D'UN GROUPE ELECTROGENE	341,29	5,87%
ACHAT DE CANDELABRE	3 161,22	54,40%
REMPLACEMENT ARMOIRES ELECTRIQUES	2 308,50	39,73%
Total	5 811,01	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	4 067,70	70,00%
COMMUNE	1 743,31	30,00%
Total	5 811,01	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 067,70 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	30 037,95 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	35 315,00 €
2013	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Inv)	22 797,00 €
2014	Contrat régional territorial	721 671,50 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	14 000,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	12 530,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	10 500,00 €
	Montant total	846 851,45 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014982

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REFECTION RESEAU AVAL POSTE DE REFOULEMENT N°19 A VERT SAINT DENIS - CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART 26/09/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	55 467,01 €	58,07 %	32 209,69 €
	Montant Total de la subvention		32 209,69 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART
Adresse administrative : PLACE DES CHAMPS ELYSEES 91080 COURCOURONNES
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Francis CHOUAT, Président

N° SIRET : 20005922800011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Réfection du réseau aval Poste de refoulement N°19 à Vert Saint Denis.

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécesité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
Suite aux fortes précipitations, la canalisation de refoulement des eaux usées s'est rompue de manière soudaine nécessitant d'une part des travaux de réfection en urgence et d'autre part la mobilisation temporaire de moyens de pompage afin d'assurer le transit des eaux usées durant les travaux.

Description :
Travaux de terrassement, mise en place de remblais, VRD pour pose d'une nouvelle canalisation, réfection des revêtements.

Localisation géographique :
- CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART (77-SEINE ET MARNE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TERRASSEMENT, REMBLAIS, REFECTION DE REVETEMENT	55 467,01	100,00%
Total	55 467,01	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	32 209,69	58,07%
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	23 257,32	41,93%
Total	55 467,01	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	32 209,69 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	41 200,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	17 500,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	5 000,00 €
2016	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	14 800,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	25 000,00 €
	Montant total	163 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015030

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REFECTION DE VOIRIE ET DE RESEAUX - CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART 28/09/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	23 986,15 €	70,00 %	16 790,31 €
	Montant Total de la subvention		16 790,31 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART
Adresse administrative : PLACE DES CHAMPS ELYSEES 91080 COURCOURONNES
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Francis CHOUAT, Président

N° SIRET : 20005922800011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Réfection de voirie et réseaux suite aux inondations à Soisy Sur Seine

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
Suite aux intempéries de début juin 2016, les rues de la Croix de Gerville et du Bac de Ris à Soisy sur Seine ont subi des dégradations (remontée de source et effondrement de chaussée) ayant nécessité des réparations au droit des dégâts constatés.

Description :
Rue de la Croix de Gerville: mise en place de buse drainante raccordée au réseau des eaux pluviales y compris réalisation d'un regard de visite puis réfection de la chaussée.

Rue du Bac de Ris : réfection de la fondation et de la couche de roulement suite à l'engorgement des réseaux ayant entrainé un effondrement ponctuel(surface traitée 15 m²).

Localisation géographique :
- CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART (91-ESSONNE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
REFECTION DE VOIRIE ET DE RESEAUX	23 986,15	100,00%
Total	23 986,15	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	16 790,31	70,00%
COMMUNE	7 195,84	30,00%
Total	23 986,15	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	16 790,31 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	41 200,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	17 500,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	5 000,00 €
2016	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	14 800,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	25 000,00 €
	Montant total	163 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015221

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA STATION DE RELEVAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT - COMMUNE D'AUVERNAUX 07/10/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	7 343,10 €	70,00 %	5 140,17 €
	Montant Total de la subvention		5 140,17 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AUVERNAUX
Adresse administrative : 5 PL DE L'EGLISE
91830 AUVERNAUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Wilfrid HILGENGA, Maire

N° SIRET : 21910037700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Demande de subvention - Fonds d'urgence

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
Les pluies importantes du mois de mai ont provoqué une crue du Rû d'Auvernaux qui a inondé le centre du village. Cette crue a endommagé la station de relevage du réseau d'assainissement situé sur la RD 74 en direction de Saint Fargeau Ponthierry.
Cette station a dû être réparée en urgence.

Description :
La commune a engagé des frais pour la remise en état de ce matériel et a dû enlever le compresseur et le remplacer et remplacer le coffret de commande pneumatique, le ventilateur et l'extracteur.

Localisation géographique :
- AUVERNAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
REMISE EN ETAT DU POSTE DE RELEVAGE	7 343,10	100,00%
Total	7 343,10	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	5 140,17	70,00%
COMMUNE	2 202,93	30,00%
Total	7 343,10	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 140,17 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015346

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ABATTAGE D'ARBRES - COMMUNE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE 10/08/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	15 359,00 €	70,00 %	10 751,30 €
	Montant Total de la subvention		10 751,30 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE
Adresse administrative : 2 RUE DE LA MAIRIE
91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacques MIONE, Maire

N° SIRET : 21910045000010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Abattage d'arbres dangereux (Parc Imbert et croisement Paul Naudé)

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
Suite aux inondations, le parc communal a été immergé. Les arbres endommagés doivent être abbatus.

Description :
Le Parc Imbert (parc communal aménagé et ouvert au public) a été immergé. De nombreux arbres se

sont affaissés et nécessitent d'être abattus ou élagués afin de sécuriser le secteur et notamment l'aire de jeux.

La rue Paul Naudé est une voie communale et des travaux d'abattage d'arbres sont nécessaires afin de sécuriser ce croisement car suite aux inondations des arbres de grande hauteur menacent de chuter.

Localisation géographique :

- BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ABATTAGE D'ARBRES	15 359,00	100,00%
Total	15 359,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	10 751,30	70,00%
COMMUNE	4 607,70	30,00%
Total	15 359,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 751,30 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Construction et aménagement de médiathèques	597 870,00 €
2015	Soutien à la création et à la diffusion numérique	10 834,00 €
	Montant total	608 704,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015347

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX SUR VOIRIE ET RESEAUX - COMMUNE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE 10/08/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	4 496,00 €	70,00 %	3 147,20 €
	Montant Total de la subvention		3 147,20 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE
Adresse administrative : 2 RUE DE LA MAIRIE
91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacques MIONE, Maire

N° SIRET : 21910045000010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Les inondations ont entrainé de nombreuses dégradations sur les voiries de la commune, une réfection des voiries communales s'avère indispensable.

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
La commune de Ballancourt-sur-Essonne a subi de fortes intempéries (précipitations orageuses) à partir du 28 Mai 2016. Ce phénomène étendu à plusieurs régions est intervenu alors que les sols et les nappes

phréatiques étaient déjà saturés
Pour faire face à cette situation exceptionnelle, la commune a dû engager des dépenses exceptionnelles de divers matériaux et matériels pour affronter la crise dans un premier temps et nécessaires ensuite à la bonne remise en état des secteurs touchés dans un second temps.
Cette catastrophe naturelle a endommagé plusieurs biens du patrimoine communal situés à proximité de la rivière, mais également des infrastructures en d'autres secteurs de la ville.
Il s'agit notamment :
- d'un parc public : le parc Imbert,
- de voies communales
- d'un ouvrage d'art routier (Pont de Palleau).

Description :
Les fortes précipitations et le ruissellement ont endommagé certaines voiries creusant des nids de poule, fissurant l'enrobé et endommageant la signalétique au sol.

Localisation géographique :
- BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX SUR VOIRIE ET RESEAUX	4 496,00	100,00%
Total	4 496,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	3 147,20	70,00%
COMMUNE	1 348,80	30,00%
Total	4 496,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 147,20 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Construction et aménagement de médiathèques	597 870,00 €
2015	Soutien à la création et à la diffusion numérique	10 834,00 €
	Montant total	608 704,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014271

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACHAT DE MATERIEL POUR GESTION DE CRISE - BALLANCOURT SUR ESSONNE 10/08/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	52 540,83 €	70,00 %	35 101,50 €
	Montant Total de la subvention		35 101,50 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE
Adresse administrative : 2 RUE DE LA MAIRIE
91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacques MIONE, Maire

N° SIRET : 21910045000010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Acquisition de matériel (Pompe et Manitout)

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
La commune de Ballancourt-sur-Essonne a subi de fortes intempéries (précipitations orageuses) à partir du 28 Mai 2016. Ce phénomène étendu à plusieurs régions est intervenu alors que les sols et les nappes phréatiques étaient déjà saturés

Pour faire face à cette situation exceptionnelle, la commune a dû engager des dépenses exceptionnelles de divers matériaux et matériels pour affronter la crise dans un premier temps et nécessaires ensuite à la bonne remise en état des secteurs touchés dans un second temps.
Cette catastrophe naturelle a endommagé plusieurs biens du patrimoine communal situés à proximité de la rivière, mais également des infrastructures en d'autres secteurs de la ville.
Il s'agit notamment :
- d'un parc public : le parc Imbert,
- de voies communales
- d'un ouvrage d'art routier (Pont de Palleau).

Description :
Afin de faire face aux événements exceptionnels qui ont frappé la commune, des dépenses en matériel (motopompe et tractopelle) ont dû être engagées.

Localisation géographique :
- BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACHAT D'UNE MOTOPOMPE	540,83	1,03%
ACHAT D'UN MANITOU	52 000,00	98,97%
Total	52 540,83	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	35 101,50	66,81%
COMMUNE	17 439,33	33,19%
Total	52 540,83	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	35 101,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Construction et aménagement de médiathèques	597 870,00 €
2015	Soutien à la création et à la diffusion numérique	10 834,00 €
	Montant total	608 704,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014884

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMBLEMENT D'UNE CAVITE PROVOQUEE PAR LES INTEMPERIES DANS L'ANCIEN CIMETIERE COMMUNAL - COMMUNE DE CHALO SAINT MARS 20/09/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	2 500,00 €	70,00 %	1 750,00 €
	Montant Total de la subvention		1 750,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHALO SAINT MARS
Adresse administrative : RUE DU DOCTEUR SOLON
91780 CHALO-SAINT-MARS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Christine BOURREAU, Maire

N° SIRET : 21910130000016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Comblement d'une cavité provoquée par les intempéries dans l'ancien cimetière communal, risquant l'effondrement de deux sépultures

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivé par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
Suite aux intempéries de juin 2016, un souterrain situé sous l'ancien cimetière s'est effondré provoquant le glissement de deux sépultures.

Description :
Des travaux de remise en état ont été nécessaires pour sécuriser la zone et éviter l'effondrement des monuments :
- Dépose des 2 monuments avec semelle
- Destruction des fondations existantes
- Comblement de la cavité par du sable
- Mise en œuvre d'un double massif en béton armé
- Repose des monuments existants
- Enduit au ciment gris et réfection des joints

Localisation géographique :
- CHALO-SAINT-MARS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COMBLEMENT D'UNE CAVITE INONDEE AU CIMETIERE	2 500,00	100,00%
Total	2 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	1 750,00	70,00%
COMMUNE	750,00	30,00%
Total	2 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	1 750,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	76 500,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	5 729,60 €
	Montant total	5 729,60 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015426

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : POMPAGE ET REMPLACEMENT DES POMPES DE RELEVAGE - COMMUNE DE LA FERTE ALAIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	5 909,00 €	70,00 %	4 136,30 €
	Montant Total de la subvention		4 136,30 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA FERTE ALAIS
Adresse administrative : 5 RUE DES FILLETTES
91590 LA FERTE-ALAIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Marie-Annick PIERE, Maire

N° SIRET : 21910232400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Les inondations de juin 2016 ont engendré d'importants dégâts. L'expert est passé le 5/07 nous attendons le rapport.

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
Les inondations ont endommagé la voirie rue Fernande Fraysse et Val d'Essonne, les pompes de relevage Maison de l'enfance.

Description :
Les travaux porteront sur :
voiries (fourniture et pose bordures, mise à niveau, couche d'accrochage, mise en œuvre d'enrobé et grave), pompage et nettoyage.

Localisation géographique :
- LA FERTE-ALAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
POMPAGE ET REMPLACEMENT DES POMPES	5 909,00	100,00%
Total	5 909,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	4 136,30	70,00%
COMMUNE	1 772,70	30,00%
Total	5 909,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 136,30 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique énergie climat	1 625,00 €
2016	Contrat régional territorial	193 150,54 €
	Montant total	194 775,54 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014313

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISE EN SECURITE ELECTRIQUE - COMMUNE DE LA FERTE ALAIS 18/08/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	8 338,00 €	70,00 %	5 836,60 €
	Montant Total de la subvention		5 836,60 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA FERTE ALAIS
Adresse administrative : 5 RUE DES FILLETTES
91590 LA FERTE-ALAIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Marie-Annick PIERE, Maire

N° SIRET : 21910232400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Les inondations de juin 2016 ont engendré d'importants dégâts, en particulier en ce qui concerne l'éclairage public.

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
Les inondations ont endommagé l'éclairage public, la voirie rue Fernande Fraysse et Val d'Essonne, les pompes de relevage Maison de l'enfance.

Description :

Les travaux porteront sur :
Reprogrammation des horloges, mise en sécurité des émergences électriques, voiries (fourniture et pose bordures, mise à niveau, couche d'accrochage, mise en œuvre d'enrobé et grave), pompage et nettoyage.

Localisation géographique :

- LA FERTE-ALAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ELECTRIQUE	8 338,00	100,00%
Total	8 338,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	5 836,60	70,00%
COMMUNE	2 501,40	30,00%
Total	8 338,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 836,60 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique énergie climat	1 625,00 €
2016	Contrat régional territorial	193 150,54 €
	Montant total	194 775,54 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014649

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE GROUPES ELECTROGENES - EVRY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	4 365,50 €	70,00 %	3 055,85 €
	Montant Total de la subvention		3 055,85 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'EVRY
Adresse administrative : PL DES DROITS DE L'HOMME DU CITOYEN
91000 EVRY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Francis CHOUAT, Maire

N° SIRET : 21910228200569

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Demande de subvention dans le cadre du fonds d'urgence destiné notamment aux communes suite à la crue de la Seine, fin mai début juin 2016

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
Contexte : crue de la Seine
Dégâts causés : Routes inondées, mise en sécurité des riverains et des établissements publics et infrastructures.

Description :
Mise en place de dispositifs de sécurisation :
- Raccordement et mise en service des groupes électrogènes

Localisation géographique :
- EVRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
RACCORDEMENT ET MISE EN PLACE GROUPE ELECTROGENE ET RELAIS CONTACTEUR	4 365,50	100,00%
Total	4 365,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	3 055,85	70,00%
COMMUNE	1 309,65	30,00%
Total	4 365,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 055,85 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	5 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	41 160,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	350 000,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	22 767,50 €
2013	Soutien à la prévention	1 900,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	41 160,00 €
2015	Contrat régional territorial	980 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	1 458 987,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014357

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REFECTION DE LA RUE DES PAQUERETTES - COMMUNE D'YERRES 25/08/2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	70 000,00 €	70,00 %	49 000,00 €
	Montant Total de la subvention		49 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-2745-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'YERRES
Adresse administrative : 60 RUE CHARLES DE GAULLE
91330 YERRES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Nicolas DUPONT-AIGNAN, Député-maire

N° SIRET : 21910691100015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016
Rapport Cadre : CR153-16 du 16/06/2016

Objet du projet : Demande aide financière suite aux inondations de juin 2016 pour les dommages subis par la ville

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux au plus vite suite aux inondations.

Objectifs :
Yerres a été déclaré en état de catastrophe naturelle suite aux intempéries et inondations de juin 2016.
Les dégats sur la voirie de la rue des Pâquerettes nécessitent de nombreuses réparations.

Description :

Les travaux portent sur :
-installation de chantier,
-démolition de la chaussée,
-déblais,
-géotextile,
-grave,
-émulsion gravillonnée,
-remise à niveau de tampons,
-pose de béton, etc...

Localisation géographique :

- YERRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
REFECTION VOIRIE	95 882,00	100,00%
Total	95 882,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	49 000,00	51,10%
COMMUNE	46 882,00	48,90%
Total	95 882,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	49 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	600 000,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	10 000,00 €
2015	Aide au patrimoine non-protégé d'intérêt régional – projet de valorisation patrimoniale	224 096,00 €
	Montant total	834 096,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 22/11/2016
- Date de réception en préfecture: 22/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-605

DU 16 NOVEMBRE 2016

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE ET DE PROXIMITE :
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL (FEADER)
AGRICULTURE BIOLOGIQUE
AGRICULTURE PERIURBAINE
AGRICULTURE ET FILIERE

5ème AFFECTATION 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Programme de développement rural FEADER de la Région Ile-de-France pour la période de programmation 2014-2020 ;

VU Le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER et abrogeant le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil ;

VU Les lignes directrices de l'Union Européenne concernant les aides d'état dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 (2014/C/204/01) ;

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU La délibération n° CR 77-14 du 21 novembre 2014 relative à la Stratégie Régionale pour une agriculture durable et de proximité ;

VU La délibération n° CR 10-15 du 13 février 2015 relative à la convention cadre triennale avec les Chambres d'Agriculture ;

VU La délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 relative à l'adoption du CPER 2015-2020 ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attribution du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CP 12-516 du 12 juillet 2012 approuvant la convention-type pour la mise en œuvre du Programme régional en faveur de l'agriculture périurbaine ;

VU La délibération n° CP 14-802 du 20 novembre 2014 relative à la mise en œuvre du dispositif Pass'Filières pour les IAA et l'horticulture-pépinière ;

VU La délibération n° CP 15-117 du 29 janvier 2015 approuvant la convention relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n° 1305/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural de la Région Ile-de-France et la convention relative à la délégation d'instruction de certaines tâches de l'autorité de gestion du Programme de Développement Rural de la Région Ile-de-France à la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie pour la période de programmation 2014-2020 ;

VU La délibération n° CP 15-701 du 8 octobre 2015 approuvant la convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de la Région Île-de-France et de leur cofinancement par le FEADER hors SIGC pour la programmation 2014-2020

VU La délibération n° CP 16-432 du 21 septembre 2016 approuvant la convention-type relative au dispositif ALIMENTAIR ;

VU La convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de la Région Île-de-France et de leur cofinancement par le FEADER hors SIGC pour la programmation 2014-2020 signée le 11 décembre 2015 ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-605 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;
VU L'avis de la commission des finances ;
VU L'avis de la commission de l'agriculture et de la ruralité.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : AGRICULTURE PERI-URBAINE

- Décide de participer au titre du dispositif **« aides de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en œuvre du plan d'actions et aux actions de communication, de sensibilisation et d'information (territoires de catégorie 2) »** au financement des projets résumés ci-dessous figurant en annexe n° 2 (fiches projets) à la présente délibération.

Bénéficiaires	assiette subventionnable	% aide régionale	aide régionale
ADADSA	93 150,00 €	32,21 %	30 000,00 €
APPVPA	82 487,50 €	36,37 %	30 000,00 €
Communauté d'agglomération Roissy Pays de France	156 745,00 €	19,14 %	30 000,00 €
Plaine d'Avenir 78	73 780,00 €	40,66 %	30 000,00 €
Seine-et-Marne Développement	88 772,58 €	33,79 %	30 000,00 €
Terre et cité	60 030,23 €	49,97 %	30 000,00 €
Le Triangle Vert	85 576,00 €	35,06 %	30 000,00 €
TOTAL			**210 000,00 €**

Affecte une autorisation d'engagement de **210 000,00 €** disponible sur le Chapitre budgétaire 939 « Action économique » ; Code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie » ; Programme HP 93-003 « Actions agri-environnementales » ; Action 19300303 « Agriculture périurbaine » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe n° 1 à la présente délibération.

- Décide de participer au titre du dispositif **« Aide de fonctionnement à l'élaboration de la charte et du plan d'actions (territoires de catégorie 1)»** au financement du projet de Grand Paris Seine-et-Oise figurant en annexe n° 2 (fiches projets) à la présente délibération.

Affecte une autorisation d'engagement de **30 000,00 €** disponible sur le Chapitre budgétaire 939 « Action économique », Code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie », Programme HP 93-003 « Actions agri-environnementales », Action 19300303 « Agriculture périurbaine » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe n° 1 à la présente délibération :

- Décide de participer au titre du dispositif **« aides d'investissement aux études pré-opérationnelles et aux actions d'investissements dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions (territoires 1 et 2)»** au financement des projets ci-dessous figurant en annexe n° 2 (fiches projets) à la présente délibération.

Bénéficiaires	Assiette subventionnable	Taux de subvention	Aide régionale
Communauté d'agglomération Roissy Pays de France	215 486,00 €	18,56 %	40 000,00 €
Grande Paris Seine-et-Oise	40 000,00 €	40 %	16 000,00 €
Plaine d'Avenir 78	14 400 €	40 %	5 760,00 €

Terre et Cité	68 481,42 €,	40 %	27 392,57 €
TOTAL			**89 152,57 €**

Affecte une autorisation de programme de **89 152,57 €** disponible sur le Chapitre budgétaire 909 « Action Economique », Code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie », Programme HP 93-004 « Agriculture et environnement », Action 19300403 « Agriculture périurbaine » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe n° 1 à la présente délibération:

- Décide de participer au titre du dispositif **« Aide à la mise en réseau et à l'innovation en agriculture périurbaine»** au financement du projet de Terre et Cité figurant en annexe n° 2 (fiches projets) à la présente délibération.

Affecte une autorisation de programme de **36 331,54 €** disponible sur le Chapitre budgétaire 909 « Action économique », Code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie », Programme HP 93-004 « Agriculture et environnement », Action 19300403 « Agriculture périurbaine » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe n° 1 à la présente délibération

- Approuve la convention-type des programmes agri-urbains modifiée suite à la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 qui oblige les structures subventionnées à accueillir au moins un stagiaire pendant une période de deux mois minimum figurant en annexe n° 3 à la présente délibération, et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Subordonne le versement de l'ensemble des subventions présentées ci-dessus à la signature de conventions conformes au modèle-type approuvé à l'alinéa précédent et figurant en annexe n° 3 à la présente délibération

- Décide de participer au titre du dispositif **« aides de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en œuvre du plan d'actions et aux actions de communication, de sensibilisation et d'information (territoires de catégorie 2) »** au financement des projets résumés ci-dessous figurant en annexe n° 2 (fiches projets) à la présente délibération.

Bénéficiaires	assiette subventionnable	% aide régionale	aide régionale
Commune de Carrières-sur-Seine	3 500,00 €	50 %	1 750,00 €
Commune de Mesnil-le-Roi	2 500,00 €	50 %	1 250,00 €
Commune de Montesson	4 000,00 €	50 %	2 000,00 €
Commune de Sartrouville	1 000,00 €	50 %	500,00 €
TOTAL			**5 500,00 €**

Affecte une autorisation d'engagement de **5 500,00 €** disponible sur le Chapitre budgétaire 939 « Action économique » ; Code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie » ; Programme HP 93-003 « Actions agri-environnementales » ; Action 19300303 « Agriculture périurbaine » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe n° 1 à la présente délibération.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature des conventions conforme au modèle-type adopté par délibération n° CP 12-516 du 12 juillet 2012.

Article 2 : COTISATION PURPLE

Décide du versement de la cotisation annuelle **« PURPLE** » telle que détaillé en annexe 2 (fiche projet) à la présente délibération et approuve la décision de démissionner à compter du 1er janvier 2017 de ce réseau.

Affecte une autorisation d'engagement de **4 000 €** sur le chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie », Programme HP 93-003 « Actions agri-environnementales », Action 19300303 « Agriculture périurbaine » du budget 2016.

Article 3 : AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- Décide de participer, au titre du dispositif « **Convention GAB IDF »,** au financement du projet du GAB IDF figurant en annexe n° 2 (fiches projets) à la présente délibération.

Affecte une autorisation d'engagement de **330 000,00 €** disponible sur le Chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie », Programme HP 93-003 (193003) « Actions agri-environnementales », Action 19300304 « Agriculture biologique » du budget 2016, et conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la présente délibération :

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de la convention conforme au modèle-type approuvé à l'Article 9 et figurant en annexe n° 5 à la présente délibération.

- Décide de participer, au titre du dispositif « **Mise en œuvre du PLAN BIO 2014-2020 »,** au financement du projet du Réseau des AMAP figurant en annexe n° 2 (fiches projets) à la présente délibération.

Affecte une autorisation d'engagement de **110 200,00 €** disponible sur le Chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie », Programme HP 93-003 (193003) « Actions agri-environnementales », Action 19300304 « Agriculture biologique » du budget 2016, et conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la présente délibération :

Subordonne le versement de la subvention au Réseau des AMAP à la signature de la convention conforme au modèle-type approuvé à l'Article 9 et figurant en annexe n° 5 à la présente délibération.

- Décide de participer, au titre du dispositif « **Mise en œuvre de la Convention CHAMBRES - AXE 2 Volet Plan Bio »,** au financement des projets ci-dessous figurant en annexe n° 2 (fiches projets) à la présente délibération.

Structures	Assiette subventionnable	Taux de subvention	Aide Régionale
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne	30 000,00 €	70 %	21 000,00 €
Chambre Interdépartementale d'Agriculture Ile-de-France Ouest	100 040,00 €	70 %	70 028,00 €
TOTAL			**91 028,00 €**

Affecte une autorisation d'engagement de **91 028,00 €** disponible sur le Chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie », Programme HP 93-003 (193003) « Actions agri-environnementales », Action 19300304 « Agriculture biologique » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la présente délibération :

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de la convention conforme au modèle-type approuvé à l'Article 9 et figurant en annexe n° 5 à la présente délibération.

- Décide au titre du dispositif **« Aide à la Transition vers une Agriculture Biologique Locale (ATABLe) »** d'attribuer pour 2016 les aides aux agriculteurs figurant dans la liste présentée en annexe n° 4 à la présente délibération.

Affecte en faveur de **l'Agence de Services et de Paiement (ASP)** une autorisation d'engagement de **100 000,00 €** correspondant aux aides à verser aux agriculteurs, disponible sur le Chapitre

budgétaire 939 « Action économique » ; Code fonctionnel : 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie » ; Programme HP 93003 (193003) « Actions agri-environnementales » ; Action 19300304 « Agriculture biologique » du budget 2016 ; conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la présente délibération,

Affecte en faveur de **l'Agence de Services et de Paiement (ASP)** pour les **frais de gestion** du dispositif une autorisation d'engagement de **3 178,56 €** disponible sur le Chapitre budgétaire 939 « Action économique », Code fonctionnel : 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie », Programme HP 93003 (193003) « Actions agri-environnementales », Action 19300304 « Agriculture biologique» du budget 2016.

Article 4 : AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Décide de participer au titre du dispositif « **MAEC - Mesures agro-environnementales et climatiques** » au financement des projets des agriculteurs par l'attribution d'une dotation 2016.

Affecte en faveur de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) une autorisation d'engagement de **10 000,00 €** disponible sur le Chapitre budgétaire 939 « Action économique », Code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie », Programme HP93-003 (193003) « Actions agri-environnementales », Action 19300302 « Agriculture et environnement » du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe n° 1.

Article 5 : PASS'FILIERES « Horticulture Pépinières »

Décide d'attribuer un complément de subvention au CERVIA pour la mise en œuvre du plan d'action en 2015 figurant en annexe n° 2 (fiches projets) à la présente délibération.

Affecte une autorisation d'engagement de **6 300 ,00 €**, disponible sur le chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie », programme HP 93-001 « Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire », action 19300103 « Soutien aux filières » du budget 2016.

Article 6 : PASS'Filière Elevage

Décide de soutenir la mise en œuvre du plan d'action en 2016 par l'attribution d'une subvention de 300 000,00 € à l'Etablissement Régional de l'Elevage (ERE) se répartissant comme suit :

- 45 000 € au titre de l'animation du PASS'Elevage Volet Lait
- 52 000 € au titre de l'animation du PASS'Elevage Volet Viande
- 133 000 € au titre de la réalisation des actions du PASS'Elevage Volet Lait
- 70 000 € au titre de la réalisation des actions du PASS'Elevage Volet Viande

conformément aux 4 fiches projet présentées en annexe n° 2 à la présente délibération.

Affecte une autorisation d'engagement de **300 000,00 €**, disponible sur le chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie », programme HP 93-001 « Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire », action 19300103 « Soutien aux filières » du budget 2016.

Article 7 : DISPOSITIF « ALIMENTAIR »

- Décide de participer au titre du dispositif « **ALIMENTAIR**» au financement des 2 projets figurant en annexe n° 2 (fiche projet) à la présente délibération par l'attribution de 2 subventions telles que présentées ci-après :

Bénéficiaires	Objet	Taux d'aide	Montant
OTTANTA	Implantation d'un pôle de transformation de produits laitiers italiens 100% biologiques et franciliens	**40 %**	**21 872,00 €**
UNION BIO SEMENCE	Développement de la capacité de production de semences certifiées issues de l'agriculture biologique	**31 %**	**30 972,00 €**
TOTAL			**52 844,00 €**

Affecte une autorisation de programme de **52 844,00 €** disponible sur le chapitre budgétaire 909 « Action économique », code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie », programme HP 93-001 « Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire», action 19300104 « Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes au modèle-type adopté par délibération n° CP 16-432 du 21 septembre 2016.

Article 8 : ATREA VOLET 2

Affecte, pour le paiement des aides à l'installation, une autorisation d'engagement de **6 328,12 €**, disponible sur le chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie », programme HP 93-001 «Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire », action 19300102 « Appui à la transmission reprise des exploitations agricoles » du budget 2016, à l'opération suivante :

- Dispositif ATREA Volet 2
- Bénéficiaire : Agriculteur par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement
- Localisation : Région Ile de France

Article 9 : Modèle type de convention (adaptation mesure 100 000 stagiaires)

Approuve la nouvelle convention type modifiée suite à la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, présentée en annexe n° 5 à la présente délibération, et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Article 10 : DEMARRAGE ANTICIPE D'OPERATIONS

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 29 de l'annexe à la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Dossier code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
16015897	Plan Bio – Complément au programme d'actions 2016	CA 77	1er janvier 2016
16015900	Plan Bio – Complément au programme d'actions 2016	CA IDF OUEST	1er janvier 2016
16015906	Pass'Filière Horticulture-Pépinière	CERVIA	20 novembre 2014
16015761	Mise en œuvre du Programme agri-urbain	Terre et Cité	1er septembre 2016
16015887	Aide d'investissement à	Terre et Cité	1er septembre 2016

	l'Innovation en agriculture péri-urbaine		
16015716	Animation du programme agri-urbain « Réaffectation »	Commune de Carrieres-sur-Seine	9 juillet 2015
16015717	Animation du programme agri-urbain « Réaffectation »	Commune de Mesnil-le-Roi	9 juillet 2015
16015736	Animation du programme agri-urbain « Réaffectation »	Commune de Montesson	9 juillet 2015
16015738	Animation du programme agri-urbain « Réaffectation »	Commune de Sartrouville	9 juillet 2015
16004676	Pass'Filière Elevage Volet lait : animation 2016	Etablissement régional de l'Elevage IDF	1er janvier 2016
16004678	PASS'Filière Elevage Volet Viande - Animation 2016	Etablissement régional de l'Elevage IDF	1er janvier 2016
16004679	PASS'Filière Elevage Volet Lait - Mise en oeuvre 2016	Etablissement régional de l'Elevage IDF	1er janvier 2016
160046866	PASS'Filière Elevage Volet Viande - Actions 2016	Etablissement régional de l'Elevage IDF	1er janvier 2016

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE N° 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-605	Budget	2016

Chapitre	**939 - Action économique**
Code fonctionnel	**93 - Agriculture, pêche, agro-industrie**
Programme	**193001 - Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire**
Action	**19300102 - Appui à la transmission reprise des exploitations agricoles**

Dispositif : N° 00000343 - ATREA volet 2 - Appui à la Transmission Reprise des Exploitations Agricoles

Dossier	16015959 - Dotation "ATREA - Volet 2" 2015 (dossiers 2014)			
Bénéficiaire	R40958 - ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 328,12 €		Code nature	204161
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 328,12 €	HT	100 %	6 328,12 €	

Total sur le dispositif N° 00000343 - ATREA volet 2 - Appui à la Transmission Reprise des Exploitations Agricoles	6 328,12 €

Total sur l'imputation 939 - 93 - 193001 - 19300102	6 328,12 €

Chapitre	**939 - Action économique**
Code fonctionnel	**93 - Agriculture, pêche, agro-industrie**
Programme	**193001 - Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire**
Action	**19300103 - Soutien aux filières**

Dispositif : N° 00000206 - PASS Filière - Mise en oeuvre du plan d'action

Dossier	16015906 - PASS'Filière Horticulture Pépinières - Mise en oeuvre du plan d'action 2015 "COMPLEMENTS"			
Bénéficiaire	R34091 - CERVIA			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 300,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 300,00 €	HT	100 %	6 300,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-605	Budget	2016

Dossier	16016807 - PASS'Filière Elevage Volet Viande - Actions 2016			
Bénéficiaire	R22666 - ETS REG ELEVAGE IDF			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	70 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
233 333,34 €	HT	30 %	70 000,00 €	

Dossier	16016808 - PASS'Filière Elevage Volet Lait - Mise en oeuvre 2016			
Bénéficiaire	R22666 - ETS REG ELEVAGE IDF			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	133 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
443 333,34 €	HT	30 %	133 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000206 - PASS Filière - Mise en oeuvre du plan d'action	209 300,00 €

Dispositif : N° 00000220 - PASS Filière - Animation du plan d'action

Dossier	16016809 - PASS'Filière Elevage Volet Viande - Animation 2016			
Bénéficiaire	R22666 - ETS REG ELEVAGE IDF			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	52 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
72 000,00 €	HT	72,22 %	52 000,00 €	

Dossier	16016810 - PASS'Filière Elevage Volet Lait - Animation 2016			
Bénéficiaire	R22666 - ETS REG ELEVAGE IDF			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	45 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
72 000,00 €	HT	62,5 %	45 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000220 - PASS Filière - Animation du plan d'action	97 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-605	Budget	2016

Total sur l'imputation 939 - 93 - 193001 - 19300103	306 300,00 €

Chapitre	909 - Action économique
Code fonctionnel	93 - Agriculture, pêche, agro-industrie
Programme	193001 - Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire
Action	19300104 - Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits

Dispositif : N° 00000891 - ALIMENTAIR

Dossier	16015850 - IMPLANTATION D'UN POLE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS LAITIERS ITALIENS 100% BIOLOGIQUES ET FRANCILIENS			
Bénéficiaire	P0035568 - OTTANTA			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	21 872,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
54 680,00 €	HT	40 %	21 872,00 €	

Dossier	16015863 - DEVELOPPEMENT DE LA CAPACITE DE PRODUCTION DE SEMENCES CERTIFIEES ISSUES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE			
Bénéficiaire	P0020643 - UBS UNION BIO SEMENCES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 972,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
645 238,00 €	HT	4,8 %	30 972,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000891 - ALIMENTAIR	52 844,00 €

Total sur l'imputation 909 - 93 - 193001 - 19300104	52 844,00 €

Chapitre	939 - Action économique
Code fonctionnel	93 - Agriculture, pêche, agro-industrie
Programme	193003 - Actions agri-environnementales
Action	19300302 - Agriculture et environnement

Dispositif : N° 00000445 - MAEC - Aides aux agriculteurs

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-605	Budget	2016

Dossier	16016654 - MISE EN OEUVRE DES MAEC (MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES)			
Bénéficiaire	R40958 - ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 000,00 €	HT	100 %	10 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000445 - MAEC - Aides aux agriculteurs	10 000,00 €

Total sur l'imputation 939 - 93 - 193003 - 19300302	10 000,00 €

Chapitre	**939 - Action économique**
Code fonctionnel	**93 - Agriculture, pêche, agro-industrie**
Programme	**193003 - Actions agri-environnementales**
Action	**19300303 - Agriculture périurbaine**

Dispositif : N° 00000244 - Aide de fonctionnement à l'élaboration de la charte et du plan d'actions (Territoires de catégorie 1)

Dossier	16015644 - ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN DE GRAND PARIS SEINE ET OISE			
Bénéficiaire	P0034120 - GRAND PARIS SEINE ET OISE			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
75 000,00 €	HT	40 %	30 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000244 - Aide de fonctionnement à l'élaboration de la charte et du plan d'actions (Territoires de catégorie 1)	30 000,00 €

Dispositif : N° 00000452 - Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-605	Budget	2016

Dossier	16015845 - COTISATION 2016 - PURPLE			
Bénéficiaire	R32231 - VLAAMSE LANDMAATSCHAPPIJ			
Localisation	UNION EUROPEENNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 000,00 €		Code nature	65731
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 000,00 €	HT	100 %	4 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000452 - Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	4 000,00 €

Dispositif : N° 00000457 - Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)

Dossier	16015631 - ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN DE PLAINE D'AVENIR 78			
Bénéficiaire	P0023733 - PLAINE D'AVENIR 78			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
73 780,00 €	HT	40,66 %	30 000,00 €	

Dossier	16015638 - ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN DE L'APPVPA			
Bénéficiaire	R23630 - APPVPA ASS PATRIMONIALE PLAINE			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
82 487,50 €	HT	36,37 %	30 000,00 €	

Dossier	16015649 - ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN DU TRIANGLE VERT			
Bénéficiaire	R26476 - TRIANGLE VERT VILLES MA RAICHERES HUREPOIX			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
85 576,00 €	HT	35,06 %	30 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-605	Budget	2016

Dossier	16015650 - ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE			
Bénéficiaire	P0034129 - CARPF COMMUNAUTE D AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
156 745,00 €	HT	19,14 %	30 000,00 €	

Dossier	16015654 - ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN DE TERRE ET CITE			
Bénéficiaire	R23627 - LA TERRE ET LA CITE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
60 030,23 €	HT	49,97 %	30 000,00 €	

Dossier	16015715 - ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN DE L'ADADSA			
Bénéficiaire	P0001055 - ADADSA ASS POUR UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE EN SEINE AVAL			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
93 150,00 €	HT	32,21 %	30 000,00 €	

Dossier	16015716 - ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN COMMUNE DE CARRIERES-SUR-SEINE "REAFFECTATION"			
Bénéficiaire	R536 - COMMUNE DE CARRIERES SUR SEINE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 750,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 500,00 €	HT	50 %	1 750,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-605	Budget	2016

Dossier	16015717 - ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN COMMUNE DE MESNIL LE ROI "REAFFECTATION"			
Bénéficiaire	R644 - COMMUNE DE MESNIL LE ROI			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 250,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 500,00 €	HT	50 %	1 250,00 €	

Dossier	16015736 - ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN COMMUNE DE MONTESSON "REAFFECTATION"			
Bénéficiaire	R658 - COMMUNE DE MONTESSON			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 000,00 €	HT	50 %	2 000,00 €	

Dossier	16015738 - ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN COMMUNE DE SARTROUVILLE "REAFFECTATION"			
Bénéficiaire	R719 - COMMUNE DE SARTROUVILLE			
Localisation	HORS REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	500,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 000,00 €	HT	50 %	500,00 €	

Dossier	16015745 - ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN SEINE-ET-MARNE DEVELOPPEMENT			
Bénéficiaire	P0019538 - SMD SEINE ET MARNE DEVELOPPEMENT			
Localisation	SEINE ET MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
88 772,58 €	HT	33,79 %	30 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000457 - Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)	215 500,00 €

Total sur l'imputation 939 - 93 - 193003 - 19300303	249 500,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-605	Budget	2016

Chapitre	**939 - Action économique**
Code fonctionnel	**93 - Agriculture, pêche, agro-industrie**
Programme	**193003 - Actions agri-environnementales**
Action	**19300304 - Agriculture biologique**

Dispositif : N° 00000239 - Mise en œuvre du Plan Bio 2014-2020

Dossier	16016099 - MISE EN OEUVRE DU PLAN BIO AU TITRE DE l'ANNEE 2017 - RESEAU DES AMAP EN ILE-DE-FRANCE			
Bénéficiaire	R37839 - AMAP IDF RESEAU ASSOCIATIONS POUR MAINTIEN AGRICULTURE PAYSANNE IDF			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	110 200,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
220 400,00 €	HT	50 %	110 200,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000239 - Mise en œuvre du Plan Bio 2014-2020	110 200,00 €

Dispositif : N° 00000764 - Aide à la transition vers une agriculture biologique locale (ATABLE)

Dossier	16015892 - AIDE A LA TRANSITION VERS UNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE LOCALE "ATABLE 2016"			
Bénéficiaire	R40958 - ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	100 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
100 000,00 €	HT	100 %	100 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000764 - Aide à la transition vers une agriculture biologique locale (ATABLE)	100 000,00 €

Dispositif : N° 00000898 - Mise en œuvre de la convention « Chambres » (fonctionnement)

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-605	Budget	2016

Dossier	16015897 - PLAN BIO "COMPLEMENTS AU PROGRAMME D'ACTIONS 2016" CA 77			
Bénéficiaire	R12672 - CHAMBRE AGRICULTURE 77			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	21 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 000,00 €	HT	70 %	21 000,00 €	

Dossier	16015900 - PLAN BIO "COMPLEMENTS AU PROGRAMME D'ACTIONS" CAIDF OUEST			
Bénéficiaire	R151257 - CHAM INTERD AGRICULT IDF			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	70 028,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
100 040,00 €	HT	70 %	70 028,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000898 - Mise en œuvre de la convention « Chambres » (fonctionnement)	91 028,00 €

Dispositif : N° 00000900 - Mise en œuvre de la convention GAB IDF

Dossier	16015871 - MISE EN OEUVRE DU PLAN BIO AU TITRE DE L'ANNEE 2017 - GAB IDF			
Bénéficiaire	R11382 - AGRIC BIO REG ILE FRANCE GPT G A B REG			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	330 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
471 428,57 €	HT	70 %	330 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000900 - Mise en œuvre de la convention GAB IDF	330 000,00 €

Total sur l'imputation 939 - 93 - 193003 - 19300304	631 228,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-605	Budget	2016

Chapitre	**909 - Action économique**
Code fonctionnel	**93 - Agriculture, pêche, agro-industrie**
Programme	**193004 - Agriculture et Environnement**
Action	**19300403 - Agriculture périurbaine**

Dispositif : N° 00000234 - Aide d'investissement, aux études pré opérationnelles et aux actions d'investissements dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions (Territoires 1 et 2)

Dossier	16015634 - INVESTISSEMENTS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME AGRIURBAIN DE PLAINE D'AVENIR 78			
Bénéficiaire	P0023733 - PLAINE D'AVENIR 78			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 760,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 400,00 €	HT	40 %	5 760,00 €	

Dossier	16015648 - INVESTISSEMENTS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME AGRIURBAIN DU GRAND PARIS SEINE ET OISE			
Bénéficiaire	P0034120 - GRAND PARIS SEINE ET OISE			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	16 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
40 000,00 €	HT	40 %	16 000,00 €	

Dossier	16015651 - INVESTISSEMENTS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME AGRIURBAIN DU GRAND ROISSY			
Bénéficiaire	P0034129 - CARPF COMMUNAUTE D AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
215 486,00 €	HT	18,56 %	40 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-605	Budget	2016

Dossier	16015761 - INVESTISSEMENTS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME AGRIURBAIN DE TERRE ET CITE				
Bénéficiaire	R23627 - LA TERRE ET LA CITE				
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	27 392,57 €			Code nature	20421
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
68 481,42 €	HT		40 %	27 392,57 €	

Total sur le dispositif N° 00000234 - Aide d'investissement, aux études pré opérationnelles et aux actions d'investissements dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions (Territoires 1 et 2)	89 152,57 €

Dispositif : N° 00000982 - Aide à la mise en réseau et à l'innovation en agriculture périurbaine (investissement)

Dossier	16015887 - AIDE D'INVESTISSEMENT A L'INNOVATION EN AGRICULTURE PERIURBAINE TERRE ET CITE				
Bénéficiaire	R23627 - LA TERRE ET LA CITE				
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	36 331,54 €			Code nature	20421
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
141 959,10 €	HT		25,73 %	36 331,54 €	

Total sur le dispositif N° 00000982 - Aide à la mise en réseau et à l'innovation en agriculture périurbaine (investissement)	36 331,54 €

Total sur l'imputation 909 - 93 - 193004 - 19300403	125 484,11 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0009049	Budget	2016

Chapitre	**939 - Action économique**
Code fonctionnel	**93 - Agriculture, pêche, agro-industrie**
Programme	**193003 - Actions agri-environnementales**
Action	**19300303 - Agriculture périurbaine**

Dispositif : N° 00000452 - Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement

Dossier	16015845 - COTISATION 2016 - PURPLE			
Bénéficiaire	R32231 - VLAAMSE LANDMAATSCHAPPIJ			
Localisation	UNION EUROPEENNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 000,00 €		Code nature	65731
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 000,00 €	HT	100 %	4 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000452 - Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	4 000,00 €

Total sur l'imputation 939 - 93 - 193003 - 19300303	4 000,00 €

ANNEXE N° 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015715

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN DE L'ADADSA

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)	93 150,00 €	32,21 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-6574-193003-200
19300303- Agriculture périurbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ADADSA ASS POUR UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE EN SEINE AVAL
Adresse administrative : PL DE LA LIBERATION
78130 LES MUREAUX
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Sophie PRIMAS, Présidente

Date de publication au JO : 28 mars 2009

N° SIRET : 51348207500019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'inscription du programme LEADER Seine Aval au sein d'un unique EPCI va faciliter la mise en oeuvre de la stratégie 2014-2020.

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, partenaire stratégique et membre de l'ADADSA, sera à la fois maître d'ouvrage de projets complémentaires à ceux pilotés par l'ADADSA (biodiversité, diagnostic agricole et forestier de territoire), et co-financeur d'actions locales.

Le plan d'actions LEADER Seine Aval, fruit de la vision collective des acteurs du territoire, s'articule autour de 3 axes d'intervention :
• Axe 1 : Développer une offre alimentaire de proximité, de qualité et accessible à tous. Ce volet vise à encourager la production et la transformation pour offrir la plus large gamme de produits locaux.
• Axe 2 : Favoriser les interactions entre monde urbain et rural. Il s'agit de développer des espaces de rencontre, créer du lien social et permettre une meilleure compréhension réciproque.
• Axe 3 : Développer des filières innovantes pour la transition écologique. Traduisant la volonté d'innovation et d'exemplarité du territoire, ce volet vise à encourager l'agriculture biologique, la biomasse agricole et la sylvicole pour fournir des énergies et des matériaux locaux. L'objectif est l'écologisation des pratiques.

Les objectifs de l'ADADSA sont au cœur d'enjeux régionaux :
- Développement des circuits courts et de l'offre en produits locaux
- Accompagnement et développement des filières biomasse agricole, sylvicole, pour fournir des énergies et matériaux locaux

Description :
Territoire marqué par des plateaux ruraux préservés (PNR du Vexin) et de franges périurbaines, la Seine Aval constitue la porte d'entrée francilienne de l'axe Seine, considéré comme un axe de développement prioritaire. La dynamique de densification urbaine, soutenue par une OIN, se concentre le long de la Seine et des grandes infrastructures de transport.

La réduction des inégalités socio-économiques par rapport au reste des Yvelines (territoire inscrit en ITI FEDER-FSE) et le maintien d'un équilibre urbain/rural sont des enjeux majeurs dans ce contexte de pression urbaine.

La stratégie LEADER Seine Aval concerne 64 des 73 communes de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, créée le 1er janvier 2016.

Entre 2009 et 2015, l'Association pour un développement agricole durable en Seine Aval (ADADSA) a animé et coordonné la mise en œuvre d'une stratégie locale visant créer des liens durables entre les mondes agricoles et urbains.

La nouvelle stratégie du Groupe d'Action Locale Seine Aval considère la périurbanité comme une opportunité pour le territoire.

Le plan d'actions 2014-2020 s'appuie sur un diagnostic partagé réalisé dans une programmation Agri-urbain. Il a permis de révéler qu'il s'agit d'un territoire :
- périurbain marqué par des franges rurales : des liens méritent d'être tissés entre les zones urbaines, périurbaines et rurales encore trop souvent juxtaposées ;
- marqué par un dynamisme des activités rurales (malgré les difficultés liées à la proximité de grands pôles urbains) : une valorisation de ce potentiel économique et touristique doit être envisagée ;
- défavorisé en situation de décrochage social et économique : l'agriculture, la sylviculture et le tourisme rural doivent participer à une revalorisation de l'économie locale et à un rééquilibrage social ;
- d'accueil de nouvelles populations et activités économiques : un équilibre doit être trouvé pour préserver la qualité paysagère et les activités rurales existantes ;
- d'enjeux environnementaux : une reconquête de la qualité de l'eau et des fonctionnalités écologiques doivent être programmées.

Les problématiques rencontrées en Seine Aval en font un territoire emblématique des enjeux agri-urbains

franciliens :
- Le renforcement de l'attractivité économique et sociale du territoire,
- La mise en œuvre de politiques d'aménagement équilibrées dans un contexte de fortes pressions foncières,
- La prise en compte des problématiques agricoles et rurales dans les démarches de développement durable,
- La valorisation et la protection de l'environnement dans le cadre de la transition écologique et énergétique.

Les actions du projet « Animation et communication Leader Seine Aval visent à :
- Favoriser l'émergence et le développement de nouveaux projets contribuant à la mise en œuvre de la stratégie LEADER
- Renforcer l'attractivité du territoire et valoriser l'intervention des fonds publics, notamment européens, grâce à un plan de communication et aux outils correspondants
- Accompagner le Groupe d'action locale (GAL) et son comité de programmation dans la sélection des projets locaux et dans l'évaluation du programme
- Inscrire le territoire et ses acteurs dans des logiques de réseau

Moyens mis en œuvre :
L'Assemblée générale de l'ADADSA constitue le GAL, et son Conseil d'administration, le Comité de programmation LEADER. Les statuts de l'association ont été modifiés en février 2016 afin de permettre un renouvellement de la représentation au sein du CA-CP. Le collège public comprend 3 membres : le Conseil départemental des Yvelines, le Parc Naturel Régional du Vexin français et la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPX&O). Le collège privé est constitué de représentants de la profession agricole, du monde associatif et des autres acteurs locaux (entreprises, résidents, établissement d'enseignement supérieur, etc.).
Le CA-CP se réunira au moins 3 fois en 2017.
Un Comité technique constitué d'experts du territoire se réunira autant que de besoin pour travailler sur les projets et veiller à la cohérence des actions proposées (par exemple par rapport au SRCE ou au zonage règlementaire, ainsi qu'avec les politiques locales (tels l'Investissement territorial intégré Seine Aval ou la future charte agricole et forestière de la CU GPS&O).
- développement des synergies agri-urbaines
- acculturation réciproque aux problématiques des élus et du secteur privé (en particulier celles du monde agricole)
- meilleure diffusion de l'information
- démultiplication des opportunités de rencontre des membres du GAL et des autres acteurs du territoire afin de renforcer les partenariats public-privé
- améliorer la visibilité des actions auprès du grand public (communiqués de presse, inscription à la newsletter en ligne, événementiel).

Intérêt régional :
Les 8 fiches actions du plan d'actions LEADER Seine Aval visent un impact de dimension :
- économique : modernisation et diversification des exploitations, développement d'ateliers de transformation, appui à l'installation / transmission d'entreprises, investissements et information sur les circuits-courts, promotion de l'approvisionnement local dans la restauration collective, développement des filières biomasse et bois...
- environnemental : soutien à une agriculture durable, favoriser l'installation et la conversion en agriculture biologique, initiatives relatives à la qualité de l'eau, valorisation des déchets verts des collectivités dans les exploitations, promotion des éco-matériaux, protection et valorisation des zones agricoles, aménagement des fronts urbains...
- social : rapprochement entre les acteurs publics et privés (prise en compte de la circulation des engins agricoles, lieux de découverte agri-culturels, sentiers), développement d'approches collectives autour de l'agritourisme ou de l'alimentation durable, animations à la ferme...

Les objectifs de l'ADADSA sont au cœur d'enjeux régionaux :
- Développement des circuits courts et de l'offre en produits locaux
- Accompagnement et développement des filières biomasse agricole, sylvicole, pour fournir des énergies et matériaux locaux

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Agriculteurs, élus locaux, citoyens

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Animatrice LEADER	90 000,00	96,62%
Stagiaire communication	3 150,00	3,38%
Total	93 150,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional Ile-de-France	30 000,00	32,21%
FEADER LEADER	46 500,00	49,92%
Communauté urbaine GPS&O	16 500,00	17,71%
Auto-financement	150,00	0,16%
Total	93 150,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux associations, groupements d'intérêt économique, sociétés coopératives agricoles et groupements de producteurs	40 000,00 €
2014	Soutien aux programmes de territoires agri-urbains : Aide à l'élaboration de la charte et du plan d'actions	34 686,30 €

2015	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	30 000,00 €
	Montant total	104 686,30 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015638

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN DE L'APPVPA

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)	82 487,50 €	36,37 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-6574-193003-200
19300303- Agriculture périurbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APPVPA ASS PATRIMONIALE PLAINE
Adresse administrative : 33 TER RUE DES PETITS PRES
78810 FEUCHEROLLES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur PATRICK LOISEL, Président

Date de publication au JO : 16 juillet 2001

N° SIRET : 44055036600023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La subvention est demandée pour l'animation en vue de la mise en oeuvre de la stratégie locale de développement de la Plaine de Versailles. Cette stratégie avait été définie pour 6 ans dans le cadre d'un projet LEADER. La stratégie, co-construite par les acteurs du territoire et leurs partenaires reste valable même si le projet LEADER n'apporte pas tous les financements nécessaires pour financer les actions.

Description :
Contexte

La Plaine de Versailles est engagée dans une dynamique de mise en proximité des acteurs et de développement de projets depuis 2004, mais surtout depuis 2007 grâce au soutien du projet LEADER 2007-2013, en complément du programme agriurbain depuis 2008.
De nombreuses innovations ont eu lieu dans les domaines agricoles, identitaires, environnementaux. Des partenariats se sont également mis en place avec les établissements d'enseignement et de recherche présents sur le territoire ou voisins (AGROPARISTECH, ENSP, INRA, CHEP de Tremblay sur Mauldre, UVSQY) sur des sujets aussi variés que la biodiversité et les sols agricoles, le tourisme, le paysage.
Une charte paysagère a été signée par tous les maires et présidents d'intercommunalité

La Plaine de Versailles est aujourd'hui reconnue comme une entité remarquable et un patrimoine commun à défendre et à développer
En fin de projet LEADER, l'association a réalisé un bilan avec ses trois collèges, un audit auprès de partenaires privilégiés en région Ile de France, ainsi que des ateliers thématiques, pour construire une candidature au projet LEADER 2014-2020.

La situation du territoire entre les deux O.I.N. de Paris-Saclay et de Seine Aval, font de la Plaine de Versailles un poumon vert exceptionnel, soumis à une pression foncière

Les priorités pour 2016 et 2017 sont:

- Développer l'alimentation de proximité en commençant par l'animation du réseau des agriculteurs spécialisés pour favoriser les circuits courts et faire progresser l'offre de produits agricoles de proximité.

- Mettre oeuvre la charte paysagère: aménager les lisières urbaines; gérer et valoriser les trames vertes et espaces naturels; protéger les sites emblématiques (domaine de Grignon)

Une action coordonnée à l'échelle du poumon vert de la Plaine est pertinente pour répondre à cet enjeu et pour apporter un service aux communes. Deux actions sont lancées sur ces deux thèmes, grâce à des subventions du Conseil Régional (Biodiversité 2016 et programme agriurbain 2015).

Le travail de mise en oeuvre concerne le choix des prestataires, le pilotage avec la gestion des Comités Techniques ou de Pilotage, la communication envers les acteurs, la gestion des subventions, l'édition des documents de résultats, etc.

- Renforcer la Plateforme de l'innovation en agroécologie, levier de communication et d'animation.

Celle-ci regroupe les agriculteurs, la chambre d'agriculture, la Ferme Expérimentale de Grignon, l'INRA et des représentants de la société civile. Elle a pour but de créer des échanges, et in fine de progresser vers de nouveaux modèles en agroécologie.

- Education à l'Agriculture et à l'Environnement:
L'objectif est de proposer aux enfants des animations sur les thèmes de la faune et de la flore appartenant aux milieux de la Plaine de Versailles, qu'ils soient naturels ou agricoles.

- Animer et communiquer autour des Arts en Plaine et appropriation du territoire:
La nouvelle Maison de la Plaine est une opportunité et un outil pour donner de la visibilité (expositions, vitrine des produits) et créer des évènements (cafés sciences, marchés de produits locaux).

Moyens mis en œuvre :
Cette animation et gestion générale de la mise en oeuvre de la stratégie n'est pas à confondre avec la réalisation des projets. En effet, l'association ne dispose que de 2 personnes (une animatrice à temps plein et une gestionnaire à 3/4 de temps), qui ne peuvent que faciliter la définition des projets multiacteurs et rechercher des financements ad'hoc. Chacun des projets font ou feront donc l'objet de recherche de financements et d'acteurs spécifiques pour les réaliser.

L'association est composée de trois collèges:
- le collège des élus, représentant les 26 communes et 3 des intercommunalités (des rencontres sont en cours avec les deux autres)
- le collège des agriculteurs, représentant une cinquantaine d'exploitations de grande culture, maraîchage, arboriculture, pépinière, équestre, ainsi que la chambre d'agriculture
- le collège des associations, particuliers, et depuis peu des entreprises, regroupant une vingtaine d'associations, une soixantaine d'habitants et une dizaine d'entreprises.

Des partenaires externes sont de plus en plus actifs et impliqués, tels que les établissements d'enseignement et de recherche (INRA, AGROPARISTECH, ENSP, CHEP du Tremblay sur Mauldre), l'administration (la DRIEE en particulier).

De nouveaux partenariats apparaissent ou se renforcent avec la nouvelle stratégie :
- Le partenariat entre exploitations agricoles spécialisées (maraîchers, arboriculteurs, horticulteurs, pépiniéristes, apiculteurs) est nouveau. Il s'ouvre également aux entreprises de transformation agroalimentaires qui valorisent les produits.

- Les projets liés à la charte paysagère (trames vertes, lisières urbaines, etc) reposent sur la volonté des communes, des agriculteurs, mais aussi des habitants. Un appui est leur apporté par le biais d'expertises et assistance à projets (prestataires extérieurs).
- Le domaine de Grignon (300 ha de forêts, espaces agricoles, château, bâtiments de recherche et de formation) a fait l'objet d'un document réalisé sur le patrimoine à respecter au sein du site.

- La plateforme de l'innovation en agroécologie est nouvelle : le but est de mettre en adéquation les attentes du territoire avec les programmes de recherche et d'expérimentation. Aujourd'hui, des agriculteurs travaillent et échangent ensemble sur la Plaine de Versailles, pour faire évoluer les modèles agricoles. Un partenariat est aussi en cours de discussion avec l'Agence de l'Eau et le COBAHMA.
- Le projet sur l'éducation à l'Environnement et l'agriculture est encadré par un groupe de travail regroupant 2 agriculteurs (ferme de Gally et ferme de Pontaly), 3 associations (Ecogardes, St Nom la Nature, Actions Sciences) et plusieurs bénévoles.

- Les projets sur les Arts en Plaine, le Printemps et l'Automne de la Plaine, les cafés sciences, le groupe Energie Climat, reposent presque uniquement sur des bénévoles.

Intérêt régional :
L'intérêt régional se décline en trois enjeux :
- Soutenir et développer l'agriculture régionale et les entreprises agroalimentaires artisanales
- Contribuer à la préservation de l'environnement de la Plaine de Versailles (adaptation des documents d'urbanisme aux Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique, innovations agro-écologiques, mise en valeur des lisières urbaines)
- Valorisation patrimoniale et touristique de la Plaine de Versailles

Plus concrètement, les résultats du projet attendus sont les suivants :
- Maintien et renouvellement des exploitations spécialisées : partage de matériel et de main d'œuvre, création d'un atelier de transformation local
- Intégration des lisières urbaines et des trames vertes dans les PLU

- Lisières urbaines en les rendant plus perméables et en créant un lien entre la ville et la campagne
- Restauration de trames vertes et valorisation d'espaces naturels pour le grand public sur les communes volontaires
- Développement de l'agroécologie, amélioration de la qualité des ressources (eau, sols, biodiversité), capture de carbone par les sols
- Plus grande entente et solidarité entre agriculteurs
- Meilleure compréhension et implication du grand public par rapport aux enjeux agricoles, alimentaires et naturels locaux (par les cafés sciences et la carte collaborative numérique)
- Développement des loisirs de proximité pour toute la population de la Plaine par les programmes d'animation (Printemps et Automne), les Arts en Plaine, les chemins de randonnée, les centres équestres à vocation sociale (150 000 habitants)
- Amélioration de la connaissance des enfants de leur environnement proche (le programme d'animations pédagogiques sera proposé aux 26 communes et à toutes les écoles)
- Intégration d'entreprises dans la dynamique de développement durable de la Plaine (commerces, restaurants, traiteurs, artisans ...)
- Création d'une zone artisanale pour entreprises agroalimentaires artisanales
- Sauver le site de Grignon du démembrement et favoriser un avenir en lien avec sa vocation d'origine

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Animation de la mise en oeuvre de la stratégie	66 765,00	80,94%
Gestion administrative et financière	15 722,50	19,06%
Total	82 487,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional Ile-de-France	30 000,00	36,37%
FEADER Mesure 16	32 995,00	40,00%
Autofinancement	19 492,50	23,63%
Total	82 487,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Actions européennes	6 000,00 €
2013	Politique énergie climat	800,00 €
2013	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	30 000,00 €
2014	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	30 000,00 €
2015	Aide d'investissement, aux études préopérationnelles et aux actions d'investissements dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actions (Territoires 1 et 2)	25 496,00 €
2015	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	30 000,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	50 000,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	128 800,00 €
	Montant total	313 996,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015650

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)	156 745,00 €	19,14 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-65734-193003-200
19300303- Agriculture périurbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CARPF COMMUNAUTE D AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE
Adresse administrative : 6B AVENUE CHARLES DE GAULLE 95700 ROISSY EN FRANCE
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur PATRICK RENAUD, Président

N° SIRET : 20005565500019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif est la mise en œuvre du Projet Agricole du Grand Roissy. Le territoire concerné rassemble la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) et 3 communes de l'Etablissement Public Territorial "Paris Terres d'Envol" (Sevran, Tremblay, Villepinte). Le territoire du Grand Roissy se présente

pour la première fois comme candidat à l'appel à projet régional des territoires agri-urbains.

Il s'agit de continuer à travailler sur la problématique centrale :
- Savoir comment préserver une agriculture fonctionnelle sur le territoire du Grand Roissy, tout en renforçant sa valeur pour le territoire et sa perception par les autres acteurs du territoire ?
- d'intégrer la Seine-et-Marne dans une démarche commune « Grand Roissy Ouest », en profitant du regroupement des communes Seine-et-Marnaises et Val d'Oisiennes au sein du même EPCI.
- de poursuivre la dynamique et de l'accélérer, notamment avec le lancement d'ici fin 2016 de l'élaboration d'un SCOT sur le territoire de l'agglomération Roissy Pays de France.
- de poursuivre l'intégration territoriale au-delà des limites administratives de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, avec l'inclusion de l'Etablissement Public Territorial "Paris Terres d'Envol".
- d'étendre la démarche à la prise en compte des autres typologies d'espaces ouverts, - - de rapprocher le projet agricole du Grand Roissy avec les travaux réalisés sur les continuités écologiques du territoire, vers une vision systémique et holistique des problématiques environnementales et agricoles.

Description :
1. Contexte : L'émergence du Grand Roissy comme territoire stratégique

Ce territoire est un secteur clef du territoire francilien et l'un des huit pôles d'excellence identifiés dans le cadre du projet du Grand Paris. Au SDRIF, c'est un Territoire d'intérêt métropolitain (TIM), pour lequel le partage d'une vision commune et solidaire des enjeux de développement et d'aménagement s'avère pertinent. 4ème aéroport mondial, la plateforme Paris – Charles-de-Gaulle est un des « clusters » qui doit permettre de soutenir le développement économique. Ce pôle d'excellence doit servir d'appui au développement des échanges internationaux, des congrès, de la logistique et des activités industrielles.

La réflexion sur l'agriculture dans le Grand Roissy a été initiée en 2008 entre la DDT du Val d'Oise, l'EPA Plaine de France et le département de Seine-et-Marne, afin d'établir un diagnostic territorial agricole.
Concernant la gouvernance, le comité de pilotage du projet agricole de territoire de septembre 2015 a proposé que l'animation, aujourd'hui assurée par l'EPA Plaine de France (qui fusionne avec Grand Paris Aménagement à la fin 2016) évolue vers un portage par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol, en partenariat avec la chambre d'agriculture et le département de Seine-et-Marne.

2. Stratégie opérationnelle du Grand Roissy en tant que territoire agri-urbain

2.1. Maintenir l'espace agricole et sa fonctionnalité, développer l'emploi grâce à une animation adaptée des acteurs locaux.

Un schéma agricole a été réalisé en 2013 en concertation avec toutes les communes et EPCI du territoire du Grand Roissy Ouest et mis à jour en 2016. Il a permis
- d'apporter une connaissance fine de la fonctionnalité agricole du territoire
- d'intégrer des points de tension à prévenir,
- de fixer avec les partenaires du projet un objectif de préservation à 30 ans de 8 000 ha d'espaces agricoles fonctionnels, en tant qu'espaces ouverts participant au grand paysage, en tant qu'espaces économiques participant à l'approvisionnement alimentaire.
Il est compatible avec la stratégie territoriale du SDRIF (ainsi qu'avec les plans SRCE et PNR).

A partir de ce schéma, il est proposé de mettre en place un observatoire de suivi du foncier agricole. La démarche a été amorcée en concertation entre la CARPF, l'EPA Plaine de France, l'IAU et la DDT du Val d'Oise et doit maintenant être concrétisée à travers le partage des données, la mise en place de l'outil et d'une structure de gouvernance autour de son fonctionnement, pour une bonne appropriation par les acteurs.
Ce schéma a vocation à être décliné dans les documents d'urbanisme réglementaire. Il doit servir de

base de travail pour le volet agricole du SCoT que la communauté d'agglomération Roissy Pays de France s'apprête à lancer.

Des ateliers sur la fonctionnalité agricole du territoire (problématiques de circulation agricole et de gestion des dépôts de déchets sauvages sur les parcelles et dépendances agricoles) ont permis de justifier la désignation par la chambre d'agriculture de référents agricoles communaux. L'objectifs est de formaliser le contact entre ces référents et les différents services de leur commune (services aménagement, déchets, voierie et environnement), afin d'être associés en amont à l'élaboration des projets d'aménagements.

2.2. Développer les agromatériaux (filière chanvre) et l'agroforesterie, les circuits courts de proximité, la méthanisation

Le projet agricole doit permettre de pérenniser la tenue des groupes de travail et de visites de site visant à favoriser des initiatives des exploitants agricoles innovantes et qualitatives sur le plan écologique et sociétal.
Mené dans une démarche également pédagogique, il s'adresse aussi bien aux acteurs institutionnels qu'aux agriculteurs individuels ou d'autres acteurs publics et privés du projet agricole.

Concernant la filière chanvre, il est proposé de :
- former un groupe d'agriculteurs intéressés via la chambre d'agriculture
- soutenir le développement d'une filière locale de construction chanvre en impliquant les projets de construction en cours.

Du côté des circuits courts de proximité, l'objectif est de proposer de nouvelles sources de valeur ajoutée aux agriculteurs afin d'anticiper les baisses à venir de subventions européennes en grandes cultures. Le développement de la diversification des cultures destinées à être vendues en circuits de proximité pourra s'inscrire en lien avec la plateforme de conditionnement Seine-et-Marnaise en cours d'études. Ill est également nécessaire d'améliorer la diffusion de l'information sur les circuits de commercialisation locaux existants auprès du grand public en :
- identifiant les lieux de vente présents sur le territoire
- communiquant sur les circuits de valorisation locale des grandes cultures du territoire.

D'autres thématiques comme le développement de la méthanisation ont également fait l'objet d'un travail préliminaire, dans l'optique d'une valorisation des résidus agricoles en lien avec la production d'énergie.

Pour la valorisation des services écosystémiques, il est nécessaire d'élargir les réflexions à la valorisation et à la préservation des espaces ouverts autres qu'agricoles, soit les espaces naturels et forestiers. Ce travail doit faire l'objet d'une démarche d'unification à l'échelle du Grand Roissy, à travers la Trame verte et bleue.

Afin de favoriser une bonne perception de l'activité agricole par le monde urbain, la gestion des lisières agricoles est un axe important du projet. Il est nécessaire de traiter ces franges de façon qualitative, en inventant des espaces de transition urbain/rural qui soient adaptés au paysage et aux attentes des différents acteurs. Il est proposé à ce sujet :
• De mener une réflexion concertée sur les manières de protéger et gérer ces espaces de transition
• D'identifier les secteurs clefs sur le territoire : pied des buttes (friches, vergers abandonnés, prés…), fronts urbains d'intérêt régional (SDRIF) et futurs fronts urbains en cas de projets
• De mettre en place les outils et les modes de gestion adaptés :
- Espaces en transition : possibilité d'exploitation agricole temporaire sur les zones destinées à l'urbanisation (convention d'occupation temporaire)
- Espaces délaissés : protection dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) pour éviter leur urbanisation et projets de valorisation (pâturage, vergers pédagogiques, jardins familiaux, fauche par agriculteur sous convention, aménagement d'espace vert municipal, espaces d'infiltration / gestion de l'eau...)

Du côté du Grand Roissy Est, a été pointée en particulier la nécessité de garder une zone tampon de plaine agricole sur la commune de Mitry-Mory pour éviter l'étalement de l'urbanisation vers l'Est du territoire.

L'animation d'un programme agri-urbain du Grand Roissy doit également permettre de faire émerger et d'accompagner de nouveaux projets, issus des acteurs locaux ou d'une stratégie locale de développement.

2.3. Unifier les démarche du Grand Roissy Ouest et du Grand Roissy Est dans un projet global et faire connaître les enjeux et la démarche agricole du Grand Roissy

Ce la se traduit à travers :
- le schéma agricole, la charte agricole qui pose les bases communes d'une démarche globale de territoire et acte la préservation des terres sur la base du schéma agricole, le rapprochement de la mise en œuvre des actions et de l'animation du projet sur les deux territoires.

Moyens mis en œuvre :
Dès leurs premières étapes de construction, les deux démarches du Grand Roissy Est et Ouest se sont construites autour d'un partenariat entre une grande diversité d'acteurs. La liste de diffusion des ateliers et des groupes de réflexion, régulièrement mise à jour en fonction des évolutions internes et institutionnelles, est constituée à la fois :
- d'acteurs de l'État et de collectivités locales (DRIEE, DRIEA, DDT, région, départements, communes, EPCI, etc.),
- d'autres acteurs institutionnels (IAU, AEV, acteurs de l'eau, PNR, etc.),
- d'acteurs du monde agricole (Chambres d'agriculture, syndicats, Safer, etc.),
d'acteurs du monde de l'aménagement (ADP, GPA, EPFIF, SGP, SNCF réseau...),
- d'acteurs du tourisme (Association des hôteliers du Grand Roissy, etc.)
- d'associations de défense de l'environnement.

Le projet agricole du Grand Roissy tel qu'il est envisagé à partir de l'année 2017 reposerait sur :
- Un comité de pilotage rassemblant les initiateurs de la démarche (élus des collectivités territoriales, représentants agricoles et DDT) ;
- Une structure opérationnelle formée de 3 collèges (collectivités/institutionnels, agriculteurs et société civile) pour le pilotage des actions opérationnelles ;
- Des groupes de travail impliquant des membres de la structure opérationnelle, des acteurs locaux et des personnalités qualifiées, pour la mise en œuvre et l'approfondissement des actions.

Intérêt régional :

Limiter la consommation d'espaces agricoles / Préserver le foncier :
- Sensibilisation des élus / création de fiches outil à destination des techniciens
- 8 000 ha de terres agricoles préservées à 30 ans à l'Ouest,
- Unification avec le schéma agricole et les objectifs fixés par le Grand Roissy Est
- 400 ha de terres agricoles, aujourd'hui exploitées en grande culture par 8 agriculteurs, préservées sur le carré agricole du Triangle de Gonesse.

Améliorer la fonctionnalité agricole:
- Résorption des difficultés des circulations agricoles,
- Résorption des difficultés liées aux dépôts sauvages de déchets :
- Sensibilisation des maires et des usagers et informations sur les déchetteries du territoire

Implication des acteurs du territoire :
- Implication de la chambre d'agriculture pour l'animation des ateliers techniques

- Minimum de 3 groupes de travail par an sur les sujets identifiés

Développement des agromatériaux (chanvre) et des circuits courts, développer l'emploi
- Développement de la filière chanvre à la fois en amont et en aval de la filière (utilisation du matériau chanvre dans des projets d'aménagement du territoire afin de développer la filière aval);
- Mise en place de parcelles en agro-foresterie;
- Plantation de haies sur certains terrains du Grand Roissy : 1ère étude conduite sur une zone spécifiée dès 2017.

Projets localisés :
- Inscription de zones agricoles au projet d'aménagement de la Butte Montceleux, du projet Sevran Terre d'Avenir
- 1 agriculteur désigné pour la mise en valeur de la lisière à fin 2017

La préservation et la restauration des espaces naturels :
- amélioration de la qualité des eaux du bassin versant, renforcement de la valeur paysagère et touristique des espaces agricoles;
- extension de la charte agricole à la Seine-et-Marne;
- signature de la charte agricole à un minimum d'une dizaine de partenaires, situés dans le Grand Roissy Ouet et Est;

Afin de suivre les résultats et le succès du projet agricole, il est prévu dans la charte que les partenaires se réunissent tous les quatre ans afin de mener une évaluation qualitative et de dresser un bilan de la charte à partir de leurs retours d'expérience.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Agriculteurs, élus locaux, citoyens

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE
- SEINE SAINT DENIS
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Animation	65 170,00	41,58%
Réalisation schéma des circultaions agricoles	9 425,00	6,01%
Réalisation schéma agricole sur l'ensemble du Grand Roissy	18 225,00	11,63%
Création, communication et animation de la charte	6 200,00	3,96%
Communication, visites, groupes de travaux, partenariats	11 200,00	7,15%
Développement de circuits courts de proximité	8 600,00	5,49%
Initier le projet agroforesterie	9 900,00	6,32%
Aide à l'incubation de projets agricoles	3 450,00	2,20%
Mise en place de projets sur la plaine Montceleux	8 725,00	5,57%
Gestion des interfaces paysagères	7 050,00	4,50%
Cheminements dans les espaces agricoles	8 800,00	5,61%
Total	156 745,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional Ile-de-France	30 000,00	19,14%
FEADER mesure 16	62 698,00	40,00%
Autofinancement	64 047,00	40,86%
Total	156 745,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	24 000,00 €
2015	Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	20 000,00 €
2016	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	21 000,00 €
2016	Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	20 000,00 €
2016	Appui régional à la professionnalisation des acteurs de l'emploi	15 000,00 €
2016	Chantier école	55 000,00 €
2016	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	25 000,00 €
	Montant total	180 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015651

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : INVESTISSEMENTS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME AGRIURBAIN DU GRAND ROISSY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide d'investissement, aux études préopérationnelles et aux actions d'investissements dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actions (Territoires 1 et 2)	215 486,00 €	18,56 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-93-204141-193004-200
19300403- Agriculture périurbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CARPF COMMUNAUTE D AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE
Adresse administrative : 6B AVENUE CHARLES DE GAULLE 95700 ROISSY EN FRANCE
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur PATRICK RENAUD, Président

N° SIRET : 20005565500019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide d'investissement, aux études préopérationnelles et aux actions d'investissements dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actions (Territoires 1 et 2)
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif est la mise en œuvre du Projet Agricole du Grand Roissy. Le territoire du Grand Roissy se présente pour la première fois comme candidat à l'appel à projet régional des territoires agri-urbains. Le territoire concerné rassemble la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) et 3 communes de l'EPT Paris Terres d'Envol (Sevran, Tremblay, Villepinte).

Les objectifs de cette subvention d'investissement sont triples:

- mettre en place un projet de valorisation d'une lisière agricole située dans le "Triangle de Gonesse" (95)
- Revitaliser des sites périurbains délaissés par la mise en oeuvre de maraîchage hors-sol
- Création du site internet du Projet Agricole du Grand Roissy

Description :

1. Projet de lisière agricole située dans le "Triangle de Gonesse" (95)

La démarche initiée sur le territoire du Grand Roissy Ouest a mis la question de la sécurisation foncière au coeur de sa réflexion. Elle permet aux agriculteurs de se placer dans une dynamique de long terme et de rentabiliser leurs investissements.

L'approche de sécurisation du foncier par le développement de projets agricoles proposée ici se décline ainsi :
- le développement de projets agricoles sur le territoire afin de rendre plus difficile leur disparition au profits d'autres programmations
- l'augmentation de la valeur des espaces agricoles
- une valorisation de sa multifonctionnalité.

La lisière agricole du Triangle de Gonesse représente un terrain privilégié pour la mise en place de cette pratique, sous le double effet de la création à venir d'une Zone d'Agriculture Protégée, et du maintien d'une lisière de transition entre agriculture et urbain. Cette stabilité foncière a consolidé d'ores et déjà dans leurs démarches des agriculteurs locaux, notamment les pépinières Châtelain, à proposer des projets de développement agricoles sur ces espaces, allant de la vitrine de vente à l'accueil à la ferme, en passant par des zones de production en pleine terre à forte valeur ajoutée (pépinières par exemple). Un appel à manifestation d'intérêt doit permettre de consolider ces propositions.

Ce projet se déroulera en trois phases:
- étude pré-opérationnelle de caractéristaion du site (analyse de la qualité agronomique des sols, des ressources en eau, de l'accesssibilité et de la configuration du site, de l'urbanisme, et de modalités d'accès au foncier),
- élaboration de scénarios d'aménagement,
- appel à projet et choix d'un porteur

2. Revitalisation de sites périurbains délaissés par la mise en oeuvre de maraîchage hors-sol

L'objectif est de développer à travers de l'agriculture hors-sol sur friche urbaine un nouveau métier agricole, économiquement viable.

Ce modèle économique innovant passe par une diversification des activités :
- Vente directe de produits issus de l'agriculture hors-sol
- Location de parcelles de jardins partagés
- Formation d'entrepreneurs à un nouveau métier d'agriculture urbaine
- Sensibilisation (projet vitrine) / Education (proximité directe d'écoles)

Ce projet permet de :
- redonner une vie agricole à des friches parfois polluées à travers une mise en valeur hors-sol
- développer de nouveaux espaces de production.

Ce projet, fédérant les acteurs de la recherche, les agriculteurs et les collectivités, est issu de la phase de déploiement du projet CASDAR "revitalisation agri-urbaine", qui a identifié deux friches aux potentialités intéressantes dans les communes de Gonesse et de Sevran.

Trois phases sont distinguées: étude pré-opérationnelle, scénarios d'aménagement agricole et paysagers, identification de porteurs de projet et accompagnement.

3. Mise en place d'un site internet du Projet agricole du grand Roissy

Le projet comprend un budget de communication qui peut passer par la mise en place d'un site internet constitué d'une interface libre d'accès et d'une autre interface réservée aux acteurs du projet, afin de communiquer sur les avancées de la démarche et de partager les connaissances issues des groupes de travail.

Intérêt régional :
Les intérêts régionaux sont les suivants:
- valorisation de friches et de lisières agricoles
- dynamisation de filières spécialisées en difficulté (maraîchage, filière pépinière)
- installation de jeunes agriculteurs
- innovation

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Agriculteurs, élus, citoyens

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE
- SEINE SAINT DENIS
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Revalorisation de friches Gonesse et Sevran	180 766,00	83,89%
Lisière triangle de Gonesse	24 250,00	11,25%
Mise en place site internet	10 470,00	4,86%
Total	215 486,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional Ile-de-France	40 000,00	18,56%
FEADER Mesure 16	15 161,40	7,04%
Autofinancement CA GRPF	33 909,60	15,74%
EPA Plaine de France	12 125,00	5,63%
Ecocités/ Villes de Demain	62 725,00	29,11%
Commune de Gonesse	25 525,00	11,85%
Commune de Sevran	26 040,00	12,08%
Total	215 486,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €
2017	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	24 000,00 €
2015	Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	20 000,00 €
2016	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	21 000,00 €
2016	Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	20 000,00 €
2016	Appui régional à la professionnalisation des acteurs de l'emploi	15 000,00 €
2016	Chantier école	55 000,00 €
2016	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	25 000,00 €
	Montant total	180 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015716

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN COMMUNE DE CARRIERES-SUR-SEINE "REAFFECTATION"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)	3 500,00 €	50,00 %	1 750,00 €
	Montant Total de la subvention		1 750,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-65734-193003-200
19300303- Agriculture périurbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CARRIERES SUR SEINE
Adresse administrative : 1 RUE VICTOR HUGO
78420 CARRIERES-SUR-SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Arnaud DE BOURROUSSE, Maire

N° SIRET : 21780124000011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Réaffectation de la subvention votée en CP n°15-502 du 9 Juillet 2015

Objectifs :
Le projet consiste à matérialiser les entrées de la Plaine avec des panneaux de sensibilisation.
Ce projet a pour objectif :
- d'améliorer la fonctionnalité de ces espaces agricoles, en sensibilisant les promeneurs et à mieux les respecter.

- d'améliorer plus globalement la sensibilisation des habitants du territoire à l'activité agricole qui existe au sein de ces espaces.
- renforcer lien entre les espaces agricoles et les espaces urbains.

Description :

Cette signalétique permet de nommer le territoire en lui attribuant une identité agricole et pourra être implantée sur les chemins d'accès entre les espaces urbains et la plaine agricole. Il ne s'agit pas, néanmoins, d'aménager un sentier ou de créer un itinéraire de promenade.
Le message qui sera porté par ces panneaux doit faire l'objet d'un travail de conception en concertation avec les exploitants agricoles du territoire.
L'activité agricole; support d'activité économique, permet d'entretenir ces espaces aux franges de la ville, et d'offrir ces paysages aux citadins riverains. Le maintien de la fonctionnalité agricole de ces espaces permet d'éviter la création de délaissés et de friches.

Les étapes du projet :
- Concertation avec les maraîchers, les différentes communes adhérant au projet, les aménageurs de cheminements sur les berges de Seine (Conseil Départementall, Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise) sur la conception du contenu et la détermination des implantations
- Clarification des responsabilités de voirie
- Maquette des panneaux
- Réalisation des panneaux
- Implantation des panneaux

Moyens mis en œuvre :
Les moyens techniques et humains sont ceux de la Commune, nécessaires à l'implantation des panneaux sur les chemins concernés.
Au niveau de Plaine d'Avenir : l'animatrice apportera son concours à l'animation de la concertation autour de ce projet.

Intérêt régional :
Les citadins franciliens connaissant mal l'activité agricole, dans une Région où, pourtant, 50 % de la superficie est dédiée à cette activité. La Plaine agricole de Montesson / Carrières-sur-Seine/ Le Mesnil-le-Roi participe à la ceinture verte de l'Ile-de-France et au système régional des espaces ouverts.
Elle constitue un espace d'interaction directe entre espace urbain et espace rural.
Par la meilleure reconnaissance de l'identité agricole du territoire, ce projet est de nature à renforcer les liens urbains/ruraux.

Cette subvention ne fait pas l'objet de recrutement de stagiaire car il s'agit d'une réaffectation de CP n°15-502 du 9 Juillet 2015

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
7 panneaux de signalétique pour les chemins piétons	3 500,00	100,00%
Total	3 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional Ile-de-France	1 750,00	50,00%
Autofinancement	1 750,00	50,00%
Total	3 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	875,00 €
2017	875,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	160 858,00 €
2014	Soutien aux programmes de territoires agri-urbains. Aide d'investissement dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'action	760,00 €
2015	Aide aux études préalables des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine	11 934,00 €
2015	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	1 750,00 €
2015	Soutien aux programmes de territoires agri-urbains. Aide d'investissement dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'action	960,00 €
	Montant total	15 404,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015717

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN COMMUNE DE MESNIL LE ROI "REAFFECTATION"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)	2 500,00 €	50,00 %	1 250,00 €
	Montant Total de la subvention		1 250,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-65734-193003-200
19300303- Agriculture périurbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MESNIL LE ROI
Adresse administrative : 1 RUE DU GENERAL LECLERC
78600 LE MESNIL-LE-ROI
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Serge CASERIS, Maire

N° SIRET : 21780396400014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Réaffectation de la subvention votée en CP n°15-502 du 9 Juillet 2015

Objectifs :
Le projet consiste à matérialiser les entrées de la Plaine avec des panneaux de sensibilisation.
Ce projet a pour objectif :

- d'améliorer la fonctionnalité de ces espaces agricoles, en sensibilisant les promeneurs à l'activité

économique dont ils so nt le support,et à mieux les respecter.
- d'améliorer plus globalement la sensibilisation des habitants du territoire à l'activité agricole qui existe au sein de ces espaces.
- renforcer le lien entre les espaces agricoles et les espaces urbains.

Description :
Cette signalétique permet de nommer le territoire en lui attribuant une identité agricole. Elle pourra être implantée sur les chemins d'accès entre les espaces urbains et la Plaine agricole. Il ne s'agit pas, néanmoins, d'aménager un sentier ou de créer un itinéraire de promenade .

Le message qui sera porté par ces panneaux doit faire l'objet d'un travail de conception en concertation avec les exploitants agricoles du territoire . L'activité agricole permet d'entretenir ces espaces aux franges de la ville, et d'offrir ces paysages aux citadins riverains. Le maintien de la fonctionnalité agricole de ces espaces permet d'éviter la création de délaissés et de friches.

Les étapes du projet :

- Concertation avec les maraîchers, les différentes communes adhérant au projet, les aménageurs de cheminements sur les berges de Seine (Conseil Général, Syndicat Mixte d'aménagement, de gest ion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise) sur la conception du contenu et la détermination des implantations
- Clarification des responsabilités de voirie
- Maquette des panneaux
- Réalisation des panneaux
- Implantation des pannea ux

Moyens mis en œuvre :
Les moyens techniques et humains sont ceux de la Commune, nécessaires à l'implantation des panneaux sur les chemins concernés .
Au niveau de Plaine d'Av nir : l'animatrice apportera son concours à l'animation de la concertation autour de ce projet

Intérêt régional :
Les citadins franciliens connaissent mal l'activité agricole, dans une Région où, pourtant, 50 % de la superficie est dédiée à cette activité.
La Plaine agricole de Montesson / Carrières-sur-Seine / Le Mesnil-le-Roi participe à la ceinture verte de l'ile-de- France et au système régional des espaces ouverts . Elle constitue un espace d'interaction directe entre espace urbain et espace rural.
Par la meilleure reconnaissance de l'identité agricole du territoire,ce projet est de nature à renforcer les liens urbains/ruraux.

Cette subvention ne fait pas l'objet de recrutement de stagiaire car il s'agit d'une réaffectation d'une subvention votée en CP n°15-502 du 9 Juillet 2015.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
5 panneaux de signalétique pour les chemins piétons	2 500,00	100,00%
Total	2 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional Ile-de-France	1 250,00	50,00%
Autofinancement	1 250,00	50,00%
Total	2 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	625,00 €
2017	625,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	150 000,00 €
2015	Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)	1 250,00 €
2015	Aide d'investissement, aux études préopérationnelles et aux actions d'investissements dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actions (Territoires 1 et 2)	640,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	154 842,80 €
2016	Aide à la restauration du patrimoine protégé	102 523,00 €
2016	Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	2 396,09 €
	Montant total	411 651,89 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015736

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN COMMUNE DE MONTESSON "REAFFECTATION"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)	4 000,00 €	50,00 %	2 000,00 €
	Montant Total de la subvention		2 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-65734-193003-200
19300303- Agriculture périurbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTESSON
Adresse administrative : PLACE ROLLAND GAUTHIER
78360 MONTESSON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-François BEL, Maire

N° SIRET : 21780418600013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Réaffectation de la subvention votée en CP n°15-502 du 9 Juillet 2015

Objectifs :
Le projet consiste à matérialiser les entrées de la Plaine avec des panneaux de sensibilisation.
Ce projet a pour objectif :

- d'améliorer la fonctionnalité de ces espaces agricoles, en sensibilisant les promeneurs et à mieux les respecter.

- plus globalement la sensibiliser les habitants du territoire à l'activité agricole qui existe au sein de ces espaces
- renforcer le lien entre les espaces agricoles et les espaces urbains.

Description :

Cette signalétique permet de nommer le territoire en lui attribuant une identité agricole. Elle pourra être implantée sur les chemins d'accès entre les espaces urbains et la Plaine agricole. Il ne s'agit pas, néanmoins, d'aménager ou de créer un itinéraire de promenade.

Le message qui sera porté par ces panneaux doit faire l'objet d'un travail de conception en concertation avec les exploitants agricoles du territoires. L'activité agricole, support d'activité économique, permet d'entretenir ces espaces aux franges de la ville, et d'offrir ces paysages aux citadins riverains. Le maintien de la fonctionnalité agricole de ces espaces permet d'éviter la création de délaissés et de friches.

Les étapes du projet :

- concertation avec les maraîchers, les différentes communes adhérant au projet, les aménageurs de cheminements sur les berges de Seine (Conseil Départemental, Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise) sur la conception du contenu et la détermination des implantations
- Clarification des responsabilités de voirie
- Maquette des panneaux
- Réalisation des panneaux
- Implantations des panneaux

Moyens mis en œuvre :
Les moyens techniques et humains sont ceux de la Commune, nécessaires à l'implantation des panneaux sur les chemins concernés.
Au niveau de Plaine d'Avenir : l'animatrice apportera son concours à l'animation de la concertation autour de ce projet.

Intérêt régional :
Les citadins franciliens connaissant mal l'activité agricole, dans une Région où, pourtant 50% de la superficie est dédiée à cette activité.
La Plaine agricole de Montesson/Carrières-sur-Seine/Le Mesnil-le-Roi participe à la ceinture verte de l'ile-de-France et au système régional des espaces ouverts.
Elle constitue un espace d'interaction directe entre espace urbain et espace rural.
Par la meilleure reconnaissance de l'identité agricole du territoire, ce projet est de nature à renforcer les liens urbains/ruraux.

Cette subvention ne fait pas l'objet de recrutement de stagiaire car il s'agit d'une réaffectation de la subvention votée en CP n°15-502 du 9 Juillet 2015.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Panneaux de signalétique pour les chemins piétons	4 000,00	100,00%
Total	4 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional Ile-de-France	2 000,00	50,00%
Autofinancement	2 000,00	50,00%
Total	4 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 000,00 €
2017	1 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Soutien aux programmes de territoires agri-urbains. Aide d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action	5 960,00 €
2015	Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en œuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)	2 000,00 €
2015	Soutien aux programmes de territoires agri-urbains. Aide d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action	4 940,00 €
2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	95 972,81 €
	Montant total	108 872,81 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015738

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN COMMUNE DE SARTROUVILLE "REAFFECTATION"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)	1 000,00 €	50,00 %	500,00 €
	Montant Total de la subvention		500,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-65734-193003-200
19300303- Agriculture périurbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SARTROUVILLE
Adresse administrative : 2 RUE BUFFON
78505 SARTROUVILLE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre FOND, Maire

N° SIRET : 21780586000012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Réaffectation de la subvention votée en CP n°15-502 du 9 Juillet 2015.

Objectifs :
Le projet consiste à matérialiser les entrées de la plaine avec des panneaux de sensibilisation.
Ce projet a pour objectif :
- d'améliorer la fonctionnalité de ces espaces agricoles, en sensibilisant les promeneurs
et à mieux les respecter.

- d'améliorer plus globalement la sensibilisation des habitants du territoire à l'activité agricole qui existe au sein de ces espaces.
- de renforcer le lien entre les espaces agricole et les espaces urbains.

Description :

Cette signalétique permet de nommer le Territoire en lui attribuant une identité agricole. Elle pourra être implantée sur les chemins d'accès entre les espaces urbains et la Plaine agricole. Il ne s'agit pas, néanmoins, d'aménager un sentier ou de créer un itinéraire de promenade.
Le message qui sera porté par ces panneaux doit faire l'objet d'un travail de conception en concertation avec les exploitants agricoles du territoire. L'activité agricole, support d'activité économique, permet d'entretenir ces espaces aux franges de la ville, et d'offrir ces paysages aux citadins riverains. Le maintien de la fonctionnalité agricole de ces espaces permet d'éviter la création de délaissés et de friches.

Les étapes du projet :-
Concertation avec les maraîchers, les différentes communes adhérant au projet, les aménageurs de cheminements sur les berges de Seine (Conseil Général, Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise) sur la conception du contenu et la détermination des implantations
- Clarification des responsabilités de voirie
- Maquette des panneaux
- Réalisation des panneaux
- Implantation des panneaux

Moyens mis en œuvre :
Les moyens techniques et humains sont ceux de la Commune, nécessaires à l'implantation des panneaux sur les chemins concernés.
Au niveau de Plaine d'Avenir : l'animatrice apportera son concours à l'animation de la concertation autour de ce projet.

Intérêt régional :
Les citadins franciliens connaissent mal l'activité agricole, dans une Région où, pourtant, 50 % de la superficie est dédiée à cette activité. La plaine agricole de Montesson / Carrières-sur-Seine / Le Mesnil-le-Roi participe à la ceinture verte de l'Ile-de-France et au système régional des espaces ouverts.
Elle constitue un espace d'interaction directe entre espace urbain et espace rural.
Par la meilleure reconnaissance de l'identité agricole du territoire, ce projet est de nature à renforcer les liens urbains/ruraux.

Cette subvention ne fait pas l'objet de recrutement de stagiaire car il s'agit d'une réaffectation de la subvention votée en CP n°15-502 du 9 Juillet 2015.

Localisation géographique :
- HORS REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
2 panneaux de signalétique pour chemins piétons	1 000,00	100,00%
Total	1 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional Ile-de-France	500,00	50,00%
Autofinancement	500,00	50,00%
Total	1 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	250,00 €
2017	250,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 200,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	349 229,00 €
2013	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	15 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 200,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	240 553,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	180 000,00 €
2015	Aide d'investissement, aux études pré opérationnelles et aux actions d'investissements dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions (Territoires 1 et 2)	380,00 €
2015	E-administration	35 000,00 €
2015	Soutien aux programmes de territoires agri urbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	500,00 €
	Montant total	881 062,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015644

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN DE GRAND PARIS SEINE ET OISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	75 000,00 €	40,00 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-65734-193003-200
19300303- Agriculture périurbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GRAND PARIS SEINE ET OISE
Adresse administrative : RUE DES CHEVRIES
78410 AUBERGENVILLE
Statut Juridique : Communauté Urbaine
Représentant : Monsieur Philippe TAUTOU, Président

N° SIRET : 20005988900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide de fonctionnement à l'élaboration de la charte et du plan d'actions (Territoires de catégorie 1)
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif est l'élaboration du diagnostic et de la stratégie agricole et forestière du territoire de la Communauté Urbaine Grands Paris Seine Oise (GPS&O).

Au regard du diagnostic et des compétences de la Communauté urbaine, les premiers enjeux pressentis sur le territoire sont les suivants :
- Pérennisation des espaces agricoles et forestiers notamment grâce à la préservation du foncier et à la prise en compte des problématiques agricoles et forestières dans le cadre du PLUI et des projets d'aménagement.
- Relocalisation de l'économie agricole et forestière (grâce au développement des circuits de proximité, à la valorisation locale des productions, et au développement de l'économie circulaire).
- Maintien d'une diversité de productions et développement de nouvelles filières, pour répondre aux besoins du territoire notamment dans le cadre de la transition énergétique (filières bois/ biomasse, transformation de produits agricoles, réhabilitation de friches…).

- Valorisation du patrimoine agricole et forestier (comme un atout pour le territoire, en termes d'identité locale, de développement touristique et de valorisation d'espaces récréatifs).
- Amélioration de la cohabitation entre monde urbain et rural grâce à la sensibilisation et à l'organisation d'évènements.
Des indicateurs d'évaluations seront proposés.
- Préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau (périmètres de captage).

Sur la base de ces enjeux seront adaptés et complétés les orientations et le plan d'actions de la charte agricole et forestière des 2 Rives de Seine en concertation avec l'ensemble des partenaires et signataires.

Description :
La Communauté Urbaine Grands Paris Seine Oise (GPS&O), créée au 1er janvier 2016, est issue du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) en Ile de France et rassemble 6 intercommunalités :
- La Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines –35 communes, 114 985 habitants)
- La Communauté de Communes des Coteaux du Vexin (3 communes, 21 780 habitants)
- La Communauté de Communes Seine Mauldre (3 communes, 14 219 habitants)
- La Communauté d'Agglomération Seine & Vexin (17 communes, 67 730 habitants)
- La Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine (12 communes, 92 447 habitants)
- La Communauté d'agglomération de Poissy-Achères-Conflans (3 communes, 93 888 habitants).

Avec 17 500 ha d'espaces agricoles (35% de la superficie du territoire) et 12 500 ha de forêts (24% du territoire), GPS&O est couverte sur plus de la moitié de son territoire par l'agriculture et la forêt.
L'activité agricole présente une diversité de productions dominée par les grandes cultures avec 78% des surfaces et 63% des exploitations, production de fruits et légumes avec 30% des exploitations mais seulement 2,5% des surfaces (liée à la petite taille des exploitations).
La production animale représente seulement 7% des exploitations.
Au regard de la diversité des productions, la valorisation des productions spécialisées représente un beau potentiel en développement avec 60% des productions valorisées localement.
Néanmoins, on peut constater une importante diminution du nombre d'exploitations, due à plusieurs facteurs :
- la consommation des terres agricoles par l'urbanisation,
- les difficultés économiques des filières spécialisées,
- la difficulté de trouver et de loger la main d'oeuvre,
- les conflits d'usage entre monde agricole et urbain (difficultés de circulation, dégradations des parcelles…).

Par ailleurs, les nombreux projets d'exploitation forestière proposés dans le cadre de la candidature LEADER Seine Aval 2015-2020 mettent en évidence l'enjeu de structuration de cette filière au niveau local notamment dans le cadre de la transition énergétique.

Au regard de l'importance des espaces agricoles et forestiers et des activités qu'ils engendrent sur son territoire, GPS&O a souhaité poursuivre la dynamique engagée depuis 2013 par l'ex-CA2RS avec la Charte de développement des activités agricoles et forestières des 2 Rives de Seine en intégrant ces activités dans la définition de son projet de territoire.

Moyens mis en œuvre :
Il est proposé de s'appuyer sur les partenariats engagés dans le cadre de la charte de développement des activités agricoles et forestières des 2 Rives : les communes, la Chambre interdépartementale d'agriculture, la SAFER, le Conseil départemental des Yvelines, la Région Ile de France, l'AEV, la DDT78, l'Établissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF), l'Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA), le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile de France et l'Office National des Forêts (ONF). le Parc Naturel Régional du Vexin ;

les partenaires associatifs (ADADSA, APPVPA, et ADAPAVE).

Intérêt régional :
Retombées directes du projet :
- Sensibilisation de la population et des élus sur les thématiques agricoles et forestières, par le biais des ateliers et des comités techniques et de pilotage. Une attention particulière sera apportée aux outils de communication utilisés.
- Identification des principaux enjeux agricoles et forestiers afin d'alimenter la stratégie agricole et forestière, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et le Plan Climart Air Energie Territorail (PCAET).

Retombées indirectes:
- Lutte contre le mitage grâce à la mise en place d'actions spécifiques (veille et acquisition foncière, la définition d'outils de protection adaptés).
- Préservation des terres agricoles et forestières dans le cadre de l'élaboration du PLUI, et des projets d'aménagement.
- Animation pour le développement des circuits courts.
- Promotion des points de ventes de produits locaux et de l'agritourisme.
- Développement de nouvelles filières dont les filières bois et biomasse (miscanthus).
- Réhabilitation de friches et installation de porteurs de projets.
- Préservation des ressources en eau sur les périmètres de captage.
- Préservation des continuités écologiques.

L'évaluation de l'impact des actions sera réalisée sur la base d'indicateurs de façon annuelle.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiare de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Agriculteurs, élus, citoyens

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Diagnostic agricole et forestier	50 000,00	66,67%
Elaboration de la stratégie et adaptation de la charte	25 000,00	33,33%
Total	75 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional Ile-de-France	30 000,00	40,00%
FEADER Mesure 16	30 000,00	40,00%
Auto-financement	15 000,00	20,00%
Total	75 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Egalité professionnel entre les femmes et les hommes	30 000,00 €
2014	Expérimentations en faveur de l'emploi	44 000,00 €
2016	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	25 706,00 €
2016	Soutien aux dynamiques territoriales périurbaines, rurales et des pôles de centralité	178 500,00 €
2016	Soutien aux points d'accueil à la création et au développement d'entreprise - PACE	30 000,00 €
2016	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	15 000,00 €
	Montant total	323 206,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015648

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : INVESTISSEMENTS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME AGRIURBAIN DU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide d'investissement, aux études préopérationnelles et aux actions d'investissements dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actions (Territoires 1 et 2)	40 000,00 €	40,00 %	16 000,00 €
	Montant Total de la subvention		16 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-93-204141-193004-200
19300403- Agriculture périurbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GRAND PARIS SEINE ET OISE
Adresse administrative : RUE DES CHEVRIES
78410 AUBERGENVILLE
Statut Juridique : Communauté Urbaine
Représentant : Monsieur Philippe TAUTOU, Président

N° SIRET : 20005988900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide d'investissement, aux études préopérationnelles et aux actions d'investissements dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actions (Territoires 1 et 2)
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif est la réalisation de diagnostics techniques liés aux investissements à mettre en oeuvre pour la pérennisation des espaces agricoles et forestiers du territoire de la Communauté Urbaine Grands Paris Seine Oise (GPS&O).

Au regard du diagnostic et des compétences de la Communauté urbaine, la pérennisation des espaces agricoles et forestiers notamment grâce à la préservation du foncier et à la prise en compte des problématiques agricoles et forestières dans le cadre du PLUI et des projets d'aménagement est indispensable.

Description :
Pour le contexte du projet, se référerer à la fiche-projet de la subvention de fonctionnement de GPS&O, qui porte sur l'élaboration de diagnostics pour définir la stratégie agricole et forestière du territoire de GPS&O.

Le diagnostic agricole et forestier ainsi que la révision de la stratégie permettront d'alimenter le projet de territoire et d'identifier les enjeux de préservation des espaces, et de développement agricole et forestier dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et du Plan Climat Air Énergie Territorial.

La présente subvention porte sur des diagnostics techniques complémentaires destinés à alimenter le zonage et le règlement du PLUI : recensement des bâtiments d'exploitation agricoles et forestiers, inventaire des circulations agricoles et forestières....

Intérêt régional :
Retombées directes du projet :
- Identification des principaux enjeux agricoles et forestiers afin d'alimenter le Plan Local d'Urbanisme Intercommunalité (PLUI) et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Retombées indirectes :
- Lutte contre le mitage grâce à la mise en place d'actions spécifiques (veille, acquisition foncière, et la définition d'outils de protection adaptés).
- Préservation des terres agricoles et forestières dans le cadre de l'élaboration du PLUI, et des projets d'aménagement.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Agriculteurs, élus, citoyens

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes et Diagnostics techniques	40 000,00	100,00%
Total	40 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional Ile-de-France	16 000,00	40,00%
Autofinancement	24 000,00	60,00%
Total	40 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	8 000,00 €
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Egalité professionnel entre les femmes et les hommes	30 000,00 €
2014	Expérimentations en faveur de l'emploi	44 000,00 €
2016	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	25 706,00 €
2016	Soutien aux dynamiques territoriales périurbaines, rurales et des pôles de centralité	178 500,00 €
2016	Soutien aux points d'accueil à la création et au développement d'entreprise - PACE	30 000,00 €
2016	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	15 000,00 €
	Montant total	323 206,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015631

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN DE PLAINE D'AVENIR 78

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)	73 780,00 €	40,66 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-6574-193003-200
19300303- Agriculture périurbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLAINE D'AVENIR 78
Adresse administrative : 1 RUE PIERRE LOUIS GUYARD
78360 MONTESSON
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame NICOLE BRISTOL, PRESIDENTE

Date de publication au JO : 26 janvier 2013

N° SIRET : 79060646100016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en œuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Les objectifs de ce projet sont les suivants:
- préserver et améliorer la compétitivité des espaces agricoles
- faire de la Plaine un pôle d'excellence du maraîchage en y développant la recherche, l'innovation, l'expérimentation et l'insertion
- favoriser les liens entre les habitants et leur environnement agricole et naturel

Description :
Les trois axes définis dans la stratégie de territoire sont les suivants:
- préserver et améliorer la compétitivité des espaces agricoles : l'objectif est de préserver les terres mais aussi la diversité des sols pour permettre à l'agriculture de se diversifier et d'évoluer pour rester compétitive. Il s'agit ici de compléter les outils de protection déjà existants en créant une dynamique de :
- valorisation des espaces, notamment en friches,
- diversification des activités agricoles répondant à la demande des consommateurs.
- faire de la Plaine un pôle d'excellence du maraîchage en y développant la recherche, l'innovation, l'expérimentation et l'insertion : l'agriculture de la ceinture maraîchère a, de tout temps, été tournée vers les techniques innovantes.

Il s'agit de continuer cette démarche pour répondre aux enjeux actuels des producteurs confrontés à :
- de nouvelles maladies ou de nouveaux ravageurs.
- une réglementation de plus en plus stricte,
- de nouvelles demandes sociétales.

Un groupe de maraîchers sont prêts à tester de nouvelles techniques de production. Les habitants ont aussi montré des attentes en termes d'agriculture de proximité et de circuits courts.
- favoriser les liens entre les habitants et leur environnement agricole et naturel :
L'objectif est de mieux faire connaître la Plaine et ses productions et d'impliquer tous les habitants qui le souhaiteraient.

Il s'agit:
- d'améliorer la qualité paysagère des franges pour créer ce lien
- de mettre en place une ferme ouverte.

Une meilleure compréhension de la Plaine et des problématiques des maraîchers peut aider à résoudre certains conflits liés aux dépôts sauvages aux incivilités volontaires ou involontaires (chiens qui se promènent au milieu des champs, quads, dépôts sauvages, ...).

Moyens mis en œuvre :
Une animatrice (0,8 ETP)
Stagiaires
Expert-comptable
Evènementiel, moyens de communication

Intérêt régional :
Les objectifs de PA78 sont au cœur d'enjeux régionaux :
- Préservation des espaces agricoles
- Développement des circuits courts
- Lutte contre les dépôts sauvages

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Agriculteurs, élus locaux, citoyens

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
animatrice	64 800,00	87,83%
stagiaire	4 180,00	5,67%
évènementiel - fête de la salade	1 200,00	1,63%
affiches	1 200,00	1,63%
expert comptable	2 400,00	3,25%
Total	73 780,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional Ile-de-France	30 000,00	40,66%
FEADER Mesure 16	28 552,00	38,70%
Autofinancement	15 228,00	20,64%
Total	73 780,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €
2018	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux programmes de territoires agri-urbains : Aide à l'élaboration de la charte et du plan d'actions	28 230,00 €
2014	Soutien aux programmes de territoires agri urbains : aide à la mise en œuvre du plan d'action	30 000,00 €
2015	Soutien aux programmes de territoires agri urbains : aide à la mise en œuvre du plan d'action	30 000,00 €
	Montant total	88 230,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015634

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : INVESTISSEMENTS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME AGRIURBAIN DE PLAINE D'AVENIR 78

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide d'investissement, aux études préopérationnelles et aux actions d'investissements dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actions (Territoires 1 et 2)	14 400,00 €	40,00 %	5 760,00 €
	Montant Total de la subvention		5 760,00 €

Imputation budgétaire : 909-93-20421-193004-200
19300403- Agriculture périurbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLAINE D'AVENIR 78
Adresse administrative : 1 RUE PIERRE LOUIS GUYARD
78360 MONTESSON
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame NICOLE BRISTOL, PRESIDENTE

Date de publication au JO : 26 janvier 2013

N° SIRET : 79060646100016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide d'investissement, aux études préopérationnelles et aux actions d'investissements dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actions (Territoires 1 et 2)
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif de ce projet est de revaloriser des friches situées dans les Espaces Agricoles Pérennes du SCoT de la Communauté d'Agglomération de la Boucle de la Seine (aujourd'hui CASGBS). Ces friches représentent environ 20 ha.

Les sous-objectifs du projet sont les suivants :

- Mettre en place des potagers expérimentaux sur le site
- Analyser les potentialités de mise en culture de différents types de légumes/variétés en fonction des types de sols
- Valider une installation pleine terre et/ou hors-sol
- Mettre en place une démarche d'accompagnement pour définir un programme d'innovation sur ces friches

Description :
Situées sur d'anciennes sablières entre les espaces cultivés par les maraîchers et le Parc Départemental, ces friches ont été remblayées jusque dans les années 80. Faute de projet sur ces espaces, les parcelles se dégradent.

Plaine d'avenir 78 souhaite étudier les différentes possibilités de remise en culture en fonction :
- de l'histoire du site,
- des caractéristiques des sols
- des attentes locales en termes d'agriculture de proximité et de diversification de la production locale.

Après réalisation d'un diagnostic complet du site des mesures concrètes seront proposées pour permettre l'installation d'un projet maraicher.

La mission comportera :

- l'installation de potagers expérimentaux,
- des propositions sur la manière de remettre en agriculture cette friche,
- des pistes d'orientation pour le futur cahier des charges.

Le projet de revalorisation des friches porte sur l'ensemble du site mais il commencera vraisemblablement sur les terrains appartenant aux collectivités publiques (a priori moins de 5ha).

Moyens mis en œuvre :
Stagiaire
Etude pré-opérationnelle pour la revalorisation des friches, comprenant des réunions :
- au minimum deux réunions dont une sur l'attente de Plaine d'avenir 78 et des habitants et une autre pour faire un retour final ;
- des réunions techniques avec la chargée de missions de Plaine d'avenir 78 et les membres du bureau intéressés ;
- une équipe de chercheurs d'Agroparistech;
- un comité d'expertise.

Intérêt régional :
Participe à la politique régionale en matière :
- de développement des circuits courts et filières de proximité
- d'innovation
- d'installation

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Agriculteurs, élus locaux, citoyens

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
éetude pré-opérationnelles revalorisation de friche	14 160,00	98,33%
maintenance site internet	240,00	1,67%
Total	14 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional Ile-de-France	5 760,00	40,00%
FEADER Mesure 16	5 664,00	39,33%
Auto-financement	2 976,00	20,67%
Total	14 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 880,00 €
2017	2 880,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux programmes de territoires agri-urbains : Aide à l'élaboration de la charte et du plan d'actions	28 230,00 €
2014	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	30 000,00 €
2015	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	30 000,00 €
	Montant total	88 230,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015649

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN DU TRIANGLE VERT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)	85 576,00 €	35,06 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-6574-193003-200
19300303- Agriculture périurbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TRIANGLE VERT VILLES MA RAICHERES HUREPOIX
Adresse administrative : 5 RUE ALFRED DUBOIS
91460 MARCOUSSIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Brigitte BOUVIER, Présidente

Date de publication au JO : 9 août 2003

N° SIRET : 45052008500017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Objet du projet : animation du programme agriurbain

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La stratégie du Triangle Vert s'articule autour des objectifs suivants :

- Limiter l'étalement urbain et maîtrise foncière : Les exploitants ont besoin de garanties pour avoir une vision claire et de long terme pour l'exercice de leur métier. Les communes du Triangle Vert cherchent à conserver les meilleures terres pour l'agriculture.

- Contribuer au projet de trame verte et bleue intercommunale : Il s'agit de mettre en réseau tous les "espaces de nature" (agricoles, forestiers, aquatiques...), qui représentent 70 % de ce territoire.

- Fournir une aide technique à l'agriculture locale : Structure d'interface et de dialogue, le Triangle Vert est à l'écoute des agriculteurs du territoire pour apporter son appui, qu'il s'agisse des agriculteurs déjà en place, de ceux qui souhaitent transmettre leur exploitation, ou de candidats à l'installation lorsque des opportunités foncières se présentent.

- Développer les circuits courts et valoriser les productions : Instaurer de nouvelles solidarités et économies basées sur les ressources agricoles locales (en témoigne la naissance de la Conserverie coopérative).

- Communiquer, sensibiliser et échanger autour du territoire : en exergue l'importance de l'activité agricole pour un projet local durable.

Description :

Limitation de l'étalement urbain et maîtrise foncière

Actions en cours et à venir de l'association du Triangle Vert pour limiter l'étalement urbain et préserver le foncier :

- Poursuite de la veille sur les mouvements de foncier, en collaboration avec la Société d'Aménagement foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) (conventions communales) et l'Agence des Espaces Verts (AEV) dans le Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) ;
- Participation à l'élaboration des PLU (en tant que personne publique associée, et par des échanges avec les agriculteurs concernés) de Nozay et Saulx-les-Chartreux ;
- Travail avec les services de l'agglomération pour la prise en compte du projet agricole au sein des orientations et du Schéma de Cohérence Territorial (avec l'ancienne agglomération Europ'Essonne, reprise du travail avec la nouvelle Communauté Paris-Saclay) ; rédaction d'une nouvelle convention de partenariat pour l'année 2017, sur des actions ciblées ;
- Participation aux travaux du bureau d'études chargé de concevoir le Schéma Directeur du PRIF de l'Hurepoix pour le compte de l'AEV ;
- Aboutissement de la réflexion sur les interfaces entre espaces urbanisés et espaces agricoles, menée avec le CAUE91.

Actions en cours et à venir pour contribuer à la mise en œuvre d'une Trame verte et bleue intercommunale :

- Participation à la réflexion globale conduite sur le bassin versant du ru des Paradis à Saulx-les-Chartreux, conduite de 2015 à 2018, pour favoriser l'écoulement naturel des eaux et réduire les inondations des parcelles agricoles situées en amont, tout en améliorant les caractéristiques écologiques et paysagères du site.
- Poursuite du projet de réhabilitation/replantation de vergers, notamment suite aux conventions passées entre l'AEV et les Potagers de Marcoussis pour la location de deux parcelles à des fins d'entretien et de re-création de vergers de production à Saulx. L'objectif à terme sur le secteur du Rocher et de la plaine de Saulx est d'installer une activité arboricole professionnelle.

Actions en cours et à venir en matière d'aides techniques à l'agriculture locale :

- Amélioration de la connaissance fine des exploitations du territoire

Il convient de :
- regrouper, d'enrichir et de préciser les données actuelles (amélioration de la connaissance des exploitations locales, de leur fonctionnement, meilleur accompagnement et visibilité à moyen terme),
- les organiser afin d'en faire usage dans le cadre des actions menées en faveur de l'agriculture locale (foncier, déplacements agricoles, points noirs, filières, répartition des circuits courts etc.).

L'utilisation d'un logiciel SIG gratuit (système d'informations géographiques) doit permettre de croiser les données, et d'en tirer des cartographies analytiques et thématiques,

Amélioration de la sécurisation des exploitations :

Les vols et dégradations dont sont victimes les exploitants agricoles nuisent à l'exercice de leur activité et viennent freiner les éventuels projets de développement :
- Participation au dispositif "Alerte Agri" mis en place par la Chambre d'Agriculture des personnes intéressées (agriculteurs, élus, polices municipales)
- Renforcement des patrouilles de la gendarmerie
- Mise en place d'une cartographie des lieux et installations sensibles
- Essai de chiffrage des préjudices sur 12 mois
- Mise en place d'une vigilance citoyenne à Nozay :

Valorisation des déchets en économie circulaire :
- Poursuite de la réflexion en cours sur la caractérisation et la valorisation du fumier de cheval issu des centres équestres du territoire, pour en faire une source de fertilisants pour l'agriculture locale.

Le rendu de l'étude diagnostic devrait intervenir dans le courant du 1er trimestre 2017.

Accompagnement de projets pluriannuels liés au développement d'infrastructures :
- ferme agro-écologique du Pas de Côté
- couveuse d'activités agricoles à Saulx,
- construction de la ferme agro-écologique des Potagers de Marcoussis (espace de stockage pour les produits bruts et transformés)

Actions en cours et à venir afin d'améliorer les circuits courts et valoriser les productions :

- Accompagnement de projets de distribution des produits locaux : distributeur automatique, lien avec le petit commerce local
- Poursuite de la réflexion sur l'approvisionnement local de la restauration collective : encouragement des relations agriculteurs/cantine, à Nozay (fourniture de betteraves et lentilles bio)
- Recherche et test de contenants mieux adaptés à la restauration collective pour la Conserverie Coopérative à Marcoussis
- Réflexion commune avec Terre et Cité et l'APPVPA sur le thème de la transformation des produits agricoles,
- Promotion des circuits courts et des produits locaux
- Animations culinaires autour des produits de saison
- Mise en ligne d'une carte de localisation des exploitations et lieux de vente en circuit court
- Livret sur les produits et exploitations du territoire
- Animations dans des cantines

Communication, sensibilisation et échanges

- Témoignage et groupes de visites et de circuits courts à travers le territoire
  - répondre aux diverses sollicitations, notamment de la part des institutionnels, des professionnels, enseignants, et futurs professionnels
  - apporter son témoignage, intervenir en tant qu'expert, ou servir de support d'étude.

- Itinéraires de découverte de l'agriculture et du territoire
Mise en place d'un dépliant pédagogique (disponible sur papier et en version numérique).

- Projet de carte numérique avec l'association Terre et Cité
  - recenser et rendre accessible au plus grand nombre les ressources naturelles, agricoles et culturelles des territoires périurbains franciliens (par le biais d'une plate-forme numérique, et d'applications smartphone)
  - mettre régulièrement à jour les données (produits locaux, exploitations, événements, circuits de promenade éléments patrimoniaux et remarquables, etc.)
  - proposer des informations à mettre en ligne.

- Développement de l'Observatoire photographique des Paysages du Triangle Vert (OPPTV), pour enregistrer et rendre compte de leurs évolutions.
Il s'agit d'un outil d'observation, d'information, de sensibilisation et de pédagogie (pour faire parler les gens et les enfants du paysage, du territoire, des activités qui y prennent place, etc). Une base d'une quarantaine de points de vue, correspondant à 6 thématiques (agricultures, TVB/continuités naturelles, lisières agri urbaines, chemins/parcourir, panoramas/horizons, cellule de veille), a été défini en collaboration avec le CAUE91.

- Documents et outils de communication pour mettre en avant les actions de l'Association et son territoire :
Parution d'articles dans les bulletins communaux afin d'informer les habitants sur l'avancement des projets, des événements particuliers etc.
Mise à jour régulière du site web de l'association, qu'il s'agisse des articles de fonds comme des actualités récentes,
Téléchargement libre de toutes les études et publications réalisées par le Triangle Vert.
Envoi régulier de lettres d'information thématiques.

Moyens mis en œuvre :
- Charte pour une Agriculture Durable
Comité de Pilotage de l'association (une quinzaine de membres) regroupe le Ministère de l'Agriculture (la DRIAAF, la DDT-SEA), le Conseil Régional d'Île-de-France, l'Agence des Espaces Verts d'Île-de-France, l'IAU, le Conseil départemental de l'Essonne, Communauté Paris-Saclay, la Chambre d'Agriculture d'Île-de-France ouest, la SAFER d'Île-de-France, le CAUE91, le SIVOA, le SIAHVY (syndicats de bassin), et le laboratoire de recherche en agriculture urbaine de l'ENSP (chaque structure suit régulièrement l'avancement du projet, conseille, et fournit une assistance technique et parfois financière.

Le Comité se réunit une fois par an, ou lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'association.

Par ailleurs, des groupes de travail thématiques peuvent être montés pendant l'année, pour suivre plus étroitement la mise en œuvre d'une action, avec une fréquence de réunion plus importante.

Le Triangle Vert cherche par ailleurs à renforcer ses partenariats avec les autres programmes agriurbains franciliens (PAU)
Des actions conjointes sont conduites, comme la réflexion sur les maillons manquants dans la chaîne d'approvisionnement local de la restauration collective en produits locaux, frais ou transformés, la mise en valeur des produits locaux

Intérêt régional :
Ce projet agri-urbain s'inscrit dans une optique de développement durable et équilibré de son territoire :
- maintien des espaces agricoles et naturels au sein du périmètre de la Ceinture verte régionale,
- constitution de la trame verte et bleue régionale,
- préservation de la biodiversité régionale (diversité des espaces et des cultures),

La pérennisation du foncier agricole et l'accompagnement des projets locaux entraînent une dynamique locale, créatrice de richesses et d'emplois (nouvelles installations, nouvelles productions, nouveaux débouchés de commercialisation, nouvelles activités économiques basées sur les ressources du territoire, par définition non délocalisables). Nouvelles relations et solidarités, entre des acteurs et la population.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Agriculteurs, élus locaux, citoyens, jeunes, scolaires; autres associations, techniciens communaux

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Animation	75 486,00	88,21%
Etudes et diagnostics	9 200,00	10,75%
Coûts direct projet - Edition guide lisières	890,00	1,04%
Total	85 576,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional Ile-de-France	30 000,00	35,06%
FEADER Mesure 16	18 460,80	21,57%
Communauté d'agglomération Paris-Saclay	20 000,00	23,37%
Autofinancement	17 115,20	20,00%
Total	85 576,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux programmes de territoires agri urbains : aide à la mise en œuvre du plan d'action	30 000,00 €
2014	Soutien aux programmes de territoires agri urbains : aide à la mise en œuvre du plan d'action	27 782,00 €
2015	Soutien aux programmes de territoires agri urbains : aide à la mise en œuvre du plan d'action	30 000,00 €
	Montant total	87 782,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015745

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN SEINE-ET-MARNE DEVELOPPEMENT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)	88 772,58 €	33,79 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-6574-193003-200
19300303- Agriculture périurbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SMD SEINE ET MARNE DEVELOPPEMENT
Adresse administrative : 12 RUE DES SAINTS PERES
77010 MELUN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Arnaud de BELENET, Président

Date de publication au JO : 3 décembre 1981

N° SIRET : 32334805200099

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le positionnement du territoire Sud Seine-et-Marne à travers le programme LEADER vise en premier lieu à initier une dynamique transversale et intégrée entre les acteurs locaux.

La priorité ciblée « Faire du LEADER un vecteur collectif d'identité rurale, agricole et touristique » a émergé dès les premiers ateliers de travail, où il est apparu que les acteurs locaux souhaitaient vivement s'impliquer dans la redynamisation de leur territoire, en :
- décloisonnant les secteurs d'activités (agriculture, tourisme, économie de proximité, environnement…)
- s'associant autour d'un projet commun.

Les objectifs de cette stratégie sont les suivants :
- Améliorer l'attractivité touristique du territoire et redynamiser la vie rurale ;
- Développer des filières innovantes basées sur les Agro-ressources locales ;
- Favoriser les relations entre les milieux urbains et ruraux (évènements communs, mise en valeur de l'agriculture, emplois ruraux…) ;
- Mettre en œuvre une gouvernance partagée.

Description :
1. Améliorer l'attractivité touristique du territoire et redynamiser la vie rurale

Il s'agit de :
- créer une dynamique interterritoriale de coopération, afin de développer une offre touristique cohérente et harmonisée, et mieux répartie sur le territoire.
- d'assurer les continuités, les transitions vers les différents sites et de drainer les flux touristiques vers les plateaux
- développer une offre importante en matière d'Agritourisme et de circuits-courts.

2. Développer des filières innovantes basées sur les Agro-ressources locales

Au vu de l'émergence d'une filière importante et structurée liée à la biomasse agricole, le territoire est à même de s'inscrire dans les grands objectifs :
- d'adaptation aux changements climatiques,
- de diffusion des bonnes pratiques
- de réduction de sa dépendance énergétique globale,
- de mettre en œuvre un pôle d'excellence régional en la matière.
La transversalité entre les acteurs de cette filière, pourrait potentiellement les amener à se structurer autour d'un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE).

Les autres activités agricoles et agroalimentaires du territoire participent fortement à :
- son attractivité globale,
- la dynamisation de son économie de proximité
- son potentiel touristique.

Pour se structurer elles doivent néanmoins pouvoir créer une nouvelle valeur ajoutée, autour de :
- la transformation des produits fermiers
- la vente directe.

3. Valoriser et protéger les ressources naturelles, notamment la forêt, l'eau, mais aussi les menaces qui pèsent sur l'exploitation du sous-sol.
La forêt doit être :
protégée et valorisée auprès du public,
réappropriée par les activités humaines (forestières, agricoles tel qu'agro pâturage…),

En lien avec les initiatives portées par le monde agricole et par les acteurs de l'eau, il s'agit pour protéger cette ressources de :
- mettre en œuvre des actions pilote au plan local,
- réconcilier les mondes agricoles et urbains autour d'objectifs partagés

4. Mettre en œuvre une gouvernance partagée

Grâce à LEADER, il est attendu de pouvoir faire exister cette stratégie ambitieuse et son enjeu transversal partagé collectivement.
Le GAL Sud Seine-et-Marne prévoit de mener des actions avec ses voisins proches et plus spécifiquement avec le GAL du Gâtinais Français.

Les deux GAL candidats ont défini les modalités d'une collaboration pour :
- assurer la cohésion entre les deux programmes
- valoriser leur coexistence (deux territoires Leader voisins constituent un atout pour la continuité territoriale)
- le transfert d'expertise.
D'autres coopérations pourraient être envisagées avec le GAL Nord-est 77 sur des thématiques communes identifiées au cours du programme ainsi qu'avec le Futur PNR Bocage Gâtinais.

Moyens mis en œuvre :

- La construction d'un portage fort en capacité de décider, d'engager pour le territoire de nouvelles perspectives, de mobiliser les dispositifs d'intervention.

La mise en œuvre de pratiques partenariales et de mutualisation entre acteurs développées au sein du Pacte Sud 77 depuis près de 2 ans, contribueront à la réussite de ce programme.
Moyens d'animation pour :
- mettre en œuvre la stratégie
- accompagner les initiatives locales
- des compétences administratives, juridiques et financières pour répondre aux obligations de bonne gestion du programme.

Les collaborations engagées entre les acteurs économiques engendreront :
- l'émergence de coopérations nouvelles et partenariats innovants.

Les communautés de communes, vecteurs de projets, participeront aux comités de programmation.

Un comité technique sera mobilisé afin de réaliser un suivi opérationnel dans la mise en œuvre du programme.

Intérêt régional :
- L'écologisation des pratiques, la préservation et la valorisation des ressources avec notamment :
- les reconquêtes des espaces agricoles,
- des projets d'économie circulaires,
- l'émergence d'une filière éco-activité (avec la création d'un éco-pôle sur le territoire portant sur la valorisation de déchets et la transformation de la biomasse en énergie),

- Le projet alimentaire territorial visant à :
renforcer l'agriculture locale en impulsant une dynamique collective auprès des cantines scolaires, maisons de retraite (en favorisant les produits locaux)
- améliorer l'accès à une alimentation de qualité.

- La diversification de l'économie des territoires et l'innovation au service des filières visant à :
valoriser les ressources locales (circuits courts, économie circulaire…)
les potentialités de l'agriculture en termes de filières économiques créatrices d'emploi.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Agriculteurs, élus locaux, citoyens

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Gestionnaire	15 662,60	17,64%
Animatrice	73 109,98	82,36%
Total	88 772,58	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional Ile-de-France	30 000,00	33,79%
FEADER LEADER	41 037,80	46,23%
Autofinancement	17 734,78	19,98%
Total	88 772,58	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation et ccordination du Pacte pour le développement du territoire	15 300,00 €
2014	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	12 500,00 €
2014	Animation et ccordination du Pacte pour le développement du territoire	30 000,00 €
2014	Etude territoriale du Pacte pour le développement du territoire	22 500,00 €
2015	Animation et ccordination du Pacte pour le développement du territoire	29 700,00 €
2015	Etude territoriale du Pacte pour le développement du territoire	12 500,00 €
2015	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	55 000,00 €
2016	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	30 700,00 €
2016	Plateformes de Services Ressources Humaines pour les Petites Entreprises	47 500,00 €
2016	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	15 000,00 €
	Montant total	270 700,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015654

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATION DU PROGRAMME AGRIURBAIN DE TERRE ET CITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)	60 030,23 €	49,97 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-6574-193003-200
19300303- Agriculture périurbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA TERRE ET LA CITE
Adresse administrative : VILLA SAINTE-CHRISTINE
91370 VERRIERES-LE-BUISSON
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Thomas JOLY, Président

Date de publication au JO : 28 juillet 2001

N° SIRET : 44060730700020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique à la mise en oeuvre du plan d'actions, aux actions de communication, sensibilisation et information (territoires de catégorie 2)
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Terre et Cité travaille avec l'ensemble des acteurs locaux et souhaitent valoriser les espaces naturels et agricoles du territoire. Ceux-ci contribuent au dynamisme économique, à la recherche et à l'amélioration du cadre de vie du Plateau de Saclay.

Ce travail transversal et participatif a porté ses fruits tant sur les volets : économiques (diversification, développement des filières de proximité) - de la recherche (accompagnement de plusieurs projets de recherche appliqués au territoire) - de l'innovation sociale.

Les axes de la stratégie se traduisent en quatre grands axes d'action :

- Animation et concertation territoriale : La co-construction du devenir agricole des territoires périurbains avec l'ensemble des acteurs locaux est la condition indispensable au maintien de ces activités. Terre et Cité propose à ce titre : de nombreuses occasions de rencontre, de concertation et de communication. des sorties découvertes annuelles pour le grand public.

- Développer les filières de proximité : Face à la contrainte de la réduction des terres agricoles sur le Plateau, aux incertitudes relatives au devenir de la Politique Agricole Commune, les agriculteurs du plateau de Saclay ont mis en place de nombreuses initiatives de diversification de leurs exploitations :
  - Poursuite du travail sur le développement des filières alimentaires
  - Réflexion sur les flux de matières organiques,
  - les questions énergétiques (méthanisation)
  - développement de l'agro-écologie sur le territoire.

- Pédagogie et sensibilisation : Pour préserver l'agriculture du plateau, il est essentiel que l'ensemble des acteurs en présence connaissent l'existence des terres agricoles et des hommes qui les valorisent ; développer des actions qui répondent aux besoins des différents usagers du territoire : scolaires, grandes écoles, entreprises, grand public, etc.

- Valorisation de l'agriculture et des patrimoines du Plateau de Saclay.

Description :
Le plateau de Saclay est un territoire situé à la fois sur le département des Yvelines et sur le département de l'Essonne. Une vingtaine de communes sont présentes sur le territoire appartenant aux trois communautés d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles Grand Parc et du Plateau de Saclay. On dénombre sur ce territoire plus de 200 000 habitants fortement impliqués dans les nombreuses associations du territoire.

Au tournant des années 2000, plusieurs exploitants agricoles du plateau de Saclay ont dû faire face à un dilemme majeur : céder à la pression foncière, et revendre les terres pour aller s'installer plus loin ou persévérer dans un attachement profond au territoire avec l'intuition qu'il y a sûrement quelque chose d'innovant à tenter en termes de production et de débouchés.

La concertation et la co-construction d'une vision commune ont permis de redonner tout son sens et la présence agricole sur ce territoire qui compte plus de 600 000 consommateurs dans sa proximité immédiate.

Plusieurs collectivités se saisissent de la question des circuits courts, et souhaitent approvisionner leurs cantines en produits locaux.

Terre et Cité est mandatée pour animer la mise en place de projets concrets de filières de proximité d'un territoire agri urbain à fort potentiel en matière de filières de proximité (approvisionnement de la restauration collective, …), de pédagogie (visites d'exploitations, …) et de valorisation patrimoniale (mise en place de la Carte Ouverte du plateau de Saclay. Les actions engagées ont rencontré un succès immédiat, qui a permis de mobiliser les acteurs locaux.

Il s'agit de faire émerger des projets et des moyens d'actions pour les espaces agricoles et naturels du territoire. La naissance d'une ambition collective, l'abondance d'idées de projets concrets et l'aspiration des acteurs, de créer un espace de co-construction plus formalisé pour le devenir des espaces naturels et agricoles. La construction de cette stratégie locale de développement a permis l'attribution au Plateau de Saclay d'un Programme LEADER.

Le programme LEADER permet d'apporter à cette démarche la légitimité institutionnelle et les leviers de financement des projets concrets qui lui manquaient jusqu'alors.

Moyens mis en œuvre :
L'association est structurée en collège d'acteurs représentatifs des parties prenantes du territoire.
Le pilotage du projet a principalement lieu à trois échelles de décisions :
- L'assemblée générale valide les grands axes de travail, les budgets prévisionnels et vérifie les comptes des années précédentes. Elle se réunit une fois l'an.
- Le conseil d'administration acte toutes les orientations stratégiques. Il rassemble une partie significative des acteurs du territoire (30 membres des quatre collèges), et ses décisions sont reconnues et ont un poids important au niveau local. Il se réunit 4 fois par an.
- Le bureau, qui rassemble les 6 vice-présidents des collèges ainsi que le Trésorier et le Secrétaire. Il se réunit formellement une fois par mois au moins, parfois plus lorsque l'actualité le demande.
Le Comité de Programmation du GAL du Plateau de Saclay se réunit lui une fois par trimestre.
L'équipe d'animation (4 personnes) est chargée du suivi opérationnel des projets tout au long de l'année.

Intérêt régional :
Retombées :
- Augmentation des volumes de produits agricoles dédiés aux filières de proximité. - Meilleure accessibilité des ressources naturelles, agricoles et patrimoniales pour les acteurs locaux ou voisins.

Résultats attendus :
- Valoriser les espaces agricoles et naturels préservés par la Zone de Protection Naturelle et Forestière (ZPNAF) créé par décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013, instituant la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay - Contribuer à l'émergence d'un projet de territoire intégrant agriculture et espaces naturels avec la dimension cluster.
- Susciter l'émergence de projets économiques basés sur le développement des filières de proximité.
- Faciliter les fonctionnalités agricoles (logement, circulation, insertion paysagère, etc).

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Agriculteurs, élus locaux, citoyens

Localisation géographique :
- YVELINES
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Animation et focntionnement	60 030,23	100,00%
Total	60 030,23	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional Ile-de-France	30 000,00	49,97%
FEADER LEADER	30 030,23	50,03%
Total	60 030,23	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	15 000,00 €
2013	Soutien aux programmes de territoires agri urbains : aide à la mise en œuvre du plan d'action	30 000,00 €
2014	Soutien aux programmes de territoires agri urbains : aide à la mise en œuvre du plan d'action	30 000,00 €
2015	Soutien aux programmes de territoires agri urbains : aide à la mise en œuvre du plan d'action	30 000,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	4 500,00 €
2016	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	20 000,00 €
	Montant total	129 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015761

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : INVESTISSEMENTS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME AGRIURBAIN DE TERRE ET CITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide d'investissement, aux études préopérationnelles et aux actions d'investissements dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actions (Territoires 1 et 2)	68 481,42 €	40,00 %	27 392,57 €
	Montant Total de la subvention		27 392,57 €

Imputation budgétaire : 909-93-20421-193004-200
19300403- Agriculture périurbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA TERRE ET LA CITE
Adresse administrative : VILLA SAINTE-CHRISTINE
91370 VERRIERES-LE-BUISSON
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Thomas JOLY, Président

Date de publication au JO : 28 juillet 2001

N° SIRET : 44060730700020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide d'investissement, aux études préopérationnelles et aux actions d'investissements dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actions (Territoires 1 et 2)
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les projets d'investissements font l'objet d'un partenariat avec d'autres structures et organismes, et les programmes prévisionnels prévoient pour certains un démarrage courant Septembre 2016, soit après la date d'éligibilité des dépenses prévue par le programme Agri-Urbain.

Objectifs :
Afin de contribuer à la stratégie du Programme Agri-Urbain du Plateau de Saclay porté par l'association Terre et Cité, trois projets d'investissement sont mis en place.

Ils répondent aux objectifs suivants du plan d'action :

- Animation et concertation territoriale, par la mise en place d'un schéma des circulations agricoles et l'élaboration d'une charte paysagère
- Pédagogie et sensibilisation, à travers la conception d'outils de sensibilisation innovants.

Description :
L'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPAPS) a initié un premier recensement des usages des agriculteurs en matière de circulations et des problématiques rencontrées.

Terre et Cité va mener une étude pour consolider ces informations afin d'aboutir à un schéma de circulations agricoles utilisable par les collectivités.

- Conception d'outils de sensibilisation innovants :

actions pédagogiques ponctuelles avec les collectivités territoriales
proposition de projets plus construits et s'inscrivant sur le plus long terme.
mise en place d'outils adaptés.
réalisation d'une malette pédagogique
outils de valorisation pour différents publics
vulgariser les travaux de recherche de l'UMR du Moulon sur la sélection variétale
faire le lien avec l'agriculture locale.

- Elaboration d'une Charte Paysagère : la dimension paysagère est vue comme une dimension centrale du lien entre les espaces agricoles et naturels et le cluster. L'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en place du programme d'actions de la zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière (ZPNAF) ont souhaité qu'il y figure un volet paysager, coordonné par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE).

Terre et Cité participera à l'encadrement de cette étude, qui aboutira sur l'élaboration d'une Charte Paysagère impliquant l'ensemble des acteurs locaux et servant de cadre pour l'évolution de la ZPNAF.

Moyens mis en œuvre :
- Schéma des circulations agricoles
- Charte Paysagère de la ZPNAF
- Outil de sensibilisation innovant (mallette pédagogique portant sur le cycle des céréales)

Intérêt régional :
L'intérêt du Schéma des Circulations Agricoles est d'éviter les points bloquants pour les agriculteurs pendant les périodes de travaux prévus sur le long terme (cf construction de grandes infrastructures)

Les outils de sensibilisation innovants contribueront à :
- la vulgarisation scientifique,
- la sensibilisation à l'importance,
- la prise en compte de l'importance du rôle et des contraintes auxquelles l'agriculture doit faire face.

La Charte Paysagère permettra :
une meilleure coordination des acteurs locaux en matière d'urbanisme,
contribuera ainsi à la préservation et à la valorisation du paysage,
mettra en avant l'attractivité du territoire.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Agriculteurs, élus locaux, citoyens

Localisation géographique :
- YVELINES
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude circulations agricoles	7 603,30	11,10%
Malette de sensibilisation agriculture	7 650,00	11,17%
Charte paysagère	53 228,13	77,73%
Total	68 481,43	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	27 392,57	40,00%
CAUE Essonne	29 307,22	42,80%
EPA Paris-Saclay	4 561,98	6,66%
Autofinancement	7 219,66	10,54%
Total	68 481,43	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	13 700,00 €
2017	13 692,57 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	15 000,00 €
2013	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	30 000,00 €
2014	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	30 000,00 €
2015	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	30 000,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	4 500,00 €
2016	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	20 000,00 €
	Montant total	129 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015887

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AIDE D'INVESTISSEMENT A L'INNOVATION EN AGRICULTURE PERIURBAINE TERRE ET CITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la mise en réseau et à l'innovation en agriculture périurbaine (investissement)	141 959,10 €	25,73 %	36 331,54 €
	Montant Total de la subvention		36 331,54 €

Imputation budgétaire : 909-93-20421-193004-200
19300403- Agriculture périurbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA TERRE ET LA CITE
Adresse administrative : VILLA SAINTE-CHRISTINE
91370 VERRIERES-LE-BUISSON
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Thomas JOLY, Président

Date de publication au JO : 28 juillet 2001

N° SIRET : 44060730700020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la mise en réseau et à l'innovation en agriculture périurbaine (investissement)
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les projets d'investissements font l'objet d'un partenariat avec d'autres structures et organismes, et les programmes prévisionnels prévoient pour certains un démarrage courant Septembre 2016, soit après la date d'éligibilité des dépenses prévue par le programme Agri-Urbain.

Objectifs :
Dans le cadre de la stratégie du Territoire Agri-Urbain du Plateau de Saclay porté par l'association Terre et Cité, deux projets d'investissement innovants en agriculture périurbaine seront mis en place. Ils répondent aux objectifs suivants du plan d'action :
- Développement des filières de proximité, à travers l'étude sur les opportunités de vente en circuit courts par le numérique ;
- Valorisation de l'agriculture et des patrimoines, par le développement d'une carte ouverte numérique

Description :
- Etude Vente Collective Numérique : Après avoir travaillé sur la mise en place d'approvisionnements locaux pour la restauration collective, Terre et Cité a accompagné les exploitants pour la mise en place de diversifications complémentaires.

L'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPAPS) et Terre et Cité souhaitent développer les synergies entre cluster et monde agricole en étudiant la faisabilité de la mise en place d'un outil numérique permettant de faciliter l'accès aux circuits courts.

Le projet se construit avec plusieurs écoles de développement informatique (ENSTA, Paris-Sud, etc), HEC/Mines-Ponts (pour la partie étude de marché) et l'IFSTTAR (pour la partie logistique et transports) dans le cadre du projet OLICO-Seine.

Cette étude vise à :
- préciser les habitudes et les attentes des différentes catégories de consommateurs locaux (étudiants, travailleurs, habitants),
- réaliser un benchmarking des projets similaires et définir le cahier des charges précis d'un projet permettant de valoriser auprès des populations locales l'ensemble de la gamme de produits locaux disponible,
- identifier les différentes offres existantes afin de répondre aux différentes attentes.
Cet outil pourrait ensuite être déployé avec d'autres territoires franciliens, par exemple dans le cadre d'une coopération LEADER.

- Carte Ouverte du Plateau de Saclay :
Développer avec la contribution active des collectivités territoriales et des associations Valoriser l'ensemble des ressources et des évènements au niveau local.
Valoriser les espaces agricoles et naturels préservés par la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay (ZPNAF) créé par le décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013.
Créer des liens et des synergies entre les acteurs locaux,
Mettre en avant l'actualité locale.
Permettre aux nouveaux arrivants (des dizaines de milliers de personnes dans les années à venir) de découvrir rapidement le territoire.

Moyens mis en œuvre :
- étude vente collective numérique
- carte ouverte du Plateau

Intérêt régional :
Le projet de vente collective numérique permettra :
- d'augmenter le nombre de consommateurs de produits locaux, et donc les diversifications agricoles vers les filières de proximité.
- de créer des emplois locaux,
- de valoriser l'innovation technologique locale en faisant travailler des étudiants sur des projets concrets de structuration économique.
de développer les relations entre acteurs agricoles et acteurs urbains pour permettre une meilleure intégration du projet de territoire d'ensemble.

La carte ouverte du plateau de Saclay favorisera :
- la découverte des dimensions agricoles et naturelles,
- le dynamisme de l'économie locale,
- le développement du tourisme (rural et scientifique) aux portes de Paris.

Elle contribuera au développement de l'attractivité du territoire.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Agriculteurs, élus locaux, citoyens

Localisation géographique :
- YVELINES
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Carte ouverte numérique du Plateau de Saclay	100 630,00	70,89%
Etude vente collective numérique	41 329,10	29,11%
Total	141 959,10	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	36 331,64	25,59%
EPA Paris-Saclay	24 797,46	17,47%
Région Ile-de-France - Fonds du Tourisme Régional - subvention acquise par délibération CP de Juillet 2016	20 000,00	14,09%
Autofinancement	20 326,00	14,32%
CD 78	10 504,00	7,40%
FEADER LEADER	30 000,00	21,13%
Total	141 959,10	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	18 165,77 €
2017	18 165,77 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	15 000,00 €
2013	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	30 000,00 €
2014	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en	30 000,00 €

	oeuvre du plan d'action	
2015	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	30 000,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	4 500,00 €
2016	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	20 000,00 €
	Montant total	129 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015871

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISE EN OEUVRE DU PLAN BIO AU TITRE DE L'ANNEE 2017 - GAB IDF

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Mise en œuvre de la convention GAB IDF	471 428,57 €	70,00 %	330 000,00 €
		Montant Total de la subvention	330 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-6574-193003-200
19300304- Agriculture biologique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGRIC BIO REG ILE FRANCE GPT G A B REG
Adresse administrative : DE LA LIBERATION -MELENFROY 77970 PECY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Christian PIERRE, Président

Date de publication au JO : 1 novembre 2012

N° SIRET : 43753681600030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Mise en œuvre de la convention GAB IDF
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Objet du projet : mise en oeuvre du Plan bio 2014-2020

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
1 - Amener un nombre croissant d'agriculteurs à convertir leur ferme en production biologique afin :
- de répondre aux objectifs d'augmentation des surfaces du plan bio régional 2014 – 2020
- de passer progressivement à une autre échelle
Objectifs opérationnels :
- Mobiliser les acteurs de territoire pour sensibiliser les agriculteurs locaux à la faisabilité de produire bio, notamment sur des zones à enjeux,
- Obtenir des retombées media, notamment dans la presse professionnelle et locale, sur les opportunités que représente l'Agriculture Biologique

- Apporter une visibilité sur des données économiques pour faire levier vers des conversions importantes
- Proposer un accompagnement personnalisé aux porteurs d'un projet de conversion ou d'installation

2 - Accompagner les collectivités franciliennes :
- dans la mise à disposition de foncier,
- la mise en place de projets de territoire sur l'agriculture biologique
- sur l'introduction de produits bio locaux en restauration collective.

3 - Encourager l'emploi et les actions de formation et démonstration en agriculture biologique

4 - Sécuriser et accompagner les agriculteurs biologiques de la région, tous types de productions confondus, avec une attention particulière auprès des agriculteurs nouvellement installés ou convertis à l'agriculture biologique.

5 - Favoriser la recherche et l'innovation expérimentale en participant à l'organisation d'échanges entre les organismes de recherche et les producteurs biologiques d'Ile-de-France

6 - Apporter de la visibilité sur les marchés et sécuriser les débouchés biologiques sur les circuits courts et longs, en accompagnant les producteurs et les opérateurs économiques vers une contractualisation amont/aval, avec notamment la SCIC Coop Bio Ile de France.

7 - Développer les outils filières manquants localement, aussi bien au niveau des fermes qu'au niveau collectif, afin d'adapter l'offre à la demande.

8 - Apporter des informations chiffrées et des statistiques aux collectivités ainsi qu'aux acteurs franciliens sur l'Agriculture Biologique en Île-de-France pour appuyer la construction des politiques publiques et faciliter le travail prospectif en matière de filières

9 - Rendre visible la production biologique d'île-de-France aux franciliens et accompagner les associations citoyennes franciliennes notamment sur l'organisation d'événements

10- Participer à l'animation et au pilotage du Plan Bio 2014 - 2020

Description :
Les actions du Plan Bio, et leurs suivis, sont réparties au sein de quatre groupes thématiques.

Le groupe thématique : Sensibilisation, conversion et conseil (Deux volets)

Volet "Sensibilisation" (co-animation GAB – Chambres d'agriculture). Il s'agit dans ce cadre de :
- Continuer à développer les liens avec les établissements d'enseignement agricole (en lien avec la DRIAAF, la Bergerie Nationale et la délégation régionale du CNEAP), en s'appuyant sur le réseau de fermes de démonstration remis à jour et en développant des outils adaptés à ce public.
- Renforcer des actions ciblées de sensibilisation des agriculteurs conventionnels en partenariat avec des acteurs locaux (ex : maîtres d'ouvrage eau potable, intercommunalités, ...)
- Organiser une journée d'échanges et d'information destinée aux collectivités, pour que ces dernières soient motrices dans l'intégration de l'agriculture biologique sur leur territoire.

Volet "Conversion, conseil" (Animation Chambres d'agriculture).
Il s'agit de :
- Poursuivre l'accompagnement des conversions notamment laitières et céréalières, grâce à la visibilité sur les débouchés économiques qu'offrent par exemple Biolait et la "Coopérative Bio IDF"
- Poursuivre les échanges de savoir-faire par différentes modalités en maraîchage (groupes d'échanges thématiques, groupes d'échanges locaux sur des secteurs etc.), les développer dans les autres types de production (grandes cultures, légumes de plein champ, arboriculture…)

- Apporter une attention particulière aux agriculteurs nouvellement installés et convertis

Groupe thématique : Recherche innovation

Il s'agit dans ce cadre de :
- Poursuivre la participation et le suivi de projets de recherche expérimentation avec vulgarisation notamment par des articles auprès des agriculteurs dans le différents types de production
- Poursuivre la participation au projet PICRI avec l'INRA sur la sélection variétale en blé bio.

Groupe thématique : Foncier et installation (co animation SAFER-Terre de Liens)

Il s'agit dans ce cadre de :
- Poursuivre les actions d'accompagnement collectif et individuel auprès de porteurs de projet d'installation, avec les orientations suivantes : sécuriser davantage les installations, améliorer l'accompagnement technico-économique des porteurs de projet, poursuivre les échanges de savoir-faire et l'insertion dans les réseaux professionnels d'agriculteurs bio.
- Renforcer les actions de sensibilisation et d'accompagnement à la transmission des fermes bio ; instaurer des initiatives auprès des agriculteurs conventionnels (par exemple les arboriculteurs) ; poursuivre la réflexion sur les différentes modalités de reprise de fermes (diversification des productions et débouchés, projets collectifs, modes de financement…)
- Renforcer les liens avec les collectivités et acteurs territoriaux afin de faciliter les installations.

Groupe thématique : Filières et consommation

A. Connaître la production bio et en conversion francilienne et les marchés bio d'IdF
Il s'agit notamment de :
- Réaliser la réalisation d'enquêtes et de synthèses d'études pour éditer l'observatoire régional de l'agriculture biologique avec la poursuite du volet "filirèes et débouchés.
- Focus 2017 : mettre l'accent sur les légumineuses et les légumes de Plein Champ

B. Accompagner l'organisation des filières AB en région Île-de-France
Il s'agit notamment de :
- Poursuivre l'appui aux projets collectifs de producteurs notamment en lien avec la Coopérative Bio Île de France et aux projets permettant la structuration de filières lait et légumes bio.
- Accompagner les éleveurs de volailles pour trouver des solutions collectives d'abattage/découpe en bio pour permettre la commercialisation en circuit de proximité
- Accompagner les projets individuels, notamment par l'appui sur la mise en place d'outils de stockage et de primo-transformation
- Structurer des fiilières luzerne et autres légumineuses pour permettre la diversification des cultures dans les rotations.
- Renforcer les liens avec les opérateurs de l'aval, par la contractualisation pour sécuriser les débouchés.
- Poursuivre l'état des lieux annuel de la filières Grandes cultures bio en Île-de-France.

C. Promouvoir et développer la consommation de produits biologiques franciliens
Il s'agit notamment de :
- Poursuivre la professionnalisation des agriculteurs souhaitant faire de l'accueil pédagogique sur leurs fermes
- Mobiliser et accompagner les associations citoyennes franciliennes à l'organisation d'événements de sensibilisation sur l'AB en IdF (Printemps bio, campagne Manger Bio et Local, c'est l'idéal).
- Moderniser la communication auprès des consommateurs via notamment la carte interactive des producteurs bio en vente directe
- Poursuivre l'accompagnement de l'introduction des produits bio en restauration collective, incluant les lycées franciliens engagés dans la démarche.

Animation transversale du plan bio en lien avec les 4 groupes thématiques ; le comité technique ; le comité de pilotage.
Le GAB continuera à s'impliquer dans les différentes instances du Plan Bio :
- Animation ou co-animation des groupes thématiques "sensibilisation", "recherche innovation", "filières et consommation".
- Participation active aux autres groupes thématiques "conversion conseil", "Installation foncier".

Moyens mis en œuvre :
12 ETP, 6 bureaux situés à Paris (75019), du matériel informatique, des frais annexes permettant de financer des interventions pour les formations, des impressions et autres prestations extérieures.

Intérêt régional :
Le développement de l'agriculture biologique répond à des enjeux importants pour l'Ile de France :
- une alimentation territorialisée afin d'aider à relocaliser les sources en matières premières sur le territoire et permettre la mise en place de circuits alimentaires de proximité
- Répondre à la demande des 69% des 12 millions de franciliens qui déclarent consommer au moins un produit biologique par mois
- l'accès à une alimentation de qualité auprès des scolaires (notamment vers les lycées),
- le développement d'ateliers de primo-transformation de produits agricoles afin de réduire les coûts logistiques, d'être au plus près des consommateurs, de réduire les intermédiaires et de rendre les produits biologiques accessibles à tous.
- la création d'une dynamique économique sur le territoire et d'emploi non délocalisables
- limiter la dégradation de la qualité des sols et de l'eau
- limiter l'impact sur l'évolution climatique
- la recrudescence de porteurs de projets intéressés par ce mode de production en région qui souhaitent créer de l'activité sur notre territoire
- la nécessité de maintenir des espaces agricoles et d'inscrire leur développement dans la durabilité.
- la valorisation des produits issus des exploitations biologiques franciliennes afin de les pérenniser et favoriser la conversion d'autres exploitations vers l'AB

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
- Environ 350 agriculteurs conventionnels ayant été ciblés comme potentiellement intéressés par l'AB (dont certains sur des zones à enjeu eau)
- Potentiellement 5000 agriculteurs conventionnels
- Environ 120 porteurs de projet d'installation inscrits dans le parcours d'accompagnement ABIOSOL
- 200 agriculteurs biologiques ou en conversion
- 6000 élèves et apprentis dans les lycées agricoles et centres de formation dont 2 BPREA bio
- 10 coopératives céréalières bio : 3 sont 100% bio et 7 sont mixtes (conventionnelles avec une partie bio) dont certaines regroupées au sein d'une union de commercialisation pour les produits bio ; une vingtaine de grossistes et distributeurs présents sur Rungis ; 783 préparateurs/ transformateurs (Agence Bio, 2012) ; 358 magasins spécialisés bio (Bio Linéaires, 2012)…
- Les élus locaux, 104 intercommunalités recensées, les communes impliquées dans la mise en place de circuits alimentaires de proximité,
-Les associations locales et 12 millions de franciliens dont 69% déclarant consommer au moins un produit biologique au moins une fois par mois (Agence Bio, 2015).

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Personnel coût jour	471 428,57	100,00%
Total	471 428,57	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional d'Ile-de-France	330 000,00	70,00%
Autres financements (subvention prévisionnelle)	141 428,57	30,00%
Total	471 428,57	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	165 000,00 €
2018	165 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programme de développement de l'agriculture biologique (PARC BIO)	315 495,00 €
2013	Restauration BIO	144 800,00 €
2014	Programme de développement de l'agriculture biologique (PARC BIO)	315 495,00 €
2014	Restauration BIO	144 800,00 €
2015	Mise en œuvre de la convention GAB IDF	144 430,00 €
2015	Mise en œuvre du Plan Bio 2014-2020	470 000,00 €
	Montant total	1 535 020,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016099

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISE EN OEUVRE DU PLAN BIO AU TITRE DE L'ANNEE 2017 - RESEAU DES AMAP EN ILE-DE-FRANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Mise en œuvre du Plan Bio 2014-2020	220 400,00 €	50,00 %	110 200,00 €
	Montant Total de la subvention		110 200,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-6574-193003-200
19300304- Agriculture biologique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AMAP IDF RESEAU ASSOCIATIONS POUR MAINTIEN AGRICULTURE PAYSANNE IDF
Adresse administrative : 24 RUE BEAUBOURG 75003 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ALAIN LE VOT, Président

Date de publication au JO : 4 décembre 2004

N° SIRET : 48031261000029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Mise en œuvre du Plan Bio 2014-2020
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Objet du projet : Mise en oeuvre du Plan Bio 2014-2020

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
- Maintenir et développer une agriculture biologique locale, économiquement viable, socialement équitable écologiquement soutenable, créatrice d'activité économique, de lien social et de dynamique territoriale
- Promouvoir une agriculture biologique citoyenne de proximité
- Accompagner les dynamiques territoriales favorisant l'installation en agriculture biologique de proximité et les circuits courts
- Sensibiliser et former les acteurs territoriaux sur l'installation agricole biologique de proximité

- Accompagner les porteurs de projet dans leur installation en agriculture biologique.
- Développer une veille foncière sur les territoires
- Favoriser l'installation et le maintien des collectifs agricoles en production biologique de proximité
- Développer les partenariats AMAP, partenariats directs entre consommateurs et producteurs
- Accompagner les paysans en AMAP
- Favoriser l'amélioration continue des pratiques des paysans en AMAP et des consommateurs en AMAP

Description :
Les actions du Réseau AMAP IdF se font dans la continuité de celles des années précédentes.

Actions dans le cadre du groupe "Sensibilisation" du Plan bio 2014-2020. il s'agit notamment de :
- Participer aux instances du Plan Bio
- Participer à des séminaires de concertation régionale
- Mutualiser et coordiner les actions au sein du Pôle Abiosol
- Animer les actions du Réseau sur la thématique de la sensiblisation

Actions dans le cadre du groupe "Conversion et conseil" du Plan bio 2014-2020. Il s'agit notamment de :
- Disposer d'une vision globale du mouvement AMAP sur le territoire francilien : étude sur la situation des partenariats AMAP en Ile-de-France
- Accompagner plus particulièrement les nouveaux installés en AMAP : suivi individuel et mise en place d'une formation « Prendre du recul sur son installation »
- Accompagner les paysans membres, via la visite d'exploitations et l'organisation d'échanges entre producteurs sur des thématiques liées à la production en AMAP ;
- Accompagner les paysans en AMAP : mise en place d'un parcours « Etre paysan en AMAP » comprenant différents modules d'échanges et/ou formations sur des thématiques diverses : gestion économique de l'exploitation, temps de travail, relation-communication avec les groupes AMAP…

Actions dans le cadre du groupe "Foncier et installation" du plan bio 2014-2020. Il s'agit notamment :
- d'accompagner les dynamiques territoriales liées à la problématique foncière
- Sensibiliser et former des acteurs territoriaux sur l'installation agricole biologique :
o Formation des élus et agents des collectivités.
o Formation des groupes de citoyens souhaitant s'impliquer dans des projets de création d'activité agricole.
o Conception de supports pédagogiques à destination des élus et citoyens.
- Appui aux dynamiques territoriales en faveur de l'installation agricole
o Conseiller et orienter les acteurs du territoire
o Analyser les conditions d'installation sur les territoires
o Mobiliser les territoires autour des projets locaux émergeants
o Animer le dialogue territorial autour de projets identifiés
o Accompagner la mise en oeuvre des projets d'installation auprès des collectivités
o Capitaliser les expériences
- Suivi des partenariats en cours et développement de nouveaux partenariats stratégiques.
- de renforcer l'accompagnement des candidats à l'installation en agriculture biologique en Ile-de-France:
o Accompagnement individuel des porteurs de projet dans la construction de leur projet
o Accompagnement des futurs collectifs agricoles
o Organisation de formations
o Organisation d'échanges entre porteurs de projets et/ou des personnes ressources
o Mise en place d'un conseil juridique en partenariat avec l'AS77
o Accompagnement de la commercialisation en AMAP des porteurs de projets
o Renforcement des partenariats avec les structures de formations agricoles
o Valorisation des résultats de l'étude sur les références technico-économiques des maraichers en AMAP en IdF sous formes d'outils pédagogiques
- de venir en appui sur la recherche de financement solidaire des exploitations agricoles biologiques en circuit court

o Suivi des partenariats en cours et développement de nouveaux partenariats stratégiques
o Appui au développement de cagnottes solidaires
o Mobilisation de groupes de consommateurs
o Mise en relation des paysans ou porteurs de projet ayant des besoins de financement avec les acteurs pouvant y répondre

Actions dans le cadre du groupe "Filières et consommation" du plan bio 2014-2020. Il s'agit notamment :
- d'accompagner des nouveaux groupes en création : formations pour les créateurs d'AMAP, conception d'outils méthodologiques ;
- Accompagnement des paysans souhaitant se convertir en AMAP : formation , visites des exploitations, conception d'outils méthodologiques ;
- d'accompagner individuellement les paysans dans la définition de leur projet de commercialisation en AMAP et faciliter la mise en relation entre paysans et groupes de consommateurs
- d'identifier les besoins spécifiques des groupes AMAP et les accompagner individuellement et/ou collectivement sur des thématiques variées (juridique, sanitaire/hygiène…)
- de soutenir les groupes AMAP dans leurs actions quotidiennes (recrutement des adhérents, mobilisation à des salons, AG…)
- de suivre les partenariats en difficulté
- d'accompagner des partenariats hors maraichage : recensement et analyse des expériences en cours sur les filières hors maraîchage; organisation d'échanges entre producteurs ; adaptation du contrat AMAP aux productions hors maraîchage ; appui au développement de nouveaux partenariats AMAP en hors maraîchage.
- de garantir le respect des principes AMAP par une démarche participative : appui à l'appropriation de la nouvelle Charte des AMAP (rencontres régionales, suivi des Inter-AMAP) ; élaboration de fiches pédagogiques thématiques sur l'amélioration des pratiques spécifiques au partenariat AMAP en vue de réaliser un guide méthodologique ; capitalisation de bonnes pratiques.
- de structurer la filière : identifier et accompagner les amapiens-relais au sein de chaque groupe AMAP pour faciliter et consolider les échanges d'informations ; développer une stratégie générale sur les interAmap et renforcement du maillage territorial ; accompagner la mobilisation bénévole des amapiens ;
- de promouvoir une agriculture biologique de proximité

Communication transversale aux 4 groupes :
- Mutualisation et coordination au sein du Pôle Abiosol
Animation transversale du plan bio en lien avec les 4 groupes thématiques ; le comité technique ; le comité de pilotage.
- Participation aux instances du Plan Bio

Moyens mis en œuvre :
3.3 ETP
1 bureau en location situé à Montreuil.
Poste et environnement de travail (informatique, reprographie...) pour chaque salarié
Frais liés aux actions : conception et impression d'outils, locations de salles, honoraires des intervenants, défraiement d'intervenants paysans, déplacements.

Intérêt régional :
En accompagnant le développement et le renforcement de partenariats AMAP autour de produits diversifiés, et en favorisant l'installation en agriculture biologique, le Réseau AMAP-IDF répond à de nombreux enjeux du territoire régional francilien :
- Augmenter les surfaces en agriculture biologique de proximité et l'offre de produits biologique de proximité
- Augmenter le nombre d'exploitations en agriculture biologique de proximité
- Pérenniser les exploitations agricoles biologiques de proximité
- Favoriser l'intégration des projets d'installation en agriculture biologique de proximité dans les territoires
- Préserver des terres agricoles et favoriser leur exploitation en mode de production biologique

- Faciliter l'accès au foncier pour les porteurs de projet en agriculture biologique de proximité
- Soutenir les systèmes de contractualisation directe entre consommateurs et producteurs
- Promouvoir un rapport responsable et citoyen à l'alimentation et autour du soutien à une agriculture durable de proximité
- Faire vivre une économie sociale et solidaire, équitable et de proximité

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public cible du programme du Réseau AMAP IdF est constitué de :
- 280 groupes AMAP
- 85 maraichers biologiques d'Ile de France
- 100 porteurs de projets accompagnés dont 40% environ par le Réseau des AMAP IdF
- 50 collectivités et territoires ruraux et péri-urbains d'Ile de France
- 2 promotions des BPREA en maraichage bio
- De manière générale, l'ensemble de la population francilienne est concernée par les actions de communication et de mobilisation

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Personnel (coût jours)	220 400,00	100,00%
Total	220 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional Île-de-France	110 200,00	50,00%
Autofinancement	110 200,00	50,00%
Total	220 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	55 100,00 €
2018	55 100,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en	17 500,00 €

	fonctionnement	
2013	PARC BIO	124 017,00 €
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	19 000,00 €
2014	PARC BIO	150 424,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	20 000,00 €
2015	Mise en œuvre du Plan Bio 2014-2020	170 000,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	15 000,00 €
	Montant total	515 941,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015897

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PLAN BIO "COMPLEMENTS AU PROGRAMME D'ACTIONS 2016" CA 77

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Mise en œuvre de la convention « Chambres » (fonctionnement)	30 000,00 €	70,00 %	21 000,00 €
	Montant Total de la subvention		21 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-65738-193003-200
19300304- Agriculture biologique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHAMBRE AGRICULTURE 77
Adresse administrative : 418 RUE ARISTIDE BRIAND
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Statut Juridique : Organisme Consulaire
Représentant : Monsieur Thierry BONTOUR, Président

N° SIRET : 18770003400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Mise en œuvre de la convention « Chambres » (fonctionnement)
Rapport Cadre : CR10-15 modifiée du 13/02/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le programme d'actions se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
De nouvelles actions 2016 sont prévues, et notamment:
- accompagnement de la conversion
- renforcement de l'expérimentation (notamment mise en place de l'essai système OPTISOL)
- mise en place du Pôle de Compétitivité Technique en AB.

Description :
Suite à la première affectation réalisée en CP 16-432 du 21 septembre 2016 , et face à une seconde vague de conversion suite à celle enregistrée en 2009-2010, un fort travail de renseignement et d'accompagnement est mis en œuvre par les conseillers des chambres d'agriculture.

Cette seconde affectation vise à renforcer la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne pour accompagner :

- le renforcement de l'appui à la conversion à l'installation et au suivi technique des producteurs
- la dynamisation des conversions (réunions d'informations)
- la mise en relation entre les agriculteurs biologiques et conventionnels
- l'appui technique permettant aux producteurs de gagner en technicité
- toute volonté de diversification des productions (élevage, cueillette, transformation, etc.)
- la mise en place du PCTAB (Pôle de Compétitivité Technique en AB en IDF)

Moyens mis en œuvre :
9 agents équipés (informatique, téléphonie, communication, déplacement, support Chambre d'Agriculture 77) :
- 1 coordinateur pour les chambres d'agriculture d'Ile-de-France du pôle agronomie et environnement
- 4 ingénieurs en AB
- 1 conseiller maraîchage
- 1 responsable pôle économie et territoire (filière, circuits courts, produits du terroir, nouvelles filières)
- 1 responsable urbanisme et foncier
- 1 animatrice dossier installation
- 1 animatrice dossier enseignement et formation

Intérêt régional :
Dans un contexte francilien où les demandes, notamment environnementales et alimentaires, apparaissent comme primordiales, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne développe de nombreuses actions et investit afin :
- de promouvoir le Plan Bio et ses objectifs,
- de réduire l'impact environnemental de l'agriculture,
- de développer l'AB pour toutes les productions,
- de développer des partenariats afin de construire des actions efficientes sur l'Ile-de-France,
- d'accompagner et de créer les références technico-économiques nécessaires aux agriculteurs,
- d'engager des actions territoriales sur des zones à enjeux environnementaux (notamment Eau),
- de développer des circuits de commercialisation courts afin de répondre à la demande régionale et de redonner de la valeur ajoutée aux exploitations engagées

Cette subvention ne donne pas lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter un stagiaire. Le bénéficiaire s'est déjà engagé à recruter des stagiaires au titre de la convention-cadre.

Public(s) cible(s) :
- 190 agriculteurs bio ou ayant engagé une conversion
- 15 - 20 agriculteurs candidats à la conversion
- 5.000 agriculteurs conventionnels, GDA, CETA… (information, communication, réunions, observatoires et références technico-économiques)
- Conseil Environnemental 77 (15 organismes)
- Organismes techniques (5) et de recherche (2) pour échanges de données, résultats, méthodologies…
- Porteurs de projets territoriaux, SAGE…
- Collectivités locales, conseils départementaux

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Personnel (coût jours)	30 000,00	100,00%
Total	30 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional Ile-de-France	21 000,00	70,00%
Autofinancement	9 000,00	30,00%
Total	30 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 500,00 €
2018	10 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Filières agricoles de proximité	37 000,00 €
2013	PARC BIO	169 862,50 €
2013	PRAIRIE : aides aux porteurs de projet	39 300,00 €
2014	Formation et sensibilisation des élus et des associations à la problématique foncière	54 000,00 €
2014	PARC BIO	169 862,50 €
2015	Mise en œuvre de la convention "Chambres"	446 425,20 €
2016	Mise en œuvre de la convention « Chambres » (fonctionnement)	386 388,20 €
2016	Mise en œuvre de la convention "Chambres"	275 880,00 €
	Montant total	1 578 718,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015900

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PLAN BIO "COMPLEMENTS AU PROGRAMME D'ACTIONS" CAIDF OUEST

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Mise en œuvre de la convention « Chambres » (fonctionnement)	100 040,00 €	70,00 %	70 028,00 €
	Montant Total de la subvention		70 028,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-65738-193003-200
19300304- Agriculture biologique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHAM INTERD AGRICULT IDF
Adresse administrative : 2 AV JEANNE D'ARC BP 111
78153 LE CHESNAY CEDEX
Statut Juridique : Organisme Consulaire
Représentant : Monsieur CHRISTOPHE HILLAIRET, Président

N° SIRET : 18780005700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Mise en œuvre de la convention « Chambres » (fonctionnement)
Rapport Cadre : CR10-15 modifiée du 13/02/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le programme d'actions se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
De nouvelles actions 2016 sont prévues, et notamment:
- Informer les agriculteurs sur les pratiques de l'Agriculture Biologique
- Renforcer les actions d'accompagnement et de suivi à la conversion à l'Agriculture Biologique
- Améliorer la technicité des agriculteurs biologiques
- Accompagner techniquement les exploitants biologiques

Description :
La Chambre d'Agriculture Interdépartementale intervient sur les thématiques suivantes :

Thématique "Installation et foncier" du plan bio 2014-2020 :

-Intervention au niveau de l'accompagnement méthodologique, technique et juridique des collectivités en apportant des éléments nécessaires à la compréhension de l'intérêt pour les collectivités de mobiliser du foncier au profit de l'AB en particulier (ex : accompagnement des projets maraîchers des communes de Ris-Orangis, Torcy, St Denis).
- Suivi du pôle maraichage biologique leader en Ile-de-France situé à Brétigny sur Orge : la libération de la base de Brétigny par l'armée entraine la disponibilité de 92 ha dont 72 ha de SAU qui seront consacrés à la mise en place d'un lotissement agricole en maraichage biologique. L'expérience des lotissements maraichers et horticoles de Périgny et Mandres-les-Roses qui datent des années 1970 montre qu'aujourd'hui ce type d'aménagement collectif est un véritable succès grâce à la mutualisation du matériel, des bâtiments et des installations diverses nécessaires à la production, à la transformation et à la commercialisation.
- suivi des projets d'installation

Thématique "Recherche et innovation" du plan bio 2014-2020

- Développement de l'acquisition de références techniques :
* mise en place et suivi des essais variétés (blés, triticale, orge d'hiver, protéagineux) et techniques culturales (fertilisation, désherbage, gestion des vivaces, …) en grandes cultures,
* mise en place et suivi d'essais variétés (carottes et courges, aubergines et poivrons, mâche,…), mise en place d'essais d'association de plantes, fertilisation (amendements organiques) et de protection des cultures (produits alternatifs) en production maraîchère,
* réunion du groupe technique maraichage Bio pour définir les expérimentations,
* suivi technique du chanvre et du projet ADéPAM de développement d'une filière huiles essentielles sur le PNR du Gâtinais et perspectives en Bio.

Thématique "conseil et conversion" du plan bio 2014-2020

- visites individuelles auprès de producteurs en grandes cultures, en maraîchage et arboriculture
- "tours de plaine" collectifs en grandes cultures,
- Bulletin d'information technique (guide variétal en maraîchage, "Technimar BIO " …),
- suivi technique de la production de haricots verts bio en légume de plein champ (78),
- réunions, formations.
- favoriser l'échange et le transfert technique entre producteurs bio et producteurs conventionnels : animation de démonstrations de désherbage mécanique, réunions et visites d'exploitation communes entre producteurs maraîchers bio et conventionnels, lien avec les réseaux fermes DEPHY
- suivi d'un projet de conversion en production fruitière,
- suivi des projets de diversification en atelier élevage en lien avec l'ERE

Moyens mis en œuvre :
4 agents affectés pour partie de leur temps à l'AB :
- grandes cultures : 1 agent à temps plein et 1 agent à temps partiel (20 %),
- cultures maraîchères : 1 agent à temps plein,
- arboriculture fruitière : 1 agent temps partiel (5 %).
Participation du bureau expérimentation grandes cultures (de 5 à 8 jours / an notamment pour les travaux de semis/récolte) à la recherche de références (semis, notations, récolte des essais).
Mise à disposition du matériel d'expérimentation Chambre d'Agriculture pour le semis et la récolte des essais en grande culture.

Intérêt régional :
La région Ile-de-France compte de plus en plus de consommateurs qui souhaitent disposer d'une offre en aliments biologiques frais (légumes, fruits, produits laitiers et carnés, …) plus importante.
Les actions de la Chambre interdépartementale sont destinées à répondre à cette demande.
De plus, l'augmentation des surfaces en bio contribuera à atteindre les objectifs d'Ecophyto de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires en Ile-de-France.

Cette subvention ne donne pas lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter un stagiaire. Le bénéficiaire s'est déjà engagé à recruter des stagiaires au titre de la convention-cadre.

Public(s) cible(s) :
Installation et appui technique auprès des exploitants en maraîchage, arboriculture, grandes cultures (installation ou suivi)

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Personnel (coût jours)	100 040,00	100,00%
Total	100 040,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional Ile-de-France	70 028,00	70,00%
Autofinancement	30 012,00	30,00%
Total	100 040,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	35 014,00 €
2018	35 014,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	PARC BIO	109 200,00 €
2014	Expérimentations et montages de projets avec les organismes de développement agricole	80 000,00 €
2014	Formation et sensibilisation des élus et des associations à la problématique foncière	32 384,00 €
2014	PARC BIO	109 200,00 €
2014	PASS Filière - Mise en œuvre du plan d'action	29 621,00 €
2015	Expérimentations et montages de projets avec les organismes de développement agricole	40 038,00 €
2015	Mise en œuvre de la convention "Chambres"	218 860,00 €
2016	Mise en œuvre de la convention « Chambres » (fonctionnement)	227 740,00 €

2016	Mise en œuvre de la convention "Chambres"	113 240,00 €
2016	PASS Filière - Mise en œuvre du plan d'action	32 166,00 €
	Montant total	992 449,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016807

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PASS'FILIERE ELEVAGE VOLET VIANDE - ACTIONS 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
PASS Filière - Mise en oeuvre du plan d'action	233 333,34 €	30,00 %	70 000,00 €
		Montant Total de la subvention	70 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-6574-193001-200
19300103- Soutien aux filières

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETS REG ELEVAGE IDF
Adresse administrative : 418 RUE ARISTIDE BRIAND
77350 LE MEE S/SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MARC LESTY, Président

Date de publication au JO : 29 septembre 1971

N° SIRET : 30430635000022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : PASS Filière - Mise en oeuvre du plan d'action
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le programme d'action se déroule sur une année civile.

Description :
Cette action correspond à la mise en oeuvre, au titre de l'année 2016, des actions A1_viande, A2_viande, A3_viande, B1, B2 et C2 du PASS'Filière Elevage.

Intérêt régional :
Cette subvention ne donne pas lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter un stagiaire. Le bénéficiaire s'est déjà engagé à recruter des stagiaires au titre de la convention-cadre.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de personnel	233 333,34	100,00%
Total	233 333,34	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional Ile-de-france	70 000,00	30,00%
Autofinancement	163 333,34	70,00%
Total	233 333,34	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	35 000,00 €
2017	35 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	PARC BIO	58 832,50 €
2014	PARC BIO	46 112,50 €
2015	Mise en œuvre de la convention "Chambres"	95 070,00 €
2015	PASS Filière - Animation du plan d'action	120 000,00 €
2015	PASS Filière - Mise en oeuvre du plan d'action	190 800,00 €
2016	Mise en œuvre de la convention « Chambres » (fonctionnement)	62 828,50 €
2016	Mise en œuvre de la convention "Chambres"	76 625,00 €
	Montant total	637 548,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016809

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PASS'FILIERE ELEVAGE VOLET VIANDE - ANIMATION 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
PASS Filière - Animation du plan d'action	72 000,00 €	72,22 %	52 000,00 €
	Montant Total de la subvention		52 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-6574-193001-200
19300103- Soutien aux filières

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETS REG ELEVAGE IDF
Adresse administrative : 418 RUE ARISTIDE BRIAND
77350 LE MEE S/SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MARC LESTY, Président

Date de publication au JO : 29 septembre 1971

N° SIRET : 30430635000022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : PASS Filière - Animation du plan d'action
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le programme d'action se déroule sur une année civile.

Objectifs :
Favoriser la communication entre les maillons production, transformation et distribution pour les filières Viande d'Île-de-France.
En raison du faible nombre de producteurs, il est plus judicieux de réunir l'ensemble des productions et des systèmes de productions (biologiques, conventionnels) au sein d'une filière viande francilienne.
Rechercher des synergies et catalyser les projets de filière dans un objectif de valorisation et de commercialisation des produits franciliens.
Mettre en relation les porteurs de projet avec les organismes pouvant les accompagner.
Créer de la valeur ajoutée et l'ancrer sur le territoire chez les éleveurs, les transformateurs et les distributeurs franciliens.

Description :
- Volet 1 : pilotage et suivi du programme d'action PASS'Filières Viande
Le Comité de Filière des PASS'Filières Élevage Viande a pour vocation de veiller à la mise en œuvre du programme d'action.
Le comité de filière se réunira au moins une fois par an.
Le comité de pilotage restreint, constitué des financeurs et des porteurs des actions, se réunira pour des besoins occasionnels plus spécifiques de pilotage.
L'Établissement Régional de l'Élevage se chargera de la préparation des calendriers, de l'organisation et de l'animation des Comités, du suivi des actions, du budget des actions et des retours auprès des organismes financeurs et partenaires.

- Volet 2 : Animation de la filière Viande
1- Constitution du réseau de filière francilien autour d'un animateur
- Rencontrer les professionnels des filières viande, afin de recueillir leurs attentes et leur engagement possible.
- Recenser les projets individuels innovants et les faire connaitre,
- Rencontrer les organismes partenaires (Conseil, enseignement, recherche)
- Identifier les moyens d'accompagnement existant en Île-de-France et dans les régions voisines.
- Rechercher des financements complémentaires.

2- Animer des ateliers thématiques répondant à la demande des acteurs
Au sein de la filière Viande, et ponctuellement sur des questions transversales aux filières Lait et Viande :

Organiser des rencontres entre maillons production, transformation et distribution, avec pour objectifs :
- Améliorer la connaissance de l'offre et de la demande en Île-de-France (quantitatif, qualitatif, organisationnel…) grâce aux échanges entre maillons.
- Rechercher les synergies entre les maillons production, transformation et distribution pour un maintien et un développement des filières viande et lait franciliennes.
- Évaluer les besoins concernant l'ensemble de la filière, repérer d'éventuels projets de filière et les leur apporter un appui particulier, en lien avec les autres actions de PASS'Filières Élevage Lait et Viande. Etudier les possibilités d'une logistique collective pour faciliter l'accès aux abattoirs.

3- Accompagner les projets, mettre en lien les porteurs de projets
Repérer et faire connaitre les projets innovants portés par les acteurs des filières Viande.
Créer un répertoire de l'offre actuelle disponible en accompagnement des projets, et le mettre à disposition des porteurs de projets (sur internet notamment).
Proposer aux porteurs de projet des appuis ciblés, qui pourront être apportés par les différents organismes existants : CA, CERVIA, GRAB, ERE…

Intérêt régional :
Cette subvention ne donne pas lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter un stagiaire. Le bénéficiaire s'est déjà engagé à recruter des stagiaires au titre de la convention-cadre.

Public(s) cible(s) :
Membres du Comité de filière et autres acteurs
- Producteurs allaitants en circuits courts ou longs
- Transformation : abattoirs, ateliers de découpe, charcutiers
- Distribution : Artisans bouchers, détaillants, GMS

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de personnel	72 000,00	100,00%
Total	72 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional Ile-de-France	52 000,00	72,22%
Autofinancement	20 000,00	27,78%
Total	72 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	26 000,00 €
2017	26 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	PARC BIO	58 832,50 €
2014	PARC BIO	46 112,50 €
2015	Mise en œuvre de la convention "Chambres"	95 070,00 €
2015	PASS Filière - Animation du plan d'action	120 000,00 €
2015	PASS Filière - Mise en oeuvre du plan d'action	190 800,00 €
2016	Mise en œuvre de la convention « Chambres » (fonctionnement)	62 828,50 €
2016	Mise en œuvre de la convention "Chambres"	76 625,00 €
	Montant total	637 548,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016808

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PASS'FILIERE ELEVAGE VOLET LAIT - MISE EN OEUVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
PASS Filière - Mise en oeuvre du plan d'action	443 333,34 €	30,00 %	133 000,00 €
	Montant Total de la subvention		133 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-6574-193001-200
19300103- Soutien aux filières

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETS REG ELEVAGE IDF
Adresse administrative : 418 RUE ARISTIDE BRIAND
77350 LE MEE S/SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MARC LESTY, Président

Date de publication au JO : 29 septembre 1971

N° SIRET : 30430635000022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : PASS Filière - Mise en oeuvre du plan d'action
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le programme d'action se déroule sur une année civile.

Description :
Cette action correspond à la mise en oeuvre des actions A1_Lait, A2_Lait, A3_Lait, B1, et C2 du PASS'Filière Elevage.

Intérêt régional :
Cette subvention ne donne pas lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter un stagiaire. Le bénéficiaire s'est déjà engagé à recruter des stagiaires au titre de la convention-cadre.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PFrais de personnel	443 333,34	100,00%
Total	443 333,34	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional Ile-de-France	133 000,00	30,00%
Autofinancement	310 333,34	70,00%
Total	443 333,34	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	66 500,00 €
2017	66 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	PARC BIO	58 832,50 €
2014	PARC BIO	46 112,50 €
2015	Mise en œuvre de la convention "Chambres"	95 070,00 €
2015	PASS Filière - Animation du plan d'action	120 000,00 €
2015	PASS Filière - Mise en oeuvre du plan d'action	190 800,00 €
2016	Mise en œuvre de la convention « Chambres » (fonctionnement)	62 828,50 €
2016	Mise en œuvre de la convention "Chambres"	76 625,00 €
	Montant total	637 548,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016810

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PASS'FILIERE ELEVAGE VOLET LAIT - ANIMATION 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
PASS Filière - Animation du plan d'action	72 000,00 €	62,50 %	45 000,00 €
	Montant Total de la subvention		45 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-6574-193001-200
19300103- Soutien aux filières

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETS REG ELEVAGE IDF
Adresse administrative : 418 RUE ARISTIDE BRIAND
77350 LE MEE S/SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MARC LESTY, Président

Date de publication au JO : 29 septembre 1971

N° SIRET : 30430635000022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : PASS Filière - Animation du plan d'action
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le programme d'action se déroule sur une année civile.

Objectifs :
Favoriser la communication entre les maillons production, transformation et distribution, pour chacune des filières Lait et Viande.
En raison du faible nombre de producteurs, il est plus judicieux de rassembler l'ensemble des systèmes de productions (AOP, biologiques, conventionnels) au sein de chacune des filières Lait et Viande.
Rechercher des synergies et catalyser les projets de filière dans un objectif de valorisation et de commercialisation des produits franciliens.
Mettre en relation les porteurs de projet avec les organismes pouvant les accompagner
Créer de la valeur ajoutée et l'ancrer sur le territoire chez les éleveurs, les transformateurs et les distributeurs franciliens.

Description :
- Volet 1 : pilotage et suivi du programme d'action PASS'Filières Lait
Le Comité de Filière des PASS'Filières Élevage Lait a pour vocation de veiller à la mise en œuvre du programme d'action.
Le comité de filière se réunira au moins une fois par an.
Le comité de pilotage restreint, constitué des financeurs et des porteurs des actions, se réunira pour des besoins occasionnels plus spécifiques de pilotage.
L'Établissement Régional de l'Élevage se chargera de la préparation des calendriers, de l'organisation et de l'animation des Comités, du suivi des actions, du budget des actions et des retours auprès des organismes financeurs et partenaires.

- Volet 2 : Animation des filières Laitières franciliennes
1- Constitution du réseau de filière francilien autour d'un animateur
- Rencontrer les professionnels des filières laitières, afin de recueillir leurs attentes et leur engagement possible.
- Rencontrer les organismes partenaires (Conseil, enseignement, recherche)
- Identifier les moyens d'accompagnement existant en Île-de-France et dans les régions voisines.
- Rechercher des financements complémentaires.

2- Animer des ateliers thématiques répondant à la demande des acteurs
Au sein de la filière Lait, et ponctuellement sur des questions transversales aux filières Lait et Viande :

Organiser des rencontres entre maillons production, transformation et distribution, avec pour objectifs :
- Améliorer la connaissance de l'offre et de la demande en Île-de-France (quantitatif, qualitatif, organisationnel…) grâce aux échanges entre maillons.
- Rechercher les synergies entre les maillons production, transformation et distribution pour un maintien et un développement des filières laitières franciliennes.
- Évaluer les besoins concernant l'ensemble de la filière, repérer d'éventuels projets de filière et les leur apporter un appui particulier, en lien avec les autres actions de PASS'Filières Élevage Lait et Viande.

3- Accompagner les projets, mettre en lien les porteurs de projets
Repérer et faire connaitre les projets innovants portés par les acteurs des filières Lait.
Créer un répertoire de l'offre actuelle disponible en accompagnement des projets, et le mettre à disposition des porteurs de projets (sur internet notamment).
Proposer aux porteurs de projet des appuis ciblés, qui pourront être apportés par les différents organismes existants : CA, CERVIA, GRAB, ERE…

Intérêt régional :
Cette subvention ne donne pas lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter un stagiaire. Le bénéficiaire s'est déjà engagé à recruter des stagiaires au titre de la convention-cadre.

Public(s) cible(s) :
Membres du Comité de filière et autres acteurs
- Producteurs laitiers, en circuit long et en circuit court
- Transformateurs : Laiteries, fromageries, boulangers-pâtissiers
- Distribution : Crémiers-fromagers, détaillants, grandes et moyennes surfaces (GMS)

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de personnel	72 000,00	100,00%
Total	72 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional Ile-de-France	45 000,00	62,50%
Autofinancement	27 000,00	37,50%
Total	72 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	22 500,00 €
2017	22 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	PARC BIO	58 832,50 €
2014	PARC BIO	46 112,50 €
2015	Mise en œuvre de la convention "Chambres"	95 070,00 €
2015	PASS Filière - Animation du plan d'action	120 000,00 €
2015	PASS Filière - Mise en oeuvre du plan d'action	190 800,00 €
2016	Mise en œuvre de la convention « Chambres » (fonctionnement)	62 828,50 €
2016	Mise en œuvre de la convention "Chambres"	76 625,00 €
	Montant total	637 548,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015906

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PASS'FILIERE HORTICULTURE PEPINIERES - MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION 2015 "COMPLEMENTS"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
PASS Filière - Mise en oeuvre du plan d'action	6 300,00 €	100,00 %	6 300,00 €
		Montant Total de la subvention	6 300,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-6574-193001-200
19300103- Soutien aux filières

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CERVIA
Adresse administrative : 43 BOULEVARD HAUSSMANN
75009 PARIS 09
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Gérard HEBERT, Président

Date de publication au JO : 22 juin 2010

N° SIRET : 49774328600021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : PASS Filière - Mise en œuvre du plan d'action
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Que suite à une erreur de validation sur l'engagement, le bénéficiaire n'a pu bénéficier de la totalité de la subvention allouée à la CP 14-802 du 20/11/14.

Objectifs :
Cette opération correspond à la mise en œuvre de l'action "Développement d'un concept marketing s'appuyant sur des valeurs fortes et différenciantes" du PASS'Filière Horti Pépi.

Objectifs :
- Exploiter le potentiel local et la réceptivité du consommateur francilien pour valoriser une image territoriale commune.
- Identifier et développer une gamme restreinte de produits égéries de la marque Plantes d'Ile de France pour développer le concept marketing.
- Trouver de la valeur ajoutée - éléments de différenciation par rapport à la concurrence - pour rendre évident l'achat local

Description :
A – CONSTRUIRE UNE OFFRE « PRODUITS » ADAPTEE AUX CONSOMMATEURS FRANCILIENS

A partir des travaux menés par l'AREXHOR SM (recherche de variétés spécifiques, remises au goût du jour d'anciennes variétés, innovations techniques…), auquel le CERVIA participera, un travail de validation mais aussi de sélection des propositions soumises par l'AREXHOR SM, sera fait auprès du consommateur :

- Effectuer une analyse consommateurs (expert et non expert) sur l'image végétale de la région et les orientations plantes sur la base du travail d'AREXHOR SM
- Mettre en œuvre un travail de valorisation marketing de ces gammes végétales IDF.

B – RENDRE VISIBLE L'OFFRE « PRODUITS » DANS LES RESEAUX DE DISTRIBUTION EN S'APPUYANT SUR DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION LEVIERS PARTENAIRES.
Jardineries, GSA, GSB :
- Identification des enseignes les plus moteurs
- Mise en place d'une charte d'engagement dans la démarche à l'aide d'un comité d'expert (qui se déclinerait selon la charte d'engagement des producteurs et comme cela a été fait en alimentaire - action déjà portée par le CERVIA)
- Mise en place d'un plan d'action de visibilité et de référencements de la gamme retenue: PLV adaptée, messages récurrents, ….

Vente au détail :
- Structurer la visibilité des points de vente des adhérents avec des kits de communications et mise en place formalisée

Grossistes et détaillants :
- Identification des enseignes les plus moteurs
- Mise en place d'un plan d'action de visibilité et de référencements de la gamme retenue: PLV adaptée, messages récurrents

C – DEMULTIPLIER LE NOMBRE D'ADHERENTS PROFESSIONNELS

D – PROMOTION DE LA FILIERE
- Mettre à disposition de la filière et des professionnels des outils de visibilité et de promotion adéquats
- Structurer la promotion globale
- Réadapter les outils de promotion développés par le CERVIA
- Fournir aux acteurs de la filière les outils de promotion adéquats afin d'assurer une promotion commune
- Finaliser, communiquer et valoriser les valeurs de la démarche collective
- Créer des occasions de rencontres physiques les « familles » de clientèle ; grand paysage, collectivités et architectes urbanistes ; paysage vers les particuliers ; grossistes ; distribution ; fleuriste
- Créer et/ou renforcer les liens entre les acteurs de la filière végétale francilienne par des rencontres physiques et régulières, afin de bénéficier d'une force régionale plus importante et d'une promotion de plus grande ampleur (Créer un atelier à l'A.G. de l'UNEP IDF pour promouvoir la production végétale francilienne; finaliser, communiquer et valoriser la Charte Régionale auprès des collectivités locales et architectes concepteurs)
- Bâtir un plan de promotion pour les produits, vers le grand public et l'ensemble de la filière
- Construire la promotion produits et consommateurs
- Assurer une visibilité réelle de la marque afin de stimuler une consommation locale de produits régionaux

Moyens mis en œuvre :
- Synthèse des analyses consommateur
- Groupe de travail de professionnels pour faire du brainstorming (intégrant distributeurs, experts, journalistes, pépiniéristes et horticulteurs leaders)
- Recommandations de structures de gammes « produits » sur la base du travail réalisé par l'AREXHOR SM
- Sélection de plantes
- Validation de la gamme
- Détermination d'un cahier des charges pour la mise en œuvre du Concept marketing qui permettra de construire le discours, tant chez les professionnels, que dans le salons pro et événements grand public
- 20 interviews d'experts et de professionnels, qui viendront aussi se nourrir du travail fait en amont.

Intérêt régional :
Cette subvention ne donne pas lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter un stagiaire. Le bénéficiaire s'est déjà engagé à recruter des stagiaires au titre de la convention-cadre.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 300,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire de Paris Ile-de-France (CERVIA)	2 037 000,00 €
2014	Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire de Paris Ile-de-France (CERVIA)	1 161 000,00 €
2014	OA / Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire de Paris Ile-de-France (CERVIA)	774 000,00 €
2014	PASS Filière - Mise en œuvre du plan d'action	71 799,00 €
2015	CERVIA - Participation à l'Exposition Universelle Milan 2015	0,00 €
2015	OA / Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire de Paris Ile-de-France (CERVIA)	1 837 000,00 €
2016	OA / Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire de Paris Ile-de-France (CERVIA)	1 635 600,00 €
2016	PASS Filière - Mise en œuvre du plan d'action	65 500,00 €
	Montant total	7 581 899,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015850

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : IMPLANTATION D'UN POLE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS LAITIERS ITALIENS 100% BIOLOGIQUES ET FRANCILIENS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
ALIMENTAIR	54 680,00 €	40,00 %	21 872,00 €
		Montant Total de la subvention	21 872,00 €

Imputation budgétaire : 909-93-20422-193001-200
19300104- Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OTTANTA
Adresse administrative : 13 BD DE LA RESISTANCE
95100 ARGENTEUIL
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame SARA LACOMBA, Présidente

Objet : NC

N° SIRET : 81016761900024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : ALIMENTAIR
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
OTTANTA, premier laboratoire artisanal francilien à utiliser du lait local (moins de 80 km) et de préférence biologique pour la fabrication de ses produits, s'est fixé l'objectif de résoudre les problématiques liées à l'import de produits laitiers frais depuis l'Italie; tout en garantissant la qualité de la tradition artisanale italienne dans l'ensemble de la filière de production.

Description :
Les locaux loués par OTTANTA dans l'enceinte du CEZ Bergerie Nationale de Rambouillet étaient anciennement des ateliers d'abattage et de transformation de volaille. De ce fait ils possèdent déjà une configuration et des aménagements compatibles avec l'activité de transformation laitière.
En termes de travaux, des aménagements mineures seront réalisés afin :

1) d' isoler le local où seront placées le tank à lait (réception du lait par pipe-line) et la chaudière ;
2) d'agrandir la salle dédiée à la coagulation du lait et d'y ajouter une laverie ;
3) de séparer physiquement l'atelier de OTTANTA et celui, attenant, de La Ferme de Sigy ;
4) de remettre aux normes le système électrique et séparer les arrivées d'électricité pour que OTTANTA soit totalement indépendant ;
5) de refaire le réseau hydraulique (et séparation des arrivées d'eau avec l'atelier de La Ferme de Sigy) ;
6) de rafraîchir la résine spécial "contact alimentaire" au sol ;
7) de rafraichir la peinture murs/plafonds et le carrelage aux murs ;
8) de mettre en place un système d'aspiration de chaleur/vapeur dans l'atelier
9) de remplacer les groupes froids de trois chambres froides ainsi que un vaporisateur ;
10) de remplacer les portes de la chambre froide principale par des portes étanches

Intérêt régional :
Accompagner la structuration de la filière laitière en Île-de-France.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
travaux d'aménagement	54 680,00	100,00%
Total	54 680,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional Ile-de-France	21 872,00	40,00%
Autofinancement	32 808,00	60,00%
Total	54 680,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 936,00 €
2018	10 936,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015863

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEVELOPPEMENT DE LA CAPACITE DE PRODUCTION DE SEMENCES CERTIFIEES ISSUES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
ALIMENTAIR	645 238,00 €	4,80 %	30 972,00 €
		Montant Total de la subvention	30 972,00 €

Imputation budgétaire : 909-93-204182-193001-200
19300104- Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UBS UNION BIO SEMENCES
Adresse administrative : 41 RUE DE RIVIERE
91720 MAISSE
Statut Juridique : Société Coopérative Agricole
Représentant : Monsieur PIERRE DE CONTES D'ESGRANGES, Président

Objet : NC

N° SIRET : 53391156600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : ALIMENTAIR
Rapport Cadre : CR77-14 du 21/11/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Face à l'augmentation des conversions à l'agriculture biologique en 2015 et de 2016 en grandes cultures, le besoin en semences connait une demande en forte croissance.
Trois possibilités s'offrent à l'agriculteur : semences certifiées issues de l'agriculture biologique, semences de ferme et par dérogation des semences certifiées conventionnelles non traitées.

Afin de satisfaire les besoins des agriculteurs en semences certifiées issues de l'AB, Union Bio Semences et ses coopératives fondatrices Biocer et Cocebi ont créé depuis plus de vingt ans une production de semences certifiées issues de l'agriculture biologique, afin de répondre aux besoins des producteurs respectant le cahier des charges de l'AB.

Description :
Le plan d'investissements nécessaire à la réalisation des objectifs s'étale sur trois ans d'avril 2016 à avril 2019.
• La première tranche (ne faisant pas l'objet de la présente affectation) a été réalisée en juillet 2016 et concerne :
- L'augmentation de la capacité d'ensachage des semences certifiées. En effet la capacité actuelle de notre chaine semi-automatique limite notre production à 40 tonnes par jour soit 2 200 tonnes pour la saison d'automne alors que notre besoin d'ensachage est estimé entre 4 500 et 5 500 tonnes.
- La thermométrie dans les cellules de stockage afin de bien conserver les semences en attente de certification et de maintenir leur capacité germinative
- Le doublement du câble d'alimentation en électricité de l'usine afin d'avoir la puissance disponible suffisante pour les nouveaux équipements à installer
- Le remplacement du tapis d'alimentation de la chaine de triage 1 afin d'améliorer la capacité de tri sur cette chaine.

• La deuxième tranche (prévue de novembre 2016 à janvier 2017) concerne l'augmentation de capacité de réception sur les fosses 1 à 3 afin de diminuer le temps de déchargement d'une semi-remorque (de deux heures aujourd'hui à 40 mn) par le remplacement du tapis de fond de fosse et des élévateurs de la chaine 1.

• La troisième tranche d'investissements est à programmer entre février 2017 et avril 2018. Elle implique :
- La mise en place d'une aspiration centralisée des poussières sur les machines de tri des trois chaines. Une aspiration centralisée permet d'améliorer la qualité de tri des semences par une meilleure évacuation des impuretés et limiter la contamination par une forte baisse des poussières dans l'air autour des chaines de tri.
- Une deuxième ligne d'ensachage pour faire face à l'augmentation des volumes en 2018
- Un poste de chargement Big Bag car ce mode de conditionnement devrait connaitre un fort développement dans les prochaines années. L'équipement des exploitants en matériels de manutention se renforce et l'utilisation de ces Big Bag permet de réduire la pénibilité du chargement des semoirs.

• La quatrième tranche (programmée entre avril 18 et avril 19) concerne la réalisation d'une chambre froide à l'intérieur du magasin de stockage et le renforcement de la capacité du laboratoire de certification. Tous les investissements sont localisés sur le site UBS de Maisse (91)

Intérêt régional :
Accompagner la structuration de la filière de semences certifiées AB en Île-de-France.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement	645 238,00	100,00%
Total	645 238,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional Ile-de-France	30 972,00	4,80%
Agence Bio (subvention prévisionnelle)	84 216,00	13,05%
Autofinancement	530 050,00	82,15%
Total	645 238,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 486,00 €
2018	15 486,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015845

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COTISATION 2016 - PURPLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	4 000,00 €	100,00 %	4 000,00 €
	Montant Total de la subvention		4 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-93-65731-193003-200
19300303- Agriculture périurbaine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VLAAMSE LANDMAATSCHAPPIJ
Adresse administrative : 72 GULDEN VLIESLAAN
99999 BRUXELLES
Statut Juridique : Ministère
Représentant : Monsieur Michel GREGOIRE, Président

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement

Objectifs :
Tout en sensibilisant les décideurs européens, nationaux et régionaux à la spécificité de la dimension périurbaine, Purple s'attache à une plus grande cohérence entre le fonds européen pour le développement rural (FEADER) et les nouveaux programmes de développement régional (2007-2013). Les régions membres souhaitent partager leur expérience et leur expertise non seulement entre elles mais aussi avec d'autres collectivités afin de favoriser l'émergence et le développement de partenariats permettant la mise en œuvre de projets européens.

La nécessité de politiques et de soutiens spécifiques en faveur des régions périurbaines n'a pas encore été suffisamment reconnue par les instances européennes. Ces espaces périurbains constituent pourtant des zones d'interfaces essentielles entre les villes ou vivent plus de 75% des citoyens de l'Union européenne et les campagnes voisines. Ils sont d'ailleurs de plus en plus appréciés pour leur qualité de vie et les ressources qu'ils sont en mesure d'offrir : production locale, patrimoine culturel, paysages variés

Description :
(Plateforme européenne des régions périurbaines (Peri Urban Regions PLatform Europe))

Dans les régions périurbaines d'Europe les territoires ruraux sont soumis à de fortes pressions. Un nouvel équilibre entre les espaces ouverts durables, l'agriculture durable et les dynamiques urbaines en matière de développement économique et d'aménagement du territoire doit être trouvé. Les opportunités, mais aussi les nombreux défis existant dans ces régions pour ceux qui y résident ou y travaillent, devraient être pris en compte spécifiquement dans les politiques et les stratégies développées tant au niveau européen que national, régional ou local, en particulier dans le cadre de la nouvelle législation communautaire relative au développement rural et aux fonds structurels.
Ces régions travaillent ensemble afin de mettre en valeur leur caractère dual (urbain/rural), d'optimiser les avantages de leur proximité avec de grandes zones métropolitaines mais aussi de réduire les conséquences négatives notamment en matière d'environnement et de paysage.

L'origine du réseau et les membres du réseau
Le programme Interreg IIIB SOS II (sustainable open spaces) « espaces ouverts durables » a rassemblé 7 régions européennes de 2003 à 2006 qui ont échangé leurs bonnes pratiques et leurs expériences. L'Ile-de-France a participé à ce programme en tant que coordinateur régional et a approuvé le 6 juillet 2006 (CP n° 06-647) son adhésion au Réseau européen « Purple ». Les travaux issus de ce projet constituent la base pratique justifiant une pérennisation au travers de ce réseau.

Créée en 2004, Purple réunit de nombreuses régions et collectivités territoriales européennes : Catalogne, Flandres, Francfort Rhin Main, Ile-de-France, Marzovie. MHAL (Maastricht, Hasselt, Aachen, Liège, Limbourg), Nord-Pas-de-Calais, Randstad, Rhône- Alpes, agglomération de Stockholm, Sud Est Angleterre, West Midlands, Dublin, Zealand.

En 2015, Purpule est devenu une association (AISBL). Chaque année, le réseau organisme deux assemblées générales et conformément à ses statuts, chaque Région doit y être représentée par un élu désigné par le président de la Région.

Localisation géographique :
- UNION EUROPEENNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	4 000,00 €
2014	Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans	4 000,00 €

	le domaine de l'environnement	
2015	Versement des cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement	4 000,00 €
	Montant total	12 000,00 €

ANNEXE N° 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION-TYPE PROGRAMME AGRI-URBAIN

CONVENTION-TYPE
RELATIVE AU PROGRAMME AGRIURBAIN

La Région Ile de France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie Pécresse,
En vertu de la délibération n° CP XX du XX

ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé :
dont le statut juridique est :
N° SIRET :

dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « NOM DU DISPOSITIF » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR10-15 modifiée du 13 février 2015.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, et des conditions suivantes :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération n° CP xx du xx, la Région Ile-de-France a décidé de soutenir « le bénéficiaire » pour « opération » dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
xxxxxxx	xxxx €	xx %	xxxx €

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et TTC est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : Obligations relatives au projet subventionné

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

ARTICLE 2.2 : Obligations relatives au recrutement de stagiaire(s) ou alternant(s)

Le bénéficiaire s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : Obligations administratives et comptables

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement par écrit et documents à l'appui de toute modification survenue dans son organisation : changement de personnes chargées d'une part, des instances de décision et d'autre part, de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.4 : Obligations en matière de communication

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Dans la mesure où le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total de l'opération, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Art 3.1 : Caducité

Pour les subventions d'investissement, les règles sont les suivantes :
-Si à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la délibération d'attribution de la subvention, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale une demande de paiement d'un premier acompte, ladite subvention devient caduque et est annulée.

Ce délai peut être exceptionnellement prorogé d'un an maximum par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai de trois ans mentionnés ci-avant que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables. Passé ce délai, l'autorisation de programme rendue disponible est désengagée et désaffectée par décision de la Présidente. Elle n'est pas utilisable pour une nouvelle affectation.

-A compter de la date de demande de premier acompte, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de quatre années pour présenter le solde de l'opération. Si une opération a donné lieu à l'engagement d'une autorisation de programme de projet, celui-ci demeure valable jusqu'à l'achèvement de l'opération.

Pour les subventions de fonctionnement, les règles sont les suivantes :
-Si à l'expiration d'un délai de un an à compter de la délibération d'attribution de la subvention, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale une demande de paiement d'un premier acompte, ladite subvention devient caduque et est annulée.

Ce délai peut être exceptionnellement prolongé d'un an par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai de un an mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables. Passé ce délai, l'autorisation d'engagement rendue disponible est désengagée et désaffectée par décision de la Présidente. Elle n'est pas utilisable pour une nouvelle affectation.

-A compter de la date de demande de premier acompte, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de trois années pour présenter le solde de l'opération.

Pour les subventions d'investissement et de fonctionnement, dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

Art 3.2 : Modalités de versement

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Chaque demande de versement de subvention est signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée.

Art 3.2.1 : Versement d'avances

Le bénéficiaire peut bénéficier d'avances à valoir sur les paiements prévus dans les trois mois, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie. Toutefois les paiements prévus ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 30% du montant de la subvention.

Art 3.2.2 : Versement d'acomptes

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80% du montant prévisionnel de la subvention.

Art 3.2.3 : Versement du solde

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonné à la production d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement. Le versement du solde est également subordonné à la production de 1 justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

Art 3.3 : Révision du montant subventionné

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Art 3.4 : Eligibilité des dépenses subventionnables

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du xx et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le ……. .

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou à défaut en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

- La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

- La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération n° CP XX du XX

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le.....

L'organisme
(nom, qualité du
signataire et cachet du bénéficiaire)

Le.....

La Présidente du Conseil Régional
d'Ile de France

ANNEXE N° 4 A LA DELIBERATION : ATABLE – LISTE DES AGRICULTEURS AIDES

ATABLE 2016

NOM DE LA STRUCTURE	Bénéficiaire	Code Postal	Localisation
BELOEIL Denis	BELOEIL Denis	77	LONGUEVILLE
EARL DE LA FONTAINE SAINTE-COLOMBE	BOUDIN Jean-Jacques	77	SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS
BRAS Yvette	BRAS Yvette	77	VALENCE-EN-BRIE
CARON Philippe	CARON Philippe	77	NESLES-LA-GILBERDE
EARL CHAMPIN	CHAMPIN Geoffroy	77	OZOUER-LE-VOULGIS
CLUZEAU Philippe	CLUZEAU Philippe	77	SAACY-SUR-MARNE
COSSON Francois	COSSON Francois	77	SOURDIN
CROUX Emmnanuel	CROUX Emmnanuel	77	CRISENOY
DE FROMENTEL Yves	DE FROMENTEL Yves	77	PECY
DELAPORTAS Stéphane	DELAPORTAS Stéphane	77	DAMMARIE-LES-LYS
DEROSIN Gilles	DEROSIN Gilles	77	DORMELLES
FEIJAN Alain	FEIJAN Alain	77	SAINT-MARTIN-EN-BIERE
EARL LES PANAIS D'HIER	FONTVIEILLE Clément	77	VILLENAUXE-LA-PETITE
ROUGE FRAMBOISE	FOUGEARD Murielle	77	EGREVILLE
SCEA LES VERGERS DE COSSIGNY	FRINGS Jacques	77	CHEVRY-COSSIGNY
FUMAGALLI Alice	FUMAGALLI Alice	77	LARCHANT
EARL CHAILLOIS GAME	GAME Florian	77	THENISY
GRAO Michel	GRAO Michel	77	VAUX-SUR-LUNAIN
GUESDON François	GUESDON François	77	NOYEN-SUR-SEINE
KERFRIDEN Jean	KERFRIDEN Jean	77	LE CHATELET-EN-BRIE
EARL SAINT-GOBERT	LEMOINE Bernard	77	DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX
EARL DE SIGNETS	LEMOINE Didier	77	SIGNY-SIGNETS
MOUSSEAUX Denis	MOUSSEAUX Denis	77	SAINT-DENIS-LES-REBAIS
OPOIX Chtristophe	OPOIX Chtristophe	77	BOUTIGNY
PACHECO Juan	PACHECO Juan	77	VERDELOT
LES CHAMPS DES POSSIBLES	PECHOUX Sylvain	77	VILLENAUXE-LA-PETITE

POISSON Françoise	POISSON Françoise	77	LIVERDY-EN-BRIE
ROCIPON Nicolas	ROCIPON Nicolas	77	MELZ-SUR-SEINE
ROSSIGNOL Christophe	ROSSIGNOL Christophe	77	SAINT-CYR-SUR-MORIN
EARL SALMON	SALMON Stéphane	77	AMILLIS
SEINGIER Rémi	SEINGIER Rémi	77	LUMIGNY
EARL CEDELANN	SIENSKI Cédric	77	CHÂTEAU-LANDON
BIOLAB MARAICHAGE	THIERRY Paul	77	CHATENOY
THIERRY Simon	THIERRY Simon	77	CHATENOY
EPLEFPA BOUGAINVILLE	THUILLIERS Isabelle	77	BRIE-COMTE-ROBERT
EARL LES FRUITS DE LA VOULZETTE	VINCENT Bernard	77	JUTIGNY
BOULAT Etienne	BOULAT Etienne	77	CHÂTEAU-LANDON
BROUARD Marie	BROUARD Marie	77	MAISON-ROUGE
CHAUVIN Marc	CHAUVIN Marc	77	LA TOMBE
CHEVALIER Mathieu	CHEVALIER Mathieu	77	VILLENAUXE LA PETITE
COLLIN Dominique	COLLIN Dominique	77	MAROLLES EN BRIE
DES DIGUERES Jérôme	DES DIGUERES Jérôme	77	VERNOU LA CELLE
EARL FERME DE L'ABONDANCE	DOUBLIER Henri	77	VAUX-SUR-LUNAIN
FAHY Nicole	FAHY Nicole	77	CHOISY-EN-BRIE
FEYLER Benoît	FEYLER Benoît	77	DORMELLES
EARL GOBARD	GOBARD Eric	77	AULNOY
GODARD Isabelle	GODARD Isabelle	77	CLAYE-SOUILLY
EARL LE JARDIN DE LA MARQUETTE	HALLEUR Franck	77	EGREVILLE
LABONNE Bruno	LABONNE Bruno	77	GRAVON
ASSOCIATION "PARIS COCAGNE"	CALVO Martine	78	MAGNY-LES-HAMEAUX
EARL LEGUMES DE CRAVENT	CARLIER Agnès	78	CRAVENT
LES BREBIS DE CRAVENT	CHASSAGNE Benjamin	78	CRAVENT
DUCHEMIN Philippe	DUCHEMIN Philippe	78	GAMBAIS
EARL FERME DE LA HAYE	FREMIN Fabien	78	LES MUREAUX

EARL MAISON GAILLARD	GAILLARD Jean-Marc	78	LES ALLUETS-LE-ROI
SARL LISE CLAIRE	HAMON Claire	78	BULLION
ESAT PIERRE BOULENGER	LAPEYROUX Olivier	78	LE PERRAY-EN-YVELINES
EARL LEFORT	LEFORT Samuel	78	NEAUPHLETTE
MANESSE Gaspard	MANESSE Gaspard	78	LA CELLE-LES-BORDES
PUEL Bertrand	PUEL Bertrand	78	CHAMBOURCY
FERME DES BEURRERIES	BIGNON Damien	78	FEUCHEROLLES
CAMELOT Pascal	CAMELOT Pascal	78	BEYNES
CEZ - BERGERIE NATIONALE	CHARLES Jean-Michel	78	RAMBOUILLET
SASU BIO FERME CRAVENT-LOMMOYE	GUITEL Jean-Marc	78	CRAVENT
FERME D'HEURTELOUP	HUMPHRIS Nicolas	78	ARNOUVILLE-LES-MANTES
LEGRIS THIERRY	LEGRIS THIERRY	78	FAVRIEUX
LEQUERE Philippe	LEQUERE Philippe	78	LA CELLE-LES-BORDES
GAEC JARDINS ENCHANTES	LETISSIER Freddy	78	NEAUPHLE LE VIEUX
JARDIN DE COCAGNE DE LIMON	BATAILLARD Frédérique	91	VAUHALLAN
CHEVALLIER Franck	CHEVALLIER Franck	91	ROINVILLE-SUR-DOURDAN
LES AMIS DE L'ATELIER/CAT LA VIE EN HERBE	FERRER Philippe	91	MARCOUSSIS
GAEC LA FERME SAPOUSSE	GUILLOT Sylvie	91	PUSSAY
HOUDIN Marc	HOUDIN Marc	91	DOURDAN
HUMBERT Erwan	HUMBERT Erwan	91	LONGPONT-SUR-ORGE
LES POTAGERS DU TELEGRAPHE	JALENQUES Bruno	91	ETAMPES
SARL LE JARDIN DU MARAICHER	PERREAU Christian	91	VERT LE GRAND
LES POTAGERS DE MARCOUSSIS	PRIGENT Patrick	91	MARCOUSSIS
CNPMAI	PASQUIER Bernard	91	MILLY LA FORET
EVAIN Daniel	EVAIN Daniel	91	DOURDAN
LAFOUASSE Sylvie	LAFOUASSE Sylvie	91	PECQUEUSE
EARL LES TOURELLES	LEDUC Jérôme	91	BOISSY-SAINT-YON
LEGENDRE Fabien	LEGENDRE Fabien	91	MEROBERT

MARIEN Thibault	MARIEN Thibault	91	MILLY LA FORET
ROCHE Thomas	ROCHE Thomas	91	MILLY LA FORET
SKURA Didier	SKURA Didier	91	NOZAY
GAEC SERGENT HENRI ET EVELYNE	SERGENT Henri	91	MAROLLES EN BEAUCE
EARL COUBRON	LELEU Thierry	93	COUBRON
LES FRANCILIANNES	ARTHUS Emilie	94	CHENNEVIERES-SUR-MARNE
LES JARDINS DE THELEME	GRANGE Marianne	94	MANDRES-LES-ROSES
SCEA BOURVEN	BOURVEN Evelyne	95	CERGY
EARL LES PLAISIRS DU JARDIN	CROCHOT Alain	95	CERGY
EARL LA FERME DES MILLONETS	DUPLAY Sophie	95	VIENNE-EN-ARTHIES
ASSOCIATION PLAINE DE VIE	PLANA Simone	95	EZANVILLE
EARL DU CHEMIN NEUF	RANKE Olivier	95	CHAUSSY
EARL DAVID	DAVID Daniel	95	SAINT-PRIX
VERET Gregory	VERET Gregory	75	PARIS
	(96 dossiers)		

Les montants par bénéficiaires seront issus de l'instruction des dossiers par les services de l'Etat.

ANNEXE N° 5 A LA DELIBERATION : MODELE-TYPE CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN BIO 2014-2020

Région Ile-de-France **Bénéficiaire**

CONVENTION FINANCIERE

relative à la mise en œuvre du Plan Bio 2014-2020

La REGION D'ILE-DE-FRANCE, sise au 33, rue Barbet de Jouy, 75 007 PARIS
représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE et ci-après dénommée « *la Région* »

d'une part,

et *le bénéficiaire*, domicilié au *adresse*,
représenté par *nom du représentant*, Président,
et ci-après dénommée « *dénomination* »

d'autre part,

APRES AVOIR RAPPELE :

La délibération CR 77-14 du 21 novembre 2014 relative au rapport « Stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité en Ile-de-France » ;

La signature du Plan Bio Etat-Région 2014-2020 par le Président du Conseil régional et le préfet de Région le 6 mars 2015 ;

Le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France approuvé par délibération CR 33-10 du 17 juin 2010 prolongé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016;

La volonté de la Région de soutenir le développement de l'agriculture biologique en Île-de-France à travers notamment [*au choix en fonction des dossiers*] :

- La convention cadre triennale entre la Région Île-de-France, les Chambres d'agricultures d'Île-de-France et l'Etablissement régional de l'élevage 2015-2017
- La convention cadre triennale entre la Région Île-de-France et le Groupement des Agriculteurs Biologique d'Île-de-France 2015-2017
- L'appel à projet : mise en œuvre du Plan Bio 2014-2020

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération n° CP XX-XXX du XX/XX/XX, la Région Ile-de-France décide d'accorder une subvention au « *bénéficiaire »*, pour la réalisation des actions décrites dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention au titre [*au choix en fonction des dossiers] :*

- De la mise en œuvre de l'Axe 2 – volet Agriculture biologique de la Convention triennale entre la Région Île-de-France, les Chambres d'agricultures d'Île-de-France et l'Etablissement régional de l'élevage 2015-2017 :
- de la mise en œuvre de la convention cadre triennale entre la Région Île-de-France et le Groupement des Agriculteurs Biologique d'Île-de-France 2015-2017 :
- du dispositif « appel à projet : Mise en œuvre du Plan Bio 2014-2020 »

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à XX% de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à XX€, soit un montant maximum de subvention de XX€.

Les plans de financement prévisionnels des opérations, précisant les montants HT et TTC, sont détaillés dans l'annexe dénommé « fiche projet » de la présente convention.

[Dans les cas des conventions triennales :]
Des subventions complémentaires peuvent être attribuées jusqu'en 2017, sous réserve d'une part du vote des crédits correspondants dans le cadre du budget régional de l'année considérée et d'autre part de l'attribution des subventions par l'assemblée régionale. L'objet et le montant de ces subventions font l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Article 2.1 - Obligations concernant l'opération subventionnée

Le bénéficiaire s'engage à :

- réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet »,
- fournir un bilan détaillé des actions menées

Article 2.2 : Obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'Alternants

Le bénéficiaire s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

Article 2.3 - Obligations administratives

Le bénéficiaire s'engage à :

- Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement par écrit et documents à l'appui de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.
- Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.
- Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.
- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.
- Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
- Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.
- Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement.

Article 2.4 – Obligations en matière de communication

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien se concrétise, en première de couverture ou en page de garde de tout support de communication, par la mention « action financée par la Région Ile-de-France », par l'apposition du logotype régional conformément à sa charte graphique et par la référence à la plate-forme téléphonique n° AZUR 0810.18.18.18.

Concernant les sites Web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région Ile-de-France à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région Ile-de-France ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Le bénéficiaire doit faire apparaître la participation financière de la Région Ile-de-France dans toutes ses actions, produits et affichages induits par la subvention et apposer le logo de la Région Ile-de-France conformément à la charte graphique régionale. Il doit également faire participer des représentants de la Région Ile-de-France aux actions publiques concernées.

En cas de non respect de ces obligations, la Région Ile-de-France se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée selon les modalités prévues à l'article 6.

Toutes les correspondances destinées aux destinataires de l'opération mentionnent explicitement le soutien de la Région Ile-de-France.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région Ile-de-France selon les règles définies ci-dessus.

De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Les services concernés de l'Unité Aménagement Durable sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3- ENGAGEMENT DE LA REGION

La Région s'engage à soutenir financièrement le bénéficiaire, tel que précisé à l'article 1er de la présente convention, pour permettre la réalisation du projet intitulé « mise en œuvre du Plan Bio Etat-Région 2014-2020 » dont les opérations sont décrites en annexe technique à la présente convention, sous réserve de l'affectation annuelle des crédits par la commission permanente du Conseil régional.

La subvention constitue un plafond. Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution effectivement justifié, par application du taux de subvention indiqué à l'article 1.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 4.1 - Caducité

Le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 1 an, à compter de l'attribution de la subvention pour présenter une première demande de versement. Passé ce délai, la subvention est caduque et le bénéfice de la subvention est perdu en application du

règlement budgétaire et financier de la Région. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé d'un an par décision de la Présidente si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai d'un an mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

La demande de versement du solde doit être présentée dans un délai maximum de 3 ans, à compter de la date du premier appel de fonds. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc et le bénéfice de la subvention est perdu.
Dans le cas où la demande du premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

Article 4.2 – Modalités de versement

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande précise notamment :

- un état récapitulant la nature des dépenses effectuées et les paiements correspondants,
- un bilan des actions effectuées.

La demande de versement de subvention est remplie et signée par le bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

Art 4.2.1 : Versement d'avances

Le bénéficiaire peut bénéficier d'avances à valoir sur les paiements prévus, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie.

Art 4.2.2 : Versement d'acomptes

Le bénéficiaire de la subvention peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention et dans la limite de 80% de la subvention.

Chaque appel de fonds est signé par le représentant habilité de l'organisme bénéficiaire de la subvention, qui certifiera la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée.

Le montant total de l'avance et des acomptes est plafonné à 80% du montant de la subvention.

Art 4.2.3 : Versement du solde

Le versement du solde de la subvention est effectué sur appel de fonds, signé par le représentant de la structure qui certifiera l'achèvement et le paiement complet de l'opération.
Il sera en outre assorti d'un compte-rendu financier de l'opération (signé par le représentant de la structure et l'expert comptable ou le commissaire aux comptes de l'organisme si

l'organisme en est doté, ou par le trésorier de la structure dans le cas contraire). **Le versement du solde est également subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).**

Le comptable assignataire de la Région est le Receveur Général des finances de Paris, Trésorier payeur Général de la Région Ile de France, 94 rue Réaumur, 75014 Paris.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées à l'article 4.2.3 (versement de solde) dans le délai de 3 années indiqué à l'article 4.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

Article 4.3 – Eligibilité des dépenses subventionnables

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du XX/XX/XX, date de démarrage de plan d'actions, et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 4.1 de la présente convention.
La période d'éligibilité figure dans la fiche projet (dates prévisionnelles de début et de fin de projet).

ARTICLE 5- DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution de la subvention régionale au bénéficiaire, ou le cas échéant, des subventions complémentaires. Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou à défaut, par application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 4.1 de la présente convention.

ARTICLE 6 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification à la convention fera l'objet d'un avenant préalablement soumis à l'approbation de la Commission permanente du Conseil Régional.

ARTICLE 7 – CONTROLE DE L'UTILISATION DE L'AIDE ET RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région peut, à tout moment, demander les renseignements nécessaires en vue de procéder à l'exercice de son contrôle sur l'utilisation effective de ses subventions. Dans cette perspective, le bénéficiaire s'engage à fournir tous les éléments d'information qui lui seront réclamés.

Le reversement total de la subvention sera exigé en cas d'inexécution de la convention notamment :

- dans le cas de non respect des obligations du bénéficiaire,
- en l'absence de production du compte rendu financier,

- en cas d'utilisation des fonds non-conforme à leur objet.

Dans ce cas, il sera procédé à la résiliation de la présente convention dans les conditions prévues dans l'article 8.

En outre, la Région se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées au regard de la qualité des actions effectuées.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

ARTICLE 8 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour un motif d'intérêt général, cette résiliation prenant effet au terme d'un délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal par la Région.
La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide. Dans ce cas la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir ses obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. A cette date, il est procédé par la Région à un arrêté définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement, total ou partiel, de la subvention. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

ARTICLE 9 – REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges qui n'auront pas reçu de résolution amiable seront portés devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 10 – PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite ainsi que l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée en délibération n° CP XX-XXX du XX/XX/XX

Fait à Paris

En 2 exemplaires originaux

Le _____

Pour *le bénéficiaire*,
le Président,

Identité

Le _____

Pour la Région d´Ile de France,
la Présidente,

Valérie PECRESSE

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 22/11/2016
- Date de réception en préfecture: 22/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-622

DU 16 Novembre 2016

Affectations pour la mise en œuvre de la politique contractuelle et dispositions pour achèvement d'opérations diverses en faveur des territoires ruraux

Troisième affectation 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'Environnement ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération n° CR 57-01 du 13 décembre 2001 relative à l'évolution du règlement des contrats régionaux et création des contrats de territoire et fixant les nouveaux plafonds des contrats ruraux ;

VU La délibération n° CR 30-03 du 26 juin 2003 relative à la refonte de la politique d'aide de l'aménagement et au développement rural ;

VU La délibération n° CR 07-12 du 28 juin 2012 relative à la mise en œuvre de la modulation des aides régionales dans la contractualisation : création du contrat régional territorial ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CP 96-355 du 21 novembre 1996 relative à l'actualisation des contrats ruraux ;

VU La délibération n° CP 11-406A du 19 mai 2011 approuvant le contrat rural type ;

VU La délibération CP 04-605 du 23 septembre 2004 relative à l'approbation du contrat rural de la commune d'Authon la Plaine (91) ;

VU La délibération CP 07-776A du 13 septembre 2007 relative à l'approbation du contrat rural des communes de coulombs en Valois (77) et de Marchemoret (77) ;

VU La délibération CP 08-581A du 12 juin 2008 relative à l'approbation du contrat rural de la commune de SI Ecoles Coupalay la Chapelle Iger (77) ;

VU La délibération CP 10-565A du 8 juillet 2010 relative à l'approbation du contrat rural des communes de Champdeuil (77), de Noyen sur Seine (77), d'Orsonville (78), de Chalou Moulineux (91) et de Saint-Cyr-Larivière (91) ;

VU La délibération CP 12-329 du 29 mars 2012 relative à l'approbation du contrat rural des communes de Favieres en Brie (77) et de Saint Hilarion (78) ;

VU La délibération CP 12-434 du 12 juillet 2012 relative à l'approbation du contrat rural des communes de Champdeuil (77) et de Courtomer (77) ;

VU La délibération CP 12-553 du 12 juillet 2012 relative à l'approbation du contrat de territoire de la communauté de communes Pays de France (95) ;

VU La délibération CP 13-108 du 23 janvier 2013 relative à l'approbation du contrat rural des communes de Sermaise (91), de Villeneuve sur Auvers (91) et de Saint Hilarion (78) et à l'adoption de l'avenant portant sur la modification du contrat de la commune de Favières en Brie ;

VU La délibération CP 11-233 du 7 juillet 2011 relative à l'approbation du contrat régional territorial de la commune de Lardy (91) ;

VU La délibération CP 13-278 du 04 avril 2013 relative à l'approbation du contrat régional territorial de la commune de Château-Landon (77) ;

VU La délibération CP 13-702 du 17 octobre 2013 relative à l'approbation du contrat rural de la commune de Bazoches-lès-Bray (77) ;

Vu La délibération CP 14-167 du 10 avril 2014 relative à l'approbation du contrat rural de la commune de Maisoncelles-en-Brie (77) ;

VU La délibération CP 14-576 du 17 octobre 2014 relative à l'approbation des contrats ruraux des communes de Saint-Méry (77) et des Marets (77) ;

VU La délibération CP 14-367 du 18 juin 2014 relative à l'attribution de subvention au profit de la commune de Soignolles-en-Brie dans le cadre de la mise en œuvre de la politique contractuelle régionale des contrats régionaux territoriaux

VU La délibération CP 15-184 du 09 avril 2015 relative à l'approbation des contrats ruraux des communes de Bezalles (77) et de Saint-Martin-du-Boschet (77) ;

VU La délibération CP 15-479 du 9 juillet 2015 relative à l'approbation des contrats ruraux des communes de Iverny (77), Léchelle (77), Vanvillé (77), Grandchamp (78), Boissy-la-Rivière (91) et du SIRP Beautheil-Saints (77)

VU La délibération CP 15-487 du 9 juillet 2015 relative à l'attribution de subvention au profit de la commune de Bourron-Marlotte dans le cadre de la mise en œuvre de la politique contractuelle régionale des contrats régionaux territoriaux ;

VU La délibération CP 15-674 du 08 octobre 2015 relative à l'approbation des contrats ruraux des communes de Chevru (77), Saint-Mars-Vieux-Maisons (77) et Sancy-lès-Provins (77) ;

VU La délibération CP 15-678 du 8 octobre 2015 relative à l'adoption de l'avenant portant sur la modification du contrat de territoire de la communauté de communes Pays de France ;

VU La délibération n° CP 16-183 du 18 mai 2016 relative à l'approbation de la convention de réalisation-type pour les contrats régionaux approuvés à partir du 18 mai 2016 ;

VU La délibération n° CP 16-184 du 18 mai 2016 relative à l'approbation de la convention-type concernant l'aménagement et le développement rural et à l'approbation des contrats ruraux des communes de Chambry (77), Saint-Fiacre (77), Sognolles-en-Montois (77) et à l'adoption de l'avenant portant sur la modification du contrat régional de la commune de Lardy ;

VU La délibération CP 16-291 du 12 juillet 2016 relative à l'approbation du contrat régional territorial de la commune de Chessy (77) et l'approbation des contrats ruraux de la commune de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux (77) ;

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-622 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VU L'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;

VU L'avis de la commission des finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de la conclusion de contrats régionaux territoriaux avec les collectivités mentionnées dans le tableau récapitulatif du présent article et fixe le montant de la dotation régionale prévisionnelle maximum consacrée à la réalisation des opérations prévues aux dits contrats régionaux.

Autorise la Présidente à signer avec ces collectivités territoriales les contrats régionaux territoriaux conformes au modèle approuvé par délibération n° CR 07-12 du 28 juin 2012 incluant les échéanciers financiers prévisionnels en annexe 3 à la présente délibération.

COLLECTIVITES	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	DOTATION REGIONALE PREVISIONNELLE MAXIMUM EN €
SEINE-ET-MARNE (77)		
MORMANT	Construction d'une maison des jeunes	227 000,00
	Réhabilitation de la ferme du centre-ville : pôle administratif et aménagements extérieurs	435 362,00
	Réhabilitation de la ferme du centre-ville : pôle culturel	435 362,00
	Total subvention	**1 097 724,00**
MOUSSY-LE-NEUF	Création d'un centre multi-activités	368 647,74
	Extension de la salle polyvalente du chêne	166 231,76
	Total subvention	**534 879,50**
PONTCARRE	Rénovation et extension du gymnase Crozet	337 217,00
	Démolition et reconstruction des salles d'activités attenantes au gymnase	59 129,80
	Reconstruction du local des arts martiaux	83 839,00
	Total subvention	**480 185,80**
THOMERY	Création d'un espace socio-culturel au Vieux Logis	335 060,00
	Création d'une nouvelle école maternelle	172 250,00
	Création d'un bâtiment d'accueil périscolaire et de motiricité	32 168,00
	Total subvention	**539 478,00**
YVELINES (78)		
CHEVREUSE	Construction d'un pôle petite enfance	82 413,20
	Construction d'une Maison des Associations	176 190,00
	Réalisation/aménagement des espaces extérieurs	41 000,00
	Total subvention	**299 603,20**
ESSONNE (91)		
ETRECHY	Extension du cimetière	68 834,40
	Bâtiments et aménagements intérieurs des ateliers municipaux	222 273,45
	Aménagements extérieurs	131 816,02
	Total subvention	**422 923,87**

VAL-D'OISE (95)		
BOUFFEMONT	Construction de la maison des jeunes Construction d'un nouveau gymnase	230 046,00 311 025,50
	Total subvention	**541 071,50**
PIERRELAYE	Construction d'une école élémentaire (nouveau groupe scolaire) Construction d'une école maternelle (nouveau groupe scolaire)	608 845,65 260 933,85
	Total subvention	**869 779,50**
	TOTAL GENERAL	**4 785 645,37**

Article 2 :

Décide de participer au titre du dispositif « contrats régionaux territoriaux » au financement des opérations, telles que détaillées en annexe 2 à la présente délibération, et dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable des projets.

Pour les contrats régionaux territoriaux votés à partir du 18 mai 2016, subordonne le versement des subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type de réalisation approuvée par délibération n°CP16-183 du 18 mai 2016 et autorise la Présidente du Conseil Régional à les signer.

Pour les contrats régionaux territoriaux votés avant le 18 mai 2016, subordonne le versement des subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type de réalisation approuvée par délibération n°CR07-12 du 28 juin 2012 et autorise la Présidente du Conseil Régional à les signer.

Article 3 :

Affecte une autorisation de programme d'un montant total de **2 934 701,14 €** disponible sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomération et villes moyennes », programme HP 52-002 : «Contrat régional territorial», action 15200205 « Contrat régional territorial » du budget régional 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération.

Affectation 2016 pour les nouveaux contrats régionaux territoriaux :

COLLECTIVITES	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME EN €
SEINE-ET-MARNE (77)		
MORMANT	Construction d'une maison des jeunes	227 000,00
	Total subvention	**227 000,00**
MOUSSY-LE-NEUF	Création d'un centre multi-activités	368 647,74
	Total subvention	**368 647,74**
PONTCARRE	Rénovation et extension du gymnase Crozet Démolition et reconstruction des salles d'activités attenantes au gymnase	337 217,00 59 129,80
	Total subvention	**396 346,80**
THOMERY	Création d'une nouvelle école maternelle Création d'un bâtiment d'accueil périscolaire et de motricité	172 250,00 32 168,00
	Total subvention	**204 418,00**
YVELINES (78)		
CHEVREUSE	Construction d'un pôle petite enfance Construction d'une Maison des Associations	82 413,20 176 190,00
	Total subvention	**258 603,20**
ESSONNE (91)		
ETRECHY	Extension du cimetière	68 834,40
	Total subvention	**68 834,40**
VAL-D'OISE (95)		
BOUFFEMONT	Construction de la maison des jeunes Construction d'un nouveau gymnase	230 046,00 311 025,50
	Total subvention	**541 071,50**
PIERRELAYE	Construction d'une école élémentaire (nouveau groupe scolaire) Construction d'une école maternelle (nouveau groupe scolaire)	608 845,65 260 933,85
	Total subvention	**869 779,50**
	TOTAL GENERAL	**2 934 701,14**

Article 4 :

Affecte une autorisation de programme d'un montant total de **452 118,75 €** disponible sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomération et villes moyennes », programme HP 52-002 : «Contrat régional territorial», action 15200205 « Contrat régional territorial » du budget régional 2016 pour des opérations inscrites dans la programmation prévisionnelle des contrats régionaux territoriaux déjà conclus, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération.

Affectations 2016 pour les opérations de contrats antérieurement adoptés :

COLLECTIVITES	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	AFFECTATIONS AP 2016 SUR DOTATIONS ANTERIEURES EN €
SEINE-ET-MARNE (77)		
BOURRON-MARLOTTE	Construction d'une aire de stationnement et de ses accès	19 054,91
	Total subvention	**19 054,91**
CHESSY	Réhabilitation et extension d'un bâtiment pour y implanter un auditorium Aménagement des espaces extérieurs	143 100,00 18 259,50
	Total subvention	**161 359,50**
CHÂTEAU LANDON	Extension de l'école maternelle	246 444,82
	Total subvention	**246 444,82**
SOIGNOLLES-EN-BRIE	Création d'un second espace de stockage pour les services techniques	25 259,52
	Total subvention	**25 259,52**
	TOTAL GENERAL	**452 118,75**

Article 5 :

Décide de la conclusion de contrats ruraux avec les collectivités mentionnées dans le tableau récapitulatif du présent article et fixe le montant de la dotation régionale prévisionnelle maximum consacrée à la réalisation des opérations prévues aux dits contrats ruraux.

Autorise la Présidente à signer avec ces collectivités territoriales, un contrat rural conforme au modèle approuvé par délibération CP n° 11-406A du 19 mai 2011.

COLLECTIVITES	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	DOTATION REGIONALE PREVISIONNELLE MAXIMUM EN €
SEINE-ET-MARNE (77)		
BARCY	Aménagement d'atelier communal Aménagement des abords Construction d'une salle de motricité	33 327,00 43 444,13 58 228,87
	Total subvention	**135 000,00**
CHAMPEAUX	Amélioration thermique de la salle des fêtes Réhabilitation de la cour d'école Création d'un columbarium	75 577,50 54 000,00 5 422,50
	Total subvention	**135 000,00**
FONTAINE-FOURCHES	construction d'une salle polyvalente construction de salles associatives Aménagement des abords	72 000,00 58 500,00 4 500,00
	Total subvention	**135 000,00**
JOUY-LE-CHATEL	Construction d'un groupe scolaire de 4 classes Construction d'un préau couvert au groupe scolaire Aménagement des abords du groupe scolaire	99 900,00 4 724,10 61 875,90
	Total subvention	**166 500,00**
LE PIN	Aménagement paysager de la place du village Rénovation du gymnase multisports Aménagement d'une aire de jeux et construction d'un city-stade	83 317,50 37 192,50 45 990,00
	Total subvention	**166 500,00**
POIGNY	Réhabilitation et mise aux normes de la salle polyvalente Travaux de reprise des façades de la Mairie Création d'une classe	81 000,00 45 000,00 9 000,00
	Total subvention	**135 000,00**

SAINTE-AULDE	Rénovation de la toiture de l'église Aménagement d'une placette près de la mairie Aménagement de cheminements piétons rue du Bourg	18 000,00 36 225,00 80 775,00
	Total subvention	**135 000,00**
SAINT-HILLIERS	Réhabilitation du ravalement de la façade Nord Aménagement des abords de l'église Réfection des enduits intérieurs et mise en conformité	48 015,00 46 845,00 40 140,00
	Total subvention	**135 000,00**
SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	Aménagements intérieurs de la mairie Aménagements extérieurs de la mairie et mise en accessibilité Restauration de l'église	81 000,00 18 112,50 35 887,50
	Total subvention	**135 000,00**
SIGNY-SIGNETS	Aménagement intérieur et extérieur et mise aux normes de la salle communale Aménagement intérieur et extérieur et mise aux normes de la salle des associations Réhabilitation intérieure et extérieures du préau en local réserve-rangement	78 274,80 44 652,60 12 072,60
	Total subvention	**135 000,00**
SYNDICAT SCOLAIRE DE FONTAINE FOURCHES – NOYEN SUR-SEINE-VILLIERS-SUR-SEINE	Construction d'un bâtiment scolaire primaire	343 010,25
	Total subvention	**343 010,25**
THIEUX	Construction d'un préau Aménagement de l'accessibilité PMR et réfection des abords immédiats de l'école Réhabilitation et extension de l'école	46 428,75 32 145,75 56 425,50
	Total subvention	**135 000,00**

VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN	Réhabilitation de l'école élémentaire Création de deux classes supplémentaires Restauration de l'église bas-côté Nord	63 000,00 63 000,00 9 000,00
	Total subvention	**135 000,00**
VIMPELLES	Aménagement d'un secrétariat et du bureau du maire dans l'ancienne salle du presbytère Réhabilitation de l'ancien logement communal en salle de conseil et locaux administratifs Aménagement des abords de la future mairie	17 325,00 81 000,00 36 675,00
	Total subvention	**135 000,00**
YVELINES (78)		
CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES	Création d'un local commercial Création d'une halle Aménagement de la place du village	81 000,00 36 000,00 18 000,00
	Total subvention	**135 000,00**
CONDE-SUR-VESGRES	Réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie Transferts de l'agence postale communale dans les locaux de la mairie Création d'un terrain multisports	99 900,00 36 000,00 30 600,00
	Total subvention	**166 500,00**
JAMBVILLE	Construction d'un bâtiment pour les services techniques Construction d'un local réserve pour les associations Réhabilitation extérieure du bâtiment de la mairie Réhabilitation de la salle multifonction	81 000,00 18 000,00 13 500,00 22 500,00
	Total subvention	**135 000,00**
MAULETTE	Réhabilitation de l'ancienne mairie école en nouvelle mairie Réhabilitation de la salle communale polyvalente Aménagement des services techniques	67 500,00 22 500,00 45 000,00
	Total subvention	**135 000,00**

NEAUPHLE-LE-VIEUX	Aménagement d'un dortoir dans l'école maternelle Aménagement d'une salle de motricité Construction d'un restaurant scolaire	13 500,00 40 500,00 81 000,00
	Total subvention	**135 000,00**
SOINDRES	Construction d'une cantine scolaire Restauration de la place centrale mairie-cimetière-église Construction d'un bâtiment pour les services techniques	81 000,00 27 000,00 27 000,00
	Total subvention	**135 000,00**
ESSONNE (91)		
BAULNE	Construction de l'école élémentaire Construction d'un accueil périscolaire Aménagements extérieurs de l'école	67 500,00 90 000,00 9 000,00
	Total subvention	**166 500,00**
FONTENAY-LE-VICOMTE	Rénovation extérieure de la mairie Aménagement du parvis de la mairie Transformation de la bibliothèque en salle de classe de l'école primaire	50 850,00 92 700,00 22 950,00
	Total subvention	**166 500,00**
MESPUITS	Mise en sécurité de la RD 63 Mise en accessibilité des cheminements rue de la Croix Boissée Rénovation et isolation de la mairie et de la salle des fêtes	78 750,00 45 000,00 11 250,00
	Total subvention	**135 000,00**
MOIGNY	Construction d'un restaurant scolaire Construction d'un accueil périscolaire Construction d'une salle de motricité	76 500,00 56 250,00 33 750,00
	Total subvention	**166 500,00**
SOISY-SUR-ECOLE	Mairie : Rénovation Agencement de l'agence postale dans la mairie Mairie : Aménagement des abords	81 000,00 27 000,00 58 500,00
	Total subvention	**166 500,00**

VAUHALLAN	Extension et réhabilitation de l'école maternelle Reprise de la façade de la crypte de l'église Réhabilitation d'un cabanon dans le jardin du presbytère Création d'une salle multi-activité Réaménagement de la salle polyvalente Aménagement aire de jeux	27 569,70 7 422,75 10 711,80 99 900,00 12 965,22 7 930,53
	Total subvention	**166 500,00**
VAL D'OISE (95)		
LONGUESSE	Mise en conformité de la salle des fêtes Réhabilitation et extension d'un bâtiment communal en maison des associations Liaisons douces entre l'école communale et les équipements culturels et sportifs de la commune	32 274,00 76 131,00 26 595,00
	Total subvention	**135 000,00**
NERVILLE-LA-FORET	Création d'un accès sécurisé à l'école et à la salle des fêtes Création d'un hall d'accueil pour la salle des fêtes Création d'un local pour les services techniques communaux	61 200,00 37 800,00 36 000,00
	Total subvention	**135 000,00**
PISCOP	Extension de l'école Jacques Prévert Création d'une bibliothèque Réhabilitation d'un logement communal	61 065,00 55 485,00 18 450,00
	Total subvention	**135 000,00**
	TOTAL GENERAL	**4 375 010,25**

Article 6 :

Décide de participer au titre du dispositif « contrat ruraux » au financement des opérations, telles que détaillées en annexe 2 à la présente délibération, et dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable des projets.

Pour les contrats ruraux votés à partir du 18 mai 2016, subordonne le versement des subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type de réalisation adoptée par délibération n° CP 16-184 du 18 mai 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Pour les contrats ruraux votés avant le 18 mai 2016, subordonne le versement des subventions à la signature de conventions de réalisation conformes à la convention type adoptée par délibération CP N° 10-565A du 8 juillet 2010 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Article 7 :

Affecte une autorisation de programme de **3 480 318,00 €** disponible sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 «Espace rural et autres espaces de développement », Programme HP 53-002 (153002) « Politiques contractuelles en milieu rural », action 15300201 « Contrats ruraux » du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération.

Affectation 2016 pour les nouveaux contrats ruraux :

COLLECTIVITES	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME EN €
SEINE-ET-MARNE (77)		
BARCY	Aménagement d'atelier communal Aménagement des abords de l'école Construction d'une salle de motricité	33 327,00 43 444,13 58 228,87
	Total subvention	**135 000,00**
CHAMPEAUX	Amélioration thermique de la salle des fêtes Réhabilitation de la cour d'école Création d'un columbarium	75 577,50 54 000,00 5 422,50
	Total subvention	**135 000,00**
FONTAINE-FOURCHES	construction d'une salle polyvalente construction de salles associatives Aménagement des abords	72 000,00 58 500,00 4 500,00
	Total subvention	**135 000,00**
JOUY-LE-CHATEL	Construction d'un groupe scolaire de 4 classes	99 900,00
	Total subvention	**99 900,00**
LE PIN	Aménagement paysager de la place du village	83 317,50
	Total subvention	**83 317,50**
POIGNY	Réhabilitation et mise aux normes de la salle polyvalente	81 000,00
	Total subvention	**81 000,00**
SAINTE-AULDE	Rénovation de la toiture de l'église	18 000,00
	Total subvention	**18 000,00**
SAINT-HILLIERS	Réhabilitation du ravalement de la façade Nord	48 015,00
	Total subvention	**48 015,00**

SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	Aménagements intérieurs de la mairie	81 000,00
	Aménagements extérieurs de la mairie et mise en accessibilité	18 112,50
	Restauration de l'église	35 887,50
	Total subvention	**135 000,00**
SIGNY-SIGNETS	Aménagement intérieur et extérieur et mise aux normes de la salle communale	78 274,80
	Aménagement intérieur et extérieur et mise aux normes de la salle des associations	44 652,60
	Réhabilitation intérieure et extérieures du préau en local réserve-rangement	12 072,60
	Total subvention	**135 000,00**
SYNDICAT SCOLAIRE DE FONTAINE FOURCHES – NOYEN SUR-SEINE-VILLIERS-SUR-SEINE	Construction d'un bâtiment scolaire primaire	343 010,25
	Total subvention	**343 010,25**
THIEUX	Construction d'un préau	46 428,75
	Aménagement de l'accessibilité PMR et réfection des abords immédiats de l'école	32 145,75
	Total subvention	**78 574,50**
VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN	Réhabilitation de l'école élémentaire	63 000,00
	Création de deux classes supplémentaires	63 000,00
	Total subvention	**126 000,00**
VIMPELLES	Aménagement d'un secrétariat et du bureau du maire dans l'ancienne salle du presbytère	17 325,00
	Réhabilitation de l'ancien logement communal en salle de conseil et locaux administratifs	81 000,00
	Aménagement des abords de la future mairie	36 675,00
	Total subvention	**135 000,00**
YVELINES (78)		
CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES	Création d'un local commercial	81 000,00
	Création d'une halle	36 000,00
	Aménagement de la place du village	18 000,00
	Total subvention	**135 000,00**

CONDE-SUR-VESGRES	Réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie Transferts de l'agence postale communale dans les locaux de la mairie Création d'un terrain multisports	99 900,00 36 000,00 30 600,00
	Total subvention	**166 500,00**
JAMBVILLE	Réhabilitation de la salle multifonction	22 500,00
	Total subvention	**22 500,00**
MAULETTE	Réhabilitation de l'ancienne mairie école en nouvelle mairie Réhabilitation de la salle communale polyvalente Aménagement des services techniques	67 500,00 22 500,00 45 000,00
	Total subvention	**135 000,00**
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Aménagement d'un dortoir dans l'école maternelle Aménagement d'une salle de motricité Construction d'un restaurant scolaire	13 500,00 40 500,00 81 000,00
	Total subvention	**135 000,00**
SOINDRES	Construction d'une cantine scolaire	81 000,00
	Total subvention	**81 000,00**
ESSONNE (91)		
BAULNE	Construction de l'école élémentaire Construction d'un accueil périscolaire	67 500,00 90 000,00
	Total subvention	**157 500,00**
FONTENAY-LE-VICOMTE	Rénovation extérieure de la mairie Aménagement du parvis de la mairie	50 850,00 92 700,00
	Total subvention	**143 550,00**
MESPUITS	Mise en sécurité de la RD 63	78 750,00
	Total subvention	**78 750,00**
MOIGNY	Construction d'un restaurant scolaire Construction d'un accueil périscolaire Construction d'une salle de motricité	76 500,00 56 250,00 33 750,00
	Total subvention	**166 500,00**

SOISY-SUR-ECOLE	Mairie : Rénovation Agencement de l'agence postale dans la mairie	81 000,00 27 000,00
	Total subvention	**108 000,00**
VAUHALLAN	Création d'une salle multi-activité Réaménagement de la salle polyvalente Aménagement aire de jeux	99 900,00 12 965,22 7 930,53
	Total subvention	**120 795,75**
VAL D'OISE (95)		
LONGUESSE	Mise en conformité de la salle des fêtes Réhabilitation et extension d'un bâtiment communal en maison des associations	32 274,00 76 131,00
	Total subvention	**108 405,00**
NERVILLE-LA-FORET	Création d'un accès sécurisé à l'école et à la salle des fêtes Création d'un hall d'accueil pour la salle des fêtes	61 200,00 37 800,00
	Total subvention	**99 000,00**
PISCOP	Extension de l'école Jacques Prévert Création d'une bibliothèque Réhabilitation d'un logement communal	61 065,00 55 485,00 18 450,00
	Total subvention	**135 000,00**
	TOTAL GENERAL	**3 480 318,00**

Article 8 :

Affecte une autorisation de programme d'un montant total de **795 623,56 €** disponible sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », Programme HP 53-002 (153002) « politiques contractuelles en milieu rural », action 15300201 « Contrats ruraux » du budget 2016 pour des opérations inscrites dans la programmation prévisionnelle des contrats ruraux déjà conclus, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération.

Affectations 2016 pour les opérations de contrats antérieurement adoptés :

COLLECTIVITES	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	AFFECTATIONS AP 2016 SUR DOTATIONS ANTERIEURES EN €
SEINE-ET-MARNE (77)		
BAZOCHES-LES-BRAY	Travaux d'accessibilité aux cours des écoles	22 123,12
	Total subvention	**22 123,12**

BEZALLES	Aménagement des abords de la mairie	62 612,38
	Total subvention	**62 612,38**
CHAMBRY	Aménagement d'une aire de stationnement paysagère pour l'école	27 000,00
	Création d'un accès piéton sécurisé à l'école	27 000,00
	Total subvention	**54 000,00**
CHEVRU	Mise en accessibilité des abords de la mairie	9 000,00
	Total subvention	**9 000,00**
IVERNY	Réfection des sols de l'église communale	36 000,00
	Total subvention	**36 000,00**
LES MARETS	Aménagement du parvis église	30 350,25
	Total subvention	**30 350,25**
LECHELLE	Aménagement des abords de la façade arrière de la salle des fêtes	19 575,00
	Total subvention	**19 575,00**
MAISONCELLES-EN-BRIE	Mise en accessibilité de l'entrée de l'église	27 727,65
	Total subvention	**27 727,65**
SAINT-FIACRE	Extension de la salle communale	72 000,00
	Aménagement des abords de la salle communale	9 000,00
	Total subvention	**81 000,00**
SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX	Construction et aménagement d'une nouvelle classe	40 176,00
	Réaménagement et mise aux normes PMR de la classe existante	26 424,00
	Total subvention	**66 600,00**
SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	Restauration intérieure de l'église de Vieux-Maisons	84 520,69
	Total subvention	**84 520,69**

SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	Mise en accessibilité salle polyvalente	17 036,10
	Total subvention	**17 036,10**
SAINT-MERY	Extension de la salle polyvalente Amélioration de l'isolation thermique et de l'accessibilité de la salle polyvalente	72 000,00 9 000,00
	Total subvention	**81 000,00**
SANCY-LES-PROVINS	Restauration menuiseries	15 007,50
	Total subvention	**15 007,50**
SIRP BEAUTHEIL SAINTS	Rangement école et plateau polyvalent à Saints	23 667,52
	Total subvention	**23 667,52**
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	Restauration des toitures de la nef et de la chapelle Restauration des toitures de la nef et du clocher	36 293,00 17 707,00
	Total subvention	**54 000,00**
VANVILLE	Aménagement d'un terrain de loisirs intégrant un local communal	41 850,00
	Total subvention	**41 850,00**
YVELINES (78)		
GRANDCHAMP	Aménagement de la mare communale	15 300,00
	Total subvention	**15 300,00**
ESSONNE (91)		
BOISSY-LA-RIVIERE	Aménagement d'une salle polyvalente	20 250,00
	Total subvention	**20 250,00**
VAL D'OISE (95)		
VALMONDOIS	Extension et réhabilitation du garage de la Villa Daumier	34 003,35
	Total subvention	**34 003,35**
	TOTAL GENERAL	**795 623,56**

Article 9 :

Décide de participer au titre du dispositif « Aménagement et équipement de l'espace rural » au financement des projets, détaillés en annexe 1 à la présente délibération, par l'attribution de subventions dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par l'application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable des projets.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de la convention type « Aménagement et Développement Rural » adoptée par délibération n° CP 16-184 du 18 mai 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Article 10 :

Affecte une autorisation de programme de **372 600,60 €** disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP53-001 (153001) « Aménagement et équipement de l'espace rural », Action 15300103 « Fonds d'Intervention, aménagement et équipement rural », du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération.

COLLECTIVITES	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	AFFECTATIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME
SEINE-ET-MARNE (77)		
CHENOISE	Rénovation du stade municipal	22 800,60
	Total subvention	**22 800,60**
COULOMBS-EN-VALOIS	Aménagement paysager du hameau de Vaux sous Coulombs	91 500,00
	Total subvention	**91 500,00**
YVELINES (78)		
SIVOM ADAINVILLE BOURDONNE CONDE-SUR-VESGRE	Construction d'une cantine scolaire sur la commune d'Adainville	136 800,00
	Total subvention	**136 800,00**
VAL-D'OISE (95)		
VILLAINES-SOUS-BOIS	Aménagement d'un city-stade	30 000,00
	Total subvention	**30 000,00**
VILLERON	Création d'une salle polyvalente	91 500,00
	Total subvention	**91 500,00**
	TOTAL GENERAL	**372 600,60**

Article 11 :

Approuve l'avenant au contrat de territoire joint en annexe 4 à la délibération pour le syndicat intercommunal des sports de Cesson-Vert Saint Denis (77).

Autorise la Présidente du Conseil Régional à le signer.

Article 12 :

Approuve l'avenant au contrat rural joint en annexe 5 à la délibération pour la commune suivante :

- **1** dossier dans le Val d'Oise (95) : Valmondois.

Désaffecte un montant total de 34 003,35 € relatif à l'opération «Extension du cabinet médical» en faveur de la commune de Valmondois de l'autorisation de programme de 34 003,35 € adoptée par la délibération CP15-090 du 29 janvier 2015 et inscrite sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », Programme HP 53-002 (153002) « politiques contractuelles en milieu rural », action 15300201 « Contrats ruraux » du budget 2015.

Autorise la Présidente du Conseil Régional à le signer.

Article 13 :

Attribue et subordonne le versement des subventions aux opérations, dans le cadre de dispositions pour achèvement d'opérations diverses, dont les fiches projets sont présentées en annexe 2, à la signature d'une convention de financement conforme à la convention-type adoptée par délibération n° CP 16-598 du 16 novembre 2016, et habilite la Présidente à les signer.

Article 14 :

Affecte une autorisation de programme d'un montant total de **1 124 609,23 €,** dans le cadre de dispositions pour achèvement d'opérations diverses, disponible sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomération et villes moyennes », programme HP 52-002 : « Contrat régional territorial », action 15200205 « Contrat régional territorial » du budget régional 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération.

Article 15 :

Affecte une autorisation de programme de **542 290,05 €,** dans le cadre de dispositions pour achèvement d'opérations diverses, disponible sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », Programme HP 53-002 (153002) « politiques contractuelles en milieu rural », action 15300201 « Contrats ruraux » du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération.

Article 16 :

Affecte une autorisation de programme de **331 328,14 €,** dans le cadre de dispositions pour achèvement d'opérations diverses, disponible sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP 53-001 « Aménagement et équipement de l'espace rural », action 15300103 « Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural » du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération.

Article 17 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 de l'annexe à la délibération n°CR33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogée par la délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016.

dpt	Bénéficiaire	Dossier - Code	Dossier (1)	Date prévisionnelle de démarrage	Libellé procédure
77	COMMUNE DE BOURRON MARLOTTE	13020906	CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT ET DE SES ACCES - BOURRON-MARLOTTE	01/05/2016	Contrat régional territorial
77	COMMUNE DE MORMANT	16016044	CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES JEUNES - MORMANT	03/05/2016	Contrat régional territorial
77	COMMUNE DE PONTCARRE	16011349	RENOVATION ET EXTENSION DU GYMNASE CROZET - PONTCARRE	28/11/2015	Contrat régional territorial
77	COMMUNE DE PONTCARRE	16011351	DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DES SALLES D'ACTIVITE ATTENANTES AU GYMNASE - PONTCARRE	28/11/2015	Contrat régional territorial
77	COMMUNE DE SOIGNOLLES EN BRIE	16015380	CREATION D'UN SECOND ESPACE DE STOCKAGE POUR LES SERVICES TECHNIQUES - SOIGNOLLES EN BRIE	10/07/2015	Contrat régional territorial
77	COMMUNE DE THOMERY	16015468	CREATION D'UNE NOUVELLE ECOLE MATERNELLE - THOMERY	14/12/2015	Contrat régional territorial
77	COMMUNE DE THOMERY	16015469	CREATION D'UN BATIMENT D'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE MOTRICITE - THOMERY	11/04/2016	Contrat régional territorial
78	COMMUNE DE CHEVREUSE	16015865	CONSTRUCTION D'UN POLE PETITE ENFANCE - CHEVREUSE	17/03/2015	Contrat régional territorial
78	COMMUNE DE CHEVREUSE	16015866	CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSOCIATION -CHEVREUSE	14/03/2013	Contrat régional territorial
95	COMMU CMNES PAYS FRANCE	16017085	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS-DE-FRANCE : CREATION D'UN PÔLE INTERCOMMUNAL DE SERVICES - REAFFECTATION DU SOLDE	13/12/2011	Contrats de territoire
91	COMMUNE DE LARDY MAIRIE	12012080	CREATION D'UN POLE DE SERVICES - LARDY - REAFFECTATION	25/07/2011	Contrats régionaux
77	COMMUNE DE BARCY	16015586	AMENAGEMENT DE L'ATELIER COMMUNAL - BARCY (77)	28/10/2014	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE BARCY	16016787	AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE - BARCY (77))	28/10/2014	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE BARCY	16016788	CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE MOTRICITE - BARCY (77))	28/10/2014	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE BAZOCHES LES BRAY	13003832	TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AUX COURS DES ECOLES - BAZOCHES LES BRAY	27/03/2013	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE BEZALLES	14018613	AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE - BEZALLES	14/03/2014	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE CHAMBRY	16016347	AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT PAYSAGERE POUR L'ECOLE - CHAMBRY	08/04/2015	Contrats ruraux

77	COMMUNE DE CHAMPDEUIL	16017057	AMENAGEMENT ET EXTENSION DU CIMETIERE - REAFFECTATION	01/01/2012	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE CHAMPDEUIL	16017060	AMENAGEMENT DE LA PLACE SAINT MARTIAL - REAFFECTATION	01/01/2011	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE CHAMPDEUIL	16017061	RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT MARTIAL - REAFFECTATION	09/07/2010	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE CHEVRU	15014240	MISE EN ACCESSIBILITE DES ABORDS DE LA MAIRIE- CHEVRU	27/05/2014	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE COURTOMER	16016609	OPERATION AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE - REAFFECTATION	19/05/2011	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE FONTAINE FOURCHES	16015498	CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE - FONTAINE FOURCHES	01/06/2015	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE FONTAINE FOURCHES	16015529	CONSTRUCTION DE SALLES ASSOCIATIVES - FONTAINE FOURCHES	01/06/2015	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE FONTAINE FOURCHES	16015536	AMENAGEMENT DES ABORDS - FONTAINE FOURCHES	01/06/2015	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE JOUY LE CHATEL	16015950	CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DE 4 CLASSES - JOUY-LE-CHATEL (77)	17/03/2015	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE LECHELLE	15009991	AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA FACADE ARRIERE DE LA SALLE DES FETES - LECHELLE	15/11/2012	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE MAISONCELLES EN BRIE	13003097	MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ENTREE DE L'EGLISE - MAISONCELLES EN BRIE	25/03/2011	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE MOUY SUR SEINE	16017079	AMENAGEMENT D'UNE CANTINE SCOLAIRE - REAFFECTATON	30/03/2012	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE NOYEN SUR SEINE	16017081	RESTAURATION DE L'EGLISE - REAFFECTATION	01/01/2011	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE SAINT FIACRE	16000441	EXTENSION DE LA SALLE COMMUNALE - SAINT FIACRE (77)	22/04/2014	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE SAINT FIACRE	16000442	AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE COMMUNALE - SAINT FIACRE (77)	22/04/2014	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE SAINT HILLIERS	16015612	REHABILITATION DU RAVALEMENT DE LA FACADE NORD DE L'EGLISE - SAINT-HILLIERS (77)	22/12/2015	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX	16016351	CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE CLASSE - SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX (77)	25/06/2015	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX	16016784	REAMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES PMR DE LA CLASSE EXISTANTE - SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX (77))	25/06/2015	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE SAINT MARS VIEUX MAISONS	15014939	RESTAURATION INTERIEURE DE L EGLISE DE VIEUX MAISONS- SAINT MARS VIEUX MAISONS	02/01/2014	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU BOSCHET	15003889	MISE EN ACCESSIBLILITE SALLE POLYVALENTE -SAINT MARTIN DU BOSCHET	29/04/2014	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE SAINT SAUVEUR LES BRAY	16003236	AMENAGEMENTS INTERIEURS DE LA MAIRIE - SAINT SAUVEUR LES BRAY	01/01/2016	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE SAINT SAUVEUR LES BRAY	16003256	AMENAGEMENTS EXTERIEURS DE LA MAIRIE ET MISE EN ACCESSIBILITE - SAINT SAUVEUR LES BRAY	01/01/2016	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE SAINT SAUVEUR LES BRAY	16003257	RESTAURATION DE L'EGLISE - SAINT SAUVEUR LES BRAY	01/01/2016	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE SAINTE AULDE	16015622	RENOVATION DE L'EGLISE - SAINTE-AULDE (77)	26/04/2016	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE SANCY LES PROVINS	15010050	RESTAURATION MENUISERIES -SANCY-LES-PROVINS	28/01/2010	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE SIGNY SIGNETS	16015807	AMENAGEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE COMMUNALE - SIGNY-SIGNETS (77)	16/10/2015	Contrats ruraux

77	COMMUNE DE SIGNY SIGNETS	16015811	AMENAGEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS - SIGNY-SIGNETS (77))	16/10/2015	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE SIGNY SIGNETS	16015812	REHABILITATION INTERIEURE ET EXTERIEURE DU PREAU EN LOCAL RESERVE-RANGEMENT - SIGNY-SIGNETS (77)	16/10/2015	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE SOGNOLLES EN MONTOIS	16005085	RESTAURATION DES TOITURES DE LA NEF ET DE LA CHAPELLE - SOGNOLLES EN MONTOIS	02/04/2015	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE SOGNOLLES EN MONTOIS	16005086	RESTAURATION DES TOITURES DE LA NEF ET DU CLOCHER- SOGNOLLES EN MONTOIS	02/04/2015	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE VANVILLE	14013956	AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE LOISIRS INTEGRANT UN LOCAL COMMUNAL - VANVILLE	10/07/2015	Contrats ruraux
77	COMMUNE DES MARETS	13022376	AMENAGEMENT DU PARVIS EGLISE- LES MARETS	24/04/2013	Contrats ruraux
77	COMMUNE D'IVERNY	14018376	REFECTION DES SOLS (DE L'EGLISE COMMUNALE) - IVERNY	01/09/2015	Contrats ruraux
77	REGROUP PEDAGO BEAUTHEIL SIRP	14007762	RANGEMENT ECOLE ET PLATEAU POLYVALENT A SAINTS -SIRP BEAUTHEIL SAINTS	02/12/2013	Contrats ruraux
78	COMMUNE DE GRANDCHAMP	15006876	AMENAGEMENT DE LA MARE COMMUNALE - GRANDCHAMP	10/05/2014	Contrats ruraux
78	COMMUNE DE MAULETTE	16015585	REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE ECOLE EN NOUVELLE MAIRIE - MAULETTE	03/06/2016	Contrats ruraux
78	COMMUNE DE MAULETTE	16015587	REHABILITATION DE LA SALLE COMMUNALE POLYVALENTE - MAULETTE	03/06/2016	Contrats ruraux
78	COMMUNE DE MAULETTE	16015588	AMENAGEMENT DES SERVICES TECHNIQUES - MAULETTE	03/06/2016	Contrats ruraux
78	COMMUNE DE ROCHEFORT EN YVELINES	11017618	CREATION DE SALLES PLURIVALENTES - ROCHEFORT EN YVELINES	26/01/2012	Contrats ruraux
78	COMMUNE DE SAINT HILARION	16016639	OPERATION DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES SAINT-HILARION - REAFFECTATION	29/03/2012	Contrats ruraux
78	COMMUNE DE SAINT HILARION	16016641	OPERATION AMENAGEMENT DU PARVIS DE L'ECOLE ET DE LA SALLE DES FETES - REAFFECTATION	23/01/2013	Contrats ruraux
78	COMMUNE D'ORSONVILLE	16016632	OPERATION DE RESTAURATION D'UN VITRAIL DE L'EGLISE - REAFFECTATION	01/01/2011	Contrats ruraux
91	COMMUNE DE CHALOU MOULINEUX	16016619	OPERATION DE REAMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE - REAFFECTATION	25/03/2011	Contrats ruraux
91	COMMUNE DE CHALOU MOULINEUX	16016621	AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE ET CREATION D'UN SITE CINERAIRE - REAFFECTATION	25/03/2011	Contrats ruraux
91	COMMUNE DE CHALOU MOULINEUX	16016623	OPERATION DE REHABILITATION DE LA MAIRIE - REAFFECTATION	25/03/2011	Contrats ruraux
91	COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE	15006868	RENOVATION EXTERIEURE DE LA MAIRIE - FONTENAY-LE-VICOMTE	01/01/2016	Contrats ruraux
91	COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE	15006873	AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA MAIRIE - FONTENAY-LE-VICOMTE	01/01/2016	Contrats ruraux
91	COMMUNE DE ROINVILLE	13016502	CREATION D'UN GROUPE MATERNELLE-ROINVILLE	10/04/2014	Contrats ruraux
91	COMMUNE DE SAINT CYR LA RIVIERE	16016624	OPERATION DE RENOVATION DE LA COUR DE L'ECOLE - REAFFECTATION	25/03/2011	Contrats ruraux
91	COMMUNE DE SERMAISE	12007285	AMENAGEMENT DU PARC DE LA MAIRIE ET RENOVATION DES FACADES - SERMAISE	23/01/2013	Contrats ruraux
91	COMMUNE DE SOISY SUR ECOLE	16003608	MAIRIE : RENOVATION - SOISY-SUR-ECOLE	26/08/2014	Contrats ruraux
91	COMMUNE DE SOISY SUR ECOLE	16003609	AGENCEMENT DE L'AGENCE POSTALE DANS LA MAIRIE - SOISY-SUR-ECOLE	26/08/2014	Contrats ruraux

91	COMMUNE DE VILLENEUVE SUR AUVERS	12012507	REFECTION DE LA MAIRIE - VILLENEUVE SUR AUVERS	24/01/2013	Contrats ruraux
77	COMMUNE DE COULOMBS EN VALOIS	16001248	AMENAGEMENT PAYSAGER DU HAMEAU DE VAUX SOUS COULOMBS - COULOMBS EN VALOIS (77)	15/02/2011	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
77	COMMUNE DE COULOMBS EN VALOIS	16017082	RAVALEMENT MAIRIE ET SALLE POLYVALENTE - COULOMBS EN VALOIS - REAFFECTATION	13/09/2007	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
77	COMMUNE DE MARCHEMORET	16017083	CONSTRUCTION D'UNE CANTINE PRIMAIRE - MARCHEMORET - REAFFECTATION DU SOLDE	13/09/2007	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
77	SI ECOLES COURPALAY LA CHAPELLE IGER	16017084	CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - SI ECOLES COURPALAY LA CHAPELLE IGER - REAFFECTATION	12/06/2008	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
78	SIVOM ADAINVILLE BOURDONNE CONDE S/VESGRE	16011419	CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE SUR LA COMMUNE D'ADAINVILLE - SIVOM ABC	16/02/2016	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
91	COMMUNE D'AUTHON LA PLAINE	16017074	RESTAURATION EGLISE SAINT-AUBIN - AUTHON LA PLAINE - REAFFECTATION DU SOLDE	23/09/2004	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural

Article 18 :

Modifie la fiche projet du contrat rural de Cély n°15017883 adopté en commission permanente du 12 juillet 2016 n° CP 16-291, jointe en annexe 6 à la présente délibération, suite à une erreur dans l'attribution d'un stagiaire, déjà attribué à la commune dans la fiche projet 15017885, affectée en CP n°16-184 du 18 mai 2016.

Article 19 :

Modifie la fiche projet du contrat régional territorial d'Ollainville n° 15015483 adoptée en commission permanente du 18 mai 2016 n° CP 16-184, jointe en annexe 6 à la présente délibération, suite à une erreur dans l'intitulé de l'opération.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**52 - Agglomérations et villes moyennes**
Programme	**152002 - Contrat régional territorial**
Action	**15200205 - Contrat régional territorial**

Dispositif : N° 00000203 - Contrats régionaux

Dossier	12012080 - CREATION D'UN POLE DE SERVICES - LARDY - REAFFECTATION			
Bénéficiaire	R1144 - COMMUNE DE LARDY MAIRIE			
Localisation	LARDY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	360 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
900 000,00 €	HT	40 %	360 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000203 - Contrats régionaux	360 000,00 €

Dispositif : N° 00000213 - Contrats de territoire

Dossier	16017085 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS-DE-FRANCE : CREATION D'UN PÔLE INTERCOMMUNAL DE SERVICES			
Bénéficiaire	R4345 - COMMU CMNES PAYS FRANCE			
Localisation	LUZARCHES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	764 609,23 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 699 131,63 €	HT	45 %	764 609,23 €	

Total sur le dispositif N° 00000213 - Contrats de territoire	764 609,23 €

Dispositif : N° 00000801 - Contrat régional territorial

Dossier	11022582 - CREATION D'UN CENTRE MULTI ACTIVITES - MOUSSY-LE-NEUF			
Bénéficiaire	R818 - COMMUNE DE MOUSSY LE NEUF			
Localisation	MOUSSY-LE-NEUF			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	368 647,74 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 843 238,70 €	HT	20 %	368 647,74 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	12018628 - EXTENSION DE l'ECOLE MATERNELLE - CHATEAU-LANDON			
Bénéficiaire	R317 - COMMUNE DE CHATEAU LANDON			
Localisation	CHATEAU-LANDON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	246 444,82 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
821 482,72 €	HT	30 %	246 444,82 €	

Dossier	13020906 - CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT ET DE SES ACCES - BOURRON-MARLOTTE			
Bénéficiaire	R279 - COMMUNE DE BOURRON MARLOTTE			
Localisation	BOURRON-MARLOTTE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	19 054,91 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
127 032,75 €	HT	15 %	19 054,91 €	

Dossier	16002920 - CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE (NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE) - PIERRELAYE			
Bénéficiaire	R182 - COMMUNE DE PIERRELAYE			
Localisation	PIERRELAYE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	608 845,65 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 029 485,50 €	HT	30 %	608 845,65 €	

Dossier	16002921 - CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE (NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE) - PIERRELAYE			
Bénéficiaire	R182 - COMMUNE DE PIERRELAYE			
Localisation	PIERRELAYE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	260 933,85 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
869 779,50 €	HT	30 %	260 933,85 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16003603 - CONSTRUCTION DE LA MAISON DES JEUNES - BOUFFEMONT			
Bénéficiaire	R76 - COMMUNE DE BOUFFEMONT			
Localisation	BOUFFEMONT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	230 046,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
920 184,00 €	HT	25 %	230 046,00 €	

Dossier	16003763 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GYMNASE - BOUFFEMONT			
Bénéficiaire	R76 - COMMUNE DE BOUFFEMONT			
Localisation	BOUFFEMONT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	311 025,50 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 244 102,00 €	HT	25 %	311 025,50 €	

Dossier	16006713 - REHABILITATION ET EXTENSION D'UN BATIMENT POUR Y IMPLANTER UN AUDITORIUM - CHESSY			
Bénéficiaire	R329 - COMMUNE DE CHESSY			
Localisation	CHESSY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	143 100,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
954 000,00 €	HT	15 %	143 100,00 €	

Dossier	16011349 - RENOVATION ET EXTENSION DU GYMNASE CROZET - PONTCARRE			
Bénéficiaire	R859 - COMMUNE DE PONTCARRE			
Localisation	PONTCARRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	337 217,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 348 868,00 €	HT	25 %	337 217,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16011351 - DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DES SALLES D'ACTIVITE ATTENANTES AU GYMNASE - PONTCARRE			
Bénéficiaire	R859 - COMMUNE DE PONTCARRE			
Localisation	PONTCARRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	59 129,80 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
295 649,00 €	HT	20 %	59 129,80 €	

Dossier	16013240 - EXTENSION DU CIMETIERE - ETRECHY			
Bénéficiaire	R1114 - COMMUNE D'ETRECHY			
Localisation	ETRECHY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	68 834,40 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
458 896,00 €	HT	15 %	68 834,40 €	

Dossier	16015380 - CREATION D'UN SECOND ESPACE DE STOCKAGE POUR LES SERVICES TECHNIQUES - SOIGNOLLES EN BRIE			
Bénéficiaire	R927 - COMMUNE DE SOIGNOLLES EN BRIE			
Localisation	SOIGNOLLES-EN-BRIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 259,52 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
84 198,40 €	HT	30 %	25 259,52 €	

Dossier	16015468 - CREATION D'UNE NOUVELLE ECOLE MATERNELLE - THOMERY			
Bénéficiaire	R945 - COMMUNE DE THOMERY			
Localisation	THOMERY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	172 250,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
861 250,00 €	HT	20 %	172 250,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16015469 - CREATION D'UN BATIMENT D'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE MOTRICITE - THOMERY			
Bénéficiaire	R945 - COMMUNE DE THOMERY			
Localisation	THOMERY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	32 168,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
160 840,00 €	HT	20 %	32 168,00 €	

Dossier	16015865 - CONSTRUCTION D'UN POLE PETITE ENFANCE - CHEVREUSE			
Bénéficiaire	R548 - COMMUNE DE CHEVREUSE			
Localisation	CHEVREUSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	82 413,20 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
824 132,00 €	HT	10 %	82 413,20 €	

Dossier	16015866 - CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSOCIATION -CHEVREUSE			
Bénéficiaire	R548 - COMMUNE DE CHEVREUSE			
Localisation	CHEVREUSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	176 190,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 761 900,00 €	HT	10 %	176 190,00 €	

Dossier	16016044 - CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES JEUNES - MORMANT			
Bénéficiaire	R813 - COMMUNE DE MORMANT			
Localisation	MORMANT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	227 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
567 500,00 €	HT	40 %	227 000,00 €	

Dossier	16016625 - AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS - CHESSY			
Bénéficiaire	R329 - COMMUNE DE CHESSY			
Localisation	CHESSY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	18 259,50 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
121 730,00 €	HT	15 %	18 259,50 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Total sur le dispositif N° 00000801 - Contrat régional territorial	3 386 819,89 €

Total sur l'imputation 905 - 52 - 152002 - 15200205	4 511 429,12 €

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**53 - Espace rural et autres espaces de développement**
Programme	**153001 - Aménagement et équipement de l'espace rural**
Action	**15300103 - Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural**

Dispositif : N° 00000285 - Fonds d'intervention aménagement et équipement rural

Dossier	16001248 - AMENAGEMENT PAYSAGER DU HAMEAU DE VAUX SOUS COULOMBS - COULOMBS EN VALOIS (77)			
Bénéficiaire	R347 - COMMUNE DE COULOMBS EN VALOIS			
Localisation	COULOMBS-EN-VALOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	91 500,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
305 000,00 €	HT	30 %	91 500,00 €	

Dossier	16011291 - AMENAGEMENT D'UN CITY STADE - VILLAINES-SOUS-BOIS			
Bénéficiaire	R226 - COMMUNE DE VILLAINES SOUS BOIS			
Localisation	VILLAINES-SOUS-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
100 000,00 €	HT	30 %	30 000,00 €	

Dossier	16011419 - CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE SUR LA COMMUNE D'ADAINVILLE - SIVOM ABC			
Bénéficiaire	R1788 - SIVOM ADAINVILLE BOURDONNE CONDE S/VESGRE			
Localisation	ADAINVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	136 800,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
454 606,00 €	HT	30 %	136 800,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16013142 - CREATION D'UNE SALLE POLYVALENTE - VILLERON			
Bénéficiaire	R227 - COMMUNE DE VILLERON			
Localisation	VILLERON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	91 500,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
305 000,00 €	HT	30 %	91 500,00 €	

Dossier	16015993 - RENOVATION DU STADE MUNICIPAL - CHENOISE (77)			
Bénéficiaire	R327 - COMMUNE DE CHENOISE			
Localisation	CHENOISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	22 800,60 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
76 002,00 €	HT	30 %	22 800,60 €	

Dossier	16017074 - RESTAURATION EGLISE SAINT-AUBIN - AUTHON LA PLAINE			
Bénéficiaire	R1051 - COMMUNE D'AUTHON LA PLAINE			
Localisation	AUTHON-LA-PLAINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	81 499,42 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
271 664,73 €	HT	30 %	81 499,42 €	

Dossier	16017082 - RAVALEMENT MAIRIE ET SALLE POLYVALENTE - COULOMBS EN VALOIS			
Bénéficiaire	R347 - COMMUNE DE COULOMBS EN VALOIS			
Localisation	COULOMBS-EN-VALOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 946,50 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
103 155,00 €	HT	30 %	30 946,50 €	

Dossier	16017083 - CONSTRUCTION D'UNE CANTINE PRIMAIRE - MARCHEMORET			
Bénéficiaire	R772 - COMMUNE DE MARCHEMORET			
Localisation	MARCHEMORET			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	18 882,22 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
62 940,74 €	HT	30 %	18 882,22 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16017084 - CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - SI ECOLES COURPALAY LA CHAPELLE IGER			
Bénéficiaire	R19224 - SI ECOLES COURPALAY LA CHAPELLE IGER			
Localisation	COURPALAY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
500 000,00 €	HT	40 %	200 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000285 - Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	703 928,74 €

Total sur l'imputation 905 - 53 - 153001 - 15300103	703 928,74 €

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**53 - Espace rural et autres espaces de développement**
Programme	**153002 - Politiques contractuelles en milieu rural**
Action	**15300201 - Contrats ruraux**

Dispositif : N° 00000207 - Contrats ruraux

Dossier	11009665 - CONSTRUCTION CANTINE SCOLAIRE MATERNELLES-PRIMAIRES - FAVIERES-EN-BRIE			
Bénéficiaire	R392 - COMMUNE DE FAVIERES EN BRIE			
Localisation	FAVIERES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	22 500,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
120 000,00 €	HT	45 %	54 000,00 €	

Dossier	11017618 - CREATION DE SALLES PLURIVALENTES - ROCHEFORT EN YVELINES			
Bénéficiaire	R696 - COMMUNE DE ROCHEFORT EN YVELINES			
Localisation	ROCHEFORT-EN-YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 926,35 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
132 515,00 €	HT	45 %	59 631,75 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	12007285 - AMENAGEMENT DU PARC DE LA MAIRIE ET RENOVATION DES FACADES - SERMAISE			
Bénéficiaire	R1212 - COMMUNE DE SERMAISE			
Localisation	SERMAISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	49 950,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
111 000,00 €	HT	45 %	49 950,00 €	

Dossier	12012507 - REFECTION DE LA MAIRIE - VILLENEUVE SUR AUVERS			
Bénéficiaire	R1234 - COMMUNE DE VILLENEUVE SUR AUVERS			
Localisation	VILLENEUVE-SUR-AUVERS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 621,70 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
47 665,00 €	HT	45 %	21 449,25 €	

Dossier	13003097 - MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ENTREE DE L'EGLISE - MAISONCELLES EN BRIE			
Bénéficiaire	R770 - COMMUNE DE MAISONCELLES EN BRIE			
Localisation	MAISONCELLES-EN-BRIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	27 727,65 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
61 617,00 €	HT	45 %	27 727,65 €	

Dossier	13003832 - TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AUX COURS DES ECOLES - BAZOCHES LES BRAY			
Bénéficiaire	R256 - COMMUNE DE BAZOCHES LES BRAY			
Localisation	BAZOCHES-LES-BRAY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	22 123,12 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
49 162,50 €	HT	45 %	22 123,12 €	

Dossier	13016502 - CREATION D'UN GROUPE MATERNELLE- ROINVILLE			
Bénéficiaire	R1189 - COMMUNE DE ROINVILLE			
Localisation	ROINVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	19 980,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
222 000,00 €	HT	45 %	99 900,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	13022376 - AMENAGEMENT DU PARVIS EGLISE- LES MARETS			
Bénéficiaire	R483 - COMMUNE DES MARETS			
Localisation	LES MARETS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 350,25 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
67 445,00 €	HT	45 %	30 350,25 €	

Dossier	14007762 - RANGEMENT ECOLE ET PLATEAU POLYVALENT A SAINTS -SIRP BEAUTHEIL SAINTS			
Bénéficiaire	R12566 - REGROUP PEDAGO BEAUTHEIL SIRP			
Localisation	SAINTS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 667,52 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
52 594,50 €	HT	45 %	23 667,52 €	

Dossier	14009995 - AMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE - BOISSY-LA-RIVIERE			
Bénéficiaire	R1062 - COMMUNE DE BOISSY LA RIVIERE			
Localisation	BOISSY-LA-RIVIERE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 250,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
45 000,00 €	HT	45 %	20 250,00 €	

Dossier	14013652 - EXENSION DE LA SALLE POLYVALENTE - SAINT-MERY			
Bénéficiaire	R899 - COMMUNE DE SAINT MERY			
Localisation	SAINT-MERY			
CPER/CPRD	Hors CPRD			
Montant total	72 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
160 000,00 €	HT	45 %	72 000,00 €	

Dossier	14013653 - AMELIORATION DE L'ISOLATION THERMIQUE ET DE L'ACCESSIBILITE DE LA SALLE POLYVALENTE - SAINT-MERY			
Bénéficiaire	R899 - COMMUNE DE SAINT MERY			
Localisation	SAINT-MERY			
CPER/CPRD	Hors CPRD			
Montant total	9 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 000,00 €	HT	45 %	9 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	14013956 - AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE LOISIRS INTEGRANT UN LOCAL COMMUNAL - VANVILLE			
Bénéficiaire	R961 - COMMUNE DE VANVILLE			
Localisation	VANVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	41 850,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
93 000,00 €	HT	45 %	41 850,00 €	

Dossier	14018376 - REFECTION DES SOLS (DE L'EGLISE COMMUNALE) - IVERNY			
Bénéficiaire	R440 - COMMUNE D'IVERNY			
Localisation	IVERNY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	36 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
80 000,00 €	HT	45 %	36 000,00 €	

Dossier	14018613 - AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE - BEZALLES			
Bénéficiaire	R264 - COMMUNE DE BEZALLES			
Localisation	BEZALLES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	62 612,38 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
139 138,62 €	HT	45 %	62 612,38 €	

Dossier	15003889 - MISE EN ACCESSIBLILITE SALLE POLYVALENTE -SAINT MARTIN DU BOSCHET			
Bénéficiaire	R897 - COMMUNE DE SAINT MARTIN DU BOSCHET			
Localisation	SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	17 036,10 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
37 858,00 €	HT	45 %	17 036,10 €	

Dossier	15006868 - RENOVATION EXTERIEURE DE LA MAIRIE - FONTENAY-LE-VICOMTE			
Bénéficiaire	R1119 - COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE			
Localisation	FONTENAY-LE-VICOMTE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 850,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
113 000,00 €	HT	45 %	50 850,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	15006873 - AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA MAIRIE - FONTENAY-LE-VICOMTE			
Bénéficiaire	R1119 - COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE			
Localisation	FONTENAY-LE-VICOMTE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	92 700,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
206 000,00 €	HT	45 %	92 700,00 €	

Dossier	15006876 - AMENAGEMENT DE LA MARE COMMUNALE - GRANDCHAMP			
Bénéficiaire	R595 - COMMUNE DE GRANDCHAMP			
Localisation	GRANDCHAMP			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 300,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
34 000,00 €	HT	45 %	15 300,00 €	

Dossier	15009991 - AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA FACADE ARRIERE DE LA SALLE DES FETES - LECHELLE			
Bénéficiaire	R480 - COMMUNE DE LECHELLE			
Localisation	LECHELLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	19 575,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
43 500,00 €	HT	45 %	19 575,00 €	

Dossier	15010050 - RESTAURATION MENUISERIES -SANCY-LES-PROVINS			
Bénéficiaire	R916 - COMMUNE DE SANCY LES PROVINS			
Localisation	SANCY-LES-PROVINS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 007,50 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
33 350,00 €	HT	45 %	15 007,50 €	

Dossier	15014240 - MISE EN ACCESSIBILITE DES ABORDS DE LA MAIRIE- CHEVRU			
Bénéficiaire	R331 - COMMUNE DE CHEVRU			
Localisation	CHEVRU			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 000,00 €	HT	45 %	9 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	15014939 - RESTAURATION INTERIEURE DE L EGLISE DE VIEUX MAISONS- SAINT MARS VIEUX MAISONS			
Bénéficiaire	R937 - COMMUNE DE SAINT MARS VIEUX MAISONS			
Localisation	SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	84 520,69 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
187 823,75 €	HT	45 %	84 520,69 €	

Dossier	15018511 - MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE DES FETES - LONGUESSE			
Bénéficiaire	R145 - COMMUNE DE LONGUESSE			
Localisation	LONGUESSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	32 274,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
71 720,00 €	HT	45 %	32 274,00 €	

Dossier	15018512 - REHABILITATION ET EXTENSION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL EN MAISON DES ASSOCIATIONL-LONGUESSE			
Bénéficiaire	R145 - COMMUNE DE LONGUESSE			
Localisation	LONGUESSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	76 131,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
169 180,00 €	HT	45 %	76 131,00 €	

Dossier	16000441 - EXTENSION DE LA SALLE COMMUNALE - SAINT FIACRE (77)			
Bénéficiaire	R888 - COMMUNE DE SAINT FIACRE			
Localisation	SAINT-FIACRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	72 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
160 000,00 €	HT	45 %	72 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16000442 - AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE COMMUNALE - SAINT FIACRE (77)			
Bénéficiaire	R888 - COMMUNE DE SAINT FIACRE			
Localisation	SAINT-FIACRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 000,00 €	HT	45 %	9 000,00 €	

Dossier	16000613 - REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE - VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN			
Bénéficiaire	R985 - COMMUNE DE VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN			
Localisation	VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	63 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
140 000,00 €	HT	45 %	63 000,00 €	

Dossier	16000620 - CREATION DE DEUX CLASSES SUPPLEMENTAIRES - VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN			
Bénéficiaire	R985 - COMMUNE DE VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN			
Localisation	VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	63 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
140 000,00 €	HT	45 %	63 000,00 €	

Dossier	16002810 - AMENAGEMENT D'UN SECRETARIAT ET DU BUREAU DU MAIRE DANS L'ANCIENNE SALLE DU PRESBYTERE -VIMPELLES			
Bénéficiaire	R998 - COMMUNE DE VIMPELLES			
Localisation	VIMPELLES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	17 325,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
38 500,00 €	HT	45 %	17 325,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16002811 - REHABILITATION DE L'ANCIEN LOGEMENT COMMUNAL EN SALLE DE CONSEIL ET LOCAUX ADMINISTRATIFS - VIMPELLES			
Bénéficiaire	R998 - COMMUNE DE VIMPELLES			
Localisation	VIMPELLES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	81 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
180 000,00 €	HT	45 %	81 000,00 €	

Dossier	16002812 - AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA FUTURE MAIRIE -VIMPELLES			
Bénéficiaire	R998 - COMMUNE DE VIMPELLES			
Localisation	VIMPELLES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	36 675,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
81 500,00 €	HT	45 %	36 675,00 €	

Dossier	16003236 - AMENAGEMENTS INTERIEURS DE LA MAIRIE - SAINT SAUVEUR LES BRAY			
Bénéficiaire	R904 - COMMUNE DE SAINT SAUVEUR LES BRAY			
Localisation	SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	81 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
180 000,00 €	HT	45 %	81 000,00 €	

Dossier	16003256 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS DE LA MAIRIE ET MISE EN ACCESSIBILITE - SAINT SAUVEUR LES BRAY			
Bénéficiaire	R904 - COMMUNE DE SAINT SAUVEUR LES BRAY			
Localisation	SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	18 112,50 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
40 250,00 €	HT	45 %	18 112,50 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16003257 - RESTAURATION DE L'EGLISE - SAINT SAUVEUR LES BRAY			
Bénéficiaire	R904 - COMMUNE DE SAINT SAUVEUR LES BRAY			
Localisation	SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	35 887,50 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
79 750,00 €	HT	45 %	35 887,50 €	

Dossier	16003608 - MAIRIE : RENOVATION - SOISY-SUR-ECOLE			
Bénéficiaire	R1213 - COMMUNE DE SOISY SUR ECOLE			
Localisation	SOISY-SUR-ECOLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	81 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
180 000,00 €	HT	45 %	81 000,00 €	

Dossier	16003609 - AGENCEMENT DE L'AGENCE POSTALE DANS LA MAIRIE - SOISY-SUR-ECOLE			
Bénéficiaire	R1213 - COMMUNE DE SOISY SUR ECOLE			
Localisation	SOISY-SUR-ECOLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	27 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
60 000,00 €	HT	45 %	27 000,00 €	

Dossier	16005085 - RESTAURATION DES TOITURES DE LA NEF ET DE LA CHAPELLE - SOGNOLLES EN MONTOIS			
Bénéficiaire	R926 - COMMUNE DE SOGNOLLES EN MONTOIS			
Localisation	SOGNOLLES-EN-MONTOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	36 293,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
80 650,45 €	HT	45 %	36 293,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16005086 - RESTAURATION DES TOITURES DE LA NEF ET DU CLOCHER- SOGNOLLES EN MONTOIS			
Bénéficiaire	R926 - COMMUNE DE SOGNOLLES EN MONTOIS			
Localisation	SOGNOLLES-EN-MONTOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	17 707,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
39 349,55 €	HT	45 %	17 707,00 €	

Dossier	16006994 - MISE EN SECURITE DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 63 - MESPUITS			
Bénéficiaire	R1161 - COMMUNE DE MESPUITS			
Localisation	MESPUITS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	78 750,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
175 000,00 €	HT	45 %	78 750,00 €	

Dossier	16007801 - EXTENSION DE L'ECOLE JACQUES PREVERT - COMMUNE DE PISCOP			
Bénéficiaire	R183 - COMMUNE DE PISCOP			
Localisation	PISCOP			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	61 065,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
135 700,00 €	HT	45 %	61 065,00 €	

Dossier	16007803 - CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE - COMMUNE DE PISCOP			
Bénéficiaire	R183 - COMMUNE DE PISCOP			
Localisation	PISCOP			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	55 485,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
123 300,00 €	HT	45 %	55 485,00 €	

Dossier	16007804 - REHABILITATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL - COMMUNE DE PISCOP			
Bénéficiaire	R183 - COMMUNE DE PISCOP			
Localisation	PISCOP			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	18 450,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
41 000,00 €	HT	45 %	18 450,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16011238 - CONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE - BAULNE			
Bénéficiaire	R1057 - COMMUNE DE BAULNE			
Localisation	BAULNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	67 500,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
150 000,00 €	HT	45 %	67 500,00 €	

Dossier	16011239 - CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE - BAULNE			
Bénéficiaire	R1057 - COMMUNE DE BAULNE			
Localisation	BAULNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	90 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
200 000,00 €	HT	45 %	90 000,00 €	

Dossier	16011390 - CREATION D'UN LOCAL COMMERCIAL - CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES			
Bénéficiaire	R551 - COMMUNE DE CLAIREFONTAINE EN YVELINES			
Localisation	CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	81 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
180 000,00 €	HT	45 %	81 000,00 €	

Dossier	16011393 - CREATION D'UNE HALLE - CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES			
Bénéficiaire	R551 - COMMUNE DE CLAIREFONTAINE EN YVELINES			
Localisation	CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	36 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
80 000,00 €	HT	45 %	36 000,00 €	

Dossier	16011394 - AMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE - CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES			
Bénéficiaire	R551 - COMMUNE DE CLAIREFONTAINE EN YVELINES			
Localisation	CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	18 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
40 000,00 €	HT	45 %	18 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16011652 - AMELIORATION THERMIQUE DE LA SALLE DES FETES - CHAMPEAUX			
Bénéficiaire	R309 - COMMUNE DE CHAMPEAUX			
Localisation	CHAMPEAUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	75 577,50 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
167 950,00 €	HT	45 %	75 577,50 €	

Dossier	16011656 - REHABILITATION DE LA COUR D'ECOLE - CHAMPEAUX			
Bénéficiaire	R309 - COMMUNE DE CHAMPEAUX			
Localisation	CHAMPEAUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	54 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
120 000,00 €	HT	45 %	54 000,00 €	

Dossier	16011657 - CREATION D'UN COLUMBARIUM - CHAMPEAUX			
Bénéficiaire	R309 - COMMUNE DE CHAMPEAUX			
Localisation	CHAMPEAUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 422,50 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 050,00 €	HT	45 %	5 422,50 €	

Dossier	16012831 - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - MOIGNY-SUR-ECOLE			
Bénéficiaire	R1163 - COMMUNE DE MOIGNY SUR ECOLE			
Localisation	MOIGNY-SUR-ECOLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	76 500,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
170 000,00 €	HT	45 %	76 500,00 €	

Dossier	16012838 - CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE - MOIGNY-SUR-ECOLE			
Bénéficiaire	R1163 - COMMUNE DE MOIGNY SUR ECOLE			
Localisation	MOIGNY-SUR-ECOLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	56 250,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
125 000,00 €	HT	45 %	56 250,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16012839 - CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE MOTRICITE - MOIGNY-SUR-ECOLE			
Bénéficiaire	R1163 - COMMUNE DE MOIGNY SUR ECOLE			
Localisation	MOIGNY-SUR-ECOLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	33 750,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
75 000,00 €	HT	45 %	33 750,00 €	

Dossier	16012985 - CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE - SOINDRES			
Bénéficiaire	R723 - COMMUNE DE SOINDRES			
Localisation	SOINDRES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	81 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
180 000,00 €	HT	45 %	81 000,00 €	

Dossier	16014773 - CREATION D'UN ACCES SECURISE A L'ECOLE ET A LA SALLE DES FETES - NERVILLE LA FORET			
Bénéficiaire	R170 - COMMUNE DE NERVILLE LA FORET			
Localisation	NERVILLE-LA-FORET			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	61 200,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
136 000,00 €	HT	45 %	61 200,00 €	

Dossier	16014774 - CREATION D'UN HALL D'ACCUEIL POUR LA SALLE DES FETES - NERVILLE LA FORET			
Bénéficiaire	R170 - COMMUNE DE NERVILLE LA FORET			
Localisation	NERVILLE-LA-FORET			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	37 800,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
84 000,00 €	HT	45 %	37 800,00 €	

Dossier	16014907 - AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA PLACE DU VILLAGE - LE PIN			
Bénéficiaire	R475 - COMMUNE DU PIN			
Localisation	LE PIN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	83 317,50 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
185 150,00 €	HT	45 %	83 317,50 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16015074 - CONSTRUCTION D'UN PREAU - THIEUX			
Bénéficiaire	R944 - COMMUNE DE THIEUX			
Localisation	THIEUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	46 428,75 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
103 175,00 €	HT	45 %	46 428,75 €	

Dossier	16015075 - AMENAGEMENT DE L'ACCESSIBILITE PMR ET REFECTION DES ABORDS IMMEDIATS DE L'ECOLE - THIEUX			
Bénéficiaire	R944 - COMMUNE DE THIEUX			
Localisation	THIEUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	32 145,75 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
71 435,00 €	HT	45 %	32 145,75 €	

Dossier	16015444 - CREATION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITE - VAUHALLAN			
Bénéficiaire	R1222 - COMMUNE DE VAUHALLAN			
Localisation	VAUHALLAN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	99 900,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
222 000,00 €	HT	45 %	99 900,00 €	

Dossier	16015445 - REAMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE - VAUHALLAN			
Bénéficiaire	R1222 - COMMUNE DE VAUHALLAN			
Localisation	VAUHALLAN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	12 965,22 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
28 811,60 €	HT	45 %	12 965,22 €	

Dossier	16015446 - AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX - VAUHALLAN			
Bénéficiaire	R1222 - COMMUNE DE VAUHALLAN			
Localisation	VAUHALLAN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 930,53 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
17 623,40 €	HT	45 %	7 930,53 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16015498 - CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE - FONTAINE FOURCHES			
Bénéficiaire	R401 - COMMUNE DE FONTAINE FOURCHES			
Localisation	FONTAINE-FOURCHES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	72 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
160 000,00 €	HT	45 %	72 000,00 €	

Dossier	16015529 - CONSTRUCTION DE SALLES ASSOCIATIVES - FONTAINE FOURCHES			
Bénéficiaire	R401 - COMMUNE DE FONTAINE FOURCHES			
Localisation	FONTAINE-FOURCHES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	58 500,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
130 000,00 €	HT	45 %	58 500,00 €	

Dossier	16015536 - AMENAGEMENT DES ABORDS - FONTAINE FOURCHES			
Bénéficiaire	R401 - COMMUNE DE FONTAINE FOURCHES			
Localisation	FONTAINE-FOURCHES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 500,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 000,00 €	HT	45 %	4 500,00 €	

Dossier	16015585 - REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE ECOLE EN NOUVELLE MAIRIE - MAULETTE			
Bénéficiaire	R637 - COMMUNE DE MAULETTE			
Localisation	MAULETTE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	67 500,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
150 000,00 €	HT	45 %	67 500,00 €	

Dossier	16015586 - AMENAGEMENT DE L'ATELIER COMMUNAL - BARCY (77)			
Bénéficiaire	R254 - COMMUNE DE BARCY			
Localisation	BARCY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	33 327,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
74 060,00 €	HT	45 %	33 327,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16015587 - REHABILITATION DE LA SALLE COMMUNALE POLYVALENTE - MAULETTE			
Bénéficiaire	R637 - COMMUNE DE MAULETTE			
Localisation	MAULETTE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	22 500,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
50 000,00 €	HT	45 %	22 500,00 €	

Dossier	16015588 - AMENAGEMENT DES SERVICES TECHNIQUES - MAULETTE			
Bénéficiaire	R637 - COMMUNE DE MAULETTE			
Localisation	MAULETTE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	45 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
100 000,00 €	HT	45 %	45 000,00 €	

Dossier	16015607 - REAMENAGEMENT DU REZ DE CHAUSSEE DE LA MAIRIE - CONDE SUR VESGRE			
Bénéficiaire	R554 - COMMUNE DE CONDE SUR VESGRE			
Localisation	CONDE-SUR-VESGRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	99 900,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
222 000,00 €	HT	45 %	99 900,00 €	

Dossier	16015608 - TRANSFERT DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE - CONDE SUR VESGRE			
Bénéficiaire	R554 - COMMUNE DE CONDE SUR VESGRE			
Localisation	CONDE-SUR-VESGRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	36 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
80 000,00 €	HT	45 %	36 000,00 €	

Dossier	16015609 - CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORT - CONDE SUR VESGRE			
Bénéficiaire	R554 - COMMUNE DE CONDE SUR VESGRE			
Localisation	CONDE-SUR-VESGRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 600,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
68 000,00 €	HT	45 %	30 600,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16015610 - REHABILITATION SALLE POLYVALENTE - POIGNY (77)			
Bénéficiaire	R853 - COMMUNE DE POIGNY			
Localisation	POIGNY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	81 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
180 000,00 €	HT	45 %	81 000,00 €	

Dossier	16015612 - REHABILITATION DU RAVALEMENT DE LA FACADE NORD DE L'EGLISE - SAINT-HILLIERS (77)			
Bénéficiaire	R891 - COMMUNE DE SAINT HILLIERS			
Localisation	SAINT-HILLIERS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	48 015,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
106 700,00 €	HT	45 %	48 015,00 €	

Dossier	16015618 - AMENAGEMENT D'UN DORTOIR DANS L'ECOLE MATERNELLE - NEAUPHLE LE VIEUX			
Bénéficiaire	R666 - COMMUNE DE NEAUPHLE LE VIEUX			
Localisation	NEAUPHLE-LE-VIEUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 500,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 000,00 €	HT	45 %	13 500,00 €	

Dossier	16015619 - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - NEAUPHLE LE VIEUX			
Bénéficiaire	R666 - COMMUNE DE NEAUPHLE LE VIEUX			
Localisation	NEAUPHLE-LE-VIEUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	81 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
180 000,00 €	HT	45 %	81 000,00 €	

Dossier	16015620 - AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE MOTRICITE- NEAUPHLE LE VIEUX			
Bénéficiaire	R666 - COMMUNE DE NEAUPHLE LE VIEUX			
Localisation	NEAUPHLE-LE-VIEUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 500,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
90 000,00 €	HT	45 %	40 500,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16015622 - RENOVATION DE L'EGLISE - SAINTE-AULDE (77)			
Bénéficiaire	R908 - COMMUNE DE SAINTE AULDE			
Localisation	SAINTE-AULDE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	18 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
40 000,00 €	HT	45 %	18 000,00 €	

Dossier	16015661 - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE PRIMAIRE - SYNDICAT SCOLAIRE FONTAINE FOURCHES- NOYEN SUR SEINE-VILLIERS SUR SEINE			
Bénéficiaire	R19434 - SYNDICAT SCOLAIRE FONTAI NE FOURCHES NOYEN S/SEINE			
Localisation	FONTAINE-FOURCHES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	343 010,25 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
762 245,00 €	HT	45 %	343 010,25 €	

Dossier	16015807 - AMENAGEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE COMMUNALE - SIGNY-SIGNETS (77)			
Bénéficiaire	R923 - COMMUNE DE SIGNY SIGNETS			
Localisation	SIGNY-SIGNETS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	78 274,80 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
173 944,00 €	HT	45 %	78 274,80 €	

Dossier	16015811 - AMENAGEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS - SIGNY-SIGNETS (77))			
Bénéficiaire	R923 - COMMUNE DE SIGNY SIGNETS			
Localisation	SIGNY-SIGNETS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	44 652,60 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
99 228,00 €	HT	45 %	44 652,60 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16015812 - REHABILITATION INTERIEURE ET EXTERIEURE DU PREAU EN LOCAL RESERVE-RANGEMENT - SIGNY-SIGNETS (77)			
Bénéficiaire	R923 - COMMUNE DE SIGNY SIGNETS			
Localisation	SIGNY-SIGNETS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	12 072,60 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
26 828,00 €	HT	45 %	12 072,60 €	

Dossier	16015919 - REHABILITATION SALLE MULTIFONCTION - JAMBVILLE			
Bénéficiaire	R610 - COMMUNE DE JAMBVILLE			
Localisation	JAMBVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	22 500,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
50 000,00 €	HT	45 %	22 500,00 €	

Dossier	16015950 - CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DE 4 CLASSES - JOUY-LE-CHATEL (77)			
Bénéficiaire	R446 - COMMUNE DE JOUY LE CHATEL			
Localisation	JOUY-LE-CHATEL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	99 900,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
222 000,00 €	HT	45 %	99 900,00 €	

Dossier	16016347 - AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT PAYSAGERE POUR L'ECOLE - CHAMBRY			
Bénéficiaire	R304 - COMMUNE DE CHAMBRY			
Localisation	CHAMBRY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	27 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
60 000,00 €	HT	45 %	27 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16016348 - CREATION D'UN ACCES PIETONS SECURISE A L'ECOLE - CHAMBRY (77)			
Bénéficiaire	R304 - COMMUNE DE CHAMBRY			
Localisation	CHAMBRY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	27 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
60 000,00 €	HT	45 %	27 000,00 €	

Dossier	16016351 - CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE CLASSE - SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX (77)			
Bénéficiaire	R892 - COMMUNE DE SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX			
Localisation	SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 176,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
89 280,00 €	HT	45 %	40 176,00 €	

Dossier	16016609 - OPERATION AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE			
Bénéficiaire	R356 - COMMUNE DE COURTOMER			
Localisation	COURTOMER			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	17 550,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
39 000,00 €	HT	45 %	17 550,00 €	

Dossier	16016619 - OPERATION DE REAMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE			
Bénéficiaire	R1085 - COMMUNE DE CHALOU MOULINEUX			
Localisation	CHALOU-MOULINEUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	33 445,80 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
74 324,00 €	HT	45 %	33 445,80 €	

Dossier	16016621 - AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE ET CREATION D'UN SITE CINERAIRE			
Bénéficiaire	R1085 - COMMUNE DE CHALOU MOULINEUX			
Localisation	CHALOU-MOULINEUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 006,55 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
44 459,00 €	HT	45 %	20 006,55 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16016623 - OPERATION DE REHABILITATION DE LA MAIRIE			
Bénéficiaire	R1085 - COMMUNE DE CHALOU MOULINEUX			
Localisation	CHALOU-MOULINEUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	19 003,50 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
42 230,00 €	HT	45 %	19 003,50 €	

Dossier	16016624 - OPERATION DE RENOVATION DE LA COUR DE L'ECOLE			
Bénéficiaire	R1195 - COMMUNE DE SAINT CYR LA RIVIERE			
Localisation	SAINT-CYR-LA-RIVIERE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 473,90 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 942,00 €	HT	45 %	4 473,90 €	

Dossier	16016632 - OPERATION DE RESTAURATION D'UN VITRAIL DE L'EGLISE			
Bénéficiaire	R675 - COMMUNE D'ORSONVILLE			
Localisation	ORSONVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 197,50 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
11 550,00 €	HT	45 %	5 197,50 €	

Dossier	16016639 - OPERATION DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES SAINT-HILARION			
Bénéficiaire	R707 - COMMUNE DE SAINT HILARION			
Localisation	SAINT-HILARION			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	81 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
180 000,00 €	HT	45 %	81 000,00 €	

Dossier	16016641 - OPERATION AMENAGEMENT DU PARVIS DE L'ECOLE ET DE LA SALLE DES FETES			
Bénéficiaire	R707 - COMMUNE DE SAINT HILARION			
Localisation	SAINT-HILARION			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 500,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 000,00 €	HT	45 %	13 500,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16016784 - REAMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES PMR DE LA CLASSE EXISTANTE - SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX (77))			
Bénéficiaire	R892 - COMMUNE DE SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX			
Localisation	SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	26 424,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
58 720,00 €	HT	45 %	26 424,00 €	

Dossier	16016787 - AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE - BARCY (77))			
Bénéficiaire	R254 - COMMUNE DE BARCY			
Localisation	BARCY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	43 444,13 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
96 542,50 €	HT	45 %	43 444,13 €	

Dossier	16016788 - CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE MOTRICITE - BARCY (77))			
Bénéficiaire	R254 - COMMUNE DE BARCY			
Localisation	BARCY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	58 228,87 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
129 397,50 €	HT	45 %	58 228,87 €	

Dossier	16017057 - AMENAGEMENT ET EXTENSION DU CIMETIERE			
Bénéficiaire	R308 - COMMUNE DE CHAMPDEUIL			
Localisation	CHAMPDEUIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	17 100,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
38 000,00 €	HT	45 %	17 100,00 €	

Dossier	16017060 - AMENAGEMENT DE LA PLACE SAINT MARTIAL			
Bénéficiaire	R308 - COMMUNE DE CHAMPDEUIL			
Localisation	CHAMPDEUIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	81 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
180 000,00 €	HT	45 %	81 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-622	Budget	2016

Dossier	16017061 - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT MARTIAL			
Bénéficiaire	R308 - COMMUNE DE CHAMPDEUIL			
Localisation	CHAMPDEUIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	36 900,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
82 000,00 €	HT	45 %	36 900,00 €	

Dossier	16017079 - AMENAGEMENT D'UNE CANTINE SCOLAIRE			
Bénéficiaire	R820 - COMMUNE DE MOUY SUR SEINE			
Localisation	MOUY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	67 500,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
150 000,00 €	HT	45 %	67 500,00 €	

Dossier	16017081 - RESTAURATION DE L'EGLISE			
Bénéficiaire	R834 - COMMUNE DE NOYEN SUR SEINE			
Localisation	NOYEN-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	38 634,75 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
85 855,00 €	HT	45 %	38 634,75 €	

Dossier	17000059 - EXTENSION ET REHABILITATION DU GARAGE DE LA VILLA DAUMIER - VALMONDOIS			
Bénéficiaire	R218 - COMMUNE DE VALMONDOIS			
Localisation	VALMONDOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	34 003,35 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
75 563,00 €	HT	45 %	34 003,35 €	

Total sur le dispositif N° 00000207 - Contrats ruraux	4 818 231,61 €

Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201	4 818 231,61 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13020906

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT ET DE SES ACCES - BOURRON-MARLOTTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	127 032,75 €	15,00 %	19 054,91 €
	Montant Total de la subvention		19 054,91 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOURRON MARLOTTE
Adresse administrative : HAM PALEZI
77780 BOURRON-MARLOTTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Juliette VILGRAIN, Maire

N° SIRET : 21770048300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est accordée sur le motif d'introduction par le maître d'ouvrage dans l'assiette subventionnable des coûts relatifs au financement de l'ingénierie de l'ouvrage. Il s'agit des honoraires de concepteurs et des dépenses annexes (coordination de chantier, bureau de contrôle, géomètre, sondage, frais de dossier…) directement liés à l'opération subventionnée. Ces dépenses sont retenues dans la limite de 15 % du montant H.T. des travaux. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Une parcelle en terre végétale a été investie depuis de nombreuses années en zone de stationnement, afin de desservir différents équipements.
La commune souhaite aujourd'hui construire à la place une véritable aire de stationnement plus grande, compte tenu de la construction d'une nouvelle salle des fêtes (Espace Jean renoir)et de l'aménagement de la Maison Monier en salles associatives ; le déplacement de la médiathèque nécessite également des places de stationnement à proximité du bâtiment.

Description :
Les espaces de stationnement aux abords des équipements doivent être créés de la façon suivante :
-création d'une zone de stationnement avec des places matérialisées et des places réservées aux personnes handicapées,
-réseaux EP, éclairage,
-espaces végétalisés,
-marquage et signalisation.

Localisation géographique :
- BOURRON-MARLOTTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	117 000,00	92,10%
HONORAIRES	10 032,75	7,90%
Total	127 032,75	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	19 054,91	15,00%
COMMUNE	87 139,31	68,60%
FCTVA	20 838,53	16,40%
Total	127 032,75	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 054,91 €
2018	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrat régional territorial	173 522,80 €
	Montant total	173 522,80 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12018628

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE - CHATEAU-LANDON

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	821 482,72 €	30,00 %	246 444,82 €
	Montant Total de la subvention		246 444,82 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHATEAU LANDON
Adresse administrative : PLACE DE L HOTEL DE VILLE
77570 CHATEAU-LANDON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Antoine DEFOIX, Maire

N° SIRET : 21770099600010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Afin d'anticiper l'arrivée prévue de nouveaux habitants dans la commune, il est prévu d'étendre l'école maternelle en lui restituant les surfaces de plancher modifiées depuis la construction, créant un préau, assurant un lien entre l'école et la garderie, et en permettant une utilisation des équipements en dehors des périodes scolaires sans interférence.

Description :
L'opération consiste à étendre et restructurer l'école :

-création d'un préau intégrant un local de rangement pour les jeux de cour (voiries et réseaux, gros-oeuvre, charpente, couverture, électricité),
-construction d'une salle de motricité,
-aménagement de 2 salles de classe,
-construction d'une cantine scolaire.

Localisation géographique :
- CHATEAU-LANDON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	821 482,72	100,00%
Total	821 482,72	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional d' Ile-de-France	246 444,82	30,00%
COMMUNE	480 537,90	58,50%
Conseil Général (77)	94 500,00	11,50%
Total	821 482,72	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	200 000,00 €
2018	46 444,82 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat régional territorial	199 401,53 €
2014	Contrat régional territorial	200 708,44 €
	Montant total	400 109,97 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006713

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION ET EXTENSION D'UN BATIMENT POUR Y IMPLANTER UN AUDITORIUM - CHESSY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	954 000,00 €	15,00 %	143 100,00 €
	Montant Total de la subvention		143 100,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHESSY
Adresse administrative : 32 RUE DU GENERAL DE GAULLE
77700 CHESSY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Olivier BOURJOT, Maire

N° SIRET : 21770111900018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune de dispose pas d'équipement de proximité à vocation culturelle de taille suffisament importante permettant d'offrir aux habitants une programmation cuturelle : concerts, théâtre, conférences...
L'école de musique et les associations ne dispose non pas plus d'un lieu leur permettant d'organiser des manifestations liées à leurs activités.
La municipalité a décidé la réalisation d'une salle d'environ 200 places.

La commune est propriétaire de la ferme des Tournelles qui offre la perspective d'une reconversion et d'un nouveau mode d'occupation, tout en préservant l'identité et l'unité du lieu.
La commune à donc décidé de procéder à la réhabilitation de la ferme qui accueillera outre l'auditorium objet de la présente opération, l'école de musique et une salle polyvalente.

Description :
Le programme comprendra principalement sur environ 400 m², l'aménagement :
- d'une salle de spectacle de 250 m² environ avec plateau de scène, arrière scène et régie,
- d'un hall d'accueil et banque d'accueil,
- de loges individuelles et collectives,
- d'un bureau,
- de sanitaires et douches.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- CHESSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 260 000,00	82,25%
HONORAIRES	272 000,00	17,75%
Total	1 532 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	143 100,00	9,34%
Commune	1 388 900,00	90,66%
Total	1 532 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	71 550,00 €
2018	71 550,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrat régional territorial	257 000,00 €
	Montant total	257 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016625

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS - CHESSY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	121 730,00 €	15,00 %	18 259,50 €
	Montant Total de la subvention		18 259,50 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHESSY
Adresse administrative : 32 RUE DU GENERAL DE GAULLE
77700 CHESSY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Olivier BOURJOT, Maire

N° SIRET : 21770111900018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Cette opération s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation de la ferme des Tournelles et afin de préserver l'identité du bâtiment et de ces espaces extérieurs, le réaménagement de la cour d'une surface de 2 700 m² est un élément essentiel du programme.
Ce réaménagement doit permettre l'ouverture de la ferme sur l'espace public et son ancrage dans le territoire.
Sa fonction principale est la desserte des équipements culturels, qui seront implantés dans les bâtiments de la ferme (objet des trois autres opérations du contrat) école de musique, auditorium et salle polyvalente.

Description :
Le programme comprend principalement la réalisation :
- d'un cheminement piétonnier en pavé de grès longeant les bâtiments,
- d'un sol stabilisé renforcé pour la cour,

- d'un éclairage extérieur par projecteurs encastrés dans le sol le long des façades,
- d'un réseau d'assainissement,
- de la fourniture et pose de mobilier urbain,
- d'espaces végétalisés,
- d'un espace de stationnement.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- CHESSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	520 000,00	86,96%
HONORAIRES	78 000,00	13,04%
Total	598 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	18 259,50	3,05%
Commune	579 741,00	96,95%
Total	598 000,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 000,00 €
2018	10 000,00 €
2019	3 259,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrat régional territorial	257 000,00 €
	Montant total	257 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016044

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES JEUNES - MORMANT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	567 500,00 €	40,00 %	227 000,00 €
	Montant Total de la subvention		227 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MORMANT
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
77720 MORMANT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Sylvain CLERIN, Maire

N° SIRET : 21770317200015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 3 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
La commune souhaite réaliser sur le site du complexe sportif municipal un bâtiment à usage des jeunes. En effet l'effectif des jeunes n'a cessé de croître et les locaux actuels ne répondent plus aux besoins.

Description :
Le bâtiment aura une capacité de 80 personnes. Il sera d'un seul tenant et sur un niveau. Il comprendra : une entrée/hall d'accueil, un espace de bureau de 20 m², une infirmerie de 10 m², une salle Point Information Jeunesse avec espace multimédia de 30 m², une salle de rangement de 20 m², une cuisine de 15 m² et une salle principale de 120 m².

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- MORMANT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	530 000,00	93,39%
HONORAIRES	37 500,00	6,61%
Total	567 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	227 000,00	40,00%
commune	340 500,00	60,00%
Total	567 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	27 000,00 €
2017	200 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	7 020,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	2 700,00 €
	Montant total	2 700,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11022582

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UN CENTRE MULTI ACTIVITES - MOUSSY-LE-NEUF

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	1 843 238,70 €	20,00 %	368 647,74 €
	Montant Total de la subvention		368 647,74 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MOUSSY LE NEUF
Adresse administrative : PL DE GAULLE
77230 MOUSSY-LE-NEUF
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bernard RIGAULT, Maire

N° SIRET : 21770322200018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Les activités artistiques et culturelles sont actuellement dispersées dans des locaux du centre ville qui va être restructuré. Le centre multi activités sera implanté rue Cléret à proximité des équipements scolaires et périscolaires afin de permettre une utilisation la plus large possible.

Description :
Le centre multi-activités sera composé :
- d'un espace lecture multimédia avec intégration d'un point d'accueil pour le relais d'assistantes maternelles
- d'un espace musical pour les répétitions instrument et chant choral mais aussi pour toutes animations musicales ou culturelles ouvertes au public.

Le bâtiment s'intègrera dans l'environnement immédiat. Il sera conçu de manière à ce qu'il y ait des possibilités d'extensions ou d'évolutions ultérieures.

Programme :
- hall : 60 m²
- salle d'activités et d'échanges culturels : 238 m²
- salles de répétition (3) : 45,50 m²
- salle de lecture, consultations multi-support, accès internet : 158,50 m²
- kitchenette : 15,20 m²
- relais assistantes maternelles : 32,50 m²
- sanitaires : 35 m²
- locaux techniques : 73,45 m²

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- MOUSSY-LE-NEUF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COÛT DE L'OPERATION	1 912 743,25	100,00%
Total	1 912 743,25	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	368 647,74	19,27%
DEPARTEMENT 77	172 500,00	9,02%
COMMUNE	1 371 595,51	71,71%
Total	1 912 743,25	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	184 323,87 €
2018	100 000,00 €
2019	84 323,87 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011349

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RENOVATION ET EXTENSION DU GYMNASE CROZET - PONTCARRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	1 348 868,00 €	25,00 %	337 217,00 €
	Montant Total de la subvention		337 217,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PONTCARRE
Adresse administrative : MAIRIE
77135 PONTCARRE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Tony SALVAGGIO, Maire

N° SIRET : 21770374300013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 28 novembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre et assurances), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Ce bâtiment construit dans les années 1970 ne peut plus répondre aux besoins actuels des utilisateurs. La dernière réhabilitation date de 1996.
Les locaux ne sont plus aux normes, l'isolation acoustique et thermique est à reprendre.
Par une liaison douce, ce bâtiment constiruera un lien central au sein de la commune.

Description :
Le projet consistera en :

- rendre conforme aux normes la salle multisports 22m x 36m (dimensions tennis couvert).

Au rez-de-chaussée:

- Extension de la salle de sport - surface totale 817 m2
- local de rangement sport de 31,13 m2
- vestiaire n° 1 de 25,15 m2 avec une partie douche de 12 m2
- vestiaire n° 2 de 20,84 m2 avec une partie douche de 10,49 m2
- local de rangement entretien de 2,40 m2
- zone de circulation accès entrée / vestiaires de 29 m2
- vestiaire arbitre de 8,95 m2
- WC Homme visiteurs de 11,89 m2
- WC Femme visiteurs de 11,89 m2
- bureau de gardien de 11,64 m2
- hall d'entrée 32,26 m2
- infirmerie de 12,15 m2
- chaufferie de 10,17 m2
- accès 1er niveau de 9,36 m2
- zone de circulation accès salle de sport 1 de 16,69 m2
- salle de sport n° 1 de 60,22 m2

Au 1er niveau :

- salle de sport n° 2 de 98,09 m2
- dégagement 1er niveau 18,01 m2

Au 2ème niveau :

- création d'un local de 29,15 m2

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagaires ou alternants.

Localisation géographique :

- PONTCARRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 208 000,00	89,56%
FRAIS D'HONORAIRES	140 868,00	10,44%
Total	1 348 868,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	337 217,00	25,00%
commune	1 011 651,00	75,00%
Total	1 348 868,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	200 000,00 €
2018	130 000,00 €
2019	7 217,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	108 510,00 €
	Montant total	108 510,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011351

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DES SALLES D'ACTIVITE ATTENANTES AU GYMNASE - PONTCARRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	295 649,00 €	20,00 %	59 129,80 €
	Montant Total de la subvention		59 129,80 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PONTCARRE
Adresse administrative : MAIRIE
77135 PONTCARRE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Tony SALVAGGIO, Maire

N° SIRET : 21770374300013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 28 novembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre et assurances), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
De par sa vétusté, la salle d'activité ne peut plus répondre aux besoins des utilisateurs.
Ce bâtiment, construit dans les années 1970, doit être démoli et sera reconstruit à l'arrière du gymnase.

Description :
Nature et description du projet :
Démolition des salles des activités d'une surface totale de 176,10 m2

Reconstruction des salles des activités à l'arrière du gymnase comprenant :

- Reconstruction de la salle n° 1 de 71,26 m2
- Reconstruction de la salle n° 2 de 69,68 m2
- Reconstruction de WC mixte de 13,51 m2
- Reconstruction d'une circulation intérieure de 9,85 m2
- Reconstruction du local technique de 4,66 m2

Revêtements muraux intérieurs: Peinture dans les pièces, carrelage dans les WC
Revêtement au sol : carrelage dans les WC, parquet dans les salles d'activités.

Les salles des activités seront construites en briques et revêtues de bardage.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagaires ou alternants.

Localisation géographique :

- PONTCARRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	267 000,00	90,31%
FRAIS D'HONORAIRES	28 649,00	9,69%
Total	295 649,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	59 129,80	20,00%
COMMUNE	236 519,20	80,00%
Total	295 649,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €
2018	30 000,00 €
2019	9 129,80 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	108 510,00 €
	Montant total	108 510,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015380

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UN SECOND ESPACE DE STOCKAGE POUR LES SERVICES TECHNIQUES - SOIGNOLLES EN BRIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	84 198,40 €	30,00 %	25 259,52 €
	Montant Total de la subvention		25 259,52 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOIGNOLLES EN BRIE
Adresse administrative : RUE DE CORBEIL
77111 SOIGNOLLES-EN-BRIE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Serge BARBERI, Maire

N° SIRET : 21770455000011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 10 juillet 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, BET, SPS, dommage ouvrage, etc...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Les ateliers municipaux des services techniques se situent rue de Coubert, au Nord du centre bourg. Le terrain de 1 166 m² accueille un hangar d'environ 110m². Ce local actuel devient trop exigu et ne donne pas la possibilité d'effectuer du stockage de matériel dans de bonnes conditions. Un stockage temporaire du matériel se fait dans la halle du marché située en centre bourg qui s'avère inadaptée.

Face à ce manque d'espace, la commune souhaiterait agrandir les capacités de stockage sur son terrain, rue de Coubert. Il s'agirait donc de réaliser un second bâtiment afin de stocker l'ensemble du matériel

communal à l'abri des intempéries et de regrouper, sur un seul lieu, le matériel des services techniques communaux ce qui faciliterait le travail des agents municipaux, optimiserait leurs actions et libèrerait le centre bourg d'un flux important de matériel.

Description :
Il s'agit de :
- réaliser un nouveau bâtiment de 70m² dans la continuité du bâtiment existant avec un auvent qui relie les deux structures,
- créer et aménager un réel espace affecté au stockage à l'air libre de matériaux. Cela nécessité le recul du talus existant et la création d'une surface bitumée sur la partie gagnée sur le talus.

Localisation géographique :
- SOIGNOLLES-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	70 400,00	83,61%
HONORAIRES	13 798,40	16,39%
Total	84 198,40	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	25 259,52	30,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 ACQUIS	29 469,44	35,00%
COMMUNE	29 469,44	35,00%
Total	84 198,40	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €
2018	5 259,52 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	89 990,00 €
2013	Valorisation du patrimoine régional	5 910,00 €
2014	Contrat régional territorial	21 327,79 €
2015	Contrat régional territorial	79 161,83 €
	Montant total	196 389,62 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015468

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UNE NOUVELLE ECOLE MATERNELLE - THOMERY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	861 250,00 €	20,00 %	172 250,00 €
	Montant Total de la subvention		172 250,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE THOMERY
Adresse administrative : 9 RUE DE LA REPUBLIQUE
77810 THOMERY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bruno MICHEL, Maire

N° SIRET : 21770463400013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 14 décembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier.. etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage

Objectifs :
Face à différents dysfonctionnements tels que l'organisation inadaptée des espaces, l'inadéquation des surfaces aux besoins scolaires et le manque d'espace pour implanter des locaux complémentaires, les difficultés d'accessibilité, de mauvaises performances énergétiques, la commune souhaite créer une nouvelle école maternelle de 3 classes et un dortoir. Ceux-ci seront situés sur l'emprise foncière de l'école élémentaire située de l'autre côté d'une rue à grande circulation que les enfants doivent traverser pour accéder au resaurant scolaire, au gymnase et au jardin.

Description :
Il s'agit de créer une école maternelle sur deux niveaux comprenand :
au rez-de-chaussée : un hall d'accueil, une salle d'exercice et une salle de repos petites sections , une tisanerie, un bureau de direction, un sanitaire adulte, une salle de propreté et des locaux technique ;
au 1er étage : une salle d'exercice pour les moyennes et les grandes sections, une salle annexe, une salle de propreté, un sanitaire adulte et un dégagement donnant accès à un ascenseur.
Une passerelle donnera accès à la salle motricité du bâtiment périscolaire.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- THOMERY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	805 000,00	93,47%
HONORAIRES	56 250,00	6,53%
Total	861 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	172 250,00	20,00%
COMMUNE	689 000,00	80,00%
Total	861 250,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	172 250,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	3 309,60 €
	Montant total	3 309,60 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015469

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UN BATIMENT D'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE MOTRICITE - THOMERY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	160 840,00 €	20,00 %	32 168,00 €
	Montant Total de la subvention		32 168,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE THOMERY
Adresse administrative : 9 RUE DE LA REPUBLIQUE
77810 THOMERY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bruno MICHEL, Maire

N° SIRET : 21770463400013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 11 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier.. etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage

Objectifs :
L'accueil péri-scolaire des écoles Rose Charmeux et Huet est actuellement localisé sur un site indépendant. Les espaces sont insuffisants face à des effectifs en constante augmentation. Les locaux sont difficilement accessibles et peu performants sur le plan énergétique. Pour remédier à ces dysfonctionnement, la commune souhaite créer un bâtiment d'accueil péri-scolaire en lien avec le nouvel ensemble scolaire et plus adapté aux besoins actuels.

Description :
Le bâtiment d'accueil périscolaire comprendra au rez-de-chaussée une salle d'accueil périscolaire de 109

m², mutualisable en salle de restauration pour les maternelles à midi, et un sanitaire adulte de 5 m². Au premier étage, une salle de motricité de 114 m².

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- THOMERY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	421 000,00	91,72%
HONORAIRES	38 000,00	8,28%
Total	459 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	32 168,00	7,01%
COMMUNE	426 832,00	92,99%
Total	459 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	32 168,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	3 309,60 €
	Montant total	3 309,60 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015865

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UN POLE PETITE ENFANCE - CHEVREUSE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	824 132,00 €	10,00 %	82 413,20 €
	Montant Total de la subvention		82 413,20 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHEVREUSE
Adresse administrative : 5 RUE DE LA DIVISION LECLERC
78460 CHEVREUSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Claude GENOT, Maire

N° SIRET : 21780160400018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 17 mars 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier.. etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage

Objectifs :
Dans le cadre d'une politique favorable à l'accueil du jeune enfant à Chevreuse, la municipalité a décidé la réalisation d'un pôle petite enfance regroupant le multi-accueil, la crèche familiale et la création d'un lieu d'accueil parents/professionnels. Ouverts aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s), ce lieu permettra également de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels. Il sera également utilisé dans le cadre de réunion ou de formation pour l'ensemble du personnel occupant une fonction au sein du pôle petite enfance.
La commune souhiate à cette occasion augmenter sa capacité d'accueil d'au minimum 10 % passant ainsi

de 23 à 26 places pour le mult-accuiel.

Description :
Les locaux et leur aménagement doivent permettre la mise en oeuvre du projet éducatif. Les personnels des établissements doivent pouvoir y accomplir leurs tâches dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort, en portant aux enfants une attention constante et en organisant de manière adaptée à leurs besoins les repas, le sommeil, le repos, les soins corporels et les activités de jeu et d'éveil. L'aménagement intérieur doit prévoir en outre des espaces pour l'accueil des parents et l'organisation de réunions pour le personnel.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- CHEVREUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 070 000,00	95,03%
HONORAIRES	56 000,00	4,97%
Total	1 126 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	82 413,20	7,32%
DEPARTEMENT 78	132 600,00	11,78%
CAFY	244 400,00	21,71%
COMMUNE	666 586,80	59,20%
Total	1 126 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	74 000,00 €
2018	8 413,20 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique régionale en faveur des plans de prévention du bruit dans l'environnement	3 706,00 €
2016	Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	48 750,37 €

	Montant total	52 456,37 €

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2016	82 413,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015866

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSOCIATION -CHEVREUSE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	1 761 900,00 €	10,00 %	176 190,00 €
	Montant Total de la subvention		176 190,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHEVREUSE
Adresse administrative : 5 RUE DE LA DIVISION LECLERC
78460 CHEVREUSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Claude GENOT, Maire

N° SIRET : 21780160400018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 14 mars 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier.. etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage

Objectifs :
L'objet de l'opération est la création d'une maison des associations pour la ville de Chevreuse. Cet équipement doit satisfaire les besoins en locaux et équipements liés aux activités des principales associations de la commune, ainsi que répondre aux contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale et fonctionnelle.

Description :
Le souhait de la commune est de posséder un bâtiment avec des locaux modulables et flexibles pour s'adapter aux différents besoins des utilisateurs, dans l'immédiat et dans le futur, et qui doit pouvoir abriter

diverses activités s'adressant à un public très large. D'autre part, la commune souhaite la réalisation d'un projet exemplaire en termes d'insertion paysagère, d'architecture contemporaine devant trouver discrètement sa place dans ce site d'exception (vallée de Chevreuse).

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
associations locales, habitants de Chevreuse

Localisation géographique :
- CHEVREUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 880 000,00	89,23%
HONORAIRES	227 000,00	10,77%
Total	2 107 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	176 190,00	8,36%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 78	270 000,00	12,81%
COMMUNE	1 660 810,00	78,82%
Total	2 107 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	140 950,00 €
2018	35 240,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique régionale en faveur des plans de prévention du bruit dans l'environnement	3 706,00 €
2016	Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	48 750,37 €
	Montant total	52 456,37 €

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2016	176 190,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013240

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EXTENSION DU CIMETIERE - ETRECHY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	458 896,00 €	15,00 %	68 834,40 €
	Montant Total de la subvention		68 834,40 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ETRECHY
Adresse administrative : PL CHARLES DE GAULLE
91580 ETRECHY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Elisabeth DAILLY, Maire

N° SIRET : 21910226600018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
En raison d'un manque de disponibilité croissante dans le cimetière communal, et face aux besoins estimés pour les prochaines années (50 décès par an en moyenne), il est envisagé une opération d'extension du cimetière.
D'un point de vue règlementaire, et compte tenu des distances à respecter vis-à-vis des habitations existantes, il est apparu opportun de réaliser cette extension entre l'ancien et le nouveau cimetière.

Description :
L'existence d'une zone réservée a conduit la commune à privilégier l'emplacement entre les deux cimetières existants, évitant par là-même l'empiètement sur les zones pavillonnaires du territoire.
De plus, des espaces vides de part et d'autres des murs de soutènement non imperméabilisés permettront d'assurer la stabilité du terrain en y plantant des végétaux, notamment des espèces sauvages, type sedums, lins, plante couvre-sol, qui valoriseront ces espaces et y apporteront un aspect esthétique naturel.

Dans cette même perspective, un engazonnement est prévu sur certains des espaces.
Enfin, un colombarium végétalisé sera mis en place au sein de ce nouveau cimetière.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- ETRECHY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	458 896,00	100,00%
Total	458 896,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	68 834,40	15,00%
COMMUNE	201 380,60	43,88%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 ACQUIS	101 261,00	22,07%
DETR	87 420,00	19,05%
Total	458 896,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	60 000,00 €
2018	8 834,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003603

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION DE LA MAISON DES JEUNES - BOUFFEMONT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	920 184,00 €	25,00 %	230 046,00 €
	Montant Total de la subvention		230 046,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOUFFEMONT
Adresse administrative : 45 RUE DE LA REPUBLIQUE
95570 BOUFFEMONT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Claude ROBERT, Maire

N° SIRET : 21950091500018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La qualité du cadre de vie et l'attractivité de la ville de Bouffémont se justifient d'une part par la présence de son château, de son haras et d'autre part, par la réalisation de constructions diverses et d'un nombre important de services réalisés durant les années 70 - 80. Dans le prolongement de ces réalisations antérieures, la ville de Bouffémont souhaite engager un nouveau programme d'investissement afin d'améliorer la qualité du service public.
L'opération envisagée est la construction d'une nouvelle Maison des jeunes qui permettra d'accueillir les activités jeunesse dans des espaces adaptés, à proximité du collège, du gymnase et du stade.

L'actuel centre des jeunes est installé dans un préfabriqué énergivore occupé jadis par une annexe d'école puis par un centre de loisirs.
Le centre est composé d'un bâtiment préfabriqué dédié au service animation jeunesse et d'une annexe de type Algeco utilisée par le club de bridge et périodiquement par une chorale et pour des activités plastiques.

Le bâtiment principal et le préfabriqué ne sont pas fonctionnels et ne répondent pas aux normes en vigueur de sécurité et d'accessibilité.

Description :
Le bâtiment actuel occupe une superficie de 250 m² environ composé de trois salles d'activités (91 m², 36 m², 12,6 m²), d'une salle de jeux et de détente (24 m²), d'une salle informatique (9m²), d'une salle de rangement (29 m²), d'une cuisine (6.75 m²), de sanitaires (8.7m²) et d'un local ménage (6.6 m²).
Le préfabriqué annexe utilisé par la chorale et les associations d'arts plastiques occupe une superficie de 100 m² environ.

Composition de la nouvelle construction suivant les besoins exprimés par le service animation jeunesse :
- salle principale, accessible depuis l'extérieur, d'une superficie de 90 m² regroupera les activités suivantes : ping-pong, baby foot, billard, espace pour des projections. La salle sera accessible depuis l'extérieur.
- salle d'activités manuelles (30 m² minimum) avec un point d'eau et attenante à la salle de rangement,
- salle polyvalente pour diverses activités (20 m² minimum),
- salle informatique (15 m² minimum) pouvant accueillir 5 ou 6 ordinateurs et une imprimante,
- salle de détente (et jeux de société - 30 m²),
- salle de rangement (30 m² minimum),
- espace cuisine (15 m²) pour permettre la réalisation d'ateliers de cuisine,
- bureau du personnel (18 m²),
- sanitaires,
- local ménage,
- local vélos.

Les espaces extérieurs seront aménagés en aire de jeux polyvalente pour divers activités sportives, en espace engazonné pour des repas ou barbecue.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- BOUFFEMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	800 160,00	86,96%
HONORAIRES	120 024,00	13,04%
Total	920 184,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	230 046,00	25,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 95	184 036,80	20,00%
COMMUNE	506 101,20	55,00%
Total	920 184,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	82 816,56 €
2018	100 000,00 €
2019	47 229,44 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003763

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GYMNASE - BOUFFEMONT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	1 244 102,00 €	25,00 %	311 025,50 €
	Montant Total de la subvention		311 025,50 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOUFFEMONT
Adresse administrative : 45 RUE DE LA REPUBLIQUE
95570 BOUFFEMONT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Claude ROBERT, Maire

N° SIRET : 21950091500018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Bouffémont, ville sportive compte 15 clubs de sport soit 2000 adhérents. Le gymnase Jean Baptiste Clément, structure incontournable de la ville accueille chaque semaine 1500 personnes : les écoliers, les collégiens et tous les clubs sportifs. De plus, il accueille le service jeunesse le mercredi ainsi que l'association IMAJ (Initiatives Multiples d'Actions auprès de la Jeunesse) le lundi soir.

Du fait du nombre important d'usagers, le gymnase n'offre plus de capacités d'accueil répondant à la demande de la population locale. Ainsi, les demandes de nouvelles activités sportives ou d'extension de créneaux sont refusées ainsi que celles émanant des groupes scolaires (800 enfants) et du collège (400). De plus toute manifestation ponctuelle (fête de club ou tournois) entraîne la suppression des activités habituelles.

Pour répondre à la saturation du gymnase actuel et à une demande toujours forte de créneaux horaires, la ville souhaite réaliser un nouveau gymnase pour permettre un accompagnement éducatif pour les enfants scolarisés et pour proposer d'autres pratiques sportives après 16 heures.

Description :
Le nouveau gymnase à proximité de la gare de Bouffémont et en limite du futur éco-quartier permettra de répondre aux nouveaux besoins en matière d'infrastructure scolaire, culturel et sportive (189 logements en prévision avec une première livraison en 2018).
L'équipement occupera une place centrale entre le quartier du Village et celui des Hauts-Champs. De plus, sa situation proche de deux établissements spécialisés dans le handicap permettra de réserver une plage horaire spécifique aux résidents de ces établissements.
Enfin, la construction de l'éco-quartier va générer de nouveaux besoins en matière d'infrastructures scolaire et sportive.

Le nouvel équipement recevant du public sera construit dans l'esprit du développement durable aux normes d'accessibilité afin d'accueillir au mieux les sportifs handicapés et les accompagnants.
Le gymnase sera doté d'équipements sportifs nécessaires aux activtés telles que le tennis, le basket-ball, le volley-ball, le badminton et des activités diverses dont le hand-ball d'entrainement scolaire. Il sera complété par des locaux annexes (vestiaires, douches, sanitaires).

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- BOUFFEMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 116 422,00	89,74%
HONORAIRES	127 680,00	10,26%
Total	1 244 102,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	311 025,50	25,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 95	510 081,82	41,00%
CNDS (Centre National pour le Développement du Sport)	168 000,00	13,50%
COMMUNE	254 994,68	20,50%
Total	1 244 102,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	93 307,65 €
2018	200 000,00 €
2019	17 717,85 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002920

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE (NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE) - PIERRELAYE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	2 029 485,50 €	30,00 %	608 845,65 €
	Montant Total de la subvention		608 845,65 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PIERRELAYE
Adresse administrative : 42 BIS RUE VICTOR HUGO
95480 PIERRELAYE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Michel VALLADE, Maire

N° SIRET : 21950488300014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune de Pierrelaye va connaître un essor important de sa population dans les prochaines années. Cette croissance sera due à la conjonction de plusieurs facteurs
La révision des règles d'urbanisme, la construction de programme de logements, la création d'une ZAC.
La commune souhaite donc anticiper l'arrivée de nouvelles populations, en adaptant les équipements publics et en particulier les équipements scolaires.
Un nouveau groupe scolaire, situé sur un terrain communal à l'ouest de la commune va donc être construit.
La présente action concerne la construction de la partie école élémentaire.

Description :
Le projet comprend la création, de six classes, d'une classe pour accueillir les enfants non francophones, de locaux pour le personnel enseignant et l'administration, d'une salle de restaurant, d'une salle et bureau

pour la garderie périscolaire, de locaux de service et logistique, des locaux techniques.
Des locaux communs aux deux écoles seront réalisés : d'un hall d'accueil, des salles d'activités sportives et de motricité, une bibliothèque et une salle informatique, des salles pour les enseignants, une infirmerie, des vestiaires pour le personnel
A l'extérieur sera aménagé un préau, une cour de récréation, des emplacements de stationnements pour le personnel et les livraisons, une desserte minute, des aménagements paysagers, la clôture de l'ensemble.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- PIERRELAYE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COUT DE L'OPERATION	3 803 513,89	100,00%
Total	3 803 513,89	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	608 845,65	16,01%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 95	560 000,00	14,72%
COMMUNE	2 634 668,24	69,27%
Total	3 803 513,89	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	380 000,00 €
2018	228 845,65 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002921

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE (NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE) - PIERRELAYE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	869 779,50 €	30,00 %	260 933,85 €
	Montant Total de la subvention		260 933,85 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PIERRELAYE
Adresse administrative : 42 BIS RUE VICTOR HUGO
95480 PIERRELAYE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Michel VALLADE, Maire

N° SIRET : 21950488300014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune de Pierrelaye va connaître un essor important de sa population dans les prochaines années. Cette croissance sera due à la conjonction de plusieurs facteurs
La révision des règles d'urbanisme, la construction de programme de logements, la création d'une ZAC.
La commune souhaite donc anticiper l'arrivée de nouvelles populations, en adaptant les équipements publics et en particulier les équipements scolaires.
Un nouveau groupe scolaire, situé sur un terrain communal à l'ouest de la commune va donc être construit.
La présente opération concerne la construction de la partie école maternelle.

Description :
Le projet comprend principalement, la création, de quatre classes, de deux dortoirs, de locaux pour le personnel enseignant et l'administration, d'une buanderie, d'une salle de restaurant, d'une salle et bureau

pour la garderie périscolaire, de locaux de service et logistique, des locaux techniques.
Des locaux communs aux deux écoles seront réalisés : d'un hall d'accueil, des salles d'activités sportives et de motricité, une bibliothèque et une salle informatique, des salles pour les enseignants, une infirmerie, des vestiaires pour le personnel.
A l'extérieur sera aménagé un préau, une cour de récréation, des emplacements de stationnements pour le personnel et les livraisons, une desserte minute, des aménagements paysagers, la clôture de l'ensemble.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- PIERRELAYE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COUT DE L'OPERATION	2 993 733,78	100,00%
Total	2 993 733,78	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	260 933,85	8,72%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 95	320 000,00	10,69%
COMMUNE	2 412 799,93	80,60%
Total	2 993 733,78	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	200 000,00 €
2018	60 933,85 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015586

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT DE L'ATELIER COMMUNAL - BARCY (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	74 060,00 €	45,00 %	33 327,00 €
	Montant Total de la subvention		33 327,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BARCY
Adresse administrative : 7 RUELLE DU CURE
77910 BARCY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre-Edouard DHUICQUE, Maire

N° SIRET : 21770023600011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 28 octobre 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Ce second contrat rural doit permettre à la commune de poursuivre son action afin d'améliorer tant la qualité, que l'usage de ses équipements de proximité.

L'arrivée d'une population jeune induit une augmentation d'enfants scolarisés. De ce fait, la commune souhate mener à bien trois projets qui s'insèrent dans un projet global de déménagement de l'école élémentaire qui passe par le déménagement de la Mairie dans d'autres locaux.
Ce déménagement offre l'opportunité d'aménager un hangar désaffecté attenant à la cour de récréation de la future école en atelier communal. La rénovation de ce bâti permet ainsi d'avoir un projet d'ensemble et cohérent.

Description :
La commune de Barcy sollicite un contrat rural pour mener à bien trois projets qui s'insèrent dans un projet global de déménagement de l'école élémentaire.
Parmi celui-ci, il comprend également la transformation du hangar désaffecté appartenant à la commune pour y aménager un atelier communal. Les travaux portent essentiellement sur la remise en état des sols et des murs, l'ajout d'un bloc sanitaire accessible, la création d'un local de stockage et la création d'un accès via une grande double-porte coulissante en bois.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16016788.

Localisation géographique :
- BARCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	64 400,00	86,96%
Etudes	9 660,00	13,04%
Total	74 060,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	33 327,00	45,00%
Département	25 921,00	35,00%
Commune	14 812,00	20,00%
Total	74 060,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	26 661,00 €
2017	6 666,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique de l'eau-Investissement	86 710,13 €
	Montant total	86 710,13 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016787

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE - BARCY (77))

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	96 542,50 €	45,00 %	43 444,13 €
	Montant Total de la subvention		43 444,13 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BARCY
Adresse administrative : 7 RUELLE DU CURE
77910 BARCY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre-Edouard DHUICQUE, Maire

N° SIRET : 21770023600011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 28 octobre 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Ce second contrat rural doit permettre à la commune de poursuivre son action afin d'améliorer tant la qualité, que l'usage de ses équipements de proximité.

Cette action a pour première nécessité la construction d'un parvis pour l'école avec une liaison piétonne jusqu'à l'arrêt de bus situé sur la rue de Meaux. Ces aménagements se situant dans l'espace entre l'église et la future école vont logiquement permettre de restructurer ces espaces publics au coeur du village.

Description :

Les parkings et auvents qui occupent actuellement les lieux seront démolis pour laisser place à un parvis en béton désactivé à grain fin, décoré par un massif sec de graminés et petits sujets arbusifs.
Une aire de jeux pour enfants sera aménagée contre ce parvis, elle aussi clôturée par des massifs secs.
La liaison piétonne entre le parvis et l'arrêt de bus sera bordée par des massifs fleuris tantôt au pied de l'église, tantôt dans l'espace qui sépare le cheminement de la ruelle du Curé. Cet ensemble s'implante en suivant le tracé de la ruelle du Curé, sa géométrie se veut légèrement destructurée via un dessin en lignes brisées de façon à privilégier la déambulation et la contemplation.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16016788.

Localisation géographique :
- BARCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	83 950,00	86,96%
Honoraires et études	12 592,50	13,04%
Total	96 542,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	43 444,13	45,00%
Département	33 789,87	35,00%
Commune	19 308,50	20,00%
Total	96 542,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	34 754,00 €
2018	8 690,13 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique de l'eau-Investissement	86 710,13 €
	Montant total	86 710,13 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016788

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE MOTRICITE - BARCY (77))

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	129 397,50 €	45,00 %	58 228,87 €
	Montant Total de la subvention		58 228,87 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BARCY
Adresse administrative : 7 RUELLE DU CURE
77910 BARCY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre-Edouard DHUICQUE, Maire

N° SIRET : 21770023600011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 28 octobre 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Ce second contrat rural doit permettre à la commune de poursuivre son action afin d'améliorer tant la qualité, que l'usage de ses équipements de proximité.

Cette action consiste en l'extension des locaux de la Mairie / future école afin d'adjoindre une salle de motricité pour les élèves.

Description :
Cette extension prend place dans le retrait sur rue laisé par l'implantation actuelle de la mairie : espace public peu qualifié qui gagnera à être comblé afin de rétablir un aligement complet de cet ensembe bâti le long de la ruelle du Curé.
Cette extension se veut sobre : un volume simple qui épouse les contours de l'espace vacant, avec une toiture plate végétalisée.
La façade rue reprendra les matériaux classiques du village dans une esthétique contemporaine : de proportion carrée, elle sera enduite à pierre-vue et munie d'une grande baie vitrée en saillie, carré dans le carré.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- BARCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	134 550,00	86,96%
Honoraires et études	20 182,50	13,04%
Total	154 732,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	58 228,87	37,63%
Département	45 289,13	29,27%
Commune	51 214,50	33,10%
Total	154 732,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	46 583,00 €
2018	11 645,87 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique de l'eau-Investissement	86 710,13 €
	Montant total	86 710,13 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13003832

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AUX COURS DES ECOLES - BAZOCHES LES BRAY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	49 162,50 €	45,00 %	22 123,12 €
	Montant Total de la subvention		22 123,12 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BAZOCHES LES BRAY
Adresse administrative : 4 PL DE L EGLISE
77118 BAZOCHES-LES-BRAY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Louis CHARLE, Maire

N° SIRET : 21770025100010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 27 mars 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Article 17 du RBF : frais d'honoraires directement liés à l'opération subventionnée et dans la limite de 15 % du montant H.T des travaux.

Objectifs :
Il s'agit de remplacer un sol vétuste et irrégulier afin de pouvoir, en autre, adapter les accès et seuils au normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite HP/PMR

Description :
Les nouveaux revêtements seront en enrobé traditionnel, noir ou de couleur. Les accès et seuils seront systèmatiquement adaptés au normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite HP/PMR. Il est prévu de réaliser, dans l'une des cours, une plate forme légère, métallique, située tout le long de la façade du bâtiment école. La partie gauche sera directement accessible par un très léger plan incliné en raccord avec le sol en enrobé. Un emmarchement sera réalisé à l'extrémité droite pour remplacer les marches actuelles, la passerelle aura donc deux accès opposés.
La largeur de la passerelle sera de 1,60 ml afin de permettre en tous points la giration d'un fauteuil. Le sol sera en caillebotis dont les mailles seront de 2 cm au carrré maximum.

Localisation géographique :

- BAZOCHES-LES-BRAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	42 750,00	83,16%
HONORAIRES	8 660,00	16,84%
Total	51 410,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	22 123,12	43,03%
CD 77 - Acquis	17 206,88	33,47%
COMUNE	12 080,00	23,50%
Total	51 410,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	22 123,12 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	81 000,00 €
2014	Contrats ruraux	19 276,88 €
	Montant total	100 276,88 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14018613

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE - BEZALLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	139 138,62 €	45,00 %	62 612,38 €
	Montant Total de la subvention		62 612,38 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BEZALLES
Adresse administrative : MAIRIE
77970 BEZALLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Patrick LEBAT, Maire

N° SIRET : 21770033500011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 14 mars 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage».

Objectifs :
L'aménagement extérieur des abords de la mairie et de la salle polyvalente permet de compléter la mise en accessibilité du bâtiment mairie. En effet, compte tenu de la configuration topographique du bâtiment mairie, il est nécessaire de réaliser un accès conforme et praticable aux personnes à mobilité réduites.

Description :
Le projet comprendra la création de circulations réglementaires permettant de sécuriser et de faciliter l'accès à la Mairie et l'accès aux abords de la salle polyvalente.
Notamment, la création d'une rampe, implantée tout le long de la mairie, facilitera l'accès aux personnes à mobilité réduite. L'ensemble sera revêtu de pavés et les emmarchements des entrées d'accès à la mairie

seront traités en béton désactivé.
Il est projeté de créer une liaison douce (équipée de bandes podotactiles, de bornes basses et de candélabres) qui sera traitée en béton désactivé et des trottoirs en enrobé afin de relier la mairie à l'espace de stationnement public situé à proximité de la salle polyvalente.
Enfin, le projet prévoit l'agrandissement du parking avec la création de 6 places supplémentaires dont une place réservée aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, l'espace de stationnement comptera 3 places réservées aux personnes à mobilité réduite.

Localisation géographique :

- BEZALLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	129 590,00	86,96%
Honoraires	19 438,50	13,04%
Total	149 028,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	62 612,38	42,01%
Conseil Départemental 77 - Acquis	48 698,52	32,68%
Commune	37 717,60	25,31%
Total	149 028,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	62 612,38 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	57 495,74 €
2016	Contrats ruraux	14 891,88 €
	Montant total	72 387,62 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016347

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT PAYSAGERE POUR L'ECOLE - CHAMBRY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	60 000,00 €	45,00 %	27 000,00 €
	Montant Total de la subvention		27 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAMBRY
Adresse administrative : MAIRIE
77910 CHAMBRY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Dominique DELAHAYE, Maire

N° SIRET : 21770077200015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 8 avril 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
L'école de Chambry est située au coeur du bourg, dans un tissu urbain dense-typique des villages Seine-et-Marnais. Sa situation en bordure de la rue des Prés ne permet pas de stationner . La rue étroite ne permet pas l'insertion de places de stationnement en bordure de voirie. La municipalité a donc opté pour la création d'une aire de stationnement sur un terrain situé face à l'école.

Description :
L'aire de stationnement sera plantée d'arbres et accompagnée d'une haie afin d'atténuer la présence automobile au coeur du bourg.

Pour mener à bien ce projet, celui-ci comprend des travaux de :
- terrassement (préparation du site ...)
- démolition et dépose
- VRD
- espaces verts
- éclairage public

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16002683.

Localisation géographique :
- CHAMBRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	107 122,50	100,00%
Total	107 122,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	27 000,00	25,20%
Département	21 000,00	19,60%
Commune	59 122,50	55,19%
Total	107 122,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	21 600,00 €
2018	5 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrats ruraux	81 000,00 €
	Montant total	81 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016348

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UN ACCES PIETONS SECURISE A L'ECOLE - CHAMBRY (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	60 000,00 €	45,00 %	27 000,00 €
	Montant Total de la subvention		27 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAMBRY
Adresse administrative : MAIRIE
77910 CHAMBRY
Statut Juridique : Commune
Représentant :

N° SIRET : 21770077200015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'école de Chambry est située au coeur du bourg, dans un tissu urbain dense-typique des villages Seine-et-Marnais. Sa situation en bordure de la rue des Prés ne permet pas de stationner aux abords de l'école et oblige les enfants à circuler sur des trottoirs parfois encombrés de stationnements sauvages.
Si le trottoir situé du côté de l'école est équipé de garde corps de sécurité, le côté impair propose un trottoir en bordure de voirie sensible aux incivilités des automobilistes. La municipalité ayant opté pour la création d'une aire de stationnement sur un terrain situé face à l'école, l'accès piéton entre cette aire de stationnement et l'école doit pouvoir se faire sans danger.
La commune prévoit donc d'aménager un accès sécurisé le long du trottoir par la création d'une nouvelle allée.

Description :
L'allée créée, d'une largeur de 1,40 m et de surface composée d'un bêton désactivé à la finition stabilisée permettront u accès pour tous. La bordure de trottoir aux abords du passage piétons sera accompagnée de garde corps pour éviter aux piétons de traverser de façon inconsidérée. Des clous podotactiles seront implantés en bordure du passage piétons afin d'avertir du danger

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16002683.

Localisation géographique :
- CHAMBRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	91 252,50	100,00%
Total	91 252,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	27 000,00	29,59%
Département	21 000,00	23,01%
Commune	43 252,50	47,40%
Total	91 252,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	21 600,00 €
2018	5 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrats ruraux	81 000,00 €
	Montant total	81 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011652

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMELIORATION THERMIQUE DE LA SALLE DES FETES - CHAMPEAUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	167 950,00 €	45,00 %	75 577,50 €
	Montant Total de la subvention		75 577,50 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAMPEAUX
Adresse administrative : RUE CLOITRE
77720 CHAMPEAUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire

N° SIRET : 21770082200018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Ce bâtiment date de 1985. Les huisseries sont vétustes et ne sont plus étanches, l'isolation est très mauvaise et l'électricité n'est plus aux normes.
La salle est utilisée par les enfants de l'école, les associations ; elle est accessible aux PMR. Une étude thermique a été réalisée par le Syndicat Départemental d'Electrification de Seine-et-Marne.

Description :
Les travaux porteront sur la reprise des huisseries, la rénovation du chauffage, la pose d'un double vitrage, l'amélioration de l'acoustique, l'éclairage, la rénovation des menuiseries extérieures.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- CHAMPEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	189 517,00	89,17%
HONORAIRES	23 020,00	10,83%
Total	212 537,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	75 577,50	35,56%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 EN COURS	58 782,50	27,66%
COMMUNE	78 177,00	36,78%
Total	212 537,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	70 000,00 €
2018	5 577,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011656

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION DE LA COUR D'ECOLE - CHAMPEAUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	120 000,00 €	45,00 %	54 000,00 €
	Montant Total de la subvention		54 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAMPEAUX
Adresse administrative : RUE CLOITRE
77720 CHAMPEAUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire

N° SIRET : 21770082200018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'école comporte une classe de 25 élèves, dans le cadre d'un regroupement pédagogique avec deux autres villages.
L'état de la cour ne permet pas une utilisation normale pour les activités des enfants et présente des dangers potentiels.
Il est donc nécessaire d'y effectuer des travaux.

Description :
La cour fera l'objet d'une réfection complète des surfaces, ainsi que de la rénovation des réseaux d'assainissement et la reprise des réseaux d'évacuation des eaux de ruissellement.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16011652.

Localisation géographique :
- CHAMPEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	121 666,00	93,57%
HONORAIRES	8 358,00	6,43%
Total	130 024,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	54 000,00	41,53%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 EN COURS	42 000,00	32,30%
COMMUNE	34 024,00	26,17%
Total	130 024,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	54 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011657

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UN COLUMBARIUM - CHAMPEAUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	12 050,00 €	45,00 %	5 422,50 €
	Montant Total de la subvention		5 422,50 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAMPEAUX
Adresse administrative : RUE CLOITRE
77720 CHAMPEAUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire

N° SIRET : 21770082200018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le cimetière actuel ne dispose pas de columbarium, la commune souhaite pallier à ce manque, et répondre ainsi à la demande de la population.

Description :
Le conseil municipal a décidé de la création d'un columbarium dans l'enceinte du cimetière communal suite à la forte demande de la population. Un jardin du souvenir sera intégré.
Le choix s'est porté sur un dimensionnement de deux fois six cases. Une extension ultérieure est possible.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16011652.

Localisation géographique :

- CHAMPEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	12 050,00	100,00%
Total	12 050,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	5 422,50	45,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 EN COURS	4 217,50	35,00%
COMMUNE	2 410,00	20,00%
Total	12 050,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 422,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15014240

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISE EN ACCESSIBILITE DES ABORDS DE LA MAIRIE- CHEVRU

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	20 000,00 €	45,00 %	9 000,00 €
	Montant Total de la subvention		9 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHEVRU
Adresse administrative : MAIRIE
77320 CHEVRU
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-François MASSON, Maire

N° SIRET : 21770113500014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 27 mai 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Dans le cadre de la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'aménagement extérieur des abords de la mairie permet de compléter la mise en accessibilité du bâtiment mairie. De plus, comme l'école jouxte le bâtiment, ces aménagements vont aussi permettre la mise en sécurité des sorties scolaires.

Description :
Le projet comprendra la création de circulations réglementaires permettant de sécuriser et de faciliter l'accès à la Mairie et à l'école.
Notamment, la réalisation d'un accès piétons par plan incliné et d'un palier, implantés sur le côté Sud de

la mairie, facilitera l'accès aux personnes à mobilité réduite PMR. La liaison d'accès sera équipée de bandes podotactiles. La rampe et l'emmarchement d'accès à la mairie seront traités en enrobé et le trottoir reliant la mairie à l'espace de stationnement sera revêtu de pavés. Deux places de stationnement matérialisées accès PMR seront implantées en face de la mairie.

Localisation géographique :

- CHEVRU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	36 000,00	86,96%
Honoraires	5 400,00	13,04%
Total	41 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	9 000,00	21,74%
Conseil Départemental 77 Acquis	7 000,00	16,91%
Commune	25 400,00	61,35%
Total	41 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	24 891,75 €
2015	Contrats ruraux	97 962,75 €
2016	Contrats ruraux	59 537,25 €
	Montant total	182 391,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015498

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE - FONTAINE FOURCHES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	160 000,00 €	45,00 %	72 000,00 €
	Montant Total de la subvention		72 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTAINE FOURCHES
Adresse administrative : 23 RUE SAINT-MARTIN
77480 FONTAINE-FOURCHES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Xavier LAMOTTE, Maire

N° SIRET : 21770187900017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (à adapter selon les cas : honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier.. etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage»

Objectifs :
La commune souhaite créer un ensemble socio-culturel dans une ancienne ferme dont elle est propriétaire.Il s'agit de réaliser une salle polyvalente servant à différentes activités.

Description :
Il s'agit de créer une grande salle divisible en deux espaces de 60 m² environ, une tisanerie, une réserve et un local ménage sur une surface totale de 150 m² environ. Le bâtiment sera de forme contemporaine mais sa volumétrie reprendra les gabaries et proportions des constructions traditionnelles afin de s'inserer dans ce contexte rural.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- FONTAINE-FOURCHES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	225 750,00	89,41%
HONORAIRES	26 730,00	10,59%
Total	252 480,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	72 000,00	28,52%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77	56 000,00	22,18%
COMMUNE	124 480,00	49,30%
Total	252 480,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	72 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015529

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION DE SALLES ASSOCIATIVES - FONTAINE FOURCHES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	130 000,00 €	45,00 %	58 500,00 €
	Montant Total de la subvention		58 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTAINE FOURCHES
Adresse administrative : 23 RUE SAINT-MARTIN
77480 FONTAINE-FOURCHES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Xavier LAMOTTE, Maire

N° SIRET : 21770187900017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (à adapter selon les cas : honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier.. etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage»

Objectifs :
La commune souhaite créer un ensemble socio-culturel dans une ancienne ferme dont elle est propriétaire.Il s'agit de réaliser des salles associatives.

Description :
Il s'agit de créer des salles associatives, ainis qu' un hall d'accueil des sanitaires un local technique, des rangements pour une surface totale d'environ 106 m². Le hall d'accueil ainsi que les sanitaires pourront être mutualisés avec la salle polyvalente (opération 1 du contrat).
Le bâtiment sera de forme contemporaine mais sa volumétrie reprendra les gabaries et proportions des

constructions traditionnelles afin de s'inserer dans ce contexte rural.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16015498.

Localisation géographique :
- FONTAINE-FOURCHES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	175 266,00	88,73%
HONORAIRES	22 271,00	11,27%
Total	197 537,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	58 500,00	29,61%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77	45 500,00	23,03%
COMMUNE	93 537,00	47,35%
Total	197 537,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	58 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015536

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT DES ABORDS - FONTAINE FOURCHES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	10 000,00 €	45,00 %	4 500,00 €
	Montant Total de la subvention		4 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTAINE FOURCHES
Adresse administrative : 23 RUE SAINT-MARTIN
77480 FONTAINE-FOURCHES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Xavier LAMOTTE, Maire

N° SIRET : 21770187900017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (à adapter selon les cas : honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier.. etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage»

Objectifs :
Il s'agit d'aménager les abords d'un ensemble socio-culturel créé dans une ancienne ferme dont la commune est propriétaire.

Description :
Il s'agit de réaliser la desserte piétonne, le parvis d'accès du centre socio-culturel. Les traitements de surface seront en pavage et en béton désactivé. Des espaces paysagers seront créés ainsi que des places de stationnement dont une PMR.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16015498.

Localisation géographique :
- FONTAINE-FOURCHES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	15 000,00	87,21%
HONORAIRES	2 200,00	12,79%
Total	17 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	4 500,00	26,16%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77	3 500,00	20,35%
COMMUNE	9 200,00	53,49%
Total	17 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015950

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DE 4 CLASSES - JOUY-LE-CHATEL (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	222 000,00 €	45,00 %	99 900,00 €
	Montant Total de la subvention		99 900,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JOUY LE CHATEL
Adresse administrative : MAIRIE
77970 JOUY-LE-CHATEL
Statut Juridique : Commune
Représentant :

N° SIRET : 21770239800017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 17 mars 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Jouy-le-Châtel voit sa population s'accroître d'année en année avec une moyenne d'âge de plus en plus jeune. Celle-ci est passée de 1392 habitants en 1999 à 1518 en 2015.
Il existe actuellement sur la commune deux groupes scolaires distants de 800 mètres qui ne répondent plus aux besoins des administrés et aux exigences en matière d'éducation, les cours élémentaires étant répartis sur les deux sites.

Ce projet de groupe scolaire permettra de répondre à l'accroissement des effectifs tout en garantissant des conditions de sécurité et d'exigences en matière d'éducation.

Description :
La construction du groupe scolaire de quatre classes comprend des travaux tout corps d'état, à savoir :
- gros oeuvre
- charpente, murs bois, bardage
- couverture zinc
- menuiserie extérieure et intérieure
- cloisons, doublage, faux plafond,
- électricité
- revêtements durs et souples
- peinture

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- JOUY-LE-CHATEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	1 023 550,00	100,00%
Total	1 023 550,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	99 900,00	9,76%
Département	77 700,00	7,59%
Commune	845 950,00	82,65%
Total	1 023 550,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	79 920,00 €
2018	19 980,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15009991

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA FACADE ARRIERE DE LA SALLE DES FETES - LECHELLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	43 500,00 €	45,00 %	19 575,00 €
	Montant Total de la subvention		19 575,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LECHELLE
Adresse administrative : MAIRIE
77171 LECHELLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Guy PAGET, Maire

N° SIRET : 21770246300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 15 novembre 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit des dépenses de bureau de contrôle, de bureau CSPS-Coordinateur Sécurité Protection Santé, et des autres dépenses liées aux honoraires de maître d'œuvre identifiée par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Dans le cadre du projet de développement durable de la collectivité, la commune de caractère rural souhaite améliorer le cadre de vie de ses habitants et les services proposés à ces derniers.

Actuellement la partie arrière de la salle des fêtes n'est pas exploitée. Seule une petite cour de service existe. La commune souhaite donc valoriser cet espace.

Description :
Le projet permettra de réaliser une grande terrasse accessible directement depuis la salle des fêtes ou

depuis l'extérieur via une allée et des escaliers.

La terrasse sera en béton désactivé, le dénivelé du terrain impose la réalisation de marches et d'un mur de soutènement. Des garde-corps seront également mis en place.

Le projet inclus la suppression de la cuve à fuel, située à l'arrière du bâtiment, qui n'aura plus d'utilité du fait du changement de mode de chauffage de la salle des fêtes et le remplacement de la fosse d'assainissement.

Localisation géographique :
- LECHELLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	37 860,60	86,96%
HONORAIRES	5 679,00	13,04%
Total	43 539,60	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	19 575,00	44,96%
Conseil Général 77 Acquis	15 225,00	34,97%
Commune	8 739,60	20,07%
Total	43 539,60	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 660,00 €
2018	3 915,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	40 230,00 €
2016	Contrats ruraux	75 195,00 €
	Montant total	115 425,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13003097

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ENTREE DE L'EGLISE - MAISONCELLES EN BRIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	61 617,00 €	45,00 %	27 727,65 €
	Montant Total de la subvention		27 727,65 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAISONCELLES EN BRIE
Adresse administrative : COMMUNE DE MAISONCELLES EN BRIE
77580 MAISONCELLES-EN-BRIE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Alain BOURCHOT, Maire

N° SIRET : 21770270300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 25 mars 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Article 17 du RBF : frais d'honoraires directement liés à l'opération subventionnée et dans la limite de 15 % du montant H.T des travaux

Objectifs :
Actuellement, l'église est accessible uniquement par des marches situées de trois côtés : par le portail de la nef côté ouest, par la sacristie côté sud et également par le bas-côté nord. De plus le cheminement entre les voies publiques et la sacristie est en gravillons avec une légère pente entre la place de l'église et la sacristie.

Description :
Le projet prévoit la création d'un cheminement avec un revêtement en béton lavé et la mise en place d'une bande podotactile.
La restauration du porche de la sacristie comprend la création d'une plateforme avec d'un côté la réalisation de deux marches assortie de mains courantes et de l'autre côté une pente douce qui rejoint le cheminement de la place de l'église. L'auvent du porche sera reconstruit avec une charpente en bois recouverte de tuiles plates.

Localisation géographique :
- MAISONCELLES-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	53 580,00	86,96%
Honoraires	8 037,00	13,04%
Total	61 617,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile de France	27 727,65	45,00%
Subvention CG 77 - Acquis	20 157,00	32,71%
Autofinancement communal	13 732,35	22,29%
Total	61 617,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €
2018	2 725,65 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats ruraux	48 018,60 €
2015	Contrats ruraux	59 253,75 €
	Montant total	107 272,35 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015610

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION SALLE POLYVALENTE - POIGNY (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 €	45,00 %	81 000,00 €
	Montant Total de la subvention		81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE POIGNY
Adresse administrative : 14 RUE DE LA MAIRIE
77160 POIGNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Claude BONICI, Maire

N° SIRET : 21770368500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juin 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Les élus, soucieux d'améliorer la qualité, l'usage et l'accessibilité de ses équipements de proximité, souhaitent poursuivre les actions de rénovation du bâti en cœur de bourg

Pour cela, la municipalité souhaite réhabiliter et agrandir la salle polyvalente, lieu d'animation et de lien social au cœur du village.

Description :
Les travaux envisagés dans le cadre de la réhabilitation de la salle polyvalente portent sur l'amélioration technique du lieu (ventilation, chauffage, conditions acoustiques etc...)
ainsi qu'une réorganisation interne des locaux permettant la mise aux normes de la cuisine et d'accessibilité aux PMR.

Intérêt régional :

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- POIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	302 826,00	86,96%
Honoraires - Etudes	45 424,00	13,04%
Total	348 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	81 000,00	23,26%
Département	63 000,00	18,09%
Commune	204 250,00	58,65%
Total	348 250,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	64 800,00 €
2018	16 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats ruraux	9 000,00 €
	Montant total	9 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000441

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EXTENSION DE LA SALLE COMMUNALE - SAINT FIACRE (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	160 000,00 €	45,00 %	72 000,00 €
	Montant Total de la subvention		72 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT FIACRE
Adresse administrative : MAIRIE
77470 SAINT-FIACRE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christian VAVON, Maire

N° SIRET : 21770408900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 22 avril 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Le projet porte sur l'extension de la salle polyvalente située sur la commune de Saint-Fiacre. Il consiste à bâtir un agrandissement de plein pied de 61 m² dans le prolongement de la salle actuelle.

Description :
Afin d'articuler les deux espaces, le mur pignon RDC sera démoli.
Le projet s'inscrit dans une logique de qualité environnementale : isolation, luminaires à basse consommation, isolation thermique renforcée, gestion des eaux pluviales etc .. avec une mise en valeur des volumes.
A cela, s'ajouteront des travaux d'aménagements intérieurs, chauffage, installations électriques, mise en

sécurité des locaux.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16000440.

Localisation géographique :
- SAINT-FIACRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	161 000,00	86,96%
Honoraires et études	24 150,00	13,04%
Total	185 150,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	72 000,00	38,89%
Département	56 000,00	30,25%
Commune	57 150,00	30,87%
Total	185 150,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	57 600,00 €
2018	14 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrats ruraux	54 000,00 €
	Montant total	54 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000442

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE COMMUNALE - SAINT FIACRE (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	20 000,00 €	45,00 %	9 000,00 €
	Montant Total de la subvention		9 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT FIACRE
Adresse administrative : MAIRIE
77470 SAINT-FIACRE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christian VAVON, Maire

N° SIRET : 21770408900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 22 avril 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
L'extension de la salle polyvalente est accompagnée de la requalification paysagère des abords.
Dans le traitement paysager, il est prévu d'aménager des espaces extérieurs qui permettront de prolonger l'activité à l'extérieur de la salle polyvalente, d'organiser des réunions, déjeuners et autres tout en préservant les surfaces pleine terre.

Description :
Le projet consiste en :
- l'aménagement des espaces extérieurs en surface pavée
- la réorganisation des aires de stationnement

- la création de deux places de stationnement PMR
- la mise aux normes PMR du cheminement piétons permettant l'accès à la salle polyvalente depuis l'aire de stationnement paysager
- la création d'une rampe PMR
- l'aménagement d'une deuxième circulation piétonne

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16000440.

Localisation géographique :
- SAINT-FIACRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	29 348,00	86,96%
Honoraires et études	4 402,20	13,04%
Total	33 750,20	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	9 000,00	26,67%
Département	7 000,00	20,74%
Commune	17 750,20	52,59%
Total	33 750,20	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 200,00 €
2018	1 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrats ruraux	54 000,00 €
	Montant total	54 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015612

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION DU RAVALEMENT DE LA FACADE NORD DE L'EGLISE - SAINT-HILLIERS (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	106 700,00 €	45,00 %	48 015,00 €
	Montant Total de la subvention		48 015,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT HILLIERS
Adresse administrative : MAIRIE
77160 SAINT-HILLIERS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Catherine GALLOIS, Maire

N° SIRET : 21770414700016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 22 décembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Le projet a pour but d'améliorer le patrimoine bâti de l'église et de créer des stationnements tout en tenant compte du paysage.

Ce nouveau contrat rural a aussi pour objectif de redonner à l'église sa prestance d'autrefois tout en offrant à la commune de Saint-Hilliers une véritable lisibilité de cœur de village.

Description :

Les travaux prévus dans le cadre de la mise en valeur de l'édifice pour cette opération sont :
- le ravalement de la façade Nord ainsi que les voutes du bas-côté
- la mise en peinture et la révision des menuiseries
- la reprise de l'éclairage intérieur : mise en conformité du tableau électrique
- la révision du système de sécurité et d'alarme

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SAINT-HILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	92 855,00	86,96%
Honoraires et études	13 928,25	13,04%
Total	106 783,25	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	48 015,00	44,96%
Département	37 345,00	34,97%
Commune	21 423,25	20,06%
Total	106 783,25	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	38 412,00 €
2018	9 603,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016351

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE CLASSE - SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	89 280,00 €	45,00 %	40 176,00 €
	Montant Total de la subvention		40 176,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX
Adresse administrative : MAIRIE
77660 SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Claude SPECQUE, Maire

N° SIRET : 21770415400012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 25 juin 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
La commune a pu faire le constat d'une évolution démographique et d'un inversement de la pyramide des âges. Les extensions urbaines ont ainsi généré la venue de nouveaux habitants et une augmentation du nombre d'élèves.
La réforme des rythmes scolaires et la mise en place des temps scolaires et périscolaires nécessitent des modifications et une réorganisation au sein de l'école.
Afin d'améliorer les conditions d'accueil, la municipalité souhaite réaliser des travaux d'extension de l'école et de remise aux normes PMR. Ces travaux prévoient la création d'un accueil scolaire et d'une

classe scolaire ainsi que le réaménagement de la classe existante, de son entrée et de ses sanitaires.

Description :
Les travaux de construction et d'aménagement de la nouvelle classe comprennent :
- la démolition de l'existant,
- la construction de la classe
- Aménagement

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16008072.

Localisation géographique :
- SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	77 634,00	86,96%
Honoraire et études	11 646,00	13,04%
Total	89 280,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	40 176,00	45,00%
Département	31 248,00	35,00%
Commune	17 856,00	20,00%
Total	89 280,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	32 140,00 €
2018	8 036,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrats ruraux	99 900,00 €
	Montant total	99 900,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016784

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REAMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES PMR DE LA CLASSE EXISTANTE - SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX (77))

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	58 720,00 €	45,00 %	26 424,00 €
	Montant Total de la subvention		26 424,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX
Adresse administrative : MAIRIE
77660 SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Claude SPECQUE, Maire

N° SIRET : 21770415400012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 25 juin 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
La commune a pu faire le constat d'une évolution démographique et d'un inversement de la pyramide des âges. Les extensions urbaines ont ainsi généré la venue de nouveaux habitants et une augmentation du nombre d'élèves.
La réforme des rythmes scolaires et la mise en place des temps scolaires et périscolaires nécessitent des modifications et une réorganisation au sein de l'école.
Afin d'améliorer les conditions d'accueil, la municipalité souhaite réaliser des travaux d'extension de l'école et de remise aux normes PMR. Ces travaux prévoient la création d'un accueil scolaire et d'une

classe scolaire ainsi que le réaménagement de la classe existante, de son entrée et de ses sanitaires.

Description :
Les travaux de réaménagement de la classe existante et de la mise aux normes PMR consisteront :
- à la création d'une rampe d'accès PMR et paliers
- au réaménagement de l'entrée de la classe et de ses sanitaires

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16008072.

Localisation géographique :
- SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	61 955,00	88,72%
Honoraires	7 875,00	11,28%
Total	69 830,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	26 424,00	39,54%
Département	20 552,00	30,75%
Commune	19 854,00	29,71%
Total	66 830,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	21 139,00 €
2018	5 285,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrats ruraux	99 900,00 €
	Montant total	99 900,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15014939

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RESTAURATION INTERIEURE DE L EGLISE DE VIEUX MAISONS- SAINT MARS VIEUX MAISONS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	187 823,75 €	45,00 %	84 520,69 €
	Montant Total de la subvention		84 520,69 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT MARS VIEUX MAISONS
Adresse administrative : MAIRIE
77320 SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Patrick PETTINGER, Maire

N° SIRET : 21770421200018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage».

Objectifs :
L'Eglise Sainte Colombe de Vieux-Maisons, datant du 12ème siècle, a fait l'objet de plusieurs interventions notamment dans le deuxième contrat rural signé en 2005 avec la restauration des murs extérieurs et de la toiture.
Afin de pérenniser la sauvegarde et de mise en valeur de son patrimoine, pour les décennies à venir, la commune souhaite aujourd'hui entreprendre la restauration des murs intérieurs.

Description :
Les travaux porteront sur la réfection des murs intérieurs de la nef et du chœur, où il est prévu le piquetage et la réfection des enduits des murs et de la voute afin de redonner un aspect lisse et régulier de murs repris et fissurés
Le projet prévoit aussi la réfection des boiseries autour du chœur, la reprise des parquets et carrelages défectueux ainsi que l'installation électrique des parties citées.

Localisation géographique :
- SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	163 325,00	86,96%
Honoraires	24 498,75	13,04%
Total	187 823,75	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	84 520,69	45,00%
Conseil départemental 77 acquis	65 738,31	35,00%
Commune	37 564,75	20,00%
Total	187 823,75	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	84 520,69 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	31 900,39 €
2016	Contrats ruraux	22 099,61 €
	Montant total	54 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15003889

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISE EN ACCESSIBLILITE SALLE POLYVALENTE -SAINT MARTIN DU BOSCHET

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	37 858,00 €	45,00 %	17 036,10 €
	Montant Total de la subvention		17 036,10 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT MARTIN DU BOSCHET
Adresse administrative : MAIRIE
77320 SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christophe LEFEVRE, Maire

N° SIRET : 21770424600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 29 avril 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage».

Objectifs :
Dans le cadre de la conformité des normes de mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite, le projet prévoit des aménagements intérieurs dont la redistribution de l'accès principal.

Description :
Le projet prévoit des aménagements intérieurs dont la redistribution de l'accès principal afin d'être conforme aux normes de mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite. Notamment, il est prévu de remplacer et déplacer la porte d'accès de l'entrée principale et de réaménager les sanitaires à proximité de l'entrée.

Concernant les travaux extérieurs, il convient de créer une allée piétonne et une place de stationnement aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et de réaliser un auvent afin d'abriter l'entrée principale.

Localisation géographique :

- SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	32 920,00	86,96%
Honoraires	4 938,00	13,04%
Total	37 858,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	17 036,10	45,00%
Conseil départemental 77 - Acquis	13 250,30	35,00%
Commune	7 571,60	20,00%
Total	37 858,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	16 000,00 €
2018	1 036,10 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	63 585,23 €
2016	Contrats ruraux	52 893,68 €
	Montant total	116 478,91 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013652

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EXENSION DE LA SALLE POLYVALENTE - SAINT-MERY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	160 000,00 €	45,00 %	72 000,00 €
	Montant Total de la subvention		72 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT MERY
Adresse administrative : MAIRIE
77720 SAINT-MERY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Fançoise KUBIAK, Maire

N° SIRET : 21770426100015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La salle polyvalente en rez-de-chaussée, construite en 1985 et correctement entretenue, n'a jamais été modifiée depuis sa création.
Elle est de plus très difficilement accessible pour des PMR (portes intérieures et extérieurs d'une largeur insuffisante, sanitaires inaccessibles...).
Le projet prévoit, à cet effet, les travaux nécessaires à son agrandissement et à une mise en accessibilité.

Description :
L'extension prévue, en prolongement de la salle existante, représente une surface de 61,74 m² et comprend :
-un hall d'entrée permettant un accès plus facile à la salle ainsi qu'aux sanitaires,
-la création de deux sanitaires de 8,5 m² chacun répondant aux normes,
-un local pour le rangement du matériel et l'installation d'un vestiaire.
La construction respectera l'aspect traditionnel, en maçonnerie, couverte d'une toiture à deux pentes, constituée de tuiles à l'identique de l'existant.
Les travaux prévoient la pose d'un enduit monocouche, d'un ton pierre identique à l'existant, avec une

finition de ton blanc.

Localisation géographique :
- SAINT-MERY

Contrat Particulier : Hors CPRD

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	198 934,00	100,00%
Total	198 934,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional d'Ile de France	72 000,00	36,19%
Conseil Général (77) acquis	56 000,00	28,15%
commune	70 934,00	35,66%
Total	198 934,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	67 000,00 €
2018	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats ruraux	54 000,00 €
	Montant total	54 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013653

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMELIORATION DE L'ISOLATION THERMIQUE ET DE L'ACCESSIBILITE DE LA SALLE POLYVALENTE - SAINT-MERY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	20 000,00 €	45,00 %	9 000,00 €
	Montant Total de la subvention		9 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT MERY
Adresse administrative : MAIRIE
77720 SAINT-MERY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Fançoise KUBIAK, Maire

N° SIRET : 21770426100015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La salle polyvalente en rez-de-chaussée, construite en 1985 et correctement entretenue, n'a jamais été modifiée depuis sa création.
Elle est de plus très difficilement accessible pour des PMR (portes intérieures et extérieurs d'une largeur insuffisante, sanitaires inaccessibles...).
Le projet prévoit à cet effet les travaux nécessaires à son agrandissement et à une mise en accessibilité.

Description :
Cette opération comporte essentiellement des interventions sur le bâtiment actuel :
-la mise aux normes accessibilité de toutes les portes intérieures et extérieures
-l'amélioration de l'isolation thermique

Localisation géographique :
- SAINT-MERY

Contrat Particulier : Hors CPRD

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	25 326,00	100,00%
Total	25 326,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional d'Ile de France	9 000,00	35,54%
Conseil Général (77) acquis	7 000,00	27,64%
COMMUNE	9 326,00	36,82%
Total	25 326,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €
2018	1 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats ruraux	54 000,00 €
	Montant total	54 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003236

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENTS INTERIEURS DE LA MAIRIE - SAINT SAUVEUR LES BRAY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 €	45,00 %	81 000,00 €
	Montant Total de la subvention		81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT SAUVEUR LES BRAY
Adresse administrative : MAIRIE
77480 SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Anne-Marie CHARLE, Maire

N° SIRET : 21770434500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, CSPS, OPC, géomètre, sondage), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
La municipalité souhaite rendre ses locaux administratifs accessibles à tous et accueillir ses usagers dans de meilleures conditions.

Description :
Actuellement, l'ensemble des bureaux administratifs étant situé à l'étage, leur accès est difficile, voire impossible pour les personnes à mobilité réduite. Il s'agit donc de redescendre au rez-de-chaussée le secrétariat et le bureau du Maire (la salle des fêtes attenante permettant d'organiser des réunions ou des conseils municipaux).

Le secrétariat sera situé en lieu et place de l'actuel office de réchauffage donnant directement sur l'entrée. Il donnera également accès au bureau du Maire, objet d'une extension sur la façade est de la mairie.

L'office de réchauffage ainsi que les toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite seront situés sous l'actuel préau donnant sur la cour arrière de la mairie. qui sera légèrement agrandi et clos.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	160 000,00	86,96%
FRAIS D'HONORAIRES	24 000,00	13,04%
Total	184 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	81 000,00	44,02%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 EN COURS	42 263,00	22,97%
COMMUNE	60 737,00	33,01%
Total	184 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	71 000,00 €
2018	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003256

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENTS EXTERIEURS DE LA MAIRIE ET MISE EN ACCESSIBILITE - SAINT SAUVEUR LES BRAY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	40 250,00 €	45,00 %	18 112,50 €
	Montant Total de la subvention		18 112,50 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT SAUVEUR LES BRAY
Adresse administrative : MAIRIE
77480 SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Anne-Marie CHARLE, Maire

N° SIRET : 21770434500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Un réaménagement et une mise aux normes des accès extérieurs sont nécessaires afin de rendre la mairie et sa salle des fêtes accessibles et fonctionnelles.

Description :
L'accès à la mairie, depuis la rue, par la façade sud comprend une marche. C'est pourquoi il est prévu de créer un perron desservi par une rampe < 5 %, à proximité de laquelle sera créée une place handicapée. De même, la rampe permettant d'accéder à la mairie par la façade arrière sera remise aux normes.

Par ailleurs, le cheminement permettant aux véhicules de desservir la cour sera repris en béton désactivé.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16003236.

Localisation géographique :
- SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	35 000,00	86,96%
FRAIS D'HONORAIRES	5 250,00	13,04%
Total	40 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	18 112,50	45,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 EN COURS	9 660,00	24,00%
COMMUNE	12 477,50	31,00%
Total	40 250,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	13 112,50 €
2018	5 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003257

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RESTAURATION DE L'EGLISE - SAINT SAUVEUR LES BRAY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	79 750,00 €	45,00 %	35 887,50 €
	Montant Total de la subvention		35 887,50 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT SAUVEUR LES BRAY
Adresse administrative : MAIRIE
77480 SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Anne-Marie CHARLE, Maire

N° SIRET : 21770434500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
La commune doit entreprendre des travaux de réhabilitation de l'église du village donnant sur la Place du Château.

Description :
Différents désordres ont été relevés sur l'église, principalement liés à l'eau et à la vétusté.

L'opération consiste à installer un drain périmétrique autour de l'Eglise afin de limiter l'apparition de nouvelles auréoles.

Il est nécessaire de remettre en état les contreforts et la couverture : restauration de la charpente et remplacement des tuiles.

Par ailleurs, une restauration des vitraux et une réfection des enduits intérieurs et extérieurs sont au programme.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16003236.

Localisation géographique :
- SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	115 139,64	84,66%
FRAIS D'HONORAIRES	20 860,36	15,34%
Total	136 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	35 887,50	26,39%
COMMUNE	100 112,50	73,61%
Total	136 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	887,50 €
2018	30 000,00 €
2019	5 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015622

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RENOVATION DE L'EGLISE - SAINTE-AULDE (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	40 000,00 €	45,00 %	18 000,00 €
	Montant Total de la subvention		18 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINTE AULDE
Adresse administrative : MAIRIE
77260 SAINTE-AULDE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Gérard GEIST, Maire

N° SIRET : 21770401400018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 26 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Le nouveau projet de contrat rural concerne essentiellement trois actions visant à parfaire la réhabilitation de l'église, à créer un cœur de village susceptible d'accueillir des manifestations culturelles ou autres fêtes patronales, et enfin à sécuriser la rue traversant de part en part le village.

Description :
Les travaux de rénovation de l'église consistent à :
- procéder à la rénovation dela toiture la plus atteinte afin de préserver le bâtiment des infiltrations pluviales
- les rives et faîtages (aves embarrures à l'identique) seront refaits à neuf au mortier

- les lattes et chevrons seront remplacés en cas de besoin
- les gouttières et descentes en zinc seront rénovées
- et un chéneau et son support seront changés.

Par ailleurs, il est prévu un démoussage chimique et manuel sur les autres pans plus sains.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- SAINTE-AULDE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	51 008,00	86,96%
Honoraires et études	7 652,00	13,04%
Total	58 660,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	18 000,00	30,69%
Département	14 000,00	23,87%
Commune	26 660,00	45,45%
Total	58 660,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	14 400,00 €
2018	3 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15010050

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RESTAURATION MENUISERIES -SANCY-LES-PROVINS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	33 350,00 €	45,00 %	15 007,50 €
	Montant Total de la subvention		15 007,50 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SANCY LES PROVINS
Adresse administrative : MAIRIE
77320 SANCY-LES-PROVINS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Yvette GALAND, Maire

N° SIRET : 21770444400017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 28 janvier 2010
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage».

Objectifs :
Dans la continuité des travaux entrepris participants à la mise en valeur de l'édifice et du village, il est prévu aussi la restauration des menuiseries essentiellement extérieures, notamment les portes et portail d'accès à l'église.

Description :
Le projet consiste à restaurer à l'identique la porte orientale du porche du clocher et la porte d'accès au clocher et refaire à l'identique la porte du bas-côté Sud de la nef. Outre la dépose sans réemploi de la

porte occidentale du porche du clocher, chaque élément restauré sera mis en peinture. Par ailleurs, il convient de remédier à la consolidation de la chair dont la cuve est dans un état d'instabilité précaire.

Localisation géographique :

- SANCY-LES-PROVINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	29 000,00	86,96%
Honoraires	4 350,00	13,04%
Total	33 350,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	15 007,50	45,00%
Conseil départemental 77 Acquis	11 672,50	35,00%
Commune	6 670,00	20,00%
Total	33 350,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 007,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	81 000,00 €
2016	Contrats ruraux	38 992,50 €
	Montant total	119 992,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015807

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE COMMUNALE - SIGNY-SIGNETS (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	173 944,00 €	45,00 %	78 274,80 €
	Montant Total de la subvention		78 274,80 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SIGNY SIGNETS
Adresse administrative : MAIRIE
77640 SIGNY-SIGNETS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Philippe FOURMY, Maire

N° SIRET : 21770451900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 octobre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
La municipalité de Signy-Signets souhaite améliorer la salle communale. Cette salle est aujourd'hui utilisée d'une part pour les activités et diverses manifestations organisées par la mairie, et d'autre part dans le cadre de la restauration scolaire et de l'accueil des Temps d'Activités Périscolaires.

Ce bâtiment assez ancien nécessite de nombreux travaux de réhabilitation pour une remise aux normes d'isolation thermique et phonique, de mise en accessibilité conformes à la règlementation d'aujourd'hui.

Description :

La commune prévoit des travaux d'aménagement intérieur et extérieur ainsi qu'une mise aux normes, à savoir entre autre :
- isolation intérieure et de la toiture en utilisant des matériaux tels que le chanvre
- remplacement des menuiseries et mises aux normes d'accessibilité
- isolation phonique de la salle
- mise en place d'une VMC
- création d'un hall d'entrée
- ravalement des façades avec un enduit chaux-chanvre et bardage

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SIGNY-SIGNETS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	281 075,80	86,96%
Honoraires et études	42 161,38	13,04%
Total	323 237,18	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	78 274,80	24,22%
Département	60 880,40	18,83%
Commune	184 081,98	56,95%
Total	323 237,18	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	62 580,00 €
2018	15 694,80 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	51 061,73 €
	Montant total	51 061,73 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015811

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS - SIGNY-SIGNETS (77))

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	99 228,00 €	45,00 %	44 652,60 €
	Montant Total de la subvention		44 652,60 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SIGNY SIGNETS
Adresse administrative : MAIRIE
77640 SIGNY-SIGNETS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Philippe FOURMY, Maire

N° SIRET : 21770451900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 octobre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
La municipalité de Signy-Signets souhaite améliorer la salle des associations. Cette salle utilisée par les associations communales présente une usure importante et ne répond plus aux normes d'accueil de la population

Ce bâtiment assez ancien nécessite de nombreux travaux de réhabilitation et une remise aux normes de mise en accessibilité conformes à la règlementation d'aujourd'hui.

Description :

La commune prévoit des travaux d'aménagement intérieur et extérieur ainsi qu'une mise aux normes, à savoir entre autre :
- isolation intérieure en utilisant des matériaux tels que le chanvre
- remplacement des menuiseries et mises aux normes d'accessibilité
- mise en place d'un éclairage plus économe
- révision de la VMC existante
- création d'un hall d'entrée
- ravalement des façades avec un enduit chaux-chanvre et bardage

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16015807.

Localisation géographique :
- SIGNY-SIGNETS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	86 285,60	86,96%
Honoraires et études	12 942,77	13,04%
Total	99 228,37	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	44 652,60	45,00%
Département	34 729,80	35,00%
Commune	19 845,97	20,00%
Total	99 228,37	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	35 721,60 €
2018	8 931,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	51 061,73 €
	Montant total	51 061,73 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015812

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION INTERIEURE ET EXTERIEURE DU PREAU EN LOCAL RESERVE-RANGEMENT - SIGNY-SIGNETS (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	26 828,00 €	45,00 %	12 072,60 €
	Montant Total de la subvention		12 072,60 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SIGNY SIGNETS
Adresse administrative : MAIRIE
77640 SIGNY-SIGNETS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Philippe FOURMY, Maire

N° SIRET : 21770451900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 octobre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
La municipalité de Signy-Signets souhaite réhabiliter l'ancien préau n'ayant plus d'utilité, ceci au profit de la salle des associations. Ce préau d'une surface de 30m² est aujourd'hui accessible par tous depuis l'extérieur. Il présente une usure anormale et ne répond plus aux besoins de la population. Accolé à la salle des associations, il est un atout dans l'organisation future de cette petite salle

Description :
La commune prévoit des travaux de réhabilitation intérieure et extérieure en réalisant les travaux suivants :

- bouchement des ouvertures inutiles
- révision de la toiture et des systèmes d'évacuation des eaux pluviales
- réalisation d'un bardage en bois non jointif afin de créer un volume simple en accord avec les bâtiments voisins

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16015807.

Localisation géographique :
- SIGNY-SIGNETS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	23 328,90	86,96%
Honoraires et études	3 499,34	13,04%
Total	26 828,24	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	12 072,60	45,00%
Département	9 389,80	35,00%
Commune	5 365,84	20,00%
Total	26 828,24	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	9 658,00 €
2017	2 414,60 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	51 061,73 €
	Montant total	51 061,73 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005085

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RESTAURATION DES TOITURES DE LA NEF ET DE LA CHAPELLE - SOGNOLLES EN MONTOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	80 650,45 €	45,00 %	36 293,00 €
	Montant Total de la subvention		36 293,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOGNOLLES EN MONTOIS
Adresse administrative : 2 RUE DE CESSOY
77520 SOGNOLLES-EN-MONTOIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Gisèle RICHARD, Maire

N° SIRET : 21770454300016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 2 avril 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage

Objectifs :
La commune souhaite poursuivre la restauration de l'église Saint Michel afin de remédier aux graves désordres qui l'affectent. L'objectif de ces travaux est d'assurer sa pérennité et sa sécurité.

Description :
Les travaux de restauration des toitures de la nef et de la chapelle comprendront principalement de la maçonnerie, une intervention sur la charpente (remplacement de pièces endommagées ou manquantes, consolidation, pose d'un chemin de visite avec garde-corps pour faciliter l'entretien des combles) et la couverture (fourniture et pose de tuiles plates, gouttières...)

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16005081.

Localisation géographique :
- SOGNOLLES-EN-MONTOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	70 130,82	86,96%
HONORAIRES	10 519,63	13,04%
Total	80 650,45	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	36 293,00	45,00%
CD 77 - Acquis	28 228,00	35,00%
COMMUNE	16 129,45	20,00%
Total	80 650,45	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 000,00 €
2018	6 293,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrats ruraux	81 000,00 €
	Montant total	81 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005086

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RESTAURATION DES TOITURES DE LA NEF ET DU CLOCHER- SOGNOLLES EN MONTOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	39 349,55 €	45,00 %	17 707,00 €
	Montant Total de la subvention		17 707,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOGNOLLES EN MONTOIS
Adresse administrative : 2 RUE DE CESSOY
77520 SOGNOLLES-EN-MONTOIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Gisèle RICHARD, Maire

N° SIRET : 21770454300016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 2 avril 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage

Objectifs :
La commune souhaite poursuivre la restauration de l'église Saint Michel afin de remédier aux graves désordres qui l'affectent. L'objectif de ces travaux est d'assurer sa pérennité et sa sécurité.

Description :
Les travaux de restauration des toitures de la nef et du clocher comprendront principalement de la maçonnerie, une intervention sur la charpente (remplacement de pièces endommagées ou manquantes, consolidation et la couverture (fourniture et pose de tuiles plates, gouttières...)

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16005081.

Localisation géographique :
- SOGNOLLES-EN-MONTOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	34 217,00	86,96%
HONORAIRES	5 132,55	13,04%
Total	39 349,55	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	17 707,00	45,00%
CD 77 - Acquis	13 772,00	35,00%
COMMUNE	7 870,55	20,00%
Total	39 349,55	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	13 000,00 €
2018	4 707,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Contrats ruraux	81 000,00 €
	Montant total	81 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015074

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UN PREAU - THIEUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	103 175,00 €	45,00 %	46 428,75 €
	Montant Total de la subvention		46 428,75 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE THIEUX
Adresse administrative : 17 GRANDE RUE
77230 THIEUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bruno BAHIN, Maire

N° SIRET : 21770462600019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 15 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 janvier 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Dans le cadre de sa politique d'évolution et de maintien de la scolarité sur la commune et de l'amélioration du cadre de vie; la commune poursuit son programme de travaux sur le groupe scolaire. Elle prévoit notamment la mise aux normes PMR des abords (action n°2) , la réhabilitation de l'ancien préau (objet de la présente action) et l'extension de l'école (action n°3); mais également la disparition d'un préfabriqué accueillant actuellement une classe pour proposer des équipements de qualité, sécurisés et répondant aux normes actuelles.

Compte tenu de l'évolution récente de la population de la commune de Thieux ainsi que des besoins liés aux modifications des rythmes scolaires, l'agrandissement et la mise aux normes en vigueur (notamment de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite) des locaux scolaires est devenu prioritaire.

La première action est le déplacement du préau à l'autre extrémité de l'école, sous la forme d'une extension qui sera reliée au bâtiment et à la circulation principale desservant les classes,

Description :
L'école comprend actuellement un préau qui nécessite une transformation en salle de motricité. Afin de permettre le bon fonctionnement des nouveaux locaux de l'école, la commune envisage la réorganisation des accès à l'école et la création d'un nouveau préau communicant directement avec la nouvelle entrée principale.

Matériaux utilisés seront :
- structure principale en maçonnerie traduite par des murs en béton revêtus de pierre de parement
- poteaux métalliques galvanisés supportant la charpente en bois lamellé collé et la couverture en tuiles de terre cuite, identique à celle de la toiture existante
- serrurerie extérieure métallique composée de panneau de méthacrylate afin de minimiser les effets des vents et de conserver les vues sur les paysages extérieurs

Les travaux seront conformes à la règlementation en vigueur.

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens", le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :
- THIEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COÛT DES TRAVAUX	171 925,00	100,00%
Total	171 925,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	46 428,75	27,01%
DEPARTEMENT 77	36 111,25	21,00%
COMMUNE	89 385,00	51,99%
Total	171 925,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	36 428,75 €
2018	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015075

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT DE L'ACCESSIBILITE PMR ET REFECTION DES ABORDS IMMEDIATS DE L'ECOLE - THIEUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	71 435,00 €	45,00 %	32 145,75 €
	Montant Total de la subvention		32 145,75 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE THIEUX
Adresse administrative : 17 GRANDE RUE
77230 THIEUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bruno BAHIN, Maire

N° SIRET : 21770462600019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 15 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 janvier 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Dans le cadre de sa politique d'évolution et de maintien de la scolarité sur la commune et de l'amélioration du cadre de vie; la commune poursuit son programme de travaux sur le groupe scolaire. Elle prévoit notamment la mise aux normes PMR des abords de l'école (objet de la présente action) mais également la disparition d'un préfabriqué accueillant actuellement une classe pour proposer des équipements de qualité, sécurisés et répondant aux normes actuelles.

Le besoin de locaux supplémentaires et la réorganisation des espaces qui en découle amènent à une nouvelle définition de l'accès à l'école afin de garantir un accès sécurisé au regard de la circulation automobile. Celui-ci va se trouver déplacé à l'opposé de son emplacement actuel.

Description :
Les travaux à réaliser :
- L'aménagement de l'accès PMR sera traduit par la réalisation d'une rampe. De plus il sera effectué des travaux de mise aux normes des espaces récréatifs ainsi que la réfection des abords et espaces

alternants.
- La création d'un accueil parents couvert ;
- La pose de clotures pour sécuriser l'accès à l'école.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16015074.

Localisation géographique :
- THIEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	140 185,00	100,00%
Total	140 185,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	32 145,75	22,93%
DEPARTEMENT 77	25 002,25	17,84%
COMMUNE	83 037,00	59,23%
Total	140 185,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	22 145,75 €
2018	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013956

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE LOISIRS INTEGRANT UN LOCAL COMMUNAL - VANVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	93 000,00 €	45,00 %	41 850,00 €
	Montant Total de la subvention		41 850,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VANVILLE
Adresse administrative : MAIRIE
77370 VANVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Luc LABATUT, Maire

N° SIRET : 21770481600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 10 juillet 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier etc.), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
La commune souhaite aujourd'hui poursuivre son effort de maintien de son patrimoine bâti et de mise à niveau de ses équipements.

La mairie, située à coté de l'église, partage ses locaux avec l'école communale.

En complément de l'aménagement/extension de la mairie, et de l'aménagement de ses abords avec mise en accessibilité PMR (1ère et 2ème opérations du contrat rural), elle souhaite l'aménagement d'un terrain de loisirs intégrant un local communal à proximité de la mairie.

Description :
Cette troisième opération consiste en l'aménagement paysager du vaste terrain sur lequel se trouve la mairie jusqu'au tennis existant ainsi qu'en la construction d'un local communal à proximité de la mairie.

Le nouveau bâtiment (12,4 m²) abritera une réserve permettant le stockage de matériel et outillage, ainsi qu'un sanitaire PMR ouvert au public.
La couverture de ce bâtiment se prolonge au-delà du sanitaire créant un espace abrité au droit du sanitaire.

L'aménagement du terrain (1710 m²) comprend le nouvel emplacement de jeux de boules avec sa terrasse en bois, la création de deux aires de jeux pour enfants (petits/moyens) avec sol amortissant et mobilier urbain, la mise en place d'une table de ping-pong sur un dallage non loin du terrain de tennis.
Les jeux sont reliés entre eux par un cheminement en stabilisé qui serpente à travers le terrain depuis le nouveau parking jusqu'au terrain de tennis existant.
L'engazonnement et la plantation d'arbres et d'arbustes agrémenteront l'ensemble du terrain de loisirs.

Localisation géographique :
- VANVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	123 000,00	100,00%
Total	123 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	41 850,00	34,02%
Conseil départemantal 77 Acquis	32 550,00	26,46%
Commune	48 600,00	39,51%
Total	123 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	41 850,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	93 150,00 €
	Montant total	93 150,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000613

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE - VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	140 000,00 €	45,00 %	63 000,00 €
	Montant Total de la subvention		63 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN
Adresse administrative : COMMUNE DE VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN
77230 VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Gilles CHAUFFOUR, Maire

N° SIRET : 21770511000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Dans le cadre de sa politique d'évolution et de maintien de la scolarité dans le village, la commune prévoit le regroupement de ses deux pôles scolaires dans un seul et même bâtiment.
De plus, la population actuelle composée de plus de 24% d'enfants et la prévision d'une augmentation due à l'arrivée d'une nouvelle génération engendrent un afflux d'enfants scolarisés.

Description :
Actuellement, l'école est composée de trois salles de classes, d'une salle de motricité, d'un dortoir et des locaux techniques. Un premier bâti est composé d'un rez-de-chaussée accueillant deux salles de classe. A l'étage se trouve la mairie du village. A l'arrière de cette construction se situe la cour encadrée par la cantine scolaire d'un côté, le préau de l'autre et un dernier bâtiment au fond qui accueille la troisième salle de classe, la salle de motricité ainsi que le dortoir.

Le présent projet intervient sur le dernier bâtiment en fond de parcelle pour lequel il est prévu un réaménagement des espaces intérieurs et contre lequel viendra se construire l'extension objet de la deuxième action inscrite dans ce projet de contrat rural.

Présentation du projet :
Il s'agit d'un réaménagement fonctionnel des espaces intérieurs du bâtiment : l'organisation spatiale sera modifiée pour plus de fonctionnalité. Les deux extrémités du bâtiment seront aménagées en salle de classe et la partie centrale occupera la fonction de hall d'entrée distribuant les différentes salles.
La partie centrale conserve son bloc sanitaire. Des travaux de mise en conformité sont prévus dans le cadre de la norme PMR. Face au bloc sanitaires, un cloisonnement sera créé pour y accueillir le dortoir/ salle de repos.
La salle de motricité sera déplacée dans la nouvelle extension objet de la deuxième action du présent contrat rural.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MONTANT DE L'OPERATION	248 630,00	100,00%
Total	248 630,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	63 000,00	25,34%
CONSEIL DEPARTEMENTAL (en cours)	49 000,00	19,71%
PART COMMUNALE	136 630,00	54,95%
Total	248 630,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	21 000,00 €
2017	21 000,00 €
2018	21 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	91 500,00 €
	Montant total	91 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000620

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION DE DEUX CLASSES SUPPLEMENTAIRES - VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	140 000,00 €	45,00 %	63 000,00 €
	Montant Total de la subvention		63 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN
Adresse administrative : COMMUNE DE VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN
77230 VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Gilles CHAUFFOUR, Maire

N° SIRET : 21770511000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Dans le cadre de sa politique d'évolution et de maintien de la scolarité dans le village, la commune prévoit le regroupement de ses deux pôles scolaires dans un seul et même bâtiment.
De plus, la population actuelle composée de plus de 24% d'enfants et la prévision d'une augmentation due à l'arrivée d'une nouvelle génération engendrent un afflux d'enfants scolarisés.

Description :
Les deux nouvelles classes prendront place en fond de parcelle situé derrière le bâtiment réaménagé, objet de l'action n°1 du présent contrat rural.
Il s'agit d'un volume unique de forme longitudinale dotée d'une couverture végétalisée. Cette extension est implantée contre le bâtiment existant, orientée côté préau.
Les espaces s'organisent de la façon suivante :
les deux salles de classes se situent aux extrémités du bâti, l'une est orientée Nord-Est, la deuxième profite d'un patio pour l'apport de lumière. La salle de motricité occupe l'espace central, en communication avec le hall du bâtiment existant. Ces deux espaces séparés par des cloisons amovibles sont bien

distincts.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COÛT DE L'OPERATION	708 860,00	100,00%
Total	708 860,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	63 000,00	8,89%
CONSEIL DEPARTEMENTAL (en cours)	49 000,00	6,91%
PART COMMUNALE	596 860,00	84,20%
Total	708 860,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	21 000,00 €
2017	21 000,00 €
2018	21 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	91 500,00 €
	Montant total	91 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002810

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT D'UN SECRETARIAT ET DU BUREAU DU MAIRE DANS L'ANCIENNE SALLE DU PRESBYTERE -VIMPELLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	38 500,00 €	45,00 %	17 325,00 €
	Montant Total de la subvention		17 325,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VIMPELLES
Adresse administrative : GRANDE RUE
77520 VIMPELLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Nadine DELATTRE, Maire

N° SIRET : 21770524300012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La mairie actuelle se compose d'une seule pièce où il n'y a aucune confidentialité. Le maire n'a pas la possibilité de recevoir des administrés ou des élus qui sont obligés d'attendre dans le couloir desservant la salle de classe. La mairie est accessible par un perron de quinze marches de chaque côté.
Il s'agit d'y remédier.

Description :
Le projet consiste donc à installer les locaux de la mairie au rez-de-chaussée de l'ancien presbyère en recréant le bureau du maire ainsi qu'un secrétariat. L'accès principal se fera par l'axe sud où une rampe viendra remplacer l'emmarchement existant. Une ouverture est prévue dans le mur mitoyen afin de communiquer avec la salle du conseil (opération 2 du contrat).

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16002811.

Localisation géographique :

- VIMPELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	38 500,00	100,00%
Total	38 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	17 325,00	45,00%
COMMUNE	14 875,00	38,64%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 ACQUIS	6 300,00	16,36%
Total	38 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	17 325,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Aide à la restauration du patrimoine protégé	8 880,00 €
	Montant total	8 880,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002811

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION DE L'ANCIEN LOGEMENT COMMUNAL EN SALLE DE CONSEIL ET LOCAUX ADMINISTRATIFS - VIMPELLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 €	45,00 %	81 000,00 €
	Montant Total de la subvention		81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VIMPELLES
Adresse administrative : GRANDE RUE
77520 VIMPELLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Nadine DELATTRE, Maire

N° SIRET : 21770524300012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La mairie actuelle se compose d'une seule pièce où il n'y a aucune confidentialité. Le maire n'a pas la possibilité de recevoir des administrés ou des élus qui sont obligés d'attendre dans le couloir desservant la salle de classe. La mairie est accessible par un perron de quinze marches de chaque côté.
Il s'agit d'y remédier.

Description :
Dans le prolongement de la première opération, une salle de conseil sera installée dans l'ancien logement communal, qui nécessite une réhabilitation importante. Des sanitaires et une tisanerie seront également réalisés. A l'étage sont prévus un bureau et un local d'archives non accessibles au public.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- VIMPELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	274 000,00	100,00%
Total	274 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	81 000,00	29,56%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 ACQUIS	8 645,00	3,16%
COMMUNE	184 355,00	67,28%
Total	274 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	81 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Aide à la restauration du patrimoine protégé	8 880,00 €
	Montant total	8 880,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002812

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA FUTURE MAIRIE -VIMPELLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	81 500,00 €	45,00 %	36 675,00 €
	Montant Total de la subvention		36 675,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VIMPELLES
Adresse administrative : GRANDE RUE
77520 VIMPELLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Nadine DELATTRE, Maire

N° SIRET : 21770524300012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Il s'agit d'aménager les abords de la future mairie

Description :
Il est prévu de démolir la dernière travée du bâtiment municipal afin de permettre un accès plus aisé et le désenclavement du bâtiment de la nouvelle mairie Un parvis en béton désactivé reliera la mairie à un stationnement de proximité dont un emplacement réservé PMR. Un stationnement complémentaire de six places sera créé dans le prolongement. Des espaces verts compléteront ces aménagements dont l'un traité en square, avec des cheminements jusqu'au lavoir existant sur les berges de l'Auxence.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16002811.

Localisation géographique :

- VIMPELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	167 500,00	100,00%
Total	167 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	36 675,00	21,90%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 ACQUIS	4 200,00	2,51%
COMMUNE	126 625,00	75,60%
Total	167 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 675,00 €
2018	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Aide à la restauration du patrimoine protégé	8 880,00 €
	Montant total	8 880,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13022376

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT DU PARVIS EGLISE- LES MARETS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	67 445,00 €	45,00 %	30 350,25 €
	Montant Total de la subvention		30 350,25 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DES MARETS
Adresse administrative : MAIRIE
77560 LES MARETS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Alain GUYARD, Maire

N° SIRET : 21770275200015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 24 avril 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Article 17 du RBF : frais d'honoraires directement liés à l'opération subventionnée et dans la limite de 15 % du montant H.T des travaux

Objectifs :
L'aménagement repose sur l'agencement de l'accès et de l'entrée à l'église et sur la mise en valeur de l'édifice.

Description :
Afin de lutter contre l'écoulement des eaux pluviales, allant vers l'intérieur de l'église, il est prévu de décaisser les sols aux abords du clocher ; ces travaux seront réalisés sous une surveillance archéologique. Ensuite, il conviendra de déposer et de reposer le pavage intérieur au niveau des sols de l'église et de remettre en état les parements du porche d'entrée. Enfin le parvis sera traité en grave stabilisée, la plantation d'un chêne et la mise en place d'un banc souligneront la mise en valeur de l'édifice.

Localisation géographique :

- LES MARETS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	58 648,00	86,96%
Honoraires	8 797,00	13,04%
Total	67 445,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	30 350,25	45,00%
Conseil Départemental - acquis	23 605,75	35,00%
Commune	13 489,00	20,00%
Total	67 445,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	29 350,25 €
2018	1 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats ruraux	23 649,75 €
2015	Contrats ruraux	81 000,00 €
	Montant total	104 649,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14018376

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REFECTION DES SOLS (DE L'EGLISE COMMUNALE) - IVERNY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	80 000,00 €	45,00 %	36 000,00 €
	Montant Total de la subvention		36 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'IVERNY
Adresse administrative : MAIRIE
77165 IVERNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Martine FLORENÇON, Maire

N° SIRET : 21770233100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (à adapter selon les cas : honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage ».

Objectifs :
Le sol de l'église communale est actuellement composé d'une dalle en ciment, reposant à même l'ancienne forme en plâtre située en dessous, ce qui a généré des désordres très importants (gonflement, déstructuration du ciment...). En outre, à l'emplacement des tranchées réalisées en périphérie pour l'exécution des reprises en sous-oeuvre, le dallage a du être démoli.
Il ne reste plus qu'un témoin des anciens sols, dans le choeur. Celui-ci sera conservé et restauré. Le reste de l'édifice recevra un sol neuf, en tomettes de terre cuite, avec mise en place d'une allée centrale en dalles de pierre dure de 3 cm d'épaisseur.

Description :
L'ensemble des anciens sols de l'église Saint-Martin d'Iverny a disparu lors des travaux de 1880, et aucun élément ne permet d'en connaître la nature exacte.
Le décor de sol de la travée de choeur sera conservé, avec piochement des parties ciment et replacement par un carrelage de grés-cérame façon pierre.
Il est donc proposé, de façon traditionnelle, de réaliser une allée centrale de dalles de grès cérame d'aspect pierre, de 2,10 m de large, jusqu'à l'emmarchement du choeur. De chaque côté de cette allée, il sera prévu un revêtement de sol en tomette de terre cuite de 16 cm.

Localisation géographique :
- IVERNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	74 500,00	87,65%
HONORAIRES	10 500,00	12,35%
Total	85 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	36 000,00	42,35%
CONSEIL DEPARTEMENTAL en cours	28 000,00	32,94%
COMMUNE	21 000,00	24,71%
Total	85 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	28 800,00 €
2018	7 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	72 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	232,00 €
2016	Contrats ruraux	27 000,00 €
	Montant total	99 232,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014907

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA PLACE DU VILLAGE - LE PIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	185 150,00 €	45,00 %	83 317,50 €
	Montant Total de la subvention		83 317,50 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU PIN
Adresse administrative : 6 RUE DE COURTY
77181 LE PIN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Sylvie FASSIER, Maire

N° SIRET : 21770363600019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Dans le cadre de ce nouveau contrat rural, la commune poursuit ses avancés en terme de qualité de services à la population, mais également en terme de lien social et du dynamisme économique.

L'aménagement de la place des fêtes, objet de la présente action permettra l'accueil de manifestation dans des conditions optimales. A la demande de la population du village, la place du village sera un espace ouvert et accueillant qui dynamisera le centre bourg.

Description :
Le projet consiste en l'aménagement paysager de la place du village et plus précisément la place du marché et l'aire de stationnement paysagère.
La gestion du stationnement, tant au niveau de sa quantité, qu'au niveau de sa qualité a été le point de départ du projet : hiérarchiser les emplacements (riverains, commerçants…) et créer une place à dominante paysagère pour dissimuler les voitures dans un mail végétal.
Ce dernier sera traité en strates basses (hauteur de 50 cm, type graminées) et en strates hautes (hauteur

80 cm, type haies de charmilles), permettant ainsi des séquences et pour hiérarchiser les espaces de la place du village.
Quelques arbres, en alignement le long de la rue du Pressoir viendront ponctuer l'espace. Cet alignement permettra également de marquer une certaine coupure entre le stationnement riverain et celui dédié aux commerces et à la vie de la place.
Le traitement végétal se poursuivra également au niveau des stationnements résidentiels grâce à la mise en place d'un revêtement de type «evergreen».
L'aire de stationnement pour les personnes à mobilité réduite sera équipée d'une borne électrique.

La place ainsi remaniée deviendra un lieu privilégié de rencontres et d'échanges. Ce sera une place ouverte. L'espace d'une superficie traitée de 1400 m² sera plus fonctionnelle avec des espaces hiérarchisés.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- LE PIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COÛT DE L'OPERATION	370 300,00	100,00%
Total	370 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	83 317,50	22,50%
DEPARTEMENT 77	64 802,50	17,50%
COMMUNE	222 180,00	60,00%
Total	370 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2016	3 317,50 €
2017	30 000,00 €
2018	30 000,00 €
2019	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	114 082,58 €
	Montant total	114 082,58 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14007762

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RANGEMENT ECOLE ET PLATEAU POLYVALENT A SAINTS -SIRP BEAUTHEIL SAINTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	52 594,50 €	45,00 %	23 667,52 €
	Montant Total de la subvention		23 667,52 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : REGROUP PEDAGO BEAUTHEIL SIRP
Adresse administrative : 24 GRANDE RUE
77120 SAINTS
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Représentant : Monsieur Fabrice MOULY, Président

N° SIRET : 25770280300012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 2 décembre 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage».

Objectifs :
Dans le cadre de la mutualisation des équipements scolaires et sportifs, il convient de d'implanter un local de rangement à proximité et en liaison avec l'école. L'ancien local de rangement devenu vétuste sera démoli.

Description :
Le projet prévoit la construction d'un local de rangement pour les jouets de la cour d'école et pour les équipements mobiles nécessaires aux activités sportives. La construction sera implantée en jonction entre les espaces de la cour et l'accès au préau sportif. La structure sera en ossature bois assortie d'une couverture en zinc.

Localisation géographique :
- SAINTS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	48 520,00	86,96%
Honoraires	7 278,00	13,04%
Total	55 798,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	23 667,52	42,42%
Conseil départemental 77 Acquis	18 408,25	32,99%
Autofinancement communal	13 722,23	24,59%
Total	55 798,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €
2018	3 667,52 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	319 342,73 €
	Montant total	319 342,73 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015661

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE PRIMAIRE - SYNDICAT SCOLAIRE FONTAINE FOURCHES- NOYEN SUR SEINE-VILLIERS SUR SEINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	762 245,00 €	45,00 %	343 010,25 €
	Montant Total de la subvention		343 010,25 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT SCOLAIRE FONTAI NE FOURCHES NOYEN S/SEINE
Adresse administrative : 23 RUE SAINT-MARTIN 77480 FONTAINE FOURCHES
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Représentant : Monsieur Xavier LAMOTTE, Maire

N° SIRET : 25770456900017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Afin de rationaliser le fonctionnement scolaire, les trois communes associées au sein d'un RPI ont décidé de regrouper les classes actuellement dispersées sur le site l'école de Fontaine-Fourche qui accueille déjà deux classes de maternelle et la cantine-garderie.

Description :
Le bâtiment sera de forme contemporaine et intègrera 4 salles de classes, des sanitaires, un hall, des rangements, un bureau de directeur, un local technique et des dégagements pour une surface totale d'environ 387 m². Le bâtiment se positionnera en fond de partiel et refermera la cour d'évolution existante, agrandie dans le cadre de l'opération. Un préau de 80 m² est également prévu.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- FONTAINE-FOURCHES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	697 500,00	90,28%
HONORAIRES	75 100,00	9,72%
Total	772 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	343 010,25	44,40%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77	266 785,75	34,53%
COMMUNE	162 804,00	21,07%
Total	772 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	343 010,25 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011390

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UN LOCAL COMMERCIAL - CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 €	45,00 %	81 000,00 €
	Montant Total de la subvention		81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CLAIREFONTAINE EN YVELINES
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
78120 CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacques TROGER, Maire

N° SIRET : 21780164600019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Les opérations du contrat rural s'inscrivent dans un projet global ayant pour vocation la création d'un coeur de village. La commune souhaite réduire l'impression de "village-rue" et favoriser son attractivité en intégrant des commerces, services et logements, tout en préservant l'identité du village. L'objectif est de créer une offre de restauration complémentaire à l'existante pour les Clarifontains mais aussi les randonneurs ou les cyclistes.

Description :
Sur la place du village, le projet prévoit la construction d'un bâtiment comprenant un local commercial au rez-de-chaussée et trois logements à l'étage. D'une superficie de 180 m2, ce local commercial a vocation à accueillir une activité de type fabrication et vente de pain, salon de thé avec terrasse, petite épicerie de dépannage, relais-colis ou point presse.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	841 200,00	90,87%
HONORAIRES	84 500,00	9,13%
Total	925 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	81 000,00	8,75%
CD 78- Acquis	63 000,00	6,81%
COMMUNE	781 700,00	84,44%
Total	925 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	64 800,00 €
2018	16 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2016	81 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011393

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UNE HALLE - CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	80 000,00 €	45,00 %	36 000,00 €
	Montant Total de la subvention		36 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CLAIREFONTAINE EN YVELINES
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
78120 CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacques TROGER, Maire

N° SIRET : 21780164600019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Les opérations du contrat rural s'inscrivent dans un projet global ayant pour vocation la création d'un coeur de village. La commune souhaite réduire l'impression de "village-rue" et favoriser son attractivité en intégrant commerces, services et logements, tout en préservant l'identité du village.

Description :
Au coeur du village est prévue la construction d'une halle de 100 m2 constituant un lieu référent pour accueillir des marchés, des manifestations communales et servir de point de rencontre pour les randonneurs et les cyclistes. La toiture de l'édifice, par ailleurs entièrement ouvert, a été conçue pour dégager des ouvertures permettant un apport de lumière naturelle.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16011390.

Localisation géographique :

- CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	106 050,00	100,00%
Total	106 050,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	36 000,00	33,95%
CD 78 - Acquis	28 000,00	26,40%
COMMUNE	42 050,00	39,65%
Total	106 050,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	28 800,00 €
2018	7 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2017	36 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011394

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE - CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	40 000,00 €	45,00 %	18 000,00 €
	Montant Total de la subvention		18 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CLAIREFONTAINE EN YVELINES
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
78120 CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacques TROGER, Maire

N° SIRET : 21780164600019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Les opérations du contrat rural s'inscrivent dans un projet global ayant pour vocation la création d'un coeur de village. La commune souhaite réduire l'impression de "village-rue" et favoriser l'attractivité en intégrant commerces, services et logements, tout en préservant l'identité du village.

Description :
L'espace central de la place sera minéral, bordé pour partie d'espaces verts agrémentés d'arbres de haute tige (les arbres existants étant conservés), de plantes arbustives et, ponctuellement, de murets en pierre dotés d'assises en bois formant des banquettes. La matérialisation d'une terrasse au droit du local commercial est également prévue. Les cheminements desservant les logements et la voie attenante seront traités en stabilisé. Des candélabres et des spots encastrés dans les banquettes seront implantés ainsi que du mobilier urbain, notamment des arceaux à vélos.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est

prise en compte dans la fiche IRIS n°16011390.

Localisation géographique :
- CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	252 718,96	100,00%
Total	252 718,96	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	18 000,00	7,12%
CD 78- Acquis	14 000,00	5,54%
COMMUNES	220 718,96	87,34%
Total	252 718,96	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	14 400,00 €
2018	3 600,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2017	18 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015607

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REAMENAGEMENT DU REZ DE CHAUSSEE DE LA MAIRIE - CONDE SUR VESGRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	222 000,00 €	45,00 %	99 900,00 €
	Montant Total de la subvention		99 900,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CONDE SUR VESGRE
Adresse administrative : MAIRIE
78113 CONDE-SUR-VESGRE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Josette JEAN, Maire

N° SIRET : 21780171100011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le projet consiste en la création de bureaux suite à 'aménagement de la salle des conseils dans la classe de l'ancienne école.

Description :
Les travaux comprennent le remplacement des menuiseries extérieures, l'isolation thermique, la reprise des peintures, la création de sanitaire PMR, l'agencement de la banque d'accueil et la dépose/repose des radiateurs existants.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- CONDE-SUR-VESGRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	279 627,00	100,00%
Total	279 627,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	99 900,00	35,73%
CD 78 - Acquis	77 700,00	27,79%
COMMUNE	102 027,00	36,49%
Total	279 627,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	79 920,00 €
2018	19 980,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2017	99 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015608

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRANSFERT DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE - CONDE SUR VESGRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	80 000,00 €	45,00 %	36 000,00 €
	Montant Total de la subvention		36 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CONDE SUR VESGRE
Adresse administrative : MAIRIE
78113 CONDE-SUR-VESGRE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Josette JEAN, Maire

N° SIRET : 21780171100011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le projet consiste au transfert de l'agence postale communale dans la mairie.

Description :
Il s'agira d'aménager un espace d'accueil, un local de stockage, une zone d'attente et une rampe PMR permettant l'accès à l'agence postale communale.
Une extension du bâtiment existant est nécessaire pour offrir un espace d'accueil agréable et généreusement éclairé par la lumière naturelle. L'amélioration des performances techniques est prévue dans le cadre de ces travaux.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16015607.

Localisation géographique :

- CONDE-SUR-VESGRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	89 794,00	100,00%
Total	89 794,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	36 000,00	40,09%
CD 78 - Acquis	28 000,00	31,18%
COMMUNE	25 794,00	28,73%
Total	89 794,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	28 800,00 €
2018	7 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2017	36 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015609

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORT - CONDE SUR VESGRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	68 000,00 €	45,00 %	30 600,00 €
	Montant Total de la subvention		30 600,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CONDE SUR VESGRE
Adresse administrative : MAIRIE
78113 CONDE-SUR-VESGRE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Josette JEAN, Maire

N° SIRET : 21780171100011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le projet consiste en la création d'une aire de jeux multisports implanté dans l'espace vert qui entoure l'étang de Condé en centre village, à proximité du cheminement piétonnier qui conduit à l'école et au quartier très familial du Rohard.

Description :
La mise en place d'un plateau multisports sera dimensionné comme suit :
Plateforme de 14 m par 24 m,
Fondation, préparation du sol, sol en graviers compactés,
Enceinte de 12 m par 22 m composée de barrières ajourées en bois comprenant : - Terrain et buts de football, terrain et paniers de basketball,
- Sol en gazon synthétique avec lignes de jeux,
- Barrière escamotable pour permettre l'accès PMR.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est

prise en compte dans la fiche IRIS n°16015607.

Localisation géographique :
- CONDE-SUR-VESGRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	82 406,00	100,00%
Total	82 406,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	30 600,00	37,13%
CD 78 - Acquis	23 800,00	28,88%
COMMUNE	28 006,00	33,99%
Total	82 406,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	24 480,00 €
2018	6 120,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2017	30 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15006876

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT DE LA MARE COMMUNALE - GRANDCHAMP

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	34 000,00 €	45,00 %	15 300,00 €
	Montant Total de la subvention		15 300,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GRANDCHAMP
Adresse administrative : MAIRIE
78113 GRANDCHAMP
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Paul BAUDOT, Maire

N° SIRET : 21780283400010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 10 mai 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier etc.), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
La commune de Grandchamp dispose d'un PLU en cours d'élaboration axé sur la protection de l'environnement et des paysages du village. Les objectifs de la commune au travers de cette action portent sur la préservation des espaces naturels les plus remarquables et en particulier les zones humides. La mare de Curé, sur une surface modeste, abrite une flore et une faune riches, en particulier des amphibiens et des odonates qui y trouvent un refuge pour la reproduction. Escale privilégiée d'oiseaux migrateurs, la commune souhaite rendre cet espace plus accessible et le mettre en valeur.

Description :
Les travaux envisagés pour la mise en valeur et l'amélioration sur l'accessibilité du site porteront essentiellement sur 3 points :

1 - les aménagements extérieurs :

- pompage, curage et évacuation de la mare
- terrassement et reprise de la berge
- repositionnement des pierres
- fourniture et pose de mobilier s'intégrant dans le paysage

2 - les clôtures :
- dépose, fourniture et pose de clôtures et portillon en chataignier

3 - les plantations :
- terrassement et préparation du sol de la nouvelle berge, apport de terre végétale,
- plantation de gazon, prairie fleurie, de massifs d'ornement et de plantes hélophytes aquatiques

Public(s) cible(s) :
habitants

Localisation géographique :
- GRANDCHAMP

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	31 260,00	88,31%
HONORAIRES	4 140,00	11,69%
Total	35 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	15 300,00	43,22%
CG 78 - Acquis	11 900,00	33,62%
COMMUNE	8 200,00	23,16%
Total	35 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 240,00 €
2018	3 060,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	119 700,00 €
	Montant total	119 700,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015919

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION SALLE MULTIFONCTION - JAMBVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	50 000,00 €	45,00 %	22 500,00 €
	Montant Total de la subvention		22 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JAMBVILLE
Adresse administrative : 52 RUE DU MOUSTIER
78440 JAMBVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur JEAN MARIE RIPART, Maire

N° SIRET : 21780317000018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune possède une salle multifonction qui fait office de salle des fêtes, réalisée en 2001. Celle-ci est une construction traditionnelle en parpaing enduit, plancher chauffant, structure de charpente bois. Les menuiseries et l'isolation ne correspondent plus aux normes actuelles.
De plus, le développement de nouvelles activités implique une utilisation maximale de la salle tout au long de l'année. Enfin on note une augmentation très importante des dépenses énergétiques.
La commune a fait réalisé un diagnostic énergétique qui a conduit la commune à engager des travaux de rénovation énergétique.

Description :
L'opération consiste en une rénovation énergétique de la salle multifonction.
Les travaux comprendront principalement :
- le remplacement des menuiseries extérieures (portes et fenêtres)
- le changement de la chaudière gaz
- la mise aux normes et en particulier en matière de personnes à mobilité réduite.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- JAMBVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	7 031,00	9,58%
TRAVAUX	66 330,00	90,42%
Total	73 361,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région-Ile-de-France	22 500,00	30,67%
Conseil Départemental (78)	17 500,00	23,85%
Commune	33 361,00	45,48%
Total	73 361,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €
2018	2 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015585

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE ECOLE EN NOUVELLE MAIRIE - MAULETTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	150 000,00 €	45,00 %	67 500,00 €
	Montant Total de la subvention		67 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAULETTE
Adresse administrative : RTE DE GAMBAIS
78550 MAULETTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Eric TONDU, Maire

N° SIRET : 21780381600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 3 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 3 juin 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (à adapter selon les cas : honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier.. etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage»

Objectifs :
Le projet consiste à réaménager l'ancienne maire-école en nouvelle mairie en créant une extension et un aménagement paysager sur l'avant du bâtiment.

Description :
L'actuel bâtiment de la mairie (un ancien local d'activité) sera totalement réaménagé à l'intérieur. Les espaces seront redistribués. Une isolation thermique extérieure est prévue ainsi que l'isolation de la toiture et du plancher. Un chauffage au gaz est envisagé. L'espace de stockage sera supprimé et le petit bâtiment abri bus sera en partie conservé.

L'extension de la mairie sera implantée sur la placette à l'avant du bâtiment afin que ce dernier soit bien identifié et repérable. Elle sera composée d'un étage et d'un toit à 2 pans, en lien direct avec le bâtiment existant. L'extension permettra d'installer un sas d'entrée, l'accueil du public, un bureau et un escalier qui mènera au premier niveau. Le projet intégrera la mise en conformité de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Un espace convivial et planté d'arbres sera aménagé devant l'entrée de la mairie. Les stationnements sur le côté du bâtiment seront conservés.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- MAULETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	265 780,32	81,01%
HONORAIRES	62 295,48	18,99%
Total	328 075,80	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	67 500,00	20,57%
CD 78 - Acquis	52 500,00	16,00%
COMMUNE	208 075,80	63,42%
Total	328 075,80	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	33 750,00 €
2018	33 750,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2017	67 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015587

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION DE LA SALLE COMMUNALE POLYVALENTE - MAULETTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	50 000,00 €	45,00 %	22 500,00 €
	Montant Total de la subvention		22 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAULETTE
Adresse administrative : RTE DE GAMBAIS
78550 MAULETTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Eric TONDU, Maire

N° SIRET : 21780381600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 3 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (à adapter selon les cas : honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier.. etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage»

Objectifs :
Le présent projet a pour objectif de réhabiliter la salle communale et de la mettre en conformité avec l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).

Description :
Une isolation thermique extérieure est prévue sur l'ensemble du bâtiment. La toiture et les planchers seront également isolés. Sur l'arrière un escalier et des rampes de moins de 5 % seront aménagés en liaison avec les statiionnements. Cet espace sera paysagé dans le but de créer un bel environnement pour les sorties des mariages.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16015585.

Localisation géographique :

- MAULETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	124 808,88	81,06%
HONORAIRES	29 170,32	18,94%
Total	153 979,20	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	22 500,00	14,61%
CD 78 - Acquis	17 500,00	11,37%
COMMUNE	113 979,20	74,02%
Total	153 979,20	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	11 250,00 €
2018	11 250,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2017	22 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015588

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT DES SERVICES TECHNIQUES - MAULETTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	100 000,00 €	45,00 %	45 000,00 €
	Montant Total de la subvention		45 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAULETTE
Adresse administrative : RTE DE GAMBAIS
78550 MAULETTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Eric TONDU, Maire

N° SIRET : 21780381600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 3 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 3 juin 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (à adapter selon les cas : honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier.. etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage»

Objectifs :
Le projet porte sur le réaménagement de l'ancienne école dans le but d'accueillir les services techniques de la ville de Maulette.

Description :
Le bâtiment existant de l'école sera totalement réaménagé à l'intérieur. Les espaces seront redistribués. Une entrée "public" sera créée sur le parking. L'ancien préau sera fermé pour accueillir le tracteur des services techniques et les locaux aménagés de telle manière à recevoir des bureaux et des sanitaires-vestiaires accessibles. Une isolation thermique extérieure est prévue sur l'ensemble du bâtiment. La

toiture sera également isolée. Le bâtiment des services techniques disposera d'un local chaufferie et d'un garage au sous-sol du bâtiment mitoyen. La chaufferie sera également au bout de ce garage et accueillera une chaudière à gaz.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16015585.

Localisation géographique :
- MAULETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	270 010,55	84,06%
HONORAIRES	51 208,65	15,94%
Total	321 219,20	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	45 000,00	14,01%
CD 78 - Acquis	35 000,00	10,90%
COMMUNE	241 219,20	75,09%
Total	321 219,20	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	22 500,00 €
2018	22 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2017	45 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015618

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT D'UN DORTOIR DANS L'ECOLE MATERNELLE - NEAUPHLE LE VIEUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	30 000,00 €	45,00 %	13 500,00 €
	Montant Total de la subvention		13 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NEAUPHLE LE VIEUX
Adresse administrative : 7 RUE MOUTONS
78640 NEAUPHLE-LE-VIEUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Denise PLANCHON, Maire

N° SIRET : 21780443400017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Il est impératif de réorganiser et d'offrir des structures adéquates à aux élèves et aux enseignants de la commune de Neauphle le Vieux. C'est pourquoi, dans le cadre du projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire Marie de Cressay il s'agira de construire :
- un dortoir,
- un restaurant scolaire,
- une salle de motricité.

Description :
Le dortoir sera composé de matériaux pérennes et résistants. Afin de suivre le programme, il en résultera un aménagement dynamique dans son écriture architecturale, ouvert et attrayant, en harmonie avec son environnement propre.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16015619.

Localisation géographique :

- NEAUPHLE-LE-VIEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	113 445,00	100,00%
Total	113 445,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	13 500,00	11,90%
CD 78 - Acquis	10 500,00	9,26%
COMMUNE	89 445,00	78,84%
Total	113 445,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 800,00 €
2018	2 700,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2016	13 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015619

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - NEAUPHLE LE VIEUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 €	45,00 %	81 000,00 €
	Montant Total de la subvention		81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NEAUPHLE LE VIEUX
Adresse administrative : 7 RUE MOUTONS
78640 NEAUPHLE-LE-VIEUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Denise PLANCHON, Maire

N° SIRET : 21780443400017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Il est impératif de réorganiser et d'offrir des structures adéquates à aux élèves et aux enseignants de la commune de Neauphle le Vieux. C'est pourquoi, dans le cadre du projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire Marie de Cressay il s'agira de construire :
- un dortoir,
- un restaurant scolaire,
- une salle de motricité.

Description :
La salle de restauration est le cœur du projet de construction. D'une surface de 120 m², il sera largement ouvert sur la cour de récréation pour éviter au maximum l'effet d'enfermement. Un circuit emmène les enfants naturellement se laver les mains, poser le manteau et s'installer sur une des tables. Les enfants

seront servis à table par le personnel de cuisine. Un espace tampon permet au personnel de débarrasser les tables rapidement avant de transporter la vaisselle dans la laverie située à proximité. Le volume de cet espace répond à celui de la salle de motricité qui sont les deux locaux principaux du bâtiment.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- NEAUPHLE-LE-VIEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	759 464,00	100,00%
Total	759 464,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	81 000,00	10,67%
CD 78- Acquis	63 000,00	8,30%
COMMUNE	615 464,00	81,04%
Total	759 464,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	64 800,00 €
2018	16 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2017	81 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015620

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE MOTRICITE- NEAUPHLE LE VIEUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	90 000,00 €	45,00 %	40 500,00 €
	Montant Total de la subvention		40 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NEAUPHLE LE VIEUX
Adresse administrative : 7 RUE MOUTONS
78640 NEAUPHLE-LE-VIEUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Denise PLANCHON, Maire

N° SIRET : 21780443400017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Il est impératif de réorganiser et d'offrir des structures adéquates à aux élèves et aux enseignants de la commune de Neauphle le Vieux. C'est pourquoi, dans le cadre du projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire Marie de Cressay il s'agira de construire :
- un dortoir,
- un restaurant scolaire,
- une salle de motricité.

Description :
La salle de motricité est un espace libre de tout obstacle de 100 m². Directement accessible depuis la cour de récréation, il permettra de laisser évoluer une salle de classe en toute sécurité. Le sol prévu dans cet espace respectera les normes en vigueur et évitera aux enfants les chocs trop importants.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16015619.

Localisation géographique :
- NEAUPHLE-LE-VIEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	349 820,00	100,00%
Total	349 820,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	40 500,00	11,58%
CD 78 - Acquis	31 500,00	9,00%
COMMUNE	277 820,00	79,42%
Total	349 820,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	32 400,00 €
2018	8 100,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2017	40 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012985

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE - SOINDRES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 €	45,00 %	81 000,00 €
	Montant Total de la subvention		81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOINDRES
Adresse administrative : 3 RTE DE MANTES
78200 SOINDRES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacky LAVIGOGNE, Maire

N° SIRET : 21780597700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Actuellement les enfants déjeunent dans la salle polyvalente située à 400 mètres de l'école, qui sert également de salle de réunion pour le Conseil Municipal et pour diverses associations.
Cette salle est exigue et vétuste et ne répond plus aux normes en vigueur notamment en matière d'accessibilité.
De plus le trajet quotidien de 50 enfants (dont de nombreux élèves de maternelle, de l'école à la salle polyvalente (été comme comme hiver) représente un danger.
Enfin la construction de deux lotissements en cours va engendrer une augmentation des effectifs scolaires et donc du nombre d'enfants déjeunant à la cantine.
La commune a donc décidé de construire une cantine scolaire.

Description :
Un terrain, propiété communal à proximité de l'école sera utilisé pour la construction de la cantine scolaire sur une surface 200 m² environ.
Celle-ci comprendra une salle de préparation culinaire (liaison froide), une salle de restauration, un local poubelle clos et couvert en extérieur.

La charpente sera en laméllé collé, recouverte d'une toiture en tuiles.
Les menuiseries seront en aluminium gris clair, double vitrage.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SOINDRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	49 975,00	12,05%
TRAVAUX	364 882,00	87,95%
Total	414 857,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	81 000,00	19,52%
CONSEIL DEPARTEMENTAL (78)	63 000,00	15,19%
COMMUNE	270 857,00	65,29%
Total	414 857,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	38 000,00 €
2018	38 000,00 €
2019	5 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011238

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE - BAULNE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	150 000,00 €	45,00 %	67 500,00 €
	Montant Total de la subvention		67 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BAULNE
Adresse administrative : 86 RTE DE CORBEIL
91590 BAULNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacques BERNARD, Maire

N° SIRET : 21910047600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'école actuelle est située le long de la RD 191, voie très passante, dangereuse pour les écoliers. Il a été décidé de construire une nouvelle école élémentaire, à proximité des bâtiments existants qui abritent le restaurant scolaire, la garderie et l'école maternelle (avec terrain de football et prairie à proximité), afin de constituer un ensemble regroupant le scolaire de la commune.

Cet équipement regroupe des salles de classe, des ateliers pédagogiques, une salle polyvalente, un bureau de direction, une salle des maîtres ainsi que des locaux de service. De plus, l'équipement est utilisé pour l'accueil périscolaire. Les deux entités correspondront par une porte.
Le site est entouré par un espace boisé.
La future construction néscessitera une reprise structurelle des fondations (type pieux), en raison de la situation du terrain ; en effet, des infrastructures liées aux traitements des eaux se trouvent à proximité du site ; elles ont affaibli le sol et le sous-sol.

La prairie pourrait être tranformée en terrain de sport.

La présente opération porte sur la construction de l'école élémentaire.

Description :
Ce projet comprendra essentiellement, sur un seul niveau, la construction de quatre salles de classe, d'un bureau de direction, d'une salle des maîtres ainsi que des locaux de services. Le bâtiment est de plain pied, en continuité des autres équipements scolaires de la commune. Il est composé de 2 longères accolées, surmontées d'une toiture à double pente à 45°.
A l'intérieur, une circulation centrale distribue l'ensemble des entités, formant un corridor avec une galerie couverte éclairée ponctuellement par des ouvertures zénithales qui marquent l'entrée de chaque classe.
Le bâtiment sera recouvert par un revêtement en zinc, de teinte claire, à joint debout.
Le parvis d'entrée et la cour d'école seront traités en enrobé ; un soin particulier sera apporté à l'imperméabilisation.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16011239.

Localisation géographique :
- BAULNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	752 828,05	84,99%
HONORAIRES	133 000,00	15,01%
Total	885 828,05	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	67 500,00	7,62%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 EN COURS	52 500,00	5,93%
RESERVE PARLEMENTAIRE	5 000,00	0,56%
DETR	133 000,00	15,01%
COMMUNE	627 828,05	70,87%
Total	885 828,05	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	40 000,00 €
2018	20 000,00 €
2019	7 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011239

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE - BAULNE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	200 000,00 €	45,00 %	90 000,00 €
	Montant Total de la subvention		90 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BAULNE
Adresse administrative : 86 RTE DE CORBEIL
91590 BAULNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacques BERNARD, Maire

N° SIRET : 21910047600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le projet concerne la construction de locaux périscolaires à Baulne.
Il est destiné à remplacer l'équipement existant devenu obsolète, situé le long de la RD191 où le trafic automobile est particulièrement important (près de 8000 véhicules/jour). Ce projet sur un autre site permettra d'accueillir les quelques quatre-vingt dix écoliers dans des conditions de sécurité nettement améliorées.
Le site des futurs locaux périscolaires est situé rue de la Tourbière à l'intersection avec la rue du Mosnil. Il existe déjà en ce même lieu l'école maternelle ainsi qu'un bâtiment dédié à la restauration scolaire, un terrain de football et une vaste prairie entourée par un espace boisé. Le but du projet est de regrouper l'ensemble des équipements scolaires en un seul point de la commune.

Description :
Ce projet comprendra essentiellement, sur un seul niveau, la construction de trois ateliers pédagogiques, d'une salle polyvalente ainsi que des locaux de services.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- BAULNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	885 008,22	85,51%
HONORAIRES	150 000,00	14,49%
Total	1 035 008,22	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	90 000,00	8,70%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 EN COURS	70 000,00	6,76%
RESERVE PARLEMENTAIRE	10 000,00	0,97%
DETR	150 000,00	14,49%
COMMUNE	715 008,22	69,08%
Total	1 035 008,22	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	55 000,00 €
2018	30 000,00 €
2019	5 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14009995

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE - BOISSY-LA-RIVIERE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	45 000,00 €	45,00 %	20 250,00 €
	Montant Total de la subvention		20 250,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOISSY LA RIVIERE
Adresse administrative : PL DE LA PAIX
91690 BOISSY-LA-RIVIERE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Dominique LEROUX, Maire

N° SIRET : 21910079900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La salle polyvalente, construite en 1991, nécessite des travaux d'adaptation pour la mise aux normes de sécurité et accessibilité PMR.

Description :
Les travaux consisteront en :
-Salle Marc Sangnier : modification de la circulation intérieure des personnes et du mobilier, amélioration acoustique, accès aux PMR, réparation et reprise de la vétusté du bâtiment ; à l'étage, installation d'une salle de repos dans un local vacant.
-Salle de sports et annexes : reprise des murs et du plafond avant le mise en peinture.
-Réparation de l'escalier de secours et des lucarnes.

Localisation géographique :
- BOISSY-LA-RIVIERE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	56 804,00	100,00%
Total	56 804,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional d'Ile de France	20 250,00	35,65%
Conseil Général (91) en cours	15 750,00	27,73%
COMMUNE	20 804,00	36,62%
Total	56 804,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	19 000,00 €
2018	1 250,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	112 725,00 €
2016	Contrats ruraux	2 025,00 €
	Montant total	114 750,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15006868

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RENOVATION EXTERIEURE DE LA MAIRIE - FONTENAY-LE-VICOMTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	113 000,00 €	45,00 %	50 850,00 €
	Montant Total de la subvention		50 850,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE
Adresse administrative : RUE DE LA MAIRIE
91540 FONTENAY-LE-VICOMTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Luc GOUARIN, Maire

N° SIRET : 21910244900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, bureau de contrôle, CSPS, OPC), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
La rénovation de la mairie est rendue nécessaire pour répondre aux signes de vétusté ; les travaux ont également pour objectif de rendre la mairie plus économe en énergie par la pose d'une nouvelle couverture et d'une isolation en "panneaux sandwich".
Enfin, les travaux d'embellissement de la façade côté rue apporteront une amélioration esthétique qui valorisera l'ensemble du bâtiment.

Description :
Dans le cadre d'une remise en valeur du parvis et du bâtiment principal de la mairie, la commune projette de réaliser des travaux de rénovation des façades et de la couverture de la mairie :

-dépose de la couverture existante constituée de tuiles mécaniques,
-mise en place d'une couverture à l'identique de l'existant en tuiles côtelées de teinte rouge terre cuite,
-réfection des solins ciment,
-réfection des gouttières et descentes des eaux pluviales en zinc,
-ravalement de la façade avec enduit au mortier de chaux, de teinte beige,
-réalisation d'un parement de façade en pierres sèches sur le mur de façade du bureau du maire,
-remplacement et complément des volets en bois.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°15006873.

Localisation géographique :
- FONTENAY-LE-VICOMTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	103 401,20	91,23%
HONORAIRES	9 946,00	8,77%
Total	113 347,20	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	50 850,00	44,86%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 ACQUIS	39 550,00	34,89%
COMMUNE	22 947,20	20,25%
Total	113 347,20	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	48 000,00 €
2018	2 850,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15006873

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA MAIRIE - FONTENAY-LE-VICOMTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	206 000,00 €	45,00 %	92 700,00 €
	Montant Total de la subvention		92 700,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE
Adresse administrative : RUE DE LA MAIRIE
91540 FONTENAY-LE-VICOMTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Luc GOUARIN, Maire

N° SIRET : 21910244900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, bureau de contrôle, CSPS, OPC), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Le parvis de la mairie présente un aspect composite, mêlant différents types de pavages : enrobés, béton... qui le rendent inesthétique et empêchent la délimitation visuelle de cet espace dédié.
L'objectif est de donner au parvis une structure homogène permettant de l'identifier facilement et d'embellir cet espace public desservant le centre administratif de la commune et les bâtiments scolaires.
Le parvis sera constitué de dalles ou pavés en matière noble.

Description :
Les travaux consisteront en :
-installation de chantier,

-découpe et dépose des matériaux,
-pose de bordures,
-terrassement,
-mise en oeuvre de grave ciment,
-pose de dalles,
-mise en oeuvre d'enrobé,
-réalisation d'îlots pavés grès,
-pose de barrières,
-pose de potelets...

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- FONTENAY-LE-VICOMTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	196 866,00	95,19%
HONORAIRES	9 946,00	4,81%
Total	206 812,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	92 700,00	44,82%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 ACQUIS	72 100,00	34,86%
COMMUNE	42 012,00	20,31%
Total	206 812,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	90 000,00 €
2018	2 700,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006994

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISE EN SECURITE DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 63 - MESPUITS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	175 000,00 €	45,00 %	78 750,00 €
	Montant Total de la subvention		78 750,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MESPUITS
Adresse administrative : GRANDE RUE
91150 MESPUITS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Sabine FURMAN, Maire

N° SIRET : 21910399100010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La D63 qui traverse la commune est en mauvais état (trottoirs très abimés, encombrement des trottoirs par les supports des divers réseaux...), les revêtements sont irréguliers ce qui perturbe les cheminements pour les PMR, le revêtement au droit des ouvrages est affaissé ou déformé, etc... Il convient donc d'effectuer des travaux permettant de faciliter et de sécuriser la circulation des piétons ainsi que les traversées piétonnes en réduisant la largeur de la chaussée.
De plus, il conviendrait :
- De localiser les carrefours en les réaménageant,
- De créer des places de stationnement longitudinales, bien les identifier (en les séparant de la chaussée) et les sécuriser,
- De favoriser des comportements (vitesses pratiquées notamment) compatibles avec une route urbaine,
- De créer un nouvel éclairage à leds avec les normes de 20 lux moyen.

Description :
L'aménagement portera sur les travaux suivants :

- L'agrandissement du trottoir,
- La suppression des réseaux aériens,
- La création de plateau surélevé face à la mairie,
- La pose de coussin berlinois,
- L'implantation de stationnement matérialisé,
- La mise en accessibilité PMR de l'ensemble de la voie (vue des bordures de 2 cm seulement pour les passages piétons),
- Création de 2 places PMR,
- Faciliter et favoriser la sécurité et la circulation des piétons.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- MESPUITS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	475 857,25	100,00%
Total	475 857,25	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	78 750,00	16,55%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 EN COURS	61 250,00	12,87%
COMMUNE	126 857,25	26,66%
EDF EN COURS	60 000,00	12,61%
RESERVE PARLEMENTAIRE EN COURS	30 000,00	6,30%
SYNDICAT ELECTRICITE EN COURS	24 000,00	5,04%
STIF EN COURS	30 000,00	6,30%
ORANGE EN COURS	20 000,00	4,20%
PASR EN COURS	30 000,00	6,30%
DETR EN COURS	15 000,00	3,15%
Total	475 857,25	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	70 000,00 €
2018	8 750,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012831

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - MOIGNY-SUR-ECOLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	170 000,00 €	45,00 %	76 500,00 €
	Montant Total de la subvention		76 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MOIGNY SUR ECOLE
Adresse administrative : 59 GRAND-RUE
91490 MOIGNY-SUR-ECOLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pascal SIMONNOT, Maire

N° SIRET : 21910408000011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le service de cantine scolaire est actuellement aménagé sommairement dans le bâtiment de l'école primaire.
La petite surface, d'environ 35 m² du local, obliqe, compte tenu de la fréquentation et du nombre de rationnaires pour cet équipement, de réaliser l'accueil des 80 enfants en 3 services.
La municipalité projette donc de réaliser un restaurant scolaire de capacité adaptée aux besoins à proximité immédiate des écoles primaire et maternelle sur un terrain communal, rue des Ecoliers.
L'actuel bâtiment modulaire vétuste et énergivore sera démoli pour laisser place à cette opération.

Description :
Le restaurant scolaire comprend la construction d'une salle de restaurant de 80 m² fractionnés en deux espaces différenciés pour les enfants de maternelle et les enfants de primaire et la construction d'un office relais fonctionnel comprenant un local de stockage liaison froide, des locaux vestiaires du personnel, un office zone préparation, un office zone laverie et un local ordures ménagère.
Le restaurant scolaire intégré dans l'ilot des écoles sera directement accessible aux enfants de maternelle et primaire depuis la cour de récréation en toute sécurité.

Il bénéficie des locaux sanitaires prévus dans l'équipement et l'accueil périscolaire accessible depuis un hall commun.
Le regroupement dans un même bâtiment des trois opérations à usage périscolaire constituant ce projet de contrat rural, permet de mutualiser les équipements d'accueil, les sanitaires ainsi que les équipements techniques de chauffage et de ventilation.
La localisation de l'office tient compte de la nécessité d'assurer la desserte des livraisons par un accès voirie légère jusqu'au local stockage liaison froide.
La superficie de la salle de restaurant définie à raison de 1 à 1,2 m2 par rationnaire permettra l'accueil de 70 à 80 enfants par service.
La configuration des salles permet de créer des espaces fractionnés de l'ordre de 40 m² afin d'éviter un lieu unique trop important entraînant des conditions de déroulement de repas bruyants et peu propices à la détente des enfants.
Un soin particulier sera apporté à l'absorption des bruits particulièrement élevés dans ces espaces de restauration par le traitement acoustique des plafonds, des murs et revêtements de sol. Les locaux seront ventilés par un système double flux.
La salle de restauration sera largement ouverte sur l'extérieur grâce à de grandes baies vitrées côté est et sud, protégés côté sud par un porche formant une protection scolaire.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou un alternant.

Localisation géographique :
- MOIGNY-SUR-ECOLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	389 286,00	100,00%
Total	389 286,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	76 500,00	19,65%
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE ACQUIS	59 500,00	15,28%
COMMUNE	253 286,00	65,06%
Total	389 286,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 000,00 €
2018	40 000,00 €
2019	6 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agendas 21 locaux - Phase 1	3 408,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	119 085,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	190 094,70 €
	Montant total	312 587,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012838

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE - MOIGNY-SUR-ECOLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	125 000,00 €	45,00 %	56 250,00 €
	Montant Total de la subvention		56 250,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MOIGNY SUR ECOLE
Adresse administrative : 59 GRAND-RUE
91490 MOIGNY-SUR-ECOLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pascal SIMONNOT, Maire

N° SIRET : 21910408000011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La garderie servant également d'étude surveillée est actuellement installée dans un bâtiment modulaire vétuste d'une centaine de m².
Ce bâtiment ancien installé à titre provisoire sur le terrain communal rue des Ecoliers n'est pas adapté à cet usage. Le bâtiment n'est pas confortable et notamment très énergivore à cause de son absence d'isolation.
IL sera démoli pour laisser place à un nouvel équipement périscolaire.
La municipalité projette donc de réaliser un accueil périscolaire de capacité adaptée aux besoins de la commune.

Description :
L'accueil périscolaire comprend une salle de 78 m² comprenant l'espace de l'accueil, un local tisanerie, un local rangement, un hall d'accueil commun avec les deux autres opérations de contrat rural, des sanitaires garçons adaptés avec des toilettes PMR adultes et des sanitaires filles adaptés avec des toilettes PMR adultes.
Une aire de jeux extérieure côté sud et une aire de jeux extérieure côté nord viennent compléter cet

équipement.
La salle d'accueil périscolaire est largement ouverte sur les espaces extérieurs côté sud et nord. Au sud, un auvent en prolongement de la salle formera la protection solaire des grandes baies vitrées.
L'accueil périscolaire intégré dans l'îlot des Ecoles sera directement accessible aux enfants de maternelle et de primaire en toute sécurité depuis la cour de récréation.
Le regroupement dans un même bâtiment des trois opérations à usage périscolaire constituant ce projet de contrat rural permet de mutualiser les équipements d'accueil, les sanitaires ainsi que les équipements techniques de chauffage et de ventilation.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16012831.

Localisation géographique :
- MOIGNY-SUR-ECOLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	289 032,00	100,00%
Total	289 032,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	56 250,00	19,46%
CONSEIL DEPARTEMENTAL ESSONNE ACQUIS	43 750,00	15,14%
COMMUNE	189 032,00	65,40%
Total	289 032,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €
2018	30 000,00 €
2019	6 250,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agendas 21 locaux - Phase 1	3 408,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	119 085,00 €

2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	190 094,70 €
	Montant total	312 587,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012839

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE MOTRICITE - MOIGNY-SUR-ECOLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	75 000,00 €	45,00 %	33 750,00 €
	Montant Total de la subvention		33 750,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MOIGNY SUR ECOLE
Adresse administrative : 59 GRAND-RUE
91490 MOIGNY-SUR-ECOLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pascal SIMONNOT, Maire

N° SIRET : 21910408000011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La municipalité a décidé de regrouper dans un même bâtiment implanté dans l'îlot des Ecoles l'ensemble des services périscolaires mis à disposition des habitants.
La présente opération consiste en la construction d'une salle d'activités élémentaires qui permettra d'accueillir les enfants de maternelle et de primaire dans le cadre des activités périscolaires.
La commune de Moigny-sur-Ecole ne dispose actuellement pas d'équipement disponible pour les activités périscolaires.

Description :
Cet ensemble périscolaire permet à la commune de mutualiser les équipements mis en commun pour les trois opérations ainsi que les services des personnels affectés à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire, à l'étude surveillée et aux activités périscolaires dans le cadre des NAP.
La salle d'activités élémentaire, intégrée au bâtiment des équipements périscolaires sera directement accessible aux enfants en toute sécurité depuis la cour de récréation.
Cette salle bénéficie des locaux sanitaires prévus dans l'équipement de l'accueil périscolaire accessibles

depuis un hall commun.
La salle d'activité élémentaire intégrée dans la construction du bâtiment "équipement périscolaire" prendan place sur le terrain communal rue des Ecoliers à proximité immédiate des écoles.
Les accès depuis le parc de stationnement et depuis la cour de récréation sont conservés.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16012831.

Localisation géographique :
- MOIGNY-SUR-ECOLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	181 700,00	100,00%
Total	181 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	33 750,00	18,57%
CONSEIL DEPARTEMENTAL ESSONNE ACQUIS	26 250,00	14,45%
COMMUNE	121 700,00	66,98%
Total	181 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €
2018	20 000,00 €
2019	3 750,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agendas 21 locaux - Phase 1	3 408,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	119 085,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	190 094,70 €
	Montant total	312 587,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003608

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MAIRIE : RENOVATION - SOISY-SUR-ECOLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 €	45,00 %	81 000,00 €
	Montant Total de la subvention		81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOISY SUR ECOLE
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
91840 SOISY-SUR-ECOLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Philippe BERTHON, Maire

N° SIRET : 21910599600017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 26 août 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, OPC), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Le bâtiment Mairie datant du 19e siècle qui n'avait fait l'objet d'aucun aménagement et restauration significatif n'était plus fonctionnel. En conséquence, les services administratifs municipaux sont installés depuis plusieurs années dans les locaux de l'ancienne poste faisant face à la Mairie. Le projet est de réinstaller les services administratifs municipaux dans l'ensemble formé par le bâtiment Mairie.

Description :
Le bâtiment Mairie de belle facture architecturale avec sa toiture à 4 pentes couverte en ardoises, ses façades ordonnancées avec moulures, corniches, chaines d'angle sera réaménagé. Une issue de secours pour la salle de conseil municipal, sera aménagée en façade arrière en lieu et place d'une baie existante.

Un accès direct à la chaufferie située en sous-sol sera crée depuis l'extérieur. Les locaux des services administratifs municipaux seront aménagés dans le corps de bâtiment attenant (ancienne salle de classe) qui sera réhabilité.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SOISY-SUR-ECOLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	231 000,00	90,91%
HONORAIRES	23 100,00	9,09%
Total	254 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	81 000,00	31,88%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 ENCOURS	63 000,00	24,79%
COMMUNE	110 100,00	43,33%
Total	254 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	60 000,00 €
2018	20 000,00 €
2019	1 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003609

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AGENCEMENT DE L'AGENCE POSTALE DANS LA MAIRIE - SOISY-SUR-ECOLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	60 000,00 €	45,00 %	27 000,00 €
	Montant Total de la subvention		27 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOISY SUR ECOLE
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
91840 SOISY-SUR-ECOLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Philippe BERTHON, Maire

N° SIRET : 21910599600017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 26 août 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, OPC), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Le projet de la municipalité est d'installer l'agence postale dans les locaux contigus aux services administratifs de la mairie afin de mutualiser l'accueil et le personnel.

Description :
Le projet d'aménagement de l'agence postale porte sur le bâtiment ancienne salle de classe accolé à la Mairie. Les façades du bâtiment "ancienne salle de classe" seront recomposées à partir des baies existantes en harmonie avec le bâtiment MAIRIE.
L'accès sera modifié et recentré afin de permettre une meilleure fonctionnalité du bâtiment. Un parvis à niveau du rez-de-chaussée sera créé afin de rendre parfaitement accessible pour les personnes à

mobilité réduite depuis une rampe inclinée implantée le long de la façade SUD du bâtiment.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16003608.

Localisation géographique :
- SOISY-SUR-ECOLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	80 000,00	90,91%
HONORAIRES	8 000,00	9,09%
Total	88 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	27 000,00	30,68%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 EN COURS	21 000,00	23,86%
COMMUNE	40 000,00	45,45%
Total	88 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	19 000,00 €
2018	7 000,00 €
2019	1 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015444

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITE - VAUHALLAN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	222 000,00 €	45,00 %	99 900,00 €
	Montant Total de la subvention		99 900,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VAUHALLAN
Adresse administrative : GRANDE RUE
91430 VAUHALLAN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur François HILLION, Maire

N° SIRET : 21910635800019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 10 octobre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La création de cette salle a pour objectif d'inscrire un nouvel équipement public au sein du pôle culturel.

Description :
Le projet se caractérise principalement par l'installation de baies vitrées sur l'ensemble du bâtiement, afin de conserver des vues paysagères sur le rû de Vauhallan et le bassin de retenue .

De plus, afin de rendre accessible cette salle, elle sera équipée d'un ascenseur, qui desservira également la bibliothèque.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- VAUHALLAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	559 814,00	100,00%
Total	559 814,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	99 900,00	17,85%
CD 91 - Acquis	77 700,00	13,88%
COMMUNE	382 214,00	68,28%
Total	559 814,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	70 000,00 €
2018	29 900,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015445

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REAMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE - VAUHALLAN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	28 811,60 €	45,00 %	12 965,22 €
	Montant Total de la subvention		12 965,22 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VAUHALLAN
Adresse administrative : GRANDE RUE
91430 VAUHALLAN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur François HILLION, Maire

N° SIRET : 21910635800019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Il s'agit principalement d'améliorer l'accoustique et l'éclairage de cette salle utilisée lors des manifestations communales, prêtée aux associations vauhallanaises et depuis 2016 louée aux particuliers résidant sur le territoire de la communauté Paris-Saclay.

Description :
Les travaux de réhabilitation projetés concernent principalement des travaux liés à l'insonorisation de la salle, le remplacement du système d'éclairage de la scène.

De plus il est prévu le remplacement de tous les volets en installant des volets roulants autonomes équipés de capteurs solaires.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16015444.

Localisation géographique :
- VAUHALLAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	28 811,60	100,00%
Total	28 811,60	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	12 965,22	45,00%
CD 91 - Acquis	10 084,06	35,00%
COMMUNE	5 762,32	20,00%
Total	28 811,60	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 965,22 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015446

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX - VAUHALLAN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	17 623,40 €	45,00 %	7 930,53 €
	Montant Total de la subvention		7 930,53 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VAUHALLAN
Adresse administrative : GRANDE RUE
91430 VAUHALLAN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur François HILLION, Maire

N° SIRET : 21910635800019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune a pour objectif d'offrir aux enfants un espace de jeux.

Description :
Le projet consiste à installer des jeux pour enfants sur un terrain enherbé avec la mise en place de structures diverses telles que des balançoires, une araignée, un attrape ballon, un toboggan.
Des marquages au sol seront également réalisés sur le terrain d'évolution.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16015444.

Localisation géographique :
- VAUHALLAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	18 939,00	100,00%
Total	18 939,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	7 930,53	41,87%
CD 91 - Acquis	6 168,19	32,57%
COMMUNE	4 840,28	25,56%
Total	18 939,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 930,53 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018511

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE DES FETES - LONGUESSE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	71 720,00 €	45,00 %	32 274,00 €
	Montant Total de la subvention		32 274,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LONGUESSE
Adresse administrative : 14 GRANDE RUE
95450 LONGUESSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Norbert LALLOYER, Maire

N° SIRET : 21950348900011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Les besoins en terme d'équipements publics et la demande toujours croissante des habitants ont conduit la municipalité à restructurer la salle des fêtes existantes. Cette opération vise la mise en conformité de cet équipement.

Description :
Le programme se décline en deux phases. La première phasen objet de la première opération du présent contrat prévoit les travaux suivants :
- l'aménagement d'un local sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite,
- le remplacement des portes-fenêtres côté rue afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite,
- la mise en conformité électrique des locaux existants,
- la réfection des plafonds existants,
- la réfection de la charpente et de la couverture d'un bâtiment annexe à la salle des fêtes,
- la création d'un office de réchauffage.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16014774.

Localisation géographique :
- LONGUESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	71 720,00	100,00%
Total	71 720,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	32 274,00	45,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 95 acquis	21 516,00	30,00%
COMMUNE	17 930,00	25,00%
Total	71 720,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €
2018	12 274,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	93 382,00 €
	Montant total	93 382,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018512

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION ET EXTENSION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL EN MAISON DES ASSOCIATIONL-LONGUESSE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	169 180,00 €	45,00 %	76 131,00 €
	Montant Total de la subvention		76 131,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LONGUESSE
Adresse administrative : 14 GRANDE RUE
95450 LONGUESSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Norbert LALLOYER, Maire

N° SIRET : 21950348900011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune souhaite dédié aux diverses associations des locaux adaptés aux besoins.
En effet, les associations n'ont pas de locaux spécifiques dédiés pour exercer leurs activités, très diverses, dans de bonnes conditions. Faute de place certains projets doivent être abandonnés. Alors même que la commune, par une politique volontaire, a incité un développement ac ru de la vie associative, elle se voit contrainte d'en freiner l'essor.
Le présent projet dotera Longuesse d'un lieu accueillant et fonctionnel. Ce lieu, dédié aux associations, permettra le regroupement des activités associatives et scolaires, renforçant ainsi le dynamisme et le lien social des Longuessois, toutes générations confondues.

Description :
S'agissant de l'existant réhabilité le projet prévoit de :
- ré-agencé la bibliothèque qui conservera une surface équivalente,
- créer une tisanerie,
-réaliser des sanitaires et un vestiaire,

- agrandir et de déplacer le sanitaire existant, accessible par l'extérieur, ce pour répondre aux exigences réglementaires,
- créer une salle polyvalente pouvant accueillir les animations et réunions des différentes associations.

S'agissant du nouveau bâtiment il est prévu de créer:
- trois réserves distinctes (1 pour le club de tennis, 1 pour le matériel de l'école, 1 pour la commune),
- un vaste atelier spécifique pour les activités de sculptures, et plus largement dédié aux activités de créations; cette salle sera ouverte sur les espaces extérieurs par le biais de baies coulissantes pour permettre la pratique des activités en extérieur,
- un local technique pour permettre de développer un mode de chauffage plus respectueux de l'environnement.

La zone située entre les deux anciens bâtiments (espaces extérieurs) sera aménagée et permettra de disposer :
- d'une salle associative, qui gagnera ainsi en surface et sera dotée d'un lieu fonctionnel, accueillant et lumineux grâce aux cloisons vitrées et à l'éclairement zénital,
- d'une véritable zone pour l'accueil créée sous verrière.

A l'avant, marquant l'accès à l'équipement un mur signal sera réalisé et recouvert de bardage en bois; il soutiendra la couverture créée au dessus de la zone située entre les deux bâtiments; cette couverture ainsi que celle du nouveau bâtiment seront végétalisées.

Les nouveaux locaux trouveront leur cohérence par le jeu des circulations, largement éclairées naturellement grâce aux fenêtres de toit, aux larges baies vitrées et à la verrière de l'accueil.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- LONGUESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	169 180,00	100,00%
Total	169 180,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	76 131,00	45,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 95 acquis	50 754,00	30,00%
COMMUNE	42 295,00	25,00%
Total	169 180,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	50 000,00 €
2018	26 131,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	93 382,00 €
	Montant total	93 382,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014773

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UN ACCES SECURISE A L'ECOLE ET A LA SALLE DES FETES - NERVILLE LA FORET

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	136 000,00 €	45,00 %	61 200,00 €
	Montant Total de la subvention		61 200,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NERVILLE LA FORET
Adresse administrative : 20 RUE SAINT-CLAUDE
95590 NERVILLE-LA-FORET
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Philippe VAN HYFTE, Maire

N° SIRET : 21950445300016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Au coeur du village, la place Henri Sadier joue un rôle central dans le paysage urbain de Nerville-la-Forêt. Elle a l'avantage de bénéficier de quatre façades structurantes,
Elle dessert les principaux services publics de la commune : la mairie, l'école, ainsi que la salle des fêtes. Pour éviter un flux disparates drainé par la place de la mairie, la municipalité a souhaité la création d'un accès spécifique et sécurisé pour l'école et la salle des fêtes.

Description :
Cet accès, proche de la place Henri Sadier, se prête parfaitement à la fonction qui lui sera affectée. La proximité de la mairie et de l'école offrira la possibilité au public et aux parents de profiter de cet équipement en toute sécurité. Une liaison piétonne est prévue entre la zone de stationnement et la place. L'accès de l'école se fera aussi par une rampe pour les personnes à mobilité réduite depuis les places de

stationnements qui leurs sont prévues.

Les travaux envisagés sont :
- démolitions,
- travaux de maçonnerie et de VRD

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- NERVILLE-LA-FORET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COÛT DES TRAVAUX	170 000,00	100,00%
Total	170 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	61 200,00	36,00%
DEPARTEMENT VAL D'OISE	40 800,00	24,00%
COMMUNE	68 000,00	40,00%
Total	170 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	21 200,00 €
2017	20 000,00 €
2018	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014774

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UN HALL D'ACCUEIL POUR LA SALLE DES FETES - NERVILLE LA FORET

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	84 000,00 €	45,00 %	37 800,00 €
	Montant Total de la subvention		37 800,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NERVILLE LA FORET
Adresse administrative : 20 RUE SAINT-CLAUDE
95590 NERVILLE-LA-FORET
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Philippe VAN HYFTE, Maire

N° SIRET : 21950445300016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'entrée actuelle de la salle des fêtes est exigüe, vétuste et insalubre. de nombreux désordres, infiltrations et champignons sont visibles. La création d'un nouveau hall d'accueil tiendra le rôle de véritable foyer.

Description :
On accède à la salle des fêtes par un portillon dans l'angle de la place non loin de l'entrée de l'école. Celui-ci est très étroit et présente un seuil très important.
La sente qui dessert la salle des fêtes est raide et très étroite également.

Tout comme pour l'école, l'accès sera facilité par la desserte déportée de l'axe central de circulation. L'entrée de la salle des fêtes, proche de celle de l'école, sera protégée par un auvent et s'ouvrira sur une petite placette bordée d'arbres.

La façade de la salle des fêtes actuellement laissée en parpaings non revêtus sera traitée pour protéger le bâtiment contre les infiltrations des eaux pluviales.

Le hall sera équipé de sanitaires plus vastes suivant les normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16014773.

Localisation géographique :
- NERVILLE-LA-FORET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COÛT DES TRAVAUX	84 000,00	100,00%
Total	84 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	37 800,00	45,00%
DEPARTEMENT VAL D'OISE	25 200,00	30,00%
COMMUNE	21 000,00	25,00%
Total	84 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	27 800,00 €
2017	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007801

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EXTENSION DE L'ECOLE JACQUES PREVERT - COMMUNE DE PISCOP

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	135 700,00 €	45,00 %	61 065,00 €
	Montant Total de la subvention		61 065,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PISCOP
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
95350 PISCOP
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christian LAGIER, Maire

N° SIRET : 21950489100017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'école Jacques Prévert située Chemin de notre Dame a été construite en 2010. Elle accueille trois classes, un dortoir, une salle d'activités et une salle de restauration.
Compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants, une quatrième classe a été ouverte par l'inspection académique dès sa mise en service.
Ainsi le dortoir et une partie de la salle d'activités sont utilisés pour accueillir la nouvelle classe. Le dortoir a donc été installé dans la salle des maîtres qui ne disposent plus d'espace. De plus les locaux sont utilisés pour des activités Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), pour la restauration et la garderie en dehors des heures scolaires.

92 enfants ont été inscrits pour la rentrée scolaire 2015/2016.
Devant le nombre croissant des nouveaux arrivants dans la commune et la capacité d'accueil de l'école déjà atteinte, il a été convenu d'augmenter la superficie de l'école. Ainsi, la commune envisage la construction d'un ensemble modulaire de 83 m² pour l'accueil des nouveaux inscrits.

Description :
L'extension sera composée d'un ensemble modulaire de 83 m² qui sera dédié aux activités scolaires et périscolaires

Le caractère modulaire de la construction permettra une transformation des locaux selon les besoins et notamment l'accueil d'une classe supplémentaire.
L'espace créé sera utilisé dans un premier temps comme salle d'évolution pour permettre des activités de motricité aux heures scolaires puis de garderie pour les périodes périscolaires.
L'accès de la salle se fera par un sas de 13 m² relié à l'école et aux sanitaires.
Le bâti sera évolutif avec cloison amovible pour permettre une solution d'aménagement d'espace flexible en fonction des besoins de l'école et des activités à prévoir.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- PISCOP

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COÜT DE L'OPERATION	135 700,00	100,00%
Total	135 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	61 065,00	45,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	44 781,00	33,00%
COMMUNE	29 854,00	22,00%
Total	135 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 532,00 €
2017	30 532,50 €
2018	10 000,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007803

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE - COMMUNE DE PISCOP

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	123 300,00 €	45,00 %	55 485,00 €
	Montant Total de la subvention		55 485,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PISCOP
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
95350 PISCOP
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christian LAGIER, Maire

N° SIRET : 21950489100017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La bibliothèque du village est située au premier étage d'un ancien logement, place de la mairie, d'une superficie de 35m² environ, répartie en plusieurs petites pièces non adaptées à l'activité.
Elle dispose de 2500 ouvrages toutes catégories pour enfants et adultes sur son fonds propre dont 1000 livres sont encore dans des cartons faute de place et de rayonnage pour les installer.

La bibliothèque accueille les classes deux fois par semaine, sur le temps scolaire. Elle est également ouverte au public. Compte tenu des règles de sécurité en vigueur, la bibliothèque ne peut recevoir plus de 10 personnes à la fois, ce qui pose problème.
De plus, elle est située au premier étage, sans ascenseur, difficilement accessible par les personnes à mobilité réduite, les jeunes enfants et les personnes âgées. L'espace est également utilisé par les assistantes maternelles et les mamans des enfants de moins de 3 ans pour un éveil à la lecture.

La commune a du mettre en place un service à domicile pour les personnes se déplaçant difficilement, pour éviter leur isolement.

Soucieux de favoriser l'accès à la lecture pour tous, la municipalité souhaite la création d'une bibliothèque.

Description :
La nouvelle bibliothèque composée de deux modules bien distincts (71m² SU) sera à proximité de l'école et de la salle polyvalente et accessible soit par l'extérieur, soit par l'école. La nouvelle structure permettra un meilleur classement et une mise en valeur des documents pour rendre plus agréable la visibilité par les lecteurs.

Désormais, les enfants n'auront plus à emprunter la voie publique et supporter les intempéries durant les temps scolaires. la sécurité des enfants est ainsi assurée.

La bibliothèque sera accessible aussi par les animateurs lors des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) et par la garderie pour des activités autour de la lecture.

Un SAS fera la transition entre un module dédié à l'espace de lecture et un module de 21 m² composé du bureau du directeur (6m²) et d'un espace de rangement.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16007801.

Localisation géographique :
- PISCOP

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COÜT DE L'OPERATION	130 800,00	100,00%
Total	130 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	55 485,00	42,42%
CONSEIL DEPARTEMENTAL (95)	22 194,00	16,97%
COMMUNE	53 121,00	40,61%
Total	130 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

2017	27 742,50 €
2018	17 742,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007804

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL - COMMUNE DE PISCOP

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	41 000,00 €	45,00 %	18 450,00 €
	Montant Total de la subvention		18 450,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PISCOP
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
95350 PISCOP
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christian LAGIER, Maire

N° SIRET : 21950489100017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 31 mars 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le logement situé place de la Mairie accueille actuellement la bibliothèque, au 1er niveau des services techniques de la ville. Il sera réhabilié pour les périodes d'astreinte des agents techniques et ce pour des interventions urgentes ou pour les besoins des services communaux.

Description :
La superficie du logement est de 73 m². Il se compose d'un couloir qui dessert une cuisine, trois chambres, une salle de bains et un WC.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°16007801.

Localisation géographique :
- PISCOP

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COÜT DE L'OPERATION	41 000,00	100,00%
Total	41 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	18 450,00	45,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL (95)	12 300,00	30,00%
COMMUNE	10 250,00	25,00%
Total	41 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €
2018	8 450,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000059

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EXTENSION ET REHABILITATION DU GARAGE DE LA VILLA DAUMIER - VALMONDOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	75 563,00 €	45,00 %	34 003,35 €
	Montant Total de la subvention		34 003,35 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VALMONDOIS
Adresse administrative : RUE GRANDE
95760 VALMONDOIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bruno HUISMAN, Maire

N° SIRET : 21950628400013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Mettre à la disposition des habitants un équipement permettant la pratique des différentes activités périscolaires et associatives.

Description :
Les travaux porteront sur :
- La réhabilitation du garage (décaissement, création d'une ouverture, façon de plancher en béton, révision de l'étanchéité, façon structure en béton, façon enduit ciment taloché, fourniture et pose de 3 baies alu, fourniture et pose de 2 menuiseries bois, façon d'un doublage en placostyle, façon d'un faux plafond,…),
- Reprise électrique (y compris VMC, fourniture de radiateurs électrique rayonnant, fourniture et pose d'un tableau électrique,…),
- Plomberie (fourniture et pose d'un WC, d'un lavabo y compris robinetterie, raccordements, modifications des ouvertures intérieures et cloisons, façon d'un ré-agréage, fourniture et pose de carrelage,…),
- Peinture (façon de 2 couches d'enduit croisé, mise en peinture blanc mat au plafond et satin sur murs, façon de tranchées, création d'un réseau EV en PVC et rebouchage avec grillage avertisseur,…).

Localisation géographique :

- VALMONDOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	78 645,00	100,00%
Total	78 645,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	34 003,35	43,24%
Conseil Départemental 95	22 668,90	28,82%
Commune	21 972,75	27,94%
Total	78 645,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	34 003,35 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	79 370,10 €
2014	Contrats ruraux	53 126,39 €
2015	Contrats ruraux	34 003,35 €
	Montant total	166 499,84 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015993

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RENOVATION DU STADE MUNICIPAL - CHENOISE (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	76 002,00 €	30,00 %	22 800,60 €
	Montant Total de la subvention		22 800,60 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHENOISE
Adresse administrative : 9 RUE DIMERESSE
77160 CHENOISE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur JEAN-CLAUDE CACKAERT, Maire

N° SIRET : 21770109300015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : CR30-03 du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le projet d'aménagement rural porte sur la rénovation du stade municipal.
Il consiste à sécuriser et à remettre en conformité la main courante du terrain de football et à transformer l'ancien terrain de basket en un terrain multisports et skate park. Le concept modulaire du terrain multisports permettra ainsi la pratique sportive en toute sécurité dans un environnement clos.

Les objectifs de ces réalisations étant d'offrir aux jeunes du village un lieu de pratiques sportives répondant aux besoins actuels.

Description :
La rénovation du stade municipal consiste à :
- la dépose et la repose de la main courante du terrain de football
- la fourniture et pose d'un skate park et d'un terrain multisports

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- CHENOISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	76 002,00	100,00%
Total	76 002,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	22 800,60	30,00%
Subvention Département (FER) - notification reçue	30 400,80	40,00%
Commune	22 800,60	30,00%
Total	76 002,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	18 240,00 €
2017	4 560,60 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	128 102,85 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	499 220,08 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	4 500,00 €
	Montant total	631 822,93 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16001248

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT PAYSAGER DU HAMEAU DE VAUX SOUS COULOMBS - COULOMBS EN VALOIS (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	305 000,00 €	30,00 %	91 500,00 €
	Montant Total de la subvention		91 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COULOMBS EN VALOIS
Adresse administrative : MAIRIE
77840 COULOMBS-EN-VALOIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur François COSSUT, Maire

N° SIRET : 21770129100015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : CR30-03 du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 15 février 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
La commune de Coulombs-en-Valois envisage de requalifier les accès à proximité de la place du Belvédère et de l'ancienne Mairie-école du hameau et de l'église de Vaux-sous- Coulombs.
Il convient de réhabiliter, de mettre en valeur et de rendre accessible l'espace aux personnes à mobilité réduite.

Description :
L'aménagement repose sur la réorganisation de ces accès avec notamment la création d'une rampe d'accès, la matérialisation de quelques places de stationnement, et l'identification des espaces piétons avec des dalles de grés et la voirie en enrobé noir. Concernant les dénivelés des sites visés, il est prévu des travaux de récolement des eaux de surfaces avec l'installation de caniveaux. Une attention sera portée à l'intégration paysagère composée de plantes vivaces et d'arbres.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- COULOMBS-EN-VALOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	380 828,25	84,25%
Mobilier urbain	12 247,50	2,71%
Honoraires et études	58 961,36	13,04%
Total	452 037,11	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	91 500,00	20,24%
DETR	67 454,93	14,92%
Commune	293 082,18	64,84%
Total	452 037,11	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	73 200,00 €
2017	18 300,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	81 000,00 €
2015	Contrats ruraux	25 126,19 €
	Montant total	106 126,19 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011419

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE SUR LA COMMUNE D'ADAINVILLE - SIVOM ABC

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	454 606,00 €	30,00 %	136 800,00 €
	Montant Total de la subvention		136 800,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIVOM ADAINVILLE BOURDONNE CONDE S/VESGRE
Adresse administrative : 1 GRANDE RUE
78113 ADAINVILLE
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Représentant : Madame Marie-Hélène QUINAULT, Présidente

N° SIRET : 24780038600010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : CR30-03 du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 16 février 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, frais de dossier.. etc…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage»

Objectifs :
Le syndicat souhaite réaliser une cantine scolaire intercommunale sur la commune d'Adainville. En effet, la cantine existante est aujourd'hui obsolète et la commune d'Adainville souhaite reprendre les locaux de l'actuelle cantine (en rez-de-chaussée de la mairie) pour effectuer la réorganisation et la mise aux normes de ses services administratifs.

Description :
Le bâtiment sera composé des élements suivants :
- un réfectoire qui devra permettre l'accueil de 80 enfants assis et de 4 adultes pour le service. L'acoustique du refectoire devra être adaptée à son usage. Le sol devra être carrelé. L'ensemble des revêtements sol et mur devra être proposés dans des matériaux facile d'entretien. La lumière naturelle sera privilégiée. Des protections solaires de type store devront être prévues,
- un office pour le réchauffage des plats et la plonge. L'office servira au réchauffage des plats livrés avec une puissance limitée à 20 kva et sera conforme à la réglementation incendie en vigueur. Le sol et les murs devront être carrelés. La qualité et le classement du revêtement du sol devront répondre aux exigences d'utilisation local. L'office et la plonge devront être en liaison directe avec le réfectoire indépendamment pour le respect de la marche en avant. Un cloisonnnement à définir devra séparer l'office de la plonge. Des espaces suffisants seront proposés pour loger l'armoire froide, le four de réchauffage, le lave-vaisselle professionnel et des espaces de travail,
- une entrée pour le personnel en liaison avec un vestiaire et permettant la livraison des repas depuis l'extérieur,
- un vestiaire pour le personnel qui devra répondre aux exigences du Code du travail en vigueur,
- des sanitaires d'appoint destinés aux enfants et aux adultes et accessible aux PMR,
- une entrée pour les élèves avec l'installation d'un nombre suffisant de patères et un accès direct aux sanitaires d'appoint. Les murs seront peints et les matériaux proposés seront d'entretien facile,
- des espaces extérieurs. La parcelle devrat ête cloôturée et végétalisée,
- une cour de service permettra au camion de livraison des repas de stationner en dehors de la voie publique. Le stationnement du personnel sera géré par la commune en dehors de la parcelle. Un accès sera proposé par un cheminement depuis la cour de récréation, cet accès devra permettre le passage des PME.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- ADAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	350 081,00	77,01%
HONORAIRES	83 520,00	18,37%
ASSURANCE DO ET TRC	21 005,00	4,62%
Total	454 606,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	136 800,00	30,09%
CG 78 - Acquis	136 800,00	30,09%
DETR	90 000,00	19,80%
COMMUNE	91 006,00	20,02%
Total	454 606,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	136 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2016	138 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011291

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT D'UN CITY STADE - VILLAINES-SOUS-BOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	100 000,00 €	30,00 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLAINES SOUS BOIS
Adresse administrative : 8 RUE DE LA GARE
95570 VILLAINES-SOUS-BOIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Patrice ROBIN, Maire

N° SIRET : 21950660700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : CR30-03 du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune envisage de s'équiper d'un city stade qui sera installé sur un terrain communal actuellement utilisé pour des activités festives et sportives.

Siote à la demande des habitants et en particulier des adolescents, le Conseil municipal de la commune de Villaines-sous-bois a approuvé l'aménagement d'un city stade.

Description :
Les travaux comprendront :
- la reprise du terrain (terrassement, installation de la structure multisports, la pose de gazon synthétique, construction de muret et pose de barrières amovibles)
- la création de deux places de parking
- l'installation d'une caméra.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- VILLAINES-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COUT DE L'OPERATION	100 000,00	100,00%
Total	100 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	30 000,00	30,00%
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	20 000,00	20,00%
PART COMMUNALE	50 000,00	50,00%
Total	100 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	10 000,00 €
2018	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013142

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UNE SALLE POLYVALENTE - VILLERON

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	305 000,00 €	30,00 %	91 500,00 €
	Montant Total de la subvention		91 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLERON
Adresse administrative : 25 RUE SAINT-GERMAIN
95380 VILLERON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Dominique KUDLA, Maire

N° SIRET : 21950675500012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : CR30-03 du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'ambition de la commune est d'accueillir 405 logements à l'horizon 2020 ce qui poirterait le nombre d'habitants à 2000 environ. Une offre diversifiée (logements individuels, maisons groupées, petits collectifs, résidence pour jeunes travailleurs) est envisagée pour répondre aux besoins des habitants et de la population future. De plus, 25% de logements sociaux sont programmés.
Cet apport de population entraîne de nouveaux besoins en matière d'équipements dont la création d'une salle polyvalente et de ses abords, objet de la présente action.

Description :
La commune envisage la création d'une salle polyvalente, de ses VRD ainsi que des places de stationnement sur un terrain communal de superficie de 8379 m².
Le procédé constructif est conçu dans l'esprit du développement durable (ossature bois lamellé-collé, murs extérieurs en éléments composites structurels à isolation intégrée, habillage intérieur des murs en bois polychrome, sol en gré cérame 40x40...).

Le programme se compose d'une grande salle de 293 m², de locaux annexes en ossature bois : hall principal, cafétéria, vestiaire, office pour le réchauffage, local de rangement et sanitaires.

La construction est conforme aux exigences de la règlementation thermique en vigueur

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- VILLERON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
coût de l'opération	1 337 578,00	100,00%
Total	1 337 578,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	91 500,00	6,84%
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	61 000,00	4,56%
COMMUNE	1 185 078,00	88,60%
Total	1 337 578,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	45 750,00 €
2017	45 750,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12012080

Commission permanente du 23 janvier 2013
Modifiée par la Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATION « CREATION D'UN POLE DE SERVICES – LARDY »- REAFFECTATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats régionaux	900 000,00 €	40,00 %	360 000,00 €
	Montant Total de la subvention 2016		360 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LARDY MAIRIE
Adresse administrative : 70 GRANDE RUE
91510 LARDY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Claude ROCH, Maire

N° SIRET : 21910330600011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats régionaux
Rapport Cadre : CR57-01 du 13/12/2001

Date prévisionnelle de début de projet : 25 juillet 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé :.Oui
Avenant signé le 30 juin 2016 qui proroge la subvention d'un an et modifie l'opération de « création d'un espace séniors » « en création d'un pôle de services ».

Une subvention de 360 000 € a été allouée à cette opération par délibération CP13-119 du 23/01/2013. La subvention initiale n'ayant pu faire l'objet d'un versement, il est procédé à une réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Objectifs :
La disponibilité du terrain communal de la rue de Verdun offre l'opportunité de de réaliser une construction neuve aux normes HQE, de plain-pied et située en centre bourg permettant de regrouper les services du foyer des anciens, du CCAS et d'un local pour la police municipale.
Réattribue la totalité de la subvention pour solder l'opération

Description :
Les travaux porteront sur :
-installations et gestion de chantier,
-gros œuvre, maçonnerie,
-terrassement, VRD,
-charpente, couverture, étanchéité,
-bardages extérieurs,
-menuiseries extérieures, métallerie,
-menuiseries intérieures, faux plafonds, cloisons,
-chauffage, plomberie, sanitaire, VMC,
-électricité,
-peinture,
-carrelage, faïence,
etc...

Un avenant de prorogation du contrat d'un an signé le 30/06/2016 a autorisé la modification de l'opération « création d'un espaces séniors » en « création d'un pôle de services ». Pour prendre en compte le versement de la subvention. Il est donc proposé de réaffecter cette somme permettant ainsi le versement de la subvention.

La présente opération a fait l'objet par délibération CP13-119 du 23 janvier 2013 d'un soutien régional à hauteur de 360 000 € a été allouée sur la base d'une assiette subventionnable de 900 000 € HT et un taux de participation régionale de 40 %.pour financer la création d'un « espace séniors ».
La fiche vise à réaffecter, à titre exceptionnel, la subvention avec des modalités financières identiques à celles initiales.

Localisation géographique :
- LARDY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	955 000,00	100,00%
Total	955 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional d' Ile-de-France – Réaffectation 2016	360 000,00	37,70%
Conseil Général (91) acquis	180 000,00	18,85%
COMMUNE	415 000,00	43,46%
Total	955 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	360 000 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	25 000,00 €
2013	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	40 884,00 €
2013	Contrats régionaux	360 000,00 €
2013	Politique énergie climat	6 203,75 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	14 408,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	16 137,97 €
	Montant total	462 633,72 €

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2017	360 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11009665

Commission permanente du 29 mars 2012
Modifiée par la Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION CANTINE SCOLAIRE MATERNELLES-PRIMAIRES - FAVIERES-EN-BRIE – REAFFECTATION DU SOLDE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	120 000,00 €	45,00 %	54 000,00 €
	Montant total versé au titre de la subvention 2013		31 500,00 €
	Montant total du solde la subvention 2016		**22 500,00 €**

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FAVIERES EN BRIE
Adresse administrative : MAIRIE
77220 FAVIERES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Philippe MURO, Maire

N° SIRET : 21770177000018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 24 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16/11/2023
Démarrage anticipé de projet : oui
La présente demande vise, à titre exceptionnel, à réaffecter le solde de 22 500 € d'une subvention initialement allouée par délibération CP12-329 du 29 mars 2012.

Objectifs :
La commune de Favières-en-Brie développe un projet de création d'un restaurant scolaire dans l'enceinte de l'école afin de répondre aux besoins croissants en effectifs et d'améliorer les conditions d'accueil pour les enfants et de répondre aux normes d'hygiène.

En effet, les services de restauration se déroulent actuellement dans la salle des fêtes qui est éloignée de l'école à plus de cent mètres.
Par ailleurs, la partie cuisine n'est plus aux normes et la cohabitation avec les activités principales de la salle des fêtes pose problème.

Description :
Le projet consiste donc en la réalisation d'une cantine prévue pour répondre à l'augmentation des effectifs des enfants pour les années à venir, ce qui permettra d'accueillir jusqu'à 50 élèves par service, maternelles et primaires compris.

Elle sera intégrée au corps du bâtiment principal de l'école pour que les petits puissent se rendre "à pied sec" pour se restaurer.

Cette opération s'inscrit dans un souci de créer un équipement répondant aux normes de sécurité et d'hygiène en vigueur, notamment en ce qui concerne la cuisine, avec le principe de la marche en avant, mais aussi contribuer à rendre l'école plus fonctionnelle.

Le bâtiment s'inscrit dans une démarche de qualité environnementale en particulier dans le choix des matériaux dont la tracabilité sera établie en cours de chantier.
Principalement en ossature bois avec des toitures végétalisées, il répondra favorablement à la cible "Eau" ainsi qu'à la cible "Energie/réduction de l'effet de serre". Un soin tout particulier sera apporté pour obtenir un bâtiment dont la consommation d'énergie sera calquée sur le label BBC.

Lors de la CP 12-329 du 29/03/2012 l'opération 11009665 correspondait à "AMENAGEMENT DES ABORDS DU PREAU" pour un montant voté de 22 500.00 €.

Cette opération est modifiée par avenant n°1 proposé à la CP du 23/01/2013.

Cet avenant annule les opérations « Réalisation des abords de l'école, de la cours et du préau » et « Aménagement des accès et d'un parc de stationnement paysagé » et les remplace par la présente opération « Construction cantine scolaire Maternelles-Primaires» d'un montant de 54 000.00 €, soit un complément d'affectation de 31 500.00 € proposé à la CP du 23/01/2013.

Suite à l'avenant, voté par délibération n° CP 13-108 du 23/01/2013, une subvention totale de 54 000 € a été allouée sur la base d'une assiette subventionnable de 120 000 € et un taux de participation régionale de 45 %.

Localisation géographique :
- FAVIERES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	242 385,00	100,00%
Total	242 385,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile de France **Montant total versé sur la subvention 2013**	31 500,00	13%
Région Ile de France **AFFECTATION 2016**	**22 500,00**	9.28%
Subvention CG 77 - Acquis	42 000,00	17,33%
DETR	97 900,00	40,39%
Autofinancement communal	48 485,00	20,00%
Total	242 385,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	22 500.00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	31 500,00 €
	Montant total	54 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11017618

Commission permanente du 26 janvier 2012
Modifiée par la Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION DE SALLES PLURIVALENTES – REAFFECTATION DU SOLDE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	132 515,00 €	45,00 %	59 631,75 €
	Montant total versé sur la subvention 2012		47 705,40 €
	Montant Total de la subvention 2016 (solde)		11 926,35 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROCHEFORT EN YVELINES
Adresse administrative : PL DES HALLES
78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Sylvain LAMBERT, Maire

N° SIRET : 21780522500018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 26 janvier 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La présente demande vise, à titre exceptionnel, à réaffecter le solde de 11 926,35 € d'une subvention initialement allouée par la délibération CP 12-139 du 26 janvier 2012, en raison d'une erreur matérielle lors du mandatement d'un acompte.

Objectifs :
La création de salles plurivalentes permet de libérer l'ancien presbytère qui pourra retrouver une vocation de logement au centre-bourg, tout en répondant aux besoins de locaux associatifs sur la commune.

Description :
Face au dynamisme associatif et à l'évolution possible des besoins scolaires, le projet consiste à construire à proximité immédiate de l'école primaire un bâtiment adaptable qui vient refermer l'espace de la cour. Le projet permet une polyvalence d'utilisation pendant et hors périodes scolaires. Les 3 salles polyvalentes et les sanitaires créés représentent une SHON de 100 m2 sur un total couvert de 265 m2. Le reste du volume couvert reste ouvert sur un côté et peut être aménagé ultérieurement en fonction des besoins. Dans un premier temps, cet espace libre sera utilisé en tant que préau supplémentaire pour l'école.

Lors de la CP 12-139 du 26 janvier 2012, une subvention de 59 631,75 € a été allouée sur la base d'une assiette subventionnable de 132 515 € HT soit un taux de participation régionale de 45 %.

Localisation géographique :

- ROCHEFORT-EN-YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création de salles plurivalentes	132 515,00	100,00%
Total	132 515,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	59 631,75	45,00%
CG 78 - acquis	46 380,00	35,00%
ROCHEFORT EN YVELINES	26 503,25	20,00%
Total	132 515,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	11 926,35 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13016502

Commission permanente du 10 avril 2014
Modifiée par la Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UN GROUPE MATERNELLE - REAFFECTATION DU SOLDE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	222 000,00 €	45,00 %	99 900,00 €
	Montant Total versé sur la subvention 2014		79 920,00 €
	Montant Total de la subvention 2016 (solde)		19 980,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROINVILLE
Adresse administrative : 2 RUE DU GENERAL DE GAULLE
91410 ROINVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Yannick HAMOIGNON, Maire

N° SIRET : 21910525100017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La présente demande vise, à titre exceptionnel, à réaffecter le solde de 19 980 € d'une subvention initialement allouée par la délibération CP 14-167 du 10 avril 2014, en raison d'une erreur matérielle lors du mandatement d'un acompte.

Objectifs :
L'école Josquin des Prés est arrivée actuellement aux limites de ses capacités d'accueil. La commune a donc décidé de réaliser un groupe maternel de deux classes, avec un dortoir, une salle de motricité et un bloc sanitaire.

Description :
Le bâtiment et la cour de l'école maternelle sont implantés en partie Est du terrain. Ils n'empiètent ni sur l'espace de jeu situé devant le bâtiment restaurant scolaire, ni sur le terrain actuellement occupé par des potagers. Cette implantation permet de construire l'école maternelle sans avoir à modifier des installations existantes. Le volume central, formant retour au sud, abrite la salle d'accueil et de motricité. Elle est ainsi en liaison directe avec l'accès à la maternelle, avec la cour extérieure, avec les deux classes et les

sanitaires. La salle des petits et la salle de repos sont éloignés du flux des élèves et des parents. La couverture de la salle de motricité est prolongée par un préau au sud et deux petits auvents devant les accès est et ouest.

Lors de la CP 14-167 du 10 avril 2014, une subvention de 99 900 € a été allouée sur la base d'une assiette subventionnable de 222 000 € HT soit un taux de participation régionale de 45 %.

Localisation géographique :

- ROINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	610 000,00	100,00%
Total	610 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	99 900,00	16,38%
CG 91 - Acquis	77 700,00	12,74%
Roinville	432 400,00	70,89%
Total	610 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	19 980,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12007285

Commission permanente du 23 janvier 2013
Modifiée par la Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT DU PARC DE LA MAIRIE ET RENOVATION DES FACADES – REAFFECTATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	111 000,00 €	45,00 %	49 950,00 €
	Montant Total de la subvention		49 950,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SERMAISE
Adresse administrative : 14 AV PAUL BLOT
91530 SERMAISE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Gérard HAUTEFEUILLE, Maire

N° SIRET : 21910593900017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Une subvention de 49 950 € a été allouée à cette opération par délibération n°CP 13-108 du 23 janvier 2013. La subvention initiale n'ayant fait l'objet d'aucun versement, il est procédé à une réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Objectifs :
Le projet de rénovation intègre à la fois la mise en valeur du parc de la mairie mais également la rénovation de l'ensemble des façades des bâtiments administratifs ainsi que le bâtiment de la salle du conseil et mariage.
Il s'inscrit dans la continuité du projet de rénovation de la rue Paul Blot (projet n° 1) et donc la mise en valeur du patrimoine communal et l'aménagement du coeur de village.

Description :
L'usage premier de ce lieu était autrefois agricole. Il a été acquis en 1974 et remanié afin de permettre un usage communal. L'ensemble architectural des bâtiments a été conservé moyennant quelques petits aménagements tout en gardant son aspect rural, la cour de ferme a été transformée en parc paysager.
Les façades seront décapées et les jointements entre les pierres seront réalisés avec un enduit type à la chaux (identique à celui de l'église). Le parc paysager et les bâtiments de la mairie seront visibles de la

rue en créant des espaces libres dans le mur et permettra ainsi de profiter de la perspective qu'offre ce dernier. Une ouverture sera réalisée entre la rue de la mairie et le parc qui sera réaménagé afin de permettre à la population de passer directement de la rue Paul Blot à la rue de la mairie évitant ainsi l'utilisation du trottoir de faible largeur situé à l'angle de la mairie et de la rue de la mairie.

La présente opération a fait l'objet par délibération n°CP 13-108 du 23 janvier 2013 d'un soutien régional à hauteur de 49 950 €. La subvention initiale n'ayant fait l'objet d'aucun versement, il est procédé à une réaffectation de la subvention avec des modalités financières identiques à celles initiales.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune.

Localisation géographique :
- SERMAISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Amgt parc de la mairie et rénovation des façades	235 573,65	100,00%
Total	235 573,65	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	49 950,00	21,20%
CG 91- Acquis	38 850,00	16,49%
SERMAISE	146 773,65	62,30%
Total	235 573,65	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	49 950,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12012507

Commission permanente du 23 janvier 2013
Modifiée par la Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REFECTION DE LA MAIRIE – REAFFECTATION DU SOLDE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	47 665,00 €	45,00 %	21 449,25 €
	Montant Total versé sur la subvention 2013		10 989,45 €
	Montant Total de la subvention 2016 (solde)		2 621,70 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLENEUVE SUR AUVERS
Adresse administrative : 5 B IMP DE L'ANCIEN CLOS
91580 VILLENEUVE-SUR-AUVERS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Gilles LEROY, Maire

N° SIRET : 21910671300056

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 24 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La présente demande vise, à titre exceptionnel, à réaffecter le solde de 2 621,70 € d'une subvention initialement allouée par la délibération CP 13-108 du 24 janvier 2013, en raison d'une erreur matérielle lors du mandatement d'un acompte.

Objectifs :
Une rénovation du bâtiment est nécessaire pour le mettre en valeur, le rajeunir et le rendre plus fonctionnel.
Réattribue le solde de la subvention pour paiement suite à l'achèvement des travaux.

Description :
Les travaux portent sur :
-intérieur de la mairie : création d'une mezzanine avec pose de fenêtre de toit (pour le stockage des archives) et création d'une salle de travail pour les conseillers municipaux,
-extérieur de la mairie : ravalement de la façade,
-abords de la mairie : refaire un parvis pour un accès plus confortable et plus propre, installer un panneau d'affichage.

Lors de la CP 13-108 du 24 janvier 2013, une subvention de 21 449,25 € a été allouée sur la base d'une assiette subventionnable de 47 665 € HT soit un taux de participation régionale de 45 %.

Localisation géographique :

- VILLENEUVE-SUR-AUVERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	47 665,00	100,00%
Total	47 665,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional d'Ile de France	21 449,25	45,00%
Conseil Général (91) acquis	16 682,75	35,00%
COMMUNE	9 533,00	20,00%
Total	47 665,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 621,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017085

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS-DE-FRANCE : CREATION D'UN PÔLE INTERCOMMUNAL DE SERVICES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats de territoire	1 699 131,63 €	45,00 %	764 609,23 €
	Montant Total de la subvention		764 609,23 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMU CMNES PAYS FRANCE
Adresse administrative : 15 RUE BONNET
95270 LUZARCHES
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Président

N° SIRET : 24950032300020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats de territoire
Rapport Cadre : CR57-01 du 13/12/2001

Date prévisionnelle de début de projet : 13 décembre 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 20 août 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La présente demande vise, à titre exceptionnel, à réaffecter le solde (764 609,23 €) d'une subvention initialement allouée par la délibération CP 12-553 du 12 juillet 2012.

Objectifs :
La Communauté de communes du Pays de France souhaite se doter d'un équipement culturel et administratif susceptible d'exprimer ses ambitions en matière de solidarité - accueil des services communautaires à la population - et de développement culturel au sein d'un patrimoine remarquable. La propriété dite "Château de la Motte" d'une superficie de 2,5 hectares appartenait au département du Val d'Oise qui l'a cédé à la Communauté de communes du Pays de France.

Le programme envisagé portait, outre les aménagements d'accueil extérieurs, sur :
1)-La requalification du bâtiment principal, (désormais dénommé « Le Manoir »)
destiné à accueillir, au prix d'une extension en façade Nord,
d'une part, le siège et les services administratifs de la Communauté de Communes
d'autre part, la Bibliothèque intercommunale et l'Office du Tourisme intercommunal

2)-La construction d'un nouveau bâtiment à vocation culturelle et récréative, en limite Est de propriété, le long
du cimetière.
Le bilan approfondi des besoins et l'étude des implantations possibles dans le bâtiment principal ont d'abord fait apparaître un déficit de surfaces utiles et des conflits d'usage irréductibles.
Plus tard, les débats qui se sont développés à l'occasion de la campagne électorale ont mis en évidence comme choix majoritaire la volonté de conserver les implantations actuelles de la Bibliothèque et de l'Office du Tourisme, au coeur du village de Luzarches, près des commerces.

Description :
C'est ainsi que le programme prévoit maintenant, outre les aménagements d'accueil extérieurs :
1) D'affecter le Manoir aux manifestations et animations culturelles, tout en supprimant l'extension prévue en façade Nord,
2) D'installer le siège et les services administratifs dans la construction nouvelle

Dans ce programme « évolué », on retrouve sans changement les aménagements extérieurs, et toujours deux bâtiments :
1) le « MANOIR DES ACTIVITES PLURIELLES », ou MAP dans le bâtiment existant à retructurer
2) le « PÔLE ADMINISTRATIF DE LA MOTTE », ou PAM dans le bâtiment à édifier

1) Le MAP comprendra, outre les dégagements et les sanitaires, deux « plateaux » volontairement non affectés : 90m² en RDC et 80 m² à l'étage. Les deux niveaux seront accessibles aux paersonnes à mobilité réduite

Le Sous-Sol et le Comble resteront à usage technique ou de Réserves.

- démolition des deux murs de refends du corps de bâtiment principal,
- mise en place de portiques transversaux,
- aménagement de nouveaux sanitaires, deux au RC, deux à l'Etage,
- installation d'une plateforme élévatrice extérieure,
- installation d'un ascenseur intérieur sur deux niveaux,
- installation d'un monte-charge sur trois niveaux,
- reprise des réseaux divers,
- restructuration Tous Corps d'Etats pour 410 m2,

2) Le PAM d'une superficie de 150 m² est un bâtiment en RDC en verre et bois, modulaire. Il sera composé de bureaux dédiés à l'administration, ainsi qu'une salle de commission de 30 m².

Lors de la CP 12-553 du 12 juillet 2012, une subvention de 1 260 900 € a été allouée sur la base d'une assiette subventionnable de 2 802 000 € HT et un taux de participation régional de 45%.
Il est procédé à la réaffectation du solde de la subvention initiale à hauteur de 764 609,23 €.

Localisation géographique :
- LUZARCHES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	2 802 000,00	100,00%
Total	2 802 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France - Montant total versé sur la subvention 2012	496 290,77	17,71%
Région Ile-de-France - Affectation 2016	764 609,23	27,29%
Conseil départemental 95	560 400,00	20,00%
CC PAYS-DE-FRANCE	980 700,00	35,00%
Total	2 802 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	764 609,23 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017057

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT ET EXTENSION DU CIMETIERE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	38 000,00 €	45,00 %	17 100,00 €
	Montant Total de la subvention		17 100,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAMPDEUIL
Adresse administrative : 43 RUE GRANDE
77390 CHAMPDEUIL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Yves REGNIER, Maire

N° SIRET : 21770081400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Une subvention 17 100 € a été allouée à cette opération par délibération CP 12-434 du 12/07/2012. La subvention initiale n'ayant fait l'objet d'aucun versement, il est procédé à sa réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Objectifs :
Le cimetière de la commune de Champdeuil a atteint le nombre de concession maximum. La commune souhaite agrandir celui-ci, réhabiliter les murs d'enceinte et créer un columbarium.

Description :
Trois actions principales sont à prendre en compte dans le cadre de l'entretien et de l'agrandissement du cimetière :
- la réfection et la consolidation du mur d'enceinte actuel,
- la création d'un columbarium, espace cinéraire qui prendra place dans l'enceinte actuelle du cimetière,
- son extension.

Public(s) cible(s) :

Les habitants de la commune.

Localisation géographique :
- CHAMPDEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	17 100,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017060

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT DE LA PLACE SAINT MARTIAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 €	45,00 %	81 000,00 €
	Montant Total de la subvention		81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAMPDEUIL
Adresse administrative : 43 RUE GRANDE
77390 CHAMPDEUIL
Statut Juridique : Commune
Représentant :

N° SIRET : 21770081400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Motivation démarrage anticipé : Une subvention de 81 000 € a été allouée à cette opération par délibération CP10-565A du 08 juillet 2010. La subvention initiale n'ayant fait l'objet d'aucun versement, il est procédé à une réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Objectifs :
Une étude sur le flux et la vitesse des véhicules circulant aux abords de la place Saint Martial a fait apparaître un dysfonctionnement important. Non seulement la vitesse n'est pas respectée mais surtout la sécurité des piétons est remise en cause. L'aménagement de cette place permettra une mise en sécurité des personnes mais aussi assurera une meilleure circulation à ses abords.

Description :
On peut constater que la chaussée, en sens unique, est surdimensionnée et incite à une circulation rapide, le carrefour rue des Fusées – rue Grande est tellement large que des barrières de sécurité et des jardinières en béton ont dû être mises en place pour briser la vitesse des véhicules. Les espaces de stationnement sont mal définis, les traversées protégées pour piétons sont inexistantes rue Grande.

L'espace devant la porte de l'église est trop restreint pour une assemblée telle qu'un mariage ou autre.

Les arbres, les tilleuls en l'occurrence, sont dans un état préoccupant.

D'autre part, des travaux de mise à niveau des réseaux d'assainissement sont prévus rue Grande qui mettront à mal des revêtements actuels. Il paraît donc judicieux d'accompagner les travaux d'assainissement des travaux d'aménagement résolvant les dysfonctionnements évoqués.

Trois actions principales seront à prendre en compte dans le cadre de l'aménagement de la place : le déplacement du monument aux morts, le traitement du sol sur l'ensemble de la place, intégrant un parvis élargi devant le porche de l'église, les stationnements nécessaires, les liaisons piétonnes et automobiles, l'accès à la propriété privée, le traitement paysager. La surface concernée par ces aménagements est d'environ 1 230 m².

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune

Localisation géographique :
- CHAMPDEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	81 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017061

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT MARTIAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	82 000,00 €	45,00 %	36 900,00 €
	Montant Total de la subvention		36 900,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAMPDEUIL
Adresse administrative : 43 RUE GRANDE
77390 CHAMPDEUIL
Statut Juridique : Commune
Représentant :

N° SIRET : 21770081400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juillet 2010
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Une subvention de 36 900 € a été allouée à cette opération par délibération CP10-565A du 8 juillet 2010. La subvention initiale n'ayant fait l'objet d'aucun versement, il est procédé à une réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Objectifs :
Une étude diagnostic du patrimoine de Champdeuil a été réalisée et préconise entre autre une restauration de l'église.

Description :
De nombreux travaux ont été réalisés lors du premier contrat rural comme la réfection de la charpente ou la reprise totale de la toiture en autre. Cette nouvelle restauration s'inscrit dans la continuité du premier contrat.

Les murs intérieurs en partie basse portent des traces d'humidité. Les plafonds présentent les spectres de la structure porteuse. De nombreuses pénétrations d'eau sont visibles en partie basse des baies. Celles-ci sont fortement dégradées et l'étanchéité en tableau ne peut plus être assurée, les cadres métalliques étant corrodés.

Il est donc envisagé dans le cadre de la présente opération une complète réfection des enduits intérieurs des murs ainsi que la pose d'un drain extérieur en pieds de murs de la façade sud et la réalisation de travaux de zinguerie. De plus, il est aussi envisagé de remplacer les faux plafonds et de mettre en conformité les installations électriques. Ces travaux seront accompagnés de travaux de peinture pour la finition.

Public(s) cible(s) :
les habitants de la commune, plus particulièrement les paroissiens.

Localisation géographique :

- CHAMPDEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	36 900,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016609

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATION AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	39 000,00 €	45,00 %	17 550,00 €
	Montant Total de la subvention		17 550,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COURTOMER
Adresse administrative : MAIRIE
77390 COURTOMER
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur François CHEVALLIER MAMES, Maire

N° SIRET : 21770138200012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 19 mai 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Une subvention de 17 550 € a été allouée à cette opération par délibération CP 12-434 du 12 juillet 2011. La subvention initiale n'ayant fait l'objet d'aucun versement, il est procédé à une réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Objectifs :
La commune de caractère rural et agricole souhaite poursuivre sa démarche d'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

Description :
L'église de Courtomer est inscrite à l'inventaire des bâtiments de france. Aussi, ces aménagements doivent veiller à respecter le cachet de la place en les insérant dans un contexte architectural respectant le caractère et l'harmonie de l'ensemble de la place.

Aussi cette opération permettra de repenser les abords de la mairie en améliorant les conditions d'accès et en renforçant la sécurité des lieux.

Cet aménagement constitue la touche finale du projet en favorisant son immersion dans le cadre historique des lieux tout en mettant en valeur la mairie de Courtomer.

L'aménagement des abords comprendra la pose d'un enrobé avec lingnages en béton désactivé au droit de la cour de la mairie et de la cour du garage communal.

L'enrobé avec lignage sera poursuivi jusqu'à la limite du bâtiment construit en extension. Une reprise de l'enrobé existant finalisera la réalisation du parvis. Une place de stationnement PMR sera clairement localisée sur le parvis. Des bornes protègeront le pied de la façade de l'extension.

L'accès de la mairie se fera principalement par les escaliers depuis la rue de la Sirette où les voitures peuvent stationner.

La mise en place de bordures pour délimiter clairement les espaces verts, la reprise de l'engazonnement au droit des nouvelles délimitations d'espaces verts et la fourniture de terre végétale pour les jardinière parachèveront ce dernier projet.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune.

Localisation géographique :
- COURTOMER

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	17 550,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	121 721,00 €
	Montant total	121 721,00 €

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2017	17 550,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017079

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT D'UNE CANTINE SCOLAIRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	150 000,00 €	45,00 %	67 500,00 €
	Montant Total de la subvention		67 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MOUY SUR SEINE
Adresse administrative : MAIRIE
77480 MOUY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Gérard CARRASCO, Maire

N° SIRET : 21770325500018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 30 mars 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Une subvention de 67 500 € a été allouée à cette opération par délibération CP12-329 du 29 mars 2012. La subvention initiale n'ayant fait l'objet d'aucun versement, il est procédé à une réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Objectifs :
Le projet d'équipement doit permettre à la population de se maintenir et répondre à l'augmentation démographique des enfants qui sont actuellement accueillis dans les locaux peu adaptés aux besoins pour la restauration scolaire.

Description :
La commune a acquis une très belle grange extrêmement bien située dans le périmètre de la mairie, de l'école et des parkings afin de la réutiliser pour en faire une cantine scolaire constituée de son office de réchauffage et d'une salle à manger, d'un sas d'entrée et de sanitaires communs à une salle polyvalente.

Cette grange servait de lieu d'entreposage pour les activités agricoles et a dû abriter à une époque, du bétail et/ou des chevaux. Elle présente un très bel ascpect architectural avec ses murs en pierre, sa charpente apparente assez majestueuse à combles à surcroît et son grand volume recoupé par deux

murs de pierre séparant l'ensemble de l'espace en trois parties distinctes.

Le projet consiste à équiper cette ancienne grange, qui n'est actuellement qu'une enveloppe de pierres appareillées et une toiture en tuiles tenue par sa charpente en bois, d'une salle à manger scolaire pour une vingtaine de couverts d'enfants de maternelle et primaire de 22 m², d'un espace d'office de réchauffement de 12 m², d'un espace plonge de 7 m², d'un sas d'entrée et d'un ensemble de sanitaires de 21 m² communs à la future salle polyvalente.

L'espace de la salle à manger sera suffisamment grand pour recevoir les enfants entre 4 et 11 ans pour roulement en décalé tous les jours d'ouverture de l'école attenante à la grange ainsi reconvertie.

Public(s) cible(s) :
Les enfants de l'école maternelle et primaire.

Localisation géographique :

- MOUY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	183 028,40	100,00%
Total	183 028,40	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	67 500,00	36,88%
CG77 (acquis)	52 500,00	28,68%
Part communale	63 028,40	34,44%
Total	183 028,40	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	67 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	49 933,58 €
2014	Contrats ruraux	17 566,42 €
	Montant total	67 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017081

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RESTAURATION DE L'EGLISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	85 855,00 €	45,00 %	38 634,75 €
	Montant Total de la subvention		38 634,75 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NOYEN SUR SEINE
Adresse administrative : MAIRIE
77114 NOYEN-SUR-SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant :

N° SIRET : 21770341200015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Une subvention de 38 634,75 € a été allouée à cette opération par délibération CP10-565A du 8 juillet 2010. La subvention initiale n'ayant fait l'objet d'aucun versement, il est procédé à une réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Objectifs :
La commune de Noyen-sur-Seine souhaite réhabiliter son église. A la suite d'un diagnotic, quelques dysfonctionnements y ont été relevés notamment un problème d'humidité. La municipalité souhaite protéger son patrimoine en effectuant les travaux nécessaires.

Description :
L'église connaît des problèmes d'humidité qui viennent s'ajouter à une absence de chauffage. Le clocher manque d'élégance avec ses abat-sons en tôle ondulée. L'entrée n'a pas été repaysagé depuis l'abattage de quelques arbres qui s'y trouvaient.

Quatre interventions seront réalisées :
- la restauration des principaux endroits touchés par l'humidité,
- l'installation d'un chauffage adapté aux utilisations occasionnelles de l'église,

- une intervention sur le clocher pour remplacer les abat-sons,
- un réaménagement de la cour devant l'église.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune.

Localisation géographique :
- NOYEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
travaux	85 855,00	100,00%
Total	85 855,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	38 634,75	45,00%
Conseil Départemental 77	30 049,25	35,00%
Commune	17 171,00	20,00%
Total	85 855,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	38 634,75 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2017	38 634,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016639

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATION DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES SAINT-HILARION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 €	45,00 %	81 000,00 €
	Montant Total de la subvention		81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT HILARION
Adresse administrative : 40 RTE DE RAMBOUILLET
78125 SAINT-HILARION
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Claude BATTEUX, Maire

N° SIRET : 21780557100015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 29 mars 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Une subvention de 81 000 € a été allouée à cette opération par délibération CP12-329 du 29 mars 2012 La subvention initiale n'ayant fait l'objet d'aucun versement, il est procédé à une réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Objectifs :
Avec une croissance démographique en hausse, avec l'obligation de rendre accessible les lieux aux personnes à mobilité réduite et, avec la nécessité de mettre aux normes des bâtiments communaux, pour respecter les engagements de la loi Grenelle II, la salle des fêtes - bâtiment énergivore, vétuste et non conforme aux normes- doit subir une profonde remise en état.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût total de l'opération est de 576 267 € HT plafonné à 180 000 € HT. Le montant de la part régionale représente 45 % de ce montant, soit, 81 000 €.

Localisation géographique :

- SAINT-HILARION

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Réhabilitation de la salle des fêtes	526 058,00	90,00%
Honoraires	58 464,00	10,00%
Total	584 522,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	81 000,00	13,86%
CD78 - acquis	63 000,00	10,78%
Part communale	440 522,00	75,36%
Total	584 522,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	81 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	13 500,00 €
2016	Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	17 004,70 €
	Montant total	30 504,70 €

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2017	81 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016641

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATION AMENAGEMENT DU PARVIS DE L'ECOLE ET DE LA SALLE DES FETES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	30 000,00 €	45,00 %	13 500,00 €
	Montant Total de la subvention		13 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT HILARION
Adresse administrative : 40 RTE DE RAMBOUILLET
78125 SAINT-HILARION
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Claude BATTEUX, Maire

N° SIRET : 21780557100015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Une subvention de 13 500 € a été allouée à cette opération par délibération CP 13-108 du 23 janvier 2013. La subvention initiale n'ayant fait l'objet d'aucun versement, il est procédé à une réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Objectifs :
Traités dans le cadre du projet directeur d'identification du centre bourg et de mise en valeur des équipements communaux, les abords de la salle des fêtes et du parvis de l'école auront pour vocation de renforcer l'unité de l'ensemble des projets, et, de servire d'écrin à la salle des fêtes rénovée et agrandie.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût total de l'opération est de 56 001 € HT plafonné à 30 000 € HT. Le montant de la part régionale représente 45 % de ce montant soit 13 500 €.

Localisation géographique :
- SAINT-HILARION

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	50 084,00	89,43%
Honoraires	5 917,00	10,57%
Total	56 001,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	13 500,00	24,11%
CD78 - acquis	10 500,00	18,75%
Part communale	32 001,00	57,14%
Total	56 001,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	13 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	13 500,00 €
2016	Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	17 004,70 €
	Montant total	30 504,70 €

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2017	13 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016632

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATION DE RESTAURATION D'UN VITRAIL DE L'EGLISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	11 550,00 €	45,00 %	5 197,50 €
	Montant Total de la subvention		5 197,50 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ORSONVILLE
Adresse administrative : 1 RUE DES ECOLES
78660 ORSONVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Anne GABRIT, Maire

N° SIRET : 21780472300013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Une subvention de 5 197 € a été allouée à cette opération par délibération CP10-656A du 8 juillet 2010. La subvention initiale n'ayant fait l'objet d'aucun versement, il est procédé à une réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Objectifs :
L'église Saint-André d'Orsonville est un monument inscrit aux momuments historiques en 1939. Datant du 16ème et 17ème siècle, composée d'un plan allongé, d'un clocher octogonal en pierre et d'une couverture en ardoise et tuiles plates, l'église a fait l'objet de restaurations importantes lors des précédents contrats ruraux (ravalement, réfection de toiture côté sud, vitraux, gouttière).
Un vitrail est endommagé et la commune souhaite le réhabiliter.

Description :
Les travaux permettront de restaurer le vitrail du côté nord de l'église.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune.

Localisation géographique :
- ORSONVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	11 550,00	100,00%
Total	11 550,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	5 197,50	45,00%
CD78	4 042,00	35,00%
Commune	2 310,50	20,00%
Total	11 550,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 197,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2017	5 197,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016619

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATION DE REAMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	74 324,00 €	45,00 %	33 445,80 €
	Montant Total de la subvention		33 445,80 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHALOU MOULINEUX
Adresse administrative : 1 PL DE LA MAIRIE
91740 CHALOU-MOULINEUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Geneviève MENNELET, Maire

N° SIRET : 21910131800018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 25 mars 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Une subvention de 33 445,80 € a été allouée à cette opération par délibération CP 10-565A du 8 juillet 2010. La subvention initiale n'ayant fait l'objet d'aucun versement, il est procédé à une réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Objectifs :
La commune de Chalou-Moulineux dispose d'une salle polyvalente située au 1er étage de la grange accueilllant également la mairie. La salle polyvalente est régulièrement utilisée pour les manifestations diverses, des animations culturelles ou sportives.
La commune souhaite aménager les accès de la salle et la rendre praticable pour les personnes à mobilité réduite. Après avoir mené une étude énergétique sur le bâtiment, elle souhaite également installer un nouveau mode de chauffage plus adapté à l'utilisation de la salle.

Description :
Les travaux prévus concernent l'installation d'un chauffage par pompe à chaleur air/air, l'installation d'une plateforme pour les personnes à mobilité réduite le long de l'escalier desservant la salle polyvalente au 1er étage, et le changement des ouvrants du rez-de-chaussée par une porte-fenêtre coulissante pour

permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune.

Localisation géographique :
- CHALOU-MOULINEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	74 324,00	100,00%
Total	74 324,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	33 445,80	45,00%
CD91	26 013,00	35,00%
Part communale	14 865,20	20,00%
Total	74 324,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	33 445,80 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2017	33 445,80 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016621

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE ET CREATION D'UN SITE CINERAIRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	44 459,00 €	45,00 %	20 006,55 €
	Montant Total de la subvention		20 006,55 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHALOU MOULINEUX
Adresse administrative : 1 PL DE LA MAIRIE
91740 CHALOU-MOULINEUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Geneviève MENNELET, Maire

N° SIRET : 21910131800018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 25 mars 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Une subvention de 20 006,55 € a été allouée à cette opération par délibération CP10-565A du 8 juillet 2010. La subvention initiale n'ayant fait l'objet d'aucun versement, il est procédé à une réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Objectifs :
La commune de Chalou-Moulineux dispose d'une salle polyvalente située au 1er étage de la grange accueilllant également la mairie. La salle polyvalente est régulièrement utilisée pour les manifestations diverses, des animations culturelles ou sportives.
La commune souhaite aménager les accès de la salle et la rendre praticable pour les personnes à mobilité réduite. Après avoir mené une étude énergétique sur le bâtiment, elle souhaite également installer un nouveau mode de chauffage plus adapté à l'utilisation de la salle.

Description :
Les travaux prévus concernent l'installation d'un chauffage par pompe à chaleur air/air, l'installation d'une plateforme pour les personnes à mobilité réduite le long de l'escalier desservant la salle polyvalente au 1er étage, et le changement des ouvrants du rez-de-chaussée par une porte-fenêtre coulissante pour

permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune.

Localisation géographique :
- CHALOU-MOULINEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Agrandissement du cimetière et création d'un site cinéraire	44 459,00	100,00%
Total	44 459,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	20 006,55	45,00%
CD91	15 561,00	35,00%
Part communale	8 891,45	20,00%
Total	44 459,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 006,55 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2017	20 006,55 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016623

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATION DE REHABILITATION DE LA MAIRIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	42 230,00 €	45,00 %	19 003,50 €
	Montant Total de la subvention		19 003,50 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHALOU MOULINEUX
Adresse administrative : 1 PL DE LA MAIRIE
91740 CHALOU-MOULINEUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Geneviève MENNELET, Maire

N° SIRET : 21910131800018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 25 mars 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Une subvention de 19 003.50 € € a été allouée à cette opération par délibération CP10-565A du 8 juillet 2010. La subvention initiale n'ayant fait l'objet d'aucun versement, il est procédé à une réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Objectifs :
La mairie de Chalou-Moulineux située dans une grange du 19ème siècle présente une architecture atypique. La commune consciente du patrimoine public à entretenir souhaite moderniser le pignon et rénover l'intérieur de la mairie.

Description :
La commune souhaite moderniser l'entrée de la mairie en procédant au ravalement de la façade sud avec des pierres jointoyées et au changement des ouvertures afin de renforcer l'isolation du bâtiment et permettre un accès plus aisé aux personnes à mobilité réduite. Il sera également procédé à des travaux de rénovation des bureaux du rez-de-chaussée et de l'escalier menant à la salle du conseil au 1er étage. En outre, la salle du conseil bénéficiera d'un prolongement à fonctionnement indépendant de la pompe à chaleur qui doit être installée dans la salle polyvalente.

Public(s) cible(s) :
Les administrés, le personnel communal et les élus.

Localisation géographique :
- CHALOU-MOULINEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Réhabilitation de la mairie	42 230,00	100,00%
Total	42 230,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	19 003,50	45,00%
CD91	14 781,00	35,00%
Part communale	8 445,50	20,00%
Total	42 230,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	19 003,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2017	19 003,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016624

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATION DE RENOVATION DE LA COUR DE L'ECOLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	9 942,00 €	45,00 %	4 473,90 €
	Montant Total de la subvention		4 473,90 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT CYR LA RIVIERE
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
91690 SAINT-CYR-LA-RIVIERE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Michèle MODLIN, Maire

N° SIRET : 21910544200012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 25 mars 2011
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Une subvention de 4 473,90 € a été allouée à cette opération par délibération CP 10-565A du 8 juillet 2010. La subvention initiale n'ayant fait l'objet d'aucun versement, il est procédé à une réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Objectifs :
Le sol de la cour de l'école, située rue Claude Renault, est à rénover. Le bitume coulé présente des signes d'usure importants et de nombreux trous ou bosses jalonnent le sol et représentent un risque de chutes pour les enfants.

Description :
Les travaux prévus sont les suivants :
- décrouttage des enrobés,
- préparation des sols,
- mise en oeuvre d'enrobé.

Public(s) cible(s) :
Les enfants de l'école.

Localisation géographique :
- SAINT-CYR-LA-RIVIERE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rénovation de la cour de l'école	9 942,00	100,00%
Total	9 942,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	4 473,90	45,00%
Conseil Départemental	3 480,00	35,00%
Commune	1 988,10	20,00%
Total	9 942,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 473,90 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

Montant des aides publiques accordées sur les trois derniers exercices fiscaux :

Année	Montant des aides publiques
2017	4 473,90 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017082

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RAVALEMENT MAIRIE ET SALLE POLYVALENTE - COULOMBS EN VALOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	103 155,00 €	30,00 %	30 946,50 €
	Montant Total de la subvention		30 946,50 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COULOMBS EN VALOIS
Adresse administrative : MAIRIE
77840 COULOMBS-EN-VALOIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur François COSSUT, Maire

N° SIRET : 21770129100015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : CR30-03 du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 13 septembre 2007
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : une subvention de 30 946,50 € a été allouée à cette opération par délibération CP 07-776A du 13 septembre 2007. La subvention initiale n'ayant fait l'objet d'aucun versement, il est procédé à une réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Description :
La mairie est implantée au centre du village, à côté de l'église Saint Martin (édifice classé). La salle polyvalente, construite dans les années 80, se trouve à côté de la
mairie.

Le ravalement actuel de la mairie est dégradé. Le projet consiste à piocher les revêtements vétustes des façades et à mettre en place un matériau à base de chaux.
Les façades et les menuiseries extérieures de la salle des fêtes seront nettoyées et repeintes dans le ton des futures façades de la mairie afin de former un ensemble uniforme.

La présente opération a fait l'objet par délibération CP 07-776A du 13 septembre 2007 d'un soutien

régional à hauteur de 30 946,50 €. La fiche vise à réaffecter la subvention avec des modalités financières identiques à celles initiales.

Localisation géographique :

- COULOMBS-EN-VALOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2007

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	103 155,00	100,00%
Total	103 155,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	30 946,50	30,00%
Part communale	72 208,50	70,00%
Total	103 155,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 946,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	81 000,00 €
2015	Contrats ruraux	25 126,19 €
	Montant total	106 126,19 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017083

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UNE CANTINE PRIMAIRE - MARCHEMORET

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	62 940,74 €	30,00 %	18 882,22 €
		Montant Total de la subvention	18 882,22 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MARCHEMORET
Adresse administrative : COMMUNE MARCHEMORET
77230 MARCHEMORET
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire

N° SIRET : 21770273700016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : CR30-03 du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 13 septembre 2007
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La présente demande vise, à titre exceptionnel, à réaffecter le solde (18 882,22 €) d'une subvention initialement allouée par la délibération CP 07-776A du 13 septembre 2007.

Description :
La commune de Marchemoret, d'une superficie de 704 ha, compte 332 habitants. Ce bourg est doté d'une structure scolaire inadaptée, ne répondant pas aux normes d'hygiène et de sécurité.

La commune propose la réalisation d'une restauration scolaire pouvant accueillir 70 rationnaires. Cet équipement permettra d'offrir une structure fonctionnelle, dans le respect des normes de sécurité incendie, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et d'hygiène. Les repas seront préparés à l'extérieur et acheminés vers la cantine pour être réchauffés puis servis.

Cette opération prévoit la réalisation de locaux d'une surface totale de 70 m² comprenant une salle de restauration, un office, une laverie, un local pour les poubelles, un local « froid », un local pour la vaisselle, des vestiaires, des sanitaires ainsi que les dégagements et circulations.

Lors de la CP 07-776A du 13 septembre 2016, une subvention de 18 882,22 € a été allouée sur la base d'une assiette subventionnable de 305 000 € HT et un taux de participation régional de 30%.
Il est procédé à la réaffectation du solde de la subvention initiale à hauteur de 18 882,22 €.

Localisation géographique :

- MARCHEMORET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2007

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	370 941,70	100,00%
Total	370 941,70	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France - Montant total versé sur la subvention 2007	72 617,78	19,58%
Région Ile-de-France - affectation 2016	18 882,22	5,09%
Part communale	279 441,70	75,33%
Total	370 941,70	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	18 882,22 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017084

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - SI ECOLES COURPALAY LA CHAPELLE IGER

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	500 000,00 €	40,00 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SI ECOLES COURPALAY LA CHAPELLE IGER
Adresse administrative : 2 B RUE CHAMPRENARD 77540 COURPALAY
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Représentant :

N° SIRET : 25770325600012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : CR30-03 du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 12 juin 2008
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : une subvention de 200 000 € a été allouée à cette opération par délibération CP 08-581A du 12 juin 2006. La subvention initiale n'ayant fait l'objet d'aucun versement, il est procédé à une réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Description :
Courpalay compte 1 269 habitants et La Chapelle Iger 152. Un premier contrat rural intercommunal, signé en 1992, a permis la construction de trois classes maternelles et leurs annexes à Courpalay. En 1995, de nombreux désordres sont apparus, le bâtiment est fermé en 2000, démoli, et remplacé par des préfabriqués.

Courpalay a mis en place un accueil périscolaire, un CLSH et une cantine scolaire (dans la salle des fêtes). Parallèlement à un second contrat rural comprenant la construction d'une partie du groupe scolaire, une cantine et un logement de fonction, le SIRP souhaite créer un CLSH complémentaire à

l'école.

Il sera composé d'une grande salle d'activité de 60 m², de trois salles plus petites, d'un bureau, de vestiaires, de sanitaires, de rangements et de circulations.

La présente opération a fait l'objet par délibération CP 08-581A du 12 juin 2008 d'un soutien régional à hauteur de 200 000 €. La fiche vise à réaffecter la subvention avec des modalités financières identiques à celles initiales.

Localisation géographique :

- COURPALAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2008

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	607 970,04	100,00%
Total	607 970,04	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	200 000,00	32,90%
Syndicat Intercommunal	407 970,04	67,10%
Total	607 970,04	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	200 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017074

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RESTAURATION EGLISE SAINT-AUBIN - AUTHON LA PLAINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	271 664,73 €	30,00 %	81 499,42 €
		Montant Total de la subvention	81 499,42 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AUTHON LA PLAINE
Adresse administrative : 5 PL DE L'EGLISE
91410 AUTHON-LA-PLAINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Daniel BERTHE, Maire

N° SIRET : 21910035100010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
Rapport Cadre : CR30-03 du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 23 septembre 2004
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La présente demande vise, à titre exceptionnel, à réaffecter le solde (81 499,42 €) d'une subvention initialement allouée par la délibération CP 04-605 du 23 septembre 2004.

Description :
Le village d'Authon la Plaine, de 310 habitants, est situé au sud-ouest du département, dans le canton de Dourdan. L'église St Aubin est située au cœur du village et forme avec la mairie-école la place centrale. Cette église, inscrite en totalité à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en 1987, a été construite au XIIIème siècle et agrandie au XV et XVIème siècle.

La commune a réalisé, en 1997 et 1998, une première campagne de travaux dans le cadre d'un contrat rural sur l'ensemble des couvertures du chœur et des bas-côtés ainsi que la restauration des murs gouttereaux du chœur, des arcs boutant et contreforts des bas-côtés. La chute d'une partie de la voûte en bois de la nef a obligé la municipalité à engager une réflexion globale sur la poursuite de la restauration de l'édifice. Une étude diagnostic financée par le Département a permis de programmer sur plusieurs tranches la réalisation des travaux d'urgence.

Les travaux intègrent trois grandes interventions :
- la sécurité dans l'édifice n'est plus assurée dans la nef et l'accès aux combles. Cette partie de l'édifice est désormais interdite d'accès. la réfection de l'escalier, dont les marches sont inexistantes ou pourries, rendent l'ouvrage très dangereux, est prévue en première phase ainsi qu'une analyse des fissures constatées sur le clocher et les façades sud et nord par la pose de témoins ;
- la couverture de la nef n'assure plus l'étanchéité de l'édifice et le sinistre sur la voûte en bois, élément unique en Essonne, a été favorisé par les infiltrations d'eaux pluviales. Toute intervention sur la voûte doit donc être précédée de travaux de restauration sur la couverture.

Lors de la CP 04-605 du 23 septembre 2004, une subvention de 91 500 € a été allouée sur la base d'une assiette subventionnable de 305 000 € HT et un taux de participation régional de 30%.
Il est procédé à la réaffectation du solde de la subvention initiale à hauteur de 81 499,42 €.

Localisation géographique :
- AUTHON-LA-PLAINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2004

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	354 060,00	100,00%
Total	354 060,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France - montant total versé sur la subvention 2004	10 000,58	2,82%
Région Ile-de-France - affectation 2016	81 499,42	23,02%
Part communale	262 560,00	74,16%
Total	354 060,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	81 499,42 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	8 550,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	266 961,39 €
	Montant total	275 511,39 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : ECHEANCIERS FINANCIERS PREVISIONNELS DES CONTRATS REGIONAUX TERRITORIAUX

CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL
DE MORMANT (77)
Echéancier financier prévisionnel

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE		DETAIL DU TAUX (PLAFONNE A 50 %)								
			2016	2017	2018	2019	2020	Montant en €	TAUX % (plafond à 50 %)	Taux de base	Réduction des inégalités sociales et territoriales	Logements sociaux				Eco-responsabilité*	Exemplarité SDRIF
										15%	15%	Malus 10 %	5%	10%	15%	5%	5%
Construction d'une maison des jeunes	**567 500,00 €**	**567 500,00**	567 500,00 €					**227 000,00**	**40%**	x	x			x			
Réhabilitation de la ferme du centre-ville : pôle administratif et aménagements extérieurs	**1 393 400,00 €**	**1 088 405,00**		538 405,00 €	350 000,00 €		200 000,00 €	**435 362,00**	**40%**	x	x			x			
Réhabilitation de la ferme du centre-ville : pôle culturel	**1 576 400,00 €**	**1 088 405,00**			500 666,30 €	282 985,30 €	304 753,40 €	**435 362,00**	**40%**	x	x			x			
TOTAL	**3 537 300,00**	**2 744 310,00**	567 500,00	538 405,00 €	850 666,30 €	282 985,30 €	504 753,40 €										
	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION		**227 000,00**	**215 362,00**	**340 266,52 €**	**113 194,12 €**	**201 901,36 €**	**1 097 724,00**									

* Le versement du solde de la subvention est conditionné à la présentation des labels prévus dans la fiche 3 de la délibération CR 92-11

CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL
MOUSSY-LE-NEUF 77)
Echéancier financier prévisionnel

Opérations	MONTANT DES OPERATIONS PROPOSEES EN € HT en € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE		DETAIL DU TAUX (PLAFONNE A 50%)								
			2017	2018	2019	2020	2021	Montant en €	TAUX % (plafond à 50%)	Taux plancher 15%	Réduction des inégalités sociales et territoriales	Logements sociaux				Eco-responsabilité 5% *	Exemplarité SDRIF 5% **
												Malus 10%	5%	10%	15%		
Création d'un centre multi-activités	1 912 743,25	1 843 238,70	921 619,35	921 619,35				368 647,74	20%	15%							5%
Extension de la salle polyvalente du chêne	862 500,00	831 158,80			415 579,40	415 579,40		166 231,76	20%	15%							5%
TOTAL	**2 775 243,25**	**2 674 397,50**	921 619,35	921 619,35	415 579,40	415 579,40			20%	15%							5%
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			184 323,87	184 323,87	83 115,88	83 115,88		**534 879,50**	20%	15%							5%

**Cette bonification est conditionnée au résultat de l'analyse par la Région du formulaire prévu à cet effet, dûment complété par le demandeur, accompagné le cas échéant des documents d'urbanisme

CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL
DE PONTCARRE
Echéancier financier prévisionnel

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE		DETAIL DU TAUX (PLAFONNE A 50 %)							
			2017	2018	2019	2020	2021	Montant en €	TAUX % (plafond à 50 %)	Taux plancher 15 %	Réduction des inégalités sociales et territoriales	Logements sociaux				Eco-responsabilité*	Exemplarité SDRIF **
												Malus 10%	5%	10%	15%	5%	5%
Rénovation et extension du gymnase Crozet	1 348 868,00	1 348 868,00	1 000 000,00	348 868,00				337 217,00	25%	15%						5%	5%
Démolition et reconstruction des salles d'activités attenantes au gymnase	295 649,00	295 649,00	119 649,00	176 000,00				59 129,80	20%	15%							5%
Reconstruction du local des arts martiaux	419 195,00	419 195,00					419 195,00	83 839,00	20%	15%							
TOTAL	**2 063 712,00**	**2 063 712,00**	1 119 649,00	524 868,00			419 195,00										5%
	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION		**273 929,80**	**122 417,00**			**83 839,00**	**480 185,80**									

CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL
DE THOMERY (77)
Echéancier financier prévisionnel

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE		DETAIL DU TAUX (PLAFONNE A 50 %)							
			2016	2017	2018	2019	2020	Montant en €	TAUX % (plafond à 50 %)	Taux de base	Réduction des inégalités sociales et territoriales	Logements sociaux				Eco-responsabilité*	Exemplarité SDRIF **
										15%	15%	Malus 10 %	5%	10%	15%	5%	5%
Création d'un espace socio-culturel au Vieux Logis	**1 675 300,00**	**1 675 300,00**		61 600,00	804 050,00	809 650,00		**335 060,00**	**20%**	15							5
Création d'une nouvelle école maternelle	**861 250,00**	**861 250,00**	159 788,00	701 462,00				**172 250,00**	**20%**	15							5
Création d'un bâtiment d'accueil périscolaire et de motiricité	**459 000,00**	**160 840,00**	86 550,00	74 290,00				**32 168,00**	**20%**	15							5
TOTAL	**2 995 550,00**	**2 697 390,00**	**246 338,00**	**837 352,00**	**804 050,00**	**809 650,00**	**0,00**										
	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM		**49 267,60**	**167 470,40**	**160 810,00**	**161 930,00**	**0,00**	**539 478,00**									

* Le versement du solde de la subvention est conditionné à la présentation des labels prévus dans la fiche 3 de la délibération CR 92-11

** Cette bonification est conditionnée au résultat de l'analyse par la Région du formulaire prévu à cet effet, dûment complété par le demandeur, accompagné le cas échéant des documents d'urbanisme

CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL
DE CHEVREUSE (78)
Echéancier financier prévisionnel

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT *	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE		DETAIL DU TAUX (PLAFONNE A 50 %)							
			2016	2017	2018	2019	2020	Montant en €	TAUX % (plafond à 50 %)	Taux de base	Réduction des inégalités sociales et territoriales	Logements sociaux				Eco-responsabilité*	Exemplarité SDRIF
										15%	15%	Malus 10 %	5%	10%	15%	5%	5%
Construction d'un pôle petite enfance	**1 126 000,00**	**824 132,00**	**329 750,00**	**329 750,00**	**164 632,00**			**82 413,20**	10%	15%	**-**	-10%					**5%**
Construction d'une Maison des Associations	**2 107 000,00**	**1 761 900,00**	**352 380,00**	**1 057 140,00**	**352 380,00**			**176 190,00**	10%	15%	-	-10%					5%
Réalisation/aménagement des espaces extérieurs	**410 000,00**	**410 000,00**			**205 000,00**	**205 000,00**		**41 000,00**	10%	15%	-	-10%					5%
TOTAL	**3 643 000,00**	**2 996 032,00**	**682 130,00**	**1 386 890,00**	**722 012,00**	**205 000,00**											
	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION		**68 213,00**	**138 689,00**	**72 201,20**	**20 500,00**		**299 603,20**									

CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL D'ETRECHY
Echéancier financier prévisionnel

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE		DETAIL DU TAUX (PLAFONNE A 50 %)							
			2017	2018	2019	2020	2021	Montant en €	TAUX % (plafond à 50 %)	Taux plancher 15 %	Réduction des inégalités sociales et territoriales	Logements sociaux				Eco-responsabilité	Exemplarité SDRIF
												Malus 10%	5%	10%	15%	5%	5%
Extension du cimetière	458 896,00	458 896,00	458 896,00					68 834,40	15%	15%							
Bâtiments et aménagements intérieurs des ateliers municipaux	1 481 823,00	1 481 823,00			740 911,50	740 911,50		222 273,45	15%	15%							
Aménagements exté	1 044 098,00	878 773,50			439 386,75	439 386,75		131 816,02	15%	15%							
TOTAL	**2 984 817,00**	**2 819 492,50**	**458 896,00**		**1 180 298,25**	**1 180 298,25**											
	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION		**68 834,40**		**177 044,73**	**177 044,73**		**422 923,87**									

CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL
BOUFFEMONT (95)
Echéancier financier prévisionnel

OPERATIONS		MONTANT DES OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE		DETAIL DU TAUX (PLAFONNE A 50%)							
				2016	2017	2018	2019	2020	Montant en €	TAUX % (plafond à 50%	Taux plancher 15%	Réduction des inégalités sociales et territoriales	Logements sociaux				Eco-responsabilité 5% *	Exemplarité SDRIF 5% **
													Malus 10%	5%	10%	15%		
construction de la Maison des jeunes	travaux	800 160,00	800 160,00		240 048,00	560 112,00												
	honoraires	120 024,00	120 024,00		36 007,20	84 016,80												
	Total	**920 184,00**	**920 184,00**						**230 046,00**	25%	15%				10%			
construction d'un nouveau gymnase	travaux	1 116 422,00	1 116 422,00		334 926,60	781 495,40			-									
	honoraires	127 680,00	127 680,00		38 304,00	89 376,00												
	Total	**1 244 102,00**	**1 244 102,00**						**311 025,50**	25%	15%				10%			
TOTAL		**2 164 286,00**	**2 164 286,00**		649 285,80	1 515 000,20												-
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION					**176 124,21**	**410 956,49**			**541 071,50**									

CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL
DE PIERRELAYE (95)
Échéancier financier prévisionnel

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE		DETAIL DU TAUX (PLAFONNE A 50 %)								
			2016	2017	2018	2019	2020	Montant en €	Taux % (plafond à 50 %)	Taux plancher 15 %	Réduction inégalités sociales et territoriales	Logements sociaux				Eco-respon-sabilité	Exemplarité SDRIF
												Malus 10 %	5%	10%	15%	5%	
Construction d'une école élémentaire (nouveau groupe scolaire)	3 803 513,89	2 029 485,50	1 000 000,00	1 029 485,50				608 845,65	30%	15%				10%			**5%**
Construction d'une école maternelle (nouveau groupe scolaire)	2 993 733,78	869 779,50	400 000,00	469 779,50				260 933,85	30%	15%				10%			5%
TOTAL	**6 797 247,67**	2 899 265,00	1 400 000,00	1 499 265,00	0,00	0,00	0,00	**-**									
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			**350 000,00**	**374 816,25**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**869 779,50**									

* Le versement du solde de la subvention est conditionné à la présentation des labels prévus dans la fiche 3 de la délibération CR 92-11

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : AVENANT A UN CONTRAT DE TERRITOIRE – DOCUMENT CONTRACTUEL

AVENANT N° 2 AU 1er CONTRAT DE TERRITOIRE
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES SPORTS DE CESSON – VERT SAINT DENIS (77)

ENTRE D'UNE PART :

La Région Ile-de-France, représentée par la Présidente du Conseil Régional,

ET D'AUTRE PART :

Le Syndicat Intercommunal des Sports de Cesson-Vert Saint Denis représenté par le Président.

Après avoir rappelé :

- le contrat de territoire signé le 13 octobre 2009, notifié le 26 octobre 2009 et la délibération de la Commission permanente du Conseil régional n° CP 09-706D du 9 juillet 2009
- la délibération n° CR 07-12 du 28 juin 2012 relative à la mise en œuvre de la modulation des aides régionales dans la contractualisation : création du contrat régional territorial,
- la délibération du comité syndical en date du 11 décembre 2013
- l'avenant n°1 au contrat initial signé le 16 juillet 2014 et la délibération n°CP 14-367 du 18 juin 2014
- la délibération du comité syndical du 28 septembre 2016

Et la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional n° CP xxx ;

Considérant la nécessité de proroger le contrat d'une année supplémentaire du fait de contraintes opérationnelles.

Article 1 :

L'article 1 du contrat initial est modifié comme suit :

Tableau modifié avenant n°1

Syndicat Intercommunal des Sports de Cesson Vert-Saint-Denis (77)

OPERATIONS	MONTANT TRAVAUX PROPOSES	RETENU PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION								SUBVENTION REGIONALE (40%)
			2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Construction d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique	1 200 190	1 000 000	500 000	500 000							400 000
Construction d'une Maison des Sports avec salle d'activités	2 288 315	2 100 000					1 100 000	1 000 000			840 000
Construction de deux courts de tennis couverts	538 462	283 640								283 640	113 456
TOTAL	**4 026 967**	**3 383 640**	**500 000**	**500 000**			**1 100 000**	**1 000 000**		**283 640**	
	SUBVENTION REGION		**200 000**	**200 000**			**440 000**	**400 000**		**113 456**	**1 353 456**

tous les montants sont indiqués en € HT sauf la subvention régionale ferme et forfaitaire

Tableau modifié avenant n°2

Syndicat Intercommunal des Sports de Cesson Vert-Saint-Denis (77)

OPERATIONS	MONTANT TRAVAUX PROPOSES	RETENU PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION									SUBVENTION REGIONALE (40%)
			2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Construction d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique	1 200 190	1 000 000	500 000	500 000								400 000
Construction d'une Maison des Sports avec salle d'activités	2 288 315	2 100 000					1 100 000	1 000 000				840 000
Construction de deux courts de tennis couverts	538 462	283 640								141 820	141 820	113 456
TOTAL	**4 026 967**	**3 383 640**	**500 000**	**500 000**			**1 100 000**	**1 000 000**		**141 820**	**141 820**	
	SUBVENTION REGION		**200 000**	**200 000**			**440 000**	**400 000**		**56 728**	**56 728**	**1 353 456**

tous les montants sont indiqués en € HT sauf la subvention régionale ferme et forfaitaire

Article 2 :

Le présent contrat est prorogé d'un an et expire au 25 octobre 2017.

Article 3 :

Les autres stipulations du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux

A Vert Saint Denis, le
Pour le Syndicat Intercommunal des Sports de Cesson Vert Saint Denis
Le Président du Syndicat

Jacques HEESTERMANS

A Paris, le
Pour la Région Ile-de-France

La Présidente du Conseil régional

Valérie PECRESSE

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION : AVENANT A UN CONTRAT RURAL – DOCUMENT CONTRACTUEL

AVENANT N° 1 AU CONTRAT RURAL
DE VALMONDOIS (VAL D'OISE)

ENTRE D'UNE PART :

La Région Ile-de-France, représentée par la Présidente du Conseil Régional,

Et

Le Département du Val d'Oise, représenté par le Président du Conseil Départemental,

ET D'AUTRE PART :

La commune de Valmondois, représentée par le Maire,

Après avoir rappelé :

- la délibération de la Commission permanente du Conseil régional n°CP13-372 du 30 mai 2013,
- la délibération du Conseil Général du Val d'Oise n°2-14 du 10 décembre 2012,
- la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2012,
- le contrat rural signé le 31 juillet 2013,

Et

- la délibération de la commune de Valmondois en date du 07 juin 2016,
- la délibération du Conseil départemental du 29 avril 2016,
- la délibération du Conseil départemental du Val d'Oise du 3 octobre 2016,
- la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional n° CP……..du…….

Considérant :

- La nécessité de substituer l'opération « Extension du cabinet médical » par l'opération « Extension et réhabilitation du garage de la Ville Daumier ».

Article 1 :
L'article 1 du contrat initial est modifié comme suit :

Tableau financier échéancier du contrat initial

VALMONDOIS (95)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPARTEMENT	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION	SUBVENTION DEPARTEMENT
	EN € HT	EN € HT	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	EN € HT	(45%)	(35%)
Réhabilitation du foyer Honoré Daumier	285 198,14	176 378,00	88 189,00	88 189,00				176 378,00	79 370,10	61 732,30
Extension du cabinet médical	75 563,00	75 563,00		37 781,50	37 781,50			75 563,00	34 003,35	26 447,05
Réaménagement de l'agence postale	118 058,65	118 058,65		59 029,33	59 029,32			118 059,00	53 126,39	41 320,65
TOTAL	**478 819,79**	**369 999,65**	88 189,00	184 999,83	96 810,82	0,00	0,00	**370 000,00**		
SUBVENTION DEPARTEMENT			30 866,00	64 750,00	33 884,00	0,00	0,00			**129 500,00**
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			39 685,05	83 249,92	43 564,87	0,00	0,00		**166 499,84**	

Tableau financier échéancier modifié par l'avenant n°1

VALMONDOIS (95)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPARTEMENT	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION	SUBVENTION DEPARTEMENT
	EN € HT	EN € HT	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	EN € HT	(45%)	(35% ou 30%)
Réhabilitation du foyer Honoré Daumier	285 198,14	176 378,00	88 189,00	88 189,00				176 378,00	79 370,10	61732,3 (taux 35%)
Extension et réhabilitation du garage de la Villa Daumier	78 645,00	75 563,00					75 563,00	75 563,00	34 003,35	22668,9 (taux 30%)
Réaménagement de l'agence postale	118 058,65	118 058,65		59 029,33	59 029,33			118 059,00	53 126,39	41320,65 (taux 35%)
TOTAL	**481 901,79**	**369 999,65**	88 189,00	147 218,33	59 029,33	0,00	75 563,00	**370 000,00**		
SUBVENTION DEPARTEMENT			30 866,00	51 526,47	20 660,33	0,00	22 668,90			**125 721.85**
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			39 685,05	66 248,25	26 563,20	0,00	34 003,35		**166 499,84**	

Article 2 :
Annule l'opération « Extension du cabinet médical » et la remplace par l'opération « Extension et réaménagement du garage de la Villa Daumier ».

Article 3 :
Les autres stipulations du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires originaux.

A Valmondois, le
Pour la commune de Valmondois
La Maire

Bruno HUISMAN

A Cergy
Pour le département du Val d'Oise
Le Président du Conseil départemental du Val d'Oise

Arnaud BAZIN

A Paris, le
Pour la Région Ile-de-France
La Présidente du Conseil Régional

Valérie PECRESSE

ANNEXE 6 A LA DELIBERATION : FICHES IRIS MODIFIEES

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15017883

Commission permanente du 12 juillet 2016
Modifié en CP 16-622 du 16 novembre 2016

Objet : MAIRIE : MISE EN ACCESSIBILITE ET ABORDS - CELY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	152 042,33 €	45,00 %	68 419,05 €
	Montant Total de la subvention		68 419,05 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CELY
Adresse administrative : MAIRIE
77930 CELY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Maryse GALMARD PETERS, Maire

N° SIRET : 21770065700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 3 octobre 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Les anciens sanitaires aujourd'hui utilisés en espace de stockage technique seront partiellement réhabilités en sanitaires publics extérieurs, accessibles aux PMR, de façon à pouvoir être utilisés lors des manifestations. Une partie sera conservée en espace de stockage.
Le projet consiste également en la création d'une rampe maçonnée desservant le rez-de-chaussée de la mairie. Cette rampe se développe le long de la façade principale de la mairie, sur son côté ouest, et est accessible aux PMR.

Description :
Les travaux des sanitaires portent sur :

-VRD
-gros oeuvre
-plâtrerie
-electriccité
-plomberie
-menuiserie intérieure
-revêtements intérieurs

La rampe débute sur le parvis de la mairie et arrive à un pallier qui sera agrandi pour recevoir un espace de manoeuvre. Les éléments existants, en pierre, seront réutilisés.
Les abords de cette rampe seront aménagés et traités en enrobé bitumeux, de façon à être accessibles aux PMR. Ils desserviront l'entrée de la Mairie jusqu'aux stationnements en bord de voie.
L'espace créé entre la rampe et la mairie sera traité en espace végétalisé.

Intérêt régional :
Dans le cadre du contrat rural, la mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » est prise en compte dans la fiche IRIS n°15017885.

Localisation géographique :
- CELY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
travaux	173 739,49	100,00%
Total	173 739,49	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	68 419,05	39,38%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 ACQUIS	53 215,00	30,63%
COMMUNE	52 105,49	29,99%
Total	173 739,54	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	60 000,00 €
2018	8 419,05 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

2016	Contrats ruraux	34 413,17 €
	Montant total	34 413,17 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15015483

Commission permanente du 18 mai 2016 CP16-184
Modifié en Commission permanente CP 16-xxx du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT EN POLE DE SERVICES PUBLICS - OLLAINVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	1 228 027,00 €	25,00 %	307 006,75 €
	Montant Total de la subvention		307 006,75 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'OLLAINVILLE
Adresse administrative : 2 RUE DE LA MAIRIE
91340 OLLAINVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

N° SIRET : 21910461900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 23 juin 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maitrise d'œuvre et frais annexes…), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :
Le bâtiment destiné à accueillir ce nouveau pôle de services publics est situé dans le quartier du Bourg, à proximité de nombreux équipements sportifs.
Celui-ci sera démoli et reconstruit.
Les locaux sont occupés actuellement par la police municipale (70 m²) et le reste est un lieu de stockage.
Le bâtiment comportera une médiathèque, un espace jeunes et des salles dédiées aux associations.

Description :
L'enveloppe du bâtiment devra être rénovée (armatures et bardage métalliques), les planchers en bois

consolidés. Des travaux d'isolation (dalle en béton et cloisons) et d'installation des réseaux seront à effectuer.

La maison des jeunes comportera :
- un hall d'entrée pour desservir la structure, l'entrée est indépendante du reste du Pôle,
- une salle d'activité modulable,
- un coin cuisine située dans la salle d'activité,
-une salle de rangement et de stockage,
- une salle d'activité (musique),
- un bureau de direction et d'animation,
- des sanitaires
- des circulations (couloir et dégagement),

Il conviendra de prévoir une sortie d'activité sur la place de l'Orangerie, ou sur le stade, ainsi qu'une terrasse ou une pergola.

La médiathèque :
- un hall d'accueil général avec une ouverture directe sur l'extérieur,
- une grande salle de documentation, avec un rayonnage livres et un accueil public,
- une salle jeunesse, petite enfance, consultation enfance,
- une salle multimédia,
- un bureau comprenant deux postes de travail,
- une réserve de matériel, rangement et stockage,
- un sanitaire public/PMR.

Le local Association Sportive d'Ollainville
- une cuisine disposée obligatoirement vers l'extérieur et équipée d'un comptoir rétractable donnant sur l'extérieur (type bar). Il est prévu une puissance électrique pour four et friteuse, un évier alimentation,
- un local rangement,
- un WC équipé d'un lave-main,
- un bureau des arbitres avec une paroi vitrée, équipé d'un bureau et de chaises,
- un bureau pour le directoire équipé d'un bureau de direction et d'une grande table et de chaises pour les réunions,
- une salle d'activité et de convivialité.

Le local Tennis Club d'Ollainville
Composé d'un espace de convivialité suffisamment grand avec une table et quelques chaises, pour la réception des adhérents et équipes visiteuses lors de compétitions. Equipé d'espaces de rangements (armoires ou coffre) et d'une connexion internet (ou wifi en commun),
Toilettes et douches,
Un espace disposant d'un évier avec eau chaude et froide (coin cuisine).

Localisation géographique :
- OLLAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 067 850,00	86,96%
Honoraires	160 177,00	13,04%
Total	1 228 027,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	307 006,75	25,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 EN COURS	528 339,00	43,02%
COMMUNE	194 153,25	15,81%
DRAC en cours	198 528,00	16,17%
Total	1 228 027,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	170 000,00 €
2017	100 000,00 €
2018	37 006,75 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique énergie climat	1 426,54 €
2016	Contrat régional territorial	338 256,75 €
	Montant total	339 683,29 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 22/11/2016
- Date de réception en préfecture: 22/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-626

DU 16 Novembre 2016

DISPOSITIF DE SAUVEGARDE DES COMMERCES DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL : PREMIERES AFFECTATIONS 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis publié au JOUE L352 du 24 décembre 2013

VU Le Code général des collectivités territoriales

VU La circulaire du 14 septembre 2015 relative à l'application du règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis

VU La délibération n° CP 15-549 du 20 octobre 2015 relative à la convention entre la Région et l'ASP pour la gestion et le règlement des aides aux stagiaires, des prestations et subventions pour la formation professionnelle continue, le réseau d'accueil des missions locales, les emplois-tremplin, les dispositifs d'accès à l'apprentissage, de mobilité européenne et internationale, le versement de la prime régionale aux employeurs d'apprentis et pour le contrôle du service fait pour les actions éligibles au fonds social européen

VU La délibération n°CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente

VU La délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens

VU La délibération n° CR 09-16 du 17 mars 2016 relative au doublement des aides aux territoires ruraux

VU La délibération n°CR 113-16 du 7 juillet 2016 relative à la sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural

VU La délibération n° CP 16-468 du 21 septembre 2016 relative à la mise en œuvre opérationnelle du dispositif de sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural, et à la contribution des Parcs naturels régionaux à la revitalisation commerciale en milieu rural, et approuvant l'avenant n°1 à la convention avec l'ASP visée par la délibération n° CP 15-549 du 20 octobre 2015

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016

VU Le rapport CP 16-626 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France

VU L'avis de la Commission des Finances

VU L'avis de la commission environnement et aménagement du territoire

VU L'avis de la commission du développement économique et de l'innovation

VU L'avis de la Commission de la Ruralité et de l'Agriculture

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer, au titre du dispositif de sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural, au financement des projets tels que détaillés dans les fiches projets en annexe 1 à la présente délibération, et concernant les entreprises suivantes :

	Entreprises	Localisation	Montant de subvention en euros
Attribution aux entreprises	Producteurs des 4 saisons	Vernouillet (78)	36 462
	Salon de beauté by Lauran	Longperrier (77)	12 248,94
	Le Petit Morlukenn (boulangerie/pâtisserie)	Saint-Maurice-Montcouronne (91)	10 456,98
	L'instant Zen	Nemours (77)	9 806,4
	Céline Alves / Institut Cabotine	Crécy-la-Chapelle (77)	38 734,4
	Sarl Brossier (boulangerie/pâtisserie)	Souppes-Sur-Loing (77)	50 800
	Munir & Bhuyan (restaurant/pizzeria)	Moret Loing et Orvanne (77)	23 368,1
	Boucherie-charcuterie Aufradet A.	Nemours (77)	50 000
	SNC Le balzac (bar tabac)	Nemours (77)	7 404,68
	Le Jardin des Lys (restaurant)	Moret Loing et Orvanne (77)	50 800
Total			290 081,50

Affecte une autorisation de programme d'un montant total de 290 081,50 €, disponible sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », Code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », Programme HP 53-001 « Aménagement et équipement de l'espace rural », Action 15300105 « Sauvegarde des commerces de proximité », du budget 2016

Article 2 :

Subordonne le versement des subventions susvisées à la signature de conventions, conformément aux conventions type adoptées par la Commission permanente n° 16-468 du 21 septembre 2016

Article 3 :

Autorise la Présidente du Conseil régional à signer ces documents contractuels.

Article 4 :

Autorise, par dérogation à l'article 17 de l'annexe à la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier et prorogé par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, la prise en compte des dépenses éligibles à compter des dates indiquées dans les fiches projets en annexe 1 à la présente délibération.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe 1 : Fiches projet

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014299

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PRODUCTEURS DES 4 SAISONS CREATION D'UN RAYON BOUCHERIE- FROMAGERIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	124 173,35 €	29,36 %	36 462,00 €
	Montant Total de la subvention		36 462,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300105- Sauvegarde des commerces de proximité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PRODUCTEURS DES 4 SAISONS
Adresse administrative : 3 RUE DE L'INDUSTRIE
78540 VERNOUILLET
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET : 52034018300026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural
Rapport Cadre : CR113-16 du 07/07/2016

Objet du projet : Création d'un rayon boucherie-fromagerie au sein du magasin "Producteurs des 4 Saisons"

Date prévisionnelle de début de projet : 27 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux concernant, pour partie, des travaux de mise aux normes obligatoires doivent démarrer le plus rapidement possible.

Objectifs :
Le projet consiste en la création d'un rayon boucherie-fromagerie dans le magasin Producteurs des 4 Saisons, dont l'approvisionnement est aujourd'hui majoritairement d'origine francilienne.

Une étude a été réalisée par l'Ardat afin d'obtenir un diagnostic, conseils et aides pour l'obtention de la conformité des locaux et des matériels.

Le projet devrait contribuer à élargir la gamme de produits locaux dans la mesure où certaines des productions concernées ne sont pas vendues en Seine Aval. Enfin, il est prévu l'embauche de 3 nouveaux salariés dont un boucher.

Description :
Les investissements frigorifiques (chambres froides) sont destinés à créer un rayon boucherie et un rayon fromage de moindre surface.

Des supports galvanisés ainsi que des plans en granit sont prévus pour le changement du mobilier du magasin (actuellement composé de tables, tréteaux et toiles cirées) pour un meilleur aspect et aussi pour en faciliter le nettoyage. Des ardoises en plastique et leurs supports seront installés afin de faciliter la pose des prix et de l'origine des produits.

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens", le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La subvention d'un montant global de 36 462 € se décompose de la manière suivante :
- un montant de travaux éligibles de 118 873,35 € auquel s'applique un taux d'intervention de 30%, soit une subvention de 35 662 € ;
- un montant forfaitaire de 800 € finançant la prestation d'ingénierie.

Localisation géographique :
- VERNOUILLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux d'aménagement	118 873,35	95,73%
Prestation d'ingénierie spécifique au projet	5 300,00	4,27%
Total	124 173,35	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Aide régionale - travaux	35 662,00	28,72%
Aide régionale - ingénierie	800,00	0,64%
Aide Feader	12 417,00	10,00%
Fonds propres	75 294,35	60,64%
Total	124 173,35	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	36 462,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014867

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SALON DE BEAUTE BY LAURAN - PROJET DE DEVELOPPEMENT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	38 963,14 €	31,44 %	12 248,94 €
	Montant Total de la subvention		12 248,94 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300105- Sauvegarde des commerces de proximité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SALON DE BEAUTE BY LAURAN
Adresse administrative : RUE DE LA BELLE ETOILE
77230 LONGPERRIER
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET : 79740512300010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural
Rapport Cadre : CR113-16 du 07/07/2016

Objet du projet : Extension du salon de coiffure existant et création d'un institut de beauté

Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Un démarrage anticipé est prévu pour assurer l'inauguration des nouveaux locaux pour les fêtes de fin d'année qui constituent une période essentielle pour le chiffre d'affaires de l'entreprise.

Objectifs :
Repris en 2013, le salon de coiffure est le seul salon existant à Longperrier. Afin d'accompagner sa croissance, la gérante souhaite développer cette activité esthétique en procédant à l'extension du local dédié au salon de coiffure et à la création d'un local mitoyen pour y accueillir un institut de beauté. Ce projet de développement a été accompagné par la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Seine-et-Marne.

Description :
Ce projet de développement porte sur des travaux d'extension du salon existant, et d'aménagement d'un nouveau local incluant l'acquisition de matériels professionnels.

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens", le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant total des investissements est égal à 38 963,14 € incluant un montant de 800 € correspondant au financement d'une prestation d'ingénierie spécifique au projet. Ne sont pas éligibles les dépenses courantes relevant du fonctionnement du salon : boites à mouchoirs, mini sèche-vernis, housses éponge...

La subvention d'un montant global de 12 248,94 € se décompose de la manière suivante:
- un montant de travaux et équipements éligibles de 38 163,14 € auquel s'applique un taux d'intervention de 30%, soit une subvention de 11 448,94 € ;
- un montant forfaitaire de 800 € finançant la prestation d'ingénierie.

Localisation géographique :
- LONGPERRIER

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de rénovation des locaux	20 221,50	51,90%
Travaux d'accès au nouveau local	3 875,00	9,95%
Mise aux normes électricité	11 561,64	29,67%
Acquisition d'équipements professionnels	2 505,00	6,43%
Prestation d'ingénierie spécifique au projet	800,00	2,05%
Total	38 963,14	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Aide régionale - travaux	11 448,94	29,38%
Aide régionale - ingénierie	800,00	2,05%
Fonds propres	26 714,20	68,56%
Total	38 963,14	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	12 248,94 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014885

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : L'INSTANT ZEN/SABINE VALENTI - ACQUISITION D'EQUIPEMENTS PROFESSIONNELS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	30 821,33 €	31,82 %	9 806,40 €
	Montant Total de la subvention		9 806,40 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300105- Sauvegarde des commerces de proximité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'INSTANT ZEN
Adresse administrative : 19 RUE GASTON DARLEY
77140 NEMOURS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET : 52459682200030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural
Rapport Cadre : CR113-16 du 07/07/2016

Objet du projet : Acquisition d'équipements professionnels

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Localisé à Nemours depuis 2015, l'institut de beauté a subi d'importants dégâts liés aux intempéries de mai/juin 2016. L'entreprise a été accompagnée par la Chambre de Métiers et d'Artisanat de la Seine-et-Marne notamment pour mobiliser l'aide d'urgence mise en place par l'Etat à la suite de ces inondations. L'aide d'Etat a servi pour partie à entreprendre des travaux de remise en état. L'aide régionale sollicitée a pour objet d'acquérir des équipements professionnels qui lui permettront de redémarrer son activité.

Description :
Les investissements concernent l'acquisition de matériels professionnels (machine anti cellulite et un fauteuil) pour un montant de 30 021,33 € auquel s'ajoute un montant de 800 € correspondant au financement d'une prestation d'ingénierie spécifique au projet. Ne sont pas éligibles :
- les dépenses courantes liées au fonctionnement de l'activité : achat de tablette ;
- les dépenses liées aux frais de main d'œuvre, et les investissements couverts par les assurances qui n'ont pas encore établi le montant des réparations à indemniser.

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens", le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La subvention d'un montant global de 9806,4 € se décompose de la manière suivante:
- un montant de travaux et équipements éligibles de 30021,33 € auquel s'applique un taux d'intervention de 30%, soit une subvention d'un montant de 9006,4 € ;
- un montant forfaitaire de 800 € finançant la prestation d'ingénierie.

Localisation géographique :
- CC PAYS DE NEMOURS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat d'équipements professionnels (machine anti cellulite et fauteuil)	30 021,33	97,40%
Prestation d'ingénierie spécifique au projet	800,00	2,60%
Total	30 821,33	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Aide régionale - travaux et équipements	9 006,40	29,22%
Aide régionale - ingénierie	800,00	2,60%
Fonds propres	21 014,93	68,18%
Total	30 821,33	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	9 806,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014888

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SARL BROSSIER RENOVATION DE LA BOULANGERIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	180 284,43 €	28,18 %	50 800,00 €
	Montant Total de la subvention		50 800,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300105- Sauvegarde des commerces de proximité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SARL BROSSIER
Adresse administrative : 8 PLACE DE LA REPUBLIQUE
77460 SOUPPES-SUR-LOING
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET : 47798553500012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural
Rapport Cadre : CR113-16 du 07/07/2016

Objet du projet : Rénovation de la boulangerie, à la suite des inondations de mai/juin 2016

Date prévisionnelle de début de projet : 7 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux de rénovation sont réalisés à la suite des inondations de mai/juin 2016.

Objectifs :
Localisée à Souppes-sur-Loing depuis 2004, la boulangerie pâtisserie a subi d'importants dégâts liés aux intempéries de mai/juin 2016. Les travaux et l'acquisition de nouveaux équipements et matériels professionnels sont rendus nécessaires pour permettre le redémarrage de l'activité suspendue depuis cet évènement.

L'entreprise a été accompagnée par la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Seine-et-Marne pour mobiliser notamment l'aide d'urgence mise en place par l'Etat.

Description :
Les investissements concernent des travaux de remise en état de la boulangerie.

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens", le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant total des investissements est égal à 180 284,43 € incluant un montant de 800 € correspondant au financement d'une prestation d'ingénierie spécifique au projet. Ne sont pas éligibles les dépenses liées aux prestations administratives.

La subvention d'un montant global de 50 800 € se décompose de la manière suivante:
- un montant de travaux éligibles de 179 484,43 € auquel s'applique un taux d'intervention de 30%, soit une subvention d'un montant plafonné à 50 000 € ;
- un montant forfaitaire de 800 € finançant la prestation d'ingénierie.

Localisation géographique :
- SOUPPES-SUR-LOING

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de rénovation (façade, démolition, maçonnerie et carrelage, électricité miroiterie, rideau métallique, peinture, enseigne et stores)	59 994,35	33,28%
Travaux d'aménagement intérieur du magasin (démolition, maçonnerie/carrelage, électricité, climatisation, plomberie, plaquiste, peinture, store)	59 142,28	32,80%
Achat de mobiliers/équipements	60 347,80	33,47%
Prestation d'ingénierie spécifique au projet	800,00	0,44%
Total	180 284,43	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Aide régionale - travaux et équipements	50 000,00	27,73%
Aide régionale - ingénierie	800,00	0,44%
Fonds d'urgence Etat (inondations mai/juin 2016)	3 000,00	1,66%
Autres aides (CMA)	1 500,00	0,83%
Fonds propres	124 984,43	69,33%
Total	180 284,43	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014889

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CELINE ALVES/INSTITUT DE BEAUTE CABOTINE - RENOVATION DU SALON

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	127 248,00 €	30,44 %	38 734,40 €
	Montant Total de la subvention		38 734,40 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300105- Sauvegarde des commerces de proximité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CELINE ALVES
Adresse administrative : 31 PLACE DU MARCHE
77580 CRECY-LA-CHAPELLE
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET : 41404257200019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural
Rapport Cadre : CR113-16 du 07/07/2016

Objet du projet : Remise en état des locaux et du matériel d'exploitation de l'institut de beauté Cabotine à la suite des inondations de mai/juin 2016.

Date prévisionnelle de début de projet : 7 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux de rénovation font suite aux inondations de mai/juin 2016.

Objectifs :
Le salon de beauté Cabotine a subi des dégâts lors des intempéries de mai/juin 2016. Les travaux et l'acquisition de nouveaux équipements professionnels, objets de la demande de subvention régionale, sont rendus nécessaires pour permettre le redémarrage de l'activité commerciale.

L'entreprise a été accompagnée par la Chambre de Métiers et d'Artisanat de la Seine-et-Marne notamment pour mobiliser l'aide d'urgence mise en place par l'Etat à la suite de ces inondations.

Description :
Les investissements concernent des travaux sur les sols et murs, la mise aux normes de l'électricité, et l'acquisition de nouveaux matériels et équipements professionnels.

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens", le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant global des investissements a été estimé à hauteur de 281 448 €, dont
155 000 € pris en charge par l'assurance. Le reste à financer est ainsi de 126 448 € auquel s'ajoute un montant de 800 € correspondant au financement d'une prestation d'ingénierie/d'accompagnement spécifique au projet. Ne sont pas éligibles les dépenses courantes relevant du fonctionnement du salon : achat de chlore, cotisations de contrat de maintenance, machine à café...

La subvention d'un montant global de 38 734,4 € se décompose de la manière suivante:
- un montant de travaux éligibles de 126 448 € auquel s'applique un taux d'intervention de 30%, soit une subvention d'un montant de 37 934,4 € ;
- un montant forfaitaire de 800 € finançant la prestation d'ingénierie.

Localisation géographique :
- CRECY-LA-CHAPELLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de rénovation (salle de repos, peinture, plafonds, sols et électricité) et achat d'équipements	126 448,00	99,37%
Prestation d'ingénierie spécifique au projet	800,00	0,63%
Total	127 248,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Aide régionale - travaux et équipements	37 934,40	29,81%
Aide régionale - ingénierie	800,00	0,63%
Fonds propres	88 513,60	69,56%
Total	127 248,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	38 734,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014890

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE PETIT MORLUKENN - PROJET DE DEVELOPPEMENT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	34 856,61 €	30,00 %	10 456,98 €
	Montant Total de la subvention		10 456,98 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300105- Sauvegarde des commerces de proximité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE PETIT MORLUKENN
Adresse administrative : 10 RUE DE BOURGUIGNETTE
91530 SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE
Statut Juridique :
Représentant :
N° SIRET : 81237873500029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural
Rapport Cadre : CR113-16 du 07/07/2016

Objet du projet : Projet de développement d'un commerce de bouche de proximité (fabrication et vente de macarons et crêpes) : extension des locaux et création d'un local contigu pour l'ouverture d'un salon de thé et d'une épicerie fine.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux d'aménagement des locaux et l'acquisition des équipements ont démarré en août 2016 pour assurer les ventes lors des fêtes de fin d'année.

Objectifs :
Implantée en 2015 à Saint-Maurice Montcouronne, la pâtisserie Le Petit Morlukenn, pâtisserie spécialisée dans la préparation de macarons et crêpes a très vite connu une croissance en diversifiant ses activités pour répondre à l'attente des habitants : ouverture d'un dépôt de vente de pains, vente dans les marchés des communes alentours, animations de cours de pâtisserie. Cette croissance nécessite une extension de locaux qui permettra aussi d'ouvrir un salon de thé plébiscité par les habitants.

Ce projet a permis de générer la création d'un nouvel emploi : un pâtissier a été recruté en septembre 2016.

Description :
Les investissements rendus nécessaires par ce projet de développement concernent principalement l'acquisition d'équipements et matériels professionnels (vitrines réfrigérées...). Ne sont pas éligibles à

l'aide régionale, les dépenses d'investissement liées aux dépenses courantes de fonctionnement de l'activité ainsi que les dépenses liées à la pose d'alarme et de vidéo surveillance.

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens", le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :
- SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition d'équipements professionnels (vitrines réfrigérées, trancheuse à pignons, armoire vitrine réfrigérée, chaises, étagères, panneau, pieds de tables, caissons, balance poids...)	33 531,61	96,20%
Travaux d'électricité	1 325,00	3,80%
Total	34 856,61	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Aide régionale	10 456,98	30,00%
Fonds propres	24 399,63	70,00%
Total	34 856,61	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 456,98 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014917

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MUNIR ET BHUIYAN - RENOVATION DU RESTAURANT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	76 027,00 €	30,74 %	23 368,10 €
	Montant Total de la subvention		23 368,10 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300105- Sauvegarde des commerces de proximité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MUNIR ET BHUIYAN
Adresse administrative : 29 RUE DU PEINTRE SISLEY
77250 MORET LOING ET ORVANNE
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET : 53890128100013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural
Rapport Cadre : CR113-16 du 07/07/2016

Objet du projet : Travaux de réparation des dégâts subis lors des inondations de mai/juin 2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont réalisés à la suite des inondations de mai-juin 2016.

Objectifs :
La pizzeria Munir et Bhuiyan, localisée depuis 2012, à Moret-sur-Loing a subi d'importants dégâts liés aux intempéries de mai/juin 2016.

L'entreprise a été accompagnée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Seine-et-Marne notamment pour mobiliser l'aide d'urgence mise en place par l'Etat à la suite de ces inondations. Les travaux et l'acquisition de nouveaux équipements professionnels, objets de la demande de subvention, permettront un redémarrage de l'activité.

L'entreprise emploie actuellement 2 salariés.

Description :
Les investissements sont rendus nécessaires à la suite des inondations de mai/juin 2016.

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens", le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant total des investissements est égal à 76 027 €, incluant un montant de 800 € correspondant au financement d'une prestation d'ingénierie spécifique au projet.

La subvention d'un montant global de 23 368,1 € se décompose de la manière suivante:
- un montant de travaux éligibles de 75 227 € auquel s'applique un taux d'intervention de 30%, soit une subvention d'un montant de 22 568,1 € ;
- un montant forfaitaire de 800 € finançant la prestation d'ingénierie.

Localisation géographique :
- MORET LOING ET ORVANNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Location de déshumidificateur	3 142,00	4,13%
Travaux (reprise d'enduits et ponçage murs, plafond, boiseries)	3 650,00	4,80%
Achat d'équipements	1 670,00	2,20%
Installation d'enseigne	2 195,00	2,89%
Achats de matériels professionnels (four, congélateurs...)	26 035,00	34,24%
Aménagement intérieur du restaurant (cloison, dépose d'un bar...)	18 760,00	24,68%
Reprise de l'installation électrique	12 441,00	16,36%
Remise à neuf façade de pas de porte	7 334,00	9,65%
Prestation d'ingénierie spécifique au projet	800,00	1,05%
Total	76 027,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Aide régionale - travaux et équipements	22 568,10	29,68%
Aide régionale - ingénierie	800,00	1,05%
Fonds d'urgence Etat (inondations mai/juin 2016)	2 700,00	3,55%
Autres aides (CMA, RSI)	2 500,00	3,29%
Fonds propres	47 458,90	62,42%
Total	76 027,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	23 368,10 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015061

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE JARDIN DES LYS - RENOVATION DU RESTAURANT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	261 174,43 €	19,45 %	50 800,00 €
	Montant Total de la subvention		50 800,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300105- Sauvegarde des commerces de proximité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE JARDIN DES LYS
Adresse administrative : 14 RUE DU PEINTRE SISLEY
77250 MORET LOING ET ORVANNE
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET : 81492463500018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural
Rapport Cadre : CR113-16 du 07/07/2016

Objet du projet : Travaux de remise en état du restaurant et acquisition de nouveaux équipements professionnels, à la suite des inondations de mai/juin 2016.

Date prévisionnelle de début de projet : 7 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont rendus nécessaires par les inondations intervenues en mai et juin 2016.

Objectifs :
Localisé à Moret-Sur-Loing, le restaurant Le Jardin des Lys a subi d'importants dégâts liés aux intempéries de mai/juin 2016. Les travaux et l'acquisition de nouveaux équipements et matériels professionnels sont rendus nécessaires pour permettre le redémarrage de l'activité.

Description :
Les investissements concernent des travaux de remise en état du restaurant (salle de restaurant, cuisine et réception) ainsi que l'acquisition de nouveaux équipements professionnels.

L'entreprise a bénéficié d'un accompagnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, notamment pour mobiliser l'aide d'urgence d'Etat, pour un montant de 10 000 €. Cette aide a servi à régulariser les charges sociales dues. L'aide régionale permettra la réouverture du restaurant dont l'activité est arrêtée depuis le 1er juin 2016.

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens", le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant total des investissements notamment liées à l'assèchement des murs, la remise en état de l'électricité, et le rachat de mobiliers et d'équipements est égal à
261 174,43 €, incluant un montant de 800 € correspondant au financement d'une prestation d'ingénierie spécifique au projet. Ne sont pas éligibles les dépenses liées aux frais de main d'oeuvre, et les investissements couverts par les assurances qui n'ont pas encore établi le montant des réparations à indemniser.

La subvention d'un montant global de 50 800 € se décompose de la manière suivante:
- un montant de travaux et équipements éligibles de 260 374,43 € auquel s'applique un taux d'intervention de 30%, soit une subvention d'un montant plafonné à 50 000 € ;
- un montant forfaitaire de 800 € finançant la prestation d'ingénierie.

Localisation géographique :
- MORET LOING ET ORVANNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de maçonnerie, menuiserie et peinture	95 170,27	36,44%
Travaux d'électricité	24 691,00	9,45%
Acquisition de mobiliers et d'équipements professionnels (matériel cuisine dont tables et armoires réfrigérées, cave à vin, lave-vaisselle, friteuse, fourneau, plancha)	108 085,00	41,38%
Travaux de plomberie, chauffage y compris installation d'une nouvelle chaudière	32 428,16	12,42%
Prestation d'ingénierie spécifique au projet	800,00	0,31%
Total	261 174,43	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Aide régionale - travaux et équipements	50 000,00	19,14%
Aide régionale - ingénierie	800,00	0,31%
Fonds propres	210 374,43	80,55%
Total	261 174,43	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015105

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SNC LE BALZAC - RENOVATION DU BAR TABAC

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	24 682,26 €	30,00 %	7 404,68 €
	Montant Total de la subvention		7 404,68 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300105- Sauvegarde des commerces de proximité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SNC LE BALSAC
Adresse administrative : 92
77140 NEMOURS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET : 45148400000018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural
Rapport Cadre : CR113-16 du 07/07/2016

Objet du projet : Rénovation du bar tabac : mise aux normes d'accessibilité des personnes handicapées, remise en état des locaux et des toilettes et acquisition d'équipements professionnels, à la suite des inondations de mai/juin 2016

Date prévisionnelle de début de projet : 7 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux sont rendus nécessaires par les inondations intervenues mai/juin 2016.

Objectifs :
Localisé à Nemours, le bar tabac Le Balzac a subi d'importants dégâts liés aux intempéries de mai/juin 2016. Les travaux de rénovation et l'acquisition de nouveaux équipements et matériels professionnels sont rendus nécessaires pour permettre le redémarrage de l'activité.

L'entreprise a bénéficié de l'aide d'urgence mise en place par l'Etat.

Description :
Les investissements concernent des travaux de remise en état du bar tabac : travaux de peinture, d'électricité, pose de nouveaux sanitaires... Le montant total des investissements est de 185 673,26 € HT hors frais de main d'œuvre et déplacements. Les compagnies d'assurance prenant en charge un montant de 160 991 € ; le reste à financer est de 24 682,26 €. Les aides publiques (RSI et d'Etat) d'un montant total de 4 000 € ont été affectées au redémarrage de l'activité.

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens", le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :
- NEMOURS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de peinture (murs, plafonds, boiseries,...)	18 596,55	10,02%
Travaux d'électricité	16 314,00	8,79%
Plomberie (raccordement aux réseaux d'eau...)	22 566,00	12,15%
Maçonnerie (dépose en démolition des faux plafonds, du bar...)	21 674,23	11,67%
Acquisition d'équipements, hors frais main d'œuvre et déplacements (frigorifique froid bar et froid bière, lave verre, machine à glaçons..)	8 342,28	4,49%
Achat de mobilier (table, chaises, banquette...)	9 622,00	5,18%
Menuiserie	88 558,20	47,70%
Total	185 673,26	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Aide régionale - travaux et équipements	7 404,68	3,99%
Autres aides (RSI et Fonds d'urgence Etat)	4 000,00	2,15%
Compagnies d'assurance	160 991,00	86,71%
Fonds propres	13 277,58	7,15%
Total	185 673,26	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 404,68 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX015186

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SARL BOUCHERIE CHARCUTERIE AUFRADET A. - RENOVATION DU COMMERCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	230 816,50 €	21,66 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-20421-153001-200
15300105- Sauvegarde des commerces de proximité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SARL BOUCHERIE CHARCUTERIE AUFRADET A
Adresse administrative : 29 PLACE DE LA REPUBLIQUE 77140 NEMOURS
Statut Juridique :
Représentant :
N° SIRET : 75054414000015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural
Rapport Cadre : CR113-16 du 07/07/2016

Objet du projet : Rénovation après inondation

Date prévisionnelle de début de projet : 7 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 29 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux de rénovation sont rendus nécessaires par les inondations de mai/juin 2016.

Objectifs :
Localisée à Nemours, la boucherie-charcuterie Aufradet A. a subi d'importants dégâts liés aux intempéries de mai/juin 2016. Les travaux de remise en état du commerce et l'acquisition de nouveaux équipements et matériels professionnels sont rendus nécessaires pour permettre le redémarrage de l'activité suspendue depuis cet évènement. Dans l'attente de l'ouverture de la boucherie, des locaux mitoyens, appartenant au gérant, et initialement prévus pour une extension du commerce, ont été provisoirement aménagés pour poursuivre une partie de l'activité. Cet aménagement provisoire a été pris en charge par la compagnie d'assurance. L'aide régionale a pour objet la rénovation de la boucherie "historique".

Description :
Les investissements concernent des travaux de remise en état de la boucherie (électricité, maçonnerie, menuiserie...) ainsi que l'acquisition de nouveaux équipements professionnels. Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 230 816,5 €.

Ne sont pas éligibles les dépenses liées aux frais de main d'œuvre, et les investissements couverts par les assurances qui n'ont pas encore établi le montant des réparations à indemniser.

L'entreprise a bénéficié de plusieurs aides d'un montant total de 6 000 € dont celle de l'Etat.

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens", le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable est susceptible d'être revue à la baisse et en conséquence le montant de la subvention régionale, dans le cas où certaines des dépenses seraient couvertes par les compagnies d'assurance.

Localisation géographique :
- NEMOURS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de maçonnerie du sol, des murs et chambre froide)	89 146,40	38,62%
Acquisition d'équipements professionnels (vitrine réfrigérée, meuble caisse, gondole réfrigérée, meuble sec mural, meuble de revente)	128 481,20	55,66%
Travaux d'électricité	13 188,90	5,71%
Total	230 816,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Aide régionale	50 000,00	21,66%
Autres aides (RSI, Etat, CMA)	6 000,00	2,60%
Fonds propres	174 816,50	75,74%
Total	230 816,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €

Annexe 2 : Etat récapitulatif

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-626	Budget	2016

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**53 - Espace rural et autres espaces de développement**
Programme	**153001 - Aménagement et équipement de l'espace rural**
Action	**15300105 - Sauvegarde des commerces de proximité**

Dispositif : N° 00000971 - Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural

Dossier	EX014299 - PRODUCTEURS DES 4 SAISONS Création d'un rayon boucherie- fromagerie			
Bénéficiaire	EXM00749 - PRODUCTEURS DES 4 SAISONS			
Localisation	VERNOUILLET			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	36 462,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
124 173,35 €	HT	29,36 %	36 462,00 €	

Dossier	EX014867 - SALON DE BEAUTE BY LAURAN - Projet de développement			
Bénéficiaire	EXM00802 - SALON DE BEAUTE BY LAURAN			
Localisation	LONGPERRIER			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	12 248,94 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
38 963,14 €	HT	31,44 %	12 248,94 €	

Dossier	EX014885 - L'INSTANT ZEN/Sabine Valenti - Acquisition d'équipements professionnels			
Bénéficiaire	EXM00804 - L'INSTANT ZEN			
Localisation	CC PAYS DE NEMOURS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 806,40 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 821,33 €	HT	31,82 %	9 806,40 €	

Dossier	EX014888 - SARL BROSSIER Rénovation de la boulangerie			
Bénéficiaire	EXM00805 - SARL BROSSIER			
Localisation	SOUPPES-SUR-LOING			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 800,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
180 284,43 €	HT	28,18 %	50 800,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-626	Budget	2016

Dossier	EX014889 - CELINE ALVES/INSTITUT DE BEAUTE CABOTINE - Rénovation du salon			
Bénéficiaire	EXM00806 - CELINE ALVES			
Localisation	CRECY-LA-CHAPELLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	38 734,40 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
127 248,00 €	HT	30,44 %	38 734,40 €	

Dossier	EX014890 - LE PETIT MORLUKENN - Projet de développement			
Bénéficiaire	EXM00807 - LE PETIT MORLUKENN			
Localisation	SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 456,98 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
34 856,61 €	HT	30 %	10 456,98 €	

Dossier	EX014917 - MUNIR ET BHUIYAN - Rénovation du restaurant			
Bénéficiaire	EXM00808 - MUNIR ET BHUIYAN			
Localisation	MORET LOING ET ORVANNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 368,10 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
76 027,00 €	HT	30,74 %	23 368,10 €	

Dossier	EX015061 - LE JARDIN DES LYS - Rénovation du restaurant			
Bénéficiaire	EXM00817 - LE JARDIN DES LYS			
Localisation	MORET LOING ET ORVANNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 800,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
261 174,43 €	HT	19,45 %	50 800,00 €	

Dossier	EX015105 - SNC LE BALZAC - Rénovation du bar tabac			
Bénéficiaire	EXM00820 - SNC LE BALSAC			
Localisation	NEMOURS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 404,68 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
24 682,26 €	HT	30 %	7 404,68 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-626	Budget	2016

Dossier	EX015186 - SARL BOUCHERIE CHARCUTERIE AUFRADET A. - Rénovation du commerce			
Bénéficiaire	EXM00831 - SARL BOUCHERIE CHARCUTERIE AUFRADET A			
Localisation	NEMOURS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
230 816,50 €	HT	21,66 %	50 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000971 - Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	290 081,50 €

Total sur l'imputation 905 - 53 - 153001 - 15300105	290 081,50 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 16/11/2016
- Date de réception en préfecture: 16/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-474

DU 16 NOVEMBRE 2016

SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES : SOUTIEN AUX ORGANISATIONS SYNDICALES

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4253-5 et R. 4253-4 ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 93-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU Le budget 2016 de la Région Ile-de-France ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU Le rapport CP 16-474 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile de France ;

VU L'avis de la commission des finances ;

VU L'avis de la commission de l'administration générale.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide d'accorder, pour l'année 2016-2017, sous réserve des dispositions des articles 2 et 3 de la présente délibération, une subvention globale de fonctionnement aux organisations de salariés représentatives de la fonction publique territoriale en Ile de France.

Affecte une autorisation d'engagement de 913 269 euros disponible sur le chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-016 « Subventions à divers organismes », action 10201601 « Divers organismes » du budget 2016 au profit des organismes suivants :

- l'union régionale d'Ile-de-France de la Confédération Française Démocratique du travail (CFDT) 170 512 euros

- l'union régionale d'Ile-de-France de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) 57 262 euros

- l'union régionale d'Ile-de-France de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) 41 496 euros

- l'union régionale d'Ile-de-France des syndicats de la Fédération Autonome de la Fonction Publique et des Etablissements publics (FA-FPT) 66 925 euros

- la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires (FGAF)	36 100 euros
- l'union régionale d'Ile-de-France de Force Ouvrière (F.O.)	113 931 euros
- l'union régionale d'Ile-de-France de la Confédération Générale du Travail (C.G.T)	232 886 euros
- l'union régionale d'Ile-de-France de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU)	61 539 euros
- la Coordination Solidaires d'Ile-de-France	49 814 euros
- l'union régionale d'Ile-de-France de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)	82 804 euros

Article 2 :

Précise qu'en contrepartie de la subvention régionale et conformément à la délibération n° CR 08-16 susvisée, chaque organisme s'engage à recruter des stagiaires pour une période minimale de 2 mois comme suit :

- l'union régionale d'Ile-de-France de la C.F.D.T.	3 stagiaires
- l'union régionale d'Ile-de-France de la C.F.T.C.	2 stagiaires
- l'union régionale d'Ile-de-France de la C.F.E.-C.G.C.	2 stagiaires
- l'union régionale d'Ile-de-France de la FA-FPT	2 stagiaires
- la FGAF	2 stagiaires
- l'union régionale d'Ile-de-France de F.O.	3 stagiaires
- l'union régionale d'Ile-de-France de la C.G.T.	3 stagiaires
- l'union régionale d'Ile-de-France de la F.S.U.	2 stagiaires
- la Coordination Solidaires d'Ile-de-France	2 stagiaires
- l'union régionale d'Ile-de-France de l'UNSA	2 stagiaires

Article 3 :

Approuve la convention type jointe en annexe 2 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à signer, avec chacun des organismes visés à l'article 1, une convention conforme à cette convention type.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

Valérie PECRESSE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 1

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-474	Budget	2016

Chapitre	**930 - Services généraux**
Code fonctionnel	**0202 - Autres moyens généraux**
Programme	**102016 - Subventions à divers organismes**
Action	**10201601 - Divers organismes**

Dispositif : N° 00000616 - Subventions à divers organismes

Dossier	16014142 - SUBVENTION 2016 C.G.T.			
Bénéficiaire	R5599 - UNION REG CGT IDF			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	232 886,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
232 886,00 €	HT	100 %	232 886,00 €	

Dossier	16014168 - SUBVENTION 2016 C.F.D.T.			
Bénéficiaire	R6173 - CFDT IDF UNION REG SYND CFDT IDF			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	170 512,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
170 512,00 €	HT	100 %	170 512,00 €	

Dossier	16014173 - SUBVENTION 2016 F.O.			
Bénéficiaire	P0019251 - UNION REGIONALE FO ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	113 931,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
113 931,00 €	HT	100 %	113 931,00 €	

Dossier	16014176 - SUBVENTION 2016 C.F.T.C.			
Bénéficiaire	R27939 - URIF CFTC UNION REGIONALE ILE FRANCE CFTC			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	57 262,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
57 262,00 €	HT	100 %	57 262,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-474	Budget	2016

Dossier	16014234 - SUBVENTION 2016 U.N.S.A.			
Bénéficiaire	R27902 - UNION REGIONALE UNSA ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	82 804,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
82 804,00 €	HT	100 %	82 804,00 €	

Dossier	16014235 - SUBVENTION 2016 F.S.U.			
Bénéficiaire	R28527 - FSU FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	61 539,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
61 539,00 €	HT	100 %	61 539,00 €	

Dossier	16014236 - SUBVENTION 2016 COORDINATION SOLIDAIRES IDF			
Bénéficiaire	P0024552 - COORDINATION SOLIDAIRES ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	49 814,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
49 814,00 €	HT	100 %	49 814,00 €	

Dossier	16016825 - SUBVENTION 2016 CFE CGC			
Bénéficiaire	R27903 - UNION REG CGC IDF			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	41 496,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
41 496,00 €	HT	100 %	41 496,00 €	

Dossier	17000060 - SUBVENTION 2016 FGAF			
Bénéficiaire	P0035823 - FGAF FEDERATION GENERALE AUTONOME DES FONCTIONNAIRES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	36 100,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
36 100,00 €	HT	100 %	36 100,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-474	Budget	2016

Dossier	17000061 - SUBVENTION 2016 FA-FPT			
Bénéficiaire	P0035824 - UNION REGIONALE ILE DE FRANCE FA-FPT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	66 925,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
66 925,00 €	HT	100 %	66 925,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000616 - Subventions à divers organismes	913 269,00 €

Total sur l'imputation 930 - 0202 - 102016 - 10201601	913 269,00 €

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2

Convention type

CONVENTION TYPE
Visant à soutenir
Les organisations de salariés représentatives de la fonction publique territoriale en Ile de France
pour l'année 2016-2017

La Région d'Ile-de-France représentée par sa Présidente Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération n° CP 16-474 du 16 novembre 2016
ci-après dénommé la « Région »
.....d'une part,

et

L'organisme dénommé :.....
statut juridique : .....
dont le siège social est situé .....
ayant pour représentant .....
en sa qualité de .....
ci-après dénommé « le Bénéficiaire » .....
.....d'autre part,

PREAMBULE:

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre de l'article L 4235-5 du Code général des collectivités territoriales.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération n° CP 16-474 du 16 novembre 2016, la Région Ile-de-France a décidé de soutenir ……au titre de l'année 2016-2017 pour ses actions d'intérêt régional en Ile de France qui ont pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des personnes visées dans ses statuts.
Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire, une subvention globale de fonctionnement d'un montant de …… euros. Cette subvention ne doit pas être utilisée pour apporter un soutien à l'une des parties dans le cadre d'un conflit collectif du travail.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

En contrepartie, le bénéficiaire, s'engage à :

Art 2-1 : Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de statuts, changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptibles de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Art 2-2 : Obligations administratives et comptables

Fournir à la Région avant le 1er mai de l'année suivante :

1) le bilan et les comptes du dernier exercice certifiés par un commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue à l'article L 822-1 du Code de commerce,

2) le rapport d'activité annuel,

3) communiquer à la Région le nom et les coordonnées du commissaire aux comptes chargé de certifier les comptes en application du 2-2-1 ci-dessus,

4) informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière,

5) faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives,

6) conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives,

7) présenter au Conseil régional un rapport détaillant l'utilisation de la subvention, conformément aux dispositions de l'article L 4253-5 du Code général des collectivités territoriales.

Art 2-3 : Obligations relatives au recrutement de stagiaire(s) ou alternants (s)

Le bénéficiaire s'engage à **:**

- recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois. Ces recrutements devront intervenir avant le 1er mai 2017 ;
- informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

Le bénéficiaire saisit cette ou ces offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 3 – Modalités de versement de la subvention

Le versement de cette subvention est effectué sur le compte établi au nom de
ouvert à .....
compte n° .....
sur présentation d'un appel de subvention qui devra être transmis à la Région avant la clôture de la gestion comptable de l'année 2016.

Cette subvention est mandatée en un seul versement dès la notification de la convention.
Cette dépense est imputée sur le chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-016 (102016) « Subventions à divers organismes », action 10201601 « Divers organismes » du budget régional. Son compte assignataire est la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris – Trésorier Payeur Général de la Région d'Ile-de-France 94 rue Réaumur 75014 PARIS cedex 2.

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, soit la date de la commission permanente d'attribution.
Elle prend fin un an après cette date.

ARTICLE 5 – RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 – RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.
La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier des actions subventionnées, ainsi qu'en cas de non-production de justificatifs de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2-3 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).
Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution des actions subventionnées et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.
Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par l'organisme sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée préalablement par la commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le.....	**Le.....**
L'organisme (nom, qualité du signataire et cachet du bénéficiaire)	**La Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France VALERIE PECRESSE**

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 22/11/2016
- Date de réception en préfecture: 22/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-526

du 16 Novembre 2016

COTISATION EN FAVEUR DE REGIONS DE FRANCE
COMPLEMENT DE COTISATION AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES PARIS METROPOLE

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU Le budget 2016 de la Région Ile-de-France ;

VU L'avis de la commission de l'administration générale ;

VU L'avis de la commission des finances ;

VU Le rapport CP 16-526 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Affecte à cet effet une autorisation d'engagement de 480 200 € au profit de Régions de France disponible sur le chapitre 930 « Services généraux » code fonctionnel 0202 « Autre moyens généraux » programme HP 0202-016 « Subventions à divers organismes » (102016), action 10201601 « divers organismes » du budget 2016.

Article 2 :

Décide d'attribuer un complément de 150 000,00€ au syndicat mixte d'études Paris Métropole au titre de la cotisation régionale pour l'année 2016.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de 150 000,00€, disponible sur le chapitre 935 « Aménagement des territoires » code fonctionnel 50 « Services communs », Programme HP50-008 « Stratégies métropolitaine et métropole francilienne » - Action 15000801 « Stratégies métropolitaines » du budget 2016, au bénéfice du syndicat mixte Paris Métropole au titre de la contribution de la Région à son fonctionnement pour l'année 2016.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 25/11/2016
- Date de réception en préfecture: 25/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-527
DU 16 NOVEMBRE 2016

Admission en non-valeur et remises gracieuses

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU La délibération du Conseil régional n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;

VU L'avis de la commission de l'administration générale ;

VU L'avis de la commission des finances ;

VU Le rapport CP 16-527 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Admission en non valeur en faveur des agents de la Région pour des trop-perçus sur traitement

Approuve les admissions en non valeur des titres de recettes émis à l'attention d'agents de la Région Ile-de-France pour des trop-perçus sur traitement conformément à l'annexe 1 de la présente délibération

Article 2 : Remises gracieuses en faveur des agents de la Région pour des trop-perçus sur traitement

Approuve les demandes de remises gracieuses des titres de recettes émis à l'attention d'agents de la Région Ile-de-France pour des trop-perçus sur traitement conformément à l'annexe 2 de la présente délibération

La Présidente du Conseil régional
D'Île-de-France

VALERIE PÉCRESSE

ANNEXES A LA DELIBERATION

Liste des titres relatifs aux agents bénéficiant d'une admission en non-valeur du titre de recette émis à leur encontre entre 2009 et 2015

Année d'émission	N° du titre de recettes émis	Montant accordé
2009	1175	1 642,66 €
2012	438	3 731,66 €
2015	1899	124,94 €
2015	1904	164,14 €
2015	2394	0,01 €
TOTAL		**5 663,41 €**

Proposition remises gracieuses // CP 16/11/2016

Titres	Date d'émission des titres	Montant de la remise gracieuse demandée	Date de la dette
15/ 1348	12/06/15	1 377,79 €	10/09/2014 au 30/04/2015
16/ 1201	04/04/16	6 435,77 €	01/06/2015 au 29/02/2016
16/ 1573	26/04/16	85,07 €	22/03/16
16/ 1609	29/04/16	362,64 €	24/03/16
16/ 3223	02/08/16	384,96 €	14/05/16
16/ 3224	02/08/16	221,51 €	18/06/16
16/ 4304	14/09/16	928,82 €	01/08/16
16/ 4305	14/09/16	1 118,58 €	04/08/16
16/ 4792	04/10/16	639,37 €	19/09/16
		11 554,51 €	

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 25/11/2016
- Date de réception en préfecture: 25/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-552

DU 16 NOVEMBRE 2016

APPROBATION DU PROGRAMME D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE POUR LES ANNEES 2016 A 2018

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

VU La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

VU La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

VU Le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-1293 du 12 mars 2012 ;

VU Le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents ;

VU La délibération n° CR 27-13 du 25 avril 2013 portant approbation du programme d'accès à l'emploi titulaire ;

VU Le budget de la Région Ile de France pour 2016 ;

VU L'avis du Comité Technique en date du 7 novembre 2016 ;

VU L'avis de la commission des finances ;

VU L'avis de la commission de l'administration générale ;

VU Le rapport CP 16-552 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France,

Considérant les besoins de la collectivité et les objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique :

Approuve le programme d'accès à l'emploi titulaire établi pour les années 2016 à 2018 pour les agents de la collectivité, tel que présenté en annexe à la présente délibération. Les recrutements réservés sans concours sont opérés dans les conditions prévues par les dispositions statutaires.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE A LA DELIBERATION

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Accès aux recrutements réservés des agents de catégorie C sans concours

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Besoin de la Région en 2016	Besoin de la Région en 2017	Besoin de la Région en 2018 (jusqu'au 12 mars 2018)
Technique	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	6	–	–

Accès aux sélections professionnelles

Filière	Cadres d'emplois	Grades	Besoin de la Région en 2016	Besoin de la Région en 2017	Besoin de la Région en 2018 (jusqu'au 12 mars 2018)
Administrative	Attachés	Attaché	_	18	_
	Rédacteurs	Rédacteur principal de 2ème classe	_	_	_
		Rédacteur	_	1	_
	Adjoints administratifs	Adjoint administratif de 1ère classe	_	_	_
Technique	Ingénieurs	Ingénieur	_	9	_
	Techniciens	Technicien principal de 2ème classe	_	_	_
		Technicien	_	1	_
	Agents de maîtrise	Agents de maîtrise	_	_	_
	Adjoints techniques	Adjoint technique de 1ère classe	_	_	_
	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	Adjoint technique de 1ère classe des établissements d'enseignement	–	–	–
Culturelle	Attachés de conservation du patrimoine	Attaché de conservation du patrimoine	–	–	–
	Bibliothécaires	Bibliothécaire	_	_	_
	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	–	–	–
		Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	–	–	–
	Adjoints du patrimoine	Adjoint du patrimoine de 1ère classe	_	_	_

CONSEIL RÉGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 22/11/2016
- Date de réception en préfecture: 22/11/2016

DÉLIBÉRATION N° CP 16-597

DU 16 Novembre 2016

Rapport donnant mandats spéciaux aux élus régionaux

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU Le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant notamment dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU Les arrêtés d'application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé, notamment l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 04-16 du 22 janvier 2016 relative aux conditions d'exercice du mandat régional et aux conditions de fonctionnement des groupes d'élus ;

VU Le budget de la Région pour l'année 2016 ;

VU La délibération n° CP 16-014 du 22 janvier 2016 portant affectations provisionnelles et spécifiques d'autorisations d'engagement et d'autorisations de programme sur les chapitres 930 et 900 « services généraux » et 933 et 903 « culture, sports et loisirs » ;

VU Le rapport CP 16-597 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la commission des finances ;

VU L'avis de commission de l'administration générale.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de donner mandat spécial à chaque conseiller régional, mentionné au sein du tableau annexé à la présente délibération, pour représenter la collectivité régionale dans les conditions prévues au sein de ce même tableau.

Autorise la prise en charge, par le budget régional, des dépenses afférentes à ces déplacements et détaillées au sein de ce même tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 :

Les dates de départ et de retour indiquées dans le tableau joint en annexe sont susceptibles d'être ajustées de plus ou moins une journée pour tenir compte des impératifs de début et de fin de mission sur place ainsi que des disponibilités de transport.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

Valérie PECRESSE

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION

TABLEAU CP DU 16 NOVEMBRE 2016

MANDATS SPECIAUX
PROPOSES AU VOTE DE LA COMMISSION PERMANENTE

NOM	PRENOM	PAYS	VILLE	OBJET	DATE DEPART	DATE RETOUR	DEPENSES SUPPLEMENTAIRES *					
							RELATIONS PUBLIQUES	MOYEN DE TRANSPORT	FRAIS TRANSP S/SITES	VISAS	VACCINS	DIVERS
NASROU	Othman	Madagascar	Antananarivo	Sommet de la francophonie	26-nov	27-nov		x	x	x	x	
NASROU	Othman	Sénégal	Dakar	Rencontre institutionnelle pour relancer la coopération entre l'Ile-de-France et la Région de Dakar et accompagnement de la délégation du Conseil Départemental des Yvelines	03-déc	05-déc		x	x			
PECRESSE	Valérie	Maroc	Casablanca Marrakech	Assises de la coopération décentralisée franco-marocaine	06-déc	08-déc	x	x	x			x
NASROU	Othman	Maroc	Casablanca Marrakech	Assises de la coopération décentralisée franco-marocaine	06-déc	08-déc		x	x			
CHARTIER	Jérôme	Etats-Unis	Las Vegas Memphis	Evaluation des structures économiques Franciliennes	03-janv	07-janv	x	x	x	x		x
NASROU	Othman	Tunisie	Tunis	Projet de coopération entre la Région Ile-de-France et la Région de Tunis	26-janv	27-janv		x	x			
PECRESSE	Valérie	Suisse	Lausanne	Workshop du CIO dans le cadre de la candidature de Paris 2024	25-nov	25-nov	x	x	x			x
BOURNAZEL	Pierre-Yves	Suisse	Lausanne	Workshop du CIO dans le cadre de la candidature de Paris 2025	25-nov	25-nov		x	x			
ADLANI	Farida	Maroc	Casablanca Marrakech	Assises de la coopération décentralisée franco-marocaine	06-déc	08-déc		x	x			

NOM	PRENOM	PAYS	VILLE	OBJET	DATE DEPART	DATE RETOUR	DEPENSES SUPPLEMENTAIRES *					
							RELATIONS PUBLIQUES	MOYEN DE TRANSPORT	FRAIS TRANSP S/SITES	VISAS	VACCINS	DIVERS
PECRESSE	Valérie	Etats-Unis	Las Vegas Memphis	Evaluation des structures économiques Franciliennes	03-janv	07-janv	x	x	x	x		x
VON EUW	Stéphanie	Espagne	Barcelone	Accord de coopération - Economie collaborative et tourime	02-déc	02-déc		x	x			
HIDRI	Faten	Belgique	Bruxelles	Enseignement Supérieur et Recherche	28-nov	28-nov		x	x			x

* éventuellement au regard des conditions prévues à la délibération CR 04-16

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-549

DU 16 NOVEMBRE 2016

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES :

FONDS D'URGENCE POUR LES ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATION SANITAIRE

REVISION DU PROGRAMME TRIENNAL DE QUALIFICATION PAR LA FORMATION CONTINUE ET AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016-2017 ENTRE LA REGION ILE DE FRANCE ET POLE EMPLOI ILE-DE FRANCE

PROPOSITION DE DESAFFECTATION SUR LE BUDGET 2014

REMISES GRACIEUSES

ADMISSIONS EN NON VALEUR

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU Le Code de l'Education ;

VU Le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L 451-1 et suivants ;

VU Le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L 4383-1 et suivants, L 4151-7 et les articles D 4383-1 et suivants ;

VU Le Code du Travail ; et notamment le livre III de la 6ème partie ;

VU La délibération n° CR 75-15 du 24 septembre 2015 relative à la convention 2016-2017 avec Pôle emploi pour le financement des formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture et à la révision du programme triennal de qualification par la formation continue ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens,

VU La délibération n° CR 45-16 du 08 avril 2016 portant budget primitif de la Région pour l'année 2016 ;

VU La délibération n° CR 106-16 du 17 juin 2016 relative au fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire ;

VU La délibération n° CP 14-370 du 18 juin 2014 relative aux formations sanitaires et sociales ;

VU La délibération n° CP 16-310 du 12 juillet 2016 relative à la revalorisation des taux et barèmes des bourses, troisième affectation pour 2016, mise à jour du règlement régional des bourses et du règlement du fonds régional d'aide sociale (FRAS) ;

VU L'avis de la commission de la santé ;

VU L'avis de la commission de la famille, de l'action sociale et du handicap ;

VU L'avis de la commission des finances ;

VU Le rapport CP 16-549 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire

Décide de participer au titre du dispositif « fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire » au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant total maximum prévisionnel de **311 108 €** au titre du budget 2016.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec le bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention type adoptée par délibération n° CR 106-16 du 17 juin 2016 relative au fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire, et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de **311 108 €** disponibles sur le chapitre 901 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP13-001 « Formations sanitaires », action 11300105 « Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de ces subventions d'investissement à compter de la date prévisionnelle de démarrage indiquée dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier et prorogée par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, pour les dossiers suivants :

N° de dossier IRIS	*Objet du dossier*	*Bénéficiaire*	*Date prévisionnelle de démarrage du projet*
EX014072	Subvention d'investissement pour des travaux de rénovation et réparation des premiers étages des bâtiments Patenôtre et Croix-Rouge	Centre Hospitalier de Rambouillet	01/10/2016
EX014081	Subvention d'investissement afin de changer la chaudière de l'IFAS de Neufmoutiers en Brie qui est hors service.	Fondation Santé des Etudiants de France	01/10/2016

Article 2 : Avenant à la convention de partenariat 2016-2017 entre la Région Ile-de-France et Pôle emploi Ile-de-France

Approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2016-2017 entre la Région Ile-de-France et Pôle emploi Ile-de-France pour le financement des formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture, tel que figurant en annexe 3 à la présente délibération, et autorise la Présidente du Conseil régional à le signer.

Article 3 : Financement des centres de formation dispensant de la formation professionnelle continue

Approuve la répartition des financements et des places pour les organismes subventionnés au titre du dispositif de formation d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture en faveur des demandeurs d'emploi, conformément à la répartition figurant en annexe 4 à la présente délibération.

La répartition des places est effective à compter de la rentrée de septembre 2016.

Approuve l'avenant à la convention 16FCSS75001 avec ABC Puériculture, tel que figurant en annexe 5 à la présente délibération, et autorise la Présidente du Conseil régional à le signer.

Article 4 : Désaffectation sur le budget 2014

Désaffecte un montant total d'autorisations de programme de **3 900 €** sur le chapitre 901 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP 13-001 « Formations sanitaires », action 11300104 « Organismes de formation initiale des professions paramédicales et des sages-femmes » du budget 2014.

Article 5 : Remises gracieuses formulées par les élèves et étudiants inscrits en formation de travail social, paramédicale et maïeutique

Décide d'accorder les remises gracieuses relatives aux ordres de reversements émis vis-à-vis des élèves et étudiants boursiers inscrits en formation initiale dans le secteur social, paramédical et maïeutique, dont le détail figure en annexe 6 à la présente délibération.

Article 6 : Admission en non-valeur en faveur des élèves et étudiants inscrits en formation de travail social, paramédicale et maïeutique

Donne un avis favorable aux admissions en non-valeur des titres de recette émis à l'encontre des élèves et étudiants boursiers inscrits en formation initiale dans le secteur social, paramédical et maïeutique, dont le détail figure en annexe 7 à la présente délibération.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

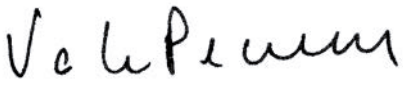

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-549	Budget	2016

Chapitre	**901 - Formation professionnelle et apprentissage**
Code fonctionnel	**13 - Formation sanitaire et sociale**
Programme	**113001 - Formations sanitaires**
Action	**11300105 - Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire**

Dispositif : N° 00000954 - Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire

Dossier	EX013871 - CENTRE HOSPITALIER INTERCOM POISSY SAINT GERMAIN Travaux de rénovation et de remises aux normes sécuritaires à l'IFSI du CHI Poissy Saint Germain en Laye			
Bénéficiaire	R7962 - CENTRE HOSPITALIER INTERCOM POISSY SAINT GERMAIN			
Localisation	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 328,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
11 660,00 €	TTC	80 %	9 328,00 €	

Dossier	EX014051 - HOPITAL DE MONTEREAU-FAULT-YONNE Mise aux normes sécurité incendie de l'IFSI du Centre Hospitalier de Montereau			
Bénéficiaire	R18098 - HOPITAL DE MONTEREAU-FAULT-YONNE			
Localisation	MONTEREAU-FAULT-YONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 792,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 990,00 €	TTC	80 %	4 792,00 €	

Dossier	EX014071 - CENTRE HOSPITALIER MARC JACQUET Mise aux normes en matière de sécurité incendie			
Bénéficiaire	R28320 - CENTRE HOSPITALIER MARC JACQUET			
Localisation	SEINE ET MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	33 864,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
42 330,00 €	TTC	80 %	33 864,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-549	Budget	2016

Dossier	EX014072 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET Travaux de rénovation et réparation des premiers étages des bâtiments Patenôtre et Croix-Rouge			
Bénéficiaire	R4184 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET			
Localisation	RAMBOUILLET			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	34 084,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
42 605,00 €	TTC	80 %	34 084,00 €	

Dossier	EX014073 - APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS Etanchéité de la terrasse du bâtiment abritant l'IFSI Bicêtre et mise en place de pourtours de protection			
Bénéficiaire	R7592 - APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS			
Localisation	LE KREMLIN-BICETRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	183 968,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
229 960,00 €	TTC	80 %	183 968,00 €	

Dossier	EX014074 - CTRE HOSP EPINAY S/ORGE PERRAY VAUCLUSE Mise en sécurité et accessibilité aux normes PMR, lutte contre l'insalubrité et amélioration du cadre de vie professionnelle			
Bénéficiaire	R27802 - CTRE HOSP EPINAY S/ORGE PERRAY VAUCLUSE			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 088,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
16 360,00 €	TTC	80 %	13 088,00 €	

Dossier	EX014075 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ST DENIS CH DELAFONTAINE Remplacement de plusieurs dalles des faux plafonds du Rez-de-chaussée, 1er et 2ème étages et remplacement des stores extérieurs à bascule			
Bénéficiaire	R15916 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ST DENIS CH DELAFONTAINE			
Localisation	SAINT-DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 144,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 430,00 €	TTC	80 %	5 144,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-549	Budget	2016

Dossier	EX014081 - FONDATION SANTE DES ETUDIANTS DE FRANCE Demande de subvention afin de changer la chaudière de l'IFAS de Neufmoutiers en Brie				
Bénéficiaire	R1491 - FONDATION SANTE DES ETUDIANTS DE FRANCE				
Localisation	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	26 840,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
33 550,00 €	TTC		80 %	26 840,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000954 - Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire	311 108,00 €

Total sur l'imputation 901 - 13 - 113001 - 11300105	311 108,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION

Centres de formations paramédicaux et maïeutiques

Subventions dans le cadre du fonds d'urgence au titre de l'année 2016

dpt	établissements	Assiette éligible du projet	subvention Région	%	Objet	Dossier IRIS
75	Assistance Publique - Hôpitaux de Paris	229 960,00 €	183 968,00 €	80,00%	Etanchéité de la terrasse du bâtiment de Bicêtre et mise en place de protections en pourtour	EX014073
Total 75 + AP/HP		**229 960,00 €**	**183 968,00 €**	**80,00%**		
77	Centre Hospitalier de Montereau	5 990,00 €	4 792,00 €	80,00%	Système de sécurité incendie	EX014051
	Centre Hospitalier Marc Jacquet - Melun	42 330,00 €	33 864,00 €	80,00%	Système de sécurité incendie	EX014071
	CMPA - Fondation Santé des Etudiants de France	33 550,00 €	26 840,00 €	80,00%	Changement de la chaudière	EX014081
Total 77		**81 870,00 €**	**65 496,00 €**	**80,00%**		
78	Centre Hospitalier de Poissy-Saint-Germain	11 660,00 €	9 328,00 €	80,00%	Rénovation et mise aux normes sécuritaires	EX013871
	Centre Hospitalier de Rambouillet	42 605,00 €	34 084,00 €	80,00%	Rénovation et réparation des premiers étages des bâtiments Patenôtre et Croix-Rouge	EX014072
Total 78		**54 265,00 €**	**43 412,00 €**	**80,00%**		
91	Centre Hospitalier Spécialisé de Perray-Vaucluse	16 360,00 €	13 088,00 €	80,00%	Mise en sécurité et accessibilité aux normes PMR et lutte contre l'insalubrité et l'amélioration du cadre de vie professionnelle	EX014074
Total 91		**16 360,00 €**	**13 088,00 €**	**80,00%**		
93	Centre Hospitalier de Saint-Denis	6 430,00 €	5 144,00 €	80,00%	Remplacement de plusieurs dalles des faux plafonds et remplacement des stores extérieurs à bascule	EX014075
Total 93		**6 430,00 €**	**5 144,00 €**	**80,00%**		
Total Ile-de-France		**388 885,00 €**	**311 108,00 €**	**80,00%**		

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013871

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CENTRE HOSPITALIER INTERCOM POISSY SAINT GERMAIN TRAVAUX DE RENOVATION ET DE REMISES AUX NORMES SECURITAIRES A L'IFSI DU CHI POISSY SAINT GERMAIN EN LAYE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire	11 660,00 €	80,00 %	9 328,00 €
	Montant Total de la subvention		9 328,00 €

Imputation budgétaire : 901-13-204182-113001-300
11300105- Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE HOSPITALIER INTERCOM POISSY SAINT GERMAIN
Adresse administrative : 20 RUE ARMAGIS
78104 SAINT GERMAIN EN LAYE CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier
Représentant : Monsieur Michaël GALY, Directeur

N° SIRET : 26780580200019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire
Rapport Cadre : CR16-106 du 17/06/2016

Objet du projet : Subvention d'investissement pour des travaux de rénovation et de mises aux normes sécuritaires à l'IFSI du CHI Poissy Saint Germain en Laye

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Rénover des locaux dans un bâtiment datant de 1966 afin d'améliorer les conditions de travail du personnel et des étudiants de l'IFSI.
Mettre aux normes sécuritaires des locaux vétustes qui génèrent des problèmes de fuites et d'allergies.

Description :
Refaire l'étanchéité et le plafond du secrétariat au rez de chaussée.

Enlever la moquette au sol et aux murs du couloir du 1er étage et des salles de cours C, D et TG. Refaire les sols, murs et plafonds de ces pièces.

Moyens mis en œuvre :
Subvention régionale et autofinancement

Intérêt régional :
Régler des problèmes de vétusté et de sécurité à l'IFSI et ainsi contribuer à de meilleures conditions de travail pour les étudiants et le personnel.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire

Public(s) cible(s) :
- Personnel de l'IFSI
- Étudiants infirmiers

Détail du calcul de la subvention :
Le coût total de l'opération est estimé à 18 510 €
Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 18 510 €
Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2014) est de 62,81 % arrondis à 63 %
L'assiette éligible = 18 510 x 63 % = 11 661,30 € arrondis à 11 660 €
Le calcul de la subvention régionale = 11 660 x 80 % = 9 328 €

Localisation géographique :
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rénovation et mise en conformité RDC et 1er étage IFSI site Saint-Germain	18 510,00	100,00%
Total	18 510,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	9 328,00	50,39%
Autofinancement	9 182,00	49,61%
Total	18 510,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 000,00 €

2017	7 328,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	2 303 958,00 €
2014	Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	9 405,00 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	2 355 940,00 €
2015	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	2 451 940,00 €
2016	Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	9 616,00 €
2016	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	2 454 500,00 €
	Montant total	9 585 359,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014051

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : HOPITAL DE MONTEREAU-FAULT-YONNE MISE AUX NORMES SECURITE INCENDIE DE L'IFSI DU CENTRE HOSPITALIER DE MONTEREAU

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire	5 990,00 €	80,00 %	4 792,00 €
	Montant Total de la subvention		4 792,00 €

Imputation budgétaire : 901-13-204182-113001-300
11300105- Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HOPITAL DE MONTEREAU-FAULT-YONNE
Adresse administrative : 1 BIS RUE VICTOR HUGO
77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier
Représentant : Monsieur Benoît FRASLIN, Directeur

N° SIRET : 26770932700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire
Rapport Cadre : CR16-106 du 17/06/2016

Objet du projet : Subvention d'investissement pour le système de sécurité incendie

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Système de sécurité incendie du bâtiment IFSI construit dans les années 60 et ne répondant pas aux obligations réglementaires.

Description :
Afin de favoriser les cheminements intérieurs, il est prévu d'installer un système de sécurité incendie de type radio qui permettra d'asservir en position ouverte certaines portes (refuge et bibliothèque).

Ce système intégrera également des diffuseurs lumineux (flashs) dans les locaux isolés.

Le projet s'appuie sur la règlementation en vigueur et est conforme aux dispositions des textes existants

Moyens mis en œuvre :
Subvention régionale et autofinancement

Intérêt régional :
Sécurité des bâtiments et des personnes.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire

Public(s) cible(s) :
Toutes les personnes présentes dans le bâtiment de l'IFSI

Détail du calcul de la subvention :
Le coût total de l'opération est estimé à 7 580,74 €
Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 7 580,74 €
Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2014) est de 78,66 % arrondis à 79 %
L'assiette éligible = 7 580,74 x 79 % = 5 988,78 € arrondis à 5 990 €
Le calcul de la subvention régionale = 5 990 x 80 % = 4 792 €

Localisation géographique :
- MONTEREAU-FAULT-YONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Système de sécurité incendie	7 580,74	100,00%
Total	7 580,74	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	4 792,00	63,21%
Autofinancement	2 788,74	36,79%
Total	7 580,74	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 000,00 €
2017	3 792,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 085 000,00 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 111 680,00 €
2015	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 096 000,00 €
2016	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 150 145,00 €
	Montant total	4 442 825,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014071

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CENTRE HOSPITALIER MARC JACQUET MISE AUX NORMES EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire	42 330,00 €	80,00 %	33 864,00 €
	Montant Total de la subvention		33 864,00 €

Imputation budgétaire : 901-13-204182-113001-300
11300105- Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE HOSPITALIER MARC JACQUET
Adresse administrative : 2 RUE FRETEAU DE PENY
77011 MELUN CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier
Représentant : Monsieur Dominique PELJAK, Directeur

N° SIRET : 26770005200017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire
Rapport Cadre : CR16-106 du 17/06/2016

Objet du projet : Subvention d'investissement pour la mise aux normes sécurité incendie

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Mettre les bâtiments aux normes en matière de sécurité incendie

Description :
Travaux de mise aux normes en termes de sécurité incendie :
- changement porte d'issue de secours
- généralisation de la détection incendie en dérogation de l'impossibilité d'encloisement de la cage d'escalier
- encloisonnement du système de sécurité incendie

Moyens mis en œuvre :
Subvention régionale et autofinancement

Intérêt régional :
Garantir la sécurité des apprenants

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires

Public(s) cible(s) :
Apprenants,

Ensemble de l'équipe de l'Institut,

Intervenants vacataires,

Tout public lors de congrés ou de manifestations diverses organisées à l'amphithéatre

Détail du calcul de la subvention :
Le coût total de l'opération est estimé à 54 267 €
Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 54 267 €
Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2014) est de 78,46 % arrondis à 78 %
L'assiette éligible = 54 267 x 78 % = 42 328,26 € arrondis à 42 330 €
Le calcul de la subvention régionale = 42 330 x 80 % = 33 864 €

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Système de sécurité incendie	54 267,00	100,00%
Total	54 267,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	33 864,00	62,40%
Autofinancement	20 403,00	37,60%
Total	54 267,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

2017	23 864,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 123 915,00 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 130 035,00 €
2015	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 130 035,00 €
2016	Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	21 472,00 €
2016	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 138 000,00 €
	Montant total	4 543 457,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014072

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET TRAVAUX DE RENOVATION ET REPARATION DES PREMIERS ETAGES DES BATIMENTS PATENOTRE ET CROIX-ROUGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire	42 605,00 €	80,00 %	34 084,00 €
	Montant Total de la subvention		34 084,00 €

Imputation budgétaire : 901-13-204182-113001-300
11300105- Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET
Adresse administrative : 5 - 7 RUE PIERRE ET MARIE CURIE
78514 RAMBOUILLET CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier
Représentant : Monsieur Philippe GAUZE, Directeur

N° SIRET : 26780007600064

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire
Rapport Cadre : CR16-106 du 17/06/2016

Objet du projet : Subvention d'investissement pour des travaux de rénovation et réparation des premiers étages des bâtiments Patenôtre et Croix-Rouge

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence compte tenu de la dégradation très avancée des sanitaires et de certains bureaux et salles de cours

Objectifs :
L'IFSI du Centre Hospitalier de Rambouillet, ensemble de quatre bâtiments contigus, est en bon état. La partie la plus récente, composée de la salle de détente au rez-de-chaussée et de salles de cours à l'étage, date de 1994.

Néanmoins, dans les bâtiments Patenôtre et Croix-Rouge datant de la première construction de l'hôpital, certains bureaux et salles possèdent des fenêtres très usées, qui se ferment mal (voire pas du tout), avec des carreaux qui tombent (remplacés pour l'heure par des carreaux en bois) notamment, pour le premier bâtiment, sur les parkings situés en contrebas.

Par ailleurs, les toilettes sont dans un état dégradé (sol, tuyaux, robinets, peinture) et l'accessibilité aux personnes handicapées est à revoir.

Il s'agit donc à la fois de répondre aux exigences imposées aux établissements recevant du public, en particulier en matière d'accessibilité et de sécurité, mais aussi de garantir un accueil décent, un cadre propice à la formation et à l'épanouissement des élèves et étudiants, et un environnement de travail correct aux professionnels œuvrant à l'IFSI-IFAS.

Description :
- Remplacer l'ensemble des fenêtres identifiées comme défaillantes en matière de fermeture/ouverture, de mauvaise isolation engendrée, et sujettes à la chute fréquente de carreaux.

- La porte de secours sera remplacée par une porte en profilé PVC, avec protection des mécanismes à l'abri de la corrosion, résistance à la torsion et isolation thermique renforcée, ainsi qu'une quincaillerie de sécurité niveau 3.

- Dans les toilettes de l'étage, le WC handicapé sera mis aux normes en vigueur avec notamment un nouveau matériel et une poignée d'aide, manquante à ce jour. Les lavabos, la robinetterie ainsi que la tuyauterie seront changés. Le sol sera totalement refait ainsi que le carrelage au mur. Les canalisations actuelles, en plomb, ne sont plus aux normes et seront donc entièrement changées jusqu'au sous-sol.

Moyens mis en œuvre :
Subvention régionale et autofinancement

Intérêt régional :
Participer à l'amélioration des conditions d'accueil des locaux des écoles et instituts de formation sanitaire de la Région, jugés vétustes et n'assurant pas des conditions de formation de qualité.

Les travaux ainsi conduits s'inscrivent dans une démarche de développement durable, permettant de limiter la consommation excessive d'énergie liée à une mauvaise isolation ainsi que l'utilisation de matériaux nocifs pour la santé.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires.

Public(s) cible(s) :
Elèves et étudiants accueillis, formateurs et professionnels œuvrant à l'institut de formation

Détail du calcul de la subvention :
Le coût total de l'opération est estimé à 49 542,61 €
Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 49 542,61 €
Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2014) est de 85,59 % arrondis à 86 %
L'assiette éligible = 49 542,61 x 86 % = 42 606,64 € arrondis à 42 605 €
Le calcul de la subvention régionale = 42 605 x 80 % = 34 084 €

Localisation géographique :

- RAMBOUILLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de rénovation et réparation	49 542,61	100,00%
Total	49 542,61	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	34 084,00	68,80%
Autofinancement	15 458,61	31,20%
Total	49 542,61	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €
2017	29 084,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 204 876,00 €
2013	Investissement et équipement en faveur des organismes dispensant des formations paramédicales et de sages-femmes et en travail social	4 671,50 €
2014	Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	3 900,00 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 227 780,00 €
2015	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 227 780,00 €
2016	Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	9 448,00 €
2016	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 229 800,00 €
	Montant total	4 908 255,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014073

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS ETANCHEITE DE LA TERRASSE DU BATIMENT ABRITANT L'IFSI BICETRE ET MISE EN PLACE DE POURTOURS DE PROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire	229 960,00 €	80,00 %	183 968,00 €
	Montant Total de la subvention		183 968,00 €

Imputation budgétaire : 901-13-204182-113001-300
11300105- Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS
Adresse administrative : 3 AVENUE VICTORIA 75004 PARIS
Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier
Représentant : Monsieur Martin HIRSCH, Directeur Général

N° SIRET : 26750045200011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire
Rapport Cadre : CR16-106 du 17/06/2016

Objet du projet : Subvention d'investissement pour refaire l'étanchéité de la terrasse du bâtiment abritant l'IFSI Bicêtre (très fortes dégradations des niveaux inférieurs) et mettre en place des protections en pourtour.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La terrasse du bâtiment n'est plus étanche, ce qui provoque de très fortes dégradations des niveaux inférieurs. Il est donc nécessaire de refaire l'étanchéité de la terrasse et de mettre en place des protections en pourtour.

Description :

L' IFSI/IFAS de Bicêtre est surmonté de deux terrasses : une au-dessus du 5eme étage, la seconde au-dessus du 1er étage.

Les étanchéités de ces terrasses d'environ 800 m² sont à refaire, car malgré des réparations sommaires refaites ponctuellement, les pluies diluviennes de ce printemps ont entrainé des dégradations importantes dans les bureaux et les locaux d'enseignement qui se trouvent en dessous.

Moyens mis en œuvre :
Subvention régionale et autofinancement

Intérêt régional :
L' IFSI / IFAS Bicetre est un acteur majeur de la formation des infirmiers et des aides soignants à l'AP-HP : il forme 450 étudiants en soins infirmiers (quota de 150 par promotion), et 20 aides soignants (quota de 20 élèves pour une formation d'un an).

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires

Public(s) cible(s) :
Les étudiants en soins infirmiers et les élèves aides soignants, les formateurs et le personnel administratif et support de l'IFSI et de l'IFAS

Détail du calcul de la subvention :
Le coût total de l'opération est estimé à 323 884,50 €
Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 323 884,50 €
Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2014) est de 71,37 % arrondis à 71 %
L'assiette éligible = 323 884,50 x 71 % = 229 958 € arrondis à 229 960 €
Le calcul de la subvention régionale = 229 960 x 80 % = 183 968 €

Localisation géographique :
- LE KREMLIN-BICETRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etanchéité de la terrasse et protections en pourtour	323 884,50	100,00%
Total	323 884,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	183 968,00	56,80%
Autofinancement	139 916,50	43,20%
Total	323 884,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €
2017	133 968,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	42 034 666,00 €
2013	Indemnités de stage et remboursement de frais de transport pour les étudiants en masso-kinésithérapie et en ergothérapie	55 880,00 €
2013	Investissement et équipement en faveur des organismes dispensant des formations paramédicales et de sages-femmes et en travail social	110 286,00 €
2013	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	5 000,00 €
2013	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	264 566,00 €
2014	Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	217 596,00 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	42 238 150,00 €
2014	Indemnités de stage et remboursement de frais de transport pour les étudiants en masso-kinésithérapie et en ergothérapie	60 400,00 €
2015	Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	145 665,61 €
2015	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	42 771 150,00 €
2015	Indemnités de stage et remboursement de frais de transport pour les étudiants en masso-kinésithérapie et en ergothérapie	89 960,00 €
2015	Investissement immobilier et équipement des centres de formation en travail social	5 226,31 €
2015	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	1 444 359,50 €
2016	Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	385 816,00 €
2016	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	45 454 465,00 €
2016	Indemnités de stage et remboursement de frais de transport pour les étudiants en masso-kinésithérapie et en ergothérapie	105 160,00 €
2016	Programme Opérationnel Régional FEDER - Projets R&D&I collaborative dans les domaines de SRI-SI	247 600,00 €
	Montant total	175 457 860,92 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014074

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CTRE HOSP EPINAY S/ORGE PERRAY VAUCLUSE MISE EN SECURITE ET ACCESSIBILITE AUX NORMES PMR, LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE PROFESSIONNELLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire	16 360,00 €	80,00 %	13 088,00 €
	Montant Total de la subvention		13 088,00 €

Imputation budgétaire : 901-13-204182-113001-300
11300105- Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CTRE HOSP EPINAY S/ORGE PERRAY VAUCLUSE
Adresse administrative : CTRE HOSPITALIER VAUCLUSE
91360 EPINAY S/ORGE
Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier
Représentant : Madame Luce LEGENDRE, Directrice

N° SIRET : 26910206700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire
Rapport Cadre : CR16-106 du 17/06/2016

Objet du projet : Subvention d'investissement pour la mise en sécurité et accessibilité aux normes PMR et la lutte contre l'insalubrité et l'amélioration du cadre de vie professionnelle

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 13 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Mise en sécurité et accessibilité aux normes PMR

Lutte contre l'insalubrité et amélioration du cadre de vie professionnelle

Description :
Travaux de mise en sécurité et d'accessibilité aux normes PMR :

remplacement des deux portes principales d'accès au bâtiment, ces dernières outre une structure plus que vieillissante en bois, présentent des difficultés de fonctionnement à l'ouverture et à la fermeture.

Travaux visant à lutter contre l'insalubrité et l'amélioration du cadre de vie professionnelle :
la salle de travaux pratiques numéro 17 dénommée Salle TP N°17, présente un taux d'humidité très important et la présence de myco-organismes aux murs. L'étiologie des faits est due au dysfonctionnement de l'unique fenêtre type « vasistas » : ce dernier est défectueux et son emplacement ouvrant sur la voie publique ne permet pas la sécurité des locaux.
Il est donc proposé d'installer un nouvel ouvrant avec système d'aérateur réglable à volets intégré type « autogyre ».

Moyens mis en œuvre :
Subvention régionale et autofinancement

Intérêt régional :
Sécurité et accessibilité

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire

Public(s) cible(s) :
Les étudiants, l'équipe pédagogique et le personnel administratif.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût total de l'opération est estimé à 20 976,84 €
Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 20 976,84 €
Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2014) est de 77,66 % arrondis à 78 %
L'assiette éligible = 20 976,84 x 78 % = 16 361,94 € arrondis à 16 360 €
Le calcul de la subvention régionale = 16 360 x 80 % = 13 088 €

Localisation géographique :

- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux mise en sécurité et accessibilité et lutte contre l'insalubrité et amélioration des conditions de travail	20 976,84	100,00%
Total	20 976,84	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	13 088,00	62,39%
Autofinancement	7 888,84	37,61%
Total	20 976,84	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 000,00 €
2017	10 088,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 410 000,00 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 386 215,00 €
2015	Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	33 540,09 €
2015	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 365 000,00 €
2016	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 424 000,00 €
	Montant total	5 618 755,09 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014075

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ST DENIS CH DELAFONTAINE REMPLACEMENT DE PLUSIEURS DALLES DES FAUX PLAFONDS DU REZ-DE-CHAUSSEE, 1ER ET 2EME ETAGES ET REMPLACEMENT DES STORES EXTERIEURS A BASCULE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire	6 430,00 €	80,00 %	5 144,00 €
	Montant Total de la subvention		5 144,00 €

Imputation budgétaire : 901-13-204182-113001-300
11300105- Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ST DENIS CH DELAFONTAINE
Adresse administrative : 2 RUE DU DOCTEUR DELAFONTAINE 93205 ST DENIS CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier
Représentant : Madame Yolande DI NATALE, Directrice

N° SIRET : 26930101600011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire
Rapport Cadre : CR16-106 du 17/06/2016

Objet du projet : Subvention d'investissement pour le remplacement de plusieurs dalles des faux plafonds du Rez-de-chaussée, des 1er et 2ème étages, et des stores extérieurs à bascule

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Sécuriser l'environnement pédagogique des étudiants en soins infirmiers, des élèves puéricultrices et élèves aides-soignants, des personnels des écoles, des intervenants extérieurs dans les écoles.

Description :

La construction du bâtiment des écoles date de 1977 et est de type Pailleron.
Les dalles sont vétustes et certaines très endommagées par des dégâts des eaux notamment.
Quelques dalles sont changées au fur et à mesure de leur dégradation.
Achat de dalles spécifiques à la structure existante.
Travaux d'étanchéité de toiture.

Les stores extérieurs des fenêtres du bâtiment des écoles datent de 1977 en même temps que la construction du bâtiment des écoles.
Ils sont fortement endommagés par la vétusté ; nombre d'entre eux ne fonctionnent plus et risque de tomber et de blesser les personnes se trouvant à proximité.
Par ailleurs, en période ensoleillée les conditions de travail sont fortement dégradées pour les étudiants, personnels et intervenants extérieurs au point d'être dans l'impossibilité d'utiliser certaines salles certains jours.

Moyens mis en œuvre :
Subvention régionale et autofinancement

Intérêt régional :
Mise en sécurité des différents acteurs : étudiants, personnels, intervenants extérieurs.

Attractivité par un accueil dans des locaux propres.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire

Public(s) cible(s) :
Elèves puéricultrices, étudiants en soins infirmiers et élèves aide-soignant

Détail du calcul de la subvention :
Le coût total de l'opération est estimé à 8 037,20 €
Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 8 037,20 €
Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2014) est de 79,76 % arrondis à 80 %
L'assiette éligible = 8 037,20 x 80 % = 6 429,76 € arrondis à 6 430 €
Le calcul de la subvention régionale = 6 430 x 80 % = 5 144 €

Localisation géographique :

- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Remplacement de dalles de faux plafonds et de stores extérieurs	8 037,20	100,00%
Total	8 037,20	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	5 144,00	64,00%
Autofinancement	2 893,20	36,00%
Total	8 037,20	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 000,00 €
2018	3 144,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 720 275,00 €
2013	Investissement et équipement en faveur des organismes dispensant des formations paramédicales et de sages-femmes et en travail social	13 120,00 €
2014	Aide aux centres de planification-contraception-IVG	327 087,00 €
2014	Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	11 962,00 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 811 380,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	6 861,60 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	19 840,00 €
2015	Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	21 949,82 €
2015	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 811 380,00 €
2016	Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	15 960,00 €
2016	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 833 315,00 €
	Montant total	7 593 130,42 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014081

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDATION SANTE DES ETUDIANTS DE FRANCE DEMANDE DE SUBVENTION AFIN DE CHANGER LA CHAUDIERE DE L'IFAS DE NEUFMOUTIERS EN BRIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire	33 550,00 €	80,00 %	26 840,00 €
	Montant Total de la subvention		26 840,00 €

Imputation budgétaire : 901-13-20422-113001-300
11300105- Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONDATION SANTE DES ETUDIANTS DE FRANCE
Adresse administrative : 8 RUE DEUTSCH DE LA MEURTHE
75014 PARIS
Statut Juridique : Fondation
Représentant : Monsieur Vincent BEAUGRAND, Directeur général

Date de publication au JO : 26 mai 1923

N° SIRET : 77568300600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire
Rapport Cadre : CR16-106 du 17/06/2016

Objet du projet : Subvention d'investissement afin de changer la chaudière de l'IFAS de Neufmoutiers en Brie qui est hors service.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence à changer la chaudière avant l'arrivée de l'hiver

Objectifs :
Assurer le chauffage des locaux de l'IFAS dès l'automne 2016, pour permettre l'accueil des élèves dans des conditions correctes.

Description :

Le projet consiste à remplacer une chaudière fioul hors service par une chaudière à condensation, plus performante et plus économique en matière de consommation d'énergie.

Moyens mis en œuvre :
Subvention régionale et autofinancement

Intérêt régional :
Assurer des conditions d'accueil de qualité des élèves aides-soignants, et respecter le confort des locaux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires

Public(s) cible(s) :
Elèves aides-soignants de l'Institut de Formation Aides-Soignants

Détail du calcul de la subvention :
Le coût total de l'opération est estimé à 39 468 €
Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 39 468 €
Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2014) est de 84,52 % arrondis à 85 %
L'assiette éligible = 39 468 x 85 % = 33 547,80 € arrondis à 33 550 €
Le calcul de la subvention régionale = 33 550 x 80 % = 26 840 €

Localisation géographique :
- NEUFMOUTIERS-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Chaudière à condensation	39 468,00	100,00%
Total	39 468,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	26 840,00	68,00%
Autofinancement	12 628,00	32,00%
Total	39 468,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	16 840,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux centres de planification-contraception-IVG	217 650,00 €
2013	Aide aux établissements de prise en charge psychothérapeutique	100 000,00 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	290 750,00 €
2013	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	93 700,00 €
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	96 930,00 €
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	16 000,00 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	96 930,00 €
2015	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	90 000,00 €
2016	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	89 175,00 €
	Montant total	1 091 135,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION

AVENANT n°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016-2017 ENTRE LA REGION Ile-de-France ET POLE EMPLOI Ile-de-France PORTANT SUR LES MODALITES DE FINANCEMENT DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Entre :

La Direction Régionale Pôle emploi Ile de France
Immeuble Pluton,
3, rue Galilée
93160 NOISY LE GRAND

Représentée par le Directeur Régional Ile de France, Monsieur Philippe BEL,

Ci-après dénommée « Pôle emploi Ile-de-France »

Et

La Région Ile-de-France, dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 PARIS

Représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE
En vertu de la délibération n° CP

Ci-après dénommée « la Région »,

Les parties conviennent de ce qui suit :

APRES AVOIR RAPPELE :

Les parties ont conventionné pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017 afin de prendre en charge les coûts de formation d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture des demandeurs d'emploi déduction faite de la participation d'autres financeurs dans la limite de 2 500 000 € au titre de l'année 2016.

Afin d'assurer le financement du coût de formation de l'ensemble des demandeurs d'emploi éligibles qui ont réussi le concours de la rentrée de septembre 2016, Pôle emploi s'engage à augmenter sa participation à la politique de la Région Ile-de-France en matière de formation professionnelle.

C'est l'objet du présent avenant.

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Pôle emploi s'engage à verser une subvention complémentaire à la Région Ile-de-France aux fins de réalisation d'actions de formation visées à l'article 1er de la convention d'un montant de 421 776 euros. Le montant de la subvention de Pôle emploi pour l'année 2016 est donc fixé à 2 921 776 euros.

ARTICLE 2 :

Toutes les autres stipulations de la convention demeurent inchangées.

Fait à Paris, le en quatre exemplaires,

Pour la Région Ile-de-France
La Présidente du Conseil régional

Valérie PÉCRESSE

Pour Pôle emploi Ile-de-France,
Le Directeur régional,

Philippe BEL

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION

Places supplementaires Programme de Qualification pour la formation continue "Aide-soignant-e - Auxiliaire de puériculture" rentrée de septembre 2016

Dpt	Etablissement	Lieu de formation (si différent du centre)	Ville	Formations dispensées	Dates de rentrée		Conventionnement 2016-2017					
					Janvier	Septembre	nombre de demandeurs d'emploi minimum financés	Subvention maximum	Places supplémentaires	nombre de demandeurs d'emploi minimum financés (total)	Subvention supplémentaire	Subvention maximum (total)
75	ABC Puériculture	ABC Puériculture	PARIS	AP	X		11	53 900	-1	10		53 900
	APCS	APCS	PARIS	AS	X		60	303 000		60		303 000
	ASSISTEAL Formation	ASSISTEAL Formation	PARIS	AS	X		36	251 280		36		251 280
	ASSISTEAL Formation	ASSISTEAL Formation	PARIS	AS		X	28	195 440	19	47	132 620	328 060
	Association Institut Parmentier - IRTS Paris Ile-de-France	Association Institut Parmentier - IRTS Paris Ile-de-France	PARIS	AS		X	27	196 560	7	34	50 960	247 520
	Ecole Centrale Puériculture Paul Strauss	Ecole Centrale Puériculture Paul Strauss	PARIS	AP		X	63	368 550	12	75	70 200	438 750
	Lycée Carcado Saisseval	Lycée Carcado Saisseval	PARIS	AS		X	10	28 000		10		28 000
	Lycée Carcado Saisseval	Lycée Carcado Saisseval	PARIS	AP		X	9	54 000		9		54 000
	Lycée Rabelais - GRETA M2S	Lycée Rabelais - GRETA M2S	PARIS	AS		X	13	72 800		13		72 800
	Lycée Rabelais - GRETA M2S	Lycée Rabelais - GRETA M2S	PARIS	AP		X	8	44 800		8		44 800
TOTAL 75							**265**	**1 568 330**	**37**	**302**	**253 780**	**1 822 110**
77	Lycée Technologique Pierre de Coubertin - GRETA MTI 77	Lycée Jean Moulin (à compter de la rentrée de septembre 2015)	TORCY	AS	X		7	39 200		7		39 200
	Lycée Technologique Pierre de Coubertin - GRETA MTI 77	Lycée Jean Moulin (à compter de la rentrée de septembre 2015)	TORCY	AP	X		6	33 600		6		33 600
	Lycée Technologique Pierre de Coubertin - GRETA MTI 77	Lycée Jean Moulin	TORCY	AS		X	7	39 200	1	8	5 600	44 800
	Lycée Technologique Pierre de Coubertin - GRETA MTI 77	Lycée Jean Moulin	TORCY	AP		X	6	33 600	1	7	5 600	39 200
	Lycée Technologique Pierre de Coubertin - GRETA MTI 77	Lycée Simone Signoret	VAUX-LE-PENIL	AS		X	17	95 200	4	21	22 400	117 600
	Lycée Technologique Pierre de Coubertin - GRETA MTI 77	Lycée Simone Signoret	VAUX-LE-PENIL	AP		X	9	50 400	3	12	16 800	67 200
TOTAL 77							**52**	**291 200**	**9**	**61**	**50 400**	**341 600**
78	ACPPAV	Centre Jean Brudon	POISSY	AP		X	9	50 274	4	13	22 344	72 618
	DOMEA	DOMEA	SAINT REMY LES CHEVREUSE	AS	X		14	81 200		14		81 200
	Ecole Jeanne Blum	Ecole Jeanne Blum	JOUY EN JOSAS	AP		X	15	102 000	4	19	27 200	129 200
	Ecole Jeanne Blum	Ecole Jeanne Blum	JOUY EN JOSAS	AS	X		15	102 000		15		102 000
	Lycée Viollet Le Duc - GRETA Versailles Formation	Lycée Henri Matisse	TRAPPES	AS	X		7	39 200		7		39 200
	Lycée Viollet Le Duc - GRETA Versailles Formation	Lycée Henri Matisse	TRAPPES	AP		X	3	16 800	1	4	5 600	22 400
TOTAL 78							**63**	**391 474**	**9**	**72**	**55 144**	**446 618**
91	Lycée Robert Doisneau - GRETA de l'Essonne	Lycée Henri Poincaré	PALAISEAU	AS		X	5	28 000		5		28 000
	Lycée Robert Doisneau - GRETA de l'Essonne	Lycée Henri Poincaré	PALAISEAU	AP		X	5	28 000		5		28 000
TOTAL 91							**10**	**56 000**	**0**	**10**	**0**	**56 000**
92	AFPS	AFPS	VILLENEUVE LA GARENNE	AS		X	7	46 641	4	11	26 652	73 293
	AFPS	AFPS	VILLENEUVE LA GARENNE	AS	X		7	46 032		7		46 032
	AGESPA	AGESPA	CHATENAY MALABRY	AS		X	14	66 500	4	18	19 000	85 500
	AGESPA	AGESPA	CHATENAY MALABRY	AS	X		13	61 750		13		61 750
	IFAC	IFAC	RUEIL MALMAISON	AP	X		11	57 200		11		57 200
	IFAC	IFAC	COMBS LA VILLE	AP	X		10	52 000		10		52 000
	IFAC	IFAC	ELANCOURT	AP	X		12	62 400		12		62 400
	IFAC	IFAC	ELANCOURT	AP		X	12	62 400		12		62 400
	Lycée J. Prévert - GRETA 92 Sud	Lycée Jean-Jaurès	CHATENAY MALABRY	AP		X	9	50 400		9		50 400
	Lycée J. Prévert - GRETA 92 Sud	Lycée Etienne Jules Marey	BOULOGNE BILLANCOURT	AP		X	17	95 200	3	20	16 800	112 000
	Lycée Auguste Renoir - GRETA 92 Nord-La Défense	Lycée René Auffray	CLICHY LA GARENNE	AP		X	10	56 000		10		56 000
	Lycée Auguste Renoir - GRETA 92 Nord-La Défense	Lycée Gustave Eiffel	RUEIL MALMAISON	AS		X	9	50 400		9		50 400
	Lycée Auguste Renoir - GRETA 92 Nord-La Défense	Lycée Gustave Eiffel	RUEIL MALMAISON	AP		X	9	50 400		9		50 400
	SGM	SGM	SURESNES	AP		X	8	42 672		8		42 672
	SGM	SGM	SURESNES	AP	X		10	53 500		10		53 500
TOTAL 92							**158**	**853 495**	**11**	**169**	**62 452**	**915 947**
93	CERPE	CERPE	AUBERVILLIERS	AP		X	7	44 380		7		44 380
	Lycée Polyvalent Eugène Henaff - GRETA MTI 93	Lycée Liberté	ROMAINVILLE	AS		X	11	61 600		11		61 600
	Lycée Polyvalent Eugène Henaff - GRETA MTI 93	Lycée Henri Sellier	LIVRY GARGAN	AP		X	14	78 400		14		78 400
	Lycée Polyvalent Eugène Henaff - GRETA MTI 93	Lycée Henri Sellier	LIVRY GARGAN	AS	X		14	78 400		14		78 400
	Lycée Polyvalent Eugène Henaff - GRETA MTI 93	Lycée Hélène Boucher	TREMBLAY-EN-France	AS		X	13	72 800		13		72 800
TOTAL 93							**59**	**335 580**	**0**	**59**	**0**	**335 580**
94	Résidences Services ABCD - Abbaye des Bords de Marne	Abbaye des Bords de Marne	SAINT MAUR DES FOSSES	AS	X		29	142 100		29		142 100
	INFA	INFA	NOGENT / MARNE	AP		X	14	74 970		14		74 970
	INFA	INFA	NOGENT / MARNE	AS		X	15	93 705		15		93 705
	Lycée Polyvalent Maximilien Perret - GRETA MTI 94	Lycée Armand Guillaumin	ORLY	AS		X	18	88 200		18		88 200
	Lycée Polyvalent Maximilien Perret - GRETA MTI 94	Lycée Armand Guillaumin	ORLY	AP		X	21	102 900		21		102 900
	Lycée Polyvalent Maximilien Perret - GRETA MTI 94	Lycée Louise Michel	CHAMPIGNY / MARNE	AP	X		14	78 400		14		78 400
TOTAL 94							**111**	**580 275**	**0**	**111**	**0**	**580 275**
95	GRETA Ouest Val d'Oise	Lycée Camille Pissaro	PONTOISE	AS		X	4	22 400		4		22 400
	GRETA Ouest Val d'Oise	Lycée Camille Pissaro	PONTOISE	AP		X	4	22 400		4		22 400
	GRETA Ouest Val d'Oise	Lycée Nadia & Ferdinand Léger	ARGENTEUIL	AP		X	9	50 400		9		50 400
TOTAL 95							**17**	**95 200**	**0**	**17**	**0**	**95 200**
TOTAL Ile-de-France							**735**	**4 171 554**	**66**	**801**	**421 776**	**4 593 330**

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION

AVENANT A LA CONVENTION N° 16FCSS75001

Relative au financement des centres de formation dispensant des formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture en formation professionnelle continue

La Région Ile-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente,
En vertu de la délibération N° CP du

Ci-après dénommée « la Région »

ET

Nom du bénéficiaire : ABC Puériculture

Statut juridique :
Dont les statuts ont été publiés au journal officiel du
(Concerne uniquement les associations)
Enregistré auprès de la Préfecture de :
Adresse du siège social :
Représenté par :
Titre :
En vertu de
.....

Ci-après dénommé « *le bénéficiaire* »

APRES AVOIR RAPPELE :

La Région Ile-de-France et le bénéficiaire ont conclu le 24 septembre 2015 une convention n°16FCSS75001 relative au financement des centres de formation dispensant des formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture en formation professionnelle continue.

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire de l'institut de formation, il est proposé de baisser le nombre de places de demandeurs d'emploi minimum financés à 10 (- 1) avec le même montant de subvention maximum. Il convient donc de modifier les dispositions prévues à l'annexe 1 « Dispositions financières » à la convention.

C'est l'objet du présent avenant.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1 :

La subvention régionale s'élève à 53 900 € et permet de financer un minimum de 10 demandeurs d'emploi, répartis comme suit :

Formation	Session : janvier ou septembre	Nombre d'élèves minimum financés par la Région	Subvention régionale maximum
AP	Janvier 2016	10	53 900 €
AP	Janvier 2017	10	53 900 €

ARTICLE 2 :

Toutes les autres stipulations de la convention n°16FCSS75001 demeurent inchangées.

Fait à Paris en 3 exemplaires originaux.

Le

Pour le bénéficiaire
Nom, Prénom du signataire
Qualité
(signature et cachet)

Le

Pour la Région Ile-de-France
La Présidente du Conseil régional

ANNEXE 6 A LA DELIBERATION

DEMANDES EN REMISE GRACIEUSE EMANANT DES BOURSIERS POUR LES RENTREES DE FEVRIER 2014, SEPTEMBRE 2015 ET FEVRIER 2016 AYANT UN TROP PERCU DU MONTANT DE LA BOURSE, OBJET D'UN ORDRE DE REVERSEMENT (ABANDON, NON-CUMUL)

Numéro titre de recette émis	Montant de la bourse initiale	Type de formation	Montant de la bourse versé	Montant du Titre (montant à reverser)	Montant des pénalités retenues par le Trésor public (retard paiement)	Montant de la remise gracieuse partielle ou totale	Avis du service (accord/refus)
2062/2016	5539 €	sanitaire	1994.04 €	420.11 €		REMISE TOTALE	ACCORD
1018/2016	3212 €	sanitaire	1413.28 €	614.67 €		REMISE TOTALE	ACCORD
1032/2016	4768 €	sanitaire	2097.92 €	508.59 €		REMISE TOTALE	ACCORD
49/2015	4430 €	sanitaire	3366.80 €	447.43 €		REMISE TOTALE	ACCORD
84/2016	3212 €	sanitaire	1188.44 €	337.17 €		REMISE TOTALE	ACCORD
2813/2016	5539 €	social	3988.08 €	2610.90 €		REMISE TOTALE	ACCORD
2051/2016	4768 €	sanitaire	3099.20 €	1874.63 €		REMISE TOTALE	ACCORD
92/2016	3212 €	sanitaire	1188.44 €	1048.02 €		REMISE TOTALE	ACCORD
TOTAL	**34680 €**		**18336.20 €**	**7861.52 €**		**REMISE TOTALE**	**ACCORD**

ANNEXE 7 A LA DELIBERATION

LISTE DES ETUDIANTS
Bénéficiant d'une admission en non-valeur du titre de recette émis à leur encontre entre 2009 et 2015

TITRES	SOMMES PROPOSÉES
OR 11491935/09	123,05 €
744/2013	678,03 €
1000/2015	0,94 €
1180/2015	126,57 €
TOTAL	**928,59 €**

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-557

DU 16 NOVEMBRE 2016

LA POLITIQUE REGIONALE DE SANTE

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'ACTION REGIONALE DANS LE DOMAINE DE LA SANTE
CINQUIEME AFFECTATION

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article 4221-1 ;
VU le Code de la santé publique et notamment l'article 1424-1 ;
VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment l'article 27 ;
VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
VU la délibération n°CR 23-10 du 18 juin 2010 relative à la politique régionale de santé et la création d'un parcours d'autonomie des jeunes – aide régionale à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire pour les étudiantes et étudiants boursiers ;
VU la délibération n°CR 03-12 du 27 septembre 2012 relative à la politique régionale de santé ;
VU la délibération n°CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;
VU la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;
VU la délibération n°CR 08-16 du 18 février 2016 relative à l'engagement de la Région pour l'emploi – la Région s'engage pour l'emploi : 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
VU la délibération CR 97-16 du 17 juin 2016 relative à l'orientation pour une politique régionale de prévention santé en faveur des jeunes ;
VU la délibération CR 124-16 du 17 juin 2016 relative à la politique régionale de prévention santé,iPass contraception pour les jeunes
VU la délibération CR 141-16 du 17 juin 2016 pour une région Ile-de-France sans sida
VU la délibération n°CP 13-209 du 4 avril 2013 relative à l'adoption des conventions-type relatives aux participations régionales aux opérations, projets et programmes triennaux ;
VU la délibération n° CP 14-275 du 10 avril 2014 portant approbation de la convention type relative au contrat régional d'exercice sanitaire – appui aux praticiens ;
VU la délibération n°CP 15-320 du 17 juin 2015 portant approbation de la convention type relative à la participation régionale en investissement dans les domaines de l'action sociale et de la santé ;
VU la délibération n°CP 16-040 du 22 janvier 2016 portant attribution et affectation des avances des subventions 2016 en faveur des organismes associés à l'action régionale ;
VU le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;
VU l'avis de la commission des finances ;
VU l'avis de la commission de la santé ;
VU le rapport CP 16-557 présenté par Madame la Présidente du conseil régional d'Ile-de-France,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Dispositif « Fonds régional de résorption des déserts médicaux»

Décide de participer au titre du programme « *Renforcement de l'offre de soins »* au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **1.596.643,26 €**.

Subordonne le versement des subventions relatives aux structures d'exercice collectif à la signature, avec les bénéficiaires, de conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n°CP 15-320 du 17 juin 2015 et modifiée par les dispositions de la délibération n°CR 08-16 du 18 février 2016, et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Subordonne le versement des subventions relatives aux contrats régionaux d'exercice sanitaires à la signature, avec les bénéficiaires, de conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n°CP 14-275 et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **1.596.643,26 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale » - code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-002 (141 002) « *Renforcement de l'offre de soins* » - Action 141 002 03 « Fonds régional de résorption des déserts médicaux» du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 : Dispositif « Accès aux soins des publics spécifiques »

Décide de participer au titre du programme « *Accès aux soins des publics spécifiques »* au financement du projet détaillé en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **25.000 €**.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature, avec le bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type adoptée par délibération n°CP 15-320 du 17 juin 2015 et modifiée par les dispositions de la délibération n°CR 08-16 du 18 février 2016, et autorise la présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de **25.000 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale » - code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) «*Accès aux soins des publics spécifiques*» - Action 141 001 01 «*Accès aux soins des publics spécifiques*» du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 3 : Dispositif « Aide à la mutuelle des étudiants » - LMDE

Attribue une subvention de **1.372,67 €** au bénéficiaire LMDE pour le remboursement de l'avance opérée pour la prise en charge de la couverture santé complémentaire pour les années universitaires 2014-2015 et 2015-2016, à hauteur de 100 € maximum par étudiant boursier (échelon 0 à 4) et par année universitaire, sur la base d'un état récapitulatif, correspondant à 21 adhésions, effectuées entre le 1er juillet 2016 et le 31 août 2016 et affecte un montant d'autorisation d'engagement de **1.372,67 €** sur l'action 141 001 06 "Aide à la mutuelle des étudiants" du programme HP 41-001 *« Prévention et éducation à la santé »* de la sous-fonction 41 « Santé » du chapitre 934 « Santé et action sociale » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 4 : Dispositif « Aide à la mutuelle des étudiants » - SMEREP

Attribue une subvention de **10.900,25 €** au bénéficiaire SMEREP pour le remboursement de l'avance opérée pour la prise en charge de la couverture santé complémentaire pour l' année universitaire 2015-2016, à hauteur de 100 € maximum par étudiant boursier (échelon 0 à 4) et par année universitaire, sur la base d'un état récapitulatif, correspondant à 135 adhésions, effectuées entre le 1er juin 2016 et le 31 août 2016 et affecte un montant d'autorisation d'engagement de **10.900,25 €** sur l'action 141 001 06 "Aide à la mutuelle des étudiants" du programme HP 41-001 *« Prévention et éducation à la santé »* de la sous-fonction 41 « Santé » du chapitre 934 « Santé et action sociale » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 5 : Dispositif « Aide à la mutuelle des étudiants » - HARMONIE MUTUELLE

Attribue une subvention de **2.100 €** au bénéficiaire HARMONIE MUTUELLE pour le remboursement de l'avance opérée pour la prise en charge de la couverture santé complémentaire pour l'année 2015-2016, à hauteur de 100 € maximum par jeune apprenti ou en insertion et par an, sur la base d'un état récapitulatif, correspondant à 21 adhésions, pour la période du 1er juin 2016 au 31 août 2016 et affecte un montant d'autorisation d'engagement de **2.100,00 €** sur l'action 141 001 06 "Aide à la mutuelle des étudiants" du programme HP 41-001 *« Prévention et éducation à la santé »* de la sous-fonction 41 « santé » du chapitre 934 « Santé et action sociale » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 6 : Dispositif « Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé »

Décide de participer au titre du programme « Prévention et éducation à la santé », au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **397.300,00 €**.

Subordonne le versement de ces subventions :

- pour les subventions inférieures ou égales à 23 000 euros, au respect, par les bénéficiaires, de l'annexe financière adoptée par la délibération n°CP 13-209 du 4 avril 2013 et modifiée par les dispositions de la délibération n°CR 08-16 du 18 février 2016.
- pour les subventions supérieures à 23 000 euros, à la signature, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type adoptée par délibération n°CP 13-209 du 4 avril 2013 et modifiée par les dispositions de la délibération n°CR 08-16 du 18 février 2016, et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **397.300,00 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale » - code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé » - Action 141 001 03 « Fonds de prévention santé jeunes » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 7 : Dispositif « Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé » - Subvention de fonctionnement au CRIPS

Affecte une autorisation d'engagement de **189.000 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale » - code fonctionnel 41 « Santé » - programme HP41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé » - action 141 001 02 « CRIPS ».

Article 8 : Mise à jour et déploiement du site mobile iPass contraception

Affecte une autorisation d'engagement de 50.000,00 € disponible sur l'action 140 004 04 «Campagne Prévention - Contraception - Grossesses précoces – IVG » du programme HP 40-004 «Observatoires et organismes consultatifs » de la sous-fonction 40 « santé » du chapitre 934 « Santé et action sociale », du budget 2016.

Article 9 : Tableau des dérogations pour démarrage anticipé

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, à articles 17 et 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative aux règlement budgétaire et financier et prorogé par délibération n° CR01-16 du 21 janvier 2016.

Dossier - Code	Dossier (1)	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
16017052	Réhabilitation d'un bâtiment pour l'installation d'un cabinet médical à La-Grande-Paroisse (77)	COMMUNE DE LA GRANDE PAROISSE	01/09/2016
16015954	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Egreville (77)	COMMUNE D'EGREVILLE	01/09/2016
16015744	Prévention et sensibilisation aux risques liés aux consommations excessives d'alcool et autres produits - Toi, moi &Co	ACERMA ASS POUR LA COMMUNICATION - L'ESPACE ET LA REINSERTION DES MALADES ADDICTIFS	01/04/2016
16015550	Adaptation du projet "Body Project", programme destiné aux adolescents pour la réduction des facteurs de risque des troubles du comportement alimentaire	ASSOCIATION ENDAT	01/09/2016
16015589	Projet sur les problèmes de santé des jeunes : information, repérage et orientation des jeunes à risque de vulnérabilité	CRETEIL SOLIDARITE	01/10/2016
16015573	Projet de soutien psychologique auprès de jeunes de 16 à 26 ans en souffrance psychique, en situation de rupture, déscolarisés ou en voie de l'être	CRF - CROIX ROUGE FRANCAISE ETABLISSEMENT LA GARENNE	01/01/2016
16015564	Projet de soutien psychologique auprès de jeunes de 16 à 26 ans en souffrance psychique, en situation de rupture, déscolarisés ou en voie de l'être	CRF UNITE AIDE AUX JEUNES LE PASSAGE	01/01/2016
16013810	Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques 93 : animation de l'espace Tête à tête	DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS	01/01/2016
16015557	Projet de soutien et d'accompagnement des jeunes de 14 à 25 ans séropositifs	DESSINE-MOI UN MOUTON	01/01/2016
16015556	Projet "Le suicide n'est pas une fatalité mais le prévenir est une nécessité"	ENTR'ACTES	01/06/2016
16015928	Développement d'une approche globale de prévention santé chez les jeunes issus des quartiers défavorisés dans le 19ème arrondissement de Paris	ESPACE 19	01/09/2016

16015691	Accompagner les jeunes en souffrance pour prévenir les troubles psychiques, les conduites à risques et le décrochage scolaire	ETAP ESPACE THERAPEUTIQUE D'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE	01/09/2016
16016002	Mise en place du projet de prévention santé "Des jeunes acteurs de leur santé / estime de soi"	ODYSSEE ART	01/10/2016
16016007	Mise en place du projet "Bien Bouger, Bien Manger / Le corps et le Mouvement"	ODYSSEE ART	01/10/2016
16015579	Maintien de l'offre de consultations supplémentaires gratuites aux collégiens et mineurs vivant en foyers et consolidation de l'accueil téléphonique	PARADOXES	01/09/2016
16015786	Réalisation de représentations de spectacles-débats sur différents thèmes des conduites à risques des jeunes sur plusieurs territoires d'Ile-de-France	PT PARALLEL THEATRE	01/10/2016
16015752	Prévention des risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées chez les jeunes	RIF RESEAUX EN ILE-DE-FRANCE	01/01/2016
16015666	Projet de sensibilisation des jeunes aux questions de prévention et de promotion de la santé en Seine-Saint-Denis	SOL EN SI SOLIDARITE ENFANTS SIDA	01/01/2016
16006705	Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Juvisy-sur-Orge (91)	COMMUNE DE JUVISY SUR ORGE	02/05/2016

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-557	Budget	2016

Chapitre	**904 - Santé et action sociale**
Code fonctionnel	**41 - Santé**
Programme	**141001 - Accès aux soins des publics spécifiques**
Action	**14100101 - Accès aux soins des publics spécifiques**

Dispositif : N° 00000797 - Aide aux établissements de prise en charge des addictions

Dossier	17000026 - Développement et modernisation du parc d'automates de réduction des risques			
Bénéficiaire	R32586 - ASS SAFE			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
50 000,00 €	TTC	50 %	25 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000797 - Aide aux établissements de prise en charge des addictions	25 000,00 €

Total sur l'imputation 904 - 41 - 141001 - 14100101	25 000,00 €

Chapitre	**934 - Santé et action sociale**
Code fonctionnel	**41 - Santé**
Programme	**141001 - Prévention et éducation à la santé**
Action	**14100102 - CRIPS**

Dispositif : N° 00000152 - OA / Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida (CRIPS)

Dossier	16001527 - Subvention de fonctionnement 2016 Centre régional d'information et de prévention du Sida (CRIPS)			
Bénéficiaire	R15123 - CRIPS CENTRE REGIONAL D'INFORMATION ET DE PREVENTION DU SIDA			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	189 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 161 000,00 €	TTC	5,98 %	189 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000152 - OA / Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida (CRIPS)	189 000,00 €

Total sur l'imputation 934 - 41 - 141001 - 14100102	189 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-557	Budget	2016

Chapitre	**934 - Santé et action sociale**
Code fonctionnel	**41 - Santé**
Programme	**141001 - Prévention et éducation à la santé**
Action	**14100103 - Fonds de prévention santé jeunes**

Dispositif : N° 00000782 - Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades

Dossier	16003479 - Informer et former les jeunes de 16-35 ans à limiter l'impact sur la santé des pollutions afin de lutter contre les maladies chroniques			
Bénéficiaire	P0016708 - GC GENERATIONS COBAYES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
87 870,00 €	TTC	26,18 %	23 000,00 €	

Dossier	16013810 - Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques 93 : animation de l'espace Tête à tête			
Bénéficiaire	R2304 - DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS			
Localisation	BOBIGNY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	100 000,00 €		Code nature	65733
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
737 597,00 €	TTC	13,56 %	100 000,00 €	

Dossier	16015550 - Adaptation du projet "Body Project", programme destiné aux adolescents pour la réduction des facteurs de risque des troubles du comportement alimentaire			
Bénéficiaire	P0035498 - ASSOCIATION ENDAT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
69 168,00 €	TTC	33,25 %	23 000,00 €	

Dossier	16015556 - Projet "Le suicide n'est pas une fatalité mais le prévenir est une nécessité"			
Bénéficiaire	EX000997 - ENTR'ACTES			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
47 900,00 €	TTC	31,32 %	15 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-557	Budget	2016

Dossier	16015557 - Projet de soutien et d'accompagnement des jeunes de 14 à 25 ans séropositifs			
Bénéficiaire	EX001024 - DESSINE-MOI UN MOUTON			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
365 464,00 €	TTC	6,29 %	23 000,00 €	

Dossier	16015564 - Projet de soutien psychologique auprès de jeunes de 16 à 26 ans en souffrance psychique, en situation de rupture, descolarisés ou en voie de l'être			
Bénéficiaire	P0029453 - CRF UNITE AIDE AUX JEUNES LE PASSAGE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
194 162,00 €	TTC	11,85 %	23 000,00 €	

Dossier	16015573 - Projet de soutien psychologique auprès de jeunes de 16 à 26 ans en souffrance psychique, en situation de rupture, descolarisés ou en voie de l'être			
Bénéficiaire	P0035519 - CRF - CROIX ROUGE FRANCAISE ETABLISSEMENT LA GARENNE			
Localisation	NANTERRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
114 237,00 €	TTC	20,13 %	23 000,00 €	

Dossier	16015579 - Maintien de l'offre de consultations supplémentaires gratuites aux collégiens et mineurs vivant en foyers et consolidation de l'accueil téléphonique			
Bénéficiaire	P0015864 - PARADOXES			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 000,00 €	TTC	45 %	9 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-557	Budget	2016

Dossier	16015589 - Projet sur les problèmes de santé des jeunes : information, repérage et orientation des jeunes à risque de vulnérabilité			
Bénéficiaire	R35695 - CRETEIL SOLIDARITE			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	14 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
31 244,00 €	TTC	44,81 %	14 000,00 €	

Dossier	16015666 - Projet de sensibilisation des jeunes aux questions de prévention et de promotion de la santé en Seine-Saint-Denis			
Bénéficiaire	R1875 - SOL EN SI SOLIDARITE ENFANTS SIDA			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
66 506,00 €	TTC	34,58 %	23 000,00 €	

Dossier	16015681 - Mise en place du projet "Psy jeunes" pour une campagne de prévention en santé mentale chez les jeunes			
Bénéficiaire	P0035551 - FONDATION PIERRE DENIKER POUR LA RECHERCHE ET LA PREVENTION EN SANTE MENTALE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
80 500,00 €	TTC	28,57 %	23 000,00 €	

Dossier	16015691 - Accompagner les jeunes en souffrance pour prévenir les troubles psychiques, les conduites à risques et le décrochage scolaire			
Bénéficiaire	P0029026 - ETAP ESPACE THERAPEUTIQUE D ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
18 000,00 €	TTC	38,89 %	7 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-557	Budget	2016

Dossier	16015744 - Prévention et sensibilisation aux risques liés aux consommations excessives d'alcool et autres produits - Toi, moi &Co			
Bénéficiaire	R24807 - ACERMA ASS POUR LA COMMUNICATION - L'ESPACE ET LA REINSERTION DES MALADES ADDICTIFS			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
56 039,00 €	TTC	26,77 %	15 000,00 €	

Dossier	16015752 - Prévention des risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées chez les jeunes			
Bénéficiaire	R25557 - RIF RESEAUX EN ILE-DE-FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
164 037,00 €	TTC	12,19 %	20 000,00 €	

Dossier	16015786 - Réalisation de représentations de spectables-débats sur différents thèmes des conduites à risques des jeunes sur plusieurs territoires d'Ile-de-France			
Bénéficiaire	P0021103 - PT PARALLEL THEATRE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 500,00 €	TTC	36,07 %	11 000,00 €	

Dossier	16015928 - Développement d'une approche globale de prévention santé chez les jeunes issus des quartiers défavorisés dans le 19ème arrondissement de Paris			
Bénéficiaire	R22268 - ESPACE 19			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	22 300,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
55 660,00 €	TTC	40,06 %	22 300,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-557	Budget	2016

Dossier	16016002 - Mise en place du projet de prévention santé "Des jeunes acteurs de leur santé / estime de soi"			
Bénéficiaire	R33053 - ODYSSEE ART			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	16 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
58 880,00 €	TTC	27,17 %	16 000,00 €	

Dossier	16016007 - Mise en place du projet "Bien Bouger, Bien Manger / Le corps et le Mouvement"			
Bénéficiaire	R33053 - ODYSSEE ART			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
37 500,00 €	TTC	18,67 %	7 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000782 - Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	397 300,00 €

Total sur l'imputation 934 - 41 - 141001 - 14100103	397 300,00 €

Chapitre	**934 - Santé et action sociale**
Code fonctionnel	**41 - Santé**
Programme	**141001 - Prévention et éducation à la santé**
Action	**14100106 - Aide à la mutuelle des étudiants**

Dispositif : N° 00000790 - Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire

Dossier	16012835 - Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire des étudiants franciliens - Année universitaire 2015-2016 - Période juin/juillet/août 2016			
Bénéficiaire	R38420 - SMEREP SOC MUTUALISTE ETUDIANTS REGION PARIS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 900,25 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 900,25 €	TTC	100 %	10 900,25 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-557	Budget	2016

Dossier	16012836 - Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire des étudiants franciliens - Année universitaire 2015-2016 - Période juillet/août 2016			
Bénéficiaire	R32195 - LMDE LA MUTUELLE DES ETUDIANTS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 372,67 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 372,67 €	TTC	100 %	1 372,67 €	

Dossier	16012837 - Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire des jeunes franciliens apprentis ou en insertion - Année 2015-2016 - Période juin 2016			
Bénéficiaire	P0029676 - HARMONIE MUTUELLE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 100,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 100,00 €	TTC	100 %	2 100,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000790 - Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	14 372,92 €

Total sur l'imputation 934 - 41 - 141001 - 14100106	14 372,92 €

Chapitre	**904 - Santé et action sociale**
Code fonctionnel	**41 - Santé**
Programme	**141002 - Renforcement de l'offre de soins**
Action	**14100203 - Fonds régional de resorption des déserts médicaux**

Dispositif : N° 00000783 - Aide aux structures d'exercice collectif

Dossier	16003618 - Acquisition d'un échographe pour le centre municipal de santé du Tremblay-en-France (93)			
Bénéficiaire	R1276 - COMMUNE DE TREMBLAY EN FRANCE			
Localisation	TREMBLAY-EN-FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
50 000,00 €	HT	50 %	25 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-557	Budget	2016

Dossier	16006705 - Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Juvisy-sur-Orge (91)			
Bénéficiaire	R1133 - COMMUNE DE JUVISY SUR ORGE			
Localisation	JUVISY-SUR-ORGE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	62 500,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
250 000,00 €	HT	25 %	62 500,00 €	

Dossier	16011658 - Création d'une maison de santé pluridisciplinaire dans le 20ème arrondissement de Paris (75)			
Bénéficiaire	P0034924 - MSP MENILMONTANT			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	123 199,50 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
314 070,00 €	TTC	39,23 %	123 199,50 €	

Dossier	16013057 - Création d'une maison de santé pluridisciplinaire et universitaire à Nemours (77)			
Bénéficiaire	P0015889 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS			
Localisation	CC PAYS DE NEMOURS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	300 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 623 455,00 €	HT	11,44 %	300 000,00 €	

Dossier	16015273 - Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Cesson (77)			
Bénéficiaire	R295 - COMMUNE DE CESSON			
Localisation	CESSON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	300 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 795 000,00 €	HT	16,71 %	300 000,00 €	

Dossier	16015512 - Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Moret Loing et Orvanne (77)			
Bénéficiaire	P0034304 - COMMUNE DE MORET LOING ET ORVANNE MAIRIE			
Localisation	MORET LOING ET ORVANNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	300 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 596 000,00 €	HT	18,8 %	300 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-557	Budget	2016

Dossier	16015870 - Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Chevilly-Larue (94)			
Bénéficiaire	P0035573 - SCI CENTRE MEDICAL PASTEUR			
Localisation	CHEVILLY-LARUE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	257 250,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
735 000,00 €	TTC	35 %	257 250,00 €	

Dossier	16015954 - Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Egreville (77)			
Bénéficiaire	R383 - COMMUNE D'EGREVILLE			
Localisation	EGREVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	115 351,61 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
461 406,44 €	HT	25 %	115 351,61 €	

Dossier	16015971 - Renouvellement d'un fauteuil dentaire pour le centre municipal de santé de Bagneux (92)			
Bénéficiaire	R1011 - COMMUNE DE BAGNEUX			
Localisation	BAGNEUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 360,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 721,39 €	HT	50 %	10 360,00 €	

Dossier	16017052 - Réhabilitation d'un bâtiment pour l'installation d'un cabinet médical à La-Grande-Paroisse (77)			
Bénéficiaire	R462 - COMMUNE DE LA GRANDE PAROISSE			
Localisation	LA GRANDE-PAROISSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
200 000,00 €	HT	25 %	50 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000783 - Aide aux structures d'exercice collectif	1 543 661,11 €

Dispositif : N° 00000792 - Contrats régionaux d'exercice sanitaire - Appui aux praticiens

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-557	Budget	2016

Dossier	16016089 - Equipement d'un cabinet médical à La Ville du Bois (91)			
Bénéficiaire	P0035603 - BRAY SOPHIE			
Localisation	LA VILLE-DU-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 450,20 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 900,41 €	TTC	50 %	4 450,20 €	

Dossier	16016310 - Equipement d'un cabinet médical à Neuilly-sur-Marne (93)			
Bénéficiaire	P0035618 - GAYE NANCY			
Localisation	NEUILLY-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 602,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
21 204,00 €	TTC	50 %	10 602,00 €	

Dossier	16016319 - Equipement d'un cabinet médical à Neuilly-sur-Marne (93)			
Bénéficiaire	P0035622 - MAHENTHIRAN THADSACE			
Localisation	NEUILLY-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 602,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
21 204,00 €	TTC	50 %	10 602,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000792 - Contrats régionaux d'exercice sanitaire - Appui aux praticiens	25 654,20 €

Dispositif : N° 00000807 - Maisons médicales de garde

Dossier	16015254 - Création d'une maison médicale de garde à Montfermeil (93)			
Bénéficiaire	P0035394 - ASS DES MEDECINS DE GARDE 93 EST			
Localisation	MONTFERMEIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	27 327,95 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
72 937,00 €	TTC	37,47 %	27 327,95 €	

Total sur le dispositif N° 00000807 - Maisons médicales de garde	27 327,95 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-557	Budget	2016

Total sur l'imputation 904 - 41 - 141002 - 14100203	1 596 643,26 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000026

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION DU PARC D'AUTOMATES DE REDUCTION DES RISQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux établissements de prise en charge des addictions	50 000,00 €	50,00 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-20422-141001-300
14100101- Accès aux soins des publics spécifiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS SAFE
Adresse administrative : 11 AVENUE PORTE DE LA PLAINE
75015 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN-LOUIS BARA, PRESIDENT

Date de publication au JO : 1 novembre 1989

N° SIRET : 39506543600044

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux établissements de prise en charge des addictions
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : développement et modernisation du parc d'automates de réduction des risques

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le projet de l'association SAFE vise à favoriser la réduction des risques de contamination par le VIH et le VHC chez les usagers de drogues par voie intraveineuse. Afin de réaliser cet objectif SAFE développe l'implantation d'automates distributeurs et récupérateurs de matériel à usage unique adaptés, facilite l'accès, 7 jours sur 7 et 24h/24, au matériel stérile adapté par la diffusion de kits et de jetons via un dispositif d'automates. En parallèle, SAFE facilite la prévention par la diffusion d'outils d'éducation à la santé et l'animation d'un réseau de professionnel travaillant en première ligne.

Description :
L'association souhaite moderniser et réapprovisionner ses automates (échange de seringues et kits d'inhalationde de crack).

Intérêt régional :
Dispositif de prévention santé et de réduction des risques. Cette deuxième affectation vient compléter la première de 25 000€ adoptée par la délibération CP 16-424 du 21 septembre 2016. Cet effort supplémentaire traduit l'engagement régional " Pour une Ile-de-France sans SIDA" et tient compte des difficultés rencontrées par l'association. La région intervenant dans un champ qui ne fait pas partie de ses compétences obligatoires, l'association a été invitée à diversifier ses sources de financement pour assurer la continuité de son action. Conformément à ses engagements, la Région l'a soutenu dans cette démarche en sollicitant les conseils départementaux dont certains ont d'ores et déjà apporté une réponse positive. D'autres en revanche n'ont pas souhaité donner suite.

Par ailleurs, cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires.

Public(s) cible(s) :
Usagers de drogues par voie intraveineuse et fumeurs.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipement	50 000,00	100,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	25 000,00	50,00%
ARS	20 000,00	40,00%
Ville de Paris	5 000,00	10,00%
Total	50 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux établissements de prise en charge des addictions	100 000,00 €
2014	Aide aux établissements de prise en charge des addictions	100 000,00 €
2016	Aide aux établissements de prise en charge des addictions	25 000,00 €
	Montant total	225 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003618

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACQUISITION D'UN ECHOGRAPHE POUR LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE DU TREMBLAY-EN-FRANCE (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	50 000,00 €	50,00 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-204142-141002-300
14100203- Fonds régional de resorption des déserts médicaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TREMBLAY EN FRANCE
Adresse administrative : 18 BD DE L HOTEL DE VILLE
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur François ASENSI, Député-maire

N° SIRET : 21930073800271

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : acquisition d'un échographe pour le centre municipal de santé du Tremblay-en-France (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le pôle de santé de la commune assure des consultations médicales (médecine générale et spécialisée), des soins infirmiers et des soins dentaires. Un atelier santé ville, dont l'objectif est de réduire les inégalités d'accès aux soins, a été mis en place : il coordonne l'organisation d'actions en santé publique, notamment dans le champ des addictions, de la nutrition, de la vaccination et de l'hygiène bucco-dentaires.

7.363 patients ont été reçus en 2015, pour un nombre total de passages de 27.453.

Description :
Afin de développer et d'améliorer la qualité des soins rendus à la population, le pôle de santé souhaite se

doter d'un échographe destiné à pratiquer des examens en angéiologie et gynécologie.

Intérêt régional :
Le pôle de santé est situé dans un quartier classé politique de la ville.
Par ailleurs cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires.

Localisation géographique :
- TREMBLAY-EN-FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Echographe	50 000,00	100,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	25 000,00	50,00%
Ville du Tremblay en France	25 000,00	50,00%
Total	50 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	44 000,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	47 317,50 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	886 300,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	887 250,00 €
2014	Passerelles entreprises	44 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	44 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	24 000,00 €
2016	Passerelles entreprises	132 720,00 €
	Montant total	2 109 587,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006705

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A JUVISY-SUR-ORGE (91)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	250 000,00 €	25,00 %	62 500,00 €
	Montant Total de la subvention		62 500,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-204142-141002-300
14100203- Fonds régional de resorption des déserts médicaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JUVISY SUR ORGE
Adresse administrative : 6 RUE PIVER
91265 JUVISY S/ORGE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Robin REDA, Maire

N° SIRET : 21910326400012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Juvisy-sur-Orge (91)

Date prévisionnelle de début de projet : 2 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence à réaliser l'opération (risque de départ des soignants)

Objectifs :
Afin de faire face à la désertification médicale, la commune de Juvisy souhaite créer une MSP en rénovant l'ancienne Poste qui possède des locaux vacants.

Description :
La MSP sera composé de deux généralistes à temps plein et trois généralistes en vacation, d'un maïeuticien, d'un cardiologue, d'un orthophoniste, d'un psycho-praticien et d'un infirmier.

Les praticiens s'organiseront pour que la MSP soit ouverte le samedi matin.

Ces professionnels de santé ont choisi trois axes prioritaires, l'amélioration de la prise en charge de la

petite traumatologie et des soins non programmées, l'amélioration de la prise en charge de la pédiatrie et la réduction des hospitalisations inutiles des personnes âgées en risque de perte d'autonomie.

Intérêt régional :
La MSP est située sur un territoire fragilisé selon le zonage SROS de l'ARS de 2015.
Par ailleurs, cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 2 stagiaires.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de Juvisy-sur-Orge.

Localisation géographique :
- JUVISY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	250 000,00	100,00%
Total	250 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	62 500,00	25,00%
Fonds propres	187 500,00	75,00%
Total	250 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	62 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013057

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE ET UNIVERSITAIRE A NEMOURS (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	2 623 455,00 €	11,44 %	300 000,00 €
	Montant Total de la subvention		300 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-204142-141002-300
14100203- Fonds régional de resorption des déserts médicaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS
Adresse administrative : 41 QUAI VICTOR HUGO 77140 NEMOURS
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Madame Valérie LACROUTE, Présidente

N° SIRET : 20002324000035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : création d'une maison de santé pluridisciplinaire et universitaire à Nemours (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 octobre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le besoin d'une nouvelle organisation des soins de 1er recours à Nemours et dans l'ensemble du territoire du pays de Nemours a été identifié par les élus locaux et l'Agence régionale de santé.
Dans le cadre de l'étude d'opportunité d'un projet d'exercice regroupé et/ou coordonné, réalisée pour la communauté de communes du pays de Nemours en février 2015, ont été mis en évidence :
- des déterminants de santé de la population relativement défavorables en termes de niveaux de revenus, d'éducation et de nombre de bénéficiaires de prestations sociales ;
- un état de santé défavorable à Nemours intra-muros : indicateur de mortalité élevé, nombre important de personnes souffrant d'affections de longue durée ;
- une offre de santé déjà fragilisée pour certains professionnels de santé : médecins généralistes,

chirurgiens-dentistes ou encore kinésithérapeutes.

Description :
Face à ces constats, l'objectif de la communauté de communes du pays de Nemours est d'aménager une maison de santé pluridisciplinaire avec pour objectifs :
- favoriser l'installation de professionnels de santé ;
- améliorer l'accès aux soins ;
- améliorer la prise en charge de la population via une collaboration organisée entre les professionnels de santé ;
- participer à la création d'un pôle de santé sud Seine-et-Marne en partenariat avec la maison de santé universitaire de Fontainebleau et la future MSP de Souppes-sur-Loing.

Intérêt régional :
La maison de santé pluridisciplinaire sera située sur un territoire fragile selon le zonage SROS de l'ARS en 2015.
Par ailleurs cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires.

Localisation géographique :
- CC PAYS DE NEMOURS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière	500 000,00	19,06%
Travaux	2 123 455,00	80,94%
Total	2 623 455,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	300 000,00	11,44%
Etat	676 851,39	25,80%
Département	503 703,35	19,20%
FNADT	312 191,15	11,90%
Fonds propres	830 709,11	31,66%
Total	2 623 455,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	150 000,00 €
2018	150 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015273

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A CESSON (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	1 795 000,00 €	16,71 %	300 000,00 €
	Montant Total de la subvention		300 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-204142-141002-300
14100203- Fonds régional de resorption des déserts médicaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CESSON
Adresse administrative : 8 ROUTE DE SAINT LEU
77240 CESSON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Olivier CHAPLET, Maire

N° SIRET : 21770067300106

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Cesson (77)

Date de réalisation : 16 novembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Afin de répondre à la croissance démographique de Cesson, la commune souhaite créer une maison de santé pluridisciplinaire pour favoriser l'arriver de nouveaux professionnels de santé.

Description :
La future MSP se situera dans le quartier du centre ville et accueillera cinq médecins généralistes, deux infirmiers, une diététicienne, deux masseurs kinésithérapeutes, deux podologues, un psychomotricien, deux orthoptistes, un orthophoniste, deux psychologues et proposera environ 30 000 consultations sur site et soins à domicile.

La MSP prévoit des axes prioritaires au sein de son projet de santé, à savoir le suivi des personnes âgées, le suivi des patients souffrant de maladies chroniques, le suivi des patients en situation d'obésité et la prise en charge des patients en situation de précarité.

Les praticiens travailleront via le partage de dossiers numériques et en lien avec les différents établissements publics (PMI, centres hospitaliers, EHPAD).

Intérêt régional :
La MSP de Cesson est située sur un territoire fragilisé selon le zonage SROS de l'ARS de 2015.
Par ailleurs, cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 3 stagiaires.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune de Cesson.

Localisation géographique :
- CESSON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière	915 000,00	50,97%
Travaux	880 000,00	49,03%
Total	1 795 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	300 000,00	16,71%
Département 77	300 000,00	16,71%
DETR	200 000,00	11,14%
Fonds propres	995 000,00	55,43%
Total	1 795 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	300 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique de l'eau-Investissement	6 519,60 €
	Montant total	6 519,60 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015512

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A MORET LOING ET ORVANNE (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	1 596 000,00 €	18,80 %	300 000,00 €
	Montant Total de la subvention		300 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-204142-141002-300
14100203- Fonds régional de resorption des déserts médicaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MORET LOING ET ORVANNE MAIRIE
Adresse administrative : 26 RUE GRANDE
77250 MORET LOING ET ORVANNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Patrick SEPTIERS, Maire

N° SIRET : 20005506900013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Moret Loing et Orvanne (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le canton de Moret Loing et Orvanne se trouve actuellement dans une position de fragilité en terme de démographie médicale. Afin de freiner cette tendance et maintenir un service de santé pour sa population, la commune souhaite construire une maison de santé pluridisciplinaire.

Description :
La MSP accueillera à compter de novembre prochain cinq professionnels médicaux et quatre professionnels paramédicaux. A terme, elle pourrait accueillir d'autres spécialistes (dentistes, maïeuticiens, orthophonistes).

Les consultations se déroulent du lundi au vendredi avec des plage horaires de consultations larges, et le samedi matin.

Afin d'assurer la continuité de la prise en charge des patients, les différents professionnels de santé ont un accès partagé aux dossiers des patients via un logiciel commun. La création de la MSP permettra une coordination physique régulière autour des actes et pratiques de soins ou des situations complexes de partients, en bilatéral et multilatéral qui permettra la mise en route de protocole notamment.

Un travail en collaboration avec les différents réseaux sera éggalement organisé (EHPAD, SSIAD) pour la prise en charge des personnes âgées.

Intérêt régional :
La MSP de Moret Loing et Orvanne est située sur un territoire fragilisé selon le zonage SROS de l'ARS de 2016.
Par ailleurs, cette subvention donne lieu à l'engagement de 3 stagaires.

Public(s) cible(s) :
Les habitants du canton de Moret Loing et Orvanne

Localisation géographique :
- MORET LOING ET ORVANNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et honoraires	1 596 000,00	100,00%
Total	1 596 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	300 000,00	18,80%
DETR	511 000,00	32,02%
Emprunt	430 000,00	26,94%
Fonds propres	355 000,00	22,24%
Total	1 596 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €
2017	250 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Aide à la restauration du patrimoine protégé	184 065,00 €
2016	Construction et aménagement de médiathèques	527 400,00 €
	Montant total	711 465,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015954

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A EGREVILLE (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	461 406,44 €	25,00 %	115 351,61 €
	Montant Total de la subvention		115 351,61 €

Imputation budgétaire : 904-41-204142-141002-300
14100203- Fonds régional de resorption des déserts médicaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'EGREVILLE
Adresse administrative : 30 RUE SAINT MARTIN
77620 EGREVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pascal POMMIER, Maire

N° SIRET : 21770168900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Egreville (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence à réaliser l'opération (risque de départ des soignants)

Objectifs :
La commune d'Egreville prévoit la rénovation de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers en maison de santé pluridisciplinaire, permettant l'installation de trois médecins généralistes à terme, deux infirmiiers et deux kinésithérapeutes.

Description :
Cette maison de santé permettrait d'augmenter le nombre de consultations programmées et de mettre en place des consultations non programmées, ainsi qu'une prise en charge de visites à domicile et une collaboration pluridiscplinaire via le partage numérique des dossiers des patients.

Une attention particulière sera portée sur les patients âgés et leur maintien au domicile (prise en charge

des palie, suivi du diabète et insuffisance cardiaque).

Les médecins exerceront au tarif conventionnels en secteur 1 et pratiqueront le tiers payant.
Les consultations non programmées s'effectueront tous les matin du lundi eau vendredi de 8h à 11h ou de 9h à 12h. Les consultations sur rendez-vous auront lieues quant à elles les après-midi jusqu'à 18h ou 19h à l'exception du mercredi. Les professionnels de santé travailleront en alternance permettant ainsi une présence médicale de 8h à 20h les lundis, marids, jeudis et vendredis, de 8h à 16h les mercredis et de 8h à 14h les samedis matin.

Les professionnels de santé poursuivront leurs programmes de prévention nationale à savoir, le dépistage du cancer colorectal, la participation au réseau Sentinelles de l'INVS, la prescription de mammographies de dépistage, la pratique des FCS et la vaccinnation anti-grippale.

Intérêt régional :
La MSP d'Egreville est située sur un territoire fragilisé selon le zonage SROS de l'ARS de 2016.
Par ailleurs, cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficaire à recruter 3 stagiaires.

Public(s) cible(s) :
Habitants de la commune d'Egreville et des communes limitrophes.

Localisation géographique :
- EGREVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et honoraires	461 406,44	100,00%
Total	461 406,44	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	115 351,61	25,00%
DETR	92 281,29	20,00%
Département 77	105 000,00	22,76%
Fonds propres	125 760,54	27,26%
Réserve parlementaire	23 013,00	4,99%
Total	461 406,44	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €
2017	65 351,61 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015971

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RENOUVELLEMENT D'UN FAUTEUIL DENTAIRE POUR LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE DE BAGNEUX (92)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	20 721,39 €	50,00 %	10 360,00 €
		Montant Total de la subvention	10 360,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-204142-141002-300
14100203- Fonds régional de resorption des déserts médicaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BAGNEUX
Adresse administrative : 57 AVENUE HENRI RAVERA
92220 BAGNEUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Marie-Hélène AMIABLE, Députée-maire

N° SIRET : 21920007800216

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : renouvellement d'un fauteuil dentaire pour le centre municipal de santé de Bagneux (92)

Date de réalisation : 16 novembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le centre municipal de santé de Bagneux souhaite procéder au renouvellement d'un fauteuil omni-pratique dentaire.

Description :
Le centre municipal de santé reçoit 2 000 patients et pratique le tiers payant et des consultations de secteur 1. Le service facilite l'accès à tous les soins dentaires, notamment pour les personnes âgées, les enfants et les personnes en situation de handicap.

Le fauteuil actuel a plus de 10 ans et tombe très régulièrement en panne depuis 2015. La commune souhaite donc procéder à cette nouvelle acquisition afin de garantir l'accès aux soins dentaires à ses patients.

Intérêt régional :
Le centre communal de santé de Bagneux est situé en quartier politique de la ville.
Par ailleurs, cette subvention donne lieu à l'engagement d'un stagiaire.

Public(s) cible(s) :
Les usagers du centre de santé à savoir 2 000 patients.

Localisation géographique :
- BAGNEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipement dentaire	20 721,39	100,00%
Total	20 721,39	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	10 360,00	50,00%
Ville de Bagneux	10 361,39	50,00%
Total	20 721,39	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 360,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	10 200,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	18 520,00 €
2013	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	773 443,00 €
2013	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	408 150,00 €
2014	Aide à une résidence territoriale arts de la rue et/ou de la piste	8 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	18 520,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	250 000,00 €
2014	Stratégies territoriales de sécurité – Fonctionnement	10 000,00 €
2015	Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés	15 000,00 €
2015	Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés	36 736,00 €

2015	Soutien à la création et à la diffusion numérique	120 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	12 950,00 €
	Montant total	1 681 519,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017052

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION D'UN BATIMENT POUR L'INSTALLATION D'UN CABINET MEDICAL A LA-GRANDE-PAROISSE (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	200 000,00 €	25,00 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-204142-141002-300
14100203- Fonds régional de resorption des déserts médicaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA GRANDE PAROISSE
Adresse administrative : MAIRIE
77130 LA GRANDE-PAROISSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Emmanuel LEDOUX, Maire

N° SIRET : 21770210900018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : réhabilitation d'un bâtiment pour l'installation d'un cabinet médical à La-Grande-Paroisse (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence à réaliser l'opération (risque de départ des soignants)

Objectifs :
La commune de la Grande Paroisse souhaite réhabiliter un bâtiment communal pour la création d'un cabinet médical.

Description :
Ancien bâtiment de la poste sera rénové pour permettre le maintien et l'accueil d'un nouveau médecin généraliste.

L'aménagement au rez-de-chaussée permettra également d'accueillir à terme un podologue, un

psychologue et un cabinet d'infirmier.

Intérêt régional :
La commune de la Grande-Paroisse est située sur un territoire fragilisé selon le zonage SROS de l'ARS de 2015.
Par ailleurs, cette subvention donne lieu à l'engagemetn du bénéficiaire à recruter 2 stagiaires.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune de La Grande Paroisse.

Localisation géographique :
- LA GRANDE-PAROISSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et honoraires	200 000,00	100,00%
Total	200 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	50 000,00	25,00%
Commune	150 000,00	75,00%
Total	200 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	50 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011658

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DANS LE 20EME ARRONDISSEMENT DE PARIS (75)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	314 070,00 €	39,23 %	123 199,50 €
	Montant Total de la subvention		123 199,50 €

Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
14100203- Fonds régional de resorption des déserts médicaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MSP MENILMONTANT
Adresse administrative : 46 RUE RODIER
75009 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur KARIM SANDID, Président

Date de publication au JO : 23 avril 2016

N° SIRET : 82004414700016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : création d'une maison de santé pluridisciplinaire dans le 20ème arrondissement de Paris (75)

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'association Maison de Santé Pluridisciplinaire Ménilmontant à pour but d'améliorer les conditions d'accès à la santé des habitants du 20ème arrondissement de Paris.

Elle dispensera des consultations de premiers recours de secteur 1, proposera des visites à domicilie, et s'organisera de manière à accueillir les urgences.

Description :

La MSP accueillera quatre médecins généralistes dont deux diplômés en gynécologie, deux infirmiers et un podologue.

La MSP se fixe pluisieurs objectifs à terme; Afin d'autonomiser les patients atteints de maladies chroniques, elle souhaite créer des écoles d'éducation thérapeutique notamment. Aussi, au vu de la démographie médicale du 20ème arrondissement, elle envisage une prise en charge globale des femmes en proposant des consultations et suivis gynécologique, un accomapgnement à la sexualité et à la contraception, le suivi de grossesses, un accompagnement dans le cadre d'un recours à l'IVG et de la maltraitance faite aux femmes.

Elle envisagera aussi, une prise en charge de l'enfant dans sa globalité de la pédiatrie au jeune adulte, et proposera un accompagnement à la parentalité.

L'accessibilité à l'ensemble des soins sera assurée par la présence de professionnels de santé exerçant en secteur 1, des horaires d'ouverture étendus (8h à 20h en semaine et le samedi matin de 8h à 12h) et mettra en place une permanence des soins ambulatoires avec des consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi.

Intérêt régional :
La MSP Ménilmontant est située sur un territoire fragilisé selon le zonage SROS de l'ARS de 2016.
Par ailleurs, cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 3 stagiaires.

Public(s) cible(s) :
Les habitants du 20ème arrondissement de Paris.

Détail du calcul de la subvention :
Dépense subventionnable travaux : 225 570 €
Taux d'intervention régionale : 35 %
Montant de subvention : 78 949.50 €

Dépense subventionnable équipement : 88 500 €
Taux d'intervention régionale : 50 %
Montant de subvention : 44 250 €

Montant total de subvention : 123 199.50 €

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et honoraires	225 570,00	71,82%
Equipements	88 500,00	28,18%
Total	314 070,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	123 199,50	39,23%
ARS	74 000,00	23,56%
Fonds propres	116 870,50	37,21%
Total	314 070,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	123 199,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015870

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A CHEVILLY-LARUE (94)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	735 000,00 €	35,00 %	257 250,00 €
	Montant Total de la subvention		257 250,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
14100203- Fonds régional de resorption des déserts médicaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SCI CENTRE MEDICAL PASTEUR
Adresse administrative : 24 RUE PASTEUR
94450 CHEVILLY LARUE
Statut Juridique : Société Civile Immobilière
Représentant : Monsieur RAGU, Gérants

Objet : NC

N° SIRET : 44375706700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Chevilly-Larue (94)

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La SCI du centre médical Pasteur souhaite lancer des travaux de rénovation et de mises aux normes d'un ancien bâtiment en vue de la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire.
La MSP sera gérée par la SISA MSP Pasteur qui regroupe onze professionnels de santé.

Description :
La MSP aura pour objectifs de faciliter l'accès aux soins pour la population, proposer des soins coordonnés, répondre aux problématiques territoriales de santé et attirer des médecins pour pérenniser l'offre de soins sur la ville.

Elle accueillera quatre médecins généralistes, un dentiste, un ORL, un rthumatologue, deux infirmiers, deux orthophonistes et un maïeuticien.

La MSP sera ouverte tous les jours ouvrables ainsi que le samedi matin et permettra de gérer les urgences non programmées. Les soins infirmiers seront réalisés de façon continue 24h sur 24h sous forme d'astreinte hebdomadaire.

Les praticiens souhaitent mettre en place le partage des dossiers informatisé pour faciliter la prise en charge globale du patient avec l'établissement d'un projet de soins personnalisé.

La MSP travaillera également en coordination interne via la mise en place de réunions pluri-professionnelles et externes en lien avec les acteurs locaux et nationaux de santé dans le cadre d'actions de projet de soins. De fait, au vue de la démographie de Chevilly-Larue, la MSP souhaite se concentrer dans un premier temps, sur la prise en charge des personnes âgées, la prise en charge en oncologie et la prévention et éducation à la santé des jeunes.

Intérêt régional :
La MSP Pasteur est située sur un territoire fragilisé selon le zonage SROS de l'ARS de 2015.
Par ailleurs, cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 3 stagiaires.

Public(s) cible(s) :
Habitants de la commune de Chevilly-Larue et communes limitrophes.

Localisation géographique :
- CHEVILLY-LARUE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	735 000,00	100,00%
Total	735 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	257 250,00	35,00%
Emprunt	400 000,00	54,42%
Fonds propres	77 750,00	10,58%
Total	735 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	57 250,00 €
2017	200 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016089

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EQUIPEMENT D'UN CABINET MEDICAL A LA VILLE DU BOIS (91)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats régionaux d'exercice sanitaire - Appui aux praticiens	8 900,41 €	50,00 %	4 450,20 €
	Montant Total de la subvention		4 450,20 €

Imputation budgétaire : 904-41-20421-141002-300
14100203- Fonds régional de resorption des déserts médicaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BRAY SOPHIE
Adresse administrative : 1 ALLEE ROSA BONHEUR
91120 PALAISEAU
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET : 79378748200033

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats régionaux d'exercice sanitaire - Appui aux praticiens
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : équipement d'un cabinet médical à La Ville du Bois (91)

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Dans le cadre du Fonds régional de résorption des déserts médicaux, la Région apporte un soutien financier à l'installation de Mme Sophie BRAY, médecin généraliste, dans la commune de la Ville du Bois (91).
La commune est répertoriée comme territoire fragile au titre de la démographie médicale dans le zonage arrêté par l'Agence régionale de santé en mars 2015.

Description :
Mme Sophie BRAY souhaite acquérir le matériel nécessaire à son installation et à l'exercice de sa discipline :
- matériel bureautique : ordinateur
- matériel médical : oxymètre, thermomètre, divan d'examen

L'arrivée de cette profesionnelle de santé va permettre l'amélioration de l'accès aux soins des habitants de la Ville-du-Bois (91).

Moyens mis en œuvre :
Moyens matériels : achat des équipements nécessaires à la mise en place du cabinet de médecin généraliste.

Intérêt régional :
Renforcement de l'accès aux soins dans une zone fragile au titre de la démographie médicale.

Public(s) cible(s) :
Le public cible est celui des habitants de la commune de la Ville-de-Bois, soit environ 7 300 personnes.

Localisation géographique :
- LA VILLE-DU-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements	8 900,41	100,00%
Total	8 900,41	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	4 450,20	50,00%
Emprunt	4 450,21	50,00%
Total	8 900,41	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	4 450,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016310

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EQUIPEMENT D'UN CABINET MEDICAL A NEUILLY-SUR-MARNE (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats régionaux d'exercice sanitaire - Appui aux praticiens	21 204,00 €	50,00 %	10 602,00 €
	Montant Total de la subvention		10 602,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-20421-141002-300
14100203- Fonds régional de resorption des déserts médicaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GAYE NANCY
Adresse administrative : 2 PLACE DU BOIS MADAME
77500 CHELLES
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : Madame NANCY GAYE, Madame

Objet : NC

N° SIRET : 50272390100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats régionaux d'exercice sanitaire - Appui aux praticiens
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : équipement d'un cabinet médical à Neuilly-sur-Marne (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Dans le cadre du fonds régional de résorption des déserts médicaux, la Région apporte un soutien financier à l'installation de Mme GAYE, médecin généraliste, dans la commune de Neuilly-sur-Marne (93), en collaboration avec un autre médecin généraliste.

La commune est répertoriée comme territoire déficitaire au titre de la démographie médicale dans le zonage arrêté par l'Agence régionale de santé en mars 2015.

Description :
Mme GAYE souhaite acquérir des équipements matériels, mobiliers et informatiques pour son cabinet

qu'elle partagera avec un autre médecin généraliste.

Moyens mis en œuvre :
Moyens matériels : Oxymètre, thermomètre, table d'examen, équipements mobiliers, bureau....

Intérêt régional :
Renforcement de l'accès aux soins dans une zone déficitaire du point de vue de la démographie médicale.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune de Neuilly-sur-Marne et des communes limitrophes, soit environ 55 000 personnes.

Localisation géographique :
- NEUILLY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements	21 204,00	100,00%
Total	21 204,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	10 602,00	50,00%
fonds propres	10 602,00	50,00%
Total	21 204,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 602,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016319

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EQUIPEMENT D'UN CABINET MEDICAL A NEUILLY-SUR-MARNE (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats régionaux d'exercice sanitaire - Appui aux praticiens	21 204,00 €	50,00 %	10 602,00 €
	Montant Total de la subvention		10 602,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-20421-141002-300
14100203- Fonds régional de resorption des déserts médicaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAHENTHIRAN THADSACE
Adresse administrative : 4 AVENUE ROBERT FLAMANT
77400 LAGNY SUR MARNE
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : Madame THADSACE MAHENTHIRAN, Madame

Objet : NC

N° SIRET : 50369672600028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats régionaux d'exercice sanitaire - Appui aux praticiens
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : équipement d'un cabinet médical à Neuilly-sur-Marne (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Dans le cadre du fonds régional de résoprtion des déserts médicaux, la Région apporte un soutien financier à l'installation de Mme MAHENTHIRAN, médecin généraliste, dans la commune de Neuilly-sur-Marne (93), en collaboration avec un ature médecin généraliste.

Description :
mme MAHENTHIRAN souhaite acquérir des équipements métériels, mobiliers et inforamtiques pour son cabinet qu'elle partagera avec un autre médecin généraliste.

Moyens mis en œuvre :

Moyens matériels : Oxymètre, thermomètre, table d'exament, équipements mobiliers, bureau....

Intérêt régional :
Renforcement de l'accès aux soins dans une zone déficitaire du point de vue de la démographie médicale.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune de Neuilly-sur-Marne et des communes limitrophes, soit environ 55 000 personnes.

Localisation géographique :
- NEUILLY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements	21 204,00	100,00%
Total	21 204,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	10 602,00	50,00%
Fonds propres	10 602,00	50,00%
Total	21 204,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 602,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015254

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UNE MAISON MEDICALE DE GARDE A MONTFERMEIL (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Maisons médicales de garde	72 937,00 €	37,47 %	27 327,95 €
	Montant Total de la subvention		27 327,95 €

Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
14100203- Fonds régional de resorption des déserts médicaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS DES MEDECINS DE GARDE 93 EST
Adresse administrative : 63 AVENUE DE SEVIGNE
93390 CLICHY SOUS BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur NAJIB LAGHMARI, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 82179406200017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Maisons médicales de garde
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : création d'une maison médicale de garde à Montfermeil (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Afin de proposer une permanence des soins aux habitants des communes de Montfermeil, Clichy-sous-Bois, le Raincy, Coubron et Livry-Gargan et soulager le service des urgences de l'hôpital Le Raincy-Montfermeil, l'association MMG 93 souhaite créer une maison médicale de garde ouverte de 20h à 00h les jours de semaine, de 12h à 00h le samedi et de 8h à 00h le dimanche.

Description :
La maison médicale de garde sera implantée sur le site hospitalier, à 80 mètres de l'entrée des urgences. Les patients pourront s'y rendre d'eux-mêmes, être réorientés par les urgences ou adressés par le 15.
Afin de mener à bien ce projet, la réhabilitation du logement de l'ancien directeur de l'hôpital sera menée à compter du dernier trimestre 2016 (création d'un cabinet de consultation, d'une salle d'attente, de locaux

sanitaires et d'un local de stockage). Ce programme de travaux sera complété par l'acquisition des équipements médicaux, mobiliers et informatiques nécessaires à la prise en charge des patients.

Intérêt régional :
La maison médicale de garde sera située sur un territoire déficitaire selon le zonage SROS de l'ARS en 2015 mais également dans un quartier classé politique de la ville.
Par ailleurs cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires.

Localisation géographique :
- MONTFERMEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	60 937,00	83,55%
Equipements	12 000,00	16,45%
Total	72 937,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	27 327,95	37,47%
Hôpital Montfermeil	34 956,00	47,93%
ARS	10 653,05	14,61%
Total	72 937,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	27 327,95 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16001527

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2016 CENTRE REGIONAL D'INFORMATION ET DE PREVENTION DU SIDA (CRIPS)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
OA / Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida (CRIPS)	3 161 000,00 €	5,98 %	189 000,00 €
	Montant Total de la subvention		189 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100102- CRIPS

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CRIPS CENTRE REGIONAL D'INFORMATION ET DE PREVENTION DU SIDA
Adresse administrative : 33 AVENUE DU MAINE
75755 PARIS 15 CEDEX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN SPRIRI, Président

Date de publication au JO : 10 janvier 0001

N° SIRET : 35400068900035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : OA / Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida (CRIPS)
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	189 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida (CRIPS)	3 613 000,00 €
2014	OA / Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida (CRIPS)	3 463 000,00 €
2015	OA / Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida (CRIPS)	3 323 000,00 €
2016	OA / Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida (CRIPS)	2 971 340,00 €
	Montant total	13 370 340,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013810

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISSION METROPOLITAINE DE PREVENTION DES CONDUITES A RISQUES 93 : ANIMATION DE L'ESPACE TETE A TETE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	737 597,00 €	13,56 %	100 000,00 €
	Montant Total de la subvention		100 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-65733-141001-300
14100103- Fonds de prévention santé jeunes

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS
Adresse administrative : 3 ESPLANADE JEAN MOULIN
93006 BOBIGNY CEDEX
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur STEPHANE TROUSSEL, Président

N° SIRET : 22930008201453

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques 93 : animation de l'espace Tête à tête

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action se déroulant sur toute l'année.

Objectifs :
La structure travaille sur différentes catégories de conduites à risques : usages problématiques de substances psychoactives diverses, comportements sexuels à risques (absence de protection, conduites pré-prostitutionnelles, influence de la pornographie), usages problématiques de technologies de l'information et de la communication, exposition délibérée ou non à des dangers physiques et/ou pénaux (mises en danger de soi, conduites délictueuses, entrée dans les trafics), décrochages scolaire, social, identitaire.

L'équipe de la MMPCR 93 intervient auprès des jeunes du département dans un accueil accessible sans rendez-vous pour échanger sur leurs difficultés, avec l'espace de prévention du Tête à Tête situé dans le centre commercial Rosny2. C'est un concept de prévention innovant, un espace d'information, de prévention et d'écoute pour les 13/25 ans.
Ses objectifs sont d'apporter une réponse à toute question relative à la sexualité, à l'usage de substances psychoactives, l'utilisation des écrans, les violences, le mal-être … et de faire prendre conscience des risques liés à certaines conduites.

Description :
L'espace Tête à Tête propose aux jeunes :
- un accueil spontané : animé par une équipe de professionnels en prévention des conduites à risques, le Tête à Tête assure une mission de service public et offre toute l'année, du lundi au samedi de 10 h à 18 h 30, un accueil libre, anonyme et sans condition. Le public trouve au sein de cet espace original, de l'information, une écoute et une orientation en matière de prévention, de sexualité, de drogues, de mal-être, et de violences. Des expositions, des rendez-vous (débats, rencontres, projections ; etc.), des outils multimédias et des supports pédagogiques sont proposés pour échanger sur ces sujets. Au-delà, des échanges avec les intervenants, les jeunes trouvent également à leur disposition de la documentation, du matériel de prévention, des expositions, des outils multimédias et vidéo, ainsi que des supports ludiques et pédagogiques.

- des actions d'animation collectives : tout au long de l'année, les structures scolaires (Collège, Lycée, CFA, etc.) et hors scolaires (PIJ, BIJ, Missions locales, PJJ, Associations, IME et CAT, club de prévention, etc.) du département de la Seine-Saint-Denis et des départements limitrophes, sont reçues lors de séances d'information et de prévention collectives, à destination de leurs groupes d'adolescents et de jeunes adultes (13-25 ans), sur les problématiques liées à la sexualité et aux consommations de produits psychoactifs, aux violences, à l'estime de soi et la valorisation du bien-être, l'usages des écrans, les discriminations …
En direction du public spécifique d'IME (Institut médico-éducatif), les actions sont adaptées, élaborées en collaboration avec les équipes éducatives de ces structures. Pour chaque groupe (10 à 12 personnes), 3 à 5 séances d'une 1h30, sont proposées.

- des événements thématiques : il s'agit d'expositions thématiques et interactives ou parcours ludiques organisés au sein de l'espace, d'une durée de 12 mois environ, échelonnées sur 2 années, qui ont pour objectifs d'apporter un éclairage sur une problématique spécifique, et d'informer les jeunes et le grand public de passage dans le centre commercial. Ces événements permettent également de recueillir des données et des témoignages du public, d'échanger les expériences entre professionnels, de construire de nouveaux partenariats, et d'instaurer une dynamique de travail collectif au sein de l'équipe.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains : équipe de 19 salariés + intervenants et prestataires extérieurs sollicités
Moyens matériels : outils de prévention, développement du site internet ...

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires.

Public(s) cible(s) :
L'espace Tête à Tête draine un large public issu du département de Seine-Saint-Denis et de Paris.
L'espace Tête à Tête a accueilli, en 2015, 16 485 visiteurs, dont 15 206 jeunes et 1 279 professionnels. La moyenne mensuelle est de 1 374 passages. 12 508 visiteurs ont été rencontrés en accueil spontané et 3 977 en actions collectives.

Localisation géographique :

- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	5 500,00	0,75%
Prestations de service	104 000,00	14,10%
Locations	230 000,00	31,18%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 000,00	1,36%
Publicité, publications, relations publiques	3 700,00	0,50%
frais de personnel	384 397,00	52,11%
Total	737 597,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	100 000,00	13,56%
ARS	45 000,00	6,10%
MILDECA	30 000,00	4,07%
Fonds propres	562 597,00	76,27%
Total	737 597,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €
2017	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	1 000 000,00 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	5 324 053,00 €
2013	Animation régionale en direction des acteurs de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale	47 000,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	174 162,60 €
2013	Equipements pédagogiques dans les EPLE	1 300 000,00 €
2013	Fret - Gérer les flux dans les zones urbaines denses	35 000,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	31 200 000,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	139 200,00 €
2013	Politique énergie climat	50 000,00 €
2013	Réalisation de maisons de l'environnement et du développement durable	946 496,69 €
2013	Réseaux d'initiative publique (collectivités)	5 400 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	257 500,00 €

2013	Sécurité routière - Actions visant à renforcer la sécurité des piétons	1 188 546,00 €
2013	Soutien aux structures de prévention	250 000,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	34 000,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 085 000,00 €
2014	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	374 650,00 €
2014	Animation régionale en direction des acteurs de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale	42 000,00 €
2014	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	27 600,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	865 154,43 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	14 877 100,00 €
2014	Politique énergie climat	252 600,00 €
2014	Réseaux d'initiative publique (collectivités)	400 000,00 €
2014	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	1 017 500,00 €
2014	Sécurité routière - Actions visant à renforcer la sécurité des piétons	243 600,00 €
2014	Soutien aux structures de prévention	235 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	500 000,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 100 000,00 €
2015	Aménagement des infrastructures routières départementales	576 000,00 €
2015	Animation régionale en direction des acteurs de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale	42 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	717 224,00 €
2015	E-administration	60 000,00 €
2015	Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CR46-14)	20 000,00 €
2015	Equipements pédagogiques dans les EPLE	455 040,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	4 958 012,67 €
2015	Organismes intermédiaires POR 2014-2020 Fonctionnement	950 000,00 €
2015	Plan Piscines Régional	1 920 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	60 000,00 €
2015	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	235 000,00 €
2015	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	11 452 504,00 €
2015	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	1 072 000,00 €
2015	Soutien au haut débit et ressources numériques au développement des TICE	96 000,00 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	5 000,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	450 000,00 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 015 000,00 €
2016	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	927 500,00 €
2016	Soutien aux actions en faveur de la lutte contre la pollution	38 500,00 €
2016	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	450 000,00 €
2016	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 100 000,00 €
	Montant total	94 788 243,39 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003479

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : INFORMER ET FORMER LES JEUNES DE 16-35 ANS A LIMITER L'IMPACT SUR LA SANTE DES POLLUTIONS AFIN DE LUTTER CONTRE LES MALADIES CHRONIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	87 870,00 €	26,18 %	23 000,00 €
	Montant Total de la subvention		23 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Fonds de prévention santé jeunes

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GC GENERATIONS COBAYES
Adresse administrative : 50 RUE DES TOURNELLES
75003 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MARIELLE LAUTROU, Présidente

Date de publication au JO : 7 novembre 2009

N° SIRET : 51792132600024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : projet d'information et de formation des jeunes franciliens sur l'impact sur la santé de la pollution afin de lutter contre les maladies chroniques

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif global du projet est de poursuivre la démarche de sensibilisation des jeunes aux liens entre pollutions et santé. Il s'agit de déployer sur le territoire une communauté de jeunes engagés qui se forment et forment leurs pairs aux solutions, afin de favoriser la prise de conscience et l'évolution des pratiques. Cela permettra de réduire l'épidémie de maladies chroniques.
Afin de toucher de nouveaux jeunes, le projet vise à poursuivre la communication auprès du grand public au travers des campagnes d'information (conférences, ateliers et stands), du site internet et des

publications.

Description :
Il est prévu des rencontres du groupe de bénévoles (une par mois), 2 grandes campagnes d'un mois chacune (l'une sur l'alimentation et l'autre sur le bien-être), 3 conférences lycées, 15 ateliers "Do it yourself", des rencontres dans le cadre du campus avec un ouvrage de synthèse publié, un stand à Solidays et un autre à la fête de l'humanité.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains : 2 salariés à temps plein (+ 1 chargé de communication envisagé), 3 volontaires en service civique + bénévoles + partenaires.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le projet envisage de toucher en 2016 30 000 franciliens par le biais des campagnes de sensibilisation, 20 000 personnes par le site internet, 10 000 personnes aux festivals, 700 personnes via les conférences, les ateliers et le campus, et une centaine de bénévoles impliqués dans au moins une action.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable, ne sont pas prises en compte les dépenses liées aux salaires et charges afférents aux emplois tremplins régionaux.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	9 000,00	7,01%
Services externes dont locations	6 500,00	5,06%
Autres services externes	19 620,00	15,27%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	50 750,00	39,50%
frais de personnel	2 000,00	1,56%
emploi tremplin (salaire et charges)	40 600,00	31,60%
Total	128 470,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	23 000,00	17,90%
Région emploi tremplin(att)	25 000,00	19,46%
rémunération de services	6 970,00	5,43%
Ministère Jeunesse et sports - FEJ (ATT)	10 000,00	7,78%
Mairie de Paris (EC)	12 000,00	9,34%
Subventions privées	51 500,00	40,09%
Total	128 470,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	23 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	23 000,00 €
2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	30 000,00 €
	Montant total	53 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015550

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ADAPTATION DU PROJET "BODY PROJECT", PROGRAMME DESTINE AUX ADOLESCENTS POUR LA REDUCTION DES FACTEURS DE RISQUE DES TROUBLES DU COMPORTEMENT ALIMENTAIRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	69 168,00 €	33,25 %	23 000,00 €
	Montant Total de la subvention		23 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Fonds de prévention santé jeunes

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION ENDAT
Adresse administrative : 4A RUE VIGEE LEBRUN
75015 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur PATRICK DECROIX, Président

Date de publication au JO : 30 août 2008

N° SIRET : 50876398400038

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : adaptation du projet "Body Project", programme destiné aux adolescents pour la réduction des facteurs de risque des troubles du comportement alimentaire

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action démarrant dès la rentrée scolaire.

Objectifs :
Ce projet de recherche a pour but d'adapter un programme de prévention développé aux Etats-Unis, le « Body Project », pour une population d'adolescents. Le programme a pour objectif de réduire les facteurs de risque qui favorisent l'apparition des troubles du comportement alimentaire. Les facteurs de risque les plus souvent retrouvés chez les personnes atteintes de troubles du comportement alimentaire sont

l'internalisation de l'idéal de minceur, l'insatisfaction corporelle, une mauvaise estime de soi et des affects négatifs. La réduction de ces facteurs de risque se fait par le développement d'une image corporelle positive et par le refus de l'idéal de minceur. Le choix s'est porté sur ce programme car c'est le programme de prévention qui a obtenu le plus de résultats positifs quant à la réduction des facteurs de risque.

- Renforcer les compétences psychosociales et réduire les facteurs de risque des troubles du comportement alimentaire des adolescents par des actions participatives afin de prévenir l'apparition de troubles du comportement alimentaire.
- Améliorer les connaissances et les pratiques éducatives positives des parents et de la communauté éducative (enseignants, infirmiers, CPE, proviseur et personnels de cantine) afin de renforcer les facteurs de protection vis-à-vis des troubles du comportement alimentaire des adolescents.
- Repérer et orienter les adolescents présentant des troubles du comportement alimentaire s'ils sont en demande.

Description :
Le programme de prévention pour les adolescents comporte 4 séances d'une heure chacune réparties sur 4 semaines consécutives. Les adolescents sont répartis en deux groupes selon leur sexe. Deux intervenants formés au programme animent les séances. Chaque séance porte sur un thème spécifique en lien avec les facteurs de risque des troubles du comportement alimentaire. Les séances comportent des temps d'échanges entre les intervenants et les adolescents et des temps d'exercices. Les intervenants proposent des exercices à faire à domicile entre chaque séance pour établir une continuité entre les séances. Le contenu précis de chaque séance est réparti comme suit :
- Séance 1 « Prise de conscience de l'idéal de minceur »
- Séance 2 « Actions contre l'idéal de minceur »
- Séance 3 « Amélioration de la satisfaction corporelle »
- Séance 4 « Projet pour le futur » ou comment mieux vivre avec son corps et éviter les préoccupations sur son image corporelle.

Pour les parents et la communauté éducative, les deux intervenants qui animent la séance donnent des informations sur les troubles du comportement alimentaire aux parents. Les intervenants procurent aussi des conseils et réalise des échanges sur les pratiques éducatives.

Afin de repérer et d'adresser à des professionnels les adolescents qui présentent des symptômes des troubles du comportement alimentaire, des échelles standardisées sont remplies par les adolescents au début de la première séance du programme de prévention. Il s'agit des mêmes échelles qui permettent d'évaluer l'efficacité du programme. La cotation de ces échelles et la comparaison avec ses normes permet de repérer les adolescents présentant des symptômes. Un entretien avec un psychologue est alors proposé aux adolescents repérés qui sont libres de l'accepter ou de le refuser.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains : coordinatrice, psychologue clinicienne (en thèse) + stagiaires en psychologie clinique, mi-temps secrétariat.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le programme s'adresse à des collégiens et lycéens d'Ile-de-France ; c'est à cette période de la vie que les troubles du comportement alimentaire se développent le plus souvent.
Le projet vise 432 élèves, 864 parents d'élèves et 10% du personnel des établissements scolaire (7 établissements). Le projet se déroule au sein des établissements scolaires ciblés par le rectorat de Paris et l'ARS. Les adolescents sont pris en charge pendant une heure par semaine durant leur temps scolaire.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	3 500,00	5,06%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 000,00	7,23%
Déplacements, missions et réceptions	2 135,00	3,09%
frais de personnel	58 533,00	84,62%
Total	69 168,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région idf	23 000,00	33,25%
Ministère de l'éducation et de la recherche	14 000,00	20,24%
Aides privées	32 168,00	46,51%
Total	69 168,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	11 500,00 €
2017	11 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015556

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROJET "LE SUICIDE N'EST PAS UNE FATALITE MAIS LE PREVENIR EST UNE NECESSITE"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	47 900,00 €	31,32 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Fonds de prévention santé jeunes

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ENTR'ACTES
Adresse administrative : 5 BIS BOULEVARD DE VALMY
92700 COLOMBES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Christian LUJAN, Président

Date de publication au JO : 30 octobre 1996

N° SIRET : 41093154700021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : projet "Le suicide n'est pas une fatalité mais le prévenir est une nécessité"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action démarrant dès juin 2016.

Objectifs :
L'association ENTR'ACTES souhaite améliorer sa capacité de réponses aux multiples demandes qui lui parviennent sur la Boucle Nord des Hauts-de-Seine et sur le territoire de la Communauté de communes Haut Val d'Oise, afin d'intervenir sur la prévention des troubles psychologiques et les conduites à risque et de répondre au mal-être (idéation suicidaire, marginalisation, conduites addictives, conflits et problèmes familiaux, troubles alimentaires, séparation, …).
Les objectifs de ce projet sont de :

- Prendre en compte des personnes en souffrance et l'entourage familial, social ou éducatif ;
- Soutenir et accompagner des actions locales de prévention et de postvention répondant à des besoins ou des attentes identifiées par les acteurs de première ligne, en complémentarité des structures d'urgence et de crise ;
- Contribuer à l'organisation d'une offre structurée et cohérente sur les questions relatives au suicide et à sa prévention, en lien avec le Comité Régional Ile de France et l'Union Nationale de Prévention du Suicide.

Description :
Accueil, Ecoute et consultations :
- Accueil et soutien à des personnes en crise suicidaire et/ou aux familles et à l'entourage, en lien avec les services de soins (Hôpitaux, médecins, réseau de soins,…) au bénéfice de 56 personnes correspondant à 28 situations individuelles et/ou familiales (280h d'intervention).

Information – sensibilisation (140 heures d'intervention) :
- Organisation de 3 manifestations grand public à Colombes, Nanterre et Beaumont/Oise : « Le suicide en face » ou exposition BD « Vivre ? » et rencontres débats à l'occasion de la Journée Mondiale de Prévention du Suicide en septembre 2016 ou de la Journée Nationale de Prévention 2017 : 420 personnes – étudiants, lycéens, habitants, élus et professionnels. Des jeunes, élèves et des étudiants, sont associés à l'organisation et à la réalisation de ces manifestations.
- Intervention auprès de groupes de parole de parents sur la thématique du suicide et de sa prévention
- Approfondissement sur le suicide et sa prévention auprès de groupes d'élèves volontaires de la Section ST2S et futurs professionnels paramédicaux et sociaux (6 lycéens – 4 rencontres)
- Ateliers d'échanges et d'expression auprès de séniors en lien avec La Lumière de Colombes, quartier des Fossés-Jean, ainsi que le CLIC et le Service intergénérationnel (2 groupes de 6 à 12 personnes – rencontres sur 5 séances par groupe).

Interventions communautaire en préventions du suicide : (81 h d'intervention)
--> A Colombes et Beaumont/Persan (24 personnes) :
- Evaluation collective des questions, difficultés et ressources avec des acteurs du territoire (3 rencontres)
- Action de sensibilisation auprès de professionnels de première ligne : animateurs, travailleurs sociaux, professionnels éducatifs, professionnels médicaux (4 temps de travail)
- Elaboration d'un protocole et d'un guide, ainsi que de dispositions à l'échelle des institutions participant au projet, pour prendre en compte des situations avec risque suicidaire (4 temps de travail).
--> A Nanterre (15 personnes) : suivi de la mise en œuvre du protocole, articulation avec les structures de soins et prise en compte de situations de jeunes présentant des comportements avec risque suicidaire : 5 rencontres coordonnées par 2 intervenants (15 heures).

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains : coordinateur, psychologues, psychosociologues, secrétaire, salariés de l'association.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
540 personnes sont concernées par ce projet : plus de 50% de jeunes de 15 à 35 ans, environ 50% issus de territoires prioritaires politique de la ville (Colombes, Nanterre et Villes limitrophes et Beaumont/Oise – Persan).

Détail du calcul de la subvention :
Les dépenses liées aux emplois tremplin sont déduites de la base subventionnable.

Localisation géographique :
- COLOMBES

- NANTERRE
- BEAUMONT-SUR-OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	1 200,00	2,33%
Services externes (dont locations)	4 500,00	8,74%
Autres services externes	6 900,00	13,40%
Impôts et taxes	100,00	0,19%
Frais de personnel	35 200,00	68,35%
emploi tremplin	3 600,00	6,99%
Total	51 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région idf	15 000,00	29,13%
Politique de la ville (EC)	2 000,00	3,88%
Education nationale (EC)	200,00	0,39%
ARS (EC)	5 000,00	9,71%
Emploi tremplin (ATT)	2 500,00	4,85%
Départements 92 et 95 (EC)	6 000,00	11,65%
Communes Colombes et Nanterre (EC)	4 000,00	7,77%
CAF (EC)	3 000,00	5,83%
Hôpitaux (EC)	1 000,00	1,94%
Organismes privés	9 600,00	18,64%
autres prestations de service	3 200,00	6,21%
Total	51 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 000,00 €
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	7 200,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	10 000,00 €
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	10 000,00 €
2013	Soutien à la médiation	6 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	2 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	11 000,00 €
2014	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	7 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt	8 000,00 €

	régional	
2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	10 000,00 €
2015	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	5 250,00 €
2015	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	10 000,00 €
2015	Soutien aux actions multi-territoires en Politique de la ville	10 000,00 €
2016	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	4 700,00 €
	Montant total	101 150,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015557

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROJET DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DE 14 A 25 ANS SEROPOSITIFS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	365 464,00 €	6,29 %	23 000,00 €
	Montant Total de la subvention		23 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Fonds de prévention santé jeunes

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DESSINE-MOI UN MOUTON
Adresse administrative : 1 VILLA DES PYRENEES
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Odile PICARD, Présidente

Date de publication au JO : 5 septembre 1990

N° SIRET : 38267556900067

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : projet de soutien et d'accompagnement des jeunes de 14 à 25 ans séropositifs

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action se déroulant sur l'année civile.

Objectifs :
Dessine-moi un mouton offre un soutien aux enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de précarité vivant avec une maladie chronique transmissible.
Ce projet s'adresse aux adolescents et aux jeunes adultes de 14 à 25 ans séropositifs ou vivant avec une autre maladie chronique.
Les objectifs du projet visent à :
- accompagner les jeunes dans leur parcours de soin

- stabiliser la situation des jeunes malades chroniques
- éduquer à la santé, et améliorer l'état des connaissances sur la maladie, les traitements, les moyens de contamination
- prévenir les conduites à risque
- libérer la parole autour de la maladie
- réinstaurer une dynamique corporelle
- améliorer la qualité de vie et l'estime de soi
- obtenir l'autonomie des jeunes dans leur propre prise en charge.

Description :
La vocation du projet est de proposer aux jeunes un soutien pour les aider à mieux vivre avec la maladie, à surmonter les difficultés de la vie quotidienne, à retrouver une autonomie, à restaurer les liens familiaux, rétablir les capacités relationnelles et à construire un équilibre de vie avec la maladie, tout en les accompagnant dans leur suivi médical.
La prise en charge est menée tout au long de l'année, chaque semaine, avec une fermeture annuelle du lieu d'accueil pendant deux semaines en août puis une semaine en décembre.
Cette prise en charge se fait au moyen d'entretiens de suivi individualisé (santé, soutien psychologique, socio-éducatif) et d'ateliers thérapeutiques utilisant simultanément l'expression de la parole et du corps (atelier danse, théâtre, sorties culturelles et sportives, ateliers "mieux-être", groupe de parole etc.).
Ce lieu d'accueil de soin se veut un espace de parole, de réflexion et d'accompagnement vers l'autonomie et l'insertion pour les jeunes en rupture et en construction identitaire avec la maladie.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains : professionnels de santé et socio-éducatifs (infirmiers, psychologues, éducateurs spécialisés).

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
50 adolescents (14-18 ans) et jeunes adultes (18-25 ans) franciliens en situation de précarité vivant avec une maladie chronique, et principalement le VIH-Sida (95%).

Détail du calcul de la subvention :
Sont exclus de la base subventionnable :
- Les frais bancaires : 1.500 euros
- Les charges financières : 310 euros
- Les dotations aux amortissements : 12.157 euros

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	3 650,00	0,96%
Services extérieurs	58 950,00	15,54%
Autres services extérieurs	45 230,00	11,92%
Charges de personnel	256 434,00	67,58%
Charges de gestion courante	2 700,00	0,71%
Charges financières	310,00	0,08%
Dotations aux amortissements	12 157,00	3,20%
Total	379 431,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	23 000,00	6,06%
ARS IDF PPS (ATT)	111 600,00	29,41%
ARS IF ETP (EC)	12 349,00	3,25%
DRDJS (ATT)	2 500,00	0,66%
DASES (ATT)	20 983,00	5,53%
CG 93 (ATT)	15 947,00	4,20%
CG 94 (EC)	1 259,00	0,33%
CRAMIF (ATT)	21 499,00	5,67%
Fondation (EC)	53 069,00	13,99%
Associations (ATT)	49 874,00	13,14%
ECPI (ATT)	11 785,00	3,11%
Produits de gestion courantes	29 798,00	7,85%
Participation des usagers	1 088,00	0,29%
Autres partenariats	24 680,00	6,50%
Total	379 431,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	13 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	18 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	5 000,00 €
2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	15 000,00 €
2015	Soutien à la prévention	3 750,00 €
	Montant total	41 750,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015564

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROJET DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE AUPRES DE JEUNES DE 16 A 26 ANS EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE, EN SITUATION DE RUPTURE, DESCOLARISES OU EN VOIE DE L'ETRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	194 162,00 €	11,85 %	23 000,00 €
	Montant Total de la subvention		23 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Fonds de prévention santé jeunes

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CRF UNITE AIDE AUX JEUNES LE PASSAGE
Adresse administrative : 24 RUE RAMPONEAU
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN-JACQUES ELEDJAM, Président

Date de publication au JO : 7 août 1940

N° SIRET : 77567227220668

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : projet de soutien psychologique auprès de jeunes de 16 à 26 ans en souffrance psychique, en situation de rupture, descolarisés ou en voie de l'être

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action se déroulant sur l'année civile.

Objectifs :
L'action s'articule autour de 3 axes préventifs et thérapeutiques : un espace d'accueil, des consultations individuelles et des ateliers collectifs.
Les objectifs sont :

1/ Eviter les risques de marginalisation et de délinquance (exclusion sociale, déstructuration des relations familiales, déscolarisation, risque d'isolement et de passage à l'acte)
2/ Favoriser les investissements relationnels afin de rompre l'isolement
3/ Aider, soutenir les jeunes dans la restauration et la construction d'une identité (par l'acquisition de repères identificatoires) afin qu'ils puissent être sujets et acteurs de leur histoire et de leur avenir
4/ Redonner le goût d'apprendre, de découvrir, de se projeter dans la réalisation de projets de vie
5/ Encourager chez chacun des jeunes gens accueillis, un processus de socialisation progressive afin de les amener à faire valoir leurs potentialités créatrices et à mettre en oeuvre l'élaboration d'un projet professionnel.

Description :
A/ UN ESPACE D'ACCUEIL
Une fonction d'accueil est organisée chaque après-midi du lundi au jeudi à partir de 14h ainsi que le 2ème samedi du mois et est animée par un ou deux psychologues assistés par un stagiaire étudiant en psychologie. Cet espace est libre d'accès et sans rendez-vous. Ce temps permet un ancrage solide durant lequel se nouent peu à peu des relations de confiance avec les professionnels et entre usagers. Fidélisant ainsi les jeunes sur le lieu, l'espace d'accueil favorise l'inscription des suivis individuels dans la durée.
Dans la manière dont il est pensé et géré, il permet l'émergence de demandes qui ne se disent pas toujours dans le cadre d'un entretien formel, mais qui y seront repris ensuite.

B/ DES CONSULTATIONS INDIVIDUELLES HEBDOMADAIRES
Les jeunes personnes peuvent être reçues en consultations individuelles hebdomadaires par l'un des psychologues cliniciens de l'équipe. Ils peuvent, dans une relation de confiance, témoigner de leurs angoisses actuelles, de leurs inquiétudes quant à l'avenir et questionner leur histoire personnelle ainsi que leur position subjective. Ces suivis, marqués du sceau de la confidentialité, s'inscrivent dans la durée, la seule limite de prise en charge étant l'âge (26 ans). La plupart des jeunes reçus en thérapie sont adressés par les partenaires.

C/ DES ATELIERS COLLECTIFS
Les ateliers sont animés par les psychologues assistés par des stagiaires psychologues. Ils se déroulent l'après-midi en alternance ou simultanément avec l'espace d'accueil. Ces activités ne demandent pas d'inscription préalable. Il n'y a pas d'obligation d'y venir régulièrement mais une incitation, un travail de l'équipe pour impliquer chacun dans la durée.
Les conditions sont ainsi créées, selon les ateliers pour favoriser l'expression de soi, renforcer le lien par rapport au groupe, restaurer une sécurité intérieure, permettre l'exploration de ressources personnelles, développer des capacités de concentration, d'élaboration, de créativité. Par le groupe, les ateliers permettent également de faire l'expérience d'activités socialisées, d'avoir rendez-vous avec d'autres autour d'une activité.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains : psychologues cliniciens

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Environ une centaine de jeunes sont accueillis chaque année dans l'établissement. En 2015, l'établissement a accueilli 95 jeunes.
1/ Adolescents et jeunes adultes, garçons et filles âgés de 16 à 26 ans ;
2/ Jeunes en situation de rupture ou en voie de l'être, dont les conditions de vie et de mal-être (souffrance psychique, échecs répétés, perturbations familiales...) les conduisent à être isolés, en situation de fragilité et de conduite à risques.
L'établissement est situé dans le quartier Belleville-Amandier, quartier prioritaire. Quant au public, il est en majorité du Nord-Est parisien et de quartiers prioritaires également.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	3 545,00	1,83%
Services extérieurs	26 861,00	13,83%
Autres services extérieurs	6 962,00	3,59%
Charges de personnel	146 739,00	75,58%
Impôts et taxes	1 023,00	0,53%
Autres charges de gestion courante	9 032,00	4,65%
Total	194 162,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	23 000,00	11,85%
ARS	49 437,00	25,46%
DDCS 75	46 725,00	24,06%
Département de Paris	75 000,00	38,63%
Total	194 162,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	13 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	15 000,00 €
2015	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	15 000,00 €
	Montant total	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015573

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROJET DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE AUPRES DE JEUNES DE 16 A 26 ANS EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE, EN SITUATION DE RUPTURE, DESCOLARISES OU EN VOIE DE L'ETRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	114 237,00 €	20,13 %	23 000,00 €
	Montant Total de la subvention		23 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Fonds de prévention santé jeunes

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CRF - CROIX ROUGE FRANCAISE
ETABLISSEMENT LA GARENNE
Adresse administrative : 317-325 RUE DE LA GARENNE
92000 NANTERRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN JACQUES ELEDJAM, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 77567227217854

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : projet de soutien psychologique auprès de jeunes de 16 à 26 ans en souffrance psychique en situation de rupture, descolarisés ou en voie de l'être

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action se déroulant sur l'année civile.

Objectifs :
L'action s'articule autour de 3 axes préventifs et thérapeutiques : un espace d'accueil, des consultations individuelles et des ateliers collectifs.
Les objectifs sont :

1/ Eviter les risques de marginalisation et de délinquance (exclusion sociale, déstructuration des relations familiales, déscolarisation, risque d'isolement et de passage à l'acte)
2/ Favoriser les investissements relationnels afin de rompre l'isolement
3/ Aider, soutenir les jeunes dans la restauration et la construction d'une identité (par l'acquisition de repères identificatoires) afin qu'ils puissent être sujets et acteurs de leur histoire et de leur avenir
4/ Redonner le goût d'apprendre, de découvrir, de se projeter dans la réalisation de projets de vie
5/ Encourager chez chacun des jeunes gens accueillis, un processus de socialisation progressive afin de les amener à faire valoir leurs potentialités créatrices et à mettre en oeuvre l'élaboration d'un projet professionnel.

Description :
A/ UN ESPACE D'ACCUEIL
Une fonction d'accueil est organisée les mardis, mercredis et vendredis après-midi, à partir de 14h et est animée par un ou deux psychologues assistés par un stagiaire étudiant en psychologie. Cet espace est libre d'accès et sans rendez-vous.Ce temps permet un ancrage solide durant lequel se nouent peu à peu des relations de confiance avec les professionnels et entre usagers. Fidélisant ainsi les jeunes sur le lieu, l'espace d'accueil favorise l'inscription des suivis individuels dans la durée.
Dans la manière dont il est pensé et géré, il permet l'émergence de demandes qui ne se disent pas toujours dans le cadre d'un entretien formel, mais qui y seront repris ensuite.

B/ DES CONSULTATIONS INDIVIDUELLES HEBDOMADAIRES
Les jeunes personnes peuvent être reçues en consultations individuelles hebdomadaires par l'un des psychologues cliniciens de l'équipe. Ils peuvent, dans une relation de confiance, témoigner de leurs angoisses actuelles, de leurs inquiétudes quant à l'avenir et questionner leur histoire personnelle ainsi que leur position subjective. Ces suivis, marqués du sceau de la confidentialité, s'inscrivent dans la durée, la seule limite de prise en charge étant l'âge (26 ans). La plupart des jeunes reçus en thérapie sont adressés par les partenaires.

C/ DES ATELIERS COLLECTIFS
Les ateliers sont animés par les psychologues assistés par des stagiaires psychologues. Ils se déroulent l'après-midi en alternance ou simultanément avec l'espace d'accueil. Ces activités ne demandent pas d'inscription préalable. Il n'y a pas d'obligation d'y venir régulièrement mais une incitation, un travail de l'équipe pour impliquer chacun dans la durée.
Les conditions sont ainsi créées, selon les ateliers pour favoriser l'expression de soi, renforcer le lien par rapport au groupe, restaurer une sécurité intérieure, permettre l'exploration de ressources personnelles, développer des capacités de concentration, d'élaboration, de créativité. Par le groupe, les ateliers permettent également de faire l'expérience d'activités socialisées, d'avoir rendez-vous avec d'autres autour d'une activité.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains : psychologues cliniciens, coordinatrice

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Environ une soixantaine de jeunes sont accueillis chaque année dans l'établissement. En 2015, l'établissement a accueilli 61 jeunes.
1/ Adolescents et jeunes adultes, garçons et filles âgés de 16 à 26 ans ;
2/ Jeunes en situation de rupture ou en voie de l'être, dont les conditions de vie et de mal-être (souffrance psychique, échecs répétés, perturbations familiales...) les conduisent à être isolés, en situation de fragilité et de conduite à risques.
L'établissement est situé dans le quartier du Parc, quartier prioritaire à Nanterre. Quant au public, il est en majorité altoséquannais et vient de quartiers prioritaires.

Localisation géographique :
- NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	990,00	0,87%
Services extérieurs (dont locations)	15 501,00	13,57%
Autres services extérieurs	5 020,00	4,39%
Charges de personnel	87 332,00	76,45%
Autres charges de gestion courante	5 394,00	4,72%
Total	114 237,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	23 000,00	20,13%
ARS	38 137,00	33,38%
DDCS	27 500,00	24,07%
Département 92	17 000,00	14,88%
Mairie de Nanterre	8 600,00	7,53%
Total	114 237,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	13 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015579

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MAINTIEN DE L'OFFRE DE CONSULTATIONS SUPPLEMENTAIRES GRATUITES AUX COLLEGIENS ET MINEURS VIVANT EN FOYERS ET CONSOLIDATION DE L'ACCUEIL TELEPHONIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	20 000,00 €	45,00 %	9 000,00 €
	Montant Total de la subvention		9 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Fonds de prévention santé jeunes

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARADOXES
Adresse administrative : 50 RUE BICHAT
75010 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Normand CHABOT, Président

Date de publication au JO : 24 octobre 2009

N° SIRET : 51812716200015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : maintien de l'offre de consultations supplémentaires gratuites aux collégiens et mineurs vivant en foyers et consolidation de l'accueil téléphonique

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Pour que le projet soit pertinent d'une année sur l'autre, il est important qu'il suive le rythme scolaire.

Objectifs :
L'association a pour objet la gestion d'un centre d'accueil d'orientation et d'écoute pour adolescents. Elle met en place des entretiens psychologiques, des ateliers (groupes d'écriture, de paroles, rédaction de CV... etc) conduits par des praticiens expérimentés.

L'association, pour pallier l'accroissement de la demande de collégiens mineurs vivant en foyer, souhaite consolider l'offre d'un dispositif d'écoute et de parole gratuit, immédiat, avec la possibilité de l'anonymat.
L'accueil et l'accompagnement des jeunes se fait au cas par cas dans la durée, afin qu'ils trouvent leur solution personnelle.

Description :
Le projet consiste en un accueil personnalisé, des consultations individuelles (de 4 à 6 mois renouvelable, à raison d'un Rdv par semaine), des ateliers d'écriture individuels, pour les adolescents et jeunes de 11 à 25 ans.

Moyens mis en œuvre :
Pour faire face à la demande grandissante, l'association souhaite amplifier l'ouverture des plages horaires en renforçant son secrétariat qui assure la planification des rendez-vous, soit 5 heures de plus par semaine pour l'accueil et le secrétariat-accueil téléphonique.
Elle souhaite également pouvoir rémunérer les psychologues-cliniciens pour les consultations supplémentaires, soit 3 heures de plus par semaine, sachant que ces derniers au nombre de 15 interviennent déjà bénévolement jusqu'à 3 heures par semaine.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Ce projet vise entre 150 et 180 adolescents : 150 pour les consultations et 30 pour les ateliers. Ces jeunes sont issus de territoires prioritaires de Paris (10ème, 11ème, 19ème).

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	240,00	1,20%
Services extérieurs (dont locations)	2 817,00	14,09%
Autres services extérieurs (dont honoraires)	10 215,00	51,08%
Frais de personnel	6 728,00	33,64%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	9 000,00	45,00%
ARS	5 500,00	27,50%
DASES département de PARIS	5 500,00	27,50%
Total	20 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2016	4 000,00 €
2017	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	10 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	9 000,00 €
2015	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	9 000,00 €
	Montant total	28 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015589

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROJET SUR LES PROBLEMES DE SANTE DES JEUNES : INFORMATION, REPERAGE ET ORIENTATION DES JEUNES A RISQUE DE VULNERABILITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	31 244,00 €	44,81 %	14 000,00 €
	Montant Total de la subvention		14 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Fonds de prévention santé jeunes

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CRETEIL SOLIDARITE
Adresse administrative : 1 PLACE HENRI DUNANT
94000 CRETEIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Bernard ELGHOZI, Président

Date de publication au JO : 26 août 1987

N° SIRET : 34353415200024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : projet sur les problèmes de santé des jeunes : information, repérage et orientation des jeunes à risque de vulnérabilité

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action démarrant dès octobre 2016.

Objectifs :
L'association souhaite mettre en place un programme de sensibilisation et d'information à la santé à destination des jeunes usagers de la Mission Locale de Maison Alfort et des jeunes de la section hand ball de l'US Créteil. Ce projet consiste à mettre l'accent sur :
- L'insertion par la santé plus particulièrement en faveur des jeunes en difficulté et l'accès à un soutien, à un accompagnement et à des soins psychologiques

- L'accompagnement et le soutien en direction des professionnels relais confrontés aux difficultés de prise en compte des problèmes de santé par les jeunes eux-mêmes
- Le renforcement des pratiques de réseau sur le territoire entre les différents acteurs et professionnels relais concernés.

Description :
Auprès de la mission locale de MA
1. Assurer la mise en œuvre de permanences d'accueil et de soutien psychologique en faveur des jeunes fragilisés dans leur parcours, afin de lever les freins à l'insertion et de favoriser les démarches de maintien ou de retour en milieu de travail.
2. Proposer aux professionnels relais intervenant auprès des jeunes en difficulté d'insertion, un temps mensuel dédié à l'analyse des pratiques et des situations complexes pour les aider à repérer et mieux prendre en compte les problèmes et besoins de santé des jeunes vulnérables dans leur parcours de vie et d'insertion socioprofessionnelle
3. Organiser toutes les six à huit semaines des ateliers santé ouverts aux jeunes de la Mission Locale abordant les questions relatives à santé et environnement, santé mentale, santé des jeunes, hygiène de vie, sommeil, alimentation ...

Auprès de l'US de Créteil
Il s'agit d'un programme d'accompagnement des jeunes en situation de fragilité qui passe par une action de formation/action ouverte aux relais en santé, porté par l'US Créteil et développé en partenariat avec le Réseau de santé de Créteil Solidarité, qui consiste à informer, sensibiliser et accompagner les professionnels au contact de jeunes publics fragilisés par les difficultés d'accès aux circuits de soins, et/ou à l'information sur la santé qui fréquentent le club de l'US Créteil.
L'action s'adresse aux animateurs sportifs de l'US Créteil qui accueillent et prennent en charge des jeunes en difficulté (santé mentale des jeunes et accès aux soins, prévention des conduites à risques). Il s'agit de donner aux animateurs sportifs les moyens (connaissances et compétences) de repérer les jeunes en difficulté et de les orienter vers les intervenants du système classique de distribution de soins.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains : chef de projet (santé publique), psychologue assurant les accueils individuels et collectifs, chargé de mission promotion de la santé, et personnels pour le secrétariat, logistique …

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Cette action s'adresse spécifiquement aux jeunes notamment ceux fragilisés par des situations complexes et/ou des risques de troubles du comportement.
Cette action pourrait bénéficier à une population de 150 à 200 jeunes touchés directement ou indirectement par l'action et de 30 à 35 professionnels relais concernés.
Le territoire de l'action est le territoire de recrutement de la mission locale de Maison Alfort (Maisons Alfort, Saint Maur, Charenton, Saint Maurice) et ceux participants aux activités de la section hand ball de l'US Créteil (plus de 200 jeunes domiciliés sur l'est du Val de Marne, c'est-à-dire une douzaine de communes du département du Val-de-Marne.

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	1 000,00	3,20%
Documentation et reprographie	1 700,00	5,44%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 200,00	29,45%
Déplacements, missions et réceptions	1 000,00	3,20%
charges de personnel	16 300,00	52,17%
frais de gestion	2 044,00	6,54%
Total	31 244,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région idf	14 000,00	44,81%
Mission locale de Maisons Alfort	4 000,00	12,80%
US Créteil	4 000,00	12,80%
Fond propre	9 244,00	29,59%
Total	31 244,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 000,00 €
2017	7 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	18 500,00 €
2015	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	13 040,00 €
	Montant total	31 540,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015666

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROJET DE SENSIBILISATION DES JEUNES AUX QUESTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE EN SEINE-SAINT-DENIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	66 506,00 €	34,58 %	23 000,00 €
	Montant Total de la subvention		23 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Fonds de prévention santé jeunes

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOL EN SI SOLIDARITE ENFANTS SIDA
Adresse administrative : 24 RUE DU LIEUTENANT LEBRUN
93000 BOBIGNY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ANNE-SOPHIE RIMAUD, Présidente

Date de publication au JO : 14 novembre 1990

N° SIRET : 38383402500124

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : projet de sensibilisation des jeunes aux questions de prévention et de promotion de la santé en Seine-Saint-Denis

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action se déroulant sur l'année civile.

Objectifs :
L'association SOL EN SI (Solidarité Enfants Sida) a pour but de permettre de susciter et d'encourager la solidarité et l'aide aux enfants et à leurs familles touchés par le Sida. Elle souhaite renforcer ses actions de prévention en direction des publics dit "vulnérables" et plus précisément en direction de la jeunesse, par le biais d'interventions dans des collèges et lycées de Seine-Saint-Denis.
Les objectifs généraux sont d'informer, de sensibiliser et d'amener les jeunes à faire des choix éclairés en

matière de sexualité.

Description :
Chaque animation est élaborée avec une personne référente de l'établissement bénéficiaire afin d'adapter celle-ci au plus près des préoccupations du public cible, en complémentarité avec les autres interventions.
SOL EN SI propose deux types d'animations :
- intervention en éducation à la vie affective et sexuelle
- intervention spécifique sur les infections sexuellement transmissibles.
Ces temps d'échanges et de dialogue permettent de susciter la réflexion des jeunes et de faire émerger leurs préoccupations en matière de sexualité et de questionnement sur la santé. L'idée est de développer les compétences propres de la personne visant à développer une meilleure résistance aux risques encourus.

Moyens mis en œuvre :
Les interventions sont coordonnées avec l'infirmière départementale de l'éducation nationale du 93.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
1200 jeunes de collèges et lycées de Seine-Saint-Denis, provenant de territoires prioritaires politique de la ville. Ce sont principalement des jeunes de classe de 4ème, 3ème et seconde, et également des jeunes des lycées techniques et d'établissements de formations spécialisés.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	1 135,00	1,71%
Services extérieurs	1 930,00	2,90%
Autres services extérieurs	3 803,00	5,72%
Charges de personnel	54 916,00	82,57%
Charges fixes de fonctionnement	3 491,00	5,25%
Impots et taxes	1 231,00	1,85%
Total	66 506,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	23 000,00	34,58%
ARS	25 500,00	38,34%
Aides privées	18 006,00	27,07%
Total	66 506,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2016	10 000,00 €
2017	13 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	4 590,00 €
2014	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	4 320,00 €
2015	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	6 885,00 €
	Montant total	15 795,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015681

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISE EN PLACE DU PROJET "PSY JEUNES" POUR UNE CAMPAGNE DE PREVENTION EN SANTE MENTALE CHEZ LES JEUNES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	80 500,00 €	28,57 %	23 000,00 €
	Montant Total de la subvention		23 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Fonds de prévention santé jeunes

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONDATION PIERRE DENIKER POUR LA RECHERCHE ET LA PREVENTION EN SANTE MENTALE
Adresse administrative : 36 AVENUE POINCARE
75016 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame AUDE OLLE-LAPRUNE, Directrice

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 50065355500028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : mise en place du projet "Psy jeunes" pour une campagne de prévention en santé mentale chez les jeunes

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La Fondation souhaite prévenir les conduites à risque en mettant en place le projet "Psy jeunes" pour une campagne de prévention en santé mentale chez l'adolescent et le jeune adulte.
Les objectifs sont :
- d'apporter au coeur des lycées une sensibilisation aux problématiques de santé mentale en abordant la

question des conduites à risque et des addictions,
- de délier le discours autour de la santé mentale auprès des jeunes, de leur famille, des enseignants, des équipes pédagogiques,
- de l'intégrer dans l'établissement pour une meilleure écoute et prise en charge.

Description :
L'action consiste en la conception et réalisation d'une plateforme ressource "User friendly", outil donnant accès à :
- une cartographie interactive pour trouver près de chez soi un centre prenant en charge l'accueil, l'évaluation et le soin des jeunes adultes,
- la littérature sur les addictions, les comportements à risque, les pathologies mentales,
- des témoignages.
Cette plateforme sera déclinée en application mobile.
Le projet consiste également en des conférences gratuites dans les lycées pour les parents et les équipes pédagogiques, dispensées par des professionnels de santé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
La plateforme est accessible au grand public. Une communication large devrait permettre de toucher un grand nombre de franciliens.
Le dispositif des conférences #psyjeunes à destination des parents et des équipes pédagogiques est mis en place dans un premier temps au sein des territoires prioritaires de politique de la ville. Il a vocation à être étendu à l'ensemble de la Région Ile-de-France. En moyenne, 40 à 50 personnes sont présentes à chaque session.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (dont prestations de services)	32 000,00	39,75%
Autres services extérieurs	8 000,00	9,94%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	30 000,00	37,27%
Charges de personnel	10 500,00	13,04%
Total	80 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	23 000,00	28,57%
Département de Paris (EC)	5 000,00	6,21%
Aides privées (EC)	20 000,00	24,84%
Produits de gestion courante	32 500,00	40,37%
Total	80 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	23 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015691

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACCOMPAGNER LES JEUNES EN SOUFFRANCE POUR PREVENIR LES TROUBLES PSYCHIQUES, LES CONDUITES A RISQUES ET LE DECROCHAGE SCOLAIRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	18 000,00 €	38,89 %	7 000,00 €
	Montant Total de la subvention		7 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Fonds de prévention santé jeunes

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETAP ESPACE THERAPEUTIQUE D ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE
Adresse administrative : 16 RUE DE L EQUERRE
75019 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MARION DELHOMMEAU, Présidente

Date de publication au JO : 3 septembre 2011

N° SIRET : 53490327300025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : accompagner les jeunes en souffrance pour prévenir les troubles psychiques, les conduites à risques et le décrochage scolaire

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action démarrant dès la rentrée scolaire.

Objectifs :
Cette action vise à :
- Créer des permanences d'écoute psychologiques au sein même de 2 collèges à Paris 19ème, pour aller au-devant des adolescents qui y sont scolarisés.
- Prévenir la souffrance et les troubles psychiques qui peuvent s'associer, le décrochage scolaire, les

conduites à risque (consommation de tabac, alcool, substances illicites…) et les comportements déviants des collégiens.
- Impliquer les parents, les soutenir dans leur fonction parentale, renforcer leur rôle éducatif.
- Travailler en lien avec l'équipe éducative et médicale du collège, la coordinatrice du Réseau de Réussite Scolaire, l'Equipe Pluridisciplinaire de Réussite Educative, les structures de droit commun et les associations intervenant auprès des adolescents du collège dans le but d'optimiser l'accompagnement psychologique, pédagogique, éducatif et social des collégiens et leurs familles.
- Proposer aux collégiens et à leurs familles reçus dans le cadre du point-écoute un parcours individualisé d'actions (individuelles et/ou collectives) adapté à leur situation.

Description :
Le projet consiste à offrir aux jeunes un point écoute psychologique pour des entretiens individuels au collège hors vacances scolaires (sur 33 semaines). Au bout de 3 entretiens, un entretien est proposé aux parents pour faire le point sur la situation gloable du jeune et définir l'accompagnement qui peut lui être proposé.
Le travail de lien avec l'équipe éducative et médicale du collège, le Réseau de réussite scolaire, les structures sanitaires et sociales externes permettent de coordonner les actions menées auprès des jeunes et leurs familles afin d'optimiser les réponses qui leur sont apportées.
- Collège Guillaume Budé : 6 heures de permanences par semaine 80 bénéficiaires (4 passages en moyenne par bénéficiaire) soit 198 heures d'intervention.
- Collège Edouard Pailleron : 4 heures de permanences par semaine 50 bénéficiaires (4 passages en moyenne par bénéficiaire) soit 135 heures d'intervention.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains : 2 psychologues cliniciennes.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le projet est destiné aux collégiens, des quartiers Politique de la ville Danube-Solidarité et Flandre (Paris 19), et touche environ 130 adolescents de 11 à 15 ans et leurs parents.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
honoraires	18 000,00	100,00%
Total	18 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	7 000,00	38,89%
GIP DE PARIS (ATT)	7 000,00	38,89%
FIPD (ec)	4 000,00	22,22%
Total	18 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	9 000,00 €
2015	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	12 000,00 €
	Montant total	21 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015744

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PREVENTION ET SENSIBILISATION AUX RISQUES LIES AUX CONSOMMATIONS EXCESSIVES D'ALCOOL ET AUTRES PRODUITS - TOI, MOI &CO

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	56 039,00 €	26,77 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Fonds de prévention santé jeunes

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACERMA ASS POUR LA COMMUNICATION - L'ESPACE ET LA REINSERTION DES MALADES ADDICTIFS
Adresse administrative : 22 QUAI DE LA LOIRE 75019 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Eric HISPARD, Président

Date de publication au JO : 23 décembre 1987

N° SIRET : 38257488700040

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : Prévention et sensibilisation aux risques liés aux consommations excessives d'alcool et autres produits - Toi, moi &Co

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le projet démarre à compter du mois d'avril.

Objectifs :
L'action "Toi Moi & Co" est une action artistique pluridisciplinaire de prévention et de sensibilisation aux risques liés aux consommations excessives d'alcool et/ou autres produits psychotropes, par la mise en place de trois ateliers sur cinq mois (théâtre, réalisation de documentaires, programmation/réalisation d'un

festival) réunissant de jeunes adultes.
Les objectifs de cette action sont de sensibiliser aux risques liés aux consommations excessives d'alcool et/ou autres produits, d'apprendre aux jeunes à s'affirmer, à travailler leur estime de soi, et à apprendre à mieux se connaître et se comprendre.
Pour cette cinquième édition, il s'agit de travailler autour de l'Outrance (thème choisi par les médecins addictologues) et d'amener de jeunes adultes à travailler avec leurs limites, les excès qui les conduisent au-delà des bornes et des conséquences que cela peut avoir.

Description :
Le projet se décline en plusieurs axes :
- 3 ateliers courts de cinq jours, en partenariat avec le 104, pour des jeunes qui ne se sentiraient pas en capacité de s'engager sur une longue période : réalisation collective d'un film.
- 10 projections rencontres.
- 3 ateliers longs (un atelier hebdomadaire sur cinq mois) : réalisation documentaire, théâtre et programmation.
- festival : six jours de restitution festive des oeuvres créées.

Moyens mis en œuvre :
Les ateliers sont encadrés par des artistes professionnels connaissant le public en précarité, en relation avec les bénévoles et salariés de l'association et les médecins du bureau de l'association : 1 metteur en scène, 1 assistante de réalisation, 1 musicienne, 1 coordinateur, 1 réalisatrice.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Sont visés environ 70 jeunes de 16 à 26 ans dans les ateliers, et plus de 800 personnes durant le festival. La plupart des jeunes sont issus de quartiers politique de la ville, et les lieux de réalisation du projet se situent à Paris 19ème, 18ème et 10ème.

Localisation géographique :
- PARIS
- PARIS
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (dont prestations de services)	32 630,00	58,23%
Services extérieurs (locations)	800,00	1,43%
Autres services extérieurs	1 131,00	2,02%
Charges de personnel	12 478,00	22,27%
Charges fixes et de fonctionnement	9 000,00	16,06%
Total	56 039,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	15 000,00	26,77%
MILDECA	5 000,00	8,92%
Ventes de produits finis	585,00	1,04%
Mairies	900,00	1,61%
DASES	21 000,00	37,47%
Politique de la ville	8 000,00	14,28%
Autres fonds	5 554,00	9,91%
Total	56 039,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 000,00 €
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à l'écriture de scénario (structures)	1 500,00 €
2013	Prévention des conduites à risques chez les jeunes	10 000,00 €
2015	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	15 000,00 €
	Montant total	26 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015752

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PREVENTION DES RISQUES AUDITIFS LIES A L'ECOUTE ET A LA PRATIQUE DES MUSIQUES AMPLIFIEES CHEZ LES JEUNES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	164 037,00 €	12,19 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Fonds de prévention santé jeunes

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RIF RESEAUX EN ILE-DE-FRANCE
Adresse administrative : 221 RUE DE BELLEVILLE
75819 PARIS 19
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur François BEAUDENON, Président

Date de publication au JO : 15 septembre 2001

N° SIRET : 44321659300048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : prévention des risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées chez les jeunes de 8-25 ans

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action se déroulant sur toute l'année civile.

Objectifs :
Depuis plus de 15 ans, rapports médicaux et enquêtes épidémiologiques alertent sur un phénomène massif de traumatismes auditifs et de détérioration de l'audition chez des populations de plus en plus jeunes, liés notamment aux nouvelles modalités d'écoute de la musique. La question de la prévention et de la réduction des risques auditifs liés à la pratique et à l'écoute des musiques amplifiées est intégrée aux priorités de santé publique via le Plan National Santé Environnement 3 pour la période 2015-2019.

Dès sa création en 2001, le RIF s'est engagé à lutter contre les atteintes auditives et à prévenir les traumatismes sonores, en structurant son intervention autour de deux axes complémentaires :
- la prévention auprès des publics cibles, avec un effort particulier en direction du public jeune,
- en « amont », l'accompagnement des acteurs du secteur musical - pour les amener à une gestion sonore responsable dans le cadre de leurs projets - et de manière générale des personnes et des structures relais en lien avec des publics concernés de près ou de loin par la thématique des risques auditifs (éducateurs, animateurs, collectivités, etc.).

L'objectif du projet est de réduire les comportements à risques par la création d'outils et actions à destination d'un public jeune (8-25 ans) pour mener un programme d'envergure en prévention et promotion de la santé en matière de risque sonore lié à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées (et plus largement dans le cadre d'un environnement sonore quotidien toujours plus bruyant).

Description :
Le projet se décline de la manière suivante :
- Intervenir en milieu scolaire et parascolaire : l'enjeu de l'éducation au sonore
Le RIF porte « Peace & Lobe », un dispositif pédagogique complet en direction des jeunes scolarisés 13 à 19 ans, s'appuyant sur un spectacle interactif qui allie musique, théâtre et vidéo. En 2016, le RIF organisera dans toute l'Île-de-France entre 80 et 90 représentations du spectacle, auprès d'environ 10 000 collégiens et lycéens et 500 enseignants, les sorties au spectacle étant préparées par des séances de travail en classe dans différentes matières.
De manière complémentaire, le RIF développe « Les dessous du son », un module d'intervention sur mesure pour sensibiliser différents publics jeunes de 8 à 25 ans (25 interventions prévues en 2016, pour environ 500 jeunes et 50 accompagnateurs).

- Planifier et mettre en œuvre sur la région Île-de-France des actions permettant de sensibiliser et informer le public jeune lors d'évènements grand public.
Le RIF est porteur d'une campagne régionale de sensibilisation et d'information auprès du public des lieux de diffusion musicale (salles de concerts, locaux de répétition, écoles de musique, conservatoire, etc.), via la diffusions de différents outils : 150 000 paires de protections auditives (bouchons d'oreilles en mousse), 2000 affiches et 10 000 tracts sur plus de 220 lieux franciliens.
Le RIF est également présent tout au long de l'année dans différents évènements musicaux ou grands publics, en tenant des stands permettant de sensibiliser le public jeune aux risques encourus (salles de concerts, festivals tels que Rock en Seine, forums santé…).

- Développer des séances d'information, de formation et de dépistage auditif auprès des jeunes musiciens.
Le RIF coordonne des séances de dépistage auditif dans diverses structures (salles de spectacle, studios de répétition, maisons de quartier…) dans le but de sensibiliser mais aussi déceler des traumatismes auditifs et orienter vers un professionnel lorsque cela est nécessaire.15 structures et 500 musiciens seront concernés en 2016.
Le RIF favorise aussi l'équipement en protections auditives sur mesure et adaptée, indispensables à la pratique musicale, via un tarif négocié et l'organisation de séances sur les différents territoires franciliens (20 sessions pour plus de 400 jeunes en 2016).
Le RIF intervient également directement auprès des groupes de musique débutants pour les amener à mieux gérer la gestion du son en répétition, via des ateliers menés par un ingénieur du son / formateur.
Enfin, le RIF met en place des temps de sensibilisation sur les temps forts dédiés aux jeunes musiciens organisés par les réseaux départementaux de la confédération (entre 6 et 8 temps de rencontre et d'échange).

- Outiller, former et accompagner les personnes relais en contact avec des publics jeunes
Le RIF assure une offre permanente de sensibilisation et d'information via la constitution et la diffusion d'un kit pédagogique complet, grâce auquel les structures et éducateurs peuvent mettre en place des actions de manière autonome.
Le RIF forme également les personnes relais en contact des publics jeunes (enseignants, associations de

prévention en milieu festif, mutualités, etc.) ; 3 à 4 formations sont prévues pour l'année 2016.
Enfin, le RIF est un centre ressources structuré pour accompagner les porteurs de projets sur cette thématique. Le RIF accompagne ainsi 20 structures chaque année, sur des modalités adaptées à leurs attentes et besoins.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Pour le spectacle Peace & Lobe : les adolescents de 13-19 ans scolarisés (surtout issus de lycées) de formation générale, technologique et professionnelle sur toute la région Ile-de-France ;
- Pour les nouveaux modules d'intervention en classe ou hors temps scolaire – Les Dessous du son : les 8-25 ans ;
- Pour les campagnes d'envergure de sensibilisation et d'information : le public de concerts et des lieux de pratiques musicales et le grand public. Il s'agit en très grande majorité de personnes ayant entre 15 et 35 ans, les publics des salles de spectacles franciliennes et les lieux de pratique musicale ;
- Pour les actions de sensibilisations, d'information et de formation spécifiques aux publics du milieu musical : les musiciens ciblés ont entre 16 et 35 ans et sont pour la plupart étudiants ou jeunes actifs, l'ensemble des professionnels de la musique et tout type de public relais pouvant intervenir auprès de personnes concernées par les musiques amplifiées : 500 personnes visées issues de plus de 50 structures en Ile-de-France.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable exclut les frais liés aux dotations aux amortissements.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	1 345,00	0,81%
Services extérieurs	1 086,00	0,65%
Autres services extérieurs	6 668,00	4,00%
Impôts et taxes	1 164,00	0,70%
Frais de Personnel	145 073,00	86,94%
Autres charges de gestion courante	8 701,00	5,21%
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 835,00	1,70%
Total	166 872,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	20 000,00	11,99%
ARS (att)	105 000,00	62,92%
Vente de prestations de services	36 467,00	21,85%
FONJEP (att)	5 330,00	3,19%
transferts de charges	75,00	0,04%
Total	166 872,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux réseaux culturels franciliens	125 000,00 €
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	23 000,00 €
2014	Aides aux réseaux culturels franciliens	125 000,00 €
2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	20 000,00 €
2015	Aides aux réseaux culturels franciliens	125 000,00 €
2015	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	18 000,00 €
2016	Aides aux réseaux culturels franciliens	100 000,00 €
	Montant total	411 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015786

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REALISATION DE REPRESENTATIONS DE SPECTABLES-DEBATS SUR DIFFERENTS THEMES DES CONDUITES A RISQUES DES JEUNES SUR PLUSIEURS TERRITOIRES D'ILE-DE-FRANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	30 500,00 €	36,07 %	11 000,00 €
	Montant Total de la subvention		11 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Fonds de prévention santé jeunes

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PT PARALLEL THEATRE
Adresse administrative : 52 RUE DES TROIS FRERES
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ICA LAWRENCE, Présidente

Date de publication au JO : 1 septembre 2001

N° SIRET : 43937139400016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : réalisation de représentations de spectables-débats sur différents thèmes des conduites à risques des jeunes sur plusieurs territoires d'Ile-de-France

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action démarrant dès la rentrée scolaire.

Objectifs :
L'association vise les jeunes des lycées dans lesquels sont prévues 2 représentations par établissement.
Les objectifs du projet sont :
1. Développer les compétences psychosociales chez les adolescents, notamment la résistance à l'influence des pairs, la résolution de problèmes (gestion des émotions), la prise de décisions, la

communication, l'affirmation et l'estime de soi.
2. Développer les actions de prévention des addictions dans une approche globale des conduites à risque : addictions aux produits psychotropes (alcool, tabac, cannabis) et addiction aux écrans.
3. Prévenir l'initiation ou en retarder l'âge.
Les résultats attendus sont une diminution des comportements à risque des jeunes concernant les produits psycho actifs et les écrans, les rendre responsables en ce qui concerne leur santé et leur permettre de faire des choix éclairés.

Description :
Dans le spectacle-débat Le premier verre, adapté du témoignage d'Élodie Comte, une jeune fille raconte sa maladie alcoolique durant son adolescence, les conséquences de celle-ci sur sa scolarité, ses relations familiales et amicales, et, enfin, les rencontres qui vont l'aider à en sortir.

Le spectacle-débat ECRANS est créé à partir d'improvisations et de recherches documentaires sur les nouvelles technologies et leurs usages problématiques. Les thématiques abordées en sont le cyber harcèlement, les réseaux sociaux (droit à l'image et notion de confidentialité), les jeux vidéo, l'influence du téléphone portable sur le comportement de chacun et les relations interpersonnelles.

Déroulement et spécificité du projet
Mise en place de l'action : une rencontre préalable a lieu avec les personnes relais des établissements scolaires (infirmière scolaire, CPE, assistante sociale) ou des services jeunesse et avec les professionnels de prévention et /ou de santé. En milieu scolaire, l'implication de l'équipe éducative est recherchée.
Préparation : distribution d'un QCM préalable afin de recenser les connaissances et/ou pratiques des jeunes concernant la thématique proposée.
Ancrage local : la deuxième partie de l'action (débat) est interactive. Afin de permettre au public concerné d'échanger sur la thématique abordée par le spectacle, des professionnels des structures locales de santé et /ou de prévention interviennent. Le fait d'associer ces structures à l'action permet de donner une visibilité à celles-ci. Ainsi, les jeunes peuvent identifier les structures et personnes ressources de proximité.
Approfondissement : afin d'approfondir la thématique abordée, des interventions en classe sont prises en charge soit par l'infirmière scolaire soit par la structure de santé et/ou de prévention associée au projet en prenant appui sur la synthèse des QCM préalables établie par PARALLEL THEATRE.

28 représentations de spectacles-débats sont prévues : en milieu scolaire sont visées 3 classes par représentation (environ 70 élèves) et hors milieu scolaire de 50 à 60 jeunes par représentation.
En milieu scolaire, chaque classe concernée bénéficiera d'une intervention en amont ou en aval.

Moyens mis en œuvre :
5 personnes rémunérées : 1 comédienne, 1 musicien/comédien, 1 metteure en scène / coordinatrice /régisseur, 1 attachée de production et de diffusion, 1 comptable.
Heures totales d'intervention PARALLEL THEATRE : 1094 heures
Heures d'intervention infirmières scolaires et professionnels santé/prévention : 125 heures

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le projet vise environ 1750 élèves et 150 jeunes de 13-25 ans.
Les structures visées sont :
Lycée général et technologique Le Corbusier et lycée général et technologique Henri Wallon à Aubervilliers, lycée général et technologique Eugène Delacroix à Drancy, lycée Professionnel Alfred Costes à Bobigny, lycée Professionnel Madeleine Vionnet à Bondy, collège Jean-Baptiste Clément (REP) et collège Marguerite Duras (REP) à Colombes, collège Paul-Vaillant Couturier et lycée Général et Technologique Marx Dormoy à Champigny-sur-Marne, collège Raymond Poincaré (REP +) à La

Courneuve, collège De Geyter (REP) à Saint-Denis, collège Jean Lolive (REP +) à Pantin, lycée Polyvalent Gérard de Nerval à Noisiel.
EPCI Plaine-Commune : PIJ d'Epinay, Mission Locale d'Aubervilliers
Maison de quartier Edmond Michelet à Sevran.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE
- HAUTS DE SEINE
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	850,00	2,79%
Services externes	225,00	0,74%
Autres services extérieurs (dont honoraires)	4 638,00	15,21%
Impôts et taxes	50,00	0,16%
Frais de personnel	24 737,00	81,10%
Total	30 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	11 000,00	36,07%
Etat (MILDECA) (att)	12 000,00	39,34%
EPCI Plaine commune (att)	3 900,00	12,79%
Commune de Sevran (att)	1 500,00	4,92%
autres prestations de services	2 100,00	6,89%
Total	30 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €
2017	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	9 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	8 000,00 €
2015	Soutien aux actions multi-territoires en Politique de la ville	11 000,00 €
	Montant total	28 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015928

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEVELOPPEMENT D'UNE APPROCHE GLOBALE DE PREVENTION SANTE CHEZ LES JEUNES ISSUS DES QUARTIERS DEFAVORISES DANS LE 19EME ARRONDISSEMENT DE PARIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	55 660,00 €	40,06 %	22 300,00 €
	Montant Total de la subvention		22 300,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Fonds de prévention santé jeunes

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESPACE 19
Adresse administrative : 251 RUE DE CRIMEE
75019 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MARC ESTEVE, Président

Date de publication au JO : 4 juillet 1979

N° SIRET : 32228389600049

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : développement d'une approche globale de prévention santé chez les jeunes issus des quartiers défavorisés dans le 19ème arrondissement de Paris

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Action démarrant dès la rentrée scolaire.

Objectifs :
Le projet vise à développer une approche globale de prévention en santé chez les jeunes issus des quartiers défavorisés dans le XIXeme arrondissement de Paris (vie affective et sexuelle, addictions, nutrition, santé mentale)
Objectifs spécifiques :

- Améliorer les connaissances des jeunes en matière de sexualité, IST, contraception, IVG, nutrition, addictions
- Améliorer les représentations des jeunes en matière de relations garçon-fille, sexisme, bien-être
- Améliorer les compétences psycho-sociales des jeunes
- Accompagner les jeunes dans leurs situations individuelles (conduites à risque, mal-être,…)
- Développer un partenariat local avec les structures de jeunesse.

Description :
1) Organisation d'ateliers d'information, sensibilisation et échange
147 ateliers seront mis en place, sur différentes thématiques (la vie affective et sexuelle, la nutrition, les addictions, la santé mentale et le renforcement des compétences psychosociales) et différents lieux (Collèges, lycées, 3 centres sociaux d'Espace 19, Antenne jeune Flandre et Fondation jeunesse feu vert.
2) Permanences d'accueil et d'accompagnements pour les jeunes : accueil des jeunes et orientation.
3) Participation des groupes de travail sur la santé des jeunes pour les intervenants et partenaires.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains : responsable du pôle santé, conseillère conjugale et familiale, 2 médiatrices socio-culturelles, 3 coordinateurs jeunesse, responsable adjoint Espace Ludo, secrétaire pôle santé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Ce projet vise les jeunes fréquentant les loisirs éducatifs dans les centres sociaux d'Espace 19 et l'EspaceLudo, les élèves de 4 collèges (Charles Peggy, Edgar Varèse, Georges Rouhaut, Mozart) et 2 lycées (d'Alembert et Guimard) ainsi que le public du club de prévention Feu Vert Curial & Chaufourniers, antenne Jeune Flandre ; soit 750 jeunes.

Ce projet sera mis en oeuvre dans le 19ème arrondissement de Paris. Ce projet concernera notamment 5 quartiers parisiens jugés prioritaires au titre de la politique de la ville : Stalingrad - Riquet, Michelet - Alphonse Karr - rue de Nantes, La chapelle - Evangile, Porte de la Chapelle - Charles Hermite, Chaufourniers.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (dont prestataires)	4 845,00	8,70%
Services extérieurs (dont locations)	1 335,00	2,40%
Autres services extérieurs (dont rémunération d'intermédiaires)	4 072,00	7,32%
Impôts et taxes	3 205,00	5,76%
Charges de personnel	42 203,00	75,82%
Total	55 660,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	22 300,00	40,06%
ARS	31 100,00	55,87%
Agence de services et de paiement	2 260,00	4,06%
Total	55 660,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	12 300,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	8 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	53 000,00 €
2013	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	8 910,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	16 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	72 000,00 €
2014	E-inclusion - Fonctionnement	37 408,33 €
2014	E-inclusion - Investissement	7 290,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	9 500,00 €
2015	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	23 000,00 €
2015	Soutien aux acteurs associatifs régionaux des TIC	50 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
2015	Soutien aux tables locales de quartier	28 000,00 €
	Montant total	323 108,33 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016002

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISE EN PLACE DU PROJET DE PREVENTION SANTE "DES JEUNES ACTEURS DE LEUR SANTE / ESTIME DE SOI"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	58 880,00 €	27,17 %	16 000,00 €
	Montant Total de la subvention		16 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Fonds de prévention santé jeunes

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ODYSSEE ART
Adresse administrative : 36 BOULEVARD JOHN KENNEDY
94000 CRETEIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ADAM ZAIDI, Président

Date de publication au JO : 30 octobre 1999

N° SIRET : 47783885800017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : mise en place du projet de prévention santé "Des jeunes acteurs de leur santé / estime de soi"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il était important que le projet soit mis en place dès la rentrée scolaire pour une totale implication des jeunes concernés.

Objectifs :
L'associaton Odyssée Art a pour but la production et la diffusion dans tous les domaines artistiques, sociaux et sportifs (spectacle vivant, films, manifestations, débats...etc).
Elle mène des actions de sensibilisation notamment auprès des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap.

Ce projet consiste à permettre aux jeunes scolaires ou en insertion d'adopter des comportements favorables à leur santé dans une perspective de mieux-être physique et psychique.

Description :
Le projet de prévention-santé "Jeunes acteurs de leur santé / Estime de Soi" a pour but de sensibiliser et d'accompagner les lycéens et les jeunes en insertion en Île-de-France afin de favoriser leur accès à l'autonomie et faciliter leur insertion, particulièrement pour les jeunes en difficulté ou en situation de vulnérabilité.
L'association mettra en place des interventions régulières auprès des mêmes groupes de jeunes par le biais de théâtre-forum, ateliers d'expression, sophrologie, gestion du stress, et ateliers de communication.
Ces activités permettront aux jeunes de s'exprimer, de valoriser leurs compétences, de gagner en confiance en soi.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains : auteur, réalisateur, comédiens, animateurs diplômés pour les ateliers, plasticien graphiste, chargé de communication, chargé de relations publiques, partenaires (psychologue, infirmière).

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Ce projet vise 1 100 jeunes lycéens, 100 jeunes de 11-16 ans en difficulté scolaire, 50 étudiants et jeunes en insertion.
Ces jeunes sont issus principalement des territoires politique de la ville (notamment Athis-Mons, Massy, Palaiseau, Evry, Brétigny-sur-Orge, Stains, La Courneuve, Créteil, Alforville, Nogent, Le Mée-sur-Seine).

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE
- ESSONNE
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	3 300,00	5,60%
Services extérieurs (dont locations)	5 700,00	9,68%
Autres services extérieurs	7 480,00	12,70%
Frais de personnel	42 400,00	72,01%
Total	58 880,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	16 000,00	27,17%
Politique de la Ville	5 000,00	8,49%
ARS	16 500,00	28,02%
Jeunesse et sport	5 000,00	8,49%
Département 91-94	10 000,00	16,98%
Mécénat	6 000,00	10,19%
Produits de gestion courante	380,00	0,65%
Total	58 880,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	8 000,00 €
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	27 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	27 000,00 €
2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	8 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	10 000,00 €
2015	Prévention des conduites à risques chez les jeunes	8 000,00 €
2015	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	15 000,00 €
	Montant total	95 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016007

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISE EN PLACE DU PROJET "BIEN BOUGER, BIEN MANGER / LE CORPS ET LE MOUVEMENT"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	37 500,00 €	18,67 %	7 000,00 €
	Montant Total de la subvention		7 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Fonds de prévention santé jeunes

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ODYSSEE ART
Adresse administrative : 36 BOULEVARD JOHN KENNEDY
94000 CRETEIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ADAM ZAIDI, Président

Date de publication au JO : 30 octobre 1999

N° SIRET : 47783885800017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : Mise en place du projet "Bien Bouger, Bien Manger / Le corps et le Mouvement"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il était important que le projet soit mis en place dès la rentrée scolaire pour une totale implication des jeunes concernés.

Objectifs :
L'associaton Odyssée Art a pour but la production et la diffusion dans tous les domaines artistiques, sociaux et sportifs (spectacle vivant, films, manifestations, débats...etc).
Elle mène des actions de sensibilisation notamment auprès des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap.

Le projet "bien bouger, bien manger/le corps et le mouvement" a pour but de sensibiliser les enfants et leurs parents à la nécessité d'avoir une alimentation saine et de pratiquer une acitivté physique régulière. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique nutritionnelle qui est une priorité de santé publique.

Description :
Le projet repose sur une approche ludique et pédagogique. Il est mis en place dans plusieurs structures tout au long de l'année scolaire. Il s'agit de mettre en place des activités variées sur la base de spectacles-débats, lecture de contes et d'ateliers d'activité physique sur différents modes d'intervention et notamment :
- ateliers de sensibilisation et d'expression corporelle
- présentation d'une pièce chorégraphique ou d'un conte suivis d'un débat
- ateliers/débats avec un médecin nutritionniste
- création d'une BD et analyse d'affiches en lien avec le programme de santé.

Ces différents outils permettent de valoriser les activités physiques et une alimentation équilibrée.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains : 14 intervenants professionnels (nutritionnistes, chorégraphe, danseurs, directeur graphiste, metteur en scène, chargé de communication, chargé de relations publiques, etc).

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le projet vise 900 jeunes et 30 familles monoparentales.
Les publics sont ceux des logements sociaux, des cités, des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Athis-Mons, Evry, Aubervilliers, Stains, La Courneuve, Epinay-sur-Seine, Champigny, Créteil, Meaux).

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE
- ESSONNE
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	2 400,00	6,40%
Services extérieurs (dont locations)	3 390,00	9,04%
Autres services extérieurs	3 910,00	10,43%
Frais de personnel	27 800,00	74,13%
Total	37 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	7 000,00	18,67%
ARS	20 000,00	53,33%
Jeunesse et sport	5 000,00	13,33%
Mécénat	5 000,00	13,33%
Autres produits de gestion courante	500,00	1,33%
Total	37 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	27 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	27 000,00 €
2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	8 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	10 000,00 €
2015	Prévention des conduites à risques chez les jeunes	8 000,00 €
2015	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	15 000,00 €
	Montant total	95 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012835

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AIDE A L'ACQUISITION D'UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE DES ETUDIANTS FRANCILIENS - ANNEE UNIVERSITAIRE 2015-2016 - PERIODE JUIN/JUILLET/AOUT 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	10 900,25 €	100,00 %	10 900,25 €
	Montant Total de la subvention		10 900,25 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100106- Aide à la mutuelle des étudiants

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SMEREP SOC MUTUALISTE ETUDIANTS REGION PARIS
Adresse administrative : 28 RUE FORTUNY 75017 PARIS 17
Statut Juridique : Mutuelle
Représentant :

Objet : MUTUELLE

N° SIRET : 77568478000023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire des étudiants franciliens - Année universitaire 2015-2016 - Période juin/juillet/août 2016

Objectifs :
La Région a mis en place, conformément à la délibération CR 23-10 du 17 juin 2010, un dispositif d'aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire pour les étudiantes et les étudiants boursiers via un partenariat avec les mutuelles étudiantes LMDE et SMEREP.
L'objectif de la Région est de favoriser l'accès à une complémentaire santé des étudiants boursiers, et ainsi d'améliorer l'accès aux soins de ce public.

Description :
La Région soutient les étudiants boursiers au titre des échelons 0 à 3 du barème de ressources, ainsi que ceux situés à l'échelon 4 sous condition de revenu.

La contribution est de 100 € maximum par étudiant et par an, montant éventuellement proratisé en fonction de la durée d'adhésion, pour l'acquisition d'une complémentaire santé. Ce montant correspond à une complémentaire santé étudiante qui couvre 100% des soins et remboursement des médicaments et analyses.

Dans le cadre d'une convention passée avec les deux mutuelles étudiantes, la LMDE et la SMEREP, la Région procède au remboursement de ce forfait, sur la base de la transmission d'une liste des adhérents éligibles avec le montant de leur adhésion.

Détail du calcul de la subvention :
Conformément à la convention encadrant ce dispositif, la subvention concerne une période antérieure à la CP sur laquelle le montant est voté, puisque le versement s'effectue sur la base du récapitulatif des adhésions souscrites sur la période.

Le présent dossier concerne le remboursement des adhésions à la SMEREP effectuées entre le 1er juin et le 31 août 2016 pour l'année universitaire 2015-2016, représentant 135 adhésions pour un montant total de 10.900,25 €.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 900,25 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	333 963,00 €
2014	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	260 384,47 €
2015	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	148 700,75 €
2016	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	256 311,45 €
	Montant total	999 359,67 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012836

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AIDE A L'ACQUISITION D'UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE DES ETUDIANTS FRANCILIENS - ANNEE UNIVERSITAIRE 2015-2016 - PERIODE JUILLET/AOUT 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	1 372,67 €	100,00 %	1 372,67 €
	Montant Total de la subvention		1 372,67 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100106- Aide à la mutuelle des étudiants

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LMDE LA MUTUELLE DES ETUDIANTS
Adresse administrative : 37 RUE MARCEAU
94200 IVRY SUR SEINE
Statut Juridique : Mutuelle
Représentant :

Objet : MUTUELLE

N° SIRET : 43179167200717

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire des étudiants franciliens - année universitaire 2015-2016 - Période juillet/août 2016

Objectifs :
La Région a mis en place, conformément à la délibération CR 23-10 du 17 juin 2010, un dispositif d'aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire pour les étudiantes et les étudiants boursiers via un partenariat avec les mutuelles étudiantes LMDE et SMEREP.
L'objectif de la Région est de favoriser l'accès à une complémentaire santé des étudiants boursiers, et ainsi d'améliorer l'accès aux soins de ce public.

Détail du calcul de la subvention :
Conformément à la convention encadrant ce dispositif, la subvention concerne une période antérieure à la CP sur laquelle le montant est voté, puisque le versement s'effectue sur la base du récapitulatif des adhésions souscrites sur la période.

Le présent dossier concerne le remboursement des adhésions à la SMEREP effectuées entre le 1er juillet et le 31 août 2016 pour l'année universitaire 2015-2016, représentant 21 adhésions pour un montant total de 1.372,67 €.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	1 372,67 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	599 284,10 €
2014	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	343 427,93 €
2015	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	250 418,39 €
2016	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	210 603,40 €
	Montant total	1 245 772,17 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012837

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AIDE A L'ACQUISITION D'UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE DES JEUNES FRANCILIENS APPRENTIS OU EN INSERTION - ANNEE 2015-2016 - PERIODE JUIN 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	2 100,00 €	100,00 %	2 100,00 €
	Montant Total de la subvention		2 100,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100106- Aide à la mutuelle des étudiants

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HARMONIE MUTUELLE
Adresse administrative : 23 BD JEAN JAURES
45025 ORLEANS CEDEX
Statut Juridique : Mutuelle
Représentant : GUY HERRY, Président

Objet : MUTUELLE

N° SIRET : 53851847302843

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire des jeunes franciliens apprentis ou en insertion - Année 2015-2016 - Période juin 2016

Objectifs :
La Région a mis en place, conformément à la délibération CR 03-12 du 27 septembre 2012, un dispositif d'aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire pour les jeunes franciliens apprentis ou en insertion. A l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, la Région a ainsi signé une convention avec Harmonie Mutuelle.
L'objectif est de favoriser l'accès à une complémentaire santé des jeunes apprentis ou en insertion afin d'améliorer l'accès aux soins de ce public.

Description :
La Région contribue à hauteur de 100€ par étudiant pour l'acquisition d'une complémentaire santé. Ce montant correspond au montant de l'offre de base d'Harmonie Mutuelle qui couvre 100% des soins et remboursement des médicaments.

Dans le cadre de la convention passée avec la mutuelle Harmonie Mutuelle, la Région procède au remboursement de ce forfait sur la base de la transmission d'une liste des adhérents éligibles avec le montant de leur adhésion.

Détail du calcul de la subvention :
Conformément à la convention encadrant ce dispositif, la subvention concerne une période antérieure à la CP sur laquelle le montant est voté, puisque le versement s'effectue sur la base du récapitulatif des adhésions souscrites sur la période.
Le présent dossier concerne le remboursement des adhésions auprès d'Harmonie Mutuelle effectuées entre le 1er juin et le 31 août 2016, représentant 21 dossiers pour un montant de 2.100 €.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 100,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	2 400,00 €
2015	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	10 500,00 €
2016	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	12 000,00 €
	Montant total	24 900,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-566

DU 16 NOVEMBRE 2016

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES POLITIQUES REGIONALES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
APPEL A PROJETS THEMATIQUE 2016 - SOUTIEN AUX AIDANTS FAMILIAUX DE PERSONNES ATTEINTES D'AUTISME, DE HANDICAP COGNITIFS OU DE MALADIES NEURODEGENERATIVES

CINQUIEME AFFECTATION POUR 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article 4221-1 ;
VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L114-1 et suivants;
VU la délibération n° CR 23-11 du 7 avril 2011 relative à la politique sociale régionale ;
VU la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;
VU la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
VU la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013 portant approbation de conventions-type et annexe-type relatives à la participation régionale en investissement et en fonctionnement ;
VU la délibération n° CP 16-201 du 15 juin 2016 concernant la mise en œuvre du fonds régional de solidarité et soutien aux familles ;
VU le budget de la région d'Ile-de-France pour 2016 ;
VU la commission de la Famille, de l'Action Sociale et du Handicap
VU la commission des Finances
VU le rapport CP 16-566 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer, au titre du programme HP 42-003 (142003) «Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » et l'action 14200304 « fonds régional de solidarité et soutien aux familles », au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **198 116 €** au titre du budget 2016.

Subordonne le versement de ces subventions de fonctionnement, suivant le montant de la subvention, au respect par les bénéficiaires de l'annexe financière, ou à la conclusion d'une convention type conforme au modèle type prévu par la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **198 116 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) «Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », l'action 14200304 « fonds

régional de solidarité et soutien aux familles ». conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2016.

Article 2 : Autorisation de démarrage anticipé

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Dossier-code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
16012820	Soutenir les parents dans leurs interactions quotidiennes avec leur enfant autiste	B-ABA AUTISME	01/09/2016
16013231	Développement et animation du réseau régional des Cafés des Aidants® et des Ateliers Santé des Aidants	ASSOCIATION FRANCAISE DES AIDANTS	01/06/2016
16013788	Etude de faisabilité d'une plateforme d'accompagnement et d'appui à destination d'aidants de personnes avec handicaps cognitifs en Ile-de-France	FEGAPEI	01/09/2016
16014127	Développement d'un accompagnement des malades d'Alzheimer et de leurs aidants par la médiation artistique en Ile-de-France.	ACTION CULTURELLE ALZHEIMER	01/09/2016
16014146	Mise en place d'ateliers inspirés de la méthode Montessori pour une prise en charge innovante d'enfants autistes	LUD EVEIL	01/09/2016
16014769	"Speed-dating Entr'Aide" au Salon de la Polyarthrite rhumatoïde de Paris	ASSOCIATION FRANCAISE DES POLYARTHRITIQUES	01/09/2016

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION :
ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-566	Budget	2016

Chapitre	**934 - Santé et action sociale**
Code fonctionnel	**42 - Action sociale**
Programme	**142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire**
Action	**14200304 - Fonds régional de solidarité et soutien aux familles**

Dispositif : N° 00000672 - Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles

Dossier	16003942 - Création du blog "Entr'Aide" visant l'accompagnement des personnes atteintes d'un rhumatisme inflammatoire chronique et de leurs familles			
Bénéficiaire	P0026874 - ASSOCIATION FRANCAISE DES POLYARTHRITIQUES			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
40 194,00 €	TTC	49,76 %	20 000,00 €	

Dossier	16012820 - Soutenir les parents dans leurs interactions quotidiennes avec leur enfant autiste			
Bénéficiaire	EX006088 - B-ABA AUTISME			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 085,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 170,00 €	TTC	50 %	2 085,00 €	

Dossier	16013192 - Organisation de conférences, de groupes de parole, de formations et de séjours de vacances à destination d'aidants de personnes autistes			
Bénéficiaire	EXM00002 - CENTRE DE FORMATION AVERROES			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	19 410,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
61 910,00 €	TTC	31,35 %	19 410,00 €	

Dossier	16013231 - Développement et animation du réseau régional des Cafés des Aidants et des Ateliers Santé des Aidants			
Bénéficiaire	P0009458 - ASSOCIATION FRANCAISE DES AIDANTS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
40 000,00 €	TTC	50 %	20 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-566	Budget	2016

Dossier	16013247 - Programme ABC du comportement de l'enfant ayant un TSA - Des parents en action			
Bénéficiaire	R38620 - AFG			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	16 347,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
32 694,00 €	TTC	50 %	16 347,00 €	

Dossier	16013303 - Organisation de conférences et d'ateliers d'information pour des aidants de personnes atteintes d'autisme en Yvelines			
Bénéficiaire	P0035154 - AUTISME EN YVELINES			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
40 000,00 €	TTC	50 %	20 000,00 €	

Dossier	16013788 - Etude de faisabilité d'une plateforme d'accompagnement et d'appui à destination d'aidants de personnes avec handicaps cognitifs en Ile-de-France			
Bénéficiaire	P0035170 - FEGAPEI			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
40 000,00 €	TTC	50 %	20 000,00 €	

Dossier	16014097 - Un réseau social national privé et sécurisé d'entraide et d'échanges de proximité entre aidants familiaux			
Bénéficiaire	EX005846 - LA COMPAGNIE DES AIDANTS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
40 000,00 €	TTC	50 %	20 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-566	Budget	2016

Dossier	16014127 - Développement d'un accompagnement des malades d'Alzheimer et de leurs aidants par la médiation artistique en Ile-de-France			
Bénéficiaire	R38178 - ACTION CULTURELLE ALZHEIMER			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
44 700,00 €	TTC	44,74 %	20 000,00 €	

Dossier	16014128 - Halte de répit pour aidants et aidés sur le territoire des communes situées au nord du département des Yvelines			
Bénéficiaire	R35707 - ALDS			
Localisation	MEULAN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 324,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 724,00 €	TTC	49,65 %	5 324,00 €	

Dossier	16014133 - Rencontres mensuelles des salariés aidants franciliens			
Bénéficiaire	P0035290 - NOUVEAU SOUFFLE			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 950,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
19 900,00 €	TTC	50 %	9 950,00 €	

Dossier	16014146 - Mise en place d'ateliers inspirés de la méthode Montessori pour une prise en charge innovante d'enfants autistes			
Bénéficiaire	P0035195 - LUD EVEIL			
Localisation	COURBEVOIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
56 600,00 €	TTC	35,34 %	20 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-566	Budget	2016

Dossier	16014769 - "Speed-dating Entr'Aide" au Salon de la Polyarthrite rhumatoïde de Paris				
Bénéficiaire	P0026874 - ASSOCIATION FRANCAISE DES POLYARTHRITIQUES				
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	5 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
16 880,00 €	TTC		29,62 %	5 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000672 - Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	198 116,00 €

Total sur l'imputation 934 - 42 - 142003 - 14200304	198 116,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION :

FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003942

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION DU BLOG "ENTR'AIDE" VISANT L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ATTEINTES D'UN RHUMATISME INFLAMMATOIRE CHRONIQUE ET DE LEURS FAMILLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	40 194,00 €	49,76 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION FRANCAISE DES POLYARTHRITIQUES
Adresse administrative : 9 RUE DE NEMOURS
75011 PARIS
Statut Juridique :
Représentant : Madame ISABELLE REYNAUD-VERDIERE, Présidente

N° SIRET : 39030327900033

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création du blog "Entr'Aide" visant l'accompagnement des personnes atteintes d'un rhumatisme inflammatoire chronique et de leurs familles

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'Association Française des Polyarthritiques et des rhumatismes inflammatoires chroniques (AFPric) a pour objet la défense et le soutien des malades touchés par un rhumatisme inflammatoire chronique. Elle cherche à apporter toutes les informations utiles et un soutien moral aux malades et à leurs proches et cherche à promouvoir la recherche médicale dans le domaine de la polyarthrite.

L'association a pour projet la création d'un blog pour le service Entr'Aide, où les personnes atteintes d'un

rhumatisme inflammatoire chronique pourront poser leurs questions sur tous les aspects de leur maladie : prise en charge médicale, parcours de soin, vie quotidienne, droits, relations avec l'entourage...

Moyens mis en œuvre :
Les réponses aux questions seront faites par les professionnels du service Entr'Aide : spécialiste des questions médicales, assistante sociale, avocat, psychologue.
Afin de donner une place centrale à l'expérience des malades, un patient parmi les patients-experts de l'AFPric apportera également son éclairage pour chaque question.
Les questions traitées resteront mises en ligne, afin d'aider d'autres malades et leur permettre de se rendre compte qu'ils ne sont pas seuls avec ces difficultés.
Des fiches synthétiques seront également en libre accès, en version imprimable. Rédigées par des professionnels, elles seront relues par des patients afin de garantir la qualité et la fiabilité des informations et leur compréhension par un large public. Certaines s'adresseront aux aidants.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
En France, un million de personnes sont touchées par un rhumatisme inflammatoire chronique, dont 72.000 franciliens. Elle touche une femme pour trois hommes, majoritairement autour de 50 ans, mais peut apparaître à tout âge.

Localisation géographique :
- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Documentation	200,00	0,50%
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3 000,00	7,46%
Publicité, publications	2 000,00	4,98%
Rémunération des personnels	19 491,00	48,49%
Charges fixes et de fonctionnement	15 003,00	37,33%
Fournitures	500,00	1,24%
Total	40 194,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	20 000,00	49,76%
Aides privées	10 000,00	24,88%
Cotisations, dons manuels ou legs	8 000,00	19,90%
Ressources propres	2 194,00	5,46%
Total	40 194,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2016	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012820

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTENIR LES PARENTS DANS LEURS INTERACTIONS QUOTIDIENNES AVEC LEUR ENFANT AUTISTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	4 170,00 €	50,00 %	2 085,00 €
	Montant Total de la subvention		2 085,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : B-ABA AUTISME
Adresse administrative : MAISON ASSOCIATIONS 20E
75020 PARIS
Statut Juridique :
Représentant : CECILE TESTUD, Présidente

N° SIRET : 53893144500018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : soutenir les parents dans leurs interactions quotidiennes avec leur enfant autiste

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'association souhaite commencer son projet au début de l'année scolaire 2016-2017.

Objectifs :
B-aba autisme est une association loi 1901, créée le 14 février 2011, dont les membres fondateurs sont des éducateurs spécialisés et psychologues expérimentés dans les troubles du spectre autistique (TSA), et formés aux approches éducatives et comportementales.
Le but de cette association est de :
1. créer un lieu accueillant des enfants autistes permettant la mise en place de prises en charge individuelles et adaptées à chaque patient, afin de favoriser chez lui le développement de ses compétences cognitives, de son autonomie et de son intégration sociale.

2. de soulager financièrement les familles du coût de la prise en charge.
3. de proposer un soutien à ces familles, via une écoute attentive de leur vécu, leur ressenti et leurs difficultés quotidiennes, et de leur proposer d'éventuels conseils éducatifs.

Description :
L'objectif du projet proposé dans le cadre de cet appel à projet consiste à aider les parents à décrypter le comportement particulier de leur enfant autiste, et à mettre en place des outils théoriques et pratiques recommandés par la Haute Autorité de Santé (HAS) soutenant leurs interactions quotidiennes.
Le projet se déroulera en deux temps :
Le premier temps du projet sera consacré à la formation parentale et en particulier afin que les parents puissent mieux appréhender les spécificités des relations quotidiennes avec leur enfants souffrant de TSA. Cette formation se déroulera en quatre temps :
- Intervention d'une éducatrice spécialisée, qui définira l'autisme et présentera les méthodes comportementales.
- Intervention d'une orthophoniste, qui abordera les outils et modes de communication à mettre en place auprès des enfants autistes.
- Intervention d'une psychologue du développement, qui montrera aux familles comment développer les compétences de jeu chez les enfants autistes et améliorer leurs interactions sociales.
- Enfin, intervention d'une analyste du comportement, qui donnera des conseils pour augmenter l'autonomie quotidienne de l'enfant autiste au sein de sa vie familiale.

Le deuxième temps du projet : La guidance parentale :
Cette guidance sera effectuée par quatre psychologues de l'association formés par l'association à la méthode ABA. Durant l'année scolaire 2016-2017, ces thérapeutes se rendront au domicile de chacune des familles à raison de deux heures par mois. Chaque famille bénéficiera ainsi de 12 guidances parentales qui se dérouleront en trois temps :
- 1) Le thérapeute ouvre un espace de discussion permettant aux parents d'analyser leur vécu et leur ressenti quant à leur relation avec l'enfant. Cette décharge émotionnelle est importante car elle soulage ainsi une partie de leur stress quotidien.
- 2) Le psychologue les amène à traduire ces problématiques en objectifs éducatifs qui seront travaillés quotidiennement de manière à améliorer le quotidien à la fois des parents et de l'enfant. Ce travail est soutenu par la mise en place d'outils théoriques et méthodologiques (le plus souvent il s'agit de procédures écrites expliquant aux parents comment s'ajuster au fonctionnement autistique de leur enfant, et de différentes aides verbales ou visuelles guidant l'enfant à comprendre ce que ses parents attendent de lui).
- 3) Le coaching consiste en une mise en situation pratique. Les parents amorcent la situation travaillée avec l'enfant et mettent en place la procédure et les aides préalablement données par le psychologue. Ce dernier supervise ce travail en prodiguant des conseils in vivo aux parents. Ce temps est primordial car il permet aux parents de bien s'approprier l'approche et les outils utilisés et au psychologue de s'ajuster au mieux aux besoins de la famille.

L'action proposée ici bénéficiera à treize familles de l'association. Ces familles sont réparties sur l'ensemble du territoire de la Région. Les enfants concernés sont âgées de 3 à 17 ans. Ainsi ce projet bénéficiera à 13 personnes souffrant de TSA et à 26 aidants familiaux (leurs parents).

Moyens mis en œuvre :
- achat de founitures et de matériel
- rémunération et honoraires
- frais de transports et de déplacements

Intérêt régional :
Ce projet couvre en partie le territoire francilien.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
39 personnes dont 13 en situation de handicap et 26 aidants

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	1 400,00	33,57%
Autres services extérieurs	2 770,00	66,43%
Total	4 170,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	2 085,00	50,00%
Fonds Propres	2 085,00	50,00%
Total	4 170,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 085,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013192

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ORGANISATION DE CONFERENCES, DE GROUPES DE PAROLE, DE FORMATIONS ET DE SEJOURS DE VACANCES A DESTINATION D'AIDANTS DE PERSONNES AUTISTES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	61 910,00 €	31,35 %	19 410,00 €
	Montant Total de la subvention		19 410,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE DE FORMATION AVERROES
Adresse administrative : 22 BD DES FRERES MONTGOLFIER
95190 GOUSSAINVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame YASMINA HEMADI, Présidente

Date de publication au JO : 5 juin 2010

N° SIRET : 52313950900013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : organisation de conférences, de groupes de parole, de formations et de séjours de vacances à destination d'aidants de personnes autistes

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le centre de formation AVERROES a pour objectifs de former et accompagner des personnes en vue d'une insertion sociale, professionnelle ou scolaire, de conseiller, de soutenir et d'aider les familles dont l'un des membres est en situation de handicap.

Il souhaite mettre en place quatre actions à destination d'aidants de personnes autistes : conférences autour du handicap, de l'autisme et des troubles du comportement, groupes de parole, formations et

séjours de vacances et de rupture pour les aidants et les aidés.

Description :
1- Organisation de conférences à thème en lien avec le handicap
La mise en place de conférences consistera à rassembler lors d'événements des aidants familiaux ou professionnels dans le but d'accompagner, de former, de sensibiliser au handicap et spécialement l'autisme. Ces conférences visent également à discuter et débattre des difficultés rencontrées par les aidants face à leur quotidien.

2- Mise en place de groupes de parole
Il s'agit d'accompagner les aidants dans leurs pratiques quotidiennes, de les sensibiliser, d'être à leur écoute et d'aider à désamorcer des situations délicates grâce à l'intervenant (psychologue expérimenté) mais aussi grâce à l'entourage et aux échanges.

3- Mise en place de formations dédiées aux aidants
Le centre a constaté une demande grandissante des aidants à être formés et accompagnés. Il souhaite donc mettre en place plusieurs programmes de formation parmi lesquels les exemples suivants :
- Autisme : définition et particularités
- Autisme et loisirs : une étape essentielle au développement physique et psychologique
- Méthodes de prise en charge de l'autisme.

4- Organisation de séjours de vacances et de rupture en binôme aidants/aidés
Le centre a pour projet d'organiser des séjours à la montagne pour permettre aux binômes aidants/aidés de rompre avec leur environnement quotidien, de décompresser et de favoriser leur cohésion.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Entre 150 et 200 personnes (aidants de personnes autistes et aidés).

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Alimentation	9 000,00	14,54%
Locations véhicule	20 000,00	32,30%
Location salle de conférences	10 000,00	16,15%
Publicité, publications	5 000,00	8,08%
Déplacements et missions	6 500,00	10,50%
Rémunération du personnel spécifique au projet	11 410,00	18,43%
Total	61 910,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	19 410,00	31,35%
Subvention Etat (Affaires sociales) (sollicitée)	30 000,00	48,46%
Participation des usagers (attribué)	8 000,00	12,92%
Taxe d'apprentissage (attribuée)	4 500,00	7,27%
Total	61 910,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	19 410,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013231

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DU RESEAU REGIONAL DES CAFES DES AIDANTS ET DES ATELIERS SANTE DES AIDANTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	40 000,00 €	50,00 %	20 000,00 €
		Montant Total de la subvention	20 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION FRANCAISE DES AIDANTS
Adresse administrative : 3 RUE DE LA FAISANDERIE
75016 PARIS 16
Statut Juridique :
Représentant : Madame FLORENCE LEDUC, Présidente

N° SIRET : 48786885300044

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Développement et animation du réseau régional des Cafés des Aidants® et des Ateliers Santé des Aidants

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Ce projet s'inscrit dans les actions prévues par l'association pour 2016-2017. C'est pourquoi ce dernier a débuté avant la date de la Commission Permanente.

Objectifs :
Depuis sa création en 2003, l'Association Française des Aidants écoute et porte la parole des aidants. Face à une prise en compte de leur situation encore insuffisante, voire négative ou parfois même condescendante, elle milite pour que les aidants soient pris en considération dans leur juste rôle et à leur juste place. Ainsi cette dernière développe des actions :
- Cette association crée et anime des cafés des aidants©. Ces derniers sont des lieux, des temps et des espaces d'information, de rencontres et d'échanges, animés par un travailleur social et un psychologue

ayant une expertise sur la question des aidants. Ils sont ouverts à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée. L'action Café des Aidants© est une porte d'entrée qui vient en complémentarité d'autres actions pour les aidants telles que la formation, des ateliers santé, du soutien individuel, des séjours répit, des consultations santé, etc. En Ile-de-France, on compte actuellement 34 cafés des aidants répartis sur tous les départements franciliens.
- Elle promeut, aussi, la création d'ateliers Santé des aidants. Ces ateliers sont des temps d'échanges et de mise en pratique autour de l'impact de la relation d'aide sur la santé des proches aidants (santé physique, psychologique, sociale).
De plus, pour mener à bien ses actions, elle propose aux professionnels de l'aide et du soin des formations visant à renforcer la prise en compte des aidants dans l'accompagnement des personnes malades ou en situation de handicap et à favoriser le développement d'actions d'accompagnement des aidants.

Description :
Le projet présenté ici vise, sur 2016-2017 :

-A développer le réseau régional en augmentant le nombre régional des cafés des aidants© (création de 10 nouvelles structures) et créer 10 nouveaux ateliers santé. Pour ce faire, l'association souhaite identifier les nouveaux porteurs de projets, leur faire signer une convention de partenariat et les accompagner dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif conformément à la méthodologie (communication, financement, thématiques…) définie par l'association. De plus, les animateurs de ces nouvelles structures devront participer à deux jours de formations organisées par l'association. Enfin une évaluation des dispositifs devra être effectuée. (Juin 2016 - décembre 2017)

-A animer le réseau régional des cafés des aidants afin de pouvoir favoriser le sentiment d'appartenance au réseau par le biais d'outils de communication (Newsletters). Ainsi l'association souhaite créer une véritable « culture » commune autour de ses projets. Cela passe, par exemple, par la création d'un « Collège des Cafés des Aidants » (septembre 2016 à décembre 2017)

-A effectuer une mesure d'impact des cafés des aidants en 2017. Aussi les cafés des aidants franciliens vont avoir un rôle important dans cette démarche. Cette évaluation sera quantitative (nombres d'actions) et qualitative, et effectuée par les aidants, les porteurs de projets et les partenaires locaux, à l'appui des outils proposés par l'Association. (Novembre 2016 à juin 2017)

-A mettre en cohérence le réseau régional issu du développement de ce même réseau (février 2017-décembre 2017).

Moyens mis en œuvre :
Frais de personnel (rémunération spécifique)
Frais de publication et de publicité
Frais annexes (poste, déplacements autre)

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le projet proposé ici concerne près de 2.910 aidants franciliens

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	325,00	0,81%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 600,00	9,00%
Publicité, publications, relations publiques	3 150,00	7,88%
Déplacements, missions et réceptions	900,00	2,25%
Frais postaux et frais de télécommunications	500,00	1,25%
Rémunération des personnels	31 525,00	78,81%
Total	40 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	20 000,00	50,00%
Subvention Aides privées (attribuée)	2 000,00	5,00%
Subvention Aides privées (sollicitée)	10 000,00	25,00%
Cotisations, dons manuels ou legs	8 000,00	20,00%
Total	40 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013247

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROGRAMME ABC DU COMPORTEMENT DE L'ENFANT AYANT UN TSA - DES PARENTS EN ACTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	32 694,00 €	50,00 %	16 347,00 €
	Montant Total de la subvention		16 347,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AFG
Adresse administrative : 8 RUE CEPRE
75015 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ANDRE MASIN, Président

Date de publication au JO : 26 mars 2005

N° SIRET : 48390292000014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : programme ABC du comportement de l'enfant ayant un TSA - Des parents en action

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Créée le 11 février 2005, l'Association Française de Gestion de services et établissements pour personnes autistes (AFG Autisme) a pour but de garantir une gestion centralisée des établissements en transfert de gestion, en cours de création, ou à créer, afin d'apporter tant aux familles qu'aux financeurs la garantie d'une prise en charge adaptée des personnes autistes et d'une gestion transparente des fonds publics. Le choix a été fait dès la conception de ne viser que le public ayant des troubles du spectre autistique (TSA). En Ile-de-France l'association accueille, dans ses établissements et services, près de 334 enfants, adolescents et adultes présentant des TSA. Par ailleurs AFG Autisme fait de la recherche de

solutions innovantes, pouvant répondre aux besoins spécifiques des personnes autistes.

Description :
Dans ce contexte, l'association souhaite participer à l'évaluation du programme intitulé "L'A.B.C. du comportement de l'enfant ayant un TED/TSA". Ce dernier est composé de 12 séances de 2 heures à destination de parents d'enfants autistes. Ce format permet d'aborder l'ensemble des notions tout en étant le moins coûteux en temps pour les parents. Ces derniers devant appliquer au domicile les procédures présentées au cours du programme, les séances sont espacées de deux semaines afin de leur laisser un temps suffisant pour réaliser ces exercices. Ce programme vise à outiller les parents d'enfants âgés de moins de 7 ans présentant un TSA avec un retard de développement vers une meilleure compréhension des troubles et de proposer des pratiques d'intervention efficace dans l'optique d'améliorer le fonctionnement de l'enfant dans son contexte familial. Ce programme fait l'objet d'une évaluation internationale. Pour la France, ce dernier sera évalué par Céline CLEMENT, professeur de psychologie de l'École Supérieure du Professorat et de l'éducation de l'Université de Strasbourg.

Moyens mis en œuvre :
-Frais de formation
-Frais de déplacement
-Frais postaux
-Salaires et charges

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
14 à 21 familles d'enfants présentant des troubles du spectre autistique.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Services extérieurs	1 700,00	5,20%
Autres services extérieurs	1 350,00	4,13%
Impôts et taxes	2 396,00	7,33%
Rémunération des personnels	27 248,00	83,34%
Total	32 694,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	16 347,00	50,00%
Fonds Propres	16 347,00	50,00%
Total	32 694,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	16 347,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	255 537,64 €
2015	Services d'accompagnement et établissements d'accueil de jour des personnes en situation de handicap	31 850,00 €
	Montant total	287 387,64 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013303

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ORGANISATION DE CONFERENCES ET D'ATELIERS D'INFORMATION POUR DES AIDANTS DE PERSONNES ATTEINTES D'AUTISME EN YVELINES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	40 000,00 €	50,00 %	20 000,00 €
		Montant Total de la subvention	20 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AUTISME EN YVELINES
Adresse administrative : 3 RUE DE VERDUN
78590 NOISY-LE-ROI
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN-MARC MONGUILLET, Président

Date de publication au JO : 1 janvier 2011

N° SIRET : 53846580800060

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : organisation de conférences et d'ateliers d'information pour des aidants de personnes atteintes d'autisme en Yvelines

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'association "Autisme en Yvelines" a pour buts d'assurer aux personnes porteuses de troubles du spectre autistique une prise en charge personnalisée et de proposer aux familles et tuteurs une relation suivie, emprunte de solidarité. Elle compte plus de 120 salariés, 300 adhérents et accompagne dans ses trois structures près de 140 jeunes autistes.

L'association souhaite donner aux aidants familiaux de personnes avec autisme les moyens de mieux

appréhender les besoins de leur enfant jeune ou moins jeune, de mieux connaître les dispositifs existants sur le territoire et les méthodes existantes, et de faire le lien concret avec ce qu'ils peuvent d'ores et déjà mettre en pratique à domicile.

Moyens mis en œuvre :
Pour ce faire, l'association souhaite organiser des conférences thématiques interactives, sur trois thèmes prioritaires : communiquer avec les personnes autistes, démarches administratives et projet de vie, et troubles sensoriels.

Animées par des professionnels de l'autisme, psychologues ou professionnels du travail social, les conférences seront organisées trois fois dans l'année, à différents endroits du département, et feront l'objet d'une promotion importante, au travers notamment du site internet de l'association, des réseaux sociaux et des adhérents et professionnels partenaires.

Ces conférences seront déclinées par la suite en 19 ateliers d'information et d'échanges sur des sujets très concrets, avec prise en main de chaque aidant en relation avec sa situation personnelle. Ces ateliers seront répartis sur l'ensemble du territoire des Yvelines et accueilleront entre 10 et 12 personnes chacun.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
500 aidants de personnes autistes dans le département des Yvelines.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures et petits matériels)	6 890,00	17,23%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	15 900,00	39,75%
Publicité, publications	10 650,00	26,63%
Transports de biens et transports collectifs	400,00	1,00%
Déplacements et missions	1 760,00	4,40%
Frais postaux et frais de télécommunication	500,00	1,25%
Frais de personnel	3 900,00	9,75%
Total	40 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	20 000,00	50,00%
Participation association	18 000,00	45,00%
Participation des usagers	2 000,00	5,00%
Total	40 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013788

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ETUDE DE FAISABILITE D'UNE PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET D'APPUI A DESTINATION D'AIDANTS DE PERSONNES AVEC HANDICAPS COGNITIFS EN ILE-DE-FRANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	40 000,00 €	50,00 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEGAPEI
Adresse administrative : 14 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE
75014 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MURIEL VIDALENC, Directrice

Date de publication au JO : 21 novembre 2005

N° SIRET : 77567598600092

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : étude de faisabilité d'une plateforme d'accompagnement et d'appui à destination d'aidants de personnes avec handicaps cognitifs en Ile-de-France

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La FEGAPEI souhaite commencer son projet au début de l'année scolaire 2016-2017.

Objectifs :
La FEGAPEI a pour objet de fédérer des associations et des organismes à but non lucratif, employeurs et gestionnaires, assurant la gestion de services et établissements accueillant et accompagnant, pour concourir à leur insertion sociale, des personnes handicapées ayant une déficience intellectuelle, des

personnes ayant d'autres handicaps et des personnes fragiles. Elle regroupe 500 associations accompagnant/accueillant 240.000 personnes handicapées au niveau national, dont 63 en Ile-de-France, accompagnant environ 22.000 personnes.

A travers son service développement "priorités de santé", elle coordonne et mutualise des recherches et expérimentations en matière d'innovations sociales en faveur des personnes handicapées.

Concernant les personnes avec handicaps cognitifs - du type autisme ou pluri-handicap avec dysfonctionnement cognitif associé - plusieurs réseaux et associations d'Ile-de-France accueillant ce type de publics souhaitent mettre en place une plateforme d'aide aux familles lors de la phase découverte du handicap, et la nécessaire formalisation du projet de vie de la personne touchée par le handicap, et de sa famille.

Le projet porte sur l'étude de faisabilité d'une telle implantation de plateforme d'accompagnement et d'appui en Ile-de-france.

Description :
Cette étude doit notamment permettre :
- de déterminer comment aider les parents/aidants à construire et organiser leur projet de vie afin qu'ils puissent s'insérer ou se maintenir dans leur cadre de vie social ou professionnel;
- d'identifier les offres pertinentes et innovantes potentielles de garde et d'éducation pour les enfants avec handicaps cognitifs;
- de déterminer comment faciliter l'articulation des temps de vie des parents;
- d'identifier les partenaires prêts à s'engager dans la mise en place d'un service de médiation-accompagnement au parcours de vie.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Parents/aidants de personnes atteintes d'autisme, de handicaps cognitifs ou pluri-handicaps :
- 10 familles franciliennes avec le volet étude de faisabilité,
- Puis, plus de 80 familles par plateforme mise en oeuvre.

Localisation géographique :
- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes et recherches	16 000,00	40,00%
Publicité, publications	3 000,00	7,50%
Déplacements et missions	2 500,00	6,25%
Rémunération du personnel spécifique au projet	18 500,00	46,25%
Total	40 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	20 000,00	50,00%
FEGAPEI	15 000,00	37,50%
Fondations	5 000,00	12,50%
Total	40 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014097

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : UN RESEAU SOCIAL NATIONAL PRIVE ET SECURISE D'ENTRAIDE ET D'ECHANGES DE PROXIMITE ENTRE AIDANTS FAMILIAUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	40 000,00 €	50,00 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA COMPAGNIE DES AIDANTS
Adresse administrative : 54 RUE MOLIERE
94200 IVRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CLAUDIE KULAK, Autre

Date de publication au JO : 3 juin 2009

N° SIRET : 52359509800022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : un réseau social national privé et sécurisé d'entraide et d'échanges de proximité entre aidants familiaux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Créée en 2009, la Compagnie des aidants a développé des outils numériques pour apporter un soutien aux aidants. Ainsi elle a créé un site internet : www.lacompagniedesaidants.org qui se veut un réseau social national privé et sécurisé d'entraide et d'échanges de proximité entre aidants familiaux : le numérique au service du lien social de proximité. Ainsi elle a élaboré :
- Un annuaire géolocalisé des aidants,
- Un annuaire des bénévoles,

- Une bourse d'échange géolocalisée de matériel d'occasion.
Elle a aussi créé une application mobile.

Description :
Le projet proposé ici vise à développer de nouveaux outils pour consolider le soutien des aidants familiaux. Ainsi il est proposé de :
- déployer une plateforme vidéo et multimédia d'information, d'autoformation sur les gestes et les postures afin de sécuriser ces derniers,
- valoriser par la formation ce public fragilisé que sont les aidants familiaux, en proposant une formation d'auxiliaire de vie, aide à la personne, en utilisant un outil digital,
- encourager pour ces derniers une validation des acquis de l'expérience (VAE) en s'adossant avec des organismes compétents,
- et enfin, favoriser la réinsertion des aidants vers l'emploi en partenariat avec des organismes adaptés.
Ce projet doit se développer dans un premier temps en Ile-de-France puis se développer sur l'ensemble du territoire.

Moyens mis en œuvre :
- Développement d'outils multimédias
- Ingénierie de formation

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
Les aidants proches et/ou familiaux de personnes en situation de handicap répartis comme suit :
56 % de femmes, 32% qui ont entre 50 et 64 ans, et 53% d'actifs.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	3 200,00	8,00%
Services extérieurs	500,00	1,25%
Autres services extérieurs	18 300,00	45,75%
Rémunération des personnels	18 000,00	45,00%
Total	40 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	20 000,00	50,00%
Adhésion et prestations de service	20 000,00	50,00%
Total	40 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Soutien aux projets socialement innovants	50 000,00 €
	Montant total	50 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014127

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEVELOPPEMENT D'UN ACCOMPAGNEMENT DES MALADES D'ALZHEIMER ET DE LEURS AIDANTS PAR LA MEDIATION ARTISTIQUE EN ILE-DE-FRANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	44 700,00 €	44,74 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACTION CULTURELLE ALZHEIMER
Adresse administrative : 68 RUE DES PLANTES
75014 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur LUDOVIC COCQUERET, Président

Date de publication au JO : 23 juin 2007

N° SIRET : 49996722200021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Développement d'un accompagnement des malades d'Alzheimer et de leurs aidants par la médiation artistique en Ile-de-France.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'association souhaite commencer son projet dès septembre 2016.

Objectifs :
L'association ACTION CULTURELLE ALZHEIMER (ARTZ), créée en juin 2007, a pour objet d'organiser des activités artistiques, des sorties culturelles et de loisir, de développer des recherches et de dispenser des formations afin d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ainsi que de leurs aidants familiaux. L'association a développé et mis en œuvre une méthodologie et un accompagnement adaptés permettant aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer d'un stade léger

et modéré d'avoir accès à des sorties culturelles dans des musées ainsi qu'à des ateliers. Pour cela, elle a mis en œuvre un programme innovant de volontariat. Ainsi, elle a :

- initié le recrutement, la formation et l'accompagnement de bénévoles « accompagnateurs à la vie sociale » aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentes,
- créé des parcours de visites et des commentaires adaptés aux personnes touchées par cette pathologie.

En 2015, l'ARTZ a réalisé 210 accompagnements de personnes malades et 145 visites de musées, ateliers et événements artistiques. Elle a su développer des liens entre les personnes malades et leurs aidants avec la Réunion des Musées Nationaux, grâce aux visites qu'elle organise.

Description :
Le projet proposé par l'ARTZ vise le développement de ses moyens afin qu'elle puisse bâtir de solides fondations en vue d'une popularisation de son dispositif tout en préservant sa qualité. Pour ce faire elle propose un projet en 4 étapes se déroulant de septembre 2016 à juin 2017:
- ETAPE 1 : DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ACTIVITES :
L'association souhaite dans un premier temps enrichir son offre de sorties culturelles et d'ateliers. Pour y parvenir, elle formera à nouveau en septembre 2016 un groupe de conférenciers à l'animation de visites et d'ateliers adaptés et mobilisera des musiciens pour créer des moments musicaux.
- ETAPE 2 : FACILITATION DE L'UTILISATION DES OUTILS TECHNOLOGIQUES :
L'association souhaite permettre aux aidants d'apprivoiser les deux nouveaux outils numériques mis à leurs dispositions. Aussi cette démarche sera effectuée par 12 jeunes en service civique, formés et encadrés par l'association.
- ETAPE 3 : STIMULATION ET ACCOMPAGNEMENT DE LA CROISSANCE :
Pour stimuler et accompagner la croissance des volumes de bénéficiaires de l'association, l'association initiera et/ou organisera sur les mêmes périodes des actions de sensibilisation en collaboration avec ses partenaires et préparera des campagnes de recrutement de bénévoles et de bénéficiaires. Elle s'appuiera sur les 12 services civiques formés.
- ETAPE 4 : DYNAMISATION DE L'ENGAGEMENT ET DE L'IMPLICATION :
Afin d'offrir plus de temps libéré aux aidants, les 12 jeunes en service civique testeront et assureront le rôle de bénévole relais responsable d'un groupe. Pour assumer ce rôle, ils seront encadrés.

Moyens mis en œuvre :
-Développement de partenariat,
-d'outils de formations spécifiques sur la problématique de l'accompagnement des personnes malades et de leurs aidants,
-d'outils informatiques spécifiques.

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
Environ 180 personnes malades accueillies par des plateformes de répit et d'accompagnement et leurs aidants.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS
- YVELINES
- HAUTS DE SEINE
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	4 811,00	10,76%
Services extérieurs	406,00	0,91%
Autres services extérieurs	8 024,00	17,95%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	17 539,00	39,24%
Autres charges de personnel	13 920,00	31,14%
Total	44 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	20 000,00	44,74%
Subvention ARS (attribuée)	19 500,00	43,62%
Subvention Département (sollicitée)	3 340,00	7,47%
Subvention Commune (sollicitée)	760,00	1,70%
Autres produits de gestion courante	1 100,00	2,46%
Total	44 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	20 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	20 000,00 €
2015	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	15 000,00 €
	Montant total	55 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014128

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : HALTE DE REPIT POUR AIDANTS ET AIDES SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES SITUEES AU NORD DU DEPARTEMENT DES YVELINES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	10 724,00 €	49,65 %	5 324,00 €
	Montant Total de la subvention		5 324,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ALDS
Adresse administrative : 25 AV DES AULNES
78250 MEULAN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur DOMINIQUE DESCOUT, Président

Date de publication au JO : 27 juillet 1983

N° SIRET : 33127971100021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : halte de répit pour aidants et aidés sur le territoire des communes situées au nord du département des Yvelines

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La Fédération ALDS – Association Locale de Développement Sanitaire, créée en 1983 a pour mission de favoriser le soutien à domicile, par une prise en charge la plus globale possible des personnes adultes dépendantes ou âgées nécessitant des actes de préventions, de soins, ou d'accompagnement au quotidien. Cette structure fédérative intervient en particulier sur le territoire des communes situées au nord du département des Yvelines (autour des villes de Meulan-en-Yvelines et Les Mureaux).

Description :
Aussi cette structure souhaite proposer une réponse innovante aux besoins des aidants et des personnes présentant une pathologie neurodégénérative. Ainsi elle souhaite créer une halte de répit aidants-aidés qui fonctionnera par groupes d'une demi-journée et pourra accueillir 6 à 8 personnes maximum par groupe. 40 binômes aidants-aidés seront ainsi composés. L'année 2017 sera l'année d'expérimentation et de mise en place. Le but de cette halte animée par des professionnels (psychomotriciennes, assistante en gérontologie, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, orthophoniste art-thérapeute) sera :

- D'aider l'aidant par l'éducation thérapeutique
- De maintenir les capacités cognitives et physiques des personnes aidées
- De proposer des activités spécifiques et adaptées aux patients au début de leur maladie
- De permettre un temps de répit pour l'aidant
- D'apaiser les tensions entre l'aidé et l'aidant

Moyens mis en œuvre :
Cette démarche repose sur la mise en place de plusieurs ateliers pour la dyade aidants — aidés (relaxation, mouvements et bien-être, chants et poèmes…)

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
Le public cible se composera de 40 couples aidants/aidés, les personnes aidées présentant une maladie neurodégénérative.

Localisation géographique :

- MEULAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels	10 724,00	100,00%
Total	10 724,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	5 324,00	49,65%
Autres produits de gestion courante	2 700,00	25,18%
Fonds Propres	2 700,00	25,18%
Total	10 724,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2016	5 324,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	7 743,75 €
	Montant total	7 743,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014133

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RENCONTRES MENSUELLES DES SALARIES AIDANTS FRANCILIENS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	19 900,00 €	50,00 %	9 950,00 €
	Montant Total de la subvention		9 950,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NOUVEAU SOUFFLE
Adresse administrative : 41 ROUTE DE MONTESSON
78110 LE VESINET
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MARC FERTE, Président

Date de publication au JO : 6 septembre 2014

N° SIRET : 80454174600017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : rencontres mensuelles des salariés aidants franciliens

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'association "Nouveau Souffle" a pour objet d'apporter un soutien aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap désirant rester vivre à domicile. Elle apporte également un soutien au quotidien aux familles avec des personnes à charge, qu'il s'agisse d'enfants ou d'un proche âgé.

L'association souhaite mettre en place "Le rendez-vous des salariés aidants", des rencontres mensuelles d'entraide destinées aux aidants qui travaillent.

L'objectif du projet est d'accompagner les aidants exerçant une activité professionnelle pour leur

permettre de mieux concilier la perte d'autonomie de leur proche et leur équilibre de vie personnelle et professionnelle.

Description :
Le principe est de réunir les aidants entre pairs, dans une ambiance conviviale. Ces ateliers composés d'une dizaine de personnes chacun seront animés par un coach spécialiste des aidants, l'objectif étant de faire émerger du groupe des pistes de solutions aux difficultés rencontrées par chaque aidant.
Un cycle complet consistera en 6 séances de 2h30, organisées chaque mois. Quatre cycles de rencontres sont prévus en 2017, deux dans le quartier de La Défense et deux dans le quartier de St-Lazare/Opéra à Paris.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
50 à 60 aidants salariés d'un proche souffrant d'une maladie neuro-dégénérative sur l'ensemble des 4 cycles de 6 soirées.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (alimentation)	600,00	3,02%
Documentation	700,00	3,52%
Publicité, publications	980,00	4,92%
Frais postaux et frais de télécommunication	120,00	0,60%
Taxes sur les salaires (liées au projet)	2 200,00	11,06%
Rémunération du personnel spécifique au projet	15 300,00	76,88%
Total	19 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	9 950,00	50,00%
Contributions volontaires en nature (prestations)	5 150,00	25,88%
Entreprises	3 000,00	15,08%
Participation des usagers	1 800,00	9,05%
Total	19 900,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	9 950,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014146

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISE EN PLACE D'ATELIERS INSPIRES DE LA METHODE MONTESSORI POUR UNE PRISE EN CHARGE INNOVANTE D'ENFANTS AUTISTES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	56 600,00 €	35,34 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LUD EVEIL
Adresse administrative : 57 RUE VICTOR HUGO
92400 COURBEVOIE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame JOSETTE DOMINGOS, Présidente

Date de publication au JO : 11 août 2012

N° SIRET : 78890699800018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : mise en place d'ateliers inspirés de la méthode Montessori pour une prise en charge innovante d'enfants autistes

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'association souhaite mettre en place son action au début de l'année scolaire 2016-2017.

Objectifs :
L'association Lud'Eveil Courbevoie a pour but de favoriser l'acquisition par des enfants autistes d'une capacité de vie autonome et leur retour à une vie sociale normale par la mise en oeuvre de la méthode développementale basée sur le jeu dite des 3I (Intensive, Interactive, Individuelle).

L'objectif de son projet est de permettre aux parents de bénéficier d'une prise en charge innovante (méthode éducative par le jeu) pour leur enfant autiste, de leur permettre de reprendre une activité professionnelle et/ou des moments de répit pendant la journée, et de permettre aux enfants de bénéficier de la pédagogie Montessori.

Description :
L'association souhaite mettre en place de nouveaux ateliers de jeu inspirés de la méthode Montessori et animés par des professionnels formés à cette pédagogie. Elle souhaite également organiser des groupes de parole parents/psychologues pour aider les parents à faire face au handicap de leur enfant, et des événements festifs pour permettre aux parents de reprendre une vie sociale et culturelle et s'accorder des moments de détente.
L'association compte par ailleurs chercher de nouveaux bénévoles en participant notamment à des forums.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Enfants autistes et leurs parents (150 bénéficiaires potentiels).

Localisation géographique :
- COURBEVOIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (eau - gaz - électricité)	1 800,00	3,18%
Achats (fournitures administratives ou d'entretien)	1 500,00	2,65%
Locations	15 500,00	27,39%
Entretien et réparations	750,00	1,33%
Prime d'assurance	950,00	1,68%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	500,00	0,88%
Publicité, publications	800,00	1,41%
Déplacements et missions	1 100,00	1,94%
Frais postaux et frais de télécommunications	500,00	0,88%
Rémunération du personnel spécifique au projet	33 000,00	58,30%
Autres charges	200,00	0,35%
Total	56 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	20 000,00	35,34%
Ville de Courbevoie	28 100,00	49,65%
Emplois aidés par l'Etat (CNASEA)	6 000,00	10,60%
Cotisations, dons manuels ou legs	1 500,00	2,65%
Evénements divers	1 000,00	1,77%
Total	56 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014769

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : "SPEED-DATING ENTR'AIDE" AU SALON DE LA POLYARTHRITE RHUMATOÏDE DE PARIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	16 880,00 €	29,62 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION FRANCAISE DES POLYARTHRITIQUES
Adresse administrative : 9 RUE DE NEMOURS
75011 PARIS
Statut Juridique :
Représentant : Madame ISABELLE REYNAUD-VERDIERE, Présidente

N° SIRET : 39030327900033

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : "Speed-dating Entr'Aide" au Salon de la Polyarthrite rhumatoïde de Paris

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le 'speed-dating' a lieu avant la date de la Commission Permanente, le Salon se tenant les 7 et 8 octobre 2016. Par ailleurs, le projet doit être préparé en amont de ces dates.

Objectifs :
L'Association Française des Polyarthritiques et des rhumatismes inflammatoires chroniques (AFPric) a pour objet la défense et le soutien des malades touchés par un rhumatisme inflammatoire chronique. Elle cherche à apporter toutes les informations utiles et un soutien moral aux malades et à leurs proches et cherche à promouvoir la recherche médicale dans le domaine de la polyarthrite.

L'association a pour projet la mise en place d'un "speed-dating" au Salon de la polyarthrite rhumatoïde et

des rhumatismes inflammatoires qui se déroulera à Paris les 7 et 8 octobre 2016.

Description :
Un espace du Salon sera réservé au service Entr'Aide et les personnes qui le souhaitent (malades et proches de malades) pourront bénéficier d'entretiens individuels de 5 à 15 minutes avec différents professionnels et/ou bénévoles de l'association :
- assistante sociale (reconnaissance et compensation du handicap, revenus en cas d'arrêt maladie etc.)
- avocat (droit du travail, discrimination etc.)
- psychologue (vivre avec une maladie chronique, relations avec l'entourage etc.)
- spécialiste de la maladie (traitements, alimentation, évolution de la maladie etc.)
- patient-expert (le vécu de la maladie au quotidien etc.)
- proche de malade (accompagner un proche malade, l'impact de la maladie sur les projets de vie etc.)

En fonction des problématiques évoquées par les participants, les intervenants pourront leur remettre gracieusement une plaquette d'information sur le thème abordé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
1800 personnes atteintes de polyarthrite rhumatoïde attendues au Salon.
Des invitations par mail et courriers seront envoyées aux adhérents et sympathisants d'Ile-de-France (13.000 franciliens).

Localisation géographique :
- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de services	1 600,00	9,48%
Locations	8 640,00	51,18%
Publicité, publications	2 950,00	17,48%
Déplacements, missions	400,00	2,37%
Rémunération des personnels	3 290,00	19,49%
Total	16 880,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	5 000,00	29,62%
Autres produits de gestion courante	11 880,00	70,38%
Total	16 880,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-575

DU 16 novembre 2016

ACTION SOCIALE, HANDICAP ET FAMILLES
Cinquième affectation pour 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.4221-1 ;
VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L114-1 & suivants ;
VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L115-1 ;
VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
VU la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
VU la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
VU la délibération n° CR 23-11 du 7 avril 2011 relative à la politique sociale régionale ;
VU la délibération n° CP 08-457 du 22 mai 2008 relative aux aides régionales en faveur des personnes âgées dans le domaine de l'action sociale et de la santé ;
VU la délibération n° CP 09-1026 du 22 octobre 2009 relative à l'action régionale dans le domaine du développement social ;
VU la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 Politique de la ville – orientations pour une nouvelle action régionale ;
VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
VU la délibération n° CP 10-139 du 28 janvier 2010 – Lutter contre les inégalités sociales et de santé et pour l'autonomie – L'action régionale dans le domaine du développement social, première affectation pour 2010 ;
VU la délibération n° CP 13-805 du 20 novembre 2013 relative à l'approbation d'une convention-type relative aux modalités de la participation régionale aux fonds départementaux de compensation du handicap des MDPH franciliennes (2014-2016) ;
VU la délibération n° CP 12-101 du 26 janvier 2012 – Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale pour les personnes âgées ;
VU la délibération n° CP 16-148 du 18 mai 2016 relative à l'approbation des avenants fixant la participation régionale maximale aux fonds départementaux de compensation du handicap pour l'année 2016 ;
VU la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013 Politiques régionales sociale et de santé – Approbation de conventions-type et annexe-type relatives à la participation régionale en investissement et en fonctionnement ;
VU la délibération n° CP 15-320 du 17 juin 2015 relative à la politique régionale de santé – Approbation de la convention-type relative à la participation régionale en investissement dans les domaines de l'action sociale et de la santé ;
VU la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signé avec la MDPH de Paris (2014-2016) ;
VU la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signé avec la MDPH de Seine-et-Marne (2014-2016) ;
VU la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signé avec la MDPH des Yvelines (2014-2016) ;

VU la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signé avec la MDPH de l'Essonne (2014-2016) ;
VU la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signé avec la MDPH des Hauts-de-Seine (2014-2016) ;
VU la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signé avec la MDPH de Seine-Saint-Denis (2014-2016) ;
VU la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signé avec la MDPH du Val-de-Marne (2014-2016) ;
VU la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signé avec la MDPH du Val d'Oise (2014-2016) ;
VU le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;
VU l'avis de la commission de la famille, de l'action sociale et du handicap ;
VU l'avis de la commission des finances ;
VU le rapport CP 16-575 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap – Aide à l'autonomie – Investissement

Décide de participer au titre du dispositif « La politique sociale régionale », au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **425 358 €.**

Subordonne le versement de ces subventions en investissement, avec chaque bénéficiaire, à la signature de l'avenant adopté par délibération n° CP 16-148 du 18 mai 2016, conforme à la convention adoptée par délibération n° CP 13-805 du 20 novembre 2013.

Approuve l'avenant relatif à l'attribution d'une dotation complémentaire au profit de la MDPH des Hauts-de-Seine pour l'année 2016, joint en annexe 4 à la présente délibération, et autorise la Présidente du Conseil régional à le signer.

Affecte une autorisation de programme de **425 358 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap », action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 : Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap – Services et établissements pour enfants et adolescents – Investissement

Décide de participer, au titre du dispositif « La politique sociale régionale », au financement des projets détaillés en annexe 3 à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **301.175 €.**

Subordonne le versement de ces subventions en investissement à la conclusion, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention type adoptée par délibération n° CP 15-320 du 17 juin 2015 et modifiée selon les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de **301.175 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap », action 142 004 01 « Etablissements

et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap» du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 3 : Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap – Services et établissements pour adultes – Investissement

Décide de participer, au titre du dispositif «La politique sociale régionale», au financement des projets détaillés en annexe 3 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **412.561,36 €**

Subordonne le versement de ces subventions en investissement à la conclusion, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention type adoptée par délibération n° CP 15-320 du 17 juin 2015 et modifiée selon les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **10.000 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap», action 142 004 03 «Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap» du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Affecte une autorisation de programme de **402 561,36 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 «Action sociale», programme HP 42 004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap», action 142 004 02 «Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap» du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 4 : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire – Investissement

Décide de participer, au titre du programme «Dispositif en faveur des personnes en situation précaire», au financement des projets détaillés en annexe 3 à la présente délibération par l'attribution de 9 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **1.552.176.70 €.**

Subordonne le versement de ces subventions en investissement à la conclusion, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type adoptée par délibération n°CP 15-320 du 17 juin 2015 et modifiée selon les dispositions de la délibération N°CR 08-16 du 18 février 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **1.552.176.70 €** disponible sur le chapitre 904 «Santé et action sociale», code fonctionnel 42 «Action sociale», programme HP 42 003 (142 003) «Dispositif en faveur des personnes en situation précaire», action 142 003 01 «Etablissements et services pour femmes en difficulté», conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2016.

Article 5 : Dispositif en faveur de l'innovation sociale – Investissement

Décide de participer, au titre du dispositif « La politique sociale régionale », au financement de 4 projets détaillés en annexe 3 à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 1.100.000 €.

Subordonne le versement de ces subventions en investissement à la conclusion, avec les bénéficiaires, de conventions conformes à la convention type adoptée par délibération n° CP 15-320 du 17 juin 2015 et modifiée selon les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 1.100.000 € disponible au chapitre 904 « Santé et action sociale » sous-fonction 42 « Action sociale » programme HP 42-003 (142 003) «Dispositif en faveur des personnes en situation précaire», action 142 003 11 «Actions d'innovation sociale», conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2016.

Article 6 : Autorisation de démarrage anticipé

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Dossier-code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
16012828	acquisition d'un véhicule pour le transport de personnes en situation de handicap pour la résidence Clothilde Lamborot, 11 rue de la liberté 93967 Pantin cedex.	APF ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE APF	09/09/2016
16013019	acquisition d'équipements et de deux véhicules pour le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Simone Veil accueillant 32 adultes autistes à Paris XV	AUTISME 75 ILE DE FRANCE SESAME AUTISME	1/07/2016
16014755	équipement d'un CAJ (10 places) 6 avenue d'Aligre 78400 Chatou	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	01/06/2016
16000439	création d'un jardin d'enfants spécialisé expérimental visant à développer et assouplir le recours au médico-social dans le cadre d'intervention précoce	ALTERITE	21/12/2015
16012892	création de 30 places d'hébergement d'urgence pour familles et femmes isolées en grande difficulté en Seine-Saint-Denis, en 7 appartements à Epinay et Saint-Denis (93).	AMICALE DU NID	15/09/2016
16014926	création de 19 places d'hébergement d'urgence pour familles et femmes en grande difficulté en Val d'Oise, en 4 appartements à Cergy et Sarcelles.	ASSOCIATION DU COTE DES FEMMES	01/10/2016
16015749	Création en VEFA d'un centre d'hébergement pour SA à Boulogne dans le quartier du Trapèze sur la commune de Boulogne-Billancourt (92)	COMMUNE DE BOULOGNE BILLANCOURT	01/06/2016
16000560	Construction d'un centre d'hébergement d'urgence de 58 places ou réinsertion sociale pour femmes seules ou avec enfants, rue de l'Egalité à Gonesse (95)	ASSOCIATION AURORE	01/09/2016

Article 7 : Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale (MIPES)

Affecte une autorisation d'engagement de **20.000 euros** sur l'action 14000401 «Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale» du programme HP 40-004 (140 004)

«Observatoires et organismes consultatifs» du code fonctionnel 40 «Services communs» du chapitre 934 «Santé et action sociale» du budget 2016, afin de faire face à ses dépenses prévisionnelles permettant l'organisation du colloque sur la jeunesse.

Article 8 :

Décide de participer, au titre du dispositif «La politique sociale régionale», au financement du projet détaillé en annexe 3 à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **15 000 euros**.

Affecte une autorisation d'engagement à titre exceptionnel à la réalisation d'1 projet au titre du chapitre 934 « Santé et action sociale », sous-fonction 42 « Action sociale » programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 04 « Fonds régional de soutien et de solidarité et soutien aux familles » pour un montant de 15 000 € pour l'association COMME LES AUTRES.

Subordonne le versement de cette subvention de fonctionnement au respect d'une annexe financière conforme au modèle type prévu par la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, et autorise la présidente du Conseil régional à la signer.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION : TABLEAU RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-575	Budget	2016

Chapitre	**904 - Santé et action sociale**
Code fonctionnel	**42 - Action sociale**
Programme	**142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire**
Action	**14200301 - Établissements et services pour femmes en difficulté**

Dispositif : N° 00000695 - Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté

Dossier	16000560 - Construction d'un centre d'hébergement d'urgence de 58 places ou réinsertion sociale pour femmes seules ou avec enfants, rue de l'Egalité à Gonesse (95)			
Bénéficiaire	R12328 - ASSOCIATION AURORE			
Localisation	GONESSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	650 706,60 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 169 022,00 €	TTC	30 %	650 706,60 €	

Dossier	16003982 - restructuration-réhabilitation du batiment Babinski, au sein de l'hopital Charles Foix à Ivry sur Seine (94) pour des hébergements d'urgence : 86 places (femmes et leurs enfants)			
Bénéficiaire	R9072 - SAMU SOCIAL PARIS			
Localisation	IVRY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	821 417,30 €		Code nature	204181
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 826 332,00 €	TTC	14,1 %	821 417,30 €	

Dossier	16012892 - création de 30 places d'hébergement d'urgence pour familles et femmes isolées en grande difficulté en Seine-Saint-Denis, en 7 appartements à Epinay et Saint-Denis (93).			
Bénéficiaire	R22492 - AMICALE DU NID			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 800,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
86 000,00 €	TTC	30 %	25 800,00 €	

Dossier	16014220 - Accueil de femmes enceintes en grandes difficultés			
Bénéficiaire	P0035213 - FEASFM MAISON ACCUEIL FEMME ENFANT FUTURE MERE			
Localisation	EVRY-GREGY-SUR-YERRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	35 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
190 315,00 €	TTC	18,39 %	35 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-575	Budget	2016

Dossier	16014926 - création de 19 places d'hébergement d'urgence pour familles et femmes en grande difficulté en Val d'Oise, en 4 appartements à Cergy et Sarcelles.			
Bénéficiaire	EXM00691 - ASSOCIATION DU COTE DES FEMMES			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	19 252,80 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
64 176,00 €	TTC	30 %	19 252,80 €	

Total sur le dispositif N° 00000695 - Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	1 552 176,70 €

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142003 - 14200301	1 552 176,70 €

Chapitre	**934 - Santé et action sociale**
Code fonctionnel	**42 - Action sociale**
Programme	**142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire**
Action	**14200304 - Fonds régional de solidarité et soutien aux familles**

Dispositif : N° 00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage

Dossier	16017114 - Accompagnement social global de personnes en situation de handicap suite à un accident de vie			
Bénéficiaire	P0021403 - COMME LES AUTRES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
43 865,00 €	TTC	34,2 %	15 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	15 000,00 €

Total sur l'imputation 934 - 42 - 142003 - 14200304	15 000,00 €

Chapitre	**904 - Santé et action sociale**
Code fonctionnel	**42 - Action sociale**
Programme	**142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire**
Action	**14200311 - Actions d'innovation sociale**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-575	Budget	2016

Dispositif : N° 00000702 - Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés

Dossier	16000528 - Restructuration des chambres existantes au sein de la communauté Emmaus sur la commune du Plessis Trévise (94).			
Bénéficiaire	R22913 - EMMAUS PLESSIS TREVISE			
Localisation	LE PLESSIS-TREVISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	150 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
750 267,00 €	TTC	19,99 %	150 000,00 €	

Dossier	16015749 - Création en VEFA d'un centre d'hébergement pour SA à Boulogne dans le quartier du Trapèze sur la commune de Boulogne-Billancourt (92)			
Bénéficiaire	R1013 - COMMUNE DE BOULOGNE BILLANCOURT			
Localisation	BOULOGNE-BILLANCOURT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	400 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 839 130,50 €	TTC	21,75 %	400 000,00 €	

Dossier	16015759 - Création d'une pension de famille de 30 places pour personnes isolées avec des places dédiées aux personnes souffrant d'un handicap psychique sur la commune de Nanterre (92).			
Bénéficiaire	R5036 - SA D HLM FRANCE HABITATION			
Localisation	NANTERRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	350 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 909 402,00 €	TTC	12,03 %	350 000,00 €	

Dossier	16015766 - Construction d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale de 18 logements et d'une résidence étudiants de 5 logements au 2 bis, rue de l'Ourcq dans le 19ème arrondissement de Paris.			
Bénéficiaire	R20190 - REHABAIL			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 336 000,00 €	TTC	8,56 %	200 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000702 - Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	1 100 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-575	Budget	2016

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142003 - 14200311	1 100 000,00 €

Chapitre	**904 - Santé et action sociale**
Code fonctionnel	**42 - Action sociale**
Programme	**142004 - Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap**
Action	**14200401 - Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap**

Dispositif : N° 00000682 - Services d'accompagnement et établissements d'accueil de jour des personnes en situation de handicap

Dossier	16015338 - Acquisition bâtiment EAJE/SESSAD 43 rue Marcel Bontemps 92100 Boulogne-Billancourt			
Bénéficiaire	P0018197 - LES PAPILLONS BLANCS DES RIVES DE SEINE			
Localisation	BOULOGNE-BILLANCOURT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	100 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 430 000,00 €	TTC	6,99 %	100 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000682 - Services d'accompagnement et établissements d'accueil de jour des personnes en situation de handicap	100 000,00 €

Dispositif : N° 00000701 - Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap

Dossier	16000439 - Création d'un jardin d'enfants spécialisé expérimental visant à développer et assouplir le recours au médico-social dans le cadre d'intervention précoce			
Bénéficiaire	R19020 - ALTERITE			
Localisation	SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	201 175,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
670 583,00 €	TTC	30 %	201 175,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000701 - Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	201 175,00 €

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142004 - 14200401	301 175,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-575	Budget	2016

Chapitre	**904 - Santé et action sociale**
Code fonctionnel	**42 - Action sociale**
Programme	**142004 - Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap**
Action	**14200402 - Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap**

Dispositif : N° 00000682 - Services d'accompagnement et établissements d'accueil de jour des personnes en situation de handicap

Dossier	16014755 - Equipement d'un CAJ (10 places) 6 avenue d'Aligre 78400 Chatou			
Bénéficiaire	P0016687 - FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	14 625,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
29 250,00 €	TTC	50 %	14 625,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000682 - Services d'accompagnement et établissements d'accueil de jour des personnes en situation de handicap	14 625,00 €

Dispositif : N° 00000701 - Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap

Dossier	16012828 - Acquisition d'un véhicule pour le transport de personnes en situation de handicap pour la résidence Clothilde Lamborot, 11 rue de la liberté 93967 Pantin cedex			
Bénéficiaire	R2411 - APF ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE APF			
Localisation	PANTIN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
51 253,00 €	TTC	19,51 %	10 000,00 €	

Dossier	16013019 - Acquisition d'équipements et de deux véhicules pour le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Simone Veil accueillant 32 adultes autistes à Paris XV			
Bénéficiaire	R29641 - AUTISME 75 ILE DE FRANCE SESAME AUTISME			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	66 135,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
297 978,05 €	TTC	22,19 %	66 135,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-575	Budget	2016

Dossier	16014866 - Achat d'un véhicule destiné à la MAS La Source à Châtenay Malabry (92)			
Bénéficiaire	P0016687 - FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER			
Localisation	CHATENAY-MALABRY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
45 690,00 €	TTC	21,89 %	10 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000701 - Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	86 135,00 €

Dispositif : N° 00000706 - Etablissements et services d'aide par le travail

Dossier	15015583 - Mise aux normes (Accessibilité, plan canicule) de l'ESAT "Ateliers des Guyards" (104 places), situé à Athis Mons (91)			
Bénéficiaire	R31016 - FFBS FONDATION FRANCO-BRITANNIQUE DE SILLERY			
Localisation	ATHIS-MONS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	195 562,36 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
391 124,71 €	TTC	50 %	195 562,36 €	

Total sur le dispositif N° 00000706 - Etablissements et services d'aide par le travail	195 562,36 €

Dispositif : N° 00000709 - Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap

Dossier	16003932 - Acquisition d'équipements - Foyer d'hébergement "La Maison Carnot" (40 places) accueillant des personnes adultes en situation de handicap (Rambouillet 78120)			
Bénéficiaire	R22517 - ASSOCIATION CONFIANCE PIERRE BOULENGER			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	63 039,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
210 130,00 €	TTC	30 %	63 039,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-575	Budget	2016

Dossier	16014450 - Achat d'équipements Foyer d'hébergement la Vallée Maule 78580			
Bénéficiaire	R33195 - ALTIA MAULDRE ET GALLY			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	43 200,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
144 000,00 €	TTC	30 %	43 200,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000709 - Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	106 239,00 €

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142004 - 14200402	402 561,36 €

Chapitre	**904 - Santé et action sociale**
Code fonctionnel	**42 - Action sociale**
Programme	**142004 - Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap**
Action	**14200403 - Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap**

Dispositif : N° 00000696 - Services d'information et d'insertion sociale pour personnes en situation de handicap

Dossier	16012916 - Acquisition d'un véhicule TPMR 9 places CCAS Pierrefitte-sur-Seine			
Bénéficiaire	R28157 - CCAS CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE			
Localisation	PIERREFITTE-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
48 577,75 €	HT	20,59 %	10 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000696 - Services d'information et d'insertion sociale pour personnes en situation de handicap	10 000,00 €

Dispositif : N° 00000870 - Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-575	Budget	2016

Dossier	16000597 - Aides techniques et adaptation de logements au handicap pour la MDPH de l'Essonne en 2016		
Bénéficiaire	P0024179 - MDPH 91 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES		
Localisation	ESSONNE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	79 350,00 €	Code nature	204182
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		239 864,00 €	

Dossier	16000598 - Aides techniques et adaptation de logements au handicap pour la MDPH de PARIS en 2016		
Bénéficiaire	P0001418 - MDPH 75 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE PARIS		
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	91 482,00 €	Code nature	204182
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		354 090,00 €	

Dossier	16000600 - Aides techniques et adaptation de logements au handicap pour la MDPH de Seine-Saint-Denis en 2016		
Bénéficiaire	R39194 - MDPH GIP DEP PERSONNES HANDICAPEES		
Localisation	SEINE SAINT DENIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	36 563,00 €	Code nature	204182
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		405 428,00 €	

Dossier	16000601 - Aides techniques et adaptation de logements au handicap pour la MDPH de Yvelines en 2016		
Bénéficiaire	R39197 - MDPH 78 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES		
Localisation	YVELINES		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	37 380,00 €	Code nature	204182
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		296 838,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-575	Budget	2016

Dossier	16000602 - Aides techniques et adaptation de logements au handicap pour la MDPH des Hauts-de-Seine en 2016		
Bénéficiaire	R39195 - MDPH GIP DEP PERSONNES HANDICAPEES		
Localisation	HAUTS DE SEINE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	65 150,00 €	Code nature	204182
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		258 216,00 €	

Dossier	16000603 - Aides techniques et adaptation de logements au handicap pour la MDPH du Val-d'Oise en 2016		
Bénéficiaire	R39196 - MDPH 95 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL-D'OISE		
Localisation	VAL D'OISE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	47 161,00 €	Code nature	204182
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		328 930,00 €	

Dossier	16000604 - Aides techniques et adaptation de logements au handicap pour la MDPH 94 en 2016		
Bénéficiaire	R39198 - MDPH 94 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES		
Localisation	VAL DE MARNE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	68 272,00 €	Code nature	204182
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		303 440,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000870 - Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	425 358,00 €

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142004 - 14200403	435 358,00 €

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION : TABLEAUX DES OPERATIONS D'AIDES TECHNIQUES ET D'ADAPTATION DE LOGEMENTS PRESENTES AU TITRE DES FONDS DEPARTEMENTAUX DE COMPENSATION DU HANDICAP

Il est proposé d'affecter un montant de **425 358 €** d'autorisations de programme aux maisons départementales des personnes handicapées au titre de la participation régionale aux fonds de compensation du handicap.

L'aide régionale est ventilée comme suit :

Bénéficiaire	Dotation maximum	Disponible après CP	Commission	Montant proposé de la décision	% de consommation
MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE PARIS (75)	354 090,00	8 675,00	Commission permanente du 16 novembre 2016	91 482,00	25,84%
MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES (78)	296 838,00	71 798,00	Commission permanente du 16 novembre 2016	37 380,00	12,59%
MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ESSONNE (91)	239 864,00	939,00	Commission permanente du 16 novembre 2016	79 350,00	33,08%
MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES HAUTS DE SEINE (92)	258 216,00	0,00	Commission permanente du 16 novembre 2016	65 150,00	24,03%
MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE SEINE SAINT DENIS (93)	405 428,00	238 313,00	Commission permanente du 16 novembre 2016	36 563,00	9,02%
MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL DE MARNE (94)	303 440,00	100 840,00	Commission permanente du 16 novembre 2016	68 272,00	22,50%
MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL-D'OISE (95)	328 930,00	155 500,00	Commission permanente du 16 novembre 2016	47 161,00	14,34%

MDPH **75** N° IRIS **16000598**

- **55.547 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées de Paris (75) pour **97** projets d'acquisition d'aides techniques et appareillages ;

- **35.935 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées de Paris (75) pour l'adaptation de **10** logements.

MDPH **78** N° IRIS **16000601**

- **21.306 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées des Yvelines (78) pour **44** projets d'acquisition d'aides techniques et appareillages ;

- **16.074 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées des Yvelines (78) pour l'adaptation de **4** logements, dont **1.750 €** au titre de la rémunération, pour le suivi de **4** dossiers d'adaptation de logements au handicap.

MDPH **91** N° IRIS **16000597**

- **30.394 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées de l'Essonne (91) pour **67** projets d'acquisition d'aides techniques et appareillages ;

- **48.956 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées de l'Essonne (91) pour l'adaptation de **17** logements.

MDPH **92** N° IRIS **16000602**

- **27 140 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine (92) pour **50** projets d'acquisition d'aides techniques et appareillages ;

- **38 010 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine (92) pour l'adaptation de **12** logements, dont **3 850 €** au titre de la rémunération, pour le suivi de **11** dossiers d'adaptation de logements au handicap.

MDPH **93** N° IRIS **16000600**

- **16.017 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées de Seine-Saint-Denis (93) pour **18** projets d'acquisition d'aides techniques et appareillages ;

- **20.546 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées de Seine-Saint-Denis (93) pour l'adaptation de **4** logements.

MDPH **94** N° IRIS **16000604**

- **38.246 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées du Val de Marne (94) pour **57** projets d'acquisition d'aides techniques et appareillages ;

- **30.026 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées du Val-de-Marne (94) pour l'adaptation de **11** logements, dont **3.150 €** au titre de la rémunération, pour le suivi de **9** dossiers d'adaptation de logements au handicap.

MDPH **95** N° IRIS **16000603**

- **26.640 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées du Val d'Oise (95) pour **29** projets d'acquisition d'aides techniques et appareillages ;

- **20 521 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées du Val-d'Oise (95) pour l'adaptation de **6** logements, dont **1 750 €** au titre de la rémunération, pour le suivi de 5 dossiers d'adaptation d'un logement au handicap.

Les tableaux ci-après détaillent les opérations pour lesquelles le Conseil régional est sollicité.

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE PARIS

							AIDES LEGALES			AIDES EXTRA LEGALES								
Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet												
15/06/2016		AT	Chaise DGK	4 920,00 €			3 690,00 €	- €	- €	- €	- €	738,00 €	15,00%				738,00 €	492,00 €
15/06/2016	Mme-Mr	AT	Bloc-notes braille Vario Ultra 40	4 940,00 €			2 800,00 €	- €	- €	1 369,00 €	- €	741,00 €	15,00%				741,00 €	30,00 €
15/06/2016	Mme-Mr	AT	téléagrandisseur numérique Prodigi Connect 12, monoculaire 8*20, clavier gros caractères	4 454,00 €			2 109,25 €	- €	- €	165,66 €	1 500,00 €	668,00 €	15,00%				668,00 €	131,09 €
15/06/2016	Mme-Mr	AL			Sanitaires	7 860,00 €	3 180,00 €	- €	- €	- €	- €			4500	57,25%		4 500,00 €	180,00 €
15/06/2016	Mme-Mr	AT	Accès en fauteuil roulant	14 848,85 €			2 893,25 €	- €	- €	8 000,00 €	- €	2 227,00 €	15,00%				2 227,00 €	1 728,60 €
15/06/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	3 180,00 €			559,18 €	239,66 €	958,60 €	- €	- €	477,00 €	15,00%				477,00 €	945,56 €
15/06/2016	Mme-Mr	AL			Douche adaptée	7 021,00 €	4 260,50 €	- €	- €	- €	- €			2760	39,31%		2 760,00 €	0,50 €
15/06/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	3 680,00 €			798,84 €	399,42 €	1 000,58 €	899,16 €	- €	552,00 €	15,00%				552,00 €	30,00 €
15/06/2016	Mme-Mr	AT/AL	Accessoires FRE, Fauteuil roulant manuel Kuschall, accessoires FRM	10 234,00 €			4 357,40 €	603,65 €	1 362,49 €	1 931,77 €	- €	1 535,00 €	15,00%				1 535,00 €	834,07 €
15/06/2016					système de domotique	9 780,77 €	4 890,39 €	- €	- €		- €			4500	46,01%		4 500,00 €	
15/06/2016	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant electrique Permobil LSCO, accessoires FRE	19 912,00 €			7 710,32 €	5 187,48 €	- €	4 585,29 €	- €	2 400,00 €	12,05%				2 400,00 €	30,00 €
15/06/2016	Mme-Mr	AT	Emetteur acoustique sonnette de porte, lampe flash de table	348,00 €			261,00 €	- €	- €	- €	- €	52,00 €	14,94%				52,00 €	35,00 €
15/06/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	4 500,00 €			559,18 €	239,66 €	698,96 €	- €	1 600,00 €	675,00 €	15,00%				675,00 €	727,20 €
15/06/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite, lampe flash de porte Radio Lisa	3 127,00 €			1 068,85 €	239,66 €	- €	1 319,49 €	- €	469,00 €	15,00%				469,00 €	30,00 €
15/06/2016	Mme-Mr	AT	Décaissement, rampe d'accès	6 990,00 €			5 000,00 €	- €	- €	- €	- €	1 048,00 €	14,99%				1 048,00 €	942,00 €
15/06/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	4 200,00 €			559,18 €	239,66 €	900,00 €	1 849,17 €	- €	630,00 €	15,00%				630,00 €	142,35 €
15/06/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	2 180,00 €			559,18 €	239,66 €	- €	735,22 €	- €	327,00 €	15,00%				327,00 €	318,94 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE PARIS (SUITE)

							AIDES LEGALES			AIDES EXTRA LEGALES								
Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet												
15/06/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	3 490,00 €			798,84 €	399,42 €	1 000,58 €	738,16 €	- €	523,00 €	14,99%				523,00 €	30,00 €
15/06/2016	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique, accessoires FRE, rampes télescopiques, rampes portables	14 099,00 €			7 235,77 €	3 938,01 €	2 594,01 €	- €	- €	331,00 €	2,35%				331,00 €	0,97 €
15/06/2016	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant + siège indissociable, barre aqua 50 et 60 cm, chaise percée, barres d'appui	6 641,48 €			1 077,19 €	1 500,08 €	978,22 €	1 220,32 €	- €	996,00 €	15,00%				996,00 €	869,67 €
30/06/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	3 700,00 €			798,84 €	399,42 €	1 000,58 €	916,16 €	- €	555,00 €	15,00%				555,00 €	30,00 €
30/06/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	3 000,00 €			399,42 €	399,42 €	1 000,58 €	614,58 €	- €	450,00 €	15,00%				450,00 €	136,00 €
30/06/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite, Direct Phone link 2	4 360,00 €			968,89 €	239,66 €	964,26 €	1 210,59 €	- €	654,00 €	15,00%				654,00 €	322,60 €
30/06/2016	Mme-Mr	AT	Barre d'appui relevable WC, guidon de transfert, chaise de douche Mobilex et ses	1 397,57 €			668,75 €	363,74 €	- €	126,08 €	- €	209,00 €	14,95%				209,00 €	30,00 €
30/06/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite, streamer Pro Oticon	3 840,00 €			671,68 €	239,66 €	1 105,70 €	- €	1 600,00 €	222,00 €	5,78%				222,00 €	9,32 €
30/06/2016	Mme-Mr	AT/AL	Fauteuil de douche Lima, système Minotor	5 534,00 €			500,00 €	2 187,03 €	306,00 €	- €	2 486,97 €	54,00 €	0,98%				54,00 €	1 913,00 €
30/06/2016					Rails plafonnier pour la chambre, rails plafonnier pour la SdB	14 326,00 €	7 913,00 €	- €	- €		- €			4500	31,41%		4 500,00 €	
30/06/2016	Mme-Mr	AT	Logiciel Jaws avec synthèse vocale, téléagrandisseur vocalisé, clavier à caractères	6 393,89 €			2 488,48 €	- €	- €	4 677,74 €	- €	959,00 €	15,00%				959,00 €	188,67 €
30/06/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	3 000,00 €			758,89 €	239,66 €	900,00 €	619,13 €	- €	450,00 €	15,00%				450,00 €	32,32 €
30/06/2016	Mme-Mr	AT	Système téléscopique ESCHENBACH	400,00 €			20,00 €	- €	- €	235,07 €		60,00 €	15,00%				60,00 €	84,93 €
30/06/2016	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive gauche	1 751,00 €			399,42 €	199,71 €	500,29 €	285,07 €	- €	262,00 €	14,96%				262,00 €	104,51 €
30/06/2016	Mme-Mr	AT	Logiciel Zoomtext 10, téléagrandisseur Onyx 22 HD	3 719,00 €			2 500,00 €	- €	- €	475,30 €	- €	557,00 €	14,98%				557,00 €	249,20 €
30/06/2016	Mme-Mr	AT	Module flash pour réveil, coussin vibrant, emetteur acoustique sonnette de porte, lampe flash de table Radio Lisa	482,00 €			361,50 €	- €	- €	18,50 €		72,00 €	14,94%				72,00 €	30,00 €
11/07/2016	Mme-Mr	AT	3 lampes flash de table Radio Lisa, 1 lampe flash standard	744,00 €			558,00 €	- €	- €	- €	- €	111,00 €	14,92%				111,00 €	75,00 €
11/07/2016	Mme-Mr	AT	Téléagrandisseur fixe, lampe de bureau Octavia, lampe à LED FOLDI, Claria Zoom avec Motorola Moto G	3 504,00 €			2 460,50 €	- €	- €	254,04 €	- €	525,00 €	14,98%				525,00 €	351,83 €
11/07/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	3 360,00 €			798,84 €	399,42 €	1 000,58 €	627,16 €		504,00 €	15,00%				504,00 €	30,00 €
11/07/2016	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel Ottobock, accessoires FRM, planches de tranfert	2 146,50 €			508,75 €	558,99 €	- €	727,76 €	- €	321,00 €	14,95%				321,00 €	30,00 €
11/07/2016	Mme-Mr	AT	Cale-nuque, securiseat, sangle de lève-malade	473,75 €			82,58 €	24,15 €	- €	1 506,02 €	- €	71,00 €	14,99%				71,00 €	30,00 €
11/07/2016			Turny Evo et accessoires	7 340,00 €			5 000,00 €	- €	- €			1 100,00 €	14,99%				1 100,00 €	
11/07/2016	Mme-Mr	AT	Lampe basse vision, téléagrandisseur transportable, logiciel ZoomText 10 niv 2, clavier à caractères agrandis	3 973,91 €			2 679,17 €	- €	- €	641,26 €	- €	596,00 €	15,00%				596,00 €	57,48 €
11/07/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	3 402,00 €			798,84 €	399,42 €	- €	1 605,74 €	- €	510,00 €	14,99%				510,00 €	88,00 €
11/07/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	3 240,00 €			958,60 €	239,66 €	- €	1 511,76 €	- €	486,00 €	15,00%				486,00 €	43,98 €
11/07/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	3 180,00 €			958,60 €	239,66 €	693,76 €	446,16 €	- €	477,00 €	15,00%				477,00 €	364,82 €
11/07/2016	Mme-Mr	AL			Aménagement Salle de Bains et porte coulissante	11 121,00 €	6 354,50 €	- €	- €	- €	728,00 €			4038	36,31%		4 038,00 €	0,50 €
11/07/2016	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive gauche	1 680,00 €			279,59 €	119,83 €	- €	817,24 €	- €	252,00 €	15,00%				252,00 €	211,34 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE PARIS (SUITE)

							AIDES LEGALES			AIDES EXTRA LEGALES								
Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet												
11/07/2016	Mme-Mr	AT	Fauteuil releveur	749,99 €			500,00 €	- €	- €	107,99 €	- €	112,00 €	14,93%				112,00 €	30,00 €
11/07/2016	Mme-Mr	AT	Marchepied Savannah, barre latérale de redressement lit, surélévateurs pieds meubles, siège de bain pivotant, tapis de bain	358,40 €			258,05 €	- €	- €	9,06 €	- €	53,00 €	14,79%				53,00 €	38,29 €
11/07/2016	Mme-Mr	AT	Auto-collants gros caractères, lampe basse-vision, logiciel grossissement caractères, filtres thérapeutiques, téléagrandisseur vocalisé monoculaire	5 690,11 €			2 686,86 €	- €	- €	2 870,25 €	- €	853,00 €	14,99%				853,00 €	30,00 €
11/07/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	3 500,00 €			559,18 €	239,66 €	798,84 €	- €	1 600,00 €	302,00 €	8,63%				302,00 €	0,32 €
11/07/2016	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive droite	699,00 €			279,59 €	119,83 €	- €	165,58 €	- €	104,00 €	14,88%				104,00 €	30,00 €
11/07/2016	Mme-Mr	AL			Aménagement douche PMR, aménagement cuisine	8 701,55 €	4 350,77 €	- €	- €	- €	755,00 €			3 595,00 €	41,31%		3 595,00 €	78,00 €
29/08/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	4 076,00 €			399,42 €	399,42 €	1 198,26 €	255,70 €	- €	611,00 €	14,99%				611,00 €	1 212,20 €
29/08/2016	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel Quickie Helium, accessoires FRM	3 503,00 €			1 196,49 €	558,99 €	- €	1 192,52 €	- €	525,00 €	14,99%				525,00 €	30,00 €
29/08/2016	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive gauche	2 000,00 €			279,59 €	119,83 €	179,75 €	489,23 €	- €	300,00 €	15,00%				300,00 €	631,60 €
29/08/2016	Mme-Mr	AT	Emetteur acoustique de sonnette de porte, lampe flash de table radio lisa	348,00 €			261,00 €	- €	- €	- €	- €	52,00 €	14,94%				52,00 €	35,00 €
29/08/2016	Mme-Mr	AT	Dictaphone numérique Milestone 312, système de navigation pour déplacements spécialisés aux déficients visuels Treeker Breeze	1 245,00 €			933,75 €	- €	- €	95,25 €	- €	186,00 €	14,94%				186,00 €	30,00 €
29/08/2016	Mme-Mr	AT	Tricycle fauteuil vélo Opair 2 et ses accessoires	9 490,99 €			3 960,00 €	- €	- €	1 050,02 €	- €	1 423,00 €	14,99%				1 423,00 €	3 057,97 €
29/08/2016	Mme-Mr	AL			Fournitures travaux salle de bains	4 968,23 €	3 234,12 €	- €	- €	- €	- €			1 734,00 €	34,90%		1 734,00 €	0,11 €
29/08/2016	Mme-Mr	AT	Lampe basse vision, monoculaire Schweizer 4*12, téléagrandisseur Onyx Deskset HD 22', clavier gros caractères XL PRINT Slim line Inverse video	3 821,50 €			2 185,01 €	- €	- €	1 430,89 €	- €	573,00 €	14,99%				573,00 €	322,60 €
29/08/2016	Mme-Mr	AT	Bloc-notes braille BRAILLANT	4 250,00 €			2 800,00 €	- €	- €	- €	- €	637,00 €	14,99%				637,00 €	813,00 €
29/08/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	2 051,00 €			758,89 €	239,66 €	179,88 €	535,57 €	- €	307,00 €	14,97%				307,00 €	30,00 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE PARIS (SUITE)

							AIDES LEGALES			AIDES EXTRA LEGALES								
Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet												
29/08/2016	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive droite, Phonak CROS BTE, Phonak Pack TV, Phonak EasyCall II	3 559,00 €			838,55 €	119,83 €	580,17 €	1 385,02 €	- €	533,00 €	14,98%				533,00 €	102,43 €
29/08/2016	Mme-Mr	AT	Monoculaire 8*20, lampe basse vision, clavier caractères agrandis XL PRINT Apple Advance, téléphone à grosses touche DORO PHONEEASY	676,15 €			219,17 €	- €	- €	1 583,60 €	- €	101,00 €	14,94%				101,00 €	30,00 €
29/08/2016	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive droite	1 690,00 €			399,42 €	199,71 €	500,29 €	291,48 €	- €	253,00 €	14,97%				253,00 €	46,10 €
29/08/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	4 020,00 €			559,18 €	239,66 €	759,78 €	- €	1 600,00 €	603,00 €	15,00%				603,00 €	258,38 €
29/08/2016	Mme-Mr	AT	Appareil modulaire de verticalisation modèle enfant et adulte	1 045,00 €			- €	363,74 €	- €	495,26 €	- €	156,00 €	14,93%				156,00 €	30,00 €
29/08/2016	Mme-Mr	AT	Drap de glisse, système de douche au lit	1 622,64 €			1 217,01 €	- €	- €	93,20 €	- €	243,00 €	14,98%				243,00 €	69,43 €
29/08/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	3 980,00 €			559,18 €	239,66 €	1 300,00 €	811,39 €	- €	597,00 €	15,00%				597,00 €	472,77 €
29/08/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	4 000,00 €			559,18 €	239,66 €	1 077,66 €	- €	- €	600,00 €	15,00%				600,00 €	1 523,50 €
29/08/2016	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel non inclinable Topaz, chaise percée avec accoudoirs et accessoires	3 186,00 €			- €	661,61 €	419,24 €	1 598,15 €	- €	477,00 €	14,97%				477,00 €	30,00 €
29/08/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	3 500,00 €			559,18 €	239,66 €	399,42 €	- €	1 600,00 €	525,00 €	15,00%				525,00 €	176,74 €
29/08/2016	Mme-Mr	AT	Monoculaire, filtres thérapeutiques sur lunettes, Filtres thérapeutiques Luceo Jaune, lampe basse vision, logiciel de grossissement de	5 867,90 €			2 795,93 €	- €	- €	2 222,00 €	- €	880,00 €	15,00%				880,00 €	343,97 €
29/08/2016	Mme-Mr	AL			Sanitaires	6 594,50 €	4 047,25 €	- €	- €	- €	- €			2 547,00 €	38,62%		2 547,00 €	0,25 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive gauche, Phonak Cros	3 111,00 €			279,59 €	119,83 €	299,58 €	- €	1 600,00 €	466,00 €	14,98%				466,00 €	346,00 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Braille-Sense U2 Mini 18 caractères	4 050,00 €			2 000,00 €	- €	- €	1 279,45 €	- €	607,00 €	14,99%				607,00 €	163,55 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE PARIS (SUITE)

							AIDES LEGALES			AIDES EXTRA LEGALES								
Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet												
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Chaise percée avec accoudoirs et seau	359,00 €			- €	102,62 €	- €	173,38 €	- €	53,00 €	14,76%				53,00 €	30,00 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Loupe éclairante Autotouch x3	127,00 €			20,00 €	- €	- €	- €	- €	19,00 €	14,96%				19,00 €	88,00 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel non inclinable, accessoires FRM	5 255,01 €			558,99 €	558,99 €	- €	2 677,43 €	- €	788,00 €	15,00%				788,00 €	671,60 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive gauche	1 720,00 €			479,30 €	119,83 €	- €	737,11 €	- €	258,00 €	15,00%				258,00 €	125,76 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Ceinture pelvienne, sangle universelle, fauteuil de douche, grenouillère	2 201,05 €			336,34 €	126,77 €	35,91 €	1 187,68 €	- €	330,00 €	14,99%				330,00 €	184,35 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	3 980,00 €			559,18 €	239,66 €	2 596,22 €	- €	- €	584,00 €	14,67%				584,00 €	0,94 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Plage braille focus 40 blue, téléagrandisseur HD24 synthèse vocale, machine à lire	9 628,99 €			3 960,00 €	- €	- €	205,78 €	5 000,00 €	668,00 €	6,94%				668,00 €	75,21 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive droite	2 000,00 €			279,59 €	119,83 €	409,84 €	368,50 €	- €	300,00 €	15,00%				300,00 €	522,24 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique TDX AA2, accessoires FRE	11 485,00 €			5 159,01 €	3 938,01 €	- €	626,16 €	- €	1 722,00 €	14,99%				1 722,00 €	39,82 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	4 270,00 €			758,89 €	239,66 €	1 597,68 €	- €	1 600,00 €	73,00 €	1,71%				73,00 €	0,77 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive gauche	1 600,00 €			479,30 €	119,83 €	79,88 €	621,88 €	- €	240,00 €	15,00%				240,00 €	59,11 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	2 206,90 €			559,19 €	239,66 €	159,77 €	554,53 €	- €	331,00 €	15,00%				331,00 €	362,76 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Siège modulaire, chaise de douche clean et accessoires	2 714,00 €			500,00 €	838,47 €	- €	938,53 €	- €	407,00 €	15,00%				407,00 €	30,00 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive gauche	1 500,00 €			279,59 €	119,83 €	100,00 €	340,86 €	- €	225,00 €	15,00%				225,00 €	434,72 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Fauteuil manuel non inclinable, barres à ventouses, surélévateur de WC, barre latérale de redressement	2 962,80 €			298,85 €	558,99 €	558,99 €	- €	- €	444,00 €	14,99%				444,00 €	1 101,97 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	3 348,00 €			399,42 €	399,42 €	1 000,58 €	1 016,58 €	- €	502,00 €	14,99%				502,00 €	30,00 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Chaise élévatrice	4 890,38 €			3 667,79 €	- €	- €	251,09 €	- €	733,00 €	14,99%				733,00 €	239,01 €
15/09/2016					Sanitaires	12 093,03 €	6 046,52 €	- €	- €		2 400,00 €			3 646,00 €	30,15%		3 646,00 €	
15/09/2016	Mme-Mr	AT	2 émetteurs acoustique de sonnette de porte, 2 lampes flash de table, boucle magnétique	746,00 €			559,50 €	- €	- €	- €	- €	111,00 €	14,88%				111,00 €	75,50 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Monoculaire 6^16, lampe basse vision, téléagrandisseur Onyx Desks, logiciel Zoomtext niv 2	4 707,80 €			2 919,76 €	- €	- €	1 542,62 €	- €	706,00 €	15,00%				706,00 €	39,42 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE PARIS (SUITE)

							AIDES LEGALES			AIDES EXTRA LEGALES								
Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet												
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	4 200,00 €			559,18 €	239,66 €	1 609,00 €	- €	1 600,00 €	192,00 €	4,57%				192,00 €	0,16 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	2 980,00 €			958,60 €	239,66 €	- €	1 304,74 €	- €	447,00 €	15,00%				447,00 €	30,00 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Omnipage 19 Ultimate, Jaws version 17 + 2 MAJ avec synthèse vocale	1 794,90 €			849,93 €	- €	- €	733,34 €	- €	269,00 €	14,99%				269,00 €	30,00 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique, accessoires FRE, siège de série modulable et évolutif	19 269,00 €			7 328,01 €	4 776,48 €	1 000,00 €	3 522,66 €	- €	2 400,00 €	12,46%				2 400,00 €	241,85 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite, émetteur acoustique de sonnette de porte, lampe flash	3 408,00 €			1 029,84 €	399,42 €	1 000,58 €	437,16 €	- €	511,00 €	14,99%				511,00 €	30,00 €
15/09/2016	Mme-Mr	AL			Douche à l'italienne pour accès en fauteuil de douche	7 150,00 €	4 325,00 €	- €	- €	- €	706,00 €			2 119,00 €	29,64%		2 119,00 €	- €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Téléagrandisseur Easy Viewer 22	2 890,00 €			2 000,00 €	- €	- €	427,00 €	- €	433,00 €	14,98%				433,00 €	30,00 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique, accesoires FRE, siège de série Jay Lite, fauteuil manuel inclinable, coussin d'assise, appui-tête fauteuil roulant, accessoires FRM, fauteuil de douche pour domicile parisien, fauteuil de douche pour résidence secondaire, fauteuil amphibie TIRALO	20 987,02 €			9 193,07 €	5 143,05 €	- €	2 866,98 €	- €	2 400,00 €	11,44%				2 400,00 €	1 383,82 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite	2 780,00 €			958,60 €	239,66 €	159,76 €	610,22 €	- €	417,00 €	15,00%				417,00 €	394,76 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives gauche et droite, télécommande TEK 2	4 515,00 €			1 142,35 €	239,66 €	- €	778,63 €	1 500,00 €	677,00 €	14,99%				677,00 €	177,36 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT/AL	Fauteuil releveur, embout de canne, porte-canne pour FRM	1 726,60 €			597,70 €	- €	- €	175,12 €	- €	258,00 €	14,94%				258,00 €	697,88 €
15/09/2016					Installation d'une douche avec barres et siège+revêtement de sol antidérapant	6 822,20 €	4 161,10 €	- €	- €		665,00 €			1 996,00 €	29,26%		1 996,00 €	
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel non inclinable, accessoires FRM, fauteuil de douche Ocean avec coussin d'assise	4 222,80 €			1 062,50 €	558,99 €	- €	1 938,31 €	- €	633,00 €	14,99%				633,00 €	30,00 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Siège de bain élévateur	791,80 €			700,00 €	- €	- €	- €	- €	91,00 €	11,49%				91,00 €	0,80 €
15/09/2016	Mme-Mr	AT	Aménagent véhicule pour conduite en fauteuil	76 244,94 €			5 000,00 €	- €	- €	à déterminer au 15/09/2016	9 000,00 €	2 400,00 €	3,15%				2 400,00 €	- €
TOTAUX				475 968,62 €		96 438,28 €				82 126,50 €	37 540,97 €	55 547,00 €		35 935,00 €			91 482,00 €	29 031,47 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE PARIS (FIN)

Total Participation régionale aides techniques:	**55 547,00 €**
Total participation régionales aides au logement:	**35 935,00 €**
Total Fonds de compensation	**82 126,50 €**
Total Autres Contributeurs	**398 798,40 €**
Total	**572 406,90 €**

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES

Date de passage au FDC	Noms	Projet	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet														
	Mme-Mr	AT	1 fauteuil roulant manuel	3 456,00 €			558,99 €	558,99 €	903,10 €		866,92 €			518,00 €	14,99%				**518,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 sorite de bain secure soft, éponge à manche pour le dos, 1 pince de préhension chausse pied et soft bloc,...	127,70 €			58,90 €				0,80 €			18,00 €	14,10%				**18,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 fauteuil releveur	849,00 €			500,00 €				172,00 €			127,00 €	14,96%				**127,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	2 580,00 €			958,60 €	239,66 €			944,74 €			387,00 €	15,00%				**387,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 audioprothèse	2 020,00 €			479,30 €	119,83 €	500,00 €		242,12 €			303,00 €	15,00%				**303,00 €**	375,75 €
	Mme-Mr	AT	1 chaise percée	310,00 €			0,00 €	102,62 €			111,38 €			46,00 €	14,84%				**46,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AV	pose d'un accélérateur et frein au volant et boitier de commandes avec boule au volant	4 090,00 €			3 442,50 €				0,50 €			597,00 €	14,60%				**597,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 chaise de douche Océan Vip avec coussin d'assise	1 743,45 €			0,00 €	102,62 €			1 329,83 €			261,00 €	14,97%				**261,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 fauteuil roulant électrique + accessoires	7 239,31 €			2 545,55 €	3 938,01 €			0,74 €			419,00 €	5,79%				**419,00 €**	336,01 €
	Mme-Mr	AT	1 fauteuil roulant manuel Avantgarde CV et 1 siège modulable et 1 chaise percée	5 311,57 €			0,00 €	1 544,74 €			0,19 €			752,00 €	14,16%				**752,00 €**	1 227,81 €
	Mme-Mr	AT	1 fauteuil roulant manuel + accessoires	3 229,00 €			434,25 €	603,65 €			753,35 €			484,00 €	14,99%				**484,00 €**	742,65 €
	Mme-Mr	AT	1 fauteuil roulant manuel + accourdoirs et 1 kit de transit	4 759,38 €			590,10 €	403,50 €	1 412,25 €		1 171,69 €			713,00 €	14,98%				**713,00 €**	95,31 €
	Mme-Mr	AT	1 lecteur de livres audio V. Reader, 1 machine à lire	2 910,93 €			2 273,75 €				53,87 €			436,00 €	14,98%				**436,00 €**	147,31 €
	Mme-Mr	AT	bloc note braille Sense U2 Perkins	6 889,99 €			2 800,00 €				450,14 €			1 033,00 €	14,99%				**1 033,00 €**	496,86 €
	Mme-Mr	AT	1 fauteuil roulant électrique + accessoires	10 904,90 €			4 617,51 €	2 205,00 €			295,00 €			1 635,00 €	14,99%				**1 635,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 fauteuil roulant manuel + accessoirs	1 931,00 €			732,24 €	558,99 €			300,77 €			289,00 €	14,97%				**289,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AV	adaptation pour le transport en fauteuil roulant	8 300,00 €			5 000,00 €				945,12 €			1 245,00 €	15,00%				**1 245,00 €**	309,88 €
	Mme-Mr	AL			création d'une chambre avec salle d'eau, chariot de douche, rail de transfert,...	69 367,38 €	10 000,00 €				404,69 €		10 000,00 €			4 500,00 €	6,49%	350,00 €	**4 850,00 €**	95,31 €
	Sous Totaux			**66 652,23 €**		**69 367,38 €**					**8 043,85 €**			**9 263,00 €**		**4 500,00 €**		**350,00 €**	**14 113,00 €**	

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Projet	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet														
	Mme-Mr	AT	fauteuil roulant manuel + accessoires	4 211,00 €			603,65 €	603,65 €			1 299,00 €			631,00 €	14,98%				**631,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AV	aménagement pour TMPR	6 878,60 €			5 000,00 €				797,60 €			1 031,00 €	14,99%				**1 031,00 €**	50,00 €
16/9/16	**Mme-Mr**	AT	2 audioprothèses	3 400,00 €			758,89 €	239,66 €	959,75 €		652,80 €			510,00 €	15,00%				**510,00 €**	278,90 €
	Mme-Mr	AT	1 paire de cales tronc, biseau crural, 1 guide	1 414,91 €			320,18 €	838,47 €			0,26 €			206,00 €	14,56%				**206,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses, 1 réveil vibrant et 1 amplificateur	3 710,01 €			1 041,11 €	239,66 €	359,46 €		1 222,36 €			556,00 €	14,99%				**556,00 €**	291,42 €
	Mme-Mr	AT	2 cubes lumineux, 1 détecteur de fumée, 1	1 052,00 €			789,00 €				56,00 €			157,00 €	14,92%				**157,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	fauteuil roulant manuel + accessoires	10 626,80 €			603,65 €	1 653,65 €			336,00 €			1 594,00 €	15,00%				**1 594,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	2 barres d'appui, 1 surélévateur de toilettes, 1	961,30 €			648,75 €				118,55 €			144,00 €	14,98%				**144,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	fauteuil roulant manuel + accessoires	7 660,60 €			603,65 €	3 063,60 €			781,00 €			1 149,00 €	15,00%				**1 149,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 table de douche, 1 barrière escamotable	2 835,92 €			1 832,34 €				527,97 €			425,00 €	14,99%				**425,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	acquisition d'un rollator 4 roues dolomite jazz	219,00 €			0,00 €	53,81 €	26,61 €		56,58 €			32,00 €	14,61%				**32,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 loupe éclairante	98,00 €			20,00 €				14,00 €			14,00 €	14,29%				**14,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	2 790,00 €			758,89 €	239,66 €	150,00 €		1 173,45 €			418,00 €	14,98%				**418,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 fauteuil roulant électrique	7 309,00 €			3 487,95 €	3 487,95 €			0,10 €			283,00 €	3,87%				**283,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 réhausse wc et 1 siège de bain pivotant	195,10 €			135,10 €				0,00 €			10,00 €	5,13%				**10,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 planche de bain, réhausse wc, ouvre bouteille et bocal, mandoline automatique	204,10 €			135,46 €				0,64 €			18,00 €	8,82%				**18,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AV	télécommande multifonctions et accélérateur pied gauche	2 289,54 €			2 092,16 €				0,38 €			147,00 €	6,42%				**147,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	un fauteuil releveur	835,00 €			500,00 €				160,00 €			125,00 €	14,97%				**125,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 audioprothèse	2 170,00 €			479,30 €	119,83 €	279,59 €		888,98 €			325,00 €	14,98%				**325,00 €**	77,30 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses + 1 Tek Transmitter pour télécommande et 1	2 508,00 €			787,18 €	239,66 €	1 358,04 €		0,12 €			73,00 €	2,91%				**73,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 fauteuil roulant manuel	3 293,99 €			0,00 €	558,99 €	1 676,97 €		514,01 €			494,00 €	15,00%				**494,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	fauteuil roulant manuel + accessoires	2 638,00 €			216,00 €	558,99 €			1 418,01 €			395,00 €	14,97%				**395,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	fauteuil roulant manuel + accessoires	5 070,60 €			1 218,75 €	1 442,12 €			1 170,00 €			760,00 €	14,99%				**760,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 table et matelas à langer	3 811,00 €			1 658,25 €				1 359,00 €			571,00 €	14,98%				**571,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	fauteuil roulant manuel + 1 siège de douche avec chassis roulant	7 707,68 €			1 747,41 €	1 129,64 €			774,00 €			1 156,00 €	15,00%				**1 156,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	3 380,00 €			958,60 €	239,66 €	200,00 €		758,87 €			507,00 €	15,00%				**507,00 €**	714,13 €
	Mme-Mr	AV	installation de la boite de vitesse automatique	2 950,00 €			2 587,50 €				0,50 €			312,00 €	10,58%				**312,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AL			création d'un cheminement d'accès extérieur, une salle de bain et wc, élargissement des	16 233,69 €	8 261,85 €				0,74 €		5 165,00 €			1 704,00 €	10,50%	350,00 €	**2 054,00 €**	1 102,10 €
	Mme-Mr	AL			adaptation de la salle de bain et wc, remplacement de l'escalier intérieur avec pose	17 225,30 €	9 362,65 €				0,05 €					3 085,00 €	17,91%	350,00 €	**3 435,00 €**	1 914,98 €
	Mme-Mr	AL			adaptation de la salle de bain et pose d'une porte coulissante pour la chambre	4 490,15 €	2 995,08 €				0,15 €					1 445,00 €	32,18%	350,00 €	**1 795,00 €**	50,00 €
	Mme-Mr	AL			adaptation de la salle de bain et pose de 2 rampes dans l'escalier extérieur	8 781,30 €	5 140,65 €				0,65 €					3 590,00 €	40,88%	350,00 €	**3 940,00 €**	50,00 €
	Sous-Totaux			**90 220,15 €**		**46 730,44 €**					**14 081,77 €**			**12 043,00 €**		**9 824,00 €**		**1 400,00 €**	**23 267,00 €**	
	Total			**156 872,38 €**		**116 097,82 €**					**22 125,62 €**			**21 306,00 €**		**14 324,00 €**		**1 750,00 €**	**37 380,00 €**	

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES (FIN)

Total Participation régionale aides techniq	**21 306,00 €**
Total participation régionales aides au log	**16 074,00 €**
Total Conseil départemental	**22 125,62 €**
Total Autres Contributeurs	**213 464,58 €**
Total	**272 970,20 €**

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ESSONNE

Date de passage au FDC	Noms	Type d'aides	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat / CG / CPAM / MSA	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet												
06/07/2016	Mme-Mr	AT	Téléphone grosses touches DORO phone easy 115, loupe mobilux LED rectangulaire, montre porte-clés parlant, radio réveil parlant avec gros chiffres, clavier ordinateur grosses touches, balance de cuisine parlante	474,20 €			191,21 €	0,00 €	0,00 €	**158,99 €**	0,00 €	71,00 €	14,97%				**71,00 €**	53,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	4 490,00 €			559,20 €	239,66 €	1 397,98 €	**0,00 €**	1 600,00 €	663,00 €	14,77%				**663,00 €**	30,16 €
	Mme-Mr	AT	Tricycle électrique	1 398,00 €			1 048,50 €	0,00 €	0,00 €	**91,33 €**	0,00 €	209,00 €	14,95%				**209,00 €**	49,17 €
	Mme-Mr	AT	Vélo avec assistance électrique	1 639,20 €			1 229,40 €	0,00 €	0,00 €	**123,60 €**	0,00 €	245,00 €	14,95%				**245,00 €**	41,20 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives et 2 embouts	3 458,00 €			564,11 €	239,66 €	859,76 €	**1 148,82 €**	0,00 €	518,00 €	14,98%				**518,00 €**	127,65 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	3 099,60 €			559,20 €	239,66 €	958,60 €	**570,79 €**	0,00 €	464,00 €	14,97%				**464,00 €**	307,35 €
	Mme-Mr	AT	Emetteur acoustique de porte, Lampe flash, Radio récepteur portable, Station de charge Réveil vibrant, Téléphone Bluetooth	817,47 €			613,10 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	122,00 €	14,92%				**122,00 €**	82,37 €
	Mme-Mr	AT	Planche de bain, Revêtement silicone prothèse	3 705,60 €			2 787,90 €	0,00 €	0,00 €	**199,49 €**	0,00 €	555,00 €	14,98%				**555,00 €**	163,21 €
	Mme-Mr	AT	Aménagement du véhicule = Commande au volant, Boite automatique	2 624,25 €			2 343,19 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	251,00 €	9,56%				**251,00 €**	30,06 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives, Téléphone amplificateur de son à lampe flash, Casque TV amplificateur de son	3 065,97 €			1 129,83 €	399,42 €	1 158,32 €	**0,00 €**	0,00 €	348,00 €	11,35%				**348,00 €**	30,40 €
	Mme-Mr	AT	Scalamobil et kit de fixation	6 886,00 €			3 960,00 €	0,00 €	0,00 €	**1 864,00 €**	0,00 €	1 032,00 €	14,99%				**1 032,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	4 100,00 €			958,62 €	239,66 €	798,84 €	**0,00 €**	1 600,00 €	472,00 €	11,51%				**472,00 €**	30,88 €
	Mme-Mr	AL			Aménagement SDB	6 275,94 €	3 887,97 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	0,00 €		2 357,00 €	38%		**2 357,00 €**	30,97 €
	Mme-Mr	AT	Chaise de douche à roulette, barre à ventouse télescopique	489,00 €			29,25 €	102,62 €	0,00 €	**156,27 €**	0,00 €	73,00 €	14,93%				**73,00 €**	127,86 €
		AL			Factures matériaux pour dépose du mur couloir et salon, lavabo pmr, support douchette, amélioration de la	14 768,74 €	8 134,37 €	0,00 €	0,00 €	**1 173,90 €**	0,00 €	0,00 €		4 500,00 €	30%		**4 500,00 €**	960,47 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives, embouts prothèses	3 566,00 €			968,44 €	239,66 €	1 120,00 €	**633,51 €**	0,00 €	534,00 €	14,97%				**534,00 €**	70,39 €
	Mme-Mr	AL			Douche avec bac receveur, lavabo avec siphon déporté	3 521,59 €	2 510,80 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	0,00 €		980,00 €	28%		**980,00 €**	30,79 €
	Mme-Mr	AT	2 Filtres chromatique, Lampe bureau 1200 lumens, Lampe de salon 1200 lumens	501,00 €			372,31 €	0,00 €	0,00 €	**23,69 €**	0,00 €	75,00 €	14,97%				**75,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Aménagement du Véhicule = Plateforme élévatrice repliable, fixation fauteuil, ceinture ventrale et buste	6 828,77 €			5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	**774,77 €**	0,00 €	1 024,00 €	15,00%				**1 024,00 €**	30,00 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ESSONNE (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Type d'aides	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat / CG / CPAM / MSA	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet												
06/07/2016	Mme-Mr	AT	Téléphone grosses touches DORO phone easy 115, loupe mobilux LED rectangulaire, montre porte-clés parlant, radio réveil parlant avec gros chiffres, clavier ordinateur grosses touches, balance de cuisine parlante	474,20 €			191,21 €	0,00 €	0,00 €	**158,99 €**	0,00 €	71,00 €	14,97%				**71,00 €**	53,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	4 490,00 €			559,20 €	239,66 €	1 397,98 €	**0,00 €**	1 600,00 €	663,00 €	14,77%				**663,00 €**	30,16 €
	Mme-Mr	AT	Appareil auditif gauche STARKEY	2 100,00 €			479,31 €	119,83 €	79,88 €	**1 050,68 €**	0,00 €	315,00 €	15,00%				**315,00 €**	55,30 €
	Mme-Mr	AL			Aménagement salle de bain et WC	3 444,00 €	2 472,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!	942,00 €	27%		**942,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	2 lampes flash, coussin vibrant, détecteur de fumée, détecteur cri bébé, émetteur sonnette de porte, émetteur	860,00 €			622,50 €	0,00 €	0,00 €	**78,50 €**	0,00 €	129,00 €	15,00%				**129,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Vidéo agrandisseur	2 590,00 €			2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	**90,90 €**	0,00 €	388,00 €	14,98%				**388,00 €**	111,10 €
	Mme-Mr	AL			douche avec bac receveur extraplat avec paroi, siège relevable et barre d'appui, main courante sur les	5 275,60 €	3 387,80 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	0,00 €		1 857,00 €	35%		**1 857,00 €**	30,80 €
	Mme-Mr	AT	Barre d'appui coudée et barre d'appui droite	329,89 €			247,43 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	49,00 €	14,85%		#DIV/0!		**49,00 €**	33,46 €
		AL			Aménagement de la salle de bain + escaliers	9 584,82 €	4 792,41 €	0,00 €	0,00 €	**160,83 €**	0,00 €	0,00 €		4 500,00 €	47%		**4 500,00 €**	131,58 €
	Mme-Mr	AT	Matelas anti-escarre, planche de bain, rehausse WC	732,00 €			87,00 €	300,00 €	0,00 €	**206,00 €**	0,00 €	109,00 €	14,89%				**109,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	2 prothèses auditives	1 590,00 €			539,22 €	239,66 €	0,00 €	**429,84 €**	0,00 €	238,00 €	14,97%				**238,00 €**	143,28 €
	Mme-Mr	AL			Main courante couloir + garde corps, porte wc	5 280,00 €	3 390,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	0,00 €		1 860,00 €	35%		**1 860,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AL			Rail de transfert, électricité Larue, plombier aux bons tuyaux, maçonnerie cueille, société nouvelle de menuiserie	13 188,18 €	7 344,09 €	0,00 €	0,00 €	**604,84 €**	0,00 €	0,00 €		4 500,00 €	34%		**4 500,00 €**	739,25 €
		AT	Aménagement du Véhicule = Aménagement pour fauteuil roulant électrique et rampe d'accès manuelle	6 484,51 €			5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	**230,63 €**	0,00 €	972,00 €	14,99%				**972,00 €**	281,88 €
	Mme-Mr	AT	Rehausseur WC, Siège de douche avec accoudoirs, Barre d'appui	449,46 €			158,06 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	67,00 €	14,91%				**67,00 €**	224,40 €
		AL			Aménagement salle de bain	1 875,10 €	1 687,55 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	0,00 €		157,00 €	8%		**157,00 €**	30,55 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	2 984,00 €			559,18 €	239,66 €	1 000,00 €	**553,62 €**	0,00 €	447,00 €	14,98%				**447,00 €**	184,54 €
	Mme-Mr	AL			Aménagement SDB (agrandissement + WC lavabo douche + porte élargie coulissante)	10 098,00 €	5 799,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	0,00 €		4 269,00 €	42%		**4 269,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AL			Aménagement de la salle de bain et un monte escalier	19 893,97 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	0,00 €		4 500,00 €	23%		**4 500,00 €**	5 393,97 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	3 099,60 €			559,20 €	239,66 €	1 300,00 €	**348,88 €**	0,00 €	464,00 €	14,97%				**464,00 €**	187,86 €
	Mme-Mr	AL			Motorisation volets roulants	3 399,80 €	2 449,90 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €			919,00 €	27%		**919,00 €**	30,90 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil releveur, table de lit	929,98 €			579,99 €	0,00 €	0,00 €	**180,99 €**	0,00 €	139,00 €	14,95%				**139,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	lampes flash, radio récepteur portable & station de charge, réveil digital avec module flash, coussin	913,00 €			586,50 €	0,00 €	0,00 €	**160,50 €**	0,00 €	136,00 €	14,90%				**136,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Rehausseur, barre d'appui relevable fixée au sol	396,97 €			306,43 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	59,00 €	14,86%				**59,00 €**	31,54 €
		AL			Aménagement d'une douche comprenant un receveur extra plat, une solution d'assise, solution d'appui	5 648,92 €	3 620,44 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	0,00 €		1 998,00 €	35%		**1 998,00 €**	30,48 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	3 144,00 €			559,20 €	239,66 €	1 997,20 €	**0,00 €**	0,00 €	318,00 €	10,11%				**318,00 €**	29,94 €
Sout Total				73 746,47 €		102 254,66 €				11 015,37 €		10 486,00 €		33 339,00 €		0,00 €	43 825,00 €	10 136,76 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ESSONNE (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Type d'aides	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat / CG / CPAM / MSA	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet												
31/08/2016	Mme-Mr	AT	Mini joystick, contrôle de l'environnement, options FRE	4 960,18 €			3 720,13 €	0,00 €	0,00 €	**372,04 €**	0,00 €	744,00 €	15,00%				**744,00 €**	124,01 €
	Mme-Mr	AT	Go vision vidéo-agrandisseur, Télécommande pour balises sonore, Surlunettes verres gris (voir les panneaux dde signalisation), Lampe de bureau proposant des réglages de luminosité, Loupe électronique Candy	4 800,29 €			3 222,71 €	0,00 €	0,00 €	**827,58 €**	0,00 €	720,00 €	15,00%				**720,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	2 790,00 €			559,20 €	239,66 €	1 158,90 €	**384,24 €**	0,00 €	418,00 €	14,98%				**418,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives et télécommande mini TEK	4 280,00 €			844,20 €	239,66 €	1 300,00 €	**1 191,43 €**	0,00 €	642,00 €	15,00%				**642,00 €**	62,71 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	2 842,40 €			758,91 €	239,66 €	0,00 €	**1 387,83 €**	0,00 €	426,00 €	14,99%				**426,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive	1 845,00 €			479,31 €	199,71 €	900,00 €	**0,00 €**	0,00 €	235,00 €	12,74%				**235,00 €**	30,98 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel, Kit de positionnement pour le fauteuil roulant, Chaise de positionnement, Siège auto	6 996,30 €			2 639,14 €	1 800,67 €	1 725,92 €	**0,00 €**	0,00 €	800,00 €	11,43%				**800,00 €**	30,57 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil de douche	600,00 €			500,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	70,00 €	11,67%				**70,00 €**	30,00 €
		AL			Douche adaptée, modification de la porte d'entrée de la SDB	13 319,90 €	6 659,95 €	0,00 €	0,00 €	**1 943,95 €**	0,00 €	0,00 €		4 500,00 €	34%		**4 500,00 €**	216,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives droite & gauche	4 100,00 €			958,60 €	239,66 €	798,84 €	**1 339,11 €**	0,00 €	615,00 €	15,00%				**615,00 €**	148,79 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil Roulant Electrique avec accessoires	17 982,00 €			6 324,51 €	3 938,01 €	0,00 €	**5 583,13 €**	0,00 €	1 516,00 €	8,43%				**1 516,00 €**	620,35 €
	Mme-Mr	AL			SDB adaptée, mains courantes	12 917,89 €	7 208,95 €	0,00 €	0,00 €	**785,81 €**	0,00 €	0,00 €		4 500,00 €	35%		**4 500,00 €**	423,13 €
	Mme-Mr	AT	2 Barres d'appui FIJI sur colonne, Déambulateur Nimbo T2, Stabilisateur pelvien Nimbo, Roues extérieures Nimbo	569,05 €			426,78 €	53,81 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	58,00 €	10,19%				**58,00 €**	30,46 €
	Mme-Mr	AT	Vidéo agrandisseur, logiciel vocal	5 450,00 €			2 700,00 €	0,00 €	0,00 €	**1 836,35 €**	0,00 €	817,00 €	14,99%				**817,00 €**	96,65 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique + accessoires	32 338,67 €			7 504,07 €	5 187,48 €	300,00 €	**11 661,73 €**	0,00 €	1 406,00 €	4,35%				**1 406,00 €**	6 279,39 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ESSONNE (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Type d'aides	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat / CG / CPAM / MSA	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet												
06/07/2016	Mme-Mr	AT	Téléphone grosses touches DORO phone easy 115, loupe mobilux LED rectangulaire, montre porte-clés parlant, radio réveil parlant avec gros chiffres, clavier ordinateur grosses touches, balance de cuisine parlante	474,20 €			191,21 €	0,00 €	0,00 €	**158,99 €**	0,00 €	71,00 €	14,97%				**71,00 €**	53,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	4 490,00 €			559,20 €	239,66 €	1 397,98 €	**0,00 €**	1 600,00 €	663,00 €	14,77%				**663,00 €**	30,16 €
	Mme-Mr	AT	Appareil auditif gauche STARKEY	2 100,00 €			479,31 €	119,83 €	79,88 €	**1 050,68 €**	0,00 €	315,00 €	15,00%				**315,00 €**	55,30 €
	Mme-Mr	AL			Aménagement salle de bain et WC	3 444,00 €	2 472,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!	942,00 €	27%		**942,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	2 lampes flash, coussin vibrant, détecteur de fumée, détecteur cri bébé, émetteur sonnette de porte, émetteur	860,00 €			622,50 €	0,00 €	0,00 €	**78,50 €**	0,00 €	129,00 €	15,00%				**129,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Vidéo agrandisseur	2 590,00 €			2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	**90,90 €**	0,00 €	388,00 €	14,98%				**388,00 €**	111,10 €
	Mme-Mr	AL			douche avec bac receveur extraplat avec paroi, siège relevable et barre d'appui, main courante sur les	5 275,60 €	3 387,80 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	0,00 €		1 857,00 €	35%		**1 857,00 €**	30,80 €
	Mme-Mr	AT	Barre d'appui coudée et barre d'appui droite	329,89 €			247,43 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	49,00 €	14,85%		#DIV/0!		**49,00 €**	33,46 €
		AL			Aménagement de la salle de bain + escaliers	9 584,82 €	4 792,41 €	0,00 €	0,00 €	**160,83 €**	0,00 €	0,00 €		4 500,00 €	47%		**4 500,00 €**	131,58 €
	Mme-Mr	AT	Matelas anti-escarre, planche de bain, rehausse WC	732,00 €			87,00 €	300,00 €	0,00 €	**206,00 €**	0,00 €	109,00 €	14,89%				**109,00 €**	30,00 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ESSONNE (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Type d'aides	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat / CG / CPAM / MSA	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet												
	Mme-Mr	AT	2 prothèses auditives	1 590,00 €			539,22 €	239,66 €	0,00 €	**429,84 €**	0,00 €	238,00 €	14,97%				**238,00 €**	143,28 €
	Mme-Mr	AL			Main courante couloir + garde corps, porte wc	5 280,00 €	3 390,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	0,00 €		1 860,00 €	35%		**1 860,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AL			Rail de transfert, électricité Larue, plombier aux bons tuyaux, maçonnerie cueille, société nouvelle de menuiserie	13 188,18 €	7 344,09 €	0,00 €	0,00 €	**604,84 €**	0,00 €	0,00 €		4 500,00 €	34%		**4 500,00 €**	739,25 €
		AT	Aménagement du Véhicule = Aménagement pour fauteuil roulant électrique et rampe d'accès manuelle	6 484,51 €			5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	**230,63 €**	0,00 €	972,00 €	14,99%				**972,00 €**	281,88 €
	Mme-Mr	AT	Rehausseur WC, Siège de douche avec accoudoirs, Barre d'appui	449,46 €			158,06 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	67,00 €	14,91%				**67,00 €**	224,40 €
		AL			Aménagement salle de bain	1 875,10 €	1 687,55 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	0,00 €		157,00 €	8%		**157,00 €**	30,55 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	2 984,00 €			559,18 €	239,66 €	1 000,00 €	**553,62 €**	0,00 €	447,00 €	14,98%				**447,00 €**	184,54 €
	Mme-Mr	AL			Aménagement SDB (agrandissement + WC lavabo douche + porte élargie coulissante)	10 098,00 €	5 799,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	0,00 €		4 269,00 €	42%		**4 269,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AL			Aménagement de la salle de bain et un monte escalier	19 893,97 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	0,00 €		4 500,00 €	23%		**4 500,00 €**	5 393,97 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	3 099,60 €			559,20 €	239,66 €	1 300,00 €	**348,88 €**	0,00 €	464,00 €	14,97%				**464,00 €**	187,86 €
	Mme-Mr	AL			Motorisation volets roulants	3 399,80 €	2 449,90 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €			919,00 €	27%		**919,00 €**	30,90 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil releveur, table de lit	929,98 €			579,99 €	0,00 €	0,00 €	**180,99 €**	0,00 €	139,00 €	14,95%				**139,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	lampes flash, radio récepteur portable & station de charge, réveil digital avec module flash, coussin	913,00 €			586,50 €	0,00 €	0,00 €	**160,50 €**	0,00 €	136,00 €	14,90%				**136,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Rehausseur, barre d'appui relevable fixée au sol	396,97 €			306,43 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	59,00 €	14,86%				**59,00 €**	31,54 €
		AL			Aménagement d'une douche comprenant un receveur extra plat, une solution d'assise, solution d'appui	5 648,92 €	3 620,44 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	0,00 €		1 998,00 €	35%		**1 998,00 €**	30,48 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	3 144,00 €			559,20 €	239,66 €	1 997,20 €	**0,00 €**	0,00 €	318,00 €	10,11%				**318,00 €**	29,94 €
Sout Total				73 746,47 €		102 254,66 €				11 015,37 €		10 486,00 €		33 339,00 €		0,00 €	43 825,00 €	10 136,76 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ESSONNE (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Type d'aides	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat / CG / CPAM / MSA	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet												
31/08/2016	Mme-Mr	AT	Mini joystick, contrôle de l'environnement, options FRE	4 960,18 €			3 720,13 €	0,00 €	0,00 €	**372,04 €**	0,00 €	744,00 €	15,00%				**744,00 €**	124,01 €
	Mme-Mr	AT	Go vision vidéo-agrandisseur, Télécommande pour balises sonore, Surlunettes verres gris (voir les panneaux dde signalisation), Lampe de bureau proposant des réglages de luminosité, Loupe électronique Candy	4 800,29 €			3 222,71 €	0,00 €	0,00 €	**827,58 €**	0,00 €	720,00 €	15,00%				**720,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	2 790,00 €			559,20 €	239,66 €	1 158,90 €	**384,24 €**	0,00 €	418,00 €	14,98%				**418,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives et télécommande mini TEK	4 280,00 €			844,20 €	239,66 €	1 300,00 €	**1 191,43 €**	0,00 €	642,00 €	15,00%				**642,00 €**	62,71 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	2 842,40 €			758,91 €	239,66 €	0,00 €	**1 387,83 €**	0,00 €	426,00 €	14,99%				**426,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive	1 845,00 €			479,31 €	199,71 €	900,00 €	**0,00 €**	0,00 €	235,00 €	12,74%				**235,00 €**	30,98 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel, Kit de positionnement pour le fauteuil roulant, Chaise de positionnement, Siège auto	6 996,30 €			2 639,14 €	1 800,67 €	1 725,92 €	**0,00 €**	0,00 €	800,00 €	11,43%				**800,00 €**	30,57 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil de douche	600,00 €			500,00 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	70,00 €	11,67%				**70,00 €**	30,00 €
		AL			Douche adaptée, modification de la porte d'entrée de la SDB	13 319,90 €	6 659,95 €	0,00 €	0,00 €	**1 943,95 €**	0,00 €	0,00 €		4 500,00 €	34%		**4 500,00 €**	216,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives droite & gauche	4 100,00 €			958,60 €	239,66 €	798,84 €	**1 339,11 €**	0,00 €	615,00 €	15,00%				**615,00 €**	148,79 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil Roulant Electrique avec accessoires	17 982,00 €			6 324,51 €	3 938,01 €	0,00 €	**5 583,13 €**	0,00 €	1 516,00 €	8,43%				**1 516,00 €**	620,35 €
	Mme-Mr	AL			SDB adaptée, mains courantes	12 917,89 €	7 208,95 €	0,00 €	0,00 €	**785,81 €**	0,00 €	0,00 €		4 500,00 €	35%		**4 500,00 €**	423,13 €
	Mme-Mr	AT	2 Barres d'appui FIJI sur colonne, Déambulateur Nimbo T2, Stabilisateur pelvien Nimbo, Roues extérieures Nimbo	569,05 €			426,78 €	53,81 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	58,00 €	10,19%				**58,00 €**	30,46 €
	Mme-Mr	AT	Vidéo agrandisseur, logiciel vocal	5 450,00 €			2 700,00 €	0,00 €	0,00 €	**1 836,35 €**	0,00 €	817,00 €	14,99%				**817,00 €**	96,65 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique + accessoires	32 338,67 €			7 504,07 €	5 187,48 €	300,00 €	**11 661,73 €**	0,00 €	1 406,00 €	4,35%				**1 406,00 €**	6 279,39 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ESSONNE (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Type d'aides	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat / CG / CPAM / MSA	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet												
	Mme-Mr	AT	Lacets élastiques, couteau fourchette, tapis de douche et sortie de bain, brosse à long manche, réhausse WC avec accoudoirs, économe de paume, planche à découper, bol à ventouse, ouvre bouteille, enfile bouton, pince à épiler ergonomique, desserte de table roulante, pince de préhension, zip ergonomique, poignée ergo pour clés, poignée porte plat	473,36 €			338,11 €	0,00 €	0,00 €	**34,25 €**	0,00 €	71,00 €	15,00%				**71,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel sportif, options FRM, motorisation FRM	10 136,75 €			5 916,61 €	558,99 €	75,00 €	**1 343,00 €**	0,00 €	1 520,00 €	14,99%				**1 520,00 €**	723,15 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives + télécommande streamer + accessoire pour TV	3 830,00 €			1 206,12 €	239,66 €	0,00 €	**1 629,20 €**	0,00 €	574,00 €	14,99%				**574,00 €**	181,02 €
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive	4 400,00 €			479,31 €	239,66 €	998,60 €	**1 516,83 €**	0,00 €	660,00 €	15,00%				**660,00 €**	505,60 €
	Mme-Mr	AT	Dictaphone, canne télescopique, loupe électronique, surcoût lié à l'écran mat de l'ordinateur, Logiciel zoomtext, vidéo agrandisseur, machine à lire, balance parlante, réveil parlant, minuteur parlant, Penfriend, pâte adhésive, butée adhésives rondes, indicateur de niveau de liquide, pèse personne parlant, verres teintés	8 536,11 €			4 819,38 €	4,44 €	150,00 €	**2 252,29 €**	0,00 €	1 280,00 €	15,00%		#DIV/0!		**1 280,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives droite et gauche	3 171,10 €			559,20 €	239,66 €	679,00 €	**0,00 €**	1 600,00 €	63,00 €	1,99%		#DIV/0!		**63,00 €**	30,24 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives, bouton sonnette qui renvoie un signal pour flash sur le récepteur, émetteur de sonnette de porte, récepteur vibrant, détecteur de fumée qui envoie un signal aux récepteurs flashs ou vibrants, chargeur, lampe flash	4 115,00 €			1 619,37 €	239,66 €	0,00 €	**1 475,07 €**	0,00 €	617,00 €	14,99%		#DIV/0!		**617,00 €**	163,90 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	3 442,00 €			958,62 €	239,66 €	0,00 €	**1 295,79 €**	0,00 €	516,00 €	14,99%				**516,00 €**	431,93 €
	Mme-Mr	AT	Vidéo agrandisseur	4 489,99 €			2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	**1 786,99 €**	0,00 €	673,00 €	14,99%				**673,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	2 301,00 €			559,20 €	239,66 €	0,00 €	**1 041,43 €**	0,00 €	345,00 €	14,99%				**345,00 €**	115,71 €
	Mme-Mr	AT	Logiciel de contrôle et de dictée vocale pour ordinateur, Table mixte = microphone sur table	8 589,91 €			6 302,80 €	0,00 €	0,00 €	**899,20 €**	0,00 €	1 288,00 €	14,99%				**1 288,00 €**	99,91 €
	Mme-Mr	AT	Aménagement du véhicule = Aménagement du véhicule familial proposé par HANDYNAMIC	7 460,33 €			5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	**1 006,00 €**	0,00 €	1 119,00 €	15,00%				**1 119,00 €**	335,33 €
	Mme-Mr	AT	Strapontin de douche (Aquatec) et fauteuil releveur Diamant moteurs	967,00 €			602,00 €	0,00 €	0,00 €	**190,00 €**	0,00 €	145,00 €	14,99%				**145,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Chaise de douche, Option Chaise de douche : pot + coussin d'assise, Fauteuil coquille + Options	1 969,64 €			662,62 €	835,64 €	0,00 €	**114,65 €**	0,00 €	295,00 €	14,98%				**295,00 €**	61,73 €
	Mme-Mr	AL			Aménagement SDB et WC	12 992,97 €	7 246,49 €	0,00 €	0,00 €	**934,86 €**	0,00 €	0,00 €		4 500,00 €	35%		**4 500,00 €**	311,62 €
	Mme-Mr	AL			Aménagement de la Salle de bain	4 294,40 €	2 147,20 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	0,00 €		2 117,00 €	49%		**2 117,00 €**	30,20 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil de douche, FRM (PEC CPAM), coussins (PEC CPAM), motorisation FRM	7 034,00 €			499,00 €	2 780,92 €	0,00 €	**2 669,08 €**	0,00 €	1 055,00 €	15,00%				**1 055,00 €**	30,00 €
Sous total				160 470,08 €		43 525,16 €				45 501,84 €		18 688,00 €		15 617,00 €		0,00 €	34 305,00 €	11 323,38 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ESSONNE (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Type d'aides	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat / CG / CPAM / MSA	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet												
21/09/2016	Mme-Mr	AT	Barres d'appui relevables, tabouret de bain, poignée de bain, barres d'appui pour lit	474,64 €			363,23 €	0,00 €	0,00 €	**10,41 €**	0,00 €	71,00 €	14,96%				**71,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Table de lit, 2 Manches ergonomiques, Couteau-fourchette, Embout à cuillère, Gobelet à anses	271,98 €			182,00 €	0,00 €	0,00 €	**19,98 €**	0,00 €	40,00 €	14,71%				**40,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Extension de sonnerie carillon flash, caméra pour visiophone, visiophone	310,79 €			248,02 €	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	32,00 €	10,30%				**32,00 €**	30,77 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant à propulsion manuelle - Planche de transfert - Fauteuil roulant de douche	5 142,46 €			70,00 €	706,27 €	0,00 €	**2 336,87 €**	0,00 €	771,00 €	14,99%				**771,00 €**	1 258,32 €
	Mme-Mr	AT	Assistant bluetooth (dispositif d'induction)	303,20 €			150,00 €	0,00 €	0,00 €	**78,20 €**	0,00 €	45,00 €	14,84%				**45,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Bouton de sonnette Radio-Lisa, Détecteur de fumée radio Lisa, Radio récepteur portable vibrant, Station de charge pour radio récepteur	515,50 €			364,12 €	0,00 €	0,00 €	**44,38 €**	0,00 €	77,00 €	14,94%				**77,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Cloison mi-hauteur amovible	499,00 €			374,25 €	0,00 €	0,00 €	**20,75 €**	0,00 €	74,00 €	14,83%				**74,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Barres d'appui	376,20 €			282,15 €	0,00 €	0,00 €	**8,05 €**	0,00 €	56,00 €	14,89%				**56,00 €**	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Rehausse WC, bac à shampoing, fauteuil d'accès slide	360,70 €			231,75 €	0,00 €	0,00 €	**44,95 €**	0,00 €	54,00 €	14,97%				**54,00 €**	30,00 €
Sous-Total				8 254,47 €						2 563,59 €		1 220,00 €					1 220,00 €	1 499,09 €
Total				**242 471,02 €**		**145 779,82 €**				**59 080,80 €**		**30 394,00 €**		**48 956,00 €**			**79 350,00 €**	**22 959,23 €**

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ESSONNE (FIN)

Total Participation régionale aides technique	**30 394,00 €**
Total participation régionales aides au logem	**48 956,00 €**
Total Fonds de compenssation	**59 080,80 €**
Total Autres Contributeurs	**249 820,04 €**
Total	**388 250,84 €**

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES HAUTS DE SEINE

							AIDES LEGALES			AIDES EXTRA LEGALES									
Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CD	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet														
13/07/2016	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	2 410,00 €			958,61 €	239,65 €	159,70 €	210,00 €	210,00 €	220,00 €		360,00 €	14,94%				**360,00 €**	52,04 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil de douche	4 523,40 €			500,00 €	0,00 €	0,00 €	1 645,00 €	1 645,00 €	0,00 €		675,00 €	14,92%				**675,00 €**	58,40 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel et ses accessoires	5 915,00 €			558,99 €	558,99 €	230,00 €	740,00 €	740,00 €	2 100,00 €		885,00 €	14,96%				**885,00 €**	102,02 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil releveur	900,00 €			500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €		135,00 €	15,00%				**135,00 €**	65,00 €
	Mme-Mr	AT	Aménagement du véhicule	7 540,00 €			5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	675,00 €	675,00 €	0,00 €		1 130,00 €	14,99%				**1 130,00 €**	60,00 €
	Mme-Mr	AT + AL	Siège de bain élévateur et ses accessoires	3 808,20 €	Plateforme élévatrice	44 581,36 €	11 169,43 €	0,00 €	0,00 €	5 950,00 €	5 955,00 €	0,00 €		570,00 €	14,97%	4 500,00 €	10,09%	350,00 €	**5 420,00 €**	20 245,13 €
	Mme-Mr	AL			Aménagement du logement	4 114,78 €	2 807,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			#DIV/0!	1 300,00 €	31,59%	350,00 €	**1 650,00 €**	7,39 €
	Mme-Mr	AT + AL	Fauteuil de douche - dispositif électrique viamobil	3 118,16 €	Aménagement du logement	8 397,08 €	7 405,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60,00 €		460,00 €	14,75%	3 310,00 €	39,42%	350,00 €	**4 120,00 €**	279,33 €
	Mme-Mr	AT	Machine perkins - vidéo-agrandisseur - machine à lire	6 437,00 €			3 762,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 630,00 €		965,00 €	14,99%				**965,00 €**	79,25 €
	Mme-Mr	AT	Aménagement du véhicule	13 597,17 €			2 100,00 €	0,00 €	0,00 €	4 695,00 €	4 685,00 €	0,00 €		2 035,00 €	14,97%				**2 035,00 €**	82,17 €
	Mme-Mr	AT + AL	Fauteuil de douche	463,50 €	Aménagement du logement	9 083,08 €	5 431,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		65,00 €	14,02%	3 500,00 €	38,53%	350,00 €	**3 915,00 €**	550,47 €
	Mme-Mr	AT	Emetteur CROS droit + appareil auditif gauche	2 700,00 €			929,30 €	119,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	740,00 €		405,00 €	15,00%				**405,00 €**	505,87 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	2 980,00 €			559,19 €	239,65 €	359,48 €	0,00 €	0,00 €	1 340,00 €		400,00 €	13,42%				**400,00 €**	81,68 €
SOUS-TOTAL				**54 392,43 €**		**66 176 €**	**41 682,68 €**	**1 158,12 €**	**749,18 €**	**13 915,00 €**	**13 910,00 €**	**6 290,00 €**	**0,00 €**	**8 085,00 €**	14,86%	**12 610,00 €**		**1 400,00 €**	**22 095,00 €**	22 168,75 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES HAUTS DE SEINE (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet														
21/09/2016	Mme-Mr	AT	Appareil auditif gauche	1 100,00 €			479,30 €	119,83 €	0,00 €	100,00 €	100,00 €	90,00 €		165,00 €	15,00%				**165,00 €**	45,87 €
	Mme-Mr	AT	Appareil auditif droit	1 850,00 €			479,30 €	119,83 €	737,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		145,00 €	7,84%				**145,00 €**	368,83 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	3 416,00 €			958,60 €	239,65 €	0,00 €	545,00 €	545,00 €	550,00 €		510,00 €	14,93%				**510,00 €**	67,75 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	4 390,00 €			559,19 €	239,65 €	0,00 €	665,00 €	665,00 €	675,00 €		655,00 €	14,92%				**655,00 €**	931,16 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	3 486,80 €			958,60 €	239,65 €	159,76 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €		520,00 €	14,91%				**520,00 €**	108,79 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	3 850,00 €			559,19 €	239,65 €	159,76 €	630,00 €	630,00 €	635,00 €		575,00 €	14,94%				**575,00 €**	421,40 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	2 900,00 €			559,19 €	239,65 €	0,00 €	540,00 €	540,00 €	540,00 €		435,00 €	15,00%				**435,00 €**	46,16 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	3 198,00 €			559,19 €	239,65 €	0,00 €	610,00 €	610,00 €	610,00 €		475,00 €	14,85%				**475,00 €**	94,16 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	2 380,00 €			559,19 €	239,65 €	900,00 €	90,00 €	90,00 €	85,00 €		355,00 €	14,92%				**355,00 €**	61,16 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	2 180,00 €			559,19 €	239,65 €	0,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €		325,00 €	14,91%				**325,00 €**	6,16 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	3 600,00 €			559,19 €	239,65 €	409,76 €	560,00 €	560,00 €	560,00 €		540,00 €	15,00%				**540,00 €**	171,40 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	3 500,00 €			559,19 €	239,65 €	1 160,34 €	490,00 €	490,00 €	0,00 €		525,00 €	15,00%				**525,00 €**	35,82 €
	Mme-Mr	AT	Appareil auditif gauche - fauteuil releveur	4 709,00 €			779,59 €	119,83 €	879,56 €	395,00 €	390,00 €	0,00 €		705,00 €	14,97%				**705,00 €**	1 440,02 €
	Mme-Mr	AT	Aides techniques pour malvoyant	1 303,60 €			1 052,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €		100,00 €	7,67%				**100,00 €**	51,15 €
	Mme-Mr	AT+AL	Chaise de douche avec sceau - disque de transfert - rampes amovibles	1 030,00 €	Aménagement du logement	3 573,96 €	3 386,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		30,00 €	2,91%	880,00 €	24,62%		**910,00 €**	306,98 €
	Mme-Mr	AL			Aménagement du logement	13 055,49 €	7 277,75 €	0,00 €	0,00 €	890,00 €	890,00 €	890,00 €				3 000,00 €	22,98%	350,00 €	**3 350,00 €**	107,74 €
	Mme-Mr	AL			Aménagement du logement	11 610,15 €	6 555,25 €	0,00 €	0,00 €	645,00 €	645,00 €	645,00 €				3 000,00 €	25,84%	350,00 €	**3 350,00 €**	119,90 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	3 344,00 €			559,19 €	239,65 €	1 757,46 €	143,00 €	0,00 €	145,00 €		382,00 €	11,42%				**382,00 €**	117,70 €
	Mme-Mr	AT	Chaise de douche clean - Brosse à shampooing - Eponge pour le dos - Pince de préhension	840,85 €			547,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	115,00 €		125,00 €	14,87%				**125,00 €**	53,21 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil à pousser et ses accessoires	4 603,13 €			1 084,19 €	962,20 €	0,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €		690,00 €	14,99%				**690,00 €**	66,74 €
	Mme-Mr	AT	Aides techniques pour malvoyant	2 826,00 €			1 523,25 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €	400,00 €	0,00 €		420,00 €	14,86%				**420,00 €**	82,75 €
	Mme-Mr	AT	FRM et ses accessoires + chaise de toilette	15 487,79 €			1 103,65 €	1 779,63 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	5 000,00 €		2 320,00 €	14,98%				**2 320,00 €**	1 284,51 €
Sous-TOTAL				**69 995,17 €**		**28 240 €**	**31 219,26 €**	**5 737,47 €**	**6 163,68 €**	**10 153,00 €**	**10 005,00 €**	**12 090,00 €**	**0,00 €**	**9 997,00 €**		**6 880,00 €**		**700,00 €**	**17 577,00 €**	5 989,36 €

							AIDES LEGALES			AIDES EXTRA LEGALES										
Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet														
07/11/2016	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	4 000,00 €			559,19 €	239,65 €	599,12 €				1 600,00 €	470,00 €	11,75%				**470,00 €**	532,04 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs - délecteur de sonnerie	3 910,00 €			1 041,10 €	239,65 €	0,00 €	560,00 €	560,00 €	570,00 €		585,00 €	14,96%				**585,00 €**	354,25 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	3 700,00 €			559,19 €	239,65 €	159,76 €	115,00 €	115,00 €	1 700,00 €		555,00 €	15,00%				**555,00 €**	256,40 €
	Mme-Mr	AL			Aménagement du logement	12 122,31 €	6 811,16 €			1 600,00 €	1 600,00 €					2 000,00 €	16,50%	350,00 €	**2 350,00 €**	111,15 €
	Mme-Mr	AL			Aménagement du logement	7 984,35 €	4 742,18 €									3 210,00 €	40,20%	350,00 €	**3 560,00 €**	32,17 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil releveur	4 467,84 €			3 350,88 €			120,00 €	120,00 €	130,00 €		670,00 €	15,00%				**670,00 €**	76,96 €
	Mme-Mr	AL			Aménagement du logement	8 582,20 €	5 041,10 €									3 460,00 €	40,32%	350,00 €	**3 810,00 €**	81,10 €
	Mme-Mr	AT	Aides techniques pour malentendant	620,00 €			465,00 €							80,00 €	12,90%				**80,00 €**	75,00 €
	Mme-Mr	AL			Aménagement du logement	8 544,80 €	5 022,40 €									3 460,00 €	40,49%	350,00 €	**3 810,00 €**	62,40 €
	Mme-Mr	AL			Aménagement du logement	6 828,46 €	4 164,23 €									2 540,00 €	37,20%	350,00 €	**2 890,00 €**	124,23 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil releveur, disque pivotant, chaise haute de suisine et diverses petites aides techniques	1 283,10 €			1 126,25 €							90,00 €	7,01%				**90,00 €**	66,85 €
	Mme-Mr	AT	Aides techniques pour malentendant	1 007,00 €			755,25 €			50,00 €				151,00 €	15,00%				**151,00 €**	50,75 €
	Mme-Mr	AT	Aides techniques pour malentendant	949,00 €			711,75 €							50,00 €	5,27%				**50,00 €**	187,25 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	2 860,00 €			958,61 €	239,65 €	0,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €		429,00 €	15,00%				**429,00 €**	182,74 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	4 380,00 €			559,19 €	239,65 €	642,47 €				1 600,00 €	345,00 €	7,88%				**345,00 €**	993,69 €
	Mme-Mr	AT	Appareil auditif gauche	1 750,00 €			479,30 €	119,83 €	329,88 €	105,00 €	105,00 €	105,00 €		262,00 €	14,97%				**262,00 €**	243,99 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	3 816,00 €			559,19 €	239,65 €	359,48 €	0,00 €	0,00 €	110,00 €	1 600,00 €	572,00 €	14,99%				**572,00 €**	375,68 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	3 680,00 €			559,19 €	239,65 €		695,00 €	695,00 €	698,00 €		552,00 €	15,00%				**552,00 €**	241,16 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	3 099,60 €			559,19 €	239,65 €	1 930,80 €					195,00 €	6,29%				**195,00 €**	174,96 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	4 300,00 €			958,61 €	239,65 €	1 160,34 €	245,00 €	245,00 €	0,00 €		645,00 €	15,00%				**645,00 €**	806,40 €
	Mme-Mr	AT	FRE et ses accessoires et contrôle d'environnement	15 314,00 €			5 587,04 €	5 490,74 €	230,00 €	543,00 €	543,00 €	543,00 €		2 297,00 €	15,00%				**2 297,00 €**	80,22 €
	Mme-Mr	AT	Téléagrandisseur, loupe électronique, logiciel avec synthèse vocale et clavier à gros caractères	6 764,00 €			3 844,25 €			340,00 €	340,00 €	890,00 €		1 010,00 €	14,93%				**1 010,00 €**	339,75 €
	Mme-Mr	AT	Aides techniques pour malentendant	918,00 €			688,50 €							100,00 €	10,89%				**100,00 €**	129,50 €
SOUS TOTAL				**66 818,54 €**		**44 062 €**	**49 102,75 €**	**7 767,42 €**	**5 411,85 €**	**4 723,00 €**	**4 673,00 €**	**5 096,00 €**	**4 800,00 €**	**9 058,00 €**		**14 670,00 €**		**1 750,00 €**	**25 478,00 €**	5 578,64 €
TOTAL				**191 206,14 €**		**138 478,02 €**	**122 004,69 €**				**28 588,00 €**	**23 476,00 €**	**4 800,00 €**	**27 140,00 €**		**34 160,00 €**		**3 850,00 €**	**65 150,00 €**	

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES HAUTS DE SEINE (FIN)

Total Participation régionale aides techniques:	**27 140,00 €**
Total participation régionales aides au logement:	**38 010,00 €**
Total Conseil départemental	**28 588,00 €**
Total Autres Contributeurs	**235 946,16 €**
Total	**329 684,16 €**

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE SEINE SAINT-DENIS

							AIDES LEGALES			AIDES EXTRA LEGALES									
Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CD	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet														
03/09/2015	**Mme-Mr**	AT	Divers mat app pour non voyant	3 473,80 €			1 865 €			226 €	87 €	326 €		521 €	15,00%				**521,00 €**	448 €
17/06/2016	**Mme-Mr**	AT	Aménagement véhicule, FRE ET FRM	27 643,88 €			10 700 €	6 085 €		621 €	677 €	6 500 €		2 400 €	8,68%				**2 400,00 €**	662 €
14/04/2016	**Mme-Mr**	AT	Prothèses auditives	3 440,00 €			559,19	239,66	758,88	410 €	109 €	510 €		516 €	15,00%				**516,00 €**	337 €
09/06/2016	**Mme-Mr**	AT	Fauteuil roulant électrique et accessoires	6 651,27			683 €	5 491 €						477 €	7,17%				**477,00 €**	0 €
09/06/2016	**Mme-Mr**	AT	Matériel pour non voyant	5 327,99			2 861,00			500 €	133 €		800 €	799 €	15,00%				**799,00 €**	234 €
09/06/2016	**Mme-Mr**	AT	Prothèses auditives+Mat aud	3 745,50			1 460,72	239,66		683 €	119 €	683 €		561 €	14,98%				**561,00 €**	0 €
09/06/2016	**Mme-Mr**	AT	Matériels auditifs	908,00 €			681 €			27 €	7 €	27 €		136 €	14,98%				**136,00 €**	29 €
09/06/2016	**Mme-Mr**	AL			Création d'une douche	5 820,93 €	3 660 €								m	2 160,00 €	37,11%		**2 160,00 €**	0 €
09/06/2016	**Mme-Mr**	AT	Aménagement véhicule, FRE	12 415,77 €			5 574 €	962 €		1 681 €	321 €	1 816 €		1 861 €	14,99%				**1 861,00 €**	200 €
09/06/2016	**Mme-Mr**	AL			transfo box en studio	35 938,06 €	10 000 €			6 431 €	1 715 €	8 431 €	4 860 €			4 500,00 €	12,52%		**4 500,00 €**	0 €
09/06/2016	**Mme-Mr**	AT	Fauteuil roulant électrique et accessoires	15041,72			2 205 €	3 584 €	800 €	2 850 €	496 €	2 850 €		2 256 €	15,00%				**2 256,00 €**	0 €
14/04/2016	**Mme-Mr**	AT	Proyhèses auditives+sonnette adaptée	3 849,99 €			1 004 €	240 €	304 €	794 €	138 €	794 €		577 €	14,99%				**577,00 €**	0 €
09/06/2016	**Mme-Mr**	AT	Joystick, fauteuil douche, table lit	4 211,17 €			1 314 €	750 €		455 €	121 €	940 €		631 €	14,98%				**631,00 €**	0 €
09/06/2016	**Mme-Mr**	AL			Aménagement salle de bain et escaliers	9 900,00 €	5 700 €									4 200,00 €	42,42%		**4 200,00 €**	0 €
04/06/2015	**Mme-Mr**	AT	Fauteuil roulant électrique, chaise de douche et coussin de positionnement	4 507,56 €			271 €	3 551 €	182 €					503 €	11,16%				**503,00 €**	0 €
09/06/2016	**Mme-Mr**	AT	Rollator et un ordinateur	1 494,60 €			654 €	54 €		338 €	45 €			224 €	14,99%				**224,00 €**	180 €
09/06/2016	**Mme-Mr**	AT	Poussette spécialisée, siège bain, siège douche et sangle	11 141,00 €			1 105 €	1 991 €		1 912 €	510 €	3 952 €		1 671 €	15,00%				**1 671,00 €**	0 €
09/06/2016	**Mme-Mr**	AT	Aménagement véhicule	3 935,15 €		18 788,45 €	3 326 €			6 €	2 €	6 €		590 €	14,99%				**590,00 €**	6 €
09/06/2016	**Mme-Mr**	AL			Aménagement sdb, monte escaliers, portes et rampe	18 788,45 €	10 000 €			1 287 €	343 €	2 659 €				4 500,00 €	23,95%		**4 500,00 €**	0 €
09/06/2016	**Mme-Mr**	AT	Fauteuil roulant électrique	10 365,00 €			1 522 €	2 746 €		1 690 €	363 €		1 690 €	1 554 €	14,99%				**1 554,00 €**	800 €
09/06/2016	**Mme-Mr**	AT	Prothèse auditive droite	1 600,00 €			280 €	200 €		264 €	70 €	546 €		240 €	15,00%				**240,00 €**	0 €
09/06/2016	**Mme-Mr**	AT	Fauteuil roulant sportif	3 998,00 €			1 568 €	559 €		381 €	102 €	381 €		599 €	14,98%				**599,00 €**	407 €
TOTAUX				**123 750,40 €**		**89 235,89 €**					**5 359,21 €**			**16 116,00 €**		**15 360,00 €**			**31 476,00 €**	

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE SEINE SAINT-DENIS (FIN)

Total Participation régionale aides techniques:	**16 116,00 €**
Total participation régionales aides au logement:	**15 360,00 €**
Total Conseil départemental	**5 359,21 €**
Total Autres Contributeurs	**176 151,08 €**
Total	**212 986,29 €**

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE VAL DE MARNE

								AIDES LEGALES			AIDES EXTRA LEGALES									
Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT)	Aides Techniques		Adaptation de logement (AL)	Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CD	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques (a)	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement (b)	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne
			Type d'aide	Coût total du projet		Type d'aide	Coût total du projet														
22/07/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	2 580,00 €				559,18 €	239,66 €	1 300,00 €			94,16 €		387,00 €	15,00%				**387,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	2 580,00 €				758,89 €	239,66 €	1 160,34 €			34,11 €		387,00 €	15,00%				**387,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Machine à lire, clavier d'enregistrement, lecteur CD pour livre audio, montre parlante	3 295,00 €				2 558,75 €				400,25 €			336,00 €	10,20%				**336,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	2 790,00 €				559,18 €	239,66 €				1 573,16 €		418,00 €	14,98%				**418,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant à propulsion manuelle, accessoires, chaise de douche, planche de transfert	7 748,72 €				2 727,99 €	558,99 €	2 235,96 €		800,00 €	263,78 €		1 162,00 €	15,00%				**1 162,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Téléagrandisseur, réveil parlant, pèse personne parlant, balance de cuisine, montre parlante, lampe loupe	2 629,90 €				2 162,50 €				77,40 €			390,00 €	14,83%				**390,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	1 290,00 €				279,59 €	119,83 €	329,88 €			367,70 €		193,00 €	14,96%				**193,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Lampe flash	147,00 €				110,25 €				28,75 €			8,00 €	5,44%				**8,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique, accessoires	25 921,63 €				8 889,58 €	5 185,48 €	0,00 €	4 046,57 €	1 400,00 €	4 000,00 €		2 400,00 €	9,26%				**2 400,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Réveil, casque TV, téléphone fixe Power tel 700, amplificateur	451,00 €				292,00 €				90,20 €	30,80 €		38,00 €	8,43%				**38,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique, accessoires, commande adapté	34 851,69 €				8 739,25 €	5 901,74 €	2 000,00 €	5 000,00 €	1 400,00 €			2 400,00 €	6,89%				**2 400,00 €**	9 410,70 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	3 440,00 €				958,60 €	239,66 €		1 725,74 €				516,00 €	15,00%				**516,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives, beltone direct phone, émetteur direct line TV, télécommande	4 117,00 €				1 406,35 €	239,66 €	1 300,00 €	553,99 €				554,00 €	13,46%				**554,00 €**	63,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	3 920,00 €				958,60 €	239,66 €	2 456,42 €	20,32 €				245,00 €	6,25%				**245,00 €**	
	Mme-Mr				AL	Aménagement des sanitaires	9 600,80 €	5 496,06 €				1 810,24 €			0,00 €		2 185,00 €	22,76%	350,00 €	**2 535,00 €**	109,50 €
	Mme-Mr					Installation volet électrique	750,00 €	429,34 €				79,66 €					119,00 €	15,87%		**119,00 €**	122,00 €
	Mme-Mr				AL	Création d'une salle de bain avec douche plain pied	17 792,03 €	9 646,02 €				300,01 €		7 509,00 €	0,00 €		337,00 €	1,89%	350,00 €	**687,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Fourniture d'une rampe amovible et kit de passage seuil	1 149,00 €				360,00 €			52,00 €	93,00 €	64,00 €		36,00 €	3,13%				**36,00 €**	544,00 €
	Mme-Mr		Sangle avec support de tête pour lève personne sur rails	312,00 €				70,00 €			50,00 €	62,00 €	84,00 €		46,00 €	14,74%				**46,00 €**	
	Mme-Mr				AL	Lève personne sur rail	6 997,00 €	4 248,50 €				1 300,50 €					1 448,00 €	20,69%	350,00 €	**1 798,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Machine à lire	2 990,00 €				2 000,00 €				598,00 €			392,00 €	13,11%				**392,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Réveil flash, casque TV, bouton sonnette de porte	436,00 €				338,50 €				50,50 €			47,00 €	10,78%				**47,00 €**	
	Mme-Mr		Agrandisseur électronique	3 250,00 €				2 000,00 €				650,00 €	113,00 €		487,00 €	14,98%				**487,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditive, pack TV link	2 220,00 €				651,80 €	119,83 €	1 287,20 €			41,17 €		64,00 €	2,88%				**64,00 €**	56,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	4 108,00 €				559,18 €	239,66 €	159,76 €	2 533,40 €				616,00 €	15,00%				**616,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	3 580,00 €				559,18 €	239,66 €	758,90 €			1 485,26 €		440,00 €	12,29%				**440,00 €**	97,00 €
	Mme-Mr				AL	Transformation de la baignoire en douche et installation de volets	14 045,58 €	7 772,79 €				1 772,79 €					4 500,00 €	32,04%	350,00 €	**4 850,00 €**	
																				0,00 €	
Sous-Total	**27**	**20**		**113 806,94 €**	**4**		**49 185 €**	**65 092,08 €**	**13 803,15 €**	**12 988,46 €**	**13 982,02 €**	**10 913,30 €**	**8 151,14 €**	**7 509,00 €**	**11 562,00 €**	**10,16%**	**8 589,00 €**	**17,46%**	**1 400,00 €**	**21 551,00 €**	**10 402,20 €**

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE VAL DE MARNE (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT)	Aides Techniques		Adaptation de logement (AL)	Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CD	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques (a)	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement (b)	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne
			Type d'aide	Coût total du projet		Type d'aide	Coût total du projet														
2/092016	Me-Mme	AT	Fauteuil roulant manuel et ses accessoires	5 544,00 €				1 710,49 €	558,99 €			1 069,00 €	1 405,52 €		800,00 €	14,43%				**800,00 €**	
	Me-Mme				AL	Aménagement de la salle de bain	6 457,53 €	3 978,76 €				100,42 €		1 269,35 €			1 109,00 €	17,17%	350 €	**1 459,00 €**	
	Me-Mme	AT	Prothèses auditives	3 660,00 €				958,60 €	239,66 €	2 000,00 €			61,74 €		400,00 €	10,93%				**400,00 €**	
	Me-Mme	AT	Prothèses auditives	3 270,00 €				559,18 €	239,66 €	159,76 €	221,40 €		1 600,00 €		490,00 €	14,98%				**490,00 €**	
	Me-Mme	AT	Fauteuil roulant électrique et ses accessoires, rampe portable et coussin assise	43 306,84 €				12 566,81 €	4 652,27 €	0,00 €	4 000,00 €	1 400,00 €	4 000,00 €		2 400,00 €	5,54%				**2 400,00 €**	14 287,76 €
	Me-Mme	AT	Chaise de douche, bassin, kit de rampes, table de lit	1 023,60 €				920,00 €				10,60 €			93,00 €	9,09%				**93,00 €**	
	Me-Mme	AT	Fauteuil roulant manuel et ses accessoires	4 003,37 €				0,00 €	1 476,92 €	721,07 €		800,00 €	405,38 €		600,00 €	14,99%				**600,00 €**	
	Me-Mme	AT	Loupe éclairante, canne fine	171,30 €				22,74 €	4,12 €			34,00 €	85,44 €		25,00 €	14,59%				**25,00 €**	
	Me-Mme	AT	Chariot de douche et coussin de tête	2 934,00 €				1 533,00 €				586,00 €	375,00 €		440,00 €	15,00%				**440,00 €**	
	Me-Mme	AT	Fauteuil roulant électrique et ses accessoires, chaise de douche	19 458,26 €				10 197,27 €	3 938,01 €	3 000,00 €		1 322,98 €			1 000,00 €	5,14%				**1 000,00 €**	
	Me-Mme	AT	Prothèses auditives	3 600,00 €				958,60 €	239,66 €	1 158,31 €			703,43 €		540,00 €	15,00%				**540,00 €**	
	Me-Mme	AT	Prothèse auditive	1 840,00 €				279,59 €	119,83 €				584,41 €	580,17 €	276,00 €	15,00%				**276,00 €**	
	Me-Mme				AL	Lève-personne muraux	6 360,00 €	1 907,82 €			1 452,18 €	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €			500,00 €	7,86%	350,00 €	**850,00 €**	
						Plate-forme élévatrice	18 655,00 €	5 595,97 €			799,03 €	500,00 €	2 000,00 €	7 000,00 €			2 760,00 €	14,79%		**2 760,00 €**	
						Elargissement des portes	8 321,50 €	2 496,21 €			1 085,29 €	500,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €			1 240,00 €	14,90%		**1 240,00 €**	
		AT	Brancard de bain, sangle forme lune filet	1 682,00 €				1 261,50 €				220,50 €			200,00 €	11,89%				**200,00 €**	
	Me-Mme	AT	Prothèses auditives	3 700,00 €				559,18 €	239,66 €	769,60 €			1 576,56 €		555,00 €	15,00%				**555,00 €**	
	Me-Mme	AT	Aménagement du véhicule	5 603,44 €				4 577,67 €				800,77 €			225,00 €	4,02%				**225,00 €**	
	Me-Mme	AT	Poussette multi réglable évolutive et ses accessoires	3 874,99 €					1 121,85 €	2 010,07 €			163,07 €		580,00 €	14,97%				**580,00 €**	
	Me-Mme	AT	Fauteuil roulant manuel	2 300,00 €				0,00 €	558,99 €		936,01 €	460,00 €			345,00 €	15,00%				**345,00 €**	
	Me-Mme	AT	Fauteuil roulant électrique et ses accessoires	27 023,90 €				11 814,03 €	4 687,98 €		2 721,89 €	1 400,00 €	4 000,00 €		2 400,00 €	8,88%				**2 400,00 €**	
	Me-Mme	AT	Dictaphone à lecture vocale de livre	309,00 €				231,75 €				31,25 €			46,00 €	14,89%				**46,00 €**	
	Me-Mme	AT	Aménagement du véhicule	64 125,55 €				5 000,00 €			5 000,00 €	1 400,00 €	4 000,00 €		2 400,00 €	3,74%				**2 400,00 €**	46 325,55 €
	Me-Mme	AT	Décaissement du véhicule avec rampe manuelle	9 030,60 €				5 000,00 €				1 400,00 €	1 280,60 €		1 350,00 €	14,95%				**1 350,00 €**	
	Me-Mme	AT	Chaise de douche	2 310,20 €				920,15 €				462,00 €	582,05 €		346,00 €	14,98%				**346,00 €**	
	Me-Mme	AT	Logiciel d'agrandissement et de synthèse vocale	1 630,25 €				786,25 €				326,00 €	274,00 €		244,00 €	14,97%				**244,00 €**	
			Lecteur d'étiquette parlant	115,00 €				86,25 €				11,75 €			17,00 €	14,78%				**17,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Plan de préparation culinaire	91,80 €				63,75 €				15,05 €			13,00 €	14,16%				**13,00 €**	
			Chaise de douche	189,00 €				100,00 €				37,00 €	24,00 €		28,00 €	14,81%				**28,00 €**	
					AL	Transformation de la douche et pose de carrelage anti-dérapant	3 494,05 €	2 348,04 €				46,01 €					1 100,00 €	31,48%		**1 450,00 €**	
						Reprise d'une ligne du réseau électrique depuis l'appartement jusqu'au local vélo	866,20 €	582,09 €				84,11 €					200,00 €	23,09%	350,00 €	**200,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Rampes	799,00 €				589,00 €				91,00 €			119,00 €	14,89%				**119,00 €**	
	Mme-Mr				AL	Fourniture et pose d'une plate forme élévatrice	14 676,05 €	7 963,74 €			214,31 €	2 000,00 €					3 503,00 €	23,87%		**3 853,00 €**	995,00 €
						Agrandissemente des passages de portes + fourniture et pose d'une cuvette surélevée et barre d'appui	2 915,00 €	1 581,78 €			833,22 €						500,00 €	17,15%	350,00 €	**500,00 €**	
	Mme-Mr				AL	Création d'un espace chambre et salle de bain	22 670,76 €	10 000,00 €				2 000,00 €	3 888,79 €	2 281,97 €			4 500,00 €	19,85%	350,00 €	**4 850,00 €**	
																				0,00 €	
Sous TOTAL	**27**	**24**		**211 596,10 €**	**5**		**84 416 €**	**97 150,22 €**	**18 077,60 €**	**9 818,81 €**	**17 263,33 €**	**17 608,44 €**	**29 009,99 €**	**14 131,49 €**	**15 932,00 €**	**7,53%**	**15 412,00 €**	**18,26%**	**1 750,00 €**	**33 094,00 €**	**61 608,31 €**

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE VAL DE MARNE (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT)	Aides Techniques		Adaptation de logement (AL)	Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CD	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques (a)	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement (b)	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne
			Type d'aide	Coût total du projet		Type d'aide	Coût total du projet														
	Mme-Mr	AT	Agrandisseur vocal avec option langues étrangères	4 800,00 €				2 000,00 €				960,00 €	1 120,00 €		720,00 €	15,00%				**720,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	2 580,00 €				958,60 €	239,66 €	1 160,34 €			50,40 €		171,00 €	6,63%				**171,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Aménagement du véhicule pour l'aide au transfert et au transport, ancrage d'un fauteuil roulant électrique	76 494,47 €				5 000,00 €			2 500,00 €	1 400,00 €	4 000,00 €		2 400,00 €	3,14%				**2 400,00 €**	61 194,47 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique et accessoires	39 254,85 €				15 248,54 €	4 652,27 €	1 000,00 €	5 000,00 €	1 400,00 €			2 400,00 €	6,11%				**2 400,00 €**	9 554,04 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives + call dex + réveil vibreur	3 631,00 €				1 101,85 €	239,66 €	320,66 €			68,83 €		300,00 €	8,26%				**300,00 €**	1 600,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	2 300,00 €				958,60 €	239,66 €	159,76 €			596,98 €		345,00 €	15,00%				**345,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant pliant Quickie et roulette anti-bascule	1 592,00 €				69,00 €	603,65 €			318,00 €	363,35 €		238,00 €	14,95%				**238,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Scalamobil et accessoires	6 649,00 €				5 105,75 €				350,00 €	196,25 €		997,00 €	14,99%				**997,00 €**	
07/10/2016	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	4 000,00 €				559,18 €	239,66 €	1 600,00 €			1 001,16 €		600,00 €	*15,00%*				**600,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Elevateur de bain, Chaise haute de cuisine, Barre de redressement, Fauteuil releveur, lacets, chausse pied, tapis antidérapant	1 778,85 €				1 507,61 €				11,24 €			260,00 €	*14,62%*				**260,00 €**	
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	2 580,00 €				559,18 €	239,66 €	459,77 €			939,39 €		387,00 €	*15,00%*				**387,00 €**	-5,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive et chargeur Ouizen	1 428,30 €				613,18 €	119,83 €				356,29 €		214,00 €	*14,98%*				**214,00 €**	125,00 €
	Mme-Mr	AT	Rampe dépliable avec installation d'un système de Treuil	31 869,00 €				5 000,00 €				1 400,00 €	3 349,00 €		1 720,00 €	*5,40%*				**1 720,00 €**	20 400,00 €
	Mme-Mr					Adaptation de la salle de bain	5 269,00 €	3 287,67 €				981,33 €					1 000,00 €	18,98%		**1 000,00 €**	
					AL	Aménagement de la salle de bain : receveur	353,10 €	220,32 €				62,78 €					70,00 €	19,82%		**70,00 €**	
						Aménagement de la salle de bain : sanitaire	239,00 €	149,13 €				39,87 €					50,00 €	20,92%		**50,00 €**	
						Aménagement de la salle de bain : colonne de douche thermostatique	189,00 €	117,93 €				31,07 €					40,00 €	21,16%		**40,00 €**	
	Mme-Mr					Réhausse wc, urinal anti déversement, table de lit, fauteuil de	2 155,70 €	1 635,28 €					200,42 €				320,00 €	14,84%		**320,00 €**	
					AL	Fourniture et installation d'un rail plafonnier	3 405,01 €	2 025,06 €				629,95 €					750,00 €	**22,03%**		**750,00 €**	
						WC à hauteur adaptée, barre d'appui, inversion sens de la porte	4 304,30 €	2 527,27 €				1 132,03 €					645,00 €	**14,99%**		**645,00 €**	
																				0,00 €	0,00 €
Sous-Total	**15**	**13**		**178 957,47 €**	**2**		**15 915 €**	**48 644,15 €**	**6 574,05 €**	**4 700,53 €**	**7 500,00 €**	**8 716,27 €**	**12 242,07 €**	**0,00 €**	**10 752,00 €**	**6,01%**	**2 875,00 €**			**13 627,00 €**	**92 868,51 €**

Total	69	57		504 360,51 €	11		149 516,61 €	210 886,45 €	38 454,80 €	27 507,80 €	38 745,35 €	37 238,01 €	49 403,20 €	21 640,49 €	38 246,00 €		26 876,00 €		3 150,00 €	68 272,00 €	

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE VAL DE MARNE (FIN)

Total Participation régionale aides techniques:	**38 246,00 €**
Total participation régionales aides au logement:	**30 026,00 €**
Total Conseil départemental	**37 238,01 €**
Total Autres Contributeurs	**548 367,11 €**
Total	**653 877,12 €**

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou	Aide technique n°1	Aide technique n°2	Coût total du projet AT/AV	Aménagement logement n°1	Aménagement logement n°2	Coût total du projet AL	Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle (légale)	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides	Taux de participation régionale	Participation régionale Aide	Taux de participation régionale	Forfait pour les dossiers d'adaptati	Equipe ayant réalisé l'évaluati	Total participation Région	RAC
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique		8 782,01 €				3 525,75 €	3 973,72 €	155,00 €					1 077,00 €	12,26%					1 077,00 €	50,54 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique	Matelas visco-élastique, alès	18 298,80 €				9 318,51 €	3 938,01 €		572,02 €	1 172,02 €	600,00 €		2 400,00 €	13,12%					2 400,00 €	298,24 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel	Monte-escalier	14 009,06 €					2 957,99 €	5915,,98			2 840,09 €		2 101,00 €	15,00%					2 101,00 €	194,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive		3 980,00 €				958,61 €	239,65 €	379,88 €		834,00 €	834,00 €		597,00 €	15,00%					597,00 €	136,86 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel		9 451,95 €				4 473,00 €	3 487,95 €	1 208,05 €					232,00 €	2,45%					232,00 €	50,95 €
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive		2 998,00 €				559,18 €	239,66 €						449,00 €	14,98%					449,00 €	1 750,16 €
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive		4 300,00 €				559,19 €	239,65 €	200,00 €	1 303,08 €	1 303,08 €			645,00 €	15,00%					645,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive		2 500,00 €				958,61 €	239,66 €	319,52 €		278,61 €	278,60 €		375,00 €	15,00%					375,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive		3 200,00 €				559,19 €	239,65 €			830,97 €	830,97 €		480,00 €	15,00%					480,00 €	259,22 €
######	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel		7 014,36 €				603,65 €	603,65 €			2 352,53 €	2 352,53 €		1 052,00 €	15,00%					1 052,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	Aménagement véhicule		7 813,33 €				5 000,00 €				795,50 €	795,50 €		1 172,00 €	15,00%					1 172,00 €	50,33 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil ou siège de douche		1 996,40 €				744,65 €				268,00 €	268,00 €		299,00 €	14,98%					299,00 €	416,75 €
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive		3 380,00 €				958,61 €	239,65 €	600,00 €		537,37 €	537,37 €		507,00 €	15,00%					507,00 €	0,00 €
	Mme-Mr	AL				Aménagement salle de bain		22 894,80 €	10 000,00 €									4 500,00 €	19,66%	350,00 €		4 850,00 €	927,80 €
	Mme-Mr	AT	Aménagement véhicule		3 806,35 €				3 229,76 €							526,00 €	13,82%					526,00 €	50,59 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel	Réhausse WC	9 811,80 €					2 746,02 €		2 100,00 €		3 400,00 €		1 471,00 €	14,99%					1 471,00 €	94,78 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique		26 301,77 €				11 814,03 €	5 366,53 €	1 200,00 €	2 471,00 €	3 000,00 €			2 400,00 €	9,12%					2 400,00 €	50,21 €
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive		3 160,00 €				559,19 €	239,65 €		250,00 €	795,20 €	795,20 €		474,00 €	15,00%					474,00 €	46,76 €
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive		2 700,00 €				559,19 €	239,66 €	1 159,76 €		286,39 €			405,00 €	15,00%					405,00 €	50,00 €
Sous TOTAL		**19**	**18**		**133 503,83**	**1**		**22 895 €**	**54 381,12 €**	**24 991,10 €**	**5 222,21 €**	**6 696,10 €**	**12 453,67 €**	**13 532,26 €**		**16 662,00 €**		**4 500,00 €**		**350,00 €**		**21 512,00 €**	

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aide technique n°1	Aide technique n°2	Coût total du projet AT/AV	Aménagement logement n°1	Aménagement logement n°2	Coût total du projet AL	Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle (légale)	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques (a)	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement (b)	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Equipe ayant réalisé l'évaluation	Total participation Région	RAC
	Mme-Mr	AT	Aides techniques vie quotidienne		1 846,40 €							694,50 €		694,50 €		276,00 €	14,95%					276,00 €	181,40 €
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive		3 000,00 €				958,61 €	239,65 €			675,87 €	675,87 €		450,00 €	15,00%					450,00 €	0,00 €
	Mme-Mr	AT	Aides techniques vie quotidienne		1 303,50 €				388,88 €	102,62 €			283,50 €	283,50 €		195,00 €	14,96%					195,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AL				Accessibilité extérieure	Accessibilité intérieure	33 281,00 €	10 000,00 €			3 373,00 €	3 373,00 €	3 373,00 €				4 500,00 €	13,52%	350,00 €		4 850,00 €	1 195,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive		1 495,00 €				479,30 €	119,71 €	200,00 €		210,50 €	210,50 €		224,00 €	14,98%					224,00 €	50,99 €
	Mme-Mr	AL				Accessibilité intérieure		4 542,94 €	2 271,47 €									2 221,00 €	48,89%	350,00 €		2 571,00 €	50,47 €
	Mme-Mr	AL				Aménagement salle de bain		929,12 €	464,56 €									464,00 €	13,52%	350,00 €		814,00 €	0,56 €
######	Mme-Mr	AT	Poussette		7 028,84 €					2 250,74 €			1 837,00 €	1 837,00 €		1 054,00 €	15,00%					1 054,00 €	50,10 €
	Mme-Mr	AL				Aménagement salle de bain		6 772,59 €	4 136,30 €									2 586,00 €	13,52%	350,00 €		2 936,00 €	50,29 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel	Aides techniques vie quotidie	8 394,96 €				558,99 €	2 780,92 €	411,89 €	1 592,00 €	1 592,00 €			1 259,00 €	15,00%					1 259,00 €	200,16 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique		6 597,01 €					3 938,01 €		1 620,00 €				989,00 €	14,99%					989,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AL				Accessibilité extérieure	Accessibilité intérieure	22 735,00 €	10 000,00 €			3 424,00 €	4 500,00 €					4 500,00 €	13,52%			4 500,00 €	311,00 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique		14 830,66 €				7 710,19 €	4 652,27 €	60,00 €					2 224,00 €	15,00%					2 224,00 €	184,20 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique		25 856,42 €				6 629,42 €	3 938,01 €		3 838,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €		2 400,00 €	9,28%					2 400,00 €	50,99 €
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive		2 290,00 €				559,18 €	239,66 €			550,00 €	550,00 €		343,00 €	14,98%					343,00 €	48,16 €
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive		3 760,00 €					239,66 €	1 000,58 €		970,00 €	970,00 €		564,00 €	15,00%					564,00 €	15,76 €
Sous Total		**16**	**11**		**76 402,79**	**5**		**68 261 €**	**44 156,90 €**	**18 501,25 €**	**1 672,47 €**	**14 541,50 €**	**18 491,87 €**	**13 094,37 €**		**9 978,00 €**		#########		**1 400,00 €**		**25 649,00 €**	
		35	**29**	**0**	**209 906,62 €**	**6**	**0**	**91 155,45 €**	**98 538,02 €**	**43 492,35 €**	**6 894,68 €**	**21 237,60 €**	**30 945,54 €**	**26 626,63 €**		**26 640,00 €**		#########		**1 750,00 €**		**47 161,00 €**	

Total Participation régionale aides techniques:	**26 640,00 €**
Total participation régionales aides au logement:	**20 521,00 €**
Total Conseil départemental	**26 626,63 €**
Total Autres Contributeurs	**227 274,44 €**
Total	**301 062,07 €**

ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003982

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RESTRUCTURATION-REHABILITATION DU BATIMENT BABINSKI, AU SEIN DE L'HOPITAL CHARLES FOIX A IVRY SUR SEINE (94) POUR DES HEBERGEMENTS D'URGENCE : 86 PLACES (FEMMES ET LEURS ENFANTS)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	5 826 332,00 €	14,10 %	821 417,30 €
	Montant Total de la subvention		821 417,30 €

Imputation budgétaire : 904-42-204181-142003-300
14200301- Établissements et services pour femmes en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SAMU SOCIAL PARIS
Adresse administrative : 35 AVENUE COURTELINE
75012 PARIS 12
Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public
Représentant : Monsieur Eric PLIEZ, Président

N° SIRET : 18750901300012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : restructuration-réhabilitation du batiment Babinski, au sein de l'hopital Charles Foix à Ivry sur Seine (94) pour des hébergements d'urgence : 86 places (femmes et leurs enfants)

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Fondé en 1993, le Samu social de Paris est un acteur majeur de la lutte contre l'exclusion. Il propose et développe une approche professionnelle pour lutter contre l'exclusion, à l'origine des personnes dites « isolées », mais également aujourd'hui des personnes en famille sans domicile fixe.

La méthode Samu social se caractérise notamment par :
- Une permanence 24h sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an : plus de 30 000 personnes en familles hébergées chaque soir,
- La mobilité et le travail dans la rue, sur le lieu de vie, par des équipes mobiles de professionnels :

chaque année, 42 000 personnes isolées sans abri rencontrées en maraudes, 1 500 soins infirmiers prodigués dans la rue,
- Le travail d'orientation : favoriser les conditions de l'après-urgence, en lien avec ses partenaires de l'insertion.
- L'hébergement en Ile-de-France : 200 places d'hébergement réservées aux soins,
et 250 places d'hébergement d'urgence pour hommes et femmes isolées, mais aussi pour les familles.

Le Samu social de Paris (SSP) héberge actuellement au sein du site Jean Rostand (ancien hôpital, à Ivry sur Seine) jusqu'à 165 personnes : site vétuste au confort d'accueil non satisfaisant, qui devait être temporaire, et qu'il doit quitter courant 2017 selon son bail. Les discussions avec l'APHP ont permis de trouver un site de réinstallation pérenne : le bâtiment Babinski (4 400 m2) et son parc, au sein de l'hôpital Charles Foix, toujours à Ivry-sur-Seine. Ce site intégrera les places de Jean Rostand, et aussi du petit site d'Esquirol ; il comporterait ainsi 183 places, dont :
- un centre LAM (Lits d'Accueil Médicalisés) de 25 places
- un centre LHSS (Lits Haltes Soins Santé) de 42 places
- un CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence) familles pouvant aller jusqu'à 60 places ; l'enquête 2014 « Enfants et familles sans logement personnel en Ile-de-France » de l'observatoire du Samu Social de Paris a montré que les familles logées dans les dispositifs d'urgence sont pour moitié des familles monoparentales, dont le chef de famille est la mère sauf rare exception.
- un CHU femmes de 56 places.

L'objectif final est d'offrir de nouvelles conditions d'accueil de plus grande qualité pour les hébergés dans une démarche responsable en matière d'environnement, de responsabilité sociale, tout en générant des économies de fonctionnement. Le lieu pérenne permettra aux équipes de mieux concevoir les projets de service, d'augmenter la proportion de chambres simples et supprimer les chambres quadruples, d'améliorer l'organisation interne des chambres, le confort notamment sanitaire, les espaces communs selon les besoins, etc.
Ces diverses conditions favoriseront notamment l'accueil des femmes des CHU et de leurs enfants, lieu d'hébergement et d'accompagnement médico-social facilitant l'accès aux droits comme l'accès aux soins, lieu de stabilisation pour un travail d'émergence d'envies ou de projets, d'autonomisation pour une réorientation vers des structures adaptées (logement, foyer logement, CHRéinsertionSociale,...) et une réinsertion sociale ou professionnelle.
Une prise en charge spécifiquement dédiée aux femmes, qui ont été confrontées à des violences de toute nature au cours des années d'errance, sera organisée par le CHU femmes, l'ensemble des femmes hébergées pourront bénéficier d'ateliers bien être (manucure, relaxation,…), valorisation de soi (photo, jardinage,…), de la reconquête de la notion de plaisir et de l'envie à redécouvrir (redécouverte de la ville, cinéma, jeux,..), savoir vivre ensemble, insertion (informatique, langue française,…). Toutes ces activités vers l'autonomisation proposées aux femmes seront complémentaires à la prise en charge pluridisciplinaire (psycho-médico-sociale) du Samusocial de Paris.

Le bâtiment Babinski a été fermé pour raisons administratives (non-conformité à la réglementation incendie). Il nécessite réhabilitation, remise aux normes totales et aménagement.

Description :

Les travaux concernent :
- la mise aux normes de sécurité incendie et PMR
- l'amélioration de la qualité énergétique du bâtiment avec le remplacement de l'ensemble des fenêtres, l'isolation des combles et des façades, le raccordement à une chaudière biomasse ; le bâtiment, classé par les Monuments Historiques, verra sa consommation énergétique diminuer de moitié, limitée à 150kWh/m2/an.
- rénovation totale : cloisonnement, plomberie, peinture, etc.

L'équipement en mobilier et électroménager doit être robuste.

Outre les espaces propres à chaque centre ou service (bureaux, espaces d'animation multi usages, etc.), les espaces communs aux differents centres ou services dans ce bâtiment sont nombreux : espaces de circulation, d'entretien, ascenceurs ; bagagerie, salles d'activité, de restauration, espaces/atelier cuisine, sports, hygiène, laverie, vestiaire, bureaux de direction.

Moyens mis en œuvre :
Travaux d'aménagement, de réparation, et de mise en conformité ; études, assurances et honoraires associés pour la réhabilitation totale du bâtiment. Plusieurs entreprises assurent des prestations intellectuelles à titre gratuit.
Equipement mobilier et matériel : électroménager et mobilier robustes pour les pièces et services communs, les chambres.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.
Les demandes des femmes auprès du 115 de paris ont progressé de 17% entre 2014 et 2015. En 2015, 27% des demandes d'hébergement des femmes isolées ont pu être satisfaites (63% pour les hommes isolés).

Public(s) cible(s) :
Femmes isolées et leurs enfants, en très grande difficulté, orientation principalement par le SIAO urgence.

Détail du calcul de la subvention :
Les travaux à engager sur le bâtiment concernent 183 places d'hébergement, dont 86 pour les femmes et leurs enfants. Ces coûts ne peuvent pas être isolés par service, ils sont proratisés ainsi pour le calcul de subvention propre aux places femmes et leurs enfants :
- L'ensemble du coût des travaux est de 5.574.551€ pour 183 places, soit une base théorique pour 86 places de 2.619.734,35€ subventionnable à 30%, soit un montant maximum de subvention de 785.920,31€ (inferieur au plafond de 16.500€/place)
- L'ensemble du coût des équipements est de 251.781€ pour 183 places, soit une base théorique pour 86 places de 118.323,31€ subventionnable à 30% , soit un montant maximum de subvention de 35.496,99 (inferieur au plafond de 1.500€/place)

Localisation géographique :
- IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
études, honoraires et travaux d'amenagement	5 574 551,00	95,68%
équipement	251 781,00	4,32%
Total	5 826 332,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	821 417,30	14,10%
ANAH (E.C)	2 000 000,00	34,33%
ARS (E.C)	850 000,00	14,59%
DEPARTEMENT DE PARIS (E.C)	250 000,00	4,29%
MECENAT (E.C)	750 000,00	12,87%
Emprunt	1 154 914,70	19,82%
Total	5 826 332,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	200 000,00 €
2017	521 417,30 €
2018	100 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	1 823,00 €
2015	Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés	20 000,00 €
2016	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	18 147,58 €
	Montant total	39 970,58 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000560

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE DE 58 PLACES OU REINSERTION SOCIALE POUR FEMMES SEULES OU AVEC ENFANTS, RUE DE L'EGALITE A GONESSE (95)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	2 169 022,00 €	30,00 %	650 706,60 €
	Montant Total de la subvention		650 706,60 €

Imputation budgétaire : 904-42-20421-142003-300
14200301- Établissements et services pour femmes en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION AURORE
Adresse administrative : 1 RUE EMMANUEL CHAUVIERE
75015 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Pierre COPPEY, Président

Date de publication au JO : 29 juillet 1967

N° SIRET : 77568497000384

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : construction d'un centre d'hébergement d'urgence de 58 places ou réinsertion sociale pour femmes seules ou avec enfants, rue de l'Egalité à Gonesse (95)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'association souhaite installer en urgence le public en difficulté dans ce nouveau centre, sur un terrain acquis en 2013, dans des locaux mieux adaptés, et rendre à la mairie de Gonesse des logements qu'elle demande de libérer.

Objectifs :
L'activité d'Aurore est organisée autour de 3 axes : héberger, soigner, insérer. Elle gère 103 établissements et activités, dont des centres de réinsertion sociale (CHRS), d'hébergement d'urgence (CHU), de stabilisation, accueils de jour, maraudes, hôpitaux de jour, etc. Plus de 20.000 personnes ont

été hébergées ou accompagnées en 2014.

En lien avec les services communaux de Gonesse, commune qui souhaitait récupérer les logements utilisés dans le cadre de ses obligations en matière d'habitat social, Aurore a recherché et acquis un terrain en 2013, pour y regrouper :
- la structure CHRS Le Phare (31 places) déjà située à Gonesse, au 51 Square des Sports,
- les hébergements d'urgence (27 places) actuellement en logement diffus dans 4 communes de Plaine Centrale dont Gonesse,
- les équipes travaillant essentiellement pour ce public.

En effet, des améliorations importantes sont visées par ce regroupement et une conception de batiment spécifique aux activités, notamment :
- le fonctionnement des équipes sociales : une organisation facilitée, plus de disponibilité et une coordination plus aisée,
- des logements individuels : le CHRS actuel et les logements d'urgence proposent des appartements partagés par 2 ou 3 familles : cuisine, salon et salle de bain en commun suscitent souvent des difficultés de cohabitation ; elles freinent la dynamique engagée dans l'accompagnement social et la résolution des conflits prend une place importante dans les temps d'échange
- des espaces collectifs qui n'existaient guère, essentiels pour les aspects éducatifs : la « tisanerie », destiné entre autres à la conduite d'actions collectives, en complément aux entretiens plus individuels, un lieu plus serein mutualisé entre le CHRS et les HU ; 2 espaces aménagés en cuisine collective : temps de convivialité, étayés par la présence de l'équipe socio-éducative, pédagogie de la confection des repas et équilibre alimentaire,…
- l'emplacement est plus proche des transports, dans un quartier bien équipé de divers services (scolarité, santé, associations, commerces,..), favorables à l'accès aux droits et à l'insertion.

Le projet facilitera l'atteinte des objectifs, qui sont avec les personnes hébergées :
- favoriser la reprise et le développement d'une dynamique d'insertion,
- assurer une coordination des partenaires le temps de l'accompagnement, et veiller à la mise en place de l'intégralité des aides légales et facultatives,
- permettre un accès à une autonomie et à une insertion durables.

Description :
Tenant compte de son environnement local, le projet comporte, après démolition du pavillon classique existant, la construction de 2 pavillons reliés par une galerie, l'un sur rue et le second sur jardin ; les espaces communs, bureaux et 29 unités de logement seront créés en rez de chaussée, un étage et combles.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Elle contribue à l'hébergement et au soutien vers l'autonomie de femmes et familles en Ile-de-France, en grande difficulté.

Public(s) cible(s) :
Femmes seules ou avec enfants, en risque d'exclusion.

Détail du calcul de la subvention :
total des dépenses éligibles : 2.169.022€ subventionné à 30% = 650.706,60€ (inférieur au plafond de 16500€x58 place = 957.000€)

(depenses non éligibles : acquisition foncière 600.662€ TTC en 2013, dépenses 2013 et debut 2014 d'études et honoraires préopérationnelles , travaux antérieurs à la date de démarrage, maitrise d'ouvrage

interne, assurances et taxes diverses)

Localisation géographique :
- GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
géomètre, sondages, divers préliminaires	14 400,00	0,50%
travaux	1 977 689,00	68,27%
études et honoraires pre opérationnels et lors des travaux	176 933,00	6,11%
foncier et honoraires 2013, taxes,... (non éligibles)	727 994,00	25,13%
Total	2 897 016,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	650 706,60	22,46%
Etat (EC)	348 000,00	12,01%
Emprunt (EC)	1 880 000,00	64,89%
Fonds propres	18 309,40	0,63%
Total	2 897 016,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	200 000,00 €
2017	300 000,00 €
2018	150 706,60 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ARSIE- Etude de faisabilité	11 500,00 €
2013	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	478 644,00 €
2013	Campagne d'informatisation	13 671,00 €
2013	Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	300 000,00 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 750,00 €
2013	Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	110 000,00 €
2014	ARSIE- Aide à l'investissement	30 000,00 €
2014	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	677 722,00 €
2014	Logement social pour personnes sans abri	135 000,00 €

2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	7 600,00 €
2014	Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté	10 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	17 500,00 €
2015	ARSIE- Aide à l'investissement (CR46-14)	15 000,00 €
2015	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	844 211,00 €
2015	Campagne d'informatisation	13 958,00 €
2015	Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés	20 000,00 €
2015	Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés	204 851,00 €
2015	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	3 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
2015	Soutien aux espaces de travail collaboratif	33 587,00 €
2016	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	933 981,00 €
2016	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	225 000,00 €
	Montant total	4 099 975,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012892

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION DE 30 PLACES D'HEBERGEMENT D'URGENCE POUR FAMILLES ET FEMMES ISOLEES EN GRANDE DIFFICULTE EN SEINE-SAINT-DENIS, EN 7 APPARTEMENTS A EPINAY ET SAINT-DENIS (93).

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	86 000,00 €	30,00 %	25 800,00 €
	Montant Total de la subvention		25 800,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20421-142003-300
14200301- Établissements et services pour femmes en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AMICALE DU NID
Adresse administrative : 21 RUE DU CHATEAU D EAU
75010 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Geneviève DUCHE, Présidente

Date de publication au JO : 21 septembre 1946

N° SIRET : 77572367900111

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création de 30 places d'hébergement d'urgence pour familles et femmes isolées en grande difficulté en Seine-Saint-Denis, en 7 appartements à Epinay et Saint-Denis (93).

Date prévisionnelle de début de projet : 15 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'agrément puis l'accord pour un financement en fonctionnement ont été délivrés par l'Etat en juillet et août 2016 ; l'Amicale du nid dispose mi-août de 5 baux et les 2 derniers seront signés en septembre. Il est indispensable pour ce public en grande difficulté et en danger qu'il puisse être hébergé en urgence dans des appartements équipés.

Objectifs :
L'Amicale du nid a une longue expérience dans l'accompagnement social des personnes victimes de prostitution, de traite des êtres humains, et/ou de violences, et la gestion d'habitats.

Implantée depuis 1957 en Seine-Saint-Denis, elle gère y plus de 110 hébergements, une maison relais de 25 logements, deux résidences sociales de 70 logements, des accompagnements sociaux, un accueil de jour pour femmes avec ou sans enfants recevant plus de 1600 personnes/an à Saint-Denis et a développé un partenariat actif sur ce territoire, tant avec les acteurs du logement qu'avec les services sanitaires et sociaux de proximité et plus particulièrement sur les communes d'implantation des services à Epinay sur Seine, St Denis, St Ouen et Stains.
2510 personnes ont été aidées en 2014, dont 1221 enfants, soit un accroissement de plus de 70% en 2 ans.

Le projet d'ouverture d'appartements partagés (une chambre par adulte ou famille, autres pièces en commun) dans le diffus à l'Ouest du département de Seine-Saint-Denis est une réponse minimale à la massification des situations des personnes sur ce territoire.
Il est aussi complémentaire aux autres dispositifs déjà mis en œuvre par AdN pour les familles monoparentales proches de l'autonomie et encore à l'hôtel, ou de celles vulnérables et disposant de leur logement.

Description :
L'association agrandit son unité opérationnelle appelée Korawai (35 places en CHRS , 26 places mères enfants, 18 places au 19 Rue Fontaine, ce pavillon ayant fait l'objet de la subvention régionale n° 16002939) pour passer de 79 à 109 places : la subvention porte sur l'équipement de 7 appartements T3 et T4/T5 loués à un bailleur social à Epinay et Saint-Denis, dont 2 déjà mis en usage en urgence lors de la dernière campagne hivernale.

AdN est responsable de la gestion des baux associatifs, une équipe interne contribue à la maintenance, les équipes du service Kiwakai sont mutualisées et renforcées (notamment travailleur social, moniteur éducateur, maitresse de maison , administration, maintenance) pour s'occuper de l'évaluation et du suivi social, de l'accompagnement des personnes en matière de gestion domestique, des orientations vers des logements plus pérennes en fonction de leurs projets et possibilités et de celles du SIAO93. Les personnes seront également orientées vers les services de soutien et activités que proposent habituellement l'association et ses partenaires aux femmes et à leurs enfants (santé, parentalité, droits sociaux, insertion sociale, professionnelle et culturelle...).

Moyens mis en œuvre :
- Mobilier chambres, cuisines, etc. premier équipement et électroménager
- Sécurisation des entrées, extincteurs et divers
- Livraisons et petits travaux afférents.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant, en 2016 ou 2017, dans un délai qui dépassera celui nécessaire à la demande de solde, compte tenu du projet.
Ce public francilien vulnérable se déplace là où il peut trouver une forme d'hébergement, quelle qu'en soient les conditions ; puis, s'il y a des places disponibles, il peut être orienté vers un hébergement agréé proche.

Public(s) cible(s) :
Familles monoparentales (un ou 2 enfants) et femmes isolées, prioritairement victimes de violences et orientées par le SIAO 93.

Détail du calcul de la subvention :
30% du montant, soit 25.800€, inférieur au plafond de 1500€ par place.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
équipement de 7 appartements	86 000,00	100,00%
Total	86 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	25 800,00	30,00%
Fonds propres	60 200,00	70,00%
Total	86 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	25 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	569,20 €
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	23 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	24 150,00 €
2015	Appel à projets thématique annuel destiné aux personnes en situation de handicap, âgées, en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	30 000,00 €
2015	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	23 000,00 €
2016	Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	125 146,00 €
	Montant total	202 865,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014220

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACCUEIL DE FEMMES ENCEINTES EN GRANDES DIFFICULTES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	190 315,00 €	18,39 %	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20421-142003-300
14200301- Établissements et services pour femmes en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEASFM MAISON ACCUEIL FEMME ENFANT FUTURE MERE
Adresse administrative : 3 B RUE EUGENE DORLET 77170 COUBERT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Bruno DURAND, Président

Date de publication au JO : 21 janvier 1984

N° SIRET : 34333770500010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : accueil de femmes enceintes en grandes difficultés.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le nombre de demandes d'admission dans les établissements gérés par l'association, que ce soit pour des futures mères ou des femmes avec enfant, est en constante augmentation.
Ainsi depuis début 2016, l'association a reçu plus de 150 demandes d'admission et a accueilli 26 mamans à ce jour, malgré l'urgence avérée et le danger réel encouru par ces femmes.
Un accompagnement postnatal global permet de renforcer le lien mère-enfant et d'envisager l'avenir dans une atmosphère apaisée en abordant les questions qui préoccupent la résidente : organisation matérielle de la vie quotidienne, faire le point sur sa vie (sociale, affective, professionnelle, psychologique et médicale), avec une équipe pluridisciplinaire

Description :

Le projet vise à créer les équipements suivants :

- Hébergement-chambre d'appoint
Il s'agit de créer un logement d'appoint au stagiaire ou au jeune en mission de service civique, le centre étant peu desservi par les moyens de transports.
- Aménagement d'un bureau réservé aux entretiens avec la psychologue
- Rangement et stockage
- Buanderie
- Création d'une salle d'activités
Lieu de partage entre résidentes et d'activités (travaux manuels, activités physique, atelier estime de soi, alphabétisation, tenue d'un budget...), cette salle sera meublée et équipée d'une petite cuisine.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires sur la période du projet.

Public(s) cible(s) :
Accueil dès le premier mois de grossesse de toutes les femmes enceintes ou des jeunes mères en difficultés, dans la mesure des places disponibles, dans des conditions possibles d'anonymat total.
Prise en charge de 35 femmes avec leur enfant par an.

Localisation géographique :
- EVRY-GREGY-SUR-YERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	180 000,00	94,58%
Aménagement	10 315,00	5,42%
Total	190 315,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	35 000,00	18,39%
Emprunt	140 000,00	73,56%
Autofinancement	15 315,00	8,05%
Total	190 315,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	35 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014926

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION DE 19 PLACES D'HEBERGEMENT D'URGENCE POUR FAMILLES ET FEMMES EN GRANDE DIFFICULTE EN VAL D'OISE, EN 4 APPARTEMENTS A CERGY ET SARCELLES.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	64 176,00 €	30,00 %	19 252,80 €
	Montant Total de la subvention		19 252,80 €

Imputation budgétaire : 904-42-20421-142003-300
14200301- Établissements et services pour femmes en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION DU COTE DES FEMMES
Adresse administrative : 21 AVENUE DES GENOTTES
95800 CERGY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Michèle ROUBINET-LOUP, Présidente

Date de publication au JO : 5 mars 1983

N° SIRET : 33027588400097

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création de 19 places d'hébergement d'urgence pour familles et femmes en grande difficulté en Val d'Oise, en 4 appartements à Cergy et Sarcelles.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 3 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'accord de l'Etat a été délivré mi-juillet pour mise en oeuvre courant 2016, l'association a 4 baux signés fin aout. Il est indispensable pour ce public en grande difficulté et danger qu'il puisse être hébergé en urgence dans des appartements équipés.

Objectifs :
Depuis plus de 30 ans, Du Côté des Femmes lutte aux côtés des femmes victimes de violences conjugales et d'exclusion sociale :
- Accompagnement des femmes pour se soustraire à toutes violences de genre auxquelles elles

sont soumises, lutte contre toutes formes de violences et de discriminations dont elles sont victimes
- accès à une formation de bonne qualité, pour permettre d'exercer un travail décent

Dans ce but, l'association mène diverses actions dont
- L'hébergement de femmes victimes et leurs enfants : 136 en 2015, sur une durée de 15 mois en moyenne,
- L'accueil de jour, en 2 sites à Cergy et Sarcelles
- Un espace emploi qui a accompagné 403 femmes avec 84% de sorties positives
- Formation de professionnels, sensibilisation de lycéens à la question des violences.

Le projet de l'association, au vu des demandes de l'Etat et du 115, partenaires pour l'orientation de familles sans hébergement avec leurs enfants, est d'ouvrir 19 places d'hébergement en diffus afin de réduire leur parcours d'hôtel en hôtel, un parcours discontinu qui les isole et ne leur permettent pas de trouver ou de conserver leur emploi, ni d'accéder à un logement, ou d'avoir le cas échéant un suivi périnatal correct.
En outre, elle doit déménager l'accueil de jour de Sarcelles, devenu insalubre, afin de continuer à y recevoir les familles hébergées ou celles victimes de violences orientées par les travailleurs sociaux des villes voisines.

Description :
L'association a trouvé à louer pour cela 4 appartements de type T4 à un bailleur social. Les logements seront partagés par 2 ou 3 familles selon la composition, pour une période de 2 mois renouvelables jusqu'à l'obtention d'un logement ou d'un hébergement à plus long terme si nécessaire.
Ces places seront adossées aux différents services de l'association et s'appuieront sur l'expertise d'une équipe déjà en place et gérant déjà 84 places d'hébergement à proximité de ces logements.
Le projet social est centré sur l'autonomisation, en particulier à travers l'accès à un logement et la sortie des violences et/ou d'une situation de vulnérabilité. Le fonctionnement du service s'appuie sur des temps alternatifs d'animation collective et individuelle autour de l'accompagnement vers le travail, le logement en lien avec les partenaires locaux, l'estime de soi et la compréhension du cycles des violences, la parentalité, la santé,..
De nouveaux locaux sont mis à disposition pour un accueil par la ville de Sarcelles au 9 avenue du 8 mai 45.

Moyens mis en œuvre :
- Equipement du local mis à disposition pour l'accueil à Sarcelles
- Equipement mobilier et électroménager, rafraichissement des 4 appartements loués, ré aménagement des cuisines et salles de bain.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant, en 2016 ou 2017, dans un délai qui pourra dépasser celui nécessaire à la demande de solde, compte tenu du projet.
Ce public francilien vulnérable se déplace là où il peut trouver une forme d'hébergement, quelle qu'en soit les conditions ; puis, s'il y a des places disponibles, il peut être orienté vers un hotel du 115, ou vers un hébergement agréé proche.

Public(s) cible(s) :

Les femmes victimes de violences et en situation de précarité, et leurs enfants, essentiellement orientées par le 115.

Détail du calcul de la subvention :
30% du montant éligible, inférieur au plafond de 1500€/place.

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
équipement et petites rénovations	64 176,00	100,00%
Total	64 176,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	19 252,80	30,00%
Etat (DDCS)	30 000,00	46,75%
Fonds propres	14 923,20	23,25%
Total	64 176,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	19 252,80 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	2 300,00 €
	Montant total	2 300,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015749

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION EN VEFA D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT POUR SA A BOULOGNE DANS LE QUARTIER DU TRAPEZE SUR LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT (92)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	1 839 130,50 €	21,75 %	400 000,00 €
	Montant Total de la subvention		400 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204142-142003-300
14200311- Actions d'innovation sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOULOGNE BILLANCOURT
Adresse administrative : 26 AVENUE ANDRE MORIZET
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Député-maire

N° SIRET : 21920012800011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création en VEFA d'un centre d'hébergement pour SA à Boulogne dans le quartier du Trapèze sur la commune de Boulogne-Billancourt (92).

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'acte d'achat a eu lieu au mois de juin 2016, la Ville a pu bénéficier à ce moment-là d'une opportunité foncière intéressante, en acquérant ce terrain nécessaire à la création d'un centre d'hébergement, en remplacement du centre actuel très vétuste.

Objectifs :
Le projet vise à apporter une réponse innovante en matière d'hébergement pour des personnes isolées en situation de grande exclusion.
« L'Olivier » propose un hébergement stable et des conditions de vie décentes pour des personnes éloignées de toute vie sociale. Il favorise le lien social et le non abandon.

La mission de « l'Olivier » est d'assurer le maintien des résidents dans l'hébergement associé à un accompagnement social et éducatif continu et personnalisé, pouvant permettre à des personnes éloignées de toute insertion de se stabiliser. L'hébergement et l'accompagnement proposés permettent de faire émerger un projet individualisé pour chacune des personnes accueillies.

Description :
Le centre d'hébergement « l'olivier » accueille et héberge, depuis son ouverture en 2008, des personnes isolées au sein de trois actions distinctes :
- un centre de stabilisation de 24 places,
- un accueil de nuit d'urgence de 5 places,
- un accueil de jour pour 25 personnes extérieures

Aujourd'hui, les chambres sont semi-collectives, puisque chacune accueille 2 à 4 personnes. L'un des objectifs du projet consiste à créer des chambres individuelles.

Le projet consiste à soutenir l'achat en VEFA par la ville de Boulougne d'un terrain et d'un immeuble à construire qui accueillera un centre d'accueil d'urgence et de stabilisation de 29 places pour sans abri. Ce terrain est situé au 21-25 rue nationale.

Le Centre accueillera 29 personnes identifiées comme étant des grands exclus issus de la rue (24 hommes et 6 femmes).
Toute l'année, 5 places sont dédiées à « l'urgence critique », en coordination avec le 115. A cela s'ajoute un accueil de jour hebdomadaire, pouvant accueillir jusque 25 personnes de plus.
L'accueil des chiens ou animaux domestiques sera possible, un chenil de 3 places est prévu.
Le principe du Centre « l'Olivier » est d'accueillir dans un lieu sécurisant et chaleureux des personnes en grande précarité, ayant vécu dans la rue durant plusieurs années.
Les personnes sont orientées par le 115 des Hauts de Seine qui privilégient l'accueil de personnes ancrées dans le territoire. L'accueil est inconditionnel.

Moyens mis en œuvre :
Une équipe pluridisciplinaire composée de :
• une cheffe de service
• 4 travailleurs sociaux dont 1 aide médico psychologique, une assistante sociale, un éducateur spécialisé et un animateur socio-éducatif.
• 1 agent d'entretien pour les parties communes
• des agents d'accueil (la nuit et le week-end)

Intérêt régional :
Le futur établissement correspond au dispositif régional Innovation sociale car le projet social qui y sera mené comporte plusieurs spécificités innovantes :
- une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés et de bénévoles,
- trois dispositifs en un : urgence, stabilisation, accueil de jour,
- un accueil inconditionnel et de longue durée d'un public de « grands exclus »
- un accompagnement jusqu'en fin de vie,
- un accès aux personnes a mobilite réduite
- l'accueil des animaux domestiques,
- des pratiques innovantes sur la problématique de consommation d'alcool et la réduction des risques

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants pendant la période du projet.

Public(s) cible(s) :
29 personnes isolées en situation de grande exclusion et de vulnérabilité.

Localisation géographique :
- BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat bâtiment VEFA	1 839 130,50	100,00%
Total	1 839 130,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	400 000,00	21,75%
Commune de Boulogne fonds propres	1 439 130,50	78,25%
Total	1 839 130,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	200 000,00 €
2018	200 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	7 760,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	100 000,00 €
2013	Stratégies territoriales de sécurité – Fonctionnement	10 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	7 760,00 €
2015	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	320 000,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	267 786,50 €
	Montant total	729 806,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000528

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RESTRUCTURATION DES CHAMBRES EXISTANTES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE EMMAUS SUR LA COMMUNE DU PLESSIS TREVISE (94).

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	750 267,00 €	19,99 %	150 000,00 €
	Montant Total de la subvention		150 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142003-300
14200311- Actions d'innovation sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EMMAUS PLESSIS TREVISE
Adresse administrative : 41 AV LEFEVRE
94420 LE PLESSIS TREVISE
Statut Juridique : Association
Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 30413542900013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : restructuration des chambres existantes au sein de la communauté Emmaus sur la commune du Plessis Trévise (94).

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Les objectifs de la rénovation sont :
- amélioration de la performance énergétique (production de chaleur, isolation)
- intégration d'une douche et de WC dans toutes les chambres
- mise aux normes de sécurité (incendie, électricité, ventilation...)
- agrandissement de certaines chambres pour atteindre un minimum de 12 m²

- amélioration de l'équipement des chambres (prises électriques, accès internet)
- création de 2 chambres accessibles aux PMR
- création d'une "tisanerie", petit local de convivialité à l'usage des compagnons
- travaux de rénovation technique des façades et toitures selon les besoins.

Description :
Le projet consiste en une remise aux normes des chambres de la communauté afin que les chambres existantes aménagées dans des bâtiments anciens correspondent aux normes actuelles de confort, de sécurité, de performance énergétique.

Pour ce projet, différents corps d'état vont se succéder. Pour permettre au maximum la poursuite de l'activité et minimiser l'impact sur le fonctionnement communautaire, les travaux se feront autant que possible en site occupé.

Environ 12 mois de travaux seront nécessaires, travaux sur les voiries, réseaux et installations techniques inclus.

Certaines chambres étant agrandies, les travaux vont diminuer très légèrement le nombre de places proposées, qui passent de 38 à 35 personnes.

Moyens mis en œuvre :
Tous les corps d'état seront amenés à intervenir.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants pendant la période du projet.

Public(s) cible(s) :
Le public accueilli consiste en des personnes en situation d'exclusion sociale, isolées, qui viennent pour une courte durée ou pour se reconstruire davantage sur le long terme au sein de la communauté qui devient leur projet de vie, toute personne pouvant bénéficier du principe d'accueil inconditionnel à condition d'adhérer aux règles internes de la communauté.

Localisation géographique :
- LE PLESSIS-TREVISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	483 320,00	64,42%
Honoraires	118 798,00	15,83%
Charge foncière	115 813,00	15,44%
Actualisation / révisions	32 335,00	4,31%
Total	750 266,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	204 000,00	27,19%
Emmaus France	124 000,00	16,53%
ANAH	280 657,00	37,41%
Prêt PLAI	141 609,00	18,87%
Total	750 266,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	150 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015759

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UNE PENSION DE FAMILLE DE 30 PLACES POUR PERSONNES ISOLEES AVEC DES PLACES DEDIEES AUX PERSONNES SOUFFRANT D'UN HANDICAP PSYCHIQUE SUR LA COMMUNE DE NANTERRE (92).

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	2 909 402,00 €	12,03 %	350 000,00 €
	Montant Total de la subvention		350 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142003-300
14200311- Actions d'innovation sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D HLM FRANCE HABITATION
Adresse administrative : 1 SQ CHAPTAL
92300 LEVALLOIS PERRET
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Michel CLAIR, Président

Objet : NC

N° SIRET : 58214281600294

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création d'une pension de famille de 30 places pour personnes isolées avec des places dédiées aux personnes souffrant d'un handicap psychique sur la commune de Nanterre (92).

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le projet consiste en la création d'une structure mixte de 30 studios afin d'y accueillir 20 personnes isolées en pension de famille et 10 personnes isolées présentant des difficultés d'ordre psychiatrique en résidence d'accueil.

Cette résidence permet à des personnes désocialisées, qui n'ont jamais été locataires d'un logement autonome, ou qui ont été prises en charge au sein de structures collectives ou d'établissements hospitaliers, de réapprendre à vivre de façon autonome dans un logement et de mettre en place les réflexes nécessaires à cette autonomie.

Pour les personnes de la résidence d'accueil, la spécificité reposera sur un accompagnement sanitaire et social organisé dans le cadre de partenariats formalisés par une convention avec le secteur de psychatrie de l'hôpital de Nanterre.

Description :
Le lieu sera géré par l'association des cités du Secours catholique, association dont la mission est d'accueililir, d'héberger et d'accompagner des personnes en situation d'exclusion et/ou de handicap. Elle a accueilli 11860 personnes en 2015.

Vont être créés 30 logements : 28 studios de type T1' et 2 studios de type T1 au 272 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre.

Les 30 studios vont être aménagés et meublés (canapé, matelas, table de nuit, armoire, réfrigérateur, meubles cuisine, table/chaises, équipement salle de bains...), ainsi que des locaux communs (salon, salle à manger, salle d'activité avec tisanerie, salon TV, espace informatique, buanderie) et les locaux dupersonnel.

Intérêt régional :
Le projet correspond aux critères du dispositif Innovation sociale. Présentent en effet un caractère innovant, dans le projet de construction de cette résidence, la mixité des publics logés (des personnes isolées en pension de famille et un public souffrant de pathologie psychique), amenés à se rencontrer dans une grande salle commune et dans un jardin partagé, ainsi que le partenariat avec l'hôpital de Nanterre.

Cette subvention dionne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants pendant la période du projet.

Public(s) cible(s) :
30 personnes vont être accueillies, des personnes ayant connu la rue et l'exclusion et/ou souffrant d'siolement et/ou de troubles psychiques voire psychiatriques dans le département des Hauts-de-Seine.

Localisation géographique :
- NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charge foncière	555 032,00	19,08%
Travaux	1 939 067,00	66,65%
Honoraires	415 303,00	14,27%
Total	2 909 402,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	350 000,00	12,03%
Prêt foncier PLAI	452 016,00	15,54%
Prêt travaux PLAI	927 386,00	31,88%
Prêt Action Logement	400 000,00	13,75%
Subvention Etat	540 000,00	18,56%
Subvention Ville	240 000,00	8,25%
Total	2 909 402,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	350 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Convention régionale de patrimoine social	910 671,00 €
2013	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	900 000,00 €
2013	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	801 353,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	360 000,00 €
2013	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	130 608,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	11 200,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 686 150,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 174 528,00 €
2014	Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	654 547,00 €
2014	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	367 689,00 €
2014	Logement social pour les personnes en situation de handicap	580 000,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 825 613,00 €
2015	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	264 840,00 €
2015	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	1 260 000,00 €
2015	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	118 960,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	816 990,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	300 741,00 €
	Montant total	9 566 540,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015766

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE DE 18 LOGEMENTS ET D'UNE RESIDENCE ETUDIANTS DE 5 LOGEMENTS AU 2 BIS, RUE DE L'OURCQ DANS LE 19EME ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	2 336 000,00 €	8,56 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142003-300
14200311- Actions d'innovation sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : REHABAIL
Adresse administrative : 24/26 RUE DES PRAIRIES
75020 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Frédéric LAUPTRETRE

Objet : NC

N° SIRET : 39034084200025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : construction d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale de 18 logements et d'une résidence étudiants de 5 logements au 2 bis, rue de l'Ourcq dans le 19ème arrondissement de Paris.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Dans un quartier dont la requalification est en cours d'achèvement, le projet La ferme du Rail consiste à créer des espaces d'hébergement, de formation et de production autour de l'agriculture urbaine.

Seront construits un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de 15 logements, une résidence étudiante de 5 logements, une serre de production abritant également un restaurant, des locaux d'activité agricole et un espace cultivé ouvert au public.

Description :
Programme de construction :
CHRS : 15 T1 et des espaces collectifs, sur une surface utile de 390 m² dont 40m² de jardin d'hiver.
Etudiants : 5 T1 et un espace collectif, sur une surface utile de 125 m² dont 20m² de jardin d'hiver.
Restaurant : 135 m²
Locaux d'activité agricole : 237 m²

Le programme accorde une large place à des espaces végétalisés, sur le bâti ou en pleine terre. Il s'inscrit dans une démarche de développement durable approfondie.

Le CHRS sera géré par l'association Atoll 75 dans le cadre de son agrément actuel.
Les logements étudiants seront gérés par Bail pour tous et proposés en priorité aux étudiants de l'école d'horticulture de la ville de Paris.

Les espaces d'activité de la Ferme du rail seront exploités par l'association Travail et vie dans le cadre de chantiers d'insertion. Ils fourniront du travail à des personnes très éloignées de l'emploi, parmi lesquelles certaines résidant à la Ferme du rail.

La construction même de la Ferme du rail sera l'occasion de faire participer des travailleurs en insertion, encadrés par Travail ou vie ou par d'autres entreprises en insertion.

Moyens mis en œuvre :
Le projet est porté par Réhabail, la foncière de Bail pour tous, en partenariat avec leurs associations fondatrices Atoll 75, Grajar et Travail et vie.

En 2015, 109 ménages ont été accompagnés, soit 237 personnes (126 adultes et 111 enfants), 93 logements gérés, 30 nouveaux ménages accueillis durant l'année et 13 sorties vers un logement pérenne assurées.

Intérêt régional :
Ce projet, lauréat de l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris", est un projet hybride, qui mêle les usages de façon à accompagner les personnes accueillies dans un parcours complet d'insertion par le logement et par l'activité autour de l'agriculture urbaine.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires pendant la période du projet.

Public(s) cible(s) :
Le CHRS accueillera des personnes sans-abri avec lesquelles elle entre en contact grâce au travail de rue mené par l'association.

La résidence étudiante s'adressera en priorité aux étudiants de l'école Dubreuil afin de faciliter le partage des compétences qu'ils sont en train d'acquérir avec les personnes en formation et en activité sur le site.

Détail du calcul de la subvention :
La subvention régionale est fixée à 8,32% maximum de la dépense subventionnable, dans la limite d'un montant de subvention fixé à 200.000 euros.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	2 336 000,00	100,00%
Total	2 336 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention CRIF	200 000,00	8,94%
Subvention DLH Ville de Paris	950 000,00	42,49%
Subvention Fondation Abbé Pierre	180 000,00	8,05%
Prêt PLAI	637 000,00	28,49%
Prêt PLUS	269 000,00	12,03%
Total	2 236 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	200 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014755

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EQUIPEMENT D'UN CAJ (10 PLACES) 6 AVENUE D'ALIGRE 78400 CHATOU

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépenses charge foncière, études, travaux, honoraires et équipement	29 250,00 €	50,00 %	14 625,00 €
	Montant Total de la subvention		14 625,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20421-142004-300
14200402- Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Adresse administrative : 59 BD DE STRASBOURG
75010 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : GHYSLAINE WANWANSCAPPEL, Directrice

Date de publication au JO : 3 février 2011

N° SIRET : 53034274000012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Services d'accompagnement et établissements d'accueil de jour des personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : équipement d'un CAJ (10 places) 6 avenue d'Aligre 78400 Chatou

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'ouverture des établissements étant prévue en septembre 2016, il était urgent que la Fondation des Amis de l'Atelier achète les équipements avant l'ouverture.

Objectifs :
La Fondation des Amis de l'Atelier accompagne des personnes en situation de handicap psychique et mental. Elle compte 66 établissements et services situés en Ile-de-France et dans le Limousin.
La Fondation a créé une plateforme de services située à Chatou, composée d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de 30 places, d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) de 35 places et d'un Centre d'Accueil de Jour (CAJ) de 10

places, pour qui elle souhaite acquérir du mobilier et des équipements.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Environ 130 personnes en situation de handicap, de 18 à 60 ans, bénéficiant d'une orientation CDAPH, et habitant les communes de la communauté d'agglomération "Saint Germain Boucle de la Seine".

Détail du calcul de la subvention :
La subvention régionale est fixée pour l'équipement à 50% maximum de la dépense subventionnable, dans la limite d'un montant de subvention fixé à 100.000 euros par service ou établissement.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mobilier et cuisine	26 864,00	91,84%
Four	2 386,00	8,16%
Total	29 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	14 625,00	50,00%
Emprunt	9 000,00	30,77%
Fonds propres	5 625,00	19,23%
Total	29 250,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	14 625,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	7 620,00 €
2015	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	40 000,00 €
2015	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	21 790,00 €

2015	Politique énergie climat	13 495,00 €
2015	Services d'information et d'insertion sociale pour personnes en situation de handicap	24 000,00 €
	Montant total	106 905,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015338

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACQUISITION BATIMENT EAJE/SESSAD 43 RUE MARCEL BONTEMPS 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépenses charge foncière, études, travaux, honoraires et équipement	1 430 000,00 €	6,99 %	100 000,00 €
	Montant Total de la subvention		100 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20421-142004-300
14200401- Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES PAPILLONS BLANCS DES RIVES DE SEINE
Adresse administrative : 10 RUE DES PEUPLIERS
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur NORBERT ROMANN, Directeur

Date de publication au JO : 14 juin 2003

N° SIRET : 48471757400137

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Services d'accompagnement et établissements d'accueil de jour des personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : acquisition bâtiment EAJE/SESSAD 43 rue Marcel Bontemps 92100 Boulogne-Billancourt

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'Association des Papillons Blancs des Rives de Seine a pour objet de défendre les intérêts moraux, matériels et financiers des personnes handicapées mentales et leur apporter ainsi qu'à leurs familles un appui moral. Elle accueille dans ses 14 établissements et services 540 personnes en situation de handicap.

L'association recherche un financement complémentaire pour l'acquisition du bâtiment de l'EAJE/SESSAD situé au 43 rue Marcel Bontemps à Boulogne-Billancourt.

Description :
L'EAJE/SESSAD est un établissement d'accueil de jeunes enfants et un service d'éducation et de soins spécialisés à domicile.
Le JEA (jardin d'enfants adapté) a déménagé fin août 2015 et la rentrée des 15 enfants et du personnel a eu lieu le 1er septembre 2015 dans les locaux mis à disposition par la mairie de Boulogne-Billancourt. Ces locaux sont bien adaptés et spécialement aménagés pour l'accueil de très jeunes enfants polyhandicapés, autistes ou déficients intellectuels ne pouvant être accueillis dans des structures d'accueil ordinaire.
L'association a obtenu la transformation du JEA en un EAJE, financé par le Conseil départemental du 92 et un SESSAD financé par l'ARS.
L'EAJE est ouvert, mais l'association est en attente de l'autorisation du SESSAD, soumise notamment à l'accord et à la signature de la convention de bail avec la mairie de Boulogne-Billancourt.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
19 enfants âgés de 1 à 6 ans révolus pour 15 places.

Détail du calcul de la subvention :
La subvention régionale est fixée à 50% maximum de la dépense subventionnable, dans la limite d'un montant de subvention fixé à 100.000 euros par service ou établissement.

Localisation géographique :
- BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat du bâtiment de l'EAJE/SESSAD	1 330 000,00	93,01%
Frais de premier établissement (frais de notaire, droits d'enregistrement)	100 000,00	6,99%
Total	1 430 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	100 000,00	6,99%
Association avec un emprunt (en cours)	730 000,00	51,05%
ARS (en cours)	500 000,00	34,97%
CAF (en cours)	100 000,00	6,99%
Total	1 430 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	100 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	10 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012916

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACQUISITION D'UN VEHICULE TPMR 9 PLACES CCAS PIERREFITTE-SUR-SEINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépenses Etudes, travaux, honoraires et équipement	48 577,75 €	20,59 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204142-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CCAS CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE
Adresse administrative : PL DE LA LIBERATION
93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE
Statut Juridique : Centre Communal d'Action Sociale
Représentant : Monsieur MICHEL FOURCADE, Maire

N° SIRET : 26930027300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Services d'information et d'insertion sociale pour personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : acquisition d'un véhicule TPMR 9 places CCAS Pierrefitte-sur-Seine

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Pierrefitte sur Seine est organisé en 2 pôles : un Pôle santé et un pôle action sociale. Au sein du pôle action sociale se trouvent trois unités :
- Aide sociale (instruction des demandes d'aide sociale)
- Animation séniors
- Prestations proximité aux séniors

Les Prestations Proximité aux Séniors proposent entre autres des transports solidaires (individuel et collectifs) pour des personnes âgées ou en situation de handicap qui se trouvent souvent isolées.
Cette prestation de transports solidaire permet aux personnes âgées et/ou en situation de handicap d'être accompagnées soit de manière collective ou individuelle dans leurs déplacements pour des loisirs ou des courses ponctuelles dans la ville. Le nombre de transports effectués en 2015 s'élève à 2.510 transports.

Description :
Ce service compte actuellement deux véhicules, pour autant l'un de ses véhicules n'est plus aux normes pour le transport de personnes en fauteuil roulant. Aussi le transport de personnes en fauteuil roulant devient difficile. Dans ce contexte, le CCAS de Pierrefitte sur Seine souhaite acquérir un nouveau véhicule de transports TPMR aux normes en vigueur. Le choix s'est porté sur un véhicule de type master de chez Renault avec une transformation permettant le transport de 2 fauteuils roulants.

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
250 personnes âgées ou en situation de handicap

Localisation géographique :
- PIERREFITTE-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Véhicule Renault	25 272,72	52,03%
Transformation TPMR	23 305,00	47,97%
Total	48 577,72	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	10 000,00	20,59%
Fonds Propres	38 577,72	79,41%
Total	48 577,72	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	3 975,00 €
	Montant total	3 975,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000439

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UN JARDIN D'ENFANTS SPECIALISE EXPERIMENTAL VISANT A DEVELOPPER ET ASSOUPLIR LE RECOURS AU MEDICO-SOCIAL DANS LE CADRE D'INTERVENTION PRECOCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	670 583,00 €	30,00 %	201 175,00 €
	Montant Total de la subvention		201 175,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142004-300
14200401- Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ALTERITE
Adresse administrative : 1 IMPASSE DE LA TOUR DE FRANCE
91260 JUVISY-SUR-ORGE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame DOMINIQUE NAELS, Directrice

Date de publication au JO : 9 mars 2013

N° SIRET : 33476927000201

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création d'un jardin d'enfants spécialisé expérimental visant à développer et assouplir le recours au médico-social dans le cadre d'intervention précoce

Date prévisionnelle de début de projet : 21 décembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 21 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le projet nécessitant l'acquisition d'un terrain, des frais notariés ont été engagés dès le 21/12/2015 pour acompte sur le pavillon acheté le 29/03/2016.

Objectifs :

L'association ALTERITE a pour objectif la mise en oeuvre de toute action destinée à favoriser l'épanouissement des personnes en situation de handicap et a réfléchi à un projet s'inscrivant dans des besoins identifiés dans le cadre du SROMS (schéma régional d'organisation médico-social).

Le projet de création d'un jardin d'enfants spécialisé expérimental pour les 2/5 ans s'inscrit de fait dans les propositions faites en matière d'accompagnement précoce dans le cadre de la démarche d'évaluation concertée territoriale de l'Essonne et vise à développer et assouplir le recours au médico-social dans le cadre d'interventions précoces, notamment en développant un accompagnement bien avant la scolarisation.

Le projet a pour but d'une part l'accompagnement des parents à prendre en compte le handicap de l'enfant et d'autre part de permettre autant que possible l'insertion des enfants dans le dispositif de droit commun.

Description :
Le jardin d'enfants sera ouvert 5 jours par semaine, soit 206 jours par an, sera fermé en août et une partie des "petites vacances". Il ne sera pas ouvert les week-end.
L'enfant est confié au jardin d'enfants par une structure telle que PMI, CAMPS, CMP... en accord avec la famille, sur le principe d'un accueil à temps partiel (3h minimum à 20h maximum par semaine).

Moyens mis en œuvre :
Achat d'un pavillon à aménager jouxtant l'IME André Coudrier à Saint-Germain-lès-Arpajon

Intérêt régional :
accueil de 12 places

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
24 enfants de 2 à 5 ans en attente de diagnostic ou porteurs de tout handicap et plus particulièrement atteints du spectre autistique

Détail du calcul de la subvention :
Détail du calcul de la subvention :

La subvention demandée à hauteur de 201 175 € est fixée sur une base subventionnable de 670 583 € pour un taux de 30%, soit le fléchage suivant :

pour la charge foncière :
montant prévisionnel : 176 940 €, soit 30 % de la dépense subventionnable
à hauteur de 589 800 €

pour la mise en conformité (étude) :
montant prévisionnel : 15 165€, soit 30% de la dépense subventionnable à hauteur de 50 550€

pour l'équipement :
montant prévisionnel : 9 070 €, soit 30% de la dépense subventionnable à hauteur de 30 233 €

Localisation géographique :
- SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
acquisition pavillon/frais notaire	589 800,00	87,95%
mise en conformité	50 550,00	7,54%
mobilier	30 233,00	4,51%
Total	670 583,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
fonds associatifs	5 000,00	0,75%
CAF (EC)	148 800,00	22,19%
CNSA (EC)	150 000,00	22,37%
REGION (EC)	201 175,00	30,00%
frais première installation	115 608,00	17,24%
CCAH (EC)	50 000,00	7,46%
Total	670 583,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	201 175,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Services d'accompagnement et établissements d'accueil de jour des personnes en situation de handicap	100 000,00 €
2014	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	10 000,00 €
2015	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	10 000,00 €
	Montant total	120 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012828

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE TRANSPORT DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP POUR LA RESIDENCE CLOTHILDE LAMBOROT, 11 RUE DE LA LIBERTE 93967 PANTIN CEDEX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	51 253,00 €	19,51 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142004-300
14200402- Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APF ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE APF
Adresse administrative : 17 BD AUGUSTE BLANQUI 75013 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Claude MEUNIER, Directeur Général

Date de publication au JO : 17 mai 1933

N° SIRET : 77568873203099

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : acquisition d'un véhicule pour le transport de personnes en situation de handicap pour la résidence Clothilde Lamborot, 11 rue de la liberté 93967 Pantin cedex.

Date prévisionnelle de début de projet : 9 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 9 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Après diverses pannes, l'ancien véhicule ne respectait plus les conditions de sécurité requises. Il était donc urgent de faire les démarches pour acquérir au plus vite un nouveau véhicule.

Objectifs :
L'association des Paralysés de France (APF) a créé et gère depuis 1933 de nombreux établissements et services sur l'ensemble du territoire national : 97 délégations départementales, 92 établissements et services médicoéducatifs, 65 structures d'accueil pour adultes, 53 structures de travail adapté, 2 structures d'insertion en milieu ordinaire de travail, 96 séjours de vacances organisés par APF EVASION, 380 actions de formation réalisées par APF Formation, 25.700 bénévoles. L'effectif global de l'APF s'élève à 10.087 salariés auxquels s'ajoutent 946 travailleurs handicapés répartis dans les 21 établissements et services d'aide par le travail. Ainsi, elle gère, à Pantin (93), la Résidence Clothilde Lamborot, créée le 26 avril 1993. Elle se compose d'une Maison d'Accueil Spécialisée de 32 places, d'un foyer de vie de 22 places et accueille des adultes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés.

Description :
La Résidence Clothilde Lamborot est ouverte 24h sur 24h, 365 jours par an. Conformément au projet d'établissement et aux recommandations de l'ANESM, elle met tout en œuvre pour permettre à ses résidents de s'inscrire sur des activités hors établissement. Aussi, elle organise des temps de transferts, en petit groupe, afin de permettre aux personnes accueillies des temps de vie en petit groupe. Pour ces transferts, l'établissement utilise des véhicules adaptés. Pour autant, ces derniers sont anciens. Dans ce contexte, l'établissement souhaite acquérir un nouveau véhicule adapté TPMR. Le véhicule choisi est un Master Fourgon de chez Renault adapté pour le transport de fauteuils roulants.

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
54 adultes en situation de handicap souffrant de déficience motrice avec ou sans troubles associés.

Localisation géographique :
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition d'un Véhicule Renault TPMR	51 253,00	100,00%
Total	51 253,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	10 000,00	19,51%
Subvention Département (sollicitée)	17 130,00	33,42%
Subvention ARS (sollicitée)	24 123,00	47,07%
Total	51 253,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'accueil de jour pour personnes handicapées ou âgées	100 000,00 €
2013	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	10 000,00 €
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	86 000,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	2 125,00 €
2013	Services de soutien et/ou de soins à domicile pour personnes en situation de handicap	10 000,00 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	86 000,00 €
2015	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	10 000,00 €
2015	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	90 425,00 €
2015	Investissement immobilier et équipement des centres de formation en travail social	480,92 €
2015	Services d'accompagnement et établissements d'accueil de jour des personnes en situation de handicap	10 000,00 €
2016	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	104 425,00 €
	Montant total	507 330,92 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013019

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACQUISITION D'EQUIPEMENTS ET DE DEUX VEHICULES POUR LE FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE (FAM) SIMONE VEIL ACCUEILLANT 32 ADULTES AUTISTES A PARIS XV

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	297 978,05 €	22,19 %	66 135,00 €
	Montant Total de la subvention		66 135,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142004-300
14200402- Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AUTISME 75 ILE DE FRANCE SESAME AUTISME
Adresse administrative : 78 RUE DU DESSOUS DES BERGES 75013 PARIS 13
Statut Juridique : Association
Représentant : PHILIPPE JOSPIN, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 44180735100016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : acquisition d'équipements et de deux véhicules pour le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Simone Veil accueillant 32 adultes autistes à Paris XV

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 août 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Simone Veil doit ouvrir ses portes en novembre 2016. Aussi il était urgent d'acquérir ces équipements et véhicules avant l'ouverture.

Objectifs :

L'association AUTISME 75 Ile-de-France a été créée en 1989, à l'initiative de parents et proches de personnes présentant un autisme ou des Troubles envahissants du Développement (TED). Ainsi elle gère deux structures médico-sociales sur Paris et sa banlieue. Elle gère aussi « Le P'tit Club » un centre de loisirs et « La Maison bleue », une maison de vacances adaptée située à Bernieulles dans le Pas-de-Calais (62) destinés à cette même population.

Description :
L'association a été habilitée par l'ARS Ile-de-France et le département de Paris pour la création et la gestion du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) « Simone Veil » destiné à accueillir 32 personnes atteintes d'autisme ou de TED. Cet établissement fait partie de l'aménagement plus large de l'ancien site de l'Hôpital St Michel, au 33 rue Olivier de Serres, dans le 15ème arrondissement de Paris, lequel va devenir un village comprenant des structures médico-sociales qui ont faites, pour certaines, l'objet d'un soutien régional, des logements sociaux et de l'accueil de la petite enfance. Ce FAM est composé de 32 places (19 en internat permanent et 13 en internat séquentiel).
La présente demande concerne :
-d'une part l'acquisition d'équipements matériel et mobilier avec en particulier l'achat des meubles et équipements des divers lieux intérieurs et extérieurs le composant (cuisines, chambres, bureaux administratifs et médicaux)
-et d'autre part l'achat de deux véhicules pour le transport de ses résidents (une Kangoo et un trafic combi de chez Renault)

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
32 personnes adultes présentant un autisme ou des Troubles envahissants du Développement (TED).

Détail du calcul de la subvention :
- Équipement matériel et mobilier
Base subventionnable : 257 183,93 €
Taux d'intervention : 18,66% soit une subvention d'un montant maximum de 48.000 € (32 places X 1.500 €)

- Véhicule Kangoo
Base subventionnable : 16.270,36 €
Taux d'intervention : 50 %
Soit une subvention d'un montant maximum de 8.135 €

- Véhicule Trafic Combi
Base subventionnable :24.523,76 €
Taux d'intervention : 40,78 %
Soit une subvention d'un montant maximum de 10.000 €

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements matériel et mobilier	257 183,93	86,31%
Véhicule Kangoo	16 270,36	5,46%
Véhicule trafic	24 523,76	8,23%
Total	297 978,05	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	66 135,00	22,19%
Subvention Département (sollicitée)	131 843,05	44,25%
Subvention Fondation orange (sollicitée)	100 000,00	33,56%
Total	297 978,05	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	66 135,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	15 000,00 €
2015	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	15 000,00 €
	Montant total	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014866

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACHAT D'UN VEHICULE DESTINE A LA MAS LA SOURCE A CHATENAY MALABRY (92)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	45 690,00 €	21,89 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142004-300
14200402- Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Adresse administrative : 59 BD DE STRASBOURG
75010 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : GHYSLAINE WANWANSCAPPEL, Directrice

Date de publication au JO : 3 février 2011

N° SIRET : 53034274000012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : achat d'un véhicule destiné à la MAS La Source à Châtenay Malabry (92)

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La Fondation des Amis de l'Atelier accompagne près de 2 700 personnes en situation de handicap psychique et mental (enfants, adolescents et adultes). Pour mener à bien son action, elle gère 66 établissements et services sur l'ensemble de la France. Parmi ces derniers, elle gère la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) la Source située à Châtenay-Malabry (92), ouverte en 2006.

.

Description :
La MAS La Source est dotée de 42 places dont 35 en hébergement permanent, 5 en accueil de jour et 2 en accueil temporaire. Elle accueille des personnes en situation de handicap psychique avec troubles associés moteurs, physiologiques, sensoriels, relationnels ou comportementaux, ou présentant une maladie évolutive dégénérative. Dans le cadre de son projet, elle assure le transport quotidien de leur domicile à l'établissement des 5 résidents accompagnés en accueil de jour. De plus, la MAS la Source ouvrira, début 2017, 4 places supplémentaires dédiées à l'accueil de personnes avec maladie neurodégénérative invalidante. Dans ce contexte, l'établissement veut renouveler son véhicule. Aussi, il souhaite acquérir un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite. Ce dernier sera à carburation propre (propulsion électrique). Le choix s'est porté sur un fourgon e-NV200 de chez Nissan qui sera adapté TPMR.

Intérêt régional :
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
42 personnes en situation de handicap psychique avec troubles associés (moteurs, physiologiques, sensoriels, relationnels ou comportementaux) ou présentant une maladie évolutive dégénérative.

Localisation géographique :
- CHATENAY-MALABRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Véhicule Nissan E-NV200 Evalia 5p	26 516,25	58,04%
Aménagement TPMR	19 173,75	41,96%
Total	45 690,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	10 000,00	21,89%
Subvention ARS (attribuée)	35 690,00	78,11%
Total	45 690,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	7 620,00 €
2015	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	40 000,00 €
2015	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	21 790,00 €
2015	Politique énergie climat	13 495,00 €
2015	Services d'information et d'insertion sociale pour personnes en situation de handicap	24 000,00 €
	Montant total	106 905,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15015583

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISE AUX NORMES (ACCESSIBILITE, PLAN CANICULE) DE L'ESAT "ATELIERS DES GUYARDS" (104 PLACES), SITUE A ATHIS MONS (91)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements et services d'aide par le travail	391 124,71 €	50,00 %	195 562,36 €
	Montant Total de la subvention		195 562,36 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142004-300
14200402- Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FFBS FONDATION FRANCO-BRITANNIQUE DE SILLERY
Adresse administrative : CHATEAU DE SILLERY
91360 EPINAY S/ORGE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur John RICKETT, Président

Date de publication au JO : 12 juillet 1995

N° SIRET : 77811508900055

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements et services d'aide par le travail
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : mise aux normes (Accessibilité, plan canicule) de l'ESAT "Ateliers des Guyards" (104 places), situé à Athis Mons (91)

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La Fondation Franco-Britannique a pour but d'agir en faveur des personnes en situation de handicap et/ou d'exclusion par l'accueil, l'accompagnement, l'assistance, l'éducation et tous moyens permettant d'atteindre cet objectif dans le strict respect de la personne.

Description :

- installation d'une climatisation et mise aux normes dans les parties communes de l'établissement
- mise en sécurité de l'ascenseur et des portes d'accès
- achat de matériel pour le fonctionnement de la blanchisserie et de la cuisine

Intérêt régional :
- Amélioration des conditions de vie au sein de la structure

- Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
104 adultes en situation de handicap mental ou psychique

Détail du calcul de la subvention :
- montant proposé de la subvention : 195.562,36 €
- base subventionnable : 391.124,71 €
- taux : 50%

Localisation géographique :
- ATHIS-MONS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
climatisation	372 724,00	95,30%
ascenseur et portes	9 451,68	2,42%
kit imprimante	3 078,00	0,79%
matériel de cuisine	558,17	0,14%
chariots	5 312,86	1,36%
Total	391 124,71	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ARS Essonne budget 2016 dotation	195 562,35	50,00%
subvention Région	195 562,36	50,00%
Total	391 124,71	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	195 562,36 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Bâtiments Basse Consommation (BBC)	147 180,00 €

2015	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	7 128,00 €
2015	Services d'accompagnement et établissements d'accueil de jour des personnes en situation de handicap	7 128,00 €
	Montant total	161 436,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003932

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACQUISITION D'EQUIPEMENTS - FOYER D'HEBERGEMENT "LA MAISON CARNOT" (40 PLACES) ACCUEILLANT DES PERSONNES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP (RAMBOUILLET 78120)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	210 130,00 €	30,00 %	63 039,00 €
	Montant Total de la subvention		63 039,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142004-300
14200402- Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION CONFIANCE PIERRE BOULENGER
Adresse administrative : 32 RUE SADI CARNOT 78120 RAMBOUILLET
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN HUET, Président

Date de publication au JO : 12 juin 2010

N° SIRET : 77570767200090

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : acquisition d'équipements - Foyer d'hébergement "La Maison Carnot" (40 places) accueillant des personnes adultes en situation de handicap (Rambouillet 78120)

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'Association CONFIANCE - Pierre Boulenger accueille et aide les personnes handicapées mentales en créant et en gérant les structures nécessaires à leur épanouissement.
A ce jour, plus de 420 enfants et adultes sont pris en charge dans 9 établissements, parmi lesquels le

foyer d'hébergement "La Maison Carnot" à Rambouillet (78).
Cet établissement va faire l'objet d'une extension immobilière de 200m2 qui comprendra notamment un grand espace collectif polyvalent, une salle de sport, une cuisine pédagogique, un espace d'accueil, 3 bureaux et une salle de réunion.
De plus, une réfection des salles de bain est prévue.
Dans ce cadre, l'association souhaite bénéficier d'une subvention régionale pour l'acquisition d'équipements mobiliers et matériels, dont informatique.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
40 personnes en situation de handicap mental, ressortissant du département des Yvelines pour la majorité.

Détail du calcul de la subvention :
La subvention est fixée à 30% maximum de la dépense subventionnable, dans la limite d'un montant de subvention fixé à 5.000 euros par place : 30% de 210.130 euros = 63.039 euros.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mobilier	40 000,00	19,04%
Electroménager	10 150,00	4,83%
Système Sécurité Incendie	12 000,00	5,71%
Orange standard	12 000,00	5,71%
Installation informatique	7 980,00	3,80%
Réfection Salles de bain	128 000,00	60,91%
Total	210 130,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	63 039,00	30,00%
Fonds propres	50 000,00	23,79%
Subvention CCAH	97 091,00	46,21%
Total	210 130,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	63 039,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la certification biologique	99,74 €
2014	Aide à la certification biologique	284,80 €
2015	Aide à la certification biologique	284,80 €
	Montant total	669,34 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014450

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACHAT D'EQUIPEMENTS FOYER D'HEBERGEMENT LA VALLEE MAULE 78580

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	144 000,00 €	30,00 %	43 200,00 €
	Montant Total de la subvention		43 200,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142004-300
14200402- Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ALTIA MAULDRE ET GALLY
Adresse administrative : 7 RUE CAMILLE CLAUDEL
78450 VILLEPREUX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur VIZARD, Directeur

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 44772988000016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : achat d'équipements Foyer d'hébergement la Vallée Maule 78580

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Renouvellement de mobilier du foyer d'hébergement "La Vallée" à Maule (78)

Description :
Le foyer d'hébergement "la Vallée" est un foyer construit en 1973 et qui ne répond plus aux normes d'accueil des personnes en situation de handicap.
Le projet initial incluait une réhabilitation par rénovation et la construction d'une aile adjacente.
Le projet actuel, suite aux nouvelles orientations budgétaires, vise à renouveler l'aménagement extérieur

et intérieur des parties communes (mobilier, décoration, stores, électroménager...).

Intérêt régional :
Amélioration des conditions de vie des personnes accueillies

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
39 personnes adultes en situation de handicap mental et/ou psychique, travailleurs handicapés d'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail)

Détail du calcul de la subvention :
- montant de la subvention proposée : 43 200€
- base subventionnable : 144 000€
- taux : 30%

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mobilier - Equipement	144 000,00	100,00%
Total	144 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	43 200,00	30,00%
Emprunt mobilier	100 800,00	70,00%
Total	144 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	43 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Bâtiments Basse Consommation (BBC)	100 000,00 €
	Montant total	100 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000597

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AIDES TECHNIQUES ET ADAPTATION DE LOGEMENTS AU HANDICAP POUR LA MDPH DE L'ESSONNE EN 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	239 864,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDPH 91 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES
Adresse administrative : 93 RUE HENRI ROCHEFORT 91000 EVRY
Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public
Représentant : Monsieur JEROME GUEDJ, Président

N° SIRET : 13000020100017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé :

Localisation géographique :

- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	104 717,00 €
2013	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	66 493,00 €
2014	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	171 790,00 €
2014	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	102 707,00 €
2015	Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	236 772,00 €
2016	Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	159 575,00 €
	Montant total	842 054,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000598

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AIDES TECHNIQUES ET ADAPTATION DE LOGEMENTS AU HANDICAP POUR LA MDPH DE PARIS EN 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 354 090,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDPH 75 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE PARIS
Adresse administrative : 69 RUE DE LA VICTOIRE 75009 PARIS 9
Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public
Représentant : Monsieur BERNARD JOMIER, Président

N° SIRET : 13000061500018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé :

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	190 199,00 €
2013	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	255 278,00 €
2014	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	212 713,00 €
2014	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	156 164,00 €
2015	Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	146 557,00 €
2016	Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	253 933,00 €
	Montant total	1 214 844,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000600

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AIDES TECHNIQUES ET ADAPTATION DE LOGEMENTS AU HANDICAP POUR LA MDPH DE SEINE-SAINT-DENIS EN 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 405 428,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDPH GIP DEP PERSONNES HANDICAPEES
Adresse administrative : 7 RUE ERIK SATIE
93000 BOBIGNY
Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public
Représentant : Monsieur PHILIPPE SACERDOTI, DIRECTEUR DE LA MDPH DU 93

N° SIRET : 13000144900037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé :

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	102 313,00 €
2013	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	90 103,00 €
2014	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	122 716,00 €
2014	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	85 279,00 €
2015	Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	154 763,00 €
2016	Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	130 552,00 €
	Montant total	685 726,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000601

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AIDES TECHNIQUES ET ADAPTATION DE LOGEMENTS AU HANDICAP POUR LA MDPH DE YVELINES EN 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 296 838,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDPH 78 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES
Adresse administrative : 9 RUE DE LA PATTE D'OIE
78000 VERSAILLES
Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public
Représentant :

N° SIRET : 13000040900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé :

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	303 975,00 €
2013	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	107 834,00 €
2014	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	172 462,00 €
2014	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	87 364,00 €
2015	Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	265 947,00 €
2016	Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	187 660,00 €
	Montant total	1 125 242,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000602

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AIDES TECHNIQUES ET ADAPTATION DE LOGEMENTS AU HANDICAP POUR LA MDPH DES HAUTS-DE-SEINE EN 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 258 216,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDPH GIP DEP PERSONNES HANDICAPEES
Adresse administrative : 2 RUE RIGAULT
92000 NANTERRE
Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public
Représentant :

N° SIRET : 13000093800014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé :

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	108 310,00 €
2013	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	77 616,00 €
2014	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	115 770,00 €
2014	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	119 925,00 €
2015	Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	190 565,00 €
2016	Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	193 066,00 €
	Montant total	782 442,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000603

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AIDES TECHNIQUES ET ADAPTATION DE LOGEMENTS AU HANDICAP POUR LA MDPH DU VAL-D'OISE EN 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	328 930,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDPH 95 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL-D'OISE
Adresse administrative : 2 AVENUE DU PARC
95032 CERGY-PONTOISE
Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public
Représentant :

N° SIRET : 13000044100019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé :

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	76 712,00 €
2013	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	56 535,00 €
2014	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	74 109,00 €
2014	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	50 320,00 €
2015	Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	135 642,00 €
2016	Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	151 918,00 €
	Montant total	558 197,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000604

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AIDES TECHNIQUES ET ADAPTATION DE LOGEMENTS AU HANDICAP POUR LA MDPH 94 EN 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	303 440,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
14200403- Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDPH 94 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES
Adresse administrative : 7 VOIE FELIX EBOUE
94046 CRETEIL CEDEX
Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public
Représentant :

N° SIRET : 13000075500012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé :

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	108 236,00 €
2013	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	100 314,00 €
2014	Adaptation des logements des personnes en situation de handicap	84 221,00 €
2014	Aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap	143 941,00 €
2015	Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	141 536,00 €
2016	Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	134 328,00 €
	Montant total	712 576,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017114

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP SUITE A UN ACCIDENT DE VIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	43 865,00 €	34,20 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMME LES AUTRES
Adresse administrative : 4 CITE GRISET
75011 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jonathan JEREMIASZ, Co-président

Date de publication au JO : 10 mai 2010

N° SIRET : 53443607600010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Accompagnement social global de personnes en situation de handicap suite à un accident de vie

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'association Comme Les Autres propose à des personnes handicapées suite à un accident de la vie un accompagnement global animé par 6 objectifs prioritaires (accès aux droits, insertion socioprofessionnelle, logement, mobilité, sport-culture-loisirs, changements des regards et de relations), reposant sur 3 principes transversaux (expérience des sensations et émotions fortes, mixité valides / handicapés, pair-accompagnement) et 3 actions-type (séjours-aventure sportifs, activités collectives de proximité, accompagnement individuel à la vie sociale).

Description :
L'action proposée dans le cadre de cette demande de subvention est un parcours d'accompagnement social global de 6 personnes handicapées suite à un accident de la vie : - participation à un séjour-aventure sportif, - accompagnement individualisé par des professionnels de la réinsertion - participation à des journées et de we sportifs.
Chaque personne accompagnée est actrice à part entière de son projet. Il vise l'autonomie maximale de chaque personne.

Le public visé, en plus de vivre avec un nouvel handicap physique très lourd, est souvent un public fragilisé socialement, psychologiquement et financièrement avant même l'accident. Ce public présente par ailleurs la particularité de souvent ne pas souhaiter bénéficier de l'offre d'accompagnement telle qu'elle existe aujourd'hui (spécificité d'avoir été valide, difficulté à accepter de se percevoir comme dépendant, d'avoir besoin d'aide, des proches qui découvrent eux aussi le "monde du handicap", dans certains cas attente d'une importante indemnité...) et est confronté a des problématiques médicales très spécifiques.

Le séjour-aventure sportif est gratuit, d'une durée de 5 jours et se déroulera dans une station de sports d'hiver.
Pendant le séjour :
Encadrement des participants, travail sur le dépassement de soi, la reprise de confiance en soi, la réappropriation de son corps, le lien social via la pratique du sport, des sensations fortes, et la vie en collectivité
Après le séjour : Bilan avec chacun des participants, définition avec chacun d'un parcours d'accompagnement éventuel, organisation logistique des activités en IDF, suivi régulier de l'ensemble des participants désireux de l'être par des travailleurs sociaux, production de documents de suivi, bilan, synthèse, etc.

L'accompagnement social global post-séjour se déroulera toute l'année avec des journées et we d'activités à Paris et en Ile-de-France. Il sera assorti d'un accompagnement individuel dans les locaux de l'association (Paris), ou au domicile des personnes concernées (Paris et région IDF).

Moyens mis en œuvre :
équipe bénévole d'encadrants pendant le séjour puis, post-séjour, accompagnement par la directrice et un travailleur social

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
6 personnes handicapées suite à un accident de la vie

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Assurance	380,00	0,87%
rémunérations intermédiaires et honoraires	6 293,00	14,35%
publicité	2 833,00	6,46%
déplacements, missions	9 878,00	22,52%
charges de personnel	14 395,00	32,82%
charges fixes de fonctionnement	10 086,00	22,99%
Total	43 865,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DGCS	8 000,00	18,24%
Région IdF	15 000,00	34,20%
autres établissements publics	4 000,00	9,12%
aides privées	16 865,00	38,45%
Total	43 865,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	10 000,00 €
2015	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	20 000,00 €
	Montant total	30 000,00 €

ANNEXE N°4 A LA DELIBERATION : AVENANT MODIFICATIF AVEC LA MDPH DES HAUTS-DE-SEINE

îledeFrance

AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION REGIONALE AU FONDS DEPARTEMENTAL DE COMPENSATION DU HANDICAP DES HAUTS-DE-SEINE
POUR L'ANNEE 2016

ATTRIBUTION D'UN COMPLEMENT DE DOTATION POUR L'ANNEE 2016

Entre

LA REGION ILE-DE-FRANCE,
sise, 33 rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,
représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE, autorisée par délibération de la Commission Permanente n°16-575 en date du 16 novembre 2016,
ci-après dénommée « la Région »

D'UNE PART,

ET

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES HAUTS-DE-SEINE,
ayant son siège à Nanterre,
représentée par Monsieur Patrick DEVEDJIAN, Président de la COMEX, autorisé par une délibération de la commission exécutive,
ci après dénommée « la MDPH des **Hauts-de-Seine**»

D'AUTRE PART,

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Les relations entre la Région et **la MDPH des Hauts-de-Seine** sont régies par une convention pluriannuelle, en vertu de la délibération n° CP 13-805 du 20 novembre 2013, convention signée le 20 novembre 2013 pour une durée de 3 ans (exercices 2014 à 2016 compris).

Par délibération **n° CP 16-148 du 18 Mai 2016**, le montant de la dotation annuelle maximale à verser au bénéfice de **la MDPH des Hauts-de-Seine**, au titre de l'action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap » a été fixé, **pour l'année 2016** à **232.738 €**.

Cependant, le fonds de compensation de la MDPH des Hauts-de-Seine ayant dû faire face à un nombre de dossiers supérieur à l'année 2015, a consommé l'ensemble de sa dotation 2016.

Aussi, la Région, garante de l'égalité de traitement des personnes en situation de handicap sur son territoire en termes d'acquisition d'aides techniques et d'aménagement de logements, a souhaité attribuer une dotation complémentaire à la MDPH 92.

ARTICLE 1 :

Attribue à la MDPH des Hauts-de-Seine une dotation supplémentaire d'un montant maximum prévisionnel de **25.478 €** au titre de l'année 2016.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de la convention précitée demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires, à Paris, le 16 novembre 2016

Pour la Région Ile-de-France	Pour la MDPH des Hauts-de-Seine
Jacques BONNISSEAU Directeur du Développement Social, de la Santé et de la Démocratie Régionale	**Monsieur Patrick DEVEDJIAN,** Président de la COMEX

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-477

Du 16 Novembre 2016

SOUTIEN AUX FEDERATIONS ET TETES DE RESEAU JEUNESSE
PREMIERES AFFECTATIONS POUR 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE,

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du Conseil régional a sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 45-16 du 08 avril 2016 portant budget primitif de la Région pour l'année 2016 ;

VU La délibération n° CR 70-12 du 21 septembre 2012 relative à un conseil régional des jeunes relancé et réaffirmé ;

VU La délibération n° CR 39-07 du 25 octobre 2007 relative à la création d'un Fonds régional de développement de la vie associative ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CR 143-16 du 8 juillet 2016 relative au « plan regional de lutte pour la défense de la laïcité, des valeurs de la République et l'engagement dans la prévention de la radicalisation » ;

VU La délibération n° CP 14-456 du 18 juin 2014, adoptant une convention type relative au soutien régional dans le cadre du Fonds Régional de Développement de la Vie Associative ;

VU L'avis de la commission du Sport, de la Jeunesse, et de la Vie associative ;

VU L'avis de la commission des Finances ;

VU Le présent rapport CP 16-477 présenté par madame la présidente du Conseil régional d'Île-de-France.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article n°1 :

Décide de participer au titre du dispositif « Fonds régional de développement de la vie associative », au financement de **10 associations agréées d'éducation populaire** dont les programmes sont détaillés en annexes 1 et 2 à la présente délibération par l'attribution de **subventions** d'un montant maximum prévisionnel de **300 000 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type adoptée par la délibération n° CP 14-456 du 18 juin 2014 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 8 février 2016, et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **300 000 €** disponible sur le chapitre budgétaire 934 « Développement social et santé », code fonctionnel 040 « Services communs », programme HP40-001 « Développement de la vie associative », action 14000101 « Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat » du budget 2016.

Article n°2 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions mentionnées en annexe 1 à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 29 (subventions de fonctionnement) de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier prorogé par délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016 .

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
16014764	Actions du réseau à destination des membres / programme triennal (annee 1)	UFFCS - UNION FRANCILIENNE FEDERATIONS CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS	01/11/2016

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION : TABLEAU RECAPITULATIF DES PROJETS ET PROGRAMMES BENEFICIANT D'UN SOUTIEN REGIONAL

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-477	Budget	2016

Chapitre	**934 - Santé et action sociale**
Code fonctionnel	**40 - Services communs**
Programme	**140001 - Développement de la vie associative**
Action	**14000101 - Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat**

Dispositif : N° 00000091 - Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement

Dossier	16014734 - Actions socio-éducatives de l'Union			
Bénéficiaire	R4684 - URHAJ ILE-DE-FRANCE UNION REG HABITAT JEUNES ILE-DE-FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
40 000,00 €	TTC	50 %	20 000,00 €	

Dossier	16014740 - Projet Jeunesse			
Bénéficiaire	R18922 - LIGUE DE L ENSEIGNEMENT REGION ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
60 000,00 €	TTC	41,67 %	25 000,00 €	

Dossier	16014764 - Actions du réseau à destination des jeunes			
Bénéficiaire	R32179 - UFFCS UNION FRANCILIENNE FEDERATIONS CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
184 722,00 €	TTC	27,07 %	50 000,00 €	

Dossier	16014804 - Projet Jeunesse			
Bénéficiaire	R8945 - CRAJEP - COORDINATION REGIONALE DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'EDUCATION POPULAIRE EN ILE-DE-FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
60 000,00 €	TTC	50 %	30 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-477	Budget	2016

Dossier	16014805 - Projet régional / programme biennal (année 1)			
Bénéficiaire	R12337 - FEDERATION REGIONALE DES MJC EN ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
161 510,00 €	TTC	12,38 %	20 000,00 €	

Dossier	16014806 - Projets jeunes			
Bénéficiaire	R13436 - PETITS DEBROUILLARDS ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
50 000,00 €	TTC	40 %	20 000,00 €	

Dossier	16014807 - Projet Jeunesse			
Bénéficiaire	R4687 - UNION REGIONALE DES FRANCAS ILE-DE-FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 000,00 €	TTC	50 %	15 000,00 €	

Dossier	16014846 - ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES / PROGRAMME TRIENNAL (ANNEE 1)			
Bénéficiaire	P0035323 - AFOCAL D'ILE DE FRANCE - ASSOCIATION POUR LA FORMATION DES CADRES DE L'ANIMATION ET DES LOISIRS D'ILE-DE-FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	35 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
70 000,00 €	TTC	50 %	35 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-477	Budget	2016

Dossier	16014864 - ACTIONS JEUNES EN MILIEU RURAL / PROGRAMME TRIENNAL (ANNEE 1)			
Bénéficiaire	P0026864 - CNFR ASSOCIATIONS DEVELOPPEMENT ANIMATION NATIONALE DU MILIEU RURAL CNFR			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	35 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
148 000,00 €	TTC	23,65 %	35 000,00 €	

Dossier	16014867 - ACTIONS JEUNESSE / PROGRAMME TRIENNAL (ANNEE 1)			
Bénéficiaire	P0004044 - IFAC INSTITUT DE FORMATION D ANIMATION ET DE CONSEIL			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
134 796,00 €	TTC	37,09 %	50 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000091 - Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	300 000,00 €

Total sur l'imputation 934 - 40 - 140001 - 14000101	300 000,00 €

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014846

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES / PROGRAMME TRIENNAL (ANNEE 1)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	70 000,00 €	50%	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-40-6574-140001-300
14000101- Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AFOCAL D'ILE DE FRANCE - ASSOCIATION POUR LA FORMATION DES CADRES DE L'ANIMATION ET DES LOISIRS D'ILE-DE-FRANCE
Adresse administrative : 39 allée Vivaldi, 75012 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Gabriel DE SEVIN, Président
N° SIRET : 51003852400011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement
Rapport Cadre : CR39-07 du 25/10/2007

Objet du projet : Défense des valeurs de la République et promotion de l'engagement des jeunes à travers des formations pédagogiques et une aide à l'autodétermination des jeunes

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le projet de l'AFOCAL, réseau agréé d'éducation populaire, a pour objectif de :
- former les cadres associatifs dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'action sociale ou des loisirs ;
- leur donner une solide compétence technique en matière d'éducation, d'animation, d'organisation et de gestion ;
- les rendre capables d'agir dans un esprit de service et de disponibilité envers les jeunes, et d'avoir une rigueur de comportement ayant valeur de référence ;
- les rendre aptes à exercer pleinement leur autorité en assumant leurs responsabilités.

Description :
L'AFOCAL souhaite mettre en place, dans le cadre de son projet triennal, des **actions de sensibilisation pour la promotion du vivre ensemble à travers le programme #jagisavectoi**. Ce programme pédagogique s'appuie sur **4 dispositifs** :

- des **« plans régionaux de lutte contre les discriminations dans et par les accueils de mineurs »** : formations de formateurs, conférences, journées de sensibilisation, concours, etc. ;

- la diffusion du **plan gouvernemental « Valeurs de la République et Laïcité »** du Commissariat général à l'égalité des territoires ;
- l'**habilitation des acteurs de l'AFOCAL comme « Ambassadeurs du label citoyen Camp des Milles – Défenseurs des droits » ;**
- le développement d'un **serious game éducatif** : jeu vidéo en ligne « IPSEGO - L'aventure éducative » sur les valeurs de l'engagement, destiné aux 12-25 ans et aux équipes éducatives pluridisciplinaires.

Les formations ont lieu tous les mois pour les membres du réseau de l'AFOCAL, avec une extension possible à d'autres partenaires.

Intérêt régional :
L'AFOCAL Ile de France, association agréée « Jeunesse et Education populaire », constitue un organisme de formation et une association éducative reconnue comme un acteur du secteur de l'animation et des loisirs, présente sur tout le territoire francilien.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.
La structure s'engage en outre à respecter les dispositions de la délibération régionale n° CR 143-16 du 8 juillet 2016 relative au « plan régional de lutte pour la défense de la laïcité, des valeurs de la République, et l'engagement dans la prévention de la radicalisation ».

Public(s) cible(s) :
L'AFOCAL Ile-de-France forme 2 500 animateurs par an au BAFA, et à travers eux, touche 40 000 enfants et adolescents par an.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de formation des acteurs	16 000.00	22,86%
Frais et charges de personnel	39 000,00	55.71%
Frais administratif et déplacements	15 000,00	21.43%
Total	70 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	35 000,00	50,00%
Région Ile-de-France	35 000,00	50.00%
Total	70 000,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de formation des acteurs	16 000,00	22,86%
Frais et charges de personnel	39 000,00	55.71%
Frais administratif et déplacements	15 000,00	21,43%
Total	70 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	35 000,00	50,00%
Région Ile-de-France	35 000,00	50.00%
Total	70 000,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de formation des acteurs	16 000,00	22,86%
Frais et charges de personnel	39 000,00	55.71%
Frais administratif et déplacements	15 000,00	21,43%
Total	70 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	35 000,00	50,00%
Région Ile-de-France	35 000,00	50.00%
Total	70 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	14 000,00 €
2017	21 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014807

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ENCOURAGER L'ENGAGEMENT DES JEUNES / PROGRAMME BIENNAL (ANNEE 1)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	30 000,00 €	50 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-40-6574-140001-300
14000101- Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNION REGIONALE DES FRANCAS ILE-DE-FRANCE
Adresse administrative : 12 RUE TOLAIN
75980 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Bernard MATHONNAT, Président

Date de publication au JO : 24 juin 1992

N° SIRET : 38863677100015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement
Rapport Cadre : CR39-07 du 25/10/2007

Objet du projet : Encourager l'engagement des citoyens et mobiliser les acteurs éducatifs.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Les Francas, réseau d'éducation populaire, a pour volonté de :
- transmettre et faire vivre les valeurs et les principes qui constituent le socle de la République ainsi que les valeurs d'humanisme, de paix et de solidarité ;
- développer une éducation populaire permettant à l'individu de se développer avec et par les autres et qui s'enrichisse de façon inter-sociale, interculturelle et intergénérationnelle ;
- offrir aux équipes du réseau une expertise pédagogique d'accompagnement et de qualification continue, une connaissance fine des accueils de loisirs et de l'action éducative.

Description :
Le réseau des Francas souhaite développer un projet biennal autour de 5 axes :

1. Développer des actions d'animation régionale au service des acteurs éducatifs

- Organisation d'**animations à l'échelle régionale :** projets d'animation soutenant la qualité des accueils de loisirs et le développement de compétences transversales chez les enfants et les jeunes (exemples : « Abécédélire » - action autour de l'écriture ; « Agis pour tes droits » - réalisation de projets autour des droits à l'information et la participation ; courses de « push car », « L'été ça nous anime », « Webradio mobil' ») ;
- **Production de références et documents pédagogiques** au service des acteurs pédagogiques (fiches, blogs, MOOC, etc.) sur la participation des enfants et jeunes, de la mise en valeur de la République et du principe de laïcité, activités scientifiques, techniques et culturelles ;
- Accompagnement des pratiques par des **rencontres départementales et régionales** visant la connaissance inter-acteurs des cultures professionnelles et institutionnelles, savoir-faire et de construction de repères communs.

2. Accompagner des territoires locaux dans la mise en œuvre des volets éducatifs de politiques territoriales

- **Accompagnement des collectivités** dans la définition de leur projet éducatif de territoire ;
- **Accompagnement des acteurs éducatifs** à leur inscription dans ces projets locaux : animation de groupes de travail, aide à la conception en lien avec les politiques publiques, aide à l'innovation pédagogique, à l'émergence de projets d'animation innovants ;
- Animation de **groupes inter-acteurs** vers la mise en cohérence de l'intervention, des pratiques éducatives, des attitudes et comportements éducatifs, mise en œuvre de chartes déontologiques ;
- Animation d'**ateliers d'analyse de pratiques et de développements de compétences** : participation des jeunes et des enfants à la vie locale, association temporaire d'enfants et de jeunes, activités citoyennes, mise en vie des valeurs de la République et du principe de laïcité.

3. Développer la fonction de tête de réseau et l'animation d'adhérents collectifs et des territoires conventionnés sur l'ensemble des 8 départements de la région francilienne

- Développement et accompagnement des **espaces d'initiatives et d'engagement dans la dynamique associative** : animation de groupes de réflexions régionaux ;
- **Développement de la présence des Francas sur le territoire :** structuration et ancrage sur les territoires non couverts, animation et développement de l'action des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise ;
- Favoriser l'engagement des jeunes au travers de différents **espaces d'engagement** dans le mouvement ou sur les territoires d'action.

4. Poursuite du dialogue avec les partenaires institutionnels sur les enjeux éducatifs et la mise en œuvre de cadre structurants de l'action en direction du territoire

- Rencontres annuelles des rectorats et directions académiques, des DDCS et DRJSCS, des CAF et des représentants des conseils départementaux et conseil régional ;
- Participation aux groupes de travail institutionnels.

5. Poursuite de la structuration de la gouvernance régionale et du projet régional

- Finalisation de la **mutualisation des fonctions supports** vers un développement qualitatif ;
- Mise en œuvre du **nouveau modèle socio-économique de coopération** entre les unités ;
- Poursuivre la **formation continue des militants**.

Intérêt régional :
Les Francas Ile-de-France, association agréée « Jeunesse et éducation populaire », agit sur les territoires en accompagnant de nombreuses villes dans leurs projets éducatifs locaux.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.
La structure s'engage en outre à respecter les dispositions de la délibération régionale n° CR 143-16 du 8 juillet 2016 relative au « plan régional de lutte pour la défense de la laïcité, des valeurs de la République, et l'engagement dans la prévention de la radicalisation ».

Public(s) cible(s) :
Les actions éducatives des Francas touchent des centaines jeunes au quotidien, leurs actions permettent également de favoriser l'engagement de centaines de jeunes (stages, services civiques, BAFA/BAFD…).

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels	18 950,00	63.17%
Frais de structure	3 750,00	12.50%
Frais déplacements missions	7 300,00	24.33%
Total	30 000.00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	3 000,00	10%
DRJSCS FDVA (Att)	12 000,00	40%
Région Ile-de-France	15 000,00	50%
Total	30 000,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels	18 950,00	63.17%
Frais de structure	3 750,00	12.50%
Frais déplacements missions	7 300,00	24.33%
Total	30 000.00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	3 000,00	10%
DRJSCS FDVA (Att)	12 000,00	40%
Région Ile-de-France	15 000,00	50%
Total	30 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 000,00 €
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	10 000,00 €
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	20 000,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	15 000,00 €
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	25 000,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	10 000,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	25 000,00 €
	Montant total	105 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014806

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PLAN D'ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION AUX SCIENCES, VECTEUR DE CITOYENNETE ET LEVIER D'INNOVATION POUR LES JEUNES / PROGRAMME TRIENNAL (ANNEE 1)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	50 000,00 €	40,00 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-40-6574-140001-300
14000101- Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PETITS DEBROUILLARDS ILE DE FRANCE
Adresse administrative : BATIMENT COLOMBANI
75014 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Marie BODEUX, Présidente
Date de publication au JO : 15 janvier 2000
N° SIRET : 42994326900028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement
Rapport cadre : CR39-07 du 25/10/2007

Objet du projet : Encourager les jeunes à appliquer la démarche scientifique et à s'interroger de façon critique sur le monde qui les entoure.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'association d'éducation populaire Les petits débrouillards Ile-de-France œuvre pour la culture scientifique et technique, et a pour objet de :
- favoriser la participation active des jeunes à travers des démarches expérimentales et d'investigation, facilement reproductibles ;
- sensibiliser les jeunes non seulement aux sciences mais aussi au monde qui les entoure, afin de préparer les jeunes générations aux défis qu'elles auront à relever ;
- permettre aux jeunes de développer leur esprit critique (hypothèse, expérience, observation et conclusion) et d'intervenir dans le débat public ;
- réconcilier les jeunes avec le goût d'apprendre, via la mise en place de situations collectives de coopération et d'expression ;
- rapprocher les sciences de la société, en tissant des liens entre jeunes issus de quartiers prioritaires et universités, en formant des étudiants à la médiation et en développant une approche territoriale avec toutes les parties prenantes des politiques éducatives pour toucher un large public.

Description :
Le plan d'actions triennal des Petits Débrouillards Ile-de-France s'articule autour de la sensibilisation aux sciences et techniques comme levier de citoyenneté, d'émancipation et d'innovation des jeunes. Il se concrétise par la mise à disposition d'outils et le déploiement de différents formats d'intervention :

1. L'action « être humain - vivre ensemble » (enfants 8-12 ans / jeunes 12-25 ans)
Co-conçue avec la Fondation Lilian Thuram « Éducation contre le racisme », elle propose un ensemble de ressources et de méthodes pédagogiques, à destination :
- des professionnels opérants sur les questions du racisme, des discriminations et des équipes éducatives locales : cycle de formation, animations autour d'une malle ;
- des jeunes et des citoyens : exposition itinérante et interactive, parcours pédagogiques, ateliers et mises en débats en présence de chercheurs.

2. Le « science tour - pratique des sciences » (enfants à partir de 6 ans)
Dispositif itinérant **mené avec France Télévisions et « C'est Pas Sorcier »**, cet outil de mobilisation et d'éducation aux sciences intervient tout particulièrement auprès des jeunes dans les territoires ayant peu accès à la culture scientifique et technique. 12 camions-laboratoires sillonneront les villes d'Ile-de-France, notamment en zones rurales ou isolées, sur les questions liées à la transition écologique, numérique, sociale et économique. En appui aux structures locales et à la dynamique collective d'un territoire, ils accompagnent les enfants dans l'exploration de leur environnement et permettent leur appropriation.

3. L'accompagnement éducatif aux sciences (enfants à partir de 4 ans)
Divers ateliers seront proposés, de manière à croiser différentes formes d'apprentissages, comme l'investigation, le questionnement, la mise en débat, le travail en équipe, l'utilisation du numérique, etc. :
- ateliers scientifiques hebdomadaires de sensibilisation à la démarche expérimentale ;
- stages d'initiation thématiques pendant les vacances scolaires ;
- ateliers de rue, en pied d'immeuble ;
- sorties de groupes, visite de lieu de culture scientifique et technique, visite d'université, etc.

4. L'accompagnement éducatif numérique (enfants à partir de 8 ans)
Des parcours de découverte des technologies articuleront pratique et expérimentation du numérique, et découverte de lieux innovants. Ils permettront de transformer les pratiques numériques des jeunes pour en faire des outils d'expression de la citoyenneté, tout en favorisant l'accès des outils à tous et en créant des espaces de questionnement sur les technologies (usages, biens communs, partage des savoirs) :
- ateliers / animations : électronique et électricité, jeu vidéo et interactivité, identité numérique et réseaux sociaux, connectic et codage, détournement d'objets et hacking, film d'animation ;
- Formations de professionnels ;
- visites de lieux numériques : fablab, EPN (Espace Public Numérique), Tiers Lieux ;
- mises en débat : conférence, café des sciences ;
- espace de valorisation : OBC (Open Bidouille Camp), blog, exposition, restitution orale ;
- Science Tour Numérique.

5. Les formations et form'actions à destination des professionnels
L'association organise des formations pour répondre aux demandes de transmission de son savoir-faire pédagogique/scientifique aux différents professionnels du monde socio-éducatif et éducatif. Ces formations sont accompagnées de la mise à disposition de ressources pédagogiques conçues pour.

6. Les formations et form'actions à destination des jeunes (jeunes à partir de 15 ans)
Dans le cadre des processus de formation et d'émancipation des jeunesses, l'association propose aux jeunes des form'actions, mobilisatrices et responsabilisantes Ces actions visent à valoriser les savoir-faire, savoir-être et compétences transverses et sont principalement destinées aux jeunes issus des quartiers politique de la Ville. Elles proposent, sur plusieurs semaines, des parcours de découverte de l'animation suivi de la création et du portage d'évènements scientifiques.

Toutes ces actions visent à ce que les jeunes soient actifs et s'impliquent dans toutes les phases de l'animation, régulière ou ponctuelle, dans différents types de structures (établissements scolaires, centres de loisirs, maisons de quartiers, services Jeunesse, etc.) aussi bien que sur l'espace public.
Les expériences, réalisées avec du matériel peu coûteux ou de récupération, répondent à la double volonté de rendre les sciences accessibles à tous et de sensibiliser au respect de l'environnement.

Intérêt régional :
Agréée « Jeunesse et éducation populaire », spécialiste de la culture scientifique et technique, mais aussi de façon croissante de l'éducation à l'environnement, l'association est présente sur les 8 départements d'Ile-de-France, et notamment sur les territoires les plus éloignés géographiquement et socialement de l'accès à la culture scientifique et technique (zones urbaines sensibles et zones rurales).
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s).
La structure s'engage en outre à respecter les dispositions de la délibération régionale n° CR 143-16 du 8 juillet 2016 relative au « plan régional de lutte pour la défense de la laïcité, des valeurs de la République, et l'engagement dans la prévention de la radicalisation ».

Public(s) cible(s) :
Partenaire de 159 villes et 475 structures éducatives, et mobilisant 30 salariés et 132 animateurs bénévoles, elle touche plus de 42 000 jeunes bénéficiaires.
Plus d'une centaine de jeunes franciliens de 18-30 ans s'engagent en outre chaque année dans l'association à différents titres (service civique, médiateur scientifique, etc.).

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels	38 000,00	76,00%
Frais d'animation	5 000,00	10,00%
Frais de transport	2 000,00	4,00%
Frais administratifs et de structure	5 000,00	10,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	30 000,00	60,00%
Région Ile-de-France	20 000,00	40,00%
Total	50 000,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels	38 000,00	76,00%
Frais d'animation	5 000,00	10,00%
Frais de transport	2 000,00	4,00%
Frais administratifs et de structure	5 000,00	10,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	30 000,00	60,00%
Région Ile-de-France	20 000,00	40,00%
Total	50 000,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels	38 000,00	76,00%
Frais d'animation	5 000,00	10,00%
Frais de transport	2 000,00	4,00%
Frais administratifs et de structure	5 000,00	10,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	30 000,00	60,00%
Région Ile-de-France	20 000,00	40,00%
Total	50 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	8 000,00 €
2017	12 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	40 000,00 €
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	20 000,00 €
2013	Questions de sciences, Enjeux citoyens	60 000,00 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	20 000,00 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Investissement	15 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	40 000,00 €

2014	Education à l'environnement vers un développement durable	15 000,00 €
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	20 000,00 €
2014	Méditerranée	25 000,00 €
2014	Questions de sciences, Enjeux citoyens	38 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	5 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	20 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	40 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Investissement	10 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	20 000,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	25 000,00 €
2015	Méditerranée (CR46-14)	16 000,00 €
2015	Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)	9 940,00 €
2015	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	30 000,00 €
2015	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Investissement	10 000,00 €
2015	Soutien aux actions multi-territoires en Politique de la ville	30 000,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	25 000,00 €
2015	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France (CR46-14)	20 000,00 €
2016	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	34 700,00 €
2016	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Investissement	8 000,00 €
	Montant total	571 640,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014805

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROJET REGIONAL / PROGRAMME TRIENNAL (ANNEE 1)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	161 510,00 €	12,38 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-40-6574-140001-300
14000101- Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEDERATION REGIONALE DES MJC EN ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 65 RUE VOLTAIRE
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Carole SPRANG, Présidente

Date de publication au JO : 20 juin 1969

N° SIRET : 77569126400169

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement
Rapport Cadre : CR39-07 du 25/10/2007

Objet du projet : Développer un plan d'actions

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La fédération régionale des MJC en Ile-de-France, agréée d'éducation populaire, se propose de :
- renouveler son projet associatif ;
- développer des lieux et espaces de débat et d'échanges ;
- former les jeunes à l'esprit critique, et proposer une éducation sur la construction de l'information ;
- favoriser l'engagement des jeunes, et notamment leur prise de responsabilités au sein des MJC ;
- renforcer et appuyer les dynamiques locales dans les zones péri-urbaines.

Description :
La FRMJC-IdF a lancé entre juin 2015 et juin 2016 un processus visant à impliquer l'ensemble de son réseau dans une réflexion sur l'avenir des MJC, avec la tenue d'un congrès en avril 2016. Ce temps d'échange a permis la production de 4 textes d'orientation et d'un manifeste, approuvés par les associations affiliées à la Fédération.

Le projet associatif de la fédération régionale s'oriente donc autour de 2 axes de travail prioritaires pour les deux ans à venir :

1. Faire des MJC des lieux de pratiques démocratiques pour tous

Il s'agira plus particulièrement de proposer des espaces démocratiques pour les jeunes franciliens en y développant le débat, la formation aux valeurs de la République et le regard critique, notamment sur la construction de l'information.

Cet axe s'appuiera sur la mise en place de trois actions :

- le développement d'expérimentations de pratiques démocratiques innovantes, plus particulièrement en direction des jeunes adhérents, dans les MJC d'IdF et dans les lieux gérés directement par la FRMJC-IdF ;
- le développement du volontariat dans le réseau et la formation des jeunes volontaires ;
- le déploiement de l'outil d'animation « Non à la Haine » dans le réseau régional : cet outil pédagogique interactif vise à libérer la parole dans l'espace collectif, à fournir aux jeunes des clés de compréhension et de lecture de leur environnement.

2. Soutenir le développement d'associations MJC dans les zones périurbaines d'Île-de-France

Afin de renforcer son développement sur l'ensemble du territoire francilien, et plus particulièrement les zones périurbaines, la fédération régionale s'appuiera sur les dynamiques bénévoles locales. L'intervention sur ces zones de certains cadres de l'éducation populaire en formation en alternance sera également un levier de mobilisation sur ces territoires.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

- 1 responsable jeunesse, salarié de la fédération,
- 1 coordinateur des projets en réseau et communication, salarié de la fédération,
- 1 cadre de l'éducation populaire, stagiaire.

Intérêt régional :

La Fédération régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture en Île-de-France fédère 80 associations agrées jeunesse et éducation populaire, réparties dans les 8 départements franciliens, et elle gère en direct 5 équipements dans le cadre de commandes publiques.

Ces associations accueillent 68 500 adhérents et leurs actions bénéficient à un demi-million de franciliennes et de franciliens, dont 41 % sont des jeunes de moins de 26 ans. Pour mener son action elle s'appuie sur 172 salariés, 4000 bénévoles, et 65 jeunes volontaires en service civique.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s).

La structure s'engage en outre à respecter les dispositions de la délibération régionale n° CR 143-16 du 8 juillet 2016 relative au « plan régional de lutte pour la défense de la laïcité, des valeurs de la République, et l'engagement dans la prévention de la radicalisation ».

Public(s) cible(s) :

Les différents axes de ce projet visent les jeunes franciliens, avec une attention particulière sur les jeunes habitant en zones périurbaines.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	7 200,00	4,46%
Intervenants et formateurs	3 450,00	2,14%
Conception et réalisation des documents de communication	2 480,00	1,54%
Frais de réception	1 440,00	0,89%
Frais de déplacements	1 840,00	1,14%
Rémunération stagiaire cadre de l'éducation populaire	20 880,00	12,93%
Rémunération responsable jeunesse	57 480,00	35,59%
Rémunération coordinateur des projets en réseau et communication	17 020,00	10,54%
Achat de l'exposition Non à la haine	4 250,00	2,63%
Frais de fonctionnement (au prorata)	26 210,00	16,23%
Rémunération équipe administrative	19 260,00	11,92%
Total	161 510,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	8 840,00	5,47%
Région Ile-de-France	20 000,00	12,38%
Etat ASP - CUI/CAE (Att)	5 940,00	3,68%
Etat ASP - Services civiques (Att)	40 000,00	24,77%
Fonjep (Att)	5 730,00	3,55%
Cotisations	81 000,00	50,15%
Total	161 510,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	7 200,00	4,46%
Intervenants et formateurs	3 450,00	2,14%
Conception et réalisation des documents de communication	2 480,00	1,54%
Frais de réception	1 440,00	0,89%
Frais de déplacements	1 840,00	1,14%
Rémunération stagiaire cadre de l'éducation populaire	20 880,00	12,93%
Rémunération responsable jeunesse	57 480,00	35,59%
Rémunération coordinateur des projets en réseau et communication	17 020,00	10,54%
Achat de l'exposition Non à la haine	4 250,00	2,63%
Frais de fonctionnement (au prorata)	26 210,00	16,23%
Rémunération équipe administrative	19 260,00	11,92%
Total	161 510,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	8 840,00	5,47%
Région Ile-de-France	20 000,00	12,38%
Etat ASP - CUI/CAE (Att)	5 940,00	3,68%
Etat ASP - Services civiques (Att)	40 000,00	24,77%
Fonjep (Att)	5 730,00	3,55%
Cotisations	81 000,00	50,15%
Total	161 510,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Méditerranée	9 500,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	30 000,00 €
	Montant total	39 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014734

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PLAN D'ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES DE L'URHAJ / PROGRAMME TRIENNAL (ANNEE 1)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	40 000,00 €	50,00 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-40-6574-140001-300
14000101- Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : URHAJ IDF - UNION REGIONALE HABITAT JEUNES ILE-DE-FRANCE
Adresse administrative : 21 RUE DES MALMAISONS
75013 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Patrick HOCHEDE, Président

Date de publication au JO : 18 juin 1976

N° SIRET : 31806948100055

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement
Rapport Cadre : CR39-07 du 25/10/2007

Objet du projet : Renforcer l'autonomie des jeunes à un moment de leur vie marqué par la précarité et les difficultés économiques.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'URHAJ Ile-de-France, association d'éducation populaire, est partie prenante des politiques jeunesse et intervient, plus particulièrement, dans les champs de l'habitat et du logement en Ile-de-France :

- Témoigner de la situation de la jeunesse dans sa diversité et dans ses aspirations, et favoriser toute expression des jeunes sur leur propre situation ;
- Atteindre, avec les membres, les buts qu'ils se donnent : concourir à la socialisation et à l'épanouissement des jeunes en mettant à leur disposition, quelle que soit leur situation, des équipements et des services leur offrant un appui matériel, moral et éducatif ;
- Promouvoir et défendre la place et les aspirations de la jeunesse dans la société ;
- Promouvoir et développer une démarche économique, sociale et éducative du logement des jeunes dans leurs diversités ;
- Rassembler les adhérents, mutualiser leurs expériences et concourir à leur formation.

Description :
L'URHAJ développe un projet socio-éducatif triennal qui vise à renforcer l'autonomie des jeunes et qui s'oriente sur les thématiques suivantes :

1. Co-habiter, vivre et faire ensemble (année 1)
- Laïcité et valeurs de la République ;
- Promotion de l'égalité et lutte contre les discriminations ;
- Actions collectives en foyers de jeunes travailleurs (FJT) : faire société / fraternité.

2. Prise de responsabilité des jeunes et citoyenneté active (année 2)
- Implication des résidents des FJT dans leur lieu de vie, et participation aux instances de décision ;
- Citoyenneté active au-delà des FJT : associations, entreprises, instances territoriales publiques…

3. Education aux médias et à l'information : clef de lecture des enjeux sociétaux d'aujourd'hui (année 3)
- Décryptage de l'actualité et du traitement des médias off line et on line ;
- Accompagnement des jeunes sur Internet et les réseaux sociaux ;
- Pédagogie du débat et regard critique sur l'information.

Pour chacune de ces thématiques, l'Union régionale propose à ses structures membres un ensemble d'actions complémentaires et déclinées dans le temps :
- de la **formation** dans le but de développer les compétences des professionnels et bénévoles ;
- un **accompagnement et un suivi des projets** socio éducatifs pour soutenir la mise en œuvre ;
- des **groupes de travails** et des **cycles de journée régionale thématique** afin de permettre et de faciliter les échanges de bonnes pratiques et la dynamique collective ;
- la construction d'**outils pédagogiques** transférables ;
- des **supports de capitalisation** à des fins d'analyse et de diffusion.

Ces actions permettront une mobilisation des professionnels, des bénévoles et surtout des jeunes pour qu'ils s'inscrivent pleinement dans le projet et notamment dans les instances qui leur sont ouvertes comme le conseil de vie sociale en FJT, les espaces de réflexion, de décision et de proposition, à l'exemple du Conseil Régional des Jeunes d'Ile-de-France avec lequel des liens seront faits.

Ce projet se veut être une démarche globale d'évolution des pratiques et des comportements, qui s'exerce sur un temps long : installer une dynamique collective, définir à plusieurs des cheminements pour agir, mettre en œuvre ces actions, les capitaliser pour les rendre disponible à tous et les diffuser.

Intérêt régional :
Agréé association « Jeunesse et éducation populaire », l'URHAJ d'IDF (ex. Union Régionale des Foyers de Jeunes Travailleurs) **regroupe 33 associations et 1 CCAS** ayant en charge des foyers et/ou services à destination des jeunes entrant dans la vie active et en mobilités (géographique, professionnelle, sociale, résidentielle).
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s).
La structure s'engage en outre à respecter les dispositions de la délibération régionale n° CR 143-16 du 8 juillet 2016 relative au « plan régional de lutte pour la défense de la laïcité, des valeurs de la République, et l'engagement dans la prévention de la radicalisation ».

Public(s) cible(s) :
Avec ses 9 289 logements et ses 10 443 places, le réseau régional mobilise 700 salariés, 500 bénévoles, et héberge et accompagne plus de 15 000 jeunes de 18 à 25 ans chaque année.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de déplacement et missions	3 000,00	7,50%
Dépenses de formations	3 000,00	7,50%
Rémunération des personnels	29 000,00	72,50%
Frais de publication	1 000,00	2,50%
Frais de structure	4 000,00	10,00%
Total	40 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	15 000,00	37,50%
Ville de Paris (Att)	5 000,00	12,50%
Région Ile-de-France	20 000,00	50,00%
Total	40 000,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de déplacement et missions	3 000,00	7,50%
Dépenses de formations	2 000,00	5,00%
Rémunération des personnels	29 000,00	72,50%
Frais de publication	2 000,00	5,00%
Frais de structure	4 000,00	10,00%
Total	40 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	15 000,00	37,50%
Ville de Paris (Att)	5 000,00	12,50%
Région Ile-de-France	20 000,00	50,00%
Total	40 000,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de déplacement et missions	3 000,00	7,50%
Dépenses de formations	1 000,00	2,50%
Rémunération des personnels	29 000,00	72,50%
Frais de publication	3 000,00	7,50%
Frais de structure	4 000,00	10,00%
Total	40 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	15 000,00	37,50%
Ville de Paris (Att)	5 000,00	12,50%
Région Ile-de-France	20 000,00	50,00%
Total	40 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	8 000,00 €
2017	12 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	30 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	20 000,00 €
2013	Subvention à l'Union des Foyers de Jeunes Travailleurs d'Ile-de-France (UFJT)	39 000,00 €
2013	Subvention annuelle à l'URFJT - Gestion du contingent régional	20 000,00 €
2014	E-inclusion - Fonctionnement	50 000,00 €
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	30 000,00 €
2014	Partenariat avec l'Union régionale des foyers de jeunes travailleurs d'Ile-de-France (URFJT) - Gestion du contingent régional	40 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France (CR46-14)	20 000,00 €
2014	Subvention à l'Union des Foyers de Jeunes Travailleurs d'Ile-de-France (UFJT)	39 000,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	25 000,00 €
2015	Partenariat avec l'Union régionale des foyers de jeunes travailleurs d'Ile-de-France (URFJT) - Gestion du contingent régional	40 000,00 €
2015	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France (CR46-14)	20 000,00 €
2015	Subvention à l'Union des Foyers de Jeunes Travailleurs d'Ile-de-France (UFJT)	39 000,00 €
2016	Partenariat avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) - Gestion du contingent régional	40 000,00 €
	Montant total	452 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014740

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PLAN D'ACTIONS EN DIRECTION DES JEUNES / PROGRAMME TRIENNAL (ANNEE 1)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	60 000,00 €	41,67 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-40-6574-140001-300
14000101- Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT REGION ILE-DE-FRANCE
Adresse administrative : 3 RUE RECAMIER
75341 PARIS 07 CEDEX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ALAIN CORDESSE, Président

Date de publication au JO : 8 septembre 1982

N° SIRET : 32746867400046

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement
Rapport Cadre : CR39-07 du 25/10/2007

Objet du projet : Renforcer les actions locales en direction des jeunes.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Par son projet, la ligue de l'enseignement IDF, agréé d'éducation populaire, a pour objet de :
- Promouvoir et accompagner l'engagement des jeunes ;
- Favoriser la participation des jeunes aux instances de vie démocratique ;
- Former les jeunes à la prise de parole et à l'esprit critique ;
- Favoriser l'expression artistique et culturelle, l'imagination et la découverte des jeunes.

Description :
La fédération régionale souhaite développer un projet triennal autour de 3 axes :

1. Actions de promotion de l'engagement et de la citoyenneté auprès des jeunes

- **Rencontre régionale des délégués-élèves lycéens**, autour du thème « Laïcité et vivre ensemble » : cette journée d'information et de débats vise à renforcer leur rôle d'acteur dans les établissements, en leur apportant des outils théoriques et juridiques et en leur permettant le partage des points de vue.
- **Rencontre régionale des Juniors Associations**, autour du thème « Débats et échanges entre

jeunes et adultes » : cette journée vise à valoriser les initiatives des jeunes de 11-18 ans investis dans le dispositif, en lien avec les adultes les accompagnant dans la mise en place de leurs projets (partenaires institutionnels, élus, accompagnateurs de jeunes, services jeunesse, etc.).

- **Contribution au réseau du Conseil Régional des Jeunes d'Ile-de-France** : par l'appui à la participation des jeunes dans les instances démocratiques franciliennes, la fédération sait pouvoir mobiliser des groupes de jeunes autour du CRJ.

2. Actions de promotion des valeurs de la République et du principe de laïcité
Outre le fait d'orienter certaines rencontres qu'elle organise sur ce thème, la fédération s'implique fortement sur ce sujet en participant au **déploiement du plan national** « Valeurs de la République et Laïcité » piloté nationalement par le CGET et en IDF par la DRJSCS. 2 formateurs nationaux et 18 régionaux assureront 30 sessions à destination des acteurs de terrain sur les 8 départements franciliens.
Elle envisage une **continuité au kit de formation** par l'organisation de temps d'appropriation concrets pour les acteurs de terrain, de temps de débats avec les acteurs et leurs publics, ainsi qu'un **colloque autour du 9 décembre 2016, anniversaire des 90 ans de la loi** de séparation des Eglises et de l'Etat.

3. Actions de prévention visant la lutte contre la radicalisation
La fédération envisage la lutte contre la radicalisation sur un plan préventif et transversal, pour éveiller les consciences, déconstruire les idées reçues, accompagner la compréhension du fait religieux :

- des espaces de dialogue ;
- les D-clics numériques : **animations / formations autour des médias sociaux et du développement de l'esprit critique**, par le décryptage de l'information, des parcours d'activités, la découverte de différents médias. Des ateliers seront aussi bien destinés aux jeunes, pouvant eux-mêmes être ensuite animateurs, qu'aux intervenants des temps éducatifs.
- des **ateliers de découverte, d'expression et de création culturelle** (d'écriture, de vidéo, spectacles, etc.) pour travailler sur les imaginaires et un « contre-monde ».

4. L'accompagnement éducatif hors temps scolaire
La fédération régionale s'attachera à proposer des projets éducatifs qui prennent en compte la globalité des temps éducatifs, scolaires, périscolaires et extrascolaires : parcours d'activités clés en main, formation des éducateurs, etc.

5. La structuration francilienne du réseau
Pour renforcer sa structuration au niveau régionale en mobilisant l'ensemble des 8 associations départementales, la fédération souhaite retravailler son système d'information, revoir ses modes de communication et envisager de nouveaux scénarios de mutualisations.

Intérêt régional :
La Ligue de l'enseignement Ile-de-France, agréée « Jeunesse et éducation populaire », regroupe 8 fédérations départementales et mobilise plus de 2 500 associations locales.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s).
La structure s'engage en outre à respecter les dispositions de la délibération régionale n° CR 143-16 du 8 juillet 2016 relative au « plan régional de lutte pour la défense de la laïcité, des valeurs de la République, et l'engagement dans la prévention de la radicalisation ».

Public(s) cible(s) :
La fédération touche plus de 160 000 adhérents, dont 70% de moins de 16 ans, et 4 000 bénévoles.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats et fournitures	22 000,00	36,67%
Salaires et charges des personnels formateurs	24 000,00	40,00%
Salaires et charges des éducateurs hors temps scolaires	4 000,00	6,67%
Dépenses de communication et de structuration régionales	10 000,00	16,67%
Total	60 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	7 000,00	11,67%
Education Nationale (Att)	23 000,00	38,33%
DRJSCS – RRJA (att)	5 000,00	8,33%
Conseil Régional IDF	25 000,00	41,67%
Total	60 000,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats et fournitures	22 000,00	36,67%
Salaires et charges des personnels formateurs	24 000,00	40,00%
Salaires et charges des éducateurs hors temps scolaires	4 000,00	6,67%
Dépenses de communication et de structuration régionales	10 000,00	16,67%
Total	60 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	7 000,00	11,67%
Education Nationale	23 000,00	38,33%
DRJSCS – RRJA	5 000,00	8,33%
Conseil Régional IDF	25 000,00	41,67%
Total	60 000,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats et fournitures	22 000,00	36,67%
Salaires et charges des personnels formateurs	24 000,00	40,00%
Salaires et charges des éducateurs hors temps scolaires	4 000,00	6,67%
Dépenses de communication et de structuration régionales	10 000,00	16,67%
Total	60 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	7 000,00	11,67%
Education Nationale	23 000,00	38,33%
DRJSCS – RRJA	5 000,00	8,33%
Conseil Régional IDF	25 000,00	41,67%
Total	60 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	30 000,00 €
2014	Actions experimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	100 000,00 €
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	40 000,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	30 000,00 €
	Montant total	200 000,00 €

-FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014764

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACTIONS DU RESEAU A DESTINATION DES MEMBRES / PROGRAMME TRIENNAL (ANNEE 1)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	184 722,00 €	27,07 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-40-6574-140001-300
14000101- Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UFFCS - UNION FRANCILIENNE FEDERATIONS CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS
Adresse administrative : 4 RUE JULES VALLES
91390 MORSANG-SUR-ORGE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Hanan MILOUDI, Présidente

Date de publication au JO : 7 juin 2003

N° SIRET : 48279552300026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement
Rapport Cadre : CR39-07 du 25/10/2007

Objet du projet : Accompagner les membres de l'Union dans le développement d'actions en faveur des jeunes.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu des délais d'instruction des dossiers de la Région, de l'intérêt et de l'urgence de ce projet, l'action sera partiellement engagée avant l'attribution de la subvention par la commission permanente.

Objectifs :
L'UFFCS, agréé d'éducation populaire, a pour projet de :
- encourager la participation active des jeunes ;
- accompagner les jeunes dans leurs initiatives et l'émergence de projets, tant en termes de loisirs qu'en termes d'insertion sociale, professionnelle, d'accès aux droits, de santé, de recherche d'autonomie ;
- mener des interventions socio-éducatives préventives auprès de jeunes de 12 à 16 ans, une pédagogie active et un projet inscrit dans l'économie solidaire.

Description :
L'UFFCS développe un plan triennal d'actions qui se déroulera sur 3 ans :

1. L'accompagnement éducatif hors temps scolaire des enfants :

- **Développement de projets de loisirs éducatifs** : émergence de projets individuels ou collectifs (zones d'expérimentation sur le thème du développement durable, sensibilisations aux enjeux de la transition énergétique et sociale, actions favorisant l'émergence d'initiatives locales, etc.) ;
- **Projets parents-enfants** : « projets familles » intégrant la dimension petite enfance et la fonction parentale, via des espaces d'animations ludiques favorisant le bien-être, l'écoute et l'échange ;
- **Espaces « Parents d'ados »** : mise à disposition auprès des parents, d'expériences et de ressources dans l'éducation et le rapport avec leurs enfants ;
- **Formations des bénévoles et professionnels à l'accompagnement à la scolarité** : prise en compte du quartier, permettant aux bénévoles d'acquérir des outils d'interventions techniques et pédagogiques adaptés. Des formations thématiques sur « la mobilisation des parents » et « la laïcité à destination des enfants » seront aussi organisées ;
- **Soutien méthodologique aux enfants ou aux adolescents** : aide au suivi de la scolarité avec les parents, action éducative permettant d'aborder autrement les questions traitées à l'école.

2. Le soutien à l'engagement et aux initiatives des jeunes de 18-25 ans

- **Commission régionale « Jeunesse » :** constituée des représentants des fédérations départementales, elle recense et partage les problématiques liées à la Jeunesse. Elle travaille à un programme de formation destiné aux animateurs jeunesse, à l'état des lieux quantitatifs « les jeunes dans les centres sociaux franciliens », et à un cycle de qualification sur l'accompagnement à la prise de paroles des jeunes dans l'espace public ;
- **Formation-action sur le développement du pouvoir d'agir** des jeunes dans les centres sociaux d'Ile-de-France : sur les attentes et besoins des 15-30 ans, le renforcement des collectifs de jeunes, le mandat des animateurs, du pouvoir au sein du centre social, etc. ;
- **Organisation d'évènements culturels / sportifs** par les jeunes et pour les jeunes des centres ;
- **Assemblée libre des jeunes** : mobilisation de 50 à 80 jeunes autour de l'expression libre, du débat et de la construction collective, avec une majorité de jeunes en situation difficile dans un lieu d'hébergement et de vie collective ;
- **Scopados**, **accompagnement de projets jeunes** : accompagnement des jeunes désireux de construire eux-mêmes un projet en s'appuyant sur leur désir et leur autonomie, et en devant trouver des chantiers pour s'autofinancer ;
- **Organisation de rencontres Réseau des animateurs enfance et jeunesse** : mise en réseau des professionnels autour de l'échange de pratiques, d'expériences et de réflexions ;
- Accompagnement des jeunes **volontaires en service civique** : rencontre régionale des tuteurs, formations civiques et citoyennes, rencontres départementales des jeunes ;
- **Accompagnement au BAFA** ;
- **Juniors Associations** : mise en réseau des jeunes, dispositifs d'animation de débats, productions entre jeunes sur les questions d'actualités, temps d'information ;
- Mobilisation des **dispositifs de mobilité** Erasmus+ et programme européen.

3- Accompagnement des centres sociaux dans leur développement local

- **Accompagnement des centres sociaux**

Accompagnement des centres sociaux et élaboration de projets sociaux mettant en relief les questions de Jeunesse : accompagnement des animateurs pour conduire des diagnostics avec les jeunes sur le quartier, formations/actions pour renforcer les appuis individuels des centres, développement de projets spécifiques avec les centres (par exemple : expérimentation de stratégies sans violence pour sortir du conflit).

- **Les « Fabriques d'initiatives citoyennes »**

Les fédérations des départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise ont élaboré des dispositifs qui permettent de développer et mettre en travail les initiatives d'habitants, avec une attention particulière portée sur les projets de jeunes.

- **Les festivals interculturels**

Festivals interculturels mêlant cultures traditionnelles et cultures urbaines avec une mise en lumière de la diversité et de la richesse des identités culturelles des quartiers :
- festival interculturel « TRANSIT », en Seine-Saint-Denis,
- festival « les habitants ont du talent » dans l'Essonne,
- festival culturel des habitants « Quartiers en Cultures » à Paris

4. Actions contribuant à la défense des valeurs de la République et du principe de laïcité

- Développement de la **formation de formateurs « valeurs de la République et laïcité »** proposée par la DRJSCS et le CGET afin de s'outiller sur la question et de donner des clés de compréhension et de dialogue aux acteurs de terrain. 4 professionnels de fédérations départementales pourront proposer 8 sessions aux acteurs de terrain professionnels et bénévoles : 2 régionales, 2 interdépartementales et 4 départementales (en lien avec les centres ressources du 93 et 95) ;
- **Rencontres et débats** régionaux et départementaux sur le **vivre Ensemble et la laïcité** : « Pourquoi et comment parler des discriminations après les attentats de janvier ? » ; « Laïcité, une question d'égalité ? » ; « Egalité, Education, Laïcité : quels enjeux pour les jeunes, les familles, les acteurs éducatifs ? » ;
- Participation au **collectif « Vivre Ensemble en République»,** qui réunit des mouvements d'éducation populaire. Sa **plateforme de ressources** doit permettre de recenser et de faire la promotion des initiatives proposées sur le territoire ;
- Organisation de **formations et / ou animations** à destination des acteurs des centres sur « laïcité et faits religieux », « animer des espaces de débat ou d'expressions contradictoires », etc. ;
- Animation d'un **observatoire départemental de la laïcité** dans les Hauts-de-Seine : recueil de situations rapportées des centres sociaux et étude de situation avec un juriste, qui visent une prise de recul sur les situations et une qualification des acteurs.

5- La participation au réseau du CRJ (Conseil régional des jeunes)

Certaines fédérations animent des réseaux Jeunes et pourraient ainsi enrichir la démarche de la Région.

Intérêt régional :

Agréée « Jeunesse et éducation populaire », l'UFFCS regroupe 8 fédérations départementales et 330 centres sociaux, qui mènent des actions pour toutes les catégories d'âge. Près de 67 % des territoires d'implantation des centres sociaux sont en politique de la ville.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s).
La structure s'engage en outre à respecter les dispositions de la délibération régionale n° CR 143-16 du 8 juillet 2016 relative au « plan régional de lutte pour la défense de la laïcité, des valeurs de la République, et l'engagement dans la prévention de la radicalisation ».

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	3 960,00	2,14%
Services extérieurs	6 571,00	3,56%
Formation frais d'acteurs	30 120,00	16,31%
Séminaire (accompagnement)	1 200,00	0,65%
Appui aux Fédérations	72 500,00	39,25%
Pilotage de l'Union	12 276,00	6,65%
Mission CPNEF (FD91)	13 860,00	7,50%
Mission LCD (FD92)	9 000,00	4,87%
Co-animation et accueil formations FD	2 030,00	1,10%
Honoraires (comptable, CAC)	4 030,00	2,18%
Autres services extérieurs	2 860,00	1,55%
Formation professionnelle	400,00	0,22%
Rémunérations	25 915,00	14,03%
Total	184 722,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	64 422,00	34,88%
Etat / ACSE Action Habitants (Att)	35 000,00	18,95%
Etat / ACSE Action Discriminations (Att)	25 000,00	13,53%
DRJSCS / CGET – Laïcité (Att)	10 300,00	5,58%
Région Ile-de-France	50 000,00	27,07%
Total	184 722,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	3 960,00	2,14%
Services extérieurs	6 571,00	3,56%
Formation frais d'acteurs	30 120,00	16,31%
Séminaire (accompagnement)	1 200,00	0,65%
Appui Fédérations	72 500,00	39,25%
Pilotage Union	12 276,00	6,65%
Mission CPNEF (FD91)	13 860,00	7,50%
Mission LCD (FD92)	9 000,00	4,87%
Co-animation et accueil formations FD	2 030,00	1,10%
Honaires (comptable, CAC)	4 030,00	2,18%
Autres services extérieurs	2 860,00	1,55%
Formation professionnelle	400,00	0,22%
Rémunérations	25 915,00	14,03%
Total	184 722,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	74 422,00	40.29%
Etat / ACSE Action Habitants	35 000,00	18,95%
Etat / ACSE Action Discrim	25 000,00	13,53%
DRJSCS / CGET - Laïcité	10 300,00	5,58%
Région Ile-de-France	40 000,00	21.65%
Total	184 722,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	3 960,00	2,14%
Services extérieurs	6 571,00	3,56%
Formation frais d'acteurs	30 120,00	16,31%
Séminaire (accompagnement)	1 200,00	0,65%
Appui Fédérations	72 500,00	39,25%
Pilotage Union	12 276,00	6,65%
Mission CPNEF (FD91)	13 860,00	7,50%
Mission LCD (FD92)	9 000,00	4,87%
Co-animation et accueil formations FD	2 030,00	1,10%
Honaires (comptable, CAC)	4 030,00	2,18%
Autres services extérieurs	2 860,00	1,55%
Formation professionnelle	400,00	0,22%
Rémunérations	25 915,00	14,03%
Total	184 722,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	84 422,00	45.70%
Etat / ACSE Action Habitants	35 000,00	18,95%
Etat / ACSE Action Discrim	25 000,00	13,53%
DRJSCS / CGET - Laïcité	10 300,00	5,58%
Région Ile-de-France	30 000,00	16.24%
Total	184 722,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €
2017	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	110 000,00 €
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	110 000,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	110 000,00 €
	Montant total	330 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014804

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROJET D'ACTIONS JEUNESSE / PROGRAMME TRIENNAL (ANNEE 1)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	60 000,00 €	50 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-40-6574-140001-300
14000101- Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CRAJEP - COORDINATION REGIONALE DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'EDUCATION POPULAIRE EN ILE-DE-FRANCE
Adresse administrative : 82 AVENUE DENFERT ROCHEREAU
75014 PARIS 14
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Catherine BERNARD, Présidente

Date de publication au JO : 14 mars 1990

N° SIRET : 39054315500043

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement
Rapport Cadre : CR39-07 du 25/10/2007

Objet du projet : Favoriser l'interconnaissance pour faciliter le travail collectif, améliorer la connaissance et la visibilité, renforcer la réflexion collective et proposer des pistes d'actions.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La CRAJEP, tête de réseau d'éducation populaire, a pour ambition de :
- Favoriser l'interconnaissance de ses membres pour faciliter le travail collectif ;
- améliorer la connaissance et la visibilité des pratiques d'éducation populaire en Ile-de-France ;
- favoriser l'expérimentation de pratiques nouvelles et l'essaimage d'initiatives particulièrement intéressantes ;
- être un lieu de débat et de réflexion collective sur le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire ;
- être une plateforme collective de plaidoyer sur les thématiques qui concernent la jeunesse et l'éducation populaire.

La CRAJEP a décidé de créer un **Observatoire régional de l'éducation populaire**, ayant vocation à devenir un outil de référence sur la connaissance et la visibilité des pratiques d'éducation populaire en Ile-de-France.

Description :
La CRAJEP développe un projet d'actions triennal tournant autour de deux axes :

1. Renforcer l'engagement et la participation des jeunes

- **Favoriser l'interconnaissance des membres du réseau pour faciliter le travail collectif :** recensement des initiatives de jeunes engagés, animation du réseau des membres sur la thématique de l'engagement et de la participation des jeunes (échange de pratiques, capitalisation, mise en relation).
- **Améliorer la connaissance et la visibilité :** valorisation des initiatives lors de rencontres régionales, amélioration de la visibilité des exemples de bonnes pratiques, recueil des constats et avis des acteurs de terrain.
- **Renforcer la réflexion collective et proposer des pistes d'actions :** animation d'une réflexion sur la nécessité de réinterroger les pratiques éducatives d'accompagnement, ainsi que sur les leviers et freins à l'engagement des jeunes, définition et diffusion avec les associations et les jeunes des leviers pour accorder une vraie place à la participation des jeunes, outillage des acteurs éducatifs sur les manières de renforcer l'engagement des jeunes

2. Améliorer la connaissance et l'appropriation des valeurs de la République

- **Favoriser l'interconnaissance des membres du réseau pour faciliter le travail collectif :** animation du réseau des membres sur la thématique de la laïcité et des valeurs de la République (échanges de pratiques, capitalisation, mises en relation).
- **Améliorer la connaissance et la visibilité :** diffusion et valorisation des initiatives et expérimentations des réseaux sur le sujet.
- **Renforcer la réflexion collective et proposer des pistes d'actions :** animation de temps de réflexion collective en vue de construire un positionnement à ce sujet.

Intérêt régional :
La CRAJEP Ile-de-France agréée « Jeunesse et éducation populaire » regroupe 20 réseaux associatifs franciliens d'éducation populaire.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s).
La structure s'engage en outre à respecter les dispositions de la délibération régionale n° CR 143-16 du 8 juillet 2016 relative au « plan régional de lutte pour la défense de la laïcité, des valeurs de la République, et l'engagement dans la prévention de la radicalisation ».

Public(s) cible(s) :
Grâce à une implantation locale forte, la CRAJEP Ile-de-France touche des milliers d'individus (jeunes comme bénévoles ou professionnels de l'éducation populaire).

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels	40 800,00	68,00%
Frais de structure	7 900,00	13.16%
Déplacements et réception	1 000,00	1,66%
Rémunération intermédiaire et honoraires	7 300,00	12.16%
Publications	3 000,00	5.00%
Total	60 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	3 500,00	5.83%
DRJSCS	10 500,00	17,50%
FDVA	9 000,00	15,00%
FONJEP	7 000,00	11,66%
Région Ile-de-France	30 000,00	50.00%
Total	60 000,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels	40 800,00	68,00%
Frais de structure	7 900,00	13.16%
Déplacements et réception	1 000,00	1,66%
Rémunération intermédiaire et honoraires	7 300,00	12.16%
Publications	3 000,00	5.00%
Total	60 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	3 500,00	5.83%
DRJSCS	10 500,00	17,50%
FDVA	9 000,00	15.00%
FONJEP	7 000,00	11,66%
Région Ile-de-France	30 000,00	50.00%
Total	60 000,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des personnels	40 800,00	68,00%
Frais de structure	7 900,00	13.16%
Déplacements et réception	1 000,00	1,66%
Rémunération intermédiaire et honoraires	7 300,00	12.16%
Publications	3 000,00	5.00%
Total	60 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	3 500,00	5.83%
DRJSCS	10 500,00	17,50%
FDVA	9 000,00	15.00%
FONJEP	7 000,00	11,66%
Région Ile-de-France	30 000,00	50.00%
Total	60 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	12 000,00 €
2017	18 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	57 000,00 €
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	70 000,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	30 000,00 €
	Montant total	157 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014864

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACTIONS JEUNES EN MILIEU RURAL / PROGRAMME TRIENNAL (ANNEE 1)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	148 00,00 €	23,65 %	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-40-6574-140001-300
14000101- Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CNFR - ASSOCIATIONS DEVELOPPEMENT ANIMATION NATIONALE DU MILIEU RURAL
Adresse administrative : 1 RUE SAINTE LUCIE
75015 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Michel GAUDRY, Président

Date de publication au JO : 22 juin 2012

N° SIRET : 48876459800014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement
Rapport Cadre : CR39-07 du 25/10/2007

Objet du projet : Accompagnement, formation et animation pour les jeunes et les bénévoles dans un esprit de défense des valeurs de de la République, du principe de laïcité et de prévention de la radicalisation

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'action des Fédérations départementales d'Ile-de-France, structures agréées d'éducation populaire et coordonnée par l'Union régionale, vise principalement à :
- accompagner et former les bénévoles dans la défense des valeurs de la République et de la laïcité et prévention de la radicalisation ;
- favoriser l'engagement des jeunes ;
- aider au renouvellement des instances dirigeantes ;
- interroger les pratiques d'animation et les dynamiser ;
- combattre l'isolement des jeunes qui vivent dans les territoires ruraux.

Description :
Le projet triennal de l'Union régionale s'inscrit autour de 2 axes de travail :

1. **L'accompagnement et la formation des bénévoles**

- **Formation à la gestion et l'animation de la vie associative et création d'un « Guide pratique du dirigeant de Foyer Rural »**

Il s'agit de former les cadres bénévoles - présidents, secrétaires généraux, trésoriers – sur :
- la gestion associative : responsabilité et assurance, environnement institutionnel, statuts, gestion des adhérents, fonction employeur, budget prévisionnel et comptes annuels ;
- la connaissance du mouvement et l'animation de la vie associative : fonctionnement du mouvement, éducation populaire, animation des instances, mobilisation des habitants.

Un guide pratique sera créé, en collaboration avec les participants aux sessions, afin d'accompagner ces instants de formation.
Une lettre d'informations électronique sera diffusée pour informer les associations locales sur les initiatives régionales et nationales. Elle aura vocation à enrichir les travaux de la commission formation.
Des rencontres thématiques mensuelles permettront de développer l'auto-formation.

- **Formation à l'utilisation et création de nouveaux outils de communication**

Il s'agit de permettre aux bénévoles de se saisir de nouveaux outils de communication numérique pour faciliter leur gestion associative, mieux communiquer, faciliter les liens avec les autres acteurs locaux et la mobilisation des habitants.

2. **La formation et l'accompagnement des jeunes pour favoriser leur engagement**

- **Accompagnement des actions locales**

Il s'agit de développer un programme d'actions afin de favoriser l'expression des jeunes à travers différentes activités culturelles et artistiques, de développer leur esprit critique, leur capacité à échanger et coopérer, de créer des liens entre les jeunes de différents villages, de favoriser leur implication.

- **Formation BAFA**

Principal outil pour sensibiliser les jeunes à l'engagement, la formation au BAFA amène les jeunes à travailler en coopération, à débattre et échanger, à confronter leurs points de vue et à se positionner quant à leur avenir. 8 formations seront organisées chaque année.

- **Organisation de séjours entre ados/préados**

Une offre régionale sera proposée en direction du public ados et préados, plaçant les jeunes en tant qu'acteurs et favorisant les liens entre les familles des villages. Durant ces séjours, les jeunes sont responsabilisés en participant à la programmation des activités et aux tâches quotidiennes du séjour.
50 jeunes seront visés chaque année.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains :
- bénévoles,
- formateurs.

Intérêt régional :
L'Union régionale Ile-de-France est composée des 3 fédérations du Val d'Oise, des Yvelines et de Seine-et-Marne, et rassemble au total 120 associations, soit plus de 12 000 adhérents individuels.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.
La structure s'engage en outre à respecter les dispositions de la délibération régionale n° CR 143-16 du 8 juillet 2016 relative au « plan régional de lutte pour la défense de la laïcité, des valeurs de la République, et l'engagement dans la prévention de la radicalisation ».

Public(s) cible(s) :
Les formations touchent principalement les cadres bénévoles. Les actions en direction des jeunes s'adressent prioritairement aux pré-ados (9-13 ans) et adolescents (14-17 ans) en ce qui concerne les séjours, et les jeunes adultes en ce qui concerne la formation BAFA.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	8 000,00	5,40%
Services extérieurs	56 000,00	37,84%
Frais de personnel	74 000,00	50,00%
Charges de gestion courante	10 000,00	6,76%
Total	148 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	61 000,00	44,94%
Etat (Att)	10 000,00	6,33%
Départements (EC)	32 000,00	20,25%
Organismes sociaux (Att)	10 000,00	6,33%
Région Ile-de-France	35 000,00	22,15%
Total	148 000,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	8 000,00	5,40%
Services extérieurs	56 000,00	37,84%
Frais de personnel	74 000,00	50,00%
Charges de gestion courante	10 000,00	6,76%
Total	148 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	61 000,00	44,94%
Etat	10 000,00	6,33%
Départements	32 000,00	20,25%
Organismes sociaux	10 000,00	6,33%
Région Ile-de-France	35 000,00	22,15%
Total	148 000,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	8 000,00	5,40%
Services extérieurs	56 000,00	37,84%
Frais de personnel	74 000,00	50,00%
Charges de gestion courante	10 000,00	6,76%
Total	148 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	61 000,00	44,94%
Etat	10 000,00	6,33%
Départements	32 000,00	20,25%
Organismes sociaux	10 000,00	6,33%
Région Ile-de-France	35 000,00	22,15%
Total	148 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	14 000,00 €
2017	21 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	40 000,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	37 800,00 €
	Montant total	77 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014867

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACTIONS JEUNESSE / PROGRAMME TRIENNAL (ANNEE 1)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	134 796,00 €	37,09 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-40-6574-140001-300
14000101- Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IFAC INSTITUT DE FORMATION D'ANIMATION ET DE CONSEIL
Adresse administrative : 53 RUE DU R P CH GILBERT
92600 ASNIERES-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Marc DUTAILLY, Directeur Général

Date de publication au JO : 30 décembre 2007

N° SIRET : 33273739400244

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement
Rapport Cadre : CR39-07 du 25/10/2007

Objet du projet : Promouvoir le vivre-ensemble, l'engagement et les valeurs de la République auprès des jeunes

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Réseau agréé d'éducation populaire, le projet de l'IFAC vise à :
- renforcer la formation, via l'encadrement des accueils collectifs de mineurs, des métiers de l'animation, des métiers de la petite enfance et d'aide à la personne ;
- améliorer l'animation d'activités et la gestion d'espaces socioculturels, avec les accueils de loisirs et périscolaires, les équipements socio-culturels de proximité, les accueils dédiés à la petite enfance, les clubs jeunesse ;
- développer le conseil des acteurs de la vie locale, par des diagnostics enfance jeunesse, des démarches qualité pour les accueils de loisirs, des évaluations externes des établissements médico-sociaux, l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires.

Description :
L'IFAC développe un projet d'actions triennal visant la jeunesse, la promotion du vivre-ensemble et des valeurs de la République. Le projet s'oriente sur les thématiques suivantes :

1. Accompagnement éducatif hors temps scolaire

- Amélioration de la qualité du service dans l'accompagnement éducatif hors temps scolaire avec comme objectif **l'accompagnement des collectivités et équipes d'animation** dans cette tâche. Un outil de management sera proposé permettant, pour les structures d'accueil, d'évaluer la qualité de leurs prestations sur l'accueil du public, la gestion des ressources humaines, la programmation d'activités et le projet pédagogique.
- Déploiement, avec divers partenaires, de **programmes d'activité spécialisés** pour accroître les connaissances des enfants et les amener à agir dans une démarche citoyenne :
  - **« Les droits de l'enfant : je découvre, je comprends, j'agis »** : réalisé en partenariat avec l'UNICEF, le programme est basé sur une multitude d'ateliers adaptables à l'âge des enfants afin d'éduquer l'enfant à une citoyenneté active et engagée ;
  - **« Comprendre le développement durable »** : réalisé en partenariat avec la fondation Nicolas Hulot, le programme est basé sur 7 programmes répartis selon une approche par les milieux naturels et une approche par les hommes.

2. Participation et engagement des jeunes

- **Accompagnement des projets jeunes** afin de susciter l'envie d'entreprendre, accompagner les initiatives et faciliter la menée de projets à leur terme. Les interventions de l'IFAC permettent aux jeunes d'acquérir une méthode de projet et favorisent le travail en équipe ;
- **Accompagnement des conseils des délégués à la vie lycéenne** afin de permettre aux lycéens de comprendre leur environnement institutionnel, d'acquérir les outils techniques nécessaires à la réalisation de projets et d'initier une dynamique de groupe facilitant l'échange et la production d'idées via des méthodes ludiques et participatives.

3. Développement local et participation des jeunes

- **Animation de la démocratie participative** pour faciliter son déploiement au sein des structures de jeunes. Dans cette perspective, l'IFAC anime des ateliers avec les usagers des structures, élabore et transmet des outils sur mesure et adapte aux publics éloigné de ces initiatives. L'IFAC collabore avec la Fondation Nicolas Hulot sur l'élaboration d'un **« Guide des outils innovants de la démocratie participative »** ;
- **Soutien à la vie associative francilienne** dans un objectif d'accompagnement des créateurs et dirigeants associatifs par une aide juridique et statutaire en partenariat avec le Centre inter-associatif de conseils et de services.

4. Valeurs de la République et laïcité

L'IFAC s'est associé à la Société des membres de la Légion d'honneur pour élaborer et animer des **actions ludiques**. L'intervention se fera sur la base d'un jeu de questions/réponses ainsi que le témoignage d'une personnalité qualifiée.

Intérêt régional :

L'IFAC, agréée « Jeunesse et éducation populaire », est en partenariat avec 128 communes, dispose de 4 centres de formation et 198 sites d'animation.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

La structure s'engage en outre à respecter les dispositions de la délibération régionale n° CR 143-16 du 8 juillet 2016 relative au « plan régional de lutte pour la défense de la laïcité, des valeurs de la République, et l'engagement dans la prévention de la radicalisation ».

Public(s) cible(s) :

L'IFAC compte 85 000 usagers, 8 250 stagiaires en formation et accompagne 85 associations.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de personnel	90 016,00	66,78%
Achats	22 815,00	16,93%
Services extérieurs	8 295,00	6,15%
Frais de fonctionnement	13 670,00	10,14%
Total	134 796,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	77 496,00	57,49%
Région Ile-de-France	50 000,00	37,09%
FONJEP (EC)	7 300,00	5,42%
Total	134 796,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de personnel	90 016,00	66,78%
Achats	22 815,00	16,93%
Services extérieurs	8 295,00	6,15%
Frais de fonctionnement	13 670,00	10,14%
Total	134 796,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	87 496,00	64.91%
Région Ile-de-France	40 000,00	29.67%
FONJEP (EC)	7 300,00	5,42%
Total	134 796,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de personnel	90 016,00	66,78%
Achats	22 815,00	16,93%
Services extérieurs	8 295,00	6,15%
Frais de fonctionnement	13 670,00	10,14%
Total	134 796,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	97 496,00	72.33%
Région Ile-de-France	30 000,00	22.26%
FONJEP (EC)	7 300,00	5,42%
Total	134 796,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €
2017	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	100 000,00 €
2014	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	100 000,00 €
2015	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	112 000,00 €
2016	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	234 000,00 €
	Montant total	546 000,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 17/11/2016
- Date de réception en préfecture: 17/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-509

DU 16 NOVEMBRE 2016

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DE SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE EN FAVEUR DE TOUS LES PUBLICS EN ILE-DE-FRANCE

CONVENTIONS PLURIANNUELLES POUR L'OLYMPIADE 2013-2016
AFFECTATIONS 2016

APPROBATION DES AVENANTS N°1 AUX CONVENTIONS SIGNEES AVEC LES LIGUES ILE-DE-FRANCE DE MOTOCYCLISME ET D'AÏKIDO

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD INITIANT DE LA CREATION D'EMPLOIS PAR LE BIAIS DU DISPOSITIF « SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE EN FAVEUR DE TOUS LES PUBLICS EN ILE-DE- FRANCE »

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU Le Code du Sport ;

VU La délibération n° CR 04-11 du 10 février 2011 relative à la politique régionale du sport en Ile-de-France ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente,

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 Janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CP 11-608 du 7 juillet 2011 relative à l'approbation de la nouvelle convention cadre, à l'approbation des programmes d'intervention des ligues, comités et fédérations et à l'affectation d'autorisations d'engagement 2011,

VU La délibération n° CP 13-132 du 23 janvier 2013 relative au renouvellement des conventions pluriannuelles pour l'olympiade 2013-2016, à l'approbation d'une convention avec la Ligue Ile-de-France de Pétanque et à l'affectation de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France ;

VU La délibération n° CP 13-269 du 4 avril 2013 relative au renouvellement des conventions pluriannuelles pour l'olympiade 2013-2016 et à l'affectation de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France ;

VU La délibération n° CP 13-317 du 30 mai 2013 relative au renouvellement des conventions pluriannuelles pour l'olympiade 2013-2016 et à l'affectation de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France ;

VU La délibération n° CP 13-688 du 17 octobre 2013 relative au renouvellement des conventions pluriannuelles pour l'olympiade 2013-2016, à l'approbation d'avenants n°1 à plusieurs conventions et à l'affectation de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France ;

VU La délibération n° CP 15-096 du 29 janvier 2015 relative au renouvellement des conventions pluriannuelles pour l'olympiade 2013-2016 et à l'affectation de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France ;

VU La délibération n° CP 15-210 du 9 avril 2015 relative au renouvellement des conventions pluriannuelles pour l'olympiade 2013-2016 et à l'affectation de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France ;

VU La délibération n° CP 15-549 du 8 octobre 2015 relative à l'adoption de la convention entre la Région et l'ASP pour la gestion et le règlement des aides aux stagiaires, des prestations et subventions pour la formation professionnelle continue, le réseau d'accueil des missions locales, les emplois-tremplin, les dispositifs d'accès à l'apprentissage, de mobilité européenne et internationale, le versement de la prime régionale aux employeurs d'apprentis, le règlement des subventions PM'UP et pour le contrôle du service fait pour les actions éligibles au fonds social européen ;

VU La délibération n° CP 16-187 du 18 mai 2016 relative à l'affectation de subventions 2016 des conventions pluriannuelles 2013-2016 dans le cadre de la politique régionale de soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France et à l'approbation de l'avenant type à la convention relatif aux « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens » ;

VU La délibération n° CP 16-245 du 15 juin 2016 relative à l'affectation de subventions 2016 des conventions pluriannuelles 2013-2016 dans le cadre de la politique régionale de soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-509 présenté par Madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la Commission des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative ;

VU L'avis de la Commission des Finances.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Programme « Développement de la pratique sportive »

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France », au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum de 294.224 €.

Subordonne le versement des subventions à la signature des fiches projet appelées « Annexes pédagogiques et financières » jointes en annexe 2 à la présente délibération et d'avenants conformes à l'avenant-type approuvé par délibération n° CP 16-187 du 18 mai 2016 et autorise la Présidente à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **294.224 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 « Sport », programme HP 32-002 (132002) « Développement de la pratique sportive », sur l'action 13200201 « Soutien au mouvement sportif » du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 (Tableau A).

Article 2 : Programme « Qualification par la formation continue »

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France », au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum de 185.967 €.

Subordonne le versement des subventions à la signature des fiches projet appelées « Annexes pédagogiques et financières » jointes en annexe 2 à la présente délibération et et d'avenants conformes à l'avenant-type approuvé par délibération n° CP 16-187 du 18 mai 2016 et autorise la Présidente à les signer.

Affecte des autorisations d'engagement d'un montant de **185.967 €** disponible sur le chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation Professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 11100610 « Soutien à la formation du mouvement sportif » du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 (Tableau B).

Article 3 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter du 1er janvier 2016 pour l'ensemble des dossiers présentés par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Article 4 :

Approuve la modification du programme d'actions 2016 proposée par le Comité Ile-de-France de Randonnée Pédestre approuvé par délibération n° CP 16-245 du 15 juin 2016 conformément à l'annexe n°1 « Développement de la pratique sportive » détaillée en annexe 3 à la présente délibération et autorise la Présidente à la signer.

Article 5 :

Affecte des autorisations d'engagement d'un montant de **4.510 €** disponible sur le chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation Professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 11100610 « Soutien à la formation du mouvement sportif » du budget 2016 afin de corriger l'erreur matérielle sur le dossier IRIS n° 15000518 de 2015 concernant le Comité Ile-de-France de Boxe Anglaise et le remboursement de l'Agence de services et paiement sur le dossier IRIS n° 15002426 de 2015 concernant la Ligue Ile-de-France de Squash.

Article 6 :

Approuve les avenants n°1 aux conventions signées avec les Ligues Ile-de-France de Motocyclisme et d'Aïkido ainsi que les projets détaillés en annexe 4 à la présente délibération et autorise la Présidente à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **16.000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 « Sport », programme HP 32-002 (132002) « Développement de la pratique sportive », sur l'action 13200201 « Soutien au mouvement sportif » du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 (Tableau A).

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **200 €** disponible sur le chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation Professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 11100610 « Soutien à la formation du mouvement sportif » du même budget conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 (Tableau B).

Article 7 :

Approuve le protocole d'accord initiant de la création d'emplois par le biais des conventions pluriannuelles relatives au dispositif « Soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics », joint en annexe 6 à la présente délibération, et autorise la Présidente à le signer.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION

Etat récapitulatif des subventions 2016

TABLEAU A

CONVENTIONS PARTENARIALES PLURIANNUELLES SPORT - AFFECTATIONS 2016

CHAPITRE 933 "CULTURE, SPORTS ET LOISIRS"

CODE FONCTIONNEL 32 "SPORTS"

PROGRAMME HP 32-002 (132002) "DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE"

ACTION 13200201 "SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF"

COMITE, LIGUE, FEDERATION	Période de la convention	Durée de la convention	Propositions d'affectations 2016	Références Dossiers Iris impactés
AIKIDO	2013-2016	4 ans	**10 000,00 €**	16000408
EQUITATION	2013-2016	4 ans	**26 200,00 €**	16003281
FSGT	2013-2016	4 ans	**32 000,00 €**	16003431
GOLF IDF	2013-2016	4 ans	**50 987,00 €**	16003469
GYM VOLONTAIRE	2013-2016	4 ans	**44 000,00 €**	16003473
MOTOCYCLISME	2013-2016	4 ans	**6 000,00 €**	16000475
SPORT AUTOMOBILE	2013-2016	4 ans	**56 650,00 €**	16003590
TENNIS DE TABLE	2013-2016	4 ans	**84 387,00 €**	16003694
TOTAL			**310 224,00 €**	

TABLEAU B

CONVENTIONS PARTENARIALES PLURIANNUELLES SPORT - AFFECTATIONS 2016

CHAPITRE 931 "APPRENTISSAGE ET FORMATION PROFESSIONNELLE"
CODE FONCTIONNEL 11 "FORMATION PROFESSIONNELLE"

PROGRAMME HP 11-006 (111006) "QUALIFICATION PAR LA FORMATION CONTINUE"
ACTION 11100610 "SOUTIEN A LA FORMATION DU MOUVEMENT SPORTIF"

COMITE, LIGUE, FEDERATION	Période de la convention	Durée de la convention	Propositions d'affectations 2016	Références Dossiers Iris impactés
AIKIDO	2013-2016	4 ans	**200,00 €**	16000493
EQUITATION	2013-2016	4 ans	**59 800,00 €**	16004037
FSGT	2013-2016	4 ans	**29 128,00 €**	16004042
GOLF IDF	2013-2016	4 ans	**4 541,00 €**	16004044
GYM VOLONTAIRE	2013-2016	4 ans	**55 000,00 €**	16004048
FFJUDO	2013-2016	4 ans	**3 168,00 €**	16004134
SPORT AUTOMOBILE	2013-2016	4 ans	**3 850,00 €**	16005077
TENNIS DE TABLE	2013-2016	4 ans	**30 480,00 €**	16005087

TOTAL **186 167,00 €**

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION

Annexes pédagogiques et financières 2016
Fiches projet

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 1**

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE (Dossier IRIS 16003281)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE COMITE ILE-DE-FRANCE D'EQUITATION

Convention n° 13 SP EQU 001

I) DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE ENCADREE

Ia / Objectif opérationnel de développement des publics et structures

Budget prévisionnel de l'objectif : 27.550 €
Taux de l'objectif : 29,04 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 8.000 €

Le Comité souhaite organiser des journées de promotion de l'équitation à l'occasion de la tenue de grands événements équestres mais également des actions de découverte de « l'équifeel » et de l'éthologie. Enfin, le Comité développera des animations de sport santé sur les îles de loisirs régionales.

Ic / Objectif opérationnel d'animation régionale

Budget prévisionnel de l'objectif : 105.350 €
Taux de l'objectif : 17,28 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 18.200 €

Le Comité souhaite aussi participer à l'organisation de championnats régionaux Clubs, des championnats régionaux amateurs saut d'obstacles, du championnat régional de dressage amateurs.

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE EN 2016 : 26.200 €

Ces subventions cumulées (Développement de la Pratique Sportive et Formation) donnent lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est à imputer au chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 «Sports», programme HP 32-002 (132002) « Développement de la pratique sportive », action 13200201 « Soutien au mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels par appel de fonds :

1er versement :

Si le Comité régional dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des engagements réalisés et des dépenses justifiées.

Si le Comité régional justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage de son programme, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris (DRFIP).

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n ° 2**
FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE LA FORMATION
(Dossier IRIS 16004037)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE COMITE ILE-DE-FRANCE D'EQUITATION

Convention n° 13 SP EQU 001

Données prévisionnelles

FORMATION AUX BREVETS ET DIPLOMES DE TECHNICIEN ET D'EDUCATEUR

Formation 1 : Formation au BFE entraîneur ou animateur poney
Public formé : Adhérents du comité
Durée de la formation par stagiaire : 4 jours par an **Effectif prévu :** 30 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 120 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 32 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 3.840 €

Formation 2 : Formation au BPJEPS mention Tourisme équestre
Public formé : Adhérents du comité
Durée de la formation par stagiaire : 150 jours par an **Effectif prévu :** 10 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 1.500 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 6,60 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 9.900 €

Formation 3 : Formation au BPJEPS mention Equitation
Public formé : Adhérents du comité
Durée de la formation par stagiaire : 100 jours par an **Effectif prévu :** 100 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 10.000 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 1 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 10.000 €

FORMATION DES BENEVOLES DIRIGEANTS, JUGES ET ARBITRES

Formation 4 : Formation et recyclage des officiels de compétition
Public formé : Officiels de compétition
Durée de la formation par stagiaire : 3 jours par an **Effectif prévu :** 400 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 1.200 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 20,85 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 25.020 €

Formation 5 : Séminaire des dirigeants et enseignants de centres équestres
Public formé : Dirigeants et enseignants
Durée de la formation par stagiaire : 1 jour par an **Effectif prévu :** 150 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 150 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 40 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 6.000 €

Formation 6 : Formation continue des enseignants de centres équestres
Public formé : Enseignants
Durée de la formation par stagiaire : 1 jour par an **Effectif prévu :** 300 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 300 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 16,80 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 5.040 €

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE 2016 : 59.800 €

Ces subventions cumulées (Développement de la Pratique Sportive et Formation) donnent lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est imputée au chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation Professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 11100610 « Soutien à la formation du mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels :

1er versement :

Si le Comité régional dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des actions de formation réalisées et des dépenses justifiées.

Si le Comité régional justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage des actions de formation, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable de l'Agence de Services et de Paiement.

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 1**

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE (Dossier IRIS 16003431)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA LIGUE ILE-DE-FRANCE DE LA FSGT

Convention n° 13 SP FSG 001

I) DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE ENCADREE

Ia / Objectif opérationnel de développement des publics et structures

Budget prévisionnel de l'objectif : 99.950 €
Taux de l'objectif : 28,91 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 28.900 €

L'ensemble de l'objectif a vocation à promouvoir la pratique sportive. Cette promotion passe par un travail en direction de l'enfance et la petite enfance ; en faveur de la pratique handicapée ; par des stages de perfectionnement de judo ; par le développement d'opérations sport/santé. Il est également important de soutenir les clubs situés dans les quartiers prioritaires.

Ic / Objectif opérationnel d'animation régionale

Budget prévisionnel de l'objectif : 112.500 €
Taux de l'objectif : 2,76 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 3.100 €

La FSGT favorise les regroupements de masse sur le territoire notamment par l'organisation de journées Multisports mais aussi grâce à la Vivicitta. Elle va aussi organiser des compétitions régionales pour les activités structurées telles que la natation et le football, mais aussi pour les activités non structurées à l'exemple du double dutch ou des courses hors stade.

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE EN 2016 : 32.000 €

Ces subventions cumulées (Développement de la Pratique Sportive et Formation) donnent lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est à imputer au chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 «Sports», programme HP 32-002 (132002) « Développement de la pratique sportive », action 13200201 « Soutien au mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels par appel de fonds :

1er versement :

Si la Ligue régionale dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des engagements réalisés et des dépenses justifiées.

Si la Ligue régionale justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage de son programme, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris (DRFIP).

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 2**
FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE LA FORMATION
(Dossier IRIS 16004042)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA LIGUE ILE-DE-FRANCE DE LA FSGT

Convention n° 13 SP FSG 001

Données prévisionnelles

FORMATION AUX BREVETS ET DIPLOMES DE TECHNICIEN ET D'EDUCATEUR

Formation 1 : CQP Animateur Loisir Sportif
Public formé : Animateurs
Durée de la formation par stagiaire : 16 jours par an **Effectif prévu :** 32 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 512 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 28 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 14.336 €

Formation 2 : Brevets fédéraux (foot, judo)
Public formé : Animateurs, entraîneurs
Durée de la formation par stagiaire : 10 jours par an **Effectif prévu :** 30 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 300 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 20 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 6.000 €

FORMATION DES BENEVOLES DIRIGEANTS, JUGES ET ARBITRES

Formation 3 : Animateurs marche nordique
Public formé : Animateurs
Durée de la formation par stagiaire : 2 jours par an **Effectif prévu :** 20 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 40 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 27,50 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 1.100 €

Formation 4 : Formation PSC1
Public formé : Animateurs
Durée de la formation par stagiaire : 1 jour par an **Effectif prévu :** 15 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 15 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 35 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 525 €

Formation 5 : Formation à la pratique partagée valide/handicapée
Public formé : Animateurs des clubs
Durée de la formation par stagiaire : 2 jours par an **Effectif prévu :** 20 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 40 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 35 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 1.400 €

Formation 6 : Formation de dirigeants
Public formé : Dirigeants de clubs
Durée de la formation par stagiaire : 1 jour par an **Effectif prévu :** 30 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 30 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 27,90 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 837 €

Formation 7 : Formation d'officiels, juges et arbitres
Public formé : Jeunes adhérents, bénévoles
Durée de la formation par stagiaire : 2 jours par an **Effectif prévu :** 85 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 170 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 29 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 4.930 €

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE 2016 : 29.128 €

Ces subventions cumulées (Développement de la Pratique Sportive et Formation) donnent lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est imputée au chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation Professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 11100610 « Soutien à la formation du mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels :

1er versement :

Si la Ligue régionale dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des actions de formation et des dépenses justifiées.

Si la Ligue régionale justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage des actions de formation, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable de l'Agence de Services et de Paiement.

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 1**

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE (Dossier IRIS 16003469)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA LIGUE ILE-DE-FRANCE DE GOLF

Convention n° 13 SP GOI 001

I) DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE ENCADREE

Ia / Objectif opérationnel de développement des publics et structures

Budget prévisionnel de l'objectif : 105.000 €
Taux de l'objectif : 25,24 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 26.500 €

Le développement de la pratique golfique passe avant tout par l'acquisition de kits techniques et pédagogiques. La Ligue met alors en place une série d'outils : campagnes de découverte pour les publics défavorisés et campagnes de découverte du Golf/Santé. Elle promeut aussi le développement de la pratique féminine et de la pratique spécifique pour les handicapés.

Ic / Objectif opérationnel d'animation régionale

Budget prévisionnel de l'objectif : 54.000 €
Taux de l'objectif : 9,58 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 5.175 €

L'animation se concrétise par les compétitions des Mérites Jeunes et du Trophée Ile-de-France.

II) ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SPORTIFS DANS LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE

IIa / Objectif opérationnel de stages de détection, d'évaluation et de formation des sportifs

Budget prévisionnel de l'objectif : 145.000 €
Taux de l'objectif : 13,32 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 19.312 €

L'objectif est ici de suivre l'élite régionale grâce à des stages de détections et de perfectionnement des espoirs mais également par la mise en place d'un suivi physique et une préparation mentale.

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE EN 2016 : 50.987 €

Ces subventions cumulées (Développement de la Pratique Sportive et Formation) donnent lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est à imputer au chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 «Sports», programme HP 32-002 (132002) « Développement de la pratique sportive », action 13200201 « Soutien au mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels par appel de fonds :

1er versement :

Si la Ligue régionale dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des engagements réalisés et des dépenses justifiées.

Si la Ligue régionale justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage de son programme, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris (DRFIP).

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 2**
FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE LA FORMATION
(Dossier IRIS 16004044)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA LIGUE ILE-DE-FRANCE DE GOLF

Convention n° 13 SP GOI 001

Données prévisionnelles

FORMATION DES BENEVOLES DIRIGEANTS, JUGES ET ARBITRES

Formation 1 : Formation d'arbitres
Public formé : Bénévoles des clubs
Durée de la formation par stagiaire : 20 jours par an **Effectif prévu :** 25 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 500 journées/stagiaires par an
Barème unitaire : 3,25 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 1.625 €

Formation 2 : Formation de responsables de clubs
Public formé : Dirigeants de clubs
Durée de la formation par stagiaire : 1 jour par an **Effectif prévu :** 60 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 60 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 6,95 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 477 €

Formation 3 : Formation d'animateurs sportifs
Public formé : Bénévoles des clubs
Durée de la formation par stagiaire : 3 jours par an **Effectif prévu :** 20 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 60 journées/stagiaires par an
Barème unitaire : 24,38 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 1.463 €

Formation 4 : Formation d'organisateurs d'épreuves sportives
Public formé : Bénévoles des clubs
Durée de la formation par stagiaire : 8 jours par an **Effectif prévu :** 20 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 160 journées/stagiaires par an
Barème unitaire : 6,10 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 976 €

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE 2016 : 4.541 €

Ces subventions cumulées (Développement de la Pratique Sportive et Formation) donnent lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est imputée au chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation Professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 11100610 « Soutien à la formation du mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels :

1er versement :

Si la Ligue régionale dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des actions de formation réalisées et des dépenses justifiées.

Si la Ligue régionale justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage des actions de formation, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable de l'Agence de Services et de Paiement.

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 1**

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE (Dossier IRIS 16003473)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE COMITE ILE-DE-FRANCE DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Convention n° 13 SP GVO 001

I) DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE ENCADREE

Ia / Objectif opérationnel de développement des publics et structures

Budget prévisionnel de l'objectif : 180.510 €
Taux de l'objectif : 22,16 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 40.000 €

Le Comité continuera à développer des Ateliers Equilibre, des animations « Enfant » pour lutter contre l'obésité, le pôle Santé et Acti March. Des dotations en matériel techniques et pédagogiques seront distribuées aux associations. Enfin, des animations sur les îles de loisirs régionales seront réalisées dans le cadre du sport/santé.

Ic / Objectif opérationnel d'animation régionale

Budget prévisionnel de l'objectif : 64.000 €
Taux de l'objectif : 6,25 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 4.000 €

Il s'agit ici de valoriser le bénévolat et de créer un moment d'échanges sur différentes problématiques dans le cadre d'une « soirée des dirigeants » au sein des Rencontres Franciliennes EPGV ou du Salon de l'Animateur.

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE EN 2016 : 44.000 €

Ces subventions cumulées (Développement de la Pratique Sportive et Formation) donnent lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est à imputer au chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 «Sports», programme HP 32-002 (132002) « Développement de la pratique sportive », action 13200201 « Soutien au mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels par appel de fonds :

1er versement :

Si le Comité régional dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des engagements réalisés et des dépenses justifiées.

Si le Comité régional justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage de son programme, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris (DRFIP).

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 2**
FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE LA FORMATION
(Dossier IRIS 16004048)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE COMITE ILE-DE-FRANCE DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Convention n° 13 SP GVO 001

Données prévisionnelles

FORMATION AUX BREVETS ET DIPLOMES DE TECHNICIEN ET D'EDUCATEUR

Formation 1 : CQP Animateur Loisir Sportif
Public formé : Animateurs
Durée de la formation par stagiaire : 27 jours par an **Effectif prévu :** 35 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 945 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 19 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 17.955 €

Formation 2 : Formations certifiantes Animateur loisir sportif
Public formé : Animateurs fédéraux
Durée de la formation par stagiaire : 10 jours par an **Effectif prévu :** 70 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 700 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 15,70 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 10.990 €

Formation 3 : Formation continue des Tuteurs Accompagnateurs
Public formé : Tuteurs
Durée de la formation par stagiaire : 8 jours par an **Effectif prévu :** 15 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 120 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 15 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 1.800 €

Formation 4 : BPJEPS Activités Physiques pour Tous
Public formé : Animateurs
Durée de la formation par stagiaire : 150 jours par an **Effectif prévu :** 15 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 2.250 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 9,90 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 22.275 €

FORMATION DES BENEVOLES DIRIGEANTS, JUGES ET ARBITRES

Formation 5 : Formation de dirigeants et bénévoles
Public formé : Dirigeants et bénévoles
Durée de la formation par stagiaire : 1 jour par an **Effectif prévu :** 80 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 80 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 24,75 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 1.980 €

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE 2016 : 55.000 €

Ces subventions cumulées (Développement de la Pratique Sportive et Formation) donnent lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est imputée au chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation Professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 11100610 « Soutien à la formation du mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels :

1er versement :

Si le Comité régional dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des actions de formation réalisées et des dépenses justifiées.

Si le Comité régional justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage de son programme, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable de l'Agence de Services et de Paiement.

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 2**
FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE LA FORMATION
(Dossier IRIS 16004134)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA FEDERATION FRANCAISE DE JUDO

Convention n° 13 SP FFJ 001

Données prévisionnelles

FORMATION AUX BREVETS ET DIPLOMES DE TECHNICIEN ET D'EDUCATEUR

Formation 1 : BPJEPS spécialité judo-jujitsu
Public formé : Athlètes de haut niveau
Durée de la formation par stagiaire : 12 jours en 2016 **Effectif prévu :** 12 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 144 jours/stagiaires en 2016
Barème unitaire : 22 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016: 3.168 €

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE 2016 : 3.168 €

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est imputée au chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation Professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 111006010 « Soutien à la formation du mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels :

1er versement :

Si la Fédération dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des actions de formation et des dépenses justifiées.

Si la Fédération justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage des actions de formation, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable de l'Agence de Services et de Paiement.

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 1**

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE (Dossier IRIS 16003590)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE COMITE ILE-DE-FRANCE DU SPORT AUTOMOBILE

Convention n° 13 SP SAU 001

I) DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE ENCADREE

Ia / Objectif opérationnel de développement des publics et structures

Budget prévisionnel de l'objectif : 389.000 €
Taux de l'objectif : 8,89 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 34.600 €

Le Comité régional souhaite promouvoir le sport automobile par des opérations concrètes en direction des féminines, des personnes handicapées et des jeunes des quartiers défavorisés à travers le karting. Son aide au développement des clubs est également essentielle.

Ic / Objectif opérationnel d'animation régionale

Budget prévisionnel de l'objectif : 360.000 €
Taux de l'objectif : 1,33 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 4.800 €

Cet objectif permet une participation à la Coupe de France de karting et au 24 H de Paris de 4 X 4.

II) ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SPORTIFS DANS LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE

IIa / Objectif opérationnel de stages de détection, d'évaluation et de formation des sportifs

Budget prévisionnel de l'objectif : 125.000 €
Taux de l'objectif : 13,80 %
Subvention prévisionnelle 2016: 17.250 €

L'accession au haut niveau passe par la détection et la formation des jeunes talents à l'Ecole française de kart de Rosny.

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE EN 2016 : 56.650 €

Ces subventions cumulées (Développement de la Pratique Sportive et Formation) donnent lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est à imputer au chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 «Sports», programme HP 32-002 (132002) « Développement de la pratique sportive », action 13200201 « Soutien au mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels par appel de fonds :

1er versement :

Si le Comité régional dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des engagements réalisés et des dépenses justifiées.

Si le Comité régional justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage de son programme, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris (DRFIP).

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 2**
FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE LA FORMATION
(Dossier IRIS 16005077)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE COMITE ILE-DE-FRANCE DU SPORT AUTOMOBILE

Convention n°13 SAU 001

Données prévisionnelles

FORMATION AUX BREVETS ET DIPLOMES DE TECHNICIEN ET D'EDUCATEUR

Formation 1 : Formation DEJEPS Sport Automobile Mention : Course
Public formé : s
Durée de la formation par stagiaire : 50 jours par an **Effectif prévu :** 1 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 50 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 20 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 1.000 €

FORMATION DES BENEVOLES DIRIGEANTS, JUGES ET ARBITRES

Formation 2 : Formation d'Officiels de course
Public formé : Bénévoles
Durée de la formation par stagiaire : 1 jour par an **Effectif prévu :** 200 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 200 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 14,25 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 2.850 €

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE 2016 : 3.850 €

Ces subventions cumulées (Développement de la Pratique Sportive et Formation) donnent lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est imputée au chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation Professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 11100610 « Soutien à la formation du mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels :

1er versement :

Si le Comité régional dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des actions de formation réalisées et des dépenses justifiées.

Si le Comité régional justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage de son programme, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable de l'Agence de Services et de Paiement.

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 1**

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE (Dossier IRIS 16003694)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA LIGUE ILE-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Convention n° 13 SP TTA 001

Ia / Objectif opérationnel de développement des publics et structures

Budget prévisionnel de l'objectif : 67.000 €
Taux de l'objectif : 51,87 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 34.750 €

Le développement du tennis de table passe par l'initiation auprès des scolaires, par des journées de découverte pour les féminines mais également par de l'accompagnement pour la pratique « sport adapté ». De plus, la Ligue accompagne les sections sportives scolaires.

Ic / Objectif opérationnel d'animation régionale

Budget prévisionnel de l'objectif : 83.000 €
Taux de l'objectif : 11,25 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 9.337 €

Cet objectif permettra l'organisation du Tournoi national Open, du Critérium fédéral individuel et du Challenge Bernard Jeu régional.

II) ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SPORTIFS DANS LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE

IIb / Objectif opérationnel d'accompagnement des sportifs dans les pôles Espoirs

Budget prévisionnel de l'objectif : 198.000 €
Taux de l'objectif : 20,35 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 40.300 €

Un soutien est destiné aux jeunes Espoirs du pôle.

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE EN 2016 : 84.387 €

Ces subventions cumulées (Développement de la Pratique Sportive et Formation) donnent lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est à imputer au chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 «Sports», programme HP 32-002 (132002) « Développement de la pratique sportive », action 13200201 « Soutien au mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels par appel de fonds :

1er versement :

Si la Ligue régionale dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des engagements réalisés et des dépenses justifiées.

Si la Ligue régionale justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage de son programme, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris (DRFIP).

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 2**
FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE LA FORMATION
(Dossier IRIS 16005087)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA LIGUE ILE DE FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Convention n° 13 SP TTA 001

Données prévisionnelles

FORMATION AUX BREVETS ET DIPLOMES DE TECHNICIEN ET D'EDUCATEUR

Formation 1 : Formation d'éducateurs sportifs
Public formé : Educateurs sportifs
Durée de la formation par stagiaire : 50 jours par an **Effectif prévu :** 15
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 750 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 17 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 12.750 €

Formation 2 : Préparation CQP
Public formé : Educateurs et entraîneurs de clubs
Durée de la formation par stagiaire : 12 jours par an **Effectif prévu :** 20 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 240 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 30 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 7.200 €

FORMATION DES BENEVOLES DIRIGEANTS, JUGES ET ARBITRES

Formation 3 : Formation de dirigeants
Public formé : Cadres dirigeants bénévoles de clubs
Durée de la formation par stagiaire : 4 jours par an **Effectif prévu :** 60 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 240 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 29,30 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 7.032 €

Formation 4 : Formation d'arbitres/ juges–arbitres
Public formé : Cadres bénévoles des clubs
Durée de la formation par stagiaire : 3 jours par an **Effectif prévu :** 40 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 120 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 29,15 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 3.498 €

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE 2016 : 30.480 €

Ces subventions cumulées (Développement de la Pratique Sportive et Formation) donnent lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est imputée au chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation Professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 11100610 « Soutien à la formation du mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels :

1er versement :

Si la Ligue régionale dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des actions de formation réalisées et des dépenses justifiées.

Si la Ligue régionale justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage des actions de formation, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable de l'Agence de Services et de Paiement.

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION

Modifications :
Comité Ile-de-France de Randonnée Pédestre : Programme de l'annexe 1 revu sans incidence financière

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 1**

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE MODIFIEE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE (Dossier IRIS 16003578)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE COMITE ILE-DE-FRANCE DE RANDONNEE PEDESTRE

Convention n° 13 SP RAN 001

I) DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE ENCADREE

Ia / Objectif opérationnel de développement des publics et structures

Budget prévisionnel de l'objectif : 32.140 €
Taux de l'objectif : 20,22 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 6.500 €

Le Comité continue le développement de ses activités grâce à des opérations de « rando challenge découverte », à l'organisation d'une randonnée ouverte à tous à l'occasion de salons qui permettent à un large public, notamment familial, de découvrir la pratique de la randonnée. Le Comité souhaite aussi inciter les différents publics à de nouvelles pratiques, telle que la marche nordique par le biais d'une semaine régionale des clubs de Rando Santé.

Ib / Objectif opérationnel de soutien à la vie associative et au bénévolat

Budget prévisionnel de l'objectif : 27.220 €
Taux de l'objectif : 16,53 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 4.500 €

Le Comité souhaite ici valoriser l'ensemble de ses bénévoles à travers des journées régionales, tout autant informatives que conviviales, qui cibleront chacune les acteurs des comités, de la Rando Santé et de la marche nordique.

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE EN 2016 : 11.000 €

Ces subventions cumulées (Développement de la Pratique Sportive et Formation) donnent lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est à imputer au chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 «Sports», programme HP 32-002 (132002) « Développement de la pratique sportive », action 13200201 « Soutien au mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels par appel de fonds :

1er versement :

Si le Comité régional dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des engagements réalisés et des dépenses justifiées.

Si le Comité régional justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage de son programme, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris (DRFIP).

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION

Avenants n° 1 aux conventions signées avec les Ligues Ile-de-France de Motocyclisme et d'Aïkido
+
Annexes pédagogiques et financières modifiées

AVENANT A LA CONVENTION N° 13 SP MOT 001 SIGNEE ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA LIGUE MOTOCYCLISTE D'ILE-DE-FRANCE

N° 16000475

EN PREAMBULE, IL EST RAPPELE QUE :

Le 23 janvier 2013, la Région Ile-de-France et la Ligue Motocycliste Ile-de-France ont acté une convention pluriannuelle pour quatre années (2013-2016) pour favoriser le développement de la pratique des différentes disciplines motocyclistes sur le territoire francilien.

IL EST EGALEMENT EXPOSE QUE :

Par délibération n° CP 16-187 du 18 mai 2016, la Commission Permanente a voté le programme opérationnel pour l'année 2016. La Région Ile-de-France souhaite cependant accompagner plus avant la Ligue Motocycliste d'Ile-de-France et valoriser le travail réalisé pour sa discipline dans le cadre de l'annexe n°1 « Développement de la pratique sportive ».

ARTICLE 1 :

Dans le cadre de l'annexe n° 1, la Ligue œuvre d'ores et déjà à travers l'objectif opérationnel « Ia/ Objectif opérationnel de développement des publics et structures » à l'accompagnement de la pratique handicapée mais n'était à ce jour pas accompagner financièrement. La Région a donc décidé de renforcer son niveau de subvention sur ce point.

Cet objectif, déjà inscrit au sein de l'annexe n°1 « Développement de la pratique sportive » est donc complété financièrement de 2.330 € supplémentaire pour amener l'objectif à 18.330 €, à budget prévisionnel constant, portant ainsi le taux d'intervention régional à 41,17 %.

ARTICLE 2 :

Dans le cadre de l'annexe n° 1, la Ligue travaille également sur l'accession au haut niveau à travers l'objectif opérationnel « IIa/ Objectif opérationnel de stages de détection, d'évaluation et de formation des sportifs ». Cependant, elle accompagnait là encore d'autres disciplines que celles évoquées sans soutien de la Région. Ainsi, en plus du trial et de l'enduro, cet objectif est complété d'un soutien au motocross et à la vitesse. La Région a donc décidé de renforcer également son soutien financier à budget constant.

Cet objectif, déjà inscrit au sein de l'annexe n°1 « Développement de la pratique sportive » est donc complété de 3.670 € supplémentaires pour amener l'objectif à 5.670 €, pour ainsi le taux d'intervention régional à 30 %.

ARTICLE 3 :

L'annexe pédagogique et financière n°1 est modifiée en intégrant ces revalorisations.

ARTICLE 4 :

L'ensemble des autres stipulations de la convention, non modifiées par le présent avenant, reste inchangé.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux,

Le

Pour la Ligue Motocycliste d'Ile-de-France Le Président	**Pour la Présidente du Conseil Régional Ile-de-France**

Fernand DIEUDONNE

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 1**

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE (Dossier IRIS 16000475)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA LIGUE MOTOCYCLISTE ILE-DE-FRANCE

Convention n° 13 SP MOT 001

I) DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE ENCADREE

Ia / Objectif opérationnel de développement des publics et structures

Budget prévisionnel de l'objectif : 44.525 €
Taux de l'objectif : 41,17 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 18.330 €

La Ligue a mis en place une structure éducative motocross et poursuit le développement de la pratique féminine ainsi que la pratique alternative basée sur l'initiation sur des motos électriques. La Ligue organise également une sensibilisation à la pratique raisonnée du « deux roues » motorisé sur circuit pour les jeunes.

Ic / Objectif opérationnel d'animation régionale

Budget prévisionnel de l'objectif : 40.000 €
Taux de l'objectif : 5 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 2.000 €

Deux épreuves régionales de motocross et d'endurance permettent aux compétiteurs de se mesurer les uns aux autres.

II) ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SPORTIFS DANS LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE

IIa / Objectif opérationnel de stages de détection, d'évaluation et de formation des sportifs

Budget prévisionnel de l'objectif : 18.900 €
Taux de l'objectif : 30 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 5.670 €

Les jeunes talents sont accompagnés vers le haut niveau grâce à des stages de détection et perfectionnement au trial ainsi qu'à l'enduro.

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE EN 2016 : 26.000 €

Ces subventions (Développement de la Pratique Sportive et Formation) donnent lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est à imputer au chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 «Sports», programme HP 32-002 (132002) « Développement de la pratique sportive », action 13200201 « Soutien au mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels par appel de fonds :

1er versement :

Si la Ligue régionale dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des engagements réalisés et des dépenses justifiées.

Si la Ligue régionale justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage de son programme, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris (DRFIP).

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 2**
FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE LA FORMATION
(Dossier IRIS 16000521)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA LIGUE MOTOCYCLISTE ILE-DE-FRANCE

Convention n° 13 SP MOT 001

Données prévisionnelles

FORMATION AUX BREVETS ET DIPLOMES DE TECHNICIEN ET D'EDUCATEUR

Formation 1 : Préparation au brevet fédéral Animateur
Public formé : Bénévoles de clubs
Durée de la formation par stagiaire : 8 jours par an **Effectif prévu :** 4 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 32 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 29 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 928 €

FORMATION DES BENEVOLES DIRIGEANTS, JUGES ET ARBITRES

Formation 2 : Formation de Directeur de course
Public formé : Bénévoles de clubs
Durée de la formation par stagiaire : 2 jours par an **Effectif prévu :** 20 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 40 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 39 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 1.560 €

Formation 3 : Formation de Commissaire de piste
Public formé : Bénévoles des clubs
Durée de la formation par stagiaire : 1 jour par an **Effectif prévu :** 40 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 40 journées/stagiaires par an
Barème unitaire : 39 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 1.560 €

Formation 4 : Certificat de formation à la gestion associative
Public formé : Dirigeants et bénévoles des clubs
Durée de la formation par stagiaire : 4 jours par an **Effectif prévu :** 20 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 80 journées/stagiaires par an
Barème unitaire : 39 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 3.120 €

Formation 5 : Certificat au Label FFM Développement Durable
Public formé : Dirigeants et bénévoles des clubs
Durée de la formation par stagiaire : 2 jours par an **Effectif prévu :** 25 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 50 journées/stagiaires par an
Barème unitaire : 30 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 1.500 €

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE 2016 : 8.668 €

Ces subventions (Développement de la Pratique Sportive et Formation) donnent lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est imputée au chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation Professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 11100610 « Soutien à la formation du mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels :

1er versement :
Si la Ligue régionale dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des actions de formation réalisées et des dépenses justifiées.

Si la Ligue régionale justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage des actions de formation, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable de l'Agence de Services et de Paiement.

AVENANT A LA CONVENTION N° 13 SP AIK 001 SIGNEE ENTRE LA REGION

ILE-DE-FRANCE ET LA LIGUE ILE-DE-FRANCE D'AÏKIDO

N° 16000408 et 16000493

EN PREAMBULE, IL EST RAPPELE QUE :

Le 4 avril 2013, la Région Ile-de-France et la Ligue Ile-de-France d'Aïkido ont acté une convention pluriannuelle pour quatre années (2013-2016) pour favoriser le développement de la pratique des différentes disciplines de l'aïkido sur le territoire francilien.

IL EST EGALEMENT EXPOSE QUE :

Par délibération n° CP 16-245 du 15 juin 2016, la Commission Permanente a voté le programme opérationnel pour l'année 2016. La Région Ile-de-France souhaite cependant renforcer et valoriser les projets portés par la Ligue dans le cadre de son annexe n°1 « Développement de la pratique sportive » et sur l'accompagnement à la formation des enseignants.

ARTICLE 1 :

Les actions présentées à l'annexe n° 1 aux objectifs opérationnels « Ia/ Objectif opérationnel de développement des publics et structures » et « IIa/ Objectif opérationnel de stages de détection, d'évaluation et de formation des sportifs » sont soutenues de manière significative par la Région au vu du travail effectué par la Ligue depuis plusieurs années.

La participation financière complémentaire s'élève, respectivement, à 6.000 € TTC pour l'objectif Ia/ portant l'accompagnement à 6.900 € et à 4.000 € TTC pour l'objectif IIa/ portant l'accompagnement à 4.800 €. Les budgets restant constants, les taux d'intervention passent respectivement à 40,35 % et à 18,39 %.

ARTICLE 2 :

Dans le cadre de l'annexe 2 « Formation », le soutien à la formation des enseignants d'aïkido est augmenté de 200 € pour porter l'aide régionale à 2.700 €.

ARTICLE 3 :

Les annexes pédagogiques et financières n° 1 et 2 sont modifiées, intégrant ces revalorisations.

ARTICLE 4 :

L'ensemble des autres stipulations de la convention, non modifiées par le présent avenant, reste inchangé.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux,

Le

Pour la Ligue Ile-de-France d'Aïkido Le Président	Pour la Présidente du Conseil Régional Ile-de-France
Jacques MAIGRET	

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n ° 1**

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE (Dossier IRIS 16000408)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA LIGUE IDF DE LA FEDERATION FRANCAISE D'AIKIDO, AIKIBUDO ET AFFINITAIRES

Convention n°13 SP AIK 001

I) DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE ENCADREE

Ia / Objectif opérationnel de développement des publics et structures

Budget prévisionnel de l'objectif : 17.100 €
Taux de l'objectif : 40,35 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 6.900 €

L'objectif consiste en la mise en place de stages de découverte de l'aïkido.

II) ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SPORTIFS DANS LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE

IIa / Objectif opérationnel de stages de détection, d'évaluation et de formation des sportifs

Budget prévisionnel de l'objectif : 26.100 €
Taux de l'objectif : 18,39 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 4.800 €

L'accès au haut niveau des sportifs passe par des stages de préparation aux examens de passages de grades (DAN).

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE EN 2016 : 11.700 €

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est à imputer au chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 «Sports», programme HP 32-002 (132002) « Développement de la pratique sportive », action 13200201 « Soutien au mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels par appel de fonds :

1er versement :

Si la ligue régionale dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des engagements réalisés et des dépenses justifiées.

Si la ligue régionale justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage de son programme, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris (DRFIP).

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 2**
FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE LA FORMATION
(Dossier IRIS 16000493)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA LIGUE IDF DE LA FEDERATION FRANCAISE D'AIKIDO, AIKIBUDO ET AFFINITAIRES

Convention n° 13 SP AIK 001

Données prévisionnelles

FORMATION AUX BREVETS ET DIPLOMES DE TECHNICIEN ET D'EDUCATEUR

Formation 1: Formation Ecole des cadres
Public formé : Enseignants et futurs enseignants
Durée de la formation par stagiaire : 10 jours par an **Effectif prévu :** 135 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 1.350 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 2 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 2.700 €

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE 2016 : 2.700 €

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est imputée au chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation Professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 11100610 « Soutien à la formation du mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels :

1er versement :

Si la ligue régionale dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des actions de formation réalisées et des dépenses justifiées.

Si la ligue régionale justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage des actions de formation, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable de l'Agence de Services et de Paiement.

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION

Protocole d'Accord avec les Ligues, Comités et Fédérations initiant de la création d'emplois par le biais du dispositif « Soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France »

PROTOCOLE D'ACCORD
ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE
ET
LES LIGUES ET COMITES REGIONAUX

La Région Ile-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Les ligues et comités régionaux concernés

d'autre part,

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

La Région Ile-de-France accompagne le mouvement sportif régional dans sa structuration et son développement sur le territoire. Elle œuvre tout autant pour la pratique loisir que pour la compétition, pour le débutant tout autant que pour les jeunes espoirs qui représenteront l'élite de demain.

Elle accompagne les ligues dans la mise en œuvre de leur plan de formation en direction des jeunes athlètes, des bénévoles du territoire (dirigeants, arbitres, officiels,…) et des techniciens (animateurs et éducateurs) qui animent ce tissu associatif et offrent, dans leurs clubs, les meilleures conditions d'accueil aux licenciés qui souhaitent découvrir la pratique sportive et s'y épanouir. L'ensemble de ces formations sont un rouage essentiel à la structuration et à la professionnalisation du mouvement associatif sportif.

Près de 32.000 stagiaires sont concernés jusqu'ici par les formations soutenues par la Région Ile-de-France. Cela représente plus de 980.000 heures de formation – stagiaire pour des formations variées : diplômantes, qualifiantes, certifiantes et professionnalisantes. Concernant la formation des bénévoles, qui représentent entre 300 000 et 400 000 personnes en Ile-de-France et comptent un turnover important chaque année, ces formations permettent de les professionnaliser sur les volets administratif, juridique, financier, managérial, développement durable, santé et évènementiel.

Les conventions signées entre la Région Ile-de-France et les différentes Ligues et Comités sont aussi un vecteur de création d'emplois indispensable grâce à l'accompagnement spécifique qui est apporté pour l'ensemble des formations dédiées aux professionnels ou futurs professionnels de l'encadrement dans le sport. Grâce à ce soutien fort, la Région permet d'offrir des perspectives de carrière à de nombreux franciliens et contribue également à favoriser un enseignement de grande qualité dans l'ensemble des clubs du territoire.

Les aides de la Région sont indispensables pour la création d'emplois, dans un secteur d'activité qui représente aujourd'hui plus de 130 000 emplois en France et qui ne connaît pas la crise. Ce secteur reste en **forte dynamique en termes d'emplois : de 4 à 7% par an.**

L'aide de la Région en matière de formation est primordiale pour répondre à un triple besoin d'encadrement des pratiques, de qualification des jeunes et d'emploi.

A CE TITRE :

Au vu des objectifs de formation affichés dans la convention en cours et aux potentialités de développement de la discipline sur le territoire francilien, les Ligues et Comités s'engagent à initier la création de …… emplois dans le domaine du sport en Ile-de-France répartis de la façon suivante :
Pour la ligue x : y emplois
Pour la ligue N : yy emplois

Fait à Paris,

Le.....

La Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France	Le Vice-Président du Conseil Régional d'Ile-de-France chargé des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative

Pour la Ligue X — Le/la Président(e)
Pour le Comité — Le/la Présidente(e)
…

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 17/11/2016
- Date de réception en préfecture: 17/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-554

DU 16 NOVEMBRE 2016

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DU SPORT EN ILE-DE-FRANCE ET AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT :

- SOUTIEN AUX EVENEMENTS SPORTIFS
- CANDIDATURE JOP PARIS 2024 (GIP PARIS 2024)

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU Le Code du Sport ;

VU La délibération n° CR 02-06 du 30 Juin 2006 relative au dispositif cadre « Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France », modifiée par la délibération n° CR 04-11 du 10 Février 2011 relative à la politique régionale du sport en Ile-de-France ;

VU La délibération n° CR 04-11 du 10 Février 2011 relative à la politique régionale du sport en Ile-de-France ;

VU La délibération n° CR 23-15 du 12 Février 2015 relative à la politique de la Ville, orientations pour une nouvelle action régionale ;

VU La délibération n° CR 86-15 du 24 Septembre 2015 relative à la l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, constitution du Groupement d'Intérêt Public « Paris 2024 » et adhésion de la Région ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 Décembre 2015 de délégations d'attribution du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 Janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010,

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CP 16-188 du 18 Mai 2016 approuvant la convention type relative au dispositif « Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France » ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016.

VU Le rapport CP 16-554 présenté par madame la Présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la commission des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ;

VU L'avis de la commission des Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Programme HP 32-003 « Evénements sportifs »

Décide au titre du dispositif « Soutien de la Région aux événements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France » de participer au financement des **11** projets détaillés en annexe n° 2 (fiches projet) de la présente délibération par l'attribution de subventions dont le montant maximum est déterminé conformément au règlement d'intervention cadre annexé à la délibération n° CR 04-11 du 10 Février 2011.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par la délibération n° CP 16-188 de la commission permanente du 18 Mai 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **202 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 « Sport », programme HP 32-003 (132003) « Evènements sportifs », action 13200301 « Soutien aux événements sportifs » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe n° 1.

Article 2 :

Décide au titre de la Promotion du sport, de financer le concours de la Région au fonctionnement du « GIP Paris 2024 » qui a pour objet de conduire la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, conformément au rapport CR 86-15 du 24 septembre 2015 qui a approuvé l'adhésion de la Région, en tant que membre fondateur, au GIP « Paris 2024 ».

Affecte une autorisation d'engagement de **3 500 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 « Sports », au titre du programme HP 32-003 « Evénements sportifs », action 13200306 « Candidature JOP Paris 2024 » du budget 2016.

Article 3 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Numéro d'aide versée	Opérations	Bénéficiaires dispositif de soutien aux évènements sportifs	Date d'éligibilité
EX014580	Challenge Réseau Ferre SNCF, Trophée Monal 2017 - Escrime	Fédération Française d'Escrime	08/09/2016
EX014584	Challenge International de Paris 2017	Fédération Française d'Escrime	08/09/2016

16015992	Tournoi Open Karaté Premier League Paris 2017	Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées	08/07/2016
16015999	35ème Coupe du Monde de sabre de Dourdan	Cercle d'Escrime de Dourdan	01/09/2016
16016342	Tournoi International de Paris Ile-de-France de Taekwondo 2016	Fédération Française de Taekwondo	12/09/2016
16016842	Animations championnat du Monde de Handball 2017 – Ligue Ile-de-France Ouest de Handball	Ligue Ile-de-France Ouest de Handball	01/03/2016
16016843	Animations championnat du Monde de Handball 2017 – Ligue Ile-de-France Est de Handball	Ligue Ile-de-France Est de Handball	01/03/2016
16016864	Rencontre internationale au Cirque d'hiver – Lutte	Fédération Française de Lutte	01/08/2016
16016863	Corrida pédestre internationale de Houilles	Comité des fêtes de Houilles	01/09/2016
16016865	Finale de la Coupe de France senior de Hockey-sur-Glace 2017	Ligue Ile-de-France de Hockey-sur-Glace	20/09/2016
16017275	Ryder Cup et Junior Ryder Cup 2018	Fédération Française de Golf	01/03/2016

Article 4 :

Affecte une autorisation d'engagement complémentaire de **75 000 €** afin d'augmenter la participation régionale, **150 000 €** au lieu de **75 000 €**, au bénéfice du Comité d'organisation des championnats du Monde seniors de lutte 2017 et approuvée par délibération n° 16-188 du 18 mai 2016 (aide versée n° 16005122), conformément à la fiche projet modifiée figurant en annexe 3 à la présente délibération.

Subordonne le versement de la subvention à la signature d'une convention conforme à la convention type adoptée par la délibération n° CP 16-188 de la commission permanente du 18 Mai 2016 approuvant la convention type relative au dispositif « Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France »; et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Cette somme est prélevée sur le chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 « Sport », au titre du programme HP 32-002 « Soutien au mouvement sportif » sur l'action action 13200301 « Soutien aux événements sportifs » du budget 2016.

Article 5 :

Affecte une autorisation d'engagement complémentaire de **150 000 €** afin d'augmenter la participation régionale, **200 000 €** au lieu de **50 000 €**, au bénéfice de la Fédération Française de Hockey-sur-Glace et approuvée par délibération n° 16-246 du 15 juin 2016 (aide versée n° 16007055), conformément à la fiche projet modifiée figurant en annexe 3 à la présente délibération.

Subordonne le versement de la subvention à la signature d'une convention conforme à la convention type adoptée par la délibération n° CP 16-188 de la commission permanente du 18 Mai 2016 approuvant la convention type relative au dispositif « Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France »; et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Cette somme est prélevée sur le chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 « Sport », au titre du programme HP 32-002 « Soutien au mouvement sportif » sur l'action action 13200301 « Soutien aux événements sportifs » du budget 2016.

La Présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

Valérie PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-554	Budget	2016

Chapitre	**933 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**32 - Sports**
Programme	**132003 - Événements sportifs**
Action	**13200301 - Soutien aux évènements sportifs**

Dispositif : N° 00000075 - Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France

Dossier	EX014580 - CHALLENGE RESEAU FERRE SNCF TROPHEE MONAL 2017 - ESCRIME			
Bénéficiaire	R27117 - FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
85 000,00 €	TTC	11,76 %	10 000,00 €	

Dossier	EX014584 - CHALLENGE INTERNATIONAL DE PARIS 2017 - ESCRIME			
Bénéficiaire	R27117 - FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
105 000,00 €	TTC	14,29 %	15 000,00 €	

Dossier	16005122 - CHAMPIONNATS DU MONDE DE LUTTE PARIS 2017			
Bénéficiaire	P0034236 - COMITE ORGANISATION CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS DE LUTTE 2017			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	75 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 200 000,00 €	HT	4,69 %	150 000,00 €	

Dossier	16007055 - CHAMPIONNAT DU MONDE DE HOCKEY SUR GLACE 2017			
Bénéficiaire	R33306 - FFHG FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY SUR GLACE			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	150 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 000 000,00 €	HT	2 %	200 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-554	Budget	2016

Dossier	16015992 - TOURNOI OPEN KARATE PREMIER LEAGUE PARIS 2017			
Bénéficiaire	R36708 - FFKDA FEDERATION FRANCAISE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	12 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
105 000,00 €	HT	11,43 %	12 000,00 €	

Dossier	16015999 - 35ème COUPE DU MONDE DE SABRE MOINS DE 20 ANS DE DOURDAN			
Bénéficiaire	R34201 - CERCLE D ESCRIME DOURDAN			
Localisation	DOURDAN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
55 000,00 €	TTC	20 %	11 000,00 €	

Dossier	16016342 - TOURNOI INTERNATIONAL DE PARIS ILE DE FRANCE DE TAEKWONDO 2016			
Bénéficiaire	R26577 - FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
85 000,00 €	HT	9,41 %	8 000,00 €	

Dossier	16016842 - ANIMATIONS CHAMPIONNAT DU MONDE DE HANDBALL - LIGUE ILE-DE-FRANCE OUEST DE HANDBALL			
Bénéficiaire	R4669 - LIGUE PARIS IDF HANDBALL LIGUE PIFO			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
125 200,00 €	TTC	19,97 %	25 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-554	Budget	2016

Dossier	16016843 - ANIMATIONS CHAMPIONNAT DU MONDE DE HANDBALL - LIGUE ILE-DE-FRANCE EST DE HANDBALL			
Bénéficiaire	R7875 - LIGUE ILE-DE-FRANCE EST DE HANDBALL			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
126 000,00 €	TTC	19,84 %	25 000,00 €	

Dossier	16016863 - CORRIDA PEDESTRE INTERNATIONALE DE HOUILLES 2016			
Bénéficiaire	P0035721 - COMITE DES FETES DE HOUILLES			
Localisation	GUYANCOURT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
165 000,00 €	TTC	9,09 %	15 000,00 €	

Dossier	16016864 - TEST MATCH - FRANCE / KAZAKSTAN - RENCONTRE INTERNATIONALE DE LUTTE -			
Bénéficiaire	R24994 - FEDERATION FRANCAISE LUTTE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
71 000,00 €	TTC	11,27 %	8 000,00 €	

Dossier	16016865 - FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DE HOCKEY SUR GLACE 2017			
Bénéficiaire	R34254 - LIGUE IDF HOCKEY SUR GLACE			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
300 000,00 €	TTC	2,67 %	8 000,00 €	

Dossier	16017275 - RYDER CUP ET JUNIOR RYDER CUP 2018			
Bénéficiaire	R7349 - FEDERATION FRANCAISE DE GOLF			
Localisation	GUYANCOURT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	65 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
325 000,00 €	TTC	20 %	65 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-554	Budget	2016

Total sur le dispositif N° 00000075 - Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	427 000,00 €

Total sur l'imputation 933 - 32 - 132003 - 13200301	427 000,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJET

Dispositif « Soutien aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France »

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014580

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CHALLENGE RESEAU FERRE SNCF TROPHEE MONAL 2017 - ESCRIME

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable pour les évènements sportifs internationaux	85 000,00 €	11,76 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-32-6574-132003-300
13200301- Soutien aux évènements sportifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME
Adresse administrative : FFE TOUR GALLIENI 2
93170 BAGNOLET

Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ISABELLE LAMOUR, Présidente

Date de publication au JO : 31 décembre 1882

N° SIRET : 77567560600054

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France
Rapport Cadre : CR04-11 du 10/02/2011

Objet du projet : organisation du challenge Monal 2017

Date prévisionnelle de début de projet : 8 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'organisation d'une manifestation sportive nécessite des mois de préparation, voire des années, selon l'importance de cette dernière. La date proposée d'éligibilité des factures est la date de la demande de subvention formulée par le bénéficiaire ; date antérieure au vote de l'aide régionale. Toutefois, la manifestation en elle-même, est postérieure à la date du vote en commission permanente.

Objectifs :
Les principaux objectifs de cette opération sont de :

- promouvoir l'escrime de haut niveau,
- faire connaitre les membres de l'équipe de France,
- découvrir et développer ce sport dans la Région d'Ile de France.

Description :
La Fédération Française d'Escrime va organiser du 12 au 14 Mai 2017 au stade Pierre de Coubertin à Paris, la 67ème édition du challenge Monal épreuve de Coupe du monde individuelle et par équipes à l'épée messieurs.

Le programme est le suivant :

- le vendredi 12 Mai 2017 : les éliminatoires au stade Pierre de Coubertin
- le Samedi 13 Mai 2017 : Coupe du monde en individuel
- le Dimanche 14 Mai 2017 : Coupe du monde par équipes.

Dans le domaine du développement durable, la Fédération française d'escrime va favoriser les actions suivantes :

- information sur la lutte contre l'obésité,
- information sur la lutte contre le dopage,
- transport systématique des joueurs en covoiturage,
- benne à ordure avec tri sélectif, papier recyclé, couverts recyclables,
- inviter des jeunes lycéens, apprentis et licenciés pour assister à la compétition.

Moyens mis en œuvre :
Environ 50 personnes (bénévoles et salariés) sont concernées par l'organisation de cette manifestation sportive.

Intérêt régional :
Accueillir en Ile de France un évènement international en escrime, discipline Olympique.

« Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) ».

Public(s) cible(s) :
Tous les publics, licenciés et non licenciés.
Les organisateurs comptent sur la présence d'environ 3500 spectateurs.

Localisation géographique :
- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de communication	10 000,00	11,76%
Aménagement du site	23 000,00	27,06%
Frais d'animation	1 500,00	1,76%
Restauration	6 500,00	7,65%
Indemnités intervenants	25 000,00	29,41%
Droits FIE et vidéo arbitrage	17 000,00	20,00%
Achats boutique	2 000,00	2,35%
Total	85 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région IDF	10 000,00	11,76%
Subvention Ville de Paris	7 500,00	8,82%
Recettes billetterie	4 000,00	4,71%
Recettes engagements des tireurs	18 500,00	21,76%
Recettes tee-shirts	2 000,00	2,35%
Location de stands	2 000,00	2,35%
Fédération Française d'Escrime	41 000,00	48,24%
Total	85 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	10 000,00 €
2014	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	20 000,00 €
2015	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	20 000,00 €
2016	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	5 000,00 €
	Montant total	55 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014584

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CHALLENGE INTERNATIONAL DE PARIS 2017 - ESCRIME

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable pour les évènements sportifs internationaux	105 000,00 €	14,29 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-32-6574-132003-300
13200301- Soutien aux évènements sportifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME
Adresse administrative : FFE TOUR GALLIENI 2
93170 BAGNOLET

Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ISABELLE LAMOUR, Présidente

Date de publication au JO : 31 décembre 1882

N° SIRET : 77567560600054

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France
Rapport Cadre : CR04-11 du 10/02/2011

Objet du projet : Organisation du Challenge International de Paris 2017

Date prévisionnelle de début de projet : 8 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'organisation d'une manifestation sportive nécessite des mois de préparation, voire des années, selon l'importance de cette dernière. La date proposée d'éligibilité des factures est la date de la demande de subvention formulée par le bénéficiaire ; date antérieure au vote de l'aide régionale. Toutefois, la manifestation en elle-même, est postérieure à la date du vote en commission permanente.

Objectifs :
Les principaux objectifs de cette compétition sont de :

- promouvoir l'escrime de haut niveau,
- développer ce sport dans la région Ile de France,
- faire connaitre les membres de l'équipe de France.

Description :
La Fédération Française d'Escrime va organiser la 64ème édition du Challenge International de Paris du 20 au 22 janvier 2017 au stade Pierre de Coubertin, épreuve de Coupe du monde individuelle et par équipes au fleuret messieurs.

A cette occasion les meilleurs compétiteurs mondiaux seront présents, soit 190 tireurs représentant 30 nations sur 3 jours de compétition. Cette édition sera capitale car qualificative pour les championnats du Monde de Leipzig.

Programme :

- le 20/01/2017 : Coupe du Monde en individuel (phase préliminaire)
- le 21/01/2017 : Coupe du Monde en individuel (phase préliminaire)
- le 22/01/2017 : Coupe du Monde par équipes

Dans le domaine du développement durable, la Fédération Française d'Escrime va favoriser les actions suivantes :

- information sur la lutte contre l'obésité,
- information sur la lutte contre le dopage,
- transport systématique des joueurs en covoiturage,
- benne à ordure avec tri sélectif, papier recyclé, couverts recyclables,
- inviter des jeunes lycéens, apprentis et licenciés pour assister à la compétition.

Moyens mis en œuvre :
Environ 50 personnes (bénévoles et salariés) sont concernées par l'organisation de cette manifestation sportive.

Intérêt régional :
Accueillir en Ile de France un évènement international en escrime, discipline Olympique.

« Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) ».

Public(s) cible(s) :
Tous les publics, licenciés et non licenciés.
Les organisateurs comptent recevoir 7000 spectateurs.

Localisation géographique :
- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de communication	10 000,00	9,52%
Aménagement du site	35 000,00	33,33%
Frais d'animation	2 000,00	1,90%
Frais de restauration	8 000,00	7,62%
Frais arbitres, sécurité et médecins	30 000,00	28,57%
Droits FIE et vidéo arbitrage	18 000,00	17,14%
Boutique	2 000,00	1,90%
Total	105 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région IDF	15 000,00	14,29%
Subvention Ville de Paris	7 000,00	6,67%
Recettes billetterie	7 000,00	6,67%
Recettes engagements des tireurs	18 000,00	17,14%
Recettes vente tee-shirt	2 000,00	1,90%
Fédération Française d'Escrime	56 000,00	53,33%
Total	105 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	10 000,00 €
2014	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	20 000,00 €
2015	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	20 000,00 €
2016	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	5 000,00 €
	Montant total	55 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015992

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TOURNOI OPEN KARATE PREMIER LEAGUE PARIS 2017

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable pour les évènements sportifs internationaux	105 000,00 €	11,43 %	12 000,00 €
	Montant Total de la subvention		12 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-32-6574-132003-300
13200301- Soutien aux évènements sportifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FFKDA FEDERATION FRANCAISE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Adresse administrative : 39 RUE BARBES
92120 MONTROUGE

Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur FRANCIS DIDIER, Président

Date de publication au JO : 19 mars 1975

N° SIRET : 30495185800048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France
Rapport Cadre : CR04-11 du 10/02/2011

Objet du projet : organisation du Tournoi Open Karaté Premier league Paris 2017

Date prévisionnelle de début de projet : 8 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'organisation d'une manifestation sportive nécessite des mois de préparation, voire des années, selon l'importance de cette dernière. La date proposée d'éligibilité des factures est la date de la demande de subvention formulée par le bénéficiaire ; date antérieure au vote de l'aide régionale. Toutefois, la manifestation en elle-même, est postérieure à la date du vote en commission permanente.

Objectifs :
Les principaux objectifs de cet Open international 2016 sont :

- de découvrir la pratique du haut niveau,
- de développer la pratique et la notoriété du karaté,
- d'organiser en France une des compétitions les plus prestigieuses de cette discipline.

Description :
La Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées (FFKDA) va organiser l'Open International de Karaté de Paris du 27 au 29 janvier 2016 au stade Pierre de Coubertin à Paris (75016).

Cette manifestation sportive est membre du circuit "Premier league" réunissant les 8 meilleures compétitions organisées par des fédérations nationales.
Cette année, elle va accueillir plus de 900 compétiteurs dont 40 membres de l'équipe de France.

Cette compétition internationale de haut niveau permettra aux compétiteurs Français de se confronter aux meilleurs compétiteurs mondiaux, elle permettra également de promouvoir le Karaté déclarée comme nouvelle discipline Olympique pour Tokyo 2020.

Dans le domaine du développement durable, la Fédération Française de Karaté va favoriser les actions suivantes :

- favoriser le respect des athlètes et des arbitres,
- réservation d'hôtels à proximité du stade Pierre de Coubertin,
- mise en valeur de l'équipe féminine championne du Monde en titre,
- résultats en ligne sur internet avec suppression des dossiers papier,
- mise en place d'ateliers et de formations à la prévention des conduites dopantes,
- distribution de kits à destination des enfants autour de la citoyenneté et du code moral.

Moyens mis en œuvre :
Il y a environ 50 personnes (salariés et bénévoles) qui sont concernées par l'organisation de cette manifestation sportive.

Intérêt régional :
- Accueillir l'élite du karaté international.
- Valoriser la pratique du karaté en Ile-de-France.
- Promouvoir cette discipline Olympique à partir de Tokyo 2020.

« Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) ».

Public(s) cible(s) :
Tous les publics licenciés et non licenciés en Ile-de-France.
Les organisateurs comptent sur la présence de plus de 4000 spectateurs.

La Fédération Française de Karaté représente 250 000 licenciés.
Le comité Ile-de-France de karaté représente 60 000 licenciés pour plus de 900 clubs.

Localisation géographique :
- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Redevance internationale	15 000,00	14,29%
Location de salle	4 000,00	3,81%
Sécurité	7 000,00	6,67%
Sonorisation	4 000,00	3,81%
Aménagement de la salle	17 000,00	16,19%
Billetterie	2 000,00	1,90%
Achats de bénévoles	5 000,00	4,76%
Affiches et promotion	6 000,00	5,71%
Production TV	7 000,00	6,67%
Frais de déplacement	15 000,00	14,29%
Frais d'hébergement	15 000,00	14,29%
Frais de restauration	8 000,00	7,62%
Total	105 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région IDF	12 000,00	11,43%
Subvention Ville de Paris	10 000,00	9,52%
Recettes billetterie	2 000,00	1,90%
Recettes d'inscription	20 000,00	19,05%
Fédération Française de Karaté	61 000,00	58,10%
Total	105 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	27 000,00 €
2014	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	12 000,00 €
2015	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	12 000,00 €
	Montant total	51 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015999

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 35EME COUPE DU MONDE DE SABRE MOINS DE 20 ANS DE DOURDAN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable pour les évènements sportifs internationaux	55 000,00 €	20,00 %	11 000,00 €
	Montant Total de la subvention		11 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-32-6574-132003-300
13200301- Soutien aux évènements sportifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CERCLE D'ESCRIME DOURDAN
Adresse administrative : PLACE JEAN MOULIN
91410 DOURDAN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Laurent BOULANGER, Président

Date de publication au JO : 1 octobre 1969

N° SIRET : 48500720700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France
Rapport Cadre : CR04-11 du 10/02/2011

Objet du projet : organisation de la 35ème Coupe du Monde de sabre des moins de 20 ans

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'organisation d'une manifestation sportive nécessite des mois de préparation, voire des années, selon l'importance de cette dernière. La date proposée d'éligibilité des factures est la date de la demande de subvention formulée par le bénéficiaire ; date antérieure au vote de l'aide régionale. Toutefois, la manifestation en elle-même, est postérieure à la date du vote en commission permanente.

Objectifs :
Les principaux objectifs de cette opération sont :

- Promouvoir l'escrime de haut niveau.
- Découvrir les futurs champions Olympiques.
- Développer ce sport dans la Région d'Ile de France.

Description :
Le Cercle d'Escrime de Dourdan organisera les 11 et 12 février 2017 la 35ème Coupe du Monde de sabre des moins de 20 ans ainsi que le challenge par équipes Georges PALFI, dans les gymnases Nicolas BILLIAULT et Lino VENTURA à Dourdan (91410).

La Fédération Internationale d'Escrime (FIE) a officialisé depuis 1983 un circuit de Coupe du Monde de Sabre, par conséquent cet évènement est une étape très importante dans le parcours qualificatif pour les championnats du Monde juniors.
C'est la 1ère édition de la Coupe du Monde de sabres juniors par équipes.

PROGRAMME :
- Le samedi 11/02/2017 : Coupe du monde de sabre masculin.
- Le dimanche 12/02/2017 : Coupe du Monde de sabre masculin par équipes.

Cette manifestation sportive sera l'occasion pour le Cercle d'Escrime de Dourdan d'accueillir 120 tireurs représentant 20 nations et les 5 continents.

Dans le domaine du développement durable, le Cercle d'Escrime de Dourdan va favoriser les actions suivantes :

- démonstration de l'escrime handisport,
- mise en place d'un contrôle antidopage,
- discipline ouverte à toutes les classes sociales,
- informations sur le respect envers les athlètes et les arbitres,
- mise en place de navettes entre les hôtels et le lieu de compétition,
- encouragement de la pratique féminine en forte augmentation depuis quelques années.

Moyens mis en œuvre :
Environ une centaine de personnes, parents, athlètes membres d'autres clubs d'escrime et 20 bénévoles sur 2 mois pour le comité d'organisation.

Intérêt régional :
Mise en valeur de la Région Ile-de-France par l'accompagnement des délégations pendant leur séjour.

« Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) ».

Public(s) cible(s) :
Tous les publics licenciés et non licenciés en Ile-de-France.

Le comité Ile-de-France d'escrime représente 18 500 licenciés.
Sur la même saison, la Fédération Française d'Escrime représente 62 000 licenciés.

Le Cercle d'Escrime de Dourdan compte sur la présence de 1000 spectateurs.

Localisation géographique :
- DOURDAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Organisation matérielle et infrastructures	15 700,00	28,55%
Promotion et communication	2 900,00	5,27%
Lots pour les finalistes	2 500,00	4,55%
Défraiements pour les arbitres	3 500,00	6,36%
Redevance Fédération Internationale	1 100,00	2,00%
Assistance médicale	1 300,00	2,36%
Logistique et hébergement	20 500,00	37,27%
Frais de restauration	3 500,00	6,36%
Frais divers	4 000,00	7,27%
Total	55 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région IDF	11 000,00	20,00%
Subvention Ville de Dourdan	3 800,00	6,91%
Subvention Conseil Départemental	5 000,00	9,09%
Fédération Française d'Escrime	3 500,00	6,36%
Recettes engagements au tournoi	5 000,00	9,09%
Recettes logistique et hébergement	16 000,00	29,09%
Recettes restauration	1 500,00	2,73%
Recettes instances fédérales	2 000,00	3,64%
Cercle d'Escrime de Dourdan	7 200,00	13,09%
Total	55 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	11 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	10 000,00 €
2014	Ile-de-France, Terre d'accueil des délégations étrangères	15 000,00 €
2014	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	8 000,00 €
2015	Ile-de-France, Terre d'accueil des délégations étrangères	12 000,00 €
2016	Ile-de-France, Terre d'accueil des délégations étrangères	12 000,00 €
	Montant total	75 400,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016342

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TOURNOI INTERNATIONAL DE PARIS ILE DE FRANCE DE TAEKWONDO 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable pour les évènements sportifs internationaux	85 000,00 €	9,41 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-32-6574-132003-300
13200301- Soutien aux évènements sportifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES
Adresse administrative : 25 RUE SAINT-ANTOINE
69003 LYON

Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur DENIS ODJO, Président

Date de publication au JO : 2 novembre 1994

N° SIRET : 40066033800023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France
Rapport Cadre : CR04-11 du 10/02/2011

Objet du projet : organisation du Tournoi international de Paris Ile-de-France de Taekwondo 2016

Date prévisionnelle de début de projet : 12 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'organisation d'une manifestation sportive nécessite des mois de préparation, voire des années, selon l'importance de cette dernière. La date proposée d'éligibilité des factures est la date de la demande de subvention formulée par le bénéficiaire ; date antérieure au vote de l'aide régionale. Toutefois, la manifestation en elle-même, est postérieure à la date du vote en commission permanente.

Objectifs :
Les objectifs de cette 12ème édition sont les suivants :

- Innover pour une meilleure information du public et des athlètes.
- Réaliser un véritable outil de communication auprès du grand public.
- Mettre en avant le savoir-faire fédéral en matière d'organisation de compétitions.
- Conforter la position de ce tournoi auprès des partenaires institutionnels et privés.

Description :
Le 12ème Tournoi international de Paris IDF de Taekwondo se déroulera les 26 et 27 novembre 2016 au stade Pierre de Coubertin à Paris. Ce tournoi s'appuie sur une solide expérience d'organisation, d'échange et d'accueil de délégations étrangères. Lors de sa 11ème édition, l'évènement a accueilli 202 équipes seniors et juniors (14 ligues et 154 équipes étrangères représentant 61 nations).

Cette année, les participants sont au nombre de :

- 150 athlètes seniors issus des 25 ligues régionales et des équipes de France,
- 450 athlètes seniors représentant environ 80 fédérations étrangères,
- 300 entraineurs nationaux et étrangers.
- 65 arbitres nationaux et internationaux.

Ce tournoi fait partie des tournois internationaux promus par la Fédération Mondiale de Taekwondo et par la Fédération Européenne de Taekwondo.

Dans le domaine du développement durable, la Fédération Française de Taekwondo va favoriser les actions suivantes :

- invitations envoyées à l'ensemble des clubs franciliens,
- diffusion d'un document d'information "info dopage" diffusé aux athlètes,
- mise en place d'une commission sur la conduite des athlètes, coach et entraineurs.

Moyens mis en œuvre :
Les personnes impliquées dans l'organisation de ce tournoi sont :

- 65 arbitres nationaux et internationaux,
- 2 médecins fédéraux et une équipe de secouristes,
- 20 bénévoles et 2 personnes pour la communication,
- 15 membres de la Fédération Française de Taekwondo.

Intérêt régional :
- Associer la Région Ile-de-France à la reconnaissance internationale de ce tournoi.
- Promouvoir la Région Ile-de-France auprès du "monde" du Taekwondo.
- Favoriser les retombées économiques (hôtels, transport, restauration).
- Impliquer la Ligue Ile-de-France de Taekwondo dans l'organisation.

« Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) ».

Public(s) cible(s) :
Tous les publics, licenciés et non licenciés.
Les organisateurs comptent sur la présence d'environ 2 300 spectateurs sur les 2 jours.
La Fédération Française de Taekwondo représente environ 50 000 licenciés.

Localisation géographique :

- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Location du site	6 000,00	7,06%
Sonorisation	2 000,00	2,35%
Aménagement et décoration du site	5 000,00	5,88%
Location écran et téléviseur	5 000,00	5,88%
Remise de coupes	1 200,00	1,41%
Assistance informatique	1 000,00	1,18%
Agents de sécurité	10 000,00	11,76%
Traiteur	10 800,00	12,71%
Frais d'hébergement	21 000,00	24,71%
Frais de transport	7 000,00	8,24%
Indemnités des arbitres	8 500,00	10,00%
Achat de plastrons	2 500,00	2,94%
Transport des tapis	1 500,00	1,76%
Recours vidéo	1 000,00	1,18%
Divers Services extérieurs	2 500,00	2,94%
Total	85 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région IDF	8 000,00	9,41%
Subvention Ville de Paris	5 000,00	5,88%
Recettes billetterie	5 500,00	6,47%
Recettes inscriptions compétiteurs	25 000,00	29,41%
Fédération Française de Taekwondo	41 500,00	48,82%
Total	85 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	10 000,00 €
2014	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	10 000,00 €
2015	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	8 000,00 €
2016	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	-8 000,00 €
	Montant total	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016842

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATIONS CHAMPIONNAT DU MONDE DE HANDBALL 2017 - LIGUE ILE-DE-FRANCE OUEST DE HANDBALL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable pour les évènements sportifs internationaux	125 200,00 €	19,97 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-32-6574-132003-300
13200301- Soutien aux évènements sportifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIGUE PARIS IDF HANDBALL LIGUE PIFO
Adresse administrative : 13 ALLEE JACQUES BREL
92240 MALAKOFF

Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur GEORGES POTARD, Président

Date de publication au JO : 28 mai 1973

N° SIRET : 78546194800040

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France
Rapport Cadre : CR04-11 du 10/02/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'organisation d'une manifestation sportive nécessite des mois de préparation, voire des années, selon l'importance de cette dernière. La date proposée d'éligibilité des factures est la date de la demande de subvention formulée par le bénéficiaire ; date antérieure au vote de l'aide régionale. Toutefois, la manifestation en elle-même, est postérieure à la date du vote en commission permanente.

Objectifs :
Mobiliser l'ensemble de la jeunesse francilienne des départements 75 – 78 – 91 – 95 -92, autour de l'évènement, en renforçant les partenariats avec le monde scolaire, des collèges, des lycées et des universités et en s'inscrivant dans un cadre bien compris de la mixité et de la diversité.

Description :
Les animations périphériques franciliennes, organisés par la ligue Ile-de-France Ouest de Handball, se déroule de Mars 2016 à Janvier 2017. C'est une tournée francilienne de promotion de l'activité et d'animations en amont et autour des championnats du monde de Handball à Paris (Accor Hôtels Aréna) qui a lieu du 11 au 29 Janvier 2017. Des manifestations évènementielles franciliennes se dérouleront dans les départements 75-78-91-92-95 :

1 - Avec les clubs du Territoire :
Une Coupe du Monde est organisée avec les moins de 13 ans garçons des clubs franciliens.

2 - Avec les écoles avec l'USEP, les clubs et les comités départementaux :
Des manifestations locales sont organisées par les comités et les clubs en partenariat avec l'USEP, afin d'animer les écoles sur les académies de Paris et de Versailles. Du matériel d'outils pédagogiques et des invitations seront distribués pour les jeunes.

3 - Avec les collèges et les lycées en partenariat avec l'UNSS :
Des tournois scolaires 7 contre 7 et 4 contre 4 sont mis en place avec les sections sportives des académies de Paris et de Versailles.
Des tournois départementaux sont organisés dans les 75 – 78 – 91 – 95 -92.
Les finales régionales ont lieu en Janvier 2017 au Palais des Sports Carpentier à Issy les Moulineaux match à 14h et 17h45. Des places et du matériel pédagogiques sont mis à disposition.

4 – Avec les Iles de Loisirs :
Un plateau d'animations a été mis œuvre autour du sandball sur les iles de loisirs de Cergy et Saint Quentin en Yvelines pendant les mois de juillet et août 2016. Des agents d'animations de la Ligue ont accueilli les jeunes venus, notamment des centres de loisirs, afin de leur faire découvrir la discipline.

5- Avec le monde étudiant en partenariat avec la FFSU :
Des étudiants franciliens Ouest sont initiés à la pratique du quatre contre quatre. Deux journées sont dédiées au gymnase Charpy à Paris et au Palais des Sports Carpentier à Issy-les-Moulineaux.

6 – Avec l'étape parisienne appelée « Le ROAD SHOW » :
Une surface itinérante ludique est installée afin de proposer à tous les publics de participer à des jeux (adresse, force etc.) autour du handball. Cette opération a eu lieu à Paris les 16 et 17 septembre 2016.

Moyens mis en œuvre :
Humains : Personnels de la ligue, des comités et des clubs - Enseignants EPS partenaires UNSS et USEP, juges-arbitres, secouristes…

Intérêt régional :
Tous les publics de tout le Territoire francilien Ouest sont visés par cette démarche.
- Animation, utilisation des Iles de loisirs régionales, sur près de deux mois d'été.
- Soutien du handball francilien et sensibilisation auprès des participants en faveur de la candidature de Paris 2024 à l'organisation des J.O.

« Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) ».

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matériels pédagogiques	10 000,00	7,99%
Packages habillage	4 000,00	3,19%
Récompenses	3 000,00	2,40%
Textiles	10 000,00	7,99%
Réceptions	5 000,00	3,99%
Frais de personnel	30 000,00	23,96%
Invitations	15 000,00	11,98%
Organisation sécurité	3 000,00	2,40%
Organisation Communication	3 000,00	2,40%
Transport et déplacement	2 200,00	1,76%
Charges générales	40 000,00	31,95%
Total	125 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région IDF	25 000,00	19,97%
Participation de la ligue IDF Ouest de Handball	100 200,00	80,03%
Total	125 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	57 150,00 €
2015	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	103 850,00 €
2015	Ile-de-France, Terre d'accueil des délégations étrangères	30 000,00 €
2016	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	55 794,00 €
2016	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	95 000,00 €
	Montant total	341 794,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016843

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANIMATIONS CHAMPIONNAT DU MONDE DE HANDBALL 2017 - LIGUE ILE-DE-FRANCE EST DE HANDBALL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable pour les évènements sportifs internationaux	126 000,00 €	19,84 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-32-6574-132003-300
13200301- Soutien aux évènements sportifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIGUE ILE-DE-FRANCE EST DE HANDBALL
Adresse administrative : 34 AVENUE HENRI VARAGNAT
93140 BONDY

Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN-LOUIS KIMMOUN, Président

Date de publication au JO : 24 mai 1973

N° SIRET : 30387603100038

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France
Rapport Cadre : CR04-11 du 10/02/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'organisation d'une manifestation sportive nécessite des mois de préparation, voire des années, selon l'importance de cette dernière. La date proposée d'éligibilité des factures est la date de la demande de subvention formulée par le bénéficiaire ; date antérieure au vote de l'aide régionale. Toutefois, la manifestation en elle-même, est postérieure à la date du vote en commission permanente.

Objectifs :
Mobiliser l'ensemble de la jeunesse francilienne des départements 77, 93 et 94, autour de l'évènement, en renforçant les partenariats avec le monde scolaire, des collèges, des lycées et des universités et en s'inscrivant dans un cadre bien compris de la mixité et de la diversité.

Description :
Les animations périphériques franciliennes, organisés par la ligue Ile-de-France Est de Handball, se déroule du Mars 2016 à Janvier 2017. C'est une tournée francilienne de promotion de l'activité et d'animations en amont et autour des championnats du monde de Handball à Paris (Accor Hôtels Aréna) qui a lieu du 11 au 29 Janvier 2017. Des manifestations évènementielles franciliennes se déroulent dans les départements 77-93-94 :

1 - Avec les clubs du Territoire :
Une Coupe du Monde est organisée avec les moins de 13 ans garçons des clubs franciliens.

2 - Avec les écoles avec l'USEP, les clubs et les comités départementaux :
Des manifestations locales sont organisées par les comités et les clubs en partenariat avec l'USEP, afin d'animer les écoles de l'académie de Créteil. Du matériel d'outils pédagogiques et des invitations seront distribués pour les jeunes.

3 - Avec les collèges et les lycées en partenariat avec l'UNSS :
Des tournois scolaires 7 contre 7 et 4 contre 4 sont mis en place avec les sections sportives des académies de Paris et de Versailles.
Des tournois départementaux sont organisés dans les 77 – 93 – 94.
Les finales régionales ont lieu en Janvier 2017 au Palais des Sports Carpentier à Issy-les-Moulineaux match à 14h et 17h45. Des places et du matériel pédagogiques sont mises à disposition.

4 - Avec les Iles de Loisirs :
Un plateau d'animations a été mis œuvre autour du sandball sur l'Ile de loisirs de Torcy pendant les mois de juillet et Août 2016. Des agents d'animations de la Ligue ont accueilli les jeunes venus, notamment des centres de loisirs, afin de leur faire découvrir la discipline.

5- Avec le monde étudiant en partenariat avec la FFSU :
Des étudiants franciliens Ouest se sont initiés à la pratique du quatre contre quatre au gymnase Jean Sarrailh à Paris pendant une journée.

6 - Avec l'étape appelée « Le ROAD SHOW » :
Une surface itinérante ludique est installée afin de proposer à tous les publics de participer à des jeux (adresse, force etc.) autour du handball. Cette manifestation a eu lieu à Serris le week-end du 05 Juin 2016.

Moyens mis en œuvre :
Humains : Personnels de la ligue, des comités et des clubs - Enseignants EPS partenaires UNSS et USEP, juges-arbitres, secouristes…

Intérêt régional :
- Pérennisation des actions sur le territoire,
- Renforcement des relations avec les institutions territoriales,
- Collaboration avec le monde de l'entreprise.

« Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) ».

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Kits pédagogiques Buts	12 000,00	9,52%
Décoration des sites	10 500,00	8,33%
Tee-shirts Goodies	15 000,00	11,90%
Location équipement / Sécurisation des sites	25 000,00	19,84%
Equipement bénévole	5 000,00	3,97%
Récompenses	10 000,00	7,94%
Location de véhicules	1 500,00	1,19%
Frais de personnel	47 000,00	37,30%
Total	126 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région IDF	25 000,00	19,84%
Ministère des Sports	20 000,00	15,87%
Commune	17 500,00	13,89%
Comité d'organisation	17 500,00	13,89%
Fédération Française de Handball	15 000,00	11,90%
UNSS Transport	8 500,00	6,75%
Ligues franciliennes	22 500,00	17,86%
Total	126 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	59 095,00 €
2015	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	187 250,00 €
2015	Ile-de-France, Terre d'accueil des délégations étrangères	10 000,00 €
2016	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	56 140,00 €
2016	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	170 000,00 €
	Montant total	482 485,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016864

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TEST MATCH - FRANCE / KAZAKSTAN - RENCONTRE INTERNATIONALE DE LUTTE -

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable pour les évènements sportifs internationaux	71 000,00 €	11,27 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-32-6574-132003-300
13200301- Soutien aux évènements sportifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEDERATION FRANCAISE LUTTE
Adresse administrative : 2 RUE LOUIS PERGAUD
94700 MAISONS-ALFORT

Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ALAIN BERTHOLOM, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 78444870600043

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France
Rapport Cadre : CR04-11 du 10/02/2011

Objet du projet : organisation de la rencontre internationale de lutte France / Kazakhstan

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'organisation d'une manifestation sportive nécessite des mois de préparation, voire des années, selon l'importance de cette dernière. La date proposée d'éligibilité des factures est la date de la demande de subvention formulée par le bénéficiaire ; date antérieure au vote de l'aide régionale. Toutefois, la manifestation en elle-même, est postérieure à la date du vote en commission permanente.

Objectifs :
Les principaux objectifs de cette opération sont de :

- annoncer les championnats du monde senior 2017,
- promouvoir la lutte auprès des médias, du grand public et des partenaires,
- communiquer autour de la discipline et occuper l'espace médiatique pendant environ un mois (avant et après l'évènement).

Description :
La Fédération Française de Lutte organise le 29 novembre 2016 le test match France - Kazakhstan, cela sera la 9ème rencontre internationale au Cirque d'Hiver Bouglione.

Ce Test Match de Lutte qui s'annonce spectaculaire, est l'événement sportif qui rassemble fans et non-initiés autour d'une discipline olympique au cœur du plus ancien cirque du monde (1852), chacune des soirées lutte dans cet écrin prestigieux plonge les spectateurs dans ce qu'il y a de plus antique dans cette discipline.

Pour cette nouvelle édition, la Fédération Française de Lutte promet, en défiant le Kazakhstan, une soirée intense avec 10 combats de haut niveau dans les 3 styles de lutte Olympique (gréco-romaine, libre, féminine).

Pour ce 1er événement sur la route du Mondial 2017 à Paris, la Fédération Française de Lutte proposera de nombreuses animations pour les 1 600 spectateurs attendus.

Intérêt régional :
- Permettre aux clubs franciliens de participer à un évènement international,
- Offrir l'organisation d'une rencontre de haut niveau sur le territoire francilien,
- Apporter un rayonnement international avec l'accueil de la délégation Kazakhe.

« Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) ».

Public(s) cible(s) :
Pour les licenciés et les non licenciés.
La Fédération Française de Lutte représente 20 000 licenciés pour 430 clubs.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Location Salle	24 000,00	33,80%
Location de matériel	2 000,00	2,82%
Transport et hébergement	7 000,00	9,86%
Restauration	13 000,00	18,31%
Sécurité	1 000,00	1,41%
Relation presse	3 000,00	4,23%
Frais techniques	700,00	0,99%
Communication	3 000,00	4,23%
Impression	3 000,00	4,23%
Animation	8 000,00	11,27%
Locations véhicule	800,00	1,13%
Frais protocolaires / Accueil	2 500,00	3,52%
Frais administratifs	3 000,00	4,23%
Total	71 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région IDF	8 000,00	11,27%
Mairie de Paris	7 000,00	9,86%
Participation du club	24 200,00	34,08%
Location loge	15 000,00	21,13%
Billetterie	8 000,00	11,27%
Partenaires privées	8 800,00	12,39%
Total	71 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	10 400,00 €
2015	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	14 400,00 €
2015	Ile-de-France, Terre d'accueil des délégations étrangères	25 000,00 €
2016	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	9 000,00 €
2016	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	12 000,00 €
2016	Ile-de-France, Terre d'accueil des délégations étrangères	20 000,00 €
	Montant total	90 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016863

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CORRIDA PEDESTRE INTERNATIONALE DE HOUILLES 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable pour les évènements sportifs internationaux	165 000,00 €	9,09 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-32-6574-132003-300
13200301- Soutien aux évènements sportifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMITE DES FETES DE HOUILLES
Adresse administrative : 24 RUE THIERS
78800 HOUILLES

Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur PHILIPPE TEMPLIER, Président

Date de publication au JO : 18 juillet 1967

N° SIRET : 78507519300033

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France
Rapport Cadre : CR04-11 du 10/02/2011

Objet du projet : organisation de la Corrida pédestre internationale de Houilles 2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'organisation d'une manifestation sportive nécessite des mois de préparation, voire des années, selon l'importance de cette dernière. La date proposée d'éligibilité des factures est la date de la demande de subvention formulée par le bénéficiaire ; date antérieure au vote de l'aide régionale. Toutefois, la manifestation en elle-même, est postérieure à la date du vote en commission permanente.

Objectifs :
Le principal objectif de cette opération est d'organiser des courses populaires sur route ouvertes à tous les licenciés et à tous les publics.

Description :
Le comité des fêtes de la Ville de Houilles va organiser la "Corrida pédestre internationale de Houilles" le 18/12/2016 en circuit fermé dans les rue de la Ville de Houilles.

Cette course est une référence en matière de course sur route d'une distance de 10 km, elle a obtenu le label international décerné par la Fédération Française d'Athlétisme et le label Argent de l'IAAF pour la 3ème année consécutive, ce qui classe cette course parmi les plus prestigieuses.

Il y a plusieurs courses de prévues :

- 2 courses de 10 km réservées aux amateurs experts et aux coureurs confirmés,
- 1 course pour les associations sportives avec un plateau féminin et masculin de qualité,
- 1 course pour les enfants des écoles primaires de la Ville de Houilles.

Dans le domaine du développement durable, le comité des fêtes de la Ville de Houilles va favoriser les actions suivantes :

- inscriptions ouvertes aux athlètes handisports,
- contrôle antidopage obligatoire dans le cadre du label de l'IAAF,
- courses populaires pour valoriser les bienfaits du sport sur la santé.

Moyens mis en œuvre :
Il y aura 300 bénévoles prévus pour l'organisation de cette opération en plus du personnel communal.

Intérêt régional :
Promotion de l'athlétisme et de la course sur route dans la région Ile-de-France.

« Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) ».

Public(s) cible(s) :
Tous les publics licenciés et non licenciés.
Les organisateurs comptent sur la présence de 10 000 spectateurs.

Localisation géographique :
- GUYANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Contrôle, sécurité et chronométrage	25 000,00	15,15%
Droits FFA et barriérages	8 000,00	4,85%
Récompenses pour les courses enfants	3 000,00	1,82%
Retransmission vidéo	20 000,00	12,12%
Animateurs, car podium et groupes musicaux	10 000,00	6,06%
Sonorisation du circuit	4 500,00	2,73%
Droits d'image	37 500,00	22,73%
Conférence de presse	3 500,00	2,12%
Frais de communication	1 500,00	0,91%
Frais d'impression supports communication	5 000,00	3,03%
Affiches et médailles	1 500,00	0,91%
Equipements pour les bénévoles	4 500,00	2,73%
Frais d'hébergement et de transport	24 000,00	14,55%
Ravitaillement et repas pour les bénévoles	4 500,00	2,73%
Frais divers et reversement association caritative	2 500,00	1,52%
Organisation d'un feu d'artifice	10 000,00	6,06%
Total	165 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région IDF	15 000,00	9,09%
Subvention Ville de Houilles	65 000,00	39,39%
Subvention Conseil Départemental	15 000,00	9,09%
Partenaires privés	50 000,00	30,30%
Recettes inscriptions	20 000,00	12,12%
Total	165 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016865

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DE HOCKEY SUR GLACE 2017

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable pour les évènements sportifs internationaux	300 000,00 €	2,67 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-32-6574-132003-300
13200301- Soutien aux évènements sportifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIGUE IDF HOCKEY SUR GLACE
Adresse administrative : 36 BIS RUE ROGER SALENGRO
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Louis MILLION, Président

Date de publication au JO : 28 octobre 2006

N° SIRET : 49303840000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France
Rapport Cadre : CR04-11 du 10/02/2011

Objet du projet : organisation de la Finale de Hockey-sur-Glace 2017

Date prévisionnelle de début de projet : 20 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'organisation d'une manifestation sportive nécessite des mois de préparation, voire des années, selon l'importance de cette dernière. La date proposée d'éligibilité des factures est la date de la demande de subvention formulée par le bénéficiaire ; date antérieure au vote de l'aide régionale. Toutefois, la manifestation en elle-même, est postérieure à la date du vote en commission permanente.

Objectifs :
Les objectifs de cette manifestation sportive sont :

- de réunir et fédérer les différents acteurs du hockey-sur-glace,
- d'augmenter l'écho médiatique de la discipline auprès des journalistes accrédités,
- de démontrer la vitalité du hockey-sur-glace à travers un évènement d'envergure.

Description :
La ligue Ile-de-France de Hockey sur Glace va organiser la Finale de la Coupe de France de Hockey sur Glace le 19 février 2017 à l'AccorHôtel Aréna.

Cette compétition est ouverte aux équipes de catégories seniors évoluant dans les championnats de Ligue Magnus (Elite), division 1, division 2 et division 3, il y aura les 2 équipes finalistes soit 44 joueurs.

En marge de l'évènement, la ligue Ile-de-France de hockey-sur-Glace va organiser un grand regroupement de joueurs avec un plateau U11 regroupant des équipes de la Région Ile-de-France. Ces équipes vont se rencontrer sous la forme de tournois avant de donner le coup d'envoi de la Finale de la Coupe de France.

Dans le domaine du développement durable, la ligue Ile-de-France de Hockey sur Glace va favoriser les actions suivantes :

- mise en place d'un contrôle antidopage,
- sensibilisation au respect des dirigeants et des arbitres,
- remise de billets gratuits pour les adhérents des clubs locaux,
- information des jeunes sur le thème de la lutte contre la violence.

Moyens mis en œuvre :
Il y aura environ 100 personnes impliquées dans l'organisation de cette opération en plus des 15 salariés de la Fédération Française de Hockey sur Glace.

Intérêt régional :
Cet événement est l'occasion pour la ligue Ile-de-France de mettre en œuvre une animation importante en faveur de la catégorie U11 et il offre un rayonnement sur tout le territoire afin de créer une dynamique importante pour tous les clubs franciliens.

« Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) ».

Public(s) cible(s) :
Tous les publics, licenciés et non licenciés.
Les organisateurs comptent sur la présence d'environ 13 000 spectateurs.

Localisation géographique :
- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de location de l'AccorHôtel Aréna	135 000,00	45,00%
Aménagement du site	55 000,00	18,33%
Animations	27 000,00	9,00%
Frais de communication	34 000,00	11,33%
Frais de logistique	5 500,00	1,83%
Prestations diverses	25 000,00	8,33%
Actions de promotion du Hockey-sur-Glace	18 500,00	6,17%
Total	300 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région IDF	8 000,00	2,67%
Partenaires privés	50 000,00	16,67%
Recettes billetterie	242 000,00	80,67%
Total	300 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	4 023,00 €
2015	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	19 368,00 €
2015	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	8 000,00 €
2016	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	3 500,00 €
2016	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	18 000,00 €
	Montant total	52 891,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017275

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RYDER CUP ET JUNIOR RYDER CUP 2018

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable pour les évènements sportifs internationaux	325 000,00 €	20,00 %	65 000,00 €
	Montant Total de la subvention		65 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-32-6574-132003-300
13200301- Soutien aux évènements sportifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEDERATION FRANCAISE DE GOLF
Adresse administrative : 68 RUE ANATOLE FRANCE
92309 LEVALLOIS PERRET CEDEX

Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Lou CHARON, Président

Date de publication au JO : 21 décembre 1912

N° SIRET : 78466318900040

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France
Rapport Cadre : CR04-11 du 10/02/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'organisation d'une manifestation sportive nécessite des mois de préparation, voire des années, selon l'importance de cette dernière. La date proposée d'éligibilité des factures est la date de la demande de subvention formulée par le bénéficiaire ; date antérieure au vote de l'aide régionale. Toutefois, la manifestation en elle-même, est postérieure à la date du vote en commission permanente.

Objectifs :
La Ryder Cup doit être un levier de développement pour la pratique de golf notamment de l'attrait médiatique.
Cette compétition est l'opportunité d'accroitre son influence et sa représentation dans les instances internationales qui régissent ce sport.
La volonté de la fédération est d'aller bien au-delà en faisant de cet évènement un vecteur de rassemblement et de partager pour tous les acteurs de golf mais aussi pour tous les français.

Description :
La Fédération française de Golf organise du 24 au 30 Septembre 2018 la Ryder Cup au Golf National de Saint Quentin en Yvelines et la Junior Ryder Cup au Golf de Disney à Marne-la-Vallée.

La France accueille pour la première fois de son histoire une épreuve de légende, qui s'inscrit dans le panorama des plus grands événements sportifs internationaux. Cette compétition s'est imposée comme la plus grande compétition au monde de golf par équipes.

Cette compétition oppose tous les deux ans les Etats Unis et l'Europe et se joue en alternance sur chaque territoire.

L'accueil de la Junior Cup est un moyen d'impliquer les jeunes et scolaires de la région Ile-de-France. Pour la fédération, le golf scolaire et le projet pédagogique en lien avec la Ryder Cup est un moyen de sensibiliser les jeunes de la région au sport.

Intérêt régional :
- Générer un maximum de retombées économiques sur le territoire dans les domaines sportifs et touristiques,
- Impliquer les jeunes les scolaires de la région Ile-de-France.

« Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) ».

Localisation géographique :
- GUYANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Promotion évènementiel	148 194,00	45,60%
Opérations jeunes	31 445,00	9,68%
Golf et Santé (animations)	14 348,00	4,41%
Plan de communication	131 013,00	40,31%
Total	325 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région IDF	65 000,00	20,00%
Participation de la Fédération Française de Golf	260 000,00	80,00%
Total	325 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	65 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	1 536,00 €
2013	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	48 464,00 €
2014	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	1 536,00 €
2014	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	48 464,00 €
2014	Equipements sportifs d'intérêt régional	2 000 000,00 €
2015	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	1 536,00 €
2015	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	48 464,00 €
2016	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	1 400,00 €
2016	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	40 000,00 €
	Montant total	2 191 400,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : FICHES PROJET MODIFIEES

Dispositif « Soutien aux évènements sportifs et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France »

- Fiche projet n° 16005122 votée à la CP 16-188 du 18 mai 2016
Championnats du Monde de Lutte Paris 2017

- Fiche projet n° 16007055 votée à la CP 16-246 du 15 juin 2016
Championnats du Monde de Hockey-sur-Glace 2017

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005122

Commissions permanentes du 18 mai 2016 et du 16 novembre 2016

Objet : CHAMPIONNATS DU MONDE DE LUTTE PARIS 2017

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable pour les évènements sportifs internationaux	3 200 000,00 €	4,69 %	150 000,00 €
	Montant Total de la subvention		150 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-32-6574-132003-300
13200301- Soutien aux évènements sportifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMITE ORGANISATION CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS DE LUTTE 2017

Adresse administrative : 2 RUE LOUIS PERGAUD
94700 MAISONS-ALFORT

Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ALAIN BERTHOLOM, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 81067980300017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France
Rapport Cadre : CR04-11 du 10/02/2011

Objet du projet : organisation des championnats du Monde de lutte Paris 2017

Date prévisionnelle de début de projet : 15 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 18 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'organisation d'une manifestation sportive nécessite des mois de préparation, voire des années, selon l'importance de cette dernière. La date proposée d'éligibilité des factures est la date de la demande de subvention formulée par le bénéficiaire ; date antérieure au vote de l'aide régionale. Toutefois, la manifestation en elle-même, est postérieure à la date du vote en commission permanente.

Objectifs :
- Permettre le développement de la lutte grâce à cet évènement qui doit laisser un héritage.

- Offrir aux athlètes de tous les pays, des conditions d'accueil et d'organisation idéales, car les athlètes doivent rester au cœur de nos préoccupations.

- Offrir à la Fédération Internationale, un environnement exceptionnel, une scène unique, pour promouvoir la lutte dans les meilleures conditions, auprès des décideurs du mouvement Olympique international, des médias, des partenaires et du grand public.

Description :
Comité d'organisation des championnats du monde de lutte séniors Paris 2017 (COCMS 2017) va porter l'organisation du 47ème championnat du monde de lutte séniors 2017 qui va se dérouler à Paris du 21 au 26 août 2017 à l'AccorHôtel Aréna.
Organisé par le comité d'organisation du championnat sous l'égide de la Fédération Française de Lutte et de l'United World Wrestling (Fédération Internationale de Lutte).

Les meilleurs lutteurs du monde s'affronteront pour décrocher le titre de champion du monde. Les 3 styles de lutte olympiques seront représentés : lutte féminine, lutte libre et lutte gréco-romaine. Chaque style est composé de 6 catégories de poids différentes.

Il y aura plus 800 lutteurs, auxquels il faut ajouter les autres membres des délégations (médical, entraîneurs, officiels…) pour environ 90 nations représentées.

Une vingtaine de bases arrière vont être destinées à accueillir les équipes nationales souhaitant s'acclimater à la France, celles-ci seront réparties dans les clubs et les Creps de la métropole.

Dans le domaine du développement durable, le COCMS va favoriser les actions suivantes :

- opération de recyclage de tous les types de matériaux,
- sensibilisation au respect des règles; des dirigeants et des arbitres,
- laisser un héritage aux clubs avec une redistribution de tout le matériel,
- la programmation favorise les journées de compétition consacrées aux femmes.

Moyens mis en œuvre :
Cette manifestation internationale va mobiliser environ 230 volontaires par jour.

Intérêt régional :
- Offrir aux franciliens une diversité et un large panel d'événements sportifs.
- Démontrer la capacité de la région à accueillir des événements sportifs majeurs.
- Profiter de cette manifestation internationale pour développer le tourisme de la région.
- Offrir aux jeunes la possibilité de pratiquer la lutte en favorisant la création de nouveaux clubs.

« Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants ».

Public(s) cible(s) :
Tous les publics, licenciés et non licenciés.
Les organisateurs comptent sur une fréquentation comprise entre 35 000 et 45 000 spectateurs sur la semaine de compétition.

La Fédération Française de Lutte représente 20 000 licenciés pour 430 clubs.

Localisation géographique :

- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de location AccorHôtels Aréna	495 000,00	15,47%
Frais de transport	250 000,00	7,81%
Frais de logistique informatique	135 000,00	4,22%
Frais d'animations et de cérémonie d'ouverture	180 000,00	5,63%
Aménagement site de compétitions	140 000,00	4,38%
Frais d'hébergement des délégations	1 210 000,00	37,81%
Frais de communication	180 000,00	5,63%
Relations internationales	500 000,00	15,63%
Frais de protocole	60 000,00	1,88%
Frais de candidature	50 000,00	1,56%
Total	3 200 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention de la Région IDF	150 000,00	4,69%
Subvention sollicitée au CNDS	700 000,00	21,88%
Subvention Ville de Paris	200 000,00	6,25%
Recettes d'engagement des délégations	1 350 000,00	42,19%
Recettes de billetterie	540 000,00	16,88%
Recettes diverses	60 000,00	1,88%
Fédération Française de Lutte	200 000,00	6,25%
Total	3 200 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	150 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	75 000,00 €
	Montant total	75 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007055

Commissions permanentes du 15 juin 2016 et du 16 novembre 2016

Objet : CHAMPIONNAT DU MONDE DE HOCKEY SUR GLACE 2017

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable pour les évènements sportifs internationaux	10 000 000,00 €	2,00 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-32-6574-132003-300
13200301- Soutien aux évènements sportifs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FFHG FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY SUR GLACE

Adresse administrative : 36 BIS RUE ROGER SALENGRO
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur LUC TARDIF, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 49052110100017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France
Rapport Cadre : CR04-11 du 10/02/2011

Objet du projet : organisation du championnat du Monde de Hockey-sur-Glace 2017

Date prévisionnelle de début de projet : 18 février 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'organisation d'une manifestation sportive nécessite des mois de préparation, voire plusieurs années, selon son importance. La date proposée d'éligibilité des factures est la date de la demande de subvention formulée par le bénéficiaire ; date antérieure au vote de l'aide régionale. Toutefois, la manifestation est postérieure à la date du vote en commission permanente.

Objectifs :
Les principaux objectifs de cette manifestation internationale sont :

- d'encourager une performance de l'équipe de France,
- de fédérer les différents acteurs du hockey-sur-glace en France,
- de coorganiser avec l'Allemagne pour limiter les risques financiers,
- de favoriser les animations sur la Région Ile-de-France pendant le tournoi.

Description :
La Fédération Française de Hockey-sur-Glace va organiser le Championnat du Monde de Hockey-sur-Glace à Paris (AccorHôtels Aréna) et à Cologne (Lanxess Aréna) du 05 au 21 mai 2017.
C'est une manifestation sportive internationale co-organisée par la Fédération Française et la Fédération Allemande, ces 2 fédérations mettent des moyens en commun mais chacune est responsable financièrement de ce qu'elle a en charge.

Cette compétition va se dérouler en 2 poules de 8 équipes (les 16 meilleures nations mondiales) : 1 poule à Paris et 1 poule à Cologne.
A Paris cela va représenter 8 nations, 300 athlètes et accompagnateurs et 60 arbitres et officiels.

Les 4 premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour les 1/4 de finale.
- Paris accueillera 28 matchs de poule ainsi que 2 des 1/4 de finale.
- Cologne accueillera les 1/2 finales ainsi que la Finale.

Dans le domaine du développement durable, la Fédération Française de Hockey-sur-Glace va mettre en place les actions suivantes :

- campagne et actions de communication sur la notion de respect
- mise en place d'un Fan Village pour favoriser la pratique du sport par tous,
- l'activité Hockey Luge (pratique handi) sera présentée pendant l'évènement,
- développement d'activités dans le Fan Village pour favoriser la pratique féminine.

Moyens mis en œuvre :
Sur Paris une équipe de 30 salariés et 350 bénévoles est prévue pour l'organisation de cette opération.

Intérêt régional :
- Rassembler les communautés autour des valeurs du sport.
- La stratégie de billetterie cible essentiellement la Région IDF.
- Mettre en valeur l'Aren' Ice avec des animations de l'équipe de France.
- Mise en place de nombreuses animations de septembre 2016 à mai 2017.
- Partenariat avec l'USEP et l'UNSS pour populariser la discipline auprès des jeunes.

« Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants ».

Public(s) cible(s) :
Tous les publics, licenciés et non licenciés.
La Fédération Française de Hockey sur Glace représente 21 000 licenciés.
Les organisateurs attendent 300 000 spectateurs pour cet évènement.

Localisation géographique :
- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Hébergement et restauration des équipes	1 200 000,00	12,00%
Frais de transport	250 000,00	2,50%
Frais de personnel	950 000,00	9,50%
Congrès Fédération Internationale	430 000,00	4,30%
Reversement à la Fédération Internationale	1 440 000,00	14,40%
Services généraux	350 000,00	3,50%
Location et prestations de la salle	1 225 000,00	12,25%
Logo et Mascotte	50 000,00	0,50%
Médias	210 000,00	2,10%
Cérémonies et musique	150 000,00	1,50%
Frais divers de l'administration	220 000,00	2,20%
Frais liés à la compétition et à l'équipe de France	525 000,00	5,25%
Frais de promotion et de communication	3 000 000,00	30,00%
Total	10 000 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention de la Région IDF	200 000,00	2,00%
Subvention Ville de Paris	300 000,00	3,00%
Subvention CNDS	1 200 000,00	12,00%
Recettes billetterie	8 000 000,00	80,00%
Fédération Française de Hockey-sur-Glace	300 000,00	3,00%
Total	10 000 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	200 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	50 000,00 €
	Montant total	50 000,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 17/11/2016
- Date de réception en préfecture: 17/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-571

DU 16 NOVEMBRE 2016

ATTRIBUTION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DU SPORT EN ILE DE FRANCE

- ✓ **DISPOSITIF D'AIDE A LA CONSTRUCTION, RECONSTRUCTION, EXTENSION, RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS LIES AUX LYCEES**
- ✓ **DISPOSITIF EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET REGIONAL**
- ✓ **MODIFICATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE TYPE POUR LE DISPOSITIF D'AIDE A LA CONSTRUCTION, RECONSTRUCTION, EXTENSION, RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS LIES AUX LYCEES**
- ✓ **APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION 15011363 SIGNEE ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU Le code de l'éducation, notamment l'article L 214-4 ;

VU Le code du Sport;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations du conseil régional à sa commission permanente,

VU La délibération n° CR 48-11 du 17 novembre 2011 adoptant le rapport cadre relatif au programme d'aide régionale à la construction, reconstruction, extension et rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées et à leur mise à disposition au profit des établissements scolaires de compétence régionale ;

VU La délibération n° CR 67-13 du 26 septembre 2013 relative à l'extension du rapport cadre n° CR 48-11 du 17 novembre 2011 ;

VU La délibération n° CR 04-11 du 10 février 2011, relative à la politique régionale du sport en Ile-de-France ;

VU La délibération n° CR 22-16 du 18 mars 2016 ayant supprimé les critères de modulation issus de la délibération n° CR 92-11 pour le calcul des subventions ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » ;

VU La délibération n° CP 15-722 du 8 octobre 2015 ayant modifié le modèle de convention-type pour le dispositif « Aide à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées » ;

VU La délibération n° CP 15-687 du 08 octobre 2015 relative à l'attribution d'autorisations de programme dans le cadre des dispositifs « Terrains synthétiques de grands jeux », « Equipements sportifs d'intérêt régional », « Plan Piscine régional », « Aide à l'achat d'équipements spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap » et à la convention type « Equipements sportifs d'intérêt régional » ;

VU La délibération n° CP 11-964 du 16 novembre 2011 relative à la convention type « Equipements sportifs d'intérêt régional » ;

VU La délibération n° CP 16-185 du 18 Mai 2016 approuvant les conventions types relatives aux dispositifs « Terrains synthétiques de grands jeux », « Equipements sportifs d'intérêt régional », « Plan Piscine régional », « Aide à l'achat d'équipements spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap » ;

VU La délibération n° CP 15-490 du 09 juillet 2015 approuvant une convention entre la Région et la Fédération Française de Handball pour la réalisation de la Maison du Handball et attribuant une subvention correspondant à la première tranche du projet ;

VU La délibération n° CP 16-360 du 12 juillet 2016 approuvant l'avenant n°1 à la convention

entre la Région et la Fédération Française de Handball pour la réalisation de la Maison du Handball et attribuant une subvention correspondant à la deuxième tranche de ce projet ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU L'avis de la Commission de l'Education ;

VU L'avis de la Commission des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative ;

VU L'avis de la Commission des finances ;

VU Le rapport CP 16-571 présenté par Madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Programme HP 32-001 « Equipements sportifs d'intérêt régional »

1- Dispositif « Aide à la construction, reconstruction, rénovation, extension d'équipements sportifs liés aux lycées »

Décide de participer au titre du dispositif « Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées » au financement des projets détaillés en annexe 2 (fiches projet) par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel total de 642 030,01 €.

Approuve la convention-type tripartite figurant en annexe 3 à la présente délibération.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature avec chaque bénéficiaire d'une convention conforme à la convention type tripartite citée au précédent alinéa, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 642 030,01 € disponible sur le chapitre 903 «Culture, Sport et Loisirs », code fonctionnel 32 « Sports », programme HP32-001-1(132001) «Equipement sportifs d'intérêt régional », action « Construction et rénovation des équipements en faveur des lycéens » (13200106), nature 204142 « Subventions d'équipement versées » du budget régional 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

2- Dispositif « Equipements sportifs d'intérêt régional »

Décide de participer au titre du dispositif « Equipements sportifs d'intérêt régional » au financement des projets détaillés en annexes 2 et 4 (fiches projet) à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel total de 3 902 000,00 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature :

- avec la Fédération Française de Handball de l'avenant n° 2 à la convention signée entre la Région Ile-de-France et la Fédération Française de Handball relative à la réalisation de la Maison du Handball, présenté en annexe 4.

- avec chaque bénéficiaire d'une convention conforme à la convention-type approuvée par la délibération n° CP 15-490 du 9 juillet 2015 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016.

Autorise la présidente du conseil régional à signer les actes cités au précédent alinéa.

Affecte une autorisation de programme de 3 902 000,00 € disponible sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 « Sport », au titre du programme HP 32-001 (132001) « Equipements sportifs d'intérêt régional », action 13200101 « Equipements sportifs de niveau régional » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions visées à l'article 1-1 à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

N° d'aide versée	Bénéficiaires	Opérations	Date prévisionnelle de démarrage
16015606	Commune de Rueil-Malmaison (92)	Rénovation du terrain Buzenval	01/06/2016
16016622	Commune de Rueil-Malmaison (92)	Rénovation du terrain Ladoumergue	01/06/2016
16015603	Commune de Poissy (78)	Réalisation d'un terrain multisports couvert	04/07/2016

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

Valérie PECRESSE

13/10/16 10:10:00

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-571	Budget	2016

Chapitre	**903 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**32 - Sports**
Programme	**132001 - Équipements sportifs d'intérêt régional**
Action	**13200101 - Équipements sportifs de niveau régional**

Dispositif : N° 00000036 - Equipements sportifs d'intérêt régional

Dossier	15011363 - Fédération Française de Handball : Création de la Maison du Handball			
Bénéficiaire	R17577 - FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL			
Localisation	(EX94) CA PLAINE CENTR. VAL DE MARNE (DISSOUTE AU 01/01/2016)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Contrat particulier CPRD94/Maison du hand-ball			
Montant total	2 000 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 587 620,00 €	HT	18,89 %	2 000 000,00 €	

Dossier	16016835 - Réalisation d'un Centre Régional de Tir à Crespières (78)			
Bénéficiaire	P0025845 - LIGUE REGIONALE TIR ILE DE FRANCE			
Localisation	CRESPIERES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	700 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 878 000,00 €	HT	18,05 %	700 000,00 €	

Dossier	16016895 - Ligue IDF de Pelote basque : Extension du Centre régional de pelote par la construction d'un "mur à gauche"			
Bénéficiaire	R34253 - LIGUE IDF PELOTE BASQUE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	800 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 846 352,00 €	TTC	28,11 %	800 000,00 €	

Dossier	16017021 - Ligue IDF de Volley : Création d'une structure d'accueil du centre régional d'entrainement féminin de volley			
Bénéficiaire	R20783 - LIGUE IDF VOLLEY-BALL			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	402 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 340 000,00 €	TTC	30 %	402 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-571	Budget	2016

Total sur le dispositif N° 00000036 - Equipements sportifs d'intérêt régional	3 902 000,00 €

Total sur l'imputation 903 - 32 - 132001 - 13200101	3 902 000,00 €

Chapitre	**903 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**32 - Sports**
Programme	**132001 - Équipements sportifs d'intérêt régional**
Action	**13200106 - Construction et rénovation des équipements en faveur des lycéens**

Dispositif : N° 00000316 - Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées

Dossier	16015603 - Création d'un terrain multisports couvert			
Bénéficiaire	R684 - COMMUNE DE POISSY			
Localisation	POISSY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	44 298,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
481 500,00 €	HT	9,2 %	44 298,00 €	

Dossier	16015606 - Rueil-Malmaison : Rénovation du terrain synthétique Buzenval			
Bénéficiaire	R1036 - COMMUNE DE RUEIL MALMAISON			
Localisation	RUEIL-MALMAISON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	184 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
800 000,00 €	HT	23 %	184 000,00 €	

Dossier	16015935 - Meudon : Réalisation d'un terrain synthétique + éclairage + vestiaires			
Bénéficiaire	R1030 - COMMUNE DE MEUDON			
Localisation	MEUDON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	320 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
800 000,00 €	HT	40 %	320 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-571	Budget	2016

Dossier	16016622 - Rueil-Malmaison : Rénovation du terrain synthétique Ladoumergue				
Bénéficiaire	R1036 - COMMUNE DE RUEIL MALMAISON				
Localisation	RUEIL-MALMAISON				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	93 732,01 €			Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
307 318,07 €	HT	30,5 %		93 732,01 €	

Total sur le dispositif N° 00000316 - Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	642 030,01 €

Total sur l'imputation 903 - 32 - 132001 - 13200106	642 030,01 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION :
FICHES PROJET

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015606

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RUEIL-MALMAISON : RENOVATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE BUZENVAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	800 000,00 €	23,00 %	184 000,00 €
	Montant Total de la subvention		184 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-32-204142-132001-300
13200106- Construction et rénovation des équipements en faveur des lycéens

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE RUEIL MALMAISON
Adresse administrative : 13 BOULEVARD DU MARECHAL FOCH
92500 RUEIL-MALMAISON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Patrick OLLIER, Maire

N° SIRET : 21920063100014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées
Rapport Cadre : CR48-11 du 17/11/2011

Objet du projet : travaux de rénovation d'un terrain synthétique utilisé par le lycée Gustave Eiffel.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La commune s'est trouvée contrainte d'effectuer ces travaux durant l'été 2016 afin de pouvoir maintenir la capacité d'accueil des pratiquants et garantir l'utilisation de l'équipement concerné par le public scolaire, notamment le lycée Gustave Eiffel.

Objectifs :
Rénover le terrain de football de Buzenval (par sa transformation en terrain synthétique) et son éclairage.

Description :
-Terrassements complets (purges sur 90 cm de profondeur) pour remédier aux affaissements de terrain,

- Mise en place de gazon synthétique,
Rénovation et mise aux normes de l'éclairage,
Rénovation des équipements divers : mains courantes, abris de touche, pare-ballons...

Intérêt régional :
Le Lycée Gustave Eiffel sera utilisateur à raison de 18 heures hebdomadaires.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires.

Public(s) cible(s) :
Divers clubs affiliés à la fédération française de football, CFA de Rueil-Malmaison, Lycée Gustave Eiffel.

Détail du calcul de la subvention :
Le règlement d'intervention du dispositif prévoit que le montant des investissements éligibles ne peut excéder 800 000 € pour les « plateau(x) extérieur(s) EPS : terrain de grands jeux, infrastructures d'athlétisme ». En ce sens, le taux de subvention de 23 % s'applique au montant de 800 000 € (représentant 21,3 % du montant global des travaux, estimés à 862 060,90 €).

Taux de subvention : 23 %
- Taux de base :13 %
- Complément "autres équipements sportifs" : 10 % (Mise à disposition du Gymnase Ladoumergue à hauteur de 27 heures hebdomadaires pour le lycée Richelieu, et 13 heures hebdomadaires pour l'UNSS Richelieu).

Localisation géographique :
- RUEIL-MALMAISON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux préparatoires (installation de chantier, dépose, évacuation et recyclage des équipements existants...)	41 786,00	4,85%
Terrassements (décapage, décaissement, fourniture et pose de grave et murs de soutènement, réalisation de purges et essais de portance)	427 802,10	49,63%
Assainissement - drainage (fourniture et pose de drains et raccordement au réseau existant)	30 456,00	3,53%
Sols sportifs (réglage de la plateforme, fourniture et pose du gazon synthétique, tracés)	228 641,80	26,52%
Equipements sportifs (fourniture et pose buts, poteaux, mains courantes, portillons, filets pare-ballons...)	57 135,00	6,63%
Autres travaux (éclairage, mobilier urbain, remise en état du site)	27 311,00	3,17%
Essais laboratoire (tests et essais terrain et équipements)	3 531,00	0,41%
Accès périphériques (fourniture et pose bordures, caniveaux, grave et enrobé)	45 148,00	5,24%
Dossier des ouvrages exécutés	250,00	0,03%
Total	862 060,90	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIDF	184 000,00	21,30%
Ville de Rueil Malmaison	678 060,90	78,70%
Total	862 060,90	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	184 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	125 705,60 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	492 194,46 €
2016	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	44 500,00 €
	Montant total	1 442 400,06 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016622

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RUEIL-MALMAISON : RENOVATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE LADOUMERGUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	307 318,07 €	30,50 %	93 732,01 €
	Montant Total de la subvention		93 732,01 €

Imputation budgétaire : 903-32-204142-132001-300
13200106- Construction et rénovation des équipements en faveur des lycéens

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE RUEIL MALMAISON
Adresse administrative : 13 BOULEVARD DU MARECHAL FOCH
92500 RUEIL-MALMAISON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Patrick OLLIER, Maire

N° SIRET : 21920063100014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées
Rapport Cadre : CR48-11 du 17/11/2011

Objet du projet : rénovation du terrain synthétique Ladoumergue

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La commune s'est trouvée contrainte d'effectuer ces travaux durant l'été 2016 afin de pouvoir maintenir la capacité d'accueil des pratiquants et garantir l'utilisation de l'équipement concerné par le public scolaire, notamment le lycée Richelieu.

Objectifs :
Rénover le terrain de football Ladoumergue (par sa transformation en terrain synthétique)

Description :
-Terrassements complets et drainage,

- Mise en place de gazon synthétique,
- Rénovation des équipements divers : mains courantes, abris de touche, pare-ballons...

Intérêt régional :
Le Lycée et l'UNSS Richelieu seront utilisateurs de l'équipement à hauteur de 25,5 heures hebdomadaires.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Public(s) cible(s) :
Divers clubs affiliés à la fédération française de football, Collège Jules Verne, Lycée et UNSS Richelieu.

Détail du calcul de la subvention :
Taux de subvention : 30,5 %
- Taux de base : 20,5 %
- Complément "autres équipements sportifs" : 10 % (Mise à disposition du Gymnase Ladoumergue à hauteur de 27 heures hebdomadaires pour le lycée Richelieu, et 11 heures hebdomadaires pour l'UNSS Richelieu).

Localisation géographique :
- RUEIL-MALMAISON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux préparatoires (installation de chantier, dépose, évacuation et recyclage des équipements existants...)	49 832,07	16,22%
Terrassements (réalisation de purges et essais de portance)	2 030,00	0,66%
Assainissement - drainage (fourniture et pose de drains et raccordement au réseau existant)	24 846,00	8,08%
Piste d'athlétisme (bordurettes, canniveaux...)	10 640,00	3,46%
Sols sportifs (réglage de la plateforme, fourniture et pose du gazon synthétique, tracés)	209 526,00	68,18%
Equipements sportifs (fourniture et pose buts, poteaux, filets pare-ballons...)	5 467,00	1,78%
Autres travaux (remise en état du site)	1 276,00	0,42%
Essais laboratoire (tests et essais terrain et équipements)	3 451,00	1,12%
Dossier des ouvrages exécutés	250,00	0,08%
Total	307 318,07	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIDF	93 732,01	30,50%
Ville de Rueil-Malmaison	213 586,06	69,50%
Total	307 318,07	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	93 732,01 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	125 705,60 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	492 194,46 €
2016	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	44 500,00 €
	Montant total	1 442 400,06 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015603

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS COUVERT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	481 500,00 €	9,20 %	44 298,00 €
	Montant Total de la subvention		44 298,00 €

Imputation budgétaire : 903-32-204142-132001-300
13200106- Construction et rénovation des équipements en faveur des lycéens

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE POISSY
Adresse administrative : PLACE DE LA REPUBLIQUE
78303 POISSY CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Karl OLIVE, Maire

N° SIRET : 21780498800012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées
Rapport Cadre : CR48-11 du 17/11/2011

Objet du projet : création d'un terrain de futsal couvert (permettant aussi la pratique d'autres disciplines sportives) au sein du quartier Saint-Exupéry.

Date prévisionnelle de début de projet : 4 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Inauguration prévue pour mi-septembre, pour mise à disposition rapide des lycéens

Objectifs :
Construction d'un terrain multisports couvert

Description :
Construction d'un terrain en revêtement synthétique de dernière génération:

- Terrassement et fondations
- Assainissment et drainage
- 40 x 20 m en surface de jeu (44 x 24 m en aire de surface d'évolution totale, avec zone de dégagement en gazon synthétique de 2 m
- Marquage et pose buts et paniers de basket

Intérêt régional :
Les lycées Charles de Gaulle et Adrienne Bolland seront utilisateurs à hauteur de 16 heures hebdomadaires.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Public(s) cible(s) :
- Population du quartier St-Exupéry, associations et scolaires
- Entreprises désirant offrir à leurs salariés une activité sportive

Détail du calcul de la subvention :
Le montant total des travaux, soit 481 500 € HT, reçoit le subventionnement de l'Etat et du Conseil département des Yvelines, respectivement à hauteur de 196 312 € et 144 468 €.
Le taux global de subventionnement public ne pouvant dépasser 80 % de la totalité de l'opération, le taux de l'aide régionale doit se situer à 9,2 %, soit 44 298 €.

Taux de subventionnement : 9,2 %

Taux de base 11 % (ramené à 9,2 % pour plafonnement total des subventions à 80 % du montant de l'opération)

Localisation géographique :
- POISSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux préalables	12 034,00	2,50%
Terrassements	4 640,00	0,96%
Couche de fondation en graves ciment 20 cm	18 942,50	3,93%
Maçonnerie, caniveaux et bordures	14 200,00	2,95%
Drainage, assainissement	9 700,00	2,01%
Sols sporitfs (gazon synthétique)	85 564,00	17,77%
Equipements sportifs	5 446,00	1,13%
Circulations (enrobés)	28 768,50	5,97%
Clôture, pare-ballons	51 168,00	10,63%
Couverture préau sportif	251 037,00	52,14%
Total	481 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIDF	44 298,00	9,20%
Etat	196 312,00	40,77%
CD78	144 468,00	30,00%
Ville de Poissy	96 422,00	20,03%
Total	481 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	44 298,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	20 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	35 780,00 €
2013	Bâtiments Basse Consommation (BBC)	48 420,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	250 000,00 €
2013	Contrats régionaux	540 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	21 000,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	6 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	25 000,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	87 500,00 €
2014	Aide au développement de bornes de recharges électriques	14 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	35 780,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	132 300,00 €
2014	Politique énergie climat	40 000,00 €
2014	Soutien à la création et à la diffusion numérique	19 720,00 €
2015	Construction et aménagement des "Musées de France"	147 065,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	680 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	12 800,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	16 300,00 €
	Montant total	2 131 665,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015935

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MEUDON : REALISATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE + ECLAIRAGE + VESTIAIRES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	800 000,00 €	40,00 %	320 000,00 €
	Montant Total de la subvention		320 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-32-204142-132001-300
13200106- Construction et rénovation des équipements en faveur des lycéens

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MEUDON
Adresse administrative : 6 AVENUE LE CORBEILLER
92190 MEUDON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Hervé MARSEILLE, Sénateur-maire

N° SIRET : 21920048200012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées
Rapport Cadre : CR48-11 du 17/11/2011

Objet du projet : réalisation dun terrain synthétique, incluant l'éclairage sportif et des vestiaires accessibles PMR

Date prévisionnelle de début de projet : 15 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Rénovation du Stade Leduc

Description :
- recréer un terrain mixte de football-rugby en synthétique, homologué football (niveau 4) et rugby (catégorie C)
- créer un terrain d'entrainement (demi-terrain) mixte de football-rugby en synthétique

- recréer une piste d'athlétisme en tartan
- recréer les aires de saut et de lancer
- installer un éclairage sportif LED
- construire de nouveaux vestiaires (qui seront intégré à un pôle tribunes-club house)

Intérêt régional :
40 heures hebdomadaires seront disponibles pour les lycées Notre Dame, Saint Philippe et Rabelais.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Public(s) cible(s) :
- associations sportives (football, athlétisme et rugby) pour entraînements et compétitions,
- scolaires, notamment les lycées Notre Dame, Saint Philippe et Rabelais

Détail du calcul de la subvention :
Montant global des travaux estimé à 2 908 000 €, plafonnés à 800 000 € pour l'éligibilité au dispositif en tant que plateau extérieur EPS.

Taux de subvention : 40 % (correspondant à 11 % du montant global des travaux estimé à 2 908 000 €)
- Taux de base 30 %
- Complément "autres équipements sportifs mis à disposition" 10 % :
    - Complexe Millandy (Gymnase, terrains de rugby), Gymnase Pierre et Marie Curie, Salle de danse et salle de boxe Monet au Lycée des Métiers Les Côtes de Villebon (22 heures hebdomadaires cumulées).
    - Gymnase Bussière (Salle polyvalente, mur d'escalade) au lycée La Source (10 heures hebdomadaires cumulées).

Localisation géographique :
- MEUDON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Démolition, terrassement et fondations	305 000,00	10,49%
Assainissement	250 000,00	8,60%
Sols sportifs (gazon synthétique) et équipements sportifs	500 000,00	17,19%
Aménagement piste d'athlétisme	273 000,00	9,39%
Aménagement aires de saut et lancer	200 000,00	6,88%
Eclairage sportif	210 000,00	7,22%
Clotures et abords	180 000,00	6,19%
Gros oeuvre vestaires	290 000,00	9,97%
Charpente, couverture	110 000,00	3,78%
Serrurerie, menuiserie extérieure	100 000,00	3,44%
Menuiserie intérieure, platrerie, peinture, carrelage	185 000,00	6,36%
Electricité	50 000,00	1,72%
Plomberie, sanitaire, chauffage, VMC	145 000,00	4,99%
Maîtrise d'oeuvre	80 000,00	2,75%
Coordination SPS, SSI, bureau de contrôle	30 000,00	1,03%
Total	2 908 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIDF	320 000,00	11,00%
CD92	1 134 120,00	39,00%
CNDS	30 000,00	1,03%
Fédération Football	50 000,00	1,72%
Réserve parlementaire	27 000,00	0,93%
Ville de Meudon	1 346 880,00	46,32%
Total	2 908 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	320 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats régionaux	332 500,00 €
2015	Contrats régionaux	100 000,00 €
	Montant total	100 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016835

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REALISATION D'UN CENTRE REGIONAL DE TIR A CRESPIERES (78)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipements sportifs d'intérêt régional	3 878 000,00 €	18,05 %	700 000,00 €
	Montant Total de la subvention		700 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-32-20422-132001-300
13200101- Équipements sportifs de niveau régional

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIGUE REGIONALE TIR ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 9 VLA THORETON
75015 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Philippe CROCHARD, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 78435445800035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Equipements sportifs d'intérêt régional
Rapport Cadre : CR04-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation d'un Centre Régional de Tir à Crespières (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Construire un centre régional et national de tir permettant tout autant la tenue de compétitions sportives de haut niveau que des formations régionales pour les tireurs et les formateurs.

Description :
Le site identifié pour l'implantation du centre couvre une superficie de 8ha. Le projet consiste en la construction de différents pas de tir allant de 10 m à 300 m, conformément aux recommandations de la Direction Technique de la Fédération Française, couvert sur les 50 premiers mètres pour le plus grand.
Il a également vocation à être un site de tir à l'arc, sous l'égide de la Fédération Française de Tir à l'Arc. Selon les configurations choisies, il permettra d'offrir de 9 pas de tir à 35. Près d'une dizaine de disciplines

(tir et tir à l'arc confondus) pourront être pratiquées.

Le Centre régional comprenda également un ensemble de bâtiments comprenant notamment lieux de stockage, locaux adminsitratifs, salles de formation, loges de gardiennage, vestiaires...

Le Tir National de Versailles, qui intègre tireurs et archers, sera club résident sur le site.

S'agissant des pré-requis régionaux :

- volet solidaire : un tel équipement va offrir au territoire une nouvelle attractivité. Au-delà des tireurs du club, plusieurs milliers de droits de tir sur l'année seront activés par différents types d'usagers (archers et tireurs licenciés, chasseurs...). Plusieurs corps de l'Administration seront utilisateurs de l'équipement, offrant une mixité de fréquentation et une activité non négligeable sur le site, mais également au profit des communes avoisinantes.

- volet durable : l'équipement sera intégré dans le site avec des bâtiments dont la hauteur de faîtage sera limitée. Pour moitié friche utilisée par les forces de l'ordre à l'heure actuelle, les installations auront une emprise faible au sol. Toutes les mesures seront prises de manière à limiter l'impact environnemental (pare-balles recouverts de matériaux recyclés, stands courte distance intégralement couverts, stands distance moyenne et longue distance partiellement couverts...)

- volet confort/santé : l'insonorisation se fera selon les normes en vigueur. Les installations seront traitées pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Intérêt régional :
Offrir un équipement de tir et tir à l'arc de haut niveau permettant notamment la tenue de compétitions jusqu'au standing international.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Public(s) cible(s) :
Licenciés, usagers extérieurs (chasseurs...), corps de la Défense

Détail du calcul de la subvention :
Montant des travaux : 3.878.000 € TTC
Taux : 18,05 %
Montant de la subvention : 700.000 € TTC

Localisation géographique :
- CRESPIERES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de terrassements et drainage	2 561 000,00	66,04%
Construction des bâtiments, bureaux, salles de formation	1 317 000,00	33,96%
Total	3 878 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ligue Ile-de-France de Tir	440 000,00	11,35%
Ligue Ile-de-France de Tir à l'Arc	30 000,00	0,77%
Conseil Départemental 78	200 000,00	5,16%
Région Ile-de-France	700 000,00	18,05%
FF Tir	700 000,00	18,05%
Emprunts	800 000,00	20,63%
CNDS	488 000,00	12,58%
Réseerve Parlementaire	500 000,00	12,89%
Apport TNV	20 000,00	0,52%
Total	3 878 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	700 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	2 484,00 €
2013	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	10 750,00 €
2014	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	6 120,00 €
2014	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	30 000,00 €
2015	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	6 120,00 €
2015	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	27 500,00 €
2016	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	6 120,00 €
2016	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	27 500,00 €
	Montant total	116 594,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017021

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LIGUE IDF DE VOLLEY : CREATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL DU CENTRE REGIONAL D'ENTRAINEMENT FEMININ DE VOLLEY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipements sportifs d'intérêt régional	1 340 000,00 €	30,00 %	402 000,00 €
	Montant Total de la subvention		402 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-32-20422-132001-300
13200101- Équipements sportifs de niveau régional

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIGUE IDF VOLLEY-BALL
Adresse administrative : 18 RUE PASTEUR
92300 LEVALLOIS PERRET
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ALAIN DE FABRY, Président

Date de publication au JO : 16 février 2010

N° SIRET : 78444878900049

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Equipements sportifs d'intérêt régional
Rapport Cadre : CR04-11 du 10/02/2011

Objet du projet : création d'une structure d'accueil du centre régional d'entrainement féminin de volley

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Créer une structure d'accueil du centre régional d'entraînement féminin permettant de manière mutualisée l'hébergement de joueuses, la coordination du dispositif et des activités de la LIFVB.

Description :
Le site identifié pour l'implantation de l'équipement est le site du complexe omnisports Géo André, près de la Porte de Saint-Cloud à Paris.
Le projet consiste en la construction d'espaces de vie (18 studettes et 1 salon commun), d'espaces de travail (bureaux, salles de réunion et locaux de stockage de matériel) et de locaux techniques.

S'agissant des pré-requis régionaux :

- volet solidaire : Mise en place de conditions pour allier au mieux entraînement et formation, en favorisant l'autonomie et la convivialité pour ces jeunes femmes. Augmenter l'attractivité régionale et l'apport de joueuses de niveau international pour les clubs professionnels régionaux.

- volet durable : Construction d'un équipement neuf, aux normes RT2012, bénéficiant sans transport des nombreux équipements sportifs du complexe Géo André, et se trouvant idéalement placé à proximité directe de Paris et ses nombreux établissements de formations supérieures.

- volet confort/santé : La répartition en studettes individuelles au sein du complexe Géo André permet d'offrir calme et conditions de travail sereines.

Intérêt régional :
Offrir un équipement, en complément du CREPS, permettant de rassembler dans des conditions optimales des joueuses de haut niveau afin d'optimiser leurs potentialités et améliorer la performance de l'équipe de france féminine.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Public(s) cible(s) :
Joueuses de haut niveau, en partenariat avec l'ensemble des clubs du territoire régional, personnel de formation et de suivi de certaines activités de la LIFVB.

Détail du calcul de la subvention :
Montant des travaux : 1.340.000 € TTC
Taux : 30 %
Montant de la subvention : 402.000 € TTC

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Coût de la construction	1 340 000,00	100,00%
Total	1 340 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIDF	402 000,00	30,00%
CNDS	400 000,00	29,85%
Ville de Paris	200 000,00	14,93%
LIFVB	268 000,00	20,00%
Stade Français	70 000,00	5,22%
Total	1 340 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	402 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	25 108,00 €
2013	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	45 500,00 €
2013	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	29 000,00 €
2014	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	23 100,00 €
2014	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	45 500,00 €
2014	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	10 000,00 €
2015	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	23 100,00 €
2015	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	69 275,00 €
2016	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	21 945,00 €
2016	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	38 825,00 €
2016	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	7 000,00 €
	Montant total	338 353,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016895

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LIGUE IDF DE PELOTE BASQUE : EXTENSION DU CENTRE REGIONAL DE PELOTE PAR LA CONSTRUCTION D'UN "MUR A GAUCHE"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipements sportifs d'intérêt régional	2 846 352,00 €	28,11 %	800 000,00 €
	Montant Total de la subvention		800 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-32-20422-132001-300
13200101- Équipements sportifs de niveau régional

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIGUE IDF PELOTE BASQUE
Adresse administrative : 8 QU SAINT EXUPERY
75016 PARIS 16
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Michel GOYENETCHE, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 78466319700019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Equipements sportifs d'intérêt régional
Rapport Cadre : CR04-11 du 10/02/2011

Objet du projet : Extension du Centre régional de pelote par la construction d'un "mur à gauche"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Construire un "mur à gauche" permettant de compléter les installations de la ligue IDF de Pelote Basque, de manière à rendre possible tant la tenue de compétitions sportives de haut niveau que des formations régionales.

Description :
Le projet consiste en la construction, sur le site hébergeant le siège de la Ligue IDF de Pelote Basque, à Paris, d'un « mur à gauche ». C'est un bâtiment couvert comportant 3 murs (frontis, mur de gauche et rebot), dont le volume de jeu s'étend sur 10,50 m de hauteur, 13 m de largeur et 36 m de longueur. 5

spécialités de Pelote Basque pourront y être pratiquées.

Outre la Pelote, le tennis et d'autres sports (gymnastique, yoga, fitness…), mais aussi des groupes scolaires, pourront partager cet espace.

S'agissant des pré-requis régionaux :

- volet solidaire : un tel équipement va offrir au territoire une nouvelle attractivité. De nouvelles spécialités pourront être pratiquées, ce qui permettra le développement de la discipline. Des compétitions internationales, telles que le championnat du monde, pourront être organisées.

- volet durable : l'équipement sera intégré au sein du site existant, sur l'emplacement actuellement occupé par un court de tennis, les installations n'auront donc pas d'emprise supplémentaire au sol. Les Bâtiments de France ont en outre validé le projet.

- volet confort/santé : l'offre locale en direction des écoles et associations s'en trouvera agrémentée et permettra un accès facilité et nécessitant moins de transport. Les installations seront traitées pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Intérêt régional :
Offrir un équipement de haut niveau unique dans la Région permettant la pratique de 5 spécialités et la tenue de compétitions jusqu'au standing international.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 4 stagiaires ou alternants

Public(s) cible(s) :
Licenciés de pelote, notamment les écoles de pelote
Jeunes espoirs de haut niveau
Public pratiquant
Milieu scolaire

Détail du calcul de la subvention :
Montant des travaux : 2.846.352 € TTC
Demande de la Ligue : 800.000 € TTC
Taux : 28,11 %

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Terrassement / Gros oeuvre	830 988,00	29,19%
Charpentes	499 440,00	17,55%
Etanchéité	209 280,00	7,35%
Traitement des façades	282 360,00	9,92%
Menuiseries extérieures/intérieures	233 496,00	8,20%
Cloisons	27 480,00	0,97%
Serrurerie	109 020,00	3,83%
Revêtements sols et murs	165 660,00	5,82%
Peinture	110 736,00	3,89%
Techniques	377 892,00	13,28%
Total	2 846 352,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	800 000,00	28,11%
Ligue IDF de Pelote Basque	569 270,40	20,00%
CNDS	569 270,40	20,00%
Mairie de Paris	907 811,20	31,89%
Total	2 846 352,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	400 000,00 €
2018	400 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	1 200,00 €
2013	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	8 900,00 €
2014	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	1 200,00 €
2014	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	8 900,00 €
2015	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	1 200,00 €
2015	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	8 900,00 €
2016	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	1 140,00 €
2016	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	8 000,00 €
	Montant total	39 440,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION TRIPARTITE TYPE MODIFIEE

CONVENTION RELATIVE AUX AIDES REGIONALES A LA CONSTRUCTION, RECONSTRUCTION, EXTENSION, RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS LIES AUX LYCEES, ET A LEUR MISE A DISPOSITION AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE COMPETENCE REGIONALE

La Région Ile-de-France, dont le siège social est à Paris 7ème – 33 rue Barbet-de-Jouy, représentée par Madame la Présidente du Conseil régional, agissant en vertu de la délibération n° CP XX du XX
ci-après dénommée " la Région ",

La commune de , représentée par Monsieur , maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du
ci-après dénommée« le bénéficiaire »,

et

Le lycée , représenté par son proviseur, Madame, Monsieur , spécialement autorisée par délibération du conseil d'administration de l'établissement en date du
ci-après dénommé « l'établissement».

Après avoir rappelé :

- que l'éducation physique et sportive constitue une discipline à part entière, qu'en conséquence doivent être nécessairement envisagées les conditions dans lesquelles les élèves pourront disposer des équipements nécessaires à la pratique de cette discipline, sans qu'il soit pour autant imposé aux collectivités territoriales de réaliser et de financer elles-mêmes ces équipements ;

- que conformément à ces dispositions, le Conseil Régional a décidé, par délibération du CR 48-11 du 17 novembre 2011, de subventionner la création, l'extension et la rénovation des équipements sportifs, couverts ou de plein air, liés aux lycées publics de compétence régionale ;

- que ces subventions s'inscrivent dans le cadre
  - du code de l'éducation notamment ses articles L.111-1, L.214-4 et L.214-8 ;
  - du code du sport ;
  - du règlement budgétaire et financier de la région Ile-de-France voté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, communicable sur simple demande ;
  - de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » ;

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la détermination des engagements réciproques des parties, les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle de la subvention accordée par la Région pour la réalisation de conformément au dossier déposé lors de la demande de financement, ainsi que la mise à disposition des équipements résultant de l'opération aux élèves du ou des lycées suivants : .

ARTICLE 2 : COMMENCEMENT D'EXECUTION

Sous réserve des délibérations du Conseil Régional, il est prévu de commencer les travaux le pour une livraison de l'ensemble du programme permettant une mise en service le .

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

3.1 - REALISATION DU PROJET

3.1.1 EN MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE

Le bénéficiaire s'engage à :

- réaliser le projet de l'équipement visé à l'article 1 conformément au projet déposé auprès des services régionaux,

- inscrire sur son budget d'investissement les crédits nécessaires pour assurer la bonne réalisation de l'opération,

- inscrire annuellement sur son budget de fonctionnement les dépenses en incluant la mise en service, le cas échéant, et l'entretien de l'équipement,

- ne pas avoir démarré l'opération avant le vote de la subvention par la Commission Permanente du Conseil Régional qui doit précéder tout commencement d'exécution, conformément au règlement budgétaire et financier de la Région.

3.1.2 EN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE DE TYPE BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF (BEA) OU SUIVANT UNE PROCEDURE DE VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) OU D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET DE LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT (AOT-LOA)

Le bénéficiaire s'engage à :

- faire réaliser le projet de l'équipement visé à l'article 1 conformément au projet déposé auprès des services régionaux ;

- inscrire annuellement sur son budget les crédits nécessaires pour assurer la bonne réalisation de l'opération, sa mise en service et son entretien conformément au plan de financement prévu par son cocontractant ;

- ne pas avoir démarré l'opération avant la date d'effet de la présente convention qui doit précéder tout commencement d'exécution, conformément au règlement budgétaire et financier de la Région.

3.1.3 EN DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A UNE PERSONNE PUBLIQUE :

Le bénéficiaire s'engage à :

-faire réaliser le projet de l'équipement visé à l'article 1 conformément au projet déposé auprès des services régionaux,

-inscrire sur son budget d'investissement les crédits nécessaires pour assurer la bonne réalisation de l'opération, conformément au programme et à l'enveloppe financière prévisionnelle du projet qu'il a définis,

-inscrire annuellement sur son budget de fonctionnement les dépenses en incluant la mise en service et l'entretien de l'équipement,

-ce que le mandataire ne démarre pas l'opération avant le vote de la subvention par la commission permanente du conseil régional qui doit précéder tout commencement d'exécution, conformément au règlement budgétaire et financier de la Région.

3.2 - MISE A DISPOSITION DE L'EQUIPEMENT

3.2.1 Equipement mis à disposition :

Après mise en service de l'équipement, le bénéficiaire s'engage à réserver des créneaux horaires, à titre gratuit au(x) lycée(s) mentionné(s) à l'article 1 et à prendre à sa charge pendant la durée de la convention les frais de fonctionnement afférents à leur utilisation par le ou les établissement(s).

La configuration des équipements ainsi que leur accès sont portés, avant entrée en jouissance, à la connaissance de(s) l'établissement(s) à l'aide de documents détaillés, ainsi que toute consigne permettant d'accéder ou d'utiliser les équipements sportifs mis à disposition.

Les équipements et le matériel mis à disposition font l'objet d'un inventaire annexé à la présente convention.

3.2.2 Période d'utilisation :

L'utilisation de l'équipement mentionné à l'article 1 a lieu aux jours et heures suivants :
Lycée pour un total hebdomadaire de heures.

De plus, l' (les) équipement(s) suivants : est (sont) mis à disposition du (des) lycée(s) pour un total hebdomadaire de heures aux jours et heures suivants : .

Les modifications du présent calendrier sont prises, d'un commun accord, par simple échange de lettres entre le ou les établissement(s) et la collectivité.

Cependant, le bénéficiaire ne peut diminuer de plus de 5 % le(s) temps de mise à disposition indiqué(s) ci-dessus, sauf accord formel de ou des établissement(s). A défaut d'accord, la Région peut demander au bénéficiaire de rembourser la subvention à raison d'un quinzième par année à venir jusqu'à la fin de la durée initiale de la convention.

3.2.3 Obligations du bénéficiaire relatives à la mise à disposition :

Le bénéficiaire s'engage à laisser les équipements mentionnés à l'article 1 de la présente convention, à la jouissance du ou des établissement(s) pendant les périodes convenues entre les deux parties en début de chaque année scolaire.

Il leur notifie par envoi recommandé le règlement intérieur d'utilisation des équipements ainsi que les consignes et dispositions de sécurité incendie (dispositifs d'alarme, itinéraires d'évacuation et moyens de lutte contre l'incendie) toute modification est notifiée dans les mêmes conditions sous un délai de huit jours.

Le bénéficiaire assure le bon entretien des équipements, il veille à l'affichage des conditions d'évacuation des locaux et prend toutes mesures de nature à interdire l'utilisation des équipements en dehors de toute surveillance.

Il s'engage à fournir chaque année à ou aux établissement(s) une attestation d'assurance comportant une clause de renonciation à recours.

3.2.4 Obligations du bénéficiaire relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants :

Le bénéficiaire s'engage à recruter stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

3.3 - OBLIGATIONS D'INFORMATION ET D'ACCES AUX DOCUMENTS A L'EGARD DE LA REGION

Le bénéficiaire s'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives de l'emploi des fonds jusqu'à l'expiration de la convention et à faciliter le contrôle, par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives (procès verbaux de réception des travaux, certificat de conformité, photo de réalisation, etc.)., conformément au règlement budgétaire et financier de la Région.

3.4 – COMMUNICATION

Le bénéficiaire s'engage à :

- implanter dès l'ouverture des chantiers, des panneaux de communication fournis par la Région de sorte qu'ils soient visibles de la voie publique, à en garantir le maintien dans de bonnes conditions de lisibilité pendant toute la durée des travaux et à demander ces panneaux au moins six semaines avant le démarrage effectif des travaux.

- mettre en valeur l'intervention de la Région en particulier par la pose de panneaux publicitaires et de calicots de la Région à l'entrée et à l'intérieur de l'équipement dès lors que son ouverture au public est effective.

- mentionner la participation régionale dans tous les documents d'information, plaquettes de présentation, portails électroniques, site Internet, etc…, et y apposer le logo de la Région Ile-de-France dont les caractéristiques lui sont fournies par la Direction de la communication de cette collectivité.

- informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et/ou alternants et de toutes les difficultés qu'ils pourraient rencontrer (absence de candidats, etc…) dans leur déroulement.

3.5 – QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU BIEN

Le bénéficiaire s'engage à favoriser le respect de l'environnement au cours de toutes les phases du cycle de vie du bâtiment ou des terrains (construction, utilisation, démolition). Il s'engage, plus particulièrement, à mettre en œuvre les exigences précisées dans la grille de contrôle des exigences environnementales remise au moment du dépôt du dossier de subvention.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE LA REGION

La Région s'engage à soutenir par le versement d'une subvention au bénéficiaire le projet défini à l'article 1 ci-dessus dont le descriptif complet figure dans l'annexe à la présente convention dénommée « fiche-projet ».

Conformément à la délibération CP n°XX du XX, le montant maximum de la subvention s'élève à € représentant du coût total HT prévisionnel de l'opération s'élevant à .

La subvention constitue un plafond non révisable calculé à partir des dépenses hors taxes.

Dans le cas où la dépense réelle réalisée par le bénéficiaire est inférieure au montant initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution effectivement justifié, par application du taux de subvention indiqué ci-dessus.
Le bénéficiaire s'engage à prendre à sa charge les éventuels dépassements par rapport à l'estimation ci-dessus.

La Région fournit au bénéficiaire des panneaux d'information et de communication sur sa participation.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DE (OU DES) ETABLISSEMENT(S)

Le ou les établissement(s) s'engage(nt) à utiliser les équipements dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs ainsi qu'à réparer et indemniser le bénéficiaire pour les dégâts matériels commis et les pertes constatées eu égard à l'inventaire du matériel figurant en annexe à la présente convention.

Il(s) s'oblige(nt) à se conformer aux dispositions du règlement intérieur de chaque équipement qui est affiché dans les locaux utilisés ou à proximité de l'équipement.

Le ou les établissement(s) s'engage(nt) à faire accompagner et surveiller les élèves en toute circonstance par un enseignant ou toute personne habilitée.

Il(s) ne pourra (pourront) concéder l'utilisation, dont il(s) bénéficie(nt) en vertu de la présente convention, à un autre établissement scolaire ou à un tiers sans l'autorisation préalable du bénéficiaire.

ARTICLE 6 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le comptable assignataire est le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier Payeur Général de la région Ile-de-France.

La subvention est versée conformément au règlement budgétaire et financier de la Région

6.1 - VERSEMENT DES ACOMPTES

Le bénéficiaire adresse à la Région, au fur et à mesure du déroulement de l'opération les demandes de versements. La subvention régionale est versée en appliquant le taux de la subvention aux paiements effectués jusqu'à concurrence de 80 % du montant de la subvention. La périodicité de demande de versement d'acomptes ne peut être inférieure à deux mois

6.1.1 - EN MAITRISE D'OUVRAGE DIRECTE

Chaque demande de versement :
- précise les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées ;

- est signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée.

6-1-2 EN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE DE TYPE BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF (BEA) OU SUIVANT UNE PROCEDURE DE VENTE EN L'ETAT FUTURE D'ACHEVEMENT (VEFA) OU D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET DE LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT (AOT-LOA)

Chaque demande de versement :
- indique les dates et les montants des décaissements réalisés au titre de l'opération. Ces décaissements seront attestés par les services comptables du bénéficiaire confirmé en fin d'année par son commissaire au compte ;

- précise par le biais d'une attestation du maître d'œuvre, l'avancement des travaux confirmé par les services techniques de la collectivité ;

- est signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de l'avancement de l'opération subventionnée.

6.1.3 EN DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A UNE PERSONNE PUBLIQUE

La première demande de versement comporte une copie de la convention de mandat.

Chaque demande de versement :

-est datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire et certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,

-comporte un état des paiements des factures émanant du mandataire, reprenant le montant des dépenses en relation avec le projet, signé par le représentant légal du mandataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.
Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de trois mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation signée par le bénéficiaire et certifiée par son comptable

public de reversement des fonds au mandataire lorsque ce dernier assure la rémunération de la maîtrise d'œuvre et des travaux.

6.2 - VERSEMENT DU SOLDE

6.2.1 EN MAITRISE D'OUVRAGE DIRECTE

Le solde de la subvention est versé sur présentation des justificatifs de l'achèvement de l'opération et de son paiement complet et sur production du **compte rendu financier final en dépenses et en recettes de l'opération** signé du représentant légal du bénéficiaire et, le cas échéant par son comptable public.

Le versement du solde est également subordonné à la production d'un (des) justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 3.2.4 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

6.2.2 EN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE DE TYPE BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF (BEA) OU SUIVANT UNE PROCEDURE DE VENTE EN L'ETAT FUTURE D'ACHEVEMENT (VEFA) OU D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET DE LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT (AOT-LOA)

Le solde de la subvention est versé sur présentation des justificatifs de l'achèvement de l'opération, de son paiement complet et de la copie du procès verbal de mise à disposition levé des réserves qui auraient pu être émises à cette occasion.

Le versement du solde est également subordonné à la production d'un (des) justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 3.2.4 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

6.2.3 EN DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A UNE PERSONNE PUBLIQUE

La demande de versement de solde :

-comporte une copie de la convention de mandat quand il n'y a pas eu de demande d'acompte,

-est datée et signée par le bénéficiaire et certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée,

-comporte une attestation d'achèvement des travaux objet de la subvention datée et signée par le bénéficiaire,

-comporte un état des paiements récapitulatif émanant du mandataire, daté et signé par le comptable public du mandataire. Cet état précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées,

Le bénéficiaire s'engage à transmettre dans un délai de trois mois suivant le versement de la subvention régionale, une attestation certifiée par son comptable public de reversement des fonds au mandataire lorsque ce dernier assure la rémunération de la maîtrise d'œuvre et des travaux.

Le versement du solde est également subordonné à la production d'un (des) justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 3.2.4 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

ARTICLE 7 : DELAIS DE VALIDITE DE LA SUBVENTION

Les conditions de validité et de paiement de la subvention régionale sont soumises au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France.

Le bénéficiaire dispose d'un délai de trois ans à compter de la décision d'attribution de la subvention pour présenter un premier appel de fonds. Passé ce délai, la subvention est caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prorogé de un an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai de trois ans mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de demande de premier acompte, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de quatre ans pour présenter la demande de versement du solde de la subvention. A défaut, le reliquat de subvention non versé est caduc et est annulé.

ARTICLE 8 –RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La subvention régionale est restituée dans les cas suivants :

- si l'opération subventionnée est réalisée à un coût moindre ou n'est pas réalisée dans sa totalité, le montant de la subvention est réduit en conséquence par application des dispositions prévues à l'article 4;

- en cas de changement d'affectation des locaux financés par la Région d'Ile-de-France, le bénéficiaire rembourse à la Région, au prorata du temps d'utilisation, les sommes perçues;

- en cas de travaux non-conformes à ceux décrits dans son dossier, le bénéficiaire rembourse à la Région la totalité de la subvention perçue ;

- en cas de non-respect des exigences environnementales mentionnées à l'article 3-5 ;

- en cas de non-respect de l'article 3.2 concernant l'engagement du bénéficiaire de réserver des créneaux horaires à titre gratuit aux lycéens, celle-ci rembourse à la Région la subvention qui lui a été attribuée à raison d'un quinzième par année à venir jusqu'à la fin de la durée initiale de la convention.

- en cas de non-respect de l'article 3.2.4 concernant les obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

ARTICLE 9 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

9.1 - DATE D'EFFET

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

9.2 - DUREE DE LA CONVENTION

La durée de la présente convention est de 15 ans à compter de la date de première utilisation de l'équipement subventionné par un lycée.

ARTICLE 10 – MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention est réalisée par voie d'avenant approuvé préalablement par la Commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France, le conseil d'administration de(s) l'établissement(s) et l'instance délibérante du bénéficiaire.

ARTICLE 11 – RESILIATION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général, cette résiliation prenant effet au terme d'un délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.
La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. A cette date, il est procédé par la Région à un arrêté définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement, total ou partiel, de la subvention. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

ARTICLE 12 – REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges éventuels qui ne peuvent recevoir de solution amiable, sont déférés au Tribunal administratif de Paris.

ARTICLE 13 - PIECES CONTRACTUELLES

- la présente convention
- la (les) annexe(s) à la présente convention

Fait en exemplaires originaux à Paris, le .

Pour le bénéficiaire
(*Titre*)

M.
(*signature et cachet*)

Pour l'établissement
(Titre)

M.
(signature et cachet)

Pour la Région Ile-de-France
(Titre)

M.
(signature et cachet)

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : AVENANT N°2 A LA CONVENTION ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL + FICHE PROJET MODIFIEE

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION 15011363 SIGNEE

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA FEDERATION FRANÇAISE DE HANDBALL

REALISATION DE LA MAISON DU HANDBALL

EN PREAMBULE, IL EST RAPPELE QUE :

Par délibération n° CP 15-490 du 9 juillet 2015, la Région Ile-de-France et la Fédération Française de Handball ont conclu une convention établie sur trois ans pour le financement de la Maison du Handball. Cette même délibération a attribué une subvention d'un montant de 2 000 000 €, représentant 18,89 % du coût HT, plafonné à 10 587 620 € HT, des travaux de la première des trois tranches prévues dans le cadre de cette convention.

Par délibération n° CP 16-360 du 12 juillet 2016, la Région Ile-de-France a de nouveau attribué une subvention d'un montant de 2 000 000 €, représentant 18,89 % du coût HT, plafonné à 10 587 620 € HT, des travaux de la deuxième tranche.

IL EST EGALEMENT EXPOSE QUE :

Les disponibilités budgétaires de la Région et l'état d'avancement des travaux permettent d'anticiper le vote de la subvention correspondant à la troisième et dernière tranche de ce projet.

ARTICLE 1 :

Les deuxième et troisième alinéas de l'article 3 « Engagement de la Région » sont remplacés par :

« Les affectations seront réalisées selon l'échéancier suivant :

- 2.000.000 € en 2015 ;
- 4.000.000 € en 2016.

Conformément à la délibération n° CP 15-490 du 9 Juillet 2015 modifiée par la délibération n° CP 15-687 du 08 octobre 2015, la Région attribue pour la première tranche de ce projet une subvention d'un montant maximal de 2.000.000,00 € correspondant au premier versement, représentant 18,89 % du coût total HT des travaux de cette première tranche plafonné à 10.587.620 € HT.

Conformément à la délibération n° CP 16-360 du 12 juillet 2016, la Région attribue pour la deuxième tranche de ce projet une subvention d'un montant maximal de

2.000.000,00 € correspondant au deuxième versement, représentant 18,89 % du coût total HT des travaux de cette deuxième tranche plafonné à 10.587.620 € HT.

Conformément à la délibération n° CP 16-571 du 16 novembre 2016, la Région attribue pour la troisième tranche de ce projet une subvention d'un montant maximal de 2.000.000,00 € correspondant au troisième et dernier versement, représentant 18,88 % du coût total HT des travaux de cette deuxième tranche plafonné à 10.593.518,33 € HT. »

ARTICLE 2 :

L'ensemble des autres stipulations de la convention et de l'avenant n°1, non modifiées par le présent avenant, reste inchangé.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux,

Le

Pour la Fédération Française de Handball, Le Président	**Pour la Région Ile-de-France, La Présidente**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15011363

Commissions permanentes du 9 juillet 2015 et du 12 juillet 2016

Objet : FEDERATION FRANÇAISE DE HANDBALL : CREATION DE LA MAISON DU HANDBALL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable pour les Equipements sportifs d'intérêt régional (Rapport CP n° 15-490 du 09/07/2015)	10 587 620,00 €	18,89 %	2 000 000,00 €
Dépense subventionnable pour les Equipements sportifs d'intérêt régional (Rapport CP n° 16-360 du 12/07/2016)	10 587 620,00 €	18,89 %	2 000 000,00 €
Dépense subventionnable pour les Equipements sportifs d'intérêt régional (Rapport CP n° 16-571 du 16/11/2016)	10 593 518,33 €	18,88 %	2 000 000,00 €
	Total Montant base subventionnable	**Total Taux d'intervention**	**Montant de subvention maximum**
Dépense subventionnable pour les Equipements sportifs d'intérêt régional	31 768 758,33 €	18,89 %	6 000 000,00 €
		Montant Total de la subvention	6 000 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-32-20422-132001-300
13200101- Équipements sportifs de niveau régional

Le financement global de 6 M€ est réparti en 3 affectations de 2 M€ (2015, 2016 (2 affectations)).

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL
Adresse administrative : 62 RUE GABRIEL PERI
94257 GENTILLY CEDEX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Joël DELPLANQUE, Président

Date de publication au JO : 11 juillet 1952

N° SIRET : 78454476900028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Equipements sportifs d'intérêt régional
Rapport Cadre : CR04-11 du 10/02/2011

Objet du projet : création de la Maison du Handball

Date prévisionnelle de début de projet : 4 mai 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La complexité du projet que va mettre en œuvre la Fédération Française de Handball a nécessité le lancement d'un certain nombre d'études préalables au dépôt du permis de construire qui interviendra en fin d'année 2015.

Objectifs :
Création de la Maison du Handball.

La Fédération française de Handball crée une entité unique regroupant à la fois son siège administratif, celui de la Ligue Ile-de-France ainsi que toutes les infrastructures permettant de la formation (avec l'Institut de Formation et de l'Emploi) et les regroupements des groupes Elite du handball français (Equipes de France...).

Description :
Le programme de travaux proposés comprend notamment :

- l'accueil de tous les publics issus de la famille du handball et au-delà (espaces de congrès / séminaires, restauration et hébergements),
- l'Institut Fédéral de la Formation et de l'Emploi,
- les locaux dits administratifs de la fédération et de la ligue Ile-de-France de handball,
- l'accueil de stagiaires en résidence dans le cadre d'un pôle espoir francilien et / ou d'un pôle France, notamment pour satisfaire à la demande des clubs professionnels masculins et féminins Val de Marnais,
- l'accueil de stages collectifs pour les équipes de France, sélections régionales et départementales, voire clubs souhaitant une mise au vert lors de préparation de compétitions,
- les installations sportives nécessaires à ces activités (salles d'entraînement, espaces de musculation, balnéothérapie, soins médicaux et kinésithérapie).

L'ensemble va être constitué de 4 niveaux.

Le rez-de-chaussée qui comprend l'accueil donne sur un atrium offrant de la luminosité à tous les niveaux. A l'Est se situe le pôle Séminaires qui comprend un amphithéâtre de 300 places ainsi que différentes salles. Le pôle Restauration est implanté à l'Ouest. La zone sud du Bâtiment est réservée à l'espace sportif et santé. Le pôle santé, médical, musculation, régénération, balnéo se développe en contiguïté de l'espace sportif afin d'optimiser les différentes activités liées à l'entraînement sportif. Cet espace sportif est composé de deux terrains d'entrainement, dont l'un à une capacité d'accueil de presque 500 spectateurs.

Au premier étage et en périphérie des 4 patios se développent l'Institut de la Formation et de l'Emploi, une partie des hébergements des stagiaires et des Equipes de France.

Le second étage comprend toute la partie administrative dont les sièges sociaux et une seconde partie d'hébergements quasiment identique à celle du premier étage.

Le dernier étage comprend tout l'hébergement dédié au pôle congrès / séminaires.

Prise en compte des pré-requis régionaux :

Le volet solidaire se traduit ainsi : la parcelle mise à disposition par la ville de Créteil pour l'implantation de la Maison du Handball s'inscrit dans le prolongement Sud-Est du pôle sportif du stade Dominique Duvauchelle à proximité de la station de métro Créteil-Pointe du Lac de la ligne 8, à cheval sur la commune de Créteil et de Valenton.

L'opération constituera par sa dimension, sa forme et sa diversité des fonctions accueillies, un

prolongement structurant de ce périmètre de développement et constituera une synergie avec les activités à venir, point d'articulation du futur bâti environnant.

Elle participe ainsi à l'identité, à la qualification de l'espace et à l'image du projet. Elle assurera un signal d'appel depuis la station de métro en surplomb, une lisibilité forte dès l'accès sur le site.

De plus, comme indiqué précédemment, l'équipement aura vocation à être utilisé par un public plus large que celui du handball grâce notamment à cet espace congrès / séminaires. La Maison du Handball pourra poursuivre le lien avec le monde scolaire et universitaire.

Pour le volet durable, le traitement du projet a été global tant en termes de déplacements (raccordement au schéma directeur d'urbanisme de la Ville de Créteil sur les circulations piétonnes et routières, proximité du métro) que d'infrastructures.

Ainsi, les bâtiments bénéficieront de toitures végétalisées. Le choix architectural vise à favoriser au maximum la luminosité naturelle permettant de limiter la consommation électrique. Les matériaux sélectionnés répondront à une logique de recyclage en fin de vie. L'ensemble des problématiques de gestion des déchets, de l'eau, de l'air ont été envisagées de manière à optimiser la réponse développement durable (récupération des eaux pluviales après traitement, traitement et contrôle centralisé de l'air...).

La réalisation de l'équipement répond aussi à une démarche énergétique responsable avec l'installation d'un système de double peau ventilée en façade, des protections solaires sur les façades ouest, l'isolation thermique des parois exposées afin de minimiser les apports calorifiques et éviter une climatisation trop poussée, la valorisation des sources d'énergie gratuites pour alimenter les batteries de réchauffage pour le contrôle d'hygrométrie, la pose de panneaux solaires sur la structure de la toiture au sud et le choix d'un système de climatisation à débit d'air variable par zone.

Enfin, s'agissant du volet confort/santé, le chantier sera à faible nuisance. De plus, l'objectif de la construction est de créer une relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat :

- depuis l'intérieur, grâce à une visualisation de tous les espaces plantés, l'intégration de patios intérieurs et de jardins plantés autour des bâtiments,
- depuis l'extérieur par le respect du patrimoine végétal existant, la végétalisation des abords extérieurs, la végétalisation des toitures.

La compacité de l'équipement offrira également un confort aux utilisateurs, notamment sportifs. En effet, 2 salles de sport ainsi que les infrastructures médicales sont attenantes au bâtiment central.

Intérêt régional :
Créer un Pôle d'Excellence Handball à l'instar de ceux du football et du rugby au sein duquel les meilleurs handballeurs viendront évoluer et qui offrira des conditions extraordinaires de formation aux dirigeants, bénévoles, futurs éducateurs.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 4 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Licenciés du handball, bénévoles, dirigeants, autres usagers (scolaires notamment...)

Détail du calcul de la subvention :
Montant des travaux : 31.768.758,33 € HT
Taux global de subvention : 18,89 %
Montant de la subvention globale : 6.000.000 € HT réparti en 3 affectations d'autorisations de programme :

- 2.000.000 € HT en 2015 (1ère affectation commission permanente du 9 juillet 2015 –CP n°15-490),
- 4.000.000 € HT en 2016 (dont commission permanente du 12 juillet 2016 – n° CP 16-360).

Localisation géographique :

- CA PLAINE CENTRALE VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Contrat particulier CPRD94/Maison du hand-ball

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagements extérieurs	1 105 800,00	3,48%
Construction Bâtiments Maison du Hand	29 252 158,33	92,08%
AMO	400 000,00	1,26%
Mobiliers	1 010 800,00	3,18%
Total	31 768 758,33	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Départemental 94	6 000 000,00	18,89%
Région Ile-de-France	6 000 000,00	18,89%
Etat (CNDS)	6 000 000,00	18,89%
FFHB	13 768 758,33	43,34%
Total	31 768 758,33	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	600 000,00 €
2016	1 400 000,00 €
2017	2 000 000,00 €
2018	2 000 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	30 000,00 €
2012	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	24 400,00 €
2013	Ile-de-France, Terre d'accueil des délégations étrangères	10 000,00 €
2013	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	55 000,00 €
2013	Achat d'équipement en faveur du handisport	49 966,90 €
2013	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	25 000,00 €

2013	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	30 000,00 €
2014	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	35 000,00 €
2014	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	25 000,00 €
2014	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	30 000,00 €
2015	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - pratiques sportives	25 000,00 €
2015	Dispositif cadre relatif au soutien de la région au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics - Formation	30 000,00 €
2015	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	25 000,00 €
	Montant total	409 366,90 €

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 17/11/2016
- Date de réception en préfecture: 17/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-599

Du 16 Novembre 2016

ÎLES DE LOISIRS

AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU PROFIT DES SMEAG DES ÎLES DE LOISIRS DE BOIS-LE-ROI (77), JABLINES-ANNET (77), PORT AUX CERISES (91), CERGY-PONTOISE (95), CRETEIL (94), ETAMPES (91), SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (78) ET POUR L'ÎLE DE LOISIRS DE LA CORNICHE DES FORTS (93)

AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT POUR L'ÎLE DE LOISIRS DE VAIRES-TORCY (77)

AFFECTATION D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE COURTS SEJOURS SUR LES ÎLES DE LOISIRS POUR L'ANNEE 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU Le Code des marchés publics ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CR 85-01 du 22 janvier 1985 relative à la politique régionale sportive de détente et de loisirs ;

VU La délibération n° CR 28-96 du 29 novembre 1996 concernant la maîtrise foncière des bases de plein air et de loisirs par la Région Ile-de-France ;

VU La délibération n° CR 55-99 du 16 décembre 1999 relative aux actions régionales en faveur de la sécurité dans les BPAL et les propriétés régionales de l'AEV modifiée par la délibération n° CR 02-03 du 27 mars 2003 ;

VU La délibération n° CP 97-503 du 18 décembre 1997 approuvant la convention type fixant les conditions de la mise à disposition des SMEAG, des biens immeubles des BPAL propriétés de la Région Ile-de-France ;

VU La délibération n° CR 44-00 du 21 septembre 2000 relative à la création d'une nouvelle base régionale de plein air et de loisirs sur le territoire des communes de Romainville, les Lilas, Pantin et Noisy-le-Sec en Seine-Saint-Denis ;

VU La délibération n° CP 15-656 du 8 octobre 2015 relative à l'avenant n° 4 au contrat d'affermage de la délégation de service public pour la gestion de la BPAL de Vaires-Torcy ;

VU Les statuts des SMEAG des îles de loisirs de Bois-le-Roi, Cergy-Pontoise, Créteil, Etampes, Jablines-Annet, Port aux Cerises, Saint-Quentin-en-Yvelines et du SMEG de la Corniche des Forts ;

VU Les conventions de mise à disposition des biens immeubles régionaux des îles de loisirs de Bois-le-Roi, Cergy-Pontoise, Créteil, Etampes, Jablines-Annet, Port aux Cerises, Saint-Quentin-en-Yvelines, Corniche des Forts ;

VU Le marché n° 1300461 relatif aux missions de soutien à l'accès aux loisirs et aux vacances pour un public en situation de précarité sur le plan économique et social et son avenant ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-599 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la commission des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ;

VU L'avis de la commission de la Sécurité ;

VU L'avis de la commission des Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Programme HP 33-001 (133001) « Investissements dans les îles de loisirs »

Décide de participer au financement des investissements relatifs aux aménagements, aux travaux de gros entretien, de mise en conformité et de requalification, ainsi qu'aux premiers équipements nécessaires au bon fonctionnement des Iles de loisirs, par l'attribution aux syndicats mixtes, d'études, d'aménagement et de gestion, de dotations à 100 % du coût des investissements, comme précisé dans les annexes 1 et 2 à la présente délibération.

Affecte une autorisation de programme de **449.268,14 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs », au titre de l'action 13300102 « Aménagements », du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 : Programme HP 37-001 (137001) « Sécurité dans les propriétés régionales »

Décide de participer au financement des investissements relatifs à la sécurisation des îles de loisirs par l'attribution aux syndicats mixtes, d'études, d'aménagement et de gestion, de dotations à 100 % du coût des investissements, comme précisé dans les annexes 1 et 4 à la présente délibération.

Affecte une autorisation de programme de **970.808 €** pour les îles de loisirs de Cergy-Pontoise, Jablines-Annet, Port aux Cerises et Saint-Quentin-en-Yvelines disponible sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 37 « Sécurité », au titre de l'action 13700103 « Sécurisation des îles de loisirs », du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 3: Programme HP 32-001 « Equipements sportifs d'intérêt régional » - Suivi scientifique de la qualité des eaux du bassin olympique

Affecte une autorisation de programme de **30.000 €** sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 « Sports », du budget 2016, au titre du programme HP 32-001 « Equipements sportifs d'intérêt régional », action 13200101 « Equipements sportifs de niveau régional » pour le suivi scientifique de la qualité des eaux du bassin olympique.

Article 4: Programme HP 33-002 « Charges diverses liées aux îles de loisirs »

Affecte une autorisation d'engagement de **47.177,72 €,** en faveur de l'UCPA, au titre de l'avenant n° 3 du contrat d'affermage pour la gestion de l'île de loisirs de Vaires-Torcy, sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 33 « Loisirs », du budget 2016, programme HP 33-002 « Charges diverses liées aux îles de loisirs », action 13300203 « Garanties de recettes Vaires-Torcy ».

Affecte une autorisation d'engagement de **35.000 €,** pour la prise en compte des dépenses de communication liées au projet de Vaires, la Région étant maître d'ouvrage Cette autorisation d'engagement est prélevée sur des crédits disponibles sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 33 « Loisirs », du budget 2016, programme HP 33-002 « Charges diverses liées aux îles de loisirs », action 13300203 « Garanties de recettes Vaires-Torcy ».

Article 5 : Programme HP 33-001 (133001) « Investissements dans les îles de loisirs » - Affectation d'une autorisation de programme pour l'île de loisirs de la Corniche des Forts

Affecte une autorisation de programme de **38.400 €** pour des travaux de sécurité et les interventions de gros entretien, la Région étant maître d'ouvrage. Cette autorisation de programme est imputée sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs » du budget 2016, programme HP 33-001 (133001) « Investissements dans les îles de loisirs », action 13300102 « Aménagements ».

Article 6 : Programme HP 33-003 « Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances »

Affecte une autorisation d'engagement de **1.100 €** dans le cadre du marché n° 1300461 attribué à l'UNAT Ile de France (lot 2), disponible sur le chapitre 933 «Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs », programme HP 33-003 «Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances », action 13300301 « Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances » du budget 2016.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

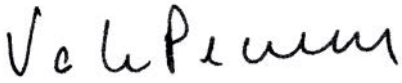

VALERIE PECRESSE

ANNEXES A LA DELIBERATION

1. Etat récapitulatif

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-599	Budget	2016

Chapitre	**903 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**33 - Loisirs**
Programme	**133001 - Investissements dans les Iles de loisirs**
Action	**13300102 - Aménagements**

Dispositif : N° 00000107 - Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte

Dossier	16002792 - CRETEIL - ETUDE DE PROGRAMMATION POUR LA RESTRUCTURATION DES PLAGES ET DE L'ENTREE DE LA PISCINE			
Bénéficiaire	R8408 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CRETEIL			
Localisation	CRETEIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	78 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
78 000,00 €	TTC	100 %	78 000,00 €	

Dossier	16005298 - ETAMPES - MISE EN PLACE D'UNE CHAUDIERE A GAZ AU RESTAURANT "L'ILE DE FRANCE"			
Bénéficiaire	R8292 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ETAMPES			
Localisation	ETAMPES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	31 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
31 000,00 €	TTC	100 %	31 000,00 €	

Dossier	16015747 - CERGY-PONTOISE - TRAVAUX DE SECURISATION DES RESEAUX BASSE TENSION DE LA PLAINE DES MOULINES ET DU CARRE D'ACCUEIL			
Bénéficiaire	R19800 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE			
Localisation	CERGY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	66 400,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
66 400,00 €	TTC	100 %	66 400,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-599	Budget	2016

Dossier	16015995 - BOIS-LE-ROI - TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU GOLF, DE LA PLAGE ET DU CENTRE EQUESTRE SUITE AUX INONDATIONS			
Bénéficiaire	R10344 - SYND MIXTE ETUDES AMENA ET GESTI BASE PL MAIRIE			
Localisation	BOIS-LE-ROI			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	73 868,14 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
73 868,14 €	TTC	100 %	73 868,14 €	

Dossier	16017274 - ETAMPES - ACQUISITION ET AMENAGEMENT D'UNE TENTE DE RECEPTION			
Bénéficiaire	R8292 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS D'ETAMPES			
Localisation	ETAMPES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
200 000,00 €	TTC	100 %	200 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000107 - Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte	449 268,14 €

Total sur l'imputation 903 - 33 - 133001 - 13300102	449 268,14 €

Chapitre	**933 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**33 - Loisirs**
Programme	**133002 - Charges diverses liées aux Iles de loisirs**
Action	**13300203 - Garanties de recettes Vaires/Torcy**

Dispositif : N° 00000623 - Garanties de recettes Vaires/Torcy

Dossier	16016280 - VAIRES-TORCY - GARANTIE DE RECETTES			
Bénéficiaire	R20002 - UCPA UNION NATIONALE CTRES SPORTIFS PLEIN AIR			
Localisation	TORCY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	47 177,72 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
47 177,72 €	TTC	100 %	47 177,72 €	

Total sur le dispositif N° 00000623 - Garanties de recettes Vaires/Torcy	47 177,72 €

Total sur l'imputation 933 - 33 - 133002 - 13300203	47 177,72 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-599	Budget	2016

Chapitre	**903 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**37 - Sécurité**
Programme	**137001 - Sécurité dans les propriétés régionales**
Action	**13700103 - Sécurisation des Iles de loisirs**

Dispositif : N° 00000110 - Sécurité dans les îles de loisirs

Dossier	16002943 - JABLINES-ANNET - AMELIORATION DE LA SECURITE DU SITE			
Bénéficiaire	R19718 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET			
Localisation	JABLINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	465 108,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
465 108,00 €	TTC	100 %	465 108,00 €	

Dossier	16005210 - PORT AUX CERISES - RENFORCEMENT DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION			
Bénéficiaire	R11945 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE DRAVEIL PORT AUX CERISES			
Localisation	DRAVEIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	238 700,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
238 700,00 €	TTC	100 %	238 700,00 €	

Dossier	16015762 - CERGY-PONTOISE - CONCEPTION ET REALISATION DE LA VIDEO PROTECTION DU CENTRE BALNEAIRE			
Bénéficiaire	R19800 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE			
Localisation	CERGY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	85 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
85 000,00 €	TTC	100 %	85 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-599	Budget	2016

Dossier	16016596 - SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES - MISE EN PLACE D'UNE VIDEO PROTECTION				
Bénéficiaire	R1293 - SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES				
Localisation	TRAPPES				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	182 000,00 €			Code nature	204182
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
182 000,00 €	TTC		100 %	182 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000110 - Sécurité dans les îles de loisirs	970 808,00 €

Total sur l'imputation 903 - 37 - 137001 - 13700103	970 808,00 €

2. Etudes, aménagements et travaux de gros entretien - Îles de loisirs avec SMEAG

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015995

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : BOIS-LE-ROI - TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU GOLF, DE LA PLAGE ET DU CENTRE EQUESTRE SUITE AUX INONDATIONS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte	73 868,14 €	100,00 %	73 868,14 €
	Montant Total de la subvention		73 868,14 €

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300
13300102- Aménagements

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE BOIS LE ROI
Adresse administrative : 4 AV PAUL DOUMER
77590 BOIS LE ROI
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur JEROME MABILLE, Président

N° SIRET : 25770298500017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte

Objet du projet : travaux de remise en état du golf suite aux inondations

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 24 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Remise en état de l'île de loisirs suite aux inondations.

Description :
Lors de l'orage du 28 mai dernier et des inondations qui suivirent, d'importantes dégradations ont été constatées tant sur le patrimoine bâti que sur les espaces extérieurs.

Les principaux dégâts concernent :

- le club house de l'équitation ;
- l'inondation des tennis et du restaurant ;

- la plage, sable ;
- le golf, changement de la pompe d'arrosage du golf ;
- le changement de la pompe du décor d'eau ;
- la station de pompage de la cafétéria.

Les compagnies d'assurances sollicitées sur ce sinistre ne prennent pas en compte tous les travaux à réaliser, notamment ceux concernant les espaces extérieurs (golf, plage et sol manège du poney).

Les remises en état concernent :

- le golf par la remise en état des fairways, la réfection totale du green du trou n° 6, les arroseurs du golf, la remise en état des bunkers ;
- l'équitation, remise en état de la totalité du sol du manège du poney et la réfection des arroseurs de l'équitation ;
- la plage, rechargement en sable nécessaire.

Le montant de ces travaux de remise en état a été estimé à 73.868,14 €.

Il vous est proposé de donner une suite favorable à cette demande.

Intérêt régional :
Le Syndicat mixte s'est engagé à prendre 1 stagiaire pour l'année 2016.

Localisation géographique :

- BOIS-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux - Golf	73 868,14	100,00%
Total	73 868,14	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	73 868,14	100,00%
Total	73 868,14	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	73 868,14 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	920 603,35 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	61 900,00 €
2015	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	450 000,00 €
	Montant total	1 432 503,35 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015747

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CERGY-PONTOISE - TRAVAUX DE SECURISATION DES RESEAUX BASSE TENSION DE LA PLAINE DES MOULINES ET DU CARRE D'ACCUEIL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte	66 400,00 €	100,00 %	66 400,00 €
	Montant Total de la subvention		66 400,00 €

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300
13300102- Aménagements

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE
Adresse administrative : 29 RUE DES ETANGS BP 1
95001 CERGY PONTOISE CEDEX
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur Gérard SEIMBILLE, Président

N° SIRET : 25950062700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte

Objet du projet : travaux de sécurisation des réseaux basse tension de la plaine des Moulines et du carré d'accueil

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 24 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Rénovation du réseau basse tension de la plaine des Moulines et du carré d'accueil.

Description :
Les rénovations du poste haute tension de l'accueil et de l'armoire basse tension se sont terminées en janvier 2016.

Lors de leurs visites périodiques, les bureaux de contrôle ont émis des remarques sur les risques et désordres des installations basse tension du site de la plaine des Moulines et du carré d'accueil (restaurant, poste de surveillance et de secours, accueil principal, sanitaires, royaume des enfants et parcours dans les arbres).

Les aménagements et travaux à réaliser ont pour objectif :

- d'améliorer les conditions d'exploitation du réseau basse tension ;
- de sécuriser les conditions d'intervention sur les ouvrages en se mettant en conformité avec la règlementation sur les investigations complémentaires des réseaux ;
- d'éviter tous les risques de disjonction sur les installations de loisirs et de restauration ;
- de séparer les lignes alimentant les différents concessionnaires afin de se mettre en conformité et objectiver leurs consommations.

Les travaux concernent :

- les structures gonflables, les jeux et kiosques du royaume des enfants pour lesquels il convient de drainer les chambres de tirage, de remplacer les câbles, d'isoler les boites de dérivation et de purger le réseau des câbles abandonnés ;
- les déconnexions du contrôle d'accès et de l'éclairage public du parking P6, de la borne foraine du parcours aventure ;
- le remplacement de l'alimentation du restaurant et l'ajout de prises pour sa station de charge ;
- l'alimentation du coffret de la borne foraine ;
- l'ajout d'une borne de charge pour les véhicules des veilleurs de nuit ;
- la dépose de la gaine marine et des câbles abandonnés du ponton des pédalos ;
- le remplacement du terminal sonore et du flash du système de sécurité incendie (SSI) de l'accueil principal.

Le montant des travaux a été estimé à 66.400 € TTC.

Il vous est proposé d'accorder au SMEAG les crédits nécessaires à cette opération.

Intérêt régional :
Le Syndicat mixte s'est engagé à prendre 1 stagiaire pour l'année 2016

Localisation géographique :
- CERGY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de sécurisation	66 400,00	100,00%
Total	66 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	66 400,00	100,00%
Total	66 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	66 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 334 625,28 €
2013	Sécurité dans les BPAL	230 342,00 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 380 937,00 €
2014	Sécurité dans les BPAL	97 000,00 €
2015	Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés	27 362,00 €
2015	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 165 360,37 €
2015	Sécurité dans les îles de loisirs	805 000,00 €
2016	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	23 100,00 €
2016	Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 274 400,00 €
	Montant total	6 263 544,28 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002792

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CRETEIL - ETUDE DE PROGRAMMATION POUR LA RESTRUCTURATION DES PLAGES ET DE L'ENTREE DE LA PISCINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte	78 000,00 €	100,00 %	78 000,00 €
	Montant Total de la subvention		78 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300
13300102- Aménagements

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CRETEIL
Adresse administrative : 9 RUE JEAN GABIN
94000 CRETEIL
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Madame Béatrice BARBUSSE, Présidente

N° SIRET : 25940027300027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte

Objet du projet : une étude de programmation pour la restructuration des plages et de l'entrée de la piscine

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Située au centre de la ville nouvelle, l'île de loisirs de Créteil s'inscrit dans un environnement très urbanisé. D'une surface de 60 hectares, elle est le plus petit des sites régionaux. Elle concentre, dans une même zone, des bâtiments administratifs, un restaurant, un centre de voile et une piscine à vagues.

Cette dernière activité, très prisée durant les deux mois d'été, s'organise autour d'un bassin à vagues de 1.200 m², complété d'une pataugeoire de 300 m² et d'un toboggan aquatique, ainsi que des locaux d'accueil du public aménagés en 2012 incluant, entre autres, une entrée, 4 caisses, deux blocs de vestiaires individuels, un vestiaire collectif et des espaces de rangement. La fréquentation maximale instantanée de l'équipement (FMI) est fixée à 1 740 personnes.

Afin de pallier les désordres techniques et les comportements déviants, le Syndicat mixte souhaiterait engager des travaux consistant en :

- la réfection des sept pédiluves, avec pour chaque pédiluve deux rampes d'aspersion, coulant en permanence de l'ouverture à la fermeture de la piscine. L'objectif est de contraindre le passage des usagers de la piscine par les pédiluves, et d'empêcher un accès au bassin de personnes habillées.
- le remplacement des 200 mètres linéaires de la clôture (1 mètre) séparatrice entre les bassins et les plages par une clôture de 1,80 m ;
- la création de files d'attente à l'entrée des caisses pour canaliser les flux d'usagers, limiter les altercations et permettre le respecte de la FMI ;
- le renforcement de la signalétique, tant à l'entrée que dans l'enceinte de la piscine.

La mise en conformité des pédiluves et le renforcement de la signalétique ont fait l'objet de préconisations par l'Agence Régionale de la Santé en octobre 2015.

Le montant des études a été estimé à 78.000 € TTC

A ce stade, il vous est proposé d'accorder au SMEAG les crédits nécessaires aux études de maîtrise d'œuvre.

Intérêt régional :
Le Syndicat mixte s'est engagé à prendre 1 stagiaire pour l'année 2016

Localisation géographique :

- CRETEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude de programmation	78 000,00	100,00%
Total	78 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	78 000,00	100,00%
Total	78 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	78 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	269 000,00 €
2013	Sécurité dans les BPAL	52 000,00 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 347 000,00 €
2014	Sécurité dans les BPAL	250 000,00 €
2015	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	647 990,18 €
	Montant total	2 493 498,53 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005298

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ETAMPES - MISE EN PLACE D'UNE CHAUDIERE A GAZ AU RESTAURANT "L'ILE DE FRANCE"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte	31 000,00 €	100,00 %	31 000,00 €
	Montant Total de la subvention		31 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300
13300102- Aménagements

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS D'ETAMPES
Adresse administrative : 5 AVENUE CHARLES DE GAULLE 91150 ETAMPES
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur Stéphane PRADOT, Président

N° SIRET : 25910037800035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte

Objet du projet : mise en place d'une chaudière à gaz au restaurant "L'île de France"

Date prévisionnelle de début de projet : 21 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le restaurant « l'île de France » de l'île de loisirs d'Etampes bénéficie d'une situation privilégiée en bordure du plan d'eau, à proximité de la piscine à vagues et de l'entrée nord. Il constitue un pôle d'animation et participe à l'accompagnement des activités ludiques et sportives. Il accueille une clientèle saisonnière fréquentant le site mais aussi une clientèle extérieure régulière. Le Syndicat mixte a fait le choix de déléguer l'exploitation dans le cadre d'un contrat d'affermage.

Pour la production de l'eau chaude sanitaire (ECS) et du chauffage, le restaurant est alimenté par une canalisation enterrée à une installation distante de 60 mètres, installation qui alimente également les ateliers techniques et permet de chauffer l'eau de la piscine.

Afin de limiter les déperditions énergétiques liées tant à la distance qu'à la vétusté des conduites, ainsi que de séparer clairement les dépenses énergétiques du restaurant à la charge du délégataire, le Syndicat mixte propose de procéder à l'installation, au sein du bâtiment, d'une chaudière individuelle à condensation à gaz.

Les travaux prévoient :

- les déconnexions des réseaux ECS et chauffage ;
- la mise en place d'une chaudière à condensation ;
- la régulation et la programmation du chauffage ;
- la mise en place d'une sonde pour l'eau chaude sanitaire ;
- la mise en place d'une sonde extérieure pour la régulation du chauffage ;
- la régulation du circuit.

Le montant des travaux a été estimé à 31.000 € TTC.

Il vous est proposé d'accorder au SMEAG les crédits nécessaires à cette opération.

Il vous est proposé de donner une suite favorable à cette demande.

Intérêt régional :
Le Syndicat mixte s'est engagé à prendre 1 stagiaire pour l'année 2016

Localisation géographique :

- ETAMPES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipement	31 000,00	100,00%
Total	31 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	31 000,00	100,00%
Total	31 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	31 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	18 790,22 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	400 600,00 €
2015	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	395 160,00 €
2015	Sécurité dans les îles de loisirs	63 300,00 €
2016	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	321 818,00 €
2016	Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte	257 866,00 €
	Montant total	1 203 480,22 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017274

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ETAMPES - ACQUISITION ET AMENAGEMENT D'UNE TENTE DE RECEPTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte	200 000,00 €	100,00 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300
13300102- Aménagements

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS D'ETAMPES
Adresse administrative : 5 AVENUE CHARLES DE GAULLE 91150 ETAMPES
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur Stéphane PRADOT, Président

N° SIRET : 25910037800035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte

Objet du projet : acquisition et l'aménagement d'une tente de réception

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'acquisition en 2002 du Château et du Moulin de Vauroux, entités foncières situées en limite sud de la base, avait pour objectif de permettre au Syndicat mixte d'offrir une réponse de qualité aux nombreuses demandes émanant des associations, des familles, des organismes de formation et des entreprises en matière d'hébergements, d'accueil de stages, de séminaires ou de réunions.

L'île de loisirs d'Etampes dispose, en limite sud, d'un domaine de près de 8 hectares constitué, d'une part, d'un parc arboré traversé par la Juine et le Juineteau, d'une pièce d'eau, d'une maison de maître avec ses dépendances et d'une construction principale, dite le Château, datant de la seconde partie du XIXème siècle et, d'autre part, d'un moulin, appelé aussi « Moulin du Péage » car les bateaux de blé en provenance de la Beauce s'acquittait d'un péage. L'architecture du château, d'inspiration Renaissance, avec ses façades en plâtre ornementées, ses poivrières et sa toiture en ardoise, la présence de l'eau et des méandres de la rivière, ainsi que la qualité du moulin, en pierre, avec un habillage en briques au-dessus des fenêtres, font de ce lieu un site magnifique.

Dans le cadre du projet de développement touristique Sud Essonne, une étude de définition, de faisabilité économique et de programmation est venue conforter l'intérêt d'une offre touristique (aménagement d'hébergements, offre de salles de réception…).

Soutenue par la Commission Permanente CP 11-953 du 16 novembre 2011, le Syndicat mixte a procédé à la rénovation du moulin de Vauroux qui dispose d'un espace d'accueil restauration au rez-de-chaussée et de chambres permettant l'accueil d'une vingtaine de personnes, sur deux niveaux. Les travaux sont actuellement en cours d'achèvement. Ces chambres devraient être complétées, dans un second temps, par l'aménagement d'hébergements insolites, de type roulottes ou yourtes, en vue de disposer d'une capacité totale d'accueil de 60 personnes, nécessaire à l'équilibre économique du projet.

La présente demande consiste en la mise en place d'une structure de type tente de 400 m² modulable en 3 parties, à proximité immédiate du château et permettant d'accueillir au total environ 200 personnes.

Le projet s'inscrit pleinement dans la continuité de la politique menée par le Syndicat mixte pour élargir la palette des activités proposées vers des animations non saisonnières de nature à donner au site une nouvelle dimension sociale et économique, ainsi que dans les objectifs prioritaires du pôle touristique Sud Essonne.

Le montant de cette opération d'acquisition et d'aménagement d'une tente de réception a été estimé à 200.000 € TTC

Aussi vous est-il proposé d'accorder au Syndicat mixte les crédits nécessaires à la réalisation de ces aménagements.

Intérêt régional :
Le Syndicat mixte s'est engagé à prendre 1 stagiaire pour l'année 2016

Localisation géographique :
- ETAMPES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Tente de réception	200 000,00	100,00%
Total	200 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	200 000,00	100,00%
Total	200 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	200 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	18 790,22 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	400 600,00 €
2015	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	395 160,00 €
2015	Sécurité dans les îles de loisirs	63 300,00 €
2016	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	321 818,00 €
2016	Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte	257 866,00 €
	Montant total	1 203 480,22 €

3. Sécurisation des îles de loisirs

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015762

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CERGY-PONTOISE - CONCEPTION ET REALISATION DE LA VIDEO PROTECTION DU CENTRE BALNEAIRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Sécurité dans les îles de loisirs	85 000,00 €	100,00 %	85 000,00 €
	Montant Total de la subvention		85 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-37-204182-137001-300
13700103- Sécurisation des Iles de loisirs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE
Adresse administrative : 29 RUE DES ETANGS BP 1
95001 CERGY PONTOISE CEDEX
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur Gérard SEIMBILLE, Président

N° SIRET : 25950062700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Sécurité dans les îles de loisirs
Rapport Cadre : CR02-03 du 27/03/2003

Objet du projet : conception et la réalisation de la vidéo protection du centre balnéaire

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 7 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Mise en place d'une vidéo protection pour le centre balnéaire et ses abords

Description :
Le SMEAG de Cergy-Pontoise souhaite réaliser une vidéo protection de l'ensemble de son territoire.

La faisabilité opérationnelle, technique et financière nécessite de procéder par phase opérationnelle.

Une première phase concerne le centre balnéaire et ses abords, qui concentrent, sur la période estivale, la majorité des usagers et donc des conflits.

La mise en œuvre du projet de vidéo protection vise les objectifs suivants :

- sécuriser les conditions de travail des agents (surveillants de baignade, agents de prévention, services techniques et agents de restauration) ;
- permettre le post traitement des infractions qui surviennent lors des activités (preuves vidéos pour les dépôts de plainte, informations des forces de l'ordre) ;
- faciliter la prévention et la médiation par l'apport d'information et de preuves par la vidéo pour les missions de service public des agents de l'île de loisirs ;
- permettre aux forces de l'ordre de maintenir l'ordre grâce à un outil proactif (projet de déporter un terminal de visionnage au commissariat) ;
- prévenir et signaler les intrusions et les vols nocturnes.

Les aménagements concernent :

- la pose de 4 caméras statiques sur l'entrée principale de la baignade ;
- la pose de 7 dômes motorisés qui couvriront l'entrée, les caisses, le sas de fouille, les sorties, les points de vente, les postes de secours et les zones de plage non couvertes de végétation ;
- la pose de 6 caméras champs fixe pour sécuriser l'intégralité des clôtures du côté de la voie ;
- la réalisation de l'ensemble du génie civil nécessaire (poteaux, ou appui commun, électrification et connectivité) ;
- la mise en place d'un serveur de données et des équipements de supervision.

Le montant de l'ensemble des acquisitions et travaux a été estimé à 110.000 € TTC.

Cette opération prévoit l'obtention d'un financement de l'Etat dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) à hauteur de 25.000 €.

Le SMEAG sollicite le financement régional à hauteur de 85.000 € TTC.

Il vous est proposé d'accorder au SMEAG les crédits nécessaires à cette opération.

Intérêt régional :
Le Syndicat mixte s'est engagé à prendre 1 stagiaire pour l'année 2016

Localisation géographique :

- CERGY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Vidéo protection du centre balnéaire	85 000,00	100,00%
Total	85 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	85 000,00	100,00%
Total	85 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	85 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 334 625,28 €
2013	Sécurité dans les BPAL	230 342,00 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 380 937,00 €
2014	Sécurité dans les BPAL	97 000,00 €
2015	Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés	27 362,00 €
2015	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 165 360,37 €
2015	Sécurité dans les îles de loisirs	805 000,00 €
2016	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	23 100,00 €
2016	Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 274 400,00 €
	Montant total	6 263 544,28 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005210

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PORT AUX CERISES - RENFORCEMENT DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Sécurité dans les îles de loisirs	238 700,00 €	100,00 %	238 700,00 €
	Montant Total de la subvention		238 700,00 €

Imputation budgétaire : 903-37-204182-137001-300
13700103- Sécurisation des Iles de loisirs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE DRAVEIL PORT AUX CERISES
Adresse administrative : RUE DU PORT AUX CERISES
91210 DRAVEIL
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur GEORGES TRON, Président

N° SIRET : 25910033700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Sécurité dans les îles de loisirs
Rapport Cadre : CR02-03 du 27/03/2003

Objet du projet : renforcement du système de vidéo protection

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 20 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Renforcement du système de vidéo protection.

Description :
Depuis 2006, le Syndicat mixte de l'île de loisirs "Le Port aux Cerises" s'est progressivement équipé d'un système de vidéo protection et de contrôle d'accès.

Le Syndicat souhaite aujourd'hui renforcer et centraliser le système de vidéo protection et renforcer le contrôle d'accès.

L'opération consiste en la réalisation d'un maillage en fibre optique, afin d'en assurer une parfaite maîtrise, le remplacement de 6 caméras anciennes par de nouvelles caméras dômes avec vision infrarouge, l'installation de digicodes, la mise en place de 4 nouvelles caméras et la mise en place de 2 barrières automatiques.

Le maillage nécessite notamment d'importants travaux de voirie à travers le site de l'île de loisirs afin de centraliser le système dans le nouveau bâtiment du centre technique.

Le montant de cette opération a été estimé à 238.700 € TTC.

Il vous est proposé de lui accorder les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Intérêt régional :
Le Syndicat mixte s'est engagé à prendre 1 stagiaire pour l'année 2016

Localisation géographique :

- DRAVEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Vidéo protection	238 700,00	100,00%
Total	238 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	238 700,00	100,00%
Total	238 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	238 700,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	447 604,00 €
2013	Sécurité dans les BPAL	1 097 000,00 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	862 900,00 €

2014	Sécurité dans les BPAL	140 000,00 €
2015	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 549 880,00 €
2016	Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 022 000,00 €
	Montant total	5 119 384,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002943

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JABLINES-ANNET - AMELIORATION DE LA SECURITE DU SITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Sécurité dans les îles de loisirs	465 108,00 €	100,00 %	465 108,00 €
	Montant Total de la subvention		465 108,00 €

Imputation budgétaire : 903-37-204182-137001-300
13700103- Sécurisation des Iles de loisirs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET
Adresse administrative : BASE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET 77450 JABLINES
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur JEAN-MICHEL BARAT, Président

N° SIRET : 25770297700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Sécurité dans les îles de loisirs
Rapport Cadre : CR02-03 du 27/03/2003

Objet du projet : amélioration de la sécurité du site

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 20 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Amélioration de la vidéo protection.

Description :
L'Ile de loisirs de Jablines-Annet est située à 30 km à l'est de Paris, au cœur d'une boucle de la Marne. Elle est l'une des plus vastes îles de loisirs régionales. Aménagée sur d'anciennes carrières, son territoire a été ouvert au public au fur et à mesure de l'arrêt de l'exploitation des sables et graviers. Au final, elle s'étend sur un territoire de 450 hectares, agrémenté de plusieurs étangs qui permettent une pratique soutenue des activités liées à l'eau, notamment la baignade en milieu naturel. En matière terrestre, l'île de loisirs offre également un large choix d'animations telles que l'équitation, le tennis, les parcours d'orientation, de VTT et de disc-golf, le tir à l'arc, la découverte du milieu naturel, la promenade… Elle dispose par ailleurs pour l'accueil des visiteurs d'un camping 3 étoiles, pour les individuels, d'un camping spécifique pour les groupes, d'hébergements en dur et d'une cafétéria.

Soutenu par la Région, le Syndicat mixte a principalement porté son action, ces dernières années, sur l'amélioration du contrôle de l'accès principal et la délimitation de zones sensibles par la mise en place de clôtures.

La poursuite de son programme de mise en sécurité du site s'est effectuée par l'implantation de 6 caméras dans les secteurs suivants :

- les parkings (P2 et P3) : 2 caméras « speed dôme » assurant une vision panoramique ;
- le port de plaisance : 2 caméras infrarouges sur mât en fibre de verre. Un système de contrôle d'accès par digicode est également prévu ;
- le secteur balnéaire et notamment la zone de stockage de matériel (pédalo, bateaux à moteurs…) : 2 caméras « speed dôme ».

Le Syndicat mixte a toujours inscrit la sécurisation de l'île de loisirs parmi ses actions prioritaires au sein d'une politique plus générale de prévention. En effet, elle est un élément indispensable au développement de la pratique des activités de loisirs à caractère familial et à la protection du patrimoine dont les espaces naturels. Cela nécessite des moyens humains significatifs qu'il convient de rendre encore plus efficaces par la mise en œuvre d'aménagements spécifiques.

La demande du Syndicat porte aujourd'hui sur la réalisation d'une liaison filaire de type fibre optique afin d'optimiser les débits et permettant de raccorder toutes les caméras installées et à installer.

Une étude a été menée comprenant la création du réseau de fibre optique, la prévision de l'installation de 5 nouvelles caméras et la connexion de celles existantes.

Le montant des travaux a été évalué à 465.108 € TTC.

Il vous est proposé de lui accorder les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Intérêt régional :
Le Syndicat mixte s'est engagé à prendre 1 stagiaire pour l'année 2016

Localisation géographique :

- JABLINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	465 108,00	100,00%
Total	465 108,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	465 108,00	100,00%
Total	465 108,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	465 108,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	402 902,00 €
2013	Sécurité dans les BPAL	47 610,00 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 144 631,00 €
2015	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	940 958,00 €
2015	Sécurité dans les îles de loisirs	30 369,00 €
2016	Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 099 871,32 €
2016	Sécurité dans les îles de loisirs	20 160,00 €
	Montant total	3 686 501,32 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016596

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES - MISE EN PLACE D'UNE VIDEO PROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Sécurité dans les îles de loisirs	182 000,00 €	100,00 %	182 000,00 €
	Montant Total de la subvention		182 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-37-204182-137001-300
13700103- Sécurisation des Iles de loisirs

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES
Adresse administrative : ROND POINT ERIC TABARLY - RD912
78190 TRAPPES EN YVELINES
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur Jean-Luc OURGAUD, Président

N° SIRET : 25780003700034

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Sécurité dans les îles de loisirs
Rapport Cadre : CR02-03 du 27/03/2003

Objet du projet : mise en place d'un système de vidéo protection.

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 20 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Sécurisation de l'Ile de Loisirs

Description :
L'ile de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines est la plus grande d'Ile-de-France (600 hectares) et se trouve aux portes de quartiers sensibles. Ce site clos, comprend 2 accès véhicules, 5 accès piétons, plus d'une cinquantaine de bâtiments.

Aucun dispositif de vidéo protection n'a jusqu'à présent été installé pour renforcer le contrôle et la sécurité de cet immense espace.

Le réseau de fibre optique existant dessert tous les bâtiments de l'île et peut être utilisé pour la gestion des caméras.

Afin d'assurer la vidéo protection des équipements et bâtiments, le SMEAG propose la mise en place de matériel : caméras de surveillance aux deux entrées et sur les différents sites d'activités de l'île de loisirs pour en assurer la surveillance et réduire les risques d'intrusion ou de malveillance et renforcer la sécurité.

Mise en place d'enregistreurs d'images et d'écrans de contrôle au bâtiment d'accueil pour assurer la protection, dissuader ou transmettre les images aux services de police en cas d'incidents.

Cette installation de caméra vidéo permettra de sécuriser davantage l'ensemble du site en ayant un effet dissuasif d'une part, mais également permettant de faire aboutir des enquêtes. Ce projet contribue à la sécurisation des biens, du personnel travaillant sur site mais également des usagers.

De plus, l'installation de ce matériel permettra de réduire les moyens humains et financiers mis en œuvre pour assurer la sécurité : les moyens humains vont pouvoir être réduits notamment sur la porte de la digue qui à distance pourra être surveillée par un agent qui assurera également le contrôle d'accès sur la porte du parc (- 1 ETP).

D'autre part, le recours à un prestataire de service pour assurer la sécurité sur site sur les week-end d'avril à septembre sera également réduit compte tenu de l'existence de ces caméras.

En coût de fonctionnement annuel, cet investissement permet de réduire les dépenses d'environ 30.000 €.

Le montant des travaux a été estimé à 182.000 € TTC.

Il vous est proposé d'accorder au SMEAG les crédits nécessaires à cette opération.

Intérêt régional :
Assurer la sécurité des usagers et des personnels ainsi que de leurs biens
Limiter les risques de vols et dégradations de biens appartenant à la Région
Améliorer l'image de la Région

Le Syndicat mixte s'est engagé à prendre 1 stagiaire pour l'année 2016

Localisation géographique :
- TRAPPES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Vidéo protection	182 000,00	100,00%
Total	182 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	182 000,00	100,00%
Total	182 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	182 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 200 400,00 €
2013	Sécurité dans les BPAL	539 269,00 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 617 392,00 €
2014	Sécurité dans les BPAL	1 196 641,00 €
2014	Soutien à la médiation	40 000,00 €
2015	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	1 332 220,00 €
2016	Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte	975 135,00 €
	Montant total	6 901 057,00 €

4. Île de loisirs de Vaires-Torcy (77)

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016280

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VAIRES-TORCY - GARANTIE DE RECETTES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Garanties de recettes Vaires/Torcy	47 177,72 €	100,00 %	47 177,72 €
	Montant Total de la subvention		47 177,72 €

Imputation budgétaire : 933-33-6574-133002-300
13300203- Garanties de recettes Vaires/Torcy

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UCPA UNION NATIONALE CTRES SPORTIFS PLEIN AIR
Adresse administrative : 17 RUE REMY DUMONCEL 75014 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Alain CHRISTNACHT, Président

Date de publication au JO : 3 novembre 1965

N° SIRET : 77568204001717

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Garanties de recettes Vaires/Torcy
Rapport Cadre : CP07-451 du 31/05/2007

Objet du projet : garantie de recettes, conformément à l'avenant n° 3 du contrat d'affermage lié aux dépenses exceptionnelles à la surveillance d'infractions et des dépenses supplémentaires engendrées par l'intervention du gestionnaire dans le cadre du projet sportif du stade nautique d'Ile-de-France.

Description :
La garantie de recette est attribuée à l'UCPA dans le cadre du contrat d'affermage pour la gestion de l'île de loisirs de Vaires-Torcy. Le montant total dû pour l'exercice 2016 au titre de l'avenant n° 3 du contrat d'affermage est de 47 177,72 € afin d'assurer dans les meilleures conditions la réalisation des missions confiées à l'UCPA.

Cette somme comprend :

1) La compensation financière des dépenses exceptionnelles liées à la survenance d'infractions sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy, dans le cade d'occupation illicite du site par les gens du voyage et pour le renforcement de la sécurité suite aux exigences de la préfecture pour un montant de 20.508,32 €.

2) La compensation financière des dépenses supplémentaires engendrées par l'intervention du gestionnaire en phase de conception et de réalisation dans le cadre du projet sportif de l'île de loisirs de Vaires pour 26.669,40 €.

Localisation géographique :

- TORCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	47 177,72 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Garanties de recettes Vaires/Torcy	77 009,02 €
2013	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	17 922,62 €
2013	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	30 000,00 €
2013	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	5 000,00 €
2014	Garanties de recettes Vaires/Torcy	45 404,91 €
2014	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	48 588,46 €
2014	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	30 000,00 €
2014	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	5 000,00 €
2015	Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"	5 000,00 €
2015	Garanties de recettes Vaires/Torcy	69 277,40 €
2015	Programme d'investissement pour les bases régionales de plein air et de loisirs administrées par un syndicat mixte	31 923,00 €
	Montant total	365 125,41 €

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 25/11/2016
- Date de réception en préfecture: 25/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-618

DU 16 NOVEMBRE 2016

TROISIEME AFFECTATION 2016

JEUNESSE, CITOYENNETE, VIE ASSOCIATIVE

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE,

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional a sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 39-07 du 25 octobre 2007 relative à la création d'un Fonds Régional de Développement de la Vie Associative ;

VU La délibération n°CR 01-11 du 08 avril 2011 relative au soutien en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CR 45-16 du 08 avril 2016 portant budget primitif de la Région pour l'année 2016 ;

VU La délibération n° CR 143-16 du 8 juillet 2016 relative au plan régional de lutte pour la défense de la laïcité, des valeurs de la République et l'engagement dans la prévention de la radicalisation ;

VU La délibération n° CP 09-388 du 9 avril 2009 adoptant un avenant-type à la convention relative à l'engagement régional en faveur du Fonds Régional de Développement de la Vie Associative ;

VU La délibération n° CP 14-340 du 18 juin 2014 adoptant une convention-type relative au soutien régional aux projets en faveur de la participation citoyenne et démocratique ;

VU La délibération n° CP 14-456 du 18 juin 2014, adoptant une convention type relative au soutien régional dans le cadre du Fonds Régional de Développement de la Vie Associative ;

VU L'avis de la commission du Sport, de la Jeunesse, et de la Vie associative ;

VU L'avis de la commission des Finances.

VU Le présent rapport CP 16-618 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article n°1 :

Décide de participer au titre du dispositif « Partenariats renforcés pour la défense des valeurs de la République, du principe de laïcité et dans la prévention de la radicalisation », au financement de **2 associations, CNLAPS et LICRA**, dont les projets sont détaillés en annexes 1 et 2 à la présente délibération par l'attribution de **subventions** d'un montant maximum prévisionnel de **147 500 €.**

Approuve la convention type relative aux partenariats renforcés « Lutte pour la défense des valeurs de la République, du principe de laïcité, et dans la prévention de la radicalisation », présentée en annexe 6 à la délibération.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type présentée en annexe 6 à la délibération, et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **147 500 €** disponible sur le chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme HP 021-005 « Jeunesse et vie associative », action 10200503 « Citoyenneté, valeurs de la République et expressions culturelles » du budget 2016.

Article n°2 :

Décide de participer au titre du dispositif « Participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France », au financement de **5 associations**, dont les projets sont détaillés en annexes 1 et 3 à la présente délibération par l'attribution de **subventions** d'un montant maximum prévisionnel de **119 000 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention conforme à la convention-type adoptée par délibération n° CP 14-340 du 18 juin 2014, modifiée selon les modalités de la délibération n° CR 08-16 du 18 fevrier 2016 et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **119 000 €** disponible sur le chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme HP 021-005 « Jeunesse et vie associative », action 10200503 « Citoyenneté, valeurs de la République et expressions culturelles » du budget 2016.

Article n°3 :

Décide de participer au titre du dispositif « Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat », au financement de **10 associations** dont les projets sont détaillés en annexes 1, 3 et 4 à la présente délibération par l'attribution de **subventions** d'un montant maximum prévisionnel de **190 000 €.**

Subordonne le versement des nouvelles subventions dont les projets sont détaillés en annexe 3 à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par délibératrion n° CP 14-456 du 18 juin 2014, et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Subordonne le versement des subventions dont les projets sont détaillés en annexe 4 à la signature d'avenants conformes à l'avenant type adoptée par délibératrion n° CP 09-388 du 9 avril 2009 et modifiée par les dipositions de la délibération n°CR 08-16 du 18 fevrier 2016 et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **190 000 €** disponible sur le chapitre budgétaire 934 « Développement social et santé », code fonctionnel 040 « Services communs », programme HP 40-001 « Développement de la vie associative », action 14000101 « Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat » du budget 2016.

Article n°4 :

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien régional de lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes », au financement de **l'association Crèche Baby Loup** dont le projet est détaillé en annexes 1 et 5 à la présente délibération par l'attribution d'une **subvention** d'un montant maximum prévisionnel de **50 000 €.**

Approuve la convention relative au partenariat spécifique du « soutien régional de lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes » à l'association Crèche Baby Loup, présentée en annexe 7 à la délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de cette convention et autorise la présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **50 000 €** disponible sur le chapitre budgétaire 930 « Services généraux » Code fonctionnel 021 « Conseil régional » Programme HP021-005 « Jeunesse et vie associative » Actions : 10200504 « Lutte contre les discriminations » du budget 2016.

Article n°5 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions mentionnées en annexe 1 à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 29 (subventions de fonctionnement) de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier prorogé par délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016 .

Bénéficiaire	Numéro de dossier	Dossier	Date prévisionnelle de démarrage
ACEP IDF ASS COLLECTIF ENFANTS PARENTS REG IDF	16017091	Valorisation des compétences des parents bénévoles des associations parentales - (biennal) année 2	01/04/2016
TOUS BENEVOLES	16017092	Proposer des outils et des formations aux bénévoles pour un meilleur accompagnement de leurs publics (biennal) ANNEE 2	01/04/2016
FACEEF - FEDERATIONS D'ASSOCIATIONS ET CENTRES D'EMIGRES ESPAGNOLS EN FRANCE	16017098	L'engagement citoyen, un atout pour la démocratie (biennal) ANNEE 2	01/04/2016
ASS FRANCE BENEVOLAT	16017099	Actions intergénérationnelles pour la Réussite Educative au 21° Siècle (biennal) ANNEE 2	01/04/2016
ITALIA IN RETE RESEAU ASSOCIATIF FRANCO ITALIEN	16017100	Italia in Rete, un grand réseau associatif en construction (biennal) ANNEE 2	01/04/2016
SNL UNION SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT UNION	16017102	Développement de Solidarités Nouvelles pour le Logement en Ile-de-France (triennal) ANNEE 3	01/04/2016
UEJF UNION DES ETUDIANTS JUIFS DE FRANCE	16017111	Programme de formation des cadres des sections francilliennes de l'UEJF / Année 3 (programme triennal)	01/09/2015
NI PUTES NI SOUMISES	16011660	Plan de développement de l'association / Projet biennal (année 1)	01/09/2016
ASSOCIATION CRECHE BABY LOUP	17000023	Partenariat spécifique LCD/EFH	01/01/2016

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION : TABLEAU RECAPITULATIF DES PROJETS BENEFICIANT D'UN SOUTIEN REGIONAL

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-618	Budget	2016

Chapitre	**930 - Services généraux**
Code fonctionnel	**021 - Conseil Régional**
Programme	**102005 - Jeunesse et vie associative**
Action	**10200503 - Citoyenneté, valeurs de la République et expressions culturelles**

Dispositif : N° 00000047 - Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France

Dossier	16014165 - LA LICRA/PROGRAMME TRIENNAL/ANN 1/ POUR LA DEFENSE DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE, DU PRINCIPE DE LAICITE			
Bénéficiaire	P0016820 - LIG INTER CONTR RACISM ANTISEM			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	75 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
143 750,00 €	TTC	52,17 %	75 000,00 €	

Dossier	16014335 - PARTENARIAT RENFORCE POUR LA DEFENSE DE LA LAICITE DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET L'ENGAGMENT DE LA PREVENTION DE LA RADICALISATION			
Bénéficiaire	P0035246 - COMITE NATIONAL DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PREVENTION SPECIALISEE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	72 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
145 000,00 €	TTC	50 %	72 500,00 €	

Dossier	16016782 - Favoriser et valoriser l'engagement des jeunes de la région Ile-de-France			
Bénéficiaire	P0035643 - AGENCE POUR LA VALORISATION DE L'ENGAGEMENT			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	35 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
70 000,00 €	TTC	50 %	35 000,00 €	

Dossier	16016783 - 18e commémoration en mémoire des victimes de l'esclavage colonial			
Bénéficiaire	R37584 - COMITE MARCHE DU 23 MAI 1998			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
149 000,00 €	TTC	10,07 %	15 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-618	Budget	2016

Dossier	16016785 - Aide régionale BRIGAGE DES MERES			
Bénéficiaire	P0035644 - BRIGADE DES MERES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
40 000,00 €	TTC	37,5 %	15 000,00 €	

Dossier	16016786 - CHANTER NOEL IDF			
Bénéficiaire	P0035645 - AMIS DES ILES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	19 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
38 000,00 €	TTC	50 %	19 000,00 €	

Dossier	16017104 - Développement d'ateliers de citoyenneté dans les écoles Espérances Banlieues			
Bénéficiaire	P0035702 - FONDATION ESPERANCE BANLIEUES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	35 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
80 184,00 €	TTC	43,65 %	35 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000047 - Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	266 500,00 €

Total sur l'imputation 930 - 021 - 102005 - 10200503	266 500,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-618	Budget	2016

Chapitre	**930 - Services généraux**
Code fonctionnel	**021 - Conseil Régional**
Programme	**102005 - Jeunesse et vie associative**
Action	**10200504 - Lutte contre les discriminations**

Dispositif : N° 00000985 - Soutien régional à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes - Fonctionnement

Dossier	17000023 - PARTENARIAT SPECIFIQUE LCD/EFH AVEC L'ASSOCIATION BABY LOUP			
Bénéficiaire	R22048 - ASSOCIATION BABY LOUP			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
275 950,00 €	TTC	18,12 %	50 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000985 - Soutien régional à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes - Fonctionnement	50 000,00 €

Total sur l'imputation 930 - 021 - 102005 - 10200504	50 000,00 €

Chapitre	**934 - Santé et action sociale**
Code fonctionnel	**40 - Services communs**
Programme	**140001 - Développement de la vie associative**
Action	**14000101 - Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat**

Dispositif : N° 00000091 - Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement

Dossier	16011660 - PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION / PROJET BIENNAL (ANNEE 1)			
Bénéficiaire	R28161 - MOUVEMENT NI PUTES NI SOUMISES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
111 500,00 €	TTC	22,42 %	25 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-618	Budget	2016

Dossier	16016829 - LES JOURNEES SERBES / PROGRAMME BIENNAL (ANNEE 1)			
Bénéficiaire	P0035656 - L'UNION DES SERBES EN FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 000,00 €	TTC	50 %	15 000,00 €	

Dossier	16016832 - Aide régionale CCAF/ programme biennal (année 1)			
Bénéficiaire	P0035657 - CONSEIL DE COORDINATION DES ORGANISATIONS ARMENIENNES DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	35 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
90 000,00 €	TTC	38,89 %	35 000,00 €	

Dossier	16017091 - Valorisation des compétences des parents bénévoles des associations parentales - (biennal) année 2			
Bénéficiaire	R4683 - ACEP IDF ASS COLLECTIF ENFANTS PARENTS REG IDF			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
41 337,00 €	TTC	36,29 %	15 000,00 €	

Dossier	16017092 - Proposer des outils et des formations aux bénévoles pour un meilleur accompagnement de leurs publics (biennal) ANNEE 2			
Bénéficiaire	R25651 - TOUS BENEVOLES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
61 924,00 €	TTC	24,22 %	15 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-618	Budget	2016

Dossier	16017098 - L'engagement citoyen, un atout pour la démocratie (biennal) ANNEE 2			
Bénéficiaire	R38663 - FACEEF - FEDERATIONS D'ASSOCIATIONS ET CENTRES D'EMIGRES ESPAGNOLS EN FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
81 317,00 €	TTC	18,45 %	15 000,00 €	

Dossier	16017099 - Actions intergénérationnelles pour la Réussite Educative au 21° Siècle (biennal) ANNEE 2			
Bénéficiaire	R28221 - ASS FRANCE BENEVOLAT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
65 000,00 €	TTC	38,46 %	25 000,00 €	

Dossier	16017100 - Italia in Rete, un grand réseau associatif en construction (biennal) ANNEE 2			
Bénéficiaire	P0030906 - ITALIA IN RETE RESEAU ASSOCIATIF FRANCO ITALIEN			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 214,00 €	TTC	16,55 %	5 000,00 €	

Dossier	16017102 - Développement de Solidarités Nouvelles pour le Logement en Ile-de-France (triennal) ANNEE 3			
Bénéficiaire	R17256 - SNL UNION SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT UNION			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
70 000,00 €	TTC	35,71 %	25 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-618	Budget	2016

Dossier	16017111 - Programme de formation des cadres des sections francilliennes de l'UEJF / Année 3 (programme triennal)				
Bénéficiaire	R17513 - UEJF UNION DES ETUDIANTS JUIFS DE FRANCE				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	15 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
98 622,00 €	TTC		15,21 %	15 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000091 - Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	190 000,00 €

Total sur l'imputation 934 - 40 - 140001 - 14000101	190 000,00 €

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION : PARTENARIATS RENFORCES AU TITRE DE LA « LUTTE POUR LA DEFENSE DU PRINCIPE DE LAICITE, DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET L'ENGAGEMENT DANS LA PREVENTION DE LA RADICALISATION »

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014165

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PARTENARIAT RENFORCE POUR LA DEFENSE DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DU PRINCIPE DE LAICITE / PROGRAMME TRIENNAL (ANNEE 1)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	143 750,00 €	52,17 %	75 000,00 €
	Montant Total de la subvention		75 000,00 €

Imputation budgétaire : 930-021-6574-102005-300
10200503- Citoyenneté, valeurs de la République et expressions culturelles

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ANTISEMITISME
Adresse administrative : 42 RUE DU LOUVRE
75001 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Alain JAKUBOWICZ, Président

Date de publication au JO : 23 mai 1928

N° SIRET : 78445168400020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Partenariats renforcés pour la défense des valeurs républicaines, du principe de laïcité et pour la prévention de la radicalisation
Rapport Cadre : CR143-16 du 07 juillet 2016

Objet du projet : Actions pour la défense des valeurs de la république, du principe de laïcité et pour la prévention de la radicalisation.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 11 septembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
- Développer des actions de terrain,
- Renforcer le maillage des sections, pour amplifier le travail de lutte contre le racisme et l'antisémitisme,
- Apporter des réponses concrètes pour aider les associations, notamment sportives.

Description :
Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan régional de lutte pour la défense des valeurs de la République, du principe de laïcité, et l'engagement dans la prévention de la radicalisation.

1. DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS POUR LA DÉFENSE DES VALEURS RÉPUBLICAINES ET LA LAÏCITÉ
- lors des interventions d'éducation à la citoyenneté dans les établissements scolaires ;
- lors des actions contre le racisme et le communautarisme dans le sport ;
- à l'occasion des événements avec les acteurs locaux pour promouvoir le vivre ensemble ;

- en déployant des actions de formation / sensibilisation contre le racisme, l'antisémitisme et les dérives communautaristes.

2. PÔLE RESSOURCES AU SERVICE DES ACTEURS DE LA RÉGION IDF
- actions de formation / sensibilisation sur les questions de racisme, de dérives communautaristes et apport de réponses innovantes face aux demandes religieuses ;
- offre « appui-conseils » sur la thématique des réponses aux demandes religieuses, que ce soit dans les entreprises, les collectivités ou les réseaux associatifs de jeunesse et d'éducation populaire ;
- des interventions en urgence et à chaud : grâce au réseau national de militants et de sympathisants expérimentés, au réseau d'une cinquantaine d'avocats, et via la mise en place d'une permanence personnalisée d'accueil des plaignants à Paris.

3. MONTÉE EN PUISSANCE DES ACTIONS ET DE TRANSITION POUR LA FONCTION « PÔLE RESSOURCES »
- mise en place d'une « Commission Ile-de-France » qui rassemble les Présidents des 10 sections présentes en Ile-de-France, sous la responsabilité d'une déléguée au développement, pilotée par le siège national. Cette commission proposera la création et l'organisation de la Licra francilienne ;
- formation des militants en Ile-de-France par l'École des Militants ;
- mise en place d'une permanence d'accueil personnalisée des plaignants, confrontés à des faits de racisme, d'antisémitisme ou de communautarisme, sous la responsabilité de la Commission Juridique de la Licra ;
- développement des actions de formation dans les entreprises et les associations.

Méthode d'évaluation envisagée :
Un reporting annuel des actions est prévu:
- liste des actions,
- partenaires associés,
- personnes concernées,
- nombre d'actions d'éducation à la citoyenneté dans les classes du secondaire,
- nombre d'élèves sensibilisés,
- événements organisés,
- actions dans le sport,
- veille et alerte juridique.

Modes de restitution du projet / du programme
- un rapport annuel,
- un fichier de reporting des actions.

Moyens mis en œuvre :
Moyen humain :
- 1 responsable des opérations : ½ ETP.
- 1 responsable des actions de « formation et d'appui conseils » : ½ ETP.
- 1 volontaire en service civique.
- au moins 2 stagiaires.

Moyen matériel :
- 2 MacBook Pro avec les logiciels bureautiques associés.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de missions et réception	4 500,00	3,13%
Frais postaux et de télécommunication	2 250,00	1,57%
Impôts et taxes	1 870,00	1,30%
Rémunérations et cotisations sociales	70 134,00	48,79%
Autres charges de personnel	2 400,00	1,67%
Participation aux actions des sections	35 225,00	24,50%
Frais de structure	27 371,00	19,04%
Total	143 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat (Att)	10 000,00	6,96%
Région Ile-de-France	75 000,00	52,17%
Adhérents	45 750,00	31,83%
Dons	13 000,00	9,04%
Total	143 750,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €
2017	45 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	30 000,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	30 000,00 €
	Montant total	60 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014335

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PARTENARIAT RENFORCE POUR LA DEFENSE DE LA LAICITE DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET L'ENGAGMENT DE LA PREVENTION DE LA RADICALISATION / PROGRAMME TRIENNAL (ANNEE 1)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense	145 000,00 €	50,00 %	72 500,00 €
	Montant Total de la subvention		72 500,00 €

Imputation budgétaire : 930-021-6574-102005-300
10200503- Citoyenneté, valeurs de la République et expressions culturelles

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMITE NATIONAL DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PREVENTION SPECIALISEE
Adresse administrative : 21 RUE LAGILLE
75018 PARIS
Statut Juridique : Associations
Représentant : Anne-Marie Fauvet
N° SIRET : 30982537000054

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Partenariats renforcés pour la défense des valeurs républicaines, du principe de laïcité et pour la prévention de la radicalisation
Rapport Cadre : CR143-16 du 07 juillet 2016

Objet du projet : Formation et soutien technique éducatif des ligues sportives de la Région Ile-de-France sur les questions de radicalisation des jeunes

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
- Outiller les ligues et comités sportifs, et les associations franciliennes, via leurs référents, au juste positionnement en termes de prévention de la radicalisation ;
- Apporter une ressource technique éducative spécifique au milieu sportif et associatif et œuvrer à la prévention des situations de radicalisation ;
- Améliorer la connaissance des acteurs locaux pour une meilleure mobilisation des réponses possibles et travailler à une articulation entre elles.

Description :
Le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée se propose de mener un projet expérimental en 3 temps d'actions gradués :

1. **Formation à la prévention de la radicalisation**

Les référents régionaux des ligues et comités sportifs et des associations franciliennes, pourront bénéficier dans un premier temps d'une première journée de formation-information. Il s'agira de leur apporter une approche historique et contextuelle de la question de la radicalisation, puis de les informer sur les profils et trajectoires des jeunes concernés, et enfin sur l'attitude à adopter en cas de repérage et de confrontation à une situation de jeune en voie de radicalisation, voire radicalisé, et les mesures à prendre.
12 journées de formation seront proposées par groupe de 12 participants.

2. **Soutien et accompagnement technique et éducatif spécifique, en back-office, avec les futurs référents régionaux sur la base de leur sollicitation, sur les situations problématiques repérées**

Un travail de soutien éducatif sur la prévention de la radicalisation sera proposé par le CNLAPS auprès des publics jeunes (11-25, voire 30 ans) fréquentant les clubs sportifs et/ou associations locales, et leurs familles, notamment pour les mineurs.
Ce travail sera mené à la suite de sollicitations des référents des ligues sportives et fédérations d'éducation populaire, afin de leur permettre de régler la situation : trier ce qui relève d'une radicalisation ou pas, et effectuer un premier niveau d'intervention.

3. **Intervention éducative auprès du jeune ou de sa famille**

Pour les situations qui n'auraient pu être traitées lors des deux premières étapes, un intervenant éducatif du CNLAPS se rendra disponible sur site, en articulation avec le référent régional et le responsable local, ou hors site, si besoin de sortir des lieux.

Un diagnostic et une analyse préalable de chaque situation avec le référent de la structure concernée auront pour objet d'examiner a priori les questions de sécurité et d'intégrité physique. L'intervention éducative du CNLAPS, devra se faire avec l'adhésion du jeune et de sa famille (s'il est mineur), en tous cas sans hostilité manifeste.

Evaluation et restitution :
Des critères d'évaluation constitueront une grille d'évaluation.
Un rapport annuel écrit sera rendu, en veillant à la confidentialité des informations recensées.
Une restitution orale devant une instance *ad hoc* est également possible.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains :
- 3 salariés de l'association : 1 chargé de projet, 1 cadre technique, 1 assistante administrative.
- 1 vacataire en soutien à l'intervenant éducatif,
- bénévoles.

Moyens matériels et équipement :
- Matériel informatique portable.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires.

Public(s) cible(s) :
Référents des ligues sportives (144 stagiaires potentiels) et des fédérations d'éducation populaire.
Jeunes franciliens de 11 à 25 ans (voire 30 ans).

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Conseiller technique éducatif	94 182,00	64,95%
Vacataire	7 135,00	4,92%
Dépenses d'ingénierie, de bilan, et d'évaluation	10 000,00	6,90%
Analyse de pratiques	5 000,00	3,45%
Formation des intervenants recrutés	6 000,00	4,14%
Déplacements, missions et réceptions	5 000,00	3,45%
Rémunérations équipe	6 705,00	4,62%
Frais de fonctionnement	9 975,00	6,88%
Achat de matériel informatique	1 003,00	0,69%
Total	145 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	72 500,00	50,00%
Région Ile-de-France	72 500,00	50,00%
Total	145 000,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Conseiller technique éducatif	94 182,00	64,95%
Vacataire	7 135,00	4,92%
Dépenses d'ingénierie, de bilan, et d'évaluation	10 000,00	6,90%
Analyse de pratiques	5 000,00	3,45%
Formation des intervenants recrutés	6 000,00	4,14%
Déplacements, missions et réceptions	5 000,00	3,45%
Rémunérations équipe	6 705,00	4,62%
Frais de fonctionnement	9 975,00	6,88%
Achat de matériel informatique	1 003,00	0,69%
Total	145 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	72 500,00	50,00%
Région Ile-de-France	72 500,00	50,00%
Total	145 000,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Conseiller technique éducatif	94 182,00	64,95%
Vacataire	7 135,00	4,92%
Dépenses d'ingénierie, de bilan, et d'évaluation	10 000,00	6,90%
Analyse de pratiques	5 000,00	3,45%
Formation des intervenants recrutés	6 000,00	4,14%
Déplacements, missions et réceptions	5 000,00	3,45%
Rémunérations équipe	6 705,00	4,62%
Frais de fonctionnement	9 975,00	6,88%
Achat de matériel informatique	1 003,00	0,69%
Total	145 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	72 500,00	50,00%
Région Ile-de-France	72 500,00	50,00%
Total	145 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €
2017	42 500,00 €

ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION : FICHES NOUVEAUX PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016785

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AIDE REGIONALE BRIGAGE DES MERES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	40 000,00 €	37.5 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 930-021-6574-102005-300
10200503- Citoyenneté, valeurs de la République et expressions culturelles

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BRIGADE DES MERES DE LA REPUBLIQUE
Adresse administrative : 4 ALLEE ANDRE BRETON
93270 SEVRAN
Statut Juridique : ASSOCIATION
Représentant : Madame Aïcha REMADNA, Présidente
N° SIRET : 80518078300013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France
Rapport Cadre : CR01-11 du 08/04/2011

Objet du projet : Transmission des valeurs républicaines aux mères et du goût de la connaissance et de la culture aux enfants.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
- Apporter un minimum de connaissances des lois de la République aux mères afin que celles-ci puissent transmettre les valeurs républicaines à d'autres mères et à leurs enfants ;
- Lutter contre les ghettos géographiques et psychologiques, contre l' « entre soi » dans les banlieues en ouvrant les familles à la culture.

Description :
L'association La Brigade des mères de la République souhaite développer son projet à travers 2 axes :

1. **L'école des mères et de la République**

Il s'agit d'une formation organisée sous la forme de 4 modules d' « accessibilité à la connaissance des valeurs de la République », autour de :
- les Droits de l'Homme : théorie, droit international et humanitaire, droit européen
- l'Histoire de France et des civilisations : histoire du droit, filiations historiques, estime des cultures
- estime de soi et revalorisation sociale de la mère : psychologie de l'enfant, la place de la mère, revalorisation des rôles parentaux dans la cellule familiale
- l'approche humanitaire du système judiciaire : droits fondamentaux en France, convention

européenne des droits de l'Homme, justice pénale internationale, Nations Unies, etc. Ce module permettra en outre d'acquérir une meilleure connaissance des concepts judiciaires et législatifs liés au genre dans toutes les phases du continuum judiciaire, de comprendre l'impact des « conflits civils » (ex : déscolarisation, Police judiciaire, Tribunaux, JAF) et de saisir les opportunités de l'application des lois républicaines et les défis de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la résolution des conflits civils.

Cette formation s'étale sur 4 semaines, et se clos par un contrôle des connaissances (épreuves écrites, exposé-discussion, soutenance de mémoire) et la remise d'un diplôme.

2. Les ponts de la connaissance

Cet axe de travail doit permettre de lutter contre l'isolement et les ghettos géographiques et psychologiques, de lutter contre l' « entre soi » dans les banlieues en ouvrant les familles à la culture.
3 actions sont ainsi proposées :

- un parcours parisien de la peinture : conduite par une ancienne élève de l'école du Louvre, les sorties seront menées en partenariat avec des musées pour en offrir l'accès et la compréhension à un certain nombre de jeunes ;
- une journée, un enfant, un musée, un concert, un théâtre : des activités éducatives destinées aux enfants et jeunes adolescents de moins de 16 ans, exclus de l'école, viseront à les faire rencontrer différents types de personne et d'activité (un artiste, un avocat, un journaliste, etc.) ;
- l'art à partir d'un tableau, d'une exposition, d'un concert, d'une pièce de théâtre : des ateliers d'arts plastiques transmettront aux jeunes le goût de la pratique artistique et culturelle pour s'exprimer.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains :

- Bénévoles,
- Formateurs.

Intérêt régional :
L'association intervient dans les quartiers d'Ile-de-France afin de combattre l'échec scolaire, les radicalisations, les discriminations, les violences faites aux femmes, les situations de détresse et de transmettre les valeurs républicaines.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) Cible(s) :
Mères, enfants et jeunes adolescents.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats d'études et prestations de services	3 000,00	7,50%
Achats non stockés de matières et fournitures	2 500,00	6,25%
Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 500,00	6,25%
Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 000,00	7,50%
Locations	10 000,00	25,00%
Entretien et réparations	1 000,00	2,50%
Assurance	5 000,00	12,50%
Documentation	500,00	1,25%
Déplacements, missions	3 000,00	7,50%
Frais postaux et frais de télécommunications	500,00	1,25%
Services autres	500,00	1,25%
Rémunération des personnels	7 000,00	17,50%
Charges sociales	1 500,00	3,75%
Total	40 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	15 000,00	37,50%
Département (EC)	10 000,00	25,00%
Commune (EC)	5 000,00	12,50%
Ville de Sevran (Att)	5 000,00	12,50%
Fonds propres	5 000,00	12,50%
Total	40 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016782

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FAVORISER ET VALORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	70 000,00 €	50,00 %	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 930-021-6574-102005-300
10200503- Citoyenneté, valeurs de la République et expressions culturelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGENCE POUR LA VALORISATION DE L'ENGAGEMENT
Adresse administrative : 55 AVENUE MARCEAU
75016 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Nicolas RIVARD, Président

Date de publication au JO : 14/01/2006

N° SIRET : 48963023600029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France
Rapport Cadre : CR01-11 du 08/04/2011

Objet du projet : Favoriser et valoriser l'engagement des jeunes de la région Ile-de-France.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : non

Objectifs :
- Informer les jeunes de 15-25 ans des différentes possibilités d'engagement ;
- Promouvoir l'engagement des jeunes dans la région et leur participation à la vie en collectivité ;
- Permettre, à ceux qui le souhaitent, de trouver le mode d'engagement qui leur convient le mieux et la meilleure façon de le valoriser ;
- Aider les jeunes à valoriser leurs expériences associatives dans leur cursus et leur parcours professionnel et favoriser leur insertion professionnelle.

Description :
Le projet vise à élaborer et diffuser un guide de l'engagement, à destination des jeunes franciliens de 15-25 ans, qu'ils soient lycéens, apprentis, étudiants, jeunes diplômés, jeunes travailleurs ou déscolarisés.
Ce guide de 16 pages présentera les principales formes d'engagement (associatif, réserve militaire, réserve citoyenne, pompier volontaire, etc.) en les illustrant de témoignages et en présentant les principaux dispositifs existants.

Il offrira également aux jeunes des fiches pratiques présentant les moyens de valoriser leur engagement dans leur cursus et dans leur CV, et de mettre en avant leurs compétences ainsi acquises.

Il sera diffusé directement auprès des jeunes, à hauteur de 25 000 exemplaires, et mis en ligne sur le site internet de l'AVE, et les pages de réseaux sociaux créées à cet effet. Cette diffusion numérique permettra de l'assortir de plus de témoignages et d'exemples concrets.

Des animations (stands, cafés engagement, rencontres avec des acteurs de l'engagement, etc.) seront proposées autour de la sortie du guide afin de provoquer des rencontres, notamment aux abords des différents lieux de vie et d'études des jeunes (établissements scolaires, campus, etc.). La « caravane de l'engagement » sillonnera ainsi les routes d'Ile-de-France afin de présenter et offrir le guide.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains :
- 1 déléguée générale de l'association ;
- 1 salarié ;
- 2 formateurs ;
- 2 stagiaires ;
- 30 bénévoles.

Moyens matériels et équipements informatiques :
- locaux mis à disposition avec matériel informatique, ordinateurs, internet, téléphones ;
- location de véhicules pour le déplacement des équipes et le matériel.

Intérêt régional :
L'ensemble des universités de la région Ile-de-France seront couvertes par l'action.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
- 40 participants potentiels (dont adhérents et bénévoles),
- 25 000 destinataires potentiels du guide,
- 50 000 visiteurs potentiels sur le site internet,
- 70 000 personnes potentielles touchées par les opérations de sensibilisation.

Localisation géographique :
- PARIS
- VERSAILLES
- EVRY
- ORSAY
- SCEAUX
- NANTERRE
- SAINT-DENIS
- VILLETANEUSE
- CRETEIL
- CERGY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de fournitures	95,00	0,14%
Locations	331,00	0,47%
Assurances	98,00	0,14%
Documentation	528,00	0,75%
Services extérieurs	44,00	0,06%
Honoraires	537,00	0,77%
Publicité, impression	26 405,00	37,72%
Déplacement missions	4 608,00	6,58%
Frais postaux et frais de télécommunications	613,00	0,88%
Rémunération du personnel et indemnités	17 364,00	24,81%
Charges sociales	17 793,00	25,42%
Autres charges du personnel	834,00	1,19%
Charges de fonctionnement au prorata	750,00	1,07%
Total	70 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	35 000,00	50,00%
Cotisations et dons	35 000,00	50,00%
Total	70 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	14 000,00 €
2017	21 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016786

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CHANTER NOEL IDF

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	38 000,00 €	50,00 %	19 000,00 €
	Montant Total de la subvention		19 000,00 €

Imputation budgétaire : 930-021-6574-102005-300
10200503- Citoyenneté, valeurs de la République et expressions culturelles

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AMIS DES ILES
Adresse administrative : NOUVEAU MONDE – 3 MAIL MARIE CURIE
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Michel BOUCHER, Président

Date de publication au JO : 18 décembre 2004

N° SIRET : 42070457900028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France
Rapport Cadre : CR01-11 du 08/04/2011

Objet du projet : Organiser la ronde des « chanté nwel » d'Ile-de-France

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31decembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
- Faire découvrir la tradition antillaise du « Chanté nwel » en Ile-de-France ;
- Promouvoir la culture ultra-marine, et plus particulièrement antillo-guyannaise et favoriser les échanges entre cultures.

Description :
La structure organise des temps de rencontre festifs visant à faire découvrir la culture antillaise, à créer des liens entre les franciliens, notamment ultramarins, à favoriser une citoyenneté commune, et à valoriser les initiatives autour du partage de cultures.

Une cinquantaine d'associations locales franciliennes participeront à l'événement en organisant chacune un « chanté nwel ». Cette tradition antillaise, issue de la période de l'esclavage, permet de valoriser le partage et la solidarité.

Un jury sera chargé d'évaluer chaque « chanté nwel » selon des critères prédéfinis tels que la communication, l'accueil du public, l'ambiance ou encore la décoration. A l'issue de tous les « chanté

nwel » proposés en Ile-de-France, une remise de prix sera organisée afin de récompenser l'investissement et le travail des participants et des associations locales. A cette occasion, un grand « chanté nwel » sera organisé par l'association « Amis des îles ».

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains :
- 15 intervenants et prestataires extérieurs ;
- 60 bénévoles.

Moyens matériels et équipements informatiques :
- 6 appareils photo numériques ;
- 6 tablettes ;
- 6 téléphones portables.

Intérêt régional :
L'association « Amis des Iles » organise des projets culturels dans toute l'Ile-de-France, à travers la danse, le chant, la musique, les arts, le culinaire et les costumes traditionnels.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tous publics (400 participants potentiels)
Associations
Groupements de personnes

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation vidéo	8 600,00	22,63%
Frais de transport	6 000,00	15,79%
Frais de restauration	6 400,00	16,84%
Prestation d'animations	5 000,00	13,16%
Location de matériels et de salles	5 500,00	14,47%
Frais publicitaires	1 000,00	2,63%
Frais de surveillance	2 000,00	5,26%
Frais de télécommunications	1 500,00	3,95%
Petits équipements et entretiens	1 000,00	2,63%
Fournitures administratives	1 000,00	2,63%
Total	38 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	19 000,00	50,00%
Département des Hauts de seine	10 000,00	26,32%
Commune de Villeneuve la Garenne	7 000,00	18,42%
Ressources propres	2 000,00	5,26%
Total	38 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	19 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016783

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 18E COMMEMORATION EN MEMOIRE DES VICTIMES DE L'ESCLAVAGE COLONIAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	149 000,00 €	10,07 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 930-021-6574-102005-300
10200503- Citoyenneté, valeurs de la République et expressions culturelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CM98 - COMITE MARCHE DU 23 MAI 1998
Adresse administrative : 3 VILLA DURY VASSELON
75020 PARIS 20
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Serge ROMANA, Président

Date de publication au JO : 4 décembre 1999

N° SIRET : 44244485700035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France
Rapport Cadre : CR01-11 du 08/04/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
- Inscrire et valoriser la mémoire des victimes de l'esclavage au sein de la République ;
- Œuvrer à la réconciliation des descendants de colons, de négriers et d'esclaves ;
- Réunir tous les franciliens autour d'un moment commémoratif et citoyen ;
- Renforcer les valeurs de la République ;
- Combattre le racisme dont l'origine est l'esclavage colonial
- Combattre l'antisémitisme en luttant contre la concurrence des mémoires.

Description :
L'action s'articule autour de la journée du 23 mai, journée célébrée en mémoire des victimes de l'esclavage. Ce moment de rassemblement de la Nation autours des originaires d'outre-mer contribue au renforcement de la citoyenneté dans ces populations particulièrement nombreuses en Île-de-France.
Le moment principal de cette journée est la fête de la fraternité Limyè Ba Yo (« Honorons-les »), qui rassemble des milliers de personnes (30 000 en 2015) autour de responsables politiques, d'intellectuels de renom, de grands chefs d'entreprise d'outre-mer et des plus grands artistes de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion. Cette journée de reconnaissance des victimes de l'esclavage est un outil de renforcement de la citoyenneté des Français originaires des outre-mer.
L'action se déroulera en deux temps :

1. en amont de la commémoration
- des interventions auprès d'élèves franciliens issus de Sarcelles, Saint-Denis, Grigny, et Creil, seront proposées sur le thème de l'abolition de l'esclavage. Les intervenants, bénévoles du CM 98, raconteront l'histoire de l'esclavage et de son abolition à partir de récits généalogiques et du Mémorial des noms d'esclaves que la structure a réalisé ;
- des conférences de l'université populaire du CM98 seront organisées ;
- 10 ateliers de la mémoire seront organisés dans 8 villes de l'Essonne, en partenariat avec des associations locales.

2. avec la commémoration du 23 mai
- des cérémonies républicaines départementales se dérouleront à Sarcelles. À cette occasion, un monument comportant les prénoms, matricules et noms de famille de 213 personnes, esclaves en 1 848 et dont les descendants vivent en Essonne, sera inauguré.
- un événement culturel et populaire, la fête de la fraternité Limyè ba Yo (« Honorons - les »), sera organisé dans les jardins du Ministère des Outre-mer.

Méthode d'évaluation envisagée
Le projet sera évalué selon les indicateurs suivants :
- nombre d'écoliers sensibilisés par nos interventions, présents lors des cérémonies commémoratives ;
- implication des écoliers : poème ou récit écrit par les élèves, lu ou récité par l'un d'eux ;
- nombre de participants dans les conférences ;
- nombre d'associations présentes et impliquées dans les cérémonies commémoratives et dans la fête de la fraternité Limyè ba Yo ;
- nombre d'élus et de responsables politiques présents ;
- couverture médiatique : articles, reportages ;
- nombre de participants à la fête de la fraternité Limyé ba Yo.

Modes de restitution du projet / du programme
Un film sera réalisé sur l'évènement par la société BCI (Beau Comme une Image).

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains :
- 8 militants du CM98 pour les interventions dans les écoles et collèges.
- conférenciers : enseignants chercheurs de Paris 1 Panthéon - Sorbonne, du musée de l'Homme, intervenants du Ministère du tourisme et de la culture du Bénin, l'ambassadeur du Bénin en France.
- 200 bénévoles et artistes venus de la Caraïbe, de l'Afrique, de l'Océan indien.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Public(s) cible(s) :
200 bénévoles seront impliqués dans le projet, et 10 000 participants aux divers événements sont attendus.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Logistique (scène-son)	85 000,00	57,05%
Création artistique	35 000,00	23,49%
Université populaire	5 000,00	3,36%
Location de matériel	6 000,00	4,03%
Décoration	1 000,00	0,67%
Frais de restauration	5 000,00	3,36%
Communication	10 000,00	6,71%
Frais de déplacement	1 500,00	1,01%
Frais postaux et de télécommunication	500,00	0,34%
Total	149 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	8 000,00	5,37%
Politique de la ville ACSE (EC)	20 000,00	13,42%
Ministère des Outre-Mer (Att)	40 000,00	26,85%
Région Ile-de-France	15 000,00	10,07%
Département de Seine Saint-Denis (Att)	10 000,00	6,71%
Commune de Saint-Denis (Att)	2 000,00	1,34%
Partenariat des entreprises	54 000,00	36,24%
Total	149 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	15 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	35 000,00 €
2015	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement (CR46-14)	60 000,00 €
	Montant total	110 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017104

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEVELOPPEMENT D'ATELIERS DE CITOYENNETE DANS LES ECOLES ESPERANCES BANLIEUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	80 184,00 €	43,65 %	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 930-021-6574-102005-300
10200503- Citoyenneté, valeurs de la République et expressions culturelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONDATION ESPERANCE BANLIEUES
Adresse administrative : 25 RUE SAINTE ISAURE
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Eric MESTRALLET, Président

Date de publication au JO : 20 mars 2008

N° SIRET : 50943682000039

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France
Rapport Cadre : CR01-11 du 08/04/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
- Donner à chaque enfant présent dans les établissements Espérance Banlieues des outils pour s'intégrer et vivre en société ;
- Apprendre aux enfants à gérer de manière responsable des situations conflictuelles.

Description :
La fondation Espérance Banlieues souhaite mener un projet à destination des décrocheurs dans les zones sensibles, dont la majeure partie des difficultés proviennent non seulement d'un manque de connaissance mais aussi de problèmes de socialisation et d'intégration.
Pour cela, elle propose de renforcer dans les écoles d'Île-de-France, 2 modules de citoyenneté et de développement personnel :

1. **Un atelier de Fond et Forme de la Relation Humaine (FFRH)**

Le directeur animera chaque semaine, avec des enseignants volontaires, un atelier de citoyenneté pour éveiller les enfants à la compréhension des autres et d'eux-mêmes. Il partira de cas concrets en identifiant les ressorts affectifs, psychologiques, sociaux ou culturels des réactions et des comportements humains,

pour discerner et mettre en pratique les attitudes respectueuses et positives. Le but est d'apprendre aux enfants à gérer de manière responsable des situations conflictuelles.
Par des expérimentations, la fondation Espérance Banlieues a pu constater les effets bénéfiques de ce module, tant sur le bien-être des enfants que sur l'apaisement de la vie en communauté au sein des établissements.
Ces ateliers seront proposés à raison d'1h15 par semaine pendant 35 semaines (de septembre à juin), et en dehors du temps scolaire (entre 16h et 17h15).

2. Une sortie hebdomadaire en forêt

En complément de ces ateliers, l'école organisera une fois par semaine une sortie en forêt pour participer au développement des élèves dans un cadre différent. Les petites difficultés rencontrés en nature (fatigue, chaleur, piqures) et les activités de plein air permettront aux enfants d'appliquer dans un cadre pratique ce qu'ils ont découvert pendant les ateliers de FFRH.
Cette sortie sera organisée par un professeur assisté de bénévoles, à raison d'1h par semaine pendant 35 semaines (de septembre à juin), et en dehors du temps scolaire (entre 16h et 17h15).

Evaluation et restitution :
La Fondation entend reprendre les indicateurs les plus pertinents pour juger de l'efficacité de son action, selon une méthode d'évaluation de l'impact social des écoles Espérance Banlieues, autour de :
- la réussite académique avec des critères objectifs tels que le taux de réussite au brevet, le niveau de lecture, le taux de réintégration dans le système public et le taux d'absentéisme ;
- l'attractivité des écoles Espérance Banlieues calculée grâce au nombre d'inscrits et de départs ;
- la satisfaction des professeurs par le nombre de candidatures, le taux d'absentéisme des professeurs ou le taux de turnover.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains mobilisés :
- directeurs d'établissements, enseignants volontaires ;
- 15 bénévoles, parents d'élèves.

Moyens matériels et équipement informatiques mobilisés :
- achat de matériels pour les activités en forêt nécessitent une certaine logistique pour le goûter des élèves et le matériel utilisé pour les activités.

Intérêt régional :
Les établissements Espérance Banlieues sont des acteurs source de propositions et d'innovations dans les pratiques éducatives de la région Île-de-France et sont implantés directement dans les départements suivants : Yvelines (Mantes et Sartrouville), Seine-Saint-Denis (Montfermeil), Hauts-de-Seine (Asnières).
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
225 élèves sont concernés par ce projet, issus des 4 écoles Espérance Banlieues d'Île-de-France : Montfermeil (93), Sartrouville (78), Mantes (78) et Asnières (92).

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations	38 866,67	48,47%
Cotisations sociales	36 850,67	45,96%
Frais de réception (goûters)	3 867,50	4,82%
Achat de matériel pour les activités	600,00	0,75%
Total	80 184,84	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	45 184,00	56,35%
Région Ile-de-France	35 000,00	43,65%
Total	80 184,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	14 000,00 €
2017	21 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016832

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AIDE REGIONALE CCAF/ PROGRAMME BIENNAL (ANNEE 1)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	90 000,00 €	38,89 %	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-40-6574-140001-300
14000101- Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CONSEIL DE COORDINATION DES ORGANISATIONS ARMENIENNES DE FRANCE
Adresse administrative : 339 AVENUE DU PRADO
13 008 MARSEILLE 8
Statut Juridique : Association
Représentant : Ara TORANIAN

N° SIRET : 50119261100017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement
Rapport Cadre : CR39-07 du 25/10/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
- Développer et professionnaliser la coordination et ses associations membres ;
- Animer le réseau en proposant rencontres et échanges.

Description :
Le Conseil de Coordination des Organisations Arméniennes de France souhaite améliorer la structuration de son réseau et accompagner ses associations membres pour une meilleure coordination entre elles.

Elle se propose pour cela de mettre en œuvre un projet sur deux ans, autour de 2 grands axes :

1. **La professionnalisation et le développement du réseau**

Une mission de structuration et d'accompagnement des membres sera créée afin de faciliter les échanges de la Coordination avec ses associations membres, mais aussi avec les institutions et d'autres acteurs. Il s'agira notamment de se doter des outils et des moyens humains pour une gestion associative facilitée et mieux qualifiée.

2. L'animation du réseau

Afin de renforcer les liens entre les membres du réseau et d'améliorer leur visibilité vis-à-vis du grand public et / ou d'autres acteurs associatifs et institutionnels, la Coordination proposera l'organisation collective chaque année :

- d'une rencontre annuelle de tous les membres et des partenaires – dîner de la coordination (prévue le 8 février 2017)
- d'une commémoration (prévue le 24 avril 2017).

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

- 1 coordinateur des actions : salarié.
- des bénévoles.

Intérêt régional :

La Coordination des arméniens de France est constituée de 30 associations en Ile-de-France.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :

L'ensemble des membres associatifs et des partenaires est ciblé par le projet.
Plus largement, ces actions visent à toucher tous les franciliens.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération coordination / secrétariat	36 000,00	40,00%
Transport	2 000,00	2,22%
Rencontre des membres	40 000,00	44,44%
Frais de communication	2 000,00	2,22%
Frais de sécurité	3 000,00	3,33%
Achat de fournitures	1 000,00	1,11%
Frais de télécommunication	1 000,00	1,11%
Frais de logistique (sonorisation, etc.)	5 000,00	5,56%
Total	90 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	55 000,00	61,11%
Région Ile-de-France	35 000,00	38,89%
Total	90 000,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération coordination / secrétariat	36 000,00	40,00%
Transport	2 000,00	2,22%
Rencontre des membres	40 000,00	44,44%
Frais de communication	2 000,00	2,22%
Frais de sécurité	3 000,00	3,33%
Achat de fournitures	1 000,00	1,11%
Frais de télécommunication	1 000,00	1,11%
Frais de logistique (sonorisation, etc.)	5 000,00	5,56%
Total	90 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	55 000,00	61,11%
Région Ile-de-France	35 000,00	38,89%
Total	90 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	14 000,00 €
2017	21 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016829

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES JOURNEES SERBES / PROGRAMME BIENNAL (ANNEE 1)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	30 000,00 €	50,00 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-40-6574-140001-300
14000101- Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'UNION DES SERBES EN FRANCE
Adresse administrative : 123 RUE SAINT MARTIN
75004 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Roméo MILOSEVIC, Président

Date de publication au JO : 10 novembre 2012

N° SIRET : 78986270300012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement
Rapport Cadre : CR39-07 du 25/10/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
- Développer les échanges pluriculturels ;
- Consolider et mettre à l'honneur les relations franco-serbes ;
- Sortir la diaspora serbe du communautarisme, notamment en travaillant davantage avec les institutions ;
- Stimuler les échanges entre les différentes associations ;
- Conforter et développer l'esprit associatif et l'engagement des bénévoles ;
- Soutenir l'engagement citoyen des jeunes franciliens.

Description :
L'Union des Serbes de France souhaite développer un projet renforçant les relations et les liens qui unissent les associations représentant les serbes en Ile-de-France et les Franciliens. Elle se propose pour cela de mobiliser ses associations membres autour de l'organisation des premières éditions des Journées Serbe, 3 journées culturelles et festives.
L'ensemble des structures sera ainsi sollicité pour participer à l'organisation logistique et à la programmation des différentes activités réparties sur 20 stands : conférences-débats, expositions, soirées littéraires, promotion des arts et du patrimoine, espace économique et d'investissement, etc.

Ce projet visera également à conforter l'esprit collectif au sein de l'Union et à offrir une possibilité de responsabilité pour les jeunes des associations membres. En permettant une plus grande ouverture, il valorisera en outre l'engagement des bénévoles, et permettra le renouvellement des cadres bénévoles.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains mobilisés :
- 8 bénévoles cadres,
- l'ensemble des bénévoles des associations membres.

Moyens matériels :
- location de 2 ordinateurs, Ipad, smartphones, vidéoprojecteur, caméra, appareils photo, etc.

Intérêt régional :
L'Union des Serbes de France est composée de 22 associations membres, dont 20 en Ile-de-France, principalement basées à Paris, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
250 000 participants potentiels sont visés par le projet.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de communication	3 000,00	10,00%
Médias	2 000,00	6,67%
Frais de réception	2 000,00	6,67%
Locations	8 000,00	26,67%
Matériels techniques	2 000,00	6,67%
Stands et mobiliers	5 000,00	16,67%
Hébergement	2 000,00	6,67%
Sécurité	4 000,00	13,33%
Vidéo et photos	2 000,00	6,67%
Total	30 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	15 000,00	50,00%
Région Ile-de-France	15 000,00	50,00%
Total	30 000,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de communication	3 000,00	10,00%
Médias	2 000,00	6,67%
Frais de réception	2 000,00	6,67%
Locations	8 000,00	26,67%
Matériels techniques	2 000,00	6,67%
Stands et mobiliers	5 000,00	16,67%
Hébergement	2 000,00	6,67%
Sécurité	4 000,00	13,33%
Vidéo et photos	2 000,00	6,67%
Total	30 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	15 000,00	50,00%
Région Ile-de-France	15 000,00	50,00%
Total	30 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011660

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION / PROJET BIENNAL (ANNEE 1)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	111 500,00 €	22,42 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-40-6574-140001-300
14000101- Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MOUVEMENT NI PUTES NI SOUMISES
Adresse administrative : 70 RUE DES RIGOLES
75020 PARIS 20
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame LINDA FALI, Présidente

Date de publication au JO : 23 mai 2011

N° SIRET : 45010658800038

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat
Rapport Cadre : CR 39-07 du 25 octobre 2007

Objet du projet : Plan de développement du réseau

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu des situations d'urgence pour lesquelles l'association intervient, et des délais d'instruction des dossiers de la Région, le projet aura partiellement démarré lors du vote de la commission permanente.

Objectifs :
- Former et professionnaliser les intervenants bénévoles.
- Renforcer l'accompagnement des victimes, en outillant les comités locaux.
- Accentuer les interventions de l'association auprès des jeunes sur les questions de respect filles-garçons.

Description :
Le réseau souhaite développer un projet sur deux années afin de développer son action sur le territoire francilien et de mieux accompagner ses membres.

1. Qualification des intervenants bénévoles sur la promotion du respect filles-garçons

- mise à disposition et animation d'une mallette pédagogique pour répondre aux sollicitations des établissements scolaires sur le sujet ;

- formation des bénévoles et militants associatifs habilités à intervenir dans les établissements scolaires, avec une session d'apprentissage et la signature d'une « charte des intervenants » ;
- accueil et accompagnement des jeunes exclus suite à une décision d'un conseil de discipline ;
- création d'outils pour faciliter la diffusion de cette thématique.

2. Développement du réseau et outillage des comités locaux, par la création d'une plateforme d'accompagnement des victimes

- prise en charge sur le plan social, psychologique et juridique des personnes victimes, et notamment celles issues des quartiers populaires ;
- formation d'une équipe pluridisciplinaire pour répondre aux demandes variées des victimes ;
- élaboration et mise à disposition d'outils pour faciliter le travail d'accompagnement socio-éducatif et pour agir en prévention ;
- organisation de groupes de parole afin de favoriser la libération de la parole ;
- travail étroit avec les services de préfecture, les commissariats, les hôpitaux, les centres pénitentiaires et les associations œuvrant sur les mêmes champs.

Méthode d'évaluation envisagée :
Un reporting annuel des actions est prévu :
- liste des actions,
- partenaires associés,
- personnes concernées,
- nombre d'élèves sensibilisés,
- événements organisés,
- actions dans le sport,
- veille et alerte juridique.

Modes de restitution du projet / du programme
- un rapport annuel,
- un fichier de reporting des actions.

Moyens mis en œuvre :
Moyen humain :
- 1 équipe de bénévoles
- au moins 2 stagiaires.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires.
Le Mouvement Ni Putes Ni soumises est composé de plusieurs comités en Ile-de-France, et a pour objectif de développer le réseau sur l'ensemble du territoire francilien.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de petit matériel	2 300,00	2,06%
Fluides	1 700,00	1,52%
Fournitures d'entretien et de bureau	2 600,00	2,33%
Formations	2 320,00	2,08%
Locations immobilières	24 800,00	22,24%
Location mobilière	3 500,00	3,14%
Location de salles et de matériel technique	4 300,00	3,86%
Location université d'automne	6 300,00	5,65%
Travaux d'entretien et de réparation	2 800,00	2,51%
Primes d'assurance	200,00	0,18%
Documentation	900,00	0,81%
Honoraires	5 200,00	4,66%
Publicité, promotion	4 200,00	3,77%
Déplacements	7 550,00	6,77%
Frais de mission, réception	2 300,00	2,06%
Frais de télécommunication	6 200,00	5,56%
Frais bancaires	2 900,00	2,60%
Rémunérations	24 000,00	21,52%
Cotisations sociales	7 430,00	6,66%
Total	111 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Acse (EC)	25 000,00	22,42%
Ministère des Droits des femmes (Att)	30 000,00	26,91%
DAEN (EC)	20 000,00	17,94%
Région Ile-de-France	25 000,00	22,42%
Ville de Paris (EC)	10 000,00	8,97%
Dons, cotisations	1 500,00	1,35%
Total	111 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	15 000,00 €

ANNEXE N°4 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS AVENANTS FRDVA

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017091

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VALORISATION DES COMPETENCES DES PARENTS BENEVOLES DES ASSOCIATIONS PARENTALES - (BIENNAL) ANNEE 2

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	41 337,00 €	36,29 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-40-6574-140001-300
14000101- Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACEP IDF ASS COLLECTIF ENFANTS PARENTS REG IDF
Adresse administrative : 120 RUE DES GRANDS CHAMPS
75020 PARIS 20
Statut Juridique : Association

Date de publication au JO : 2 juillet 1982

N° SIRET : 32286800100064

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement
Rapport Cadre : CR39-07 du 25/10/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Avenant n° 1 à la convention initiale, la deuxième année du programme sera partiellement engagée avant l'attribution de la subvention par la commission permanente.

Description :

BILAN ANNEE 1 (avril 2015-Mars 2016) : Identification des besoins et des ressources
En s'appuyant sur les orientations définies par la commission emploi/formation du CA de l'ACEPPRIF composée de parents issus des associations parentales, les professionnelles salariées auront pour mission :
- Un travail d'enquête pour identifier précisément les réalités : entretiens avec les parents déjà identifiés dans le réseau qui ont mis en route des projets de reconversion, questionnaires auprès d'un panel de lieux d'accueil de typologies différentes.
Le questionnaire et les référentiels seront mis en ligne sur le site de l'ACEPP RIF et téléchargeables par les adhérents.
Une campagne de lancement de l'étude sera faite préalablement. Parallèlement, ces questionnaires feront également l'objet de temps de rencontre afin d'approfondir l'analyse qualitative.

- Constituer un groupe de travail associant des bénévoles pour identifier les compétences acquises par les bénévoles dans la diversité de leurs activités dans les lieux d'accueil afin d'adapter des outils

existants, type portefeuille de compétences et passeport bénévole (voir possibilité de développer un outil en ligne en référence à Europass) ;

- Offrir un espace ressource aux parents à partir de leurs projets : proposer des rencontres, des échanges de savoirs entre parents engagés dans une reconversion

DESCRIPTIF ANNEE 2 (Avril 2016-Mars 2017) : Développement d'un espace ressource et perspectives de formation développées avec des partenaires

- Développer l'espace ressource comme espace de repérage des compétences

- Réfléchir sur la création d'outils de formation à distance, via internet, favorisant l'apprentissage et le soutien des bénévoles en prenant en compte leur disponibilité.
Pour réaliser cette construction, l'ACEPP RIF pourra envisager de se rapprocher de la CPNEF de sa branche professionnelle et de son OPCA

- Approcher des centres de formation intéressés par une démarche expérimentale en direction des bénévoles (par exemple avec le CNAM, le Centre d'Etudes et de Recherche pour la Petite Enfance...) pour développer des collaborations autour d'un travail sur des VAE et l'élaboration de dispositifs : modalités de mise en œuvre, contenus, durée…

Evaluation :
Quantitative : taux de participation réel, taux d'engagement dans un dispositif de valorisation des compétences
Qualitative : élaboration avec des centres de formation extérieurs de modules d'accompagnement dans le cade de la VAE dans les domaines d'activité qui auront émergé à travers l'étude prospective.

Restitution :
Rendu de l'étude prospective par une rencontre avec les adhérents sur la faisabilité, diffusion sur le site de l'ACEPP RIF début septembre 2015.
Développement d'un catalogue de propositions d'actions d'accompagnement septembre 2016 diffusée à l'ensemble des acteurs de la branche
Inscription sur www.projets-citoyens.fr

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains :
Salariés de l'association : 4 dont 3CDI 1ère année et 1 CUI 1ère année, puis CDI
- la coordinatrice générale à 15 % ETP, CDI
- la coordinatrice d'animation de réseau et de communication à 15% ETP
- la coordinatrice formation et parentalité à 20% ETP
- l'assistante de coordination parentalité, animation de réseau et formation à 20% ETP
Bénévoles : participation des membres du CA et de la commission emploi/formation (4)

Intérêt régional :
L'ACEPP RIF intervient sur l'ensemble des départements de l'Ile de France (à l'exception du département de l'Essonne qui a développé sa propre association fédérative l'ACEPP Essonne) : 137 associations en Ile de France et les 23 associations parentales de l'Essonne soit 160 associations.
Cette étude et ce développement participent du soutien apporté par un réseau à ses membres en accompagnant le développement associatif et les compétences nécessaires pour animer et pérenniser des modes d'accueil qui rendent une mission d'utilité sociale dans une démarche de démocratie participative.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les parents des 137 associations en Ile de France et les 23 associations parentales de l'Essonne soit 160

associations.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
fournitures non stockables (EDF...)	98,00	0,24%
Fournitures administratives	920,00	2,23%
loyer et charges	2 350,00	5,68%
entretien et sous traitance	927,00	2,24%
Documentation	600,00	1,45%
Assurance	43,00	0,10%
publication	500,00	1,21%
Déplacements, missions et réceptions	1 530,00	3,70%
Télecom/affanchissement/internet	574,00	1,39%
Coordination - parentalité - formation	7 788,00	18,84%
assistance de coordination	8 583,00	20,76%
coordination animation de réseau et communication	8 355,00	20,21%
coordination générale	9 069,00	21,94%
Total	41 337,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	24 287,00	58,75%
DRJSCS/FONJEP	1 150,00	2,78%
DRJSCS/FDVA	900,00	2,18%
Région ile-de-France	15 000,00	36,29%
Total	41 337,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	21 305,00 €
	Montant total	21 305,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017092

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROPOSER DES OUTILS ET DES FORMATIONS AUX BENEVOLES POUR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DE LEURS PUBLICS (BIENNAL) ANNEE 2

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	61 924,00 €	24,22 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-40-6574-140001-300
14000101- Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TOUS BENEVOLES
Adresse administrative : 130 RUE DES POISSONNIERS
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Patrice CARPUAT, Président

Date de publication au JO : 13 septembre 2003

N° SIRET : 31738533400014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement
Rapport Cadre : CR39-07 du 25/10/2007

Objet du projet : accompagner et former les acteurs bénévoles des associations du champ de l'accompagnement à la scolarité et de l'enseignement de base aux adultes

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Avenant n°1 à la convention initiale la deuxième année du programme sera partiellement engagée avant l'attribution de la subvention par la commission permanente.

Objectifs :
- Informer et former les bénévoles en accompagnement à la scolarité de notre réseau
- Réaliser un guide pratique sur la médiation culturelle comme levier d'insertion sociale
- Elargir le réseau et renforcer les liens entre les membres

Description :

BILAN ANNEE 1 :
- Action 1 : informer et former les bénévoles en accompagnement à la scolarité du réseau
Proposer chaque année un plan de professionnalisation aux bénévoles investis dans l'accompagnement d'enfants et/ou de jeune à la scolarité.
Thèmes : Comment motiver et gérer un groupe ? Comment intégrer les familles ? Comment intégrer des

activités ludiques et culturelles pour favoriser le goût des apprentissages ?
6 journées de formation (10 participants par session : 2 sessions de 3 journées)
36 heures de formation
20 participants environ
612 heures stagiaires délivrées

Diffuser le guide "Accompagnement à la scolarité. Le guide pratique du bénévole" réalisé en 2014 : en assurer la visibilité sur notre site internet et dans l'association, aller à la rencontre des associations pour leur présenter et leur en expliquer l'usage, enrichir le site internet et la lettre d'informations de ressources liées à ce thème (ludographies, bibliographies, sitographies, actualités, etc.)

Enrichissement du lieu ressource physique d'ouvrages sur l'accompagnement à la scolarité : mise à disposition d'une vingtaine de manuels et ouvrages de référence que les bénévoles pourront venir consulter et photocopier (dans le respect des droits de reproduction).

- Action 2 : réaliser un guide pratique sur la médiation culturelle comme levier d'insertion sociale
Lever les freins à l'accès à la culture, en particulier l'autocensure que s'imposent les personnes en situation de précarité ne maitrisant pas les codes culturels, pour profiter pleinement des bénéfices de la culture : l'ouverture aux autres, l'acquisition de compétences sociales, le développement personnel, le plaisir, la motivation et la socialisation, un support d'apprentissage. Donner envie d'être acteur de culture en fréquentant les lieux culturels, en s'appuyant sur des projets culturels au sein de l'association, en s'appuyant sur la culture des publics (interculturel).

Publics concernés :
Les jeunes à partir de 16 ans (en situation de décrochage scolaire et en difficulté d'insertion professionnelle),
Les migrants (en situation de précarité sociale et linguistique),
Les personnes en situation d'illettrisme,
Les personnes en situation de grande précarité.

Les bénévoles et autres détenteurs du guide seront outillés pour :
- Connaître les partenaires culturels et découvrir leurs actions.
- S'interroger sur les liens à nouer entre culture et apprentissage /insertion.
- Savoir où se former à la médiation culturelle et où s'informer sur les évènements culturels.
- Comprendre que ces activités sont incontournables et contribuent fortement à l'insertion sociale et citoyenne des jeunes et des adultes.
- Permettre aux associations d'envisager la création d'un projet ou d'un atelier culturel en partenariat avec des établissements culturel ou avec des professionnels.
- Contribuer à multiplier le nombre de groupes participant à des sorties culturelles ou menant des actions de pratiques culturelle et artistique.

En partenariat avec Cultures du Cœur, qui bénéficie de 15 ans d'expérience dans la médiation culturelle et dans la formation des acteurs du champ social.

Les guides (5 depuis 2008) sont réalisés avec la participation d'un collectif d'associations de terrain et d'experts pour mutualiser les expériences et les bonnes pratiques déjà expérimentées. Partenariat avec des experts de la culture, des médiateurs culturels, etc.

Le guide sera au format A4, agrémenté de photos et structuré visuellement par des couleurs et des pictogrammes. Un graphiste et un photographe professionnels seront chargés de le rendre accessible et attractif, selon la charte graphique de la collection des Guides d'Espace Bénévolat.

- Action 3 : élargir le réseau et renforcer les liens entre les membres

Animer et consolider le réseau, créer des passerelles entre les acteurs.

Assurer la diffusion d'outils et de ressources auprès du réseau.
Elargir le réseau d'associations pour proposer les services à un plus grand nombre d'acteurs du secteur.

Le nouveau site Internet d'Espace Bénévolat sera l'occasion de mieux faire connaître le Programme AlphaB au sein même des associations adhérentes à Espace bénévolat. Ce site permettra de faciliter le lien avec le réseau (nouvelle interface informatique).
L'accent sera mis sur les réseaux sociaux (facebook et twitter) pour toucher un public plus large que le réseau
Un effort particulier sera fourni pour améliorer le référencement du nouveau site Internet www.programmealphab.org
Communication sur le programme et notamment sur le nouveau lieu d'accueil grâce à divers outils de communication (flyers, cartes de visites, etc.)
Diffusion du guide du bénévole pour l'alphabétisation : dans les librairies spécialisées, dans les bibliothèques de Paris et tout autres lieux ressources adaptés en Ile de France (CRI, CRPV, MdA, EDL, etc).
Transformation de la collection de guides pratiques en version PDF directement consultable sur le site internet.

DESCRIPTIF ANNEE 2 :
- Action 1 : informer et former les bénévoles en accompagnement à la scolarité du réseau
6 journées de formation (10 participants par session : 2 sessions de 3 journées)
36 heures de formation
20 participants environ
612 heures stagiaires délivrées
1 rencontre d'une demie journée (minimum 20 participants)

- Action 2 : diffusion du guide pratique sur la médiation culturelle comme levier d'insertion sociale
Notamment dans les réseaux d'Espace Bénévolat (plus de 1 300 associations adhérentes en France) et de Cultures du Cœur (10 000 associations à l'échelle nationale et 5 000 partenaires culturels).

- Action 3 : élargir le réseau et renforcer les liens entre les membres
Continuité du travail réalisé en année 1
Prospection de nouvelles associations via la diffusion de guides notamment, partenariats et lieu de référence pour tous les acteurs de la linguistique aux migrants, aux personnes en situation d'illettrisme et aux femmes en grande précarité.
Transformation de la collection de guides pratiques en version PDF directement consultable sur le site internet.

Evaluation :
Formations :
A partir d'un questionnaire d'évaluation, un bilan écrit, individuel et anonyme, portera sur la qualité des interventions (et de l'animation des réunions), l'intérêt pratique des outils proposés et l'adéquation des contenus aux besoins des participants et aux objectifs visés apriori à la fin de chaque évènement.
Une analyse des résultats des questionnaires sera réalisée ensuite par la chef de projet, envoyée à chaque participant(e), à tous les partenaires financiers et mise en ligne sur le site www.programmealphab.org.
Indicateurs quantitatifs : nombre de participants, nombre d'associations concernées, zones géographiques concernées, nombre d'heures stagiaires, nombre de personnes en liste d'attente.

Guide de la médiation culturelle :
Quantitatif : nombre d'associations et d'intervenant(e)s participants au projet (feuille d'émargement de chaque réunion), nombre de personnes participant au lancement, nombre de guides distribués gratuitement ou vendus, nombre d'associations concernées, codes postaux concernés.
Lors des réunions de travail pour l'élaboration du guide pratique du bénévole en accompagnement scolaires, un bilan de groupe « à chaud » sera fait à l'oral.

Qualitatif : relecture et validation du projet par de multiples acteurs et partenaires avant parution: bénévoles, associations, journaliste et expert(e)s (indicateur quantifiable) ; sollicitation des associations pour évaluer la qualité des contenus, les manques du guide, les améliorations à apporter en termes de forme, etc. Une mise à jour sera faite à chaque année en fonction des évolutions et améliorations apportées, en vue de rééditions. Une évaluation du guide sera glissée dans les 200 premiers exemplaires diffusés, avec une enveloppe pré timbrée, permettant de connaitre l'appréciation des bénévoles sur cet ouvrage.
Lors de l'enquête régulière sur les besoins des associations du réseau, un temps sera dédié à l'évaluation et à la promotion des guides pratiques.

Outils d'animation et d'information : nombre de visiteurs sur le site internet (et par page), nombre d'inscrits à la lettre d'information, nombre d'inscrits à la page Facebook, retours via les commentaires.

Restitution :
Compte rendu détaillé des formations à la fin de chaque session. Bilan détaillé de l'action.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains :
- Deux salarié(e)s directement impliqué(e)s dans le projet : chacun(e) à trois quart de temps sur ce projet (chef de projet + assistant(e) de projets).
- Une salariée « webmaster » intervenant ponctuellement sur le projet : équivalent 2 jour par mois.
- De 2 à 4 intervenants professionnels pour les formations de bénévoles intervenants en accompagnement scolaire pour les 4 sessions de formation prévues sur 2015 et 2016.
- Un groupe de travail composé de 20 personnes pour réaliser le guide de la médiation culturelle (défraiements)
- Un(e) volontaire en service civique, impliqué(e) dans la relation et le suivi des associations adhérentes (enquête de besoins, rencontres, contacts téléphoniques, etc.) et la mise à jour et la promotion des outils.
- 1 bénévole travaillant essentiellement à la diffusion de la collection de guides pratiques (4h00 par semaine).

Moyens matériels :
- Matériel et équipements nécessaires au projet, notamment : les coûts pour les formations (organisation, communication, photocopies, réception, location de salles et achat ou location de matériel afférent, frais de dossiers d'information pour tous les participants ; l'animation du réseau (matériel bureautique, déplacements, impression des plaquettes) ; le guide (conception, communication, édition, impression, défraiement déplacement des participant(e)s et frais de réception ; les frais d'actualisation et amélioration du site internet et lettre d'informations ; les frais téléphoniques

Intérêt régional :
Espace Bénévolat et son Programme AlphaB ont une vocation nationale mais, pour des raisons de proximités et de contexte (le besoin est plus important en Ile-de-France), 85% du réseau Programme AlphaB se situe en région Ile-de-France.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Bénévoles des associations du réseau (40 pour les formations).

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de personnel : chef de projet et assistante de projet	35 424,00	57,21%
Frais techniques : 20 % location, matériel téléphonique, webmaster	9 000,00	14,53%
Formation : honoraires et organisation	7 500,00	12,11%
diffusion du guide "scolarité"	1 000,00	1,61%
diffusion du guide "médiation"	1 000,00	1,61%
maintenance et refonte du site internet	2 000,00	3,23%
diffusion des outils pédagogiques et de communication	1 000,00	1,61%
graphisme et transformation en version numérique des guides pratiques	5 000,00	8,07%
Total	61 924,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France -IDF	15 000,00	24,22%
Ministère de l'intérieur DAAEN (ec)	20 000,00	32,30%
Mairie de Paris DDTC (ec)	5 000,00	8,07%
Fonds privés (AREVA, Fondation Société Générale, Fondation Batigère)	11 924,00	19,26%
Fonds propres	10 000,00	16,15%
Total	61 924,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	25 000,00 €
2013	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	49 450,00 €
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	10 000,00 €
2014	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	30 000,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	35 000,00 €
2015	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	50 000,00 €
	Montant total	199 450,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017098

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : L'ENGAGEMENT CITOYEN, UN ATOUT POUR LA DEMOCRATIE (BIENNAL) ANNEE 2

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	81 317,00 €	18,45 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-40-6574-140001-300
14000101- Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FACEEF - FEDERATIONS D'ASSOCIATIONS ET CENTRES D'EMIGRES ESPAGNOLS EN FRANCE
Adresse administrative : 10 RUE CRISTINO GARCIA
93210 ST DENIS LA PLAINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Antonio ALIAGA HERNANDEZ, Président

Date de publication au JO : 8 janvier 1992

N° SIRET : 38495679300028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement
Rapport Cadre : CR39-07 du 25/10/2007

Objet du projet : Mettre en place et consolider un dispositif de prestations de services aux associations fédérées afin de les aider à se développer, à s'ouvrir davantage sur la vie associative de leurs quartiers ou de leurs villes, et de renforcer l'esprit et l'engagement fédératif.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu des délais d'instruction des dossiers de la Région et de l'intérêt de ce projet, la deuxième année du programme sera partiellement engagée avant l'attribution de la subvention par la commission permanente. Il n'est donc pas souhaitable d'interrompre l'exécution de ce projet entre la 1ère et la 2ème année s'agissant d'un programme pluriannuel.

Objectifs :
- Maintien et développement de la vie démocratique fédérale et des partenariats.
- Accompagnement et formation à la gestion associative.
- Aide au montage et valorisation des activités culturelles.
- Mise en réseau internet.

Description :

1. Maintien et développement de la vie démocratique fédérale et des partenariats
Réunions hebdomadaires du bureau et mensuelles du conseil national, composés par les associations de l'Ile-de-France.
Participation du conseil national et du service technique aux réunions, assemblées et différentes activités organisées par nos associations fédérées.
Partenariats avec d'autres mouvements fédératifs franciliens qui travaillent dans des domaines connexes : lutte contre les discriminations, interculturelle et intergénérationnelle, éducation populaire :
- partenariats à maintenir: RHMIDF, Réseau MHI, CMAEE, CERP, UDP, REALCE, BDIC, Génériques, Jardins Numériques, CCPF, ICOSI, Festival des Villes des Musiques du Mondes… Fundación 1 de Mayo, Marea Granate, etc…
- partenariats à développer : la DAAEN (Ministère de l'Intérieur), la CPCA-RIF, la Maison des Sciences de l'Homme (programmation conjointe de certaines activités comme des conférences sur les questions mémorielles), le Festival de Saint Denis (délocalisation des concerts de musique classique du Festival à la Petite-Espagne), les Petits frères de pauvres (projets de Volontariat Social)
Organisation d'un séminaire de lancement du programme biennal : toutes les associations franciliennes du réseau de la FACEEF ainsi que d'autres associations qui n'ont pas encore rejoint la fédération y seront invitées, afin de faire participer les responsables associatifs dans la définition et la mise en œuvre des programmes d'actions et par la même accroitre la capacité des associations.

2. Accompagnement et formation à la gestion associative
1. Aide et accompagnement à la gestion associative et comptable pour les animateurs associatifs
Il s'agit d'apporter une aide aux associations à l'établissement et clôture de leurs comptes annuels, mais aussi à élaborer des budgets, des demandes et des justifications de subventions, des déclarations sociales et de fiches de payes des professeurs et artistes notamment, des registres et déclarations légales, à animer des réunions, à leur apporter des notions de comptabilité, à leur fournir des outils informatiques, à les accompagner dans la définition et la création de projets d'activités, etc.
La formation se fera autant que possible dans les locaux des associations, à raison d'une vingtaine d'heures par association. Un minimum de 12 responsables associatifs sera formé la première année.

2. Aide au secrétariat et Outils de communication.
Ce service sera développé afin que les associations puissent continuer à avoir recours aux services de la fédération afin d'assurer un certain nombre de tâches administratives comme la gestion de leurs bases de données des adhérents, des utilisateurs des activités, la rédaction et l'envoi de circulaires et convocations, les déclarations préfectorales et autres courriers administratifs, mais aussi des documents tels que les cartes de membre, le papier à en tête, ples photocopies, etc. Également, la fédération apportera une aide à la création des supports de communication des activités des membres : affiches, flyers, programmes…
Environs 70 interventions sont prévues.

3. Aide au montage et valorisation des activités culturelles
1. Aide au montage de projets : aide technique au montage d'activités telles que les expositions, concerts, spectacles, conférences, réunions publiques, etc. Un appui à au moins 6 événements sera apporté, afin de remobiliser l'ensemble du réseau autour de projets qui s'inscrivent dans une dynamique multiculturelle.

2. Organisation du 25e Forum des associations espagnoles en Ile-de-France
Ce forum est l'occasion de faire connaître et de valoriser le travail et l'engagement des associations, qui dans une démarche d'éducation populaire permettent à de larges publics d'accéder à des pratiques artistiques amateurs et de découvrir la langue et les cultures espagnoles. Mais au-delà des spectacles artistiques, le forum est un lieu de rencontre privilégié pour toutes les personnes désireuses de s'informer de la réalité de la communauté et du mouvement associatif espagnol dans la région. Les associations tiendront des stands où elles pourront présenter leur travail à un large public, composé notamment de jeunes. Ce Forum constitue un moment fédérateur dans la vie des associations : toutes les associations franciliennes et les associations partenaires participent à sa conception et à son organisation.

4. Mise en réseau internet

Depuis 2009, les cadres associatifs ont suivi des formations à l'usage d'internet, destinées à faciliter leur mise en réseau par la création de blogs et d'une page internet de la fédération. Le bilan de ce projet est très positif, et a permis de mettre en lumière la nécessité de renforcer la mise en réseau des associations et le développement d'actions d'accompagnement individualisé qui répondent à la difficulté croissante de gestion et de communication des associations et qui luttent efficacement contre la fracture numérique.

Il s'agit dans un premier temps d'une démarche d'accompagnement-formation à internet au sens large, destinée à rendre les responsables associatifs en mesure de se servir d'internet : navigation, courrier électronique et, pour certains, d'administrer des blogs associatifs.

La phase suivante consiste à offrir une assistance et une aide en ligne afin d'aider les responsables à résoudre les problèmes techniques rencontrés et à gérer leurs blogs - qui se sont avérés très bénéfiques au développement et à la consolidation de leurs actions.

Au moins 6 associations seront accompagnées.

Une newsletter bi mensuelle sera également créée par l'équipe technique de la fédération (suivi, coordination) en collaboration avec les associations franciliennes : informations, communiqués de presse, conseils pratiques, entretiens, page culturelle.

6 newsletters seront publiées pour au moins 150 membres des associations.

Evaluation :

- Evaluation quantitative : nombre de réunions des instances, nombre de bénévoles formés, nombre de projets et d'associations aidés.
- Evaluation qualitative : taux de participation pour mesurer l'évolution de la vie démocratique au sein de la fédération, capacité à se renouveler, engagement dans de nouveaux partenariats, taux de satisfaction, mesure de l'autonomie acquise, capacité à pérenniser les actions, capacité à améliorer la communication et à diversifier ou élargir le public.
- Réunions régulières avec les associations participantes aux projets.
- Diffusion de questionnaires auprès des participants.

Restitution :

Un séminaire sera organisé en mars 2017 afin de rendre compte des résultats obtenus lors des 2 années du programme et en particulier des résultats des enquêtes et différentes questionnaires. Ce sera le moment pour les animateurs et dirigeants ayant suivi les formations et des services offerts de témoigner des apports que les actions ont eu dans le cadre du développement de leur propres associations. Des associations des réseaux partenaires de la FACEEF seront également invitées ainsi que des élus des villes, des départements et du Conseil régional.

Mise en ligne des avancées du projet et des expériences et résultats sur le site internet de la Fédération, des blogs des associations partenaires et sur le site internet www.projets-citoyens.fr.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

Salariés :

- 1 directeur pour la conception générale du projet, l'animation de l'équipe, l'organisation et le suivi des instances, accompagnement juridique et comptable, la conception et le suivi des formations, l'organisation du Forum etc. : 0,27 ETP.
- 1 personne pour le secrétariat administratif et le suivi des contacts avec les associations, l'aide au secrétariat et aux outils de communication, à l'organisation des activités : 0,31 ETP.
- 2 personnes pour l'animation des activités du projet : 0,69 ETP.

50 bénévoles en appui au projet.

Moyens matériels :

Location de salles pour les réunions et formations.

Achats de 6 postes informatiques, d'un photocopieur/imprimante en réseau, d'écrans et d'un rétroprojecteur, de matériel de prise de vue vidéo et d'enregistrement.

Intérêt régional :
Le réseau associatif de la FACEEF est composé de 94 associations et centres socioculturels sur l'ensemble du territoire dont 19 en Ile-de-France (2040 adhérents en IDF), répartis sur 6 départements (7 associations dans le 75, 3 associations dans le 77, 3 associations dans le 91, 1 association dans le 92, 3 associations dans le 93, 2 associations dans le 94).
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Environ 200 dirigeants bénévoles seront touchés par ce projet.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat matières et fournitures	6 200,00	7,62%
locations et assurance	6 100,00	7,50%
entretien, maintenance et réparations	1 700,00	2,09%
Documentation	200,00	0,25%
honoraires	2 000,00	2,46%
Frais postaux et frais de télécommunications	2 500,00	3,07%
déplacements, missions	1 200,00	1,48%
frais de personnel	54 917,00	67,53%
Publicité, publications, relations publiques	6 500,00	7,99%
Total	81 317,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France - FRDVA	15 000,00	18,45%
Fonjep (ec)	7 500,00	9,22%
Etat espagnol	6 000,00	7,38%
ASP (ec)	33 046,00	40,64%
Autres produits de gestion courante	6 571,00	8,08%
vente de billetterie	3 200,00	3,94%
Ville de Paris (ec)	7 000,00	8,61%
Ville de Saint-Denis	3 000,00	3,69%
Total	81 317,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	25 000,00 €
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	25 000,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	25 000,00 €
2015	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France (CR46-14)	17 000,00 €
	Montant total	92 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017099

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACTIONS INTERGENERATIONNELLES POUR LA REUSSITE EDUCATIVE AU 21° SIECLE (BIENNAL) ANNEE 2

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	65 000,00 €	38,46 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-40-6574-140001-300
14000101- Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS FRANCE BENEVOLAT
Adresse administrative : 127 RUE FALGUIERE
75015 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Brigitte Duault

Date de publication au JO : 4 octobre 2003

N° SIRET : 45254113900013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement
Rapport Cadre : CR39-07 du 25/10/2007

Objet du projet : Mettre en place une démarche innovante et inter-associative en faveur de la réussite éducative et de l'insertion des jeunes, par le biais de la valorisation de l'engagement bénévole des jeunes dans des projets associatifs.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Avenant n°1 à la convention initiale, la deuxième année du programme sera partiellement engagée avant l'attribution de la subvention par la commission permanente.

Objectifs :
- Redonner confiance à des jeunes en les impliquant dans des projets reconnus d'utilité sociale, dont ils sont au maximum initiateurs
- Mettre en œuvre ces projets dans et avec des associations locales, où ils bénéficieront de l'accompagnement d'adultes bénévoles
- Identifier et valoriser les compétences ainsi développées par ces jeunes
- Valoriser au maximum ces jeunes, soit dans leur établissement scolaire, soit auprès des entreprises (pré-qualification de ces jeunes en vue de leur insertion).

Description :
- Identification et mobilisation des associations locales pour les convaincre d'ouvrir leurs portes à des jeunes, motivés à mener des projets d'utilité sociale,
- Réunion de jeunes par groupe de 15 à 20 pour les sensibiliser à AIRE21® et leur présenter le Passeport Bénévole ® comme outil validé de reconnaissance des compétences,
- Travail d'atelier (animé par les intervenants de la Mission Locale ou de l'établissement scolaire concernés) pour que les jeunes identifient les projets ou types de missions souhaitées,
- Rassemblement, sous l'égide de la Mission locale ou de l'établissement concernés, des associations sensibilisées et des jeunes déjà préparés,
- Recherche active par les jeunes qui n'auraient pas trouvé de partenaires associatifs,
- Suivi individuel des jeunes par la Mission locale ou l'établissement, jusqu'à la fin de la réalisation de leur mission ou projet,
- Remise individuelle et solennelle du Passeport Bénévole ® en présence des acteurs locaux,
- Un objectif de contact et valorisation de ces jeunes auprès des entreprises locales

BILAN ANNEE 1 (avril 2015-mars 2016):
Objectif de 10 nouveaux territoires ("bassins de vie") touchés, de 15 projets d'utilité sociale où des jeunes seront impliqués, de 500 jeunes impliqués dans ces projets et consolidation des 10 territoires expérimentaux (2014).
Identifier les conditions de pérennisation de la démarche.

DESCRIPTIF ANNEE 2 (avril 2016- mars 2017):
Objectif supplémentaire de 10 nouveaux territoires ("bassins de vie") touchés, de 15 projets d'utilité sociale où des jeunes seront impliqués, de 500 jeunes impliqués dans ces projets.
Elargir le nombre d'acteurs impliqués dans chaque territoire, en particulier les acteurs économiques.

Evaluation quantitative :
Indicateurs
-par territoire
-par projet
-pour le nombre de jeunes impliqués (bénéficiaires directs)
-pour les bénéficiaires indirects (en particulier bénévoles d'accompagnement-parrains)
-pour le nombre d'associations impliquées dans chaque territoire labellisé

Restitution :
- Capitalisation et valorisation permanente des bonnes pratiques sue le site dédié www.solidages21.org
- Etude de synthèse autant que de besoin, notamment sur le bénévolat d'accompagnement pour les jeunes
- Au moins un séminaire/colloque par an
- Communication presse

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains :
- Salariés de l'association : tous les salariés de l'association sont impliqués dans le programme : Responsable partenariat Entreprises, Responsable projet web, Communication, Coordination, Administration. Actuellement, au moins 2 ETP pour la France entière, dont 25% pour l''Ile de France. Volonté d'augmenter fortement ces moyens sur la période 2015/2018 (1 ETP pour l'Ile de France.
- Stagiaires, volontaires en service civique, etc : Recherche de mécénat de compétences (via les entreprises partenaires)
- Bénévoles : actuellement 4 coordonnateurs/ chefs de projets au niveau national et 15 chargés de mission territoriaux. Objectif de 45 chargés de mission territoriaux à fin 2017 (à rechercher activement, puis à former et accompagner dans leur mission)

Moyens matériels et équipement informatiques :
- Site www.francebenevolat.org (améliorer fortement l'ergonomie pour contribuer « à des recrutements »

très importants de « parrains/marraines », en priorité pour les Missions Locales ;
- Site www.solidages21.org: meilleur référencement (malgré son caractère « expert », pas grand public)
- Site www.passeport-benevole.org pour que les jeunes connaissent mieux ce dispositif

Intérêt régional :
L'association a une très bonne implantation sur tout le territoire francilien et le projet touchera des structures et des jeunes de tous les départements.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Au moins 1500 jeunes en risque de décrochage et jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle seront impliqués directement dans des projets (compte-tenu des territoires expérimentaux de 2014)

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Salaires et charges	50 000,00	76,92%
Frais de déplacement imputables au projet	3 000,00	4,62%
loyer, locations mobilières	5 000,00	7,69%
animation et gestion des sites internet	5 000,00	7,69%
communication	2 000,00	3,08%
Total	65 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	25 000,00	38,46%
Commune de Paris	10 000,00	15,38%
Fonds privés	30 000,00	46,15%
Total	65 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	20 000,00 €
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	20 000,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en	30 000,00 €

	fonctionnement (CR46-14)	
2016	Programme Opérationnel Régional FSE - Lutte contre le décrochage scolaire / Sécurisation des parcours	75 000,00 €
	Montant total	145 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017100

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ITALIA IN RETE, UN GRAND RESEAU ASSOCIATIF EN CONSTRUCTION (BIENNAL) ANNEE 2

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	30 214,00 €	16,55 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-40-6574-140001-300
14000101- Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ITALIA IN RETE RESEAU ASSOCIATIF FRANCO ITALIEN
Adresse administrative : 2 RUE WILFRID LAURIER
75014 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Patrizia MOLTENI, Présidente
N° SIRET : 79270472800015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement
Rapport Cadre : CR39-07 du 25/10/2007

Objet du projet : structurer, animer, développer le réseau d'associations franco-italiennes franciliennes.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Avenant n°1 à la convention initiale la deuxième année du programme sera partiellement engagée avant l'attribution de la subvention par la commission permanente.

Objectifs :
- Créer des profils associatifs qui puissent être des ressources internes pour les associations (dans la recherche des fonds et le montage des projets)
- Rendre les associations et les têtes de réseaux autonomes dans la conception et la réalisation de projets et aussi dans la vie de leur association.
- Fournir des outils de communication visant à rendre les initiatives plus visibles, plus participatifs, source potentielle pour augmenter les bénévoles et occasion de développer des nouveaux projets et synergies.
- Développer le réseau franco-italien et les liens avec d'autres réseaux franciliens sur des thématiques communes à travers le portail www.associations-italiennes.org, le grand Forum des associations franco-italiennes et des actions de formation, de conseil et de réseautage.
- Favoriser l'émergence des projets à travers des formations spécifique, la mise en place d'une coordination et d'un groupe d'orientation et de conseil
- Renforcer la capacité des associations à utiliser des méthodologies de participation active, de coopération et de réseautage qui puissent impliquer leurs adhérents, notamment les jeunes afin de lutter contre le gap intergénérationnel et le vieillissement des associations

Description :
BILAN ANNEE 1
Etape 1 - A partir d'avril 2015
Mise en place d'une équipe avec les missions suivantes :
- Coordination et animation du réseau (collecte des informations, des besoins, des propositions des associations, rencontres avec les dirigeants, présence aux initiatives)
- Proposition de projets communs sur la base des besoins et des thématiques communes) et recherche de financements
- Communication et gestion des enregistrements (vidéo, photos, audio, articles écrits) et restitution des initiatives du réseau sur internet et dans la presse.
- Recherche des locaux – suite du projet « Etude et montage d'un centre d'histoire de l'immigration italienne pour y installer un lieu de rencontre physique et pérenne pour les associations et le Centre d'Histoire orale, continuité du travail de développement du site « Centre virtuel d'Histoire Orale et Populaire de l'Immigration italienne » en partenariat avec les Jardins numériques : www.migrations-italiennes.eu

Etape 2 - A partir d'avril 2015 et tout au long du projet
Continuation et développement de l'animation du portail des associations et des outils de réseaux sociaux:
- Ouverture d'au moins 3 nouvelles « rubriques » : veille à projet, base des donnes des forces créatives et des compétences du réseau - artistes, graphistes, comédiens, journalistes etc…, réseaux partenaires
- Création d'un outil véritablement interactif, à travers les réseaux sociaux, qui peut devenir un lieu de coopération et d'échange (réflexion sur un outil spécifique)
- Création d'une newsletter mensuelle.
- Elargissement de la portée des réseaux sociaux au-delà de Facebook et Twitter

Etape 3 - A partir de mai 2015 et tout le long du projet
Mise en place de la coordination et de la gestion de la communication du réseau basée sur une réunion mensuelle d'échanges afin de définir à travers l'analyse des besoins et des événements communs et l'agenda associatif du mois.

Etape 4 - A partir de mai 2015
- Organisation, communication et mise en place du grand Forum des associations franco-italiennes qui aura lieu le 13 et 14 juin 2015 devant la gare de Lyon dans le 12e en liaison avec l'exposition universelle Milan 2015
- Coordination des associations (inscriptions, fiche technique, communication, production de dépliants et communiquées de presse)
- Gestion de la logistique, des équipements et matériaux nécessaires pour la tenue du Colloque et du Forum dans sa nouvelle version.
- Constitution d'un groupe de travail pour le projet « Centre virtuel d'Histoire Orale et Populaire de l'Immigration italienne » et le Colloque du CNAM « Médiateurs de la mémoire » de septembre 2015

Juin 2015 grand Forum des Associations dans le 12e - nouvelle formule, première réunion de travail pour l'étude, présentation aux associations du projet « Passerelles des Mémoires IDF » auquel participe le réseau Italia in Rete en partenariat avec le CNAM et le Ventilo-Editions (association du réseau des Jardins numériques).

Septembre 2015 : Colloque au CNAM – nouvelle rencontre internationale « médiateurs de la mémoire » et Participation à la Semaine des patrimoines organisée par le CR IDF et RMHIDF

Etape 6 - A partir de septembre 2015 jusqu'à début 2016
Organisation des formations (au total 150h de formation) sous forme d'ateliers pratiques ou participatifs. Ces formations seront animées par des experts du réseau ou, le cas échéant des prestataires extérieurs.
- septembre 2015 : Gestion associative = 5 jours
- octobre 2015 : Communication associative = 5 jours

- novembre 2015 : Subventions européennes et montage de projets = 5 jours
- décembre 2015 : Subventions locales et nationales = 2 jours
- décembre 2015 : Fundraising (Collecte de fonds) = 3 jours
- janvier 2016 : Techniques d'animation participative = 5 jours

DESCRIPTIF ANNEE 2

Au Printemps 2016

- Participation et organisation avec les associations du RMHIDF à la Biennale « Printemps de la mémoire » organisée par le CR IDF et le RMHIDF avec la présentation du projet « Centre virtuel d'Histoire Oral et Populaire de l'Immigration italienne »
- Participation et organisation d'un Grand Colloque international « Médiateurs de la mémoire » en partenariat avec le CNAM avec présentation du projet « Passerelles des Mémoire »
- Participation et organisation d'un événement à la BNF sur la mémoire de la résistance à partir du projet « Partisans et résistants : les gênes de l'antifascisme » : www.resistenti.eu
- Participation à l'exposition au CNHI « les petites Italies » (titre provisoire)

Du printemps 2016 jusqu'à la fin décembre 2016

- En juin 2016, 11e grand Forum des Associations franco-italiennes
- Continuité du travail par coordinateur/coordinatrice salarié(e) de la structuration du réseau (coordination, animation de réseau, communication, relations publiques)
- Réunions de pilotage avec les associations intéressées, participation et animation des différents projets en cours, notamment du projet « « Centre virtuel d'Histoire Orale et Populaire de l'Immigration italienne » et d'un futur projet de Live TV web thématique avec les Jardins numériques (projet en définition), recherche de financements et de locaux
- Fin 2016, restitution et bilan des actions au Consulat général d'Italie, préparation des événements (grand Forum des associations, colloque CNAM…) et des projets pour l'année 2017

Evaluation :

- Observation et statistiques évaluant du début à la fin du projet selon des indicateurs spécifiques
- Rédaction de rapports sur l'évolution du réseau tous les 6 mois selon les indicateurs définis
- Questionnaires de satisfaction à la fin de chaque formation

Indicateurs :

- Nombre de membres des associations participant aux réunions, aux ateliers, aux Forums des associations, au Forum ouvert et aux formations
- Augmentation des associations adhérentes au réseau
- Nombre de personnes et d'associations participant aux réseaux sociaux de l'association, au forum
- Nombre de visites et notoriété des réseaux sociaux et du portail
- Impact sur la quantité et la qualité des actions et des projets présentés et/ou réalisés par les associations et par le réseau

Restitution :

- Présentation publique lors du forum des associations franco-italiennes juin 2015 et 2016, ce dernier à travers un grand Forum ouvert en lien avec la Biennale 2016 du réseau Mémoires et Histoires IDF
- Participation à la Biennale « Printemps de la Mémoire » et à l'exposition sur les « petites Italies » au CNHI au printemps 2016
- Présentations et articles sur le portail du réseau et sur Focus in…
- Comptes rendus publics sur le déroulé du projet sur le portail et le réseau social
- Rapport final sur les différentes phases du projet et sur les résultats tangibles obtenus

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

- Salarié de l'association :

Coordinateur/trice : coordination et animation du réseau, communication, proposition d'actions spécifique, recherche de financements, restitution des initiatives du réseau - salarié à temps plein d'avril 2015 à décembre 2016 sur 21 mois au smic horaire en contrat aidé

- Prestataires :
Formateurs : 25 jours à 400 €/j pour les 6 formations, soit un total de 10 000 €
Soit un total de 10 000 € de prestations de formation, un volume horaire 180 h au total

- Bénévoles : 1296 h valorisées à 15 € = 19 440 €
Responsables et bénévoles des associations, groupe projet et groupe communication des Jardins numériques

Intérêt régional :
Les associations franco-italiennes et partenaires intéressées par ce projet sont présentes sur l'ensemble de l'Ile de France.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les associations membres du réseau.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
coordinatrice et animatrice du réseau	21 414,00	70,87%
fournitures diverses	200,00	0,66%
entretien et petits équipements	200,00	0,66%
location espace co-working et salles de réunion	3 000,00	9,93%
assurances	150,00	0,50%
Déplacements, missions et réceptions	1 000,00	3,31%
frais postaux, téléphone, internet	750,00	2,48%
publicité, relations publiques (dont facture magazine Focus In de 2000 €)	1 500,00	4,96%
prestataires - formateurs 20 jours x 400 €	2 000,00	6,62%
Total	30 214,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRJSCS - FDVA (ec)	2 250,00	7,45%
Région Ile-de-France - FRDVA	5 000,00	16,55%
Consulat général d'Italie (ec)	13 000,00	43,03%
Contrat aidé CUI-CAE	9 964,00	32,98%
Total	30 214,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	15 000,00 €
	Montant total	15 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017102

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEVELOPPEMENT DE SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT EN ILE-DE-FRANCE (TRIENNAL) ANNEE 3

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	70 000,00 €	35.71 %	25 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-40-6574-140001-300
14000101- Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SNL UNION SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT UNION
Adresse administrative : 18 CRS DEBILLE
75011 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Etienne PRIMARD, Président
Date de publication au JO : 14 juin 1988

N° SIRET : 38504069600036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement
Rapport Cadre : CR39-07 du 25/10/2007

Objet du projet : Avenant n° à la convention triennale n°14-456-04 du 18 juin 2014 (dossier n°14003189) en vue de l'animation du réseau de bénévoles, la mobilisation de nouvelles compétences, la professionnalisation des acteurs, la mutualisation des fonctions supports, l'élaboration d'outils métiers.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : la deuxième année du programme sera partiellement engagée avant l'attribution de la subvention par la commission permanente.

Objectifs :
- Amplifier et étendre géographiquement les différentes actions proposées par SNL (logements passerelles, logements adaptés, pensions de famille, etc.).
- Mutualiser les synergies et l'expérience accumulée par les membres pour accroitre les propositions de l'association.

Description :
L'association SNL Union représente aujourd'hui 10% du parc social diffus en Ile-de-France. Compte tenu de son implantation et de ses compétences, elle pourrait aller jusqu'à 12, voire 15%, soit une production annuelle de 140 à 190 logements. Elle s'appuie pour cela sur plusieurs dispositifs : les logements passerelles, les logements adaptés, les pensions de famille ou logements semi collectifs, la production de maîtrise d'ouvrage pour tiers produits à la demande et selon les spécifications particulières d'autres associations.

Une étude stratégique a été conduite à l'été 2013 dans le cadre du prix de l'entrepreneur social. Celle-ci a permis à SNL de formaliser les axes de son développement durable et économiquement équilibré. Il s'agit donc pour la structure de rester fidèle à son objet social tout en mettant à profit son expérience accumulée et en s'adaptant à de nouvelles précarités. Les types et causes d'exclusion sociale se modifient en effet avec l'apparition de nouvelles précarités matérielles, énergétiques par exemple, de nouvelles inadaptations ou addictions, de nouvelles difficultés familiales, rendant nécessaires le renforcement des actions traditionnelles de SNL. A ce titre, il est aujourd'hui nécessaire de réadapter les logements proposés à des séjours pouvant être plus longs. Parallèlement, des associations spécialisées à certaines formes de handicap ou de précarité n'ont pas l'expérience et les compétences en matière de maîtrise d'ouvrage. SNL souhaite donc mettre à disposition ses compétences auprès de ces acteurs.

Pour répondre à ces défis, SNL Union a défini un plan d'actions sur 3 ans. Le diagnostic et le plan ont pour cela été partagés par l'ensemble du réseau des associations départementales SNL. Les conditions d'un développement optimum reposent sur plusieurs chantiers :
- le développement du recrutement et le suivi de l'animation des bénévoles, à hauteur de l'accroissement de l'activité d'accueil : le recrutement de 250 nouveaux bénévoles est ainsi visé sur 3 ans, notamment pour accompagner le développement.
- la mobilisation de compétences nouvelles : un référentiel commun de formation des bénévoles sera pour cela mis en vigueur et repris par chaque entité départementale. Il comprendra des sessions autour du projet associatif (historique de SNL et contexte), de la mission d'accompagnement, des questions de relogement, de la gestion des logements, des questions de management (animation de groupes locaux, recherche de fonds, gouvernance, prise de parole en public), et des sessions plus spécifiques comme le système des aides sociales, le DALO, les questions interculturelles, la prise en compte des situations difficiles, etc.
- la professionnalisation accentuée de certaines d'entre elles (mutualisation des Maîtrises d'ouvrage départementales – MOI, aujourd'hui réparties entre les SNL départementales).
- la mise en commun de fonctions support, telles les ressources humaines.
- le développement d'outils métiers, notamment d'adaptation des outils informatiques à la nature et au volume des tâches.

Divers partenariats seront menés avec d'autres associations œuvrant sur ces thématiques, à savoir la FAPIL (Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement), le Secours catholique, Habitat et Humanisme, etc.

Bilan Année 1 :

La première année du projet visait la mise en place, au niveau de la tête de réseau, d'une équipe régionale dédiée au développement du projet, avec l'installation d'un directeur de projet et d'un responsable Ressources Humaines.
Cette action a pris plus de temps que prévu, la validation de la fiche de poste de la future directrice ayant nécessité plusieurs ajustements. Une personne a finalement été retenue pour une prise de poste en mai 2015, parmi une centaine de candidatures et 19 personnes reçues en entretien.
La création du poste de Responsable des Ressources Humaines a permis d'offrir une promotion en interne à la Comptable Principale des structures centrales de SNL (SNL Union, SNL-Prologues, le Fonds SNL). Depuis Janvier 2015, le pôle comptabilité des structures centrales de SNL compte une personne supplémentaire, encadrée par la Responsable des RH qui consacre un quart de son temps à la gestion des ressources humaines. SNL-Prologues facture la quote-part du salaire correspondant à cette mise à disposition à SNL Union.
Depuis avril 2014 et de façon provisoire, les missions de développement des actions de SNL ont par conséquent été confiées au Directeur de SNL Prologues. En lien avec les administrateurs de SNL Union, il a notamment coordonné les ressources humaines existantes de SNL Union (Responsable du Développement et des Partenariats, Responsable de la Communication, Responsable Informatique) et le recrutement de la directrice, de la responsable RH (évoqués ci-dessus) et de la Responsable de la Maîtrise d'Ouvrage.

La première année du projet visait également l'organisation de la maîtrise d'ouvrage d'insertion, définie de façon à être mutualisée et capable d'agir en externe, l'amélioration des outils informatiques et la mise en place d'outils collaboratifs, ainsi que l'identification d'outils métiers.
La Responsable de Maîtrise d'Ouvrage occupe ce poste depuis juillet 2014. Pour répondre aux objectifs du Pôle Maîtrise d'Ouvrage, des rencontres ont été réalisées avec plusieurs collectivités locales (Plaine Commune, Communauté Est Ensemble) et des privés qui ont sollicité SNL, étant à la recherche d'opérateurs pouvant leur apporter des réponses sur-mesure. Des contacts ont également été pris avec des associations dont l'objet social est en adéquation avec celui de SNL (Restos du cœur, Association des Paralysés de France, Pact de l'Est Parisien…). SNL leur a présenté sa capacité à réaliser de la Maîtrise d'Ouvrage pour tiers afin de répondre à leur besoin de logements.
Au vu des différents contacts en cours, des projets devraient pouvoir se concrétiser en 2015.

Sur le plan du développement informatique, cette première année a été marquée par le déploiement progressif de nouveaux postes grâce au concours d'un jeune en alternance pour deux ans. Une trentaine de postes sur les 50 envisagés ont ainsi été déployés.
La maintenance téléphonique assurée par une société spécialisée est montée en puissance. Les utilisateurs y recourent pour leurs problèmes courants d'utilisation des suites bureautiques office 2010 ou 2013, voire Office 365. Connaissance et savoir en internes restent indispensables en cas d'intervention de visu nécessaire.
Pour SNL-Union ont aussi été déployés en expérimentation les outils collaboratifs tels que OneDrive, SharePoint (stockage et accès participatif contrôlé aux documents stockés) et Lync (téléphonie, audio et vidéo conférence entre postes de travail). Le produit "Office 365" est la brique d'articulation permettant à ces outils de fonctionner de manière intégrée. La gratuité des licences de ces outils est un des éléments ayant permis ce choix. Si l'expérience est positive et que le besoin des outils de collaboration est confirmé, l'outil pourra être déployé dans les SNL départementales après la modernisation des postes de travail et au fur et à mesure de la maîtrise de ces processus de collaboration.

Enfin, la première année du projet visait également l'élaboration d'indicateurs d'impact social. Une première étude, portant sur l'année 2013, a pu être éditée au mois de décembre 2014. Cela permet de mieux rendre compte aux partenaires du sens de l'action de SNL et de l'utilisation des subventions accordées. Cette étude a été réalisée conjointement par la Responsable du Développement des Partenariats et la Responsable Communication.

Année 2 :
La deuxième année sera consacrée à l'animation du réseau. Le cadre de la formation des bénévoles sera pour cela défini, en recherchant des synergies avec les autres acteurs similaires à SNL. La recherche de nouveaux financements fera partie des axes de travail afin de renforcer la capacité de mobilisation.
Des processus communs seront mis en place pour la maîtrise d'ouvrage d'insertion, ainsi qu'une gestion proactive du patrimoine. L'outil informatique métier sera pour cela modernisé.

Année 3 :
La troisième année visera à développer le programme sur de nouvelles implantations géographiques. Les travaux en cours sur la Seine-Saint-Denis seront pérennisés. Deux autres départements (Val-d'Oise et Seine-et-Marne), sur lesquels SNL n'intervient pas encore, seront également visés. Ces développements se feront dans le cadre de partenariats avec d'autres structures déjà implantées sur ces territoires, l'objectif étant de multiplier les résultats en matière de lutte contre l'exclusion avec le concours de tous les acteurs possibles. Des synergies avec certains d'entre eux, en matière de formation par exemple, existent déjà et seront valorisées.
Il s'agira en outre de développer et de migrer les bases de données et les traitements professionnels.

Restitution :
Participation au site www.projets-citoyens.fr, en complément aux actions de communication de l'association.

Evaluation :
- Quantitative : nombre de logements créés ou/et mis en service, nombre de personnes accueillies.
- Qualitative : ressources mises en place, outils implantés et matériels, déploiement des nouvelles méthodes de travail et des outils collaboratifs, avancement de la mise en place d'organisation mutualisées, etc.
- Création, dans le cadre du projet, d'indicateurs d'impact social plus approfondis.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains :
- 1 directeur de projet : salarié de l'association (1/3 ETP).
- 1 responsable des ressources humaines : salarié de l'association (1/3 ETP).
- 1 responsable informatique : salarié de l'association (1/4 ETP).
- 1 chargé de la maîtrise d'ouvrage d'insertion : salarié de l'association (1/5 ETP).
- 2 personnes chargées de la recherche et du suivi des partenariats : stagiaires.
- 8 personnes en appui au projet (président, vice-président, chargé des fonds de dotation, responsables des SNL départementales) : bénévoles.

Intérêt régional :
SNL Union est présent sur l'Ile-de-France à travers ses 5 associations départementales membres (Paris, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Yvelines, Essonne). L'association n'est toutefois n'est pas encore implantée dans des départements franciliens présentant des difficultés sociales connues en matière de logement, à savoir la Seine-Saint-Denis, le Val-d'Oise, et la Seine-et-Marne. Le plan d'action prévoit donc de cristalliser le démarrage déjà amorcé en Seine-Saint-Denis, et l'extension géographique sur les deux autres départements, en tenant compte des opérateurs sociaux d'insertion déjà existants.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le programme visera à impliquer fortement les 70 salariés du réseau ainsi que les 8 bénévoles dirigeants. Plus largement, il s'agira de mobiliser les bénévoles des commissions de travail (Informatique, Communication, Financements).

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Direction du projet	18 667,00	26,67%
accompagnement du changement et des ressources humaines	24 333,00	34,76%
gestion informatique	17 000,00	24,29%
hébergement des serveurs	5 000,00	7,14%
animation régionale de la maîtrise d'ouvrage d'insertion	5 000,00	7,14%
Total	70 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	17 500.00	25.00%
Région Ile-de-France (FRDVA)	25 000.00	35.71%
Fonds privés	20 000.00	28.57%
Crédit foncier de France	7 500.00	10.71%
Total	70 000.00	100.00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	27 000,00 €
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	40 000,00 €
2014	Soutien aux associations contribuant à la mise en oeuvre du droit au logement	15 000,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	35 000,00 €
	Montant total	117 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017111

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROGRAMME DE FORMATION DES CADRES DES SECTIONS FRANCILLIENNES DE L'UEJF / ANNEE 3 (PROGRAMME TRIENNAL)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	98 622,00 €	15,21 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-40-6574-140001-300
14000101- Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UEJF UNION DES ETUDIANTS JUIFS DE FRANCE
Adresse administrative : 23 RUE DES MARTYRS
75009 PARIS 09
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jonathan HAYOUN, Président

Date de publication au JO : 13 juillet 1945

N° SIRET : 33406553900051

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement
Rapport Cadre : CR39-07 du 25/10/2007

Objet du projet : Formations des membres du réseau.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : la deuxième année du programme sera partiellement engagée avant l'attribution de la subvention par la commission permanente.

Objectifs :
- Accroitre les compétences des bénévoles du réseau et des sections locales.
- Développer les échanges et la coopération entre les sections.
- Renforcer l'implication des membres et favoriser leur renouvellement.

Description :
Bilan année 1 :
Après un travail de consolidation, le réseau est aujourd'hui en capacité de se développer et d'accueillir de nouveaux bénévoles. Afin de les inscrire convenablement dans la dynamique de réseau, l'Union propose un programme autour de 4 formations, qui visent toutes à favoriser les échanges d'expériences. Les modules prennent pour cela la forme d'ateliers de 15 à 20 participants.

Formation de rentrée « L'UEJF en héritage »

Les ateliers de transfert de savoir techniques et administratifs sont particulièrement utiles, il a été apprécié qu'ils aient été tenus en début de session où l'attention y est plus soutenue. Les modules suivants ont eu lieu :
- Ecrire un communiqué de presse et comprendre les enjeux de la communication.
- Mener un projet en travaillant sur la préparation, la communication, le suivi, la coordination.
- Travailler en équipe efficacement.
- Engager des actions coordonnées avec d'autres associations et apprendre à travailler avec d'autres groupes.
- Interagir avec les autorités des universités.
- Rédiger une demande de subvention dans un contexte de complexification.
La formation était complétée par des conférences sur des thèmes d'actualité (géopolitique au Moyen-Orient, démocratie...) et des exercices d'argumentation/contre argumentation avec des intervenants experts.

Formation d'approfondissement : « Etudiants Juifs de France. Le risque de l'autre ? »
Les Universités d'Hiver visent à offrir aux étudiants de l'UEJF un séjour dans un cadre apaisé, au milieu de leur année universitaire, pour se rassembler et réfléchir aux grands enjeux à venir. Elles se basent sur une alternance entre des moments de formation et des temps conviviaux favorisant les discussions informelles.
Durant les temps d'ateliers, les participants travaillent en groupe (un groupe pour les novices, un groupe pour les militants, un groupe pour les cadres, et un groupe pour les présidents de section).
Les étudiants juifs ont notamment mené une réflexion pour penser leur place dans la République avec les autres citoyens. La préparation à la lutte contre l'antisémitisme et l'antisionisme a occupé une place majeure. Les participants ont pu alterner entre des moments de débat et d'exercice, où ils se formaient à l'argumentaire, en présence de nombreux spécialistes en sciences politiques.
Le travail entamé durant la Formation des Présidents semble avoir fonctionné : une majorité des présidents de section présents semblaient avoir un meilleur relationnel avec leur équipe et se sentaient moins solitaires dans leur exercice du pouvoir. Le groupe des présidents de section a donc coordonné pendant les Universités d'Hiver le projet d'une soirée porte ouverte, qui constituait en l'organisation d'une soirée destinée à accueillir les habitants de la station, essentiellement non Juifs, pour leur présenter les projets de l'UEJF et leur faire découvrir le judaïsme. Cette soirée a été l'occasion pour les cadres et les militants de l'UEJF de s'exercer à porter une parole publique.
Enfin, plusieurs ateliers ont donné la possibilité aux étudiants d'échanger sur la situation quotidienne dans leurs lieux d'études, la prise en compte de la laïcité et les attentes des étudiants juifs.

Formation des présidents de section et délégués nationaux : « Présider, c'est transmettre »
A chaque début d'année universitaire, les sections UEJF élisent à leur tête un président de section, chargé de coordonner leurs activités de la section, d'impulser la dynamique locale, ce qui nécessite de solides qualités managériales. Certains candidats à la présidence d'une section ne disposant pas d'une expérience à la hauteur des responsabilités qu'ils auront rapidement sur les bras ont besoin d'être formé.
Il a été donc nécessaire de créer un temps de formation spécialement dédié pour les présidents de section, afin qu'ils puissent évoquer ensemble les problématiques qu'ils rencontrent, et se former à les résoudre.

Cette année, une difficulté communément ressentie par des présidents de section était la transmission et comment créer un mouvement pour leur section et donner envie aux autres d'y adhérer, de s'y investir. La formation devait donc traiter cette difficulté. La présence des délégués nationaux à cette formation, étant d'anciens présidents de section avait aussi pour but de mettre en oeuvre cette transmission.

Chaque président et délégué national a pu à la fois parler de ses appréhensions, et livrer aux autres ses projets et ses réussites, réfléchir sur le management d'équipe avec d'anciens présidents de l'UEJF.
Par ailleurs, la conférence sur la lutte contre l'antisémitisme a permis aux sections de trouver de nouveaux moyens de lutter contre l'antisémitisme au quotidien, mais aussi comment créer un meilleur Vivre ensemble dans leurs universités.

Formation de la section Grandes Ecoles : "L'avenir de la pensée juive en France"
Formation de Panthéon Sorbonnes : "La laïcité en question"
Formation de Nanterre : "70 ans de combats : où en est l'impudence étudiante?"
Formation de la section Assas : "Le souffle militant"
Ces formations visent à répondre aux problématiques rencontrées au sein des grandes écoles et universités.
Elles cherchent ainsi à leur fournir des outils pour répondre aux paroles antisémites et défendre leur point de vue, à réfléchir aux moyens de favoriser l'engagement des jeunes bénévoles sur le long terme, et à faciliter le dialogue avec les administrations universitaires. Les temps de formation ont aidé à faire un état des lieux des situations particulières, transmettre et élaborer des moyens et outils de communication pour débloquer des impasses.

Bilan année 2 :
Le programme de formation de l'année 1 sera reconduit.

Formation de rentrée (septembre 2014) : cette session de formation s'adressera aux cadres et aux nouveaux adhérents. Elle permettra aux bénévoles d'initier leur travail au sein de leur section locale dès le début de l'année universitaire, période clef dans la mesure où ils doivent mener une campagne fédératrice permettant à la fois d'intégrer les nouveaux membres et de recruter de nouveaux militants. Il s'agira pour cela de leur fournir les éléments leur permettant de monter les projets qui les intéressent, notamment les méthodes d'organisation et de leadership associatif.
Afin de permettre aux étudiants de se former davantage à l'argumentation, les formations délocalisées en section consacreront un temps plus important aux ateliers d'argumentation/contre argumentation sur les questions qui touchent localement les étudiants concernés.

Formation des présidents de section et délégués nationaux : "Présider, c'est transmettre" : un module spécifique aux présidents de section sera mis en place. Leur rôle d'articulation entre le niveau local et les niveaux régional et national est en effet décisif. Conçue comme une formation au management d'équipe, elle est destinée à leur fournir les savoir-faire et savoir-être nécessaires pour structurer une équipe au niveau local. Elle aura en outre pour vocation de consolider les liens entre les Présidents des sections et le niveau national, au travers de temps d'échange portant sur les grands enjeux pour l'association.
L'accompagnement des sections sera renforcé, avec un rôle accru du secrétaire général national dans le lien avec chaque président de section, et d'avantage de visites dans chaque section des référents nationaux.
Une commission de lutte contre l'antisémitisme sur le web, ainsi qu'une commission sur la lutte contre la haine d'Israël seront créées et inviteront régulièrement des intellectuels, afin de préparer des argumentaires.

Formation d'approfondissement (décembre 2014) : plus technique, elle est destinée à l'ensemble des membres des sections, pour former les bénévoles à la gestion de projets. Elle vise le renforcement des capacités des participants à s'exprimer sur les sujets qui touchent à l'engagement et au militantisme, au combat contre le racisme, l'antisémitisme, et le communautarisme, et de mener des actions d'envergure (manifestations, conférences de presse, etc.). Des ateliers seront donc dédiés au débat et à la confrontation des différentes conceptions de l'engagement étudiant et des perspectives d'évolution de la structure. D'autres seront orientés sur la mise en pratique des idées et connaissances acquises autour de la conduite de projets en équipe, l'action inter-associative, la communication (rédaction de communiqués de presse, slogans, affichage, articles, interviews), la définition et l'organisation d'événements publics, l'entretien des relations publiques avec d'autres partenaires, la gestion de crise, la gestion de réunions.

Formation spécialisée pour les Bureaux des sections franciliennes (mai-juin 2015)
Les sections et l'union fonctionne de manière similaire, avec un Bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, d'un trésorier et de 1 à 5 secrétaires. Les bureaux des sections n'étant toutefois élus que pour des mandats d'une année, le risque de roulement des équipes locales est élevé. Les nouveaux membres des futurs bureaux seront donc formés en fin d'année universitaire, en présence des bureaux sortants, ce qui permettra d'assurer plus facilement la transmission et la continuité

de l'action. Il s'agira de plus, de créer une équipe de présidents locaux en vue du partage d'expériences et d'une bonne articulation entre chaque section et avec l'union.
Un état des lieux des besoins en compétences sera préalablement établi.
Les participants recevront les outils organisationnels leur permettant de gérer efficacement leurs sections ou projets. Ces sessions seront davantage ciblées sur des thématiques de travail en groupe : la gestion d'équipe, la gestion de projets, la gestion de trésorerie, la rédaction de dossiers de subvention, la gestion des membres et adhérents, la rédaction de documents officiels, la gestion d'archives et la transmission de données, la communication interne et externe, la transmission des contacts et des partenariats locaux, la mise à jour du projet associatif. Cette session sera composée de 2 journées de 3 modules.

Par ailleurs, le travail sur la question de la laïcité a été utile pour les étudiants, mais reste peut être insuffisant dans certains cas. En effet, dans certaines écoles où universités, malgré les argumentaires certains étudiants n'osent pas encore se confronter à l'administration sur ces questions. Des rendez-vous entre les responsables de sections et les conseils d'administration des différentes universités et écoles seront mis en place prochainement.
Concernant la question d'Israël et de la lutte contre l'antisémitisme, les étudiants sont mieux armés sur ces questions, et se sentent plus confiants, pour débattre et défendre leurs points de vue.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains :
- 1 directrice des programmes de formation : salariée de l'association (50% ETP).
- les membres du Bureau National : bénévoles.

Intérêt régional :
L'UEJF fédère un réseau de 14 sections locales franciliennes, qui correspondent aux lieux d'étude des étudiants adhérents : les Universités et les Ecoles (ESG, Novancia, HEC, Sciences-Po).
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Le programme vise à former entre 150 et 200 étudiants chaque année, soit entre 12 à 15 membres par section.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
hébergement et location de salles pour la formation de rentrée	13 700,00	13,89%
hébergement de salles pour la formation d'approfondissement	12 059,00	12,23%
hébergement et location de salles pour la formation spécialisée des bureaux	2 448,00	2,48%
hébergement et location de salles pour la formation des présidents	1 300,00	1,32%
frais de réception pour la formation de rentrée	5 357,00	5,43%
frais de réception pour la formation d'approfondissement	19 033,00	19,30%
frais de réception pour la formation spécialisée des bureaux	2 180,00	2,21%
frais de réception pour la formation spécialisée des présidents	1 530,00	1,55%
frais de transport pour la formation de rentrée	420,00	0,43%
frais de transport pour les participants à la formation d'approfondissement	6 010,00	6,09%
frais de transports pour les intervenants à la formation d'approfondissement	4 540,00	4,60%
frais logistiques pour la formation d'approfondissement	5 756,00	5,84%
directrice des programmes de formations	17 788,00	18,04%
frais pédagogiques	775,00	0,79%
frais généraux	5 726,00	5,81%
Total	98 622,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	6 292,00	6,38%
FDVA	16 330,00	16,56%
Ministère de la jeunesse et des sports	25 000,00	25,35%
Région Ile-de-France - FRDVA	15 000,00	15,21%
Fondation pour la Mémoire de la Shoah	20 000,00	20,28%
Pincus Fund	9 000,00	9,13%
Dons	7 000,00	7,10%
Total	98 622,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	20 000,00 €
2013	Méditerranée	22 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	20 000,00 €
2015	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	20 000,00 €
	Montant total	82 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000023

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PARTENARIAT SPECIFIQUE LCD/EFH AVEC L'ASSOCIATION BABY LOUP

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes - Fonctionnement	275 950,00 €	18,12 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 930-021-6574-102005-300
10200504- Lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION BABY LOUP
Adresse administrative : 1 RUE CAMILLE PELLETAN
78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Martine SICARD, Présidente

Date de publication au JO : 3 octobre 1990

N° SIRET : 39443072200022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes - Fonctionnement
Rapport Cadre : CR100-16 du 22/09/2016

Objet du projet : Partenariat spécifique de lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu des situations d'urgence pour lesquelles l'association intervient, et des délais d'instruction des dossiers de la Région, le projet aura partiellement démarré lors du vote de la commission permanente.

Objectifs :
- Créer un relais familial d'urgence et d'insertion disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- Proposer un mode alternatif aux modes de garde communaux classiques qui, mécaniquement excluent les familles exposées à une problématique imprévue ou dont le mode de vie est sujet à des bouleversements.
- Favoriser l'égalité entre les familles dans l'accès aux modes de garde et ainsi améliorer l'inclusion (professionnelle et sociale) de certaines familles.

Description :
Le relais familial d'urgence et d'insertion proposé par l'association permet de répondre à une double demande de la société civile :

1) Les acteurs sociaux du territoire traitant des urgences sociales réclament des alternatives au placement et à la dislocation des familles confrontées à une difficulté imprévue et/ou passagère, qui souvent ajoutent violences et inégalités supplémentaires.

2) Les acteurs sociaux du territoire traitant de l'insertion socioprofessionnelle constatent que beaucoup d'opportunités de formations (alphabétisation, permis, développement des compétences, etc.) et d'insertion (entretiens d'embauche, missions, contrats) ne sont pas saisies en raison des besoins d'accueil d'enfants rencontrés par les candidats, auxquels les modes de garde communaux classiques se révèlent incapables de répondre dans le temps imparti.

A la fois toujours à l'écoute des familles et des autres acteurs qui les accompagnent, ce relais familial défend une nouvelle logique d'accompagnement global des parcours de vie, permettant d'un même mouvement d'œuvrer au bien-être et au développement des enfants de 0 à 6 ans (via leur prise en charge par des professionnels de la petite enfance) et à l'autonomie de leurs parents en difficultés (via un soutien suivi à la parentalité et la mise à disposition d'un service d'accueil personnalisé, premier levier de stabilisation et d'insertion des familles, notamment celles gérées par des femmes seules).

Dans le cadre de cette action, c'est l'utilisation possible des modes d'accueil de la petite enfance comme outil efficace de lutte contre les discriminations (sociales, ethniques, sexuelles...) et instrument d'émancipation et d'autonomie, au bénéfice des enfants comme des parents, que l'association souhaite défendre. Ce service innovant est capable de répondre en temps réel, par des solutions d'accueil personnalisées, aux besoins urgents rencontrés par les familles confrontées à des problématiques spécifiques (public discriminé, violences conjugales, rupture d'hébergement, décès d'un proche, hospitalisation, handicap, problèmes de santé, occasions de formation, démarches d'insertion), auxquelles les modes de garde communaux classiques ne peuvent apporter une réponse adaptée

Dans le projet plus global du lieu de vie partagé qu'elle encadre, à la fois terrain d'éveil et de formation, Baby-Loup se trouve nécessairement investie sur les questions de la cohésion sociale, des droits des femmes, de la reconnaissance des divers modèles familiaux ou de la préparation à la réussite scolaire.

Moyens mis en œuvre :
- une équipe de 25 salariés (ETP) et 20 bénévoles mobilisée 24h/24 et 7j/7 ;
- un accueil téléphonique quotidien entre 7h et 21h, afin de recueillir les demandes des parents et des acteurs sociaux (jusqu'à 5 000 appels sur une année pleine) ;
- un traitement « en temps réel » des besoins exprimés, au regard de la fréquentation ;
- une réactivité de l'équipe, capable de se réorganiser au quotidien, en changeant la durée de ses gardes et/ou ses jours d'activité pour épouser au plus près les besoins des familles ;
- des formations spécifiques, pratiques et théoriques, dispensées tout au long de l'année ;
- une ergonomie parfaitement adaptée à un relais familial alliant chaleur, proximité et sécurité ;
- une expertise de 25 ans dans le tissage du lien social en zones difficiles, par la production d'un espace commun permettant l'épanouissement de chacun, où toutes classes et tous âges se confondent dans la bonne humeur et le partage.

Intérêt régional :
L'association est implantée sur la commune de Conflans-Sainte-Honorine, à la limite du département des Yvelines (78) et du département du Val d'Oise (95). La situation de ces locaux lui confère une position stratégique au sein de la commune mais également plus largement grâce à la proximité immédiate de la gare SNCF et de plusieurs lignes très fréquentées (Mantes-la-Jolie / Paris-Saint-Lazare).
Les familles accueillies viennent de l'ensemble de la Région Île-de-France.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Dans le cadre de ce projet, la structure peut accueillir globalement jusqu'à 200 familles par an (soit potentiellement 250 enfants et 300 adultes, hors famille élargie).
L'association privilégie les familles fragilisées, du fait du déficit d'accès aux crèches qui les frappe : 50,98% sont situées sous le seuil de pauvreté, et 43,79% sont encadrées par des parents seuls, qui peuvent généralement moins s'appuyer sur un tissu social que celles qui sont encadrées par des parents en couple.
Les 30 000 heures d'accueil mises au service du relais familial d'urgence et d'insertion représentent environ 1/4 de l'ensemble des accueils assurés par le projet.
Spécialisée dans les horaires atypiques, Baby-Loup continue également d'œuvrer pour la mixité sociale, en constituant un outil vital pour tous les métiers qui ne peuvent être honorés qu'en dehors des horaires dits "classiques" (9h/18h), ou qui nécessitent une variabilité d'investissement de leurs agents (roulements, déplacements...). Des femmes de ménage aux pilotes de ligne, Baby-Loup milite pour le mélange des enfants de pompiers, infirmiers, policiers, gardiens de prison, et travailleurs dits "peu qualifiés".

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures non stockables	4 384,00	1,59%
Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 355,00	1,58%
Fournitures administratives	2 450,00	0,89%
Frais d'alimentation et d'hygiène	7 699,00	2,79%
Entretien et réparations	7 596,00	2,75%
Formation	3 940,00	1,43%
Honoraires	8 929,00	3,24%
Publications	515,00	0,19%
Transports et frais de mission / réception	875,00	0,32%
Actions familleset enfants	4 745,00	1,72%
Frais postaux et de télécommunication	1 407,00	0,51%
Rémunération des personnels	159 930,00	57,96%
Cotisations sociales	69 125,00	25,05%
Total	275 950,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CAFY + PSU (Prestation de Service Unique) (Att)	102 400,00	37,11%
Participation des parents	20 000,00	7,25%
CAFY - FPT (Fonds Publics et Territoires) (Att)	35 056,00	12,70%
Conseil Départemental (EC)	64 600,00	23,41%
Région Ile-de-France	50 000,00	18,12%
ASP, OPCA (Att)	3 894,00	1,41%
Total	275 950,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €
2017	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la prévention	9 000,00 €
2014	Soutien à la prévention	9 000,00 €
2015	Soutien à la prévention	6 750,00 €
	Montant total	24 750,00 €

ANNEXE N°6 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE PARTENARIATS RENFORCES LUTTE POUR LA DEFENSE DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE, DU PRINCIPE DE LAICITE ET DANS LA PREVENTION DE LA RADICALISATION

Convention annuelle / pluriannuelle n°XX-XX-XX
Dossier XXXXXX

Au titre des partenariats renforcés
« Lutte pour la défense des valeurs de la République, du principe de laïcité, et dans la prévention de la radicalisation »

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° CP xx-xxxx du xx xxxx xxxx,
ci-après dénommée « la Région »
d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : **xxxx**
dont le statut juridique est : xxxx
N° SIRET : xxxx
Code APE : xxxx
dont le siège social est situé au : xxxx
ayant pour représentant **xxxxxx**
ci-après dénommé « le bénéficiaire »
d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Plan régional de lutte pour la défense du principe de laïcité, des valeurs de la République et l'engagement dans la prévention de la radicalisation » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR 143-16 du 8 juillet 2016.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, et des conditions suivantes.

Les conventions pluriannuelles participent au soutien de programmes biennaux ou triennaux eux même décomposés en projets/actions annuels.

L'ensemble des modalités ci-dessous s'entendent par projet/action.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CP xx-xxx du xx xx xxxx, la Région Île-de-France a décidé de soutenir XXXX pour la réalisation de l'action suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : xxxx (référence dossier n°xxxx).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	xx €	xx %	xx €
	Montant Total de la subvention		**Xx €**

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

ARTICLE 2.2: OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRE(S) OU ALTERNANT(S)

Le bénéficiaire s'engage à recruter x stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit cette ou ces offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

Le bénéficiaire s'engage à informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

Fournir un bilan qualitatif de l'action/du projet qui fait l'objet de la subvention.

Convention pluriannuelle : avant la mise œuvre des années 2 ou 3 du programme soutenu, la Région vérifiera que lesdites informations lui ont bien été communiquées.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication. Les correspondances, notamment celles vis-à-vis des bénéficiaires de l'objet de la convention, indiquent explicitement l'implication de la Région. Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.
Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le co-contractant s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Les bénéficiaires du soutien régional s'engagent à :

- Etablir un lien avec les services de la Région au moins une fois par trimestre, afin de permettre un suivi des actions et des méthodes mises en place, ainsi que la restitution, en cours d'année, des difficultés rencontrées dans le but d'y apporter des solutions.
- Remettre des comptes rendus d'étape et un compte-rendu définitifs, qualitatif et financier sur la base des critères et indicateurs définis par le bénéficiaire, et accompagnés des pièces justificatives qui conditionnent le mandatement des crédits.
- Autoriser le Conseil régional à communiquer sur le projet, son bilan et ses résultats, dès lors qu'il a été voté par la Commission permanente du Conseil régional. La première communication publique ne pourra se faire qu'en accord et en présence de la Région. Toute communication par la suite, en dehors de la Région, devra mettre en valeur le rôle d'accompagnement et de partenariat de la Région. Les bénéficiaires du soutien régional s'engagent également à associer étroitement la Région aux actions menées, en particulier, concernant la communication des informations sous forme d'un rapport annuel circonstancié et quantifié des actions menées, de la communication en cours d'action des cas particuliers et des écueils rencontrés. La communication sur les résultats des opérations menées devra être commune, partenaire – Région.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.
Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie, dans la limite de 40 % du montant de la subvention.

Pour les personnes morales de droit privé, le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie daté et signé par le représentant légal. Il est revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Pour les personnes morales de droit privé, le versement du solde est subordonné à la production des documents suivants :
- un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme,
- un compte rendu financier de l'action spécifique subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné.
- 2 justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Rappel : pour les conventions pluriannuelles, les dispositions financières s'appliquent annuellement.

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2 (versement du solde) dans le délai de 3 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du xx xxxx xx et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le xx xxxx xx.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale (ou solde de la subvention de la dernière année d'exécution du programme pour une convention pluriannuelle) ou à défaut par application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

Convention pluriannuelle : Les années 2 et 3 des programmes doivent obligatoirement faire l'objet de la signature d'un avenant qui fixera le montant de la subvention de l'action N+1 ou N+2 validé par la commission permanente. Le projet/action de l'année écoulée devra être soldé selon les modalités prévues par la convention avant toute continuité du programme.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.
La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération n° CP xx-xx du xx xx xxxx.

Fait à Paris en 3 exemplaires originaux

Le xx xx xxxx

La Présidente
du Conseil Régional d'Île-de-France
Madame Valérie PECRESSE

Le xx xx xxxx

Le bénéficiaire

ANNEXE N°7 A LA DELIBERATION : CONVENTION PARTENARIAT SPECIFIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Convention annuelle
Partenariat spécifique avec l'association Crèche Baby-Loup
Dossier 17000023

Au titre du Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° CP 16-618 du 16 novembre 2016,
ci-après dénommée « la Région »
d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : **Association Crèche Baby-Loup**
dont le statut juridique est : Association
N° SIRET : **39443072200022**
Code APE : xxxx
dont le siège social est situé au : 1 rue Camille Pelletan, 78 700 Conflans-Sainte-Honorine
ayant pour représentant **Madame Martine SICARD**
ci-après dénommé « le bénéficiaire »
d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes en fonctionnement » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n°CR100-16 du 22 septembre 2016.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, et des conditions suivantes.

Le présent dispositif est soumis à la réglementation européenne en matière d'aide d'état : Règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis (JOUE L 352/1 du 24/12/13) ou règlement (UE) n°360/2012 de la Commission européenne du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général (JOUE L 114/8 du 26 avril 2012).

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CP 16-618 du 16 novembre 2016, la Région Île-de-France a décidé de soutenir l'association Crèche Baby-Loup pour la réalisation de son action de lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention (référence dossier n°17000023).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	275 950 €	18,12 %	50 000 €
	Montant Total de la subvention		**50 000 €**

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

ARTICLE 2.2: OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRE(S) OU ALTERNANT(S)

Le bénéficiaire s'engage à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit cette ou ces offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.
Fournir un bilan qualitatif de l'action/du projet qui fait l'objet de la subvention.

Convention pluriannuelle : avant la mise œuvre des années 2 ou 3 du programme soutenu, la Région vérifiera que lesdites informations lui ont bien été communiquées.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication. Les correspondances, notamment celles vis-à-vis des bénéficiaires de l'objet de la convention, indiquent explicitement l'implication de la Région. Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.
Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le co-contractant s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Les bénéficiaires du soutien régional s'engagent à :

- autoriser le Conseil régional et ses organismes associés à communiquer sur le projet, son bilan et ses résultats, dès lors qu'il a été voté par la Commission permanente du Conseil régional,
- permettre toute visite des locaux par les agents de la Région, ainsi que l'observation du déroulement des services mis en place, dans le cadre du projet financé,
- participer aux rencontres régionales sur la thématique.

Ils s'engagent également à associer étroitement la Région aux actions menées, en particulier, concernant la communication des informations sous forme d'un rapport annuel circonstancié et quantifié des actions menées, de la communication en cours d'action des cas particuliers et des écueils rencontrés. La communication sur les résultats des opérations menées devra être commune, partenaire – Région.

La première communication publique ne pourra se faire qu'en accord et en présence de la Région. Toute communication par la suite, en dehors de la Région, devra mettre en valeur le rôle d'accompagnement et de partenariat de la Région.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.
Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1 : VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie, dans la limite de 40 % du montant de la subvention.

Pour les personnes morales de droit privé, le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie daté et signé par le représentant légal. Il est revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Pour les personnes morales de droit privé, le versement du solde est subordonné à la production des documents suivants :
- un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme,
- un compte rendu financier de l'action spécifique subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné.
- 2 justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Rappel : pour les conventions pluriannuelles, les dispositions financières s'appliquent annuellement.

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2 (versement du solde) dans le délai de 3 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du 1er janvier 2016 et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le 16 novembre 2016.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale (ou solde de la subvention de la dernière année d'exécution du programme pour une convention pluriannuelle) ou à défaut par application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

Convention pluriannuelle : Les années 2 et 3 des programmes doivent obligatoirement faire l'objet de la signature d'un avenant qui fixera le montant de la subvention de l'action N+1 ou N+2 validé par la commission permanente. Le projet/action de l'année écoulée devra être soldé selon les modalités prévues par la convention avant toute continuité du programme.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.
La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération n° CP 16-618 du 16 novembre 2016.

Fait à Paris en 3 exemplaires originaux

Le xx xx xxxx

La Présidente
du Conseil Régional d'Île-de-France
Madame Valérie PECRESSE

Le xx xx xxxx

Le bénéficiaire

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 17/11/2016
- Date de réception en préfecture: 17/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-641

DU 16 NOVEMBRE 2016

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DE SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE EN FAVEUR DE TOUS LES PUBLICS EN ILE-DE-FRANCE

CONVENTIONS PLURIANNUELLES POUR L'OLYMPIADE 2013-2016
AFFECTATIONS 2016

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION SIGNEE AVEC LE COMITE ILE-DE-FRANCE D'ESCRIME

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU Le Code du Sport ;

VU La délibération n° CR 04-11 du 10 février 2011 relative à la politique régionale du sport en Ile-de-France ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente,

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 Janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CP 11-608 du 7 juillet 2011 relative à l'approbation de la nouvelle convention cadre, à l'approbation des programmes d'intervention des ligues, comités et fédérations et à l'affectation d'autorisations d'engagement 2011,

VU La délibération n° CP 13-132 du 23 janvier 2013 relative au renouvellement des conventions pluriannuelles pour l'olympiade 2013-2016, à l'approbation d'une convention avec la Ligue Ile-de-France de Pétanque et à l'affectation de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France ;

VU La délibération n° CP 13-269 du 4 avril 2013 relative au renouvellement des conventions pluriannuelles pour l'olympiade 2013-2016 et à l'affectation de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France ;

VU La délibération n° CP 13-317 du 30 mai 2013 relative au renouvellement des conventions pluriannuelles pour l'olympiade 2013-2016 et à l'affectation de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France ;

VU La délibération n° CP 13-688 du 17 octobre 2013 relative au renouvellement des conventions pluriannuelles pour l'olympiade 2013-2016, à l'approbation d'avenants n°1 à plusieurs conventions et à l'affectation de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France ;

VU La délibération n° CP 15-549 du 8 octobre 2015 relative à l'adoption de la convention entre la Région et l'ASP pour la gestion et le règlement des aides aux stagiaires, des prestations et subventions pour la formation professionnelle continue, le réseau d'accueil des missions locales, les emplois-tremplin, les dispositifs d'accès à l'apprentissage, de mobilité européenne et internationale, le versement de la prime régionale aux employeurs d'apprentis, le règlement des subventions PM'UP et pour le contrôle du service fait pour les actions éligibles au fonds social européen ;

VU La délibération n° CP 16-187 du 18 mai 2016 relative à l'affectation de subventions 2016 des conventions pluriannuelles 2013-2016 dans le cadre de la politique régionale de soutien

au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France et à l'approbation de l'avenant type à la convention relatif aux « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens » ;

VU La délibération n° CP 16-509 du 12 octobre 2016 relative au renouvellement des conventions pluriannuelles pour l'olympiade 2013-2016 et à l'affectation de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France, à l'approbation de la convention type modifiée ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-641 présenté par Madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la Commission des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative ;

VU L'avis de la Commission des Finances.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Programme « Développement de la pratique sportive »

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France », au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum de 494.728 €.

Subordonne le versement des subventions à la signature des fiches projet appelées « Annexes pédagogiques et financières » jointes en annexe 2 à la présente délibération et d'avenants conformes à l'avenant-type approuvé par délibération n° CP 16-187 du 18 mai 2016 et de la convention conforme à la convention modifiée approuvé par délibération n° CP 16-509 du 12 octobre 2016 et autorise la Présidente à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **494.728 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 « Sport », programme HP 32-002 (132002) « Développement de la pratique sportive », sur l'action 13200201 « Soutien au mouvement sportif » du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 (Tableau A).

Article 2 : Programme « Qualification par la formation continue »

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien au mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics en Ile-de-France », au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum de 220.206 €.

Subordonne le versement des subventions à la signature des fiches projet appelées « Annexes pédagogiques et financières » jointes en annexe 2 à la présente délibération et d'avenants conformes à l'avenant-type approuvé par délibération n° CP 16-187 du 18 mai 2016 et de la convention conforme à la convention modifiée approuvé par délibération n° CP 16-509 du 12 octobre 2016 et autorise la Présidente à les signer.

Affecte des autorisations d'engagement d'un montant de **220.206 €** disponible sur le chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation Professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 11100610 « Soutien à la formation du mouvement sportif » du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 (Tableau B).

Article 3 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter du 1er janvier 2016 pour l'ensemble des dossiers présentés par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter du 1er septembre 2016 pour les dossiers présentés ci-dessous par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Numéro d'aide versée	Bénéficiaires	Opérations	Date prévisionnelle de démarrage
16003576	Comité régional IDF de Lutte et DA	Annexe pédagogique et financière n° 1 – Développement de la pratique sportive	01/09/2016
16004139	Comité régional IDF de Lutte et DA	Annexe pédagogique et financière n° 2 - Formation	01/09/2016

Article 4 :

Approuve l'avenant n°1 à la convention signée avec le Comité Ile-de-France d'Escrime ainsi que les projets détaillés en annexe 3 à la présente délibération et autorise la Présidente à les signer.

Subordonne le versement des subventions à la signature de l'avenant et de la fiche projet n° 1 appelée « Annexe pédagogique et financière » joints en annexe 3 à la présente délibération et autorise la Présidente à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **20.000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 « Sport », programme HP 32-002 (132002) « Développement de la pratique sportive », sur l'action 13200201 « Soutien au mouvement sportif » du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 (Tableau A).

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION

Etat récapitulatif des subventions 2016

TABLEAU A

CONVENTIONS PARTENARIALES PLURIANNUELLES SPORT - AFFECTATIONS 2016

CHAPITRE 933 "CULTURE, SPORTS ET LOISIRS"

CODE FONCTIONNEL 32 "SPORTS"

PROGRAMME HP 32-002 (132002) "DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE"

ACTION 13200201 "SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF"

COMITE, LIGUE, FEDERATION	Période de la convention	Durée de la convention	Propositions d'affectations 2016	Références Dossiers Iris impactés
AVIRON	2013-2016	4 ans	**109 723,00 €**	16003262
ESCRIME	2013-2016	4 ans	**20 000,00 €**	16003282
FOOTBALL	2013-2016	4 ans	**220 500,00 €**	16003284
LUTTE	2016	1 an	**35 130,00 €**	16003576
SPORT ADAPTE	2013-2016	4 ans	**43 125,00 €**	16003587
TRIATHLON	2013-2016	4 ans	**59 150,00 €**	16003697
UFOLEP	2013-2016	4 ans	**27 100,00 €**	16003698

TOTAL **514 728,00 €**

TABLEAU B

CONVENTIONS PARTENARIALES PLURIANNUELLES SPORT - AFFECTATIONS 2016

CHAPITRE 931 "APPRENTISSAGE ET FORMATION PROFESSIONNELLE"
CODE FONCTIONNEL 11 "FORMATION PROFESSIONNELLE"

PROGRAMME HP 11-006 (111006) "QUALIFICATION PAR LA FORMATION CONTINUE"
ACTION 11100610 "SOUTIEN A LA FORMATION DU MOUVEMENT SPORTIF"

COMITE, LIGUE, FEDERATION	Période de la convention	Durée de la convention	Propositions d'affectations 2016	Références Dossiers Iris impactés
AVIRON	2013-2016	4 ans	**26 818,00 €**	16003761
FOOTBALL	2013-2016	4 ans	**142 734,00 €**	16004040
LUTTE	2013-2016	4 ans	**7 040,00 €**	16004139
SPORT ADAPTE	2013-2016	4 ans	**10 915,00 €**	16005076
TRIATHLON	2013-2016	4 ans	**8 835,00 €**	16005097
UFOLEP	2013-2016	4 ans	**23 864,00 €**	16005100

TOTAL **220 206,00 €**

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION

Annexes pédagogiques et financières 2016
Fiches projet

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 1**

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE (Dossier IRIS 16003262)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA LIGUE ILE-DE-FRANCE D'AVIRON

Convention n° 13 SP AVI 001

I) DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE ENCADREE

Ia / Objectif opérationnel de développement des publics et structures

Budget prévisionnel de l'objectif : 172.640 €
Taux de l'objectif : 30 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 51.800 €

Il s'agit d'accompagner le développement de la discipline notamment par le biais de son centre de ressources. La mise en place de différentes opérations de promotion telles que le développement de la pratique handisport ; l'aviron santé et la découverte en clubs et avec le milieu scolaire ; les journées jeunes féminines appelées l'avirathlon ; les animations sur les îles régionales de loisirs contribuent à vulgariser la pratique de la discipline. Enfin, étant un sport de nature, l'aviron souhaite sensibiliser ses pratiquants à travers une journée nettoyage et la mise en place d'une charte de l'aviron sur le développement durable.

Ic / Objectif opérationnel d'animation régionale

Budget prévisionnel de l'objectif : 50.200 €
Taux de l'objectif : 9,19 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 4.612 €

Il s'agit de poursuivre le soutien à des compétitions de masse que sont la « Traversée de Paris » et les « Régates de masse ».

II) ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SPORTIFS DANS LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE

IIa / Objectif opérationnel de stages de détection, d'évaluation et de formation des sportifs

Budget prévisionnel de l'objectif : 22.490 €
Taux de l'objectif : 18,50 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 4.161 €

Pour pallier un manque de compétitrices de haut niveau la Ligue met en place des stages de détection en vue de la constitution d'une équipe régionale féminine.

IIb / <u>Objectif opérationnel d'accompagnement des sportifs dans les pôles Espoirs</u>

Budget prévisionnel de l'objectif : 251.300 €
Taux de l'objectif : 19,56 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 49.150 €

Il s'agit d'accompagner le fonctionnement du pôle Espoirs.

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE EN 2016 : 109.723 €

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est à imputer au chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 «Sports», programme HP 32-002 (132002) « Développement de la pratique sportive », action 13200201 « Soutien au mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels par appel de fonds :

<u>1er versement</u> :

Si la Ligue régionale dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des engagements réalisés et des dépenses justifiées.

Si la Ligue régionale justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage de son programme, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

<u>Second versement (Solde)</u> :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris (DRFIP).

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 2**
FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE LA FORMATION
(Dossier IRIS 16003761)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA LIGUE ILE DE FRANCE D'AVIRON

Convention n° 13 SP AVI 001

Données prévisionnelles

FORMATION AUX BREVETS ET DIPLOMES DE TECHNICIEN ET D'EDUCATEUR

Formation 1 : Formation de l'encadrement sportif (DE/BF)
Public formé : Licenciés des clubs, diplômés fédéraux
Durée de la formation par stagiaire : 7 jours par an **Effectif prévu :** 140 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 980 journées/stagiaires par an
Barème unitaire : 7,55 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 7.399 €

FORMATION DES BENEVOLES DIRIGEANTS, JUGES ET ARBITRES

Formation 2 : Formation de juges et d'arbitres
Public formé : Bénévoles de clubs
Durée de la formation par stagiaire : 21 jours par an **Effectif prévu :** 68 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 1.428 journées/stagiaires
Barème unitaire : 6,25 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 8.925 €

Formation 3 : Formations de dirigeants
Public formé : Dirigeants des clubs
Durée de la formation par stagiaire : 10 jours par an **Effectif prévu :** 60 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 600 journées/stagiaires par an
Barème unitaire : 17,49 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 10.494 €

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE 2016 : 26.818 €

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est imputée au chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation Professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 11100610 « Soutien à la formation du mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels :

1er versement :

Si la Ligue régionale dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des actions de formation réalisées et des dépenses justifiées.

Si la Ligue régionale justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage de son programme, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable de l'Agence de Services et de Paiement.

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 1**

**ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE MODIFIEE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE** (Dossier IRIS 16003284)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA LIGUE PARIS ILE-DE-FRANCE DE FOOTBALL

Convention n° 13 SP FOO 001

I) DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE ENCADREE

Ia / Objectif opérationnel de développement des publics et structures

Budget prévisionnel de l'objectif : 517.800 €
Taux de l'objectif : 28,10 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 145.500 €

La ligue Paris Ile de France souhaite continuer à développer la pratique en écoles de foot ainsi que la pratique féminine. De même, elle va accompagner le développement du futsal. Pratique féminine et futsal seront d'autant plus mis en avant que la ligue va s'appuyer sur des clubs spécifiquement identifiés comme relais privilégiés.

Ib/ Objectif opérationnel de soutien à la vie associative et au bénévolat

Budget prévisionnel de l'objectif : 140.200 €
Taux de l'objectif : 28,53 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 40.000 €

Dirigeants, bénévoles et toutes les composantes des clubs seront mis en lumière dans le cadre de la soirée des étoiles du football amateur. De plus, la fonction d'arbitre va être plus reconnue et valorisée tout au long de la saison et à l'occasion d'une soirée spécifique.

II) ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SPORTIFS DANS LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE

IIa / Objectif opérationnel de stages de détection, d'évaluation et de formation des sportifs

Budget prévisionnel de l'objectif : 215.650 €
Taux de l'objectif : 16,23 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 35.000 €

Des stages de détection en vue de la constitution d'une équipe régionale seront organisés. La Ligue a également décidé de développer les sections sportives scolaires pour les jeunes à fort potentiel repérés.

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE EN 2016 : 220.500 €

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est à imputer au chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 «Sports», programme HP 32-002 (132002) « Développement de la pratique sportive », action 13200201 « Soutien au mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels par appel de fonds :

1er versement :

Si la Ligue dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des engagements réalisés et des dépenses justifiées.

Si la Ligue justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage de son programme, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris (DRFIP).

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 2**
FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE MODIFIEE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE LA FORMATION
(Dossier IRIS 16004040)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA LIGUE PARIS ILE-DE-FRANCE DE FOOTBALL

Convention n° 13 SP FOO 001

Données prévisionnelles

FORMATION AUX BREVETS ET DIPLOMES DE TECHNICIEN ET D'EDUCATEUR

Formation 1 : Préparation aux Certificats Fédéraux de Football (CFF)
Public formé : Membres des commissions techniques départementales
Durée de la formation par stagiaire : 1 jour par an **Effectif prévu :** 100 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 100 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 30 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle pour 2016 : 3.000 €

Formation 2 : Recyclage des éducateurs
Public formé : Educateurs de clubs, enseignants gardiens de buts, futsal,…
Durée de la formation par stagiaire : 1,5 jour par an **Effectif prévu :** 300 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 450 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 30 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 13.500 €

Formation 3 : Brevet Entraîneur de Football / Brevet Moniteur de Football
Public formé : Educateurs de clubs titulaires du diplôme CFF4
Durée de la formation par stagiaire : 76 jours par an **Effectif prévu :** 25 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 1.900 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 24 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 45.600 €

Formation 4 : Educateurs futsal
Public formé : Educateurs
Durée de la formation par stagiaire : 3 jours par an **Effectif prévu :** 75 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 225 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 30 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 6.750 €

Formation 5 : Formation d'animateurs Football de Quartier
Public formé : Jeunes licenciés de clubs
Durée de la formation par stagiaire : 4 jours par an **Effectif prévu :** 25 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 100 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 30 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 3.000 €

Formation 6 : Formation de pré-qualification
Public formé : Jeunes candidats aux emplois d'avenir
Durée de la formation par stagiaire : 9 jours par an **Effectif prévu :** 117 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 1.053 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 30 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 31.590 €

FORMATION DES BENEVOLES DIRIGEANTS, JUGES ET ARBITRES

Formation 7 : Formation de dirigeants
Public formé : Dirigeants et bénévoles de clubs
Durée de la formation par stagiaire : 1 jour par an **Effectif prévu :** 300 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 300 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 37,48 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 11.244 €

Formation 8 : Formation des arbitres et délégués officiels
Public formé : Candidats arbitres, arbitres, délégués, contrôleurs
Durée de la formation par stagiaire : 1,5 jour par an **Effectif prévu :** 500 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 750 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 37,40 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 28.050 €

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE 2016 : 142.734 €

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est imputée au chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation Professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 11100610 « Soutien à la formation du mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels :

1er versement :

Si la Ligue dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des actions de formation réalisées et des dépenses justifiées.

Si la Ligue justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage des actions de formation, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable de l'Agence de Services et de Paiement.

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 1**

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE (Dossier IRIS 16003576)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE COMITE ILE-DE-FRANCE DE LUTTE

Convention n° 13 SP LUT 001

I) DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE ENCADREE

Ia / Objectif opérationnel de développement des publics et structures

Budget prévisionnel de l'objectif : 114.700 €
Taux de l'objectif : 22,58 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 25.900 €

La volonté du Comité est à la fois de promouvoir la discipline auprès de nouveaux publics et également de la conforter auprès de ses pratiquants. Ainsi, sont mises en place des opérations telle que « La lutte est dans le quartier », des actions de vulgarisation des différentes disciplines de la lutte, des journées découverte en milieu scolaire et universitaire. Le Comité œuvre aussi au développement de la lutte féminine, à la prise en compte du suivi de la santé des pratiquants et à l'intégration des personnes en situation de handicap. Enfin, il procède à la structuration des compétitions et de ses comités départementaux.

Ib / Objectif de soutien à la vie associative et au bénévolat

Budget prévisionnel de l'objectif : 5.000 €
Taux de l'objectif : 33,20 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 1.660 €

La volonté du Comité est de mieux communiquer sur sa discipline, en interne et en externe, par le biais de la diffusion d'un annuaire des clubs et la création d'un nouveau site internet.

Ic / Objectif opérationnel d'animation régionale

Budget prévisionnel de l'objectif : 17.600 €
Taux de l'objectif : 8,35 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 1.470 €

L'animation régionale se traduit par l'organisation des championnats Inter-régionaux.

II) ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SPORTIFS DANS LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE

IIa / Objectif opérationnel de stages de détection, d'évaluation et de formation des sportifs

Budget prévisionnel de l'objectif : 34.000 €
Taux de l'objectif : 17,94 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 6.100 €

Les jeunes talents régionaux sont accompagnés dans le cadre à la fois du suivi médical, de la constitution et l'évolution du groupe « Horizon 2016 » et « Promotion Steeve Guénot ».

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE EN 2016 : 35.130 €

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est à imputer au chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 «Sports», programme HP 32-002 (132002) « Développement de la pratique sportive », action 13200201 « Soutien au mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels par appel de fonds :

1er versement :

Si le Comité régional dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des engagements réalisés et des dépenses justifiées.

Si le Comité régional justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage de son programme, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris (DRFIP).

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n ° 2**
FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE LA FORMATION
(Dossier IRIS 16004139)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE COMITE ILE-DE-FRANCE DE LUTTE

Convention n° 13 SP LUT 001

Données prévisionnelles

FORMATION AUX BREVETS ET DIPLOMES DE TECHNICIEN ET D'EDUCATEUR

Formation 1 : Entraîneurs
Public formé : Licenciés des clubs
Durée de la formation par stagiaire : 1 jour par an **Effectif prévu :** 70 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 70 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 32 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 2.240 €

FORMATION DES BENEVOLES DIRIGEANTS, JUGES ET ARBITRES

Formation 2 : Formations des officiels, juges-arbitres, chronométreurs
Public formé : Juges, arbitres, chronométreurs
Durée de la formation par stagiaire : 3 jours par an **Effectif prévu :** 40 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 120 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 20 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 2.400 €

Formation 3 : Formations de dirigeants
Public formé : Bénévoles de clubs
Durée de la formation par stagiaire : 1 jour par an **Effectif prévu :** 60 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 60 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 40 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 2.400 €

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE 2016 : 7.040 €

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est imputée au chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation Professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 11100610 « Soutien à la formation du mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels :

1er versement :

Si le Comité régional dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des actions de formation réalisées et des dépenses justifiées.

Si le Comité régional justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage des actions de formation, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable de l'Agence de Services et de Paiement.

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 1**

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE (Dossier IRIS 16003587)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE COMITE ILE-DE-FRANCE DE SPORT ADAPTE

Convention n° 13 SP SPA 001

I) DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE ENCADREE

Ia / Objectif opérationnel de développement des publics et structures

Budget prévisionnel de l'objectif : 170.252 €
Taux de l'objectif : 15,86 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 27.000 €

L'objectif prévoit tout d'abord d'organiser des journées promotionnelles. Le Comité va proposer des actions pour lutter contre l'obésité chez les jeunes et contre la sédentarité des travailleurs dans les ESAT. La sensibilisation au sport auprès des établissements et hôpitaux psychiatriques constituera une autre approche de développement. Enfin, une activité sportive pour les séniors va être mise en place.

Ib / Objectif opérationnel de soutien à la vie associative et au bénévolat

Budget prévisionnel de l'objectif : 11.960 €
Taux de l'objectif : 12,54 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 1.500 €

Le Comité va œuvrer à la communication sur le sport adapté sous forme d'information et de sensibilisation auprès des différents publics, notamment par la participation à des salons.

Ic / Objectif opérationnel d'animation régionale

Budget prévisionnel de l'objectif : 162.841 €
Taux de l'objectif : 1,84 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 3.000 €

Cet objectif se traduit par la réalisation de rencontres régionales multisports et l'organisation des Championnats de France et régionaux.

II) ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SPORTIFS DANS LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE

IIa / Objectif opérationnel de stages de détection, d'évaluation et de formation des sportifs

Budget prévisionnel de l'objectif : 114.600 €
Taux de l'objectif : 10,14 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 11.625 €

Il s'agit d'accompagner le centre régional d'entraînement basket mais également les pôles d'entrainement régionaux multidisciplines.

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE EN 2016 : 43.125 €

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est à imputer au chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 «Sports», programme HP 32-002 (132002) « Développement de la pratique sportive », action 13200201 « Soutien au mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels par appel de fonds :

1er versement :

Si le Comité régional dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des engagements réalisés et des dépenses justifiées.

Si le Comité régional justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage de son programme, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris (DRFIP).

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 2**
FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE LA FORMATION
(Dossier IRIS 16005076)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE COMITE ILE-DE-FRANCE DE SPORT ADAPTE

Convention n° 13 SP SPA 001

Données prévisionnelles

FORMATION AUX BREVETS ET DIPLOMES DE TECHNICIEN ET D'EDUCATEUR

Formation 1 : DEJEPS APSA
Public formé : Professionnels encadrants
Durée de la formation par stagiaire : 120 jours par an **Effectif prévu :** 1 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 120 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 19 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 2.280 €

Formation 2 : DEJEPS dans une des 5 disciplines de Haut niveau
Public formé : Professionnels encadrants
Durée de la formation par stagiaire : 48 jours par an **Effectif prévu :** 2 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 96 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 19,50 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 1.872 €

FORMATION DES BENEVOLES DIRIGEANTS, JUGES ET ARBITRES

Formation 3 : Développement de projets spécifiques pour les personnes atteintes d'Alzheimer
Public formé : Educateurs de l'ETR
Durée de la formation par stagiaire : 6 jours par an **Effectif prévu :** 8 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 48 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 14,50 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 696 €

Formation 4 : Construction d'un plan de communication
Public formé : Encadrement du comité
Durée de la formation par stagiaire : 1 jour par an **Effectif prévu :** 2 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 2 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 34 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 68 €

Formation 5 : Accès aux APS pour les personnes en situation de handicap mental en clubs ordinaires
Public formé : Educateurs, présidents d'associations
Durée de la formation par stagiaire : 2,5 jours par an **Effectif prévu :** 90 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 225 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 19 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 4.275 €

Formation 6 : Formation d'initiateur fédéral
Public formé : Bénévoles
Durée de la formation par stagiaire : 6 jours par an **Effectif prévu :** 5 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 30 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 24 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 720 €

Formation 7 : Connaissance du milieu fédéral FFSA
Public formé : Futurs interlocuteurs du comité
Durée de la formation par stagiaire : 2 jours par an **Effectif prévu :** 8 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 16 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 25,25 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 404 €

Formation 8 : Conception et intervention dans un projet Sport Adapté
Public formé : Futurs interlocuteurs du comité
Durée de la formation par stagiaire : 5 jours par an **Effectif prévu :** 30 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 150 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 4 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 600 €

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE 2016 : 10.915 €

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est imputée au chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation Professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 11100610 « Soutien à la formation du mouvement sportif »

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels :

1er versement :

Si le Comité régional dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des actions de formation réalisées et des dépenses justifiées.

Si le Comité régional justifie ne pas disposer d'une trésorerie pour le démarrage des actions de formation, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable de l'Agence de Services et de Paiement.

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 1**

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE (Dossier IRIS 16003697)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA LIGUE ILE-DE-FRANCE DE TRIATHLON

Convention n° 13 SP TRI 001

I) DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE ENCADREE

Ia / Objectif opérationnel de développement des publics et structures

Budget prévisionnel de l'objectif : 144.040 €
Taux de l'objectif : 25,55 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 36.800 €

Le développement du triathlon passe d'abord par l'organisation du tissu associatif grâce à la structuration de l'échelon départemental et l'augmentation des « Ecoles de Triathlon ». Ce développement passe ensuite par différentes formes de promotion de la discipline au travers d'animations sur les îles de loisirs régionales, de la diversification des pratiques à l'instar, entre autres, du paratriathlon. Enfin, l'objectif est de développer le nombre de licenciés en clubs mais également d'ouvrir la pratique à des publics prioritaires (notamment des jeunes en difficulté grâce au Tri City Sport).

Ib / Objectif opérationnel de soutien à la vie associative et au bénévolat

Budget prévisionnel de l'objectif : 10.696 €
Taux de l'objectif : 19,63 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 2.100 €

Le souhait de la ligue est de poursuivre la reconnaissance des bénévoles et de développer l'engagement des femmes au sein des instances dirigeantes.

Ic / Objectif opérationnel d'animation régionale

Budget prévisionnel de l'objectif : 91.284 €
Taux de l'objectif : 4,93 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 4.500 €

L'animation territoriale se traduit par la création de nouvelles épreuves sur le territoire francilien.

II) ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SPORTIFS DANS LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE

IIa / Objectif opérationnel de stages de détection, d'évaluation et de formation des sportifs

Budget prévisionnel de l'objectif : 208.583 €
Taux de l'objectif : 7,55 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 15.750 €

L'accompagnement des jeunes vers le haut niveau passe par la mise en place d'un groupe « Génération IDF » constitué grâce aux différents stages de détection et préparation des espoirs. De plus, la Ligue souhaite créer une structure régionale de Haut niveau pour accompagner l'élite francilienne.

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE EN 2016 : 59.150 €

Ces subventions cumulées (Développement de la Pratique Sportive et Formation) donnent lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est à imputer au chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 «Sports», programme HP 32-002 (132002) « Développement de la pratique sportive », action 13200201 « Soutien au mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels par appel de fonds :

1er versement :

Si la Ligue régionale dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des engagements réalisés et des dépenses justifiées.

Si la Ligue régionale justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage de son programme, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris (DRFIP).

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 2**
FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE LA FORMATION
(Dossier IRIS 16005097)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA LIGUE ILE-DE-FRANCE DE TRIATHLON

Convention n° 13 SP TRI 001

Données prévisionnelles

FORMATION DES BENEVOLES DIRIGEANTS, JUGES ET ARBITRES

Formation 1 : Formation des délégués techniques
Public formé : Bénévoles des clubs
Durée de la formation par stagiaire : 2 jours par an **Effectif prévu :** 10 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 20 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 30.25 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 605 €

Formation 2 : Formation de dirigeants
Public formé : Dirigeants
Durée de la formation par stagiaire : 2 jours par an **Effectif prévu :** 40 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 80 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 10 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 800 €

Formation 3 : Brevet Fédéral 5
Public formé : Licenciés
Durée de la formation par stagiaire : 7 jours par an **Effectif prévu :** 40 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 280 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 7,50 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 2.100 €

Formation 4 : Brevet Fédéral 4
Public formé : Titulaire du BF5
Durée de la formation par stagiaire : 15 jours par an **Effectif prévu :** 20 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 300 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 13,50 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 4.050 €

Formation 5 : Formation d'arbitres et jeunes arbitres
Public formé : Arbitres
Durée de la formation par stagiaire : 2 jours par an **Effectif prévu :** 20 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 40 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 32 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 1.280 €

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE 2016 : 8.835 €

Ces subventions cumulées (Développement de la Pratique Sportive et Formation) donnent lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est imputée au chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation Professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 11100610 « Soutien à la formation du mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels :

1er versement :

Si la Ligue régionale dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des actions de formation réalisées et des dépenses justifiées.

Si la Ligue régionale justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage de son programme, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable de l'Agence de Services et de Paiement.

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 1**

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE (Dossier IRIS 16003698)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE COMITE ILE-DE-FRANCE UFOLEP

Convention n° 13 SP UFO 001

I) DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE ENCADREE

Ia / Objectif opérationnel de développement des publics et structures

Budget prévisionnel de l'objectif : 171.800 €
Taux de l'objectif : 14,55 %
Subvention prévisionnelle 2016: 25.000 €

Le Comité entend poursuivre son intervention en direction des publics éloignés de la pratique sportive et des handicapés à travers les sports de pleine nature. Il souhaite également accompagner ses clubs dans une démarche multisports. Enfin, il va promouvoir le sport santé notamment en direction des publics séniors.

Ic / Objectif opérationnel d'animation régionale

Budget prévisionnel de l'objectif : 37.000 €
Taux de l'objectif : 5,68 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 2.100 €

Dans cet objectif, l'animation régionale concerne l'organisation des Championnats IDF.

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE EN 2016 : 27.100 €

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est à imputer au chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 «Sports», programme HP 32-002 (132002) « Développement de la pratique sportive », action 13200201 « Soutien au mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels par appel de fonds :

1er versement :

Si le Comité dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des engagements réalisés et des dépenses justifiées

Si le Comité justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage de son programme, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris (DRFIP).

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 2**
FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE LA FORMATION
(Dossier IRIS 16005100)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE COMITE ILE-DE-FRANCE UFOLEP

Convention n° 13 SP UFO 001

Données prévisionnelles

FORMATION AUX BREVETS ET DIPLOMES DE TECHNICIEN ET D'EDUCATEUR

Formation 1 : Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Loisirs sportifs
Public formé : Animateurs des associations
Durée de la formation par stagiaire : 16 jours par an **Effectif prévu :** 40 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 640 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 11,40 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 7.296 €

FORMATION DES BENEVOLES DIRIGEANTS, JUGES ET ARBITRES

Formation 2 : Brevet fédéral 1 et 2 Animateurs et Officiels
Public formé : Bénévoles des associations
Durée de la formation par stagiaire : 4 jours par an **Effectif prévu :** 470 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 1.880 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 6,75 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 12.690 €

Formation 3 : Formation des bénévoles
Public formé : Bénévoles des associations
Durée de la formation par stagiaire : 1jour par an **Effectif prévu :** 500 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 500 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 3 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 1.500 €

Formation 4 : Formation aux gestes de premiers secours
Public formé : Licenciés UFOLEP
Durée de la formation par stagiaire : 1 jour par an **Effectif prévu :** 200 par an
Volume prévu = Durée par stagiaire x par effectif : 200 jours/stagiaires par an
Barème unitaire : 11,89 € par jour/stagiaire
Subvention prévisionnelle 2016 : 2.378 €

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE 2016 : 23.864 €

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est imputée au chapitre 931 « Formation Professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation Professionnelle », programme HP 11-006 (111006) « Qualification par la formation continue », action 11100610 « Soutien à la formation du mouvement sportif »

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels :

1er versement :

Si le Comité dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des actions de formation réalisées et des dépenses justifiées.

Si le Comité justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage de son programme, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable de l'Agence de Services et de Paiement.

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION

Avenant n° 1 à la convention signée avec le Comité Ile-de-France d'Escrime et Annexe pédagogique et financière n° 1 2016 modifiée

AVENANT A LA CONVENTION N° 13 SP ESC 001 SIGNEE ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE COMITE ILE-DE-FRANCE D'ESCRIME

N° 16003282

EN PREAMBULE, IL EST RAPPELE QUE :

Le 4 avril 2013, la Région Ile-de-France et le Comité Ile-de-France d'Escrime ont acté une convention pluriannuelle pour quatre années (2013-2016) pour favoriser le développement de la pratique des différentes disciplines de l'escrime sur le territoire francilien. Dès 2014, la création et l'installation d'un centre régional d'escrime, au sein du CREPS de Châtenay Malabry, ont été intégrées dans le cadre de la convention.

IL EST EGALEMENT EXPOSE QUE :

Par délibération n° CP 16-358 du 12 juillet 2016, la Commission Permanente a voté le programme opérationnel pour l'année 2016. Cependant, une erreur est survenue au sein du programme intégré dans l'annexe n° 1 relative au développement de la pratique sportive, et plus précisément le point consacré aux stages de détection, d'évaluation et de formation des sportifs, En effet, seule une demi-année de fonctionnement de centre régional a été prise en compte (de janvier à juin) alors qu'il s'agissait d'accompagner le centre sur l'année entière (janvier à décembre).

ARTICLE 1 :

Dans le cadre de l'annexe n° 1, la Ligue œuvre pour la détection et la formation des meilleurs jeunes au travers de l'objectif opérationnel « IIa/ Objectif opérationnel de stages de détection, d'évaluation et de formation des sportifs ».

ARTICLE 2 :

Le budget prévisionnel de fonctionnement du centre non pris en compte initialement est estimé à 125.000 € portant le budget prévisionnel total de l'objectif IIa/ cité supra à 359.790 €.

La participation financière complémentaire de la Région Ile-de-France s'élève, quant à elle, à 20.000 € TTC (annexe n° 1) pour amener l'accompagnement de l'objectif IIa/ à 47.600 € pour 2016.

ARTICLE 3 :

L'annexe pédagogique et financière n°1 est modifiée en intégrant ces revalorisations.

ARTICLE 4 :

L'ensemble des autres stipulations de la convention, non modifiées par le présent avenant, reste inchangé.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux,

Le

Pour le Comité Ile-de-France d'Escrime Le Président	**Pour la Présidente du Conseil Régional Ile-de-France**
Alain VARILLE	

REGION ILE DE FRANCE **Annexe n° 1**

ANNEXE PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE
A LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE DANS LE CADRE
DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE (Dossier IRIS 16003282)

ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE COMITE ILE-DE-FRANCE D'ESCRIME

Convention n° 13 SP ESC 001

I) DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE ENCADREE

Ia / Objectif opérationnel de développement des publics et structures

Budget prévisionnel de l'objectif : 206.480 €
Taux de l'objectif : 18,40 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 38.000 €

L'objectif est triple : permettre de découvrir la discipline au travers de l'organisation de journées découverte, offrir les meilleures conditions de pratique par le soutien aux clubs accueillant des jeunes et par l'acquisition de Kits Ludo Escrime pour les plus jeunes et de kits Premières touches et enfin développer l'escrime artistique.

Ic / Objectif opérationnel d'animation régionale

Budget prévisionnel de l'objectif : 154.550 €
Taux de l'objectif : 6,21 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 9.600 €

L'animation régionale se concrétise par deux compétitions régionales, l'une individuelle et l'autre par équipes aux 6 armes.

II) ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SPORTIFS DANS LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE

IIa / Objectif opérationnel de stages de détection, d'évaluation et de formation des sportifs

Budget prévisionnel de l'objectif : 359.790 €
Taux de l'objectif : 13,23 %
Subvention prévisionnelle 2016 : 27.600 €

Il s'agit d'aider à l'accession au haut niveau des jeunes talents par le biais de stages et de regroupements et de préparer les meilleurs qualifiés aux championnats de France. De plus, le comité installe un centre régional d'entraînement en fleuret ainsi que des préparations spécifiques en épée et sabre au sein du CREPS de Chatenay.

SUBVENTION PREVISIONNELLE TOTALE EN 2016 : 75.200 €

Ces subventions (Développement de la Pratique Sportive et Formation) donnent lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La dépense est à imputer au chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 32 «Sports», programme HP 32-002 (132002) « Développement de la pratique sportive », action 13200201 « Soutien au mouvement sportif ».

Le règlement de la subvention fait l'objet de deux versements annuels par appel de fonds :

1er versement :

Si le Comité régional dispose d'une trésorerie suffisante, le 1er versement se fera sous la forme d'un acompte dans la limite de 40 % du montant de la subvention annuelle totale votée et au vu des engagements réalisés et des dépenses justifiées.

Si le Comité régional justifie ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour le démarrage de son programme, une avance peut être versée dans la limite de 60 % du montant de la subvention annuelle totale accordée. Cette justification se fera sous la forme d'une attestation sur l'honneur du responsable accompagnée d'un plan prévisionnel de trésorerie.

Second versement (Solde) :

Le solde de la subvention est versé après agrément du compte rendu d'exécution et du compte rendu financier de l'ensemble du programme subventionné.

Le comptable assignataire de la dépense est la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris (DRFIP).

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N°CP 16-463

Du 16 Novembre 2016

Citoyenneté au lycée

Transmission des valeurs fondamentales de notre république

Année scolaire 2016-2017

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le code de l'éducation ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 72-07 du 27 juin 2007 adoptant le schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007-2013 ;

VU La délibération n° CR 06-08 du 27 juin 2008 relative à la mise en œuvre du schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013 ; rapport cadre relatif aux politiques éducatives en collèges et en lycées ;

VU La délibération n° CR 39-10 du 30 septembre 2010 relative à la réussite et l'égalité des lycéennes et des lycéens ;

VU La délibération n° CR 84-11 du 30 septembre 2011 relative à la consultation du printemps 2011, répondre aux attentes des lycéen-ne-s ;

VU La délibération n° CR 01-12 du 17 février 2012 relative aux lycées municipaux de la Ville de Paris. Application des politiques régionales d'aides aux lycéens ;

VU La délibération n° CR 80-13 du 26 septembre 2013 relative à la nouvelle ambition pour l'égalité et la réussite de tous les lycéen-ne-s – le projet éducatif régional ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CR 95-16 du 19 mai 2016 relative aux Conférences des grands témoins contre le terrorisme

VU Le budget de la Région d'Île-de-France pour 2016 ;

VU L'avis de la Commission des finances ;

VU L'avis de la Commission de l'éducation ;

VU Le rapport CP 16-463 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique :

Décide de participer au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **316 200,00 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature avec les bénéficiaires de conventions conformes à la convention type adoptée par délibération n° CR 84-11 du 30 septembre 2011 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016.

Autorise la présidente du conseil régional d'Île-de-France à signer les conventions visées à l'alinéa précédent.

Affecte une autorisation d'engagement de **316 200,00 €**, prélevée sur le chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), Action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » (12800505) du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la présente délibération.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-463	Budget	2016

Chapitre	**932 - Enseignement**
Code fonctionnel	**28 - Autres services periscolaires et annexes**
Programme	**128005 - Schéma des formations**
Action	**12800505 - Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations**

Dispositif : N° 00000060 - Programme d'actions de sensibilisation citoyennes

Dossier	16013145 - PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES CYBERVIOLENCES : "GENERATION Z"			
Bénéficiaire	P0021159 - ALTERNATIVE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	22 800,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
28 500,00 €	TTC	80 %	22 800,00 €	

Dossier	16013195 - ACTIONS DE SENSIBILISATION A LA CITOYENNETE ET DES VALEURS EN FAVEUR DES LYCEENS AVEC L'ASSOCIATION EVEIL			
Bénéficiaire	R2110 - EVEIL ASSOCIATION			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
28 750,00 €	TTC	80 %	23 000,00 €	

Dossier	16013203 - CITOYENNETE, LAICITE, EGALITE - ACTIONS DE SENSIBILISATION			
Bénéficiaire	R30083 - FEMMES SOLIDAIRES 75			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
39 868,00 €	TTC	75,25 %	30 000,00 €	

Dossier	16013211 - ACCOMPAGNER LES CONFERENCES DES GRANDS TEMOINS CONTRE LE TERRORISME "ENSEMBLE C'EST TOUT !"			
Bénéficiaire	P0017218 - CITOYENNETE JEUNESSE SEINE SAINT-DENIS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
66 667,00 €	TTC	75 %	50 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-463	Budget	2016

Dossier	16013268 - CONCOURS REGIONAL "ALTER EGO RATIO"			
Bénéficiaire	R19367 - LIGUE ENS FEDERAT PARIS MVT EDUC POP			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
73 500,00 €	TTC	68,03 %	50 000,00 €	

Dossier	16013278 - PROGRAMME "JEUNES, CITOYENNETE ET VIVRE EN SOCIETE" EN FAVEUR DES LYCEENS			
Bénéficiaire	R32778 - ADRIC AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERCULTURELLES POUR LA CITOYENNETE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
70 500,00 €	TTC	70,92 %	50 000,00 €	

Dossier	16013287 - PROGRAMME DEVENIR UN CYBERCITOYEN			
Bénéficiaire	P0027295 - E ENFANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
62 500,00 €	TTC	80 %	50 000,00 €	

Dossier	16013292 - PROGRAMME CITOYENNETE ET VIE EN SOCIETE			
Bénéficiaire	R28914 - MEMORIAL DE LA SHOAH			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 400,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
50 500,00 €	TTC	80 %	40 400,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000060 - Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	316 200,00 €

Total sur l'imputation 932 - 28 - 128005 - 12800505	316 200,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013145

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES CYBERVIOLENCES : "GENERATION Z"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	28 500,00 €	80,00 %	22 800,00 €
	Montant Total de la subvention		22 800,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ALTERNATIVE
Adresse administrative : 5 PL DE LA REPUBLIQUE
78300 POISSY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Catherine KOSSMANN, Présidente

Date de publication au JO : 25 février 2012

N° SIRET : 74984833900026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes
Rapport Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

- Développer des espaces d'échanges entre générations ;
- Sensibiliser les professionnels de l'éducation pour adapter les interventions de prévention au plus près de la réalité ;
- Développer des outils d'information et leur diffusion.

Description :
PROJET "GENERATION Z"
Dans cette démarche, deux thématiques principales seront abordées : les cyberviolences et les addictions. Les démarches proposées, décrites ci-dessous, peuvent s'appliquer aux deux thématiques, mais à partir de contenus et d'intervenants spécifiques à chacune.

- Atelier Génération Z - programme en direction des lycéens.

Atelier d'échange et d'information pour des lycéens invités par la Région Île-de-France sur une demi-journée comprenant un temps d'information sur les cyberviolences et un temps d'échange pour construire avec eux, à partir de situations concrètes, le message de prévention le plus adapté concernant la lutte contre le harcèlement et la cyberviolence.

- Le Z message :

Ce message sera mis en forme (animation ou clip) et sa diffusion sera relayée dans les lycées. Les lycéens ayant participé à l'atelier Z seront les « ambassadeurs » pour leurs pairs au sein de leur établissement.

- Génération Z ''PRO'' :

Programme en direction des professionnels des établissements, référents « addiction et conduite à risque » nommés et personnels sanitaire et social.
Ateliers de sensibilisation sur une journée complète, à l'Unité Lycées de la Région, avec intervention d'un expert sur la thématique et temps d'échange et partage d'expérience entre les participants. Il est notamment prévu d'aborder la question de l'addictologie et du repérage précoce, avec avec un psychologue clinicien, formateur.

D'autres thématiques sont pressenties, très demandées par les établissements, et davantage liées aux cyberviolences et au cyber endoctrinement :

- Adolescents face à la cyberviolence, avec un docteur en psychologie clinique;
- Prévention de la radicalisation : éléments de repérage et connaissance des dispositifs de prise en charge avec deux psychologues.

- Outils de communication :

Chaque thème fera l'objet d'un livret (format A3 plié, recto verso) reprenant les informations principales à connaître sur le sujet ainsi que les liens pour trouver des ressources de proximité. Par ailleurs une évaluation précise sera demandée aux participants afin de repérer les besoins et questions complémentaires.

Moyens mis en œuvre :
Alternative est une association qui développe des actions de prévention en direction des jeunes, des parents et des professionnels. Elle a réuni autour d'elle des professionnels experts qui interviennent régulièrement ou ponctuellement sur les sujets pour lesquels elle est sollicitée.

L'association assurera la coordination et le pilotage des actions en étroite collaboration avec les équipes de la Région et :

- un docteur en psychologie clinique;
- un psychologue clinicien, psychothérapeute et formateur;
- un docteur en psychologie;
- une psychologue.

Intérêt régional :

- encourager les lycéens à devenir, dans le quotidien de leur établissement et de leur environnement, des ambassadeurs des valeurs de la République reposant sur le principe du respect d'autrui ;
- informer, sensibiliser et outiller les lycéens, pour leur permettre de devenir des citoyens et des internautes éclairés, à-même de prendre le recul nécessaire face aux messages qui leur sont diffusés, notamment à travers les différents médias ;

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaires de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :

- L'action concernera directement 200 lycéens ambassadeurs d'une trentaine de lycées. Ils pourront intervenir, dans une seconde phase, auprès des élèves de seconde de leurs établissements soit un effectif cible approchant 800 lycéens de seconde.
- Les membres des équipes éducatives sont également concernés par ces actions, mais il est à ce stade difficile d'en estimer le nombre.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de fonctionnement de la structure liés à l'action et coordination et pilotage des actions	6 500,00	22,81%
Intervenants spécialisés "Atelier Z", "Z PRO", rédaction des outils de communication	12 000,00	42,11%
Documents imprimés ou AV, le Z message	5 000,00	17,54%
Livrets 3 x A3 pliés recto-verso, mise en page et impression (1000 exemplaires)	5 000,00	17,54%
Total	28 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale pour 2016-2017	22 800,00	80,00%
Participation de la structure	3 700,00	12,98%
Réserve parlementaire	1 000,00	3,51%
Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD 2017)	1 000,00	3,51%
Total	28 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	22 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	14 000,00 €
2013	Jeunes pour l'égalité	25 120,00 €
2013	Soutien à la prévention	3 000,00 €
2014	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	14 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	20 000,00 €
2015	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	10 500,00 €
2015	Jeunes pour l'égalité	25 120,00 €
	Montant total	111 740,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013195

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACTIONS DE SENSIBILISATION A LA CITOYENNETE ET DES VALEURS EN FAVEUR DES LYCEENS AVEC L'ASSOCIATION EVEIL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	28 750,00 €	80,00 %	23 000,00 €
	Montant Total de la subvention		23 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EVEIL ASSOCIATION
Adresse administrative : 105 CHEMIN DE RONDE
78290 CROISSY SUR SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Anne-Maris BURELLE, Présidente

Date de publication au JO : 15 septembre 1933

N° SIRET : 39494710500034

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes
Rapport Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

- Amener les élèves à reconnaître les principes et les valeurs de la République ;
- Informer les élèves sur les droits et devoirs du jeune et du citoyen ;
- Aborder la notion de respect des autres dans leur diversité ;
- Montrer l'apport des diverses cultures, notamment gréco-latine, à la culture française ;
- Montrer comment la laïcité accorde à chacun un droit égal à exercer librement ses croyances dans le respect de ce droit pour autrui ;
- Adopter un regard critique vis-à-vis des médias et des réseaux sociaux ;
- Créer un espace de parole où les élèves se sentent autorisés à s'exprimer sur toutes ces questions.

Description :
L'intervention d'une durée de 2 heures, conçue par la responsable formation et partenariats, s'articule autour d'un diaporama interactif, des projections vidéo et d'un débat. La méthode participative est

privilégiée.

Séquence 1 : Citoyenneté et valeurs républicaines
- définition de notions clés : citoyen / fraternité / liberté / laïcité / égalité / discrimination / stéréotype / préjugé / respect ;
- la devise républicaine ;
- la liberté d'expression et la liberté de la presse ;
- l'apport des différentes cultures à la culture française ;
- comment faire nation dans le quotidien (au lycée, dans son entourage).

Séquence 2 : Moi, jeune acteur de ma citoyenneté
- la citoyenneté active ;
- j'exerce mon droit de vote ;
- je participe aux diverses instances du lycée (délégué de classe, CVL, CAVL...) ;
- je m'investis dans une association / dans la vie politique.

Séquence 3 : Deux débats au choix
Lors de la programmation des interventions, le professeur reçoit un questionnaire de préparation au débat choisi, à distribuer et travailler avec les élèves en amont
- Option 1 : "Faisons-nous une utilisation citoyenne des réseaux sociaux ?"
- Option 2 : "Comment mieux vivre ensemble dans une République laïque ?"

Etapes de l'action : Le programme s'organise en trois temps :

1. **Octobre 2016 : la première phase est consacrée à :**

- la conception du module d'intervention et à sa validation par un réseau de référents en la matière ;
- au contact des lycées par mail et par téléphone afin que les professeurs intéressés programment des interventions pendant le temps scolaire.

Une rubrique dédiée à l'action est créée sur le site www.eveil.asso.fr avec le logo de la Région Île-de-France.

2. **Novembre 2016 - Juin 2017**

- La deuxième phase consiste en la réalisation de 60 à 70 interventions pendant le temps scolaire dans les lycées des académies de Paris, Créteil et Versailles.
- En novembre 2016, l'association est présente au Salon Européen de l'Education et assure la promotion de l'action.

3. **Juin 2017**

A l'issue de l'action, l'association élabore un bilan final (qualitatif, quantitatif et financier) qu'elle transmet à la Région Île-de-France.

Implication du Comité citoyen Jeunes de l'association EVEIL dans l'action :
Composé des élèves des classes lauréates des deux premières éditions du concours vidéo "Prix Eveil à la citoyenneté", le comité citoyen jeunes de l'association participe à l'élaboration du contenu de l'intervention apportant un regard critique sur celui-ci afin qu'il soit le mieux adapté aux lycéens franciliens et qu'il réponde à leurs attentes.

Indicateurs et méthodes d'évaluation prévus :

- Suite aux interventions en classe, les intervenants transmettent à l'association les documents suivant :
  - un certificat de réalisation avec le nombre d'interventions réalisées et le tampon de l'établissement ;
  - une fiche d'évaluation avec ses commentaires sur chaque intervention réalisée ;
  - des fiches d'évaluation remplies par les enseignants ;

- les fiches d'évaluation remplies par les élèves à la fin de chaque intervention.

- Un bilan quantitatif et qualitatif est remis à la fin de l'action.

Moyens mis en œuvre :
L'équipe de l'association sur le programme :
- Une coordinatrice de tous les aspects financiers liés à la mise en place du programme et qui participe à la validation du programme ;
- Une personne en charge de la conception du module d'intervention et de la formation des intervenants ;
- Une personne en charge de la coordination des établissements, de la communication et du recrutement des intervenants ;
- Une référente académique qui assure la programmation des interventions, les relations avec l'encadrement éducatif, les chefs d'établissements et les professeurs.

Intérêt régional :
- Encourager les lycéens à devenir, dans le quotidien de leur établissement et de leur environnement, des ambassadeurs des valeurs de la République reposant sur le principe du respect d'autrui ;
- Informer, sensibiliser et outiller les lycéens, pour leur permettre de devenir des citoyens et des internautes éclairés, à-même de prendre le recul nécessaire face aux messages qui leur sont diffusés, notamment à travers les différents médias.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Environ 2 000 lycéens seront directement touchés par les interventions. Les équipes pédagogiques participent directement aux séances. Ils devraient ainsi pouvoir s'approprier l'intervention et ensuite à leur tour pouvoir sensibiliser les autres classes dont elles ont la responsabilité.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel (rémunérations et charges sociales)	21 250,00	73,91%
Frais de déplacement	3 000,00	10,43%
Frais postaux et télécommunication	300,00	1,04%
Prestataires extérieurs et honoraires commissaire aux comptes	2 300,00	8,00%
Publicité	1 600,00	5,57%
Achat documentation	300,00	1,04%
Total	28 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale 2016	23 000,00	80,00%
Participation de la structure	5 750,00	20,00%
Total	28 750,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	23 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Egalité femmes-hommes	20 700,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	30 050,00 €
2014	Actions européennes	17 500,00 €
2014	Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	26 730,00 €
2014	Prévention des conduites à risques chez les jeunes	23 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	31 450,00 €
2015	Actions européennes	17 500,00 €
2015	Prévention des conduites à risques chez les jeunes	20 000,00 €
	Montant total	186 930,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013203

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CITOYENNETE, LAICITE, EGALITE - ACTIONS DE SENSIBILISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	39 868,00 €	75,25 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEMMES SOLIDAIRES 75
Adresse administrative : 3-5 RUE D'ALIGRE
75012 PARIS 12
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Sabine SALMON, Présidente

Date de publication au JO : 18 mars 1945

N° SIRET : 77567870900087

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes
Rapport Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

- Développer des actions en faveur des lycéens et des lycéennes pour réfléchir ensemble et mieux se comprendre.
- Réaffirmer la transmission des valeurs de la République : liberté, égalité et fraternité.

Description :
Cycle d'interventions proposé :
Le projet s'adresse à des classes de seconde et de première ainsi qu'au personnel éducatif des établissements scolaires afin de les sensibiliser à des valeurs essentielles pour bien évoluer notre société et comprendre les notions de citoyenneté, de laïcité, d'égalité entre les filles et les garçons, de réussite scolaire.

Le dispositif peut se présenter sous deux formes :

- 1 séance de 2 heures

ou

- un cycle de 4 séances de deux heures sous forme de débats développés grâce à des outils pédagogiques.

La séance se tiendra en présence de l'équipe éducative.

Le choix des séances se fait suivant les thématiques suivantes proposées :

- Une séance : poser les idées et les concepts

En partant de la réalité exprimée dans la classe, cette séance tente de mettre en relation des notions fondamentales. Elle peut aborder les liens entre les valeurs républicaines et la vie en société, la radicalisation et l'exclusion, ou l'antisémitisme et les discriminations au sens plus large. Il s'agit de susciter le débat pour poser ensemble les concepts.

- Une séance : analyse critique des médias – Approche du web

Cette séance a pour objectif de rappeler les grands principes de la liberté d'expression et son corpus législatif. Cela sert de base à une réflexion commune sur une analyse critique des médias : presse écrite, web, tv et autres. Elle vise à transmettre des outils immédiatement mobilisables par les élèves pour interroger constructivement leur rapport à l'information.

- Une séance : laïcité, identité, citoyenneté.

En partant de la réalité exprimée dans la classe, cette séance tente de mettre en relation ces trois notions. Elle peut aborder les liens entre laïcité et égalité femme/homme, entre laïcité et liberté d'expression, ainsi que les problématiques de nationalité, culture et culture d'origine.

- Une séance : endoctrinement « radicalisation »

Il s'agit d'une part de déconstruire la rhétorique des discours radicalisés, en traitant la question de l'antisémitisme en France et en repositionnant les valeurs fondatrices du pacte Républicain. D'autre part, la formation vise à comprendre les moyens utilisés dans le processus de radicalisation : les réseaux sociaux et familiaux, la diffusion et la lecture non distanciée de l'information.

- Une séance : cyber-citoyenneté.

A travers un dispositif ludique, il s'agit de faire prendre conscience aux adolescents de la dangerosité que peut revêtir internet, en comprendre les règles et adopter une attitude respectueuse. Il s'agit également d'apprendre à déceler des situations dangereuses et violentes, ne pas y adhérer, s'en protéger voire les dénoncer.

- Une séance : Éducation aux médias et à l'information.

Cette séance contribue à créer un socle de connaissances, de compétences et de valeurs qui permet aux élèves de renforcer leur résilience face à toute forme de manipulation et de radicalisation, en développant leur sens critique, en particulier dans l'usage des réseaux sociaux et de l'Internet.

Lors de ces séances, l'association pourra également organiser des débats avec des grands témoins.

- Exposition « Laïcité, j'écris ton nom ! » : En cours de réalisation et d'écriture

Public : adultes et lycéens

A partir d'une approche thématique, historique et législative, l'association propose une exposition tous publics sur le thème de la laïcité. Présentée dans toute sa richesse et sa force, elle contient des éclairages de Grands Témoins, acteurs et actrices de terrain engagées dans la défense de la laïcité. L'exposition insiste sur la liberté d'expression suite aux attentats de 2015 et constitue un outil dans la lutte contre les discriminations et notamment l'antisémitisme.

- Clara-magazine - Bimestriel.

Clara-magazine participe au mouvement d'éducation populaire féministe en éditant le seul magazine de l'actualité féministe et féminine. Disponible sur abonnement. Interviews, reportages, brèves – pour un regard rapide sur l'info – permettant d'avoir un point de vue global sur la situation de l'égalité femmes/hommes en France et dans le monde. Clara-magazine est aussi sur les réseaux sociaux : Facebook et Twitter @clara_magazine

- Fichiers audio et vidéo disponible sur le web

Ils aident à hiérarchiser l'information et à parler de la valeur des sources d'informations, de leur fiabilité. A partir d'articles de presse papier ou numériques, replacés dans des masques d'écriture, l'association recherche les informations contenus dans des sources d'information.

Intérêt régional :

- Encourager les lycéens à devenir, dans le quotidien de leur établissement et de leur environnement, des ambassadeurs des valeurs de la République reposant sur le principe du respect d'autrui ;
- Informer, sensibiliser et outiller les lycéens, pour leur permettre de devenir des citoyens et des internautes éclairés, à-même de prendre le recul nécessaire face aux messages qui leur sont diffusés, notamment à travers les différents médias.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :

- 10 lycées franciliens
- Entre 150 et 200 élèves concernés en fonction du nombre d'élèves par classe (classes entière ou des demi-groupes).
- 15 à 20 membres des équipes éducatives des lycées 10 lycées franciliens sensibilisés.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Edition de matériel	2 500,00	6,27%
Fournitures administratives	350,00	0,88%
Loyer et locations diverses	3 600,00	9,03%
Assurances	250,00	0,63%
Documentation / Recherches	300,00	0,75%
Déplacements	1 000,00	2,51%
Téléphone, abonnements, internet	368,00	0,92%
Frais postaux	50,00	0,13%
Frais exceptionnels	250,00	0,63%
Achats de magazines	700,00	1,76%
Honoraires	12 500,00	31,35%
Rémunérations	15 500,00	38,88%
Bénévolat	2 500,00	6,27%
Total	39 868,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale 2016	30 000,00	75,25%
Participation de la structure	7 368,00	18,48%
Personnels bénévoles	2 500,00	6,27%
Total	39 868,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	15 000,00 €
2013	Jeunes pour l'égalité	30 000,00 €
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement (CR46-14)	15 000,00 €
2014	Jeunes pour l'égalité	30 000,00 €
2015	Appel à projets thématique annuel destiné aux personnes en situation de handicap, âgées, en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	15 000,00 €
2015	Jeunes pour l'égalité	30 000,00 €
2015	Soutien régional en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (CR46-14)	15 000,00 €
	Montant total	150 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013211

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACCOMPAGNER LES CONFERENCES DES GRANDS TEMOINS CONTRE LE TERRORISME "ENSEMBLE C'EST TOUT !"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	66 667,00 €	75,00 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CITOYENNETE JEUNESSE SEINE SAINT-DENIS
Adresse administrative : 27 RUE DELIZY
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Michel Gourden, Directeur

Date de publication au JO : 1 décembre 2004

N° SIRET : 34412889700032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes
Rapport Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Les actions déployées par l'association viseront à :

- Aider l'institution scolaire à fédérer des groupes classe autour d'une identité commune et les valeurs de la République ;
- En lieu et place des différences et des origines, valoriser la vie en société dans une communauté humaine tolérante à l'école) ;
- Contrebattre les théories du complot ou les sectarismes par la découverte de l'acceptation républicaine de valeurs communes.

Description :
L'association propose 1 projet aux lycéens et équipes éducatives franciliennes :

Projet autour des Grands Témoins contre le terrorisme – « Ensemble c'est tout » « Ne pas rire, ne pas pleurer mais comprendre » Spinoza

Il s'agit de préparer les lycéens à rencontrer Latifa Ibn Ziaten ou Samuel Sandler et de les accompagner dans l'écoute de ces témoignages sensibles pour que les jeunes ne restent pas uniquement dans une émotion, mais construisent une réflexion autour de ces témoignages.

Pour ce projet, l'association s'appuiera notamment sur son expérience déployée au sein de projets où elle a fait intervenir des témoins (concours national de la résistance) ou du projet « D'un onze septembre à l'autre » salué en septembre 2011 par le Ministre de la Culture, projet travaillant autour de la théorie du complot, du choc des civilisations et de la vie en société.

En actions :

- Interventions de sociologue, philosophe, historien en amont et aval de l'intervention des Grands Témoins (2*2h) ;
- Séance animée par un ethnologue sur « Vivre ensemble : les pratiques religieuses et la laïcité » (2h);
- Parcours inter-musées (Musée d'art et d'histoire du Judaïsme et Institut du Monde Arabe). Cette visite inter-musées pourra être complétée par une visite de la collection permanente du Musée national de l'histoire de l'immigration (ou de l'exposition 2017 sur l'immigration italienne) ou d'une visite sur le dialogue des cultures au Musée du Quai Branly;
- 1 ou 2 spectacles travaillant autour des problématiques de la vie en société (exemple de spectacle envisagé « Amer » ou « Le 4ème Mur » au Tarmac, « We love Arabs » à Chaillot.

Pour approfondir ce travail d'accompagnement des grands témoins, une proposition de parcours approfondi pourra être faite aux équipes pédagogiques intéressées. Il s'agira de travailler avec les artistes, via le sensible (le théâtre) et les matériaux collectés, les questionnements soulevés en classe.

Les propositions artistiques pressenties pour l'organisation de ces parcours approfondis (sous réserve de disponibilité des artistes / atelier de 20 heures de pratiques artistique) sont les suivantes :

- Clyde Chabot. La metteuse en scène proposera aux enseignants deux directions de travail au choix. La première autour d'un texte biographique « Tunisia », qui interroge une histoire de migration familiale pour inviter chacun à plonger dans sa propre mémoire. Le second « Des mots et des images du Vivre ensemble » invitera les jeunes à constituer leur propre portrait à partir de mots et d'images disant leurs appréhensions, leurs envies par rapport à la thématique de la vie en société.

- Thomas Matalou. L'artiste invitera les lycéens à travailler autour de l'adaptation du « Quatrième mur » de Sorj Chalendon.

- Karen Fichelson. La metteuse en scène proposera aux lycéens de travailler autour des récits d'Ellis Island de Georges Perec, pour aborder la question du lien entre identités individuelle et collective.

Intérêt régional :

- Encourager les lycéens à devenir, dans le quotidien de leur établissement et de leur environnement, des ambassadeurs des valeurs de la République reposant sur le principe du respect d'autrui ;
- Informer, sensibiliser et outiller les lycéens, pour leur permettre de devenir des citoyens et des internautes éclairés, à-même de prendre le recul nécessaire face aux messages qui leur sont diffusés, notamment à travers les différents médias.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant *(au vu de la capacité d'accompagnement réduite de la structure, il a été négocié avec cette dernière le recrutement d'un seul stagiaire ou alternant).*

Public(s) cible(s) :
12 classes de lycéens franciliens au total soit 360 élèves environ.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Interventions et ateliers de pratique artistique	11 600,00	17,40%
Billetterie	12 000,00	18,00%
Restitution et valorisation dans l'espace public	2 600,00	3,90%
Frais techniques ateliers et documentations	800,00	1,20%
Conception blog	647,00	0,97%
Conception, mise en oeuvre et suivi des 13 projets par chargé de projet	17 550,00	26,32%
Suivi administratif / comptable pour 13 projets	1 800,00	2,70%
Frais divers projet (poste, télécommunications, fournitures)	1 800,00	2,70%
Assurances et locaux	2 220,00	3,33%
Frais de déplacement des intervenants	900,00	1,35%
Frais de déplacement des artistes	500,00	0,75%
Frais de déplacement des lycéens	14 250,00	21,37%
Total	66 667,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale 2016	50 000,00	75,00%
Participation de la structure	16 667,00	25,00%
Total	66 667,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Jeunes pour l'égalité	75 000,00 €
2014	Jeunes pour l'égalité	75 000,00 €
2015	Jeunes pour l'égalité	75 000,00 €
	Montant total	225 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013268

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONCOURS REGIONAL "ALTER EGO RATIO"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	73 500,00 €	68,03 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIGUE ENS FEDERAT PARIS MVT EDUC POP
Adresse administrative : 167 BD DE LA VILLETTE 75010 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Marc ROIRANT, Président

Date de publication au JO : 9 juillet 1967

N° SIRET : 78441436900065

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes
Rapport Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

- Inciter les jeunes à s'emparer des valeurs républicaines et laïques ;
- Promouvoir ces valeurs pour transcender les clivages politiques ;
- Créer un espace d'expression où les jeunes réfléchissent, échangent et conduisent leurs projets en citoyens libres et égaux.

Description :
Projet de concours pédagogique régional pour les lycées franciliens sur la prévention de la radicalisation, laïcité et égalité femmes/hommes.

TROIS ENTRÉES THÉMATIQUES
« Alter Ego Ratio » est la mise en œuvre d'un grand concours pédagogique régional axé sur les valeurs de la République à destination de toutes les classes de lycées franciliennes (de la Seconde à la Terminale). Coordonnées par un enseignant référent, en coopération avec un ou des homologues d'autres disciplines éventuellement, les projets d'élèves seront réalisés sur le temps scolaire et les

participations se feront par groupe ou par classe entière. En termes de calendrier, le concours pourra être déployé chaque année entre octobre (lancement) et mai (résultats).

- « la face cachée de la radicalisation »
- « Laïcité pour la diversité »
- « Des femmes de pouvoir »

Le nombre de classes candidates par établissement n'est pas limité, mais chacune d'elle ne pourra proposer qu'une production ou création (visuelle, écrite, sculpturale, performative…) par entrée. Le jury, composé d'experts, désignera une classe lauréate par catégorie thématique. Les trois groupes vainqueurs seront alors récompensés à l'occasion d'une grande cérémonie présidée par les représentants de l'exécutif régional.

1. **Thématique n°1 : « Les Dessous de la radicalisation »**

Il s'agira de prévenir le phénomène en sensibilisant les lycéens aux stratégies de la propagande et en déconstruisant les discours - notamment ceux véhiculés par les réseaux sociaux – pour pointer les réalités de l'extrémisme. Les élèves apprendront à reconnaître les outils d'endoctrinement, à identifier les publics les plus fragiles, à poser des arguments fondés sur des faits et leurs conséquences.

2. **Thématique n°2 : « Laïcité pour la diversité »**

Il s'agira de faire comprendre aux jeunes qu'on peut vivre dans une République unie et indivisible sans pour autant renoncer à sa culture, son origine et surtout à sa liberté de conscience.

3. **Thématique n°3 : « Des femmes de pouvoir »**

Cette troisième entrée du concours sera un catalyseur de changement. Les pistes explorables sont nombreuses ici ; elles s'inscrivent dans le monde professionnel (harcèlement, disparités dans les métiers, écarts de salaires) comme dans l'univers domestique (violences conjugales, tâches ménagères, parentalité…).

Site ressource et interface

Sur le plan des ressources et des éléments de contenus du site internet, les informations qui y sont disponibles permettent :

- d'introduire le concours dans ses grandes lignes ;
- de constituer une base de données facilement consultable ;
- de proposer aux enseignants des outils pédagogiques en leur proposant des fiches ou bien des dossiers qui auront été conçus par leurs homologues et validées au besoin par les personnes compétentes au sein des rectorats.

Sur le plan de l'interface, le site a plusieurs fonctions, d'ordre administratif et logistique.

Communication et valorisation :

- Mobilisation des réseaux de chaque partenaire avec une dimension événementielle au dispositif ;
- Organisation de deux cérémonies d'ouverture et de clôture, en présence d'officiels ;
- Journées et ateliers pédagogiques au cours de l'année scolaire ;
- Newsletters régulières adressées aux lycées, affiches et flyers.

Moyens mis en œuvre :

Coordinateur, accompagnement et comité d'experts

- Un coordinateur en charge de veiller au bon déroulement de l'ensemble, depuis la conception de la structure du site internet (réalisé par un prestataire) jusqu'à la tenue de la cérémonie finale. Cette personne sera assistée d'un salarié à mi-temps, employé en renfort sur une période de 2 mois pour le moment du lancement du concours ;

- Deux personnes seront missionnées pour répondre aux élèves sur les aspects théorique et technique du concours :
    - Première intervention : d'une personne spécialiste de l'une des trois questions abordées par le concours, en provenance des milieux universitaire, institutionnel ou associatif ;
    - Seconde intervention : d'un volontaire de la réserve citoyenne de l'Education Nationale compétent dans la thématique abordée.

- Des enseignants, des référents académiques et des universitaires spécialistes de chacune des thématiques abordées (deux niveaux de suivi et deux types de comité dont les membres seront choisis en accord avec la Région : un premier groupe aux compétences transversales aura pour tâche de se réunir toutes les six semaines environ pour suivre le dispositif ; un second groupe d'experts, décliné en trois sous-groupes compétent sur chacune des thématiques, fera office de conseil et se réunira trois fois au cours de l'année – la troisième séance tenant lieu de jury du concours).

Intérêt régional :
- Encourager les lycéens à devenir, dans le quotidien de leur établissement et de leur environnement, des ambassadeurs des valeurs de la République reposant sur le principe du respect d'autrui ;
- Informer, sensibiliser et outiller les lycéens, pour leur permettre de devenir des citoyens et des internautes éclairés, à-même de prendre le recul nécessaire face aux messages qui leur sont diffusés, notamment à travers les différents médias.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
50 classes candidates de lycées franciliens en 2016-2017 soit environ 1 500 élèves.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Coordinateur : un ETP en CDD pour 9 mois	38 000,00	51,70%
Assistant : un ETP pour 2 mois	7 400,00	10,07%
Site internet du concours : création et gestion	6 000,00	8,16%
Réunion Jury final (5 personnes) : défraiement et frais techniques	500,00	0,68%
Prix pour lauréats du concours : classe lauréate concours n°1 (prévention et radicalisation)	700,00	0,95%
Prix pour lauréats du concours : classe lauréate concours n°2 (laïcité)	700,00	0,95%
Prix pour lauréats du concours : classe lauréate concours n°3 (égalité filles/hommes)	700,00	0,95%
Communication : création graphique supports communication (affiche, flyer)	2 500,00	3,40%
Communication : impressions (affiches x 500 ex - Flyer x 8 000 ex)	2 000,00	2,72%
Interventions experts (paiement séance 1h30 x 50 classes)	6 500,00	8,84%
Défraiement réservistes de l'Education Nationale	500,00	0,68%
Rédaction (enseignants)	2 000,00	2,72%
Frais généraux / Imprévus	6 000,00	8,16%
Total	73 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale 2016	50 000,00	68,03%
Participation de la structure	23 500,00	31,97%
Total	73 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Jeunes pour l'égalité	100 000,00 €
2014	Jeunes pour l'égalité	100 000,00 €
2014	Lutte contre les discriminations	10 000,00 €
2015	Aide à l'écriture de scénario (structures)	5 000,00 €
2015	Jeunes pour l'égalité	100 000,00 €
2015	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement (CR46-14)	16 600,00 €
	Montant total	331 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013278

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROGRAMME "JEUNES, CITOYENNETE ET VIVRE EN SOCIETE" EN FAVEUR DES LYCEENS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	70 500,00 €	70,92 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ADRIC AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERCULTURELLES POUR LA CITOYENNETE
Adresse administrative : 7 RUE DU JURA 75013 PARIS 13
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Catherine KRIEGEL, Présidente

Date de publication au JO : 10 janvier 2004

N° SIRET : 45190253000026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes
Rapport Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

1) Engager les jeunes lycéens d'Ile-de-France dans une démarche de réflexion-action sur le sens et la fonction sociale des valeurs citoyennes ;
2) Sensibiliser ces jeunes au rôle des valeurs de la République dans la lutte contre les discriminations et les violences ;
3) Renforcer la dynamique d'échange et favoriser le rôle de ces jeunes en tant qu'acteurs et actrices de la citoyenneté locale et de la vie en société, à travers la réalisation d'outils transférables.

Description :
Le projet « Jeunes, citoyenneté et vivre ensemble » est piloté et mis en œuvre par l'association.

Il se déclinera en trois étapes, sur site et sur le temps scolaire, en direction de lycées franciliens :

- Une réunion de travail préalable avec des membres de l'équipe pédagogique et éducative du lycée ;
- Des séances de sensibilisation auprès des lycéens sur les thématiques liées à la citoyenneté ;

- La création par les jeunes d'outils transférables sur la thématique travaillée.

1) Mise en place d'une réunion de travail avec l'équipe pédagogique et éducative des lycées partenaires

Cette réunion de 2 heures comportera une présentation du projet. Elle sera l'occasion de mieux identifier les questionnements, les besoins, les situations rencontrées ainsi que les actions existantes au sein de l'établissement, au regard du vivre ensemble et de la citoyenneté. En cela, elle permettra également d'ajuster le programme des séances à venir.

2) Réalisation de séances de sensibilisation aux valeurs citoyennes auprès des jeunes

La sensibilisation pourra se dérouler sur une à quatre séances de 2 à 3 heures chacune pour chaque classe (ou demi-classe) impliquée. Elle aura lieu dans les locaux mis à disposition par le lycée partenaire.

En s'appuyant sur des méthodes de pédagogie coopérative et les outils élaborés par l'association au sujet de la citoyenneté, ces séances auront pour objectif de permettre à ces jeunes :
- D'échanger et débattre à partir de leurs questionnements sur la vie en société et les codes de vie communs ;
- De réfléchir au rôle et à la fonction des valeurs et des principes de la citoyenneté démocratique (égalité, liberté, fraternité, solidarité, laïcité, égalité filles-garçons) dans la vie individuelle et sociale ;
- D'interagir et partager entre eux sur la question de la citoyenneté, pour favoriser la mixité, l'interconnaissance et renforcer le lien social ;
- De comprendre l'importance du respect de l'autre et de l'action citoyenne individuelle et collective pour avancer dans la lutte contre les discriminations et les violences.

Le contenu de 4 demi-journées de sensibilisation portera sur les axes suivants :
- Echange à partir de leurs questionnements sur la société, la vie en société et les codes de vie communs ;
- Apports d'éléments de connaissance et d'approfondissement pour mieux comprendre les différentes dimensions de la citoyenneté démocratique et ses valeurs, les lois, les droits et les devoirs qui en découlent : aspects liés à son histoire, au contexte de sa naissance et de son évolution ; enjeux d'actualité ;
- Les principes de la laïcité et d'égalité filles-garçons : leur rôle dans la vie familiale, scolaire et sociale, leur fonction dans le renforcement du lien social et dans la lutte contre les discriminations et les violences ;
- Les relations interculturelles au regard de la vie en société.

3) Création d'outils transférables par et pour les jeunes

A l'issue des séances menées dans les différentes classes, 4 groupes "pilotes" d'élèves sensibilisés et volontaires seront mobilisés pour approfondir le travail sur la thématique de la citoyenneté, à travers la réalisation d'un outil transférable à d'autres élèves. Ces groupes seront constitués au sein de 4 établissements (1 groupe par établissement), parmi les plus impliqués.

La conception de l'outil se fera à partir de 4 séances de travail de 3 heures, pour chaque groupe d'une quinzaine d'élèves. Le résultat sera ensuite diffusé à l'ensemble des lycées et des classes ayant participé aux précédentes étapes du projet.

L'outil réalisé pourra prendre différentes formes :
- Un jeu de cartes : impliquant un travail sur le texte de la carte et l'illustration. Il s'agit à la fois d'un objet ludique et d'un support de sensibilisation pour d'autres élèves du lycée.
- Un site internet capitalisant les acquis des travaux menés par les différents groupes « pilotes » et mettant en avant des ressources destinées aux jeunes concernant les notions essentielles liées à

la citoyenneté, des exemples d'actions individuelles et collectives, en milieu scolaire et extra-scolaire, des clés de l'engagement citoyen.

Méthode d'évaluation et indicateurs : l'évaluation du projet sera réalisée en interne et en collaboration avec les lycées partenaires. Elle se déroulera selon les différents objectifs et étapes du projet.

Elle se fera à partir des critères suivants :
- Le nombre de séances de sensibilisation ;
- Le nombre et la qualité des jeunes participants aux séances (selon sexe, âge …). Des listes d'émargement seront prévues à cet effet ;
- Les acquis et le degré de satisfaction des jeunes participants seront évalués au moyen de questionnaires remplis à l'issue des séances et des commentaires de l'intervenant.

Les éléments d'évaluation des différentes étapes seront intégrés dans un bilan final que l'association transmettra aux partenaires et financeurs du projet.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains :
Les personnes suivantes, salariées de l'association, participeront à la conduite du projet : directeur, responsable de formation, chargé de mission.

Une personne volontaire en service civique, engagée par l'association (dans le cadre de notre agrément) participera à la mise en place des séances.

Des intervenants de l'association spécialisés sur les thématiques liées à la citoyenneté, animeront les séances auprès de jeunes et les réunions de travail avec les équipes.

Intérêt régional :
- Encourager les lycéens à devenir, dans le quotidien de leur établissement et de leur environnement, des ambassadeurs des valeurs de la République reposant sur le principe du respect d'autrui ;
- Informer, sensibiliser et outiller les lycéens, pour leur permettre de devenir des citoyens et des internautes éclairés, à-même de prendre le recul nécessaire face aux messages qui leur sont diffusés, notamment à travers les différents médias.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant (*au vu de la capacité d'accueil et d'accompagnement réduite de la structure, il a été négocié avec cette dernière le recrutement d'un seul stagiaire ou alternant).*

Public(s) cible(s) :
Seront bénéficiaires du projet les élèves des lycées franciliens impliqués, soit entre 1 000 et 1 500 jeunes, filles et garçons, au sein de 15 à 20 lycées.

A travers des réunions de travail préalable, le projet bénéficiera également aux membres des équipes pédagogiques et éducatives, soit 250 à 300 professionnels.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dossiers pédagogiques, guides, questionnaires, photocopies, feuilles d'émargement,...	1 500,00	2,13%
Transports et déplacements	1 350,00	1,91%
Frais de réception	150,00	0,21%
Frais postaux / télécommunications	700,00	0,99%
Petites fournitures et fournitures de bureau	500,00	0,71%
Assurances	100,00	0,14%
Locations immobilières	2 500,00	3,55%
Frais de personnel : coordination, suivi, valorisation, interventions, comptabilité	50 500,00	71,63%
Location de matériel et coût prévisionnel des interventions et prestations facturées dans le cadre du programme	13 200,00	18,72%
Total	70 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale 2016	50 000,00	70,92%
Participation de la structure	9 000,00	12,77%
Participation de l'Etat : CGET	4 000,00	5,67%
Participation de la Ville de Paris	7 500,00	10,64%
Total	70 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Jeunes pour l'égalité	100 000,00 €
2014	Jeunes pour l'égalité	100 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	4 500,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	6 500,00 €
2014	Soutien régional en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	6 750,00 €
2015	Jeunes pour l'égalité	100 000,00 €
	Montant total	317 750,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013287

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROGRAMME DEVENIR UN CYBERCITOYEN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	62 500,00 €	80,00 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : E ENFANCE
Adresse administrative : 57 AV PAUL DOUMER
75016 PARIS
Statut Juridique : Association

N° SIRET : 48456194900013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes
Rapport Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

- Connaître les usages numériques des enfants et adolescents en temps réel, les transmettre aux parents et professionnels ;
- Sensibiliser directement les jeunes aux risques dans le cadre d'interventions de sensibilisation.

Description :

Face au développement et au rajeunissement des usages numériques les risques se multiplient et se complexifient pour tous.

Dans ce contexte, la nouvelle politique régionale en matière d'action éducative de la Région Île-de-France a choisi de proposer aux lycéens un programme d'éducation aux nouveaux media sur les questions de citoyenneté et de vie en société. Il s'agit notamment de contribuer à les armer pour affronter les outils et discours de propagande rencontrés sur le Net ou colportés par certains de leurs camarades.

L'atelier d'e-Enfance misera d'abord sur la transmission de cette connaissance globale de l'écosystème numérique essentielle aux lycéens pour maîtriser leurs usages.

L'objectif est de les informer sur son modèle économique, la valeur des données personnelles, les traces laissées, les cookies de 2ème ou 3ème génération, l'enfermement algorithmique. En les faisant réfléchir, par exemple sur l'opposition entre la gratuité apparente de ces services et la valorisation de ces entreprises sur le plan économique…

L'enjeu est de faire comprendre aux lycéens cette tension entre les bénéfices acquis incontestables par ces usages numériques qui nous permettent de supporter les coûts bien réels pourtant mais non visibles (données personnelles) induits.

Une fois cette mise à niveau de connaissance validée c'est l'utilisateur comme acteur et créateur de contenus qui est dans un second temps responsabilisé dans ses actes numériques, publications, commentaires, partages etc., cela tant vis à vis de la communauté en général en tant que citoyen du Net (diffusion de contenus inappropriés, de propos discriminants, de thèses complotistes …) que vis à vis des autres qu'il côtoie en particulier sur les réseaux (cyber violence, droit à l'image, cyber harcèlement..).

Cette seconde étape permet de vérifier l'assimilation des connaissances transmises en amont, notamment via deux ou trois mises en situation.

L'association utilise également des supports vidéo, notamment avec le partenaire « Spicee », pour aborder la question du conspirationisme, ainsi que des témoignages avec le partenaire Association d'aide aux victimes. Etre un citoyen numérique s'apprend et se vit en actes au quotidien sur la Toile comme ailleurs.

L'objectif est d'éveiller l'esprit critique du lycéen, lui apprendre à décrypter les sources fiables, vérifier leur valeur, comprendre qui est l'auteur de « l'information », quelle est son intention, réhabiliter les medias traditionnels, les professionnels de la connaissance et du savoir…, en responsabilisant le jeune tant sur sa capacité à se protéger lui-même, en identifiant les risques pour savoir s'en défendre aussi (connaître ses droits et devoirs pour savoir utiliser les moyens de signalement, les recours etc..) et en respectant les autres.

Toute prise de conscience nécessite du temps, de façon à la transformer en un changement comportemental et créer une nouvelle posture du jeune face à Internet et l'outil informatique.

L'association propose ainsi d'étaler dans le temps les interventions (de 1 à 3 par an) dans un souci de suivi et de valorisation de l'intervention afin d'optimiser son impact dans la transformation de la pratique des jeunes.

Format :

- Atelier interactif de 2 heures (apport théorique, débats participatifs et mise en situation) ;
- 1 à 3 par an par établissement ;
- 1 classe (40 élèves maximum) à la fois ;
- 1 à 2 intervenants volontaires du service civique en binôme ;
- Implication pédagogique en amont et présence obligatoire du « référent scolaire » de l'établissement ;
- 1 mandant référent à l'origine de la demande.

Accompagnement :

- Outils d'évaluation
- Questionnaire
- Suivi

Relais :

Numéro vert Net Ecoute 0800 200 000 avec conseils en direct en cas de confrontation aux risques et

relais auprès des partenaires réseaux sociaux avec lesquels e-Enfance a des contacts privilégiés pour le signalement de contenus et comportements problématiques, OCLCTIC et Point de contact pour les comportements et contenus illégaux, et les partenaires associatifs sur d'autres sujets connexes (CSAPA pour les addictions jeux vidéo, Snated 119 pour l'enfance maltraitée...

Intérêt régional :

- Encourager les lycéens à devenir, dans le quotidien de leur établissement et de leur environnement, des ambassadeurs des valeurs de la République reposant sur le principe du respect d'autrui ;
- Informer, sensibiliser et outiller les lycéens, pour leur permettre de devenir des citoyens et des internautes éclairés, à-même de prendre le recul nécessaire face aux messages qui leur sont diffusés, notamment à travers les différents médias.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
10 à 25 lycées franciliens en fonction du nombre d'ateliers par établissement.
Environ 600 élèves.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	46 510,00	74,42%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8 746,00	13,99%
Frais de mission	1 482,00	2,37%
Charges et achats	5 762,00	9,22%
Total	62 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale 2016	50 000,00	80,00%
Participation de la structure	12 500,00	20,00%
Total	62 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013292

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROGRAMME CITOYENNETE ET VIE EN SOCIETE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	50 500,00 €	80,00 %	40 400,00 €
	Montant Total de la subvention		40 400,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEMORIAL DE LA SHOAH
Adresse administrative : 17 RUE GEOFFROY L ASNIER
75004 PARIS
Statut Juridique : Fondation
Représentant : Monsieur Eric DE ROTHSCHILD

N° SIRET : 78424378400013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes
Rapport Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le Mémorial de la Shoah propose de répondre à la demande de la Région Ile de France en prenant en compte de manière adaptée et différenciée les publics d'élèves et d'adultes issus de la communauté scolaire.

Le calendrier de l'action s'inscrit sur la totalité de l'année scolaire. Elle vise dans un premier temps de septembre à décembre 2016 à la formation des enseignants et des personnels concernés. Puis de janvier à mai 2017, elle repose sur la tenue des ateliers en direction des lycéens.

Description :

- Action 1

S'agissant des publics d'adultes, le Mémorial de la Shoah propose un module de deux demi –journées de sensibilisation ouvertes aux enseignants et aux personnels d'encadrement et de direction des établissements scolaires concernés qui pourrait être répété 4 fois.

Les thématiques portent sur : l'enseignement de la laïcité et des valeurs de la République, l'enseignement des questions dites « sensibles », l'enseignement de l'histoire de la Shoah et des génocides, Racisme, Antisémitisme, les ressorts et l'histoire du complotisme, la concurrence des mémoires, les réponses

pédagogiques (4 x 50 personnes pour 2 demi-journées de formation)

- Action 2

S'agissant des élèves, la proposition du Mémorial de la Shoah porte sur l'organisation dans les établissements retenus de 36 ateliers de 2.30 heures chacun. Un choix sera fait par les équipes éducatives parmi plusieurs activités :

- Atelier philosophie autour des préjugés : Déconstruire les préjugés

Descriptif : Cet atelier vise à initier les élèves à la pratique du dialogue autour d'une question choisie. Sans être un cours de philosophie, cette pratique donne aux élèves certains outils nécessaires pour mieux débusquer les erreurs de jugement, souvent à la base de stéréotypes et de préjugés racistes.

Discipline/enseignements : Histoire-Lettres-Philosophie-Education civique-Education morale et civique.
Durée : 2H30

- Atelier « L'histoire s'affiche »

Descriptif : Que nous disent les images ? Comment les analyser et les replacer dans un contexte historique très précis ? Cet atelier entame une réflexion à partir de la composition et de la transformation d'images. Les élèves réfléchissent tous ensemble aux notions de portrait, de déshumanisation et de stigmatisation. Ils sont invités à décrypter une affiche de propagande et apprennent ensuite à détourner des signes et des symboles afin de réaliser, à leur tour, leur « propre image ».

Discipline/enseignements : Histoire-Lettres-Arts visuels-Education civique-Education morale et civique.
Durée : 2H30

- Atelier « Sport et racisme » : Le sport, miroir des sociétés ? Des J.O. de Berlin à nos jours

Descriptif : En analysant les préparatifs, le déroulement et l'impact des Jeux olympiques de Berlin en 1936, les élèves découvrent comment le sport fut utilisé comme outil de propagande, mais aussi comme moyen de résistance pendant le IIIème Reich. Le destin d'Alfred Nakache, surnommé « le nageur d'Auschwitz », ou les exploits de l'athlète noir Jesse Owens à Berlin illustre les différentes attitudes des sportifs face au nazisme. L'atelier prolonge la réflexion sur les enjeux actuels du sport dans nos sociétés.

Discipline/enseignements : Histoire-Lettres-Philosophie-Education civique-Education morale et civique.
Durée : 2H30

- Atelier « Les préjugés, du quotidien à l'histoire »

Descriptif : Quel rôle jouent les préjugés au quotidien ? Comment passe-t-on d'une stigmatisation verbale à des persécutions physiques ? Pourquoi la propagande constitue souvent une étape déterminante dans la mise en place d'un massacre ou d'un génocide ? Autant de sujets abordés par les élèves qui commencent par analyser les préjugés et les stéréotypes du présent véhiculés par le langage et certaines images, puis réfléchissent enfin au rôle de ces préjugés racistes et antisémite dans certaines situations historiques bien précises du XIXe- XXe siècles.

Discipline/enseignements : Histoire-Lettres-Education civique-Education morale et civique.
Durée : 2H30

- Atelier « La fabrique du complot à l'heure d'Internet »

Descriptif : Rumeurs, théories du complot, photomontages, vidéos truquées : la désinformation est aujourd'hui omniprésente. L'atelier vise à donner aux élèves des outils pour analyser les images et les discours qui circulent au quotidien sur internet. Il s'agit aussi de mieux comprendre le rôle et l'impact des réseaux sociaux, tout en stimulant un sens critique personnel.
Discipline/enseignements : Histoire-Lettres-Philosophie-Education civique-Education morale et civique.
Durée : 2H30

- Atelier « Propagande, médias et discours de haine » Création et conception de septembre à décembre 2016

Descriptif : Les discours de haine s'appuient sur des discours bien rodés qui reposent sur des mécanismes identifiables. Comment décrypter et lire ces discours de haine tant sur internet qu'à travers les images qui nous entourent ? Comment ces ressorts ont-ils été déjà exploités dans les discours de haine venus accompagner les Génocides du XXème siècle et les grandes théories racistes et antisémites ?

Discipline/enseignements : Histoire-Lettres-Arts visuels-Education civique-Education morale civique.
Durée : 2H30

- Action 3 : Mise à disposition de quatre expositions

Le Mémorial de la Shoah peut mettre à la disposition des établissements scolaires 4 expositions déjà couvertes par un dispositif existant avec la Région Ile de France :

- Les procès des grands criminels de guerre devant le Tribunal militaire international, 41 panneaux.
- Les Génocides du XXème siècle, 25 panneaux.
- Le Génocide des Arméniens de l'empire Ottoman, 25 panneaux.
- Le Génocide des Tutsis au Rwanda, 20 panneaux.

L'année 2016-2017 doit être considérée comme une année de lancement du dispositif. A son terme, une phase d'évaluation du dispositif sera observée de manière à ajuster ses composantes et permettre une montée en puissance sur les années suivantes. D'ores et déjà si le partenariat est reconduit, le Mémorial de la Shoah prévoie la création spécifique de 2 expositions itinérantes sur « Histoire de l'antisémitisme en Europe », « Races et Racismes ».

Intérêt régional :
- encourager les lycéens à devenir, dans le quotidien de leur établissement et de leur environnement, des ambassadeurs des valeurs de la République reposant sur le principe du respect d'autrui ;
- informer, sensibiliser et outiller les lycéens, pour leur permettre de devenir des citoyens et des internautes éclairés, à-même de prendre le recul nécessaire face aux messages qui leur sont diffusés, notamment à travers les différents médias ;

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Les lycéens franciliens

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de coordination et de fonctionnement	7 200,00	14,26%
Animation des séances atelier 1	12 000,00	23,76%
Animation des séances Atelier 2	18 000,00	35,64%
Matériel pédagogique	10 000,00	19,80%
Assurances	1 500,00	2,97%
Transports de biens et transports collectifs du personnel	1 800,00	3,56%
Total	50 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres	10 100,00	20,00%
Région Ile-de-France	40 400,00	80,00%
Total	50 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €
2017	20 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	352 062,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	20 000,00 €
2014	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	352 088,00 €
2015	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (CR46-14)	352 088,00 €
2016	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	352 088,00 €
	Montant total	1 428 326,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 17/11/2016
- Date de réception en préfecture: 17/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-489

DU 16 Novembre 2016

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS CULTURELLES
ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le code de l'éducation ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 72-07 du 27 juin 2007 adoptant le schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007-2013 ;

VU La délibération n° CR 06-08 du 27 juin 2008 relative à la mise en œuvre du schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013 ; rapport cadre relatif aux politiques éducatives en collèges et en lycées ;

VU La délibération n° CR 39-10 du 30 septembre 2010 relative à la réussite et l'égalité des lycéennes et des lycéens ;

VU La délibération n° CR 84-11 du 30 septembre 2011 relative à la consultation du printemps 2011, répondre aux attentes des lycéen-ne-s ;

VU La délibération n° CR 01-12 du 17 février 2012 relative aux lycées municipaux de la Ville de Paris. Application des politiques régionales d'aides aux lycéens ;

VU La délibération n° CR 80-13 du 26 septembre 2013 relative à la nouvelle ambition pour l'égalité et la réussite de tous les lycéen-ne-s – le projet éducatif régional ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU Le budget de la Région d'Île-de-France pour 2016 ;

VU L'avis de la Commission des finances ;

VU L'avis de la Commission de l'éducation ;

VU L'avis de la Commission de la culture

VU Le rapport CP 16-489 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer au titre du dispositif « Actions de sensibilisation citoyenne » au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **317 100,00 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature avec les bénéficiaires de conventions conformes à la convention type adoptée par délibération n° CR 84-11 du 30 septembre 2011, modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 et autorise la présidente du conseil régional d'Île-de-France à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **317 100,00 €** disponible sur le chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), Action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » (12800505) du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif figurant en annexe 1 à la délibération.

Article 2 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter du 1er septembre 2016, par dérogation à l'article 29 (subventions de fonctionnement) du règlement budgétaire et financier, prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-489	Budget	2016

Chapitre	**932 - Enseignement**
Code fonctionnel	**28 - Autres services periscolaires et annexes**
Programme	**128005 - Schéma des formations**
Action	**12800505 - Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations**

Dispositif : N° 00000060 - Programme d'actions de sensibilisation citoyennes

Dossier	16005377 - PROGRAMME "PARCOURS LYCEENS IDF 2016-2017" Villette/RIF			
Bénéficiaire	R7867 - PARC GRDE HALLE VILLETTE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	67 100,00 €		Code nature	65736
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
208 483,50 €	TTC	32,18 %	67 100,00 €	

Dossier	16009854 - PARCOURS LYCEES - ORCHESTRE SYMPHONIQUE DIVERTIMENTO 2016-2017			
Bénéficiaire	R29545 - ORCHESTRE DE JEUNES DIVERTIMENTO			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
94 205,00 €	HT	53,08 %	50 000,00 €	

Dossier	16010003 - CONVENTION 2016-2017 ASSOCIATIO CHROMA - LA MUSIQUE EN COMMUN			
Bénéficiaire	R23513 - ASSOCIATION CHROMA			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
104 242,00 €	TTC	47,97 %	50 000,00 €	

Dossier	16013187 - CONV 2016-2017 LE BAL (nouvelle dénomination de l'association LES AMIS DE MAGNUM PHOTOS) - SENSIBILISATION USAGE IMAGE			
Bénéficiaire	R39238 - LE BAL			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	65 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
148 000,00 €	TTC	43,92 %	65 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-489	Budget	2016

Dossier	16013188 - CONV 2016-2017 SAVOIR AU PRESENT - SENSIBILISATION LYCEENS A L'IMAGE				
Bénéficiaire	R23905 - SAVOIR AU PRESENT				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	85 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
159 937,50 €	TTC	53,15 %		85 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000060 - Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	317 100,00 €

Total sur l'imputation 932 - 28 - 128005 - 12800505	317 100,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005377

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROGRAMME "PARCOURS LYCEENS IDF 2016-2017" VILLETTE/RIF

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	208 483,50 €	32,18 %	67 100,00 €
	Montant Total de la subvention		67 100,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-65736-128005-100
12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARC GRDE HALLE VILLETTE
Adresse administrative : 211 AV JEAN-JAURES
75019 PARIS 19
Statut Juridique : Etablissement Public Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur DIDIER FUSILLIER, Président

N° SIRET : 39140695600014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes
Rapport Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Objet du projet : PROGRAMME "PARCOURS LYCEENS IDF 2016-2017" Villette/RIF

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 29 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le projet se déroule sur l'année scolaire 2016-2017

Objectifs :
- permettre à tous les élèves participant au parcours de bénéficier d'une ouverture culturelle ;
- favoriser la rencontre entre les jeunes et les formes contemporaines du spectacle vivant ;
- développer l'esprit critique des élèves grâce à des outils de médiation adaptés.

Description :
Pour la saison 2016-2017, afin de poursuivre et consolider le travail engagé avec les lycées franciliens, il s'agit de reconduire le partenariat entre la Région Ile-de-France et le Parc de la Grande Halle de la Villette, et d'innover cette année en intégrant la carte Ambassadeurs, pour favoriser l'autonomie des jeunes impliqués dans les parcours lycéens Villette/Région.

Ces parcours proposent une ouverture culturelle qui favorise l'autonomie des jeunes et sécurise les élèves dans la vie sociale comme au lycée.

La Région contribuera à la sélection des groupes retenus à l'issue de la campagne de candidature prévue par le Parc de la Villette, dans le cadre d'un comité de pilotage spécifique.

Chaque parcours est organisé autour de deux spectacles au minimum et deux ateliers de sensibilisation proposés en amont des spectacles.

Chacun des 40 groupes ciblés par l'action se voit proposer :
- un conseil personnalisé auprès des enseignants;
- un parcours sur mesure en fonction du cursus des élèves et des projets pédagogiques;
- deux spectacles sélectionnés pour leur originalité et leur exigence artistique, qui permettent d'offrir un panorama pluridisciplinaire de la création contemporaine;
- deux ateliers qui viennent préparer la découverte des spectacles avec une approche toujours sensible et adaptée au profil de chaque groupe;
- une ouverture au développement durable, en proposant une visite du parc thématique et/ou un atelier dédié dans les jardins pédagogiques;
- des fiches pédagogiques explorant les spectacles en lien avec les programmes scolaires;
- un temps de sensibilisation spécifique sur les spectacles les plus surprenants afin d'accompagner les professeurs dans l'exploitation pédagogique de la sortie;
- un accueil et un accompagnement personnalisés pour l'atelier jusqu'à l'échange avec le groupe les soirs de spectacle;
- la découverte d'expositions d'artistes contemporains qui investissent le parc de manière originale.

Une nouveauté cette année consiste à prolonger les parcours par la diffusion à chaque élève d'une carte "ambassadeurs Villette" qui lui permettra de revenir en autonomie sur le parc avec des conditions d'accueil privilégiées : un tarif exceptionnel sur les spectacles de la saison, l'invitation à des évènements, une information sur mesure selon ses centres d'intérêts.

L'accompagnement personnalisé reste un axe fort du dispositif et permet de travailler sur des parcours sur-mesure, adaptés aux particularités de chaque groupe, dans un principe de co-construction du projet avec les enseignants.

Des parcours thématiques sont conçus pour offrir des combinaisons différentes de spectacles et d'ateliers. 9 parcours seront proposés. En voici 3 exemples, modulables selon l'évolution de la programmation et le projet des classes :

Parcours 1 – "Bizarre, bizarre"
Spectacles : Akoreacro (question de la normalité...) / Joris Mathieu (choix de l'enfermement, phobie...) / Miet Warlop (bizarrerie, incongruité assumée).

Parcours 2 – « Espaces imaginaires»
Spectacles : Shirley et Dino / groupe acrobatique de Tanger / Merzouki / Akram Kahn / Joris Mathieu / Miet Warlop / Wang-Ramirez.

Parcours 3 – « L'eau et les rêves »
Spectacles : Mourad Merzouki, Agwa / Wang-Ramirez / Le groupe acrobatique de Tanger / Akoreacro.

Ces parcours sont articulés autour d'une sélection de spectacles (saison 2016/2017) du parc de la Villette :

En 2016

• Cirque	Halka – Groupe Acrobatique de Tanger
• Cirque	Klaxon, de la compagnie Akoreacro
• Danse	Until the Lions, de Akram Khan
• Danse Hip Hop	Correria Agwa, de Mourad Merzouki
• Cabaret	Un Cabaret fou, de Shirley et Dino
• Théâtre	Lucrèce Borgia, avec Béatrice Dalle, par David Bobee
• Théâtre	Hikikomori-Le Refuge, de Joris Mathieu
• Théâtre	Fruits of labor, de Miet Warlop

En 2017

• Théâtre jeune public	Kant, de Jon Fosse, de Emilie Anna Maillet
• Cirque	28e promotion du CNAC – mise en piste par le collectif AOC
• Cirque	Fidelis fortibus, de la compagnie Circus Ronaldo
• Cirque/danse hip-hop	2e édition du festival 100% Japon
• Théâtre	La mulâtresse, Solitude, de Fany Carenco
• Danse	Everyness, de Wang Ramirez
• Danse	Icon (création 2017) de Sidi Larbi Cherkaoui
• Danse	spectacle avec le théâtre de la Ville, de Hofesh Schechter
• Danse	In spite of wishing and wanting /TDV de Wim Vandekeybus

Les ateliers de sensibilisation qui sont proposés s'intègrent idéalement dans un «parcours du spectateur », avant la venue au spectacle et/ou dans le cadre de l'apprentissage des arts prévu dans les programmes scolaires.

Ateliers de pratique artistique (détails ci-dessous): au sein même du parc de la Villette, ils permettent aux lycéens d'appréhender la danse, le cirque, la photographie à travers un temps de pratique ludique, sensible ou poétique.

- Vidéo Mouv (durée 2h) atelier vidéo : Encadrés par une jeune réalisatrice, les participants se familiarisent avec le langage des images, puis réalisent une vidéo qui sera analysée collectivement.
- Le Corps en jeu (durée 2h) : A travers des exercices, les jeunes découvrent le plaisir de se mettre en jeu. Tour à tour acteurs et spectateurs, ils développent leur écoute et aiguisent leur regard.
- Photos performances (durée 2h) : Au cours d'une projection les participants tentent de décrypter l'approche technique de la photo puis c'est au tour des jeunes photographes de réaliser leur propre mise en scène.
- Atelier d'initiation aux disciplines circassiennes (durée 2h)
- Atelier d'initiation à la danse hip-hop (durée : 2h)

Atelier d'analyse critique : à travers de nombreuses vidéos extraites de spectacles et d'échanges avec des experts, ces rencontres permettent de se familiariser avec les esthétiques de la création contemporaine:

- les Esthétiques du cirque contemporain (durée 1h30) : découvrir le cirque contemporain, son histoire et ses différentes esthétiques, à travers une discussion autour d'extraits vidéo de spectacles;
- les Esthétiques de la danse contemporaine (durée 1h30 à 2h) : découvrir les codes, l'histoire de la danse contemporaine et ses différentes influences;
- les Esthétiques de la danse hip-hop (durée 1h30 à 2h) : conférence dansée pour découvrir les origines de la danse hip-hop;
- introduction à la scène théâtrale contemporaine, à partir d'extraits vidéos commentés;
- l'atelier du lendemain : comment un spectacle agit-il sur son spectateur et comment parler de son expérience? A travers l'échange, la mise en mots ou en mouvements, cet atelier permet de prolonger le souvenir encore vif de l'expérience de spectateur afin de développer sa sensibilité, d'ouvrir des pistes de lecture et de façonner son regard au contact des autres.
- Visites découvertes du Parc de la Villette (architecturales, historiques, arts des jardins) et ateliers sur le développement durable.

Intérêt régional :
Actions culturelles et citoyennes dans les lycées franciliens.

Dans le cadre de la mesure "100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens", le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
40 groupes, soit environ 1 000 lycéens des lycées publics et privés d'Ile-de-France.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Billetterie tarif spécifique pour groupe scolaire	18 411,50	8,83%
Accompagnement personnalisé spécifique pour 40 groupes	34 672,00	16,63%
Ateliers de sensibilisation de pratique artistique	7 200,00	3,45%
Ateliers d'analyse critique	7 200,00	3,45%
Travail de coordination des équipes Villette (accueil, animation, médiation culturelle, résa collectivités	115 000,00	55,16%
Mise à disposition des lieux d'ateliers en ordre de marche (ménage, sécurité, techniques spectacles, petit matériel)	8 000,00	3,84%
Frais annexes (de gestion, de communication, ressources pédagogiques ou autres)	18 000,00	8,63%
Total	208 483,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	67 100,00	32,18%
Parc de la Villette	141 383,50	67,82%
Total	208 483,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	67 100,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	67 100,00 €
2013	Soutien aux manifestations cinématographiques	50 000,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	40 000,00 €
2014	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	67 200,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2015	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (CR46-14)	67 100,00 €
	Montant total	341 400,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16009854

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PARCOURS LYCEES - ORCHESTRE SYMPHONIQUE DIVERTIMENTO 2016-2017

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	94 205,00 €	53,08 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ORCHESTRE DE JEUNES DIVERTIMENTO
Adresse administrative : 7 PLACE MARCEL POINTET
93240 STAINS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN-JACQUES BRIENT, Président

Date de publication au JO : 10 mai 2008

N° SIRET : 48356572700029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes
Rapport Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : le projet se déroule sur l'année scolaire 2016-2017

Objectifs :

- engager une démarche de sensibilisation et de démocratisation de la musique symphonique et lyrique pour tous les publics ;
- favoriser et développer la mixité sociale et culturelle lors des concerts et inciter les rencontres autour et par la musique ;
- conduire des projets d'éducation artistique et culturelle valorisant la pédagogie et la médiation par les arts.

Description :
L'Orchestre Symphonique Divertimento propose un parcours artistique pluridisciplinaire pour un voyage historique et musical permettant d'explorer la thématique "Cultures du monde" à travers différents domaines artistiques (art visuel, spectacle vivant-cinéma, création musicale...).

Le projet propose aux élèves l'exploration de la création musicale aujourd'hui, à la croisée des diverses influences et traditions liées à chaque culture. Ils découvriront ensuite les différents courants musicaux du répertoire musical de l'Orchestre Divertimento "A la découverte des 5 continents" : le grand répertoire du début du XXème siècle, les musiques traditionnelles et les œuvres contemporaines. Le programme musical sera développé autour de compositeurs issus des 5 continents.

Le parcours proposé aux élèves leur permettra également de faire des liens avec l'art plastique, à travers les concerts et la visite du centre Pompidou.

Plusieurs ateliers auront lieu dans les lycées avec l'intervention des solistes de l'Orchestre. Seront également organisés un concert symphonique et la visite d'une exposition sur le thème ciblé, au centre G. Pompidou.

3 parcours sont proposés :

PARCOURS 1 : L'univers symphonique et ses liens aux autres arts

Déroulé :
- un atelier de 2 heures en classe avec un musicien ;
- une visite au Centre Pompidou en lien avec la musique ;
- un concert de l'Orchestre Symphonique Divertimento, intégrant une dimension littéraire, suivi d'une rencontre et d'un échange avec la chef d'orchestre Zahia Ziouani.

Les deux sorties culturelles seront organisées sur une même journée.
Nombre de classes : 9
Objectifs pédagogiques : découverte de l'univers symphonique, ses rapports aux autres arts, immersion dans les cultures du monde, rencontre d'artistes professionnels.

PARCOURS 2 : L'univers symphonique et la création artistique

Déroulé:
- 2 ateliers de 2 heures en classe avec un musicien. Un deuxième intervenant sera convié sur le second atelier afin de travailler sur un projet de création artistique ;
- une visite du Centre Pompidou en lien avec la musique ;
- un concert de l'Orchestre Symphonique Divertimento, suivi d'une rencontre et d'un échange avec la chef d'orchestre Zahia Ziouani ;
- une journée de restitution des projets de création artistique.

Les deux sorties culturelles seront organisées sur une même journée.
Le projet de création pourra concerner la musique, la littérature ou les arts plastiques selon les projets pédagogiques des classes.
Nombre de classes : 6
Objectifs pédagogiques : découverte de l'univers symphonique, immersion dans les cultures du monde à travers différents regards artistiques (musique, arts visuels, écrit…), construction d'un projet collectif créatif.

PARCOURS 3 : Les coulisses de l'univers symphonique

Déroulé :
- 1 atelier de 2 heures en classe avec un musicien ;
- 1 atelier de 2 heures en classe avec un membre de l'équipe administrative de l'Orchestre Symphonique Divertimento;
- Visite au Centre Pompidou en lien avec la musique ;
- Répétition générale de l'Orchestre Symphonique Divertimento, suivie d'une rencontre et d'un échange avec la chef d'orchestre Zahia Ziouani ;

- Participation à l'organisation de la journée de restitution des projets de création artistique du parcours 2.
Champs possibles : communication, logistique, technique.
Les deux sorties culturelles seront organisées sur une même journée.
Nombre de classes : 3
Objectifs pédagogiques : découverte de l'univers symphonique, immersion dans les cultures du monde à travers différents regards artistiques (musique, arts visuels, écrit…), construction d'un projet collectif créatif.

Intérêt régional :
Action culturelle et citoyenne dans les lycées franciliens.

Dans le cadre de la mesure "100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens", le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
18 classes de lycées différents vont bénéficier de trois parcours ateliers : soit près de 580 élèves.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Ateliers Diverti-Classes (parcours 1, 2, 3)	23 000,00	24,41%
Matériel pédagogique (préparation, élaboration, documentation)	8 000,00	8,49%
Production concert symphonique (cachet artistique pour 50 musiciens)	44 000,00	46,71%
Production restitution création artistique (cachet artistique 10 solistes, chef d'orchestre, location salle)	6 955,00	7,38%
Location de partitions et coordination/communication	8 000,00	8,49%
Billetteries concerts (places à 8€) et centre Pompidou (15 groupes)	4 250,00	4,51%
Total	94 205,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ressources propres Orchestre Divertimento	14 205,00	15,08%
Région IDF	50 000,00	53,08%
DRAC	10 000,00	10,62%
Ville de Stains	5 000,00	5,31%
Mécénats (Fondation Lagardère et Clinique de l'Estrée)	15 000,00	15,92%
Total	94 205,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Méditerranée	30 000,00 €
2014	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	50 000,00 €
2015	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (CR46-14)	50 000,00 €
	Montant total	130 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16010003

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONVENTION 2016-2017 ASSOCIATIO CHROMA - LA MUSIQUE EN COMMUN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	104 242,00 €	47,97 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION CHROMA
Adresse administrative : 2 RUE SAINT JUST
93130 NOISY-LE-SEC
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Louis TERRANA, Président

Date de publication au JO : 10 juillet 1996

N° SIRET : 41766841500025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes
Rapport Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : le démarrage anticipé est demandé afin de permettre la prise en compte de la totalité des dépenses éligibles qui correspondent à la préparation en amont du projet

Objectifs :

Les objectifs de l'association, à travers ce projet, sont les suivants :

- découvrir des lieux de concerts et un secteur professionnel,
- acquérir des connaissances sur les esthétiques musicales,
- apprendre à écouter, exprimer sa sensibilité et développer son esprit critique et sa créativité,
- favoriser l'investissement personnel dans le cadre scolaire, l'autonomisation et la participation active des élèves avec des outils web.

Description :

Ce projet s'appuie sur les éléments suivants : découvrir les musiques actuelles et leur histoire, assister à des concerts de qualité, rencontrer des artistes et les interviewer, rédiger un journal de classe sur Internet… Inscrit depuis maintenant quatre ans au programme des actions éducatives menées dans les lycées de la Région Île-de-France, Zebrock, avec son dispositif d'action artistique et culturelle "La musique en commun", invite les lycéens à s'approprier de manière inédite les musiques dont ils sont friands, dans leurs dimensions historiques, esthétiques, sociales et culturelles. Menée dans le cadre de la classe en appui sur les enseignants, "La musique en commun" s'efforce de contribuer à la réussite scolaire des élèves, vient conforter les démarches d'apprentissage et valoriser un rapport actif et critique à la connaissance.

1- Réunion de bilan de l'édition 2015-2016 et présentation du programme
2016-2017, à La Gaîté Lyrique (Paris 3ème)

Les enseignants et partenaires de l'édition 2015-2016 sont conviés à échanger et à faire le bilan de l'année en cours. Sont également invités à la présentation de la prochaine édition : l'ensemble des chefs d'établissement des lycées d'Ile-de-France, leurs enseignants et les partenaires.

2- Réunion de rentrée (octobre)

La bonne mise en route du projet dans les classes repose d'abord sur une bonne transmission des informations lors d'une réunion de rentrée réunissant l'ensemble des acteurs : équipes pédagogiques, intervenants, partenaires du projet (salles de concert, DAAC, France Bleu 107.1…).
Elle a ainsi pour objectifs de faire une présentation détaillée des étapes et des objectifs de l'action.
Cela passe notamment par la remise du guide de l'enseignant, la présentation des ressources et outils (site Internet, le livre Une histoire du rock pour les ados,…) afin d'en faciliter une prise en main rapide par les enseignants et leurs élèves en amont de l'intervention de l'association lors de la conférence musicale.

3- Une conférence musicale : apport de connaissances
« Icônes et chansons » : 15 icônes, 15 titres chantés en direct par des musiciens professionnels.

Au cœur du dispositif "La Musique en commun", Zebrock propose une conférence rock autour de 15 icônes de l'histoire musicale contemporaine. C'est le moment où se transmettent des connaissances sur les esthétiques musicales. Présentées dans le livre Une histoire du rock pour les ados, les œuvres de Robert Johnson, Elvis Presley, Billie Holliday, David Bowie, Janis Joplin, Jimi Hendrix, Bob Marley, Prince, Kurt Cobain, Myriam Makeba, Pete Doherty ou encore Beyonce… sont de véritables marqueurs de l'histoire culturelle de notre monde contemporain. La conférence propose un parcours musical avec des reprises de titres phares de ces célèbres artistes par de jeunes artistes.

Conception : Zebrock, Edgard Garcia, son directeur et Hélène Pons, sa directrice de production. Avec : Béa Demi Mondaine (chant), Mystic Gordon (chant et guitare) et Johnny Montreuil (chant et contrebasse) – Sous réserve
Durée 3 heures Public : 3 / 4 classes
Lieu de la conférence : 1 des salles partenaires du projet ou à défaut dans l'établissement scolaire.

4- Les rencontres avec les artistes : rencontrer des créateurs

En parallèle de la conférence musicale, les élèves sont invités à rencontrer des artistes et des professionnels du secteur musical.
Pour cela, Zebrock s'allie au réseau des salles de musiques actuelles. Sont proposés conjointement : une visite du lieu et une rencontre avec des membres de l'équipe (programmateur, chargé d'action culturelle, des relations publiques, techniciens…), ainsi qu'un concert en soirée précédé d'une interview du groupe par les lycéens.

La rencontre avec des artistes est un temps fort particulièrement riche et valorisant pour les élèves. Elle leur permet d'être plongés quelques heures dans l'univers de création des artistes. Ils approchent ainsi les différents aspects du travail artistique et technique et sont invités à intervenir. Les musiciens, quant à eux, mettent en scène leur travail, parlent de leur métier, de leur démarche dans le monde de la musique, de leur façon de composer, de leurs textes, de ce qu'ils essaient de transmettre, de leurs instruments et de leurs influences, ou encore de la vie d'artiste notamment.
En amont de la rencontre, la classe reçoit un dossier permettant aux élèves de préparer ce moment : biographie, liens vidéos et sons, revue de presse, paroles de chansons, vadémécum.

5- La sortie au concert : l'expérience du spectacle

La classe est invitée à participer au concert donné par le groupe rencontré. Il s'agit d'une sortie en soirée dans le cadre normal du concert. Cette sortie complète la rencontre et participe pleinement du projet musical.

6- La finalité de l'action : les productions des lycéens, l'utilisation des connaissances

Chaque classe travaille sur un webzine ou « magazine musical ». Ce webzine comporte différentes rubriques qui sont autant de travaux réalisés par la classe, en petits groupes ou individuellement selon le souhait de l'enseignant ou la configuration de la classe : édito, chroniques de disques, chroniques de concerts, reportage écrit, audio ou vidéo, interviews des artistes, sujets libres (musicaux). Ce webzine comporte textes, photos, musiques et vidéos de leurs rencontres avec les artistes, du travail de création qu'ils ont observé, du travail critique qu'ils ont produit sur les œuvres écoutées, des concerts auxquels ils ont assisté. Pour cela, Zebrock met à disposition des classes un site Internet : lycee.zebrock.org.

7- Le temps fort de clôture au Cabaret Sauvage

Début avril, les élèves seront invités à participer à un temps fort réunissant toutes les classes au Cabaret Sauvage.
Durant une journée, les lycéens participeront à un grand jeu de découverte des métiers de la musique. Pour l'occasion, y seront invités des artistes, des professionnels du secteur musical, des journalistes. Nous clôturerons la journée en musique autour d'une programmation de qualité.
Ce moment est l'occasion de valoriser les élèves pour leur investissement. Ce temps fort sera organisé sur le temps scolaire et en soirée.

8- Concours radio avec France Bleu 107.1

La "musique en commun" invite les lycéens à prendre part à la réalisation d'une émission de radio avec le partenaire France Bleu 107.1.
En 2017, ce volet du projet prendra place dans la « semaine des médias à l'école » organisée par le CLEMI. Un partenariat est en cours de définition avec TV 5 Monde.

Calendrier

Juin-septembre
Promotion du projet, inscription des classes, mise en place des partenariats et collaborations.

Octobre
Réunion de présentation du projet aux équipes enseignantes et temps de formation pour la prise en main des outils de médiation.

Novembre-mars
Conférence rock, concerts, ouverture des webzines.

Avril
Clôture des webzines et temps de clôture (concerts et rencontre avec des professionnels du secteur musical), concours radio France Bleu 107.1.

Mai-juin
Bilan avec l'ensemble des partenaires et les enseignants, puis évaluation du travail des élèves.

Intérêt régional :
Action culturelle et citoyenne dans les lycées franciliens.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Le projet s'adresse aux élèves de lycées de tout niveau de lycée général, technologique, polyvalent, professionnel ou privés sous contrat avec la Région Île-de-France. Une attention particulière est portée aux établissements bénéficiaires de la dotation de solidarité.

Le projet est mené sous la conduite d'un ou de plusieurs professeurs (lettres, histoire, communication, musique, documentaliste…).

En 2016-2017, 25 interventions en lycée, soit environ 800 lycéens.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats liés au projet	16 652,00	15,97%
Services externes (hébergement, location, documentation/recherche, colloque, séminaire, prestation technique)	12 333,00	11,83%
Autres services externes (transport de biens, transport de personnes, déplacements, réceptions, frais postaux et de télécommunication, honoraires, publicité)	9 791,00	9,39%
Frais de personnel	50 603,00	48,54%
Autres charges de gestion courante	632,00	0,61%
Charges exceptionnelles	7 240,00	6,95%
Dotations aux amortissements	224,00	0,21%
Frais administratifs	6 767,00	6,49%
Total	104 242,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat	4 667,00	4,48%
Région Ile-de-France	50 000,00	47,97%
Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	48 382,00	46,41%
FONJEP	985,00	0,94%
Produits exceptionnels	208,00	0,20%
Total	104 242,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"	40 000,00 €
2013	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	50 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	38 000,00 €
2013	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	45 000,00 €
2014	Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"	40 000,00 €
2014	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	50 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	30 000,00 €
2014	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	50 000,00 €
2015	Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"	40 000,00 €
2015	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	50 000,00 €
2015	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	30 000,00 €
2015	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (CR46-14)	50 000,00 €
2016	Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"	55 000,00 €
	Montant total	568 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013187

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONV 2016-2017 LE BAL (NOUVELLE DENOMINATION DE L'ASSOCIATION LES AMIS DE MAGNUM PHOTOS) - SENSIBILISATION USAGE IMAGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	148 000,00 €	43,92 %	65 000,00 €
		Montant Total de la subvention	65 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE BAL
Adresse administrative : 6 IMP DE LA DEFENSE
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame DEBANNE Fanny

Date de publication au JO : 3 décembre 2005

N° SIRET : 49396355700027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes
Rapport Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Objet du projet : CONV 2016-2017 LE BAL (nouvelle dénomination de l'association LES AMIS DE MAGNUM PHOTOS) - SENSIBILISATION USAGE IMAGE

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : l'action se déroule sur l'année scolaire 2016-2017

Objectifs :
Sensibiliser les jeunes à la société des images est l'objectif premier de La Fabrique du Regard, plate-forme pédagogique du BAL qui, à travers le programme « Mon Œil ! », entend leur donner des clés, des méthodologies, des outils pour interroger le monde dans lequel chacun évolue et développer un regard critique. Ce programme vient en complément du cursus scolaire des lycéens car il est conçu selon des objectifs similaires : encourager la curiosité des élèves, les conduire à puiser dans leurs connaissances pour réagir à la nouveauté et favoriser le dialogue.

Les objectifs : interroger les enjeux de création, présenter et diffuser des images

- développer un regard critique et citoyen sur les images qui déterminent notre expérience et perception du monde ;
- engager une réflexion transversale autour de l'image photographique, cinématographique en convoquant plusieurs champs de connaissances (art, science, histoire, littérature, etc.) et d'expériences (mémoire, histoire personnelle, situations vécues) ;
- inciter un travail collectif aux côtés d'un artiste pour encourager une prise de position ;
- accéder à une certaine autonomie du regard et de la pensée et encourager un échange de compétences entre les participants ;
- découvrir les milieux professionnels liés à l'image et ainsi saisir les différentes étapes de la chaîne de production, de diffusion et de réception d'une image fixe ou en mouvement ;
- favoriser des habitudes culturelles et des rencontres et ainsi abattre un certain nombre de barrières psychologiques.

Description :

Le programme « Mon Œil ! » a pour objectif d'ensemble de permettre aux élèves de lycées franciliens de découvrir et de s'approprier la création documentaire contemporaine (photographie, cinéma, vidéo) au travers des enjeux de la représentation et des réflexions menées par des photographes, artistes, cinéastes, vidéastes sur la question de l'image.

« Mon œil ! » s'adresse aux élèves issus de lycées généralistes, technologiques et professionnels.
Les élèves participants sont issus pour la plupart d'établissements éloignés géographiquement d'une offre culturelle ou situés dans des quartiers relevant de la politique de la ville.

Sur une année, 4 ateliers sont menés sur le temps scolaire : l'image exposée, l'image projetée, l'image publiée, l'image expérimentée.

- L'image exposée : les jeunes découvrent l'œuvre d'un photographe et sa mise en espace lors d'une exposition au BAL (En 2016-2017 : « Provoke, entre contestation et performance, la photographie au Japon de 1960 à 1975 »).

- L'image projetée a lieu dans une structure culturelle parisienne (Cinéma des cinéastes, Louxor ou la FEMIS). Cet atelier est dédié à la projection de courts films documentaires et aux problématiques de l'image en mouvement. Il s'agit d'une séance d'analyse et de débat.

- L'image publiée : les lycéens réfléchissent en classe aux enjeux éditoriaux de la photographie publiée (livres, presse, site internet).

- L'image expérimentée offre à l'enseignant et ses élèves deux possibilités : une rencontre avec un professionnel de l'image (photographe, réalisateur, graphiste, éditeur, iconographe) ou un atelier de recherche et de création avec un artiste. Celui-ci est fonction du projet de classe et de l'établissement.

Ce quatrième temps a été créé en 2011 à la demande des enseignants. Le professionnel incarne vis-à-vis des jeunes la chaine de création et diffusion des images. En partant d'une présentation d'un cas précis lié à son métier et en échangeant avec les jeunes, le professionnel leur permet de mieux cerner les enjeux des métiers de l'image. L'atelier de recherche et création, quant à lui, favorise l'expression culturelle et artistique des jeunes en les engageant dans un travail collectif.

Chaque année, une thématique commune fédère les quatre ateliers du programme « Mon œil ! ». En 2016-2017, le thème abordé s'intitule : "Photographie / Action" : Comment l'image fait événement ? Qu'engage l'image pour celui qui la produit ? et pour celui qui la regarde ? A partir des photographies de performance et de contestation sociale des années 1960 au Japon, la réflexion sur l'année avec les jeunes sera engagée sur la manière dont l'image documente tant un événement que l'implication physique du photographe lui-même, l'image devenant le prolongement de son mouvement. La photographie n'est plus alors un matériau à penser mais un véritable support d'action, un sujet, un outil qui peut être réinvesti à tout moment pour activer un nouveau rapport au monde. Il ne s'agit donc plus de considérer la photographie comme une finalité, mais au contraire comme une ressource infinie, un outil de réflexion, une matière à provoquer la pensée.

Ces séances réparties sur une année scolaire permettent aux élèves d'appréhender les démarches et les pratiques d'auteurs documentaires. Plus précisément il s'agit de découvrir la richesse polysémique des images, de comprendre l'interaction des images entre elles à travers une mise en page, un espace physique, celui de l'exposition, un montage filmographique, d'interroger les liens qui articulent image et texte qu'il soit écrit ou dit, d'aborder le contexte d'énonciation d'une image qui induit une orientation du regard et de la compréhension.

Afin de préparer au mieux les enseignants, qu'ils découvrent avant leurs élèves le contenu des rencontres, qu'ils puissent envisager des liens transversaux avec leurs disciplines et établir des ponts entre le contenu de leur cours et le programme, plusieurs rencontres sont organisées au cours de l'année.

Un « dossier enseignant » transdisciplinaire est également remis à l'occasion de ces rendez-vous enseignants. Conçu comme une boîte à outils, constitué d'extraits de textes, d'un parcours d'images, d'une bibliographie ressource, il permet de préparer les différents ateliers qui composent « Mon Œil ! ».

Moyens mis en œuvre :

Pour la mise en œuvre du programme « Mon œil ! », la Fabrique du Regard fera appel à des intervenant(e)s spécialisé(e)s pour chacun des ateliers, conférenciers, historiens de l'art et du cinéma. Ils pensent en amont les différents temps de l'atelier et mènent les ateliers avec les élèves. Pour l'image expérimentée, ce sont des artistes et professionnels de l'image qui interviennent. Ils ont été choisis pour la qualité artistique de leur démarche et leur expérience de médiation et de transmission liée à leur pratique.

La Fabrique du Regard engagera également des frais dans la logistique et le matériel nécessaire aux ateliers : documents de travail destinés aux professeur(e)s et aux élèves, fonds de documentation et conception du matériel pédagogique (diaporama) en ce qui concerne l'atelier autour de l'image publiée, mise à disposition d'une salle de projection et location des films et droits d'auteur pour la projection d'une programmation de films documentaires, achat et location de matériel technique et consommables pour les ateliers de recherche et de création, production d'objets réalisés au cours desdits atelier, frais de fonctionnement de la structure liés au projet.

Intérêt régional :
La Région souhaite conforter l'éducation artistique et culturelle dans les lycées, à travers notamment l'installation de relations entre des lycées volontaires et les organismes proposant des programmes d'actions culturelles et citoyennes.

Le programme de l'association « Le Bal » intitulé « Mon Œil ! », s'inscrit dans ces objectifs et œuvre à la réduction des inégalités territoriales et scolaires.

Dans le cadre de la mesure "100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens", le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
1000 lycéens, de classes de seconde, première et terminale, généralistes, professionnelles et technologiques issus de 37 lycées franciliens.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Documentation et communication	3 000,00	2,03%
Formation des enseignants et accompagnement des élèves et des enseignants du programme	3 000,00	2,03%
Rémunération des intervenants de la Fabrique du regard pour les 3 rencontres par classe ("image exposée", "image projetée", image publiée" (préparation conception et interventions)	32 000,00	21,62%
Frais liés à l'organisation et la mise en place des ateliers	10 500,00	7,09%
Frais d'organisation et de conception des ateliers "Image expérimentée"	16 000,00	10,81%
Production et restitution	17 000,00	11,49%
Responsable pédagogique (conception, organisation, animation) et coordinateurs pédagogiques du programme (sensibilisation, coordination et suivi)	48 500,00	32,77%
Logistique du programme Mon oeil !	4 000,00	2,70%
Participation aux frais de fonctionnement du Bal et imprévus	14 000,00	9,46%
Total	148 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Club de partenaires du BAL	52 000,00	35,14%
Région Ile-de-France	65 000,00	43,92%
Préfecture de Paris et d'Ile-de-France	16 000,00	10,81%
DRAC Ile-de-France	10 000,00	6,76%
Ministère de l'Education nationale	5 000,00	3,38%
Total	148 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	65 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	65 000,00 €
2014	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	65 000,00 €
2015	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (CR46-14)	130 000,00 €
	Montant total	260 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013188

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONV 2016-2017 SAVOIR AU PRESENT - SENSIBILISATION LYCEENS A L'IMAGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	159 937,50 €	53,15 %	85 000,00 €
	Montant Total de la subvention		85 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SAVOIR AU PRESENT
Adresse administrative : 63 RUE DU GENERAL LECLERC
94270 LE KREMLIN BICETRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Jean-Eric JOIRE, Président

Date de publication au JO : 3 juillet 1981

N° SIRET : 32341903600021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'actions de sensibilisation citoyennes
Rapport Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : l'action se déroule sur l'année scolaire 2016-2017.

Objectifs :
L'association « Savoir au Présent » propose son programme « Télémaques », un ensemble d'actions de sensibilisation à la lecture de l'image et d'éducation du regard, afin de permettre un regard critique face à la télévision.

Ce projet est proposé aux établissements scolaires dans toute la France. Il est soutenu par les Régions Limousin, Centre, Rhône-Alpes, Champagne-Ardenne et Nord Pas de Calais.

Compte tenu du nombre de lycées franciliens souhaitant participer au programme « Télémaques », l'association a sollicité la Région pour soutenir son projet en direction du public des lycéennes et lycéens d'Ile-de-France dans le cadre d'un partenariat qui existe depuis 2001.

Description :

Le programme « Télémaques » de l'Association "Savoir au Présent" consiste à mettre à la disposition des établissements volontaires, des émissions, accompagnées d'informations sur leur processus de production et sur leur réalisation ainsi que d'éléments susceptibles de soutenir l'action à différents niveaux.

Programme prévisionnel 2016-2017 :

Pour rappel, ce sont 43 lycées d'enseignement général, professionnel ou technique qui avaient manifesté leur intérêt pour participer à l'opération « Télémaques » pour 2015-2016. A l'issue d'une sélection réalisée par les équipes de la Région et de Savoir au présent, 34 lycées avaient été retenus.

Un premier rendez-vous, (1er plateau), au premier trimestre, réunit tous les professeur(e)s des lycées d'Ile-de-France concernés, pour une journée de travail, permettant une rencontre avec les partenaires des chaînes de télévision, un visionnage des 4 émissions lauréates, et une rencontre avec chaque réalisateur ou producteur de ces émissions.

Les émissions sont pour le moment en cours de sélection.

A l'issue de ce premier plateau, chaque lycée choisit l'émission sur laquelle les équipes pédagogiques (enseignants de toutes matières, documentalistes, conseillères ou conseillers pédagogiques, CPE, aides éducatrices/éducateurs…) feront travailler les élèves tout au long de l'année.

Un DVD de l'émission choisie, libérée des droits, et le thésaurus correspondant qui contient de très nombreux éléments d'information sur la conception, la réalisation et la diffusion de l'émission sont remis à chaque enseignant participant.

Dans chaque lycée, l'émission choisie est projetée in extenso aux élèves concernés dans les formes adoptées par chacun (groupe classe, salle de projection, poste TV ou grand écran…).

Dès lors l'enseignant, avec le soutien du thésaurus et l'accompagnement de l'équipe de « Savoir Au Présent », a toute latitude pour mettre en œuvre une pédagogie inventive. Il mène le travail d'éducation du regard et de découverte de la télévision avec ses élèves, dans les formes et au rythme qu'il choisit.

Au second trimestre, une deuxième journée de travail est organisée pour les enseignants, au Conseil régional d'Ile-de-France. Elle se décline sous forme d'ateliers : les Ateliers du Regard, construits avec la collaboration et en présence des professionnels de l'audiovisuel. Il s'agit d'approfondir une approche technique à partir du regard sur les Emissions Lauréates.

Cet important travail développé sur une émission va dès lors s'incarner dans la rencontre avec le réalisateur ou l'un des membres de l'équipe technique.

En fin d'année scolaire une grille d'analyse est envoyée à chaque enseignant. L'ensemble des démarches ainsi rassemblées, les observations des groupes de suivi et de l'équipe de « Savoir Au Présent », nourrissent alors une véritable recherche-action qui se concrétise dans des ajustements du dispositif. Véritable laboratoire, « Télémaques » permet ainsi de préciser peu à peu certains fondements de l'éducation à l'image.

Moyens mis en œuvre :

Salles de réunions, intervenants et locaux chaînes de TV, intervenants audiovisuels (réalisatrices, réalisateurs productrices, producteurs, monteuses, monteurs….), membres de l'équipe de Savoir au Présent, négociation droits, déplacements (voitures), DVD, matériel audiovisuel et informatique (TV/lecteurs DVD/ordinateurs…), papeterie (mallettes, porte document, papier, reliures…), édition textes,

réunions de travail, déplacements, frais administratifs…

Intérêt régional :
La Région souhaite conforter l'éducation artistique et culturelle dans les lycées, à travers notamment l'installation de relations entre des lycées volontaires et les organismes proposant des programmes d'actions culturelles et citoyennes.

Le programme de l'association « Savoir au Présent » intitulé « Télémaques », s'inscrit dans ces objectifs.

Dans le cadre de la mesure "100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens", le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :
Les lycéennes et les lycéens des lycées publics et privés sous contrat d'Ile de France

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Quote part sur coûts fixes sur les émissions	8 323,00	5,20%
Quote part sur coûts fixes pour les thésaurus	11 087,00	6,93%
Quote part sur coûts fixes pourle commissariat général du programme	3 775,00	2,36%
Coûts locaux pour les émissions	2 376,00	1,49%
Coûts locaux pour les thésaurus	11 843,00	7,40%
Coûts locaux pour les plateaux	11 459,00	7,16%
Coûts locaux pour la réunion de travail thésaurus	2 548,50	1,59%
Coûts locaux pour les rencontres dans les lycées	44 792,00	28,01%
Coûts locaux pour le suivi de chaque équipe	62 403,00	39,02%
Coûts locaux sur les travaux du groupe de pilotage Télémaques	1 331,00	0,83%
Total	159 937,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Savoir au Présent	62 937,50	39,35%
Région Ile-de-France	85 000,00	53,15%
Chaînes de télévision	12 000,00	7,50%
Total	159 937,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	85 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	85 000,00 €
2014	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	85 000,00 €
2015	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (CR46-14)	170 000,00 €
	Montant total	340 000,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 23/11/2016
- Date de réception en préfecture: 23/11/2016

DÉLIBÉRATION N° CP 16-523

Du 16 Novembre 2016

HABILITATION DE LA PRÉSIDENTE A ENGAGER LES OPERATIONS DE MISE EN ACCESSIBILITE « HANDICAP» DU BUDGET 2016 ET A SIGNER UNE CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SAERP POUR SA CONDUITE (2EME RAPPORT)

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU	Le code général des collectivités territoriales ;
VU	Le code de l'éducation et notamment son article L. 214-5 ;
VU	Le code des marchés publics ;
VU	La loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et ses décrets d'application ;
VU	La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 portant délégation d'attributions du conseil régional à la commission permanente ;
VU	La délibération n° CR 93-115 du 18 décembre 2015 portant délégation de pouvoir du conseil régional à sa présidente ;
VU	La délibération n° CR 69-08 du 26 juin 2008 portant transformation de la SAERP en société publique locale d'aménagement ;
VU	La délibération n° CR 112-12 du 23 novembre 2012 portant transformation de la SAERP en société publique locale ;
VU	La délibération n° CR 50-12 du 28 juin 2012 par laquelle le conseil régional a adopté le rapport d'étape du programme prévisionnel d'investissement 2012-2022 des lycées d'Ile-de-France ;
VU	La délibération n° CR 106-12 du 23 novembre 2012 par laquelle le conseil régional a adopté le programme prévisionnel d'investissement 2012-2022 des lycées d'Ile-de-France ;
VU	La délibération n° CP 13-155 du 23 janvier 2013 du 23 janvier 2013 « Objectif réussite : le lycée de demain s'invente aujourd'hui – Programme prévisionnel d'investissement 2012-2022 – Première année de mise en œuvre » ;
VU	La délibération n° CR 77-15 du 24 septembre 2015 par laquelle le conseil régional a autorisé le président à présenter l'Ad'AP des ERP régionaux au préfet de police de paris, par délégation du préfet de région ;
VU	La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;
VU	Le budget de la région d'Ile-de-France pour 2016 et plus particulièrement les inscriptions du chapitre 902 « Enseignement» ;
VU	La délibération n° CP 16-333 du 12 juillet 2016 habilitant la Présidente à engager les opérations de mise en accessibilité « handicap » du budget 2016 et à signer deux conventions de mandat avec la SAERP pour leur conduite ;
VU	L'avis de la commission des finances ;
VU	L'avis de la commission de l'éducation ;
VU	Le rapport CP 16-523 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Ad'AP régional d'individualiser les nouvelles opérations suivantes :

- sous-famille A5 de l'Ad'AP : conduite de 24 opérations « simples » ;

Article 2 :

Décide d'affecter un montant d'autorisation de programme de 2.416.740 € disponible sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », Programme HP 222-004 « Rénovation des lycées publics» (122004), action « restructuration/réhabilitation/ rénovation/extension de lycées » (12200401) du budget 2016 pour les opérations de mise en accessibilité visées à l'article 1.

Article 3 :

Autorise la présidente du conseil régional à signer avec la SAERP la convention de mandat n° 16 MAN HAN A5, jointe en annexe, relative au mandat de conduite d'opérations « simples » (sous-famille A5 de l'Ad'AP).

Article 4 :

Autorise la présidente du conseil régional à faire toutes les demandes en vue des autorisations administratives en matière d'urbanisme et de voirie pour les opérations objets des conventions visées à article 1.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES A LA DELIBERATION

CONVENTION DE MANDAT HANDICAP 2016

- **16 MAN HAN A5 :** Mandat de conduite d'opérations « simples », portant 24 sites (sous-famille A5 de l'Ad'AP, secteur nord-est/sud-est).

CONVENTION DE MANDAT

N° 16 MAN HAN A5

OBJET DE LA CONVENTION :

MANDAT DE CONDUITE DES OPERATIONS SIMPLES DE MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAP – PPI LISTE 2016

Sous-famille A5 de l'Ad'AP

MAITRE D'OUVRAGE :	**REGION ILE-DE-FRANCE** Unité Lycées 35, boulevard des Invalides 75007 PARIS

La **Région Ile-de-France**, représentée par la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France, dûment autorisé par la délibération de la commission permanente N° CP 16-523 du 16 novembre 2016,

ci-après dénommée " *le maître d'ouvrage* ",

d'une part

et **La Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région Parisienne** (SAERP), société anonyme, sise Cité Régionale de l'Environnement d'Ile de France, 90-92 avenue du Général Leclerc, 93500 PANTIN, représentée par Madame Isabelle BONNAUD-JOUIN, sa Directrice générale, en vertu de la délibération du conseil d'administration du 14 mai 2014.

ci-après dénommé " *le mandataire* ",

d'autre part

Sont convenues de ce qui suit :

SOMMAIRE

PREAMBULE **3**

ARTICLE 1 : CONTEXTE ET OBJECTIFS - OBJET – ENVELOPPE FINANCIERE – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE **3**

ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES **4**

ARTICLE 3 : PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT **4**

ARTICLE 4 : STRUCTURE MISE EN PLACE POUR L'OPÉRATION **6**

ARTICLE 5 : CADRE DE LA MISSION DU MANDATAIRE **8**

ARTICLE 6 : LES DIFFERENTES PHASES DE L'OPERATION **9**

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'APPROBATION ET SUIVI DES MARCHES **13**

ARTICLE 8 : ASSURANCES **14**

ARTICLE 9 : CONDITIONS D'AVANCES DE FONDS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE **15**

ARTICLE 10 : PRODUITS FINANCIERS **15**

ARTICLE 11 : EVALUATION ET CONTROLES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE **16**

ARTICLE 12 : PÉNALITÉS ET FRAIS EXCLUS DU BUDGET D'OPERATION **16**

ARTICLE 13 : CAPACITÉ D'ESTER EN JUSTICE **18**

ARTICLE 14 : DISPOSITIONS DIVERSES **19**

ARTICLE 15 : ACHEVEMENT DE LA MISSION **19**

ARTICLE 16 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULE **20**

ARTICLE 17 : RÉSILIATIONS **21**

ANNEXE 1A **23**

ANNEXE 1B **24**

ANNEXE 1C **27**

ANNEXE 1D **28**

ANNEXE 2A **29**

ANNEXE 2B **30**

ANNEXE 2B BIS **31**

ANNEXE 2B TER **32**

ANNEXE 2C **33**

ANNEXE 3 ..... **34**

ANNEXE 4 ..... **36**

ANNEXE 5 ..... **38**

ANNEXE 6 ..... **40**

PREAMBULE

La Société d'Aménagement et d'Equipement de la Région Parisienne (SAERP) a été créée le 10 décembre 1956, sous le régime juridique défini par les articles L. 1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, en vue de doter la région Ile-de-France et les autres collectivités adhérentes d'un outil opérationnel d'intervention dans le domaine de l'aménagement, de la construction et du développement du territoire.
La SAERP a pour objet de réaliser des opérations d'aménagement, de construction et de développement définies par la Région Ile-de-France et les autres collectivités actionnaires, relevant de ses compétences.
Par décisions respectivement en date du 12 novembre 2008 puis du 27 mai 2013, la SAERP a été transformée d'abord en Société Publique Locale d'Aménagement puis en Société Publique Locale afin de permettre aux collectivités actionnaires de faire appel à cette société sans devoir la mettre en concurrence.

ARTICLE 1 : CONTEXTE ET OBJECTIFS - OBJET – ENVELOPPE FINANCIERE – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

1.1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

La loi L 2005 -102 du 11 février 2005, dite « loi Handicap » a posé le principe d'accessibilité généralisée aux personnes handicapées des établissements recevant du public (ERP) dès 2015.

Face à l'impossibilité, pour les collectivités notamment, de tenir cette échéance, le législateur, par la loi du 10 juillet 2014 a assoupli l'exigence en imposant toutefois qu'elles s'engagent sur un calendrier pluriannuel de mise aux normes de leur patrimoine, appelé « Ad'AP ».

En application du Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, l'Assemblée régionale a adopté en 2006 le principe d'un audit « transhandicap » afin de procéder à une analyse du patrimoine des lycées, dans l'objectif de pouvoir élaborer une programmation d'opérations permettant de les rendre accessibles aux personnes handicapées quel que soit leur handicap.

Par délibération CR 77-15 du 24 septembre 2015, l'assemblée régionale a adopté son agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) pour 453 lycées avec une priorisation définie au regard d'éléments géographique, pédagogique, technique, budgétaire. L'ampleur du territoire et du patrimoine concerné autorise à déployer la mise aux normes sur un calendrier de 9 ans, soit 3 périodes de 3 ans.
Cet Ad'AP a été validé par la préfecture de région le 23 octobre 2015 sous le numéro 0750561607939.

Ces mises aux normes ont la particularité d'être un ensemble d'interventions techniques, de sécurité incendie, d'ascenseurs, d'équipement sanitaire et de second-œuvre, réparties pour chaque établissement, dans tous les bâtiments et les espaces extérieurs des sites. Dans certains cas, la création d'ascenseur ou l'élargissement de circulation nécessitent des études et diagnostics (structure, amiante…), complémentaires pour définir les reconfigurations d'espace induites. Les travaux intègreront les mises aux normes, dont les objectifs de la loi Robien pour les ascenseurs. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des articles L 111-8 du code de la construction, font l'objet de demande d'autorisation délivrée par l'autorité administrative compétente ainsi que d'attestation, voire passage des commissions de sécurité incendie et accessibilité.

La région souhaite que soit apportée une attention particulière à la communication de son action de mise en accessibilité handicap, notamment envers les communautés scolaires.

1.2 – OBJET

La présente convention porte sur **la conduite des opérations « simples » de mise en accessibilité handicap – PPI Liste 2016 (sous-famille A5 de l'Ad'AP),** comportant les missions définies à l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dans les conditions prévues à la présente convention, sur la base du programme figurant à l'***annexe 1A*** et du cadre calendaire figurant à l'***annexe 1B*** de la présente convention.

Le mandat objet de la présente convention est incompatible avec toute mission de maîtrise d'œuvre, de réalisation de travaux ou de contrôle technique portant sur le ou les ouvrages auxquels se rapporte le mandat, exercée par cette personne directement ou par une entreprise liée.

1.3 – ENVELOPPE FINANCIERE

L'enveloppe financière est fixée à **13 731 466,12 €** euros, toutes dépenses confondues. Cette enveloppe est réputée comprendre tous frais (tous travaux, honoraires y compris ceux du mandataire, assurances, toutes dépenses nécessaires à la réalisation de l'opération). Le prix est exclusif de tout autre émolument ou remboursement de frais.

Cette enveloppe est réputée comprendre tous frais (tous travaux, honoraires y compris ceux du mandataire, assurances, toutes dépenses nécessaires à la réalisation de l'opération).

Elle peut faire l'objet de votes successifs d'autorisations de programme qui seront notifiés au mandataire selon les modalités prévues à **l'*annexe 2A***.

L'enveloppe globale est définitivement arrêtée à l'approbation par le maître d'ouvrage de l'avant-projet définitif ou à défaut du projet.

1.4 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

La convention est rendue exécutoire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Elle prendra effet à compter de sa notification au mandataire par le maître d'ouvrage et expire à la date de constatation de l'achèvement de l'opération.

Tout délai commence à courir le lendemain du jour où s'est produit le fait qui sert de point de départ du délai. Lorsque le délai est fixé en jours, il s'entend en jours calendaires et il expire à la fin du dernier jour de la durée prévue. Lorsque le délai est fixé en mois, il est compté de quantième et quantième. S'il n'existe pas de quantième correspondant dans le mois où se termine le délai, celui-ci expire à la fin du dernier jour du mois. Lorsque le dernier jour est un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prolongé jusqu'à la fin du premier jour ouvrable qui suit.

ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES

La convention et ses annexes :

- Annexe 1A : Liste des établissements à mettre en accessibilité
- Annexe 1B : Cadre calendaire de l'opération
- Annexe 1C : Structure et organisation mise en place par le mandataire
- Annexe 1D : Etapes clés de validation par le maître d'ouvrage
- Annexe 2A : Bilan de l'autorisation de programme
  Annexe 2B : Demande d'avance de fonds/rémunération, Planning prévisionnel détaillé des dépenses 2B bis, Décompte des paiements effectués par le mandataire 2B ter,
- Annexe 2C : Bilan financier de l'opération
- Annexe 3 : Bilan financier annuel
- Annexe 4 : Les documents techniques à remettre par le mandataire à l'unité lycées au cours de l'opération, dont les documents de suivi à remettre lors des réunions semestrielles et prise en compte de la charte graphique et du plan de classement
  Annexe 4A : modèle de calendrier de l'opération détaillé par site
  Annexe 4B : modèle de fiche financière de l'opération
  Annexe 4B bis : Détail des coûts travaux par site
  Annexe 4C : modèle de fiche de synthèse de l'opération détaillée par site
  Annexe 4D : modèle de fiche de communication par site
- Annexe 5 : Dossier de fin d'opération
- Annexe 6 : Charte graphique

ARTICLE 3 : PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

3.1 – LE PRIX

Pour l'exercice de sa mission, le mandataire perçoit une rémunération basée sur le montant TTC de l'opération, toutes dépenses confondues, hors sa rémunération.
Ce montant, hors taxe, résulte de l'application d'un taux sur le montant TTC de l'opération toutes dépenses confondues, hors rémunération du mandataire.

Ce montant de rémunération est calculé selon la formule suivante :
Montant HT = [A x B] / [1 + (B x 1,20)]
A = Montant TTC de l'opération toutes dépenses confondues
B = Taux de rémunération

Le taux de rémunération est fixé à : 5,859 %

3.2 - AJUSTEMENT DE LA REMUNERATION

Il est convenu que lorsque le montant TTC de l'opération, toutes dépenses confondues (hors rémunération du mandataire) augmente par rapport au montant initial, la rémunération du mandataire est ajustée en conséquence, notamment lors des différentes phases de facturation de la rémunération du mandataire.

Une telle augmentation est constatée lorsque l'autorisation de programme de l'opération excède le montant d'origine de l'opération, toutes dépenses confondues.

La rémunération est ajustée, lors du bilan de fin de mission, sur la base des règlements effectués. A ce stade, le montant de la rémunération ne pourra cependant pas être inférieur au montant résultant du taux indiqué dans la présente convention appliqué à l'estimation initiale du maître d'ouvrage, à l'exception toutefois de l'application éventuelle de pénalité(s) en cours d'exécution du contrat ou encore à l'exception de la résiliation de ce contrat.

Le taux de rémunération est également établit au regard du mode de dévolution des marchés tels que prévus à la présente convention et des conséquences induites en terme de gestion de marchés et de délai. Aussi, dans le cas ou des modifications significatives seraient demandées par le maitre d'ouvrage quant au mode de dévolution des deux principaux marchés, à savoir les équipes de maîtrise d'œuvre et les travaux, un forfait de rémunération complémentaire sera dû.
S'entend par modification significative, soit un nombre de lot technique ou géographique supérieur à celui initialement prévu. Le forfait est de 7 500 € HT par consultation.

Enfin, le taux de rémunération est établit sur la base d'un ensemble de 192 réunions de chantier sur tous sites confondus. Dans le cas où celles-ci doivent augmenter significativement et dès lors que l'origine de ces dernières n'est pas imputable au mandataire, celui-ci informera le maître d'ouvrage qui pourra ordonner des réunions de chantier complémentaires. Le mandataire percevra alors un forfait de rémunération de 2.500 € HT par tranche de 5 réunions supplémentaires.

En cas d'évolution importante non prévue et non imputable au mandataire, qui justifierait un avenant, il est entendu que dans le cadre des négociations, ladite évolution sera considérée à l'échelle du site. Le réajustement sera négocié au prorata, nombre de sites concerné/ nombre de sites total.

3.3 – ACOMPTES

Le règlement de la rémunération du mandataire est fractionné selon les étapes suivantes :

Etape 1	Remise au Maître d'ouvrage d'une note méthodologique de déroulé de mission	10%
	Achèvement des visites de site et diagnostics préalables de SI selon les cas	7%
	Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre	5%
	Validation du rapport d'analyse pour le choix de la maîtrise d'œuvre	5%
	Notification du marché de maîtrise d'œuvre	3%
	Sous-total	**30%**
Etape 2	Fin des réunions de lancement de la phase étude sur site	5%
	Transmission du rapport AVP 1, y compris VAL DIAG	5%
	Validation de la phase AVP par le comité de pilotage	5%
	Obtention des autorisations administratives	5%
	Sous-total	**20%**
Etape 3	Lancement de la consultation travaux après validation du DCE par le maître d'ouvrage	10%
	Validation du rapport d'analyse pour le choix des entreprises	3%

	Notification des marchés de travaux	2%
	Sous-total	**15%**
Etape 4	Exécution des travaux	25%
	Réception	2,5%
	Levées des réserves / Mise à disposition des ouvrages	2,5%
	Sous-total	**30%**
Etape 5	Etablissement du BFM	2,5%
	Quitus	2,5%
	Sous-total	**5%**

Les acomptes et le solde de la rémunération du mandataire, calculés selon les modalités définies ci-dessus, font l'objet d'un versement distinct de celui des avances faites au mandataire dans le cadre de sa mission.

Au cas où l'avancement global de la mission serait retardé du fait de difficulté particulière rencontrée sur un site, et n'étant pas imputable au mandataire, le maître d'ouvrage pourra régler l'acompte, pour la phase concernée, au prorata du nombre de sites réalisés.
Sera considéré comme difficulté particulière un retard supérieur à 1 mois par rapport à la phase du calendrier de l'Annexe 1B et la facturation pourra être demandée si au moins 80% de l'étape considérée est réalisée.

Pour chaque demande d'acompte sur rémunération, le mandataire transmet au maître d'ouvrage une note d'honoraire en deux exemplaires auprès du référent handicap de la Direction de la construction maintenance.

3.4 – PAIEMENT

Le paiement s'effectue par mandat administratif, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Les sommes dues au titulaire et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le délai de paiement maximum est fixé à trente (30) jours à compter de la réception des justifications fournies par le titulaire conformément à la présente convention. Le dépassement de ce délai global de paiement ouvre de plein droit et sans formalité pour le titulaire, le bénéfice d'intérêts moratoires dont le taux sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.
Au titre de ces intérêts moratoires, et en plus des intérêts calculés ci-dessus, le mandataire a droit à une indemnité forfaitaire de 40 €.

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre de la présente convention en faisant porter le montant au crédit :

Nom de l'établissement de crédit : Caisse des dépôts et consignations
Adresse de cet établissement : 56, rue de Lille – 75356 Paris Cedex 07 SP
Compte ouvert au nom de : SAERP
Sous le numéro : 0000089166U
Code Banque : 40031
Code Guichet : 00001
Clef : 13

ARTICLE 4 : STRUCTURE MISE EN PLACE POUR L'OPÉRATION

4.1 LA STRUCTURE MISE EN PLACE PAR LE MANDATAIRE : ANNEXE 1C

Le mandataire est engagé par la qualité des moyens humains proposés et annexés à la présente convention (***annexe 1C***) et, notamment, des qualifications, de l'expérience technique, juridique et administrative et du

savoir-faire nécessaires au bon exercice de la mission, du responsable de la présente opération et de son équipe. L'interlocuteur de la Région, désigné par le mandataire pour assurer le suivi de l'opération, aura un niveau équivalent au diplôme d'ingénieur avec une expérience professionnelle de cinq ans au minimum.

L'équipe, au vu de laquelle la présente convention a été notifiée, assure l'ensemble du suivi de l'opération jusqu'à la délivrance du quitus.

Le mandataire assure en toute circonstance la disponibilité d'un personnel compétent pour assister le responsable d'opération ou, en cas de d'absence ou de défaillance de celui-ci, pour assurer la continuité de la mission.

En cas de changement du responsable d'opération et/ou de toute ou partie de son équipe, le mandataire soumet sans délai au maître d'ouvrage, pour accord, les noms des nouveaux correspondants, accompagnés de leurs références, leurs plans de charge et tout renseignement les concernant de nature à établir un niveau de qualification et d'expérience équivalent à celui de la première équipe.

Pour le suivi de l'opération et quelle que soit l'organisation de la structure du mandataire, le responsable d'opération ainsi agréé par le maître d'ouvrage est l'interlocuteur unique du maître d'ouvrage.
Le mandataire s'assure que le nouveau responsable d'opération dispose de l'ensemble des documents et toutes les informations lui permettant d'assurer sans interruption la continuité de l'opération, de sorte que le maître d'ouvrage n'ait pas à assurer, en lieu et place du mandataire, son information.

Pour l'exécution des missions et responsabilités confiées au mandataire, celui-ci peut être représenté par son représentant légal ou une personne dûment habilitée par lui qui est seul en droit d'engager la responsabilité du mandataire pour l'exécution de la présente convention.
Dans l'hypothèse d'une délégation de signature du représentant légal, la délégation est annexée à la présente convention. Le maître d'ouvrage est tenu informé sans délai de tout changement.

Ces dispositions s'appliquent sous peine d'une pénalité définie à l'***article 12.1*** de la convention.

4.2 ORGANISATION DU PILOTAGE POUR LA RELATION MANDATAIRE – MAITRISE D'OUVRAGE

4.2.1 – La structure mise en place par le maître d'ouvrage

Pour le suivi de l'opération, constituée d'un ensemble d'interventions sur une liste de sites répartis dans les différentes sous-directions territoriales, le maître d'ouvrage met en place une structure spécifique. Elle a vocation à veiller à la cohérence des interventions et à optimiser le processus notamment en mutualisation de tâches. Elle est composée d'un « comité de pilotage », d'un « groupe de pilotage handicap » et « de comités de suivi » par sous-direction territorial.

Le « **groupe de pilotage handicap** » : composé des référents sur le programme de la Direction de la construction et de la maintenance (DCM) et la Direction de la programmation pédagogique et patrimoniale (DPPP) :

- garantit l'homogénéité et la cohérence de traitement des sites,
- optimise le processus opérationnel en préparant les documents types avec la SAERP,
- aide à la coordination,
- supervise la mise en œuvre de l'ensemble de l'Ad'AP,

Le « **comité de pilotage** » se compose du « groupe de pilotage handicap » et des directeurs et sous-directeurs concernées. Il est le garant du respect budgétaire et de l'homogénéité des interventions. Il intervient aux étapes clés, lors des réunions de comité de pilotage, le mandataire présente l'avancement des opérations. Il valide les grandes orientations et décisions à prendre.
Le cas échéant, il associe d'autres services concernés, tel que les services juridiques de la Région, etc.
Au choix du maitre d'ouvrage, la « réunion semestrielle mandataire » pourra tenir lieu de comité de pilotage.

Chaque intervention est à traiter avec l'**ingénieur territorial UL référent de l'établissement**. En effet, celles-ci ont la spécificité d'être « diffuses » dans les sites et bâtiments. L'arbitrage du périmètre et l'organisation de l'intervention en site occupé sont ainsi des préoccupations permanentes.

Le « **comité de suivi** » se constitue des ingénieurs territoriaux concernés sous la responsabilité de leur sous-directeur et du « groupe de pilotage handicap ».
Il a pour mission le suivi de l'avancement opérationnel.

Il est rappelé que l'EPLE n'est pas prescripteur des travaux et n'a pas de rôle de validation. Des réunions seront organisées sur site avec chaque établissement au démarrage des études et avant le démarrage de chantier.

Toute communication doit systématiquement être adressée en copie aux membres du groupe de pilotage et au sous-directeur concerné, qui en tant que de besoin relance les sujets en attente et aide à la coordination en interne à la maitrise d'ouvrage. Le mail est à privilégier.

L'organisation aux différentes phases de l'opération est précisée ci-après à **l'Article 6** et en **Annexe 1D**

4.2.2 – Les réunions de restitution auprès du maître d'ouvrage

A – Les réunions de restitution auprès du comité de suivi
Le mandataire assure l'organisation et la préparation de la réunion de présentation des résultats des études auprès des Sous-directions territoriales de la Direction de la Construction et de la Maintenance. Cette réunion réunie la SAERP, les bureaux «d'études techniques, le groupe pilote et les ingénieurs territoriaux concernés.

Le mandataire rédige une note de synthèse sur chaque site, qui consiste en une courte présentation relevant les points majeurs et les risques. Elle accompagne les rapports et études de maîtrise d'œuvre.

Lors des réunions, le mandataire relève tous les points et ajustements nécessaires à reprendre, il en dresse un compte-rendu. Il s'assure, le cas échéant, de la reprise des dossiers et en vérifie le contenu avant de les transmettre au maître d'ouvrage.

B – Les réunions de restitution auprès du comité de pilotage
Préalablement à la restitution auprès du comité de pilotage, le mandataire met à jour les notes de synthèse par site et rédige une note de synthèse générale dressant le bilan de l'opération. Celle-ci mettra en évidence les interventions nécessitant un arbitrage. Il la transmet au groupe de pilotage.

Le mandataire prépare l'organisation de la réunion et en assure la présentation.
Sur la base des études réalisées et du contexte général budgétaire et technique, le comité de pilotage arbitre et valide.

A chacune des étapes clés de l'***annexe 1D***, le mandataire assure la tenue de ces réunions

ARTICLE 5 : CADRE DE LA MISSION DU MANDATAIRE

La convention prend effet à compter de sa notification au mandataire. Elle expire lors de la délivrance du quitus par le maître d'ouvrage.

Le mandataire assure, sous les orientations et recommandations du maître d'ouvrage, la conduite de l'opération. A cet effet, il :

- encadre les intervenants et prestataires de l'opération en qualité de représentant du maître d'ouvrage ;
- assure la médiation permanente entre le maître d'ouvrage, les utilisateurs de l'ouvrage, les bureaux d'études, les équipes de maîtrise d'œuvre, les entreprises et autres intervenants de l'opération ;
- s'assure à tout moment du respect de l'enveloppe financière de l'opération et de chaque intervention (site). Il fournit à la demande du maître d'ouvrage le budget de l'opération actualisé et détaillé ;
- s'assure à tout moment du respect du calendrier de réalisation de l'opération, établi en accord avec le maître d'ouvrage et compatible avec le cadre calendaire défini en ***annexe 1B*** de la présente convention ;
- assiste, en tant que de besoin, le maître d'ouvrage dans le cadre de concertations ;

- procède à l'élaboration, au lancement de tout marché nécessaire à la réalisation de l'opération, prépare le dossier nécessaire à leur transmission au contrôle de la légalité et procède à leur notification et informe sans délai le maître d'ouvrage en lui transmettant une copie du marché notifié ;
- applique, pour ce faire, les procédures prévues par le code des marchés publics et celles exigées par le maître d'ouvrage soit dans les délibérations de son assemblée délibérante, soit sur le site de la région (http : // marchespublics.iledefrance.fr) et inscrit le suivi de la passation et du suivi des marchés dans un outil informatique spécifique du maître d'ouvrage ;
- prépare, intervient et établit les comptes-rendus qu'il transmet pour validation au maître d'ouvrage à chaque phase de l'opération ;
- rend compte, pendant toute la durée du mandat, des problèmes particuliers survenus et fait des propositions écrites au maître d'ouvrage pour permettre la poursuite de l'opération dans les meilleures conditions de qualité, de délai et financières ;
- participe aux réunions de chantier en lieu et place du maître d'ouvrage conformément à la présente convention ;
- organise, chaque mois pendant les travaux, une réunion de « maîtrise d'ouvrage » entre le maître d'ouvrage, l'utilisateur, la maîtrise d'œuvre et lui-même, et en établit le compte rendu ;
- assure le paiement des avances et des acomptes des divers marchés dans les conditions de forme et de délai prévues par le code des marchés publics ;
- prépare, assiste et pilote les réunions du groupe de pilotage et du comité de pilotage ;
- prépare la réunion semestrielle d'évaluation sur le suivi de l'opération avec le maître d'ouvrage, sur convocation de ce dernier ;
- assure la présentation ou en appui au maitre d'ouvrage prépare les éléments de présentation des interventions pour l'exposé à la direction de l'établissement et à son conseil d'administration ;
- s'assure du respect du cahier des charges pour la réalisation des plans numériques : « Charte graphique de la Région d'Ile de France ».

ARTICLE 6 : LES DIFFERENTES PHASES DE L'OPERATION

La présente opération fait l'objet d'un découpage en phases énumérées ci-dessous. Chacune de ces phases comprend des tâches d'organisation, d'animation, d'élaboration et de formalisation de dossiers et de comptes-rendus/fiches de synthèses.

Parmi ces tâches, certaines d'entre elles, qualifiées de « missions encadrées », sont soumises à des délais fixés à l'***Annexe 1B***. Ces « missions encadrées » consistent en la remise, soit pour validation, soit pour approbation, soit pour simple réception par le maître d'ouvrage, de divers documents tels que projets d'avis d'appel public à concurrence, dossier de consultation des bureaux d'études/concepteurs/entreprises, comptes-rendus, pièces administratives ou financières, ceci dans des conditions décrites dans les procédures régionales.

A l'intérieur de chacune de ces phases, le mandataire est tenu de respecter des délais fixés pour ces « missions encadrées ». En cas de non respect du délai global d'une ou de plusieurs phases, tout retard dans la réalisation de ces « missions encadrées » donne lieu à pénalité dans des conditions fixées à l'***article 12.1*** de la convention.

6.1 : LA PHASE PREPARATOIRE

Lors de la réunion de lancement, le Maître d'ouvrage remet au mandataire les fiches d'identité patrimoniale et accessibilité, ainsi que les diagnostics handicaps réalisés dans le cadre des audits « transhandicaps ». Il remet en complément les diagnostics amiante, plomb et ascenseurs, les plans de géomètres ou à défaut des plans de DOE, le dernier PV de la commission de sécurité et d'accessibilité, lorsqu'ils existent et dont il dispose (***annexe 1A***).

Sur la base de ce dossier, le mandataire apprécie la nécessité de toute autre étude non inscrite dans la liste ci-dessus et en réfère au maître d'ouvrage.

Le mandataire procède à l'achat des prestations et au suivi d'exécution des diagnostics « sécurité incendie » précisés à l'annexe 1A du contrat.

Il propose un cadre et une méthode d'intervention, établit un calendrier prévisionnel détaillé d'opération (global et par site), une estimation des marchés et des procédures.

En tant que de besoin, le mandataire prend contact avec les ingénieurs des Unités territoriales et les chefs d'établissements pour effectuer une visite de site.

6.2 : DE LA MISE AU POINT DES CONSULTATIONS D'ETUDES A LEUR NOTIFICATION

A – Passation des marchés des maîtrises d'œuvre
Le mandataire élabore le cahier des charges des marchés des équipes de maîtrise d'œuvre qui intègre à minima les compétences : BET tous corps d'état, coordinateur SSI et sécurité incendie, spécialiste ascenseurs, économiste de la construction, compétence en organisation (OPC en phase étude). Le cas échéant une mission d'OPC travaux sera incluse, si les travaux sont dévolus en lots techniques séparées.

Dans le cadre de la consultation, il organise et conduit les visites de site sur quelques établissements significatifs (deux à quatre). A ce titre il informe préalablement l'ingénieur territorial de la région en charge du lycée (ou son responsable) ainsi que la direction de l'établissement concerné.

Le mode de dévolution envisagé est celui d'une consultation unique formalisée, en appel d'offre ouvert, comprenant ***deux lots géographiques***.

Pour ces marchés, le mandataire assure l'élaboration, la passation, l'attribution et le suivi d'exécution tel que définit à l'**article 7** de la présente convention.

B - Passation des autres marchés d'études
Aux différents stades des études, le mandataire engage les marchés nécessaires à l'opération et notamment ceux relatifs aux missions suivantes :
- contrôle technique (CT) ;
- coordination sécurité protection santé (CSPS) ;
- diagnostics complémentaires

Il appartient au mandataire d'anticiper sur les interventions des différents prestataires et de lancer les marchés correspondants.
Pour ces marchés, le mandataire assure l'élaboration, la passation, l'attribution et le suivi d'exécution tel que définit à l'**article 7** de la présente convention.

Pour les diagnostics amiante et plomb, le mandataire se rapproche du service de la Région compétent.

6.3 : DE LA NOTIFICATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE A LA NOTIFICATION DES MARCHES DE TRAVAUX

A : Suivi des études de maîtrise d'œuvre
Le mandataire organise les réunions de démarrage des études sur chacun des sites avec les utilisateurs, le Maître d'ouvrage (ingénieurs de la DCM), et les équipes de maîtrises d'œuvre technique. Elles ont pour objectif la présentation des interlocuteurs, du programme de l'opération, de l'organisation, du planning, et permet de recueillir les remarques de l'établissement.

La phase AVP fait l'objet d'une première transition pour analyse au stade AVP 1 et Val-DIAG, qui permet aux différents interlocuteurs, maitrise d'œuvre, maitrise d'ouvrage et conseils de préciser les périmètres d'intervention. En phase AVP 2, le dossier remis comporte la description précise des travaux et leur estimation ainsi que les notices d'accessibilité et de sécurité incendie à fournir dans la demande d'autorisation de travaux. Il fait l'objet d'une présentation dans l'établissement et d'avis des conseils et maitre d'ouvrage.

En application de l'article 5 de la loi du 12 juillet 1985, le mandataire est tenu de solliciter l'accord préalable du maître d'ouvrage sur les dossiers d'avant projet (AVP).

Le mandataire s'assure de la transmission des dossiers AVP, PRO/DCE à l'ensemble des prestataires extérieurs missionnés pour émettre un avis notamment :

- CSPS
- Contrôleur technique
- Autres
- *NB. (CSSI intégré à l'équipe de maîtrise d'œuvre)*

Il effectue la synthèse de ces avis et l'adresse avec un exemplaire du dossier AVP, PRO/DCE au maître d'Ouvrage.

Il recueille et synthétise les avis du maître d'Ouvrage, notamment sur les thèmes suivants :

- sécurité incendie
- amiante, plomb
- autres

Il organise autant que de besoin la ou les réunions nécessaires selon les problèmes soulevés, en collaboration avec l'ingénieur territorial chargé de l'opération.

A partir de ces éléments, il effectue un rapport de phase (AVP 1 et AVP 2) pour le soumettre à l'approbation du maître d'Ouvrage. Ce rapport est détaillé par site, et comporte une synthèse globale pour l'opération.

Ce rapport permet de suivre la traçabilité des avis sur l'ensemble des sujets techniques ainsi que sur l'évolution économique de l'opération par rapport au budget d'origine, en rappelant à chaque fois les décisions et estimations des phases antérieures.

Après accord du maître d'ouvrage, le mandataire communique au maître d'œuvre la validation ou le refus du dossier, avec toutes les remarques justifiant la décision.

B : Autorisations administratives

Au cours de la phase AVP le mandataire prépare la demande d'autorisation de travaux (modification d'un ERP), prévue à l'article L. 111-8 du CCH auprès des commissions accessibilité et sécurité : il dépose les dossiers auprès des services instructeurs et assure le suivi de leur instruction. Il organise, à cet effet, toutes les réunions nécessaires à leur obtention.
Il transmet les arrêtés au maître d'œuvre et s'assure de leur prise en compte au cours de la phase projet de maîtrise d'œuvre.

Il établit toutes autres demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.

C : Elaboration et passation des marchés de travaux

Le mandataire planifie la procédure de consultation des entreprises de travaux, selon le mode de passation et les procédures du maître d'ouvrage. Le mode de dévolution envisagé est celui d'une consultation formalisée en appel d'offre ouvert, et ***en entreprise générale***, comprenant ***deux lots géographiques***.

Pour ces marchés, le mandataire assure l'élaboration, la passation, l'attribution et le suivi d'exécution tel que définit à l'**article 7** de la présente convention.

6.4 : DE LA NOTIFICATION DES MARCHES DE TRAVAUX A LA FIN DE LA GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT

Le mandataire organise et pilote une réunion de démarrage de chantier sur chaque site. Elle réunit l'équipe de direction de l'établissement, l'ingénieur territorial, un représentant du groupe de pilotage le cas échéant, la MOE, le CSPS, le CT, les entreprises de travaux, le cas échéant OPC. Il a pour objectif la présentation des interlocuteurs, de l'organisation, du planning, et permettra de préciser l'organisation de la sécurité du site avec l'établissement.

A : Suivi de chantier

Le mandataire exerce toutes les charges de la maîtrise d'ouvrage pour le suivi de chantier.
Il participe aux réunions de chantier en lieu et place du maître d'ouvrage. Il est au minimum présent tous les 15 jours pendant l'activité du chantier.

Il s'assure de la bonne marche du chantier et de la bonne exécution des marchés par l'ensemble des prestataires intervenant sur le chantier.

Le mandataire est le garant du respect des prestations dues aux contrats et du suivi rigoureux des montants de travaux. En cas de modification nécessaire par rapport aux travaux prévus, le mandataire assure les négociations avec la maitrise d'œuvre et les entreprises pour la mise au point d'une solution alternative. Pour toute modification par rapport au dossier marché, le mandataire établira avec le maitre d'œuvre une « Fiche de travaux modificatifs » explicative, qu'il transmettra au maitre d'ouvrage (groupe de pilotage et ingénieur territorial) accompagnée du devis de l'entreprise en plus ou moins-value, pour avis. Le mandataire tient à jour la liste complète des travaux modificatifs.
Il assure la maîtrise des évolutions liées aux travaux modificatifs dans le respect de l'enveloppe de l'opération. Aucun devis de travaux supplémentaires ne sera accepté à postériori de leur réalisation, ou exécutés sans l'accord exprès du groupe de pilotage.

En cas de difficulté sur le chantier et notamment de défaillance d'une entreprise, il rend compte au maître d'ouvrage des solutions envisageables accompagnées d'une analyse de toutes les incidences juridiques, financières, techniques et calendaires.

Doit être soumise pour approbation préalable au maître d'ouvrage toute décision ayant pour effet de porter une modification sur le montant ou le calendrier des travaux ou les contrats, notamment les documents suivants :
- actes spéciaux de désignation de sous-traitants en cours de travaux ;
- demandes d'avenants aux marchés et réclamations ;
- décision de poursuite des travaux au-delà de la masse initiale ;
- proposition de travaux modificatifs ;
- prolongation de délai ;
- affermissement d'une tranche conditionnelle ;
- mise en demeure.

B : Réception de l'ouvrage

Le mandataire assiste aux opérations préalables à la réception des ouvrages.

Il fait établir l'attestation prévue à l'article 111-7-4 CCH après achèvement par un contrôleur technique titulaire d'un agrément ou MOE différent de la conception. Il la transmet au maître d'ouvrage.

A la suite, il organise une visite des ouvrages à réceptionner à laquelle participent le maître d'ouvrage, le mandataire, le maître d'œuvre, le contrôleur technique, le coordonnateur de sécurité et de santé. Cette visite donne lieu à l'établissement d'un compte-rendu qui reprend les observations présentées par le maître d'ouvrage et qu'il entend voir réglées avant d'accepter la réception.

Le mandataire reçoit la proposition de réception du maître d'œuvre qu'il transmet immédiatement au maître d'ouvrage avec son avis motivé. A l'appui de l'accord du maître d'ouvrage, le mandataire prononce ou non la réception, éventuellement assortie de réserves. Il notifie sa décision à ou aux entrepreneurs dans les délais prévus à l'article 41.3 du CCAG travaux en vigueur.

Après accord du maître d'ouvrage, la réception de l'ouvrage est prononcée par le mandataire selon les modalités en vigueur prévues CCAG applicable aux marchés publics de travaux.

La remise de l'ouvrage à la Région intervient à la date d'effet de la réception mentionnée dans la décision de réception. Elle transfère la garde et l'entretien de l'ouvrage correspondant à la Région.

Le mandataire remet au maitre d'ouvrage à l'attention du chef d'établissement, le dossier d'intervention ultérieur sur l'ouvrage (DIUO), dans le cadre d'une visite de présentation des ouvrages réalisés, en présence du personnel d'entretien/maintenance de l'établissement.

Le mandataire suit les levées de réserves éventuelles et fait respecter les délais d'exécution précisés dans la décision de réception. La levée de réserves fait l'objet d'un procès-verbal notifié à l'entrepreneur, au maître d'œuvre et au maître d'ouvrage.

C : Garantie de parfait achèvement

Le mandataire est responsable du suivi des obligations dues au titre de la garantie de parfait achèvement.

Il propose au maître d'ouvrage une méthodologie de suivi du parfait achèvement de l'ouvrage. En particulier, il s'assure de la tenue d'un cahier mentionnant tous les désordres et dysfonctionnements avec l'émargement du maître d'œuvre après réparation.

Il propose l'organisation d'une visite de parfait achèvement avant la fin du délai de garantie.

Il veille à ne pas restituer la retenue de garantie tant que les obligations de l'entrepreneur, au titre des levées de réserves et au titre du parfait achèvement, ne sont pas exécutées.

Il apprécie la nécessité de prolongation du délai de parfait achèvement et soumet sa proposition de levée de réserves pour validation au maître d'ouvrage.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'APPROBATION ET SUIVI DES MARCHES

7.1 : CONDITIONS D'APPROBATION DES MARCHES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Les marchés nécessaires à la réalisation de la présente opération sont signés par le mandataire. Cette signature, par délégation du président de la Région Ile-de-France, ne peut intervenir qu'une fois que celui-ci en a reçu l'habilitation expresse par le conseil régional.

En application de l'article 3 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, cette signature doit être précédée de l'approbation préalable par le maître d'ouvrage du choix du maître d'œuvre et des entrepreneurs. Cette approbation intervient dans le respect du Code général des collectivités territoriales, du code des marchés publics et des procédures régionales.

7.2 : PASSATION ET EXECUTION DES MARCHES

Pour tous les marchés dont il à la charge dans le cadre du présent mandat, le mandataire assure l'élaboration, la passation, l'attribution et le suivi d'exécution.

Le mandataire établit les cahiers des charges et rédige les avis d'appel public à concurrence. Après accord du maître d'ouvrage, il lance les consultations dans les supports appropriés et vérifie leur parution, il assure l'ensemble du suivi de la procédure de lancement, y compris par voie dématérialisée (notamment les réponses aux questions).

Le mandataire procède à l'ouverture et à l'analyse les candidatures et offres, il rédige le rapport d'analyse. Il s'assure que les offres sont compatibles avec le budget prévisionnel de l'opération. Il soumet le rapport d'analyse à l'accord du maître d'ouvrage pour validation. Il inscrit et assure la présentation devant la commission d'appel d'offre du Maître d'ouvrage le cas échéant.

Le mandataire rédige les courriers motivés de rejets et d'attribution, il répond aux éventuelles réclamations des candidats. Ces projets de courrier sont soumis au maître d'ouvrage pour approbation selon les procédures régionales. Il rédige le rapport destiné au contrôle de légalité qu'il transmet, le cas échéant, avec la totalité du dossier d'appel d'offre à l'UAJMQ pour transmission en préfecture. Il signe et notifie les marchés, et en informe sans délai le maître d'ouvrage, puis il publie l'avis d'attribution.

Le mandataire assure le suivi de la bonne l'exécution de la mission des différents prestataires et procède aux paiements des marchés qu'il a passé. Il veille à leur bonne et complète exécution avant de solder les paiements, à défaut le mandataire s'expose à supporter les frais complémentaires qui en résulteraient.

Le mandataire informe le maître d'ouvrage de toute difficulté rencontrée qui pourraient augmenter le coût de l'opération ou allonger sa durée d'exécution.

7.3 : AVENANTS AUX MARCHES

Les avenants aux marchés ne peuvent en bouleverser l'économie, sauf en cas de sujétions techniques imprévues ne résultant pas du fait des parties au marché.

Ils sont, avant tout début d'exécution :
- négociés avec le titulaire du marché et signés par celui-ci ;
- approuvés par le Maître d'ouvrage et le cas échéant, approuvés préalablement par la commission permanente du maître d'ouvrage qui autorise leur signature et/ou leur complément de crédit ;
- transmis par le maître d'ouvrage au service préfectoral chargé du contrôle de légalité pour les marchés et leur(s) avenant(s) supérieur(s) au seuil de l'article D2131-5-1 du CGCT ;
- signés et notifiés au titulaire du marché par le mandataire.

7.4 : INFORMATIONS SUR LES MARCHES

Le mandataire transmet au maître d'ouvrage, dès notification, une copie du marché *(acte d'engagement, CCAP, les avenants, les actes de sous-traitance…).*

Il lui communique, de plus, le bilan de chaque marché dans le mois suivant le paiement du solde du marché. Ce bilan inclut le numéro du marché, son montant initial, les montants réglés, toutes justifications pour expliquer un écart éventuel entre les deux sommes et une appréciation sur les conditions d'exécution du marché.

ARTICLE 8 : ASSURANCES

8.1 – ASSURANCE DU MANDATAIRE

Le mandataire devra, dans le mois qui suit la notification de la convention, fournir au maître d'ouvrage la justification :
- de l'assurance qu'il doit souscrire au titre de l'article L.241-2 du code des assurances, uniquement en cas d'immixtion technique du mandataire ;
- de l'assurance garantissant la totalité des conséquences pécuniaires des responsabilités qui lui incombent dans le cadre de son activité professionnelle à la suite de dommages corporels, immatériels, consécutifs ou non, survenus pendant l'exécution et après la réception des travaux causés aux tiers ou à ses cocontractants. »

8.2 – POLICE DOMMAGE OUVRAGE ET TOUS RISQUES CHANTIER

La souscription des contrats d'assurances « Dommage Ouvrage » et « Tous Risques Chantier » est soumise à l'accord préalable express du maître d'ouvrage.

Le mandataire souscrit pour le compte de la Région, maître d'ouvrage, les contrats d'assurances Dommage Ouvrage et Tous Risques Chantier (TRC) de l'opération qui lui est confiée et complète le dossier de l'assureur, en lui transmettant notamment toutes les informations lui permettant d'apprécier le risque assuré jusqu'au terme de la période de parfait achèvement.

Le mandataire signe les contrats. Il en transmet un double au maître d'ouvrage.

Dans le cadre de la garantie TRC, il déclare et assure la gestion des sinistres survenus pendant la durée d'exécution et de parfait achèvement du chantier. Il en rend compte au maître d'ouvrage.

Le mandataire règle les primes dans les délais prévus aux contrats.

8.3 – ASSURANCES DES INTERVENANTS A LA CONSTRUCTION

- Responsabilité décennale

Sous peine d'engager sa propre responsabilité, le mandataire veille à la production par tous les intervenants (y compris les sous-traitants) des justificatifs de leur déclaration de l'opération auprès de leur assureur, avant la date d'ouverture du chantier, et d'une attestation d'assurance responsabilité civile décennale répondant aux exigences suivantes :

- être spécifique au chantier (indiquer l'adresse du chantier, le montant TTC des travaux, les délais) ;
- préciser les activités garanties.

Il tient à jour et à la disposition du maître d'ouvrage le registre des assurances en cours de validité durant toute la durée du chantier.

- Responsabilité civile pour tout dommage pendant le chantier et la période de parfait achèvement.

Le mandataire veillera à ce que les intervenants à l'opération (maître d'œuvre, bureau d'étude, entrepreneur, ingénieur-conseil, contrôleur technique, coordonnateurs de chantier et, d'une manière générale, tout autre intervenant participant directement à la réalisation de l'ouvrage) soient suffisamment assurés pour les conséquences pécuniaires de leur responsabilité recherchée en raison de dommages corporels, matériels et immatériels (consécutifs ou non) causés du fait du chantier, y compris pendant la période de parfait achèvement.

ARTICLE 9 : CONDITIONS D'AVANCES DE FONDS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

9.1 – CONDITIONS DES AVANCES DE FONDS VERSEES AU MANDATAIRE

Pour toutes les avances de fonds, le mandataire présente les demandes correspondant aux dépenses prévues pour trois mois de mission.

Le maître d'ouvrage procède au mandatement de l'avance de fonds demandée dans les délais réglementaires suivant la réception de la demande d'avance.

Le mandataire ne peut prélever sur les avances de fonds reçues sa rémunération qui lui est versée selon les modalités prévues à l'***article 3*** (prix et modalités de règlement) de la présente convention.

Dans le cas où le montant des dépenses prévues est inférieur au montant de la trésorerie disponible, il n'est pas procédé au mandatement de l'avance de fonds.

9.2 – VERSEMENT DES AVANCES DE FONDS

Lors de chaque demande d'avance de fonds, le mandataire adresse au maître d'ouvrage :

1 - le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération ;
2 - le budget prévisionnel de l'opération ;
3 - les annexes 2A (bilan de l'autorisation de programme) ; 2B (demande d'avance de fonds / rémunération), 2B bis (planning détaillé des dépenses prévisionnelles) et 2B ter (fiche navette) sous format Excel.
4 - les pièces justificatives des paiements effectués depuis l'avance précédente : factures acquittées en 2 exemplaires.

9.3 – REJET DES DEMANDES D'AVANCES DE FONDS

Les demandes d'avances de fonds présentées par le mandataire au titre de l'opération objet de la présente convention seront systématiquement repoussées dans les cas ci-après constatés :

- absence de production des pièces décrites à l'***article 9.2*** (versement des avances de fonds) de la présente convention ;
- absence de production d'un bilan annuel par le mandataire dans les délais impartis et précisés à l'***article 11.2.2*** (bilan annuel) ;
- non réponse du mandataire dans un délai de trois mois aux observations adressées sous accusé de réception suite au contrôle d'un bilan annuel régulièrement déposé.

ARTICLE 10 : PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers résultant des disponibilités éventuelles sur les avances reçues par le mandataire sont versés sur le compte bancaire de la SAERP dédié aux opérations de l'Unité lycées. Ils sont reversés annuellement à la Région.

Ils sont reversés annuellement à la Région accompagnés d'un extrait du relevé de compte bancaire sur lequel ils sont versés.

ARTICLE 11 : EVALUATION ET CONTROLES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage peut effectuer à tout moment les contrôles techniques, administratifs et comptables qu'il estime nécessaires. Pour ce faire, le mandataire laisse libre accès au maître d'ouvrage sur le chantier et lui communique les dossiers concernant l'opération.

11.1 – EVALUATION

Dans le cadre de la démarche qualité du maître d'ouvrage, le mandataire est régulièrement évalué sur les critères suivants :

- Respect des dispositions de la convention de mandat et du budget de l'opération
- Maîtrise des délais
- Continuité du suivi
- Information du maître d'ouvrage
- Qualité du suivi technique : Préparation de l'analyse des phases et rapport de synthèse au niveau AVP, PRO, DCE ainsi qu'en phase de réalisation.
- Présence et coordination sur le chantier
- Propositions de solutions et documents de synthèse
- Comptes-rendus des réunions
- Respect des procédures et des modèles documentaires (cf. : site http : // www. iledefrance.fr/marches-publics)
- Rapports d'analyse des candidatures et des offres

Les résultats sont enregistrés et communiqués au mandataire.

11.2 – CONTROLE FINANCIER ET COMPTABLE

11.2.1 : Comptabilité

Le mandataire tient une comptabilité distincte pour l'opération, objet de la présente convention, sur le compte bancaire de la SAERP dédié aux opérations de l'Unité lycées.

Le maître d'ouvrage peut vérifier à tout moment cette comptabilité en demandant au mandataire communication de toutes les pièces et marchés concernant l'opération.

En aucun cas, le mandataire ne peut utiliser les éventuels excédents de trésorerie pour financer des dépenses n'ayant pas de lien direct avec l'exécution de la présente convention.

11.2.2 : Bilan annuel

Avant le 15 mai de chaque année civile, le mandataire transmet au maître d'ouvrage :
- un certificat attestant l'état d'avancement de l'opération effectué au cours de l'exercice précédent, ainsi qu'une attestation du comptable certifiant l'exactitude des facturations et des paiements (cf. ***annexe 3***).
- un échéancier prévisionnel de l'opération faisant apparaître les dépenses pluriannuelles des crédits de paiements.

ARTICLE 12 : PÉNALITÉS ET FRAIS EXCLUS DU BUDGET D'OPERATION

Le maître d'ouvrage applique au mandataire des pénalités sur sa rémunération selon les modalités suivantes :

12.1 – PENALITES

➢ Respect du cadre calendaire de l'opération

En cas de dépassement d'un délai par phase tel que prévu à l'***annexe 1B***, il peut être fait application d'une pénalité de 100 € HT pour chaque jour de dépassement des délais fixés pour les « missions encadrées » énumérées à cette annexe.

➢ Maintien de la structure opérationnelle

En cas de défaillance d'un responsable d'opération et du non respect des obligations décrites à l'***article 4*** de la présente convention, il peut être fait application d'une pénalité de 150 € HT par jour de retard dans les quinze jours suivant la réception d'une mise en demeure.

➢ Présence aux réunions

En cas d'absence, il est fait application d'une pénalité forfaitaire non révisable de 200 € HT par absence.

➢ Réunions de chantier

En cas d'absence aux réunions de chantier telle que prévue dans la convention, il est fait application d'une pénalité forfaitaire non révisable de 200 € HT.

➢ Transmission des pièces pour les demandes d'avances

En cas de non remise des documents prévus à l'***article 9.2*** (versement des avances de fonds), il sera fait application d'une pénalité forfaitaire non révisable de 100 € HT par jour de retard, quinze jours après mise en demeure non suivie d'effet de fournir ces éléments.

➢ Bilan financier annuel

En cas de retard dans la remise du bilan annuel par rapport au délai fixé à l'***article 11.2.2*** (bilan annuel), le mandataire sera passible d'une pénalité forfaitaire non révisable de 800 € par mois de retard.

➢ Transmission des documents visés à l'annexe 4 et 5

En cas de non remise des documents prévus à l'***annexe 4*** ou à ***l'annexe 5,***, il sera fait application d'une pénalité forfaitaire non révisable de 100 € par jour de retard quinze jours après mise en demeure non suivie d'effet de fournir ces éléments.

➢ Transmission des pièces pour ester en justice

En cas de non remise des documents et informations prévus à l'***article 13*** (capacité d'ester en justice), il sera fait application d'une pénalité forfaitaire non révisable de 100 € par jour de retard quinze jours après mise en demeure non suivie d'effet de fournir ces éléments.

➢ Transmission des pièces du quitus

En cas de non remise des documents prévus à l'***article 15*** (délivrance du quitus), il sera fait application d'une pénalité forfaitaire non révisable de 100 € par jour de retard quinze jours après mise en demeure non suivie d'effet de fournir ces éléments.

Cas d'exonération des pénalités :

Pour le décompte des retards éventuels, ne pourront conduire à pénalité :

- les retards occasionnés par le défaut de réponse ou de décision du maître d'ouvrage dans les délais fixés par la présente convention ;
- les éventuels retards d'obtention d'autorisations administratives dès lors que le mandataire établit avoir fait diligence ;
- les conséquences de mise en redressement ou liquidation judiciaire de titulaires de marchés passés par le mandataire ;

– les journées d'intempérie au sens des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ayant entraîné un arrêt de travail sur le chantier.

12.2 – FRAIS EXCLUS DU BUDGET D'OPERATION

➢ Charge des intérêts moratoires

Dans le cas où, du fait du mandataire, les titulaires des marchés conclus pour la réalisation de l'opération ont droit à intérêts moratoires pour retard de paiement, le paiement des intérêts moratoires n'est pas prélevé sur le budget alloué à l'opération et est supporté par le seul mandataire.

➢ Charge des frais financiers

Tous les frais financiers, notamment les frais bancaires, sont à la charge du mandataire.

ARTICLE 13 : CAPACITÉ D'ESTER EN JUSTICE

Le maître d'ouvrage dispose seul de la capacité d'ester en justice devant les juridictions compétentes pour préserver et défendre les intérêts de la Région.

Toutefois, il appartient au mandataire, en sa qualité de représentant du maître d'ouvrage auprès des différents intervenants à l'acte de construire d'une part, et des tiers d'autre part, de signaler dans les plus brefs délais au maître d'ouvrage tout incident qui, perturbant le bon déroulement de l'opération, serait à ce titre susceptible de donner lieu à une saisine du juge et ce, à quelque stade que ce soit.

A cette fin, le mandataire saisira l'Unité opérationnelle en charge de l'opération et l'Unité Affaires Juridiques Marchés Qualité (UAJMQ) de la Région et transmettra dans les meilleurs délais à compter de la survenance des faits ou de la réception de la réclamation :
- le cas échéant, la réclamation et les pièces du demandeur ;
- un bref résumé de la situation indiquant le contexte, les points litigieux, les différents intervenants et/ou personnes concernés ;

Par ailleurs, afin de permettre au maître d'ouvrage de diligenter en temps utile le référé préventif dans le cadre de l'article R.532-1 du code de justice administrative, le mandataire transmettra, 4 mois avant le début des travaux, les éléments suivants à l'Unité Affaires juridiques – Marchés – Qualité (UAJMQ) :
- un bref résumé de l'opération indiquant le contexte et les différents intervenants ;
- une copie des documents suivants :
  - permis de construire,
  - permis de démolir (si besoin),
  - plan masse,
  - plan d'implantation,
  - relevés des propriétaires et concessionnaires de voiries (avec adresses des propriétaires concernés),
  - toutes pièces complémentaires utiles compte tenu du contexte de l'opération.

Pendant toute la durée de la procédure diligentée par le maître d'ouvrage, le mandataire est tenu, en sa qualité de représentant du maître d'ouvrage, à se rendre disponible pour assister le maître d'ouvrage ou le représenter à toutes les réunions qui pourront être organisées pour l'instruction de cette procédure, notamment sur le site.

Le mandataire pourra, à titre dérogatoire, saisir le juge des référés, en cas d'urgence, dans l'intérêt de toutes les parties et pour la conservation des éléments de preuve susceptibles de disparaître se rapportant à des faits susceptibles de donner lieu à un litige devant une juridiction, afin qu'il soit ordonné un constat en application de l'article R.531-1 du code de justice administrative.

Dans ce cas, il devra saisir le maître d'ouvrage préalablement au lancement d'une telle action selon la procédure suivante :
- saisine du maître d'ouvrage dès la survenance des faits ;
- avis du maître d'ouvrage (chargé d'opération) sur les aspects techniques au plus tard dans les 24 heures ;

- transmission du dossier à l'UAJMQ dans les 24 heures à compter de la réception du visa du chargé d'opération, pour accord sur l'engagement de l'action par le mandataire ;
- transmission du projet de requête à l'UAJMQ pour avis dans les 24 heures à compter de l'accord de cette dernière sur la procédure à engager.

ARTICLE 14 : DISPOSITIONS DIVERSES

14.1 - PROPRIETE DES ETUDES

Le maître d'ouvrage est seul propriétaire des études réalisées par le mandataire à l'occasion de sa mission.

Le mandataire s'engage à ne pas publier ou divulguer, de quelque façon que ce soit, les informations appartenant à la Région dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution de la présente convention et ce, tant que ces informations ne sont pas du domaine public.

Toute publication ou communication d'informations relatives aux études pendant la durée de la convention et les 6 mois qui suivent son expiration est soumise à l'accord écrit du maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage peut demander la suppression ou la modification de certaines informations dont la divulgation serait de nature à porter préjudice à l'exploitation, dans de bonnes conditions, des résultats desdites études. De telles suppressions ou modifications ne peuvent porter atteinte à la valeur technique de la publication.

Le maître d'ouvrage fait connaître ses demandes dans un délai de deux mois à compter de la réception du projet. Passé ce délai, son accord est réputé acquis.

14.2 - DISPOSITIONS FISCALES

Dans le cadre de sa mission, le mandataire fait son affaire des règlements de tous les impôts et taxes relatifs à la réalisation de l'opération.

ARTICLE 15 : ACHEVEMENT DE LA MISSION

La mission du mandataire prend fin lorsque le quitus lui est délivré par le maître d'ouvrage ou lorsque la présente convention est résiliée dans les conditions ci-dessous définies à l'article 17.

Pour la délivrance du quitus, le mandataire doit avoir procédé à l'exécution complète de ses missions, soit après réalisation de toutes les étapes suivantes :

- expiration du délai de garantie de parfait achèvement des ouvrages et reprise des désordres couverts par cette garantie ;
- fin d'exécution des marchés et informations sur leur exécution : cf. : ***art.7.4 de la présente convention.***

Lorsque les conditions visées ci-dessus sont remplies, le mandataire transmet au maître d'ouvrage, à son initiative ou à la demande de celui-ci, les documents suivants :

- Le bilan financier de l'opération valant bilan de fin de mission : cf. : ***annexe 2C***

Ce bilan comporte le détail complet des dépenses et recettes réalisées, visé par le comptable du mandataire ;

- Les pièces justificatives des comptes non encore fournies (toutes les factures originales, relevés de compte pour les produits financiers) ;

- Un compte-rendu du déroulement de l'opération par le mandataire avec son analyse, en particulier, du calendrier de l'opération ;

- Le dossier de fin d'opération visé en ***annexe 5*** : dossier complet classé suivant le plan d'archivage de la Région comportant tous les documents, dont les originaux. La liste des documents de l'***annexe 5*** peut être unilatéralement modifiée par le maître d'ouvrage, notamment pour tenir compte de l'évolution de la réglementation.

Le maître d'ouvrage vérifie le bilan financier de l'opération et demande éventuellement des justifications complémentaires au mandataire.

Lorsque le bilan financier, rapproché du dernier bilan annuel reçu et de toutes les pièces justificatives, permet un arrêté des comptes, le maître d'ouvrage émet les éventuels titres de recettes correspondant à la trésorerie de l'opération, au trop perçu de rémunération et/ou aux produits financiers.

Après émission des titres de recettes, le maître d'ouvrage notifie le quitus au mandataire et lui verse, le cas échéant, le solde de sa rémunération.

Après délivrance du quitus par le maître d'ouvrage, la responsabilité du mandataire ne peut plus être recherchée sauf en cas de dol, de manœuvres frauduleuses ou en cas de caractère incomplet du dossier susvisé.

Si à la date du quitus, il subsiste des litiges entre le mandataire et les titulaires des marchés conclus pour la réalisation de l'opération, le mandataire est tenu de remettre au maître d'ouvrage tous les éléments en sa possession pour que celui-ci puisse poursuivre les procédures engagées par ses soins.

ARTICLE 16 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULE

16.1- INTERDICTION DU TRAVAIL DISSIMULE PAR DISSIMULATION D'ACTIVITE OU PAR DISSIMULATION D'EMPLOI SALARIE – DENONCIATION – INJONCTION

Sauf travaux d'urgence dont l'exécution immédiate est nécessaire pour prévenir des accidents imminents ou organiser des mesures de sauvetage, la SAERP s'engage à ne pas recourir à du personnel non déclaré. Tout flagrant délit de recours à l'une ou l'autre des formes de travail dissimulé ci-dessus mentionnée donnera lieu à la transmission des éléments de fait ou de droit susceptibles de contribuer à l'exécution des missions dévolues aux agents chargés de la vérification de la situation régulière de l'emploi dans l'entreprise.

Conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 8222-6, et de l'article R. 8222-3 du Code du travail, et sans préjudice des dispositions figurant à l'article X-2 ci-dessous, le pouvoir adjudicateur, saisi d'une demande en ce sens par un agent chargé du contrôle de la situation régulière de l'entreprise, enjoint cette dernière, par lettre recommandée avec avis de réception, de se conformer à ses obligations.
L'entrepreneur, en réponse à cette injonction, transmet au pouvoir adjudicateur tout élément susceptible de prouver la régularité ou la régularisation de la situation de l'emploi dans l'entreprise, dans un délai de 15 jours.

16.2- PENALITES EN CAS DE FAITS AVERES DE TRAVAIL DISSIMULE PAR DISSIMULATION D'ACTIVITE ET TRAVAIL DISSIMULE PAR DISSIMULATION D'EMPLOI SALARIE.

A défaut de correction des irrégularités signalées, le pouvoir adjudicateur en informe l'agent auteur du signalement et appliquera les pénalités suivantes de 10.000 €.

En cas de manquement répété établi par les services chargés de la vérification de la régularité de l'emploi dans l'entreprise, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rompre le contrat, sans indemnité, aux frais et risques du titulaire du marché.

ARTICLE 17 : RESILIATIONS

Dans tous les cas visés ci-dessous, la résiliation prend effet 1 (un) mois après notification de la décision de résiliation.

Il est alors procédé à un constat contradictoire des prestations effectuées par le mandataire et des travaux réalisés. Ce constat donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui sert de base à la liquidation des comptes.

La date de ce procès-verbal constitue le point de départ du délai de six mois dans lequel le mandataire remet le bilan financier de l'opération et l'ensemble des documents visés en ***annexe 5***.

17.1- DEFAILLANCE DU MANDATAIRE

Dans le cas de carence avérée du mandataire dans l'accomplissement de sa mission et après mise en demeure infructueuse, le maître d'ouvrage peut résilier la présente convention sans indemnité pour le mandataire qui subit en outre une réfaction égale à 10 % de la part de rémunération restant due au regard des prestations déjà exécutées.

Dans l'hypothèse de l'absence de mouvements constatés pendant deux exercices consécutifs à la production d'un bilan annuel, à défaut de la production d'un bilan financier de fin de mission, il sera considéré que l'opération objet de la présente convention est terminée.

S'il y a lieu, après interrogation par lettre recommandée restée sans réponse, un titre de recettes sera émis à l'encontre du mandataire de la différence constatée entre le montant total des avances qui lui ont été consenties et le cumul des justificatifs comptables en possession du maître d'ouvrage.

17.2 – RESILIATION DU FAIT DU MAITRE D'OUVRAGE

Dans le cas où le maître d'ouvrage renonce à la poursuite de l'opération telle que définie en ***annexe 1A***, ou en cas de modification substantielle du programme de nature à en bouleverser l'objet et l'économie, le maître d'ouvrage notifie au mandataire la résiliation de la présente convention.

Dans cette hypothèse, le mandataire a droit à la rémunération des prestations qu'il a exécutées ainsi que 10 % des rémunérations restant dues après remise du bilan financier de l'opération et de l'ensemble des documents visés à l'***annexe 5***.

17.3 – NON OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Dans le cas de non-obtention des autorisations administratives pour une cause autre que la faute du mandataire, la résiliation peut intervenir sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties. Dans ce cas, il perçoit la rémunération des prestations qu'il a exécutées.

Les éventuelles indemnités dues aux titulaires des marchés conclus pour la réalisation de l'opération sont, dans les cas exposés aux ***articles 17.2*** (résiliation du fait du maître d'ouvrage) ***et 17.3*** (non obtention des autorisations administratives) qui précèdent, à la charge du maître d'ouvrage.

Fait en 1 exemplaire original

Le	**Le**
Pour la SAERP **La Directrice générale**	**Pour la Région d'Ile-de-France** **La Présidente du Conseil Régional**
Isabelle BONNAUD-JOUIN	**Valérie PÉCRESSE**

(*signature et cachet*)

NOTIFICATION DE LA CONVENTION :

Reçu NOTIFICATION de la convention le : ……
Reçu l'avis de réception postal de la NOTIFICATION de la convention le : ……

Le titulaire :

ANNEXE 1A

CONVENTION DE MANDAT N°16 MAN HAN A5

RELATIVE A LA CONDUITE DES OPERATIONS « SIMPLES » DE MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAP – PPI LISTE 2016

SOUS-FAMILLE A5 DE L'AD'AP

PROGRAMME DE L'OPERATION - LISTE DES ETABLISSEMENTS

Sous-Famille Ad'AP	SDT	Ordre général d'Ad'AP	UAI	EI	Dpt	CMR	Commune	Nom de l'établissement
A5	NE	96	0771996B	77210	77		MITRY-MORY	HONORÉ-DE-BALZAC
		100	0771941S	77265	77		NOISIEL	RENÉ-CASSIN
		104	0932119Y	93080	93		BAGNOLET	EUGÈNE-HÉNAFF
		105	0932026X	93190	93		CLICHY-SOUS-BOIS	ALFRED-NOBEL
		106	0932126F	93240	93		DUGNY	FRANCOIS-RABELAIS
		107	0932118X	93279	93		LE-BLANC-MESNIL	JEAN-MOULIN
		108	0932117W	93420	93		PANTIN	LUCIE-AUBRAC
		109	0930126G	93530	93		SAINT-OUEN	AUGUSTE-BLANQUI
		110	0931193S	93560	93		TREMBLAY-EN-FRANCE	HELENE-BOUCHER
		111	0931584S	93600	93		VILLEPINTE	JEAN-ROSTAND
		116	0951727L	95172	95		FOSSES	CHARLES-BAUDELAIRE
		117	0950667J	95200	95		GOUSSAINVILLE	ROMAIN-ROLLAND
		118	0951147F	95210	95		L'ISLE-ADAM	FRAGONARD
		119	0950650R	95290	95		SARCELLES	JEAN JACQUES ROUSSEAU
	SE	97	0772296C	77225	77		MOISSY-CRAMAYEL	DE-LA-MARE-CARRÉE
		98	0770938B	77230	77		MONTEREAU-FAULT-YONNE	ANDRÉ-MALRAUX
		99	0772277G	77245	77		NANGIS	HENRI-BECQUEREL
		101	0771336J	77280	77		PROVINS	LES-PANNEVELLES
		102	0910755B	91120	91		DRAVEIL	NADAR
		103	0910622G	91130	91		ETAMPES	GEOFFROY-SAINT-HILAIRE
		112	0941347D	94150	94		FONTENAY-SOUS-BOIS	PABLO-PICASSO
		113	0941301D	94180	94		FRESNES	FRÉDÉRIC-MISTRAL
		114	0941972H	94215	94		IVRY-SUR-SEINE	FERNAND-LÉGER
		115	0940118T	94280	94		NOGENT-SUR-MARNE	LOUIS-ARMAND

Et dans le cadre du présent contrat, le mandataire procède à la mise en concurrence pour l'achat des prestations de diagnostics préalables de « sécurité incendie » de 20 établissements figurant dans les listes A4 (mandat N°16 MAN HAN A4 notifié le 1er Aout 2016) ou A5 (mandat N°16 MAN HAN A5), en une seule consultation allotie. Il assure ensuite le suivi de l'exécution des prestations.

La rémunération du mandataire et le coût des prestations de diagnostics préalables de « sécurité incendie », des établissements de la liste A5 sont financés sur l'opération objet du mandat N°16 MAN HAN A5.
Le coût des prestations de diagnostics préalables de « sécurité incendie », des établissements de la liste A4 est financé sur l'opération objet du mandat N°16 MAN HAN A4.

ANNEXE 1B

CONVENTION DE MANDAT N°16 MAN HAN A5

RELATIVE A LA CONDUITE DES OPERATIONS « SIMPLES » DE MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAP – PPI LISTE 2016

SOUS-FAMILLE A5 DE L'AD'AP

CADRE CALENDAIRE DE L'OPERATION

La mission du mandataire est divisée en phases :
Phase 1 : phase préparatoire
Phase 2 : consultations d'études à leur notification
Phase 3 : de la notification du marché de maîtrise d'œuvre à la notification des marchés de travaux
Phase 4 : De la notification des marchés de travaux au quitus

Délais par phases : comptabilisés en mois calendaires (hormis accord express du maître d'ouvrage, hormis dépassement d'un délai de 4 semaines pour notification au mandataire des délibérations afférentes à l'opération, et hors mois d'août et période de fêtes de fin d'année et intervalle noël / jour de l'an)

Délais par missions encadrées
en jours ouvrables (hormis accord express de dépassement du maître d'ouvrage et hors mois d'août et période de fêtes de fin d'année et intervalle noël / jour de l'an) :
M = délai maximum
m = délai minimum

Phases concernées	Délai global par phase	Missions encadrées	Délai des missions encadrées à respecter
Phase 1 Phase préparatoire	0,5 mois	- Notification de la convention / remise au groupe de pilotage UL d'une note méthodologique de déroulé de mission (méthodologie, calendrier détaillé et global, contrats à passer et estimations…)	15 jours M
Phase 2 De la mise au point des consultations d'études à leur notification	2,5 mois	- Validation de la note méthodologique par le groupe de pilotage UL / remise des cahiers des charges des bureaux d'études techniques, diagnostics en tant que de besoin, et équipes de maitrise d'œuvre - Accord du groupe de pilotage UL sur le cahier des charges / envoi des dossiers pour validation l'UAJMQ - Validation des dossiers de consultation par l'UAJMQ / lancement des consultations	45 jours M 3 jours M 3 jours M

	6 mois	- Transmission du PV de CAO d'ouverture / transmission du rapport d'analyse de la consultation de maîtrise d'œuvre au groupe de pilotage et comité de suivi	30 jours M
		- Accord du RAO par le comité de pilotage UL / transmission pour validation à l'UAJMQ	3 jours M
		- Transmission du PV de CAO d'attribution ou de la délibération à signer le(s) marché(s) / transmission du(es) marché(s) à l'UAJMQ pour le contrôle de légalité	15 jours M
		- Réception par le mandataire de l'AR en préfecture / notification de(s) marché(s)	5 jours M
Phase 3 De la notification du marché de maîtrise d'œuvre à la notification des marchés de travaux	1 mois	De la notification du marché de maîtrise d'œuvre à la fin des visites de sites avec les MOE - Notification des marchés de maitre d'œuvre / Organisation des Réunions de démarrage des études, sur les sites.	5 jours M
	2 mois	Phase AVP 1 : - Réception des AVP 1 /Transmission de l'analyse et du rapport de synthèse sur l'AVP 1 au groupe de pilotage et ingénieurs territoriaux UL	10 jours M
		- Fin des réunions de restitution dans les SDT (comités de suivi) et présentation dans les établissements en tant que de besoin / transmission du compte-rendu des réunions au Comité de pilotage UL	5 jours M
		- De la validation des AVP 1 en Comité de pilotage / Notification à la maitrise d'œuvre de cette validation.	3 jours M
	3 mois	Phase AVP 2 et DAT : - Réception des AVP 2 /Transmission de l'analyse et du rapport de synthèse sur l' AVP 2 au groupe de pilotage et ingénieurs territoriaux UL	10 jours M
		- Fin des réunions de restitution dans les SDT (comités de suivi) et présentation dans les établissements en tant que de besoin / transmission du compte-rendu des réunions au Comité de pilotage UL	5 jours M
		- Remise des dossiers de DAT demande d'autorisation de travaux par le MOE et dépôt en Mairie après vérification	10 jours M 3 jours M
		- De la validation des AVP 2 en Comité de pilotage / Notification à la maitrise d'œuvre de cette validation.	
	3 mois	Phase PRO-DCE : - Obtention des autorisations administratives / Transmission des DCE Travaux au maitre d'ouvrage	10 jours M 3 jours M
		- Validation du DCE par le comité de pilotage UL / transmission du dossier à l'UAJMQ	3 jours M
		- Validation de l'AAPC Travaux par l'UAJMQ / envoi de l'AAPC aux publications	

	6 mois	- Transmission du PV de CAO d'ouverture / Transmission du rapport d'analyse aux groupe de pilotage et ingénieurs territoriaux UL - Accord du RAO par le groupe de pilotage UL / transmission pour validation à l'UAJMQ	30 jours 3 jours
		- Transmission du PV de CAO d'attribution ou de la délibération d'autorisation à signer le(s) marché(s) / transmission du(des) marché(s) à l'UAJMQ pour le contrôle de légalité - Réception par le mandataire de l'AR en préfecture / notification de(s) marché(s)	20 jours M 5 jours M
Phase 4 De la notification des marchés de travaux au quitus	12 mois	*Chantiers : Délai global* *sur la base de chantiers pour chaque site d'une durée unitaire moyenne de 4 mois, répartis dans le délai global de 12 mois*	
	12 mois	Constat d'un désordre par l'établissement / déclanchement de l'intervention de l'entreprise.	5 jours M
	3 mois	Parfait achèvement / transmission de l'ensemble des éléments relatifs au quitus d'opération	3 mois M

ANNEXE 1C

CONVENTION DE MANDAT N°16 MAN HAN A5

RELATIVE A LA CONDUITE DES OPERATIONS « SIMPLES » DE MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAP – PPI LISTE 2016

SOUS-FAMILLE A5 DE L'AD'AP

STRUCTURE ET ORGANISATION
MISES EN PLACE PAR LE MANDATAIRE

ANNEXE 1D

CONVENTION DE MANDAT N°16 MAN HAN A5

RELATIVE A LA CONDUITE DES OPERATIONS « SIMPLES » DE MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAP – PPI LISTE 2016

SOUS-FAMILLE A5 DE L'AD'AP

ETAPES CLES DE VALIDATION PAR LE MANDATAIRE
Hors Procédures Marchés régionales
Complète l'Article 4.2 ci-avant

Légende : (*) Selon spécificités des sites
V Valide ; P Participe

	Groupe Pilotage	Ingénieur Territorial	Comité Pilotage
Remise des dossiers par le maître d'ouvrage	E		
ANALYSE MANDATAIRE			
Analyse des rapports de diagnostics accessibilité et autres avec remise d'une méthodologie (procédure, AAPC) et du calendrier.	V élargi		
DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE (AO) et autres études			
Projet de consultation de maîtrise d'œuvre, et autres marchés d'étude cahier des charges de maîtrise d'œuvre y compris pièces administratives.	V élargi		
Rapport d'analyse des candidatures et choix du lauréat.	V élargi		
Point d'avancement et présentation de la mission plan Handicap			
ETUDES MOE			
Réunions de lancement des études sur site		P	
Diagnostics amiante à réaliser par la Région Ile-de-France			
Diagnostics complémentaires demandés par MOE			
Elaboration AVP1 par MOE et chiffrage			
Examen AVP1 par conseils			
Synthèse analyse AVP1 par mandataire (Rapport)	P/V élargi	P	V1
Présentation du dossier dans les établissements		P	
Elaboration AVP2 par MOE et émission demandes d'autorisation			
Examen AVP2 par conseils			
Synthèse analyse AVP2 par mandataire (Rapport)	P/V élargi	V	
Elaboration PRO/DCE par MOE			
Examen PRO/DCE par conseils			
Synthèse analyse et présentation du PRO/DCE par mandataire (Rapport)	P/V élargi	V	V2
CONSULTATION MARCHE DE TRAVAUX			
Lancement de la consultation travaux	V	P	
CAO ouverture des offres / Analyse des offres			
Rapport d'analyse des offres	V		V3
CAO attribution / Notification marchés de travaux			
EXECUTION			
Réunion de démarrage et présentation des travaux en CA		P	
Exécution des travaux		P	
Réception des travaux (après attestation conformité loi Handicap ou visite commission handicapés		P/V	
GPA			
QUITUS			V

ANNEXE 2A

CONVENTION DE MANDAT N°16 MAN HAN A5

RELATIVE A LA CONDUITE DES OPERATIONS « SIMPLES » DE MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAP – PPI LISTE 2016

SOUS-FAMILLE A5 DE L'AD'AP

BILAN DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

La commission permanente du conseil régional d'Ile de France a décidé pour cette opération l'affectation des autorisations de programme suivantes :

DELIBERATIONS	AP votées	CP mandatées			AP disponibles
		Rémunération	Avance	Total	
CP n° du ……..	€	€	€	€	€
CP n° du ……..	€	€	€	€	€
TOTAL					

La Région d'Ile de France s'engage à assurer la couverture en crédits de paiement d'un montant de :

CREDITS DEMANDES
AVANCE / REMUNERATION
€

Le mandataire en la personne de la _____ s'engage à réaliser le présent programme suivant les clauses contractuelles de la convention de mandat.

Le **Le**

Pour la présidente
du conseil régional d'Ile-de-France

Pour le mandataire

ANNEXE 2B

CONVENTION DE MANDAT N°16 MAN HAN A5

RELATIVE A LA CONDUITE DES OPERATIONS « SIMPLES » DE MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAP – PPI LISTE 2016

SOUS-FAMILLE A5 DE L'AD'AP

DEMANDE D'AVANCE DE FONDS
ET /OU DE REMUNERATION N°

	AVANCES	Montants
1	Cumul des autorisations de programme votées	
2	Cumul des avances de fonds reçues (hors rémunération)	
3	Paiements effectués (hors rémunération)	
4	Trésorerie disponible (4 = 2 – 3)	
5	Dépenses prévisionnelles pour 3 mois (hors rémunération) **(détail à préciser en annexe 2 B bis)**	
6	Avance demandée (6 = 5 – 4)	
7	**Avance arrondie à**	

	REMUNERATION	Montants
1	Cumul des autorisations de programme votées	
2	Rémunération totale prévisionnelle	
3	Cumul des rémunérations déjà versées	
4	Montant de la présente demande de rémunération	
5	Pour mémoire, paiements justifiés à la date de la demande	

Le (Cachet et signature du mandataire)	***Cadre réservé aux services de la Région*** Pour la Présidente du Conseil régional Certifié le service fait, arrêté et liquidé à la somme de Imputation budgétaire : N° engagement : N° pré mandat : Le

ANNEXE 2B bis

PLANNING PREVISIONNEL DETAILLE DES DEPENSES :

Désignation lignes budgétaires en euros TTC	*Cumul des dépenses antérieures*	*Année N*				*N+1*	*N+2*	*N+3*
		Mois 1	*Mois 2*	*Mois 3*	*Total année N*			
Sous-total dépenses								

Le

(Cachet et signature du mandataire)

ANNEXE 2B ter

Fiche navette

Décompte des paiements effectués par le mandataire

CONVENTION DE MANDAT N°16 MAN HAN A5

RELATIVE A LA CONDUITE DES OPERATIONS « SIMPLES » DE MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAP – PPI LISTE 2016

SOUS-FAMILLE A5 DE L'AD'AP

CUMUL ANTERIEUR	MONTANT TTC	Rémunération	TOTAL	OBSERVATIONS
			-	Lycée XXX à XXXXXX

DATE	OBJET	FOURNISSEURS	N° FACTURE	MONTANT EUROS	Rémunération en EUROS	OBSERVATIONS

	MONTANT TTC	Rémunération	TOTAL
TOTAL GENERAL			

" Le mandataire certifie que les dépenses au titre de la présente demande ont bien été effectuées pour le compte et à la demande du Conseil Régional d'Ile de France et qu'elles ne donnent pas lieu par ailleurs à récupération de la TVA."

Le :

Cachet et signature du mandataire :

ANNEXE 2C

CONVENTION DE MANDAT N°16 MAN HAN A5

RELATIVE A LA CONDUITE DES OPERATIONS « SIMPLES » DE MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAP – PPI LISTE 2016

SOUS-FAMILLE A5 DE L'AD'AP

BILAN FINANCIER D'OPERATION VALANT BILAN DE FIN DE MISSION

Fiche récapitulative

AP AFFECTEES			MONTANTS TTC
CP n°	DU	AP affectée n°	
CP n°	DU	AP affectée n°	
TOTAL DES AP AFFECTEES			0,00 €
RELIQUAT D'AP			0,00 €
AP A DESAFFECTER (reliquat d'AP - rémunération due au quitus)			**#VALEUR!**

AVANCES DE FONDS AU TITRE DES TRAVAUX		MONTANTS TTC
N°1	DU	
N°2	DU	
N°3	DU	
N°4	DU	
N°5	DU	
N°6	DU	
N°7	DU	
N°8	DU	
N°9	DU	
N°10	DU	
N°11	DU	
N°12	DU	
N°13	DU	
N°14	DU	
N°15	DU	
TOTAL DES AVANCES DE FONDS (1)		**- €**

CUMUL DES PAIEMENTS TTC EFFECTUES PAR LE MANDATAIRE AU TITRE DES TRAVAUX	
CUMUL DES ENGAGEMENTS TTC PRIS PAR LE MANDATAIRE AU TITRE DES TRAVAUX (2)	
TRÉSORERIE SUR AVANCES DE FONDS (1-2)	**- €**

ACOMPTES VERSES PAR LA REGION AU TITRE DE LA REMUNERATION DU MANDATAIRE			MONTANTS TTC
N° Facture	PHASES	DATE	
F1	Validation du DCC		- €
F2	Notification du marché de maîtyrise d'œuvre		
F3	Validation de l'APS		
F4	Notification de l'avenant au marché de Maîtrise		
F5	lancement de l'AAPC travaux		
F6	Notification du marché de travaux		
F7	Direction de l'exécution des travaux		
F8	Direction de l'exécution des travaux		
F9	Direction de l'exécution des travaux		
F10	Direction de l'exécution des travaux		
F11	Direction de l'exécution des travaux		
F12	Levée des réserves		
TOTAL DES ACOMPTES VERSES (3)			**- €**

REMUNERATION TTC DUE AU MANDATAIRE AJUSTEE SUR LES DEPENSES EFFECTUEES (4)		[(A*B)+TVA(A*B)]+C
Taux (A) : %	Montant réel des travaux (B) : 0,00 €	**#VALEUR!**
Forfait pour désignation du MOE TTC (C) :		
TROP PERCU EN REMUNERATION (3-4)		#VALEUR!
REMUNERATION DUE A LA DELIVRANCE DU QUITUS (4-3)		#VALEUR!

PRODUITS FINANCIERS	MONTANTS TTC
CUMUL PRODUIT FINANCIERS (5)	
PRODUITS FINANCIERS DEJA VERSES (6)	
SOLDE DES PRODUITS FINANCIERS A VERSER (5-6)	**- €**

TITRES DE RECETTES A EMETTRE PAR LA REGION	MONTANTS TTC
TRESORERIE SUR AVANCES DE FONDS AU TITRE DES TRAVAUX	- €
TROP PERCU EN REMUNERATION	#VALEUR!
SOLDE DES PRODUITS FINANCIERS A VERSER	0,00 €
TOTAL DES TITRES DE RECETTES	**#VALEUR!**

ANNEXE 3

CONVENTION DE MANDAT N°16 MAN HAN A5

RELATIVE A LA CONDUITE DES OPERATIONS « SIMPLES » DE MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAP – PPI LISTE 2016

SOUS-FAMILLE A5 DE L'AD'AP

BILAN FINANCIER ANNUEL

Mandataire :

Date de mise à jour :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	Observa-tions
Cumul avances reçues avant 201_	Cumul avances reçues en 201_	Cumul des avances versées (1 + 2)	Paiements effectués hors rémunération avant 201_	Paiements effectués hors rémunération en 201_	Cumul des paiements hors rémunération (4 + 5)	Ecart entre avances et paiements (3 - 6)	Cumul rémunération reçue avant 201_	Cumul rémunération reçue en 201_	Total des rémunérations versées (8 + 9)	Total général des versements (3 + 10)	Cumul produits financiers avant 201_	Cumul produits financiers en 201_	Total produits financiers (12+ 13)	

"Le comptable atteste être en possession de toutes les pièces justificatives et de paiement et certifie l'exactitude des paiements indiqués pour l'année 201_."

" Le mandataire certifie que les dépenses au titre de l'année 201- ont bien été effectuées pour le compte et à la demande du Conseil Régional d'Ile de France et qu'elles ne donnent pas lieu par ailleurs à récupération de la TVA."

Le :

Cachet et signature du mandataire :

Le :

Cachet et signature du comptable :

BILAN FINANCIER

Liste des dépenses

ANNEXE 3 page 2 sur 2

POSTE DE DEPENSE	NOM DU TITULAIRE	MONTANT DU MARCHE INITIAL EN € HT	MONTANT DE L'AVENANT N°1 *	MONTANT DE LA REVISION EN € HT	CUMUL DES REGLEMENTS EN € HT	MONTANT DE LA TVA ACQUITTEE	CUMUL DES REGLEMENTS EN € TTC	EXERCICE BUDGETAIRE
ETUDES							0,00	
Total études spéciales et complémentaires :							0,00	
Etude topographique - marché n°							0,00	
Facture n°								
Facture n°								
Etude de sol - marché n°							0,00	
Facture n°								
Facture n°								
Etude de sol complémentaire - marché n°							0,00	
Facture n°								
Facture n°								
Total diagnostics techniques :							0,00	
Diagnostic : amiante - marché n°								
Facture n°								
Facture n°								
Diagnostic : plomb - marché n°								
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Total indemnités de concours							0,00	
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Total marché de maîtrise d'œuvre - marché n°							0,00	
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Total marché de contrôle technique - marché n°							0,00	
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Total marché de coordination SPS - marché n°							0,00	
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Total marché de coordination SSI - marché n°							0,00	
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Total marché OPC							0,00	
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
TRAVAUX							0,00	
Total marché(s) de travaux - marché n°							0,00	
Marché de travaux lot n°1 - marché n°							0,00	
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Marché de travaux lot n°2 - marché n°							0,00	
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Marché de travaux lot n°3 - marché n°							0,00	
Facture n°							0,00	
Facture n°							0,00	
Facture n°							0,00	
Total frais de concessionnaires							0,00	
Concessionnaire : ...							0,00	
Facture n°								
Facture n°								
Concessionnaire : ...							0,00	
Facture n°								
Facture n°								
Concessionnaire : ...							0,00	
Facture n°								
Facture n°								
ASSURANCES							0,00	
Total Assurance construction							0,00	
Assurance : TRC - marché n°							0,00	
Facture n°								
Facture n°								
Assurance : DO - marché n°							0,00	
Facture n°								
Facture n°								
DIVERS							0,00	
Total frais de reprographie							0,00	
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Total frais de publications							0,00	
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Total référé préventif							0,00	
Facture n°								
MANDATAIRE							0,00	
Total honoraires ** - marché n°							0,00	
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
Facture n°								
TOTAL							0,00	

LEGENDE :

* Ajouter autant de colonnes qu'il y a eu d'avenants

** Rémunération totale et finale du mandataire intégrant la facture du quitus

VISA DU COMPTABLE :

ANNEXE 4

CONVENTION DE MANDAT N°16 MAN HAN A5

RELATIVE A LA CONDUITE DES OPERATIONS « SIMPLES » DE MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAP – PPI LISTE 2016

SOUS-FAMILLE A5 DE L'AD'AP

DOCUMENTS A REMETTRE PAR LE MANDATAIRE A L'UNITE LYCEES AU COURS DE L'OPERATION

Tout au long de l'opération les pièces listées ci-dessous devront être remises au maitre d'ouvrage.
Dans le cas particulier des opérations composées d'interventions sur plusieurs sites avec mise en œuvre de marchés transversaux, les pièces ci-dessous sont tantôt attachées à une action globale tantôt attachées aux sites, elles seront alors toutes fournies classées dans l'ordre de la liste Annexe A.
Les documents seront classés selon le plan d'archivage décrit ci-après et adressées avec un bordereau de transmission aux destinataires selon le format suivant :

Unité Lycées :

- Ingénieur territorial, éléments à transmettre à l'ingénieur territorial en 1 exemplaires (dossier papier + fichiers informatiques sur 1 CD)
- Groupe de pilotage : éléments à transmettre au groupe de pilotage en 2 exemplaires (dossier papier + fichiers informatiques sur 1 CD)

Lycée : Pour le Lycée les éléments seront transmis par le groupe de pilotage

GEDT (Gestion Electronique des Données Techniques) : Eléments à transmettre au service « Connaissance du Patrimoine » de la DL4 (Direction de la Programmation de l'Unité Lycées) : fichiers informatique sur 1 CD

		Unité lycées	Lycée	GEDT
1	**AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES** **1-a** : Permis de construire et ses attendus, autorisation de travaux **1-b** : Permis de démolir **1-c :** Dossier Loi sur l'eau **1-d :** Installations classées**,** etc…..	**X**	**X**	**X**
2	**DOSSIERS MARCHES** **Comprenant tous les marchés <u>y compris des offres des prestataire</u>s ou entreprises, et notamment :** **2-a** :Marché de maîtrise d'œuvre et avenants éventuels **2-b** :Marché de prestation intellectuelle (AMO QE, Etudes de diagnostics…. et avenants éventuels **2-c** :Marché de contrôle technique (C.T) et avenants éventuels **2-d** :Marché de coordination sécurité et prévention de la santé (C.S.P.S) et avenants éventuels **2-e** :Marché de coordination des systèmes de sécurité (C.S.S.I) et avenants éventuels **2-f** : Le ou les marchés de travaux et marché d'OPC et avenants éventuels **2-g** : etc	**X**		
3	**DOSSIER DE REVUE DE PROJET** **(Réunions semestrielles pendant toute la durée de l'opération)** Comprenant l'ensemble des documents de revue de projet mis à jour et transmis au maitre d'ouvrage en amont de la tenue des réunions semestrielles de revue de projet : - Fiche Projet (fiche complète de synthèse de la vie du projet) - Calendrier d'opération	**X**		

	- Calendrier du portefeuille d'intervention - Fiche financière d'Opération et fiche détaillée par site - Fiche de Communication			
3	**DOSSIER « ETUDES DE DIAGNOSTICS »** Comprenant l'ensemble des rapports de diagnostics, le rapport final de l' « Etude de Diagnostic » accompagné des différents rapports et fiches de synthèses avec la preuve de l'arbitrage et validation formelle du maître d'Ouvrage	**X**		
3	**DOSSIER ETUDE** **(AVP – PRO – DCE)** Comprenant l'ensemble du dossier de chaque phase d'étude accompagné des différents rapports d'analyses et fiches de synthèses avec la preuve de la validation formelle du maître d'Ouvrage	**X**		
3	**DOSSIER SUIVI DES TRAVAUX** - Comprenant l'ensemble des comptes-rendus hebdomadaires OPC et MOE de préparation et déroulement du des Travaux. - Comprenant les comptes-rendus Mandataire des réunions mensuelles sur site (organisation et déroulement de l'opération, suivi financier et travaux modificatifs, planning…) avec en tant que de besoin preuve de la validation formelle du maître d'Ouvrage.	**X**		
4	**D.O.E (Dossier des Ouvrages Exécutés)** validée par le maitre d'œuvre comprenant notamment: **F1** : **le dossier architecte** comprenant : tous les plans et notes nécessaires le récapitulatif et le détail des surfaces (SU, SHON, SHOB, terrain) **F2** : **le dossier technique** avec pour chaque lot les plans d'exécution et les pièces suivantes fournies par les entreprises: Plans Index des produits et des FDES (Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires) Fabricants et fournisseurs Notes de calcul Fiches techniques et PV	**X**	**X**	**X**
5	**D.I.U.O** **Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage** établi par le coordonnateur sécurité et protection de la santé	**X**	**X**	**X**
7	**LE GUIDE DE MAINTENANCE** (document évolutif) établi par l'AMO HQE et le BET du maître d'œuvre, accompagné des notices d'entretien de chaque fabricant, les projets de contrat de maintenance et l'inventaire détaillé des équipements de chacune des installations techniques avec le report sur plan de leur positionnement dans le ou les bâtiments et de second œuvre (notamment revêtements sol/mur/plafond/vitrerie, etc …..).	**X**	**X**	**X**
9	**DOSSIER DE SECURITE (document évolutif)** Dossier permettant l'ouverture du registre de sécurité de l'établissement et comprenant notamment : Les rapports finaux du contrôleur technique accompagné des fiches techniques et PV de tenue au feu Le rapport initial des installations électriques le procès-verbal de la commission de sécurité et d'accessibilité l'arrêté d'ouverture du Maire etc …….	**X**	**X**	**X**

ANNEXE 5

CONVENTION DE MANDAT N°16 MAN HAN A5

RELATIVE A LA CONDUITE DES OPERATIONS « SIMPLES » DE MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAP – PPI LISTE 2016

SOUS-FAMILLE A5 DE L'AD'AP

DOSSIER DE FIN D'OPERATION
A TRANSMETTRE PAR LE MANDATAIRE

Les pièces sont classées par dossiers répertoriés de A à W. Les dossiers marchés répondent au plan d'archivage décrit ci-dessous.
Dans le cas particulier des opérations composées d'interventions sur plusieurs sites avec mise en œuvre de marchés transversaux, les pièces ci-dessous sont tantôt attachées à une action globale tantôt attachées aux sites, elles seront alors toutes fournies classées dans l'ordre de la liste Annexe A.

Pièces administratives – 2 exemplaires (dont l'exemplaire original)

A	Demande de permis de construire et autres autorisations administratives
B	Arrêtés du permis de construire et ses attendus ou autorisation
C	Marchés de maîtrise d'œuvre et avenants éventuels
D	Marchés d'Etudes de Diagnostics, d'assistant qualité environnemental, ou autres prestations intellectuelles complémentaires et avenants éventuels
E	Marchés de contrôle technique (C.T) et avenants éventuels
F	Marchés de travaux et avenants éventuels et Marché d'OPC en tant de besoin, et avenants éventuels
G	Marchés de coordination sécurité et protection de la santé (C.S.P.S) et avenants éventuels
H	Marchés du coordonateur des systèmes de sécurité incendie (C.S.S.I) et avenants éventuels
I	Comptes rendus des réunions de chantier
J	Ordres de services délivrés sur les différents marchés ainsi que les lettres de commande passées hors marchés
K	Procès-verbal de réception avec réserves
L	Constat contradictoire de levée des réserves
M	Procès-verbal de réception sans réserve
N	Contrats d'assurance souscrits au nom de la Région
O	Attestations d'assurance de tous les acteurs de la construction et en particulier du maître d'œuvre et des bureaux d'études ainsi des entreprises titulaires des marchés de travaux

Pièces techniques - 2 exemplaires + 1 exemplaire sur CDROM (CDROM DL4 Patrimoine) – PAR SITE

P	Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (D.I.U.O.), établi par le coordonnateur sécurité et protection de la santé
Q	Dossier des ouvrages exécutés (DOE) revêtu de la mention « déclaré conforme par le Maître d'Oeuvre » et validés par le mandataire. Ce dossier comprend notamment : - le plan de récolement des ouvrages (voir extrait papier DL3/DL4) - le plan de récolement des V.R.D.
R	Notice de fonctionnement, d'entretien et de contrôle des équipements
S	Procès-verbaux d'épreuve et de contrôle des matériaux et équipements mis en œuvre
T	Bilan des surfaces construites (SU, SHON, SHOB) (grille)
U	Le Dossier complet « Etudes de Diagnostics », et les tous les rapports de diagnostics annexés

Pièces relatives à la sécurité et à l'accessibilité - 2 exemplaires pour la Région + 1 exemplaire sur CDROM - – PAR SITE

V	Plans des installations et dispositifs concourant à la sécurité de l'ouvrage ainsi que tous les procès-verbaux d'homologation des matériels installés
W	Rapports finaux du contrôleur technique

X	Procès-verbal de la Commission de sécurité et d'accessibilité
Y	Arrêté d'ouverture du Maire
Z	Actualisation de la Base de données Rapport d'Audit (plans et tableau de préconisation)

Pour chaque marché passé :
Chaque pièce sera référencée et versée selon l'ordre de classement suivant dans un dossier sur la page de garde duquel seront indiqués le n° de marché et son objet :

REFERENCE	LISTE DES PIECES
001	Les copies des courriers d'envoi aux publications de l'avis d'appel public à la concurrence, et de la mise en ligne sur le site de la Région, de leurs rectificatifs éventuels et de l'avis d'attribution et les photocopies des avis d'appel public à la candidature, des rectificatifs éventuels et de l'avis d'attribution ;
002	Le règlement de la consultation (ou le DCC exhaustif, y compris les comptes-rendus de réunion d'information et réponses aux questions, pour les marchés de maîtrise d'œuvre);
003	Les lettres aux candidats non retenus ;
003	La lettre d'information au candidat retenu ;
003	Les demandes de motivation du rejet d'une candidature ou d'une offre et les réponses ;
004	Le rapport d'analyse des offres et les échanges écrits avec les candidats pour préciser leurs offres ;
005	Les offres non retenues (ou copie de l'intégralité des offres pour les marchés de maîtrise d'œuvre : projets d'architecture, pièces écrites et graphiques)
006	Le double du rapport de présentation au contrôle de la légalité ;
007	Les renseignements, attestations et déclarations fournis conformément au code des marchés publics et demandés dans le règlement de la consultation (attestations sociales et fiscales, les références, qualifications…) ;
008	L'original de l'acte d'engagement et de ses annexes avec indiquées la date de transmission au contrôle de légalité, la date de notification du marché et sa preuve (récépissé ou accusé réception).
009	Le cahier des clauses administratives particulières ;
010	Le cahier des clauses techniques particulières ;
011	Les actes d'acceptation de sous-traitances éventuels ;
012	Les avenants avec indiquées la date de transmission au contrôle de légalité, la date de notification du marché et sa preuve (récépissé ou accusé réception) et leur rapport de présentation au contrôle de légalité.

ANNEXE 6

CONVENTION DE MANDAT N°16 MAN HAN A5

RELATIVE A LA CONDUITE DES OPERATIONS « SIMPLES » DE MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAP – PPI LISTE 2016

SOUS-FAMILLE A5 DE L'AD'AP

CHARTE GRAPHIQUE

Cahier des charges pour la réalisation de plans numériques

1. PRESENTATION

La Région Ile-de-France qui assure la Maîtrise d'Ouvrage de 470 Lycées, souhaite optimiser la gestion de ce patrimoine. Pour ce faire, elle met en place d'un dispositif informatique pour l'établissement, la tenue à jour et l'exploitation d'une base de connaissance exhaustive des terrains et bâtiments.

Ce projet suppose que les plans des établissements, soient livrés sous forme informatique, respectant les prescriptions de la charte graphique définie par la Région Ile-de-France.

Un tel dispositif ne peut par ailleurs fonctionner que si les informations données par les plans sont fiables, et la traduction exacte de la réalité, aussi une attention toute particulière sera apportée à la qualité des D.O.E.

2. PRINCIPE D'APPLICATION

Il a été choisi d'imposer les prescriptions de la Charte Graphique dans le cadre des marchés et éléments de mission suivants :

Géomètres :

Les commandes de relevés de terrains et bâtiments devront prendre en compte la Charte Graphique.

MAITRISE D'ŒUVRE :

Compte tenu de la durée d'une opération les plans de P.C. et D.C.E. seront structurés selon les prescriptions de la charte graphique et livrés sous forme informatique à la Région Ile de France, y compris en cours d'opération.
En amont (esquisse, A.P.S…) l'application de la charte est recommandée.

Maîtrise d'œuvre et entreprises :

Nous souhaitons renforcer l'exigence de qualité concernant les D.O.E. livrés en fin d'opération.
Ces D.O.E. devront impérativement refléter la réalité du bâtiment réceptionné et être formalisés selon les prescriptions de la charte graphique.
L'ensemble des pièces constituant les DOE seront réunies et organisées sur un support informatique (CD Rom) et livrés à la Région Ile-de-France :

- Tableaux Excel (liste des documents, notices…),
- Fichiers Autocad pour les plans et schémas,
- Documents WORD ou fichiers TIF de documents Scannés pour les notices.

Cette contrainte sera insérée, soit comme un article spécifique, soit venir compléter un article existant sur les "documents à fournir", des CCTP des marchés concernés, la Charte Graphique venant en annexe à ces CCTP.

3. CONTROLE

Le respect de ces prescriptions sera contrôlé par le mandataire.
Le mandataire transmettra copie des CD-Roms contenant les documents, après contrôle, pour avis à la Région Ile-de-France, au service connaissance du patrimoine de la Direction de la programmation pédagogique et patrimoniale.

Afin de faciliter l'application de ces prescriptions, il est souhaitable d'encourager les titulaires de marchés concernés à prendre contact en amont de l'exécution de leur mission avec le correspondant de la Région pour une assistance à l'application de la charte et pour des contrôles intermédiaires avant finalisation des dossiers

Concernant la Charte Graphique le contact à la Région Ile de France est :
DL4 - Chef du Service Connaissance du Patrimoine
Tél : 01.53.85.59.14 B : 125
connaissance.patrimoine@iledefrance.fr

La CHARTE GRAPHIQUE Version 1.5.1 de janvier 2009 se compose des 2 éléments suivants, assemblés dans un dossier *CHARTE GRAPHIQUE + ANNEXES V1.5.1*, à transmettre systématiquement :
- Document *CHARTE GRAPHIQUE - version 1.5.1* janvier 2009
- Les annexes contenant les fichiers prototypes *ANNEXES-PROTO CHG V1.5.1*

4. STRUCTURATION DES FICHIERS DU DCC

Afin de pouvoir être intégrés dans la GEDT (Gestion Electronique des Données Techniques), les fichiers DCC, ceux-ci doivent respecter un certain nombre de règles. L'ensemble du dossier doit être décomposé en 2 dossiers :

♦ 1er dossier : **Définition de l'opération** contenant 8 fichiers distincts au format .pdf :

- **RPC** : Règlement particulier de concours *(pièce N°1)*
- **Marché MOE** : contenant les documents suivants – AE ; CCAP ; CCTP ; Annexes au CCTP *(pièces N° 2 ; 2.1 ; 2.2 ; 2.3)*
- **Objectifs du MOA** *(pièce N°3)*
- **Programme fonctionnel** *(pièce N°4.1)*
- **Programme Technique** *(pièce N°4.2)*
- **Programme Environnemental** : contenant les documents suivants – diagnostic ; cahier des charges ; annexes *(pièce N°4.3)*
- **Documents d'urbanisme, situation** *(pièces N°5, 5.1 ; 5.2, 5.3, 5.4)*
- **Réponses aux questions**

♦ 2ème dossier : **Diagnostics techniques** contenant 1 fichier distinct par diagnostic au format .pdf

- **Diagnostic sondage de sol**
- **Diagnostic structures et fondations**
- **Diagnostic clos/couvert**
- **Diagnostic aménagement intérieur**
- **Diagnostic fluides et réseaux**
- **Diagnostic sécurité incendie**
- **Diagnostic alarme anti-intrusion**
- **Diagnostic des espaces extérieurs, phytosanitaire et biodiversité**

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-556

DU 16 Novembre 2016

Lycée Hoche à Versailles – sculptures de l'artiste Philolaos
Affaire des Consorts Tloupas (enfants Philolaos) contre Région Ile-de-France
Approbation d'un protocole transactionnel et habilitation de la Présidente à le signer

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales,

VU Le code de l'éducation,

VU Le code de la propriété intellectuelle,

VU La délibération n° CR 45-16 du 6 avril 2016 approuvant le budget primitif de la Région pour l'année 2016,

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente,

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010,

VU Le rapport CP 16-556 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France,

VU L'avis de la commission de l'éducation,

VU L'avis de la commission des finances,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide, d'approuver le protocole transactionnel ci-annexé avec les ayants-droits de Monsieur Philolaos Tloupas dit « Philolaos » et autorise la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France à le signer.

Article 2 :

Affecte une autorisation d'engagement de 18 000 euros disponible sur le chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel « 222 », programme HP 222-018, « dépenses de gestion associées aux programmes scolaires » action 12201805 « contentieux, intérêts moratoires » pour indemniser les ayants-droits de Philolaos du préjudice qui a résulté pour eux du vol de la deuxième sculpture-fontaine de Philolaos.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE A LA DELIBERATION

1. Protocole d'accord transactionnel

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LA REGION ILE-DE-FRANCE, collectivité territoriale dont le siège est situé 33, rue Barbet de Jouy – 75007 Paris, représentée par Madame Valérie Pécresse, Présidente du Conseil régional, dûment habilitée à cet effet par une délibération de la Commission permanente n° 16-556 en date du 16 novembre 2016

Ci-après dénommée « la Région »

Le Lycée HOCHE, 73 avenue de Saint Cloud – 78000 VERSAILLES, représenté par Madame Isabelle Bourhis, proviseure,

Ci-après dénommé « le lycée »

D'une part,

ET :

1. Madame Marina ASSAEL-TLOUPAS, née le 5 mai 1937 à Paris 14e, de nationalité française, demeurant 65, route de Milon – 78470 Saint Rémy Les Chevreuse

2. Madame Isabelle BERRIVIN-TLOUPAS, née le 14 septembre 1957 à Strasbourg (67), de nationalité française, demeurant 8 rue du Château Gaillard à GOMEZ LE CHATEL (91840)

3. Monsieur Yorgo TLOUPAS, né le 18 décembre 1974 à Paris 14e, de nationalité française, demeurant 175 T rue Championnet – 75018 Paris

Ci-après dénommés « les consorts Tloupas »

D'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

I. RAPPEL DES FAITS ET DE LA PROCEDURE

1. Par un marché public du 10 mars 1975, l'Etat a commandé à Monsieur Philolaos Tloupas, dit et ci-après « Philolaos », deux sculptures-fontaines, ci-après « les œuvres », réalisées en acier inoxydable pour la décoration de cours intérieures du Lycée Hoche à Versailles, ci-après « le Lycée ».

2. Au mois de septembre 2006, la Région Ile-de-France, ci-après « la Région », a fait procéder à des travaux de restructuration d'ensemble des bâtiments du lycée et de son site, tant sur le plan fonctionnel que technique, rendus nécessaires par des impératifs de valorisation du patrimoine bâti, de sa remise à niveau et de sa conformité.

3. La société Léon Grosse s'est vue attribuer le marché de travaux publics.

Pour la bonne réalisation de ce projet, et en raison des besoins du chantier, les œuvres réalisées par Philolaos ont dû être déplacées.

4. Lors d'une visite de chantier le 19 février 2008, le responsable de chantier, mandataire de la Région, a constaté qu'une des sculptures fontaines avait disparue, ci-après « l'œuvre disparue ». Selon toute vraisemblance, cette œuvre a été volée.

5. La sculpture restante, ci-après « l'œuvre restante », qui se trouve dans un des trois « Cloîtres », appelé « Patio », du Lycée n'avait pu être réinstallée.

6. Par acte extrajudiciaire du 2 mai 2014, les ayants-droit de Philolaos, ci-après « les consorts Tloupas », ont assigné le Conseil régional d'Ile-de-France et le Lycée Hoche devant le Tribunal de grande instance de Paris afin de les voir jugés responsables solidairement de la violation de leur droit moral sur les deux œuvres installées au sein du Lycée.

Ils sollicitent la condamnation solidaire de la Région et du Lycée à leur payer les sommes suivantes :

- 120 000 euros à titre de dommages-intérêts ;

- 10 000 euros sur le fondement des dispositions de l'article 700 du Code de procédure civile.

Cette affaire est pendante devant la 3ème chambre – 3ème section du Tribunal de grande instance de Paris et enregistrée sous le n° de RG F 14/06441.

7. Par acte extrajudiciaire du 8 janvier 2015, la Région a appelé en intervention forcée et en garantie la société Léon Grosse.

8. La société Léon Grosse a contesté la compétence du Tribunal de grande instance de Paris pour statuer sur l'action en garantie engagée par la Région à son encontre.

Elle a interjeté appel de l'ordonnance du Juge de la mise en Etat de la 3ème chambre – 3ème section du Tribunal de grande instance de Paris qui s'est déclaré compétent pour statuer sur l'action en garantie.

Par ordonnance du 13 mai 2016, le Juge de la mise en Etat de la 3ème chambre – 3ème section du Tribunal de grande instance de Paris a ordonné le sursis à statuer de l'action engagée par les consorts Tloupas dans l'attente de l'arrêt de de la Cour d'appel de Paris sur la compétence du Tribunal de grande instance pour statuer sur l'action en garantie engagée par la Région à l'encontre de la société Léon Grosse.

II. ARGUMENTS DEVELOPPES PAR LES CONSORTS TLOUPAS

Les consorts Tloupas soutiennent que la Région et le Lycée ont violé leur droit moral sur l'œuvre disparue en n'assurant pas sa surveillance.

Ils soutiennent, en outre, que l'absence de réinstallation de l'œuvre restante constitue également une violation de leur droit moral en raison de ce que le propriétaire d'une œuvre a l'obligation de l'exploiter.

III. ARGUMENTS DEVELOPPES PAR LA REGION ET LE LYCEE

La Région et le Lycée soutiennent qu'aucune atteinte au droit moral des consorts Tloupas sur les deux sculptures fontaines n'a été portée.

En premier lieu, ils font valoir que l'auteur d'une œuvre ne peut imposer à son propriétaire l'intangibilité de celle-ci et, qu'en l'espèce, le déplacement de l'œuvre restante était justifié par des nécessités du service public.

Ils soutiennent également que le propriétaire d'une œuvre n'a aucune obligation de l'exploiter.

Enfin, s'agissant de l'œuvre disparue, la Région et le Lycée font valoir que leur responsabilité ne peut être engagée dès lors qu'ils n'avaient pas la garde de l'œuvre qui se trouvait sous la responsabilité de la société Léon Grosse, titulaire du marché de travaux publics.

IV. CONSTATATION ET REGLEMENT DU DIFFEREND

Après avoir constaté que leurs positions étaient irrémédiablement opposées, les parties ont entamé des discussions.

Ainsi, sans valoir reconnaissance du bien fondé de leurs prétentions et au prix de concessions réciproques, les parties se sont rapprochées pour mettre un terme à leur différend dans les conditions ci-après définies.

LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

Article 1

Les parties sont convenues que la Région versera aux consorts Tloupas une indemnité transactionnelle forfaitaire et définitive d'un montant de 18 000 euros à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice subi du fait de la disparition de l'une des œuvres et de l'absence de réinstallation de l'autre œuvre.

Cette indemnité forfaitaire n'est pas soumise à la taxe sur la valeur ajoutée, ni à cotisations CSG-CRDS.

Le paiement interviendra par virement sur le compte CARPA de l'avocat des consorts Tloupas au plus tard quarante-cinq jours après la signature du présent protocole d'accord transactionnel.

Article 2

Au plus tard trois mois après la signature du présent protocole d'accord transactionnel, la Région et le Lycée procéderont à la réinstallation de l'œuvre restante à son emplacement initial au sein du « Cloître », appelé « Patio », du Lycée.

La réinstallation se fera sur un socle plat, sans eau, le bassin maçonné d'origine ayant été détruit lors des travaux de rénovation du Lycée.

Les consorts Tloupas pourront assister à la réinstallation de l'œuvre et seront ainsi informés de la date de réinstallation.

Article 3

Compte tenu des concessions réalisées par la Région et le Lycée, les consorts Tloupas se déclarent remplis de tous leurs droits et reconnaissent que la Région et le Lycée ont effectué les concessions nécessaires par rapport à l'objet de leurs contestations nées ou à naître.

Les consorts Tloupas déclarent expressément renoncer à tous droits et actions ou instances pour quelque nature que ce soit et pour quelque cause que ce soit trouvant son origine dans la disparition et le déplacement des œuvres commandées par l'Etat à Philolaos pour la décoration de cours intérieures du Lycée.

Ainsi, ils s'engagent, dès l'exécution par la Région Ile-de-France et le Lycée des obligations prévues aux articles 1 et 2 du présent protocole, à signifier des conclusions de désistement de l'instance et de l'action engagées à l'encontre de ces derniers, pendantes devant la 3ème chambre – 3ème section du Tribunal de grande instance de Paris et enregistrées sous le n° de RG F 14/06441.

Réciproquement, la Région et le Lycée s'engagent à signifier des conclusions d'acceptation du désistement d'instance et d'action des consorts Tloupas.

Les consorts Tloupas s'engagent à conserver une attitude parfaitement loyale vis à vis de la Région et du Lycée, et s'interdisent, de façon définitive, tout comportement de nature à nuire directement ou indirectement aux intérêts de la Région et du Lycée.

La Région et le Lycée déclarent expressément ne pas détenir de créance sur les consorts Tloupas et s'engagent à adopter une attitude parfaitement loyale à leur égard et s'interdisent, de façon définitive, tout comportement de nature à nuire directement ou indirectement à leurs intérêts.

Article 4

Les consorts Tloupas déclarent avoir été informés du régime fiscal des sommes visées ci-dessus.

Il est également entendu qu'en cas de modification de la législation, chacune des parties assumera les pleines et entières conséquences qui en résulteraient pour elle sur le plan fiscal.

Article 5

Les parties s'obligent à conserver à la présente transaction une confidentialité absolue, de telle sorte qu'elles s'interdisent, de façon définitive, de la communiquer et d'en faire état directement ou indirectement, à l'exception le cas échéant de l'administration fiscale ou du Juge, sous réserve d'une demande expresse de leur part.

Article 6

Chacune des parties déclare avoir disposé du temps nécessaire pour négocier, apprécier et approuver les termes et conséquences de la présente transaction, en avoir librement négocié les conditions, financières notamment, et avoir bénéficié de la faculté de se faire assister.

Les parties conviennent que plus aucun litige ne les oppose et qu'elles ont mis fin à leur différend.

Chacune des parties s'engage enfin à exécuter cet accord de bonne foi et à titre irrévocable.

Article 7

La présente transaction est soumise aux dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil et en particulier de l'article 2052, au terme duquel les transactions ont, entre les parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort.

A ce titre, la présente transaction ne peut être attaquée pour cause d'erreur de droit ni pour cause de lésion.

Fait en cinq exemplaires originaux,
A Paris, le --------- 2016

Madame Marina ASSAEL-TLOUPAS **----------** **Madame Isabelle BERRIVIN-TLOUPAS** ---------- **Monsieur Yorgo TLOUPAS** ----------	**Pour la REGION ÎLE-DE-FRANCE** Madame Valérie PECRESSE Présidente du Conseil régional --- **Pour le LYCEE HOCHE** Madame Isabelle Bourhis, proviseure ----------

La signature des parties doit être précédée de la mention manuscrite
« bon pour transaction, bon pour désistement d'instance et d'action ».

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-558

DU 16 Novembre 2016

LYCEE FLORA TRISTAN A NOISY LE GRAND (93)

OPERATION DE RESTRUCTURATION PARTIELLE DU SERVICE DE RESTAURATION ET DU HALL ET DE RENOVATION THERMIQUE DU BATI

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE UTB

MANDATAIRE : SAERP

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le code des marchés publics ;

VU La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 133;

VU La délibération n° CR 90-14 du 19 décembre 2014 portant budget primitif de la région pour l'année 2015;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 02-16 du 21 janvier 2016 portant ouverture d'autorisations de programme et d'engagement prise en application de l'article 133 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU Les délibérations n° CP 06-442 du 08/06/2006,CP 12-075 du 26/01/2012,CP 13-213 du 04/004/2013 et CP 14-653 du 17/10/2014 affectant un montant total d'autorisations de programme de 10.029.912 € pour l'opération de restructuration partielle du service de restauration et du hall et de rénovation thermique du bâti au lycée Flora Tristan de Noisy le Grand (93) ;

VU La convention de mandat n°06S0256-8 notifiée à la SAERP le 16 avril 2007 ;

VU L'avis de la commission de l'éducation ;

VU L'avis de la commission des finances ;

VU Le rapport CP 16-558 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique :

Approuve le protocole transactionnel, ci-annexé relatif, au marché de travaux n° 1100693-5 conclu avec la société UTB pour l'opération de restructuration partielle du service de restauration et du hall et de rénovation thermique du bâti au lycée Flora Tristan de Noisy le Grand (93), qui prévoit de verser à la société UTB la somme de 14 453,22 € HT, soit 17 343,86 € TTC et autorise la Présidente du Conseil régional d'Ile de France à le signer.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXES A LA DELIBERATION

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

ENTRE :

La REGION ILE-DE-FRANCE représentée par Madame Valérie PECRESSE, en sa qualité de Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France, dûment habilitée à cet effet, par délibération CP 16-XXX de la Commission Permanente en date du 16 novembre 2016 et domiciliée en cette qualité 35 boulevard des Invalides 75007 Paris,

Ci-après désignée « La Région Ile-de-France »,

Représentée par le mandataire :

La société publique locale SAERP – Cité Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France – 90-92 avenue du Général LECLERC – 93500 Pantin, représentée par Madame Isabelle BONNAUD-JOUIN, Directrice générale, agissant au nom et pour le compte de la Région Ile-de-France conformément aux termes d'une convention de mandat n° 06S0256-8 conclue entre les intéressés et notifiée le 16 avril 2007,

D'UNE PART,

ET :

La société UTB, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro B 572 064 145 et dont le siège social est situé 159 avenue Jean LOLIVE 93695 Pantin CEDEX, représentée par Monsieur Pascal RALLION en qualité de Responsable Service Travaux.,

Ci-après dénommée « l'entreprise »,

D'AUTRE PART,

AU PREALABLE, IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

La Région Ile-de-France a réalisé une opération de restructuration partielle du service de restauration et du hall et de rénovation thermique du bâti au Lycée Flora TRISTAN à Noisy-le-Grand.

Le lycée Flora TRISTAN est un ensemble immobilier construit en 1980, situé à l'Est de Noisy-le-Grand sur une parcelle d'environ 15 000 m² délimitée par les rues des Hauts Roseaux et des Hauts Châteaux. L'opération n'a porté que sur le seul bâtiment d'enseignement : un bâtiment R+1 composé de 4 blocs répartis autour d'un hall central.

Les travaux de l'opération, dévolus en 7 lots, consistaient :

- d'une part, en la restructuration du service de restauration d'une SHON de l'ordre de 1 280 m², afin de le mettre en conformité avec les normes d'hygiène et les règlements de sécurité incendie et d'accessibilité, et également en la mise en conformité du hall en y installant un ascenseur ;

- d'autre part, en la rénovation thermique de l'enveloppe bâtie par le remplacement des menuiseries et d'ouvrages de façades contenant de l'amiante et l'isolation des toitures terrasses.

Afin de permettre le phasage des travaux qui se dérouleront en site scolaire occupé, des bâtiments provisoires configurés en demi-pension provisoire ont été installés sur un parking mis à disposition par la Ville de Noisy-le-Grand en face du lycée pendant une partie du chantier.

Pour la réalisation de cette opération, la Région Ile-de-France, maître d'ouvrage, a confié mandat à la SAERP par convention de mandat n° 06S0256-8 notifiée le 16 avril 2007.

Dans ce cadre, un **marché de maîtrise d'œuvre** a été passé par une procédure de marché négocié après concours en application des articles 38, 70 et 74 du Code des marchés publics, au terme de laquelle le **Groupement Martine CRETTEZ (Architecte mandataire) / ADF MANAGEMENT / SNC LAVALIN** a été désigné attributaire dudit marché enregistré sous le numéro **07S0459 et notifié le 11 octobre 2008**. Ce marché a fait l'objet de deux avenants à incidence financière au cours de son exécution.

Ce marché de maîtrise d'œuvre a également donné lieu de façon concomitante à la passation d'un marché complémentaire selon une procédure négociée, en application de l'article 35 II 5° du Code des marchés publics. Ce marché complémentaire, motivé par les incidences de l'évolution de la règlementation thermique intervenue après passation du marché initial, a été référencé 1100288 et a été notifié au groupement Martine CRETTEZ (Architecte mandataire) / ADF MANAGEMENT / SNC LAVALIN le 23 avril 2011.

Dans ce cadre, **un marché relatif au lot 05** (plomberie/sanitaire CVC) des travaux de cette opération a été passé par une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics. La société UTB est titulaire dudit marché enregistré sous le numéro 1100693-5 et notifié le 18 décembre 2012 pour un montant de 456 161,00 € HT soit 547 352,58 € T.T.C.

Conformément à l'article 5.1 de l'acte d'engagement dudit marché, le délai d'exécution des travaux débute à la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux et est fixé à 19 mois, y compris la période de préparation fixée à 2 mois.

Par ordre de service n° 01 en date du 6 juin 2013 et notifié au titulaire le 7 juin 2013, notification a été faite à UTB du commencement des travaux et du démarrage de la période de préparation à compter du 17 juin 2013.

A l'issue de la période de préparation, et par ordre de service n° 04 en date du 9 septembre 2013 notifié au titulaire le 10 septembre 2013, il a été prescrit à UTB de débuter l'exécution des travaux à compter du 11 septembre 2013.

L'ensemble des lots de travaux relatif à cette opération étant complémentaires et indissociables, la défaillance du titulaire initiale du marché de travaux du lot 1 (LABATI SARL – Marché 1100693-1) depuis le 11 octobre 2013 a eu des répercussions sur l'opération. En effet, l'entreprise LABATI SARL, titulaire du lot 1 étant en redressement judiciaire, le maître d'ouvrage a été contraint d'ajourner les travaux et prestations des marchés des différents lots de travaux de l'opération en application de l'article 49.1 du CCAG travaux. Ainsi, une décision d'ajournement a été notifiée le 27 novembre 2013 à la société UTB par voie d'ordre de service n° 06.

Par courrier électronique en date du 31 octobre 2013, la société 3LM BATIMENT a contacté la société SAERP en vue de la passation d'un avenant de substitution au marché 1100693-1 (titulaire LABATI SARL) à l'appui d'un jugement du tribunal de commerce d'EVRY en date du 14 octobre 2013 ordonnant la cession de la société LABATI SARL au profit de la société 3LM BATIMENT, ladite cession de LABATI SARL emportant la cession des marchés ou commandes dont bénéficie la société LABATI SARL et dont la société 3LM BATIMENT s'engage à poursuivre l'exécution.

A l'issue de la procédure de transfert du marché de travaux du lot 1 au profit de la société 3LM BATIMENT, le maître d'ouvrage a décidé de mettre fin à la décision d'ajournement et de redémarrer l'exécution des travaux pour l'ensemble des lots notamment le lot 5. Cette décision a été notifiée le 28 mai 2014 à la société UTB par voie d'ordre de service n°8.

Compte tenu des perturbations induites dans l'exécution du chantier par l'ajournement des travaux a contraint le maître d'ouvrage à instaurer une nouvelle période de préparation « tous corps d'état » de trois (3) semaines.

A la suite de la reprise des travaux le 28 mai 2014 par la société UTB titulaire du lot 5, des prestations supplémentaires ont été confiées à cette dernière. Ces prestations étaient non prévues au marché initial et rendues nécessaires d'une part, du fait de la défaillance de l'ancien titulaire du marché du lot 01 de travaux LABATI SARL et de l'ajournement des travaux qui en a résulté, et d'autre part, du fait des travaux supplémentaires « hors lot » de désamiantage confiés à la société 3LM BATIMENT par voie d'avenant n° 3 au marché 1100693-1 et de la nécessité de fractionner en conséquence la restructuration du hall sur deux périodes d'été.

Ainsi un avenant n° 1 a été notifié à la société UTB le 13 novembre 2014 avec incidence financière de 3 394.15 € HT (dont 1 411.50 € avec un taux de TVA à 19,6% et 1 982,65 € avec un taux de TVA à 20%) soit 4 067,33 € TTC soit une augmentation du montant du marché de 0.74%.

Cet avenant n° 1 au marché 1100693-5 a également eu pour conséquence d'augmenter le délai d'exécution du marché 1100693-5 de deux mois et une semaine se décomposant comme suit :

- 47 jours calendaires pour la neutralisation de délai entre le 11 octobre et le 27 novembre 2013 ;
- 21 jours calendaires nécessaires à la préparation TCE du chantier à la suite de la décision de reprise ayant pris effet au 4 juin 2014.

Par ailleurs, un avenant n° 2 notifié le 31 juillet 2015 à la société UTB pour un montant de 24 681,68 € HT soit 29 618,02 € TTC a été élaboré afin de définir de nouvelles adaptations techniques et d'en fixer les incidences financières. Ces adaptations concernaient : des travaux supplémentaires pour neutralisation des réseaux hydrauliques de chauffage et remplissage des réseaux après dépose des radiateurs dans la salle 19, des travaux supplémentaires pour neutralisation du réseau de centrale de traitement d'air (CTA) du CDI afin de permettre la création du départ CTA de la restauration, la consignation et purge du réseau gaz chaufferie, des travaux modificatifs sur demande du maître d'ouvrage pour suppression de la régulation sur taux de CO_2 dans la salle à manger au profit d'une programmation horaire et des travaux supplémentaires pour la dépose et la réfection à neuf du réseau de chauffage en vide sanitaire de la demi-pension.

L'avenant n°2 d'un montant de 24 681,68 € HT soit 29 618,02 € TTC, soit une augmentation du montant du marché de +5,41 %, soit, cumulé avec l'avenant précédent, une augmentation de +6,15 %, portant le montant du marché à 484 236,83 € HT soit 581 037,94 € TTC.

Par décision en date du 25 novembre 2015, les prestations du lot 5 ont été réceptionnées en retenant pour date d'achèvement des travaux le 5 novembre 2015.

La date d'achèvement retenue pour la totalité des travaux a été le 26 novembre 2015.

A – Demandes de l'entreprise

A.1 – Demande d'indemnisation de l'entreprise

A l'issue du marché, l'entreprise UTB demande que soient pris en compte et par la même indemnisés les travaux supplémentaires qu'elle a réalisés selon le détail suivant :

N° devis	Libellé	Montant devis (en € HT)
AD00BDV017	Reprise de mise en œuvre des panneaux rayonnants de la demi-pension	3 360,00 €
AD00BDV018	Remplacement de deux vannes en 33/42 sur la colonne chauffage en chaufferie	554,00 €
	TOTAL =	**3 914,00 €**

Soit un montant global en demande de 3 914 € HT.

A.2 – Autres demandes de l'entreprise

L'entreprise rappelle que la SAERP a commandé par voie d'ordres de service référencés n° 13 et 16 des travaux supplémentaires non régularisés par avenant, pour un montant global validé par ordre de service 17 059,99 € HT.

N° devis	Libellé	Montant devis (en € HT)	Prix provisoire validé par OS (en € HT)	N° d'OS
AD00BDV012-A1	Demande complémentaire du bureau de contrôle pour fonctionnement désenfumage de la zone cuisson depuis la loge gardien.	8 480,00 €	8 480,00 €	OS13
AD00BDV013	Modification des alimentations de chauffage en zone rdc Bloc Bleu alimentant 2 radiateurs au R+1 du Hall	1 026,36 €	1 026,36 €	OS 13
AD00BDV014-A1	Dépose complémentaire des radiateurs hors façade extérieure dans le hall pour mise en peinture	1 589,32 €	1 589,32 €	OS 13
AD00BDV016-A1	Dépose et repose des réseaux plomberie en façade dans les sanitaires du RDC et du R+1 des blocs bleu, mauve et jaune.	5 964,31 €	5 964,31 €	OS16
	TOTAL =	**17 059,99 €**	**17 059,99 €**	

L'entreprise demande à ce que ces travaux supplémentaires lui soient réglés pour un montant global de 17 059,99 € HT.

B – Proposition faite par les services de la Région Ile-de-France

Sur la base de l'analyse de l'équipe de maîtrise d'œuvre, et suite aux négociations et mises au point, les services de la Région Ile-de-France ont proposé à UTB par l'intermédiaire de son mandataire l'indemnisation des chefs de préjudice et des montants suivants eu égard aux demandes formulées à l'article A.1 du présent protocole :

N° devis	Libellé	Montant devis (en € HT)	AVIS	Montant accordé (en € HT)
AD00BDV017	Reprise de mise en œuvre des panneaux rayonnants de la demi-pension	3 360,00 €	Refus	0,00 €
AD00BDV018	Remplacement de deux vannes en 33/42 sur la colonne chauffage en chaufferie	554,00 €	Accord	554,00 €
	TOTAL =	**3 914,00 €**		**554,00 €**

Soit en résumé, une proposition globale de la Région Ile-de-France à hauteur de 554,00 € HT par rapport à une demande globale de l'entreprise UTB de 3 914,00 € HT au titre des demandes formulées à l'article A.1 du présent protocole.

La demande d'indemnisation de la société UTB concernant la reprise de mise en œuvre des panneaux rayonnants de la demi-pension (devis n°AD00BDV017) d'un montant de 3 360,00 € H.T. a été refusée par le maître d'ouvrage. En effet, la société UTB a accusé des retards dans la remise des dossiers d'exécution et dans l'exécution de ses plafonds rayonnants. Ceci a donc perturbé la réalisation de la synthèse et des faux plafonds dont le lot 1 avait la charge. Par conséquent, cette demande d'indemnisation n'est pas justifiée.

Par ailleurs, et conformément aux ordres de services délivrés, la maîtrise d'ouvrage exprime son accord pour procéder au règlement de la somme de la somme de 13 899,22 € HT au titre des demandes formulées à l'article A.2 du présent protocole, demandes dont le montant global s'élève à 17 059,99 € HT. Ce différentiel tient compte en effet de l'imputation financière partielle à la société UTB du devis 27a du 20/08/2015 visé par le maître d'œuvre, présenté par la société 3LM BATIMENT pour reprise des faux plafonds de la demi-pension, tel que notifiée à la société UTB par voie d'ordre de service n°13 pour un montant en moins-value de 3 160,77 € HT. L'imputation a été décidée comme suit par le maître d'ouvrage à l'appui du montant du devis rectifié par le maître d'œuvre : 1/3 à la charge du lot 1, 1/3 à la charge d'UTB et 1/3 à la charge du maître d'ouvrage. Ainsi, l'imputation faite à UTB correspond en moins-value à 1/3 du montant du devis 27a de 3LM BATIMENT rectifié par le MOE.

Soit en résumé, une proposition globale de la Région Ile-de-France à hauteur de 14 453,22 € HT par rapport à une demande globale de l'entreprise UTB de 20 973,99 € HT.

Sur cette base, l'entreprise renonce à 6 520,77 € HT et le montant total ferme retenu par le maître d'ouvrage est donc de 14 453,22 € HT au titre des demandes formulées par l'entreprise.

Cette proposition a été adressée le 12 Août 2016 à l'entreprise UTB qui y a répondu favorablement

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Dans ce contexte, les parties ont décidé de se rapprocher et ont convenu du présent protocole.

Article 1 :

Le présent protocole a pour objet de régler amiablement les modalités financières liées à la fin du marché de travaux afin d'éviter les aléas et charges qu'entraînerait nécessairement une procédure contentieuse.

Article 2 :

L'entreprise UTB renonce à une partie de ses prétentions financières initialement réclamées et accepte la proposition de la Région Ile-de-France pour un montant total ferme de **14 453,22 € HT,** soit **17 343,86 € TTC.**

Montant HT :	**14 453,22 €**
TVA à 20 % :	2 890,64 €
Montant TTC :	**17 343,86 €**

L'entreprise UTB renonce à exercer à l'encontre de la Région Ile-de-France et de son mandataire la SAERP toute action tendant à l'indemnisation de sommes supplémentaires et de frais de toute nature qu'elle a pu exposer dans le cadre de son marché 1100693-5 relatif aux travaux du lot 5 (Plomberie Sanitaire CVC) pour l'opération de restructuration partielle du service de restauration et du hall et de rénovation thermique du bâti au Lycée Flora TRISTAN à Noisy-le-Grand.

La société UTB déclare ainsi être pleinement remplie dans ses droits découlant de l'exécution du marché de travaux n° 1100693-5 relatif aux travaux du lot 5 (Plomberie Sanitaire CVC) pour l'opération de restructuration partielle du service de restauration et du hall et de rénovation thermique du bâti au Lycée Flora TRISTAN à Noisy-le-Grand et n'avoir aucune autre réclamation ou demande financière à formuler au titre de ce marché.

Article 3 :

Le paiement prévu à l'article 2 sera opéré en une seule fois, par virement, à la société UTB, sur le compte bancaire n° FR76 4255 9000 0121 0007 9930 501 (IBAN) CCOPFRPPXXX (BIC), selon les conditions suivantes :

Règlement des sommes dues au titre de l'article 2 du présent protocole : dans un délai de 30 jours à compter de la signature du présent protocole.

Article 4 :

Cet accord transactionnel est, de commune intention des parties, conclu en référence aux articles 2044 et suivants du Code civil, relatif aux transactions, et à l'article 2052 du même Code prévoyant que le présent accord aura autorité de la chose jugée en dernier ressort et ne pourra être attaqué ni pour cause d'erreur de droit, ni pour cause de lésion,.

Fait à Paris, le

En trois exemplaires originaux.

(Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour renonciation à tout recours »)

Pour la société UTB	Pour le compte de la Région Ile-de-France La Présidente du Conseil Régional Dûment habilitée par la délibération de la Commission Régionale n° CR 92-15 du 18/12/2015

Annexes au présent protocole

- **Devis UTB :** Devis AD00BDV012-A1, AD00BDV013, AD00BDV014-A1, AD00BDV016-A1, AD00BDV017, AD00BDV018
- **Ordres de service :** OS 13, OS 14, OS 16

Pantin, le 23 septembre 2015
N/REF : ST 11/RP
Votre contact utb : Julien LECHAT
Tél. : 01 49 91 77 77
Mail : j.lechat@utb.fr
Fax : 01 49 91 73 89

DEVIS N°ST 11/AD00BDV016-A1

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
DEPOSE ET REPOSE DES RESEAUX PLOMBERIE EN FACADE DANS LES SANITAIRES DU RDC ET DU R+1 DES BLOCS BLEU, MAUVE ET JAUNE

PLOMBERIE
CHAUFFAGE
CLIMATISATION
COUVERTURE
ETANCHEITE
RENOVATION TCE
SERVICES

LYCEE FLORA TRISTAN
27 RUE DES HAUTS ROSEAUX
93160 NOISY LE GRAND

LOT : PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION

MAITRE D'OUVRAGE
SAERP
CITE REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
90-92 AVENUE DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN

ARCHITECTE
CRETTEZ MARTINE
28 RUE CHARLES MONIER
BP 18
77240 CESSON

BUREAU D'ETUDES
SNC-LAVALIN
M. DEQUATRE
19 BOULEVARD VAILLANT COUTURIER
94200 IVRY SUR SEINE

le 28/09/2015

Martine CRETTEZ
Tél. : 60 [illegible]

VALEUR : MARCHE
DUREE DE VALIDITE :
PRIX : Révisable

159, av. Jean Lolive
93695 Pantin Cedex
Tél. : 01 49 91 77 77
Fax : 01 48 43 09 09
www.utb.fr
Votre contact utb : Julien LECHAT
Tél. : 01 49 91 77 77
Mail : j.lechat@utb.fr
Fax : 01 49 91 73 89

Société Anonyme Variable
RCS Bobigny B 572 064 145
Siret 572 064 145 000 87
APE 4391 B/43.22 A/43.22 B
TVA FR 6257 2064 145

afaq QSE Qualité Sécurité Environnement AFNOR CERTIFICATION

Affaire : DEPOSE ET REPOSE DES RESEAUX PLOMBERIE EN FACADE DANS LES SANITAIRES DU RDC ET DU R+1 DES BLOCS BLEU, ROSE, MAUVE ET JAUNE
N° Devis : ST 11/AD00BDV016-A1
Lot : PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION

Date : 23/09/2015

CODE	DESIGNATION	U	QTE	PRIX U.	PRIX TOTAL
TS15	DEPOSE ET REPOSE DES RESEAUX PLOMBERIE EN FACADE DANS LES SANITAIRES DU RDC ET DU R+1 DES BLOCS BLEU, MAUVE ET JAUNE				
TS15.1	DEPOSE DES RESEAUX PLOMBERIE EN FACADE DANS LES SANITAIRES DU RDC ET DU R+1 DES BLOCS BLEU, MAUVE ET JAUNE				
	BLOC BLEU R+1				
	Dépose des réseaux de plomberie (alimentation eau froide du vidoir, du ballon ECS) en facade dans les sanitaires situés au R+1 du Bloc Bleu	ENS	1,00	589,04	589,04
	BLOC BLEU RDC				
	Dépose des réseaux de plomberie (alimentation eau froide du vidoir, du ballon ECS + chute + évacuation) en facade dans les sanitaires situés au RDC du Bloc Mauve	ENS	1,00	589,04	589,04
	BLOC MAUVE R+1				
	Dépose des réseaux de plomberie (alimentation eau froide du vidoir, du ballon ECS + chute + evacuation) en facade dans les sanitaires situés au R+1 du Bloc Mauve	ENS	1,00	589,04	589,04
	BLOC JAUNE RDC				
	Dépose des réseaux de plomberie + chauffage (alimentation eau froide du vidoir, du ballon ECS + alimentation radiateurs) + en facade dans le sanitaire situé au RDC du Bloc Jaune	ENS	1,00	441,78	441,78
	Dépose d'un radiateur dans le sanitaire "WC Hommes (A00053)" situé au RDC du Bloc Jaune			~~73,98~~	
	BLOC JAUNE R+1				
	Dépose des réseaux de plomberie (alimentation eau froide du vidoir, du ballon ECS) en facade dans les sanitaires situés au R+1 du Bloc Jaune	ENS	1,00	589,04	589,04
	Total DEPOSE DES RESEAUX PLOMBERIE EN FACADE DANS LES SANITAIRES DU RDC ET DU R+1 DES BLOCS BLEU, MAUVE ET JAUNE				**2 797,94**
	TOTAL HT TS15				2 797,94
TS15.2	REPOSE DES RESEAUX PLOMBERIE EN FACADE DANS LES SANITAIRES DU RDC ET DU R+1 DES BLOCS BLEU, MAUVE ET JAUNE				
	Repose des réseaux de plomberie (alimentation eau froide du vidoir, du ballon ECS + évacuation du vidoir, du ballon ECS) en facade dans les sanitaires situés au R+1 du Bloc Bleu				

Votre contact utb : Julien LECHAT
Tél. : 01 49 91 77 77
Mail : jlechat@utb.fr
Fax : 01 49 91 73 89

Affaire : DEPOSE ET REPOSE DES RESEAUX PLOMBERIE EN FACADE DANS LES SANITAIRES DU RDC ET DU R+1 DES BLOCS BLEU, ROSE, MAUVE ET JAUNE
N° Devis : ST 11/AD00BDV016-A1
Lot : PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION

Date : 23/09/2015

CODE	DESIGNATION	U	QTE	PRIX U.	PRIX TOTAL
TS15.3	ESSAIS D'ETANCHEITE - AUTONCOTROLES Autocontrôles et essais d'étanchéité sur l'ensemble des réseaux plomberie créés.	ENS	1,00	570,63	570,63
	TOTAL HT TS15.3				570,63
	MONTANT TOTAL HT EN EUROS				5 964,31
	TVA COLLECTEE 20%				1 192,86
	MONTANT TOTAL TTC EN EUROS				7 157,17

Bon pour accord :

Martin[illegible]TTEZ
29, rue [illegible]
772[illegible]
Tél. [illegible]

le 28/09/2015

Votre contact utb : Julien LECHAT
Tél. : 01 49 91 77 77
Mail : j.lechat@utb.fr
Fax : 01 49 91 73 89

BELLEDOME COORDINATION
31 rue Ravon – Bâtiment 6
92340 BOURG LA REINE

A l'attention de M.VINCENT -BARDIN

Pantin, le 22 octobre 2015

SERVICE 11 (AD)
☎ service : 01 49 91 77 57
service : 01 49 91 73 89
N. Réf. : JLE/PR/SL-- Affaire suivie par Mr LECHAT
AFFAIRE : AD00B A
Restructuration partielle du Lycée Flora Tristan à Noisy Le Grand (93) - Lot n° 5
Marché n° 1100693-5, notifié le 18/12/12
OBJET : Devis

PLOMBERIE
CHAUFFAGE
CLIMATISATION
COUVERTURE
ÉTANCHÉITÉ
RÉNOVATION TCE
SERVICES

Monsieur,

Dans le cadre de l'affaire précitée, suite à l'incidence financière concernant la mise en place des ossatures faux plafond , nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, notre devis de travaux supplémentaires n°AD00BDV017 correspondant, à la reprise de mise en œuvre des panneaux rayonnants en faux plafond de la demi-pension.

Nous vous informons, que nous avons présenté à la maitrise d'ouvrage notre devis, suite à ce sujet et en réponse à l'ordre de service n°14.

De plus, ci-joint notre devis n° AD00BDV018, pour le remplacement de 2 vannes en 33/42 sur la colonne chauffage en chaufferie.

Cela fait suite, à la remise en eau en chaufferie où nous avons découvert des fuites sur 2 vannes existantes en 33/42. (Voir copie courriel)

Merci de bien vouloir nous faire part de votre accord ou éventuelles remarques sur nos devis.

Dans l'attente de vous lire, et vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pascal RALLION
RESPONSABLE SERVICE TRAVAUX

P.J.-
C/c : MARTINE CRETTEZ ARCHITECTE ; SNC LAVALIN - M. DEQUATRE

159, av. Jean Lolive
93695 Pantin Cedex
Tél. : 01 49 91 77 77
Fax : 01 48 43 09 09
www.utb.fr

SA SCOP à capital variable
RCS Bobigny B 572 064 145
Siret 572 064 145 000 87
APE 4391 B / 43.22 A / 43.22 B

MARTINE CRETTEZ ARCHITECTE
29, rue Charles Monier
77 420 CESSON

A l'attention de Madame CRETTEZ

Pantin, le 22 octobre 2015

SERVICE 11 (AD)
☎ service : 01 49 91 77 57
service : 01 49 91 73 89
N. Réf. : JLE/PR/SL- Affaire suivie par Mr LECHAT
AFFAIRE : AD00B A
Restructuration partielle du Lycée Flora Tristan à Noisy Le Grand (93) - Lot n° 5
Marché n° 1100693-5, notifié le 18/12/12
OBJET : Devis

PLOMBERIE
CHAUFFAGE
CLIMATISATION
COUVERTURE
ÉTANCHÉITÉ
RÉNOVATION TCE
SERVICES

Madame,

Dans le cadre de l'affaire précitée, suite à l'incidence financière concernant la mise en place des ossatures faux plafond , nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, notre devis de travaux supplémentaires n°AD00BDV07 correspondant, à la reprise de mise en œuvre des panneaux rayonnants en faux plafond de la demi-pension.

Nous vous informons, que nous avons présenté à la maitrise d'ouvrage notre devis suite à ce sujet et en réponse à l'ordre de service n°14.

De plus, ci-joint notre devis n° AD00BDV018, pour le remplacement de 2 vannes en 33/42 sur la colonne chauffage en chaufferie.

Cela fait suite, à la remise en eau en chaufferie où nous avons découvert des fuites sur 2 vannes existantes en 33/42. (Voir copie courriel)

Merci de bien vouloir nous faire part de votre accord ou éventuelles remarques sur nos devis.

Dans l'attente de vous lire, et vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

P.J.-
C/c : BELLEDOME COORDINATION - M. VINCENT BARDIN ; SNC LAVALIN - M. DEQUATRE

Pas RALLION
RESPONSABLE
SERVICE TRAVAUX

159, av. Jean Lolive
93695 Pantin Cedex
Tél. : 01 49 91 77 77
Fax : 01 48 43 09 09
www.utb.fr

S.A.SCOP. à capital variable
RCS Bobigny B 572 064 145
Siret 572 064 145 000 87
APE 43.91 B / 43.22 A / 43.22 B

SNC LAVALIN
19, boulevard Vaillant Couturier
94 200 IVRY SUR SEINE

A l'attention de Monsieur DEQUATRE

Pantin, le 22 octobre2015

SERVICE 11 (AD)
☎ service : 01 49 91 77 57
service : 01 49 91 73 89
N. Réf. : JLE/DAA – Affaire suivie par Mr LECHAT
AFFAIRE : AD00B A
Restructuration partielle du Lycée Flora Tristan à Noisy Le Grand (93) - Lot n° 5
Marché n° 1100693-5, notifié le 18/12/12
OBJET : Devis

PLOMBERIE
CHAUFFAGE
CLIMATISATION
COUVERTURE
ÉTANCHÉITÉ
RÉNOVATION TCE
SERVICES

Monsieur,

Dans le cadre de l'affaire précitée, suite à l'incidence financière concernant la mise en place des ossatures faux plafond , nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, notre devis de travaux supplémentaires n°AD00BDV017 correspondant, à la reprise de mise en œuvre des panneaux rayonnants en faux plafond de la demi-pension.

Nous vous informons, que nous avons présenté à la maitrise d'ouvrage notre devis, suite à ce sujet et en réponse à l'ordre de service n°14.

De plus, ci-joint notre devis n° AD00BDV018, pour le remplacement de 2 vannes en 33/42 sur la colonne chauffage en chaufferie.

Cela fait suite, à la remise en eau en chaufferie où nous avons découvert des fuites sur 2 vannes existantes en 33/42. (Voir copie courriel)

Merci de bien vouloir nous faire part de votre accord ou éventuelles remarques sur nos devis.

Dans l'attente de vous lire, et vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pascal RALLION
RESPONSABLE
SERVICE TRAVAUX

C/c : MARTINE CRETTEZ ARCHITECTE ; BELLEDOME COORDINATION - M. VINCENT - JARDIN

159, av. Jean Lolive
93695 Pantin CedEx
Tél. : 01 49 91 77 77
Fax : 01 48 43 09 09
www.utb.fr

SA SCOP à capital variable
RCS Bobigny B 572 064 145
Siret 572 064 145 000 87
APE 43.91 B / 43.22 A / 43.22 B

SAERP
90/92 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN Cedex

A l'attention de Monsieur MOUSSARIE

Pantin, le 22 octobre2015

SERVICE 11 (AD)
☎ service : 01 49 91 77 57
service : 01 49 91 73 89
N. Réf. : JLE/DAA – Affaire suivie par Mr LECHAT
AFFAIRE : AD00B A
Restructuration partielle du Lycée Flora Tristan à Noisy Le Grand (93) - Lot n° 5
Marché n° 1100693-5, notifié le 18/12/12
OBJET : Devis

PLOMBERIE
CHAUFFAGE
CLIMATISATION
COUVERTURE
ÉTANCHÉITÉ
RÉNOVATION TCE
SERVICES

Monsieur,

Dans le cadre de l'affaire précitée, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint copie de notre envoi adressé ce jour, à Belledome Coordination –M. VINCENT BARDIN ; SNC LAVALIN – M. DEQUATRE et au Cabinet CRETTEZ- Mme CRETTEZ .

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

RALLION
ABLE
SERVICE TRAVAUX

159, av. Jean Lolive
93695 Pantin Cedex
Tél. : 01 49 91 77 77
Fax : 01 48 43 09 09
www.utb.fr

S.A.SCOP.à capital variable
RCS Bobigny B 572 064 145
Siret 572 064 145 000 87
APE 43.91 B / 43.22 A / 43.22 B

Pantin, le 22 septembre 2015
N/REF : ST 11/RP
Votre contact utb : Julien LECHAT
Tél. : 01 49 91 77 77
Mail : j.lechat@utb.fr
Fax : 01 49 91 73 89

OFFRE N°ST 11/AD00BDV017

OPERATION
REPRISE DE MISE EN OEUVRE DES PANNEAUX RAYONNANTS EN FAUX PLAFOND DE LA DEMI-PENSION.

PLOMBERIE
CHAUFFAGE
CLIMATISATION
COUVERTURE
ÉTANCHÉITÉ
RÉNOVATION TCE
SERVICES

LYCEE FLORA TRISTAN
27 RUE DES HAUTS ROSEAUX
93160 NOISY LE GRAND

LOT : PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION

MAITRE D'OUVRAGE
CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE
35 BOULEVARD DES INVALIDES
75007 PARIS

ARCHITECTE
CRETTEZ MARTINE
28 RUE CHARLES MONIER
BP 18
77240 CESSON

BUREAU D'ETUDES
SNC-LAVALIN
M. DEQUATRE
19 BOULEVARD VAILLANT COUTURIER
94200 IVRY SUR SEINE

VALEUR : Mars 2012
DUREE DE VALIDITE :
PRIX : Révisable

159, av. Jean Lolive
93695 Pantin Cedex
Tél. : 01 49 91 77 77
Fax : 01 48 43 09 09
www.utb.fr
Votre contact utb : Julien LECHAT
Tél. : 01 49 91 77 77
Mail : j.lechat@utb.fr

SASCOP à Capital Variable
RCS Bobigny B 672 064 145

Affaire : REPRISE DE MISE EN OEUVRE DES PANNEAUX RAYONNANTS EN FAUX PLAFOND DE LA DEMI-PENSION.
N° Devis : ST 11/AD00BDV017
Lot : PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION

Date : 22/09/2015

CODE	DESIGNATION	U	QTE	PRIX U.	PRIX TOTAL
TS17	REPRISE DE MISE EN OEUVRE DES PANNEAUX RAYONNANTS EN FAUX PLAFOND DE LA DEMI-PENSION.				
	Nota: Suite à un défaut de synthèse lors de la mise en place de nos panneaux rayonnants en zone restauration, il s'en est suivi d'une incidence financière sur la structure porteuse du faux plafond mais également sur nos panneaux.				
	Vous trouverez ci contre notre devis pour cette incidence financière				
	Reprise sur un panneau rayonnnant en le remontant de 5cm pour permettre la pose de la structure du faux plafond	U	12,00	140,00	1 680,00
	Reprise sur un panneau rayonnnant en le redescendant au niveau du porteur pour permettre la mise en place de ce dernier	U	12,00	140,00	1 680,00
	TOTAL HT TS17				3 360,00
	MONTANT TOTAL HT EN EUROS				3 360,00
	TVA COLLECTEE 20%				672,00
	MONTANT TOTAL TTC EN EUROS				4 032,00

Bon pour accord :

Votre contact utb : Julien LECHAT
Tél. : 01 49 91 77 77
Mail : j.lechat@utb.fr
Fax : 01 49 91 73 89

CP 16-558

Pantin, le 5 août 2015
N/REF : ST 11/RP
Votre contact utb : Julien LECHAT
Tél. : 01 49 91 77 77
Mail : j.lechat@utb.fr
Fax : 01 49 91 73 89

DEVIS N°ST 11/AD00BDV013

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
MODIFICATION DES ALIMENTATIONS DE CHAUFFAGE EN ZONE RDC
BLOC BLEU ALIMENTANT 2 RADIATEURS AU R+1 DU HALL

LYCEE FLORA TRISTAN
27 RUE DES HAUTS ROSEAUX
93160 NOISY LE GRAND

LOT : PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION

22

MAITRE D'OUVRAGE
SAERP
CITE REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
90-92 AVENUE DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN

ARCHITECTE
CRETTEZ MARTINE
28 RUE CHARLES MONIER
BP 18
77240 CESSON

BUREAU D'ETUDES
SNC-LAVALIN
M. DEQUATRE
19 BOULEVARD VAILLANT COUTURIER
94200 IVRY SUR SEINE

VALEUR : MARCHE
DUREE DE VALIDITE :
PRIX : Révisable

159, av. Jean Lolive
93695 Pantin Cedex
Tél. : 01 49 91 77 77
Fax : 01 48 43 09 09
www.utb.fr

SA SCOP à capital variable
RCS Bobigny B 572 064 145
Siret 572 064 145 000 82
APE 4321 B / 4322 A / 4322 B
TVA FR 6257 2064 145

CP 16-558

Affaire : MODIFICATION DES ALIMENTATIONS DE CHAUFFAGE EN ZONE RDC BLOC BLEU ALIMENTANT 2 RADIATEURS AU R+1 DU HALL
N° Devis : ST 11/AD00BDV013
Lot : PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION

Date : 05/08/2015

CODE	DESIGNATION	U	QTE	PRIX U.	PRIX TOTAL	
TS13	MODIFICATION DES ALIMENTATIONS DE CHAUFFAGE EN ZONE RDC BLOC BLEU ALIMENTANT 2 RADIATEURS AU R+1 DU HALL					
	Cette modification de dévoiement se situe au droit de la nouvelle structure métallique dans la circulation du RDC Bloc Bleu.					
	Dépose de 2 antennes de chauffage alimentant les 2 radiateurs au R+1 du hall pour permettre la pose de la nouvelle structure métallique porteuse					
	Réfection à neuf des 2 antennes de chauffage alimentant les 2 radiateurs au R+1 du hall					
	Fourniture et pose du tube acier noir					
	DN 15*21	ML	24,00	26,32	631,68	OK
	Fourniture et pose de calorifuge INSULTUBE M1 épaisseur 19cm					
	DN 20	ML	24,00	7,83	187,92	OK
	Autocontrôle - essais	ENS	1,00	206,76	206,76	OK
	TOTAL HT TS13				1 026,36	
	MONTANT TOTAL HT EN EUROS				1 026,36	
	TVA COLLECTEE 20%				205,27	
	MONTANT TOTAL TTC EN EUROS				1 231,63	

23

Bon pour accord :

SNC LAVALIN
S.A.S. au Capital de 12 000 000 €
19, bld Paul Vaillant Couturier
94200 IVRY SUR SEINE
Tél : 01 56 20 50 00
RCS Créteil 444 649 587

le 24/08/2015

Votre contact utb : Julien LECHAT
Tel. : 01 49 91 77 77
Mail : j.lechat@utb.fr
Fax : 01 49 91 73 69

SAERP
L'intelligence des équipements publics

îledeFrance

ORDRE DE SERVICE

Affaire suivie par : Arnaud MOUSSARIE

T 01 83 65 37 21 I F 01 84 67 00 91I a.moussarie@saerp.fr

Date d'envoi : 08/09/15

Référence : Chrono n° OS 15-228 – Affaire 2765

Destinataire	Gilles TREINS	**UTB** 159 avenue Jean Lolive 93695 PANTIN Cedex
Service		
Fax		

RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION	N° du RAR	**1A 109 703 0951 5**	N° OS / Marché	OS 13

Etablissement	Lycée Flora Tristan Noisy-Le-Grand (93)
Opération	Restructuration partielle du service de restauration et du hall et rénovation thermique du bâti

Objet du marché	MARCHE DE TRAVAUX : LOT N°5 : PLOMBERIE – SANITAIRES CVC	N° marché
Titulaire	UTB	1100693-5

Objet de l'ordre de service

- Prestations complémentaires suite demande du bureau de contrôle pour fonctionnement désenfumage de la zone cuisson depuis la loge gardien (selon devis TS 12 – ST11/AD00BDV012-A1 du 31/07/2015 visé par le maître d'œuvre)
- Prestations complémentaires pour modification des alimentations de chauffage en zone RDC Bloc Bleu alimentant 2 radiateurs au R+1 du hall (selon devis TS 13 – ST11/AD00BDV013 du 05/08/2015 visé par le maître d'œuvre)
- Prestations supplémentaires pour dépose complémentaire des radiateurs hors façades extérieure dans le hall pour mise en peinture (selon devis TS 14 – ST11/AD00BDV014-A1 du 11/08/2015 visé par le maître d'œuvre)
- Imputation financière partielle à la société UTB du devis 37a du 20/08/2015 visé par le maître d'œuvre, présenté par la société JUM PATIMENT pour reprise des faux plafonds de la demi-pension

Incidence financière	+ 7 934,91 € HT	Date de valeur : Marché
Incidence délai	NEANT	-

.../...

.../...

Ordre est donné à la société **UTB**, titulaire du marché 1100693-5, de procéder dès notification de la présente aux **prestations supplémentaires suivantes :**

- **Prestations TS 12 pour fonctionnement désenfumage de la zone cuisson depuis la loge gardien suite demande du bureau de contrôle (selon devis ST 11/AD00BDV012-A1 du 31/07/2015 visé par le MOE pour un montant de 8 480,00 € HT) ;**
- **Prestations TS 13 pour modification des alimentations de chauffage en zone RdC Bloc Bleu alimentant deux radiateurs au R+1 du hall (selon devis ST 11/AD00BDV013 du 05/08/2015 visé par le MOE pour un montant de 1 026,36 € HT) ;**
- **Prestations TS 14 pour dépose complémentaire des radiateurs hors façade extérieure dans le hall pour mise en peinture (selon devis ST 11 / AD00BDV014-A1 du 11/08/2015 visée par le maître d'œuvre pour un montant de 1 589,32 € HT).**

En outre, et conformément au courriel de la SAERP en date du 26/08/2015, imputation financière partielle est faite à la société UTB du devis 27a présenté par la société 3LM BATIMENT pour reprise des faux plafonds de la demi-pension et rectifié par le maître d'œuvre à + 9 482,30 € HT. **L'imputation est fixée à un tiers du montant du devis rectifié, soit une incidence en moins-value pour la société UTB de – 3 160,77 € HT.**

Soit un montant global en plus-value valeur marché de :

Montant HTVA	7 934,91 €
TVA (20,0 %)	1 586,99 €
Montant TTC	**9 521,90 €**

Soit une plus-value (en toutes lettres) de Neuf mille cinq cent vingt-et-un €uros et quatre-vingt-dix cents toutes taxes comprises (valeur marché)

Le présent ordre de service est sans incidence sur le délai global d'exécution tel qu'il résulte de l'article 4 de l'avenant n°1 au marché.

Fait à Pantin, le 08/09/15

Le maître d'œuvre	Pour la SAERP	L'entreprise
Signature et cachet	SAERP Cité Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France 90/92 av. du Gal Leclerc 93500 PANTIN www.saerp.fr Isabelle BONNAUD-JOUIN Directrice Générale	*Signature et cachet*

L'avis de réception en recommandé dont le numéro figure au recto du présent document, signé et daté par le titulaire, établit la date de notification. Fait en trois exemplaires originaux dont deux exemplaires sont à retourner signés (avec cachet), par le titulaire respectivement au maître d'œuvre et à la SAERP (avec copie à BELLEDONE COORDINATION et à BECS).

Copie : Région Ile-de-France

PJ : - devis ST11/AD00BDV012-A1 du 31/07/2015, ST11/AD00BDV013 du 05/08/2015 et ST11/AD00BDV014-A1 du 11/08/2015 visés par le MOE – Devis 27a 3LM BATIMENT du 20/08/2015 visé par le maître d'œuvre

Pantin, le 31 juillet 2015
N/REF : ST 11/RP
Votre contact utb : Julien LECHAT
Tél. : 01 49 91 77 77
Mail : j.lechat@utb.fr
Fax : 01 49 91 73 89

DEVIS N°ST 11/AD00BDV012-A1

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
DEMANDE COMPLEMENTAIRE DU BUREAU DE CONTROLE POUR FONCTIONNEMENT DESENFUMAGE DE LA ZONE CUISSON DEPUIS LA LOGE GARDIEN

LYCEE FLORA TRISTAN
27 RUE DES HAUTS ROSEAUX
93160 NOISY LE GRAND

LOT : PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION

MAITRE D'OUVRAGE
SAERP
CITE REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
90-92 AVENUE DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN

ARCHITECTE
CRETTEZ MARTINE
28 RUE CHARLES MONIER
BP 18
77240 CESSON

BUREAU D'ETUDES
SNC-LAVALIN
M. DEQUATRE
19 BOULEVARD VAILLANT COUTURIER
94200 IVRY SUR SEINE

VALEUR : MARCHE
DUREE DE VALIDITE :
PRIX : Révisable

159, av Jean Lolive
93695 Pantin Cedex
Tél : 01 49 91 77 77
Fax : 01 48 43 09 09
www.utb.fr

Affaire : DEMANDE COMPLEMENTAIRE DU BUREAU DE CONTROLE POUR FONCTIONNEMENT DESENFUMAGE DE LA ZONE CUISSON DEPUIS LA LOGE GARDIEN
N° Devis : ST 11/AD00BDV012-A1
Lot : PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION

Date : 31/07/2015

CODE	DESIGNATION	U	QTE	PRIX U.	PRIX TOTAL
TS12	DEMANDE COMPLEMENTAIRE DU BUREAU DE CONTROLE POUR FONCTIONNEMENT DESENFUMAGE DE LA ZONE CUISSON DEPUIS LA LOGE GARDIEN				
	Fourniture et pose de la commande Désenfumage située à la loge compris 20 m de câble CR1 vers la tourelle en terasse	ENS	1,00	2 200,00	2 200,00
	Fourniture et pose du coffret de relayage pour fonctionnement Désenfumage	ENS	1,00	3 850,00	3 850,00
	Fabrication du châssis pour le coffret de relayage	ENS	1,00	580,00	580,00
	Fourniture et pose de la commande Réarmement Pompier à distance situé en zone cuisson	ENS	1,00	1 850,00	1 850,00
	Nota : Attention le délai pour le coffret de relayage est de 4 semaines hors congés				
	TOTAL HT TS12				8 480,00
	MONTANT TOTAL HT EN EUROS				8 480,00
	TVA COLLECTEE 20%				1 696,00
	MONTANT TOTAL TTC EN EUROS				10 176,00

ok
OK
OK
OK

Bon pour accord :

SNC LAVALIN
S.A.S. au Capital de ~~12 000~~ 000 €
19, bld Paul Vaillant Couturier
94200 IVRY SUR SEINE
Tél : 01 56 20 50 00
RCS Créteil 444 649 537

le 26/08/2015

Votre contact utb : Julien LECHAT
Tél. : 01 49 91 77 77
Mail : j.lechat@utb.fr
Fax : 01 49 91 73 69

Pantin, le 11 août 2015
N/REF : ST 11/RP
Votre contact utb : Julien LECHAT
Tél. : 01 49 91 77 77
Mail : j.lechat@utb.fr
Fax : 01 49 91 73 89

DEVIS N°ST 11/AD00BDV014-A1

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
DEPOSE COMPLEMENTAIRE DES RADIATEURS HORS FACADE EXTERIEURE DANS LE HALL POUR MISE EN PEINTURE

LYCEE FLORA TRISTAN
27 RUE DES HAUTS ROSEAUX
93160 NOISY LE GRAND

LOT : PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION

MAITRE D'OUVRAGE
SAERP
CITE REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
90-92 AVENUE DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN

ARCHITECTE
CRETTEZ MARTINE
28 RUE CHARLES MONIER
BP 18
77240 CESSON

BUREAU D'ETUDES
SNC-LAVALIN
M. DEQUATRE
19 BOULEVARD VAILLANT COUTURIER
94200 IVRY SUR SEINE

VALEUR : MARCHE
DUREE DE VALIDITE :
PRIX : Révisable

159, av. Jean Lolive
93695 Pantin Cedex
Tél. : 01 49 91 77 77
Fax : 01 48 43 09 09
www.utb.fr

Affaire : DEPOSE COMPLEMENTAIRE DES RADIATEURS HORS FACADE EXTERIEURE DANS LE HALL POUR MISE EN PEINTURE
N° Devis : ST 11/AD00BDV014-A1
Lot : PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION

Date : 11/08/2015

CODE	DESIGNATION	U	QTE	PRIX U.	PRIX TOTAL	
TS14	DEPOSE COMPLEMENTAIRE DES RADIATEURS HORS FACADE EXTERIEURE DANS LE HALL POUR MISE EN PEINTURE					
	RDC du hall					
	Dépose de 4 radiateurs hors façade extérieures pour mis en peinture	U	4,00	48,75	195,00	OK
	- 2 Radiateurs allèges en facade intérieure au droit du foyer et de la loge					
	- 2 Radiateurs allèges en facade intérieure au droit des sanitaires					
	Repose des 4 radiateurs après la mise en peinture	U	4,00	63,38	253,52	OK
	Autocontrôle - essais	ENS	1,00	121,88	121,88	OK
	R+1 du hall					
	Dépose de 8 radiateurs hors façade extérieures pour mis en peinture	U	8,00	48,75	390,00	OK
	- 8 Radiateurs allèges en facade intérieure au droit des sanitaires					
	Repose des 8 radiateurs après la mise en peinture	ENS	8,00	63,38	507,04	OK
	Autocontrôle - essais	ENS	1,00	121,88	121,88	OK
	TOTAL HT TS14				1 589,32	
	MONTANT TOTAL HT EN EUROS				1 589,32	
	TVA COLLECTEE 20%				317,86	
	MONTANT TOTAL TTC EN EUROS				1 907,18	

Bon pour accord :

SNC-LAVALIN
S.A.S. au Capital de 12 000 000 €
19, bld Paul Vaillant Couturier
94200 IVRY SUR SEINE
Tél : 01 46 20 50 00
RCS Créteil 404 645 337

le 26/08/2015

Votre contact utb : Julien LECHAT
Tel : 01 49 91 77 77
Mail : j.lechat@utb.fr
Fax : 01 49 91 73 89

Pantin, le 5 août 2015
N/REF : ST 11/RP
Votre contact utb : Julien LECHAT
Tél. : 01 49 91 77 77
Mail : j.lechat@utb.fr
Fax : 01 49 91 73 89

DEVIS N°ST 11/AD00BDV013

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
MODIFICATION DES ALIMENTATIONS DE CHAUFFAGE EN ZONE RDC
BLOC BLEU ALIMENTANT 2 RADIATEURS AU R+1 DU HALL

LYCEE FLORA TRISTAN
27 RUE DES HAUTS ROSEAUX
93160 NOISY LE GRAND

LOT : PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION

MAITRE D'OUVRAGE
SAERP
CITE REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
90-92 AVENUE DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN

ARCHITECTE
CRETTEZ MARTINE
28 RUE CHARLES MONIER
BP 18
77240 CESSON

BUREAU D'ETUDES
SNC-LAVALIN
M. DEQUATRE
19 BOULEVARD VAILLANT COUTURIER
94200 IVRY SUR SEINE

VALEUR : MARCHE
DUREE DE VALIDITE :
PRIX : Révisable

159, av Jean Lolive
93695 Pantin Cedex
Tél. 01 49 91 77 77
Fax : 01 48 43 09 09
www.utb.fr

utb

Affaire : MODIFICATION DES ALIMENTATIONS DE CHAUFFAGE EN ZONE RDC BLOC BLEU ALIMENTANT 2 RADIATEURS AU R+1 DU HALL
N° Devis : ST 11/AD00BDV013
Lot : PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION

Date : 05/08/2015

CODE	DESIGNATION	U	QTE	PRIX U.	PRIX TOTAL	
TS13	MODIFICATION DES ALIMENTATIONS DE CHAUFFAGE EN ZONE RDC BLOC BLEU ALIMENTANT 2 RADIATEURS AU R+1 DU HALL					
	Cette modification de dévoiement se situe au droit de la nouvelle structure métallique dans la circulation du RDC Bloc Bleu.					
	Dépose de 2 antennes de chauffage alimentant les 2 radiateurs au R+1 du hall pour permettre la pose de la nouvelle structure métallique porteuse					
	Réfection à neuf des 2 antennes de chauffage alimentant les 2 radiateurs au R+1 du hall					
	Fourniture et pose du tube acier noir					
	DN 15*21	ML	24,00	26,32	631,68	OK
	Fourniture et pose de calorifuge INSULTUBE M1 épaisseur 19cm					
	DN 20	ML	24,00	7,83	187,92	OK
	Autocontrôle - essais	ENS	1,00	206,76	206,76	OK
	TOTAL HT TS13				1 026,36	
	MONTANT TOTAL HT EN EUROS				1 026,36	
	TVA COLLECTEE 20%				205,27	
	MONTANT TOTAL TTC EN EUROS				1 231,63	

Bon pour accord :

SNC LAVALIN
S.A.S. au Capital de 12 000 000 €
19, bld Paul Vaillant Couturier
94200 IVRY SUR SEINE
Tél : 01 56 20 50 00
RCS Créteil 444 649 547
le 26/08/2015

Votre contact utb : Julien LECHAT
Tel. : 01 49 91 77 77
Mail : j.lechat@utb.fr
Fax : 01 49 91 73 69

3LM BATIMENT

SAERP
90-92 Av du Général Leclerc
93500 PANTIN

Affaire : 200007 – Lycée Flora TRISTAN Noisy le grand

Grigny, le 20 Août 2015

DEVIS DE TRAVAUX N° 27a

Suite aux dégradations , reprises des faux plafonds cuisine et restaurant

suivant constat Moe du 20/8/15 (en pj)

N°	Désignation des Ouvrages	U	Qté		P.U	TOTAL HT
1	**Conformément aux constats de la Moe effectués le 20/8/2015, les travaux de réseaux chauffage et ventilation des zones cuisines et restaurant sont toujours en cours et ont été réalisés très en retard par rapport aux planning prévisionnels.** **Pour respecter le délais contractuel et pour permettre aux différents intervenants de réaliser leurs travaux, la structure des faux plafond a été réalisé dans l'ensemble de la zone conformément aux instructions reçues.** **Lors de son intervention tardive, le lot plomberie chauffage ventilation a totalement détérioré la structure du faux plafond qui est totalement à refaire suivant le devis ci après:** Révision du faux plafond ,dépose des structures tordues et détériorées; évacuations aux décharges Réfection de la totalité des plafonds.et jouées périmétrique, adaptation au droit des équipements de ventilation et de chauffage installées reprise structures à 50% prix marché					
165,00	Restaurant	70,00%	115,50	*	~~34,69~~	~~4 006,70~~
37,80	Laverie	40,00%	15,12	*	26,08	394,33
77,00	Distribution	60,00%	46,20	*	26,08	1 204,90
21,50	Préparation Froide	100,00%	21,50	*	26,08	560,72
33,20	Préparation chaude	30,00%	9,96	*	26,08	259,76
14,00	Plonge	20,00%	2,80	*	26,08	73,02
30,80	Acces/Dégt cuisine	100,00%	30,80	*	26,08	803,26
15,00	Local déchets	80,00%	12,00	*	26,08	312,96
36,80	Déboitage/dégagement	100,00%	36,80	*	26,08	959,74
8,00	SAS	100,00%	8,00	*	26,08	208,64
5,70	L.Produit entrerien	100,00%	5,70	*	26,08	148,66
9,00	Acces personnel	35,00%	3,15	*	26,08	82,15
3,60	vest.H. L.sanit+douch	100,00%	3,60	*	26,08	93,89
3,60	vest.F. L.sanit+douch	100,00%	3,60	*	26,08	93,89
29,00	Salle à manger adultes	80,00%	23,20	*	26,08	605,06
27,40	Restaurant	30,00%	8,22	*	31,29	257,20
16,50	Déboitage/dégagement	15,00%	2,48	*	31,29	77,44

BATIMENT

DEVIS DE TRAVAUX N° 27a

Suite aux dégradations , reprises des faux plafonds cuisine et restaurant

suivant constat Moe du 20/8/15 (en pj)

N°	Désignation des Ouvrages	U	Qté		P.U	TOTAL HT
						9482,30 €
	MONTANT TOTAL HORS TAXES					**10 142,32 €**
	T.V.A. 20 %					2 028,46 € 1896,46 €
	TOTAL TTC					**12 170,78 €**
	* Nota : les Prix unitaires "*" sont les prix unitaires du marché					11 378,76 €
	Base du prix : marché *Délai d'option :urgent, pour besoin du chantier* *Délai d'exécution :10 jours* *Incidence délai : le demarrage des sols coulés est conditionné par l'achevement de ces travaux* Conditions générales de vente : Ce devis ne comprend exclusivement que les travaux qui y sont décrits. Tout autre document étant réputé d'avance nous être inopposable.					

à Cesm le 27/08/2015

BATIMENT
au capital de 80 000 €
8 bis, rue Jean-Jacques Rousseau
ZAC des Radars - 91353 GRIGNY Cedex
Tél. 01 69 02 78 25 - Fax. 01 69 02 75 76
Mail : contact@3lmbatiment.com
RCS Evry : 794 754 192 - APE : 4120 B

SAERP
L'intelligence des équipements publics

îledeFrance

ORDRE DE SERVICE

Affaire suivie par : Arnaud MOUSSARIE

T 01 83 65 37 21 I F 01 84 67 00 91I a.moussarie@saerp.fr

Date d'envoi : 14/10/2015

Référence : Chrono n° OS 15-293 – Affaire 2765

Destinataire	Gilles TREINS	**UTB** 159 avenue Jean Lolive 93695 PANTIN Cedex
Service		
Fax		

RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION	N° du RAR	**1A 109 702 2458 0**	N° OS / Marché	OS 16

Etablissement	Lycée Flora Tristan Noisy-Le-Grand (93)
Opération	Restructuration partielle du service de restauration et du hall et rénovation thermique du bâti

Objet du marché	MARCHE DE TRAVAUX : LOT N°5 : PLOMBERIE – SANITAIRES CVC	N° marché
Titulaire	UTB	1100693-5

Objet de l'ordre de service	Prestations complémentaires pour dépose et repose des réseaux plomberie en façade dans les sanitaires du RDC et du R+1 des blocs bleu, mauve et jaune (selon devis TS 16 – ST11/AD00BDV016-A1 du 23/09/2015 visé par le maître d'œuvre)

Incidence financière	+ 5 964,31 € HT	Date de valeur : Marché
Incidence délai	NEANT	-

.../...

.../...

Ordre est donné à la société **UTB**, titulaire du marché 1100693-5, de procéder dès notification de la présente aux **prestations supplémentaires pour dépose et repose des réseaux plomberie en façade dans les sanitaires du RDC et du R+1 des blocs bleu, mauve et jaune (selon devis ST 11/AD00BDV016-A1 du 23/09/2015 visé par le MOE)**,

Pour un montant global en plus-value valeur marché de :

Montant HTVA	5 964,31 €
TVA (20,0 %)	1 192,86 €
Montant TTC	**7 157,17 €**

Soit une plus-value (en toutes lettres) de Sept mille cent cinquante-sept €uros et dix-sept cents toutes taxes comprises (valeur marché)

Le présent ordre de service est sans incidence sur le délai global d'exécution tel qu'il résulte de la décision de prolongation de délai notifiée par voie d'ordre de service n°15.

Fait à Pantin, le 14/10/2015

Le maître d'œuvre	Pour la SAERP	L'entreprise
Martine [illegible]	I.BONNAUD-JOUIN DIRECTRICE GENERALE Par délégation de signature I.RAEVESTEYN Responsable Financière SAERP Cité Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France Isabelle BONNAUD-JOUIN Directrice Générale	
Signature et cachet		*Signature et cachet*

L'avis de réception en recommandé dont le numéro figure au recto du présent document, signé et daté par le titulaire, établit la date de notification.

Fait en trois exemplaires originaux dont deux exemplaires sont à retourner signés (avec cachet), par le titulaire respectivement au maître d'œuvre et à la SAERP (avec copie à BELLEDONE COORDINATION et à BECS).

Copie : Région Ile-de-France

PJ : - devis ST11/AD00BDV016-A1 du 23/09/2015 visé par le maître d'oeuvre

Pantin, le 23 septembre 2015
N/REF : ST 11/RP
Votre contact utb : Julien LECHAT
Tél. : 01 49 91 77 77
Mail : j.lechat@utb.fr
Fax : 01 49 91 73 89

DEVIS N°ST 11/AD00BDV016-A1

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
DEPOSE ET REPOSE DES RESEAUX PLOMBERIE EN FACADE DANS LES SANITAIRES DU RDC ET DU R+1 DES BLOCS BLEU, MAUVE ET JAUNE

LYCEE FLORA TRISTAN
27 RUE DES HAUTS ROSEAUX
93160 NOISY LE GRAND

LOT : PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION

MAITRE D'OUVRAGE
SAERP
CITE REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
90-92 AVENUE DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN

ARCHITECTE
CRETTEZ MARTINE
28 RUE CHARLES MONIER
BP 18
77240 CESSON

BUREAU D'ETUDES
SNC-LAVALIN
M. DEQUATRE
19 BOULEVARD VAILLANT COUTURIER
94200 IVRY SUR SEINE

Le 28/09/2015

Martine CRETTEZ

VALEUR : MARCHE
DUREE DE VALIDITE :
PRIX : Révisable

159, av. Jean Lolive
93695 Pantin Cedex
Tél. : 01 49 91 77 77
Fax : 01 48 43 09 09
www.utb.fr
Votre contact utb : Julien LECHAT
Tél. : 01 49 91 77 77
Mail : j.lechat@utb.fr
Siret : 572 964 145 000 87
Fax : 01 49 91 73 89
TVA FR 6257 2064 145

Affaire : DEPOSE ET REPOSE DES RESEAUX PLOMBERIE EN FACADE DANS LES SANITAIRES DU RDC ET DU R+1 DES BLOCS BLEU, ROSE, MAUVE ET JAUNE
N° Devis : ST 11/AD00BDV016-A1
Lot : PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION

Date : 23/09/2015

CODE	DESIGNATION	U	QTE	PRIX U.	PRIX TOTAL
TS15.3	ESSAIS D'ETANCHEITE - AUTONCOTROLES Autocontrôles et essais d'étanchéité sur l'ensemble des réseaux plomberie créés.	ENS	1,00	570,63	570,63
	TOTAL HT TS15.3				570,63
	MONTANT TOTAL HT EN EUROS				5 964,31
	TVA COLLECTEE 20%				1 192,86
	MONTANT TOTAL TTC EN EUROS				7 157,17

Bon pour accord :

Martin [illegible]
29, [illegible]
[illegible]
Tél [illegible]

le 28/09/2015

Votre contact utb : Julien LECHAT
Tél. : 01 49 91 77 77
Mail : j.lechat@utb.fr
Fax : 01 49 91 73 89

CP 16-558

SAERP
L'intelligence des équipements publics

ileDeFrance

ORDRE DE SERVICE

Affaire suivie par : Arnaud MOUSSARIE

T 01 83 65 37 21 I F 01 84 67 00 91 I a.moussarie@saerp.fr

Date d'envoi : 08/09/15

Référence : Chrono n° OS 15-236 – Affaire 2765

Destinataire	Gilles TREINS	**UTB** 159 avenue Jean Lolive 93695 PANTIN Cedex
Service		
Fax		

RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION	N° du RAR	**1A 109 703 0949 2**	N° OS / Marché	OS 14

Etablissement : **Lycée Flora Tristan**
Noisy-Le-Grand (93)

Opération : Restructuration partielle du service de restauration et du hall et rénovation thermique du bati

Objet du marché : **MARCHE DE TRAVAUX :**
LOT N°5 : PLOMBERIE – SANITAIRES CVC

N° marché : 1100693-5

Titulaire : **UTB**

Objet de l'ordre de service : ORDRE DE SERVICE EXECUTOIRE - Reprise de mise en œuvre de panneaux rayonnants en faux plafonds de la demi-pension en interface avec le lot 1 de travaux

Incidence financière	NEANT	Date de valeur : Marché
Incidence délai	NEANT	-

.../...

40

CP 16-558

Sur ordre de la Région Ile-de-France,

Sur le vu des problématiques de synthèse et de coordination inter-lots constatées entre les sociétés UTB et 3LM BATIMENT et du préjudice qui en découle pour le maître d'ouvrage,

Et attendu que le maître d'ouvrage ne saurait devoir assumer financièrement lesdites problématiques indépendamment de toute recherche en responsabilité,

Ordre est donné à la société UTB de procéder dès notification de la présente aux prestations correctives suivantes en interface avec le titulaire du lot 1 de travaux :

De déposer et de reposer les panneaux rayonnants situés dans les faux-plafonds des salles à manger des élèves et des enseignants, afin de permettre la reprise des ossatures des faux-plafonds.

Démarrage : IMMEDIAT

Délai d'exécution : 3 jours ouvrés à compter de la notification de la présente.

Le présent ordre de service exécutoire est sans incidence financière. Il est également sans incidence sur le délai global d'exécution tel qu'il résulte de l'article 4 de l'avenant n°1 au marché.

Fait à Pantin, le 08/09/15

Le maître d'œuvre	Pour la SAERP	L'entreprise
Signature et cachet	SAERP Cité Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France 90/92 av. du Général Leclerc 93500 PANTIN www.saerp.fr Isabelle BONNAUD-JOUIN Directrice Générale	*Signature et cachet*

L'avis de réception en recommandé dont le numéro figure au recto du présent document, signé et daté par le titulaire, établit la date de notification. Fait en trois exemplaires originaux dont deux exemplaires sont à retourner signés (avec cachet), par le titulaire respectivement au maître d'œuvre et à la SAERP (avec copie à BELLEDONE COORDINATION et à BECS).

Copie : Région Ile-de-France

41

Pantin, le 2 octobre 2015
N/REF : ST 11/RP
Votre contact utb : **Julien LECHAT**
Tél. : 01 49 91 77 77
Mail : j.lechat@utb.fr
Fax : 01 49 91 73 89

DEVIS N°ST 11/AD00BDV018

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
REMPLACEMENT DE 2 VANNES EN 33/42 SUR LA COLONNE CHAUFFAGE EN CHAUFFERIE

PLOMBERIE
CHAUFFAGE
CLIMATISATION
COUVERTURE
ÉTANCHÉITÉ
RÉNOVATION TCE
SERVICES

LYCEE FLORA TRISTAN
27 RUE DES HAUTS ROSEAUX
93160 NOISY LE GRAND

LOT : PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION

MAITRE D'OUVRAGE
SAERP
CITE REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
90-92 AVENUE DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN

ARCHITECTE
CRETTEZ MARTINE
28 RUE CHARLES MONIER
BP 18
77240 CESSON

BUREAU D'ETUDES
SNC-LAVALIN
M. DEQUATRE
19 BOULEVARD VAILLANT COUTURIER
94200 IVRY SUR SEINE

VALEUR : MARCHE
DUREE DE VALIDITE :
PRIX : Révisable

159, av. Jean Lolive
93695 Pantin Cedex
Tél. : 01 49 91 77 77
Fax : 01 48 43 09 09
www.utb.fr
Votre contact utb : **Julien LECHAT**
Tél. : 01 49 91 77 77
Mail : j.lechat@utb.fr
Fax : 01 49 91 73 89

SAS au capital variable
RCS Bobigny B 572 064 145
Siret 572 064 145 000 87
APE 4391 B 743 22 A1 43.22 B
TVA FR 6257 2064 145

Affaire : REMPLACEMENT DE 2 VANNES EN 33/42 SUR LA COLONNE CHAUFFAGE EN CHAUFFERIE
N° Devis : ST 11/AD00BDV018
Lot : PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION

Date : 02/10/2015

CODE	DESIGNATION	U	QTE	PRIX U.	PRIX TOTAL
TS18	REMPLACEMENT DE 2 VANNES EN 33/42 SUR LA COLONNE CHAUFFAGE EN CHAUFFERIE				
	NOTA : Lors de la mise en eau pour nos essais sur le réseau de chauffage, nous avons constaté une fuite sur 2 vannes en diamètre 33/42.				
	Pour ne pas retarder la réalisation de nos essais au vu de la commission de sécurité, nous avons dans l'urgence remplacé ses vannes.				
	Vous trouverez ci dessous notre devis pour le remplacement de ses 2 vannes				
	Fourniture et pose de 2 vannes en diamètre 33/42 sur la colonne chauffage en chaufferie	U	2,00	52,00	104,00
	Déplacement	ENS	1,00	450,00	450,00
	TOTAL HT TS18				554,00
	MONTANT TOTAL HT EN EUROS				554,00
	TVA COLLECTEE 20%				110,80
	MONTANT TOTAL TTC EN EUROS				664,80

Bon pour accord :

Votre contact utb : **Julien LECHAT**
Tél. : 01 49 91 77 77
Mail : j.lechat@utb.fr
Fax : 01 49 91 73 89

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 23/11/2016
- Date de réception en préfecture: 23/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-559
Du 16 Novembre 2016
ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES DANS LES EPLE
DIVERSES POLITIQUES RÉGIONALES
HUITIÈME RAPPORT DE L'ANNÉE 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le code de l'éducation ;

VU L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU La délibération n°CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n°CR 93-15 du 18 décembre 2015 donnant délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente

VU La délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n°CP 16-431 du 21 septembre 2016 rapport équipement pédagogique dans les EPLE 6ème rapport de l'année 2016 ;

VU Le budget de la région d'Île-de-France pour 2016 ;

VU L'avis de la Commission des finances ;

VU L'avis de la Commission de l'éducation ;

VU Le rapport CP 16-559 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1er :

Décide d'attribuer aux établissements publics locaux d'enseignement de la région Île-de-France pour l'achat d'équipements pédagogiques des dotations d'un montant total de **2 047 366 €,** conformément aux tableaux figurant en annexe 1 et 4 à la présente délibération.

Affecte un montant d'autorisations de programme de **2 047 366 €,** disponible sur le chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 222 «Lycées publics», programme HP222-008 (122008) «Équipement des lycées publics», action «matériel pédagogique» (12200801) du budget régional 2016.

Article 2 :

Affecte un montant d'autorisations de programme de **802 246 €** disponible sur le chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 222 «Lycées publics», programme HP222-008 (122008) «Équipement des lycées publics», action «matériel pédagogique» (12200801) du budget régional 2016 au titre des marchés publics d'achat d'équipements pédagogiques pour les établissements publics locaux d'enseignement de la région Île-de-France.

Article 3 :

Affecte un montant d'autorisations de programme de **2 550 000 €** disponible sur le chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 222 «lycées publics», programme HP222-008 (122008) «Équipement des lycées publics», action «Développement des TICE et des ENT» (12200803) du budget régional 2016 au titre des marchés publics d'achat d'équipements informatiques pour les établissements publics locaux d'enseignement de la région Île-de-France.

Article 4 :

Affecte un montant d'autorisations de programme de **73 740 €** disponible sur le chapitre 902 «enseignement», code fonctionnel 222 «lycées publics», programme HP222-008 (122008) «équipements des lycées publics», action «transports» (12200802) du budget régional 2016 afin de doter les établissements publics locaux d'enseignement de la Région Île-de-France en véhicules.

Article 5 :

Décide d'attribuer aux cités mixtes régionales de la région Île-de-France pour l'achat d'équipements pédagogiques des dotations d'un montant total de **144 688 €**, conformément au tableau figurant à l'annexe 2 à la présente délibération.

Affecte un montant d'autorisations de programme de **144 688 €** disponible sur le chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 224 «Participation à des cités mixtes», programme HP224-030 (122030) «Équipement des cités mixtes régionales», action «matériel pédagogique» (12203001) du budget régional 2016.

Article 6 :

Affecte un montant d'autorisations de programme de **50 000 €** disponible sur le chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 224 «Participation à des cités mixtes», programme HP224-030 (122030) « Equipement des cités mixtes régionales », action «matériel pédagogique» (12203001) du budget régional 2016 au titre des marchés publics d'achat d'équipements pédagogiques pour les cités mixtes régionale de la région Île-de-France.

Article 7 :

Affecte un montant d'autorisations de programme de **142 031 €** disponible sur le chapitre 902 «Enseignement», code fonctionnel 224 «Participation à des cités mixtes», programme HP224-030 (122030) «Équipement des cités mixtes régionales», action «Développement des TICE et des ENT » (12203004) du budget régional 2016 au titre des marchés publics d'achat d'équipements informatiques pour les cités mixtes régionale de la région Île-de-France.

Article 8 :

Affecte un montant d'autorisations de programme de **32 460 €** disponible sur le chapitre 902 « enseignement », code fonctionnel 224 « Participation à des cités mixtes », programme HP224-030 (122030) « Équipement des cités mixtes régionales », action « transports » (12203002) du budget régional 2016 afin de doter les cités mixtes régionales de la Région Île-de-France en véhicules.

Article 9 :

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **2 760 €** sur le chapitre 902 « enseignement », code fonctionnel 224 « participation à des cités mixtes », programme HP224-013 (122013) « Équipement des cités mixtes départementales » (12201301), action « Équipement des cités mixtes départementales » du budget régional 2016, conformément au tableau figurant en annexe 3 à la présente délibération.

Article 10 :

Affecte le montant d'autorisations de programme de **1 500 000 €** sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 «lycées publics», programme HP222-001 (122001) « Etudes générales lycées publics », action « études générales lycées publics » (12200101) du budget régional 2016 pour permettre le financement des études menées par les assistants techniques de la Région dans les établissements publics locaux d'enseignement de la région Île de-France.

Article 11 :

Affecte le montant d'autorisations de programme de **150 000 €** sur le chapitre 902 « enseignement », code fonctionnel 224 « participation à des cités mixtes », programme HP224-030 (122030) « Equipements des cités mixtes régionales » action « études liées aux cités mixtes régionales » (12203003) du budget régional 2016 pour permettre le financement des études menées par les assistants techniques de la Région dans les cités mixtes régionales.

Article 12 :

Affecte une autorisation d'engagement de **300 000 €** disponible sur le chapitre 932 « Enseignement » code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP28-005 « Schéma des formations », action «Développement des TICE et des ENT » (12800504) du budget régional 2016, afin de réaliser les prestations de maintenance informatique et d'abonnement au très haut débit.

Article 13 :

Désaffecte un montant de **97 200 €** du chapitre 902 "Lycées", chapitre 902 « Enseignement » code fonctionnel 222 « Lycées Publics », programme HP 222-008 (122008) « Equipements des lycées publics », action « matériel pédagogique » (12200801) du budget 2016, affecté initialement au lycée Montesquieu à Herblay par délibération n° CP 16-431 du 21 septembre 2016.

Article 14 :

Décide, suite à une erreur matérielle, qu'il convient de lire, à l'article 12 de la délibération CP16-431 du 21 septembre 2016, le montant de **56 522,40 €** au lieu de 56 552,40 €, initialement affecté par délibération n° CP 16-232 du 15 juin 2016 sur le chapitre 902 "Lycées", chapitre 902 « Enseignement » code fonctionnel 222 « Lycées Publics », programme HP 222-008 (122008) « Equipements des lycées publics », action « matériel pédagogique » (12200801) du budget 2016, conformément à l'annexe 5 à la présente délibération.

La Présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°1

Dotations financières aux lycées

ANNEXE au rapport

Montant total dotations financières au titre du présent rapport

2 021 482 €

75 - PARIS 06EME SAINT-LOUIS (0750658H)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
SPECTROPHOTOMETRE UV VISIBLE(320-1100 nm)	Nous aspirons à acquérir un spectrophotomètre à INFRA ROUGE Schimadzu : IRAffinity-1S avec ATR. Le modèle du laboratoire a été acquis il y a plus de quinze ans. Il a nécessité des réparations très coûteuses ces dernières années.	1	13 560 €
STEREOMICROSCOPE K71121 TRINO 2 OCULAIRES ZOOM 7,5X-34X	DEVIS JEULIN Matériel qui correspond spécifiquement à celui utilisé pendant les épreuves des concours. Complément d'une précédente dotation acquise sur le conseil du doyen l'inspection générale de SVT	24	25 584 €
		Somme :	**39 144 €**

75 - PARIS 07EME GUSTAVE-EIFFEL (0752961L)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DESTRUCTEURS DE DOCUMENTS	Assurer la destruction des informations sensibles et confidentielles. Subvention plutôt qu'une dotation pour pouvoir choisir le modèle	3	2 295 €
		Somme :	**2 295 €**

75 - PARIS 09EME CONDORCET (0750667T)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DIVERS	Pour l'enseignement des programmes en classes préparatoires sciences de l'ingénieur Fournisseur: Didastel Provence, ROBOT COLLABORATIF (cobot) MONO-AXE. Nous pouvons vous fournir le devis avec le détail du matériel	1	15 460 €
		Somme :	**15 460 €**

75 - PARIS 09EME EDGAR-QUINET (0750671X)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DIVERS	Ces poubelles sont nécessaires pour assurer la propreté et l'hygiène des deux cours.	5	1 865 €
DIVERS	Clous podotactiles pour escaliers extérieurs.	8	1 152 €
FONDS DOCUMENTAIRES INFORMATIQUES	Nécessité de financer les abonnements aux solutions documentaires des CDI (esiodc, mémonotices) et les abonnements numériques.	1	1 700 €
FONDS DOCUMENTAIRES PAPIER	renouvellement du fonds documentaires obsolètes.	1	2 000 €
KIT EXAO POUR SCIENCES PHYSIQUES (INTERFACES+CAPTEURS)	Le matériel que nous possédons actuellement est obsolète et inutilisable sur des ordinateurs récents (pas de connexion USB). La manipulation par EXAO est nécessaire dès la 2nde, et fait partie des compétences exigibles aux ECE du baccalauréat S.	1	24 240 €
		Somme :	**30 957 €**

75 - PARIS 11EME DORIAN (0750676C)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DIVERS	DEUXIÈME TRANCHE DE SUBVENTION EN ACCORD AVEC MR JARDIN . PREMIÈRE TRANCHE EN 2015;	2	21 666 €
		Somme :	**21 666 €**

75 - PARIS 14EME EMILE-DUBOIS (0750692V)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
KIT EXAO POUR SVT (INTERFACES+CAPTEURS)	RENOUVELLEMENT EXAO SVT SUITE DEVIS JEULIN	1	24 265 €

TABLE ELEVE MONOPLACE 4 PIEDS T7	Equipement de deux salles de cours avec des tables individuelles roulantes. Objectif : favoriser les dispositions différentes en fonction des besoins des professeurs (face tableau, groupes de 4 ou plus, disposition en U pour les réunions du lycée	50	5 000 €
		Somme :	**29 265 €**

75 - PARIS 14EME RASPAIL (0750691U)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
BANC D'ASSERVISSEMENT		1	14 000 €
		Somme :	**14 000 €**

75 - PARIS 15EME ECOLE-NATIONALE-SUP-DES-ARTS-APPLIQUES (0750612H)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
MEUBLES A PLANS (TAILLE ET FORME A PRECISER EN COMMENTAIRES)	Fournisseur : Tiroclas Plateau STRATIFIE 2000X1000X40 mm avec longerons,1 pied simple, 1 pied coffre avec 1 tiroir 360x540 H 125 mm, et 2 tiroirs 360x540 H 150 mm, et 1 tiroir 360x540 H 275 mm, et Fermeture par serrure à clés	4	4 472 €
		Somme :	**4 472 €**

75 - PARIS 15EME LÉONARD-DE-VINCI (0754475G)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DOTATION EXCEPTIONNELLE	FINANCEMENT MOBILIER SALLE INFORMATIQUE SUITE DEVIS QUETZAL DC11100416	1	9 993 €
		Somme :	**9 993 €**

75 - PARIS 17EME ÉCOLE-NATIONALE-DE-COMMERCE (0750707L)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DOTATION EXCEPTIONNELLE	DOTATION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUE POUR L'EQUIPEMENT DES MATERIELS DE VIDEOPROJECTION SUITE VALIDATION PPE	1	22 000 €
		Somme :	**22 000 €**

75 - PARIS 18EME AUGUSTE-RENOIR (0750710P)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DIVERS	Banc de test pour sensitométrie numérique et test des objectifs (chartes, éclairages, logiciels) 16H semaine en technologie.	1	6 580 €
DIVERS	objectif de chambre numérique, un grand angle et un téléobjectif	2	2 940 €
DIVERS	Presse à main hydraulique qui permet la réalisation de pré-séries pour moule plâtre en accord avec le référentiel de formation	1	500 €
		Somme :	**10 020 €**

75 - PARIS 18EME RABELAIS (0750688R)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
APPAREIL D'ELECTROPHORESE	Générateur 300V. Acquisition d'un nouveau générateur d'électrophorèse	1	529 €
DIVERS	Ensemble de 3 micropipettes. Adaptation à l'évolution de l'effectif.	4	2 336 €
DIVERS	Portoirs pipettes. Adaptation à l'évolution des effectifs	4	472 €
		Somme :	**3 337 €**

75 - PARIS 19EME ALEMBERT (D') (0750650Z)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
BANC DE VERRAGE ORTHO	RENOUVELLEMENT BANC DE FINITION ET SYSTEME D4ASPIRATION AUTONOME SUITE DEVIS HAEHN	1	225 548 €
DIVERS	Aspirateur PROFESSIONNEL pour poussière podo orthèse de mise en sécurité des élèves.	1	5 634 €
		Somme :	**231 182 €**

75 - PARIS 19EME GEORGES-BRASSENS (0754684J)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
CHAISE 4 PIEDS VISITEURS ASSORTIE MODELE METALLIQUE	Chaises pliables utilisables en intérieur au foyer des élèves et en extérieur aux beaux jours	25	1 250 €
TABLE PLIABLE 1/2 ROND DIAM. 140 PLATEAU STRATIFIE PIEDS METAL GAMME UNIVERSELLE	table demi lune pour foyer des lycéens (prix catalogue UGAP)	2	600 €
		Somme :	**1 850 €**

77 - BUSSY-SAINT-GEORGES MARTIN-LUTHER-KING (0772292Y)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
CENTRALE D'ACQUISITION ET DE MESURES ELECTRONIQUES	centrale d'acquisition SYSAM-SP95 pour bus USB 2.0	10	12 250 €
		Somme :	**12 250 €**

77 - CHAMIGNY LEOPOLD-BELLAN (0770342D)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
CHARIOT POUR TRANSPORT DES PLATEAUX DE RESTAURATION	Nécessité d'avoir des chariots en inox pour débarrasser les tables et les transporter en cuisine. Les réfectoires sont	4	1 460 €
		Somme :	**1 460 €**

77 - CHAMPS-SUR-MARNE RENE-DESCARTES (0772223Y)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
ACCESSOIRES (A PRECISER EN COMMENTAIRE)	Remplacement des loupes binoculaires qui datent de plus de 25 ans. Les nouvelles lampes permettraient un travail plus précis et efficace. Réf loupes binoculaires AP-8LED	12	2 400 €
DIVERS	Rideaux opaques M1 permettant aux professeurs et aux élèves de travailler dans de bonnes conditions en cas d’ensoleillement.	300	30 000 €
		Somme :	**32 400 €**

77 - COMBS-LA-VILLE JACQUES-PRÉVERT (0771997C)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
ANALYSEUR DE GAZ	rénovation diplôme	1	5 500 €
ARMOIRES INOX RANGEMENT VAISSELLE	rangement vaisselle problématique	1	1 800 €
COUPE-HAIE	matériel pédagogique dont la maintenance est à travailler dans la cadre du référentiel	6	3 120 €
MAQUETTE DE DOMOTIQUE	rénovation bac eleec / nouveau bac melec	1	5 183 €
TONDEUSE A GAZON AUTOPORTEE	matériel dont la maintenance est prévue dans le référentiel ; machines actuellement utilisées ne permettant pas de réaliser les diagnostics inscrits dans le référentiel examen	2	5 800 €
		Somme :	**21 403 €**

77 - CONGIS-SUR-THEROUANNE GUÉ-A-TRESMES (DU) (0771658J)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
ACCESSOIRES (A PRECISER EN COMMENTAIRE)	Renouvellement de vaisselle cassée (assiettes de présentation, etc.), petit équipement vétuste ou irréparable (poubelles à commande à pied, machine à glaçons, plaques à induction, etc.).	1	8 000 €
CABINE DE PEINTURE	Cabines d'émaillage à rideau d'eau	3	13 500 €
DIVERS	Création d'un atelier de pose pour les diplômes de la filière Signalétique Enseigne et Décor. Mobiliers d'atelier. Matériels électroportatifs Machines professionnelles du type sabre, machine à biseauter, ...	1	12 000 €
		Somme :	**33 500 €**

77 - COULOMMIERS GEORGES-CORMIER (0772311U)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
CABINE DE PEINTURE	Actuellement il n'y a pas d'évacuation des boues de peinture, ni des poussiéres. Pas de bacs de rétention des boues de peinture	1	51 050 €
COMPRESSEUR (PRODUCTION AIR COMPRIME)	Notre compresseur est actuellement hors service, pour la remise en état il y en a pour 6401.27¿ ttc.	1	6 500 €
		Somme :	**57 550 €**

77 - COULOMMIERS JULES-FERRY (0770924L)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
VEHICULE SPECIALISE (PRECISER EN COMMENTAIRES)	Dotation exceptionnelle pour acquisition d'un tracteur agricole (+carte grise) permettant tonte, balayage, broyage (D.A.)	1	30 000 €
		Somme :	**30 000 €**

77 - FONTAINEBLEAUI NTERNATIONAL FRANÇOIS-1ER (0770927P)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
LOUPE BINOCULAIRE 10,20,40 X ECLAIRAGE 12V	Nous n'avons qu'un seul jeu de ces loupes et nous ne pouvons faire fonctionner qu'une classe à la fois	24	5 904 €
		Somme :	**5 904 €**

77 - LA FERTE-SOUS-JOUARRE SAMUEL-BECKETT (0772685A)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DIVERS	COMPLEMENT DE MATERIEL : GRILLES EXPOSITIONS, PORTES CARTONS	1	1 700 €
		Somme :	**1 700 €**

77 - LA ROCHETTE BENJAMIN-FRANKLIN (0770943G)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
ARMOIRE VESTIAIRE MONOBLOC MULTICASIERS (2 CASIERS / 2COLONNES)	Dotation exceptionnelle pour acquisition de mobilier d'atelier suite à MAC inactif (D.A.)	17	7 718 €
		Somme :	**7 718 €**

77 - MELUN LÉONARD-DE-VINCI (0770934X)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
CHAISE VISITEUR GAMME C	CHAISE VISITEUR GAMME C	10	1 510 €
DOTATION EXCEPTIONNELLE	système de vidéo projection selon devis manutan - MIA160900329 - 7076659D	1	3 588 €
FAUTEUIL DE SOUS DIRECTION GAMME C	FAUTEUIL DE SOUS DIRECTION GAMME C	4	1 096 €
		Somme :	**6 194 €**

77 - MITRY-MORY HONORÉ-DE-BALZAC (0771996B)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
ALIMENTATION ELECTRIQUE MULTIPLE 6 ou 12V 5A CC et CA REF ELC AL925	Répondre à l'augmentation des effectifs en seconde et filière scientifique	12	1 308 €
DIVERS	Ensemble réflexion et réfraction (P/ENSRR Sordalab) programme de seconde, MPS et sciences de laboratoire.	12	1 800 €
ENSEMBLE DISTILLATON VERRE	Complément de matériel pour répondre à l'augmentation des effectifs en seconde et série S	12	1 560 €
SQUELETTE HUMAIN	Collection de 7 crânes et bassins pour compléter les collections et répondre à l'augmentation des effectifs en seconde et 1ère S. Fournisseur Sordalab	1	2 000 €

TABLE A COUSSIN D'AIR		1	2 800 €
VERRERIE DE LABORATOIRE ET AUTRES RECIPIENTS	Accessoires pour le lave-verrerie Miele Module injecteurs à col, pour pipettes, pour lames, verreries diverses, boites ded Petri (Biolab)	1	3 500 €
		Somme :	**12 968 €**

77 - MONTEREAU-FAULT-YONNE ANDRÉ-MALRAUX (0770938B)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
EQUIPEMENT EXAO	Consoles EXAO Primo pour compléter l'existant suite à l'augmentation des classes en filière scientifique.	10	3 990 €
		Somme :	**3 990 €**

77 - NANGIS HENRI-BECQUEREL (0772277G)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DOTATION EXCEPTIONNELLE	DOTATION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUE POUR L'EQUIPEMENT DES MATERIELS DE VIDEOPROJECTION SUITE VALIDATION PPE	1	12 000 €
		Somme :	**12 000 €**

77 - ROZAY-EN-BRIE TOUR-DES-DAMES (DE LA) (0772295B)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DIVERS	BANC D'OPTIQUE COMPLET POUR LE LYCEE REF P/BOLYCZ PIERRON	14	5 446 €
DIVERS	ENSEMBLES CUVE DEMI-CYLINDRIQUE RÉFLEXION RÉFRACTION REF 02343.10 PIERRON	12	1 716 €
DIVERS	SOURCES LASER DE CLASSE 2 REF 02996.10 SORDALAB	12	1 332 €
		Somme :	**8 494 €**

77 - THORIGNY-SUR-MARNE AUGUSTE-PERDONNET (0770944H)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DOTATION EXCEPTIONNELLE	Dotation exceptionnelle pour transfert d'une cisaille AMADA GPS 420 devis Sté STMO N°DE0825 du 5/09/2016 du lycée Chennevière Malézieux à Paris 12 vers le lycée Auguste Perdonnet à Thorigny sur Marne	1	1 320 €
		Somme :	**1 320 €**

78 - AUBERGENVILLE CERTA PRODUCTIQUE (9780121?)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
MACHINE DE PROTOTYPAGE RAPIDE	REFORME BTS IPM-CPI : MUTUALISATION MOYEN DE PROPOTYPAGE SUR LE CERTA	1	150 000 €
		Somme :	**150 000 €**

78 - CONFLANS-SAINTE-HONORINE BATELLERIE (LA) (0780486E)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
CANAPE	Amélioration des conditions de travail des professeurs qui ne disposent pas d'un lieu commun favorisant l'échange et la convivialité	4	1 612 €
CANAPE	Complément de la liasse 98	1	227 €
CANAPE	Complément de la liasse 98	1	390 €
		Somme :	**2 229 €**

78 - LA CELLE-SAINT-CLOUD COLBERT (0783249H)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DEFIBRILATEUR PEDAGOGIQUE	dotation exceptionnelle pour l'achat d'un défibrillateur selon devis SECURIMED n°410 137 du 12/09/16 et vue avec la gestionnaire du lycée	1	1 895 €
		Somme :	**1 895 €**

78 - LES MUREAUX VAUCANSON (0781984H)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
ARMOIRES INOX RANGEMENT VAISSELLE	Mobilier de rangement en nombre insuffisant	1	1 500 €
COUPE LEGUMES	Le coupe légume du service de restauration est vieillissant	1	1 400 €
MIXEUR FOUET	La cuisine ne dispose pas à ce jour de mixeur plongeant	1	400 €
		Somme :	**3 300 €**

78 - MANTES-LA-VILLE CAMILLE-CLAUDEL (0783533S)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DOTATION EXCEPTIONNELLE	DOTATION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUE POUR L'EQUIPEMENT DE TABLETTES TED - SUITE VALIDATION DU PROJET ETABLISSEMENT	1	25 000 €
		Somme :	**25 000 €**

78 - PLAISIR JEAN-VILAR (0780582J)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
BALANCE ELECTRONIQUE PORTEE 620g PRECIS 0,01g ET PORT 220g PRECIS 0,001g PD22	balances 440 -35A 600g / 0.01g devis Maison des enseignants de Provence	8	3 168 €
		Somme :	**3 168 €**

78 - PORCHEVILLE LAVOISIER (0781948U)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DOTATION REMBOURSEMENT FRAIS DE MAINTENANCE	Facture BLANCHARD n°2015005786 et 2015012 du 7/07/2016 pour un mtant de 16007,11 et 3457,27Euro + Fact 2014013359 (8381,87 €) + N°2014013420 (715,85€) + N°2014009857 (3525,54€) + N°2016000822 (8300,68€)	1	40 389 €
		Somme :	**40 389 €**

78 - SAINT-CYR-L'ECOLE JULES-HARDOUIN-MANSART (0783140P)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DOTATION EXCEPTIONNELLE	COMPLEMENT AUDIOVISUEL POUR ACQUISITION KIT BALADO	3	7 200 €
		Somme :	**7 200 €**

78 - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE AGRICOLE (0780004F)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DOTATION EXCEPTIONNELLE	RENOVATION DES SERRES PEDAGOGIQUES : EQUIPEMENT MOBILIER TECHNIQUE SUITE DEVIS RETAIL SUPPORT	1	150 000 €
ENGINS AGRICOLES (A DETAILLER DANS LE COMMENTAIRE)	1 lot pour laboratoire biologie (24 loupes binoculaires, 2 stéréo microscopes et matériels audio adapté au laboratoire)	1	12 200 €
		Somme :	**162 200 €**

78 - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE JEAN-BAPTISTE-POQUELIN (0782557F)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DOTATION EXCEPTIONNELLE	RENOVATION : FINANCEMENT MOBILIER DE LABORATOIRE EN ATTENTE DE MARCHE	1	15 507 €
		Somme :	**15 507 €**

78 - SARTROUVILLE JULES-VERNE (0783431F)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
CHARIOT PORTE BOUTEILLES	Mise en sécurité de l'atelier accessoiristes et machinistes selon devis FRANKEL N°10911944 du 18.11.2015 (D.A.)	1	4 900 €
		Somme :	**4 900 €**

78 - TRAPPES LOUIS-BLÉRIOT (0780273Y)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
EQUIPEMENT EXAO	Équiper 2 postes supplémentaires dans la salle EXAO.	1	4 000 €
		Somme :	**4 000 €**

78 - TRAPPES PLAINE-DE-NEAUPHLE (LA) (0781297L)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
MODULE D'OXYMETRIE	Identifiant région : 6672. Fournisseur Jeulin : Sondes O2 (réf : 45300125) + adaptateurs O2 (réf : 45210800)	2	1 828 €
TONDEUSE A GAZON AUTOTRACTEE	TONDEUSE HONDA HRX537CHZE	1	1 549 €
		Somme :	**3 377 €**

78 - VERSAILLES JACQUES-PRÉVERT (0782603F)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
MEUBLES A PLANS (TAILLE ET FORME A PRECISER EN COMMENTAIRES)	Mobilier spécifique pour le plateau technique Arts Appliqués comprenant 9 meubles info, 2 armoires basses, 1 meuble multimédia, 30 chaises à tablettes et 9 tabourets. Fournisseur : Manutan-Collectivité.	1	5 000 €
TONDEUSE A GAZON AUTOTRACTEE	Remplacement de la tondeuse actuelle presque hors d'usage.	1	930 €
		Somme :	**5 930 €**

91 - ARPAJON PAUL-BELMONDO (0910628N)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
PRESSE DE REPASSAGE		1	1 500 €
		Somme :	**1 500 €**

91 - ATHIS-MONS MARCEL-PAGNOL (0910623H)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
BROYEUR DE DECHETS	Matériel pour le nettoyage des espaces verts.	1	7 260 €
ENCEINTE D'ELEVAGE OU DE CULTURE	Les bioréacteurs sont désuets. Il est nécessaire de les renouveler.	8	1 448 €
		Somme :	**8 708 €**

91 - ETAMPES NELSON-MANDELA (0911401D)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DIVERS	Armoire de distribution électrique. Schémas de liaison à la terre TT ou IT	1	17 750 €
DIVERS	Armoire NEUTRICC de distribution électrique schéma de liaison à la terre TT ou IT avec module de simulation de défauts pour les sections electrotechniques	1	18 894 €
		Somme :	**36 644 €**

91 - EVRY AUGUSTE-PERRET (0911343R)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
BANCHES	Lot de coffrage de voile et de dalle en complément d'équipement pour élèves de Bac Pro TBORGO. Permet de coffrer des murs en angle variable et des planchers de longue portée.	1	10 000 €
		Somme :	**10 000 €**

91 - LES ULIS ESSOURIAU (DE L') (0911492C)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
ESPALIER MODELE 2 PLACES LARGEUR 1,85 M	ESPALIERS + PAS DE GEANTS POUR AMENAGEMENT COUR DU FOYER	1	2 000 €

MODULO PRESSE PECTORAUX 60 KG L 1080 X H 2140 X LA 1400 PDS 138 KG	FINALISATION SALLE DE MUSCULATION	1	10 000 €
		Somme :	**12 000 €**

91 - LONGJUMEAU JACQUES-PRÉVERT (0911577V)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
APPAREIL D'ELECTROPHORESE	CUVE A ÉLECTROPHORÈSE ADN PROTÉINES SORDALAB REF/CUV1G CETTE TECHNIQUE DE TRAVAIL A POUR PROJET D’ ÊTRE INTÉGRÉE AUX MANIPULATION DE 1ERE ET TERMINALE S POUR SÉLECTIONNER DE NOUVEAUX SUJETS DE BAC.	12	2 268 €
CUVE À ELECTROPHORÈSE	ALIMENTATION 2 CUVES 75/150 VOLTS A ELECTROPHORESE. SORDALAB REF/ALIM125. IDEM DEMANDE CUVE ELECTROPHORESE.	10	3 170 €
DIVERS	MICROPIPETTES SOCOREX SORDALAB MSR10000. INTEGRATION DE CETTE NOUVELLE TECHNIQUE DE TRAVAIL EN SVT AUX 1ET TERMINALES S POUR LA CREATION DE NOUVEAU SUJETS DE BAC.	12	3 180 €
DIVERS	MICROPIPETTES SOCOREX. SORDALAB REF/ MSR200. IDEM AUTRE DEMANDE DE LA LIASSE	12	2 952 €
DIVERS	MOULAGE DE CRANES HOMONIDES FOSSILES L'EVOLUTION DES EPREUVES DU BAC ENTRAINE UNE DEMANDE PRECISE DE MATERIEL NOTAMMENT A L'ECE AFIN QUE LES CANDIDAT OBTIENNENT DES RESULTATS EXPLOITABLES.	12	5 640 €
DIVERS	SONO 80W PRESTIGE. MANUTAN REF/MEPABE92. NOUVEAU PROGRAMME D'OBSERVATION MOTEUR ET D'EVALUATION DIAGNOSTIQUE EN EPS.	1	1 019 €
		Somme :	**18 229 €**

91 - MASSY GUSTAVE-EIFFEL (0910632T)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DOTATION EXCEPTIONNELLE	Dotation exceptionnelle pour "fin de la maison pédagogique" pour les diplômes y afférent vu avec la DDFPT (OFP)	1	20 000 €
		Somme :	**20 000 €**

91 - MONTGERON JEAN-ISOARD (0911353B)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
BAHUT VERSION BOIS LONGUEUR 100	BAHUT_Mobilier du catalogue assorti aux tables et aux chaises	2	840 €
CHAISE 4 PIEDS VERSION BOIS	CHAISE_Choix dans le catalogue VEGA dont le matériel est adapté au restaurant pédagogique	50	5 100 €
TABLE DGT LATERAL 4 PLACES 120X80 VERSION BOIS	TABLE DGT LATERAL 4 PLACES 120X80 VERSION BOIS_matériel adapté à la configuration du restaurant d'application	8	2 000 €
		Somme :	**7 940 €**

91 - MONTGERON ROSA-PARKS (0910625K)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
TRACTEUR DE TONTE	Dotation exceptionnelle pour tracteur de tonte + plateau de coupe + bac de ramassage selon le devis des Ets DUPORT à Montlhéry N° LI00005560/M du 13 juillet 2016 (D.A.)	1	38 820 €
		Somme :	**38 820 €**

91 - PALAISEAU CAMILLE-CLAUDEL (0911938M)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
BALANCE ELECTRONIQUE PORTEE 620g PRECIS 0,01g ET PORT 220g PRECIS 0,001g PD22	Balance électronique	2	2 038 €

DESTRUCTEURS DE DOCUMENTS	détruire les documents confidentiels	1	765 €
ETUVES POUR LABORATOIRES	labo physique-chimie	1	1 600 €
		Somme :	**4 403 €**

92 - ANTONY THÉODORE-MONOD (0921676X)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
LINGES	molleton pour protéger les tables rondes de 120cm Dia.	6	516 €
LINGES	Molletons pour protéger les tables rondes de Dia. 180cm	6	600 €
LINGES	Molletons pour protéger les tables rondes Dia.180	6	564 €
TABLE RONDE DIAM 120 VERSION BOIS	Table Alu-Lite Bordure aluminium. Dia. 180cm X Ht 73.5cm. Tables spécifique pour section hôtellière	6	3 420 €
TABLE RONDE DIAM 120 VERSION BOIS	Table alu-lite Dia.120cm X Ht 73.5cm. Bordures aluminium, plateau stratifié Tables spécifiques section hôtelières	6	2 460 €
TABLE RONDE DIAM 120 VERSION BOIS	Tables Alu-lite Ultra légères. Dia.150 cm X Ht 73.5cm. Tables spécifiques sections hôtelières	6	2 910 €
		Somme :	**10 470 €**

92 - BAGNEUX LÉONARD-DE-VINCI (0920680P)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
ARMOIRE BASSE 1000*540*1000	Dotation exceptionnelle pour acquisition de mobilier d'atelier suite à MAC inactif (D.A.)	15	4 500 €
		Somme :	**4 500 €**

92 - BOIS-COLOMBES ALBERT-CAMUS (0920132U)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
MICROSCOPE MONOCULAIRE B3M 4,10,40,100 (REF.K7160)	montée pédagogique IRIO EPS de JEULIN	5	1 680 €
		Somme :	**1 680 €**

92 - BOULOGNE-BILLANCOURT ETIENNE-JULES-MAREY (0922443F)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
ADAPTATEUR OPTIQUE MECANIQUE POUR APPAREIL PHOTO NUMERIQUE (K71531)	2 OBJECTIFS 85MM /1 OBJECTIF 24MM /3 OBJECTIFS 12MM SAMYANG /1 MICRO STEREO UNIDIRECTIONNEL/6 TELECONVERTISSEURS SIGMA/6 FONDS STUDIO COULEUR/1 ZOOM SPOT/MINISPOT LITE/BOITE A LUMIERE/FIBROLITE/ MICRO STEREO/MISE A NIVEAU 26 POSTES APPEL MAC CF DEVIS	1	12 000 €
VESTIAIRE TVX SALISSANTS L800 2 COL CAD (VESSC402)	Dotation exceptionnelle pour acquisition de mobilier d'atelier suite à MAC inactif (D.A.)	10	1 980 €
		Somme :	**13 980 €**

92 - CHATENAY-MALABRY JEAN-JAURÈS (0921166T)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
EQUIPEMENT DE VEHICULE SPECIAL (PRECISER EN COMMENTAIRES)	REMORQUE GRANDE CAPACITÉ AVEC REHAUSSE GRILLAGÉE POUR TRANSPORT DE DÉCHETS VERTS	1	2 500 €
		Somme :	**2 500 €**

92 - COURBEVOIE PAUL-PAINLEVÉ (0921625S)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
CHARIOT POUR TRANSPORT DES PLATEAUX DE RESTAURATION	L'établissement a actuellement un chariot pour le transport des plateaux, mais un audit de la Région m'a conseillé d'en avoir un deuxième pour ne pas trop peser sur le dos des agents de cantine	1	365 €
		Somme :	**365 €**

92 - GARCHES JEAN-MONNET (0920810F)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
ASPIRATEUR A DECHETS (FEUILLE, HERBE COUPEE, PAPIER)	Aspirateur pour entretiens tapis de l'établissement	1	223 €
ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERE SEMI-INDUSTRIEL	Aspirateurs pour l'entretiens des 5 étages de l'internat.	2	636 €
AUTOLAVEUSE VERSION BATTERIE AVEC ACCESSOIRES	Laveuse de sols pour les 5 étages d'internat	2	6 056 €
PHOTOCOPIEUR NUMERIQUE 60 Copies / mn TOUTES OPTIONS	Il s'agit d'un photocopieur couleur indispensable pour le secrétariat des élèves et de direction. (tarif moins cher que sur le marché Région).	1	6 130 €
		Somme :	**13 045 €**

92 - LA GARENNE-COLOMBES TOURNELLE (LA) (0920158X)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
ARMOIRE PEDAGOGIQUE D'HABILITATION ELECTRIQUE	Obligation de préparer les élèves en CAP PROELEC à l'habilitation électrique	1	6 000 €
ECHAFAUDAGE	Réparation de nombreux éléments en hauteur	1	2 000 €
		Somme :	**8 000 €**

92 - LEVALLOIS-PERRET LÉONARD-DE-VINCI (0921230M)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DOTATION EXCEPTIONNELLE	DOTATION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUE POUR L'EQUIPEMENT DES MATERIELS DE VIDEOPROJECTION SUITE VALIDATION PPE	1	25 000 €
		Somme :	**25 000 €**

92 - MONTROUGE MAURICE-GENEVOIX (0921399W)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
BANC A COUSSIN D'AIR	EQUIPEMENT NECESSAIRE A L'ENSEIGNEMENT DE PHYSIQUE	9	7 695 €
		Somme :	**7 695 €**

92 - NANTERRE JOLIOT-CURIE (0920141D)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
ENSEMBLE POUR LA PRISE DE SON EN PRODUCTION AUDIOVISUEL	Eclairage + diffusion sonore sur amphitheatre suivant devis Signal DE00011261 et DE00011112	1	38 828 €
		Somme :	**38 828 €**

92 - SAINT-CLOUD ALEXANDRE-DUMAS (0920801W)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DIVERS	Le praticable du petit gymnase est fortement usé et devient dangereux à utiliser. Son remplacement par un modèle à plancher dynamique est nécessaire.	1	10 000 €
		Somme :	**10 000 €**

93 - BAGNOLET EUGÈNE-HÉNAFF (0932119Y)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
VIDEOPROJECTEUR INTERACTIF	Remplacement des vidéoprojecteurs achetés sur fonds propres il y a quelques années et qui montrent des signes de fin de vie.	3	5 400 €
		Somme :	**5 400 €**

93 - BOBIGNY ALFRED-COSTES (0931198X)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DIVERS	Central vapeur PRO	1	1 500 €
DIVERS	Lave linge prismus 8kg	1	3 140 €
		Somme :	**4 640 €**

93 - BONDY MADELEINE-VIONNET (0930129K)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
TRANSPALETTE MANUEL	Nécessité d'un transpalette dans l'établissement pour déplacer le matériel et les différentes livraisons	1	800 €
		Somme :	**800 €**

93 - DRANCY PAUL-LE-ROLLAND (0932229T)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
MAQUETTE DIDACTIQUE	Complément pour plateau technique : système pile à combustible et pupitre d'hybridation	1	7 450 €
		Somme :	**7 450 €**

93 - LES PAVILLONS-SOUS-BOIS CLAUDE-NICOLAS-LEDOUX (0930136T)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
BETONNIÈRE PORTEE	pour nouvelle section travaux public et maçonnerie	2	4 200 €
DIVERS	Matériel pour TP carreleur mosaique. Coupeuse pro,divers mollettes pour coupeuse,scie de carrelage ND-180, meuleuse, disque diament, malaxeur electrique kit trepan	1	6 350 €
		Somme :	**10 550 €**

93 - NOISY-LE-GRAND EVARISTE-GALOIS (0932047V)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DEMINERALISATEUR	un evaporateur déminéraliseur catalogue pierron pour 2.025 ¿/ref 09761.10	1	2 025 €
GENERATEUR DE FONCTIONS 5MHZ REF METRIX MTX 3240	devis distrimesure avec alimentation	6	4 740 €
OSCILLOSCOPE NUMERIQUE COULEUR 4X100MHZ /4 X 1GECH/S	investissement sur taxe déjà fait. on veut les compléter avec le même type de matériel chez le fournisseur polytech	4	3 744 €
		Somme :	**10 509 €**

93 - NOISY-LE-GRAND INTERNATIONAL (0932638M)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DOTATION EXCEPTIONNELLE	Dotation exceptionnelle pour acquisition d'un tracto-poubelles + accessoires et d'une tondeuse à gazon selon devis DUPORT N°LI00005769/M DU 16/09/2016 (D.A.)	1	9 500 €
DOTATION EXCEPTIONNELLE	Dotation exceptionnelle pour acquisition tapis de sol pour salle de sport . Demande de Mr Duros validée par Mme EVREN 05/09/2016 (D.A.)	1	6 500 €
VIDEOPROJECTEUR SALLE POLYVALENTE	VIDEOPROJECTEUR POUR AMPHITHEATRE AU MOINS 5000 LUX POUR QUALITE DE PROJECTION + SONORISATION ADAPTEE (salle 180m2). EQUIPEMENT NON PREVU AU MARCHE DE CONSTRUCTION.	1	26 670 €
		Somme :	**42 670 €**

93 - NOISY-LE-SEC THEODORE-MONOD (0930133P)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DIVERS	ARMOIRE DE COFINEMENT POUR PARTIE OPERATIVE	1	2 637 €
		Somme :	**2 637 €**

93 - SAINT-DENIS PAUL-ELUARD (0930125F)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
MACHINE À THERMOFORMER	HORS MARCHE- Société BEMA 38470 Vinay. Fardeleuse programmable Ecolregul Système ECOLREGUL - Développement d'activités pédagogiques au cours de l'année et pour les examens du BTS électrotechnique.	1	23 400 €
		Somme :	**23 400 €**

93 - SAINT-OUEN MARCEL-CACHIN (0932074Z)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
CENTRALE DE CLIMATISATION	Mise à niveau technologique de nos équipements par l'acquisition d'un banc de régulation de climatisation à nos formations bac TMSEC .	1	13 000 €
KIT EXAO POUR SCIENCES PHYSIQUES (INTERFACES+CAPTEURS)		1	24 240 €
KIT EXAO POUR SVT (INTERFACES+CAPTEURS)		1	24 240 €
MAQUETTE CHAUFFAGE	compléter nos equipements par l'acquisition par un banc de chaudiére à granulés, pour maintenir à niveau technologique notre plateau technique.	1	23 000 €
		Somme :	**84 480 €**

94 - CHENNEVIERES-SUR-MARNE SAMUEL-DE-CHAMPLAIN (PROFESSIONNEL) (0941604H)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
ARMOIRE VESTIAIRE MONOBLOC MULTICASIERS (5 CASIERS / 3COLONNES)		6	3 600 €
CHARIOT ELEVATEUR ELECTRIQUE	manipulation sécurisée de palettes de parpaings, de sacs de ciment...	1	9 500 €
DIVERS	chauffe eau solaire double échangeur. équipement bac pro EEEC	1	30 000 €
		Somme :	**43 100 €**

94 - CHOISY-LE-ROI JACQUES-BREL (0940141T)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
ARMOIRE VESTIAIRE MONOBLOC MULTICASIERS (4 CASIERS / 2COLONNES)		14	4 942 €
MAQUETTE DIDACTIQUE	Maquette Photovoltaïque&éolienne constituée de : Version avec batteries Tracker solaire avec tracking solaire Banc éolienne de laboratoire	1	35 000 €
MONTE DEMONTE PNEUS DE MOTOCYCLETTE	Matériel vétuste	1	3 400 €
		Somme :	**43 342 €**

94 - CRETEIL EDOUARD-BRANLY (0941018W)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
TABLE DE CABLAGE ET D'ESSAIS 2000*750 4 ELEVES (LABO 2A GD+2VOY120+2HP4)	Création d'une zone dédiée au câblage industriel selon préconisations de l'inspection	3	18 000 €
TABLE DE CABLAGE ET D'ESSAIS 2000*750 4 ELEVES (LABO 2A GD+2VOY120+2HP4)	Dans le cadre de la réforme du Bac Pro Electrotechnique Energie Equipements Communicants, nous souhaitons moderniser les postes de cablage actuels afin de valoriser la filière bac pro.	3	18 000 €
		Somme :	**36 000 €**

94 - FONTENAY-SOUS-BOIS MICHELET (0941298A)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DIVERS	Platines non cablès kit en vrac de chez schneider	6	6 000 €
GROUPE DE PRODUCTION D'EAU GLACEE	Groupe d'eau glacé en complément de la subvention pour la CTA de l'an passé.	1	15 000 €
MAQUETTE DIDACTIQUE	Kit d'animation pneumatique,maquette didactique complète de chez ERM	1	37 000 €
		Somme :	**58 000 €**

94 - FRESNES FRÉDÉRIC-MISTRAL (0941301D)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
ACCESSOIRES (A PRECISER EN COMMENTAIRE)	électromyogrammes	300	3 000 €
ACCESSOIRES (A PRECISER EN COMMENTAIRE)	marteaux relexes	10	2 000 €
BALANCE ELECTRONIQUE PORTEE 200g PRECISION 0,1g	équipement salles et élèves	10	900 €
CONDUCTIMETRE	cellules conductimètres + transmetteurs conductimètres TCM-V6 matériel usagé	12	12 060 €
DOTATION EXCEPTIONNELLE	DOTATION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUE POUR L'EQUIPEMENT DES MATERIELS DE VIDEOPROJECTION SUITE VALIDATION PPE	1	12 000 €
EQUIPEMENT EXAO	électrodes de rechange	10	230 €
GENERATEUR DE FONCTIONS 5MHZ REF METRIX MTX 3240	Matériel date des années 90, les alimentations tombent en panne. Utilisé par les 2de, 1ère et terminale S	12	6 792 €
MARCHEPIED 2 MARCHES POUR INFIRMERIE	Marche pied pour atelier OP	1	152 €
		Somme :	**37 134 €**

94 - GENTILLY VAL-DE-BIÈVRE (0940134K)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DOTATION EXCEPTIONNELLE	Dotation complémentaire pour équipements bureaux direction & sous direction mail Mme BEAUVALLET du 15.09.2016 (D.A.)	1	5 000 €
		Somme :	**5 000 €**

94 - IVRY-SUR-SEINE ROMAIN-ROLLAND (0940115P)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
KIT EXAO POUR SCIENCES PHYSIQUES (INTERFACES+CAPTEURS)	Suivant devis Sordalab: afin de doté la physique/chimie non fournie en EXAO alors que le programme l'incite.	1	24 240 €
SYSTEME AFFICHAGE DYNAMIQUE	Matériel d'information pour les élèves.	2	10 738 €
		Somme :	**34 978 €**

94 - LE KREMLIN-BICETRE DARIUS-MILHAUD (0941474S)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DOTATION EXCEPTIONNELLE	Transformation de la dotation de la CP du 21/09/2016 n°-14956 en dotation exceptionnelle pour l'achat d'un lave vaisselle + une cafetière pour l'aménagement de la cafétaria	1	800 €
		Somme :	**800 €**

94 - LE KREMLIN-BICETRE PIERRE-BROSSOLETTE (0941975L)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
LAVE LINGE	Le lave-linge et le sèche linge sont vétustes et tombent régulièrement en panne.	1	4 500 €
LAVE LINGE	Le lave linge et sèche linge qui sert au lavage des tenues et à la salle 3 (TP cuisine) est en panne.	1	4 500 €
		Somme :	**9 000 €**

94 - NOGENT-SUR-MARNE FRANCOIS-CAVANNA (0940319L)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
LINGES	changement lingerie restaurant, serviette, nappes, torchons, tabliers, et diverses pièces de lingerie	1	5 000 €
		Somme :	**5 000 €**

94 - ORLY ARMAND-GUILLAUMIN (0940138P)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
ACCESSOIRES POUR FILIERE ESTHETIQUE COSMETIQUE	il s'agit de compléter les salles d'esthétiques de paravent(elles sont partiellement équipées. Ainsi elles seront toutes équipées.	12	12 000 €
		Somme :	**12 000 €**

94 - SAINT-MAUR-DES-FOSSES ARSONVAL (D') (0940121W)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
TRANSPALETTE ELECTRIQUE	Nécessaire quai de livraison difficilement accessible aux gros camions	1	3 500 €
		Somme :	**3 500 €**

94 - SUCY-EN-BRIE PARC-MONTALEAU (0942130E)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
RAVIER	Suite appel Mme BLEUZET (intendante) du 12.09.2016 annulation PR10 pour remplacement par demande de vaisseille (D.A.)	800	2 400 €
		Somme :	**2 400 €**

94 - VILLENEUVE-SAINT-GEORGES FRANCOIS-ARAGO (0941952L)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DIVERS	CATALOGUE UGAP: bloc de 2 vestiaires sur pieds avec colonne de séparation pour vêtements. Référence: 1506428 J01	6	1 542 €
		Somme :	**1 542 €**

94 - VITRY-SUR-SEINE ADOLPHE-CHERIOUX (0941294W)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
MAQUETTE DIDACTIQUE	Machine didactique pour l'habilitation et la manipulation des fluides frigorigènes.	1	38 000 €
		Somme :	**38 000 €**

95 - ARGENTEUIL GEORGES-BRAQUE (0950666H)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
ETUVES POUR LABORATOIRES		1	1 504 €
		Somme :	**1 504 €**

95 - CORMEILLES-EN-PARISIS LE-CORBUSIER (0950656X)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
COMPRESSEUR (PRODUCTION AIR COMPRIME)	Cuve Compresseur d'air des ateliers ancienne et HS, coût réparation élevé : plus cher à réparer qu'à changer	1	3 000 €
DIVERS	Matériel de pulvérisation de peinture et produits pâteux pour remplacer celui qui est défectueux et ancien.	1	8 000 €
		Somme :	**11 000 €**

95 - ERMONT FERDINAND-BUISSON (0950657Y)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
BROYEUR DE DECHETS	GESTION DES DECHETS	1	2 000 €
COMPRESSEUR (PRODUCTION AIR COMPRIME)	Remplacement de deux compresseurs d'air comprimés âgés de 21 ans(dont un avec le moteur HS)qui alimentent les ateliers du secteur industriel en air comprimé	1	9 500 €
		Somme :	**11 500 €**

95 - MONTMORENCY TURGOT (0951281B)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
GONDOLE (MURALE, RONDE OU DE TETE) A PRECISER EN COMMENTAIRE	Complément d'équipement du magasin pédagogique et de la vitrine : Besoin de gondoles murales (étagères simples) ; de 3 mannequins (homme, femme, enfant) et d'un comptoir de caisse.	1	2 500 €
		Somme :	**2 500 €**

95 – MONTSOULT JEAN-MERMOZ (0950949R)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
MAQUETTE DIDACTIQUE	Le baccalauréat ELEEC nécessite l'apprentissage des mesures de sécurité des personnes en utilisant un système de régime de neutre (SLT). Notre système actuel étant inutilisable (acheté en 1997)	1	16 916 €
		Somme :	**16 916 €**

95 - SANNOIS TOUR-DU-MAIL (LA) (0950983C)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
EQUIPEMENT DE CUISINE	CHARIOTS DE TRANSPORT POUR CASIERS CONFORMES AVEC LE NOUVEAU LAVE-VAISSELLE	4	720 €
EQUIPEMENT DE CUISINE	Tapis antidérapant	4	480 €
VESTIARE 12 CASIERS 4 PORTES 3 COL CAD (VESCC343)	VESTIARE 12 CASIERS 4 PORTES 3 COL CAD (VESCC343)	8	2 336 €
		Somme :	**3 536 €**

95 - TAVERNY JACQUES-PRÉVERT (0950651S)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
ETUVES POUR LABORATOIRES	OBTENIR UNE ETUVE POUR LES TP DE 2nde, 1ère, Tles	1	800 €
		Somme :	**800 €**

95 - VILLIERS-LE-BEL PIERRE-MENDÈS-FRANCE (0951090U)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
COFFRET SOUDAGE	Ce matériel portatif de soudure permet de développer les chantiers écoles en permettant à une classe de travailler à l'extérieur de l'établissement.	8	8 000 €
TONDEUSE A GAZON AUTOPORTEE	La surface gazonnée est très important. Ce lycée de l'Eco construction accueille de nombreux visiteurs (mulching). Matériel en panne. Achats avec les accessoires.	1	6 500 €
VEHICULE SPECIALISE (PRECISER EN COMMENTAIRES)	Dotation exceptionnelle pour acquisition d'un camion benne double cabine (neuf ou occasion) + carte grise pour la réalisation des chantiers pédagogiques (D.A.)	1	29 000 €
		Somme :	**43 500 €**

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°2

Dotations financières aux CMR

ANNEXE au rapport

Montant total dotations financières au titre du présent rapport

144 688 €

75 - PARIS 03EME VICTOR-HUGO (0750648X)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DIVERS	NOUS SOUHAITONS AMÉLIORER l'ÉQUIPEMENT DE LA LINGERIE AFIN DE TRAITER L'ENTRETIEN DU LINGE A L'INTERNE.	1	4 196 €
DIVERS	NOUS SOUHAITONS AMÉLIORER L'ÉQUIPEMENT DE LA LINGERIE AFIN DE TRAITER L'ENTRETIEN DU LINGE A L'INTERNE, NOTAMMENT PAR LE REMPLACEMENT DE LA MACHINE A COUDRE PFAFF HORS SERVICE POUR LAQUELLE NOUS NE TROUVONS PLUS DE PIÈCES DÉTACHES.	1	225 €
LASER HeNe (TYPE A PRECISER)	L'ENSEIGNANT SOUHAITE UN LASER A GAZ HELIUM/NEON DE LABORATOIRE POLARISE D'UNE PUISSANCE DE 2 de laboratoire polarisé d'une puissance de 2mw.	1	1 089 €
		Somme :	**5 510 €**

75 - PARIS 05EME LAVOISIER (0750656F)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
AGITATEUR MAGNETIQUE CHAUFFANT IC 3453/20	AGITATEUR MAGNETIQUE CHAUFFANT IC 3453/20	12	3 924 €
BALANCE TYPE P5 520G O,001G (REF.A142)	BALANCE TYPE P5 520G O,001G (REF.A142)_remplacement matériel usagé	1	1 144 €
		Somme :	**5 068 €**

75 - PARIS 07EME VICTOR-DURUY (0750662M)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DIVERS	Le laboratoire de physique chimie doit renouveler ses alimentations électriques et les associer à des variateurs de tension	10	2 870 €
		Somme :	**2 870 €**

75 - PARIS 09EME JACQUES-DECOUR (0750668U)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
AGITATEUR MAGNETIQUE CHAUFFANT IC 3453/20	Remplacement des appareils défectueux pour lesquels la régulation du chauffage n'est plus fonctionnelle (Ils chauffent au maximum en permanence)	12	3 912 €
BANC CHAUFANT KOFLER (REF.CLD168850)	Renouvellement du banc Kofler actuel qui a plus de 15 ans et manque de précision	1	2 011 €
CHAUFFE BALLONS	Remplacement matériel défectueux. Les chauffe-ballons utilisés ont près de 10 ans, des dysfonctionnements apparaissent régulièrement.	12	9 384 €
KIT EXAO POUR SVT (INTERFACES+CAPTEURS)	Voir devis SORDALAB joint. Besoins exprimés pour 5 postes uniquement. Montant du devis 12595.00¿ TTC	1	12 600 €
MICROSCOPE MONOCULAIRE B3M 4,10,40,100 (REF.K7160)	Microscope polarisant monoculaire MOTIC PM-1805/3 OBJ Montant du devis SORDALAB : 4655.20¿ TTC Joint à la demande	11	5 060 €
		Somme :	**32 967 €**

75 - PARIS 09EME LAMARTINE (0750670W)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DIVERS	Colorimètre à filtres demandé par le professeur de physique chimie coordonnateur au lycée chez jeulin références 701302	3	2 307 €
		Somme :	**2 307 €**

75 - PARIS 15EMEBUFFON (0750693W)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
ETUVES POUR LABORATOIRES	pour les tp de synthèse organique au lycée et en CPGE	1	4 042 €
KIT EXAO POUR SCIENCES PHYSIQUES (INTERFACES+CAPTEURS)	Mise en place de TPs sur EXAO demandé dans les programmes et pour les ECE.	1	24 240 €
		Somme :	**28 282 €**

75 - PARIS 16EME JEAN-BAPTISTE-SAY (0750700D)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
BAIN MARIE	Il s'agit plus précisément de thermotubes (hors nomenclature).	16	1 488 €
BAIN MARIE THERMOSTATE	Equipements manquants dans les salles de TP.	36	11 448 €
CHAUFFE BALLONS	matériel absent au laboratoire et nécessaire pour les expériences en TIPE et TPE	2	410 €
		Somme :	**13 346 €**

75 - PARIS 16EMEMOLIERE (0750703G)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
COLONNE A VIGREUX	Nouveau programme de Terminale S	10	560 €
ELECTRODE COMBINEE PH	Rénovation des programmes	10	1 200 €
TUBE À FAISCEAU D'ELECTRONS	Oscilloscopes numériques à sortie VGA (utilisation TICE) indispensables aux TP 2ndes, 1ères et Tles.	10	6 590 €
		Somme :	**8 350 €**

75 - PARIS 17EME BALZAC (0750705J)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DOTATION EXCEPTIONNELLE	Dotation exceptionnelle pour acquisition de matériel de physique selon devis TECHNOFIX N°DE16-0208 du 18/02/2016 moins les armoires ventilées (D.A.)	1	12 185 €
		Somme :	**12 185 €**

75 - PARIS 17EMECARNOT (0750704H)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
CHAUFFE BALLONS	Titre choisi par défaut: Notre demande est: 1 ens :10 bains-marie. Pour complément de l'existant: matériel précédent non réparable, dangereux, avec risque de court-circuit. Le parc complet est pour TP de 2 classes en parallèle. Devis Jeulin 3529.50¿	1	3 530 €
		Somme :	**3 530 €**

75 - PARIS 20EME MAURICE-RAVEL (0750715V)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DOTATION EXCEPTIONNELLE	Dotation exceptionnelle pour acquisition d'une lave linge industriel 6 kg selon devis transmis le 28/06/2016 (D.A.)	1	2 382 €
		Somme :	**2 382 €**

94 - NOGENT-SUR-MARNE EDOUARD-BRANLY (0940117S)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
AGITATEUR MAGNETIQUE	AGITATEUR MAGNETIQUE_DEVIS N°16DF0924	1	2 976 €
CHARIOT MULTI ETAGES POUR LABORATOIRES	CHARIOT MULTI ETAGES POUR LABORATOIRES_ voir proposition jointe	1	675 €
KIT EXAO POUR SVT (INTERFACES+CAPTEURS)	DEVIS N°000299391 DU 10/11/2015	1	24 240 €
		Somme :	**27 891 €**

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°3

Dotations financières aux Cités mixtes départementales

ANNEXE au rapport

Montant total dotations financières au titre du présent rapport

2 760 €

78 - BUC LYCEE FRANCO-ALLEMAND (0783548H)			
Libellé Demande	**Demande Commentaire**	**Quantité Accordée**	**Sme Montant Accordé**
DIVERS	Générateur alimentation fixe AC ALR3002M elec (Jeulin - ref 281306.14)	10	2 760 €
		Somme :	**2 760 €**

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°4

Modernisation des équipements d'accès et de gestion de la restauration

Département	Code IAU	Nom de l'établissement	Ville	Dotation plafond pour la modernisation des équipements de gestion et d'accès à la demi-pension
78	0783213U	E.R.P.D. HERIOT	LA BOISSIERE-ECOLE	1 483,51 €
91	0910756C	LOUIS-ARMAND	YERRES	804,83 €
94	0941301D	FREDERIC MISTRAL	FRESNES	15 595,66 €
94	0940116R	EUGENE DELACROIX	MAISONS ALFORT	8 000,00 €
			TOTAL	**25 884,00 €**

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°5

Désaffectation de crédits (bornes de restauration) de la CP 16-232 du 15 juin 2016

Département	Code IAU	Nom de l'établissement	Ville	Montant à désaffecter
78	0781859X	VINCENT-VAN-GOGH	AUBERGENVILLE	20 000,00 €
78	0783259U	ERPD	LA VERRIERE	**16 522,40 €**
78	0782924E	EVARISTE-GALOIS	SARTROUVILLE	20 000,00 €
TOTAL				**56 522,40 €**

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-561

DU 16 Novembre 2016

ENRICHISSEMENT DES INDICATEURS D INSERTION PROFESSIONNELLE DES LYCEENS

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 72-07 du 27 juin 2007, relative au schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007-2013 ;

VU La délibération n° CR 06-08 du 27 juin 2008 relative à la mise en œuvre du schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013 ; rapport cadre relatif aux politiques éducatives en collèges et en lycées ;

VU La délibération n° CP 14-321 du 18 juin 2014 relative à l'adoption de la convention avec les académies d'Ile-de-France, la DRIAAF, la Dronisep et Défi métiers pour la mise en œuvre régionale des enquêtes sur l'insertion des lycéens dans la vie active (IVA) du ministère de l'éducation nationale ;

VU La délibération n° CR 79-16 du 19 mai 2016 portant sur une carte unique des formations professionnelles initiales tournées vers les emplois de demain ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU L'avis de la Commission des finances ;

VU L'avis de la Commission de l'éducation ;

VU Le rapport CP 16-561 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique :

Affecte une autorisation d'engagement de 50 500 € disponible sur le chapitre 932 "Enseignement", code fonctionnel 28 "Autres services périscolaires et annexes", programme HP28-005 (128005) " Schéma des formations ", action " Réussite des élèves " (12800501) du budget 2016 au titre du marché public pour la codification de l'activité économique et de la profession dans les enquêtes.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-563

Du 16 Novembre 2016

GESTION FONCIERE DES EPLE :

DEMANDE DE DESAFFECTATION ET CESSION DE DEUX PARCELLES DU LYCEE DU GUE A TRESMES A CONGIS SUR THEROUANE

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales,
VU Le code de l'éducation,
VU Le code général de la propriété des personnes publiques,
VU La délibération n°CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente,
VU La délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010
VU Le budget régional pour 2016
VU L'avis de la commission de l'éducation,
VU L'avis de la commission des finances,
VU Le rapport CP 16-563 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique :

Autorise la présidente du conseil régional d'Ile de France à proposer au Préfet de Région de se prononcer sur la désaffectation des parcelles A 52 et A 53 d'une superficie totale de 2 988 m^2 situé au lieu-dit « Le Gué-à-Tresmes » à Congis-sur-Thérouane.

Décide, sous réserve de leur désaffectation, le déclassement du domaine public des parcelles visées au 1er alinéa.

Autorise l'échange avec l'EARL de Tresmes des parcelles A52 et A53 contre la parcelle Y195 d'une contenance équivalente de 2 988 m² sous réserve de leur désaffectation et de leur déclassement dans les conditions prévues ci-dessus.

Autorise, sous réserve de la réalisation de l'échange objet du précédent alinéa, la cession à l'euro symbolique au profit de la communauté de communes du Pays de l'Ourcq de la parcelle Y195 acquise auprès de l'EARL de Tresmes d'une superficie totale de 2 988 $m^{2.}$ Les frais afférents à cette cession seront à la charge de la communauté de communes.

Autorise la présidente du conseil régional à signer les actes à intervenir pour la réalisation de ces différentes opérations foncières.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

Rapport CP *24/10/2016*

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-564

DU 16 Novembre 2016

LOGEMENTS DE FONCTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

- VALEUR DES PRESTATIONS ACCESSOIRES ACCORDÉES GRATUITEMENT POUR L'ANNÉE 2016 AUX AGENTS LOGÉS PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE

- CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE ET CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE CONCLUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code de l'éducation ;

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L2124-32 ;

VU Le code du domaine de l'Etat, et notamment ses articles R-92 à R-103 ;

VU Le code de l'éducation, et notamment ses articles R 216-4 à R 216-19 ;

VU La délibération n°CR 83-06 du 6 octobre 2006 relative à la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 ;

VU La délibération CR 92-15 du 18 décembre 2015 portant délégation d'attributions du Conseil Régional à la Commission Permanente ;

VU La délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;

VU L'avis de la commission des finances

VU L'avis de la commission de l'éducation

VU Le rapport CP 16-564 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de fixer le montant des prestations accessoires accordées gratuitement en 2016 aux personnels logés dans les E.P.L.E., dans le cadre d'une concession par nécessité absolue de service aux valeurs suivantes :

PRESTATIONS ACCESSOIRES
ANNEE CIVILE 2016

CATEGORIES DE PERSONNEL	Logement avec chauffage collectif		Logement sans chauffage collectif	
	année 2015	année 2016	année 2015	année 2016
- chef d'établissement - adjoint au chef d'établissement - gestionnaire - responsable d'exploitation (lycée agricole) - conseiller d'éducation - A.A.S.U. ou S.A.S.U. non gestionnaire - personnel soignant - personnels territoriaux	1 785 €	1 785 €	2 382 €	2 382 €

Article 2 :

Approuve les conventions d'occupation précaire et les conventions d'occupation temporaire conclues pour l'année scolaire 2015/2016 détaillées dans les annexes 1 et 2 jointes à la présente délibération.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION

CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE (COP)

Dpt	UAI	Patronyme de l'établissement	Commune de l'établissement	Type de logement	Superficie (m²)	Nombre de pièces	Occupation du logement	Fonction de l'occupant	Date de début d'occupation	Date de fin d'occupation
75	0750648X	VICTOR-HUGO	PARIS 03EME	Appartement	82.0	4	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/07/2015	30/06/2016
75	0750648X	VICTOR-HUGO	PARIS 03EME	Appartement	40.0	2	COP	proviseure de vie scolaire	01/07/2015	30/06/2016
75	0750653C	SOPHIE-GERMAIN	PARIS 04EME	Appartement	75.0	3	COP	fonctionnaire de l'ENS	01/12/2015	30/06/2016
75	0750653C	SOPHIE-GERMAIN	PARIS 04EME	Appartement	18.0	1	COP	fonctionnaire de l'ENS	01/03/2016	30/06/2016
75	0750655E	LOUIS-LE-GRAND	PARIS 05EME	Appartement	19.0	1	COP	proviseur/e adjoint/e	01/09/2015	13/04/2016
75	0750655E	LOUIS-LE-GRAND	PARIS 05EME	Appartement	19.0	1	COP	inspectrice générale	01/01/2016	30/06/2016
75	0750657G	MONTAIGNE	PARIS 06EME	Appartement	25.0	1	COP	agent de maintenance/entretien technique	01/07/2015	30/06/2016
75	0750679F	PAUL-VALERY	PARIS 12EME	Appartement	20.0	1	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/11/2015	30/06/2016
75	0750685M	PIERRE-GILLES-DE-GENNES-ENCPB	PARIS 13EME	Appartement	48.0	2	COP	directrice déléguée	01/03/2016	30/06/2016
75	0750685M	PIERRE-GILLES-DE-GENNES-ENCPB	PARIS 13EME	Appartement	53.0	2	COP	professeur/e	01/03/2016	30/06/2016
75	0750699C	JANSON-DE-SAILLY	PARIS 16EME	Appartement	36.0	2	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/07/2015	30/06/2016
75	0750700D	JEAN-BAPTISTE-SAY	PARIS 16EME	Chambre	10.0	1	COP	agent de maintenance/entretien technique	01/07/2015	30/06/2016
75	0750700D	JEAN-BAPTISTE-SAY	PARIS 16EME	Chambre	10.0	1	COP	agent de maintenance/entretien technique	01/09/2015	30/06/2016
75	0750711R	HENRI-BERGSON	PARIS 19EME	Chambre	14.0	1	COP	assistant/e de langues étrangères	01/10/2015	30/06/2016
75	0750711R	HENRI-BERGSON	PARIS 19EME	Chambre	14.0	1	COP	assistant/e de langues étrangères	01/09/2015	31/08/2016
75	0750714U	HELENE-BOUCHER	PARIS 20EME	Chambre	11.0	1	COP	assistant/e de langues étrangères	01/10/2015	30/04/2016
75	0750714U	HELENE-BOUCHER	PARIS 20EME	Appartement	48.0	2	COP	professeur/e	01/07/2015	30/06/2016
75	0750714U	HELENE-BOUCHER	PARIS 20EME	Chambre	11.0	1	COP	assistant/e de langues étrangères	01/12/2015	02/05/2016
77	0770918E	URUGUAY-FRANCE	AVON	Chambre	12.0	1	COP	assistant/e de langues étrangères	01/10/2015	30/06/2016
77	0770918E	URUGUAY-FRANCE	AVON	Appartement	84.0	4	COP	agent de laboratoire	01/11/2015	30/06/2016
77	0770919F	URUGUAY-FRANCE (PROFESSIONNEL)	AVON	Appartement	75.0	4	COP	assistant/e de langues étrangères	01/10/2015	30/06/2016
77	0770342D	LEOPOLD-BELLAN	CHAMIGNY	Appartement	24.0	1	COP	assistant d'éducation	01/04/2016	30/06/2016
77	0770342D	LEOPOLD-BELLAN	CHAMIGNY	Appartement	60.0	2	COP	agent d'entretien	01/07/2015	30/06/2016
77	0770342D	LEOPOLD-BELLAN	CHAMIGNY	Appartement	80.0	4	COP	professeur	01/09/2015	30/06/2016
77	0770342D	LEOPOLD-BELLAN	CHAMIGNY	Appartement	40.0	2	COP	professeur	01/07/2015	30/06/2016
77	0770342D	LEOPOLD-BELLAN	CHAMIGNY	Appartement	24.0	1	COP	professeur	01/04/2016	30/06/2016
77	0770342D	LEOPOLD-BELLAN	CHAMIGNY	Appartement	40.0	2	COP	professeur	01/07/2015	30/06/2016
77	0770342D	LEOPOLD-BELLAN	CHAMIGNY	Appartement	24.0	1	COP	professeur	01/07/2015	30/06/2016
77	0770342D	LEOPOLD-BELLAN	CHAMIGNY	Appartement	40.0	2	COP	professeur	01/07/2015	30/06/2016
77	0770342D	LEOPOLD-BELLAN	CHAMIGNY	Appartement	40.0	2	COP	professeur	01/07/2015	31/08/2016
77	0770342D	LEOPOLD-BELLAN	CHAMIGNY	Appartement	24.0	1	COP	professeur	01/04/2016	30/06/2016
77	0770342D	LEOPOLD-BELLAN	CHAMIGNY	Appartement	40.0	2	COP	professeur	01/09/2015	30/06/2016

Dpt	UAI	Patronyme de l'établissement	Commune de l'établissement	Type de logement	Superficie (m²)	Nombre de pièces	Occupation du logement	Fonction de l'occupant	Date de début d'occupation	Date de fin d'occupation
77	0770920G	LAFAYETTE	CHAMPAGNE-SUR-SEINE	Appartement	50.0	3	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/09/2015	30/06/2016
77	0772223Y	RENE-DESCARTES	CHAMPS-SUR-MARNE	Pavillon	101.0	5	COP	professeur	01/07/2015	30/06/2016
77	0770922J	GASTON-BACHELARD	CHELLES	Appartement	83.0	4	COP	professeur	01/07/2015	30/06/2016
77	0771171E	LOUIS-LUMIÈRE	CHELLES	Appartement	83.0	4	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/07/2015	30/06/2016
77	0771171E	LOUIS-LUMIÈRE	CHELLES	Appartement	83.0	4	COP	chef de travaux	01/07/2015	30/06/2016
77	0771997C	JACQUES-PRÉVERT	COMBS-LA-VILLE	Pavillon	100.0	4	COP	professeur	01/10/2015	30/04/2016
77	0772311U	GEORGES-CORMIER	COULOMMIERS	Appartement	63.0	3	COP	professeur	01/06/2015	31/07/2016
77	0772311U	GEORGES-CORMIER	COULOMMIERS	Appartement	62.0	3	COP	professeur	09/10/2015	30/06/2016
77	0771027Y	FRÉDÉRIC-JOLIOT-CURIE	DAMMARIE-LES-LYS	Appartement	106.0	5	COP	professeur	01/07/2015	30/06/2016
77	0771027Y	FRÉDÉRIC-JOLIOT-CURIE	DAMMARIE-LES-LYS	Appartement	18.0	1	COP	professeur	01/10/2015	30/06/2016
77	0771027Y	FRÉDÉRIC-JOLIOT-CURIE	DAMMARIE-LES-LYS	Appartement	76.0	4	COP	professeur	01/07/2015	30/06/2016
77	0771027Y	FRÉDÉRIC-JOLIOT-CURIE	DAMMARIE-LES-LYS	Appartement	98.0	4	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	06/11/2015	30/06/2016
77	0771027Y	FRÉDÉRIC-JOLIOT-CURIE	DAMMARIE-LES-LYS	Appartement	35.0	2	COP	assistant d'éducation	01/07/2015	30/06/2016
77	0770926N	FRANCOIS-COUPERIN	FONTAINEBLEAU	Appartement	38.0	2	COP	professeur	01/07/2015	30/06/2016
77	0770926N	FRANCOIS-COUPERIN	FONTAINEBLEAU	Appartement	32.0	1	COP	professeur	24/08/2015	30/06/2016
77	0770926N	FRANCOIS COUPERIN	FONTAINEBLEAU	Appartement	24.0	1	COP	inspecteur d'Académie adjoint	25/08/2014	30/06/2016
77	0770926N	FRANCOIS-COUPERIN	FONTAINEBLEAU	Appartement	138.0	4	COP	assistant/e de langues étrangères	25/09/2015	31/07/2016
77	0770926N	FRANCOIS-COUPERIN	FONTAINEBLEAU	Appartement	77.0	4	COP	chef de cuisine	01/05/2016	31/07/2016
77	0770943G	BENJAMIN-FRANKLIN	LA ROCHETTE	Appartement	100.0	5	COP	personnel administratif de l'Education nationale	08/02/2016	30/06/2016
77	0771512A	VAN-DONGEN	LAGNY-SUR-MARNE	Pavillon	100.0	4	COP	responsable de maintenance/entretien technique	01/06/2016	31/08/2016
77	0772228D	CHARLES-DE-GAULLE	LONGPERRIER	Appartement	20.0	1	COP	professeur	01/12/2015	13/07/2016
77	0772228D	CHARLES-DE-GAULLE	LONGPERRIER	Appartement	20.0	1	COP	professeur	01/07/2015	31/08/2016
77	0770930T	HENRI-MOISSAN	MEAUX	Appartement	98.0	3	COP	professeur	25/08/2015	31/08/2016
77	0770933W	JACQUES-AMYOT	MELUN	Appartement	90.0	4	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/08/2015	30/06/2016
77	0771996B	HONORÉ-DE-BALZAC	MITRY-MORY	Pavillon	90.0	4	COP	agent de maintenance/entretien technique	01/07/2015	30/06/2016
77	0772277G	HENRI-BECQUEREL	NANGIS	Pavillon	105.0	5	COP	assistant/e de langues étrangères	01/10/2015	30/06/2016
77	0770940D	ETIENNE-BEZOUT	NEMOURS	Appartement	88.0	4	COP	professeur	01/07/2015	30/06/2016
77	0771941S	RENÉ-CASSIN	NOISIEL	Pavillon	91.0	4	COP	assistante sociale	01/01/2016	30/06/2016
77	0771941S	RENÉ-CASSIN	NOISIEL	Pavillon	81.0	3	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/07/2015	30/06/2016
77	0771941S	RENÉ-CASSIN	NOISIEL	Pavillon	81.0	3	COP	professeur	01/07/2015	30/06/2016
77	0771336J	PANNEVELLES (LES)	PROVINS	Pavillon	93.0	4	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	01/07/2015	30/06/2016
77	0771336J	PANNEVELLES (LES)	PROVINS	Pavillon	93.0	4	COP	assistante d'éducation	07/03/2016	30/06/2016
77	0770687D	SAINT-MAMMÈS	SAINT-MAMMES	Appartement	36.0	2	COP	professeur	01/07/2015	30/06/2016
77	0772688D	EMILIE-DU-CHÂTELET	SERRIS	Appartement	84.0	4	COP	professeur	01/07/2015	30/06/2016
77	0772688D	EMILIE-DU-CHÂTELET	SERRIS	Appartement	84.0	4	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/07/2015	30/06/2016
77	0770944H	AUGUSTE-PERDONNET	THORIGNY-SUR-MARNE	Appartement	61.0	3	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	01/07/2015	30/06/2016
77	0770944H	AUGUSTE-PERDONNET	THORIGNY-SUR-MARNE	Appartement	65.0	3	COP	professeur	01/02/2016	30/06/2016
77	0770945J	GUSTAVE-EIFFEL	VARENNES-SUR-SEINE	Pavillon	90.0	4	COP	assistante d'éducation	01/07/2015	30/06/2016
78	0781860Y	PIERRES-VIVES (LES)	CARRIERES-SUR-SEINE	Appartement	90.0	4	COP	professeur	01/07/2015	30/06/2016
78	0781860Y	PIERRES-VIVES (LES)	CARRIERES-SUR-SEINE	Appartement	90.0	4	COP	agent d'entretien	01/07/2015	30/06/2016
78	0781845G	JULES-FERRY	CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Appartement	90.0	2	COP	assistant d'éducation	01/07/2015	30/06/2016
78	0781845G	JULES-FERRY	CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Appartement	67.0	2	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	01/03/2016	30/06/2016
78	0783447Y	SIMONE-WEIL	CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Appartement	101.0	4	COP	adjointe administrative	01/09/2015	31/08/2016
78	0783249H	COLBERT	LA CELLE-SAINT-CLOUD	Appartement	89.0	4	COP	proviseur/e adjoint/e	01/09/2015	30/06/2016
78	0782822U	CORNEILLE	LA CELLE-SAINT-CLOUD	Appartement	105.0	4	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/07/2015	30/06/2016
78	0782822U	CORNEILLE	LA CELLE-SAINT-CLOUD	Appartement	105.0	4	COP	instituteur	01/12/2015	30/06/2016
78	0782568T	ALAIN	LE VESINET	Appartement	110.0	4	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	01/04/2016	30/06/2016
78	0782568T	ALAIN	LE VESINET	Appartement	89.0	4	COP	adjointe administrative	01/05/2016	30/06/2016
78	0782568T	ALAIN	LE VESINET	Appartement	130.0	6	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	01/09/2015	01/04/2016
78	0782539L	SAINT-EXUPÉRY	MANTES-LA-JOLIE	Appartement	54.0	3	COP	professeur	01/07/2015	31/08/2016
78	0782539L	SAINT-EXUPÉRY	MANTES-LA-JOLIE	Appartement	54.0	3	COP	assistant/e de langues étrangères	01/10/2015	31/03/2016

Dpt	UAI	Patronyme de l'établissement	Commune de l'établissement	Type de logement	Superficie (m²)	Nombre de pièces	Occupation du logement	Fonction de l'occupant	Date de début d'occupation	Date de fin d'occupation
78	0782539L	SAINT-EXUPÉRY	MANTES-LA-JOLIE	Appartement	90.0	4	COP	assistant/e de langues étrangères	15/10/2015	31/03/2016
78	0783533S	CAMILLE-CLAUDEL	MANTES-LA-VILLE	Appartement	95.0	4	COP	professeur	01/07/2015	30/06/2016
78	0780582J	JEAN-VILAR	PLAISIR	Appartement	72.0	3	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/09/2015	30/06/2016
78	0780582J	JEAN-VILAR	PLAISIR	Appartement	64.0	3	COP	professeur	01/07/2015	30/06/2016
78	0781983G	ADRIENNE-BOLLAND	POISSY	Appartement	52.0	3	COP	professeur	01/11/2015	30/06/2016
78	0782549X	LOUIS-BASCAN	RAMBOUILLET	Appartement	50.0	3	COP	agent de maintenance/entretien technique	01/07/2015	31/08/2016
78	0782549X	LOUIS-BASCAN	RAMBOUILLET	Appartement	50.0	3	COP	agent de maintenance/entretien technique	01/07/2015	30/06/2016
78	0782549X	LOUIS-BASCAN	RAMBOUILLET	Appartement	83.0	5	COP	maitre pair - assistants de langue étrangère	01/09/2015	30/06/2016
78	0780004F	AGRICOLE	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Appartement	40.0	2	COP	professeur	07/07/2015	30/06/2016
78	0782556E	LÉONARD-DE-VINCI	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Appartement	70.0	4	COP	professeur	01/07/2015	30/06/2016
78	0780273Y	LOUIS-BLÉRIOT	TRAPPES	Appartement	60.0	3	COP	professeur	01/11/2015	31/08/2016
78	0782562L	HOCHE	VERSAILLES	Chambre	12.0	1	COP	assistant/e de langues étrangères	01/10/2015	30/06/2016
78	0782562L	HOCHE	VERSAILLES	Chambre	12.0	1	COP	assistant/e de langues étrangères	01/10/2015	30/06/2016
78	0782562L	HOCHE	VERSAILLES	Appartement	145.0	5	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/07/2015	30/06/2016
78	0782567S	MARIE-CURIE	VERSAILLES	Appartement	101.0	4	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	01/09/2015	30/06/2016
91	0911961M	EDMOND-MICHELET	ARPAJON	Appartement	95.0	4	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/07/2015	30/06/2016
91	0911961M	EDMOND-MICHELET	ARPAJON	Appartement	95.0	4	COP	Professeur	01/06/2015	30/06/2016
91	0911632E	RENÉ-CASSIN	ARPAJON	Appartement	118.0	4	COP	Pompier	15/11/2015	30/06/2016
91	0911632E	RENÉ-CASSIN	ARPAJON	Appartement	118.0	4	COP	agent de maintenance/entretien technique	01/07/2015	30/06/2016
91	0910676R	CLÉMENT-ADER	ATHIS-MONS	Appartement	68.0	3	COP	Professeur	15/11/2015	30/06/2016
91	0910676R	CLÉMENT-ADER	ATHIS-MONS	Appartement	60.0	2	COP	Professeur	01/07/2015	30/06/2016
91	0911937L	FRANCOIS-TRUFFAUT	BONDOUFLE	Appartement	46.0	3	COP	assistant/e de langues étrangères	02/10/2015	30/06/2016
91	0911937L	FRANCOIS-TRUFFAUT	BONDOUFLE	Appartement	100.0	5	COP	personnel administratif de l'Education nationale	15/11/2015	30/06/2016
91	0910975R	JEAN-PIERRE-TIMBAUD	BRETIGNY-SUR-ORGE	Pavillon	94.0	4	COP	agent d'accueil	01/05/2016	30/05/2016
91	0911828T	GEORGES-BRASSENS	COURCOURONNES	Appartement	88.0	4	COP	Professeur	01/09/2015	31/08/2016
91	0911927A	MAURICE-ELIOT	EPINAY-SOUS-SENART	Appartement	120.0	6	COP	Professeur	01/07/2015	30/06/2016
91	0911343R	AUGUSTE-PERRET	EVRY	Appartement	89.0	4	COP	Professeur	04/01/2016	30/06/2016
91	0911251R	PARC-DES-LOGES	EVRY	Pavillon	90.0	4	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	01/11/2015	31/08/2016
91	0911492C	ESSOURIAU (DE L')	LES ULIS	Appartement	70.0	3	COP	Policier	01/09/2015	30/06/2016
91	0911492C	ESSOURIAU (DE L')	LES ULIS	Appartement	85.0	4	COP	Professeur	01/09/2015	30/06/2016
91	0911492C	ESSOURIAU (DE L')	LES ULIS	Appartement	90.0	4	COP	Professeur	26/09/2015	30/04/2016
91	0911577V	JACQUES-PRÉVERT	LONGJUMEAU	Appartement	60.0	2	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	01/09/2015	31/08/2016
91	0910715H	JEAN-PERRIN	LONGJUMEAU	Appartement	100.0	5	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	01/09/2015	30/06/2016
91	0910727W	PARC-DE-VILGÉNIS	MASSY	Chambre	15.0	1	COP	Professeur	01/09/2015	15/11/2015
91	0910727W	PARC-DE-VILGÉNIS	MASSY	Appartement	60.0	3	COP	Personnel GRETA Essonne	01/09/2015	30/06/2016
91	0910625K	ROSA-PARKS	MONTGERON	Chambre	20.0	1	COP	Inspecteur Académique	01/07/2015	30/06/2016
91	0910625K	ROSA-PARKS	MONTGERON	Appartement	76.0	3	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	01/09/2015	30/06/2016
91	0910625K	ROSA-PARKS	MONTGERON	Appartement	97.0	4	COP	Professeur	01/07/2016	30/06/2016
91	0910625K	ROSA-PARKS	MONTGERON	Appartement	110.0	4	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/07/2015	30/06/2016
91	0910429X	CHÂTEAU-DU-LAC (LE)	OLLAINVILLE	Appartement	45.0	2	COP	agent de maintenance/entretien technique	01/07/2015	30/06/2016
91	0910429X	CHÂTEAU-DU-LAC (LE)	OLLAINVILLE	Appartement	57.0	3	COP	Adjoint technique Territorial	01/07/2015	30/06/2016
91	0910429X	CHÂTEAU-DU-LAC (LE)	OLLAINVILLE	Appartement	108.0	3	COP	Professeur	01/07/2015	30/06/2016
91	0910429X	CHÂTEAU-DU-LAC (LE)	OLLAINVILLE	Chambre	9.0	1	COP	agent de maintenance/entretien technique	01/07/2015	30/06/2016
91	0910626L	BLAISE-PASCAL	ORSAY	Appartement	43.0	2	COP	Assistante d'éducation	15/09/2015	30/06/2016
91	0910626L	BLAISE-PASCAL	ORSAY	Appartement	70.0	4	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/09/2015	30/06/2016
91	0912251C	HENRI-POINCARÉ	PALAISEAU	Appartement	95.0	4	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	01/07/2015	30/06/2016
91	0911493D	LES-FRÈRES-MOREAU	QUINCY-SOUS-SENART	Appartement	70.0	3	COP	Chef de Travaux	01/07/2015	30/06/2016
91	0911346U	ALBERT-EINSTEIN	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	Appartement	105.0	5	COP	Professeur	04/10/2015	30/06/2016
91	0911346U	ALBERT-EINSTEIN	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	Appartement	82.0	3	COP	Professeur	01/09/2015	30/06/2016
91	0912163G	PAUL-LANGEVIN	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	Appartement	79.0	3	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/12/2015	30/06/2016
91	0912163G	PAUL-LANGEVIN	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	Appartement	92.0	4	COP	Professeur	01/12/2015	30/06/2016

Dpt	UAI	Patronyme de l'établissement	Commune de l'établissement	Type de logement	Superficie (m²)	Nombre de pièces	Occupation du logement	Fonction de l'occupant	Date de début d'occupation	Date de fin d'occupation
91	0910627M	JEAN-BAPTISTE-COROT	SAVIGNY-SUR-ORGE	Appartement	56.0	3	COP	Professeur	01/09/2015	31/08/2016
91	0910627M	JEAN-BAPTISTE-COROT	SAVIGNY-SUR-ORGE	Chambre	18.0	1	COP	Professeur	01/10/2015	30/06/2016
91	0910627M	JEAN-BAPTISTE-COROT	SAVIGNY-SUR-ORGE	Appartement	18.0	1	COP	assistant/e de langues étrangères	01/10/2015	30/06/2016
91	0910627M	JEAN-BAPTISTE-COROT	SAVIGNY-SUR-ORGE	Chambre	19.0	1	COP	assistant/e de langues étrangères	01/10/2015	30/06/2016
91	0910627M	JEAN-BAPTISTE-COROT	SAVIGNY-SUR-ORGE	Chambre	19.0	1	COP	assistant/e de langues étrangères	01/10/2015	30/06/2016
92	0920130S	DESCARTES	ANTONY	Appartement	57.0	2	COP	Professeur	01/01/2016	31/12/2016
92	0921166T	JEAN-JAURÈS	CHATENAY-MALABRY	Appartement	60.0	2	COP	Professeur	01/09/2015	30/06/2016
92	0920136Y	NEWTON-ENREA	CLICHY	Appartement	26.0	1	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	01/09/2015	31/08/2016
92	0920136Y	NEWTON-ENREA	CLICHY	Appartement	20.0	1	COP	Professeur	01/09/2015	31/08/2016
92	0921229L	ANATOLE-FRANCE	COLOMBES	Appartement	60.0	3	COP	Professeur	01/07/2015	30/06/2016
92	0921229L	ANATOLE-FRANCE	COLOMBES	Appartement	78.0	4	COP	Professeur	01/09/2015	30/06/2016
92	0921229L	ANATOLE-FRANCE	COLOMBES	Appartement	80.0	4	COP	Professeur	01/07/2015	30/06/2016
92	0921229L	ANATOLE-FRANCE	COLOMBES	Appartement	67.0	4	COP	Professeur	01/09/2015	30/06/2016
92	0920137Z	GUY-DE-MAUPASSANT	COLOMBES	Appartement	35.0	1	COP	adjoint/e au chef de cuisine	01/10/2015	30/09/2016
92	0920138A	PAUL-LAPIE	COURBEVOIE	Appartement	85.0	4	COP	Professeur	09/01/2016	30/06/2016
92	0922397F	EUGÈNE-IONESCO	ISSY-LES-MOULINEAUX	Appartement	65.0	3	COP	Professeur	01/07/2015	30/06/2016
92	0921230M	LÉONARD-DE-VINCI	LEVALLOIS-PERRET	Appartement	20.0	1	COP	assistant/e de langues étrangères	01/02/2016	31/08/2016
92	0921230M	LÉONARD-DE-VINCI	LEVALLOIS-PERRET	Appartement	20.0	1	COP	Professeur	01/06/2015	30/06/2016
92	0921230M	LÉONARD-DE-VINCI	LEVALLOIS-PERRET	Appartement	20.0	1	COP	Responsable du service reprographie	27/09/2015	30/06/2016
92	0921592F	COTES-DE-VILLEBON (LES)	MEUDON	Appartement	90.0	4	COP	Chef de travaux	01/07/2015	30/06/2016
92	0921592F	COTES-DE-VILLEBON (LES)	MEUDON	Appartement	70.0	3	COP	Assistant d'éducation	01/07/2015	30/06/2016
92	0921592F	COTES-DE-VILLEBON (LES)	MEUDON	Appartement	68.0	3	COP	Professeur	01/07/2015	30/06/2016
92	0921592F	COTES-DE-VILLEBON (LES)	MEUDON	Appartement	68.0	3	COP	chef de cuisine	01/02/2016	30/06/2016
92	0920170K	FLORIAN	SCEAUX	Appartement	104.0	4	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/09/2015	30/06/2016
92	0920145H	LAKANAL	SCEAUX	Chambre	17.91	1	COP	Assistant d'éducation	01/09/2015	30/06/2016
92	0920145H	LAKANAL	SCEAUX	Chambre	17.93	1	COP	Assistant d'éducation	01/09/2015	30/06/2016
92	0920145H	LAKANAL	SCEAUX	Chambre	18.24	1	COP	Assistant d'éducation	01/09/2015	30/06/2016
92	0920149M	MICHELET	VANVES	Chambre	12.0	1	COP	Maître d'internat	02/01/2016	30/06/2016
92	0920149M	MICHELET	VANVES	Chambre	12.0	1	COP	Maître d'internat	02/01/2016	30/06/2016
92	0920149M	MICHELET	VANVES	Chambre	12.0	1	COP	Maître d'internat	02/01/2016	30/06/2016
92	0920149M	MICHELET	VANVES	Appartement	18.0	1	COP	agent de maintenance/entretien technique	01/01/2016	30/06/2016
93	0931024H	JEAN-PIERRE-TIMBAUD	AUBERVILLIERS	Appartement	64.0	3	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/05/2016	31/08/2016
93	0931024H	JEAN-PIERRE-TIMBAUD	AUBERVILLIERS	Appartement	77.0	4	COP	infirmier/ère (Education nationale)	01/07/2015	31/03/2016
93	0932123C	ANDRE-SABATIER	BOBIGNY	Pavillon	70.0	3	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	01/11/2015	30/06/2016
93	0931613Y	LOUISE-MICHEL	BOBIGNY	Appartement	65.0	3	COP	professeur	01/11/2015	31/12/2015
93	0931613Y	LOUISE-MICHEL	BOBIGNY	Appartement	46.0	1	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/09/2015	31/08/2016
93	0932282A	LEO-LAGRANGE	BONDY	Appartement	85.0	4	COP	professeur	01/07/2015	30/06/2016
93	0931735F	LOUISE-MICHEL	EPINAY-SUR-SEINE	Appartement	104.0	4	COP	principale/e adjoint/e	01/07/2015	30/06/2016
93	0931735F	LOUISE-MICHEL	EPINAY-SUR-SEINE	Appartement	104.0	4	COP	professeur	26/08/2015	30/06/2016
93	0931738J	ARTHUR-RIMBAUD	LA COURNEUVE	Appartement	80.0	4	COP	proviseur/e adjoint/e	01/07/2015	31/08/2016
93	0932034F	WOLFGANG-AMADEUS-MOZART	LE BLANC-MESNIL	Appartement	95.0	4	COP	personnel administratif de l'Education nationale	16/12/2015	30/06/2016
93	0932222K	RENÉ-CASSIN	LE RAINCY	Pavillon	78.0	4	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/07/2015	30/06/2016
93	0932120Z	HENRI-SELLIER	LIVRY-GARGAN	Pavillon	95.0	4	COP	professeur	01/09/2015	29/02/2016
93	0930121B	JEAN-JAURÈS	MONTREUIL	Pavillon	69.0	3	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	19/04/2016	30/06/2016
93	0930121B	JEAN-JAURÈS	MONTREUIL	Appartement	69.0	3	COP	personnel administratif de l'Education nationale	11/01/2016	30/06/2016
93	0932291K	NICOLAS-JOSEPH-CUGNOT	NEUILLY-SUR-MARNE	Appartement	70.0	3	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/09/2015	30/06/2016
93	0932047V	EVARISTE-GALOIS	NOISY-LE-GRAND	Appartement	107.0	4	COP	ARCNAM	01/07/2015	30/06/2016
93	0930125F	PAUL-ELUARD	SAINT-DENIS	Appartement	55.0	3	COP	assistant/e de langues étrangères	10/11/2015	30/06/2016
93	0932030B	MAURICE-UTRILLO	STAINS	Appartement	90.0	4	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	01/11/2015	31/08/2016
93	0931193S	HELENE-BOUCHER	TREMBLAY-EN-FRANCE	Appartement	85.0	5	COP	agent polyvalent	01/03/2016	30/06/2016
93	0932046U	LÉONARD-DE-VINCI	TREMBLAY-EN-FRANCE	Appartement	85.0	4	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	15/09/2015	30/06/2016

Dpt	UAI	Patronyme de l'établissement	Commune de l'établissement	Type de logement	Superficie (m²)	Nombre de pièces	Occupation du logement	Fonction de l'occupant	Date de début d'occupation	Date de fin d'occupation
93	0932221J	BLAISE-PASCAL	VILLEMOMBLE	Appartement	81.0	4	COP	professeur	01/07/2015	30/06/2016
93	0932221J	BLAISE-PASCAL	VILLEMOMBLE	Appartement	73.0	3	COP	professeur	02/11/2015	30/06/2016
93	0931584S	JEAN-ROSTAND	VILLEPINTE	Appartement	110.0	5	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	01/07/2015	30/06/2016
93	0931584S	JEAN-ROSTAND	VILLEPINTE	Appartement	64.0	3	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/07/2015	30/06/2016
94	0940126B	MAXIMILIEN-PERRET	ALFORTVILLE	Appartement	80.0	4	COP	Professeur	01/07/2015	30/06/2016
94	0940171A	STENDHAL	BONNEUIL-SUR-MARNE	Chambre	14.0	1	COP	Professeur	01/09/2015	30/06/2016
94	0940171A	STENDHAL	BONNEUIL-SUR-MARNE	Appartement	52.0	3	COP	Professeur	01/09/2015	30/06/2016
94	0940580V	MAXIMILIEN-SORRE	CACHAN	Appartement	42.0	2	COP	Personnel de laboratoire	01/11/2015	30/06/2016
94	0940580V	MAXIMILIEN-SORRE	CACHAN	Appartement	42.0	2	COP	agent de maintenance/entretien technique	01/09/2015	30/06/2016
94	0940112L	LOUISE-MICHEL	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	Chambre	10.0	1	COP	assistant/e de langues étrangères	27/09/2015	30/04/2016
94	0940112L	LOUISE-MICHEL	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	Chambre	10.0	1	COP	assistant/e de langues étrangères	26/09/2015	03/04/2016
94	0941974K	ROBERT-SCHUMAN	CHARENTON-LE-PONT	Appartement	100.0	4	COP	Secrétaire d'intendance	10/10/2015	30/06/2016
94	0941470M	SAMUEL-DE-CHAMPLAIN	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	Appartement	109.0	5	COP	Professeur	01/09/2015	30/06/2016
94	0941604H	SAMUEL-DE-CHAMPLAIN (PROFESSIONNEL)	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	Appartement	109.0	5	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	01/09/2015	30/06/2016
94	0941604H	SAMUEL-DE-CHAMPLAIN (PROFESSIONNEL)	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	Appartement	96.0	4	COP	Professeur	01/09/2015	30/06/2016
94	0941604H	SAMUEL-DE-CHAMPLAIN (PROFESSIONNEL)	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	Appartement	65.0	2	COP	Professeur	01/10/2015	30/06/2016
94	0941018W	EDOUARD-BRANLY	CRETEIL	Appartement	69.0	3	COP	Professeur	01/09/2015	30/06/2016
94	0941018W	EDOUARD-BRANLY	CRETEIL	Appartement	84.0	4	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/03/2016	30/06/2016
94	0941018W	EDOUARD-BRANLY	CRETEIL	Appartement	55.0	3	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/02/2015	30/06/2016
94	0941930M	GUTENBERG	CRETEIL	Pavillon	100.0	5	COP	Inspectrice Académique	10/08/2015	30/06/2016
94	0941413A	LÉON-BLUM	CRETEIL	Appartement	101.0	5	COP	Professeur	01/01/2016	30/06/2016
94	0941413A	LÉON-BLUM	CRETEIL	Appartement	62.0	2	COP	Inspectrice Académique	01/09/2015	30/06/2016
94	0940114N	SAINT-EXUPÉRY	CRETEIL	Pavillon	120.0	5	COP	Personnel du Rectorat	01/09/2015	30/06/2016
94	0941972H	FERNAND-LÉGER	IVRY-SUR-SEINE	Appartement	100.0	4	COP	Professeur	01/09/2015	30/06/2016
94	0940115P	ROMAIN-ROLLAND	IVRY-SUR-SEINE	Chambre	12.0	1	COP	assistant/e de langues étrangères	21/09/2015	30/06/2016
94	0940115P	ROMAIN-ROLLAND	IVRY-SUR-SEINE	Chambre	12.0	1	COP	assistant/e de langues étrangères	01/09/2015	30/06/2016
94	0940115P	ROMAIN-ROLLAND	IVRY-SUR-SEINE	Chambre	12.0	1	COP	assistant/e de langues étrangères	25/09/2015	30/06/2016
94	0940115P	ROMAIN-ROLLAND	IVRY-SUR-SEINE	Chambre	12.0	1	COP	assistant/e de langues étrangères	22/12/2015	30/06/2016
94	0941474S	DARIUS-MILHAUD	LE KREMLIN-BICETRE	Appartement	68.0	3	COP	Professeur	01/07/2015	30/06/2016
94	0941474S	DARIUS-MILHAUD	LE KREMLIN-BICETRE	Appartement	68.0	3	COP	Professeur	01/07/2015	30/06/2016
94	0940117S	EDOUARD-BRANLY	NOGENT-SUR-MARNE	Appartement	100.0	5	COP	Conseillère d'éducation	01/09/2015	30/06/2016
94	0940122X	CONDORCET	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	Appartement	90.0	4	COP	personnel administratif de l'Education nationale	11/06/2015	30/06/2016
94	0940120V	MARCELIN-BERTHELOT	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	Appartement	40.0	2	COP	Professeur	01/01/2016	31/07/2016
94	0940120V	MARCELIN-BERTHELOT	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	Appartement	47.0	2	COP	Agent DSI du Rectorat de Créteil	01/07/2015	30/06/2016
94	0940120V	MARCELIN-BERTHELOT	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	Appartement	51.0	2	COP	agent de maintenance/entretien technique	01/07/2015	30/06/2016
94	0940123Y	GUILLAUME-APOLLINAIRE	THIAIS	Appartement	95.0	4	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/07/2015	30/06/2016
94	0940743X	GEORGES-BRASSENS	VILLENEUVE-LE-ROI	Appartement	78.0	3	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	01/09/2015	30/06/2016
94	0940743X	GEORGES-BRASSENS	VILLENEUVE-LE-ROI	Chambre	11.0	1	COP	Gestionnaire Collège	01/09/2015	30/06/2016
94	0940743X	GEORGES-BRASSENS	VILLENEUVE-LE-ROI	Chambre	11.0	1	COP	assistant/e de langues étrangères	01/09/2015	30/06/2016
94	0940743X	GEORGES-BRASSENS	VILLENEUVE-LE-ROI	Chambre	11.0	1	COP	assistant/e de langues étrangères	01/09/2015	30/06/2016
94	0940743X	GEORGES-BRASSENS	VILLENEUVE-LE-ROI	Chambre	11.0	1	COP	assistant/e de langues étrangères	01/11/2015	30/06/2016
94	0941952L	FRANCOIS-ARAGO	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Appartement	95.0	4	COP	Professeur	01/07/2015	30/06/2016
94	0940124Z	HECTOR-BERLIOZ	VINCENNES	Appartement	43.0	2	COP	Professeur	28/09/2015	31/03/2016
94	0941294W	ADOLPHE-CHERIOUX	VITRY-SUR-SEINE	Appartement	109.0	4	COP	Professeur	01/09/2015	30/06/2016
94	0941294W	ADOLPHE-CHERIOUX	VITRY-SUR-SEINE	Appartement	101.0	3	COP	Professeur	01/07/2015	30/06/2016
94	0941294W	ADOLPHE-CHERIOUX	VITRY-SUR-SEINE	Appartement	81.0	4	COP	Professeur	01/07/2015	30/06/2016
94	0941294W	ADOLPHE-CHERIOUX	VITRY-SUR-SEINE	Appartement	58.0	3	COP	Professeur	01/10/2015	30/04/2016
94	0940129E	JEAN-MACÉ	VITRY-SUR-SEINE	Appartement	50.0	2	COP	agent de maintenance/entretien technique	01/07/2015	30/06/2016
95	0951748J	EVARISTE-GALOIS	BEAUMONT-SUR-OISE	Appartement	57.0	3	COP	agent de maintenance/entretien technique	01/09/2015	31/08/2016
95	0950164M	FRANCOISE-DOLTO	BEAUMONT-SUR-OISE	Pavillon	85.0	5	COP	professeur/e	01/10/2015	30/06/2016

Dpt	UAI	Patronyme de l'établissement	Commune de l'établissement	Type de logement	Superficie (m²)	Nombre de pièces	Occupation du logement	Fonction de l'occupant	Date de début d'occupation	Date de fin d'occupation
95	0950164M	FRANCOISE-DOLTO	BEAUMONT-SUR-OISE	Pavillon	84.0	5	COP	inspecteur de l'éducation nationale	01/07/2015	30/06/2016
95	0950164M	FRANCOISE-DOLTO	BEAUMONT-SUR-OISE	Pavillon	85.0	5	COP	agent de laboratoire	01/07/2015	30/06/2016
95	0952196W	GUSTAVE-MONOD	ENGHIEN-LES-BAINS	Appartement	70.0	3	COP	agent de maintenance/entretien technique	01/02/2016	30/06/2016
95	0950688G	SEP GUSTAVE-MONOD	ENGHIEN-LES-BAINS	Appartement	70.0	3	COP	agent de maintenance/entretien technique	01/02/2016	30/06/2016
95	0951618T	AUGUSTE-ESCOFFIER	ERAGNY	Appartement	70.0	4	COP	professeur/e	01/09/2015	31/08/2016
95	0951673C	GUSTAVE-EIFFEL	ERMONT	Appartement	85.0	4	COP	professeur/e	01/07/2015	30/06/2016
95	0950645K	VAN-GOGH	ERMONT	Appartement	75.0	4	COP	professeur/e	01/09/2015	30/06/2016
95	0950645K	VAN-GOGH	ERMONT	Chambre	15.0	1	COP	agent d'accueil	01/07/2015	30/06/2016
95	0951787B	ARTHUR-RIMBAUD	GARGES-LES-GONESSE	Appartement	81.0	4	COP	professeur/e	01/09/2015	30/06/2016
95	0951147F	FRAGONARD	L'ISLE-ADAM	Pavillon	95.0	5	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/08/2015	30/06/2016
95	0950647M	GÉRARD-DE-NERVAL	LUZARCHES	Appartement	79.0	4	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	01/07/2015	30/06/2016
95	0950647M	GÉRARD-DE-NERVAL	LUZARCHES	Appartement	105.0	5	COP	responsable d'entretien général	01/07/2015	30/06/2016
95	0950658Z	CHÂTEAU-D'EPLUCHES	SAINT-OUEN-L'AUMONE	Appartement	71.0	3	COP	agent de maintenance/entretien technique	01/09/2015	31/08/2016
95	0950983C	TOUR-DU-MAIL (LA)	SANNOIS	Appartement	70.0	3	COP	assistant d'éducation	01/09/2015	30/06/2016
95	0950983C	TOUR-DU-MAIL (LA)	SANNOIS	Appartement	70.0	3	COP	personnel administratif de l'Education nationale	01/05/2016	30/04/2016
95	0951090U	PIERRE-MENDÈS-FRANCE	VILLIERS-LE-BEL	Appartement	78.0	3	COP	conseiller/ère principal/e d'éducation	19/10/2015	31/08/2016

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION

CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE (COT)

Dpt	UAI	Patronyme de l'établissement	Commune de l'établissement	Type de logement	Type de logement	Superficie (m²)	Nombre de pièces	Occupation du logement	Fonction de l'occupant	Date de début d'occupation	Date de fin d'occupation
75	0750664P	RACINE	PARIS 08EME	Actif	Appartement	100.0	4	COT	proviseur/e	01/09/2015	31/08/2016
75	0750676C	DORIAN	PARIS 11EME	Actif	Appartement	81.0	4	COT	chef de cuisine	01/09/2015	31/08/2016
75	0750675B	VOLTAIRE	PARIS 11EME	Actif	Appartement	300.0	7	COT	proviseur/e	01/09/2015	31/08/2016
75	0753256G	ALEXANDRE-DUMAS	PARIS 15EME	Actif	Appartement	103.0	4	COT	gestionnaire	01/09/2015	31/08/2016
75	0750713T	JACQUARD	PARIS 19EME	Actif	Appartement	68.0	3	COT	responsable d'entretien général	01/09/2015	31/08/2016
75		EX-EREA JEAN JAURES	PARIS 19EME	Actif	Appartement	74.0	4	COT	gestionnaire	01/09/2015	31/08/2016
75		EX-EREA JEAN JAURES	PARIS 19EME	Actif	Appartement	95.0	4	COT	agent d'accueil	01/09/2015	31/08/2016
78	0783431F	JULES-VERNE	SARTROUVILLE	Actif	Pavillon	128.0	5	COT	adjoint/e au gestionnaire	01/09/2015	31/08/2016
78	0782565P	JULES-FERRY	VERSAILLES	Actif	Appartement	114.0	4	COT	gestionnaire	01/07/2015	30/06/2016
91	0910629P	CHÂTEAU-DES-COUDRAIES	ETIOLLES	Actif	Appartement	25.0	2	COT	infirmier/ère (Education nationale)	01/11/2015	30/06/2016
91	0911251R	PARC-DES-LOGES	EVRY	Actif	Pavillon	90.0	4	COT	personnel administratif de l'Education nationale	01/11/2015	31/08/2016
91	0910627M	JEAN-BAPTISTE-COROT	SAVIGNY-SUR-ORGE	Actif	Appartement	64.0	3	COT	autres fonctions	01/09/2015	31/08/2016
92	0922277A	CHARLES-PETIET	VILLENEUVE-LA-GARENNE	Actif	Appartement	78.0	3	COT	proviseur/e adjoint/e	01/09/2015	31/08/2016
94	0940743X	GEORGES-BRASSENS	VILLENEUVE-LE-ROI	Actif	Appartement	115.0	5	COT	adjoint/e au gestionnaire	01/09/2015	31/01/2016
95	0951937P	PAUL-EMILE-VICTOR	OSNY	Actif	Appartement	85.0	4	COT	gestionnaire	01/09/2015	31/08/2016

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 25/11/2016
- Date de réception en préfecture: 25/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-565

DU 16 NOVEMBRE 2016

HABILITATION DE LA PRESIDENTE A SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT ILE-DE-FRANCE

RELATIF AUX CONVENTIONS DE MANDAT N°185MD97, 217MD98, 245MD99 ET CONVENTIONS DE MAINTENANCE 87DAS37 ET 92.001DAS2000

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le code civil ;

VU L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

VU La Circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits, NOR: PRMX1109903C ;

VU La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 133 ;

VU La loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et ses décrets d'application ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 portant délégation d'attributions du conseil régional à la commission permanente ;

VU La délibération n° CR 93-115 du 18 décembre 2015 portant délégation de pouvoir du conseil régional à sa présidente ;

VU La délibération n°CR01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier n°CR33-10 du 17 juin 2010 ;

VU Les délibérations n° CP 96-443 du 12/12/1996 et n°CP 01-670 du 08/11/2001 affectant un montant total d'autorisations de programme de 1 661 694.29€ pour l'opération de rénovation du lycée Prony à Asnières ;

VU Les délibérations n° CP 98-455 du 26/11/1998, CP 00-018 du 03/02/2000, CP 04-198 du 13/05/2004, CP 04-429 du 08/07/2004, CP 06-649 du 06/07/2006, CP 07-358 du 31/05/2007, CP 08-839 du 18/09/2008, CP 10-003 du 28/01/2010 et CP 11-710 du 20/10/2011 affectant un montant total d'autorisations de programme de 10 925 787.54€ pour l'opération de rénovation du lycée Garamont à Colombes ;

VU Les délibérations n° CP 99-373 du 30/09/1999, CP 05-520 du 13/07/2005, CP 06-458 du 08/06/2006, CP 06-973 du 30/11/2006, CP 07-374 du 31/05/2007, CP 07-920 du 11/10/2007, CP 08-336 du 27/03/2008 et CP 10-060 du 28/01/2010 affectant un montant total d'autorisations de programme de 17 659 563.47€ pour l'opération de reconstruction du lycée Pompidou à Villeneuve la Garenne ;

VU La délibération n° CP 87-59 du 06/04/1987 affectant un montant total d'autorisation de programme de 20 116 047.13€ pour la maintenance des lycées du département 92 ;

VU La délibération n°CP 00-38 du 03/02/2000 affectant un montant total d'autorisation de programme de 645 531.10€ pour la maintenance des lycées du département 92 ;

VU Les conventions de mandat n°185MANDAS97, n°217MANDAS98 et n°245MANDAS99, notifiées les 04/11/1997, 08/03/1999 et 11/01/2000 respectivement, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement (Unité territoriale des Hauts de Seine) ;

VU Les conventions de maintenance n° 87DAS37 et n°92.001DAS2000, notifiées respectivement les 23/07/1987 et 25/05/2000 à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement (Unité territoriale des Hauts de Seine) ;

VU Le budget de la région d'Ile-de-France pour 2016 et plus particulièrement les inscriptions du chapitre 902 « Enseignement» ;

VU L'avis de la commission de l'éducation ;

VU L'avis de la commission des finances;

VU Le rapport CP 16-565 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique :

Approuve le protocole transactionnel ci-annexé relatif aux conventions de mandat n°185MANDAS97, n°217MANDAS98 et n°245MANDAS99, ainsi qu'aux conventions de maintenance n°87DAS37 et 91.001DAS2000, dont le mandataire est la DRIEA-IF, UTEA 92, et autorise la Présidente du Conseil Régional Ile de France à le signer.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXES A LA DELIBERATION

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

ENTRE :

La REGION ILE-DE-FRANCE représentée par Madame Valérie PECRESSE, en sa qualité de Présidente du Conseil Régional d'Ile de France, dûment habilitée à cet effet, par délibération CP n°-……. de la Commission Permanente en date du …… et domicilié en cette qualité 35, boulevard des Invalides 75007 PARIS,

Ci-après désignée « La Région Ile-de-France »

D'UNE PART,

ET :

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Ile-de-France (DRIEA-IF)-UTEA92, domiciliée 21/23 rue Miollis 75732 Paris cedex 15, représentée par Monsieur Gilles LEBLANC, domicilié en cette qualité à ladite direction,

ci-après dénommée « Le mandataire»

D'AUTRE PART,

AU PREALABLE, IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre des programmes de rénovation des lycées, la Région Ile-de-France a attribué à la DDE 92 les opérations suivantes :

Conventions de mandat spécifiques

-Convention de mandat n°185MANDAS97 relative à la rénovation du lycée Prony à Asnières pour un montant de 1 661 694.29€ (délibérations CP n°96-443 du 12/12/1996 et n°01-670 du 08/11/2001), notifiée le 04/11/1997 ;

-Convention de mandat n°217MANDAS98 relative à la rénovation du lycée Garamont à Colombes pour un montant de 10 925 787.54€ (délibérations CP n°98-455 du 26/11/1998, n°00-018 du 03/02/2000, n°04-198 du 13/05/2004, n°04-429 du 08/07/2004, n°06-649 du 06/07/2006, n°07-358 du 31/05/2007, n°08-839 du 18/09/2008, n°10-003 du 28/01/2010 et n°11-710 du 20/10/2011), notifiée le 08/03/1999 ;

-Convention de mandat n°245MANDAS99 relative à la reconstruction du lycée Pompidou à Villeneuve la Garenne pour un montant de 17 659 563.47€ (délibérations CP n°99-373 du 30/09/1999, n°05-520 du 13/07/2005, n°06-458 du 08/06/2006, n°06-973 du 30/11/2006, n°07-374 du 31/05/2007, n°07-920 du 11/10/2007, n°08-336 du 27/03/2008 et n°10-060 du 28/01/2010), notifiée le 11/01/2000.

Conventions générales de maintenance sur l'ensemble des lycées du département 92

-Convention 87DAS37 : 21 opérations restantes à solder, autorisée par la délibération n°CP B87-59 du 06/04/1987 et signée le 23/07/1987,

-Convention 92.001DAS2000 : 9 opérations restantes à solder, autorisée par la délibération n°CP 00-38 du 03/02/2000 et notifiée le 25/05/2000.

Or, dans le cadre des orientations arrêtées par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et l'Aménagement du territoire, en matière d'ingénierie d'appui territorial, les Directions Départementales de l'Equipement ont demandé le retrait des opérations qui leur ont été confiées par la Région, afin de redéployer les moyens mobilisés par ces opérations sur d'autres activités.

En remplacement des services de la DDE 92, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Ile-de-France (DRIEA-IF) a été créée le 1er juillet 2010. Placée sous l'autorité du préfet de Région, la DRIEA est issue de la fusion de la Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France (DREIF) hormis dans sa dimension logement, de la Direction des Routes d'Ile-de-France (DiRIF), des Directions Départementales de l'Équipement (DDE) des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et de la Direction de l'Urbanisme du Logement et de l'Équipement (DULE) de Paris.

L'arrêt de ces missions fait suite à la décision de cessation complète des activités d'ingénierie dans le champ concurrentiel par les services de l'Etat à la fin de l'année 2011, conformément à la circulaire MAP-MEEDDAT du 22 juillet 2008.

La Région Ile-de-France a été informée par courrier du 27 juillet 2012 que le suivi des opérations en cours a été prolongé jusqu'au 1er septembre 2012 par les services de l'Etat, à l'issue duquel des marchés n'ont pu être soldés sur l'ensemble des opérations confiées en maîtrise d'ouvrage déléguée.

A – Proposition du mandataire

Le mandataire demande l'arrêt de sa mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la Région Ile-de-France dans le cadre des conventions de mandat n°185MANDAS97, 217MANDAS98 et 245MANDAS99 et des conventions de maintenance n°87DAS37 et 92.001DAS2000 concernant les opérations citées à l'annexe n°1 ; la Région Ile-de-France reprenant ainsi à sa charge la clôture des marchés en cours sur l'opération et l'établissement du quitus administratif et financier desdites conventions.

Le mandataire propose en outre d'une part, de renoncer au solde de sa rémunération estimé à 240 013.83€ TTC, et ce en compensation de l'arrêt de sa mission avant la clôture de l'opération, et d'autre part le reversement d'un titre de recettes équivalent aux avances de fonds non utilisées dans le cadre du règlement des dépenses de l'opération, conformément aux articles 7.3 et 10 des contrats 185MD97, 217MD98, 245MD99 et 87DAS37 et l'article 6.2 du contrat 92.001DAS2000.

B – Proposition faite par les services de la Région Ile-de-France

L'article 12.1 des conventions n°185MANDAS97, 217MANDAS98 et 87DAS37, et l'article 17.1 de la convention de mandat n°245MANDAS99 précisent que l'incapacité du mandataire à remplir ses obligations constitue une clause de résiliation du contrat sans indemnité pour le mandataire et ouvre droit à l'application d'une réfaction de 10% sur la rémunération restant due par le maître d'ouvrage.

En dérogation à ces articles, la Région Ile-de-France propose de clôturer les comptes financiers de l'opération en l'état et d'arrêter le montant de la rémunération mandataire à la somme déjà perçue par celui-ci sur chacune des opérations conformément à l'annexe n°2.

La Région Ile-de-France accepte de reprendre à sa charge la clôture des marchés non soldés par le mandataire et le règlement des dépenses afférentes.

Le mandataire devra fournir à la Région Ile-de-France tous les éléments en sa possession afférents à l'ensemble des opérations concernées par ledit protocole :
- les archives
- le bilan financier indiquant les engagements et les dépenses pour chaque marché
- le point détaillé des affaires en cours (réclamations, précontentieux, contentieux)

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

C'est dans un tel contexte que les parties ont décidé de se rapprocher et ont convenu le présent protocole.

Article 1 :

Le présent protocole a pour objet de régler amiablement les modalités administratives et financières liées à la clôture des conventions de mandat n°185MANDAS97, 217MANDAS98 et 245MANDAS99 ainsi que les opérations non soldées des conventions de maintenance n°87DAS37 et 92.001DAS2000, afin d'éviter les aléas et charges qu'entraineraient nécessairement une procédure contentieuse.

Article 2 :

Le mandataire renonce à toutes ses prétentions financières et accepte la proposition de la Région Ile-de-France de clôturer la convention de mandat sur l'arrêté des comptes suivants :

-Convention 185MANDAS97 :

-Montant des Autorisations de Programme votées : 1 661 694.29 €
-Montant TTC des Dépenses de l'opération arrêtées à la fin de la GPA : 1 609 490.17 €
-Montant TTC de la Rémunération versée au mandataire : 37 693.16 €

-Convention 217MANDAS98 :

-Montant des Autorisations de Programme votées : 10 925 787.54 €
-Montant TTC des Dépenses de l'opération arrêtées à la fin de la GPA : 10 746 805.91 €
-Montant TTC de la Rémunération versée au mandataire : 193 319.48 €

-Convention 245MANDAS99 :

-Montant des Autorisations de Programme votées : 17 659 563.47 €
-Montant TTC des Dépenses de l'opération arrêtées à la fin de la GPA : 17 065 463.34 €
-Montant TTC de la Rémunération versée au mandataire : 378 267.15€

-Convention 87DAS37 :

-Montant des Autorisations de Programme votées : 20 116 047.13 €
-Montant TTC des Dépenses de l'opération arrêtées à la fin de la GPA : 14 790 906.67 €
-Montant TTC de la Rémunération versée au mandataire : 432 699.75 €

-Convention 92.001DAS2000 :

-Montant des Autorisations de Programme votées : 645 531.10 €
-Montant TTC des Dépenses de l'opération arrêtées à la fin de la GPA : 94 997.36 €
-Montant TTC de la Rémunération versée au mandataire : 12 879.00 €

La DRIEA-IF renonce ainsi à percevoir le solde de sa rémunération estimée à 240 013.83€ TTC et à exercer à l'encontre de la Région Ile-de-France toute action tendant à l'indemnisation de sommes supplémentaires et de frais de toute nature qu'elle a pu exposer dans le cadre de ses contrats de mandat et de maintenance précités relatifs à la rénovation et à la maintenance des lycées du département 92.

La DRIEA-IF déclare ainsi être pleinement remplie dans ses droits découlant de l'exécution des conventions de mandat n°185MD97, 217MD98 et 245MD99 et des conventions de maintenance n°87DAS37 et 92.001DAS2000, et n'avoir aucune autre réclamation ou demande financière à formuler au titre desdits contrats.

Article 3 :

Des titres de recettes seront recouvrés par la Région auprès du mandataire, la DRIEA-IF, pour un montant total de 1 797 295.79€, correspondant au reversement du solde des avances de fonds versées par le maître d'ouvrage au mandataire, non utilisées pour l'exécution des travaux, et ce conformément aux articles 7.3 et 10 des contrats 185MD97, 217MD98, 245MD99 et 87DAS37 et l'article 6.2 du contrat 92.001DAS2000.

Selon les conditions suivantes :

Règlement des sommes dues au titre de l'article 3 du présent protocole : dans un délai de 30 jours à compter de la signature du présent protocole.

Article 4 :

Le mandataire s'engage à fournir à la Région Ile-de-France pour chaque opération :
-les archives comportant tous documents contractuels, comptables techniques et administratifs,
-un bilan financier,
-un point détaillé de l'avancement et des réclamations éventuelles des prestataires.

Article 5 :

Cet accord transactionnel est de commune intention des parties, conclu en référence aux articles 2044 et suivants du Code Civil sur les transactions et à l'article 2052 du même code prévoyant que le présent accord aura autorité de la chose jugée en dernier ressort et ne pourra être attaqué ni pour cause de lésion, ni pour cause d'erreur de droit.

Fait à Paris, le
En deux exemplaires originaux.

(Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour transaction »)

Pour la DRIEA-UF, UTEA 92

Pour la Région Ile-de-France

Dûment habilité par la délibération
de la Commission Permanente
n° CP……
du ……

LISTE DES LYCÉES - OPERATIONS DELEGUÉES Â LA DRIEA UT 92 Â CLÔTURER

Type de convention	N° convention	Ville	Etablissement
Convention spécifique	185 MD 97	ASNIÈRES SUR SEINE	DE PRONY
Convention spécifique	217 MD 98	COLOMBES	CLAUDE GARAMONT
Convention spécifique	245 MD 99	VILLENEUVE LA GARENNE	GEORGES POMPIDOU
Maintenance générale	87 DAS 37	ANTONY	DESCARTES
Maintenance générale	87 DAS 37	ASNIÈRES SUR SEINE	DE PRONY
Maintenance générale	87 DAS 37	BAGNEUX	LÉONARD DE VINCI
Maintenance générale	87 DAS 37	BOULOGNE BILLANCOURT	JACQUES PRÉVERT
Maintenance générale	87 DAS 37	CHÂTENAY MALABRY	EMMANUEL MOUNIER
Maintenance générale	87 DAS 37	CLAMART	ALBERT CAMUS
Maintenance générale	87 DAS 37	CLAMART	ANNEXE BIÈVRE
Maintenance générale	87 DAS 37	CLAMART	JACQUES MONOD
Maintenance générale	87 DAS 37	COURBEVOIE	PAUL LAPIE
Maintenance générale	87 DAS 37	COURBEVOIE	PAUL PAINLEVÉ
Maintenance générale	87 DAS 37	GENNEVILLIERS	GALILÉE
Maintenance générale	87 DAS 37	ILE DE FRANCE	ENSEMBLE LYCEES
Maintenance générale	87 DAS 37	ISSY LES MOULINEAUX	HENRI FARMAN
Maintenance générale	87 DAS 37	LE PLESSIS ROBINSON	MONTESQUIEU
Maintenance générale	87 DAS 37	MALAKOFF	LOUIS GIRARD
Maintenance générale	87 DAS 37	MEUDON	LES CÔTES DE VILLEBON
Maintenance générale	87 DAS 37	NANTERRE	CLAUDE CHAPPE
Maintenance générale	87 DAS 37	SCEAUX	FLORIAN
Maintenance générale	87 DAS 37	SURESNES	LOUIS BLÉRIOT
Maintenance générale	87 DAS 37	VANVES	LOUIS DARDENNE
Maintenance générale	87 DAS 37	VAUCRESSON	TOULOUSE LAUTREC
Maintenance générale	92.001DAS2000	ANTONY	DESCARTES
Maintenance générale	92.001DAS2000	ANTONY	ENNA KOHLMANN (LYC TH. MONOD)
Maintenance générale	92.001DAS2000	ANTONY	THÉODORE MONOD
Maintenance générale	92.001DAS2000	BAGNEUX	LÉONARD DE VINCI
Maintenance générale	92.001DAS2000	CHÂTENAY MALABRY	EMMANUEL MOUNIER
Maintenance générale	92.001DAS2000	CLAMART	JACQUES MONOD
Maintenance générale	92.001DAS2000	MALAKOFF	LOUIS GIRARD
Maintenance générale	92.001DAS2000	NEUILLY SUR SEINE	BINEAU
Maintenance générale	92.001DAS2000	PUTEAUX	LUCIEN VOILIN

Annexe 2

CONVENTIONS PASSEES AVEC LA DRIEA-UT 92		Date de l'actualisation des données	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES							AVANCES AU TITRES DES TRAVAUX					REMUNERATION DU MANDATAIRE			
			Total AP travaux votées	Total AP rémunération votées	**Total AP votées**	Total AP désaffectées	Total AP votées après désaffectation le cas échéant	Total AP disponibles	**Total AP à désaffecter (après paiement du solde de rémunération)**	Avances versées	Total titre de recettes émis au titre des avances pour travaux	Solde des avances versées après restitution de crédits le cas échéant	Paiements effectués au 1er septembre 2016 communiqués par la DRFIP	**Montant du titre de recettes en tenant compte des CP déjà restitués le cas échéant**	Rémunération totale TTC due selon les paiements effectués	Rémunération TTC versée	**Solde de la rémunération TTC à verser**	**Trop perçu de rémunéraion TTC au vu des paiements effectués**
Programme 5	Convention générale de maintenance n° 87 DAS 37 (78 opérations)	2012 (Projets de BFM)	- €	- €	**20 116 047,13 €**	903 339,03 €	19 212 708,10 €	2 747 643,25 €	**2 747 643,25 €**	16 655 354,75 €	622 989,65 €	16 032 365,10 €	14 790 906,67 €	**1 241 458,43 €**	369 772,67 €	432 699,75 €		**-62 927,08 €**
Programme 5	Convention générale de maintenance n°92.001DAS2000 (12 opérations)	2012 (Projets de BFM)	621 630,95 €	23 900,15 €	**645 531,10 €**	- €	645 531,10 €	47 619,32 €	**47 619,32 €**	585 032,78 €	- €	585 032,78 €	**94 997,36 €**	**490 035,42 €**	11 522,41 €	12 879,00 €		**-1 356,59 €**
SOUS-TOTAL MAINTENANCE			621 630,95 €	23 900,15 €	**20 761 578,23 €**	903 339,03 €	19 858 239,20 €	2 795 262,57 €	**2 795 262,57 €**	17 240 387,53 €	622 989,65 €	16 617 397,88 €	14 885 904,03 €	**1 731 493,85 €**	381 295,08 €	445 578,75 €	**- €**	**-64 283,67 €**
Programme 4	Convention spécifique n°185 MD 97 De Prony à Asnières-sur-Seine	2009 (Etat financier)	- €	- €	**1 661 694,29 €**	- €	1 661 694,29 €	52 204,12 €	**51 398,28 €**	1 571 797,01 €	- €	1 571 797,01 €	1 609 490,17 €	**-37 693,16 €**	38 499,00 €	37 693,16 €	**805,84 €**	
Programme 4	Convention spécifique n°217 MD 98 Claude Garamont à Colombes	DEC 2012 (Etat financier)	- €	- €	**10 925 787,54 €**	- €	10 925 787,54 €	98 000,01 €	**- 4 303,65 €**	10 634 468,05 €	- €	10 634 468,05 €	10 746 805,91 €	**-112 337,86 €**	295 623,14 €	193 319,48 €	**102 303,66 €**	
Programme 4	Convention spécifique n°245 MD 99 Michel-Ange (Ex Pompidou) à Villeneuve-la-Garenne	DEC 2012 (Etat financier)	- €	- €	**17 659 563,47 €**	- €	17 659 563,47 €	0,02 €	**- 136 904,31 €**	17 281 296,30 €	- €	17 281 296,30 €	17 065 463,34 €	**215 832,96 €**	515 171,48 €	378 267,15 €	**136 904,33 €**	
SOUS-TOTAL CONVENTIONS SPECIFICQUES			- €	- €	30 247 045,30 €	- €	30 247 045,30 €	150 204,15 €	**- 89 809,68 €**	29 487 561,36 €	- €	29 487 561,36 €	29 421 759,42 €	**65 801,94 €**	849 293,62 €	609 279,79 €	**240 013,83 €**	
TOTAL GENERAL			**621 630,95 €**	**23 900,15 €**	**51 008 623,53 €**	**903 339,03 €**	50 105 284,50 €	**2 945 466,72 €**	**2 705 452,89 €**	**46 727 948,89 €**	**622 989,65 €**	**46 104 959,24 €**	**44 307 663,45 €**	**1 797 295,79 €**	**1 230 588,70 €**	**1 054 858,54 €**	**240 013,83 €**	**-64 283,67 €**

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 22/11/2016
- Date de réception en préfecture: 22/11/2016

Délibération CP 16-567

Du 16 Novembre 2016

DOTATIONS POUR LES CONTRATS TECHNIQUES OBLIGATOIRES, CONTRATS D'ENTRETIEN OBLIGATOIRES (CTO CEO) POUR LES LYCEES DE LA REGION D'ILE DE FRANCE.

REDEPLOIEMENT DES CREDITS AU TITRE DU FONDS COMMUN DE FONCTIONNEMENT 2016

DOTATIONS POUR LA MAINTENANCE IMMOBILIERE. 5EME RAPPORT DE L'ANNEE 2016

POURSUITE DU MARCHE 1300511 RELATIF A LA SURVEILLANCE ET LA PROTECTION HUMAINE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES EPLE

FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE L'ELECTRICITE DANS LES LYCEES PUBLICS FRANCILIENS
FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ DANS LES LYCEES PUBLICS FRANCILIENS

POURSUITE DU MARCHE 1500170 RELATIF AU DEMENAGEMENT ET AU STOCKAGE EN GARDE MEUBLES DE MOBILISERS ET MATERIELS LOURDS DES EPLE

AVENANTS AU TITRE DU MARCHE DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;
VU Le code des marchés publics ;
VU Le code de l'éducation et notamment ses articles L 214-6 et L 421-11 relatifs aux compétences des Régions à l'égard des lycées et autres établissements d'enseignement scolaire ;
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
VU La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
VU La délibération du Conseil régional n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à la Commission permanente ;
VU La délibération CR 93-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations de pouvoir du conseil régional à sa présidente en matière de marchés publics ;
VU La délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 portant règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France,
VU La délibération n° CR 78-15 du 24 septembre 2015 relative à la dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires du second degré pour 2016,
VU La délibération CP 11-863 du 16 novembre 2011 relative à la participation de la région ile de France au SIGIEF ;
VU La délibération CP 12-670 du 11 octobre 2012 relative au marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel pour 277 lycées de la région Ile-de-France ;
VU La délibération CP 13-516 du 11 juillet 2013 relative à la participation de la Région Ile-de-France au SIGIEF ;
VU La délibération de la Commission Permanente n° CP 16-018 du 22 janvier 2015 relative à l'affectation de la dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires publics pour 2016,
VU Les délibérations de la Commission Permanente n° CP 16-241 du 15 juin 2016 et CP 16-449 du 21 septembre 2016, relatives à l'attribution des dotations pour les contrats techniques obligatoires et contrats d'entretien obligatoire pour 2016 ;
VU Le budget régional 2016 et plus particulièrement le chapitre 932 « enseignement » ;
VU L'avis de la commission de l'éducation ;
VU L'avis de la commission des finances ;
VU Le rapport CP 16-567 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France.

11/10/2016 14:44

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide d'attribuer des dotations d'un montant **de 18 142,00 €** afin de permettre aux EPLE de régler le complément des dépenses relatives aux contrôles techniques obligatoires et contrats d'entretien obligatoires pour l'année 2016, conformément au tableau figurant en **annexe 1.**

Affecte pour ces opérations une autorisation d'engagement de **18 142,00 €** prélevée sur le chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 222 «Lycées publics», programme HP222-017 (122017) «Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics», action «Maintenance immobilière» (12201702) du budget régional 2016.

Article 2 :

Désaffecte une autorisation d'engagement de **168 000 €**, disponible sur le chapitre 932 « Enseignement », Code fonctionnel 224 « Participations à des cités mixtes », programme HP 224-031 (122031) «Participation aux charges de fonctionnement des lycées dans les cités mixtes régionales », action (12203101) «DGFL Cités mixtes régionales», du budget 2016 (nature 65511 « établissements publics »), précédemment affecté par délibération n° CP 16-018 du 22 janvier 2016.

Article 3 :

Affecte à titre provisionnel une autorisation d'engagement d'un montant identique soit de **168 000 €** disponible sur le chapitre 932 « Enseignement », Code fonctionnel 222 « lycées publics », programme HP222-017 (122017) «Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics», action (12201705) « DGFL lycées publics » du budget 2016 (nature 655 « contributions obligatoires »).

Article 4 :

Décide d'attribuer des dotations afin d'assurer la maintenance immobilière du patrimoine des lycées pour un montant de **42 740 €** conformément au tableau figurant en **annexe 2**.

Affecte pour ces opérations une autorisation d'engagement de **42 740 €** prélevée sur le chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 222 «Lycées publics», programme HP222-017 (122017) «Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics», action «Maintenance immobilière» (12201702) du budget régional 2016.

Article 5

Décide d'affecter une autorisation d'engagement de **300 000 €,** disponible sur le chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 222 «Lycées publics», programme HP 222 -018 (122018) «Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires», action «Prestations liées aux travaux» (12201802) du budget régional 2016, afin de poursuivre l'exécution du marché 1300511 des sociétés ABAX et REACTIV SECURITE relatif à la surveillance et la protection humaine contre les risques incendie et de panique dans les EPLE.

Article 6

Décide d'affecter le budget nécessaire au paiement des factures relatives à la fourniture de gaz jusqu'à la fin de l'année 2016 au titre des EPLE pour un montant de **2 200 000 €** disponible sur le chapitre 932 «Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-017 (122017) «Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics», action «Prestation chauffage des lycées publics» (12201706).

Article 7

Décide d'affecter, le budget nécessaire au paiement des factures relatives à la fourniture d'énergie jusqu'à la fin de l'année 2016 au titre des CMR pour un montant de **1 500 000 €** sur le chapitre 932 «Enseignement », code fonctionnel 224 « Participation à des cités mixtes », programme HP 224-031 (122031) « Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales », action «Prestation chauffage des cités mixtes régionales – parties communes» (12203106).

Article 8

Décide d'affecter une autorisation d'engagement de **150 000 €,** disponible sur le chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 222 «Lycées publics», programme HP 222 -018 (122018) «Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires», action «Prestations liées aux travaux» (12201802) du budget régional 2016, afin de poursuivre l'exécution du marché 1500170 de la société CVSD, relatif au déménagement et au stockage en garde meubles de mobiliers et matériels lourds des EPLE du ressort de la Région Ile de France.

Article 9

Décide d'affecter au titre de la maintenance, une autorisation d'engagement de 935 717 €**,** disponible sur le chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 222 «Lycées publics», programme HP 222-017 (122017) «Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics», action «Prestation chauffage des lycées publics» (12201706) du budget régional 2016.

Article 10

Décide d'affecter au titre de la maintenance, une autorisation d'engagement de 229 294 €**,** disponible sur le chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 224 «Participation à des cités mixtes», programme HP 224-031 (122031) «Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales », action «Prestation chauffage des cités mixtes régionales – parties communes» (12203106) du budget régional 2016.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

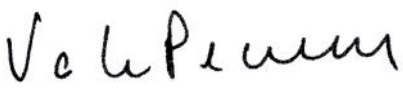

VALERIE PECRESSE

11/10/2016 14:44

ANNEXES A LA DELIBERATION

ANNEXE I : DOTATIONS COMPLEMENTAIRES POUR CONTRATS D'ENTRETIEN OBLIGATOIRES ET CONTRATS TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Contrats d'entretien obligatoires, Contrats techniques obligatoires

chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 222 «Lycées publics», programme HP222-017 (122017) «Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics», action « Maintenance immobilière» (12201702) du budget régional 2016.

DEP	RNE	Nom de l'établissement	Commune	COMPLEMENT CEO 2016	COMPLEMENT CTO 2016
92	0921156G	GALILEE	GENNEVILLIERS	7 032,00 €	
92	0922277A	CHARLES PETIET	VILLENEUVE LA GARENNE	3 850,00 €	4 600,00 €
92	0920136Y	NEWTON-ENREA	CLICHY	2 660,00 €	

Total	18 142,00 €

ANNEXE 2 : DOTATIONS POUR LA MAINTENANCE IMMOBILIERE POUR LES EPLE

Maintenance Immobilière EPLE
Chapitre 932 "enseignement"
code fonctionnel 222 "lycées publics"
programme HP 222-017 (122017) "Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics"
action "Maintenance immobilière" (12201702)

DPT	UAI	Nom de l'établissement	Commune	OBJET	DOTATION	N° IRIS
77	0770922J	GASTON BACHELARD	CHELLES	Elagage des 88 tilleuls ainsi que des arbres dans la cour du lycée	12 000,00 €	16015505
77	0770933W	JACQUES AMYOT	MELUN	Elagage et dessouchage d'arbres côté cour et le long de la clôture	6 300,00 €	16015506
77	0771941S	RENE CASSIN	NOISIEL	Elagage en milieu contraint de 8 arbres facilitant le fonctionnement et l'entretien des toitures terrasses du lycée - bâtiment A	10 000,00 €	16015507
77	0771940R	GERARD DE NERVAL	NOISIEL	Elagage des arbres dans le parking des professeurs et dans la cour du lycée	13 000,00 €	16015508
93	0932047V	EVARISTE GALOIS	NOISY LE GRAND	Nettoyage des graffitis sur mur et sols	1 440,00 €	16016009
					42 740,00 €	

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 23/11/2016
- Date de réception en préfecture: 23/11/2016

DELIBERATION N°CP 16-568

DU 16 Novembre 2016

TRAVAUX DANS LES EPLE DE LA REGION ILE DE FRANCE

6EME RAPPORT DE L'ANNEE 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales,
VU Le code de l'éducation,
VU La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
VU La loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
VU La délibération n° CR 93-15 du 18 décembre 2015 portant délégations de pouvoir du conseil régional à sa présidente
VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente,
VU La délibération du CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010,
VU La délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 relative à la mise en place du bouclier de sécurité,
VU L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
VU Le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
VU Le Budget de la région d'Ile-de-France pour l'année 2016 ;
VU L'avis de la commission de la sécurité
VU L'avis de la commission de l'éducation ;
VU L'avis de la commission des finances;
VU Le rapport n° CP 16-568 présenté par Madame la Présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Affecte, conformément au tableau joint en annexe 2 de la délibération un montant d'autorisations de programme de **1.080.000,00 €** figurant sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-001 (122001) « Etudes générales lycées publics », action (12200101) « Etudes générales lycées publics » du budget 2016.

Article 2 :

Affecte, conformément au tableau joint en annexes 3 et 4 de la délibération un montant d'autorisations de programme de 7.760.222,00 € figurant sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-004 (122004) « Rénovation des lycées publics », action (12200401) « Restructuration, réhabilitation, rénovation, extension de lycées » du budget 2016.

Article 3 :

Affecte, conformément au tableau joint en annexes 5 et 6 de la délibération un montant d'autorisations de programme de **2.967.600,00 €** figurant sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-005 (122005) « Grosses réparations dans les lycées publics », action (12200501) « Grosses réparations dans les lycées publics » du budget 2016.

Article 4 :

Affecte, conformément au tableau joint en annexes 7 et 8 de la délibération un montant d'autorisations de programme de **180.396,00 €** figurant sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-005 (122005) « Grosses réparations dans les lycées publics », action (12200502) « Rénovation thermique efficacité énergétique » du budget 2016.

Article 5 :

Affecte, conformément au tableau joint en annexe 9 de la délibération un montant d'autorisations de programme **1.270.585,44 €** sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-006 (122006) « Travaux de maintenance », action (12200601) « Travaux de maintenance réalisés par les lycées publics » du budget 2016.

Article 6 :

Affecte, conformément au tableau joint en annexe 10 de la délibération un montant d'autorisations de programme **100.000,00 €** à titre d'affectation provisionnelle sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-006 (122006) « Travaux de maintenance », action (12200602) « Fonds d'urgence» du budget 2016.

Article 7 :

Affecte, conformément au tableau joint en annexe 1 de la délibération un montant d'autorisations de programme **195.000,00 €** sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 27 « Sécurité », programme HP27-001 (127001) « Travaux de sécurité dans les lycées », action (12700103) « Subventions pour la sécurité dans les EPLE» du budget 2016.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXES A LA DELIBERATION

Budget 2016 chapitre 902 - Env. HP027-001 / 2361

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
93	EPINAY-SUR-SEIN	LP L-MICHEL	0931735F	AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE VIDÉO PROTECTION OBSOLÈTE, INSTALLATION DE VISIOPHONE (ENTRÉE + PARKING) ET PROTECTION VITRAGES (FILMS OCCULTANT)	70 000,00
93	TREMBLAY-EN-FRA	LP H-BOUCHER	0931193S	RENFORCEMENT DE SÉCURITÉ PÉRIMÉTRIQUE ET ACCÈS SUR PARVIS	60 000,00
93	TREMBLAY-EN-FRA	LP H-BOUCHER	0931193S	REMPLACEMENT ET MISE À JOUR DU SYSTÈME DE VIDÉO SURVEILLANCE SUITE À DIAGNOSTIC SÉCURITÉ	45 000,00
93	EPINAY-SUR-SEIN	LP L-MICHEL	0931735F	CRÉATION D'UN SAS SUR LE PARVIS	20 000,00

Budget 2016 - HP027-001 / 2361 chapitre 902 **195 000,00**

Budget 2016 chapitre 902 - Env. HP222-001 / 2031

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MARCHE ETUDES DE SOLS OP.No 14B7282220050003 Complément de crédit soit 0,474 ME	50 000,00
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MARCHÉS RELATIFS À DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES LISTE 2016	1 000 000,00
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MARCHÉ DE MISSION DE RECENSEMENT DE REVETEMENTS A BASE DE PLOMB	30 000,00

Budget 2016 - HP222-001 / 2031 chapitre 902 **1 080 000,00**

Budget 2016 chapitre 902 - Env. HP222-004 / 2313

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
95	MONTMORENCY	LP TURGOT	0951281B	RENOVATION-RESTRUCTURATION AVEC EXTENSION PONCTUELLE OP.No 99B37313422 Complément de crédit soit 41,814 ME	61 302,00

Budget 2016 - HP222-004 / 2313 chapitre 902 **61 302,00**

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
92	NANTERRE	LYP JOLIOT-CURIE	0920141D	RESTRUCTURATION GLOBALE ET EXTENSION DES LOCAUX OP.No 06B4422220040004 Complément de crédit soit 49,442 ME	2 265 308,00
78	SAINT-GERMAIN-E	LYP LÉO-DE-VINCI	0782556E	RECONSTRUCTION DU LYCEE SUR SON SITE OP.No 07B4412220040005 Complément de crédit soit 52,856 ME	4 004 812,00
78	TRAPPES	LP H-MATISSE	0780584L	RESTRUCTURATION PARTIELLE ET EXTENSION OP.No 08B7772220040006 Complément de crédit soit 10,078 ME	128 800,00
93	BOBIGNY	LP A-COSTES	0931198X	RESTRUCTURATION PARTIELLE DU LYCÉE ALFRED COSTES BOBIGNY ETUDES OP.No 09B6072220040006 Complément de crédit soit 18,300 ME	1 300 000,00

Budget 2016 - HP222-004 / 238 chapitre 902 **7 698 920,00**

Budget 2016 chapitre 902 - Env. HP222-005 / 2031

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MAC AT CÂBLAGE OP.No 15B2052220050010 Complément de crédit soit 1,318 ME	250 000,00
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	PI AMIANTE	100 000,00
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MAC ASSISTANCE TECHNIQUE VRD ET ASSAINISSEMENT	30 000,00

Budget 2016 - HP222-005 / 2031 chapitre 902 **380 000,00**

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	TRAVAUX D ENTRETIEN DE MISE AUX NORMES ET DE REPARATION DE VRD ET DE RESEAUX D ASSAINISSEMENT DES EPLE OP.No 13B0792220050001 Complément de crédit soit 9,516 ME	500 000,00
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MAC TVX ELEC FAUX PLAFONDS OP.No 13B4942220050001 Complément de crédit soit 3,600 ME	500 000,00
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MAC TRAVAUX COUVERTURE ET ETANCHEITE OP.No 14B6912220050001 Complément de crédit soit 5,040 ME	500 000,00
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MAC TRAVAUX DE REPARATION ET EQUIPEMENT DE PLOMBERIE OP.No 15B0342220050001 Complément de crédit soit 4,150 ME	500 000,00
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MAC TRAVAUX GENIE CLIMATIQUE OP.No 15B0682220050023 Complément de crédit soit 5,833 ME	500 000,00
94	CRETEIL	LYP E-BRANLY	0941018W	RESTRUCTURATION DE LA FACADE VITREE DU BATIMENT D3 : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE INTEGRANT LA MISSION OPC	87 600,00

Budget 2016 - HP222-005 / 2313 chapitre 902 **2 587 600,00**

Budget 2016 chapitre 902 - Env. HP222-005-2 / 2031

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MAC ASSISTANCE MO PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMNTALE DU PATRIMOINE EPLE	85 000,00

Budget 2016 - HP222-005-2 / 2031 chapitre 902 **85 000,00**

Budget 2016 chapitre 902 - Env. HP222-005-2 / 2313

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MARCH EXPLOI DE CHAUF AVEC GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMT DE MATERIELS TYPE P2P3 PFI OP.No 15B3502220050001 Complément de crédit soit 11,715 ME	95 396,00

Budget 2016 - HP222-005-2 / 2313 chapitre 902 **95 396,00**

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
95	VILLIERS-LE-BEL	LP P-MENDÈS-FRA	0951090U	TRAVAUX DE REPRISE DU LOGEMENT DU GARDIEN (MURS, SOLS ET PLAFONDS)	20 000,00
95	DEUIL-LA-BARRE	LYP C-ST-SAENS	0951922Y	TRAVAUX DE REPRISE DU LOGEMENT DU PROVISEUR ADJOINT (MURS SOLS PLAFONDS)	10 000,00
93	SAINT-DENIS	LP F-BARTHOLDI	0930138V	REMISE EN ÉTAT DE LA GRANDE PORTE COUPE-FEU DES ATELIERS MENUISERIE (SYSTÈME ÉLECTRIQUE HS)	5 000,00
93	NOISY-LE-GRAND	LYP E-GALOIS	0932047V	MESURES CONSERVATOIRES (REMPLACEMENT VITRAGE ET ÉTANCHÉITÉ DES CHÂSSIS) SUR 20 CHÂSSIS OUVRANTS DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU NIVEAU DES SALLES DE SCIENCES	35 000,00
93	BAGNOLET	LYP E-HÉNAFF	0932119Y	SUITE INFILTRATION, REPRISE DES SOLS ET PEINTURE LOGEMENTS DE FONCTION INTENDANT, GARDIENNE, CPE ET CHEF CUISINIER	20 000,00
93	AULNAY-SOUS-BOI	LYP VOILLAUME	0930834B	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 4 DOUBLES-PORTES MÉTALLIQUES DÉGRADÉES BÂTIMENT A ET REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS VÉTUSTES	35 000,00
77	NOISIEL	LYP RENÉ-CASSIN	0771941S	RENFORCEMENT (REFIXATION) D'UNE PORTE ATELIER	2 000,00
77	MITRY-MORY	LYP H-DE-BALZAC	0771996B	REMPLACEMENT D'UNE PORTE D'ÉVACUATION	7 000,00
77	MITRY-MORY	LYP H-DE-BALZAC	0771996B	MODIFICATION DE L'INTERPHONIE AVEC LIAISON À LA LOGE POUR L'ACCÈS AUX POMPIERS	3 000,00
77	COULOMMIERS	LYP G-CORMIER	0772311U	MISE EN CONFORMITÉ DES ASCENSEURS	20 000,00
77	CHELLES	LP L-LUMIERE	0771171E	REMISE EN ÉTAT (PEINTURE) DES CIRCULATIONS DANS LE BÂTIMENT F ET G 2ÈME ET 3ÈME ÉTAGE	8 000,00
77	CHELLES	LYP J-DE-CHELLES	0772276F	MODIFICATION DES DÉPOSES PLATEAUX CÔTÉ LAVE-VAISSELLE	10 000,00
77	BRIE-COMTE-ROBE	LYA BOUGAINVILLE	0771436T	REMPLACEMENT DES MÉCANISMES SUR DÉSENFUMAGE BÂTIMENT D	10 000,00
95	CERGY	LYP JULES-VERNE	0951756T	TRAVAUX DE PEINTURE DANS LA CAGE D'ESCALIER DU LOGEMENT DE LA GESTIONNAIRE	1 500,00
95	JOUY-LE-MOUTIER	LYP HAUTIL	0951824S	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SOLS EN MOQUETTE DANS 10 SALLES DE CLASSES PAR PVC DANS BATIMENT GENERAL	25 000,00
78	MANTES-LA-JOLIE	LYP ST-EXUPÉRY	0782539L	AMENAGEMENT DE L'ENTREE PIETONNE DU LYCEE (TRAVAUX DE SERRURERIE ET DE METALLERIE)	5 000,00
75	PARIS 19EME	LYP ALEMBERT	0750650Z	TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UNE TELEALARME POUR LES ASCENSEURS G, D, E ET F	10 840,00
92	NANTERRE	LYP JOLIOT-CURIE	0920141D	RÉNOVATION DES PEINTURES DES CAGES D'ESCALIER BÂTIMENT LOGEMENT	10 000,00
92	LEVALLOIS-PERRE	LYP LÉO-DE-VINCI	0921230M	REMISE EN ÉTAT DE LA TOITURE DU SAS, DES CAPOTS LATÉRAUX ET DES PIVOTS DES PORTES INTÉRIEURES	7 000,00
92	ASNIERES-SUR-SE	LP PRONY	0920150N	TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE PLANS D'INTERVENTION	7 500,00
75	PARIS 18EME	LYT A-RENOIR	0750710P	TRAVAUX DE REPARATION DE L'INSTALLATION DE DESENFUMAGE	3 228,00
75	PARIS 03EME	LYP TURGOT	0750647W	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 3 PORTES COUPE-FEU AU RDC	12 000,00
75	PARIS 17EME	LYP JEAN-DROUANT	0750708M	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE SUR LES 3 ASCENSEURS SUITE AU CONTROLE QUINQUENNAL	40 000,00
75	PARIS 03EME	LYP TRUFFAUT	0752701D	MISE EN CONFORMITE DE L'ASSERVISSEMENT SSI	15 000,00
95	BEAUMONT-SUR-OI	LYP E-GALOIS	0951748J	TRAVAUX DE REPRISE EN SOUS ŒUVRE DU PARVIS SUITE À AFFAISSEMENT	20 000,00
93	LE BLANC-MESNIL	LYP WA-MOZART	0932034F	TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE EPS (PEINTURE, FAIENCE ET SOL)	15 000,00
91	COURCOURONNES	LYP G-BRASSENS	0911828T	DEMONTAGE D'UN EXTRACTEUR DE CUISINE ET REINSTALLATION AU LYCÉE BRASSENS	5 000,00
91	ETIOLLES	LP CH-COUDRAIES	0910629P	CREATION D'UN ACCES VIDE SANITAIRE SOUS LA BOULANGERIE POUR INTERVENTION SUR RÉSEAUX - RAMPE MAÇONNÉE, PERCEMENT VOILE ET POSE D'UNE PORTE SECURISÉE	39 000,00
78	RAMBOUILLET	LYP LOUIS-BASCAN	0782549X	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA LOGE ACCES RUE D'ARBOUVILLE (CREATION D'UN SANITAIRE POUR LE PERSONNEL D'ACCUEIL ET COMPLEMENTS D'ISOLATION THERMIQUE)	10 000,00
78	LA VERRIERE	ERPD ERPD	0783259U	TRAVAUX DE MACONNERIE DANS LA COUR DE SERVICE LIEE A L'AMENAGEMENT D'UN PASSAGE PROTEGE POUR LES ELEVES	6 000,00
75	PARIS 15EME	LYP FRESNEL	0750695Y	LEVÉE DES OBSERVATIONS DES RAPPORTS PÉRIODIQUES (ÉLECTRICITÉ, GAZ, SÉCURITÉ INCENDIE) ET RECHARGE, REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DU PARC EXTINCTEUR (25 UNITÉS).	21 000,00
77	ROZAY-EN-BRIE	LYP TOUR-DAMES	0772295B	REPRISE DES FISSURES SUR CLOISONS DE CARREAUX DE PLATRE AU NIVEAU DU RDC ET DU PREMIER ETAGE	4 800,00
94	BONNEUIL-SUR-MA	EREA STENDHAL	0940171A	TRAVAUX SOUS LE PREAU POUR LA REALISATION D'UN FOYER DES ELEVES	45 000,00
94	ALFORTVILLE	LYP MAX-PERRET	0940126B	RENOVATION COMPLETE DU LOGEMENT N° 4	25 000,00
92	SEVRES	LYP JP-VERNANT	0920802X	REMPLACEMENT DE LA PORTE FENÊTRE DE LA SALLE B301 VÉTUSTE	5 000,00
77	SAVIGNY-LE-TEMP	LP A-CARÈME	0772244W	DANS LE HALL DU BATIMENT C, FOURNITURE ET POSE D'UNE PORTE COUPE-FEU ET REPRISE DE LA PEINTURE DU CARRELAGE	5 600,00
77	ROZAY-EN-BRIE	LYP TOUR-DAMES	0772295B	POSE D'UN DOUBLAGE EN PLAQUES DE PLATRE A COTE DE CASIERS DU HALL ET DU CDI.	5 700,00
77	ROZAY-EN-BRIE	LYP TOUR-DAMES	0772295B	REAMENAGEMENT DE LA MAISON DES LYCEENS AVEC LA SUPPRESSION DE L'ENSEMBLE BAR EN DEMONTANT LE PLAN INOX, LE MEUBLE EVIER ET REPRISE DE CARRELAGE SIMILAIRE	2 500,00
77	MOISSY-CRAMAYEL	LYP MARE-CARRÉE	0772296C	MISE EN CONFORMITE DE 81 EXTINCTEURS	7 600,00
77	LA ROCHETTE	LP B-FRANKLIN	0770943G	MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS D'EXTINCTEUR MOBILE (EMI) ET ECHANGE STANDARD DES 35 EXTINCTEURS, REMISE EN ETAT DE 8 EXTINCTEURS	18 000,00
77	CHAMPAGNE-SUR-S	LYP LA-FAYETTE	0770920G	MODIFICATION ET AGRANDISSEMENT DE LA LOGE ET DÉPLACEMENT DU POLE CPE DU SITE FONTAINEROUX.	16 000,00
94	THIAIS	LYP APOLLINAIRE	0940123Y	TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA DEMI PENSION	20 000,00

94	NOGENT-SUR-MARN	LYP L-ARMAND	0940118T	REMISE EN ETAT DU LOGEMENT DE L'ADJOINT DU PROVISEUR : EQUIPEMENTS CUISINE/PEINTURES ET CLOISONS	10 000,00
77	ROISSY-EN-BRIE	LYP CH-LE-CHAUVE	0771763Y	REMPLACEMENT DE LA SIGNALETIQUE ACTUELLE SUR BACHE PAR UNE NOUVELLE SIGNALETIQUE	17 000,00
94	IVRY-SUR-SEINE	LYP R-ROLLAND	0940115P	REMISE EN ETAT D'UN STUDIO COP(CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE) SUITE AUX DEGATS D'INFILTRATION D'EAU ET POSE DE DEUX FENETRES	6 500,00
91	EPINAY-SOUS-SEN	LYP M-ELIOT	0911927A	PROJET DE CREATION DE LIEU DÉTENTE POUR LES LYCÉENS. SUR LA PELOUSE DEVANT LE BATIMENT PRINCIPALE ; MISE EN PLACE D UN PETIT SENTIER, DE BANCS, ET TABLES, ET AGENCEMENT PAYSAGERS	40 000,00
94	SUCY-EN-BRIE	LYP CH-COLOMB	0941918Z	CRÉATION D'AÉRATION VERS L'EXTÉRIEUR POUR DIMINUER L'HUMIDITÉ DES CAVES DE L'INTENDANTE ET POSE DE CARRELAGE SUR LE BALCON DU CHEF CUISINIER POUR L'ÉTANCHER.	7 640,00
91	CORBEIL-ESSONNE	LYP R-DOISNEAU	0910620E	MISE EN OEUVRE DE CLOISONS INTERIEURES POUR SEPARER WC ET SALLE DE BAINS DANS 10 LOGEMENTS (N° 65-66-68-69-83-84-86-101-102-104)	20 000,00
92	SEVRES	LYP JP-VERNANT	0920802X	CONFORTEMENT D'UN MUR MAÇONNÉ CÔTÉ GRANDE RUE	6 500,00
92	MONTROUGE	LYP M-GENEVOIX	0921399W	REMPLACEMENT DU DISPOSITIF DE CELLULES SUR PORTE CABINE ASCENSEUR	1 800,00
92	MONTROUGE	LYP M-GENEVOIX	0921399W	RÉFECTION DES DOUBLAGES ET PEINTURES DU RDC BAS SUITE DÉGÂT DES EAUX	20 000,00
92	ANTONY	LP T-MONOD	0921676X	RÉNOVATION DES SANITAIRES ÉLÈVES (BÂTIMENT B)	20 000,00
92	ANTONY	LYP DESCARTES	0920130S	CONFORTEMENT DES BRIQUES DE SOUBASSEMENT ET REPRISE DU CARRELAGE DE L'ESCALIER EXT. DES GYMNASES	6 500,00
92	ANTONY	LYP DESCARTES	0920130S	REMISE EN ÉTAT DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE	7 500,00
92	ANTONY	LYP DESCARTES	0920130S	RÉNOVATION PARTIELLE DE DEUX LOGEMENTS DE FONCTION (4ÈME ÉTAGE GAUCHE + 6ÈME ÉTAGE DROIT)	15 000,00
92	ANTONY	LYP DESCARTES	0920130S	REPRISE PARTIELLE DU FAUX PLAFOND ET PEINTURE DU SELF	2 000,00
75	PARIS 14EME	LYP E-DUBOIS	0750692V	CONFORTEMENT DU PARQUET DES CIRCULATIONS ET ESCALIERS	4 000,00
75	PARIS 13EME	LYP JEAN-LURCAT	0753268V	REMISE EN ÉTAT DU GYMNASE SUITE DEGÂT DES EAUX (SITE GOBELINS)	9 500,00
91	MORANGIS	LYP M-YOURCENAR	0911945V	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS	5 000,00
91	JUVISY-SUR-ORGE	LP JEAN-MONNET	0910631S	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SSI	24 175,00
78	MAUREPAS	LYP SEPT-MARES	0780515L	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE DEUX LOGEMENTS SUITE DEGATS DES EAUX (LOGEMENTS GESTIONNAIRE ET OP)	8 000,00
94	CRETEIL	LYP LÉON-BLUM	0941413A	SALLE D001 : RÉNOVATION DE LA SALLE INFORMATIQUE ATTACHÉ AU POLE CINEMA (PEINTURES ET SOLS)	15 000,00
94	BONNEUIL-SUR-MA	EREA STENDHAL	0940171A	TRAVAUX DE RENOVATION COMPLETE DES SANITAIRES (PRM)	20 000,00
91	MORANGIS	LYP M-YOURCENAR	0911945V	REMISE EN ETAT DU LOCAL VESTIAIRES SUITE PROBLEME DE CONDENSATION	7 000,00
91	ATHIS-MONS	LYP M-PAGNOL	0910623H	AMENAGEMENT DE LA ZONE SALLE DE SCIENCES	12 400,00
92	ANTONY	LP T-MONOD	0921676X	CRÉATION DE SANITAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES PROFESSEURS	10 000,00
94	ALFORTVILLE	LYP MAX-PERRET	0940126B	RENOVATION DE L'AMPHITHEATRE : TRAVAUX SUR LS SYSTEME DE SONORISATION ET LES EQUIPEMENTS DE VIDEO PROJECTION DE L'AMPHITHEATRE	15 000,00
94	VITRY-SUR-SEINE	LYP A-CHERIOUX	0941294W	DEPOSE DE LA SERRE COTE JARDIN PRESENTANT UN ETAT DE VETUSTE AVANCE ET DANGEREUX. LES FLUIDES SERONT EGALEMENT CONSIGNES	7 000,00
77	PONTAULT-COMBAU	LYP C-CLAUDEL	0772243V	REPRISE DU CARRELAGE DU SECTEUR CUISINE AUX NIVEAU DES MACHINES DE CUISINE AU DESSUS DES SAUTEUSES AINSI QUE SECTEUR DE LA PLONGE COTE PLAQUE INOX	20 000,00
77	MOISSY-CRAMAYEL	LYP MARE-CARRÉE	0772296C	REFECTION DES REVETEMENTS DE SOL DANS LE BUREAU DU GESTIONNAIRE, BUREAU INTENDANCE ET BUREAU SECRETARIAT FOURNITURE ET POSE D'UN REVETEMENT PVC U4P3	5 500,00
91	BRETIGNY-SUR-OR	LYP JP-TIMBAUD	0910975R	INSTALLATION DE DEUX BLOCS PORTES D'ENTREE AU BATIMENT A (COTE COURS)	14 300,00
91	MONTGERON	EREA JEAN-ISOARD	0911353B	MISE EN PLACE D'UN DÉPOSE MINUTE CONFORMÉMENT AU PLAN APPROUVÉ EN CA DE L'EREA.	130 000,00
91	DRAVEIL	LP NADAR	0910755B	CHANGEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE Y COMPRIS DECT.	55 000,00
78	LA VERRIERE	ERPD ERPD	0783259U	MISE AUX NORMES DU CIRCUIT D'ECLAIRAGE DE SÉCURITÉ DES LOCAUX A SOMMEIL	29 176,00
77	FONTAINEBLEAU	LCM FRANCOIS-1ER	0770927P	SUITE A DÉGATS DES EAUX, REPRISE DES PEINTURE AVEC LESSIVAGE ET PONÇAGE SUR LES MURS, PORTES ET PLAFONDS	6 428,44
95	SARCELLES	LYP JJ-ROUSSEAU	0950650R	MISE EN CONFORMITÉ DE 4 ASCENSEURS	8 000,00
94	NOGENT-SUR-MARN	LYP L-ARMAND	0940118T	TRAVUX DE MODERNISATION , DE RÉNOVATION ET DE MISE EN CONFORMITÉ DU MONTE-CHARGE DE LA RESTAURATION	42 720,00
92	MEUDON	LP COT-VILLEBON	0921592F	SÉCURISATION DES ACCÉS	35 412,00
91	MONTGERON	LYP ROSA-PARKS	0910625K	INSTALLATION D'UN TOURNIQUET	13 266,00

Budget 2016 - HP222-006 / 236.1 chapitre 902 **1 270 585,44**

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	FU 2016 EPLE OP.No 16B0332220060001 Complément de crédit soit 2,600 ME	100 000,00

Budget 2016 - HP222-006-2 / 236. chapitre 902 **100 000,00**

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-569

DU 16 Novembre 2016

TRAVAUX DANS LES CITES MIXTES REGIONALES ET DEPARTEMENTALES DE LA REGION ILE DE FRANCE

6EME RAPPORT DE L'ANNEE 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales,
VU Le code de l'éducation,
VU La loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
VU La délibération du conseil régional n° CR 93-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa présidente
VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente,
VU La délibération du CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010,
VU L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
VU Le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Vu Le Budget de la région d'Ile-de-France pour l'année 2016
VU L'avis de la commission de l'éducation ;
VU L'avis de la commission des finances;
VU Le rapport n° CP 16-569 présenté par Madame la Présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Affecte, conformément au tableau joint en annexe 1 de la délibération un montant d'autorisations de programme de **2.325.055,64 €** figurant sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 224 « Participation à des cités mixtes régionales » programme HP 224-029 (122029) « Travaux de Maintenance dans les cités mixtes régionales », action (12202901) « Travaux de Maintenance dans les cités mixtes régionales – part lycées » du budget 2016.

Article 2 :

Affecte, conformément au tableau joint en annexe 2 de la délibération un montant d'autorisations de programme de **997.434,56 €** figurant sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 224 « Participation à des cités mixtes régionales » programme HP 224-029 (122029) « Travaux de Maintenance dans les cités mixtes régionales », action (12202902) « Travaux de Maintenance dans les cités mixtes régionales – part collège » du budget 2016.

Article 3 :

Affecte, conformément au tableau joint en annexes 3 et 4 de la délibération un montant d'autorisations de programme de **474.320,00 €** figurant sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 224 « Participation à des cités mixtes régionales » programme HP 224-032 (122032) «Grosses réparations dans les cités mixtes régionales », action (12203201) «Grosses réparations dans les cités mixtes régionales – part lycées» du budget 2016.

Article 4 :

Affecte, conformément au tableau joint en annexe 5 de la délibération un montant d'autorisations de programme de **275.680,00 €** figurant sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 224 « Participation à des Cités Mixtes régionales » programme HP 224-032 (122032) « Grosses réparations dans les cités mixtes régionales », action (12203202) « Grosses réparations dans les cités mixtes régionales – part collèges » du budget 2016.

Article 5 :

Affecte, conformément au tableau joint en annexe 6 de la délibération un montant d'autorisations de programme de **250.000,00 €** figurant sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 224 « Participation à des Cités Mixtes régionales » programme HP 224-032 (122032) « Grosses réparations dans les cités mixtes régionales », action (12203204) « Bâtiments démontables – part lycées » du budget 2016.

Article 6 :

Affecte, conformément au tableau joint en annexe 7 de la délibération un montant d'autorisations de programme de **150.000,00 €** figurant sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 224 « Participation à des Cités Mixtes régionales » programme HP 224-032 (122032) « Grosses réparations dans les cités mixtes régionales », action (12203205) « Bâtiments démontables – part collèges » du budget 2016.

Article 7 :

Affecte, conformément au tableau joint en annexes 8 et 9 de la délibération un montant d'autorisations de programme de **41.758,00 €** figurant sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 224 « Participation à des Cités Mixtes régionales » programme HP 224-032 (122032) « Grosses réparations dans les cités mixtes régionales », action (12203206) « Rénovation thermique parties communes » du budget 2016.

Article 8 :

Affecte, conformément au tableau joint en annexe 10 de la délibération un montant d'autorisations de programme de **160.000,00 €** figurant sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 224 « Participation à des cités mixtes régionales» programme HP 224-034 (122034) « Etudes générales cités mixtes régionales », action (12203401) « Etudes générales cités mixtes régionales – part lycées» du budget 2016.

Article 9 :

Affecte, conformément au tableau joint en annexe 11 de la délibération un montant d'autorisations de programme de **160.000,00 €** figurant sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 224 « Participation à des cités mixtes régionales» programme HP 224-034 (122034) « Etudes générales cités mixtes régionales », action (12203402) « Etudes générales cités mixtes régionales – part collèges» du budget 2016.

Article 10 :

Affecte, conformément au tableau joint en annexe 12 de la délibération un montant d'autorisations de programme de **6.509.800,00 €** figurant sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 224 « Participation à des cités mixtes régionales» programme HP 224-035 (122035) « Rénovation sur les cités mixtes régionales », action (12203501) « Rénovation sur les cités mixtes régionales» du budget 2016.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXES A LA DELIBERATION

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
75	PARIS 20EME	LCM H-BOUCHER	0750714U	PROGRAMME 2015 : RESTAURATION ET PROTECTION DE LA FRESQUE DU RÉFECTOIRE OP.No Complément de crédit soit 0,012 ME	8 536,00
75	PARIS 15EME	LCM BUFFON	0750693W	PROVISIONS 2016 : REMPLACEMENT DE L'AUTOCOM TRÈS VÉTUSTE OP.No Complément de crédit soit 0,044 ME	27 482,40
75	PARIS 15EME	LCM BUFFON	0750693W	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE MISES AUX NORMES SUIVANT RAPPORT DES BUREAUX DE CONTRÔLE (ELECTRICITÉ, GAZ, SSI, ASCENSEUR, MONTE-CHARGE, AUTOMATISME, …) - OP.No Complément de crédit soit 0,030 ME	18 738,00
75	PARIS 15EME	LCM BUFFON	0750693W	PROGRAMME 2016 : CONFORMITÉ DES PARATONNERRES ET PARAFOUDRES OP.No Complément de crédit soit 0,040 ME	24 984,00
75	PARIS 05EME	LCM LAVOISIER	0750656F	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE MISES AUX NORMES SUIVANT RAPPORT DES BUREAUX DE CONTRÔLE (ELECTRICITÉ, GAZ, SSI, ASCENSEUR, MONTE-CHARGE, AUTOMATISME, …) - ANNÉES 2014 + 2015 OP.No Complément de crédit soit 0,020 ME	13 852,00
75	PARIS 05EME	LCM LAVOISIER	0750656F	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE SÉCURITÉ SUITE PASSAGE DE LA COMMISSION AU GYMNASE EN 2015 : MISE EN PLACE DE PORTES CF, REMPLCT DE CHÂSSIS VITRÉS BOIS DANS LA SALLE DE MUSIQUE DU RDC OP.No Complément de crédit soit 0,025 ME	17 315,00
75	PARIS 05EME	LCM HENRI-IV	0750654D	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ ET MISE EN CONFORMITÉ DES LOCAUX DE STOCKAGE DE PRODUITS CHIMIQUES DU BÂTIMENT DES SCIENCES (LYCÉE / CPGE) DÉJÀ VOTÉE 50000 OPÉ: 16B0322240290001	90 000,00
75	PARIS 05EME	LCM HENRI-IV	0750654D	PROGRAMME 2016 : REMPLCEMENT DES 24 GRANDES FENÊTRES BOIS DE L'INTERNAT RUE DESCARTES PAR DES MODÈLES ISO PHONIQUES ET THERMIQUES	60 000,00
75	PARIS 05EME	LCM HENRI-IV	0750654D	PROGRAMME 2016 : RÉFECTION ET RÉPARATION DES GRILLES ET MURETS DE LA COUR DES MÉRIDIENS (35ML) + GRILLE ENTRÉE ET SERRURE PORTE COCHÈRE ENTRÉE RUE CLOVIS + PORTAIL EXTÉRIEUR COUR OP.No Complément de crédit soit 0,060 ME	44 760,00
75	PARIS 05EME	LCM HENRI-IV	0750654D	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ SSI : ÉVACUATION DU BÂTIMENT CLOVIS + ESCALIER SECOURS SALLE DES MÉDAILLES + SALLE DE PING-PONG (DÉSENFUMAGE) + ISSUE DE SECOURS (ESCALIER VERS PRÉAU COLLÈGE) OP.No Complément de crédit soit 0,025 ME	18 650,00
75	PARIS 05EME	LCM HENRI-IV	0750654D	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE MISES AUX NORMES SUIVANT RAPPORTS DES BUREAUX DE CONTRÔLE (ELECTRICITÉ, GAZ, SSI, ASCENSEUR & MONTE-CHARGE, AUTOMATISME, …) OP.No Complément de crédit soit 0,030 ME	22 380,00
75	PARIS 06EME	LCM MONTAIGNE	0750657G	PROGRAMME 2016 : ISOLEMENT DES LOCAUX À RISQUE EN SOUS SOL(OBS CCS) OP.No Complément de crédit soit 0,015 ME	9 771,00
75	PARIS 06EME	LCM MONTAIGNE	0750657G	PROGRAMME 2016 : LEVÉE DES OBSERVATIONS (GAZ, ELEC, SSI, DTPP, OP.No Complément de crédit soit 0,030 ME	19 542,00
75	PARIS 06EME	LCM MONTAIGNE	0750657G	PROGRAMME 2016 : MISE EN CONFORMITÉ DES ASCENSEURS SUITE AUX NOMBREUSES OBSERVATIONS DU RAPPORT 2013-2014 OP.No Complément de crédit soit 0,020 ME	13 028,00
75	PARIS 06EME	LCM MONTAIGNE	0750657G	PROGRAMME 2016 : REMPLACEMENT DES REVÊTEMENTS DE PROTECTION MURALE DÉTÉRIORÉS DANS LA SALLE DU GYMNASE, OP.No Complément de crédit soit 0,015 ME	9 771,00
75	PARIS 13EME	LCM CLAUDE-MONET	0750683K	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE MISES AUX NORMES SUIVANT RAPPORTS DES BUREAUX DE CONTRÔLE (ELECTRICITÉ, GAZ, SSI, ASCENSEUR & MONTE-CHARGE, AUTOMATISME, …) OP.No Complément de crédit soit 0,020 ME	15 000,00
75	PARIS 16EME	LCM J-DE-SAILLY	0750699C	PROGRAMME 2016 : REMPLACEMENT DES DEP PERCÉES ET CORRODÉES (TRANCHE 1) OP.No Complément de crédit soit 0,050 ME	35 605,00
75	PARIS 16EME	LCM J-DE-SAILLY	0750699C	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE MISES AUX NORMES SUIVANT RAPPORTS DES BUREAUX DE CONTRÔLE (ELECTRICITÉ, GAZ, SSI, ASCENSEUR & MONTE-CHARGE, AUTOMATISME, …) OP.No Complément de crédit soit 0,070 ME	49 847,00
75	PARIS 16EME	LCM MOLIÈRE	0750703G	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE CRÉATION D'UN MONTE CHARGE EN CUISINE (ACTUELLEMENT, LES AGENTS DÉCHARGENT MANUELLEMENT LES PALETTES), COMPRIS MISSIONS DE MOE, C-SPS ET CT OP.No Complément de crédit soit 0,080 ME	44 728,00
75	PARIS 16EME	LCM MOLIÈRE	0750703G	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE MISE AUX NORMES SUIVANT RAPPORT DES BUREAUX DE CONTRÔLE ET D'AUTRES TRAVAUX DE CONFORMITÉ(ÉLECTRICITÉ, GAZ, SSI…) OP.No Complément de crédit soit 0,030 ME	16 773,00
75	PARIS 15EME	LCM BUFFON	0750693W	PROGRAMME 2016 : CRÉATION DE NOUVELLES SALLES SI / STI DANS LA SALLE DES COLLECTIONS ET SALLE DES PROFS	450 000,00
75	PARIS 15EME	LCM BUFFON	0750693W	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE DÉPLOMBAGE SALLE DES COLLECTIONS, SALLE SI-STI ET FUTUR LOCAL DES PROFS	170 000,00
92	SCEAUX	LYP LAKANAL	0920145H	PROGRAMME 2015 -REFECTION ECLAIRAGE FAUX PLAFOND CIRCULATIONS OP.No Complément de crédit soit 0,090 ME	68 634,00
92	SCEAUX	LYP LAKANAL	0920145H	PROGRAMME 2015 -REMISE EN ETAT VRD OP.No Complément de crédit soit 0,090 ME	68 634,00
92	VANVES	LYP MICHELET	0920149M	PROGRAMME 2015 -REFECTION ESCALIER ACCES PARC ET REPRISE SOLS PLATEAUX SPORTIFS OP.No Complément de crédit soit 0,090 ME	65 601,00
92	VANVES	LYP MICHELET	0920149M	PROGRAMME 2015 -RENOVATION ET MISE AUX NORMES INFIRMERIE BUREAU MEDECIN ET ASS. SOCIALE MAITRE OUVRIER OP.No Complément de crédit soit 0,150 ME	109 335,00
92	VANVES	LYP MICHELET	0920149M	PROGRAMME 2015 -SUITE DEGATS DES EAUX REMPLACMENT SOLS SALLES AGRES ET DOJO OP.No Complément de crédit soit 0,150 ME	109 335,00

902

92	MEUDON	LYP RABELAIS	0920798T	PROGRAMME 2015 -REMISE EN ETAT ESCALIER EXTERIEUR COLLEGE LYCÉE OP.No Complément de crédit soit 0,070 ME	38 892,00
93	NOISY-LE-SEC	LYP O-DE-GOUGES	0930123D	PROGRAMME 2016 : MISE EN PLACE D'UN ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR OP.No Complément de crédit soit 0,045 ME	27 576,00
93	NOISY-LE-SEC	LYP O-DE-GOUGES	0930123D	PROGRAMME 2016 : RÉFECTION COMPLÈTE DES BLOCS SANITAIRES OP.No Complément de crédit soit 0,100 ME	61 280,00
93	BONDY	LYP JEAN-RENOIR	0930118Y	PROGRAMME 2016 : RENOVATION DE L'AUTOCOM, DISSOCIATION DES LIGNES RÉNOVATION DU LOCAL SERVEUR AVEC INTERVENTION DE L'AT CÂBLAGE OP.No Complément de crédit soit 0,040 ME	29 636,00
93	BONDY	LYP JEAN-RENOIR	0930118Y	PROGRAMME 2016 : CRÉATION D'UN LOCAL ARCHIVE DANS LES SOUS-SOLS DU BÂTIMENT B (MISE EN ŒUVRE D'UNE PORTE CF 1H ET RÉALISATION DE FLOCAGE CF) PARTIES COMMUNES - PROGRAMME 2016 OP.No Complément de crédit soit 0,060 ME	44 454,00
93	MONTREUIL	LYP JEAN-JAURÈS	0930121B	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE PEINTURE DANS LES CIRCULATIONS ET ESCALIERS OP.No Complément de crédit soit 0,070 ME	56 133,00
93	AUBERVILLIERS	LYP H-WALLON	0930116W	PROGRAMME 2016 : TERRAIN EN FRICHE DERRIÈRE LE GYMNASE, PROBLÈMES D'INTRUSION ET PLAINTES DES RIVERAINS OP.No Complément de crédit soit 0,200 ME	133 720,00
93	BONDY	LYP JEAN-RENOIR	0930118Y	PROGRAMME 2015 : RÉNOVATION DES COULOIRS ET CAGES D'ESCALIERS	80 000,00
78	VERSAILLES	LCM HOCHE	0782562L	PROGRAMME 2016 : MOTORISATION DU PORTAIL DE LA COUR D'HONNEUR OP.No Complément de crédit soit 0,035 ME	26 603,50
78	VERSAILLES	LCM HOCHE	0782562L	PROVISIONS 2016 : REMISE EN ETAT LOGEMENTS RUE DE PROVENCE SUITE A SINISTE SOL PLAFOND PEINTURE OP.No Complément de crédit soit 0,015 ME	11 401,50
75	PARIS 09EME	LCM JULES-FERRY	0750669V	PROGRAMME 2015 : PEINTURE ANTI-DÉRAPANT À LA SILICE AUTOUR DE LA VERRIÈRE (SUPPORT EXTÉRIEUR GLISSANT) OP.No Complément de crédit soit 0,035 ME	22 288,00
75	PARIS 20EME	LYP M-RAVEL	0750715V	PROVISIONS 2016 : REFECTION PEINTURE GYMNASE OP.No Complément de crédit soit 0,027 ME	21 059,26
75	PARIS 04EME	LCM CHARLEMAGNE	0750652B	PROVISIONS 2016 : SECURISATION SALLES DE CHIMIE : CRÉATION D'UNE RÉSERVE ET AMÉLIORATION VENTILATION	45 000,00
75	PARIS 04EME	LCM CHARLEMAGNE	0750652B	PROVISIONS 2016 : AMÉNAGEMENT CAFÉTERIA	15 000,00
78	POISSY	LYP LE-CORBUSIER	0782546U	PROVISION 2014 : REFECTION DE PEINTURE DES CAGES D'ESCALIERS A B ET C OP.No Complément de crédit soit 0,066 ME	43 414,80
75	PARIS 11EME	LYP VOLTAIRE	0750675B	PROVISIONS 2016 : CURAGE DES COMBLES CÔTÉ AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE OP.No Complément de crédit soit 0,010 ME	6 798,00
75	PARIS 11EME	LYP VOLTAIRE	0750675B	PROGRAMME 2016 : MISE EN SÉCURITÉ DES 10 BAIES VITRÉES DU GYMNASE HAUT OP.No Complément de crédit soit 0,009 ME	5 970,68
75	PARIS 08EME	LYP CHAPTAL	0750663N	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE CRÉATION DE SAS ENTRÉE PRINCIPALE OP.No Complément de crédit soit 0,075 ME	53 527,50

Budget 2016 - HP224-029-1 / 236. chapitre 902 **2 325 055,64**

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
75	PARIS 20EME	LCM H-BOUCHER	0750714U	PROGRAMME : 2015 RESTAURATION ET PROTECTION DE LA FRESQUE DU RÉFECTOIRE OP.No Complément de crédit soit 0,012 ME	3 463,20
75	PARIS 15EME	LCM BUFFON	0750693W	PROVISIONS 2016 : REMPLACEMENT DE L'AUTOCOM TRÈS VÉTUSTE OP.No Complément de crédit soit 0,044 ME	16 517,60
75	PARIS 15EME	LCM BUFFON	0750693W	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE MISES AUX NORMES SUIVANT RAPPORT DES BUREAUX DE CONTRÔLE (ELECTRICITÉ, GAZ, SSI, ASCENSEUR, MONTE-CHARGE, AUTOMATISME, …) - OP.No Complément de crédit soit 0,030 ME	11 262,00
75	PARIS 15EME	LCM BUFFON	0750693W	PROGRAMME 2016 : CONFORMITÉ DES PARATONNERRES ET PARAFOUDRES OP.No Complément de crédit soit 0,040 ME	15 016,00
75	PARIS 05EME	LCM LAVOISIER	0750656F	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE MISES AUX NORMES SUIVANT RAPPORT DES BUREAUX DE CONTRÔLE (ELECTRICITÉ, GAZ, SSI, ASCENSEUR, MONTE-CHARGE, AUTOMATISME, …) - ANNÉES 2014 + 2015 OP.No Complément de crédit soit 0,020 ME	6 148,00
75	PARIS 05EME	LCM LAVOISIER	0750656F	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE SÉCURITÉ SUITE PASSAGE DE LA COMMISSION AU GYMNASE EN 2015 : MISE EN PLACE DE PORTES CF, REMPLCT DE CHÂSSIS VITRÉS BOIS DANS LA SALLE DE MUSIQUE DU RDC OP.No Complément de crédit soit 0,025 ME	7 685,00
75	PARIS 05EME	LCM HENRI-IV	0750654D	PROGRAMME 2016 : REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DE LA TOITURE DE LA COURSIVE COLLÈGE (AFFAISSEMENT), RÉFECTION DE SON ÉTANCHÉITÉ ET POSE DE BARREAUDAGE (INTRUSIONS FRÉQUENTES À PARTIR DE LA RUE CLOTHILDE)	90 000,00
75	PARIS 05EME	LCM HENRI-IV	0750654D	PROGRAMME 2016 : RÉFECTION ET RÉPARATION DES GRILLES ET MURETS DE LA COUR DES MÉRIDIENS (35ML) + GRILLE ENTRÉE ET SERRURE PORTE COCHÈRE ENTRÉE RUE CLOVIS + PORTAIL EXTÉRIEUR COUR OP.No Complément de crédit soit 0,060 ME	15 240,00
75	PARIS 05EME	LCM HENRI-IV	0750654D	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ SSI : ÉVACUATION DU BÂTIMENT CLOVIS + ESCALIER SECOURS SALLE DES MÉDAILLES + SALLE DE PING-PONG (DÉSENFUMAGE) + ISSUE DE SECOURS (ESCALIER VERS PRÉAU COLLÈGE) OP.No Complément de crédit soit 0,025 ME	6 350,00
75	PARIS 05EME	LCM HENRI-IV	0750654D	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE MISES AUX NORMES SUIVANT RAPPORTS DES BUREAUX DE CONTRÔLE (ELECTRICITÉ, GAZ, SSI, ASCENSEUR & MONTE-CHARGE, AUTOMATISME, …) OP.No Complément de crédit soit 0,030 ME	7 620,00
75	PARIS 06EME	LCM MONTAIGNE	0750657G	PROGRAMME 2016 : ETUDE ET MISE EN CONFORMITÉ ÉLECTRIQUE DANS 4 SALLES DE TECHNOLOGIE	30 000,00
75	PARIS 06EME	LCM MONTAIGNE	0750657G	PROGRAMME 2016 : ISOLEMENT DES LOCAUX À RISQUE EN SOUS SOL(OBS CCS) OP.No Complément de crédit soit 0,015 ME	5 229,00
75	PARIS 06EME	LCM MONTAIGNE	0750657G	PROGRAMME 2016 : LEVÉE DES OBSERVATIONS (GAZ, ELEC, SSI, DTPP, OP.No Complément de crédit soit 0,030 ME	10 458,00
75	PARIS 06EME	LCM MONTAIGNE	0750657G	PROGRAMME 2016 : MISE EN CONFORMITÉ DES ASCENSEURS SUITE AUX NOMBREUSES OBSERVATIONS DU RAPPORT 2013-2014 OP.No Complément de crédit soit 0,020 ME	6 972,00
75	PARIS 06EME	LCM MONTAIGNE	0750657G	PROGRAMME 2016 : REMPLACEMENT DES REVÊTEMENTS DE PROTECTION MURALE DÉTÉRIORÉS DANS LA SALLE DU GYMNASE, OP.No Complément de crédit soit 0,015 ME	5 229,00
75	PARIS 13EME	LCM CLAUDE-MONET	0750683K	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE MISES AUX NORMES SUIVANT RAPPORTS DES BUREAUX DE CONTRÔLE (ELECTRICITÉ, GAZ, SSI, ASCENSEUR & MONTE-CHARGE, AUTOMATISME, …) OP.No Complément de crédit soit 0,020 ME	5 000,00
75	PARIS 16EME	LCM J-DE-SAILLY	0750699C	PROGRAMME 2016 : REMPLACEMENT DES DEP PERCÉES ET CORRODÉES (TRANCHE 1) OP.No Complément de crédit soit 0,050 ME	14 395,00
75	PARIS 16EME	LCM J-DE-SAILLY	0750699C	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE MISES AUX NORMES SUIVANT RAPPORTS DES BUREAUX DE CONTRÔLE (ELECTRICITÉ, GAZ, SSI, ASCENSEUR & MONTE-CHARGE, AUTOMATISME, …) OP.No Complément de crédit soit 0,070 ME	20 153,00
75	PARIS 16EME	LCM MOLIÈRE	0750703G	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE CRÉATION D'UN MONTE CHARGE EN CUISINE (ACTUELLEMENT, LES AGENTS DÉCHARGENT MANUELLEMENT LES PALETTES), COMPRIS MISSIONS DE MOE, C-SPS ET CT OP.No Complément de crédit soit 0,080 ME	35 272,00
75	PARIS 16EME	LCM MOLIÈRE	0750703G	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE MISE AUX NORMES SUIVANT RAPPORT DES BUREAUX DE CONTRÔLE ET D'AUTRES TRAVAUX DE CONFORMITÉ(ÉLECTRICITÉ, GAZ, SSI…) OP.No Complément de crédit soit 0,030 ME	13 227,00
92	SCEAUX	LYP LAKANAL	0920145H	PROGRAMME 2015 -REFECTION ECLAIRAGE FAUX PLAFOND CIRCULATIONS OP.No Complément de crédit soit 0,090 ME	21 366,00
92	SCEAUX	LYP LAKANAL	0920145H	PROGRAMME 2015 -REMISE EN ETAT VRD OP.No Complément de crédit soit 0,090 ME	21 366,00
92	VANVES	LYP MICHELET	0920149M	PROGRAMME 2015 -REFECTION ESCALIER ACCES PARC ET REPRISE SOLS PLATEAUX SPORTIFS OP.No Complément de crédit soit 0,090 ME	24 399,00
92	VANVES	LYP MICHELET	0920149M	PROGRAMME 2015 -RENOVATION ET MISE AUX NORMES INFIRMERIE BUREAU MEDECIN ET ASS. SOCIALE MAITRE OUVRIER OP.No Complément de crédit soit 0,150 ME	40 665,00
92	VANVES	LYP MICHELET	0920149M	PROGRAMME 2015 -SUITE DEGATS DES EAUX REMPLACMENT SOLS SALLES AGRES ET DOJO OP.No Complément de crédit soit 0,150 ME	40 665,00
92	MEUDON	LYP RABELAIS	0920798T	PROGRAMME 2015 -REMISE EN ETAT ESCALIER EXTERIEUR COLLEGE LYCÉE OP.No Complément de crédit soit 0,070 ME	31 108,00
92	MEUDON	LYP RABELAIS	0920798T	PROGRAMME 2015 -REFECTION PEINTURES ESCALIERS COLLEGE	15 000,00
93	NOISY-LE-SEC	LYP O-DE-GOUGES	0930123D	PROGRAMME 2016 : REMPLACEMENT DE L'ENSEMBLE DES CHÂSSIS DU COLLÈGE	60 000,00

93	NOISY-LE-SEC	LYP O-DE-GOUGES	0930123D	PROGRAMME 2016 : MISE EN PLACE D'UN ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR PARTIES COMMUNES OP.No Complément de crédit soit 0,045 ME	17 424,00
93	NOISY-LE-SEC	LYP O-DE-GOUGES	0930123D	PROGRAMME 2016 : RÉFECTION COMPLÈTE DES BLOCS SANITAIRES OP.No Complément de crédit soit 0,100 ME	38 720,00
93	BONDY	LYP JEAN-RENOIR	0930118Y	PROGRAMME 2016 : RENOVATION DE L'AUTOCOM, DISSOCIATION DES LIGNES RÉNOVATION DU LOCAL SERVEUR AVEC INTERVENTION DE L'AT CÂBLAGE OP.No Complément de crédit soit 0,040 ME	10 364,00
93	BONDY	LYP JEAN-RENOIR	0930118Y	PROGRAMME 2016 : CRÉATION D'UN LOCAL ARCHIVE DANS LES SOUS-SOLS DU BÂTIMENT B (MISE EN ŒUVRE D'UNE PORTE CF 1H ET RÉALISATION DE FLOCAGE CF) PARTIES COMMUNES - PROGRAMME 2016 OP.No Complément de crédit soit 0,060 ME	15 546,00
93	MONTREUIL	LYP JEAN-JAURÈS	0930121B	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE PEINTURE DANS LES CIRCULATIONS ET ESCALIERS OP.No Complément de crédit soit 0,070 ME	13 867,00
93	AUBERVILLIERS	LYP H-WALLON	0930116W	PROGRAMME 2016 : TERRAIN EN FRICHE DERRIÈRE LE GYMNASE, PROBLÈMES D'INTRUSION ET PLAINTES DES RIVERAINS OP.No Complément de crédit soit 0,200 ME	66 280,00
78	VERSAILLES	LCM HOCHE	0782562L	PROGRAMME 2016 : MOTORISATION DU PORTAIL DE LA COUR D'HONNEUR OP.No Complément de crédit soit 0,035 ME	8 396,50
78	VERSAILLES	LCM HOCHE	0782562L	PROVISIONS 2016 : REMISE EN ETAT LOGEMENTS RUE DE PROVENCE SUITE A SINISTE SOL PLAFOND PEINTURE OP.No Complément de crédit soit 0,015 ME	3 598,50
93	BONDY	LYP JEAN-RENOIR	0930118Y	PROGRAMME 2015 : MISE EN PLACE D'OCCULTATION DE TYPE PARE SOLEIL DANS LES SALLES DU COLLÈGE NON ÉQUIPÉES 1ÈRE TRANCHE PARTIE COLLÈGE	100 000,00
75	PARIS 09EME	LCM JULES-FERRY	0750669V	PROGRAMME 2015 : PEINTURE ANTI-DÉRAPANT À LA SILICE AUTOUR DE LA VERRIÈRE (SUPPORT EXTÉRIEUR GLISSANT) OP.No Complément de crédit soit 0,035 ME	12 712,00
75	PARIS 20EME	LYP M-RAVEL	0750715V	PROVISIONS 2016 : REFECTION PEINTURE GYMNASE OP.No Complément de crédit soit 0,027 ME	5 648,74
75	PARIS 08EME	LYP CHAPTAL	0750663N	PROGRAMME 2016 : REFECTION DES PEINTURES DES ESCALIERS BATIGNOLLES-ROME	75 000,00
78	POISSY	LYP LE-CORBUSIER	0782546U	PROVISION 2014 : REFECTION DE PEINTURE DES CAGES D'ESCALIERS A B ET C OP.No Complément de crédit soit 0,066 ME	22 585,20
75	PARIS 11EME	LYP VOLTAIRE	0750675B	PROVISIONS 2016 : CURAGE DES COMBLES CÔTÉ AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE OP.No Complément de crédit soit 0,010 ME	3 202,00
75	PARIS 11EME	LYP VOLTAIRE	0750675B	PROGRAMME 2016 : MISE EN SÉCURITÉ DES 10 BAIES VITRÉES DU GYMNASE HAUT OP.No Complément de crédit soit 0,009 ME	2 812,32
75	PARIS 08EME	LYP CHAPTAL	0750663N	PROGRAMME 2016 : TRAVAUX DE CRÉATION DE SAS ENTRÉE PRINCIPALE OP.No Complément de crédit soit 0,075 ME	21 472,50

Budget 2016 - HP224-029-2 / 4551 chapitre 902 **997 434,56**

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MAC ETUDES DE SOLS OP.No 14B7302240320001 Complément de crédit soit 0,182 ME	50 000,00

Budget 2016 - HP224-032-1 / 2031 chapitre 902 **50 000,00**

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MBC POUR DES TRAVAUX D ENTRETIEN DE MISE AUX NORMES ET DE REPARATION DE VRD ET DE RESEAUX D ASSAINISSEMENT DES EPLE OP.No 13B0792240320001 Complément de crédit soit 1,844 ME	150 000,00
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MAC ELEC FAUX PLAFONDS OP.No 13B4942240320001 Complément de crédit soit 0,880 ME	50 000,00
75	PARIS 14EME	LYP F-VILLON	0750690T	PROGRAMME 2014:TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DU SSI DE VILLON OP.No Complément de crédit soit 0,300 ME	124 320,00
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MAC ENLEVEMENT AMIANTE	100 000,00

Budget 2016 - HP224-032-1 / 2313 chapitre 902 **424 320,00**

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MAC ELEC FAUX PLAFONDS OP.No 13B4942240320001 Complément de crédit soit 0,880 ME	50 000,00
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MAC ETUDES DE SOLS OP.No 14B7302240320001 Complément de crédit soit 0,182 ME	50 000,00
75	PARIS 14EME	LYP F-VILLON	0750690T	PROGRAMME 2014:TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DU SSI DE VILLON OP.No Complément de crédit soit 0,300 ME	175 680,00

Budget 2016 - HP224-032-2 / 4551 chapitre 902 **275 680,00**

Budget 2016 chapitre 902 - Env. HP224-032-4 / 21351

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MAC BD CMR OP.No Complément de crédit soit 0,400 ME	250 000,00

Budget 2016 - HP224-032-4 / 2135 chapitre 902 **250 000,00**

Budget 2016 chapitre 902 - Env. HP224-032-5 / 4551

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MAC BD CMR	150 000,00
				OP.No Complément de crédit soit 0,400 ME	

Budget 2016 - HP224-032-5 / 4551 chapitre 902 **150 000,00**

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MAC ASSISTANCE MO PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMNTALE DU PATRIMOINE EPLE	15 000,00

Budget 2016 - HP224-032-6 / 2031 chapitre 902 **15 000,00**

Budget 2016 chapitre 902 - Env. HP224-032-6 / 2313

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MARCH EXPLOI DE CHAUF AVEC GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMT DE MATERIELS TYPE P2P3 PFI OP.No 15B3502240320001 Complément de crédit soit 10,049 ME	26 758,00

Budget 2016 - HP224-032-6 / 2313 chapitre 902 **26 758,00**

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MAC BD PI OP.No 14B4852240340001 Complément de crédit soit 0,380 ME	50 000,00
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	PI AMIANTE	100 000,00
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MARCHÉ DE MISSION DE RECENSEMENT DE REVETEMENTS A BASE DE PLOMB OP.No Complément de crédit soit 0,020 ME	10 000,00

Budget 2016 - HP224-034-1 / 2031 chapitre 902 **160 000,00**

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MAC BD PI OP.No 14B4852240340001 Complément de crédit soit 0,380 ME	50 000,00
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MAC ASSISTANCE TECHNI PETITES REPARATIONS ET MESURES CONSERVATOIRES DE COUVERTURE ET D'ETANCHEITÉ OP.No 14B5212240340001 Complément de crédit soit 0,301 ME	50 000,00
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MAC PI CONTRÔLE TECHNIQUE OP.No 15B0182240340002 Complément de crédit soit 0,160 ME	50 000,00
99	REGION ILE DE F	I REGION	99	MARCHÉ DE MISSION DE RECENSEMENT DE REVETEMENTS A BASE DE PLOMB OP.No Complément de crédit soit 0,020 ME	10 000,00

Budget 2016 - HP224-034-2 / 4551 chapitre 902 **160 000,00**

	COMMUNE	ETABLISSEMENT		NATURE DE L'INTERVENTION	MONTANT A.P
92	SCEAUX	LCM MARIE-CURIE	0920146J	RESTRUCTURATION CIBLEE DU POLE SCIENCES ET REPARATION DE LA COUR D'HONNEUR OP.No 10B7672240350003 Complément de crédit soit 8,025 ME	6 509 800,00

Budget 2016 - HP224-035-1 / 238 chapitre 902 **6 509 800,00**

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-570
DU 16 Novembre 2016

AIDES REGIONALES AUX ELEVES DE SECOND CYCLE ET AUX ELEVES DES BTS, CPGE ET FORMATIONS POST BAC ET ASSIMILEES : AJUSTEMENT DES DOTATIONS

- AIDE REGIONALE A L'ACQUISITION DES MANUELS SCOLAIRES
- AIDE REGIONALE A L'EQUIPEMENT
- AIDE REGIONALE A LA DEMI PENSION ET TARIFICATION AU QUOTIENT FAMILIAL

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'éducation ;

VU La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République

VU La délibération du Conseil régional CR n°16-01 du 5 avril 2001 relative à la mise en œuvre de la gratuité des manuels scolaires pour l'année scolaire 2001-2002 ;

VU La délibération du Conseil régional CR n° 43-03 du 25 septembre 2003 relative à l'aide régionale à la demi-pension dans les établissements du second degré et à la mise en place du quotient familial ; pour l'année scolaire 2003-2004

VU La délibération du Conseil régional CR n° 21-04 du 24 juin 2004 relative à la poursuite du dispositif de la gratuité des manuels scolaires ;

VU La délibération CR n° 44-08 du 26 juin 2008 relative aux aides sociales en faveur des élèves en formation post-bac au sein des lycées franciliens ;

VU La délibération du Conseil régional CR n° 83-09 du 9 octobre 2009, relative à la tarification régionale des lycées franciliens pour 2010

VU La délibération du Conseil régional CR n° 23-14 du 13 février 2014 relative au renforcement du service public de la restauration scolaire dans les EPLE d'Ile-de-France : vers une tarification plus juste, une qualité nutritionnelle et gustative plus grande, une lutte contre le gaspillage plus efficace

VU La délibération CR 92-15 du 18 décembre 2015 portant délégation d'attributions du Conseil Régional à la Commission Permanente ;

VU La délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération CR 86-16 du 20 mai 2016 relative aux mesures d'aides sociales et de sécurisation pour assurer l'égalité de traitement des élèves du privé avec ceux du public ;

VU La délibération CP 14-294 du 10 avril 2014 visant à renforcer le service public de la restauration scolaire dans les EPLE d'Ile de France : mise en œuvre de la politique régionale pour les lycées des départements de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise en 2014/2015 ;

VU La délibération CP 15-274 du 17 juin 2015 relative à la première attribution des dotations au titre de l'année scolaire 2015-2016 dans le cadre de la politique régionale des aides sociales aux lycéens: gratuité des manuels scolaires, aide régionale à la demi- pension pré et post bac, aide régionale a l'équipement pré et post bac, frais de concours et ajustement des dotations 2014-2015 ;

VU La délibération CP 15-345 du 17 juin 2015 relative au renforcement du service public de la restauration scolaire dans les EPLE d'Ile de France : dotations au titre du 1er trimestre de l'année scolaire 2015/2016 pour les lycées publics des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise – 1er rapport d'affectation ;

VU La délibération CP 16-034 du 22 janvier 2016 relative au renforcement du service public de

la restauration scolaire dans les EPLE d'Ile de France : dotations au titre du 2ème et 3ème trimestres de l'année scolaire 2015-2016 pour les lycées publics des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise ;D

VU La délibération CP 16-238 du 15 juin 2016 relative à la première attribution des dotations au titre de l'année scolaire 2016-2017 dans le cadre de la politique régionale des aides sociales aux lycéens: gratuité des manuels scolaires, aide régionale à la demi- pension pré et post bac, aide régionale a l'équipement pré et post bac, frais de concours ;

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016, et plus particulièrement les dispositions du chapitre 932 « enseignement » ;

VU L'avis de la commission des finances

VU L'avis de la commission de l'éducation

VU Le rapport CP 16-570 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Adopte la répartition relative à l'aide régionale « Gratuité des manuels scolaires et livrets d'exercices consommables» destinée aux élèves de second cycle au titre de l'année scolaire 2015-2016 à un établissement public telle qu'elle figure en annexe I et qui s'élève à **5 222 €.**

Affecte à ce titre une autorisation d'engagement de **5 222 €** disponible sur le chapitre 932 « Enseignement » code fonctionnel 28 « autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-004 (128004) «aides aux élèves de second cycle » action 12800403 « Gratuité des manuels scolaires et livrets d'exercices consommables» du budget 2016.

Article 2 :

Adopte la répartition relative à l'aide régionale « Gratuité des manuels scolaires et livrets d'exercices consommables» destinée aux élèves de second cycle au titre de l'année scolaire 2016-2017 aux établissements publics et privés sous contrat d'association avec le ministère de l'éducation nationale telle qu'elle figure en annexe II et qui s'élève à **215 172 €**.

Affecte à ce titre une autorisation d'engagement de **215 172 €** disponible sur le chapitre 932 « Enseignement » code fonctionnel 28 « autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-004 (128004) « aides aux élèves de second cycle » action 12800403 « Gratuité des manuels scolaires et livrets d'exercices consommables» du budget 2016.

Article 3 :

Adopte la répartition relative à l'aide régionale à l'équipement aux élèves de second cycle au titre de l'année scolaire 2016-2017 aux établissements publics telle qu'elle figure en annexe III et qui s'élève à **44 339 €.**

Affecte à ce titre une autorisation d'engagement de **44 339 €** disponible sur le chapitre 932 « Enseignement » code fonctionnel 28 « autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-004 (128004) «aides aux élèves de second cycle » action 12800402 « aide régionale à l'équipement des lycéens » du budget 2016.

Article 4 :

Adopte la répartition relative à l'aide régionale à l'équipement destinée aux élèves post-bac au titre de l'année scolaire 2016-2017 à un établissement public telle qu'elle figure en annexe IV et qui s'élève à **1 386 €.**

Affecte à ce titre une autorisation d'engagement de **1 386 €** disponible sur le chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « autres services périscolaires et annexes », programme HP 28 – 009 (128009) « aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post bac et assimilées », action 12800902 « Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS» du budget 2016.

Article 5 :

Adopte la répartition relative à l'aide régionale à la demi-pension aux élèves pré bac au titre de l'année scolaire 2016-2017 à un établissement public telle qu'elle figure en annexe V et qui s'élève à **2 284 €.**

Affecte à ce titre une autorisation d'engagement de **2 284 €** disponible sur le chapitre 932 « Enseignement » code fonctionnel 28 « autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-004 (128004) «aides aux élèves de second cycle » action (12800401) « aide régionale à la demi-pension » du budget 2016.

Article 6 :

Adopte, dans le cadre de la tarification sociale de la restauration scolaire, la répartition relative au solde de la compensation régionale due au titre de l'année scolaire 2015/2016 pour un montant de **365 607,12 €** au bénéfice de 36 établissements dont la liste figure en annexe VI à la présente délibération.

Affecte à ce titre une autorisation d'engagement de **365 607,12 €** disponible sur le chapitre 932« Enseignement » code fonctionnel 28 « autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-004 (128004) «aides aux élèves de second cycle » action (12800401) « aide régionale à la demi-pension » du budget 2016

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXES A LA DELIBERATION

ANNEXE I
AIDE RÉGIONALE MANUELS SCOLAIRES
AJUSTEMENTS AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

LYCEES PUBLICS

code tiers	UAI	Type	Nom	Adresse	CP	Commune	Dotations
R3406	0750647W	LGT	TURGOT	69 rue de Turbigo	75003	PARIS 03EME	5 222 €
					1	**Établissement**	**5 222 €**

ANNEXE II
AIDE RÉGIONALE MANUELS SCOLAIRES
AJUSTEMENTS AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

LYCEES PUBLICS

code tiers	UAI	Type	Nom	Adresse	CP	Commune	Dotations
R3406	0750647W	LGT	TURGOT	69 RUE DE TURBIGO	75003	PARIS	3 445 €
R3426	0750670W	LG	LAMARTINE	121 RUE DU FG POISSONNIERE	75009	PARIS	5 400 €
R3435	0750675B	LGT	VOLTAIRE	101 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	75011	PARIS	9 150 €
R3445	0750682J	LG	RODIN	19 RUE CORVISART	75013	PARIS	1 600 €
R3384	0750694X	LG	CAMILLE-SEE	11 RUE LEON LHERMITTE	75015	PARIS	2 000 €
R3351	0750711R	LGT	HENRI-BERGSON	27 RUE EDOUARD PAILLERON	75019	PARIS	6 003 €
R3350	0750712S	LPO	DIDEROT	61 RUE DAVID D'ANGERS	75019	PARIS	3 555 €
R3362	0754530S	LPO LYC METIER	MARTIN-NADAUD	23 RUE DE LA BIDASSOA	75020	PARIS	1 565 €
R3261	0771027Y	LPO LYC METIER	FREDERIC-JOLIOT-CURIE	168 RUE F JOLIOT CURIE	77196	DAMMARIE LES LYS CEDEX	520 €
R3276	0771996B	LPO	HONORE-DE-BALZAC	AVENUE PAUL LANGEVIN	77290	MITRY MORY	14 100 €
R3257	0772127U	LGT	GALILEE	AVENUE ANDRE MALRAUX	77385	COMBS LA VILLE CEDEX	7 950 €
R3289	0772342C	LPO	CLEMENT-ADER	74 RUE GEORGES CLEMENCEAU	77220	TOURNAN EN BRIE	10 800 €
R3919	0772688D	LPO	EMILIE-DU-CHATELET	35 COURS DU DANUBE	77700	SERRIS	1 650 €
P0023982	0772751X	LPO	CHARLOTTE-DELBO	2 AVENUE ROBERT BADINTER	77230	DAMMARTIN EN GOELE	5 825 €
R3722	0781859X	LPO	VINCENT-VAN-GOGH	RUE JULES FERRY	78410	AUBERGENVILLE	2 350 €
R15875	0781884Z	LPO	CONDORCET	ALLEE CONDORCET	78520	LIMAY	12 000 €
R3317	0782556E	LPO LYC METIER	LEONARD-DE-VINCI	2 BOULEVARD HECTOR BERLIOZ	78100	ST GERMAIN EN LAYE	1 409 €
R3544	0910625K	LGT	ROSA-PARKS	2 PLACE DE L EUROPE	91230	MONTGERON	1 050 €
R3548	0911493D	LP	LES-FRERES-MOREAU	RUE DE BRUNOY	91480	QUINCY SOUS SENART	3 273 €
R3200	0911927A	LGT	MAURICE-ELIOT	RUE DE PROVENCE	91860	EPINAY SOUS SENART	3 486 €
R16853	0911962N	LPO	MARIE-LAURENCIN	51 RUE PAUL CEZANNE	91542	MENNECY CEDEX	4 650 €
R19070	0911985N	LPO	ALFRED-KASTLER	CHEMIN DU CHAMP DE COURSE	91410	DOURDAN	3 948 €
R3560	0920132U	LGT	ALBERT-CAMUS	131 RUE PIERRE JOIGNEAUX	92270	BOIS COLOMBES	41 250 €
R3577	0920138A	LGT	PAUL-LAPIE	5 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND	92401	COURBEVOIE CEDEX	2 395 €
R3566	0921166T	LPO LYC METIER	JEAN-JAURES	280 AVENUE JEAN JAURES	92291	CHATENAY MALABRY CEDEX	2 666 €
R3610	0921505L	LP	DARDENNE	25 RUE LOUIS DARDENNE	92170	VANVES	876 €
R15803	0921594H	LGT	MICHEL-ANGE	2 AVENUE GEORGES POMPIDOU	92390	VILLENEUVE LA GARENNE	3 842 €
R3594	0921677Y	LP	PAUL-LANGEVIN	9 RUE PAUL LANGEVIN	92000	NANTERRE	5 040 €
R3616	0930117X	LGT	LE-CORBUSIER	44 RUE LEOPOLD RECHOSSIERE	93533	AUBERVILLIERS CEDEX	3 749 €
R3648	0930121B	LGT	JEAN-JAURES	1 RUE DOMBASLE	93105	MONTREUIL CEDEX	16 350 €
R3644	0932073Y	LPO	PAUL-ROBERT	2 RUE DU CHATEAU	93260	LES LILAS	3 341 €
R3531	0940112L	LPO LYC METIER	LOUISE-MICHEL	7 RUE PIERRE MARIE DERRIEN	94507	CHAMPIGNY SUR MARNE CEDEX	2 130 €
R3478	0940129E	LPO LYC METIER	JEAN-MACE	RUE JULES FERRY	94407	VITRY SUR SEINE CEDEX	4 500 €
R16037	0941918Z	LPO	CHRISTOPHE-COLOMB	154 RUE DE BOISSY	94370	SUCY EN BRIE	2 162 €
R3528	0941951K	LPO LYC METIER	MARX-DORMOY	500 RUE DU PROFESSEUR MILLIEZ	94507	CHAMPIGNY SUR MARNE CEDEX	8 850 €
R3394	0950648N	LGT	JEAN-JACQUES ROUSSEAU	20 RUE DE JAIGNY	95160	MONTMORENCY	1 175 €
R16193	0951753P	LGT	LEONARD-DE-VINCI	2 RUE ROBQUIN	95470	ST WITZ	3 964 €
P0034141	0952196W	LPO	GUSTAVE-MONOD	71 AVENUE DE CEINTURE	95880	ENGHIEN LES BAINS	5 849 €
					38	**Établissements publics**	**213 868 €**

LYCEES PRIVES

code tiers	UAI	Type	Nom	Adresse	CP	Commune	Dotations
R3033	0911264E	LPO PR	OPTOMETRIE (D')	134 ROUTE DE CHARTRES	91440	BURES SUR YVETTE	1 304 €
					1	**Établissement privé**	**1 304 €**

39	**Etablissements publics et privés**	**215 172 €**

Annexe III
Aide régionale à l'équipement pré bac
Ajustements au titre de l'année scolaire 2016-2017

Lycées Publics

code tiers	UAI	Type	Nom	Adresse	CP	Commune	Dotations
R3354	0750650Z	LPO LYC METIER	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DORÉES	75019	PARIS 19EME	9 545 €
R3588	0921592F	LP LYC METIER	LES COTES DE VILLEBON	3 RUE HENRI ETLIN	92360	MEUDON	7 074 €
R3768	0932122B	LPO	D'ALEMBERT	7 RUE DU COMMANDANT L'HERMINIER	93300	AUBERVILLIERS	15 588 €
R3731	0932123C	LPO	ANDRE SABATIER	140 RUE DE LA RÉPUBLIQUE	93000	BOBIGNY	6 288 €
R3478	0940129E	LPO LYC METIER	JEAN MACE	34 RUE JULES FERRY	94407	VITRY-SUR-SEINE	2 700 €
R3505	0940143V	LP	JEAN MOULIN	8 RUE DU DOCTEUR LEBEL	94300	VINCENNES	3 144 €
					6	**Établissements**	**44 339 €**

ANNEXE IV
AIDE RÉGIONALE A L'EQUIPEMENT POST BAC
DOTATION AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017
Lycées Publics

code tiers	UAI	Type	Nom	Adresse	CP	Commune	Dotation
R3354	0750650Z	LYC ME	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DORÉES	75019	PARIS 19EME	1 386 €
					1	**Établissement**	**1 386 €**

Annexe V
Aide régionale à la demi-pension pré bac
Ajustements au titre de l'année scolaire 2016-2017

Lycées Publics

code tiers	UAI	Type	Nom	Adresse	CP	Commune	Dotations
R3448	0750786X	LP	LAZARE PONTICELLI	92/96 rue Barrault	75013	PARIS 13EME	2 284 €
					1	**Établissement public**	**2 284 €**

ANNEXE VI

TARIFICATION SOCIALE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE -

DOTATIONS COMPLEMENTAIRES - SOLDES AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Code tiers	RNE	Type	Nom	Adresse	Code postal	Commune	Dotations Affectées
3290	0770945J	LP	GUSTAVE-EIFFEL	4 avenue d'Ormes	77130	VARENNES-SUR-SEINE	2 156,95 €
3289	0772342C	LYP	CLEMENT ADER	76 rue Georges Clémenceau	77220	TOURNAN EN BRIE	1 820,05 €
3668	0771436T	LYA	BOUGAINVILLE	Domaine de Sansalle RN 19	77257	BRIE-COMTE-ROBERT	46 333,69 €
3251	0770342D	EREA	LEOPOLD-BELLAN	Domaine de l'Ange Gardien RN3	77260	CHAMIGNY	8 971,09 €
3285	0770944H	LP	AUGUSTE-PERDONNET	1 allée du Château	77407	THORIGNY-SUR-MARNE	24 358,71 €
P0023982	0772751X	LYP	CHARLOTTE DELBO	Avenue de l'Europe	77203	DAMMARTIN EN GOELE	14 870,29 €
20737	0772295B	LYP	TOUR-DES-DAMES (DE LA)	rue de Vilpré	77540	ROZAY-EN-BRIE	13 671,50 €
					7	**Etablissements**	**112 182,28 €**
3624	0931613Y	LYP	LOUISE-MICHEL	70 avenue Jean Jaurès	93000	BOBIGNY	22 297,77 €
18521	0930122C	LYT	CONDORCET	31 rue Désiré Chevalier	93100	MONTREUIL	4 320,04 €
3650	0932116V	LYP	EUGÉNIE-COTTON	58 avenue Faidherbe	93100	MONTREUIL	8 416,47 €
3648	0930121B	LYP	JEAN-JAURÈS	1 rue Dombasle	93105	MONTREUIL	2 573,61 €
3949	0930130L	LP	CONDORCET (PROFESSIONNEL)	31 rue Désiré Chevalier	93105	MONTREUIL	1 078,60 €
15801	0930123D	LYP	OLYMPE-DE-GOUGES	205 rue de Brement	93130	NOISY LE SEC	18 732,92 €
3646	0931585T	LYP	ANDRÉ-BOULLOCHE	18 Boulevard Gutenberg	93190	LIVRY-GARGAN	16 125,71 €
3635	0931272C	LYT	GUSTAVE-EIFFEL	16 chemin de la Renardière	93220	GAGNY	9 959,71 €
3756	0932267J	LYP	LIBERTE	27 rue de la Liberté	93230	ROMAINVILLE	8 200,02 €
3644	0932073Y	LYP	PAUL-ROBERT	2/4 rue du Château	93260	LES LILAS	2 719,20 €
3812	0932291K	LYP	NICOLAS-JOSEPH-CUGNOT	45 rue Louis Vanini	93330	NEUILLY-SUR-MARNE	12 319,10 €
P0028709	0932577W	LYP	GERMAINE TILLION	4, rue Roger Salengro	93350	LE BOURGET	8 285,72 €
3543	0930126G	LYP	AUGUSTE-BLANQUI	54 rue Charles Schmitt	93406	SAINT-OUEN	9 040,83 €
3537	0931584S	LYP	JEAN-ROSTAND	8 rue Pierre Audat	93420	VILLEPINTE	22 156,77 €
3768	0932122B	LYT	D'ALEMBERT	7 rue du Commandant l'Herminier	93300	AUBERVILLIERS	1 103,55 €
3622	0930833A	LCM	JEAN-ZAY	Avenue du Maréchal Juin	93604	AULNAY-SOUS-BOIS	2 177,45 €
					16	**Etablissements**	**149 507,47 €**
3498	0940121W	LYP	ARSONVAL (D')	65 rue du Pont de Créteil	94107	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	890,09 €
18533	0940119U	LYT	PAUL DOUMER	2 rue Paul Doumer	94170	LE PERREUX SUR MARNE	1 262,51 €
3508	0941972H	LYP	FERNAND-LÉGER	15 avenue Henri Barbusse	94200	IVRY-SUR-SEINE	18 646,24 €
3511	0940140S	LP	GOURDOU-LESEURRE	50/56 boulevard de Champigny	94210	SAINT MAUR DES FOSSES	8 320,27 €
3740	0940111K	LYT	GUSTAVE EIFFEL	61 avenue du Président Wilson	94230	CACHAN	494,31 €
3534	0940171A	EREA	STENDHAL	6 rue Désiré Dautier	94380	BONNEUIL-SUR-MARNE	6 629,45 €
3529	0940132H	LP	GABRIEL-PÉRI	41 avenue Boileau	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	3 166,34 €
3487	0941355M	LP	PAUL BERT	1 rue du Gué aux Aurochs	94700	MAISONS ALFORT	9 704,70 €
					8	**Etablissements**	**49 113,91 €**
3474	0951637N	LYP	GALILÉE	11 avenue du Jour	95000	CERGY	5 042,35 €
3400	0950983C	EREA	TOUR-DU-MAIL (LA)	70 Chemin de la Tour du Mail	95110	SANNOIS	2 512,20 €
3470	0950164M	EREA	FRANCOISE-DOLTO	106 rue A,et L,Roussel	95260	BEAUMONT-SUR-OISE	1 464,70 €
3405	0951090U	LP	PIERRE-MENDÈS-FRANCE	1 rue de Goussainville BP 68	95400	VILLIERS LE BEL	12 800,47 €
P0034141	0952196W	LPO	GUSTAVE MONOD	71 avenue de Ceinture	95880	ENGHIEN-LES-BAINS	32 983,74 €
					5	**Etablissements**	**54 803,46 €**
					36	**Etablissements**	**365 607,12 €**

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 25/11/2016
- Date de réception en préfecture: 25/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-574
DU 16 Novembre 2016

CONVENTIONS D'UTILISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS :

LYCEES KASTLER ET SARCEY A DOURDAN (91)

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales,
VU Le code de l'éducation,
VU Le code du sport,
VU La délibération n°CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente,
VU La délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010,
VU La délibération n°CR 78-15 du 24 septembre 2015 relative à la dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires du second degré pour l'année 2016,
VU La délibération n° CR 208-16 du 14 octobre 2016 relative à la DGFL pour l'année 2017,
VU Le budget régional pour 2016
VU L'avis de la commission de l'éducation,
L'avis de la commission des finances,
VU Le rapport CP 16-574 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Approuve la convention de mise à disposition d'équipements sportifs de la communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix au bénéfice du lycée Kastler à Dourdan figurant en annexe 1 à la délibération, et autorise la présidente à la signer.

Article 2 :

Approuve la convention de mise à disposition d'équipements sportifs de la communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix au bénéfice du lycée Sarcey à Dourdan figurant en annexe 2 à la délibération, et autorise la présidente à la signer.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXES A LA DELIBERATION

ANNEXE 1

CONVENTION TRIPARTITE DE MISE A DISPOSITION D'UNE OU PLUSIEURS INSTALLATIONS SPORTIVES

LYCEE KASTLER A DOURDAN

La présente convention intervient :

entre

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix (C.C.D.H.)
Représentée par sa Présidente, Madame Jocelyne GUIDEZ

Adresse : 17 rue Pierre CECCALDI
91410 DOURDAN

et

Le Conseil Régional d'Ile de France
Représentée par Madame Valérie PECRESSE, agissant en qualité de Présidente, dûment autorisé par délibération de la commission permanente

Adresse : 33 rue Barbey de Jouy
75007 PARIS

et

Le Lycée KASTLER, établissement public local d'enseignement
Représenté par son Proviseur, Monsieur Dominique VALLOT, dûment autorisé par délibération du conseil d'administration de l'établissement

Adresse : Chemin du Champ de Courses
91410 DOURDAN

APRES AVOIR EXPOSE CE QUI SUIT :

Le Lycée assure de par ses activités une mission d'intérêt général.

Au titre de l'article L 214-4 du Code de l'Education, la Région doit veiller à ce que toutes les conditions soient requises afin que puissent être organisées les activités physiques et sportives des lycéens prévues par les programmes nationaux de cet enseignement.

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix met à disposition ses installations sportives dont la proximité avec le Lycée lui permet de mener à bien sa mission d'intérêt général.

Aussi, considérant que les installations sportives de **la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix**, répondent aux nécessités de fonctionnement de l'enseignement de l'éducation physique et sportif de l'établissement scolaire, les trois signataires s'accordent sur la mise à disposition au profit du Lycée KASTLER de DOURDAN, des installations sportives décrites à l'article 1 de cette même convention, dans les conditions fixées dans la présente convention.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : **OBJET**

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix met à disposition du Lycée KASTLER, les installations sportives suivantes :

« **Gymnase Nicolas BILLAULT** » situé Chemin du Champ de Courses – 91410 DOURDAN
« **Gymnase Lino VENTURA** » situé Chemin du Champ de Courses – 91410 DOURDAN
« **Stade Maurice GALLAIS** » situé Chemin Maurice Gallais – 91410 DOURDAN
« **Terrains de sport** » situé Chemin du Mesnil – 91410 DOURDAN

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'UTILISATION

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix entretient ces installations dans le cadre de sa mission pour les besoins culturels et sportifs spécifiques des élèves.

Les investissements autres que le maintien des installations en état de fonctionnement conformes aux obligations de sécurité relèvent de la seule décision de **la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix**, au regard de sa mission.

Le Lycée pourra utiliser ces installations pour y assurer l'enseignement de l'Education physique et sportives. Les activités de l'Associations Sportive et du Foyer socio-éducatif sont régies dans le cadre de conventions spécifiques, conformément aux dispositions de la circulaire n° 93 – 294 du 15 octobre 1993.

Toute autre activité que le Lycée souhaiterait y organiser, ainsi que toute introduction de matériel par le Lycée est soumise à l'autorisation écrite préalable de **la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix**.

Tout matériel, propriété du Lycée déposé dans l'enceinte de ces installations sportives dont l'utilisation n'est plus effective pour cause de dégradation ou autre motif, doit être récupéré par ce dernier, à l'issue du trimestre scolaire en cours.

ARTICLE 3 : HORAIRES D'UTILISATION

Toute installation sportive, objet de la présente convention, est mise à la disposition du Lycée pour la pratique de l'enseignement de l'Education physique et sportive, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30.

Les périodes de congés scolaires sont exclues de ces horaires.

Durant ces horaires, le Lycée est considéré comme l'utilisateur de l'installation sportive.

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix ne pourra en concéder l'utilisation à autrui, sauf accord entre les parties prévu dans un avenant, conformément aux dispositions de l'article 10 de la présente convention.

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix pourra utiliser les installations sportives pour les besoins de ses propres activités à titre exceptionnel, durant les horaires réservés au Lycée.

Dans ce cas, **la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix** s'engage à signaler au Chef d'Etablissement, par écrit et dans un délai raisonnable, l'indisponibilité momentanée de l'installation sportive.

L'installation sportive peut, sur demande de l'administration de l'Education Nationale dans un délai raisonnable, être utilisée durant les horaires réservés au Lycée, pour des examens officiels.

ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES

Les installations sportives, objets de la présente convention, sont mises à disposition du Lycée à titre onéreux.

La Région verse annuellement aux établissements de compétence régionale une Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées (DGFL) qui est destinée à payer les dépenses de fonctionnement des établissements dont la redevance pour la location d'équipements sportifs communaux ou intercommunaux.

Le montant de cette redevance est calculé en fonction du nombre d'élèves inscrits dans l'établissement au 1er janvier de l'année de validité de la présente convention.

Dans le cadre de la présente convention, le Lycée verse à **la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix**, la participation financière calculée selon la règle fixée aux deux précédents alinéas.

Un titre de recette doit être émis chaque année par la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix à l'encontre du lycée d'enseignement adapté. Ce titre prend la forme d'un justificatif précisant le nombre total d'élèves inscrits dans l'établissement au 1er janvier de l'année considérée et le coût par élève tel qu'il a été fixé par le Conseil Régional d'Ile de France.

ARTICLE 5 : ENTRETIEN ET MAINTENANCE

L'entretien et la maintenance (petites réparations) des installations sont à la charge de **la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix**. Celle-ci s'engage à prendre toute disposition pour que le Lycée puisse l'utiliser dans les conditions normales de fonctionnement et conformes à la réglementation en vigueur en matière de sécurité.

ARTICLE 6 : GARDIENNAGE ET NETTOYAGE

Le gardiennage et le nettoyage sont à la seule charge de **la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix**.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITES – ASSURANCES

La responsabilité des partenaires et des enseignants est définie selon les textes et la jurisprudence en vigueur et en particulier les articles L 911-4 du Code de l'Education et 121-3 du Code Pénal.

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix ne saurait être tenue responsable des vols commis durant les horaires d'utilisation par le Lycée.

Le Lycée, pour sa part, est responsable des dégradations causées pendant ses horaires d'utilisation, aussi bien à l'installation proprement dite qu'aux équipements qui y sont affectés.

Le Lycée s'engage à prévenir immédiatement, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, **la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix**, des dégradations et des incidents constatés pendant l'utilisation.

Le Lycée s'engage à souscrire une police d'assurances couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'utilisation par lui-même de l'installation en tant qu'utilisateur. Une attestation devra être jointe à la présente convention. A chaque rentrée scolaire, le Chef d'Etablissement devra fournir à la **Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix**, une attestation pour l'année en cours.

Tous les autres dommages feront l'objet d'une police d'assurances contractée par **la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix**.

ARTICLE 8 : SECURITE

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix s'engage à effectuer des contrôles de sécurité périodiques des installations et équipements, conformément à la réglementation en vigueur, notamment de décret interministériel n° 96 – 495 du 4 juin 1996, relatif à la sécurité des installations sportives.

Les documents relatifs à ces contrôles sont à la disposition du Lycée, dans le registre de sécurité propre à chaque installation, détenu dans chaque structure**.**

Le Lycée s'engage préalablement à toute utilisation des installations à :

- Prendre connaissance du règlement intérieur de l'installation et à le faire respecter (document joint à la convention) ;
- Prendre connaissance des voies d'accès, des entrées ;
- Prendre connaissance des issues d'évacuation ;
- Localiser l'emplacement des extincteurs ;
- Contrôler les entrées et sorties des élèves ;
- Signaler à **la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix** tout problème de sécurité dont il aurait connaissance, concernant aussi bien l'installation proprement dite que les équipements qui y sont affectés ;
- Organiser bi-annuellement un exercice de sécurité en situation ;
- Etre en mesure, en cas de problème, à fournir les renseignements demandés sur place par les équipes de secours (nombre d'élèves présents, blessés, etc.), et aider à faire respecter les consignes de sécurisation dictées par les secours.

ARTICLE 9 : VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trois années scolaires consécutives. La reconduction de cette convention ne peut se faire que de manière expresse. Elle prend effet au 1er Septembre 2016.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification apportée à la présente convention en cours d'exécution doit faire l'objet d'un avenant, approuvé par la commission permanente du Conseil Régional d'Ile de France, le Conseil d'Administration de l'Etablissement et l'instance délibérante de la Communauté de Communes.

La présente convention peut être dénoncée au plus tard trois mois avant sa date anniversaire de signature par l'une des trois parties, et ce par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

ARTICLE 11 : LITIGES

Les parties signataires s'engagent à tout mettre en œuvre, en cas de litige ou de contestation, concernant la présente convention ou son application pour parvenir à un accord.

Dans le cas où, à l'issue de cette procédure, aucun accord concernant ce litige ou cette contestation ne pourrait être trouvé, les parties s'en remettraient à la juridiction compétente.

Fait à DOURDAN, le
en 4 exemplaires originaux

Pour la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix La Présidente, Jocelyne GUIDEZ	**Pour le Conseil Régional** La Présidente, Valérie PECRESSE	**Pour le Lycée KASTLER** Le Proviseur, Dominique VALLOT

ANNEXE 2

CONVENTION TRIPARTITE DE MISE A DISPOSITION D'UNE OU PLUSIEURS INSTALLATIONS SPORTIVES

LYCEE SARCEY A DOURDAN

La présente convention intervient :

entre

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix (C.C.D.H.)
Représentée par sa Présidente, Madame Jocelyne GUIDEZ

Adresse : 17 rue Pierre CECCALDI
91410 DOURDAN

et

Le Conseil Régional d'Ile de France
Représentée par Madame Valérie PECRESSE, agissant en qualité de Présidente, dûment autorisé par délibération de la commission permanente

Adresse : 33 rue Barbey de Jouy
75007 PARIS

et

Le Lycée SARCEY, établissement public local d'enseignement
Représenté par son Proviseur, Monsieur Dominique VALLOT, dûment autorisé par délibération du conseil d'administration de l'établissement

Adresse : Chemin du Champ de Courses
91410 DOURDAN

APRES AVOIR EXPOSE CE QUI SUIT :

Le Lycée assure de par ses activités une mission d'intérêt général.

Au titre de l'article L 214-4 du Code de l'Education, la Région doit veiller à ce que toutes les conditions soient requises afin que puissent être organisées les activités physiques et sportives des lycéens prévues par les programmes nationaux de cet enseignement.

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix met à disposition ses installations sportives dont la proximité avec le Lycée lui permet de mener à bien sa mission d'intérêt général.

Aussi, considérant que les installations sportives de **la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix**, répondent aux nécessités de

fonctionnement de l'enseignement de l'éducation physique et sportif de l'établissement scolaire, les trois signataires s'accordent sur la mise à disposition au profit du Lycée SARCEY de DOURDAN, des installations sportives décrites à l'article 1 de cette même convention, dans les conditions fixées dans la présente convention.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : **OBJET**

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix met à disposition du Lycée SARCEY, les installations sportives suivantes :

« **Gymnase Nicolas BILLAULT** » situé Chemin du Champ de Courses – 91410 DOURDAN
« **Gymnase Lino VENTURA** » situé Chemin du Champ de Courses – 91410 DOURDAN
« **Stade Maurice GALLAIS** » situé Chemin Maurice Gallais – 91410 DOURDAN
« **Terrains de sport** » situé Chemin du Mesnil – 91410 DOURDAN

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'UTILISATION

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix entretient ces installations dans le cadre de sa mission pour les besoins culturels et sportifs spécifiques des élèves.

Les investissements autres que le maintien des installations en état de fonctionnement conformes aux obligations de sécurité relèvent de la seule décision de **la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix**, au regard de sa mission.

Le Lycée pourra utiliser ces installations pour y assurer l'enseignement de l'Education physique et sportives. Les activités de l'Associations Sportive et du Foyer socio-éducatif sont régies dans le cadre de conventions spécifiques, conformément aux dispositions de la circulaire n° 93 – 294 du 15 octobre 1993.

Toute autre activité que le Lycée souhaiterait y organiser, ainsi que toute introduction de matériel par le Lycée est soumise à l'autorisation écrite préalable de **la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix**.

Tout matériel, propriété du Lycée déposé dans l'enceinte de ces installations sportives dont l'utilisation n'est plus effective pour cause de dégradation ou autre motif, doit être récupéré par ce dernier, à l'issue du trimestre scolaire en cours.

ARTICLE 3 : HORAIRES D'UTILISATION

Toute installation sportive, objet de la présente convention, est mise à la disposition du Lycée pour la pratique de l'enseignement de l'Education physique et sportive, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30.

Les périodes de congés scolaires sont exclues de ces horaires.

Durant ces horaires, le Lycée est considéré comme l'utilisateur de l'installation sportive.

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix ne pourra en concéder l'utilisation à autrui, sauf accord entre les parties prévu dans un avenant, conformément aux dispositions de l'article 10 de la présente convention.

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix pourra utiliser les installations sportives pour les besoins de ses propres activités à titre exceptionnel, durant les horaires réservés au Lycée.

Dans ce cas, **la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix** s'engage à signaler au Chef d'Etablissement, par écrit et dans un délai raisonnable, l'indisponibilité momentanée de l'installation sportive.

L'installation sportive peut, sur demande de l'administration de l'Education Nationale dans un délai raisonnable, être utilisée durant les horaires réservés au Lycée, pour des examens officiels.

ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES

Les installations sportives, objets de la présente convention, sont mises à disposition du Lycée à titre onéreux.

La Région verse annuellement aux établissements de compétence régionale une Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées (DGFL) qui est destinée à payer les dépenses de fonctionnement des établissements dont la redevance pour la location d'équipements sportifs communaux ou intercommunaux.

Le montant de cette redevance est calculé en fonction du nombre d'élèves inscrits dans l'établissement au 1er janvier de l'année de validité de la présente convention.

Dans le cadre de la présente convention, le Lycée verse à **la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix**, la participation financière calculée selon la règle fixée aux deux précédents alinéas.

Un titre de recette doit être émis chaque année par la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix à l'encontre du lycée d'enseignement adapté. Ce titre prend la forme d'un justificatif précisant le nombre total d'élèves inscrits dans l'établissement au 1er janvier de l'année considérée et le coût par élève tel qu'il a été fixé par le Conseil Régional d'Ile de France.

ARTICLE 5 : ENTRETIEN ET MAINTENANCE

L'entretien et la maintenance (petites réparations) des installations sont à la charge de **la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix**. Celle-ci

s'engage à prendre toute disposition pour que le Lycée puisse l'utiliser dans les conditions normales de fonctionnement et conformes à la réglementation en vigueur en matière de sécurité.

ARTICLE 6 : GARDIENNAGE ET NETTOYAGE

Le gardiennage et le nettoyage sont à la seule charge de **la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix**.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITES – ASSURANCES

La responsabilité des partenaires et des enseignants est définie selon les textes et la jurisprudence en vigueur et en particulier les articles L 911-4 du Code de l'Education et 121-3 du Code Pénal.

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix ne saurait être tenue responsable des vols commis durant les horaires d'utilisation par le Lycée.

Le Lycée, pour sa part, est responsable des dégradations causées pendant ses horaires d'utilisation, aussi bien à l'installation proprement dite qu'aux équipements qui y sont affectés.

Le Lycée s'engage à prévenir immédiatement, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, **la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix**, des dégradations et des incidents constatés pendant l'utilisation.

Le Lycée s'engage à souscrire une police d'assurances couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'utilisation par lui-même de l'installation en tant qu'utilisateur. Une attestation devra être jointe à la présente convention. A chaque rentrée scolaire, le Chef d'Etablissement devra fournir à la **Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix**, une attestation pour l'année en cours.

Tous les autres dommages feront l'objet d'une police d'assurances contractée par **la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix**.

ARTICLE 8 : SECURITE

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix s'engage à effectuer des contrôles de sécurité périodiques des installations et équipements, conformément à la réglementation en vigueur, notamment de décret interministériel n° 96 – 495 du 4 juin 1996, relatif à la sécurité des installations sportives.

Les documents relatifs à ces contrôles sont à la disposition du Lycée, dans le registre de sécurité propre à chaque installation, détenu dans chaque structure**.**

Le Lycée s'engage préalablement à toute utilisation des installations à :

- Prendre connaissance du règlement intérieur de l'installation et à le faire respecter (document joint à la convention) ;
- Prendre connaissance des voies d'accès, des entrées ;
- Prendre connaissance des issues d'évacuation ;
- Localiser l'emplacement des extincteurs ;
- Contrôler les entrées et sorties des élèves ;
- Signaler à **la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix** tout problème de sécurité dont il aurait connaissance, concernant aussi bien l'installation proprement dite que les équipements qui y sont affectés ;
- Organiser bi-annuellement un exercice de sécurité en situation ;
- Etre en mesure, en cas de problème, à fournir les renseignements demandés sur place par les équipes de secours (nombre d'élèves présents, blessés, etc.), et aider à faire respecter les consignes de sécurisation dictées par les secours.

ARTICLE 9 : VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trois années scolaires consécutives. La reconduction de cette convention ne peut se faire que de manière expresse. Elle prend effet au 1er Septembre 2016.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification apportée à la présente convention en cours d'exécution doit faire l'objet d'un avenant, approuvé par la commission permanente du Conseil Régional d'Ile de France, le Conseil d'Administration de l'Etablissement et l'instance délibérante de la Communauté de Communes.

La présente convention peut être dénoncée au plus tard trois mois avant sa date anniversaire de signature par l'une des trois parties, et ce par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

ARTICLE 11 : LITIGES

Les parties signataires s'engagent à tout mettre en œuvre, en cas de litige ou de contestation, concernant la présente convention ou son application pour parvenir à un accord.

Dans le cas où, à l'issue de cette procédure, aucun accord concernant ce litige ou cette contestation ne pourrait être trouvé, les parties s'en remettraient à la juridiction compétente.

Fait à DOURDAN, le
en 4 exemplaires originaux

Pour la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix La Présidente, Jocelyne GUIDEZ	**Pour le Conseil Régional** La Présidente, Valérie PECRESSE	**Pour le Lycée SARCEY** Le Proviseur, Dominique VALLOT

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-576

DU 16 novembre 2016

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PEP 75 POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES ABSENTS POUR CAUSE DE MATERNITE, D'ACCIDENT OU DE LONGUE MALADIE

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le code de l'éducation ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 72-07 du 27 juin 2007 adoptant le schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007-2013 ;

VU La délibération n° CR 06-08 du 27 juin 2008 relative à la mise en œuvre du schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013 ; rapport-cadre relatif

VU aux politiques éducatives en collèges et lycées ;
La délibération n° CR 39-10 du 30 septembre 2010 relative à la réussite et l'égalité des

VU lycéennes et des lycéens ;
La délibération n° CR 84-11 du 29 septembre 2011 relative aux actions «Agir pour la

VU réussite des élèves» ;
La délibération n° CR 01-12 du 17 février 2012 relative aux « Lycées municipaux de la ville

VU de Paris. Application des politiques régionales d'aides aux lycéens ;
La délibération n° CR 80-13 du 26 septembre 2013 relative à la nouvelle ambition pour

VU l'égalité et la réussite de tous les lycéen-ne-s ; Le projet éducatif régional ;
La délibération N° CR 33-13 du 26 avril 2013 relative au « Plan régional d'action de lutte

VU contre le décrochage » ;

VU La délibération n° CR 82-16 du 19 mai 2016 relative à la lutte contre le décrochage scolaire ;
La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les

VU jeunes franciliens ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU L'avis de la commission des Finances ;

VU L'avis de la commission de l'Education ;

VU Le rapport CP 16-576 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique :

Décide de participer au titre du dispositif « Suivi des élèves absents pour cause de maternité, d'accident ou de longue maladie » au financement du projet détaillé en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **289 000€** à l'association PEP 75.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature par le bénéficiaire d'une convention conforme au modèle-type approuvé par délibération CR n° 33-13 du 26 avril 2013, modifié par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **289 000€** disponible sur le chapitre 932 « Enseignement » code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » programme HP28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Réussite des élèves » (12800501), du budget régional 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008908	Budget	2016

Chapitre	**932 - Enseignement**
Code fonctionnel	**28 - Autres services periscolaires et annexes**
Programme	**128005 - Schéma des formations**
Action	**12800501 - Réussite des élèves**

Dispositif : N° 00000032 - Programme d'actions d'information et d'orientation des jeunes

Dossier	16015852 - ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES ABSENTS POUR CAUSE DE MATERNITE D'ACCIDENT OU DE LONGUE MALADIE 2016-2017			
Bénéficiaire	EX003159 - PEP ASS DEP PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	289 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 011 950,00 €	TTC	28,56 %	289 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000032 - Programme d'actions d'information et d'orientation des jeunes	289 000,00 €

Total sur l'imputation 932 - 28 - 128005 - 12800501	289 000,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHE PROJET

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015852

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES ABSENTS POUR CAUSE DE MATERNITE D'ACCIDENT OU DE LONGUE MALADIE 2016-2017

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	1 011 950,00 €	28,56 %	289 000,00 €
	Montant Total de la subvention		289 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800501- Réussite des élèves

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PEP ASS DEP PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC
Adresse administrative : 149 RUE DE VAUGIRARD 75015 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Nicole DUFRENOY, Présidente

Date de publication au JO : 31 décembre 1915

N° SIRET : 32732782100069

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Accompagnement des élèves absents pour cause de maternité, ou de longue maladie
Rapport Cadre : CR 33-13 du 26/04/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'association PEP75 (association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public) soutient et contribue au fonctionnement du Service d'Aide Pédagogique à Domicile (SAPAD) et du Service d'Accompagnement des Mères Lycéennes (SAMELY).
Ces deux dispositifs d'accompagnement permettent ainsi à tout élève lycéen d'éviter l'interruption scolaire.

Le SAPAD, véritable école à domicile, permet la poursuite de la scolarité malgré la maladie ou les conséquences d'un grave accident. Ce service gratuit est dispensé par les enseignants de l'établissement scolaire d'origine; ainsi, isolement et décrochage sont évités grâce à ce lien constant avec le lycée.

Le SAMELY a pour objectif de favoriser la continuité scolaire et de lutter contre les risques de décrochage et d'isolement des lycéennes enceintes ou jeunes mères, en leur proposant un accompagnement individuel. Une équipe de référéntes proposent des rendez-vous pour l'élaboration et le suivi du projet d'orientation.

Description :

Le projet de l'association consiste à développer l'accompagnement du SAMELY sur des territoires franciliens non couverts à ce jour et où la demande est importante (Val de Marne et Seine Saint Denis). Elle souhaite poursuivre ses actions ayant remporté un franc succès auprès des lycéennes enceintes ou jeunes mères qui se sont fortement mobilisées afin de sortir d'une situation d'isolement social et d'éviter de décrocher scolairement.

Pour le SAPAD, l'association intervient pour faciliter l'accompagnement scolaire dispensé par les enseignants de l'éducation nationale, et notamment sur les territoires les plus éloignés en ile de France; en effet la réponse au besoin des lycéens étant domiciliés en banlieue, est plus longue que sur Paris intramuros en raison des conditions de transports.

Pour le SAMELY, les référentes de territoires organisent des entretiens individuels pour réaliser un travail de co-construction autour d'un projet d'orientation puis d'insertion, qui tient compte des réalités de la grossesse et de la maternité. Les référentes travaillent de concert avec les établissements scolaires et entretiennent un lien régulier avec les partenaires de proximité : Conseillers d'Orientation Psychologues (COP), Centre d'Information et d'Orientation (CIO), coordinateurs Mission Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), pôles de remobilisation, missions locales, services sociaux, Protection Maternelle Infantile (PMI), maternités, assistantes sociales...

Sont également organisées des actions collectives telles que des stages ou des séjours basés sur la scolarité, avec ou sans hébergement. En effet, à travers ces stages, les jeunes femmes travaillent et obtiennent plus facilement leur diplôme par la suite. La participation à ces stages est facilitée par la mise en place de modes de garde des jeunes enfants.

Intérêt régional :
Empêcher la rupture avec la scolarité; faciliter le retour des lycéens et lycéennes vers la rescolarisation, la formation ou l'insertion professionnelle, après une situation de vie fragilisante et risquant de les mener vers le décrochage scolaire.

« Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins un stagiaire ou alternant ».

Public(s) cible(s) :
Environ 350 lycéens et lycéennes d'Ile de France fragilisés par la longue maladie, l'accident ou la maternité.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE ET MARNE
- ESSONNE
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	7 450,00	0,74%
Services extérieurs	65 850,00	6,51%
Autres services extérieurs	10 350,00	1,02%
Impôts et taxes	20 100,00	1,99%
Frais de personnels	234 700,00	23,19%
Autres charges de gestion courante	20 500,00	2,03%
dotations d'exploitation	3 000,00	0,30%
Emplois des contributions volontaires en nature	650 000,00	64,23%
Total	1 011 950,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Education Nationale	50 500,00	4,99%
Région IDF	289 000,00	28,56%
Ville de Paris	12 000,00	1,19%
Subvention Aides privées	6 000,00	0,59%
Produits de gestion courante	4 450,00	0,44%
Emploi des contributions volontaires en nature	650 000,00	64,23%
Total	1 011 950,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	289 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accompagnement d'élèves absents pour cause de longue maladie ou de maternité	231 343,00 €
2013	Programme d'actions d'information et d'orientation des jeunes	105 700,00 €
2014	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	200 000,00 €
2014	Programme d'actions d'information et d'orientation des jeunes	299 000,00 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	90 000,00 €
2015	Programme d'actions d'information et d'orientation des jeunes (CR46-14)	299 000,00 €
	Montant total	1 225 043,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-577

DU 16 Novembre 2016

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX FEDERATIONS DE PARENTS D'ELEVES FRANCILIENS

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le code de l'éducation ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 72-07 du 27 juin 2007 adoptant le schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007-2013 ;

VU La délibération n° CR 06-08 du 27 juin 2008 relative à la mise en œuvre du schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013 ; rapport cadre relatif aux politiques éducatives en collèges et en lycées ;

VU La délibération n° CR 39-10 du 30 septembre 2010 relative à la réussite et l'égalité des lycéennes et des lycéens ;

VU La délibération n° CR 84-11 du 29 septembre 2011 relative à la consultation du printemps 2011, répondre aux attentes des lycéen-ne-s ;

VU La délibération n° CR 01-12 du 17 février 2012 relative aux lycées municipaux de la Ville de Paris. Application des politiques régionales d'aides aux lycéens ;

VU La délibération n° CR 80-13 du 26 septembre 2013 relative à la nouvelle ambition pour l'égalité et la réussite de tous les lycéen-ne-s – le projet éducatif régional ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU Le budget de la Région d'Île-de-France pour 2016 ;

VU L'avis de la Commission des finances ;

VU L'avis de la Commission de l'éducation ;

VU Le rapport CP 16-577 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer au titre du dispositif de soutien aux fédérations de parents d'élèves franciliens au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **49 500 €** réparties comme suit :

- 32 000 € au bénéfice de la FCPE ;
- 17 500 € au bénéfice de la PEEP.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type approuvée par délibération n° CP 11-400 du 19 mai 2011 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **49 500 €** disponible sur le chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des Formations » (128005), action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » (12800505) du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter du 1er septembre 2016, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération N°CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-577	Budget	2016

Chapitre	**932 - Enseignement**
Code fonctionnel	**28 - Autres services periscolaires et annexes**
Programme	**128005 - Schéma des formations**
Action	**12800505 - Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations**

Dispositif : N° 00000060 - Programme d'actions de sensibilisation citoyennes

Dossier	16015821 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2016-2017 A L'UA PEEP DE CRETEIL			
Bénéficiaire	P0016155 - UA PEEP CRETEIL UNION ACADEMIQUE DES PARENTS D ELEVES DE L ENSEIGNEMENT PUBLIC DE CRETEIL			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 450,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 550,00 €	HT	57,07 %	5 450,00 €	

Dossier	16015829 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2016-2017 A L'UA PEEP DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES			
Bénéficiaire	P0016149 - PEEP UNION DES ASSOCIATIONS PEEP DE L ACADEMIE DE VERSAILLES			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 600,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 250,00 €	HT	80 %	6 600,00 €	

Dossier	16015836 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2016-2017 A L'ADA PEEP PARIS			
Bénéficiaire	P0016144 - PEEP ASSOCIATION DEPARTEMENTALE ACADEMIQUE DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE PARIS ADA PEEP DE PARIS			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 450,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 038,68 €	HT	60,3 %	5 450,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-577	Budget	2016

Dossier	16015839 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2016-2017 A L'ASSOCIATION DE GESTION DU COMITE REGIONAL FCPE ILE-DE-FRANCE				
Bénéficiaire	P0019272 - ASSOCIATION DE GESTION DU COMITE REGIONAL FCPE ILE DE FRANCE				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	32 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
40 000,00 €	HT		80 %	32 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000060 - Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	49 500,00 €

Total sur l'imputation 932 - 28 - 128005 - 12800505	49 500,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015821

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2016-2017 A L'UA PEEP DE CRETEIL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	9 550,00 €	57,07 %	5 450,00 €
	Montant Total de la subvention		5 450,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UA PEEP CRETEIL UNION ACADEMIQUE DES PARENTS D ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE CRETEIL
Adresse administrative : 3 VLA BRETAGNE
94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
Statut Juridique : Association
Représentant :

Date de publication au JO : 20 mars 2010

N° SIRET : 52154836200016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional aux fédérations de parents d'élèves franciliens
Rapport Cadre : CR 39-10 du 30/09/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire 2016-2017

Objectifs :
Participer au fonctionnement et aux activités de la PEEP de Créteil, fédération de parents d'élèves, menées sur le territoire régional (actions de représentation, de formation, de conseil) et pour les actions de sensibilisation des parents d'élèves aux actions de la Région Île-de-France pour l'année 2016-2017.

L'UA PEEP de Créteil portera une attention particulière à la communication grâce à la pleine utilisation de l'atelier de reprographie totalement opérationnel : compte-tenu de la taille du territoire de l'académie de Créteil, un investissement webcam a été fait pour proposer aux associations géographiquement éloignées de participer par Skype aux formations.

Différentes réflexions sont également en cours sur des actions plus spécifiques notamment liées à la prévention de la violence, à l'égalité filles garçons et à l'accompagnement de la scolarisation des enfants porteurs de handicap. L'accent sera également mis sur l'enseignement professionnel. Les actions des associations PEEP dans les lycées seront également encouragées par un nouvel appel à projets.

Description :
Fonctionnement courant, actions de communication (organisation de rencontres et manifestations diverses d'information mises en place en direction des familles et des lycéen-ne-s francilien-ne-s pour l'année scolaire 2016-2017, frais de reprographie).

Moyens mis en œuvre :
Fabrication de documents, publications, outils internet, déplacements et réunions

Intérêt régional :
La communication sur les diverses aides régionales mises en oeuvre en direction des lycéens franciliens auprès des parents d'élèves.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les parents des élèves des lycées franciliens

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement local (électricité, charges locatives, lignes téléphoniques, assurances, fournitures bureau, affranchissement, achat matériel et entretien, frais bancaires)	2 850,00	29,84%
Frais de déplacement (commissions, congrès et AG nationales)	2 300,00	24,08%
Frais reprographie	1 900,00	19,90%
Actions de communication (frais de formation et réunion, frais de réception, soutien associations et communication)	2 500,00	26,18%
Total	9 550,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile de France	5 450,00	57,07%
Subvention Fédération PEEP	1 900,00	19,90%
Subvention des AD 77, 93, 94	1 000,00	10,47%
Prise en charge fédération	700,00	7,33%
Quote part facturée AD	500,00	5,24%
Total	9 550,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 450,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	6 250,00 €
2014	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (CR46-14)	5 450,00 €
2015	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (CR46-14)	5 450,00 €
	Montant total	17 150,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015829

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2016-2017 A L'UA PEEP DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	8 250,00 €	80,00 %	6 600,00 €
	Montant Total de la subvention		6 600,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PEEP UNION DES ASSOCIATIONS PEEP DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
Adresse administrative : 1 ALL HENRI SELLIER 92800 PUTEAUX
Statut Juridique : Association

Date de publication au JO : 14 novembre 2009

N° SIRET : 42173010200025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional aux fédérations de parents d'élèves franciliens
Rapport Cadre : CR 39-10 du 30/09/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire 2016-2017

Objectifs :
Participer au fonctionnement et aux activités de la PEEP de Versailles, fédération de parents d'élèves, menées sur le territoire régional et pour les actions de sensibilisation des parents d'élèves aux actions de la Région Île-de-France pour l'année 2016-2017.

Description :
Fonctionnement courant, organisation de rencontres, colloques, forums et manifestations diverses d'information sur le fonctionnement des dispositifs et autres actions éducatives mises en place en direction des familles et des lycéen-ne-s francilien-ne-s pour l'année scolaire 2016-2017.

Cette année, l'UA de Versailles mènera des actions particulières :

Création d'un catalogue de conférences sur les thèmes suivants : l'orientation des jeunes et les métiers de demain, citoyenneté et démocratie, les addictions, l'intelligence émotionnelle. L'UA PEEP de Versailles fera appel à un stagiaire pour organiser la structuration du cycle de conférences et la mise en oeuvre pour un déploiement sur l'ensemble des départements de l'académie de Versailles.

Formation des parents dont la présentation de l'APB (affectation post-bac), poursuite des formations Rose des talents (outil pratique au service des parents d'élèves) et organisation de séance pour les élèves, aide à l'orientation des jeunes avec notamment un jeu test de personnalité.

Moyens mis en œuvre :
Fabrication de documents, publications, forum, conférence et réunions

Intérêt régional :
La communication sur les différentes aides régionales mises en oeuvres en direction des lycéens franciliens auprès des parents d'élèves.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
les parents d'élèves des lycées de l'académie de Versailles.

Localisation géographique :
- YVELINES
- ESSONNE
- HAUTS DE SEINE
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Action (AG et table ronde, communication, présentation APB, Rose des Talents, forum lycées, conférences)	5 000,00	60,60%
Fonctionnement (reprographie, salaire, loyer, numéricable, assurance)	3 250,00	39,4%
Total	8 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	6 600,00	80,00%
Participation aux frais	1 650,00	20%
Total	8 250,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 600,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	7 500,00 €
2014	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (CR46-14)	6 600,00 €
2015	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (CR46-14)	6 600,00 €
	Montant total	20 700,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015836

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2016-2017 A L'ADA PEEP PARIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	9 038,68 €	60,30 %	5 450,00 €
	Montant Total de la subvention		5 450,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PEEP ASSOCIATION DEPARTEMENTALE ACADEMIQUE DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE PARIS ADA PEEP DE PARIS
Adresse administrative : 14 RUE HOUDART 75020 PARIS 20
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur SAMUEL CIWIE, Président

Date de publication au JO : 8 mai 2010

N° SIRET : 78471910600030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional aux fédérations de parents d'élèves franciliens
Rapport Cadre : CR 39-10 du 30/09/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire 2016-2017

Objectifs :
Participer au fonctionnement et aux activités de l'ADA PEEP de Paris, fédération de parents d'élèves, menées sur le territoire régional et pour les actions de sensibilisation des parents d'élèves aux actions de la Région Île-de-France pour l'année 2016-2017.

Description :
Fonctionnement courant, organisation de rencontres, colloques, forums et manifestations diverses d'information de fonctionnement des dispositifs et autres actions éducatives mises en place en direction des familles et des lycéen-ne-s francilien-ne-s pour l'année scolaire 2016-2017.

Mise en place de l'Espace numérique de travail dans les établissements scolaires en aidant les parents dans la prise en main de l'outil numérique.

Intégration harmonieuse des élèves atteints de handicaps et des enfants précoces.

Mise à disposition du réseau de la PEEP Paris d'un service de reprographie et de mise sous enveloppes des documents destinés aux parents. Conception d'une information diffusée aux parents sur leur "smartphones".

Intérêt régional :
La communication sur les diverses aides régionales mises en œuvre en direction des lycéens franciliens auprès des parents d'élèves.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les parents des élèves des lycées d'Ile de France.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement courant (location de locaux)	3 500,00	38,72%
Action d'information (local de matériel de reprographie)	5 538,68	61,28%
Total	9 038,68	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	5 450,00	60,30%
Participation Fédération PEEP	3 588,68	39,70%
Total	9 038,68	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 450,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	6 250,00 €
2014	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (CR46-14)	5 450,00 €
2015	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (CR46-14)	5 450,00 €
	Montant total	17 150,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015839

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2016-2017 A L'ASSOCIATION DE GESTION DU COMITE REGIONAL FCPE ILE-DE-FRANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	40 000,00 €	80,00 %	32 000,00 €
	Montant Total de la subvention		32 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION DE GESTION DU COMITE REGIONAL FCPE ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 14 RUE D'ASTORG
75008 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur BERNARD DUBOIS, Président

Date de publication au JO : 25 décembre 1999

N° SIRET : 50117285200011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional aux fédérations de parents d'élèves franciliens
Rapport Cadre : CR 39-10 du 30/09/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire 2016-2017.

Objectifs :
Participer au fonctionnement et aux activités de la FCPE, fédération de parents d'élèves, menées sur le territoire régional et pour les actions de sensibilisation des parents d'élèves aux actions de la Région Ile-de-France pour l'année 2016-2017.

La FCPE poursuit en 2016-2017 son action d'information et de sensibilisation en direction des parents, enseignants et élèves des lycées professionnels ainsi que des actions en matière d'information sur l'orientation après le lycée.

Le comité régional va réaliser un encart publié dans la revue des parents que la fédération nationale distribue à l'ensemble des adhérents abonnés. Il s'agit de faire un point sur les actions menées par la

FCPE régionale, sa représentation dans les instances régionales, le projet restauration et la mise en place de l'accessibilité sur la région. Un travail d'information auprès des familles sera amorcé autour de la future réforme des lycées.

Seront réalisées des actions de communication autour de l'édition d'une plaquette contre le harcèlement au lycée pour les parents, d'une campagne RESF et de l'inscription payante pour les CAP et BEP.

Description :
Fonctionnement courant, organisation de rencontres, colloques, forums et manifestations diverses d'information sur le fonctionnement des dispositifs et autres actions éducatives mises en place en direction des lycéens franciliens pour l'année scolaire 2016-2017.

Moyens mis en œuvre :
Fabrication de documents, publications, outils internet, organisation de réunions, déplacements.

Intérêt régional :
La communication sur les diverses aides régionales mises en œuvre en direction des lycéens franciliens auprès des parents d'élèves.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Les parents des élèves franciliens des lycées d'Ile-de-France

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais administratifs	7 500,00	18,75%
Déplacements et missions	2 000,00	5,00%
Abonnements, revues, documentations	5 000,00	12,50%
Encart dans la revue nationale " Revue des parents"	3 500,00	8,75%
Maintenance, Mise à jour et abonnement du site Internet	3 000,00	7,50%
Campagne Lycéens sans papier	4 000,00	10,00%
Communication (impression, débats, coloques, livret de rentrée...)	15 000,00	37,50%
Total	40 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	32 000,00	80,00%
Subvention FCPE nationale	2 000,00	5,00%
Reversement indemnités CESER	6 000,00	15,00%
Total	40 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	32 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes	30 000,00 €
2014	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (CR46-14)	32 500,00 €
2015	Programme d'actions de sensibilisation citoyennes (CR46-14)	32 400,00 €
	Montant total	94 900,00 €

CONSEIL RÉGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DÉLIBÉRATION N° CP 16-578

Du 16 Novembre 2016

DÉVELOPPER LE LIEN ENTRE LES LYCÉES ET LES ENTREPRISES
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ LOCAL ÉCOLE ENTREPRISE DE RAMBOUILLET (78)
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION C.GENIAL

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'Éducation ;

VU La délibération n° CR 72-07 du 27 juin 2007 relative à l'adoption du Schéma Régional de la formation tout au long de la vie pour 2007-2013 ;

VU La délibération n° CR 06-08 du 26 juin 2008 relative à la mise en œuvre du Schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013 ; rapport-cadre

VU La délibération n° CR 84-11 du 29 septembre 2011 relative à la réussite des élèves, « paroles de lycéen-ne-s », la suite de la consultation ;

VU La délibération n° CR 80-13 du 26 septembre 2013 Nouvelle ambition pour l'égalité et la réussite de tous les lycéens ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CR 94-16 du 19 mai 2016 portant sur l'ouverture des lycées sur le monde de l'entreprise ;

VU La délibération n° CP16-441 du 21 septembre 2016 portant sur le développement du lien entre les lycées et les entreprises ;

VU Le budget de la Région d'Île-de-France pour 2016 ;

VU L'avis de la commission de l'Éducation ;

VU L'avis de la commission des Finances ;

VU Le rapport CP 16-578 présenté par Madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique

Décide de participer au titre du dispositif « Ouvrir les lycées sur le monde de l'entreprise » au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **29 600 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature avec les bénéficiaires, de conventions conformes au modèle type approuvé par délibération CR n° 84-11 du 30 septembre

2011 et modifié par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **29 600€** prélevée sur le chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », Programme « Schéma des formations » (128005), Action « Réussite des élèves » (12800501) du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter du 1er septembre 2016, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération N°CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

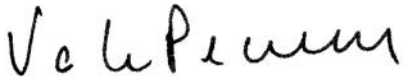

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 : ETAT RECAPITULATIF DE LA SUBVENTION

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008978	Budget	2016

Chapitre	**932 - Enseignement**
Code fonctionnel	**28 - Autres services periscolaires et annexes**
Programme	**128005 - Schéma des formations**
Action	**12800501 - Réussite des élèves**

Dispositif : N° 00000967 - Ecole Entreprise

Dossier	16015818 - ECOLE ENTREPRISE 2016 2017 - CLEE DE RAMBOUILLET			
Bénéficiaire	R3313 - LPO LOUIS BASCAN RAMBOUILLET			
Localisation	LYP LOUIS BASCAN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 600,00 €		Code nature	657351
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 000,00 €	HT	80 %	9 600,00 €	

Dossier	16016608 - PROFESSEURS EN ENTREPRISE - PROGRAMME ECOLE - ENTREPRISE			
Bénéficiaire	P0028455 - C GENIAL FONDATION POUR LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
31 000,00 €	TTC	64,52 %	20 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000967 - Ecole Entreprise	29 600,00 €

Total sur l'imputation 932 - 28 - 128005 - 12800501	29 600,00 €

ANNEXE 2 : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015818

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ECOLE ENTREPRISE 2016 2017 - CLEE DE RAMBOUILLET

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Ecole Entreprise	12 000,00 €	80,00 %	9 600,00 €
	Montant Total de la subvention		9 600,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-657351-128005-100
12800501- Réussite des élèves

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO LOUIS BASCAN RAMBOUILLET
Adresse administrative : 5 AVENUE DU GENERAL LECLERC B.P.93
78513 RAMBOUILLET
Statut Juridique : Etablissement Public Local d'Enseignement (Lycées Publics)
Représentant : Monsieur Thierry CALVET, Proviseur

N° SIRET : 19782549000018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Ecole Entreprise
Rapport Cadre : CR94-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est sollicité afin de prendre en compte la totalité des dépenses éligibles nécessaires à la préparation du projet, dès le début de l'année scolaire.

Objectifs :
Chaque CLEE (Comité Local Ecole Entreprise) est un groupe de travail technique permettant d'élaborer et de déployer une stratégie sur un territoire donné, afin de favoriser la rencontre entre le monde de l'Entreprise et le monde de l'Ecole et d'aider les jeunes à :
• Comprendre le monde économique et professionnel ainsi que la diversité des métiers et des formations ;
• Développer leur sens de l'engagement et de l'initiative ;
• Elaborer leur projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Les CLEE sont créés dans le cadre d'une démarche nationale afin de couvrir tout le territoire avec des actions de proximité. Chaque CLEE est constitué au niveau d'un territoire (ex. un bassin d'emploi et/ou de formation). Il s'agit ici du territoire de la communauté d'agglomération de Rambouillet.

En réunissant les différents acteurs et en mettant en commun les ressources (humaines, matérielles et/ou

financières), savoirs et compétences, le CLEE permet de :
• Concevoir, coordonner et rendre visibles des actions spécifiques au territoire concernant la formation, l'orientation et l'insertion des jeunes ;
• Développer des actions de sensibilisation et d'information sur les secteurs professionnels, les métiers et les formations associées ;
• Lutter contre les préjugés (convaincre filles et garçons que tous les secteurs d'activité leur sont ouverts, lutter contre l'image négative véhiculée sur certains secteurs et métiers) ;
• Expérimenter et évaluer des actions.

L'intérêt est de nouer des liens de proximité entre les entreprises, les collèges et lycées existant sur ce territoire. C'est aussi être proche des acteurs locaux, rassurer les familles sur l'emploi local, informer sur l'existence des offres de métiers de proximité, des sites de formation et du recrutement local.

L'existence d'un CLEE est un enjeu majeur sur ce territoire très rural où sont absentes les grands groupes et grandes entreprises. Pour fonctionner, le CLEE se rapprochera notamment des petites entreprises du territoire et de l'association des commerçants de Rambouillet.

Description :
Pour l'année 2016/17, plusieurs volets seront développés par le CLEE :

Insertion professionnelle
• Connaissance réciproque du tissu des établissements de formation et des entreprises ;
• Visites réciproques établissements et entreprises ;
• Recueil des besoins en formation / métiers émergeants ;
• Mise en relation des acteurs autour des thématiques : périodes de formation, stages, apprentissage, contrats de professionnalisation…

Calendrier :
Le 15 septembre 2016 : Forum départemental "Booster votre avenir avec l'apprentissage" à l'Hôtel de ville de Versailles
Du 09 au 17 mars 2017 : Semaine des Missions locales
Du 20 au 26 mars 2017 : Semaine de l'Industrie
Le 20 mai 2017 : "Trouve ton apprentissage" (proposition d'offres de contrats et de formation)
Juin/juillet 2017 : "Apprentissage meeting" (selon les offres collectées lors de "Trouve ton apprentissage"

Aide à l'orientation
• Organisation de forums des métiers ;
• Intervention de professionnels dans les établissements ;
• Information sur les métiers (y compris ceux en déficit d'image et/ou en pénurie de main d'œuvre) et les formations associées ;

Calendrier :
Du 15 au 20 novembre 2016 : Semaine de l'Innovation
Du 21 au 26 novembre 2016 : Semaine École-Entreprise (initiée pour le MEDEF)
Le 27 janvier 2017 : Galerie des Métiers et de la Formation
Du 20 au 26 mars 2017 : Semaine de l'Industrie

Divers partenariats et projets
• Conventions de partenariat : jumelages "établissements-entreprises" ou "classes-entreprises";
• Montage de projets entre établissements scolaires, entreprises et/ou collectivités ;
• Montages pédagogiques entre établissements scolaires et entreprises:

Projet RAMBOT (pour RAM Rambouillet et BOT pour robot)
Le thème est la bande dessinée ; les classes devront donc faire évoluer leur robot (qui sera soit inventé, soit construit ou pour les plus jeunes, de petits robots du commerce qui seront "customisés" sur une plateforme qu'ils auront construite. Ce projet durera toute l'année scolaire, avec si possible des échanges entre les classes. Cela donnera également lieu à des visites d'entreprises ou des rencontres avec des ingénieurs qui se déplaceront dans les établissements.

• Organisation de temps forts (Semaine Ecole-Entreprise, Semaine de l'Industrie, galeries de l'apprentissage, semaine de l'innovation, semaine de l'espace…) : organisation de visites d'entreprises, de forums métiers avec déplacements de professionnels dans les classes pour faire découvrir les métiers.

Pour coordonner l'ensemble des actions, le lycée Louis Bascan de Rambouillet a été désigné lycée support du CLEE.

Public(s) cible(s) :
Les élèves du territoire, du primaire au lycée.

Localisation géographique :
- LYP LOUIS BASCAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Transport des élèves	7 980,00	66,50%
Remboursement frais de déplacement des intervenants extérieurs	480,00	4,00%
Frais de communication, reprographie et réception	1 140,00	9,50%
Coordination	2 400,00	20,00%
Total	12 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	9 600,00	80,00%
Education Nationale	2 400,00	20,00%
Total	12 000,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	9 600,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la gratuité des manuels scolaires	69 238,00 €
2013	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	6 784,00 €
2013	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	16 731,00 €
2013	Dotation globale de fonctionnement	669 549,00 €
2013	Ecolycées franciliens	10 000,00 €
2013	Equipements pédagogiques dans les EPLE	44 858,00 €
2013	Maintenance, contrôles et entretien des EPLE	106 209,00 €
2013	Mesures de sécurité dans les lycées	28 000,00 €
2013	Projet Lycée, innovation éducative	5 000,00 €
2013	Travaux de maintenance	260 437,00 €
2014	Aide à la gratuité des manuels scolaires	36 599,00 €
2014	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	16 454,00 €
2014	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	17 109,00 €
2014	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves)	5 000,00 €
2014	Dotation globale de fonctionnement	534 052,00 €
2014	Equipements pédagogiques dans les EPLE	121 540,00 €
2014	Maintenance, contrôles et entretien des EPLE	70 585,00 €
2014	Travaux de maintenance	189 553,00 €
2015	Aide à la gratuité des manuels scolaires	24 661,00 €
2015	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	10 517,00 €
2015	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	7 721,00 €
2015	Dotation globale de fonctionnement	543 577,00 €
2015	Equipements pédagogiques dans les EPLE	30 000,00 €
2015	Maintenance, contrôles et entretien des EPLE	69 675,00 €
2015	Travaux de maintenance	215 000,00 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	18 337,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	34 818,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	20 492,00 €
2016	Dotation globale de fonctionnement	414 794,00 €
2016	Equipements pédagogiques dans les EPLE	30 101,86 €
2016	Maintenance, contrôles et entretien des EPLE	45 750,40 €
2016	Mesures de sécurité dans les lycées	25 000,00 €
2016	Travaux de maintenance	120 000,00 €
	Montant total	3 108 593,26 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016608

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROFESSEURS EN ENTREPRISE - PROGRAMME ECOLE - ENTREPRISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Ecole Entreprise	31 000,00 €	64,52 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800501- Réussite des élèves

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : C GENIAL FONDATION POUR LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
Adresse administrative : 292 RUE SAINT MARTIN 75003 PARIS
Statut Juridique : Fondation
Représentant : Madame Hélène CHAHINE, Déléguée

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 49305066000015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Ecole Entreprise
Rapport Cadre : CR94-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est sollicité afin de prendre en compte la totalité des dépenses éligibles nécessaires à la préparation du projet.

Objectifs :
L'action Professeurs en entreprise a pour but principal de créer des liens entre les entreprises et les enseignants, conseillers d'orientation, chefs de travaux, chefs d'établissement et autres cadres de l'Éducation nationale. Ce projet est innovant dans la mesure où il vise les lycéens par le biais des équipes éducatives, en leur permettant de découvrir la réalité des entreprises et les métiers qui y sont exercés.

Peu d'actions sont destinées aux personnels de l'Éducation nationale et aux enseignants sans leurs élèves. Professeurs en entreprise leur propose un large choix de visites d'entreprises dans les domaines scientifiques et / ou techniques. Ils peuvent ainsi découvrir des métiers, des savoir-faire, des applications concrètes de leurs enseignements et échanger avec des professionnels sur leur quotidien. Ce type de rencontres et d'échanges est essentiel pour construire une relation avec les entreprises dans la durée et ainsi favoriser une meilleure insertion professionnelle des jeunes. Cette action apporte une vraie valeur ajoutée : les programmes des visites, construites avec les entreprises, sont faits sur mesure pour le

monde de l'éducation. La force de cette action se trouve également dans les partenariats étroits avec plusieurs petites et grandes entreprises.

Les objectifs de l'action sont :

- Créer un lien solide et durable entre l'école et l'entreprise et des relations locales privilégiées entre les entreprises et les établissements proches ;
- Améliorer les connaissances des équipes éducatives sur les activités et métiers scientifiques et techniques des entreprises, pour pouvoir accompagner les lycéens dans leur orientation professionnelle ;
- Faire connaître les réalités des métiers de technicien et d'ingénieur, leur évolution et les attentes des entreprises en termes de recrutement ;
- Donner du sens à l'enseignement des sciences au lycée en l'illustrant au travers d'exemples de leurs applications concrètes en entreprise ;
- Permettre aux entreprises de communiquer auprès des équipes éducatives sur les enjeux de société liés aux sciences et les nouveaux défis technologiques à relever ;
- Promouvoir des échanges entre les lycéens et le milieu de la science et de l'entreprise ;
- Impliquer les ingénieur(e)s et technicien(ne)s des entreprises dans la mise en valeur de leur métier.

Description :
L'opération Professeurs en entreprise se déroule, depuis sa création en 2008, sur plusieurs jours au mois de novembre. En 2016, les visites auront lieux les 9, 16, 18, 23 et 25 novembre.
Plus précisément, chaque site qui participe accueille de petits groupes d'enseignants et de prescripteurs de l'orientation du secondaire, le temps d'une journée ou d'une demi-journée en suivant le déroulé proposé :

- accueil,
- présentation générale de l'entreprise et du site,
- visite des installations,
- discussions avec des salariés des domaines scientifiques,
- échanges sur les métiers, les carrières et les formations,
- questions/réponses.

Le calendrier de la mise en place du projet s'étend sur toute l'année calendaire. La fondation travaille sur la recherche de nouveaux partenaires et sur le maintien des partenariats existants tout au long de l'année. Elle entretient les relations avec l'Éducation nationale et ses membres.
Calendrier :

- Printemps : définition de la participation des sites ;
- Pendant l'été : élaboration des programmes et des fiches pour chaque visite;
- Dès la rentrée scolaire : communication auprès des enseignants et autres cadres de l'Éducation nationale et suivi des inscriptions ;
- Novembre : visites et réponses aux demandes des participants ;
- Décembre / janvier : évaluation et bilan (envoi en février).

Moyens mis en œuvre :
Pour mettre en place l'action Professeurs en entreprise et la pérenniser, la fondation a mis en place des partenariats avec :
- Les 24 entreprises engagées dans l'action qui ouvrent leurs portes aux visiteurs et / ou financent en partie le projet, à savoir : A2C Préfa, EDF, Générale du solaire, O'Terres Energie, Alstom, L'Oréal, Saint-Gobain, Valeo, Air Liquide, Sanofi, SNCF, Triumph, Criteo, Airbus, Ciments Calcia, Eramet, Thales, Safran, CEA, Fanuc, IBM, Schlumberger, Technip, Sedif ;
- Le ministère de l'Éducation nationale et de la recherche, avec lequel un accord-cadre a été signé ;
- Les rectorats qui relaient l'information sur l'action et inscrivent (éventuellement) l'action au Plan Académique de Formation ;
- Le Cerpep (Centre d'Études et de Recherches sur les Partenariats avec les Entreprises et les

Professions, structure au sein de l'inspection générale qui propose une offre de plus de 3 500 stages pour les personnels de l'Éducation nationale). Les visites Professeurs en entreprise sont aussi inscrites au catalogue Cerpep depuis 2016 ;
- Plusieurs Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) qui accompagnent la recherche d'entreprises en région : Terre avenir (Seine et Marne), Exploradôme (Val-de-Marne), la Fondation La main à la pâte.

Intérêt régional :
Cette action permet d'atteindre les équipes éducatives et leurs élèves dans les lycées de toute la région Ile de France. La Fondation C.Génial travaille depuis 10 ans en étroite collaboration avec l'Éducation Nationale et son vivier d'enseignants et d'autres cadres de l'Éducation nationale inscrits dans sa base de données est très important. Les demandes d'inscription aux visites dans la région sont déjà en cours et rencontrent un vif succès. La réussite de toutes leurs actions et leur notoriété grandissante, permet de toucher de plus en plus de lycées. Leur volonté est d'impliquer encore plus des lycées professionnels.

Pour l'édition 2016 de Professeurs en entreprise, 500 visiteurs seront accueillis sur 32 sites de 24 entreprises en Ile de France, pour toucher ainsi indirectement plusieurs centaines de lycéens.

Par ailleurs, les élus régionaux ont adopté, dans le cadre du rapport n° CR 08-16 du 18 février 2016, une mesure « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens », qui vise à favoriser l'accès des jeunes au marché du travail. Pour répondre à cette exigence, la fondation C.Génial s'engage à prendre à minima un stagiaire.

Public(s) cible(s) :
Nos publics cibles sont tous les enseignants, conseillers d'orientation, chefs de travaux, chefs d'établissement et autres cadres de l'Éducation Nationale de tous les lycées de la région Ile de France. Par le biais des équipes éducatives qui visitent les entreprises, plusieurs centaines de lycéens bénéficient des connaissances et expériences acquises.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Gestion projet : Recherche d'entreprises partenaires - rédaction guide et programme - site internet - gestion des inscriptions - envoie des questionnaires d'évaluation - rédaction du bilan complet	20 000,00	64,52%
Communication : Flyers, rapports d'activité, support numérique	2 000,00	6,45%
Impression et envoi des affiches, rapport d'activité et programme	1 000,00	3,23%
Évolution du site internet	1 000,00	3,23%
Coordination de la fondation (déléguée générale, chargée des partenariats)	5 000,00	16,13%
Frais de fonctionnement (loyer, comptabilité)	2 000,00	6,45%
Total	31 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	20 000,00	64,52%
Participation de la structure	5 000,00	16,13%
Entreprises partenaires (mécénat) : ciments Calcia, CEA, Schlumberger, Safran.	6 000,00	19,35%
Total	31 000,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-583

DU 16 Novembre 2016

LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

Dispositif PHENIX
2ème affectation - Année scolaire 2016-2017
Affectation relative au marché d'appels téléphoniques

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'éducation ;

VU L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 72-07 du 27 juin 2007 adoptant le schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007-2013 ;

VU La délibération n° CR 06-08 du 27 juin 2008 relative à la mise en œuvre du schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013 ; rapport cadre relatif aux politiques éducatives en collèges et en lycées ;

VU La délibération n° CR 39-10 du 30 septembre 2010 relative à la réussite et l'égalité des lycéennes et des lycéens ;

VU La délibération n° CR 84-11 du 30 septembre 2011 relative aux actions pour la réussite des élèves, paroles de lycéen-nes et suites de la consultation du printemps 2011 ;

VU La délibération n° CR 01-12 du 17 février 2012 relative aux lycées municipaux de la Ville de Paris. Application des politiques régionales d'aides aux lycéens ;

VU La délibération n° CR 80-13 du 26 septembre 2013 relative à la nouvelle ambition pour l'égalité et la réussite de tous les lycéen-nes – le projet éducatif régional ;

VU Le règlement (CE) n°1304/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives aux fonds européens structurels et d'investissement ainsi que les règlements délégués et les actes d'exécution afférents ;

VU Le règlement (CE) n°1303/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen ;

VU La décision de la Commission européenne C(2014) 10205 du 18 décembre 2014 portant approbation du Programme opérationnel régional FEDER-FSE de l'Ile-de-France et du bassin de Seine sur le fondement de l'article 29 du règlement (CE) n°1303/2013 ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CR 82-16 du 19 mai 2016 relative à la lutte contre le décrochage scolaire ;

VU La délibération n° CP 16- 465 du 21 septembre 2016 relative à la lutte contre le décrochage scolaire ;

VU Le budget de la Région d'Île-de-France pour 2016 ;

VU L'avis de la Commission des finances ;

VU L'avis de la Commission de l'éducation ;

VU Le rapport CP 16-583 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer au titre du dispositif « PHENIX » au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant prévisionnel de **23 000 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature avec les bénéficiaires de conventions conformes à la convention type adoptée par délibération n° CR 84-11 du 30 septembre 2011 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, et autorise la Présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **23 000 €** disponible sur le chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), - Action « Réussite des élèves », 12800501 du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **240 000 €** disponible sur le chapitre 932 « Enseignement » - Programme HP28-005 (128005) « Schéma des Formations » - Action « Réussite des élèves », 12800501 Code fonctionnel 28 – Autres services périscolaires et annexes du budget régional 2016 afin de lancer le marché de prospection téléphonique et prise de rendez-vous pour les jeunes repérés en situation de décrochage scolaire en Ile-de-France.

Article 3

La recette prévisionnelle du concours du FSE pour la réalisation des actions visées à l'article 2 s'élève à maximum 50% du budget total. Elle sera imputée sur la rubrique 74 771 du budget régional.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-583	Budget	2016

Chapitre	**932 - Enseignement**
Code fonctionnel	**28 - Autres services periscolaires et annexes**
Programme	**128005 - Schéma des formations**
Action	**12800501 - Réussite des élèves**

Dispositif : N° 00000957 - Phénix

Dossier	16015542 - INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES PAR LE SPORT			
Bénéficiaire	P0035492 - APART ASSOC PREV PAR ARTS DE RUE TREMBLAY			
Localisation	TREMBLAY-EN-FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
85 174,00 €	TTC	13,5 %	11 500,00 €	

Dossier	16015549 - BOOSTER 95 - LE SERVICE CIVIQUE ALTERNE POUR RACCROCHER			
Bénéficiaire	R9036 - UNIS CITE			
Localisation	CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE (95-VAL D'OISE)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
95 000,00 €	TTC	12,11 %	11 500,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000957 - Phénix	23 000,00 €

Total sur l'imputation 932 - 28 - 128005 - 12800501	23 000,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015542

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES PAR LE SPORT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Phénix	85 174,00 €	13,50 %	11 500,00 €
	Montant Total de la subvention		11 500,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800501- Réussite des élèves

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APART ASSOC PREV PAR ARTS DE RUE TREMBLAY
Adresse administrative : 35 AVENUE CHAPPE
93290 TREMBLAY EN FRANCE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame LAURENCE RIBEAUCOURT, Présidente

N° SIRET : 49081941400023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Phénix
Rapport Cadre : CR82-16 du 19/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Suivi pendant un an de jeunes dans l'élaboration de leur projet d'insertion professionnelle avec des temps forts : modules sportifs de remobilisation et de valorisation, captation des jeunes grâce au sport, engagement des jeunes dans l'association grâce à leur participation active dans l'organisation des actions, des projets et des évènements de l'association.

Cette action propose :

- d'accompagner les jeunes sur les plans social et éducatif tout au long du processus d'insertion,
- de responsabiliser les jeunes et les amener à se construire une identité,
- de lutter contre les préjugés et prévenir le risque de repli de ces jeunes en leur permettant d'accéder à des activités positives et en les valorisant,
- de se servir du sport comme un outil éducatif, aider les jeunes à se projeter vers l'avenir et les accompagner vers l'employabilité.

Description :

Dès la 1ère rencontre avec un jeune, APART évalue les capacités et la motivation des jeunes ; l'association via ses dirigeants, en partie des travailleurs sociaux, évalue aussi l'engagement de chaque jeune et la faisabilité de l'intégration de ce dernier au sein du projet.

En préparation du parcours qui va débuter pour le jeune, les dirigeants travaillent sur l'Engagement du jeune dans sa propre réussite du projet. Afin que le jeune devienne un collaborateur motivé et engagé de l'emploi qu'il vise. Il est nécessaire que le jeune engagé puisse connaitre et appréhender toutes les données de son processus d'insertion : les étapes, le temps qui peut ne pas être immédiat, la difficulté pour obtenir les conditions pour réussir un projet professionnel (exemple : obtenir le badge afin de travailler sur la zone aéroportuaire, les conditions de formation et d'embauche, les multiples exigences…etc.).

Pour APART, les jeunes intégrés dans les groupes doivent être à 100 % en réussite d'un parcours original et exigeant.

Tout jeune qui serait en rupture du processus d'insertion proposé continuera d'être accompagné et suivi par APART en collaboration avec la Mission Locale jusqu'à son retour à un dispositif d'insertion, quel qu'il soit.

APART identifie dans le cadre de ses activités des jeunes susceptibles d'être intéressés et motivés pour intégrer le projet = publics sans distinction de quartiers :

- publics des actions Pass'emploi d'APART (travail depuis 3 ans de suivi de jeunes NEET dans les communes de Terres de France et en majorité de Tremblay en France), jeunes qui participent aux activités sportives menées par APART (clubs de boxe, football, jujitsu…) ou inscrits dans les associations sportives partenaires d'APART.
- les jeunes connus par le bouche à oreille (qui fonctionne bien dans ces secteurs), et les jeunes identifiés dans la « rue », dans les quartiers.

Lorsqu'une opportunité d'emploi dans une entreprise se présente, APART constitue des groupes de jeunes connus par l'association et d'autres non connus, en faisant appel à ses partenaires afin de repérer des jeunes dont le profil ou le souhait correspondraient au parcours d'insertion visé par l'association:

- jeunes suivis en commun avec la Mission Locale et la Boutique Emploi de Terres de France,
- jeunes repérés en lien avec la MLDS de l'Education Nationale (décrocheurs scolaires)

Moyens mis en œuvre :

Organisation du module de remobilisation :

LE SPORT:
Le sport permet la captation d'un public jeune, leur mobilisation, de développer leur motivation, de leur donner envie de revenir tous les matins, et de s'intégrer aussi au programme d'actions du projet. La pratique sportive permet aussi de partager avec d'autres personnes qui ont les mêmes dif¬ficultés et de rencontrer aussi des personnes différentes (socialisation)...

1ère et 2ème semaine : pratiques sportives, coaching sportif de 9h à 12h avec des temps de travail sur l'hygiène de vie et sur la santé.

1 fois par semaine, entrainement collectif avec les adhérents d'un club sportif partenaire d'APART pour une rencontre avec un public hétéroclite, des échanges oraux, une rencontre avec autrui : boxe, judo, jujitsu.

1 fois par semaine, accompagnement par les jeunes des éducateurs sportifs des cours des enfants (clubs sportifs partenaires) pour leur faire découvrir un métier d'encadrement et pour leur permettre de se responsabiliser en prenant en main un groupe d'enfants.

Accent mis sur le sport de combat, la boxe qui a un bienfait mental : « on ne peut pas tricher, on se retrouve seul face à un partenaire donc il faut avoir écouté les directives et compris les exercices pour les mettre en application lors des assauts, sinon on se retrouve vite débordé ».

BIEN-ETRE, COHESION DU GROUPE & ESPACE CITOYEN

- 1 séance de théâtre d'improvisation.
- un projet vidéo : création d'un clip, écriture, filmer, jouer, montage, son…etc. Restitution en fin de module.
- 2 sorties culturelles et citoyennes : tribunal de Bobigny (assister aux audiences en comparution immédiate) + débriefing avec un juriste et un policier ; rencontre avec une brigade de pompiers (formation PSC1 à venir).
- Visite de l'espace Tête à Tête à Bobigny : lieu interactif de prévention sur des sujets de santé (addictions, le corps, les relations amoureuses, contraception, MST SIDA…).
- préparation des repas du midi ensemble.
- des séances d'ostéopathie (un praticien est membre d'APART).

LE PROJET PROFESSIONNEL :

- évaluation individualisée des difficultés et des compétences : entretiens individuels avec des membres de l'équipe pluridisciplinaire d'APART : assistante sociale, éducateur spécialisé et conseiller en insertion. Grille d'évaluation = bilan de compétences (atouts, faiblesses, désirs, parcours, perspectives), mais aussi entretiens sur les problématiques personnelles (social, éducatif, santé…).
- Signature en début de module de remobilisation d'un contrat d'objectifs élaboré sur la base du 1er entretien d'évaluation. Cet outil est la base du bilan final de ce module.
- 1 atelier d'écriture pour dédramatiser la question de l'écrit : création d'un slogan en appréhendant les mots + travail collectif sur la rédaction de mails et de courriers.
- 1 séance sur le CV et l'entretien d'embauche (quelques notions) : rencontre avec un grand témoin, cadre d'une grande entreprise.

LA JOURNEE « PRATIQUONS ET MOBILISONS ENSEMBLE » :

Pour terminer la phase du module de remobilisation du processus d'insertion, une journée sportive est organisée avec tout le groupe, les intervenants impliqués dans le module, et les partenaires. Cette journée fédère tous les jeunes autour d'un objectif commun : prendre du plaisir et pratiquer ensemble pour réussir un challenge.

Il est aussi essentiel de maintenir une cohésion du groupe de jeunes concernés. Tout est mis en œuvre pour la réussite du projet d'insertion et de formation : la dynamique du groupe compte au moins autant que l'engagement individuel de chaque jeune. Des regroupements collectifs réguliers avec la pratique d'une activité sportive, si possible en pleine nature (une journée en base de loisirs par exemple…), avec

la participation éventuelle de tuteurs d'entreprise.

Accompagnement social & éducatif tout au long du parcours d'insertion

UNE METHODE : LA PRISE EN CHARGE GLOBALE DES JEUNES

- sport
- santé et bien-être
- emploi et insertion professionnelle
- image de soi / valorisation
- cadre familial
- prévention des conduites à risque
- citoyenneté et savoir être

Il s'agit de mener un accompagnement éducatif et social des jeunes pendant tout le processus de formation jusqu'à la signature d'un CDD ou d'un CDI : repérage et évaluation des problématiques et actions sur la situation globale des jeunes (social, éducatif, santé…).

Une des actions de l'accompagnement consiste à développer un suivi éducatif de chaque jeune selon sa situation personnelle et sociale, avec une prise en charge et un accompagnement des difficultés en cas de besoin, pour permettre la réussite du projet d'insertion professionnelle. Cela implique des relations avec la famille, des collaborations avec les autres professionnels qui suivent le jeune comme les éducateurs justice, les clubs sportifs, partenaires sociaux des villes, etc. Le porteur de projet mobilise ainsi une équipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux autour du projet.

Cet accompagnement individuel requiert des compétences dans de nombreux domaines (psychologique, éducatif, social, administratif…) et des savoirs faire (techniques d'entretien, évaluation, résolution de problématiques, analyse systémique…).

OUTILS :

Ces tâches s'effectuent grâce aux outils suivants, utilisés dans les suivis sociaux et éducatifs des publics en difficulté :

- entretiens et bilans individuels,
- visites à domicile,
- concertations, collaborations et synthèses avec les autres professionnels qui suivent les jeunes,
- tableau de bord des objectifs et des actions menées auprès de chaque jeune,
- regroupements, réunions et bilans collectifs,
- liens permanents et déplacements sur site avec les intervenants et coordonnateurs des stages de remobilisation et des professionnels des formations en alternance éventuelles : APART nomme un référent par jeune, disponible, joignable et engagé pour la réussite du projet de formation.

Durant tout le processus, APART intervient si besoin sur les questions de comportement du jeune : absences, régularité, difficultés comportementales, manque de motivation et d'engagement…Le fait de pouvoir se rendre au domicile du jeune est un atout dans la démarche éducative d'APART.

Intérêt régional :
Faciliter les retours en formation et l'insertion durable des décrocheurs.
« Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter au moins un stagiaire ou alternant ».

Public(s) cible(s) :
Jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans activité, sans qualification, demeurant dans le 93, dont les jeunes sortant de prison ou ayant un casier judiciaire.
85 jeunes dont au moins 30 femmes

Localisation géographique :

- TREMBLAY-EN-FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats prestations de service	20 814,00	24,44%
Services extérieurs modules trempl'1	32 200,00	37,80%
Frais de déplacements intervenants	8 000,00	9,39%
Rémunération des personnels	16 460,00	19,33%
Charges exceptionnelles	3 700,00	4,34%
Transports ateliers jeunes	4 000,00	4,70%
Total	85 174,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propre	1 574,00	1,85%
Subvention Etat : Contrat de Ville	12 500,00	14,68%
Ville de Tremblay en France	40 000,00	46,96%
Subvention Région (sollicitée)	11 500,00	13,50%
Mécenat- Fondation APELS	19 600,00	23,01%
Total	85 174,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	11 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015549

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : BOOSTER 95 - LE SERVICE CIVIQUE ALTERNE POUR RACCROCHER

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Phénix	95 000,00 €	12,11 %	11 500,00 €
	Montant Total de la subvention		11 500,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800501- Réussite des élèves

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNIS CITE
Adresse administrative : 21 BD NEY
75018 PARIS 18
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Marie TRELLU, Présidente

Date de publication au JO : 28 septembre 1994

N° SIRET : 39819156900209

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Phénix
Rapport Cadre : CR82-16 du 19/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le projet BOOSTER 95 met en œuvre un parcours de remobilisation à destination de jeunes mineurs de 16-17 ans en situation de décrochage scolaire, suivant un programme d'actions reposant sur une alternance entre la réalisation de missions de service civique en milieu associatif, et un accompagnement renforcé et régulier du public assuré par les professionnels de l'Education nationale.
L'action cible ainsi la resocialisation des jeunes, la valorisation de leurs compétences et la restauration du sens des apprentissages en vue de favoriser leur retour en formation ou de leur insertion professionnelle.
Il s'agit de :
- réinvestir des activités d'apprentissage,
- permettre aux jeunes de gagner en autonomie et acquérir les codes sociaux et socio-professionnels,
- inscrire les jeunes dans des activités et des relations collaboratives,
- remobiliser les jeunes à travers le développement et la valorisation de ressources personnelles, d'aptitudes comportementales et de compétences transférables,
- accompagner la découverte du monde du travail et des activités professionnels dans la sphère associative,
- aider à la formalisation de projet professionnel,

- favoriser le retour en formation.

Description :

Créé en 2013 en partenariat avec l'Education Nationale et l'Agence du Service Civique, le programme national Booster aménage des parcours de remobilisation ciblant le raccrochage de jeunes en situation de décrochage. Le parcours proposé aux jeunes articule remise à niveau et enseignements scolaires adaptés à chacun, avec la découverte du monde professionnel et associatif et la participation à des activités valorisantes, collectives et solidaires dans le cadre de missions de service civique.
Lors de leurs missions et temps de présence au sein d'Unis-cité, le groupe de jeunes intègre une équipe plus large composée de jeunes majeurs, également recrutés en service civique par l'association, chargés de les accompagner dans leurs missions. Cette organisation favorise ainsi la resocialisation des jeunes à travers le mixage des publics, renforcé de plus à travers leur participation à des activités collaboratives dans l'intergénérationnel avec les professionnels des associations partenaires d'Unis-cité.
L'accompagnement en milieu scolaire, aménagé en petit groupe et sous la forme de tutorats individualisés assurés par des enseignants dédiés, contribue à la sécurisation de leur retour en formation.
Au cours de leur parcours, des formations dites « civiques et citoyennes » sont obligatoirement suivies par les jeunes. Des temps sont également consacrés à la préparation de leur projet d'avenir, en individuel et en collectif, débouchant à termes pour chacun sur la réalisation d'un bilan de compétences et de découverte du monde professionnel.

Moyens mis en œuvre :
Le projet est conçu en partenariat avec le lycée Fernand Léger, au sein duquel s'effectuera la prise en charge des jeunes dans l'alternance entre Unis-Cité et l'Education Nationale. Le coordinateur de la Mission académique de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) est le principal référent des coordinateurs d'équipe et de projet d'Unis Cité. Au sein du lycée, l'action est mise en œuvre avec l'appui des enseignants et membres de l'encadrement et avec le concours du réseau FOQUALE du bassin d'Argenteuil.
L'ensemble du projet est développée en lien avec le CIO d'Argenteuil, pilote de la Plate-forme de Suivi et d'Appui aux jeunes en situation de Décrochage (PSAD), et la mission locale d'Argenteuil-Bezons pour l'orientation sur l'action de jeunes identifiés via le Système Interministériel d'Echange d'Information (SIEI).
Le projet mobilise un réseau d'associations partenaires d'Unis-cité, pour l'effectuation de missions de service civique, ainsi que l'intervention de représentants d'entreprises et fondations, mécènes d'Unis-cité, pour sensibiliser les jeunes à la réalité du monde du travail.
Le projet suppose ainsi :
- La pris en charge de 10 jeunes mineurs décrocheurs à temps plein pendant 7 mois, rassemblés au sein d'une équipe de 20 jeunes avec 10 jeunes majeurs diplômés, également engagés en service civique auprès d'Unis-cité
- La réalisation de missions de solidarité en équipe (3 jours/semaine) au sein d'associations spécialisées avec lesquelles Unis-Cité établit un partenariat
- Un tutorat individualisé en établissement scolaire avec des enseignants dédiés (2 jours/semaine).
- La tenue de « formations civiques et citoyennes » obligatoires pour tous les jeunes du programme (respect des différences, comprendre les institutions, santé-conduites à risques, éco-citoyenneté, formation aux premiers secours)
- la mobilisation d'associations et d'entreprises partenaires d'Unis-Cité pour l'organisation de temps de préparation des projets d'avenir des jeunes, en individuel et en collectif (réalisation d'un bilan de compétences et découverte du monde professionnel et de ses codes)
- l'organisation d'une cérémonie de clôture conçue comme un temps de restitutions des activités effectuées pendant l'année (PowerPoint, film, etc.) lors de laquelle seront remises aux jeunes des attestations de service civique
- La fourniture d'un téléphone portable pour la coordinatrice du projet, de tenues vestimentaires pour les volontaires (kit comprenant 3 T-shirts, 1 sweat-shirt et 1 polaire) et de matériels utilisés pendant les temps de formation ou d'accompagnement au projet d'avenir et durant les actions de solidarité

Intérêt régional :
Faciliter les retours en formation et l'insertion durable des décrocheurs.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
10 mineurs en situation de décrochage, en rupture avec les apprentissages et les codes scolaires, identifiés par les acteurs de la PSAD figurant en priorité sur les listes du SIEI.

Localisation géographique :
- CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE (95-VAL D'OISE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Sélection et frais des volontaires, en lien avec l'Agence du Service Civique	24 000,00	25,26%
Encadrement des volontaires	34 000,00	35,79%
Formation des volontaires, préparation à l'après service civique & coaching professionnel	11 000,00	11,58%
Pilotage et animation locale du projet	14 000,00	14,74%
Moyens matériels et fournitures	5 500,00	5,79%
Frais de coordination	6 500,00	6,84%
Total	95 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	5 000,00	5,26%
Etat – Agence du Service Civique	16 000,00	16,84%
Conseil départemental du Val d'Oise	11 500,00	12,11%
Mécénat (Fondation Caritas)	51 000,00	53,68%
Subvention Région (sollicitée)	11 500,00	12,11%
Total	95 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	11 500,00 €

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-585

DU 16 Novembre 2016

Valoriser le mérite, l'excellence et l'ouverture sociale à travers le soutien régional aux cordées de la réussite - 2ème affectation 2016
Soutien aux établissements engagés dans des conventions « Education Prioritaire » avec l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
Soutien à l'orientation des lycéennes vers les métiers scientifiques et technologiques
2ème affectation 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le code de l'éducation ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 72-07 du 27 juin 2007 adoptant le schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007-2013 ;

VU La délibération n° CR 06-08 du 27 juin 2008 relative à la mise en œuvre du schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013 ; rapport cadre relatif aux politiques éducatives en collèges et en lycées ;

VU La délibération n° CR 84-11 du 30 septembre 2011 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 ;

VU La délibération n° CR 01-12 du 17 février 2012 relative aux lycées municipaux de la Ville de Paris. Application des politiques régionales d'aides aux lycéens ;

VU La délibération n° CR 51-12 du 28 juin 2012 portant dispositions diverses en matière éducative ;

VU La délibération n° CR 80-13 du 26 septembre 2013 relative à la nouvelle ambition pour l'égalité et la réussite de tous les lycéen-ne-s – le projet éducatif régional ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CR 96-16 du 19 mai 2016 visant à « relancer l'ascenseur social, valoriser le mérite et l'excellence » ;

VU La délibération n° CP 16-448 du 21 septembre 2016 visant à « relancer l'ascenseur social, valoriser le mérite et l'excellence - soutien à l'orientation des lycéennes vers les métiers scientifiques et technologiques - accompagnement des lycéennes dans des filières d'excellence » ;

VU La délibération n° CP 16-490 du 12 octobre 2016 visant à « relancer l'ascenseur social, valoriser le mérite et l'excellence à travers le soutien aux cordées de la réussite » ;

VU Le budget de la Région d'Île-de-France pour 2016 ;

VU L'avis de la Commission des finances ;

VU L'avis de la Commission de l'éducation ;

VU Le rapport CP 16-585 présenté par madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

11/10/16 17:10:00

Article 1 : Soutien au dispositif d'ouverture sociale et de soutien aux cordées de la réussite

Décide de participer, au titre du dispositif d'ouverture sociale et de soutien aux cordées de la réussite, au financement des projets détaillés en annexe 2 *(fiches projet)* à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **113.000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la conclusion avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention type adoptée par délibération n° CR 84-11 du 30 septembre 2011 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016.

Autorise la présidente du conseil régional d'Île-de-France à signer les conventions visées à l'alinéa précédent.

Affecte une autorisation d'engagement de **113.000 €** disponible sur le chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », Programme « Schéma des formations » (128005), Action « Réussite des élèves » (12800501) du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération.

Article 2 : Soutien aux établissements signataires d'une convention avec l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Décide d'apporter son soutien aux lycées listés en annexe 3 de la délibération et engagés dans une convention d'éducation prioritaire avec l'IEP Paris sous la forme d'un remboursement des dépenses d'achat de presse et d'abonnement à la presse papier ou en ligne, dans la limite de 1.500 € par établissement et par année scolaire.

Affecte une autorisation d'engagement de **40.000 €** disponible sur le chapitre 932 « enseignement », code fonctionnel 28 « autres services périscolaires et annexes », programme HP28-005 (128005), Programme « Schéma des formations » (128005), Action « Réussite des élèves » (12800501) du budget 2016.

Article 3 : Soutien à l'orientation des lycéennes vers les filières scientifiques et technologiques

Décide de participer au financement du projet détaillé en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **25 000 €**.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature avec le bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention type adoptée par délibération n° CR 84-11 du 30 septembre 2011 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016.

Autorise la présidente du conseil régional d'Île-de-France à signer la convention visée à l'alinéa précédent.

Affecte une autorisation d'engagement de 25 000 € prélevée sur le chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), Action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » (12800505) du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la présente délibération.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter du 1er septembre 2016, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération N°CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

11/10/16 17:10:00

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETATS RECAPITULARIFS

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008956	Budget	2016

Chapitre	**932 - Enseignement**
Code fonctionnel	**28 - Autres services periscolaires et annexes**
Programme	**128005 - Schéma des formations**
Action	**12800501 - Réussite des élèves**

Dispositif : N° 00000424 - Ouverture sociale - Cordées de la réussite

Dossier	16016304 - ASSOCIATION PARIS MONTAGNE - DISPOSITIF OUVERTURE SOCIALE- CORDEES DE LA REUSSITE			
Bénéficiaire	R36430 - PARIS MONTAGNE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
88 000,00 €	TTC	45,45 %	40 000,00 €	

Dossier	16016323 - REUSSIR AUJOURD'HUI - DISPOSITIF OUVERTURE SOCIALE- CORDEE DE LA REUSSITE			
Bénéficiaire	R31054 - REUSSIR AUJOURD'HUI			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
156 700,00 €	TTC	19,14 %	30 000,00 €	

Dossier	16016335 - ASSOCIATION TREMPLIN - DISPOSITIF "OUVERTURE SOCIALE-CORDEE DE LA REUSSITE"			
Bénéficiaire	P0001721 - TREMPLIN			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
73 000,00 €	TTC	31,51 %	23 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008956	Budget	2016

Dossier	16016343 - LYCEE POLYVALENT LE REBOURS PARIS 13EME - DISPOSITIF OUVERTURE SOCIALE-CORDEE DE LA REUSSITE "AMBITION SUP TECHNO ET PRO"				
Bénéficiaire	R3160 - LPO PR METIER LE REBOURS PARIS 13EME				
Localisation	LYT LE REBOURS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	20 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
58 950,00 €	TTC	33,93 %		20 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000424 - Ouverture sociale - Cordées de la réussite	113 000,00 €

Total sur l'imputation 932 - 28 - 128005 - 12800501	113 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008993	Budget	2016

Chapitre	**932 - Enseignement**
Code fonctionnel	**28 - Autres services periscolaires et annexes**
Programme	**128005 - Schéma des formations**
Action	**12800505 - Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations**

Dispositif : N° 00000968 - Olympe

Dossier	16016605 - INGENIEURES ET TECHNICIENNES DANS LES CLASSES 2016-2017			
Bénéficiaire	P0028455 - C GENIAL FONDATION POUR LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
35 000,00 €	HT	71,43 %	25 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000968 - Olympe	25 000,00 €

Total sur l'imputation 932 - 28 - 128005 - 12800505	25 000,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016304

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION PARIS MONTAGNE - DISPOSITIF OUVERTURE SOCIALE- CORDEES DE LA REUSSITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Ouverture sociale - Cordées de la réussite	88 000,00 €	45,45 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800501- Réussite des élèves

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS MONTAGNE
Adresse administrative : ENS 1 RUE MAURICE ARNOUX
92120 MONTROUGE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Amandine GALIOOT, Présidente

Date de publication au JO : 24 avril 2006

N° SIRET : 49094136600018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Ouverture sociale - Cordées de la réussite
Rapport Cadre : CR96-16 du 19/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 5 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Paris Montagne développe des projets visant à :
- compenser les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux études supérieures et au monde de la recherche,
- lutter contre les phénomènes d'auto-censure en permettant à chaque jeune de prendre conscience de son potentiel,
- faciliter l'orientation scolaire et l'insertion professionnelle via la rencontre de tuteurs scientifiques,
- encourager les prises d'initiatives en renforçant des compétences transversales (communication, autonomie, culture générale).

Description :
Une fois inscrits au programme via le site internet de l'association, les lycéens volontaires auront accès à diverses activités hors temps scolaire :
1. réunion d'orientation : les lycéens et lycéennes, ainsi que leurs parents, sont conviés à une réunion d'information où témoignent de manière directe des étudiants et des jeunes professionnels. Les élèves découvrent diverses formations et métiers scientifiques, reçoivent des conseils individualisés,
2. stages en laboratoire : seul ou en binôme, les jeunes s'immergent pendant 3 à 5 jours dans le quotidien d'un laboratoire de recherche. Encadrés par un tuteur scientifique, ils découvrent la réalité des métiers de la recherche : parcours, compétences requises, codes sociaux,
3. semaines thématiques : lors de semaines scientifiques transdisciplinaires, un groupe d'une douzaine de jeunes rencontre des spécialistes aux parcours variés, débat et réaliser des visites (laboratoire, musée, entreprise...). Confrontés à la recherche scientifique, les Science Académiciens sont amenés à valoriser leurs connaissances scolaires et initiés à une démarche scientifique rigoureuse réutilisable au lycée et au cours des études supérieures,
4. mini-projet de recherche en anglais : il s'agit de créer et mettre en œuvre un projet scientifique avec des étudiants et chercheurs anglophones.
5. le congrès de la Science Académie : l'investissement des jeunes est valorisé lors du congrès annuel où ils ont l'opportunité de présenter leur travail sous forme de poster devant leurs camarades, leurs parents, leurs tuteurs chercheurs, leurs professeurs...,
6. semaine scientifique à l'ENS : les jeunes les plus investis sont les hôtes de l'ENS où ils participent à des ateliers, des conférences et une formation à la médiation scientifique. Ils sont ensuite amenés à devenir médiateurs lors d'un festival de sciences,
7. une initiation à la prise d'initiatives : proposition d'activités, prise de responsabilité lors des stages, animation scientifique, bénévolat et implication dans la gouvernance de l'association.

Moyens mis en œuvre :
La participation moyenne est de 35 heures par jeune.
30 intervenants avec une formation à la médiation scientifique (validée dans le cadre du doctorat).
Les activités proposées sont gratuites pour les lycéens et les frais afférents sont remboursés.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
1.039 lycéens issus des 29 lycées suivants :

- L. de Vinci à Saint-Michel-sur-Orge,Lycée Galilée à Gennevilliers, G. Braque et J.V. Daubié à Argenteuil, R. Cassin à Arpajon, M. Genevoix à Montrouge, Louis Bascan à Rambouillet, J.B. Corot à Savigny-sur-Orge, Nôtre-Dame Providence à Enghien-les-Bains, Parc des Loges à Evry, Max Dormoy à Champigny-sur-Marne, Champlain à Chennevières-sur-Marne, E. Branly et Johannes à Créteil, E. Delacroix à Drancy, Romain Rolland à Ivry-sur-Seine, G. Sand au Mée-sur-Seine, A. Malraux à Montereau-Fault-Yonne, Gérard de Nerval à Noisiel, M. Berthelot à Pantin, Suger à Saint-Denis, J. Rostand à Villepinte, Descartes à Antony, E. Delacroix à Maisons-Alfort, E. Hénaff à Bagnolet, Olympe de Gouges à Noisy-le-Sec, Arago Paris 12ème, Janson-de-Sailly Paris 16ème, Racine Paris 8ème.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais d'animation	7 000,00	7,95%
Frais de communication	3 000,00	3,41%
Frais de déplacement, missions	12 000,00	13,64%
Frais de personnel	57 500,00	65,34%
Frais administratifs	8 500,00	9,66%
Total	88 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale	40 000,00	45,45%
Département Essonne	6 000,00	6,82%
Fondation Safran	20 000,00	22,73%
Fondation Batigère	6 000,00	6,82%
Fondation RATP	15 000,00	17,05%
Fonds Propres	1 000,00	1,14%
Total	88 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	40 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Ouverture sociale	50 000,00 €
2013	Questions de sciences, Enjeux citoyens	60 000,00 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	8 000,00 €
2014	Ouverture sociale	50 000,00 €
2014	Questions de sciences, Enjeux citoyens	40 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	12 000,00 €
2015	Ouverture sociale	41 000,00 €
2015	Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)	9 940,00 €
2015	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	10 000,00 €
	Montant total	280 940,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016323

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REUSSIR AUJOURD'HUI - DISPOSITIF OUVERTURE SOCIALE- CORDEE DE LA REUSSITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Ouverture sociale - Cordées de la réussite	156 700,00 €	19,14 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800501- Réussite des élèves

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : REUSSIR AUJOURD'HUI
Adresse administrative : 56 AVENUE LEDRU ROLLIN
75012 PARIS
Statut Juridique : Association

N° SIRET : 47903153600010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Ouverture sociale - Cordées de la réussite
Rapport Cadre : CR96-16 du 19/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 5 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

- Contribuer à l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur à travers une aide au soutien scolaire, des sorties culturelles, des ateliers d'expression et une aide à l'orientation.
- Favoriser l'ouverture culturelle et l'esprit critique chez des adolescents et de jeunes adultes, travailler sur les projets personnalisés d'orientation et de formation,
- Approfondir la maîtrise de la langue française et les capacités d'expression et d'argumentation dans un esprit de tolérance mutuelle,
- Contribuer à l'acquisition d'une formation citoyenne.

Description :
Le cycle proposé par l'association couvre les classes de première et de terminale - deux années scolaires pour chaque groupe de bénéficiaires. Les élèves doivent y consacrer une demi-journée par semaine hors temps scolaire. Un tutorat est assuré par des bénévoles qui animent ces séances hebdomadaires auprès de 200 élèves issus de l'Ile-de-France.

Moyens mis en œuvre :
Les bénévoles qui assurent l'encadrement sont au nombre d'une quinzaine et sont issus de la haute fonction publique dont ils sont retraités ou encore en activité.

Les axes sont divers :
- consolidation des bases de la connaissance des règles de fonctionnement de la société,
- réalisation d'exercices de type "culture générale" qui jouent un rôle essentiel pour une bonne insertion dans l'enseignement supérieur,
- appropriation d'une ambition légitime, acceptation de cette idée par les familles,
- formation citoyenne comportant une initiation aux institutions de la République et sur les valeurs républicaines.

Ces séances sont complétées par des sorties culturelles qui peuvent avoir une finalité artistique (concerts symphoniques, théâre, art lyrique, musées, Radio-France, l'Opéra comique et le centre Pompidou) et civique (assemblées parlementaires, palais de justice et ministères).

Les élèves de 1ère effectuent un déplacement de trois jours pendant les vacances de printemps dans une région leur permettant de découvrir différents aspects de la réalité française : administrative, économique, historique et culturelles.

En fin de terminale, un stage résidentiel de 15 jours est proposé pendant les vacances d'été aux bacheliers qui veulent intégrer une classe préparatoire aux grandes écoles ou une faculté de médecine. Cette session se déroule à Polytechnique avec laquelle l'association a noué un partenariat en faveur des publics défavorisés.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
200 lycéens issus des lycées :
- Paul Eluard à Saint-Denis,
- Alfred Nobel à Clichy-sous-bois,
- Jacques Feyder à Epinay-sur-Seine,
- Gaston Bachelard à Chelles,
- Simone de Beauvoir à Garges-lès-Gonesse,
- Romain Rolland à Goussainville,
- Jacques Brel à La Courneuve.

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE
- YVELINES
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières et fournitures	1 500,00	0,96%
Rémunération /honoraires	2 000,00	1,28%
Bourses, secours	22 000,00	14,04%
Sorties pédagogiques	24 000,00	15,32%
stages linguistiques	55 000,00	35,10%
écuries d'été	25 000,00	15,95%
Déplacements	1 000,00	0,64%
Frais postaux et internet	1 200,00	0,77%
Rémunération des personnels	25 000,00	15,95%
Total	156 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale	30 000,00	19,14%
Villes de Clichy-sous-Bois	5 000,00	3,19%
Ville de Chelles	500,00	0,32%
Ville de Garges-lès-Gonesse	1 000,00	0,64%
Ville de Goussainville	3 000,00	1,91%
Mécénat	21 500,00	13,72%
Bourses (AAENA)	22 000,00	14,04%
Cotisation des membres titulaires	2 300,00	1,47%
produits divers	5 700,00	3,64%
C.G.E.T. (politique de la ville)	65 700,00	41,93%
Total	156 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Ouverture sociale	30 000,00 €
2014	Ouverture sociale	30 000,00 €
2015	Ouverture sociale	24 800,00 €
	Montant total	84 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016335

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION TREMPLIN - DISPOSITIF "OUVERTURE SOCIALE-CORDEE DE LA REUSSITE"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Ouverture sociale - Cordées de la réussite	73 000,00 €	31,51 %	23 000,00 €
	Montant Total de la subvention		23 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800501- Réussite des élèves

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TREMPLIN
Adresse administrative : 5 RUE DESCARTES
75005 PARIS 5
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Hubert NOVE-JOSSERAND, Président

N° SIRET : 49082132900029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Ouverture sociale - Cordées de la réussite
Rapport Cadre : CR96-16 du 19/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 5 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Favoriser l'égalité et la diversité dans l'accès à l'enseignement supérieur.

Description :
Depuis septembre 2000, l'Association TREMPLIN a pour objectif d'accompagner des élèves de milieux défavorisés tout au long de leurs études, de la classe de première jusqu'au premier emploi. Elle est composée d'étudiants bénévoles des grandes écoles et de jeunes professionnels (AREVA NP, VEOLIA Environnement). Ces tuteurs interviennent sur toute l'Île de France.
L'association TREMPLIN propose un tutorat scientifique en lycée – Ce sont des séances d'approfondissement scientifique de haut niveau (maths, physique...) visant à stimuler le travail en groupe, l'imagination et la confiance en soi des élèves dans le but de leur rendre accessibles les études supérieures. Ce tutorat est accompagné de rencontres avec les parents, de présentation d'élèves en

classes préparatoires, de conseils pour les études de médecine, de préparation aux bourses d'entreprise. Des stages d'entraînement aux concours des prépas intégrées sont également proposés aux lycéens. Ceux-ci permettent aux lycéens d'acquérir une véritable expérience des concours avant le baccalauréat et de les informer plus largement sur ce type de filières d'études longues plutôt méconnues.

Moyens mis en œuvre :
Dans les lycées : séances et stages pendant les petites vacances scolaires, des ateliers culturels et des ateliers de préparation aux entretiens des jurys de concours.
En post-bac : le soutien scolaire toutes les semaines, le parrainage par des salariés d'entreprise, les bourses et les ateliers de recherche d'emploi.

De plus, le mécénat de compétences permet à des salariés d'entreprise de pouvoir animer des séances en lycée et de nouveaux partenariats sont prévus.

A cela s'ajoutent des sorties pédagogiques à caractère culturel ou institutionnel (Centre Pompidou, Palais de Justice, Assemblée nationale, Musée d'Orsay, Bercy) avec présentation des missions et des métiers des ministères de l'économie et des finances.

Un voyage pédagogique de 3 jours est également organisé pendant les vacances de Noël de et Pâques : Toulouse pour l'aviation et l'espace, les plages du débarquement en Normandie, la métropole lilloise, histoire et esclavage à Nantes, et l'Irlande pour un séjour linguistique.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recrute 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
400 lycéens issus des lycées :

Alfred Nobel à Clichy-sous-Bois, Joliot-Curie à Nanterre, Jean Rostand à Villepinte, Léonard-de-Vinci au Tremblay-en-France, Darius Milhaud au Kremlin-Bicêtre, Auguste Blanqui à Saint-Ouen, Henri Wallon à Aubervilliers, Jean Renoir à Bondy, Paul Valéry à Paris 12, Jacques Brel à La Courneuve, Marcel Pagnol à Athis-Mons, Voillaume à Aulnay-sous-Bois, François Arago à Villeneuve-Saint-Georges, Gustave Eiffel à Cachan.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Supports de communication, photocopies et achats	700,00	0,96%
honoraires	1 100,00	1,51%
Transports et repas	4 000,00	5,48%
Frais postaux /Telecom	1 600,00	2,19%
Charges de personnel	27 000,00	36,99%
Stagiaire	1 500,00	2,05%
Bourses logement	28 000,00	38,36%
Bourses concours	900,00	1,23%
Ateliers culturels	2 000,00	2,74%
Stages d'été	6 000,00	8,22%
autres charges	200,00	0,27%
Total	73 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale	23 000,00	31,51%
CGET (Politique de la ville)	20 000,00	27,40%
Rectorat de Créteil	7 500,00	10,27%
ENGIE	6 000,00	8,22%
Fondation AREVA	3 000,00	4,11%
Transdev	6 000,00	8,22%
Fonds propres	4 500,00	6,16%
Donations	3 000,00	4,11%
Total	73 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	23 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Ouverture sociale	25 000,00 €
2014	Ouverture sociale	25 000,00 €
2015	Ouverture sociale	20 500,00 €
	Montant total	70 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016343

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LYCEE POLYVALENT LE REBOURS PARIS 13EME - DISPOSITIF OUVERTURE SOCIALE-CORDEE DE LA REUSSITE "AMBITION SUP TECHNO ET PRO"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Ouverture sociale - Cordées de la réussite	58 950,00 €	33,93 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800501- Réussite des élèves

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR METIER LE REBOURS PARIS 13EME
Adresse administrative : 44 BD AUGUSTE BLANQUI 75013 PARIS
Statut Juridique : Lycée Privé

N° SIRET : 78454451200014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Ouverture sociale - Cordées de la réussite
Rapport Cadre : CR96-16 du 19/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 5 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
- Réussir au mieux leur parcours de formation (atout décisif de l'obtention d'une mention),
- Eviter l'autocensure pour accéder à certaines voies de formation sélective,
- Favoriser leur réussite dans le parcours de leur choix.

Description :
Tous les élèves participant à notre cordée sont en filière technologique STMG/ST2S et Bac Pro tertiaire (classes de 1ère et de terminale).
Les élèves sont volontaires pour intégrer le dispositif et s'engagent pour 2 ans,
35 étudiants/tuteurs de l'ESSCA, 30 étudiants/tuteurs de l'ISEP et 25 tuteurs étudiants en STS.

Moyens mis en œuvre :
Module 1 : tutorat et individuel collectif : accompagnement à l'orientation, accompagnement dans la recherche de stages et/ou d'emploi, aide à la préparation de CV, simulations/entretien de recrutement

pour entrer dans des associations.

Module 2 : aide à l'élaboration d'un projet personnel par des étudiants et enseignants, volontaires pour être tuteurs de la cordée.

Module 3 : aide à l'apprentissage d'une méthode de travail appropriée à l'enseignement supérieur (enseignants et intervenants).

De plus, un accompagnement culturel : les lycéens participent à ce module (travail en transversalité, apprentissage ou approfondissement) en relation avec les compétences ou les filières professionnelles (en accord avec les différents projets d'établissement des lycées sources concernés), interventions d'enseignants de l'enseignement "supérieur", journées d'immersion...

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
300 élèves issus de lycées du rectorat de Paris :

Albert de Mun, Carcado-Saisseval, Catherine Labouré, Charles de Foucault, Les Francs Bourgeois, Le Rebours, Notre-Dame-Saint-Vincent-de-Paul, Passy Saint-Honoré, L'initiative, Saint-Jean-de-Montmartre.

Localisation géographique :

- LYT LE REBOURS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Anniversaire de la cordée	18 300,00	31,04%
Forum tables rondes et témoignages	2 200,00	3,73%
Speed dating des métiers	5 450,00	9,25%
Tutorat	4 800,00	8,14%
Conférences et visites	10 200,00	17,30%
Pédagogies innovantes	18 000,00	30,53%
Total	58 950,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale	20 000,00	33,93%
CGET (politique de la ville)	15 000,00	25,45%
Fondation Saint-Matthieu Paris	20 000,00	33,93%
Financement Familles	3 950,00	6,70%
Total	58 950,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	361 146,08 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	399 702,10 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	188 934,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	354 170,04 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	390 259,80 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	418 224,60 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	395 289,29 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	6 903,00 €
2016	Aide aux frais de concours pour les classes préparatoires aux grandes écoles	270,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	6 031,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	3 275,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	408 972,20 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	386 292,27 €
	Montant total	2 786 875,65 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016605

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : INGENIEURES ET TECHNICIENNES DANS LES CLASSES 2016-2017

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Olympe	35 000,00 €	71,43 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800505- Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : C GENIAL FONDATION POUR LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
Adresse administrative : 292 RUE SAINT MARTIN 75003 PARIS
Statut Juridique : Fondation
Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 49305066000015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Olympe
Rapport Cadre : CR96-16 du 19/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : l'action commence en début d'année scolaire et se termine en fin d'année scolaire 2016 - 2017.

Objectifs :
Face au désengagement des jeunes, et plus particulièrement des jeunes filles, pour les filières scientifiques et techniques, les entreprises fondatrices et partenaires de la Fondation C.Génial se mobilisent pour les sensibiliser aux sciences et aux techniques, et leur faire découvrir les métiers associés.
Les objectifs de l'action Ingénieures et techniciennes dans les classes sont multiples et complémentaires :

- Promouvoir les métiers scientifiques et techniques et mieux faire connaître leur diversité,
- Lutter contre le préjugé que les filles ne sont pas faites pour la science et ses métiers,

- Montrer que les carrières scientifiques et techniques sont accessibles et épanouissantes pour les jeunes femmes,
- Susciter des vocations scientifiques chez les filles autant que chez les garçons,
- Développer des échanges entre les jeunes et le milieu de la science et de l'entreprise,
- Impliquer ingénieur(e)s et technicien(ne)s des entreprises dans la mise en valeur de leurs métiers,
- Illustrer l'enseignement des sciences au collège et au lycée avec des exemples d'applications en entreprise.

Description :
La Fondation C.Génial proposera à des ingénieures et techniciennes de venir témoigner de leur parcours et de leur métier dans des classes de lycée. Cet échange interactif avec les élèves permet d'apporter des réponses aux questions d'orientation. Ces rencontres donnent l'opportunité de rencontrer des professionnelles aux parcours variés et de faire tomber les stéréotypes : ces métiers sont accessibles également aux femmes et elles les exercent souvent avec passion.

La durée d'une intervention dans la classe varie entre 1h et 2h, en fonction des disponibilités de chacun et se déroule en semaine, hors vacances scolaires, entre 8h et 18h. La rencontre se fait avec un groupe de 30 à 35 élèves maximum afin d'assurer une bonne interactivité.

Pour accompagner les intervenantes et les enseignants dans la phase de préparation, la Fondation C.Génial fournit des guides de préparation et un support de présentation. Elle propose également une formation pour favoriser l'interactivité avec les élèves en partenariat avec l'Ecole de la médiation (réunissant plusieurs partenaires dont Universcience)

Après chaque rencontre, la Fondation C.Génial fait parvenir à l'intervenante, ainsi qu'à l'enseignant, un questionnaire d'évaluation afin d'améliorer la formule. Les enseignants sont invités à faire un retour à l'intervenant en relayant les impressions des élèves.

Les grands thèmes abordés lors des interventions sont :

- Qui est l'intervenante ? Qu'est-ce qu'elle fait ? Quelle est son entreprise ? Quel est son métier au quotidien ? Quel est son parcours ?
- Pourquoi a-t-elle souhaité devenir ingénieure ou technicienne ? Quelles ont été ses motivations ?
- Quelles sont les qualités et compétences requises pour exercer son métier ?
- Comment devient-on ingénieure / technicienne ?
- Comment les jeunes femmes peuvent s'épanouir dans une carrière scientifique ou technique ?

Une convention-cadre de 3 ans a été signée en 2014 avec le Ministère de l'Education Nationale afin de développer les actions de la Fondation au sein de l'Education Nationale. Cette étroite collaboration se traduit notamment par un travail actif entre la Fondation et le dispositif ministériel Sciences à l'école.

Des partenariats ont également été noués avec des associations de la région Ile-de-France autour de cette action : l'Exploradôme à Vitry-sur-Seine, l'association TRACES située à l'espace Pierre-Gilles de Gennes, 100.000 entrepreneurs…
Enfin, cette opération est réalisée avec des intervenantes, ingénieures et techniciennes de la région, issue des entreprises Schneider Electric, IBM, Arkema, Safran, Saint-Gobain, Orange…

Intérêt régional :
Cette action permet d'atteindre les jeunes filles de tous les milieux dans toute la région Ile de France. Les ingénieures et les techniciennes travaillent souvent à proximité des lycées qu'elles visitent. Elles donnent par conséquent des exemples concrets de réussite de femmes dans les métiers scientifiques et techniques et peuvent susciter une vocation auprès des jeunes filles.

La Fondation C.Génial travaille depuis 10 ans en étroite collaboration avec l'Education Nationale et son vivier d'enseignants inscrits dans sa base de données est très important. Les demandes d'intervention d'ingénieures et techniciennes dans les classes de lycées pour parler de la féminisation des métiers augmentent d'année en année. La réussite des actions et leur notoriété grandissante, permet de toucher de plus en plus de lycées dans la région, avec la volonté d'impliquer encore plus des lycées professionnels dans cette action et proposer encore plus de professionnelles qui parlent de leur métier au féminin.

Public(s) cible(s) :
Sont ciblées toutes les classes de tous les lycées de la région Ile de France.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COMMUNICATION (flyers, rapports activité, supports numérriques)	2 000,00	5,71%
FORMATION DES INTERVENANTES	4 000,00	11,43%
EVOLUTION DU SITE INTERNET	1 000,00	2,86%
GESTION DES PARTENARIATS (délégué générale, chargée des partenariats)	8 000,00	22,86%
LOYER COMPTABILITES	2 000,00	5,71%
PROGRAMMATION DES RENCONTRES	4 000,00	11,43%
ACCOMPAGNEMENT DES INTERVENANTS ET DES ENSEIGNANTS	8 000,00	22,86%
PREPARATION DES JOURNEES DE FORMATION	2 000,00	5,71%
ENVOI DES QUESTIONNAIRES D EVALUATION ET EXPLOITATION DES RESULTATS	2 000,00	5,71%
REDACTION ET COMMUNICATION DU BILAN	2 000,00	5,71%
Total	35 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RIF	25 000,00	71,43%
PARTICIPATION DE LA STRUCTURE	3 000,00	8,57%
SCHNEIDER	5 000,00	14,29%
ARKEMA	2 000,00	5,71%
Total	35 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	25 000,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : LISTE DES LYCEES ENGAGES DANS UNE CONVENTION CEP-IEP

LISTE DES LYCEES AYANT SIGNE UNE CONVENTION D'EDUCATION PRIORITAIRE AVEC L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS (CEP-IEP)

(Par Académie, Lycée, Ville, Département, Année de signature)

Créteil

- Gaston Bachelard, Chelles, 77, 2007
- Auguste Blanqui, Saint-Ouen 93 2001
- Jacques Brel, La Courneuve 93 2002
- Blaise Cendrars, Sevran, 93, 2007
- Champlain Chennevieres-sur-Marnes,94, 2007
- Eugène Delacroix Drancy, 93, 2002
- Jacques Feyder, Epinay-Sur-Seine, 93, 2004
- Olympe de Gouges Noisy-le-Sec, 93, 2007
- Johannes Gutenberg, 94, 2011
- Jean Jaurés, Montreuil, 93, 2009
- Jean Macé, Vitry-Sur-Seine, 94, 2003
- La Mare Carrée, Moissy-Cramayel, 77, 2011
- Louise Michel, Bobigny, 93, 2002
- Darius Milhaud, Kremlin Bicêtre, 94, 2009
- Mozart Le Blanc Mesnil, 93, 2006
- Alfred Nobel Clichy-sous-Bois, 93, 2006
- Jean Renoir Bondy, 93, 2004
- Jean Rostand Villepinte, 93, 2008
- George Sand Mée-Sur-Seine, 77, 2005
- Sourdun (Internat d'excellence) Sourdun, 77, 2014
- Suger Saint Denis, 93, 2006

- Maurice Utrillo Stains, 93, 2008
- Jean Vilar Meaux, 77, 2009
- Henri Wallon Aubervilliers, 93, 2006
- Jean Zay Aulnay-Sous-Bois, 93, 2001

Paris

- Bergson, Paris 19ème, 2010
- Colbert, Paris 10ème, 2010

Versailles

- Michel Ange, Villeneuve-La-Garenne, 92, 2003
- Simone de Beauvoir Garges-lès-Gonesses, 95, 2007
- Julie-Victoire Daubié Argenteuil, 95, 2008
- Robert Doisneau Corbeil-Essonnes, 91, 2005
- Albert Einstein Sainte-Geneviève-des-Bois, 91, 2002
- Maurice Eliot Epinay-Sous-Senart, 91, 2007
- l'Essouriau Les Ulis, 91, 2001
- Galilée Gennevilliers, 92, 2008
- Irène-Joliot-Curie Nanterre, 92, 2007
- Guy de Maupassant Colombes, 92, 2001
- La Tourelle Sarcelles, 95, 2009
- Edmond Rostand Saint-Ouen L'Aumône, 95, 2002
- Jean Rostand Mantes-La-Jolie, 78, 2003
- Jean-Jacques Rousseau Sarcelles, 95, 2013
- Saint-Exupéry Mantes-La-Jolie, 78, 2002

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 23/11/2016
- Date de réception en préfecture: 23/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-587

DU 16 Novembre 2016

LYCEE RICHELIEU A RUEIL-MALMAISON (92)
RESTRUCTURATION D'ENSEMBLE
HABILITATION DE LA PRESIDENTE A SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC L'ENTREPRISE ROUGNON

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

VU Le code civil et notamment ses articles 2044 à 2058 ;

VU La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 133 ;

VU Le budget 2016 de la Région et plus particulièrement les inscriptions du chapitre 902 « Enseignement» ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à la Commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010

VU Le budget 2016 de la Région et plus particulièrement les inscriptions du chapitre 932 « Enseignement» ;

VU Les délibérations n° CP 01-670 du 8 novembre 2001, n° CP 02-693 du 7 novembre 2002, n° CP 03-812 du 27 novembre 2003, n° CP 08-650 du 10 juillet 2008,n°CP 12-747 du 11 octobre 2012, n° CP 13-284 du 4 avril 2013, n° CP 14-007 du 30 janvier 2014 et n° CP 15-332 du 8 juillet 2015 affectant un montant total d'autorisation de programme de 59 073 470.72 € pour la restructuration d'ensemble du lycée Richelieu à Rueil-Malmaison (92) ;

VU La convention de mandat n°317 MAN DAS 02 et ses avenants n°1 à 3, respectivement notifiés les 10 avril 2002, 4 septembre 2003, 27 novembre 2008 et 17 mai 2013 à ICADE Promotion ;

VU Le marché n°07S0641-04 relatif au lot n°4 « plomberie, salles spécialisées, chauffage, ventilation, climatisation » notifié le 4 août 2008 à l'entreprise Rougnon, et son avenant n°1 notifié le 26 février 2014;

VU L'avis de la commission de l'éducation ;

VU L'avis de la commission des finances,

VU Le rapport CP 16-587 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

21/10/16 17:10:00

Article 1 :

Approuve le protocole transactionnel ci-annexé, relatif au marché n° 07S0641-04 conclu avec l'entreprise Rougnon pour le lot n°4 des travaux de restructuration d'ensemble du lycée Richelieu à Rueil Malmaison, qui prévoit le versement d'une indemnité s'élevant à 373 672,11 € HT soit 448 406.53 € TTC, et autorise la présidente à le signer.

Article 2 :

Affecte un complément d'autorisations de programme de 1 488 372 € prélevé sur le budget 2016 figurant sur le chapitre 902 « Enseignement » code fonctionnel 222 « Lycées publics » programme HP 222-004 « rénovation des lycées publics » action « restructuration, réhabilitation, rénovation, extension des lycées » (12200401) pour cette opération.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

Valérie PECRESSE

21/10/16 17:10:00

ANNEXE A LA DELIBERATION

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Relatif à l'opération de restructuration d'ensemble du lycée Richelieu à Rueil-Malmaison (92)

ENTRE :

La REGION ILE-DE-FRANCE représentée par Madame Valérie PECRESSE, en sa qualité de Présidente du Conseil Régional d'Ile de France, dûment habilitée à cet effet, par délibération CP _____ de la Commission Permanente en date du _____2016 et domicilié en cette qualité 35, boulevard des Invalides 75007 PARIS,

Ci-après désignée « La Région Ile-de-France »

D'UNE PART,

ET :

La société ROUGNON SARL dont le siège social est à : 16bis, rue Grange Dame Rose – 78143 VELIZY-VILLACOUBLAY CEDEX, représenté par son gérant, Monsieur Christian COLOMBEL,

Ci-après dénommée « l'entreprise»

D'AUTRE PART,

AU PREALABLE, IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Pour la réalisation de l'opération de restructuration d'ensemble du lycée Richelieu à Rueil-Malmaison (92), la Région Ile-de-France, Maître d'Ouvrage, a confié mandat à ICADE PROMOTION par convention de mandat n°317 MAN DAS 02 signée le 10 avril 2002.

Dans le cadre de cette opération les travaux ont été lancés en macros-lots au nombre de 7. Le marché de travaux du lot n°4 (07S0641/04) CVC, plomberie, salles spécialisées a été attribué à l'entreprise ROUGNON SARL par la Région Ile-de-France, et notifié le 7 août 2008 pour un montant initial de 3 875 000,00 € HT avec une durée prévisionnelle des travaux de 41 mois découpés en 5 phases à compter du démarrage des travaux fixés au 29 septembre 2008 par l'ordre de service n° 1. Rappel des 5 phases :

Phase 1 : Le bâtiment A, a été détruit après la construction d'un nouveau bâtiment A, destiné à l'administration, la vie scolaire (un CDI et une salle polyvalente) et la restauration. Celle-ci accueille les lycéens et les collégiens du collège mitoyen. Le bâtiment a été livré en août 2010.

Nota : Le bâtiment E (logements) a été réhabilité durant la construction du nouveau bâtiment A.

Phase 2 : un nouveau bâtiment D, inséré entre les bâtiments B et C a été construit. Il a nécessité des reprises en sous-œuvre suite à la découverte de fondations par semelle en redent du bâtiment C. Il a été livré en août 2012.

Phase 3 : Réhabilitation complète du bâtiment B (bâtiment de classes banalisées et spécialisées – laboratoires SVT/chimie). Le bâtiment B a été livré en décembre 2013.

Pour permettre cette réhabilitation, des bâtiments provisoires (8 classes banalisées) ont été installées et le bâtiment F a fait l'objet de nombreux aménagements pour créer également des classes banalisées provisoires.

Phase 4 : Réhabilitation complète du bâtiment C (bâtiment de classes banalisées et spécialisées - Laboratoires physique-chimie, atelier transversal, etc.). Le bâtiment C a été livré en décembre 2014.

Phase 5 : Démolition du bâtiment F (après curage et désamiantage), aménagement des espaces extérieurs – VRD, plantations. Ces aménagement extérieurs ont été livrés en février 2016

La réception initiale prévue dans le planning du DCE en décembre 2012 a donc été effective en février 2016 pour l'ensemble des travaux. Néanmoins, les travaux de l'entreprise ROUGNON se sont quant à eux arrêté en décembre 2014 lors de la livraison du bâtiment C.

Le marché portait sur l'extension du lycée par la construction de deux bâtiments neufs. Le bâtiment A comprenant un service de demi-pension et une salle polyvalente et le bâtiment D pour des salles banales et des laboratoires, la restructuration des bâtiments existant B et C, mais également la rénovation des logements de fonction et les aménagements extérieurs. L'achèvement complet des travaux a eu lieu le 18 février 2016, par la réception des espaces extérieurs, soit une durée totale de 82 mois (au lieu de 41 mois).

Un (1) avenant au marché a porté le montant du marché à 4 395 669.23 € HT soit 5 257 220.4 € TTC soit 13.44 % en plus du montant initial du marché.

L'avenant n°1, notifié le 26 février 2014, avait pour objet :

- La prise en compte des aléas technique ayant un caractère exceptionnels (154 271.4€ HT soit 184 508.59 € TTC);

- De prendre en compte les modifications de programme demandées par le Maître d'Ouvrage (180 907.49 € HT soit 216 365.36 € TTC);
- Demandes des utilisateurs (185 490.34 € HT soit 221 846.44 € TTC)

L'avenant n° 1 d'un montant de 520 669.23 € HT soit 622 720.4 € TTC représente 13.44 % du montant initial du marché

Le déroulé des travaux a été fortement perturbé par des aléas exogènes au groupement :

- Retard du démarrage des travaux dans l'attente du référé préventif,
- Découverte de terres polluées,
- Découverte d'amiante,
- Augmentation du nombre d'élèves pendant la phase 1. Leur nombre est passé de 1 600 à 2 200 sans information préalable du Maître d'Ouvrage par le rectorat,
- Lancement d'un marché de Maîtrise d'œuvre pour déposer un PC afin de construire des bâtiments provisoires pour accueillir les élèves en surnombre,
- Convention avortée entre la Ville et la Région pour le positionnement des bâtiments provisoires sur un terrain municipal, et modification du PC pour les positionner dans l'enceinte du lycée,
- Découverte de fondations formant un redan extérieur et interdisant pour partie la construction du bâtiment D, et nécessitant une reprise en sous œuvre,
- Dépôt de bilan du façadier,
- Recours gracieux du Préfet à l'issue de la passation d'un marché négocié pour la reprise immédiate des travaux de façade, qui a obligé la région à arrêter le marché et relancer un AOO,
- Abandon de chantier de l'OPC.

Ces aléas ont provoqués un allongement du planning de 41 mois supplémentaires et des prestations supplémentaires non prévues dans le marché initial qui ont été réalisées par l'entreprise à la demande de la Région Ile-de-France à ses frais avancés.

De la négociation avec l'entreprise, il ressort qu'elle renonce à la majeure partie de sa réclamation pour accepter le montant proposé par la Région, afin d'éviter aux deux parties des pertes de temps et financières.

Il convient donc de rémunérer le groupement d'une somme globale et forfaitaire de 373 672,11 € HT soit 448 406,53 € TTC, par le biais d'un protocole. Pour mémoire, le montant initial de la réclamation de l'entreprise ROUGNON s'élève à 2 197 335,52 € TTC

A – Exposé de la réclamation

L'entreprise a établi un premier mémoire en réclamation le 18 janvier 2016. Dans cette demande, elle acte l'avenant 1 de son marché.
Cette première réclamation valorisée à hauteur de 2 197 335,52 TTC a été adressée uniquement à la Région Ile-de-France et son mandataire. Il a été demandé à ROUGON de compléter son envoi par un exemplaire pour la Maîtrise d'œuvre et un pour l'OPC, puisqu'une partie importante de la réclamation porte sur la temporalité du chantier.

Un deuxième envoi a été adressé le 23 juin 2016. La proposition de réclamation est modifiée à hauteur de 2 193 401,53 € TTC.
La diminution du poste « révision » passant de 41 171,66 € TTC à 37 237,67 € TTC explique cette différence.
Nous notons dans les deux réclamations, une erreur de frappe matérielle sur la somme du poste « travaux supplémentaires » chiffré à 106 252,09 € TTC pour un montant réel de 106 609, 20 € TTC.

L'entreprise motive sa réclamation sur les points suivants :

- La prolongation des délais de l'opération alors que ROUGNON prévient dès le début des travaux et à plusieurs reprises pendant les travaux de l'impossibilité de tenir le planning initial,
- La nomination tardive de l'expert pour le référé préventif,
- Des modifications techniques intervenues en cour de réalisation

Il est utile de rappeler les circonstances particulières qui ont émaillées toute la durée du chantier et que l'entreprise ne manque pas de citer pour conforter sa demande, et notamment :

- Le référé préventif n'a pas été réalisé antérieurement au démarrage des travaux. De fait, ceux-ci ont été repoussés dans l'attente de sa réalisation. Le Maître d'Ouvrage comme les entreprises n'ont pas souhaité entamer des travaux sans le passage de l'expert pour visiter les avoisinants et réaliser son premier constat ;
- Pour faire suite au dépôt de bilan de la société BS Vision, titulaire du lot 2 « façades légères et serrurerie », ICADE PROMOTION a proposé à la Région Ile-de-France, de passer un marché négocié avec son sous-traitants principal, la société SOTRAPOSE qui avait déjà réalisée la premières phase et avait fabriqué les premiers éléments des façades du bâtiment en construction. L'avantage de cette solution, était de ne pas perdre de temps, d'utiliser les éléments déjà produits et de négocier le prix du marché. Malgré ces avantages allant tous dans l'intérêt général, le Préfet a émis un recours gracieux au prétexte que le marché aurait dû être relancé en appel d'offres. Il a néanmoins permis la fin de la tranche concernée. Un nouvel appel d'offres a donc été relancé pour terminer les travaux. Cette interruption a retardé de 4 mois le chantier les entreprises ne pouvant intervenir normalement sans le « clos-couvert »;
- La découverte de fondations en redent extérieur du bâtiment C, modifiant le mode de construction du bâtiment D, et nécessitant de réaliser des reprises de structure en sous-œuvre ;
- La défaillance de l'OPC qui n'a pas réalisé sa mission et dont le marché a été résilié ;
- Le délai nécessaire pour titulariser un nouvel OPC provoquant une carence de 8 mois sans OPC ;
- Les désamiantages complémentaires faisant suites à des sondages destructifs réalisés avant travaux de démolition ;
- L'augmentation des effectifs du lycée passant de 1600 à 2 200 élèves pendant l'année 2010 ayant eu des impacts sur la programmation des locaux, mais également sur les travaux provisoires du bâtiment pour permettre les opérations à tiroirs et donc sur les modes opératoires et l'enchainement des travaux ;
- La construction de locaux provisoires (8 classes) dans l'enceinte du lycée pour accueillir le surnuméraire des élèves, interférant également sur l'organisation du chantier.

Tableau de la réclamation

Poste	Libellé	Réclamation 1		Réclamation 2	
1	Montant installation de chantier et cantonnement non prévu au marché	14 845,86	14 845,86	14 845,86	14 845,86
2	Montant de la location de l'escalier provisoire	996,38	996,38	996,38	996,38
3.1	Montant du préjudice subit par le prolongement de la durée contractuelle 1 997 208,17 € HT	268 632,00	1 997 208,17	268 632,00	1 997 208,17
3.2		49 121,28		49 121,28	
3.3		184 204,80		184 204,80	
3.4		6 061,15		6 061,15	
3.5		1 489 188,94		1 489 188,94	
?	révisions	41 171,66	37 237,67	37 237,67	37 237,67
4.1	travaux réalisés à la suite OS exécutoires 36 861,36 € HT	3 785,34	36 861,37	3 785,34	36 861,37
4.2		21 254,79		21 254,79	
4.3		6 016,84		6 016,84	
4.4		4 292,40		4 292,40	
4.5		1 512,00		1 512,00	
5.1	Exécution de prestations selon demande du client 106 252,69 € HT	9 112,04	106 609,20	9 112,04	106 609,20
5.2		13 357,52		13 357,52	
5.3		8 070,61		8 070,61	
5.4		9 228,34		9 228,34	
5.5		1 127,37		1 127,37	
5.6		43 102,46		43 102,46	
5.7		3 660,50		3 660,50	
5.8		2 398,67		2 398,67	
5.9		2 712,53		2 712,53	
5.10		537,12		537,12	
5.11		537,12		537,12	
5.12		11 186,56		11 186,56	
5.13		1 578,36		1 578,36	
TOTAL		**2 197 692,64**		**2 193 758,65**	

L'entreprise détaille les montants de sa réclamation selon les postes suivants :

- Les installations de chantier et cantonnements non prévus : 14 845,86 € TTC,
- La location d'un escalier provisoire : 996,38 € TTC,
- Le montant du préjudice pour le prolongement du délai valorisé à 1 997 208,17 € TTC et détaillé par poste ci-après,
- La revalorisation des prestations : 37 237,67 € TTC,
- Les travaux supplémentaires non repris dans l'avenant n° 1 : 106 609,20 € TTC,

<u>L'analyse de l'OPC précise :</u>

- L'entreprise ROUGNON ne peut prétendre à une rémunération complémentaire pour les études correspondant aux adaptations et aux changements de méthodologies d'interventions puisque celles-ci doivent être réalisées dans un temps donné, quel que soit l'allongement du délai,
- L'entreprise ROUGON n'a pas eu de travaux après la réception du bâtiment C ce qui ramène la durée de son chantier à 74,5 mois et non pas 84 comme annoncés,
- La base vie a été enlevée le 31 janvier 2015, le calcul du prorata doit se faire alors sur 76 mois – 41 = 35 mois. En effet, le compte prorata est notamment calculé sur les dépenses liées à la base vie. Dès son démontage, ils sont arrêtés.

<u>L'analyse de la Maîtrise d'œuvre précise :</u>

1) Le montant pour les installations de chantier et cantonnements n'est pas fondé puisque l'entreprise a bénéficié dès le début du marché des locaux destinés au maître d'œuvre. En l'occurrence, elle n'a pas eu à louer un bureau de chantier.

La demande est donc non fondée et rejetée.

2) La location de l'escalier provisoire est due à l'obligation de l'entreprise de fournir tous les moyens nécessaires à réaliser ses travaux

La demande est donc non fondée et rejetée

3) Le montant du préjudice subit pour la prolongation de la durée (1 997 208,17 € TTC) décomposé comme suit :

a) Le montant du préjudice subi par l'entreprise pour la mise à disposition d'un chef de chantier est valorisé à hauteur de 268 632 € TTC pour 157 semaines.

Le bien-fondé de cette demande est valorisé pour 140 semaines correspondant à 157 semaines demandées par l'entreprises moins les 17 semaines de congés du chef de chantier sur la période concernée, soit : 1 711, 03 € / semaine x 140 = 239 544,46 € TTC.

b) Le montant du préjudice subi par l'entreprise pour la mise à disposition d'un chargé d'affaires est valorisé à hauteur de 49 121,28 € TTC pour une demi-journée par semaine pendant 37 mois supplémentaires.

Le bien-fondé de cette demande est valorisé à : 49 121,28 € TTC.

c) Le montant du préjudice pour la gestion administrative est valorisé par l'entreprise à 184 204,80 € TTC. La Maîtrise d'œuvre estime à une demi-journée par semaine.

Le bien-fondé de cette demande est valorisé à 42 981,12 € TTC (soit 273,76 € TTC x 157 semaines).

d) Le montant du préjudice subi par l'entreprise pour la location des containeurs est valorisé à 6 061,15 € TTC correspondant au devis fourni par l'entreprise.

La réclamation est fondée car une installation complémentaire a été constatée sur le chantier.

e) Le montant subi pour le préjudice lié à la perte d'activité est valorisé à hauteur de 1 489 188,94 € TTC soit la marge annuelle brute à réaliser par un chargé d'affaire qui est de 690 500 € pour 217 jours travaillés. La perte estimée pour la prolongation de 321 jours supplémentaires est de 690 500 / 217 X 468€ (3j/semaine). Ce poste n'existe pas dans la DPGF du marché et n'est pas valorisé. En conséquence, les prétentions de l'entreprise sont invérifiables. Au surplus, ce type de préjudice n'est que rarement reconnu par les juridictions, considérant que les prix de la DPGF intègrent la totalité des charges de l'entreprise dont les provisions pour risques industriels. Il apparaît également que l'entreprise n'était pas en permanence sur le site et n'intervenait judicieusement que lorsque les conditions étaient remplies pour occuper les compagnons, ce qui est cohérent avec le déroulement normal d'un chantier. Enfin, la société ROUGNON faisait appel régulièrement à des sous-traitants, ceux-ci ne sont intervenus qu'à sa demande, donc aucun des frais liés à leurs interventions n'était préfinancé.

La demande est non recevable.

4) Le montant de la révision des prix est valorisé à hauteur de 37 237,67 € TTC.

Le bien-fondé de cette demande est valorisé à : 13 934,08 € TTC en appliquant les indices de révision sur les montants des travaux conservés par la présente analyse, jusqu'à janvier 2015 date de la livraison du bâtiment et des derniers travaux de ROUGNON.

5) L'entreprise valorise au montant de 36 861,36 € TTC les travaux réalisés suite à des ordres de services exécutoires.

Le bien-fondé de cette demande n'est pas recevable, les ordres de services exécutoire ayant tous été ramenés à 0 car étant dus au titre du cahier des charges.

6) Le montant des travaux exécutés à la demande du Maître d'Ouvrage est valorisé à hauteur de 106 609,20 € TTC. Une erreur matérielle avec le doublon du devis n° 593179 d'un montant de 537,12 € TTC ramène le montant de ce poste à 106 072,08 € TTC.

Après analyse des devis présentés, la Maîtrise d'œuvre valorise la demande à hauteur de 96 764,44 € TTC selon le détail ci-après :

- Devis 585632

« Remplacement ballon/radiateurs déplacés » : 9112.04 € TTC.

Lors de la réunion de mise au point du 03 août 2016, l'architecte a confirmé le bien-fondé de cette réclamation, elle est donc retenue.

- Devis 585830

« Carnaux provisoires chaufferie » : 13 357.52 € TTC.
Lors de la réunion de mise au point du 03 août 2016, l'architecte a confirmé le bien-fondé de cette réclamation, elle est donc retenue.

- Devis 586186

« Poste de détente et comptage de gaz ½ pression » : 8 070.61 € TTC.
Lors de la réunion de mise au point du 03 août 2016, l'architecte a confirmé le bien-fondé de cette réclamation, elle est donc retenue.

- Devis 587201

« Fourniture et pose des volets coupe-feu bat D » : 9 228.34 € TTC.
Lors de la réunion de mise au point du 03 août 2016, l'architecte a confirmé le bien-fondé de cette réclamation, elle est donc retenue.

- Devis 588497

« Répartition colonne bâtiment B » : 1 127.37 € TTC.
Lors de la réunion de mise au point du 03 août 2016, l'architecte a confirmé le bien-fondé de cette réclamation, elle est donc retenue.

- Devis 589108

« Bâtiment D zone grisée lot plomberie » : 43 102.46 € TTC.
Lors de la réunion de mise au point du 03 août 2016, l'architecte a confirmé le bien-fondé de cette réclamation. Elle est le fait d'un manque d'information sur les plans marchés qui occultaient une partie des bâtiments, elle est donc retenue.

- Devis 590574

« Extincteur bâtiment D » : 3 660.50 € TTC.
Lors de la réunion de mise au point du 03 août 2016, l'architecte a confirmé le non fondé de cette réclamation, elle est donc non retenue.

- Devis 592502

« Extincteurs bâtiment B » : 2 398.67 € TTC.
Lors de la réunion de mise au point du 03 août 2016, l'architecte a confirmé le bien-fondé de cette réclamation, néanmoins le devis indice B en date du 08/11/2013 est de 1 042.42 €. Cette réclamation est donc retenue à 1 042,42 € (84

- Devis 593177

« Modification du FP en cours de chantier Bâtiment B » : 2 712.53 € TTC.
Lors de la réunion de mise au point du 03 août 2016, l'architecte a confirmé le non fondé de cette réclamation, elle est donc non retenue.

- Devis 593179

« Nouveaux percements suite à la modification du cloison BA13 » : 537.12 € TTC.
Lors de la réunion de mise au point du 03 août 2016, l'architecte a confirmé le bien- fondé de cette réclamation, elle est donc retenue.

- Devis 593179

« Nouveaux percements suite à la modification du cloison BA13 » : 537.12 € TTC.
S'agissant d'un doublon elle est donc non retenue.

- Devis 595235

« Raccordement du bâtiment F » : 11 186.56 € TTC.
Lors de la réunion de mise au point du 03 août 2016, l'architecte a confirmé le bien-fondé de cette réclamation, elle est donc retenue.

- Devis 596164

« Extincteurs Bâtiment C » : 1 578.36 € TTC.
Lors de la réunion de mise au point du 03 août 2016, l'architecte a confirmé le non fondé de cette réclamation, elle est donc non retenue.

Tableau récapitulatif des montants proposés dans le présent protocole :

Poste	Libellé	Réclamation 1 en € HT		Réclamation 2 en € HT		Proposition Moe en € HT		Proposition ICADE en € HT	
1	Montant installation de chantier et cantonnement non prévu au marché	12 371,55	12 371,55	12 371,55	12 371,55	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Montant de la location de l'escalier provisoire	830,32	830,32	830,32	830,32	0,00	0,00	0,00	0,00
3.1	Montant du préjudice subit par le prolongement de la durée contractuelle 1 997 208,17	223 860,00	1 664 340,14	223 860,00	1 664 340,14	199 620,38	293 035,07	199 620,38	281 423,34
3.2		40 934,40		40 934,40		40 934,40		40 934,40	
3.3		153 504,00		153 504,00		35 817,60		35 817,60	
3.4		5 050,96		5 050,96		5 050,96		5 050,96	
3.5		1 240 990,78		1 240 990,78		0,00		0,00	
?	révisions	34 309,72	34 309,72	31 031,39	31 031,39	11 611,73	11 611,73	11 611,73	11 611,73
4.1	travaux réalisés à la suite OS exécutoires 36 861,36 € HT	3 154,45	34 260,27	3 154,45	34 260,27	0,00	0,00	0,00	0,00
4.2		21 254,79		21 254,79		0,00		0,00	
4.3		5 014,03		5 014,03		0,00		0,00	
4.4		3 577,00		3 577,00		0,00		0,00	
4.5		1 260,00		1 260,00		0,00		0,00	
5.1	Exécution de prestations selon demande du client 106 252,69 € HT	7 593,37	88 841,00	7 593,37	88 841,00	7 593,37	80 637,03	7 593,37	80 637,03
5.2		11 131,27		11 131,27		11 131,27		11 131,27	
5.3		6 725,51		6 725,51		6 725,51		6 725,51	
5.4		7 690,28		7 690,28		7 690,28		7 690,28	
5.5		939,48		939,48		939,48		939,48	
5.6		35 918,72		35 918,72		35 918,72		35 918,72	
5.7		3 050,42		3 050,42		0,00		0,00	
5.8		1 998,89		1 998,89		868,68		868,68	
5.9		2 260,44		2 260,44		0,00		0,00	
5.10		447,60		447,60		447,60		447,60	
5.11		447,60		447,60		0,00		0,00	
5.12		9 322,13		9 322,13		9 322,13		9 322,13	
5.13		1 315,30		1 315,30		0,00		0,00	
TOTAL		**1 834 953,00**		**1 831 674,67**		**373 672,11**		**373 672,11**	

Conclusion

La réclamation présentée par l'entreprise fait suite aux demandes non traitées par l'avenant n°1 notamment la temporalité.

L'examen point par point des thématiques évoquées par l'entreprise, permet de refuser les demandes faisant parties intégrantes de son cahier des charges, et de ramener à leur juste part les demandes recevables.

Les négociations avec l'entreprise se sont déroulées en fin d'opération car elle avait acceptée de ne pas interrompre ses prestations et de traiter la temporalité qu'à la fin de l'opération.

Enfin, elle accepte le raisonnement du Maître d'ouvrage quant à l'analyse de sa réclamation, et renonce notamment à la poursuivre malgré l'écart financier très important, afin de s'en libérer au plus tôt, ce qui apporte de part et d'autre un solde amiable à la procédure.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 :

Le présent protocole a pour objet de régler amiablement les modalités financières liées à l'exécution du marché de travaux du lot n 2 (07S0641/04) afin d'éviter les aléas et charges qu'entraineraient nécessairement une procédure contentieuse.

Article 2 :

En règlement des litiges exposés en préambule du présent protocole, la Région Ile-de-France accepte de régler à l'entreprise la somme globale, forfaitaire et définitive de 373 672,11 € HT, soit 448 406,53 € TTC.

En contrepartie, l'entreprise abandonne irrévocablement toute demande, réclamation ou contestation que ce soit à l'encontre de la Région Ile-de-France et de son mandataire ICADE PROMOTION au titre de l'exécution et du règlement financier de son marché de travaux pour la restructuration d'ensemble du lycée Richelieu à Rueil-Malmaison (92).

L'entreprise déclare ainsi être pleinement remplie de ses droits découlant de l'exécution du marché de travaux lot n 2 (07S0641/04) pour la restructuration d'ensemble du lycée Richelieu à Rueil-Malmaison (92) et n'avoir aucune autre réclamation ou demande financière à formuler au titre de ce marché.

Article 3 :

Le paiement prévu à l'article 2 sera opéré en une seule fois, par virement, à l'entreprise,

Selon les conditions suivantes :

Règlement des sommes dues au titre de l'article 2 du présent protocole : dans un délai de 30 jours à compter de la signature du présent protocole

Article 4 :

La présente transaction laisse subsister toutes autres obligations pour l'entreprise résultant du marché, notamment au titre des garanties légales et contractuelles.

Article 5 :

Cet accord transactionnel est de commune intention des parties, conclu en référence aux article 2044 et suivants du Code Civil sur les transactions et à l'article 2052 du même code prévoyant que le présent accord aura autorité de la chose jugée en dernier ressort et ne pourra être attaqué ni pour cause de lésion, ni pour cause d'erreur de droit.

Les parties admettent expressément, par les concessions réciproques qu'elle consentent, que les dispositions de la présente transaction seront exécutées à titre global, forfaitaire et définitif, conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du Code civil et qu'elles auront pour effet de mettre fin aux différends, ayant leur origine dans les conditions d'exécution du marché.

Article 6 :

Si l'une quelconque des stipulations de cet accord transactionnel est nulle au regard d'une règle de droit ou d'une loi en vigueur, elle sera réputée non écrite, mais n'entraînera pas la nullité de cet accord transactionnel. Les Parties s'efforceront, dans les meilleurs délais, de lui substituer des dispositions de portée équivalente et les plus proches des clauses invalidées reflétant leur commune intention.

Fait à Paris, le

En trois exemplaires originaux.
(Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour transaction »)

Pour l'entreprise

Pour la Région Ile-de-France

Dûment habilité par la délibération
de la Commission Permanente
n° CP_____ du _____ 2016

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 25/11/2016
- Date de réception en préfecture: 25/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-591

DU 16 NOVEMBRE 2016

PROGRAMME DE SECURISATION DES LYCEES PRIVES PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code de l'éducation et notamment ses articles L.151-2, L.151-4 et L.442-6 et suivants ;

VU Le Code général des collectivités territoriales

VU La délibération CR 92-15 du 18 décembre 2015 portant délégation d'attribiutions du Conseil Régional à la Commission Permanente ;

VU La délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération CR 86-16 du 20 mai 2016 relative aux mesures d'aides sociales et de sécurisation pour assurer l'égalité de traitement des élèves du privé avec ceux du public

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016, et plus particulièrement les dispositions du chapitre 932 « enseignement » ;

VU L'avis de la commission des finances

VU L'avis de la commission de l'éducation

VU L'avis de la commission de la sécurité

VU Le rapport CP 16-591 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Approuve la convention type figurant en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 :

Décide de soutenir au titre du programme « de sécurisation des lycées privés sous contrat d'association » voté par délibération n° CR 86-16 du 20 mai 2016 les projets détaillés en annexe 3 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 2 000 000 €.

Subordonne l'attribution de chaque subvention à la conclusion d'une convention avec son bénéficiaire conforme à la convention type figurant en annexe n°1 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 2 000 000 €, disponible sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 27 « sécurité », programme 27001 « sécurisation des lycées », action 12700104 « subventions pour la sécurité des lycées privés » du budget régional pour 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION

CONVENTION-TYPE

Lycée privé sous contrat d'association

CONVENTION N°

relative à l'aide à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat

La Région d'Ile-de-France dont le siège est au situé au 33, rue Barbet de Jouy 75 007 PARIS représentée par la Présidente du Conseil Régional habilitée par délibération n°CP du ……..., ci-après dénommée " la Région "
d'une part,

L'organisme gestionnaire ----------
statut juridique ----------
adresse :----------
---
représenté par M. ----------
Titre : ----------
en vertu de ----------
---
ci-après dénommé " Le bénéficiaire---------- "

lorsque l'organisme gestionnaire n'est pas propriétaire,
Le propriétaire, ----------
statut juridique ----------
adresse ----------
---
représenté par M. ----------
Titre : ----------
en vertu de ----------
---
ci-après dénommé " Le propriétaire ---------- "
d'autre part.

Après avoir rappelé :

L'engagement du bénéficiaire au respect des articles L141-2 et L.442-1 du code de l'éducation, dans lesquels il est notamment disposé que les établissements privés, ayant passé un contrat avec l'Etat, doivent dispenser leur enseignement dans le respect total de la liberté de conscience, en permettant aux enfants d'accéder à ces formations sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance ;

Que compte tenu des attentats terroristes qui ont frappé l'Ile-de-France en 2015 et 2016, la Région a décidé d'apporter son concours à la sécurisation et à la protection de toutes les communautés scolaires ;

Qu'il a donc été décidé par délibération n° CR 16-86 du 20 mai 2016 d'apporter une aide régionale aux lycées franciliens privés sous contrat d'association avec l'Etat afin de leur permettre d'assurer la mise à niveau de leurs installations ;

Que l'attribution de la subvention, son calcul et ses conditions d'octroi sont conditionnées au respect du règlement budgétaire et financier de la région adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Que l'opération subventionnée a fait l'objet de la délibération n° CP - du de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France ;

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CP du , la Région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation de l'opération de sécurisation dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel HT/TTC (*rayer la mention inutile*) s'élève à €, soit un montant maximum de subvention de ……..…….€.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, est détaillé dans l'annexe dénommée «fiche projet» de la présente convention.

ARTICLE 2 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

2.1 – Avances
Sans objet

2.2 – Acomptes
Le bénéficiaire peut bénéficier d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention et dans la limite de 80% de la subvention attribuée à ces dépenses.
Le cumul des acomptes ne peut excéder 80% de la subvention.

Chaque versement d'acompte est effectué sur appel de fonds du bénéficiaire, transmis en 3 exemplaires. L'appel de fonds précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. L'appel de fonds est signé par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

2.3 - Versement du solde - Ajustement de la subvention régionale au regard des dépenses réalisées

Chaque versement de solde est effectué sur appel de fonds du bénéficiaire, transmis en 3 exemplaires. L'appel de fonds précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

L'appel de fonds est signé par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée ainsi que l'achèvement et le paiement complet de l'opération.

Il est en outre assorti d'un rapport d'activité et d'un compte-rendu financier de l'opération signés par le représentant légal du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise sur le compte rendu financier lorsque l'organisme en est doté, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné.

Le versement du solde est également subordonné à la production de justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 4.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

De plus, à chaque transmission de demande de versement, la conformité des factures à la réalité des prestations exécutées devra être certifiée par le maître d'œuvre ou la personne en tenant lieu.
Le montant de la subvention votée en commission permanente et tel qu'indiqué à l'article 1 de la convention constitue un plafond. La subvention régionale ne sera pas révisée si le coût définitif de l'opération est supérieur au budget prévisionnel. Le bénéficiaire s'engage à prendre à sa charge les éventuels dépassements par rapport au plan de financement prévu dans la fiche projet.

Dans le cas où les dépenses réelles engagées par le bénéficiaire de la subvention s'avèrent inférieures aux montants initialement prévus, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux de subvention au montant de dépense réalisée, effectivement justifiée.

2.4 – Versement de la subvention
Le versement de cette subvention est effectué sur le compte établi au nom de .....
ouvert à .....
compte n°.....
sur présentation d'un appel de subvention, par présentation de factures ou toutes pièces justificatives correspondant aux montants des dépenses subventionnées.

Lorsque la subvention est assise sur une base TTC, le représentant habilité du bénéficiaire joint au premier appel de fonds une attestation certifiant que le bénéficiaire ne récupère pas tout ou partie de la TVA sur le montant du projet subventionné.

Cette dépense est imputée sur le sur le chapitre 902 « Enseignement » - code fonctionnel 27 « sécurité », programme 27001 « sécurisation des lycées », action 12700104 « subventions pour la sécurité des lycées privés » du budget régional.

Le comptable assignataire de la dépense est le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier Payeur Général de la Région d'Ile-de-France.

ARTICLE 3 : REGLES DE CADUCITE

Le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 ans, à compter de la date d'attribution de la subvention, pour présenter un premier appel de fonds. Passé ce délai, la subvention est caduque et le bénéfice de la subvention est perdu en application du règlement budgétaire et financier de la Région.

Cependant, ce délai peut être exceptionnellement prorogé d'un an maximum par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné au paragraphe précédent que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de quatre années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, la subvention devient caduque et le bénéfice du solde est perdu.

Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Article 4.1 - OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE :

L'organisme gestionnaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».
Le bénéficiaire et le propriétaire des locaux, objet des travaux subventionnés, devront s'engager solidairement à réserver lesdits locaux à l'affectation du service public de l'éducation pendant une durée de 10 ans.

Pendant ces 10 ans, toute modification de destination, mise à disposition à titre gracieux ou onéreux ou transfert de propriété des locaux faisant l'objet de travaux subventionnés ne pourra se faire sans l'autorisation écrite et préalable de la Région.

ARTICLE 4.2 - OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRE(S) OU ALTERNANT(S)

Le bénéficiaire s'engage à recruter stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit cette ou ces offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 4.3 - OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage :

1. à appliquer l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ainsi que le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics si le bénéficiaire y est soumis et, dans ce cas, à conserver les documents attestant du respect de ces règles de mise en concurrence pendant un délai de dix ans à compter de la notification des contrats ;
2. à mettre en œuvre les moyens nécessaires à leur réalisation ;
3. à disposer d'un cadre budgétaire conforme au plan comptable général en vigueur ;
4. à transmettre à la Région le compte-rendu financier de l'opération subventionnée, lors de la demande du solde de la subvention, certifié par le représentant du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque le bénéficiaire en est doté ;
5. à faciliter le contrôle, par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives, et à permettre à ses représentants de visiter les installations faisant l'objet des travaux subventionnés ;
6. à conserver l'ensemble des pièces justificatives de l'emploi des fonds pendant 10 ans ;
7. à informer la Région des autres subventions publiques demandées ou attribuées pour le même objet ;
8. à informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements ;
9. à informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

ARTICLE 4.4 - OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale. Dans la mesure où le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total de l'opération, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet.

Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Quand la subvention dépasse 20 000 €, dès le commencement, et pendant toute la durée des travaux, l'organisme appose à la vue du public dans de bonnes conditions de visibilité un panneau d'information faisant apparaître la mention « travaux réalisés avec le concours financier de la Région d'Ile-de-France » précédée ou suivie du logotype du conseil régional conformément à la charte graphique régionale.

L'obligation d'apposer un panneau d'information est cependant levée lorsque la nature des travaux subventionnés apparait en contradiction avec toute publicité ou action de communication.

Trois mois avant la date prévue pour l'inauguration ou toute manifestation officielle relative aux travaux subventionnés, il doit, de plus, prendre l'attache des services de la Région pour organiser la participation du Conseil régional.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 5 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter de la date de la Commission permanente ayant voté la subvention et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant au règlement budgétaire et financier régional (voir article 3 supra).

Cependant, en 2016 uniquement, par dérogation à l'article 17 du règlement budgétaire et financier de la région, il a été autorisé que l'attribution de la subvention puisse être postérieure au commencement d'exécution de l'opération subventionnée.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION – GARANTIES

La Région se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées, au regard de la qualité des prestations effectuées et en cas de non-respect par le bénéficiaire des engagements mentionnés en particulier à l'article 4 de la présente convention.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

De plus, en cas de cessation de l'activité d'éducation de l'établissement, notamment du fait du propriétaire, ou de résiliation du contrat liant l'établissement à l'Etat, la Région peut demander aux cocontractants la restitution d'une partie de la subvention versée en faveur de cette opération.
Cette restitution est calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((10 ans – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à son objet initial) / 10 ans)

L'association gestionnaire et le propriétaire se déclarent solidaires au regard des obligations contractées auprès de la Région, particulièrement s'agissant de la restitution de la subvention versée au bénéficiaire.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DANS LA SITUATION JURIDIQUE DE L'ORGANISME PROPRIÉTAIRE OU DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE

La Région est tenue informée par écrit de tout changement pouvant intervenir dans la situation juridique de l'organisme propriétaire ou de l'organisme gestionnaire. Un exemplaire des statuts ainsi que, le cas échéant, un extrait K Bis sont adressés dans les meilleurs délais à la Région.

ARTICLE 8 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par la commission permanente du conseil régional.

ARTICLE 9 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir (date de la CP d'attribution).

Elle prend fin une fois expirée la période d'affectation des biens subventionnés indiquée à l'article 4.1, ou le cas échéant par application des règles de caducité figurant à l'article 3.

ARTICLE 10 : CONCERTATION

En cas de difficulté sérieuse dans l'exécution de la présente convention, les signataires conviennent de se rencontrer sans délai aux fins de trouver une solution permettant son bon aboutissement dans le respect de son objet.

ARTICLE 11 : RESILIATION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé.

Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision

prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

Tous les frais engagés par la région pour recouvrer les sommes dues par l'organisme sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 12 : REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges éventuels qui n'auront pu recevoir de solution amiable, seront déférés au Tribunal Administratif de Paris.

Fait, à Paris, en 3 exemplaires originaux

Le, ...	**Le, ...**
Pour *l'organisme gestionnaire*	**Pour *le propriétaire***
(Nom et qualité du signataire)	**(Nom et qualité du signataire)**
(*signature et cachet*)	**(*signature et cachet*)**

Le, ...

Pour la Région d'Ile-de-France

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION

ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Chapitre	**902 - Enseignement**
Code fonctionnel	**27 - Sécurité**
Programme	**127001 - Sécurisation des lycées**
Action	**12700104 - Subventions pour la sécurité des lycées privés**

Dispositif : N° 00000950 - Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association

Dossier	16015340 - 75 PARIS 6 NOTRE DAME DE SION SECURISATION			
Bénéficiaire	R3129 - LGT PR NOTRE DAME DE SION PARIS 06EME			
Localisation	LCM NOTRE DAME DE SION (PARIS 6)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 242,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 484,00 €	TTC	50 %	5 242,00 €	

Dossier	16015343 - 75 PARIS 6 SAINT NICOLAS SECURISATION EG			
Bénéficiaire	R3133 - LPO PR METIER SAINT NICOLAS PARIS 06EME			
Localisation	LP SAINT NICOLAS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
13 788,00 €	TTC	43,52 %	6 000,00 €	

Dossier	16015345 - 75 PARIS 6 SAINT NICOLAS SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3133 - LPO PR METIER SAINT NICOLAS PARIS 06EME			
Localisation	LP SAINT NICOLAS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	18 885,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
37 770,00 €	TTC	50 %	18 885,00 €	

Dossier	16015348 - 75 PARIS 7 ALBERT DE MUN SECURISATION			
Bénéficiaire	R3143 - LPO PR ALBERT DE MUN PARIS 07EME			
Localisation	LYT ALBERT DE MUN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	38 367,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
76 734,00 €	TTC	50 %	38 367,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015349 - 75 PARIS 7 ALMA SECURISATION			
Bénéficiaire	R3136 - LG PR ALMA PARIS 07EME			
Localisation	LCM ALMA			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
80 902,00 €	TTC	12,36 %	10 000,00 €	

Dossier	16015350 - 75 PARIS 7 SAINT THOMAS D AQUIN SECURISATION			
Bénéficiaire	R3141 - LG PR SAINT THOMAS D'AQUIN PARIS 07EME			
Localisation	LCM SAINT THOMAS D'AQUIN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 738,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 476,00 €	TTC	50 %	2 738,00 €	

Dossier	16015352 - 75 PARIS 8 LA PLAINE MONCEAU SECURISATION			
Bénéficiaire	R3146 - LT PR LA PLAINE MONCEAU PARIS 08EME			
Localisation	LYT LA PLAINE MONCEAU			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 142,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 284,00 €	TTC	50 %	3 142,00 €	

Dossier	16015353 - 75 PARIS 13 NOTRE DAME SAINT VINCENT DE PAUL SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3162 - LPO PR NOTRE-DAME SAINT VINCENT DE PAUL PARIS 13EME			
Localisation	LP NOTRE DAME (PARIS 13)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 327,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
25 330,00 €	TTC	36,82 %	9 327,00 €	

Dossier	16015354 - 75 PARIS 13 NOTRE DAME SAINT VINCENT DE PAUL SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3162 - LPO PR NOTRE-DAME SAINT VINCENT DE PAUL PARIS 13EME			
Localisation	LP NOTRE DAME (PARIS 13)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	33 916,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
67 832,00 €	TTC	50 %	33 916,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015362 - 75 PARIS 14 CATHERINE LABOURE SECURISATION			
Bénéficiaire	R3164 - LPO PR CATHERINE LABOURE PARIS 14EME OGEC SACRE COEUR			
Localisation	LYP CATHERINE LABOURE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 041,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 082,00 €	TTC	50 %	2 041,00 €	

Dossier	16015364 - 75 PARIS 16 ASSOMPTION SECURISATION			
Bénéficiaire	R3170 - LG PR ASSOMPTION PARIS 16EME			
Localisation	LCM ASSOMPTION			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 116,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 232,00 €	TTC	50 %	5 116,00 €	

Dossier	16015365 - 75 PARIS 17 SAINT MICHEL DES BATIGNOLLES SECURISATION			
Bénéficiaire	R3180 - LG PR ST MICHEL DES BATIGNOLLES PARIS 17EME			
Localisation	LCM ST MICHEL DES BATIGNOLLES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 267,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
17 906,00 €	TTC	35 %	6 267,00 €	

Dossier	16015366 - 75 PARIS 17 SAINTE URSULE SECURISATION			
Bénéficiaire	R3775 - LG PR SAINTE URSULE-LOUISE DE BETTIGNIES			
Localisation	LCM SAINTE URSULE-LOUISE DE BETTIG			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	21 319,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
185 986,00 €	TTC	11,46 %	21 319,00 €	

Dossier	16015368 - 75 PARIS 18 SAINT JEAN DE MONTMARTRE SECURISATION			
Bénéficiaire	R3184 - LP PR SAINT JEAN DE MONTMARTRE PARIS 18EME			
Localisation	LP SAINT JEAN DE MONTMARTRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 440,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 880,00 €	TTC	50 %	4 440,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015370 - 75 PARIS 19 INITIATIVE SECURISATION			
Bénéficiaire	R3186 - LPO PR L'INITIATIVE PARIS 19EME			
Localisation	LYT L'INITIATIVE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	70 464,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
140 928,00 €	TTC	50 %	70 464,00 €	

Dossier	16015374 - 77 MEAUX BOSSUET SECURISATION			
Bénéficiaire	R3008 - LG PR INSTITUT BOSSUET MEAUX CEDEX			
Localisation	MEAUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	16 755,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
47 872,00 €	TTC	35 %	16 755,00 €	

Dossier	16015375 - 77 OZOIR LA FERRIERE SAINTE THERESE SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R19979 - LGT PR SAINTE THERESE OZOIR LA FERRIERE 77			
Localisation	LYT SAINTE THERESE (OZOIR)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
28 502,00 €	HT	17,54 %	5 000,00 €	

Dossier	16015376 - 77 OZOIR LA FERRIERE SAINTE THERESE SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R19979 - LGT PR SAINTE THERESE OZOIR LA FERRIERE 77			
Localisation	LYT SAINTE THERESE (OZOIR)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 148,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 296,00 €	TTC	50 %	1 148,00 €	

Dossier	16015377 - 78 SAINT GERMAIN EN LAYE INSTITUT NOTRE DAME SECURISATION			
Bénéficiaire	R3021 - LPO PR NOTRE DAME SAINT GERMAIN EN LAYE			
Localisation	LCM NOTRE DAME (ST GERMAIN)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
34 832,00 €	TTC	28,71 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015378 - 78 LE CHESNAY BLANCHE DE CASTILLE SECURISATION			
Bénéficiaire	R3013 - LGT PR BLANCHE DE CASTILLE LE CHESNAY			
Localisation	LCM BLANCHE DE CAST			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 811,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
13 748,00 €	TTC	34,99 %	4 811,00 €	

Dossier	16015384 - 78 SAINT GERMAIN EN LAYE SAINT EREMBERT SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3019 - LGT PR SAINT EREMBERT SAINT GERMAIN EN LAYE			
Localisation	LCM SAINT EREMBERT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 265,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
23 616,00 €	TTC	35 %	8 265,00 €	

Dossier	16015386 - 78 SAINT GERMAIN EN LAYE SAINT EREMBERT SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R18585 - LP PR ST EREMBERT SAINT GERMAIN EN LAYE			
Localisation	LCM SAINT EREMBERT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 345,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 690,00 €	TTC	50 %	4 345,00 €	

Dossier	16015418 - 91 PALAISEAU SAINT MARTIN SECURISATION			
Bénéficiaire	R16604 - LPO PR SAINT MARTIN OGEC			
Localisation	PALAISEAU			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	64 912,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
129 824,00 €	TTC	50 %	64 912,00 €	

Dossier	16015422 - 92 ANTONY SAINT MARIE SECURISATION			
Bénéficiaire	R3042 - LGT PR SAINTE MARIE ANTONY			
Localisation	LCM SAINTE MARIE (ANTONY)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
36 410,00 €	TTC	27,46 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015424 - 92 ASNIERES SAINTE GENEVIEVE SECURISATION			
Bénéficiaire	R3043 - LGT PR SAINTE GENEVIEVE ASNIERES-SUR-SEINE			
Localisation	LCM STE GENEVIEVE (ASNIERES/S)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
15 952,00 €	TTC	31,34 %	5 000,00 €	

Dossier	16015425 - 92 BOULOGNE NOTRE DAME DE BOULOGNE SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3045 - LGT PR NOTRE DAME DE BOULOGNE BOULOGNE BILLANCOURT			
Localisation	LYP NOTRE DAME DE BOULOGNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
61 602,00 €	TTC	24,35 %	15 000,00 €	

Dossier	16015427 - 92 BOULOGNE NOTRE DAME DE BOULOGNE SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3045 - LGT PR NOTRE DAME DE BOULOGNE BOULOGNE BILLANCOURT			
Localisation	LYP NOTRE DAME DE BOULOGNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 968,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 936,00 €	TTC	50 %	4 968,00 €	

Dossier	16015428 - 92 BOURG LA REINE NOTRE DAME SECURISATION			
Bénéficiaire	R3047 - LGT PR NOTRE DAME BOURG LA REINE			
Localisation	LCM NOTRE DAME (BRG-LA-REINE)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 932,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 864,00 €	TTC	50 %	3 932,00 €	

Dossier	16015429 - 92 FONTENAY AUX ROSES SAINT FRANCOIS D'ASSISE SECURISATION			
Bénéficiaire	R3053 - LP PR SAINT FRANCOIS D ASSISE FONTENAY			
Localisation	LP SAINT FRANCOIS D'ASSISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 175,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
26 350,00 €	TTC	50 %	13 175,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015430 - 94 CHARENTON LE PONT NOTRE DAME DES MISSIONS SECURISATION			
Bénéficiaire	R18573 - LG PR NOTRE DAME DES MISSIONS CHARENTON LE PONT			
Localisation	LYP NOTRE DAME DES MISSIONS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
79 788,00 €	TTC	18,8 %	15 000,00 €	

Dossier	16015431 - 94 NOGENT SUR MARNE ALBERT DE MUN SECURISATION			
Bénéficiaire	R3095 - LG PR ALBERT DE MUN NOGENT SUR MARNE			
Localisation	LCM ALBERT DE MUN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 850,00 €	TTC	28,78 %	6 000,00 €	

Dossier	16015432 - 94 NOGENT SUR MARNE MONTALEMBERT SECURISATION			
Bénéficiaire	R3097 - LG PR MONTALEMBERT NOGENT SUR MARNE			
Localisation	LCM MONTALEMBERT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 604,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 208,00 €	TTC	50 %	1 604,00 €	

Dossier	16015433 - 94 VINCENNES GREGOR MENDEL SECURISATION			
Bénéficiaire	P0034217 - LP PR GREGOR MENDEL VINCENNES 94			
Localisation	LYT GREGOR MENDEL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	100 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
490 804,00 €	TTC	20,37 %	100 000,00 €	

Dossier	16015457 - 95 ENGHIEN LES BAINS NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE SECURISATION			
Bénéficiaire	R3112 - LGT PR NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE ENGHIEN LES BAINS			
Localisation	LYP NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
105 348,00 €	TTC	28,48 %	30 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015458 - 95 MARGENCY NOTRE DAME DE BURY SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3114 - LGT PR NOTRE DAME DE BURY MARGENCY ASSOCIATION IMMOBILIERE BURY ROSAIRE			
Localisation	LYP NOTRE DAME DE BURY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	17 935,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
42 530,00 €	TTC	42,17 %	17 935,00 €	

Dossier	16015459 - 95 MARGENCY NOTRE DAME DE BURY SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3114 - LGT PR NOTRE DAME DE BURY MARGENCY ASSOCIATION IMMOBILIERE BURY ROSAIRE			
Localisation	LYP NOTRE DAME DE BURY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 271,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
16 542,00 €	TTC	50 %	8 271,00 €	

Dossier	16015460 - 95 PONTOISE SAINT MARTIN DE FRANCE SECURISATION			
Bénéficiaire	R3116 - LGT PR SAINT MARTIN DE FRANCE PONTOISE			
Localisation	LCM SAINT MARTIN DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	63 173,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
126 346,00 €	TTC	50 %	63 173,00 €	

Dossier	16015461 - 91 BURES SUR YVETTE INSTITUT ET CENTRE OPTOMETRIE SECURISATION			
Bénéficiaire	R3033 - LPO PR D'OPTOMETRIE BURES SUR YVETTE			
Localisation	LYT D'OPTOMETRIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 217,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 434,00 €	TTC	50 %	7 217,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015462 - 95 ARGENTEUIL GARAC SECURISATION			
Bénéficiaire	R3776 - LPO PR METIER GARAC ARGENTEUIL			
Localisation	LYP GARAC			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	86 575,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
191 934,00 €	TTC	45,11 %	86 575,00 €	

Dossier	16015463 - 91 YERRES BETH RIVKHA SECURISATION			
Bénéficiaire	R3771 - LG PR BETH RIVKHA YERRES			
Localisation	LYP BETH RIVKHA			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	19 382,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
38 764,00 €	TTC	50 %	19 382,00 €	

Dossier	16015488 - 75 PARIS 16 ECOLE PASCAL SECURISATION			
Bénéficiaire	R3174 - LG PR PASCAL PARIS 16EME			
Localisation	LCM PASCAL (PARIS 16)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 676,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
27 352,00 €	TTC	50 %	13 676,00 €	

Dossier	16015489 - 94 VINCENNES EBTP NICOLAS LEDOUX SECURISATION			
Bénéficiaire	R3106 - LGT PR METIER BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS VINCENNES			
Localisation	LP BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	86 575,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
223 766,00 €	TTC	38,69 %	86 575,00 €	

Dossier	16015592 - 75 PARIS 4 MASSILLON SECURISATION			
Bénéficiaire	R3123 - LG PR MASSILLON PARIS 04EME			
Localisation	LCM MASSILLON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 358,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 716,00 €	TTC	50 %	4 358,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015594 - 75 PARIS 5 LOUISE DE MARILLAC SECURISATION			
Bénéficiaire	R3124 - LG PR LOUISE DE MARILLAC PARIS 05EME			
Localisation	LCM LOUISE DE MARILLAC			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 177,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 354,00 €	TTC	50 %	2 177,00 €	

Dossier	16015599 - 75 PARIS 6 CARCADO SAISSEVAL SECURISATION			
Bénéficiaire	R3134 - LPO PR METIER CARCADO SAISSEVAL PARIS 06EME			
Localisation	LYP CARCADO SAISSEVAL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	38 611,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
77 222,00 €	TTC	50 %	38 611,00 €	

Dossier	16015601 - 75 PARIS 6 STANISLAS SECURISATION			
Bénéficiaire	R3132 - LG PR STANISLAS PARIS 06EME			
Localisation	LCM STANISLAS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
34 510,00 €	TTC	14,49 %	5 000,00 €	

Dossier	16015602 - 75 PARIS 6 SAINT SULPICE SECURISATION			
Bénéficiaire	R3131 - LG PR SAINT SULPICE PARIS 06EME			
Localisation	LCM SAINT SULPICE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 500,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
17 206,00 €	TTC	31,97 %	5 500,00 €	

Dossier	16015604 - 75 PARIS 7 SAINTE JEANNE ELISABETH SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3140 - LGT PR SAINTE JEANNE ELISABETH PARIS 07EME			
Localisation	LYP SAINTE JEANNE ELISABETH			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
37 570,00 €	TTC	29,28 %	11 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015605 - 75 PARIS 7 SAINT JEANNE ELISABETH SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3140 - LGT PR SAINTE JEANNE ELISABETH PARIS 07EME			
Localisation	LYP SAINTE JEANNE ELISABETH			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 779,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 558,00 €	TTC	50 %	2 779,00 €	

Dossier	16015613 - 75 PARIS 8 FENELON SAINTE MARIE SECURISATION			
Bénéficiaire	R3145 - LG PR FENELON / SAINTE MARIE PARIS 08EME			
Localisation	LCM FENELON / SAINTE MARIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
18 126,00 €	TTC	27,58 %	5 000,00 €	

Dossier	16015614 - 75 PARIS 12 SAINT MICHEL DE PICPUS SECURISATION			
Bénéficiaire	R3157 - LG PR SAINT MICHEL DE PICPUS PARIS CEDEX 12			
Localisation	LCM SAINT MICHEL DE PICPUS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
41 060,00 €	TTC	24,35 %	10 000,00 €	

Dossier	16015616 - 75 PARIS 16 GERSON SECURISATION			
Bénéficiaire	R3171 - LG PR GERSON PARIS 16EME			
Localisation	LCM GERSON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 134,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 268,00 €	TTC	50 %	1 134,00 €	

Dossier	16015617 - 75 PARIS 16 INSTITUT DE LA TOUR SECURISATION			
Bénéficiaire	R3178 - LG PR INSTITUT DE LA TOUR PARIS 16EME			
Localisation	LCM INSTITUT DE LA TOUR			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 250,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 500,00 €	TTC	50 %	3 250,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015623 - 75 PARIS 16 NOTRE DAME DES OISEAUX SECURISATION			
Bénéficiaire	R3173 - LG PR NOTRE DAME DES OISEAUX PARIS 16EME			
Localisation	LCM NOTRE DAME DES OISEAUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 152,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 304,00 €	TTC	50 %	4 152,00 €	

Dossier	16015626 - 75 PARIS 16 PASSY SAINT HONORE SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3242 - LGT PR PASSY-SAINT HONORE			
Localisation	LYT PASSY-SAINT HONORE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 096,00 €	TTC	41,34 %	5 000,00 €	

Dossier	16015630 - 75 PARIS 16 PASSY ST HONORE LTP			
Bénéficiaire	R3242 - LGT PR PASSY-SAINT HONORE			
Localisation	LYT PASSY-SAINT HONORE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	95 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
233 036,00 €	TTC	40,77 %	95 000,00 €	

Dossier	16015637 - 75 PARIS 18 CHARLES DE FOUCAULD SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3182 - LGT PR CHARLES DE FOUCAULD PARIS 18EME			
Localisation	LYP CHARLES DE FOUCAULD			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 614,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 228,00 €	TTC	50 %	3 614,00 €	

Dossier	16015641 - 75 PARIS CHARLES DE FOUCAULD SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3182 - LGT PR CHARLES DE FOUCAULD PARIS 18EME			
Localisation	LYP CHARLES DE FOUCAULD			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 116,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 232,00 €	TTC	50 %	2 116,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015668 - 77 CHELLES GASNIER GUY SAINTE BATILDE SECURISATION			
Bénéficiaire	R3000 - LG PR GASNIER GUY - SAINTE BATHILDE CHELLES			
Localisation	LCM GASNIER GUY-STE MATHILDE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 315,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 630,00 €	TTC	50 %	1 315,00 €	

Dossier	16015669 - 77 MELUN SAINT ASPAIS SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3010 - LPO PR INSTITUTION SAINT ASPAIS MELUN			
Localisation	LYT INSTITUTION SAINT ASPAIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
173 984,00 €	TTC	28,74 %	50 000,00 €	

Dossier	16015670 - 77 MELUN SAINT ASPAIS SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3010 - LPO PR INSTITUTION SAINT ASPAIS MELUN			
Localisation	LYT INSTITUTION SAINT ASPAIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	38 536,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
77 072,00 €	TTC	50 %	38 536,00 €	

Dossier	16015684 - 78 MANTES LA JOLIE NOTRE DAME SECURISATION			
Bénéficiaire	R3016 - LGT PR NOTRE DAME MANTES LA JOLIE			
Localisation	LCM NOTRE DAME (MANTES LA J)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 086,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 172,00 €	TTC	50 %	1 086,00 €	

Dossier	16015685 - 78 MONTIGNY LE BRETONNEUX SAINT EXUPERY SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R19981 - LGT PR SAINT EXUPERY MONTIGNY LE BRETONNEUX			
Localisation	LP SAINT EXUPERY (MONTIGNY LB)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	36 500,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
89 816,00 €	TTC	40,64 %	36 500,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015686 - 78 MONTIGNY LE BRETONNEUX SAINT EXUPERY SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R19981 - LGT PR SAINT EXUPERY MONTIGNY LE BRETONNEUX			
Localisation	LP SAINT EXUPERY (MONTIGNY LB)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 060,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
16 120,00 €	TTC	50 %	8 060,00 €	

Dossier	16015689 - 78 MONTIGNY LE BRETONNEUX SAINT FRANCOIS D ASSISE SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3195 - LP PR ST FRANCOIS D ASSISE MONTIGNY LE BRETONNEUX			
Localisation	LP ST FRANCOIS D' ASSISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
85 900,00 €	TTC	29,1 %	25 000,00 €	

Dossier	16015690 - 78 MONTIGNY LE BRETONNEUX SAINT FRANCOIS D ASSISE SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3195 - LP PR ST FRANCOIS D ASSISE MONTIGNY LE BRETONNEUX			
Localisation	LP ST FRANCOIS D' ASSISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 068,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 136,00 €	TTC	50 %	4 068,00 €	

Dossier	16015693 - 91 EVRY NOTRE DAME DE SION SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3129 - LGT PR NOTRE DAME DE SION PARIS 06EME			
Localisation	LCM ND DE SION (EVRY)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
47 082,00 €	TTC	21,24 %	10 000,00 €	

Dossier	16015695 - 91 EVRY NOTRE DAME DE SION SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3129 - LGT PR NOTRE DAME DE SION PARIS 06EME			
Localisation	LCM ND DE SION (EVRY)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 441,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 882,00 €	TTC	50 %	7 441,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015697 - 91 BRUNOY SAINT PIERRE SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3032 - LG PR SAINT PIERRE BRUNOY CEDEX			
Localisation	LYP SAINT PIERRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	16 131,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
46 090,00 €	TTC	35 %	16 131,00 €	

Dossier	16015698 - 91 BRUNOY SAINT PIERRE SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3096 - LPO PR METIER TECHNOLOGIQUE SAINT PIERRE BRUNOY			
Localisation	LP TECHNOLOGIQUE SAINT PIERRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	18 673,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
37 346,00 €	TTC	50 %	18 673,00 €	

Dossier	16015699 - 91 LA VILLE DU BOIS SACRE COEUR SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3036 - LGT PR SACRE COEUR LA VILLE DU BOIS			
Localisation	LYP SACRE COEUR			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 537,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
15 820,00 €	TTC	35 %	5 537,00 €	

Dossier	16015700 - 91 LA VILLE DU BOIS SACRE COEUR SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3036 - LGT PR SACRE COEUR LA VILLE DU BOIS			
Localisation	LYP SACRE COEUR			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	955,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 910,00 €	TTC	50 %	955,00 €	

Dossier	16015720 - 92 COLOMBES JEANNE D ARC SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3050 - LGT PR JEANNE D'ARC COLOMBES			
Localisation	LYP JEANNE D'ARC (COLOMBES)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
106 626,00 €	TTC	28,14 %	30 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015721 - 92 COLOMBES JEANNE D ARC SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3050 - LGT PR JEANNE D'ARC COLOMBES			
Localisation	LYP JEANNE D'ARC (COLOMBES)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 007,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 014,00 €	TTC	50 %	6 007,00 €	

Dossier	16015722 - 92 ISSY LES MOULINEAUX LA SALLE SAINT NICOLAS SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3733 - LPO PR METIER SAINT NICOLAS ISSY-LES-MOULINEAUX			
Localisation	LYP SAINT NICOLAS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 434,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
16 868,00 €	TTC	50 %	8 434,00 €	

Dossier	16015724 - 92 ISSY LES MOULINEAUX LA SALLE SAINT NICOLAS SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3733 - LPO PR METIER SAINT NICOLAS ISSY-LES-MOULINEAUX			
Localisation	LYP SAINT NICOLAS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	27 358,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
54 716,00 €	TTC	50 %	27 358,00 €	

Dossier	16015732 - 92 NEUILLY SUR SEINE GEORGES GUERIN SECURISATION			
Bénéficiaire	R3059 - LP PR METIER GEORGES GUERIN NEUILLY SUR SEINE			
Localisation	LP GEORGES GUERIN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 697,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
21 394,00 €	TTC	50 %	10 697,00 €	

Dossier	16015735 - 92 NEUILLY SUR SEINE NOTRE DAME DE SAINTE CROIX SECURISATION			
Bénéficiaire	R3060 - LGT PR NOTRE DAME DE SAINTE CROIX NEUILLY SUR SEINE			
Localisation	LCM NOTRE DAME DE SAINTE CROIX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
11 840,00 €	TTC	25,34 %	3 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015737 - 92 NEUILLY SUR SEINE SAINT DOMINIQUE SECURISATION			
Bénéficiaire	R3062 - LGT PR SAINT DOMINIQUE NEUILLY SUR SEINE			
Localisation	LCM SAINT DOMINIQUE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
23 640,00 €	TTC	21,15 %	5 000,00 €	

Dossier	16015743 - 94 CHOISY LE ROI SAINT ANDRE SECURISATION			
Bénéficiaire	R3090 - LG PR SAINT ANDRE CHOISY LE ROI			
Localisation	LCM SAINT ANDRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 277,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 554,00 €	TTC	50 %	1 277,00 €	

Dossier	16015746 - 94 THIAIS POULLART DES PLACES SECURISATION			
Bénéficiaire	R3103 - LP PR SACRE COEUR THIAIS			
Localisation	LP SACRE COEUR			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	43 904,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
87 808,00 €	TTC	50 %	43 904,00 €	

Dossier	16015748 - 94 VINCENNES NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE SECURISATION			
Bénéficiaire	R3104 - LG PR NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE VINCENNES			
Localisation	LCM NOTRE DAME DE LA PROVIDEN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 056,00 €	TTC	24,88 %	3 000,00 €	

Dossier	16015750 - 95 PONTOISE NOTRE DAME DE LA COMPASSION SECURISATION			
Bénéficiaire	R3115 - LPO PR NOTRE DAME DE LA COMPASSION PONTOISE			
Localisation	LCM NOTRE DAME DE LA COMPASSION			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 187,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 374,00 €	TTC	50 %	5 187,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015751 - 95 SANNOIS NOTRE DAME SECURISATION			
Bénéficiaire	R3117 - LGT PR NOTRE DAME SANNOIS			
Localisation	LCM NOTRE DAME (SANNOIS)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 445,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
26 986,00 €	TTC	35 %	9 445,00 €	

Dossier	16015753 - 95 SANNOIS SAINT JEAN SECURISATION			
Bénéficiaire	R3118 - LP PR SAINT-JEAN-FONDATION-D'AUTEUIL SANNOIS			
Localisation	LP SAINT JEAN FONDATION			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 103,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 206,00 €	TTC	50 %	5 103,00 €	

Dossier	16015756 - 95 SARCELLES LA SALLE SAINT ROSAIRE SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3119 - LGT PR SAINT ROSAIRE SARCELLES			
Localisation	LYP SAINT ROSAIRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 070,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
24 488,00 €	TTC	41,12 %	10 070,00 €	

Dossier	16015757 - 95 SARCELLES SAINT ROSAIRE SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3119 - LGT PR SAINT ROSAIRE SARCELLES			
Localisation	LYP SAINT ROSAIRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 294,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 588,00 €	TTC	50 %	3 294,00 €	

Dossier	16015769 - 75 PARIS 4 FRANCS BOURGEOIS SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3122 - LGT PR FRANCS BOURGEOIS PARIS 04EME			
Localisation	LYP FRANCS BOURGEOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
33 146,00 €	TTC	30,17 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015770 - 75 PARIS 4 FRANCS BOURGEOIS SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3122 - LGT PR FRANCS BOURGEOIS PARIS 04EME			
Localisation	LYP FRANCS BOURGEOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	692,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 384,00 €	TTC	50 %	692,00 €	

Dossier	16015773 - 75 PARIS 6 SAINTE GENEVIEVE SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3130 - LGT PR SAINTE GENEVIEVE PARIS 06EME			
Localisation	LYP SAINTE GENEVIEVE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 500,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
15 724,00 €	TTC	34,98 %	5 500,00 €	

Dossier	16015774 - 75 PARIS 6 SAINTE GENEVIEVE SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3130 - LGT PR SAINTE GENEVIEVE PARIS 06EME			
Localisation	LYP SAINTE GENEVIEVE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 540,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 080,00 €	TTC	50 %	3 540,00 €	

Dossier	16015775 - 75 PARIS 7 LA ROCHEFOUCAULD SECURISATION			
Bénéficiaire	R3139 - LG PR LA ROCHEFOUCAULD PARIS 07EME			
Localisation	LCM LA ROCHEFOUCAULD			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 155,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
23 300,00 €	TTC	35 %	8 155,00 €	

Dossier	16015777 - 78 SAINT GERMAIN EN LAYE SAINT THOMAS DE VILLENEUVE			
Bénéficiaire	R3020 - LT PR SAINT THOMAS DE VILLENEUVE SAINT GERMAIN EN LAYE 78			
Localisation	LYT SAINT THOMAS DE VILLENEUVE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	43 992,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
87 984,00 €	TTC	50 %	43 992,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015780 - 91 ATHIS MONS SAINT CHARLES SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3031 - LGT PR SAINT CHARLES ATHIS MONS CEDEX			
Localisation	LYP SAINT CHARLES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
179 110,00 €	TTC	27,92 %	50 000,00 €	

Dossier	16015781 - 91 ATHIS MONS SAINT CHARLES SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3031 - LGT PR SAINT CHARLES ATHIS MONS CEDEX			
Localisation	LYP SAINT CHARLES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	16 999,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
33 998,00 €	TTC	50 %	16 999,00 €	

Dossier	16015782 - 91 ETAMPES JEANNE D'ARC SECURISATION			
Bénéficiaire	R3034 - LGT PR INSTITUTION JEANNE D'ARC ETAMPES			
Localisation	LCM INSTITUTION JEANNE D'ARC			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 303,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 606,00 €	TTC	50 %	5 303,00 €	

Dossier	16015784 - 91 ORSAY COURS SECONDAIRE SECURISATION			
Bénéficiaire	R3037 - LGT PR ORSAY ORSAY			
Localisation	LCM ORSAY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 471,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 942,00 €	TTC	50 %	2 471,00 €	

Dossier	16015791 - 91 VILLEBON SUR YVETTE ILE DE FRANCE SECURISATION			
Bénéficiaire	R3038 - LGT PR ILE DE FRANCE VILLEBON SUR YVETTE			
Localisation	LCM ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 065,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
11 368,00 €	TTC	44,55 %	5 065,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015794 - 91 IGNY LA SALLE SAINT NICOLAS SECURISATION			
Bénéficiaire	R3207 - LYC ENS GEN TECHNO HORT PRIV ST NICOLAS IGNY 91			
Localisation	LYA TECHNOLOGIQUE AGRICOLE ST NICOLAS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	68 752,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
137 504,00 €	TTC	50 %	68 752,00 €	

Dossier	16015795 - 95 FRANCONVILLE JEANNE D ARC SECURISATION			
Bénéficiaire	R3113 - LP PR JEANNE-D'ARC FRANCONVILLE			
Localisation	LP JEANNE D'ARC (FRANCONVILLE)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	53 828,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
107 656,00 €	TTC	50 %	53 828,00 €	

Dossier	16015798 - 94 JOINVILLE LE PONT SAINTE MARIE SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R18571 - LP ENSEMBLE SAINTE MARIE			
Localisation	LP R SCHUMAN ex VAL DE BEAUTE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 345,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 690,00 €	TTC	50 %	2 345,00 €	

Dossier	16015799 - 94 JOINVILLE LE PONT ENSEMBLE STE MARIE SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R18571 - LP ENSEMBLE SAINTE MARIE			
Localisation	LP R SCHUMAN ex VAL DE BEAUTE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 508,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 016,00 €	TTC	50 %	4 508,00 €	

Dossier	16015801 - 94 SAINT MANDE SAINT MICHEL DE PICPUS SECURISATION			
Bénéficiaire	R3098 - LG T PR SAINT MICHEL DE PICPUS SAINT MANDE CEDEX			
Localisation	LYP SAINT MICHEL DE PICPUS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
113 474,00 €	TTC	17,63 %	20 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015813 - 78 LE CHESNAY BLANCHE DE CASTILLE SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3013 - LGT PR BLANCHE DE CASTILLE LE CHESNAY			
Localisation	LCM BLANCHE DE CAST			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	420,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
840,00 €	TTC	50 %	420,00 €	

Dossier	16015816 - 92 BAGNEUX SAINT GABRIEL SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3044 - LGT PR SAINT GABRIEL BAGNEUX			
Localisation	LYP SAINT GABRIEL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 292,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 584,00 €	TTC	50 %	1 292,00 €	

Dossier	16015817 - 92 BAGNEUX SAINT GABRIEL SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3044 - LGT PR SAINT GABRIEL BAGNEUX			
Localisation	LYP SAINT GABRIEL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 897,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 794,00 €	TTC	50 %	3 897,00 €	

Dossier	16015819 - 92 MEUDON NOTRE DAME SECURISATION			
Bénéficiaire	R3056 - LGT PR NOTRE DAME MEUDON			
Localisation	LCM NOTRE DAME (MEUDON)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
25 928,00 €	TTC	19,28 %	5 000,00 €	

Dossier	16015822 - 92 RUEIL MALMAISON LA SALLE PASSY BUZENVAL SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3064 - LGT PR PASSY BUZENVAL RUEIL MALMAISON			
Localisation	LYP PASSY BUZENVAL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
44 933,00 €	TTC	22,26 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015824 - 92 RUEIL MALMAISON LA SALLE PASSY BUZENVAL LTP			
Bénéficiaire	R18567 - LP PR LA SALLE PASSY BUZENVAL RUEIL-MALMAISON			
Localisation	LP PASSY BUZENVAL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 248,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 496,00 €	TTC	50 %	5 248,00 €	

Dossier	16015825 - 93 AULNAY SOUS BOIS PROTECTORAT SAINT JOSEPH SECURISATION			
Bénéficiaire	R3067 - LPO PR PROTECTORAT SAINT JOSEPH AULNAY SOUS BOIS			
Localisation	LYT PROTECTORAT SAINT JOSEPH			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 941,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 882,00 €	TTC	50 %	4 941,00 €	

Dossier	16015831 - 93 BONDY ASSOMPTION SECURISATION			
Bénéficiaire	R3071 - LPO PR ASSOMPTION BONDY			
Localisation	LP ASSOMPTION			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 138,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 276,00 €	TTC	50 %	10 138,00 €	

Dossier	16015832 - 93 LE RAINCY JEANNE LA LORRAINE SECURISATION			
Bénéficiaire	R3073 - LP PR JEANNE LA LORRAINE LE RAINCY			
Localisation	LP JEANNE LA LORRAINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 600,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
31 200,00 €	TTC	50 %	15 600,00 €	

Dossier	16015834 - 93 MONTREUIL HENRI MATISSE SECURISATION			
Bénéficiaire	R3076 - LG PR HENRI MATISSE MONTREUIL - ASS ETS SCOLAIRE HENRI MATISSE			
Localisation	LCM HENRI MATISSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 181,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 362,00 €	TTC	50 %	2 181,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015846 - 93 NOISY LE GRAND FRANCOISE CABRINI SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R18569 - LGT PR METIER FRANCOISE CABRINI NOISY LE GRAND			
Localisation	LYP FRANCOISE CABRINI			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
129 394,00 €	TTC	7,73 %	10 000,00 €	

Dossier	16015847 - 93 NOISY LE GRAND FRANCOISE CABRINI SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3077 - LP PR METIER FRANCOISE CABRINI NOISY LE GRAND			
Localisation	LP FRANCOISE CABRINI			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	69 702,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
139 404,00 €	TTC	50 %	69 702,00 €	

Dossier	16015849 - 93 SAINT DENIS JEAN BAPTISTE DE LA SALLE SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3079 - LPO PR METIER JEAN BAPTISTE DE LA SALLE SAINT DENIS			
Localisation	LYT JEAN BAPTISTE DE LA SALLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 656,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 590,00 €	TTC	38,12 %	3 656,00 €	

Dossier	16015854 - 93 SAINT DENIS JEAN BAPTISTE DE LA SALLE SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3079 - LPO PR METIER JEAN BAPTISTE DE LA SALLE SAINT DENIS			
Localisation	LYT JEAN BAPTISTE DE LA SALLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 480,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 960,00 €	TTC	50 %	3 480,00 €	

Dossier	16015856 - 93 VAUJOURS FENELON SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3084 - LG PR FENELON VAUJOURS 93			
Localisation	LCM FENELON (VAUJOURS)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 356,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 448,00 €	TTC	34,99 %	4 356,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-591	Budget	2016

Dossier	16015858 - 93 VAUJOURS FENELON SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3084 - LG PR FENELON VAUJOURS 93			
Localisation	LCM FENELON (VAUJOURS)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 325,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 650,00 €	TTC	50 %	2 325,00 €	

Dossier	16015860 - 93 BAGNOLET SAINT BENOIST DE L EUROPE SECURISATION LG			
Bénéficiaire	R3069 - LPO PR SAINT BENOIST DE L'EUROPE BAGNOLET			
Localisation	LP SAINT BENOIST DE L'EUROPE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 171,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 634,00 €	TTC	41,54 %	3 171,00 €	

Dossier	16015864 - 93 BAGNOLET SAINT BENOIST DE L EUROPE SECURISATION LTP			
Bénéficiaire	R3069 - LPO PR SAINT BENOIST DE L'EUROPE BAGNOLET			
Localisation	LP SAINT BENOIST DE L'EUROPE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 116,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 232,00 €	TTC	50 %	3 116,00 €	

Dossier	16015867 - 75 PARIS 13 ETSL SECURISATION			
Bénéficiaire	R3161 - LT PR ECOLE TECHNIQUE SUPERIEURE LABORATOIRE PARIS 13EME			
Localisation	LYT ECOLE TECHNIQUE SUP. LABO			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	86 575,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
223 766,00 €	TTC	38,69 %	86 575,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000950 - Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	2 000 000,00 €

Total sur l'imputation 902 - 27 - 127001 - 12700104	2 000 000,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION

FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015592

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 4 LG MASSILLON SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	8 716,00 €	50,00 %	4 358,00 €
	Montant Total de la subvention		4 358,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR MASSILLON PARIS 04EME
Adresse administrative : 2 BIS QUAI DES CELESTINS
75004 PARIS 04EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 30812697800011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1er avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Mise en place de vidéophone et d'une vidéo surveillance dans les bâtiments Fieubet et Gratry et sécurisation de fenêtres du gymnase situées à la hauteur du trottoir (pose de grilles)

Public(s) cible(s) :
461 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 240 819 € - Fonds publics (B) : 473 634 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 767 185 €
SEUIL MAXI 10% 76 718 €

MONTANT DES TRAVAUX : 8 716 €
SEUIL MAXI 50% : 4 358 €

SUBVENTION PROPOSEE : 4 358 €

Localisation géographique : LCM MASSILLON
Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	8 716,00	100,00%
Total	8 716,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	4 358,00	50,00%
OGEC	4 358,00	50,00%
Total	8 716,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 358,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	74 932,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	118 724,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	145 747,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	73 980,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	115 240,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	141 470,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	136 082,10 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	143 293,20 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 305,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	391,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	134 816,22 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	141 960,24 €
	Montant total	1 043 811,06 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015769

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 4 LG FRANCS BOURGEOIS SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	33 146,00 €	30,17 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR FRANCS BOURGEOIS PARIS 04EME
Adresse administrative : 21 RUE SAINT ANTOINE 75004 PARIS 04EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 32365825200032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 15 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 octobre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Installation d'un contrôle d'accès et d'un système de vidéo surveillance
Remplacement de la porte d'accès bâtiment A

Public(s) cible(s) :
763 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 2 500 744 € - Fonds publics (B) : 894 262 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 1 606 482 €
SEUIL MAXI 10% : 160 648 €

MONTANT DES TRAVAUX : 33 146 €
SEUIL MAXI 50% : 16 573 €

SUBVENTION PROPOSEE : 10 000 €

Localisation géographique :
- LYP FRANCS BOURGEOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	33 146,00	100,00%
Total	33 146,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	10 000,00	30,17%
OGEC	23 146,00	69,83%
Total	33 146,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	202 474,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	244 118,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	203 814,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	274 287,30 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	240 675,44 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	248 930,28 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	4 015,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 502,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	246 321,39 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	255 595,08 €
	Montant total	1 609 118,09 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015770

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 4 LTP FRANCS BOURGEOIS SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	1 384,00 €	50,00 %	692,00 €
	Montant Total de la subvention		692,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR FRANCS BOURGEOIS PARIS 04EME
Adresse administrative : 21 RUE SAINT ANTOINE 75004 PARIS 04EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 32365825200032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 15 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 octobre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Installation d'un contrôle d'accès et d'un système de vidéo surveillance
Remplacement de la porte d'accès bâtiment A

Public(s) cible(s) :
40 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 1 384€
SEUIL MAXI 50% : 692€

SUBVENTION PROPOSEE : 692€

Localisation géographique :
- LYP FRANCS BOURGEOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	1 384,00	100,00%
Total	1 384,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	692,00	50,00%
OGEC	692,00	50,00%
Total	1 384,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	692,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	202 474,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	244 118,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	203 814,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	274 287,30 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	240 675,44 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	248 930,28 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	4 015,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 502,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	246 321,39 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	255 595,08 €
	Montant total	1 609 118,09 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015594

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 5 LG LOUISE DE MARILLAC SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	4 354,00 €	50,00 %	2 177,00 €
	Montant Total de la subvention		2 177,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR LOUISE DE MARILLAC PARIS 05EME
Adresse administrative : 32 RUE GEOFFROY ST HILAIRE 75005 PARIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 32133701600034

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Remplacement de la grille d'entrée par une grille anti-intrusion
Installation d'un dispositif d'alarme et d'un système de vidéo surveillance

Public(s) cible(s) :
358 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 793 062 € - Fonds publics (B) : 378 768 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 414 294
SEUIL MAXI 10% : 41 429 €

MONTANT DES TRAVAUX : 4 354 €
SEUIL MAXI 50% : 2 177 €

SUBVENTION PROPOSEE : 2 177 €

Localisation géographique :
- LCM LOUISE DE MARILLAC

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	4 354,00	100,00%
Total	4 354,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	2 177,00	50,00%
OGEC	2 177,00	50,00%
Total	4 354,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 177,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	92 192,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	113 176,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	90 584,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	111 202,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	106 966,86 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	112 635,12 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	1 790,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	637,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	113 296,26 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	119 299,92 €
	Montant total	718 021,56 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015599

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 6 LTP CARCADO SAISSEVAL SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	77 222,00 €	50,00 %	38 611,00 €
	Montant Total de la subvention		38 611,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR METIER CARCADO SAISSEVAL PARIS 06EME
Adresse administrative : 121 BD RASPAIL 75006 PARIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant : Monsieur Cyrille NIOL, Chef d'établissement

Objet : NC

N° SIRET : 78428100800010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 4 novembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Protection du local d'accueil et du sas (vitrage blindée, porte vitrée motorisée blindée et condamnation magnétique)
Remplacement des portes électromagnétiques au niveau du portail d'entrée
Installation de contrôles d'accès par badge individuel

Public(s) cible(s) :
1161 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 77 222 €
SEUIL MAXI 50% : 38 611 €

SUBVENTION PROPOSEE : 38 611 €

Localisation géographique :
- LYP CARCADO SAISSEVAL

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	77 222,00	100,00%
Total	77 222,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	38 611,00	50,00%
OGEC	38 611,00	50,00%
Total	77 222,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	38 611,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	670 390,00 €
2013	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	54 200,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	434 888,96 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	485 669,80 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	280 177,00 €
2014	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	54 200,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	430 357,08 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	480 372,90 €
2015	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	42 000,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	508 190,69 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	486 563,72 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	11 427,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	5 362,00 €

2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	13 231,00 €
2016	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	82 000,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	497 055,34 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	477 966,93 €
	Montant total	4 369 661,28 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015340

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 6 LG NOTRE DAME DE SION SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	10 484,00 €	50,00 %	5 242,00 €
	Montant Total de la subvention		5 242,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR NOTRE DAME DE SION PARIS 06EME
Adresse administrative : 61 RUE NOTRE DAME DES CHAMPS 75006 PARIS 06EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 77566400600035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Installation de 6 caméras de vidéo surveillance
Remplacement de la porte d'accès à l'accueil

Public(s) cible(s) :
466 LYCEENS

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 965 497 € - Fonds publics (B) : 516 633 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 1 448 864 €
SEUIL MAXI 10% : 144 886 €

MONTANT DES TRAVAUX : 19 438 € dont 10 484 € pour le LG
SEUIL MAXI 50% 5 242 €

SUBVENTION PROPOSEE : 5 242 €

Localisation géographique :
- LCM NOTRE DAME DE SION (PARIS 6)

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX SECURISATION	10 484,00	100,00%
Total	10 484,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	5 242,00	50,00%
OGEC	5 242,00	50,00%
Total	10 484,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 242,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	124 352,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	152 656,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	125 960,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	154 630,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	148 740,90 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	156 622,80 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 295,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	91,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	146 842,08 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	154 623,36 €
	Montant total	972 907,54 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015343

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 6 LG SAINT NICOLAS SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	13 788,00 €	43,52 %	6 000,00 €
	Montant Total de la subvention		6 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR METIER SAINT NICOLAS PARIS 06EME
Adresse administrative : 92 RUE DE VAUGIRARD 75006 PARIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 33482280600017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Sécurisation des entrées du 92 et 108 rue de Vaugirard (gestion de contrôle d'entrée et de sortie et motorisation d'une porte cochère)
Installation d'un système sonore et vocal des sites du 40 rue Falguière, 92 et 108 rue de Vaugirard.

Public(s) cible(s) :
ENSEIGNEMENT GENERAL : 220 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 751 951 € - Fonds publics (B) : 239 783 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 512 168 €
SEUIL MAXI 10% : 51 216

MONTANT DES TRAVAUX : 13 788 €
SEUIL MAXI 50% : 6 894 €

SUBVENTION PROPOSEE : 6 000 €

Localisation géographique :

- LP SAINT NICOLAS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX SECURISATION	13 788,00	100,00%
Total	13 788,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	6 000,00	43,52%
OGEC	7 788,00	56,48%
Total	13 788,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	208 481,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	475 927,80 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	602 004,20 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	280 181,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	487 706,40 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	650 268,50 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	582 305,98 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	641 653,62 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	17 886,00 €
2016	Aide aux frais de concours pour les classes préparatoires aux grandes écoles	270,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	6 303,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	33 929,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	560 454,66 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	625 293,17 €
	Montant total	4 418 111,93 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015345

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 6 LTP SAINT NICOLAS SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	37 770,00 €	50,00 %	18 885,00 €
	Montant Total de la subvention		18 885,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR METIER SAINT NICOLAS PARIS 06EME
Adresse administrative : 92 RUE DE VAUGIRARD 75006 PARIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 33482280600017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Sécurisation des entrées du 92 et 108 rue de Vaugirard (gestion de contrôle d'entrée et de sortie et motorisation d'une porte cochère)
Installation d'un système sonore et vocal des sites du 40 rue Falguière, 92 et 108 rue de Vaugirard

Public(s) cible(s) :
961 élèves LTP

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 37 770€
SEUIL MAXI 50% : 18 885€

SUBVENTION PROPOSEE : 18 885 €

Localisation géographique :

- LP SAINT NICOLAS

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX SECURISATION	37 770,00	100,00%
Total	37 770,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	18 885,00	50,00%
OGEC	18 885,00	50,00%
Total	37 770,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	18 885,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	208 481,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	475 927,80 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	602 004,20 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	280 181,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	487 706,40 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	650 268,50 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	582 305,98 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	641 653,62 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	17 886,00 €
2016	Aide aux frais de concours pour les classes préparatoires aux grandes écoles	270,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	6 303,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	33 929,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	560 454,66 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	625 293,17 €
	Montant total	4 418 111,93 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015602

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 6 LG SAINT SULPICE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	17 206,00 €	31,97 %	5 500,00 €
	Montant Total de la subvention		5 500,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR SAINT SULPICE PARIS 06EME
Adresse administrative : 68 RUE D'ASSAS
75006 PARIS 06EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 78428633800024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Création d'un sas de sécurité avec installation d'une caméra à l'entrée de l'établissement
Installation d'un second sas de sécurité entre la sortie et la salle de permanence (avec pose d'une clôture, d'un portillon et d'une grille)
Installation d'un système d'alarme dans le cadre du PPMS

Public(s) cible(s) :
586 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 848 780 € - Fonds publics (B) : 646 876 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 1 201 904 €
SEUIL MAXI 10% 120 190 €

MONTANT DES TRAVAUX : 17 206 €
SEUIL MAXI 50% : 8 603 €

SUBVENTION PROPOSEE : 5 500 €

Localisation géographique :
- LCM SAINT SULPICE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	17 206,00	100,00%
Total	17 206,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	5 500,00	31,97%
OGEC	11 706,00	68,03%
Total	17 206,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	154 100,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	189 175,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	150 884,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	185 227,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	178 172,61 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	187 614,12 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 930,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 957,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	196 527,87 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	206 942,04 €
	Montant total	1 213 237,14 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015773

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 6 LG SAINTE GENEVIEVE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	15 724,00 €	34,98 %	5 500,00 €
	Montant Total de la subvention		5 500,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SAINTE GENEVIEVE PARIS 06EME
Adresse administrative : 64 RUE D'ASSAS
75006 PARIS 06EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 77566396600056

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 11 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Installation d'une grille intermédiaire pour réaliser un sas d'entrée
PPMS : installation d'une sonorisation

Public(s) cible(s) :
362 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 883 605 € - Fonds publics (B) : 365 050 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 518 555 €
SEUIL MAXI 10% 51 855 €

MONTANT DES TRAVAUX : 15 724€
SEUIL MAXI 50% : 7 862€

SUBVENTION PROPOSEE : 5 500 €

Localisation géographique :
- LYP SAINTE GENEVIEVE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	15 724,00	100,00%
Total	15 724,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	5 500,00	34,98%
OGEC	10 224,00	65,02%
Total	15 724,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	157 707,28 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	182 956,90 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	159 529,68 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	185 325,70 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	188 381,93 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	187 714,09 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 085,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 872,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	1 048,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	187 726,92 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	188 247,33 €
	Montant total	1 204 129,90 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015774

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 6 LTP SAINTE GENEVIEVE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	7 080,00 €	50,00 %	3 540,00 €
	Montant Total de la subvention		3 540,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SAINTE GENEVIEVE PARIS 06EME
Adresse administrative : 64 RUE D'ASSAS
75006 PARIS 06EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 77566396600056

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 11 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Installation d'une grille intermédiaire pour réaliser un sas d'entrée
PPMS : installation d'une sonorisation

Public(s) cible(s) :
163 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 7 080 €
SEUIL MAXI 50% : 3 540 €

SUBVENTION PROPOSEE : 3 540 €

Localisation géographique :
- LYP SAINTE GENEVIEVE

Contrat Particulier : ors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	7 080,00	100,00%
Total	7 080,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	3 540,00	50,00%
OGEC	3 540,00	50,00%
Total	7 080,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 450,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	157 707,28 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	182 956,90 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	159 529,68 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	185 325,70 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	188 381,93 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	187 714,09 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 085,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 872,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	1 048,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	187 726,92 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	188 247,33 €
	Montant total	1 204 129,90 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015601

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 6 LG STANISLAS SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	34 510,00 €	14,49 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR STANISLAS PARIS 06EME
Adresse administrative : 22 RUE NOTRE DAME DES CHAMPS
75006 PARIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 57222293300010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Renforcement de l'anti intrusion avec installation de grilles de défense, alarme de confinement
Changement de serrures aux portes des classes et renforcement de la vidéo surveillance

Public(s) cible(s) :
1701 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 11 984 974 € -Fonds publics (B) : 2 037 239 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 9 947 735 €
SEUIL MAXI 10% : 994 773

MONTANT DES TRAVAUX : 34 510 €
SEUIL MAXI 50% : 17 255 €

SUBVENTION PROPOSEE : 5 000 €

Localisation géographique :
- LCM STANISLAS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	34 510,00	100,00%
Total	34 510,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	5 000,00	14,49%
OGEC	29 510,00	85,51%
Total	34 510,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	47 502,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	537 951,04 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	658 526,40 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	546 690,52 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	724 655,40 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	648 412,22 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	693 205,85 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	4 705,00 €
2016	Aide aux frais de concours pour les classes préparatoires aux grandes écoles	2 160,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 325,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	635 086,88 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	666 814,66 €
	Montant total	4 329 500,76 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015348

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 7 LTP ALBERT DE MUN SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	76 734,00 €	50,00 %	38 367,00 €
	Montant Total de la subvention		38 367,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR ALBERT DE MUN PARIS 07EME
Adresse administrative : 2 RUE D OLIVET
75007 PARIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 78430857900027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 23 février 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 19 mai 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Création d'un poste de sécurité

Public(s) cible(s) :
1413 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 76 734€ €
SEUIL MAXI : 38 367 €

SUBVENTION PROPOSEE : 38 367 €

Localisation géographique :
- LYT ALBERT DE MUN

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX SECURISATION	76 734,00	100,00%
Total	76 734,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	38 367,00	50,00%
OGEC	38 367,00	50,00%
Total	76 734,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	38 367,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	701 969,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	556 175,04 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	650 169,80 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	327 668,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	555 113,76 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	648 886,70 €
2015	Aide à l'écriture de scénario (structures)	2 500,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	655 510,64 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	657 249,25 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	15 821,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	6 454,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	26 986,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	663 547,84 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	666 714,15 €
	Montant total	5 290 323,79 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015349

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 7 LG ALMA SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	80 902,00 €	12,36 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR ALMA PARIS 07EME
Adresse administrative : 12 AVENUE BOSQUET
75007 PARIS 07EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 78430833000033

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Réalisation d'un sas pour une sécurisation renforcée de l'accès du hall d'entrée de l'établissement

Public(s) cible(s) :
272 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 320 934 € - Fonds publics (B) : 313 526 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 1 007 408 €
SEUIL MAXI 10% : 100 740 €

MONTANT DES TRAVAUX : 80 902 €
SEUIL MAXI 50% : 40 451 €

SUBVENTION PROPOSEE : 10 000 €

Localisation géographique :
- LCM ALMA

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX SECURISATION	80 902,00	100,00%
Total	80 902,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	10 000,00	12,36%
OGEC	70 902,00	87,64%
Total	80 902,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	72 249,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	74 772,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	91 791,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	65 079,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	73 860,80 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	94 094,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	87 219,13 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	95 306,64 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	1 360,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	282,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	74 746,35 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	71 091,40 €
	Montant total	685 257,22 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015775

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 7 LG LA ROCHEFOUCAULD SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	23 300,00 €	35,00 %	8 155,00 €
	Montant Total de la subvention		8 155,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR LA ROCHEFOUCAULD PARIS 07EME
Adresse administrative : 90 BIS RUE SAINT DOMINIQUE 75007 PARIS 07EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
: NC
Objet
N° SIRET : 78430847000029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 26 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 27 janvier 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Réalisation d'une clôture barreaudée sur muret
Mise en place d'un portail de grande hauteur et d'un contrôle d'accès avec alarme anti-intrusion et visiophone
Installation d'un système de vidéosurveillance

Public(s) cible(s) :
418 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 429 347 € - Fonds publics (B) : 475 143 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 954 204 €
SEUIL MAXI 10% : 95 420 €

MONTANT DES TRAVAUX : 23 300€
SEUIL MAXI 50% : 11 650 €

SUBVENTION PROPOSEE : 8 155 €

Localisation géographique :
- LCM LA ROCHEFOUCAULD

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MONTANT DES TRAVAUX	23 300,00	100,00%
Total	23 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	8 155,00	35,00%
OGEC	15 145,00	65,00%
Total	23 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	8 155,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 400,00 €
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	54 760,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	108 540,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	133 245,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	93 046,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	111 756,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	137 193,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	131 967,99 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	138 961,08 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 090,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous	132 917,40 €

	contrat	
2016	Forfait d'externat - part personnel	139 960,80 €
	Montant total	1 015 187,77 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015350

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 7 LG SAINT THOMAS D AQUIN SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	5 476,00 €	50,00 %	2 738,00 €
	Montant Total de la subvention		2 738,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR SAINT THOMAS D'AQUIN PARIS 07EME
Adresse administrative : 44 RUE DE GRENELLE 75007 PARIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 78430832200022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 15 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Mise en place d'un système de sonorisation dans le cadre du PPMS

Public(s) cible(s) :
382 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 476 805 € - Fonds publics (B) : 421 394 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 1 055 411 €
Seuil maxi 10% : 105 541 €

MONTANT DES TRAVAUX : 5 476 €
SEUIL MAXI 50 % :2 738 €

SUBVENTION PROPOSEE : 2 738 €

Localisation géographique :
- LCM SAINT THOMAS D'AQUIN

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX SECURISATION	5 476,00	100,00%
Total	5 476,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	2 738,00	50,00%
OGEC	2 738,00	50,00%
Total	5 476,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 738,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	102 376,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	125 678,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	127 304,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	101 304,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	124 362,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	119 625,66 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	125 964,72 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	1 890,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	510,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	120 891,54 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	127 297,68 €
	Montant total	917 565,80 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015604

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 7 LG SAINTE JEANNE ELISABETH SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	37 570,00 €	29,28 %	11 000,00 €
	Montant Total de la subvention		11 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SAINTE JEANNE ELISABETH PARIS 07EME
Adresse administrative : 8 RUE M. DE LA SIZERAINE 75007 PARIS 07EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
: NC
Objet
N° SIRET : 33482277200037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Contrôle et sécurisation des accès (création d'un sas de sécurité, pose de grilles, de plaques de tôle, fourniture de bloc-portes acier, d'un rideau métallique, cloisonnement de clôture, pose de films de sécurité)

Public(s) cible(s) :
223 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 741 275 € - Fonds publics (B) : 260 970 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 480 305 €
SEUIL MAXI 48 030 €

MONTANT DES TRAVAUX : 37 570 €
SEUIL MAXI 50% : 18 785 €

SUBVENTION PROPOSEE : 11 000 €

Localisation géographique :
- LYP SAINTE JEANNE ELISABETH

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	37 570,00	100,00%
Total	37 570,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	11 000,00	29,28%
OGEC	26 570,00	70,72%
Total	37 570,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	11 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	49 950,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	84 143,96 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	100 443,70 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	34 182,00 €
2014	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves)	1 280,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	76 420,20 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	91 297,50 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	90 241,42 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	92 474,10 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	1 280,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	746,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	2 620,00 €

2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	87 598,86 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	89 974,72 €
	Montant total	673 441,09 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015605

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 7 LT SAINT JEANNE ELISABETH SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	5 558,00 €	50,00 %	2 779,00 €
	Montant Total de la subvention		2 779,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SAINTE JEANNE ELISABETH PARIS 07EME
Adresse administrative : 8 RUE M. DE LA SIZERAINE 75007 PARIS 07EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 33482277200037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Contrôle et sécurisation des accès (création d'un sas de sécurité, pose de grilles, de plaques de tôle, fourniture de bloc-portes acier, d'un rideau métallique, cloisonnement de clôture, pose de films de sécurité)

Public(s) cible(s) :
33 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 5 558 €
SEUIL MAXI 50% : 2 779 €

SUBVENTION PROPOSEE : 2 779 €

Localisation géographique :

- LYP SAINTE JEANNE ELISABETH

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	5 558,00	100,00%
Total	5 558,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	2 779,00	50,00%
OGEC	2 779,00	50,00%
Total	5 558,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 779,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	49 950,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	84 143,96 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	100 443,70 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	34 182,00 €
2014	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves)	1 280,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	76 420,20 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	91 297,50 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	90 241,42 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	92 474,10 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	1 280,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	746,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	2 620,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	87 598,86 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	89 974,72 €
	Montant total	673 441,09 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015613

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 8 LG FENELON SAINTE MARIE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	18 126,00 €	27,58 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR FENELON / SAINTE MARIE PARIS 08EME
Adresse administrative : 24 RUE DU GENERAL FOY 75008 PARIS 08EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 77567111800013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 4 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 22 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Sécurisation de la porte cochère de l'accès secondaire du lycée
Sécurisation de l'accès des couloirs par un système de verrouillage électronique
Mise en place d'un système d'alerte de confinement

Public(s) cible(s) :
1041 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 5 141 123 € - Fonds publics (B) : 1 234 775 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 3 906 348 €
SEUIL MAXI 10% 390 634

MONTANT DES TRAVAUX : 18 126 €
SEUIL MAXI 50% : 9 063 €

SUBVENTION PROPOSEE : 5 000 €

Localisation géographique :
- LCM FENELON / SAINTE MARIE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	18 126,00	100,00%
Total	18 126,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	5 000,00	27,58%
OGEC	13 126,00	72,42%
Total	18 126,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	221 965,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	297 442,48 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	364 268,80 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	275 000,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	298 584,16 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	365 650,60 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	352 585,56 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	370 362,94 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	3 915,00 €
2016	Aide aux frais de concours pour les classes préparatoires aux grandes écoles	1 080,00 €

2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	891,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	348 955,99 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	366 564,53 €
	Montant total	2 804 068,16 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015352

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 8 LG LA PLAINE MONCEAU SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	6 284,00 €	50,00 %	3 142,00 €
	Montant Total de la subvention		3 142,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LT PR LA PLAINE MONCEAU PARIS 08EME
Adresse administrative : 9 BOULEVARD DE COURCELLES
75008 PARIS 08EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 78435349200019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Changement du ferme-porte et du système de ventouse de la porte d'entrée
Installation d'une caméra de télésurveillance
Installation d'un système d'alarmes PPMS

Public(s) cible(s) :
149 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 6 284 €
SEUIL MAXI 50% : 3 142 €

SUBVENTION PROPOSEE : 3 142 €

Localisation géographique :
- LYT LA PLAINE MONCEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX SECURISATION	6 284,00	100,00%
Total	6 284,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	3 142,00	50,00%
OGEC	3 142,00	50,00%
Total	6 284,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 142,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	52 152,80 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	54 877,20 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	51 402,40 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	54 087,60 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	60 698,95 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	54 784,66 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	870,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	62 028,40 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	55 984,60 €
	Montant total	371 965,61 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015614

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 12 LG SAINT MICHEL DE PICPUS SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	41 060,00 €	24,35 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR SAINT MICHEL DE PICPUS PARIS CEDEX 12
Adresse administrative : 47 BD DE PICPUS 75012 PARIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 34013895700055

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 14 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Mise en place d'une nouvelle porte d'entrée avec commande à distance avec remplacement partiel de la grille de la porte et opacification de cette dernière
Mise en place d'un système d'alarme spécifique avec sirènes distinctes selon le risque

Public(s) cible(s) :
1142 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 3 792 387 € - Fonds publics (B) : 1 349 025 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 2 443 361 €
SEUIL MAXI 10% 244 336 €

MONTANT DES TRAVAUX : 41 060 €
SEUIL MAXI 50% : 20 530 €

SUBVENTION PROPOSEE : 10 000 €

Localisation géographique :
- LCM SAINT MICHEL DE PICPUS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	41 060,00	100,00%
Total	41 060,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	10 000,00	24,35%
OGEC	31 060,00	75,65%
Total	41 060,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	150 495,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	342 538,84 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	419 672,40 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	22 766,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	326 785,80 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	400 393,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	385 887,69 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	405 553,08 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	4 620,00 €
2016	Aide aux frais de concours pour les classes préparatoires aux grandes écoles	1 350,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 591,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous	386 536,77 €

	contrat	
2016	Forfait d'externat - part personnel	406 220,04 €
	Montant total	2 720 861,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015867

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 13 LT ETSL SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	223 766,00 €	38,69 %	86 575,00 €
	Montant Total de la subvention		86 575,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LT PR ECOLE TECHNIQUE SUPERIEURE LABORATOIRE PARIS 13EME
Adresse administrative : 95 RUE DU DESSOUS DES BERGES 75013 PARIS 13EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 43782647200015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Modification du circuit d'évacuation avec création d'un sas et d'une passerelle métallique avec garde-corps.
Rehaussement des ouvertures et installations de portes occultantes dans les salles de classe proches du hall d'entrée.
Mise en place d'alarme visuelle dans les classes.

Public(s) cible(s) :
399 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 223 766 €
SEUIL MAXI 50% : 111 833 €

SUBVENTION PROPOSEE : 86 575 €

Localisation géographique :

- LYT ECOLE TECHNIQUE SUP. LABO

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	223 766,00	100,00%
Total	223 766,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	86 575,00	38,69%
FONDS PROPRES	137 191,00	61,31%
Total	223 766,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	86 575,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	175 555,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	143 162,92 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	162 558,90 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	300 000,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	128 993,76 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	145 845,70 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	152 323,34 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	147 725,29 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	695,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	2 076,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	9 694,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	174 307,96 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	169 485,63 €
	Montant total	1 498 418,22 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015353

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 13 LG NOTRE DAME SAINT VINCENT DE PAUL SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	25 330,00 €	36,82 %	9 327,00 €
	Montant Total de la subvention		9 327,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR NOTRE-DAME SAINT VINCENT DE PAUL PARIS 13EME
Adresse administrative : 49 RUE BOBILLOT
75013 PARIS 13EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant : Mme Brigitte CHIBANI-MANDEVILLE, Proviseure
Objet : NC

N° SIRET : 78454446200038

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 11 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Site Bobillot : déplacement du portail, accueil sécurisé, alarme, vidéosurveillance
Site Reille : vidéosurveillance et interphone
site Vergniaud : installation de portiers vidéo
Site Chéreau : remplacement d'un bloc porte avec installation d'un interphone

Public(s) cible(s) :
227 ELEVES LG

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 653 810 € - Fonds publics (B) : 250 664 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 403 146 €
SEUIL MAXI 10% : 40 314 €

MONTANT DES TRAVAUX : 25 330 €
SEUIL MAXI 50% : 12 665 €

SUBVENTION PROPOSEE : 9 327 €

Localisation géographique :
- LP NOTRE DAME (PARIS 13)

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	25 330,00	100,00%
Total	25 330,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	9 327,00	36,82%
OGEC	16 003,00	63,18%
Total	25 330,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	9 327,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	345 980,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	294 258,64 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	352 227,40 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	41 792,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	295 636,16 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	402 005,10 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	354 800,85 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	390 190,72 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	14 374,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	5 549,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	12 838,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	340 217,88 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	380 160,24 €
	Montant total	2 777 489,76 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015354

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 13 LP NOTRE DAME SAINT VINCENT DE PAUL SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	67 832,00 €	50,00 %	33 916,00 €
	Montant Total de la subvention		33 916,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR NOTRE-DAME SAINT VINCENT DE PAUL PARIS 13EME
Adresse administrative : 49 RUE BOBILLOT 75013 PARIS 13EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant : Mme Brigitte CHIBANI-MANDEVILLE, Proviseure

Objet : NC

N° SIRET : 78454446200038

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 11 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Site Bobillot : déplacement du portail, accueil sécurisé, alarme, vidéosurveillance
Site Reille : vidéosurveillance et interphone
Site Vergniaud : Portiers vidéo
Site Chéreau : remplacement d'un bloc porte avec installation d'un interphone

Public(s) cible(s) :
572 ELEVES LTP

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX 67 832
SEUIL MAXI 50% 33 916

SUBVENTION PROPOSEE : 33 916 €

Localisation géographique :

- LP NOTRE DAME (PARIS 13)

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	67 832,00	100,00%
Total	67 832,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	33 916,00	50,00%
OGEC	33 916,00	50,00%
Total	67 832,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	33 916,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	345 980,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	294 258,64 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	352 227,40 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	41 792,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	295 636,16 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	402 005,10 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	354 800,85 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	390 190,72 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	14 374,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	5 549,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	12 838,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	340 217,88 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	380 160,24 €
	Montant total	2 777 489,76 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015362

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 14 LP CATHERINE LABOURE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	4 082,00 €	50,00 %	2 041,00 €
	Montant Total de la subvention		2 041,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR CATHERINE LABOURE PARIS 14EME OGEC SACRE COEUR
Adresse administrative : 29 RUE GASSENDI 75014 PARIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 78457363600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Renforcement de la vidéo surveillance - site rue Gassendi

Public(s) cible(s) :
439 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 4 082 €
SEUIL MAXI 50% : 2 041 €

SUBVENTION PROPOSEE : 2 041 €

Localisation géographique :
- LYP CATHERINE LABOURE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	4 082,00	100,00%
Total	4 082,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	2 041,00	50,00%
OGEC	2 041,00	50,00%
Total	4 082,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 041,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	161 100,16 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	185 391,50 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	311 421,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	171 045,64 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	196 248,50 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	201 980,65 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	198 777,66 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	6 903,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	5 069,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	7 598,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	195 373,04 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	194 278,92 €
	Montant total	1 592 642,90 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015364

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 16 LG ASSOMPTION SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	10 232,00 €	50,00 %	5 116,00 €
	Montant Total de la subvention		5 116,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR ASSOMPTION PARIS 16EME
Adresse administrative : 6 RUE DE LUBECK
75116 PARIS 16EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 77568888000050

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Création de l'alarme de confinement et d'un portier audio vidéo
Pose de fourreaux
Création d'une alarme anti-intrusion et installation d'un système de vidéo surveillance

Public(s) cible(s) :
368 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 440 154 € - Fonds publics (B) : 400 806 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 1 039 349 €
SEUIL MAXI 10% : 103 934 €

MONTANT DES TRAVAUX : 10 232 €
SEUIL MAXI 50% : 5 116 €

SUBVENTION PROPOSEE : 5 116 €

Localisation géographique :
- LCM ASSOMPTION

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	10 232,00	100,00%
Total	10 232,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	5 116,00	50,00%
OGEC	5 116,00	50,00%
Total	10 232,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 116,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	95 676,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	117 453,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	90 309,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	97 016,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	119 098,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	114 562,14 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	120 632,88 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	1 845,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	218,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	114 245,67 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	120 299,64 €
	Montant total	842 165,03 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015488

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 16 LG ECOLE PASCAL SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	27 352,00 €	50,00 %	13 676,00 €
	Montant Total de la subvention		13 676,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR PASCAL PARIS 16EME
Adresse administrative : 33 BOULEVARD LANNES
75016 PARIS 16EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 57210217602603

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Fermeture automatique de l'entrée principale avec remplacement du vitrage, indicateur d'ouverture de porte et portier vidéo
Installation carillon dans le cadre du PPMS
Changement de vitres de classes au RDC (vitrage retardataire d'effraction)
Ajout de serrures, pose d'une porte blindée, de stores occultants
Installation de caméras de vidéosurveillance avec postes informatiques de surveillance

Public(s) cible(s) :
226 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 189 324 € - Fonds publics (B) : 248 562 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 940 762 €
SEUIL MAXI 10% : 94 076 €

MONTANT DES TRAVAUX : 27 352 €
SEUIL MAXI 50% : 13 676 €

SUBVENTION PROPOSEE : 13 676 €

Localisation géographique :
- LCM PASCAL (PARIS 16)

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	27 352,00	100,00%
Total	27 352,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	13 676,00	50,00%
FONDS PROPRES	13 676,00	50,00%
Total	27 352,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	13 676,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	76 644,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	60 836,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	74 683,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	59 764,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	73 367,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	70 572,81 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	74 312,52 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	1 105,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	64,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	72 155,16 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	75 978,72 €
	Montant total	544 618,91 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015616

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 16 LG GERSON SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	2 268,00 €	50,00 %	1 134,00 €
	Montant Total de la subvention		1 134,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR GERSON PARIS 16EME
Adresse administrative : 31 RUE DE LA POMPE
75116 PARIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 78466211600036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Renforcement du système mécanique de fermeture des deux portails d'accès à l'établissement
Consolidation du dispositif de sas d'accès piétons (avec installation d'un système vidéo de contrôle des visiteurs)
Remplacement de l'ensemble des canons de serrures

Public(s) cible(s) :
403 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 287 770 € - Fonds publics (B) : 459 655 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 828 115 €
SEUIL MAXI 10% : 82 811 €

MONTANT DES TRAVAUX : 2 268 €
SEUIL MAXI 50% : 1 134 €

SUBVENTION PROPOSEE : 1 134 €

Localisation géographique :
- LCM GERSON

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	2 268,00	100,00%
Total	2 268,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	1 134,00	50,00%
OGEC	1 134,00	50,00%
Total	2 268,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 134,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	112 828,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	138 509,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	110 416,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	135 548,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	130 385,64 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	137 294,88 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 045,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	300,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	130 069,17 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	136 961,64 €
	Montant total	858 421,43 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015617

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 16 LG INSTITUT DE LA TOUR SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	6 500,00 €	50,00 %	3 250,00 €
	Montant Total de la subvention		3 250,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR INSTITUT DE LA TOUR PARIS 16EME
Adresse administrative : 86 RUE DE LA TOUR
75016 PARIS 16EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 78466215700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Mise en place d'un système d'alarme anti intrusion et d'un système de vidéo surveillance

Public(s) cible(s) :
411 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 167 406 € -Fonds publics (B) : 429 396 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 738 009 €
SEUIL MAXI 10% : 73 800 €

MONTANT DES TRAVAUX : 6 500 €
SEUIL MAXI 50% : 3 250 €

SUBVENTION PROPOSEE : 3 250 €

Localisation géographique :
- LCM INSTITUT DE LA TOUR

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	6 500,00	100,00%
Total	6 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	3 250,00	50,00%
OGEC	3 250,00	50,00%
Total	6 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 250,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	66 565,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	105 860,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	129 955,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	102 912,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	126 336,00 €
2015	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves) (CR46-14)	4 000,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	121 524,48 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	127 964,16 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 040,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	122 473,89 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	128 963,88 €
	Montant total	873 523,91 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015623

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 16 LG NOTRE DAME DES OISEAUX SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	8 304,00 €	50,00 %	4 152,00 €
	Montant Total de la subvention		4 152,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR NOTRE DAME DES OISEAUX PARIS 16EME
Adresse administrative : 12 RUE MICHEL ANGE 75016 PARIS 16EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 57219568300022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 26 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 5 mai 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Construction d'un sas pour la mise en sécurité de l'accueil

Public(s) cible(s) :
463 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 355 844 € - Fonds publics (B) : 505 943 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 849 901 €
SEUIL MAXI 10% : 84 990 €

MONTANT DES TRAVAUX : 8 304 €
SEUIL MAXI 50% : 4 152 €

SUBVENTION PROPOSEE : 4 152 €

Localisation géographique :
- LCM NOTRE DAME DES OISEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	8 304,00	100,00%
Total	8 304,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	4 152,00	50,00%
OGEC	4 152,00	50,00%
Total	8 304,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 152,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	87 070,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	126 764,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	155 617,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	122 476,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	150 353,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	144 626,79 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	152 290,68 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 315,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	373,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	145 892,67 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	153 623,64 €
	Montant total	1 043 735,08 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015626

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 16 LG PASSY SAINT HONORE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	12 096,00 €	41,34 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR PASSY-SAINT HONORE
Adresse administrative : 117 AV VICTOR HUGO
75116 PARIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 40483807000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 31 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 juillet 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Travaux de confinement des bâtiments (fourniture ou équipements de portes, pose de barreaux, installation d'un escalier métallique, d'un rideau métallique…) avec pose de verrières de désenfumage et déploiement de sonneries spécifiques

Public(s) cible(s) :
202 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 723 974 € - Fonds publics (B) : 237 115 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 486 859 €
SEUIL MAXI 10% : 48 685 €

MONTANT DES TRAVAUX : 12 096 €
SEUIL MAXI 50% : 6 048 €

SUBVENTION PROPOSEE : 5 000 €

Localisation géographique :
- LYT PASSY-SAINT HONORE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	12 096,00	100,00%
Total	12 096,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	5 000,00	41,34%
OGEC	7 096,00	58,66%
Total	12 096,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	224 444,64 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	236 682,60 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	222 284,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	218 109,12 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	229 707,80 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	257 555,94 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	232 668,17 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 375,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	2 713,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	274 589,67 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	249 197,32 €
	Montant total	1 827 538,19 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015630

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 16 LT PASSY ST HONORE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	233 036,00 €	40,77 %	95 000,00 €
	Montant Total de la subvention		95 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR PASSY-SAINT HONORE
Adresse administrative : 117 AV VICTOR HUGO
75116 PARIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 40483807000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 31 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 juillet 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Travaux de confinement des bâtiments (fourniture ou équipements de portes, pose de barreaux, installation d'un escalier métallique, d'un rideau métallique…) avec pose de verrières de désenfumage et déploiement de sonneries spécifiques

Public(s) cible(s) :
745 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 233 036 €
SEUIL MAXI 50% : 116 518 €

SUBVENTION PROPOSEE : 95 000 €

Localisation géographique :

- LYT PASSY-SAINT HONORE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	233 036,00	100,00%
Total	233 036,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	95 000,00	40,77%
OGEC	138 036,00	59,23%
Total	233 036,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	95 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	224 444,64 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	236 682,60 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	222 284,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	218 109,12 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	229 707,80 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	257 555,94 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	232 668,17 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 375,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	2 713,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	274 589,67 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	249 197,32 €
	Montant total	1 827 538,19 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015365

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 17 LG SAINT MICHEL DES BATIGNOLLES SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	17 906,00 €	35,00 %	6 267,00 €
	Montant Total de la subvention		6 267,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR ST MICHEL DES BATIGNOLLES PARIS 17EME
Adresse administrative : 35 AVENUE DE SAINT OUEN 75017 PARIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 78471366100022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 6 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Installation de volets monobloc motorisés avec secours
Installation vidéo surveillance (6 caméras)

Public(s) cible(s) :
460 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 187 216 € - Fonds publics (B) : 492 224 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 694 992 €
SEUIL MAXI 10% : 69 499€

MONTANT DES TRAVAUX : 17 906 €
SEUIL MAXI 50% : 8 953 €

SUBVENTION PROPOSEE 6 267 €

Localisation géographique :
- LCM ST MICHEL DES BATIGNOLLES

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	17 906,00	100,00%
Total	17 906,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	6 267,00	35,00%
OGEC	11 639,00	65,00%
Total	17 906,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 267,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	66 941,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	129 712,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	159 236,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	117 920,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	144 760,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	139 246,80 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	146 625,60 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 315,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	2 594,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	140 512,68 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	147 958,56 €
	Montant total	995 558,04 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015366

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 17 LG SAINTE URSULE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	185 986,00 €	11,46 %	21 319,00 €
	Montant Total de la subvention		21 319,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR SAINTE URSULE-LOUISE DE BETTIGNIES
Adresse administrative : 25 RUE DAUBIGNY
75017 PARIS 17EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 77569150400028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 25 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Création d'un sas de sécurité (avec restructuration du hall, contrôle d'accès, vidéophone...)
Mise en place d'un système d'alarme spécifique PPMS

Public(s) cible(s) :
385 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 974 390 € - Fonds publics (B) : 417 244 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 557 146 €
SEUIL MAXI 10% : 55 714 €

MONTANT DES TRAVAUX : 185 986 €
SEUIL MAXI 50% : 92 993 €

SUBVENTION PROPOSEE : 21 319 €

Localisation géographique :
- LCM SAINTE URSULE-LOUISE DE BETTIGNIES

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	185 986,00	100,00%
Total	185 986,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	21 319,00	11,46%
OGEC	164 667,00	88,54%
Total	185 986,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	21 319,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	54 190,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	92 460,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	113 505,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	16 527,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	98 088,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	120 414,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	115 828,02 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	121 965,84 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	1 925,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	419,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	121 840,95 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	128 297,40 €
	Montant total	841 284,71 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015637

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 18 LG CHARLES DE FOUCAULD SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	7 228,00 €	50,00 %	3 614,00 €
	Montant Total de la subvention		3 614,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR CHARLES DE FOUCAULD PARIS 18EME
Adresse administrative : 5 RUE DE LA MADONE 75018 PARIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 33875689300016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 juin 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Installation d'un système de vidéosurveillance (5 caméras)

Public(s) cible(s) :
427 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 973 635 € - Fonds publics (B) : 475 917 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 497 718 €
SEUIL MAXI 10% : 49 771 €

MONTANT DES TRAVAUX : 7 228 €
SEUIL MAXI 50% : 3 614 €

SUBVENTION PROPOSEE : 3 614€

Localisation géographique :
- LYP CHARLES DE FOUCAULD

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	7 228,00	100,00%
Total	7 228,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	3 614,00	50,00%
OGEC	3 614,00	50,00%
Total	7 228,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 614,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	181 436,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	204 835,40 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	186 506,56 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	211 020,60 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	220 237,80 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	213 740,14 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 635,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	9 938,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	917,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	233 109,10 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	226 003,34 €
	Montant total	1 419 988,96 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015641

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS LP CHARLES DE FOUCAULD SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	4 232,00 €	50,00 %	2 116,00 €
	Montant Total de la subvention		2 116,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR CHARLES DE FOUCAULD PARIS 18EME
Adresse administrative : 5 RUE DE LA MADONE 75018 PARIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 33875689300016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 26 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 juin 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Installation d'un système de vidéosurveillance (5 caméras)

Public(s) cible(s) :
250 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 4 232 €
SEUIL MAXI 50% : 2 116 €

SUBVENTION PROPOSEE : 2 116 €

Localisation géographique :
- LYP CHARLES DE FOUCAULD

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	4 232,00	100,00%
Total	4 232,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	2 116,00	50,00%
OGEC	2 116,00	50,00%
Total	4 232,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 116,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	181 436,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	204 835,40 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	186 506,56 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	211 020,60 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	220 237,80 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	213 740,14 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 635,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	9 938,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	917,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	233 109,10 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	226 003,34 €
	Montant total	1 419 988,96 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015368

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 18 LP SAINT JEAN DE MONTMARTRE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	8 880,00 €	50,00 %	4 440,00 €
	Montant Total de la subvention		4 440,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LP PR SAINT JEAN DE MONTMARTRE PARIS 18EME
Adresse administrative : 31 RUE CAULAINCOURT 75018 PARIS 18EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 78475421000028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Remplacement de quatre fenêtres avec vitrage anti balles opaques dans deux classes du lycée rue Damrémont

Public(s) cible(s) :
417 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 8 880 €
SEUIL MAXI 50% : 4 440 €

SUBVENTION PROPOSEE : 4 440 €

Localisation géographique :
- LP SAINT JEAN DE MONTMARTRE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	8 880,00	100,00%
Total	8 880,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	4 440,00	50,00%
OGEC	4 440,00	50,00%
Total	8 880,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 440,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	173 736,36 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	217 633,50 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	189 748,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	173 342,40 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	217 140,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	204 692,80 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	219 938,40 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	11 032,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	6 215,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	13 886,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	190 270,89 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	204 442,74 €
	Montant total	1 548 119,18 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015370

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 PARIS 19 LP INITIATIVE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	140 928,00 €	50,00 %	70 464,00 €
	Montant Total de la subvention		70 464,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR L'INITIATIVE PARIS 19EME
Adresse administrative : 24 RUE BOURET
75019 PARIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 31402460500052

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu par le dispositif

Description :
Remplacement porche et porte d'entrée sur rue et installation de volets roulants sécurisés
Remplacement d'une porte fenêtre, deux fenêtres, portes de classes sécurisées, vitrages
Installation de caméras de surveillance

Public(s) cible(s) :
660 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 140 928 €
SEUIL MAXI 50% : 70 464 €

SUBVENTION PROPOSEE : 70 464 €

Localisation géographique :
- LYT L'INITIATIVE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	140 928,00	100,00%
Total	140 928,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	70 464,00	50,00%
OGEC	70 464,00	50,00%
Total	140 928,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	70 464,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	120 000,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	272 639,08 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	327 947,20 €
2013	Projet Lycée, innovation éducative	4 840,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	267 000,00 €
2014	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves) (CR46-14)	4 360,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	261 107,04 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	313 898,90 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	308 330,39 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	317 944,28 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	11 847,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	7 742,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	20 305,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	297 735,24 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	305 981,47 €
	Montant total	2 421 267,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015668

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 77 CHELLES LG GASNIER GUY SAINTE BATILDE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	2 630,00 €	50,00 %	1 315,00 €
	Montant Total de la subvention		1 315,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR GASNIER GUY - SAINTE BATHILDE CHELLES
Adresse administrative : 1 RUE JEAN VERON 77500 CHELLES
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 77570279800031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Création d'un portillon et déplacement du portail d'entrée des élèves
Installation d'un vidéophone relié à l'accueil

Public(s) cible(s) :
281 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 695 363 € - Fonds publics (B) : 300 068 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 395 295 €
SEUIL MAXI 10% : 39 529 €

MONTANT DES TRAVAUX : 2630 €
SEUIL MAXI 50% : 1315 €

SUBVENTION PROPOSEE : 1 315 €

Localisation géographique :
- LCM GASNIER GUY-STE MATHILDE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	2 360,00	100,00%
Total	2 360,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	1 315,00	50,00%
OGEC	1 315,00	50,00%
Total	2 630,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 315,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	18 096,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	71 556,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	87 843,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	6 498,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	74 236,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	91 133,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	87 662,19 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	92 307,48 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	1 405,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	865,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	85 130,43 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	89 641,56 €
	Montant total	594 794,36 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015374

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 77 MEAUX LG BOSSUET SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	47 872,00 €	35,00 %	16 755,00 €
	Montant Total de la subvention		16 755,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR INSTITUT BOSSUET MEAUX CEDEX
Adresse administrative : 23 BD JEAN ROSE
77100 MEAUX
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 30410077900012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Réaménagement de l'entrée de l'établissement
Modification de l'alarme anti-intrusion

Public(s) cible(s) :
977 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 3 291 593 € - Fonds publics (B) : 1 077 174 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 2 214 419 €
SEUIL MAXI 10% : 221 441 €

MONTANT DES TRAVAUX : 47 872 €
SEUIL MAXI 50% : 23 936 €

SUBVENTION PROPOSEE : 16 755 €

Localisation géographique :
- MEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	47 872,00	100,00%
Total	47 872,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	16 755,00	35,00%
OGEC	31 117,00	65,00%
Total	47 872,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	16 755,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	262 757,92 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	322 880,60 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	90 000,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	258 518,16 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	317 715,30 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	305 273,29 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	321 809,87 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	4 775,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	2 071,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	309 944,43 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	326 675,08 €
	Montant total	2 112 473,68 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015669

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 77 MELUN LG SAINT ASPAIS SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	173 984,00 €	28,74 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR INSTITUTION SAINT ASPAIS MELUN
Adresse administrative : 36 RUE SAINT BARTHELEMY 77007 MELUN
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 35319145500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Transfert de l'entrée des élèves de la rue Saint-Barthélémy vers la rue Beaunier pour raisons de sécurité avec redéploiement du service vie scolaire
Mise à niveau de la vidéo-surveillance

Public(s) cible(s) :
912 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 2 968 051 € - Fonds publics (B) : 1 025 585 €

Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 1 942 466 €
SEUIL MAXI 10% : 194 246 €

MONTANT DES TRAVAUX : 173 984 €
SEUIL MAXI 50% : 86 992 €

SUBVENTION PROPOSEE : 50 000 €

Localisation géographique :
- LYT INSTITUTION SAINT ASPAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	173 984,00	100,00%
Total	173 984,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	50 000,00	28,74%
OGEC	123 984,00	71,26%
Total	173 984,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	406 103,08 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	480 307,10 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	270 000,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	400 287,48 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	468 660,50 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	472 682,76 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	474 700,38 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	9 136,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	4 387,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	5 371,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	476 044,01 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	480 731,82 €
	Montant total	3 327 924,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015670

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 77 MELUN LTP SAINT ASPAIS SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	77 072,00 €	50,00 %	38 536,00 €
	Montant Total de la subvention		38 536,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR INSTITUTION SAINT ASPAIS MELUN
Adresse administrative : 36 RUE SAINT BARTHELEMY
77007 MELUN
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 35319145500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Transfert de l'entrée des élèves de la rue Saint-Barthélémy vers la rue Beaunier pour raisons de sécurité avec redéploiement du service vie scolaire
Mise à niveau de la vidéo-surveillance.

Public(s) cible(s) :
404 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 77 072 €
SEUIL MAXI 50% : 38 536 €

SUBVENTION PROPOSEE : 38 536 €

Localisation géographique :
- LYT INSTITUTION SAINT ASPAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	77 072,00	100,00%
Total	77 072,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	38 536,00	50,00%
OGEC	38 536,00	50,00%
Total	77 072,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	38 536,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	406 103,08 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	480 307,10 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	270 000,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	400 287,48 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	468 660,50 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	472 682,76 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	474 700,38 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	9 136,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	4 387,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	5 371,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	476 044,01 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	480 731,82 €
	Montant total	3 327 924,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015375

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 77 OZOIR LA FERRIERE LG SAINTE THERESE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	28 502,00 €	17,54 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SAINTE THERESE OZOIR LA FERRIERE 77
Adresse administrative : AVENUE D'ERASME
77330 OZOIR LA FERRIERE
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant : Monsieur Marcel François BOUTHEMY, Directeur

Objet : ETAIT CODE NIC 00014.
ETAIT 57 AV DU GL DE GAULLE
ETAIT 78498956800018A

N° SIRET : 37954214500022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation d'un système anti intrusion et vidéo-surveillance avec renvoi d'alarme aux postes de sécurité

Public(s) cible(s) :
484 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 618 489 € - Fonds publics (B) : 533 162 €

Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 1 085 327 €
SEUIL MAXI 10% : 108 532 €

MONTANT DES TRAVAUX : 28 502 €
SEUIL MAXI 50% : 14 251 €

SUBVENTION PROPOSEE : 5 000 €

Localisation géographique :
- LYT SAINTE THERESE (OZOIR)

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	28 502,00	100,00%
Total	28 502,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	5 000,00	17,54%
OGEC	23 502,00	82,46%
Total	28 502,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	142 192,76 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	172 823,70 €
2013	Projet Lycée, innovation éducative	4 480,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	20 887,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	141 466,48 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	171 540,60 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	167 051,85 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	173 751,34 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 610,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	837,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	2 751,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous	172 321,05 €

	contrat	
2016	Forfait d'externat - part personnel	179 582,97 €
	Montant total	1 131 784,22 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015376

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 77 OZOIR LA FERRIERE LT SAINTE THERESE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	2 296,00 €	50,00 %	1 148,00 €
	Montant Total de la subvention		1 148,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SAINTE THERESE OZOIR LA FERRIERE 77
Adresse administrative : AVENUE D'ERASME
77330 OZOIR LA FERRIERE
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant : Monsieur Marcel François BOUTHEMY, Directeur

Objet : ETAIT CODE NIC 00014.
ETAIT 57 AV DU GL DE GAULLE
ETAIT 78498956800018A

N° SIRET : 37954214500022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation d'un système anti intrusion et vidéo-surveillance avec renvoi d'alarme aux postes de sécurité

Public(s) cible(s) :
39 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 2 296 €
SEUIL MAXI 50% : 1 148 €

SUBVENTION PROPOSEE : 1 148 €

Localisation géographique :

- LYT SAINTE THERESE (OZOIR)

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	2 296,00	100,00%
Total	2 296,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	1 148,00	50,00%
OGEC	1 148,00	50,00%
Total	2 296,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 148,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	142 192,76 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	172 823,70 €
2013	Projet Lycée, innovation éducative	4 480,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	20 887,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	141 466,48 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	171 540,60 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	167 051,85 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	173 751,34 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 610,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	837,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	2 751,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	172 321,05 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	179 582,97 €
	Montant total	1 131 784,22 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015378

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 78 LE CHESNAY LG BLANCHE DE CASTILLE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	13 748,00 €	34,99 %	4 811,00 €
	Montant Total de la subvention		4 811,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR BLANCHE DE CASTILLE LE CHESNAY
Adresse administrative : 1 AVENUE DE LA BRETECHE
78150 LE CHESNAY
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 30340859500021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Ajout d'un module PPMS sur l'amplificateur de sonorisation d'alarme
Installation d'un bouton d'alerte et câblage entre l'entrée et l'accueil
Installation de 2 caméras de vidéosurveillance et d'un enregistreur d'images et modernisation du système d'alarme intrusion

Public(s) cible(s) :
866 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 2 646 750 € - Fonds publics (B) : 915 645 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 1 731 097 €
SEUIL MAXI 10% : 173 109

MONTANT DES TRAVAUX : 13 748 €
SEUIL MAXI 50% : 6 874 €

SUBVENTION PROPOSEE : 4 811 €

Localisation géographique :
- LCM BLANCHE DE CASTILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	13 748,00	100,00%
Total	13 748,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	4 811,00	34,99%
OGEC	8 937,00	65,01%
Total	13 748,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 811,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	76 209,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	251 102,60 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	305 377,80 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	243 545,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	295 836,80 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	256 729,96 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	265 925,52 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	4 060,00 €
2016	Aide aux frais de concours pour les classes préparatoires aux grandes écoles	540,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 055,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	321 068,81 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	335 805,20 €
	Montant total	1 967 719,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015813

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 78 LE CHESNAY LT BLANCHE DE CASTILLE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	840,00 €	50,00 %	420,00 €
	Montant Total de la subvention		420,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR BLANCHE DE CASTILLE LE CHESNAY
Adresse administrative : 1 AVENUE DE LA BRETECHE
78150 LE CHESNAY
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 30340859500021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Ajout d'un module PPMS sur l'amplificateur de sonorisation d'alarme
Installation d'un bouton d'alerte et câblage entre l'entrée et l'accueil
Installation de 2 caméras de vidéosurveillance et d'un enregistreur d'images et modernisation du système d'alarme intrusion

Public(s) cible(s) :
53 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 840 €
SEUIL MAXI 50% : 420 €

SUBVENTION PROPOSEE : 420 €

Localisation géographique :

- LYCEE BLANCHE DE CASTILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	840,00	100,00%
Total	840,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	420,00	50,00%
OGEC	420,00	50,00%
Total	840,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	420,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	76 209,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	251 102,60 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	305 377,80 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	243 545,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	295 836,80 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	256 729,96 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	265 925,52 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	4 060,00 €
2016	Aide aux frais de concours pour les classes préparatoires aux grandes écoles	540,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 055,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	321 068,81 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	335 805,20 €
	Montant total	1 967 719,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015684

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 78 MANTES LA JOLIE LG NOTRE DAME SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	2 172,00 €	50,00 %	1 086,00 €
	Montant Total de la subvention		1 086,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR NOTRE DAME MANTES LA JOLIE
Adresse administrative : 5 RUE DE LA SANGLE
78200 MANTES LA JOLIE
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 78508797400024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 20 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juillet 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation de 8 caméras de surveillance

Public(s) cible(s) :
575 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 128 781 € - Fonds publics (B) : 622 087 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 506 694 €
SEUIL MAXI 10% : 50 669 €

MONTANT DES TRAVAUX : 2 172 €
SEUIL MAXI 50% : 1 086 €

SUBVENTION PROPOSEE : 1 086 €

Localisation géographique :

- LCM NOTRE DAME (MANTES LA J)

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	2 172,00	100,00%
Total	2 172,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	1 086,00	50,00%
OGEC	1 086,00	50,00%
Total	2 172,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 874,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	76 268,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	226 607,40 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	273 892,50 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	24 513,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	226 414,44 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	273 892,50 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	267 363,35 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	277 422,30 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	3 080,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 165,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	264 230,32 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	275 422,86 €
	Montant total	1 839 921,74 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015685

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 78 MONTIGNY LE BRETONNEUX LG SAINT EXUPERY SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	89 816,00 €	40,64 %	36 500,00 €
	Montant Total de la subvention		36 500,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SAINT EXUPERY MONTIGNY LE BRETONNEUX
Adresse administrative : 11 RUE MICHAEL FARADAY
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 40854725500021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 14 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Création d'un portail automatique
Mise en place d'un système de portier vidéo, d'une vidéo-surveillance et de l'alerte PPMS avec sonnerie adaptée
Rehaussement des clôtures, création d'un éclairage extérieur automatique, d'une alarme anti-intrusion et d'un système de gestion des accès
Création d'un sas pour l'accès au lycée

Public(s) cible(s) :
234 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 822 719 € - Fonds publics (B) : 272 133 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 550 586 €
SEUIL MAXI 10% : 55 058 €

MONTANT DES TRAVAUX : 89 816 €
SEUIL MAXI 50% : 44 908 €

SUBVENTION PROPOSEE : 36 500 €

Localisation géographique :
- LP SAINT EXUPERY (MONTIGNY LB)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	89 816,00	100,00%
Total	89 816,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	36 500,00	40,64%
OGEC	53 316,00	59,36%
Total	89 816,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	36 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	18 283,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	83 090,72 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	97 384,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	44 105,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	81 967,80 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	95 739,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	96 792,35 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	96 972,84 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	1 375,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	55,00 €

2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	94 586,69 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	95 639,88 €
	Montant total	679 658,97 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015686

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 78 MONTIGNY LE BRETONNEUX LT SAINT EXUPERY SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	16 120,00 €	50,00 %	8 060,00 €
	Montant Total de la subvention		8 060,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SAINT EXUPERY MONTIGNY LE BRETONNEUX
Adresse administrative : 11 RUE MICHAEL FARADAY
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 40854725500021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 14 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Création d'un portail automatique
Mise en place d'un système de portier vidéo, d'une vidéo-surveillance et de l'alerte PPMS avec sonnerie adaptée
Rehaussement des clôtures, création d'un éclairage extérieur automatique, d'une alarme anti-intrusion et d'un système de gestion des accès
Création d'un sas pour l'accès au lycée

Public(s) cible(s) :
42 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 16 120 €
SEUIL MAXI 50% : 8 060 €

SUBVENTION PROPOSEE : 8 060 €

Localisation géographique :
- LP SAINT EXUPERY (MONTIGNY LB)

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	16 120,00	100,00%
Total	16 120,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	8 060,00	50,00%
OGEC	8 060,00	50,00%
Total	16 120,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	8 060,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	18 283,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	83 090,72 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	97 384,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	44 105,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	81 967,80 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	95 739,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	96 792,35 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	96 972,84 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	1 375,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	55,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	94 586,69 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	95 639,88 €
	Montant total	679 658,97 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015689

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 78 MONTIGNY LE BRETONNEUX LG SAINT FRANCOIS D'ASSISE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	85 900,00 €	29,10 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LP PR ST FRANCOIS D ASSISE
MONTIGNY LE BRETONNEUX
Adresse administrative : 45 AV DU MANET
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 32830983600034

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Mise en place de film noir sur les vitres
Remplacement de fenêtres sur rue et de portes et création de sas pour renforcer la sécurité des bâtiments
Mise en place d'un système de sonorisation, alarme et surveillance des locaux

Public(s) cible(s) :
549 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 247 840 € - Fonds publics (B) : 611 712 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 636 128 €
SEUIL MAXI 10% : 63 612 €

MONTANT DES TRAVAUX : 85 900 €
SEUIL MAXI 50% : 42 950 €

SUBVENTION PROPOSEE : 25 000 €

Localisation géographique :
- LP ST FRANCOIS D' ASSISE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	85 900,00	100,00%
Total	85 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	25 000,00	29,10%
OGEC	60 900,00	70,90%
Total	85 900,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	44 975,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	181 063,48 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	223 489,70 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	175 213,04 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	216 284,60 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	206 901,76 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	219 071,98 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	980,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	137,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	917,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	200 404,74 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	211 507,48 €
	Montant total	1 397 758,55 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015690

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 78 MONTIGNY LE BRETONNEUX LP SAINT FRANCOIS D'ASSISE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	8 136,00 €	50,00 %	4 068,00 €
	Montant Total de la subvention		4 068,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LP PR ST FRANCOIS D'ASSISE MONTIGNY LE BRETONNEUX
Adresse administrative : 45 AV DU MANET 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 32830983600034

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Mise en place de film noir sur les vitres
Remplacement de fenêtres sur rue et de portes et création de sas pour renforcer la sécurité des bâtiments
Mise en place d'un système de sonorisation, alarme et surveillance des locaux

Public(s) cible(s) :
87 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 8 136 €
SEUIL MAXI 50% : 4 068 €

SUBVENTION PROPOSEE : 4 068 €

Localisation géographique :
- LP ST FRANCOIS D' ASSISE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	8 136,00	100,00%
Total	8 136,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	4 068,00	50,00%
OGEC	4 068,00	50,00%
Total	8 136,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 068,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	44 975,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	181 063,48 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	223 489,70 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	175 213,04 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	216 284,60 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	206 901,76 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	219 071,98 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	980,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	137,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	917,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	200 404,74 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	211 507,48 €
	Montant total	1 397 758,55 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015377

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 78 SAINT GERMAIN EN LAYE LG INSTITUT NOTRE DAME SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	34 832,00 €	28,71 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR NOTRE DAME SAINT GERMAIN EN LAYE
Adresse administrative : 3 RUE DE TEMARA
78104 ST GERMAIN EN LAYE CEDEX
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 78512428000021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation d'un dispositif d'alarme anti-intrusion

Public(s) cible(s) :
694 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 2 599 486 € - Fonds publics (B) : 800 644 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 1 798 842 €
SEUIL MAXI 10% : 179 884 €

MONTANT DES TRAVAUX : 34 832 €
SEUIL MAXI 50% : 17 416 €

SUBVENTION PROPOSEE : 10 000 €

Localisation géographique :
- LCM NOTRE DAME (ST GERMAIN)

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	34 832,00	100,00%
Total	34 832,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	10 000,00	28,71%
OGEC	24 832,00	71,29%
Total	34 832,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	319 054,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	402 070,90 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	328 707,36 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	411 381,60 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	388 156,78 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	416 683,30 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	7 526,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	910,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	4 585,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	377 925,42 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	408 752,14 €
	Montant total	2 560 965,07 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015384

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 78 SAINT GERMAIN EN LAYE LG SAINT EREMBERT SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	23 616,00 €	35,00 %	8 265,00 €
	Montant Total de la subvention		8 265,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SAINT EREMBERT SAINT GERMAIN EN LAYE
Adresse administrative : 5 RUE SALOMON REINACH
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : VOIR AUSSI TIERS 18585

N° SIRET : 78512431400010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation d'une alarme anti-intrusion pour l'établissement

Public(s) cible(s) :
663 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 2 408 608 € - Fonds publics (B) : 747 663 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 1 660 945 €
SEUIL MAXI 10% : 166 094 €

MONTANT DES TRAVAUX : 23 616 €
SEUIL MAXI 50% : 11 808 €

SUBVENTION PROPOSEE : 8 265 €

Localisation géographique :
- LCM SAINT EREMBERT

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	23 616,00	100,00%
Total	23 616,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	8 265,00	35,00%
OGEC	15 351,00	65,00%
Total	23 616,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	8 265,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	70 764,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	112 975,00 €
2014	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves) (CR46-14)	4 000,00 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	3 800,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	446,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	6 812,00 €
	Montant total	198 797,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015386

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 78 SAINT GERMAIN EN LAYE LTP SAINT EREMBERT SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	8 690,00 €	50,00 %	4 345,00 €
	Montant Total de la subvention		4 345,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LP PR ST EREMBERT SAINT GERMAIN EN LAYE
Adresse administrative : 5 RUE SALOMON REINACH
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : SIRET 785124314 00010 VOIR AUSSI TIERS 3019

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation d'une alarme anti-intrusion pour l'établissement

Public(s) cible(s) :
244 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 8 690 €
SEUIL MAXI 50% : 4 345 €

SUBVENTION PROPOSEE : 4 345 €

Localisation géographique :
- LCM SAINT EREMBERT

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	8 690,00	100,00%
Total	8 690,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	4 345,00	50,00%
OGEC	4 345,00	50,00%
Total	8 690,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 345,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	24 924,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	272 143,27 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	342 492,29 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	41 020,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	284 985,85 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	358 738,31 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	335 179,71 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	361 232,16 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	4 144,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	237,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	6 812,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	334 971,45 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	360 366,17 €
	Montant total	2 302 299,82 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015777

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 78 SAINT GERMAIN EN LAYE LT SAINT THOMAS DE VILLENEUVE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	87 984,00 €	50,00 %	43 992,00 €
	Montant Total de la subvention		43 992,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LT PR SAINT THOMAS DE VILLENEUVE
SAINT GERMAIN EN LAYE 78
Adresse administrative : 15 RUE DES LOUVIERS
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant : Madame Nabila KERAMANE, Directrice

Objet : ETAIT ST THOMAS LYT ST GERMAIN EN LAYE
MAJ FICHE SIREN AVEC NOUVEAU NOM
LT SAINT THOMAS DE VILLENEUVE

N° SIRET : 78512432200039

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Sécurisation des accès de l'établissement par la création d'un sas, installation d'une vidéosurveillance et d'un système de contrôle d'accès

Public(s) cible(s) :
539 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 87 984 €
SEUIL MAXI 50% : 43 992 €

SUBVENTION PROPOSEE : 43 992 €

Localisation géographique :

- LYT SAINT THOMAS DE VILLENEUVE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	87 984,00	100,00%
Total	87 984,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	43 992,00	50,00%
OGEC	43 992,00	50,00%
Total	87 984,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	43 992,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Développement des parcours européens des lycées professionnels	2 052,00 €
2014	Développement des parcours européens des lycées professionnels	4 556,00 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	1 970,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	679,00 €
	Montant total	9 257,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015780

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 ATHIS MONS LG SAINT CHARLES SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	179 110,00 €	27,92 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SAINT CHARLES ATHIS MONS CEDEX
Adresse administrative : 2 RUE G ANTHONIOZ DE GAULLE 91200 ATHIS-MONS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 77571885100030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Remplacement, renforcement et/ou surélévation de clôtures avecabattage d'arbres trop près des murs permettant un accès. Fermeture de l'espace entre le parking haut et bas. Remise en usage séparatif d'un mur

Public(s) cible(s) :
727 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 2 877 905 € - Fonds publics (B) : 832 365 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 2 045 540 €
SEUIL MAXI 10% : 204 554 €

MONTANT DES TRAVAUX : 179 110 €
SEUIL MAXI 50% : 89 555 €

SUBVENTION PROPOSEE 50 000€

Localisation géographique :
- LYP SAINT CHARLES

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	179 110,00	100,00%
Total	179 110,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	50 000,00	27,92%
OGEC	129 110,00	72,08%
Total	179 110,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	171 327,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	259 145,28 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	307 615,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	169 117,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	254 881,40 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	301 890,40 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	300 978,79 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	305 781,02 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	3 835,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	4 890,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	524,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	300 795,64 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	304 248,33 €
	Montant total	2 288 296,66 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015781

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 ATHIS MONS LTP SAINT CHARLES SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	33 998,00 €	50,00 %	16 999,00 €
	Montant Total de la subvention		16 999,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SAINT CHARLES ATHIS MONS CEDEX
Adresse administrative : 2 RUE G ANTHONIOZ DE GAULLE
91200 ATHIS-MONS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 77571885100030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Remplacement, renforcement et/ou surélévation de clôtures avec abattage d'arbres trop près des murs permettant un accès. Fermeture de l'espace entre le parking haut et bas. Remise en usage séparatif d'un mur.

Public(s) cible(s) :
138 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 33 998 €
SEUIL MAXI 50% : 16 999 €

SUBVENTION PROPOSEE : 16 999 €

Localisation géographique :
- LYP SAINT CHARLES

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	33 998,00	100,00%
Total	33 998,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	16 999,00	50,00%
OGEC	16 999,00	50,00%
Total	33 998,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	16 999,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	171 327,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	259 145,28 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	307 615,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	169 117,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	254 881,40 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	301 890,40 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	300 978,79 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	305 781,02 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	3 835,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	4 890,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	524,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	300 795,64 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	304 248,33 €
	Montant total	2 288 296,66 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015697

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 BRUNOY LG SAINT PIERRE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	46 090,00 €	35,00 %	16 131,00 €
	Montant Total de la subvention		16 131,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR SAINT PIERRE BRUNOY CEDEX
Adresse administrative : 70 RUE DE MONTGERON
91801 BRUNOY CEDEX
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : VOIR AUSSI TIERS 3096

N° SIRET : 78517365900018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Réfection du mur d'enceinte avec pose de grillage denté et plaques métalliques avec pointes.

Public(s) cible(s) :
759 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 2 406 847 € - Fonds publics (B) : 815 975 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 1 590 872 €
SEUIL MAXI 10% : 159 087 €

MONTANT DES TRAVAUX : 46 090 €
SEUIL MAXI 50% : 23 045€

SUBVENTION PROPOSEE : 16 131 €

Localisation géographique :
- LYP SAINT PIERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	46 090,00	100,00%
Total	46 090,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	16 131,00	35,00%
OGEC	29 959,00	65,00%
Total	46 090,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	16 131,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	38 494,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	185 188,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	227 339,00 €
2014	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves) (CR46-14)	7 500,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	194 032,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	238 196,00 €
2015	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves) (CR46-14)	4 200,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	229 124,28 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	241 265,76 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	3 800,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 219,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	240 517,20 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	253 262,40 €
	Montant total	1 575 368,74 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015698

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 BRUNOY LTP SAINT PIERRE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	37 346,00 €	50,00 %	18 673,00 €
	Montant Total de la subvention		18 673,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR METIER TECHNOLOGIQUE SAINT PIERRE BRUNOY
Adresse administrative : 70 RUE DE MONTGERON
91800 BRUNOY
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : SIRET 785173659 00018 VOIR AUSSI TIERS 3032

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Réfection du mur d'enceinte avec pose de grillage denté et plaques métalliques avec pointes.

Public(s) cible(s) :
615 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 37 346€
SEUIL MAXI 50% : 18 673€

SUBVENTION PROPOSEE : 18 673€

Localisation géographique :
- LP TECHNOLOGIQUE SAINT PIERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	37 346,00	100,00%
Total	37 346,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	18 673,00	50,00%
OGEC	18 673,00	50,00%
Total	37 346,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	18 673,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	276 141,84 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	308 700,70 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	34 076,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	271 840,44 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	304 094,70 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	321 005,02 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	308 013,73 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	4 406,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	3 119,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	7 205,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	327 971,16 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	297 816,09 €
	Montant total	2 054 999,90 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015461

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 BURES SUR YVETTE LP INSTITUT ET CENTRE OPTOMETRIE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	14 434,00 €	50,00 %	7 217,00 €
	Montant Total de la subvention		7 217,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR D'OPTOMETRIE BURES SUR YVETTE
Adresse administrative : 134 ROUTE DE CHARTRES
91440 BURES SUR YVETTE
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 78517491300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Installation vidéosurveillance aux abords extérieurs et dans les halls d'accueil et couloirs des deux bâtiments

Public(s) cible(s) :
106 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 14 434 €
SEUIL MAXI 50% : 7 217 €

SUBVENTION PROPOSEE : 7 217 €

Localisation géographique :
- LYT D'OPTOMETRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	14 434,00	100,00%
Total	14 434,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	7 217,00	50,00%
Autres produits	7 217,00	50,00%
Total	14 434,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 217 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	87 703,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	93 468,90 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	163 913,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	84 945,28 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	90 014,40 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	100 308,33 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	91 174,46 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 044,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	1 703,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	81 079,98 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	73 179,87 €
	Montant total	741 713,89 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015782

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 ETAMPES LG JEANNE D'ARC SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	10 606,00 €	50,00 %	5 303,00 €
	Montant Total de la subvention		5 303,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR INSTITUTION JEANNE D'ARC ETAMPES
Adresse administrative : 11 BD HENRI IV
91151 ETAMPES CEDEX
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant : Madame Brigitte MOUILHADE, Directrice
: ETAIT 57210217604161 58 RUE LOUIS MOREAU 91150 ETAMPES
Objet
N° SIRET : 78519417600067

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 5 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Amélioration de la vidéosurveillance des accès de l'établissement. Remplacement de l'interphone par un système de portier vidéo. Création d'un système d'alerte confinement.

Public(s) cible(s) :
316 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 967 680 € - Fonds publics (B) : 349 480 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 618 200 €
SEUIL MAXI 10% : 61 820 €

MONTANT DES TRAVAUX : 10 606 €
SEUIL MAXI 50% : 5 303 €

SUBVENTION PROPOSEE : 5 303€

Localisation géographique :
- LCM INSTITUTION JEANNE D'ARC

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	10 606,00	100,00%
Total	10 606,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	5 303,00	50,00%
OGEC	5 303,00	50,00%
Total	10 606,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 303,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	20 359,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	73 700,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	90 475,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	82 008,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	100 674,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	96 839,82 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	101 971,44 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	1 640,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	519,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	102 219,81 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	107 636,52 €
	Montant total	663 120,09 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015693

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 EVRY LG NOTRE DAME DE SION SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	47 082,00 €	21,24 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR NOTRE DAME DE SION PARIS 06EME
Adresse administrative : 61 RUE NOTRE DAME DES CHAMPS 75006 PARIS 06EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 77566400600035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation d'une alarme de mise en sureté et d'un système de vidéo surveillance. Mise en place de menuiseries sécurisées avec vitrage retardateur d'effraction. Eclairage de l'allée principale

Public(s) cible(s) :
522 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 705 274 € - Fonds publics (B) : 596 174 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 1 109 100€
SEUIL MAXI 10% 110 910€

MONTANT DES TRAVAUX : 47 082 €
SEUIL MAXI 50% : 23 541 €

SUBVENTION PROPOSEE : 10 000 €

Localisation géographique :

- LCM ND DE SION (EVRY)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	47 082,00	100,00%
Total	47 082,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	10 000,00	21,24%
OGEC	37 082,00	78,76%
Total	47 082,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	124 352,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	152 656,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	125 960,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	154 630,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	148 740,90 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	156 622,80 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 295,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	91,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	146 842,08 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	154 623,36 €
	Montant total	972 907,54 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015695

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 EVRY LTP NOTRE DAME DE SION SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	14 882,00 €	50,00 %	7 441,00 €
	Montant Total de la subvention		7 441,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR NOTRE DAME DE SION PARIS 06EME
Adresse administrative : 61 RUE NOTRE DAME DES CHAMPS 75006 PARIS 06EME
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 77566400600035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation d'une alarme de mise en sureté et d'un système de vidéo surveillance. Mise en place de menuiseries sécurisées avec vitrage retardateur d'effraction. Eclairage de l'allée principale.

Public(s) cible(s) :
165 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 14 882 €
SEUIL MAXI 50% : 7 441 €

SUBVENTION PROPOSEE : 7 441 €

Localisation géographique :
- LCM ND DE SION (EVRY)

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	14 882,00	100,00%
Total	14 882,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	7 441,00	50,00%
OGEC	7 441,00	50,00%
Total	14 882,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 441,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	124 352,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	152 656,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	125 960,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	154 630,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	148 740,90 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	156 622,80 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 295,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	91,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	146 842,08 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	154 623,36 €
	Montant total	972 907,54 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015794

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 IGNY LP LA SALLE SAINT NICOLAS SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	137 504,00 €	50,00 %	68 752,00 €
	Montant Total de la subvention		68 752,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LYC ENS GEN TECHNO HORT PRIV ST NICOLAS IGNY 91
Adresse administrative : 10 AV DE LA DIVISION LECLERC
91430 IGNY
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 41907866200014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Changement du portail d'accès à l'établissement et création d'une loge. Sécurisation de l'espace des serres afin d'éviter les intrusions par la ligne de chemin de fer par la pose d'une clôture avec portails et portillons.

Public(s) cible(s) :
109 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 137 504€
SEUIL MAXI 50% : 68 752€

SUBVENTION PROPOSEE : 68 752€

Localisation géographique :
- LYA TECHNOLOGIQUE AGRICOLE ST NICOLAS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	137 504,00	100,00%
Total	137 504,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	68 752,00	50,00%
OGEC	68 752,00	50,00%
Total	137 504,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	68 752,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	68 090,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	140 719,00 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	110,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	82,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	6 962,34 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	7 331,28 €
	Montant total	223 294,62 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015699

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 LA VILLE DU BOIS LG SACRE COEUR SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	15 820,00 €	35,00 %	5 537,00 €
	Montant Total de la subvention		5 537,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SACRE COEUR LA VILLE DU BOIS
Adresse administrative : 1 RUE AMBROISE PARE
91620 LA VILLE DU BOIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 78525891400023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 18 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 19 janvier 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation d'une sonnerie alerte PPMS dans l'établissement et les espaces extérieurs. Installation de caméras de surveillance et de barrières anti intrusion. Eclairage extérieur des voies piétonnes et PMR.

Public(s) cible(s) :
480 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 481 887 € - Fonds publics (B) : 544 697 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 937 190 €
SEUIL MAXI 10% : 93 719 €
MONTANT TRAVAUX : 15 820 €
SEUIL MAXI 50% : 7 910 €
SUBVENTION PROPOSEE : 5 537 €

Localisation géographique :
- LYP SACRE COEUR

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	15 820,00	100,00%
Total	15 820,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	5 537,00	35,00%
OGEC	10 283,00	65,00%
Total	15 820,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 537,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	9 111,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	142 586,72 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	170 422,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	16 653,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	146 917,60 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	175 028,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	173 488,85 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	177 283,68 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 705,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	774,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	178 055,73 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	181 282,56 €
	Montant total	1 155 202,03 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015700

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 LA VILLE DU BOIS LTP SACRE COEUR SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	1 910,00 €	50,00 %	955,00 €
	Montant Total de la subvention		955,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SACRE COEUR LA VILLE DU BOIS
Adresse administrative : 1 RUE AMBROISE PARE
91620 LA VILLE DU BOIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 78525891400023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 18 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 19 janvier 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation d'une sonnerie alerte PPMS dans l'établissement et les espaces extérieurs
Installation de caméras de surveillance et de barrières anti intrusion
Eclairage extérieur des voies piétonnes et PMR

Public(s) cible(s) :
58 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 1 910€
SEUIL MAXI 50% : 955€

SUBVENTION PROPOSEE : 955€

Localisation géographique :
- LYP SACRE COEUR

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	1 910,00	100,00%
Total	1 910,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	955,00	50,00%
OGEC	955,00	50,00%
Total	1 910,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	955,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	9 111,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	142 586,72 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	170 422,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	16 653,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	146 917,60 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	175 028,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	173 488,85 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	177 283,68 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 705,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	774,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	178 055,73 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	181 282,56 €
	Montant total	1 155 202,03 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015784

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 ORSAY LG COURS SECONDAIRE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	4 942,00 €	50,00 %	2 471,00 €
	Montant Total de la subvention		2 471,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR ORSAY ORSAY
Adresse administrative : 11 RUE DE COURTABOEUF
91400 ORSAY
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 78522823000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation d'un système de contrôle d'accès y compris travaux de câblage pour l'installation de lignes et postes téléphoniques

Public(s) cible(s) :
250 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 644 716 € - Fonds publics (B) : 291 089 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 353 627 €
SEUIL MAXI 10% : 35 362 €

MONTANT DES TRAVAUX : 4 942 €
SEUIL MAXI 50% : 2 471€

SUBVENTION PROPOSEE : 2 471 €

Localisation géographique :
- LCM ORSAY

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	4 942,00	100,00%
Total	4 942,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	2 471,00	50,00%
OGEC	2 471,00	50,00%
Total	4 942,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 471,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	5 336,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	67 268,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	82 579,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	13 540,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	69 948,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	85 869,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	82 598,67 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	86 975,64 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	1 255,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	309,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	83 548,08 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	87 975,36 €
	Montant total	562 308,85 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015418

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 PALAISEAU LTP SAINT MARTIN SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	129 824,00 €	50,00 %	64 912,00 €
	Montant Total de la subvention		64 912,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR SAINT MARTIN OGEC
Adresse administrative : 36 AVENUE DU 8 MAI 1945
91120 PALAISEAU
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : ETAIT LYT SAINT JEANNE D ARC PALAISEAU/NIC 00044/NAF 8532Z.
N° SIRET : 78523116800010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Site 8 mai : création d'un sas et installation de caméras
Site Pie Voleuse : installation d'une guérite, accès sécurisé par badges et câblage pour diffusion de signaux sonores

Public(s) cible(s) :
416 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX 129 824 €
SEUIL MAXI 50% 64 912 €

Localisation géographique :
- PALAISEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	129 824,00	100,00%
Total	129 824,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	64 912,00	50,00%
OGEC	64 912,00	50,00%
Total	129 824,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	64 912,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	26 868,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	88 828,60 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	102 088,70 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	172 404,40 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	206 677,80 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	203 585,15 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	209 341,37 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	8 347,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 647,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	9 825,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	210 731,03 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	216 939,24 €
	Montant total	1 323 641,18 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015791

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 VILLEBON SUR YVETTE LG ILE DE FRANCE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	11 368,00 €	44,55 %	5 065,00 €
	Montant Total de la subvention		5 065,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR ILE DE FRANCE VILLEBON SUR YVETTE
Adresse administrative : RUE DU BARON DE NIVIERE
91140 VILLEBON-SUR-YVETTE
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 78525809600011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 4 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Motorisation et verrouillage du portail. Amélioration des contrôles d'accès par la mise en place d'un digicode et de 2 interphones. Mise en place d'un système de vidéo protection. Réparation des clôtures.

Public(s) cible(s) :
260 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 086 544 € - Fonds publics (B) : 230 213 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 856 330 €
SEUIL MAXI 10% : 85 633 €

MONTANT DES TRAVAUX : 11 368 €
SEUIL MAXI 50% : 5 684 €

SUBVENTION PROPOSEE : 5 065 €

Localisation géographique :
- LCM ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	11 368,00	100,00%
Total	11 368,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	5 065,00	44,55%
OGEC	6 303,00	55,45%
Total	11 368,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 065,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	52 924,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	54 136,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	66 458,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	65 005,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	54 136,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	66 458,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	63 926,94 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	67 314,48 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	1 255,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	510,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	76 585,74 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	80 644,08 €
	Montant total	564 937,44 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015463

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 YERRES LG BETH RIVKHA SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	38 764,00 €	50,00 %	19 382,00 €
	Montant Total de la subvention		19 382,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR BETH RIVKHA YERRES
Adresse administrative : 43 RUE RAYMOND POINCARE
91330 YERRES
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : ASSOC EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE CPTE 4
N° SIRET : 78526611500035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Installation de caméras de vidéo-surveillance
Renforcement des clôtures

Public(s) cible(s) :
60 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 557 743 € - Fonds publics (B) : 71 083 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 486 659€
SEUIL MAXI 10% : 48 665 €

MONTANT DES TRAVAUX : 38 764 €
SEUIL MAXI 50% : 19 382 €

SUBVENTION PROPOSEE : 19 382 €

Localisation géographique :
- LYP BETH RIVKHA

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	38 764,00	100,00%
Total	38 764,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	19 382,00	50,00%
FONDS PROPRES	19 382,00	50,00%
Total	38 764,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	19 382 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	10 018,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	16 348,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	20 069,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	9 764,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	13 668,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	16 779,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	16 139,97 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	16 995,24 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	280,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 238,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	18 988,20 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	19 994,40 €
	Montant total	134 789,91 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015422

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 ANTONY LG SAINTE MARIE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	36 410,00 €	27,46 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SAINTE MARIE ANTONY
Adresse administrative : 2 RUE DE L'ABBAYE
92160 ANTONY
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant : Monsieur Jean-Claude FOURMAUX-LAINE, Directeur
Objet : NC

N° SIRET : 30154650300014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation d'un système de sirènes d'alerte PPMS

Public(s) cible(s) :
1286 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 5 646 851 € - Fonds publics (B) : 1 430 866 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 4 215 985 €
SEUIL MAXI 10% : 421 598 €

MONTANT DES TRAVAUX : 36 410 €
SEUIL MAXI 50% : 18 205 €

SUBVENTION PROPOSEE : 10 000 €

Localisation géographique :

- LCM SAINTE MARIE (ANTONY)

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	36 410,00	100,00%
Total	36 410,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	10 000,00	27,46%
OGEC	26 410,00	72,54%
Total	36 410,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	291 022,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	334 289,80 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	409 934,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	50 614,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	340 140,24 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	417 040,40 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	401 657,39 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	422 415,02 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	5 450,00 €
2016	Aide aux frais de concours pour les classes préparatoires aux grandes écoles	2 160,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 558,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	416 443,12 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	437 877,74 €
	Montant total	3 009 645,05 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015424

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 ASNIERES LG SAINTE GENEVIEVE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	15 952,00 €	31,34 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SAINTE GENEVIEVE ASNIERES-SUR-SEINE
Adresse administrative : 19 RUE DE LA STATION
92600 ASNIERES SUR SEINE
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : ETAIT LCM STE GENEVIEVE ASNIERES SUR SEINE

N° SIRET : 78528304500017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 3 février 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Sécurisation des portes d'entrée. Mise en place d'une sonorisation PPMS.

Public(s) cible(s) : 543 élèves

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 704 159 € - Fonds publics (B) : 628 615 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 1 075 544 €
SEUIL MAXI 10% : 107 554 €

Montant des travaux : 15 952 €
Seuil maxi 50% : 7 976 €

SUBVENTION DEMANDEE : 5 000 €

Localisation géographique :

- LCM STE GENEVIEVE (ASNIERES/S)

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
travaux de sécurisation	15 952,00	100,00%
Total	15 952,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
crif	5 000,00	31,34%
OGEC	10 952,00	68,66%
Total	15 952,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	101 057,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	149 008,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	182 924,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	152 492,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	187 201,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	180 071,43 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	189 613,56 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 710,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	300,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	178 172,61 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	187 614,12 €
	Montant total	1 278 811,32 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015816

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 BAGNEUX LG SAINT GABRIEL SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	2 584,00 €	50,00 %	1 292,00 €
	Montant Total de la subvention		1 292,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SAINT GABRIEL BAGNEUX
Adresse administrative : 21 RUE DE LA LISETTE
92220 BAGNEUX
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 78528764000029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Création d'un organigramme clé (dans le cadre du PPMS)
Mise en sécurité de l'entrée accès extérieur bâtiment B et installation d'un vidéophone

Public(s) cible(s) :
178 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 616 344 € - Fonds publics (B) : 201 179€
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 415 165 €
SEUIL MAXI 10% : 41 516 €
MONTANT DES TRAVAUX : 2 584 €
SEUIL MAXI 50% : 1 292 €

SUBVENTION PROPOSEE : 1 292 €

Localisation géographique :
- LYP SAINT GABRIEL

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	2 584,00	100,00%
Total	2 584,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	1 292,00	50,00%
OGEC	1 292,00	50,00%
Total	2 584,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 292,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	15 761,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	90 460,72 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	100 542,40 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	32 663,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	105 500,88 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	118 242,60 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	124 581,58 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	119 766,46 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	1 100,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	3 366,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	124 005,80 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	119 166,53 €
	Montant total	821 454,78 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015817

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 BAGNEUX LTP SAINT GABRIEL SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	7 794,00 €	50,00 %	3 897,00 €
	Montant Total de la subvention		3 897,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SAINT GABRIEL BAGNEUX
Adresse administrative : 21 RUE DE LA LISETTE
92220 BAGNEUX
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 78528764000029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Création d'un organigramme clé (dans le cadre du PPMS)
Mise en sécurité de l'entrée accès extérieur bâtiment B et installation d'un vidéophone

Public(s) cible(s) :
150 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 7 794 €
SEUIL MAXI 50% : 3 897 €

SUBVENTION PROPOSEE : 3 897 €

Localisation géographique :
- LYP SAINT GABRIEL

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	7 794,00	100,00%
Total	7 794,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	3 897,00	50,00%
OGEC	3 897,00	50,00%
Total	7 794,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 897,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	15 761,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	90 460,72 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	100 542,40 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	32 663,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	105 500,88 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	118 242,60 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	124 581,58 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	119 766,46 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	1 100,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	3 366,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	124 005,80 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	119 166,53 €
	Montant total	821 454,78 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015425

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 BOULOGNE LG NOTRE DAME DE BOULOGNE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	61 602,00 €	24,35 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR NOTRE DAME DE BOULOGNE BOULOGNE BILLANCOURT
Adresse administrative : 1 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : ETAIT NAF 6820A.

N° SIRET : 78530717400017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 29 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Remplacement d'un visiophone et extension de la vidéo-protection par l'ajout de 22 caméras
Sécurisation de l'accès au gymnase par le remplacement de portes et portails et l'installation d'un digicode

Public(s) cible(s) :
1029 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 3 267 965 € - Fonds publics (B) : 1 142 497 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 2 125 468 €
SEUIL MAXI 10% : 212 546 €

MONTANT DES TRAVAUX : 61 602 €

SEUIL MAXI 50% : 30 801 €

SUBVENTION PROPOSEE : 15 000 €

Localisation géographique :
- LYP NOTRE DAME DE BOULOGNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	61 602,00	100,00%
Total	61 602,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	15 000,00	24,35%
OGEC	46 602,00	75,65%
Total	61 602,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	331 151,52 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	392 760,20 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	83 735,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	334 640,88 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	397 432,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	395 163,43 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	402 553,92 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	5 380,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 077,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	1 048,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	400 347,60 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	409 218,95 €
	Montant total	2 647 770,29 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015427

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 BOULOGNE LT NOTRE DAME DE BOULOGNE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	9 936,00 €	50,00 %	4 968,00 €
	Montant Total de la subvention		4 968,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR NOTRE DAME DE BOULOGNE BOULOGNE BILLANCOURT
Adresse administrative : 1 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : ETAIT NAF 6820A.

N° SIRET : 78530717400017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 29 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Remplacement d'un visiophone
Extension de la vidéoprotection par l'ajout de 22 caméras
Sécurisation de l'accès au gymnase par le remplacement de portes et portails et l'installation d'un digicode

Public(s) cible(s) :
166 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 9 936 €
SEUIL MAXI 50% : 4 968 €

SUBVENTION PROPOSEE : 4 968 €

Localisation géographique :
- LYP NOTRE DAME DE BOULOGNE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	9 936,00	100,00%
Total	9 936,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	4 968,00	50,00%
OGEC	4 968,00	50,00%
Total	9 936,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 968,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	331 151,52 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	392 760,20 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	83 735,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	334 640,88 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	397 432,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	395 163,43 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	402 553,92 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	5 380,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 077,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	1 048,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	400 347,60 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	409 218,95 €
	Montant total	2 647 770,29 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015428

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 BOURG LA REINE LG NOTRE DAME SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	7 864,00 €	50,00 %	3 932,00 €
	Montant Total de la subvention		3 932,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR NOTRE DAME BOURG LA REINE
Adresse administrative : 65 AVENUE GENERAL LECLERC
92340 BOURG LA REINE
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : ETAIT CODE NAF 8531
N° SIRET : 77572280400017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Assujettissement de la porte d'entrée principale (ventouses commandées par poussoir)
Mise sous vidéo-surveillance des accès à l'établissement
Mise en place d'un réseau de sonnerie PPMS

Public(s) cible(s) :
527 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 741 275 € - Fonds publics (B) : 577 719 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 1 163 556€
SEUIL MAXI 10% : 116 355€

MONTANT DES TRAVAUX : 7 864 €
SEUIL MAXI 50% : 3 932 €

SUBVENTION PROPOSEE : 3 932 €

Localisation géographique :

- LCM NOTRE DAME (BRG-LA-REINE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	7 864,00	100,00%
Total	7 864,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	3 932,00	50,00%
OGEC	3 932,00	50,00%
Total	7 864,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 932,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	130 784,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	160 552,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	96 787,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	140 968,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	173 054,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	166 463,22 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	175 284,24 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 635,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 674,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	163 298,52 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	171 951,84 €
	Montant total	1 179 516,62 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015720

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 COLOMBES LG JEANNE D'ARC SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	106 626,00 €	28,14 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR JEANNE D'ARC COLOMBES
Adresse administrative : 9 BOULEVARD DE VALMY
92700 COLOMBES
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 78534628900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 11 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Remplacement de fenêtres - Changement de portes extérieures - Installation de vidéo portier
Motorisation du portail d'entrée - Création d'un poste de garde/loge

Public(s) cible(s) :
459 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 260 514 € - Fonds publics (B) : 449 300 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 811 214 €
SEUIL MAXI 10% 81 121€

MONTANT DES TRAVAUX : 106 626€
SEUIL MAXI 50% : 53 313€

SUBVENTION PROPOSEE : 30 000€

Localisation géographique :

- LYP JEANNE D'ARC (COLOMBES)

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	106 626,00	100,00%
Total	106 626,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	30 000,00	28,14%
OGEC	76 626,00	71,86%
Total	106 626,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	11 234,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	118 662,36 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	141 141,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	76 325,00 €
2014	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves)	1 250,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	117 300,92 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	139 825,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	138 515,75 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	141 627,00 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 525,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 310,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	155 228,69 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	158 955,48 €
	Montant total	1 022 037,84 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015721

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 COLOMBES LT JEANNE D'ARC SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	12 014,00 €	50,00 %	6 007,00 €
	Montant Total de la subvention		6 007,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR JEANNE D'ARC COLOMBES
Adresse administrative : 9 BOULEVARD DE VALMY
92700 COLOMBES
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 78534628900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 11 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 26 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Remplacement de fenêtres - Changement de portes extérieures - Installation de vidéo portier
Motorisation du portail d'entrée - Création d'un poste de garde/loge

Public(s) cible(s) :
53 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 12 014 €
SEUIL MAXI 50% : 6 007€

SUBVENTION PROPOSEE : 6 007 €

Localisation géographique :
- LYP JEANNE D'ARC (COLOMBES)

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	12 014,00	100,00%
Total	12 014,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	6 007,00	50,00%
OGEC	6 007,00	50,00%
Total	12 014,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 007,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	11 234,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	118 662,36 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	141 141,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	76 325,00 €
2014	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves)	1 250,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	117 300,92 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	139 825,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	138 515,75 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	141 627,00 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 525,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 310,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	155 228,69 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	158 955,48 €
	Montant total	1 022 037,84 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015429

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 FONTENAY AUX ROSES LP SAINT FRANCOIS D'ASSISE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	26 350,00 €	50,00 %	13 175,00 €
	Montant Total de la subvention		13 175,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LP PR SAINT FRANCOIS D ASSISE FONTENAY
Adresse administrative : 39 RUE BORIS VILDE
92260 FONTENAY AUX ROSES
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant : Madame Marie-Claude DELALOY, Directrice
Objet : NC
N° SIRET : 30245125700026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Actualisation système d'alarme anti-intrusion et mise à jour signalétique et plans d'évacuation
Installation d'un système de vidéo-surveillance
Remplacement des portes d'accès aux anciens bâtiments

Public(s) cible(s) :
198 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 26 350€
SEUIL MAXI 50% : 13 175 €

SUBVENTION PROPOSEE : 13 175€

Localisation géographique :
- LP SAINT FRANCOIS D'ASSISE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	26 350,00	100,00%
Total	26 350,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	13 175,00	50,00%
OGEC	13 175,00	50,00%
Total	26 350,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	13 175,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	33 332,00 €
2013	Développement des parcours européens des lycées professionnels	6 260,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	99 294,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	128 408,70 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	7 198,00 €
2014	Développement des parcours européens des lycées professionnels	6 260,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	86 277,24 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	118 143,90 €
2015	Développement des parcours européens des lycées professionnels	8 400,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	103 779,01 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	119 666,48 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	4 760,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 138,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	5 240,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	102 384,18 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	118 166,88 €
	Montant total	789 316,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015722

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 ISSY LES MOULINEAUX LG LA SALLE SAINT NICOLAS SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	16 868,00 €	50,00 %	8 434,00 €
	Montant Total de la subvention		8 434,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR METIER SAINT NICOLAS ISSY-LES-MOULINEAUX
Adresse administrative : 19 RUE VICTOR HUGO
92136 ISSY-LES-MOULINEAUX
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant : Monsieur Gabriel ANDREI, Directeur
Objet : NC
N° SIRET : 38950310300035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 22 février 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Aménagement d'un bureau d'accueil
Sécurisation des portes de sorties de secours de l'internat et de l'escalier extérieur principal
Remplacement de portes et châssis
Portail intermédiaire sur la voie pompier pour canaliser les accès
Doublage du grillage et du portail des sorties rue Vaudétard
Asservissement des portes sous l'auditorium
Renforcement du système de vidéo surveillance

Public(s) cible(s) :
163 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 925 722 € - Fonds publics (B) : 182 672 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 743 050 €
SEUIL MAXI 10% : 74 305 €

MONTANT DES TRAVAUX : 16 868 €
SEUIL MAXI 50% : 8 434 €

SUBVENTION PROPOSEE : 8 434 €

Localisation géographique :
- LYP SAINT NICOLAS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	16 868,00	100,00%
Total	16 868,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	8 434,00	50,00%
OGEC	8 434,00	50,00%
Total	16 868,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	8 434,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	73 795,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	178 651,48 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	231 714,70 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	172 739,40 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	222 140,80 €
2015	Développement des parcours européens des lycées professionnels	2 810,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	203 980,74 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	225 003,65 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	7 259,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	3 983,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	12 445,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	216 035,50 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	236 867,49 €
	Montant total	1 500 169,43 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015724

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 ISSY LES MOULINEAUX LP LA SALLE SAINT NICOLAS SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	54 716,00 €	50,00 %	27 358,00 €
	Montant Total de la subvention		27 358,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR METIER SAINT NICOLAS ISSY-LES-MOULINEAUX
Adresse administrative : 19 RUE VICTOR HUGO
92136 ISSY-LES-MOULINEAUX
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant : Monsieur Gabriel ANDREI, Directeur
Objet : NC
N° SIRET : 38950310300035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 22 février 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Aménagement d'un bureau d'accueil
Sécurisation des portes de sorties de secours de l'internat et de l'escalier extérieur principal
Remplacement de portes et châssis
Portail intermédiaire sur la voie pompier pour canaliser les accès
Doublage du grillage et du portail des sorties rue Vaudétard
Asservissement des portes sous l'auditorium
Renforcement du système de vidéo surveillance

Public(s) cible(s) :
382 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 54 716 €
SEUIL MAXI 50% : 27 358 €

SUBVENTION PROPOSEE : 27 358 €

Localisation géographique :
- LYP SAINT NICOLAS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	54 716,00	100,00%
Total	54 716,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	27 358,00	50,00%
OGEC	27 358,00	50,00%
Total	54 716,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	27 358,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	73 795,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	178 651,48 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	231 714,70 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	172 739,40 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	222 140,80 €
2015	Développement des parcours européens des lycées professionnels	2 810,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	203 980,74 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	225 003,65 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	7 259,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	3 983,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	12 445,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	216 035,50 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	236 867,49 €
	Montant total	1 500 169,43 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015732

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 NEUILLY SUR SEINE LP GEORGES GUERIN SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	21 394,00 €	50,00 %	10 697,00 €
	Montant Total de la subvention		10 697,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LP PR METIER GEORGES GUERIN NEUILLY SUR SEINE
Adresse administrative : 5 RUE DEVES 92200 NEUILLY SUR SEINE
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 78542461500017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Mise en place d'un système de vidéo surveillance, d'une alarme contre les intrusions
Opacification des fenêtres et portes des classes

Public(s) cible(s) :
277 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 21 394 €
SEUIL MAXI 50% : 10 697 €

SUBVENTION PROPOSEE : 10 697 €

Localisation géographique :
- LP GEORGES GUERIN

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	21 394,00	100,00%
Total	21 394,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
OGEC	10 697,00	50,00%
CRIF	10 697,00	50,00%
Total	21 394,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 697,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	127 975,36 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	177 758,70 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	234 082,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	120 945,72 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	168 283,50 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	145 984,45 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	170 452,26 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	7 140,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	2 794,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	10 480,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	137 907,87 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	159 055,42 €
	Montant total	1 248 845,43 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015819

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 MEUDON LG NOTRE DAME SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	25 928,00 €	19,28 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR NOTRE DAME MEUDON
Adresse administrative : 24 RUE ALEXANDRE GUILMANT
92190 MEUDON
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 57980335400011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 4 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Remplacement du portail d'entrée et installation d'un vidéoportier
Remplacement de la porte principale du bâtiment du lycée avec verre anti effraction
Modification des sonneries PPMS

Public(s) cible(s) :
586 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 440 305 € - Fonds publics (B) : 880 641 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 2 559 664€
SEUIL MAXI 10% : 255 966 €

MONTANT DES TRAVAUX : 25 928 €
SEUIL MAXI 50% : 12 964 €

SUBVENTION PROPOSEE : 5 000 €

Localisation géographique :
- LCM NOTRE DAME (MEUDON)

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	25 928,00	100,00%
Total	25 928,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	5 000,00	19,28%
OGEC	20 928,00	80,72%
Total	25 928,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	148 204,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	181 937,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	146 864,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	180 292,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	173 425,56 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	182 615,52 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	3 025,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	255,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	185 451,42 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	195 278,64 €
	Montant total	1 166 249,44 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015735

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 NEUILLY SUR SEINE LG NOTRE DAME DE SAINTE CROIX SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	11 840,00 €	25,34 %	3 000,00 €
	Montant Total de la subvention		3 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR NOTRE DAME DE SAINTE CROIX NEUILLY SUR SEINE
Adresse administrative : 30 AV DU ROULE 92200 NEUILLY SUR SEINE
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 77572828000014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 20 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 2 novembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation d'un système d'alarme PPMS

Public(s) cible(s) :
763 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 440 305 € - Fonds publics (B) : 880 641 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 2 559 664€
SEUIL MAXI 10% : 255 966 €

MONTANT DES TRAVAUX : 11 840 €
SEUIL MAXI 50% : 5 920 €

SUBVENTION PROPOSEE : 3 000 €

Localisation géographique :

- LCM NOTRE DAME DE SAINTE CROIX

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	11 840,00	100,00%
Total	11 840,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	3 000,00	25,34%
OGEC	8 840,00	74,66%
Total	11 840,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	204 971,76 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	251 158,60 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	210 500,60 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	257 936,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	301 909,21 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	319 543,84 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	3 070,00 €
2016	Aide aux frais de concours pour les classes préparatoires aux grandes écoles	810,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 425,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	197 398,36 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	205 242,81 €
	Montant total	1 634 674,92 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015737

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 NEUILLY SUR SEINE LG SAINT DOMINIQUE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	23 640,00 €	21,15 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SAINT DOMINIQUE NEUILLY SUR SEINE
Adresse administrative : 23 T BD D ARGENSON
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 78542453200022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation d'un système d'alarme PPMS

Public(s) cible(s) :
642 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 2 405 660 € - Fonds publics (B) : 708 989 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 1 696 671 €
SEUIL MAXI 10% : 169 667 €

MONTANT DES TRAVAUX : 23 640 €
SEUIL MAXI 50% : 11 820 €

SUBVENTION PROPOSEE : 5 000 €

Localisation géographique :
- LCM SAINT DOMINIQUE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	23 640,00	100,00%
Total	23 640,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	5 000,00	21,15%
OGEC	18 640,00	78,85%
Total	23 640,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	173 396,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	212 863,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	171 252,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	210 231,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	202 224,33 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	212 940,36 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	3 220,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	137,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	203 490,21 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	214 273,32 €
	Montant total	1 333 645,92 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015822

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 RUEIL MALMAISON LG LA SALLE PASSY BUZENVAL SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	44 933,00 €	22,26 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR PASSY BUZENVAL RUEIL MALMAISON
Adresse administrative : 50 AV OTHIS MYGATT
92500 RUEIL MALMAISON
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 32303763000015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016
Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Remplacement du sabot central du portail d'entrée, du grillage et des poteaux de la clôture d'enceinte
Installation de détecteurs de mouvement aux abords de l'internat
Renforcement de la vidéosurveillance - Mise sous alarme du bâtiment B6
Remise en état d'un mur de clôture et réhabilitation de la loge du gardien à l'entrée

Public(s) cible(s) :
839 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 4 024 761 € - Fonds publics (B) : 1 065 657 € Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 2 959 105 €
SEUIL MAXI 10% : 295 910 €

MONTANT DES TRAVAUX : 44 933 €
SEUIL MAXI 50% : 22 467 €

SUBVENTION PROPOSEE : 10 000 €

Localisation géographique :

- LYP PASSY BUZENVAL

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	44 933,00	100,00%
Total	44 933,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	10 000,00	22,26%
OGEC	34 933,00	77,74%
Total	44 933,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	319 184,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	308 417,08 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	380 653,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	101 478,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	300 264,52 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	370 717,20 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	354 569,82 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	375 494,83 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	4 290,00 €
2016	Aide aux frais de concours pour les classes préparatoires aux grandes écoles	270,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	995,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	6 157,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	364 526,40 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	387 391,89 €
	Montant total	2 792 059,68 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015824

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 RUEIL MALMAISON LP LA SALLE PASSY BUZENVAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	10 496,00 €	50,00 %	5 248,00 €
	Montant Total de la subvention		5 248,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LP PR LA SALLE PASSY BUZENVAL RUEIL-MALMAISON
Adresse administrative : 50 AV OTHIS MYGATT
92500 RUEIL MALMAISON
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 32303763000031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Remplacement du sabot central du portail d'entrée, du grillage et des poteaux de la clôture d'enceinte
Installation de détecteurs de mouvement aux abords de l'internat
Renforcement de la vidéosurveillance
Mise sous alarme du bâtiment B6
Remise en état d'un mur de clôture
Réhabilitation de la loge du gardien à l'entrée

Public(s) cible(s) :
196 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 10 496 €
SEUIL MAXI 50% : 5 248 €

SUBVENTION PROPOSEE : 5 248 €

Localisation géographique :
- LP PASSY BUZENVAL

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	10 496,00	100,00%
Total	10 496,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	5 248,00	50,00%
OGEC	5 248,00	50,00%
Total	10 496,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 248,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	23 774,00 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 268,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	701,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	2 358,00 €
2016	Développement des parcours européens des lycées professionnels	3 846,00 €
	Montant total	32 947,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015825

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 AULNAY SOUS BOIS LP PROTECTORAT SAINT JOSEPH SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	9 882,00 €	50,00 %	4 941,00 €
	Montant Total de la subvention		4 941,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR PROTECTORAT SAINT JOSEPH AULNAY SOUS BOIS
Adresse administrative : 36 RUE JACQUES DUCLOS 93600 AULNAY-SOUS-BOIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : SIRET 785484965 00013 VOIR AUSSI TIERS 20443

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 15 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Pause d'une alarme anti intrusion
Installation de sonneries confinement PPMS

Public(s) cible(s) :
272 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 9 882 €
SEUIL MAXI 50% : 4 941 €

SUBVENTION PROPOSEE : 4 941 €

Localisation géographique :

- LYT PROTECTORAT SAINT JOSEPH

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	9 882,00	100,00%
Total	9 882,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	4 941,00	50,00%
OGEC	4 941,00	50,00%
Total	9 882,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 941,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	31 096,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	130 797,40 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	145 286,40 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	113 774,04 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	123 769,80 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	134 351,01 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	125 364,89 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 758,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	2 930,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	2 096,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	121 863,47 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	115 501,18 €
	Montant total	856 329,53 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015860

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 BAGNOLET LG SAINT BENOIST DE L'EUROPE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	7 634,00 €	41,54 %	3 171,00 €
	Montant Total de la subvention		3 171,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR SAINT BENOIST DE L'EUROPE BAGNOLET
Adresse administrative : 82 AVENUE GAMBETTA
93170 BAGNOLET
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC

N° SIRET : 39446270900012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 22 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 2 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation d'une vidéo surveillance et installation de portiers visiophones aux accès de l'établissement

Public(s) cible(s) :
147 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 406 039 € - Fonds publics (B) : 162 645 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 243 394 €
SEUIL MAXI 10% : 24 339 €

MONTANT DES TRAVAUX : 7 634 €
SEUIL MAXI 50% : 3 817 €

SUBVENTION PROPOSEE : 3 171 €

Localisation géographique :
- LP SAINT BENOIST DE L'EUROPE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	7 634,00	100,00%
Total	7 634,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	3 171,00	41,54%
OGEC	4 463,00	58,46%
Total	7 634,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 171,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	1 209,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	94 368,16 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	112 847,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	8 145,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	91 280,80 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	107 879,10 €
2015	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves) (CR46-14)	400,00 €
2015	Développement des parcours européens des lycées professionnels	4 256,45 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	107 789,68 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	109 269,40 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	3 089,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	3 849,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	3 930,00 €
2016	Développement des parcours européens des lycées professionnels	4 056,00 €

2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	106 131,39 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	109 635,96 €
	Montant total	723 085,32 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015864

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 BAGNOLET LP SAINT BENOIST DE L'EUROPE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	6 232,00 €	50,00 %	3 116,00 €
	Montant Total de la subvention		3 116,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR SAINT BENOIST DE L'EUROPE BAGNOLET
Adresse administrative : 82 AVENUE GAMBETTA
93170 BAGNOLET
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
bjet : NC

N° SIRET : 39446270900012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 22 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 2 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation d'une vidéo surveillance
Installation de portiers visiophones aux accès de l'établissement

Public(s) cible(s) :
120 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 6 232 €
SEUIL MAXI 50% : 3 116 €

SUBVENTION PROPOSEE : 3 116 €

Localisation géographique :
- LP SAINT BENOIST DE L'EUROPE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	6 232,00	100,00%
Total	6 232,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	3 116,00	50,00%
OGEC	3 116,00	50,00%
Total	6 232,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 116,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	1 209,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	94 368,16 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	112 847,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	8 145,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	91 280,80 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	107 879,10 €
2015	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves) (CR46-14)	400,00 €
2015	Développement des parcours européens des lycées professionnels	4 256,45 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	107 789,68 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	109 269,40 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	3 089,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	3 849,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	3 930,00 €
2016	Développement des parcours européens des lycées professionnels	4 056,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	106 131,39 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	109 635,96 €
	Montant total	723 085,32 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015831

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 BONDY LP ASSOMPTION SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	20 276,00 €	50,00 %	10 138,00 €
	Montant Total de la subvention		10 138,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR ASSOMPTION BONDY
Adresse administrative : 12 AVENUE DE VERDUN
93140 BONDY
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 32841304200016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation d'un local d'accueil et de bungalows à proximité immédiate de la grille et du portail d'entrée (avec déplacement de l'autocom et mise en place d'une vidéosurveillance)

Public(s) cible(s) :
345 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 20 276 €
SEUIL MAXI : 10 138 €

SUBVENTION PROPOSEE : 10 138 €

Localisation géographique :
- LP ASSOMPTION

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	20 276,00	100,00%
Total	20 276,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	10 138,00	50,00%
OGEC	10 138,00	50,00%
Total	20 276,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 138,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	159 851,28 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	178 712,80 €
2014	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves)	1 658,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	165 833,04 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	197 827,70 €
2015	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves) (CR46-14)	2 000,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	195 825,31 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	200 377,21 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	7 181,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	3 940,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	8 777,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	187 983,51 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	194 445,72 €
	Montant total	1 267 417,71 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015832

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 LE RAINCY LP JEANNE LA LORRAINE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	31 200,00 €	50,00 %	15 600,00 €
	Montant Total de la subvention		15 600,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LP PR JEANNE LA LORRAINE LE RAINCY
Adresse administrative : 3 BOULEVARD DU NORD
93340 LE RAINCY
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 78560114700024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 15 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Remplacement de portails

Public(s) cible(s) :
240 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 31 200 €
SEUIL MAXI 50% : 15 600 €

SUBVENTION PROPOSEE : 15 600 €

Localisation géographique :
- LP JEANNE LA LORRAINE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	31 200,00	100,00%
Total	31 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	15 600,00	50,00%
OGEC	15 600,00	50,00%
Total	31 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 181,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	125 142,60 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	139 660,50 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	102 035,64 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	125 974,10 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	120 489,62 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	127 597,60 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	6 356,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	3 777,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	9 825,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	109 324,35 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	117 467,10 €
	Montant total	802 287,34 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015834

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 MONTREUIL LG HENRI MATISSE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	4 362,00 €	50,00 %	2 181,00 €
	Montant Total de la subvention		2 181,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR HENRI MATISSE MONTREUIL - ASS ETS SCOLAIRE HENRI MATISSE
Adresse administrative : 88 RUE JULES GUESDE 93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : ETAIT PEGUY LCM

N° SIRET : 78556627400011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation de vidéo surveillance
Installation d'un contrôle d'accès par interphonie vidéo

Public(s) cible(s) :
297 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 367 650 € - Fonds publics (B) : 313 169 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 1 054 482 €
SEUIL MAXI 10% : 105 448 €

MONTANT DES TRAVAUX : 4 362 €
SEUIL MAXI 50% : 2 181 €

SUBVENTION PROPOSEE : 2 181 €

Localisation géographique :
- LCM HENRI MATISSE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	4 362,00	100,00%
Total	4 362,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	2 181,00	50,00%
ogec	2 181,00	50,00%
Total	4 362,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 181,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	67 000,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	82 250,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	72 360,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	88 830,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	85 446,90 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	89 974,80 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	1 480,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 483,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	85 446,90 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	89 974,80 €
	Montant total	559 771,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015846

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 NOISY LE GRAND LG FRANCOISE CABRINI SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	129 394,00 €	7,73 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR METIER FRANCOISE CABRINI NOISY LE GRAND
Adresse administrative : 20 RUE DU DOCTEUR SUREAU 93160 NOISY LE GRAND
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 78557770100010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Construction d'un poste d'accueil et de contrôle
Sécurisation de l'aire de stationnement par la pose de clôtures métalliques avec portillons
Installation d'un système de vidéosurveillance

Public(s) cible(s) :
543 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 097 737 € - Fonds publics (B) : 594 909 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 502 464 €
SEUIL MAXI 10% : 50 246 €

MONTANT DES TRAVAUX : 129 394 €
SEUIL MAXI 50% : 64 697 €

SUBVENTION PROPOSEE : 10 000 €

Localisation géographique :
- LYP FRANCOISE CABRINI

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	129 394,00	100,00%
Total	129 394,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	10 000,00	7,73%
OGEC	119 394,00	92,27%
Total	129 394,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	22 735,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	36 384,00 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	3 650,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 875,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	3 013,00 €
	Montant total	67 657,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015847

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 NOISY LE GRAND LP FRANCOISE CABRINI SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	139 404,00 €	50,00 %	69 702,00 €
	Montant Total de la subvention		69 702,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LP PR METIER FRANCOISE CABRINI NOISY LE GRAND
Adresse administrative : 20 RUE DU DOCTEUR SUREAU 93160 NOISY LE GRAND
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : ETAIT NAF 8532Z

N° SIRET : 33993383000012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Construction d'un poste d'accueil et de contrôle
Sécurisation de l'aire de stationnement par la pose de clôtures métalliques avec portillons
Installation d'un système de vidéosurveillance

Public(s) cible(s) :
585 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTT DES TRAVAUX : 139 404 €
SEUIL MAXI 50% : 69 702 €

SUBVENTION PROPOSEE : 69 702 €

Localisation géographique :
- LP FRANCOISE CABRINI

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	139 404,00	100,00%
Total	139 404,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	69 702,00	50,00%
OGEC	69 702,00	50,00%
Total	139 404,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	69 702,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	26 397,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	363 887,72 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	437 142,30 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	46 617,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	364 597,92 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	436 122,40 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	430 538,45 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	441 742,94 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	10 164,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	2 284,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	15 851,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	435 763,72 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	450 907,17 €
	Montant total	2 901 294,60 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015849

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 SAINT DENIS LG JEAN BAPTISTE DE LA SALLE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	9 590,00 €	38,12 %	3 656,00 €
	Montant Total de la subvention		3 656,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR METIER JEAN BAPTISTE DE LA SALLE SAINT DENIS
Adresse administrative : 6 PLACE DE LA RESISTANCE 93200 SAINT DENIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 78562097200048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 6 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation de sonneries confinement PPMS

Public(s) cible(s) :
518 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 367 940 € - Fonds publics (B) : 557 697 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 810 243 €
SEUIL MAXI 10% : 81 024 €

MONTANT DES TRAVAUX : 9 590 €
SEUIL MAXI 50% : 4 795 €

SUBVENTION PROPOSEE : 3 656 €

Localisation géographique :
- LYT JEAN BAPTISTE DE LA SALLE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	9 590,00	100,00%
Total	9 590,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	3 656,00	38,12%
OGEC	5 934,00	61,88%
Total	9 590,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 656,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	302 309,36 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	368 677,40 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	301 571,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	268 085,76 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	324 690,10 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	316 571,27 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	328 874,56 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	7 124,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	8 638,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	14 672,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	343 107,88 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	358 599,89 €
	Montant total	2 464 575,93 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015854

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 SAINT DENIS LTP JEAN BAPTISTE DE LA SALLE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	6 960,00 €	50,00 %	3 480,00 €
	Montant Total de la subvention		3 480,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR METIER JEAN BAPTISTE DE LA SALLE SAINT DENIS
Adresse administrative : 6 PLACE DE LA RESISTANCE 93200 SAINT DENIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 78562097200048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 6 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation de sonneries confinement PPMS

Public(s) cible(s) :
376 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 6 960 €
SEUIL MAXI 50% : 3 480 €
SUBVENTION PROPOSEE : 3 480 €

Localisation géographique :
- LYT JEAN BAPTISTE DE LA SALLE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	6 960,00	100,00%
Total	6 960,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	3 480,00	50,00%
OGEC	3 480,00	50,00%
Total	6 960,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 480,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	302 309,36 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	368 677,40 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	301 571,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	268 085,76 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	324 690,10 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	316 571,27 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	328 874,56 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	7 124,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	8 638,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	14 672,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	343 107,88 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	358 599,89 €
	Montant total	2 464 575,93 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015856

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 VAUJOURS LG FENELON SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	12 448,00 €	34,99 %	4 356,00 €
	Montant Total de la subvention		4 356,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR FENELON VAUJOURS 93
Adresse administrative : 1 RUE DE MONTAUBAN
93410 VAUJOURS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant : Madame LHUILLIER, Directrice
Objet : NC

N° SIRET : 30413855500012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Automatisation des portails avec pose de verrous de sol et interphone vidéo
Installation de caméras de vidéo surveillance

Public(s) cible(s) :
514 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 852 724 € - Fonds publics (B) : 503 170 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 1 349 554 €
SEUIL MAXI 10% : 134 955 €

MONTANT DES TRAVAUX : 12 448 €
SEUIL MAXI 50% : 6 224 €

SUBVENTION PROPOSEE : 4 356 €

Localisation géographique :

- LCM FENELON (VAUJOURS)

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	12 448,00	100,00%
Total	12 448,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	4 356,00	34,99%
OGEC	8 092,00	65,01%
Total	12 448,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 356,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	123 012,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	151 011,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	32 457,00 €
2014	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves) (CR46-14)	5 000,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	121 672,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	149 366,00 €
2015	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves) (CR46-14)	7 000,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	143 677,38 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	151 290,96 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 560,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	2 120,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	141 145,62 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	148 625,04 €
	Montant total	987 120,90 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015858

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 VAUJOURS LTP FENELON SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	4 650,00 €	50,00 %	2 325,00 €
	Montant Total de la subvention		2 325,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR FENELON VAUJOURS 93
Adresse administrative : 1 RUE DE MONTAUBAN
93410 VAUJOURS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant : Madame LHUILLIER, Directrice

Objet : NC

N° SIRET : 30413855500012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Automatisation des portails avec pose de verrous de sol et interphone vidéo
Installation de caméras de vidéo surveillance

Public(s) cible(s) :
192 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 4 650 €
SEUIL MAXI 50% : 2 325 €

SUBVENTION PROPOSEE : 2 325 €

Localisation géographique :
- LCM FENELON (VAUJOURS)

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	4 650,00	100,00%
Total	4 650,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	2 325,00	50,00%
OGEC	2 325,00	50,00%
Total	4 650,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 325,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	123 012,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	151 011,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	32 457,00 €
2014	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves) (CR46-14)	5 000,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	121 672,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	149 366,00 €
2015	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves) (CR46-14)	7 000,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	143 677,38 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	151 290,96 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 560,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	2 120,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	141 145,62 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	148 625,04 €
	Montant total	987 120,90 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015430

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 CHARENTON LE PONT LG NOTRE DAME DES MISSIONS SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	79 788,00 €	18,80 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR NOTRE DAME DES MISSIONS CHARENTON LE PONT
Adresse administrative : 4 RUE DU PRESIDENT KENNEDY 94220 CHARENTON-LE-PONT
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : VOIR AUSSI TIERS 8186
N° SIRET : 31464699300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Opacification de la grille de séparation entre la cour et la voie publique
Sécurisation de l'entrée de l'amphithéâtre du lycée avec pose d'un portail et d'un portillon

Public(s) cible(s) :
425 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 095 670 € - Fonds publics (B) : 495 823 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A-B) : 599 847 €
SEUIL MAXI 10% : 59 984€

MONTANT DES TRAVAUX : 79 788 €
SEUIL MAXI 50% : 39 894 €

SUBVENTION PROPOSEE : 15 000 €

Localisation géographique :
- LYP NOTRE DAME DES MISSIONS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	79 788,00	100,00%
Total	79 788,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	15 000,00	18,80%
OGEC	64 788,00	81,20%
Total	79 788,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	114 972,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	141 141,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	118 992,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	146 076,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	140 512,68 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	147 958,56 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 125,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	228,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	136 398,57 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	143 626,44 €
	Montant total	912 751,15 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015743

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 CHOISY LE ROI LG SAINT ANDRE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	2 554,00 €	50,00 %	1 277,00 €
	Montant Total de la subvention		1 277,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR SAINT ANDRE CHOISY LE ROI
Adresse administrative : 12 AVENUE LEON GOURDAULT
94600 CHOISY LE ROI
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 78569360700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation d'une caméra
Création puis extension d'un système d'alarme anti-intrusion

Public(s) cible(s) :
325 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 963 699 € - Fonds publics (B) : 353 395 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A-B) : 610 304 €
SEUIL MAXI 10% : 61 030 €

MONTANT DES TRAVAUX : 2 554 €
SEUIL MAXI 50% : 1 277€

SUBVENTION PROPOSEE : 1 277 €

Localisation géographique :
- LCM SAINT ANDRE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	2 554,00	100,00%
Total	2 554,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	1 277,00	50,00%
OGEC	1 277,00	50,00%
Total	2 554,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 277,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	81 204,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	99 687,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	85 224,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	104 622,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	100 637,46 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	105 970,32 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	1 625,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 929,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	96 839,82 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	101 971,44 €
	Montant total	653 086,34 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015798

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 JOINVILLE LE PONT LG SAINTE MARIE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	4 690,00 €	50,00 %	2 345,00 €
	Montant Total de la subvention		2 345,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LP ENSEMBLE SAINTE MARIE
Adresse administrative : 6 RUE DE L'EGLISE
94340 JOINVILLE LE PONT
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : ETAIT ROBERT SCHUMAN NIC 00038
N° SIRET : 78574059800020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation de caméras de surveillance
Mise en place d'un contrôle d'accès avec pose de cylindres électroniques

Public(s) cible(s) :
223 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 549 102 € - Fonds publics (B) : 139 423 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A-B) : 409 679 €
SEUIL MAXI 10% : 40 967€

MONTANT DES TRAVAUX : 4 690 €
SEUIL MAXI 50% : 2 345 €

SUBVENTION PROPOSEE : 2 345 €

Localisation géographique :

- LP R SCHUMAN ex VAL DE BEAUTE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	4 690,00	100,00%
Total	4 690,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	2 345,00	50,00%
OGEC	2 345,00	50,00%
Total	4 690,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 345,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	184 534,08 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	208 750,50 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	126 241,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	195 910,68 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	222 173,70 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	349 506,30 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	348 269,12 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	9 100,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	3 203,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	12 183,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	361 548,24 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	361 432,30 €
	Montant total	2 107 552,71 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015799

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 JOINVILLE LE PONT LP ENSEMBLE STE MARIE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	9 016,00 €	50,00 %	4 508,00 €
	Montant Total de la subvention		4 508,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LP ENSEMBLE SAINTE MARIE
Adresse administrative : 6 RUE DE L'EGLISE
94340 JOINVILLE LE PONT
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : ETAIT ROBERT SCHUMAN NIC 00038
N° SIRET : 78574059800020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation de caméras de surveillance
Mise en place d'un contrôle d'accès avec pose de cylindres électroniques

Public(s) cible(s) :
631 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 9 016 €
SEUIL MAXI 50% : 4 508 €

SUBVENTION PROPOSEE : 4 508 €

Localisation géographique :
- LP R SCHUMAN ex VAL DE BEAUTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	9 016,00	100,00%
Total	9 016,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	4 508,00	50,00%
OGEC	4 508,00	50,00%
Total	9 016,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 508,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	184 534,08 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	208 750,50 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	126 241,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	195 910,68 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	222 173,70 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	349 506,30 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	348 269,12 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	9 100,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	3 203,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	12 183,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	361 548,24 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	361 432,30 €
	Montant total	2 107 552,71 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015431

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 NOGENT SUR MARNE LG ALBERT DE MUN SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	20 850,00 €	28,78 %	6 000,00 €
	Montant Total de la subvention		6 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR ALBERT DE MUN NOGENT SUR MARNE
Adresse administrative : 12/14 AVENUE DES MARRONNIES
94130 NOGENT SUR MARNE
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 54203105900018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Mise en place de clôture en tôle autour de l'établissement afin de rendre les fenêtres inaccessibles
Mise en place d'une porte d'entrée sécurisée
Vidéo surveillance des accès et clôtures

Public(s) cible(s) :
541 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 600 532 € - Fonds publics (B) : 585 999 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques 1 014 533 €
SEUIL MAXI 10% : 101 453 €

MONTANT DES TRAVAUX : 20 850 €
SEUIL MAXI 50% : 10 425 €

SUBVENTION PPROPOSEE : 6 000 €

Localisation géographique :
- LCM ALBERT DE MUN

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	20 850,00	100,00%
Total	20 850,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	6 000,00	28,78%
OGEC	14 850,00	71,22%
Total	20 850,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	77 322,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	132 928,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	163 184,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	94 372,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	140 432,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	172 396,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	165 830,28 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	174 617,76 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 715,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	892,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	161 083,23 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	169 619,16 €
	Montant total	1 248 113,03 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015432

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 NOGENT SUR MARNE LG MONTALEMBERT SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	3 208,00 €	50,00 %	1 604,00 €
	Montant Total de la subvention		1 604,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR MONTALEMBERT NOGENT SUR MARNE
Adresse administrative : 28 BOULEVARD GAMBETTA
94130 NOGENT SUR MARNE
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 30413578300013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 22 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation d'un système de vidéo surveillance relié à un système d'enregistrement

Public(s) cible(s) :
356 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 268 684 € - Fonds publics (B) : 411 280 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques : 857 404 €
SEUIL MAXI 10% : 85 740€

MONTANT DES TRAVAUX : 3 208 €
SEUIL MAXI 50% : 1 604 €

SUBVENTION PROPOSEE : 1 604 €

Localisation géographique :
- LCM MONTALEMBERT

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	3 208,00	100,00%
Total	3 208,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	1 604,00	50,00%
OGEC	1 604,00	50,00%
Total	3 208,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 604,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	99 964,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	122 717,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	96 480,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	118 440,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	113 929,20 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	119 966,40 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	1 780,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	273,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	113 296,26 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	119 299,92 €
	Montant total	750 269,08 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015801

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 SAINT MANDE LG SAINT MICHEL DE PICPUS SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	113 474,00 €	17,63 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG T PR SAINT MICHEL DE PICPUS SAINT MANDE CEDEX
Adresse administrative : 10 TER RUE JEANNE D'ARC 94160 SAINT-MANDE
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 34013895700063

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 14 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Création d'un sas de sécurité à l'entrée du bâtiment avec déplacement de l'accueil
Mise en place d'un nouveau système de sécurité et d'alerte avec contrôle d'accès et vidéosurveillance
Rehaussement et opacification de grilles

Public(s) cible(s) :
416 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 360 278 € - Fonds publics (B) : 468 131 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques : 892 146 €
SEUIL MAXI 10% : 89 214 €

MONTANT DES TRAVAUX : 113 474 €
SEUIL MAXI 50% : 56 737 €

SUBVENTION PROPOSEE : 20 000 €

Localisation géographique :
- LYP SAINT MICHEL DE PICPUS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	113 474,00	100,00%
Total	113 474,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	20 000,00	17,63%
OGEC	93 474,00	82,37%
Total	113 474,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	128 463,12 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	154 827,40 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	122 210,68 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	148 839,60 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	144 313,48 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	150 757,78 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 085,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	764,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	135 449,16 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	142 626,72 €
	Montant total	932 033,57 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015746

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 THIAIS LP POULLART DES PLACES SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	87 808,00 €	50,00 %	43 904,00 €
	Montant Total de la subvention		43 904,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LP POULLART DES PLACES (SACRE CŒUR) THIAIS
Adresse administrative : 3 BOULEVARD DE STALINGRAD 94320 THIAIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 77568879900052

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Renforcement de la fermeture des portes du lycée et de l'internat
Mise en place d'un système de caméra à l'entrée du LP
Mise en place d'une alarme et d'un système de communication dans le cadre du PPMS

Public(s) cible(s) :
105 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 87 808 €
SEUIL MAXI 50% : 43 904 €

SUBVENTION PROPOSEE : 43 904 €

Localisation géographique :
- LP POULLART DES PLACES

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	87 808,00	100,00%
Total	87 808,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	43 904,00	50,00%
OGEC	43 904,00	50,00%
Total	87 808,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	43 904,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	50 236,60 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	67 774,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	48 561,60 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	63 200,90 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	57 344,36 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	64 015,40 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 184,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	564,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	6 026,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	59 199,01 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	68 947,54 €
	Montant total	405 445,99 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015433

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 VINCENNES LP GREGOR MENDEL SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	490 804,00 €	20,37 %	100 000,00 €
	Montant Total de la subvention		100 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LP PR GREGOR MENDEL VINCENNES 94
Adresse administrative : 205 RUE DE FONTENAY
94307 VINCENNES CEDEX
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 77574152300044

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 août 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Protection des entrées des sites de Montreuil et Vincennes : alarme de mise en sécurité, vidéosurveillance, contrôle d'accès
Déplacement de boutons de commande de rideaux métalliques
Opacification de baies vitrées rue de Fontenay

Public(s) cible(s) :
694 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 490 804 €
SEUIL MAXI 50% : 245 402 €

SUBVENTION PROPOSEE : 100 000 €

Localisation géographique :
- LYT GREGOR MENDEL

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	490 804,00	100,00%
Total	490 804,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	100 000,00	20,37%
OGEC	390 804,00	79,63%
Total	490 804,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	100 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	3 584,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 902,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	5 895,00 €
	Montant total	11 381,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015748

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 VINCENNES LG NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	12 056,00 €	24,88 %	3 000,00 €
	Montant Total de la subvention		3 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LG PR NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE VINCENNES
Adresse administrative : 7 AVENUE GABRIEL PERI 94300 VINCENNES
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 78580750400010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation d'une grille avec double porte sur l'extérieur, pour créer un sas de sécurité
Installation d'un visiophone et d'une caméra pour le contrôle d'accès à l'intérieur du sas
Rehaussement des grilles de clôture

Public(s) cible(s) :
390 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 999 143 € - Fonds publics (B) : 445 717 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques : 493 426 €
SEUIL MAXI 10% ; 49 342 €

MONTANT DES TRAVAUX : 12 056 €
SEUIL MAXI 50% : 6 028 €

SUBVENTION PROPOSEE 3 000€

Localisation géographique :
- LCM NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	12 056,00	100,00%
Total	12 056,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	3 000,00	24,88%
OGEC	9 056,00	75,12%
Total	12 056,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	106 932,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	131 271,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	108 004,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	132 587,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	127 537,41 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	134 295,72 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 005,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	692,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	127 417,17 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	133 629,24 €
	Montant total	837 628,44 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015489

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 VINCENNES LTP EBTP NICOLAS LEDOUX SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	223 766,00 €	38,69 %	86 575,00 €
	Montant Total de la subvention		86 575,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR METIER BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS VINCENNES
Adresse administrative : 18 RUE DE BELFORT 94300 VINCENNES
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 30861967500017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 29 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
18 bis rue de Belfort à Vincennes : réalisation d'un sas d'entrée avec contrôle d'accès
30-32 rue de la Paix (Vincennes) : réalisation d'une clôture avec portails et portillon équipé d'un contrôle d'accès et vidéosurveillance
Rue E. Vaillant et des Fédérés à Montreuil : réalisation d'une clôture avec portillons. Installation d'un tourniquet double couloir pour contrôle d'accès et vidéosurveillance

Public(s) cible(s) :
1049 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 223 766 €
SEUIL MAXI 50% : 111 883 €

SUBVENTION PROPOSEE : 86 575 €

Localisation géographique :

- LP BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MONTANT DES TRAVAUX	223 766,00	100,00%
Total	223 766,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	86 575,00	38,69%
FONDS PROPRES	137 191,00	61,31%
Total	223 766,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	86 575 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	497 117,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	376 598,96 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	483 268,10 €
2014	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves)	4 800,00 €
2014	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves) (CR46-14)	4 800,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	359 744,44 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	428 555,40 €
2015	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves) (CR46-14)	5 000,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	424 807,18 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	434 078,42 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	7 998,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	3 770,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	17 292,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	432 728,68 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	439 777,19 €
	Montant total	3 309 466,46 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015462

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 ARGENTEUIL LTP GARAC SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	191 934,00 €	45,11 %	86 575,00 €
	Montant Total de la subvention		86 575,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR METIER GARAC ARGENTEUIL
Adresse administrative : 3 BOULEVARD GALIENI
95102 ARGENTEUIL CEDEX
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant : Monsieur Laurent ROUX, Proviseur
Objet : SIRET 775688112 00033 VOIR AUSSI TIERS 7752
N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Pose de barres anti-effraction
Rehausse de la clôture et des grilles sur tout le site
Modification de portes extérieures anti-intrusion
Contrôles d'accès aux différentes portes du site (pose de serrures électroniques anti-intrusion)

Public(s) cible(s) :
815 élèves

Détail du calcul de la subvention :
Montant des travaux : 191 934 €
SEUIL MAXI 50 % : 95 967 €

SUBVENTION PROPOSEE : 86 575 €

Localisation géographique :
- LYP GARAC

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
travaux de sécurisation	191 934,00	100,00%
Total	191 934,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	86 575,00	45,11%
FONDS PROPRES	105 359,00	54,89%
Total	191 934,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	86 575 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	192 592,84 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	251 027,00 €
2013	Projet Lycée, innovation éducative	3 390,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	154 137,00 €
2014	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves)	3 392,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	186 383,28 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	244 348,30 €
2014	Olympiades des métiers	1 400,00 €
2015	ALYCCE (Agir au lycée pour la citoyenneté et la culture des élèves) (CR46-14)	3 012,44 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	220 092,23 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	247 497,35 €
2015	Olympiades des métiers	1 400,00 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	10 556,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	2 647,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	23 056,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	231 008,30 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	258 895,30 €
	Montant total	1 724 301,15 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015457

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 ENGHIEN LES BAINS LG NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	105 348,00 €	28,48 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE ENGHIEN LES BAINS
Adresse administrative : 7 BD SADI CARNOT
95880 ENGHIEN LES BAINS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : MAJ LIBELLE : ETAIT LYP NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE ENGHIENS LES BAINS.
CHANG ADRESSE: ETAIT 9 BD SADI CARNOT.
N° SIRET : 78585734300012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016
Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation de vidéo surveillance et contrôles d'accès avec alarme anti-intrusion
Remplacement de portes par des portes de sécurité anti-intrusion ou amélioration de portes (pour assurer un meilleur confinement) et mise en place d'un portail anti-intrusion sur l'entrée sur cour

Public(s) cible(s) :
529 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 863 808 € - Fonds publics (B) : 568 107 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 1 295 701 €
SEUIL MAXI 10% : 129 570 €

MONTANT DES TRAVAUX : 105 348 €
SEUIL MAXI 50% : 52 674 €

SUBVENTION PROPOSEE : 30 000 €

Localisation géographique :
- LYP NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	105 348,00	100,00%
Total	105 348,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	30 000,00	28,48%
OGEC	75 348,00	71,52%
Total	105 348,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	114 239,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	137 484,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	168 777,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	108 234,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	138 824,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	170 422,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	163 931,46 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	172 618,32 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 645,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	2 748,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	160 766,76 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	169 285,92 €
	Montant total	1 295 592,76 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015795

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 FRANCONVILLE LP JEANNE D'ARC SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	107 656,00 €	50,00 %	53 828,00 €
	Montant Total de la subvention		53 828,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LP PR JEANNE-D'ARC FRANCONVILLE
Adresse administrative : 2 B BD TOUSSAINT LUCAS
95130 FRANCONVILLE
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : MAJ LIBELLE : ETAIT LP JEANNE D'ARC FRANCONVILLE
N° SIRET : 78586494300036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Mise en place de 3 portes d'entrée et de nouveaux châssis avec vitrage retardateur d'effraction et volets roulants
Barreaudage sur les menuiseries extérieures sur rue
Réalisation d'un mur en parpaing avec clôture
Extension de l'alarme anti intrusion

Public(s) cible(s) :
317 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 107 656 €
SEUIL MAXI 50% : 53 828 €
SUBVENTION PROPOSEE : 53 828 €

Localisation géographique :
- LP JEANNE D'ARC (FRANCONVILLE)

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	107 656,00	100,00%
Total	107 656,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	53 828,00	50,00%
OGEC	53 828,00	50,00%
Total	107 656,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	53 828,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	2 812,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	151 674,60 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	189 997,50 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	5 695,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	133 158,48 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	166 803,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	157 241,28 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	168 952,68 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	7 560,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	3 558,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	7 205,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	164 219,13 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	176 450,58 €
	Montant total	1 096 156,78 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015458

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 MARGENCY LG NOTRE DAME DE BURY SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	42 530,00 €	42,17 %	17 935,00 €
	Montant Total de la subvention		17 935,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR NOTRE DAME DE BURY MARGENCY ASSOCIATION IMMOBILIERE BURY ROSAIRE
Adresse administrative : 1 AV GEORGES POMPIDOU 95580 MARGENCY
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : MAJ LIBELLE :ETAIT LYP NOTRE DAME DE BURY ANDILLY CHANG ADRESSE : ETAIT 95580 ANDILLY
N° SIRET : 31107901600029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 15 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Site av. G. Clémenceau : Mise en place d'un système de contrôle d'accès et un système de vidéo surveillance
Site av. du 18 juin : Installation d'un système de vidéo surveillance

Public(s) cible(s) :
740 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 2 852 987 € - Fonds publics (B) : 816 969 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 2 036 018 €
SEUIL MAXI 10% : 203 601 €

MONTANT DES TRAVAUX : 42 530 €
SEUIL MAXI 50% : 21 265 €

SUBVENTION PROPOSEE : 17 935 €

Localisation géographique :
- LYP NOTRE DAME DE BURY

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	42 530,00	100,00%
Total	42 530,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	17 935,00	42,17%
OGEC	24 595,00	57,83%
Total	42 530,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	17 935,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	260 621,96 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	306 957,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	260 715,76 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	306 957,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	307 868,35 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	310 912,92 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	3 945,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 905,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	655,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	317 362,91 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	319 577,42 €
	Montant total	2 000 173,04 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015459

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 MARGENCY LT NOTRE DAME DE BURY SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	16 542,00 €	50,00 %	8 271,00 €
	Montant Total de la subvention		8 271,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR NOTRE DAME DE BURY MARGENCY ASSOCIATION IMMOBILIERE BURY ROSAIRE
Adresse administrative : 1 AV GEORGES POMPIDOU 95580 MARGENCY
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : MAJ LIBELLE :ETAIT LYP NOTRE DAME DE BURY ANDILLY CHANG ADRESSE : ETAIT 95580 ANDILLY
N° SIRET : 31107901600029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 15 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Site av. G. Clémenceau : Mise en place d'un système de contrôle d'accès et un système de vidéo surveillance
Site av. du 18 juin : Installation d'un système de vidéo surveillance

Public(s) cible(s) :
176 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 16 542 €
SEUIL MAXI 50% : 8 271 €

SUBVENTIN PROPOSEE : 8 271 €

Localisation géographique :

- LYP NOTRE DAME DE BURY

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	16 542,00	100,00%
Total	16 542,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	8 271,00	50,00%
OGEC	8 271,00	50,00%
Total	16 542,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	8 271,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	260 621,96 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	306 957,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	260 715,76 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	306 957,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	307 868,35 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	310 912,92 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	3 945,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 905,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	655,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	317 362,91 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	319 577,42 €
	Montant total	2 000 173,04 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015750

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 PONTOISE LG NOTRE DAME DE LA COMPASSION SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	10 374,00 €	50,00 %	5 187,00 €
	Montant Total de la subvention		5 187,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR NOTRE DAME DE LA COMPASSION PONTOISE
Adresse administrative : 8 PLACE NICOLAS FLAMEL
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 30409525000011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 4 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 18 juillet 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Système de vidéosurveillance sur le site de Pontoise
Création d'un sas à l'entrée principale avec pose d'une clôture avec portillon

Public(s) cible(s) :
658 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 225 562 € - Fonds publics (B) : 666 983 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 558 579 €
SEUIL MAXI 10% 55 857 €

MONTANT DES TRAVAUX : 10 374 €
SEUIL MAXI 50% : 5 187 €

SUBVENTION PROPOSEE : 5 187€

Localisation géographique :

- LCM NOTRE DAME DE LA COMPASSION

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	10 374,00	100,00%
Total	10 374,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	5 187,00	50,00%
OGEC	5 187,00	50,00%
Total	10 374,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 187,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	230 386,20 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	274 978,20 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	254 417,76 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	304 325,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	300 431,30 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	308 247,00 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	6 815,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	2 499,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	4 323,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	314 903,75 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	321 410,05 €
	Montant total	1 968 981,18 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015460

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 PONTOISE LG SAINT MARTIN DE FRANCE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	126 346,00 €	50,00 %	63 173,00 €
	Montant Total de la subvention		63 173,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SAINT MARTIN DE FRANCE PONTOISE
Adresse administrative : 1 AVENUE DE VERDUN 95300 PONTOISE
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 57820485100013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation d'une vidéo surveillance, d'un contrôle d'accès avec remplacement, rehaussement ou reprise de clôtures et d'une alarme anti-intrusion

Public(s) cible(s) :
506 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 4 725 032 € - Fonds publics (B) : 591 225 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 4 133 807 €
SEUIL MAXI 10% : 413 380 €

MONTANT DES TRAVAUX : 126 346 €
SEUIL MAXI 50% : 63 173 €

SUBVENTION PROPOSEE : 63 173€

Localisation géographique :

- LCM SAINT MARTIN DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	126 346,00	100,00%
Total	126 346,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	63 173,00	50,00%
OGEC	63 173,00	50,00%
Total	126 346,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	63 173,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association	223 370,00 €
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	138 824,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	170 422,00 €
2014	Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions)	77 269,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	142 844,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	175 357,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	168 678,51 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	177 616,92 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 550,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	1 183,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	170 260,86 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	179 283,12 €
	Montant total	1 411 186,21 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015751

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 SANNOIS LG NOTRE DAME SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	26 986,00 €	35,00 %	9 445,00 €
	Montant Total de la subvention		9 445,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR NOTRE DAME SANNOIS
Adresse administrative : 106 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE
95110 SANNOIS
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 78591041500013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 20 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 2 novembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Renforcement de l'alarme anti intrusion
Mise en place d'un portail et d'un portillon additionnel à l'entrée principale pour créer un sas
Verrouillage électromagnétique de 2 portails existants
Déploiement du système de contrôle d'accès (visiophonie)

Public(s) cible(s) :
603 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 494 037 € - Fonds publics (B) : 633 617 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 860 420€
SEUIL MAXI 10% : 86 042 €

MONTANT DES TRAVAUX : 26 986 €
SEUIL MAXI 50% ; 13 493 €

SUBVENTION PROPOSEE : 9 445 €

Localisation géographique :
- LCM NOTRE DAME (SANNOIS)

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	26 986,00	100,00%
Total	26 986,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	9 445,00	35,00%
OGEC	17 541,00	65,00%
Total	26 986,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	9 445,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	141 236,00 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	173 383,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	151 152,00 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	185 556,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	178 489,08 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	187 947,36 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	3 015,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	2 430,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	185 134,95 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	194 945,40 €
	Montant total	1 183 055,49 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015753

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 SANNOIS LP SAINT JEAN SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	10 206,00 €	50,00 %	5 103,00 €
	Montant Total de la subvention		5 103,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LP PR SAINT-JEAN-FONDATION-D'AUTEUIL SANNOIS
Adresse administrative : L HERMITAGE
95111 SANNOIS CEDEX
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant : Jean-Pierre HAGNERE, Directeur
Objet : MAJ LIBELLE : ETAIT LP SAINT JEAN FONDATION D'AUTEUIL SANNOIS
N° SIRET : 77568879900037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description :
Installation d'une borne automatique escamotable de contrôle d'accès
Mise en place d'un nouvel organigramme serrures-clés centralisé électroniquement

Public(s) cible(s) :
195 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 10 206 €
SEUIL MAXI 50% : 5 103 €

SUBVENTION PROPOSEE : 5 103 €

Localisation géographique :
- LP SAINT JEAN FONDATION

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	10 206,00	100,00%
Total	10 206,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	5 103,00	50,00%
OGEC	5 103,00	50,00%
Total	10 206,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 103,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	29 991,88 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	40 236,70 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	51 841,92 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	66 984,40 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	61 217,96 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	67 847,66 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	1 820,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	719,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	3 668,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	61 920,72 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	68 714,26 €
	Montant total	405 802,49 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015756

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 SARCELLES LG LA SALLE SAINT ROSAIRE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	24 488,00 €	41,12 %	10 070,00 €
	Montant Total de la subvention		10 070,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SAINT ROSAIRE SARCELLES
Adresse administrative : 53 RUE PIERRE BROSSOLETTE
95200 SARCELLES
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 30405473700016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description : Installation de dispositifs de vidéo surveillance et de détection intrusion

Public(s) cible(s) :
446 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
Budget : Total charges (A) : 1 095 232 € - Fonds publics (B) : 519 355 €
Dépenses annuelles de l'établissement hors subventions publiques (A - B) : 575 877 €
SEUIL MAXI 10% : 57 587 €

MONTANT DES TRAVAUX : 24 488 €
SEUIL MAXI 50% : 12 244 €

SUBVENTION PROPOSEE : 10 070 €

Localisation géographique :
- LYP SAINT ROSAIRE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	24 488,00	100,00%
Total	24 488,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	10 070,00	41,12%
OGEC	14 418,00	58,88%
Total	24 488,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 070,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	152 738,56 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	178 976,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	154 520,76 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	181 608,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	182 467,11 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	183 948,48 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 870,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	5 624,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	192 926,77 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	193 612,44 €
	Montant total	1 197 091,92 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015757

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 SARCELLES LT SAINT ROSAIRE SECURISATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association	6 588,00 €	50,00 %	3 294,00 €
	Montant Total de la subvention		3 294,00 €

Imputation budgétaire : 902-27-20422-127001-100
12700104- Subventions pour la sécurité des lycées privés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SAINT ROSAIRE SARCELLES
Adresse administrative : 53 RUE PIERRE BROSSOLETTE
95200 SARCELLES
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant :
Objet : NC
N° SIRET : 30405473700016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association
Rapport Cadre : CR86-16 du 20/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : prévu au dispositif

Description : Installation de dispositifs de vidéo surveillance et de détection intrusion

Public(s) cible(s) :
120 ELEVES

Détail du calcul de la subvention :
MONTANT DES TRAVAUX : 6 588 €
SEUIL MAXI 50% : 3 294 €

SUBVENTION PROPOSEE : 3 294 €

Localisation géographique :
- LYP SAINT ROSAIRE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE SECURISATION	6 588,00	100,00%
Total	6 588,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	3 294,00	50,00%
OGEC	3 294,00	50,00%
Total	6 588,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 294,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	152 738,56 €
2013	Forfait d'externat - part personnel	178 976,00 €
2014	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	154 520,76 €
2014	Forfait d'externat - part personnel	181 608,00 €
2015	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	182 467,11 €
2015	Forfait d'externat - part personnel	183 948,48 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	2 870,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	5 624,00 €
2016	Forfait d'externat - part matériel attribué aux établissements privés sous contrat	192 926,77 €
2016	Forfait d'externat - part personnel	193 612,44 €
	Montant total	1 197 091,92 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-623

Du 16 Novembre 2016

SOCIETE D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REGION PARISIENNE
RENOUVELLEMENT DE L'AVANCE EN COMPTE COURANT D'ASSOCIES

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités locales

VU Le code du commerce

VU La délibération CR 10-02 du 27 juin 2002 ayant pour objet la participation de la Région au capital de la SAERP

VU La délibération CR 69-08 du 26 juin 2008, ayant pour objet la transformation de la SAERP en SPLA

VU La délibération CR 112-12 du 22 novembre 2012 ayant pour objet la transformation de la SAERP en SPL

VU La délibération CR 96-14 du 21 novembre 2014 relative à l'attribution à la SAERP d'une avance en compte courant d'associés

VU La délibération CR 13-15 du 12 février 2015 relative à la modification des statuts de la SAERP

VU La délibération CR 45-15 du 18 juin 2015 relative à l'augmentation de capital de la SAERP

VU Le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France

VU L'avis de la commission des finances,

VU L'avis de la commission de l'éducation

VU Le rapport CP 16-623 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique :

Décide de renouveler à la SAERP l'avance en compte courant d'associés consentie de 1 000 000 € pour une période de deux ans

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-649
Du 16 Novembre 2016

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT POUR L'ORGANISATION DU SALON EUROPEEN DE L'EDUCATION 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le code de l'éducation ;

VU La délibération n° CR 06-08 du 27 juin 2008 relative à la mise en œuvre du schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013 ;rapport-cadre relatif aux politiques éducatives en collèges et lycées ;

VU La délibération n° CR 84-11 du 29 septembre 2011 relative aux actions « Réussite des élèves » ;

VU La délibération n° CR 80-13 du 26 septembre 2013 relatif à la nouvelle ambition pour l'égalité et la réussite de tous les lycéen-ne-s ; le projet Éducatif régional ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du Règlement Budgétaire et Financier ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France 2016 et plus particulièrement les inscriptions du chapitre 932 – « enseignement » ;

VU L'avis de la commission des Finances ;

VU L'avis de la commission de l'éducation;

VU Le rapport CP 16-649 présenté par Madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1

Décide de participer au titre du dispositif « de soutien aux initiatives locales des organismes ou associations concourant à l'information pour l'orientation des jeunes », approuvé par délibération n° CR 06-08 du 27 juin 2008 au financement du salon européen de l'éducation 2016 dont les modalités sont détaillées en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution à la Ligue de l'Enseignement d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 100 000 €.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention avec la Ligue de l'Enseignement, conforme à la convention-type adoptée par délibération n° CR 84-11 du 29 septembre 2011 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 100 000 € sur le chapitre 932 « Enseignement » code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » Programme HP28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Réussite des élèves » (12800501) du budget régional 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

21/10/2016 15:18:29

Article 2

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter du 1er septembre 2016 par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au Règlement Budgétaire et Financier prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

21/10/2016 15:18:29

Annexe 1 à la délibération

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-649	Budget	2016

Chapitre	**932 - Enseignement**
Code fonctionnel	**28 - Autres services periscolaires et annexes**
Programme	**128005 - Schéma des formations**
Action	**12800501 - Réussite des élèves**

Dispositif : N° 00000032 - Programme d'actions d'information et d'orientation des jeunes

Dossier	16011297 - SALON EUROPEEN DE L'EDUCATION 2016			
Bénéficiaire	R4478 - LA LIGUE DE L ENSEIGNEMENT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	100 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 504 000,00 €	TTC	6,65 %	100 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000032 - Programme d'actions d'information et d'orientation des jeunes	100 000,00 €

Total sur l'imputation 932 - 28 - 128005 - 12800501	100 000,00 €

Annexe 2 à la délibération

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011297

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SALON EUROPEEN DE L'EDUCATION 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	1 504 000,00 €	6,65 %	100 000,00 €
	Montant Total de la subvention		100 000,00 €

Imputation budgétaire : 932-28-6574-128005-100
12800501- Réussite des élèves

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
Adresse administrative : 3 RUE RECAMIER
75341 PARIS 07 CEDEX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Alain DUBROCA, Directeur

Date de publication au JO : 29 juillet 2010

N° SIRET : 77566641500010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme d'actions d'information et d'orientation des jeunes
Rapport Cadre : CR06-08 du 27/06/2008

Objet du projet : SALON DE L'EDUCATION 2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le démarrage anticipé est sollicité afin de prendre en compte la totalité des dépenses éligibles nécessaires à la préparation du projet.

Objectifs :
L'intérêt majeur de cette manifestation est d'offrir au public jeune mais aussi aux parents et aux enseignants, un maximum d'informations sur les formations initiales et les poursuites d'études ainsi qu'une approche de l'orientation. Cette manifestation offre la possibilité aux établissements scolaires d'organiser un déplacement dédié à l'orientation en début d'année scolaire.

Le salon de l'Éducation est ouvert gratuitement à tous les visiteurs grâce à une politique massive d'invitations.

Description :
Le Salon Européen de l'Éducation est une manifestation unique en Europe regroupant, sur un même lieu et à une date unique, un maximum d'acteurs de l'éducation et de la formation.

Le salon se déroule à Paris - Porte de Versailles et est majoritairement fréquenté par des jeunes franciliens (de 11 à 26 ans). Aussi, il contribue à une appropriation massive des questions d'éducation.

Compte tenu de son engagement financier, la Région Ile-de-France est déclarée " major partenaire " du Salon Européen de l'Éducation. À ce titre, elle bénéficie de la présence de son logo sur l'ensemble du dispositif de communication et de publicité mis en œuvre par l'organisateur.

Moyens mis en œuvre :
La convention prévoit le financement de la totalité des transports par car des établissements franciliens qui demanderont à amener leurs élèves au Salon Européen de l'Éducation, dans la limite de 120 cars. Ces cars seront en priorité mis à la disposition des établissements de grande couronne et des zones les moins bien desservies afin de garantir l'égalité d'accès à tous les élèves franciliens.

La subvention régionale concoure d'autre part à rendre cet évènement gratuit pour tous.

Intérêt régional :
Les élus régionaux ont adopté, dans le cadre du rapport n° CR 08-16 du 18 février 2006, une mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens", qui vise à favoriser l'accès des jeunes au marché du travail. Pour répondre à cette exigence, la Ligue de l'Enseignement s'engage à prendre à minima 3 stagiaires.

Public(s) cible(s) :
Collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, professionnels, parents...

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipe projet	340 000,00	22,61%
Fonctionnement administratif du projet	61 000,00	4,06%
Communication	221 000,00	14,69%
Conférences et débats	30 000,00	1,99%
Restauration	59 000,00	3,92%
Transports de lycéens	70 000,00	4,65%
Location du site	437 000,00	29,06%
Personnel d'exploitation du site	119 000,00	7,91%
Aménagement générique	167 000,00	11,10%
Total	1 504 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ministère de l'éducation nationale	654 000,00	43,48%
Région Ile de France	100 000,00	6,65%
Mairie de Paris	80 000,00	5,32%
MAIF	170 000,00	11,30%
MGEN	170 000,00	11,30%
APAC	200 000,00	13,30%
Refacturation aux partenaires	130 000,00	8,64%
Total	1 504 000,00	100,00%

Les dépenses éligibles dans le cadre de la subvention régionale englobent le transport des lycéens ainsi que les éléments concourant à rendre l'évènement gratuit pour tous.

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	100 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programme d'actions d'information et d'orientation des jeunes	570 000,00 €
2014	Programme d'actions d'information et d'orientation des jeunes	600 000,00 €
2015	Programme d'actions d'information et d'orientation des jeunes (CR46-14)	564 000,00 €
	Montant total	1 734 000,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-529

DU 16 NOVEMBRE 2016

SOUTIEN AUX ARTS PLASTIQUES
QUATRIEME AFFECTATION POUR 2016

SOUTIEN AUX ARTS NUMERIQUES
QUATRIEME AFFECTATION POUR 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU La délibération CR 31-05 du 23 juin 2005 relative aux aides régionales dans le domaine culturel ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CP 16-171 du 18 mai 2016 relative à l'adoption des conventions type pour les lieux de diffusion et les manifestations dans le domaine des arts plastiques et numériques ;

VU La délibération n° CP 14-599 relative au quatrième soutien aux arts plastiques et aux arts numériques ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France 2016 ;

VU L'avis émis par la commission des finances ;

VU L'avis émis par la commission de la culture ;

VU Le rapport CP 16-529 présenté par Madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Soutien à la création et à la diffusion des arts numériques

Décide de participer au titre du dispositif « Aide aux manifestations culturelles » au financement d'un projet détaillé en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **35 000 €.**

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par délibération CP16-171 et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **35 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », sur le programme HP 312-007 « Soutien à la création et la diffusion numérique » - action 13100701 « Soutien à la création et à la diffusion numérique » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 : Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques

Décide de participer au titre du dispositif « Aide aux manifestations culturelles » au

financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **100 000 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par délibération CP16-171 et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **100 000 €**, disponibles sur le Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs » Code fonctionnel 312 « Activités artistiques et culturelles » Programme HP 312-006 « Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques » Action 13100601 « Soutien aux manifestations d'arts plastiques » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 3 : Dérogation au principe de non commencement des travaux

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier :

Code dossier	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
16011566	Les rencontres internationales Paris Berlin + développement de la plateforme VAD	Roaratorio	1er septembre 2016
16011565	Programmation 2016 de la Galerie Edouard Manet	Commune de Gennevilliers	1er janvier 2016
16012888	Salon 2017 et programmation de la galerie jeune création	Jeune Création	1er avril 2016
16013043	Programmation 2016 et manifestation Le mois de la photo du grand Paris	Maison Européenne de la Photographie	1er février 2016
16016620	Défilé cultures et création	Commune de Montfermeil	23 septembre 2016

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

Valérie PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-529	Budget	2016

Chapitre	**933 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**312 - Activités culturelles et artistiques**
Programme	**131006 - Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques**
Action	**13100601 - Soutien aux manifestations d'arts plastiques**

Dispositif : N° 00000097 - Aides aux manifestations culturelles

Dossier	16015308 - PROGRAMMATION 2016 GALERIE MUNICIPALE EDOUARD MANET			
Bénéficiaire	R1025 - COMMUNE DE GENNEVILLIERS			
Localisation	GENNEVILLIERS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
214 359,00 €	TTC	4,67 %	10 000,00 €	

Dossier	16015998 - JEUNE CREATION : 66EME EDITION ET PROGRAMMATION DE LA GALERIE			
Bénéficiaire	P0011269 - JEUNE CREATION			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
214 000,00 €	TTC	11,68 %	25 000,00 €	

Dossier	16016003 - MEP : PROGRAMMATION 2016 + MANIFESTATION LE GRAND PARIS DE LA PHOTO 2017			
Bénéficiaire	R27064 - PARIS AUDIO VISUEL			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
667 103,00 €	TTC	6 %	40 000,00 €	

Dossier	16017225 - Le Très Grand Paris vu de nos fenêtres			
Bénéficiaire	P0012327 - THEATRE DE LA NUIT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
97 524,00 €	TTC	25,63 %	25 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-529	Budget	2016

Total sur le dispositif N° 00000097 - Aides aux manifestations culturelles	100 000,00 €

Total sur l'imputation 933 - 312 - 131006 - 13100601	100 000,00 €

Chapitre	**933 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**312 - Activités culturelles et artistiques**
Programme	**131007 - Soutien à la création et à la diffusion numériques**
Action	**13100701 - Soutien à la création et à la diffusion numériques**

Dispositif : N° 00000097 - Aides aux manifestations culturelles

Dossier	16011566 - LES RENCONTRES INTERNATIONALES PARIS BERLIN			
Bénéficiaire	R21786 - ROARATORIO			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
92 000,00 €	TTC	27,17 %	25 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000097 - Aides aux manifestations culturelles	25 000,00 €

Dispositif : N° 00000654 - Soutien à la création et à la diffusion numériques (Fonctionnement)

Dossier	16016620 - COMMUNE DE MONTFERMEIL : DEFILE CULTURES ET CREATION EDITION 2017			
Bénéficiaire	R1254 - COMMUNE DE MONTFERMEIL			
Localisation	MONTFERMEIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
60 970,00 €	TTC	16,4 %	10 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000654 - Soutien à la création et à la diffusion numériques (Fonctionnement)	10 000,00 €

Total sur l'imputation 933 - 312 - 131007 - 13100701	35 000,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : LES PROJET ARTS NUMERIQUES

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011566

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES RENCONTRES INTERNATIONALES PARIS BERLIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux manifestations culturelles	92 000,00 €	27,17 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131007-300
13100701- Soutien à la création et à la diffusion numériques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ROARATORIO
Adresse administrative : 51 RUE MONTORGUEIL
75002 PARIS 02
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Stéphane MICHAUX, Président
Date de publication au JO : NC
N° SIRET : 42313453500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux manifestations culturelles
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La mise en œuvre du projet nécessite l'engagement de dépenses avant le vote de la CP.

Objectifs :
L'association Roaratorio organise depuis 1997 "Les rencontres internationales" manifestation pluridisciplinaire en cinéma, vidéo et multimédia. Chaque année environ 120 œuvres provenant de 40 pays sont diffusées. Des débats et tables rondes permettent également de conduire une réflexion sur la création visuelle contemporaine.

Cette manifestation impulse des rencontres à l'échelle européenne et contribue au développement de nouveaux échanges artistiques et culturels.

Description :
Les rencontres internationales, Nouveau cinéma et Art contemporain se dérouleront en Ile-de-France du 6 au 11 décembre 2016 (Centre Pompidou, Gaité Lyrique, Jeu de Paume, centres d'art membres du réseau TRAM....)

L'objectif des Rencontres Internationales est de faire découvrir et de promouvoir des œuvres novatrices, tout en soutenant l'émergence de nouvelles formes artistiques et de nouveaux territoires de la création. Cette manifestation d'envergure internationale facilite la circulation des œuvres programmées et leur permet d'accéder à de nouveaux réseaux de diffusion.

L'association développe également une plateforme innovante de VAD (vidéo à la demande) destinée aux médiathèques, écoles d'art, universités, lycées... permettant l'accès à une bibliothèque de 2500 films. Un accompagnement spécifique est prévu pour les utilisateurs : programmes thématiques, contenus éditorialisés et système de playlist.

Enfin l'association projette également de mettre en place des avant-programmes de films courts et des séances ponctuelles au sein du réseau des salles Art et Essai franciliennes. Une soixante de salles ont exprimé leur intérêt pour la mise en place du projet.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternat.

Public(s) cible(s) :
Artistes (visibilité des œuvres et rencontres professionnelles / 712 professionnels accrédités lors de l'édition 2015)

Public (4 805 spectateurs lors de l'édition 2015 des rencontres).

Réseau de 70 000 abonnés newsletter, 64 000 abonnés Facebook, 24 000 followers Twitter, 17 000 Instagram, 20 000 Linkedin, site web à 3 900 000 pages visitées, 815 000 consultation d'extraits vidéo sur Vimeo, 155 000 spectateurs en ligne chaine Livestream.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient Roaratorio au titre des Aides aux manifestations arts numériques à hauteur de 25 000 € sur une base subventionnable de 92 000 € correspondant au montant du budget prévisionnel 2016 proposé et déduction faite des contributions volontaires en nature.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	20 500,00	12,97%
Services extérieurs	5 500,00	3,48%
Autres services extérieurs	37 000,00	23,42%
Charges de personnel	29 000,00	18,35%
Emploi des contributions volontaires en nature	66 000,00	41,77%
Total	158 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (sollicité)	12 000,00	7,59%
Région IDF	25 000,00	15,8%
Ville de Paris (sollicité)	15 000,00	9,49%
Ambassades et institutions étrangères	31 000,00	19,62%
Partenaires privés, sponsoring	9 000,00	5,70%
Contibutions volontaires en nature	66 000,00	41,77%
Total	158 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux manifestations culturelles	25 000,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	25 000,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	25 000,00 €
	Montant total	75 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016620

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE MONTFERMEIL : DEFILE CULTURES ET CREATION EDITION 2017

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création et à la diffusion numériques (Fonctionnement)	60 970,00 €	16,40 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131007-300
13100701- Soutien à la création et à la diffusion numériques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTFERMEIL
Adresse administrative : 7 - 11 PLACE JEAN MERMOZ
93370 MONTFERMEIL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Xavier LEMOINE, Maire
N° SIRET : 21930047200194

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la création et à la diffusion numériques (Fonctionnement)
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 23 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'événement nécessite l'engagement de dépenses avant la date de la CP

Objectifs :
Le défilé cultures & création est une action qui existe depuis 2010 et permet de reconnaître la diversité culturelle des habitants de Montfermeil. Des populations de toutes origines se côtoient et échangent leurs cultures pour la préparation de cette manifestation, lors des quatre réunions préparatoires. Cette action est une véritable passerelle entre les différentes populations de Montfermeil pour leur apprendre à mieux se connaitre et vivre mieux ensemble.

Description :
Cette action culturelle et artistique est une formidable occasion pour des publics de toutes origines (pakistanais, africains, Maghrébins, Turcs, Polonais, Portugais, Mauriciens…) et de tous âges de se rencontrer et d'échanger sur le thème de la couture et du vêtement. Des liens sociaux se tissent au fur et à mesure des rencontres. Les personnes échangent alors leurs savoirs-faire et leurs méthodes.

Ce défilé se compose en deux parties :
La première appelée « tradition » : chaque participant défile dans un vêtement traditionnel (français régional ou de son pays d'origine).
la deuxième partie appelée « création » : chacun défile dans un costume réalisé autour d'un fil conducteur commun, avec un nouveau thème chaque année. En 2016: «Tour Médicis, cœur de la métropole du Futur».

Afin de favoriser la création et les échanges artistiques, différentes actions sont menées autour de cet événement notamment en partenariat avec le Groupe LVMH:
- des ateliers pour apprendre à défiler animés par la Princesse Esther Kamatari dans les locaux de l'école municipale de danse : 4 ateliers destinés à 30 apprentis mannequins
- des sorties culturelle après le défilé pour visiter les coulisses des sociétés du Groupe LVMH (ex: visite du Bon Marché, des ateliers DIOR etc...)
- des masterclass chez CELINE ou GIVENCHY pour les participants déjà primés dans la catégorie Jeunes Talents

Le volet mis en place depuis 2010 pour favoriser l'émergence de jeunes talents en voie de professionnalisation par l'intermédiaire d'un prix doté par le partenaire LVMH a été affiné : le lauréat a accès à un accompagnement personnalisé - stage long dans un atelier haute couture ex: Kenzo - et participe à un salon professionnel : Ethical Fashion Show de Berlin. Les participants dans cette catégorie particulière montrent leurs créations en amont au jury 1 semaine avant l'évènement; la communication vers les écoles de mode s'accentue pour étoffer le nombre de participants. A noter que ceux-ci défilent parmi tous les participants afin de maintenir la manifestation comme temps d'échange et de partage entre tous.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternat.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient la Commune de Montfermeil titre des Aides aux manifestations arts numériques à hauteur de 10 000 € sur une base subventionnable de 60 970 € correspondant au montant du budget prévisionnel.

Localisation géographique :
- MONTFERMEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	4 840,00	7,94%
Services extérieurs	13 200,00	21,65%
Autres services extérieurs	11 420,00	18,73%
Impôts et taxes	510,00	0,84%
Dépenses de personnel	31 000,00	50,84%
Total	60 970,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat / Contrat de ville (acquis)	13 000,00	21,32%
Région Ile de France	10 000,00	16,40%
Ville de Montfermeil	18 770,00	30,79%
Autres recettes	18 000,00	29,52%
Billetterie	1 200,00	1,97%
Total	60 970,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	28 038,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	5 640,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	28 038,00 €
2014	Plan régional énergies- sensibilisation	6 640,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	105 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	38 000,00 €
2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	175 086,15 €
	Montant total	390 442,15 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : LES PROJETS ARTS PLASTIQUES

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015308

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROGRAMMATION 2016 GALERIE MUNICIPALE EDOUARD MANET

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux manifestations culturelles	214 359,00 €	4,67 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131006-300
13100601- Soutien aux manifestations d'arts plastiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GENNEVILLIERS
Adresse administrative : 177 AVENUE GABRIEL PERI
92237 GENNEVILLIERS CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Patrice LECLERC, Maire
N° SIRET : 21920036700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux manifestations culturelles
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La programmation nécessite l'engagement de dépenses d'organisation avant la date de la commission permanente.

Objectifs :
L'école municipale des beaux-arts/galerie Édouard Manet, créée en 1968, est un établissement artistique remplissant deux missions :

- L'enseignement avec une offre diversifiée d'ateliers : pratiques de loisirs pour les enfants, pratiques amateurs pour les adultes, classe préparatoire aux concours des écoles supérieures d'art, projets artistiques et culturels pour les scolaires et les services municipaux, formations pour les enseignants et les animateurs des centres de loisirs.
- La production et la diffusion de la création contemporaine à la galerie Edouard Manet. L'objectif principal de la structure est de favoriser la découverte et l'accès aux arts visuels, dans leur diversité, par la pratique artistique et par la confrontation avec des œuvres et des idées novatrices. Les expositions, les rencontres avec les artistes, les conférences, les diverses actions de médiations sont autant d'éléments stimulants d'une pédagogie renforcée.

Description :
La galerie Édouard Manet programme principalement, dans le cadre d'expositions personnelles, des artistes émergents ou reconnus de la jeune scène française et internationale. Elle les accompagne dans le développement et la diffusion de leur travail, collabore à la production de nouvelles œuvres et participe à l'édition de publications. Depuis 2005, des cartes blanches sont également proposées à des commissaires. Les expositions collectives qu'ils réalisent, offrent au public d'autres regards et d'autres

choix sur la création contemporaine. En 2016, la galerie organisait les expositions suivantes :

- Arnaud Dezoteux, « Brise fraîche au-dessus des montagnes » / 14 janvier au 19 mars 2016
- Martine Aballéa, « Le bois de Luminaville » / 14 avril au 11 juin 2016
- Jacques Julien et Guillaume Pinard, « Crocodiles » / 6 octobre au 10 décembre 2016

Moyens mis en œuvre :
L'équipe administrative est composée de 4 personnes. La structure emploie également 6 artistes intervenants pour des actions en direction des publics scolaires (environ 5h hebdomadaires par intervenant).

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
En 2015 l'école était fréquentée par 700 élèves. La galerie a elle accueilli 4000 visiteurs. Pour chaque exposition, des documents concernant le travail des artistes présentés sont mis à la disposition du public. La Galerie organise également des rencontres avec les artistes. Ces moments uniques d'échange permettent de découvrir les œuvres exposées dans une relation directe et privilégiée avec des acteurs de la création contemporaine.. Des visites des expositions sont organisées à destination des élèves de l'école, des scolaires et de tous les publics. Le discours est adapté au niveau et à l'âge des membres des groupes. Un livret pédagogique à destination des enfants est réalisé pour chacune des expositions et sert de support à la visite. Il comprend aussi bien des notions artistiques, historiques et théoriques qui permettent une meilleure compréhension des œuvres présentées ainsi que des exercices qui rendent la visite interactive et attractive.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient La Galerie Edouard Manet à hauteur de 10 000 € sur une base subventionnable de 214 359 € correspondant au montant du budget prévisionnel 2016 proposé.

Localisation géographique :

- GENNEVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Conférences	600,00	0,28%
Production	10 500,00	4,89%
catalogues ,et insert presse	15 262,00	7,11%
honoraires artistes	11 500,00	5,36%
frais de réceptions	2 500,00	1,17%
Régisseurs	10 000,00	4,66%
Frais postaux téléphonie	3 000,00	1,40%
Entretien, chauffage, eau	18 000,00	8,39%
Matériel et fournitures	4 300,00	2,00%
Résidence d'artiste	6 007,00	2,80%
Charges de personnel	131 000,00	61,06%
Adhésion Tram et DCA	1 870,00	0,87%
Total	214 539,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ville de Gennevilliers (acquis)	147 039,00	68,54%
DRAC (sollicité)	48 500,00	22,61%
Région IDF	10 000,00	4,67%
CD 92 (acquis)	9 000,00	4,20%
Total	214 539,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	63 127,09 €
2013	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	296 000,00 €
2013	Aides aux manifestations culturelles	10 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	37 000,00 €
2013	Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés	762 245,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	250 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	774 746,00 €
2013	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	1 805 000,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	16 200,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	98 921,92 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	10 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	37 000,00 €
2014	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	40 000,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 129 680,00 €
2014	Politique énergie climat	1 000 000,00 €
2014	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	136 233,50 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	142 469,00 €
2015	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	512 698,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	10 000,00 €
2015	Contrat régional territorial	1 200 000,00 €
2015	Soutien à la création et à la diffusion numérique	107 848,00 €
	Montant total	8 429 168,51 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015998

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JEUNE CREATION : 67EME EDITION ET PROGRAMMATION DE LA GALERIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux manifestations culturelles	214 000,00 €	11,68 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131006-300
13100601- Soutien aux manifestations d'arts plastiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JEUNE CREATION
Adresse administrative : 74 AVENUE DENFERT ROCHEREAU
75014 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Antoine MISEREY, Président
Date de publication au JO : 28 juin 2003
N° SIRET : 34055669500054

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux manifestations culturelles
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La tenue de cet événement nécessite l'engagement de dépenses d'organisation avant la date de la commission permanente.

Objectifs :
Héritière de Jeune Peinture, créée en 1949 à l'initiative du peintre Paul Rebeyrolle, l'association devient Jeune Création en 1999. Ce changement de nom symbolise alors la volonté de la structure de rassembler la pluralité des mediums artistiques contemporains. Ainsi, depuis 67 ans, des artistes plasticiens perpétuent l'entreprise qui fait la singularité de Jeune Création : l'organisation bénévole d'expositions par des artistes pour des artistes. Plus qu'une édition annuelle, Jeune Création est aujourd'hui une plateforme originale de soutien et de diffusion de l'art contemporain.

Description :
Le temps fort des activités de l'association reste la tenue d'une exposition internationale réunissant une soixantaine de jeunes plasticiens français et étrangers, qui (après avoir été hébergée notamment par le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, le Grand Palais, la Halle de la Villette et plus récemment le Cent quatre) a pour la première fois de son histoire quitté Paris et a dorénavant lieu à la galerie Thaddaeus Ropac de Pantin. La dernière édition annuelle, la 66e de l'histoire de l'association, a réuni suite à un appel à candidatures 60 artistes (français et internationaux, individus et collectifs) parmi lesquels 31 vivant et travaillant en Ile-de-France, et a accueilli 6 361 visiteurs (dont 350 journalistes et professionnels).

En parallèle, Jeune Création dispose depuis 2006 d'une galerie, qui en 2016 rouvre dans le 14e arrondissement de Paris après dix ans dans le 18e. Invitée à prendre part au projet de la friche associative de Saint-Vincent-de-Paul / Les Grands Voisins, Jeune Création y dispose de plus de 100m2 et peut penser un programme plus ambitieux, passant de 5 expositions (dans le 18e) à une programmation dense de onze expositions par an, dont une série de cartes blanches et collaborations avec des structures invitées. En parallèle, la galerie organise une riche programmation événementielle afin de fidéliser ses publics (qu'elle a en parallèle diversifié en rejoignant un espace principalement dédié à l'hébergement d'urgence). Pour recevoir ces visiteurs au nombre grandissant, la galerie a modifié ses horaires d'ouverture afin de rendre ses expositions visibles le dimanche.

Moyens mis en œuvre :
L'équipe est constituée d'un chargé de coordination (CDI, bénéficiant d'un contrat Fonjep-culture) et d'une chargée de coordination (CDD reconduit, en CUI-CAE).

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternats.

Public(s) cible(s) :
Artistes (notamment émergents)
Public Francilien.
Public accueilli par l'association Aurore qui gère l'hébergement d'urgence sur le site des Grands Voisins (600 personnes)
Professionnels (galeristes, centres d'art, curators, critiques d'art...)

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient Jeune Création au titre des Aides aux manifestations d'arts plastiques à hauteur de 25 000 € sur une base subventionnable de 214 000 € correspondant au budget prévisionnel présenté, déduction faite des dotations aux amortissements et des contributions volontaires en nature.

Localisation géographique :
- PARIS
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	60 960,00	18,81%
Services extérieurs	41 500,00	12,81%
Autres services extérieurs	62 000,00	19,14%
Impôts et taxes	1 000,00	0,31%
Charges de personnel	48 540,00	14,98%
Dotations aux amortissements et aux provisions	6 000,00	1,85%
Emplois des contributions volontaires en nature	104 000,00	32,10%
Total	324 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	20 500,00	6,33%
Etat (sollicité)	106 000,00	32,72%
Région IDF	25 000,00	7,7%
Ville de Paris (sollicité)	22 000,00	6,79%
Emploi aidé (FONJEP)	7 000,00	2,16%
Emploi aidé CAE / CUI	6 000,00	1,85%
Mécénat	28 500,00	8,80%
Contributions volontaires en nature	104 000,00	32,10%
Autre	5 000,00	1,5%
Total	324 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux manifestations culturelles	30 000,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	25 000,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	25 000,00 €
	Montant total	80 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016003

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MEP : PROGRAMMATION 2016 + MANIFESTATION LE MOIS DE LA PHOTO DU GRAND PARIS 2017

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux manifestations culturelles	667 103,00 €	6 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131006-300
13100601- Soutien aux manifestations d'arts plastiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS AUDIO VISUEL
Adresse administrative : 82 RUE FRANCOIS MIRON
75004 PARIS 04
Statut Juridique : Association
Représentant : Henry Chapier
Date de publication au JO : 20 mars 1996
N° SIRET : 31373068100043

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux manifestations culturelles
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La tenue de cet événement nécessite l'engagement de dépenses d'organisation avant la date de la commission permanente.

Objectifs :
L'association « Paris – Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie » a pour but de favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine photographique et de multiplier les initiatives visant à exposer, diffuser et promouvoir la création photographique contemporaine.

L'association présente chaque année 4 à 5 saisons photographiques dans ses murs, elle propose ainsi au public des expositions, des films, des débats en relation avec les thématiques qu'elle détermine. Elle organise depuis 1980 la biennale du « Mois de la Photo à Paris ». En 2017, la manifestation s'étendra hors des limites de la capitale et deviendra le Mois de la photo du grand Paris.

Description :
La MEP propose une vingtaine d'expositions par an et fait la part belle à des artistes de tous horizons en invitant des grands noms comme de jeunes talents. En 2016, elle exposait les oeuvres de Martin d'Orgeval, Gotsho Remix, Paolo Titolo, Ryan Arbilo, Anne Claverie, Hélène Lucien & Marc Pallain, Herb Ritts, Bettina Rheims, Renaud Monfourny, Tony Hage, Patrick Zachmann, Christine Spengler, Jean-François Joly, Tadzio, Alain Pras, Marcel Gautherot, Joaquim Paiva, Celso Brendão et Vik Muniz.

La MEP organise également la biennale « Le mois de la photo », que la Région souhaite accompagner. L'édition 2017 qui se déroulera en avril sera en effet l'occasion de rassembler une centaine d'expositions dans toute l'Ile-de-France.

Le Mois de la Photo du Grand Paris propose par ailleurs un projet participatif au format inédit « Le premier portrait des Grands Parisiens ». Ce projet photographique sera réalisé par les habitants eux-mêmes (11 millions de personnes soit 18 % de la population française). Ce portrait sera composé de cinq thèmes communs à tous les habitants du territoire :
- l'activité (travail, études, chômage, activité associative…)
- les transports,
- la décoration/l'intérieur du foyer
- les loisirs,
- le portrait de famille.

Tous les habitants seront invités à contribuer en envoyant une photo pour une ou plusieurs de ces cinq catégories. Le fonds constitué sera ensuite conservé par le service de l'inventaire et du patrimoine de la Région.

Moyens mis en œuvre :
L'association emploie 30 personnes dont 26 ETP.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternats.

Public(s) cible(s) :
La MEP consacre une part importante de son activité au développement de l'éducation à l'image et favorise l'émergence de jeunes artistes photographes et vidéastes. Au fil des ans, de nombreux partenariats ont été noués avec des institutions régionales et locales et de nouveaux projets de collaboration sont à l'étude. A titre d'exemple, la MEP collabore régulièrement avec l'école Louis Lumière dans le cadre de l'opération "du Sel au Pixel ", en 2015 elle donnait également une carte blanche aux étudiants de l'école des Gobelins... Elle développe régulièrement des actions en direction des publics scolaires, des lycéens, des étudiants.

Le service culturel est constitué d'une responsable, d'une assistante chargée des réservations et de quatre conférenciers vacataires.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient l'association Paris Audio Visuel au titre des Aides aux manifestations d'arts plastiques à hauteur de 40 000 € sur une base subventionnable de 667 103 € correspondant au budget prévisionnel présenté.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	240 188,00	36,00%
Autres services extérieurs	230 000,00	34,48%
Dépenses de personnel	172 915,00	25,92%
Autres charges de gestion courante	24 000,00	3,60%
Total	667 103,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat (sollicité)	70 000,00	10,49%
Région IDF	40 000,00	6 %
CD92 (sollicité)	50 000,00	7,50%
CD94 (sollicité)	50 000,00	7,50%
CD93 (sollicité)	50 000,00	7,50%
Ville de Paris (sollicité)	50 000,00	7,50%
Aides privées	234 000,00	35,08%
Recettes propres MEP	93 103,00	13,96%
Autre	30 000,00	4,5%
Total	667 103,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	40 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux manifestations culturelles	20 000,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	20 000,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	20 000,00 €
	Montant total	60 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017225

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE TRES GRAND PARIS VU DE NOS FENETRES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux manifestations culturelles	97 524,00 €	25,63 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131006-300
13100601- Soutien aux manifestations d'arts plastiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE LA NUIT
Adresse administrative : 18 AV DU PDT SALVADOR ALLENDE
94110 ARCUEIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Hubert Lieutier
Date de publication au JO : 24 juillet 1991
N° SIRET : 39104598600026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux manifestations culturelles
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le Théâtre de la Nuit a pour vocation d'organiser, favoriser ou soutenir par elle-même ou avec le concours d'autres organismes ou personnalités toute initiative autour de questions sociétales, de mémoire et d'identité, et de participation citoyenne, entre autres par la création, diffusion et organisation de spectacles–débats, théâtre-forum, mises en scène de collectes de paroles, d'écritures actuelles, rencontres et manifestations diverses et plus généralement à réaliser toute action ou événement se rapportant à son objet.

Le TdN a lancé, localement d'abord, puis à une échelle plus grande, un grand projet sur « l'autre Histoire du Grand Paris » vu de la région, à travers des recueils de témoignages, des collectes de photos vernaculaires, des ateliers d'écriture et leurs restitutions avec des artistes, des rencontres-débat, des événements de sensibilisation, des balades sonores, des expositions, des fresques-spectacles pluridisciplinaires, et un livre augmenté actuellement en cours de réalisation « Voyages au Sud du périph' » Ce travail se fait en collaboration permanente entre artistes et scientifiques (conservateurs du patrimoine, urbanistes, architectes, géographes, historiens…).

Description :
« Le Très Grand Paris vu de nos fenêtres » est un dispositif participatif accessible à tous, ambitieux et de proximité, visant à une meilleure appropriation des territoires par les franciliens.

Il s'agit, par les moyens de communication habituels et sur le web, mais aussi en partenariat avec de nombreuses municipalités et acteurs locaux, de communiquer et de collecter des documents, dans l'objectif d'un inventaire participatif de la région Ile-de-France.

Le projet se déploie dans les 12 territoires de la métropole, et dans les 4 départements de la grande couronne, dans tous types de villes et de quartiers. Il a été pensé dans un soucis de représentativité des habitants et des habitats, et pour permettre d'appréhender la diversité, la complexité et la richesse des territoires.

La collecte sera ensuite analysée par un collège scientifique, puis exposée afin de la valoriser.

Une opération spécifique est prévue en direction des lycéens, spécifiquement des classes de 1ère qui abordent la métropolisation au programme de géographie. Le but est d'amener à s'interroger sur leurs territoires du quotidien et sur les perceptions qu'ils ont de leur ville, de leur métropole, de leur région (participation des lycées à la collecte, atelier d'écriture du paysage urbain avec le photographe Patrick Bard, atelier de sensibilisation à l'architecture avec l'ordre des architectes…).

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternats.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient l'association Théâtre de la Nuit au titre des Aides aux manifestations d'arts plastiques à hauteur de 25 000 € sur une base subventionnable de 97 524€ correspondant au budget prévisionnel présenté, déduction faite des contributions volontaires en nature et des charges de personnel en services civiques.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats non stockés de matières et fournitures	5 800,00	3,57%
Achats d'études et prestations de services	44 859,00	27,60%
Assurance	1 200,00	0,74%
Autres services extérieurs	5 020,00	3,09%
Rémunération des personnels	30 737,00	18,91%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	9 908,00	6,10%
Autres charges de personnel	3 326,00	2,05%
Emplois des contributions volontaires en nature	61 698,00	37,96%
Total	162 548,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat (sollicité)	27 901,00	17,16%
Région IDF	25 000,00	15,38 %
Ville d'Arcueil (sollicité)	3 700,00	2,28%
CD94 (sollicité)	4 000,00	2,46%
réserve Parlementaire	5 000,00	3,08%
Fonds propres	30 249,00	18,61%
Contributions volontaires en nature	61 698,00	37,96%
Autres	5 000,00	3,08%
Total	162 548,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	20 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	35 000,00 €
2015	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France (CR46-14)	35 000,00 €
	Montant total	90 000,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-530

DU 16 NOVEMBRE 2016

SOUTIEN A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE NOUVEAUX BENEFICIAIRES AFFECTATION POUR L'ANNEE 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa commission permanente,

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010,

VU La délibération CR 31-05 du 23 juin 2005 relative aux aides régionales dans le domaine culturel et notamment le titre 2 « les aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle »,

VU La délibération CR 45-10 du 18 novembre 2010 relative aux aides régionales dans le domaine culturel, portant sur le dispositif de la Permanence Artistique et Culturelle,

VU La délibération CP 10-902 du 17 novembre 2010 modifiant la convention type adoptée par la délibération CP 06-861 du 19 octobre 2006,

VU La délibération CP 16-221 du 12 juillet 2016 adoptant la convention exceptionnelle d'un an pour le dispositif des aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle,

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens,

VU Le budget de la Région Ile-de-France 2016,

VU L'avis émis par la Commission des Finances

VU l'avis de la Commission de la Culture,

VU Le rapport CP 16-530 présenté par Madame la Présidente du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer au titre du dispositif de la permanence artistique et culturelle au financement des projets détaillés en annexe 2 (fiches projet) à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **342 000 euros.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature par chaque organisme d'une convention conforme à la convention exceptionnelle d'un an approuvée par délibération CP 16-221 du 12 juillet du 2016 et autorise la Présidente de la Région à signer ces conventions.

Affecte une autorisation d'engagement de **342 000 euros** disponibles sur le chapitre 933 « Culture, sport et loisirs » - code fonctionnel 312 « Activités artistiques et culturelles » programme HP 312-005 (131005) « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène », action 13100504 « Développement de la permanence artistique » du budget 2016.

Article 2 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier :

Bénéficiaire	Dossier - Code	Date prévisionnelle de démarrage
AD'REV	EX013598	24/06/2016
ASSOCIATION CIE BURNOUT	EX013564	24/06/2016
ASSOCIATION DANSE DENSE	EX013603	24/06/2016
ASSOCIATION MEME BANJO CIE LIONEL HOCHE	EX013574	24/06/2016
CDBDM CENTRE DES BORDS DE MARNE	EX013535	24/06/2016
CHANGEMENT DE DECOR	EX013570	24/06/2016
COURT-CIRCUIT	EX013578	24/06/2016
FULL RHIZOME	EX013584	24/06/2016
LES GRANDES PERSONNES	EX013615	24/06/2016
THEATRE BOUCHE BEE	EX013567	24/06/2016
THEATRE DE CHATILLON	EX013555	24/06/2016
THEATRE DE RUNGIS	EX013587	24/06/2016
TSARA	EX013560	24/06/2016

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE N° 1 A LA DELIBERATION : L'ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-530	Budget	2016

Chapitre	**933 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**312 - Activités culturelles et artistiques**
Programme	**131005 - Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue**
Action	**13100504 - Développement de la permanence artistique**

Dispositif : N° 00000103 - Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle

Dossier	EX013535 - CDBDM CENTRE DES BORDS DE MARNE 22/06/2016 - NOUVELLE DEMANDE PAC 2016			
Bénéficiaire	P0020377 - CDBDM CENTRE DES BORDS DE MARNE			
Localisation	LE PERREUX-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
169 830,00 €	HT	17,66 %	30 000,00 €	

Dossier	EX013555 - THEATRE DE CHATILLON - NOUVELLE DEMANDE PAC 2016			
Bénéficiaire	EXM00660 - THEATRE DE CHATILLON			
Localisation	HAUTS DE SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
106 325,00 €	HT	37,62 %	40 000,00 €	

Dossier	EX013560 - TSARA (NOUVELLE DEMANDE PAC 2016)			
Bénéficiaire	EXM00661 - TSARA			
Localisation	LARDY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
80 000,00 €	HT	25 %	20 000,00 €	

Dossier	EX013564 - ASSOCIATION CIE BURNOUT (NOUVELLE DEMANDE PAC 2016)			
Bénéficiaire	EXM00665 - ASSOCIATION CIE BURNOUT			
Localisation	LE PRE-SAINT-GERVAIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
125 750,00 €	TTC	19,88 %	25 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-530	Budget	2016

Dossier	EX013567 - THEATRE BOUCHE BEE - NOUVELLE DEMANDE PAC 2016			
Bénéficiaire	P0028411 - THEATRE BOUCHE BEE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
186 513,00 €	HT	16,08 %	30 000,00 €	

Dossier	EX013570 - CHANGEMENT DE DECOR (NOUVELLE DEMANDE PAC 2016)			
Bénéficiaire	P0016343 - CHANGEMENT DE DECOR			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
201 589,00 €	HT	12,4 %	25 000,00 €	

Dossier	EX013574 - ASSOCIATION MEME BANJO CIE LIONEL HOCHE - NOUVELLE DEMANDE PAC 2016			
Bénéficiaire	EXM00669 - ASSOCIATION MEME BANJO CIE LIONEL HOCHE			
Localisation	PIERREFITTE-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
103 500,00 €	HT	28,99 %	30 000,00 €	

Dossier	EX013578 - COURT-CIRCUIT 24/06/2016 - NOUVELLE DEMANDE PAC 2016			
Bénéficiaire	EXM00671 - COURT-CIRCUIT			
Localisation	HAUTS DE SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
276 000,00 €	HT	7,25 %	20 000,00 €	

Dossier	EX013584 - FULL RHIZOME - NOUVELLE DEMANDE PAC 2016			
Bénéficiaire	EXM00672 - FULL RHIZOME			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
210 000,00 €	HT	14,29 %	30 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-530	Budget	2016

Dossier	EX013587 - THEATRE DE RUNGIS - NOUVELLE DEMANDE PAC 2016			
Bénéficiaire	EXM00673 - THEATRE DE RUNGIS			
Localisation	T12 (EPT12 / 94-VAL DE MARNE)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
102 936,00 €	HT	29,14 %	30 000,00 €	

Dossier	EX013598 - AD'REV - NOUVELLE DEMANDE PAC 2016			
Bénéficiaire	P0029707 - AD'REV			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	12 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
51 800,00 €	TTC	23,17 %	12 000,00 €	

Dossier	EX013603 - ASSOCIATION DANSE DENSE 24/06/2016 Les Itinéraires Bis - NOUVELLE DEMANDE PAC 2016			
Bénéficiaire	P0016468 - ASSOCIATION DANSE DENSE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
52 150,00 €	HT	47,94 %	25 000,00 €	

Dossier	EX013615 - LES GRANDES PERSONNES - NOUVELLE DEMANDE PAC 2016			
Bénéficiaire	R27899 - LES GRANDES PERSONNES			
Localisation	AUBERVILLIERS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
378 215,00 €	HT	6,61 %	25 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000103 - Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	342 000,00 €

Total sur l'imputation 933 - 312 - 131005 - 13100504	342 000,00 €

ANNEXE N° 2 A LA DELIBERATION : LES FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013587

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE DE RUNGIS - NOUVELLE DEMANDE PAC 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	102 936,00 €	29,14 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE RUNGIS
Adresse administrative : 1 PLACE DU GENERAL DE GAULLE
94150 RUNGIS
Statut Juridique : nc
Représentant :

N° SIRET : 53417698700012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 24 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Certaines dépenses pouvant être engagées en amont de la date de la commission, il est proposé de prendre en considération comme date de prise en compte des dépenses la date de dépôt de la demande, soit le 24 juin 2016.

I- Présentation du bénéficiaire

Le Centre Culturel Arc-en-Ciel Théâtre de Rungis réunit depuis janvier 2012, l'activité du Théâtre de Rungis et d'un service municipal dédié aux activités des amateurs. Le Théâtre de Rungis est un théâtre de ville pluridisciplinaire dont le théâtre est l'axe principal de la programmation avec tout à la fois des pièces du répertoire et une majorité d'œuvres d'auteurs contemporains. La musique classique est le second axe fort de la programmation. Des spectacles de danse contemporaine sont également présentés au théâtre depuis 4 saisons, depuis que Bruno Cochet dirige le Théâtre. Enfin le cirque, et la chanson constituent les autres disciplines proposées au Théâtre de Rungis. Le Théâtre propose, par saison, une quarantaine de spectacles pour une soixantaine de représentations et sa programmation rassemble chaque saison un peu plus de 10 000 spectateurs.
Le theatre mène des actions artistiques et culturelles et à ce titre collabore avec des établissements scolaires (notamment les lycées de Sceaux, de Fresnes, Antony…), des associations, école de musiques... Depuis 2013, le Théâtre de Rungis développe une offre nouvelle en direction des salariés : « Les Midis au Théâtre » sont des formes courtes permettant aux salariés de découvrir des œuvres courtes (45 mn) lors de leur pause méridienne.

En 2015, il est à l'initiative d'un projet, le festival circuit-courts mené avec les théâtres de Chevilly la rue, la maison du conte et la grange-dimères à Fresnes. Le Théâtre de Rungis est membre du Groupe des 20 théâtres en Île-de-France et participe aux Festivals départementaux Théâtrales Charles Dullin, Biennale de danse du Val-de-Marne et au Festi'Val-de-Marne.
Le Théâtre de Rungis accueille et accompagne des équipes artistiques en résidence longue de trois ans : deux en théâtre, une en danse et une quatrième en musique. Ces résidences comprennent toutes 4 volets : coproduction, accueil plateau, diffusion du répertoire et actions culturelles.
Outre les résidences longues, le théâtre soutient également des équipes en coproduction et résidences de création.
Le Théâtre de Rungis est soutenu par la Ville de Rungis et par le Conseil Départemental du Val-de-Marne (convention triennale) et reçoit des aides à la résidence danse de la DRAC Ile-de-France.

II- Projet spécifique proposé pour l'aide à la permanence artistique et culturelle 2016-2019 tel que rédigé par le bénéficiaire

Le projet spécifique objet de notre demande concerne l'accueil d'équipes artistiques en création et repose principalement sur le développement et le renforcement des résidences de longue durée (3 ans). Il porte sur les trois volets des résidences : la création, la diffusion des œuvres et l'action culturelle.
Ce projet bénéficiera des acquis mis en place depuis 4 saisons au Théâtre de Rungis et des équipements du centre culturel (1 Théâtre + 2 salles de répétitions). A termes la construction d'un auditorium au sein du futur conservatoire, offrira un nouvel espace de travail aux artistes.
Aujourd'hui les moyens de production et de diffusion des spectacles se trouvent gravement altérés.

Il convient de les renforcer afin :
- de créer dans de meilleures conditions pour assurer une grande qualité de production dès les premières représentations et assurer une meilleure diffusion,
- d'offrir dès la production, l'environnement et les contacts nécessaires, afin que le spectacle soit vu et diffusé,
- de permettre aux compagnies dans ce contexte dégradé, de renforcer leur structuration et la professionnalisation de leur activité de production et de diffusion.

Renforcer la création :
- en élargissant les périodes de répétitions au théâtre (9 semaines > 12 semaines),
- en consolidant les conditions d'accueil (équipe technique permanente et intermittente / création d'un poste permanent de régisseur).

Renforcer la production et la diffusion :
La production et la diffusion sont liées. Et c'est dès le montage du projet que se construit l'environnement du spectacle et sa vie future. Nous accompagnerons les équipes artistiques grâce :
- à des apports financiers significatifs capables de faire levier (jamais moins de 10 000 €),
- à la mise en œuvre d'un pôle de production et de diffusion. Il ne vise pas à priver les compagnies de la production déléguée qui est structurante, mais à construire avec elles la production et la diffusion des spectacles. Le pôle de production et de diffusion sera composé d'un(e) chargé(e) de production et de diffusion à plein temps (création de poste), de l'administrateur(trice) du théâtre (recrutement 2017) et du directeur du théâtre (15 ans de travail de production et de diffusion d'une compagnie basée en Île-de-France).
- à la place qu'occupe le Théâtre de Rungis dans les réseaux régionaux et nationaux et à la présence du directeur lors de nombreux festivals et manifestations culturelles.

Resserrer les liens entre les artistes et la population :
L'action culturelle vise à favoriser l'appropriation par la population des œuvres proposées.
Elle permet aussi aux artistes de se rapprocher du territoire, d'en comprendre les enjeux. Elle nourrit le travail de création, autour de la question centrale posée par Armand Gatti : « Qui s'adresse à qui ? ». Cette question est fructueuse pour tous. Nous la plaçons au centre de notre travail avec les équipes

artistiques. Elle ancre le travail de création au cœur du territoire et lui apporte une qualité, qui contribue aussi à rendre les productions des compagnies plus proches des théâtres et des populations auxquels elles se destinent.

Grâce à la permanence artistique et culturelle nous développerons lors de la saison 16/17 des liens privilégiés avec 4 lycées d'Ile-de-France :

- Le Lycée Professionnel Frédéric Mistral (Fresnes-94) avec deux ateliers « école du spectateur » destinés à deux classes de 1ère, menés par la Compagnie en résidence : Le Théâtre de l'Argument.
- Le Lycée Général Descartes (Antony- 92) avec un parcours pour 5 classes. Le Théâtre de l'Argument, compagnie en résidence et la compagnie L'art mobile soutenue et accueillie en création/diffusion seront les partenaires artistiques de ces actions.
- Le Lycée St Louis St Clément (Viry-Châtillon – 91) avec un parcours de la classe théâtre autour des écritures contemporaines mené avec l'auteur en résidence : Côme de Bellescize.
- Le Lycée Lakanal (Sceaux – 92) dont nous accueillons 2 classes CPGE sur trois spectacles durant la saison.

Equipes artistiques prévues pour le projet :

- Compagnie DK 59 - chorégraphe Gilles Verièpe (2015-2016-2017)

Saison 16/17 : Kube
(création à Rungis le 4/11/2016)
2 semaines de répétitions au théâtre – coproduction
Saison 17/18 : grande forme en cours d'écriture

- Ensemble Furians – direction Pierre Dumoussaud (saisons 15/16,16/17,17/18)

Saison 16/17 : Pulcinella de Stravinsky
Création avec la collaboration de la compagnie DK 59 pour la partie chorégraphique.
(création au Théâtre de Rungis le 30/03/2017)
1 semaine de répétitions au théâtre – coproduction
Saison 17/18 : Le Diable Couturier de Ropartz (Opéra Bouffe)

- Théâtre de l'Argument – metteur en scène Maïa Sandoz (saisons 16/17,17/18, 18/19)

Saison 16/17 : L'Abattage rituel de Gorge Mastromas de Dennis Kelly
(diffusion au Théâtre de Rungis le 19/04/2017)
2 semaines de répétitions au théâtre (reprise) – coproduction
Saison 17/18 : Stück Plastic de Marius von Mayenburg
Saison 18/19 : (Projet en cours)

- Côme de Bellescize, auteur du Théâtre du Fracas (saisons 16/17,17/18, 18/19)

Saison 16/17 : Soyez vous même de Côme de Bellescize
(diffusion au Théâtre de Rungis le 17/03/2017)
2 semaines de répétitions au théâtre – coproduction
Saison 17/18 : (pièce en cours d'écriture) de Côme de Bellescize
Saison 18/19 : Hamlet de Shakespeare, traduction de Côme de Bellescize

Budget prévisionnel du projet (HT)

DEPENSES	Euros HT	RECETTES	Euros HT
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	76678	ETAT	9479
Préciser le détail des postes par fonction		**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : ☒ attribué / ❒ en cours	9479

Salaires brut technicien permanent	28700	**Ministère de la culture / autres directions** (DGCA…) préciser service et titre :	
Charges employeur	9639	❒ attribué / ❒ en cours	
Salaires brut Chargé(e) production et diffusion	28700	**Autres Ministères** (préciser) :	
Charges employeur	9639	❒ attribué / ❒ en cours	
		COLLECTIVITES TERRITORIALES	214593
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	148014	Région IDF - PAC	85308
Préciser le détail des postes		Région IDF - autres services (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Salaires bruts artistes		**Département** (Val de Marne) : ☒ attribué / ❒ en cours	24486
Charges employeur artistes		**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** (préciser le nom) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Salaires bruts techniciens		**Commune** 1 (Rungis) : ☒ attribué / ❒ en cours	104799
Régisseurs (14,80 € brut de l'heure) x 120	1776	**Commune 2 (**préciser le nom) :	
Techniciens (14,20 € brut de l'heure) x 120	1704	❒ attribué / ❒ en cours	
Charges employeur techniciens	2123	**Autres** (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Droits d'auteur	6265		
Locations (préciser):	4950		
Défraiements	4006	UNION EUROPEENNE	0
Transports	3497	*Préciser le dispositif :* ❒ attribué / ❒ en cours	
Apports en coproduction	60000	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	0
Aides aux résidences (600 repas à 18,30)	10980	Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	
Achats de spectacle, concerts	52213	Autres (préciser) :	
Autres (préciser) : achat petits matériels	500	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	0
DEPENSES D'APPROPRIATION	10230	CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) :	
Préciser le nombre d'heures: 120 heures		ARCADI	
Salaires bruts	6000	Autres (préciser) :	
Charges employeur	3780	MECENAT & SPONSOR	0
Achat action culturelle	450	*Préciser :*	
Autres (préciser) :			
AUTRES DEPENSES	0		
Part de charges de fonctionnement		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	10850
		Locations de salle	
		Billetterie	9500

		Recettes de coréalisation	
		Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :	1350
		Prestations de service (préciser) :	
		Apports de coproduction (préciser) :	
		Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	
		Résidences (préciser) :	
		Autres (préciser) :	
TOTAL	**234922**	**TOTAL**	**234922**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable (102 936 €) correspond aux dépenses de création/diffusion et aux dépenses d'appropriation du budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé.

Localisation géographique :
- T12 (EPT12 / 94-VAL DE MARNE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013535

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDBDM CENTRE DES BORDS DE MARNE - NOUVELLE DEMANDE PAC 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	169 830,00 €	17,66 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CDBDM CENTRE DES BORDS DE MARNE
Adresse administrative : 2 RUE DE LA PRAIRIE
94170 LE PERREUX SUR MARNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN-PAUL ALEGRE, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 31940406700021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 24 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Certaines dépenses pouvant être engagées en amont de la date de la commission, il est proposé de prendre en considération comme date de prise en compte des dépenses la date de dépôt de la demande, soit le 24 juin 2016.

Description :

I- Présentation du bénéficiaire

Lieu pluridisciplinaire dans le domaine des arts de la scène et de l'image, le centre des Bords de Marne a été créé en 1980, il est dirigé depuis 1991 par Michel Lefeivre. Le Centre des bords de Marne est tout à la fois un théâtre de ville (scène conventionnée depuis 2016 au titre des écritures musicales et chorégraphiques en grand format) et un cinéma classé « arts et essai » (plus de 1000 séances par an).
Le Théâtre dispose d'un équipement rénové composé de plusieurs salles de spectacles : le « Grand Théâtre » (salle de 489 places), le « Petit Théâtre » (salle de 107 places) et dispose également de l'Auditorium (salle de 156 places) et de plusieurs salles de répétition.
Le Théâtre présente environ 35 spectacles pour 50 représentations chaque saison, qui rassemble environ 15 000 spectateurs.

La programmation du Théâtre est pluridisciplinaire à dominante musique et danse, qui propose toutefois également des spectacles de théâtre. La programmation fait ainsi la part belle aux musiques dans leur diversité, du répertoire classique aux musiques actuelles en passant par l'opéra et les musiques du monde. La programmation est désormais centrée sur des grandes formations orchestrales (lyriques, opératiques et symphoniques) et depuis 2009 sur des grands formats en jazz. La programmation chorégraphique concerne également l'ensemble des formes chorégraphiques et la diversité des esthétiques (néo-classique, baroque, contemporain…).
Chaque année, le théâtre soutient entre 3 et 4 productions qui vont en priorité aux compagnies en résidences. Le soutien du théâtre aux compagnies se traduit notamment par des apports en coproduction, un apport en industrie, une mise en réseau et une petite série de 2 à 3 représentations.
Les compagnies participent également aux actions culturelles menées par le Théâtre en lien avec des établissements scolaire, avec les habitants, des hôpitaux, CCAS, des maisons de retraite…

Le Centre des Bords de Marne est soutenu par la Ville du Perreux-sur-Marne, par la DRAC (conventionnée depuis 2016 au titre des écritures musicales et chorégraphiques en grand format) et par le Conseil Départemental du Val-de-Marne.

II- Projet spécifique proposé pour l'aide à la permanence artistique et culturelle 2016-2019 tel que rédigé par le bénéficiaire

Ecriture musicale et grandes formats musique

Le projet consiste à développer le pôle musique, faire du CDBM un pôle ressource pour appréhender la musique sous toutes ses formes, avec une prédominance pour le jazz et l'émergence.
Il s'agit d'œuvre au rayonnement des écritures des grandes formes musicales (opéra, jazz), et de leurs formes scéniques associées (théâtre musical, lyrique, installations sonores…).
En s'impliquant avec des apports en coproduction (numéraires et en industrie), le CDBM porte des projets dont la dimension scénique en grande forme est susceptible d'intéresser d'autres lieux généralistes (diffusion), en développant les montages croisées de projets, la communication sous toutes ses formes, les relations presse.
Une place significative est donnée à l'émergence, par le biais de diffusion de concerts dans ue salle dédiée (l'Auditorium) par des jeunes artistes de la région Ile-de-France.
Un temps fort est organisé sous forme de biennale pour mettre en lisibilité le travail accompli chaque saison, avec une priorité à l'émergence des jeunes talents, issus notamment des conservatoires d'Ile-de-France (CRR).
Une action d'appropriation spécifique est développée en direction des Lycées de l'est parisien.

Concrètement, le projet s'articule autour de trois axes :

La promotion et la circulation des œuvres en grand format

- Pour le jazz, un temps fort est proposé chaque année sous eux formes : une biennale les années paires (mars 2016 et mars 2018, marquée « émergence »), et une inter-biennale les années impaires (mars 2017 et mars 2019) marquée « grands formats »).
- Chaque saison donne rendez-vous aux formes opératiques pour deux à trois pièces musicales
- Chaque saison propose des formes musicales transversales avec d'autres arts (théâtre musical, musiques du monde…)
- Des master-classes et ateliers de sensibilisation préparent les publics à l'introduction des esthétiques

Le soutien à la création

- Grâce aux coproductions, préachat, et l'accueil de compagnies en résidence, le CDBM propose chaque saison au moins une création en opéra et une création en jazz grand format

L'émergence

- Durant la saison, le CDBM consacre une fenêtre importante de diffusion aux jeunes artistes de jazz (émergents, jeunes musiciens issus des CRR, jeunes professionnels en voie de confirmation, groupes en formation) notamment dans le cadre d'un écrin correspondant bien aux besoins de la représentation jazz « l'Auditorium ».

A noter : les orchestres grands formats, ainsi que les grandes formes opératiques sont pas définition de grands employeurs d'artistes.

Ce travail tri axes s'appuie sur deux compagnies en résidences (trois années renouvelables) :

- La compagnie Cantabile/Jean-Marie Machado : outre l'intégration de tous els projets de création et diffusion de la compagnie, le travail de construction de la saison jazz se fait dans le cadre d'un dialogue étroit et permanent, conférant à cette compagnie un véritable statut « d'artistes associés ».

- la compagnie Les Brigands/Loïc Boissier : cette association permet de travailler sur le répertoire de la moitié du XIXème siècle au début du XXème. Une suite logique a été engagée depuis 2015 sur les répertoires de musiques savantes avec la Coopérative, qui regroupe 5 scènes (Besançon, Compiègne, Dunkerque, Quimper, Le Perreux).

Ce travail est en cohérence avec le cahier des charges des conventions du Conseil Départemental et la Drac Ile-de-France.

Budget prévisionnel du projet (HT)

DEPENSES	**Euros HT**	**RECETTES**	**Euros HT**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	15 075	ETAT	43 000
Une conseillère pour le développement des publics et un(e) assistant(e) en actions culturelle		**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : ☒ attribué / ❒ en cours	43 000
Salaires brut	7 500	**Ministère de la culture / autres directions** (DGCA…) préciser service et titre :	
Charges employeur	3 975	❒ attribué / ❒ en cours	
Salaires brut	3 000	**Autres Ministères** (préciser) :	
Charges employeur	600	❒ attribué / ❒ en cours	
		COLLECTIVITES TERRITORIALES	144 000
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	177 910	Région IDF – PAC	45 000
Préciser le détail des postes		Région IDF – autres services (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Salaires bruts artistes		**Département** : Val de Marne ☒ attribué / ❒ en cours	49 000
Charges employeur artistes		**EPCI – Communauté d'agglomération ou de communes** (préciser le nom) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Salaires bruts techniciens	12 258	**Commune** 1 : Le Perreux-sur-Marne	50 000

		☒ attribué / ❒ en cours	
		Commune 2 (préciser le nom) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Charges employeur techniciens	6 497	**Autres** (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Droits d'auteur	9 592		
Locations : lumière et son	8 256		
Défraiements	6 276	UNION EUROPEENNE	0
Transports	4 637	*Préciser le dispositif :* ❒ attribué / ❒ en cours	
Apports en coproduction	30 000	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	0
Aides aux résidences		Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	
Achats de spectacle, concerts	95 920	Autres (préciser) :	
Hotel	4 474	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	2 400
DEPENSES D'APPROPRIATION	6 920	CNV	2 400
Préciser le nombre d'heures: 120 heures		ARCADI	
Salaires bruts		Autres (préciser) :	
Charges employeur		MECENAT & SPONSOR	0
Achat action culturelle	6 920	*Préciser :*	
Autres (préciser) :			
AUTRES DEPENSES	20 495		
Part de charges de fonctionnement : 20 %		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	31 000
Fluides (électricité, gaz, eau, internet, téléphone)	14 000	Locations de salle	
Communication (publicité, insertions, conceptions)	6 495	Billetterie	31 000
		Recettes de coréalisation	
		Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :	
		Prestations de service (préciser) :	
		Apports de coproduction (préciser) :	
		Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	
		Résidences (préciser) :	
		Autres (préciser) :	
TOTAL	**220 400**	**TOTAL**	**220 400**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond aux dépenses de création/diffusion et aux dépenses d'appropriation du budget prévisionnel proposé, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant

proposé.

Localisation géographique :
- LE PERREUX-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"	13 000,00 €
2016	Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"	15 000,00 €
	Montant total	28 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013555

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE DE CHATILLON - NOUVELLE DEMANDE PAC 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	106 325,00 €	37,62 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE CHATILLON
Adresse administrative : 70 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
92320 CHATILLON
Statut Juridique : Association
Représentant : Jean-Pol Hindré

Date de publication au JO : 2 avril 1967

N° SIRET : 78531712400069

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 24 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 17 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Certaines dépenses pouvant être engagées en amont de la date de la commission, il est proposé de prendre en considération comme date de prise en compte des dépenses la date de dépôt de la demande, soit le 24 juin 2016.

I- Présentation du bénéficiaire

Le Théâtre de Chatillon est un théâtre du sud des Hauts-de-Seine géré en association qui a été dirigé de 1985 à 2011 par Serge Noyelle avec la volonté de la Ville de Chatillon de confier la direction du lieu à un créateur. Le projet artistique privilégie la création dans des formes pluridisciplinaires et met l'accent sur l'innovation et la création dans l'espace public. Depuis 2011, le Théâtre (jauge 480 et cinéma 224 places) est dirigé par Christian Lalos avec un axe de programmation centré sur la pluridisciplinarité et l'accompagnement de l'émergence, le soutien et la diffusion d'œuvres contemporaines (avec des séries) et le croisement des écritures artistiques. La ligne artistique s'attache à proposer des formes de représentations innovantes dans le rapport à l'espace avec un intérêt marqué pour les équipes artistiques qui expérimentent sur le « dedans » et le « dehors » et dans leur relation avec les publics. Le Théâtre de Chatillon est membre du Groupe des 20 théâtres en Ile-de-France, du Groupe Geste(s) ainsi que du festival Marto. Le Théâtre de Chatillon a pour premier partenaire public la Ville de Chatillon. Il est également soutenu par le département des Hauts-de-Seine et la DRAC Ile-de-France au titre des résidences arts de la rue.

II- Projet spécifique proposé pour l'aide à la permanence artistique et culturelle 2016-2019 tel que rédigé par le bénéficiaire

Le projet spécifique se construit autour du renforcement de deux axes développés dans le projet global du Théâtre de Châtillon :

1) Inventer un pôle artistique original, lieu d'échange et de découverte(s), susceptible d'offrir à la recherche et à la création une « scène » ouverte et à un public élargi le plaisir de nouvelles modalités de rencontres. Cette volonté passe par le développement de l'aide aux équipes artistiques en termes de production, de temps de résidence et d'accompagnement, notamment dans l'organisation de diffusion et par une augmentation des apports financiers et logistiques aux équipes artistiques choisies. Elle nécessite le développement d'une véritable cellule de production dédiée à cet effet, en intégrant l'idée d'un accompagnement renforcé dans le montage de projets et dans le rapport à la profession.
   Depuis 2014, une équipe artistique est associée au Théâtre de Châtillon sur une durée de 3 ans : depuis 2014 et jusqu'à fin 2016, la Compagnie des Dramaticules. A partir de 2017 la compagnie Christian et François Ben Aïm. L'idée d'association implique une mise en synergie et un dialogue constant du projet porté par le Théâtre et de celui porté par la Compagnie. Au-delà de l'accompagnement du processus de création sous forme de co-productions, temps de travail, représentations et accompagnement au sein des réseaux professionnels, ce lien fort entre deux équipes devra se traduire par des interventions importantes sur le territoire et vers les populations, engageant la démocratisation et la socialisation de l'art.
   En 2016 le Théâtre de Châtillon a également choisi d'accompagner en coproduction plusieurs projets : « Don Quichotte » de la Cie des Dramaticules, « Wild » de la Cie Fearless Rabbits, « Votre Faust » de la Cie La Cage, « Peuplé Dépeuplé » de la Cie Christian et François Ben Aïm, et dans l'espace public « Yvonne princesse de Bourgogne sur château tobbogan » de la Cie En - Rang d'Oignons, « Es-tu là ? » de la Cie Entre Chien et Loup, « Proust » du GK Collective.
   En 2017, le Théâtre de Châtillon accompagnera la nouvelle création de Pauline Bureau « Mon cœur », celle de Christian et François Ben Aïm « Brûlent nos cœurs insoumis », celle du chorégraphe Christian Ubl « Stil ».
   Le Théâtre de Châtillon s'est attaché à la notion de « parcours d'artistes ». C'est développer à court et à long terme des complicités fécondes avec des artistes, dont la démarche est repérée comme singulière et exigeante, permettre à la spontanéité et l'urgence d'une expression artistique de coexister avec des collaborations au long cours basée sur des temps de recherche plus étendus. C'est affirmer la nécessité d'une pérennité de la recherche et du travail en cours des équipes accueillies, où les artistes doivent maîtriser et induire la nature et les modes qui caractérisent leur processus de travail, en coordination avec les équipes de programmation. En 2016/2017 nous tenterons cette expérience avec la Cie Le LAABO d'Anne Astolfe
   Cette volonté passe par l'idée d'un Théâtre comme maison vivante et ouverte sur le territoire francilien. Car il ne peut y avoir d'aventure artistique sans échange avec les publics, tout comme il ne peut y avoir d'action culturelle sans l'écriture artistique.

2) Nous poursuivons le développement des actions en direction des publics et en lien avec les artistes soutenus par le Théâtre. Il se base sur la poursuite d'une sensibilisation et d'une fidélisation des publics à travers l'émergence de formes créatives inédites. La conquête de nouveaux publics se gagne à force d'inventivité, de renouvellement et de tentatives permanentes. Petites formules au sein du théâtre, atelier de pratique amateur, travail spécifique en milieu scolaire, stages découverte avec un artiste, aventures artistiques inédites, projets participatifs, etc… La forme de ces actions s'inventent avec les artistes et au regard de leurs projets artistiques. Car l'aventure de la création artistique c'est cette remise en cause perpétuelle de l'ordre établi, de notre passé de spectateur. Il importe donc de pouvoir offrir avant et après la représentation des outils adéquats pour appréhender ces bouleversements. Concevoir la relation de l'art aux publics et des publics à l'art comme le siège d'une inventivité permanente est ensoi la seule gageure

capable de permettre un lien enthousiaste où plaisir et exigence se stimulent. C'est la voie nécessaire à l'existence d'un spectateur curieux, libre penseur, acteur disponible de ces expériences collectives célébrant la vie et la conscience, la pensée et l'intelligence, s'adressant aussi bien à notre être intime qu'à notre nous commun.

3) Poursuivre le développement de "Play Mobile" pour continuer d'interroger l'espace de la représentation et la place du spectateur au sein de celle-ci.
Approfondir la question du territoire de l'art en poursuivant le décloisonnement des artistes du « dedans » et des artistes du « dehors ». Inventer les passerelles entre salle et espace public en invitant des artistes à se poser la question de l'espace public et à élargir ainsi leur champ d'action, en proposant aussi des rendez-vous plus nombreux hors les murs au cours de la saison. Car la ville n'est pas une fin en soi, ni monde à part, ni uniquement savoir-faire de spécialistes. La ville est le lieu du conflit par essence, celui du théâtre par conséquent avec la nécessité d'affirmer dans un espace public ouvert des écritures vivantes et vivifiantes. Le domaine des formes urbaines comme centre d'intérêt artitique constitue une autre façon d'investir le champ social et d'interroger autrement la place du théâtre dans le débat démocratique. Il propose un grand terrain de jeux à partager, invitant sans cesse à déplacer et transformer notre ragrd sur notre environnement (lieux et habitants) en le nourissant d'imaginaires, de sensible et d'expériences inédites.
La possibilité à terme d'associer au Théâtre une équipe artistique dont le travail s'appuie sur l'espace public serait pertinente, en miroir de l'équipe artistique associée dont le travail se déploie plutôt "en salle".

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet
Ville de Châtillon : aide au fonctionnement de l'association et mise à disposition de lieux.
Conseil Départemental des Hauts de Seine : aide au fonctionnement dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs.
DRAC Ile de France : aide à la résidence

Présentation des éventuels projets hors résidences :
Toutes les créations co-produites seront présentées au Théâtre de Châtillon lors de la saison 2016/2017
Concernant les actions en direction des publics, des temps de présentation sont envisagés en fonction de la nature et de la forme de ces actions.

Incidences éventuelles du projet spécifique en termes d'emploi
L'ensemble de ce projet nécessite une évolution du travail de l'équipe technique, du poste en charge des relations avec le public et la création d'un pôle spécifique gérant la production et l'accompagnement des projets artistiques.

III- Budget du projet (HT)

DEPENSES	**euros**	**RECETTES**	**euros**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	14700	ETAT	22000
Préciser le détail des postes par fonction		**DRAC Ile-de-France** Service Théâtre et Danse ❒ attribué	22000
Salaires bruts (poste de Relations Publiques/permanent quote part)	10500	**Ministère de la culture / autres directions** (DGCA…) préciser service et titre : ❒ attribué / ❒ en cours	
Charges employeur	4200	**Autres Ministères** (préciser) :	

		❒ attribué / ❒ en cours	
Salaires brut			
Charges employeur		COLLECTIVITES TERRITORIALES	86325
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	62350	Région IDF - PAC	50000
Préciser le détail des postes		Région IDF - autres services (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
		Département :Hauts-de-Seine (92) ❒ attribué	10000
		EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes (préciser le nom) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Salaires bruts techniciens	3000	**Commune** 1 : CHATILLON ❒ attribué	26325
		Commune 2 (préciser le nom) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Charges employeur techniciens	1950	**Autres** (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Droits d'auteur	1400		
Locations matériel technique	5000		
Défraiements	1000	UNION EUROPEENNE	0
Transports	2500	*Préciser le dispositif :* ❒ attribué / ❒ en cours	
Apports en coproduction	35000	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	0
Aides aux résidences		Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	
Achats de spectacle, concerts	12000	Autres (préciser) :	
Autres (préciser) :petits achats	500	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	0
DEPENSES D'APPROPRIATION	38000	CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) :	
Préciser le nombre d'heures:……...		ARCADI	
Salaires bruts (artistes)	12000	Autres (préciser) :	
Charges employeur	6000	MECENAT & SPONSOR	0
Achat action culturelle	20000	*Préciser :*	
Autres (préciser) :			
AUTRES DEPENSES	1275		
Part de charges de fonctionnement		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	8000
Préciser la nature de ces dépenses :		Locations de salle	
télécommunications (quote part)	500	Billetterie	1500

frais postaux (quote part)	425	Recettes de coréalisation	
honoraires administratifs (quote part)	350	Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :	
		Prestations de service (préciser) :	6500
		Apports de coproduction (préciser) :	
		Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	
		Résidences (préciser) :	
		Autres (préciser) :	
TOTAL	**116325**	**TOTAL**	**116325**
Mise à disposition de locaux (80 jours X 500€)	40000	Mise à disposition de locaux	40000
Mise à disposition de personnel		Mise à disposition de personnel	
Autres (préciser) :		Autres (préciser) :	

IV – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle
La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permanence artistique et culturelle portée par le bénéficiaire.

V – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région décide de soutenir Le Théâtre de Chatillon à hauteur de 40 000 €
sur une base subventionnable de 106 325 €
(la base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région n'intervient pas au titre de l'emploi dans le cadre de la permanence artistique et culturelle.	La Région apporte une aide à hauteur de 40 000 **€** au titre de la création/diffusion/appropriation pour l'artiste associé au Théâtre de Chatillon, l'accueil en résidence d'autres équipes artistiques et les éventuels apports en coproduction du Théâtre à leurs créations ainsi que pour le développement de l'action culturelle autour de ces créations.

Intérêt régional
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires.

Localisation géographique :
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	40 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013560

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TSARA (NOUVELLE DEMANDE PAC 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	80 000,00 €	25,00 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TSARA
Adresse administrative : 62 BOULEVARD VICTOR HUGO
92110 CLICHY
Statut Juridique :
Représentant : Monsieur ANTOINE BLESSON, Autre
N° SIRET : 50906755900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 26 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 17 novembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Certaines dépenses pouvant être engagées en amont de la date de la commission, il est proposé de prendre en considération comme date de prise en compte des dépenses la date de dépôt de la demande, soit le 24 juin 2016.

I- Présentation du bénéficiaire

La compagnie Tsara a été créée en 2008 par Aurelia Ivan, diplômée du Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Bucarest et de l'Ecole nationale supérieure des arts de la marionnette de Charleville-Mézières. Sa première création en 2009, « La chair de l'homme », est une installation performative sur des textes de Valère Novarina. En 2011, elle crée « Au dieu inconnu », un arrangement électroacoustique en référence aux travaux de John Cage. En 2012, elle adapte « Cap au pire » de Samuel Beckett, confrontant l'œuvre de Beckett à l'univers du réalisateur hongrois Béla Tarr. Tsara a mené des résidences à la Commune – Centre dramatique national d'Aubervilliers dans le cadre du collectif des 4 chemins, à Lardy en Essonne pour la création d'une performance présentée à la MAC de Créteil et au Théâtre Ruteboeuf à Clichy-la-Garenne. La compagnie est soutenue pour ses créations par la DRAC Ile-de-France au titre de l'aide au projet et par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre du fonctionnement.

II- Projet spécifique proposé pour l'aide à la permanence artistique et culturelle 2016-2019 tel que rédigé par le bénéficiaire

Aurelia développe au fil de ses créations, portées en production par TSARA, un univers résolument éclectique et contemporain, mêlant arts de la marionnette et théâtre, philosophie et arts plastiques.

***Résidences en entreprise* – 2016-2017-2018**

A travers ses créations, Aurelia Ivan explore en particulier l'objet "mannequin", source de tension entre artificiel et vivant, projection et illusion, sujet aussi à confrontation avec de grands textes philosophiques et littéraires. Elle expérimente alors de nouvelles formes de présentation et de représentation en puisant son inspiration dans l'artisanat théâtral comme dans les usages et les avancées technologiques actuelles. Pour conjuguer spectacles vivants et technologies, Aurelia Ivan veut développer et mener un cycle de résidences en entreprises, plus précisément en grande couronne francilienne, en particulier avec le groupe automobile Renault.

En 2013, Aurelia Ivan avait mené une première résidence en entreprise à Ivry-sur-Seine dans l'atelier Zig Zag Productions, spécialisé dans la fabricatin de mannequins animés. Cette résidence avait permis la conception d'un mannequin humanoïde en vue de créer un spectacle intitulé "L'Androïde [HU#1]" au Festival International de la Marionnette à Charleville-Mézières la même année.

Enrichie et confortée par cette première expérience en entreprise, Aurelia Ivan s'est ensuite tournée vers les mannequins utilisés lors des essais automobiles, les fameux crash-tests. Une première prise de contact a eu lieu avec Renault en 2014 sur le site de Lardy en Essonne, où ont lieu les essais pour le compte de l'ensemble du groupe. Un lieu stratégique où se pensent les voitures de demain et où les intérêts liés à la sécurité et donc à la compétitivité de l'entreprise sont énormes. Là, elle a découvert un espace et un decorum en soi très proches de ceux que l'on retrouve dans le milieu du théâtre. Une équipe de techniciens et d'ingénieurs préparent pendant des semaines un essai dont les résultats sont finalement très aléatoires, chaque essai étant unique, le tout dans un dispositif éclairé par des projecteurs, face à une régie et un gradin. Une analogie finalement assez troublante.

Tout de suite, l'intérêt a été réciproque entre l'équipe rencontrée à Lardy et Aurelia Ivan, les uns et les autres percevant la possibilité d'un enrichissement mutuel et d'une synergie : Aurelia trouvait un matériau et une source d'inspiration extraordinaires pour confronter l'objet "mannequin" à la notion d'"impact", notion chère à ses yeux, tandis que l'équipe technique de Renault découvrait la part de poésie que leur quotidien pouvait receler, ce qui peut valoriser d'autant plus leurs tâches.

Avec le soutien matériel de l'équipe de Lardy, mais aussi le soutien d'Ann Hindry, directrice de la collection d'art contemporain, rattachée au siège social de Renault situé à Boulogne-Billancourt, nous avons pu mener en mars 2016 une résidence de 10 jours à Lardy et aboutir ensuite la création d'une performance intitulée *AM [eR+Ai] = t/LAB [5.16]*, présentée à la Maison des Arts de Créteil le 3 mai 2016 dans le cadre du Festival Extension organisé par la Muse en Circuit. Une partie du personnel du site de Lardy était présente à cette soirée. Pour cette performance, Aurelia a pu notamment utiliser une voiture crashée sur la scène, dans la continuité de son travail sur l'objet.

Fort du succès de ces deux collaborations, l'une avec Zig Zag Productions et l'autre avec Renault, Aurelia Ivan et TSARA veulent désormais construire un cycle de travail et de recherche sur trois ans qui prendrait la forme de résidences en entreprise, notamment sur le site Renault à Lardy. La rencontre et le décloisonnement entre l'art et la technologie nourrissent indiscutablement l'imaginaire et l'inspiration de bon nombre d'artistes, notamment Aurelia Ivan, tout comme elle nourrit aussi les salariés de ces entreprises qui s'investissent avec les artistes dans ces aventures communes. Nous imaginons donc d'autres résidences, mieux financées, en 2016, 2017 et 2018.

***Bucarest-Paris, aller-retour (titre provisoire)* - 2016-2017-2018**

En 2016, Aurelia Ivan, artiste d'origine roumaine, amorce un projet qui portera sur la « question rom », sujet qui rejoint une problématique sociale et sociétale actuelle et pose la question de l'altérité et de ce qui crée l'altérité. Ce projet, intitulé provisoirement « Bucarest-Paris, aller-retour », s'inscrira dans le temps, au moins jusqu'en 2018, car du temps il en faudra pour collecter la matière dramaturgique, rencontrer des populations roms, autant en France qu'en Roumanie, et aboutir enfin une forme spectaculaire dont la forme justement reste à définir.
Pour ce faire, Aurelia Ivan s'est entourée d'une équipe hétéroclite, composée notamment d'Eric Fassin, sociologue, Judith Balso, philosophe et poétesse, Julien Machillot, professeur de philosophie, Eddy d'Aranjo, dramaturge. Ensemble, ils mèneront dans un premier temps un travail long et délicat de collecte de matière dramaturgique à travers des présences régulières sur le terrain, au moins 4 à 5 jours par mois pendant près d'une année. Ce matériau nourrira la dramaturgie pour permettre ensuite un aboutissement sur scène qui ne se réduira pas au théâtre documentaire.

Parce que le travail de pensée a déjà commencé, Aurelia Ivan et Eric Fassin présenteront un état de leurs réflexions sur le projet à l'occasion d'une soirée organisée par la CCAS le 15 juillet dans le cadre du Festival Contre-Courant sur l'Île de la Barthelasse en face d'Avignon.
Dès octobre 2016, le travail dramaturgique sur le terrain commencera.

En Île-de-France, la Commune – CDN d'Aubervilliers et l'Echangeur de Bagnolet sont très intéressés par le projet, de même que Théâtre Ouvert. Le Théâtre du Maillon à Strasbourg est d'ores et déjà engagé à nos côtés. Le Festival des Francophonies en Limousin à Limoges est lui aussi très intéressé. La forme spectaculaire verra le jour au cours de la saison 2017/2018.

***Reprise de « Cap au pire » de Samuel Beckett* - 2017**
En mai 2016, Aurelia Ivan recréait « Cap au pire » de Samuel Beckett au Théâtre Rutebeuf à Clichy-la-Garenne, avec Evelyne Didi seule en scène. Nous avons la volonté de reprendre en 2017 ce texte lapidaire, initialement non dramatique. L'Echangeur de Bagnolet est là aussi très intéressé. Pour cette reprise, nous envisageons un travail de sensibilisation à Samuel Beckett pour des lycéens.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Groupe Renault – site de Lardy (91) et siège social de Boulogne-Billancourt (92) / La Commune – CDN d'Aubervilliers (93) / L'Echangeur – Bagnolet (93)

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France) -
DRAC Île-de-France – Aide au projet (pour le projet "Bucarest-Paris, aller-retour")
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine – Aide au fonctionnement
Ville de Clichy-la-Garenne – Convention d'objectifs

Equipe artistique prévue pour le projet :
Résidence en entreprise :
Aurelia Ivan sera entourée du compositeur eriKm, du créateur vidéo Milosh Luczynski, du constructeur Vincent Léger et du régisseur général Guillaume Junot.
"Bucarest-Paris, aller-retour" (titre provisoire) :
Equipe dramaturgique : Aurelia Ivan, Eric Fassin, Judith Balso, Julien Machillot, Eddy d'Aranjo
"Cap au pire" de Samuel Beckett
Conception : Aurelia Ivan / Jeu : Evelyne Didi / Régie générale : Guillaume Junot.

PERSPECTIVES DE CREATION

AM [eR+Ai] = t/LAB [5.16] – création 2017 (résidence en entreprise)
Aurelia Ivan veut aboutir le travail entrepris en mars 2016 sur le site de Renault-Lardy avec le compositeur eriKm. Rejointe aussi par le vidéaste Milosh Luczynski, elle continuera à travailler en mêlant technologie et philosophie (Alain Badiou comme pour la présentation du 3 mai, Slavoj Zizek). La création performative pourra se tenir en 2017.

"Bucarest-Paris, aller-retour" (titre provisoire) – création 2017/2018
Aurelia Ivan veut interroger la "question rom" devenue sujet polémique depuis quelques années, et donc la question de l'altérité et de ce qui fait altérité.

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

Outre les créations mentionnées plus haut et que nous espérons rendre visibles autant que possible et aussi longtemps que possible, nous voulons reprendre **"Cap au pire" de Samuel Beckett**, créé dans une première version en 2012 et recréé en 2016 avec Evelyne Didi seule en scène. L'Echangeur de Bagnolet est d'ores et déjà très intéressé pour la saison 2017/2018. La Ménagerie de Verre a aussi émis un intérêt pour son festival Etrange Cargo.

Il est à noter que concernant la performance *AM [eR+Ai] = t/LAB [5.16],* le groupe Renault envisage d'intégrer une partie de la performance dans sa collection d'art contemporain, ce qui lui permettrait de continuer à être en partie visible à l'occasion des expositions organisées régulièrement par Renault.

Partenaires pressentis à ce jour :
L'Echangeur – Bagnolet; La Commune – CDN d'Aubervilliers; Théâtre Ouvert – Paris; Groupe Renault; Théâtre du Maillon, Strasbourg; Festival des Francophonies en Limousin, Limoges…

PERSPECTIVES EN TERMES D'EMPLOI POUR LE PROJET

La masse salariale occupe une très large partie du budget du projet spécifique que veut mener TSARA. Aussi un soutien de la Région Île-de-France aurait-il une incidence très favorable sur la tenue de ces salaires que nous imaginons pour l'instant dans le cadre de CDD d'usage.
Nous espérons que ce projet que nous voulons développer et mener pendant les trois prochaines saisons vienne augurer un développement favorable qui pourrait permettre à terme de pérenniser le poste de directrice artistique pour Aurelia Ivan.

III- Budget du projet

DEPENSES	HT euros	RECETTES	HT euros
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	19800	ETAT	15000
Préciser le détail des postes par fonction		**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : service théâtre / aide au projet fléchée en 2017 ❒ attribué / ☒ en cours	15000
Directeur de production - Salaires brut	6000	**Ministère de la culture / autres directions** (DGCA…) préciser service et titre : ❒ attribué / ❒ en cours	
Charges employeur	3900	**Autres Ministères** (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Administrateur - Salaires brut	6000		
Charges employeur	3900	COLLECTIVITES TERRITORIALES	30000
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	58005	Région IDF - PAC	20000
		❒ attribué / ❒ en cours	
Salaires bruts artistes	20500	**Département** (préciser le nom) : 92 ❒ attribué / ☒ en cours	2000

Charges employeur artistes	11275	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** (préciser le nom) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Salaires bruts techniciens	6200	**Commune** 1 (préciser le nom) : Clichy-la-Garenne ☒ attribué / ❒ en cours	8000
		Commune 2 (préciser le nom) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Charges employeur techniciens	4030	**Autres** (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Droits d'auteur	2000		
Locations (préciser): matériel vidéo et son	2500		
Défraiements	2500	UNION EUROPEENNE	0
Transports	3000	*Préciser le dispositif :* ❒ attribué / ❒ en cours	
Apports en coproduction		EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	0
Aides aux résidences		Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	
Achats de spectacle, concerts		Autres (préciser) :	
Autres (préciser) : conception scénographique	6000	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	0
DEPENSES D'APPROPRIATION	0	CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) :	
Préciser le nombre d'heures:……...		ARCADI	
Salaires bruts		Autres (préciser) :	
Charges employeur		MECENAT & SPONSOR	6000
Achat action culturelle		*Préciser : Renault*	6000
AUTRES DEPENSES	2195		
Part de charges de fonctionnement	2195	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	29000
		Billetterie	
		Apports de coproduction (préciser) :Théâtre du Maillon (Strasbourg) et La Commune (Aubervilliers)	25000
		Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations) : 3 dates de "Cap au pire"	4000
TOTAL	**80000**	**TOTAL**	**80000**
Mise à disposition de personnel Renault	9600	Mise à disposition de personnel Renault	9600

IV – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 6 juillet 2016.
Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permanence artistique et culturelle portée par le bénéficiaire.

V – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient Tsara à hauteur de 20 000 € sur une base subventionnable de 80 000 €

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région intervient à hauteur de 5000 euros au titre de l'emploi.	La Région apporte une aide à hauteur de 15 000 **€** au titre de la création/diffusion notamment pour le projet de résidences en entreprise développé par Tsara sur le site de Lardy en Essonne pour l'année 2016/2017.

Intérêt régional
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :
- LARDY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	14 000,00 €
2017	6 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013564

Commission permanente du 21 septembre 2016

Objet : ASSOCIATION CIE BURNOUT (DEMANDE DE CONVENTION PAC 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	125 750,00 €	19,88 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION CIE BURNOUT
Adresse administrative : 3 PLACE ANATOLE FRANCE
93310 LE PRE-SAINT-GERVAIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame JEANNE GALLOIS, Autre

N° SIRET : 78865707000017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 21 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 20 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

Musicienne au conservatoire, Jann Gallois commence la danse hip hop à onze ans, en autodidacte. Elle est très vite repérée par de nombreux chorégraphes tels que Sébastien Lefrançois, Sylvain Groud, Angelin Preljocaj, Sébastien Ramirez, Kaori Ito, avec lesquels elle travaille entre 2008 et 2014. En 2012 après un riche parcours d'interprète, Jann Gallois se lance dans l'écriture chorégraphique, fonde la compagnie BurnOut. Elle crée sa première pièce *P=mg* , un solo récompensé à de multiples reprises par des prix internationaux tels que le Prix Paris Jeune Talent et le Prix Beaumarchais – SACD à Paris, le Prix Solo-Tanz Theater à Stuttgart, le Prix Masdanza aux Canaries, le Prix Machol Shalem à Jérusalem, le Prix du Public Hiverôclites 2015 au CDC Les Hivernales à Avignon et le 1er Prix Solo Dance Contest de Gansk en Pologne.

A partir de 2015, Jann Gallois enchaîne les créations et affirme la singularité de son écriture chorégraphique mêlant techniques de danse hip hop, danse contemporaine et relation à la musique en s'entourant de nouveaux collaborateurs artistiques : le compositeur Alexandre Bouvier et le créateur lumières Cyril Mulon. En 2015, elle signe un nouveau solo, *Diagnostic F20.9*, autour de la schizophrénie, à l'issue d'une résidence menée à l'hôpital de jour CATTP Colbert à Paris 12ème . En 2016, elle a créé le duo *Compact* elle crée un trio féminin, *Carte Blanche*, dans le cadre de la Belle Scène Saint-Denis au festival Off d'Avignon. Elle prépare également sa première pièce de groupe, *Quintette*, à partir d'un principe de composition musicale spécifique, dont la création est prévue fin 2017 et va entamer un travail

de transmission auprès de danseurs interprètes, afin de constituer une troupe.

L'ancrage francilien de la compagnie est en expansion. Elle entretient une relation de fidélité avec le Théâtre Jean Vilar de Suresnes, qui a coproduit toutes ses pièces. Depuis 2015, l'Atelier de Paris – Centre de développement chorégraphique est partenaire de la compagnie pour les créations mais aussi pour des actions culturelles menées en collège. Des relations ont été tissées avec plusieurs lieux du Val-de-Marne comme La Briquèterie, le Théâtre Jean Vilar à Vitry, l'ECAM au Kremlin-Bicêtre ou encore le Théâtre de Charenton. Une résidence territoriale importante a eu lieu au 1er semestre 2016 au Théâtre de Brétigny. D'autres résidences longues sont prévues en 2017 en particulier dans les Yvelines et en Seine-Saint-Denis. Parallèlement, la compagnie bénéficie d'un rayonnement national et international croissant.

Depuis 2015, la compagnie reçoit régulièrement le soutien de la DRAC et d'Arcadi pour ses créations.

II- Projet spécifique proposé pour l'aide à la permanence artistique et culturelle 2016-2019

La compagnie BurnOut est entrée dans une phase d'accélération de son parcours de jeune compagnie avec de nombreux projets de créations prévus, une multiplication de partenariats et un ancrage renforcé en Ile-de-France qui va s'appuyer sur plusieurs résidences longues à l'invitation de lieux tels que L'Atelier de Paris, le Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France, Le Prisme à Elancourt et d'autres lieux yvelinois (réseau Créat'Yve), ainsi qu'à l'Espace Germinal à Fosses. La compagnie mènera également des actions culturelles dans le Val-de-Marne avec la collaboration de l'Espace Culturel André Malraux au Kremlin-Bicêtre et les résidences de création pour *Quintette* au Théâtre des 2 Rives à Charenton-le-Pont.
Pour ces trois prochaines années, la compagnie souhaite mener à bien sa prochaine création, prévue fin 2017 : *Quintette*, qui rassemblera cinq danseurs interprètes ainsi que de nombreux collaborateurs artistiques (deux compositeurs, un scénographe, un créateur lumière, un assistant à la chorégraphie et une costumière).
Elle mettra également l'accent sur la diffusion de son répertoire, la saison 2016/17 totalisant déjà 30 dates de représentations que ce soit en Ile-de-France, en régions ou à l'étranger (notamment en Suède, au Panama et au Laos).
La compagnie souhaite par ailleurs davantage structurer son équipe administrative permanente en pérennisant, d'abord à mi-temps puis à temps complet, ses deux emplois, administration et chargé de production-diffusion, actuellement embauchés à temps partiel ou sous forme d'honoraires. L'objectif est aussi de créer deux postes à temps partiel de comptable et de médiation culturelle.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
- CDC Atelier de Paris / Carolyn Carlson – Paris (75)
- Théâtre Louis Aragon, Tremblay-en-France - Seine-Saint-Denis (93)
- Réseau Créat'Yve : Le Prisme à Élancourt, Centre de la Danse Pierre Doussaint aux Mureaux et le Collectif 12 à Mantes-la-Jolie - Les Yvelines (78)
- Théâtre des 2 Rives à Charenton-le-Pont - Val de Marne (94)
- CDC La Briqueterie à Vitry-sur-Seine - Val de Marne (94)
- Espace Germinal à Fosses - Val d'Oise (95)

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)
- Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) : aide au projet
- Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis : modalité de soutien en cours
- Conseil Départemental du Val-de-Marne : modalité de soutien en cours
- DRAC Ile-de-France : Aide au projet en 2015 et 2016 acquises. Demande pour 2017 de l'aide à la structuration de la compagnie

PERSPECTIVES DE CREATION

Carte Blanche (Création 2016) – Chorégraphie : Jann Gallois, Musique originale : Abraham Diallo aka Tismé. Interprétation : Jann Gallois, Marie Marcon et Aloise Sauvage
Performance pour 3 danseuses et un public (!) basée sur un principe de composition aléatoire par tirage

de dés et dirigée par le public lui même.

Quintette (Création 2017) – Chorégraphie : Jann Gallois, Musique originale : Alexandre Bouvier et Grégoire Simon. Interprétation : Distribution en cours
Création pour 5 danseurs alliant recherche chorégraphique et musicale, utilisant le « déphasage » développé par Steve Reich comme procédé de composition chorégraphique. Recherche axée sur les différentes possibilités d'union et de désunion de 5 corps. Première prévue en décembre 2017.

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

P=mg (Création 2013) – Chorégraphie et interprétation : Jann Gallois, Musique originale : Jean-Charles Zambo
Solo de 17 minutes.
Sur un plateau dépourvu de tout élément de décor, *P=mg* est une expérimentation, une mise en situation dans laquelle la gravité serait décuplée afin d'imaginer les différentes étapes que traverserait un corps pour s'adapter et surpasser une telle situation.

Diagnostic F20.9 (Création 2015) – Chorégraphie et interprétation : Jann Gallois, Musique originale : Alexandre Bouvier
Solo de 53 minutes.
Les différentes rencontres et échanges que Jann Gallois a pu vivre avec des personnes atteintes de schizophrénie ont donné lieu à son envie de retranscrire ce trouble mental par un vocabulaire corporel. Elle y dévoile une maladie largement répandue, victime de nombreux préjugés et pourtant encore méconnue du grand public.

Compact (Création 2016) – Chorégraphie : Jann Gallois, Musiques : Alexandre Dai Castaing, Nils Frahm – Interprétation : Jann Gallois et Rafael Smadja
Duo de 23 minutes.
Avec une écriture millimétrée voir presque architecturale, Jann Gallois imbrique ici deux corps se retrouvant emmêlés l'un dans l'autre et pousse à l'extême la notion de contact pour questionner sur le fondement des relations entre deux êtres.

Partenaires pressentis à ce jour :
Plus de 40 dates de diffusion sur la saison 2016/17 dont 15 en Ile-de-France : Le Monfort/Paris, L'Étoile du Nord/Paris, Festival Kalypso, Bagneux, Centre Olivier Messian/Champigny-sur-Marne, Le Prisme, Elancourt, La Nacelle, Aubergenville, Les Mureaux, Théâtre Louis Aragon, Tremblay-en-France, L'Onde, Vélizy Villacoublay, COLLECTIF 12, Mantes-la-Jolie, Espace 1789, Saint-Ouen…

III- Budget du projet (TTC)

Ce budget est présenté **TTC**

DEPENSES	euros	RECETTES	euros
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	0	ETAT	10000
		DRAC Ile-de-France (préciser service et titre) : Attribué	10000
		Ministère de la culture / autres directions (DGCA…) préciser service et titre : r attribué / r en cours	
Charges employeur		**Autres Ministères** (préciser) : r attribué / r en cours	
Salaires brut			
Charges employeur		COLLECTIVITES TERRITORIALES	44000
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	79080	Région IDF - PAC	30000
		Région IDF - autres services (préciser) : r attribué / r en cours	
Salaires bruts artistes	31430	**Département** (préciser le nom) : CD 93 et 94 – Solicités	10000
Charges employeur artistes	17580	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** (préciser le nom) : Saint Quentin en Yvelyne, Grand Paris Seine et Oise – Solicités	4000
Salaires bruts techniciens	6850	**Commune** 1 (préciser le nom) : r attribué / r en cours	
		Commune 2 (préciser le nom) : r attribué / r en cours	
Charges employeur techniciens	4110	**Autres** (préciser) : r attribué / r en cours	
Droits d'auteur	4000		
Locations : Théâtre Golovine Avignon, Logement, Matériel technique	8610		
Défraiements		UNION EUROPEENNE	0
Transports	6500	*Préciser le dispositif :* r attribué / r en cours	
Apports en coproduction		EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	0
Aides aux résidences		Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	
Achats de spectacle, concerts		Autres (préciser) :	
Autres (préciser) :		SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	15500
DEPENSES D'APPROPRIATION	0	CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) :	
Préciser le nombre d'heures:……..		ARCADI	15500
Salaires bruts		Autres (préciser) :	
Charges employeur		MECENAT & SPONSOR	0
Achat action culturelle		*Préciser :*	
Autres (préciser) :			
AUTRES DEPENSES	51670		
Part de charges de fonctionnement		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	61250
Affranchissement, téléphone, documentation, assurance...	4720	Locations de salle	
Honoraires comptables	1000	Billetterie	5500
Dépenses de communication	2350	Recettes de coréalisation	
Achats décors et accessoires	3500	Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :	
Honoraires artistiques (création musicale)	2400	Prestations de service : Ateliers et médiation (Coeur d'Essone Agglomération) – Acquise	6000
Salaires Actions culturelles	7800	Apports de coproduction : Créat'Yve - Solicité	5000
Salaires administrateur + charges	16300	Ventes de spectacle (28 représentations)	38750
Salaires Chargée de production-diffusion + Charges	12800	Soutien à la diffusion – Créat'Yve – Solicité	4500
Autres dépenses	800	Apport médiation Créat'Yve – Solicité	1500
TOTAL	**130750**	**TOTAL**	**130750**
Mise à disposition de locaux + hébergement + soutien personnel technique + repas	9797	Mise à disposition de locaux	9797
Le Prisme	1187		
Collectif 12 (Mise à disposition salle	3790		
Les Mureaux	4820		
Mise à disposition de personnel		Mise à disposition de personnel	
Autres (préciser) :		Autres (préciser) :	

IV – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle
La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 6 juillet 2016.
Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permanence artistique et culturelle portée par le bénéficiaire.

V – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région décide de soutenir la compagnie BurnOut à hauteur de 25 000 €
sur une base subventionnable de 125 750 €
(la base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région apporte une aide de 10 000 € au titre de l'emploi dans le cadre de la permanence artistique et culturelle pour les postes d'administrateur et de chargé de production-diffusion.	La Région apporte une aide à hauteur de 15 000 **€** au titre de la création/diffusion/appropriation, pour soutenir le projet de création *Quintette* et pour le développement des résidences, de la diffusion et plus largement de l'ancrage francilien de la compagnie, notamment en grande couronne.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- LE PRE-SAINT-GERVAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	17 500,00 €
2017	7 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013567

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE BOUCHE BEE - NOUVELLE DEMANDE PAC 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	186 513,00 €	16,08 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE BOUCHE BEE
Adresse administrative : 115 BD DAVOUT
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 49418858400028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 24 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Certaines dépenses pouvant être engagées en amont de la date de la commission, il est proposé de prendre en considération comme date de prise en compte des dépenses la date de dépôt de la demande, soit le 24 juin 2016.

I- Présentation du bénéficiaire

La compagnie a été développée à partir de 2010 par Anne Contensou, auteure et metteure en scène qui a travaillé pendant quatre ans au Théâtre de l'Est parisien aux côtés de Catherine Anne. Elle crée des spectacles pour tous les publics et notamment les jeunes.
Chacune de ses créations explore le croisement de la langue et de l'écriture scénique et s'enrichit systématiquement de collaborations extérieures – celles d'auteurs vivants, mais aussi de vidéastes, scénographes, créateurs sonores et musiciens.
La Compagnie place la question du public au centre de ses préoccupations. Chaque démarche de création est associée d'emblée à une réflexion sur le rapport au spectateur dans la représentation. De même, la rencontre avec le public est envisagée à travers des actions de sensibilisation et d'accompagnement vers l'univers d'un spectacle. L'évènement théâtral est conçu comme une invitation lancée à tous les publics y compris ceux qui n'ont pas l'habitude d'aller au théâtre. C'est dans un esprit d'échange et de partage mutuels que cette rencontre est favorisée.
Dès ses débuts, Anne Contensou (directrice artistique) a cherché à implanter sa recherche sur des territoires, en lien avec des structures culturelles pouvant l'accompagner. Son parcours s'émaille ainsi de forts partenariats et de résidences longues : au Nouveau Théâtre d'Angers (2011-2015), au Sillon à

Clermont l'Hérault (depuis 2014) ; elle travaille régulièrement avec le Théâtre Paris Villette et le Théâtre Les Bergeries à Noisy-le-Sec. En 2015/16, elle a reçu une commande pour la création d'un spectacle jeune public, de la part de 5 théâtres du 93 avec le soutien du Département.
La compagnie mène de nombreuses actions culturelles avec les publics et invente des dispositifs singuliers (les bandes annonces : formes très légères de spectacle jouées dans les classes..).
La compagnie reçoit le soutien à la résidence du Département de Seine-Saint-Denis.

II- Projet spécifique proposé pour l'aide à la permanence artistique et culturelle 2016-2019 (tel que rédigé par le bénéficiaire)

I / GRANDES LIGNES DU PROJET

Produire et créer sur, avec et pour le monde d'aujourd'hui
Développer une recherche artistique plus que jamais engagée et personnelle, ancrée sur les territoires, ici et maintenant.
Affirmer un univers esthétique fort, nourri d'un travail de réflexion et d'investigation sur des grandes thématiques de notre monde contemporain. Parmi les thèmes en cours et à venir : l'exil intérieur et l'exil politique / les différences et la norme, le rapport au groupe et la question de l'identité / la place de l'imaginaire dans la construction de notre monde…
S'inscrire dans une démarche de démocratisation culturelle, dans une recherche constante d'équilibre entre mouvement vers un large public et maintien de nos exigences et orientations artistiques.

Favoriser un protocole d'écriture complet et partagé
Un processus qui implique toute l'équipe artistique dans l'écriture et qui permet un vrai dialogue des langages dans l'objet scénique final. Chaque création est l'occasion d'un nouveau dépassement : la narration est prise en charge par le récit et par bien d'autres vecteurs, (les images, le son, les sensations…). Nourrie d'un héritage théâtral fort mais en souci permanent d'innovations dramaturgiques et scéniques, Anne Contensou réinvente son langage théâtral et souhaite inscrire sa démarche au cœur de la création contemporaine.

Ancrer l'écriture et la création dans le réel en s'implantant davantage sur les territoires
La rencontre avec les publics doit intervenir plus tôt encore pour mieux parler de notre société actuelle, celle dans laquelle nous vivons tous. Il s'agit de nourrir une écriture du présent qui ne peut se passer de l'échange (ateliers, débats, recueils de témoignages et autres expériences partagées). Et bien sûr, la Cie poursuit sa démarche de médiation originale et créative pour sensibiliser les publics à nos spectacles en diffusion.

Produire des objets artistiques alternatifs pour toucher tous les publics
Anne Contensou alterne les grandes formes dites « de plateau » avec des formats artistiques différents. Elle crée des objets aux contraintes variées, à jouer dans et hors les murs, en pensant notamment la scénographie et le dispositif technique pour des salles non-équipées (en déambulatoire, en petite jauge, à l'extérieur, dans les classes, chez l'habitant, etc).

Développer la diffusion et décloisonner les créations
La Cie met tout en œuvre pour offrir la diffusion la plus large possible à ses créations : elle s'appuie sur la création d'un répertoire qui garantit des tournées sur plusieurs saisons et elle choisit d'adresser ses spectacles à la jeunesse et au tout public. Elle développe pour cela des partenariats avec des institutions et différentes structures culturelles labellisées (CDN, Scène Nationales, Scènes conventionnées, théâtres municipaux, etc). Et elle collabore depuis ses débuts avec l'Agence de diffusion SineQuaNon pour optimiser sa diffusion jeune public.

Consolider notre ancrage francilien et rayonner sur le territoire national
Suite à un profond travail d'implantation sur le territoire francilien ces dernières années, 3 nouvelles structures d'Ile de France deviennent partenaires de la Cie dès 2016 : Noisy-le-Sec, Chevilly-Larue et Gennevilliers.

Ces associations donnent du poids et de la crédibilité à nos projets qui trouvent de nouveaux soutiens sur d'autres territoires, notamment en Normandie (résidence Scène Nationale de Dieppe) et en Bretagne (résidence Très Tôt Théâtre à Quimper).

II / PROJETS PREVUS

De septembre 2016 à septembre 2017 :
- Premières étapes d'écriture de *Rayon X* : résidence décentralisée de plusieurs semaines dans une commune de l'Agglomération de Dieppe & immersion dans une école pour enfants intellectuellement précoces en Ile de France (ateliers, recueils de témoignages et espaces partagés avec le public / construction de l'écriture)
- Ecriture et répétitions de *L'Envers du décor, 1er épisode* : résidence plateau au Théâtre des Bergeries
- Travail de recherche, documentation et rencontres pour l'écriture *d'Ulysse – Avatars*
- Reprise et diffusion *d'Occupé !* en Ile de France et sur le territoire national
- Parcours-enquête et objets de médiation originaux autour de ce spectacle (classes de primaire et de collège)
- Diffusion de *LIV* en salle et hors les murs, en Ile de France et sur le territoire national
- Création d'un spectacle avec 15 adolescents amateurs : 3 semaines de répétitions sur le plateau du Théâtre de Chevilly-Larue et série de 3 représentations à suivre
- Parcours annuel « A Voix Vives » en partenariat avec la Médiathèque départementale de Seine et Marne : mises en lectures de textes poétiques contemporains. Tournée dans les collèges + formation + ateliers (24 classes touchées, 100h d'intervention)
- Parcours annuel « Lire Dire » dans le cadre de la résidence à Noisy-le-Sec : ateliers et mises en voix de textes contemporains jeunesse avec des écoles primaires de Noisy (10 classes touchées, 150h d'intervention)
- Stages et formations divers à Noisy-le-Sec (pour enseignants et adultes amateurs)

De septembre 2017 à septembre 2018 :
- Répétitions et création de *Rayon X* : résidences plateau au Théâtre des Bergeries, à Très Tôt Théâtre à Quimper et à Clermont l'Hérault et création à la Scène Nationale de Dieppe
- Ecriture et répétitions de *L'Envers du décor, 2ème épisode* : résidence plateau au Théâtre de Chevilly-Larue
- Création de *L'Envers du décor 1er et 2ème épisodes* à Chevilly-Larue
- Premières étapes d'écriture *d'Ulysse – Avatars* : résidence d'implantation à Gennevilliers (rencontres avec les publics et recueil de témoignages en aller/retour avec le plateau)
- Diffusion en Ile de France et sur le territoire national de *L'Envers du décor 1er et 2ème épisodes* / *Occupé !* / *LIV*
- Reconduction des parcours annuels « A Voix Vives » et « Lire Dire »

De septembre 2018 à septembre 2019 :
- Répétitions et création *d'Ulysse – Avatars* : résidences plateau au Théâtre des Bergeries, à Clermont l'Hérault et création au Théâtre de Gennevilliers
- Diffusion en Ile de France et sur le territoire national de *Ulysse – Avatars* / *Rayon X* / *L'Envers du décor 1er et 2ème épisodes* / *LIV*
- Reconduction des parcours annuels « A Voix Vives » et « Lire Dire »

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet

Théâtre des Bergeries, Noisy-le-Sec (93)
Résidence de création, diffusion et actions de territoire / Durée : 3 ans
Théâtre André Malraux, Chevilly-Larue (94)
Artiste associée / Durée : 2 ans
Centre Dramatique National de Gennevilliers (92)

Anne Contensou est artiste associée au projet d'Anne-Laure Liégeois actuellement en short list pour la direction du lieu. Ensemble, elles ont rédigé un projet de résidence pour la Cie Bouche Bée (accompagnement création et ancrage sur le territoire) / Durée : 3 ans

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)

Conseil Général de Seine Saint-Denis (93)
Cofinancement avec Noisy-le-Sec de la Résidence d'accueil sur 3 ans
Communauté de Communes du Clermontais (34)
Financement de l'accueil en résidence d'Anne Contensou qui demeure associée pour 3 ans au Sillon, scène conventionnée pour l'espace public Clermont-L'Hérault
Agglomération Dieppe Maritime (76) – Convention Locale d'Education Artistique et Culturelle – en partenariat avec l'Education Nationale et la DRAC Normandie
Cofinancement avec la Scène Nationale de Dieppe de la Résidence d'accueil sur 2 ans.

Equipe artistique prévue pour le projet
Anne Contensou écrira et mettra en scène les 3 prochaines créations de la Cie, dans un processus de construction partagée et dans la recherche du croisement des langages qui lui est chère.
Elle retrouvera ses collaborateurs complices : Xavier Baron – Lumière et Scénographie et Mikaël Plunian – performer, musicien et designer sonore). Et selon la nature des différents projets, le trio sera rejoint par d'autres artistes aux langages spécifiques – Videastes pour *L'envers du décor*, Graphistes et Informaticiens pour *Ulysse Avatars* – mais aussi par des scientifiques, botanistes et spécialistes en climatologie (pour *Rayon X*).
Chaque création sera l'occasion de réunir au plateau des interpètes travaillant de longue date avec la Cie (Jean-Baptiste Anoumon, Florian Guichard, Fannie Lineros, Nicolas Orlando, Vincent Debost, Géraldine Martineau…) et d'autres nouvellement invités sur ce projet spécifique.
Les équipes artistiques et techniques des spectacles déjà créés et qui seront en diffusés au cours des saisons à venir restent inchangées.

PERSPECTIVES DE CREATION

2016 / 2017 : *L'envers du décor – Feuilleton théâtral*
Spectacle tout public en deux épisodes : *1er épisode* (forme légère à jouer hors les murs) - *2ème épisode* (déambulatoire à jouer dans tous les espaces d'un Théâtre)*. Objectif : proposer un format artistique alternatif pour toucher un plus large public et créer un lien intime avec les spectateurs.*
Partager l'envers du décor, ce sera montrer les coulisses de la création théâtrale, partager la vie d'une compagnie, dévoiler comment se fabrique un spectacle. Cette fiction est en cours d'écriture

2017 / 2018 : *Rayon X*
Spectacle pour tous à partir de 8 ans.
Thèmes pressentis pour l'écriture : différence et construction de soi / enfants intellectuellement précoces / science et environnement / langage secret du monde qui nous entoure

2018 /2019 : *Ulysse – Avatars*
Spectacle tout public Thèmes pressentis pour l'écriture : …
Au centre, il y a le personnage d'un homme. D'occident et d'aujourd'hui. Depuis toujours solitaire, il se reconnaît peu dans le monde qu'il habite et se réfugie le plus souvent devant son ordinateur. Les récits issus de ses échanges virtuels habitent ses jours et ses nuits. Ils nourrissent son exil, le contaminent et très vite, deviennent indissociable du monde de fiction qu'il crée.
Cet Ulysse contemporain est notamment « habité » par cet autre jeune homme qui lui parle parfois : exilé contre sa volonté, celui-ci fuit une guerre et porte en lui la nostalgie de son pays.
A travers leur rencontre, le réel et la fiction se fondent littéralement.

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

Occupé ! d'après Bouboule et Quatzieux de Philippe Gauthier, Mise en scène Anne Contensou
Spectacle pour tous à partir de 8 ans, créé en 2015.
Bouboule et Quatzieux, n'ont aucune raison d'être amis. Tous les deux ont le même tortionnaire. L'affronter, ils n'y songent pas. Alors ils l'évitent en se cachant dans un container…..

LIV, Ecriture et Mise en scène Anne Contensou
Spectacle tout public à partir de 12 ans créé en 2016. Existe en 2 versions, dont une allégée techniquement (diffusion dans et hors les murs).
Depuis toute petite Liv a un pouvoir, celui de disparaître. Seule son oreille reste connectée à la réalité qu'elle quitte. Mais ce qui est un jeu quand elle est enfant devient un piège à mesure qu'elle grandit. A l'approche de l'adolescence, son pouvoir la heurte et la submerge ….

Et tous les spectacles cités dans les « perspectives de création »

Partenaires pressentis à ce jour :
Liv : Théâtre 71, *Malakoff* / Ferme du Buisson / Théâtre du Nord / Théâtre Antoine Vitez, *Ivry* / Théâtre Dunois / Théâtre de Rungis / La Graineterie, *Houilles* / Théâtre du Fil de l'eau, *Pantin* / Théâtre du garde Chasse, *Les Lilas* / Act'Art, Scènes rurales 77 / Théâtre de Cachan / TRR, *Villejuif* / Théâtre 95, *Cergy* / Le Sillon, *Clermont l'Hérault* / Le Strapontin, *Pont Scorff* / CDN, Lille / NTA - CDN Pays de la Loire / La Manufacture, CDN de *Nancy* / SN Evreux Louviers / L'éclat, *Pont Audemer* / Théâtre d'Angoulême / Le Carré d'Argent, *Pontchâteau* / Centre culturel Athanor /*Guérande* (…)

Occupé : Théâtre des Bergeries, *Noisy- le-Sec* / Théâtre du Fil de l'eau, *Pantin* / Théâtre Jacques Prévert, *Aulnay-sous-Bois* / Espace Georges Simenon, *Rosny-sous-Bois* / Espace 1789, *Saint-Ouen*, Théâtre Jean Vilar, *Vitry sur Seine* / Théâtre André Malraux, *Chevilly-Larue* / Centre Culturel Picasso, *Montigny les Cormeilles* / Paul B, *Massy* / Théâtre Louis Aragon, *Tremblay* / Festival Val d'Oise / Centre Culturel, *Théâtre de Jouy* / MTD, *Epinay* / Espace Jean Vilar, *Ifs* / Espace 600, *Scène JP Rhône Alpes* / Scène Nationale 61, *Alençon* / La Graineterie, *Houille*s (…)

L'envers du décor – Feuilleton théâtral : Théâtre des Bergeries, *Noisy- le-Sec* / Théâtre André Malraux, *Chevilly-Larue* / Théâtre du Fil de l'eau, *Pantin* / Espace 1789, *Saint-Ouen* / Le Sillon, *Clermont l'Hérault* / Le Strapontin, *Pont Scorff* / Scène Nationale de Dieppe (…)

Rayon X : Théâtre des Bergeries, *Noisy- le-Sec* / Théâtre André Malraux de Chevilly-Larue / TGP, *Saint Denis* / Très Tôt Théâtre, *Quimpe*r / Le Sillon, *Clermont l'Hérault* / Scène Nationale de Dieppe / SN Evreux-Louvier / CDR de Vire / L'éclat, *Pont Audemer* / SN Cherbourg / La filature, *Lisieux*, La Halle aux grains, *Bayeux* / CDN de Rouen / CDN de Caen / Archipel, Scène conventionnée de Granville / Théâtre de Coutances, Scène conventionnée / Le Volcan, *Le Havre* / Le Carré, Scène Nationale de Château Gonthier / Théâtre National de Toulouse / Le grand R Scène Nationale, *La Roche sur Yon* (…)

Ulysse – Avatars : CDN de Gennevilliers / Théâtre des Bergeries, *Noisy- le-Sec* / Le Sillon, *Clermont l'Hérault* / CDN de Sartrouville / NTA - CDN Pays de la Loire / Théâtre Paris Villette / Grand T, *Nantes* (…)

Incidences éventuelles du projet spécifique en termes d'emploi
La compagnie Bouche Bée s'engage très fortement en faveur de l'emploi depuis le début de son existence. Elle prend très vite conscience de la nécessité de créer un poste administratif qui permette de suivre et de développer ses activités. Elle accueille ainsi dès 2010 une chargée de développement des projets en service civique. Cet accueil se transforme en 2012, pour la volontaire accueillie, en CDI à temps complet grâce au dispositif emploi tremplin dont l'aide prendra fin en mai 2018. Cette expérience est significative de la volonté d'Anne Contensou d'accompagner l'insertion des jeunes professionnels. Une place toute particulière sera faite aux étudiants – stagiaires ou en contrat d'apprentissage – en cas d'obtention de l'aide régionale.

La Cie se prépare à la fin du dispositif emploi tremplin et met tout en œuvre pour pérenniser le poste par la suite, qui est le socle de sa structuration. En effet, par la qualité et l'exigence de son travail, elle crée des partenariats solides qui lui permettent de développer des ressources propres.
Elle a néanmoins plus que jamais besoin du soutien régional pour l'accompagner financièrement dans cette dynamique et l'aider à atteindre ses objectifs. D'autant qu'elle garantit un volume très conséquent d'emplois artistiques et techniques pour chacune de ses créations. Le spectacle TAG qui a tourné sur 3 saisons a réunit 14 intermittents du spectacle dont 7 artistes et 7 techniciens (créateurs et régisseurs) pour 8266 heures et une masse salariale totale de 229 724 €. Et malgré sa jeune existence, la Cie a pris le risque de pratiquer une rémunération au dessus des minimums syndicaux en s'attachant à payer l'intégralité des temps travaillés. Afin de maintenir un tel niveau d'activité et d'emploi, il est essentiel pour la Cie de s'inscrire dans une logique de permanence de projets qui s'appuie nécessairement sur une structuration solide. La collaboration entamée avec Clémence Delignat, administratrice de compagnie, début 2016, sur les stratégies de production et de développement permet de mieux penser cette permanence à plus long terme.
Avec ses différents spectacles, mais également avec son volet d'actions sur le territoire qui représentent pour la saison 16-17, 521 heures, la Cie a su développer des collaborations fidèles avec les artistes et les créateurs. D'autre part, le projet spécifique tel que décrit plus haut implique un long processus de création et des temps de répétitions qui correspondent en moyenne à 3 mois de travail par personne.

III- Budget du projet (HT)

DEPENSES	euros	RECETTES	euros
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	42 15000	CP 16-530 ETAT	10000
Chargée de développement		**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : ☐ attribué / ☐ en cours	10000
Salaires brut	9493	**Ministère de la culture / autres directions** (DGCA…) préciser service et titre : ☐ attribué / ☐ en cours	
Charges employeur	5507	**Autres Ministères** (préciser) : ☐ attribué / ☐ en cours	
Charges employeur		COLLECTIVITES TERRITORIALES	88833
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	174243	Région IDF - PAC	58000
(Artistes dramatiques / Metteurs en scène)		Région IDF - autres services (préciser) : ASP ☐ attribué / ☐ en cours	10833
Salaires bruts artistes	39073	**Département** (préciser le nom) :93 ☐attribué / ☐ en cours	20000
Charges employeur artistes	23996	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** (préciser le nom) : ☐ attribué / ☐ en cours	
Salaires bruts techniciens	22404	**Commune** 1 (préciser le nom) : ☐ attribué / ☐ en cours	
Charges employeur techniciens	15076	**Autres** (préciser) : ☐ attribué / ☐ en cours	
Droits d'auteur	16549		
Locations (préciser):	3524		
Défraiements	7814	UNION EUROPEENNE	0
Transports	8050	*Préciser le dispositif :* ☐ attribué / ☐ en cours	
Diffusion	9300	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	0
Publicité / Communication	3500	Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	
Poste et télécommunication	1500	Autres (préciser) :	
Autres :	14520	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	0
DEPENSES D'APPROPRIATION	16500	CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) :	
Préciser le nombre d'heures: 521 heures		ARCADI	
Salaires bruts	15703	Autres (préciser) :	
Charges employeur	9094	MECENAT & SPONSOR	0
Achat action culturelle	1000	*Préciser :*	
Autres (préciser) :			
AUTRES DEPENSES	23770		
Part de charges de fonctionnement		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	130680
Préciser la nature de ces dépenses :		Locations de salle	
Emploi tremplin / Stagiaires	23770	Billetterie	
		Prestations de service (Marché Public CG 77 / Dispositif A Voix Vives) :	32280
		Apports de coproduction	7500
		Ventes de spectacle (36 représentations / certaines financés par le CG 93 ou la résidence au Théâtre des Bergeries)	45900
		Résidences Dieppe	25000
		Résidence Noisy-le-Sec Théâtre des Bergeries	20000
TOTAL	**229 513**	**TOTAL**	**229 513**

IV – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle
La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permanence artistique et culturelle portée par le bénéficiaire.

V – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région décide de soutenir Théâtre Bouche Bée
à hauteur de 30 000 € sur une base subventionnable de 186 513 €
(la base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite des dépenses d'emploi et de la différence entre le montant demandé et le montant proposé)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région n'intervient pas au titre de l'emploi dans le cadre de la permanence artistique et culturelle.	La Région apporte une aide à hauteur de 30 000 **€** au titre de la création/diffusion/appropriation, pour soutenir les projets artistiques de la compagnie et son implantation en Ile-de-France, avec une attention portée au développement de projets avec les lycéens.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013570

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CHANGEMENT DE DECOR (NOUVELLE DEMANDE PAC 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	201 589,00 €	12,40 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHANGEMENT DE DECOR
Adresse administrative : 2 RUE CHAPON
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Danielle BELLINI, Présidente

Date de publication au JO : 24 mars 1993

N° SIRET : 39212339400034

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 26 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 17 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Certaines dépenses pouvant être engagées en amont de la date de la commission, il est proposé de prendre en considération comme date de prise en compte des dépenses la date de dépôt de la demande, soit le 24 juin 2016.

I- Présentation du bénéficiaire

Collectif fondé en 2001 par Olivier Comte, les Souffleurs se sont fait connaître par leurs « commandos poétiques », soit des interventions impromptues dans l'espace public, lors desquelles les artistes chuchotent à l'oreille des passants des secrets philosophiques et littéraires à l'aide de longues cannes creuses. Ces commandos ont déjà fait et continuent de faire le tour du monde. Le rapport à l'espace public est au cœur de leur démarche artistique et poétique. Les Souffleurs (Association Changement de décor) ont créé des installations vivantes intitulées « Zones sensibles » à Paris (2007), Chalon-sur-Saône (2011), Aurillac (2012) et Arpajon (2016). En 2009, ils entament une résidence à Aubervilliers avec le soutien du Conseil général de Seine-Saint-Denis (2009-2012) et de la Ville. En 2011, Les Souffleurs sont en résidence à Coulommiers en Seine-et-Marne, avec le soutien de la DRAC, du Conseil général de Seine et Marne et la Ville de Coulommiers. Enfin, dans le cadre de leurs projets, les Souffleurs mènent des actions culturelles régulières avec les publics : en milieu scolaire, avec des groupes d'amateurs, des associations, le tout public… Compagnie conventionnée par la DRAC Ile-de-France en 2016, Les

Souffleurs ont été soutenu par la Région Ile-de-France au titre de l'aide à la résidence territoriale arts de la rue en 2013 et bénéficient d'un emploi tremplin (2014).

II- Projet spécifique proposé pour l'aide à la permanence artistique et culturelle 2016-2019

Nous sollicitons le soutien de la Région Ile-de-France dans le cadre de la Permanence artistique et culturelle pour renforcer et développer le travail des Souffleurs sur le territoire de l'Ile-de-France. Explorant et questionnant artistiquement la « vitesse du monde », il est essentiel pour nous d'œuvrer au cœur de l'immense laboratoire de transformation qu'est l'Ile-de-France. Nous sommes ici en prise directe avec le monde contemporain – au sein de ce que nous nommons le « clignotement général du monde ». C'est ici, en tant qu'habitants-artistes que nous souhaitons injecter de la « pensée poétiques », de la valeur d'être humain. Nous sommes attentifs aux mutations territoriales en cours : aux nouvelles frontières (Grand Paris), nouvelles lisières, transformations majeures prochaines. Nous souhaitons investir différentes surfaces du territoire, user de supports multiples, travailler en lien avec les habitants, pour questionner artistiquement cet immense « cœur battant ».

Sur les 3 ans, le projet envisagé dans le cadre de la PAC :
> Prochaine création des Souffleurs – en prise directe avec le territoire francilien
- Création de TORNADE *Terra lingua*. TORNADE est un entre-sort philosophique où se tient un phénomène. Le phénomène montré est un dispositif de force, un vent-tempête tournoyant. C'est un processus actif dans lequel le public « entre » et « sort ». Il n'est pas spectateur conventionnel. *Terra lingua* dans TORNADE plonge le public dans l'immense vortex cérébral des langues, le cortex du génie humain, en faisant entendre et lire l'immense ensemble génial mais fragile du corpus linguistique mondial. Le soutien de la région Ile-de-France nous permettra de travailler pleinement les différents aspects de la création de TORNADE *Terra Lingua* en prise directe avec l'ensemble du territoire francilien (Essonne, Aubervilliers, Pontault-Combault). Elle donnera lieu à des travaux spécifiques en territoire sous forme de résidence où le dispositif TORNADE portera des phénomènes conçus avec les habitants.

> Diffusions des œuvres au répertoire :
Développement de la diffusion vers des espaces franciliens nouveaux, pérennisation de partenariats. Diffusion en particulier : *Les Regardeurs*, une veille étymologique (septembre 2016), les commandos *poétiques Apparitions/Disparitions* (développé dans le projet 2016-2017), *La Confidence des oiseaux de passage* (d'ici 2018-2019) sur plusieurs lieux du territoire, notamment Aubervilliers.

> Résidence permanente à Aubervilliers : Enjeux de pérennisation et développement :
Parce que certains de nos financements ne sont pas renouvelable (réserves parlementaires obtenues en 2015 et 2016), la PAC nous permettrait de pérenniser notre actions à Aubervilliers. Nous pourrions ainsi créer de nouveaux partenariats, développer de nouvelles modalités de participation des publics, rayonner localement et en Ile-de-France avec le « Trésor poétique municipal mondial », développer le travail avec les chercheurs autour de la question de « l'indice de tendresse collective ». Cela permettrait aussi de pérennisation du poste de coordination du projet 0,5 ETP.

> Pontault-Combault : développement d'un partenariat pérenne (projet spécifique):
Interroger de nouveaux espaces, de nouvelles dimensions en Ile de France. Le territoire de Pontault-Combault(77) nous semble être un lieu idéal d'expérimentation. Nous y avons créé des liens forts qui vont nous permettre de déployer dans le futur plusieurs gestes. (Partenariats en septembre 2016 *Embarquement poétique* et juin 2016 *Au nom de la rose*) En mars 2017 : résidence de re-création des Levées d'écritures vagabondes. Saison 2017-2018 : résidence et création d'une œuvre avec le lycée de Pontault-Combault.

Pour 2016/2017 projet spécifique envisagé :
> Résidence étape de création TORNADE –*Terra Lingua* : Premières résidences d'expérimentations du dispositif technique TORNADE sur les villes d'Arpajon, La Norville, Saint-Germain-lès Arpajon.
> Aubervilliers (93) :

Pérennisation de notre action autour du *Trésor poétique municipal mondial d'Aubervilliers* (enrichissement du fonds, « danse du Trésor » dans la ville, essaimage de fragments du Trésor sous diverses formes, expérimentations collectives de traduction et d'écriture des textes poétiques). Notre ambition est aussi de mettre en place de nouveaux partenariats (notamment avec le Lycée Le Corbusier), de toucher un public plus large et de faire du lien entre les générations et entre les différentes communautés linguistiques à travers ce patrimoine culturel, Trésor de la Ville.
> Arpajon, La Norville et Saint-Germain-lès-Arpajon (91):
Dans le cadre du dispositif de la résidence d'implantation territoriale, nous sommes déjà financés pour notre projet Folies Douces.
Pour la saison 2016/2017 (fin de la résidence en août 2017), les Souffleurs réservent aux habitants des trois villes des assemblées citoyennes, une « moisson » de visages. Grâce à la PAC, nous pourrons profiter de notre présence sur les trois villes pour travailler le dispositif technique de TORNADE *Terra Lingua*. Nous encrerons nos recherches sur les trois villes au travers de la création d'un projet spécifique : TORNADE *Selfies*, *une tempête de figures* (action d'appropriation auprès de nos partenaires locaux, notamment les établissements scolaires, dont les Lycées Cassin, Michelet et Paul Belmondo).

> Diffusion d'œuvres sur le territoire francilien :
- *Les Regardeurs, une veille étymologique* à Paris aux Orgues de Flandres dans le 19e arrondissement – Septembre 2016 – avec Art'R. Grâce à la PAC nous pourrions disposer d'une plus longue période de présence et travailler davantage en lien avec les habitants du quartier.
- Les commandos poétiques *Apparitions/Disparitions*: Chaque apparition des commandos poétiques est unique. Le répertoire est chaque fois renouvelé et nous tissons avec l'organisateur des modalités spécifiques d'intervention. Cela nous permet de nous adapter, de tisser des liens avec des partenaires très différents (médiathèques, théâtres, centres sociaux, universités, lycées, festivals, etc.), de créer des « moments précieux », des aventures artistiques. La réalité économique de ces partenaires est très différente. Le soutien de la région nous permettrait maintenir ce lien avec des partenaires et des publics très divers, de continué à travailler 'sur-mesure', d'enrichir et développer notre réseau.

> Œuvres de poétisation issues de la *Maison de la folle tentative donnant lieu* à des temps de résidences :
R*ésidence de (re)création Levées d'écritures vagabondes* et diffusion des commandos poétiques *Apparitions/Disparitions* – Pratique de l'Effraction *à Pontault-Combault (77) aux Passerelles* en mars 2017 et à Aubervilliers (93) (Cf p4)

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Préciser les noms, villes et départements de chaque équipement
Pour 2016/2017
> Résidence étape de création TORNADE, *Terra Lingua* & projets spécifiques TORNADE Selfies, une tempête de figures : Arpajon, La Norville, Saint-Germain-lès-Arpajon : Etablissements culturels des villes d'Arpajon, La Norville et Saint-Germain-lès-Arpajon (Médiathèques, Salle Pablo Picasso, Salle Olympe de Gouges), Lycées Cassin, Michelet et Paul Belmondo, Centre culturel de la Norville, centre culturel des Prés du Roy à Saint-Germain-lès-Arpajon)
> Aubervilliers (93) : Lycée Le Corbusier d'Aubervilliers, Maison de retraite Constance Mazier, Foyer Salvador Allende, Centre communal d'Action Sociale d'Aubervilliers, Archives municipales, service de la vie associative et des relations internationales, cinéma associatif Le Studio, Jardins partagés, Théâtre de la commune, Association solidarité Emploi d'Aubervilliers
> *Diffusion* : (voir p14)
> Œuvres de poétisation donnant lieu à des temps de résidence : Les Passerelles – Pontault-Combault (77), Réseau des médiathèques, Conservatoire de Pontault-Combault, 3 collèges de la ville

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France) -
Préciser les modalités de leur soutien :
Partenaires confirmés pour 2016 pour l'ensemble des actions menées en Île-de-France : Ministère de la Culture – DRAC Ile-de-France, Conseil départemental de l'Essonne (91), villes d'Arpajon, La Norville et Saint-Germain-lès-Arpajon (91) [Convention de résidence d'implantation] ; Ville d'Aubervilliers (93)

[Subvention associative], Ministère de la Culture – SDAT [soutien aux projets Culture et politique de la ville], Ministère de la Ville –Contrat de ville, EPCI Plaine Commune (93), EPCI Cœur d'Essonne (91).

Equipe artistique prévue pour le projet : Conception artistique : Olivier Comte, Distribution : Les Souffleurs commandos poétiques

PERSPECTIVES DE CREATION

[Création 2016/2017] TORNADE *Terra Lingua*

La TORNADE est un entre-sort philosophique, c'est-à-dire une « baraque » dans laquelle se tient un phénomène. On entre et on sort comme dans un manège. Le phénomène montré est un dispositif de force, un vent-tempête tournoyant. C'est processus actif. Le public n'est pas spectateur conventionnel, il entre physiquement dedans, invité à danser dans la force, à être au cœur du phénomène. Dans l'obscurité, le public déchaussé et casqué s'aligne en cercle derrière un fil de feu. Au centre luit un tas sans forme. Il y a un flash de lumière pour contracter les pupilles et les travaux sonores des Souffleurs, reliés par micro aux casques, commencent à travailler. Tout le monde peut entendre ensemble la même chose mais chacun peut également se retrouver en relation auditive avec un Souffleur qui lui parle personnellement et en direct.

L'ambition de TERRA LINGUA dans la TORNADE est de plonger activement le public dans l'immense vortex cérébral des langues, le cortex du génie humain, en faisant entendre et lire l'immense ensemble génial mais fragile du corpus linguistique mondial (Les scientifiques estiment que tous les 15 jours, une langue disparaît de la surface de la terre entraînant avec elle une perte de mémoire définitive sur une culture qui a mis des siècles à se forger.). Entrer dans la Tornade de TERRA LINGUA, c'est éprouver émotionnellement la puissance créatrice de l'être humain. C'est rentrer en contact visuel et sonore avec du jamais lu et du jamais entendu. C'est un voyage ultime dans l'expression du génie de la parole humaine. Cette création s'inscrit dans la continuité de l'œuvre en construction à Aubervilliers dans le cadre de la Folle tentative d'Aubervilliers, le Trésor Poétique Municipal Mondial, qui travaille avec les 94 langues parlées dans cette ville.

La TORNADE est un dispositif aérologique travaillant en intérieur, théâtres, gymnase, grands volumes architecturés mais également en défiant l'aérologie naturelle c'est-à-dire dehors, en espace public.

Emanation de TORNADE en territoire – *au plus de l'humain*:

Créations spécifiques imaginées sur les territoires utilisant le dispositif TORNADE (vent-tempête) qui nous permettront : - de tester et éprouver le dispositif de TORNADE *Terra Lingua*, - de nourrir le projet d'ancrages forts - de recevoir une multitudes de points de vues, - de réaliser des étapes de travail tout en mobilisant les habitants des lieux de résidences autour d'un projet de participation.

Ainsi TORNADE *Selfies* en 2017 sur le territoire des villes d'Arpajon, La Norville et Saint-Germain-lès-Arpajon (91) sous forme de sorties de résidence : nous irons à la recherche de l'homme au travers de ses multiples visages, et travailleront les dispositifs techniques (tests ventilateurs, du vent-tempête).

[Re-création en 2017] *Les Levées d'écritures vagabondes* – œuvre de participation (description p4)

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

Diffusées en Ile-de-France sur les trois ans (Présentations complètes des œuvres p4 & p13 -14) :

> Commandos poétiques *Apparitions/Disparitions (dont Pratiques de l'Effraction de la parole) /*

> *Les Regardeurs, une veille étymologique*

> *La Confidence des oiseaux de passage*

> *Levées d'écritures vagabondes (re-création)*

> *TORNADE Terra Lingua & TORNADE Selfies, une tempête de figure [émanation de TORNADE Terra Lingua en territoire Arpajonais]*

Toutes les œuvres diffusées en Île-de-France sont vouées à l'être aussi à l'échelle nationale et internationale, au même titre que l'ensemble du répertoire.

Partenaires de diffusion franciliens confirmés pour 2016-2017 :

Association A Suivre ART'R (75), Théâtre de Magnanville (78), Campus Condorcet (93), Ville d'Aubervilliers (93), Ville d'Arpajon, La Norville, Saint-Germain-lès-Arpajon (91), Communauté d'agglomération de Paris –Vallée de la Marne – Les Passerelles (77), Plaine commune (93), Printemps des poètes (75), Délégation Générale à la langue française et aux langues de France (75).

Partenaires de diffusion et de création envisagés sur les trois ans en Ile-de-France (en cours) – notamment pour TORNADE *Terra Lingua*:
(il s'agit, en grande majorité, de partenaires avec qui nous avons déjà travaillé ces précédentes années) : Services culturels des villes de Montreuil (93), Tremblay-en-France (93), Saint-Denis (93), Pantin (93), La Courneuve (93), Champigny-sur-Marne (94), Vincennes (94), Massy (91) ; Maison de la poésie de St-Quentin en Yvelines (78) ; Festival Onze Bouge – Paris (75), Coopérative De rue de cirque – Paris (75), Festival les Mains bleues – La Ferté-sous-Jouarre (77), Ferme du Buisson – Scène nationale de Marne-la-Vallée (77), Théâtre de l'Agora – scène nationale d'Evry (91), MAC de Créteil (94), Festival Parades – Nanterre (92), Festival Cergy Soit – Cergy-Pontoise (92), Le Moulin Fondu – Noisy le Sec (93), Le Centquatre (75), Musée de la Chasse et de la Nature (75), Archives Nationales (93).

Hors territoire francilien (pour information - activités non comprises dans le budget du projet spécifique) :
Partenaires nationaux de diffusion pour 2016/2017 : Collectif La Meute (29), ville de Pont-l'Abbé (29), Ville d'Hennebont (56), Médiathèque de Vitrolles(13) – Karwan (Rue et Cirque en Région PACA – lieu de la Cité des arts de la rue), Musée atelier départemental du Verre de Sars-les-poterie (59), Festival Haizebegi (64)
Partenaires internationaux confirmés pour 2016/ 2017 : pour la création de *« Fond en comble et sans dessus dessous » en Argentine (comprenant un travail de territoire à Buenos Aires et la diffusion de la Confidence des oiseaux de passage à Buenos Aires)* Institut français d'Argentine, Institut Français Paris, Fédération des alliances françaises, Institut National du Théâtre argentine dans le cadre de Circuito Teatro, Ville de Buenos Aires, province de Buenos Aires / EQUATEUR : Premier festival international de Loja, Institut Français en Equateur / Festival RILKE (Suisse) /Ville de Morges (Suisse)
Partenaires nationaux acquis et sollicités pour la création TORNADE *Terra Lingua* (liste disponible – n'hésitez pas à nous contacter)

PERSPECTIVES EN TERMES D'EMPLOI POUR LE PROJET

L'activité des Souffleurs commandos poétiques est particulière puisqu'elle suppose une forte adaptation de chacun des projets en fonction des situations, des demandes. C'est ainsi que la compagnie est la plus juste possible dans ces propositions artistiques. Elle suppose donc une forte réactivité, demande un important travail de coordination, des compétences spécifiques aussi bien sur les activités de diffusion que de coordination des projets en territoire de résidence.

Le soutien de la Région Ile-de-France dans le cadre de la PAC, nous permettra de pérenniser et développer sur le long terme les deux postes en CDI de la structure : coordination des projets en territoire et production/diffusion. C'est l'enjeu principal des trois années à venir pour des postes qui jusque là s'inscrivait dans le cadre du dispositif emploi-tremplin. [Pour le 1er fin de l'aide en décembre 2015, pour le deuxième fin de l'aide fin 2016]. Ces emplois sont essentiels pour maintenir et développer l'activité. Nous souhaitons également embaucher une personne en assistanat de production et communication à mi-temps ce qui nous permettra de palier à de forts pics d'activité. Nous imaginons également une augmentation du volume horaire de présence du poste d'administration (intermittent).
Le développement des projets qui sera possible grâce à la PAC se traduira par une augmentation des embauches des artistes intermittents.

III- Budget du projet

DEPENSES	HT
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	

DEPENSES DE CREATION/DIFFUSON	**106 862**
Salaires bruts artistes	48 451
Charges employeur artistes	27 174
Salaires bruts techniciens	6 450
Charges employeur techniciens	3 548
Locations (matériel)	2 000
Défraiements	2 100
Mission réception	931
Transports	5 024
Achats spécifiques (frais de régie, accessoires, …)	9 185
Documentation	0
Information, Publications	2 000
DEPENSES D'APPROPRIATION ***(1776 heures)***	**32 042**
Salaires bruts	18 790
Charges employeur	10 335
Achat action culturelle	750
Défraiements	1 014
Mission réception	150
Transports	504
Information, Publications	500
AUTRES DEPENSES (Part de charges de fonctionnement)	**87 684**
Achats	3 932
Locations immobilières	3 631
Entretien, réparation, maintenance	1 620
Prime d'assurance	788
Documentation	90
Honoraires non artistiques	3 420
Communication	450
Frais de missions (transports, défraiements)	3 535
Affranchissement, télécommunications, services	585
Salaires bruts - direction artistique	9 720
Salaires bruts - administration/production/diffusion (hors Emploi tremplin)	38 113
Gratifications	998
Charges sociales	20 668
Charges de gestion courante	135
TOTAL DEPENSES	226 589

PART DES RECETTES ALLOUEE AU PROJET SPECIFIQUE	**HT**	
ETAT		
DRAC Ile-de-France (Service théâtre - Conventionnement) *50% alloué au projet*	acquis	35 000
DRAC Ile-de-France (Service théâtre - Convention de résidence d'implantation)	acquis	23 000
DRAC Ile-de-France (SDAT - Culture et politique de la ville)	acquis	12 000
Ministère de la ville - Contrat de ville (CUCS)	acquis	4 000
COLLECTIVITES TERRITORIALES		

Région Ile de France - PAC	sollicité	50 000
Conseil départemental de l'Esonne (Résidence d'implantation)	acquis	23 000
Ville d'Aubervilliers	acquis	15 000
Ville d'Arpajon (91)	acquis	8 000
Ville de La Norville (91)	acquis	8 000
Ville de Saint-Germain-lès-Arpajon (91)	acquis	8 000
MECENAT & SPONSOR		
RECETTES PROPRES D'ACTIVITE		
Recettes de spectacles (vente de spectacles en Ile de France)		30 789
Coproduction	sollicité	5 000
Frais annexes		4 800
TOTAL RECETTES		226 589

IV – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 6 juillet 2016.
Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permanence artistique et culturelle portée par le bénéficiaire.

V – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient Les Souffleurs (association Changement de décor)
à hauteur de 25 000 € sur une base subventionnable de 201 589 €
(la base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé
déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région n'intervient pas au titre de l'emploi dans le cadre de la permanence artistique et culturelle.	La Région apporte une aide à hauteur de 25 000 **€** au titre de la création/diffusion/appropriation dans le cadre des activités des Souffleurs et notamment dans le cadre du développement du partenariat avec Les Passerelles à Pontault-Combault en 2016/2017, incluant des résidences et un travail avec le Lycée.

Intérêt régional
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	16 100,00 €
2017	6 900,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à une résidence territoriale arts de la rue et/ou de la piste	25 000,00 €
2016	Aide à une résidence territoriale arts de la rue et/ou de la piste	8 339,03 €
	Montant total	33 339,03 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013574

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION MEME BANJO CIE LIONEL HOCHE - NOUVELLE DEMANDE PAC 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	103 500,00 €	28,99 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION MEME BANJO CIE LIONEL HOCHE
Adresse administrative : 42 RUE DE MAUBEUGE 75009 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant :

Date de publication au JO : 5 décembre 1998

N° SIRET : 42890847900044

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 24 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Certaines dépenses pouvant être engagées en amont de la date de la commission, il est proposé de prendre en considération comme date de prise en compte des dépenses la date de dépôt de la demande, soit le 24 juin 2016.

I- Présentation du bénéficiaire

La compagnie Lionel Hoche a été fondée en 1992 avec l'ambition du chorégraphe de se consacrer entièrement à la recherche de son propre vocabulaire. Attaché à une écriture fine et vigoureuse, le chorégraphe crée alors sa première pièce "Prière de tenir la main courante" présentée au Festival International de Danse de Cannes.
Son travail artistique implique souvent une recherche plastique et musicale (musique baroque, électronique, acoustique contemporaine ou française du 19ème siècle...). Près de 30 pièces ont été créées à ce jour.
Après une résidence de 5 saisons passées à L'Esplanade Opéra-Théâtre de Saint-Etienne de 1998 à 2002, la compagnie a poursuivi son travail de création et de sensibilisation à la danse contemporaine en résidence à la Maison de la musique de Nanterre entre 2005 et 2008, à l'Opéra de Massy de 2010 à 2012, au Centre des Arts d'Enghien-les-Bains de 2013 à 2015.

Depuis septembre 2015, la compagnie est en résidence d'implantation en Seine-Saint-Denis à Pierrefitte-sur-Seine et Villetaneuse pour une durée de 3 ans, où elle poursuit son travail d'ancrage dans le département par la mise en place de différentes actions artistiques.
Parmi ses dernières créations, citons un spectacle jeune public "MMO" sur la musique de Ma mère l'oye de Ravel (2015), le solo "lundijeudi" (2014), "Flashville" (2013) pièce pour 10 danseurs et orchestre sur la Symphonie Fantastique de Berlioz, "Corrélations" (2012), "Entrelacs " (2010), "Pan! " (2008)…
L'association MéMé BaNjO - Compagnie Lionel Hoche reçoit le soutien de la DRAC d'Ile-de-France - Ministère de la Culture et de la Communication.

II- Projet spécifique proposé pour l'aide à la permanence artistique et culturelle 2016-2019 (tel que rédigé par le bénéficiaire)

Les trois années à venir seront principalement consacrées au travail de la compagnie dans le cadre de la résidence d'implantation à Pierrefitte-sur-Seine et Villetaneuse et sur la diffusion des créations.
Sur un terrain difficile, avec des populations défavorisées souvent repliées sur elles-mêmes, et où l'accès à l'art et la culture est rare et éloigné des préoccupations des habitants, il s'agit d'orienter les regards et d'ouvrir les imaginaires pour faire participer ces populations à des expériences artistiques originales (créées sur mesure), pour faire naitre une curiosité et l'envie du "participer". L'intergénérationnel est un axe majoritaire dans la démarche.
Création 2016/17 – « MOB » (7 interprètes), Création 2018 – « samedicarrément » – Solo, Création 2019 – « ZIP » - trio (jeune public).
Diffusion de ces pièces ainsi que du répertoire récent : « M.M.O », trio jeune public et des performances diverses sur le territoire des deux communes qui visent à rendre visible régulièrement la culture chorégraphique, accessible pour ces publics et populations, au plateau et dans l'espace publique.
Actions : 2016/2017, ateliers en lien avec les centres sociaux principalement sur des quartiers repérés en manque d'actions et de présence culturelle, continuité du travail avec les conservatoires, les médiathèques et des associations.
« En octobre on danse », temps fort à Pierrefitte qui va travailler et affirmer cette présence de la danse avec des représentations, répétitions publiques, performances, événements participatifs, diffusion d'un cycle de films autour de la danse, etc pendant trois semaines. Cet événement s'appuie sur plusieurs établissements locaux et sera parallèlement présent dans l'espace public.
Participation de la compagnie aux événements d'inauguration d'expositions (Circulations), inauguration de la Tangentielle, le parvis des droits de l'homme, etc.
Une grande partie des publics de ces ateliers participeront aux prises de vue pour l'exposition « Panoramas » qui interroge la mémoire des populations à l'aune du bâti des villes (disparition et renouvellement, histoire, mémoire). Cette exposition itinérante sera visible sur les deux villes (dans des lieux dédiés et dans l'espace public) ainsi qu'aux Archives Nationales.
Pour 2018, un grand projet trans-communal réunira une majorité des pratiques amateurs/artistiques et des identités du territoire pour « Miscellanées », conçu tel un grand plateau de cinéma, et qui va éclairer et mettre en branle ponctuellement des actions ciblées qui démontreront la richesse et la force de ces pratiques dans un souci de partage et de découvertes! Une fausse équipe de journalistes va suivre et commenter, présenter, expliciter sous une forme de reportage rodéo humoristique ce grand raout généreux.
2016/2017:
- Ateliers parents enfants au centre socio-culturel Clara Zetkin à Villetaneuse: "Joindre le geste à la parole", sur l'idée de la ronde, il s'agit de travailler lien physique et celui, social, qui se décline dans l'histoire de chacun et la mémoire du territoire. Participation au festival "Transit" et aux inaugurations de la Tangentielle etc.

- Ateliers parents enfants avec le centre culturel Ambroise Croizat à Pierrefitte. A travers la construction d'un personnage et de son costume pour travailler l'imaginaire et l'histoire de chacun et lui donner ensuite un corps (dansant).
- Échanges dansés (performances partagées) avec le conservatoire (danse et musique) de Pierrefitte lors de "En octobre on danse", puis lors d'une exposition sur l'histoire de cet établissement en janvier.
- "Just Dance", moment dansé interactif avec le public de la médiathèque façon bal moderne.
- Visites dansées de quartier en renouvellement à Villetaneuse, qui vont questionner les attentes des populations, et mettre en perspective le patrimoine historique et les constructions en devenir, le corps et son environnement.
- Performance dansée pour l'inauguration de l'exposition "Circulations" à Pierrefitte à la galerie Utrillo avec une première série de photos exposées qui annoncent officiellement le début du travail sur "Panoramas" autour de la médiathèque. Sur les deux villes, à plusieurs reprises sous forme d'affichage assez simple, des images viendront témoigner de ce projet dont l'exposition itinérante verra le jour à l'automne 2017.
- Echanges avec les publics à l'issue des visionnages des films autour de la danse toujours dans le cadre de "En octobre on danse"
- Echanges avec le public à l'issue (et/ou en amont) des représentations de "lundijeudi" et de "MOB" à la maison du peuple
- Répétitions publiques les mercredi après-midi pour "lundijeudi" (Pierrefitte) et "MOB" (Pierrefitte et Villetaneuse)
- Rencontres avec les scolaires dans le cadre de la représentation de "MOB" à la salle Jesse Owens, en amont et après la représentation.
- Prises de vue impromptues et ponctuelles avec les passants pour le projet "Panoramas"

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
- Maison du Peuple à Pierrefitte, Nathalie Gosselin (93)
- Salle Jesse Owens à Villetaneuse, Anais Gladieux (93)
- Médiathèque de Pierrefitte, Valérie Robin (93)
- Conservatoire de Pierrefitte, Patrice Pinero (93)
- CICA de Villetaneuse, Damien Charron (93)
- Archives nationales à Pierrefitte, Anne Rousseau (93)
- Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis : Anne-Laure Perez (93)
- Maison du Théâtre et de la Danse à Epinay, Audrey Levert(93)
- Centre des Arts d'Enghien-les-Bains, Sarah Faguer (95)
- Le Figuier Blanc à Argenteuil, Daniel Marty (95)

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)
- Département de Seine-Saint-Denis : convention de 3 ans, renouvelable 2 fois 1 an
- Ville de Pierrefitte-sur-seine : convention sur 3 ans, renouvelable 2 fois 1 an
- Ville de Villetaneuse : convention sur 3 ans, renouvelable 2 fois 1 an
- Etat (ACSE) dans le cadre du contrat de ville : soutien (en attente de confirmation écrite) pour l'année 2016, pour le projet *Panoramas*
- UTRU (Unité Territoriale de Rénovation Urbaine) de Villetaneuse : année 2016
- DRAC Ile-de-France : aide à la résidence pour 2016, renouvelable
- DRAC Ile-de-France : aide à la compagnie, renouvellement tous les deux ans

Equipe artistique prévue pour le projet : Elle est composée de Lionel Hoche, chorégraphe et interprète et des artistes chorégraphiques: Quentin Baguet, Lauriane Madelaine, Céline Debyser, Vincent Delétang, Cyril Geeroms, Emilio Urbina, Clara Protar, Flore Khoury, le dramaturge Youness Anzane, les éclairagistes Laurent Schneegans, Nicolas Prosper, le créateur son Jérôme Tuncer, le vidéaste Claudio Cavallari.

PERSPECTIVES DE CREATION

MOB c'est la troupe, la compagnie. C'est également amical, collégial. Il y a dans cette pièce une oscillation entre la représentation (tribu, bande, communauté) et la réalité (troupe, compagnie).
. première étape de travail : créé en mars 2016 au Centre des Arts à Enghien-les-bains
. étape intermédiaire : 21 et 22 avril 2017 à la Maison du Peuple à Pierrefitte-sur-Seine
. version finale : création prévue en juin 2017 à la Salle Jesse Owens à Villetaneuse
Chorégraphie, scénographie, costumes : Lionel Hoche - Musique : Francis Poulenc, concerto en ré mineur pour deux pianos et orchestre, Georges Michael (Freedom) - Lumière : Nicolas Prosper – Route Sonore : Jérôme Tuncer- avec Lionel Hoche, Quentin Baguet, Céline Debyser, Vincent Delétang, Cyril Geeroms, Lauriane Madelaine, Emilio Urbina

samedicarrément (solo) : création prévue pour 2018
Avec samedicarrément, Lionel hoche retrouve le format et le ton du solo initié en 2014 avec lundijeudi. L'artiste remet en jeu, sous la forme de ce qu'on nomme un « préquel », un hit-parade, une chronique, et encore et toujours une revue !
Chorégraphie et interprétation : Lionel Hoche - Dramaturgie : Youness Anzane - Route sonore : Jérôme Tuncer - Lumière : Laurent Schneegans

ZIP : jeune public (2019)
Ce projet jeune public est encore en gestation. Il s'agit d'un trio, sous deux formes complémentaires : une petite forme pour tourner directement dans les écoles et une forme plateau. Deux pistes sont envisagées : un bestiaire de bric et de broc, sur le « Carnaval des animaux » de Saint Saens ou une déclinaison décalée autour des « Quatre saisons » de Vivaldi.

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

Présentation des spectacles en diffusion / au répertoire : saison 16/17
. MMO, trio jeune public qui ré-active le conte de fée dans une modernité onirique
30 représentations : Théâtre de Montmorency (95), Théâtre de Vanves (scène conventionnée danse, 92), l'Orange Bleue Ermont-Eaubonne (95), Le Rive-Gauche St Etienne-du-Rouvray (76), La Coursive, Scène Nationale de La Rochelle (17), Festival Fontenay-en-scène Fontenay-sous-bois (94), Théâtre de Brétigny-sur-Orge, scène conventionnée danse (94), Théâtre de St Nazaire (44).
. lundijeudi, solo pseudo autobiographique qui évoque éducation, carrière et vie d'artiste de façon humoristique : 2 représentations à Pierrefitte-sur-Seine (14 et 15 octobre 2016)
. MOB, pour 7 danseurs : 2 représentations à Pierrefitte-sur-Seine (21 et 22 avril 2017), 2 représentations à Villetaneuse (mai-juin 2017), 2 représentations en octobre 2017 au CDA à Enghien-les-Bains
. Performances en Seine-Saint-Denis : *ZoomOut* (performance) pour l'inauguration de l'exposition *Circulations* à la galerie Utrillo et « *JustDance »* à la médiathèque (Pierrefitte, 8 octobre 2016), *impromptus* au conservatoire de Pierrefitte le 1er octobre 2016, *exposition/audition* dans les jardins du conservatoire de Pierrefitte (janvier 2017), participations à l'inauguration de la ligne de tram/train *Tangentielle* en juillet 2017 à Villetaneuse et Pierrefitte, performance amateur au festival *Transit* (mai 2017), performance pour l'inauguration de l'exposition *Panoramas* à l'automne 2017...

PERSPECTIVES EN TERMES D'EMPLOI POUR LE PROJET

Afin de mener à bien les actions prévues dans le cadre de la résidence d'implantation en Seine-Saint-Denis, la Compagnie a un besoin crucial de développer son équipe administrative, aujourd'hui réduite à un chargé d'administration/production à 12h/ semaine. A ces fins, l'embauche d'un chargé d'action culturelle/diffusion à mi-temps pour coordonner toutes les actions sur le territoire de la Seine-Saint-Denis est indispensable, ainsi qu'un accroissement du volume d'heures du poste de chargé

d’administration/production (mi-temps), afin de faire face à la très forte augmentation de la charge de travail

III- Budget du projet (HT)

DEPENSES	euros	RECETTES	euros
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	32948	ETAT	25000
		DRAC Ile-de-France (préciser service et titre) : ☑attribué	15000
Salaires brut chargé action culturelle/diffusion (1/2 temps)	14976	**Ministère de la culture / autres directions** (DGCA…) préciser service et titre : ❒ attribué / ❒ en cours	
Charges employeur	9735	**Autres Ministères** (préciser) : ACSE ❒ attribué /☒ en cours (conf. Orale)	10000
Salaires brut chargé adm/prod (part sup)	4992		
Charges employeur	3245	COLLECTIVITES TERRITORIALES	88500
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	40751	Région IDF - PAC	40000
Préciser le détail des postes		Région IDF - autres services (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Salaires bruts artistes	16794	**Département Seine Saint Denis** : ❒ attribué / ☒en cours (conf orale)	23000
Charges employeur artistes	9237	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** (préciser le nom) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Salaires bruts techniciens	5079	**Commune** 1 : Pierrefitte-sur-seine ☒attribué	15500
		Commune 2 : Villetaneuse ☒ attribué	8500
Charges employeur techniciens	3250	**Autres** (préciser) : UTRU Villetaneuse ❒ attribué / ☒ en cours	1500
Droits d'auteur	3450		
Locations (préciser):			
Défraiements		UNION EUROPEENNE	0
Transports	1441	*Préciser le dispositif :* ❒ attribué / ❒ en cours	
Apports en coproduction		EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	0
Aides aux résidences		Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	
Achats de spectacle, concerts		Autres (préciser) :	
Autres (préciser) : achats costumes/régie	1500	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	0

DEPENSES D'APPROPRIATION	23134	CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) :	
Préciser le nombre d'heures:……...		ARCADI	
Salaires bruts	14096	Autres (préciser) :	
Charges employeur	7843	MECENAT & SPONSOR	0
Achat action culturelle		*Préciser :*	
Autres (préciser) : transports	1195		
AUTRES DEPENSES	16667		
Part de charges de fonctionnement		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	0
Préciser la nature de ces dépenses :		Locations de salle	
honoraires comptabilité quote part	1500	Billetterie	
assurance quote part	730	Recettes de coréalisation	
fournitures adm et petit matériel quote part	700	Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :	
impressions, tirages quote part	4000	Prestations de service (préciser) :	
affranchissement/tel	500	Apports de coproduction (préciser) :	
location immobilière (stock décors/matériel) quote part	1000	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	
quote part poste chargé adm/prod 6h/semaine	8237	Résidences (préciser) :	
		Autres (préciser) :	
TOTAL	**113500**	**TOTAL**	**113500**

IV – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle
La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permanence artistique et culturelle portée par le bénéficiaire.

V – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région décide de soutenir la compagnie Lionel Hoche – ASSOCIATION MEME BANJO à hauteur de 30 000 € sur une base subventionnable de 103 500€
(la base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé)

Emploi La Région apporte une aide de 10 000 € au titre de l'emploi dans le cadre de la permanence artistique et culturelle.	**Création/Diffusion/Appropriation** La Région apporte une aide à hauteur de 20 000 **€** au titre de la création/diffusion/appropriation, pour soutenir les projets artistiques de la compagnie, leur diffusion en Ile-de-France et le développement de son ancrage durable sur le territoire francilien, en appui notamment sur la résidence partagée à Villetaneuse et Pierrefitte.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- PIERREFITTE-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013578

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COURT-CIRCUIT 24/06/2016 - NOUVELLE DEMANDE PAC 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	276 000,00 €	7,25 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COURT-CIRCUIT
Adresse administrative : 3 SQUARE DES MOULINEAUX
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant :

Date de publication au JO : 11 décembre 1989

N° SIRET : 38039964200046

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 26 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 17 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Certaines dépenses pouvant être engagées en amont de la date de la commission, il est proposé de prendre en considération comme date de prise en compte des dépenses la date de dépôt de la demande, soit le 24 juin 2016.

I- Présentation du bénéficiaire

L'Ensemble de musique contemporaine dirigé par le compositeur Philippe Hurel a été créé en 1991. Il diffuse chaque année de 25à 30 concerts de musique dans de grandes institutions musicales telles que l'Opéra de Paris, le festival d'Aix-en-Provence, Radio France, l'Opéra Comique, ou l'Ircam. Depuis quelques années, l'Ensemble a recentré ses activités sur l'Ile-de-France et développé des collaborations avec des acteurs locaux des Hauts-de-Seine (Conservatoire à rayonnement régional de Rueil, Conservatoire à rayonnement départemental de Gennevilliers, Conservatoire de Ville-d'Avray, Théâtre et Conservatoire de Vanves). Par ailleurs, l'Ensemble s'ouvre à d'autres disciplines artistiques telles que l' « opéra de chambre » (« The second woman » de Guillaume Vincent sur une composition de Frédéric Verrières avec Jeanne Cherhal) et surtout, le ciné-concert. L'Ensemble est conventionné par la DRAC Ile-de-France est soutenu par le Département des Hauts-de-Seine.

II- Projet spécifique proposé pour l'aide à la permanence artistique et culturelle 2016-2019 tel que rédigé par le bénéficiaire

Depuis plusieurs années, Court-circuit a recentré son activité sur la Région Ile-de-France et a ainsi développé de multiples collaborations avec des acteurs locaux.
L'ensemble est très présent sur un territoire allant de Paris intra-muros à la petite et grande couronnes (perspectives 2018), où il mène un travail de diffusion et de création, mais aussi un travail pédagogique auprès de populations diverses.
L'objectif des 3 années à venir est de conforter le rôle de Court-circuit dans le département des Hauts-de-Seine où il est en résidence territoriale depuis 2012, afin d'en faire un acteur et partenaire musical incontournable ; à la fois présent au sein des conservatoires pour mener des projets pédagogiques, de diffusion, et d'insertion professionnelle, il intervient aussi auprès du grand public et de publics ciblés (scolaires, publics empêchés, etc…) pour aborder, à travers des projets innovants et originaux, la musique contemporaine. Ainsi, il poursuivra les collaborations déjà engagées avec les Théâtre de Vanves, Conservatoires de Vanves, Rueil-Malmaison, Issy-les-Moulineaux, Boulogne-Billancourt, et initiera de nouveaux partenariats avec Courbevoie, Meudon, Clamart et des communes des Hauts-de-Bièvre (Châtenay-Malabry,…).
Ses deux points d'ancrage principaux pour les deux saisons à venir seront Vanves et Issy-les-Moulineaux – où l'ensemble sera en résidence, respectivement au Théâtre (en collaboration avec le Conservatoire) et au Conservatoire.
Puis, en 2018, il élargira son rayonnement en investissant des territoires situés sur la grande couronne : ainsi il sera accueilli en résidence au CRR de Cergy-Pontoise, où il mènera un travail de terrain en collaboration avec le Conservatoire et des structures locales.
A Vanves, la résidence de l'ensemble sera couplée à celle du compositeur Philippe Hurel, ce qui permettra d'articuler les deux projets.
L'objectif de ce projet d'implantation territoriale est d'avoir un rayonnement large, de favoriser les projets mutualisés, et de mener une action globale à destination d'un public élargi.
La préoccupation sera toujours d'articuler la pédagogie à la diffusion.
En parallèle, il assoira sa présence à Paris, en collaborant avec des institutions d'envergure comme Radio-France, l'Ircam, l'Opéra Comique, et développera également son propre projet de festival en partenariat avec deux autres ensembles que sont Multilatérale et Cairn.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
CRR de Paris – CRR de Rueil-Malmaison et Boulogne (92) – CRD d'Issy-les-Moulineaux, Vanves et Clamart (92) – Conservatoire municipal de Courbevoie (92) – CRR de Cergy (95) – Théâtre de Vanves (92) – Opéra Comique (75) – Ecoles primaires d'Issy-les-Moulineaux (92) – Radio-France (75) – Salle Cortot (75) – Ircam (75)

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France) -
Ministère de la Culture et de la communication/DRAC Ile-de-France: aide au conventionnement
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine: aide au fonctionnement (renouvellement de demande en cours pour 2016; en attente de réponse)
Ville de Boulogne: aide au fonctionnement (demande en cours pour 2017)

Equipe artistique prévue pour le projet :
Musiciens de l'ensemble Court-circuit (16 musiciens) et Jean Deroyer (directeur artistique)
- les compositeurs joués dans la saison, notamment ceux dont on créé une pièce
- metteur en scène: Jos Houben (*La princesse légère*)
- chanteurs: Magali Arnault Stanczak, Majdouline Zerari, Jean-Jacques L'Anthöen, Luc Bertin-Hugault (*La princesse légère*)
- comédiens: Guy-Loup Boisneau, Kate Colebrook
- écrivains: Tanguy Viel
- chefs: Julien Leroy
- chorégraphe: à préciser
- ensembles de musique contemporaine : Multilatérale et Cairn

- centres de création musicale (La Muse en circuit, Ircam, etc…) et réalisateurs en informatique musicale ou studios indépendants (Motus, ….)

PERSPECTIVES DE CREATION

Création de pièces instrumentales

Création des pièces des étudiants en classes de composition de conservatoires du 92, des CRR de France, de l'Ecole Normale de Musique de Paris, du Conservatoire de Birmingham, et des CNSMD de Lyon et Paris, interprétées par les musiciens de l'ensemble Court-circuit:

- 30 novembre 2016, CRR de Boulogne: création de 3 pièces de compositeurs de la classe de Jean-Luc Hervé (probable reconduction du projet en 2017-18-19)
- juin 2017, Théâtre de Vanves: appel à projet national pour l'écriture d'une pièce d'ensemble; sélection et création de 6 pièces
- octobre à juin 2018, Salle Cortot: créations de pièces d'étudiants en composition de l'ENMP
- novembre 2018: dans le cadre de la résidence de l'ensemble à Cergy, création d'une pièce de P. Leroux et d'étudiants en composition du CRR de Cergy

Créations dans le cadre de festival et de concerts de saison:

- 6 novembre 2016, Maison de la Radio: Thomas Lacôte, création pour cl, vl, vla, vlc, perc, pno / Gilbert Amy, Explorations chromatiques pour 2 cors
- création de pièces de jeunes compositeurs et de compositeurs reconnus, dans le cadre du festival de musique contemporaine mis en place par les ensembles Multilatérale, Cairn et Court-circuit en 2017-18 à Paris
- concerts-création au CRR de Paris dans le cadre de cycles thématiques

Création de spectacles

. 3 mars 2017, Théâtre de Compiègne: Création de *La princesse légère,* opéra jeune public de Violeta Cruz, mis en scène par Jos Houben, inspiré d'un conte de G. MacDonald;
oeuvre lyrique qui aborde des thèmes universels : le rire, les pleurs, le sacrifice, l'apprentissage de la responsabilité qu'impliquent l'amour et l'amitié.
Tournées en juillet et décembre 2017 + sur les saisons 2017-18-19
. avril 2017, Théâtre de Vanves : Création de *City life,* projet chorégraphique, musique de S. Reich et T. Murail interprétée par les musiciens de Court-circuit et les élèves des Conservatoires de Vanves et Issy-les-Moulineaux, chorégraphie de R. Delaunay (à confirmer), interprétée par les danseurs des Conservatoires de Vanves et Issy-les-Moulineaux
. novembre 2018, Théâtre de Vanves: création d'un spectacle de Philippe Hurel autour de la relation texte/musique, en collaboration avec l'écrivain Tanguy Viel; interprété par les musiciens de Court-circuit
. février 2018, Théâtre de Vanves et Auditorium d'Issy-les-Moulineaux: *Poèmes d'Afrique*, de Bertrand Plé, pour chœur d'enfants, petites percussions et ensemble instrumental mixte (élèves de conservatoires et Court-circuit), écrit à partir de poèmes africains traditionnels.

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

Saison 2016-17, en Ile-de-France:

. 3 octobre, Salle Cortot: *En miroir #1*, concert classique-contemporain avec des œuvres de Marc Monnet et Leos Janacek
. 6 novembre, Maison de la Radio: concert carte blanche à Gilbert Amy; pièces de G. Amy, T. Lacôte, P. Hurel,
. 30 novembre, CRR de Boulogne: *Las siete vidas de un gato*, ciné-concert (musique de M. Matalon, film de Luis Bunuel)
. 19 février, Maison de la Radio: concert dans le cadre du festival Présences; pièces de LF Rizo-Salom, K. Saariaho, G. Grisey, J. Combier

. 6 mars, Conservatoire municipal de Courbevoie: *En miroir #4*, concert classique-contemporain avec des œuvres de Philippe Hurel et Maurice Ravel

Saisons 2017-18 et 2018-19, en Ile-de-France:
. *La princesse légère*, Opéra comique: opéra jeune public de Violeta Cruz, mis en scène par Jos Houben, inspiré d'un conte de G. MacDonald;
. La relève, CRR de Rueil-Malmaison: pièces de musique de chambre (P. Hurel,...) interprétées par les étudiants du CRR et Court-circuit
. festival de musique contemporaine mis en place par les ensembles Multilatérale, Cairn et Court-circuit: diffusion d'œuvres du répertoire contemporain pour le grand public
. concert dans le cadre des festivals Manifeste, Présences
. CRR de Paris, concert-hommage à Luis-Fernando Rizo-Salom
. Théâtre de Vanves, Auditorium d'Issy-les-Moulineaux, Auditorium de Cergy-Pontoise: concerts de saison
. Théâtre de Vanves: soirée jazz-contemporain en collaboration avec le Callisto Quartet (pièces de P. Hurel, A. Cera)

Partenaires pressentis à ce jour :
Théâtre de Vanves – Ircam – Radio-France – Opéra Comique – CRR de Paris, Rueil, Boulogne-Billancourt, et Cergy – CRD d'Issy-les-Moulineaux, Vanves, Courbevoie, Clamart – Salle Cortot

PERSPECTIVES EN TERMES D'EMPLOI POUR LE PROJET

- création d'un emploi jeune à temps partiel (CDD ½ temps) en charge de la communication afin de développer la présence de l'ensemble en Ile de France.
  Salaire brut annuel : 6.000€ soit salaire annuel charges comprises de 8.786€

- Pérennisation du poste de directeur artistique : CDI temps partiel de 24.000 € brut annuel – actuellement CDD intermittent à mi-temps : 16.800 € brut annuel.

III- Budget du projet (HT)

DEPENSES	euros	RECETTES	euros
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	44924	ETAT	100000
Préciser le détail des postes par fonction		**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : aide au conventionnement ❒ attribué /■ en cours	100000
Salaires brut : emploi jeune chargé de communication	6000	**Ministère de la culture / autres directions** (DGCA…) préciser service et titre : ❒ attribué / ❒ en cours	
Charges employeur : emploi jeune chargé de communication	3780	**Autres Ministères** (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Salaires brut : CDI temps partiel Directeur artistique	24000		
Charges employeur : CDI temps partiel Directeur artistique	11144	COLLECTIVITES TERRITORIALES	30000
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	107725	Région IDF - PAC	
Préciser le détail des postes		Région IDF - autres services (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	20000

Salaires bruts artistes	67330	**Département** (préciser le nom) : ❒ attribué ■ en cours	10000
Charges employeur artistes	33665	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** (préciser le nom) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Salaires bruts techniciens		**Commune** 1 (préciser le nom) : ❒ attribué / ❒ en cours	
		Commune 2 (préciser le nom) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Charges employeur techniciens		**Autres** (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Droits d'auteur	1000		
Locations (préciser): partitions	2500		
Défraiements		UNION EUROPEENNE	0
Transports	1730	*Préciser le dispositif :* ❒ attribué / ❒ en cours	
Apports en coproduction		EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	0
Aides aux résidences		Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	
Achats de spectacle, concerts		Autres (préciser) :	
Autres (préciser) : publicité	1500	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	43000
DEPENSES D'APPROPRIATION	36946	CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) : SACEM, SPEDIDAM	43000
Préciser le nombre d'heures: 110 heures		ARCADI	
Salaires bruts	25227	Autres (préciser) :	
Charges employeur	11719	MECENAT & SPONSOR	0
Achat action culturelle		*Préciser :*	
Autres (préciser) :			
AUTRES DEPENSES	86405		
Part de charges de fonctionnement		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	103000
Préciser la nature de ces dépenses :		Locations de salle	
Frais fixes liés à la structure (location, affranchissement, téléphone, internet, documentation, honoraires cabinet comptable et chargée de paies, assurance)	27100	Billetterie	
Salaires bruts personnel permanent (hors directeur artistique)	37800	Recettes de coréalisation	
charges personnel permanent (hors directeur artistique)	21505	Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :	
		Prestations de service (préciser) :	
		Apports de coproduction (préciser) :	
		Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	103000
		Résidences (préciser) :	

		Autres (préciser) :	
TOTAL	**276000**	**TOTAL**	**276000**

IV – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle
La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permanence artistique et culturelle portée par le bénéficiaire.

V – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région décide de soutenir l'Ensemble Court Circuit à hauteur de 20 000 € sur une base subventionnable de 276 000 €
(la base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé)

Emploi La Région n'intervient pas au titre de l'emploi dans le cadre de la permanence artistique et culturelle.	**Création/Diffusion/Appropriation** La Région apporte une aide à hauteur de 20 000 **€** au titre de la création/diffusion/appropriation pour accompagner la résidence territoriale de l'Ensemble Court Circuit dans les Hauts-de-Seine notamment dans le cadre de la résidence au Théâtre de Vanves ainsi que les créations de l'Ensemble et leur diffusion.

Intérêt régional
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013584

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FULL RHIZOME - NOUVELLE DEMANDE PAC 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	210 000,00 €	14,29 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FULL RHIZOME
Adresse administrative : 31 RUE DE VINCENNES
93100 MONTREUIL
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET : 52367449700038

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 24 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Certaines dépenses pouvant être engagées en amont de la date de la commission, il est proposé de prendre en considération comme date de prise en compte des dépenses la date de dépôt de la demande, soit le 24 juin 2016.

I- Présentation du bénéficiaire

Full Rhizome est une coopérative de production de biens et services culturels, basée à Montreuil, qui s'inscrit à la croisée des arts, du commerce et de l'éducation artistique. Il s'agit de promouvoir la création artistique comme facteur de développement économique et de cohésion sociale. Territoire, émergence, diversité, notion d'écosystème, diffusion, sont les outils méthodologiques et les piliers de notre société.
Structure pluridisciplinaire, Full Rhizome s'est créée en 2010 pour répondre à un phénomène de concentration du marché de la diffusion des œuvres ayant pour conséquence une tendance naturelle à écraser l'émergence, la diversité, et donc le renouvellement de l'offre culturelle. En 2015, la structure a fusionné avec Molpe Music, agence de concerts et de management d'artistes fondée en 2012, ce qui lui permet de maîtriser l'ensemble de la chaîne de la production à la diffusion et au développement d'artistes.
La coopérative comprend actuellement dix-huit sociétaires dont trois sont artistes associés : V. Peirani (Victoire du jazz en 2014 et 2015), Yom et B. Chemirani. Ces artistes assurent eux-mêmes la direction artistique de leurs projets et Full Rhizome prend en charge l'intégralité de leurs activités. Les artistes bénéficient de l'équipe permanente de la structure, soit quatre postes. Le festival Villes des musiques du monde est également associé à la coopérative, afin de travailler conjointement à un pôle de recherche autour des artistes et de leur lien au territoire.

Les projets artistiques menés par la coopérative reçoivent régulièrement le soutien de la DRAC ainsi que des sociétés civiles de gestion et de perception des droits d'auteurs (ADAMI, SPEDIDAM, CNV, FCM, SCPP, SACEM…).

II- Projet spécifique proposé pour l'aide à la permanence artistique et culturelle 2016-2019 (tel que rédigé par le bénéficiaire)

Notre projet spécifique répond à nos 3 objectifs principaux et s'articule de la façon suivante :
Nous avons fortement développé l'activité de création et de diffusion ces dernières années. Notre planning est quasiment rempli pour les 2 prochaines années. Par contre, le développement de nos actions culturelles est trop aléatoire car trop dépendant de nos partenaires de création (festival, lieux).

Nous voulons donc stabiliser le nombre de 6 créations à l'année et de 150 spectacles et renforcer le potentiel de ces créations en matière d'actions culturelles, potentiel qui est pour le moment sous exploité. Un volume de 6 créations à l'année auxquelles la proposition d'actions culturelles serait « optimisé » nous permettrait d'atteindre ce double objectif. Par ailleurs, nous souhaitons accroitre la mise en place d'actions culturelles «dans la durée » avec des partenaires (festivals, lieux) et établissements (collège, lycée, école de musique, lieux intermédiaires).

Enfin, après bientôt 10 ans à travailler sur la notion de création artistique et de droits culturels, nous voulons tirer les enseignements de cette approche empirique. C'est pourquoi nous nous associons avec le festival Villes des Musiques du Monde, qui partage nos problématiques, pour mettre en place un pôle recherche en commun aux deux structures. Ce pôle aura pour objectif d'associer des chercheurs à nos activités pour analyser les mécanismes qui permettent à la culture de faire société.

En termes de ressources humaines, cela implique deux embauches de salariés permanents (Cf. perspectives en termes d'emploi ci-après).
Pour les 12 prochains nos 6 créations sont déjà actées et planifiées (toutes en Ile de France) :
JAZZ : Vincent Peirani « Dong Seo » // MUSIQUES DU MONDE : K. Kalhor & T. Diabaté // JAZZ : Vincent Peirani « living being 2 (provisoire) » // MUSIQUES DU MONDE : Trio Lopez Petrakis Chemirani // MUSIQUES DU MONDE : Yom & Baptiste Florent Marle-Ouvrard « Prières » // MUSIQUES DU MONDE : Yom & le Quatuor IXI « Illuminations ». Coutes ces créations font l'objet d'action de sensibilisation (cf. partie appropriation).

Toutes ces créations font l'objet d'action de sensibilisation (cf. partie appropriation).
En termes de diffusion de spectacle, 150 sont déjà prévus dont 35 en Ile de France.

Concernant la recherche, nous allons travailler sur deux projets :
En partenariat avec le festival Villes des Musiques du Monde et l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), nous allons travailler sur le programme de recherche « Faire orchestre faire société ». L'objectif sera de faire une analyse sociologique de plusieurs fabriques orchestrales du territoire et d'en tirer des enseignements sur les impacts sociologiques de ces pratiques artistiques. Le premier cas d'étude sera de l'école de musique arabo andalouse El Mawsili, basée à Saint Denis qui travaille depuis 20 ans sur l'enseignement et la transmission de cette culture auprès de 400 enfants et adultes avec comme vitrine un ensemble de 50 musiciens amateurs qui se produisent à en France (IMA, radio France) et à l'international (Maroc).

Un deuxième projet est à l'étude avec le sociologue et écrivain Alexandre Pierrepont autour de la notion de double identité en interrogeant la culture comme facteur d'altérité.
Notre rôle sur ces deux projets consistera d'assurer le pilotage et la coordination et la diffusion du contenu de ces deux études.
Suite à nos rencontres avec différents médiateurs culturels et lycées, nous travaillons avec nos artistes associés à la rédaction de programme pour la rentrée 2017.

Exemple de projet travaillé en interne : Musique et mémoire

un projet avec l'artiste Yom, qui travaille le patrimoine Yiddish depuis 15 ans autour de cette question ; comment utiliser la musique au XXIème siècle pour témoigner, commémorer, rendre hommage ? Yom organisera une série de rencontre avec des artistes qui travaille ces questions et organiser un travail d'enquête avec les lycéens qui trouveront leur propre réponse à ces questions.

Le projet spécifique que nous vous proposons est de renforcer la dimension sociétale et l'intérêt collectif de notre projet artistique. Ce cap sera atteint si nous mettons correctement en place les projets présentés ci-dessus. Cela implique de travailler avec une équipe de 6 personnes. A l'issue de cette période, nous aurons donc une équipe capable de produire dans d'excellentes conditions 6 créations dont le potentiel en matière de diffusion et d'actions culturelles sera pleinement exploité.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Maison des Arts de Créteil (Val de Marne) /// Espace Robert Doisneau (Meudon, Hauts de Seine) /// L'Apostrophe (Cergy Pontoise, Val d'Oise) /// Abbaye de Royaumont (Val d'Oise) /// Festival Villes des Musiques du Monde (Seine Saint Denis) /// Festival d'Ile de France

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors CR IDF)
La DRAC est partenaire en 2016 de la création de Vincent Peirani « Dong Seo ». Nous espérons que la DRAC nous accompagnera également sur la nouvelle création « Living Being » de Vincent Peirani en 2017, ainsi que la création « Illuminations » du clarinettiste Yom avec le quatuor IXI.

Equipe artistique prévue pour le projet :
- V. Peirani « Dong Seo »: 6 musiciens (Peirani,Jeong, Mienniel, Casagrande, Wallem Edouard)
- K. Kalhor & Toumani Diabaté : 2 musiciens (K Kalhor ; T. Diabaté)
- Yom « Illuminations » : 5 musiciens (Yom ; R. Huby, T. Ceccaldi, G. Roy, A. Sakaï)
- V. Peirani « Living Being 2 » 5 (E. Parisien ; T. Paeleman ; J. Herné ; Y. Serra ; V. Peirani)
- Yom « Prières » : 2 musiciens (Baptiste Florian Marle Ouvrard ; Yom)
- Trio Lopez Petrakis Chemirani : 3 musiciens (E. Lopez ; S. Petrakis ; B. Chemirani)

Tous ces projets sont accompagnés des directeurs artistiques Amélie Salembier et Jérémie Mension.

PERSPECTIVES DE CREATION

Saison 2016-2017
- JAZZ : Vincent Peirani « Dong Seo » (rencontre de l'accordéoniste prodige et de l'ancestral Geomungo coréen)
- M. DU MONDE : K. Kalhor&T. Diabaté (rencontre entre 2 grands virtuoses de leur instrument)
- JAZZ : Vincent Peirani « living being 2 (provisoire) » (le 2eme volet des aventures du groupe de l'artiste jazz de l'année 2015)
- MUSIQUES DU MONDE : Trio Lopez Petrakis Chemirani (3 des plus compositeurs-interprètes du bassin méditérranéen et de leur génération
- MUSIQUES DU MONDE : Yom & Baptiste Florent Marle-Ouvrard « Prières » (la suite de la recherche de Yom autour de la musique et du sacré en compagnie de l'organiste titulaire de l'église Saint Eustache
- MUSIQUES DU MONDE : Yom & le Quatuor IXI « Illuminations »

Saisons 2017-2019
A raison de 6 création par an dont notamment :
- MUSIQUES DU MONDE et CLASSIQUE : Aynur Dogan & Quatuor Voce

Rencontre qui a eu lieu en mai 2016 collaboration avec le festival Métis de Saint Denis, nous souhaitons créer un vrai spectacle suite à cette rencontre très réussie.
- MUSIQUES DU MONDE : Titi Robin « Electric Kurban »

Après Taziri en mai 2015, le nouveau spectacle du joueur de Oud Titi Robin se place sous le signe de l'électrique avec un groupe résolument tradi-moderne.
- MUSIQUES DU MONDE : Yom « Pèlerinage »

Yom souhaite donner une suite au projet « Le Silence de l'Exode », créée lors de l'édition 2012 du festival D'Ile de France.

- MUSIQUES DU MONDE : Yom « Duo avec Lurie Morar»
- MUSIQUES DU MONDE : Bijan Chemirani solo
- JAZZ : Vincent Peirani « Duo avec Uri Caine »
- JAZZ : Mohamed Abozekry & Heejaz extended

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

DIFFUSION CREATIONS « projet spécifique » 2016-2017 (15 concerts)
1. JAZZ *V. Peirani « Dong Seo »* : 24/09 MAC (Créteil) ; 26/09 festival d'IDF Bouffes du Nord (Paris) ; 09/07/17 : festival du Val d'Aulnay (Chatenay Malabry)
2. M. MONDE : *K. Kalhor & T. Diabaté* : 17/09/16 Festival d'IDF Abbaye de Magny les Hameaux
3. JAZZ : *V. Peirani « living Being 2 »* 23/03/16 Espace Robert Doisneau (Meudon)
4. M. DU MONDE: *Yom & le Quatuor IXI « Illuminations »* 04/05/17 l'Apostrophe (Cergy Pontoise)
5. M. DU MONDE : *Trio Lopez Petrakis Chemirani* : Fondation Royaumont (23/06/17) ; 27/04/17 Café de la Danse (Paris) ; 25/04/17 Médiathèque JJ Rousseau (Champigny sur Marne)
6. M. DU MONDE : *Yom «Prières»* : Eglises du Val d'Oise (4 concerts) ; Clichy (1 concert)

DIFFUSION CREATIONS « autres projets » (20 concerts)
7. M. DU MONDE : *M. Abozekry « Karkadé »* 29/11 Studio de l'ermitage (Paris)
JAZZ : *Yom « Songs for the old man »* 08/11 Théâtre des Bouffes du Nord (Paris) ; 17/11 Théâtre de Fontainebleau ; 16/12 le Comptoir (Fontenay sous bois) ;
8. M. DU MONDE : *Oum « Zarabi »* 20/09 La Cigale (Paris) ; 22/04/17 Théâtre Victor Hugo (Fontenay aux Roses) ; 08/06/16 Le Prisme (Elancourt)
9. M. DU MONDE : *Titi Robin* 25/04/17 la Coupole (Combs la ville) ; 24/06/17 Blues sur Seine Mantes la Jolie
10. M. DU MONDE : *Orchestre Polyrythmo de Cotonou* « prends garde » 18/11 Villes des musiques du monde Magic Mirror d'Aubervilliers
11. M. DU MONDE : *Yom « Le Silence de l'Exode »* 20-23/04/17 (Paris)
12. M. DU MONDE : *Basel Rajoub « Soriana »* 24/09 IMA (Paris)
13. M. DU MONDE : *Maria Simoglou Ensemble « Minore Manes »* 19/03/17 Musée du quai Branly (Paris) ; 13/04/17 Pédiluve (Chatenay Malabry)
14. M. DU MONDE : *M. Abozekry & Heejaz Extended* 28/11 médiathèque (Lagny sur Marne)
15. M. DU MONDE : *Trio Chemirani 16/05/17 Les Ondes (Velizy)*

PERSPECTIVES EN TERMES D'EMPLOI POUR LE PROJET

En termes de ressources humaines, notre projet implique 2 embauches de salariés permanents: une chargée de production et une chargée de diffusion.
Ces 2 postes nous permettront à la fois de stabiliser le nombre de créations et de concerts mais aussi d'internaliser l'activité actions culturelles et de la rendre plus cohérente (cf. objectifs 1 et 2) :
- création d''un poste de chargé de production à temps plein en septembre 2016 (1 300 euros net mensuels) : 33% du temps sur le projet spécifique (suivi de la production des créations, diffusions et actions culturelles)
- création d'un poste de chargé de diffusion à temps plein en janvier 2017 (1 500 euros nets mensuels), plus spécialement dédié à l'appropriation : 50% du temps passé sur le projet spécifique (diffusion et actions culturelles).
- affectation de 25% du temps de travail de Jérémie Mension sur l'appropriation et plus particulièrement, sur l'étude.

Pour l'emploi d'intermittents, le projet spécifique 2016-2017 représente 23 artistes musiciens salariés, 6 techniciens sons, 2 régisseurs et représentent 5 400 heures de travail et 120 000 euros de masse salariale.

III- Budget du projet (HT)

DEPENSES	euros	RECETTES	euros
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	38 400	ETAT	23 000
Salaires bruts Jérémie Mension (cf. affectation dans "perspectives en termes d'emploi)	5 400	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : attribué (6 000 eur 2016 /en cours (12 000 eur 2017)	18 000
Salaires brut chargée de diffusion et actions culturelles (cf. affectation dans "perspectives en termes d'emploi)	7 720	**Ministère de la culture / autres directions** (DGCA…) aide à l'écriture œuvre originale ❒ attribué / ❒ en cours	5 000
Charges employeur	10 280	**Autres Ministères** (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Salaires brut chargée de production	10 200		
Charges employeur (cf. affectation dans "perspectives en termes d'emploi)	4 800	COLLECTIVITES TERRITORIALES	50 000
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	155 978	Région IDF - PAC	50 000
musiciens présents dans les créations et diffusion mentionnées dans le II A. du dossier:		Région IDF - autres services (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Salaires bruts artistes	75 073	**Département** (préciser le nom) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Charges employeur artistes	18 768	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** (préciser le nom) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Salaires bruts techniciens	10 658	**Commune** 1 (préciser le nom) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Charges employeur techniciens	3 517	**Autres** (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Droits d'auteur	16 500		
Locations (préciser): matériel son et vidéo, location studio	4 000		
Défraiements	8 042	UNION EUROPEENNE	0
Transports	17 800	*Préciser le dispositif :* ❒ attribué / ❒ en cours	
Apports en coproduction		EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	0
Aides aux résidences		Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	
Achats de spectacle, concerts		Autres (préciser) :	
Autres (préciser) : taxes Sacem et CNV sur concert produits	1 620	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	30 000
DEPENSES D'APPROPRIATION	20 390	CNV, SACEM, SPEDIDAM (préciser) :	30 000
Préciser le nombre d'heures: 188 heures		ARCADI	
Salaires bruts	13 160	Autres (préciser) :	

Charges employeur	4 230	MECENAT & SPONSOR	0
Achat action culturelle: édition support pédagogique	3 000	*Préciser :*	
AUTRES DEPENSES	15 232		
Part de charges de fonctionnement	15 232	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	127 000
Préciser la nature de ces dépenses :		Locations de salle	
prorata numeris (CA projet spécifique/ CA total) des frais fixes de la structure 2016 + masse salariale administrateur (non considéré comme un salaire structurant pour le projet mais indispensable à son fonctionnement) - dotation aux amortissement - impots et taxes - frais financiers - frais bancaires		Billetterie (3 concerts produits)	13 000
		Recettes de coréalisation	
		Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :	
		Prestations de service (préciser) :	
		Apports de coproduction (préciser) :	
		Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations): 32	114 000
TOTAL	**230 000**	**TOTAL**	**230 000**

IV – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle
La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 6 juillet 2016.
Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permanence artistique et culturelle portée par le bénéficiaire.

V – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région décide de soutenir FULL RHIZOME à hauteur de 30 000 €
sur une base subventionnable de 210 000 €
(la base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région apporte une aide de 10 000 € au titre de l'emploi dans le cadre de la permanence artistique et culturelle pour les postes de chargés de production, action culturelle et diffusion.	La Région apporte une aide à hauteur de 20 000 **€** au titre de la création/diffusion/appropriation, pour soutenir les projets artistiques des artistes associés à la coopérative, leur diffusion en Ile-de-France, le développement de leur ancrage sur le territoire francilien, en appui notamment sur les partenariats tissés en Seine-Saint-Denis et dans le Val d'Oise. Une attention particulière sera portée sur le développement des projets en grande couronne. Enfin, l'aide régionale permettra à la structure d'initier et de développer de nouvelles modalités d'actions artistiques et culturelles entre les artistes et la population.

Intérêt régional :
Cette subvention fait l'objet d'un engagement du bénéficiaire à recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013598

Commission permanente du 12 octobre 2016

Objet : AD'REV - NOUVELLE DEMANDE PAC 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	51 800,00 €	23,17 %	12 000,00 €
	Montant Total de la subvention		12 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AD'REV
Adresse administrative : 32 RUE LEVERT
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Arnaud LERCH

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 49029919500019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 26 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 17 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Certaines dépenses pouvant être engagées en amont de la date de la commission, il est proposé de prendre en considération comme date de prise en compte des dépenses la date de dépôt de la demande, soit le 24 juin 2016.

I- Présentation du bénéficiaire

La compagnie la Halte garderie – Ad Rev a été créée par le chorégraphe Johan Amselem en 2009. Lee travail de création du chorégraphe implique des danseurs professionnels et amateurs dans des projets participatifs, bals et flasmobs. Ses projets se développent dans l'espace public, à Paris, en Ile-de-France et à l'étranger. Après la création de « A quoi je tiens » en 2009 , la compagnie a créé « Bon appétit » à Minenneapolis en 2012 et « Styleliverenaissance » en 2013. En 2014, Johan Amselem créée les chorégraphies du Bal contemporain qui sont largement diffusées en Ile-de-France, notamment en Essonne. La compagnie mène de nombreuses actions culturelles : ateliers chorégraphiques en milieu scolaire autour des questions de genre, ateliers avec les publics en difficulté (Paris). ainsi qu'avec des retraités (Arcueil). En 2016, la compagnie est en résidence sur la Communauté de communes de l'Etampois. La compagnie est soutenue par le Département de l'Essonne, la Ville de Paris, la Communauté de communes de l'Etampois ainsi que des partenaires privés.

II- Projet spécifique proposé pour l'aide à la permanence artistique et culturelle 2016-2019 tel que rédigé par le bénéficiaire

Axe artistique:

- Projet triennal axé autour d'une réflexion sur les notions de liberté et de contrainte
- Réflexion nourrie par les conjonctures sociétales associées aux nombreuses expériences chorégraphiques récentes avec des professionnels et des amateurs et qui mettent en jeu sur le même terrain spontanéité et rigueur.
- Une question d'ordre sociétal: Où la liberté peut-elle se trouver à l'intérieur d'un système régi par des règles strictes?
- Des questions d'ordre chorégraphique: Comment aborder la création chorégraphique avec des professionnels en les libérant des codes qui les formatent mais en conservant leur maitrise technique? Jusqu'où les rendre novices sans les rendre maladroits? Comment transmettre à des amateurs des compétences techniques sans abimer leur spontanéité? Comment créer avec rigueur en épargnant la légèreté, le ludique? Comment répondre à ces questions avec le corps?

Objectifs:

- Toujours concilier l'exigence artistique à l'ouverture populaire
- Rendre la danse toujours plus accessible par un important travail d'actions artistiques et culturelles, notamment dans les établissements scolaires et en proposant la création de performances à travers des ateliers qui associent amateurs et professionnels
- Inclusion des publics éloignés de l'art et de la culture

Procédés créatifs:

- Recherches développées avec des professionnels et des amateurs
- Projets transversaux associant différentes disciplines artistiques

Activités:

- Créations chorégraphiques
- Performances
- Interventions dans l'espace public
- Actions culturelles
- Diffusion des spectacles du répertoire

2016/2017

Festival FLUX, *L'Essonne danse*

1 journée de danse participative en juillet au domaine de Chamarande
Objectifs: Epanouissement personnel, développement de la sensibilité artistique, cohésion sociale.
13 performances: 4 flashmobs; Entrez dans la lenteur - tai chi chorégraphique mettant en jeu l'écoute et la maîtrise de la lenteur; Nous sommes des animaux - travail sur la mécanique animale; Bal contemporain avec le Cabaret contemporain; Bal Électro; Randonnée chorégraphique; Autres sens - balades yeux fermés avec guide pour stimuler les sens; Bain d' amour - invitation à danser le slow.
10 séries de 5 ateliers de 3h pour former des amateurs aux différentes performances et afin qu'ils entraînent le public dans la danse
10 structures et collectivités accueillant les séries d'ateliers /1 restitution par commune d'accueil
1 journée entière de restitutions à Chamarande
300 danseurs amateurs, 17 danseurs professionnels, l'ensemble de musique contemporaine Le Cabaret Contemporain, les DJs Ma Public Therapy et Mr Bonus

Bal contemporain à Etampes

5 x 3 heures d'ateliers de formation de capitaines de bal en amont.
Ateliers avec un centre social, un centre de loisir, une résidence de personnes âgées, un lycée, l'hôpital psychiatrique Barthélémy Durand.
Bal le 17 septembre 2016

Les vilains petits canards
Projet intergénérationnel enfants-parents et territorial Saint-Ouen/Paris 18
14 ateliers gratuits de 2 heures de septembre à novembre 2016 à Mains d'Oeuvres Saint-Ouen et Centre d'animation Binet Paris 18.
Création des costumes participative entre les participants et l'artiste plasticienne Aurore Marette
Création musicale participative entre les participants et les musiciens Marylène et Cyril Piquemal
Représentations le 8 novembre 2016 à Mains d'Oeuvres et le 26 novembre 2016 au théâtre L'étoile du nord Paris dans le cadre du festival Avis de Turbulences
Soutien financier de la Mairie du 18ème et Fondation Batigère

Actions culturelles
Dans deux collèges de Noisy le grand /Projet piloté par Les Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis 2 x 20 heures

2017/2018
Création et diffusion de la Performance Le Dépeupleur d'après Le Dépeupleur de Beckett
Avec la plasticienne Aurore Marette et l'architecte Laura Mannelli
Réflexion autour des espaces de liberté à l'intérieur des contraintes
Résidences de création au Silo du moulin de Boigny Méréville, Mains d'Oeuvres Saint-Ouen
Programme d'actions culturelles autour du thème de la création

Recherche d'un espace de création et de diffusion pour y proposer un projet participatif de longue durée
Développement d'un projet artistique qui associe professionnels et amateurs à toutes les étapes de la création
A travers l'accueil d'artistes émergents et confirmés, d'une à trois semaines de résidence, la mise à disposition des outils nécessaires pour qu'ils puissent créer et présenter leurs créations, la coproduction de certaines œuvres, leur diffusion cet espace souhaite:

- Questionner la démarche créative, faciliter son accessibilité en favorisant de l'échange entre l'artiste et le public, réconcilier le « savant » et le « populaire »

Cet espace accueillera des artistes qui souhaitent remettre en question leur héritage et leurs procédés par l'adhésion aux dispositifs d'ouverture publique et avec la complicité des participants amateurs aux activités du lieu. Des artistes qui trouveront de l'intérêt à profiter de l'expérience humaine que le lieu propose: engager un processus créatif en prise direct avec le public, avec des ouvertures sur le travail en cours, des soirées de présentation avant les REprésentations (qui pour l'occasion porteront bien leur nom) et des échanges. Il n'est pas question de dénaturer un projet artistique, mais de le questionner, de laisser une place à l'écoute du public, des se laisser un moment influencer et observer ce que cette ouverture génère. Les spectateurs pourront comprendre le processus créatif, s'y familiariser, acquérir des outils leur permettant une autre lecture de l'œuvre, les moyens de déceler les mystères qui entourent parfois la création et déployer la créativité dans leur quotidien.
Dispositif: 1 soirée d'ouverture publique par semaine d'accueil des artistes + 1 présentation d'extraits par semaine hors les murs. Nombre supplémentaire d'ouvertures hebdomadaires laissé à l'appréciation de l'artiste.
- Encourager la collaboration entre amateurs et professionnels en proposant aux artistes professionnels d'associer à leur création les amateurs usagers des activités du lieu.

L'Action artistique et culturelle comme on la connait - un(e) artiste ou une compagnie professionnel accompagnant un groupe d'amateurs constitué dans un processus artistique - sera bien sûr proposée. Mais l'objectif premier de ce lieu sera d'impliquer les amateurs dans l'œuvre professionnelle. De la construction scénographique à la présence sur scène, du développement d'une identité visuelle de l'œuvre à la création de costumes, tous les savoir-faire transmis dans ce lieu pourront être mis au service des artistes afin d'enrichir leur projet et l'expérience des amateurs.

- Générer de la cohésion sociale en accompagnant la création de projets participatifs

Les propositions participatives qui incluent les usagers des activités du lieu et les habitants du territoire, qui rayonnent hors les murs , se créent in situ, bals, performances, flashmobs, déambulations, projets qui génèrent convivialité, échange, lien social, qui valorisent les individus auront une considération privilégiée.

2018/2019
"Allo?"
Projet d'installation pluridisciplinaire dans des cabines téléphoniques récupérées
Projet transversal autour de l'évolution des modes de communication, de la liberté et des contraintes qu'ils véhiculent
Commande d'œuvres interactives à des artistes de toutes disciplines. 1 artiste par cabine.
Collaboration professionnels et amateurs

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Domaine départemental de Chamarande (91730), Espace Paul B (Massy), Théâtre de l'Agora (Evry), Espace Jean Lurçat (Juvisy-sur-Orge),, Le Silo du Moulin de Boigny Méréville (91), théâtre L'étoile du nord (Paris), Anis gras Arcueil (94)

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France) -
Ville de Paris : Mairie du 18ème - commission culturelle de proximité; Mairie du 4ème arrondissement (accueil en résidence)
Ville de Massy (Aide au projet)
Département de l'Essonne : soutien au projet de déploiement du projet Flux au niveau départemental.
Communauté de communes de l'Etampois Sud Essonne (coproduction)

Equipe artistique prévue pour le projet :
Johan Amselem, chorégraphe de la compagnie La HALTE GARDERIE, Sylvie Cavé, danseuse, comédienne, Aurore Marette, plasticienne, scénographe, Marjorie Delle Case, compositrice, DJ. Ensemble musical Le Cabaret Contemporain. Nicolas Pigounides, directeur technique et créateur lumière. La mise en place du festival sera l'occasion également d'auditionner une vingtaine de danseurs pour soutenir le chorégraphe dans l'apprentissage des différentes danses et dans l'animation des propositions chorégraphiques participatives.

PERSPECTIVES DE CREATION

Présentation des éventuelles créations/productions prévues
Création et diffusion de la Performance Le dépeupleur
D'après Le dépeupleur de Beckett
Chorégraphe Johan Amselem
Avec la plasticienne Aurore Marette et l'architecte Laura Mannelli
Réflexion autour des espaces de liberté à l'intérieur des contraintes

"Allo?"
Installation pluridisciplinaire dans des cabines téléphoniques
Projet transversal autour de l'évolution des modes de communication, de la liberté et des contraintes qu'ils véhiculent
Direction artistique: Johan Amselem

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

Chorégraphe : Johan AMSELEM
4 flashmobs différents
Entrez dans la lenteur - tai chi chorégraphique mettant en jeu l'écoute et la maîtrise de la lenteur;

Nous sommes des animaux - travail sur la mécanique animale;
Bal contemporain avec le Cabaret contemporain - transe chorégraphique
Bal Électro - danse contact frénétique
Bal céleste - Croisière à travers l'espace danse
Randonnée chorégraphique - déambulation
Autres sens - balades yeux fermés avec guide pour stimuler les sens
Les Vilains petits Canards - création enfants parents sur le thème de la Différence
Des filles des choux, des gars des roses - Exploration de la délicatesse masculine et de la puissance féminine

Partenaires pressentis à ce jour :
Département de l'Essonne, communes et centre socio-culturels de l'Essonne, territoire du 93, Ville de Paris

PERSPECTIVES EN TERMES D'EMPLOI POUR LE PROJET

Recherche d'un espace de création et de diffusion pour y proposer un projet participatif de longue durée
Création d'un poste de chargé de diffusion à temps partiel.
Recrutement de danseurs sur des projets spécifiques.

III- Budget du projet (TTC)

DEPENSES	euros	RECETTES	euros
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	5000	**ETAT**	0
prestation administrative	5000	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : ☐ attribué / ☐ en cours	
Salaires brut		**Ministère de la culture / autres directions** (DGCA…) préciser service et titre : ☐ attribué / ☐ en cours	
Charges employeur		**Autres Ministères** (préciser) : ☐ attribué / ☐ en cours	
Salaires brut			
Charges employeur		**COLLECTIVITES TERRITORIALES**	34000
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	33120	Région IDF - PAC	12000
chorégraphe - créateur	6000	Région IDF - autres services (préciser) : ☐ attribué / X en cours	
Salaires bruts artistes	12000	**Département** (préciser le nom) : ☐ attribué / X en cours	10000
Charges employeur artistes	5520	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** : Etampes ☐ attribué / ☐ en cours	4000
Salaires bruts techniciens musiciens	6000	**Merinville**: ☐ attribué / ☐ en cours	4000
Charges employeur techniciens		**Saint Michel sur Orge)** : ☐ attribué / ☐ en cours	4000
Droits d'auteur		**Autres** (préciser) : ☐ attribué / ☐ en cours	
Locations (préciser):			
Défraiements	1000	**UNION EUROPEENNE**	0
Transports	600	*Préciser le dispositif :* ☐ attribué / ☐ en cours	
Apports en coproduction			
Aides aux résidences		**EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)** :	0
Achats de spectacle, concerts		Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	
Costumes	2000	Autres (préciser) :	
		SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	1800
DEPENSES D'APPROPRIATION	11680	CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) :	1800
Préciser le nombre d'heures: 500h		ARCADI	
Salaires bruts	8000	Autres (préciser) :	
Charges employeur	3680	**MECENAT & SPONSOR**	0
Achat action culturelle		*Préciser :*	
Autres (préciser) :			
AUTRES DEPENSES	2000		
Part de charges de fonctionnement		**RECETTES PROPRES D'ACTIVITE**	18000
Préciser la nature de ces dépenses :		Locations de salle	
comptabilité	500	Billetterie	
gestion de paie	1500	Recettes de coréalisation	
		Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :	
		Prestations de service (préciser) :	
		Apports de coproduction (préciser) :	
		Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	
		Résidence : Espace Paul B (Massy)	4000
		Résidence : Domaine de Chamarande	4000
		Résidence : Agora (Evry)	4000
		Résidence : Jean Lurçat (Jusivy sur Orge)	4000
		Autres (préciser) :	
TOTAL	51800	**TOTAL**	51800
Mise à disposition de locaux		Mise à disposition de locaux	
Mise à disposition de personnel		Mise à disposition de personnel	
Autres (préciser) :		Autres (préciser) :	

IV – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 6 juillet 2016.
Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permanence artistique et culturelle portée par le bénéficiaire.

V – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région décide de soutenir La Halte Garderie à hauteur de 12 000 €
sur une base subventionnable de 51 800 €

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région n'intervient pas au titre de l'emploi dans le cadre de la permanence artistique et culturelle.	La Région apporte une aide à hauteur de 12 000 **€** au titre de la création/diffusion/appropriation dans le cadre de la mise en œuvre du projet de la Halte garderie en Essonne dans l'Etampois et notamment les actions culturelles et la diffusion des spectacles impliquant la participation des amateurs dans l'espace public.

Intérêt régional
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	12 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013603

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION DANSE DENSE 24/06/2016 LES ITINERAIRES BIS - NOUVELLE DEMANDE PAC 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	52 150,00 €	47,94 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION DANSE DENSE
Adresse administrative : 2 RUE SADI CARNOT
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame SYLVIE LAVOUX, Présidente

Date de publication au JO : 10 février 1984

N° SIRET : 39472738200035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 24 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Certaines dépenses pouvant être engagées en amont de la date de la commission, il est proposé de prendre en considération comme date de prise en compte des dépenses la date de dépôt de la demande, soit le 24 juin 2016.

I- Présentation du bénéficiaire

Née en 1986 pour porter un festival dédié à la création chorégraphique émergente ("Les Incandescences"), suite à l'arrêt du célèbre Concours de Bagnolet, l'association Danse Dense s'est imposée comme un opérateur important de la scène chorégraphique émergente.

Depuis 2011, elle a structuré son action autour d'un pôle d'accompagnement de l'émergence chorégraphique. Elle repère et accompagne ainsi une dizaine de chorégraphes (Jann Gallois, Philippe Ménard y sont passés) dans la structuration de leurs compagnies et le développement de leur parcours professionnel en montrant leur travail, en les mettant en lien avec le réseau des programmateurs professionnels, en développant leurs liens au territoire.

De nombreux artistes passés entre ces mains ont connu de belles carrières par la suite. Par ailleurs, l'association a créé un réseau de lieux partenaires (Paris, 93 et 95) qui l'accueillent pour des sessions de résidences et pour la diffusion. Un réseau national s'est également construit : "Les petites scènes ouvertes").

L'association reçoit le soutien de la Ville de Pantin et du Département de Seine-Saint-Denis, ainsi que de la DRAC Ile-de-France.

II- Projet spécifique proposé pour l'aide à la permanence artistique et culturelle 2016-2019 (tel que rédigé par le bénéficiaire)

Nous souhaitons mettre en place un projet pour l'accompagnement spécifique de 4 équipes artistiques repérées.
Bâtir des parcours : Les itinéraires BIS
Dans une volonté d'implantation de projets de jeunes équipes chorégraphiques sur le territoire régional, il s'agit de développer des actions partagées et construites avec des structures identifiées danse ou pas pour renforcer le soutien aux compagnies sur la durée, leur faciliter l'accès aux professionnels et aux lieux et favoriser la rencontre des jeunes œuvres avec les publics.
Chaque itinéraire est unique, créé sur mesure et construit « à la carte » autour de l'œuvre d'un chorégraphe en partenariat avec des structures franciliennes.
La coordination de ces parcours sera assurée par les Journées Danse Dense, structure initiatrice.
Chaque artiste, suivant le rythme et l'évolution de son projet, pourra être soutenu :
- A la structuration suivi administratif et logistique, montages de dossiers, conseils de gestion, aide à la recherche de financements, aspects juridiques…
-à la stratégie sur l'orientation dans les réseaux professionnels, aide à la circulation des œuvres, clés d'analyse, outils de réflexion
-par un regard extérieur et conseils sur le processus artistique aux différentes étapes de création des œuvres
- en résidence de création ou de recherche
- lors de cession chantiers chorégraphiques qui deviennent mobiles dans d'autres lieux à d'autres périodes de l'année.
- en diffusion lors des temps forts
- pour mener des actions artistiques avec des publics variés
- à la formation /communication : conseils pour une meilleure utilisation des nouveaux outils et des réseaux sociaux pour modifier l'image de la danse, les faire connaître et pour toucher de nouveaux publics.

La mise en œuvre des « itinéraires bis »
- Fédérer des partenariats autour des projets
Il s'agit de mettre le projet des artistes au centre du dispositif et d'appréhender leurs projets de manière globale.
L'objectif est de travailler, en complémentarité, à un réel partage de compétences et de moyens pour donner les meilleures conditions à l'artiste pour travailler et les meilleures chances à l'œuvre d'exister.
Ces parcours doivent traverser toute la « chaîne de production » de l'œuvre grâce à la mise en commun de moyens complémentaires entre structures disposant de différents outils, forces et capacités.
Chaque partenaire peut intervenir aux différentes étapes de la production des œuvres et peut choisir de s'impliquer dans le projet global des artistes.
Chacun peut se positionner dans un parcours par le biais de mise à disposition d'espaces de travail, de bureaux, un soutien technique, une ouverture de plateau, des apports financiers, des propositions de diffusion, et en accueillant les manifestations des Journées Danse Dense.
- Défendre les temps de recherche
Les mises à disposition de studios sont souvent destinées au travail de création, mais doivent être aussi voués à des moments dédiés à la recherche. Considérant que le temps de recherche est un aspect essentiel de tout travail artistique et qu'il est nécessaire pour les artistes d'explorer sans cesse de nouvelles pistes sans contrainte de création.

- Dévoiler les œuvres en cours de fabrication : Les chantiers mobiles
Sur le modèle des danse(s) en chantier et pour réagir à la temporalité de la création, les quatre équipes vont proposer leurs œuvres en cours de fabrication, investissant de nouveaux lieux franciliens à différentes périodes de l'année.
Au-delà d'une simple ouverture de studio, les chantiers ont vocation à proposer un évènement construit avec les artistes autour de leurs projets en favorisant la mise en avant des processus de création. Cette visibilité de l'œuvre en cours de fabrication est pour les artistes un moment décisif pour affirmer leur projet artistique.
Ils font partie intégrante du projet de parcours initiés avec les partenaires.
Le 28 avril 2017 1er chantier mobile au Théâtre Paul Eluard de Bezons (95) dans le cadre des Danses abritées.
- Diffuser des œuvres
Parce que donner aux artistes les moyens de créer ne prend du sens qu'en envisageant des perspectives de diffusion et d'ouverture au public.
- Les pièces détachées des chantiers mobiles sont des formes courtes présentées lors de soirées de diffusion partagée. Elles sont imaginées en commun avec les partenaires qui les accueillent et les financent, permettant de faire des allers-retours au cœur d'un projet artistique, entre une œuvre en cours de création ou achevée.
- Le festival Les incandescences, itinérant en Ile de France et proposé en priorité aux artistes accompagnés, ouvre le chemin de la diffusion, le moment où l'œuvre va vivre dans sa relation aux publics. Les lieux partenaires du festival : Théâtre Berthelot de Montreuil, Mains d'Œuvres, Point Ephémère, La Nef-manufacture d'utopies, Le Colombier à Bagnolet, le théâtre du fil de l'eau à Pantin, studio Le Regard du Cygne…
- Mettre en lien les artistes avec les publics
A chaque étape des parcours le public est convié sous des formes diverses :
- atelier hebdomadaire -Chorégraphes en escales, Paroles de danse, Regards croisés, parcours « La Culture et l'Art au Collège » ….
-mise en place d'évènements avec des publics ciblés.
- création de temps de rencontre avec les équipes des lieux et le public local.
-Des actions sont inventées en complicité avec les équipes artistiques et les structures partenaires en direction des publics
- contact plus direct avec les publics grâce à la formation des équipes artistiques aux nouveaux outils de communication et réseaux sociaux…
cf. tableau actions

Itinéraire Bis de Sandra Abouav / compagnie Métatarses - saison 2016-2017

- Résidences
3 semaines résidence au TPE Bezons = nb jours
2 semaines MdO et JDD
2 semaines Point Ephémère accueil studio et ouverture public
1 semaine au CND accueil studio et ouverture professionnelle
Mises à disposition ponctuelles du studio du CRD à pantin X h

- Diffusions
Diffusion Festival Les incandescences « a bouche que veux tu » en coréalisation avec MdO Saint Ouen 30 mars
Diffusion dans le programme les danses abritées au TPE de Bezons 28 avril

- Actions culturelles
Actions avec les écoles primaires et les collèges de Bezons autour du projet « riz complet »
Actions avec le lycée technique de Bezons
Culture et Art au Collège Lavoisier à Pantin
Projet de stage au Conservatoire de Pantin autour du thème de « la bouche »

Chorégraphes en escales amateurs adultes/Gymnase Leo Lagrange à Pantin
Rencontre avec les habitants de Saint Ouen à l'issue de la représentation à Mains d'œuvres dans le cadre du festival Les incandescences.

- Accompagnement administratif, artistique et technique des Journées Danse Dense

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Mains d'œuvres, Saint Ouen, 93
Point Ephémère, Paris, 75
Micadanses, Paris, 75
Théâtre Paul Eluard, Bezons, 95
Théâtre du Fil de l'eau, Pantin, 93
Studio de danse Sadi Carnot, Pantin, 93
Centre national de la Danse, Pantin, 93
Micadanses, Paris
Studio Le Regard du Cygne, Paris
Théâtre des Roches, Montreuil, 93

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France) :
DRAC Ile de France, aide à la résidence
Département 93, aide au fonctionnement
Ville de Pantin, aide au fonctionnement

Equipes artistiques prévues pour le projet :
1/ Sandra Abouav
2/ Sylvère Lamotte
3/ Leila Gaudin
4/ Sébastien Ly

Actuellement, l'équipe est composée de :
1 directrice / CDI – ¾ temps
1 administratrice en emploi tremplin / CDI temps plein (administration générale et pôle d'accompagnement des projets artistiques)
1 assistante administrative en CUI-CAE / CDD 20 heures hebdomadaires
1 coordinatrice des actions culturelles / intermittente – 220 heures annuelles
1 coordinateur technique / intermittent – 60 heures annuelles

Important :
L'emploi d'administratrice /chargée de l'accompagnement des compagnies est aidé par la Région Ile-de-France dans le cadre d'un emploi-tremplin à financement dégressif qui prendra fin en décembre 2017. 28870€ brut/an
L'emploi d'assistante administrative a été créé en décembre 2014 dans le cadre d'un CUI-CAE. Il a été renouvelé en 2015 et prendra fin en décembre 2016.
10780€ brut/an
Le poste de coordination des actions culturelles représente actuellement 4000€ brut annuels. Il relève du régime de l'intermittence.
Les Journées Danse Dense sont relais entre les équipes artistiques et les lieux partenaires qui dégagent les moyens d'accueil des équipes.

L'évolution des activités de l'association, création des parcours d'artistes « itinéraires Bis », et l'augmentation sensible du volume des actions culturelles, nécessite un soutien au financement des postes administration, accompagnement et actions culturelles.
Le développement des actions culturelles nécessitera un engagement financier plus important pour le volume des rémunérations des artistes intervenants.

NB : A partir de 2017, un redécoupage du poste de direction est envisagé incluant une mission pour un(e) chargé(e) de développement.

III- Budget du projet (TTC)

DEPENSES	euros	RECETTES	euros
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	0	ETAT	4000
Préciser le détail des postes par fonction		DRAC Ile-de-France (préciser service et titre) : □ attribué / □ en cours	4000
Salaires brut		Ministère de la culture / autres directions (DGCA…) préciser service et titre : □ attribué / □ en cours	
Charges employeur		Autres Ministères (préciser) : □ attribué / □ en cours	
Salaires brut			
Charges employeur		COLLECTIVITES TERRITORIALES	44000
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	21062	Région IDF - PAC	35000
Préciser le détail des postes		Région IDF - autres services (préciser) : □ attribué / □ en cours	
Salaires bruts artistes		Département :Seine St Denis □ attribué / □ en cours	4000
Charges employeur artistes		EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes (préciser le nom) : □ attribué / □ en cours	
Salaires bruts techniciens	1105	Commune 1 : Pantin □ attribué / □ en cours	5000
		Commune 2 (préciser le nom) : □□attribué / □ en cours	
Charges employeur techniciens	698	Autres (préciser) : □ attribué / □ en cours	
Droits d'auteur	1400		
Locations (préciser):			
Défraiements	1109	UNION EUROPEENNE	0
Transports	750	*Préciser le dispositif :* □ attribué / □ en cours	
Apports en coproduction	6000	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	700
Aides aux résidences		Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	700

Achats de spectacle, concerts	10000	Autres (préciser) :	
Autres (préciser) :		SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	3500
DEPENSES D'APPROPRIATION	19350	ADAMI	3500
Préciser le nombre d'heures: 215		ARCADI	
Salaires bruts		Autres (préciser) :	
Charges employeur		MECENAT & SPONSOR	3500
Achat action culturelle	19350	*Caisse des dépôts et consignations (acquis)*	3500
Autres (préciser) :			
AUTRES DEPENSES	21738		
Part de charges de fonctionnement		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	6450
salaire brut coordination actions culturelles	3500	Locations de salle	
charges employeur	2219	Billetterie	2050
salaire brut ass. administrative et accompagnement des compagnies	5500	Recettes de coréalisation	2000
charges employeur	2486	Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :	
salaire brut chargé de développement	2600	Prestations de service : ateliers	2400
charges employeur	1170	Apports de coproduction (préciser) :	
salaire brut direction	2940	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	
charges employeur	1323	Résidences (préciser) :	
		Autres (préciser) :	
TOTAL	**62150**	**TOTAL**	**62150**
Mise à disposition de locaux	15000	Mise à disposition de locaux	15000
Mise à disposition de personnel	5000	Mise à disposition de personnel	5000

IV – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permanence artistique et culturelle portée par le bénéficiaire.

V – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région décide de soutenir l'ASSOCIATION DANSE DENSE
à hauteur de 25 000 € sur une base subventionnable de 52 150€

(la base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé)

Emploi	Création/Diffusion/Appropriation
La Région n'intervient pas au titre de l'emploi dans le cadre de la permanence artistique et culturelle.	La Région apporte une aide à hauteur de 25 000 **€** au titre de la création/diffusion/appropriation, pour soutenir la structure dans l'accompagnement à la structuration de jeunes chorégraphes émergents et le développement de leurs liens au territoire francilien, en partenariat avec des lieux culturels d'Ile-de-France, notamment en Seine Saint-Denis et plus largement, avec une attention portée sur les départements de grande couronne.

Intérêt régional
La subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013615

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES GRANDES PERSONNES - NOUVELLE DEMANDE PAC 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	378 215,00 €	6,61 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES GRANDES PERSONNES
Adresse administrative : 77 RUE DES CITES
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN MARTIN, Président

Date de publication au JO : 20 mars 1999

N° SIRET : 42298950900035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 24 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Certaines dépenses pouvant être engagées en amont de la date de la commission, il est proposé de prendre en considération comme date de prise en compte des dépenses la date de dépôt de la demande, soit le 24 juin 2016.

I- Présentation du bénéficiaire

Christophe Evette, plasticien, marionnettiste et sculpteur, a créé la compagnie Les Grandes Personnes en 1999 à Aubervilliers (la cie est membre du collectif Villa Mais d'ici). Son activité s'est d'abord développée autour de la création collective de spectacles populaires déambulatoires de marionnettes géantes, en référence aux traditions carnavalesques. Aujourd'hui, elle diversifie ses créations et travaille à différentes échelles : sur table, avec des objets du quotidien, à l'échelle d'un quartier...
Depuis bientôt quinze ans, la compagnie Les Grandes Personnes, met en avant la pratique participative et le travail collectif. Ses deux axes d'intervention, la création plastique très grand format d'une part et l'écriture et la mise en scène de spectacles d'objets ou de théâtre de rue d'autre part, supposent tous deux une mise en commun des énergies et des échanges de compétence. Ses professionnels ont accompagné des projets locaux en Ile de France, en France et dans de nombreux pays en apportant leurs compétences techniques et artistiques à de nombreuses créations.
L'activité de l'association s'est d'abord développée autour de la création participative de spectacles déambulatoires avec des marionnettes géantes. Toujours animé par le souci d'inscrire les arts plastiques au cœur de la vie urbaine, le collectif s'est peu à peu tourné vers des formes plus écrites en collaboration

avec des auteurs et comédiens.
Reconnue à l'international, Les Grandes Personnes concentre cependant leur activité en Ile de France. Le projet Ancêtres, par exemple a réuni entre 2013 et 2016 des habitants d'Aubervilliers, Pantin, Bagneux, Nanterre pour une série d'ateliers d'écriture et de construction.
Les Grandes Personnes transmettent leur savoir faire. Les différents stagiaires accueillis ont pu participer aux phases de construction ou d'entretien des marionnettes, considérant tout à la fois les aspects techniques et de mise jeux. La plupart des stagiaires ont par la suite travaillés ponctuellement sur des projets de la compagnie.
L'action culturelle est au fondement du projet de la compagnie, ainsi de nombreux projets ont été menés en Ile-de-France avec différents partenaires, des festivals, des lieux de diffusion, des centres d'animation, des centres sociaux, des collectivités locales (Théâtre de la commune, Théâtre Romain Rolland à Villejuif, Festival Rhizome, Aubervilliers, Cergy, Garges-Lès-Gonesse…).
En 2012, la compagnie a réalisé un spectacle collectif avec un groupe d'habitants de Villejuif sur le rêve : « La Grenouille à Tapirer ». La même année, le projet « En-jeu » débute. Il s'agit d'évoquer sous une forme théâtrale et plastique les grandes avancées sociales du XXe siècle : les conquêtes ouvrières et syndicales, l'abolition de la peine de mort, la santé pour tous et les droits des femmes. Dans « La Ligne jaune », premier volet du projet En-jeu, une actrice raconte avec des santons en terre cuite les luttes des ouvriers de l'usine Renault de Cléon, en Normandie. « La Bascule », deuxième volet, créé en 2014 rappelle ce qu'est la peine de mort et raconte comment son abolition ne s'est imposée à la France qu'en 1981. Les rôles sont interprétés par deux acteurs et par des sculptures textiles peintes.

II- Projet spécifique proposé pour l'aide à la permanence artistique et culturelle 2016-2019 (tel que rédigé par le bénéficiaire)

L'exploration de nouveaux territoires en Ile de France
Depuis création, diffusion du travail sur l'ensemble du territoire francilien. Environ une cinquantaine de villes ont ainsi accueilli nos spectacles, la moitié se situant en grande couronne. Cette année, à l'invitation du réseau Act'art, *La Bascule* a été joué dans plusieurs villes de Seine et Marne, dans le cadre du dispositif « Scènes rurales ». **Nous souhaiterions pour les 3 ans à venir poursuivre le travail de diffusion en secteur rural.**

La structuration de l'emploi pour continuer à créer de nouveaux spectacles, et pour pérenniser nos collaborations avec les partenaires franciliens.
« L'appui-conseil aux petites entreprises du spectacle vivant » dont nous bénéficions actuellement, grâce à l'AFDAS nous a permis d'identifier les dysfonctionnements de notre structure. La structuration de l'emploi est aujourd'hui au centre du projet.
L'activité de la compagnie est croissante, et il est aujourd'hui impératif pour nous de mieux structurer notre organisation administrative afin de pouvoir développer de nouvelles créations. Environ 24% du budget de fonctionnement est aujourd'hui consacré au loyer de notre bureau et de nos ateliers. Il ne nous est plus possible aujourd'hui de conjuguer le développement de nouvelles créations et de nouvelles techniques et l'autofinancement. Depuis 3 ans, la part de subvention reçue par la compagnie ne représente que 6% du chiffre d'affaire. Cette situation nous oblige à travailler dans l'urgence, sur des projets à très courts termes et nous met dans l'impossibilité de consacrer du temps à l'expérimentation et aux répétitions, nécessaires au développement de nouveaux projets de création. En 2012, la création d'un poste de chargé(e) d'administration permanent à temps plein, a permis à la compagnie de consacrer plus de temps au développement de nouveaux partenariats pour accompagner ses projets de création L'autofinancement demande une forte mobilisation des équipes sur une période courte et dense et limite les perspectives de développement. La création du poste d'administration en CDI grâce à un emploi tremplin a enfin permis, entre autre, la recherche de subventions pour des projets sur le long terme construits grâce à plusieurs résidences artistiques en Ile de France.
Néanmoins ce type de création demande une proximité plus grande avec les acteurs territoriaux pour les sensibiliser, rencontrer les publics, développer les financements.

La poursuite des chantiers de créations participatives qui rendent les participants acteurs du projet

Depuis plusieurs années, Les Grandes Personnes ont développé une réelle expertise en terme d'accompagnement de projets participatifs. Environ 700 heures d'actions culturelles sont menées chaque année pour près de 500 participants. Nous avons à cœur de proposer des projets à destination d'un public qui soit le plus divers possible. A l'image des projets développés dans le quartier de la Porte Montmartre, à Cergy, ou à Clamart depuis plusieurs années, nous développons de véritables projets de territoires qui permettent aux habitants de devenir acteurs et plus simplement spectateurs de leurs quartiers et des changements qui s'y opèrent. Pour les 3 années, à venir, nous souhaitons poursuivre ce type de travail, pérenniser les partenariats existants, et développer de nouveaux projets sur d'autres territoires qui seraient plus éloignés des propositions artistiques.

La création d'un nouveau spectacle grand format pour la rue

Constitué d'un groupe d'artistes aux compétences variées, les Grandes Personnes sont reconnues pour leur savoir faire en matière de création théâtrale et plastique grand format. Depuis 2013, avec *Allebrilles,* nous n'avons pas eu l'occasion de présenter de grand format. L'aide à la permanence artistique et culturelle nous permettrait d'imaginer la création d'un nouveau grand spectacle pour la rue, *On est Ensemble,* qui pourrait voir le jour sur la saison 2018-2019.

Saison 2016/17 :
Des projets de création participatifs

Grand Papier, journal mural réalisé par des artistes en collaboration avec des habitants, donne la parole aux résidents de la ville et leur accorde l'occasion d'imaginer de nouveaux futurs sur un support à grande échelle, et de modifier, pour quelque temps, le paysage urbain qui les entoure.
Tiré sur papier à partir de supports numériques, il existe à la fois sur les murs de la ville et sur un site internet. Temporaire dans sa version papier, mais moins éphémère qu'un quotidien, il s'attache à explorer des thèmes et des images qui ouvrent l'avenir plutôt que de le clore. Avec l'aide d'Est –Ensemble, du Conseil départemental de Seine saint Denis, de Plaine Commune et de la Région Ile de France, le projet a débuté en juin 2015, avec de nombreuses interventions à l'automne (A Aubervilliers : Square Stalingrad, Villa Mais d'Ici, Association Les Poussières, à Pantin : Maison de quartier des 4 chemins, La Dynamo, la Cyclofficine). Nous avons poursuivi ce projet en 2016 à Paris, dans le quartier de la Porte de Montmartre en partenariat avec La Fabrique des Impossibles (Rêvons Rue), dans le 20ème (Festival les Nocturbaines). Pour cette nouvelle saison de nouvelles interventions sont prévues, notamment une poursuite du projet à la Porte Montmartre en collaboration avec le collectif d'architectes Encore Heureux, et à Saint Denis dans le quartier Cosmonautes, avec l'objectif d'accompagner l'ouverture prochaine d'une nouvelle antenne jeunesse.

Des Rues Des Rêves est un projet franco-algérien, porté par Les Grandes Personnes, l'Etoile Culturelle d'Akbou (ECA) en Algérie et l'association Touiza Solidarité Ile-de-France (TS-IDF). Ce projet répond à des urgences de notre époque en prise directe avec la jeunesse - lutte contre l'exclusion, la délinquance et le repli sur soi – et vise à promouvoir de multiples formes d'actions civiques via le spectacle et les multiples interactions qu'il suscite. Dés le premier semestre 2017, un groupe de jeunes franciliens se constituera grâce à des rencontres régulières dont l'objet sera l'appréhension de l'espace public. Des échanges seront imaginés avec un groupe de jeunes algériens, avec l'objectif de créer une forme déambulatoire commune dans les rues des villes partenaires. L'enjeu est de mettre en place des résidences pérennes en Ile de France avec les différents groupes constitués autour du projet des rues des rêves pour amener les participants à se considérer partie prenante de leur environnement. Des partenariats sont déjà établis avec les villes de Saint Denis, Aubervilliers, l'Ile saint Denis, Animak't

Une création légère pour une tournée dans un réseau rural en Ile de France

A demain : Le collectif des Grandes Personnes souhaite mettre en chantier une création théâtrale qui envisage des utopies positives. En explorant des formes qui se développent simultanément dans les trois

dimensions que constituent l'expression plastique, le théâtre et la poésie, nous imaginerons des futurs optimistes.
Le dispositif envisagé s'appuie sur une des traditions les plus anciennes et les plus méconnues du théâtre de rue, celle des « curiosités » montrées par les Savoyards, qui étaient à l'époque des immigrés. Pour être aussi peu coercitif que possible, le futur imaginé par *À demain* se doit d'être pluriel et suppose au moins six «curiosités» c'est-à-dire au moins six boîtes réalisées par six plasticiens, six acteurs, et six textes. Chaque acteur sera en effet à la fois porteur d'une boîte à surprises, création plastique animée et unique et d'un court texte poétique, dont l'effet conjoint fera éclore un moment d'utopie et d'optimisme. La variété de l'architecture des boîtes épousera la diversité des propositions.
L'esthétique des Grandes Personnes qui travaille les bouleversements d'échelle et le mouvement y trouvera de quoi s'exprimer. Mécanismes, dispositifs sonores, sculptures, dispositifs optiques seront mis à contribution.
Le spectacle pourrait se produire dans tout rassemblement de foule, dans les files d'attente. Il s'agira d'un spectacle léger qui se prêtera tout à fait à une diffusion dans un réseau de scènes rurales par exemple.

Ancêtres et Les Grands Anciens.

En partenariat avec la ville d'Orly, et dans le cadre d'une résidence de plus de 6 mois, nous développerons le projet *Ancêtres* avec un groupe d'habitants issus de divers quartiers de la ville. Plusieurs sorties de résidences seront imaginés au cours de l'année. La même année, une sélection de quelques *Ancêtres* sera construit sous la forme de marionnettes géantes dans le cadre d'un chantier participatif.
En partenariat avec les Archives diplomatiques, un deuxième projet Ancêtres aura lieu dans un collège de La Courneuve en utilisant les ressources des Archives Diplomatiques.

En diffusion : *Allebrilles, Bona Kélé, A la corde, La Ligne Jaune, La Bascule*

Saison 2017-18
Cette année sera l'occasion de pérenniser le projet *Des rues, des rêves.*
Nous imaginerons également une mise en réseau de tous les *Ancêtres* créés depuis 2012, sous la forme d'une plateforme multimédia qui donnera à voir la totalité des ancêtres réalisés au cours des différentes résidences. Une exposition photographiques itinérantes sera également proposée.
Nous consacrerons une partie de l'année à préparer le travail de création de *On est ensemble,* pour une création collective grand format de marionnettes d'un nouveau type (Recherche de financements, coproductions, pré-achats)

En diffusion : *Allebrilles, Bona Kélé, La Ligne Jaune, La Bascule, A Demain*

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
EDL de la Porte Montmartre, Maison bleue, Centre d'animation Binet, et Centre CAF Belliard – Paris (75018)
Villa Mais d'Ici – Aubervilliers (93)
CNAR d'IDF Moulin Fondu – Garges les Gonesses (93)
Archives Diplomatiques (93)
Animak't – Sault en chartreuse (91)
Réseau Act'ARTS – Scènes rurales (77)

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France) -
DRAC IDF – aide à la création pour le projet A demain
Conseil départemental de seine saint Denis : Via le monde, Micaco, In situ
Ville de Saint Denis - Ville de l'Ile saint Denis - Ville d'Aubervilliers - Ville de Cergy – Ville d'Orly
Institut français

Equipe artistique prévue pour le projet :

C'est toute l'équipe des Grandes personnes qui sera mobilisée, les membres de la compagnie interviendront suivant leurs compétences et pas sur la totalité des projets.

PERSPECTIVES DE CREATION

Grand papier à Saint Denis – Création plastique : concepteur et production du projet : Christophe Evette, plasticiens invités : Maïda Chavak, Vladimir Cruells, Mokeit, coordination et préparation Amandine Guillard et Laure Louvat
Grand papier à Porte Montmartre - Création plastique : concepteur et production du projet : Christophe Evette, plasticiens invités : Maïda, Vladimir Cruells, Mokeit, coordination et préparation Amandine Guillard et Laure Louvat
Des Rues Des Rêves – Spectacle en rue et déambulatoire : conception et mise en scène Pauline de Coulhac, transmission et construction : Cédric Lasne, Raphaèle Trugnan, Max Neujhar, Caroline Brillon, Sarah Letouzey, Maurizio Moretti, Yabako Konaté, Patricio Luengo – Coordination Laure Louvat
Ancêtres à Orly et à La Courneuve– Spectacle participatif : Conception et mise en scène Christophe Evette, écriture Jean Baptiste Evette, assistants mis en scène et jeu: Benoit Hamelin et Sévane Sybesma, plasticiens et constructeurs : Yabako Konaté, Fleur Marie Fuentes,
A demain : Conception et mise en scène : Christophe Evette, Auteur : Jean Baptiste Evette- Plasticiens : Chloé Bucas, Vladimir Cruells, Matisse Wessels, Maïda Chavak, Amora Doris, Aude Meeschaert – constructeurs : Maurizio Moretti, Yabako Konaté, Cédric Lasne, Yoan Cottet, Nicolas Vuillier et des participations extérieures.

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

Allebrilles, Bona Kélé, A la corde, La ligne jaune, La bascule et A demain pour la saison 2017-18.
Partenaires pressentis à ce jour :
La saison se dessinera à l'automne 2016, les programmateurs assistant depuis mars aux différentes travaux de la compagnie. Notre présence àau festival de Chalons sur saone et au festival d'Avignon nous permet de rencontre davantage d'interlocuteurs. Pour la création du spectacle A demain, nous nous consacrerons à la recherche de résidences de création, coproductions et pré-achats cet été et à l'automne en essaimant auprès du CNAR du Moulin Fondu et des festivals complices.

PERSPECTIVES EN TERMES D'EMPLOI POUR LE PROJET

Le maintien du poste d'administrateur, créé en 2012 dans le cadre d'un emploi tremplin, est au cœur de la structuration de la compagnie. L'aide accordée par la Région arrivera à son terme en septembre 2018 et il donc impératif pour nous de trouver des moyens pour péreniser ce poste.
Pour accompagner l'administrateur, trois postes à temps partiels seraient essentiels : un(e) chargé(e) du développement pour la recherche de résidence, de nouveaux partenariats et pour la diffusion des spectacles
un régisseur d'atelier à temps partiel (20h hebdomadaire)
un chargé(e) de communication qui travaillerait sur des missions ponctuelles dont la mise à jour du site web

Jusqu'alors ces postes ont été assumés par l'équipe artistique au grès des demandes des partenaires et des acheteurs de spectacles. Soucieux d'amplifier notre présence sur le territoire d'Ile de France, nous souhaitons systématiser les actions d'appropriation en direction de divers publics (les lycéens, les associations locales de personnes handicapées, les amateurs, les séniors, les publics isolés …).

III- Budget du projet (HT)

DEPENSES	euros	RECETTES	euros

DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	42240	ETAT	27000
Préciser le détail des postes par fonction		**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : Aide à la production x attribué	12000
Salaires brut chargé developpement 1000€ / 76h par mois	12000	**Ministère de la culture / autres directions** (DGCA…) préciser service et titre : r attribué / r en cours	
Charges employeur	7200	**Autres Ministères** DRJSCS, x en cours	12000
Salaires brut régisseur atelier 1200€ / 90h par mois	14400	Institut français, SCAC - en cours	3000
Charges employeur	8640	COLLECTIVITES TERRITORIALES	102000
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	294975	Région IDF - PAC	40000
Préciser le détail des postes		Région IDF - autres services (préciser) : r attribué / r en cours	
Salaires bruts artistes (metteur en scène, artistes dramatiques, marionnettistes, plasticiens, sculpteur)	114500	**Département** CD93 Via le monde X en cours	12000
Charges employeur artistes	74975	**EPCI - Communauté d'agglomération** Plaine Commune x en cours	12000
Salaires bruts techniciens (décorateurs, costumier, conseiller technique, régisseurs)	35000	**Commune** 1 Saint Denis x en cours	5000
		Commune 2 Ile St denis x attribué	4000
Charges employeur techniciens	21500	**Commune 3 Aubervilliers** x attribué	4000
Droits d'auteur	9000	**Commune 5 Cergy** - en cours	5000
Locations (préciser):		**Commune 6 Orly** - en cours	20000
Défraiements	6000	UNION EUROPEENNE	0
Transports	34000	*Préciser le dispositif :* r attribué / r en cours	
Apports en coproduction		EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	0
Autres (préciser) :		SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	6000
DEPENSES D'APPROPRIATION	48000	CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) : ADAMI,	3000
Préciser le nombre d'heures:750		ARCADI	
Salaires bruts	30000	Autres (préciser) :Spedidam	3000
Charges employeur	18000	MECENAT & SPONSOR	0
AUTRES DEPENSES	8000		

Part de charges de fonctionnement		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	258215
Préciser la nature de ces dépenses :		Locations de salle	
Participation aux frais de bureau (administratrice, frais de communication, loyer atelier fabrication….) à hauteur de 10%des frais annuels	8000	Billetterie	
		Apports de coproduction (préciser) :CNAR IDF Garges les gonesse et festival Parade à Nanterre	9000
		Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations) 75	249215
		Résidences (préciser) :	
		Autres (préciser) :	
TOTAL	**393215**	**TOTAL**	**393215**

IV – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle
La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 6 juillet 2016.
Elle a rendu un avis favorable à la demande de conventionnement de permanence artistique et culturelle portée par le bénéficiaire.

V – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région décide de soutenir LES GRANDES PERSONNES à hauteur de 25 000 €
sur une base subventionnable de 378 215€
(la base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région apporte une aide de 10 000 € au titre de l'emploi dans le cadre de la permanence artistique et culturelle.	La Région apporte une aide à hauteur de 15 000 **€** au titre de la création/diffusion/appropriation, pour soutenir les projets artistiques de la compagnie, leur diffusion en Ile-de-France et le développement de son ancrage durable sur le territoire francilien, en particulier en grande couronne.

Intérêt régional :
Cette subvention fait l'objet d'un engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide à projet arts de la rue et/ou de la piste	8 000,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	9 000,00 €
	Montant total	17 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-531

DU 16 NOVEMBRE 2016

SOUTIEN A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE
EVALUATION DES CONVENTIONS TRIENNALES DE PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE CONCLUES EN NOVEMBRE 2013

AFFECTATIONS AU TITRE D'UNE CONVENTION ANNUELLE
4EME AFFECTATION POUR L'ANNEE 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa commission permanente,

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010,

VU La délibération CR 31-05 du 23 juin 2005 relative aux aides régionales dans le domaine culturel et notamment le titre 2 « les aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle »,

VU La délibération CR 45-10 du 18 novembre 2010 relative aux aides régionales dans le domaine culturel, portant sur le dispositif de la Permanence Artistique et Culturelle,

VU La délibération CP 10-902 du 17 novembre 2010 modifiant la convention type adoptée par la délibération CP 06-861 du 19 octobre 2006,

VU La délibération CP 16-221 du 12 juillet 2016 adoptant la convention exceptionnelle d'un an pour le dispositif des aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle,

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens,

VU Le budget de la Région Ile-de-France 2016,

VU L'avis émis par la Commission des Finances

VU l'avis de la commission de la culture,

VU Le rapport CP 16-531 présenté par Madame la Présidente du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique :

Décide de participer au titre du dispositif de la permanence artistique et culturelle au financement des projets détaillés en annexe 2 (fiches projet) à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **1 399 290 euros.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature par chaque organisme d'une convention conforme à la convention exceptionnelle d'un an approuvée par délibération CP 16-221 du 12 juillet du 2016 et autorise la Présidente de la Région à signer ces conventions.

Affecte une autorisation d'engagement de **1 399 290 euros** disponibles sur le chapitre 933 « Culture, sport et loisirs » - code fonctionnel 312 « Activités artistiques et culturelles » programme HP 312-005 (131005) « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène », action 13100504 « Développement de la permanence artistique » du budget 2016.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE N° 1 A LA DELIBERATION : L'ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-531	Budget	2016

Chapitre	**933 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**312 - Activités culturelles et artistiques**
Programme	**131005 - Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue**
Action	**13100504 - Développement de la permanence artistique**

Dispositif : N° 00000103 - Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle

Dossier	16003656 - LA FRANCAISE DE COMPTAGES (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	EX002531 - LA FRANCAISE DE COMPTAGES			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
286 960,00 €	HT	10,45 %	30 000,00 €	

Dossier	16011710 - ADAME - EMB SANNOIS (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	R31391 - ADAME ASS DEV AIDE MUSIQ ELECTROACOUS			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	65 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
130 800,00 €	HT	49,69 %	65 000,00 €	

Dossier	16011711 - ARCHIMUSIC (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	P0002897 - ARCHIMUSIC			
Localisation	HAUTS DE SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
173 747,00 €	HT	23,02 %	40 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-531	Budget	2016

Dossier	16011712 - ATELIER DE PARIS CAROLYN CARLSON (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	P0002853 - ATELIER DE PARIS CAROLYN CARLSON			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	65 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
355 000,00 €	HT	18,31 %	65 000,00 €	

Dossier	16011713 - BLONBA - THEATRE DE L'ARLEQUIN (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	R32961 - BLONBA			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	45 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
130 040,00 €	HT	34,6 %	45 000,00 €	

Dossier	16011714 - CAFE MUSIQUE VAL EUROPE FILE 7 (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	R32912 - CAFE MUSIQUE VAL EUROPE FILE 7			
Localisation	SEINE ET MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
296 000,00 €	HT	16,89 %	50 000,00 €	

Dossier	16011716 - CIE BOUCHE A BOUCHE (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	R32907 - CIE BOUCHE A BOUCHE			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
120 387,00 €	HT	24,92 %	30 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-531	Budget	2016

Dossier	16011717 - CLUB RECHERCHE & LOISIRS - ESPACE JEMMAPES (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	R28300 - CLUB RECHERCHE & LOISIRS			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	53 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
340 027,00 €	HT	15,59 %	53 000,00 €	

Dossier	16011718 - COMMUNAUTE D'AGGLO EVRY CENTRE ESSONNE - LE PLAN (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	P0034352 - CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	45 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
229 262,00 €	TTC	34,6 %	45 000,00 €	

Dossier	16011719 - COMPAGNIE LA RUMEUR (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	R4210 - COMPAGNIE LA RUMEUR			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	35 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
154 000,00 €	HT	22,73 %	35 000,00 €	

Dossier	16011720 - COMPAGNIE LES MISTONS (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	R32705 - COMPAGNIE LES MISTONS			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
81 027,00 €	TTC	18,51 %	15 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-531	Budget	2016

Dossier	16011722 - IVT INTERNATIONAL VISUAL THEATRE (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	R6783 - IVT INTERNATIONAL VISUAL THEATRE			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	75 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
495 040,00 €	HT	15,15 %	75 000,00 €	

Dossier	16011723 - KIALUCERA (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	R24737 - KIALUCERA			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
93 932,00 €	TTC	15,97 %	15 000,00 €	

Dossier	16011724 - LA CLEF CULTURE LOISIRS & FORMATION (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	R25419 - CLEF CULTURE LOISIRS & FORMATION			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	90 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
604 500,00 €	HT	14,89 %	90 000,00 €	

Dossier	16011725 - LA COMPAGNIE AIME L AIR (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	P0002973 - LA COMPAGNIE AIME L AIR			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	45 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
123 600,00 €	HT	36,41 %	45 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-531	Budget	2016

Dossier	16011727 - LA REVUE ECLAIR (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	R32908 - LA REVUE ECLAIR			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
146 000,00 €	HT	34,25 %	50 000,00 €	

Dossier	16011728 - LE TARMAC - LA SCENE INTERNATIONALE FRANCOPHONE (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	R34023 - TEP LE TARMAC SCENE INTERNATIONALE FRANCOPHONE			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	6513
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
245 088,00 €	HT	16,32 %	40 000,00 €	

Dossier	16011729 - LE TRITON (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	R25175 - LE TRITON			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	60 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
171 756,00 €	HT	34,93 %	60 000,00 €	

Dossier	16011730 - LES GEMEAUX (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	R7157 - LES GEMEAUX			
Localisation	HAUTS DE SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	35 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
86 800,00 €	HT	40,32 %	35 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-531	Budget	2016

Dossier	16011731 - LES ORPAILLEURS (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	R2029 - LES ORPAILLEURS			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 250,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
59 650,00 €	HT	33,95 %	20 250,00 €	

Dossier	16011732 - L'ONDE ET CYBELE (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	R34535 - L ONDE ET CYBELE			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	35 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
245 050,00 €	HT	14,28 %	35 000,00 €	

Dossier	16011733 - MAISON CULTURE 93 SEINE ST DENIS (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	R32915 - MAISON CULTURE 93 SEINE ST DENIS			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
179 168,00 €	HT	27,91 %	50 000,00 €	

Dossier	16011734 - OPERA FUOCO (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	P0002889 - OPERA FUOCO			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	60 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
364 950,00 €	HT	16,44 %	60 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-531	Budget	2016

Dossier	16011736 - THEATRE DE CHAIR (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	P0026095 - THEATRE DE CHAIR			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
104 218,00 €	TTC	28,79 %	30 000,00 €	

Dossier	16011737 - THEATRE DE LA VALLEE (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	R32973 - THEATRE DE LA VALLEE			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	60 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
175 049,00 €	HT	34,28 %	60 000,00 €	

Dossier	16011738 - THEATRE DE SARTROUVILLE (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	R16227 - THEATRE DE SARTROUVILLE			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	80 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
256 380,00 €	HT	31,2 %	80 000,00 €	

Dossier	16011739 - THEATRE ROMAIN ROLLAND (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)			
Bénéficiaire	R26795 - THEATRE ROMAIN ROLLAND			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	80 740,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
455 591,00 €	HT	17,72 %	80 740,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-531	Budget	2016

Dossier	16011740 - TPE THEATRE PAUL ELUARD - BEZONS (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)				
Bénéficiaire	R31491 - TPE THEATRE PAUL ELUARD				
Localisation	VAL D'OISE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	65 300,00 €			Code nature	6568
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
164 155,00 €	HT		39,78 %	65 300,00 €	

Dossier	16011742 - 36 DU MOIS (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)				
Bénéficiaire	R4756 - 36 DU MOIS				
Localisation	VAL DE MARNE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	35 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
96 253,00 €	HT		36,36 %	35 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000103 - Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	1 399 290,00 €

Total sur l'imputation 933 - 312 - 131005 - 13100504	1 399 290,00 €

ANNEXE N° 2 A LA DELIBERATION : LES FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011710

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ADAME - EMB SANNOIS (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	130 800,00 €	49,69 %	65 000,00 €
	Montant Total de la subvention		65 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ADAME ASS DEV AIDE MUSIQ ELECTROACOUS
Adresse administrative : 2 RUE DU PRESIDENT G POMPIDOU 95110 SANNOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Brice SCORTICATI, Président

Date de publication au JO : 5 août 1992

N° SIRET : 39077971800019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

L'EMB (Espace Michel Berger), scène de musiques actuelles située à Sannois dans le Val d'Oise est dirigée par Arnaud Monnier et Pascal Stirn. En 1992, la Commune de Sannois s'est dotée d'un équipement spécifique pour la pratique des musiques actuelles amplifiées. L'équipe actuelle a obtenu en 1994 la gestion de l'EMB en régie directe municipale. L'ancrage dans le paysage culturel départemental s'est renforcé au fur et à mesure, avec une augmentation du nombre d'artistes de renommée nationale, puis internationale dans la programmation, contribuant à asseoir la notoriété du lieu.
A partir de l'année 2000, la salle a accueilli des résidences d'artistes. Depuis 2004, l'EMB soutient un ou plusieurs artistes en développement tout le temps nécessaire à la finalisation du projet initial. En 2005, la Ville de Sannois a décidé de transformer le mode de gestion de l'EMB, en une gestion déléguée, et de la confier à une structure morale de droit privé par un contrat de Délégation de Service Public des Musiques Actuelles/Amplifiées – Gestion par affermage de l'EMB pour une durée de 4 années et confiée à l'ADAME.
L'EMB est soutenu par la Région Ile de France, la DRAC (au titre du label « SMAC »), le Conseil Départemental du Val d'Oise et la Ville de Sannois. Il obtient par ailleurs des aides complémentaire d'ARCADI, du CNV, du RIF ou encore de partenaires privés.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
DRAC - SMAC	80 000	*11%*	80 000	80 000	*11%*
DRAC – indemnité service civique				1 620	*0%*
Conseil départemental du Val d'Oise (convention, aide à la résidence, action)	88 400	*13%*	88 400	86 300	*12%*
Ville de Sannois	365 000	*52%*	370 000	375 000	*54%*
Autres - SACEM, CNV, Arcadi, RIF, Réseau Printemps, Caisse d'Epargne	87 570	*12%*	59 255	78 889	*11%*
Région - PAC	65 000	*9%*	65 000	65 000	*9%*
Région - Emploi tremplin	15 000	*2%*	13 750	11 583	*2%*
SOUS-TOTAL REGION	80 000	11%	78 750	76 583	11%
TOTAL SUBVENTIONS	**700 970**	**100%**	**676 405**	**698 392**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
Subventions d'exploitation	720 651	*54%*	671 922	685 189	*68%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	196 116	*15%*	206 758	200 524	*20%*
Total produits	1 324 535 (dont 305 197 € de produits exceptionnels relatifs aux biens de reprises)	100%	1 000 317	1 007 353	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

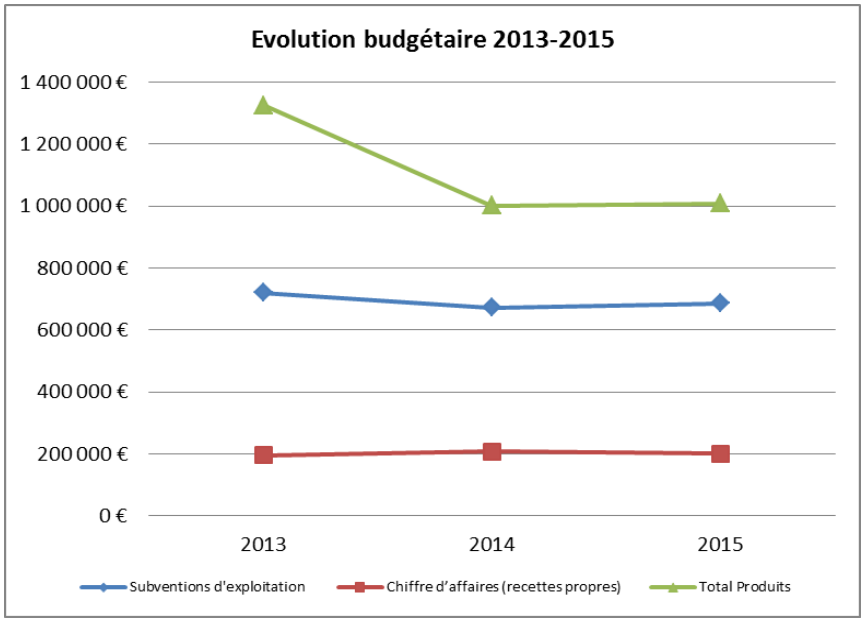

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

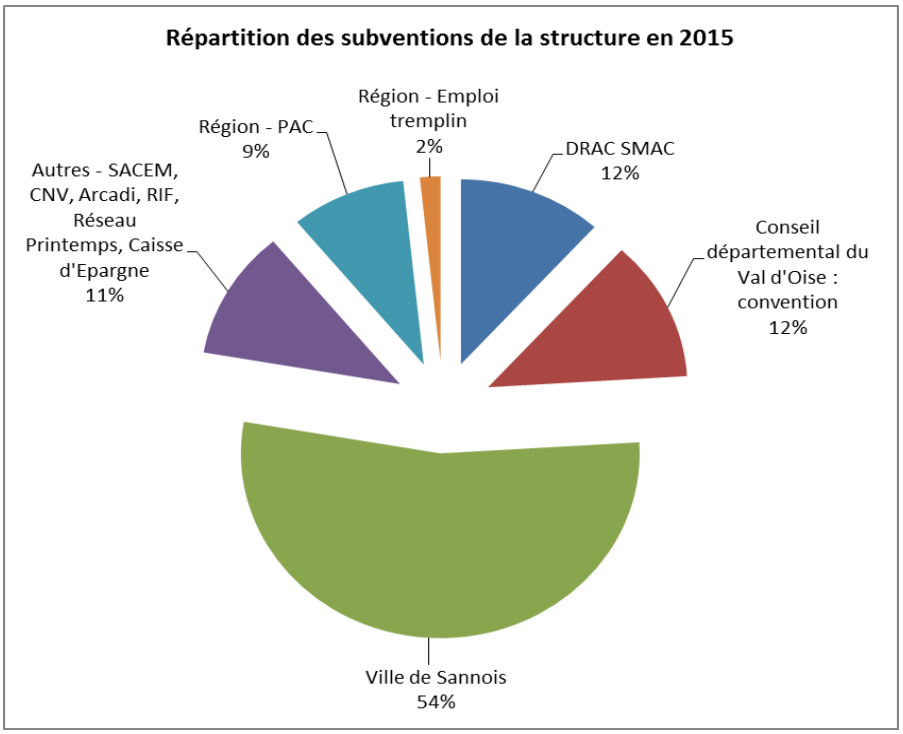

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale	387 279	415 744	380 188
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	1 394	2 253	1 717

3) Evolution de l'activité

	2013	2014	2015
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations accueillies	42	34	39
Nombre de dates de concerts diffusés au total	60	63	66
Nombre de groupes accueillis	109	127	124
Nombre de festivals ou temps forts éventuels	4	5	4
Nombre de spectateurs	13 435	12732	13452
Nombre de résidence(s) accueillie(s)	43 groupes 114 jours Moyennes : 2.7 jours	35 groupes 104 jours Moyenne : 3 jours	40 groupes 119 jours Moyenne : 3 jours
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	16	24.5	25
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	52.5	120	252
Nombre d'établissements et de relais partenaires	31	12	14
Nombre de bénéficiaires	1542	1502	1385

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

La permanence d'artistes sur la scène de l'EMB est aujourd'hui au cœur de notre projet d'activité. Elle nourrit les volets de diffusion, de création et d'actions culturelles.
La volonté de l'EMB pour les années à venir est d'inscrire cette permanence dans la durée, c'est-à-dire, choisir des artistes qui restent et s'investissent dans des actions culturelles et artistiques sur le long terme à l'image de l'artiste Lomepal, avec qui des lycéens sannoisiens ont pu écrire un morceaux, l'enregistrer et tourner un clip, ou le groupe 3somesisters qui a travaillé avec la chorale de l'Ecole de musique de Sannois pour qu'elle puisse les accompagner sur scène.

L'équipe de l'EMB vise à développer son public jeune et concentre ses actions dans ce but.
A travers nos différents projets nous voulons avec les jeunes :
Développer des liens pérennes.
Lutter contre la concentration médiatique.
Favoriser l'épanouissement et la confiance en soi.

Les trois volets de la PAC à l'EMB de Sannois sont les suivants :

1. **Accompagnement au développement de carrière et à l'insertion professionnelle des artistes**

L'EMB a toujours attaché une importance majeure à l'accompagnement de groupes en développement. De la

répétition en conditions de scène à la mise en réseau professionnel, l'EMB dispose d'un panel d'aides à l'insertion professionnelle de groupes émergents qui fait aujourd'hui sa réputation. En moyenne, 5 groupes sont accompagnés par an et bénéficient d'un accompagnement scénique, de formations artistiques, d'une orientation professionnelle grâce au large réseau de l'EMB et enfin de diffusions à l'EMB et sur d'autres scènes par l'intermédiaire de partenariat engagés par l'EMB.

Dans l'objectif de professionnaliser et de promouvoir les artistes accompagnés, l'EMB collabore chaque année avec différents dispositifs :

- **« Les Inouïs du Printemps de Bourges** ». L'EMB est l'antenne nationale « Région Île de France » des découvertes du Printemps de Bourges. Nous prenons en charge le repérage des groupes, la présélection régionale, les auditions en conditions de concert public et l'accompagnement scénique pour les lauréats.

- **« Avant-Seine » de Rock en Seine**. Pascal Stirn, programmateur et co-directeur de l'EMB, fait parti du jury de sélection des groupes qui font parti de ce dispositif. Ce dernier comprend un repérage des groupes, un accompagnement scénique (répétitions en conditions de scène).

- « Starter », tremplin départemental réalisé par le COMBO 95 (Réseau des musiques actuelles du Val d'Oise) pour l'accompagnement de groupes amateurs valdoisiens. L'EMB participe au repérage des groupes, à l'accompagnement des groupes lauréats et la mise à disposition de la scène pour un groupe et à leur diffusion.

- **Le dispositif « Itinérance »** mis en place par le RIF (Réseaux des musiques actuelles en Île de France) qui aide à la diffusion et à la circulation en Île de France d'artistes franciliens sélectionnés. L'EMB programme une date par an d'un artiste qui fait parti de ce dispositif.

- **« FAIR le tour »** mis en place par le FAIR. L'EMB diffuse un artiste repéré par an.

2. <u>Actions culturelles et artistiques locales</u>

La présence d'artistes en permanence dans le lieu permet de tisser ou de conforter le lien entre l'artiste et les public(s), par une démarche volontaire de l'artiste qui a saisi l'importance primordiale d'être sur le terrain, lieu de contact privilégié avec les public(s). Ce dispositif provoque une manière efficace d'intégrer l'artiste de façon durable dans la cité. Ainsi, favoriser la rencontre entre le public et l'artiste constitue un moyen plus efficace de nourrir directement l'inspiration des artistes des Musiques Actuelles/Amplifiées qui, par ailleurs, puisent aussi leurs idées dans la source des réalités socioculturelles de leur société. Les public(s) : élèves, collégiens, lycéens, étudiants mais également praticiens amateurs, adhérents de l'école de musique de Sannois ou usagers des maisons de quartier de la ville trouvent dans ces rencontres une matière culturelle porteuse de lien social. Rappelons que la musique est la première pratique culturelle des français, et que 80% d'entre eux ont un souvenir lié à la musique.

- **Projets artistiques et pédagogiques** avec un fort impact sur les élèves que nous réalisons avec les collèges et lycées.
- **Projets artistiques de sensibilisation** et d'éveil aux musiques actuelles avec des écoles maternelles et élémentaires.
- **Différentes actions** sont réalisées toutes l'année en lien étroit avec le Lycée d'Enseignement Adapté de Sannois.
- **Projet en lien avec le conservatoire** de musique de Sannois où la chorale participe aux résidences avec les artistes et est intégrée au concert diffusé à l'EMB.

- Nous programmons toute l'année des **spectacles jeunes publics** (à partir de 1 an) et des spectacles pédagogiques.

- Enfin, nous mettons notre **scène à disposition** et notre équipe technique tout le mois de juin pour accompagner les différentes établissements locaux (établissements scolaires, écoles de musiques, centres de loisirs) afin qu'ils puissent répéter et jouer leur spectacle de fin d'année.

3. <u>Diffusion d'artistes « découvertes » en voie de professionnalisation</u>

Nous proposerons un nouveau principe de diffusion pour la saison prochaine en lien avec l'accompagnement artistique pratiqué à l'EMB exposé ci-dessus. De plus la promotion d'artistes émergents au public local fait parti des missions d'une structure labellisée SMAC comme l'EMB. Nous souhaitons mettre en place une date par mois (soit huit par an), avec un plateau composé uniquement de découvertes. Ces découvertes seront soient des artistes

accompagnés par l'EMB, soit des groupes en voie de professionnalisation repérés. Afin de promouvoir l'exploration de nouvelles esthétiques musicales auprès du public local, nous souhaitons proposer ces dates à des tarifs favorisant l'accès au public local. Cette diffusion sera valorisée localement par une communication de proximité accentuée.

Le fléchage des moyens financiers

La rémunération des musiciens et techniciens pendant leurs phases de création
Les interrogations et les différentes interactions issues de la présence d'artistes en permanence dans le lieu, affranchies des contraintes économiques qui pèsent sur le champ artistique des Musiques Actuelles/Amplifiées constituent une énergie nouvelle pour la création artistique. Plus spécifiquement, ce dispositif permet à l'artiste issu du champ culturel des Musiques Actuelles/Amplifiées d'accéder à de réelles conditions de création qui dépassent la seule mise à disposition d'un lieu et d'une équipe professionnels.

La rémunération « d'artistes et de techniciens intervenants ».
Au delà de sa présence accompagnée dans le lieu, l'artiste a l'occasion de rencontrer aussi d'autres artistes d'horizons différents sous la forme de « parrainage » apportant une visibilité publique à l'artiste accompagné. Ces échanges lui permettent de se ressourcer grâce à des rencontres avec ces artistes confirmés. L'objectif est que ces derniers forment, conseillent, adhèrent au projet et transmettent leurs expériences, que ce soit en terme artistique ou en terme de parcours de développement.

La promotion des artistes accompagnés par une aide à la diffusion.

Accompagner un artiste, c'est aussi lui donner les moyens de rencontrer un public. Au-delà d'une programmation régulière assurée à l'EMB, La PAC permet d'apporter les moyens financiers pour produire la diffusion de concerts, de ces créations sur la scène de l'EMB ou sur d'autres scènes.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
L'orange Bleue – Eaubonne – Val d'Oise
Le Théâtre du Cormier – Cormeilles en Parisis – Val d'Oise
L'EAM – Herblay – Val d'Oise
EREA – Lycée de la Tour du Mail – Sannois – Val d'Oise

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France) -
Ville de Sannois – Convention DSP (4 ans)
Conseil Général du Val d'Oise – Convention triennale
Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC IDF – Label SMAC convention triennale
ARCADI – Aide aux projets
CNV – Aide aux projets

Equipes artistiques prévues pour le projet :
Les artistes dont nous continuons ou nous prévoyons d'accompagner :

- TIM DUP
- 3SOMESISTERS
- CLEMENT BAZIN
- NUSKY & VAATI
- THEO LAWRENCE
- FORM
- PALATINE
- KILLASON
- BROKEN BACK
- FIXPEN SILL
- PANAMA BENDE
- TAIWAN MC
- PARADIS

RESIDENCES PREVUES

A ce jour il nous est compliqué de présenter les résidences et les actions en découlant pour les années à venir.

L'économie des Musiques Actuelles, ses fonctionnements, les usages de la profession ne permettent pas d'anticiper sur plusieurs années les projets sur lesquels nous allons travailler.

Vous avez néanmoins, ci-dessus la liste des artistes avec lesquels pour certains le travail de collaboration est déjà engagé et pour d'autres en cours de discussion.
Cependant nous vous présentons ci-dessous les actions déjà prévues.

Nous ne manquerons pas de vous informer à chaque échéance l'état d'avancement des projets engagés.

Subvention demandée :
80 000 €
Soit 15 000 € d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (TTC)

DEPENSES	**euros**	**RECETTES**	**euros**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	48300	ETAT	12900
Salaires brut Chargés de production & actions culturelles	24 300	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : X attribué / r en cours	12900
Charges employeur	13 500	COLLECTIVITES TERRITORIALES	107400
		Région Ile-de-France	
Salaires brut co-directeur / programmateur	7 000	Région IDF - PAC	80 000
Charges employeur	3 500	**Département** : Val d'Oise X attribué / r en cours	7 400
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	81150		
Salaires bruts artistes	16 500	**Commune** 1 : Sannois X attribué / r en cours	20 000
Charges employeur artistes	8 250	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	17000
		CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) :	10 000
Salaires bruts techniciens	14 000	ARCADI	7 000
Charges employeur techniciens	9 800	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	8500
		Locations de salle	2 000
Droits d'auteur	4 000	Billetterie	4 000
Locations (préciser):	2 000	Recettes de coréalisation	500
Défraiements	3 500	Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :	2 000
Transports	1 500		
Apports en coproduction	600		
Achats de spectacle, concerts	20 000		
Autres Sécurité :	1 000		
DEPENSES D'APPROPRIATION	10000		

Achat action culturelle	10 000		
AUTRES DEPENSES	6350		
Frais de régie	1 500		
Fournitures	350		
Frais administratif	1 000		
Stagiaires	3 500		
TOTAL	**145800**	**TOTAL**	**145800**
Mise à disposition de locaux	9 100	Mise à disposition de locaux	9 100
Mise à disposition de personnel	18 550	Mise à disposition de personnel	18 550
Autres (préciser) :	1660	Autres (préciser) :	1 660

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région

La structure bénéficie de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2006 à hauteur de 65 000 euros entièrement fléchée sur la création/diffusion depuis la deuxième convention (2010-2013).

La Région soutient l'activité d'accompagnement d'artistes que met en œuvre l'EMB de Sannois et notamment la l'accueil en résidences et le développement des actions culturelles menées en direction des publics.

Au cours de la période de convention, l'EMB a continué de bénéficier d'un emploi tremplin, obtenu en 2011, pour le poste de technicien son, plateau, lumière, accompagnement scénique des pratiques amateurs.

Evolution de l'activité et du rapport au public

Durant ces trois dernières années, l'EMB a poursuivi la mise en œuvre de son projet artistique autour d'un soutien à la création avec l'accompagnement d'artistes en voie de développement notamment, autour d'une programmation éclectique de concerts, majoritairement dans les esthétiques « rock, pop » et « rap, hip-hop, reggae » et autour de la mise en œuvre de projets menés avec différentes structures locales (lycées, collèges, écoles de musique…). Le volume de diffusion est resté stable en nombre de dates de concerts, avec une soixantaine par saison, et affiche une hausse du nombre de groupes diffusés, passé de 109 en 2013 à 124 en 2015. Les groupes sont professionnels pour 68% d'entre eux en 2015 et amateurs pour 32%. Cette proportion est relativement stable entre 2013 et 2015. Le nombre de dates produites par la salle est également en hausse, passant de 76% en 2013, 79% en 2014 à 84 % en 2015, les autres dates faisant l'objet de mises à disposition gratuite. La fréquentation dépasse, en 2015, le niveau de 2013, avec 13 452 spectateurs après une légère diminution en 2014 avec 12 732 spectateurs.

Face au vieillissement croissant du public, à une baisse de la fréquentation des jeunes et à la difficulté à faire venir du public aux concerts découvertes, l'EMB a développé plusieurs projets ces trois dernières années. Un projet d'ampleur, « Pimp My Emb », a été mené à l'aide d'un appel au financement participatif et à la participation bénévole, qui a permis la création d'une nouvelle identité graphique du lieu, repeint entièrement (façade, entrée et bar) par le rappeur et graffeur Grems. Un tarif particulièrement attractif a été créé à l'attention des jeunes de Sannois. Gratuite, la carte Sannois – 25 ans offre ainsi une réduction de moitié sur tous les concerts de la saison. Souhaitant répondre à la demande du public jeune, l'EMB a décidé de programme ponctuellement des artistes hip-hop médiatisés, tout en proposant lors de ces dates des premières parties de groupes moins connus et soutenus par l'EMB, à l'instar de Brushy one string qui a fait la première partie du groupe de hip-hop français Bigflo & oli. Pour inciter le public à découvrir en avant-première le travail des artistes en résidence, un nouveau rendez-vous a été créée, depuis janvier 2015, les « afterworks », qui se déroulent dans la salle de l'EMB reconfigurée en « club bar ». Les soirées « Wanted » dédiées à la scène locale, le festival pour enfants « les p'tites oreilles » ou encore la block party organisée avec l'association La Ruche sont les autres rendez-vous qui ponctuent la saison à l'emb.

L'accueil de groupe en création, répétition/scène est au cœur du projet de l'EMB depuis plusieurs années. L'EMB a accueilli en résidence, entre 2013 et 2015, une quarantaine de groupe chaque année pour des durées de trois jours en moyenne. Ces dernières années, l'EMB a ainsi notamment accueilli Feu Chatterton, Fauve, La femme, Feloche, Vincha, Gush, Bagarre ou encore lilly Wood and the Prick. Depuis 2013, avec le soutien du Département, l'EMB coordonne les résidences départementales mutualisées musiques actuelles, avec les salles de concerts, studios de répétition et écoles de musiques du Val d'Oise. Des artistes comme Némir ou Gérald Kurdian en ont bénéficié.

Attentif à créer du lien entre les artistes en résidence et les publics du territoire, l'EMB déploie depuis plus de dix ans des projets d'actions artistique et culturelle qui se développent d'année en année. Pour ces actions, l'EMB travaille avec de plus en plus d'acteurs locaux, des écoles maternelles et primaires de Sannois, des collèges de Sannois et du département (notamment pour le dispositif « 999, l'envers du décor »), des lycées (notamment le lycée d'enseignement adapté de Sannois ou l'institut Notre-Dame, ou encore le lycée professionnel Saint-Jean), l'école de musique de Sannois ou encore l'hôpital de jour d'Ermont. Plus de 80 % des actions sont menées en milieu scolaire.

La période est marquée par une montée en puissance des interventions artistiques (252 heures en 2015 contre 52 en 2013) et par le développement de projets menés sur la durée.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
L'EMB bénéficie d'un ancrage local et départemental fort, grâce notamment au développement des actions culturelles menées avec différents publics (les scolaires notamment) et à la réflexion permanente de l'équipe du lieu pour développer et renouveler les publics. Les spectateurs de l'EMB sont au trois quart des habitants du Val d'Oise et pour un tiers de Sannois. En tant que SMAC, l'EMB occupe un rôle structurant sur le département et rayonne au plan régional et national.
Il noue des partenariats avec plusieurs lieux du département, comme l'Orange Bleu à Eaubonne ou le Théâtre du Cormier de Cormeilles-en-Parisis et coordonne les résidences départementales musiques actuelles (depuis 2013). L'EMB est membre du réseau départemental des musiques actuelles « Combo 95 » et du réseau régional (RIF), les deux directeurs en ont été les présidents fondateurs. Au plan national, l'EMB est membre de la FEDELIMA et également adhérent du Syndicat des Musiques Actuelles. Inscrit dans les réseaux professionnels au niveau national, l'EMB participe à différents dispositifs, par exemple aux « Inouïs du Printemps de Bourges » dont il est l'antenne régionale ou bien au jury des « Avants-Seine » de Rock En Seine.

Evolution budgétaire et de l'emploi
Sur la période de conventionnement 2013-2015, le budget de l'EMB s'établit autour de 1 million d'euros (hors produits exceptionnels de 2013). Il repose en 2015 à près de 70 % sur les subventions et 20 % sur les recettes propres. Si les subventions affichent une relative diminution, -5%, due essentiellement aux baisses cumulées des aides d'Arcadi, du Département du Val d'Oise et de la Région pour l'emploi-tremplin, les recettes propres, elles, sont en légère hausse (+2%). Même si le Département a appliqué une baisse de 5 % à sa convention, comme il le fait pour l'ensemble des structures en raison de ses contraintes budgétaires propres, l'EMB bénéficie de soutiens financiers pérennes de l'ensemble de ses partenaires publiques qui interviennent à des niveaux financiers assez proches (si on excepte la Ville de Sannois).
L'EMB intervient dans le cadre d'une convention de délégation de service public signée avec la Ville de Sannois sur la base d'un montant financier de 375 000 € en 2015, soit 54 % des financements publics et 37 % du budget. Les autres partenaires sont, dans l'ordre, le Conseil Départemental du Val d'Oise, la DRAC et la Région, avec des niveaux financiers relativement proches les uns des autres.
Le 2ème partenaire de l'EMB est le Département du Val d'Oise (12% des financements publics) avec une aide au fonctionnement dans le cadre d'une convention triennale (66 000 € en 2013 et 2014 et 62 700 € en 2015) ainsi que chaque année des aides pour les résidences et l'action culturelle. La DRAC est le 3ème partenaire avec un soutien à hauteur de 80 000 € au titre du label SMAC (convention triennale) soit 11,45 % des subventions publiques).
En aides cumulées, PAC et emploi-tremplin, la Région intervient à hauteur de 10,97 % des financements publics. La seule PAC représente 9,31 % des financements publics et 6,45 % du budget.
L'équipe permanente de l'EMB s'est maintenue à 8 postes permanents en CDI, elle s'est stabilisée en 2015 après des renouvellements de personnels pour quatre postes : chargé de production et d'actions culturelles, chargée de communication et de relations publiques, chargée d'administration et de comptabilité et technicien son/plateau accompagnement des pratiques amateurs. En 2015, ayant obtenu l'agrément, l'EMB a également accueilli deux personnes en service civique. Ces différents changements expliquent la légère baisse de la masse salariale en 2015 (différence de statuts des nouveaux et des anciens salariés notamment). La part de la masse salariale passe ainsi de 43% du budget en 2013 à 38% en 2015. L'emploi intermittent (techniciens et artistes) varie selon les projets artistiques, le volume horaire moyen entre 2013 et 2015 est de 1788 heures.

Projet proposé pour les trois prochaines années
Pour les trois prochaines années, le projet proposé par l'EMB s'inscrit dans la continuité. Il repose sur la présence d'artistes en résidence dans le lieu, et la définition avec eux des projets d'actions artistiques et culturelles permettant la rencontre avec les publics (élèves de maternelles et primaires, collégiens, lycéens, élèves d'école de musiques, amateurs…) L'accompagnement d'artistes en développement (temps de répétition, accompagnement scénique, conseils artistiques, diffusion et insertion professionnelle du groupe) concernera en moyenne 5 groupes par an. L'EMB mettra en place une fois par mois, un nouveau temps de diffusion : une soirée « découvertes » réunissant plusieurs groupes accompagnés et/ou repérés par l'EMB à des tarifs attractifs pour le public local en particulier.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient l'EMB de Sannois en 2016 à hauteur de 65 000 € sur une base subventionnable de 130 800 €

(La base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région apporte son aide indirectement via le volet création/diffusion/appropriation (en prenant en comptes les dépenses) au titre de l'emploi structurant nécessaire à la mise en œuvre du projet.	La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation pour le projet présenté par l'EMB et notamment l'accueil d'artistes en résidence, l'accompagnement des projets ainsi que les actions culturelles construites avec les artistes en résidences.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	65 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Actions de coopération à réaliser sur les zones prioritaires de coopération (FONCT)	13 900,00 €
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	65 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	65 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	65 000,00 €
	Montant total	208 900,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011711

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ARCHIMUSIC (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	173 747,00 €	23,02 %	40 000,00 €
		Montant Total de la subvention	40 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARCHIMUSIC
Adresse administrative : 14 BIS RUE MARCEL ALLEGOT
92190 MEUDON
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur FRANCOIS HAMET, Président

Date de publication au JO : 24 novembre 1993

N° SIRET : 39916090200041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

L'ensemble ARCHIMUSIC a été créé en 1993 par le saxophoniste Jean-Rémy Guédon, connu alors comme membre de l'Orchestre National de Jazz de Didier Levallet, comme co-directeur de l'orchestre franco-allemand d'Albert Mangelsdorff, et comme co-animateur du collectif Polysons. Jean-Rémy Guédon évolue dans le milieu de la musique contemporaine, et a travaillé pendant une année à l'Ircam sur un programme d'analyse de l'improvisation, de ses clichés et de ses transgressions.

Archimusic est un ensemble constitué de quatre musiciens classiques, et de quatre musiciens de jazz (Vincent Arnoult, Emmanuelle Brunat, Nicolas Fargeix, Fabrice Martinez, David Pourradier, Vincent Reynaud et Yves Rousseau). La majorité des activités d'Archimusic se déroule aujourd'hui en Ile-de-France. Archimusic diffuse et bénéficie de commandes dans toute la France (Pannonica de Nantes en 2012). Il a également une activité régulière à l'étranger ces dernières années, particulièrement en Afrique, au Congo (Pointe Noire).

Archimusic est soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, la Région Ile-de-France, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, la SACEM, le FCM, l'ADAMI et la SPEDIDAM.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
DRAC : convention et aide au projet	79 000	*41%*	79 000	63 000	*42%*
Conseil départemental des Hauts-de-Seine : aide au projet	8 749	*5%*	8 375	5 000	*3%*
Conseil départemental de Seine-et-Marne : aide au projet	23 160	*12%*	23 160	0	*0%*
Commune de St Fargeau : aide au projet	15 000	*8%*	15 000	0	*0%*
Autres - SACEM, SPEDIDAM, CUI-CAE, CNV	26 751	*14%*	34 250	40 407	*27%*
Région - PAC	40 000	*21%*	40 000	40 000	*27%*
SOUS-TOTAL REGION	40 000	21%	40 000	40 000	27%
TOTAL SUBVENTIONS	**192 660**	**100%**	**199 785**	**148 407**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	**%**	**2014**	***2015***	**%**
Subventions d'exploitation	172 242	*86%*	201 344	*148 407*	*89%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	24 240	*12%*	72 867	*16 721*	*10%*
Total produits	200 590	100%	278 088	*166 235*	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

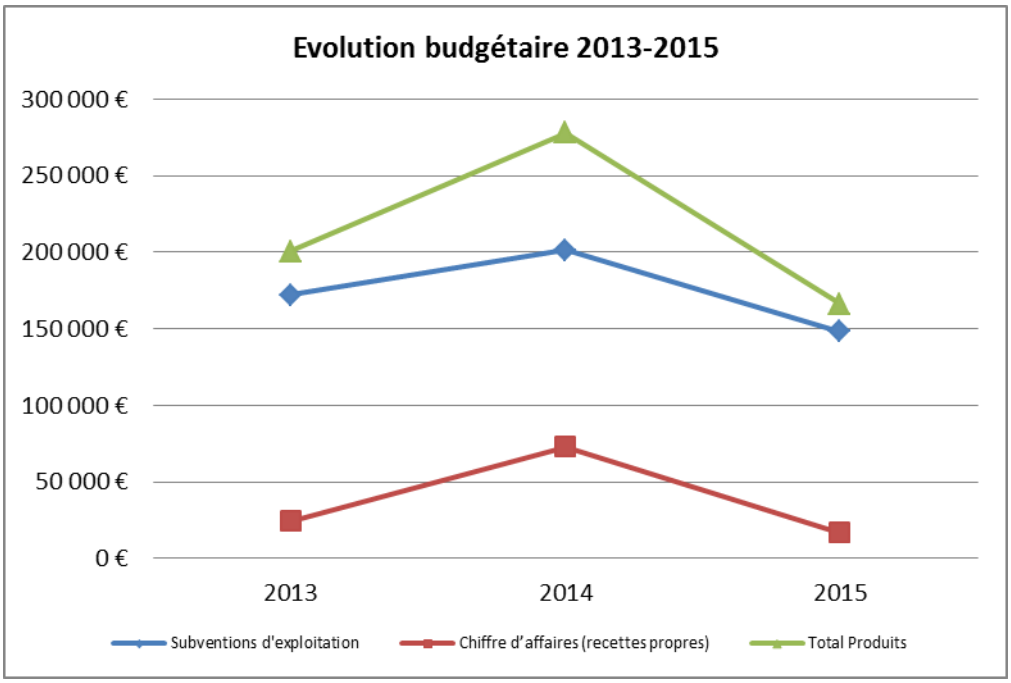

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

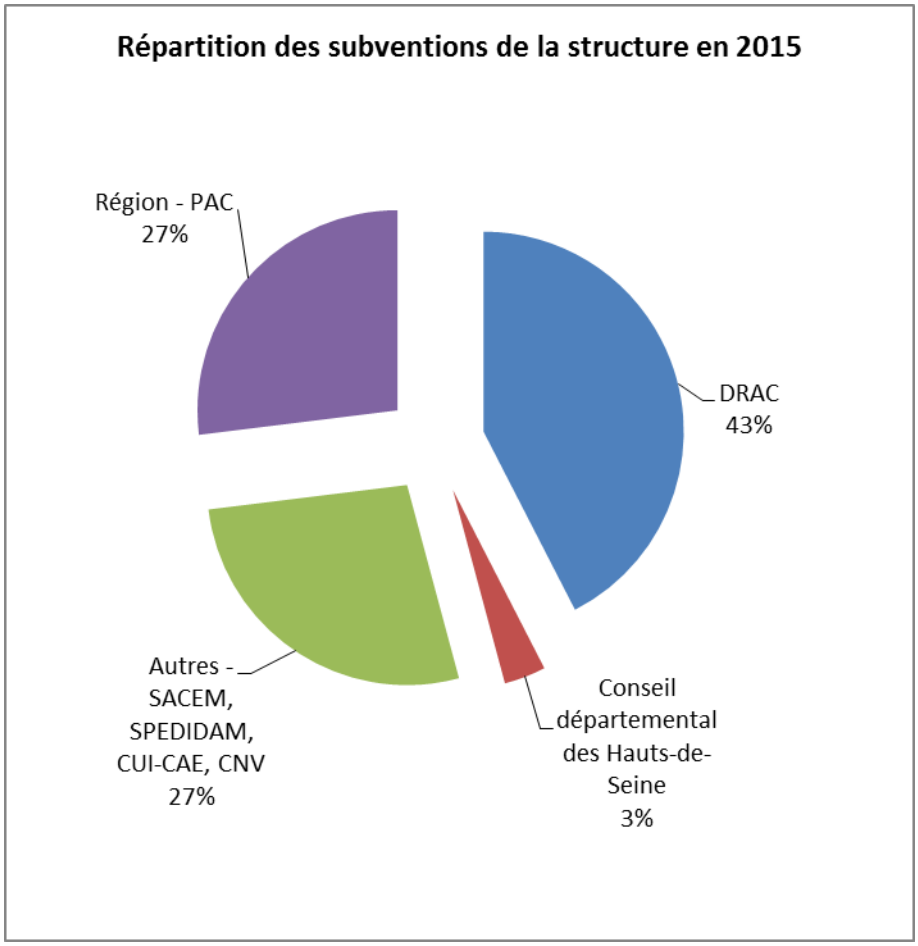

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015

Masse salariale en €	155 937	153 076	125 946
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	4 192	3 148	3 244

3) Evolution de l'activité

Saisons	**2013-14**	**2014-15**	**2015-16**
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations produites	2 (juin 2013 - juillet 2014)	1 (septembre 2014 – juillet 2015)	3 (septembre 2015 – octobre 2016)
Nombre de spectacles diffusés au total	4	8 (dont 5 programmes originaux à la Boutique du Val)	15 (dont 10 programmes originaux à la Boutique du Val)
Nombre de représentations *Dont nombre de représentations en cession :*	40 (dont 29 cessions « tournée régionale IF »)	34 (dont 12 à la Boutique du Val)	52 (dont 30 à la Boutique du Val)
Nombre de lieux concernés par les tournées	37 (dont 28 « tournée régionale IF »)	9	7
Nombre de spectateurs	10100 (dont +/- 6000 « tournée régionale IF »)	4488	4715
Nombre de résidence(s) éventuellement menée(s) *& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)* *& Lieux partenaires de résidence*	**1 - Espace culturel les 26 couleurs St Fargeau** – 12 mois – Astrolabe (Melun), Ecole de St Fargeau, Ecole de musique de St Fargeau,	**1 - Espace culturel les 26 couleurs St Fargeau** – 12 mois – Astrolabe (Melun), Ecole de St Fargeau, Ecole de musique de St Fargeau, Maison de la petite enfance, Le Triton **2 – Le Triton** – 12 mois	**1 – Le Triton** – 12 mois -
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens			
Nombre d'heures d'intervention artistique au total			8
Nombre d'établissements et de relais partenaires	4 (résidence St Fargeau)	6 (résidence St Fargeau)	1 (résidence Le Triton)
Nombre de bénéficiaires	74	245	180

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

Archimusic envisage les trois années à venir comme l'opportunité de travailler aux échelles locale et globale, grâce à une implantation territoriale forte en Ile-de-France et la poursuite de ses activités nationales et internationales. Au cœur de cette stratégie double, la Boutique du Val va s'imposer comme le lieu des passerelles.

1. La période 2016-2019 verra s'intensifier l'implantation d'Archimusic sur le territoire francilien et plus particulièrement à Meudon grâce à un travail dans la durée qui se concentrera dans deux lieux d'Ile-de-France, proposant une véritable proximité avec le public :

- **Deux résidences de longue durée pour un ancrage solide sur le territoire :** la poursuite de la résidence au Triton (Les Lilas, 93) démarrée en 2014, ainsi qu'une nouvelle résidence de territoire au Centre d'Art et de Culture de Meudon (92) à partir de l'automne 2017 (en cours de finalisation) : partenariats avec des opérateurs culturels reconnus du territoire francilien, ces deux résidences donneront au grand ensemble Archimusic les moyens humains et matériels de soutenir un rythme de deux créations par an en moyenne : trois sur l'année 2016-2017, une sur l'année 2017-2018, et deux en 2018-2019 (voir le détail ci-dessous) ;

- **Des créations impliquant les populations meudonnaises et au-delà :** la résidence au Centre d'Art et de Culture verra notamment se réaliser *New Guinguette* et *Gens de Meudon*. Le travail réalisé impliquera les habitants, les élèves des collèges et lycées et les jeunes musiciens des établissements d'enseignement musical dans un processus de questionnement et de réappropriation de la mémoire du territoire.

2. Sur un territoire qui recense peu de lieux de programmation, Archimusic poursuivra le développement des activités de la Boutique du Val à Meudon (92) : concerts, opéra, conférences, action culturelle. L'objectif est d'élargir le public déjà consolidé autour de ce lieu de création et de diffusion.

- **la Boutique du Val augmentera son activité de diffusion et de création** passant de 30 à 40 concerts par an : les cartes blanches laissées aux musiciens de l'ensemble continueront de favoriser l'émergence de jeunes talents et de nouvelles formations musicales tout en faisant rayonner le lieu au sein du territoire francilien.

- **La Boutique du Val propose un plateau artistique toujours de qualité, dans le respect constant de la réglementation juridique et sociale.**

- **Les programmes parallèles** : en partenariat avec le festival d'Aix-en-Provence, les retransmissions d'opéra du festival démarrent dès la rentrée 2016, tout comme les conférences sur la musique : chefs d'orchestre, luthier et compositeurs viennent donner à voir la réalité de leur métier.

- **Les partenariats avec les établissements scolaires voisins** permettront d'accueillir les élèves au cours des journées précédant les concerts à la Boutique du Val, pour des représentations jeune public et des échanges avec les musiciens. Les contacts ont été pris avec l'Ecole du Val (Meudon, 92) et la Maison de l'Enfant (Boulogne-Billancourt, 92), pour une collaboration qui débutera au printemps 2017.

- **En partenariat avec le Grand Paris Seine Ouest, la Boutique du Val accueillera le festival « Temps Forts » : une suite de concerts des élèves issus des conservatoires de la communauté de communes** juste avant leur examen. Archimusic souhaite en effet mettre à profit son lieu de diffusion pour familiariser ces jeunes musiciens à la performance publique.

3. Le Cercle Archimusic : La Boutique du Val est né d'un désir de partage. C'est dans cet objectif qu'un cercle a été créé afin de donner à ceux qui le souhaitent (musiciens, journalistes, voisins, etc.) l'opportunité de réfléchir collectivement à l'avenir de ce lieu. A titre d'exemple, les projections d'opéra, ainsi que l'action culturelle à destination des établissements scolaires, sont des initiatives qui ont été proposées et pensées au sein de ce cercle. A partir de 2017, un nouveau volet des concerts de la Boutique du Val sera programmé par le Cercle Archimusic.

4. En partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie et l'Institut Français, Archimusic envisage également de poursuivre son activité internationale. Du baroque au jazz, de la musique à la danse, et enfin de l'Europe à l'Afrique, Archimusic aime traverser les frontières. L'intensification de l'activité menée en Afrique durant ces trois dernières années (concerts, résidences, tournées) conduira prochainement à des échanges à

travers la Boutique du Val. Dans un véritable effet miroir, la volonté est de pouvoir programmer régulièrement sur le territoire de l'Ile-de-France et en premier lieu à la Boutique du Val, des musiciens détectés sur le continent africain qui pourront participer également lors de courtes résidences, au volet d'action culturelle porté par la Boutique du Val.

5. L'année 2016-2017 en détails :

1. La Boutique du Val entame à l'automne 2016, après un an et demi de fonctionnement, sa quatrième saison. La programmation régulière du lieu commence à trouver son rythme et son public avec 30 concerts en moyenne sur deux saisons. C'est donc pour Archimusic l'opportunité de développer des programmes parallèles : la retransmission d'opéras chaque deuxième dimanche du mois (septembre, octobre, novembre) lors des Apéropéra, en partenariat avec le festival d'Aix-en-Provence, ou encore la première des conférences Grand Format : Sylvain Cathala, créateur du grand ensemble PRINT & friends proposera au public de la Boutique une plongée dans le travail de son orchestre. La saison printemps 2017 de la Boutique du Val est en cours de conception grâce aux échanges menés au sein du Cercle Archimusic, et s'ouvrira sur une opération « musiques et papilles » en partenariat avec la boulangerie Delagarde (Meudon) et le Studio de Meudon.

2. Le grand ensemble se prépare à une intense année de création, avec trois nouveaux spectacles qui seront présentés dans les douze prochains mois :

- Les 23 et 24 septembre à la Boutique du Val : *Pensées pour moi-même* (cf ci-dessous)
- Le 15 décembre au Triton : *Neufs* (cf ci-dessous)
- Mai 2017 au festival Jazz Sous les Pommiers : *Viva Santana* (cf ci-dessous)

3. Archimusic diffusera quatre spectacles :

- Du 27 au 29 octobre au Triton : le duo *Motszic* (cf ci-dessous)
- Les 25 et 26 novembre au Triton : *Pensées pour moi-même*
- En avril 2017 dans le cadre du festival International Performing Art Project en Corée : Le duo *Ngalula Guédon*
- Le 2 juin 2017 au Triton : *Viva Santana*
- En juin-juillet 2017 au Paris Jazz Festival : *Viva Santana*

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Centre d'Art et de Culture de Meudon – Hauts-de-Seine : Résidence 2017-18 (à poursuivre potentiellement en 2018-19)
L'Ecole du Val – Meudon – Hauts-de-Seine : Action culturelle de la Boutique du Val
Le Conservatoire de Meudon – Hauts-de-Seine : en partenariat avec GPSO, participation aux *Temps forts* à la Boutique du Val
Théâtre de Vanves – Hauts-de-Seine : Mutualisation du programme Turbulences, entre la Boutique du Val, le Théâtre de Vanves et le Théâtre 71.
Theâtre 71, scène nationale de Malakoff – Hauts-de-Seine : Idem
Le Triton – Les Lilas – Seine-Saint-Denis : Résidence
Paris Jazz Festival – Paris : programmation

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)

Ville de Meudon : Contrat de ville
Grand Paris Seine Ouest : Financement du programme *Temps Forts (*cf volet appropriation)
Ministère de la culture, DRAC Ile–de-France : conventionnement

Equipe artistique prévue pour le projet :
Jean-Remy Guedon (composition, direction et saxophone), Vincent Arnoult (hautbois), Emmanuelle Brunat (clarinette), Nicolas Fargeix (clarinette), Fabrice Martinez (trompette), David Pouradier Duteil (batterie), Vincent Reynaud (basson), Yves Rousseau (contrebasse), Laurence Malherbe (chant), Julie Desprairies (chorégraphe), Bernard Faulon (créateur culinaire), Claude Tchamitchian (contrebasse), Tomomi Fujimura (piano), Pierre Decamps (violoncelle), Aude Giuliano (accordéon), Mathieu Névéol (violon), Mathieu Cazauran (basse), Sandrine Conry (chant), Francesca Hann (piano), Dominique Larose (chant & percussions), Sylvain Cathala (chef d'orchestre), Marianne Mathéus (conteuse), Kojack Kossakamvwe (guitare), Guy Tusiama (basse), Paulin Lukombo (batterie)

En outre, chaque année plus d'une vingtaine d'artistes sont invités par les musiciens de l'ensemble Archimusic pour les saisons de la Boutique du Val.

+

RESIDENCES PREVUES

	1ère année 2016/2017	
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	CREATION / DIFFUSION	CREATION / DIFFUSION
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	De novembre 2016 à novembre 2017	Avril 2017 3 semaines
Lieux partenaires et territoires géographiques de chaque résidence	Le Triton	Festival International Performing Art Project (Séoul)
Objectifs & contenus de chaque résidence	Accueil studio Accueil des créations Diffusion	Série de courtes résidences de création (5 jours à chaque fois) du duo Ngalula-Guédon avec des musiciens, chorégraphes et danseurs coréens dans 4 lieux différents, donnant lieu à chaque fois à la production d'une courte performance dans le cadre de ce festival qui s'étale sur plusieurs semaines.
Partenaires financiers de résidence	Conseil Régional IdF Ministère de la Culture, DRAC IdF	Institut français (à confirmer)

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019) : Indiquer la nature de ces résidences (implantation, création/diffusion…), leurs dates & durées, les lieux et territoires géographiques concernés, les objectifs & contenus, les partenaires financiers…etc.

Le Centre d'Art et de Culture de Meudon accueillera en 2017-2018 l'ensemble Archimusic pour une résidence multiforme qui verra se créer le projet participatif *New Guinguette* avec la chorégraphe Julie Desprairies, spécialiste des créations in situ, pour la ville, l'architecture et le paysage, et les habitants de Meudon. *Gens de Meudon*, en 2018-2019 impliquera les élèves du lycée de Meudon. Ces deux créations, fruit de la résidence, reposeront sur un volet d'action culturelle dans les établissements scolaires de Meudon.

La résidence au Triton de l'ensemble Archimusic se poursuivra pour les années 2017-2018 et 2018-2019 avec des accueils studio régulier, la diffusion en 2018 de la création Jazz sous les Pommiers *Viva Santana* et la création en 2019 de *Ames Sonnez (ensemble Archimusic).*

En 2018, Tropiques Atrium, scène nationale de Fort-de-France accueillera l'ensemble Archimusic pour une résidence de reprise de Mizik a kompè (2015). Pour cette re-création, le conseiller artistique et les musiciens mèneront durant la résidence un nouveau collectage de paroles afin d'alimenter le projet existant.

PERSPECTIVES DE CREATION

Présentation des éventuelles créations/productions prévues (esthétiques, titres, auteurs, metteurs en scène / compositeurs / chorégraphes / musiciens, 1 à 2 lignes de présentation…)
Indiquer précisément les projets de création dans les 12 prochains mois ainsi que les grandes lignes des projets prévus les années suivantes

Neufs / 2016 / La Boutique du Val & Le Triton
composition et direction Jean-Remy Guédon / regard chorégraphique Julie Desprairies / ensemble Archimusic
Neufs ou la métaphysique acoustique d'un ensemble, est un jeu de combinaisons orchestrales, du duo au grand ensemble. Durant les cartes blanches de la Boutique du Val, chaque musicien de l'ensemble Archimusic a créé individuellement avec les musiciens de son choix, une partie de la nouvelle composition d'Archimusic. A la manière d'une métempsychose orchestrale, les neufs pièces ainsi créées, telles les neufs muses, viendront migrer en novembre dans un pièce unique, créée à la Boutique et reprise au Triton.

Viva Santana / 2017 / Jazz Sous Les Pommiers
composition et direction Jean-Rémy Guédon / ensemble Archimusic
Un hommage au groupe Santana par l'ensemble Archimusic, et donc sans guitare ! A la manière de John Coltrane, le groupe a été précurseur dans le défrichage des musiques dites du monde et l'exploration stylistique. Cette identité métissée, proche de la sienne, invite l'ensemble Archimusic à se pencher plus particulièrement sur l'album *Borboletta*.

New Guinguettes / 2018 / Centre d'Art et de Culture de Meudon & La Terrasse des Etangs, Meudon
Direction Jean-Rémy Guédon / chorégraphie Julie Desprairies / ensemble Archimusic / élèves des conservatoires de Meudon et Grand Paris Seine Ouest
Une création in situ autour de la tradition des guinguettes en banlieue parisienne, collaboration entre les étudiants des conservatoires de musique, les musiciens de l'ensemble Archimusic, la chorégraphe Julie Desprairies et les habitants de Meudon.

Gens de Meudon / 2019 / Centre d'Art et de Culture de Meudon
composition et direction Jean-Rémy Guédon / ensemble Archimusic / élèves du lycée de Meudon
En collaboration avec les lycéens, un travail sur la mémoire des migrations qui ont forgé l'identité de Meudon (Arménie, Russie, Maghreb, Antilles) et leurs influences musicales.

Ames Sonnez / 2019 / Le Triton
Composition et direction Jean-Remy Guédon / ensemble Archimusic / contre-ténor Serge Kaludji
A la croisée des identités jazz et classique de l'ensemble Archimusic, *Ames Sonnez* métisse les spirituals issus des chants africains aux requiems de Rainer Maria Rilke. Le contre-ténor Serge Kaludji accompagne le grand ensemble dans cette création en langue lingala (Congo).

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

Présentation des spectacles/concerts en diffusion / au répertoire (esthétiques, titres, auteurs, metteurs en scène / compositeurs / chorégraphes/musiciens, 1 à 2 lignes de présentation…)

6 projets créés entre 2013 et 2016 ou prévus sur la période 2016-2019 ont d'ores et déjà un calendrier de diffusion acté. Un effort particulier sera produit afin de faire fructifier cette diffusion :
Marc Aurèle, pensées pour moi-même :
Le Triton / Les Lilas / 25 & 26 novembre

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	euros	RECETTES	euros
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	40640	ETAT	63000
Salaires brut (administrateur)	26400	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : □ attribué	63000
Charges employeur	12120	COLLECTIVITES TERRITORIALES	50000
		Région Ile-de-France	45000
Gratification stage (assistant production et communication)	2120	Région IDF - PAC	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	108885	**Département** Hauts-de-Seine : attribué / POLE CULTURE	5000
Salaires bruts artistes	60690	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	38627
Charges employeur artistes	30936	SPEDIDAM, ADAMI, CNV, SACEM	38627
Droits d'auteur	2295	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	27120
Locations (préciser): salle de spectacle, bureaux, locations de matériel technique	9360	Billetterie	6120
Défraiements	1155	Ventes de spectacle (10 cessions)	21000
Transports	600		
Autres (préciser) : sous-traitance (captation spectacles, communication, réceptions, achat de matériel)	3849		
DEPENSES D'APPROPRIATION	1729		
Salaires bruts	1000		
Charges employeur	529		
Achat action culturelle	200		
AUTRES DEPENSES	27493		
Honoraires comptables (cabinet & commissaire aux comptes)	7500		
Représentations et déplacements	5182		
Communication (Publicité, Graphiste, Impressions)	8670		
Frais administratifs (téléphone, affranchissement, abonnements,	4341		
Achat matériel	1800		
TOTAL	**178747**	**TOTAL**	**178747**

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région

La structure est soutenue au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2009. Elle a d'abord bénéficié d'une aide à hauteur de 10 000€ pour sa résidence à l'Espace Culturel Les 26 Couleurs de Saint-Fargeau-

Ponthierry et pour son projet d'opéra numérique. A partir de 2013, la structure est aidée pour 40 000€ pour la poursuite de sa résidence à Saint-Fargeau et sa résidence d'implantation au Triton, aux Lilas, ainsi que pour la création des programmes tels que « Ames Sonnez » et « Lingala Blues ». Le projet d'avoir un lieu ouvert au public « la Boutique du Val » a également pu se concrétiser. La structure a également bénéficié d'une aide au titre des emplois tremplins.

Evolution de l'activité et du rapport au public
Le grand ensemble de jazz a poursuivi son activité de création à la croisée de l'improvisation et de l'écrit avec de petites formes en duo et des créations impliquant les huit musiciens de l'orchestre. Plusieurs grandes formes ont été créées pendant les trois années écoulées, « Mu Temps » en 2014, le jeune public « Mizik a Kompé » en 2015 inspiré de contes antillais et les spectacles « Neuf ou la métaphysique acoustique d'un ensemble » et « Marc-Aurèle » avec l'ensemble et la voix de Laurence Malherbe en 2016. Des duos ont également été créés par Jean-Rémy Guédon : avec la chanteuse congolaise Maryse Ngalula ou pour un dialogue avec Laurence Masliah. Les spectacles ont été diffusés aux 26 Couleurs en Seine-et-Marne, à La boutique du Val à Meudon, au Triton, ainsi qu'à Avignon en 2016 pour la dernière petite forme. Une tournée cofinancée par l'Institut Français a proposé de nombreuses dates d'Archimusic en Afrique. L'action culturelle s'est développée autour de la résidence de création de « Mu Temps » aux 26 couleurs, autour de la résidence de création de « Mizik a Kompé » au Triton et lors d'un temps fort à la Boutique du Val à Meudon avec le conservatoire de la Ville.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
L'Ensemble Archimusic est présent dans plusieurs départements d'Ile-de-France : les Hauts-de-Seine avec la boutique du Val, toute petite jauge à la bonne acoustique inaugurée à Meudon en 2015 dans une quartier résidentiel où l'Ensemble programme ses créations, d'autres projets des musiciens de l'Ensemble ainsi que des invités, jeunes artistes de jazz notamment. Archimusic est également présent au Triton, en résidence de création et en diffusion pour la présentation sur plusieurs dates des spectacles de l'ensemble. La diffusion du grand ensemble de jazz en Ile-de-France s'était également développée en Seine-et-Marne lors de la résidence d'Archimusic aux 26 couleurs. Néanmoins, les petites formes se diffusent plus largement avec une série à Avignon notamment pour le spectacle avec Laurence Masliah.

Evolution budgétaire et de l'emploi
Au cours des trois années de conventionnement, le budget total d'Archimusic a baissé de 17%. Cela s'explique par le recul des subventions d'exploitation (-14%) et du chiffre d'affaire (-31%). Cependant, le budget avait évolué positivement en 2014 avec une montée des produits d'exploitation, qu'il s'agisse des subventions comme du chiffre d'affaire, atteignant 278 000€ contre 166 200€ en 2015. L'augmentation du budget s'explique par la tournée avec l'Institut Français qui a généré 59 000€. La DRAC est le premier partenaire public d'Archimusic, ensemble conventionné, suivi par le dispositif PAC de la Région. Le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et les autres organismes subventionnent Archimusic à une plus petite échelle. Depuis 2011, Archimusic employait en emplois-tremplin à mi-temps, deux personnes, sur les postes d'administrateur et de chargé de communication. En 2015, ces deux postes ont fusionné pour en former un seul à temps plein. Archimusic se compose d'un administrateur, d'un conseiller artistique intermittent et de 15 intermittents, dont 7 sont réguliers et titulaires de l'ensemble. L'ouverture de la Boutique du Val a contribué au développement de l'activité artistique puisque les heures d'intermittence artistique ont augmenté de 20% entre 2014 et 2015.

Projet proposé pour les trois prochaines années
Pour les trois prochaines années de conventionnement, Archimusic s'implantera encore davantage en Ile-de-France par le biais d'une résidence longue durée au Triton (Les Lilas), d'actions culturelles avec la population meudonnaise au Centre d'Art et de Culture, de diffusion à la Boutique du Val de Meudon et de partenariats avec les établissements des Hauts-de-Seine. Une tournée sera organisée au Congo avec le soutien de l'Institut Français et de courtes résidences se dérouleront à Séoul en Corée. Archimusic se donne comme objectif de créer deux spectacles par an.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016. Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient Archimusic en 2016 à hauteur de 40 000 €
sur une base subventionnable de 173 747 €
(la base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région n'apporte pas son aide au titre de l'emploi.	La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation pour les créations d'Archimusic et leur diffusion, notamment en Ile-de-France, ainsi que pour l'activité à la Boutique du Val à Meudon et l'action culturelle sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest.

Intérêt régional
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires.

Localisation géographique :
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	40 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
	Montant total	120 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011712

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ATELIER DE PARIS CAROLYN CARLSON (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	355 000,00 €	18,31 %	65 000,00 €
	Montant Total de la subvention		65 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATELIER DE PARIS CAROLYN CARLSON
Adresse administrative : ROUTE DU CHAMPS DE MANOEUVRES 75012 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MARIE DESCOURTIEUX, Présidente
Date de publication au JO : 8 juin 1994
N° SIRET : 39864093800021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

Installé depuis 1999 à la Cartoucherie, l'Atelier de Paris est un lieu de travail dédié à la danse. Initialement prévu pour héberger le travail de la chorégraphe Carolyn Carlson, le lieu s'est progressivement ouvert en développant un important programme de formation professionnelle continue à l'intention des danseurs. Depuis 2004, l'Atelier de Paris organise un festival, June Events, qui a été annualisé à partir de 2010.
Enfin, depuis 2009, le lieu a développé peu à peu un dispositif ambitieux d'accompagnement des compagnies chorégraphiques, parachevé en 2013 avec la reprise en gestion de la salle du Théâtre du Chaudron (lieu mitoyen de l'Atelier de Paris dans le site de la Cartoucherie). Au total, la structure dispose à ce jour de 1000 m² qui abritent : un studio de répétition équipé son de 210 m² (80 pers.), une salle de répétition de 60 m², une salle de spectacles / studio-scène de 260 m² (140 places), un hall d'accueil du public et d'exposition (100 m²), un atelier technique (60 m²), un foyer pour les artistes (40 m²), cinq loges dont une avec bureau, une chambre/bureau, deux bureaux.
L'Atelier de Paris bénéficie du soutien de la DRAC, de la Ville de Paris et de la Région. Il est également régulièrement soutenu par Arcadi, l'Onda, l'Adami et l'AFDAS. En 2015, L'Atelier de Paris a été labellisé Centre de développement chorégraphique par l'Etat.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	%	2014	2015	%
DRAC Danse, SDAT, International	222 852	*38%*	225 584	244 480	*36%*
DGCA - réseau			20 000	20 000	*3%*
Ville de Paris	246 694	*42%*	264 641	301 608	*44%*
Autres - ONDA, SACD, ADAMI	82 720		59 966	62 550	*9%*
Région - PAC	30 000	*5%*	55 000	55 000	*8%*
Région - Emploi tremplin	10 917	*2%*	9 167	5 000	*1%*
SOUS-TOTAL REGION	*40 917*	*7%*	*64 167*	*60 000*	*9%*
TOTAL SUBVENTIONS	**593 183**	**100%**	**634 358**	**688 638**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2012	2013	%	2014	2015	%
Subventions d'exploitation	429 997	581 134	*60%*	622 905	660 147	*65%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	200 591	314 307	*32%*	261 010	290 467	*29%*
Total Produits	690 831	968 732	100%	942 322	1 010 787	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2012-2015

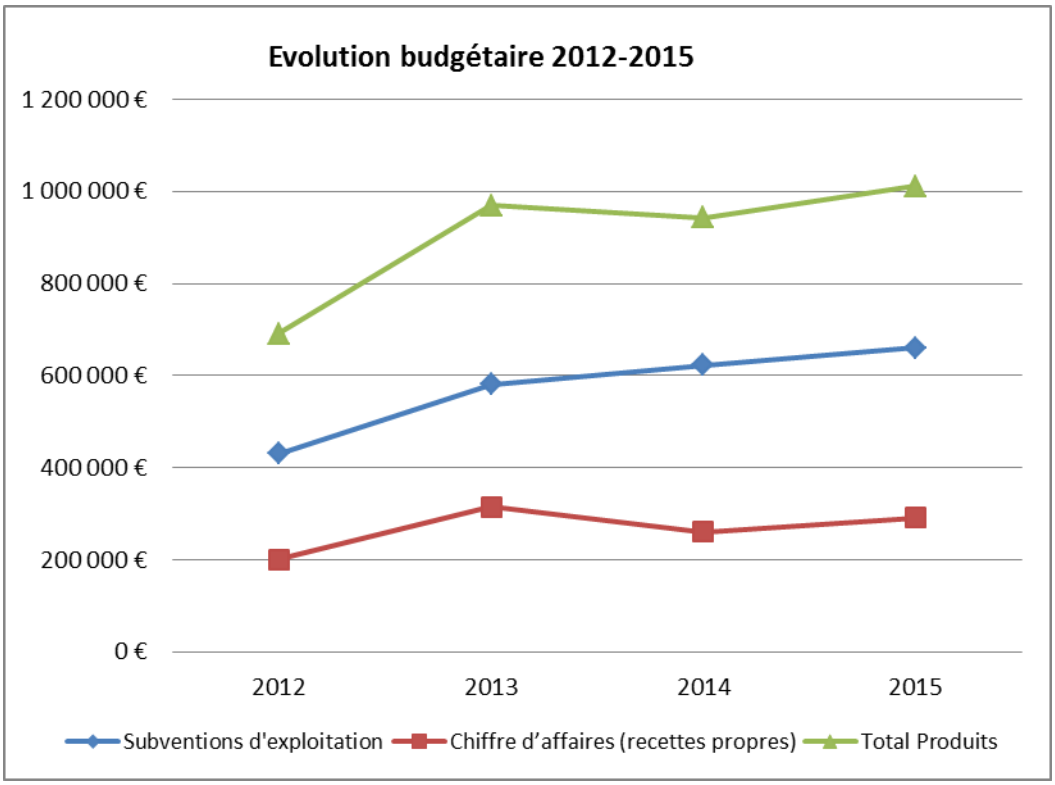

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

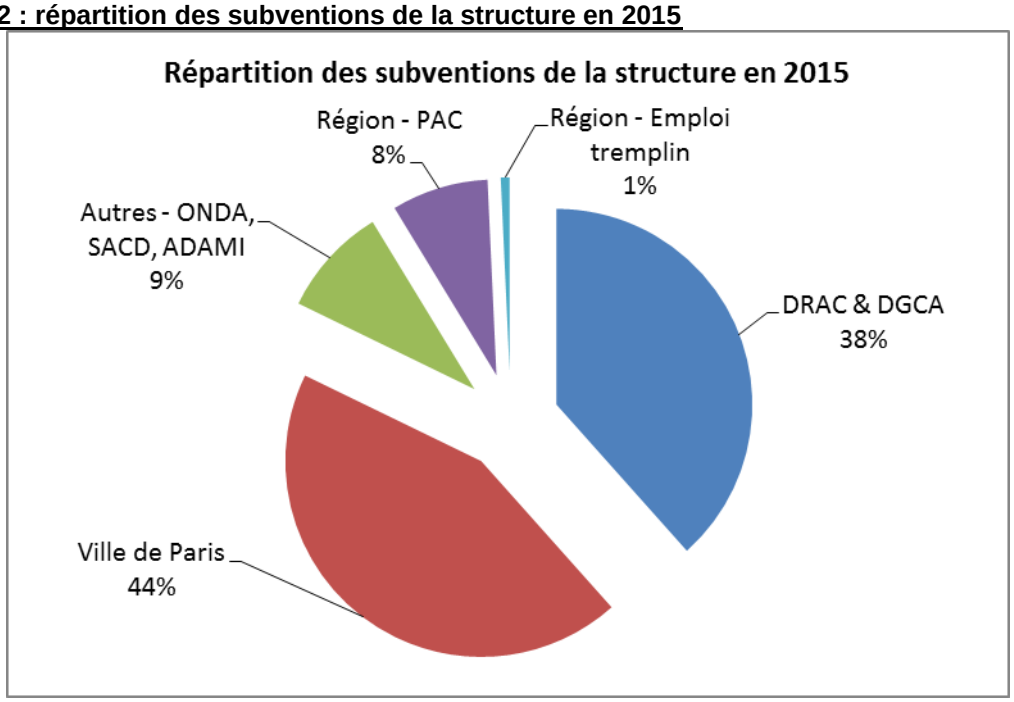

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale totale en €	244 523	271 862	303 066
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	4 013	4 178	3 462

3) Evolution de l'activité

Années	2013	2014	2015
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations accueillies	11	14	18
Nombre de spectacles diffusés au total	36	28	31
Nombre de représentations *Dont part des cessions* Nombre de rep. Festival Nombre de rep. Saison	58 *40 cessions* 29 rep. Festival 29 rep. Saison	57 *48 cessions* 34 rep. Festival 23 rep. Saison	61 *47 cessions* 28 rep Festival 33 rep. Saison
Nombre de festivals	1	1	1
Nombre de spectateurs *Dont :* *Public Festival* *Public Saison*	7070 *3 356 (festival)* *3 714 (saison)*	5686 *3 328 (festival)* *2 358 (saison)*	6840 *4 398 (festival)* *2 442 (saison)*
Nombre de résidence(s) accueillie(s) *& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)*	23 (Moyenne de 11 jours par résidence)	32 (Moyenne de 10 jours par résidence)	34 (Moyenne de 8 jours par résidence)

ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	24 heures	27 heures	41 heures
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	335 heures	521 heures	739 heures
Nombre d'établissements et de relais partenaires	16 établissements partenaires	28 établissements partenaires	28 établissements partenaires
Nombre de bénéficiaires	666 bénéficiaires	918 bénéficiaires	1 020 bénéficiaires

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

Le projet proposé pour les 3 ans à venir s'inscrit dans la continuité des conventionnements précédents, mais propose une nouvelle étape de développement.

En effet, même si le dispositif de résidences se poursuit, le CDC propose une redéfinition de son projet de permanence artistique et culturelle au regard de la situation dégradée que connaît le secteur chorégraphique tant au niveau national que régional, et propose un nouveau stade de développement.

Ceci, en prenant 4 engagements :
- Travailler à une meilleure articulation entre la production et la diffusion des projets chorégraphiques notamment grâce à un travail de réseau avec partenaires franciliens. En effet, on ne peut plus se « contenter » aujourd'hui de la moyenne actuelle de diffusion d'un spectacle de danse qui est passée en quelques années de 4 à moins de 2 représentations par création.

- Travailler à une amélioration des conditions d'accueil des équipes artistiques grâce à la création d'un nouvel espace (studio « cabane » de 130m^2) qui permettra un allongement du temps de résidence pour les équipes et l'accompagnement de 5 résidences supplémentaires.

- Travailler à l'accompagnement des compagnies émergentes et de la jeune création en recrutant une personne en charge de conseil en production et en diffusion, étant disponible tout au long de la saison et non pas seulement dans les moments de production, et capable d'opérer une mise en réseau des compagnies avec les partenaires franciliens, les partenaires nationaux et internationaux et les institutionnels.

- Renforcer notre action d'éducation artistique et culturelle dans les lycées de la Région Île-de-France. L'ambition de notre projet est d'intervenir dans plus de lycées (actuellement nous intervenons dans 7 lycées franciliens) et de déployer notre action sur un temps qui permette l'évaluation soit 3 ans au minimum.

Le renouvellement de la PAC permettrait ainsi de conjuguer :

1 > Un dispositif d'accompagnement élargi
Le CDC Atelier de Paris propose un dispositif d'accompagnement des équipes artistiques sur mesure en fonction des besoins et des spécificités des projets et des compagnies. Cet accompagnement s'envisage à toutes les étapes de la création, de la conception à la représentation.

> d'une mise à disposition gratuite et continue d'espaces de travail dans la durée (studio, studio éphémère dans le foyer du théâtre, nouveau studio « cabane » et théâtre)
> d'une aide financière à la production du spectacle (salariat direct ou coproduction)
> d'un accompagnement technique (personnel et matériel au théâtre)
> d'un conseil artistique (selon les équipes et les projets)
> d'un corpus de textes sur la création écrit par le critique Gérard Mayen
> d'une photographie de la création réalisée par le photographe Patrick Berger
> d'un accompagnement administratif (allant du conseil à l'administration déléguée)
> d'une diffusion (directe en saison -contrat de cession et minimum de 2 représentations - ou dans le cadre du Festival JUNE EVENTS et/ou indirecte avec des partenariats de diffusion en Île-de-France)
> d'actions artistiques et culturelles (au CDC Atelier de Paris ou en milieu scolaire et associatif)

Pour ce nouveau conventionnement, le CDC s'engage en **coproduction** à hauteur de 88K€ soit 25K€ supplémentaires**,** avec un minimum de 5 000 € par projets coproduits. Il s'engage également sur une **permanence technique rendue possible par le recrutement d'un directeur technique et d'un apprenti technique du CFPTS** et sur le développement des outils de communication proposés aux compagnies avec notamment un travail sur la captation des spectacles permettant aux compagnies de bénéficier d'un outil supplémentaire de diffusion de leur spectacle (soit 6K€ d'accompagnement supplémentaire en communication).

L'accompagnement au parcours évolue également grâce au dispositif « artiste associé ». À partir de janvier 2016 Liz Santoro, chorégraphe d'origine américaine, résidant en France et Pierre Godard, dont la compagnie est établie à Paris, sont artistes associés pour trois ans de 2016 à 2018 au CDC avec le soutien spécifique de l'Etat.

2 > un renforcement de la diffusion par des « Résidences régionales partagées »

Affinant sans cesse ses moyens d'intervention auprès des compagnies et répondant à leur besoin de diffusion en Île-de-France, le CDC souhaite accompagner les équipes jusqu'à la diffusion de leurs projets. Au rythme d'une fois par mois et pour deux représentations minimum, le CDC Atelier de Paris propose de mener cette action, parfois en partenariat avec d'autres structures, pour œuvrer à une meilleure intégration de la programmation dans la vie chorégraphique parisienne ou francilienne.
Cette présentation, vitale pour la durée d'exploitation à venir des pièces créées et l'économie des compagnies, devient de plus en plus pertinente compte tenu du contexte.
Cette diffusion peut avoir lieu en saison au CDC organisée ou non en partenariat avec d'autres théâtres ou d'autres festivals ou pendant le festival JUNE EVENTS. Suivant les projets, elle peut également être organisée « hors les murs » avec des extraits de spectacle proposés dans des lieux divers comme le Musée national Picasso Paris, des médiathèques, des espaces publics…

Grâce au nouveau conventionnement, le CDC développera un dispositif intitulé **« Résidences régionales partagées »**. En effet, le CDC réfléchit à une meilleure articulation entre la production des projets et leur diffusion, notamment de l'émergence et la jeune création. À l'aide d'un important travail partenarial avec des structures culturelles régionales (comme le Théâtre de Vanves - 92), notamment de la grande couronne (par exemple le Centre Culturel de la Norville et le Réseau Essonne Danse en Essonne - 91, l'Espace Culturel Jean Houdremont à La Courneuve - 93, l'Espace Germinal à Fosses ou encore le réseau Escales en Val d'Oise - 95), le CDC proposera un accompagnement à la production et la diffusion de jeunes compagnies.
Ainsi, le CDC souhaite créer un réseau de partenaires en Île-de-France et permettre aux compagnies émergentes de diffuser leur création (au minimum deux fois au CDC en saison ou dans le festival et deux fois chez le partenaire soit une série de 4 dates) et d'aller à la rencontre des publics et des populations franciliennes.
Un budget de 21 000 € sera spécifiquement consacré à ce dispositif pour 3 compagnies par an. Soit 9 compagnies en 3 ans, sur l'ensemble du territoire d'Ile de France.

3 > Une capacité d'accueil des compagnies renouvelée

Le CDC est un outil adapté à la création avec 1 000 m2 d'espaces rénovés (studio et théâtre) adaptés à la création artistique et particulièrement à la création chorégraphique **ainsi qu'un 3e espace de travail** en construction, un studio de danse de 130 m^2 (ouverture prévue au printemps 2017).
En effet, on estime à plus de 300 le nombre de compagnies de danse implantées en Région Ile-de-France et c'est aussi la région où résident le plus de danseurs et de chorégraphes. Ces compagnies manquent cruellement d'espaces de travail qualifiés (plancher de danse, possibilité d'essais techniques…) dû à la fermeture de 4 studios de danse sur les 5 dernières années à Paris. Le CDC souhaite ainsi accueillir un plus grand nombre d'équipes artistiques et notamment de jeunes chorégraphes et leur permettre de travailler dans les meilleures conditions possibles. Un bureau sera mis à disposition des compagnies dans le cadre de travaux de réaménagements.

4 > Une équipe au service des artistes

Le fonctionnement du CDC Atelier de Paris offre aux artistes et aux équipes qui les entourent une souplesse rare et une adaptation aux contraintes de travail spécifiques au secteur : amplitude horaire journalière et hebdomadaire modulables, longue durée des résidences…. Les compagnies peuvent s'installer sur des durées de trois semaines à un mois et de façon continue en laissant en place leurs éléments de décors, et en ayant la possibilité de faire des essais techniques.

Certains postes de travail au sein du CDC sont entièrement consacrés au projet d'accompagnement des compagnies (c'est le cas notamment de la chargée de production).
Cependant, partant d'un constat que les jeunes compagnies ne sont plus entourées d'équipe administrative hors des temps de production (compte tenu de la dégradation de leurs moyens financiers, elles n'ont plus les ressources pour embaucher une personne à temps plein), le CDC souhaite recruter **une personne en charge du projet d'accompagnement des compagnies** pour que les équipes bénéficient d'un interlocuteur privilégié administratif et de production tout au long de l'année. Celle personne accompagnera les équipes artistiques émergentes et proposera un coaching aux équipes chorégraphes plus structurées permettant ainsi un travail plus en profondeur autour des temps de production (avant et après) et une insertion dans les réseaux professionnels.
Enfin, et dès la rentrée de septembre 2016, le **directeur technique** sera accompagné d'un **jeune en apprentissage** au CFPTS, et cela pour deux ans, afin d'assurer une permanence technique pour les compagnies pour un coût total de 10K€.
(cf : paragraphe sur les *Incidences éventuelles du projet spécifique en termes d'emploi*).

5> Le programme associé d'éducation artistique et culturelle

Le projet renforcé d'éducation artistique et culturelle associé au projet d'accompagnement est proposé sur le territoire sur lequel le CDC est implanté et qui compte tenu de sa spécificité géographique du Bois de Vincennes concerne non seulement l'est parisien mais surtout les villes limitrophes du bois (départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne), soit un bassin immédiat de 850 000 habitants sur lequel aucune structure chorégraphique n'est implantée.

Ces actions s'inscrivent dans des parcours proposés par le CDC pour accompagner les publics dans leurs découvertes et leurs expériences artistiques en élaborant un programme éducatif et de spectacles, riche et diversifié, afin de favoriser l'accès à la culture en général et à l'art chorégraphique en particulier. Les projets d'éducation artistique sont conçus et développés avec les compagnies en résidence. Ils répondent à leurs attentes. Chaque projet est spécifique, la durée et le contenu varient en fonction des objectifs définis et du public concerné.

Autour du dispositif d'accompagnement des compagnies, s'articulent des rendez-vous réguliers avec les équipes artistiques et/ou des représentations des créations afin de favoriser la rencontre entre les artistes, les œuvres et les publics (Journée en Compagnie, Immersions, Open Studio, Conférence…). Le CDC est également investi dans les dispositifs nationaux et de la Ville de Paris tel que les résidences d'artistes au Collège Art pour Grandir, le dispositif Culture à l'hôpital, les résidences territoriales d'artistes en Lycée, les classes à PAC…

Sur ce nouveau conventionnement, le CDC augmentera le nombre de ses interventions auprès des lycées pour un total de 3 000 € (soit environ 35h d'interventions supplémentaires).

Le CDC propose un renforcement de son intervention en lycée dans le cadre du dispositif ALYCCE.
Le CDC Atelier de Paris s'est assuré de la collaboration de la chorégraphe et pédagogue Claire Jenny pour proposer un projet pilote dans les lycées franciliens. En effet, après les évènements qui ont marqué l'année 2015, le CDC souhaite développer des cycles d'ateliers chorégraphiques dans les lycées et suivre ces lycéens tout au long de leur parcours dans l'établissement afin de constater l'impacte que la culture peut leur apporter dans leur scolarité.
Débuté dès cette saison 2016/2017 au Lycée Jean Lurçat – Paris 13ème dans le cadre du dispositif Classe à Pac du Rectorat, ce projet a pour ambition de se développer dans 10 lycées de la Région Ile-de-France, répartis sur le territoire sur les 3 niveaux lycéens (secondes, premières et terminales). Chaque niveau pourra ainsi suivre un cycle d'atelier composé de pratique chorégraphique, de sorties dans des lieux culturels et d'heures plus théoriques. En proposant des liens entre les niveaux mais aussi entre les différents lycées, le CDC souhaite insuffler une véritable dynamique danse dans les établissements.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Souhaitant élargir les possibilités offertes aux artistes, le CDC Atelier de Paris développe des partenariats en Région afin de donner plus de visibilité et un plus grand retentissement à leurs projets.
Le projet d'accompagnement des compagnies permet ainsi la structuration de partenariats innovants avec d'autres structures culturelles.

> avec le Paris Réseau Danse :
Un partenariat renforcé a bien entendu été opéré avec le « réseau » formé avec L'Étoile du nord scène conventionnée danse (XVIIIe), micadanses-ADDP (IVe) et le studio Le Regard du Cygne-AMD (XXe).

> sur le site de la Cartoucherie :
Fidèle à l'histoire du lieu, le CDC continue de travailler avec les Théâtres de la Cartoucherie : le Théâtre du Soleil, le Théâtre de l'Aquarium, le Théâtre de la Tempête, l'Epée de Bois et l'ARTA

> avec d'autres institutions culturelles pour une meilleure intégration du projet dans la vie chorégraphique francilienne :

> Le Centre Culturel de la Norville (91)
> Le Réseau Essonne Danse en Essonne (91)
> L'Espace Culturel Jean Houdremont à La Courneuve (93)
> L'Espace Germinal à Fosses (95)
> Le réseau Escales en Val d'0ise (95)
> Centre National de la Danse, Pantin (93)
> Théâtre de la Ville, Paris 4ème
> Ircam, Paris 4ème
> Théâtre National de Chaillot, Paris 16ème
> Festival d'Automne à Paris 1er
> Théâtre de la Bastille, Paris 11ème
> Théâtre de Vanves-scène conventionnée danse, Vanves (92)
> Musée national Picasso, Paris 4ème
> Fondation Mona Bismarck / American Center, Paris 16ème
> PRCC, Fondation Royaumont, Asnières-sur-Oise (95)
> Cité internationale des arts, Paris 4ème
> École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs, Paris 5ème
> Galerie Le BAL, Paris 18ème
> Musée du Louvre, Paris 1er
> Musée de la Chasse et de la Nature, Paris 4ème
> Centre Wallonie Bruxelles, Paris 4ème
> Le 100, Paris 12ème

> Focus sur le partenariat avec le Théâtre de Vanves :
Complices depuis quelques années, le CDC Atelier de Paris et le Théâtre de Vanves s'associent chaque saison autour d'un(e) chorégraphe pour un accompagnement renforcé sur sa création qui est présentée au CDC Atelier de Paris et au Théâtre de Vanves / Artdanthé.

> avec le réseau national des Centres de développement chorégraphique
L'Atelier de Paris est le deuxième CDC à être créé en Ile-de-France.
Chaque année, le réseau des CDC mène diverses actions communes, comme, par exemple, le soutien d'une pièce à travers une coproduction collective ou encore la mise en place d'outils de sensibilisation comme les "malettes pédagogiques".

Au-delà de son action commune avec l'ensemble du réseau national des Centres de développement chorégraphique, le CDC Atelier de Paris développe des projets particuliers avec certains d'entre eux en dehors des projets nationaux labellisés notamment avec les CDC de Vitry-sur-Seine, Toulouse, Artigues Près Bordeaux, Roubaix et Château-Thierry.

> avec les associations
La singularité des projets et le caractère spécifique et complémentaire de l'intervention du CDC Atelier de Paris, par rapport au tissu associatif socio-culturel, permettent le développement de partenariats avec des acteurs de terrain :

> MPAA (Maison des pratiques artistiques amateurs), Paris
> Claje (Association réunissant les 4 centres d'animations du 12ème arrondissement de Paris)
> Maison Populaire de Montreuil (93)

> en médiathèque	Médiathèque Hélène Berr, Paris 12ème
> en centre d'animation	Centre d'animation Montgallet, Paris 12ème
> en milieu scolaire	
> 11 Écoles Maternelles et Primaires	École Le Vau, Paris 20ème École Télégraphe, Paris 20ème

	École Merlin, Paris 20ème École Bercy, Paris 12ème École Carnot, Paris 12ème École Pierre Foncin, Paris 20ème École Bouvines, Paris 11ème École la Brèche aux Loups, Paris 12ème École Lamoricière, Paris 12ème École Montempoivre, Paris 12ème École B 56, Paris 12ème
> 4 Collèges	Collège Paul Verlaine, Paris 12ème Collège Germaine Tillion, Paris 12ème Collège Moulin des Près, Paris 13ème Collège Paul Valéry, Paris 18ème
> 6 Lycées à ce jour	Lycée Jean Lurçat, Paris 13ème Lycée Maurice Ravel, Paris 20ème Lycée Claude Monet, Paris 13ème Lycée Marie Laurencin, Paris 10ème Lycée Jean Moulin, Vincennes (94) Lycée Charles Beaudelaire, Evry (91)
> dans les hôpitaux	Clinique G. Heuyer, Lycée C. Monet, Paris 13ème Hôpital Les Murets, La-Queue-en-Brie (94)

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France) :

Ville de Paris :
La Ville est propriétaire du bâtiment dans lequel l'association développe ses activités à la Cartoucherie.
Elle soutient l'Atelier de Paris depuis 1999 au fonctionnement.
Elle a accompagné l'extension des activités de l'Atelier :
- dès la création du festival JUNE EVENTS en 2004
- pour la reprise du Théâtre du Chaudron en 2011 (fonctionnement)
- pour l'exploitation en année pleine du Théâtre en 2013 (fonctionnement)
- en 2015, année de labélisation de l'Atelier de Paris en Centre de développement chorégraphique, la Ville de Paris s'associe à la DRAC Ile-de-France pour rédiger une convention pluriannuelle d'objectif 2015-2017

DRAC Ile-de-France :
Historiquement le soutien de la DRAC s'est originellement porté sur la formation professionnelle continue jusqu'en 2004 ; année du transfert des compétences en matière de formation à la Région.
Depuis le soutien de la DRAC Ile-de-France s'est reporté vers l'activité d'accompagnement des compagnies.
La DRAC a particulièrement accompagné le projet de reprise du Théâtre du Chaudron depuis 2011.
En 2015, le Ministère de la culture et de la communication labélise l'Atelier de Paris en tant que Centre de développement chorégraphique. La DRAC Ile-de-France s'associe à la Ville de Paris pour signer une convention pluriannuelle d'objectif 2015-2017

Equipe artistique prévue pour le projet :
Le projet est mené par l'ensemble de l'équipe très investie dans sa conception comme dans sa réalisation.
La programmation du projet d'accompagnement des compagnies est établie par Anne Sauvage, directrice de l'Atelier, comme pour les autres activités du CDC (masterclasses, festival JUNE EVENTS...)
Tous les projets d'éducation artistique et culturelle sont coordonnés par Claire Jenny, chorégraphe et pédagogue.

RESIDENCES PREVUES

1ère année 2016/2017	1ère résidence	2ème résidence	3ème résidence	4ème résidence	5ème résidence
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	Résidence de création et diffusion	Résidence de création et diffusion	Résidence de création et diffusion	Résidence de création et diffusion	Résidence de création et diffusion
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	> Résidence en studio du 19 septembre au 1er octobre 2016 (12 jours) > Diffusion du 14 au 16 décembre 2016	> Résidence création lumières du 3 au 21 janvier 2017 (17 jours) > Diffusion les 19 et 20 janvier 2017	> Résidence en studio du 16 au 21 janvier 2017 (6 jours) et résidence de création lumières du 23 janvier au 1er février 2017 (10 jours) > Diffusion les 1er et 2 février 2017	> Résidence du 13 au 25 février 2017 (11 jours) > Diffusion du 23 au 25 février 2017	> Résidence du 6 au 17 mars 2017 (11 jours) > Diffusion les 16 et 17 mars 2017
Equipes artistiques	**Philippe Jamet / Groupe Clara Scotch**	**Sylvain Prunenec / Association du 48**	**Nans Martin / Association Parc** ****Jeune compagnie - 3ème projet****	**Juha Marsalo et Caroline Savi / Cie La Flux**	**Sébastien Laurent / Compagnie Moi Peau** ****Jeune compagnie - 3ème projet****
Objectifs & contenus de chaque résidence	- Coproduction - 1ère période de résidence : début du travail en studio - Diffusion du spectacle (3 représentations tout public minimum et 1 scolaire) - Mise en place d'actions artistiques autour du spectacle	- Coproduction - 1ère période de résidence : finalisation de la création – création lumières - Diffusion du spectacle (premières) : 2 représentations - Mise en place d'actions artistiques autour du spectacle - Accompagnement communication (textes et photographies)	- Coproduction - 1ère période de résidence : travail en studio - 2ème période de résidence : finalisation de la création – création lumières - Diffusion du spectacle (premières) : 2 représentations - Mise en place d'actions artistiques autour du spectacle - Accompagnement communication (textes et photographies)	- Finalisation de la création (création lumières) - Diffusion du spectacle (2 représentations minimum) - Mise en place d'actions artistiques autour du spectacle	- Coproduction - Finalisation de la création (création lumières) - Diffusion du spectacle (2 représentations) - Mise en place d'actions artistiques autour du spectacle - Accompagnement communication (textes et photographies)
Partenaires financiers de résidence	Festival 12*12 Le 100 Culture Box	Paris Réseau Danse Festival Faits d'Hiver	Caisse des dépôts et consignations Festival Faits d'Hiver	CLAJE	Biennale nationale de danse du Val-de-Marne

1ère année 2016/2017 suite				
	6ème résidence	**7ème résidence**	**8ème résidence**	**9ème résidence**
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	Résidence de création et diffusion	Résidence de création et diffusion	Résidence de création et diffusion	Résidence de création et diffusion
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	> Résidence en studio du 13 au 17 mars 2017 (5 jours) et résidence au théâtre du 17 au 29 avril 2017 (11 jours) > Diffusion du spectacle les 28 et 29 avril	> Résidences en studio du 17 au 22 octobre 2016 (6 jours) et du 5 au 10 décembre 2016 (6 jours) > Diffusion dans le cadre du festival JUNE EVENTS 2017	> Résidences en studio du 16 au 20 janvier 2017 (5 jours) et du 10 au 14 avril 2017 (5 jours) puis résidence de création lumières du 15 mai au 1er juin 2017 (18 jours) > Diffusion dans le cadre de JUNE EVENTS 2017	Résidence du 12 au 16 décembre 2016 (5 jours) et du 17 au 28 juillet 2016 (10 jours) > Diffusion en novembre 2017
Equipes artistiques	**Aina Alegre / Association Studio Fictif** ****Jeune compagnie - 3ème projet****	**Mié Coquempot / K622**	**Aurélie Berland / Compagnie Gramma** ****Jeune compagnie – 1er projet****	**Jann Gallois / Compagnie BurnOut** ****Jeune compagnie - 4ème projet****
Objectifs & contenus de chaque résidence	- Coproduction - 1ère période de résidence : travail en studio - 2ème période : Finalisation de la création (création lumières) - Diffusion du spectacle (2 représentations) - Mise en place d'actions artistiques autour du spectacle - Accompagnement communication (textes et photographies)	- Coproduction - Résidences en studio / début du travail - Diffusion du spectacle pendant JUNE EVENTS 2017	- Coproduction - 1ères et 2ème périodes de résidence : travail en studio - 3ème période de résidence : finalisation de la création – création lumières - Diffusion du spectacle (première) - Accompagnement communication (textes et photographies)	- Coproduction - 1ère période de résidence : audition - 2ème période de résidence : travail en studio - Diffusion du spectacle - Mise en place d'actions artistiques autour du spectacle
Partenaires financiers de résidence	En cours	En cours	En cours	En cours

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019)
La programmation pour les saisons 2017/2018 et 2018/2016 est en cours. Elle sera composée de nouveaux résidents comme de chorégraphes ayant déjà bénéficié du soutien du CDC. Comme chaque saison, le projet d'accompagnement des compagnies s'appuiera sur un travail partenarial important permettant aux équipes accueillies une grande visibilité et une réelle inscription dans le réseau professionnel.

Présentation des éventuels projets hors résidences :
Le CDC Atelier de Paris continuera à maintenir son programme de master-classes professionnelles, le festival JUNE EVENTS et un programme d'éducation artistique et culturelle.

Incidences éventuelles du projet spécifique en termes d'emploi
Il est envisagé de recruter trois personnes :
- un directeur technique en CDI temps plein
- un jeune en contrat d'apprentissage au côté du directeur technique (à partir de septembre 2016 et pour un minimum de 2 ans)
- une personne en charge du projet d'accompagnement des compagnies qui pourrait intervenir notamment en amont du projet en se rendant dans les rendez-vous chorégraphiques (petites scènes ouvertes, Avis de grand frais, plateaux…) pour découvrir des projets et rencontrer les équipes artistiques et s'occuper des nombreuses demandes de résidence arrivant chaque semaine au CDC que l'équipe actuelle a dû mal à traiter en intégralité (rentabiliser les espaces de travail, traitement et analyses artistiques des dossiers…).

Subvention demandée : 120 000 €
Soit 65 000 € de demande d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	**euros**	**RECETTES**	**euros**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	110 300	ETAT	191 739
Préciser le détail des postes par fonction		**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : ✠ attribué /	176 739
Salaires brut TECHNIQUE (% direction et apprenti)	15 375	**Ministère de la culture /** (DGCA ❒ attribué	15 000
Charges employeur	9 225		
Salaires brut PRODUCTION ET ACCOMPAGNEMENT	47 132	Fond d'aide pour l'emploi	
Charges employeur	16 568		
Salaires brut ADMINISTRATION DU PROJET	14 667		
Charges employeur	7 333	COLLECTIVITES TERRITORIALES	179 731
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	209 100	Région IDF - PAC	120 000
Préciser le détail des postes		Région IDF - autres services (préciser) : Emploi Tremplin ✠ 1 attribué	15 000
Salaires bruts techniciens	11 125	Ville de Paris ✠ attribué	50 987
Charges employeur techniciens	6 675	**Commune 2** (préciser le nom) : ❒ attribué / ❒ en cours	

Charges de communication	10 300	**Autres** (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Droits d'auteur	5 000	TVA	-6 256
Locations (préciser): matériel technique spécifique	1 000		
Hébergement	5 000		
Défraiements	5 000	UNION EUROPEENNE	0
Transports	5 000	*Préciser le dispositif :* ❒ attribué / ❒ en cours	
Apports en coproduction	88 000	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	0
Aides aux résidences	21 000	Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	
Achats de spectacle, concerts	50 000	Autres (préciser) :	
Autres (préciser) : Consommables	1 000	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	12 030
DEPENSES D'APPROPRIATION	68 601	CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) :	
Préciser le nombre d'heures: ……...		ARCADI	5 000
Salaires bruts	29 857	Autres (préciser) : ONDA…	7 030
Charges employeur	10 743	MECENAT & SPONSOR	0
Achat action culturelle	28 000	*Préciser :*	
AUTRES DEPENSES	37 000		
Part de charges de fonctionnement		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	41 500
Préciser la nature de ces dépenses :		Locations de salle	
Charges de gestion	2 000	Billetterie	17 000
Théâtre en ordre de marche	35 000	Recettes de coréalisation	
		Prestations de service	12 500
		Apports de coproduction	12 000
TOTAL	**425 000**	**TOTAL**	**425 000**
Mise à disposition de locaux	90 000	Mise à disposition de locaux	90 000

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région

L'Atelier de Paris est soutenu par la Région au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2009. La dernière convention triennale a été conclue en novembre 2013, assortie d'une subvention régionale revalorisée à hauteur de **55 000 €,** afin d'accompagner l'Atelier de Paris pour exploiter pleinement les nouvelles ressources matérielles du lieu et sa disponibilité sur 12 mois.

La structure a bénéficié entre 2008 et 2013 d'une aide emploi tremplin pour un poste de chargé du bureau des compagnies et des relations entre artistes et publics sur le territoire francilien, qui a été pérennisé en 2014. En 2015, l'Atelier de Paris a obtenu une nouvelle aide emploi-tremplin pour un poste de chargé de médiation.

En 2011, la Région a accordé deux aides à l'investissement pour soutenir les travaux d'aménagement du Théâtre du Chaudron, repris par l'Atelier de Paris, soit : une aide de 132 000 € pour aménager la grande salle et son foyer et une aide de 12 975 € pour équiper le lieu en matériel son, lumière et vidéo.

Enfin, une aide à l'investissement de 221 010 € a été allouée en juillet 2016 pour soutenir la création d'un troisième studio de travail de 130 m².

Evolution de l'activité et du rapport au public

Le bilan des trois dernières années correspond à une phase de **montée en puissance des activités** de l'Atelier de Paris. En effet, avec la reprise de la gestion toute l'année du Théâtre du Chaudron, effective à partir de 2013/14, la structure a pu développer de la diffusion en saison (33 représentations en 2015), complémentaire à la diffusion dans le cadre du festival June Events (28 représentations) et a reçu un succès croissant auprès du public (74% de taux de fréquentation, 6840 spectateurs en 2015), malgré les choix artistiques pointus. La programmation s'est en effet d'emblée articulée avec l'accompagnement des compagnies, dont le développement depuis trois ans est manifeste.

En effet, **l'accompagnement des compagnies est devenu la première activité de la structure**, avant le festival et la formation professionnelle (activités historiques du lieu). Le nombre de compagnies chorégraphiques soutenues par la structure a explosé (41 compagnies soutenues en 2015 dont 25 d'entre-elles ont reçu un soutien financier – pour mémoire, elles étaient 14 compagnies soutenues en 2012) et l'Atelier de Paris s'attache à déployer son soutien au plus près des besoins des compagnies, en fonction de leur parcours, de leur économie, de leur insertion dans le réseau professionnel…etc.

Les équipes soutenues en résidence par l'Atelier de Paris se voient systématiquement proposées un accompagnement financier en coproduction numéraire (entre 5000 et 10 000 €), en diffusion (2 à 5 représentations) ainsi qu'en accompagnement technique – à ce titre, l'embauche d'un directeur technique en 2016 a permis d'augmenter sensiblement le soutien technique à toutes les équipes accueillies, en soutien administratif, en communication – le lieu fait désormais appel à un critique de danse qui apporte aux artistes un regard professionnel sur leur travail en cours, ainsi qu'à un photographe, qui donne aux compagnies des photos libres de droits – et bien sûr, en mise à disposition gratuites des espaces de travail. **Le passage par l'Atelier de Paris s'avère, pour ces compagnies, déterminant pour être repérées par les professionnels**.

Depuis début 2016, l'Atelier de Paris accueille, en plus des compagnies en résidence, une compagnie associée pour trois ans : Le Principe de l'Incertitude, dirigée par Liz Santoro et Pierre Godart. Cette dernière est associée à tous les volets d'activités du lieu et bénéficie d'un accompagnement renforcé sur la durée.

Le dispositif d'accompagnement s'est ainsi enrichi d'un volet diffusion, volet d'intervention d'autant plus nécessaire, au regard, d'une part, du nombre de compagnies chorégraphiques en Ile-de-France (300), de la dégradation des chiffres de la diffusion pour les compagnies de danse à l'échelle nationale (1,4 dates par création en moyenne à ce jour – chiffres ONDA), et, d'autre part, de la rareté des lieux dédiés à la danse à Paris et en Ile-de-France.

Le festival June Events demeure **l'une des manifestations chorégraphiques de référence en Ile-de-France** et reçoit chaque année un **succès public et professionnel majeur** (95% de taux de fréquentation), qui s'est encore accentué en 2015.

L'Atelier de Paris est confronté à de très nombreuses demandes de résidences de la part de compagnies de danse et s'est vite retrouvé saturé, malgré l'ouverture du studio-scène à l'intérieur du Théâtre du Chaudron. C'est pourquoi, le foyer d'accueil du public a été progressivement aménagé en studio de travail éphémère et surtout, le projet d'extension sur l'ancien socle du réservoir d'eau de la Cartoucherie a permis, grâce aux soutiens des partenaires publics, d'envisager la construction d'un troisième studio de 130 m², qui devrait ouvrir en 2017.

Le développement de la diffusion est allé de pair avec une **multiplication des partenariats avec d'autres structures et opérateurs**, que ce soit de grandes structures comme le Festival d'Automne, le Théâtre de la Ville, l'IRCAM, les structures du réseau chorégraphique parisien et francilien (Paris Réseau Danse avec Le Regard du Cygne et L'Etoile du Nord ; festival Faits d'hiver ; CDC La Briquèterie – Biennale de danse du Val de Marne ; Théâtre de Vanves, Théâtre de la Bastille, centre culturel de La Norville…) ainsi qu'à l'échelle nationale avec les autres Centres de développement chorégraphiques. Des partenariats originaux se sont également tissés avec le Musée Picasso et le Musée de la Chasse et de la Nature qui ont accueilli des **performances hors-les-murs**. L'Atelier de Paris s'est ainsi déployé dans une diversité de lieux tels que les bibliothèques, centres d'animation…

Par ailleurs, les trois dernières années ont été marquées par un **développement très important des actions artistiques et culturelles avec les publics**. Le volume d'interventions s'est fortement accru passant de 335 heures d'interventions artistiques en 2013 à 739 heures réalisées en 2015 avec une trentaine de structures partenaires et permettant de toucher plus de 1000 personnes, dont une forte majorité de jeunes. Ces actions se déclinent en plusieurs axes : on distingue les actions à destination d'un large public avec les artistes soutenus tels que les « Open studio », « une journée en compagnie », « les journées immersions »… permettant au public de découvrir différentes facettes d'un artiste au travail (19 rendez-vous en 2015) ; des actions à destination de publics spécifiques comme les patients (hôpital psychiatrique de La Queue en Brie (77), clinique G. Heuyer à Paris 13ème) (78 heures d'interventions), des ateliers parents-enfants, des stages de création avec des amateurs et bien sûr, les interventions en milieu scolaire qui ont connu une forte montée en charge (650 heures réalisées en 2015). Les **projets avec les lycées** se sont également développés, le lieu entretenant des liens avec 6 lycées franciliens (Lycée Jean Lurçat et Lycée C. Monet dans le 13ème arrondissement, Lycée Marie Laurencin du 12ème arrondissement, Lycée M. Ravel du 20ème arrondissement, Lycée Charles Baudelaire à Evry, Lycée Jean Moulin à Vincennes).

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement

Avec le développement de la diffusion en saison, le développement de nombreux partenariats avec des structures culturelles d'envergure variable (à la fois nationale et très locales), et un volet important d'interventions artistiques et culturelle avec le public, L'Atelier de Paris a tissé un **ancrage territorial fort** sur un bassin élargi de l'est parisien aux villes proches du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis.

Parallèlement, la structure, récemment labellisée comme « centre de développement chorégraphique » dispose d'un **rayonnement croissant à l'échelle régionale et nationale**.

Evolution budgétaire et de l'emploi

Le budget de l'Atelier de Paris a connu une évolution majeure en 2013 (+ 40%) avec la reprise de la gestion du Théâtre du Chaudron, qui s'est accompagnée d'une augmentation conjuguée des subventions publiques (+35%) et du chiffre d'affaires (+57%). Depuis 2013, le budget s'est relativement stabilisé ; il atteint 1 M€ en 2015 et devrait s'établir à 1,2 M€ en 2016.

Il est financé aux deux tiers par des subventions publiques, qui affichent une hausse continue depuis 2012 (+ 54% entre 2012 et 2015 et encore +14% entre 2013 et 2015).

Avec 44% des financements publics et 30% du budget de la structure, la Ville de Paris est le premier partenaire public de l'Atelier de Paris, toutes aides confondues. Le total cumulé de ces aides a crû de 22% en trois ans grâce à l'obtention d'une multiplicité de subventions (aide au projet, aménagement des rythmes scolaires, résidences DASCO…) qui s'ajoutent aux aides pérennes allouées au titre du fonctionnement, du festival June Events, et de l'accompagnement des compagnies. Par ailleurs, la Ville de Paris met à disposition le site au sein de la Cartoucherie, dont la valorisation financière du loyer est estimée à 85 000 € par an, ainsi que des outils d'affichage, estimés pour leur part à 264 000 € par an.

La DRAC est le deuxième partenaire public, son aide représente 38% des financements publics et 26% du budget en 2015. Elle a nettement progressé en trois ans (+10%), notamment à travers la labellisation du lieu au titre des centres de développement chorégraphique en 2015. La DRAC apporte des aides à différents titres : une aide au fonctionnement, une aide historique au titre de la formation, une aide à l'accompagnement des compagnies, une aide au titre de la coordination de Paris Réseau Danse, des aides au titre des dispositifs d'actions artistique et culturelle. La DGCA apporte également une aide au titre des réseaux et intervient en 2016 au titre des artistes associés et de l'accueil studio.

La Région Ile-de-France se situe à la troisième place dans le cercle des partenaires publics, avec une aide cumulée de 60 000 € en 2015 à travers l'aide à la permanence artistique et culturelle et une aide emploi-tremplin attribué en 2015 pour un poste de chargé de médiation. Cette aide représente 10% des subventions publics et 6% du budget. Si l'impact dans le budget global de la structure semble faible, l'apport de la Région est en revanche déterminant dans la mise en œuvre du volet de l'accompagnement des compagnies (, volet d'activités qui est devenu prédominant dans les missions de la structure (c'est désormais le premier poste de dépenses budgétaires soit 352 800 € en 2016) et qui a permis une progression importante des aides des autres partenaires publics. Il est à noter que, jusqu'en 2015, l'Atelier de Paris était également titulaire du marché public passé par la Région au titre de la formation professionnelle continue pour les danseurs, à raison de près de 3000 heures de formation correspondant à 33 200 € de prestations en 2015.

Enfin, l'Atelier de Paris reçoit le soutien régulier d'Arcadi, de l'ONDA ainsi que des sociétés civiles, Adami et Sacd notamment.

Le chiffre d'affaires de la structure représente près de 30% des produits en 2015, il a connu une forte hausse depuis 2012 (+45%). La baisse apparente de 2014 est à relativiser dans la mesure où 2013 a constitué une année de transition budgétaire vers la gestion pleine et entière du Théâtre du Chaudron qui n'a été effective qu'en milieu d'année ; aussi, la structure avait-elle pris ses précautions et loué davantage ses espaces dans le cadre de la

formation professionnelle continue.
En 2013, le chiffre d'affaires de la structure était composé : de locations (22%), recettes de la formation professionnelle individuelle (21%), de prestations dans le cadre du marché public de la Région en tant qu'organisme de formation (15%), de prestations de service dans le cadre de coproduction d'évènements avec d'autres partenaires (17%) - en l'occurrence pour l'inauguration des Berges de Seine en 2013 -, de recettes de coproduction (10%) et enfin de recettes de billetterie (8%).
En 2015, la répartition a nettement évolué : grâce à la progression de la fréquentation, les recettes de billetterie ont fortement augmenté (+64%) et représentent 15% du chiffre d'affaires, les autres sources de recettes ont baissé, en particulier les recettes issus du marché public de la Région (11% du chiffre d'affaires), les recettes de la formation individuelle (17% du CA), et les recettes de locations (16% du CA).

Sur les trois dernières années, l'Atelier de Paris a singulièrement **renforcé son équipe permanente** (augmentation de la masse salariale de 38% entre 2013 et 2015), composée de 4 CDI équivalents temps plein en 2012 et désormais de 7 CDI équivalents temps plein en 2016, grâce à la création de trois nouveaux postes : la création en juillet 2014, grâce à l'augmentation de l'aide régionale, d'un poste de chargé de production entièrement dédié à l'accompagnement des compagnies, la création d'un poste de chargé de la médiation en emploi-tremplin en septembre 2015 et l'embauche d'un directeur technique en avril 2016, pour le moment en CDD, qui a permis de faire moins appel aux intermittents techniques.

Projet proposé pour les trois prochaines années
Avec la nouvelle extension du lieu et dans le cadre de son nouveau label de centre de développement chorégraphique, L'Atelier de Paris souhaite pour les trois prochaines années proposer une montée en puissance du dispositif d'accompagnement des compagnies, devenu le cœur de ses missions, à travers plusieurs axes : 1) l'amélioration des conditions d'accueil des compagnies qui bénéficieront de davantage d'espaces de travail, de la mise à disposition d'un bureau, d'un accompagnement technique renforcé grâce à la pérennisation du poste de directeur technique, de coproductions plus importantes ; 2) le développement de la diffusion et des résidences dans le cadre d'une mise en réseau avec d'autres partenaires franciliens situés à Paris, en Seine-Saint-Denis, mais aussi en Essonne et dans le Val d'Oise ; 3) l'accompagnement de la jeune création, à travers la création d'un poste permanent de chargé du repérage de ces jeunes compagnies et surtout du suivi de leur travail et de la mise en lien avec les programmateurs ; 4) le développement d'actions artistiques et culturelles dans les lycées. Pour mener à bien ce projet, l'Atelier de Paris sollicite une augmentation significative de l'aide régionale.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant augmenté, au regard de la qualité du projet mené par l'Atelier de Paris, en particulier en matière d'accompagnement des artistes, et afin de renforcer ce dispositif d'accompagnement à travers : l'amélioration des conditions d'accueil des artistes ; une mise en réseau avec d'autres opérateurs franciliens, notamment en grande couronne ; le soutien à la jeune création chorégraphique et le développement d'actions artistiques et culturelles dans les lycées.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient L'Atelier de Paris Carolyn Carlson en 2016 à hauteur de 65 000 € sur une base subventionnable de 355 000 €

(la base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé et l'aide régionale emploi-tremplin)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région apporte son aide au titre de l'emploi à hauteur de 25 000 € pour les postes d'administration, de production et de chargé de l'accompagnement, et enfin de technique engagés dans l'accueil des résidences et l'accompagnement des artistes.	La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 40 000 € pour poursuivre l'accueil des compagnies chorégraphiques en résidence et pour consolider le dispositif d'accompagnement, à travers : l'amélioration des conditions d'accueil des artistes ; une mise en réseau avec d'autres opérateurs franciliens, notamment en grande couronne ; le soutien à la jeune création chorégraphique et le développement d'actions artistiques et culturelles dans les lycées.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	65 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	55 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	55 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	55 000,00 €
2016	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	221 010,00 €
	Montant total	386 010,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011713

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : BLONBA - THEATRE DE L'ARLEQUIN (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	130 040,00 €	34,60 %	45 000,00 €
	Montant Total de la subvention		45 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLONBA
Adresse administrative : 3 RUE DE MIRBEL
75005 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Pascal PEYROU, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 48421034900029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

Créée en 1998 à Bamako, BlonBa est une structure de production et de diffusion active dans le domaine théâtral et audiovisuel, qui travaille au Mali et en France. Elle a été initiée par le réalisateur Alioune Ifra Ndiaye et l'écrivain Jean-Louis Sagot-Duvauroux, afin de poursuivre l'aventure entamée avec la compagnie du Mandéka Théâtre, productrice du spectacle « Antigone », mis en scène par Sotigui Kouyaté, qui a connu une diffusion importante au Mali et en France (Paris et Seine-Saint-Denis). En 2005, BlonBa a créé une structure juridique française pour diffuser les spectacles de la compagnie en France.
Les spectacles de BlonBa s'inspirent des formes classiques du théâtre malien (griots, travail sur le kotéba…).

Au Mali, BlonBa réalise des spectacles mais aussi des émissions de télévision. Depuis 2007, la structure dirigeait un équipement culturel dédié au spectacle vivant et à l'audiovisuel, à Bamako. Suite à la crise politique malienne, la salle de spectacle a été fermée.

En France, la compagnie est régulièrement accueillie dans plusieurs lieux pour ses créations : Aubervilliers (93), Choisy-le-Roi et Ivry-sur-Seine (94). Depuis 2008, la compagnie développe un projet d'implantation original en Essonne, à Morsang-sur-Orge, où la Communauté d'agglomération du Val d'Orge a décidé de lui attribuer la gestion du Théâtre de l'Arlequin (86 places). Les activités de la compagnie en Ile-de-France sont en croissance.

Blonba est subventionnée par le Conseil départemental de l'Essonne, la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et par l'OIF (Organisation internationale de la francophonie). Elle reçoit le soutien de la Région au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2006.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
Conseil départemental Essonne : convention tripartite	20 000	*8%*	20 000	20 000	*9%*
Communauté d'Agglomération du Cœur de l'Essonne : convention	172 320	*73%*	163 206	159 942	*71%*
Autres - ARCADI	0	*0%*	9 000	0	*0%*
Région - PAC	45 000	*19%*	45 000	45 000	*20%*
SOUS-TOTAL REGION	45 000	19%	45 000	45 000	20%
TOTAL SUBVENTIONS	**237 320**	**100%**	**237 206**	**224 942**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
Subventions d'exploitation	237 931	*69%*	224 817	224 942	*92%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	103 543	*30%*	37 753	17 892 *	*7%*
Total produits	343 215	100%	262 701	243 878	100%

*les tournées en Afrique sont comptabilisées sur la structure malienne de Blonba

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

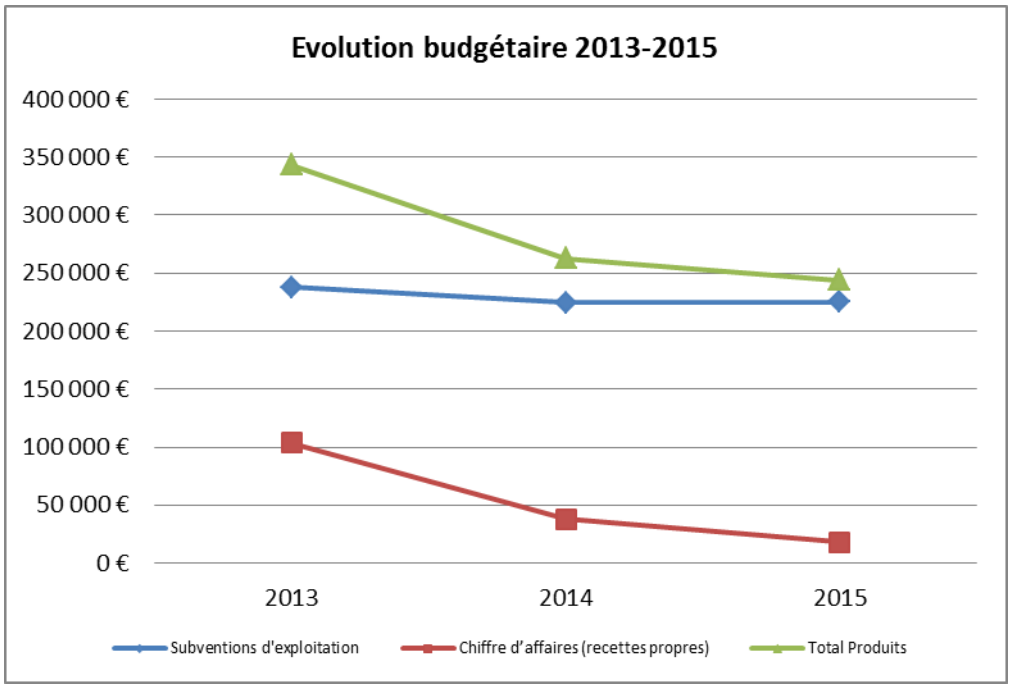

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

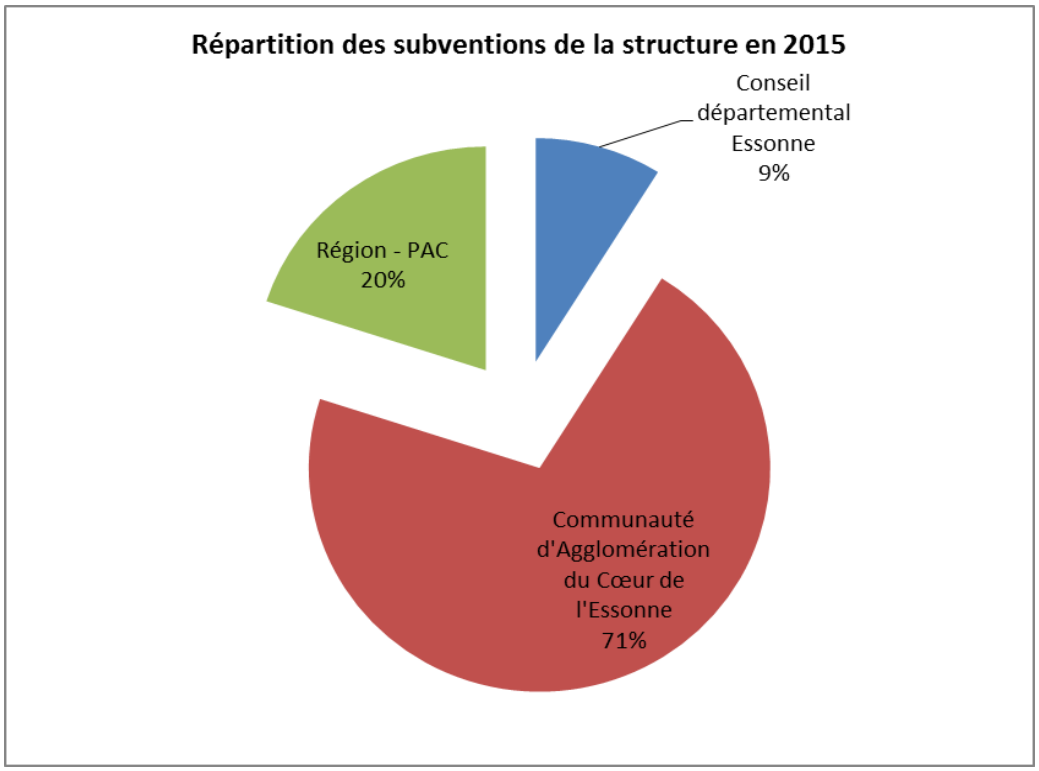

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale	219 111	136 476	134 232
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	6 003	2 802	2 213

3) Evolution de l'activité

Evolution de l'activité du lieu géré par l'équipe artistique

Années ou saisons, à préciser	**2013**	**2014**	**2015**
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations :	3	2	1
Nombre de spectacles diffusés au total :	22	19	19
Nombre de représentations : *Dont nombre de représentations en cession :*	28 21	26 18	23 19
Nombre de festivals / temps forts	Festival amateur « Made in Val d'Orge » mai-juin (14 représentations)	Festival amateur « Made in Val d'Orge » mai-juin (13 représentations)	Festival amateur « Made in Val d'Orge » mai-juin (17 représentations)
Nombre de spectateurs :	2028	2113	2214
Nombre de résidence(s) éventuellement accueillie(s) *& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)* *& Artistes accueillis*	Compagnie « E il Piano Va », finalisation opéra de poche « Don Giovanni »,10 jours, janvier Cie Hasard Objectif – Sara Llorca, création maquette « Psychose 4.48 », 3 semines juillet août Collectif NOSE (issue de l'EDT 91) pour « Ophélie génération Y », septembre 2013	Cie Hasard Objectif – Sara Llorca, « Psychose 4.48 », répétitions, finalisation, 4x 10jours en février, avril, juillet, octobre.	Parallèles Cie, résidence de création « Othello » 32 jours août & décembre 15, création février 2016 YK Project (Chorégraphe Qudus Onikeku), préparation spectacle « We Almost Forgot », 15 jours résidence novembre 15, création en 2016

Evolution de l'activité de la compagnie

Années ou saisons, à préciser	**2013**	**2014**	**2015**
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations produites	2	1	1
Nombre de spectacles diffusés au total	3	2	3
Nombre de représentations *Dont nombre de représentations en cession :*	48 28 cessions & coréalisation : 16	32 12 cessions & coréalisation : 17	14 4 + Représentations au CCF de Bamako (6) + Représentations à l'Alliance Française de Bangui (6).

Nombre de lieux concernés par les tournées	7	4 +8 représentations en appartements Agglomération du Val d'Orge	4 +10 représentations en appartements Agglomération du Val d'Orge
Nombre de spectateurs	2986	1782	1330
Nombre de résidence(s) éventuellement menée(s) *& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)* *& Lieux partenaires de résidence*	2 15 Théâtre Arlequin Théâtre d'Ivry-Antoine Vitez Théâtre de Vitry-sur-Seine	2 10 Théâtre Arlequin Théâtre Grand Parquet	1 13 Alliance Française de Bangui
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	29	17	32
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	76	65	70
Nombre d'établissements et de relais partenaires	8	7	7
Nombre de bénéficiaires	594	470	656

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

Le projet pour les trois années à venir s'inscrit dans la continuité de la convention qui s'achève. Il mettra l'accent sur la valorisation et l'élargissement de deux axes d'action de Blonba qui ont révélé de fortes potentialités : la poursuite de la résidence au Théâtre de l'Arlequin à Morsang-sur-Orge et la consolidation des partenariats locaux avec les établissements scolaires d'une part et, d'autre part, la poursuite de l'activité de création et de diffusion de la compagnie au niveau national et international.

Poursuite pour trois ans de la résidence en Essonne à Morsang-sur-Orge

Une tension très créative s'est établie entre le rayonnement international de BlonBa d'un côté, dont les spectacles sont joués dans dix pays et trois continents, et de l'autre, une politique de proximité qui a permis de faire des expériences tarifaires (2€, 5€,10€ au choix du spectateur) et d'action culturelle ouvrant efficacement sur un élargissement sociologique des publics du théâtre.

Les moyens disponibles pour la programmation étant modestes, le lieu a été largement mis à disposition de jeunes compagnies professionnelles franciliennes, ainsi qu'à des associations de pratiques amateurs. Des ateliers ouverts aux personnes handicapées, handicaps mentaux notamment, ont été proposés. Cette ouverture aux différents publics du territoire sera poursuivie.

Le travail de proximité de la compagnie à Morsang-sur-Orge et au sein de l'agglomération Cœur Essonne sera surtout marqué par l'approfondissement qualitatif des partenariats originaux et féconds avec des établissements scolaires de l'environnement immédiat de la compagnie, en premier lieu le lycée professionnel André-Marie Ampère et le collège Charles-Péguy. Des liens intenses se sont établis entre l'Arlequin, le corps enseignant et les élèves, pour qui le théâtre est vraiment devenu un partenaire familier et une composante de la transmission des savoirs. Les élèves des lycées professionnels ont parfois le sentiment d'avoir été orientés vers des voies de garage. Le théâtre les a ouverts à des expériences où toutes leurs facultés intellectuelles et émotionnelles sont convoquées. Il s'en est suivi des rencontres de haute tenue. Au point que la direction du lycée a choisi d'accueillir pour la rentrée 2016 les élèves au Théâtre de l'Arlequin autour du spectacle « Lhomme au six nomx » où le pionnier du rap malien Lassine Coulibaly raconte comment sa vie l'a conduit d'une env=fance très précaire aux feux de la rampe. Un moyen de

signifier aux nouveaux lycéens et à leurs familles que même en lycée professionnel ils bénéficieront d'un enseignement général de qualité et que l'existence humaine peut à tout moment élargir ses perspectives.

BlonBa favorise la priorité absolue donnée par le théâtre de l'Arlequin au travail de proximité. Une familiarité s'est établie entre le public morsaintois et l'équipe artistique et administrative de BlonBa, liée à des pratiques inspirées de l'ancrage au Mali, pays où la vie artistique est le plus souvent liée à des événements de la vie sociale. Il s'agit de multiplier les initiatives qui, à partir de représentations données en appartement, lors d'événements associatifs ou dans des établissements scolaires, débouchent sur la venue de nouveaux publics au théâtre de l'Arlequin.

Les actions culturelles accompagnant l'ancrage dans le 91 vont être développées. Des contacts ont notamment été noués avec l'association Centre des cultures d'Afrique, organisatrice du « Mois des cultures d'Afrique », ainsi qu'avec l'association Djéli's pour renforcer les partenariats qui permettront l'essor des dispositifs « Imaginaires en commun ».

Création et diffusion des spectacles de la compagnie au national et à l'international
Le travail de la compagnie BlonBa en Ile-de-France se développe entre le théâtre de l'Arlequin à Morsang-sur-Orge et l'accompagnement fidèle de quelques structures comme le théâtre d'Ivry Antoine-Vitez (94), le théâtre de Bligny (91). A Paris, le théâtre du Grand-Parquet, soutien fidèle de la compagnie, ayant récemment changé de statut, il convient de retravailler le réseau des lieux d'accueil des créations de BlonBa. Des contacts positifs ont notamment été pris avec le théâtre de la Reine Blanche, non loin de l'implantation du Grand-Parquet. Les collaborations avec le Théâtre de la Tempête se poursuivront.

Quatre projets sont prévus durant la période :
Un appel de nuit, pièce de l'écrivain malien Moussa Konaté, mise en scène par Patrick Le Mauff, la création du triptyque *Mali Fassa*, une comédie musicale hip hop impliquant les comédiens de la compagnie, le groupe de rap Bamako City Crew, le créateur audiovisuel Tee Pixel et la compagnie de danse hip hop Dogmen G, et l'accompagnement en production de la création la compagnie Parallèles, *Jules César*.

Valoriser, en Ile-de-France, l'ancrage africain de BlonBa
Développer des échanges appropriés avec le monde professionnel et les publics. Par exemple, au printemps 2017, BlonBa pilotera au théâtre de l'Arlequin un « colloque dansé » qui interrogera à travers l'intervention dansée et parlée de grands noms de la danse africaine d'aujourd'hui, la notion de « danse contemporaine », très marquée par sa « génétique » occidentale. Ce colloque dansé organisé avec le collectif Essonne danse sera proposé aux professionnels et ouvert au public.

Cette internationalisation du tropisme africain se retrouve aussi dans des traductions artistiques. Par exemple, avec la co-production de We almost forgot, avec un chorégraphe nigérian, Qudus Onikeku, un danseur malien qui appartient à la « famille BlonBa », Tidiani Ndiaye, une distribution panafricaine et un puissant ancrage francilien. Le fort partenariat avec la Centrafrique va continuer en Ile-de-France, avec l'Alliance française de Bangui et le dispositif de diffusion panafricain « Culture en partage », dans lequel BlonBa joue un rôle moteur. Sur le modèle de la séquence « Les Afriques à Paris », BlonBa va donner un ancrage francilien à ces développements pleins de promesses.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Recherche de coproductions en cours

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)
Agglomération du Cœur de l'Essonne – Conseil départemental de l'Essonne

RESIDENCES PREVUES

	1ère année 2016/2017	
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	Création « Un appel de nuit » Mes Patrick Le Mauff coproduction Cie Askené (Suisse)	Répétitions « Mali Fassa » 1er volet du dyptique. Texte JL Sagot-Duvauroux - Mes Jean-Claude Fall, chorégraphie Qudus Onekiku.

		Recherche de coproductions en cours.
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	20 jours, Théâtre Arlequin – février/ mars 2017	30 jours Théâtre Arlequin novembre 2017
Lieux partenaires et territoires géographiques de chaque résidence	Théâtre Arlequin de Morsang-sur-Orge Théâtre Le Châtelard de Ferney-Voltaire (Ain)	Théâtre Arlequin de Morsang-sur-Orge
Objectifs & contenus de chaque résidence	Création technique et finalisation du spectacle répété en août - septembre 16 à Bamako 4 représentations au Théâtre Arlequin / 4 représentations à Evry, St Michel-sur-Orge, Vitry-sur-Seine / 3 représentations au Théâtre Le Chatelard.	Premières répétitions pour une création en 2018
Partenaires financiers de résidence	Cie Askené Agglomération Coeur d'Essonne Département Essonne	Agglomération Cœur d'Essonne Département Essonne

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019) :
BlonBa est en résidence d'implantation au Théâtre Arlequin de Morsang-sur-Orge, pour les 3 prochaines saisons.

PERSPECTIVES DE CREATION

Présentation des éventuelles créations/productions prévues

Notre programme de création pour les trois ans à venir n'est pas encore formellement établi, car il nous faut d'abord faire vivre les spectacles en exploitation dont la carrière n'est pas épuisée et la pièce qui est en cours de création : *Un appel de nuit*, pièce de l'écrivain malien Moussa Konaté, mise en scène par Patrick Le Mauff, répétée et créée en résidence à Bamako en août/septembre 2016, qui sera présentée en France, en Suisse et dans l'Europe Francophone en 2017/2018.
Trois pistes néanmoins :

1 - Le triptyque Mali Fassa a été reporté, mais devrait voir le jour dans la période qui vient. Il sera composé de deux spectacles de théâtre consacrés l'un à une histoire liée au Mali animiste (Bakary Dian, royaume de Ségou, XVIIIe siècle), l'autre à l'Islam de confrérie (Issa Youssouf, début du XXe siècle), ainsi que d'une pièce de danse autour des troubles et des aspirations d'une jeunesse immense, créative et déboussolée (la bifurcation, période actuelle). La phase d'écriture est quasiment achevée.

2 –BlonBa a commencé à réfléchir à une comédie musicale hip hop impliquant les comédiens de la compagnie, le groupe de rap Bamako City Crew, le créateur audiovisuel Tee Pixel et la compagnie de danse hip hop Dogmen G, ce qui réunira quelques-unes des meilleures signatures de la création malienne contemporaine dans ces genres. Cette création prendrait le titre de Clash, par référence à la mode du clash qui provoque un intense débat dans la jeunesse malienne. Elle prendra la forme d'une exploration des occasions de conflits dans le Mali contemporain. La réflexion n'en est qu'à ses débuts et l'ambition est grande, donc risquée. Nous approchons des structures spécialisées qui pourraient nous permettre d'impliquer des artistes franciliens et d'organiser la présence du spectacle dans la Région. Si nous y parvenons, ce sera une occasion majeure pour donner une nouvelle ampleur à nos actions en direction de la jeunesse de la Région.
3 – Dans le cadre de son partenariat structurel avec la compagnie Parallèles et après la co-production des deux adaptations de pièces de Shakespeare pour deux clowns (Macbeth, Othello), BlonBa sera à nouveau producteur de

la prochaine création de ces artistes, parties intégrantes de l'équipe francilienne de notre compagnie et du théâtre de l'Arlequin. Leur « Jules César » viendra parachever leur trilogie Shakespearienne et sera répétée et créée à l'Arlequin en octobre 2017.

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

Présentation des spectacles/concerts en diffusion / au répertoire
La diffusion à l'Arlequin dans le cadre de la résidence se poursuit avec une programmation associant les créations de Blonba, grandes et petites formes, et celles de partenaires locaux, professionnels du territoire et amateurs. La diffusion des spectacles de la compagnie en Ile-de-France et dans ses réseaux internationaux est en cours en lien avec la création du nouveau spectacle de la compagnie « Appel de nuit ».

PERSPECTIVES EN TERMES D'EMPLOI POUR LE PROJET

Incidences éventuelles du projet spécifique en termes d'emploi
La création des spectacles Appel de Nuit (2016 & 2017), de Mali Fassa (2017/2018) et de Jules César (2017 & 2018), fera travailler une dizaine de comédiens et danseurs, 3 metteurs en scène, 1 chorégraphe et 8 techniciens (technique + production), intermittents, pour environ 1500 heures par an.

Subvention demandée :
45 000 €
Soit 0 € d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	€	RECETTES	€
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	96 968 €	COLLECTIVITES TERRITORIALES	86 040 €
Salaires bruts artistes	32 350 €	**Région Ile-de-France**	
Artistes 8 représentations « Sakakounou »	*2 600 €*	Région IDF - PAC	45 000 €
Artistes répétitions reprise « Appel de Nuit »	*9 250 €*	**Départements** (préciser) :Essonne (%)	19 000 €
Artistes 8 représentations Appel de Nuit	*10 000 €*	r attribué / X en cours	
Salaires metteurs en scène	*6 000 €*	**EPCI - Communauté d'agglomération du Coeur d'Essonne**	22 040 €
Honoraires artistiques (costumes, décors)	*4 500 €*	r attribué / X en cours	
Charges employeur artistes	19 734 €	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	4 500 €
		O.I.F	4 500 €
Salaires bruts techniciens	11 200 €	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	39 500 €
		Billetterie	2 500 €
Charges employeur techniciens	6 944 €	Apports de coproduction : *Cie Askené – Théâtre Le Chatelard*	15 000 €
		Ventes de spectacle (10 représentations)	22 000 €
Droits d'auteur *(commande écriture texte Mali Fassa)*	3 000 €		
Défraiements *(répétitions – représentations artistes maliens)*	15 400 €		

Transports internationaux des artistes / déplacements locaux	8 340 €		
Achats techniques, décors, costumes	*5 800 €*		
Assurance rapatriement artistes maliens	*690 €*		
DEPENSES D'APPROPRIATION	3 792 €		
Salaires bruts	2 400 €		
Charges employeur	1 392 €		
AUTRES DEPENSES	29 280 €		
Salaires Directeur artistique (%)	8 000 €		
Salaires administration (%)	5 000 €		
Charges employeur	7 280 €		
Fournitures administratives, comptabilité, payes	2 000 €		
Promotion, publicité	3 500 €		
Déplacements, missions (%)	2 500 €		
Frais divers de gestion, téléphone, affranchissements	1 000 €		
TOTAL	**130 040 €**	**TOTAL**	**130 040 €**

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région
La compagnie Blonba est soutenue au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2006 à hauteur de 45 000 € euros. Le projet porte sur les créations et la diffusion de la compagnie et son implantation au Théâtre de l'Arlequin à Morsang-sur-Orge.

Evolution de l'activité et du rapport au public
Les indicateurs d'activité du Théâtre de l'Arlequin où la compagnie franco-malienne Blonba est en résidence en Essonne à Morsang-sur-Orge sont stables sur la période tant en nombre de spectacles diffusés (20 en moyenne) qu'en nombre de spectateurs (de 2028 en 2013 à 2214 en 2014). La politique tarifaire de ce théâtre de proximité demeure originale, marquée par les réflexions du directeur artistique de la compagnie, philosophe et dramaturge connu pour la publication d'un ouvrage qui a fait date en 1996 « De la gratuité ». La programmation et la politique tarifaire est tournée vers un public populaire : 2, 5, ou 10 euros, le prix d'entrée est laissé au choix du spectateur avec le montant d'un euro pour les enfants de moins de 12 ans. La programmation s'inscrit en complément des deux autres équipements communautaires de Cœur Essonne, le Théâtre Brétigny et l'Espace Marcel Carné. Elle comprend du théâtre documentaire, du théâtre d'objet, des spectacles jeune public, du clown, des propositions d'équipes artistiques implantées en Essonne telle que le Théâtre de Bligny, le collectif Essonne Danse ou EDT 91 et un « Printemps Blonba » mettant en lumière les liens culturels tissés entre la France et l'Afrique. La troupe de Blonba comprend des artistes permanents qui participent aux créations de la compagnie (*Plus fort que mon père* et *Dieu ne dort pas* en 2013, *Sakakounou* en 2014, *Toute vie est une vie- Mangeailles* en 2014 qui a tourné en appartement en 2015) et à l'action culturelle sur le territoire : Lazare Minoungou, Simon Winzé, Maria Zachenska, Pierre Cotnouaille proposent des actions au lycée professionnel Ampère, aux collèges Jean Zay et Péguy, à l'ESAT de Morsang-sur-Orge notamment. L'expérience au lycée Ampère a permis à Blonba de concevoir un programme d'action culturelle intitulé « Imaginaires commun », s'appuyant sur deux représentations de deux différents spectacles, l'une dans l'établissement scolaire et l'autre au Théâtre de l'Arlequin et ouvrant le dialogue avec la jeunesse sur la culture du 21ème siècle pour l'aider à trouver ses repères. Par ailleurs, les élèves de ce lycée professionnel spécialisé en électricité sont initiés aux métiers du spectacle.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
La compagnie de théâtre francophone Blonba qui a fêté ses quinze ans en 2014, a d'abord été créée au Mali par Jean-Louis Sagot-Duvauroux et Alioune Ifra Ndiaye après une première collaboration avec Habib Dembélé et Sotigui

Kouyaté. Elle a ensuite développé une antenne française avec une autre structure juridique à laquelle a été confiée en 2008 par la Communauté d'agglomération du Val d'Orge devenue Cœur Essonne, la gestion du Théâtre de l'Arlequin. En 2012, avec la crise malienne, Blonba s'est trouvé dans l'obligation de fermer sa salle bamakoise. L'implantation francilienne s'est dès lors renforcée même si la compagnie reste très présente dans les réseaux d'Afrique francophone, en Centrafrique notamment où elle est partenaire des programmes de reconstruction de l'ONU. Les spectacles de la compagnie sont diffusés en Ile-de-France avec les partenaires coproducteurs de Blonba : La Tempête, Théâtre Antoine Vitez d'Ivry, Le Grand Parquet…

Evolution budgétaire et de l'emploi
Le budget est en baisse sur la période en lien avec la diminution des recettes propres. Les créations de 2013 et 2014 qui sont deux importantes productions avec des comédiens venus du Mali ont été financées par deux coproducteurs franciliens de Blonba sur l'exercice budgétaire 2013. Ceci explique l'importance des recettes propres 2013 par rapport aux recettes propres 2015. Par ailleurs la diffusion en 2015 s'est principalement déroulée en Afrique, alimentant les recettes propres de l'antenne malienne de Blonba et non de son antenne francilienne. La production déléguée de *Tête d'or* de Jean-Claude Fall en 2015 avec la troupe de comédiens Blonba a été assurée par la compagnie La Manufacture de ce dernier et non par Blonba elle-même. Les subventions sont quant à elles stables sur la période avec pour premier partenaire public la Communauté d'agglomération Cœur Essonne à hauteur de 71% du financement public de la structure. L'emploi de Blonba est pour sa part stable sur la période avec de l'emploi intermittent artistique et technique principalement.

Projet proposé pour les trois prochaines années
Le projet proposé s'inscrit dans la continuité, Blonba abordant pour fin 2016/2017 une nouvelle création écrite par Jean-Louis Sagot-Duvauroux, *Un appel de nuit*, et souhaitant notamment mettre l'accent sur le volet action culturelle de son activité en direction de la jeunesse avec le développement du dispositif « Imaginaires commun » sur la commune de Morsang-sur-Orge, mais plus largement, dans le département de l'Essonne.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016. Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient Blonba en 2016 à hauteur de 45 000 €
sur une base subventionnable de 130 040 €

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région n'apporte pas son aide au titre de l'emploi.	La Région apporte son aide à Blonba pour les créations de la compagnie et leur diffusion, notamment en Ile-de-France, ainsi que pour l'activité de la compagnie à Morsang-sur-Orge au Théâtre de l'Arlequin, notamment l'axe de travail portant sur l'action culturelle avec les lycéens.

Intérêt régional
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires.

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	45 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
	Montant total	135 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011718

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNAUTE D'AGGLO EVRY CENTRE ESSONNE - LE PLAN (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	229 262,00 €	34,60 %	45 000,00 €
	Montant Total de la subvention		45 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART
Adresse administrative : PLACE DES CHAMPS ELYSEES 91080 COURCOURONNES
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Francis CHOUAT, Président
N° SIRET : 20005922800011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

Le Plan est situé à Ris-Orangis en Essonne, à proximité de plusieurs quartiers et cités populaires d'Evry, Grigny, Corbeil-Essonnes, Viry-Châtillon… Créé par des éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) passionnés de rock, Le Plan a rapidement acquis une notoriété liée à la qualité acoustique de son équipement. Suite au départ de ses fondateurs en 1999, Le Plan a eu quelques difficultés, qui se sont aggravées avec le retrait de la PJJ en 2003 dans le financement de la structure. La Commune de Ris-Orangis s'est mobilisée pour la survie de l'association ; le Conseil général de l'Essonne a décidé de renforcer fortement son aide financière, et à moyen terme, de financer la construction d'un équipement neuf « Le Plan 2 », devant permettre au Plan de développer des activités diversifiées en termes d'accompagnement des artistes en création notamment. Le Plan a relancé son projet sur des bases nouvelles. L'aide de la Région Ile-de-France au titre de la Permanence Artistique et Culturelle a débuté en 2006. Entre 2006 et 2009, les aides de la Région ont permis au Plan d'accomplir des progrès : pérennisation du poste d'administration et d'un poste dédié à l'action culturelle (un emploi-tremplin), qui a permis le développement des résidences et des actions d'accompagnement de la scène locale, avec des publics variés. Cependant, plusieurs difficultés ont persisté : manque de structuration de l'emploi permanent; le niveau d'activité inférieur à d'autres salles de musiques actuelles, en raison des contraintes liées au bâtiment existant (manque d'accessibilité, configuration atypique de la scène, faible hauteur, unique salle, absence de studios d'enregistrement et de répétitions…). Aussi, en 2009, compte-tenu de ces éléments, l'aide régionale au titre de la permanence artistique et culturelle a diminué. Le projet de construction d'un équipement musical neuf (Le Plan II) apporte une réponse aux défauts d'ergonomie et d'implantation de la salle

d'origine. En 2009, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne décide de l'intérêt communautaire du Plan II. En 2011, il approuve l'avant-projet définitif (2,8 millions sur un plan de financement de 12,8 millions). Le programme bénéficie du soutien de la Région Ile-de-France (5 millions) et du département de l'Essonne (5 millions) dans le cadre du Contrat de Projet Région/Département 2007-2013. Le Plan II, qui dispose d'une salle modulable de 850 places et permet d'amplifier les quatre missions de l'équipement (diffusion, accompagnement, action culturelle et insertion) a été inauguré en 2014. L'association a fait l'objet d'une reprise de ses activités par la Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne en 2013 et le personnel de l'association a été transféré. Un nouveau directeur-programmateur, Fabien Lhérisson a été nommé en juillet 2013. Depuis l'inauguration du Plan II et le développement du nouveau projet sur le territoire, la labellisation SMAC de la salle est à l'étude.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
DRAC : service musique et danse	50 285	*9%*	60 285	60 285	*7%*
Conseil départemental d'Essonne : convention opérateur structurant	240 000	*42%*	240 000	180 000	*19%*
Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne	250 000	*44%*	600 000	600 000	*65%*
Autres - CNV, SACEM	0	*0%*	62 871	53 000	*6%*
Région - PAC	30 000	*5%*	30 000	30 000	*3%*
SOUS-TOTAL REGION	30 000	5%	30 000	30 000	3%
TOTAL SUBVENTIONS	**570 285**	**100%**	**993 156**	**923 285**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
Subventions d'exploitation	290 285	*38%*	333 093	338 583	*26%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	434 161	*58%*	172 637	304 963	*24%*
Total produits	754 446	100%	1 246 167	1 291 145	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

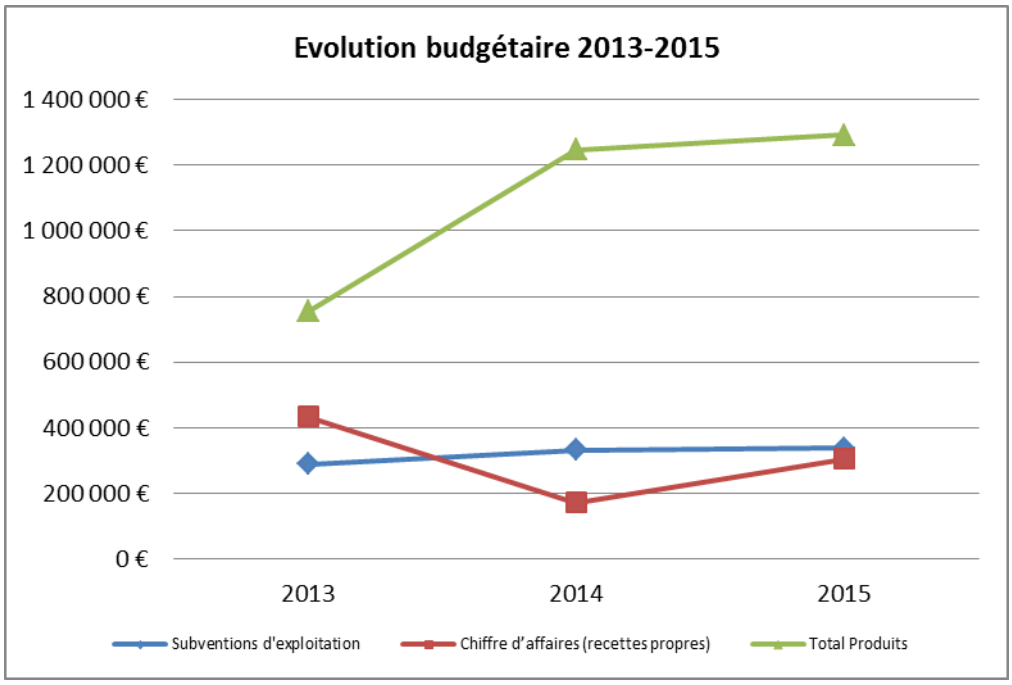

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

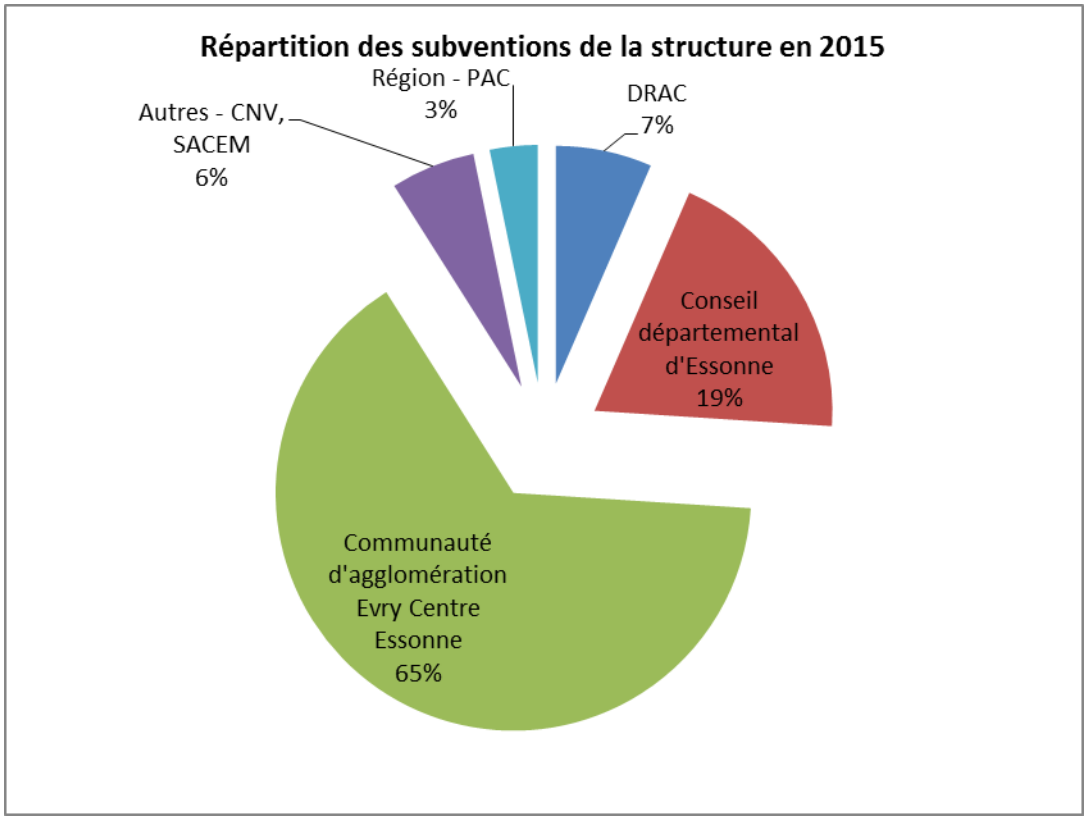

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale (en €)	339 354	584 670	682 238
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	2 318	3 078	6 264

3) Evolution de l'activité

Années ou saisons, à préciser	**2013**	**2014**	**2015**
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations accueillies	0	2	2
Nombre de spectacles diffusés au total	30	48	71
Nombre de représentations *Dont nombre de représentations en cession :*	29	45	68
Nombre de festivals ou temps forts éventuels	0	4	5
Nombre de spectateurs	6841	7854	16 688
Nombre de résidence(s) accueillie(s) *& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)* *& Equipes artistiques partenaires de résidence*	7 groupes, 28 jours de résidence	6 groupes, 26 jours de résidence	33 groupes, 112 jours de résidence
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	3 h Peace and Lobe le 14/02/2013	/	15 heures
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	25 heures	8 heures	107 heures
Nombre d'établissements et de relais partenaires	5 établissements et 2 relais partenaires	2 relais partenaires	10 établissements, 3 relais partenaires
Nombre de bénéficiaires	300	90	400

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

Création – diffusion – résidence.
Programmation tournée vers l'international, vers la diversité des musiques actuelles et vers d'autres formes d'expression artistique associées. (50 soirées concerts par an payantes et 20 soirées locales en entrée libre)
Programmation partagée avec chaque année trois festivals de renommée régionale ou nationale.
Programmation musiques actuelles en direction du jeune public en temps scolaire ou extra-scolaire.
Accueil chaque année de deux à trois projets de créations de nouveaux répertoires.
Développement de l'accueil en résidence des équipes artistiques.
Développement de la résidence de création (2 à 3 créations par an) et des résidences de répétition scéniques : 40 groupes par an en résidence au club ou dans la grande salle représentant un volume annuel de 150 jours.

Systématiser la possibilité de mettre en place de l'action culturelle avec les équipes artistiques accueillies en résidence.
Développement de l'accueil d'équipes artistiques internationales en résidence au Plan.

Appropriation (actions menées avec les publics).
Développement de l'action culturelle.

Chaque concert est associé à une ou plusieurs actions culturelles.
L'ensemble des actions culturelles du Plan participe aux décloisonnements des musiques et à la réduction des inégalités d'accès à la culture. Elles doivent permettre à tous de s'approprier cet espace dédié à la création, d'approcher de nouvelles pratiques, les artistes, et cela dès le plus jeune âge : créer des relations durables entre les équipements partenaires et le Plan ; sensibiliser les enfants, les adolescents aux pratiques des musiques actuelles.

Développement de la sensibilisation du jeune public aux musiques actuelles.

Développement des parcours thématiques en lien avec l'Education Nationale. Ces parcours s'appuient sur les résidences d'artistes accueillies au Plan tout le long de l'année et sur une boite à outils à disposition des enseignants.

Développement des actions en direction des musiciens grâce à une politique d'accompagnement forte et déployée sur le nouveau territoire du Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

Accompagnement sur mesure de 6 à 8 groupes par an sur 6 mois maximum orienté vers la scène ou vers l'enregistrement en studios. Implication des groupes accompagnés dans nos programmes d'actions culturelles.

Dispositif EMC à double entrée pédagogique en partenariat avec l'Ecole des Métiers du Son et de l'Image de Malakoff : résidence d'un jour pour 26 groupes essonniens ou franciliens sous la direction des apprentis ingénieurs du son de l'école, eux-mêmes encadrés par des professionnels du « live » et du son.

Mise en place chaque année d'un dispositif de type « Rock School » d'une semaine dédié au développement et à la structuration des groupes accompagnés par le Plan et à la connaissance de l'écosystème des musiques actuelles en lien avec les équipes du Plan, les coachs du Studio des Variétés et des acteurs de la filière musicale : cours de chant, cours de techniques instrumentale, atelier individuel, sessions de pré-productions en studio, rencontres professionnelles, résidences scéniques avec coaching…

Développement des auditions en studio en condition réelle de « live » des groupes amateurs locaux. L'objectif est ici d'approfondir la connaissance (vigie) du tissu musical local et régional. L'audition est une véritable antichambre à l'accompagnement et à la programmation de premières parties ou des rendez-vous « scènes locales» au Club.

Accompagnement d'équipes lycéennes dans l'organisation de soirée tremplin autour du chant vocal.

Accompagnement des étudiants de master 1 & 2 de l'UFR « Arts et spectacles » de l'Université d'Evry aux métiers du spectacle : formation professionnalisante encadrée par l'équipe du Plan au cours de laquelle les étudiants sont associés aux différentes étapes de l'organisation d'un concert de musiques actuelles & amplifiées.

Accompagnement d'artistes hip-hop en développement dans le cadre de l'opération nationale Buzz Booster (Paris-Hip-hop).

Développement de l'activité chorale, avec la chorale du Plan, résidente permanente au Plan : elle permet la rencontrer de manière originale la grande diversité des répertoires programmés au Plan. Elle s'adjoint régulièrement les services d'un petit nombre de musiciens amateurs constitué en ensemble instrumental.

Développement de la formation des musiciens.

Programme de masterclasses, de workshops en lien avec la programmation et les artistes en résidence.

Accueil au Plan de rendez-vous mensuels proposés par les réseaux musiques actuelles Rézonne (91) et Pince Oreilles autour du diagnostic d'un projet musical.

Développement de la sensibilisation en direction des publics empêchés.

Mise en place d'ateliers d'artistes en maison d'arrêt à destination des détenus et accompagnement de détenus à l'organisation d'un concert en maison d'arrêt, en partenariat avec le SPIP.

Développement de la formation professionnelle en partenariat avec le Studios des Variétés, l'Ecole des métiers du Son et de l'image de Malakoff.

Accueil au Plan des groupes accompagnés par le Studio des Variétés en résidences courtes coachées.

Développement de la communauté des musiciens, des artistes qui gravitent autour du Plan.

Organisation chaque mois d'un forum « pro » participatif en collaboration avec les acteurs professionnelles de la filière musicale, et des réseaux Rezonne (91) et Pinces Oreilles (77).

La programmation du Plan est trimestrielle. Les actions culturelles suivent ce tempo. La grande majorité des projets de résidences d'artistes et de groupes musiques actuelles est élaborée et validée entre 3 et 5 mois avant leur mise en place.

A noter qu'un nouveau projet artistique et culturel pour les années 2017-2019 devra être élaboré pour début 2017.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet

Etablissements scolaires de l'Essonne et de la Seine et Marne, la Scène Nationale Sénart – Lieusaint (77), la Scène Nationale Théâtre de l'Agora – Evry (91), le Centre Culturel Robert Desnos de Ris-Orangis (91), le réseau des conservatoires du Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart (91 – 77), le réseau des médiathèques du GPS SES (91 – 77), le Studio des Variétés (Paris), l'Université d'Evry (91), l'Ecole des Métiers du Son et de l'Image de Malakoff (92), MJC Ris-Orangis (91).

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet

Communauté d'Agglomération du Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart : porteur du projet
Drac Idf : labellisation smac en cours.
Conseil départemental du 91 : opérateur structurant.

RESIDENCES PREVUES

	1ere année 2016/2017	
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	implantation	Création/diffusion
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	3 jours, du 14 au 16 novembre 2016	15 jours en juillet 2017
Equipes artistiques	Guillaume Perret	Groupe berlinois
Objectifs & contenus de chaque résidence	Validation du travail de création lumière	Création d'un nouveau répertoire associant la vidéo

Partenaires financiers de résidence	Association Electric Epic	Musicboard Berlin

	1ère année 2016/2017	
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	Création/diffusion	implantation
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	Plusieurs jours en 2017	4 jours, du 6 au 9 novembre 2016
Equipes artistiques	Ping Machine	FFF
Objectifs & contenus de chaque résidence	Mise en lumière, scénographie	Reprise lumière, scénographie et son spectacle dernière tournée
Partenaires financiers de résidence	DRAC idf	Alias

	1ère année 2016/2017	
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	Création/diffusion	
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	3 jours, les 17, 18 & 20 février	
Equipes artistiques	Cabaret Contemporain	
Objectifs & contenus de chaque résidence	Mise en lumière	
Partenaires financiers de résidence	Conseil Départemental de l'Essonne	

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019)

40 groupes attendus en résidence de répétition scénique (implantation) chaque année en partenariat avec le CD 91, la DRAC idf, le CNV. Travail sur la mise en lumière, sur la scénographie et sur le son.

2 créations de nouveaux répertoires avec diffusion par an en partenariat avec le CD 91, la DRAC idf et le réseau des conservatoires et les scènes nationales Sénart et Théâtre de l'Agora et le CNV.
Une résidence d'artiste par an en milieu carcéral (Fleury Mérogis) en partenariat avec le SPIP. Atelier d'écriture.
Programme de résidence de création ou d'implantation en lien avec un des trois festivals accueillis chaque année en programmation partagée.
Programme de résidence de projet(s) arts numériques dans le cadre de la Biennale SIANA *en mars 2017.*

Présentation des éventuels projets hors résidences :
Chaque année, un projet est co-piloté avec le réseau des conservatoires de l'Agglomération, mobilisant un ensemble professionnel et des musiciens amateurs.
En 2016 :
Projet « Le Corps a d'la voix » avec les Humanophones et le réseau des conservatoires du territoire Evry-Centre-Essonne les 20, 21 janvier 2017 et les 10 et 11 mars 2017.
Masterclasse les 20 et 21 janvier avec Rémi Leclerc en direction des élèves du réseau des conservatoires. Atelier tout public sur la percussion corporelle par les Humanophones le 10 mars. Représentation scolaire le 10 mars à 14h et concert des Humanophones le 11 mars.

Participation au projet Ethnofonik chaque année en octobre, projet des Jeunesses Musicales Internationales de musique du monde, folk et traditionnelles. En partenariat avec la MJC de Ris-Orangis, le réseau des conservatoires de l'Agglomération et la Scène Nationale Théâtre de l'Agora.

Co-production d'une soirée Africolor avec le Théâtre de l'Agora chaque année en décembre en collaboration avec la Coopération Décentralisée de l'Agglomération et la Ville d'Evry. Cette production intègre un volet résidence de 4 à 5 jours et un volet actions culturelles.

Incidences éventuelles du projet spécifique en termes d'emploi

Objectif de diminution de la masse salariale intermittente sur les résidences au Club et en Grande salle tout en gardant le volume annuel de 140 jours de résidences. Une des pistes à étudier consisterait à embaucher au régime général un régisseur général – actuellement au régime intermittent - et un régisseur général adjoint en charge des studios et du club. Ces deux régisseurs auraient pour mission complémentaire l'accueil en résidence « son » en club et en grande salle et la régie des actions appelées « hors les murs ». Ces deux embauches permettraient également d'économiser sur la masse salariale intermittente convoquée lors de l'accueil très demandé en nocturne en grande salle des équipes artistiques. L'économie réelle serait à hauteur de 15 000 euros brut sur la masse salariale intermittente sur un volume annuel de résidence de 150 jours

Subvention demandée :
50 000 €
Soit 20 000 € d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	euros	RECETTES	euros
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	64687	ETAT	25000
Chargé de l'action culturelle	23472	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : ☐ attribué / ☐ en cours	25000
Salaires brut	31245	COLLECTIVITES TERRITORIALES	125000
		Région Ile-de-France	
Charges employeur	9970	Région IDF - PAC	50000
		Département (préciser le nom) : ☐ attribué / ☐ en cours	25000
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	97575		
Salaires bruts artistes	11600	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** (préciser le nom) : ☐ attribué / ☐ en cours	50000
Charges employeur artistes	3400	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	16500
		CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) : CNV, SACEM	16500
Salaires bruts techniciens	33000		
		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	67762
Charges employeur techniciens	9425	Locations de salle	11500
		Billetterie	42762
Droits d'auteur	2500	Recettes de coréalisation	
Locations (préciser): Matériel scènique	2000	Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :	13500
Défraiements	500		
Transports	150		
Apports en coproduction			
Aides aux résidences	4500		
Achats de spectacle, concerts	30500		
DEPENSES D'APPROPRIATION	44500		
Achat action culturelle	23500		
AUTRES DEPENSES	27500		
Communication spécifique aux actions	12500		
Frais structure dont équipe permanente	5000		
Sécurité/Entretien	10000		
TOTAL	**234262**	**TOTAL**	**234262**

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région

La structure est soutenue au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2006. A hauteur de 50000 € euros pour les deux premières conventions triennales, puis à hauteur de 30 000 euros pour les deux suivantes, suite à des difficultés de structuration et à une baisse d'activité de la salle de musiques actuelles. Le projet soutenu était l'accueil en résidence d'artistes et le développement de l'action culturelle, notamment dans les lycées. Les travaux de mise en place du Plan II ont bénéficié d'un soutien régional de 5 millions d'euros au côté d'une aide équivalente du département dans le cadre du Contrat de Plan Région/Département 2007-2013. Le programme a également été financé par la Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne à hauteur de 2,8 millions d'euros.

Evolution de l'activité et du rapport au public

Lors du dernier renouvellement de Permanence artistique et culturelle en 2013, le projet du Plan II se mettait tout juste en place avec l'arrivée d'un nouveau directeur, Fabien Lhérisson, ancien programmateur du Festival d'Ile-de-France. La nouvelle salle a été inaugurée en septembre 2014 avec une programmation de têtes d'affiche et de découvertes. Pour l'inauguration, Kerry James, la figure de proue du « rap conscient » a côtoyé de nombreuses découvertes rap et électro de l'Essonne : Dandyguel ou Le Vasco par exemple. La salle a démontré ses qualités acoustiques et techniques et le projet du nouveau directeur s'est consolidé avec une programmation de têtes d'affiche pour une salle de 850 places et de jeunes artistes de la scène locale dans le club. Le Plan accueille de nombreuses résidences, de création (Antonin Leymarie, Ballake Sissoko, le groupe de musique du monde Pachi Baba et celui de jazz de la harpiste Isabelle Olivier) ou de répétitions scéniques de groupes électro, reggae, chanson rock, pop... Les résidences passent de 28 à 122 jours entre 2013 et 2015... La fréquentation de la salle a fait un bond en 2015, avec plus de 16 000 spectateurs, retrouvant de beaux chiffres de fréquentation après une année 2013 en-dessous des 7000 spectateurs. L'accompagnement des pratiques amateur s'est déployé avec l'arrivée en 2014 de deux régisseurs studio. L'action culturelle a évolué plus tardivement avec un retard pour pourvoir le poste dédié à cette activité qui a fini par se développer en 2015/2016 avec un projet de chorale amateur notamment, qui participe à certaines créations du Plan II, et des actions culturelles avec les scolaires.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement

Le Plan II est le seul équipement culturel en régie directe de la nouvelle grande intercommunalité du sud-est de l'Ile-de-France, la Communauté d'agglomération Grand-Paris-Sud-Seine-Essonne Sénart qui comprend 24 communes sur les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. La salle bénéficie d'un rayonnement ancien lié aux concerts mythiques qu'elle a accueillis dans les années 90. La mise en place du nouveau projet associe de nombreux équipements du territoire : conservatoires, université d'Evry, partenariats avec l'Agora-Scène nationale, actions culturelles avec des collèges et des lycées. L'activité de restauration en DSP a vocation à accompagner le rayonnement de la salle. Ce volet rencontre actuellement des difficultés que l'équipe cherche à surmonter. Le Plan II a cependant renoué avec une reconnaissance marquée dans le paysage francilien des musiques actuelles. Membre de Rezonne et du RIF, la salle collabore avec les festivals et les autres SMAC d'Ile-de-France. Elle retrouve peu à peu un rayonnement régional.

Evolution budgétaire et de l'emploi

Le Plan II a fortement évolué sur les plans budgétaires et ressources humaines. L'intercommunalité a porté son intervention de 250 000 à 600 000 euros tout en internalisant la salle devenue régie communautaire. L'aide de la DRAC a progressé de 20 000 euros pendant la période atteignant le budget « plancher » des smac franciliennes, le label SMAC au Plan II étant en cours d'attribution. Le département de l'Essonne a quant à lui diminué son aide en 2016. L'équipe est passée de 6 à 10 équivalents temps plein. Elle est dorénavant opérationnelle pour la mise en place du projet malgré des difficultés persistantes liées à deux salariés absents et à un impact sur la masse salariale (remplacement d'un salarié absent par des personnes au statut intermittent).

Projet proposé pour les trois prochaines années

Le projet s'inscrit dans la continuité avec la volonté du directeur de poursuivre le travail de proximité avec les partenaires locaux, de développer le volet électronique de sa programmation pour toucher le public étudiant de l'université d'Evry et de l'ensemble du département et d'accueillir davantage de groupes européens et internationaux en lien avec les qualités techniques de la salle, pour l'enregistrement et les captations notamment.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016. Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient le Plan en 2016 à hauteur de 45 000 €
sur une base subventionnable de 229 262 €
(budget prévisionnel déduction faite de l'écart entre le montant demandé et le montant proposé)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région n'apporte pas son aide au titre de l'emploi.	La Région apporte son aide au Plan pour la mise en œuvre du projet d'accueil d'artistes en résidence scénique, de création ou d'implantation ainsi que l'action culturelle développée autour de ces résidences et plus largement, auprès des lycéens.

Intérêt régional
La subvention régionale donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter deux stagiaires.

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	45 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	41 200,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	17 500,00 €
2016	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	14 800,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	25 000,00 €
	Montant total	128 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011714

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CAFE MUSIQUE VAL EUROPE FILE 7 (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	296 000,00 €	16,89 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAFE MUSIQUE VAL EUROPE FILE 7
Adresse administrative : 4 RUE DES LABOURS
77700 MAGNY LE HONGRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Carole LOPEZ, Présidente

Date de publication au JO : 4 décembre 1996

N° SIRET : 41233832900029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

Située à Magny-le-Hongre en Seine-et-Marne, la scène de musiques actuelles File 7 est le produit d'une réflexion menée depuis 1996 par l'Etat et les collectivités. Ces derniers ont souhaité créer un équipement culturel à dominante musicale composé d'une scène de musiques actuelles et d'une médiathèque, afin de répondre aux besoins croissants d'une population jeune sur un territoire en expansion démographique. Après une phase de préfiguration (1997-2002), l'équipement s'ouvre et comprend : une salle de concerts (220 places assises ou 600 places debout), un café-culture (Côté Kfé) avec un espace de diffusion dédié principalement au jeune public, deux studios de répétition et d'enregistrement équipés, un espace Point d'infos / centre de ressources.

Dès 2005, File 7 a développé, en complément de la diffusion des musiques actuelles, une activité de soutien à la création et à l'action culturelle en partenariat avec les structures culturelles, sociales et scolaires locales via les résidences d'artistes, l'accompagnement artistique et technique, la gestion des studios, des ateliers, des concerts décentralisés… Son implication dans les réseaux départementaux (Pince-oreilles), régionaux (RIF) ou nationaux (Fedelima), font de File 7 un équipement référencé en Ile-de-France.

Depuis juin 2012, File 7 n'est plus dirigé par Olivier Galan, mais par Bénédicte Briant-Froidure qui poursuit le projet de la salle tout en développant les volets résidences et appropriation du projet ainsi que la dimension jeune public. Le 31 mars 2016, la Délégation de service public de six ans a pris fin. Val d'Europe Agglomération, dans un contexte d'incertitudes institutionnelles et de contraintes budgétaires a souhaité poursuivre le partenariat sur « la base d'un projet ajusté répondant davantage aux attentes des Valeuropéens et en phase avec les attentes et les moyens du territoire ».

File 7, géré par l'association Café Musique Val d'Europe, est soutenu par Val d'Europe Agglomération dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens d'un an renouvelable, la DRAC Ile-de-France, la Région Ile-de-France, le Conseil départemental de la Seine-et-Marne, le CNV.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
DRAC : convention SMAC	80 000	*9%*	80 000	80 000	*8%*
Conseil départemental de Seine et Marne : lieux d'expressions des musiques actuelles	105 000	*12%*	95 550	95 550	*10%*
Val d'Europe Agglomération : DSP "musiques actuelles"	635 000	*71%*	662 000	687 000	*72%*
Autres - CNV, SACEM, ARCADI, RIF	30 560	*3%*	49 285	42 675	*4%*
Région - PAC	50 000	*6%*	50 000	50 000	*5%*
SOUS-TOTAL REGION	50 000	6%	50 000	50 000	5%
TOTAL SUBVENTIONS	**900 560**	**100%**	**936 835**	**955 225**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	**%**	**2014**	***2015***	**%**
Subventions d'exploitation	886 373	*79%*	1 051 985	*955 225*	*81%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	188 791	*17%*	148 088	*177 164*	*15%*
Total produits	1 119 111	100%	1 257 483	*1 185 173*	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

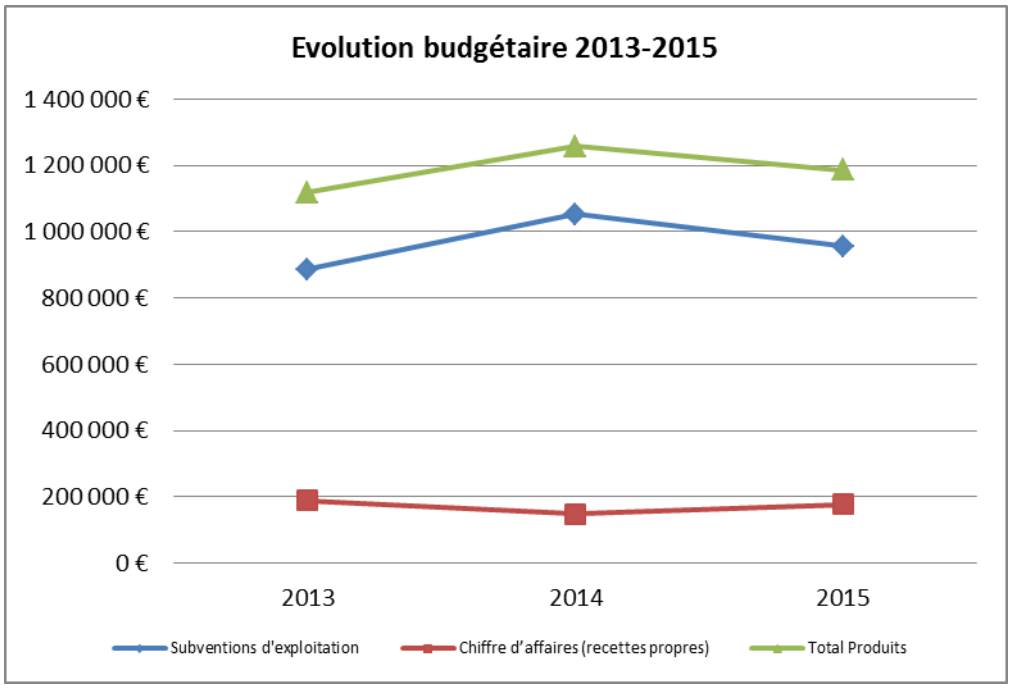

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

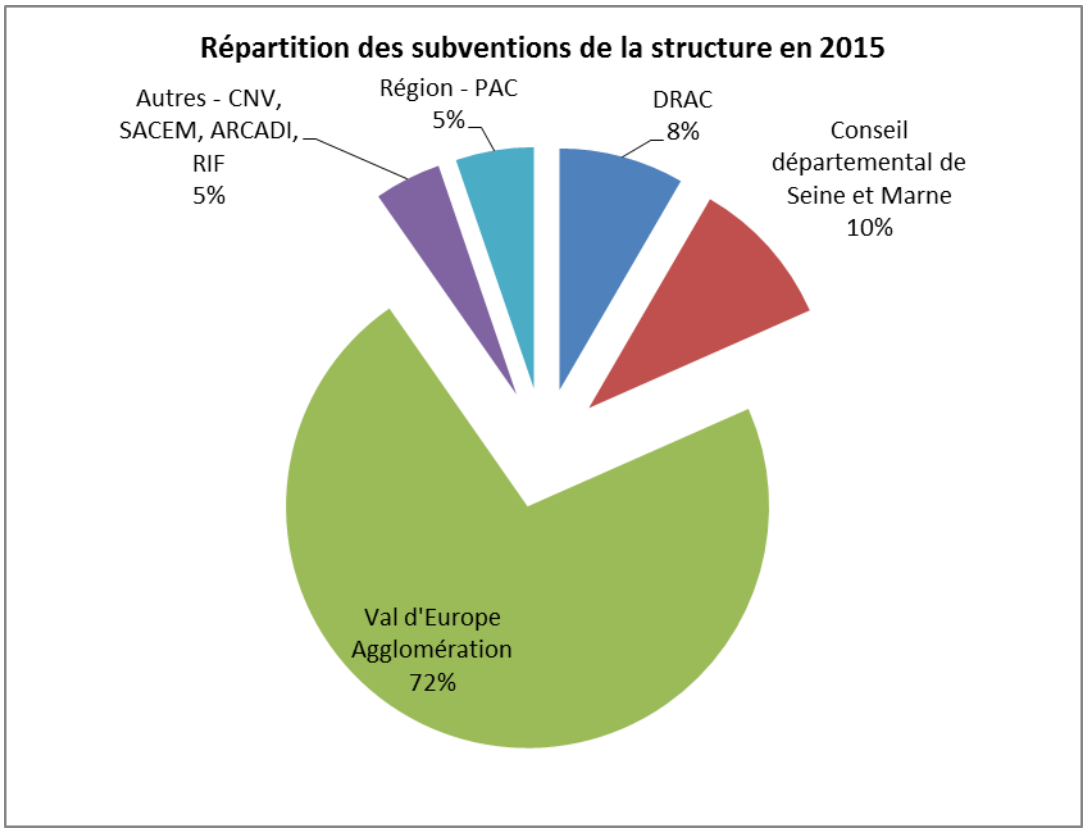

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale	334 212	384 383	351 346

Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	2 588	3 632	2 331

3) Evolution de l'activité

Années ou saisons, à préciser	**2013**	**2014**	**2015**
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations accueillies	17	13	26
Nombre de spectacles diffusés au total	94	89	84
Nombre de représentations *Dont nombre de représentations en cession :*	94	91	86
Nombre de festivals ou temps forts éventuels	2 (ouverture et clôture de saison)	3 (festival Jeune Public, ouverture et cloture de saison)	2(ouverture et clôture de saison)
Nombre de spectateurs	11273	11375	12792
Nombre de résidence(s) accueillie(s)	28 résidences accueillies sur **75 jours**	25 résidences accueillies sur **81 jours**	26 résidences accueillies sur **98 jours**
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	6	0	6
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	210	311	236
Nombre d'établissements et de relais partenaires	14	19	17
Nombre de bénéficiaires	1051	2509	3302

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

La philosophie du lieu est radicalement tournée vers la structuration d'une scène émergente, la découverte de nouveaux talents, l'accompagnement d'artistes en devenir, le soutien à des projets en marge de l'industrie du disque, la rencontre entre les publics et les artistes, entre les amateurs et les professionnels, entre les esthétiques et projets pluridisciplinaires, entre les générations.
Dans un secteur de plus en plus complexe, File7 est un formidable lieu de travail, chaînon indispensable faisant le lien entre la production discographique, la scène, les producteurs de spectacle et les artistes.
La création est au cœur du projet artistique et culturel défendu par l'association. Lieu d'expérimentation et de pratiques, File7 privilégiera les formes les plus innovantes des musiques actuelles, le croisement des esthétiques. Nous porterons une attention toute particulière aux projets associant d'autres disciplines artistiques (vidéo, danse,

création plastique/ graphique…) ou permettant aux musiciens de travailler avec des intervenants venant faire progresser leur création (coach vocal ou scénique, éclairagiste, scénographe, architecte…)
Au niveau de sa diffusion, File7 défend une ligne artistique originale et ambitieuse qui couvre l'ensemble des esthétiques des musiques actuelles. La diversité des styles représentés est au cœur de la programmation proposée par l'association. Elle fait une large part aux artistes en développement, aux artistes locaux amateurs ou professionnels mais aussi aux artistes plus populaires (au sens pris en compte par les populations), têtes d'affiche pouvant faire découvrir le lieu à un public ne fréquentant pas nécessairement les salles de spectacle. File7 doit s'inscrire dans un parcours cohérent dans le développement de la carrière des artistes, en lien avec leur actualité, la mise en place de leur tournée, le développement de leur public mais aussi en cohérence avec l'ensemble des salles diffusant des musiques actuelles sur le territoire.

Le dispositif « Résidences d'artistes » répond à un triptyque articulé autour de la création, de la médiation et de la diffusion. Conformément à son projet « ajusté », File7 s'engage à accueillir 74 jours de résidences par an sous la forme de créations, filage ou répétitions accompagnées.

Les Résidences de création et de médiation
Dans le but d'apporter sa modeste pierre à l'édifice de la diversité culturelle, File 7 souhaite poursuivre et développer un véritable travail de création, basé sur la recherche musicale et l'expression de nouvelles idées. Il nous semble nécessaire, voire indispensable, pour ce faire de proposer aux artistes un "temps de création". Les résidences d'artistes doivent permettre de tisser ou de conforter le lien entre l'artiste, l'équipement et son public, par une démarche volontaire de l'artiste qui a saisi l'importance primordiale d'être sur le terrain, lieu de contact privilégié avec le public. Les résidences d'artistes que File7 souhaite consolider s'inscrivent dans une logique d'accompagnement et de renouveau, tant au niveau du public et de l'artiste qu'au niveau du lieu de diffusion. Ce dispositif constitue une manière efficace d'intégrer l'artiste de façon durable dans la cité et de rendre la création présente au plus près du territoire tout en lui permettant de s'en nourrir comme source d'inspiration. C'est ici l'un des enjeux primordiaux des résidences. Les artistes auront l'occasion de mener sur le terrain une réflexion sur leur place dans notre société. C'est également un moment privilégié, un moment exclusivement consacré à la création affranchie des contraintes économiques car dans ce type de dispositif, la durée, le contenu et les objectifs sont clairement définis et la structure met à disposition de l'artiste un lieu de travail, une assistance technique et une aide financière spécifique via le CNV. Enfin, recevoir un artiste plusieurs jours durant est très enrichissant et valorisant pour l'équipe. Sa présence régulière permet de créer des liens et de mieux appréhender son travail de création. Les résidences d'artistes contribuent donc à permettre un travail de création mais aussi de sensibilisation artistique et culturelle pour le plus grand public. Dans ce cadre, File7 s'attachera à créer des collaborations avec les structures culturelles et éducatives de l'agglomération (médiathèque, écoles de musiques, collèges, lycées...). Nous saisirons l'opportunité de la présence d'artistes pour créer des rencontres avec le public. Ce point est développé dans le chapitre « actions culturelles ».

Les résidences d'accompagnements artistiques
Une des responsabilités des scènes de Musiques Actuelles est d'accompagner les artistes dits en développement, c'est-à-dire engagés dans une démarche de professionnalisation, qui sera (ou non) couronnée de succès. Ces artistes sont généralement encadrés par une structure, qui peut être propre (association composée des musiciens et d'un manager par exemple) ou extérieure (association ou société assurant management, booking, voire production discographique). Les besoins de ces artistes (souvent pourvus d'un local de travail permanent) sont essentiellement ponctuels dont :
- l'usage d'une scène pour des répétitions montées en phase de création d'un nouveau répertoire, pour l'intégration de nouveaux musiciens ou la préparation d'un concert particulier - et le travail en résidence lorsqu'il s'agit de créer un nouveau répertoire ou de développer un projet avec d'autres artistes.
File7 doit être en capacité de répondre à ces attentes par la mise à disposition d'une équipe et d'un équipement performants.

Filages et répétitions montées
Il s'agit enfin de répondre aux sollicitations des producteurs privés qui ont besoin d'espace pour leurs artistes. Outre les résidences, des filages ou répétitions montées seront accueillis, pour des durées de 2 à 5 jours. Ce type de travail, destiné à monter ou parfaire scéniquement un spectacle (son, lumière, organisation de l'espace) est proposé soit à des artistes déjà reconnus et accompagnés par une structure professionnelle, qui assure le financement de l'opération, soit pour des artistes accompagnés par l'équipement.

les résidences d'artistes associés

Depuis 3 ans, nous avons profité de l'augmentation de l'aide de la région Ile de France pour inscrire File7 dans une nouvelle forme de résidence artistique en musiques actuelles. A l'image de ce qui se fait dans le secteur de la danse ou du théâtre, nous souhaitions mettre en place des résidences d'artistes « associés » qui s'étalent sur une saison de programmation. Cet artiste professionnel accompagne le projet de la structure du mois de septembre au mois de juillet. L'idée est d'intégrer complètement le travail de l'artiste dans le projet de File7. Cette forme de compagnonnage permet également à l'artiste de développer sa création au fil de la saison, de créer un nouveau répertoire, de travailler avec certains publics avec lesquels il souhaite mener des actions qui font écho à son histoire. Nous lui faisons bénéficier de tous nos moyens de productions, de créations et de diffusions, en contrepartie de quoi, l'artiste a un regard et un investissement transversal dans tout le projet de la structure : direction artistique sur la programmation du lieu, regard et conseils sur les groupes amateurs et en développement accueillis à File7, participation au projet d'actions cultuelles Ce travail, nouveau pour le secteur des musiques actuelles, se développerait à nouveau sur les trois prochaines saisons artistiques.
Nous choisirons trois artistes différents sur trois esthétiques différentes. La prochaine artiste pressentie est Clea Vincent.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
File7 est un projet structurant pour l'intercommunalité du Val d'Europe, mais au-delà pour l'est de l'Ile de France. Pour son projet de résidence d'artiste associé, l'association travaille en réseau avec les équipements culturels du Val d'Europe et de Seine et Marne : les centres culturels du Val d'Europe (La Ferme des Communes à Serris, la Ferme Corsange à Bailly Romainvilliers) et le réseau des Médiathèques du Val d'Europe mais aussi avec les écoles de musique du territoire.
File7 développe également des actions d'accompagnement en partenariat avec Les Cuizines à Chelles.

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France) -
File7 est soutenue par la DRAC Ile de France dans le cadre de sa convention SMAC, le Département de Seine et Marne dans le cadre du dispositif de soutien au Lieux de Musiques Actuelles et Val d'Europe Agglomération dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens.

Equipe artistique prévue pour le projet :
L'équipe artistique est composée de :
- un directeur, garant du projet artistique et culturel
- un responsable du pôle diffusion
- un responsable de la création
- un responsable des actions culturelles

RESIDENCES PREVUES

	1ère année 2016/2017	
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	Créations, Filages	Artiste associée : Clea Vincent (TBC)
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	De 3 à 5 jours selon les groupes / 64 jours au total	1 saison / 10 jours de résidence + actions culturelles

Equipes artistiques	En cours	En cours
Objectifs & contenus de chaque résidence	Selon les projets : - mise en scène d'un nouveau spectacle : setlist, scéno, lumières, video - intégration de nouveaux musiciens - répétitions accompagnées	- créer un nouveau spectacle et développer son répertoire scénique - mener des actions de sensibilisation à destitation de publics du territoire
Partenaires financiers de résidence	DRAC, Val d'Europe Agglomération, Département Seine et Marne Selon projet : CNV	DRAC, Val d'Europe Agglomération, Département Seine et Marne

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019) -

Nous ne pouvons déterminer spécifiquement les projets de résidence pour les prochaines années de conventions. En revanche, nous pouvons affirmer que dans le cadre du projet « ajusté » qui a été validé par l'agglomération, nous avons souhaité conserver un volet création important. Nous avons donc prévu de maintenir 74 jours de résidence par an, répartis comme suit :

- 10 jours de résidence par an pour l'artiste associé
- 10 jours de résidence par an pour les artistes accompagnés par File7
- 10 jours pour un artiste dans le cadre d'une commission 8 du CNV
- 4 jours pour une commission 7 pre-prod du CNV
- 8 jours pour les Pôles supérieurs d'enseignement artistique
- 8 jours de résidence pour une création Jeune Public
- 24 jours par an pour les résidences de producteurs

Le but est également d'allonger la durée moyenne des résidences d'artistes. Nous allons donc accueillir chaque année deux projets de résidence de création et de médiation se déroulant sur une ou plusieurs périodes, selon la nature et l'ampleur du projet. (Com8 et création Jeune Public). Ces résidences permettront d'engager des échanges forts entre l'artiste et le territoire via des actions spécifiques et des rencontres.
Parmi les partenaires pressentis, outre les lieux déjà cités, nous veilleront à créer des partenariats forts avec les producteurs et des labels indépendants afin de travailler de manière complémentaire au développement des artistes.
Nous continuerons les « accompagnements à la scène ». Cela concernera les groupes locaux et régionaux en développement. Les artistes accompagnés par File7 bénéficieront d'une mise à disposition gratuite de la scène avec du personnel technique dédié et des formations en fonction des besoins identifiés (coach vocal, scénique…)

Présentation des éventuels projets hors résidences :

Nous souhaitons intensifier notre collaboration avec le lycée Emilie du Chatelet à Serris. Les premières graines semées portent leurs fruits. Les lycéens se tournent vers File7 comme ressource pour l'organisation de leurs événements musicaux. Le dernier concert que nous avons organisé au lycée (en juillet 2015), a été l'occasion de faire découvrir l'envers du décor, et notamment certains métiers liés aux musiques actuelles, à une cinquantaine de lycéens.
La musique peut-être le prétexte pour aborder des thématiques plus larges telles que la formation professionnelle des jeunes notamment dans les métiers de la culture (technique, communication, administration…), la question de la discrimination entre les filles et les garçons voire les questions environnementales…
En 2016 nous avons par exemple mené un beau projet sur les migrants en collaboration avec le lycée. L'objectif est de continuer de développer ce type de projets transversaux (écriture et musique mais aussi histoire et géopolitique).

Incidences éventuelles du projet spécifique en termes d'emploi [Préciser le cas échéant les perspectives de création ou d'évolution de l'emploi et les détails : régime, postes concernés, évolution du volume horaire, de la masse salariale correspondante…etc.]

Au vu de la récente restructuration, il n'est pas prévu d'embaucher de permanents dans les prochains mois.
Cependant, en raison des nouvelles responsabilités qui leur incombent, certains salariés vont changer de Groupe (CCNEAC) :

- Responsable du pôle actions culturelles : passage du groupe 5 au groupe 4
- Responsable du pôle création : passage du groupe 5 au groupe 4
- Responsable du pôle diffusion : passage du groupe 5 au groupe 4

L'aide de la Région sera également déterminante pour préserver l'emploi artistique lors des résidences de création et des interventions sur notre territoire puisque malgré un volume d'activité en baisse, l'association a souhaité maintenir les volets création et actions culturelles dans leur totalité.

Subvention demandée :
60 000 €
Soit 10 000 € d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	euros	RECETTES	euros
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	128300	ETAT	40000
Pole Création Salaire Brut	25800	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : r en cours	40000
Charges employeur	14600	COLLECTIVITES TERRITORIALES	178000
		Région Ile-de-France	
Pole Diffusion Salaire Brut	27300	Région IDF - PAC	60000
		Département (préciser le nom) :Seine et Marne	18000
Charges employeur	15600	en cours	
Pole Actions Culturelles Salaire Brut	28800	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** : Val d'Europe Agglomération	100000
Charges employeur	16200	en cours	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	149700	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	8000
Salaires bruts artistes	10000	CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) : CNV Com8	8000
Charges employeur artistes	5300	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	80000
		Billetterie	80000
Salaires bruts techniciens	7000		
Charges employeur techniciens	4900		
Droits d'auteur	20000		
Locations (préciser): son, lumière, backlin	2000		
Défraiements			
Transports	500		
Achats de spectacle, concerts	100000		
DEPENSES D'APPROPRIATION	10700		

Préciser le nombre d'heures: ……...			
Salaires bruts	3000		
Charges employeur	2700		
Achat action culturelle	5000		
AUTRES DEPENSES	17300		
Salaire brut et charges patronales administratif (quote part)	8000		
Salaire brut et charges patronales direction (quote part)	9000		
Frais divers (impressions, fournitures, affranchissements…)	300		
TOTAL	**306000**	**TOTAL**	**306000**

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région
File 7 est soutenu au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2006 à hauteur de 35 000 € euros. En 2013, l'aide au titre de la permanence artistique et culturelle a été revalorisée à 50 000 €. Le projet soutenu était la consolidation de l'emploi pour l'accueil en résidence d'artistes ainsi que la création/diffusion via la poursuite des résidences et la mise en place d'un artiste associé pour encourager l'accompagnement dans la durée. La structure a également bénéficié d'autres aides régionales : soutien à la création numérique en 2011 (29 144 €) et deux emplois tremplins (2006 et 2011).

Evolution de l'activité et du rapport au public
File 7 a poursuivi l'évolution de son projet artistique amorcé en 2012 avec l'arrivée de Bénédicte Briand à la direction. La fréquentation a augmenté de 13% et les résidences d'artistes ont été marquées par une légère baisse du nombre d'équipes accueillies à la faveur d'un allongement de la durée moyenne de ces résidences qui passent de 2,7 jours en moyenne en 2013 à 3,8 jours en 2015. La mise en place de l'artiste associé pour une année, a permis de collaborer avec Jeanne Added en 2013/2014 autour des écoles de musiques du territoire notamment, Guillaume Perret en 2014/2015 pour la création de deux spectacles et une master class sur le saxo et Katel en 2015/2016 pour la sortie de son album « Elégie » et la préparation du spectacle de la tournée. L'action culturelle a également progressé de façon importante en termes de nombre de bénéficiaires qui passe de 1051 à 3302 personnes avec de nombreuses actions dans les établissements scolaires : création d'un conte musical avec le collège de Magny-le-Hongre, d'une chanson autour de la résidence de Merlot avec l'école primaire ou un concert de la scène locale au Lycée de Serris.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
L'équilibre entre le rayonnement local et national de File 7 est un enjeu de ces trois dernières années avec un fort développement du volet création du projet et une programmation orientée vers la découverte de nouveaux projets artistiques. La SMAC est membre de réseaux professionnels départementaux et nationaux et rayonne nationalement pour une programmation de défrichage axée sur la découverte. Le rayonnement local a rencontré des faiblesses autour de cette programmation très innovante mais aussi autour de difficultés de gouvernance au sein de l'association Café Musique du Val d'Europe. Des désaccords au sein du Conseil d'administration n'ont pas permis d'améliorer les échanges autour de l'importante question de l'équilibre entre le rayonnement local et le rayonnement national avec Val d'Europe Agglomération. La restructuration du projet File 7 en 2016, qui a fait suite à une crise en mars 2016 avec la fin de la Délégation de service public de six années et la volonté de l'agglomération d'ajuster le projet dans son économie et dans son rayonnement local, a permis de rééquilibrer le projet dans son ensemble en le réorganisant autour de la diffusion, la création, l'accompagnement et des résidences moins nombreuses tout en maintenant l'accueil d'un artiste associé.

Evolution budgétaire et de l'emploi
Sur la période 2013-2015, le budget de File 7 est stable autour d'un million-deux-cent mille euros avec 15% de recettes propres et 81% de subventions. Le premier partenaire de la SMAC est Val d'Europe Agglomération avec 72% des subventions suivi du Département de Seine-et-Marne, département qui compte deux SMAC, avec une baisse de 10 000 euros de l'aide en 2015 mais qui soutient néanmoins la salle à hauteur de 10% de ses subventions. Le Département est suivi de la DRAC à hauteur de 8% puis de la Région Ile-de-France à 5%. Mais l'année 2016 marque un changement important de l'économie de File 7 avec une restructuration du projet souhaité

par l'agglomération qui diminue de 170 000 euros (31%) son soutien à l'association avec la fin de la DSP intervenue en mars 2016 et une poursuite du partenariat sous la forme d'une convention annuelle. Le budget global ajusté diminue de 19,2% dont 112 000 euros sur le fonctionnement général, 62 000 euros sur la diffusion et 12 000 euros sur la création. L'emploi est impacté avec une baisse d'effectif s, de 13 à 9 salariés, avec deux fins de CDD dans le cadre d'une réorganisation en trois pôles, diffusion, création et actions culturelles.

Projet proposé pour les trois prochaines années
Le projet proposé pour les trois prochaines années est impacté par la restructuration avec une diminution de l'activité mais le volet création est maintenu de même que le niveau d'action culturelle et les spectacles jeunes public. La chanteuse Cléa Vincent est l'artiste associée 2016/2017. La refonte du projet associatif autour d'un nouveau bureau et de nouveaux statuts annoncent une nouvelle étape pour la SMAC.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016. Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient File 7 en 2016 à hauteur de 50 000 €
sur une base subventionnable de 296 000 €
(budget prévisionnel déduction faite de l'écart entre la subvention demandée et la subvention proposée)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région n'apporte pas de soutien au titre de l'emploi.	La Région apporte son aide à File 7 pour le travail mis en œuvre avec l'artiste associé de File 7 ainsi que l'accueil d'artistes des musiques actuelles en résidences et le travail d'action culturelle, dans les lycées du territoire notamment.

Intérêt régional
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires.

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
	Montant total	150 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011716

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CIE BOUCHE A BOUCHE (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	120 387,00 €	24,92 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIE BOUCHE A BOUCHE
Adresse administrative : 2 RUE DU GENERAL HUMBERT
75014 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Paul ACKER, Président

Date de publication au JO : 13 décembre 1995

N° SIRET : 40411062900031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

Auteure, metteur en scène et comédienne, Marie-Do Fréval a créé en 2009 la Cie Bouche à Bouche. Elle mène un projet entre théâtre, performance et arts de la rue, en résonance avec la société et les identités sociales. L'écriture pour l'espace public de la compagnie est percutante et donne la parole à ceux en sont privés. La compagnie souhaite défendre une culture populaire inscrite au cœur de la cité, dans les quartiers, un théâtre accessible à tous et plus spécifiquement à ceux qui ne fréquentent pas les salles de spectacles, une esthétique basée sur le théâtre et les arts de la rue.
Implantée à Paris et principalement dans le 14ème arrondissement, la compagnie travaille avec l'ensemble du tissu local. Elle est par ailleurs présente à la Maison des pratiques artistiques amateurs.
La compagnie créé des spectacles (« Ma Mort n'est la faute de personne », « Les tombé(E)s du camion », « Tentative(S) de résistance(S) »...) présentés dans l'ensemble des festivals d'arts de la rue d'Ile-de-France et en France. Elle créé également in situ des performances, des impromptus. Depuis 2014, avec son projet de « Banquet(S) des famille(S) recomposée(S) », elle propose régulièrement des spectacles où les acteurs

professionnels côtoient les amateurs et les publics, assis à la table du banquet, chacun prenant ainsi part au spectacle.
La compagnie Bouche à bouche mène des résidences de territoire en immersion, notamment dans des lieux comme des centres d'hébergement d'urgence Emmaüs, des foyers. Elle mène des actions de terrain (collecte de paroles, actions de sensibilisation, déambulations (« Rues libres »).
Un volet du projet de la compagnie est d'accompagner la pratique amateur, elle anime en particulier le travail d'un groupe constitué en compagnie amateur, la troupe Enfant Phare devenue « Décharge Public ».

La compagnie est soutenue par la Région Ile-de-France et la Ville de Paris et reçoit des aides des bailleurs sociaux et ponctuellement des sociétés civiles comme de fondations privées.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
DRAC : développement et action territoriale, aide au projet, culture et lien social	8 000	*9%*	8 000	6 000	*5%*
Ville de Paris - convention	25 500	*28%*	24 000	26 000	*24%*
Ville de Paris - aide poste Adultes relais	3 922	*4%*	4 706	3 130	*3%*
Autres - Réserve parlementaire, 2R2C, Paris Habitat, Fondation RATP, Fondation les Arts et les Autres, SPEDIDAM, RIVP, ICF La Sablière	17 679	*19%*	15 000	24 000	*22%*
Région - PAC	30 000	*33%*	30 000	30 000	*27%*
Région - COP21	0	*0%*	0	7 500	*7%*
Région - Emploi tremplin	6 667	*7%*	4 416	13 500	*12%*
SOUS-TOTAL REGION	36 667	40%	34 416	51 000	46%
TOTAL SUBVENTIONS	**91 768**	**100%**	**86 122**	**110 130**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
Subventions d'exploitation	89 929	*64%*	88 606	90 830	*56%*

Chiffre d'affaires + cotisations (recettes propres)	20 362	*15%*	22 536	34 958	*21%*
Total produits	139 468	100%	131 641	162 664	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

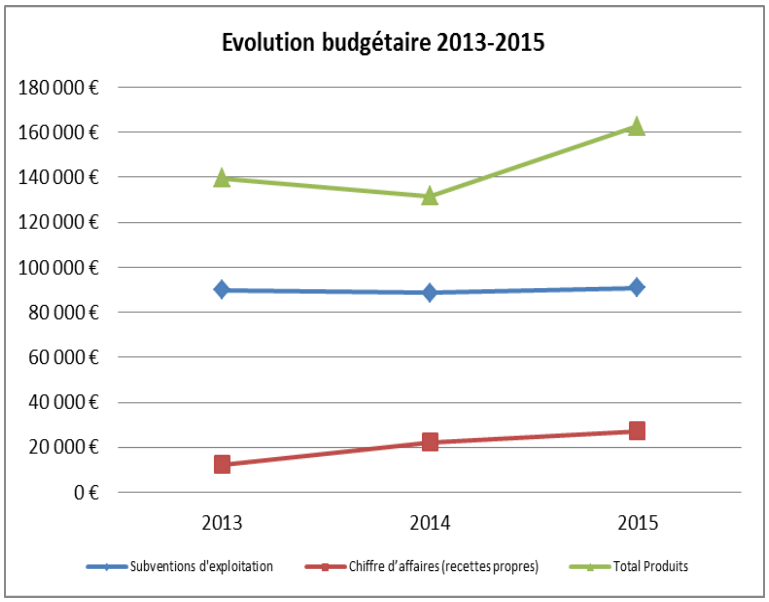

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

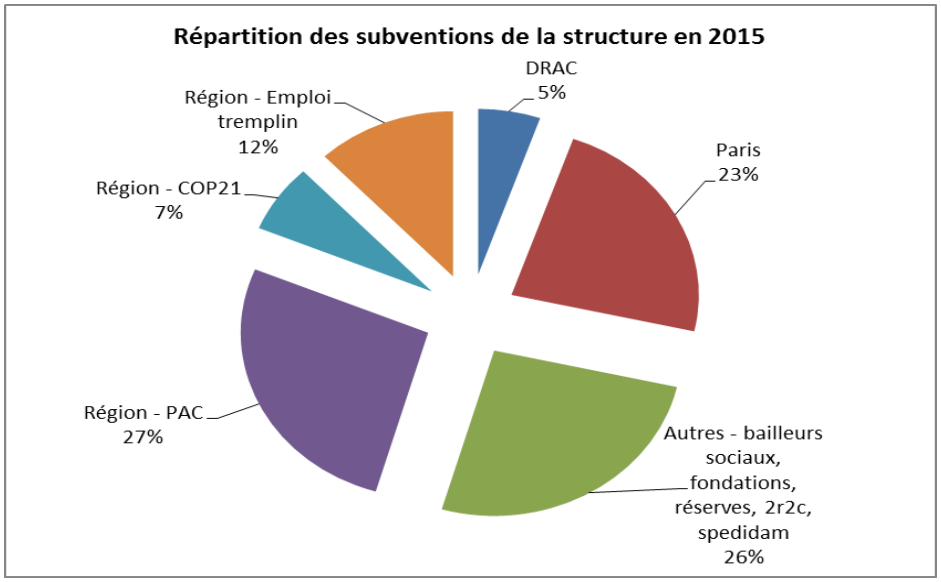

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale	81 523	64 714	81 384

Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	2 954	2 832	3 448

3) Evolution de l'activité

	nov 2013/nov 2014	nov 2014/nov 2015	nov 2015/nov 2016
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations produites	2	4	2
Nombre de spectacles diffusés au total	5	4	3
Nombre de représentations *Dont nombre de représentations en cession :*	52 dont 5 cessions	52 dont 13 cessions	69 14 cessions
Nombre de lieux concernés par les tournées	12	25	47
Nombre de spectateurs	3224	3653	3845
Nombre de résidence(s) éventuellement menée(s)	8 résidences	10 résidences	13 résidences
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	80	-	-
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	768	840	969
Nombre d'établissements et de relais partenaires	9 établissements socioculturels / 8 relais associatifs	10 établissements socioculturels / 6 relais associatifs	11 établissements socioculturels / 14 relais associatifs
Nombre de bénéficiaires	1088	3429	1250

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

Introduction : La Cie Bouche à bouche est aujourd'hui une équipe soudée, combative et compétente capable d'avancer là où s'effondrent les fondements mêmes de la vie culturelle. Depuis 6 ans nous avons acquis des outils et un savoir-faire et nous portons une aventure artistique qui ne se repose pas sur l'acquis mais qui va de l'avant. En 6 ans, nous avons impliqué les publics, structuré nos actions de territoire en lien étroit avec de nombreux partenaires, écrit le monde, inventé, provoqué l'impossible et ce travail énorme continue de résonner auprès de nos partenaires, de nos publics et des collectivités territoriales. C'est donc cette aventure en plein essor que la Cie veut avoir les moyens de poursuivre. Et ce n'est pas rien de l'affirmer au moment même où, de toutes parts, les budgets baissent, les festivals s'annulent, les villes tremblent. La Compagnie portée par sa directrice Maire-Do Fréval ne baisse pas les bras et continue ce combat. Il faut l'énergie surdimensionnée de l'artiste pour tenir dans le temps. Il

s'agit d'une survie partagée avec et pour nos publics, il s'agit d'une identité culturelle nécessaire. Nous portons un projet fédérateur au sein d'une société fragilisée et qui a besoin, pour bien-vivre, de ces aventures fédératrices, humaines et artistiques. Alors nous continuerons avec notre savoir-faire et notre conviction, nous continuerons de porter l'art et l'humain vers le haut, là où on grandit et là où on est fier d'exister pour soi-même et avec les autres.

Notre projet : Nous poursuivons donc le projet écrit en 2013, pour les années 2017/2018/2019, avec la même ardeur et les mêmes objectifs majeurs, tout en développant le rayonnement de la Cie en Ile de France et au niveau national.

AXE 1 / Agir à Paris et en Ile de France auprès des publics éloignés de la culture en continuant de structurer l'implantation de la compagnie par des résidences sur un ou plusieurs territoires

AXE 2 / Développer l'écriture et la création contemporaine en lien étroit avec l'espace public

AXE 3 / Développer des actions artistiques en lien avec les thématiques sociétales de nos créations et contribuer au développement de de l'écriture et de la pratique théâtrale « amateur » sur nos territoires d'intervention.

AXE 1 / La Compagnie pérennisera son travail d'implantation sur les territoires des 14ème et 10ème arrondissements sur la saison 2016-2017. Ce travail de tous les jours est sans cesse à renouveler pour maintenir le lien avec les populations fragiles. Nous mobiliserons de nouveaux partenaires et relais (institutionnels et associatives). Mais nous souhaitons défricher d'autres territoires moins urbanisé et nous permettant de continuer d'inventer.
En effet, notre Cie très implantée et repérée sur Paris commence à circuler, par le biais de la diffusion, sur tout le territoire francilien et découvre d'autres partenaires. Aussi dans les perspectives d'implantation de 2018/2019 nous ciblons deux territoires où il se passe peu de choses et tout est à défricher, dans le 91 et dans le 77 et nous voulons y inscrire des résidences à court ou moyens termes. Dans le 91 comme dans le 77 nous ferons se rencontrer des collégiens et des lycéens et des publics âgés ou empêchés éloignés de la culture. Dans le 91 avec le projet Selfie(S) Cabaret(S) et dans le 77 avec le projet Trans(E)-Port(E).

AXE 2 / Nous nous engageons à nouveau à une création par an, chacune posant une question de société, soit 3 créations jusqu'en 2019. Des protocoles d'écriture qui nous feront circuler sur les territoires et impliquer les publics. Une recherche permanente en lien avec l'espace public, en ciblant les rituels comme langage de création, en abordant la représentation de la femme dans l'espace public, en utilisant le mot comme arme, en remettant en jeu les symboles pour retrouver les fondements de notre humanité. Si le travail est exigent, il n'en reste pas moins que la forme esthétique sera populaire visant à réunir un public très large. Marie-Do Fréval conceptrice des dispositifs, auteure et metteur en scène, développera 3 créations interrogeant le corps, sa représentation, son acceptation ou non dans le regard de l'autre. Pour Selfie(S) Cabaret(S), la question sera : Quelle est notre image, comment se connaitre et se reconnaitre ? Pour Paillardes : La femme est-elle virile ? Dieu a-t-il perdu son vagin ? Et pour Johnny Bagouze : L'homme de la rue est-il notre totem perdu ?

AXE 3 / Nous développerons de nombreuses actions artistiques dépassant largement l'idée même « d'activité ». Grace à nos concepts innovant de résidence en immersion dans des lieux de vies c'est dans la rencontre humaine que vient s'inscrire la pratique amateur dans l'art, l'écriture, la chanson et l'image. C'est un point fort qui nous permet, de rencontrer des publics très éloignés de la culture et en marge, et de les impliquer profondément dans nos aventures artistiques. Et puis, nous continuerons sur Paris à développer une pratique amateur exigeante, avec un fort engagement de la part de ses participants et ceci en 3 actes: **1/** la troupe amateur intergénérationnelle Décharge ↯ Public, **2/** l'atelier intergénérationnel théâtre **3/** l'atelier d'écriture. Cette pratique amateur toujours en évolution permettra à chacun de s'y associer et d'y développer son propre parcours. Dans cette dynamique, nous voulons insérer les amateurs au cœur d'un territoire. C'est une grande famille composée et recomposée qui évolue à nos cotés.

A noter, que la diffusion de nos créations s'est fortement développée en 3 ans et nous pensons maintenir le nombre de représentions aux alentours de 70 par an.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Confluences / Le CNAR Le moulin fondu / Le Lavoir Moderne / La MPAA

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)
Pour les 3 années à venir et afin de pérenniser son projet artistique, la compagnie entame des démarches de soutien sur le long terme auprès des partenaires tels que :

La Drac : une démarche est prévue afin d'envisager un conventionnement
La Ville de Paris : celle-ci est favorable pour envisager une convention d'objectif sur 3 ans
La Préfecture : la Préfecture nous propose de travailler sur un projet sur 3 ans via une Convention Pluri-annuelle d'Objectifs
Département du 77 : aide à un projet de territoire
Villes de St Denis et Aubervilliers : aide au projet

Equipe artistique prévue pour le projet :
Marie-Do Fréval, directrice artistique, comédienne, metteure en scène, autrice / Christophe Bonzom, comédien / Charlotte Marquardt, comédienne / Magali Castellan, costumière / Wiebke Auman, costumière / Denis Charolles musicien / Sophie Lor comédienne / Chloé Vollmer-Lo, photographe / Marie-Hélène Pinon, éclairagiste / Michel Risse compositeur musicien / Olivier Comte, metteur en scène / Boualem Behnous, constructeur / Brendan Le Delliou, danseur / Yann Buisson VJing / Léandre Simioni, comédien, régisseur / Coralie Maniez, plasticienne / Nadège Prugnard, auteur, comédienne / Perrine Griselin comédienne auteure / Claire Rangade, comédienne auteure / Natacha Muet, musicienne / Amanda Rubinstein, vidéaste / Lula Hugot alias Maria Dolores, comédienne / Karelle Prugnaud, comédienne, metteur en scène / Gualtiero Dazzi, compositeur.

RESIDENCES PREVUES

	1ère année 2016/2017		
Type de résidence (implantation, création/diffusion)	Résidence d'implantation **Ecris-moi tes maux**	Résidence d'écriture **Selfie(S) Cabaret(S)**	Résidence d'écriture **Paillardes**
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours)	1 au 4 décembre 4 jours	12 au 17 décembre 6 jours	2 au 7 janvier 2017 6 jours
Lieux partenaires et territoires géographiques de chaque résidence	Centre social Didot Paris 14ème	MPAA Broussais Paris 14ème	Orphéon Théâtre La Seyne sur mer (83)
Objectifs & contenus de chaque résidence	Installation et mise en espace des textes de l'atelier d'écriture multi langage de la Compagnie	Récolte de matériaux sonores, textuels et visuels - Improvisation performing - création musicale	Poursuite de l'écriture et récolte de parole
Partenaires financiers de résidence	Paris Habitat / Mairie de Paris (DAC - DDJS)	MPAA / Drac IDF / PARIS (DAC/DDCT)	Réserve Parlementaire / Orphéon Théâtre

	1ère année 2016/2017		
Type de résidence (implantation, création/diffusion)	Résidence implantation **Selfie(S) Cabaret(S)**	Résidence de création **Ecris-moi tes maux**	Résidence d'implantation **Selfie(S) Cabaret(S)**
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours)	20 au **24** février 2017 6 jours	6 au 12 mars 2017 7 jours	20 au 25 mars 2017 6 jours
Lieux partenaires et territoires géographiques de chaque résidence	MPAA Broussais Paris 14ème	Centre social Didot / Quartier porte de Vanves Paris 14ème	10ème Emmaüs
Objectifs & contenus de chaque résidence	Dynamiser la pratique amateur sur un territoire	Installation et mise en espace des textes de l'atelier d'écriture multi langage de la Cie / implication des publics	Dynamiser la pratique amateur en lien avec les Hébergés d'Emmaüs
Partenaires financiers de résidence	Drac IDF / PARIS (DAC/DDCT)	Drac IDF / Paris Habitat / PARIS (DAC/DDCT/DDJS/DASSES)	MPAA / Drac IDF / Mairie de Paris (DDJS - DAC)

	1ère année 2016/2017		
Type de résidence (implantation, création/diffusion	Résidence d'implantation **Selfie(S) Cabaret(S)**	Résidence d'implantation **Selfie(S) Cabaret(S)**	Résidence d'écriture **Paillardes**
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours)	10 au 18 avril 2017 6 jours	15 au 20 mai 2017 6 jours	22 au 31 mai 2017 10 jours
Lieux partenaires et territoires géographiques de chaque résidence	Ehpad Alice Prin	Ehpad Alice Prin	Zone Libre / Magma Théatre Performing Aurillac (15)
Objectifs & contenus de chaque résidence	Dynamiser la pratique amateur dans une structure adaptée médicalisée	Dynamiser la pratique amateur dans une structure adaptée médicalisée	Poursuite de l'écriture et récolte de parole composition
Partenaires financiers de résidence	MPAA / Drac IDF / Région Ile de France (PAC) / Mairie de PARIS (DASSES)	MPAA / Drac IDF / Région Ile de France (PAC) / Mairie de PARIS (DASSES)	Réserve Parlementaire / Magma Performing

	1ère année 2016/2017		
Type de résidence (implantation, création/diffusion)	Résidence implantation **Selfie(S) Cabaret(S)**	Résidence de création **Paillardes**	Résidence implantation **Selfie(S) Cabaret(S)**
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours)	11 au 15 septembre 2017 5 jours	21 septembre au 30 septembre 2017 10 jours	du 2 au 6 octobre 2017 5 jours
Lieux partenaires et territoires géographiques de chaque résidence	Emmaüs Louvel Tessier 75010	CNAR Moulin Fondu (93)	Emmaüs Perray Vaucluse (91)
Objectifs & contenus de chaque résidence	Poursuite du travaille entamer lors de la précédente résidence impliquant la vidéo avec les Hébergés d'Emmaüs	Première étape de création	Découverte d'un nouveau public et dynamiser la pratique amateur
Partenaires financiers de résidence	Fondation Emmaüs / Drac IDF / Mairie de PARIS DASSES /	Réserve Parlementaire / CNAR Moulin Fondu	MPAA / Drac IDF / Mairie de PARIS DASSES / Fondation Emmaüs

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019)

En 2017/2018
Résidences de création : 4 semaines de janvier à avril 2018 pour finaliser la création de Paillardes // Conférence extraordinaire sur la virilité.
Soit 24 jours avec Confluences (Paris), les CNAR Moulin Fondu (Noisy le Sec) et L'entre-Sort (Châlons en Champagne) relié au Festival Furies avant la création prévue pour le festival des Rencontres d'ici et d'ailleurs.
Résidences d'implantation :
- 4 jours au centre Maurice Noguès en mai et 4 jours au centre social didot en novembre 2018 avec le projet Ecris-moi tes Maux, atelier d'écriture multi-langage (textuel/ visuel/ photos) qui se terminera par une installation/ exposition dans le 14ème arrondissement
- 2 résidences d'implantation de 6 jours dans le 10ème arrondissement au centre Louvel Tessier et le centre Emmaûs Perray Vaucluse à Epinay sur Orge (91) autour du spectacle Johnny Bagouze
- 36 jours (4 jours par mois de janvier à novembre 2017) avec la Communauté de communes des Terres du Gâtinais Trans(E)-Port(E) / les premiers jalons d'un travail s'inscrivant dans la durée reliant l'artistique et les transports

Résidence d'écriture : 5 semaines de 6 jours réparties sur différents lieux : au Parapluie (15) / à Anis gras (94) / à la Chartreuse à Villeneuve-lès-Avignon / avec l'association L'arrêt création à Fléchin (69) / au 232 U lieu de fabrication artistique (59), pour le projet Johnny Bagouze
Partenaires financiers : la Mairie de Paris (DAC / DASSES/ DDCT/DDJS), Paris Habitat, MPAA Broussais, Communauté de communes des Terres du Gâtinais, Act 77, la Fondation Emmaüs, les CNAR Moulin Fondu et Furies, Ecrire pour le rue (DGCA et SACD), Département Seine et Marne / Spedidam.

2018/2019
Résidences de création : 5 semaines de janvier à juin 2019 pour finaliser la création de Johnny Bagouze avec Le Boulon au Vieux-Condé (59), Le Citron Jaune à Port Saint Louis du Rhône (13), Zone libre à Aurillac (15), L'atteline à Montpellier (34)
Résidences d'implantation :
- 4 jours au centre Maurice Noguès en mai et 4 jours au centre social didot en novembre 2019 avec le projet Ecris-moi tes Maux, atelier d'écriture multi-langage (textuel/ visuel/ photos) qui se terminera par une installation/ exposition dans le 14ème arrondissement
- 12 jours dans le 10ème arrondissement au centre Louvel Tessier et le centre Emmaüs Perray Vaucluse à Epinay sur Orge (91) autour du spectacle Johnny Bagouze
- 36 jours (4 jours par mois de janvier à novembre 2019) avec le projet Trans(E)-Port(E) avec la Communauté de Commune Gâtinais Val de Loing
Partenaires financiers : la Mairie de Paris (DAC / DASSES / DDCT / DDJS), Paris Habitat, MPAA Broussais, Communauté de Commune Gâtinais Val de Loing, Act 77, la Fondation Emmaüs, les CNAR Le Boulon et Le Citron Jaune, Zone libre, l'Atteline.

PERSPECTIVES DE CREATION

Création 2017: Selfie(S) Cabaret(S) // *Top vedette(S) 100%*
Un cabaret à ton image, l'image que tu ne vois pas, celle qui te dépasse, là où on aimerait reconnaitre l'autre et être reconnu. Un spectacle inventé en direct en image, en dialogue, en musique où le corps est au centre, en morceau, fugace et mal cadré et où il se révèle en direct. Ce sera du burlesque grinçant, en clin d'œil à Buster Keaton, un grand théâtre improvisé, un film monté en direct, un ballet photo de nos corps éperdus, un cabaret de nos mots recyclés.
Conception interprétation : Marie-Do Fréval / **Comédien** chanteur : Christophe Bonzom / **Musicien improvisateur** Denis Charolles / **Photographe** : Chloé Vollmer-Lo / **Vidéaste/VJing** : Yann Buisson / **Compositeur musicien** : Michel Risse

Création 2018 : Paillardes *// Conférence extraordinaire sur la virilité*
Ce projet est une forme hybride entre le concert et la conférence où 3 femmes assument la virilité comme un bagage féminin. Pouvoir et puissance ou construction et déconstruction, là où les hommes ne sont pas les femmes, là où Dieu pourrait bien être le vagin d'une grenouille toute noire. 3 femmes se retrouvent et en tentant de reprendre à leur compte les anciennes chansons paillardes, les réécrivent et parlent de la virilité. Elles s'amusent avec la langue et détournent le langage " au masculin " pour inventer leur langue. Dans une atmosphère de joyeuse provocation, de grande tendresse et de happening, se met en place un espace philophico-sociologique en lien avec un laboratoire sonore symbolisant l'imaginaire d'un corps féminin, rythmé et pulsé. Boites sonores, enregistrements vocaux, et appareils de mesure médicaux s'entremêleront aux voix.
Ecriture et mise en scène : Marie-Do Fréval / **Comédienne, chanteuse :** Lula Hugot alias Maria Dolores /**Comédienne Performeuse :** Karelle Prugnaud / **Compositeur :** Gualtiero Dazzi

Création 2019 : Johnny Bagouze *// Manège de langues*
Une écriture à 8 mains réunissant 4 femmes auteures et comédiennes pour donner la parole à ces hommes de la rue qui se dressent dans chaque ville comme des totems. Une écriture tournoyante comme un carrefour pour redonner vie à ces figures humaines abandonnées, une écriture vertigineuse relevant le défi de verticalité, érigeant un décorum de la frontière. Chaque ville fait naitre malgré elle une figure qui s'inscrit dans son paysage, qui se poste à un carrefour, qui s'arrête et qui regarde et qui veut être regardé. Il y a là la vision à contre-courant de ce que nous ne voulons plus voir, une nécessité de se situer là où la ville ne sait plus qui elle est. Ecrire pour regarder ce que produit la rue, ce décorum à même le corps, ces statues vivantes pour comprendre qui on est. Sans psychologie ou autre compassion avec la marge et les laissés pour compte, il s'agit d'une cartographie humaine de nos postures et de notre futur d'être humain qui est en jeu, là où nous risquons nos vies.
Ecriture, jeu et mise en scène : Nadège Prugnard, Perrine Griselin, Marie-Do Fréval, Claire Rangade / **Dispositif scénique :** Boualem Behnous

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

Le Banquet des familles Recomposé(E)s // Spectacle interactif, théâtral et musical
Un grand banquet autour d'une immense table pour accueillir 80 convives, une grande famille aux mille visages qui se crée en direct et en musique sous nos yeux avec le public.
Conception : Marie-Do Fréval / **Comédiens chanteurs** : Charlotte Marquard, Christophe Bonzom, Marie-Do Fréval / **Musiciens** : Gabriel Levasseur ou Loic Audureau (en alternance), Hussein El Azab / **Costume** : Magali Castellan
Tentative(S) de Résistance(S) // Théâtre de rue / performance
Provocante et joyeusement délurée, Marie-Do Fréval interprète 5 facettes d'une impossible «Marianne» qui, sortie de son plâtre, vient nous parler publiquement.
Ecriture et jeu : Marie-Do Fréval / **Conseil dramaturgique** : Olivier Comte / **Costume** : Magali Castellan / **Sculpture** : Marianne Millet / **Régisseur** : Léandre Simioni / **Regard extérieur** : Léonor Ilitch

Partenaires pressentis à ce jour (préciser s'ils sont acquis ou sollicités)
Vieux Condé, dans le cadre du festival *Les Turbulentes*. **Sollicité**
Hendaye, dans le cadre du festival *Mai du Théâtre*. **Sollicité**
Paris, dans le cadre du festival de la Coulée Douce. **Acquis**
Seine et Marne, dans le cadre du festival Scènes Rurales. **Sollicité**
Lardy, dans le cadre du festival *De jour // De nuit*. **Sollicité**
Port Saint Louis du Rhône dans le cadre du festival *Carrément à l'ouest* **Acquis**
Pontault-Combault, dans le cadre du festival les Fêt arts. **Acquis**
Menetou Salon, dans le cadre du *Festival à la Rue*. **Sollicité**
Nevers, dans le cadre du festival les *Zaccros d'ma rue.* **Acquis**
Hastingues, dans le cadre du festival *La Parade des 5 Sens.* **Sollicité**
Cergy Pontoise, dans le cadre du festival Cergy, soit. **Sollicité**
Paris, dans le cadre du festival le printemps des Rues. **Sollicité**
Caen, dans le cadre du festival *Eclat(s) de Rue.* **Acquis**
Libourne, dans le cadre du festival *Fest'arts.* **Sollicité**
Paris, dans le cadre du festival les Nocturbaines. **Acquis**

PERSPECTIVES EN TERMES D'EMPLOI POUR LE PROJET

L'aide au titre de l'Emploi Tremplin du poste 'Chargé de projets' se termine en mars 2017. A partir d'avril 2017 la Compagnie prendra à sa charge le coût total lié à ce poste (rémunération : base SMIC) Le poste de médiation socioculturelle dans le cadre du dispositif Adulte Relais a démarré en octobre 2015 pour 1 an, en temps plein. Ce poste sera prolongé d'un an avec la même titulaire (rémunération : base SMIC). Mais la compagnie est actuellement cruellement en sous-effectif pour assurer la charge de travail liée à toutes ses activités de création. Pour pallier à cela, nous envisageons :
- Une création de poste en régie générale en Contrat Unique d'Insertion (CUI) ou en Contrat d'Avenir, à temps partiel (24h/semaine)
- Un poste en Service Civique d'assistanat aux productions artistiques (assistant metteur en scène, aide à l'organisation des projets) à temps partiel (20h/semaine)

Subvention demandée :
45 000 €
Soit 15 000 € d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (TTC)

DEPENSES	euros	RECETTES	euros
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	40773	ETAT	31000
Préciser le détail des postes par fonction: Chargé de projet, Médiation culturelle, Administration		**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : Culture & lien social / Projet En cours	17 000
Salaires brut	29 997	**Autres Ministères** : Préfecture de Paris (CPO) & Acsé	11 000

		En cours	
		Réserve parlementaire En cours	3000
Charges employeur	10 776	COLLECTIVITES TERRITORIALES	69650
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	86601	**Région Ile-de-France**	
		Région IDF - PAC	45000
Préciser le détail des postes : Quote part Chargé de projet, Administration	23 410	Région IDF - autres services (préciser) : Emploi Tremplin	
		Attribué	2 650
Salaires bruts artistes	28 259	**Commune** 1 : Paris	
		En cours	22 000
Charges employeur artistes	16 066	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	29558
		Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	6 034
Salaires bruts techniciens	3 840	Autres (préciser) : Adulte Relais	23 524
		SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	5000
Charges employeur techniciens	2 376	Autres (préciser) : Paris Habitat	5 000
Autres (préciser) : Honoraires, achats	12 650	MECENAT & SPONSOR	13000
		Préciser :	
DEPENSES D'APPROPRIATION	22939	Fondation de France	12 000
Préciser le nombre d'heures:…300		Micro Don	1000
Salaires bruts	13 956	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	30602
Charges employeur	7 838	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	25 500
Achat action culturelle	1 145	Autres (préciser) : Adhésions et Cotisations	5 102
AUTRES DEPENSES	28497		
Achats	1 429		
Locations	11 574		
Honoraires	5 500		
Publicité	300		
Restauration, hébergement, Poste et télécom	2 684		
Quote Part salaires Chargé de projet, Administration	7 010		
TOTAL	**178810**	**TOTAL**	**178810**
Mise à disposition de locaux	5 000	Mise à disposition de locaux	5 000
Mise à disposition de personnel	4 000	Mise à disposition de personnel	4 000
Autres (préciser) : Prêt camion (Régie de quartier), matériel (chaises, bancs, couverts, tables …)	3 500	Autres (préciser) : Prêt camion (Régie de quartier), matériel (chaises, couverts, tables …)	3 500

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région

La compagnie Bouche à Bouche est soutenue au titre de la Permanence Artistique et Culturelle depuis 2006 à hauteur de 30 000 €. Le projet soutenu repose sur l'activité de création (une création par an) et de diffusion de la compagnie ainsi que sur ses nombreuses actions de terrain et de médiation culturelle, notamment en lien avec des publics éloignés et des amateurs.

La structure bénéficie d'un emploi-tremplin depuis 2013 et a obtenu une subvention de 7500 € en 2015 au titre du dispositif « Education à l'environnement vers un développement durable ».

Evolution de l'activité et du rapport au public

Au cours des trois années de convention, Marie-Do Fréval, directrice artistique de la compagnie a affirmé une écriture engagée pour la rue et l'espace public, questionnant la société, « une écriture de l'urgence et de la provocation », et a mené un projet artistique citoyen en lien avec les habitants, et en particulier les exclus.
L'activité de création a été particulièrement intense ces trois dernières années avec cinq créations et trois créations performance. La compagnie a créé des formes très différentes toutes engagées dans leur propos, des petites et des grandes formes, des déambulations, des performances, des impromptus, des créations interactives et participatives.
Avec « Les tombé(E)s du camion », spectacle déambulatoire en trois parties avec 8 interprètes, soutenu et diffusé par les festivals d'arts de la rue franciliens du réseau Déambulation, la compagnie a fait le pari d'une grande forme.
« Tentative(S) de résistance(S) » est un spectacle où Marie-Do Fréval incarne cinq personnages féminin et aborde la lutte et la/les résistance/s. Ce spectacle, initié lors du festival «1914/2014 un siècle de résistance» à Confluences (Paris), a notamment été coproduit par le CNAR d'Ile-de-France (Centre national des arts de la rue) où la compagnie a bénéficié d'une résidence et d'une diffusion lors des rencontres d'Ici et D'ailleurs à Garges-lès-Gonesse (95). Cette création rencontre actuellement un vif succès dans le réseau professionnel des arts de la rue et connait une belle diffusion, de plus de 60 représentations. Majoritairement en Ile-de-France, la compagnie a également été présente dans les grands festivals d'arts de la rue en France (Aurillac, Sotteville-Lès-Rouen, Furies, Chalons dans la rue…).
La compagnie est en résidence à la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs Broussais (Paris 14) depuis 2014 avec le projet du « Banquet des Famille(S) recomposé(E)s », une forme originale de spectacle interactif et participatif, mêlant amateurs, semi-professionnels, professionnels et spectateurs, proposée dans le cadre de résidence de proximité.
Les trois dernières années sont marquées pour la compagnie par une très forte augmentation de l'activité de diffusion des spectacles. Sur la période 2013-2015, la diffusion s'établit en moyenne à 58 représentations par an (la moyenne entre 2010 et 2012 était de 15 représentations). Le nombre de lieux ou de festivals ayant programmés les spectacles de la compagnie est également en augmentation, de 12 en 2013, il passe à 25 en 2014 et 47 en 2015. La fréquentation s'élève en moyenne annuelle à 3574 spectateurs, la moyenne sur la période précédente (2010-2012) était de 1857 spectateurs.
Particulièrement animée par le travail au plus près des habitants, notamment des personnes exclues, la compagnie présente ainsi la particularité de travailler en immersion dans le cadre de résidences de territoire dans des lieux comme des centres d'hébergement Emmaüs (le centre d'hébergement Emmaüs Louvel-Tessier à Paris, le centre d'hébergement et de stabilisation Perray-Vaucluse dans l'Essonne pour hommes de plus de 50 ans). La compagnie intervient également dans des écoles élémentaires (ateliers artistiques), des foyers de migrants, des centres sociaux, des pensions de familles, à la Maison des pratiques artistiques amateurs.
La compagnie encadre par ailleurs, tout au long de l'année, le travail d'un groupe d'amateurs (la troupe « Décharge ↯ Public ») qu'elle accompagne dans des créations et intègre parfois aux spectacles de la compagnie. L'implication des personnes est telle que, par exemple, deux d'entre elles sont devenues professionnelles et deux autres semi-professionnelles. Le volume horaire des interventions artistiques est croissant sur la période, il atteint 969 heures en 2015 contre 768 en 2013.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
La compagnie Bouche à Bouche a renforcé son implantation à Paris dans le 14ème arrondissement où elle est en lien avec le secteur associatif et culturel, tout en développant son rayonnement professionnel au niveau régional et national, grâce au fort développement de la diffusion des spectacles de la compagnie dans les festivals d'arts de la rue.
Son activité se déploie de manière singulière dans des centres Emmaüs, notamment dans le 10ème arrondissement de Paris et dans l'Essonne.

Evolution budgétaire et de l'emploi
Le budget de la compagnie Bouche à Bouche présente une tendance à la hausse sur les trois années 2013-2015 (+ 17%), il est supérieur à 160 000 € en 2015, grâce à l'augmentation des recettes propres (+ 14 596 soit +72%), soutenue par l'accroissement des ventes de spectacles. Les recettes propres financent ainsi 21 % du budget en 2015, contre 15 % en 2013. Le montant des subventions est globalement stable. La Ville de Paris et la Région Ile-de-France sont les deux collectivités publiques partenaires de la compagnie, qui obtient par ailleurs des aides de la DRAC chaque année ainsi que d'autres partenaires comme des bailleurs sociaux (Paris habitat et Rivp) ou des fondations. Le soutien de la Ville de Paris, d'un montant de l'ordre de 25 000 € par an, représente 24 % des financements en 2015. La Région est le 1er financeur de la compagnie avec un soutien au titre de la PAC (30 000 €) et au titre d'un emploi-tremplin. En 2015, la compagnie a, par ailleurs, obtenu une subvention au titre du dispositif « Education à l'environnement vers un développement durable » pour un projet de performance-déambulation.
Au cours de la période de conventionnement, la compagnie a repensé l'emploi interne et les missions de chacun des postes, suite à la réalisation d'un DLA. L'équipe est désormais stabilisée et compte deux postes permanents, un chargé de développement en emploi-tremplin, poste aujourd'hui essentiel à la compagnie et un médiateur culturel en

poste adulte relais.

Projet proposé pour les trois prochaines années
Le projet proposé par la compagnie s'inscrit dans la continuité dans ses grandes lignes, tout en affichant l'objectif de développer le rayonnement territorial de la compagnie en Essonne et en Seine-et-Marne en menant des projets dans des territoires éloignés (communauté de communes des Terres du Gâtinais et la communauté de communes Gâtinais Val de Loing). La compagnie s'engage à une création par an, abordant toujours des thèmes de société impliquant les publics dans l'écriture. Enfin, les actions artistiques menées avec les publics se poursuivront, notamment pour les personnes en exclusion dans le cadre de résidences immersives dans des centres d'hébergement Emmaüs, ou encore le travail de pratique amateur.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient la compagnie Bouche à Bouche en 2016 à hauteur de 30 000 € sur une base subventionnable de 120 387 €
(la base subventionnable correspond au montant des dépenses de création/diffusion, des dépenses d'appropriation et des autres dépenses déduction faite de l'emploi-tremplin et de la différence entre le montant sollicité et le montant proposé)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région n'intervient pas en soutien de l'emploi permanent au titre de la permanence artistique et culturelle.	La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 30 000 € pour l'activité de création et diffusion de la compagnie ainsi que les actions menées sur le territoire dans le cadre de résidences.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au montant des dépenses de création/diffusion, des dépenses d'appropriation et des autres dépenses déduction faite de l'emploi-tremplin et de la différence entre le montant sollicité et le montant proposé.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**

2016	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	7 500,00 €
	Montant total	97 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011724

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA CLEF CULTURE LOISIRS & FORMATION (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	604 500,00 €	14,89 %	90 000,00 €
	Montant Total de la subvention		90 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CLEF CULTURE LOISIRS & FORMATION
Adresse administrative : 46 RUE DE MAREIL
78100 ST GERMAIN EN LAYE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ALAIN DE CHAMBORANT, Président

Date de publication au JO : 19 janvier 1994

N° SIRET : 78512474400026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

Créée en 1984 à Saint-Germain-en-Laye, l'association « La CLEF » (Culture, Loisirs Et Formation) rassemble en son sein une MJC (2 000 adhérents), une école de musique associative (600 élèves) et une salle de concerts, labellisée SMAC par le Ministère de la culture en 1995.

Après d'importants travaux de rénovation achevés en 2009, le lieu comprend désormais 2 salles de diffusion équipées (530 & 220 places), 3 studios de répétition, 1 studio d'enregistrement numérique, 2 salles de danse, 1 espace d'expositions équipé et une vingtaine de salles d'activités et d'ateliers.

La Clef est soutenue par l'Etat, la Ville de Saint-Germain-en-Laye, le Département des Yvelines et la Région Ile-de-France.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013/2014	%	2014/2015	2015/2016	%
DRAC Musique - SMAC	110 000	*13%*	110 000	110 000	*14%*
Etat - DDCS 78 - FONJEP	14 214	*2%*	14 214	14 214	*2%*
Etat - aide à l'emploi CUI, emploi avenir	26 862	*3%*	27 594	25 994	*3%*
Conseil départemental 78 Culture	34 800	*4%*	31 320	31 320	*4%*
Conseil départemental 78 - Jeunesse (2013/14, Culture 2014/15 : aide exceptionnelle 30 ans	2 346	*0%*	5 000		
Ville de Saint-Germain-en-Laye (dont aide except. 2015)	500 000	*61%*	530 000	500 000	*66%*
Autres - SACEM, CNV	32 108	*4%*	30 579	29 024	*4%*
Région - PAC	90 000	*11%*	90 000	90 000	*11%*
Région - Emploi tremplin	11 000	*1%*	10 000		
SOUS-TOTAL REGION	*101 000*	*12%*	*100 000*	*90 000*	*11%*
TOTAL SUBVENTIONS	**821 330**	**100%**	**848 707**	**800 552**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2012/2013	2013/2014	%	2014/2015	*Estimation 2015/2016*	%
Subventions d'exploitation	697 226	775 875	*32%*	784 914	*751 844*	*31%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	1 215 049	1 343 865	*56%*	1 295 057	*1 308 576*	*54%*
Dont recettes de cotisations (MJC & école de musique)	*1 045 005*	*1 028 962*	*43%*	*1 029 480*	*1 083 239*	*45%*
Dont recettes artistiques (SMAC)	*170 044*	*256 293*	*11%*	*250 735*	*225 337*	*9%*
Total produits	2 225 203	2 400 550	100%	2 389 215	*2 404 710*	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2012/13-2015/16

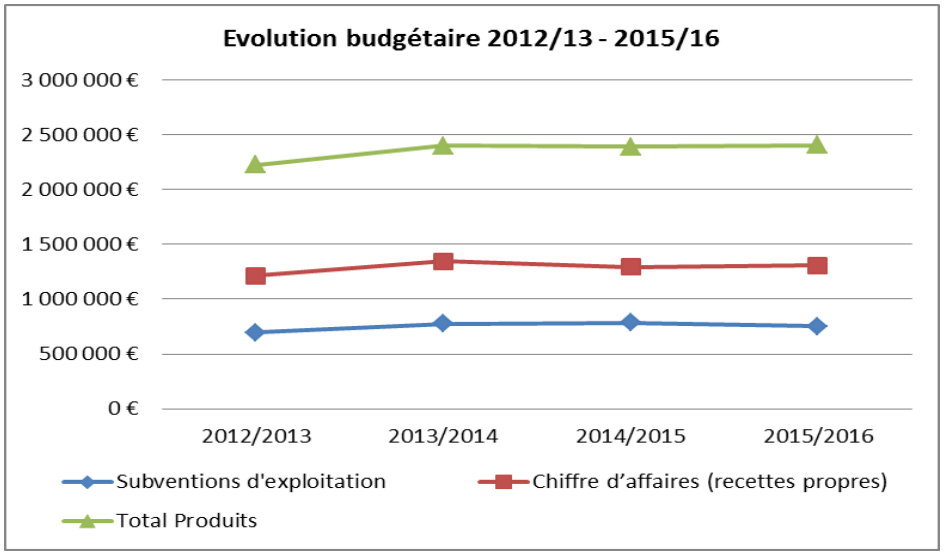

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

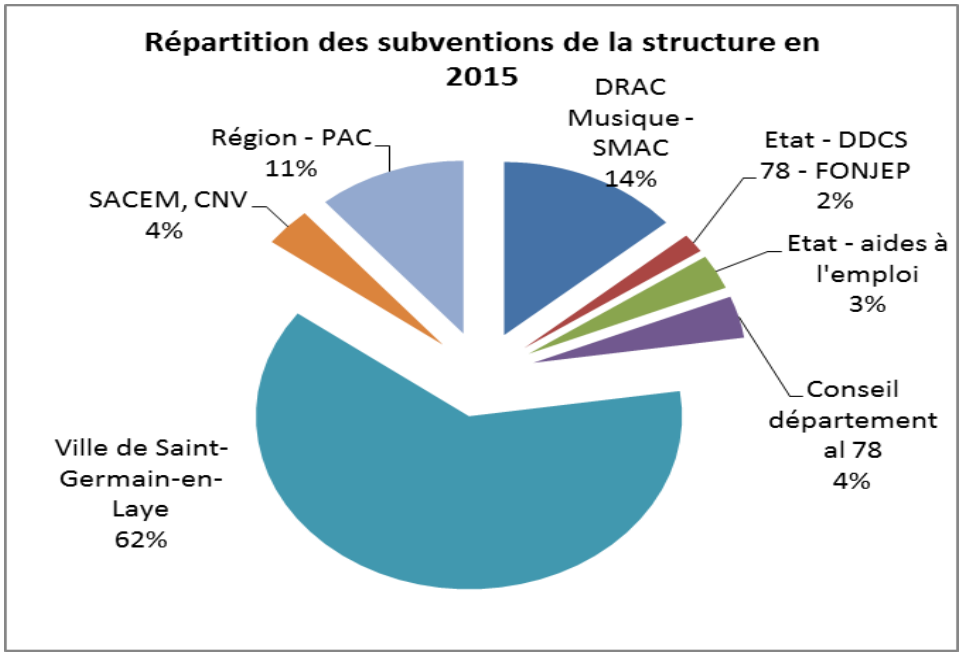

2) Evolution de l'emploi

Pôle projet artistique et culturel ***(hors postes partagés : direction, RP, comm, administration, comptable, entretien..)***	**2013**	**2014**	**2015**
Masse salariale totale en €	260 607	247 547	241 004
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	4 481	2 933	2 764

3) Evolution de l'activité

Par saisons	**2013 /2014**	**2014 / 2015**	**2015 / 2016**
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations accueillies	5 Hilight Tribe Dubakil (Telerama Dub Festival) Féloche Jukebox Champion Moriarty	6 Little Rock Story (jeune public) Guts Théodore, Paul & Gabriel Phases Cachées Klink Clock Fakear VS Bibendum	6 Noga Chlorine Free Nâaman Collectif 13 Sarah W Papsun Christian Olivier
Nombre de concerts professionnels	33	31	37
Autres programmations (concerts amateurs, concerts des élèves, bœufs, spectacles…)	28	40	32
Nombre d'expositions	9	15	17
Nombre de groupes programmés	144 groupes *50 groupes en contrat de cession*	138 groupes *53 groupes en contrat de cession*	129 *53 groupes en contrat de cession*
Nombre de festivals ou temps forts éventuels	3 (Cup BeatBox / Festival Wolfthrone / Nuit Electrochoc)	3 (Nuit Electrochoc / 30 ans de concert / 30 ans hors les murs)	4 (Nuit Electrochoc, Nuit Dub, Festival Street Art), Festival Afro Brasil
Nombre de spectateurs (payants +gratuits)	16 593	15 010	16 661
Nombre de résidence(s) accueillie(s) *& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)*	28 résidences Durée moyenne : 4.5 jours Total : 130 jours cumulés	32 résidences Durée moyenne : 3.4 jours Total : 107 jours cumulés	34 résidences Durée moyenne : 3.2 jours Total : 110 jours cumulés
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	43h30	-	8
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	105 heures	116 heures	154 heures
Nombre d'établissements et de relais partenaires	12	13	12
Nombre de bénéficiaires	1065 + élèves des cours	1220 + élèves des cours	1060 + élèves des cours
STUDIOS			
Nombre d'heures de répétition	3 790 h	2 693 h	2 146h
Nombre de groupes accueillis **Nombre de musiciens**	89 groupes 356 musiciens	71 groupes 284 musiciens	72 groupes 288 musiciens
COURS ET ATELIERS MUSIQUE (ECOLE DE MUSIQUE ASSOCIATIVE)			
Nombre d'élèves	580	593	605

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

Ces trois prochaines années vont permettre de **poursuivre la dynamique** de ces derniers mois à partir des principes énoncés et de l'expérience acquise ces dernières années.
La nouvelle version du Projet Culturel et Artistique devrait être finalisée d'ici fin 2016 et donner aux artistes, au public mais surtout aux salariés chargés de sa mise en œuvre, une meilleure lecture pour mieux le décliner :

- Le **dispositif d'accompagnement remis à plat, notamment la MAD**, indique comment s'articulent sur une saison l'accueil des différents projets artistiques
- Les **axes de programmation reprécisés** permettent à l'équipe de mieux effectuer ses choix, en complémentarité avec le reste du territoire. Plusieurs micro-événements/temps forts autour d'une esthétique, d'une culture, d'une thématique sont envisagés au cours de la saison. (ex : croisement musique arts plastiques avec au Printemps, dans le cadre de la rétrospective de l'artiste Kijno un concert/performance/exposition/ avec Robert Combas.
- Les **deux dispositifs de diffusion des amateurs** (All Accès et All That Jams) sont désormais bien définis et articulés avec le reste de la diffusion professionnelle. Ce sont à la fois des carrefours et des points de départ en termes d'action culturelle de dépistage, d'accompagnement et de formation.
- Les **actions culturelles** vont se poursuivre avec le même rythme de développement. Les contacts de ces dernières semaines dans les collèges et les lycées (nous organisons chaque mois de juin des réunions d'information pour les enseignants) laissent entrevoir plus d'actions en direction des adolescents. L'équipe pédagogique de La CLEF, a fortiori en musique, a bien intégré tout le potentiel qu'il y avait sur le lieu avec la **présence permanente de tous ces artistes**.

Cela nous laisse encore de nombreuses pistes de développement :

- La **nouvelle donne territoriale**, les intercommunalités naissantes, nous encouragent toujours plus à travailler au-delà de nos murs à St Germain (CRD, Théâtre, Médiathèque,)…) et au-delà, dans une logique de complémentarité territoriale et artistique, d'autant qu'il y a en définitive peu de lieux spécifiques musiques amplifiées/actuelles dans les environs.
- Nous nous engageons résolument dans la « **transformation numérique et digitale** », tant dans nos pratiques que dans les projets artistiques accueillis. Les premiers contacts avec le Château Ephémère sont très encourageants pour le travail croisé avec des artistes « numériques ». Le projet de Web radio, vitrine de nombre de nos actions expérimenté au printemps 2016 va aussi se développer.

On notera dans ce qui suit que, dans tous ces projets, sont intimement liés aux questions de création/diffusion/accompagnement/appropriation/action culturelle.
D'autre part, au regard des délais de rédaction du dossier par rapport à notre rythme de programmation (des projets, des concerts…), il est encore difficile d'entrer dans les détails.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
En tant que membre des réseaux musiques actuelles (**CRY, RIF**), La CLEF a vocation naturelle à travailler avec les structures musiques actuelles du territoire francilien. Elle participe activement aux réunions de concertation autour de la programmation, de l'accompagnement des artistes et groupes émergents (ex : dispositif Itinérances), elle coopère ponctuellement avec d'autres structures (Festival Toumélé, Cac Georges Brassens, EMB…)
La CLEF poursuivra son rôle moteur dans les concertations locales liées à la pratique amateur musique. Nous allons renforcer le **dispositif « Venez Jouer Près de Chez Vous »** qui répertorie les différentes scènes amateurs locales, en travaillant sur la circulation des musiciens (groupes, ateliers) dans les différentes structures (Achères, Louveciennes, Chatou, Mareil-Marly, La Celle St Cloud,…) situées notamment sur l'intercommunalité.

Nous allons particulièrement renforcer la coopération artistique avec les structures suivantes :

- Le **Château Ephémère** (Carrière Sous/Poissy) pour travailler avec les artistes « numériques » pas forcément qu'en musique, afin d'établir des ponts, des échanges et leur offrir plus d'espaces de création et de diffusion.
- **Macki Festival** : Ce jeune festival, basé à Carrières Sur Seine, propose en juillet une programmation qui converge avec certains de nos axes de programmation. Après l'édition 2016 pour laquelle nous sommes en contact et échanges d'informations, il est question d'une plus forte implication, d'être un relai pendant la saison, notamment via Cracki Records le label discographique qui a initié ce projet.
- **Théâtre du Vésinet** : Nous discutons actuellement à la possibilité de coopérer avec le Théâtre à l'occasion de leur festival annuel de jazz, en mai. C'est dans l'esprit d'une complémentarité territoriale des

programmations que le projet devrait trouver tout son sens. Les nombreux festivals de jazz qui nous entourent (Le Pecq, Maison Laffitte) doivent nous pousser à mieux articuler nos complémentarités.

- Nous coopérons de plus en plus avec le théâtre **Alexandre Dumas** de St Germain, soit sur des programmations musicales (Le Sacre Du Tympan, Fills Monkeys), soit sur d'autres esthétiques. Pour la seconde fois, nous serons partenaires des Rencontres Chorégraphiques qu'ils organisent, auxquelles ont participé des artistes en MAD (TKF). Nous serons aussi associés en 2016 à un projet autour d'une compagnie de cirque australienne… il est aussi question d'envisager à partir de 2017 des programmations musicales croisées entre nos deux équipements.

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)
DRAC Ile-De-France : Label « Scène de Musiques Actuelles » - convention triennale 2017/2019 – Convention financière en 2016
Ville de St Germain : convention triennale d'objectifs et de moyens - 2016/2018
Conseil Départemental des Yvelines : à l'heure où nous complétons ce dossier, il est encore trop tôt pour dire de quelle manière le Conseil Départemental envisage son aide à La CLEF, dans le cadre de ses nouveaux dispositifs.

Equipes artistiques prévues pour le projet :
Au regard du rythme auquel nous travaillons (programmation au trimestre, conventions annuelles), il est encore trop tôt pour avoir une idée précise des projets que nous allons monter dans ce domaine. Nous avons de nombreux contacts et sollicitations. Parmi ceux-ci, nous sommes en discussion avancée avec quatre équipes artistiques qui pourraient effectuer à La CLEF des résidences de création /diffusion en 2016-2017 :

- **Nosfell** : après avoir beaucoup travaillé sur des collaborations dans différents domaines (musiques de films, danse- Découflé), Nosfell, que nous avons régulièrement accueilli à La CLEF ces dernières années souhaite créer un nouveau répertoire pour un nouvel album sous son nom, suivi d'une tournée. Il est venu travailler les premières bases de son projet en mai. La deuxième étape est prévue en septembre avec un pré-enregistrement et un travail scénique en duo (Nosfell + un batteur).
- **Lewis Evans**, que nous accompagnons depuis un certain temps, souhaite commencer à travailler sur son nouvel album et s'installer à La CLEF pour poser les bases de ce travail. En parallèle, il souhaite poursuivre avec nous ses collaborations autour de rencontres artistiques, d'actions culturelles, de travail avec des amateurs.
- **Kodh**, DJ/musicien électronique, créateur d'instruments hybrides numériques et d'installations, viendrait sur la saison 2016/2017 à la fois travailler sur la sortie de son nouvel EP et sur une installation numérique dans la salle d'expositions. C'est l'illustration de notre première collaboration dans ce domaine avec le château Ephémère (Carrières sous Poissy). Cela donnerait lieu aussi à la création d'ateliers et d'actions artistiques et culturelles.
- **Didier Ambact** : Nous suivons depuis longtemps les projets de cet artiste musicien/concepteur sonore domicilié à Marly-Le-Roi qui travaille aussi bien dans le champ des musiques amplifiées (Batteur de Treponem Pal, General Dub, Fast Forward) que pour la Danse (Christian Rizzo, Mark Tompkins,…). Il prépare pour 2017 « Au-delà », un projet d'installation sonore performée dont une partie de la création pourrait se dérouler à La CLEF.

Présentation des éventuels projets hors résidences :
La MAD, notre dispositif d'accueil sur la durée d'équipes artistiques sur le lieu a vocation à s'étoffer en 2017.
La plupart des artistes résidant à La CLEF en 2016 sont susceptibles d'y rester en 2017. D'autres nous sollicitent.
Pour mieux répondre aux typologies d'artistes avec lesquelles nous travaillons sur la durée, nous sommes en train de retravailler le document de définition de la MAD (voir ci-joint).
En parallèle, nous prévoyons déjà l'accueil (travail scénique, filages, pré-productions, actions cultuelles…) en début de saison prochaine d'artistes avec lesquels les liens se sont déjà tissés :

- Vic Moan, musicien newyorkais installé à Paris depuis 30 ans a déjà joué plusieurs fois à La CLEF. Il sort un nouvel album, réalisé par Fred Pallem (le Sacre du Tympan). C'est aussi la poursuite de la collaboration avec ce dernier qui nous amène à accueillir la préparation de la tournée qui suit.
- SOon est l'un des nombreux projets du rappeur E-Dash Kata : ancien leader de Latitudz, il a monté trois projets en parallèle allant du Hip hop au jazz (Slime, Ultra Light Blaser,…) et donc SOon, plus acoustique. Il viendra à La CLEF à la rentrée pour travailler la dimension scénique (son, scénographie de son projet), et poursuivre les projets d'action culturelle.
- Djeu, groupe de musiciens CapVerdiens, développe progressivement son projet à La CLEF. Le répertoire s'étoffe, l'équipe s'agrandit, les dates se multiplient (Quai Branly, Louveciennes, Versailles)… A la rentrée, ils vont travailler à

La CLEF leur répertoire scénique, enregistrer leur premier EP et structurer leur organisation. Leurs membres ont et vont encore plus s'investir dans différentes actions culturelles et projets amateurs (Batucada, ateliers…).
- A la suite de la résidence scénique de **Chlorine Free** (jazz/électro), avec le tournage d'un clip de présentation, le groupe sera en concert à La CLEF en octobre. Plusieurs temps de rencontres avec les musiciens amateurs sont prévus ainsi que 2 masterclasses (flûte, claviers).
- De même, nous allons poursuivre le travail entamé avec **David Konopniki** (Autoryno) autour du son, notamment des guitaristes. Cela fait le lien avec le concert et la master-class de la saison dernière et permet de croiser la dimension artistique des musiques d'Autoryno, à la frontière du Jazz et du Noise, tout en réfléchissant avec lui aux enjeux pédagogiques de la pratique de la guitare électrique.
- Parallèlement nous lançons un **atelier d'écriture en direction des lycéens**, animé par **Jérôme Vaillant**, écrivain, rédacteur en chef du webzine Songazine. Il s'agira aussi de faire le lien avec la programmation, avec les artistes présents sur le lieu, et permettre ainsi aux lycéens de s'approprier le lieu et ses différents acteurs, de découvrir autrement les projets artistiques, d'apporter aussi leurs propres propositions, avec une dimension 2.0 évidemment…

Comme chaque fin d'année scolaire, nous avons organisé des rencontres avec les responsables d'établissements scolaires et les professeurs. Un premier bilan a permis de montrer l'impact très positif des actions culturelles menées dans ce domaine. Mais surtout, nous sommes assaillis de demandes de professeurs, jusqu'ici assez réticents à enclencher des projets autour des musiques amplifiées/actuelles. Les **lycées Jeanne d'Albret et Poquelin de St Germain**, sont très demandeurs pour l'année scolaire à venir. Le projet Street Art (en plus des diffusions Peace and Lobe) a été très profitable pour cette évolution. Plusieurs projets de classes à PEAC se construisent *(finalisation à la rentrée 2016-2017).*

Incidences éventuelles du projet spécifique en termes d'emploi
Nous avons abordé les questions d'emploi en début de dossier : le développement de projets artistiques et d'actions culturelles nécessitent des compétences et un accompagnement professionnel que nous devons pouvoir maintenir dans les années qui viennent. L'effectif actuel devient cohérent et relativement suffisant pour pouvoir maintenir et poursuivre le projet.
On l'a vu aussi, cela a un impact direct sur l'emploi artistique, le nombre d'artistes engagés, notre capacité à les accueillir sur des plateaux conséquents. A noter que les jeunes groupes musicaux ont tendance de plus en plus tôt à se constituer en structures autonomes ou à confier leur projet à un (jeune, petit) producteur : cela modifie la nature des contrats que nous passons, pas le nombre d'artistes concernés.

Subvention demandée : 90 000 €
Pas de demande d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

	DEPENSES		RECETTES
PERSONNEL PERMANENT	**304 000**	**Recettes artistiques**	**145 000**
Chargé de programmation/production	38 090	Billetterie	110 000
responsable du développement projet culturel et artistique	51 660	Cotisations (carte concerts, ateliers...)	35 000
Régisseur général	41 000		
Régisseur Technique	26 800	**Recettes spécifiques**	**55 000**
chargé pédago, musique	18 750	buvette / denrées	20 000
Assistant prod/Chargé de l'action culturelle (CAE)	28 600	prestations / partenariats	9 000
Sous-total	***204 900***	Recettes Studios	26 000
Chargé accueil bar/catering	28 900		
Technicien (Emploi d'avenir)	22 300		
Régisseur des Studios	47 900		
SPECTACLES	**234 000**	**SUBVENTIONS**	**385 500**
Achats,cachets, salaires artistes confirmés	135 000	DRAC ile de France (sollicité)	110 000
Achats,cachets, salaires co-production, Artistes en dépl, 1ères parties	17 000	Région (sollicité)	90 000
Accueil (hors boissons)	15 000	Conseil Départemental des Yvelines (sollicité)	60 000
Publicité	12 000	Ville de Saint Germain en Laye (sollicité)	100 500
Droits et taxes	20 000	Apport structure	
Technique (techniciens intermittents, sécurité, achats, réparations)	35 000	DDDD (Prévention routière)	
		Sociétés civiles (CNV, Sacem, Arcadi, Rif…)	25 000
DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE /ACTIONS CULTURELLES	**21 500**	**Aides à l'emploi**	**19 000**
Achats, cachets,salaires,déplacements artistes en développement	15 000	Région Emploi Tremplin	
Accueil	2 500	Cnasea (cae+emploi d'avenir)	19 000
Technique (techniciens intermittents, sécurité, achats, réparations)	4 000		
ACCOMPAGNEMENT/APPROPRIATION	**45 000**		
Salaires artistes, cachets, déplacements	40 000		
Accueil	1 000		
Technique	4 000		
TOTAL DEPENSES	**604 500**	**TOTAL RECETTES**	**604 500**

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région
La Clef est soutenue par la Région depuis 2006 au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle à hauteur de 55 380 €, et depuis novembre 2013, dans le cadre de la troisième convention triennale, à hauteur de **90 000 €**. Le projet proposé s'appuyait sur le renforcement du dispositif d'accompagnement « MAD », la poursuite des résidences et de la diffusion et la consolidation de l'équipe permanente notamment technique.
L'augmentation de l'aide régionale en 2013 a été ciblée sur l'accueil d'artistes en résidence dans le lieu et sur le développement de l'accompagnement d'artistes, avec l'objectif de structurer le projet « MAD » pour en faire un dispositif qui concerne des artistes sélectionnés pour leur parcours ou leur ligne artistique, en cohérence avec la mission de programmation du lieu, au-delà de sa mission de soutien associatif.
De 2009 à 2015, La Clef a également bénéficié d'une aide emploi-tremplin pour un poste de chargé de l'accueil des artistes.
Depuis 2012, La Clef a obtenu deux aides pour l'acquisition de matériel technique : 25 838 € en 2012 et 35 000 € votés en juillet 2016.

Evolution de l'activité et du rapport au public
Salle pionnière du développement des musiques actuelles en Ile-de-France, La Clef regroupe plusieurs pôles d'activités en une seule structure, à savoir : une offre d'ateliers et de cours de pratiques artistiques, une école associative de musiques actuelles et enfin une salle de concerts.
Les trois dernières années ont permis à la Clef de trouver un rythme de croisière en ce qui concerne la programmation, la fréquentation et les résidences.
La salle propose entre 30 et 40 concerts professionnels de musiques actuelles chaque saison, dans une diversité d'esthétiques, en priorisant cependant les musiques rock amplifiées. La programmation propose également des concerts amateurs, concerts d'élèves de l'école de musique, des bœufs ou d'autres spectacles, dans un volume sensiblement égal en nombre de dates (entre 30 et 40 selon les années). Enfin, des expositions sont proposées, en nombre croissant depuis 2014/15.
Depuis 2013 et dans la foulée de l'évènement anniversaire autour de ses 30 ans, La Clef a initié des temps forts thématiques (notamment une Nuit électro, un festival de métal, un festival de beatbox…), en partenariat avec d'autres structures spécialisées (label, festival, réseau..) qui ont permis de dynamiser la fréquentation en attirant de nouveaux publics et le rapport de la structure aux artistes, en plus des résidences.
La fréquentation globale se maintient à près de 16 600 spectateurs (payants et gratuits), malgré une baisse constatée en 2014/15 suite à l'impact des attentats de janvier 2015.
Le lieu a poursuivi l'accueil de nombreuses résidences courtes de quelques jours ciblées sur des pré-productions, de la création ou la préparation de tournées, certains artistes étant régulièrement accueillis. Par ailleurs, 6 à 10 artistes de différentes disciplines (musique, arts plastiques, sérigraphie, vidéo…) sont associés au lieu dans le cadre du dispositif « MAD » sur des durées d'un an renouvelable : ils bénéficient de la mise à disposition de locaux (studio et/ou bureaux selon les besoins), d'un accompagnement administratif et juridique et plus largement de conseils au montage de leur projet. Pour les groupes ou les artistes plasticiens, l'accompagnement de La Clef se traduit aussi par des résidences rémunérées ainsi que des diffusions dans le cadre de la programmation. Ce n'est pas le cas des compagnies ou groupes amateurs, qui peuvent aussi bénéficier du dispositif. Un travail de remise à plat du fonctionnement de ce dispositif est en cours, afin de clarifier les conditions d'accueils des artistes.
Parallèlement, la structure a multiplié les collaborations avec d'autres opérateurs culturels locaux comme le Théâtre Alexandre Dumas (programmation commune), le conservatoire (master-classes partagées entre l'école de musique de La Clef et le conservatoire), une association de capoeira (festival Afrobrasil), les services municipaux (festival de street-art)…
Jusque-là marginale et concentrée quasi exclusivement sur les élèves des cours de musique de l'école, l'action culturelle en milieu scolaire a été sensiblement développée, grâce notamment à la restructuration de son organigramme, même si son volume demeure modeste au regard d'autres lieux de musiques actuelles. La structure conduit ainsi plusieurs ateliers tels que : écriture d'une chanson ou d'un répertoire, création de battucada, slam, comédie musicale… mais aussi en arts plastiques (création d'une fresque au lycée Jeanne d'Albret). Quelques projets commencent tout juste à se développer avec les nombreux lycées de la ville (8 établissements). Par ailleurs, La Clef a été sollicitée par le SPIP 78 et mène depuis deux ans des ateliers avec les détenus de la maison d'arrêt de Bois d'Arcy avec un projet autour de la fête de la musique. Plus généralement, la capacité à s'investir dans des projets d'action culturelle avec les publics est progressivement devenue un critère de choix dans l'accueil des artistes en résidence.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
L'ancrage territorial de la Clef s'est développé ces trois dernières années, à la faveur de projets menés en partenariat avec d'autres structures culturelles locales, permettant ainsi une ouverture nouvelle du lieu sur la ville,

voire sur les villes proches (partenariat déjà engagé avec le Château Ephémère à Carrières-sous-Poissy, projet de collaboration avec le Théâtre du Vésinet), au-delà de la fréquentation du public.
En parallèle, la structure reste toujours très investie dans les réseaux spécialisés de musiques actuelles : le CRY au niveau du département, le RIF, la Fédélima.
La salle travaille régulièrement en partenariat avec d'autres lieux de musiques actuelles des Yvelines : l'Usine à chapeaux, le Sax, le CAC G. Brassens, la MJC La Celle-Saint-Cloud…

Evolution budgétaire et de l'emploi
Le budget de La Clef est globalement stable depuis trois ans, malgré une légère baisse en 2014/15. Le budget global de la structure, toutes activités confondues, atteint 2,4 M€, financé à plus de la moitié (54%) par le chiffre d'affaires et à 31% par les subventions publiques. Ces deux sources de financement sont globalement stables depuis 2013/14 avec une tendance à la baisse (-3%) ; on note, à ce titre, la progression des recettes issues des cotisations et activités de la MJC et de l'école de musique, qui permet de compenser la baisse des recettes issues de la billetterie de la salle de concerts.
Avec une subvention annuelle de 500 000 € abondant toutes les activités du lieu, la Ville de Saint-Germain-en-Laye est de loin le 1er partenaire public (62% des financements publics), elle assure par ailleurs la prise en charge des fluides, soit une enveloppe annuelle estimée à 200 000 €. Le 2ème partenaire public est l'Etat à travers la convention SMAC de la DRAC, ainsi que les aides à l'emploi (CUI et emploi d'avenir) et les postes FONJEP, soit 150 200 € cumulés, représentant 19% des financements publics.
La Région Ile-de-France constitue le 3ème partenaire public à travers l'aide à la permanence artistique et culturelle, l'aide emploi-tremplin étant arrivée à terme en 2015, soit 11% des financements publics et 4% du budget.
La structure reçoit également le soutien du Département des Yvelines, qui était jusqu'alors minoritaire dans le budget de la structure. Cette aide devrait passer à 90 000 € pour l'exercice 2016/17 mais sans assurance de pérennité. Enfin, la Clef reçoit le soutien régulier de la SACEM et du CNV ; en 2015, elle a notamment bénéficié du fonds d'urgence suite aux attentats.
L'équipe qui porte le projet artistique et culturel de La Clef se compose, d'une part, de salariés entièrement affectés à ce volet de l'activité du lieu, et d'autre part, de salariés partagés entre plusieurs pôles (MJC, école de musique, salle de concerts, fonctionnement général). Au total, la structure emploie environ 72 personnes sur l'année, dont 8,5 salariés entièrement affectés au pôle « projet artistique et culturel », ce qui représente une masse salariale légèrement supérieure à 200 000 € par an.
Cette équipe permanente a été consolidée depuis trois ans notamment grâce à l'augmentation des aides des partenaires publics et un travail de restructuration de l'organigramme a permis de clarifier les différentes fonctions.
Les variations de l'emploi artistique et technique dépendent du mode de contractualisation avec les artistes (engagements directs ou cessions).

Projet proposé pour les trois prochaines années
Le projet s'inscrit dans la dynamique de remise à plat des modes de fonctionnement et plus largement du projet d'établissement de la Clef, en particulier des axes de son projet artistique et culturel, dans un contexte de fortes évolutions territoriales avec la naissance de la nouvelle Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (20 communes).
Dans ce cadre, la Clef souhaite, dans la continuité de son projet autour des musiques actuelles (diffusion, résidences, action culturelle), mettre notamment l'accent sur le numérique, en collaboration avec les structures culturelles proches.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient LA CLEF en 2016 à hauteur de 90 000 €
sur une base subventionnable de 604 500 €
(la base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 30 000 € pour les postes	La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 60 000 €

entièrement dédiés au projet artistique et culturel et en lien avec les accueils en résidences et l'accompagnement des artistes.	pour soutenir l'accueil de groupes en résidence, afin de poursuivre la structuration du dispositif d'accompagnement artistique en clarifiant notamment les conditions d'accueil et de soutien des artistes, que ce soit dans le cadre des résidences ou du dispositif MAD, en lien avec la programmation musicale, et enfin, afin de développer des actions artistiques et culturelles en direction des lycéens.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	90 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	90 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	90 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	90 000,00 €
2016	Soutien à la création et à la diffusion numérique	35 000,00 €
	Montant total	305 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011717

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CLUB RECHERCHE & LOISIRS - ESPACE JEMMAPES (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	340 027,00 €	15,59 %	53 000,00 €
	Montant Total de la subvention		53 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CLUB RECHERCHE & LOISIRS
Adresse administrative : 31 RUE DE CHATEAU LANDON
75010 PARIS 10
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Marie BIREAUD, Président

Date de publication au JO : 9 juin 1966

N° SIRET : 31742600500011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

L'association CRL10 a été créée en 1966 et assure la gestion de plusieurs structures culturelles parisiennes. Le CRL10 est en délégation de service public (DSP) avec la Ville de Paris depuis 2002 et assure la gestion des quatre centres d'animation du 10ème arrondissement.

L'Espace Jemmapes a ouvert en 1986 ; il est doté de salles de répétition pour la danse, le théâtre et un lieu de diffusion avec une salle de 160 places dit « La scène du Canal ». Jusqu'en 2002, l'action du centre d'animation s'orientait davantage sur la proposition d'une kyrielle d'activités. L'arrivée d'une nouvelle équipe a permis la réorientation des missions et du projet global.

La scène du Canal est aujourd'hui un lieu de diffusion, d'abord identifié sur la chanson, et reconnu pour favoriser l'émergence d'artistes et la visibilité d'artistes un peu plus connus. En quelques années, l'Espace Jemmapes a su développer un véritable projet culturel incluant résidences, création, action culturelle et diffusion, avec une ouverture progressive sur d'autres champs artistiques (axe sur l'oralité avec le conte, le hip hop, les musiques du monde, voire sur le théâtre, théâtre d'objets, la danse, le cirque, les arts de la rue).

Le changement de direction pour la saison 2012-2013 avec le départ Gérard Caballero et l'arrivée de Yann Moullec en janvier 2013 a entraîné une restructuration de l'association pour plus de synergie entre les 4 centres d'animation en gestion. L'actuelle DSP du CRL 10 se termine à la fin de la saison 2016/2017 et un nouvel appel à projet pour la période 2017/2018-2021/2022 est lancé.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2012/2013	%	2013/2014	2014/2015	%
Ministère de la culture : voix sur Berges	0	*0%*	0	20 000	*1%*
Mairie de Paris : Direction jeunesse et sport	1 667 193	*90%*	1 792 627	1 868 430	*90%*
Mairie de Paris : DASES, Jardin Partagé, Actions socialisante Langagière	9 500	*1%*	17 667	14 600	*1%*
Mairie du 10ème arrondissement de Paris : retour vers le futur, Carnaval, Festival des cours	8 000	*0%*	7 000	12 560	*1%*
DAC de Paris : voix sur Berges et rencontres chorales	7 000	*0%*	7 000	15 000	*1%*
Région - PAC	53 000	*3%*	53 000	53 000	*3%*
Région - Projet citoyen	0	*0%*	13 212	0	*0%*
Région - Emploi tremplin	14 500	*1%*	7 000	0	*0%*
SOUS-TOTAL REGION	67 500	4%	73 212	53 000	3%
Autres - CAF, Acsé, Syctom, Fonjep, CUI, INJEP, Société Générale, Conseil de quartier, Adulte relais	98 255	*5%*	119 320	99 805	*5%*
TOTAL SUBVENTIONS	**1 857 448**	**100%**	**2 016 826**	**2 083 395**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2012/2013	%	2013/2014	2014/2015	%
Subventions d'exploitation (aides publiques)	1 857 449	*45%*	2 016 827	*2 083 393*	*49%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	2 248 772	*55%*	2 213 286	*2 180 286*	*51%*
Total produits	4 106 221	100%	4 230 113	*4 264 111*	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

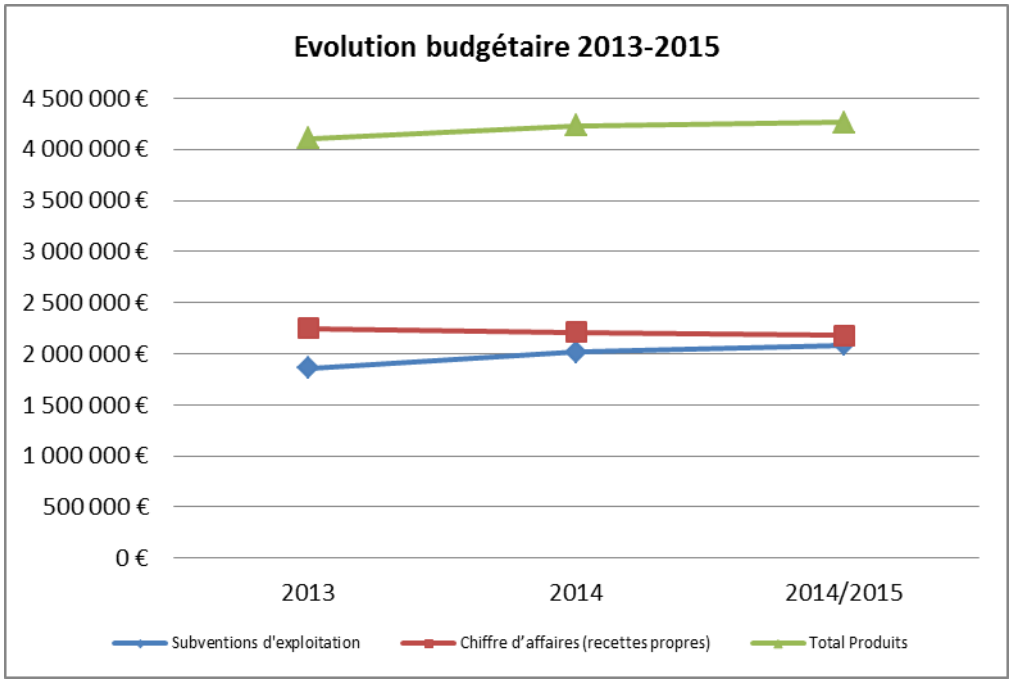

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

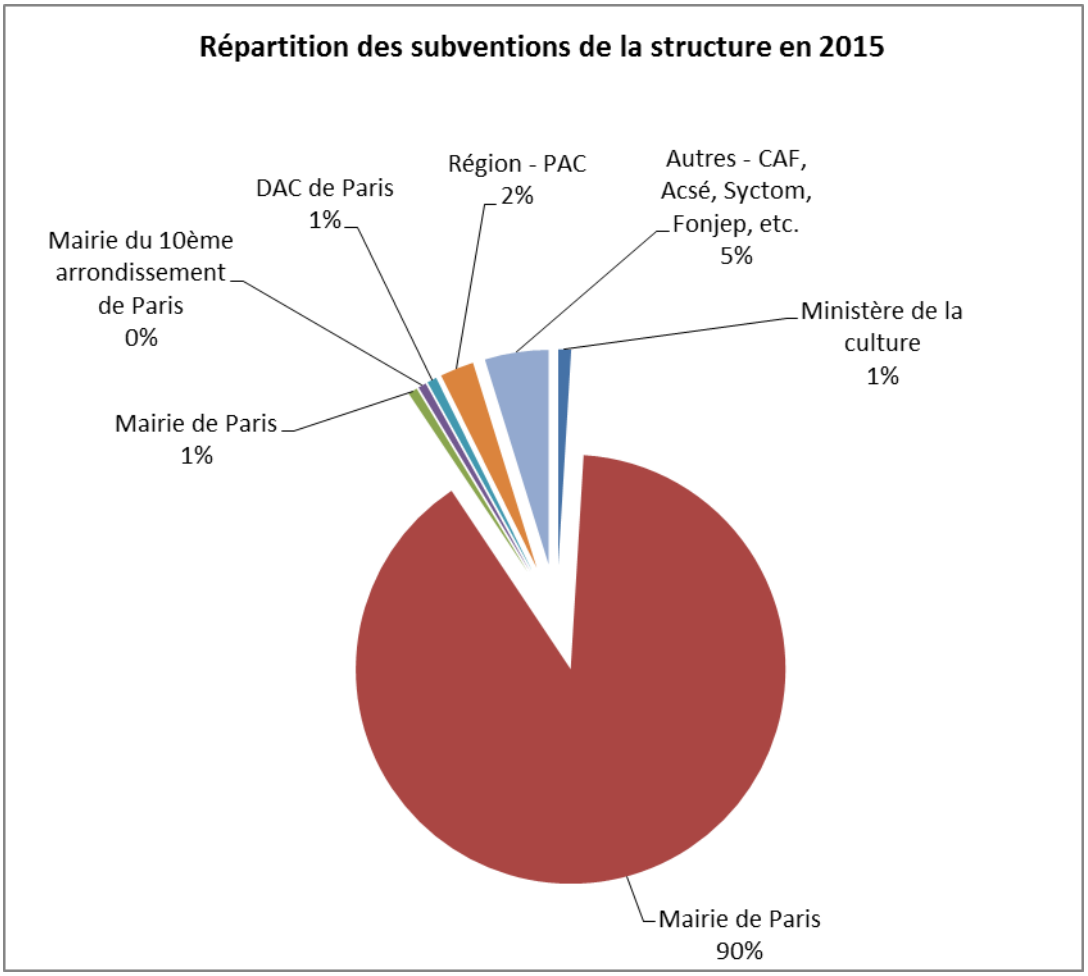

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale	1 931 040	1 926 999	1 986 934
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	2 884	4 564	6 246

3) Evolution de l'activité

Années ou saisons, à Préciser	2013	2014	2015
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations Accueillies	5	6	6
Nombre de spectacles diffusés au to	129	142	134
Nombre de représentations *Dont nombre de représentations en cession :*	85	90	80
Nombre de festivals ou temps forts éventuels	3	3	2
Nombre de spectateurs	7130	8140	8400
Nombre de résidence(s) accueillie(s *& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)*	5 résidences de 6 jours chacune	4 résidences de 6 jours chacune	10 résidences de 6 jou chacune
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	92	76	60
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	217	76	198
Nombre d'établissements et de relais partenaires	6	3	3
Nombre de bénéficiaires	98	92	70

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

La Scène du Canal depuis plusieurs années a mis en place un programme d'accompagnement d'artistes émergents dans le domaine des musiques actuelles qui sera notre axe prioritaire de développement.
Notre équipe accompagne les projets artistiques de la résidence à la rencontre des publics. Cet accompagnement se fait de l'écriture à la scène avec la possibilité de travailler en studio de répétitions et d'enregistrement. Une équipe technique permanente accompagne ce processus de travail. Notre salle est un relais de diffusion pour les producteurs indépendants

et les artistes singuliers et un lieu de découvertes artistiques pour les publics. Nous adoptons une politique tarifaire abordable pour tous et de nombreux événements sont en libre accès.
Depuis 2006, nous organisons des résidences avec entre autre, Bertrand Belin pour le tout premier accueil, puis Barbara Carlotti, Anaïs, Pauline Croze, Charlotte etc, David Lafore, Raphaele Lannadere, Ben Mazué, K ! … qui se sont succédés à la Scène du Canal.

La permanence artistique et culturelle nous a permis pour porter ce projet de constituer au fil du temps une équipe de production et de médiation culturelle. Nous travaillons depuis plusieurs années avec 3 lycées de notre territoire et plusieurs lycées franciliens. Nous menons des ateliers, des rencontres et des concerts dans ces établissements et dans notre salle. De nouvelles actions sont en cours pour ces 3 prochaines années et mettent l'accent sur la circulation des élèves et des jeunes franciliens entre leur ville et Paris. Les équipes artistiques accueillies continueront d'être sollicitées afin de mener à bien ces projets. Notre objectif est d'amener les jeunes franciliens à fréquenter une institution parisienne par le biais de la création.

La Scène du Canal est inscrite dans le réseau régional des musiques actuelles et a intégré depuis sa création le RIF ce qui lui permet de participer à la circulation d'artistes dans l'ensemble de la région. Notre programmation artistique est conçue en partenariats avec les acteurs professionnels du secteur des musiques actuelles à Paris, en Ile de France, en France, en Belgique, en Suisse … jusqu'au Québec. Ce travail en réseau est le cœur même de notre projet : notre lieu a été conçu et imaginé comme un lieu d'accueil et de partage dans des conditions techniques optimales et de travail professionnalisant. Nous nous engageons depuis le début de notre conventionnement à engager et rémunérer l'ensemble des équipes artistiques et techniques accueillies dans le cadre de notre projet.

En musique, la pratique amateur est un élément fondateur et essentiel de toute pratique professionnelle. Chaque artiste qui se produit à la Scène du Canal a de près ou de loin amorcé son travail et créé sa sensibilité dans des cours identiques à ceux que nous proposons dans le cadre de nos activités courantes à l'Espace Jemmapes. Nous faisons des passerelles et inventons des circulations entre nos activités et les artistes accueillis dans la salle de spectacle : des « croisements » entre pratiques amateurs et pratiques professionnelles. Ces échanges sont une opportunité pour les élèves d'appréhender la musique comme un véritable métier et de rencontrer les professionnels en dehors des clichés trop souvent véhiculés par les médias de divertissement.

L'accompagnement : Microclimat
Dispositif d'accompagnement de jeunes chanteurs francophones.
Microclimat est né de l'association de deux structures : *La Scène du Canal* et *Eclats Spectacle*.
La sélection est effectuée conjointement selon les critères de sélection suivants :
. Le répertoire doit être original et exclusivement francophone

. La formation scénique doit être au maximum un trio

. L'artiste doit s'inscrire dans une démarche de développement professionnel
Les sélections 2016/2017 sont en cours.
Tous les concerts seront parrainés par un artiste confirmé.

Concerts et actions culturelles : Hip Hop Jemmapes Session
Un concert par mois avec un tremplin de jeunes artistes. Ce dispositif s'inscrira dans la programmation du festival francilien Terres Hip Hop. Ces spectacles seront en lien avec les ateliers hebdomadaires d'écriture et de MAO à destination des lycéens.
Des ateliers d'écriture auront lieu au lycée Marie Laurencin et donneront lieu à un enregistrement dans nos studios et un concert de restitution sur notre scène.

Croisements : Escale musiques du monde
6 concerts en lien avec la programmation d'expositions de photojournalisme « Escale à la Grange aux Belles ». Un cycle qui s'inscrit dans la démarche d'éducation populaire de l'association. Donner à comprendre, à voir et à écouter aux lycéens franciliens ainsi qu'aux adhérents de nos centres grâce à des actions pédagogiques, des rencontres entre les artistes de différentes disciplines. Une démarche singulière pour appréhender notre société.

Bal littéraire
Valorisation des "BALS" sous toutes leurs formes dans le cadre des musiques amplifiées et de la promotion des cultures urbaines et du monde avec :

- Des bals populaires pour relancer du vivre ensemble sur le territoire
- Des bals amplifiés pour créer les conditions de résidences d'artistes professionnalisantes
- Des bals littéraires pour opérer des croisements entre création et mise en espace musicale

- Des bals chantés pour relancer les liens entre musique et ateliers d'ensembles

Des bals pour une programmation qui permette de se réapproprier l'espace public et partager des moments de convivialité tout en permettant aux artistes d'échanger et d'enrichir leurs recherches artistiques

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Dans le cadre du projet Hip Hop Jemmapes Session et de résidences d'artistes, nous mèneront différentes actions culturelles avec les structures suivantes :
Canal 93 (Bobigny / Seine Saint Denis), Tamanoir (Gennevilliers / Hauts de Seine), Deux Pièces Cuisine (Blanc-Mesnil / Seine Saint Denis), FGO Barbara (Paris 18eme), Le Petit Bain (Paris 13eme)

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France) -
ARCADI pour des aides à la diffusion.

RESIDENCES PREVUES

	1ère année 2016/2017	
Type de résidence (implantation, création/ diffusion…)	Résidence de création Artiste: Emilie Marsh	Résidence de création: Salima Dridere
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	Du 22 au 27 août	Du 29 août au 3 septembre
Equipes artistiques	1 chanteuse + 2 musiciens + 1 régisseur son + 1 régisseur lumières	1 chanteuse + 3 musiciens + 1 régisseur son
Objectifs & contenus de chaque résidence	Travail scénographique et création lumières	Travail musical sur le nouvel alb Adapter le nouveau répertoire à scène
Partenaires financiers de réside		CNV

	1ère année 2016/2017	
Type de résidence (implantation, création/ diffusion…)	Résidence de création: K	Résidence de création: Facteurs chevaux
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	Du 12 au 17 septembre	Du 19 au 23 septembre
Equipes artistiques	1 chanteuse + 1 ingénieur du son + 1 technicien lumières	2 musiciens + 1 régisseur lumièi
Objectifs & contenus de chaque résidence	Création du plan de feu en vue de diffusion du spectacle et des tourn	Travail de mise en scène avec un coach et travail de créa lumières et vidéo
Partenaires financiers de résidence	La Triperie Production	

	1ère année 2016/2017

Type de résidence (implantation, création/ diffusion…)	Résidence de création: Gisèle Pape	Résidence de création: Ben Mazué
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	Du 26 septembre au 1er octobre	Du 17 au 22 octobre
Equipes artistiques	1 chanteuse + 1 musicien + 1 régis lumières + 1 régisseur son	1 chanteur + 1 musicien + 1 régisseur son
Objectifs & contenus de chaque résidence	Création son, lumières et vidéo. Finalisation de la mise en scène	Préparation du nouveau spectacle en vue de la tournée
Partenaires financiers de résidence		Furax

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019) –

Les résidences de création 2016/2017
Facteurs Chevaux – Novembre 2016
Ben Mazué – Novembre 2016
Salima Dridere – Décembre 2016

Les résidences de création 2017/2018
1 groupe issu du dispositif "Microclimat"
1 groupe issu du dispositif "Hip Hop Jemmapes Session"
Nadéa

Les résidences 2018/2019
1 groupe issu du dispositif "Microclimat"
1 groupe issu du dispositif "Hip Hop Jemmapes Session"

Incidences éventuelles du projet spécifique en termes d'emploi
Le projet n'impactera pas les emplois permanents de la structure. Il permettra de maintenir l'emploi artistique et technique d'intermittents.

Subvention demandée :
53 000 €
Soit 0 € d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	**euros**	**RECETTES**	**euros**
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	89950	COLLECTIVITES TERRITORIALES	282827
Préciser le détail des postes		**Région Ile-de-France**	
		Région IDF - PAC r attribué / x en cours	53000
Salaires bruts artistes + Charges	31500	**Département de Paris :** DASES r attribué / x en cours	5000
Salaires bruts techniciens + charges	21450	**Ville de Paris** : Délégation de service Public	224827
Droits d'auteur	3500	X attribué / r en cours	

Locations (préciser): matériel	2500	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	7700
Transports	1000	CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) : CNV	5000
Aides aux résidences	21000	ARCADI	1500
Achats de spectacle, concerts	6000	Autres (préciser) : RIF	1200
Autres (préciser) : catering	3000	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	49500
AUTRES DEPENSES	250077	Locations de salle	30000
Direction Artistique	51772	Billetterie	19500
Administration	104865		
Accueil & Caisse	20047		
Médiation Culturelle	35459		
Régisseur	21449		
Communication	16485		
TOTAL	**340027**	**TOTAL**	**340027**
Mise à disposition de locaux	32500	Mise à disposition de locaux	32500
Mise à disposition de personnel	9500	Mise à disposition de personnel	9500

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région

La structure est soutenue au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2006 à hauteur de 56 000 € euros. Aide renouvelée en 2010 et 2013. Le projet soutenu était centré sur la Scène du canal, l'accueil d'artistes des musiques actuelles en résidence et une politique d'ouverture aux publics et aux partenaires. En 2013, le projet a évolué vers plus de pluridisciplinarité avec un accent sur les arts de la parole. La structure a également bénéficié d'autres aides régionales : emploi-tremplin (2010-2012), résidence d'écrivain (2009) et aides à la chanson d'Arcadi.

Evolution de l'activité et du rapport au public

Avec un volume d'activité stable entre 2013 et 2015 en termes de diffusion, de musiques actuelles très majoritairement, la Scène du Canal a légèrement augmenté sa fréquentation qui passe de 7 100 à 8 400 spectateurs. La moyenne de 62 spectateurs est satisfaisante au regard d'une programmation largement tournée vers l'émergence et la professionnalisation de jeunes artistes, nombre d'entre eux étant encore inconnus du public lors de leur passage sur scène. La Scène du Canal, qui était très impliquée dans la mise en place du dispositif Paris Jeune Talents, accompagne les groupes et artistes qui se situent au tout début de leur carrière ainsi que des artistes plus avancés. Ils viennent majoritairement d'Ile-de-France. Elle les accompagne en diffusion, sur ses dispositifs « Microclimat» (dix-huit groupes accompagnés par an à l'issue d'une sélection) et « Hip hop Jemmapes Session » (8 jeunes artistes en atelier et 14 concerts en partenariat avec Canal 93) et via ses résidences de création en lien avec un passage sur scène, parfois en série. L'ensemble de ses activités d'accompagnement donne lieu à l'engagement des artistes, que ce soit pour les répétitions ou la diffusion. L'emploi d'artistes intermittents a d'ailleurs fortement augmenté sur la période. La salle a connu des améliorations pendant la période puisque dorénavant les fauteuils sont amovibles et les spectacles peuvent avoir lieu soit en assis soit en debout, offrant aux artistes accompagnés plus de possibilités pour rencontrer leur public dans de bonnes conditions.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement

La Scène du Canal est un projet professionnel et professionnalisant au sein d'un centre d'animation local proposant des ateliers de pratique amateur. Les concerts professionnels de La scène du Canal sont le plus souvent à des tarifs très accessibles (5 euros par exemple). La scène rayonne dès lors comme un équipement de proximité dans le 10ème arrondissement. Ce rayonnement de proximité est élargi aux trois autres centres d'animation gérés par le CRL 10 et notamment celui de la Grange aux belles où des résidences d'artistes arts de la rue ont eu lieu et où sont proposées des expositions de jeunes photojournalistes. L'équipe de la Scène du canal comprend par ailleurs une responsable de l'action culturelle qui a permis de développer des activités avec d'autres structures socio-culturelles ou éducatives et notamment les quatre lycées situés dans le voisinage et où ont lieu des ateliers d'écriture. La Scène du Canal est par ailleurs repérée par les professionnels de l'accompagnement des jeunes artistes de

musiques actuelles, producteurs et programmateurs. Elle accueille par exemple le Bal du Limonaire, le dispositif « Mégaphone tour », les festivals Only French ou Fédé Chanson.

Evolution budgétaire et de l'emploi
Le budget du CRL 10 est celui d'un important centre d'animation générant d'importantes recettes propres via ses ateliers de pratiques amateurs dans les 4 lieux (922 ateliers sont proposés). Ces dernières représentent 51% d'un budget de plus de 4 millions d'euros, stable sur la période 2013-2015 (+4%). La Ville de Paris est le premier partenaire de la structure et a augmenté son soutien sur la période. Ce dernier représente 90% des subventions du CRL10. Il est soutenu au titre de la DSP de la Direction Jeunesse et Sport de la Ville et fera l'objet d'un prochain appel à projet pour la période 2016/2017-2021/2022. La Scène du Canal reçoit en outre de la Ville de Paris d'autres aides à différents titres dont une aide de la Direction des affaires culturelles de 15 000 euros pour l'organisation du Festival Voix sur Berges. La Scène du Canal a fortement augmenté ses dépenses d'emploi intermittent, notamment les artistes (la masse salariale passe de 44 453 euros à 89 833 euros entre 2013 et 2015).

Projet proposé pour les trois prochaines années
Le projet proposé s'inscrit dans la continuité avec la poursuite d'un accompagnement avancé des jeunes artistes des musiques actuelles dans le développement professionnel de leur projet artistique via les dispositifs « Microclimat » et « Hip hop Jemmapes Session ».

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016. Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient La Scène du Canal / Espace Jemmapes en 2016 à hauteur de 53 000 €
sur une base subventionnable de 340 027 €

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région n'apporte pas son aide au titre de l'emploi.	La Région apporte son aide à La Scène du Canal / Espace Jemmapes pour son travail d'accompagnement des artistes des musiques actuelles : accueil en résidence, soutien à la création, diffusion, action culturelle. L'aide porte notamment sur les dispositifs « Microclimat » et « Hip hop Jemmapes session ».

Intérêt régional
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	53 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	53 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	18 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	53 000,00 €
2015	Aide à l'écriture de scénario (structures)	2 350,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	53 000,00 €
	Montant total	179 350,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011719

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMPAGNIE LA RUMEUR (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	154 000,00 €	22,73 %	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE LA RUMEUR
Adresse administrative : 1 RUE DU DOCTEUR ROUX
94600 CHOISY LE ROI
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Agnès CHAIGNEAU, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 33236125200056

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

La compagnie La rumeur est dirigée par le metteur en scène Patrice Bigel depuis 1983. Ses spectacles sont des créations fortement imprégnées par le courant de théâtre-danse. Ils sont joués à Paris, mais également au niveau national et international (nombreux festivals en France et à l'étranger.
En 1995, la compagnie s'implante à l'Usine Hollander à Choisy-le-Roi, ancienne maroquinerie de la fin du 18ème siècle. En 1999, les travaux d'aménagement et de mise en conformité de l'usine Hollander sont effectués avec le soutien de la DRAC et du Conseil Régional d'IDF. Suite à ces travaux, l'usine Hollander est classée, en 2002, établissement recevant du public, en 3ème catégorie. Depuis, la compagnie dirige l'usine Hollander, qui devient son lieu de résidence permanent et de production de spectacles. L'Usine Hollander fait partie des lieux repérés « nouveaux territoires de l'art » présentés dans le rapport Lextrait réalisée à la demande du secrétariat d'Etat au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle, en 2001, sur "ces projets qui posent de manière originale et singulière les conditions de production et donc de réception de l'acte artistique".
La compagnie fait vivre ce lieu de proximité en menant sur le territoire de nombreuses actions en direction des publics, ayant à cœur de créer la rencontre entre les artistes et les habitants, les amateurs et les professionnels.

La compagnie La Rumeur est soutenue par la DRAC, la Ville de Choisy-le-Roi, le conseil Départemental du Val-de-Marne et la Région Ile-de-France.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
DRAC : convention compagnie conventionnée, SDAT	120 156	*53%*	120 156	120 156	*53%*
Conseil départemental du Val-de-Marne	55 000	*24%*	55 000	55 000	*24%*
Commune de Choisy-le-Roi	15 543	*7%*	15 543	15 543	*7%*
Région - PAC	35 000	*16%*	35 000	35 000	*16%*
SOUS-TOTAL REGION	35 000	16%	35 000	35 000	16%
TOTAL SUBVENTIONS	**225 699**	**100%**	**225 699**	**225 699**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
Subventions d'exploitation	225 724	*88%*	225 699	232 504	*87%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	29 505	*12%*	29 165	35 551	*13%*
Total produits	255 807	100%	255 223	268 364	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

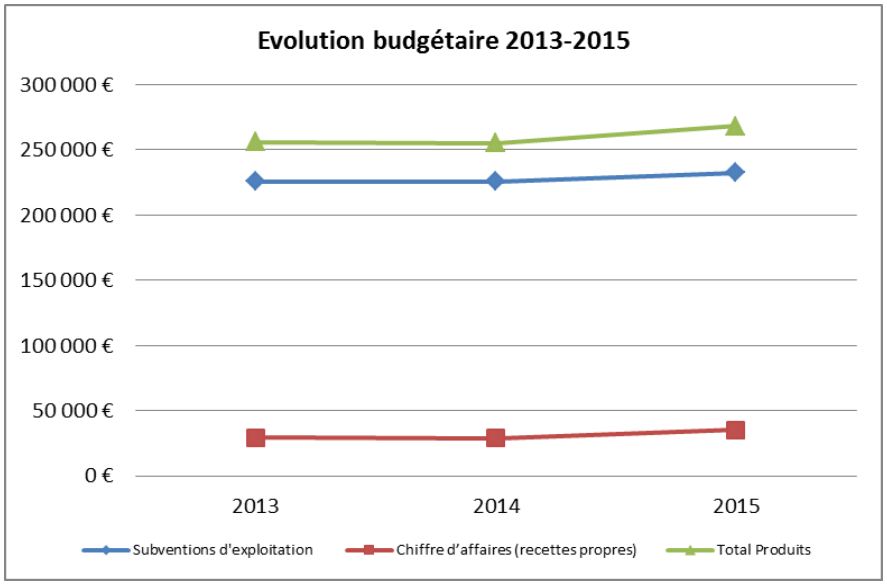

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

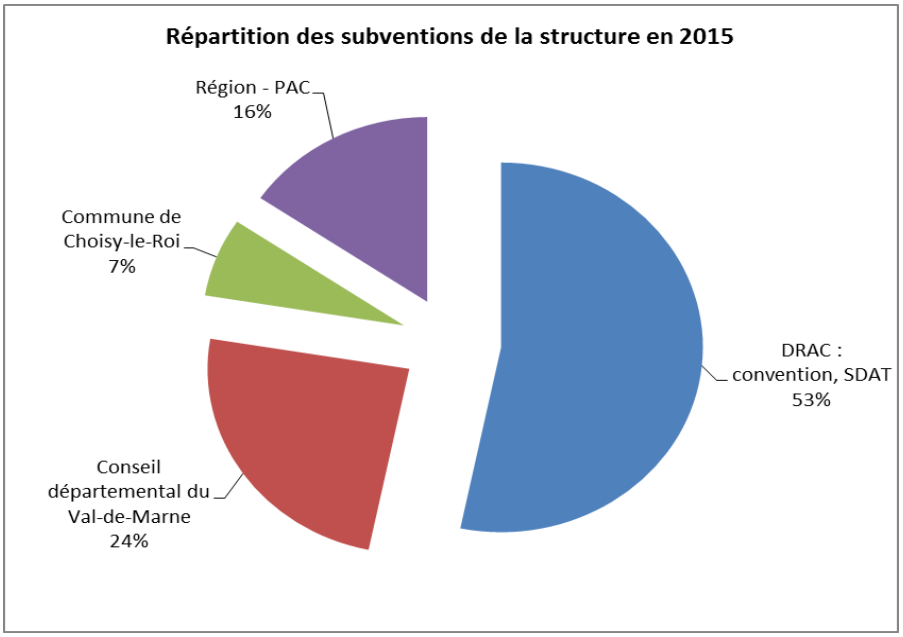

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale	106 565	96 009	132 642
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	3 654	3 192	4 657

3) Evolution de l'activité

Evolution de l'activité artistique de la compagnie La Rumeur

	2013	2014	2015
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations produites	1	1	2
Nombre de spectacles diffusés au total	2	2	2
Nombre de représentations *Dont nombre de représentations en cession :*	15 dont 2 en cession	24	27
Nombre de lieux concernés par les tournées	3	1	1
Nombre de spectateurs	1375	1018	1476
Nombre de résidence(s) éventuellement menée(s)	**La Cie La Rumeur est implantée à l'usine Hollander où elle accueille des compagnies en résidence**		
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	-	-	-
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	-	-	-
Nombre d'établissements et de relais partenaires	-	-	-
Nombre de bénéficiaires	-	-	-

Evolution de l'activité du lieu, l'Usine Hollander, géré par l'équipe artistique (avec le festival USINAGE)

	2013	2014	2015
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations :	1	1	2
Nombre de spectacles diffusés au total :	2	2	2
Nombre de représentations : *Dont nombre de représentations en cession :*	15 dont 2 en cession	24	27
Nombre de festivals / temps forts	1	1	1
Nombre de spectateurs :	2001	1803	2002

Nombre de résidence(s) éventuellement accueillie(s) *& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)* *& Artistes accueillis*	Cie Terrain vague	Cie Les Travaux et les Jours Collectif NOSE Cie Toujours après Minuit	Cie Toujours après Minuit
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens :	412 h	400 h	400 h
Nombre d'heures d'intervention artistique au total :	1180	1248	1460
Nombre d'établissements et de relais partenaires :	2	2	2
Nombre de bénéficiaires :	149	171	159

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

Le projet de la compagnie La Rumeur est indissociable de son lieu de résidence l'Usine Hollander. Un lieu de fabrique en banlieue parisienne où la présence artistique d'une équipe dans la durée, favorise une relation singulière et privilégiée avec le public.
Le projet se définit à partir de trois axes: LA CRÉATION, LA TRANSMISSION, LE PARTAGE DE L'OUTIL,

LA CRÉATION
La composition de l'équipe artistique de chaque projet de création autour de Patrice Bigel et de Jean-Charles Clair, scénographe, intègre maintenant une jeune dramaturge Alison Cosson. L'activité de transmission de la compagnie est propice à de nombreuses rencontres artistiques. Elle permet donc pour chaque création de renouveler les équipes, de rassembler de jeunes acteurs aux parcours extrêmement divers avec d'autres plus âgés, plus expérimentés, elle est aussi pour les plus jeunes le début d'une insertion professionnelle. Cette mixité des équipes est source de renouvellement artistique, elle provoque également lors des représentations une réelle mixité des publics.

Créations à l'Usine Hollander.

2016- 2017 :

Reprise : FOI AMOUR ESPÉRANCE de Ödôn von Horvàth (création 2015)
Création : Autour de l'univers et des films de FELLINI.
2018- 2019 :
VISAGES DE FEU de Marius von Mayenburg
TARTUFFE de Molière.

LA TRANSMISSION
La compagnie organise des stages de réalisation. Ils sont destinés à partager la démarche artistique de la compagnie le temps de la fabrication d'un spectacle. Ils s'adressent à des stagiaires expérimentés ou non dans le domaine du spectacle vivant, à des comédiens, danseurs, musiciens, ainsi qu'à de jeunes comédiens en formation.
Deux réalisations théâtrales sur trois années. Elles sont mises en scène par Patrice Bigel avec une équipe artistique, 1 scénographe, 1 régisseur son, 1 régisseur lumière. Les séances de travail ont lieu en week-end et en soirée et aboutissent à une série de représentations

La compagnie accueille des groupes de jeunes en formation

- Elle collabore avec le lycée Champlain de Chennevières en partenariat avec la MAC de Créteil pour l'enseignement du théâtre options obligatoires et facultatives en seconde, première et terminale.

Elle organise chaque année, un festival USINAGE qui présente les spectacles réalisés par les lycéens dans le cadre de l'option théâtre.
Les élèves de terminale passent le BAC théâtre option facultative à l'Usine Hollander.
- Elle collabore avec l'Ecole de la Deuxième Chance d'Orly en direction de groupes de 15 à 20 jeunes de 18 à 25 ans. Ce sont de courtes sessions de 18h chacune, menées par deux intervenantes, une dramaturge et une comédienne qui aboutissent à une forme brève dont les textes sont écrits par les participants, et qui est présentée à l'Usine.
- Elle dispense trois ateliers hebdomadaires d'initiation au jeu dramatique en direction des enfants et des adolescents. (de 10 à 17 ans).
Ces ateliers donnent lieu à la présentation de spectacles chaque année à l'Usine Hollander .

LE PARTAGE DE L'OUTIL
La compagnie met à disposition gratuitement ses locaux et son personnel technique au service d'équipes professionnelles pour répéter et finaliser leurs projets. Les durées d'accueil varient selon les demandes des équipes artistiques, et les périodes choisies, elles se situent entre un minimum d'1 semaine et peuvent aller jusqu'à 2 mois. Les résidences des équipes accueillies peuvent donner lieu à des représentations.
Dans ce cadre, la compagnie souhaite amplifier pour ces trois années de 2017 à 2019 un partenariat déjà engagé avec la compagnie Toujours après minuit (Brigitte Seth et Roser Montllo Guberna) sous forme d'une résidence de création dans la durée. Il s'agit d'un accompagnement favorable au développement de leurs projets de création : Une mise à disposition du plateau, des moyens techniques, du matériel, pour le temps des répétitions. Un prêt d'éléments de décor ou de costumes. La diffusion du spectacle sur des séries de représentations à l'Usine Hollander.

La compagne aide de jeunes équipes en cours de professionnalisation à construire et à finaliser leur premier projet. Elle leur apporte un soutien administratif, technique et matériel. La durée de ces résidences varie d'1 semaine à 1 mois.
Dans le cadre du dispositif des Plateaux Solidaires (ARCADI) la compagnie met à disposition le plateau et le matériel technique de l'usine Hollander pour les répétitions de spectacles professionnels.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
La compagnie est implantée à l'usine Hollander à Choisy-le-Roi
Théâtre Paul Eluard à Choisy-le-Roi
MAC de Créteil

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)
DRAC Ile-de-France.(convention triennale) Conseil départemental du Val-de-Marne. (Convention triennale) Ville de Choisy-le-Roi (convention triennale)

Equipe artistique prévue pour le projet :
Patrice Bigel. Directeur artistique, metteur en scène.
Intermittents du spectacle
Jean-Charles Clair. Scénographe et conseiller technique
Alison Cosson. Dramaturge
Mara Bijeljac. Comédienne et chargée d'enseignement théâtral
Anna Perrin. Comédienne et chargée d'enseignement théâtral
Nora Nagid. Comédienne et chargée d'enseignement théâtral
autres comédiens et comédiennes
régisseurs son, régisseurs lumière pour les répétitions et les représentations.

RESIDENCES PREVUES

	1ere année 2016/2017	
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	La compagnie est implantée à l'Usine Hollander	

Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	Accueil de la Compagnie Toujours après Minuit Brigitte Seth et Roser Montllo Guberna	
Lieux partenaires et territoires géographiques de chaque résidence		
Objectifs & contenus de chaque résidence	14, 15 novembre 2016 Du 21 au 26 novembre 2016 Du 10 avril au 22 avril 2017 DU 15 Juin au 30 juillet 2017	répétitions de ESMERATE montage de EPILOGOS et représentations les 24, 25, 26 novembre 2016 répétitions de À VUE répétitions de À VUE
Partenaires financiers de résidence		

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019) :
Accueil en résidence Compagnie Toujours après Minuit,
Représentations à l'Usine Hollander du spectacle À VUE

PERSPECTIVES DE CREATION

2017 : Reprise : FOI AMOUR ESPÉRANCE de Ödôn von Horvàth (création 2015) 15 représentations. Usine Hollander. Distribution : 10 comédiens
Création : Autour de l'univers et des films de FELLINI . Mise en scène Patrice Bigel. Scénographie Jean-Charles Clair. Distribution : 8 acteurs. Spectacle en français et en italien. (avec la participation d'une quinzaine de figurants). Une coproduction avec la Compagnie Attodue de Florence. Création Usine Hollander. Octobre 2017. 24 représentations. Diffusion : Teatro della Limonaia à Sesto-Fiorentino/Italie Décembre 2017.4 représentations. (Budget de production : 65 000 €)

2018 : Création : VISAGES DE FEU. Marius von Mayenburg. Mise en scène Patrice Bigel. Scénographie Jean-Charles Clair. 18 représentations. Usine Hollander

2019 : Création : TARTUFFE Molière. Mise en scène Patrice Bigel. Scénographie Jean-Charles Clair
24 représentations. Usine Hollander

Création : AVANT APRÈS. Roland Schimmelpfennig. Mise en scène Patrice Bigel. Scénographie Jean-Charles Clair. 18 représentations. Usine Hollander

PERSPECTIVES EN TERMES D'EMPLOI POUR LE PROJET

Concernant les créations la compagnie emploie autour du directeur artistique qui est également metteur en scène, une dramaturge, un scénographe, des comédiens et du personnel technique.

Concernant les emplois relatifs aux actions de sensibilisation et de formation menées en direction des différents publics, la compagnie est actuellement sur une perspective de consolidation des activités menées, compte-tenu de ses données budgétaires actuelles.

Il est à constater néanmoins, que ces actions, surtout sur le plan local, pourraient être amplifiées si l'on pouvait réellement répondre à la demande des usagers. La compagnie est toujours à la recherche de partenaires financiers qui lui permettraient de développer ces projets.

Subvention demandée :
35 000 €
Soit 0 € d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)		ETAT	
Préciser le détail des postes par fonction		**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : Service du théâtre/Renouvellement de convention ❒ acquis / × sollicité	50000
Salaires brut		**Ministère de la culture / autres directions** (DGCA…) préciser service et titre : ❒ acquis / ❒ sollicité	
Charges employeur		**Autres Ministères** (préciser) : ❒ acquis / ❒ sollicité	
Salaires brut			
Charges employeur		COLLECTIVITES TERRITORIALES	
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		Région IDF - PAC	35000
Préciser le détail des postes		Région IDF - autres services (préciser) : acquis / ❒ sollicité	
Salaires bruts artistes	25000	**Département** (préciser) : X acquis	12000
Charges employeur artistes	12500	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** (préciser) : ❒ acquis / ❒ sollicité	
Salaires bruts techniciens	8000	**Commune** (préciser) : X acquis	10000
Charges employeur techniciens	4500	**Autres** (préciser) : ❒ acquis / ❒ sollicité	
Droits d'auteur			
Locations (préciser):			
Défraiements		UNION EUROPEENNE	
Transports		*Préciser le dispositif :* ❒ acquis / ❒ sollicité	
Apports en coproduction		EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	
Aides aux résidences		Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	
Achats de spectacle, concerts		Autres (préciser) :	
Autres (préciser) :		SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	
DEPENSES D'APPROPRIATION		CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) :	
Préciser le nombre d'heures : 1317h		ARCADI	
Salaires bruts	42000	Autres (préciser) :	
Charges employeur	25000	MECENAT & SPONSOR	
Achat action culturelle	5000	*Préciser :*	
Autres (préciser) : Communication	3000		

AUTRES DEPENSES			
Part de charges de fonctionnement		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Préciser la nature de ces dépenses :		Locations de salle	
		Billetterie	
Loyer charges	15000	Recettes de coréalisation	
Salaires et charges techniciens	10000	Participants :	10000
Salaires et charges accueil	4000	Lycée	10000
		Compagnie La Rumeur	27000
		Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	
		Résidences (préciser) :	
		Autres (préciser) :	
TOTAL	**154000**	**TOTAL**	**154000**
Mise à disposition de locaux		Mise à disposition de locaux	
Mise à disposition de personnel		Mise à disposition de personnel	
Autres (préciser) :		Autres (préciser) :	

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région
La structure est soutenue au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2006 à hauteur de 35 000 euros, soit trois conventions successives (2006-2010, 2010-2013 et 2013-2016).
Le projet soutenu est centré sur le rapport au public que ce soit à travers les créations de la compagnie mêlant professionnels et non professionnels ou la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation menées par la compagnie.

Evolution de l'activité et du rapport au public
La compagnie La Rumeur est une compagnie de théâtre qui dispose d'un lieu, l'Usine Hollander (ancienne maroquinerie de la fin du 18ème siècle), à Choisy-le-Roi dans lequel elle créé et présente ses spectacles et mène des projets de transmission avec des publics divers. Elle accueille par ailleurs ponctuellement d'autres compagnies. L'Usine Hollander comprend une salle de représentation équipée et modulable (300 m² et jauge de 100 personnes), une salle « polyvalente » pouvant être utilisée comme salle de répétition ou lieu d'exposition, et un local de stockage de costumes. Dès lors l'Usine Hollander est tout à la fois lieu de travail, lieu de création et lieu de transmission.
Durant la période de la convention, cinq spectacles, mêlant théâtre et danse, ont été créés par la compagnie et diffusés à l'Usine Hollander pour de longues séries de représentations (entre 15 et 20). Les spectacles de la compagnie sont ainsi créés quasi exclusivement pour l'Usine Hollander. « Au Bord de la Route » a toutefois été présenté dans deux autres lieux.
La transmission est un axe fort du projet de la compagnie et de son directeur artistique depuis ses débuts, il fait partie intégrante et nourrit le projet artistique. Soucieux de partager le processus de création avec les publics, la compagnie mène ainsi de très nombreuses interventions artistiques notamment auprès de jeunes et de lycéens. Le volume horaire des interventions est ainsi conséquent et en augmentation entre 2013 et 2014 : passant de 1180 heures en 2013, à 1248 heures en 2014 et 1460 heures en 2015. Le volume des interventions auprès des lycéens s'établit toujours autour de 400 heures.
En effet, depuis près de dix ans, la compagnie est chargée de l'enseignement du théâtre en seconde, première et terminale du lycée Champlain de Chennevières, et mène tous les ateliers qui se déroulent à l'Usine Hollander. Des ateliers de théâtre hebdomadaires à l'année pour enfants et adolescents sont également proposés à l'Usine Hollander (trois niveaux : 9-11 ans, 12-13 ans et 14-15 ans) de même que des stages pour adultes. Depuis le début de l'année scolaire 2014/2015, un nouveau partenariat s'est mis en place avec l'école de la deuxième chance du Val-de-Marne à Orly.
La spécificité du travail de la compagnie avec l'ensemble des groupes avec lesquels elle travaille est de construire chaque année un véritable spectacle, présenté à l'Usine Hollander lors de la manifestation Usinage.
S'agissant du partage de l'outil de travail, si la compagnie continue de participer au dispositif des plateaux solidaires et accueille ponctuellement de jeunes équipes artistiques, elle a mis en place depuis fin 2014, une collaboration avec la compagnie de danse-théâtre Toujours après Minuit qui bénéficie d'une résidence longue dans le lieu où elle peut travailler et présenter son travail.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
La compagnie La Rumeur s'est installée à Choisy-le-Roi dans un ancien lieu industriel reconverti en lieu de création

il y a un peu plus de 20 ans. Développant des projets en direction des jeunes notamment (lycéens, élèves en difficulté, amateurs…), montant des spectacles mêlant amateurs et professionnels, et diffusant à l'Usine Hollander ses spectacles pour de longues séries, la compagnie et son lieu, l'Usine Hollander, sont très identifiés à Choisy. Singulier, le projet de la compagnie est ainsi totalement lié au lieu qu'elle occupe. Si la compagnie est très présente dans son lieu, son rayonnement dépasse toutefois Choisy-le-Roi.

Evolution budgétaire et de l'emploi
Le budget annuel moyen de la compagnie entre 2013 et 2015 s'élève à 260 000 € et présente peu de variations d'une année sur l'autre. Le rapport entre les subventions publiques et les recettes propres est également relativement stable. En 2015, les subventions publiques financent 87% du budget et les recettes propres 13%.
La compagnie réunit autour de son projet la DRAC, la Région, le Département du Val-de-Marne et la Ville de Choisy-le-Roi. Ces quatre financeurs ont tous maintenus durant les trois années de convention le montant de leur subvention. La DRAC est le 1er des financeurs publics avec un niveau d'intervention financier (118 656 € au titre de compagnie conventionnée plus une aide au titre du SDAT) qui représente 53 % des financements publics et 45 % du budget. Avec une aide au fonctionnement de 55 000 €, (24 % des financements publics et 20 % du budget), le Conseil Départemental du Val-de-Marne est le 2ème partenaire. L'aide régionale au titre de la PAC d'un montant de 35 000 € place la Région Île-de-France en 3ème financeur de la compagnie. La part de l'aide régionale est stable, en 2015, elle représente 16% des subventions et 13% du budget. Et la Ville de Choisy soutient la compagnie à hauteur de 15 543 € par an.
Le seul poste permanent (CDI) de la compagnie est le directeur artistique, les autres emplois, artistes et techniciens, relèvent du régime de l'intermittence. Le volume des heures d'intermittence pour les artistes est en augmentation (2762 heures en 2013 et 3917 en 2015) comme la masse salariale.

Projet proposé pour les trois prochaines années
Le projet porté par la compagnie La Rumeur pour son renouvellement de convention s'inscrit dans la continuité et repose sur trois axes : l'activité de création de la compagnie, la mise en œuvre des actions de transmission et l'accueil d'autres compagnies en résidence.
Au cours des trois prochaines années, la compagnie va créer cinq spectacles, deux pièces de deux auteurs contemporains allemands (Marius von Mayenburg et Roland Schimmelpfennig), « Foi Amour Espérance » (création 2015) de Ödôn von Horvàth, ainsi que « Tartuffe » de Molière. Par ailleurs, la compagnie prévoit de créer un spectacle autour de l'univers des films de Fellini (en français et en italien) en collaboration avec une compagnie italienne (coproduction).
L'ensemble des actions de transmission à destination des lycéens, jeunes en difficulté scolaire et amateurs sera poursuivi.
L'accueil d'équipes artistiques, en particulier de jeunes équipes préparant leurs premiers projets, pour de courtes résidences, sera poursuivi selon les possibilités du lieu et les demandes. La collaboration avec la compagnie Toujours après minuit se poursuivra (répétitions et représentations).

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient la compagnie La Rumeur en 2016 à hauteur de 35 000 € sur une base subventionnable de 154 000 €

(La base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région ne soutient pas l'emploi permanent au titre de la permanence artistique et culturelle.	La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de pour l'activité de création/diffusion de la compagnie, les actions menées avec les publics (lycéens et école de la deuxième chance) ainsi que pour le développement du partage de l'outil et l'accueil d'autres équipes artistiques en résidence.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	35 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	35 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	35 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	35 000,00 €
	Montant total	105 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011720

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMPAGNIE LES MISTONS (DEMANDE RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	81 027,00 €	18,51 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE LES MISTONS
Adresse administrative : 100 RUE JULIETTE SAVAR
94000 CRETEIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Frédéric Poisson, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 39244617500029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

Après une formation de comédienne, Marie Dupleix fonde, en 1992, la compagnie de théâtre Les Mistons (en hommage à François Truffaut). La compagnie a créé une vingtaine de spectacles, adaptant des textes contemporains et classiques : « Strindbergman » en 2009 ou « Lettres de l'intérieur » adapté du roman de Johan Mardsen en 2012.
La compagnie s'est par ailleurs lancé depuis 2011 dans un projet de création de très petites formes à destination de la toute petite enfance « Les journées de Lili », composé d'épisodes de 15 minutes sur des thèmes du quotidien : « Mange-moi » et « Oh pot ! », « Miss Cuillère », « Beau Pot », « Doli et Prane », « Non ! attention danger ! ».
Depuis 1999, la compagnie organise des manifestations pour la ville de Créteil. Elle fait participer la population à la préparation de ces événements notamment par le biais d'ateliers ouverts à tous, encadrés par des professionnels. D'autre part, la compagnie met en place de nombreuses actions de formation en direction des amateurs et des ateliers auprès des scolaires.
Implantée à Créteil, la compagnie y bénéficie de temps de résidences au centre culturel Madeleine Reberioux et mène sur ce territoire de nombreux ateliers et projets avec les habitants.
La compagnie est soutenue par la Ville de Créteil et la Région Ile-de-France.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	%	2014	2015	%
Conseil départemental du Val-de-Marne : service jeunesse	3 500	*9%*	0	0	*0%*
Créteil : fonctionnement	16 005	*41%*	16 005	15 200	*43%*
Autres - Kiss Kiss Bank Bank	0	*0%*	3 750	0	*0%*
Région - PAC	20 000	*51%*	20 000	20 000	*57%*
SOUS-TOTAL REGION	20 000	51%	20 000	20 000	57%
TOTAL SUBVENTIONS	**39 505**	**100%**	**39 755**	**35 200**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	%	2014	2015	%
Subventions d'exploitation	44 505	*16%*	34 079	41 200	*13%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	236 459	*84%*	273 390	284 977	*87%*
Total produits	281 616	100%	308 568	326 235	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

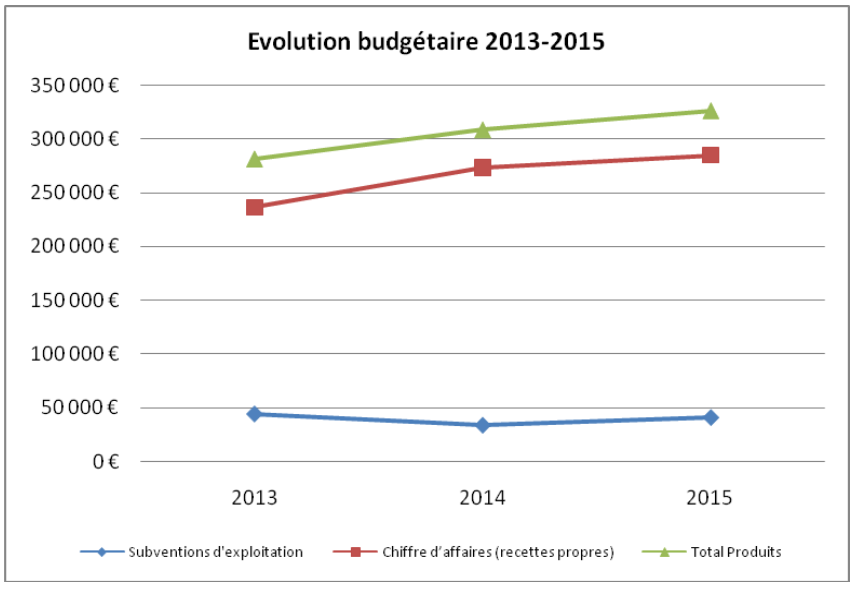

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

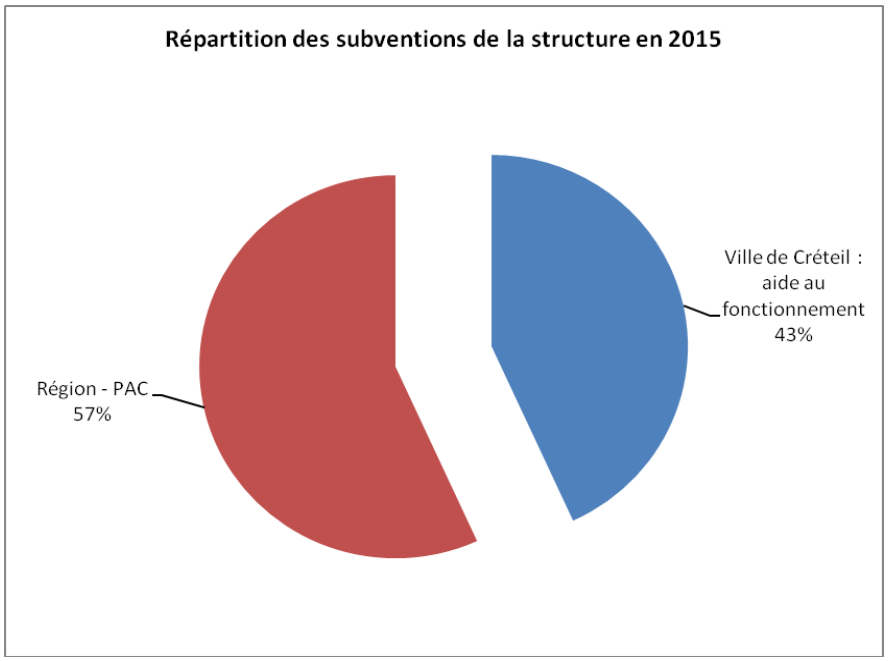

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale	213 887	229 577	245 585
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	8 789	9 280	9 668

3) Evolution de l'activité

	2013	2014	2015
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations produites	2	1	2
Nombre de spectacles diffusés au total	3	3	3
Nombre de représentations *Dont nombre de représentations en cession :*	55 Dont 2 cessions	39 Dont 13 cessions	34 Dont 19 cessions
Nombre de lieux concernés par les tournées	4	7	14
Nombre de spectateurs	974	2507	3860

Nombre de résidence(s) éventuellement menée(s) *& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)* *& Lieux partenaires de résidence*	1 1 semaine	1 1 semaine	2 1 semaine
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	30	62	82
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	30	350	244
Nombre d'établissements et de relais partenaires	5	27	19
Nombre de bénéficiaires	Environ 65	Environ 522	Environ 690

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

Depuis sa création, la compagnie n'a cessé d'approfondir son ancrage sur le territoire cristolien dans le développement de ses trois grands axes d'activité : création/diffusion de spectacles, formation, organisation d'événements festifs avec les habitants.

Chaque activité renforce la volonté d'aller au-devant d'un public large et varié :

Les spectacles en diffusion:
- Les adolescents directement touchés par le spectacle Lettres l'intérieur (représentations et interventions dans collèges et lycées)
- La petite enfance (7 mois-3 ans), accompagnée dans son développement grâce au spectacle « Les journées de Lili » (théâtres, crèches et relais d'assistantes maternelles)

La formation :
- Enfants, adolescents, adultes participant à environ 80 heures hebdomadaires d'ateliers théâtre (centres culturels, écoles, réforme des rythmes scolaires, Université, ministère …)
- L'accueil régulier de stagiaires de lycées professionnels (Nogent-sur-Marne, Champigny, Sartrouville…) dans nos ateliers de fabrication costumes et décor.

Les événements festifs :
- Participation des habitants de Créteil à la fabrication de décorations urbaines. Accueil de chômeurs, retraités, handicapés… dans nos ateliers.
- Programmation culturelle valorisant les pratiques amateurs, les associations et structures du territoire.

Par ailleurs, la compagnie développe depuis 2009 une ouverture sur d'autres territoires grâce à la diffusion de ses spectacles : Strindbergman au Brésil (2009 et 2011) Lettres de l'intérieur sur le territoire national (Avignon, tournées théâtres dont scènes nationales) et aux Pays Bas. Cette ouverture a permis une véritable reconnaissance du travail artistique de la compagnie, laissant entrevoir de nouvelles perspectives pour les projets à venir. De nouveaux partenaires sont pressentis pour s'engager dans la coproduction des prochaines créations, notamment le Centre Culturel des Portes de l'Essonne, sensible au potentiel d'actions culturelles multiples sur son territoire.
Ce partenariat, comme d'autres en cours de recherches, aura sans doute un impact auprès des institutions (DRAC, Conseil Départemental…) sollicités dans le cadre d'aide à la création.

VOYAGE(S) EN INTÉRIEUR(S)

Amorcée en 2015, la création *Les Z'habitants* de Catherine Zambon invite le spectateur à rentrer dans l'intimité de différents lieux de vie et à découvrir de l'intérieur le processus de création d'une équipe artistique.

Le projet de création *Un peu de respect, j'suis ta mère* adapté du roman d'Hernán Casciari par Marie Dupleix proposera de rentrer dans la vie quotidienne d'une famille argentine confrontée à la crise économique.
Les *Lettres de l'intérieur* voyageront encore en 2017 en France. Présenté à l'Ecole de l'Administration Pénitentiaire en octobre 2015, le spectacle a de fortes chances d'être diffusé en milieu carcéral.
Les journées de Lili s'enrichiront de deux nouveaux épisodes pour continuer d'accompagner le développement des tout-petits (7 mois – 3 ans).
Une comédie musicale, et l'organisation de Matchs d'Impros réguliers permettront l'implication d'un large public dans une action culturelle pluridisciplinaire.

2016/2017

Création
Un peu de respect, j'suis ta mère adapté du roman argentin d'Hernán Casciari par Marie Dupleix.
- Dépôt de candidature au Groupe des 20 coopté par Bruno Bossard – Centre Culturel des Portes de l'Essonne à Athis-Mons. (présentation en décembre 2016 – Réponse en octobre)
- Résidences de création sollicitées à la Maison des Arts de Créteil, Théâtre de Maisons-Alfort, Centre Culturel des Portes de l'Essonne.

Diffusion
Lettres de l'intérieur
Dates (cessions) confirmées : Uzès (30), Venelles (13), Draveil (94), Tarare (69), Chevilly-la -rue (94)
Les Journées de Lili
Diffusion des 6 épisodes à l'Atelier de la Bonne Graine (Coréalisation).
Contrat de cession à Issy les Moulineaux
Avignon Off 2017 : Présentation de *Lettres de l'intérieur* et *Un peu de respect, j'suis ta mère.*

Action Culturelle
- Interventions dans les établissements scolaires liées à la diffusion du spectacle *Lettres de l'intérieur*.
- Interventions, rencontres, répétitions publiques autour de la création *d'Un peu de respect, j'suis ta mère !* liées aux thèmes abordés dans le spectacle : la famille, les relations intergénérationnelles, l'impact de la culture du pays d'origine, la sexualité, la drogue, l'échec scolaire, les difficultés économiques, la solidarité…
- Amorce du projet de comédie musicale, en partenariat avec la MJC Village, le CCN de Créteil, le Conservatoire de Créteil.
- Organisation régulière de matchs d'improvisation (Université de Créteil, Centre Culturel M. Reberioux, Groupe d'Impro Paris).

2017/2018

Création en résidence sur la saison
***Les Z'habitants* (1)** de Catherine Zambon
Projet de création de 3 textes extraits du livre de l'autrice : Le puits, La tablée, (finalisation) Noces.
Résidence envisagée au Centre Culturel des Portes de l'Essonne. En attente de confirmation.
Répétitions publiques, présentation de chaque texte, puis présentation du spectacle final réunissant les trois textes – Volet 1 -

Action culturelle autour du projet :
Avec les habitants du territoire, ateliers écriture et ateliers théâtre proposés à partir des contraintes fixées par l'autrice : décrire un lieu de vie, inventer des personnages et une action pouvant s'y dérouler. Un travail aussi sur la mémoire des lieux de vie.

Diffusion des spectacles en cours d'exploitation : *Lettres de l'intérieur, Les journées de Lili et Un peu de respect, j'suis ta mère !* suite à création.

2018/2019

Création en résidence sur la saison (lieu à déterminer)
***Les Z'habitants* (2)** de Catherine Zambon
Projet de création de 3 autres textes extraits du livre de l'autrice : Via dolorosa, Chorale, L'Homme jovial.
Répétitions publiques, présentation de chaque texte, puis présentation du spectacle final réunissant les trois textes.
Possibilité de présenter l'intégrale : volet 1 et volet 2 (6 textes)

Diffusion des spectacles en cours d'exploitation : Lettres de l'intérieur, Un peu de respect, j'suis ta mère suite à création et présentation à Avignon Off et Les journées de Lili.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Centre Culturel M. Reberioux (94)
Maison des Arts de Créteil (94)
Théâtre de Maisons-Alfort (94)
Centre Culturel des Portes de l'Essonne – Athis-Mons (91)

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)
Ville de Créteil (Fonctionnement - Aide au projet)
Conseil Départemental du Val de Marne (Aide à la création)
DRAC (Aide à la Production Dramatique)
ARCADI (Parcours d'accompagnement)

Equipe artistique prévue pour le projet :
Mise en scène : Marie Dupleix
Assistante Mise en scène : Pénélope Lucbert
Comédiens
Lettres de l'intérieur : Ariane Brousse, Thalia Otmanetelba et Marie Delmarès (alternance)
Un peu de respect, j'suis ta mère : Ariane Brousse, Denis Morin, Oscar Clark, Marie Dupleix, Serge Peyrat (distribution en cours – 6 comédiens)
Les z'habitants : Emel Hollocou, Ariane Brousse, Pénélope Lucbert, Oscar Clark, Denis Morin, Viviane Descreux
Création lumières : Fouad Souaker, Viviane Descreux
Création musique : Oscar Clark
Scénographie : Sarah Bazennerye
Costumes : Caroline Révillion, Alexia Laguerre.

RESIDENCES PREVUES

	1ère année 2016/2017	
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	Création **Un peu de respect, j'suis ta mère**	
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	1° - 2 semaines – Nov. Déc. 2016 2° - 4 semaines entre Février et Mars 2017	
Lieux partenaires et territoires géographiques de chaque résidence	VAL DE MARNE : Centre Culturel M. Reberioux – Créteil Maison des Arts de Créteil Théâtre de Maisons Alfort ESSONNE : Centre Culturel des Portes de l'Essonne	
Objectifs & contenus de chaque résidence	1° - Chantier de création, montage d'un extrait pour plateau Groupe des 20 et/ou présentations aux professionnels. 2° Création, restitution publique, présentation aux professionnels.	

Partenaires financiers de résidence	Sollicités DRAC, Conseil Départemental 94, Arcadi. Coproducteur ou préachat C.C.P.Essonne	

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019) :

2017/2018

Les Z'habitants (1er volet)

Résidence de création et implantation au Centre Culturel des Portes de l'Essonne (en attente de confirmation)
Finalisation-création de 3 textes répartie sur toute la saison – Répétitions publiques, représentations hors les murs.
Fin de saison : spectacle final 1er volet.
Action culturelle autour du spectacle (ateliers théâtre et écriture)
Partenaires financiers sollicités : DRAC, Conseil Départemental 94, Arcadi. Coproducteurs.
Recherche d'un autre partenaire lieu de résidence pour saison 2018/2019

2017/2018

Les Z'habitants (2ème volet)

Résidence de création et implantation dans un lieu partenaire.
Création de 3 textes répartie sur toute la saison – Répétitions publiques, représentations hors les murs. Fin de saison : spectacle final 2ème volet. Possibilité de présentation de l'intégrale Volets 1 et 2.
Action culturelle autour du spectacle (ateliers théâtre et écriture)
Partenaires financiers sollicités : DRAC, Conseil Départemental 94, Arcadi. Coproducteurs.

PERSPECTIVES DE CREATION

2016/2017

Un peu de respect, j'suis ta mère ! *d'après le roman d'Hernán Casciari (Argentine)*
Adaptation et mise en scène : Marie Dupleix
6 comédiens ***(CF dossier joint)***
Comment vivre une crise économique, la crise de la cinquantaine, trois crises d'adolescence et une crise d'identité ?
Débrouille/embrouille, portes qui claquent, coups de gueule dans une famille argentine réunissant 3 générations sous le même toit. Humour, excès, liberté, solidarité.
Un spectacle tonique, cru et profondément humain, proche de l'univers de Claudio Tolcachir et de celui d'Almodovar.

2017/2019

Les z'habitants **(2 volets) de Catherine Zambon**
Mise en scène : Marie Dupleix
6 comédiens dont 1 technicienne
Un voyage en intérieur(s) écrit sur une contrainte fixée par l'auteur. Le spectacle propose un voyage dans le processus de création d'une équipe artistique s'adaptant à chaque fois à l'espace dans lequel il travaille.

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

Lettres de l'intérieur de John Marsden, adapté et mis en scène par Marie Dupleix.
La relation épistolaire de deux adolescentes confrontées à la violence. Roman étudié au collège dans le cadre du programme de français (4ème – 3ème) consacré à la correspondance.

Les Journées de Lili, théâtre d'objets – **6 épisodes** - Création Marie Dupleix
Théâtre d'objets destiné aux 7 mois – 3 ans, relatant les étapes importantes du développement de l'enfant.
6 épisodes : L'absence – Miss cuillère – Beau Pot – Doli et Prane – Non ! – Attention danger !

Partenaires pressentis à ce jour (préciser s'ils sont acquis ou sollicités)
Lettres de l'intérieur
Contrats de cessions : Uzès, Venelles, Draveil, Tarare, Chevilly-la-rue
Démarches en cours pour une diffusion du spectacle en milieu carcéral.

Prospection pour présenter le spectacle à Avignon Off en 2017

Les journées de Lili
Reprise à l'Atelier de la Bonne Graine en 2017
Démarches en cours auprès de crèches privées et théâtres jeune public.

Un peu de respect, j'suis ta mère !
Candidature de participation au Groupe des 20 (décembre 2016) coopté par Centre Culturel des Portes de l'Essonne. (Résidence de création)
Maison des Arts de Créteil, Théâtre de Maisons Alfort.

PERSPECTIVES EN TERMES D'EMPLOI POUR LE PROJET

Créations – Emplois d'artistes et techniciens intermittents

Un peu de respect, j'suis ta mère !
1 metteur en scène, 1 assistante à la mise en scène, 6 comédiens, 1 scénographe, 1 costumière, 1 créateur lumière, 1 technicien vidéo.
1 Chargée de production, 1 chargée de diffusion.

Les z'habitants
1 metteur en scène, 6 comédiens dont un régisseur, 1 conseiller technique, 1 costumière, 1 créateur lumière.
1 Chargée de production, 1 chargée de diffusion.

Diffusion - Emplois d'artistes et techniciens intermittents

Lettres de l'intérieur
1 metteur en scène, 2 comédiennes, 1 régisseur, 1 chargée de production, 1 chargée de diffusion.

Les Journées de Lili
2 comédiens manipulateurs, 1 régisseur
1 Chargée de production, 1 chargée de diffusion.

Action culturelle

Interventions en milieu scolaire autour des spectacles en diffusion et/ou création
Artistes (comédiens et/ou metteur en scène) des spectacles

Comédie musicale
1 metteur en scène, 1 professeur de chant, 1 chorégraphe
1 chargée de production, coordinatrice du projet.

Matchs d'impros
1 comédien/coach/arbitre, 1 chargée de production.

Subvention demandée :
37 000 €
Soit 17 000 € d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (TTC)

DEPENSES	**euros**	**RECETTES**	**euros**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	10718	ETAT	8000
Salaires brut (chargé de production)	3430	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : en cours	8000
Charges employeur (chargé de production)	2332	COLLECTIVITES TERRITORIALES	48300
		Région Ile-de-France	
Salaires brut (chargé de diffusion)	2950	Région IDF - PAC	37000

Charges employeur (chargé de diffusion)	2006	**Département** (préciser le nom) : Val de Marne (aide au projet)	6000
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	84251	en cours	
Salaires bruts artistes (mise en scène, comédiens)	28640	**Commune** 1 (préciser le nom) : Créteil en cours	5300
Charges employeur artistes (mise en scène, comédiens)	14804	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	5300
		ARCADI	8000
Salaires bruts techniciens	9120	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	8000
		Billetterie (Avignon)	38727
Charges employeur techniciens	6202	Prestations de service (préciser) : Evènements, formations	11000
		Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	2000
Droits d'auteur	1260	Autres (préciser) : Apport Mistons	24000
Locations (préciser): salle et maison Avignon, frais de diffusion	21900		1727
Défraiements (nourriture avignon)	1575		
Transports	750		
AUTRES DEPENSES	8058		
Matériel Création	3000		
Gestion, Administration	1850		
Communication	3208		
TOTAL	**103027**	**TOTAL**	**103027**

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région
La compagnie est soutenue au titre de la Permanence Artistique et Culturelle depuis 2009 à hauteur de 20 000€, montant maintenu à chaque renouvellement.
Le projet soutenu était intitulé « Parcours et Différence » et s'articulait, d'une part, sur les créations de la compagnie et leur diffusion et d'autre part, sur le développement des actions menées en direction des publics
Depuis la fin de l'aide emploi tremplin pour un poste de médiateur culture en 2013, la compagnie n'a pas bénéficié d'autres aides régionales.

Evolution de l'activité et du rapport au public
Les trois années de convention ont été marquées par la diffusion du spectacle « Lettres de l'intérieur » (correspondance entre deux adolescentes, dont l'une est en prison) et par des actions menées en parallèle des représentations avec des publics adolescents. Créé en 2012 au centre culturel Reberioux à Créteil, puis présenté à Avignon Off en 2013 et 2014, le spectacle a connu par la suite une tournée d'une trentaine de dates (en cession) en Ile-de-France, au national et même à l'international (Pays-Bas). Le spectacle a notamment été présenté dans le cadre des Théâtrales Charles Dullin (au théâtre de Maisons-Alfort) et à la scène nationale de Cergy-Pontoise L'apostrophe. En parallèle, la compagnie a poursuivi son projet de création de très petites formes à destination des tout-petits, « Les journées de Lili ». Programmés en 2015 et 2016 pour des séries à l'atelier de la Bonne Graine à Paris, les spectacles (épisodes de 15 minutes) peinent toutefois à tourner dans des théâtres comme des lieux non théâtraux (crèches notamment). Les chiffres de fréquentation de la compagnie sont modestes mais à la hausse, ils

passent de 974 spectateurs en 2013, à 2507 en 2014 et 3860 en 2015.
En 2015, la compagnie a débuté un nouveau projet « Les Z'habitants », projet singulier mené en lien étroit avec la population d'un territoire. Accueillie pour des résidences (1 semaine à la MAC de Créteil et 1 semaine au théâtre de Maisons-Alfort), deux étapes de travail ont pu été présentées par la compagnie. Il est prévu de poursuivre ce projet, mais de le reporter toutefois à la saison 2017/2018, dans le cadre d'une résidence en Essonne au centre culturel des portes de l'Essonne (en attente de confirmation).
La compagnie a, par ailleurs, ces dernières années, conçu plusieurs projets participatifs réunissant amateurs et professionnels : « Bulles sonores » pour l'inauguration de la Médiathèque de Créteil, « Sco(o)p ! » pour la journée de sensibilisation des scop, « 24h de camping sur la place » dans le cadre du Festival vive l'art rue ou « Encore en vie » créé avec des habitants de Créteil.
Les Mistons présentent une importante activité d'actions culturelles : ateliers, cours, rencontres artistiques, spectacles participatifs… Participant aux évènements municipaux de la ville de Créteil (jour de fête, marché de Noël), la compagnie anime à l'année des ateliers décorations et costumes auxquels participent notamment des stagiaires de lycées professionnels, des personnes autistes, des personnes retraitées… Spectacle fédérateur pour l'adolescence, « Lettres de l'intérieur » a donné lieu en parallèle des représentations à des rencontres avec des publics adolescents et notamment lycéens. Le nombre d'heures d'interventions artistiques en direction des lycées s'est ainsi accru de 30 heures en 2013, il passe à 82 en 2015.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
Ancrée à Créteil depuis plus de 15 ans, la compagnie y est très présente à travers les ateliers menés à l'année et les différents évènements de la Ville. Le spectacle « Lettre de l'intérieur » a permis à la compagnie d'élargir son réseau de diffusion sur le territoire val-de-marnais comme francilien et national. Elle a notamment été programmée aux Théâtrales Charles Dullin, festival de la création contemporaine en Val-de-Marne ainsi que dans une scène nationale (L'apostrophe, scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise). Elle a par ailleurs été accueillie en résidence de création pour son projet « Les Z'habitants » de Catherine Zambon, dans le Val-de-Marne, à la MAC de Créteil, au Théâtre de Maisons-Alfort ainsi qu'en Essonne au Centre Culturel de Portes de l'Essonne.

Evolution budgétaire et de l'emploi
Avec une tendance à la hausse (+16%), le budget de la compagnie s'établit en 2015 à un peu plus de 325 000 € et repose à 13% sur les subventions publiques et à 87 % sur les recettes propres. Les recettes propres, en augmentation de 21 %, sont constituées en majeure partie par les activités d'opérateur et d'ateliers de la compagnie, même si les ventes de spectacles ont augmentées, grâce à des cessions en progression.
La compagnie Les Mistons bénéficie de deux partenaires publics pérennes, que sont la Région Ile-de-France et la Ville de Créteil. Cette dernière accorde chaque année une aide au fonctionnement à la compagnie d'un montant de 15 200 € en 2015, montant affichant une légère baisse (- 5%).
Le fonctionnement « administratif » de la compagnie est assuré par deux personnes en intermittence, la directrice artistique et une administratrice. Pour la diffusion, la compagnie travaille depuis plusieurs années avec un bureau de production, Bords de scène. Le niveau de l'emploi artistique et technique intermittent est conséquent, de l'ordre de 9000 heures et 230 000 € de masse salariale. Aux artistes et techniciens embauchés pour les créations, s'ajoutent les artistes intervenants pour les ateliers et interventions artistiques menés par la compagnie.

Projet proposé pour les trois prochaines années
La compagnie prévoit de créer, en 2017, un nouveau spectacle d'après le roman de l'auteur argentin Hernan Casciari, « Un peu de respect, j'suis ta mère » (questionnant la crise et les crises), deux nouveaux épisodes des « Journées de Lili », destinés à la toute petite enfance et de poursuivre le processus de création du projet « Les z'habitants » de Catherine Zambon en lien avec un territoire et ses habitants. La compagnie continuera à mener ses projets dans le cadre de son ancrage à Créteil et pourrait intervenir également en Essonne : l'accueil en résidence de la compagnie au Centre Culturel des Portes de l'Essonne étant envisagé (en attente de confirmation). La compagnie poursuivra la diffusion des spectacles déjà créés, notamment « Lettres de l'intérieur », de même que les actions culturelles menées en direction des publics en accompagnement des spectacles ou à l'année (classes à PAC en collège et lycée, atelier de fabrication, cours amateurs…). Présenté à l'Ecole de l'Administration Pénitentiaire, « Lettres de l'intérieur », pourrait faire l'objet d'une diffusion en milieu carcéral.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis défavorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle et propose une sortie progressive du dispositif.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

Une convention annuelle pour l'année 2016/17 est proposée, assortie d'une aide régionale révisée à la baisse.

La Région soutient la compagnie des Mistons en 2016 à hauteur de 15 000 € sur une base subventionnable de 81 027 €

(La base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé)

Emploi La Région apporte son aide indirectement au titre de l'emploi (en prenant en compte les dépenses)	**Création/Diffusion/Appropriation** La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 15 000 € pour accompagner la compagnie dans son activité de création/diffusion et la recherche de partenariats.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé.

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	20 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	20 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	20 000,00 €
	Montant total	60 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011722

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : IVT INTERNATIONAL VISUAL THEATRE (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	495 040,00 €	15,15 %	75 000,00 €
	Montant Total de la subvention		75 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IVT INTERNATIONAL VISUAL THEATRE
Adresse administrative : 7 CITE CHAPTAL
75009 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MICHEL GIROD, Président

Date de publication au JO : 14 août 2004

N° SIRET : 32418249200037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

L'International Visual Theatre (IVT) est le fruit de la rencontre entre Jean Grémion, écrivain, journaliste et metteur en scène français, et Alfredo Corrado, artiste sourd américain. Dès la première année, un groupe d'une vingtaine de jeunes adultes sourds est constitué ainsi qu'un atelier de théâtre avec des enfants sourds en relation avec le "Théâtre du Silence" de Robert Anton. IVT, créé en 1976, est la première compagne professionnelle de comédiens sourds.

IVT s'installe dans la Tour du Village du Château de Vincennes, grâce à l'Institut International du Théâtre et au Ministère de la Culture. IVT devient alors un lieu où s'élabore un langage théâtral nouveau capable de transmettre des expériences de communication et des idées. La réputation d'IVT devient immédiatement internationale. Il favorise en France l'accès à la culture pour le public sourd et les échanges entre sourds et entendant.

IVT, situé depuis 2007 dans le 9ème arrondissement à Paris dans un ancien théâtre de guignol rénové en 2006 (180 places sans espace de répétition) et dirigé par Emmanuelle Laborit, a, à son actif plus, de 25 créations et coproductions et une politique d'accueil de spectacles accessibles à un public mixte. Il propose aussi régulièrement des activités gratuites. C'est un laboratoire de recherche artistique en Langue des signes française (LSF). Le théâtre

accueille la création et la diffusion de spectacles bilingues LSF/français et/ou visuels, propose des actions culturelles à destination des publics sourds et entendant et des actions de formation de l'équipe de comédiens sourds.

IVT est soutenu par la Ville de Paris, la DRAC Ile-de-France, le Fonds social européen, le Fonds de soutien, la SACD, Arcadi, l'Onda et la Région Île-de-France. En 2013, la DRAC et la Ville ont augmenté leur soutien à la compagnie.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
Ministère de la culture : résidence territoriale en établissement scolaire, aide à la production et DGLFLF	40 000	*5%*	59 000	59 000	*8%*
DRAC	300 300	*39%*	340 300	340 300	*44%*
SDAT : actions culturelles	6 000	*1%*	0	0	*0%*
Paris DAC, DASES, ARE : fonctionnement et aide aux projet, appel à projet, ateliers scolaires	277 000	*36%*	258 000	274 450	*36%*
Autres - ADAMI, SPEDIDAM, ARCADI, Mécénat, Dons, AGEFIPH	69 449	*9%*	31 858	9 986	*1%*
Région - PAC	75 000	*10%*	75 000	75 000	*10%*
Région - DDSSDR	0	*0%*	0	7 414	*1%*
SOUS-TOTAL REGION	75 000	10%	75 000	82 414	11%
TOTAL SUBVENTIONS	**767 749**	**100%**	**764 158**	**766 150**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	**%**	**2014**	***2015***	**%**
Subventions d'exploitation	816 680	*48%*	766 612	*764 487*	*50%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	691 505	*41%*	696 478	*561 187*	*37%*
Total produits	1 693 528	100%	1 695 280	*1 537 124*	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

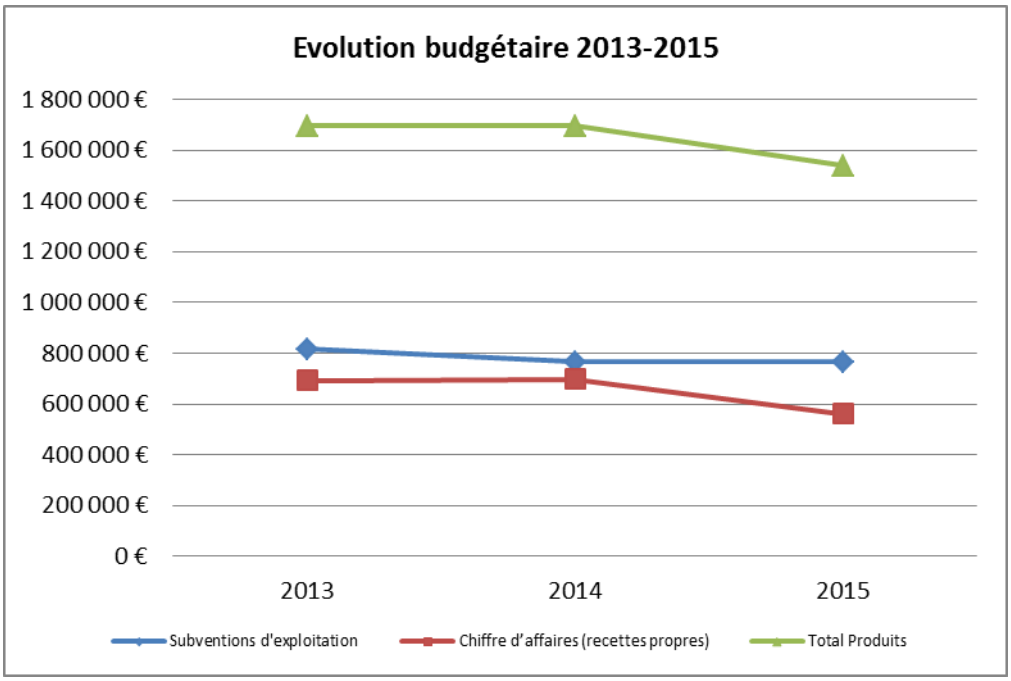

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

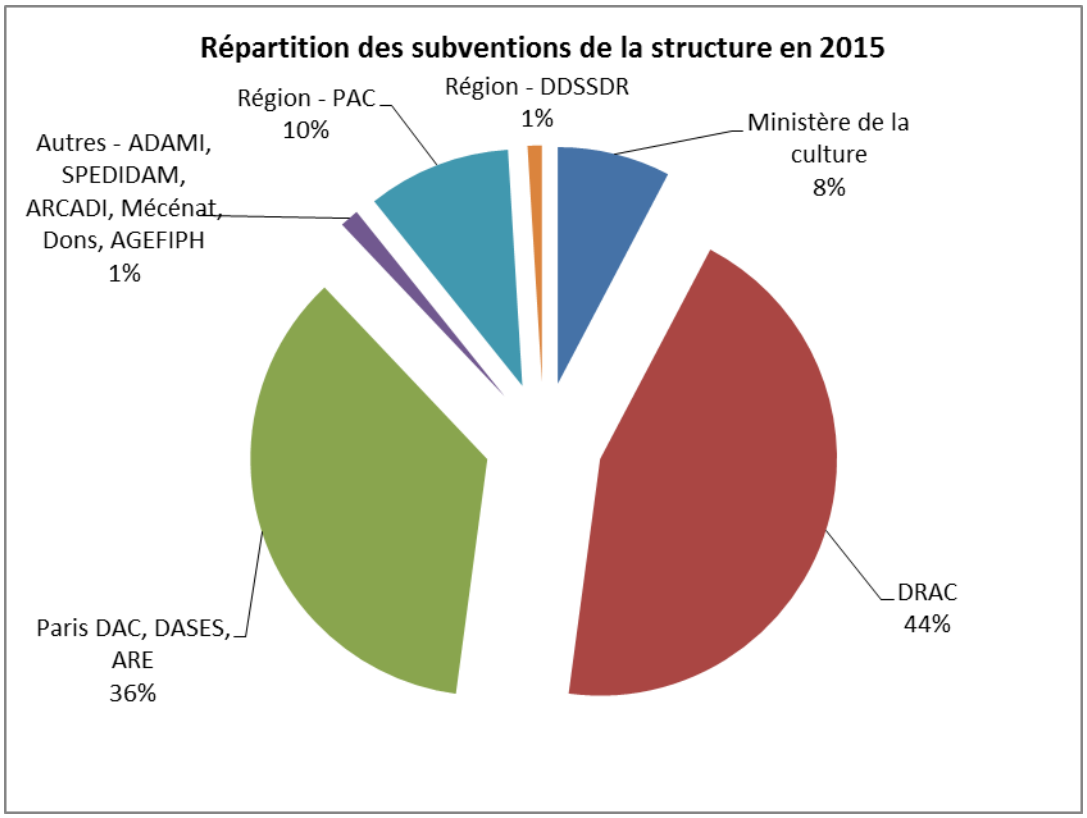

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale	764 247	688 497	708 801

Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	7 204	4 632	5 121

3) Evolution de l'activité

Années	**2013**	**2014**	**2015**
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations accueillies	**2** créations **1** reprise	**1** création **2** reprises	**3** créations (dont 2 petites formes)
Nombre de spectacles diffusés au total	**7** spectacles diffusés	**11** spectacles diffusés	**8** spectacles diffusés
Nombre de représentations *Dont nombre de représentations en cession :*	**78** représentations dont **35** en cession	**68** représentations dont **38** en cession	**52** représentations dont **32** en cession
Nombre de festivals ou temps forts éventuels	**8** colloques, conférences, rencontres d'artistes, cafés Philo **2** scènes ouvertes **2** projections	**9** conférences, rencontres d'artistes, restitution d'ateliers **1** scène ouverte **2** projections	**8** conférences, rencontres d'artistes, restitution d'ateliers **2** scènes ouvertes
Nombre de spectateurs	**9 721** spectateurs	**9 378** spectateurs	**6 933** spectateurs
Nombre de résidence(s) accueillie(s) *& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)* *& Equipes artistiques partenaires de résidence*	Pas de résidences accueillies	Pas de résidences accueillies	**2** résidences accueillies **Cie Dans des Signes** *Hiroshima mon amour* : **5** jours **Cie Clameur Public** - *Edna, délinquante* : **5** jours
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	X	MFR de Plabennec (29) : **8h**	Lycée Touchard-Washington, Le Mans (51) : **2h**
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	**300** heures	**295** heures	**353** heures
Nombre d'établissements et de relais partenaires	**11** relais et partenaires	**10** relais et partenaires	**12** relais et partenaires
Nombre de bénéficiaires	**264** bénéficiaires	**330** bénéficiaires	**370** bénéficiaires

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

PAC – SYNTHESE DU PROJET

Laboratoire de recherches artistiques, linguistiques et pédagogiques sur la langue des signes et les arts visuels et corporels, IVT - International Visual Theatre est un carrefour culturel, un espace d'échanges et de découvertes pour les sourds et les entendant. Les enjeux d'IVT sont multiples : ils sont à la fois ceux d'un lieu d'accueil, de production et de diffusion du spectacle vivant et d'un centre de formation, engagé dans la recherche et l'édition.

Dans le cadre de la permanence artistique, le projet d'IVT se décline en 4 axes :

- ⇨ **Etre un lieu de création et de production bilingue et pluridisciplinaire de référence (tel qu'IVT, lieu de fabrication et de production du spectacle vivant dédiée à la culture sourde le fait depuis sa création 1977)**

IVT poursuit ses missions de productions de créations originales dites « bilingues » mêlant la langue des signes et le français, pour les faire entrer en résonance. Les créations produites par IVT consistent en des propositions hybrides avec un souci d'ouverture et d'accessibilité aussi bien aux personnes sourdes qu'aux personnes entendantes. Le projet n'est pas de rendre une proposition artistique accessible avec une compensation mise en place pour permettre aux personnes sourdes de comprendre le spectacle une fois la forme construite (ou le contraire) ; cette réflexion est intégrée bien en amont au moment même de la création. Ainsi IVT poursuit ses objectifs : Produire une « création maison » par an dont une création d'Emmanuelle Laborit sur les 3 ans. Poursuivre le travail sur la rencontre des cultures : Produire des formes légères « spectacles valise ». Poursuivre le travail de propositions artistiques en direction de la jeunesse.

- ⇨ **Développer le partage de l'outil et accompagner les jeunes compagnies (ou émergentes) - projets qui s'inscrivent dans la même démarche philosophique par le biais de coproduction et de résidences.**

Longtemps seul producteur professionnel de formes « bilingues » sur le territoire, IVT est clairement identifié comme un lieu unique en France. IVT se positionne comme un lieu de promotion du renouvellement des dramaturgies bilingues et d'accompagnement de l'émergence de nouvelles écritures. Après 39 ans d'expertise, la direction souhaite qu'IVT soit moteur d'une transmission nécessaire entre les générations. IVT est nourri par l'expérience des pionniers de cette fabrique de théâtre en LSF, aujourd'hui fleurissent de nouvelles générations, la transmission s'écrit aujourd'hui. En effet, longtemps IVT a été le seul à proposer des créations de qualité, nous voyons depuis peu l'émergence de nouvelles compagnies qui s'inscrivent dans la lignée d'IVT. Ces jeunes équipes travaillent sur des propositions hybrides avec un souci d'ouverture et d'accessibilité aussi bien aux personnes sourdes qu'aux personnes entendantes. Aujourd'hui, IVT s'ouvre aux jeunes compagnies (ou émergentes), le lieu devient un outil partagé par le biais de résidences et de coproductions. Cette notion de partage et d'ouverture renvoie à la nécessité d'ouvrir toujours plus le lieu et les projets aux collaborations les plus larges et aux publics les plus divers, autour de la ligne artistique, culturelle et pédagogique d'IVT.

- ⇨ **Affirmer une programmation pluridisciplinaire ambitieuse dans le paysage culturel parisien : Outre les spectacles bilingues, IVT présente donc des projets de forme hybride et notamment des spectacles visuels, sans parole.**

La ligne artistique d'Emmanuelle Laborit est de mêler la Langue des signes avec différents champs artistiques : théâtre, danse, marionnette, arts du mime et du geste, cirque, musique… Et à chaque fois réinterroger la rencontre entre la Langue des signes et la discipline artistique. Le laboratoire s'inscrit sur la rencontre entre une langue naturellement expressive, une narration en trois dimensions, une expression corporelle et tous les modes d'expressions artistiques dont le corps est le vecteur commun. IVT ouvre aussi sa programmation à des spectacles 100% visuels car la culture sourde et de la Langue des signes est une culture du visuel. Ainsi IVT nourrit des projets de formes hybrides et plurielles et accueille des artistes de tous les champs artistiques.

- ⇨ **Développer, impliquer et fidéliser les publics. Accompagner les spectateurs et développer les dispositifs d'actions culturelles**

Si un des principaux objectifs initiaux d'IVT était de permettre l'accès à la culture pour le public sourd, sa vocation a toujours été d'être un carrefour culturel, un espace d'échanges et de découvertes pour les sourds et les entendant. La langue des signes permet d'accéder à une culture plus large, elle doit être partagée par les sourds et par les entendant. IVT doit faire prendre conscience que la langue des signes est une langue à part entière, qu'elle ne soit pas réduite à un simple langage. Que cette langue permet de devenir une personne, un(e) citoyen(ne), qu'elle soit un droit pour les sourds. En France, le droit à l'accessibilité est très en vogue ; la philosophie d'IVT est davantage porter sur le droit à la langue, à la culture, à l'éducation. Ces droits fondamentaux respectés permettront alors une vraie accessibilité.

Les différents projets d'action culturelle portés par IVT rejoignent une même préoccupation, celle de la rencontre entre sourds et entendant, par la diffusion de la langue des signes et de la culture sourde qui lui est attachée. Cela implique une action en deux sens :

- Auprès des sourds, il s'agit d'un acte de transmission. Si l'on considère la langue comme vecteur culturel essentiel, on réalise qu'un enfant sourd vit de fait avec deux cultures : sa culture « maternelle », et sa culture « linguistique ». Dans la mesure où 95% des enfants sourds naissent de parents entendant, leur culture sourde leur est transmise par l'environnement extérieur. C'est de cette transmission qu'IVT est responsable, notamment via l'action culturelle.
- Auprès des entendant, il s'agit d'un acte de sensibilisation. Pour bien vivre ensemble, sourds et entendant ont besoin de se connaître mutuellement. Comme le Goethe Institut diffuse la culture germanique, IVT veille donc à faire connaître la culture sourde et sa richesse aux entendant.

IVT tient à développer une politique culturelle active en direction des enfants et adolescents sourds et entendant.

DEROULEMENT DU PROJET

CREATION :

- Produire une « création maison » par an dont une création d'Emmanuelle Laborit sur les 3 ans.
- Poursuivre le travail sur la rencontre des cultures - Produire des formes légères « spectacles valise » : Ces propositions artistiques de formes légères sont très convoitées par les associations, les bibliothèques, les écoles, les entreprises. Sorties de la boite noire d'une salle de spectacle, ces créations vont à la rencontre du public dans sa vie de tous les jours. D'abord artistique, ces formes légères et mobiles prennent une dimension pédagogique et créent du lien. Les sujets abordés peuvent être très variés mais donnent toujours à réfléchir et proposent une rencontre avec la culture sourde.
- Poursuivre le travail de propositions artistiques en direction de la jeunesse : création de 2 nouveaux contes / an

RESIDENCE :

- ⇨ **Produire / co-produire des créations bilingues : IVT s'ouvre à de jeunes compagnies, le lieu devenant un outil partagé par le biais de résidences et de coproductions. L'enjeu est de coproduire des équipes travaillant sur une ligne proche de la ligne artistique d'Emmanuelle Laborit. 1 à 2 coproductions / an.**
- ⇨ **Accueillir en résidence : 10 à 15 jours de résidences par an**
- **Les accueils en résidences ne donneront pas obligatoirement lieu à un accueil**
- **Les compagnies et équipes artistiques accueillies en résidence et/ou soutenues en coproduction pourront être progressivement accompagnées à la diffusion par les équipes d'IVT.**

PROGRAMMATION :

- ⇨ **Augmenter l'offre à 10 spectacles par saison afin de renforcer la vitalité, l'attractivité du lieu et développer la fidélisation des publics**
- ⇨ **Maintenir au minimum le nombre d'évènements et de conférences à 10 manifestations par saison.**
- ⇨ **Veiller à un équilibre autour des spectacles Bilingues et des spectacles dits Visuels (50/50).**
- ⇨ **Faire au moins une proposition par saison de spectacle 100% LSF et/ou d'un spectacle semi-amateur.**
- ⇨ **Proposer des séries sur les projets d'IVT : les productions d'IVT donneront lieu à des exploitations de 20 représentations. Les coproductions pourront aller de 8 à 12 représentations. (Là où les accueils simples sont généralement entre 4 et 6 représentations).**
- ⇨ **Poursuivre le travail d'exploration et de rencontres des différents champs artistiques avec la LSF**
- ⇨ **Veiller à une programmation pluridisciplinaire.**

ACTIONS CULTURELLES :

- Maintenir voire développer la proposition d'actions culturelles ;
- Consolider les partenariats sur les dimensions d'actions culturelles : Résidences en milieu scolaire (DRAC), L'art pour Grandir (Ville de Paris), L'ARE (Ville de Paris), DDSSDR (Région IDF) ;
- Développer les contenus pédagogiques des actions menées en directions des écoles ;
- Proposer des ateliers en direction des sourds et des entendant signant : Ateliers théâtre adultes, théâtre enfants, Atelier VV, Atelier poésie, weekend end découverte théâtre, Ateliers hip hop, Ateliers clown, Chansigne …
- Proposer des ateliers en direction de publics mixtes signant / non-signant ou seulement non-signant ;
- Poursuivre la mise en place de projets inédits : Partenariats professionnels hors champ du spectacle vivant : IVT a déjà développé des collaborations autour de sa proposition artistique et le travail des comédiens en langue des signes (visites accompagnées, formes originales). Ces premiers niveaux d'intervention seront

amplifiés qualitativement et quantitativement. Citons parmi ces opérateurs : *Le Louvre, Le Musée de la vie Romantique, Le Mac Val, Maison d'Europe et d'Orient - Pôle culturel européen, Centre d'animation les Halles Le Marais, CNRS - Paris Sorbonne - ENS Ulm …*

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
SACD, rue Ballu, 75009 Paris
Bibliothèque Chaptal, rue Chaptal, 75009 Paris
La halle aux cuirs, Parc de la Villette, 211 av Jean-Jaurès, 75019 Paris
Studio l'Akuarium, 26 rue André Joineau, 93310 Le Pré St Gervais
Mairie du 9ème arrondissement, 6 rue Drouot, 75009 Paris

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)
IVT est soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France - Ministère de la Culture et de la Communication dont le service de Développement et de l'Action Territoriale (SDAT), par la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (DGLFLF), par la Ville de Paris, le département de Paris dont la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé et par la Région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle.

- Convention tripartite et triennale (2015-2017) entre La DRAC d'Île-de-France, la ville de Paris et IVT
- Convention annuelle avec la DGLFLF
- Soutien aux projets par le SDAT, la DASES …

Equipe artistique prévue pour le projet :

Emmanuelle Laborit définit le projet artistique d'IVT qui donne lieu à des projets portés par différentes compagnies, artistes ou Emmanuelle Laborit elle-même.

RESIDENCES PREVUES

	1ère année 2016/2017					
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	Le Meilleur des mondes Résidence d'adaptation et de création	Le Roi sans réponse Résidence de création	Le Prince Tigre Résidence de recherche	Electre Résidence de recherche et création	Dévaste-moi Résidence de recherche et création	Scène ouverte Résidence de recherche
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	5 au 9 septembre puis du 17 au 28 octobre 2016	12 au 16 septembre puis du 21 novembre au 1er décembre 2016	3 au 7 octobre 2016	15 au 19 mai 2017	4 semaines en Avril 2017	10 jours répartis sur la saison
Equipes artistiques	***Alexandre Bernhardt*** ***Olivier Calcada*** (artistes Toulousains)	Cie X ou Y	Emmanuelle Laborit	Compagnie Clameur Public	Compagnie Théâtre de la Romette et E.Laborit	Collectif amateurs Accompagné par des professionnels (bénévoles)
Objectifs & contenus de chaque résidence	Travail d'adaptation d'œuvre littéraire en LSF (accompagnement par E. Laborit) + création d'une	Création d'une version bilingue du spectacle déjà créé *Le Roi sans réponse*	Lecture théâtrale en langue des signes / texte français écrit, accompagnée d'une préparation	Adaptation de texte de Jean Giraudoux. + recherche scénique.	Adaptation d'un répertoire de chansons, recherche d'une forme spectacle concert.	Ecriture d'une forme scénique légère pour les 40 ans d'IVT.

	forme valise		pédagogique.			
Partenaires financiers de résidence	Appel à projet proposé par IVT sur toute la France. Production IVT (recherche de partenaires en cours)	Production Cie X ou Y. Coproducteur IVT. Avec le soutien du Théâtre Paris-Villette, du 104-PARIS, du festival FRAGMENT(S)#3, de la SPEDIDAM et de Proarti	IVT (recherche partenaires en cours)	Maison Giraudoux, Versailles et IVT – International Visual Theatre	Coproduction IVt et Le Théâtre de Romette, conventionné par le ministère de la Culture, par la Ville de Clermont-Ferrand et soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.	IVT

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019) - *Indiquer la nature de ces résidences (implantation, création/diffusion…), leurs dates & durées, les équipes artistiques concernées, les objectifs & contenus, les partenaires financiers…etc.*

(Ces résidences sont à l'étude – pas de confirmation à ce jour)

2017/2018 :
Dévaste-moi. Coproduction IVT et la Cie Le théâtre de la Romette. Suite de la résidence de recherche d'avril 2017. Résidence de création. 4 semaines en octobre 2017. + Diffusion en décembre 2017.
Signé Picasso. Cie Danse des signes : résidence de recherche / performance. 5 à 10 jours. Partenaires : FRAC Midi Pyrénées, Musée des Abattoirs de Toulouse,
Soutenu par la DRAC Midi Pyrénées, accueilli par l'ADDA 31 / Conseil Départemental de la Haute-Garonne au Château de La Réole en résidence.
Ou ***Le Premier homme*** d'après le roman d'Albert Camus. Camus et l'absurde. Cie Danse des signes : résidence de recherche / création. 5 à 10 jours.

Résidences d'écriture. A l'attention des adolescents. L'objectif étant d'accompagner par un travail de recherche artistique les jeunes adolescents en difficultés avec l'écrit.

2018/2019 :

WDF : Résidence de recherche et de création de spectacles visuels. En 2019, pour la première fois, Paris accueillera un rassemblement modial de sourds à l'occasion de la fédération mondiale des sourds. IVT veillera à établir une programmation particulièrement visuelle et de culture sourde française afin de s'inscrire dans ce rassemblement unique.

Présentation des éventuels projets hors résidences :
Les artistes sourds n'ayant que très peu accès à des formations artistiques professionnalisantes initiales ou continues, IVT se positionne dans une volonté de transmission, d'accompagnement et de formation. Le projet est d'expérimenter sur les 3 ans un programme pédagogique en vue de la création d'un dispositif de Master Class dédié aux comédiens professionnels.
Le nouveau fonctionnement des résidences impliquera des renforts de techniciens intermittents.
Le développement de l'action culturelle notamment en direction des lycéens nécessitera le recrutement d'artistes intervenants.
Ce sera également le cas pour les masters class qui seront mises en place en 2017.
Enfin, IVT pense développer le recrutement de stagiaires en particulier pour la production et l'administration.

Subvention demandée :
90 000 €
Soit 15 000 € d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	euros	RECETTES	euros
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	106 397	ETAT	131 000
Chargée de production - de diffusion - Technicien affectés à l'artistique -Artiste associé permanent		**DRAC Ile-de-France** (Aide à la production) : en cours	18 000
Salaires brut	53 853	**Ministère de la culture / autres directions** - SDAT - AAP en cours	5 000
Charges employeur	29 619	**Autres Ministères** : DGLFLF en cours	50 000
Salaires brut Interprète LSF	14 790	Quote-Part subvention de fonctionnement DRAC I-d-F	58 000
Charges employeur	8 135	COLLECTIVITES TERRITORIALES	126 000
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	350 643	**Région Ile-de-France**	
Salaires bruts artistes	95 860	Région IDF - PAC	90 000
Charges employeur artistes	54 285	**Ville de Paris aide aux projets DAC** en cours	12 000
Salaires bruts techniciens	15 098	Ville de Paris DASES : en cours	12 000
Charges employeur techniciens	9 248	**Ville de Paris - L'art pour grandir** en cours	12 000
Droits d'auteur	2 330	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	30 000
Achats régie, costumes, décors	25 980		
Services extérieurs	14 130		
Autres services extérieurs	34 833	CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) :	20 000
Apports en coproduction	10 000	ARCADI	
Aides aux résidences	2 650	AGEFIPH:	10 000
Achats de spectacle, concerts	63 617	MECENAT & SPONSOR	3 000
Accueil/Programmation (Services extérieurs et autres services extérieurs Salaires techniques et charges sociales Droits d'auteurs)	22 612	*Crowdfunding*	3 000
		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	220 040
		Locations de salle	15 000
		Billetterie	90 000
DEPENSES D'APPROPRIATION	53 000	Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :	9 000
		Prestations de service (préciser) :	25 000
Préciser le nombre d'heures: 530		Apports de coproduction (préciser) :	20 000
Salaires bruts	34 194	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	61 040
Charges employeur	18 806		

TOTAL	**510 040**	**TOTAL**	**510 040**

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région
IVT est soutenu au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2006 à hauteur de 75 000 € euros. Le projet soutenu portait sur la création et la diffusion des spectacles bilingues d'Emmauelle Laborit ainsi que sur l'accueil de compagnies en résidence et les coproductions.

Evolution de l'activité et du rapport au public
IVT a poursuivi pendant ces trois années son activité de promotion de la culture sourde via la production de spectacles bilingues (en Langue des signes et en Français) avec des acteurs professionnels sourds et entendant dont « Une sacrée boucherie » en 2013, écrit et interprété par Emmanuelle Laborit et repris en 2015 et « La reine mère » en 2014, écrit par Emmanuelle Laborit et Praline Gay-Para et mis en scène par Emmanuelle Laborit. En 2015, IVT a également produit « Toc Toc Toc », mis en scène par la chorégraphe Magali Duclos. Les productions IVT sont présentées en série dans le lieu d'IVT à Paris, Cité Chaptal. Le nombre de représentations a diminué, passant de 30 à 16 dates par spectacles. Les autres spectacles programmés sont soit des coproductions, soit des cessions, IVT ayant décidé de ne plus faire de longues séries en coréalisation. Cela explique la baisse du nombre de représentations entre 2013 et 2015 ainsi que la baisse de la fréquentation, en lien également avec les attentats de Charlie Hebdo. En revanche, le volume d'action culturelle s'est développé de 17%, en raison notamment des ateliers périscolaires bilingues proposés par IVT aux écoles élémentaires de la Ville de Paris.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
IVT demeure le lieu ressource pour la création artistique de spectacle vivant en langue des signes et à ce titre s'y croisent différents publics, sourds et entendant : le public des spectacles, les élèves de l'école LSF, les comédiens professionnels et amateurs, les équipes artistiques bilingues ou LSF en création… IVT maintient la pluridisciplinarité des propositions avec du théâtre bilingue classique et contemporain, du théâtre visuel, de la marionnette, de la danse, du théâtre d'objets ou d'ombre… IVT est également une maison d'édition et une école LSF, pionnière en matière de pédagogie. IVT constate que l'enseignement de la LSF s'est développé ces dernières années et que si le lieu rayonne en matière de création artistique bilingue, le rayonnement de l'école se ralentit et elle doit investir dans la modernisation de sa pédagogie.

Evolution budgétaire et de l'emploi
Le budget est en baisse de presque 10% sur la période avec diminution des recettes propres en lien avec le recul de la billetterie (moins de représentations, attentats) mais également avec la baisse des recettes de l'enseignement de la LSF, un secteur dont la compétitivité s'est accrue ces dernières années. La part des recettes propres a ainsi légèrement diminué de 41 à 37% du budget. Les subventions sont stables sur la période avec la signature en 2015 d'une première convention triennale et pluripartite Etat-Ville de Paris-IVT. A la faveur de l'écriture de ce projet triennal, poursuivant la promotion de la création en LSF et visant à redynamiser le projet pédagogique d'IVT, une réorganisation interne a été menée, suivie par une mission d'accompagnement au changement. Avec le départ de deux membres fondateurs et la création d'un poste de directrice-adjointe, le renouvellement et la réorganisation de l'équipe sont en cours, avec la mise en place de formations notamment.

Projet proposé pour les trois prochaines années
Le projet artistique proposé par IVT s'appuie sur le nouveau projet triennal de la compagnie : Emmanuelle Laborit souhaite accentuer le volet transmission de son projet et accueillir davantage de jeunes équipes artistiques LSF, mêlant sourds et entendant. La saison 2016/2017 sera l'occasion de fêter les 10 ans de l'installation à la Cité Chaptal et les 40 ans d'IVT. La comédienne et metteur en scène souhaite également ouvrir une master-class pour les comédiens sourds et entendant LSF.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016. Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient IVT en 2016 à hauteur de 75 000 €
sur une base subventionnable de 495 040 € (budget prévisionnel déduction faite de l'écart entre la subvention demandée et la subvention proposée)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région n'apporte pas son aide au titre de l'emploi.	La Région apporte son aide à l'IVT pour les productions bilingues de la compagnie et leur diffusion ainsi que pour l'accueil en résidence et le soutien en production apporté aux compagnies bilingues LSF afin de promouvoir la création contemporaine en direction des publics sourd et entendant. La Région soutient particulièrement la dimension de transmission de la culture théâtrale sourde que souhaite développer l'IVT.

Intérêt régional
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	75 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	75 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	75 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	4 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	75 000,00 €
	Montant total	229 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011723

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : KIALUCERA (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	93 932,00 €	15,97 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : KIALUCERA
Adresse administrative : 7 RUE DU DOCTEUR PESQUE
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Jacqueline Tiberge, Présidente
Date de publication au JO : 6 septembre 2003

N° SIRET : 42964478400028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

La compagnie Kialucera, dirigée par Martine Monvoisin, travaille essentiellement avec des comédiens amateurs, en particulier des jeunes. Depuis 2008, la compagnie est installée de manière permanente dans le quartier de la Maladrerie à Aubervilliers à la frontière de La Courneuve et de Bobigny, dans des locaux partagés avec une association locale, l'ANGI (association de la nouvelle génération immigrée), active dans le domaine de la lutte contre les discriminations, les inégalités et favorisant l'accès à la culture et à la citoyenneté.
Elle y anime un petit lieu de culture et de pratique artistique, désormais identifié et fréquenté par la population du quartier qui n'a pas l'habitude de fréquenter les lieux culturels traditionnels. Plusieurs ateliers et chantiers de pratique artistique et de création sont proposés chaque semaine. Ces ateliers aboutissent régulièrement à la création de spectacles, mais aussi à des productions de films documentaires et d'animation. Par ailleurs, la compagnie Kialucera monte des créations professionnelles, qu'elle présente dans son lieu.
L'association Kialucera reçoit le soutien du Département de Seine-Saint-Denis, de la Ville d'Aubervilliers et de l'Etat via le CUCS, la DDCS et la politique de la ville (ACSE), ainsi que de la Région Ile-de-France.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	%	2014	2015	%
Etat - DDCS de Seine-Saint-Denis, Acse	19 107	*40%*	22 107	15 108	*22%*
Conseil départemental 93 - politique de la ville	5 000	*11%*	5 000	5 000	*7%*
Ville d'Aubervilliers - Politique de la ville & culture	22 350	*47%*	22 350	24 750	*37%*
Ville de La Courneuve - politique de la ville & culture				7 500	*11%*
Région - PAC	20 000	*42%*	20 000	20 000	*30%*
Région - contrat de ville				10 000	*15%*
Région - Emploi tremplin	12 000	*25%*	8 000	4 000	*6%*
SOUS-TOTAL REGION	*32 000*	*68%*	*28 000*	*34 000*	*51%*
TOTAL SUBVENTIONS	**47 350**	**100%**	**47 350**	**67 250**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	%	2014	2015	%
Subventions d'exploitation	78 572	*69%*	75 050	82 700	*64%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	27 566	*24%*	29 304	32 950	*25%*
Total produits	113 261	100%	115 304	129 541	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

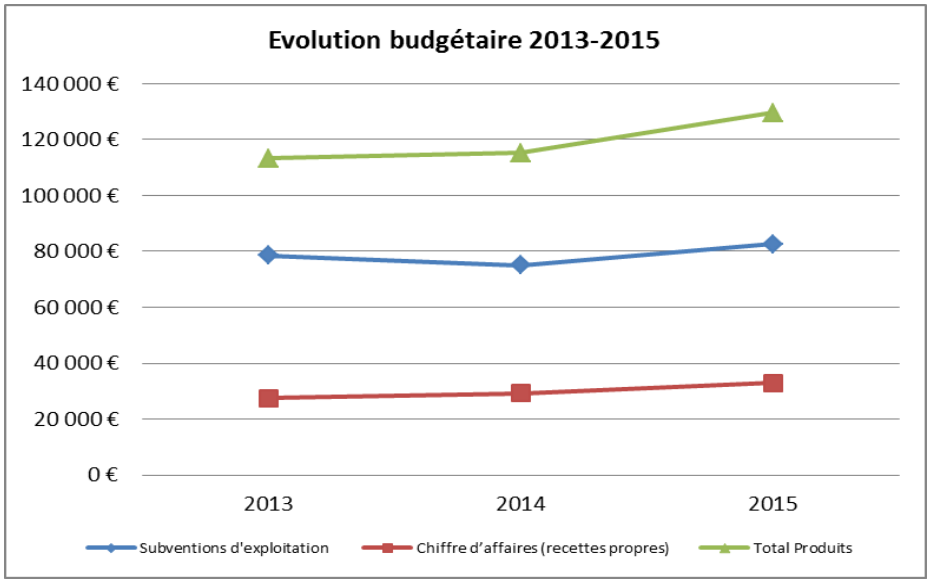

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

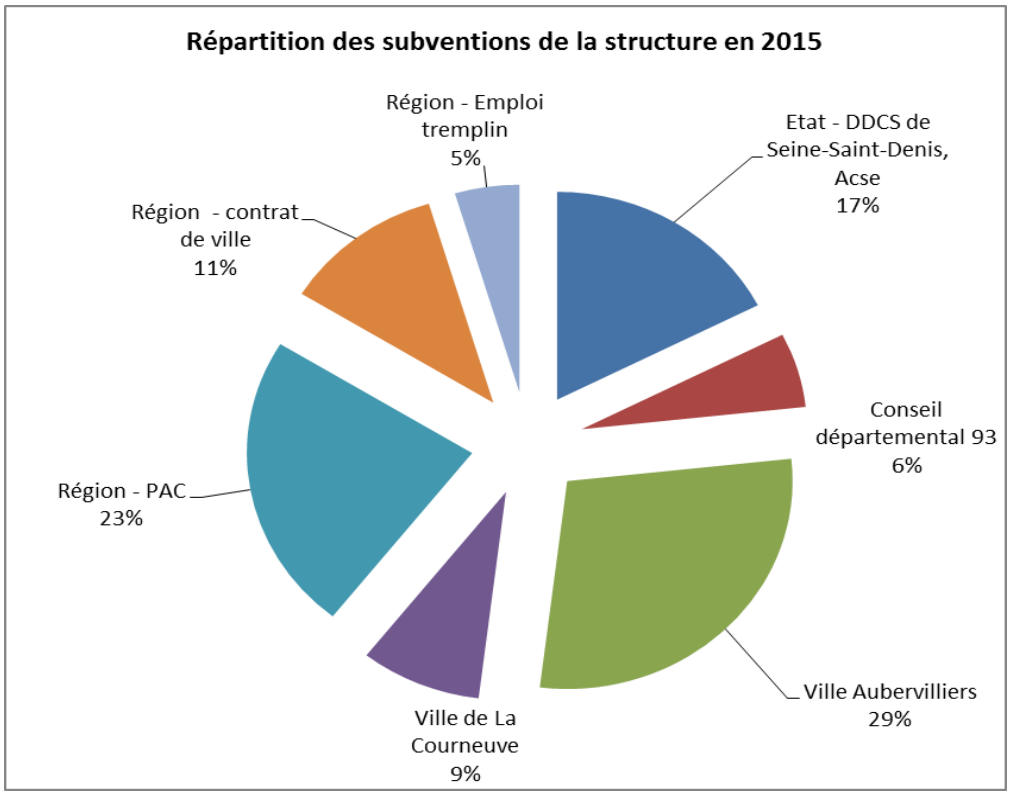

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale totale en €	103 133	104 148	111 528
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	395	396	544

3) Evolution de l'activité

Années ou saisons, à préciser	2013	2014	2015
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations produites	4	4	5
Nombre de spectacles diffusés au total	10	10	11
Nombre de représentations *Dont nombre de représentations en cession :*	52	64	88
Nombre d'expositions	5	5	6
Nombre de lieux concernés par les tournées	4	12 sur notre lieu, lieux partenaires et diverses places	20 sur notre lieu, lieux partenaires et diverses places
Nombre de spectateurs	+ de 3 000	+ de 4 000	+ de 4 000

Nombre de résidence(s) éventuellement menée(s) *& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)*	1 Durée annuelle	2 - Durée annuelle - 2 semaines	3 - Durée annuelle - 4 semaines
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	141	141	141
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	1680	1741	1891
Nombre d'établissements et de relais partenaires	10	12	17
Nombre de bénéficiaires	398	405	425

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

Il s'agit pour les trois ans à venir, de poursuivre et de développer notre travail de recherche et de création autour du mime, masque, clown, chant d'opéra, polyphonie, homo-percussion, bunraku, jeux d'ombres, animations et arts numériques, en collaboration avec les populations et des artistes professionnels présentant des compétences dans ces différents domaines artistiques. La finalité, étant de produire des créations laissant paraitre des personnages du sensible, laissant résonner l'être dans sa singularité et sa simplicité pour contribuer à faire tomber les masques, saisir le réel et le dire pour de vrai. Des créations racontant la possibilité d'une vie, d'une société où chacun peut participer pour métamorphoser une sombre quotidienneté… et, in fine permettre d'impliquer d'avantage les publics dans la construction du sens, par le biais d'œuvres artistiques dans lesquelles ils se reconnaissent.

1. La création artistique comme véhicule du sens : La première année verra la réalisation d'une création artistique forte autour de la question de la lutte contre le cancer du sein afin de briser les tabous de cette maladie qui se dit « honteuse » particulièrement dans les zones urbaines sensibles. Cette œuvre artistique permettra au public de percevoir une vision fantastique, poétique et burlesque de la lutte contre le cancer. Le public pourra devenir le témoin de ce moment intime et prendre espoir contre cette maladie qui fait peur et peut surprendre chacun d'entre nous. Cette œuvre poétique transmet le parcours réel d'une femme membre de la Compagnie, qui met un point d'honneur à sensibiliser les publics sur l'importance du dépistage et de la lutte au quotidien contre cette maladie. Une occasion de créer du sens et de produire de l'espoir à travers l'art et d'offrir une tribune supplémentaire aux actions nationales, notamment « Octobre rose » pour le dépistage du cancer du sein.

.

2. Les chantiers artistiques co-construits et co-produits avec la population. Le mime, le masque, le clown, le chant d'opéra et le spectacle de rue s'entremêlent pour mobiliser le plus possible de participants et pour permettre d'engager une réflexion sur la vie collective, sur la notion du sens, sur le rapport avec l'autre, pour en définitive construire l'en-commun.
   Ces chantiers se réalisent en collaboration avec des artistes professionnels présentant des compétences dans ces différents domaines artistiques, et qui partagent cette démarche de création, en manifestant leur désir de poursuivre leur collaboration avec la Compagnie Kialucera sur du long terme

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Association ANGI Aubervilliers Seine Saint Denis
Ecole internationale du mime Montreuil Seine Saint Denis
La Maison du peuple Guy Moquet La Courneuve Seine Saint Denis
La Maison pour Tous Youri Gagarine La Courneuve Seine Saint Denis

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)
Partenaires financiers :
DRAC (Culture et Politique de la Ville) et DRAC (Culture et Santé)
DDCS
Conseil du Département de la Seine-Saint-Denis
Politique de la Ville Aubervilliers et la Courneuve
Ville d'Aubervilliers, Ville de la Courneuve

Equipe artistique prévue pour le projet :
Permanents : Un directeur artistique – Auteur – Metteur en scène ; un Comédien - Musicien - technicien son et lumière, monteur vidéo ; un Comédien - Musicien - Opérateur vidéo ; un sculpteur – Décorateur.
Intermittents : Un Comédien Chanteur d'opéra ; un Compositeur musicien ; un mime / Metteur en scène ; un clown ; 5 jongleurs et échassiers; une plasticienne illustratrice.

PERSPECTIVES DE CREATION

« Biba, la rose et le crabe» : Biba est un clown vivant dans son cocon. Elle va être amenée à en sortir le jour où elle devra mener un terrible combat contre le crabe pour sauver la rose... Cette œuvre est construite sur l'idée que le clown est un excellent vecteur pour raconter une expérience irreprésentable qui ne peut se traduire avec des mots. Ainsi, le sujet du cancer peut trouver un terrain alliant dureté, poésie, burlesque pour se dire et être entendu par chacun d'entre nous et surtout redonner espoir à celles et ceux qui pourraient baisser les bras.
Cette création mêlera clown, mime, chant d'opéra, jeux d'ombre, bunraku et animations. Elle mobilise dans le cadre du spectacle vivant différents artistes : Martine Monvoisin – Auteur et comédienne/clown ; Ivan Bacciocchi – Mime et metteur en scène ; Steven Olivi – Sculpteur et décorateur ; Manuel Brulé – Photographe et chef opérateur lumière ; Cécyl Gallois – Contre-Ténor d'Opéra. Et dans le cadre du film, il y aura en plus Rémi Caritey réalisateur et Sophie Porta maquilleuse et costumière.

L'Agora : **Une nouvelle réflexion en cours sur la question de l'existence** : « Exister oui, mais comment ?» Martine Monvoisin – Auteur et metteur en scène ; Steven Olivi –décorateur ; Cécyl Gallois – Contre-Ténor d'Opéra ; Damien Fontainevive musicien et 15 jeunes d'Aubervilliers et de La Courneuve.

La comédie dans la commedia : une œuvre co-construite avec la population et dans laquelle la mémoire d'hier traverse l'histoire d'aujourd'hui et rend compte de façon burlesque la violence aveugle de notre société. Sur des chemins de traverses se dessinent les similitudes de parcours et d'histoires avec les nouvelles générations mettant en vis-à-vis les générations questionnant et interrogeant l'histoire… « la comédie des anciens » ou « commedia » est interrompue ou suspendue momentanément, s'ouvrant sur l'entrée « d'une autre comédie » composée d'une troupe de jeunes introduisant un univers de sens inattendu et une autre réalité. Réalité, elle-même bousculée par une troupe d'échassiers, de jongleurs et musiciens pour inviter la population à la fête et au rire et bousculer toute forme de préjugés. Martine Monvoisin – Auteur et metteur en scène ; Steven Olivi –décorateur ; Cécyl Gallois – Contre-Ténor d'Opéra ; Damien Fontainevive musicien ; Sophie Porta échassière, 4 jongleurs et échassiers de la troupe Desmonium ; 15 séniors et 15 jeunes d'Aubervilliers et de La Courneuve.

Pour les années suivantes, les projets se poursuivront autour de créations racontant la possibilité d'une vie, d'une société où chacun peut participer pour métamorphoser une sombre quotidienneté.

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

« Biba, la rose et le crabe» : Le spectacle cible à la fois des lieux artistiques, culturels, sociaux ou dédiés à la santé pour offrir une tribune aux actions locales, régionales voire nationales, notamment « Octobre rose » pour le dépistage du cancer du sein. En effet, il s'agit de l'inscrire dans la durée pour sensibiliser le maximum du public à cette question.
Les villes de la Courneuve et d'Aubervilliers entendent soutenir ce projet aussi bien en termes financiers que de diffusion auprès de leurs propres réseaux.
La DRAC Culture Santé est également sollicitée pour une large diffusion auprès de son propre réseau.
Les possibilités de diffusion auprès des scènes théâtrales sont envisagées d'ores et déjà avec le concours de Jean-Baptiste Moréno.

Agora et la Comédie dans la Comédia : Pour ces deux projets qui se mènent au plus près des populations, la diffusion se fait par le biais des villes concernées, notamment auprès des services Jeunesse, Séniors et Culture de la ville d'Aubervilliers et de la ville de la Courneuve.

Partenaires pressentis à ce jour (préciser s'ils sont acquis ou sollicités)
DRAC (sollicitée) Une première rencontre le 15 juin 2016 a permis la mise en place de réunions de travail en juillet et au début du mois de septembre autour des deux projets : « Biba la rose et le crabe » d'une part et la « Comédie dans la Comédia » d'autre part.
DDCS (sollicitée)

Conseil du Département de la Seine-Saint-Denis : (sollicitée) et réunion prévue avec le soutien de la ville de la Courneuve.
Politique de la Ville Aubervilliers et de la Courneuve : (acquis)
Ville d'Aubervilliers : (acquis)
Ville de la Courneuve : (acquis)
CNC : (sollicitée) et réunion prévue avec le soutien de la ville d'Aubervilliers
Arcadi sera sollicité dans le cadre de la diffusion de notre œuvre « Biba, la rose et le crabe »

PERSPECTIVES EN TERMES D'EMPLOI POUR LE PROJET

Incidences éventuelles du projet spécifique en termes d'emploi
La direction donnée aux projets de la Compagnie exige un recrutement d'intervenants dans les différents domaines artistiques pour répondre aux besoins des créations que nous produirons.

Subvention demandée : 35 000 €
Soit 15 000 € de demande d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (TTC)

DEPENSES	euros	RECETTES	euros
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	3068	ETAT	42000
Salaires brut : Directeur Artistique	2585	**DRAC Ile-de-France** SDAT	10000
Charges employeur	483	□ en cours	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	97618	Politique de la ville Aubervilliers, La Courneuve et DDCS □ acquis	32000
Auteur-Metteur en scène, Décorateur, Chanteur-opéra, musicien, Clown, Echassier, Jongleurs, Comédien-technicien lumière-opérateurs		COLLECTIVITES TERRITORIALES	55000
Salaires bruts artistes	78788	**Région Ile-de-France**	
Charges employeur artistes	14330	Région IDF - PAC	35000
Défraiements	4500	**Département** Seine Saint Denis	10000
DEPENSES D'APPROPRIATION	16314	□ en cours	
Salaires bruts	13804	**Commune** Aubervilliers □ acquis	5 000
Charges employeur	2510	**Ville** de La Courneuve □ acquis	5 000
		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	20000
		Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	20000
TOTAL	**117000**	**TOTAL**	**117000**
Mise à disposition de locaux	3500	Mise à disposition de locaux	3500
Mise à disposition de personnel	20153	Mise à disposition de personnel	20153

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région
La structure est soutenue au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2009 et a bénéficié de 2010 à 2016, d'un emploi-tremplin pour un poste d'animateur socio-culturel, poste occupé par un sculpteur-décorateur.
En novembre 2013, une deuxième convention triennale de permanence artistique a été conclue avec une aide régionale diminuée (passage de 30 000 € à 20 000 €), en raison du manque de partenariats développés avec les autres structures artistiques ou culturelles au niveau local, ainsi qu'au niveau institutionnel avec les autres financeurs publics (Ville, Etat, Département), notamment à titre culturel – la Région étant le premier partenaire public de l'association.
Le projet de la 2ème convention s'appuyait sur deux axes : d'une part, un renforcement de l'accueil d'autres équipes artistiques, notamment pour des créations communes pluridisciplinaires, permettant aussi un élargissement de la programmation et de l'offre faite au public, et d'autre part, des projets avec les populations d'autres communes. Enfin, la compagnie souhaitait développer des liens avec les structures culturelles d'Aubervilliers, notamment la Villa Mais d'ici et le Théâtre de la Commune – CDN.

Evolution de l'activité et du rapport au public
Kialucera a poursuivi depuis trois ans son activité d'ateliers et de créations montées avec les habitants, à raison de 3 à 4 créations par an, impliquant pour l'essentiel des jeunes d'Aubervilliers et de la Courneuve. Le volume d'ateliers (théâtre, écriture, découverte littéraire, mais aussi arts plastiques) a augmenté depuis trois ans et atteint un niveau très élevé (1900 heures d'interventions artistiques par an). Kialucera est en lien étroit avec le tissu social et culturel d'Aubervilliers et des villes proches et travaille régulièrement avec les bibliothèques, les boutiques de quartier, les lycées et collèges d'Aubervilliers et de La Courneuve, des foyers ADOMA, des femmes primo-arrivantes…etc.
Ces créations, mêlant différentes esthétiques (théâtre, clown, masques, danse, marionnettes, chant lyrique…) sont largement diffusées dans le lieu de la compagnie à Aubervilliers, soit 50 à 60 dates par an en autoproduction, l'entrée étant souvent gratuite pour le public, composé pour l'essentiel de familles. Depuis 2014, Kialucera a développé une diffusion de ses projets hors-les-murs dans l'espace public, soit une vingtaine de représentations chaque année, données dans les villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Bobigny, Pantin, à l'invitation de ces communes.
On peut noter la nouvelle collaboration qui s'est engagée avec la Ville de la Courneuve à travers l'espace jeunesse Guy Moquet, la Maison pour tous Youri Gagarine, l'Espace séniors Marcel Paul, dans le cadre de la politique de la ville. Ce nouveau partenariat s'est conclu autour de chantiers de création proposés à des groupes de jeunes et à des diffusions de petites formes hors les murs, la compagnie a ainsi participé à des inaugurations de nouveaux équipements publics locaux.
Kialucera a également développé des collaborations artistiques avec d'autres équipes ou structures artistiques : la compagnie lyrique Manque pas d'airs, installée à la Villa mais d'ici également à Aubervilliers, qui a collaboré sur l'une des créations avec les jeunes (« Fihavana » en 2014/15), le Samovar à travers une collaboration avec Vincent Rouch (cie du Moment), puis, Ivo Mentes pour la création intitulée « Dire pour de vrai » en 2014/15.
Par ailleurs, début 2016, Martine Monvoisin a engagé, avec le regard extérieur d'Ivan Bacciocchi, maître de mime corporel dramatique et le soutien d'André Riot-Sarcey, le montage d'une création professionnelle sur un texte qu'elle a écrit (« Biba, la rose et le crabe ») autour du cancer du sein et qu'elle souhaite pouvoir partager largement dans un but de sensibilisation, notamment auprès des femmes des quartiers populaires souvent peu informées sur cette maladie et ses combats.
En outre, dans son lieu, Kialucera accueille régulièrement le groupe de jazz A main nue, pour 5 à 6 concerts dans l'année, ainsi que différente soirées, manifestations et expositions, proposant ainsi une petite programmation culturelle pour le public.
Enfin, en 2014/15, Kialucera s'était rapprochée du Théâtre de la Commune afin de construire un partenariat structurel. Plusieurs rencontres ont eu lieu, Kialucera a également participé à des réunions de réflexion sur la culture dans la ville, mais la relation a été mise en attente.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
Kialucera est essentiellement implantée à Aubervilliers, son ancrage tend toutefois à s'étendre aux villes voisines (Saint-Denis, Pantin, La Courneuve).

Evolution budgétaire et de l'emploi
D'envergure économique modeste, le budget de Kialucera (129 540 € en 2015) a tout de même augmenté de 14% en trois ans grâce à une progression du chiffre d'affaires (essentiellement constitué de la vente de prestations d'ateliers artistiques auprès du foyer Adoma) et à l'obtention de nouvelles subventions publiques en 2015 de la part de la Ville de La Courneuve et de la Région. L'activité de la structure est financée à près des deux tiers par les

subventions publiques et pour un quart par son chiffre d'affaires.
Toutes aides cumulées, la Région Ile-de-France demeure en 2015 le premier partenaire public de la structure à travers l'aide à la permanence artistique et culturelle, l'aide emploi-tremplin (dernière année en 2015) et l'aide au titre du contrat de ville. Ses soutiens représentent 39% des financements publics de la structure et 26% du budget. La Ville d'Aubervilliers est le deuxième partenaire public avec 29% des financements publics, suit l'Etat au titre de divers dispositifs de la politique de la ville (17% des financements publics), et enfin la Ville de La Courneuve (9% des financements publics), et le Département de Seine-Saint-Denis (6% des financements publics).
L'équipe de Kialucera est principalement composée d'intervenants formateurs permanents (4 personnes soit 3 équivalents temps pleins avec une masse salariale relativement stable de près de 100 000 € annuels, soit 75% du budget). De façon nouvelle et croissante, la compagnie a également employé des artistes extérieurs en intermittence, dans le cadre des créations avec les jeunes.

Projet proposé pour les trois prochaines années
Kialucera souhaite continuer dans les mêmes axes que précédemment à travers la création de spectacles avec des jeunes en mêlant amateurs et artistes professionnels, en développant de nouvelles petites formes à jouer hors les murs dans l'espace public, en poursuivant la collaboration avec la Ville de La Courneuve et en montant sa création professionnelle, avec l'objectif de réunir d'autres partenaires publics financiers autour de ce projet et de le diffuser largement.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis défavorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle et propose une sortie progressive du dispositif.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

Une convention annuelle pour l'année 2016/17 est proposée, assortie d'une aide régionale révisée à la baisse.

La Région soutient KIALUCERA en 2016 à hauteur de 15 000 €
sur une base subventionnable de 93 932 €
(la base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé et des dépenses d'emploi)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.	La Région flèche son aide sur les volets de la création, de la diffusion et de l'appropriation, à hauteur de 15 000 €, pour les projets de création de la structure et leur diffusion sur le territoire francilien.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	20 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	20 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	20 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	70 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011732

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : L'ONDE ET CYBELE (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	245 050,00 €	14,28 %	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L ONDE ET CYBELE
Adresse administrative : 2-6 RUE DUC
75018 PARIS 18
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Marie-Rose Lefèvre, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 47756752300014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

Fort de son expérience programmatique (Olympic Café, Les trois frères, Point Ephémère), Blaise Merlin créé l'association L'Onde & Cybèle afin de soutenir la création artistique et promouvoir la rencontre entre publics, professionnels, territoires et disciplines artistiques (théâtre, poésie, danse, cirque, arts plastiques…).
L'Onde & Cybèle produit chaque année deux festivals : La Voix est Libre et Rhizomes. Jazz Nomades/La Voix est Libre, créé en 2005 propose une programmation de haut niveau variée aux Bouffes du Nord, et désormais également dans d'autres salles en France et à l'international (Théâtre Garonne, la Comédie de Béthune, le Channel à Calais, Beyrouth en lien avec l'Institut français). Rhizomes (anciennement Musiques et jardins) propose des concerts gratuits sur plusieurs week-ends des mois de juin et juillet dans les espaces verts du 18ème arrondissement de Paris.
En 2009, la compagnie met en route le projet Zoophonie. Il s'agit de développer un projet original de parcours déambulatoire autour d'une faune imaginaire faite d'installations électroniques et acoustiques, de danse et poésie orale.

L'Onde et Cybèle reçoit le soutien de la Ville de Paris, des Mairies d'arrondissement (10ème, 18ème), de la Région Ile-de-France et du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
DRAC : culture et lien social, aide au projet (en 2013)	15 000	*8%*	5 000	0	*0%*
DGCA	0	*0%*	9 000	0	*0%*
Institut Français : département échanges et coopérations artistiques	0	*0%*	22 000	15 000	*6%*
Institut Français locaux : Beyrouth + Alexandrie + Tunis	0	*0%*	3 500	15 484	*7%*
Mairie de Paris : DAC, DASES, DPVI	45 500	*23%*	62 000	54 000	*23%*
Mairie de Paris - arrondissement du 18ème	30 000	*15%*	30 000	30 000	*13%*
Mairie de Paris - arrondissement des 10ème, 20ème et 19ème	3 845	*2%*	2 845	2 925	*1%*
Mairie de Paris - Institut français				10 000	*4%*
SOUS-TOTAL PARIS	79 345	*40%*	94 845	96 925	*41%*
Mairie de Pantin : DAC	0	*0%*	0	1 500	*1%*
Autres - ASP, Acsé, ADAMI, SACEM, SPEDIDAM, ONDA	54 405	*28%*	38 295	44 225	*19%*
Autres - Arcadi	4 625	*2%*	0	0	*0%*
Région - PAC	35 000	*18%*	35 000	35 000	*15%*
Région - Dispositif Méditerranée	0	*0%*	20 000	0	*0%*
Région - Emploi tremplin	8 335	*4%*	15 000	28 000	*12%*
SOUS-TOTAL REGION	43 335	22%	70 000	63 000	27%
TOTAL SUBVENTIONS	**196 710**	**100%**	**242 640**	**236 134**	100%

Autres - Mécénat (SNCF, Orange, la Poste, etc.)	22 950	*12%*	26 540	6 040	*3%*

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
Subventions d'exploitation *(tels qu'enregistrés dans les comptes)**	162 886	*53%*	204 093	126 700	*43%*
Financements publics *(tels qu'inscrits dans le dossier du bénéficiaire)* *	196 710	*64%*	242 640	236 134	*81%*
Chiffre d'affaires (recettes propres) *	128 038	*42%*	110 600	132 310	*45%*
Dont billetterie, ventes de spectacles, apport de coproduction et autres recettes (crowdfounding…)	*90 960 €*	*30%*	*82 625 €*	*55 810 €*	*19%*
Total produits	308 066	100%	332 776	293 117	100%

** Les différences de montant entre le déclaratif et les comptes s'expliquent par le fait que les aides des sociétés civiles, de la Ville de Paris, des fondations privées sont enregistrées dans les comptes dans les productions vendues et par le fait que les aides emploi-tremplin le sont dans la rubrique reprises et transfert de charges et n'apparaissent donc ni dans les subventions d'exploitation ni dans le chiffre d'affaires.*

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

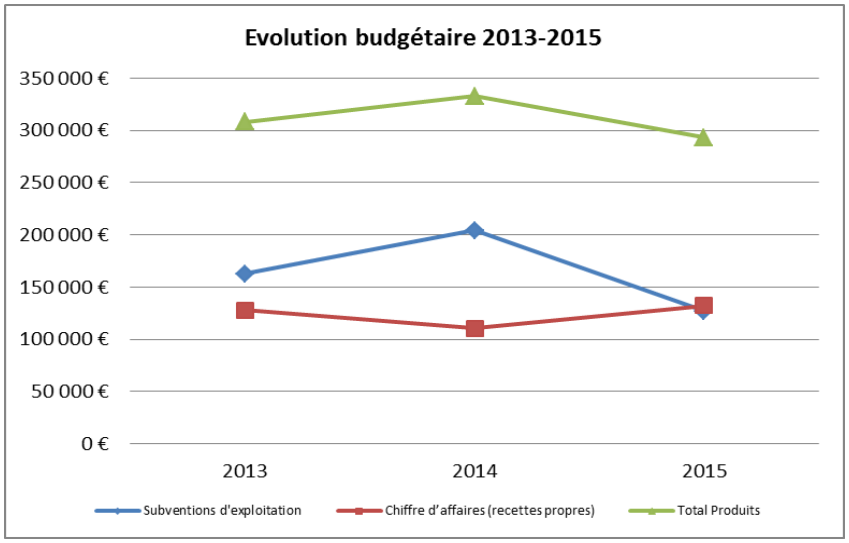

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

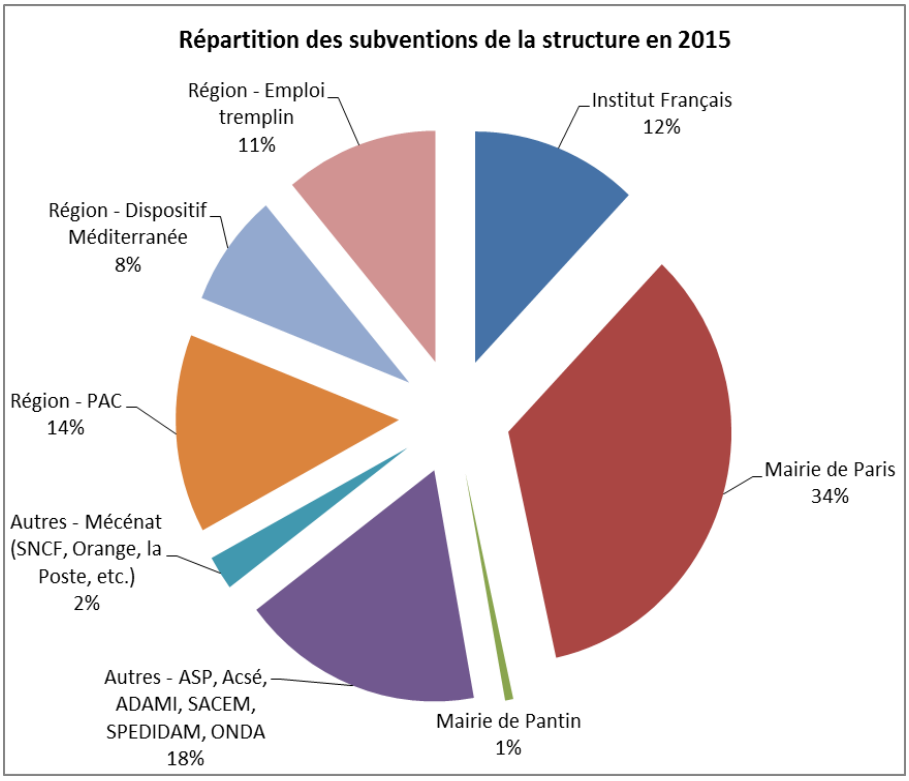

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale	178 110	193 255	200 700
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	3 355	3 719	3 384

3) Evolution de l'activité

	2013	2014	2015
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations accueillies	**9**	**10**	**14**
Dans le cadre du Festival La Voix est Libre	*7*	*9*	*12*
Dans le cadre du Festival Rhizomes et du projet Zoophonies	*2*	*1*	*2*
Nombre de spectacles diffusés au total	**44**	**45**	**54**
Dans le cadre du Festival La Voix est Libre	*18*	*33*	*28*

Dans le cadre du Festival Rhizomes et du projet Zoophonies	*14 (Rhizomes)* *12 (Zoophonies)*	*12*	*15 (Rhizomes)* *11 (Zoophonies)*
Nombre de représentations	**67**	**62**	**65**
Dans le cadre du Festival La Voix est Libre	41	50	39
Dans le cadre du Festival Rhizomes et du projet Zoophonies	26	12	26
Nombre de festivals ou temps forts éventuels	6	5	5
Nombre de spectateurs	7 590	6 400	8 170
Nombre de résidence(s) accueillie(s)	5 De 1 à 7 jours	4 De 2 à 3 jours	5 De 1 à 7 jours
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	-	-	-
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	33	45	45
Nombre d'établissements et de relais partenaires	14	21	19
Nombre de bénéficiaires	43 + 450 spectateurs	16 + 150 spectateurs (pluie)	22 + 200 spectateurs

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

En 12 ans, au fil de dizaines de créations et de rencontres, de festivals, d'actions culturelles et de coopération internationale, l'Onde et Cybèle a montré sa capacité à développer des outils de production et de diffusion au service de formes d'expression émergentes, en inventant de nouvelles synergies entre les collectivités, les habitants de tous âges et de tous bords, les structures culturelles, les médias, les associations et les artistes. Cette conception arborescente de notre travail se traduit à la fois par un enracinement local de plus en plus marqué sur le plan régional, en impliquant un nombre croissant de lieux et structures partenaires (Hôpital Bretonneau, Centre Barbara, Maison de la Musique de Nanterre, Institut des Cultures d'Islam, Scène Nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines, Comité Départemental du Tourisme de la Seine-Saint-Denis, Canauxrama, Ferme du Buisson, Fondation Royaumont, Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, Parc du Sausset, Théâtre du fil de l'eau à Pantin…), mais aussi par un développement national et international conséquent de nos activités d'échanges et de création (Théâtre Garonne/Toulouse, Scène Nationale Annecy, Instituts Français, tournées et créations au Caire, à Alexandrie, Beyrouth, Tunis, Le Kef…).

Le rayonnement des deux temps forts que sont La Voix est Libre et Rhizomes sur le plan public, médiatique et professionnel a en outre contribué à faire évoluer les pratiques institutionnelles vers des politique de programmation ouvertes et audacieuses, axées sur la transversalités des publics ET des pratiques artistiques, en phase avec un paysage culturel en plein mutation.

Décloisonnement des formes et des pratiques, décloisonnement des cultures et des langues, décloisonnement des

territoires entre quartiers « riches » ou « pauvres » classés prioritaires par la politique de la ville, décloisonnement entre Paris et la Banlieue… L'Onde & Cybèle est devenue un exemple voir un objet d'étude en la matière, ce qui a récemment valu à son directeur de devenir le plus jeune expert DRAC de la commission Ile-de-France, d'animer de nombreuses rencontres et de répondre à la sollicitation de nombreuses études universitaires sur les liens entre art et territoires.

Parmi les aspects les plus significatifs de ce travail, on peut retenir :

- la multiplication des passerelles entre les quartiers Nord de Paris et de la banlieue auprès de publics de tous âges et de tous bords, via le projet Zoophonies (parcours d'installations sonores déployés au Parc du Sausset et le long du Canal Saint-Denis), les communes d'Aubervilliers, de Saint-Denis, Bobigny et Pantin (festival Rhizomes), le développement de nouveaux partenariats avec la Maison de la musique de Nanterre, la Scène Nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines et la Fondation Royaumont (création, résidences, La Voix est Libre « dehors les murs ! »),

- la multiplication de passerelles entre tradition et modernité, identité, mémoire et création au sein des actions culturelles mises en œuvre en période de vacances scolaires (slam et écritures hybrides, transmission de mémoire, création radiophonique…)

- la mutiplication de passerelles entre publics et artistes issus de disciplines aussi diverses que la danse, le cirque, la musique, la poésie orale, le « live painting »… Un travail porteur de nouvelles formes de représentation et de dialogues fertiles entre les cultures et les générations.

Au prix d'une gestion rigoureuse, nos projets ont atteint un rythme de croisière et un niveau de reconnaissance peu communs à l'échelle des moyens dont dispose l'association aujourd'hui. Le combat se situe désormais sur le plan de l'emploi, de notre capacité à convaincre les collectivités que notre politique est devenue un important stimulateur économique et professionnel pour les très nombreux artistes franciliens qui en bénéficient. Après un cycle consacré au développement de notre réseau vers les pays du Maghreb et du Proche-Orient, avec lesquels les problématiques d'ouverture, d'échange et de dialogue nous semblent être une parmi les plus sensibles du monde dans lequel nous vivons, nous nous recentrons depuis 2016 sur l'aspect régional de ce travail, que ce soit en terme de coproductions, de partenariats avec des structures partenaires, d'action culturelle…

Que ce soit sur le plan de la transdisciplinarité, du dialogue transculturel, du rapport entre les arts, la science et la technologie, de l'art dans les quartiers populaires et du mélange des publics, les succès obtenus nous offrent davantage de facilité que par le passé à convaincre de nouveaux partenaires de s'associer à nos projets, même si nous nous heurtons encore à la frilosité de structures confrontées à un contexte de baisse budgétaire, et qui préfèrent souvent se raccrocher à de « vieilles recettes » par peur de perdre leur public traditionnel plutôt que se risquer à des programmes innovants, susceptibles d'attirer de nouvelles tranches d'âge et d'autres catégories de population.

Pour se faire, plusieurs options s'offrent à nous, que nous allons tenter de développer dans les prochains mois :

- la consolidation de nos partenariats publics et privés, quel que soit la difficulté du contexte, notre travail ayant prouvé qu'il est possible de mettre en œuvre des actions porteuses de dynamisme économique, artistique et territorial en reliant ces problématiques entre elles sans pour autant générer de coûts disproportionnés en matière de fonctionnement,

- le renforcement d'accompagnement de projets grâce à des partenaires régionaux et nationaux impliqués plus en amont dans nos créations et nos propositions (Zoophonies dans les lieux du patrimoine francilien, créations transdisciplinaires…)

- le développement d'un pôle axé sur le dialogue transculturel auprès des institutions avec lesquelles nous sommes actuellement en discussion à ce sujet, à savoir la Fondation Royaumont, le Festival d'Avignon et le Quai Branly, avec des créations avec le comédien, danseur et circassien Camille Boitel pour un cabaret musical d'un genre nouveau, les vidéastes Vincent Moon et Priscilla Telmon pour une création reliant les thèmes de la liberté et de la spiritualité.

- l'étude d'appels d'offres permettant de diversifier nos activités et sources de financements, la direction d'un lieu ou d'une manifestation n'étant pas à terme exclue du champ de ces possibilités.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Paris : Cirque Electrique, Maison de la Poésie, l'Atelier du Plateau ; Centre Musical FGO-Barbara, Hôpital Bretonneau, Institut des cultures d'Islam, Institut du Monde Arabe ; Salle St Bruno ; etc
Autres départements : Théâtre de St Quentin en Yvelines (78) ; Maison de la Musique de Nanterre (93) ; Le Générateur (94) ; la Ferme du Buisson (77) ; Conseil Général du 93, Comité Départemental du Tourisme du 93…
Parc Départementaux : reprise et extension du projet Zoophonies ; le Parc du Sausset, etc

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)
Drac Île de France : aide au projet
Conseil général du 93 : orientation, aide au projet
Mairie de Paris : Aide au fonctionnement (DAC/Bureau de la Musique)
Aides aux projets (DASES : lien intergénérationnel ; Mission Territoire de la DAC ; etc)
Mairie du 18ème arrondissement : dotation à l'animation culturelle de proximité
Mairie du 20ème arrondissement : dotation à l'animation culturelle de proximité

RESIDENCES PREVUES

	1ère année 2016/2017				
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	Implantation, création, diffusion : Dans le cadre du festival La Voix est Libre et des activités associées	Zoophonies/safari sonore : implémentation du projet dans les espaces verts d'Île de France (parc départemental, etc) et au niveau national. Perspectives 2017 suite aux prospections fructueuses en 2016 : Nogent-sur-Marne, Melun et aux Lilas.	Création, diffusions « Ô Brigitte » : Brigitte Fontaine et la Campagnie des Musiques à Ouïr	Création, diffusions : Nazzazzan Quartet, Camille Boitel et Valentin Bellot	Création, implantation : Création collective avec un ou plusieurs intervenants artistiques et les habitants du Quartier de la Goutte d'Or (jeunes et personnes âgées)
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	Réparties sur toute l'année : de 3 jours à 3 semaines selon le type de projets	En moyenne 2 mois de conception, 5 jours d'installation, 1 week-end de diffusion	. Résidence de création du 19 au 23 septembre 2016 (6 jours) . création le 24 septembre 2016 . diffusions 2016-2017	. résidence de création au printemps 2017 : 10 jours . création à l'automne 2017 . diffusions saison 2017-2018 > calendrier exact à définir	. médiation, mobilisation à automne-hiver 2016-2017 . 2 semaines de résidence au printemps (10 jours) . 2 restitutions durant l'été
Equipes artistiques	Artistes français et internationaux « partenaires » du festival et autres : Fantazio, Médéric Collignon, Laura Perrudin, Camille Boitel, Élise Caron, Nosfell, Abdullah Miniawy, Mazen Kerbaj, etc	> voir dossier de présentation ci-joint Installations sonores de Will Menter, Pierre Berthet, Laurent Golon, Guillaume Loizillon, etc et les musiciens : Élise Dabrowski, Jörg Müller, Erwan Keravec, Dgiz, etc	. Brigitte Fontaine . Les Musiques à Ouïr : Denis Charolles Julien Eil Alexandre Authelain Claude Delrieu Aurélie Saraf . Loïc Lantoine . Oriane Lacaille . Cédric Le Gall (son) 8 artistes + 1 régisseur son	Nazzazzan Quartet : . Haïm Issacs . Gaël Ascal . Matthieu Beaudin . Cyrille Froger Camille Boitel Valentin Bellot 6 artistes + 2 régisseurs : son et lumière	Intervenant artistique animant les ateliers et la direction de la création : Dgiz, Mehdi Chaïb, Violaine Lochu ou autre (projet en cours de définition)

Objectifs & contenus de chaque résidence	Pépinière « La Voix est libre » : rencontres transdisciplinaires actuellement à l'étude : les projets se définissent à l'automne pour être créés en mai-juin	Mise en œuvre d'un parcours sonore et musical sur un parc où des musiciens plasticiens et inventeurs d'instruments de musique interagissent avec des musiciens soliste et des danseurs	> voir dossier de présentation ci-joint . mettre en place un répertoire dédié au projet . poursuivre le travail d'orchestration et d'arrangement d'une partie de ce répertoire . concevoir un univers scénique . proposer une dramaturgie en jouant de la théâtralité des textes et des situations	Création d'un spectacle tous publics mêlant cirque, danse, musique et performance ;	> voir dossier de présentation ci-joint . favoriser le rapprochement intergénérationnel, amener les jeunes à se questionner sur le patrimoine mémoriel de leurs aînés, construire les identités . stimuler l'expression de chacun, s'engager dans un processus de tavail interdisciplinaire sur le long terme et en collectivité . véhiculer des valeurs citoyennes, etc
Partenaires financiers de résidence	Dracc, ADAMI, ARCADI, CNV, etc.	Conseil Général du 93, service des municipalités en charge des animations et des espaces verts, parc départementaux, etc	Théâtre de St Quentin en Yvelines, CNV (obtenu), ADAMI (en cours), ARCADI (en cours)	Drac Île de France, recherche de coproducteurs en cours	Acsé - programme VVV, Drac Île de France (Culture et lien social), Mairie de Paris : DASES, DPVI, Mission territoire de la DAC, Mécènes : Fondations SNCF, Strego, Banque Populaire, etc

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019)

Un certain nombre de créations issues de nos dernières années de recherche sont actuellement en vue pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019, avec pour potentiels partenaires financiers : le festival d'Avignon, la Fondation Royaumont, la Maison de la Musique de Nanterre, la Scène Nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines, la Scène Nationale de Sète, l'Abbaye de Noirlac, le Théâtre Garonne et la Ferme du Buisson.

Concernant le calendrier exact de ces projets, il est encore trop tôt pour se prononcer à ce sujet, mais une présentation des première étape de travail des projets Fractales et Débordanses est d'ores et déjà prévue au Printemps 2017 dans le cadre de La Voix est Libre, comme nous avons coutume de le faire pour les créations que nous initions et/ou accompagnons.

. « GORGES ROUGES »
avec **Fantazio** (contrebasse, voix, banjo), **Pierre Meunier** (texte, voix), **Charles Pennequin** (texte, voix), **Élise Caron** (texte, voix) et **Benjamin Colin** (percussions)

Un cabaret poétique et musical associant des figures inclassables de le poésie orale qui se caractérise par le caractère inclassable de leur démarche (danse, théâtre, vidéo), en conjuguant sur un même plateau les talents de Fantazio (actuellement en résidence à la Villa Médicis), Pierre Meunier, Charles Pennequin, Benjamin Colin et Élise Caron. Une première version de ce projet a été présenté au Cirque Electrique en 2015 dans le cadre du festival la Voix est Libre, suscitant un fort désir des uns et des autres d'aller vers une forme plus aboutie.

. « FRACTALES » (titre provisoire)
avec **Vincent Moon** (réalisateur), **Priscilla Telmon** (exploratrice, écrivaine, photographe), **Serge Teyssot-Gay** (guitare électrique) et **Violaine Lochu** (voix, accordéon)

Au tournant de l'année 2014, après cinq ans de voyages et plus de 400 films diffusés sur son label Petites Planètes, Vincent Moon s'installe au Brésil pour explorer plus profondément le renouveau du sacré dans toutes les strates de la société. Son prochain projet trans-média HÍBRIDOS, qu'il réalise avec l'exploratrice cinéaste Priscilla Telmon, part à la rencontre des diverses spiritualités dans le pays, des croyances afro-brésiliennes jusqu'aux cultes syncrétiques plus récents.

Accompagnés par des figures de l'improvisation, porteurs d'un amour sans fond pour les humanités, Priscilla Telmon et Vincent Moon présenteront pour la première fois une performance live audio-visuelle : une exploration musicale et poétique combinant cérémonies sacrées, ethnographie et spiritualités du monde entier.

Une expérience unique de montage de films joués en direct, qui ouvre un espace entre cinéma, musique et spiritualité, dans une quête hybride de l'image et de la relation au public. Le projet sortira au printemps 2017.

. **« DÉBORDANSES »**
avec **Tamango** (claquettes et tap-dance, flûte, danse), **Prabhu Edward** (tablas), **Sonny Troupé** (batterie), **DJ Junkaz Lou** (scratching), **LOS** (beat-boxing…)

Autour de Tamango, maître new-yorkais des claquettes capable de se frotter aux rythmes les plus divers, s'engage un tour du monde inédit, un tourbillon frénétique entre le tap-dancer et les percussions venues du monde entier. Un aller simple au royaume de la transe, dont le casting est en cours d'élaboration, et dont l'objectif est de s'exporter sur les cinq continents.

Présentation des éventuels projets hors résidences :

Nous travaillons actuellement à la mise en œuvre d'un pôle de développement de nos projets axés sur le dialogue transculturels impliquant des partenariats suivis avec des partenaires tels que le festival d'Avignon, la Fondation Royaumont, le Quai Branly, l'Institut du Monde Arabe et des acènes associées en Île-de-France, en France et à l'Étranger. Ce travail devrait commencer à porter ses fruits en 2017, sans qu'il soit encore possible d'apporter les précisions techniques et budgétaires à cet axe spécifique de notre projet, qui devrait à la fois opérer une synthèse de nos 15 années de recherche en la matière tout en servant de point de départ à la mise en œuvre d'une nouvelle plateforme d'échange et de coopération, en partie basée sur l'expérience du cycle qui vient de s'achever avec l'organisation de la Voix est Libre dans les Pays du Maghreb et du Moyen-Orient.

Nous souhaitons également poursuivre et développer le caractère intercommunal de Rhizomes (entre Paris et les communes limitrophes via le Bassin de la Villette et le Canal de l'Ourcq/Canal Saint-Denis), dans le cadre de notre partenariat avec le CDT et avec la recherche de nouveaux sponsors.

Projet Zoophonies (qui évolue en fonction du contexte où il est présenté) : voir dossier ci-joint

Incidences éventuelles du projet spécifique en termes d'emploi

Réorganisation de l'équipe suite au départ de la chargée d'administration et de production en septembre 2016 :

. Chargée de production, de diffusion, et de médiation culturelle
Pérennisation et évolution du poste : formation et reprise des missions de la chargée d'administration. Délégation des missions relatives à la médiation culturelle au nouveau salarié prochainement recruté (cf. ci-dessous). L'aide de l'Emploi Tremplin prendra fin en janvier 2018
> Masse salariale chargée 2017: 31 560 €

. Assistant de production et de médiation culturelle
Recrutement d'une personne en contrat aidé CUI/CAE, prévu à l'automne 2016
Assurer en binôme avec la chargée de production, le suivi de production des manifestations, ainsi que la coordination des actions culturelles.
Une attention particulière sera portée à la formation de ce salarié.
> Masse salariale annuelle 2017 : 21 000 €

. Directeur de production, chargée de communication, directeur technique (intermittents)

Pas d'incidence ni de changements particuliers par rapport à cette dernière année.

. Stagiaire
Recrutement d'un ou plusieurs stagiaires sur la saison pour assurer un soutien sur des phases intensives de production ainsi que le suivi des actions culturelles avec la personne en ayant la responsabilité (cf. ci-dessus) – Durée à définir

Subvention demandée :
50 000 €
Soit 15 000 € d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2017 (HT)

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	**101 500**	**ETAT**	**18 500**
. Directeur artistique/ de production	31 900	DRAC Ile-de-France :	
. Chargée administration/production	31 600	. Culture et lien social (sollicité)	5 000
. Assistant production/médiation	21 000	. Aide à la création (sollicité)	12 000
. Chargée de communication	17 000	Autres subventions de l'Etat :	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	**139 360**	. ACSE/ Programme VVV (sollicité)	1 500
Salaires bruts artistes + charges	52 505	**COLLECTIVITES TERRITORIALES**	**145 000**
Salaires bruts techniciens + charges		**Région Ile-de-France**	
. Directeurs techniques	4 705	Région IDF - PAC	50 000
. Régisseurs son	7 480	Région IDF - autres services :	
. Régisseurs lumière	2 265	. Emploi-tremplin (acquis)	10 000
. Régisseurs plateau/accueil	6 285	**Communes** :	
Droits d'auteur + taxe CNV	5 550	. Mairie de Paris-DAC/Bureau de la Musique (sollicité)	41 000
. Hébergements	2 400	. Mairie de Paris-DAC/Mission Territoires (sollicité)	1 000
. Défraiements/catering	5 825	. Mairie de Paris-Lien intergénérationnel (sollicité)	4 000
. Transports/voyages	4 545	. Mairie du 18e + Fds Bloche (sollicité)	35 000
. Visas/Assurances (étranger)	320	. Mairie du 20e (sollicité)	4 000
. Déplacement équipe/parking, etc	290	**EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)**	**6 360**
. Petit matériel technique	475	Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE (sollicité)	6 360
Locations (préciser):		**SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES**	**38 000**

		PROFESSIONNELS	
. régie et matériel technique	7 490	. ADAMI : Aide au festival + création (sollicité)	12 000
. backline/divers	2 900	. SACEM (sollicité)	8 000
. véhicules	920	. SPEDIDAM (sollicité)	12 000
Achat de spectacles/concerts	16 200	. ONDA (sollicité)	1 000
Communication	19 205	. FCM (sollicité)	5 000
DEPENSES D'APPROPRIATION	**2 000**	**MECENAT & SPONSOR**	**7 200**
Hôpital Bretonneau (1 concert - 4h)	2 000	**RECETTES PROPRES D'ACTIVITE**	**54 990**
AUTRES DEPENSES	**27 190**	Locations de salle	
Part de charges de fonctionnement	9,70%	.Billetterie (croisière CDT93)	550
. Locaux et fluides	9 700	Recettes de coréalisation	7 500
. entretien/réparation	400	Apports de coproduction	
. informatique	2 500	Maison de la Poésie	2 800
. téléphone, internet, poste	1 800	Fête de la Goutte d'Or	950
. fournitures, papèterie	1 300	Institut des cultures d'Islam	2 000
. assurances	850	Autres coproducteurs	7 800
. comptables	4 200	Ventes de spectacle	19 490
. documentation	150	Vente projet Zoophonies	11 500
. agios, frais bancaires	3 000	Autres recettes	2 400
. frais mission/réception	1 000		
. cotisation AFIJMA	300		
. impôts et taxes	800		
IMPREVUS	*1 190*		
TOTAL	**270 050**	**TOTAL**	**270 050**
Mise à disposition de locaux	7 500	Mise à disposition de locaux	7 500
. Partenariat médias	8 500	. Partenariat médias	8 500
. Bénévoles	1 620	. Bénévoles	1 620

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région

La structure est soutenue au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2009 à hauteur de 35 000 euros, soit deux conventions successives (2009-2013 et 2013-2016).

Le projet soutenu s'articule autour de l'activité de production et de création des artistes programmés, notamment dans les deux festivals organisés par la structure « La Voix est Libre » et « Rhizomes », des projets menés avec le public et le développement en Ile-de-France (mais également au national et à l'international) notamment de la Voix est Libre et des créations.

La structure a également bénéficié d'autres aides régionales au cours de la durée de la convention. Elle bénéficie actuellement de deux emplois-tremplin, l'un voté en 2013 et l'autre en 2014 et a obtenu une aide de 20 000 € au titre du dispositif Méditerranée pour l'organisation de La Voix est libre à Tunis.

Evolution de l'activité et du rapport au public

L'Onde et Cybèle développe un projet axé sur la production de manifestations et de créations artistiques originales. La transdisciplinarité, le dialogue interculturel et l'échange sont au cœur du projet.

Chaque année, l'Onde et Cybèle organise deux manifestations : les festivals « La Voix est Libre » et « Rhizomes », et met en place des résidences et accompagne en production des projets de création.

Pour « La Voix est Libre », l'association produit des formes artistiques inclassables, transdisciplinaires et transculturelles, issues de la rencontre entre des artistes d'horizons divers (musiques (musiques improvisées, musique du/des monde/s, chanson, jazz….), danse, cirque, slam, poésie…) et de cultures différentes. De nombreux artistes étrangers participent en effet aux créations « La Voix est libre », certaines étant nées à l'occasion d'éditions de « La Voix est Libre » organisées en Tunisie, en Egypte ou encore au Liban.

Parmi les artistes invités de « La Voix est Libre », on peut citer : Nosfell, Babx, Camille Boitel, Thomas de Pourquery, Médéric Collignon, Dieudonné Niangouna, Mehdi Chaïb, Philippe Torreton, Brigitte Fontaine, Ludor Citrik, Fantazio, Joseph Nadj, Violaine Lochu, Elise Carron, Vimala Pons, Joëlle Léandre, Serge Teyssot-Gay, Kaori Ito, Dgiz, Sandra Abouav, l'ensemble Calliopée…

Organisé depuis dix ans au Théâtre des Bouffes du Nord, le festival « La Voix est Libre » s'est progressivement, ces trois dernières années, déployé dans d'autres lieux, à Paris, mais également en Ile-de-France. Le festival a quitté progressivement le Théâtre des Bouffes du Nord pour investir d'autres lieux parisiens : la Maison de la Poésie et l'Institut du Monde arabe en 2014, et le Cirque électrique en 2015. En 2016, le Festival s'est également déployé sur d'autres départements, dans les Yvelines au Théâtre de Saint-Quentin et dans les Hauts-de-Seine, à la Maison de la musique de Nanterre. Le nombre de spectateurs de La Voix est libre va croissant, de 1 492 en 2013 à 1 583 en 2015.

Certaines créations sont uniques et spécialement créées pour le festival, d'autres peuvent être reprises et diffusées dans d'autres lieux et festivals (Festival d'Avignon, Paris Quartier d'Eté, Ferme du buisson, Espace 1789, Atelier du Plateau, Comédie de Béthune, Circa…). Des résidences de créations sont organisées, selon les besoins. Ainsi, la création « Ô Brigitte » avec Brigitte Fontaine, le trio de la compagnie des Musiques à Ouïr (ensemble conventionné musiques jazz et improvisées), Loïc Lantoine et Orianne Lacaille, ont bénéficié d'une résidence de création au Théâtre de Saint-Quentin en Yvelines, accompagnée d'actions culturelles et d'une programmation en ouverture de saison en 2016.

Le développement et l'export au national et à l'international de « La Voix est libre » s'est poursuivi entre 2013 et 2015, toutefois l'année 2016 est marquée par un frein donné au développement international du projet (en raison de la diminution des aides dédiées) et par un recentrage sur la création, la coproduction, la diffusion et le développement du projet en Ile-de-France. L'itinérance du projet l'a amené ces trois dernières années, à l'étranger, au Liban, en Egypte et en Tunisie, et en France, à Bonlieue (scène nationale d'Annecy) et au Channel (scène nationale de Calais).

Le festival Rhizomes, festival de « musiques des mondes », propose, pendant trois week-ends fin juin début juillet, des concerts gratuits dans les espaces verts et espaces publics du 18ème arrondissement de Paris. Depuis 2015, le festival se déploie à nouveau hors de paris, à Pantin et Bobigny, grâce à l'organisation de croisières musicales en partenariat avec le Théâtre au fil de l'eau de Pantin et le Comité départemental du tourisme. Rencontres artistiques et diversité culturelle sont également au cœur des propositions du festival. En 2016, par exemple, « Revolutionary birds », créé à Beyrouth en 2015, rassemblait un musicien français – sonneur de cornemuse, un chanteur soufi tunisien et un percussionniste franco-libanais. Le festival a rassemblé selon les éditions entre 2 350 spectateurs en 2013 (année impactée par plusieurs week-ends pluvieux) et 4 050 en 2015.

L'élargissement territorial du projet de la structure s'est également concrétisé avec le projet Zoophonie, parcours sonore et musical, qui a été organisé au Parc départemental du Sausset à Villepinte en Seine-Saint-Denis en 2015.

Le total de la fréquentation affiche une hausse entre 2013 et 2015, avec une légère baisse en 2014 : de 7590, celle-ci passe à 6400 en 2014 et remonte à 8170 en 2015.

Rhizomes est également le support d'interventions artistiques menées avec des enfants et des jeunes du quartier de la Goutte d'or, en lien avec des acteurs locaux. En 2014 et 2015, les ateliers ont été menés autour de l'écriture, de l'improvisation et du slam par le slameur/contrebassiste Dgiz et le saxophoniste Mehdi Chaïb. En 2016, c'est un projet intergénérationnel autour de la mémoire et du témoignage regroupant des jeunes et des personnes âgées qui a été conduit par l'artiste sonore Violaine Lochu. Le résultat de ce travail de création est présenté chaque année dans le cadre du Festival.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement

Au cours des trois dernières années, L'Onde et Cybèle a réussi à développer son projet plus largement en Ile-de-France. Si l'ancrage reste fort à Paris, le projet s'est déployé dans d'autres lieux et départements franciliens : en

Seine-Saint-Denis, dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines.
Inscrite et reconnue dans les réseaux professionnels, la structure est en lien avec des structures culturelles aussi diverses que des lieux intermédiaires, des associations locales, des scènes nationales ou de grandes institutions.
Par ailleurs, le projet de l'Onde et Cybèle se déploie au plan national et international grâce aux éditions de la Voix est libre organisées à l'étranger ou dans d'autres lieux en France.

Evolution budgétaire et de l'emploi
Le budget annuel moyen de la structure, entre 2013 et 2015, est de 311 320 € et présente des légères variations selon les années et les projets (notamment à l'international). Il était de 308 066 € en 2013, 332 776 € en 2014 et 293 117 € en 2015. Il reposait, en 2013, à 64 % sur les financements publics, 30 % sur les recettes propres et 12 % sur les financements privés. En 2015, les aides publiques financent 81 % du budget, les recettes propres couvrent 19 % du budget et les financements privés 3%.
Le budget de la structure varie selon les projets menés puisque pour certains projets, la structure réussit à obtenir des aides, et à générer des recettes propres. Les recettes propres sont essentiellement constituées des recettes de billetterie, des ventes de spectacles et des apports en coproduction. La baisse des recettes propres en 2015 s'explique par une diminution des ventes de spectacles, les recettes de billetterie comme les apports en coproduction étant eux en augmentation.
La Ville de Paris est le premier financeur de la structure si on cumule les différentes aides (41% des financements publics), en effet aux aides de la culture et de la mairie du 18ème arrondissement, s'ajoutent d'autres aides de l'action sociale, de la politique de la ville et d'autres mairies d'arrondissement.
La Région Ile-de-France est le deuxième partenaire public de la structure avec la PAC et deux emploi-tremplins. La part de l'aide régionale représentait 14 % du budget et 22 % des financements publics en 2013, elle passe respectivement à 21% et 27 % en 2015. L'Onde et Cybèle obtient également ponctuellement des aides de la DRAC, de la DGCA et de l'Institut Français. La SPEDIDAM, l'ADAMI, la SACEM, le CNV, l'ONDA apportent également leurs soutiens financiers au projet. Enfin la structure complète ses financements par des aides privées (Fondation Orange, Bailleurs sociaux, Fondation La Poste, Fondation SNCF…).
Le projet repose en 2016 sur une équipe composée du directeur artistique (intermittent) et deux salariés en CDI (emploi-tremplin) : chargé de production et d'administration et d'un chargé de médiation culturelle, de diffusion de production (poste créé en 2015 suite à l'obtention de l'aide régionale). La structure fait appel à d'autres personnes ponctuellement et selon les projets (communication, technique…). La masse salariale intermittents, artistes comme techniciens, est stable et varie de 120 000 € à 130 000 €.

Projet proposé pour les trois prochaines années
L'Onde et Cybèle va poursuivre dans les trois années à venir son projet tout en le développant et le déployant davantage encore en Ile-de-France. La structure continuera à organiser les festivals « La Voix est Libre », et « Rhizomes » et à accompagner des créations en lien avec des structures partenaires (résidence, coproduction, diffusion). Trois projets sont d'ores et déjà envisagés : « Gorges rouges » avec Fantazio (contrebasse, voix, banjo), Pierre Meunier (texte, voix), Charles Pennequin (texte, voix), Élise Caron (texte, voix) et Benjamin Colin (percussions), « Fractales » avec Vincent Moon (réalisateur), Priscilla Telmon (exploratrice, écrivaine, photographe), Serge Teyssot-Gay (guitare électrique) et Violaine Lochu (voix, accordéon) et « Débordanses » avec Tamango (claquettes et tap-dance, flûte, danse), Prabhu Edward (tablas), Sonny Troupé (batterie), DJ Junkaz Lou (scratching) et LOS (beat-boxing…).
Rhizomes sera toujours le support d'interventions artistiques menées avec les habitants du quartier de la Goutte d'or. L'Onde et Cybèle travaillera à déployer Zoophonie dans les espaces vert d'Ile-de-France, les perspectives pour 2017 étant Nogent-sur-Marne, Melun ou Les Lilas.
Fort de son expérience, l'Onde et Cybèle travaille également à nouer des partenariats autour de ses projets axés sur le dialogue transculturel avec des structures comme le Festival d'Avignon, la Fondation Royaumont, le quai Branly ou encore l'Institut du Monde Arabe.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient L'Onde et Cybèle en 2016 à hauteur de 35 000 € sur une base subventionnable de 245 050 €

(La base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé et l'aide emploi-tremplin)

Emploi La Région apporte son aide au titre de l'emploi structurant (hors emploi-tremplin) à hauteur de 15 000 €.	**Création/Diffusion/Appropriation** La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 20 000 € pour le projet proposé par la structure et notamment pour accompagner l'activité de production/diffusion, le projet mené avec les publics ainsi que l'élargissement francilien du projet.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé et l'aide emploi-tremplin

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	35 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	35 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	35 000,00 €
2014	Méditerranée	20 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	35 000,00 €
	Montant total	125 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011725

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA COMPAGNIE AIME L'AIR (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	123 600,00 €	36,41 %	45 000,00 €
	Montant Total de la subvention		45 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA COMPAGNIE AIME L'AIR
Adresse administrative : 5 RUE CREBILLON
94300 VINCENNES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Louis Vicart, Président
Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 43793292400024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

La compagnie Aime l'air a été créée en 2000 par Andy Emler, compositeur, pianiste, improvisateur et pédagogue hors normes dans le domaine du jazz, dont l'œuvre est régulièrement saluée par de nombreux prix (Django d'or en 1992, 2006, 2008, 2010 à différents titres, Victoires du Jazz en 2005, 2008, 2010, primé par la presse spécialisée Jazz magazine, Emoi Jazz…
Il s'agit d'une entité artistique protéiforme avec des formations musicales de différents formats, dont le célèbre « MégaOctet », fondé en 1989 avec Laurent Blondiau (trompette, bugle), Laurent Dehors (saxophone ténor, clarinette basse, cornemuse), Thomas de Pourquery (saxophones alto et soprano, voix), Philippe Sellam ou Guillaume Orti ou Adrien Amey (saxophone alto), François Thuillier (tuba), Claude Tchamitchian (contrebasse), Eric Echampard (batterie), François Verly (marimba, percussions), mais aussi le trio E,T,E (Andy Emler, Claude Tchamitchian et Eric Echampard), le quartet avec Marc Ducret, des duos…
Par ailleurs, Andy Emler est régulièrement investi dans de nombreux projets artistiques parfois aux croisements d'autres disciplines : danse, musique contemporaine (Ars Nova et Pascal Contet), théâtre (création de la musique de scène pour « Ravel » par A-M Lazarini)… Il est également auteur de commandes d'écriture pour tous les formats et formules d'orchestres professionnels, ou mêlant professionnels et amateurs. Enfin, Andy Emler intervient auprès des publics, en parallèle de ses concerts : auprès de conservatoires de musique, de jeunes en difficultés, en milieu scolaire, auprès de musiciens amateurs…etc. avec le désir fort d'élargir le public du jazz.
La compagnie est conventionnée par la DRAC Ile-de-France ainsi que par la Région Ile-de-France ; elle reçoit aussi le soutien régulier de la Sacem, la Spedidam et l'Institut français.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	%	2014	2015	%
DRAC Musique convention	60 000	*51%*	70 000	70 000	*50%*
Autres - SACEM, SPEDIDAM	13 000	*11%*	10 000	25 000	*18%*
Région - PAC	45 000	*38%*	45 000	45 000	*32%*
SOUS-TOTAL REGION	*45 000*	*38%*	*45 000*	*45 000*	*32%*
TOTAL SUBVENTIONS	**118 000**	**100%**	**125 000**	**140 000**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	%	2014	2015	%
Subventions d'exploitation	80 000	*54%*	135 000	140 520	*66%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	64 947	*44%*	68 328	73 840	*34%*
Total produits	148 237	100%	205 190	214 490	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

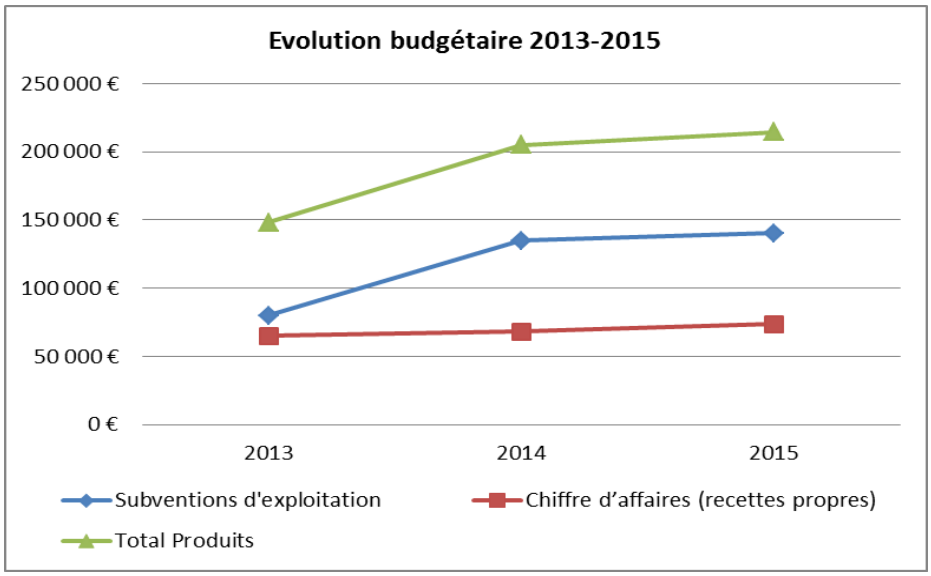

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

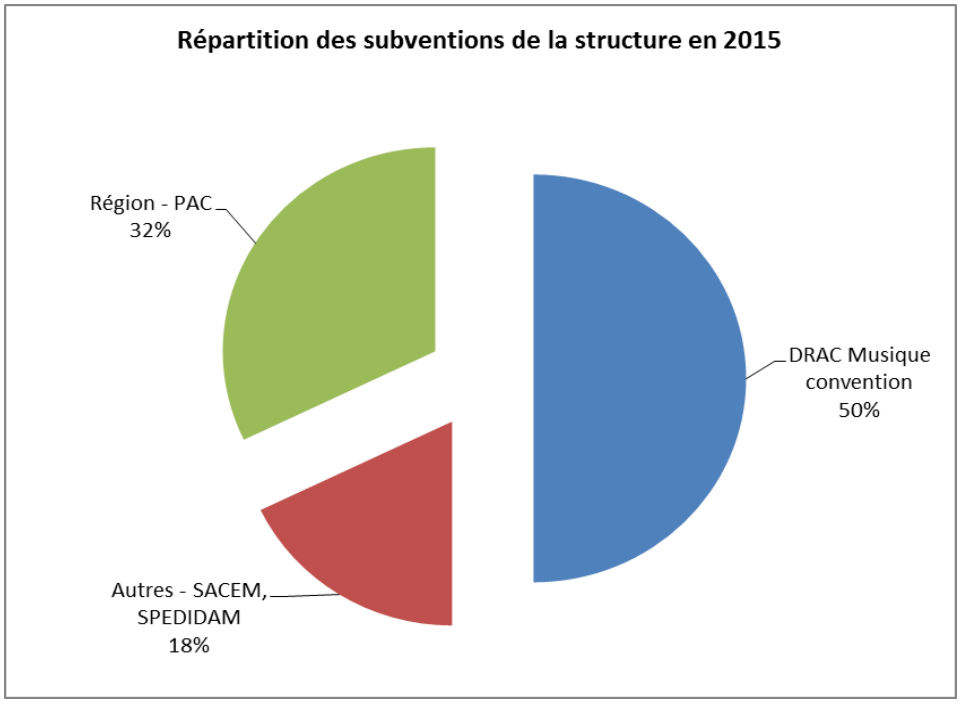

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale totale en €	113 561 €	140 505 €	164 073 €
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	1 860 h *+ 177 h engagement direct* *Total = 2 037h*	2 590 h *+ 288 h engagement direct* *Total = 3 208 h*	2 574 h *+ 432 h engagement direct* *Total = 2672 h*

3) Evolution de l'activité

Années	2013	2014	2015
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations produites	5 dont 4 commandes	5 dont 2 commandes	12 dont 8 commandes
Nombre de répertoires diffusés au total **Nombre d'enregistrements**	7 répertoires différents 2 CD enregistrés	12 répertoires différents 2 CD enregistrés	21 répertoires différents 1 CD enregistré
Nombre de concerts *Dont nombre de représentations en cession :* *Diffusion selon les formations* *Diffusion en Ile-de-France*	26 *Dont 15 cessions et 11 engagements directs* 10 MegaOctet dont 3 à l'étranger 14 en "petites formations" 3 à 5 musiciens 7 concerts en IDF	39 *Dont 22 cessions et 17 engagements directs* 6 MegaOctet dont 2 à l'étranger 20 en "petites formations" 3 à 5 musiciens 14 concerts en IDF	43 *Dont 20 cessions et 23 engagements directs* 5 MegaOctet dont 1 à l'étranger 33 en "petites formations" 3 à 5 musiciens 13 concerts en IDF

Nombre de lieux concernés par les tournées	22	29	37
Nombre de spectateurs	Entre 5500 et 6500	+ 7300	+ 11500
Nombre de résidence(s) éventuellement menée(s) *& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)* *& Lieux partenaires de résidence*	1 "compagnonnage" au Triton – Les Lilas sur l'année (diffusion + création) env. 25 jours	1 "compagnonnage" au Triton – Les Lilas sur l'année (diffusion + création) env. 25 jours 1 résidence pédagogique CRR d'Annecy	1 résidence de création à Lille avec ONL 1 résidence de création à Salamca (Mexique) avec Banda de musiciens mexicains 1 "compagnonnage" au Triton – Les Lilas sur l'année (diffusion + création) env. 25 jours
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	-	-	-
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	Env 60 heures	Env 50 heures	Env 50 heures
Nombre d'établissements et de relais partenaires	3	2	4
Nombre de bénéficiaires	+ ou - 80	+ ou - 50	+ ou - 80

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

Avec **la Compagnie aime l'air** nous sommes attachés **à défendre et structurer les projets d'Andy Emler** sur tous les terrains possibles depuis 2000. La Compagnie a été fondée par Andy Emler et Thierry Virolle, c'est une réalité de développement artistique global.
Pour mémoire Andy Emler est un musicien, compositeur, créateur, formateur/pédagogue dont la pertinence dans tous ces secteurs est reconnue **depuis plus de 30 ans**.
C'est **une mission musicale, artistique et culturelle d'intérêt général**. Si tel n'était pas le cas nombre de projets/actions artistiques et commandes pour des structures ou des festivals de renom en France et à l'étranger ne se feraient pas...
Andy Emler est pianiste, compositeur, improvisateur et pédagogue depuis 35 ans, qui a développé son activité sur tous les fronts (en Ile de France, en France et dans le Monde), **il est l'un musicien les plus respecté et attendu de sa génération** quels que soient ses projets, **à lui seul c'est 4 Django d'or, 2 Victoires du Jazz, il est Chevalier des Arts et des Lettres**. Sa créativité musicale est et continue d'être d'une rare pertinence. Il œuvre autant dans le jazz contemporain, l'improvisation, la composition "classique/contemporaine", les musiques ethniques et du monde... c'est **une personnalité majeure de la création musicale de l'époque**, qui va de Ars Nova, aux Percussions de Strasbourg, à l'Orchestre National de Lille, aux musiciens africains ou indiens (Ballaké Sissoko et Subramaniam...) avec **le même respect pour les musiciens amateurs** qu'il emmènent sur des projets de toutes dimensions, et de tous styles musicaux... En tant que pédagogue il est l'un des plus passionnants en France par **sa capacité à générer de l'enthousiasme et du plaisir dans la pratique musicale.**
Pour ces 3 futures années :
la création musicale sous toutes ses formes,
la diffusion de ses multiples projets et de ses futurs projets, et bien sûr
la pédagogie/transmission à destination des musiciens professionnels de formation "classique" ou autres, des musiciens amateurs, et la sensibilisation à "la musique en liberté" pour les scolaires et autres...
Sur ce plan en 2017 :
- ***dans le 93***, le compagnonnage avec le Triton continue avec une création pour **le BOA** (Bel Orchestre Amateur) et **des musiciens de l'Ensemble Intercontemporain**, des interventions dans différents conservatoires dont celui des

Lilas notamment
- ***dans le 95***, interventions à l'Ecole de musique de Vauréal et un orchestre de jeunes en difficultés, avec un projet de spectacle, un cycle d'interventions au CRR de Cergy-Pontoise, une formation à l'improvisation des professeurs du "classique"...
- ***dans le 92***, autour du travail entamé avec le Big band amateur de Malakoff, un autre projet plus ambitieux est envisagé
Parallèlement **nous souhaitons développer la diffusion de notre documentaire "Zicocratie" dans les lycées**, pour montrer ce qu'est un véritable ensemble – le MegaOctet, 9 musiciens parmi les plus reconnus en France – **au travail**...

L'aide à la permanence artistique que la Région nous octroie, et que l'on souhaite ardemment voir renouvelée, nous permet de donner **une cohérence, une densité, un rayonnement accru et une pérennité au travail du compositeur et à ses projets.**
Notre démarche d'"oeuvriers" pour l'art et la culture se résume en trois mots :
Créer, **diffuser** et **transmette** (ce que vous appelez "appropriation").
Présenter un projet spécifique à 3 ans est présomptueux voire impossible, **nous souhaitons continuer le développement** de ce que nous réalisons depuis des années dans ces trois secteurs en Ile-de-France et ailleurs. Avec sérieux et professionnalisme mais non sans humour...

Prévisions pour 2017
Commandes et créations 2017 *(à ce jour)* :
"Un chemin de travers" – pièce pour le Quatuor Vendôme – **sera joué à Paris** et en France
"On va vous faire marcher" – pièce pour la Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace – sera joué en Alsace
"Crazy chronics" – pièce pour l'association Unis-sons pour des concerts de sensibilisation à l'environnement et la pollution sonore – **sera jouée à Paris** et avec plusieurs concerts **en Ile-de-France** en janvier 2017 et après...
"Pour l'Ensemble Nomos et pianiste" – création à l 'Abbaye de Noirlac en juillet 2017
"Pour l'ensemble instrumental dirigé par Philippe Macé" – création à Bourges en 2017
"Répertoire nouveau pour le MegaOctet" – sera joué au Centre des Bords de Marne **(le Perreux)**, au Triton **(les Lilas)** , en France sur l'année 2017
"Le Fun des oufs" reprise et re-création avec des nouveaux ensembles d'harmonies à l'Estive, scène nationale de Foix en mai 2017

Créations en Ile-de-France :
- En septembre 2016 nous aurons un rendez-vous avec le directeur artistique du festival **"la Défense jazz festival", David Ambibard**, qui veut confier une création à Andy Emler pour **les 40 ans du festival** en juin 2017, autour du MegaOctet avec des invités. Cela semble sérieux si l'on considère l'enthousiasme rencontré à l'issue du concert du MegaOctet, le 3 juin dernier à Malakoff. Il est clair que si ce projet voit le jour, la Cie sera co-productrice sur une partie de la pré-production à savoir certaines répétitions...
- **Création avec le BOA et l'Ensemble Intercontemporain** (Triton + 93)
- **Création piano et électronique avec** Phil Reptil au Triton
- **Création du nouveau répertoire** du MegaOctet au Triton
Hors Ile-de-France
- Mega-création au **festival de jazz de Vannes** de juillet 2017, 2h30 de musique pour un projet musical et artistique autour de la musique bretonne, rassemblant un orchestre de solistes improvisateurs, **le Bagad de Vannes**, la Maîtrise des enfants du Conservatoire + des classe CHAM de collège, des invités/musiciens bretons de renom dont **Erwan Kevarec**, des solistes internationaux... avec la collaboration d'un spécialiste et éminent sonneur Breton (**André le Meut**) et un poly-instrumentiste électro-rock (**Phil Reptil**), sur une mise en son de création par l'initiateur du projet, et néanmoins ingénieur de scène du MegaOctet et partenaire de la Compagnie depuis 20 ans, **Vincent Mahey**.
Il semblerait qu'à l'heure actuelle les principaux partenaires subventionneurs publics soient d'accord sur ce projet, ***seule la Mairie de Vannes hésite encore et sans la mairie le projet ne pourra se faire...***
- **Le Festival Musica de Strasbourg** après avoir mesuré le succès de la création 2015 d'Andy Emler et écouté/vu le MegaOctet en concert, souhaite lui passer commande pour l'ensemble, d'une musique pour un ciné-concert en septembre 2017...

Restons prudents sur ces projets certes réels mais pas encore totalement actés...

Diffusion *(à ce jour)* **:**
Le **MegaOctet** jouera des pièces nouvelles lors de son concert au Centre des Bords de Marne du Perreux (mars 2017). L'orchestre est re-invité au festival "Du bleu en hiver" (Tulle – janvier 2017), il sera à la scène nationale le

Moulin du Roc (Niort – février 2017)... D'autres concerts sont en discussion bien évidemment.
Pour les concerts de novembre 2017 au Triton le répertoire sera totalement nouveau et fera probablement l'objet d'un enregistrement ultérieur à la Buissonne...

Pour le nouveau quartette **"Running backwards"** de nombreuses pistes de diffusion sont en cours en France et à l'étranger, avec notamment le festival Banlieues Bleues, le Paris Jazz Festival pour l'Ile-de-France.
Sans l'absence d'un des musiciens **nous aurions été programmés** au festival Sons d'hiver en janvier 2017...
Le trio **Emler, Tchamitchian, Echampard** sera à Hyères en mars...

De multiples contacts et discussions sont en cours pour chacun des projets ou ensembles d'Andy Emler partout en Ile-de-France, en France et à l'étranger, c'est le travail de l'ombre qui est opéré par la chargée de diffusion et la Cie.

Les pistes pour les projets "transversaux" (classiques/contemporains) existent, de plus en plus de professionnels les reconnaissent mais là aussi les décisions sont lentes.
Nous creusons la piste **des grands orchestres au Royaume Uni** pour les partitions d'Andy. En effet, il semblerait que leurs cahiers des charges soient plus souples et permettent d'accueillir plus facilement des œuvres de compositeurs actuels... Nous sommes en relation avec **une personne éminente du Bureau Export Londres** pour la musique classique afin de favoriser cette démarche...

Il nous faut aussi dire que le circuit de diffusion subventionné prend ses décisions de plus en plus tardivement devant l'incertitude sur les montants des dotations espérées *(souvent amputées quand elles ne sont pas supprimées)* et la réalité quant à la date de leur versement...

Au printemps 2017, paraîtra le premier Cd du projet "Running backwards"

Comme je l'ai déjà écrit, la diffusion de nos musiques de création se complexifie pour de multiples raisons dont nous pouvons en identifier certaines :
- **une offre** devenue presque pléthorique, devenue quasi "inabsorbable" par les réseaux actuels
- **une frilosité** des diffuseurs soumis au diktat du taux remplissage pour les élus/subventionneurs – sauf exception – donc choix artistiques plus consensuels... le paradoxe est que le coût artistique n'entre plus en ligne de compte...
- **une politique** de "dumping" sur le coût des plateaux qui ne dit pas son nom mais qui est à l'œuvre – **d'où pour nous une difficulté supplémentaire** car nous voulons garantir aux musiciens des conditions de rémunération décente au regard de qui ils sont et de leur carrière...
- **le syndrome de "l'émergence"** qui privilégie les projets de jeunes musiciens sans toujours prendre en compte leur densité artistique
- **des structures généralistes plus mesurées sur leurs choix**, par diminution des budgets des collectivités territoriales due à de multiples raisons..., poussées à comprimer le nombre de spectacles en diffusion *(nos musiques en pâtissent davantage encore)*, **des festivals qui disparaissent** et **des associations de militants aidées par des communes qui arrêtent**... bref les réseaux de diffusion subissent cet état de crise économique permanent qui s'accroit – faut-il en faire la preuve ?
- **le poids** de plus en plus prégnant de l'industrie musicale avec sa capacité à "marketer" l'offre...

Bref ces quelques points exposés montrent la difficulté qui est la nôtre aujourd'hui pour **continuer à faire vivre des projets de musique de création** avec une ambition artistique certaine, donc **permettre à la diversité musicale d'exister** dans notre société ; et j'ai bien conscience en écrivant cela de **la chance qu'Andy Emler et la Cie jouissent** d'une vraie reconnaissance dans le milieu et **des soutiens institutionnels que nous recevons**...

Pour les années 2018 et 2019, il est évident que les divers projets musicaux d'Andy Emler existeront et seront diffusés, qu'il y aura de nouvelles créations, que la compagnonnage avec le Triton sera toujours patent, possiblement d'autres compagnonnages verront je jour autour de la création, la diffusion et la transmission mais aller plus avant ne serait pas sérieux.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Préciser les noms, villes et départements de chaque équipement
Le Triton – Les Lilas - 93

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)
La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France nous soutient, nous sommes une compagnie conventionnée en renouvellement de convention fin 2016.

Equipe artistique prévue pour le projet :
Andy Emler et les différents musiciens inscrits dans les divers projets musicaux du compositeur.

RESIDENCES PREVUES

	1ère année 2016/2017		
Type de résidence	**Compagnonnage** Le Triton – Les Lilas et le conservatoire des Lilas. L'Ensemble Intercontemporain	**Création/appropriation** Sur le 95 avec Vauréal et le CRR de Cergy Pontoise	**Création/Diffusion** Sur le 92 avec le théâtre de Vanves Création avec le La Défense Jazz Festival
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	Sur l'année pour le 93	2 à 3 mois dans le 95	Mise en place de propositions dans le 92
Lieux partenaires et territoires géographiques de chaque résidence	Le Triton, les conservatoires de Bagnolet, des Lilas... de l'Ensemble Intercontemporain,	l'Ecole de musique de Vauréal, le CRR de Cergy Pontoise	le théâtre de Vanves, Malakoff...
Objectifs & contenus de chaque résidence	Création + concerts + appropriations autour de l'improvisation et de la musique en liberté... pour musiciens professionnels, amateurs et profanes	Création + concerts + appropriations autour de l'improvisation et de la musique en liberté... pour musiciens professionnels, amateurs et profanes	Création + concerts + appropriations autour de l'improvisation et de la musique en liberté... pour musiciens professionnels, amateurs et profanes
Partenaires financiers de résidence	Etat, Région, Conseil Départemental, sociétés civiles	Etat, Région, Conseil Départemental, sociétés civiles	Etat, Région, Conseil Départemental, sociétés civiles

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019) :

Nous continuerons **notre compagnonnage avec le Triton**, sur les mêmes objectifs que par le passé en termes de création, diffusion et appropriation. Dans les mêmes conditions.
Il est malheureusement trop tôt pour savoir si d'autres compagnonnages se feront en Ile-de-France les années futures. La Compagnie aime l'air souhaite pouvoir développer ces collaborations suivies d'une manière féconde et novatrice, si possible, **mais comme force de proposition elle ne maîtrise pas les décisions des lieux sollicités**.

PERSPECTIVES DE CREATION

Présentation des éventuelles créations/productions prévues (esthétiques, titres, auteurs, metteurs en scène / compositeurs / chorégraphes / musiciens, 1 à 2 lignes de présentation…)
Indiquer précisément les projets de création dans les 12 prochains mois ainsi que les grandes lignes des projets prévus les années suivantes

Nous avons détaillé en pages 16 et 17, les productions qui devraient avoir lieu en 2017. Il est possible que d'autres projets se fassent jour d'ici là. Mais nous serions très heureux que les créations annoncées se réalisent, nous parlons ici des 3 projets phares et non des multiples créations dénombrées sur des propositions musicales d'Andy Emler en page 16.

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

En diffusion nous avons les propositions suivantes :

- **Andy Emler MegaOctet** : 9 musiciens parmi les plus respectés en France avec un nouveau répertoire qui se constitue petit à petit et qui sera enregistré en 2017/2018. Rappel cet ensemble (30 ans en 2019) c'est 2 Victoires du jazz et 3 Django d'Or

- **Emler, Tchamitchian, Echampard trio** : sans conteste l'un des trios les plus attractifs en France avec une dimension musicale au-delà de l'axiome "jazz". Marqué par des concerts avec le grand et humble saxophoniste US, **Dave Liebman** qui a écrit tout le bien qu'il en pensait.

- **Andy Emler "Running backwards"** : un nouveau projet en quartette avec Marc Ducret, guitariste de haut vol presque plus reconnu et vénéré à l'étranger qu'en France, avec Claude Tchamitchian et Eric Echampard. Très attendu. Un enregistrement en novembre 2016, **pour un CD à paraître au printemps 2017**, chez notre label partenaire "La Buissonne"

- **Andy Emler / Laurent Dehors duo** (orgue classique et anches) : un duo qui trouve sa voie en la faisant résonner dans les cathédrales et églises munies d'orgue... De la musique profane certes mais qui arrive à se faire écouter régulièrement **partout où le clergé veut bien ouvrir ses portes**...

- **Andy Emler / Thomas de Pourquery** (piano, saxophones et voix) : une sorte de fête musicale, pour un répertoire où la chanson et le texte insinuent un cadre plus cabaret à ce projet de connivence

- **Andy Emler "My own Ravel"** (piano solo) : l'ambition de faire sonner une écriture "à la manière de Maurice Ravel" avec l'improvisation pour saluer ce compositeur majeur du XXè siècle. Grande tournée Estonie, Finlande et Lettonie en octobre 2016, montée avec **notre partenaire Charles Gil pour fêter les 20 ans de son agence finnoise, Vaapat Äânet**.
- **Puis tous les projets** singuliers aux formats divers classifiés "classiques/contemporains" ou autres que nous avons déjà détaillé...

Partenaires pressentis à ce jour (préciser s'ils sont acquis ou sollicités)
Nous savons que la Sacem, la Spedidam et très certainement l'Adami seront à nos côtés pour rendre possibles ces futurs projets : Tournée, création... *(RDV Adami le 7 juillet...)*
La Sacem s'est engagée à aider la tournée "My own Ravel". **Les Instituts Français en Lettonie et Finlande nous aident aussi.**
Nous sollicitons régulièrement ces partenaires pour aider nos créations, nos diffusions et nos réalisations discographiques, ils viennent en appui de l'Etat, de la Région et des ressources que nous générons par notre activité.

PERSPECTIVES EN TERMES D'EMPLOI POUR LE PROJET

Incidences éventuelles du projet spécifique en termes d'emploi [Préciser le cas échéant les perspectives de création ou d'évolution de l'emploi et les détails : régime, postes concernés, évolution du volume horaire, de la masse salariale correspondante…etc.]

Comme nous l'avons précisé précédemment, pour une structure comme la nôtre, tous **ces projets et réalisations portent essentiellement l'emploi artistique**, c'est l'axe essentiel et qui, pour nous, fait **complètement sens** puisque la Compagnie aime l'air est là **pour porter, structurer, développer et faire rayonner les projets artistiques et musicaux d'Andy Emler le plus largement possible**. En Ile-de-France bien-sûr, mais aussi en France et à l'étranger...

Subvention demandée : 45 000 €
Pas de demande d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	euros	RECETTES	euros
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	52500	ETAT	46500
Salaires brut	26000	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : □ attribué / x en cours	46500
Charges employeur	13000	COLLECTIVITES TERRITORIALES	45000
		Région Ile-de-France	
Salaires brut	8000	Région IDF - PAC	45000
Charges employeur	5500	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	13100
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	68800	SACEM + SPEDIDAM	13100
Salaires bruts artistes	37500	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	19000
		Apports de coproduction Le Triton :	5000
Charges employeur artistes	18000	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	14000
Droits d'auteur	6000		
Locations de studios pour répétitions	500		
Défraiements	200		
Transports	500		
Apports en coproduction "Running backwards“ + “MegaOctet“	5000		
Ingénieur du son	1100		
DEPENSES D'APPROPRIATION	2300		
24 heures			
Salaires bruts	1520		
Charges employeur	780		
TOTAL	**123 600**	**TOTAL**	**123 600**
Mise à disposition de locaux	3000	Mise à disposition de locaux	3000

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région
La compagnie est soutenue depuis 2009 dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle. L'aide régionale a été fortement revalorisée en 2013 en passant de 10 000 à **45 000 € par an** pour permettre à la compagnie de renforcer sa structuration et lui donner les moyens de se développer, au regard de son rayonnement sur le territoire francilien.
Le projet proposé pour la deuxième convention de permanence artistique et culturelle (2013-2016) s'appuyait sur le développement des projets artistiques d'Andy Emler dans toutes ses dimensions, ainsi que sur l'initiation d'une relation nouvelle avec des lieux et opérateurs partenaires (le Triton aux Lilas, le Théâtre de Vanves, Banlieues Bleues), basée sur la notion de coopération autour d'un projet artistique. Par ailleurs, la compagnie prévoyait un projet avec le chorégraphe Bernardo Montet, en lien avec le Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France.

Evolution de l'activité et du rapport au public
La compagnie Aime l'air a eu une intense activité de création depuis trois ans, et notamment en 2015 (12 créations

réalisées dont 8 commandes) avec de nombreuses commandes d'écriture passées à Andy Emler par des structures musicales d'envergure nationale, dépassant les frontières du jazz. Parmi elles, on peut citer le Pôle supérieur du CRR de Dijon et l'Orchestre de Dijon-Bourgogne (création en janvier 2015), l'Orchestre symphonique de Lille / direction de JC Cassadessus (création du concerto « Un été malmené » avec le trio ETE et l'orchestre en juin 2015), le Festival Musica de Strasbourg (création en septembre 2015), l'Orchestre V. Hugo de Franche-Comté (création « Ciel de sable » en mars 2016).
Andy Emler a créé de nombreux répertoires originaux avec des artistes invités, parmi les plus marquants : « Tubafest » en 2014 avec 8 musiciens, « Top ten », nouveau répertoire pour le MégaOctet en novembre 2015, « Open Air » en mars 2015 avec l'ensemble Nomos (10 violons) et le quatuor de saxo Morphine. Les musiciens de la compagnie se sont produits dans différentes formations : le solo Andy Emler tiré du spectacle « Ravel », « My own Ravel », le duo A. Emler / T. de Pourquery, le Trio ETE (Emler, Tchamitchian, Echampard) ou le trio (Emler, Tchamitchian, Darrifourcq), le quartet ETE + Marc Ducret… et bien sûr le MégaOctet.
Plusieurs enregistrements ont également été réalisés : « Présence d'esprit » en 2014 (avec Archimusic et Elise Caron), « Sad and beautiful », ETE en 2015, « Obsession 3 » en 2015.
Le volume de la diffusion s'est notablement accru avec une augmentation de 65% du nombre de dates de concerts (passage de 26 dates en 2013 à 43 en 2015), la plupart de ces dates s'effectuant désormais dans le cadre d'engagement direct des artistes par les structures d'accueil (d'où la baisse du nombre de cessions). Cependant, cette augmentation de la diffusion concerne majoritairement la diffusion des petites formations musicales (entre 3 et 5 musiciens) (+135% en nombre de dates depuis 2013), tandis que la diffusion du grand format MégaOctet diminue : les concerts du MégaOctet représentaient 38% du volume de dates en 2013, et n'en représentent plus que 11% en 2015.
La diffusion en Ile-de-France a été fortement renforcée, grâce au compagnonnage longue durée développé avec Le Triton aux Lilas, qui permet à la compagnie de disposer d'un espace permanent de travail et de visibilité à proximité de Paris dans un confort technique et dans un lieu très identifié dans le milieu du jazz. Ainsi, la compagnie bénéficie de 10 jours de mise à disposition gratuite des espaces de travail du Triton et ses projets sont régulièrement accueillis dans la programmation du lieu dans le cadre de coproductions ou de cessions, voire de coréalisations selon la prise de risque financière propre à chaque projet. On observe également un développement sensible de la diffusion internationale avec des tournées réalisées au Mexique, en Scandinavie et en Allemagne. La compagnie a aussi poursuivi la diffusion du documentaire autour du MégaOctet « Zicocratie », réalisé par Richard Bois.
En ce qui concerne l'action culturelle, Andy Emler a monté plusieurs projets de création d'envergure qui ont associé des musiciens amateurs comme du tout public, en Ile-de-France et en région. En Ile-de-France, la compagnie a effectué un important travail avec le conservatoire de Malakoff et a monté une création « Cocktail Big Band » avec de nombreux amateurs sur scène. La compagnie est également intervenue en juin 2016 dans le 10ème arrondissement en partenariat avec le centre d'animation CRL 10, pour créer « 7 danses », ainsi qu'avec un chœur de 200 personnes dans le cadre du festival Voix sur Berges à Paris. La compagnie intervient également lors de master-classes en conservatoire (Conservatoire à rayonnement régional de Versailles, Annecy). A Strasbourg, la compagnie a été sollicitée pour monter une création, « Le fun des oufs », rassemblant 4 solistes et 4 orchestres d'harmonie, soit 200 musiciens. A Poitiers, la compagnie a monté un projet important mêlant cirque et musique à l'invitation de l'association Les Ateliers musicaux Syrinx tout au long de l'année 2015/2016.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
L'implantation francilienne de la compagnie Aime l'air s'est renforcée depuis trois ans, grâce à sa résidence longue aux Lilas, mais aussi à l'occasion de projets d'actions artistiques et culturelles à Paris et Malakoff. Parallèlement, Andy Emler est de plus en plus sollicité pour des commandes d'écriture à l'échelle nationale tandis que le rayonnement international de la compagnie s'accroit.

Evolution budgétaire et de l'emploi
Le budget de la compagnie est en forte croissance depuis trois ans (+ 45%) et est supérieur à 210 000 € en 2015, grâce à l'augmentation conjuguée de ses deux principaux subventionneurs publics pérennes, la DRAC et la Région, et à la hausse plus mesurée de son chiffre d'affaires (+14%). Les activités de la compagnie sont ainsi désormais majoritairement (aux deux tiers) financées par les apports publics, la structure ayant également obtenu, en 2015, une aide plus importante des sociétés civiles de gestion et de perception des droits d'auteur.
La DRAC est le premier partenaire public de la compagnie et a augmenté son aide en 2014, qui représente, en 2015, 50% des financements publics, devant celle de la Région, largement revalorisée fin 2013 (soit un versement intervenu en 2014 et comptabilisé dans les comptes 2014), qui représente 32% des financements publics et 21% du budget.
Depuis 2011, la compagnie Aime l'air maintient un poste d'administrateur de production en CDI temps plein et a créé en 2014, un poste de chargée de production/diffusion en intermittence. L'emploi artistique intermittent est en augmentation, que ce soit en engagement direct par d'autres structures ou dans le cadre de la compagnie, en raison de la progression de la diffusion.

Projet proposé pour les trois prochaines années
Le projet est proposé dans la continuité avec de nombreuses créations à venir et une implantation qui se poursuit aux Lilas avec de nouveaux points d'appui dans le Val d'Oise et dans les Hauts-de-Seine.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient la Compagnie Aime l'air en 2016 à hauteur de 45 000€
sur une base subventionnable de 123 600 €
(la base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 20 000 € pour les postes d'administrateur de production et de chargée de diffusion.	La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 25 000 € pour soutenir la Compagnie Aime l'air dans son implantation sur le territoire francilien, en appui sur son compagnonnage de longue durée avec le Triton aux Lilas, ainsi que sur le développement d'autres partenariats, notamment dans le Val d'Oise et les Hauts de Seine à travers des projets de création, de diffusion et des projets d'action artistique et culturelle avec les publics. Une attention est également portée à la diffusion de l'ensemble grand format du Mégaoctet.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	45 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
	Montant total	135 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003656

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA FRANCAISE DE COMPTAGES (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	286 960,00 €	10,45 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA FRANCAISE DE COMPTAGES
Adresse administrative : 4 RUE DE LA COLLEGIALE
75005 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame EDITH RAPPOPORT, Présidente
Date de publication au JO : 18 octobre 2003

N° SIRET : 45073771300021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

La Française de Comptages est une compagnie créée par Benoit Afnaïm en 2003, pour la création de son spectacle « 33 heures 30 minutes » (comédie musicale de rue avec 35 comédiens-techniciens). La compagnie développe des projets monumentaux qui se situent à la croisée du théâtre de rue et du cinéma. Elle est installée à la Villa Mais d'ici à Aubervilliers depuis 2012.
Elle reçoit le soutien régulier de la DRAC et de la DGCA pour ses créations ainsi que de la Région Ile-de-France.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	%	2014	2015	%
Etat - DRAC (2014), DGCA (2013, 2015)	6 250	*13%*	15 000	60 000	*53%*
Etat - aide à l'emploi CUI	5 282		1 503		

Ville de Paris			10 000		
Ville d'Aubervilliers	1 000	*2%*	1 000	1 000	*1%*
Autres - SACD (2013), ARCADI (2014), Fondation Agnès B. (2014), Dicream (2015)	1 250	*3%*	11 000	8 000	*7%*
Région - PAC	35 000	*72%*	35 000	35 000	*31%*
Région - Emploi tremplin			6 875	9 840	*9%*
SOUS-TOTAL REGION	*35 000*	*72%*	*41 875*	*44 840*	*39%*
TOTAL SUBVENTIONS	**48 782**	**100%**	**80 378**	**113 840**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
Subventions d'exploitation	32 432	*23%*	70 100	113 134	*62%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	104 683	*75%*	48 800	69 790	*38%*
Total produits	138 969	100%	119 953	183 303	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

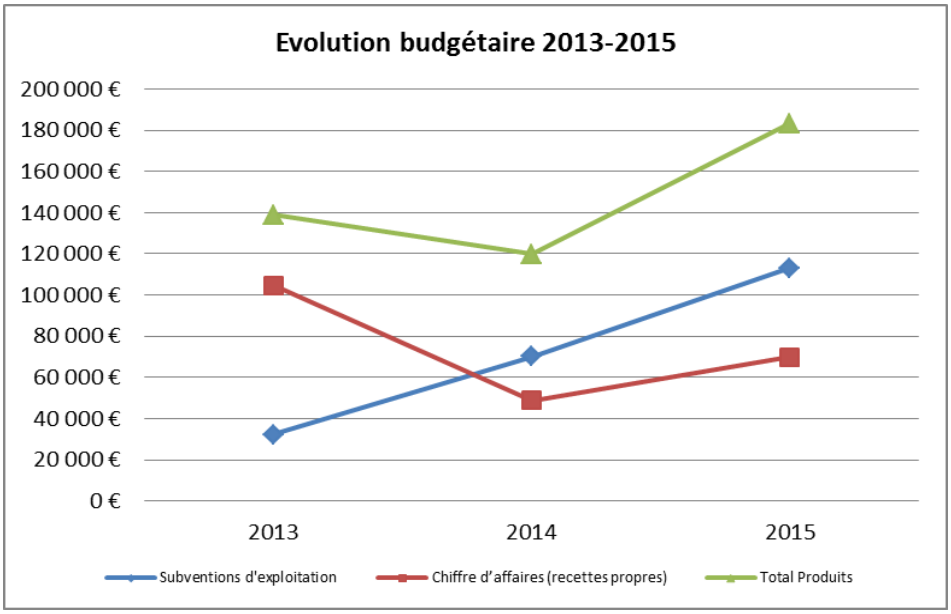

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

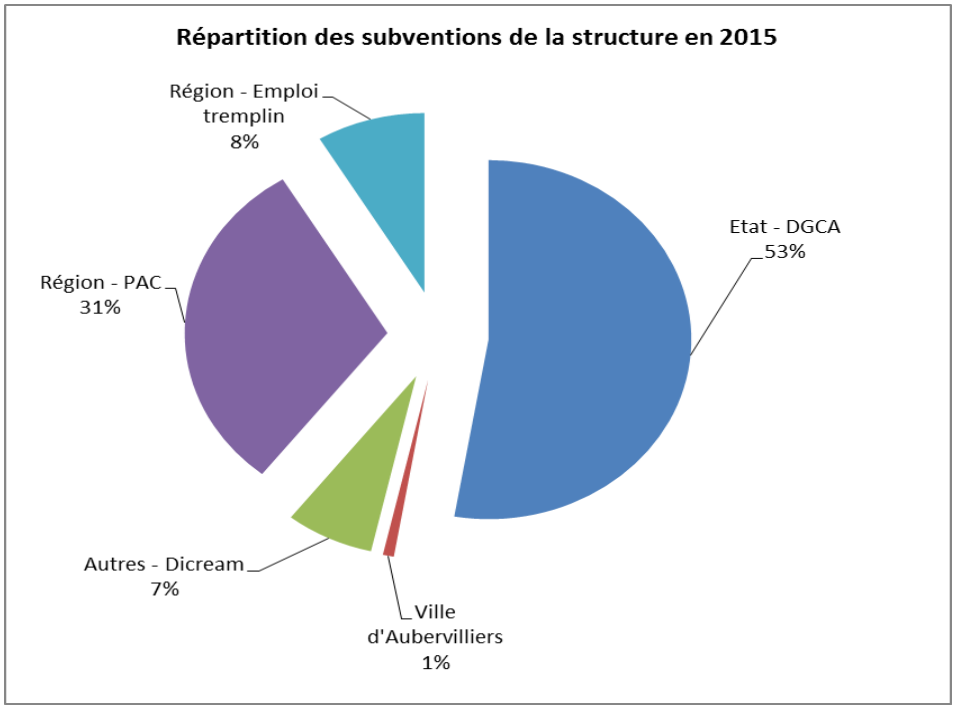

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale totale en €	66 516	69 624	46 654
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	2 197	2 455	1 262

3) Evolution de l'activité

Années	2013	2014	2015
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations produites	0	En cours « Vous en voulez. »	En cours « Vous en voulez. »
Nombre de spectacles diffusés au total	1 Une Cerise Noire	1 Une Cerise Noire	1 Une Cerise Noire
Nombre de représentations *Dont nombre de représentations en cession :*	2 2	3 3	1 1
Nombre de lieux concernés par les tournées	2	2	1
Nombre de spectateurs	4 500 spectateurs	5 500 spectateurs	3 000 spectateurs
Nombre de résidence(s) éventuellement menée(s)*& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)*	-	2 (1 sem, 3 mois)	1 (1 mois)

ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens = Formation de figurants pour chaque représentation :	14h	18h	14h
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	28 heures	32 heures en Ile-de-France	14h
Nombre d'établissements et de relais partenaires	Lycéens volontaires	Lycéens volontaires	Lycéens volontaires
Nombre de bénéficiaires	30 dont 10 lycéens	15 dont 5 lycéens en Ile-de-France	10 dont 4 lycéens

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

Le projet de Compagnie : *"La compagnie se forme autour de ses projets, chacun y apportant son savoir, savoir-faire et savoir-faire faire"*. A l'origine, une équipe de constructeurs avec qui, au fil des années, Benoit Afnaïm a collaboré (et pour certains formés) à la fabrication de décors et d'engins de spectacles en partageant le goût de l'artisanal, des projets insensés et du travail en équipe. Son premier spectacle, *33 heures 30 minutes*, comédie musicale de rue, est une forme atypique, hors norme, itinérante et pensée à l'échelle de la ville. La reconnaissance de la profession, du public, et des institutions nous ont confortés dans ce choix de projets ambitieux. Aussi, sept ans plus tard, la même équipe se réunit pour la création *d'Une Cerise Noire* ; puis aujourd'hui *« Vous en voulez. »,* comptant toujours autant les uns sur les autres. C'est dans cette lignée que nous poursuivrons notre travail artistique dans les trois prochaines années. L'incertitude, contrée par un fort sentiment d'appartenance et une envie viscérale de « réaliser l'impossible », nous mènent à la poursuite incessante du travail de défrichage en vue de la réalisation – coûte que coûte – de projets grandioses.

Diffusion de « Une Cerise Noire » (2016/2017 et 2017/2018) : Convaincus que ce spectacle a encore des routes à parcourir, le travail de diffusion se poursuit (deux pistes en cours).

Appropriation territoriale : En nous implantant à Aubervilliers, nous souhaitions nous inscrire dans un schéma de développement territorial, incluant une implantation fixe, permettant d'envisager des actions culturelles plus régulières, tout en maintenant notre rayonnement national. Au-delà de la classification traditionnelle « création / diffusion / actions culturelles », nous développons un projet liant intrinsèquement les trois : nous associons les spectateurs à la création (présentation de chantiers, échanges), à la diffusion (formation de figurants, ateliers techniques et artistiques, rencontres), et les acteurs sociaux à la production (réalisation d'un court métrage). Des discussions sont en cours avec les villes d'Aubervilliers, Pantin, Paris et Colombes (suites aux actions menées en mai 2016), le Conseil départemental (93), et Plaine Commune.

Création de « Vous en voulez. » (production 2016/2017 – Sortie 2017) : le montage de la production est en cours, de nombreux partenaires se sont déjà engagés. Afin de limiter les transports de matériel, les résidences ne se dérouleront qu'en deux lieux et pour des périodes longues :

- Le Parapluie - Centre National de Création Artistique, à Aurillac (15) : 20 septembre au 16 octobre 2015 ; puis 19 septembre au 15 octobre 2016 ; puis 17 avril au 13 mai 2017
- L'Usine - Centre National des Arts de La Rue, à Tournefeuille (31) : 16 mai - 24 juin 2016

La création de ce spectacle (ainsi que des ressources humaines encore trop faibles) nous a contraint de différer les autres projets, qui ne sont pour autant pas abandonnés.
La création mobilise environ 40 personnes. L'intégralité du budget n'étant pas encore atteinte (attente de réponses et dossiers en cours), nous avançons à tâtons avec une équipe mobilisée et investie. Ce contexte nous contraint à une prudence extrême, ce qui ne nous empêche pas de rêver en grand.

Création de « A livre ouvert » (titre provisoire - production 2016/2018 – Sortie 2019) : Spectacle tout public. Une histoire qui s'écrira au fur et à mesure en interaction avec le public.

Production de « Labyrinthe » (titre provisoire - production 2017/2020 – Sortie 2021 ?) : Entre installation et forme performative, ce projet mobilisera une équipe de création de 20 personnes environs, et sera la nouvelle création « grand format » de la compagnie (sortie prévue en 2021).

Adaptation d' « Une Cerise Noire » à la salle (Sortie 2022 ?) : Confortés par l'enthousiasme du public, de la presse, et des programmateurs, nous avons décidé d'adapter le spectacle à la salle. Prévu initialement en 2015, le projet a été reporté, laissant place aux nouvelles créations. Sur les trois prochaines années, il s'agira principalement d'étudier la faisabilité financière et les opportunités.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
La Villa Mais d'Ici – Aubervilliers (93) – Soutien logistique et technique ; Nil Obstrat à Cergy-Pontoise (95) – Soutien logistique et technique ; Recherche en cours

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)
DGCA, aide à la création ; DRAC Ile-de-France, aide à la création ; La Plaine Commune – Seine Saint Denis, aide au projet ; La Ville d'Aubervilliers (93), aide au fonctionnement et au projet ;
Recherche en cours.

Equipe artistique prévue pour le projet :
C'est l'une de nos forces que de réunir une même équipe investie, aux compétences et savoir-faire complémentaires. Compte tenu de la spécificité du projet – et de la troupe –, l'équipe artistique et technique sont indissociables : *Benoit Afnaïm (écriture, mise en scène), Michel Risse (compositeur), Philippe Abeilhou (réalisateur, système vidéo, régie vidéo), Thierry Tougeron dit « Titiman » (directeur technique, création lumière), Philippe Claude, François Hurey (assistants réalisateur, cadreurs), Erwan Quintin (ingénieur du son, système de sonorisation), Fabrice Chainon dit « Typoum » (technicien lumière), Panxo Jimenez (constructeur, comédien, technicien-plateau), Alain Orsoni dit «Tintin» (comédien, constructeur), Claire Oliveau (chef-peintre, régisseuse générale), Yanosh Hrdy (Hyh Creation - chef-constructeur, technicien-plateau), Christophe Bras dit «Achil», Benjamin Dreyfus (constructeurs, techniciens-plateau), Maud Mitenne et Elise Madec (Macfarlane Création, Costumières), Didier Couchi-Désiré, Hugues Louagie, Alain Granier, Dov Cohen (comédiens)*

RESIDENCES PREVUES

	1ère année 2016/2017	
Type de résidence	Résidence de création	Résidence de création
Dates de chaque résidence & durées	Du 19 septembre au 15 octobre 2016 (un mois)	Du 17 avril au 13 mai 2017 (un mois)
Lieux partenaires et territoires géographiques de chaque résidence	Le Parapluie - Centre National de Création Artistique, à Aurillac (15)	Le Parapluie - Centre National de Création Artistique, à Aurillac (15)
Objectifs & contenus de chaque résidence	Construction de la scénographie Peinture Tests techniques Laboratoire et essais vidéo	Finalisation de la construction / peinture Derniers tests techniques Répétitions
Partenaires financiers de résidence	CNC – DICRéAM (aide au développement) DGCA (aide à la création) Le Parapluie - Centre National de Création Artistique	CNAR - Pronomade(s) en Haute Garonne DGCA (aide à la création) DRAC (aide à la production – sollicité) DICRéAM (aide à la production – sollicité) ARCADI (sollicité) ADAMI (sollicité) Le Parapluie - Centre National de Création Artistique Centre de création Nil Obstrat (sollicité) L'Entre-Sort Furies - Châlons-en-Champagne (sollicité)

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019) :

2017/2018	2018/2019
A LIVRE OUVERT Résidence d'écriture Deux semaines – Printemps 2018	**LABYRINTHE** Résidence d'écriture et conception scénographique Deux semaines – Printemps 2018 **A LIVRE OUVERT** Résidence de création Deux mois – Octobre/novembre 2018

PERSPECTIVES DE CREATION

« Vous en voulez. » (Création 2017)
Directeur artistique du projet : Benoit Afnaïm / Collaborateurs artistiques : Michel Risse (compositeur), Philippe Abeilhou (réalisateur, concepteur système vidéo, régisseur vidéo), Thierry Tougeron dit « Titiman » (directeur technique, création lumière)
Résumé : *«Vous en voulez.»,* propose aux spectateurs d'assister et de participer à la création d'une «reality-fiction», à travers le tournage simultané et en direct d'un jeu et d'un feuilleton télévisé. Dans un univers rétro-futuriste, il pose un regard critique et ironique sur une société consommatrice d'images et de sensations, où le divertissement érigé en culte suprême serait le dernier espace d'expression populaire, où la concertation serait réduite au choix binaire d'un *j'aime / j'aime pas*.

A livre ouvert (titre provisoire – création 2019) Projet jeune public
Directeur artistique du projet : Benoit Afnaïm / Collaborateurs artistiques : Michel Risse (compositeur), Philippe Abeilhou (réalisateur, concepteur système vidéo, régisseur vidéo), Thierry Tougeron dit « Titiman » (directeur technique, création lumière)
Résumé : Immobilisé dans sa chambre d'hôpital, le comédien devient littéralement le personnage de son livre, projeté dans une histoire en train de s'écrire au fur et à mesure que les pages se tournent. La scénographie s'appuiera sur du tournage en direct en reprenant l'esthétique du film d'animation.

Labyrinthe (sortie prévisionnelle 2021) : Directeur artistique du projet : Benoit Afnaïm / Equipe conception technique et construction : 20 personnes / Equipe tournée : 7 personnes environ

Une Cerise Noire – Salle (sortie prévisionnelle : 2022) : Directeur artistique du projet : Benoit Afnaïm / Equipe conception technique-construction : 10 personnes / Equipe tournée : 27 personnes

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

Une Cerise Noire (2010) ; **« Vous en voulez. »** (2017); **A livre ouvert** (2019) ; cf. ci-dessus

Partenaires pressentis à ce jour (préciser s'ils sont acquis ou sollicités)
Coproducteurs « Vous en voulez. »
- La Fabrique Sonore / Décor Sonore à Aubervilliers (93), en nature (acquis / valorisation composition musicale du spectacle = 15 000 €)
- La Villa Mais d'Ici, Aubervilliers (93), soutien en nature, atelier de construction + stockage (acquis)
- La Paperie / CNAR à Angers (49), coproduction (acquis 10 000 €)
- L'Usine / CNAR à Tournefeuille (31), résidence + coproduction (acquis 5000 €)
- Pronomade(s) en Haute Garonne / CNAR (31), coproduction (acquis 20 000 €)
- Le Parapluie / CNAR à Aurillac (15), résidence +coproduction (sollicité 20 000 € pour 2017)
- Nil Obstrat à St Ouen L'Aumône (95), résidence + coproduction (sollicité pour 2017)
- L'Entre-Sort de Furies - Châlons-en-Champagne (51), coproduction (sollicité pour 2017)

Partenaires publics « Vous en voulez. »
Obtenus :
- La DGCA, Ministère de la Culture et de la Communication : Aide à la création (acquis 60 000 €)
- La SACD / DGCA, Ecrire pour la Rue (acquis 7 500 €)
- Le DICRéAM / CNC : Aide au développement (acquis 8 000 €)

Sollicités : DRAC Ile de France (création) ; DICRéAM / CNC (production) ; ARCADI (parcours d'accompagnement) ; SACD (auteurs d'espace) ; La Plaine Commune (93) ; Ville d'Aubervilliers (93)

Perspectives de diffusion « Vous en voulez. »
Festival Furies, Chalons (51) – juin 2017; Festival Eclat, Aurillac (15) – août 2017 (2 dates) ; Nil Obstrat – 2017 ; Théâtre de l'Onde, Vélizy (78) – 2018 ; Festival les Tombées de la nuit, Rennes (35) – juillet 2018 (2 dates) ; Ouverture de saison de la Ville Saint-Ouen (93) – septembre 2018 ; Les Accroches Cœur, Angers (49) – septembre 2018 (2 dates) ; De Rue De Cirque, Ile de France – 2019 ; L'Avant-Seine Théâtre de Colombes (92) – 2019 ; Derrière le Hublot, Capdenac (12) – juin 2019 ; Festival Deventer Op Stelten, Deventer (Pays-Bas) – juillet 2019 ; Montréal (Canada) – 2020 (5 dates)

PERSPECTIVES EN TERMES D'EMPLOI POUR LE PROJET

Incidences éventuelles du projet spécifique en termes d'emploi

Emploi artistique et technique
Depuis la création de la Française de Comptages, 70 salariés ont participé à ses projets (dont plus de la moitié résidant en Ile-de-France).
Masse salariale brute (intermittents) 2014 : 51 753 € - ETP = 1.35
Masse salariale brute (intermittents) 2015 : 28 628 € - ETP = 0.69
En 2016 et 2017, avec la création de « Vous en voulez. », la masse salariale intermittente et l'ETP devrait très nettement augmenter par rapport à 2014/2015 et 2015/2016. Selon un budget prévisionnel idéal, la masse salariale artistique et technique pour cette création représente 433 000 € (évolutif, selon obtention des subventions).

Emplois administratifs
Masses salariales (permanents) : 2015 : 18 026 € 2016 (prévisionnel) : 20 000 €
En 2014, nous avons pérennisé le premier poste administratif de la Compagnie, et ainsi embauché une chargée de développement et de production. L'enjeu de ces trois prochaines années sera de pérenniser ce poste suite à la fin de l'aide régionale (Emploi Tremplin). L'activité dense de la Compagnie ces trois prochaines années, et notamment la diffusion de « Vous en voulez. » (prix de cession nettement inférieur) et la mise en production de plusieurs projets, permettront cela.
Face à la baisse du nombre de représentations, il apparaît le besoin de repenser les stratégies et modalités de diffusion mis en place par la compagnie. En effet, nous avons fait appel jusqu'ici à des bureaux de diffusion : Avril en septembre et plus récemment Blue Line. Nous souhaiterions pouvoir créer au sein de la compagnie un poste de chargé de diffusion qui permettrait un meilleur suivi de cette activité et une ouverture à d'autres réseaux.
En 2016, une refonte générale des modalités de fonctionnement et de la structuration de l'association est en cours. Le départ précipité de notre salariée (mai 2016) nous a contraint à faire appel en urgence à des administrateurs afin de remettre la situation à plat. Cela nous a permis de faire face avec recul à des problématiques structurelles, que nous allons maintenant prendre à bras le corps. Cela sera de bon augure, en période de création et avec cette volonté de poursuivre nos efforts en terme d'implantation territoriale.

Subvention demandée : 50 000 €
Soit 15 000 € de demande d'augmentation
[NB : en sus demande d'aide à projet arts de la rue de 30 000 € - non-retenue]

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	euros	RECETTES	euros
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	22500	ETAT	30000
Salaires brut : chargée de développement (hors emploi tremplin)*	9600	**DRAC Ile-de-France** ☐ en cours	30000
Charges employeur : chargée de développement	3600	COLLECTIVITES TERRITORIALES	85000
		Région Ile-de-France	
Salaires brut : chargé de diffusion	4000	Région IDF - PAC	50000
Charges employeur : chargé de diffusion	2000	Région IDF Aide aux arts de la rue ☐ en cours	30000
Stagiaire production / administration	3300		
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	336960	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** (préciser le nom) : Plaine Commune ☐ en cours	2000
Préciser le détail des postes		**Commune** Aubervilliers ☐ en cours	3000
Salaires bruts artistes: metteur en scène, artistes dramatiques, artiste visuel	40508	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	47000
Charges employeur artistes	24305	CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) : SACD (auteurs d'espaces)	5000
Salaires bruts techniciens : régisseur général, techniciens son / lumière, créateur lumière, constructeurs, …	86386	ARCADI**	30000
		Autres (préciser) : DICRéAM / CNC	12000
Charges employeur techniciens	51831	MECENAT & SPONSOR	10000
		Préciser : Mécénat (recherche en cours)	10000
Locations (préciser): matériel technique loué pour la création ("Vous en voulez.") et pour la diffusion ("Vous en voulez." et "Une Cerise Noire"	23900	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	204000
Défraiements	36130	Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) : produits dérivés	400
Transports	45700	Prestations de service (préciser) : actions culturelles	3750
		Apports de coproduction (préciser) : Nil Obstrat (Saint-Ouen-L'Aumône) ; Le Parapluie (CNAR Aurillac) ; L'Entre-Sort Furies (Châlons-en-Champagne)	35000

Autres (préciser) : achats matériels techniques (inférieur à 500€)** ; diffusion Avril en Septembre ; Costumes ; Communication	28200	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations) : 4	91200
DEPENSES D'APPROPRIATION	3750	Autres (préciser) : refacturation transport et repas ; apport compagnie	73650
Préciser le nombre d'heures: 25h x 5 personnes			
Salaires bruts	2500		
Charges employeur	1250		
AUTRES DEPENSES	12790		
Frais administratifs	3 000 €		
Entretiens et réparations	1 950 €		
Logiciels et site internet	2 800 €		
Loyer bureau	3 540 €		
Expert-comptable	1 500 €		
TOTAL	**376000**	**TOTAL**	**376000**
Mise à disposition de locaux : hébergement	8000	Mise à disposition de locaux	8000
Autres (préciser) : apport en nature (repas)	4500	Autres (préciser) :	4500

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région
La compagnie est soutenue au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2013 à hauteur de **35 000 €.** Le projet était basé sur la réalisation des projets de création grand format de la compagnie, l'élargissement de leur diffusion, l'adaptation d'une des créations en salle et enfin le développement de l'ancrage territorial de la compagnie à Aubervilliers et en Ile-de-France.
La compagnie bénéficie également d'une aide emploi-tremplin pour un poste de chargé de développement et de production depuis 2014.

Evolution de l'activité et du rapport au public
La Française de comptages réalise des spectacles de grand format dits « immersifs », mêlant souvent l'univers du cinéma et de l'audiovisuel à celui du spectacle vivant, dans des scénographies monumentales et mobiles, s'adressant à des publics pouvant aller jusqu'à 3000 personnes.
Ainsi, « Une cerise Noire » mettait en scène 25 comédiens et techniciens qui réalisent en direct, à partir d'un camion-scène le tournage d'un film hollywoodien des années 50.
Le spectacle, créé en 2010, a fait l'objet d'une reprise de diffusion ces trois dernières années (7 représentations), principalement en Ile-de-France, à Paris, Bagnolet et Colombes. Pour les premières dates en juillet 2014, la compagnie a été accompagnée par l'opérateur parisien Art'R, qui lui a notamment permis de jouer à Paris intra-muros, malgré les nombreuses difficultés administratives et techniques rencontrées liées à l'ampleur du spectacle et aux règles de sécurité appliquées par la Ville de Paris. Cependant, cette visibilité importante à Paris n'a pas généré d'exploitation ultérieure, en raison, d'une part, des coûts très importants de l'accueil du spectacle pour les programmateurs (près de 30 000 € pour une date), du contexte économique moins favorable qui a conduit plusieurs structures à annuler leur engagement et, d'autre part, du fait, que le spectacle avait déjà été joué près d'une trentaine de fois dans le réseau national spécialisé des arts de la rue.
L'ensemble des représentations s'est accompagné d'ateliers de formation d'une quinzaine d'heures auprès d'habitants pour les intégrer au spectacle, et de rencontres libres avec les publics.
Par ailleurs, du fait de difficultés économiques, la compagnie a mis davantage de temps que prévu pour monter la production de son nouvel opus, « Vous en voulez… », initialement prévu en 2016 et commencé en 2013, mais qui

sera finalement créé en 2017. Cette nouvelle production rassemble 16 comédiens-techniciens, soit 30 à 40 personnes en création (budget de production de 650 000 €) avec un semi-remorque, transformé en camion studio pour le tournage d'un jeu et d'un feuilleton télévisé interactif avec le public. Deux résidences de construction et de tests techniques ont déjà été menées à l'automne 2015 et au printemps 2016 de 4 et 6 semaines dans deux CNAR de France (Le Parapluie à Aurillac (15) et L'Usine à Tournefeuille (31)) et d'autres résidences doivent avoir lieu de nouveau à Aurillac, la production étant soutenue par plusieurs lieux CNAR qui rassemblent leurs forces. Des sessions de travail autour du son ont également eu lieu dans la « Fabrique sonore » de la compagnie Décor Sonore à Aubervilliers.
Enfin, la compagnie a participé à une installation évènementielle intitulée « Petite Fleur Folies » en juin 2015 à Paris, pour laquelle elle a construit des sculptures interactives ludiques installées en espace public.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
La Française de comptages déploie essentiellement une activité de création à l'échelle nationale, en lien avec le réseau des CNAR. Installée à la Villa mais d'ici, elle bénéficie d'un lieu de travail permanent mais son ancrage local à Aubervilliers ne s'est pas développé.

Evolution budgétaire et de l'emploi
Autofinancée à hauteur de 75% de son budget en 2013 (et à hauteur de 100% en 2012), la compagnie dépend désormais pour près des deux tiers de son budget des subventions publiques, qui se sont largement développées en trois ans (+ 80 700 €) grâce à l'attribution de l'aide de la Région et à l'aide ponctuelle importante de la DGCA en 2015. En revanche, le chiffre d'affaires a nettement diminué depuis 2013 (- 33%), même s'il amorce une reprise en 2015, qui devrait se confirmer en 2016 et 2017 (années de création et de diffusion).
Au total, le budget a augmenté de 32% et atteint 183 300 € en 2015.
En 2015, la compagnie a bénéficié d'une aide à la création importante de la DGCA qui place l'Etat en première position (53%) parmi les financeurs publics de la compagnie. Mais la Région Ile-de-France constitue bien le premier partenaire public pérenne de la structure avec une aide cumulée croissante compte-tenu de l'attribution d'une aide emploi-tremplin, qui représente au total 40% des financements publics et 24% du budget. La Ville d'Aubervilliers attribue une aide symbolique de 1000 € par an et la compagnie bénéficie d'autres apports publics ponctuellement.
L'équipe administrative de la compagnie est composée d'une administratrice intermittente assistée d'une chargée de production et de développement en emploi-tremplin ; l'essentiel des emplois étant en intermittence. La masse salariale intermittente a diminuée de moitié en 2015, compte-tenu de l'activité réduite de la structure cette année.

Projet proposé pour les trois prochaines années
La Française de comptages prévoit plusieurs projets de création, dont l'achèvement de la création en cours de montage, « Vous en voulez », mais aussi un projet en direction du tout public et la mise en chantier d'une nouvelle création grand format. La compagnie souhaite aussi adapter son spectacle « Une Cerise noire » en salle, projet qu'elle avait dû reporter. Enfin, elle voudrait développer son implantation locale à Aubervilliers en proposant notamment des ateliers d'écriture de scénario et la réalisation de courts-métrages dans des collèges et lycées. Pour ce faire, elle sollicite une augmentation de l'aide régionale à la permanence artistique et culturelle ainsi qu'une aide à la production au titre des aides spécifiques arts de la rue.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis défavorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle et propose une sortie progressive du dispositif.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

Une convention annuelle pour l'année 2016/17 est proposée, assortie d'une aide régionale révisée à la baisse.

La Région soutient La Française de Comptages en 2016 à hauteur de 30 000 €
sur une base subventionnable de 286 960 €
(la base subventionnable correspond dépenses de création/diffusion, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé et des autres aides régionales sollicitées)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.	La Région apporte une aide de 30 000 € au titre de la création/diffusion pour soutenir le projet de création « Vous en voulez » et sa diffusion en Ile-de-France.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	35 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	35 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	35 000,00 €
	Montant total	105 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011727

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA REVUE ECLAIR (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	146 000,00 €	34,25 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA REVUE ECLAIR
Adresse administrative : 11 BD DU TEMPLE
75003 PARIS 03
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Sylvie ROBIN, Présidente
Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 35152021800063

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

Fondée en 1988, la compagnie est dirigée par Corine Miret (chorégraphe, danseuse et comédienne) et Stéphane Olry (auteur, metteur en scène et comédien). Elle produit une forme singulière de spectacle bâti sur une base documentaire. Chaque spectacle implique un travail d'enquêtes, de recherche ou d'expérimentation permettant d'accumuler un matériau d'écriture. La Revue Eclair se veut – à l'instar d'une revue littéraire - un lieu d'expérimentation, de rencontre, de partage et de « pollinisation » avec d'autres auteurs : compositeurs, chorégraphes, plasticiens, performeurs...

Depuis 2005, la compagnie est conventionnée par la DRAC et par la Région Ile-de-France ; elle bénéficie d'un soutien du Département de la Seine Saint-Denis depuis 2015 pour sa résidence au Théâtre de la Commune et sur le territoire du 93 plus largement.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	%	2014	2015	%
DRAC - convention & DGCA (2015) - compagnonnage	46 000	*39%*	46 000	56 000	*40%*
Conseil départemental 93 - résidence collège IN SITU (2013), résidence Théâtre (2015)	14 500	*12%*		23 000	*16%*
Conseil départemental 24 - aide à la création			7 000		
Autres - ARCADI, SPEDIDAM, ADAMI	8 811	*7%*	12 050	11 896	*8%*
Région - PAC	50 000	*42%*	50 000	50 000	*35%*
TOTAL SUBVENTIONS	**119 311**	**100%**	**115 050**	**140 896**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	%	2014	2015	%
Subventions d'exploitation	109 561	*65%*	*124 057*	140 896	*71%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	58 405	*35%*	26 694	20 988*	*12%*
Total produits	169 094	100%	171 751	173 773*	100%

** Au chiffre d'affaires 2015 s'ajoute le budget de la reprise et l'adaptation en anglais du diptyque « Hic sunt leones » & « Chose », géré en production déléguée par le festival Theater of Europe à Londres, soit 34 000€.*

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

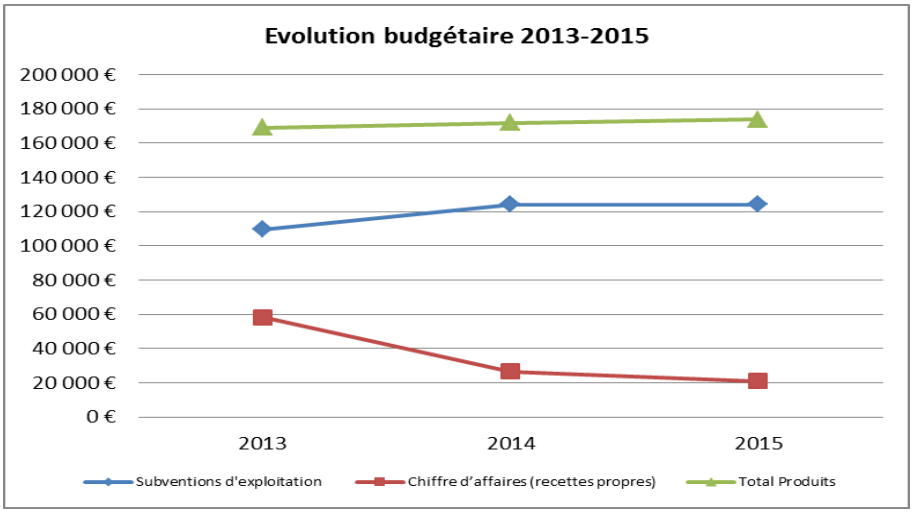

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

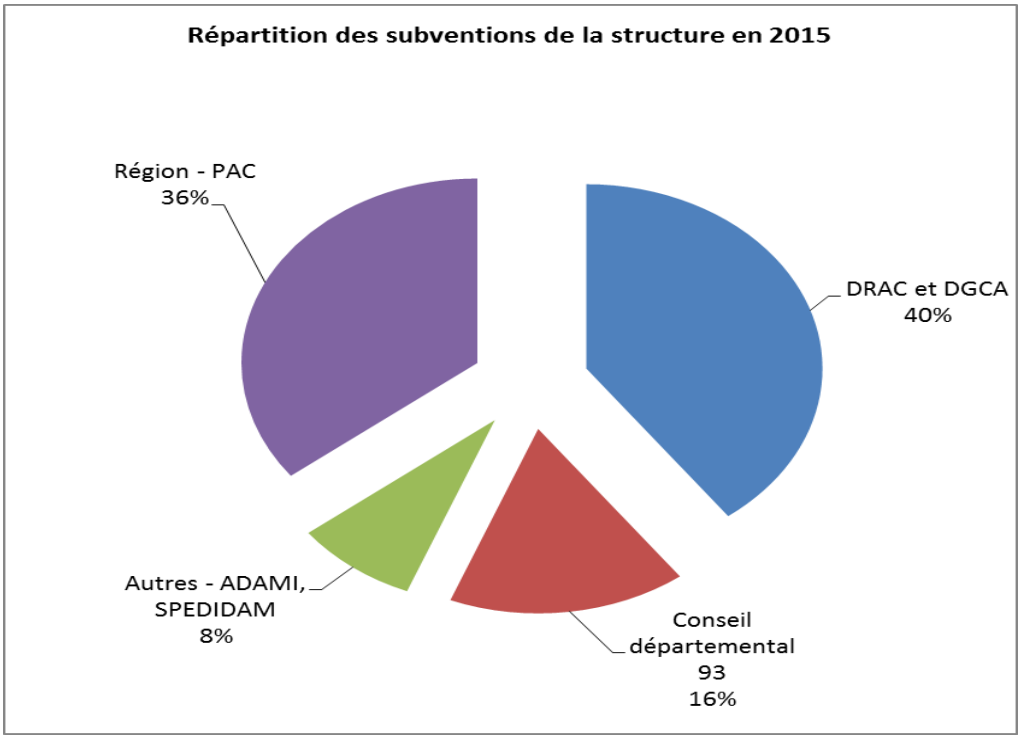

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale totale en € *+ Masse salariale production déléguée 2015*	182 487 €	146 981 €	149 472 *+ 16 380* *=165 852 €*
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens) *+ Heures d'intermittence production déléguée 2015*	6 503 h	4 217 h	4 807 *+ 840* *= 5 647 h*

3) Evolution de l'activité

Années	2013	2014	2015
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations produites	1	2	3
Nombre de spectacles diffusés au total	3	4	5
Nombre de représentations *Dont nombre de représentations en cession :*	16	29	38
Nombre de lieux concernés par les tournées	6	5	5
Nombre de spectateurs	2 278	1 358	1 632
Nombre de résidence(s) éventuellement menée(s) *& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)*	7 *Dont :* *4 résidences (4 jours – 2 sem)* *1 résidence (1 mois)* *1 résidence (1 an)*	5 *2 à 3 semaines*	3 *Dont* *1 résidence (1,5 mois)* *2 résidences (1 an)*

ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	-	-	-
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	168 heures	48 heures	235 heures
Nombre d'établissements et de relais partenaires	Collège Jean Zay à Bondy en partenariat avec le CG 93 dans le cadre des résidences INSITU	Agence Culturelle Dordogne Périgord Studio-Théâtre de Vitry Scène Nationale de Vandœuvre-lès-Nancy	La Commune – CDN d'Aubervilliers, L'Aquarium, Le CG 93, la ville de Paris Mairie du XII
Nombre de bénéficiaires	35	300	130

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

La Revue Éclair se veut une structure de production de spectacles où apparaissent à égalité le théâtre, la danse, la musique, l'image, bref tout ce qui est susceptible de se trouver sur une scène. C'est aussi -et c'est le sens de son intitulé « Revue »-, un espace ouvert à la collaboration, la création et la diffusion commune d'artistes venus d'horizons et de disciplines diverses. La Revue Éclair se veut donc, à l'instar d'une revue littéraire, une structure de juxtaposition, d'échange, de création, et de pollinisation. Nos productions s'inspirent largement d'un travail documentaire à partir d'archives, de pratiques de vie ou d'enquête sur le terrain. La Revue Éclair invente enfin pour chaque spectacle des formes singulières d'expérience : conférence sur une collection de carte postales trouvée, souper-spectacle, invitation à pénétrer dans univers empli de fumée où se perdent les repères visuels, cercle philosophique etc.
Nous ne produisons que des créations, et ne travaillons qu'exceptionnellement sur des œuvres déjà écrites, même si c'est le cas pour une de nos dernière création : *Une mariée à Dijon*, adaptée de l'œuvre de l'auteur américaine M.F.K Fisher. Dans ce cas c'est l'exception qui donne son charme à l'aventure.
Nos créations demandent un long temps d'immersion et d'écriture. Nous réclamons donc de nos partenaires un investissement sur un temps long, à la productivité et à la visibilité tardive mais au rayonnement persistant. C'est la raison pour laquelle, nonobstant la situation actuelle de la diffusion du théâtre en France, nous tenons à tenir vivants nos spectacles le plus longtemps possible. C'est ainsi que notre premier spectacle écrit conjointement par nous deux *Nous avons fait un bon voyage, mais*, créé en 1999 tourne encore.
Nous aimons nous immerger dans un territoire et apprécions vivement d'être associés au travail des théâtres. Mais nous aimons aussi les aventures courtes, vives, et sans lendemain que peuvent constituer les commandes à nous faites.
Notre travail pour les trois prochaines années s'inscrit donc dans la continuité de ces lignes de force listées ci-dessus en tout cas pour 2017 et 2018. Mais aussi, nous l'espérons, dans une discontinuité aventureuse que nous aimerions voir advenir dans la seconde moitié de ces trois années.

Une création verra le jour en décembre 2016 :
« La Tribu ». au Théâtre de la Commune à Aubervilliers.
Deux créations initiées ces dernières années verront le jour en 2017 :
« ***Les habitants du bois*** » de Stéphane Olry, en **avril 2017** au **Théâtre de l'Aquarium**, inspiré par les habitations de trois artistes dans le bois de Vincennes en 2015.
« ***Combattre*** » de Corine Miret et Stéphane Olry sera créé sous une forme légère, à l'automne 2017, en appartement, à l'invitation du **Théâtre de la Poudrerie** à **Sevran**.
En 2018, nous créerons : « ***Le Cercle*** » qui clôturera notre projet d'exploration des sports de combat en Seine-Saint-Denis. Cette création aura sans doute lieu à la **MC93** à Bobigny.

1 : La tribu
auteur, metteur en scène : Stéphane Olry
Création décembre 2016 au Théâtre de la Commune à Aubervilliers
Nous voulons montrer un entrainement de lutte en demandant à la vingtaine de lutteurs des Diables Rouges de venir réellement s'entrainer publiquement chaque soir dans la petite salle de La Commune équipée à cet effet, depuis l'échauffement jusqu'aux étirements en passant par l'apprentissage des prises et les séquences de combat. L'entrainement est autonome du flux des spectateurs : il commence et termine à l'heure convenue indépendamment du contrôle des billets, de l'entrée et de la sortie des spectateurs.
D'autres protagonistes apparaissent ou prennent la parole – ou le mouvement – sur cette basse continue de l'entrainement : La femme sur le banc, incarnée par Corine Miret elle dit un soliloque épousant par intermittence

l'ensemble du spectacle. Son monologue intérieur est celui d'une femme qui ayant pratiqué la lutte et la danse se voit soudain, à la suite d'un accident, clouée sur ce banc, réduite au rôle de spectatrice – avertie - de ces mouvements qu'il lui est interdit désormais de pratiquer.
Un comédien (Frédéric Baron) intervient avec trois prosopopées. Il interprète le discours latent des objets qui constituent le quotidien des lutteurs : la balance (leur premier adversaire), la médaille (une femme ingrate). Le spectacle se déroule ainsi, sur cette base continue de l'entrainement ponctuée de monologues. Il est rompu par une conférence filmée inspirée par les fresques du site archéologique de Beni Hassan datant de 1800 ans avant JC présentent des lutteurs. Cette conférence est donnée par Aurélie Epron et Guillaume Jomand (anthropo-historiens à Lyon1).

2 : Les Habitants du bois
auteur : Stéphane Olry, compositeur : Jean-Christophe Marti, plasticien : Johnny Lebigot, chorégraphe : Corine Miret, metteur en scène : Stéphane Olry.
Création au printemps 2017 au Théâtre de l'Aquarium de la forme finale des ***Habitants du bois.*** La dernière habitation, celle de Stéphane Olry bouclera le cycle des quatre saisons initié en hiver 2015. Cette création prendra en avril 2017 la forme d'un feuilleton en sept épisodes. Épousant la forme de *Au bord de l'eau*, un des cinq classiques de la littérature chinoise, il racontera comment dans un futur proche divers marginaux, sans-logis, travestis, réfugiés, précaires, chômeurs, délinquants et tutti quanti s'emparent du Bois de Vincennes qui se transforme en une sorte de forêt de Sherwood sans Robin des bois.
La mise en scène intégrera les éléments de scénographies de Johnny Lebigot. Nous réunirons à nouveau le chœur d'amateur pour chanter des extraits du *drag requiem* lors d'un ou deux épisodes. Et enfin, des invités de Corine Miret (Jean Guizerix, Marie Blaise) apporteront leur contribution par des évocations de Willys ou des rondes.
Les spectateurs de l'Aquarium seront aussi mis à contribution pour interpréter une partie de la distribution.

3 : Combattre
auteur : Corine Miret, metteur en scène : Stéphane Olry,
Création octobre 2017 à Sevran (en appartement) – tournée l'année suivante (30 dates à Sevran)
Le Club de Lutte de Sevran (CLS 93) a été fondé il ya trois ans. Il a ouvert ses portes en septembre 2013. Il rassemble les jeunes gens du quartier des Beaudottes dans un dojo aménagé dans un ancien hangar à vélo au pied de la cité. Là, dans ce local sans fenêtre, malcommode, bas de plafond, ils s'entrainent avec enthousiasme à la lutte, la boxe, le jiu-jitsu brésilien, bref tous les ingrédients du MMA.
Pour nous, il était important de prendre le temps de rencontrer, observer sans préjugé cet exemple d'auto-organisation de la jeunesse dans des quartiers connus autrement uniquement par les faits divers dont ils sont le théâtre. Ici comme au Boxing Beats, nous tenterons aussi de suivre le fil de la place des femmes dans ce monde de combattant-e-s, sachant que le mode d'organisation est très distinct. En effet, si les cours du Boxing Beats sont tous mixtes, ceux du CLS sont séparés.
Ce sera la mission de Corine Miret que d'aller à la rencontre de ce cercle de pratique féminine, en y inventant sa place singulière. Durant la saison 2016/2017 elle ira à Sevran et dans les communes voisines pour y rencontrer, interviewer et suivre les femmes qui veulent apprendre à combattre.
Elle accompagnera les femmes du CLS, de l'Urban Team et du C.D.K. (La clé du K.O.), trois clubs de Sevran et d'Aulnay-sous-Bois.
Nous ne pouvons pas encore savoir où nous mènera cette exploration et donc, ce que sera le spectacle…

4 : Le Cercle
auteur et metteur en scène : Stéphane Olry
Création printemps ou automne 2018 à la MC93 à Bobigny.
Ce spectacle est le fruit de deux années d'exploration, d'enquêtes et d'interviews dans les clubs de boxe et de MMA de Seine Saint Denis. Notre intérêt dans cette enquête s'est essentiellement tournée vers les femmes pratiquant ces sports. En effet, l'irruption relativement récente des femmes dans les sports de combat constitue un événement aussi inédit que passionnant à observer.
Pour ce spectacle, nous souhaitons porter notre intérêt vers l'instant décisif que constitue le combat entre deux femmes ou deux hommes, à mains nues, sur un ring ou dans une cage dont l'objectif est la mise hors de combat de l'autre par KO ou soumission. Nous voulons préciser encore notre focus en nous centrant sur la place singulière, nouvelle, scandaleuse (ou non) des femmes combattant devant un public.
Il n'y a pas de sport de combat sans spectateur. Sans ce cercle qui ritualise la rencontre, en fixe les règles, l'espace, l'enjeu, la durée, ce n'est pas à un combat qu'on assiste, mais à une bagarre. C'est le cercle des spectateurs, qui crée le lieu de l'affrontement : cirque, ring, arène, lice etc.
L'arbitre, garant de l'intégrité physique des combattants et de la régularité du combat est une sorte de surmoi du cercle des spectateurs, qui tous, savent dans la stupeur et le tremblement qu'ils éprouvent que le combat met en scène une transgression, celle de la violence se donnant en spectacle.

Nous souhaitons explorer ce lieu trouble, équivoque que constitue ce corps assemblé des spectateurs.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Préciser les noms, villes et départements de chaque équipement
Nous poursuivrons nos partenariats avec les théâtres et les structures avec lesquels nous avons des engagements pluriannuels : le Théâtre de l'Aquarium à Paris avec qui nous sommes associés jusqu'en avril 2017, et le Conseil Général de Seine-Saint-Denis avec qui nous sommes liés pour une résidence de création qui se poursuivra probablement encore un an en 2018.

D'autres partenaires ont manifesté leur intérêt pour notre travail et nous allons collaborer avec eux bientôt : La Poudrerie à Sevran (93) en 2017 et la MC93 à Bobigny (93) en 2018.

Par ailleurs nous conservons les partenaires réguliers de La Revue Éclair : le Théâtre de l'Echangeur à Bagnolet (93), l'Atelier du Plateau à Paris, et le Théâtre de la Commune à Aubervilliers (93).
Nous poursuivrons notre collaboration avec les lieux de travail qui accueillent nos répétitions : le Centre National de la Danse à Pantin, la Ménagerie de Verre à Paris, Anis Gras à Arcueil.

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France) - Préciser les modalités de leur soutien :
Outre le partenariat essentiel est celui qui nous lie à la Région Ile-de-France via une convention pour l'emploi culturel, la Revue Éclair est conventionnée avec la DRAC Ile de France. Ces deux subventions ont la même durée (trois ans) et suivent le même rythme.

Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis soutient la compagnie pour 3 ans : 2015, 2016, 2018.

La Revue Éclair est aussi régulièrement soutenue par Arcadi, Adami, SPEDIDAM, SACD, Ville de Paris.

Equipe artistique prévue pour le projet :
La direction artistique de la Revue Éclair est assurée par Corine Miret et Stéphane Olry.
Autour de ces deux artistes, gravitent une constellation d'autres créateurs : des collaborateurs artistiques pour le travail d'exploration et de dramaturgie comme Sébastien Derrey, des musiciens improvisateurs (Didier Petit (violoncelle), voix (Isabelle Duthoit, Phil Minton), un compositeur (Jean-Christophe Marti), des plasticiens (Johnny Lebigot, Émilie Faïf), des regards extérieurs (Magali Montoya, Sébastien Derrey), une videaste (Cécile Saint Paul). Ils sont aussi forcément accompagnés par des interprètes et des techniciens embauchés pour chaque spectacle.
Quoi qu'il en soit, sont privilégiées les collaborations où la spécificité de chacun est forte et où peuvent s'inventer pour chaque spectacle des formes ad-hoc d'échange, de partage et de coexistence avec des artistes autonomes dans leur forme d'expression.

Nous avons beaucoup apprécié les possibilités d'échanges que permet le dispositif du compagnonnage du Ministère de la culture que nous avons expérimentés ces dernières années avec Nicolas Kerzsenbaum puis Magali Montoya. Nous aimerions vivement renouveler cette expérience avec un nouveau jeune créateur;

Et surtout, nous espérons que d'autres rencontres nous permettront de labourer, ensemencer, féconder notre verger artistique !

RESIDENCES PREVUES

	1ère année 2016/2017	
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	Exploration, création, diffusion	Exploration, création, diffusion
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	Du 1er janvier au 31 décembre 2016 : Théâtre de la Commune – Centre dramatique national d'Aubervilliers	Du 1er janvier au 31 décembre 2017 La Poudrerie de Sevran

Lieux partenaires et territoires géographiques de chaque résidence	Conseil général du 93 Le club de lutte Les Diables Rouges à Bagnolet, le Boxing beats, club de boxe anglaise à Aubervilliers,	La Poudrerie, le Conseil Général du 93, le club de lutte de Sevran (CLS 93), l'Urban Team et le CDK où se pratique notamment le MMA (Mixed Martial Art).
Objectifs & contenus de chaque résidence	travail d'exploration, de rencontre, d'échanges, de pratiques communes, d'immersion dans des clubs de sport de combat situé en Seine Saint Denis. Cette résidence donnera lieu à la création d'un spectacle autour de la lutte : ***La Tribu*** qui sera créé sous la forme d'une pièce d'actualité à la Commune en décembre 2016	travail d'exploration, de rencontre, d'échanges, de pratiques communes, d'immersion, d'interviews dans des clubs de sport de combat situé en Seine Saint Denis. Cette résidence donnera lieu à la création d'un spectacle autour de la boxe ***Combattre*** sera crée sous la forme d'un spectacle en appartement à Sevran en 2017.
Partenaires financiers de résidence	50 000 euros du Théâtre de la Commune 23 000 euros du CG 93	30 000 euros de La Poudrerie 23000 euros du CG 93

Une troisième résidence aura lieu cette même saison 2016/2017. En voici les caractéristiques :
Exploration, création, diffusion
Du 20 mars au 30 avril 2017 au Théâtre de l'Aquarium dans le cadre du projet Les Habitants du bois
Fin d'exploration du bois de Vincennes et création d'un feuilleton en sept épisodes avec des amateurs et des professionnels.
Partenaires financiers : 18.000 euros Théâtre de l'Aquarium, Mairie de Paris et Mairie du 12è : 6.500 euros, La Revue Eclair (via la DRAC) : 18.000 euros

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019) :
Dans la poursuite du travail d'exploration initié depuis 2015 autour des sports de combats, en lien avec le CG 93, la résidence se poursuivra en 2018 pour la création d'un spectacle à la MC93 à Bobigny : « **Le Cercle**». Ce spectacle sera nourri par notre travail d'enquête et de pratique sportives dans les clubs de boxe et de MMA de Seine-Saint-Denis. La création aura lieu au printemps ou à l'automne 2018.
Pour la saison 2018/2019, nous réfléchissions à une nouvelle résidence d'exploration sur le thème la mémoire coloniale d'une part, et la présence du corps amoureux d'autre part. Nous aimerions poursuivre notre travail en Seine-Saint-Denis initié depuis ces dernières, mais aussi poursuivre notre travail dans le cadre parisien qui est depuis l'origine celui de La Revue Éclair, et auquel nous sommes attachés. Nous prenons donc les contacts nécessaires à cet objectif.

PERSPECTIVES DE CREATION

1 : La tribu
auteur, metteur en scène : Stéphane Olry
Création décembre 2016 au Théâtre de la Commune à Aubervilliers
Sur le plateau du théâtre, les spectateurs assistent à l'entrainement des lutteurs de Bagnolet lutte 93 (Les Diables Rouges).
Face à eux, une femme assise sur le banc au bord du tapis soliloque en les regardant.
De manière très impromptue des objets fétiches des lutteurs (la médaille, la balance et le maillot de lutte) font irruption dans cet entrainement. Deux anthropo-historiens apparaissent à leur tour et présentent une conférence sur les origines de la lutte.
Sans désemparer les lutteurs se poursuivent leur entrainement.

2 : Les Habitants du bois
auteur : Stéphane Olry, compositeur : Jean-Christophe Marti, plasticien : Johnny Lebigot, chorégraphe : Corine Miret, metteur en scène : Stéphane Olry.
Création au printemps 2017 au Théâtre de l'Aquarium de la forme finale des ***Habitants du bois.***
Un feuilleton en 7 épisodes reprenant les éléments des habitations précédentes où les spectateurs de l'Aquarium

seront aussi mis à contribution pour interpréter une partie de la distribution.

3 : Combattre
auteur : Corine Miret, metteur en scène : Stéphane Olry,
Création octobre 2017 à Sevran (en appartement) – tournée l'année suivante (30 dates à Sevran)
Spectacle qui sera l'issue de l'accompagnement des femmes pratiquant les sports de combat à Sevran.

4 : Le Cercle
auteur et metteur en scène : Stéphane Olry
Création printemps ou automne 2018 à la MC93 à Bobigny.
Ce spectacle est le fruit de deux années d'exploration, d'enquêtes et d'interviews dans les clubs de boxe et de MMA de Seine Saint Denis. Nous souhaitons porter notre intérêt vers l'instant décisif que constitue le combat entre deux femmes ou deux hommes, à mains nues, sur un ring ou dans une cage dont l'objectif est la mise hors de combat de l'autre par KO ou soumission.

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

Puisque l'essentiel de nos futures créations sera concentré durant les deux premières années de nos conventions triennales nous liant à La Drac et à La Région IDF, nous souhaitons profiter de l'année restante pour tourner nos spectacles, plutôt que de nous lancer d'emblée dans une nouvelle création.

D'abord nous aurons à cœur de poursuivre l'exploitation de nos spectacles en répertoire. En effet, il y a des spectacles qui comme certains enfants naissent facilement, grandissent tranquillement, rencontrent les suffrages de tous ceux qui les rencontrent et sont la fierté simple et le plaisir renouvelé de leurs parents. C'est le cas de ***Nous avons fait un bon voyage, mais*** (auteurs : Corine Miret et Stéphane Olry, men scène : Stéphane Olry – création juin 1999 à Saint-Jacques de la Lande) et d'***Une mariée à Dijon*** **(**auteur : MFK Fisher, metteur en scène : Stéphane Olry – création janvier 2014 à l'Echangeur de Bagnolet) qui se jouent pour notre grand plaisir d'auteur et d'interprètes depuis 17 ans pour l'un et deux ans pour l'autre. Nous souhaitons vivement les voir continuer à vivre leur vie heureuse sur les théâtres, ce d'autant que la presse a été fort élogieuse lors de la dernière reprise de ***Une mariée à Dijon*** en février 2016. Concernant le dernier de ces spectacles ***Une mariée à Dijon***, nous prospectons afin de pouvoir en créer une version dans sa langue originale, en anglais, et le jouer au Royaume-Unis ou aux Etats-Unis.
Nous espérons aussi vivement jouer partout où ils seront invités nos créations sur les sports de combat, ainsi que ces deux spectacles évoqués plus haut.

Partenaires pressentis à ce jour (préciser s'ils sont acquis ou sollicités)
Nous poursuivrons nos partenariats avec les théâtres franciliens ci-dessus présentés.
En province, nous sommes à la recherche de nouveaux partenaires pour la diffusion de nos spectacles, ou des personnes susceptibles de nous proposer des commandes.
Nous prenons contact avec Julien Carrel (festival l'Entorse), Marc Le Glatin (TCI), Jacky Ohayon (Théâtre Garonne), Frédérique Payn (Lorient), Carole Thibaut (Montluçon), Jean-Marc Grangier (Clermont-Ferrand), Okbla ben Khalfallah (Amiens), Hélène Cancel (Dunkerque) etc.
Évidemment, nous maintenons un contact permanent avec les divers professionnels qui ont pu assister à nos spectacles.

PERSPECTIVES EN TERMES D'EMPLOI POUR LE PROJET

Incidences éventuelles du projet spécifique en termes d'emploi [Préciser le cas échéant les perspectives de création ou d'évolution de l'emploi et les détails : régime, postes concernés, évolution du volume horaire, de la masse salariale correspondante…etc.]

Bernadette Marthelot, qui assurait jusqu'à décembre 2016 l'administration de La Revue Éclair, étant partie à la retraite, nous avons souhaité travailler avec deux jeunes administratrices : Claire Guièze et Aurore Parnalland, au sein de leur structure : Le Petit Bureau.
Ces nouvelles interlocutrices nous permettent d'avoir un regard neuf sur notre passé et notre présent, et nous aident à envisager l'avenir sous d'autres angles de vue que ceux dont nous avions l'habitude.
L'échange est riche et fructueux.
Le volume horaire de ce travail administratif est d'environ 530 heures
Pour une masse salariale globale de 21 400 euros (charges comprises).

Par ailleurs, comme il est d'usage à la Revue Éclair, le travail invisible des deux directeurs artistiques (travail de suivi des productions, de suivi artistique, de relation publique etc) est pris en charge par la Revue Éclair pour un volume équivalent à une semaine par mois pour chacun environ, variant selon les nécessités et les moyens dont nous disposons,
Ce choix représentait une masse salariale de (préciser) pour l'année 2016.
Nous continuerons à travailler avec des artistes et techniciens intermittents, cette discontinuité des projets étant intrinsèque à notre travail. Nous avons évidemment à cœur de rémunérer tous les temps de représentation, de répétition, et de préparation dans la mesure de notre capacité à les quantifier.
Le choix constant de La Revue Éclair dans ses dépenses est de privilégier le salaire au dépend des frais de bureau, de décors, de matériel ou autre. Nous tenons aussi à ce que la majorité de ces salaires soit affectés à la production des spectacles plutôt qu'aux postes administratifs.

Subvention demandée : 50 000 €
Pas de demande d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	**euros**	**RECETTES**	**euros**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	63895	ETAT	50000
Direction artistique : 2 personnes Salaires brut	24200	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : ☐ attribué	50000
Charges employeur	13651	COLLECTIVITES TERRITORIALES	76000
		Région Ile-de-France	
Administration : 2 personnes Salaires brut	13200	Région IDF - PAC	50000
Charges employeur	8844	**CD93** ☐ attribué	23000
Attaché de presse	4000		
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION / APPROPRIATION	71605	**Ville de Paris et Mairie du XII à Paris** ☐ en cours	3000
Salaires bruts artistes artiste	30000	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	20000
Charges employeur artistes	16222	Billetterie	2500
		Apports de coproduction : la poudrerie et l'aquarium	15000
Salaires bruts techniciens régisseur général et scénographe	10160	Ventes de spectacle	2500
Charges employeur techniciens	6973		
Autres (préciser) : Décor, accessoires et costumes et frais de régie	8250		
AUTRES DEPENSES	10500		
frais de mission	1000		
imprévus	2300		
frais de gestion	5000		
frais de banque et assurance	500		
frais administratifs	700		
frais de communication	1000		
TOTAL	**146 000**	**TOTAL**	**146 000**

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région
La compagnie La Revue Eclair est soutenue au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2006, soit trois conventions successives, à hauteur de 40 250 € jusqu'en 2012 puis à hauteur de **50 000 €** depuis 2013. La Région a ainsi soutenu le travail mené par la compagnie dans le cadre de ses résidences successives au Château de La Roche-Guyon dans le Val d'Oise, puis au Théâtre de Brétigny en Essonne.
Le projet soutenu dans le cadre de la 3ème convention était centré sur les projets de création de la compagnie dans leur singularité en termes d'immersion et d'enquêtes, et sur le développement de son ancrage territorial en Ile-de-France avec de nouveaux partenaires.

Evolution de l'activité et du rapport au public
Les trois dernières années ont été marquées par de nombreux projets artistiques menés de front par La Revue Eclair et fruit d'une **implantation croissante sur le territoire francilien**. Ainsi, la compagnie s'est investie en parallèle sur deux territoires distincts : d'une part, le Bois de Vincennes dans le cadre du projet « Les Habitants du Bois », en partenariat avec le Théâtre de l'Aquarium auquel la compagnie est associée depuis 2014 pour trois ans, et d'autre part, le territoire de la Seine-Saint-Denis, dans le cadre de la résidence intitulée « Le Cercle », autour des sports de combat, en partenariat avec La Commune – CDN d'Aubervilliers, résidence initiée en 2015. Ces projets ont chacun donné lieu à **l'invention de formes artistiques singulières et surtout à l'élaboration de nouveaux protocoles de relation avec le public** invité à participer et à suivre le développement des projets.
Ainsi, le projet des « Habitants du Bois » s'est traduit par des « résidences-habitations » de trois artistes associés à la compagnie (Johnny Lebigot, plasticien, Jean-Claude Marti, compositeur, Corinne Miret, danseuse et comédienne), qui ont chacun habité, à proprement parler, le Bois (hébergement à la Cartoucherie) durant une saison (hiver 2014/15, été 2015, automne 2015), afin d'explorer le territoire et d'en livrer une vision. Ces résidences de trois mois ont chacune été rythmées par deux rendez-vous publics : une « crémaillère » et un « au-revoir » dont la forme artistique était conçue par l'artiste résident. Par ailleurs, ces explorations ont pris diverses formes, selon les angles artistiques choisis, auxquelles était convié le public : glanage de plantes en forêt, rencontres avec les structures présentes dans le Bois – bien au-delà du site de La Cartoucherie - (de l'INSEP aux clubs sportifs), balades urbaines, ateliers de chorale… Au fil de ces expériences, La Revue Eclair est parvenue à rencontrer un grand nombre de structures locales, ainsi que des habitants, et plus largement des usagers (militaires, sportifs, gardiens de chiens, sdf…etc.). Les ateliers de chorale ont rassemblé, en plein été 2015, une cinquantaine de personnes qui ont participé à la création du *Chœur Aventure* imaginé par JC Marti et peu à peu, un public a commencé à suivre les différentes étapes du projet, saison après saison, et grâce aussi au blog mis en place par la compagnie et rassemblant tous les matériaux glanés. La finalisation et clôture de ce projet est prévue au printemps 2017.
Le projet autour des sports de combat s'est traduit par une première immersion dans le monde des clubs du 93 et une phase d'exploration des différents sports, qui a abouti à la rencontre avec plusieurs clubs : un club de lutteurs à Bagnolet, un club de boxe à Aubervilliers et des clubs de MMA à Epinay et Sevran. Pour ce projet, la compagnie effectue un travail poussé d'observation des sportifs, de rencontres, d'entretiens, mais aussi de participation aux activités des clubs en proposant à des publics de suivre des entraînements, des compétitions… Un blog dédié au projet a également été mis en place et constitue à la fois une trace du projet et un pôle ressources sur la thématique des sports de combat. Ce projet trouvera une première issue artistique en décembre 2016 dans le cadre de la création d'une pièce d'actualité, sur une commande de La Commune, CDN d'Aubervilliers.
Parallèlement, la compagnie a créé en 2014 deux autres spectacles plus « classiques » : *Tu oublieras aussi Henriette* et *Une mariée à Dijon*. Ce dernier spectacle a permis de conserver et d'entretenir les liens forts noués avec le Château de La Roche-Guyon dans le Val d'Oise en faisant appel aux jardiniers du potager qui ont fourni l'approvisionnement nécessaire en fruits et légumes au dîner compris dans le spectacle, le public étant installé autour de tables, et ce pour chaque représentation.
La Revue Eclair a également poursuivi la diffusion de son répertoire avec quelques temps forts, dont une tournée CCAS de la création *Les Arpenteurs* à l'été 2013, plusieurs séries de représentations de ses deux créations 2014 à L'Echangeur et au Théâtre de l'Aquarium. Enfin, la compagnie continue à tourner ses spectacles dans le réseau théâtral national ; elle a bénéficié en outre de résidences de création en Dordogne (Agence culturelle de Dordogne) et à la scène nationale de Vandœuvre-lès-Nancy.
En 2015, la compagnie a supervisé la reprise et l'adaptation en anglais avec une équipe artistique anglaise de son diptyque *Hic sunt leones* et *Ch(ose)* au festival Theater of Europe à Londres, qui a pris en charge la production du projet.
Pour finir, La revue Eclair a multiplié les collaborations artistiques avec d'autres artistes invités à participer à ses projets : Sébastien Derrey (Cie Migratori K), en tant que spécialiste des sports de combat, pour le projet « Le Cercle », Jean-Christophe Marti, compositeur, Johnny Lebigot, plasticien, Cécile Saint-Paul, cinéaste, comédienne, pour le projet « Les Habitants du Bois ». La compagnie a également accueilli la comédienne et metteure en scène Magali Montoya dans le cadre d'un compagnonnage soutenu par la DGCA.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
La Revue Eclair jouit d'un très bon ancrage en Ile-de-France que ce soit à travers ses projets d'implantation longue sur les territoires (Val d'Oise, Essonne, par le passé, Paris et la Seine-Saint-Denis durant les trois dernières années) ou à travers la diffusion de ses spectacles. A ce titre, elle bénéficie d'un rayonnement au niveau national.

Evolution budgétaire et de l'emploi
Le budget de la Revue Eclair est d'envergure moyenne avec 173 773 € en 2015. Son apparente stabilité depuis 2013 masque en réalité **une progression de l'activité**, dont une partie a été financièrement prise en charge par d'autres producteurs : ainsi la reprise du diptyque *Hic sunt leones* et *Ch(ose)* à Londres en 2015 qui fait l'objet d'une production déléguée, ou encore la création à venir fin 2016 de la Pièce d'actualité, sur une commande du CDN d'Aubervilliers, qui en assure la production déléguée. Si l'on prend en compte la totalité des activités de la compagnie, son budget devrait afficher une hausse de 23% depuis 2013, grâce à une nette progression des subventions publiques (+ 13%), dont l'impact budgétaire s'est renforcé (71% des produits en 2015 contre 65% en 2013).
Les deux principaux soutiens publics de la compagnie sont : l'Etat à travers l'aide de la DRAC au titre des compagnies conventionnées – augmentée ponctuellement en 2015 d'une aide au compagnonnage de la DGCA - (soit 40% des financements publics en 2015), et la Région Ile-de-France à travers l'aide à la permanence artistique et culturelle (soit 36% des financements publics et 29% du budget de la compagnie).
Depuis trois ans, la compagnie a obtenu l'aide renouvelée d'un 3ème partenaire public : le Département de Seine-Saint-Denis, qui l'avait soutenu une première fois en 2012-2013 dans le cadre d'une résidence In situ en collège, et qui la soutient désormais depuis 2015 pour ses résidences sur le territoire en lien avec les structures culturelles.
La courbe du chiffre d'affaires depuis 2013 fait apparaître une baisse qu'il faut relativiser : les recettes propres 2013 sont particulièrement hautes du fait d'une tournée CCAS, tandis que les années suivantes ont été principalement des années de création ou de diffusion dans le cadre de séries parisiennes en coréalisation qui ont rapporté naturellement moins de recettes à la compagnie.
L'ensemble des personnes employées par la compagnie relève du régime de l'intermittence. Après avoir longtemps travaillé avec une administratrice attitrée directement employée par la compagnie, La Revue Eclair a fait appel à un bureau de production et d'administration : Le Petit Bureau. Elle embauche également un chargé de diffusion et un attaché de presse selon ses projets.
Au total, en comptabilisant la masse salariale indirecte des productions déléguées, la masse salariale intermittente se maintient.

Projet proposé pour les trois prochaines années
Le projet s'inscrit dans la continuité avec la finalisation du projet « Les Habitants du Bois » en 2017 autour du Bois de Vincennes et la poursuite et l'élargissement du projet autour des sports de combat en Seine-Saint-Denis. En effet, fin 2016, la compagnie créera une forme autour de la lutte dans le cadre des Pièces d'actualité de La Commune – CDN d'Aubervilliers et poursuivra sa présence dans le 93 à travers deux nouveaux projets autour de la boxe et du MMA et de la place des femmes dans ces sports : à Sevran dans le cadre d'une création en appartement, en partenariat avec le Théâtre de la Poudrerie et un club féminin de boxe du quartier des Beaudottes, et en partenariat avec la MC 93 à Bobigny pour une création sur le plateau.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient La Revue Eclair en 2016 à hauteur de 50 000€
sur une base subventionnable de 146 000 €
(la base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé)

Emploi La Région flèche une aide à hauteur de 10 000 € au titre de l'emploi pour les postes de direction et d'administration de la compagnie.	**Création/Diffusion/Appropriation** La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 40 000 € pour soutenir l'implantation de La Revue Eclair sur le territoire francilien, notamment en appui sur ses partenariats avec des lieux de Seine-Saint-Denis et à travers ses projets artistiques et culturels autour des

	sports de combat, permettant d'associer le public au processus artistique et aux recherches de la compagnie sur le terrain, en préalable à ses créations.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
	Montant total	150 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011729

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE TRITON (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	171 756,00 €	34,93 %	60 000,00 €
	Montant Total de la subvention		60 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE TRITON
Adresse administrative : 11 B RUE DU COQ FRANCAIS
93260 LES LILAS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Pierre VIVANTE, Président
Date de publication au JO : 13 avril 1999

N° SIRET : 43764169900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

Créé sur une initiative privée par des passionnés de jazz en 2001, le concept fondateur du Triton est basé sur la volonté d'offrir aux musiciens un lieu dont la qualité de l'accueil et la performance technique permettent de conjuguer création, diffusion, enregistrement public et production phonographique.
Le lieu est composé de plusieurs espaces : une salle de concert de 180 places, une deuxième salle de 100 places dédiée à la captation vidéo et aux résidences (ouverte depuis 2013), un studio de répétition de 30 m², des bureaux, une cuisine et un restaurant de 100 couverts (travaux d'agrandissement réalisés en 2011), un espace d'expositions et un studio de répétition et enregistrement de 24 m².

Le Triton est labellisé SMAC par l'Etat et une convention triennale a été signée avec la DRAC, le Département de Seine-Saint-Denis et la Ville des Lilas. Il est soutenu par le CNV, la SPEDIDAM et la SACEM, ainsi que la Région Ile-de-France.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	%	2014	2015	%
DRAC : convention	85 000	*17%*	85 000	85 000	*12%*
DGCA : aide au projet			10 000	7 500	*1%*
Etat - aide à l'emploi CUI, contrat génération	69 956	*14%*	133 587	189 375	*26%*
Conseil départemental de Seine-Saint-Denis : fonctionnement, résidence, CAC, PIC93	122 000	*24%*	149 600	141 000	*20%*
Commune des Lilas	77 257	*15%*	77 257	77 257	*11%*
Commune de Bagnolet			14 000	3 000	*0%*
EST Ensemble				10 500	*1%*
Autres - ADAMI (2013), ARCADI (2013), SPEDIDAM, SACEM, CNV	84 488	*16%*	68 712	104 001	*14%*
Région - PAC	60 000	*12%*	60 000	60 000	*8%*
Région - Apprentissage (2013) et résidence d'écrivain (2015)	1 125	*0%*		5 000	*1%*
Région - Emploi tremplin	15 000	*3%*	27 750	38 944	*5%*
SOUS-TOTAL REGION	*76 125*	*15%*	*87 750*	*103 944*	*14%*
TOTAL SUBVENTIONS	**514 826**	**100%**	**625 906**	**721 577**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	%	2014	2015	%
Subventions d'exploitation	515 377	*47%*	586 866	710 377	*45%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	497 539	*45%*	679 179	664 229	*42%*
Dont recettes de bar et restaurant	*336 486*	*30%*	*415 163*	*422 226*	*27%*
Dont prestations audio et vidéo	*11 519*	*1%*	*13 717*	*36 669*	*2%*
Dont billetterie, abonnements	*93 202*	*8%*	*184 783*	*141 593*	*9%*
Autres produits - dons	57 027	*5%*	72 700	82 430	*5%*
Total produits	1 105 935	*100%*	1 420 927	1 569 244	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

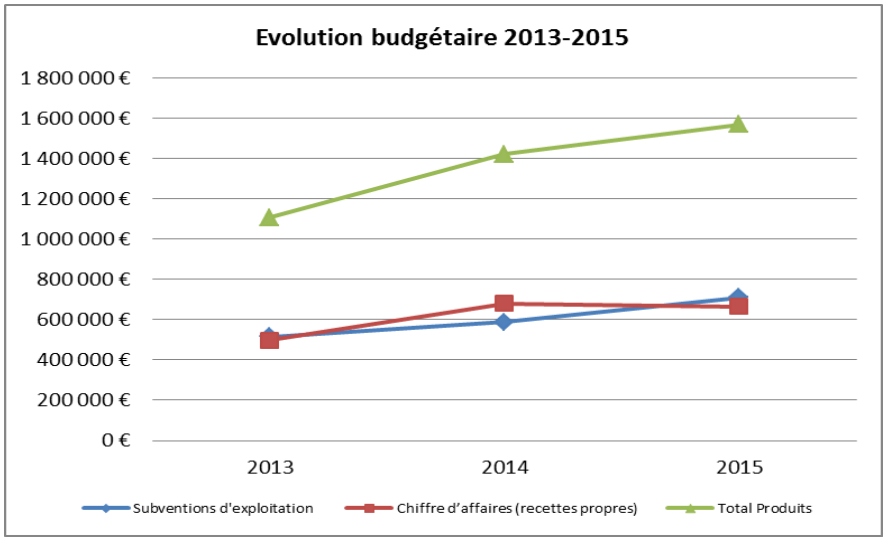

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

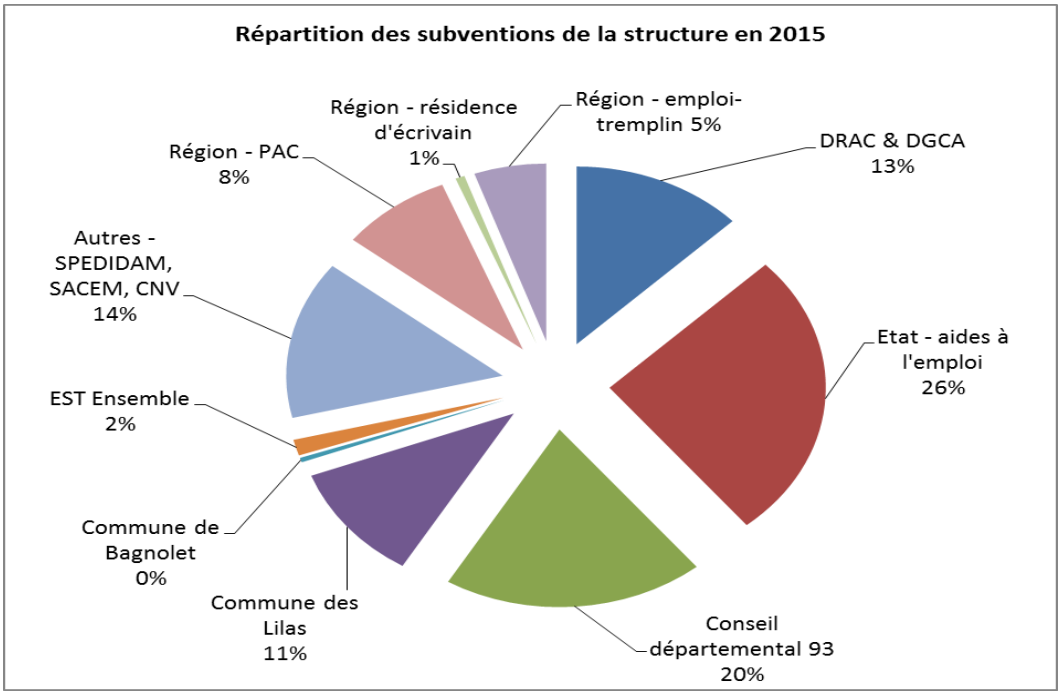

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale totale en €	570 835	767 690	872 714
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	5 448	7 052	5 382

3) Evolution de l'activité

Années ou saisons, à préciser	**2013**	**2014**	**2015**
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations accueillies	5	6	8
Nombre de dates de concerts diffusés au total	103	121	176
Nombre de groupes accueillis	125	199	212
Nombre de festivals ou temps forts éventuels	6	5	4
Nombre de spectateurs	9158	15122	13206
Nombre de résidence(s) accueillie(s) *& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)*	7 9 jours	9 15 jours	13 9,5 jours
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	-	-	-
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	50 h	121 h	195 h
Nombre d'établissements et de relais partenaires	8	8	22
Nombre de bénéficiaires	220	335	1349

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

LES RESIDENCES

Les trois années écoulées ont permis de recevoir de nombreux artistes et de nombreuses compagnies sur des périodes plus ou moins importantes de création et de répétition au Triton. Ces expériences ont fait l'objet de discutions avec les artistes, les compagnies et les partenaires institutionnels. Au cours de ces discutions, chacun a exprimé ses critiques et ses satisfactions, et c'est donc à partir de ces constats que nous présentons pour les trois années à venir un projet modifié et enrichi par ce dialogue.
Nous nous proposons de structurer l'accueil des artistes et des compagnies de la façon suivante :

RESIDENCES DE CREATION (2 par an)
en partenariat avec le Conseil Départemental de Seine Saint-Denis
Ces résidences s'adressent à des artistes en phase de création d'un nouveau spectacle, d'un nouveau répertoire ou d'un nouvel orchestre.
Au cours de cette période d'accueil et d'accompagnement, le Triton s'efforce d'offrir à l'artiste, dans un cadre professionnel, les moyens humains et techniques nécessaires à la réalisation de son projet artistique.
L'artiste va à la rencontre des publics dans un souci de sensibilisation et de transmission à l'occasion d'ateliers pédagogiques, rencontres, répétitions publiques, débats, concerts jeune public.
Le Triton met tout en œuvre pour que la création soutenue trouve des débouchés après la résidence notamment en activant ses réseaux de lieux et de festivals, et ce en partenariat avec l'agent de l'artiste, le cas échéant.
Ce dispositif permet d'accueillir un artiste sur une période allant de 4 mois à 1 an durant laquelle il conjuguera création, répétitions (7 à 12 jours), actions culturelles et pédagogiques (4 à 8 interventions).
Plusieurs concerts de restitution ont lieu au cours de la période de résidence.

Le Triton est l'employeur des artistes tout au long de la résidence.

CARTES BLANCHES (3 par an)
Ce dispositif s'adresse aux musiciens d'envergure nationale ou internationale à qui le Triton propose de présenter plusieurs facettes de leur travail et de leur personnalité. Présenter au cours de 2 ou 3 concerts répartis sur l'année des projets différents, des groupes constitués, des rencontres inédites, des invitations….
Ces cartes blanches permettent de pénétrer l'univers d'un musicien et de tisser des liens entre l'artiste, le lieu et son public.
Les concerts sont réalisés en contrat de cession ou font l'objet d'un engagement direct des artistes par le Triton..
Les artistes peuvent bénéficier d'espaces de travail mis gracieusement à disposition par le Triton en amont de leurs concerts. Dans ce cas des répétitions publiques / rencontres d'une heure sont organisées à destination des élèves des écoles primaires des Lilas ou des conservatoires d'Est Ensemble.

PERMANENCE MUTUALISEE – IMPLANTATION DES COMPAGNIES (3 par an)

Pour les années 2017/2018/2019, le Triton se propose de reconduire son dispositif d'accueil de compagnies bénéficiant du soutien du Conseil Régional dans le cadre de la PAC et de la DRAC dans le cadre de l'aide aux compagnies. Nous avons tenu, suite aux échanges avec nos partenaires institutionnels, Région et DRAC, à modifier et à préciser certains points liés aux modalités de cette permanence des compagnies au Triton. Ce dispositif intitulé précédemment « Résidence d'implantation » s'intitule désormais « Permanence mutualisée – Implantation des compagnies ».

Ce partenariat consiste désormais en un parcours de présence au Triton de trois compagnies, mêlant créations, répétitions, rencontres, concerts et actions culturelles. Chaque compagnie pourra bénéficier gratuitement de 8 à 9 jours d'accueil pour des sessions de création ou de répétition, le Triton mettant à disposition ses scènes équipées, avec le concours de ses régisseurs (son et lumières). Pendant ces périodes, la compagnie prendra à sa charge la rémunération des artistes, dans des conditions conformes à la législation en vigueur, le Triton prenant à sa charge tous les frais liés à son personnel et au bon fonctionnement du lieu d'accueil. Chaque compagnie donnera 3 ou 4 concerts au Triton dans l'année. Ces concerts seront vendus par la compagnie en contrat de cession ou feront l'objet d'un engagement direct des artistes par le Triton. D'autre part, chaque compagnie participera à deux actions culturelles proposées et financées par le Triton. Enfin, chaque année, une création d'une des trois compagnies sera présentée en concert au Théâtre du Garde-Chasse dans le cadre du partenariat entre le Triton et la ville des Lilas, ce concert donnant lieu soit à un contrat de cession entre la compagnie et le Triton, soit à des engagements directs des artistes par le Triton.

Chaque compagnie pourra, si elle le souhaite, bénéficier de tarifs préférentiels sur les prestations audiovisuelles proposées par le Triton. Ces prestations feront l'objet d'un devis approuvé et d'une facturation ne rentrant pas dans le cadre du dispositif « Permanence mutualisée ».

LES CONCERTS
Un ou deux concerts en contrat de cession entre le 15 novembre *(année N)* et le 31 mars *(année N+1)*
Un ou deux concerts en contrats d'engagement entre le 1er avril et le 15 juillet *(année N+1)*

LES ACTIONS CULTURELLES

PIC 93 / parcours d'improvisation combinatoire
3 sessions par an (3 stages d'une journée et 1 restitution par session)
Ce dispositif, cofinancé par le département de Seine Saint-Denis et piloté par le Triton, a vocation de permettre à des musiciens amateurs de tous niveaux et de tous âges de participer à 3 stages animés par un musicien improvisateur compagnon du Triton et à une restitution en première partie d'un de ses concerts. Durant les stages, le groupe d'amateurs, d'une quinzaine de musiciens maximum, expérimente et acquière des clefs de compréhension des méthodes d'improvisation de l'artiste intervenant. Lors des 3 stages, l'artiste est rémunéré par le Triton en tant qu'intervenant atelier.
Durant sa présence de trois ans au Triton, chaque compagnie participera chaque année à un projet PIC 93.

CONCERTS / ATELIERS JEUNES PUBLICS
1 action par an en 2 représentations (14h30 pour les maternelles et 15h30 pour les primaires).
Ces concerts ateliers sont conçus en petite forme (solo, duo ou trio). Ils sont l'occasion d'une rencontre entre l'artiste et les tout-petits ; concerts, présentations d'instruments et de répertoires, dialogues, jeux… Les publics concernés sont les enfants des centres de loisirs des Lilas, Pantin, Le Pré Saint-Gervais, Bagnolet, Romainville, Paris 20ème, Paris 19ème qui accèdent gratuitement à ces concerts.
Durant sa présence de trois ans au Triton, chaque compagnie participera à un projet Jeunes Publics.

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES AMATEURS
en partenariat avec la Ville des Lilas.
Chaque semaine, le Triton accueille 5 groupes amateurs qui répètent dans son studio de répétition les lundis et mardis soirs, chacun 2 heures. Ils présentent le fruit de leur travail le soir de Nuit Blanche au cours d'un concert-plateau. Un membre d'une des trois compagnies présentes au Triton, rencontrera les 5 groupes en répétitions, il les conseillera dans leur projet artistique et animera en septembre 4 ateliers avec les membres volontaires de ces 5 groupes en vue d'une création commune présentée le même soir. Cette action a pour objectif d'accompagner ces jeunes musiciens dans le développement de leur pratique et de décloisonner les esthétiques, le groupe constitué pouvant être extrêmement hétéroclite (chanson + rock + hip hop + jazz + folk…)
Durant sa présence de trois ans au Triton, chaque compagnie participera à un projet d'accompagnement des pratiques amateurs.

BOA (Bel Orchestre Amateur)
Cet orchestre composé d'une douzaine de musiciens, animé par François Cotineau et François Merville, est soutenu par le Conseil Départemental de la Seine Saint-Denis.
Chaque année, cet orchestre monte trois projets (un par trimestre) avec des lieux d'accueil partenaires (dont le Triton), sur le modèle suivant :
- une commande d'écriture à un compositeur de jazz pour une pièce d'environ 30 minutes
- une répétition par semaine pendant un trimestre de l'orchestre dans le lieu partenaire
- quatre interventions artistiques rémunérées du compositeur lors de ces répétitions
- un concert de restitution en première partie d'un concert du compositeur.

Le Triton met une scène à disposition 12 fois par an pour les répétitions. Le BOA rémunère le compositeur pour sa commande d'écriture et pour ses interventions artistiques. Le Triton rémunère le plateau artistique du compositeur.
Durant sa présence de trois ans au Triton, chaque compagnie participera à un projet BOA.

CONCERT HORS LES MURS
En partenariat avec la Ville des Lilas, le Triton coproduit chaque année un concert au TGC (Théâtre du Garde-Chasse). Ce concert est réservé à la présentation d'une création d'une des trois compagnies présentes au Triton.
Durant sa présence de trois ans au Triton, chaque compagnie participera à un concert au TGC.

Pour la période 2017/2018/2019, le Triton se propose de poursuivre la collaboration avec les compagnies Archimusic et Aime l'Air, et d'accueillir dans le dispositif une nouvelle compagnie, Pour faire bouillir la pluie.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Philharmonie de Paris
CNSMD - Paris
Médicis Clichy-Montfermeil
Pole Supérieur d'Aubervilliers-La Courneuve
CRR d'Aubervilliers-La Courneuve
CRC des Lilas, Bagnolet, Bondy, Noisy-le-Sec, Clichy, Montfermeil, Pré Saint-Gervais
CRD de Pantin, Romainville
Centres de loisir des Lilas, Le Pré Saint-Gervais, Bagnolet, Romainville, Pantin
Ensemble des Ecoles communales des Lilas
Collège Marie Curie des Lilas
Lycée Paul Robert des Lilas

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)
Conseil Départemental de Seine Saint-Denis - part de la convention fléchée sur les résidences : 27 000 €
Villes de Bagnolet, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais

Equipes artistiques prévue pour le projet :

2016/2017
Présence mutualisée des compagnies 1 : Cie ARCHIMUSIC
Jean-Rémy Guédon, David Pouradier Duteil, Vincent Arnoult, Emmanuelle Brunat, Nicolas Fargeix, Philippe Martinez, Vincent Reynaud, Yves Rousseau
Présence mutualisée des compagnies 2 : Cie AIME L'AIR
Andy Emler, Eric Echampard, Claude Tchamitchian, François Verly, Laurent Blondiau, Guillaume Orti, Laurent Dehors, Philippe Sellam, François Thuillier
Présence mutualisée des compagnies 3 : Cie POUR FAIRE BOUILLIR LA PLUIE
Yves Rousseau, Thomas Savy, Pierrick Hardy, Anne Le Goff, Kevan Chemirani

Résidence de création 1 : HIMIKO QUARTET
Himiko Paganotti, Antoine Paganotti, Bernard Paganotti, Emmanuel Borghi
Résidence de création 2 : ROBERTO NEGRO
Roberto Negro, Théo Ceccaldi, Nicolas Crosse, Eric Maria Couturier

Carte Blanche 1: FRANCK VAILLANT
Franck Vaillant, Antonin Rayon, Julien Desprez, Antonin Tri Hoang, Bruno Chevillon, Pierre de Bethmann
Carte Blanche 2 : SYLVAIN CATHALA
Sylvain Cathala
Carte Blanche 3 : NIMA SARKECHIK
Nima Sarkechik

RESIDENCES PREVUES

	1ère année 2016/2017	
Type de résidence	**Permanence mutualisée 1**	**Permanence mutualisée 2**
Dates de chaque résidence & durées	décembre 2016 / juin 2017 20 jours	novembre 2016 / juin 2017 20 jours
Equipes artistiques	**CIE ARCHIMUSIC** Jean-Rémy Guédon,	**CIE AIME L'AIR** Andy Emler
Objectifs & contenus de chaque résidence	ARCHIMUSIC NEUF Jean-Rémy Guédon, David Pouradier Duteil, Vincent Arnoult, Emmanuelle Brunat, Nicolas Fargeix, Philippe Martinez, Vincent Reynaud, Yves Rousseau 2 concerts – 16-17 décembre 2016 précédés de 2 répétitions VIVA SANTANA Jean-Rémy Guédon, David Pouradier Duteil, Vincent Arnoult, Emmanuelle Brunat, Nicolas Fargeix, Philippe Martinez, Vincent Reynaud, Yves Rousseau + 1 chanteuse + 1 percussionniste 1 concert – juin 2017 précédé de 3 répétitions DUO MINO Concert jeune public : 8 mars 2017	MEGAOCTET Andy Emler, Eric Echampard, Claude Tchamitchian, François Verly, Laurent Blondiau, Guillaume Orti, Laurent Dehors, Philippe Sellam, François Thuillier 4 répétitions : 21/24 novembre 2 concerts : 25-26 novembre QUARTET (création) + BOA Andy Emler, Eric Echampard, Claude Tchamitchian + invité 3 répétitions : mars 2017 1 concert : mars 2017 DUO (création) + PIC 93 Andy Emler + invité 2 répétitions : juin 2017 1 concert : juin 2017
Partenaires financiers de résidence		

	1ere année 2016/2017	
Type de résidence	**Permanence mutualisée 3**	**Résidence de création 1**
Dates de chaque résidence & durées	8 mars 2017 / 9 novembre 2017 20 jours	
Equipes artistiques	**CIE POUR FAIRE BOUILLIR LA PLUIE** Yves Rousseau	**HIMIKO** Himiko Paganotti, Antoine Paganotti, Bernard Paganotti, Emmanuel Borghi, Nguyen Le
Objectifs & contenus de chaque résidence	ABSOLUTLY FREE + PIC 93 Yves Rousseau, Elise Caron, Jean-Marc Larché 3 répétitions : 8-9-10 mars 2017 1 concert : 11 mars 2017 SPIRIT DANSE QUINTET Yves Rousseaui, Bruno Ruder, David Chevallier, Fabrice Martinez, Christophe Marguet 1 concert : 4 mai 2017 AKASHA SEXTET (création) Yves Rousseau, Christophe Marguet, Régis Huby, François Thuillier, Matthieu Michel, Jean-Marc Larché 3 répétitions : 4-5-6 juillet 2017 1 concert : 7 juillet MURMURES Yves Rousseau, Thomas Savy, Pierrick Hardy, Anne Le Goff, Kevan Chemirani 3 répétitions : 6-7-8 novembre 2017 1 concert au TGC le 9 novembre	Création d'arrangements sur le nouveau répertoire d'Himiko en vue de l'enregistrement du nouvel album avec 3 chanteuses invitées, 1 chœur amateur et un quatuor à cordes amateur. HIMIKO + 3 CHANTEUSES 2 répétitions 1 concert : mars 2017 HIMIKO + QUATUOR A CORDES 2 répétitions 1 concert : juin 2017 HIMIKO + CHOEUR 2 répétitions 1 concert : septembre 2017 HIMIKO + 3 CHANTEUSES + QUATUOR A CORDES + CHOEUR 2 répétitions 1 concert : novembre 2017
Partenaires financiers de résidence	Ville des Lilas	Conseil Départemental de Seine Saint-Denis CNV

	1ere année 2016/2017	
Type de résidence	**Résidence de création 2**	**Carte blanche 1**
Dates de chaque résidence & durées	Janvier / octobre 2017 15 jours	Janvier / octobre 2017 9 jours

Equipes artistiques	ROBERTO NEGRO	FRANCK VAILLANT
Objectifs & contenus de chaque résidence	Création de deux nouveaux répertoires CHEEKIES & BABIES Roberto Negro, Théo Ceccaldi, Nicolas Crosse, Eric Maria Couturier 5 répétitions 2 concerts : mai 2017 ROBERTO NEGRO / EMILE PARISIEN / QUATUOR BELLA 5 répétitions 2 concerts : octobre 2017 1 concert jeune public : novembre 2017	Cette carte blanche consacrée à Franck Vaillant permettra de présenter au cours de l'année 2016/2017 ses deux prochains CD au cours de deux concerts de sortie d'album. BENZINE Franck Vaillant, Antonin Rayon, Julien Desprez, Antonin Tri Hoang 3 répétitions : 18-19-20 avril 2017 1 concert : 21 avril 2017 THIS IS A TRIO Franck Vaillant, Bruno Chevillon, Pierre de Bethmann 3 répétitions : 10-11-12 octobre 2017 1 concert : 13 octobre 2017
Partenaires financiers de résidence	Conseil Départemental de Seine Saint-Denis CNV	

	1ère année 2016/2017	
Type de résidence	**Carte blanche 2**	**Carte blanche 3**
Dates de chaque résidence & durées	Janvier / octobre 2017 9 jours	Janvier / octobre 2017 6 jours
Equipes artistiques	**SYLVAIN CATHALA**	**NIMA SARKECHIK**
Objectifs & contenus de chaque résidence	Cette carte blanche consacrée à Sylvain Cathala permettra de présenter au cours de l'année 2016/2017 trois groupes différents. C-MELODY PROJECT (création) Sylvain Cathala – Benjamin Moussay – Fred Chiffoleau – Maxime Zampieri 3 répétitions : 12-13-14 décembre 2016 1 concert : 15 décembre TRIO + KAMILYA JUBRAN Sylvain Cathala, Sarah Murcia, Christophe Lavergne, Kamilya Jubran 1 concert : mars 2017 PRINT invite SERGE DE LAUBIER (création)	Cette carte blanche consacrée à Nima Sarkechik lui permettra de présenter au cours de l'année 2016/2017 trois répertoires en duo. Il invitera à chaque concert un musicien de son choix Ces concerts seront précédés de séances de travail sur scène. 3 répétitions 3 concerts : février, mai, septembre

	Sylvain Cathala, Stéphane Payen, Jean-Philippe Morel, Franck Vaillant, Serge de Laubier 1 concert : septembre 2017	
Partenaires financiers de résidence		

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019)

Les formats, durées, objectifs et budgets des résidences de création et les cartes blanches portées en 2017/2018 et 2018/2019 seront sensiblement identiques à ceux des résidences portées en 2016/2017. Le choix des artistes n'est à ce jour pas encore défini.
Les 3 accueils de compagnies en permanence mutualisée débutées en 2016/2017 se poursuivront dans les mêmes conditions sur les deux années suivantes.

Présentation des éventuels projets hors résidences :

L'activité audiovisuelle se poursuivra et s'amplifiera dans les 3 années à venir. Grâce au soutien à l'investissement et à l'emploi de la Région, le Triton a pu mettre en place un département audiovisuel de grande qualité, unique en son genre. En effet une équipe de 5 salariés permanents œuvre à la réalisation et à la diffusion de contenu audiovisuel lié à l'activité artistique et musicale du lieu :
- captations de concerts en multicaméra diffusées en direct puis en replay sur TritOnline, la TV web du Triton
- réalisation de documentaires sur les actions culturelles menées par les artistes en résidence
- réalisation d'émissions musicales diffusées en direct puis en replay sur TritOnline (Le Pont des Artistes présenté par Isabelle Dhordain - 10 émissions par an, Les Conversatoires, en partenariat avec le CNSMD de Paris présentés par Médéric Collignon – 6 émissions par an)
- réalisation de clips vidéo liés à la production phonographique du Triton
- réalisation d'interviews de musiciens compagnons
- réalisation d'EPK pour les artistes programmés au Triton

Les recherches de partenaires télévisuels s'amplifieront et les financements liés à l'activité audiovisuelle se diversifieront (CNC, FCM, CNV, SACEM, SPEDIDAM…)

Incidences éventuelles du projet spécifique en termes d'emploi

Sur la période triennale précédente, nous avons procédé, grâce au soutien de la Région dans le cadre de la PAC, à l'embauche en CDI d'une régisseuse vidéo et d'un régisseur général sur la base d'une rémunération au SMIC 35h soit une masse salariale annuelle chargée de 20 340 € par poste.
Ces deux postes se sont montrés indispensables au bon fonctionnement des accueils des artistes et des compagnies et du projet numérique.
Depuis leur embauche, suite à des augmentations, la masse salariale annuelle chargée est passée à 31 000 € par poste.

Subvention demandée : 76 000 €
Soit 16 000 € de demande d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	euros	RECETTES	euros
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	57252	COLLECTIVITES TERRITORIALES	108000
Salaires brut régisseur principal	25320	**Région Ile-de-France**	
		Région IDF - PAC	76000
Charges employeur	7459	**Département** Seine Saint-Denis attribué	27000
Salaires brut régisseur vidéo	19860	**Commune** 1 : Les Lilas attribué	5000
Charges employeur	4613		
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	84873	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES	26883
Salaires bruts artistes	25529	CNV	18000
Charges employeur artistes	16322	Autres : SPEDIDAM	8883
		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	55950
Salaires bruts techniciens	9555	Billetterie	24300
		Apports de coproduction : BOA	2580
Charges employeur techniciens	9555	Autres : apport autres activités	25993
Droits d'auteur	1445		
Locations (préciser): marimba	800		
Transports / hébergements	1650		
Achats de spectacle, concerts	11342		
Accords piano	2000		
Autres (préciser) : catering	6675		
DEPENSES D'APPROPRIATION	17839		
Préciser le nombre d'heures: 168 h			
Salaires bruts	9967		
Charges employeur	6372		
Autres (préciser) : commande d'écriture	1500		
AUTRES DEPENSES	27792		
Locations immobilières	17683		
Fournitures et fluides	5876		
Télécommunication	1783		
Entretien	1578		
Assurances	872		
TOTAL	**187 756**	**TOTAL**	**187 756**

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région
Le Triton est soutenu également au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2009 ; une deuxième convention triennale a été conclue en novembre 2013, assortie d'une augmentation de l'aide régionale à hauteur de 60 000 €, au regard du bilan positif de la précédente convention, de la qualité du projet proposé par le Triton pour la nouvelle convention. Le projet soutenu pour les années 2013-2016 était axé sur l'ouverture de la 2ème salle, dédiée à la captation vidéo et aux résidences, qui doivent constituer la pierre angulaire du projet du lieu. Le Triton souhaitait accueillir davantage de résidences et s'engager sur des résidences longues de trois ans avec quelques compagnies structurées dans le domaine du jazz (Cie Aime l'air, Archimusic, Cie Ping Machine), en leur mettant des moyens à disposition pour créer, et plus largement pour travailler (temps de recherche, répétition, enregistrement…). Pour cela, le Triton souhaitait créer deux postes supplémentaires : un animateur multimédia, un régisseur général.

Le Triton bénéficie également de plusieurs aides emplois-tremplins, pour des postes qui ont pu être pérennisés après l'arrêt de l'aide régionale, soit 4 postes attribués depuis 2005 (2 en 2005, 1 en 2011 (régisseur principal), 2 postes en 2014 (assistant son & assistant de communication web).

La structure bénéficie régulièrement d'aides à l'investissement : 51 997 € en 2013, 10 792 € en 2014, 12 350€ en 2015, 20 312 € en 2016 pour l'acquisition de matériel scénique.

Evolution de l'activité et du rapport au public
Les trois dernières années représentent pour le Triton une phase de montée en puissance et de développement de toutes ses activités. Avec l'ouverture de la 2ème salle en septembre 2013, le volume de la diffusion a fortement augmenté (passage de 125 concerts en 2013 à 212 concerts en 2015) ; la fréquentation a suivi également une courbe ascendante (+ 4048 spectateurs soit + 44% d'augmentation), le Triton ayant accueilli 13 200 spectateurs en 2015, soit une fréquentation en légère baisse par rapport à 2014.
La programmation s'articule autour des artistes accueillis en résidence ou associés, sur les 4 festivals thématiques du lieu : les Tritonales (musique progressive), Les Enchanteuses (voix de femmes du monde), Bleu Triton jazz festival, Tango Lilas Festival et Lilas Blues Festival, ainsi que sur des dispositifs de création transversaux : « Dodécadanse », des rencontres inédites entre un danseur chorégraphe et un musicien improvisateur (2 à 3 spectacles par saison précédés de 2 jours de répétitions), « Intersessions » en collaboration avec l'Ensemble Intercontemporain (3 concerts par an) et enfin une collaboration avec La Muse en circuit notamment dans le cadre du festival Extension.
L'accueil des artistes en résidence s'est également fortement développé : passage de 7 résidences en 2013 à 13 résidences en 2015 avec une structuration nouvelle des différents modes d'accueils, en particulier en ce qui concerne l'accueil des compagnies en implantation. En effet, les trois dernières années ont constitué une première phase d'expérimentation du format d'accueil en résidence longue (trois ans) d'implantation des compagnies dites associées, en l'occurrence, il s'agissait à l'origine des compagnies Aime l'air et Archimusic ainsi que de Ping machine / Pegazze et l'Helicon. Si le bilan général est positif, dans la mesure où les artistes ont pu notamment bénéficier de conditions techniques de travail très confortables, d'un accompagnement et d'une visibilité précieuse pour leurs projets, notamment pour les plus risqués en matière financière (ainsi par exemple, Archimusic a pu présenter sa création « Mutemps – fantaisie numérique » sur une série de 9 concerts à l'automne 2014), la nécessité s'est fait sentir de clarifier les conditions d'accueil et d'accompagnement des artistes, au regard des autres formats de résidences également pratiqués : résidence de création, résidence de diffusion, cartes blanches, pour lesquels le Triton prend à sa charge l'ensemble des coûts artistiques, alors que ces résidences dites d'implantation reposaient sur un partage des coûts entre les compagnies et le lieu dans une logique de mutualisation. Par ailleurs, le Triton a été sollicité par d'autres équipes artistiques pour bénéficier de ces conditions d'accueil privilégiées.
Au total, de nombreux artistes ont été accueillis dans le cadre des résidences de tout format, parmi lesquels on peut citer : Magma, Marc Ducret, Roberto Negro, Louis Sclavis, Elise Caron, Médéric Collignon… soit autant de grands noms du jazz actuel, qui sont régulièrement accueillis dans le lieu.
On peut s'arrêter sur le cas particulier de la résidence de diffusion offerte au pianiste Nima Sarkechik autour de l'interprétation de l'intégrale des œuvres pour piano de Brahms. Cette résidence a été construite en partenariat avec la Philharmonie de Paris et a donné lieu en 2015 et 2016 à la diffusion des 6 concerts de Brahms donnés au Triton, complétés par la diffusion marathon de l'intégrale lors de la Nuit Blanche 2016 à la Philharmonie. La résidence s'est également traduite par des commandes d'écriture passées à des compositeurs contemporains, par l'édition d'un CD sur le label du Triton et par de nombreux projets d'action culturelle réalisés avec des élèves de 4 conservatoires de Seine-Saint-Denis : Les Lilas, Bagnolet, Noisy-le-Sec, Le Pré-Saint-Gervais. Enfin, la Philharmonie a passé une commande d'écriture pour créer un répertoire pour un orchestre de 150 pianistes amateurs issus de ces conservatoires et 25 pianos, qui joueront à la Nuit Blanche 2016.

Plus largement, Le Triton a développé les actions culturelles auprès des publics (volume horaire multiplié par 4 et forte augmentation du nombre de bénéficiaires), en partie grâce au développement des résidences, que ce soit en direction des élèves de conservatoires de musique aux Lilas et dans les villes de l'agglomération d'Est ensemble – notamment dans le cadre du dispositif conçu par le lieu : les « PIC 93 », « parcours d'improvisation combinatoire » permettant aux élèves musiciens de se former à l'improvisation -, avec l'orchestre départemental amateur (le BOA), avec les écoles primaires et les collèges, les centres de loisirs, ou encore avec des groupes amateurs locaux de musiques actuelles qui bénéficient de l'utilisation du studio de répétition du lieu ainsi que d'une diffusion dans le lieu à l'occasion de la Nuit Blanche, suite à une sélection. Cependant, les projets souhaités avec le Pôle supérieur 93 n'ont pu se mettre en place.
Enfin, les trois dernières années ont été marquées par le lancement d'un nouveau volet d'activité au sein du Triton, consacré au numérique, à travers la 2ème salle de concerts entièrement équipée pour permettre des enregistrements et des captations vidéo de haut niveau technique, mais aussi à travers le nouveau site internet 2.0 du Triton lancé en février 2015, offrant de nouvelles fonctionnalités et un outil de visibilité et de promotion des artistes, et le lancement de la webtélé « TritOnline » (55 concerts diffusés en direct en 2015). Début 2016, le Triton a initié un nouveau rendez-vous : l'accueil de l'émission « le Pont des artistes », animée et portée par Isabelle Dhordain, à l'origine à la radio, et désormais enregistrée en direct et diffusée sur la webtélé du Triton, avec des artistes musiciens invités. L'émission est produite à un rythme mensuel et permet d'ouvrir le lieu à de nouvelles esthétiques musicales : chanson, musiques du monde… Ces soirées recueillent un succès public manifeste depuis leurs débuts, attirant davantage le public local des Lilas.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
Le Triton bénéficie d'un bon ancrage local, qui s'est consolidé ces dernières années grâce aux projets menés avec les groupes amateurs et surtout avec les conservatoires du territoire de l'agglomération Est ensemble. En tant que SMAC, avec une spécificité affirmée sur le jazz et les musiques improvisées - - seules 6 SMAC sont dédiées au jazz en France et le Triton est la seule en Ile-de-France -, le Triton rayonne largement à l'échelle régionale mais aussi à l'échelle nationale.
Le lieu est membre du Syndicat des musiques actuelles, de la Fédélima, des Allumés du Jazz et adhérent au réseau départemental musiques actuelles MAAD 93 et au RIF.

Evolution budgétaire et de l'emploi
En trois ans, le budget du Triton affiche une forte croissance (+ 42%) et atteint plus de 1,5 M€ en 2015, toujours financé à parts quasi-égales par les subventions publiques et le chiffre d'affaires, qui ont respectivement augmenté de + 38% et +34% depuis 2013.
Les subventions publiques ont augmenté en volume de près de 200 000€ cumulés. La première source de financement public de la structure est constituée par les aides à l'emploi CUI – CAE (la structure emploie 18 CUI – CAE en 2015, majoritairement employés pour l'activité du restaurant) et deux contrats de génération conclu en 2013. Ces aides cumulées représentent 26% des financements publics et 12% du budget global ; elles se sont fortement accrues en trois ans.
Le Département de la Seine-Saint-Denis constitue le 2ème partenaire public du Triton avec un soutien cumulé de 141 000 € en 2015 (en augmentation de 16% depuis 2013), soit 20% des financements publics.
Les aides des sociétés civiles de gestion et de perception des droits d'auteur (SACEM, SPEDIDAM) et du CNV représentent la 3ème source de financement public avec près de 190 000 € cumulés en 2015, soit 14% des financements publics et 6% du budget.
Vient ensuite à part sensiblement égale la Région Ile-de-France (4ème partenaire public) avec une aide cumulée de 103 944 € en 2015 (soit +37% depuis 2013) au titre des emplois-tremplins et de l'aide à la permanence artistique et culturelle principalement, ce qui représente 15% des aides publiques et 7% du budget du Triton.
La DRAC et le Ministère de la culture interviennent à hauteur de 92 500 € en 2015 grâce à une aide ponctuelle de la DGCA, l'aide de la DRAC au titre du label SMAC restant stable sur la période ; soit 13% des apports publics.
Enfin, la Ville des Lilas apporte une aide inchangée de 77 257 € soit 11% des apports publics.
La structure bénéficie par ailleurs d'aides ponctuelles de la Ville de Bagnolet et de l'EPT Est Ensemble.
Le chiffre d'affaires du Triton a connu une forte montée en charge depuis 2013, grâce à l'augmentation conjuguée des recettes du restaurant, qui représentent un peu moins des deux tiers du chiffre d'affaires (soit + 25% depuis 2013), et à celle des recettes de billetterie, qui représentent désormais plus de 20% du chiffre d'affaires (soit +52% depuis 2013). On observe également le développement budgétaire de l'activité numérique à travers la progression des prestations audio et vidéo (recettes multipliées par trois depuis 2013).
Enfin, il est à noter que l'économie de la structure repose à hauteur de 5% des produits sur des dons, dont le volume a également progressé depuis trois ans.

Le Triton rassemble deux pôles d'activités : d'une part le restaurant (12 postes), d'autre part, l'activité artistique et culturelle (3 pôles : administration, technique, communication) - dont l'activité numérique - (20 postes), soit 32 postes

au total, représentant 25,8 équivalent temps plein, dont : 12 CDI (dont 3 emplois-tremplins et 2 contrats de génération) et 20 postes en CDD (CUI).
La masse salariale globale a fortement progressé depuis 2013 : + 53% (soit plus de 300 000 €), mais son impact budgétaire demeure maintenu (légèrement supérieur à 50% des charges).
L'emploi intermittent se maintient à un haut niveau, surtout en ce qui concerne l'emploi artistique, dans la mesure où le lieu pratique majoritairement des contrats d'engagement des artistes, et non des contrats de cession.

Projet proposé pour les trois prochaines années
Le projet proposé se situe dans la continuité avec le renforcement de la présence des artistes en résidence, la poursuite des implantations « mutualisées » de 3 compagnies associées, les actions culturelles, avec notamment de nouvelles actions en direction des lycées. L'activité numérique sera également amplifiée. Pour mener à bien cette nouvelle étape de développement et de consolidation de ses activités, le Triton sollicite une augmentation de l'aide régionale.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient LE TRITON en 2016 à hauteur de 60 000 €
sur une base subventionnable de 171 756 €
(la base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé, déduction faite de l'écart entre l'aide demandée et l'aide proposée)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 20 000 € pour les postes de régisseur principal et régisseur vidéo, postes structurants pour la mise en œuvre du projet de permanence artistique et culturelle.	La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 40 000 € pour la poursuite de l'accueil d'artistes en résidence, la poursuite des implantations dites « mutualisées » de longue durée et le développement d'actions artistiques et culturelles en direction des lycéens.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	60 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	60 000,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	51 997,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	60 000,00 €
2014	Soutien à la création et à la diffusion numérique	10 792,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	60 000,00 €
2015	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	5 000,00 €
2015	Soutien à la création et à la diffusion numérique	12 350,00 €
2016	Soutien à la création et à la diffusion numérique	20 320,00 €
	Montant total	280 459,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011730

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES GEMEAUX (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	86 800,00 €	40,32 %	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES GEMEAUX
Adresse administrative : 49 AV GEORGES CLEMENCEAU
92330 SCEAUX
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Françoise Letellier, Directrice

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 78545001600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

Dirigé par Françoise Letellier, le Théâtre des Gémeaux est une salle de spectacles devenue scène nationale en 1994. Dédié au cinéma et au spectacle vivant, le lieu est équipé d'une grande salle (500 places) consacrée aux évènements théâtraux, chorégraphiques et musicaux de la saison, d'une petite salle (179 places) et d'un club de jazz (150 places). Le projet des Gémeaux se distingue en théâtre par une politique de longues séries, françaises et internationales, créations ou premières en Ile-de-France ; en danse par un temps fort, Les Rendez-Vous chorégraphiques de Sceaux ainsi qu'une programmation Jazz / So What. Les Gémeaux fondent leur mission sur le soutien à l'art vivant, l'engagement dans la création artistique et la mise en rapport des œuvres avec un large public.
Le théâtre a proposé pour son premier conventionnement un projet s'articulant autour de l'accueil en résidence d'un artiste et de sa compagnie avec la mise à disposition d'un studio de répétition, un accompagnement technique et la prise en charge de la communication autour du spectacle créé en coproduction. Il s'agissait de la compagnie La Baraka dirigée par Abou Lagraa. La résidence d'Abou Lagraa aux Gémeaux s'est poursuivie jusqu'en 2013. Puis, Les Gémeaux ont accueilli avec le soutien de la Région Ile-de-France, Benoit Haller et la Chapelle Rhénane

jusqu'en 2016.
La scène nationale Les Gémeaux est soutenue par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre, la Ville de Sceaux, le Ministère de la Culture et de la Communication et la Région Ile-de-France.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
DRAC : subvention d'équilibre	803 900	*27%*	803 900	803 900	*27%*
Conseil départemental des Hauts-de-Seine : subvention d'équilibre	959 500	*33%*	959 500	959 500	*33%*
CAHB Vallée Sud : subvention d'équilibre	1 135 383	*39%*	1 135 383	1 145 737	*39%*
Région - PAC	35 000	*1%*	35 000	35 000	*1%*
SOUS-TOTAL REGION	35 000	1%	35 000	35 000	1%
TOTAL SUBVENTIONS	**2 933 783**	**100%**	**2 933 783**	**2 944 137**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
Subventions d'exploitation	2 874 323	*81%*	2 933 800	2 935 326	79%
Chiffre d'affaires (recettes propres)	640 378	*18%*	738 433	718 797	19%
Total produits	3 554 535	100%	3 781 966	3 711 242	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

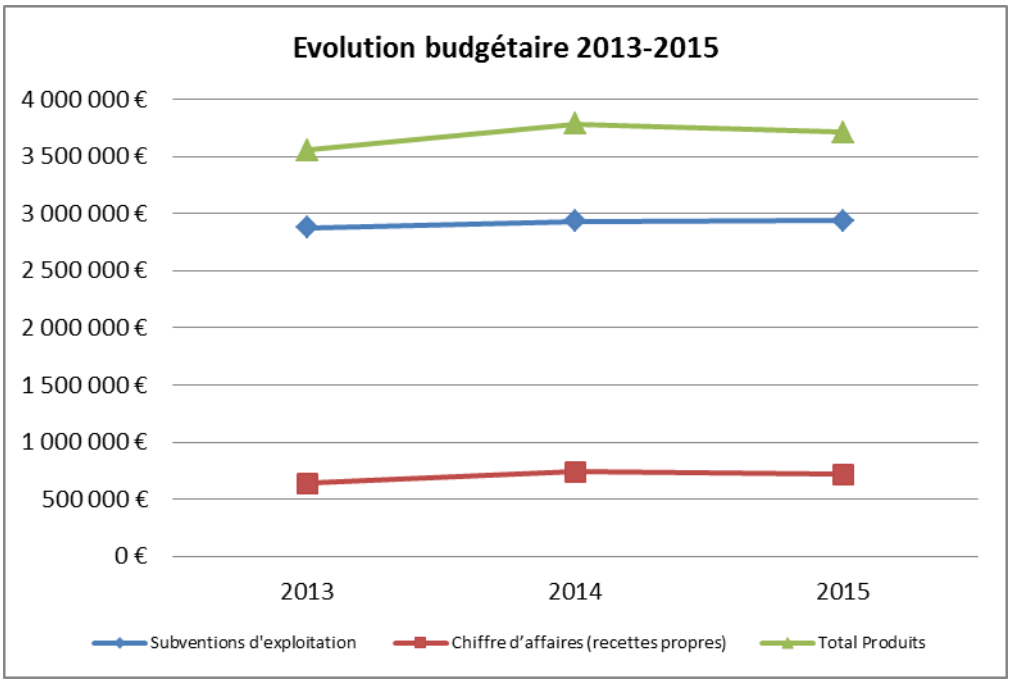

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

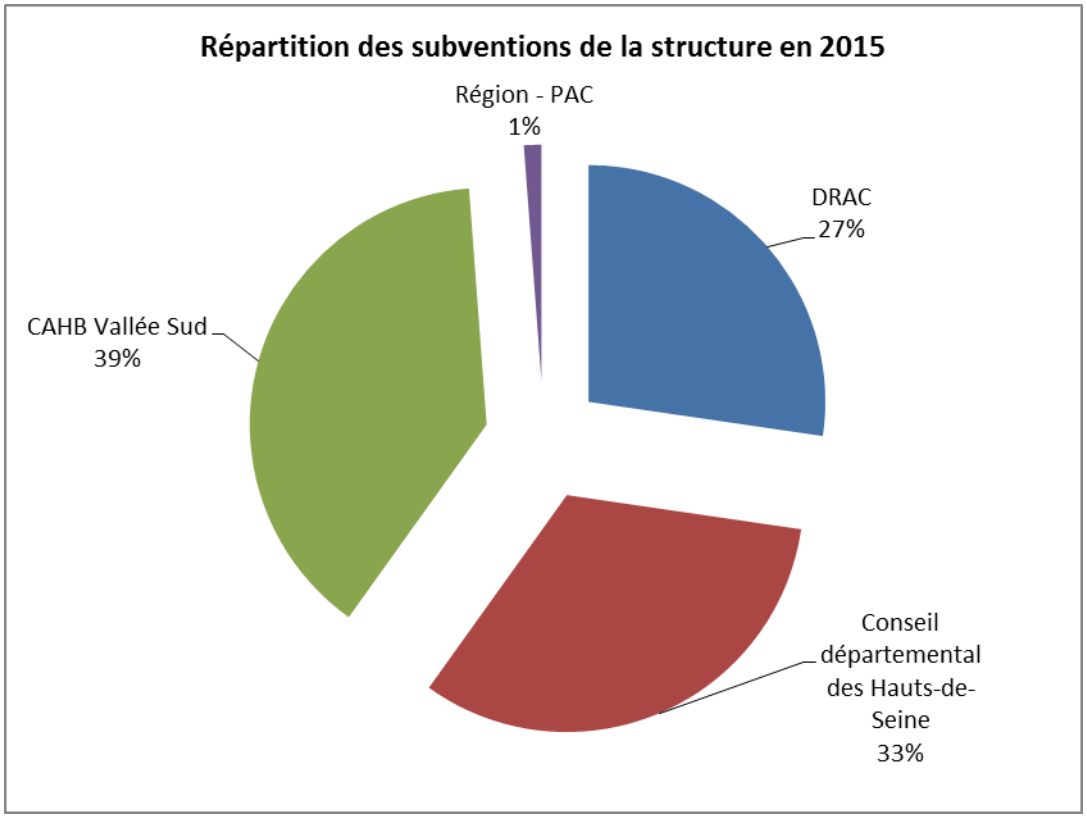

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale	676 603	755 136	743 422

Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	9 467	8 822	6 651

3) Evolution de l'activité

Années ou saisons, à préciser	**2013/2014**	**2014/2015**	**2015/2016**
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations accueillies	8	8	10
Nombre de spectacles diffusés au total	36	30	31
Nombre de représentations *Dont nombre de représentations en cession :*	112	107	113
Nombre de festivals ou temps forts éventuels	1	1	1
Nombre de spectateurs	43452	38734	37418
Nombre de résidence(s) accueillie(s) *& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)* *& Equipes artistiques partenaires de résidence*	1 d'octobre 13 à juin 14 La Chapelle Rhénane	1 d'octobre 14 à juin 15 La Chapelle Rhénane	1 d'octobre 15 à février 16 La Chapelle Rhénane
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	112	68	84
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	164	157	192
Nombre d'établissements et de relais partenaires	20	12	14
Nombre de bénéficiaires	5961	4589	4906

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

Le contrat d'objectifs et de moyens des Gémeaux a été signé pour la période 2016/2019 par les 3 financeurs de la Scène Nationale, la DRAC/Paris, Ile de France, le Département des Hauts de Seine et Vallée Sud/Grand Paris regroupant 11 villes. Celui-ci a considérablement développé le volet actions culturelles grâce à l'engagement de la direction porté sur 4 résidences :

1) En théâtre : Benjamin Porée /Cie la Musicienne du silence (paris) – Atelier théâtre
2) En Jazz : Franck Tortiller/vibraphoniste – Création d'un orchestre de Jazz amateur
3) En danse : Mehdi Ouachek et Soria Rem/Cie Art Move Concept – ateliers danse
4) En musique baroque : Benoit Haller/La Chapelle Rhénane – ateliers direction de chœur au conservatoire

Ces résidences de production proposées par la Scène Nationale aux artistes, signifient :
1/ un soutien sur une durée de 4 ans
2/ un engagement sur la coproduction
3/ un apport technique pendant la préparation des créations par la mise à disposition d'un lieu de répétition en présence de l'équipe technique des Gémeaux
4/ une continuité dans le temps au-delà de la période de résidence. Par exemple Abou Lagraa n'est plus en résidence mais continue d'être présent dans la programmation.
Elles ont aussi pour vocation de permettre aux artistes ayant trouvé une assise financière et durable de se consacrer pleinement à l'artistique.

Les Gémeaux soutient également la création par d'importants apports en production sur des compagnies qui ne sont pas en résidence ; l'objectif est de trouver un équilibre entre des metteurs en scène confirmés d'une part et de jeunes compagnies d'autre part ;
Nos apports en coproduction représentent sur la saison 2015/2016 : 233 000,00€ et sur la saison 2016/2017 : 257 000,00€

Les Gémeaux collaborent avec d'autres établissements culturels : Cité Musicale de l'Ile Séguin (92), Festival d'Avignon, Festival d'Automne, Festival Kalypso (CCN de Créteil), Théâtre 71 de Malakoff /Scène Nationale, Théâtre La Piscine à Chatenay Malabry/Antony et L'Orangerie de Sceaux / *Petites nuits du Domaine de Sceaux*
et avec 7 conservatoires de Vallée Sud/Grand Paris : Bourg la Reine/Sceaux, Antony, Clamart, Malakoff, Bagneux, Montrouge et Le Plessis Robinson

1) MEHDI OUACHEK :RESIDENCE DE PRODUCTION DANSE AUX GEMEAUX 2016-19

C'est grâce au Festival Kalypso et à Mourad Merzouki que j'ai découvert *Nibiru*, une chorégraphie de Mehdi Ouachek et Soria Rem, qui sont originaires de Seine-et-Marne (cie Art Move Concept). Je connaissais déjà Mehdi comme danseur chez Kader Attou (CCN de La Rochelle) grâce à *The Roots* et *Opus 14* chorégraphies de Kader Attou, et *Yatra*, chorégraphie de Kader Attou et Andrés Marín. (Françoise LETELLIER)
Art Move Concept est une toute jeune compagnie qui a été créée en avril 2013. Elle regroupe actuellement son fondateur Mehdi Ouachek et Soria Rem (Chorégraphes) et 7 jeunes danseurs. Sa première création « Nibiru » date de 2014.

UNE DANSE NOVATRICE

Mehdi Ouachek et Soria Rem ont donné à la danse hip hop ses marques de noblesse, ils ont été récemment médiatisés via *La Meilleure Danse*, leur danse novatrice fait l'unanimité. Ce style appelé « Abstract dance » développé par Mehdi et déployé par Soria, transgresse les codes et les frontières du hip hop, et mêle les arts du cirque, du mime, de la danse contemporaine. C'est une technique de danse aérée, qui met en avant les effets glissés, qui donne au corps une illusion de légèreté et d'apesanteur. Ce style unique de conception chorégraphique n'a de cesse de faire parler d'eux. L'abstract concept impose une mise à nu de soi, au-delà de la performance physique qu'elle requiert, à la recherche d'une plus grande musicalité du corps. Seuls 10 danseurs sont confirmés dans cette technique. La Cie est reconnue par les grands tels que Franco Dragone (cirque du soleil) ou Slava Polunin (Slava snow show), Mourad Merzouki (CCN Créteil), Kader Attou (CCN de la Rochelle) et Andrés Marin

ACTIONS PEDAGOGIQUES

L'engagement de ces artistes de hip hop et leur enthousiasme pour leur art les rend friands de toutes formes de rencontre avec le public, qu'il soit professionnel ou amateur, novice ou simplement curieux. La cie Art Move Concept aborde de manière singulière la sensibilisation ou la transmission. Le principe étant de développer le potentiel artistique en chacun. Le travail de découverte ou d'approfondissement de la danse ne passe pas uniquement par la technique mais par l'expressivité individuelle, ce travail amène les jeunes à trouver les clefs de leur propre expression, à s'ouvrir sur les autres formes d'art comme la musique classique ou le jazz…
Les danseurs de la Cie interviendront durant toute la saison 2016-2017 auprès des élèves de : Lycée Lakanal à Sceaux, classe théâtre de Bertrant Chauvet, Lycée Sophie Barat à Chatenay Malabry, classe de Sophie de Van Roekeghem, Lycées Professionnel Florian à Sceaux, coordinatrice : Diane Philipp et aussi avec le conservatoire de Bourg la Reine/Sceaux, classe de Valérie Cherittwizer, la Maison de la Musique et de la Danse de Bagneux, classe de Christelle Adam, CSCB de Sceaux, classe d'Adeline Dufour.
Ces ateliers aboutiront à une présentation publique au grand théâtre des Gémeaux en juin 2017.

REPRISE ET CREATION

Nibiru, pièce pour 7 danseurs, fait fusionner la subtilité et la virtuosité de la danse hip-hop, de la danse contemporaine, du cirque, du mime, du cinéma. On retrouve toute la performance physique de ces interprètes, leur puissance corporelle et leur poésie.

Après avoir présenté cette pièce l'an dernier au petit Théâtre des Gémeaux et suite à l'accueil chaleureux du public, nous avons décidé de la reprogrammer (diffusion) dans le Grand Théâtre les **3 et 4 décembre 2016** et de **coproduire la prochaine création *Exit*** qui sera répétée aux Gémeaux et présentée les **5 et 6 mai 2017** (coproduction / Création).

La Cie art concept a besoin d'être soutenu pour continuer à évoluer dans le paysage de la danse hip hop dans lequel elle est représentative d'une nouvelle génération de danseurs ; Les Gémeaux va à ce titre, en plus de son aide financière, mettre à disposition de la Cie le plateau du Petit Théâtre sur une durée de 2 mois pour qu'elle puisse avec des moyens professionnels répéter sa nouvelle création.

2) KING ARTHUR DE PURCELL – UN PROJET DE FORMATION EN RÉSEAU AVEC BENOÎT HALLER

La Chapelle Rhénane, ensemble de musique baroque dirigé par Benoît Haller, est en résidence au Théâtre des Gémeaux de Sceaux depuis 2009. Les deux structures collaborent pour des créations artistiques, mais aussi dans le domaine de l'action culturelle. Les années 2015 à 2017 sont placées sous le signe du semi-opéra « King Arthur » de Henry Purcell : un projet de sensibilisation a eu lieu entre octobre 2015 et février 2016, avec la participation de cinq classes des écoles primaires de Sceaux et Clamart, projet débouchant sur un spectacle réalisé par les enfants avec les solistes et l'orchestre de la Chapelle Rhénane au Théâtre en février 2016, en lever de rideau d'un des trois concerts que l'ensemble professionnel proposait au cœur de la saison des Gémeaux. Le projet présenté ci-dessous est le troisième volet de cette grande opération consacrée au « King Arthur » : il s'agit d'un ambitieux projet de formation mettant en réseau plusieurs structures du département pour aboutir à un spectacle de l'ouvrage de Purcell en juin 2017. Six ensembles vocaux se répartiront les scènes chorales, un orchestre sera constitué pour les accompagner, et un ensemble d'étudiants des classes de chant des conservatoires sera en charge des parties solistiques. Ce projet réunira environ 170 personnes

Le projet sera accompagné par Benoît Haller qui interviendra régulièrement dans chacun des groupes (chœurs, orchestre, solistes) à partir du mois de février 2017. L'expertise de ce chanteur et chef dans le domaine baroque n'est plus à démontrer, et permettra à chaque élève et étudiant d'intensifier sa relation avec un type de musique qu'il n'est pas habituel de pratiquer dans les cursus de formation.

RESTITUTION PUBLIQUE : LE 11 JUIN 2017

La durée d'exécution de l'intégralité de la musique de Purcell atteint environ 1h50 ; cette durée sera ramenée à 1h15 de musique, pour une durée totale de concert de 1h30. La présence de 6 ensembles vocaux permet de limiter les interventions de chaque ensemble à environ 10 mn, le reste étant réservé à l'orchestre et aux solistes.

Chaque chef de chœur organisera l'apprentissage de manière indépendante dans son ou ses groupe(s) pendant l'année scolaire 2016/17. Benoît Haller interviendra plusieurs fois dans chaque groupe pour finaliser l'apprentissage et l'approche musicale à partir du mois de février 2017.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet

Préciser les noms, villes et départements de chaque équipement

RESIDENCE MEHDI OUACHEK

- Les Gémeaux/Scène Nationale
- CCN de Créteil avec le Festival Kalypso

FORMATION EN RESEAU AVEC BENOIT HALLER

- Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Bourg-la-Reine / Sceaux : Jean-Yves Altenburger (direction), Alexis Bestion de Camboulas (coordination du département de musique ancienne), Emmanuelle Dubost (chef de chœur).
- La Maison de la Musique et de la Danse de Bagneux : Éric Wetzel (direction), Camille Bourrouillou (chef de chœur).
-La Maison de la Musique et de la Danse du Plessis-Robinson : Marie Martarelli (chef de chœur Cantabilis), Jean-Christophe Frontier (chef de chœur CHAM).
- Le chœur CHAM à voix égales de Bourg-la-Reine/Sceaux (40 élèves de 6e et 5e)
- Le chœur CHAM à voix égales du Plessis Robinson (30 élèves de 4e et 3e)
- Le chœur CHAM à voix égales de Bagneux (25 élèves de 4e, 3e et lycée)
- Le chœur Vocalys avec quelques éléments du chœur Costeley (80 adultes et jeunes adultes)
- Le chœur Cantabilis du Plessis Robinson (40 adultes)
- Éventuellement le chœur d'enfants (6e à 3e) des « fantômes de l'Opéra » (25 élèves) de Bourg-la-Reine/Sceaux

Equipe artistique prévue pour le projet :

Mehdi Ouachek et soria Rem ainsi que les danseurs de la Compagnie au nombre de 7.
Benoit Haller

	1ere année 2016/2017	
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	Résidence de PRODUCTION avec Mehdi Ouachek	Volet FORMATION en réseau avec Benoit Haller dans le cadre de la Résidence la Chapelle Rhénane
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	De oct 2016 à juin 2017	De fév. 2017 à juin 2017
Equipes artistiques	Cie Art Move Concept	Le Chapelle Rhénane
Objectifs & contenus de chaque résidence	. Reprise du spectacle Nibiru pour 2 représentations les 3 et 4 décembre 2016 . Création du spectacle Exit le 5 et 6 mai 2017 pour 2 représentations . Actions de formation . Actions de sensibilisation auprès des Lycéens	Cycle de formation durant 5 mois . un concert public avec tous les participants le 11 juin 2016

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019)
Françoise LETELLIER a proposé dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens des Gémeaux **une Résidence de Production de 3 ans** (2016-2019) permettant parallèlement à Mehdi Ouachek (Cie Art Mouv Concept) un travail ambitieux d'action culturelle sur le terrain et un travail de **création** : la 1ère est fixé en mai 2017 avec la pièce « Exit ». Les Gémeaux s'engagent sur les prochaines créations non datées à ce jour.

Incidences éventuelles du projet spécifique en termes d'emploi
L'emploi sur la présente convention porte :

1) le personnel technique autour de la création
2) le personnel artistique engagé par la Cie la Art Mouv Concept dans le cadre des contrats de cession avec les Gémeaux (11 danseurs+2 chorégraphes)
3) le personnel accompagnant les actions de sensibilisation et de formation (7 danseurs + 1 personne des Gémeaux)

Subvention demandée :
45 000 €
Soit 10 000 € d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	euros	RECETTES	euros
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	76000	ETAT	9200
Salaires bruts techniciens	5000	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : Service du Théâtre	9200
Charges employeur techniciens	2750	□ attribué / □ en cours	
Droits d'auteur	3300	COLLECTIVITES TERRITORIALES	63600
Locations (préciser):Location matériel technique	2000	**Région Ile-de-France**	
Défraiements	1900	Région IDF - PAC	45000
Transports	650	**Département** : Conseil Départemental des Hauts de Seine	9200
Apports en coproduction	30000	□ attribué / □ en cours	

Achats de spectacle, concerts	27400	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** : Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre	9400
Autres (préciser) : communication	3000	□ attribué / □ en cours	
DEPENSES D'APPROPRIATION	20800	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	24000
Salaires bruts	2900	Billetterie	24000
Charges employeur	1400		
Achat action culturelle	16000		
Autres (préciser) : Déplacement intervenants	500		
TOTAL	**96800**	**TOTAL**	**96800**
Mise à disposition de locaux : 2 mois Petit Théâtre	10000	Mise à disposition de locaux	10000
Mise à disposition de personnel	1200	Mise à disposition de personnel	1200

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région
La structure est soutenue au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2009 à hauteur de 35000 € euros. D'abord pour l'accueil de la résidence d'Abou Lagraa (Compagnie La Baraka – 2009/2013), puis pour celle de Benoit Haller (La Chapelle Rhénane – 2013/2016) ainsi que pour les actions culturelles développées autour de sa présence. La Région a également soutenu Les Gémeaux à deux reprises dans le cadre du partenariat avec le Festival d'Avignon : à hauteur de 50 000 € en 2015 pour la production du spectacle « Le Roi Lear » mis en scène par Olivier Py et à hauteur de 40 000 € en 2014 pour le spectacle « Le Prince de Hombourg » de Giorgio Barberio Corsetti. Les Gémeaux ont également bénéficié d'une aide à l'investissement de 36 996 € pour l'acquisition de matériel numérique en 2015.

Evolution de l'activité et du rapport au public
Les Gémeaux ont poursuivi leur projet de scène nationale avec une programmation de spectacles de théâtre, de danse et de musique pour certains en longue série. Certains spectacles sont des créations et de nombreuses propositions sont des coproductions des Gémeaux avec ses partenaires du réseau des autres scènes nationales mais aussi des partenariats fidèles avec des festivals tels que le Festival d'Automne, le Festival d'Avignon, le Festival de danse Kalypso pour une « Escale aux Gémeaux », le Festival de l'Orangerie à Sceaux… Le nombre de représentations est stable mais le nombre de spectacles diffusés est en légère baisse (de 36 à 31 spectacles entre les saisons 2013/2014 et 2015/2016) en raison du maintien à l'identique des aides dans la durée ayant pour effet de ne pas permettre de faire face à la tendance à la hausse des coûts dans la durée. Cette tendance a un impact sur la fréquentation des spectacles qui diminue légèrement également sur la période. Les abonnements sont en hausse pour leur part et Les Gémeaux comptent 3 700 abonnés au début de la saison 2016/2017. Si l'activité marque une légère baisse du nombre de spectacles diffusés, elle est en augmentation quant à l'action culturelle qui s'est développée pendant la période, à la demande des partenaires publics notamment, autour de la résidence de Benoit Haller. Les Gémeaux ont tissé des liens plus étroits avec les conservatoires du territoire et les chœurs CHAM (classes à horaires aménagés) de Bourg-la-Reine, Sceaux, le Plessis Robinson et Bagneux dans le cadre de la création de la Messe en Si Mineur de Jean-Sébastien Bach en 2014 avec 24 artistes et 130 choristes amateurs.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
La Scène nationale des Gémeaux rayonne sur le sud du département des Hauts-de-Seine avec une programmation incluant des créations et des premières en Ile-de-France de spectacles de metteurs en scène de renommée internationale tels qu'Ostermeier ou Corsetti. C'est un coproducteur important de la création en Ile-de-France. Son accompagnement dans le cadre des résidences d'artistes s'inscrit dans la durée et est assorti de plusieurs coproductions, permettant ainsi aux artistes accueillis de développer leur projet dans la durée. La scène nationale est aujourd'hui située dans le « T2 » (Territoire Vallée Sud Grand Paris) au sein de la Métropole du Grand Paris, territoire qui a fait l'objet d'une « Mission d'étude sur l'offre en matière de spectacle vivant et son évolution dans les communautés d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et de Sud-de-Seine, et dans la communauté de communes de Châtillon-Montrouge ». Le territoire compte en effet de nombreux équipements culturels. Dans ce contexte, les

Gémeaux poursuivent un projet artistique riche en coproductions et développent de nouveaux partenariats sur le territoire, avec Erda Accentus pour des coproductions dans le cadre du projet de la Cité musicale de l'Ile Séguin, par exemple, ou pour des collaborations avec « la Défense Jazz festival ».

Evolution budgétaire et de l'emploi
Le budget des Gémeaux est stable sur la période avec des aides publiques représentant environ 80% de son budget. Le premier partenaire est le Territoire de la Vallée Sud Grand Paris à hauteur de 40% des aides, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et la DRAC sont respectivement à 33% et 27% des subventions en 2015. Les ressources propres augmentent de 12% entre 2013 et 2015.

Projet proposé pour les trois prochaines années
Le projet s'inscrit dans la continuité avec le renouvellement pour 3 ans de la convention d'objectifs et de moyens des Gémeaux avec la Drac pour 2016-2019. Les résidences présentées pour la demande de renouvellement de la Permanence artistique et culturelle sont celles du chorégraphe hip hop Mehdi Ouachek et de Benoît Haller. L'accent sera mis sur le développement de l'action culturelle sur le territoire avec les lycées, notamment pour des ateliers d'écriture avec Mehdi Ouachek.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016. Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient Les Gémeaux en 2016 à hauteur de 35 000 €
sur une base subventionnable de 86 800 €
(budget prévisionnel déduction faite de l'écart entre la subvention demandée et la subvention proposée)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région n'apporte pas son aide au titre de l'emploi.	La Région apporte son aide aux Gémeaux pour l'accueil en résidence du chorégraphe Medi Ouachek ainsi que celui du Chef Benoit Haller. La Région souteint également les projets d'action culturelle menés par ces artistes dans le cadre de leur résidence.

Intérêt régional
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires.

Localisation géographique :
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	35 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	35 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	35 000,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	40 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	35 000,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	50 000,00 €
2015	Soutien à la création et à la diffusion numérique	36 996,00 €
	Montant total	231 996,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011731

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES ORPAILLEURS (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	59 650,00 €	33,95 %	20 250,00 €
	Montant Total de la subvention		20 250,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES ORPAILLEURS
Adresse administrative : 5 RUE VICTOR HUGO
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame SYLVIE ROUILLOT, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 32731323500043

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

Les Orpailleurs, compagnie de danse contemporaine, a été fondée au début des années 1990 par Jean-Christophe Bleton, chorégraphe et chercheur. Depuis la première création de la compagnie « Le Bal des arpenteurs » en 1991, la compagnie a créé près d'une vingtaine de spectacles. Avec les Orpailleurs, Jean-Christophe Bleton, monte aussi régulièrement des spectacles mêlant amateurs et professionnels. Par exemple « Concerto pour pixels et passants », en 2004, à l'occasion de la célébration des 30 ans du SAN de Sénart avec 300 participants amateurs et professionnels, « Bazar chorégraphique » en 2007, création pour 15 danseurs amateurs en collaboration avec les Scènes Rurales de Seine-et-Marne ou encore « Boléro, un obstiné printemps » en 2013 dans le cadre des 10 ans d'Entrez dans la danse, création pour danseurs, circassiens, musiciens et 80 danseurs amateurs (Gare de Lyon - Paris).
La compagnie Les Orpailleurs est implantée en Ile-de-France et reconnue dans le champ chorégraphique. Elle a été accueillie en résidence longue au Théâtre Jean Arp de Clamart, puis sur le territoire de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines jusqu'en 2011 en partenariat avec Le Prisme. Jean-Christophe Bleton a été responsable et

coordinateur pendant 10 ans du programme Danse à l'Ecole en lien avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (78). La compagnie a ensuite débuté en 2012 une résidence de trois années à Villiers-le-Bel. Plus récemment aux Mureaux, en 2015, dans le cadre d'un Contrat local d'éducation artistique (CLEA). La compagnie bénéfice également de partenariats en Seine-et-Marne où elle est régulièrement présente, avec l'agglomération de Marne-et-Gondoire, avec la Scène nationale de Sénart, avec Act'art….
L'un des axe important du projet de la compagnie est la rencontre avec les publics et dès lors sa capacité à mener des projets d'action culturelle d'envergure pour favoriser l'appropriation de la danse par divers publics (Danse à l'école, Culture à l'hôpital, résidence-mission,…etc.).

La compagnie est soutenue par la Région Ile-de-France et bénéficie selon les projets et résidences du soutien d'autres partenaires publics (Conseil départemental du Val d'Oise, ville des Mureaux…)

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
Conseil départemental du Val d'Oise : aide à la création et aux actions culturelles	9 000	*17%*	0	2 400	*5%*
Conseil départemental de l'Aveyron : aide à la résidence	500	*1%*	0	0	*0%*
Villiers-Le-Bel : aide à la résidence de diffusion et de création	18 116	*34%*	26 864	0	*0%*
CLEA Les Mureaux (Les Mureaux, Meulan-en-Yvelines, Communauté d'Agglomération Seine et Vexin)	0	*0%*	0	29 869	*57%*
Autres - ACSE, ADAMI	6 000	*11%*	10 000	0	*0%*
Région - PAC	20 250	*38%*	20 250	20 250	*39%*
SOUS-TOTAL REGION	20 250	38%	20 250	20 250	39%
TOTAL SUBVENTIONS	**53 866**	**100%**	**57 114**	**52 519**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
Subventions d'exploitation	49 925	*28%*	30 250	20 250*****	*23%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	123 017	*70%*	69 986	69 080	*77%*
Total produits	175 974	100%	113 995	89 790	100%

**en 2015, seule la subvention régionale est inscrites dans les comptes en subventions d'exploitation », les autres soutiens publics étant enregistrés dans les recettes propres (prestations).*

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

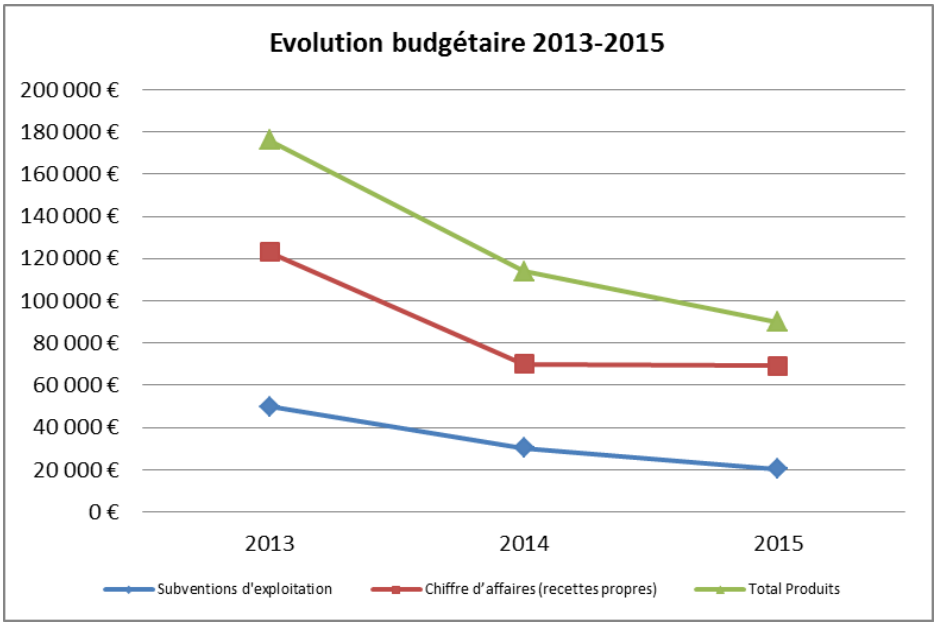

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

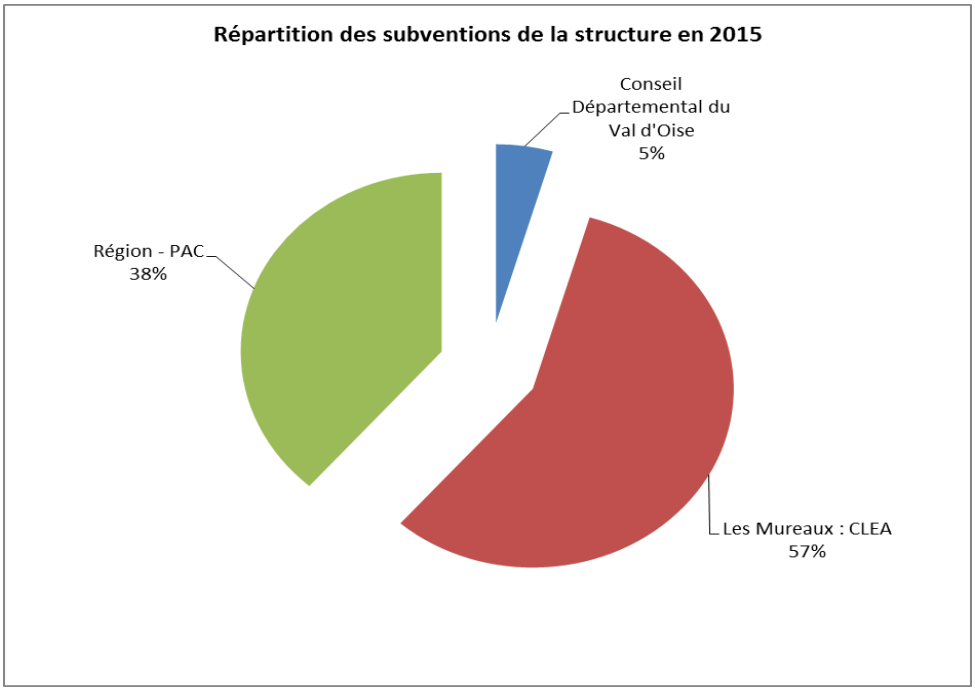

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale	140 307	76 714	75 848

Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	4 676	2 502	2 632

3) Evolution de l'activité

Années ou saisons, à préciser	**2013**	**2014**	**2015**
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations produites	2	2	3
Nombre de spectacles diffusés au total	5	3	6
Nombre de représentations *Dont nombre de représentations en cession :*	35	7	18
Nombre de lieux concernés par les tournées	13	5	8
Nombre de spectateurs	6800	1300	3200
Nombre de résidence(s) éventuellement menée(s)	1 6 mois	2 9 mois	2 8 mois
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	-	67h	24h
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	792h	347h	303h
Nombre d'établissements et de relais partenaires	45	22	20
Nombre de bénéficiaires	1370	775	972

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

Qui nous sommes :
La compagnie Les Orpailleurs a été créée par Jean-Christophe Bleton en 1990.
Le travail de la compagnie s'adresse à un large public et certaines de ses pièces sont parfois plus particulièrement destinées au jeune public.
La compagnie, depuis sa création, se donne les moyens d'aller à la rencontre d'un public peu familier de la danse contemporaine.
Cette attention particulière de Jean-Christophe Bleton, directeur artistique et chorégraphe, de donner à voir une danse accessible à tous se retrouve aussi dans l'attachement de la compagnie à proposer autour de ses spectacles un travail d'actions culturelles et de sensibilisation à la création contemporaine. Ce rapport de proximité avec le public se traduit aussi dans la réalisation de projets événementiels de grande envergure qui impliquent la participation de nombreux amateurs.
En un peu plus de vingt ans, la compagnie a produit 20 créations et 13 évènements différents. Ces évènements réalisés avec la participation d'amateurs, ont ainsi pu, par exemple : mobiliser 400 amateurs pour l'ouverture du

tunnel sous la Manche, 300 pour les 30 ans de Sénart.
La compagnie a également été très engagée en Ile de France sur la formation et l'élargissement des publics en dirigeant des projets "danse à l'école" : Saint-Quentin-en-Yvelines et Combs-la-Ville pendant 10 ans, Villiers le Bel durant 3 ans, Clamart durant 2 ans, culture à l'hôpital à Coubert pendant 6 ans et un contrat local d'éducation artistique durant 1 année aux Mureaux.
Depuis 4 ans, la compagnie mène avec Micadanses des ateliers mensuels intergénérationnels avec des amateurs venant de toute l'Ile de France.

Ce que nous faisons :
Notre volonté d'ouvrir notre art à un public large, nous amène à associer le plus souvent possible un travail d'action culturelle à la diffusion de nos spectacles. Ces actions culturelles touchent un public très varié, qui va du milieu scolaire aux différentes pratiques amateurs, de personnes chargées de formation et d'animation à des personnes en situation de handicap, de groupe d'âges et de niveaux très variés à des populations non initiées à la danse et aux pratiques artistiques.
Nous menons un travail de création professionnelle mais également des aventures de créations mêlant amateurs et professionnels. Cela nous semble très important de mener ce travail qui croise une exigence artistique et une immersion des publics dans la création, qui valorisent ainsi un territoire dans lequel les spectateurs et les acteurs s'investissent et se reconnaissent.

Pour les 3 années à venir, nous souhaitons :

Diversifier les publics et les territoires artistiques et pédagogiques
Développer un engagement déjà fort de la compagnie en direction des publics par un travail important d'actions culturelles. L'élargissement des publics pour la danse est une préoccupation nationale à laquelle nous contribuons depuis de nombreuses années et que nous souhaitons renforcer.
C'est un choix artistique, pédagogique et même politique qui nous tient à cœur.
Nous allons le poursuivre en direction d'un public scolaire, mais également vers des publics amateurs, enfants et adultes en famille. Pour des publics de pratique spécialisée (conservatoire), pour des publics en situation de handicap (sont prévus des rendez-vous avec l'équipe de direction de l'hôpital de jour de l'antenne de Ville-Evrard à Montreuil qui souhaite démarrer un travail en 2016-2017), mais aussi vers un public très éloigné des pratiques artistiques dans le cadre de résidence sur des territoires en mutation et avec des habitants de quartiers dits défavorisés (le projet qui est déjà en construction avec la Ville des Mureaux pour le quartier du Parc Molière est de ceux-là).

Produire des créations chorégraphiques variées
Poursuivre notre travail de création pour un public très large, en gardant une exigence artistique et des collaborations de grande qualité. Il s'agira pour une part, de créations disponibles à la diffusion réalisées exclusivement avec des professionnels mais aussi de créations in situ plus évènementielles montées dans le cadre de résidences chorégraphiques en lien avec un travail de sensibilisation et d'action artistique avec et pour les habitants des territoires concernés par l'action et associés à des artistes professionnels.
Pour 2017, est déjà prévu la deuxième étape de création de ***Bêtes de scène*** en Seine-et-Marne. En 2018, nous envisageons une création participative ***On s'emballe…*** mêlant amateurs et professionnels dans une collaboration artistique avec le compositeur Nicolas Frize. Pour 2019, nous projetons une création danse/arts plastiques pour le jeune public ***La Disparition.***

Une répartition sur le territoire francilien plus large
Nous souhaitons renforcer les liens que nous avons déjà avec les acteurs de la grande couronne et des territoires plus ruraux. Ces collaborations se feront à la fois autour de notre travail de création, mais aussi dans la recherche et la rencontre avec des publics nouveaux.

Cette présence en Ile de France s'exprime majoritairement en :

Seine et Marne
Pour la saison 2016-2017, l'objectif est de passer à la phase 2 de la création de ***Bêtes de Scène*** et construire une perspective de diffusion plus importante de cette création pour la saison suivante avec le soutien annoncé du Théâtre-Sénart, d'Act'art, et de Collégien mais aussi avec d'autres villes en cours de négociation (Coulommiers, etc.).
En parallèle à la diffusion de ce spectacle, prévue à partir de l'automne 2017, sera mené un travail de territoire sur le département de Seine-et-Marne. Ce travail sera construit avec des partenaires qui nous connaissent déjà, pour

certains ayant déjà accueilli le travail de la compagnie et d'autres qui l'ont rencontré à plusieurs reprises et avec qui il est possible de travailler dans la confiance et avec une véritable synergie d'objectifs.
Ponctuellement, sur ce département, nous serons amenés à diriger des actions de formations de formateurs en direction d'enseignants en 2016-17 tout en préparant pour l'année suivante (2017-2018) des projets plus ambitieux en direction d'un public scolaire. Nous sommes pour cela en lien avec la direction régionale de Canopé, pour des actions importantes autour de Melun et/ou Pontault-Combaut avec le projet de la Petite Galerie proposé par le Musée du Louvre.

Yvelines
Dès l'automne 2016, nous engageons une résidence artistique d'un an sur le quartier Molière de la Ville des Mureaux. Cette collaboration s'est engagée à la suite de la résidence-mission danse que la compagnie a menée aux Mureaux en 2015. A l'issue de cette résidence, les responsables culturels et les élus des Mureaux ont vivement souhaité la poursuite et le développement des actions de la compagnie sur ce territoire.
Ce projet doit répondre à la question : comment faire pour amener les habitants à s'approprier leur quartier en pleine mutation ? Il s'agira d'un travail artistique qui utilisera la danse, le mouvement et la vidéo pour valoriser à la fois le nouvel environnement urbain et les talents souvent ignorés des habitants. Il sera produit avec le soutien des bailleurs sociaux. Une série d'évènements et restitutions du travail, qui seront construits avec les habitants eux-mêmes, seront présentées en septembre 2017.

Val de Marne
Pour la saison 2017-2018, nous allons également développer nos activités dans le département du Val-de-Marne et particulièrement à Vitry-sur-Seine avec deux structures culturelles qui vont travailler en partenariat : théâtre Jean-Vilar et Gare au Théâtre.
Nous présenterons le spectacle **Bêtes de Scène** au théâtre Jean-Vilar et proposerons un programme d'actions culturelles autour de la thématique du spectacle avec notamment des ateliers danse/théâtre intergénérationnels : un atelier avec des adolescents et des personnes du troisième âge organisé en collaboration avec la maison de retraite et la maison des jeunes avec une restitution à la fin, d'autres ateliers sont en cours d'élaboration.
La création du nouveau territoire "le T12" offre aussi de nombreuses opportunités de développement et de partenaires potentiels.

Paris et Ile de France
Sur l'ensemble de l'année scolaire 2016-2017 sera mené un travail de résidence de chorégraphe sur le conservatoire du 10ème arrondissement à Paris pour une création avec des enfants et des adolescents en mai 2017.

Nous continuons le travail de créations intergénérationnelles qui croisent amateurs (issus de toute l'Ile de France) et artistes professionnels que nous menons depuis plusieurs années (et à deux reprises soutenues par la Ville de Paris). Nous souhaitons lui donner plus d'ampleur grâce au soutien de Micadanses et l'association Mouvances d'art (Paris) et nous avons pour cela décidé de créer un Groupe de Recherche Chorégraphique Intergénérationnel qui sera support d'autres projets futurs.

Val d'Oise
Nous poursuivrons nos actions sur ce département avec le milieu scolaire (primaire et collège). Nous souhaitons renouer des liens avec des équipements culturels de ce département pour la diffusion et l'accompagnement de nos projets de création, avec lesquels nous avons déjà eu des résidences et menés des actions dans un passé récent. Nous envisageons aussi de développer de nouveaux contacts.

Affirmer une stratégie de développement
Nous voulons augmenter le temps de travail de la personne chargée de la production et de la diffusion de nos spectacles, afin de pouvoir développer une politique de rendez-vous et un travail de co-construction pour des résidences plus pérennes. Ainsi nous voulons renforcer le travail déjà mené sur les départements des Yvelines, du Val d'Oise et de Seine-et-Marne.
Une résidence est déjà envisagée dans le Val-de-Marne suite à nos résidences à la Briqueterie.
Nous souhaitons également renforcer la diffusion en Ile de France et au-delà. Des contacts pour la diffusion de ***Bêtes de Scène*** sont déjà mis en place au niveau national avec plusieurs ScèneS Nationales ou conventionnées (Marseille, Chalon sur Saône, Nantes).
Des projets sont en négociation pour des projets de création participatives (avec Micadanses, Mouvances d'Art, l'Abbaye de Noirlac - Centre culturel de rencontres).

Un engagement national au service de la danse et de son développement

Enfin, Jean-Christophe Bleton, chorégraphe de la Compagnie Les Orpailleurs, est personnellement engagé comme co-président de Chorégraphes Associés, groupement national syndical d'auteurs et dans un comité de coordination pour SystèmeD(anse). Il s'agit d'un regroupement national qui associe l'ACCN (Association des Centres Chorégraphiques Nationaux), l'ACDC (Association des Centres de développement Chorégraphique), LAPAS (un regroupement d'administrateurs de compagnie du spectacle vivant), Chorégraphes Associés, des Scènes Conventionnées Danse et des artistes indépendants, dans un travail de réflexion à long terme sur le monde Chorégraphique, à l'échelle de l'ensemble du territoire et en relation avec les institutions, les élus et tous les acteurs du champ chorégraphique. SystèmeD(anse) sera officiellement présenté à la presse le 23 septembre 2016, lors de la Biennale de danse de Lyon.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Ville des Mureaux (Département des Yvelines)
Théâtre-Sénart, Scène Nationale, Lieusaint (Département de Seine et Marne)
La Courée, Collégien (Département de Seine et Marne)
Act'art (Département de Seine et Marne)
La Sucrerie, Coulommiers (Département de Seine et Marne)
Micadanses (Paris)
Mouvances d'art (Paris)

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)
DRAC Ile de France, Culture et lien social

Equipe artistique prévue pour le projet :
Chorégraphie Jean-Christophe Bleton
Danseurs Laurence Bertagnol, Marina Chojnowska-Ligeron, Lluis Ayet, Yvon Bayer, Jean-Philippe Costes Muscat, Jean Gaudin, Vincent Kuentz, Gianfranco Poddhige
Lumières Françoise Michel
Vidéo Dominique Brunet
Musique / Son Marc Piera
Scénographie Olivier Defrocourt

RESIDENCES PREVUES

	1ere année 2016/2017	
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	résidence artistique culture et lien social	
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	de septembre 2016 à septembre 2017 12 mois	
Lieux partenaires et territoires géographiques de chaque résidence	Quartier Molière ville des Mureaux	
Objectifs & contenus de chaque résidence	Découvrir un quartier en pleine mutation, rencontrer et dialoguer avec ses habitants. Proposer un regard artistique sur la vie de ce quartier, ses activités, ses déplacements. Partager des processus artistiques et faire découvrir les territoires de la danse et de l'image grâce à la vidéo. Créer du lien, inventer ensemble pour construire une mémoire commune par l'élaboration de projets participatifs.	

Partenaires financiers de résidence	DRAC Ile de France Ville des Mureaux En cours de négociation : Bailleurs sociaux des Mureaux	

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019) :
Des projets de résidence sont en cours de construction sur deux départements :
- Seine-et-Marne (plusieurs communes)
- Val-de-Marne (théâtre Jean Vilar et Gare au Théâtre à Vitry-sur-Seine).
Ces résidences comprendront la diffusion de spectacles, des créations et des actions territoriales.

PERSPECTIVES DE CREATION

Automne 2017
Bêtes de Scène
Chorégraphe : Jean-Christophe Bleton
Equipe artistique : 7 danseurs
Ce spectacle interroge la question de l'âge, barrière sensible pour tout danseur, l'idée de performance dans un monde où la compétition reste toujours présente, mais aussi la matière animale qui est en nous, encore, jusqu'au bout…

2018
On s'emballe
Création avec des interprètes professionnels et des amateurs
Chorégraphe : Jean-Christophe Bleton et Laurence Bertagnol
Compositeur : Nicolas Frize

2019
La Disparition
Chorégraphe : Jean-Christophe Bleton
Création musicale : Claudio Bettinelli
Equipe artistique : 3 danseuses de trois âges différents

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

Bêtes de Scène
Automne 2017
Théâtre-Sénart, Scène Nationale, Lieusaint
La Courée, Collégien
La Sucrerie, Coulommiers

Dates à confirmer
Théâtre Jean-Vilar, Vitry-sur-Seine
Théâtre Le Merlan, Scène Nationale, Marseille

City Charivari
Juin 2017 - Festival "Entrez dans la danse" Parc de Bercy, Paris
Octobre 2017 - Festival "Danses Ouvertes" Fontenay-aux-Roses

D'autres représentations sont en cours de négociation.

PERSPECTIVES EN TERMES D'EMPLOI POUR LE PROJET

Pour consolider la stabilité économique de la compagnie, il est nécessaire d'alimenter sans cesse et renouveler son réseau de production et de diffusion tant en Ile-de-France qu'en région ; ce travail nécessite un poste de "chargé de diffusion et production" collaborant à long terme avec la compagnie.

Le soutien du Conseil Régional ces dernières années a permis à la compagnie d'assumer financièrement ce poste mais avec un nombre d'heures de travail limité.

La compagnie souhaite pouvoir développer ce poste afin de pérenniser, en ces temps de tensions économiques, ses réseaux de partenaires en Île de France et région mais aussi engager un travail en direction de l'international.

Elle souhaite pouvoir rémunérer sa chargée de diffusion et production sur un nombre d'heures plus important.

L'aide du Conseil Régional pour les trois prochaines années lui permettrait de réaliser ce projet.

Subvention demandée :
20 250 €
Soit 0 € d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	**euros**	**RECETTES**	**euros**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	13180	ETAT	9000
Salaires brut chargée de communication	4000	**DRAC Ile-de-France** (service du Développement et de l'Action Territoriale) : culture et lien social en cours	9000
Charges employeur	2580	COLLECTIVITES TERRITORIALES	31450
Salaires brut chargée de production (facture)	6600	**Région Ile-de-France**	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	12338	Région IDF - PAC	20250
Salaires bruts artistes	6000	**Département** Val d'Oise (dispositif théâtre et danse au collège) : en cours	1200
Charges employeur artistes	3120	**Les Mureaux** : attribué	10000
Salaires bruts techniciens	1500	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	19200
Charges employeur techniciens	968	Prestations de service (préciser) :	7200
Transports	750	Ventes de spectacle (3)	12000
DEPENSES D'APPROPRIATION	33332		
Préciser le nombre d'heures: 222h + 6 mois			
Salaires bruts	20400		
Charges employeur	10608		
Matériel et fournitures vidéo	824		
Déplacements	1500		
AUTRES DEPENSES	800		
Publicité, promotion	800		
TOTAL	**59650**	**TOTAL**	**59650**

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région
La structure est soutenue au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2006 à hauteur de 20 250 €. Le projet soutenu porte sur la création de spectacles chorégraphiques (dont un projet cinématographique), sur les actions auprès des publics ainsi que sur l'implantation territoriale de la compagnie en Ile-de-France et dans le Val d'Oise. La structure n'a pas bénéficié d'autres aides régionales.

Evolution de l'activité et du rapport au public
L'activité de création de la compagnie Les Orpailleurs sont des créations chorégraphiques professionnelles mais également des projets participatifs menés avec des amateurs de toutes générations.
Engagée et souhaitant aller à la rencontre du public, la compagnie créé en effet chaque année un ou deux projets participatifs mêlant artistes professionnels (danseurs, circassiens ou musiciens) et amateurs. Pour ces projets, la compagnie rassemble de nombreux amateurs (entre 25 et 200 selon les projets) avec lesquels un important travail d'ateliers en amont est mené. Entre 2013 et 2015, 6 projets participatifs ont été créés, la majorité en extérieur, à Paris au Festival Entrez dans la Danse en en partenariat avec Micadanses (« Boléro, un obstiné printemps », « Sur l'aire du temps » et « City Charivari »), à Sevran (« Eclats d'été »), aux Mureaux « Conversations aux jardins ») ainsi qu'à l'Abbaye de Noirlac (« Fragile Eternité »).
La compagnie a créé, en 2014, un spectacle, « Debout », aux confins du cirque et de la danse, avec l'aide du Conseil Départemental du Val d'Oise. Toutefois, ce spectacle a peu tourné. Il a été présenté pour quelques dates dans le Val d'Oise et à Noirlac.
L'activité de diffusion accuse ainsi une chute en 2014, la compagnie passe de 31 représentations en 2013 à 7 en 2014. 2013 était encore portée par la diffusion d'anciens spectacles, notamment les spectacles jeune public (« Oh revue dada ! » création 2010 et « Sarath et marina » création 2012 ») et la création 2014 n'a pas relancé la diffusion. La diffusion a amorcé une remontée en 2015, qui devrait, avec la prochaine création de la compagnie « Bêtes de Scènes », retrouver un niveau conséquent pour la saison 2017/2018. Les chiffres de fréquentation connaissent dès lors la même tendance. De 6800 spectateurs en 2013, ils passent à 1300 en 2014 pour ré-augmenter à 3200 en 2015.
Particulièrement attachée à la rencontre avec les publics les plus large et divers possibles, la compagnie multiplie les actions de sensibilisation avec les publics, ateliers avec des scolaires (de la maternelle au lycée), formations d'enseignants, ateliers de danse amateurs, qu'elle mène notamment dans le cadre de résidences ou en accompagnement des représentations. Si le volume horaire a diminué en 2014, celui-ci demeure toutefois à un niveau important, de plus de 300 heures par an, et intègre depuis 2014 un travail avec des lycéens (lycées de Villiers-Le-Bel, Fosses, Les Mureaux). En 2015, la compagnie est intervenue dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (CLEA) sur le territoire des Mureaux et y a mené un projet associant plus de 300 enfants et adolescents. En résidence pendant trois années, de 2012 à 2014, à Villiers-le-Bel, la compagnie y a également mené diverses interventions artistiques.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
La compagnie Les Orpailleurs est une compagnie francilienne de danse contemporaine qui bénéficie de partenaires sur l'ensemble du territoire régional qui accompagnent son travail artistique et l'accueillent pour des temps de résidence. Le directeur artistique, danseur et chorégraphe, Jean-Christophe Bleton est une personnalité reconnue par les professionnels du secteur chorégraphique. L'implantation en Ile-de-France de la compagnie varie selon les années au gré des projets et des résidences menées. Au cours de ces trois dernières années, la compagnie est principalement intervenue à Villiers-le-Bel dans le Val d'Oise (où elle a été en résidence pendant trois années de 2012 à 2015 et où elle continue d'intervenir à travers des interventions artistiques en collège), dans les Yvelines, en 2015, sur le territoire des Mureaux dans le cadre d'un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) ainsi qu'à Paris à Micadanses (résidence de création pour « Bêtes de scène » ainsi que des ateliers de danse amateurs). La compagnie a également bénéficié d'une résidence de création pour sa prochaine création dans le Val-de-Marne à La Briqueterie (centre de développement chorégraphique).

Evolution budgétaire et de l'emploi
Le budget annuel moyen de la compagnie sur la période de conventionnement est de l'ordre de 126 500 €. Il affiche une diminution de moitié passant de 175 974 € en 2013 à 89 790 € en 2015 qui est principalement due à une diminution de recettes propres. En effet, après une année 2013 soutenue, les deux années suivantes, ont en effet été plus difficiles pour la compagnie en termes de diffusion. Si dans les comptes, les subventions d'exploitation présentent une baisse, celle-ci doit être modérée par le fait que la ville de Villiers-le-Bel comme les collectivités partenaires du CLEA aux Mureaux et le Conseil Départemental du Val d'Oise ont apporté des soutiens à la compagnie pour des actions comptabilisées comme des prestations.

La compagnie fonctionne avec une équipe stable chargée de la production, la communication et la diffusion ainsi que l'administration, embauchée en intermittence ou en prestations. Le volume de la masse salariale varie ainsi au gré de l'activité de création et de diffusion et présente une baisse de près de moitié entre 2013 et 2015 (de 140 307 € il passe à 75 848 €).

Projet proposé pour les trois prochaines années
La compagnie Les Orpailleurs propose un projet qui s'articule autour de trois grands axes, la diversification des publics et des actions artistiques et pédagogiques, la création de spectacles professionnels et de spectacles mêlant amateurs et professionnels et le développement de l'ancrage territorial de la compagnie, notamment en grande couronne.
Pour les trois années à venir, la compagnie prévoit deux créations « professionnelles » questionnant notamment au plateau la question de l'âge des artistes, « Bêtes de scène » réunissant 7 danseurs de plusieurs générations au plateau (création 2017) et « La disparition », création danse/arts plastiques pour jeune public avec trois danseuses de trois âges différents. Un spectacle participatif est d'ores et déjà prévu pour 2018 avec le compositeur Nicolas Frize.
La compagnie sera présente dans plusieurs départements : en Seine-et-Marne, la compagnie présentera « Bêtes de Scènes » à l'automne 2017 (Théâtre de Sénart, Act'art, Collégiens…) et mènera un travail de territoire (interventions artistiques et formations d'enseignants). La compagnie va engager fin 2016 une nouvelle résidence aux Mureaux dans un quartier de la ville. Plusieurs partenaires du Val-de-Marne vont accueillir la compagnie (Briqueterie, Théâtre Jean Vilar de Vitry et Gare au Théâtre). Le Val d'Oise comme Paris sont également des territoires que la compagnie Les Orpailleurs abordera, notamment à travers des actions artistiques (en milieu scolaire dans le Val d'Oise, auprès des élèves d'un conservatoire à Paris, auprès d'amateurs à Micadanses…).

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient la compagnie Les Orpailleurs en 2016 à hauteur de 20 250 € sur une base subventionnable de 59 650 €
(la base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région apporte son aide au titre de l'emploi à hauteur de 6000 €. .	La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 14 250 € pour l'activité de création et de diffusion de la compagnie et des actions menées avec les publics, notamment dans le cadre de la résidence aux Mureaux dans les Yvelines, dans le cadre de la présence de la compagnie en Seine-et-Marne ainsi que dans les autres départements où la compagnie développe des actions.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 250,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d’aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	20 250,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	20 250,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	20 250,00 €
	Montant total	60 750,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011733

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MAISON CULTURE 93 SEINE ST DENIS (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	179 168,00 €	27,91 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON CULTURE 93 SEINE ST DENIS
Adresse administrative : 9 BD LENINE BP 71
93002 BOBIGNY CEDEX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Louis SCHWEITZER, Président
Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 30129225600049

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

La Maison de la Culture de la Seine-Saint-Denis (MC 93) a ouvert ses portes en 1980. Conçue par les architectes Fabre et Perrottet, le lieu dispose de deux salles modulables de 866 places et 198 places, d'une salle de répétitions (118 places), d'un studio de répétition et enfin de vastes ateliers de construction de décors, de création de costumes avec buanderie, de matériel son et lumières répartis sur 13 000 m². Le lieu fait actuellement l'objet d'une réhabilitation d'envergure, qui a entraîné la fermeture du lieu à l'été 2014, avec les soutiens conjugués des partenaires publics.
Formidable outil au service de la création théâtrale et des artistes, avec une forte dimension internationale, la Maison de la culture a été successivement dirigée par Claude Olivier Stern jusqu'en 1985, puis de 1985 à 1989 par René Gonzalez, de 1989 à 2000 par Ariel Goldenberg, de 2000 à 2015 par Patrick Sommier. Hortense Archambault a été nommée à la tête de l'établissement en août 2015.

En tant que scène nationale, la MC93 bénéficie des soutiens du Ministère de la culture, du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, de la Ville de Bobigny ainsi que de la Région Ile-de-France.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	%	2014	2015	%
DRAC Théâtre & SDAT	2 031 867	*37%*	2 025 750	2 052 250	*38%*
Conseil départemental 93	2 953 097	*53%*	2 951 275	2 795 025	*52%*
Ville de Bobigny	455 500	*8%*	455 500	455 500	*8%*
Autres - Spedidam, JTN	52 233	*1%*	47 259	43 574	*1%*
Région - PAC	50 000	*1%*	50 000	50 000	*1%*
TOTAL SUBVENTIONS	**5 542 697**	**100%**	**5 529 784**	**5 396 349**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	%	2014	2015	%
Subventions d'exploitation	5 429 769	*83%*	5 416 882	5 286 253	*90%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	906 565	*14%*	769 066	320 518	*5%*
Dont recettes de billetterie	*396 516*	*6%*	*359 894*	*198 850*	*3%*
Dont recettes de tournées	*38 085*	*1%*	*207 516*	*900*	*0%*
Dont recettes de prestations annexes (atelier décors)	*583 910*	*9%*	*250 105*	*149 670*	*3%*
Total produits	6 555 141	100%	6 457 798	5 893 859	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

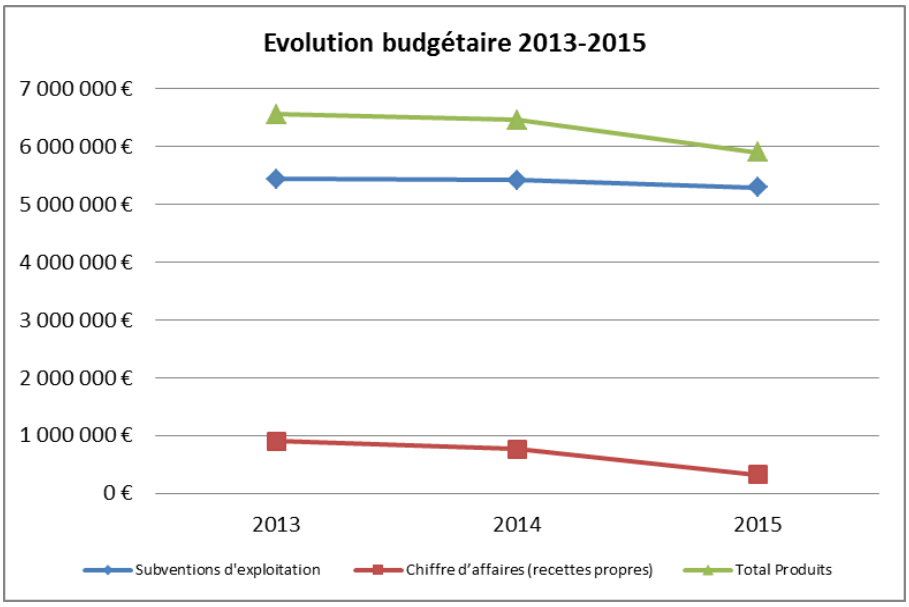

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

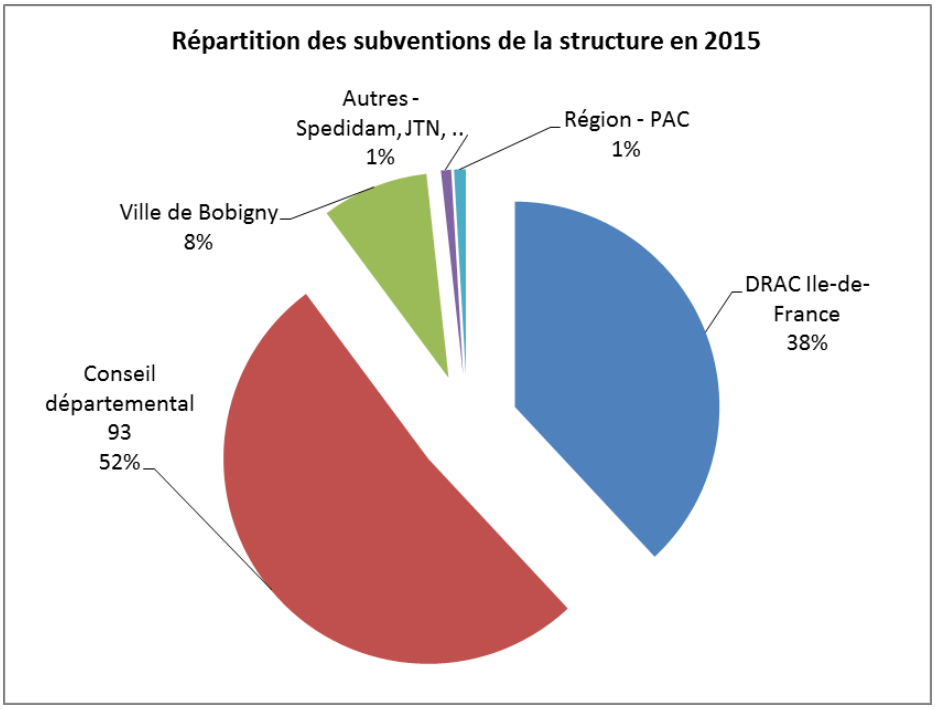

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale totale en €	3 715 969	3 483 398	3 217 254
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	32 445 h	33 167 h	31 976 h

3) Evolution de l'activité

Années ou saisons, à préciser	2013	2014	2015
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de productions et de coproductions majoritaires	5	3	4
Nombre de représentations des productions en tournée	4	33	23
Nombre de créations accueillies	10	6	5
Nombre de spectacles diffusés au total	18	25	18
Nombre de représentations *(en cession)*	161	152	100
Nombre de festivals ou temps forts éventuels	1	1	1
Nombre de spectateurs	35 806	30 925	29 739

Nombre de résidence(s) accueillie(s) *& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)*	1 (annuelle)	1 (annuelle)	3
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	574	694	885
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	796	794	986
Nombre d'établissements et de relais partenaires	18	22	10
Nombre de bénéficiaires	4 541	1 658	2 093

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

Depuis l'année 2006 la PAC était centrée sur l'activité de la Compagnie « En Passant » de Nicolas Bigards. Dorénavant elle vise à s'élargir pour devenir une dimension centrale du nouveau projet de la MC93 :

« La Fabrique d'expériences »

La Fabrique d'expériences part du constat que le théâtre public doit se penser non plus uniquement comme un lieu de programmation de spectacles mais aussi comme un lieu qui contribue à faire ensemble société, un espace de mixité sociale et de métissage culturel. Elle s'intéresse plus particulièrement aux questions d'accès à la culture avec une priorité donnée à la jeunesse.

Cette hypothèse est au cœur du projet d'Hortense Archambault, nommée à la direction de la MC93 depuis août 2015. Après une saison d'expérimentation (2015/2016) permise par l'absence de programmation décidée par l'ensemble des tutelles lors de cette année où le théâtre était en travaux, les perspectives de projet sont nombreuses et diverses.

Pensée désormais de manière complémentaire aux missions classiques d'une scène nationale (diffusion et production de spectacles), elle nécessite de trouver un financement spécifique supplémentaire. Ce dernier serait constitué d'une subvention de la Région Ile-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle et de financement de fondations privées (acquises ou en cours).

Avec la Fabrique d'expériences, s'élargit donc le champ des possibles permettant de se déplacer et de se déprendre des catégories existantes pour changer de point de vue, en renouvelant les modes de relation d'une institution avec ses usagers. Il s'agit de réfléchir au périmètre de nos actions et de nos compétences. Comment, par exemple, adapter notre action aux modes de vie différenciés de nos sociétés multiculturelles, les reconnaître et les faire coexister ?

La réflexion sur les droits culturels nourrit la Fabrique. Cependant, leur définition très large rend complexe leur appréhension concrète et nécessaire leur expérimentation. Découlant des théories sur les droits humains, il s'agit d'accroître en chacun de nous sa capacité à négocier une meilleure position pour soi-même dans la société. Dans le domaine culturel, on peut traduire cela par la capacité de chacun à générer et déployer son propre imaginaire. Il n'y a pas de règle pour cela et c'est ce qui en fait tout l'intérêt et la difficulté. Véritable laboratoire, la Fabrique explore, pour ce faire, plusieurs modalités : ateliers de pratiques théâtrales, participation à des projets spécifiques, rencontres régulières avec les artistes en résidence. Elle propose également aux spectateurs d'être les compagnons, les ambassadeurs, en un mot, les acteurs des activités de la MC93.

La Fabrique d'expériences est un espace de liberté où chacun est tour à tour participant et chercheur, où les projets émanent de tous, artistes, enseignants, de groupes de spectateurs ou de personnes du champ social. Un espace qui est à la fois un lieu de création et d'émancipation.
Elle s'articule autour de trois axes : la jeunesse, le territoire de Bobigny et de la Seine-Saint-Denis et l'hospitalité d'une institution publique.

La Fabrique d'expérience implique également l'accompagnement d'artistes et peut produire des œuvres qui seront ensuite présentées dans la programmation de la MC93. Mais, elle revendique l'expérience comme centrale et donc ne pose pas l'aboutissement à un objet fini comme préalable. Concrètement cela signifie que chacun des projets se définit en cours de route, en fonction des rencontres, de l'évolution des différentes phases préparatoires…

Il existe trois types de projets dans la Fabrique :

- Les projets artistiques participatifs déjà existants mais réinventés en fonction des contextes -« Jeu de Société/Bobigny » Stéphanie Aubin et Arnaud Baumann en 2016, « Je suis fait du bruit des autres » Mathieu Deseigne…. en 2017, « Gala », version Bobigny de Jérôme Bel en 2017

- Les commandes à des artistes de résidence, ces productions s'élaborent au cours de la résidence, en impliquant des personnes rencontrées et se définissent dans leur calendrier, leur budget et leur forme au cours de la résidence, ils nécessitent un accompagnement important de la part de toute l'équipe :
  . « Dramaturgies des mutations » de Daniel Conrod en 2016/2017,
  . « Marching Band » Frédéric Nauzcyciel en 2016,
  . « Les derniers jours de l'humanité » adaptation de la pièce de Karl Kraus par Nicolas Bigards en 2016/2017,
  . « La vie mode d'emploi » d'après Georges Perec par Natasha Rudolf en 2016/2017/2018,
  . projet de résidences avec l'association la Sauvegarde 93 par Jean-Louis Martinelli,
  . « Une boxeuse dans mon salon », suite du projet de la Revue Eclair sur les sports de combats, résidence soutenue par le CD 93 sur la saison 2017/2018.

- Des projets non artistiques : formation, ateliers, réflexions
  Formation :
  . itinéraires « accompagner les publics »,
  . Master Class Egalité des chances avec le conservatoire de Bobigny
  . Conseil des jeunes
  Ateliers :
  . Ateliers des 200
  . Ateliers dans les lycées et collèges et festival des écoles
  . Ateliers enfants
  Réflexions :
  . Rencontres initiées par Lazare
  . Comité des usagers du Hall de la MC93 et fabrication des mobiliers
  . Spectateurs compagnons

I- CREATION

« Je suis fait du bruit des autres »
Je suis fait du bruit des autres est d'abord un trio de danseurs acrobates, Sylvain Bouillet, Mathieu Desseigne et Lucien Reynès, né d'un questionnement sur la manière de partager un processus de création avec le public.
Sur chaque territoire, un groupe d'une vingtaine de personnes volontaires amateurs, sans prérequis, démographiquement et socialement éclectique est dons constitué et invité à vivre cinquante heures de création pour fabriquer une œuvre collective à partir d'une structure initiale formalisée par le trio.
Le processus, qui s'articule autour du thème de l'anonymat et de la foule et cherche une danse « essentielle » possible pour tous, participe finalement à l'émergence des singularités.
Il respecte la capacité des corps. L'erreur et la contrainte sont source de création et la fragilité est guidée vers la poésie.
Le projet vise notamment :
- Le plaisir de danser ensemble et de créer du lien en accordant du temps à la rencontre
- La transmission d'outils chorégraphiques et de méthodes d'écriture du mouvement
- La compréhension et le soutien d'un propos artistique
- La traversée d'un temps de création accéléré jusqu'à une présence au plateau qui comporte les enjeux d'une représentation professionnelle publique.

« Les derniers jours de l'Humanité »

Les derniers jours de l'Humanité, c'est une œuvre démesurée, monumentale, comportant plus de 209 scènes, 500 personnages, d'innombrables changements de décors et de lieux, avec en toile de fond la Première Guerre mondiale. On passe de Vienne à Berlin, des bureaux ministériels aux casernes militaires, des quartiers populaires aux appartements grands-bourgeois, des salons de coiffure aux cafés et aux salles de rédaction des grands journaux, des hôpitaux militaires aux tranchées et aux cantonnements de la ligne de front. Le tout extrêmement découpé en séquences courtes sous formes de dialogues, de discours, de dépêches, de chants.

Ce n'est plus un texte pour le théâtre, mais un scénario pour une fresque cinématographique. L'esthétique est celle du théâtre épique et du théâtre documentaire.

Et, surtout, ce sont des voix, toutes les voix que Karl Kraus a pu entendre, capter, dans la rue, les cafés, les salles de théâtres, la radio, ces voix qui reflétaient l'état d'esprit de son époque. Ce sont des milliers de citations, de discours, de rumeurs, de titres, de manchettes. Il nous faut faire entendre ces voix, avant toute chose.

Et pour cela, durant une année, nous allons explorer avec un groupe d'amateur cette diversité des voix, des langues, des genres et des registres qui traversent cette œuvre monumentale. Ainsi, nous tenterons de rendre compte à la fois par le théâtre, le chant, la musique et la danse de cette folie meurtrière qui s'est emparée de l'Europe. Ce sera aussi pour nous l'occasion de réfléchir sur les processus de manipulation qui conduisent des peuples à une haine aveugle et destructrice, d'en comprendre les ressorts.

Et parce qu'il nous semble essentiel que le travail sur le sens ne soit pas découplé de celui des sensations, nous travaillerons à une immersion du public dans le dispositif scénique. Nous ne souhaitons pas que le spectateur garde une distance critique, mais qu'il fasse l'expérience, qu'il ressente de l'intérieur les processus en marche qui mènent peu à peu à un état d'urgence et à un état de guerre, informations / désinformations / intox / rumeur / discours patriotique / chant patriotique qui peu à peu invitent tout un chacun à abandonner tout esprit critique.

Des artistes, comédiens, musiciens, chanteurs, chorégraphe accompagneront les amateurs sur les différents chantiers.

Des représentations publiques de ces travaux seront données salle Oleg Efremov à la MC93 en 2018.

« La Vie mode d'emploi » Résidence d'écriture et de création théâtrale
à partir du roman de Georges Perec

Le projet de Natascha Rudolf va réunir des Balbyniens très divers (étudiants, retraités, personnes en rééducation physique, personnes inscrites dans la vie active, ...) autour du livre *La vie mode d'emploi* de l'écrivain Georges Perec. Ce livre s'articule autour de l'analyse du quotidien, l'observation, l'autobiographie ainsi que la mise en relation de bribes d'histoires qui, ensemble, telles les pièces d'un puzzle, finissent par n'en créer qu'une seule, celle d'un immeuble parisien où les vies, les destins et les histoires se croisent.

Ainsi pour retrouver l'idée de cet immeuble parisien, Natascha Rudolf s'intéresse aux lieux dans lesquels les gens vivent ensemble (résidence, foyer...) dans la ville de Bobigny.

Dans chacun de ces lieux seront proposés des ateliers qui s'inspireront librement de l'œuvre de Perec et seront conduits par des artistes divers, metteure en scène, comédiens, écrivain, de la compagnie de Natascha Rudolf « Ligne 9 théâtre ».

Comme les pièces des puzzles de Georges Perec, ses divers ateliers menés à divers endroits et avec diverses personnes de la ville, se rejoindront finalement pour faire sens et histoire commune… et exister sous forme d'un spectacle sur le plateau de la MC93 en 2018.

Lors de la résidence une approche pluridisciplinaire sera développée selon les axes possibles ci-dessous :

- une approche de culture générale sur la langue Oulipo - Perec et les contraintes d'écriture
- la photo de lieux imaginaires ou réels
- un atelier d'écriture avec des contraintes pour la rédaction
- un atelier de plateau et de théâtre
- un atelier de lecture à voix haute

Afin de rendre compte des différentes étapes de travail de la résidence, des moments de restitution réguliers seront mis en place entre janvier et juin 2017 :

- Janvier/février 2017 **:** A l'Université Paris 13 (qui pourrait par ailleurs abonder au projet par intermédiaire de son dispositif de tutorat de conduite de projets culturels)
- Juin 2017 : au CMPR de Bobigny Septembre 2017 : au foyer Montmousseau de Bobigny

II- TRANSMISSION APPROPRIATION

« Dramaturgie des mutations »

La MC93 accueille l'auteur Daniel CONROD en résidence d'écriture pour la période de septembre 2016 à juin 2017
Intitulée « Dramaturgie des mutations», la résidence d'écriture de Daniel Conrod à la MC93 est centrée sur les professions et professionnels du soin entendu au sens le plus large du terme (éducation, santé, prévention, protection, médiation...).
C'est un voyage infini, au cours duquel on croise d'un bout à l'autre de la ville des assistantes sociales scolaires, des éducateurs de rue, des médiateurs interculturels, des conseillers en parentalité, des familles d'accueil, des travailleurs sociaux en tout genre... A travers entretiens et observation participante, il est question de métiers, de pratiques, de légitimité, de réel, de soin, de société, de solution, d'impasses, de ce qui se répare ou ne se répare pas... Jamais loin du viseur, le politique, l'art et la culture dans un contemporain tourneboulé. Plus loin, plus tard, raconter, avec des photographies, des vidéos et un livre. Cette résidence est rituellement ponctuée de temps de restitution et de rencontres appelés banquets. Deux banquets auront lieux dans la période.

« Le Hall de la Maison de la Culture »

La réouverture de la MC93 prévue au printemps 2017 est l'opportunité pour son équipe de repenser l'accueil du théâtre. Accessible et appropriable par tous, le Hall fait l'objet d'un projet collectif conçu avec ses futurs usagers. Depuis le mois de mai, un comité de pilotage est mis en place réunissant jeunes, relais sociaux et culturels, artistes, spectateurs, enseignants et l'équipe de la MC93, pour définir les usages du Hall et son rythme de vie. Ce comité élabore un cahier des charges afin qu'un designer puisse en concevoir les mobiliers. Dans le même esprit, la MC93 confiera la construction du mobilier à des jeunes inscrits dans un dispositif de réinsertion, ou en partenariat avec les Compagnons du Devoir installés à Pantin.

« Les itinéraires : accompagner les publics »

La MC93 avec Florence Chantriaux, Jean-Noël Bruguière et Jean-François Perrier proposent des itinéraires de formation pour les accompagnateurs de groupes issus du champ social ou de l'enseignement. Ils donnent des outils pour accompagner leurs groupes dans la découverte, l'analyse du spectacle et des ressources pour partager avec eux cette expérience. Huit itinéraires auront lieux de septembre 2016 à juin 2017.

« La Master Class 93 classe préparatoire théâtre égalité des chances »

Initiée par Nicolas Bigards et créée en partenariat avec le conservatoire Jean Wiener de Bobigny, la Master Class 93 est une formation complémentaire au suivi d'un « enseignement théâtre » en école ou conservatoire, dans une troupe ou une institution culturelle. Elle est destinée à de jeunes gens issus de la diversité culturelle et sociale souhaitant devenir comédien(ne)s professionnel (le)s et les prépare aux concours d'entrée des formations supérieures nationales.

« Accompagnement des pratiques amateurs »

Le festival des écoles, l'atelier des Anciens et l'atelier des 200 sont reconduit la saison 2016/2017.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet

Canal 93 – Bobigny – Seine-Saint-Denis
Conservatoire Jean Wiener – Bobigny
La ville de Pantin
La Fondation Hermès

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)

Etat Politique de la Ville Subvention 4 000 €
Ville de Bobigny – mise à disposition de salles

Equipe artistique prévue pour le projet :

RESIDENCES PREVUES		
	1ère année 2016/2017	
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	Résidence d'auteur	Résidence Nicolas Bigards

Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	Septembre 2016/juin 2017	Novembre 2016 octobre 2017
Equipes artistiques	Daniel Conrot	Nicolas Bigards Cie en Passant
Objectifs & contenus de chaque résidence	Cf Ci-dessus	Cf Ci-dessus
Partenaires financiers de résidence		

	1ère année 2016/2017	
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	Résidence Natacha Rudolf	Résidence Mathieu Desseigne
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	Septembre 2016 Décembre 2017	Janvier 2017 Mars 2017
Equipes artistiques	Ligne 9 Théâtre	Mathieu Desseigne, Sylvain Bouillet, Lucien Reynès
Objectifs & contenus de chaque résidence	Cf Ci-dessus	Cf Ci-dessus
Partenaires financiers de résidence		

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019)
2017/2018 :
Résidence Nicolas Bigards
Résidence Natacha Rudolf

2018/2019 :
Projet d'une résidence d'auteur

Présentation des éventuels projets hors résidences :
2016/2017
Signature d'une convention cadre de partenariat avec l'Association La Sauvegarde.
L'artiste portant le projet pour la saison 2016/2017 est Jean-Louis Martinelli
Sur les deux années poursuite de :
La Master Class 93 classe préparatoire théâtre égalité des chances
Les itinéraires : accompagner les publics
Le comité des usagers de la MC93

Incidences éventuelles du projet spécifique en termes d'emploi
Il s'agit essentiellement d'emploi d'artistes et de techniciens intermittents. Il faut noter que statistiquement, plus de 80% du budget de la PAC sont consacrés à l'emploi.

Subvention demandée : 110 000 €
Soit 60 000 € de demande d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)		ETAT	29 470
Préciser le détail des postes par fonction		**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : □ acquis	29 470
		COLLECTIVITES TERRITORIALES	163 498
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	122 300	Région IDF - PAC	110 000
Salaires bruts artistes	23 950	**Département CD 93** □ acquis	42 221
Charges employeur artistes	12 339	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** (préciser) : □ acquis / □ sollicité	
Salaires bruts techniciens		**Commune** Bobigny X acquis	7 277
Charges employeur techniciens		**ACSE** sollicité	4 000
Droits d'auteur	1 500		
Achats de spectacle, concerts	82 300		
Décor, costumes documentation etc ..	2 211	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	
DEPENSES D'APPROPRIATION	116 868	CNV, SACEM, SACD, ADAMI	
Salaires bruts	27 100	Autres (préciser) :	
Charges employeur	17 321	MECENAT & SPONSOR	40 000
Achat action culturelle (honoraires)	56 400	*Préciser : Fondation Hermes*	40 000
Autres Transport, petit mat, documentation …	16 047	AUTRES RECETTES	
AUTRES DEPENSES		MC93	
Part de charges de fonctionnement		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	6 200
		Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) : Repas ateliers des 200	5 000
		Prestations de service (préciser) :	1 200
TOTAL	**239 168**	**TOTAL**	**239 168**
Mise à disposition de personnel	123 650	Mise à disposition de personnel	123 650

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région
La MC 93 est soutenue au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2006 à hauteur de **50 000 €**, soit 3 conventions successives (2006-2009, 2010-2012, 2013-2015).
Le projet soutenu est axé sur la mise en œuvre de projets de création et d'appropriation avec les jeunes, notamment issus des conservatoires et des lycées de proximité, encadrés par la compagnie En passant, dirigée par Nicolas Bigards. L'objectif fixé dans le cadre de la 3ème convention avec la Région, était, pour la compagnie En Passant, de trouver de nouveaux partenaires, grâce à des formats de création plus exploitables et donc reproductibles, en maintenant les liens noués avec les structures culturelles locales.

Evolution de l'activité et du rapport au public
Les trois dernières années ont été marquées par d'importants évènements : le démarrage des travaux de rénovation de grande envergure qui ont nécessité la fermeture du lieu au public depuis l'été 2014, le changement de direction de la structure intervenu à l'été 2015 avec l'arrivée d'Hortense Archambault et enfin, le déroulement de la saison 2014/15 hors–les-murs, avec une envergure réduite, suivie de l'absence totale de programmation sur la saison 2015/16, cette dernière saison ayant été consacrée à expérimenter de nouveaux protocoles de relations avec les artistes et les publics dans le cadre de la première année du mandat d'Hortense Archambault.
Ces éléments expliquent les variations observées : la baisse des représentations (passage de 160 à 100 représentations entre 2013 et 2015) et celle de la fréquentation en 2015 (- 6000 spectateurs en trois ans), ainsi que la baisse des tournées des productions.
En ce qui concerne le projet spécifique accompagné par la Région, à savoir l'activité de la compagnie En Passant, dirigée par Nicolas Bigards, elle a été soutenue depuis 2013. Celui-ci a mis en scène plusieurs créations importantes en termes de distribution et de plateau technique, toutes produites par la MC 93. « American tabloïd » fin 2013, avec 10 comédiens, a fait l'objet d'une série de 10 représentations puis 2 représentations en diffusion à L'Apostrophe à Cergy.
Le projet « Hair » (2014-2016) a fait l'objet de plusieurs propositions artistiques : une comédie musicale rassemblant 29 artistes amateurs et confirmés (2014), fruit d'une coproduction entre la MC 93, Canal 93 et le conservatoire de Bobigny ; un concert avec 10 musiciens chanteurs professionnels qui a fait l'objet de plusieurs présentations en 2015/2016 à Paris, Enghien, Saint-Ouen avant d'être joué au Off d'Avignon en 2016 ; un spectacle pédagogique monté en 2016 avec plusieurs classes, dont une classe du lycée Louise Michel de Bobigny dans le cadre d'une résidence territoriale en milieu scolaire ; une petite forme musicale, « Color Book », jouée près de 10 fois en hors-les-murs ; enfin, une conférence conçue et mise en œuvre en collaboration avec Zebrock dans une quinzaine de lycées franciliens dans le cadre de son dispositif « La musique en commun », accompagnée d'ateliers d'écriture, de musique..
Enfin, Nicolas Bigards a créé le spectacle « Les derniers jours de l'humanité » de K. Krauss, avec 15 jeunes élèves comédiens de l'Académie de l'Union, école supérieure professionnelle de théâtre du Limousin, au printemps 2015.
En parallèle, Nicolas Bigards a poursuivi son implication dans l'action culturelle et la transmission en lien avec les CEMEA, que ce soit dans le cadre des « Chroniques du bord de scène », en proposant des formats différents (lectures musicales, ciné-concerts…) qui ont pu aussi être joués hors des murs de la MC, au Théâtre du Fil de l'eau à Pantin, ou encore dans le cadre de la formation avec la mise en place de la classe dite « égalité des chances », de préparation aux concours des écoles supérieures de théâtre, et s'adressant à des jeunes sur critères sociaux, dispositif qui a reçu le soutien du Ministère de la culture en 2015 permettant l'attribution de bourses aux élèves et la conclusion d'un partenariat structurel avec le CNSAD. La MC 93 a ainsi poursuivi ses liens avec les conservatoires de Bobigny, Pantin et Aubervilliers. Les ateliers de théâtre amateur hors cadre scolaire (Atelier des 200, Atelier des anciens…) reçoivent toujours un succès non démenti auprès du public, une compagnie de théâtre amateur ayant même été créée par un groupe d'amateurs issus des ateliers dans une logique d'autonomisation. Les projets avec les lycées se sont également largement développés : lycée Jean Renoir à Bondy, lycée Louise Michel de Bobigny, lycée Claude Monet à Paris 13ème. Au total, le volume horaire d'intervention artistique auprès des publics atteint près de 1000 heures par an.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
Depuis quelques années et sous l'impulsion de Nicolas Bigards, la MC 93 a développé une relation plus nourrie avec le public local, notamment en direction des jeunes en milieu scolaire ou avec les conservatoires. Cependant, le lieu demeure largement fréquenté par un public d'abord parisien ou régional.
De par sa vocation de maison de production de dimension internationale, la MC 93 rayonne depuis toujours à l'échelle nationale et internationale.

Evolution budgétaire et de l'emploi
La fermeture du lieu pour travaux et l'absence de programmation sur la saison 2015/2016 ont fortement impacté le

budget de la MC 93 qui a subi une baisse de 10% depuis 2013 ; il atteint 5,9 M € en 2015 contre 6,5 M€ en 2013. Il demeure très largement financé par les subventions publiques (90% des produits), qui accusent un infléchissement de 3%, en raison de la baisse de l'aide du 1er partenaire public de la structure : le Département de Seine-Saint-Denis (-150 000 € en 2015, baisse reconduite en 2016).
Malgré ces baisses successives, le Département du 93 demeure de loin le financeur majoritaire avec 2,8 M€ en 2015 (2,6 M€ en 2016), soit 52% des financements publics et 47% du budget.
L'Etat constitue le deuxième partenaire public avec une aide stable de 2 M€ (38% des financements publics). La Ville de Bobigny intervient ensuite avec une aide de 455 500 € (8% des financements publics) inchangée depuis 2013 (y compris en 2016).
L'aide de la Région impacte très faiblement le budget (1% des subventions publiques), car elle est ciblée sur un projet spécifique au sein du lieu. Cependant, l'intervention de la Région est structurante en matière d'investissement : la MC 93 a engagé un important programme de travaux (mise en conformité aux normes incendies et de sécurités techniques ainsi qu'aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, remise à niveau des infrastructures du parc scénographique, amélioration des domaines acoustiques et énergétiques..), afin de mener à bien une réhabilitation lourde du bâtiment jamais rénové depuis son ouverture, soit une surface de 10 000 m². Sur un budget initial de 12 M€, la Région a apporté une aide conséquente de 2 950 965 € (25%) en 2014. D'importants surcoûts et des retards liés à la découverte d'amiante ont entraîné des difficultés dans la conduite du chantier et pourraient faire l'objet d'une aide supplémentaire de la Région de l'ordre de 200 000 € ciblés sur des travaux non prévus à l'origine.
La structure budgétaire de la MC 93 est atypique par rapport aux autres scènes nationales si' l'on observe sa part d'autofinancement (14% en 2013 soit un volume de 0,9 M€), relativement importante, principalement grâce aux recettes des tournées des productions de la MC et aux prestations de l'atelier décors. Si les recettes de tournées sont aléatoires selon les années (très faibles en 2013, elles ont explosé en 2014), les prestations de l'atelier décors apportaient traditionnellement 250 000 € à 300 000 € de recettes chaque année, voire davantage. Or, avec la fermeture du lieu pour travaux depuis l'été 2014 (soit déjà deux saisons pleines), les recettes d'activité de l'atelier décors ont drastiquement chuté (- 74% depuis 2013 soit – 434 240 €). Parallèlement, les recettes de billetterie ont également diminué de 50% (- 200 000 €), la MC 93 n'ayant pas porté de programmation en 2015/16.

L'équipe permanente de la MC 93 a été réduite par rapport à 2012 : de 46,2 postes CDI équivalents temps plein en 2012, elle est passée à 39,7 postes CDI équivalents temps plein en 2015, la masse salariale correspondante ayant diminué de 575 598 € soit 19%. Sur 37 postes recensés en 2016, 16 postes sont affectés au pôle technique. L'emploi intermittent se maintient à un haut niveau global : l'emploi artistique a progressé sur la période, tandis que l'emploi technique a diminué.

Projet proposé pour les trois prochaines années
Le projet s'inscrit dans le nouveau projet porté par Hortense Archambault pour la MC93 qui souhaite à la fois maintenir l'ambition artistique de la MC93 telle qu'elle s'est déployée jusqu'à présent à l'échelle nationale et internationale, notamment en termes de production, tout en initiant une relation nouvelle au territoire de la Seine-Saint-Denis à travers un projet intitulé : « La fabrique d'expériences ». Ce projet, pensé en complémentarité avec la programmation du lieu, vise à inventer de nouveaux modes de relation aux artistes et au public, invité à l'élaboration, aux côtés des artistes, de formes nouvelles. Ces expériences se veulent donc participatives : les artistes sont invités à s'immerger dans le territoire et à inventer, au fil de leur résidence, un projet avec les habitants. Les dispositifs d'action culturelle et de transmission seront par ailleurs poursuivis et consolidés. Pour mettre en œuvre ce nouveau projet, la MC 93 sollicite une augmentation importante de l'aide régionale.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient la MC93 en 2016 à hauteur de 50 000€
sur une base subventionnable de 179 168 €
(la base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de l'écart entre l'aide demandée et l'aide proposée)

Emploi	Création/Diffusion/Appropriation
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.	La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 50 000 € pour soutenir l'accueil par la MC 93 d'artistes en résidence sur le territoire, dans le cadre de son projet « la Fabrique d'expériences ».

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	10 000,00 €
2016	Soutien à la création et à la diffusion numérique	360 000,00 €
	Montant total	520 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011734

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERA FUOCO (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	364 950,00 €	16,44 %	60 000,00 €
	Montant Total de la subvention		60 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OPERA FUOCO
Adresse administrative : 12 RUE PIERRE ET MARIE CURIE
75005 PARIS 5
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur PHILIPPE BILLOT, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 45306863700017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

Créé en 2003 par le chef d'orchestre David Stern, Opera Fuoco est entièrement consacré à l'interprétation sur instruments anciens du répertoire lyrique allant du début du 18ème à la fin du 19ème siècle. En 2008, l'ensemble a fait le choix d'accompagner la professionnalisation de jeunes chanteurs, recrutés par le biais d'auditions régulières. L'Atelier Lyrique (troupe-atelier) permet ainsi à une quinzaine de jeunes chanteurs de bénéficier de master-classes régulières, de suivis individualisés artistiques et professionnels, de participer à la réalisation de concerts-rencontres de format léger, de productions d'opéras et de concerts, diffusés dans des conditions professionnelles en France et à l'étranger.

Par ailleurs, David Stern et Opera Fuoco ont à cœur de rendre le répertoire lyrique accessible à de nouveaux publics, en particulier les jeunes. Aussi, dans le cadre de sa résidence au Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines entre 2005 et 2015, l'ensemble mène de nombreux projets mêlant création et action culturelle avec les enfants et

leurs familles.

L'ensemble bénéficie de l'aide importante de plusieurs mécènes, d'aides publiques ponctuelles de la part de la Ville de Paris ou de la DRAC, ainsi que d'un soutien régulier de la Région Ile-de-France depuis 2009.

La structure est soutenue au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis novembre 2009 à hauteur de 60 000 €. La dernière convention triennale a été conclue en novembre 2013. L'aide régionale est centrée sur le développement de l'atelier lyrique avec les jeunes chanteurs, grâce à un nouveau partenaire de production (projet « Cosi Fanciulli » en 2014) et d'implantation dans le 92, en collaboration avec la Maîtrise des Hauts-de-Seine d'une part et dans le cadre d'un partenariat avec la salle Ravel à Levallois-Perret.

Opera Fuoco a obtenu également un emploi-tremplin en avril 2010 pour un poste de chargée de production et d'administration.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	***%***	**2014**	**2015**	***%***
DRAC - DGCA	0	*0%*	15 000	0	*0%*
Paris : DAC	0	*0%*	0	7 000	*3%*
Autres - ARCADI, SACEM, ADAMI, SPEDIDAM	23 980	*10%*	37 500	0	*0%*
Mécénat	143 541	*60%*	286 266	160 837	*68%*
Région - PAC	60 000	*25%*	60 000	60 000	*25%*
Région - Emploi tremplin	12 750	*5%*	11 250	10 250	*4%*
SOUS-TOTAL REGION	72 750	30%	71 250	70 250	30%
TOTAL SUBVENTIONS	**240 271**	**100%**	**410 016**	**238 087**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	***%***	**2014**	***2015***	***%***
Subventions d'exploitation	83 000	*19%*	247 152	*61 843*	*16%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	224 714	*53%*	358 353	*183 591*	*49%*
Total produits	427 810	100%	882 078	*376 925*	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

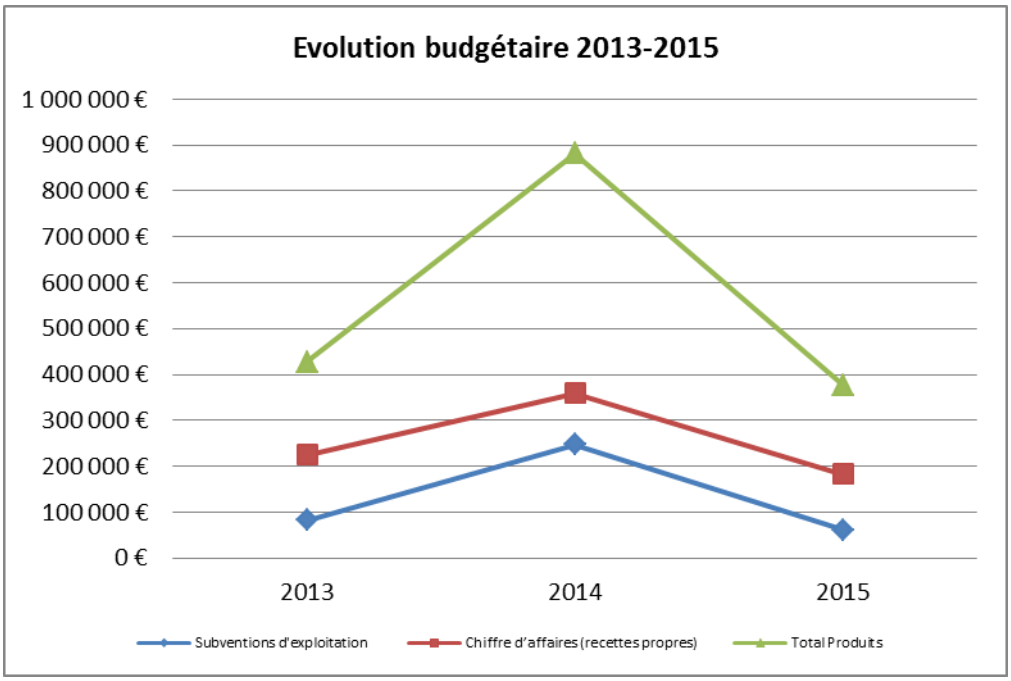

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

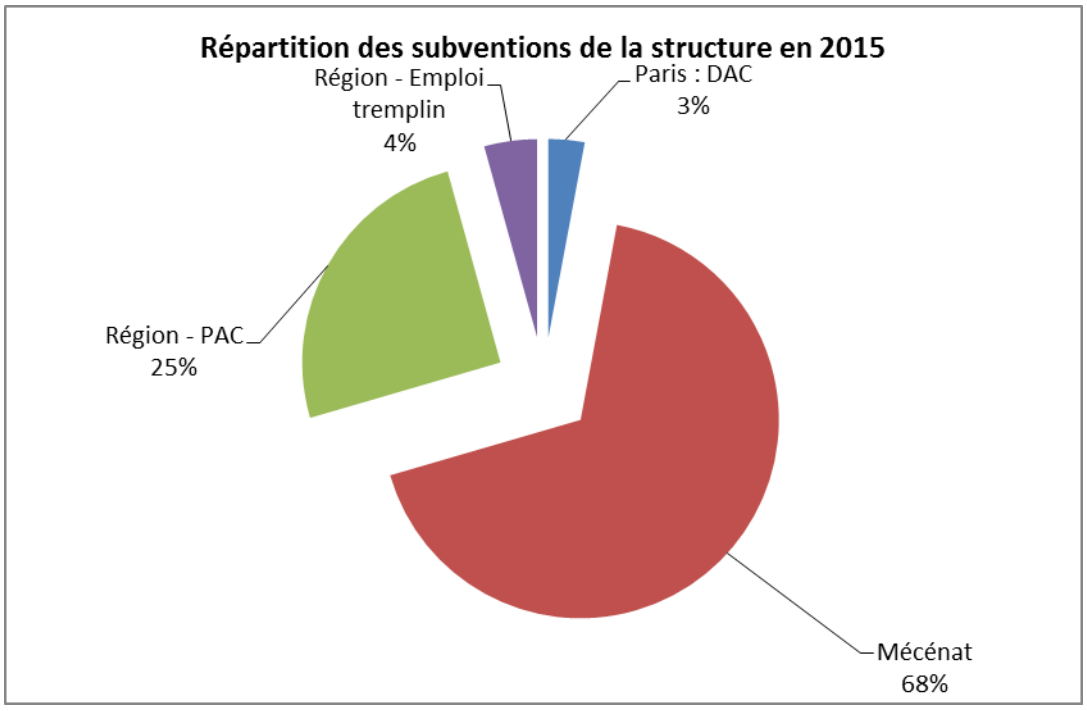

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale	292 988	341 285	208 309
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	6 495	9 215	5 369

ils indiquent le coût employeur :	364 586	462 091	247 774

3) Evolution de l'activité

Années ou saisons, à préciser	**2013**	**2014**	**2015**
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations produites	8	6	9
Nombre de spectacles diffusés au total	8	6	9
Nombre de représentations *Dont nombre de représentations en cession :*	10	20	11
Nombre de lieux concernés par les tournées	3 (Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, Mona Bismarck American Center, Teatru Manoel de la Vallette)	5 (TSQY, MBAC, Cité de la musique, Hotel Talleyrand, Shanghai Symphony Hall)	6 (TSQY, MBAC, Théâtre Rive Gauche, Bibliothèque Marmottan, Musée Marmottan, SSH)
Nombre de spectateurs	4640	9834	3466
Nombre de résidence(s) éventuellement menée(s) *& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)* *& Lieux partenaires de résidence*	2 résidences - Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, 25 jours (répétitions et représentations) - Mona Bismarck American Center, 20 jours (répétitions et concerts)	2 résidences - Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, 60 jours (répétitions et représentations) - Mona Bismarck American Center, 10 jours (répétitions et concerts)	3 résidences - Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, 5 jours (répétitions et représentations) - Mona Bismarck American Center, 10 jours (répétitions et concerts) - Bibliothèque Paul Marmottan, 10 jours (répétitions et concerts)
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	1	0	0
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	158h	264h	192h

Nombre d'établissements et de relais partenaires	2	3	2
Nombre de bénéficiaires	280 élèves	310 élèves + 5002 élèves ayant assisté aux représentations de Cosi Fanciulli au TCE (en ayant reçu une préparation par le biais d'un dossier pédagogique)	83 élèves

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

Suite aux trois années de consolidation de la structure de la compagnie lyrique Opera Fuoco et du développement territorial de celle-ci, les projections s'axent surtout sur le développement, la poursuite de la formation et une diffusion rationalisée et cohérente avec les territoires et partenaires.

Avec la structuration de l'équipe administrative, Opera Fuoco compte avec des forces qui développent à la fois les partenariats et l'organisation de ses finances et le rayonnement en communication qui porte ses fruits. Depuis 2015, par exemple, on constate un intérêt de plus en plus important des médias spécialisés pour les projets de la compagnie et son chef David Stern. Que ce soit en France ou à l'étranger, la presse musicale suit et rend compte avec un avis très positif des diverses productions de cette dernière saison. Les radios sont aussi au rendez-vous avec comme projection stratégique de faire participer les jeunes solistes de l'Atelier Lyrique dans des émissions, tout autant que David Stern, sur les ondes des radios publiques ou privées.

Ce rayonnement est un élément qui illustre la stratégie de diffusion de la compagnie pour offrir aux jeunes solistes l'occasion de se confronter à des publics divers et de pouvoir effectuer en parallèle un travail continu de sensibilisation. Par ailleurs, aussi par un souci de rendre l'implantation dans le département des Hauts-de-Seine bien plus lisible et équilibré, les projections artistiques des trois années à venir seront systématiquement accompagnées d'un travail de sensibilisation auquel participeront les jeunes de l'Atelier Lyrique et les membres de l'ensemble orchestral pour participer au travail de renouvellement des publics dans les lieux d'accueil et de diffusion des programmes d'Opera Fuoco. Dès 2015, un travail de recherche de partenariats se poursuit non seulement dans le département des Hauts-de-Seine et de la ville de Paris, mais au niveau régional, afin d'animer l'Ile de France avec chaque nouvelle proposition de la compagnie lyrique.

Parmi les programmes en création en 2017 qui auront un impact artistique et pédagogique régional se place en premier lieu BACH +. Ce projet, dont les actions pédagogiques ont obtenu le soutien de la Fondation Bettencourt-Schueller, porte sur la découverte de l'univers musical de Johann Sebastian Bach dans un parcours intergénérationnel. En effet, avec le concours de la Maîtrise des Hauts-de-Seine, BACH + propose que David Stern et les membres d'Opera Fuoco, forment au style et à la musique de Bach, les chanteurs et les enfants tout au long d'une année. L'aboutissement de ce projet sera deux concerts en 2019, l'un à la Philharmonie de Paris (Concert participatif et Messe en Si) et l'autre à la Bachfest de Leipzig (Messe en Si). Ce programme pédagogique d'envergure, en lien direct avec le pôle éducatif de la pHilharmonie1, sera proposé aux collèges et lycées de Paris et banlieues (13 classes) mais également à un public amateur (300 personnes) qui prendra part au concert du 4 Juin à la Philharmonie 1 de Paris.

De même, tout au long des trois années 2017, 2018, 2019, les concerts-rencontres et master-classes se multiplieront et seront aussi l'occasion de tournées dans des lieux de diffusion de la région et des festivals en France. Cette forme étant assez mobile et légère ce sera l'occasion aussi de faire découvrir la musique dans des lieux patrimoniaux. Parmi les thèmes forts de ces séries, on retrouvera la musique française, romantique et baroque, le bel canto italien et la musique américaine. Concernant les lieux d'accueil, Opera Fuoco poursuit sa collaboration avec la bibliothèque Paul-Marmottan et le Musée Marmottan-Monet (Boulogne et Paris), le Mona Bismarck American Center et la Salle Ravel de Levallois. Des nouveaux lieux sont en cours d'approche, tels que La Barbacane de Beynes (78), L'Apostrophe, la Scène Nationale du Val d'Oise (95), le Festival Baroque de Pontoise (95) et aussi le festival "Monuments en Musique" du Centre des Monuments Nationaux, entre autres. De nouvelles productions en version concertante ou mise-en-scène feront aussi partie du projet de transmission et de professionnalisation des chanteurs de l'Atelier Lyrique. Opera Fuoco est à nouveau invitée au Festival de Musique Baroque de Shanghai en 2017, 2018 et 2019. De même, Opera Fuoco est à nouveau invitée par le Telemann-Zentrum et le Théâtre de Magdeburg pour le Festival Telemann de 2018. Ces productions, bien qu'à l'étranger, font l'objet de nombreuses répétitions à Paris et leur grande qualité est le fruit et l'aboutissement d'un travail approfondi réalisé durant les master-classes et les concerts-rencontres.
Fidèle à sa vocation de formation et de sensibilisation, Opera Fuoco initie à la rentrée 2017 un partenariat et une action de sensibilisation de fond avec le Lycée Technique Elisa Lemonnier (Paris 12). Le projet permettra aux élèves des formations d'esthétique, coiffure et mode de participer aux concerts-rencontres et d'offrir aux jeunes solistes des conditions dramaturgiques du spectacle avec des accessoires, du maquillage et/ou des costumes simples. La rencontre entre les jeunes solistes et les élèves permettra aussi à ces derniers de se familiariser avec certaines branches de leur formation dévolues à la scène et de créer avec le soliste une caractérisation pour le concert. Par ailleurs, une étude en amont avec les équipes pédagogiques des matières générales sera faite pour permettre aux élèves d'avoir la trame théâtrale (livret, musique, argument) pour faire une création en accord avec le spectacle. De même, les solistes seront ainsi formés à des conditions de production scénique et pourront sensibiliser les lycéens non seulement à la musique, mais aussi aux métiers de la scène.

En 2018, Opera Fuoco célébrera les 15 ans de son parcours artistique et les 10 ans de l'atelier lyrique. Tout aussi fidèle à son esprit de diffusion des jeunes talents, Opera Fuoco poursuit l'engagement d'insertion des solistes de son atelier lyrique.

Pour permettre aux générations qui ont intégré cette formation de pérenniser symboliquement leur passage, la compagnie se lancera dans la diffusion du programme de son prochain disque (enregistré à l'hiver 2017). Intégrant à la fois des chanteurs confirmés tels que Chantal Santon, Léa Desandre et Natalie Perez et l'orchestre, le programme inclura des premières mondiales et des œuvres des compositeurs incontournables de l'ère classique.
Pour les années à venir, l'activité internationale s'est notablement multipliée avec les productions annuelles à Shanghai et deux rendez-vous très importants au festival Telemann de Magdeburg (La Patience de Socrate de Telemann) en 2018 et à la Bachfest de Leipzig (Messe en Si de Bach) en 2019. Chaque production comporte dans sa distribution quasiment l'essentiel de l'atelier lyrique et même certains des anciens solistes qui en formaient partie dans les anciennes promotions. Opera Fuoco fait rayonner la formation lyrique et indirectement aussi tout l'art des solistes Français.

Les trois années à venir sont axées sur le rayonnement et la sensibilisation, deux maîtres mots dans l'ADN d'Opera Fuoco. Ce développement a pour but de développer au sein d'une implantation régionale des collaborations interterritoriales, interdisciplinaires et intergénérationnelles. Le souci principal étant le renouveau du public, la formation des jeunes artistes au sens large (chanteurs solistes et métiers de la scène avec les lycéens) mais aussi faire une exploration du répertoire pour donner au public l'occasion d'approcher des œuvres souvent oubliées ou confidentielles.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Préciser les noms, villes et départements de chaque équipement

Salle Ravel à Levallois (92)
Carré Belle Feuille à Boulogne-Billancourt (92)
Bibliothèque Marmottan à Boulogne-Billancourt (92)
Maîtrise des Hauts de Seine (Suresnes puis Ile Seguin) (92)
Musée Marmottan-monet (75016)
Mona Bismarck American Center (75016)
Columbia Global Center (75006)

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France) -
Préciser les modalités de leur soutien :
Demande de soutien à la commune de Boulogne-Billancourt en cours.
Demande de soutien au département des Hauts-de-Seine en cours, notamment dans le cadre des actions pédagogiques autour de Bach+
Demande de soutien à la ville de Paris et à l'éducation nationale pour le projet de partenariat et de sensibilisation auprès du Lycée technique Elisa Lemonnier

Equipe artistique prévue pour le projet :
En règle générale, toutes nos productions intègrent plusieurs des jeunes solistes de notre Atelier Lyrique qui côtoient sur scène des artistes lyriques de renommée mondiale mais aussi David Stern, des musiciens - de 5 (Kiss me Kate) à 26 musiciens (BACH +) et jusqu'à 41 instrumentistes (Beethoven Fest)-, des metteurs en scènes (Stuart Seide, Ned Grujic)…

RESIDENCES PREVUES

	1ère année 2016/2017	
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	Création	création
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	Septembre 2016	Octobre 2016 à Mai 2017
Lieux partenaires et territoires géographiques de chaque résidence	Salle Ravel de Levallois	Carré Belle Feuille de Boulogne Billancourt Maîtrise des Hauts-de-Seine de Suresnes
Objectifs & contenus de chaque résidence	Première représentation de Kiss me Kate en version scénique réservée aux Levalloisiens	Actions pédagogiques d'envergure pour la promotion du chant choral auprès des lycées et collèges de paris (zep) et banlieues (soutenues par la Fondation Bettencourt-Schueller) avec reportage vidéo Concert Bach +

Partenaires financiers de résidence	Levallois- Fondation Annenberg	Boulogne Fondation Bettencourt-Schueller

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019) : Indiquer la nature de ces résidences (implantation, création/diffusion), leurs dates & durées, les lieux et territoires géographiques concernés, les objectifs & contenus, les partenaires financiers…etc.

Département des Hauts de Seine en cours d'implantation
Salle Ravel de Levallois-Perret – implantation - représentation scénique
Mona Bismarck American Center – création, diffusion - master classes et concerts-rencontres
Bibliothèque Paul-Marmottan - création, diffusion - master classes et concerts-rencontres

En cours de prospection : La Barbacane à Beynes (création, diffusion), l'Opera de Massy et le Théâtre de Sénart
……
……

PERSPECTIVES DE CREATION

Présentation des éventuelles créations/productions prévues

Master class « Autour de Massenet »
Du 30 octobre 2016 au 3 novembre 2016
Bibliothèque Paul Marmottan (Boulogne-Billancourt)
Concert-rencontre « Autour de Massenet » le 4 novembre 2016
Equipe artistique : David Stern (directeur musical), Jay Bernfeld (conseiller pédagogique), Laurent Naouri (invité/chanteur lyrique)
6 solistes de l'Atelier Lyrique et 1 pianiste

« One Charming Night » - 16 Décembre au Shanghai Symphony Hall dans le cadre du 3ème Festival Baroque de Shanghai
Pasticcio de Fairy Queen de Purcell et de la cantate BWV 201 « Geschwinde, ihr wirbelnden Winde» de JS Bach.
Distribution :
Andreas Scholl et 7 solistes de l'Atelier lyrique d'Opera Fuoco
Orchestre – Opera Fuoco (28 musiciens)
Direction musicale – David Stern

Répétitions des solistes au Stuidio d'Opera Fuoco. Répétitions des solistes et de l'orchestre à la CIUP.

Master class proposée aux jeunes solistes du conservatoire de Shanghai sur le thème de Monteverdi, dirigée par David Stern, assisté de Jay Bernfeld. Accompagnés par un claveciniste du 10 au 14 Décembre 2016 au Shanghai Symphony Hall.

Enregistrement du nouveau CD d'Opera Fuoco avec les jeunes solistes d'exception issues des trois dernières promotions de l'Atelier Lyrique d'Opera Fuoco : Chantal Santon, Natalie Pérez et Chantal Santon
Du 6 au 16 février 2017
Orchestre : Opera Fuoco (29 musiciens)

Concert Bach+
Le 11 Mai 2017 au Carré Belle Feuilles de Boulogne-Billancourt.
Le 4 juin 2017 à la Philharmonie de Paris dans le cadre des concerts participatifs.
Distribution :
Solistes de l'Atelier Lyrique d'Opera Fuoco
Chœur - Maîtrise des Hauts de Seine.
Orchestre – Opera Fuoco
Direction – David Stern

Des actions pédagogiques d'envergure, en lien direct avec leur Pôle pédagogique, seront réalisées tout au long de l'année auprès des collèges et lycées de Paris et Banlieue (8 classes) auprès du public amateur (300 personnes) de la Philharmonie 1 qui prendra part au concert.

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

Présentation des spectacles/concerts en diffusion / au répertoire (esthétiques, titres, auteurs, metteurs en scène / compositeurs / chorégraphes/musiciens, 1 à 2 lignes de présentation)

- Concerts-rencontres avec la nouvelle promotion de l'Atelier Lyrique d'Opera Fuoco (audition en Novembre 2016) > 4 concerts-rencontres par an (chacun clôturant une semaine de master-classe)
- Programme Bach +
- Concert des 15 ans de la compagnie lyrique d'Opera Fuoco

Partenaires pressentis à ce jour (préciser s'ils sont acquis ou sollicités)
Département des Hauts-de-Seine - en cours d'implantation
Salle Ravel de Levallois-Perret – acquis
Mona Bismarck American Center – acquis
Bibliothèque Paul-Marmottan - acquis
L'apostrophe à Cergy Pontoise – sollicité
La Barbacane à Beynes – sollicité
L'Opéra de Massy

PERSPECTIVES EN TERMES D'EMPLOI POUR LE PROJET

Incidences éventuelles du projet spécifique en termes d'emploi [Préciser le cas échéant les perspectives de création ou d'évolution de l'emploi et les détails : régime, postes concernés, évolution du volume horaire, de la masse salariale correspondante…etc.]

Nous souhaitons maintenir la masse salariale intermittente artistique et technique proportionnelle au volume d'activité des trois prochaines années. L'accent sera notamment mis sur la professionnalisation de nos jeunes solistes. En ce qui concerne les permanents, nous maintiendrons la configuration actuelle, sachant que nous avons pérennisé cette année l'emploi de Chargée de Production qui était jusqu'alors en dispositif Emploi Tremplin (fin de la convention en avril 2016). Cette configuration est idéale pour notre fonctionnement et l'équilibre financier de la structure.

Subvention demandée :
60 000 €
Soit 0 € d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	euros	RECETTES	euros
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	279450	COLLECTIVITES TERRITORIALES	68000
Salaires bruts artistes	142230	**Région Ile-de-France**	
		Région IDF - PAC	60000

Charges employeur artistes	71115	**Département** (Hauts de Seine) : en cours	5000
Salaires bruts techniciens	3872	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** (préciser le nom) : Paris en cours	3000
Charges employeur techniciens	2323	MECENAT & SPONSOR	150000
		Fondation Bettencourt-Schueller (acquis)	65000
Locations (préciser): salle répétition, partitions, instruments	4500	Fondation Annenberg (acquis)	50000
Défraiements	18662	Fondation Danny Kaye (acquis)	35000
Transports	12230	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	146950
		Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	146950
Autres (préciser) : chœur, logistique, impressions, divers	24518		
DEPENSES D'APPROPRIATION	44175		
Préciser le nombre d'heures:……..			
Salaires bruts	25450		
Charges employeur	12725		
Autres (préciser) : Location salle répétition, partitions, instruments	6000		
AUTRES DEPENSES	41325		
Part de charges de fonctionnement 40%			
Salaires permanents (5 mois)	31325		
Dir communication (5 mois)	3000		
Prestations extérieures, assurance	7000		
TOTAL	**364950**	**TOTAL**	**364950**
Mise à disposition de locaux	4500	Mise à disposition de locaux	
Mise à disposition de personnel	1000	Mise à disposition de personnel	

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région
Opera Fuoco est soutenu au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2009 à hauteur de 60 000 € euros. Le projet soutenu portait sur le développement de l'Atelier lyrique ainsi que la résidence au Théâtre de Saint Quentin-en-Yvelines. La structure a également bénéficié d'un emploi tremplin (2010-2016).

Evolution de l'activité et du rapport au public
Opera Fuoco a eu une activité importante pendant les trois années écoulées de cette convention triennale en termes de création et surtout d'action culturelle dans le cadre de sa longue résidence au Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines (2005-2015) pendant laquelle la compagnie lyrique a créé un opéra « Cosi Fanciulli » dirigé par David Stern. Cette coproduction du Théâtre des Champs-Elysées et de la Scène nationale des Yvelines a donné lieu à une commande au compositeur Nicolas Bacri sur un livret de l'écrivain Eric-Emmanuel Schmitt dans une mise en scène de Jean-Yves Ruff. Cette création mondiale a impliqué la participation du Chœur de la Maîtrise des Hauts-de-Seine ainsi que des élèves de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ces derniers, issus de classes de primaires jusqu'à des premières professionnelles de Saint-Quentin-en-Yvelines mais aussi des Mureaux, ont travaillé pendant l'année scolaire 2012/2013 sur l'opéra Cosi Van Tutte de Mozart, puis en 2013/2014, sur « Cosi Fanciulli », envisagé comme un prélude à l'œuvre de Mozart. On retrouve dans « Cosi Fanciulli » les deux couples de « Cosi Fan Tutte », mais à l'âge de l'adolescence. La création implique également les 10 solistes de la troisième promotion de l'Atelier lyrique, formation de jeunes chanteurs à laquelle se consacre Opera Fuoco. C'est sur l'Atelier lyrique que porte l'intervention régionale afin d'accompagner l'insertion professionnelle des jeunes chanteurs qui prend la forme de différentes Master-Class et de «Concerts-Rencontres» qui sont l'occasion pour les chanteurs de travailler différents volets de l'art vocal leur permettant d'aborder une carrière internationale. Six solistes de l'Atelier lyrique ont par exemple travaillé la comédie musicale « Kiss me Kate » de Cole Porter afin d'aguerrir les jeunes chanteurs à des répertoires variés, anglophone notamment, tout en élargissant, avec une petite forme lyrique issue de la comédie musicale, les publics de l'opéra. Opera Fuoco dispose de partenaires de diffusion en Ile-de-France (Saint-Quentin-en-Yvelines, Rueil-Malmaison, Théâtre des Champs-Elysées, Philharmonie de Paris, Mona Bismark American Center, Bibliothèque Paul Marmottan) mais aussi à l'international. David Stern a été nommé Directeur artistique du Festival de Musique Baroque de Shangaï où il a dirigé un concert Bach Telemann et Mozart en décembre 2015 pour la deuxième édition. Il est également Chef d'orchestre de l'opéra de Palm Beach et Directeur musical de l'opéra d'un festival musical du Colorado. Opera Fuoco est également convié à travailler en Allemagne, avec l'Opéra de Leipzig ou celui de Maldeburg.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
Après une présence longue dans les Yvelines via une résidence de 10 ans au Théâtre de Saint-Quentin qui a pris fin en 2015, Opera Fuoco développe des collaborations dans les Hauts-de-Seine avec la Maîtrise des Hauts-de-Seine en 2014 et des collaborations à Boulogne-Billancourt avec la médiathèque Marmottan ainsi que des projets avec la salle Ravel de Levallois-Perret. Opera Fuoco dispose d'un rayonnement international avec une présence en Chine, en Allemagne et aux Etats-Unis dont bénéficient les jeunes solistes de l'Atelier lyrique en insertion professionnelle puisqu'ils sont amenés à être engagés sur ces productions internationales. Opera Fuoco joue ainsi un rôle de tremplin. Deux chanteurs ont par exemple rejoint « Le jardin des voix » et l' « Académie biennale pour les jeunes chanteurs » des Arts florissants.

Evolution budgétaire et de l'emploi
L'évolution budgétaire de la compagnie est marquée par un pic en 2014 en lien avec la production de l'opéra « Cosi Fanciulli » qui a généré des aides aux projets de la DRAC et des sociétés civiles mais a surtout contribué au fort développement du mécénat. Ce dernier représente une part importante du budget d'Opera Fuoco (Fondation Annenberg, Fondation Bettencourt, Maecenata international…) dont la Région Ile-de-France est le premier partenaire public, la Direction des affaires culturelles de Paris soutenant pour sa part en 2016 la saison franco-américaine du Bismark American Center. L'équipe d'Opera Fuoco est stable sur la période avec une administratrice et un chargé de communication.

Projet proposé pour les trois prochaines années

Le projet d'Opera Fuoco s'inscrit dans la continuité avec la consolidation de l'implantation dans les Hauts-de-Seine, avec la salle Ravel notamment mais aussi avec la Ville de Boulogne. La compagnie lyrique s'attelle à un nouveau projet pédagogique impliquant la Maîtrise des Hauts-de-Seine et des scolaires dans ce département avec le programme « Bach + » en création. Ce programme aboutira à un concert participatif de la « Messe en si » à la Philharmonie de Paris en 2019. La DRAC au titre de la structuration et le Département des Hauts-de-Seine sont sollicités.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016. Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient Opera Fuoco en 2016 à hauteur de 60 000 €
sur une base subventionnable de 364 950 €

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région n'apporte pas son aide au titre de l'emploi.	La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à Opera Fuoco pour les activités de l'Atelier lyrique et le travail d'action culturelle mené dans le département des Hauts-de-Seine, notamment avec les scolaires.

Intérêt régional
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagaires.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	60 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	60 000,00 €

2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	60 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	60 000,00 €
	Montant total	180 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011728

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE TARMAC - LA SCENE INTERNATIONALE FRANCOPHONE (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	245 088,00 €	16,32 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TEP LE TARMAC SCENE INTERNATIONALE FRANCOPHONE
Adresse administrative : 159 AVENUE GAMBETTA
75020 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame Valérie BARAN, Gérante

Objet : NC

N° SIRET : 34247982100015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

Dirigé par Valérie Baran, le Tarmac est entièrement dédié à la création contemporaine francophone, qui accueille des compagnies du monde entier. Le Théâtre a su se créer une identité, retenir l'attention des publics et des professionnels pour l'originalité de sa programmation. Il offre par ailleurs aux artistes une visibilité à Paris en les programmant sur des séries de plusieurs représentations.

En 2011, l'équipe du TARMAC a été choisie par l'Etat et la Ville de Paris pour prendre la direction du Théâtre de l'Est Parisien dans le 20e arrondissement, avec l'ambition de devenir « la scène internationale francophone ». La reprise du TEP par le Tarmac de la Villette a donné lieu à une transmission universelle de patrimoine du Tarmac de la Villette vers le TEP et à un changement de dénomination de ce dernier. Le TEP s'appelle dorénavant Le Tarmac, scène internationale francophone. Le Tarmac comprend une grande salle (270 places), une petite salle de (70 places) et une salle de répétition (70 places).

Le Tarmac, scène internationale francophone est financé par l'Etat (DRAC et Délégation au développement et

affaires internationales), la Ville de Paris et la Région. Le Tarmac a également bénéficié en 2012 d'un financement régional par la Direction internationale de la Région Ile-de-France pour une manifestation en lien avec le Printemps arabe.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
DRAC : aide au projet	22 000	*1%*	0	0	*0%*
DGCA : aide au fonctionnement	1 635 000	*87%*	1 635 000	1 635 000	*88%*
DG langue française	0	*0%*	7 000	50 000	*3%*
Paris : DAC, DGRI, Mairie du 20ème, politique de la ville	55 000	*3%*	60 000	72 900	*4%*
Autres - ONDA, ARCADI, OIF, SSA, IF, ADAMI, CNT	72 700	*4%*	22 840	57 232	*3%*
Région - PAC	40 000	*2%*	40 000	40 000	*2%*
Région - Livre et international	50 000	*3%*	7 000	0	*0%*
SOUS-TOTAL REGION	90 000	5%	47 000	40 000	2%
TOTAL SUBVENTIONS	**1 874 700**	**100%**	**1 771 840**	**1 855 132**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	**%**	**2014**	***2015***	**%**
Subventions d'exploitation	1 827 567	*80%*	1 748 061	*1 826 346*	*85%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	404 525	*18%*	276 414	*240 577*	*11%*
Total produits	2 286 059	100%	2 075 126	*2 158 362*	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

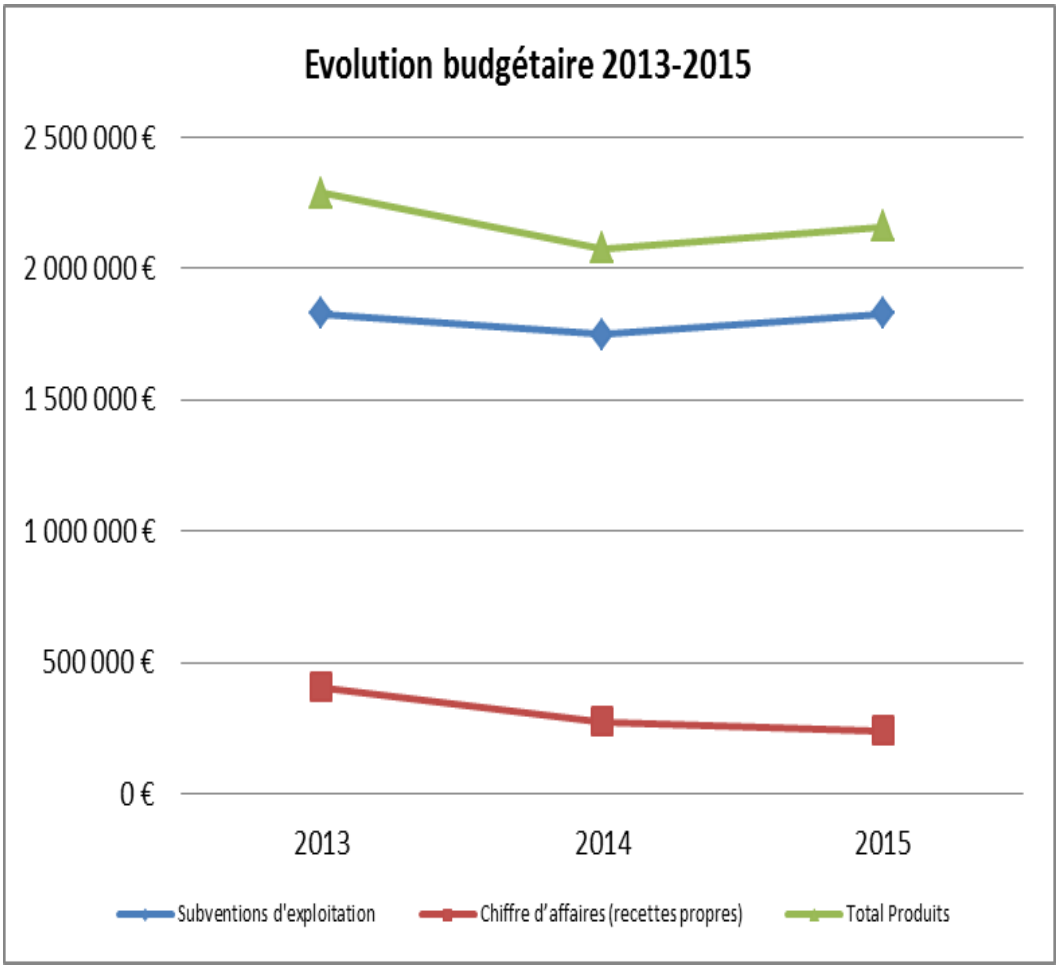

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

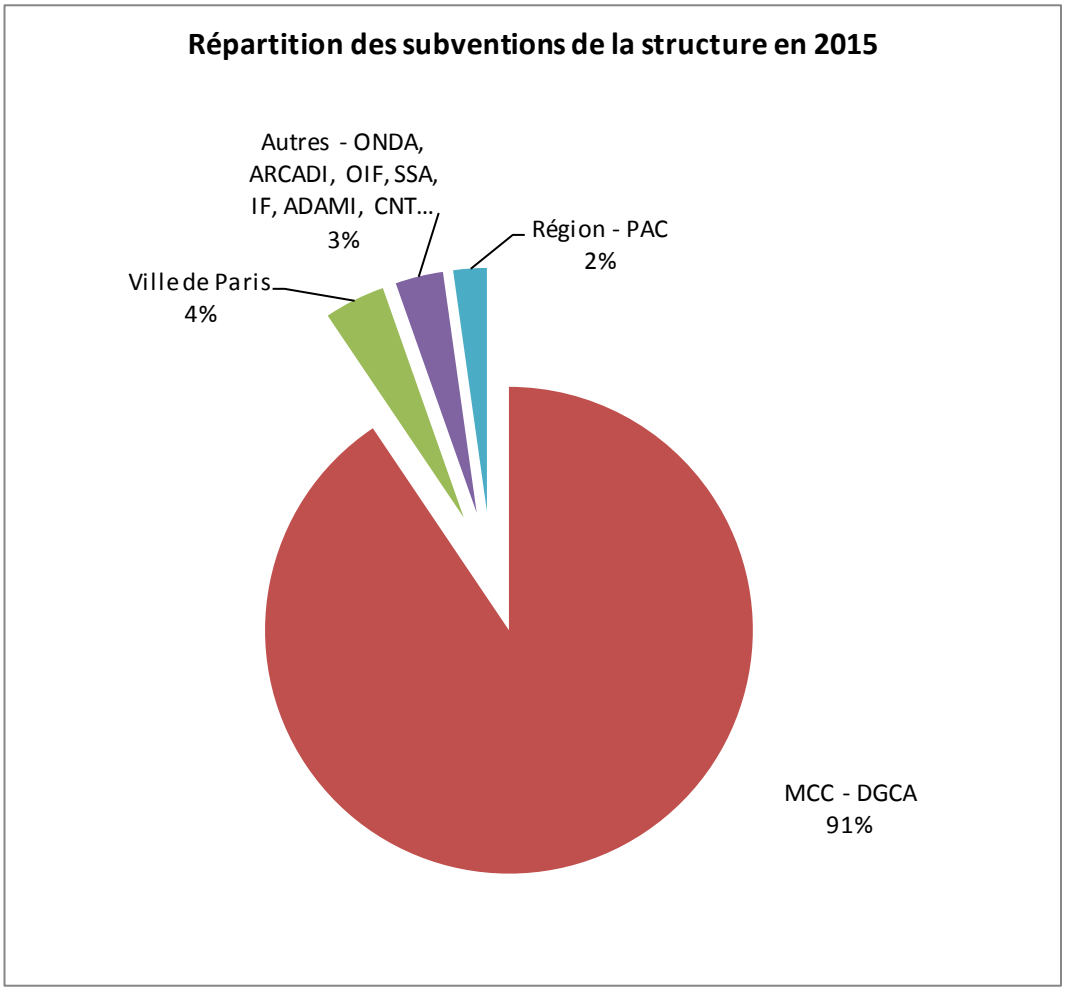

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale	800 838	739 285	774 951
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	11 655	6 255	7 482

3) Evolution de l'activité

Années ou saisons, à préciser	2013	2014	2015
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations accueillies	4 productions 4 coproductions	2 productions 4 coproductions	2 productions 5 coproductions

Nombre de spectacles diffusés au total	15 spectacles accueillis 21 dates en tournée	17 spectacles accueillis 11 dates en tournée	16 spectacles accueillis 8 dates en tournée
Nombre de représentations *Dont nombre de représentations en cession :*	157 représentations 20 événements, entrée libre	125 représentations 20 événements, entrée libre	110 représentations 17 événements, entrée libre
Nombre de festivals ou temps forts éventuels	Festival Outre-Mer Veille		Temps fort (D)rôles de printemps
Nombre de spectateurs	18 384 spectateurs	17 960 spectateurs	12 296 spectateurs
Nombre de résidence(s) éventuellement menée(s) *& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)* *& Lieux partenaires de résidence*	Saison 13-14 **<u>Résidences d'écriture :</u>** **Faustin Keoua Leturmy / 1 mois ½** / **Hakim Bah / 3 mois** /	Saison 14-15 **<u>Résidences d'écriture :</u>** **Fiston Mwanza Mujila / 10 mois** / **Paul Francesconi / 1 mois ½** /	Saison 15-16 **<u>Résidences d'écriture :</u>** **Hakim Bah / 1 mois ½** /
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	Saison 13-14 22h	Saison 14-15 70h	Saison 15-16 128h
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	332h	450h	427h
Nombre d'établissements et de relais partenaires	31 partenaires	28 partenaires	40 partenaires
Nombre de bénéficiaires	1 502 bénéficiaires	1 750 bénéficiaires	3 615 bénéficiaires

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

Une inscription du Tarmac dans de nouveaux réseaux culturels franciliens

Fort du succès de *Sony Congo*, spectacle créé au Tarmac, écrit par Bernard Magnier et mis en scène par Hassane Kassi Kouyaté autour de la figure du grand auteur congolais Sony Labou Tansi, nous souhaitons désormais le diffuser plus largement en Ile-de-France.
Spectacle léger techniquement, financièrement et modulable à l'envi pour les configurations les plus restrictives, il s'inscrira dans un programme articulant spectacle/conférence littéraire/actions artistiques et culturelles que nous proposerons aux médiathèques, lycées et universités franciliennes.

Sur le même principe didactique de « pièce-portrait d'auteur », dans un format léger et court (maximum une heure), nous allons initier à partir de 17/18, au rythme d'une pièce par an, une collection de spectacles autour de grandes figures de la littérature dramatique africaine francophone comme Amadou Hampâté Bâ (Mali), Kateb Yacine (Algérie), Ahmadou Kourouma (Côte d'Ivoire), etc. Les textes seront écrits par Bernard Magnier, journaliste reconnu pour son expertise en littérature francophone, directeur de collection chez Actes Sud et conseiller littéraire du Tarmac. Chaque pièce mise en scène par un metteur en scène différent sera produite par le Tarmac.

Cette série de spectacles aura pour vocation :
- de faire mieux connaître les écritures dramatiques africaines francophones

- de mieux irriguer le territoire francilien grâce à ce que le format et l'objet des pièces permettent comme potentiel de diffusion : les théâtres, mais aussi les médiathèques équipées d'un auditorium, les centres culturels et les établissements scolaires et universitaires, etc.
- d'initier de nouveaux partenariats avec des théâtres désireux de défendre ces écritures et de disposer d'un outil original et pertinent pour rencontrer les publics à tout endroit du territoire et dans leur plus grande diversité. A ce titre, le Théâtre Jean Vilar de Vitry-sur-Seine a déjà adhéré au projet. Au niveau national, nous sommes en discussion avec la Fédération des Amis du théâtre populaire.

Par ailleurs, en 2017, grâce à un partenariat avec le Théâtre Gérard Philipe – CDN de Saint-Denis et le Théâtre national de Chaillot, nous produisons la création française de *TROIS*, un spectacle de l'artiste irano-canadien Mani Soleymanlou créé à Montréal en 2014 dans une version québécoise. Ce projet traitant de la question des origines et de l'identité, réunira une dizaine de comédiens québécois et une trentaine de comédiens franciliens issus de la diversité culturelle.
Le spectacle sera présenté dans les trois théâtres entre mars et avril 2017 pour une série de 18 représentations.

En 2017 toujours, à la Briqueterie – CDC du Val-de-Marne, nous ouvrirons aux professionnels une étape de travail de la création que nous montons pour la saison 2017-2018 avec les chorégraphes et danseurs Olé Khamchanla (France-Laos) et Pichet Klunchun (Thaïlande), *Cercle*.

Le soutien aux artistes de la région à travers les résidences

Par ailleurs, pour articuler les nombreuses résidences et accueils que nous offrons déjà régulièrement aux compagnies de théâtre et de danse, nous souhaitons mettre en place, sous forme d'appels à projet trimestriels, un cahier des charges définissant les critères d'éligibilité de la mise à disposition de nos salles pour les résidences de création et de recherche ou les temps de répétition des artistes qui nous sollicitent.
Nous accorderons un accès prioritaire à nos outils à :

- des artistes et compagnies franciliennes (objectif : 1/3 de nos mises à disposition) qui, autant que possible, sont implantées dans des zones géographiques les plus éloignées de la capitale, s'inscrivent dans une certaine émergence et surtout sont issus de la diversité sociale et culturelle.
- des artistes en provenance de l'étranger francophone en leur offrant une visibilité auprès des programmateurs franciliens par des restitutions publiques, lectures, work in progress, présentation de projet….

Une permanence artistique
A partir de 2017/2018 et chaque saison, nous aimerions inviter le directeur artistique d'une des productions de la saison (le metteur en scène, le chorégraphe, voire l'auteur) à entrer davantage en connivence avec notre théâtre en devenant notre « artiste complice » ce qui induit les actions suivantes :

- Tout au long de la saison, des interventions de sensibilisation à l'art, de médiation culturelle et de formation artistique à destination de divers publics : scolaires, étudiants, adultes, personnes en situation précaire ou de handicap, etc., par le biais de rencontres, d'ateliers, de stages, etc.
- l'animation de rencontres, débats, conférences à destinations de publics plus ciblés et du tout public
- la mise en scène avec des amateurs d'un des textes de l'auteur en résidence au Tarmac cette même saison. Nous imaginerons ce projet en partenariat avec les conservatoires à rayonnement communal, départemental ou régional d'Ile-de-France.
- l'implication dans la vie du théâtre par la rencontre régulière, notamment pour exposer ses idées et son travail, en participant à des rendez-vous avec nos partenaires institutionnels, culturels ainsi que nos mécènes.

Ce projet reste soumis à l'obtention de moyens financiers complémentaires de la DGCA que nous espérons. La demande est en cours au moment du dépôt de ce dossier.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Théâtre Jean Vilar – Vitry-sur-Seine (94).
La Ferme Godier – Villepinte (93)
Festival d'Automne (75)
Faits d'Hivers (75)
Festival Africolor (93)
Institut du Monde Arabe (75)
Théâtre national de Chaillot (75)
CDN - Théâtre Gérard Philippe (93)

Théâtre national de la Colline (75)
Le Briqueterie (94)

Equipe artistique prévue pour le projet :
2016-2017
Olé Khamchanla & Pichet Klunchun
Martin Bellemare
Edouard Elvis Bvouma

2017/2018 et 2018/2019
Bernard Magnier + metteurs en scène à définir
Auteurs en résidence à définir

RESIDENCES PREVUES

	1 ère année 2016/2017			
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	Résidence de création	Résidence de création	Résidence d'Ecriture	Résidence d'Ecriture
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	3 semaines en Mars 2017 au TGP	Avril 2017 + Octobre 2017	De septembre 2016 à juin 2017	Mai 2017
Equipes artistiques	Auteur : Mani Soleymanlou	Chorégraphe : Olé Khamchanla et Pichet Klunchun	Auteur : Martin Bellemare	Auteur : Edouard Elvis Bvouma
Objectifs & contenus de chaque résidence	Recréation d'un spectacle dramatique. - 3 semaines de répétition - 2 semaines de travail hors répétitions - 18 représentations en Ile-de-France réparties comme suit : o 8 représentations au TGP o 5 représentations au Théâtre national	Création d'un spectacle chorégraphique. - 8 semaines de répétitions au total dont 2 au Tarmac : 1 en avril 2016 et 1 en octobre 2016 - Sensibilisation des programmateurs franciliens au travail de ces deux	Ecriture d'un texte dramatique. - Ateliers d'écriture à la bibliothèque Oscar Wilde 75020, - Ateliers d'écriture avec des lycéens et jeunes (Lycée Dalembert 75020 / collège Jean-Pierre Timbaud / Bobigny) - Lire et dire le théâtre en famille(s) - Rencontre avec les habitants de Mitry Mory, Le Mesnil Amelot et la communauté de	Finalisation et édition du texte lauréat du *Prix Lycéen Inédit d'Afrique et Outremer* - Rencontre avec les lycéens - Intervention en bibliothèque - Rencontre avec les publics (en partenariat avec

	de Chaillot ○ 5 représentations au Tarmac	artistes par une présentation de travail à la Briqueterie – CDC du Val-de-Marne	commune Plaines et Monts de France (77) - Rencontres en médiathèques (Centre-Ville à Saint Denis, Charlotte Delbo à Vigneux/Seine, SNCF à la Plaine St.Denis, Boris Vian à Tremblay en France) - Rencontre avec les adultes handicapés du Foyer le Vert Galant à Tremblay en France	l'association Postures et La Ferme Godier à Villepinte)

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019) - *Indiquer la nature de ces résidences (implantation, création/diffusion…), leurs dates & durées, les équipes artistiques concernées, les objectifs & contenus, les partenaires financiers…etc.*

2017-2018 : **Résidence de création** – 1er spectacle de la série autour d'auteurs africains francophones. Durée et période à définir.

2018-2019 : **Résidence de création** – 2è spectacle de la série autour d'auteurs africains francophones. Durée et période à définir.

2016-2019 : **Résidence d'écriture** Prix lycéen Inédit d'Afrique et d'Outremer (partenariat avec l'Association Posture, la Ferme Godier 93 Villepinte – Les Editions Lansman) – 1 mois par saison.

2016-2019 : **Résidence d'écriture** Textes en scène / partenariat avec Ancrage Culture – Théâtre Nougloi au Bénin, l'Institut Français, La Chartreuse – Centre national des écritures du spectacle (CNES), l'Association des Centres culturels de rencontre (ACCR)
/ Auteurs associés (1 par saison) à définir – durée 1 à 2 mois chaque saison.

2017-2019 : **Résidence territoriale en établissements scolaires** (collèges, lycées)

2019-2020 : **Résidence de création** – 3è spectacle de la série autour d'auteurs africains francophones. Durée et période à définir.

Présentation des éventuels projets hors résidences :

Projets actions culturelles sur 3 ans :

- Proposition de spectacles décentralisés : petites formes présentées dans les établissements scolaires, médiathèques, etc… Cf. création de pièces autour d'auteurs africains francophones.
- Lectures en appartement (dispositif Lire et dire le théâtre en famille)
- Ateliers de formation du regard proposés aux différents partenaires du service des publics (Enseignants, Travailleurs sociaux, tout public). Objectif : valoriser la légitimité du point de vue / désacraliser le rapport au théâtre.
- Projet participatif : Happenings avec les habitants du quartier

Poursuite des actions périphériques articulées autour de la programmation 17-18 et 18-19 :
- RENCONTRES EN ECHO de Bernard Magnier (entre 5 et 10 par saison selon la programmation)
- JOURNEES THEMATIQUES autour des spectacles (une par trimestre et par saison)
- TARMAC DIPLOMATIQUE (entre 3 et 4 par saison selon la programmation)
- Chaque saison, en mai ou juin : soirée de LECTURE du texte lauréat du comité de lecture du Tarmac

Subvention demandée : **60 000 €** ***Soit 20 000 € d'augmentation***

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	euros	RECETTES	euros
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	135816	ETAT	75314
Salaires bruts artistes	43908	**Ministère de la culture / autres directions** DGCA préciser service et titre : **X attribué** / ☐ en cours	49314
Charges employeur artistes	27234	**Autres Ministères** : DGLFLF (en cours)	10000
		Outre-Mer (en cours)	16000
Salaires bruts techniciens	6347	COLLECTIVITES TERRITORIALES	83000
		Région Ile-de-France	
Charges employeur techniciens	4570	**Région IDF - PAC**	**60000**
Salaire employeur personnel d'accueil	4140	Région IDF - autres services (préciser) : ☐ attribué / **X en cours**	15000
Charges employeur personnel d'accueil	1865	**Commune** 1 Ville de Paris	
Droits d'auteur	3640	**X attribué** / ☐ en cours	8000
Achat fournitures / locations	10900	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	1500
Défraiements	6257	CNV, SACEM, SACD,	
Transports	7455	ADAMI (préciser) :	1500
Hébergement	3500	MECENAT & SPONSOR	38000
Apports en coproduction	4000	*Préciser : Fondation Casino, RATP, Vivendi, SNCF*	38000
Achats de spectacle, concerts	12000	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	67274
		Billetterie	20974
DEPENSES D'APPROPRIATION	57361	Recettes de bar, restauration	1300
Préciser le nombre d'heures: 486 h		Prestations de service (préciser) :	10000
Salaires bruts	8662	Apports de coproduction : CCN Rilleux / Atheneum	20000
Charges employeur	5369	Autres (préciser) : Apport compagnie	15000
Achat action culturelle	34228		
Autres	9102		
AUTRES DEPENSES	71911		
Communication	66716		
Frais de mission / réception	5195		
TOTAL	**265088**	**TOTAL**	**265088**

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région

Le Tarmac est soutenu au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2009 à hauteur de 40000€. Le projet portait sur les productions du Tarmac et leur diffusion en Ile-de-France. La structure a également bénéficié d'autres aides régionales : aide aux projets des Affaires internationales en 2013 à hauteur de 50 000 euros pour une manifestation en lien avec Les printemps arabes et en 2015 à hauteur de 20 000 euros pour le projet du Tarmac Diplomatique. Le Tarmac a également bénéficié d'une aide du service Livre à hauteur de 7 500 euros en 2014 pour la résidence de l'auteur Fiston Mwanza Mujila. Une demande à hauteur de 5 000 euros au titre de ce dispositif est en cours d'instruction par le service Livre pour la commission permanente du 16 novembre 2016 pour l'auteur Martin Bellemare.

Evolution de l'activité et du rapport au public
Le Tarmac, a poursuivi une programmation centrée sur les écritures contemporaines francophones, venues notamment des mondes arabes et africains. La programmation comprend des productions et des coproductions de théâtre et de danse du Tarmac, volet que la seule scène française « labélisée » par le Ministère de la Culture et de la Communication sur cette thématique a cherché à développer en créant un poste de directeur du développement et des productions. Le réseau des coproducteurs du Tarmac compte l'Institut français à Paris et les Instituts français dans le monde, des scènes nationales, des Centres de développement chorégraphique et des institutions culturelles et des lieux des pays d'origine des artistes : Belgique, Canada, Tunisie, Burkina-Faso, Congo… Si le nombre de productions et coproductions est stable sur la période, l'activité de diffusion des productions du Tarmac connait une diminution importante en 2015 avec seulement 8 dates en tournée avec 2 productions, contre 21 dates en tournée avec 4 productions en 2013. Les attentats de décembre 2015 à Paris et Saint-Denis ont marqué l'activité du théâtre. En termes de fréquentation notamment avec une estimation de perte de public de près de 3000 spectateurs, une difficulté à poursuivre le travail avec les scolaires et des annulations qui expliquent en partie la diminution du nombre de représentations qui passe de 157 à 110 entre 2013 et 2015. Par ailleurs, l'activité de production a été rendue difficile en 2015 pour l'obtention des visas pour les artistes étrangers avec le monde arabe notamment. Néanmoins, le Tarmac a poursuivi la présentation de spectacles en production et en coproduction d'auteurs francophones contemporains peu connus du public, avec des séries pour « Mac Beth : Leila and Ben – a bloody history » de Lofti Achour, « Kouta » d'Hassane Kouyaté , « Clameur des Arènes » de la chorégraphe Salia Sanou , « Nuit blanche à Ouagadougou » du chorégraphe Serge-Aimé Coulibaly, « Dezafi » de Guy Régis jr, « Eclipse totale » de Céline Delbecq, « Sony Congo » de Hassane Kouyaté, «Machin la hernie » de Sony Labou Tansi mis en scène par Jean-Paul Delore. Le Tarmac a également poursuivi les résidences d'écriture avec Faustin Keoua, Hakim Bah, Fiston Mwanza Mujila, Paul Francesconi. L'action culturelle s'est développée de façon significative passant de 332 à 427 heures, notamment auprès des lycéens : Microlycée Lazare Ponticelli, Lycée Claude Monet, Lycée Sainte Louise, Lycée d'Alembert, Lycée Gustave Ferrié avec la Mission de lutte contre le décrochage scolaire. La fréquentation, en lien avec la baisse du nombre de représentations et les attentats, passe de 18 400 à 12 300 spectateurs entre 2013 et 2015. Une enquête des publics de mai 2016 rend compte d'un public à 69%parisien et à 29% francilien hors Paris pour une répartition par tranche d'âge légèrement plus jeune que la fréquentation nationale du théâtre.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
Selon l'enquête sur le public précédemment citée, l'ex Théâtre de l'Est parisien « rayonne autour des quartiers du Nord-Est de des villes alentours ». Les trois villes citées par l'enquête sont Montreuil, Vincennes et Pantin. A noter une précision intéressante de l'enquête pour connaître le rayonnement du Tarmac : 30% du public parle au quotidien une autre langue que le français. Cela indique que le rayonnement du Théâtre est lié à la notion de francophonie, au sens où ce rayonnement est lié à un public francophone parlant aussi une autre langue que le français. Les partenaires du Tarmac sont issus des réseaux de la francophonie ainsi que de réseaux nationaux (Scènes nationales, CDC et Festival d'Automne en 2016) ainsi que du monde de la presse et de l'édition (Le Monde diplomatique).

Evolution budgétaire et de l'emploi
Le budget du Tarmac connait une perte de 6% sur la période en lien avec une baisse de 41% de ses recettes propres. Ces dernières représentent, en 2015, 11% du budget de la structure. La diminution des recettes propres est liée à la diffusion décevante d'une création 2013, en 2014, et à une moindre activité de production en 2015. En termes d'emploi, le Pôle développement de la production a été consolidé. A noter que deux départs de salariés ont donné lieu à des contentieux qui peuvent peser lourd dans la gestion de petite structure.

Projet proposé pour les trois prochaines années
Le projet proposé s'inscrit dans la continuité avec la volonté d'élargir les publics de la création francophone contemporaine en proposant une collection de spectacles didactiques de « pièces portraits d'auteur » autour de grandes figures de la littérature africaine : Amadou Amphaté Ba, Kateb Yacine, Amadhou Kourouma...

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016. Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient Le Tarmac en 2016 à hauteur de 40 000 €
sur une base subventionnable de 245088 € (budget prévisionnel déduction faite entre la subvention demandée et la subvention proposée)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région n'apporte pas son aide au titre de l'emploi.	La Région apporte son aide au Tarmac pour la création de spectacles d'artistes francophones et leur diffusion, au Tarmac dans le cadre de séries, ainsi qu'en Ile-de-France.

Intérêt régional
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	40 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
2013	Diffusion de la langue française "Francophonie"	50 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
2014	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	7 500,00 €
2015	Actions de coopération à réaliser sur les zones prioritaires de coopération (FONCT)	50 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et	40 000,00 €

	culturelle	
2015	Animation régionale en direction des acteurs de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale	20 000,00 €
	Montant total	247 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011736

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE DE CHAIR (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	104 218,00 €	28,79 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE CHAIR
Adresse administrative : 52 RUE DE LA SABLIERE
75014 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MAURE HAVET, Présidente

Date de publication au JO : NC
N° SIRET : 48891376500019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

Le Théâtre de Chair est une compagnie de théâtre dirigée par Grégoire Cuvier, metteur en scène qui travaille à la fois sur le masque et les écritures contemporaines. Installée depuis ses débuts, en 2006, dans les Yvelines, en particulier à Elancourt, la compagnie travaille, depuis 2012, au sein de l'Institut MGEN de La Verrière, hôpital psychiatrique géré par la MGEN, pour les personnels issus de l'Education nationale. Elle anime des ateliers avec les patients et personnels soignants de l'hôpital et assure également la direction du théâtre depuis 2013 : elle y répète et diffuse ses spectacles, y accueille d'autres équipes artistiques en résidence.
Depuis 2015, la compagnie est également titulaire de la délégation de service public pour la gestion de la Ferme du Mousseau à Elancourt.

Le Théâtre de Chair bénéficie des soutiens publics de la DRAC et de l'ARS au titre du programme Culture et santé, du Département des Yvelines, de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, de la Ville d'Elancourt et de la Région Ile-de-France.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	%	2014	2015	%
DRAC SDAT : culture à l'hôpital	4 500	*5%*	4 400	5 000	*6%*
Etat - ARS - culture à l'hôpital	5 500	*7%*	5 500	6 500	*7%*
Etat - réserve parlementaire	10 000	*12%*			
CD 78 : culture et handicap, aide à la création (2014)	15 000	*18%*	42 000	12 750	*15%*
CASQY	6 000	*7%*	6 000	1 800	*2%*
Ville d'Elancourt (DSP en 2015)	1 750	*2%*	2 000	5 250	*6%*
MGEN	10 000	*12%*	10 000	11 000	*13%*
Autres - SPEDIDAM			12 000		
Région - PAC	30 000	*36%*	30 000	30 000	*34%*
Région - Emploi tremplin			2 500	14 666	*17%*
SOUS-TOTAL REGION	*30 000*	*36%*	*32 500*	*44 666*	*51%*
TOTAL SUBVENTIONS	**82 750**	**100%**	**114 400**	**86 966**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	%	2014	2015	%
Subventions d'exploitation	52 750	*43%*	111 650	80 633	*62%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	66 662	*55%*	60 881	34 819	*27%*
Total produits	121 291	100%	175 828	130 955	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

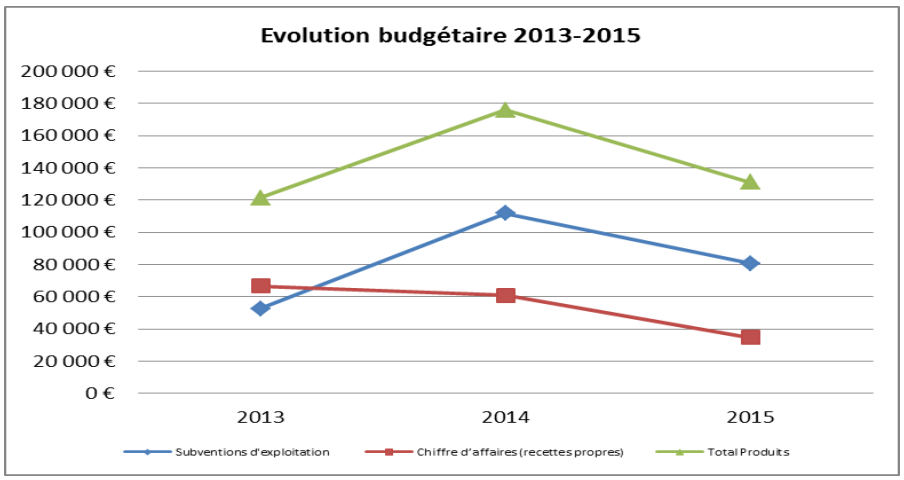

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

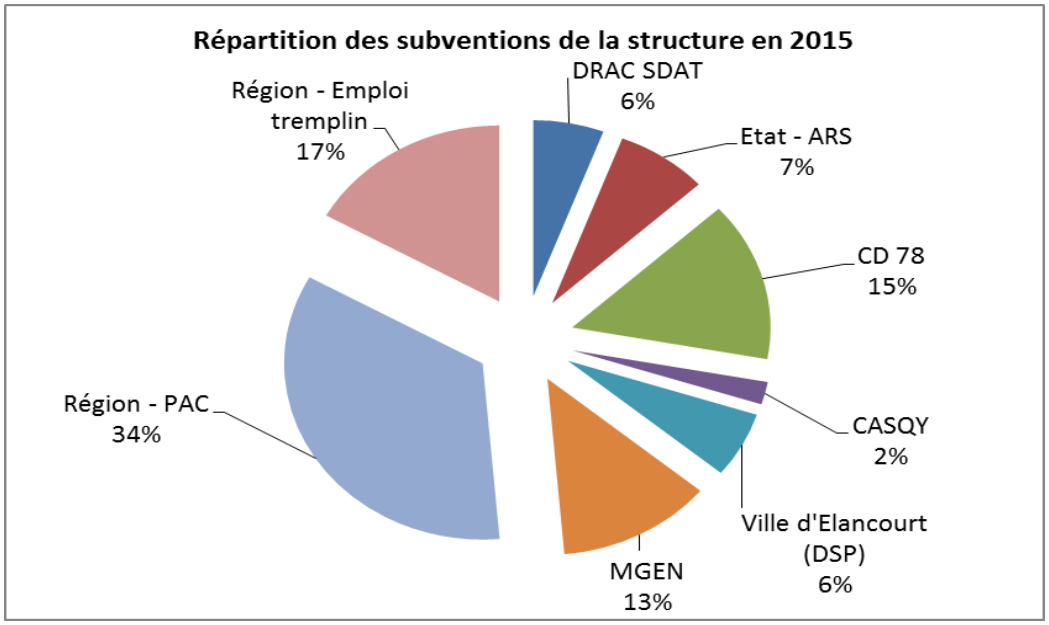

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale totale en €	46 587	71 415	65 626
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	2 572 h	3 972 h	2 935 h

3) Evolution de l'activité

Activité de la compagnie

saisons	**2013/2014**	**2014/2015**	**2015/2016**
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations produites	1 Création professionnelle : la classe envolée 2 créations en lien avec des projets amateurs : Mise en scène spectacle chorégraphique + atelier de création avec les amateurs	1 création professionnelle Ceux qui boitent 2 performances professionnelles Courants d'arts, 2 créations amateur (atelier Mousseau + Lycée de la Plaine de Neauphle)	1 lecture mise en espace Ruines 2 créations amateurs, 1 mise en scène spectacle chorégraphique,
Nombre de spectacles diffusés au total	4	5	4

Nombre de représentations ***Dont nombre de représentations en cession***	9 rep. pour le volet professionnel *dont 6 en cession, 3 en gestion propre ou co-réalisation.* 1 commande pour le volet amateur *= en gestion propre*	17 rep. pour le volet professionnel *Dont 6 en cession 5 en co-réalisation, 4 en gestion propre, 1 commande.* 2 rep pour le volet amateur *= en gestion propre*	1 rep. pour le volet professionnel (= en gestion propre) 5 rep pour le volet amateur *dont 2 en gestion propre* (+ des lectures / maquettes pour les professionnels)
Nombre de lieux concernés par les tournées	6	9	2
Nombre de spectateurs	1 687	2 670	1 370
Nombre de résidence(s) éventuellement menée(s) ***& Durée moyenne***	3 résidences Dont 2 annuelles	4 résidences Dont 1 annuelle et 3 courtes	2 résidences annuelles
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	-	63 h (Trappes, Plaisir, Herblay)	60h (Herblay / Apostrophe)
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	592 heures artistiques rémunérées	500 heures artistiques rémunérées	590 heures d'actions artistiques
Nombre d'établissements et de relais partenaires	5	8	8
Nombre de bénéficiaires	153	426	425

Activité du lieu géré par l'équipe artistique

saisons	**2013/2014**	**2014/2015**	**2015/2016**
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations :	5	2	5
Nombre de spectacles diffusés au total :	6	3	4
Nombre de représentations	9	6	5
Nombre de festivals / temps forts	/	/	/
Nombre de spectateurs	621	810	340
Nombre de résidence(s) accueillie(s) *hors Théâtre de chair* **& Durée moyenne**	5 8 jours durée moyenne	1 5 jours	2 5 jours
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens :	-	-	-
Nombre d'heures d'intervention artistique au total (équipes artistiques extérieures accueillies)	Environ 15 heures Bords-plateaux et rencontres et répétitions publiques	5 heures	14 heures Stage de pratique théâtrale, Rencontre
Nombre d'établissements et de relais partenaires :	2	1	
Nombre de bénéficiaires :	621	810	45

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

Compagnie théâtrale de recherche et de création, le Théâtre de Chair est fondé en 2005 par Grégoire Cuvier, metteur en scène et auteur. Il développe un processus de création basé sur des allers-retours entre la recherche au plateau avec ses équipes artistiques et techniques (training corporel, improvisations...) et des phases d'écriture du récit. En dix années d'existence, il développe un langage scénique propre qui prend ses inspirations dans le cinéma (construction dramatique), les arts chorégraphiques et picturaux (langage corporel). Le récit étant au cœur de sa démarche, les temps de recherche aboutissent à des créations théâtrales, grand format, exigeantes en termes de contenus et accessibles par leur langage visuel et les codes de narration qu'elles empruntent au cinéma.

Avec ses dix années d'existence, la compagnie a su concevoir des méthodes de travail et un vocabulaire scénique qui lui est propre pour ses créations professionnelles qu'elle essaime avec la même exigence artistique dans ses actions d'appropriation en direction des publics et des partenaires. Par ce mode de travail singulier, elle a su fédérer et fidéliser des publics et des partenaires issus de divers secteurs (culturel, social et sanitaire, scolaire…).

Par ailleurs elle assume la direction artistique d'équipements culturels yvelinois depuis 2012. Elle est en résidence d'implantation à Elancourt avec la gestion en DSP, depuis octobre 2015, de La Ferme du Mousseau, un lieu de fabrique artistique qu'elle partage avec d'autres équipes. Elle est également en résidence d'action artistique au sein de l'Institut MGEN à La Verrière selon deux axes de travail : projets d'appropriation à travers des ateliers de création et circulation des publics en mobilisant la MGEN autour des temps forts artistiques proposés à La Ferme du Mousseau.

Elle est chargée de l'enseignement théâtral à Elancourt, qu'elle mène sous la forme de trois ateliers de création théâtrale : enfants / adolescents / adultes. Elle développe également des liens renforcés avec les scolaires à travers des cycles d'ateliers de pratique artistique auprès de la jeunesse (collégiens et lycéens). Elle impulse une dynamique locale de projets partagés avec les habitants et publics amateurs de La Ferme du Mousseau en travaillant sur la question de la gouvernance et de la mutualisation des outils et compétences.

Depuis 2009 Grégoire est artiste associé à L'Apostrophe - scène nationale de Cergy et du Val d'Oise, pour l'action artistique. Il intervient ainsi régulièrement dans le cadre de différents projets d'action artistique et ce plus spécifiquement auprès des lycées. Il est artiste intervenant pour les classes d'option théâtre au lycée Montesquieu d'Herblay depuis 2011. Dans ce cadre nous sommes allés jouer au lycée Montesquieu notre spectacle « La classe envolée - un solo » (une centaine de spectateurs tous niveaux confondus, élèves « optionnels » et « non-optionnels »). Les liens avec le Lycée Montesquieu sont privilégiés ; ainsi une centaine d'élèves est venue en 2014 assister à la première de « Ceux qui boitent » au Théâtre de la MGEN, le lycée ayant pris en charge l'affrètement d'un car permettant la sortie et les enseignants s'étant mobilisé pour organiser l'évènement. On peut également préciser qu'une quinzaine d'anciens élèves de ce même lycée sont venus assister aux représentations. Grégoire concentre ses interventions en milieu scolaire sur les élèves à partir de la seconde, trouvant ainsi un public suffisamment mûr pour développer un travail exigeant qu'il souhaite le plus proche possible du travail mené avec les acteurs de la compagnie dans le cadre de ses boutiques de recherche.

Projet sur 3 ans : La compagnie compte articuler son développement et son rayonnement artistiques autour d'un axe de recherche/ création renforcé. Il sera adossé à des activités d'appropriation selon des formes d'intervention publiques renouvelées et en direction de publics diversifiés. L'implantation en Yvelines et les gestion d'un lieu seront le point d'appui à ce projet aux côtés de partenaires franciliens nouveaux.

<u>Affirmer la singularité de notre travail artistique et rayonner en Ile de France par des résidences de recherche/ création</u>
Le travail singulier de création du Théâtre de chair, qui cherche du côté des nouvelles formes d'écriture dites « au plateau », ne peut répondre à un modèle classique de mise en production des spectacles au rythme d'une création par saison. La compagnie a pour ambition de respecter le temps nécessaire, parfois longs, à la naissance du récit, à la construction dramatique, à la maturation artistique, à l'aboutissement d'une dramaturgie qui emprunte aux codes des arts visuels.
Notre objectif est donc de permettre à la compagnie de produire des spectacles au rythme d'une création grand format tous les trois ans en respectant les temps d'écriture nécessaires. Cette création s'appuiera sur des cycles de recherche réguliers (4 à 5 par saison) réalisées en partenariat avec plusieurs lieux de résidence franciliens. Par conséquent, notre stratégie pour les trois années à venir est d'associer, dès le processus de recherche / écriture, des lieux de production partenaires autour de résidences de recherche et en vue de les impliquer par la suite en

coproduction / préachat. Cette stratégie doit nous permettre de trouver les moyens de la production tout en accroissant notre rayonnement et notre visibilité en Ile de France.
Cet objectif sera également soutenu par la réalisation de performances publiques en ouverture de chaque cycle de recherche, que nous avons nommées « entrées de résidence ». Les retours des publics et des professionnels en introduction de chaque temps de recherche viendront questionner et nourrir nos processus d'écriture et de création. Cette forme d'implication du public dans notre travail précèdera volontairement le temps de recherche de telle sorte que le public dispose d'un réel espace d'influence des processus en favorisant une relation horizontale à la création.

A noter, si la gestion d'un lieu en propre reste une force pour une compagnie telle que la nôtre, nous portons une attention particulière à éviter les écueils d'un « enfermement » dans notre lieu et notre territoire. Nous attachons donc unde grande importance à impliquer aux côtés de notre lieu d'implantation et de notre réseau yvelinois fidèle, de nouveaux lieux partenaires dans des territoires où nous ne sommes pas encore identifiés. Cela fait écho au travail de développement de notre réseau de diffusion francilien entamé depuis 2014. Pour exemple en 16/17 nous investirons de notre présence artistique les départements du Val d'Oise avec l'appui de l'Apostrophe, scène nationale et de l'Essonne avec le soutien du Théâtre de Marcoussis.Nous évoquons d'ores et déjà avec eux la possibilité d'être programmé en 18/19.

Impliquer les publics s'appuyer sur notre implantation territoriale / structurer notre gouvernance pour un lieu de fabrique artistique ouvert sur la cité
En écho à cette stratégie, nous n'oublions pas la dimension essentielle de connexion des publics et des relais sociaux, éducatifs, sanitaires à notre processus de création. En tant que compagnie de création, nous n'imaginons notre travail déconnecté des publics et populations. Ce n'est qu'à travers leur regard que ce travail prend vraiment son sens.
La dimension d'appropriation des contenus artistiques trouvera donc pleinement sa place dans notre nouveau mode de production. Les performances nommées « entrée de résidence » viendront en complément des actions artistiques existantes que nous poursuivrons, stages, ateliers, master-class, rencontres...

Aussi, au-delà des actions artistiques menées habituellement d'autres formes d'implication des populations sont en préfiguration et seront mises en œuvre : projet amateur co-conçu et co-piloté avec les participants ; implication des populations et partenaires dans notre gouvernance liée à la vie du lieu et l'accueil d'artistes résidents relevant de l'émergence. Dans un esprit de mutualisation des compétences et des outils, nous travaillerons au partage des ressources humaines et matérielles dont nous disposons grâce au lieu pour fédérer les partenaires, les populations et les artistes autour de notre compagnie et de notre projet.

Détail des 12 prochains mois – nov 16/ nov 17 :

Ferme du Mousseau, lancement du projet « lieu de fabrique artistique » : travail autour de la gouvernance et de l'implication des populations et partenaires (renouvellement du bureau associatif, structuration de deux collèges « lieu de vie » et « projet artistique », poursuite du projet co-porté avec les amateurs) ; appel à projet pour l'accueil d'artistes résidents associés pour deux à trois ans, sélection et accueil des résidents ; accueil d'équipes en résidence courte, chaque équipe accueillie propose en contrepartie une intervention publique de son choix (stage, lecture, rencontre, sortie de résidence …) afin de partager pleinement le lieu avec les populations.

Six résidences de recherche / création avec quatre performances publiques et professionnelles autour de notre projet Poussière :
- novembre 2016 – 6 à 8 journées de travail à La Ferme du Mousseau _ performance
- janvier / février 17 – dix journées de travail à Marcoussis (91) _ performances
- hiver 17 – deux à trois journées de travail avec le chorégraphe Alban Richard en partenariat avec le Prisme
- avril 17 – dix journées de travail à L'Apostrophe, scène nationale (95)
- été 17 – huit à dix journées de travail à La Ferme du Mousseau _ performance
- automne 17 – cinq à dix journées de travail en lien avec un artiste chorégraphe au TSQY, scène nationale (78)_ performance

Trois résidences d'actions artistiques / appropriation prévues :

- Poursuite du partenariat avec la MGEN avec trois volets d'action création théâtrale avec le pôle jeunesse ; création photographique sous forme d'enquête architecturale pour l'ensemble de l'Institut ; un volet circulation des publics avec accueil et itinérance d'une exposition photo entre la Ferme du Mousseau et la

MGEN ; l'accueil de la restitution de création du pôle jeunesse ; accueil des publics de l'Institut à La Ferme du Mousseau lors des événements artistiques
- Résidence d'actions artistiques à Marcoussis autour d'un projet scénique en lien avec les élèves du conservatoire de la ville
- Résidence d'artiste en milieu scolaire porté par l'ESAT Eurydice de Plaisir

Réalisation d'actions d'appropriation : 4 ateliers de création théâtrale amateur (3 à la Ferme du Mousseau, 1 à la MGEN) ; 2 ateliers en direction de collégiens en partenariat avec l'ESAT Eurydice à Plaisir, gestion d'une option théâtre en lycée en partenariat avec l'Apostrophe ; actions artistiques à la MGEN et travail sur la circulation des publics entre la MGEN et La Ferme du Mousseau ; Master-class et stages de pratique en lien avec notre participation à Courants d'arts / Elancourt ; projet en direction du conservatoire de Marcoussis ; performances publiques (cf ci-dessus) ; projet amateur co-porté intitulé "Voix à voir ».

Mise en production de Poussière :
Automne / hiver 2017 : préparation d'une maquette et présentations franciliennes dans l'idéal une présentation dans notre lieu et chez nos partenaires, deux à trois présentations parisiennes.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Théâtre de Marcoussis, Marcoussis / Essonne ;
Ferme du Mousseau, Elancourt / Yvelines ;
L'Apostrophe, scène nationale, Cergy / Val d'Oise ;
TSQY, scène nationale, Montigny / Yvelines
Prisme, Elancourt / Yvelines
Ferme de Bel Ebat, Guyancourt / Yvelines
ESAT Eurydice, Plaisir / Yvelines
MGEN – La Verrière

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)
Ville d'Elancourt DSP pour la gestion de La Ferme du Mousseau (15 000 € annuels)
Ville de Marcoussis – résidence 2000 €
SQY aide au projet et à la résidence (10800 € confirmés)
Conseil départemental 78 « projets structurants et innovants » (demande en cours 30 000 € pour 16/17)
ARCADI – plateaux solidaires / MADET sollicités ; FSIR à solliciter en 16/17 pour certains temps de recherche
DRAC – ARS culture à l'hôpital 2017 à solliciter (soutien de 2012 à 2015)
DRAC- SDAT résidence artistes en milieu scolaire 2017 à solliciter
DRAC – service théâtre sollicité par l'Apostrophe pour la résidence 17
DGCA _ FEIACA, aide au projet (3 000 € obtenus)

Equipe artistique prévue pour le projet :
Grégoire Cuvier _ auteur / metteur en scène, Laura Couturier_assistante mise en scène. Interprètes : Annick Brard, Christophe Chêne Cailleteau, Jean-Marc Charrier, Mathilde Levesque, Lisa Leonardi, Marie-Anne Mestres et Marie Doreau.
Intervenant photo : Bertrand Perrin

RESIDENCES PREVUES

Compagnie :

	1ère année 2016/2017		
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	Implantation	Recherche / création	Action artistique
Dates de chaque résidence & durées	12 mois	Janvier 17 _ 10j Printemps 17_10j Automne 17_10j	12 mois

Lieux partenaires et territoires géographiques de chaque résidence	Ferme du Mousseau, commune d'Elancourt / SQY / Yvelines	Théâtre de Marcoussis Essonne Apostrophe Val d'Oise TSQY Yvelines	MGEN – Verrière SQY ESAT Plaisir – SQY Marcoussis - Essonne
Objectifs & contenus de chaque résidence	Implantation : recherche, création, appropriation, diffusion. Connexion du projet artistique de la compagnie à un lieu / un territoire / une population au travers de formes d'interventions nouvelles implicant les publics	Mise en route du processus de création – fait nouveau pour la compagnie : intégration des publics au processus très en amont de la production.	Développer et approfondir notre activité de transmission / lier la pratique artistique à la pratique de spectateur / développer la circulation des publics et l'inter-associatif
Partenaires financiers de résidence	Elancourt DSP SQY Conseil départemental 78 Région IDF	Marcoussis, TSQY, Apostrophe DRAC IDF FSIR	MGEN Fonds de dotation DRAC/ ARS CD78 Région IDF

Lieu : accueil de compagnies extérieures en résidence (1 compagnie par mois environ)

	Saison 16/17					
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	Reprise de création Théâtre « ça »	Recherche / création Théâtre de Buée autour de Proust	Reprise de création Ciné-concert jeune public par la 7è Oreille	Recherche / création Musique Huit nuits	Recherche / création Compagnie Magma Performing Théâtre / Nadège Prugnard Projet « Johnny Bagouze »	Courants d'arts Biennale De créations Amateurs d'Elancourt Création.
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	5 journées Du 29 Août au 02 septembre	5 journées (automne 2016)	5 journées (décembre 2016)	5à 10 journées mars 2017	5 à 10 journées Printemps 2017	Saison 16/17

Lieux partenaires et territoires géographiques de chaque résidence	Ferme du Mousseau	Ferme du Mousseau	Ferme du Mousseau	Ferme du Mousseau	Ferme du Mousseau	Ferme du Mousseau
Objectifs & contenus de chaque résidence	Recherche et création Collecte de paroles d'habitants	Recherche et création Présentation publique	Reprise, travail scénique avec une conteuse Présentations scolaires	Recherche / création Concert tout public	Recherche / création Etape de travail	Recherche création We de performances amateurs

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019) :
Indiquer la nature de ces résidences (implantation, création/diffusion…), leurs dates & durées, les lieux et territoires géographiques concernés, les objectifs & contenus, les partenaires financiers…etc.

Poursuite et développement des résidences en 17/18 :
Implantation à La Ferme du Mousseau / Recherche autour d'Elévation ;
Recherche et création à l'Apostrophe, le TSQY et Marcoussis autour de l'écriture et du travail scénique de Poussière / Performance ;
Actions artistiques / Appropriation à Marcoussis, Plaisir et La Verrière ;
Recherche de partenaires de création supplémentaires en vue de la mise en production du projet Poussière
Résidence de reprise de la Classe envolée à La Ferme de Bel Ebat / Guyancourt

En 2018-2019
Implantation à La Ferme du Mousseau
Actions Artistiques à Plaisir, Marcoussis et La Verrière
Création de Poussière, résidences selon partenariats obtenus

PERSPECTIVES DE CREATION

Présentation des éventuelles créations/productions prévues (esthétiques, titres, auteurs, metteurs en scène / compositeurs / chorégraphes / musiciens, 1 à 2 lignes de présentation…)

16/17 : *Performances*
conception & mise en scène Grégoire Cuvier
Développement d'un nouveau champ de recherche au cour de 8 semaines de résidence réparties d'octobre 16 à juillet 17 ; 5 performances dans le cadre de ces temps de recherche.

17/18 / 19 *Poussière* (titre provisoire)
texte et mise en scène de Grégoire Cuvier
8 interpètes
Spectacle interrogeant les rapports intimes et sociaux à la violence. Travail dramaturgique d'écriture au plateau en cours. Prochain temps de recherche en juillet 2016.
création prévue en 2018
Préproduction : Recherche, performances, maquettes.
Mise en production et diffusion en 18
Tournée en 19.

18/19 Recherche artistique, pré-production /performances autour de *Élévation* (titre provisoire)
texte et mise en scène Grégoire Cuvier
3 interpètes

Un homme et deux femmes voyagent dans un ascenseur qui semble monter indéfiniment. Leur vie défile ainsi, dans l'exiguité d'une situation qui fait se dissoude les barrières sociales et tomber les masques...
> spectacle issu des temps de recherche de la compagnie (2011 - temps de recherche ayant donné naissance à Ceux qui boitent)

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

2017 : Création / 5 Diffusions minimum de **performances** – à l'étude, faisabilité de micro-tournées territoriales des performances (Yvelines / Essonne)

2018 : Reprise de **la classe envolée** et création de **Poussière**

- La classe envolée – solo / Reprise
solo de clown
conception et mise en scèn Grégoire Cuvier
spectacle issu des temps de recherhce de la compagnie (2012 - temps de recherche ayant donné naissance à **Ceux qui boitent**)
Partenaires pressentis à ce jour (préciser s'ils sont acquis ou sollicités)
La ferme de Bel Ébat (Guyancourt) - 5 à 7 dates - acquis / janvier 2018
+ prévision d'une tournée à mettre en place sur cette période dans les Yvelines et sur un lieu identifié jeunesse ou clown (lieux préssentis : Théâtre Paris Villette, Samovar, Théâtre de la Cité internationale...). Développement d'une tournée francilienne, voire nationale en /18/19.

- Création de **Poussière** automne 2018.
texte et mise en scène de Grégoire Cuvier
8 interpètes
Suite au décès du père, la famille se retrouve pour la première fois depuis très longtemps dans la demeure familiale. Le soir du repas funéraire surgit une jeune femme que tout le monde reocnnait aussitôt : la petite soeur, disparue il y a dix ans et tenue pour morte jusqu'à ce jour.
Travail dramaturgique d'écriture au plateau en cours. Prochain temps de recherche en juillet 2016.
Partenaires pressentis : Ferme du Mousseau, Ferme de Bel Ebat, TSQY, Apostrophe, Eurydice, Marcoussis.
A développer : Lieux parisiens, tournée Val d'Oise, Yvelines, Essonne à minima.

2019 : Tournée de **Poussière** et pré-production d'**Elevation**

PERSPECTIVES EN TERMES D'EMPLOI POUR LE PROJET

Incidences éventuelles du projet spécifique en termes d'emploi
Equipe de direction (Diane et Grégoire) : objectif d'augmentation et de pérennisation des temps de travail dédiés au pilotage du projet et ainsi de la masse salariale correspondante.
Administration : En soutien à l'activité « lieu » il pourra être pertinent d'envisager le recrutement d'un poste administratif en emploi aidé pour « soulager » Diane et Grégoire qui se concentreraient sur le développement lieu / compagnie.
Communication : Enjeu de recrutement en 2016 puis de consolidation / pérennisation du poste Emploi tremplin à anticiper pour la fin 2017. Pas d'impact en temps de travail ni en masse salariale, le salaire est indexé aux conventions collectives et suivra donc les évolutions conventionnelles.
Technique : le volume horaire intermittent consacré à la technique fera écho à l'activité, et sera proportionnel aux accueils artistiques à La Ferme du Mousseau et au travail de création de la compagnie.
Artistique : l'emploi artistique intermittent suivra l'évolution et l'intensification des projets de la compagnie (création/recherche / appropriation).

Subvention demandée : 45 000 €
Soit 15 000 € de demande d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (TTC)

DEPENSES	euros	RECETTES	euros
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	45950	ETAT	7000
Administration CTE	15000	DRAC Ile-de-France □ en cours	2000
Salaires brut communication ET (jusqu'en 2017)	19200	Ministère de la culture DGCA / FEIACA * attribué	3000
Charges employeur	8640	ARS 2017 □ en cours	2000
Salaires brut technique / structurant	1920		
Charges employeur	1190	COLLECTIVITES TERRITORIALES	104100
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	69854	Région IDF - PAC	45000
Préciser le détail des postes		Région IDF - Emploi tremplin □ attribué	10800
Salaires bruts artistes (moyenne sur 3 ans)	21000	Département Yvelines : □ en cours	22500
Charges employeur artistes	13020	EPCI - Agglomération SQY □ attribué	10800
Salaires bruts techniciens	10000	Commune Elancourt □ attribué	15000
Charges employeur techniciens	6300	Autres (préciser) :	
Droits d'auteur	1500		
Locations (préciser): transports décors	1300		
Défraiements	6800	UNION EUROPEENNE	0
Transports équipes	500	Préciser le dispositif :	
Autres : achat de décor costumes accessoires (moyenne 3 ans) + communication + technique liée aux accueils en résidence	9434	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	0
DEPENSES D'APPROPRIATION	39920	CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) :	
Préciser le nombre d'heures: minimum 500 heures annuelles		ARCADI	
Salaires bruts moyenne sur trois ans	20000	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	54068
Charges employeur	12400	Locations de salle	9000
Autres : technique liée / organisation restitutions et expositions, supports et diffusion communication	7520	Billetterie	650
AUTRES DEPENSES	9444	Recettes de coréalisation	400
Part de charges de fonctionnement		Recettes de bar	748
Préciser la nature de ces dépenses :	1944	Prestations de service: Ateliers	8730
gestion sociale, expert comptable	4000		

Fournitures / entretien…	3500		
TOTAL	165 168	TOTAL	165 168
Mise à disposition de locaux aux équipes artistiques 60 journées * 165 €	9900	Mise à disposition de locaux	9900

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région

Le Théâtre de Chair est soutenu par la Région au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2013 à hauteur de 30 000 €, cette aide faisant suite au soutien précédemment alloué depuis 2006 à l'association Le Relais mutualiste pour le même projet mené au sein de l'hôpital psychiatrique de l'Institut de la MGEN à La Verrière.
Le projet soutenu est celui d'une compagnie installée à l'hôpital, qui propose ses créations et son travail de recherche artistique, ainsi qu'un important travail d'ateliers avec les patients et qui accueille, dans la mesure de ses moyens, d'autres équipes artistiques en résidence et en diffusion dans le lieu.
Par ailleurs, la compagnie a obtenu une aide emploi-tremplin en juin 2014 pour un poste de chargé de communication et relations publiques.

Evolution de l'activité et du rapport au public

Les trois dernières années ont été marquées à la fois par l'installation en 2013 de la compagnie au sein de l'Institut MGEN à La Verrière, afin d'animer le théâtre qui s'y trouve, en proposant ses créations et l'accueil d'autres équipes artistiques en résidence et en diffusion, et d'autre part afin de mener des ateliers de pratique artistique avec les patients de l'hôpital psychiatrique tout au long de l'année.
Ces ateliers représentent un volume de 250 à 300 heures d'interventions artistiques en théâtre, danse, photographie, masque, qui ont été menées chaque année par la compagnie avec de jeunes adultes en long séjour (pavillon D3), des adolescents (pavillons C2 et C3) ou encore depuis cette année, des personnes âgées de l'EPAD, toujours en lien avec les médecins et psychologues, avec de très bons retours de leur part sur l'impact de ces projets sur le comportement des patients.
Pendant ces trois ans, la compagnie a aussi pu disposer d'un lieu de travail permanent lui permettant de mener régulièrement des sessions de recherche sans objectif de production immédiat, sessions qui rassemblent le noyau de comédiens de la compagnie et qui sont nécessaires au développement de ses projets artistiques, fondés sur une écriture de plateau et un langage mêlant écriture textuelle, visuelle et gestuelle.
Le Théâtre de Chair a également diffusé ses créations dans le lieu et a accueilli d'autres équipes artistiques en résidence dans le cadre de mises à disposition gracieuses de l'espace et de diffusion en coréalisation. Entre 5 et 9 compagnies de théâtre, principalement émergentes, ont pu être accueillies. Ces accueils ont souvent donné lieu à des collaborations avec d'autres lieux des Yvelines, devenus à cette occasion des partenaires réguliers de la compagnie, comme la Ferme de Bel Ebat à Guyancourt, Le Prisme à Elancourt ou encore le Théâtre ESAT Eurydice à Plaisir. Ainsi, la Ferme de Bel Ebat est devenue un partenaire régulier de coproduction pour les créations du Théâtre de Chair ; la compagnie a participé à un stage à destination de professionnels animé par la chorégraphe Nacéra Belaza, invitée en résidence départementale partagée notamment au Prisme ; la compagnie est devenue un partenaire régulier de l'ESAT Théâtre Eurydice pour les actions artistiques et culturelles auprès des jeunes. Enfin, le lieu a adhéré au réseau départemental des Yvelines : Créat'Yve.
Cependant, le projet mené à l'Institut MGEN a dû s'interrompre avec la décision fin 2015 de la direction de l'hôpital de détruire le théâtre. La compagnie a donc dû déménager mais a décidé, en accord avec la MGEN, de poursuivre ses interventions artistiques et culturelles avec les patients.
Parallèlement à sa présence à La Verrière, le Théâtre de Chair disposait d'un partenariat régulier avec la Ville d'Elancourt pour l'encadrement des ateliers théâtre amateur, ainsi que la création occasionnelle de spectacles de fin d'année pour l'école de danse municipale. Ce partenariat s'est sensiblement renforcé avec l'attribution en novembre 2015 à la compagnie d'une délégation de service public pour la gestion du petit lieu de spectacles, la Ferme du Mousseau (100 places) accompagné d'un hébergement, et l'animation des cours de théâtre de la ville. Cela a permis à la compagnie de rebondir immédiatement après la fin de la résidence permanente à La Verrière en s'installant à Elancourt avec un nouveau projet articulé entre d'une part, l'animation du lieu pensé comme un lieu de fabrique, avec les temps de recherche artistique de la compagnie et l'accueil d'autres équipes artistiques en résidence et en diffusion, et d'autre part, les ateliers avec les amateurs adultes et adolescents, soit près de 300 heures d'interventions annuelles.
En ce qui concerne les actions artistiques et culturelles, la compagnie intervient également depuis quelques années au lycée Montesquieu d'Herblay, en partenariat avec L'Apostrophe, scène nationale de Cergy. Des liens forts se sont tissés avec l'établissement dont les élèves se sont régulièrement déplacés pour assister aux spectacles de la

compagnie, que ce soit à la Verrière ou à Paris.
Depuis 2013, la compagnie a monté deux projets de création professionnels : le diptyque *La Classe envolée* composé d'un solo et d'un duo de clown et jeu masqué (2013), qui a été joué principalement dans les Yvelines (La Verrière, Elancourt, Guyancourt, Herblay) avec une diffusion moindre qu'espérée, puis en octobre 2014, la compagnie a créé *Ceux qui boitent*, une grande forme avec 8 interprètes, qui a nécessité un travail de recherches au long cours pendant près de quatre ans. Une dizaine de représentations se sont enchaînées lors de la saison de création en 2014/15, principalement dans les Yvelines, grâce à l'aide à la création du Département (La Verrière, Fontenay-le-Fleury, Beynes, Plaisir, Guyancourt). Une reprise de quelques dates a été faite à Paris et une diffusion a eu lieu à Annecy. La compagnie est parvenue grâce à ses efforts à rencontrer un certain nombre de programmateurs d'Ile-de-France et de France, qui lui ont transmis des retours positifs, mais le spectacle n'a pu bénéficier d'une exposition suffisamment longue auprès du public pour déclencher une tournée d'exploitation. La compagnie a cependant pu développer des contacts qui pourraient s'avérer fructueux lors de prochaines créations. Du côté du public, le spectacle a rencontré un succès important, notamment auprès des jeunes, sensibles à l'écriture et à l'esthétique du propos.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
Le Théâtre de Chair bénéficie d'un ancrage territorial fort dans les Yvelines qui s'appuie à la fois sur sa présence au sein de l'Institut MGEN à La Verrière et sur son nouveau lieu de fabrique à Elancourt, mais aussi sur des partenariats qui se sont renforcés avec d'autres lieux de création et de diffusion : le Prisme à Elancourt, la Ferme de Bel Ebat à Guyancourt, l'Esat Théâtre Eurydice à Plaisir, ainsi que le Théâtre de Marcoussis en Essonne. Enfin, la compagnie est également présente dans le Val d'Oise par le biais de ses interventions en lycée à Herblay.

Evolution budgétaire et de l'emploi
Hors année de création, le budget du Théâtre de Chair est d'envergure modeste et avoisine les 130 000 €. Il est relativement stable depuis 2013, le pic de 2014 correspondant à la création de la grande forme *Ceux qui boitent* et au début de sa diffusion.
Le budget repose aux deux tiers sur des subventions publiques au premier rang desquelles la Région Ile-de-France, qui intervient à travers l'aide à la permanence artistique et culturelle et l'aide emploi-tremplin, soit 44 666 € cumulés en 2015 représentant 51% des financements publics et 34% du budget. Les autres partenaires publics interviennent de façon plus modeste : le Département des Yvelines au titre du programme culture et handicap (15% des financements publics en 2015), l'Etat au titre du programme Culture et santé DRAC / ARS (13% des financements publics), la MGEN (13%), la Ville d'Elancourt (6%) et la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (2%).
Le chiffre d'affaires affiche une diminution sensible (-31 843€) depuis 2013, mais cela correspond à l'arrêt de la collaboration avec l'association Le Relais Mutualiste (anciennement bénéficiaire de l'aide régionale pour le même projet) - qui lui apportait 30 000 € par an jusqu'en 2014 -, suite à la mise en sommeil de l'association.

L'équipe administrative de la compagnie a gagné en structuration depuis trois ans avec l'arrivée d'une nouvelle administratrice en 2014 (embauchée en intermittence) et le recrutement d'une chargée de communication et relation avec le public (en emploi-tremplin).
Le niveau de l'emploi artistique intermittent est globalement assez élevé du fait de la tenue de sessions de recherche artistique régulières, des créations nécessitant de nombreuses journées de répétition et des multiples actions artistiques et culturelles avec les publics.

Projet proposé pour les trois prochaines années
Le projet pour la permanence artistique et culturelle s'appuie sur les projets de création de la compagnie, qui nécessitent de longues périodes d'exploration et de recherches artistiques propres à l'écriture de plateau de Grégoire Cuvier. Sont ainsi prévues des « performances » produites à l'occasion de résidences de recherche, éventuellement avec des artistes invités, afin d'installer un autre rapport au public, qui sera impliqué tout au long du processus de création de la pièce *Poussière* prévue en 2018 autour du thème de la violence (8 interprètes). Des résidences sont prévues à Elancourt, Marcoussis et Cergy. Par ailleurs, l'implantation de la compagnie à la Ferme du Mousseau à Elancourt et à l'Institut MGEN à La Verrière va se poursuivre à travers de nombreux ateliers amateurs avec les publics, mais aussi le développement du lieu de fabrique à Elancourt. Enfin, pour mener de front ses activités, la compagnie souhaite consolider son équipe administrative et sollicite une augmentation de l'aide régionale.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle

pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient le Théâtre de chair en 2016 à hauteur de 30 000 €
sur une base subventionnable de 104 218 €
(la base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite des dépenses d'emploi et de l'écart entre l'aide demandée et l'aide proposée)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.	La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 30 000 € pour soutenir l'implantation du Théâtre de chair sur le territoire francilien, en appui sur sa présence à Saint-Quentin-en-Yvelines à travers la gestion du petit lieu La Ferme du Mousseau à Elancourt, la poursuite de ses ateliers avec les patients de l'hôpital psychiatrique de l'Institut MGEN à la Verrière, ainsi que ses projets de création et de diffusion en lien avec les lieux culturels franciliens. Une attention sera portée au développement d'actions avec les lycéens.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
	Montant total	90 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011737

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE DE LA VALLEE (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	175 049,00 €	34,28 %	60 000,00 €
	Montant Total de la subvention		60 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE LA VALLEE
Adresse administrative : 12 RUE PASTEUR
95350 SAINT BRICE SOUS FORET
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN-MARIE DEROCHE, Président

Date de publication au JO : 15 juillet 1992

N° SIRET : 38818743700032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

La compagnie le Théâtre de la Vallée, créée en 1992 et dirigée par Gérold Schumann, est implantée à Ecouen dans le Val d'Oise depuis 2007. Tout en s'ouvrant à divers auteurs, le travail de la compagnie est marqué par le répertoire allemand. La compagnie crée chaque année plusieurs spectacles (tout public et jeune public) : « 'Minetti » en 2009, « Colère Noire » en 2012 d'après des textes de Brigitte Fontaine, « Mère courage et ses enfants » en 2013, « Petit-Bleu et Petit-Jaune » (jeune public à partir de 2 ans) en 2013, « La Grande buée » de René Fix (auteur associé à la compagnie) en 2014, « Trust » de Falk Richter en 2014…
En parallèle de son activité de création, la compagnie mène de très nombreuses actions en direction des publics, notamment des ateliers hebdomadaires en temps et hors temps scolaires (par exemple avec des élèves des collèges et du lycée de Deuil-la-Barre, du lycée de Domont), mais également des rencontres avec le public, des lectures théâtralisées…
La compagnie intervient dans les crèches, médiathèques et bibliothèques avec des formes légères qui s'appuient sur des livres et auteurs de la littérature jeunesse, les « piccolo théâtre » que crée la compagnie chaque année. A la demande de la Ville d'Ecouen, le Théâtre de la Vallée met en place une programmation régulière à la Grange à

Dîme : des gouters-théâtre pour enfants et des spectacles tout publics.
La compagnie est implantée à Ecouen dans le Val d'Oise. Elle est soutenue par la DRAC, le Conseil Général du Val d'Oise, la ville d'Ecouen et la Région Ile-de-France.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
DRAC : convention résidence d'implantation	12 000	*7%*	12 000		*0%*
DRAC/SDAT : résidence d'artistes		*0%*		10 000	*7%*
TOTAL - DRAC	12 000	*7%*	12 000	10 000	*7%*
Conseil départemental du Val d'Oise - convention	21 600	*12%*	21 600	20 520	*14%*
Conseil départemental du Val d'Oise - Théâtre au collège	7 200	*4%*	4 608	10 752	*7%*
TOTAL - Conseil départemental du Val d'Oise	28 800	*16%*	26 208	31 272	*21%*
Commune d'Ecouen (hors apport en industrie)	17 000	*10%*	21 500	21 500	*14%*
PNR du Vexin Français				24 534	*16%*
Autres - ADAMI, SPEDIDAM, SACEM, FIJAD, JTN, Caisse des dépôts	32 102	*18%*	2 000	3 500	*2%*
Région - PAC	60 000	*34%*	60 000	60 000	*40%*
Région - Emploi tremplin	25 250	*14%*	4 167	0	*0%*
SOUS-TOTAL REGION	85 250	49%	64 167	60 000	40%
TOTAL SUBVENTIONS	**175 152**	**100%**	**125 875**	**150 806**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
Subventions d'exploitation	175 152	*56%*	139 208	171 592	*62%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	116 610	*38%*	97 531	101 234	*36%*
Total produits	310 448	100%	236 761	278 555	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

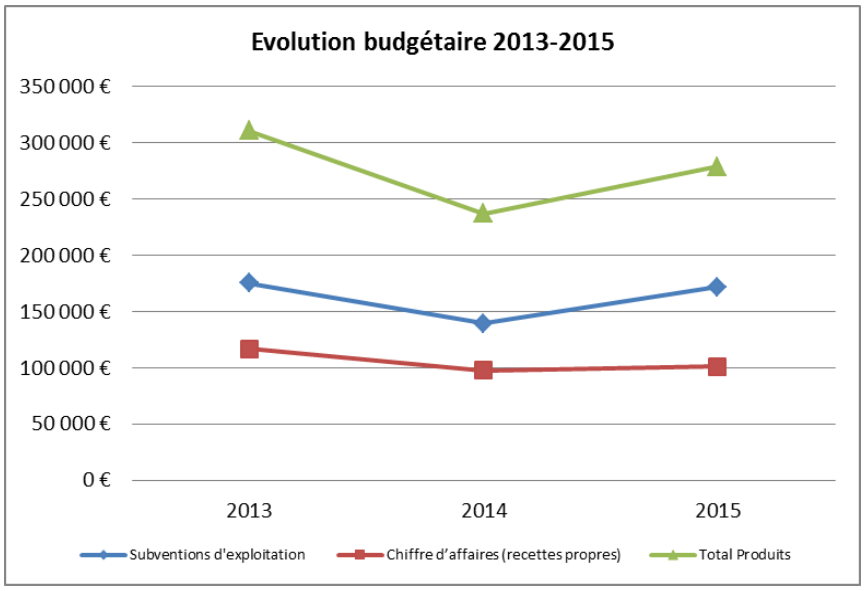

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

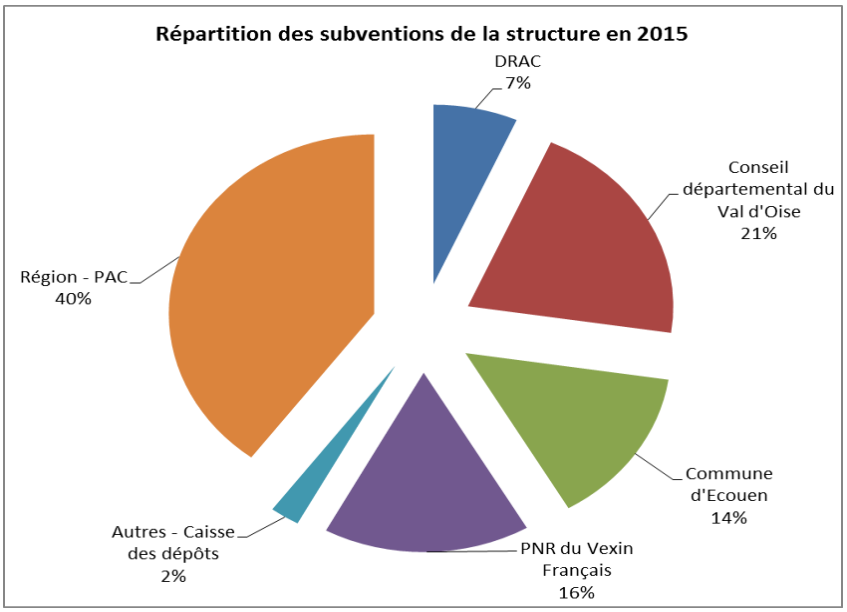

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale	168 847	142 538	160 940
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	6 418	3 486	4 254

3) Evolution de l'activité

	2013	2014	2015
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations produites	9	12	6
Nombre de spectacles diffusés au total	14	16	19
Nombre de représentations *Dont nombre de représentations en cession :*	90 *65*	109 *80*	154 *95*
Nombre de lieux concernés par les tournées	27	31	47
Nombre de spectateurs	9 800	9 900	10 400
Nombre de résidence(s) éventuellement menée(s)	1	1	2
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	50	75	75
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	800	750	1 200
Nombre d'établissements et de relais partenaires	10	13	15
Nombre de bénéficiaires	3 950 (participants et spectateurs des restitutions)	3 900 (participants et spectateurs des restitutions)	4 600 (participants et spectateurs des restitutions)

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

Le projet de la compagnie pour les 3 prochaines années de conventionnement s'inscrit dans la continuité du travail accompli dans le cadre du conventionnement avec la Région Ile-de-France.
Le Théâtre de la vallée mènera un travail de création et de diffusion axé vers le tout-public avec notamment la création de *L'Ile des Esclaves* de Marivaux pour 5 comédiens (saison 2016-2017), *Britannicus* de Racine (saison 2018-2019), une création pour le public adolescent (2017-2018) ainsi que les reprises en diffusion de *La grande Buée* de Réné Fix pour 4 comédiennes (2016-2018), de *Petit-Bleu et Petit-Jaune* de Léo Lionni pour 1 chanteuse et 1 musicien (2016-2019).
La compagnie poursuivra le développement du *Piccolo Théâtre*, spectacles pour enfant adaptés aux lieux non dédiés au spectacle vivant, comme les crèches ou les médiathèques, avec actuellement 10 spectacles en diffusion et la création de 1 à 2 nouveaux spectacles par année.

La compagnie poursuivra son action d'implantation territoriale et ses actions de sensibilisation, notamment ses ateliers théâtre, tout en développant et en accentuant ses partenariats avec les acteurs culturels du territoire.
Avec le **Musée national de la Renaissance** – Château d'Ecouen, nous préparons une création, commande à l'auteur René Fix, artiste associé de la compagnie, à l'occasion des 40 ans du Musée. Un concert théâtralisé de *Metamorphôsis* de Graciane Finzi est en projet à l'occasion de la sortie du CD. La compagnie et le musée développent des actions culturelles communes : un *Parcours poétique* lors du Printemps des Poètes, des ateliers dans le cadre des *Portes du Temps*, et des collaborations avec des établissements scolaires.

Nous poursuivons notre collaboration avec des communes du **Parc naturel régional du Vexin français** autour de la pièce *La grande Buée* et de la mémoire de la Grande Guerre.
Une collaboration avec des communes de la **Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France** sur cette même thématique est en préparation.
Les partenariats avec les **lycées de Deuil-la-Barre, de Domont, d'Argenteuil et de Gonesse** et d'autres établissements scolaires (Inéditthéâtre, résidence d'artistes en établissements scolaires), qui lient création et action artistique, sont un axe important pour le développement territorial de la compagnie.

Le Théâtre de la vallée poursuivra une programmation régulière à la Grange à dîmes. Cette programmation s'articulera sous forme de **Café-théâtre** pour le tout public et de **Goûter-théâtre** pour les enfants. Pour 2016 – 2017, la compagnie prévoit de programmer les spectacles suivants : *Nous n'irons pas au Paradis ce soir* d'après La Divine Comédie de Dante avec Serge Maggiani*, L'Ile des esclaves* de Marivaux, une *Soirée poétique* dans le cadre du Printemps des poètes et *Mon vieux Vilbure* d'Yves Chevallier, spectacle sur Georges Braque. Pour les Goûters-théâtre, nous proposerons des spectacles du Piccolo Théâtre et des représentations des *Petites voix* de la compagnie Issue de secours de Villepinte.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Musée national de la Renaissance – Château d'Ecouen, Ecouen (95)
Parc naturel régional du Vexin français (95 et 78)
Château de la Roche-Guyon (95)
La Reine Blanche – Paris (75)
Studio Théâtre – Charenton-le-Pont (94),
Théâtre 95, Scène conventionnée aux écritures contemporaines, Cergy (95)
Théâtres de Fontainebleau (77), Argenteuil (95), Gonesse (95), Pontoise (95), Rueil-Malmaison (92), Saint-Germain-en-Laye (78), Versailles (78), Saint-Brice-sous-Forêt (95)

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)
Ville d'Ecouen : 20 000 € subvention, 6 000 € cession et 26 000 € apport en industrie (prise en charge de dépenses de communication, mise à disposition de bureau et de salles de répétition, personnel technique)
Conseil Départemental du Val d'Oise : 20 000 € subvention, 4 800 € Théâtre au collège
DRAC Ile-de-France : 10 000 € (service SDAT)

Equipe artistique prévue pour le projet
Gerold Schumann, directeur artistique et metteur en scène de la compagnie, assurera la responsabilité artistique du projet.
Il travaillera avec les artistes associés de la compagnie, le musicien et compositeur Bruno Bianchi, l'auteur René Fix, ainsi qu'avec une équipe de comédiens et de musiciens pour chaque création.
Les actions artistiques sont encadrées par des comédiens, Thomas Ségouin (Inedithéâtre au Lycée de Deuil, Collidram en collège, Classes à PEAC, ateliers à Ecouen et à Saint-Brice), Celine Andréani (atelier au Lycée de Deuil, résidence territoriale, Printemps des Poètes, ateliers à Saint-Brice), Geneviève de Kermabon (atelier au Lycée de Domont), Marie Schmitt, Zoé Blangez, Marc-Henri Boisse et Vincent Bernard (Printemps des Poètes), Franck Zerbib (ateliers et classes à PEAC Ecouen), Carole Maddalena (ateliers Ecouen et Saint-Brice-sous-Forêt).

RESIDENCES PREVUES

	1ere année 2016/2017	
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	Résidence territoriale artistique et culturelle en établissements scolaires (en projet)	
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	décembre 2016 à juin 2017 6 mois	

Lieux partenaires et territoires géographiques de chaque résidence	Lycée G. Sand (Domont) Collège A. Césaire (Ezanville) Collège A. Briand (Domont)	
Objectifs & contenus de chaque résidence	Ecole du spectateur autour de la création de *L'Ile des esclaves* Participation au Printemps des Poètes – Brigades d'Intervention Poétique	
Partenaires financiers de résidence	DRAC Ile-de-France (SDAT) Ville d'Ezanville Ville de Domont Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019) :
Poursuite de la collaboration avec la DRAC Ile-de-France et les lycées de Domont et de Deuil-la-Barre

PERSPECTIVES DE CREATION

L'Ile des esclaves de Marivaux
Avec Vincent Bernard, Marc-Henri Boisse, Claire Cahen, David Delaloy, Maud Vandenbergue, mise en scène Gerold Schumann, scénographie Pascale Stih, costumes Chantal Joguet et Pascale Stih, musique Bruno Bianchi, lumières Philippe Lacombe Coproduction : Théâtre d'Esch-sur-Alzette, Luxembourg et Château de La Roche-Guyon
Répétitions à Ecouen, résidence au Château de la Roche-Guyon et 2 présentations de sortie de résidence en Juin, premières représentations à Esch-sur-Alzette en octobre 2016, représentations en 2016-2017 à Saint-Germain-en-Laye, Ecouen, Fontainebleau, Argenteuil, Gonesse, Saint-Brice-sous-Forêt et Pontoise (en attente) ainsi qu'à Chartres ; projet de diffusion à Avignon 2017

Piccolo Théâtre
Création de 1 à 2 nouveaux spectacles pour enfants adaptés à des lieux non dédiés au spectacle vivant chaque année

Poésie et Fêtes à la Renaissance
Parcours poétique avec 2 comédiens au Musée national de la Renaissance dans le cadre de la manifestation nationale *Printemps des Poètes*, adaptation et mise en espace Gerold Schumann

Je veux faire parler le bois (titre provisoire) de René Fix
Mise en scène Gerold Schumann, avec 2 comédiens, 1 chanteur et 1 musicien
Coproduction avec le Musée national de la Renaissance à l'occasion des 40 ans du Musée en 2017

Création Jeune Public
Choix parmi les lauréats du Prix ***Inédithéâtre*** **(Prix des Lycéens** pour la littérature dramatique), mise en scène Gerold Schumann, création 2018

Britannicus de Racine
Mise en scène Gerold Schumann, création 2019

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

La grande Buée de René Fix
4-5 représentations dans des communes du Parc Naturel Régional du Vexin Français jusqu'en 2018
Projet de collaboration avec des communes de l'Agglomération Roissy – Pays de France

Petit-Bleu et Petit-Jaune de Leo Lionni
Une centaine de représentations sur le territoire francilien, une centaine en régions et, en projet, à Avignon

Piccolo Théâtre
Diffusion des spectacles dans les bibliothèques, médiathèques et crèches de la Région Ile-de-France

Partenaires pressentis à ce jour (préciser s'ils sont acquis ou sollicités)
Partenaires **acquis** : La Reine Blanche – Paris (75), Studio Théâtre de Charenton-le-Pont (94),
Théâtres de Fontainebleau (77), Argenteuil (95), Gonesse (95), Rueil-Malmaison (92), Corbeil-Essonnes (91), Saint-Germain (78), Versailles (78) ;
Médiathèques de Juziers (78), Fleury-Mérogis (91), Provins (77), Carrières-sur-Seine (78), Deuil-la-Barre (95), Mantes-la-Jolie (78), Bessancourt (95), …
Partenaires **pressentis** : Théâtre 95 - Scène conventionnée aux écritures contemporaines, Théâtre Silvia Monfort de Saint-Brice-sous-Forêt, Théâtre Le Dôme de Pontoise (95), médiathèques du Val d'Oise et d'Ile-de-France

PERSPECTIVES EN TERMES D'EMPLOI POUR LE PROJET

Le projet spécifique nécessite la présence permanente de 4 personnes. En outre, le développement de l'activité notamment en diffusion engendre une charge supplémentaire de travail qui justifie l'emploi d'une personne à temps partiel ainsi que l'accroissement du volume horaire pour les personnes déjà en poste.
Le nombre de représentations et d'actions de sensibilisation étant en croissance depuis plusieurs années, le nombre d'heures d'intermittence ainsi que la masse salariale correspondante augmenteront dans les années à venir

Subvention demandée :
60 000 €
Soit 0 € d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	Euros HT	RECETTES	Euros HT
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	15384	ETAT	10000
Salaires brut chargée de mission Piccolo Théâtre	13149	**DRAC Ile-de-France**: SDAT résidence territoriale artistique et culturelle en cours	10000
Charges employeur	2235	COLLECTIVITES TERRITORIALES	101000
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	141872	Région IDF - PAC	60000
Salaires bruts artistes (comédiens, musiciens, chanteurs, metteur en scène)	42824	**Département** : Val d'Oise en cours	21000
Charges employeur artistes	24121	**Commune** 1 : Ecouen r en cours	20000
Salaires bruts techniciens (régisseur général)	8530	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	10000
		CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) : ADAMI	10000
Charges employeur techniciens	4778	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	105699
Droits d'auteur (auteur, metteur en scène, musicien photographe)	14492	Billetterie	1400
Locations (préciser): lieu de stockage	2147	Recettes de coréalisation	1250
Défraiements	5720	Prestations de service : Atelier	21919

Transports	10810	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations) 45	81130
Achats de spectacle, concerts	8700		
Autres (préciser) : décors, costume et accessoires, honoraires diffusion	19750		
DEPENSES D'APPROPRIATION	33177		
Préciser le nombre d'heures: 1000			
Salaires bruts	21132		
Charges employeur	12045		
AUTRES DEPENSES	36266		
Salaires administrateur et chargée de communication	23600		
Charges employer permanents	4088		
Frais de fonctionnement	8578		
TOTAL	**226699**	**TOTAL**	**226699**
Mise à disposition de locaux	4000	Mise à disposition de locaux	4000
Mise à disposition de personnel	15000	Mise à disposition de personnel	15000
Autres (préciser) : Valorisation communication Ville	6900	Autres (préciser) : Valorisation communication Ville	6900

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région

La structure est soutenue au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2006 à hauteur de 60 000 euros, soit trois conventions (2006-2010, 2010-2013 et 2013-2016). L'aide régionale a accompagné l'implantation territoriale de la compagnie à Ecouen dans le Val d'Oise et le déploiement de son activité de création et d'actions de sensibilisation dans le Val d'Oise dans le cadre de partenariats avec différents partenaires du territoire.
La structure a également bénéficié, au cours de cette période, d'aides pour deux emplois-tremplin, qui ont pris fin en 2015.

Evolution de l'activité et du rapport au public

Ces trois années de convention témoignent d'une importante activité pour la compagnie avec 5 créations durant la période. La compagnie créé des spectacles alliant texte et musique, avec comédiens et musiciens au plateau, des spectacles tout public et jeune public, certains destinés à tourner dans des lieux de théâtre, d'autres dans des lieux non théâtraux, pouvant être présentés en intérieur ou en extérieur, des petites formes comme des formes plus importantes. Implantée à Ecouen, la compagnie y dispose de locaux mis à disposition par la Ville, et notamment d'une salle de spectacle, la Grange à dîmes, où elle peut répéter et présenter ses spectacles.
Pour le compte de la Ville, le Théâtre de la Vallée assure également une programmation dans la salle : un goûter-spectacle pour enfants un dimanche par mois et 3 à 5 spectacles tout public par saison « Les vendredis de la grange ». La compagnie participe par ailleurs aux évènements de la ville, notamment le Printemps des poètes. En lien avec le Musée de la Renaissance d'Ecouen, la compagnie y présente également des créations, notamment les « Métamorphosis », de la compositrice associée à la compagnie, Graziane Finzi. Toutefois la compagnie tourne également sur l'ensemble du territoire du Val d'Oise et francilien.
La compagnie a aussi créé des « Piccolo Théâtre », petits spectacles jeune public à partir de 1 an, conçus à partir de textes d'auteurs de la littérature jeunesse et adaptés à des lieux non dédiés au spectacle vivant (médiathèques et bibliothèques principalement). D'autres spectacles jeune public sont également créés et diffusés par la compagnie, comme le spectacle musical « Petit-bleu et petit-jaune », créé en 2014 et qui compte déjà 140 représentations. La compagnie a créé « Mère courage et ses enfants » de Berthold Brecht, en 2013, avec 8 comédiens et « Trust » de Falk Richter avec 14 comédiens et comédiennes du Conservatoire à rayonnement régional de Cergy-Pontoise.

S'inscrivant dans la commémoration du centenaire de la guerre de 14-18, le Théâtre de la Vallée a créé, en 2014, « La grande buée », à partir d'un texte écrit par l'auteur associé à la compagnie, René Fix, pour une tournée dans les communes du Parc Naturel du Vexin Français, en intérieur ou en extérieur selon les cas. Ce spectacle fait l'objet, avant chaque représentation, d'un travail de collecte de paroles et d'adaptation du texte.
Les chiffres de diffusion affichent des hausses importantes. Le nombre de spectacles diffusés est passé de 14 en 2013 à 19 en 2015. De 90 représentations en 2013, la compagnie en compte 154 en 2015, soit une hausse de 71 %. La hausse du nombre de représentations s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de cessions qui passe de 65 à 95. Le nombre de lieux ayant accueillis un ou plusieurs spectacles de la compagnie s'est aussi accru, de 27 lieux en 2013 à 47 en 2015. Le volume important de la diffusion est dû pour beaucoup aux spectacles jeunes publics : les Piccolo Théâtre comme « Petit-bleu et petit jaune ». Malgré les petites jauges de ces spectacles, les chiffres de fréquentation affichent une légère hausse et s'établissent en 2015 à 10 400 spectateurs.
Outre l'activité de création et de diffusion, le Théâtre de la Vallée met en place de nombreuses actions en direction du public et majoritairement auprès des publics scolaires : des ateliers théâtres pour enfants, collégiens et lycéens, des ateliers de sensibilisation, des brigades d'intervention poétiques. La compagnie est notamment en lien avec plusieurs lycées pour lesquels elle met en place des ateliers : Deuil-la-Barre et Domont. Depuis 2014, la compagnie s'inscrit dans des résidences en établissements scolaires (en lycées et collèges) ce qui explique la très forte augmentation du volume horaire en 2015 (de 750 heures en 2014 à 1200 heures en 2015).

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
La compagnie du Théâtre de la Vallée a confirmé son ancrage dans le Val d'Oise et à Ecouen. Elle est désormais solidement implantée sur le territoire du Val d'Oise où elle bénéficie de partenaires fidèles. Elle a par ailleurs développé son rayonnement sur l'ensemble du territoire francilien, grâce notamment aux spectacles jeunes publics (les « Piccolo Théâtre ») qu'elle créé et diffuse chaque année dans des lieux non théâtraux (médiathèques et bibliothèques essentiellement).

Evolution budgétaire et de l'emploi
D'un montant annuel moyen de 275 000 €, le budget de la compagnie a dépassé 310 000 € en 2013, année du spectacle « Mère courage et ses enfants », réunissant 8 comédiens et comédiennes au plateau et pour lequel la compagnie a obtenu plusieurs soutiens financiers (ADAMI et SPEDIDAM notamment).
Relativement stables autour de 100 000 €, les recettes propres financent entre 35 et 40 % du budget de la compagnie. La compagnie est soutenue par l'ensemble des collectivités publiques, Etat, Ville, Département et Région. La Région Ile-de-France est le premier financeur de la compagnie, même si la part de l'aide régionale a diminué en raison de la diminution puis de l'arrêt des aides emploi-tremplin. La part de l'aide régionale représentait 49 % des subventions et 27 % du budget en 2013, elle passe à 40 % des subventions et 22% du budget en 2015. L'aide de la DRAC au titre de la résidence d'implantation (débutée en 2007), après avoir amorcée une dégressivité, a pris fin en 2014 comme cela était prévu. Toutefois, la DRAC a continué à soutenir la compagnie en accompagnant les résidences territoriales en établissements scolaires. La Ville d'Ecouen, outre une aide financière augmentée en 2014 à 21 500 € (elle était de 17 000 €), met à disposition de la compagnie des locaux, bureaux, salles de réunion ainsi qu'une salle de spectacle équipée (la Grange à Dîme). Le département du Val d'Oise apporte son soutien chaque année à travers une aide à la compagnie ainsi qu'une aide, variable selon les années, pour l'action culturelle dans les collèges.
La compagnie est structurée autour du directeur artistique, avec une équipe stable de deux salariés permanents (ex-emploi-tremplin pérennisés), l'administrateur et la chargée de communication et des relations avec les publics. Elle a créé en fin de convention, un poste d'accompagnateur technique permanent en contrat d'avenir et un poste de chargé de diffusion en CAE-CUI pour soutenir l'activité de diffusion croissant de la compagnie. La masse salariale totale affiche des variations selon les années et une baisse globale sur la période, en raison de la diffusion plus importante de petites formes comptant moins d'artistes au plateau. Avec la prochaine création de « L'ile aux esclaves » comptant 5 artistes au plateau, la masse salariale et le volume d'heures d'intermittence devraient augmenter en 2016-2017.

Projet proposé pour les trois prochaines années
Le Théâtre de la Vallée va poursuivre et renforcer son implantation territoriale à Ecouen et dans le Val d'Oise en continuant à travailler en partenariat avec les acteurs locaux, notamment le Musée National de la Renaissance – Château d'Ecouen, le Parc Naturel Régional du Vexin Français, les lycées de Domont et Deuil-la-Barre, les villes du territoire, le Théâtre 95 – scène conventionnée aux écritures contemporaines… La compagnie prévoit de créer et diffuser des spectacles tout public comme des spectacles jeune public, notamment les « Piccolo Théâtre ». Au cours de la saison 2016-2017, la compagnie créera et diffusera « L'ile aux esclaves » de Marivaux (coproduction Théâtre d'Esch-sur-Alzette (Luxembourg) et Château de La Roche-Guyon). Elle créera en 2017, répondant à une commande du Musée National de la Renaissance, un spectacle pour les 40 ans du musée. Le spectacle « Petit-bleu et petit-jaune » poursuivra sa diffusion sur le territoire francilien et national et une création jeune public, adaptation d'un

texte lauréat du prix des lycéens pour la littérature dramatique (Inédithéâtre) sera mis en scène en 2018. La compagnie prévoit également de poursuivre la mise en œuvre de nombreuses interventions et actions de sensibilisation, représentant un volume horaire de 1000 heures pour la saison prochain. Autour de la création « L'ile aux esclaves », des actions culturelles seront organisées avec plusieurs lycées : un lycée à Gonesse ; trois lycées à Argenteuil et un lycée à Deuil-la-Barre.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique/à la hausse/à la baisse.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient le Théâtre de la Vallée en 2016 à hauteur de 60 000 € sur une base subventionnable de 175 049 €

(La base subventionnable correspond aux dépenses de création/diffusion et d'appropriation du budget prévisionnel.)

Emploi La Région ne soutient pas l'emploi permanent au titre de la permanence artistique et culturelle.	**Création/Diffusion/Appropriation** La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 60 000 € pour l'activité de création/diffusion de la compagnie et le développement des interventions artistiques menées par la compagnie sur le territoire du Val d'Oise notamment.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond aux dépenses de création/diffusion et d'appropriation du budget prévisionnel.

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	60 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et	60 000,00 €

	culturelle	
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	60 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	60 000,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	12 000,00 €
	Montant total	192 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011738

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE DE SARTROUVILLE (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	256 380,00 €	31,20 %	80 000,00 €
	Montant Total de la subvention		80 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE SARTROUVILLE
Adresse administrative : PL JACQUES BREL
78505 SARTROUVILLE CEDEX
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur SYLVAIN MAURICE, Directeur
Objet : NC

N° SIRET : 95055951800010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

Seul Centre dramatique national situé en grande couronne francilienne, le Théâtre de Sartrouville accorde une place importante à la programmation pluridisciplinaire (héritage de son passé de scène nationale) et au jeune public à travers la Biennale de création théâtrale pour la jeunesse, *Odyssées en Yvelines*, organisée depuis 1997. Tous les deux ans, 6 créations sont produites par le Théâtre et diffusées dans le département des Yvelines dans un premier temps, puis à l'échelle régionale et nationale l'année de la création et les saisons suivantes.

De 1966 à 2001, Claude Sévenier a dirigé le Théâtre de Sartrouville, à l'époque labellisé « scène nationale », puis, à partir de 1989, il a également dirigé le Centre dramatique national pour l'enfance et la jeunesse, Heyoka. De 2001 à 2004, le tout nouveau Centre dramatique national, issu de la fusion des deux structures, a été dirigé par le binôme Claude Sévenier – Joël Jouanneau. De 2004 à 2012, le Théâtre de Sartrouville a accompli sa mue sous la direction du metteur en scène Laurent Fréchuret.

Depuis 2013, c'est le metteur en scène Sylvain Maurice (auparavant à la direction du CDN de Besançon), qui dirige le lieu. Il a choisi de s'associer à un « ensemble artistique » composé de trois jeunes metteurs en scène (Bérangère Vantusso, Olivier Coulon-Jablonka et Jean-Pierre Baro) et d'un compositeur (Alban Darche), prêts à s'impliquer dans la vie du lieu et dans le rapport à la population.

Le Théâtre de Sartrouville est financé par le Ministère de la Culture, la Ville de Sartrouville et le Conseil départemental des Yvelines, ainsi que la Région Ile-de-France.
L'ensemble des partenaires publics sont par ailleurs intervenus dans le financement du projet de construction d'une deuxième salle de spectacles (260 places), inaugurée en 2014.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
DRAC Théâtre & SDAT	1 547 017	*57%*	1 513 108	1 516 608	*60%*
Etat - Préfecture Mission Ville	10 000	*0%*	15 002	12 750	*1%*
Conseil départemental 78	365 106	*14%*	323 725	156 813	*6%*
Ville de Sartrouville	708 000	*26%*	745 599	736 533	*29%*
Autres - JTN, ARCADI, SPEDIDAM, Institut Français, SACD	8 680	*0%*	15 000	30 000	*1%*
Région - PAC	65 000	*2%*	65 000	65 000	*3%*
TOTAL SUBVENTIONS	**2 703 803**	**100%**	**2 677 434**	**2 517 704**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
Subventions d'exploitation	2 643 473	*83%*	2 686 366	2 500 047	*67%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	399 473	*13%*	687 944	996 572	*27%*
Dont cessions de spectacles produits (tournées)	*14 539*	*0%*	*255 432*	*487 336*	*13%*
Total produits	3 189 764	100%	3 498 371	3 705 046	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

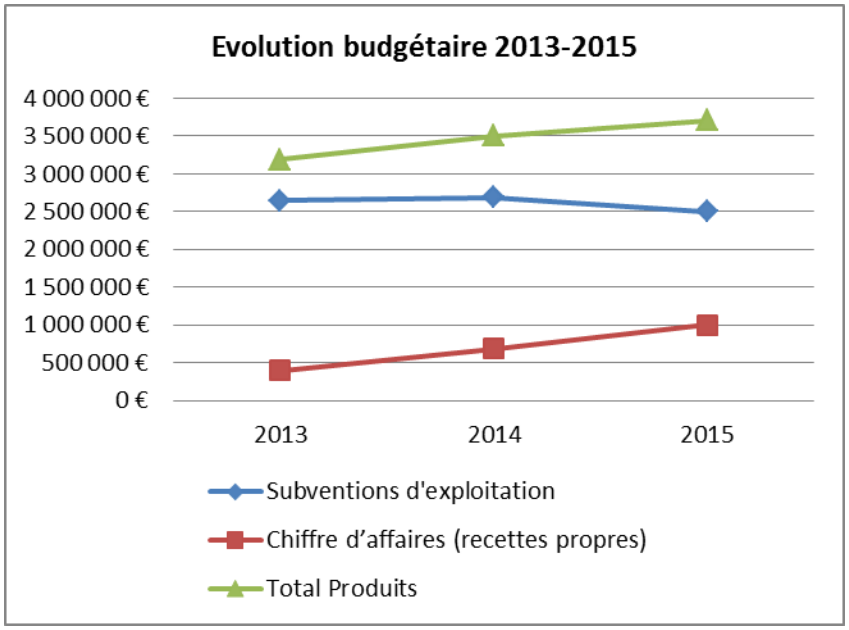

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

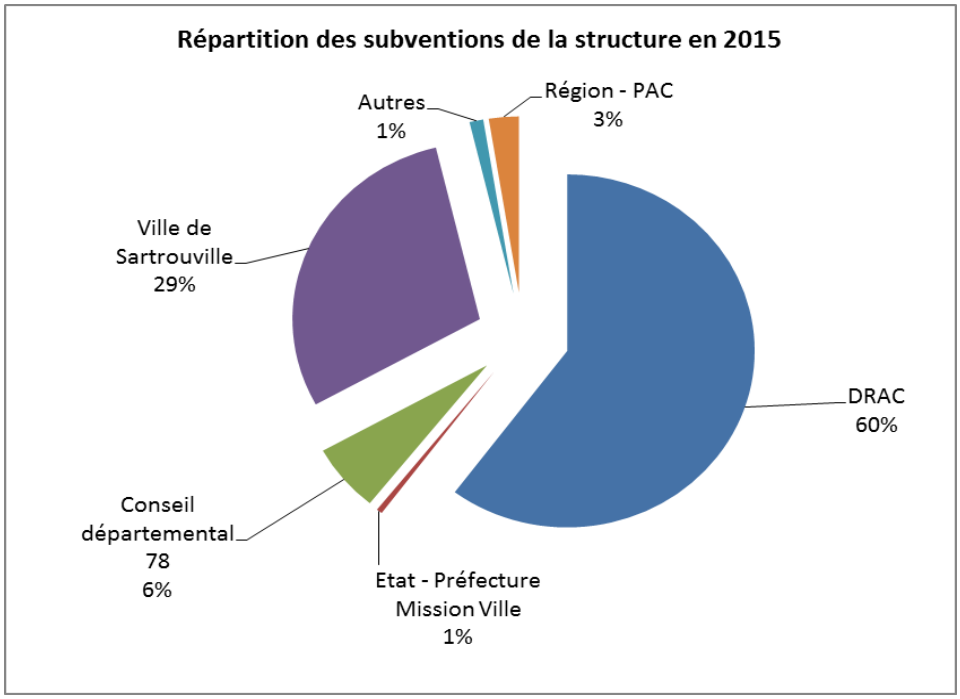

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale totale en €	1 511 200	2 065 000	2 016 500
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	10 632	29 016	27 153

3) Evolution de l'activité

saisons	**2013-14** ***Edition 2014 Odyssées***	**2014-15**	**2015-16** ***Edition 2016 Odyssées***
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations accueillies	7	5	9
Nombre de productions et coproductions	11 *Dont Odyssées : 6* *Dont créations du directeur : 2*	4 *Dont créations du directeur : 2*	9 *Dont Odyssées : 6* *Dont créations du directeur hors festival : 2*
Nombre de dates de diffusion des productions du CDN **Fréquentation (en tournée)**		Odyssées : 145 repr. Odyssées : 19 821 spectateurs	Odyssées : 458 repr Odyssées : 30 956 spectateurs
Nombre de spectacles diffusés au siège	31	36	29
Nombre de représentations au siège	89	132	159
Nombre de festivals ou temps forts éventuels	1		1
Nombre de spectateurs au siège *Dont fréquentation des collégiens et lycéens*	26 946 *4 511*	28 508 *6109*	27 734 *7 176*
Nombre de résidence(s) accueillie(s)	5 résidences	7 résidences	10 résidences
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	560 heures	612 heures	574 heures
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	1 585 heures	1 983 heures	1 425 heures

Nombre d'établissements et de relais partenaires (+ les établissements scolaires qui viennent assister aux spectacles sur temps scolaire ou hors temps scolaire au CDN)	14	30	25
Nombre de bénéficiaires	Total : 772 *233 lycéens* *196 collégiens* *280 primaires* *63 tous publics*	Total : 1343 *110 lycéens* *552 collégiens* *204 primaires* *477 tous publics*	Total : 1088 *275 lycéens* *395 collégiens* *129 primaires* *289 tous publics*

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

Le premier mandat de Sylvain Maurice (2014-16) avait pour objectif de réunir en *une seule et même dynamique* les trois missions du CDN (création, enfance et jeunesse, programmation pluridisciplinaire), et de construire une cohérence globale grâce à la présence continue d'artistes au théâtre et sur son territoire. Le projet pour le deuxième mandat de Sylvain Maurice (« contrat de décentralisation 2017-19 ») a pour volonté d'aller plus loin en consolidant les projets pour l'enfance et la jeunesse et singulièrement dans le domaine de l'adolescence, avec le développement de notre travail avec les établissement scolaires du second degré (résidence, création, action culturelle).

Implanter de façon continue et permanente des artistes en travail au sein de notre structure pour *fédérer nos missions* : à cet impératif, nous proposons d'inviter quatre artistes - l'auteur et metteur en scène Olivier Balazuc, les metteurs en scène Bérangère Vantusso et Simon Delattre, l'auteure Magali Mougel - à s'inscrire au quotidien dans les projets du théâtre.
Constitué selon les mêmes principes que *l'ensemble artistique 1* (de 2013 à 2016), *l'ensemble artistique 2* est construit autour de thématiques structurantes :

- la création pour la jeunesse, avec un renforcement vers l'adolescence et la création intergénérationnelle
- la diversité des formes théâtrales, avec un focus sur la marionnette contemporaine
- la place des auteurs dans une institution.

Pendant trois ans, l'Ensemble sera par conséquent le socle commun, structurant et transversal, qui donnera cohérence aux missions du CDN :

Soutien à la production. De 2017 à 2019, Le CDN soutiendra les projets de création de chacun des membres de l'*ensemble artistique*, en les coproduisant, en organisant des temps de répétition et de résidence, et en programmant ces spectacles pour des séries de représentations au siège. Au total ce sera 21 spectacles nouveaux (inclus Odyssées) soutenus par notre CDN, dont *10 productions majoritaires (et 11 coproductions)*.

Structuration de la création enfance et jeunesse. Le CDN proposera à chacun des membres de *l'ensemble artistique* de signer une création enfance et jeunesse pour janvier 2018, lors d'un temps fort et festivalier qui prendra la suite d'Odyssées en Yvelines.

Construction de l'action culturelle. Chacun des membres de *l'ensemble artistique* sera impliqué dans l'ensemble des dispositifs d'action culturelle (résidence territoriale et dans les établissements scolaires, etc) et dans la relation au(x) public(s) et en proposant des impromptus et des soirées exceptionnelles, placés sous le signe de la proximité, de la convivialité et du partage. Une place importante sera accordée à la relation aux adolescents et aux pratiques culturelles de la jeunesse.

1 - Soutien aux créations

Créations de Olivier Balazuc.
• Eté 2017, création à Avignon (Festival « in ») de *L'Imparfait* (édité par Heyoka Actes-Sud) [production déléguée] spectacle repris au Théâtre de Sartrouville à l'automne 17 puis en tournée : « Papa 1er et Maman 1ère veulent un enfant parfait. Ils élèvent donc Victor dans le meilleur des mondes possibles. Mais c'est connu, la perfection n'est pas de ce monde… »
• Création d'une forme destinée aux enfants dans le cadre du « temps fort jeunesse ».

Créations de Bérangère Vantusso.
• Saison 2016/17, reprise de *L'Institut Benjamenta* d'après de le roman de Robert Walser (création Avignon « in ») [résidence et coproduction] : « Obéir, s'effacer, se soumettre, exécuter, servir, se faire servir : cette dialectique du maître et de l'esclave est un appel très inspirant pour la marionnette… »
• Création d'une forme destinée aux adolescents (collège et lycée) dans le cadre du « temps fort jeunesse ».

Créations de Simon Delattre.
• Automne 2017, reprise de *Poudre Noire* de Magali Mougel [résidence et coproduction] :
« Deux femmes de deux époques se racontent, se dévoilent et exposent leurs doutes. Chacune à sa manière apportera son secours à l'autre, répondra à ses questionnements, fera en sorte que sa voix soit entendue… »
• Création d'une forme destinée aux enfants dans du « temps fort jeunesse ».

Créations de Magali Mougel.
• Saison 16/17 : tournée de *Elle pas princesse, lui pas héros* mise en scène de Johanny Bert [production déléguée] : « Leïli et Nils vont raconter leur histoire, chacun de leur côté, chacun à leur manière. L'histoire d'une fille qui sait se débrouiller dans n'importe quelle situation et celle d'un garçon qui préfère les petites choses silencieuses… »
• Automne 2017, reprise de *Poudre Noire* mise en scène Simon Delattre [résidence et coproduction].
• Création d'une forme destinée aux enfants dans le cadre du « temps fort jeunesse ».

Sur la même période **Sylvain Maurice créera *La 7ème fonction du langage* adapté du roman de Laurent Binet** ainsi qu'un spectacle avec **la compagnie de l'Oiseau mouche**, qui a la caractéristique de réunir des comédiens handicapés mentaux.

2 - Créer avec et pour la jeunesse.

Chaque membre de *l'ensemble artistique 2* fera une proposition pour le « temps fort jeunesse » (qui prendra la suite à partir de 2018 d'Odyssées en Yvelines). Les 4 membres de l'ensemble seront rejoints en cette occasion par le compositeur et metteur en scène Camille Rocailleux [projet pour les 9-11 ans librement inspiré par le *Candide* de Voltaire] et l'auteur et metteur en scène Frédéric Sonntag [projet pour les 14-18 ans, à créer en lycée].

Plus que jamais, la **création pour la jeunesse** sera au centre du projet artistique du Théâtre de Sartrouville et des Yvelines, avec des évolutions sensibles :

• **Un renforcement du travail en direction de l'adolescence** : Ce « temps fort jeunesse » sera construit autour de 6 créations *hors d'un théâtre*, avec deux propositions spécifiques pour les adolescents.
• **Une optimisation des résidences** : ces 6 spectacles seront créés en résidence dans les lieux décentralisés en fonction des critères territoriaux (et/ou sociaux) afin de rencontrer les publics les plus éloignés des pratiques culturelles.
• **Des zones prioritaires de diffusion** : nous diffuserons ces spectacles sur des territoires où les critères sociaux (politique de la ville) ou d'aménagement territorial (ruralité, grande couronne d'Ile de France, etc) seront prioritaires.
• **L'accompagnement des publics et l'action culturelle**. Nous souhaitons en particulier développer les résidences en collège et lycée, à travers 6 établissements référents (2 collèges, 4 lycées) où seront créées les formes adolescents et des modules de sensibilisation et d'action culturelle les accompagnant.

3 - Le théâtre et les adolescents.
Lieu de référence dans le domaine du spectacle vivant pour la création en direction de l'enfance et la jeunesse, le Théâtre de Sartrouville et des Yvelines a développé depuis une dizaine d'années un travail spécifique en direction de l'adolescence, en partenariat avec les établissements scolaires (collèges, lycées, CFA).
Comment s'adresser aux « 14-18 ans » ? Selon quelles formes et quels contenus ? A travers quel type de médiation ?
Nous avons développé, parallèlement à la fréquentation des lycéens au théâtre, des propositions spécifiques à cette

tranche d'âge, portées par des artistes importants de notre temps. C'est ainsi que sont nés les spectacles *Un obus dans le coeur* de Wajdi Mouawad ou plus récemment *Master* de David Lescot. Nous avons fait le pari qu'on pouvait s'adresser directement aux adolescents, à travers des œuvres et des dispositifs qui s'adressent spécifiquement à eux.
S'appuyant sur cette expertise, nous souhaitons développer le « **théâtre des adolescents** » dans le cadre du second mandat de Sylvain Maurice, et cela selon différentes formes :
• des *commandes d'écritures* pour les adolescents à des auteurs qui font le théâtre d'aujourd'hui
• des *résidences de création* dans les établissements scolaires
• des formes spectaculaires pensées pour être jouées dans l'établissement scolaire, et tout particulièrement *dans la salle de classe*.

Ces actions se conjugueront avec un important travail d'irrigation territoriale. Seul Centre dramatique national situé en grande couronne d'Ile-de-France, le Théâtre de Sartrouville conçoit la création pour la jeunesse dans le cadre d'un projet d'aménagement territorial. C'est ainsi que de très nombreux partenariats se sont noués avec les lycées des Yvelines, et notamment ceux situés en zone rurale, où il n'y a pas de structure culturelle de proximité. De même au niveau interdépartemental, Sartrouville étant situé à la croisée des départements 78, 92 et 95.

Aujourd'hui nous proposons quatre directions de travail, qui peuvent être développées ensemble ou séparément :
• Créer en résidence dans un lycée
• Diffuser en établissement scolaire
• La pratique amateur des lycéens et les formes de création participative
• La fréquentation des lycéens au théâtre et les parcours de jeunes spectateurs

Pour conclure …
Le Théâtre de Sartrouville et des Yvelines est un lieu profondément habité par la création. Il accueille au sein de son *ensemble artistique* des personnalités de différentes générations et de différentes disciplines.
Le Théâtre de Sartrouville et des Yvelines est cependant à la croisée des chemins. Seul établissement en grande couronne dont les missions prioritaires sont la création théâtrale (et singulièrement la création jeunesse), il est fortement fragilisé sur le plan des financements. La baisse puis le retrait total en 2019 du Conseil Départemental des Yvelines contraint à une remise à plat de ses missions. Il appartiendra au futur de préciser le périmètre de nos activités, et en particulier de de penser les missions qui résultent de la construction des financements. En liant la production « enfance et jeunesse » à des missions territoriales importantes sur le département des Yvelines, les partenaires du CDN ont créé une économie spécifique qu'il faudra étudier avec la plus grande attention pour écrire l'avenir proche.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Tous les équipements culturels et les lieux décentralisés des Yvelines et des départements limitrophes de Sartrouville (95, 92)

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)
- Ministère de la Culture – DRAC- subvention de fonctionnement- nouveau contrat de décentralisation dramatique pour la période 2017-2019.
- Ville de Sartrouville- Subvention de fonctionnement et mise à disposition de l'outil (salles de spectacle et de répétition- convention de mise à disposition renouvelée pour 2016-2020)
- Conseil Départemental des Yvelines : fragilisation des financements : un retrait total est annoncé pour 2019.

Equipe artistique prévue pour le projet :
Olivier Balazuc.
Bérangère Vantusso/ metteur en scène / Cie Trois-six-trente
Simon Delattre/ metteur en scène /Rodéo Théâtre
Magali Mougel / auteur
Frédéric Sonntag auteur / metteur en scène
Camille Rocailleux / compositeur et metteur en scène

RESIDENCES PREVUES

	1ère année 2016/2017
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	Bérangère Vantusso

Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	Mai 2016 (2 semaines) Novembre 2016 (1 semaine : montage et représentations)
Equipes artistiques	Compagnie Trois-six-trente
Objectifs & contenus de chaque résidence	Répétitions et représentation
Partenaires financiers de résidence	Compagnie Trois-six-trente, Théâtre du Nord-CDN, Théâtre Olympia-CDR de Tours, festival d'Avignon, TJP, Théâtre Jean Arp-Clamart, CDN de Sartrouville

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019) :
Simon Delattre : résidence de création à l'automne 2017 pour le spectacle Poudre noire de Magali Mougel
Olivier Balazuc : résidence de création à Sartrouville de *L'Imparfait*
Résidences de création pour les spectacles crées dans Odyssées 2018 : Bérangère Vantusso, Olivier Balazuc, Simon Delattre.

Incidences éventuelles du projet spécifique en termes d'emploi
La permanence du projet de l'Ensemble artistique nous a amené à consolider l'équipe de production : avec l'engagement en 2013/14 en CDI d'une chargée de diffusion à temps plein et en 2016 d'une directrice de production, également en CDI à temps plein (3 640 heures/an)

Subvention demandée : 125 000 €
Soit 60 000 € de demande d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	HT euros	RECETTES	HT euros
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	30000	ETAT	64868
Préciser le détail des postes par fonction		**DRAC Ile-de-France** X attribué	64868
Salaires brut (chargé de production)	20000	**Ministère de la culture** r attribué / r en cours	
Charges employeur	10000	**Autres Ministères** (préciser) : r attribué / r en cours	
		COLLECTIVITES TERRITORIALES	172204
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	271760	Région IDF - PAC	125000
Salaires bruts artistes	86527	**Département Yvelines** : X en cours	14757
Charges employeur artistes	51116	**EPCI - Communauté d'agglomération** r attribué / r en cours	
Salaires bruts techniciens	21112	**Commune** : Sartrouville X attribué	32447
Charges employeur techniciens	14538	**Autres** (préciser) : r attribué / r en cours	
Droits d'auteur	11156		

Défraiements	13000	UNION EUROPEENNE	0
Transports	3500	*Préciser le dispositif :* r attribué / r en cours	
Apports en coproduction	28000	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	0
Aides aux résidences		Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	
Achats de spectacle, concerts	42811	Autres (préciser) :	
Autres (préciser) :		SOCIETES CIVILES	0
DEPENSES D'APPROPRIATION	29620	CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) :	
Préciser le nombre d'heures: 900		ARCADI	
Salaires bruts	18000	Autres (préciser) :	
Charges employeur	10620	MECENAT & SPONSOR	0
Autres (préciser) :	1000		
		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	94308
		Billetterie	17061
		Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	77247
TOTAL	**331 380**	**TOTAL**	**331 380**

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région
Depuis 2009, le Théâtre de Sartrouville et des Yvelines est conventionné par la Région au titre de la permanence artistique et culturelle à hauteur de **65 000 €** par an.
Le projet de permanence artistique et culturelle soutenu dans le cadre de la deuxième convention triennale s'inscrit dans le cadre de l'ouverture de la seconde salle de spectacles du Théâtre, et s'appuie sur le projet artistique du nouveau directeur, Sylvain Maurice, associant 3 jeunes metteurs en scène avec leur compagnie (Bérangère Vantusso, Olivier Coulon-Jablonka, Jean-Pierre Baro) et 1 compositeur (Alban Darche), dans le cadre d'un « ensemble artistique ». Ces quatre artistes participent à la fois à la vie du lieu (productions, biennale Odyssées, action culturelle…etc), mais sont également accompagnés pour leurs propres projets en termes de coproductions et de résidences par le CDN.

Evolution de l'activité et du rapport au public
Le bilan des trois dernières années correspond aux premières années du mandat de direction de Sylvain Maurice qui est parvenu à redonner un souffle à ce lieu, que ce soit auprès des artistes, du public, de la presse comme des professionnels, qui avaient, concernant ces deux dernières catégories, quelque peu déserté ce lieu jugé trop éloigné de Paris. Sylvain Maurice s'était donné pour mission de mettre en cohérence les différentes activités du lieu et d'inscrire la présence des artistes associés de « l'ensemble » au cœur de l'établissement, tout en veillant à ce que le CDN joue véritablement son rôle d'accompagnement de ces jeunes équipes artistiques en structuration. **Le pari est gagné : le Théâtre de Sartrouville a retrouvé une visibilité professionnelle et publique forte,** (soit une fréquentation de 27 734 spectateurs en 2015/16 dont 26% de jeunes spectateurs), que ce soit à travers les créations du directeur, largement saluées et diffusées (dont : *Histoire d'Ernesto*, sur un texte de Marguerite Duras, créé avec les élèves sortant de l'école supérieure des arts de la marionnette de Charleville-Mézières, *La Pluie d'été*, et plus récemment *Réparer les vivants,* ou à travers les productions de la biennale Odyssées pour la jeunesse, qui irriguent amplement le réseau théâtral français (on dénombre 458 représentations des productions d'*Odyssées* diffusées en 2015/16, soit 31 000 spectateurs). C'est le cas tout particulièrement de celles des artistes associés : *Le Rêve d'Anna* de Bérangère Vantusso, *Trois Songes* d'Olivier Coulon-Jablonka, *Master* de Jean-Pierre Baro.
Les trois compagnies de théâtre associées ont ainsi bénéficié de bonnes conditions de production dans le cadre de sociétés en participation (SEP), permettant aux uns et aux autres de faire valoir ces activités aussi bien budgétairement qu'institutionnellement (au contraire de la production-déléguée). Elles ont pu également présenter leur répertoire et permettre une nouvelle exploitation de ces spectacles, voire convaincre de nouveaux partenaires (le Théâtre de la Colline pour JP Baro, le Festival d'Avignon pour B. Vantusso et O. Coulon-Jablonka) et elles ont participé à l'ensemble des dispositifs d'action culturelle auprès des publics du Théâtre, expérimentant, pour certaines, pour la première fois, l'implantation sur un territoire.

L'activité du CDN auprès des publics en matière d'action artistique et culturelle est très conséquente avec un volume de plus de 1400 heures d'interventions artistiques annuelles, dont 40% auprès des lycéens. Le Théâtre intervient ainsi dans plusieurs lycées : lycée Evariste Galois à Sartrouville (option-théâtre), lycée Jules Verne à Sartrouville (une résidence territoriale en milieu scolaire s'y est d'ailleurs déroulée en 2015/16), lycée Le Corbusier à Poissy... Le Théâtre a développé depuis trois ans de nouvelles propositions d'action culturelle auprès du tout public : ateliers parents-enfants, ateliers libres de pratique artistique dans le cadre du temps fort « Cité-Odyssées » organisé pendant la biennale 2016 et qui a attiré près de 6000 spectateurs en une semaine, des concours d'écriture, des soirées spéciales avec les artistes associés (« Dînons ensemble »)… Au total, le nombre de bénéficiaires de ces actions s'est développé.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
Le Théâtre de Sartrouville a renforcé à la fois son ancrage local et son rayonnement national au cours de ces trois dernières années, que ce soit par le biais de la manifestation Odyssées, mais aussi au-delà, par la qualité de ses productions et un lien fort retrouvé avec le public et les professionnels.

Evolution budgétaire et de l'emploi
Depuis trois ans, le budget du Théâtre affiche une nette progression (+16%), il atteint 3,7 M€ en 2015 et est prévu à 3,9M€ en 2016. Cela s'explique par la part singulièrement haute du chiffre d'affaires (27% des produits en 2015), qui est en forte augmentation depuis 2013. Cet équilibre budgétaire atypique repose sur la mission de production assurée par le CDN, d'abord à travers les productions de la biennale Odyssées, puis avec les productions du metteur en scène directeur, et enfin, de façon nouvelle depuis trois ans, à travers les nombreuses coproductions des artistes associés à l'ensemble artistique. L'ensemble de ces spectacles (soit 28 productions et coproductions en trois ans) est diffusé à l'échelle nationale. Les recettes représentent 13% des produits 2015.
Ces nouvelles recettes ont permis de compenser la baisse des subventions constatée en 2015 avec le début du retrait du Département des Yvelines (3ème partenaire public de la structure). Il faut noter à ce sujet qu'en 2015 n'a été enregistré qu'une partie de la subvention dédiée au fonctionnement du lieu, tandis que l'autre partie, affectée à la manifestation Odyssées, est comptabilisée en 2016.
La DRAC constitue le 1er partenaire public avec 60% des financements publics (1,5 M€) ; son aide est globalement stable depuis 2013. La Ville de Sartrouville a augmenté son aide (0,736 M€) et représente le 2ème partenaire public avec 29% des financements publics. La Région Ile-de-France est à la 4ème place avec 3% des financements publics et 2% du budget. Son aide impacte faiblement le budget mais est ciblée sur un projet spécifique. Son intervention en investissement est également déterminante.
Depuis trois ans, l'équipe permanente du Théâtre est globalement stable, avec une tendance à la baisse en 2015 : passage de 29,5 équivalents temps plein en 2013 à 25,34 équivalents temps plein en 2015, correspondant à 27 postes recensés en 2016.
L'emploi artistique et technique intermittent a significativement augmenté à partir de 2014, en raison de l'augmentation du nombre de productions portées par le lieu et de l'élargissement de leur diffusion.

Projet proposé pour les trois prochaines années
Le projet s'inscrit dans le cadre du second mandat de Sylvain Maurice à la tête du Théâtre et s'articule une nouvelle fois autour d'un ensemble artistique composé de quatre artistes dont deux auteurs. Il souhaite mettre davantage l'accent sur : 1) la création pour la jeunesse et en particulier l'adolescence, à travers des commandes, des résidences dans les lycées, de la diffusion au sein des établissements scolaires et des projets de création participatifs ; 2) la diversité des formes théâtrales et notamment la marionnette contemporaine ; 3) la place des auteurs dans les lieux. Pendant trois ans, les quatre équipes artistiques (dont trois émergentes) seront accompagnées en production, signeront une création pour la jeunesse dans le cadre d'Odyssées et seront impliqués dans l'action culturelle et la relation avec les publics. Pour mettre en œuvre ce projet en développement, le Théâtre de Sartrouville sollicite une augmentation conséquente de l'aide régionale.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant augmenté, au regard la dynamique nouvelle retrouvée par le Théâtre que ce soit auprès des artistes comme des professionnels et du public, de son rôle structurant en matière d'accompagnement d'équipes artistiques extérieures, et notamment de jeunes équipes. L'augmentation de l'aide régionale vise à soutenir l'action du Théâtre de Sartrouville sur son territoire situé en grande couronne, à travers la création pour la jeunesse, en particulier les lycéens et l'accompagnement de nouveaux artistes associés sur trois ans, en particulier des jeunes compagnies.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient le Théâtre de Sartrouville – Centre dramatique national des Yvelines en 2016 à hauteur de 80 000 € sur une base subventionnable de 256 380 €

(la base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé et des dépenses d'emploi)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.	La Région apporte une aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 80 000 € pour les projets artistiques menés par les artistes associés au CDN, ainsi que leurs actions en direction des publics, avec une attention singulière portée aux actions en direction des lycéens.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	80 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	65 000,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	21 527,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	65 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	65 000,00 €
2015	Soutien à la création et à la diffusion numérique	82 515,00 €
	Montant total	299 042,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011739

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE ROMAIN ROLLAND (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	455 591,00 €	17,72 %	80 740,00 €
	Montant Total de la subvention		80 740,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE ROMAIN ROLLAND
Adresse administrative : 18 RUE EUGENE VARLIN BP 11
94800 VILLEJUIF
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MARTIAL ROGER, Président

Date de publication au JO : 19 décembre 1978

N° SIRET : 31719256500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

Aujourd'hui dirigé par Alexandre Krief, le Théâtre Romain Rolland de Villejuif fut inauguré en 1964. Son premier directeur, Raymond Gerbal (1964 à 1983), s'était donné pour mission d'apporter un théâtre nouveau en banlieue en y intéressant la population la plus large possible. Cette mission restera une constante du théâtre. C'est un lieu qui a toujours proposé à son public un large panorama du spectacle vivant contemporain. Tous les langages artistiques y sont convoqués, y compris la danse contemporaine et ce dès le début des années 80.
Henri Kochman (directeur de 1984 à 2001) proposa, en 1985, à la compagnie Le Théâtre de la Jacquerie de venir s'implanter à Villejuif. En 2001, une direction conjointe, émanant du Théâtre de la Jacquerie, avec Alain Mollot et Alexandre Krief, donne une orientation nouvelle à la politique de création. Le théâtre est une scène conventionnée Drac depuis 2003. Par ailleurs, le Théâtre Romain Rolland est également un cinéma classé art et essai.

Depuis l'ouverture en 2007 de sa deuxième salle, la salle Eglantine, le Théâtre Romain Rolland développe un projet de maison de production, projet rare et unique pour un théâtre de ville. Il est à ce titre, scène conventionnée pour l'accompagnement de la création par la DRAC. Le théâtre assure pour certaines créations la production déléguée,

apportant un soutien (artistique, technique et administratif) dès le début du processus de création jusqu'à l'organisation des tournées. Les créations accompagnées bénéficient de temps de résidences longues et d'une série d'une dizaine de représentations dans la petite salle. Le Théâtre Roman Rolland a ainsi accompagné Anne Barbot, Hala Ghosn, Paula Giusti et Volodia Serre…

Le Théâtre Roman Rolland est soutenu par la Ville de Villejuif et la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre, le Conseil Départemental du Val-de-Marne, la Région Ile-de-France et la DRAC.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
DRAC : convention	50 300	*3 %*	50 300	50 300	*3 %*
DRAC : aide à la production		-	13 706		-
DRAC : actions artistiques	1 494	-	1 450	1 470	-
TOTAL - DRAC	51 794	*3%*	65 456	51 770	*3%*
Conseil départemental du Val-de-Marne : aide au fonctionnement	120 000	*8%*	120 000	120 000	*8%*
Communauté du Val-de-Bièvre	1 225 370	*80%*	1 220 000	1 223 000	*79%*
Mairie de Villejuif	29 370	*2%*	29 370	29 370	*2%*
Autres - ONDA, ARCADI, ADAMI, Rectorat, Aide à l'emploi	27 832	*2%*	24 256	51 134	*3%*
Région - PAC	80 740	*5%*	80 740	80 740	*5%*
SOUS-TOTAL REGION	80 740	5%	80 740	80 740	5%
TOTAL SUBVENTIONS	**1 535 106**	**100%**	**1 539 822**	**1 556 014**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
Subventions d'exploitation	1 524 410	*69%*	1 526 902	1 570 100	*77%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	644 179	*29%*	413 263	443 756	*22%*
Total produits	2 199 849	100%	1 960 335	2 049 901	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

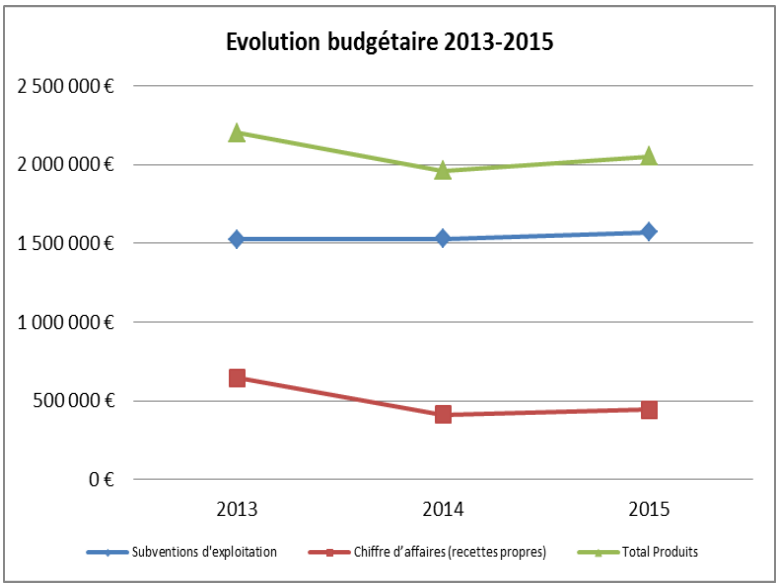

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

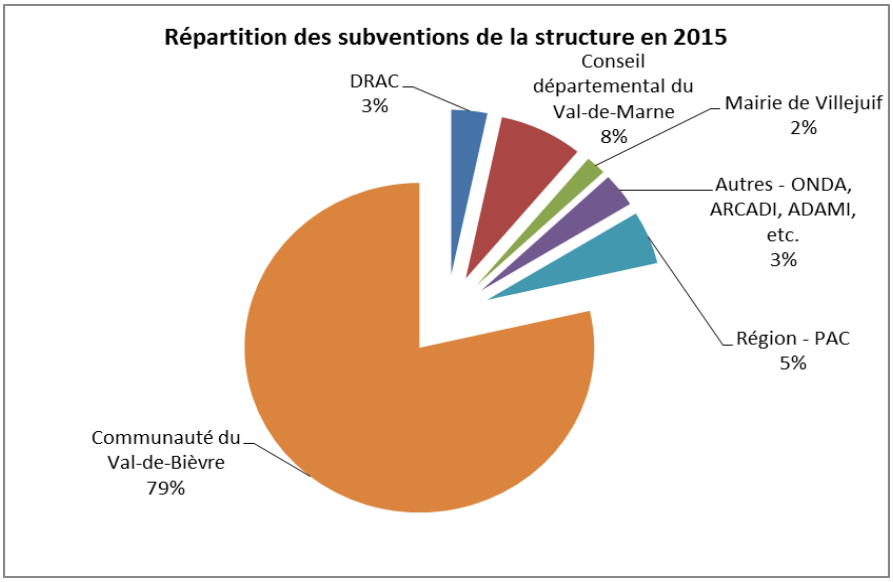

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale	777 118	729 124	842 486
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	16 340	13 090	18 324

3) Evolution de l'activité

Année	**2013**	**2014**	**2015**
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations accueillies	4	6	4
Nombre de spectacles diffusés au total	35	32	25(+13)* = 38
Nombre de représentations (sur les créations) *Dont nombre de représentations en cession :*	92 En cession	129 En cession	107 + (41*) = 148 En cession
Nombre de représentations en tournée	45	20	49
Nombre de festivals ou temps forts éventuels	3	3	3 dont le festival arts de la rue*
Nombre de spectateurs (Sur les créations à L'Eglantine)	33 501	24 496	26 225 *
Nombre de résidence(s) accueillie(s) *& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)* *& Equipes artistiques partenaires de résidence*	4 (de 3 semaines à 2 mois)	5 (de 3 semaines à 10 semaines)	3 (de 2 semaines à 2 mois)
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	200 heures (dont 54 heures pour des lycées hors temps scolaire)	160 heures (dont 54 heures pour des lycées hors temps scolaire)	158 heures (dont 54 heures pour des lycées hors temps scolaire)
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	952 heures	922 heures	925 heures
Nombre d'établissements et de relais partenaires	36 (dont 4 lycées / 7 groupes)	36 (dont 4 lycées / 7 groupes)	36 (dont 4 lycées / 7 groupes)
Nombre de bénéficiaires **	1 475	1 545	1 550

* 13 spectacles de rue dans le cadre du festival A pleine Rue organisé par le TRR

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

Maison de production et d'accompagnement de création pour les nouvelles écritures théâtrales

Le Théâtre Romain Rolland de Villejuif est un lieu important de diffusion de la banlieue sud, étant notamment le théâtre le plus fréquenté du Val-de-Marne après la Scène nationale de Créteil. La construction d'une petite salle en 2006 et la rénovation de la grande salle de 700 places en 2015, ont été accompagnées par la Région. Ces aménagements ont permis de mener à bien un **projet complet d'accompagnement de création.** L'objectif du TRR

était de soutenir des artistes à toutes les étapes de création : de la conception du spectacle à sa tournée avec une prise en charge de tous les aspects administratifs et logistiques. La salle de création équipée et les compétences de l'équipe du TRR ont permis de fournir un apport très important et pas forcément très coûteux à de nombreux projets de création.
En 10 ans d'expérience, le TRR est devenu un vivier de création, un théâtre où se façonne la convergence entre artistes et lieux de diffusion. Il a aussi été le producteur délégué de 535 représentations dans plus de 100 théâtres dans toute la France.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un projet de théâtre de ville qui offre une programmation pluridisciplinaire contemporaine très diversifiée, complétée par un important travail d'action culturelle et une offre de cours de théâtre pour tous les âges et différents niveaux.

Le TRR accompagnera au minimum 3 créations par saison (4 en 2016/2017) en leur offrant 2 à 6 semaines de répétition dans sa petite salle de spectacle, suivies d'une série d'une dizaine de représentations permettant ainsi au spectacle d'être mis sur des rails et montré à des programmateurs. Le TRR sera producteur délégué d'au minimum une création par saison. Il sera coproducteurs des autres créations. Le TRR soutient la création de nouvelles formes d'écritures théâtrales : spectacles qui s'écrivent collectivement au plateau lors d'improvisations, textes de jeunes auteurs…

Entre le TRR et l'artiste Paula Giusti, une histoire commune s'est tissée avec les productions déléguées du *Grand Cahier* et du *Révizor*, cumulant à ce jour 190 représentations. Alors que l'équipe du TRR travaille avec elle sur sa prochaine création, elle est devenue artiste associée du Théâtre.

La production déléguée
En tant que producteur délégué de création, le TRR assume un dispositif complet d'accompagnement artistique et administratif qui comprend :

Montage de production
Administration et comptabilité
Logistique de tournée
Espace de répétition
Programmation d'une dizaine de représentation
Recherche de programmateurs
Mise à disposition de nombreux moyens : locaux, matériel technique pour la tournée, compétence du personnel permanent qui va au-delà des postes directement dédiés.

S'appuyant sur une équipe expérimentée et espérant une aide accrue de la Région, le TRR va amplifier son travail de production déléguée.
Il passe à deux nouveaux projets sur la saison 16/17 tout en assumant une certaine audace avec des écritures d'auteurs vivants : *Buffles* (première création en France de l'auteur catalan Pau Miro) et *Une Chambre à Rome (*premier texte de l'auteure metteure en scène Sarah Capony).

Public et appropriation
L'action culturelle est conçue en lien avec la programmation artistique et en est indissociable. Elle invente et invite tous les publics à des parcours de découverte du spectacle vivant. Elle vise à diversifier le public, tant en terme de catégories socio-professionnelle que de générations
Les artistes en résidence de création sont particulièrement impliqués dans ce travail.

Conçues en collaboration avec les artistes, de nombreuses actions sont menées chaque saison pour favoriser l'accès à la culture de tous, ainsi que l'accès aux pratiques artistiques, notamment avec :
• des établissements scolaires et universitaires,
• des structures sociales, médicales, éducatives, culturelles
• des associations de la ville et du département,
• des écoles de théâtre, de danse et de musique.

En fonction des spectateurs et des spectacles concernés, l'action ou le projet d'accompagnement sera généralement constitué d'une ou plusieurs des entrées suivantes :
- atelier(s) de pratique(s) artistique(s) encadré par un artiste lié au spectacle,
- rencontre et échanges avec un artiste ou une équipe artistique du spectacle,
- sensibilisation au spectacle et au rôle de spectateur,

- ateliers autour des métiers du spectacle vivant,
- visite technique et pédagogique du TRR.

Le travail avec le public lycéen est l'objet d'une attention particulière.
Il est complexe car Villejuif, malgré ses 55000 habitants, n'a pas de lycée sur son territoire. Le TRR gère deux classes avec option théâtre au lycée Darius-Milhaud du Kremlin-Bicêtre mais travaille aussi régulièrement avec le lycée Brossolette (Kremlin-Bicêtre), les lycées Jean-Macé et Adolphe-Chérioux (Vitry) et le lycée Claude Monnet (Paris).
Parmi ses 7 ateliers de théâtre hebdomadaire hors temps scolaire, deux sont destinés aux adolescents.

L'égalité femmes/hommes
Le TRR est adhérent de l'association H/F Ile-de-France qui milite pour l'égalité femme-homme dans le monde des arts et de la culture. Le TRR a soutenu plus de créations de femmes que d'hommes et continuera à être autant à l'écoute des projets artistiques de femmes que ceux d'hommes.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet

- Dans le cadre de son action territoriale :
Les Théâtres et services culturels de l'ex communauté d'agglomération du Val de Bièvre, (notamment Kremlin-Bicêtre, Cachan, Fresnes, Gentilly), tous les établissements scolaires de Villejuif, l'inspection académique, la compagnie Narcisse Théâtre, le collectif Jacquerie, l'école municipale de musique, les deux Maisons pour Tous de Villejuif, le centre social Eugène Candon, le service municipal de la jeunesse, le CATTP, l'Hôpital Paul Guiraud, la SEMGEST, Maison des associations, Park&Suite élégance de Villejuif, la médiathèque de Villejuif, l'école municipale des beaux-arts, le restaurant Show Devant, de nombreuses associations…

- Dans le cadre de la diffusion et la coproduction de spectacles :
ONDA, ARCADI, Le festival Sons d'Hiver et Festi'Val de Marne, les Théâtrales Charles Dullin, La biennale de danse du Val de Marne (La Briqueterie), le Groupe des 20 théâtres en Île-de-France, les théâtres de Vitry-sur-Seine, Rungis, Chevilly-Larue, Orly, Choisy-le Roi.

- Dans le cadre de la production de spectacles
Le TRR travaille auprès d'un réseau de 400 lieux de diffusion et de toutes les institutions qui apportent des aides à la création.
Le TRR entretient des relations privilégiées avec les théâtres des villes suivantes : Noisy-le-Sec, Fontenay-sous-Bois, Rungis, Kremlin-Bicêtre, Cachan, Cormeilles-en-Parisis, St-Michel-sur-Orge, Laval, Dieppe, Lisieux, Aubusson, Vesoul, Saumur, Cébazat, Auxerre, Théâtre 13 et théâtre de la Tempête à Paris, les festivals de Noirmoutier, Monaco …
Le TRR reçoit régulièrement des aides à la création de l'ADAMI, de la DRAC Ile-de-France, d'ARCADI, du Conseil départemental du Val-de-Marne.

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)
EPT 12 : aide au fonctionnement
Ville de Villejuif : aide à la création et au projet éducatif
DRAC Ile de France : scène conventionnée au titre de l'accompagnement de création pour les nouvelles écritures scéniques
Conseil Départemental du val de Marne : aide au fonctionnement et à la création

Equipes artistiques prévues pour le projet :
Toa Via Teatro : Paula Giusti
Le Cabinet vétérinaire : Edouard Signolet
Collectif La Poursuite : Hala Ghosn
Compagnie Querelle : Sarah Capony
Le GDRA : Christophe Rulhes et Julien Cassiers
Collectif In Vitro : Julie Deliquet
Compagnie Coup de Poker : Guillaume Barbot
Compagnie Narcisse : Anne Barbot (aucun lien avec Guillaume Barbot)

RESIDENCES PREVUES

	1ère année 2016/2017	
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	***Buffles*** Compagnie du Cabinet Vétérinaire Résidence de création et de diffusion	***L'Avare*** Collectif la Poursuite Résidence de création et de diffusion
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	De septembre 2016 à mars 2016	10 jours en septembre 16 Du 28 novembre au 10 décembre 2016
Equipes artistiques	Metteur en scène : Edouard Signolet Collaboratrices artistiques : Leslie Menahem, Mélie Fraisse Interprètes : Amaury de Cayencourt, Nicolas Gaudart, Véronique Lechat, Clarisse Plasteig, Marion Vestraeten	Metteur en scène : Hala Ghosn Collaboration artistique : Hélène Lina Bosch Interprètes : Zoé Besmond de Senneville,, Hélène Lina Bosch, Gautier Boxebeld, Jérémy Colas, Maréva Carassou, Guillaume Laloux, Kimiko, Kitamura, Jean-François Sirérol
Objectifs & contenus de chaque résidence	Mettre le lieu entièrement au service de la création Production déléguée Temps longs de répétitions et d'exploitation Actions artistiques : rencontres, stages, sensibilisation, tournée d'une petite forme théâtrale.	Soutenir la création, favoriser la diffusion. Temps longs de répétitions et d'exploitation. Actions artistiques : rencontres, stages, sensibilisation.
Partenaires financiers de résidence	Groupe des 20 théâtres d'Ile de France et Conseil départemental du Val de Marne	Théâtre de Rungis, scène nationale du Havre, Le Cloitre – Bellac

	1ère année 2016/2017	
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	***Une Chambre à Rome*** Compagnie Querelle Résidence de création et de diffusion	***Lenga*** GDRA Résidence de création et de diffusion
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	Du 15 décembre 2015 Au 31 janvier 2017	Du 18 au 25 avril 2017

Equipes artistiques	Metteur en scène Sarah Capony Interprète : Quentin Baillot, Sarah Capony, Erwan Daouphars, Céline Milliat-Baumgartner, Pauline Moulène, Anthony Paliotti	Conception, texte, mise en scène : Christophe Rulhes Chorégraphie Julien Cassier Interprète : Lizo James, Maheriniaina Pierre Ranaivoson, Julien Cassier, Christophe Rulhes
Objectifs & contenus de chaque résidence	Mettre le lieu entièrement au service de la création Production déléguée Temps longs de répétitions et d'exploitation Actions artistiques : rencontres, stages, sensibilisation, soirées cinéma	Soutenir la création, favoriser la diffusion. Temps inédit d'exposition en Ile-de-France Actions artistiques : rencontres, stages, sensibilisation.
Partenaires financiers de résidence	Théâtre 95 de Cergy	Théâtre de Vidy – Lausanne Théâtre Garonne – Toulouse CIRCa-Auch

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019)

Les équipes artistiques soutenues pour des résidences complètes de création, de diffusion et d'action territoriale :

Saison 16/17
Buffles de Pau Miro mis en scène par Edouard Signolet – production déléguée
Edouard Signolet est un jeune metteur intéressé par des auteurs de sa génération. Pau Miro est un auteur catalan jamais monté en France. Sollicité par des commandes de théâtre musical, Edouard Signolet n'a jamais eu le temps de structurer sa compagnie pour porter ces projets plus personnels.

Une chambre à Rome écrit et mis en scène par Sarah Capony – production déléguée
Le TRR se situe ici dans le soutien à l'émergence pour cette deuxième mise en scène et première écriture de la comédienne Sarah Capony.

Lenga conçu par le GdRA (Christophe Rulhes et Julien Cassier) – coproduction
Peu vu en Ile-de-France, le GdRA est pourtant indispensable à la création artistique nationale. Spectacle écrit à partir d'enquêtes anthropologiques, conjuguant danse, musique, texte, vidéo, acrobatie.

L'avare de Molière mis en scène par Hala Ghosn – coproduction
Une compagnie qui écrivait tous ses spectacles au plateau à partir de sujets politiques contemporains s'attaque à un classique du théâtre français.

Moi, Marguerite Duras et la mer écrit et joué par Christian Lucas – coproduction
Un solo théâtral proche du conte par un comédien qui trace son chemin loin de toute mode.

Saison 17/18
Luz d'Elsa Osorio adapté et mis en scène par Paula Giusti – Production déléguée
Paula Giusti est artiste associée au TRR. *Luz* est un roman traduit dans de nombreuses langues qui se situe dans l'Argentine des années 70, du temps de la dictature militaire.

Projets à confirmer :
Amour conçu et mis en scène par Guillaume Barbot

D'après une écriture collective et le film documentaire « D'amore si vive » de Silvano Agosti

Mélancolie conçu par le collectif In Vitro et mis en scène par Julie Deliquet
Immersion dans l'univers tchekhovien pour le collectif In Vitro accueilli pour la troisième fois en création au TRR

Vilains petits canards écrit et mis en scène par Alexis Armengol
Le TRR accorde une place importante au jeune public et accueille pour la 3ème fois en création, le Théâtre à Cru, pour une pièce inspirée très librement du conte d'Andersen et de l'ouvrage de Boris Cyrulnik consacré à la résilience, « Les vilains petits canards ».

Saison 18/19
Il est trop tôt pour écrire ici les résidences de création en 2018/19. Il est possible que le TRR reçoive à nouveau Sarah Capony et Edouard Signolet car nous souhaitons accompagner des artistes en création sur au moins deux projets.
Des collaborations avec David Geselson et Aurélie Van Den Daele sont envisagées.

Incidences éventuelles du projet spécifique en termes d'emploi
Nous n'envisageons pas d'évolution d'emploi concernant l'emploi permanent.
L'existant sera maintenu sur les 3 prochains exercices grâce au financement de la région.

Subvention demandée :
100 000 €
Soit 19 260 € d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	**euros**	**RECETTES**	**euros**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	110950	ETAT	50300
Salaire brut production (2 salariés = 0,8 ETP)	29 350	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) X en cours (scène conventionnée)	50300
salaire brut Relation publique/diffusion (0,5 ETP)	16280	COLLECTIVITES TERRITORIALES	251382
		Région Ile-de-France	
Charges employeur	22800	Région IDF - PAC	100000
		Département Val de Marne : X en cours (convention Fonctionnement)	50000
Salaires brut - Régisseur général (0,7 ETP)	28 070		
Charges employeur	14450	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** : Etablissement public Territorial 12 Grand Orly Val de Bièvre Seine Amont X en cours (convention fonctionnement)	72 000
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	326870		
Salaires bruts artistes	78000	**Commune** 1 Villejuif : X en cours (aide création)	29382
Charges employeur artistes	46020	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	39000
		CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) :	24000
Salaires bruts techniciens	26000	ARCADI	15000
Charges employeur techniciens	16500	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	134169
		Billetterie (Eglantine)	30 769
Droits d'auteur	10350	Apports de coproduction (préciser) : Théâtres du Groupe des 20 et Théâtre 95	19000

Locations (préciser): entrepot/matériel	1500	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations) :13	66 400
Défraiements	3000	Autres (préciser) : Contrat de société en participation	18000
Transports	8500		
Apports en coproduction	46000		
Achats de spectacle, concerts	91000		
DEPENSES D'APPROPRIATION	18431		
Préciser le nombre d'heures: 231			
Salaires bruts	10 857		
Charges employeur	6374		
Achat action culturelle	1200		
AUTRES DEPENSES	18600		
Honoraire (diffusion)	4 000		
Communication	6000		
Décor, costume et accessoires	8600		
TOTAL	**474851**	**TOTAL**	**474851**

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région

La structure est soutenue au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2006 à hauteur de 80740 euros, montant maintenu à l'identique lors des différents renouvellements de convention (en 2010 et 2013).
La Région a accompagné la création, puis, le développement de l'activité de production développée par le Théâtre Romain Rolland.
Pour information, la Région a participé au financement des travaux de rénovation de la grande salle du théâtre et a ainsi attribué une subvention d'un montant de 568 197 € à la communauté d'agglomération du Val de Bièvre en 2014.

Evolution de l'activité et du rapport au public

La période de conventionnement a coïncidé avec une période de fermeture pour travaux de la grande salle du Théâtre (666 places après rénovation), de juillet 2014 à mars 2016, affectant dès lors la programmation du Théâtre et l'amenant à se recentrer sur la salle Eglantine (petite salle) et à développer une programmation hors les murs (dans une maison pour tous et à l'espace des congrès Les Esselières).
La salle Eglantine étant le support du projet dédié à la production, soutenu par la Région dans le cadre de la PAC, celui-ci a été préservé et le théâtre a maintenu le même niveau d'accompagnement des équipes artistiques en création. En effet, les résidences de création comme les séries de représentations ont lieu dans cette salle, plus adaptée à l'accueil de création et à leur présentation au public (rapport scène-salle, dimension du plateau et jauge).
Le Théâtre mène depuis 10 ans ce projet axé sur la production et a gagné avec le temps en lisibilité, pertinence et reconnaissance. Les artistes, souvent en début de carrière, sont accompagnés dans le respect de leurs projets, et bénéficient d'un soutien complet de l'équipe du Théâtre. Le Théâtre accompagne les artistes dans la durée, souvent pour au moins deux créations. Au fil des années, le Théâtre a affirmé sa ligne artistique et sa capacité à déterminer la pertinence ou non d'accompagner un projet, et à fortiori à en porter la production déléguée.
Paul Giusti (« Le grand cahier » et « Révizor »), Anne Barbot (« Yvonne, princesse de bourgogne » et « Roméo et Juliette »), Hala Ghosn (« Les primitifs »), figurent parmi les artistes accompagnés en production déléguée ces dernières années. D'autres projets et équipes artistiques ont bénéficié d'apport en coproduction : Julie Déliquet et le collectif In intro (« Nous sommes seuls maintenant » et « Catherine et Christian »), le Théâtre de la Jacquerie (« La ville » et « Danemark, la tragédie d'Hamlet »), ou encore Alexis Armengol (« Sic(k) »).
Entre 2013 et 2015, le Théâtre a maintenu un niveau d'une centaine de représentations par an, d'une trentaine de spectacles diffusés dont 4 à 6 créations par saison. La fréquentation du Théâtre (tournées de productions déléguées comprises) présente un niveau élevé ; avec une moyenne de 28 074 spectateurs sur les trois années. La baisse affichée en 2014 et 2015 par rapport à 2013 est essentiellement due à la fermeture de la grande salle.
La période de fermeture des travaux a permis d'expérimenter une programmation arts de la rue et de créer d'un festival « A pleine rue », en mai 2015. Il fut l'occasion de présenter à Villejuif le travail de compagnies franciliennes reconnues, comme Les colporteurs, Les grandes personnes, la compagnie n°8, les Goulus ou encore la compagnie

Adhok. Face au succès de la première édition, « A pleine rue » a été à nouveau organisé en juin 2016. Par ailleurs, chaque année, le Théâtre participe aux grands festivals du département, la Biennale de danse du Val-de-Marne, les Théâtrales Charles Dullin, Sons d'Hiver et le Festi'Val de Marne, en accueillant leurs spectacles.
Le Théâtre Romain Rolland est également un lieu de pratique et d'enseignement artistiques et propose, à l'année, des ateliers théâtre hebdomadaires (8 au total) encadrés par des artistes professionnels à destination des enfants, des jeunes collégiens et lycéens et des adultes. En charge de deux classes avec option théâtre dans un lycée du Kremlin-Bicêtre, le théâtre est également en lien avec d'autres lycées du territoire (Paris, Vitry). Des actions culturelles sont également conçues chaque saison en lien avec les artistes en résidence (répétitions, rencontres, formations, stages, ateliers…). Le nombre d'heures d'interventions artistiques est ainsi de plus de 900 heures par an.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
Théâtre de ville relevant de l'échelon communautaire, le Théâtre Romain Rolland de Villejuif est ancré sur le territoire et développe des partenariats avec les autres théâtres de l'agglomération (notamment Cachan et Kremlin-Bicêtre). Le rayonnement du Théâtre dépasse toutefois les frontières municipales et intercommunales tant il développe un projet spécifique et reconnu. Il s'insère dans un réseau de partenaires au plan départemental et national pour la diffusion et la production des spectacles portés par le théâtre. Au cours des trois dernières années, le Théâtre a ainsi confirmé et développé ses partenariats en Ile-de-France comme au national.

Evolution budgétaire et de l'emploi
Le budget annuel moyen du Théâtre Romain Rolland est, sur la période de conventionnement, de 2 millions d'euros. Il présente une légère tendance à la baisse, due à une diminution des recettes propres en raison de la fermeture pour travaux pendant 20 mois de la grande salle du Théâtre (réouverture en mars 2016). Le budget est financé au trois quart par les subventions publiques et pour un quart par les recettes propres.
Relevant de l'échelon intercommunal, la communauté d'agglomération du Val de Bièvre, maintenant Etablissement Public T12, est le premier financeur du Théâtre avec une subvention annuelle stable de l'ordre 1,2M€ qui représente 80 % des subventions du lieu. Les quatre autres partenaires sont, le Conseil Départemental du Val-de-Marne (aide au fonctionnement de 120 000 €), la Région Ile-de-France (PAC d'un montant de 80 740€), la DRAC (scène conventionnée à 50 300 € et aides à projets ponctuelles) et la Ville de Villejuif (subvention de 29 370 €). L'aide régionale représente en 2013 comme en 2015, 5 % des subventions et 4 % du budget.
Le fonctionnement du Théâtre repose sur une équipe permanente, solide et stable, d'une quinzaine de personnes. Si l'ensemble des salariés est impliqué dans le projet de Maison de production, celui-ci dispose toutefois d'une équipe dédiée qui est montée en compétence et en nombre au cours des trois années passées. La production repose ainsi sur 4 personnes de l'équipe en CDI (2 ETP) : un directeur de production (aussi administrateur du théâtre), une chargée de relations publiques et de diffusion, un régisseur général en charge des créations et une chargée de production. Pour soutenir la vente des productions, le Théâtre travaille également avec un chargé de diffusion indépendant et une attachée de presse ponctuellement.
La masse salariale du théâtre relève au deux-tiers des emplois permanents et pour un tiers de l'emploi intermittent. Elle présente un niveau élevé en raison notamment des productions déléguées qui impliquent l'embauche de nombreux artistes et techniciens.

Projet proposé pour les trois prochaines années
Le Théâtre Romain Rolland de Villejuif réaffirme son projet de Maison de production et d'accompagnement de la création et des nouvelles écritures. Aussi, le projet proposé s'inscrit dans la continuité avec un renouvellement des artistes soutenus et un renforcement du rôle de producteur délégué. Le Théâtre accompagnera au minimum 3 créations par saison (4 en 2016/2017). Il assurera la production déléguée d'au moins une création par an (2 en 2016/2017) et sera coproducteur des autres créations. Les équipes artistiques bénéficieront de temps de résidences d'une durée de 2 à 6 semaines environ et d'une série d'une dizaine de représentations. Le projet comprend également un volet d'actions culturelles important, avec des interventions en lycées et différents cours de théâtre proposés à l'année. Les actions en direction des publics seront définies en lien avec les artistes en résidence. Les deux productions déléguées de la saison 2016/2017 sont des créations de jeunes auteurs et metteurs en scènes : « Buffles » de Pau Miri, mis en scène par Edouard Signolet et « Une chambre à Rome » écrit et mis en scène par Sarah Capony.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient le Théâtre Romain Rolland en 2016 à hauteur de 80 740 € sur une base subventionnable de 455 591 €

(La base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé)

Emploi	**Création/Diffusion/Appropriation**
La Région apporte son aide au titre de l'emploi à hauteur de 35 740 € pour l'équipe dédiée à l'activité de production soutenue. La Région ne soutient pas l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.	La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 45 000 € pour l'activité de maison de production du Théâtre et l'accompagnement des équipes artistiques accueillis en résidence.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé.

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	80 740,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	80 740,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	80 740,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	80 740,00 €
	Montant total	242 220,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011740

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TPE THEATRE PAUL ELUARD - BEZONS (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	164 155,00 €	39,78 %	65 300,00 €
	Montant Total de la subvention		65 300,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6568-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TPE THEATRE PAUL ELUARD
Adresse administrative : 162 RUE MAURICE BERTEAUX
95870 BEZONS
Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Industriel
Représentant : Monsieur CHRISTIAN OURMIERES, Président

N° SIRET : 40222526200011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

Dotée d'une salle de 500 places, le Théâtre Paul Eluard, a été dirigé pendant près de 20 ans par Monique Planchard et depuis 2016 par Caroline Druelle. Il a ouvert, en 1995, à Bezons, après d'importants travaux de rénovation. Théâtre de ville, le Théâtre Paul Eluard a inscrit dès le début de son projet une programmation exigeante avec une politique de résidences d'artistes et de nombreuses actions menées avec les publics, notamment le jeune public.
En 1999, le théâtre obtient le label national « Plateau pour la danse », puis devient scène conventionnée pour la danse, premier théâtre à être conventionné pour la danse en Ile-de-France.
Si la danse occupe une place prépondérante dans la programmation, celle-ci demeure pluridisciplinaire et propose chaque saison cirque, chanson, théâtre et propositions pluridisciplinaires.
Le Théâtre, après avoir été transféré à la communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons, relève à nouveau de la Ville de Bezons depuis 2016.
Le Théâtre s'inscrit dans les réseaux départementaux et travaille en partenariat avec les structures culturelles du territoire : Escales Danse du Val d'Oise, CirquEvolution, Festival Théâtral du Val d'oise.
Chaque saison, le Théâtre accueille et accompagne des compagnies chorégraphiques dans le cadre de résidences de création et de résidences longues : Farid Ounchiouene, Karine Pontièes, Christian et François Ben Aïm, Anne

Nguyen, Fabrizzio Pazzaglia, Mié Coquempot, Alban Richard, Maxence Rey, Amala Dianor, Fabrice Dugied, Maud le Pladec, Patrick Bonté et Nicole Mossoux, Frank Micheletti…

Le Théâtre Paul Eluard est soutenu par la Région Ile-de-France, la DRAC d'Ile-de-France, le Conseil départemental du Val d'Oise et la Ville de Bezons.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	%	2014	2015	%
DRAC : accompagnement activité chorégraphique - scène conventionnée danse	65 123	*6%*	65 123	65 000	*6%*
DRAC - Résidences + actions culturelles	37 000	*3%*	44 000	32 500	*3%*
Conseil départemental du Val d'Oise : programmation artistique	93 000	*8%*	93 000	88 350	*8%*
Conseil départemental du Val d'Oise : résidences chorégraphiques	19 000	*2%*	19 000	18 050	*2%*
communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons : aide au fonctionnement	832 646	*74%*	832 646	832 646	*75%*
Autres - Acsé, ONDA	16 167	*1%*	14 155	2 700	*0%*
Région - PAC	65 300	*6%*	65 300	65 300	*6%*
SOUS-TOTAL REGION	65 300	6%	65 300	65 300	6%
TOTAL SUBVENTIONS	**1 128 236**	**100%**	**1 133 224**	**1 104 546**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	%	2014	2015	%
Subventions d'exploitation	1 223 177	*81%*	1 179 049	1 141 472	*75%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	199 187	*13%*	237 123	239 733	*16%*
Total produits	1 511 754	100%	1 653 284	1 513 729	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

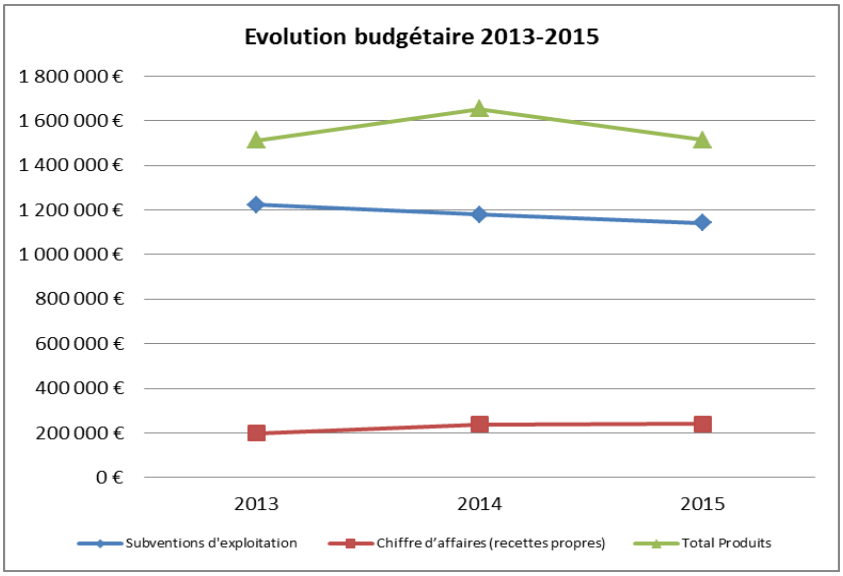

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

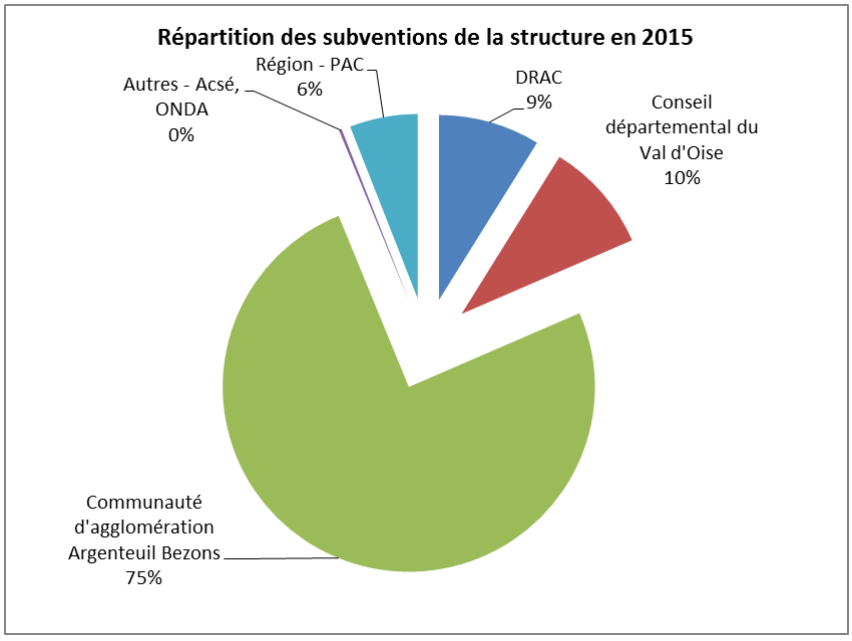

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale	468 030	465 026	462 790
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	4 605	5 082	5 090

3) Evolution de l'activité

	2013	2014	2015
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations produites ou co-produites	5	3	5
Nombre de spectacles diffusés au total	28	28	29
Nombre de représentations *Dont nombre de représentations en cession :*	64	67	56
Nombre de temps forts	4	4	4
Nombre de spectateurs	15031	14423	14359
Nombre de résidence(s) éventuellement menée(s)	3 1 résidence longue 2 résidences de création 1 résidence DRAC en milieu scolaire (Collège)	6 2 résidences longues 2 résidences création 2 résidences DRAC en milieu scolaire (collège et lycée pro)	7 2 résidences longues 3 résidences de créations 2 résidences DRAC territoriales en milieu scolaires (primaire et lycée pro)
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	92h	107h	116h
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	376	384	385
Nombre d'établissements et de relais partenaires	Une trentaine	Une trentaine	Une trentaine
Nombre de bénéficiaires	3417	3150	3224

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

Le TPE de Bezons a été le premier théâtre en Ile-de-France à être conventionné pour la danse. Il fait partie des lieux structurants en matière d'aménagement culturel du territoire sur le département du Val d'Oise, en Ile-de-France et bénéficie d'une renommée nationale. Il a accueilli depuis l'origine de nombreuses compagnies en résidence, permettant de faire un travail de fond autour de la création, de la diffusion et de l'action culturelle en faveur du champ chorégraphique, notamment auprès des publics scolaires de la maternelle au Lycée.
C'est également un lieu pluridisciplinaire accueillant des spectacles de musique, de jeune public, de cirque et un cinéma classé arts et essai et labélisé jeune public.

Dans cette période de restructuration du lieu lié au départ de la directrice en retraite et de la mise en œuvre d'un nouveau projet artistique prenant appui sur la dimension historique du lieu tout en ouvrant de nouveaux chantiers, les tutelles que sont la DRAC, le Conseil départemental, la Ville de Bezons et la région Ile-de-France, ont contribué à nous faire franchir ce nouveau cap. Nous tenons à remercier les professionnels du service spectacle vivant de la région présentes lors de notre comité de suivi pour leur expertise.

Ces trois prochaines années s'articuleront ainsi avec ce nouveau projet porté par la nouvelle directrice et lié au conventionnement danse (sur quatre ans de 2016 à 2019).

Ce projet s'articule autour de la ''diversité des arts chorégraphiques et des corps en lien ''; Il s'agira de proposer **une programmation rendant compte de la multiplicité des écritures chorégraphiques d'aujourd'hui**, de croiser des esthétiques variées (des danses dites populaires aux danses dites savantes : contemporaine, hip-hop, baroque, tango…) , du répertoire à la jeune création, et de questionner plus largement les langages artistiques du corps en scène, et les dialogues plus spécifiques entre la danse et la musique, afin d'élargir les publics, et de favoriser les échanges entre les arts et les personnes.

Pour permettre à ce projet de se développer, nous envisageons d'y associer un programme de résidences d'artistes avec trois angles d'approches :

- **Les résidences longues** (sur deux ans 2016/2017 et 2017/2018)

Suite à un appel à projet lancé en janvier dernier, deux candidatures complémentaires ont été retenues permettant d'établir un trait d'union entre différentes génération de chorégraphes :

- **Béatrice Massin, compagnie fêtes galantes,** sur le lien danse baroque et danse contemporaine / lien danse et musique / corps et voix
- **Julie Nioche, compagnie A.I.M.E,** sur le lien entre corps et soin / danse hors les murs / lien danse et musique

Avec elles, nous travaillerons sur la mise en œuvre d'un parcours mêlant le répertoire d'œuvres de leur compagnie, des créations, des cartes blanches communes au théâtre et hors les murs, et un volet d'action culturelle conséquent. (200h par saison dont projets corps et soin avec l'équipe du théâtre et en lien avec les corps de métiers des personnels du monde de l'éducation, du champs social / Projet en milieu scolaire premier et second degré / projet corps et voix avec des Chœurs du département du Val d'Oise et de la nouvelle agglomération Saint Germain Boucles de la seine/ lien danse et jardin à l'Abbaye de Maubuisson)

- **Les résidences de création**

Elles permettant d'aborder la diversité des écritures chorégraphiques, la transmission d'un patrimoine chorégraphique, le lien danse et musique Pour l'année 2017, nous nous sommes engagés sur quatre projets de résidence de création liées à la permanence artistique de la Région Ile-de-France. Des projets directement en lien avec notre mission de scène conventionnée danse et de soutien à la création et à la transmission de la diversité des écritures.

- **Faizal Zeghoudi**

Master class Nijinski *(Objectif : la transmission d'un patrimoine chorégraphique / histoire de la danse) :* un projet spécifique sur la question de l'identité en partant d'un portrait de Nijinsky sera mené avec trois classes en systèmes électronumérique du lycée professionnel Jean Jaurès d'Argenteuil dans le cadre d'une résidence territoriale au lycée*)*

- **Christian et François Ben Aïm, Guillaume Poix et Ibrahim Maalouf**

Brûlent nos cœurs insoumis version live *(Objectif : lien danse et musique en live, comment fédérer d'autres publics ?)*

- **Nans Martin**

D'œil et d'oubli *(Objectif : des corps en lien / lien entre les corps et la voix) - soutien à l'émergence*

- **Philippe Ménard**

Horizon (pour la saison 17/18) *(Objectif : des corps en lien/ lien entre individu et le groupe, un projet spécifique pourra s'élaborer avec des lycéens sur la question du regard de l'autre)*

- **Accompagnement de projets de chorégraphes émergents avec ''Les danses abritées''**

Ce nouveau temps fort est un processus d'accompagnement de projets émergents du champ chorégraphique. Outre un temps fort organisé sur deux jours en avril 2017 permettant d'apporter une visibilité aux travaux de ces chorégraphes et à leur apporter de bonnes conditions de création (qu'ils soient en cours de réalisation ''maquettes'' ou finalisés), le tpe souhaite renforcer son soutien auprès d'une nouvelle génération d'artistes, les mettre en relations avec d'autres professionnels, les confronter aux publics en amont et en aval de cette manifestation. Les compagnies pourront ainsi bénéficier du studio de répétition (avec temps partagés de répétitions publiques avec des groupes de lycéens notamment) , d'une aide matérielle et humaine pour développer leur projet.

Maquettes, débats ''tables mobiles'', création en condition professionnelle, accompagnement sur la durée d'un projet en lien avec d'autres lieux franciliens et réseaux spécialisés dans l'accompagnement de l'émergence *(Journées*

Danse dense Pantin, l'Etoile du Nord à Paris, Escales danse en Val d'Oise) seront ainsi mis en œuvre.

Dans cette perspective d'accompagnement des artistes émergents, un projet d'investissement et d'aménagement du studio en une deuxième salle de spectacle à petite jauge est à l'étude (pour 2019/2020)
Pour l'édition 2017, les projets retenus dans des esthétiques variées sont :

- **Nans Martin,** création *D'œil et d'oubli*
- **Sandra Abouav,** diffusion *Riz complet* et création *A bouche que veux-tu ?*
- ***La Pépinière de jeunes chorégraphes de Béatrice Massin :***
    - **Olivier Bioret,** création *Hortichorégraphie*
    - **Stéphanie Brochard**

Un après-midi professionnel sera également consacré aux chantiers mobiles des journées Danse Dense Pantin, maquettes de projets qui donneront lieu à des ''tables mobiles'', temps d'échanges entre artistes et professionnels.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet
Nos partenaires franciliens :

- Le réseau Escales danse en Val d'Oise (Espace Germinal de Fosses, L'orange Bleue d'Eaubonne, L'apostrophe scène nationale de Cergy-Pontoise, Espace Lino Ventura de Garge les Gonesse, DAC de Gonesse, DAC de Goussainville, DAC de Jouy le Moutier, DAC de Saint Gratien, tpe)
- Périphérique arts mêlés (avec Gonesse, et L'apostrophe scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise)
- Festival théâtral du Val d'Oise
- Festival Jazz au fil de l'Oise
- Réseau de cirque Cirquevolution en Val d'Oise
- La Briqueterie CDC du Val de Marne
- Les journées Danse dense Pantin
- L'étoile du Nord Paris
- L'atelier de Paris Vincennes CDC
- Le CDN de Sartrouville
- Le théâtre du Vésinet (contact en cours dans le cadre de la nouvelle agglomération)

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)
Ville de Bezons
Conseil départemental du Val d'Oise soutien de la scène conventionnée, et aux résidences longues
Etat, Ministère de la culture-DRAC Ile-de-France soutien à la scène conventionnée et aux résidences longues
Caisse des dépôts et des consignations : soutien concernant l'accompagnement de jeunes talents danses de la Pépinière de jeunes chorégraphes de Béatrice Massin sur 2017 et 2018

Equipe artistique prévue pour le projet :
Pour les résidences longues Béatrice Massin et Julie Nioche
Pour les résidences de création : Faizal Zeghoudi, C et F Benaim, Philippe Ménard.
Pour les danses abritées : Nans Martin, Sandra Abouav, et les jeunes chorégraphes de la Pépinière de Béatrice Massin (pour 16/17 Olivier Bioret et Stéphanie Brochard)

RESIDENCES PREVUES

	1ère année 2016/2017	
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	Créations Avec F.Zeghoudi, F et C Benaim, Nans Martin	Implantation Avec Béatrice Massin et Julie Nioche sur deux saisons
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	En moyenne, résidence de trois mois avec diffusion de la création en janvier, mars et avril / actions avec les publics sur toute la saison	Deux ans

Lieux partenaires et territoires géographiques de chaque résidence	Ville de Bezons Département du Val d'Oise Périphérique arts mêlés Escales danses en Val d'Oise Onda	Ville de Bezons Département du Val d'Oise Agglomération de Saint Germain boucles de la scène Ile de France Escales danse en Val d'oise Arcadi (pour Mass B de B Massin) Réseau des scènes conventionnées
Objectifs & contenus de chaque résidence	Voir ci-après	Voir ci-après
Partenaires financiers de résidence	Région Ile-de-France Caisse des dépôts et des consignations (pour les danses abritées)	Ville de Bezons Département du Val d'Oise DRAC Ile de France Région Ile-de-France

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019) :

Sur 2017/2018, les résidences longues se poursuivront avec les équipes de Béatrice Massin et de Julie Nioche. Elles créeront toutes les deux une pièce pour le tpe.
Sur 2018/2019 un nouveau binôme de chorégraphes sera accueilli sur d'autres thématiques

Concernant les autres types de résidences, nous souhaiterons pouvoir continuer d'accompagner des artistes en création (3 à 4 par année civile) ayant des écritures chorégraphiques diversifiées, et ayant déjà quelques œuvres à leur répertoire ; imaginer aussi des parcours en lien avec le réseau Escales danse en Val d'Oise.

Par ailleurs, nous souhaiterions développer **le dispositif des « danses abritées »** en faveur de jeunes projets de chorégraphes. Au-delà d'un simple temps fort, nous souhaiterions pouvoir les suivre sur toute une année dans leur cheminement, et permettre la visibilité de leurs projets auprès des différents réseaux.
Par ailleurs à l'horizon 2019, nous aimerions faire aboutir **le projet de réaménagement de notre studio de danse en seconde salle de spectacle (100 places) pour développer de petites formes, et permettre la création et la diffusion de formes émergentes.**

L'un des thèmes proposés pour les projets 2017/2018 sera **la piste des ''corps sonores''** qui pourra prendre la forme d'un festival.
Nous nous appliquerons à accompagner les projets d'artistes s'emparant de cette question dans leur travail, que ce soit en l'abordant par le lien entre danseurs et musiciens, ou bien via des projets d'artistes utilisant leur propre corps, ou le lien aux objets pour produire un travail sonore et soucieux de le partager avec un large public.

PERSPECTIVES DE CREATION

Présentation des éventuelles créations/productions prévues (esthétiques, titres, auteurs, metteurs en scène / compositeurs / chorégraphes / musiciens, 1 à 2 lignes de présentation…)

- **Béatrice Massin**

Création d'un quintette de femmes pour 2018
Et Carte blanche avec un chorégraphe contemporain

- **Julie Nioche**

Projet de création hors les murs, dans un jardin de la ville de Bezons, ''Rituals'' pour 2018 avec des chorégraphes Turcs

- **Faizal Zeghoudi, *Master class Nijinski***

Un projet mêlant danse, théâtre et musique sur un pan de la vie de cette figure qu'était Nijinski. Au titre de scène conventionnée, il nous apparait essentiel de pouvoir travailler sur la notion de patrimoine chorégraphique, de

répertoire et participer ainsi à l'enrichissement de la culture chorégraphique, notamment auprès des plus jeunes. Aussi, un projet d'action culturelle conséquent sera mis en œuvre avec trois classes de lycéens en systèmes électro-numériques.

- **Christian et François Ben Aïm, Guillaume Poix et Ibrahim Maalouf,** ***Brûlent nos cœurs insoumis version live***

L'un des axes phares du projet de scène conventionnée étant de favoriser sur le plateau de projets mêlant danse et musique en live, nous aurons le privilège de faire partie des cinq lieux en France à pouvoir soutenir, accueillir cette version inédite de la création des frères Ben Aïm, avec quatre danseurs, en présence d'Ibrahim Maalouf et de cinq musiciens.

- **Nans Martin,** ***D'œil et d'oubli***

Nans Martin fait partie d'une nouvelle génération de chorégraphes qui développe une écriture ciselée du mouvement dans les structures dédiées à l'émergence chorégraphique. L'une des missions du tpe est aussi d'être un lieu tremplin pour les chorégraphes et de passer le stade de l'émergence.

- **Philippe Ménard,** ***Horizon*** (pour la saison 17/18)

Nous souhaitons apporter de bonnes conditions à cet artiste dont ce projet de création sera déterminant pour passer un cap. Des liens ont été noués suite à la diffusion de *Air* et la mise en œuvre d'un projet d'actions culturelles avec les lycéens, projet ayant été nominé pour le Prix national de l'audace artistique. L'enjeu est fort pour lui et il manque à son répertoire une pièce de groupe plus approfondie que les précédentes.

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

Jonglage- musique-danse avec le réseau Cirquevolution
GANDINI JUGGLING, Ephemeral architecture, 4x4

Danse en résidence
Béatrice MASSIN, *Cie Fêtes Galantes, Que ma joie demeure*

Marionnettes-Festival théâtral du Val d'Oise
Isabelle DARRAS Julie TENRET *Night shop theatre, Silence*

Création danse résidence région Ile-de-France
Julie COUTANTet Éric FESSENMEYER *Cie La Cavale, De(s) personne(s)*

Jeune public danse
Jack TIMMERMANS *CIE DE STILTE**, Flying cow*

Festival jazz au fil de l'oise
Thomas de POURQUERY et RED STAR ORCHESTRA, Broadways

Danse
Petter JACOBSSON et BALLET DE LORRAINE— CCN, programme de trois œuvres de Twyla Tharp

Chanson
Zaza FOURNIER et MAJIKER

Jeune public théâtre
Yan ALLEGRET, *Cie (&) So Weiter, Le KOJIKI*

Danse jeune public résidence hors les murs
Julie NIOCHE, *Cie A.I.M.E, en classe*

Création danse région Ile-de-France
Faizal ZEGHOUDI, Master class Nijinski

Jean-Claude GALLOTTA *Groupe Émile Dubois*

Carte blanches résidences : barrées Ba-ROCK
Julie NIOCHE et SIR ALICE,
Béatrice MASSIN et le chœur Agapanthe

Jeune public, musique rock
Claude WHIPPLE, *Cie la 7e Oreille, Little rock story*

Création théâtre chorégraphique
Patrick BONTE *Cie Mossoux Bonté, Taste of poison*

Hors les murs au CDN de Sartrouville, Cirque
Yoan BOURGEOIS, *Celui qui tombe*

Cirque- CirquEvolution, tournée mutualisée en Ile-de France
Vincent GOMEZ Christian LUCAS, *Cie Hors Pistes,* *Travelling Circus,*

Danse – en partenariat avec la Biennale de danse du Val de Marne
Marie CHOUINARD, Le sacre du printemps

Jeune public danse hiphop
Brahim BOUCHELAGHEM, *Cie Zahrbat, CRIIC*

Festival Ciné Poème,
Courts métrages et poésie avec la Ville de Bezons et le Printemps des poètes
Concert de clôture : **BABX** chanson poétique

Evènement Escales danse en Val d'Oise
A l'espace Germinal de Fosse
Boris CHARMATZ, CCN de Rennes Flip book

Danse hiphop : plateau partagé les filles du hip-hop
Sandrine LESCOURANT *Cie Kilaï, Parasite*
Lynda HAYFORD *Cie Engrenage, Shapshifting*

Création danse résidence région Ile de France
Christian et François BENAIM, Ibrahim MAALOUF, Guillaume POIX, *Brûlent nos cœurs insoumis*

Jeune Public théâtre
Bénédicte GUICHARDON *Cie Le Bel Après-minuit,* l'ombre de Tom

TEMPS FORT SUR LES EMERGENCES CHOREGRAPHIQUES
« les danses abritées »
Avec Sandra Abouav, Nans Martin, Olivier Bioret, Stéphanie Brochard et les maquettes des Chantiers Mobiles des Journées Danse dense Pantin, tables rondes professionnelles.
En lien avec le réseau Escales danse en Val d'Oise.
Avec le soutien D'ARCADI (pour Sandra Abouav) et le la Caisse des dépôts et des consignations.

Jeune public chanson
Séréna FISSEAU, D'une île à l'autre

Création danse, artiste en résidence
Julie NIOCHE, *Nos amours*

Création danse tango
Catherine BERBESSOU

Danse, artiste en résidence
Béatrice MASSIN, Fètes galantes, *Mass B*

Création danse Escales danse en Val d'Oise

Vincent DUPONT, *Mettre en pièce(s)*

Récital musical et poétique
Philippe TORRETON et Edward PERRAUD, *Mec !*

PERSPECTIVES EN TERMES D'EMPLOI POUR LE PROJET

La restructuration de l'équipe ayant déjà été établie entre 2013 et 2015, pour les trois prochaines années, afin de développer les actions de médiations, nous aimerions pouvoir créer un poste d'attaché aux relations avec le public pour venir en renfort du pôle des publics.
Par ailleurs, l'activité Cinéma est également en mutation, en raison de l'implantation d'un deuxième cinéma en cœur de ville.
Nous travaillons actuellement sur une identité plus significative du secteur cinéma.

Subvention demandée :
65 300 €
Soit 0 € d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	**Euros HT**	**RECETTES**	**Euros HT**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	**34545**	ETAT	**30000**
Préciser le détail des postes par fonction		DRAC IDF Résidences X en cours	30000
Salaires brut	23500	**Ministère de la culture / autres directions** (DGCA…) préciser service et titre : □ attribué / □ en cours	
Charges employeur	11045	**Autres Ministères** (préciser) : □ attribué / □ en cours	
Salaires brut			
Charges employeur		COLLECTIVITES TERRITORIALES	153700
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	**124655**	Région IDF - PAC	65300
Préciser le détail des postes		Région IDF - autres services (préciser) : □ attribué / □ en cours	
Salaires bruts artistes		**Département** : VAL D'OISE Résidences x en cours	17150
Charges employeur artistes		**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** (préciser le nom) : □ attribué / □ en cours	
Salaires bruts techniciens	22609	**Commune** 1 : BEZONS X attribué	71250
		Commune 2 (préciser le nom) : □ attribué /□□ en cours	

Charges employeur techniciens	14635	**Autres** (préciser) : ☐ attribué / ☐ en cours	
Droits d'auteur	5600		
Locations (préciser):	2144		
Défraiements	9200	UNION EUROPEENNE	0
Transports	2600	*Préciser le dispositif :* ☐ attribué / ☐ en cours	
Apports en coproduction		EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	0
Aides aux résidences	30000	Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	
Achats de spectacle, concerts	37104	Autres (préciser) :	
Autres (préciser) : Mise à dispo de navettes	763	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	0
DEPENSES D'APPROPRIATION	**29500**	CNV, SACEM, SACD, ADAMI (préciser) :	
Préciser le nombre d'heures: ……..		ARCADI	
Salaires bruts	10000	Autres (préciser) :	
Charges employeur	4500	MECENAT & SPONSOR	0
Achat action culturelle	15000	*Préciser :*	
Autres (préciser) :			
AUTRES DEPENSES	**10000**		
Part de charges de fonctionnement	10000	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	**15000**
		Locations de salle	
		Billetterie	15000
TOTAL	**198700**	**TOTAL**	**198700**

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région
Le Théâtre Paul Eluard de Bezons est soutenu au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2006 à hauteur de 65 300 euros, montant d'aide maintenu à l'identique lors des renouvellements en 2010 et 2013.
La Région soutient l'activité d'accueil en résidence de création et d'accompagnement de jeunes compagnies chorégraphiques chaque saison et les actions en direction des publics menés par les artistes.

Evolution de l'activité et du rapport au public
Théâtre de ville et scène conventionnée pour la danse, le Théâtre Paul Eluard de Bezons propose une programmation pluridisciplinaire faisant la part belle à la création chorégraphique, avec une trentaine de spectacles, entre 3 et 5 créations, et une soixantaine de représentations. La programmation attire plus de 14 600 spectateurs par saison. Inscrit dans les réseaux départementaux de danse, mais également de théâtre et cirque, le TPE participe à Escales danse en Val d'oise, à CirquEvolution, au Festival Théâtral du Val d'Oise, ainsi qu'au Festival Périphérique Arts Mêlés.
Durant ces trois dernières années, le Théâtre Paul Eluard a poursuivi et renforcé son accompagnement d'équipes artistiques dans le cadre de résidences. Le nombre de résidences est passé de 3 en 2013 à 7 en 2015. Si le nombre de résidences de création a été maintenu à deux par an, le TPE accueille par saison depuis 2014, deux résidences longues simultanément et met en place deux résidences territoriales DRAC en établissements scolaires (primaire, collège et lycée).
Les résidences comprennent plusieurs volets, un soutien à la création (coproduction et mise à disposition d'espace de répétition), la diffusion de pièces du répertoire, et des actions artistiques et culturelles écrites et pensées sur mesure avec les artistes. Pour certaines résidences, des partenariats sont mis en place avec d'autres lieux, du Val d'Oise et de la Région, de manière à donner plus de moyens et de visibilité aux créations et à créer des parcours. Le choix des projets et artistes accueillis traduit la volonté du théâtre d'accompagner de jeunes chorégraphes repérés,

comme celle de promouvoir la danse dans toutes ses formes et dans ses croisements possibles avec d'autres champs artistiques, danse et arts plastiques, danse et musique, danse et théâtre…
Depuis 2013, le TPE a ainsi accueilli, chaque année, deux équipes en résidences de création. En 2013/2014 : Maud Le Pladec pour sa création « Démocracy », pièce pour cinq danseurs et quatre percussionnistes de l'ensemble Tactus et les chorégraphes, Patrick Bonté et Nicole Mossoux, pour le spectacle pour cinq danseurs, l'« Histoire de l'imposture ». La saison suivante, ce sont les créations de Fabrice Dugied, la « Collection Lise B », installation performative rendant hommage à la critique de danse Lise Brunel et de Maxence Rey, « Le moulin des tentations », interrogeant l'univers pictural de Jérôme Bosch, qui ont bénéficié de l'accompagnement du théâtre. En 2016, le chorégraphe Amala Dianor a créé « De(s) générations », qui rassemble au plateau trois générations de danseurs hip hop, et la compagnie La Cavale portée par Julie Coutant et Eric Fessenmeyer a présenté sa création « De(s) personne(s) », projet de danse contemporaine questionnant la notion de rapport au groupe.
Frank Micheletti (Kubilai Khan Investigations), Mié Coquempot et Alban Richard ont été respectivement les artistes en résidence longue durant les trois années de convention.
Animé par la volonté d'accompagner et de développer les publics, de les sensibiliser à la diversité des arts chorégraphiques et de favoriser la rencontre avec les artistes, le théâtre construit avec chaque artiste en résidence des actions artistiques et culturelles. Par exemple, la danseuse et chorégraphe Maxence Rey a mené une formation auprès d'enseignants du second degré (collèges et lycées) sur le lien entre danse et arts plastiques, en partenariat avec le rectorat de Versailles et le Musée du Louvre, et a animé des ateliers de pratique amateur avec des adultes en situation de handicap. Amala Dianor est intervenu auprès d'une centaine de jeunes des jurys danse des collèges et lycées de l'Académie de Versailles en lien avec la DAAC du rectorat de Versailles et l'UNSS danse nationale. Des interventions dans deux classes à option danse du Lycée Camille de Vauréal ont été menées en lien avec le projet Lise B de Fabrice Dugied. Maud Le Pladec est intervenue auprès de lycéens en parcours danse et musique des lycées Jean Jaurès d'Argenteuil, Van Gogh d'Ermont et Le Corbusier de Cormeilles-en-Parisis.
Depuis 2013, le volume horaire d'interventions artistiques est de 380 heures annuelles en moyenne, avec un accroissement sur la période des interventions auprès des lycéens (92h en 2013, 107 heures en 2014 et 116 heures en 2015).

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
Le Théâtre Paul Eluard de Bezons tire son rayonnement de son ancrage local à Bezons en tant que théâtre de ville mais également à son projet de scène conventionnée au service de la danse et des artistes dans leur diversité. Inscrit dans le réseau danse au plan départemental et régional, le Théâtre Paul Eluard noue de nombreuses collaborations avec d'autres lieux franciliens : la douzaine de lieux du réseau Escales danse en Val d'Oise, l'Etoile du Nord – scène conventionnée danse à Paris, les journées Danse Dense de Pantin, la Briqueterie – centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne, l'atelier de Paris Carolyn Carlson – centre de développement chorégraphique… Par ailleurs, le rayonnement du théâtre s'élargit au plan national, tant il est un lieu repéré pour son accompagnement des artistes, danseurs et chorégraphes, du champ chorégraphique.

Evolution budgétaire et de l'emploi
Le budget du Théâtre Paul Eluard de Bezons est stable et s'établit autour de 1,5 M€. Il repose à 75 % sur les subventions publiques, au 1er rang desquelles se situe la subvention de la communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons d'un peu plus de 830 000 €. La communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons ayant été dissoute au 1er janvier 2016, après la création du Grand Paris, la Ville de Bezons a choisi de reprendre le Théâtre et de maintenir le même niveau d'intervention financière. Les recettes propres sont en hausse (+20 %), elles s'élèvent en 2015 à près de 240 000 €.
Le Département du Val d'Oise, la Région Ile-de-France et la DRAC sont tous trois partenaires du Théâtre. Le Département du Val d'Oise est le 2ème partenaire public de la structure (8% des financements publics), malgré la baisse de -5% appliquée en 2015, en raison des difficultés financières actuelles rencontrées par le Département. La DRAC est le 3ème partenaire public du Théâtre (7% des financements publics) et apporte une aide au titre de la scène conventionnée danse ainsi que pour les résidences et les actions culturelles. Quant à la Région Ile-de-France, elle est à la 4ème place avec son soutien au titre de la permanence artistique et culturelle qui représente 5 % des aides publiques. La part de l'aide régionale est restée stable durant la période et représente 5 % des subventions publiques et 4 % du budget en 2013 comme en 2015.
L'équipe du Théâtre Paul Eluard est composée de 12 personnes (pôle direction, pôle technique, pôle relations avec le public, pole cinéma / numérique et pôle accueil – billetterie). Après avoir assuré l'intérim de la direction pendant plus de trois ans, en remplacement de la directrice (en maladie), Caroline Druelle, collaboratrice du théâtre depuis 2003, a été nommée directrice en 2016 (après que la directrice ait fait valoir ses droits à la retraite). Cette période et la nomination à la direction se sont accompagnées d'une réorganisation de l'équipe au service du projet du théâtre.

Projet proposé pour les trois prochaines années

Le projet porté par le Théâtre Paul Eluard pour les trois prochaines années s'inscrit dans le cadre d'un projet artistique renouvelé et renforcé, au service de la création chorégraphique dans toute sa diversité (danse contemporaine, danse baroque, hip-hop, danse-théâtre…) et sur les liens entre la danse, le mouvement et d'autres champs esthétiques (notamment danse et musique). Il s'appuie sur 3 grandes axes : des résidences longues (deux résidences de 2 ans), des résidences de création (3 à 4 par an) et un accompagnement renforcé des jeunes artistes émergents (nouveau temps fort « Les danses abritées »). Chaque résidence donnera lieu à la définition d'un volet d'actions culturelles, particulièrement important pour les deux compagnies en résidences longues (de l'ordre de 100 heures par saison chacune).
Après un appel à candidature, les deux compagnies retenues pour les deux résidences longues sont la compagnie Fêtes Galantes (Béatrice Massin) et la compagnie AIME (Julie Nioche), deux compagnies aux esthétiques différentes portées par deux chorégraphes de générations différentes. Les compagnies en résidences de création permettront d'explorer le lien entre danse et musique, et la transmission : Faizal Zeghoudi avec « Master class Nijinski » et Christian et François Ben Aïm, avec « Brûlent nos cœurs insoumis » en version live avec Ibrahim Maalouf.
Souhaitant renforcer son soutien aux jeunes artistes émergents, le théâtre va mettre en place, en lien avec des structures partenaires, un nouveau processus d'accompagnement de la jeune création chorégraphique dont le point d'orgue sera un nouveau temps fort « Les danses abritées ». Il permettra la présentation du travail de jeunes artistes (maquettes, créations, diffusion du répertoire) et proposera des temps de débats et d'échanges. La première édition présentera le travail de quatre jeunes chorégraphes : Sandra Abouav, Nans Martin et deux chorégraphes issus de la pépinière animée par Béatrice Massin (compagnie Fêtes Galantes).

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant identique.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient le Théatre Paul Eluard de Bezons en 2016 à hauteur de 65 300 € sur une base subventionnable de 164 155 €

(La base subventionnable correspond aux dépenses de création/diffusion, aux dépenses d'appropriation et aux autres dépenses)

Emploi La Région ne soutient pas l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.	**Création/Diffusion/Appropriation** La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de pour l'accueil de compagnies en résidence, le soutien à la création et l'accompagnement de jeunes artistes émergents.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond aux dépenses de création/diffusion, aux dépenses d'appropriation et aux autres dépenses

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	65 300,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	65 300,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	65 300,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	65 300,00 €
	Montant total	195 900,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011742

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 36 DU MOIS (RENOUVELLEMENT PAC NOV 2016 - RECONDUCTION POUR UNE ANNEE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	96 253,00 €	36,36 %	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : 36 DU MOIS
Adresse administrative : 12 RUE ALBERT ROPER
94260 FRESNES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Elodie Pillot, Présidente

Date de publication au JO : 29 mars 1995

N° SIRET : 40421352200042

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

I- Présentation du bénéficiaire

La compagnie 36 du mois a été créée en 1995 autour d'un premier projet de création : « Les Petites Fuites ». Le directeur artistique, Emmanuel Audibert, a été formé à l'école nationale du cirque Annie Fratellini, à l'école de cirque de Rosny-sous-Bois, à l'Atelier international de Théâtre (B. Salant, P. Weaver) et à l'école du Passage.
De 2000 à 2003, la compagnie a porté le projet Cirque 360 en partenariat avec les départements de l'Essonne et du Val-de-Marne, et assurait une mission territoriale d'animation culturelle et artistique soutenue par la Région et la DRAC. Ce projet comportait deux axes : la diffusion de spectacles sous chapiteau et l'animation de *Terrain d'acrobatie*.
La compagnie 36 du mois est implantée à Fresnes depuis 2001. Elle est installée dans un vieux corps de ferme de 1200 m² situé au centre-ville. Le lieu est un lieu de travail pour la compagnie mais aussi pour d'autres compagnies accueillies en résidence.
Depuis 2010, Emmanuel Audibert a mis en scène deux créations *Tarets et autres parasites/projets Copirates* en 2010 et *Qui est monsieur Lorem ipsum ?* en 2013, avec laquelle la compagnie aborde une nouvelle discipline et un nouveau réseau : la marionnette.
L'activité de 36 du mois se décline aujourd'hui autour de plusieurs axes, les créations de la compagnie, la production

de projets des membres de l'équipe, l'accompagnement de jeunes artistes et l'accueil de compagnies dans le lieu qu'elle occupe à Fresnes.
La compagnie est aujourd'hui soutenue par la DRAC, le Conseil départemental du Val-de-Marne et la Région Ile-de-France.

II- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
DRAC : convention pluriannuelle (en 2013), aide à la résidence (en 2014 et 2015)	37 000	*30%*	12 000	15 000	*24%*
Conseil départemental du Val-de-Marne : aide au fonctionnement	15 000	*12 %*	15 000	15 000	*19 %*
Conseil départemental du Val-de-Marne : aide à la création	3 500	*3 %*	0	0	*0*
SOUS-TOTAL - Conseil départemental du Val-de-Marne	18 500	*15%*	15 000	15 000	*24%*
Ville de Paris : aide au projet	7 000	*6%*	0	0	*0%*
Ville de Fresnes : aide au fonctionnement	1 500	*1%*	1 500	1 500	*2%*
Autres - SPEDIDAM et ARCADI	13 142	*11%*	0	652	*1%*
Région - PAC	30 420	*25%*	30 420	30 420	*49%*
Région - Emploi tremplin	13 900	*11%*	12 700	0	*0%*
SOUS-TOTAL REGION	44 320	36%	43 120	30 420	49%
TOTAL SUBVENTIONS	**121 462**	**100%**	**71 620**	**62 572**	100%

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats

	2013	**%**	**2014**	**2015**	**%**
Subventions d'exploitation	122 908	*75%*	77 550	79 565	*51%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	28 795	*18%*	52 892	72 301	*46%*
Total produits	162 808	100%	137 026	156 502	100%

Graphique 1 : évolution budgétaire 2013-2015

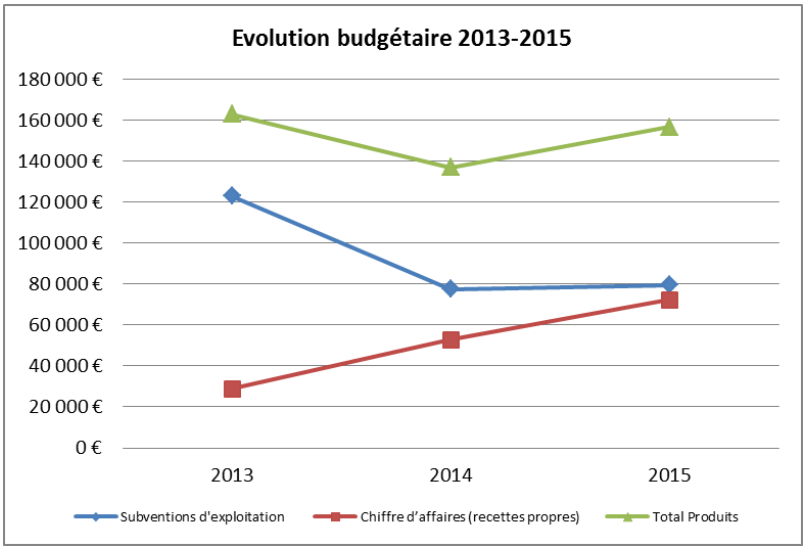

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

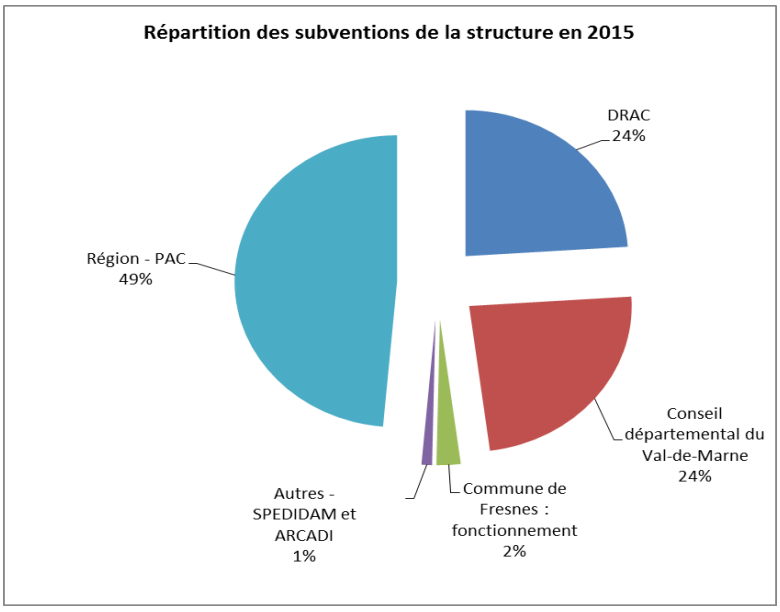

2) Evolution de l'emploi

	2013	2014	2015
Masse salariale	76 255	61 851	55 314
Nombre d'heures intermittence (artistes et techniciens)	3 641	1 983	1 592

3) Evolution de l'activité

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations produites	1		
Nombre de spectacles diffusés au total	2	2	2
Nombre de représentations *Dont nombre de représentations en cession :*	31	9	15
Nombre de lieux concernés par les tournées	7	2	3
Nombre de spectateurs	1584	514	547
Nombre de résidence(s) éventuellement menée(s) *& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)* *& Lieux partenaires de résidence*	1 (2 mois)	2 (1 mois)	2 (5 semaines)
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens	-	-	-
Nombre d'heures d'intervention artistique au total	10h	20h	76h
Nombre d'établissements et de relais partenaires	1	3	5
Nombre de bénéficiaires	50 personnes	150 personnes	200 personnes

Evolution de l'activité du lieu géré par l'équipe artistique

	2013	2014	2015
CREATION / DIFFUSION / RESIDENCES			
Nombre de créations :	6	9	9
Nombre de spectacles diffusés au total :	3 sorties de résidence	-	-
Nombre de représentations : *Dont nombre de représentations en cession :*	-	-	-
Nombre de festivals / temps forts	-	-	-
Nombre de spectateurs :	-	-	-

Nombre de résidence(s) éventuellement accueillie(s) *& Durée moyenne (nombre de jours ou mois)* *& Artistes accueillis*	8 compagnies (durée : entre 1 et 5 semaines) **TOTAL durée : 15 semaines**	9 compagnies (durée : entre 2 jours et 2 semaines) **TOTAL durée : 11 semaines**	9 compagnies (durée : entre 1 et 7 semaines) **TOTAL durée : 19 semaines**
ACTION CULTURELLE			
Nombre d'heures d'intervention artistique auprès des lycéens :	-	-	-
Nombre d'heures d'intervention artistique au total :	-	-	-
Nombre d'établissements et de relais partenaires :	Estivales de Fresnes	Estivales de Fresnes	-
Nombre de bénéficiaires :	20	15	-

III- Projet proposé par le bénéficiaire pour le renouvellement de la convention PAC 2016/2017/2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

PROJET SPÉCIFIQUE
UN LIEU-COMPAGNIE POUR LE CIRQUE ET LA MARIONNETTE EN ILE-DE-FRANCE

LA COMPAGNIE

Création de la compagnie
Composée d'acrobates, de comédiens, de musiciens, et de techniciens, la Compagnie 36 du mois poursuit le développement d'un langage théâtral presque parlé, engageant plusieurs disciplines et métiers. Les créations de la compagnie sont toutes des œuvres originales. Elles demandent la permanence du travail de recherche afin d'aboutir à des écritures pluridisciplinaires et des modes originaux de diffusion (scénographies adaptées à tous types de lieux, spectacles intégrant la rencontre avec le public, déclinaison des créations sous des formats mobiles ou d'exposition). Pour les trois prochaines années, la compagnie se concentre sur la diffusion des créations issues du *Projet Lorem Ipsum* sous toutes ses formes (spectacles, ateliers, expositions interactives…), du spectacle *L'Antéclown*, de Barthélémy Goutet et sur la production du nouveau spectacle d'Emmanuel Audibert *On était une fois*, dont la création est prévue en Ile-de-France en mars 2018.

Implantation territoriale
Depuis sa création en 1995, la Compagnie 36 du mois a réussi à fidéliser un public francilien avec plusieurs centaines de représentations et également en ancrant son travail sur le territoire avec le projet itinérant « Cirque 360 ». En installant ses bureaux dans un ancien corps de ferme, au centre-ville de Fresnes (94) en 2001, 36 du mois s'investit davantage sur le territoire en prévoyant la rénovation d'un espace de travail. En 2011, la salle de répétition de 96m2 a été isolée et rénovée pour les créations de la compagnie mais aussi, et surtout, pour s'ouvrir aux artistes qui souhaitent s'y entrainer, créer, répéter… Dès lors, la compagnie réoriente son activité sur le territoire avec cet espace de travail rapidement identifié comme lieu de résidence.

LE LIEU DE RESIDENCE

Une attention portée au cirque, à la marionnette
Notre activité circassienne nous a conduit à rénover la salle de répétition en prenant en compte les besoins techniques spécifique de cette discipline (hauteur sous plafond, accroches…) et nous amène aujourd'hui à privilégier l'accueil de compagnie de cirque pour qui il est particulièrement difficile de trouver des espaces de travail adaptés en Ile-de-France.

Nous sommes aujourd'hui en mesure d'accueillir en résidence toute l'année des équipes artistiques principalement franciliennes issues de tous les horizons. Nous favorisons l'accueil des compagnies de cirque mais aussi de

marionnettes, deux disciplines qui nous sont proches, en leur donnant la priorité sur notre planning et en leur proposant des modalités d'accueil très souples avec une participation aux frais du lieu à hauteur de leur moyen (« prix libre »). Nous tenons à être à l'écoute des besoins et des possibilités des équipes accueillies pour répondre au plus près de leurs attentes en portant une attention particulière aux compagnies émergentes.
En 2016, la salle de répétition sera occupée durant 27 semaines (sous réserve de nouvelles occupations dans l'hiver), dont 11 semaines réservées au cirque et à la marionnette. Nous souhaitons maintenir cette moyenne de fréquentation dans les années à venir.

Conseils et accompagnement aux artistes
Si l'accueil des différentes équipes artistiques s'est régulièrement accompagné de façon ponctuelle de conseils techniques, administratifs et de production, nous formalisons de plus en plus ces échanges en tant que producteur délégué pour des prestations en diffusion ou production. Le Val-de-Marne dispose de nombreuses structures de diffusion, c'est pourquoi nous choisissons de nous placer dans cet entre-deux, un lieu intermédiaire, qui ait à la fois une histoire de compagnie, des compétences en production/administration et le réseau de professionnels diffuseurs. Soucieux de pouvoir mettre nos compétences au service des compagnies franciliennes, nous souhaitons poursuivre cet accompagnement dans les années à venir. En 2016, nous poursuivons la production déléguée en production et diffusion auprès de la Compagnie du Moment (94), et envisageons d'accompagner en production déléguée une à deux compagnies par an.

Un réseau de professionnels
Un appel à résidence est lancé en début de saison et nous communiquons régulièrement auprès de notre réseau sur nos activités. Ce travail développé en lien avec des artistes, des compagnies et des lieux partenaires nous permet de mieux appréhender les problématiques de la diffusion notamment au sein des réseaux cirque et marionnette en Ile-de-France. Afin de faire circuler l'information et de collaborer à une programmation conjointes d'accueil en résidence, nous consultons régulièrement des lieux partenaires de 36 du mois comme le Pôle Cirque d'Anthony (92), le Clastic-Théâtre (93), Anis Gras (94), la Grange Dimière (94), le Théâtre de Cachan (94), la NEF (93), la coopérative « de rue et de cirque » (75), etc.
L'objectif étant de favoriser l'ancrage territorial du lieu à travers un réseau de professionnels dynamiques permettant aux équipes artistiques accueillies de bénéficier d'une visibilité sur le territoire et de développer leurs partenariats.

Une volonté forte de soutenir l'émergence
36 du mois s'attache à accompagner l'émergence des jeunes artistes en proposant l'espace de travail aux écoles franciliennes de cirque et de clown : l'Académie Fratellini (Saint Denis, 93), l'Ecole Nationale des arts du cirque (Rosny /s bois, 93), Le Plus petit cirque du monde (Bagneux, 92), Le Samovar (Bagnolet, 93). L'occasion pour eux de profiter de salle de travail en condition professionnelle, tout en bénéficiant des conseils avisés de la compagnie. Ces jeunes artistes pourront ainsi jouir de notre lieu pour leurs entrainements en cours d'année comme pour leurs premières créations.

Des soutiens institutionnels structurants
Au-delà de ce réseau de professionnels accompagnant les esthétiques les plus fragiles en production (cirque, marionnette notamment), nos partenariats institutionnels régionaux maintiennent leur soutien :
- la mutualisation avec notamment le dispositif des « Plateaux solidaires » d'Arcadi
- l'aide à la résidence de la DRAC Ile-de-France qui nous permet d'accueillir gracieusement et de co-produire une compagnie par an
- l'aide au fonctionnement du Conseil Général du Val-de-Marne
- la participation à des rendez-vous de coordination réguliers avec les différents services de la Ville de Fresnes, notamment avec le service culturel qui concourent à l'animation de la ville demandeuse de projets intégrés lors d'un événement d'été (participation envisagée : aide à la programmation notamment). Mais aussi dans l'intervention dans des établissements scolaires de la ville, de l'école au lycée en fonction des contenus des créations de la cie et des résidents.

L'aide de la région permettra à la compagnie de poursuivre son ancrage territorial comme lieu intermédiaire de résidence en lui donnant l'opportunité de mutualiser davantage les espaces et les compétences de 36 du mois. Le soutien de la région sera aussi un tremplin à la pérennisation de deux emplois à temps plein structurant pour le fonctionnement de la compagnie, à savoir le suivi des créations, l'animation du lieu de résidence, l'accompagnement de projets artistiques extérieurs et le développement territorial de ces activités sur l'ensemble de la région.

Equipements francilien(s) partenaire(s) du projet

POUR LES CREATIONS (liste en cours) :
La Grange Dimière, Théâtre de Fresnes (94, Fresnes)
La NEF – Manufacture d'Utopies (93, Pantin)
Anis Gras – Le lieu de l'autre (94, Arcueil)
Le Théâtre de Cachan (94, Cachan)
Le Théâtre Gérard Philippe (94, Champigny sur Marne)
Le Théâtre La Piscine (92, Châtenay-Malabry)
Le Théâtre Jean Vilar (92, Clamart)
Le Théâtre Ruteboeuf (92, Clichy)
La Scène Nationale d'Evry (Evry-Val d'Essonne, 91)

POUR LE LIEU DE RESIDENCE (réseau en cours) :
La Grange Dimière, Théâtre de Fresnes (94, Fresnes)
La NEF – Manufacture d'Utopies (93, Pantin)
Anis Gras – Le lieu de l'autre (94, Arcueil)
Le Théâtre de Cachan (94, Cachan)
Le plus petit Cirque du Monde (92, Bagneux)
Ecole de Cirque de Rosny et Ecole Nationale de Cirque Fratellini (93)
Coopérative 2R2C (Paris, 75)
Et les services culturels et associatifs, les structures scolaires de la Ville de Fresnes.

Etat et/ou collectivités territoriales partenaires du projet (hors Conseil régional d'Ile-de-France)
DRAC Ile-de-France (Aide à la résidence)
Conseil général du Val de Marne (fonctionnement et aide à la création)
Ville de Fresnes - 94 (animations : Estivales, fêtes de l'été, service jeunesse et scolaire…)

Equipe artistique prévue pour le projet :
Emmanuel Audibert : coordination artistique / marionnettiste
Comédien : Barthélémy Goutet
Musicien : Sébastien Bouhana
Collaborateurs artistiques : Stéphane Olry (écriture), Jean-Louis Heckel (marionnettes), Barbara Chastaing (dramaturgie), Sylviane Manuel (dramaturgie), Marc Deroche (création lumière)

RESIDENCES PREVUES

POUR LES CREATIONS DE LA COMPAGNIE :

	1ère année 2016/2017	
Type de résidence (implantation, création/diffusion…)	Création **ON ETAIT UNE FOIS**	Création **ON ETAIT UNE FOIS**
Dates de chaque résidence & durées (nombre de jours ou de mois)	3 semaines fin 2016.	2 semaines en février 2017
Lieux partenaires et territoires géographiques de chaque résidence	A l'Institut International de la Marionnette à Charleville-Mézières (08)	A La Nef - Manufacture d'Utopies à Pantin (93)
Objectifs & contenus de chaque résidence	Recherche + intervention auprès de l'Ecole Nationale	Recherche + Maquette
Partenaires financiers de résidence	A l'Institut International de la Marionnette à Charleville-Mézières (08)	A La Nef - Manufacture d'Utopies à Pantin (93)

Et :

A Circa Auch (32) - 2 semaines au printemps 2017 – Création + maquette
Vélo Théâtre (06) - 2 semaines au printemps 2017 – Création + maquette

POUR LES ACCUEILS EN RESIDENCE :
Sur la saison 2016 – 2017 nous allons accueillir :
Cie Les Crayons (92) – 4 semaines – Théâtre d'objet : accueil en résidence avec apport en coproduction
Cie du 7 au soir (77) – 2 semaines – Marionnettes : accueil en résidence avec apport en coproduction (via l'aide à la résidence de la DRAC)
Cie la Fugue (75) – 4 semaines – Théâtre musical : accueil en résidence
Cie Les Singuliers (75) – 2 semaines – Cirque : accueil en résidence (et apport en coproduction sur 2017-2018)
Nous avons lancé un appel à résidence et pour un accompagnement en production déléguée d'une compagnie ou deux pour la saison 2016-2017.

Perspectives de résidences pour les deux autres années de convention (2017/2018 & 2018/2019) :

Pour les créations de la compagnie :

« ON ETAIT UNE FOIS » - RESIDENCES 2017-18
Anis Gras – Le lieu de l'autre (94, Arcueil)
La NEF – Manufacture d'Utopies (93, Pantin)
Le Théâtre de Cachan (94, Cachan)
PREMIERES DIFFUSIONS
Le Théâtre Jean Vilar (92, Clamart)
Le Théâtre Ruteboeuf (92, Clichy)
La Grange Dimière, Théâtre de Fresnes (94, Fresnes)
Le Théâtre de Cachan (94, Cachan)
Le Théâtre Gérard Philippe (94, Champigny sur Marne)
Le Théâtre La Piscine (92, Châtenay-Malabry)
La Scène Nationale d'Evry (Evry-Val d'Essonne, 91)
La Scène conventionnée de Bourg en Bresse (01)
La Scène conventionnée de Vendôme (41)
Variations#5 Lorem Ipsum : VITRINE ANIMÉE (titre provisoire)
Décembre 2017 : Scène Nationale d'Evry (91).

Pour les accueils en résidence :

La mutualisation de notre lieu de résidence fonctionne par le bouche à oreille et par les réseaux que nous sensibilisons. Nous souhaitons préserver cette souplesse de planning pour soutenir les situations les plus précaires. Nous souhaitons cependant développer davantage une information privilégiée en direction des compagnies et artistes franciliens. Aussi, nous envisageons de poursuivre, comme ce fut le cas en 2015, le soutien en production déléguée de compagnie en diffusant un appel à projet pour une résidence et un accompagnement administratif par an à raison de 5h par semaine.

PERSPECTIVES DE CREATION

ON ETAIT UNE FOIS

Création et interprétation : Emmanuel Audibert. Avec les collaborations artistiques de : Stéphane Olry (écriture), Sylviane Manuel et Barbara Chastaing (dramaturgie), Jean-Louis Heckel (Marionnette), Marc Deroche (lumière).

Un spectacle sur la manipulation à distance (théâtre gestuel, marionnettes)

Le projet *Lorem Ipsum* est une aventure de cinq années de tests, d'invention, de construction, et de programmation visant à donner vie à des marionnettes avec des moteurs asservis. Cette recherche originale - unique ? - a débouché en 2013 sur un premier spectacle ***Qui est monsieur Lorem Ipsum ?*** : dans l'atelier d'un créateur frénétique, s'animent des bouts de bois, poupées, pantins, peluches récupérées…

Fouillant cette matière à histoires Emmanuel Audibert continue d'explorer les mille manières d'animer des personnages à distance. L'idée est cette fois de se poser la question du spectateur en mettant en scène une douzaine de peluches assises sur une partie du gradin, face aux spectateurs "réels". Entre ces deux publics face-à-face, un spectacle de On est attendu et aura lieu… peut-être.

Des actions culturelles seront prévues autour des résidences du spectacle avec la maquette **« O.E.U.F. »** dès 2016 jusqu'aux premières prévues en mars 2018.
(cf. dossier)

VARIATIONS DE LOREM IPSUM :
Variations#5 Lorem Ipsum : VITRINE ANIMÉE (titre provisoire)
Décembre 2017 : Scène Nationale d'Evry (91) dans le cadre du programme LA GRANDE VITRINE DE NOËL

Suite à la création du *Jukebox marionnetique* créé en mai 2016 lors des 150 ans d'Erik Satie à Anis Gras (Arcueil - 94), Emmanuel Audibert poursuit la création et la diffusion de petites variations, sur commande, ou sur simple inspiration au fil de la création de *On était une fois*.
Certaines de ces variations, légères techniquement, sont amenées à se diffuser dans des espaces non dédiés sous la forme d'expositions interactives ou d'évènements.

PERSPECTIVES DE DIFFUSION

QUI EST MONSIEUR LOREM IPSUM ? d'Emmanuel Audibert
Auteur et Interprète : Emmanuel Audibert / Mise en scène : Sylviane Manuel / Création lumière : Marc Deroche
Monsieur, sorte d'artisan fou, donne vie à un bric-à-brac d'objets, de poupées bavardes, de peluches déjantées, de pianos... Dans son laboratoire de fortune, ça grouille de vie.
Comme dans une vision hallucinée, Monsieur s'entretient avec ce petit monde et se trouve embarqué par sa petite armée d'étranges créatures dans un voyage intime. Il cherche, tire les fils de sa vie, se perd et de discours en concerto, révèle un micromonde tendre et fou, violent et futile, mathématique et poétique.
Une écriture poétique non narrative, un jeu d'expérimentations sonores, musicales, plastiques, matières à rêver où les choses passent moins par les mots que par l'agencement et la résonance d'images.
Comédien, homme de cirque et mélomane, Emmanuel Audibert anime tout ce petit monde, directement issu de ses rêves d'enfant.
Composée de fils, câbles, baguettes et de 137 servomoteurs dirigés par ordinateur, cette incroyable installation technique, entre bidouille obsessionnelle et prouesse high-tech, ouvre un pan nouveau des arts de la marionnette.

***L'Antéclown*, de Barthélémy Goutet**
Mise en scène : Barthélémy Goutet. Avec Barthélémy Goutet et Sébastien Bouhana (musicien). Création lumières : Jonathan Climent-Sarrion. Collaboration à la mise en scène et au jeu : Sylviane Manuel et Régis Hébette.
« L'Antéclown » est un ambassadeur des laissés de côté, ceux qu'on ignore parce qu'ils sont transparents, trop timides ou trop complexés pour oser exister aux yeux des autres. L'Antéclown est un ange exclu. Il communique qu'avec lui-même Il ne parlera qu'en présence de son clown aussi tôt qu'il l'aura trouvé. Il videra son sac. Si la forme de ce spectacle relève du clown, son sujet est le regard d'un artiste sur l'isolement.

Partenaires pressentis à ce jour (préciser s'ils sont acquis ou sollicités)
Partenaires de production (en cours) :
- Théâtre Jan Arp à Clamart - acquis
- La Grange Dîmière – Théâtre de Fresnes - acquis
- Théâtre de Cachan – sollicité
- DRAC Ile de France (Aide à la production) - sollicité
- Le Conseil Général du Val de Marne (aide à la création) - sollicité
- DICREAM (Aide à la production) – sollicité
- ARCADI (Aide à la création) - sollicité
- SPEDIDAM - sollicité
- CNT, Fondation Beaumarchais - sollicité

Pistes de diffusion
- Festival MARTO / Théâtre Jan Arp à Clamart (92) – acquis - **création en mars 2018.**
- Anis Gras – le lieu de l'autre à Arcueil (94) – mars 18
- Festival … Théâtre Ruteboeuf à Clichy (92) – avril 18
- La Grange Dîmière – Théâtre de Fresnes (94) – avril 2018
- Théâtre de Cachan (94) - mai 2018
- TGP Champigny-sur-marne (94) – mai 2018
- Le Pôle Culturel et Scientifique d'Alès (30) – mai 2018
- Théâtre de Bourg-en-Bresse (01) juin 2018
- Festival Récidives à Dives-sur-Mer (14) : juillet 2018

- Festival MIMOS à Périgueux (24) : août 2018
- Festival Mondial des Théâtres de Marionnette à Charleville-Mézières (08) : sept 2018
- L'Hectare Scène Vendôme (41) : octobre 2018
- Festival MIMA à Mirepoix (09) : octobre 2018
- Le Carré blanc - Ville de Tinqueux (51)

PERSPECTIVES EN TERMES D'EMPLOI POUR LE PROJET

L'aide de la région sollicitée est directement portée sur l'aide à l'emploi de personnels clés pour l'avenir des activités de la compagnie. Elle permet d'envisager sereinement la diversification de nos financements et une évolution significative du volume d'emploi. En effet, depuis 2013 le poste de médiation s'est vu passer d'un temps partiel à 20h vers un temps plein. Si l'accroissement exceptionnel due à la prise en charge de productions déléguées de 2015 a permis à ce poste de compléter son volume horaire, nous souhaitons maintenir ce poste à temps plein afin de poursuivre notre activité d'accompagnement en production, et d'envisager le développement de la structure et de la nouvelle production sereinement.
Les emplois artistiques intermittents sont concernés indirectement par cette aide.

Subvention demandée :
40 000 €
Soit 9 580 € d'augmentation

IV- Budget du projet spécifique en 2016 (HT)

DEPENSES	euros	RECETTES	euros
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	42645	ETAT	12000
Salaires brut	3780	**DRAC Ile-de-France** (Aide à la résidence) : ❒ attribué	12000
Charges employeur	1803	COLLECTIVITES TERRITORIALES	56500
Salaires brut	28974	**Région Ile-de-France**	
Charges employeur	5499	Région IDF - PAC	40000
Défraiements	2589	**Département** (Val de Marne) : ❒ en cours	15000
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	38642	**Fresnes** ❒ attribué	1500
Salaires bruts artistes / metteur en scène	9640	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	8395
Charges employeur artistes	5302	Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	8395
Droits d'auteur	3500	Autres (préciser) :	
Locations (préciser):		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	24358
Défraiements	1800	Recettes de coréalisation	1158
Apports en coproduction	12000	Prestations de service : production déléguée	9900
Aides aux résidences	3200	Apports de coproduction (préciser) :	11200
Achats de spectacle, concerts	1500	Animation	2100
Communication, honoraires	1700		
AUTRES DEPENSES	19966		
Fluides	3521		
Achats consommables	1740		
Loyer	6800		
Achats spéciaux (frais de régie)	3975		
Assurance	2000		

Autres charges de gestion courante	1930		
TOTAL	**101253**	**TOTAL**	**101253**

V - Analyse du bilan et du projet proposé pour le renouvellement de la convention

Rappel du soutien de la Région

La compagnie est soutenue au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2006 (soit trois conventions). D'abord aidée à hauteur de 30 000€, le montant de la subvention régionale est passé à 30 420€ en 2007 pour ensuite resté identique au grès des renouvellements successifs de convention, en 2010 et 2013.
Le projet soutenu était tout à la fois le travail de création de la compagnie 36 du mois comme le lieu de résidences dont dispose la compagnie à Fresnes (Val-de-Marne) et qu'elle partage avec d'autres compagnies, principalement francilienne et développant des projets cirque et marionnette.
La compagnie a bénéficié au cours de la période de conventionnement en 2013 et 2014 d'un soutien régional pour un emploi-tremplin (chargée d'administration et de diffusion).

Evolution de l'activité et du rapport au public

L'activité de la compagnie 36 du mois est double : c'est une compagnie qui créé et diffuse des spectacles et c'est une compagnie qui accueille et accompagne d'autres compagnies en résidence dans son lieu.
Historiquement compagnie de cirque, 36 du mois a développé ces trois dernières années son travail artistique dans le champ de la marionnette avec sa dernière création « Qui est Lorem Ipsum ? », spectacle pour un comédien et des marionnettes articulées par ordinateur. Créé en 2013 au Festival MARTO (festival francilien de Marionnettes et théâtre d'objet) au Théâtre Firmin Gémier de Chatenay-Malabry, le spectacle a poursuivi tout au long des trois années de conventionnement sa diffusion en Ile-de-France comme au national, pour atteindre près de 45 représentations dont une trentaine en Ile-de-France. Ce spectacle a permis à la compagnie de s'ouvrir et d'intégrer un nouveau réseau de partenaires. Le spectacle a été présenté dans des lieux pluridisciplinaires (théâtres de ville), des lieux et festivals du réseau marionnettes ainsi que dans le réseau art et sciences. En 2015, le spectacle avait notamment été programmé pour 3 représentations au Festival Mondial de Marionnettes de Charleville-Mézières. Emmanuel Audibert, ayant acquis compétence et reconnaissance dans la conception de marionnettes articulées, a créé des « variations », créations in situ conçues sur commande. La première variation, « variations robotiques », a été présentée à la Cité des Sciences et de l'Industrie, la seconde à Arcueil à Anis Gras en hommage à Erik Satie. Cette dernière installation, faite d'un petit théâtre autonome accueillant un pianiste articulé, a été également accueillie début septembre 2016 au Théâtre du Rond-point.
La fréquentation des spectacles (sans compter les visiteurs lors des installations) suit le rythme des tournées, et se situe à des niveaux qui correspondent à la jauge réduite du spectacle, d'environ 50 personnes.
La compagnie dispose d'un lieu de travail et de résidence à Fresnes (loué à la Ville), un ancien corps de ferme réhabilité progressivement par la compagnie et qui permet désormais d'accueillir dans de bonnes conditions les équipes en résidence. Elles y trouvent une salle de répétition équipée, des ateliers de fabrication et de conception, du matériel ainsi que des hébergements, et peuvent bénéficier de l'accompagnement (administratif, technique, artistique) de l'équipe de 36 du mois. Les durées des résidences sont variables, en fonction des besoins des compagnies et de l'équipe de 36 du mois ; elles peuvent être de quelques jours à quelques mois. La durée d'occupation du lieu par d'autres compagnies comme le nombre de compagnie accueillies se sont accrus ces trois dernières années. Au cours de la précédente convention, le nombre de compagnies en résidence chaque année était de près de 6 pour une durée d'occupation moyenne de 8,75 semaines, ces chiffres grimpent respectivement à près de 9 compagnies pour 15 semaines d'occupation au cours de la période de convention qui s'achève. Inscrit historiquement dans le réseau cirque, 36 du mois accueille beaucoup, et en priorité, des équipes circassiennes, toutefois elle est de plus en plus sollicitée par des compagnies marionnettes. En 2016, 36 du mois a choisi de lancer un appel à résidences afin d'ouvrir plus largement le lieu à de nouvelles équipes et notamment à de jeunes artistes de cirque.
Pour accompagner les équipes en résidences, 36 du mois s'insère dans un réseau de partenaires, qu'elle peut, le cas échéant, solliciter pour soutenir le développement des projets accueillis. 36 du mois peut aller jusqu'à coproduire ou assurer la production déléguée pour certains projets. C'est notamment le cas pour la compagnie pour laquelle 36 du mois reçoit une aide de la DRAC chaque année. En 2015, il s'agissait de « Dessus Dessous » de la compagnie du moment et en 2016 de « Quelles têtes ? la mort, l'amour, la mer » de la compagnie Le 7 au soir.
La compagnie accompagne les représentations de rencontres avec les publics, d'ateliers, qu'elle construit avec les lieux qui l'accueille. Par exemple, Emmanuel Audibert a animé un café des enfants à Anis Gras lors des représentations de « qui est Lorem Ipsum ? ». Le volume d'heures varient ainsi d'une année à l'autre et présente une nette progression en 2016, il passe de 10 heures en 2013, année de la conception et création du spectacle, à 76 heures en 2015.

Evolution de l'implantation territoriale et du rayonnement
Installée à Fresnes dans le Val-de-Marne où la compagnie dispose d'un lieu de travail, 36 du mois rayonne dans le département du Val-de-Marne, comme au niveau francilien et national. Son rayonnement s'appuie tout à la fois sur son activité artistique de création et diffusion comme sur son activité d'accueil de compagnies en résidence dans son lieu. La compagnie a, au cours de ces trois années, confirmé et développé ses partenariats franciliens comme au plan national. Elle s'insère dans un réseau de partenaires franciliens fidèles en production comme en diffusion, notamment La Grange Dîmière à Fresnes, La Nef-Manufacture d'Utopie à Pantin, Anis Gras à Arcueil, le Théâtre de Cachan... La dernière création de la compagnie a permis à la compagnie de développer son réseau dans le secteur des marionnettes et dans le réseau arts-sciences. Elle demeure toutefois active et reconnue dans le réseau cirque, champs artistique historique de la compagnie. Le cirque est encore la discipline principale des compagnies accueillies en résidence, le lieu y étant particulièrement adapté, même si les projets marionnettes et théâtre d'objets sont de plus en plus nombreux.

Evolution budgétaire et de l'emploi
De l'ordre de 150 000 € par an, le budget de 36 du mois a connu une baisse en 2014, en raison d'une diminution des subventions, et une hausse en 2015 grâce à la hausse des recettes propres.
Les raisons de la baisse des subventions en 2014 s'expliquent par le fait qu'en 2013 la compagnie avait obtenu des aides à la création pour son spectacle et également par la baisse de l'aide de la DRAC. Depuis 2014, en effet 36 du mois n'est plus conventionnée par la DRAC mais bénéficie chaque année d'une aide à la résidence.
La DRAC, le Département du Val-de-Marne, la Région Ile-de-France et la Ville de Fresnes soutiennent le projet de 36 du mois. Le Département du Val-de-Marne apporte une aide au fonctionnement de 15 000 € chaque année. La DRAC, depuis 2014, octroie une aide à la résidence (12 000 € en 2014, 15 000 € en 2015) pour l'accueil d'une compagnie. La Ville de Fresnes apporte une aide au fonctionnement de 1 500 € et a décidé en 2016 de réduire de moitié le loyer pour le lieu (qui passe à environ 5000 €/an). La Région est le premier partenaire de 36 du mois malgré la fin des aides emploi-tremplin en 2015. Si la part de l'aide régionale dans les subventions s'est légèrement accrue en 2013 et 2015 (36 % puis 38%), elle a toutefois diminué en proportion du budget global. L'aide régionale représentait en 2013 27 % du budget, elle n'en représente plus que 19 % en 2015.
Le fonctionnement de 36 du mois repose sur une équipe de deux salariées permanentes et d'une équipe de coordination (artistique, technique et administrative) intermittente. La masse salariale intermittente présente une tendance à la baisse qui s'explique par la nomination de Sylviane Manuel à la direction du pôle cirque d'Alès, ce qui a permis à la structure d'alléger la charge salariale de l'intermittence à la faveur de l'emploi permanent. Le pic de 2013 correspond également à l'année de création de « qui est Monsieur Lorem Ipsum ? ».

Projet proposé pour les trois prochaines années
36 du mois propose de poursuivre son projet, articulé autour d'une nouvelle création de la compagnie et de l'accueil de compagnies en résidence. La structure souhaite encore développer et renforcer son ancrage sur le territoire francilien, en rassemblant des partenaires autour de son travail artistique, en ouvrant davantage encore son lieu à d'autres compagnies et en renforçant ses partenariats notamment pour permettre aux équipes artistiques accueillies d'en bénéficier. Pour sa prochaine création « On était une fois », la compagnie va poursuivre son exploration de la manipulation de marionnettes, avec un spectacle mettant en scène une douzaine de peluches manipulées à distance. Fin 2016 et 2017 seront essentiellement consacrées au travail de conception du spectacle dont la création est prévue en 2018, toutefois des présentations d'étapes de travail ponctueront le processus de création. Des résidences sont déjà prévues, d'autres en cours (à Anis Gras à Arcueil (94), à La Nef - Manufacture d'utopies à Pantin (93), à l'institut international de la marionnette à Charleville-Mézières). Par ailleurs, poursuivant la création de Variations de Lorem Ipsum, la compagnie créera à la Scène Nationale d'Evry (91) une vitrine animée en décembre 2017.
Les accueils de compagnies en résidence et la mutualisation du lieu vont également se poursuivre. 36 du mois souhaite davantage s'ouvrir à de nouvelles compagnies franciliennes et en particulier à de jeunes équipes.

VI – Avis de la commission pour la permanence artistique et culturelle

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 10 octobre 2016.
Elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention triennale de permanence artistique et culturelle pour un montant à la hausse.

VII – Soutien régional dans le cadre d'une convention annuelle

La Région soutient 36 du mois en 2016 à hauteur de 35 000 € sur une base subventionnable de 96 253 €
(la base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé)

Emploi La Région apporte son aide indirectement au titre de l'emploi structurant pour la mise en œuvre du projet.	**Création/Diffusion/Appropriation** La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation pour le projet proposé par 36 du mois qui s'articule autour de l'activité de création de la compagnie et l'accueil et l'accompagnement d'équipes artistiques en résidence (notamment des compagnies de cirque et marionnette, et jeunes artistes) dans le lieu de travail de la compagnie à Fresnes.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé.

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	35 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 420,00 €
2013	Fabriques de culture - aide à l'aménagement et à l'équipement	7 030,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 420,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 420,00 €
	Montant total	98 290,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-555

DU 16 NOVEMBRE 2016

FABRIQUES DE CULTURE
TROISIEME AFFECTATION 2016

AFFECTATIONS AU TITRE DU SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DE FABRIQUES DE CULTURE

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des Collectivités territoriales ;

VU La délibération n° CR 75-12 du 28 septembre 2012 relative aux fabriques de culture ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CR 22-16 du 18 mars 2016 relative au choc de simplification ;

VU La délibération CP 15-431 du 09 juillet 2015 relative au soutien aux Fabriques de Culture (projet 15009988 – association LILAS EN SCENE) ;

VU La délibération n° CP 15-640 du 8 octobre 2015, relative aux fabriques de culture – évaluation des conventions conclues en novembre 2012 et arrivées à échéance – affectations au titre d'un nouveau conventionnement triennal – troisième affectation 2015 ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-555 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la commission de la Culture ;

VU L'avis de la commission des Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : soutien aux fabriques et de culture - fonctionnement

Décide de participer au titre du dispositif « soutien aux fabriques de culture » au financement des projets détaillés en annexe 2 à la délibération, par l'attribution de subventions dont le montant maximum est de **893 000 € ;**

Subordonne le versement des subventions à la conclusion avec les bénéficiaires d'un avenant ou d'une convention conformes aux modèles figurant en annexe 4 à la présente délibération et autorise la présidente du conseil régional à les signer ;

Affecte une autorisation d'engagement de **893 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-013 « soutien aux fabriques d'art et de culture », action 13101301 « soutien aux fabriques d'art et de culture » du budget 2016.

Article 2 : affectation partielle pour une aide précédemment attribuée – association LILAS EN SCENE

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant maximum de **20 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-013 « soutien aux fabriques d'art et de culture », action 13101301 « soutien aux fabriques d'art et de culture » du budget 2016. (projet 15009988 – association LILAS EN SCENE).

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-555	Budget	2016

Chapitre	**933 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**312 - Activités culturelles et artistiques**
Programme	**131013 - Soutien culturel pluridisciplinaire**
Action	**13101301 - Soutien aux fabriques d'art et de culture**

Dispositif : N° 00000785 - Soutien aux fabriques de culture

Dossier	15009988 - LILAS EN SCENE (FABRIQUES DE CULTURE - PREMIERE RECONDUCTION - FONCTIONNEMENT 2015)			
Bénéficiaire	R34731 - LILAS EN SCENE			
Localisation	LES LILAS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
203 750,00 €	HT	24,54 %	50 000,00 €	

Dossier	16002888 - LA GENERALE NORD EST (FABRIQUES DE CULTURE – RECONDUCTION POUR UNE ANNEE - 2016)			
Bénéficiaire	R2182 - LA GENERALE NORD EST			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	43 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
122 000,00 €	HT	35,25 %	43 000,00 €	

Dossier	16007484 - LE 6 B - FABRIQUE DE CULTURE - RENOUVELLEMENT ANNUEL			
Bénéficiaire	P0019885 - ASSOCIATION LE 6B			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
780 047,00 €	TTC	5,13 %	40 000,00 €	

Dossier	16015316 - PEPINIERES EUROPEENNES POUR JEUNES ARTISTES - FABRIQUE DE CULTURE - RENOUVELLEMENT ANNUEL			
Bénéficiaire	R11653 - PEJA PEPINIERES EUROPEEN POUR JEUNES ARTISTES			
Localisation	MONTREUIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	75 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
376 551,00 €	TTC	19,92 %	75 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-555	Budget	2016

Dossier	16015317 - V3M - FABRIQUE DE CULTURE - RENOUVELLEMENT ANNUEL			
Bénéficiaire	R32058 - V3M			
Localisation	SEINE-PORT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
125 500,00 €	TTC	11,95 %	15 000,00 €	

Dossier	16015318 - 6 BIS FABRIK - FABRIQUE DE CULTURE - RENOUVELLEMENT ANNUEL			
Bénéficiaire	P0022303 - ASSOCIATION 6 BIS FABRIK			
Localisation	VITRY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
60 060,00 €	TTC	16,65 %	10 000,00 €	

Dossier	16015401 - ASSOCIATION MU - FABRIQUE DE CULTURE - RENOUVELLEMENT ANNUEL			
Bénéficiaire	P0003355 - MU			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
274 966,67 €	HT	18,18 %	50 000,00 €	

Dossier	16015436 - VERTICAL DETOUR (FABRIQUE DE CULTURE - RENOUVELLEMENT ANNUEL)			
Bénéficiaire	R30029 - VERTICAL DETOUR			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	120 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
327 610,00 €	HT	36,63 %	120 000,00 €	

Dossier	16015437 - THEATRE DU SOLEIL (FABRIQUE DE CULTURE - RENOUVELLEMENT ANNUEL)			
Bénéficiaire	R39157 - THEATRE DU SOLEIL			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	100 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 976 828,00 €	HT	1,67 %	100 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-555	Budget	2016

Dossier	16015438 - NIL ADMIRARI (FABRIQUE DE CULTURE - RENOUVELLEMENT ANNUEL)			
Bénéficiaire	R32916 - NIL ADMIRARI			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	100 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
342 980,00 €	HT	29,16 %	100 000,00 €	

Dossier	16015439 - LA VILLA MAIS D'ICI (FABRIQUE DE CULTURE - RENOUVELLEMENT ANNUEL)			
Bénéficiaire	P0015959 - LA VILLA MAIS D'ICI			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
261 611,00 €	HT	19,11 %	50 000,00 €	

Dossier	16015440 - LA NEF (FABRIQUE DE CULTURE - RENOUVELLEMENT ANNUEL)			
Bénéficiaire	P0016418 - LA NEF			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	65 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
364 377,00 €	HT	17,84 %	65 000,00 €	

Dossier	16015441 - PUBLIC CHERI/L'ECHANGEUR (FABRIQUE DE CULTURE - RENOUVELLEMENT ANNUEL)			
Bénéficiaire	R12860 - PUBLIC CHERI			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	120 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
700 238,00 €	HT	17,14 %	120 000,00 €	

Dossier	16015739 - SYNESTHESIE - FABRIQUE DE CULTURE - RENOUVELLEMENT ANNUEL			
Bénéficiaire	R22459 - SYNESTHESIE			
Localisation	PLAINE COMMUNE (EPT6)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	45 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
209 959,00 €	TTC	21,43 %	45 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-555	Budget	2016

Dossier	16016355 - FABRIQUE CINEMATOGRAPHIQUE D'ARTISTES L'ABOMINABLE - RENOUVELLEMENT ANNUEL				
Bénéficiaire	P0002141 - L ABOMINABLE				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	60 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
154 600,00 €	TTC		38,81 %	60 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000785 - Soutien aux fabriques de culture	913 000,00 €

Total sur l'imputation 933 - 312 - 131013 - 13101301	913 000,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJET

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015316

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PEPINIERES EUROPEENNES POUR JEUNES ARTISTES - FABRIQUE DE CULTURE - RENOUVELLEMENT ANNUEL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux fabriques de culture	376 551,00 €	19,92 %	75 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
13101301- Soutien aux fabriques d'art et de culture

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: PEJA PEPINIERES EUROPEENNES POUR JEUNES ARTISTES
Adresse administrative	: 5 RUE FRANCOIS DEBERGUE 93100 MONTREUIL
Statut Juridique	: Association
Représentant	: Monsieur REITZ Jean, Président
Date de publication au JO	: NC
N° SIRET	: 38792640500078

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux fabriques de culture
Rapport Cadre : CR75-12 du 27/09/2012

Objectifs :
Depuis 20 ans, les pépinières européennes pour jeunes artistes soutiennent la mobilité des jeunes artistes et des professionnels de la création sur la scène artistique européenne. Implanté depuis avril 2014 à la Maison de l'Arbre à Montreuil en Seine Saint Denis, les Pépinières se sont immédiatement inscrites sur ce nouveau territoire.

Autour d'un concept fédérateur de "rencontrer l'autre et produire ensemble", les Pépinières (PEJA) mobilisent leurs moyens et leurs compétences pour accompagner et valoriser les démarches des jeunes artistes et professionnels qui s'impliquent dans les réalités de vie des territoires dans lesquels ils évoluent.

Description :

Rappel du projet de la Fabrique

Installés dans les anciens studios Méliès, les pépinières offrent aux artistes et à leurs équipes un plateau de 800m² et un studio de 300m². La Fabrique est un lieu de recherche, de création et de diffusion qui rend possible la mise en œuvre de projets innovants et transdisciplinaires.

Les objectifs généraux sont de :
- soutenir la mobilité et accompagner dans leur démarche professionnelle de jeunes artistes et acteurs culturels qui s'impliquent dans des contextes humains, économiques, sociaux, environnementaux diversifiés.
- favoriser la création artistique, la transdisciplinarité, comme vecteurs d'échanges, de rencontre, de

sociabilité et d'altérité.
- participer à l'émergence d'une communauté de jeunes artistes et professionnels de la création, venant de divers horizons et capables de travailler ensemble à la mise en œuvre de co-productions d'envergure européenne et internationale.
- développer de nouvelles formes de partage avec les publics éloignés ou délaissés en les associant en amont des projets.
- Ancrer l'activité dans les réalités des territoires.
- rendre lisible, communiquer ces démarches artistiques à de larges publics et faire circuler les productions.

Ces objectifs se traduisent par :

- Des programmes de mobilité / résidences croisées d'une durée variant de quelques semaines à deux mois, en collaboration avec les acteurs culturels et associatifs présents sur le territoire, les écoles d'art, les conservatoires, les établissements scolaires et autres lieux de vie.
- Des programmes de mobilité / résidences longues pour des périodes d'au moins six mois en relation avec les acteurs sociaux du territoire en direction de jeunes publics évoluant dans des contextes socio-culturels isolés. (ces publics prennent part aux différentes étapes de travail).
- Des programmes de mobilités Map, qui permettent d'offrir aux jeunes artistes les moyens d'initier un parcours artistique sur la scène artistique européenne.
- Des programmes de résidences itinérantes, qui se traduisent par le développement de la mobilité en Ile-de-France et donne à relire parcs, jardins, architectures remarquables et lieux singuliers.
- L'implication des publics en amont, la création de nouveaux moyens de diffusion, la mise en place d'une nouvelle stratégie de communication (notamment refontes de sites internet.
- La transmission et le partage d'expériences (séminaires, workshops…, l'accompagnement des artistes dans leur parcours de professionnalisation grâce au vaste réseau de la pépinière (200 lieux et organisations partenaires), la création d'une communauté interactive (plateforme e-mobility).

Bilan provisoire de l'année 2016.

En 2016, La Fabrique met en œuvre :

- le projet « cachet de la poste faisant foi » à la Fondation Mallet-Stevens à Paris et au Caire. 272 artistes impliqués à Paris, 500 au Darb 1718 au Caire.
- Le programme de mobilité map : une trentaine d'artistes et d'acteurs impliqués, une dizaine de coproductions réalisées et présentées, un public touché de plus de 1000 personnes.
- Des résidences de création (compagnie du dernier étage, collectif La horde, Laurence Moletta) : une quinzaine d'artistes reçus en résidence, une vingtaine de jeunes des territoires impliqués, un public touché de 1600 personnes.
- Les nouveaux outils de communication (couverture presse par des médias nationaux France 2, France 3, France 5, Télérama…) une audience média de 800 000 personnes.
- E-mobility (communauté de 6000 membres dans 92 pays).

Description des temps d'ouverture au public

Les Pépinières ont ouvert leurs portes au public une dizaine de fois en 2016. Toutes les résidences MAP ont également fait l'objet de présentation publique.

Evolution de l'emploi

L'année 2016 a été marquée par des efforts de réduction des coûts de l'emploi. L'équipe comprend un directeur, 1 chargé d'administration, 2 chargées de production, 1 graphiste, 1 webmaster, 1 régisseur son intermittent du spectacle, 1 régisseur lumière intermittent du spectacle, 1 expert-comptable.
Partenariats

Au niveau local les pépinières s'associent aux acteurs culturels, sociaux et éducatifs de Montreuil et de la Seine-Saint-Denis, à la Gaité Lyrique, La Villette, Mains d'œuvres, la Cité internationale des arts.

Au niveau national, les Pépinières ont travaillé avec le Théâtre de la Ville, le FIPA, le CND…

Au niveau international, les pépinières ont été choisies par la Commission Européenne pour mettre en œuvre son projet « Pépinières in Networking » dédié au renforcement et au développement du réseau. Elles participent aux activités des différents réseaux européens (Giovanni Artisti Italiani, Air platform…) et s'appuient sur 30 coordinateurs nationaux qui représentent les pépinières dans leur pays.

Bilans financiers prévisionnels 2016

Le bilan prévisionnel de l'exercice 2016 s'élève à 360 481 euros, à l'équilibre.

La Fabrique est financée par :
Les subventions d'exploitation : 325 481 € (90,2 %).
Le mécénat : 30 000 € (8,3%)
Les prestations de service : 5 000 € (1,3%)

La Fabrique est soutenue par :
La Commission Européenne : 198 481 €
La Région IDF : 75 000 €
Le Ministère de la culture : 30 000 €
Le ministère de la jeunesse : 22 000 €

Projet d'activités 2017

Grands axes du projet :

L'année 2017 sera marquée par la poursuite des trois grandes actions qui structurent le programme de la fabrique. Des objectifs supplémentaires ont été fixés :

- Tisser des liens avec les lycées du territoire.
- Elargir le rayonnement des pépinières aux zones rurales d'Ile-de-France.
- Etudier et lancer un programme itinérant autour des danses post et trans-internet.
- Développer les nouveaux médias et poursuivre le travail de refonte de la communauté e.mobility.

Ils seront déclinés à travers les programmes de mobilité MAP (une dizaine d'artistes), les projets « 150 BPM Progress » et « In territories » (développement en milieu rural inspiré du programme Hito déjà mené par les Pépinières dans les Pyrénées), des workshops, des résidences croisées, le forum européen de la jeune création Art et Territoires….

Partage de l'outil de travail en 2017

- 1 artiste européen de janvier à avril (programme Map) en lien avec la coopérative Méduse (Québec).
- 5 à 10 artistes européens en janvier (projet villa Mallet-Stevens).
- 5 à 10 artistes européens du 24 au 29 janvier (vidéo-cinéma).
- 272 artistes en mars (3eme exposition « Cachet de la Poste faisant foi »).
- 5 à 10 artistes en janvier (jeune création vidéo-cinéma, art public).
- 1 artiste européen de février à avril (programme Map) en lien avec Langage plus (Québec)
- Résidences croisées : 1 artiste européen en février, 1 artiste européen en mars, 1 artiste européen en avril, 1 artiste européen en juillet, 1 artiste européen en septembre, 1 artiste européen en octobre, 1 artiste européen en novembre.
- 1artiste européen de février à avril (programme Map) en lien avec la coopérative Méduse (Québec).

- 1 artiste européen de février à avril (programme Map) en lien avec la Est-Nord-Est (Québec).
- 1 artiste européen de mai à juin (cité internationale des arts)
- 1 artiste européen de juillet à août (programme Map) en lien avec la Est-Nord-Est (Québec).
- 5 à 10 artistes jeune création vidéo-cinéma (dates à définir 2eme semestre).
- 1 artiste européen Programme Pépinières IN Networking (dates à définir).

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le PEJA au titre des Fabriques de culture à hauteur de 75 000 €, pour l'année 2017, sur une base subventionnable de 376 551 € correspondant au montant du budget prévisionnel 2016 proposé.

Localisation géographique :
- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer annuel et charges locatives	7 100,00	1,8%
Fluides et combustibles	2 400,00	0,6%
Entretien réparations maintenance	3 800,00	1%
Achat petit matériel	4 500,00	1,1%
Affranchissements et téléphone	5 000,0	1,3%
Documentation et fournitures administratives	1 000,00	0,2%
Assurances	2 400,00	0,6%
Prestations de service	46 000,00	12,2%
Autres charges de fonctionnement	68 000,00	18,0 %
Frais de personnel	176 615,00	46,9 %
Dépenses artistiques	22 000,00	5,8 %
Dépenses d'actions culturelles	37 736,00	10,0 %
Total	376 551,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ministère de la culture (sollicité)	30 000,00	7,9 %
Ministère de la jeunesse (sollicité)	22 000,00	5,8 %
Région IDF Fabrique	75 000,00	19,9 %
Communauté Européenne	204 551,00	54,3 %
Mécénat	30 000,00	7,9 %
Prestations de service	15 000,00	3,9 %
Total	376 551,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	75 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux fabriques de culture	75 000,00 €
2014	Soutien aux fabriques de culture	75 000,00 €
2015	Soutien aux fabriques de culture	75 000,00 €
	Montant total	225 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015317

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : V3M - FABRIQUE DE CULTURE – RENOUVELLEMENT ANNUEL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux fabriques de culture	125 500,00 €	11,95 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
13101301- Soutien aux fabriques d'art et de culture

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : V3M
Adresse administrative : 5 RUE PERREE
75003 PARIS 03
Statut Juridique : Association
Représentant : Jacques Folzenlogel
Date de publication au JO : NC
N° SIRET : 44129210900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux fabriques de culture
Rapport Cadre : CR75-12 du 27/09/2012

Objectifs :
La Fabrique V3M est un lieu géré par un collectif d'artistes autodidactes dont la pratique s'oriente essentiellement autour des arts urbains.

La structure est soutenue au titre de l'aide aux Fabriques de culture depuis 2012. A l'issue de la première convention triennale (2012-2015), une nouvelle convention a été signée pour 3 ans en octobre 2015.

Description :

Rappel du projet de la Fabrique

Avec 240 m2 d'ateliers de production divisibles, et 50 m2 d'espace polyvalent et de convivialité, un lieu de stockage et une salle de 400 m2 en partage avec d'autres structures, le collectif bénéficiait à Ris-Orangis d'un espace de travail unique dans un environnement en pleine mutation. Le projet permettait de mutualiser les espaces et moyens de production et de créer un lien entre le territoire, les collectivités territoriales et les artistes, principalement autour des arts urbains.

V3M a signé un bail avec l'AEV et va s'installer fin 2016 dans un nouvel espace situé à Seine-Port en Seine-et-Marne (domaine de Sainte-Assises).

L'équipe s'engage à poursuivre son activité dans le même sens : mutualisation des moyens de production, accueil de projets, établissement de partenariats avec les collectivités, soutien des arts urbains.

Bilan provisoire de l'année 2016.

V3M a accueilli 5 artistes ou collectifs externes à la Fabrique. Dans ce cadre les artistes invités ont réalisé des prestations auprès d'établissements scolaires, MJC... Ris-Orangis, Leuville....). V3M a également encadré des ateliers d'arts plastiques à Ris-Orangis, Bièvre et Massy. Elle a mené un chantier de réalisation de fresque avec des jeunes du quartier Emile Zola de Massy, et au collège Alphonse Daudet à Paris.

V3M a coproduit ka fête de la Musique en bords de Seine à Ris-Orangis et réalisé les prestations suivantes : résidences à Vigneux-sur-Seine, organisation d'un festival street art à Ris-Orangis, fresque pour le gymnase de Saint-Michel-sur-Orge, fresque pour la maison de jeunes de Lisses....

V3M accueilli une équipe de Naia production pour la réalisation d'un long métrage d'animation.

Permanents de la Fabrique : Antonin Voisin (sculpteur), Mickael Esprin (peintre, céramiste), Christophe Bajart (peintre).

Artistes accueillis en 2016 : Tcho (peintre, vidéaste), Bisk (peintre, plasticien), Fleur, Dume, Meik (peintres amateurs), Teurk (peintre, plasticien), roui (réalisateur).

Description des temps d'ouverture au public

La Fabrique est ouverte au public tous les jours, elle a également organisé des journées portes ouvertes dans le cadre des journées du jardin en juin. Les actions en direction du public se font essentiellement à l'extérieur de la fabrique.

Evolution de l'emploi

V3M n'a pas renouvelé le poste de régisseur fautes de moyens. La Fabrique est donc gérée par des bénévoles. La fabrique génère néanmoins des opportunités de travail pour les artistes permanents ou résidents.

Partenariats

Localement, la Fabrique a travaillé avec les villes de Ris-Orangis, Massy, Leuville, Vigneux-sur-Seine, Gif-sur-Yvette, Saint-Michel-sur-Orge, Paris, Santeny. Elle a aussi développé des actions à Lille et aux Sables d'Olonne, ainsi qu'en Tunisie, en Russie et aux Etats-Unis.

Bilans financiers prévisionnels 2016

Le bilan prévisionnel de l'exercice 2016 s'élève à 82 550 euros, à l'équilibre.
La Fabrique est financée par :
Les subventions d'exploitation : 14 000 € (16,9%).
Les recettes d'activités : 42 550 € (51,5%).
Une reprise sur provisions de TCA : 6000 € (7,2%)
Des contributions volontaires en nature : 12 500 € (15,1%)
Des dons en nature : 7500 € (9%)

La Fabrique est soutenue par :
La Région IDF : 10 000 €
Essonne culture : 4 000 €

Projet d'activités 2017

Grands axes du projet :

L'année 2017 va être marquée par un déménagement de la Fabrique et par un changement d'échelle (passage d'un espace de 250m² à 1500m²). Dans un premier temps le collectif accueillera 3 nouveaux permanents : Raynald Driez (peintre), Vitali Panok (sculpteur) et Claude Dubois (artisan en coutellerie).

La Fabrique a obtenu une résidence dans l'Arpajonnais avec l'agglomération Cœur d'Essonne pour 4 artistes de la Fabrique en 2017. Sont également prévus des expositions à l'hôpital du Val de Grâce et à Belleville.

V3M souhaite continuer à travailler avec le territoire (ateliers et prestations).

Elle est soutenue par la DRAC au titre de l'investissement.

Partage de l'outil de travail en 2017

- Omick (peintre plasticien) : résidence de 3 mois, 1000 € d'aide et accompagnement technique.
- Spé (peintre plasticien : résidence de 3 mois, 1000 € d'aide et accompagnement technique.
- Askom : résidence de 6 mois, 1000 € d'aide et accompagnement technique.
- Loïc Carpentier, Le Mur 13 (plasticien) : résidence de 3 mois, 1000 € d'aide et accompagnement technique.
- Teurk (plasticien, art numérique) : résidence de 3 ans (1000 e d'aide par an).

Permanents : Vitali Panok, Raynald Driez, Claude Dubois, Christophe Bajart, Mickael Esprin.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 5 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Artistes travaillant en permanence à la fabrique.
Artistes invités.
Public via les projets développés avec les collectivités sur le territoire.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient V3M à hauteur de 15 000 €, pour l'année 2017, sur une base subventionnable de 125 500€ correspondant au montant du budget prévisionnel 2017 proposé, déduction faite des contributions volontaires en nature et des mises à dispositions gratuites de biens et prestations.

Localisation géographique :
- SEINE-PORT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer et charges locatives	6 000,00	2,83%
Fluides et combustibles	4 000,00	1,89 %
Achats	40 000,00	18,92%
Locations	3 500,00	1,65%
Affranchissements et téléphone	1 000,00	0,47%
Petit équipement	2 000,00	0,94%
Documentation	1 000,00	0,47%
Dépenses alimentaires	6 000,00	2,83%
Frais d'entretien	3 500,00	1,65%
Assurances	3 000,00	1,41%
Voyages, missions, réceptions	5 000,00	2,36%
Honoraires prestations	40 000,00	18,92%
Bourse résidents	10 000,00	4,7%
Emploi des contributions volontaire sen nature	15 000,00	7 ,09%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	71 400,00	33,77%
Total	211 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	15 000,00	7,09 %
CD 91 (sollicité)	5 000,00	2,36%
Ville de Paris (sollicité)	3 000,00	1,42%
Prestations de service	65 000,00	30,75%
Frais généraux	12 000,00	5,67%
Reprises sur provisions TVA	10 000,00	4,73%
Bénévolat	15 000,00	7,1%
Dons en nature	71 400,00	33,8%
Autres	15 000,00	7,09%
Total	211 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux fabriques de culture	30 000,00 €
2014	Soutien aux fabriques de culture	30 000,00 €
2015	Soutien aux fabriques de culture	30 000,00 €
	Montant total	90 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015318

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 6 BIS FABRIK – FABRIQUE DE CULTURE – RENOUVELLEMENT ANNUEL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux fabriques de culture	60 060,00 €	16,65 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
13101301- Soutien aux fabriques d'art et de culture

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION 6 BIS FABRIK
Adresse administrative : 91 RUE DE SEINE
94400 VITRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Philippe Le Squeren
Date de publication au JO : NC
N° SIRET : 50370923000026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux fabriques de culture
Rapport Cadre : CR75-12 du 27/09/2012

Objectifs :
L'objectif de l'association est de proposer un accès à des espaces de création, favoriser le développement de projets individuels et collectifs, créer et développer des liens avec les acteurs locaux pour mener à bien des actions avec le territoire (partage d'ateliers, mise en commun de plateaux techniques et d'outils de travail, afin de permettre la création artistique et favoriser les échanges entre artistes).

Description :

Rappel du projet de la Fabrique

Le Collectif 6bis a été constitué autour du projet de développement d'un lieu de création collectif : partage d'ateliers dans un même espace, mise en commun de certains espaces et outils de travail, réalisation d'œuvres et actions communes.

Bilan provisoire de l'année 2016.

Les collaborations de l'association avec les acteurs de la culture et de la transformation du territoire ainsi que les projets engagés d'artistes résidents permanents du 6bis se poursuivent :
- Collaborations avec la Gare au Théâtre autour des actions artistiques en lien avec les habitants de Vitry (Frictions Urbaines, Ballades Urbaines, etc.),
- Échanges avec les Écoles Municipales Artistiques de Vitry,
- Échanges possibles avec des associations de La Courneuve et de Saint Denis,

- Projet Europa de Daniel Purroy, avec le Centre Social Balzac et le Foyer des Travailleurs Migrants de Vitry,
- Projets autour des chantiers urbains et architecturaux (en lien avec la dimension humaine) à venir sur le site des Ardoines.
- Début octobre 2016, une exposition sera réalisée à la Galerie Jean Collet de Vitry sur Seine par Daniel Purroy : Système – une œuvre plastique et poétique qui fera écho à la notion de migration et de migrants dans le monde.

En parallèle, l'association a commencé à accueillir des résidents temporaires, issus du « voisinage » de la Fabrique 6bis ou venant d'horizons plus lointains, tous capables d'enrichir la vision des artistes présents :
- Eva Jospin, dont l'œuvre 'le Belvédère', exposée dans la cour carrée du Louvre a été réalisée dans la Fabrique 6bis pendant les 4 premiers mois de l'année,
- L'association Tangible, d'Ivry sur Seine, qui a utilisé locaux et ressources de la Fabrique 6bis pour travailler sur son matériel au deuxième trimestre,
- Dominique Lacloche et Guillaume Krattinger, artistes plasticiens, qui viennent réaliser et fondre une nouvelle œuvre dans les locaux de la Fabrique 6bis au cours de l'été.

Evolution de l'emploi

Fabrique basée sur le bénévolat, avec le concours de stagiaire prévu pour organiser en particulier la diffusion des actions et des œuvres.

Partenariats

Poursuite des relations déjà engagées, avec : Centre Social Balzac, Gare au Théatre, Association des habitants du Port à l'Anglais, Foyer de Travailleurs Migrants, Ecoles Municipales Artistiques de Vitry, EPA-ORSA, Mairie de Vitry. .Exposition en octobre 2016 à la Galerie municipale Jean Collet de Vitry sur Seine.

Bilans financiers prévisionnels 2016

Le bilan prévisionnel de l'exercice 2016 s'élève à 101 060 euros, en déficit de 543 euros.
La Fabrique est financée par :
Les subventions d'exploitation : 40 000 € (39,5%).
Les recettes d'activités : 20 000 € (19,7%).
Des produits financiers : 60 €
Des contributions volontaires en nature : 41 000 € (40,5%)

La Fabrique est soutenue par :
La Région IDF : 30 000 €
La commune de Vitry-sur-Seine : 10 000 €

Projet d'activités 2017

Projet artistique :
- Poursuivre des projets avec les partenaires et associations locales, avec les habitants de Vitry sur Seine,
- Favoriser le développement des projets artistiques des résidents, permanents ou temporaires.

Accueil de résidents :
- Résidents temporaires : développement du « réseau » de résidents locaux, de la notoriété de la Fabrique pour des résidents
- Résidents permanents : accueil prévu d'au moins un résident permanent supplémentaire, en fonction de la disponibilité des espaces adaptés.

Organisation de la Fabrique :
- Amélioration permanente des espaces de travail et de la gestion du lieu,
- Développement de la communication
- Recrutement d'un ou 2 stagiaires en fonction de besoins et capacités.

Partage de l'outil de travail en 2017

Le programme de l'année 2017 n'était pas établi au moment du dépôt du dossier.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Artistes travaillant en permanence à la fabrique.
Artistes invités.
Public via les projets développés avec les collectivités sur le territoire.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient 6Bis Fabrik à hauteur de 10 000 €, pour l'année 2017, sur une base subventionnable de 60 060 € correspondant au montant du budget prévisionnel 2017 proposé, déduction faite des contributions volontaires en nature.

Localisation géographique :
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer et charges locatives	31 500,00	32%
Fluides et combustibles	2 400,00	2,44 %
Entretien, réparations, maintenance	12 000,00	12,21%
Affranchissements et téléphone	280,00	0,3%
Petit équipement	500,00	0,5%
Documentation et fournitures administratives	1 000,00	1,01
Frais d'entretien	2 000,00	2,03 %
Communication	6 100,00	6,2 %
Autres charges	123,00	0,1%
Frais de personnel	4 000,00	4,07%
Emploi des contributions volontaire sen nature	41 000,00	41,72%
Total	98 260,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	10 000,00	10,17 %
Ville de Vitry sur Seine (sollicité)	10 000,00	10,17%
Cotisations	10 000,00	10,17%
Dons privé	10 000,00	10,17%
Reprises sur provisions TVA	60,00	0,%
Autres	20 000,00	20,35%
Bénévolat	33 200,00	33,78%
Dons en nature	5 000,00	5,05%
Total	98 260,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux fabriques de culture	30 000,00 €
2014	Soutien aux fabriques de culture	30 000,00 €
2015	Soutien aux fabriques de culture	30 000,00 €
	Montant total	90 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015401

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION MU - FABRIQUE DE CULTURE – RENOUVELLEMENT ANNUEL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux fabriques de culture	329 960,00 €	18,18 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
13101301- Soutien aux fabriques d'art et de culture

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MU
Adresse administrative : 12 RUE CAVE
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur OLIVIER LE GAL, Président
Date de publication au JO : NC
N° SIRET : 44849529100040

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux fabriques de culture
Rapport Cadre : CR75-12 du 27/09/2012

Objectifs :

Le Collectif MU est une structure de production artistique rassemblant des producteurs, artistes et ingénieurs issus pour certains d'entre eux du studio national des arts contemporains du Fresnoy. Créé en 2012, le collectif s'est implanté à la Goutte d'Or et s'est engagé dans plusieurs projets d'installations expérimentales dans l'espace public. Les travaux du collectif développent depuis 10 ans une recherche aux limites de la création, de la technologie et des sciences autour de la question centrale des territoires et de l'identité. La structure développe des projets collectifs et partage de savoir-faire et des outils à destination des artistes résidents dans son espace.

Description :

Rappel du projet de la Fabrique

Le Collectif MU accueille chaque année une dizaine d'artistes pour une période allant de quelques semaines à plusieurs mois. Chaque artiste se voit proposer un accompagnement dans le cadre de projets artistiques qui peuvent par la suite faire l'objet de coproductions. Le Collectif MU produit depuis 2006 une activité de recherche sur les espaces sonores immersifs. Parallèlement à son activité de création et de programmation dans le domaine de la musique et de l'art numérique, MU organise des ateliers et des workshops en amont des interventions artistiques inscrites dans un territoire. Le garage MU est à la fois un lieu de résidence destiné aux artistes, un lieu d'accueil pour des ateliers et un espace dédié à la recherche et à l'innovation.

Bilan provisoire de l'année 2016.

En 2016, La Fabrique met en œuvre les projets suivants :

- La Station – Gare des Mines (programmation musicale – 100 dates)
- Exposition « Un peu plus tard après la nuit » (E. Delage – A. Lepage)
- Parcours artistique autour des Mines (P. Vasset, V. Jouve, K. Rolland, J. Robet)
- Panoptisme (installation sonore numérique)
- Drone In Key (installation sonore numérique)
- Laser Building (installation visuelle numérique)
- Zoophonic (application smartphone) – Muséum National d'Histoire Naturelle
- Chapelle Sonore (application smartphone) – Bibliothèque Vaclav Havel
- Traversée - commande artistique (1% du tramway de Bordeaux) – coproduction REMU
- Sound Delta Field (Caen-Le Havre) – coproduction Le Clair-Obscur

Au total en 2016, près de 300 artistes, groupes, Djs et perfomers se seront produits sur les scènes de La Station et du Garage MU dans le cadre de la programmation hebdomadaire et des festivals (Magnétique Nord, Garage MU Festival…) présentés par l'association MU.

Evolution des moyens matériels en 2016

L'association a acquis le matériel suivant : Vidéo projecteur et écran, ordinateur portable Lenovo, découpeuse métal, extincteurs, BAES (blocs de secours), matériel électrique (armoire de distribution), scène extérieure démontable

Autre acquisitions envisagées d'ici fin 2016 :
Console de mixage – Table de mix DJ – Câbles et Matériel Electrique

Evolution de l'emploi

- Départ de la chargée d'administration en juin 2016 (raison personnelle) / En projet > créer un emploi permanent pour la personne en charge de l'administration et pérenniser ce poste clé.

- Création d'un CUI-CAE > chargé de production (juillet 2016 - janvier 2017) > Accroissement de l'activité de La Station

- Free-Lance > assistante communication (La Station)

- Création d'un CDD (4mois) > chargé de bar et d'exploitation (La Station)

- Stagiaires > ingénieur du son, assistant de production et assistante d'administration

Partenariats

Les activités du Collectif MU se déploient depuis début 2016 sur différents types de réseaux :

Résidence d'artistes et locaux associatifs : quartier de la Goutte d'Or, Paris 18 ; quartier la Chapelle – Porte d'Aubervilliers (zone Gare des Mines - Fillettes).

A l'échelle de la métropole notamment via la plateforme SoundWays (soutenue par la Région en 2014 – prototype technologique Futur en Seine), avec les projets Zoophonic au Parc Zoologique de Paris (production : Muséum National d'Histoire Naturelle), les Croisières Sonores, les parcours artistiques Chapelle Sonore / Autour de la Gare des Mines soutenus par CD 93, le Ministère de la Culture (CNC-DICRéAM) et la CAF Paris (projet innovants), sur le plan de l'installation théâtrale, développement du projet « Panoptisme » et participation au projet « Instant Mix » avec la Compagnie L'instant Même d'Anne

Berelowitch (92), le rendu d'atelier des étudiants de Nicolas Moulin de l'école d'architecture de la Villette….

- En Régions, avec la production du projet Traversée à Bordeaux (commande artistique dans le cadre du 1% du Tramway) ; de Sound Delta Fields au Caen et au Havre (festival Normandie Impressionniste).

Description des temps d'ouverture au public

Le Garage MU est ouvert au moins une fois par mois sur invitation (performance, restitution de résidence).

- Depuis le 10 juin 2016, le Collectif MU présente la Station – Gare des Mines, un espace dédié aux scènes artistiques émergentes à la lisière de Paris, Saint-Denis et Aubervilliers. Ouverte au public du mercredi au dimanche, la Station accueille des artistes en résidence (Collectif Hydropathes, Atelier Craft…) tout en développant une riche programmation de concerts et d'événements ponctuels (performances, cycles de projection…) avec une pratique tarifaire réduite. La Station se compose d'un espace extérieur ouvert au public ainsi que d'un espace intérieur, réservé à l'équipe du Collectif MU et aux artistes invités. La Station – Gare des Mines est ouverte au public depuis le 10 juin 2016, de 18h30 à 1h30, du mercredi au dimanche et en dehors de ces horaires, dans le cadre d'activité spécifique (ateliers).

Bilans financiers prévisionnels 2016

Le bilan prévisionnel de l'exercice 2016 s'élève à 629 704 euros, à l'équilibre.

La Fabrique est financée par :
Les subventions d'exploitation : 130 000 € (20,6%).
Les autres apports : 100 080 € (15,8%) dont 55 600 € par la Fondation de France.
Les recettes d'activités : 376 127 € (59,7%)
Des contributions volontaires en nature : 23 000 € (3,6%)

La Fabrique est soutenue par :
La Région IDF : 50 000 € (Fabrique), 13 000 € (emploi tremplin), 3 500 € (aide au projet service cinéma)
La Ville de Paris : 28 000 €
Le CNC / DICREAM : 21 000 €
Le CD93 : 15 000 €

Projet d'activités 2017

Grands axes du projet :

Programmation musicale

1) Indy Cities (Back-to-Back) - Cycle mensuel – janvier – décembre 2017 *Programmation musicale croisée entre la jeune scène indépendante francilienne et celle d'une Ville Française (Strasbourg, Bordeaux, Nantes,...) ou Européenne (Bruxelles, Berlin, Londres) : 10 week-ends de concert, rencontres, projections, expositions...*

2) Ghost Spectrum - Sur une proposition de Thomas Maury et Joachim Montessuis - avril 2017

3) Festival Garage MU #2 à la Station - *Le Festival d'été du Collectif MU - 20-25 juillet 2017*
Soutiens et partenariats : L'été du Canal (croisières sonores) | Agnès b.

4) Magnétique Nord #4 - Festival d'hiver au croisement des musiques actuelles et des pratiques artistiques transversales - décembre 2016
Arts visuels et cinéma

Carte blanche à 10 Artists Run Spaces - Exposition mensuelle. La Station Gare des Mines ou le Garage MU accueilleront dix Artists Run Spaces durant des durées variables (d'1 jour à 2 semaines) : l'occasion de s'approprier de nouveaux espaces que ce soit au Garage MU, à la Station ou dans l'espace public.

Plusieurs cycles dédiés aux nouveaux cinémas (programmation en plein air ou en intérieur à la Station et au Garage MU) :

1) Dans l'œil du drone, une proposition de Clément Postec et Sarah Ihler-Meyer

2) Silverscreens - une proposition de Jean-Christophe Arcos

3) "On the road" - par le Festival Côté Court

4) Série de cartes blanches à Potemkine Films

Résidences / création numérique

Autour des mines - Parcours artistique (création sonore, photographie, écriture) - Septembre 2016 - juin 2017

Chapelle Sonore / Mémoire du rail (suite) - Atelier de création sonore et documentaire
Artistes : Julie Crenn, Rodolphe Alexis, Vincent Voillat et le collectif Brut Pop
Septembre 2016 - septembre 2017 - Présentation publique : Journées européennes du patrimoine

Laser Building - Sculpture numérique de Bertrand Planes - création

Code Son : Cycle de recherche sur La ville augmentée par le son (symposium / rencontres / publications)

European Sound Ways (projet Europe Créative 2017-2018), projet imaginé par le Collectif MU à la suite des résidences mobiles European Sound Delta 2008. Développé en partenariat avec Radio France (NouvOson) et basé sur la plateforme SoundWays, le projet ESW a pour but de faire revivre par le son les grands événements historiques qui ont traversé l'Europe depuis l'apparition de l'enregistrement sonore. Mobilisant chercheurs en science humaines, archivistes et designers sonores, il associera au moins deux pays majeurs en plus de la France - dont l'Allemagne - et sera lancé à partir de mai 2017.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient MU au titre des Fabriques de culture à hauteur de 50 000 €, pour l'année 2017, sur une base subventionnable de 329 960 € correspondant au montant du budget prévisionnel 2017 proposé et déduction faite des contributions volontaires en nature.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer annuel et charges locatives	19 200,00	5,7%
Fluides et combustibles	1 200,00	0,35%
Entretien, réparation, maintenance	2 300,00	0,68%
Achat petit matériel	5 200,00	1,54%
Location matériel	2 000,00	0,6%
Affranchissement et téléphone	800,00	0,24%
Documentation et fournitures administratives	600,00	0,17%
Fournitures bar et restaurant	2 000,00	0,6%
Assurances	1 500,00	0,44%
Autres charges de fonctionnement	2 800,00	0,83 %
Frais de personnel	88 700,00	26,3 %
Dépenses artistiques	88 625,00	26,3 %
Dépenses techniques	102 035,00	30,2 %
Dépenses d'actions culturelles	13 000,00	3,8 %
Emploi des contributions volontaire sen nature	7 000,00	2,0%
Total	336 960,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF	10 000,00	2,9 %
CNC	30 500,00	9,0 %
Région IDF Fabrique	50 000,00	14,8 %
Région IDF Emploi tremplin	9 960,00	2,9 %
Ville de Paris (sollicité)	28 000,00	8,3 %
Plaine Commune (sollicité)	11 000,00	3,2 %
Autres apports	58 000,00	17,2 %
Recettes propres d'activité	132 500,00	39,3 %
Bénévolat	7 000,00	2,0 %
Total	336 960,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Expérimentations - TIC - Investissement	62 520,00 €
2013	Fabriques de culture - aide à l'aménagement et à l'équipement	43 599,00 €
2013	Soutien aux fabriques de culture	50 000,00 €
2014	Soutien aux fabriques de culture	50 000,00 €
2015	Aide à l'écriture de scénario (structures)	5 000,00 €
2015	Soutien aux fabriques de culture	50 000,00 €
	Montant total	261 119,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015739

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SYNESTHESIE - FABRIQUE DE CULTURE – RENOUVELLEMENT ANNUEL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux fabriques de culture	209 959,00 €	21,43 %	45 000,00 €
	Montant Total de la subvention		45 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
13101301- Soutien aux fabriques d'art et de culture

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNESTHESIE
Adresse administrative : 1 TER PLACE DU CAQUET
93200 SAINT DENIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Estelle PAGES, Présidente
Date de publication au JO : 12 juillet 1995
N° SIRET : 41434862300045

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux fabriques de culture
Rapport Cadre : CR75-12 du 27/09/2012

Objectifs :
Initialement, Synesthésie était un lieu dédié à la création numérique créé en 1995 par un groupe d'artistes, journalistes et chercheurs. Après avoir fondé la première revue d'art française sur Internet, le groupe explore les problématiques de l'arrivée d'internet et des TIC au niveau artistique. Après différents hébergements à Aubervilliers et Saint-Denis, le projet est développé depuis 2012 dans un nouveau lieu permettant la mise en place de résidences, d'ateliers et l'accompagnement de projets. Synesthésie entend désormais conduire une réflexion éthique, ambitieuse et partagée de l'art contemporain.

Description :

Rappel du projet de Fabrique

Au second semestre 2015, l'association procédait au recrutement de son nouveau directeur. L'ancienne directrice n'avait pas préparé de programmation pour l'année 2016. Début janvier, le nouveau directeur a pris ses fonctions pour mettre en œuvre un nouveau projet de développement. L'année 2016 est donc une année de transition, de prospection, de mise en œuvre de nouvelles stratégies de travail et de mise en place de la nouvelle programmation artistique.

Bilan provisoire de l'année 2016

Résidences :

Trois résidences d'artistes (Thierry Fournier, Milène Guermont, Laurent Mareschal) initiées par l'ancienne directrice en 2014 ont donné lieu en 2016 aux projets suivants :

- Projet CRISTAL A de Milène Guermont exposé du 19 janvier au 19 mars 2016 au Musée de minéralogie de MINES-ParisTech. L'œuvre centrale de cette exposition, CRISTAL A, qui tisse des liens entre l'architecture en béton de Seine-Saint-Denis et ses habitants a été conçue durant la résidence de l'artiste à Synesthésie. L'exposition a donné lieu à une « visite béton », à une conférence ainsi qu'à trois visites guidées de l'exposition. De plus, pendant toute la durée de l'exposition, l'artiste a accompagné tous les samedis les visiteurs du Musée à la rencontre de ses œuvres.

- Résidences Ecotone de Thierry Fournier et Clair-Obscur de Laurent Mareschal dont les restitutions auront lieu en 2017.

Ecotone de Thierry Fournier est une installation en réseau intégrant requêtes twitter, programme en temps réel, voix de synthèse, projection ou écran LCD.

L'œuvre Clair Obsur de Laurent Mareschal n'est pas encore techniquement terminée. L'artiste bénéficie encore de l'Aide Individuelle à la Création (AIC) pour l'exercice 2016. Cette aide de l'état permet aux artistes de « prolonger leur démarche artistique pour rendre possible la finalisation d'un projet précis ». Cette œuvre majeure sera présentée et exposée en avant-première dans l'espace public à Saint-Denis, entre le 1er juillet et le 30 septembre 2017.

- Durant le premier semestre de 2016, une nouvelle résidence d'artiste est initiée avec l'artiste émergeant Bachir Soussi Chiadmi. Intitulée De la convivialité des espaces discrets, cette résidence aura lieu de septembre 2016 à l'automne 2017.

Événements publics :

Quatre événements donnant lieu à la production d'une œuvre spécifique viennent ponctuer l'année 2016, pour accompagner la transition vers 2017.

- Ligne d'erre #2 / IMPROVISATION = IN-SITU / Jean-Luc Guionnet & Seijiro Murayama / Performance / Samedi 11 juin 2016 – Parvis de la Préfecture de Bobigny. Cet événement comprenait également les propositions artistiques de Violaine Lochu, Medhi Ahoudig & Anna Salzberg, Julien Creuzet et une visite de l'exposition Les Limbes, à la Galerie de Noisy-le-Sec.
- Concerts et performances pour les Journées du Patrimoine / Jean-Sébastien Mariage, Claire Bergerault, City Dragon, Louis Laurain et Julie Rousse / Samedi 17 septembre 2016 – 15h à 19h – Synesthésie et la Maison Jaune
- FloatingON AIR, une radio pour Nuit Blanche 2016 / La capture de l'inaudible Matthieu Saladin / Samedi 1er octobre 2016 – 19h à 5h – Paris / Performance sonore
- La fabrique du hasard / 25 artistes (liste en cours d'élaboration) Le samedi 17 décembre 2016 à Saint Denis, Synesthésie, en collaboration avec SideKick (Chloé Béasse & Anna Milone). Ce projet composé d'une vente inédite clôturée par une journée d'événements se propose de tisser une toile autour de l'idée de l'aléatoire et du hasard.
- Black Garlic est un projet porté par Géraldine Longueville-Geffriaud, commissaire d'exposition, Virginie Galan, chef cuisinier et Commune, un atelier de design graphique. C'est un atelier qui tente de ré- évaluer l'acte de créer, de chercher, de cuisiner et de manger.

Actions artistiques et culturelles

- Masterclass avec Thierry Fournier / Samedi 9 janvier 2016 – 10h à 17h – Synesthésie
- Fête du quartier Grand centre-ville Place aux piétons Saint-Denis – Samedi 21 mai 2016
- 93 collection : Une nouvelle collaboration a été initiée avec le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, afin de valoriser et diffuser leur collection d'œuvres vidéo.
- Marie Preston, artiste et chercheuse-enseignante à l'Université Paris 8, donnera ses cours du premier semestre auprès de ses étudiants dans les locaux de Synesthésie.

Evolution de l'emploi

Le contrat à durée déterminée sous la forme d'un CUI-CAE de la chargée de médiation a pris fin en février 2016. Ce poste a évolué vers le recrutement de la Coordinatrice des projets en mai 2016, en CDD CUI-CAE.

Partenariats

Synesthésie est adhérente de : TRAM réseau d'art contemporain en Île-de-France, Réseau Art Numérique (RAN), Plaine Commune Promotion.

Bilans financiers prévisionnels 2016

Le bilan prévisionnel de l'exercice 2016 s'élève à 224 337 euros, en excèdent de 12 892 €.
La Fabrique est financée par :
Les subventions d'exploitation : 147 670 € (65,8 %).
Les recettes propres : 15 500 € (6,9%)
Les produits exceptionnels et reprises sur provisions : 46 167 € (20,5%)
Le bénévolat : 15 000 € (6,6%)

La Fabrique est soutenue par :
La DRAC IDF : 22 770 €
La Région IDF : 65 000 € (50 000 € Fabrique + 15 000 € emploi tremplin)
Le CD 93 : 55 000 €
La ville de Saint-Denis : 4 500 €

Projet d'activités 2017

- Bachir Soussi Chiadmi / De la convivialité des espaces discrets de septembre 2016 à l'automne 2017 / Poursuite de la résidence de l'artiste commencée en 2016
- 93 collection / Poursuite de la diffusion de la collection départementale de films d'artistes initiée en 2016.
- Dominique Mathieu / Le Cycle des saisons / Module autonome de restauration et de médiation / Création durant le premier semestre 2017.
- Isabelle Alfonsi / Queer Art / Isabelle Alfonsi est actuellement en résidence de recherche à San Francisco grâce à une bourse du CNAP (Centre National des Arts Plastiques). Elle proposera la réactivation d'une conférence commandée par le Crédac-centre d'art contemporain d'Ivry-sur-Seine en 2014-2015.
- Mathieu Saladin / La capture de l'inaudibleRésidence de production d'un logiciel, d'une webapp et d'une publication libre. Premier semestre 2017 / Ce projet vise à problématiser la notion d'inaudible dans nos sociétés actuelles.
- Let us entertain you / Isabelle Alfonsi, Eva Barto, Étienne de France, Thierry Fournier, Dominique Gilliot, Lola Gonzalez, Julien Pastor, Marie Preston, Matthieu Saladin, Bachir Soussis Chiadmi, Gwenola Wagon, etc. / 2017-2018 /
- Marie Preston / Résidence 2017 / Depuis 2003, son travail artistique se constitue comme une recherche visant à créer des œuvres, documents d'expérience, avec des personnes a priori non artistes.
- Etienne de France / The green vessel / Production et diffusion en avant-première Film 80'
- Les gens d'Uterpan (Annie Vigier & Franck Apertet) / Uchronie / Performance participative 2017 / Uchronie est un projet de création qui procède de l'analyse des attitudes et des comportements individuels et collectifs, dans la ville
- Laurent Mareschal / Clair-Obscur / Juillet à Septembre 2017.
- Thierry Fournier Ecotone 2017 En collaboration avec le Musée d'art et d'histoire – Saint-Denis
- Dominique Gilliot / Résidence 2017-2018

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient Synesthésie au titre de l'aide aux Fabriques de culture, à hauteur de 45 000 €, pour l'année 2017, sur une base subventionnable de 209 959 € correspondant au budget prévisionnel proposé déduction faite des prestations en nature d'un montant de 15 000 €.

Localisation géographique :
- PLAINE COMMUNE (EPT6)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyer et charges locatives	13 000,00	5,78%
Fluides et combustibles	1 200,00	0,53%
Entretien, réparation, maintenance	600,00	0,26%
Achats matériel, équipement	1 000,00	0,44%
Location matériel	1 500,00	0,66%
Affranchissement et téléphone	2 000,00	0,88%
Petit équipement	1 000,00	0,44%
Documentation et fournitures administratives	1 000,00	0,44%
Frais d'entretien	700,00	0,31%
Assurances	750,00	0,33%
Autres	8 950,00	3,97%
Autres charges de fonctionnement	8 900,00	3,9 %
Frais de personnel	101 548,00	45,1 %
Dépenses artistiques	54 511,00	24,2 %
Dépenses techniques	5 000,00	2,2 %
Dépenses d'actions culturelles	8 300,00	3,6 %
Emploi des contributions volontaires en nature	15 000,00	6,6 %
Total	224 959,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (sollicité)	22 770,00	10,1 %
SDAT (sollicité)	8 000,00	3,5 %
CD 93 (sollicité)	55 000,00	24,4 %
Ville de Saint-Denis (sollicité)	4 500,00	2 %
Plaine Commune (sollicité)	5 000,00	2,2 %
Région IDF Fabrique	45 000,00	20 %
Région IDF emploi tremplin	6 700,00	2,9 %
Emplois aidés	12 000,00	5,3 %
CNC DIcréam (sollicité)	20 000,00	8,8 %
Mécénat	2 000,00	0,88 %
Recettes propres	1 300,00	0,5 %
Autres recettes	27 189,00	12 %
Bénévolat	15 000,00	6 %
Total	224 959,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	45 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux fabriques de culture	50 000,00 €
2014	Soutien aux fabriques de culture	50 000,00 €
2015	Soutien aux fabriques de culture	50 000,00 €
	Montant total	150 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007484

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE 6 B - FABRIQUE DE CULTURE – RENOUVELLEMENT ANNUEL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux fabriques de culture	780 047,00 €	5,13 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
13101301- Soutien aux fabriques d'art et de culture

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION LE 6B
Adresse administrative : 6 QUAI DE SEINE
93200 SAINT-DENIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JULIEN BELLER, Président
Date de publication au JO : 11 mars 2013
N° SIRET : 52399746800013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux fabriques de culture
Rapport Cadre : CR75-12 du 27/09/2012

Objectifs :

Ouvert depuis 2010, le 6b est un lieu de création artistique et de diffusion, installé au sein de Néaucité, nouveau quartier en construction de Saint-Denis. Le 6b propose un lieu de travail, de culture et d'échanges autour d'un modèle de fonctionnement original, où chacun développe son projet individuel en bénéficiant d'une dynamique collective. En organisant des projets artistiques et des événements culturels, l'ambition du 6b est de mettre en réseau des événements et des individus au niveau local et international.

Description :

Rappel du projet de la Fabrique

Le 6b réunit aujourd'hui 161 résidents sur 7000 mètres carrés. Sa localisation ainsi que son mode de fonctionnement en font un lieu de fabrication et une expérience de création et de diffusion unique en Europe. Le lieu accueille des professionnels, des associations et des individus passionnés : artistes, architectes, musiciens, cinéastes, graphistes, artisans, travailleurs sociaux… Chacun exerce son métier, son art au sein d'une centaine d'ateliers et bureaux et participe à la vie des espaces communs de création, de convivialité et de diffusion (espace d'exposition, salle de projection, salle de danse, restaurant associatif…).

Bilan de la période 2012-2015

Le 6b a augmenté son activité (accueil de 225 artistes en 2015, 170 en 2012) et son utilisation

quotidienne de l'équipement (365 jours par an).

L'organisation de rencontres avec le public est en nette augmentation (37 en 2012, 62 en 2015). La fréquentation est très fluctuante (passant de 18 000 en 2012 à 15 000 en 2015, après une baisse à 8000 en 2013 et une hausse à 25 000 en 2014).

Le soutien du Conseil Régional a permis au 6b de se développer. Il a pu augmenter son équipe salariée, pérenniser certains postes en CDI et améliorer et structurer son fonctionnement quotidien. Certaines missions sont réalisées en interne et permettent ainsi une meilleure gestion et réactivité comme la saisie de la comptabilité, le recouvrement, la maintenance du bâtiment, le ménage des espaces communs. Le budget du 6B a fortement augmenté au cours des trois dernières années (passant de 600 544 euros en 2012, à 846 323 euros en 2015, soit une progression de plus de 40%). Cette augmentation repose à la fois sur une augmentation des ressources propres (+34%) et des subventions (principalement via les emplois tremplins et le dispositif Fabriques).

Evolution de l'emploi

En 3 ans l'équipe a progressé de 5 à 14 salariés. Le projet FAR (Fabrique à Rêves) se professionnalise et occupe près de la moitié du temps de 5 salariés permanents et rassemble jusqu'à 50 salariés intermittents sur certaines dates.

Partenariats

Le 6b a consolidé et construit des partenariats précieux au sein d'un réseau local. Les activités du 6b sont ancrées sur le territoire, en lien avec les acteurs institutionnels (DAC, Plaine Commune, Centre de loisirs de Saint-Denis) ; le 6b et ses résidents participent à la fête de la ville, la fête du quartier gare-confluence et à la Foire des Savoir-Faire.

La richesse de ces expériences et la fidélisation des partenaires participent à la constitution progressive d'un réseau d'acteurs qui tend à se déployer. Au cours des trois dernières années, le 6B a développé des partenariats avec le Comité Départemental du Tourisme, le Festival de Saint-Denis, la Cité National de l'histoire de l'immigration, La démarche HQAC, Bellastock, Petit Bain, La ligne 13, Artevia / Festival Voix sur Berges, Paris Quartier d'été, le Festival Rhizomes, le Collectif MU, le 104.

A l'occasion de son 5ème anniversaire, en mars 2015, le 6b a organisé 3 tables rondes rassemblant entre 50 et 90 personnes, professionnels, institutionnels, étudiants et habitants du territoire.

Projet d'activité pour 2016

- 164 artistes en résidence de longue durée : mise à disposition d'un espace de travail privatif, régie technique pour accompagner le projet artistique.

- 10 artistes individuels ou compagnies accueillis en résidence de création – diffusion

- 34 artistes en résidence courte durée : mise à dispo d'un espace de de travail commun, accompagnement technique projets.

Le 6b est avant tout une fabrique du possible et d'expérimentations, qui s'attache à une réelle mixité des projets au sein d'un même lieu : une exception à valoriser dans l'environnement culturel francilien.
Le 6b doit continuer à être une plateforme ouverte provoquant les rencontres des personnes de différents horizons, encourageant la découverte, les échanges transculturels et transgénérationnels et les partages de bonnes pratiques.

L'objectif de l'association est de :
- travailler sur la mise en jeu de l'espace,

- proposer une récurrence de rencontres tout au long de l'année avec des temps forts trimestriels,
- s'inscrire davantage dans des réseaux professionnels qui valoriseront à la fois le travail de l'association mais aussi celui des résidents.

A partir de 2016, le 6b répartira sur l'ensemble de la saison la programmation Fabrique à Rêves (FAR).

Cette évolution de la Fabrique à Rêves répond à des besoins formulés par les résidents, les partenaires et l'équipe salariée. En effet, au-delà du budget artistique dont une proportion importante était dépensée durant la période estivale, l'énergie et les moyens des équipes salariées et bénévoles se concentraient également sur cette période, au détriment d'autres événements au cours de l'année. La mensualisation des évènements permet ainsi de mieux répartir les dépenses artistiques et de donner plus de visibilité au travail de chaque intervenant tout au long des saisons.

Une attention plus particulière sera portée sur les choix de programmation pour mieux fédérer et construire des projets, en complémentarité et en résonnance avec les acteurs du territoire, tout en gardant un esprit de convivialité, Le 6b souhaite ainsi améliorer la qualité de l'offre artistique tout en fidélisant ses publics. La programmation sera par ailleurs l'occasion de démultiplier les temps d'ouvertures pour faire (re)découvrir cette fabrique culturelle et atteindre l'objectif d'un lieu culturel de proximité.

Chaque saison culturelle se décline de la manière suivante :

➢ <u>Des temps de rencontres réguliers</u>

- Un rendez-vous mensuel : art vivant, scène ouverte, cinéma,
- Un atelier par semaine tout public (de mai à décembre), à destination des structures et du public de proximité,
- Un atelier par mois (d'avril à décembre), à destination des entreprises et des professionnels.
- Une exposition mensuelle dont :
- Une exposition coproduite chaque année avec soutien logistique et communication, recherche de public.
- Deux expositions accompagnées avec mise en place d'ateliers et de médiation, recherche de public.

➢ <u>Quatre temps forts</u>

Quatre week-ends de programmation, qui prendront deux formats différents:
- Deux à trois jours de programmation artistique sous toutes ses formes, accompagnés d'ouvertures des ateliers des résidents, de conférences, une vente aux enchères, un vide-grenier, etc.
- Deux open air estivaux (le premier en début d'été, accompagné de portes ouvertes, le second en fin d'été).

➢ <u>La Fabrique à Rêves (FAR)</u>

Depuis cinq étés, la Fabrique à Rêves a donné vie aux jardins du 6b puis à une plage le temps d'un festival de juin à début septembre. Bulle d'humanité et de verdure dans un environnement urbain saturé, la FAR est pensée comme une hétérotopie de tous les possibles. Décloisonner les pratiques pour désenclaver les publics. Surprendre les attentes normées pour montrer l'émergence des possibles, pour tous les habitants du quartier mais aussi du territoire.

L'objectif est de faire évoluer la FAR, jusqu'ici rendez-vous éphémère, et ritualiser ce rendez-vous esthétique tout au long de l'année. A chaque week-end de programmation, les espaces entièrement transformés emmèneront le spectateur de surprise en surprise.

Un des leitmotivs de la FAR a toujours été de fournir un espace public et ludique au quartier pendant l'été. Même si la Fabrique à Rêves s'annualise, le 6b souhaite ouvrir sa plage tout l'été (organisation d'ateliers, animation des espaces extérieurs par différents collectifs…).

➢ Les Expositions

Le 6b souhaite continuer à accueillir une dizaine d'expositions annuelles. La salle d'exposition de 350 m2 est un des points forts du 6b. Cependant pour des raisons financières, l'association concentrera son soutien sur la mise à disposition gratuite de cet espace, sur une aide technique pendant le montage et le démontage et en diffusant la communication relative à l'événement à travers sa newsletter et son site internet.

Pour l'année 2016, le 6b souhaiterait en parallèle accentuer cet accompagnement pour trois expositions :
- une exposition coproduite par le 6b et un collectif d'artistes (apport de moyens techniques, financiers et de communication à la réalisation),
- soutien de deux expositions à travers la production d'actions de médiation et notamment la programmation d'ateliers réalisés en périphérie de l'exposition.

➢ Les Rendez-vous Arts Vivants

Théâtre et Danse : Le 6b souhaite accueillir plusieurs compagnies du territoire pour des périodes de travail de réflexion-création (15 jours). Ces résidences se termineraient par un travail de restitution à l'occasion de 2 à 3 ouvertures publiques. A cette occasion une billetterie pourrait être mise en place et 100% de la recette pourrait être reversé à la compagnie accueillie.

Musique : Le 6b souhaiterait utiliser plus régulièrement sa salle du rez-de-chaussée, pour des soirées concerts, des formes simples, une scène ouverte et un bar une fois par mois.

➢ La programmation d'ateliers hebdomadaires

L'objectif est d'avoir une proposition régulière d'activités participatives pour le public de proximité :

- Permettre l'accès aux pratiques culturelles pour les habitants à travers les projets,
- Développer une offre culturelle de loisirs dans le quartier de la Confluence de Saint-Denis en particulier vers les publics éloignés de ces pratiques.

Tous les secteurs artistiques seront concernés afin de diversifier notre offre et impliquer chacun des résidents.

La programmation d'ateliers 2016 sera une suite dynamique aux ateliers qui ont eu lieu en 2015 au 6b et qui ont très bien fonctionné. Le but est de pérenniser cette démarche d'activité participative au 6b qui se construit année après année.

Il y aura deux types d'ateliers:

- Le premier, à destination des habitants, se fera en une seule et unique séance. Le participant aura finalisé son atelier à la fin de la séance.
- Le deuxième, se développera sur plusieurs séances, en continuité ou non, 3 séances maximum, à destination du public des structures du territoire. Ex: Centre de loisirs, Maison des ados, espace jeunesse...

➢ Des stages d'initiations

Le 6b a fait le choix d'investir dans des outils de fabrication artistique, ainsi le lieu est équipé :
- d'une salle de sérigraphie,

- d'un laboratoire de développement photo argentique,
- d'un atelier de fabrication,
- d'un four à céramique,
- d'une salle de danse.

Fort de cette richesse, et de l'intérêt démontré lors des portes ouvertes par le public à destination de ces pratiques, le 6B souhaite proposer pour l'année 2016 des ateliers d'initiation à ces médiums. Ces ateliers pourraient être proposés à des particuliers mais aussi à des professionnels ou à des entreprises pour leurs équipes salariées.

Accueil des publics :

Le 6b souhaite développer l'accueil du public local et être identifié comme un lieu culturel de proximité par les habitants et les structures du territoire. La programmation a été pensée en ce sens, avec la mise en place d'un rendez-vous de programmation mensuel valorisant les initiatives culturelles locales, un projet d'ateliers en lien avec des structures du champ social, un cycle d'ateliers hebdomadaires de mai à décembre puis durant toute l'année à partir de 2017.

Après 5 années de Fabrique à rêves, concentrée sur la période estivale, le 6b redessine les contours de sa programmation. Ancré sur son territoire, il souhaite se tourner vers les habitants en proposant un programme annuel et régulier, inscrit dans le calendrier des rendez-vous culturels nationaux. Une rencontre mensuelle dans le restaurant, des cycles d'ateliers pour des particuliers, des structures ou des professionnels, et des expositions rythmeront l'année 2016. Elle sera également marquée par des temps forts pluridisciplinaires : performances, musique, ateliers, arts vivants et portes ouvertes.

Temps d'ouverture au public

Les expositions : 124 jours d'ouverture au public en entrée libre.
Ateliers tout public : 35 jours.
Des temps forts de l'année : 4 temps forts de rencontres avec le public.
Évènements pluridisciplinaires. 2 jours d'ouverture au public.
Mise en place d'une billetterie avec toujours un accès en entrée libre pour les habitants de plaine commune.

BUDGET PREVISIONNEL DE LA STRUCTURE POUR 2016

CHARGES	€	PRODUITS	€
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		SUBVENTIONS MINISTERE DE LA CULTURE	
loyer annuel et charges locatives		DRAC Ile de France*, préciser le service et à quel titre :*	12 500
		□ acquis / x sollicité	
fluides et combustibles	84 782	*SDAT, appel à projet Culture et lien Social*	
entretiens-réparations maintenance	60 621		
achats matériels, équipement	13 711	Autres directions du Ministère de la Culture	
affranchissements et téléphone	6 300	□ acquis / □ sollicité	

petit équipement	50		
documentation et fourniture administratives	3 217	AUTRES SUBVENTIONS DE L'ETAT	
fournitures bar et restaurant	48 887	*Préciser : ANRU + Contrat de Ville*	65 500
frais d'entretien	4 440	☐ acquis / x sollicité	
assurances	9 550	SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES	
autres : Honoraires études	55 000	Région Ile-de-France	
Honoraires administratifs (EC, CAC, avocat)	22 565	Région IDF - Fabrique	40 000
Autres charges de fonctionnement		Région IDF – Emploi-tremplin	
impôts et taxes	10 000	Région IDF – Autres dispositifs *précisez*	
		☐ acquis / ☐ sollicité	
frais financiers	5 670	Autres Régions, préciser :	
charges exceptionnelles	36 313	☐ acquis / ☐ sollicité	
dotations aux provisions		Départements, préciser :	
dotations aux amortissements	43 000	☐ acquis / ☐ sollicité	
		Communes, préciser :	
Personnel lié à la structure		☐ acquis / x sollicité	40 000
directeur		EPCI, préciser :	
administrateur (ET1)		☐ acquis / ☐ sollicité	
personnel technique	118 900	SUBVENTIONS EUROPEENNES	
Chargé de développement de projet	23 400	AUTRES APPORTS	
Chargé de l'accueil et de la gestion des résidents	21 600	ASP (emplois aidés, hors emplois-tremplins) *Préciser :*	27 999
Cuistot	25 740	mécénat et sponsoring	20 000
Responsable recouvrement	15 460	Autres (ADAMI, SPEDIDAM, SACEM, SACD, ONDA…)	
Administrateur de production	24 520		
Aide comptable	11 880	*Préciser :*	
stagiaires	8 700		
charges sociales et congés payés	83 753		
voyages, missions, réceptions	13 300	RECETTES PROPRES D'ACTIVITES	
DEPENSES ARTISTIQUES (à détailler)		Location salle	31 520
Droit de diffusion de films	4 150	Billetterie	35 700
Production d'exposition	3 500	parts de recettes de coréalisation	
Achat spectacle vivant	3 000	divers (bars, librairie)	101 220
Achat concert	19 000	Prestations de services	2 570
		Autres, préciser : Adhésion des membres	4 000
DEPENSES TECHNIQUES (à détailler)		Participation aux Frais de fonctionnement des membres	414 021
Honoraire sécurité évènement	9 356	AUTRES RECETTES	80 000
Frais de communication	13 960	produits de gestion courante	
Personnel technique événement (charges incluses)	40 416	produits financiers	
Location matériel techniques (son, vidéo, lumières)	8 349	subvention d'investissement versée au résultat	
DEPENSES D'ACTION CULTURELLE (à détailler)		reprise sur amortissements	
Achat atelier pédagogiques	21 939	reprise sur provisions	
TOTAL	875 030	**TOTAL**	875 030
VALORISATION			

Emploi des contributions volontaires en nature		*Nom des contributeurs et type de contributions*	
Personnel bénévole	61 000	*Valorisation du travail de 70 bénévoles*	61 000
Total des charges	936 030	***Total des produits***	936 030

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le 6B au titre des Fabriques de culture à hauteur de 40 000 €, pour l'année 2016, sur une base subventionnable de 780 047 € correspondant au montant du budget prévisionnel 2016 proposé et déduction faite des 155 983 euros d'autres charges de fonctionnement (charges financières, dotations aux amortissements, valorisations des bénévoles, impôts, taxes et charges exceptionnelles).

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	40 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fabriques de culture - aide à l'aménagement et à l'équipement	260 000,00 €
2013	Soutien aux fabriques de culture	80 000,00 €
2014	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	5 000,00 €
2014	Soutien aux fabriques de culture	80 000,00 €
2015	Soutien aux fabriques de culture	80 000,00 €
	Montant total	505 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016355

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FABRIQUE CINEMATOGRAPHIQUE D'ARTISTES L'ABOMINABLE – RENOUVELLEMENT ANNUEL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux fabriques de culture	154 600,00 €	38,81 %	60 000,00 €
	Montant Total de la subvention		60 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
13101301- Soutien aux fabriques d'art et de culture

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'ABOMINABLE
Adresse administrative : 30 RUE DE GENEVE
93120 LA COURNEUVE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Juliette WAGMAN, Présidente
Date de publication au JO : 11 octobre 1995
N° SIRET : 41204998300031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux fabriques de culture
Rapport Cadre : CR75-12 du 27/09/2012

Objectifs :
Activité durant toute l'année 2017 de la FABRIQUE CINEMATOGRAPHIQUE D'ARTISTES L'ABOMINABLE

Description :
I - Présentation du bénéficiaire

L'Abominable anime un lieu de création cinématographique, qui est un laboratoire pour les artistes franciliens qui œuvrent dans le domaine du cinéma expérimental. Ce lieu, unique en Île-de-France, met à leur disposition des matériels et des produits qui leur permettent à la fois de développer la pellicule, de la travailler, de la monter, de tirer des copies, et d'effectuer des projections. Le caractère associatif de la structure permet aussi l'échange et la transmission des savoirs.

Avec l'équipement en numérique des salles de cinéma, les films sur support argentique sont de plus en plus rares. Ce qui provoque un intérêt accru pour la pellicule qui est devenue un matériau de création plastique à part entière pour des œuvres qui acquièrent ainsi un nouveau statut. En tant que fabrique l'association accueille des artistes en résidence pour qu'ils réalisent in situ leurs projets.

Depuis 2012, l'Abominable est installé à La Courneuve dans des locaux municipaux (800 m2) qui comprennent des salles de tirage, de montage, de projection, des ateliers et un espace de réunion et de documentation. Il y développe ses actions en partenariat avec des structures locales comme le cinéma municipal et les festivals de cinéma du département de Seine St-Denis. Son activité de fabrique intègre une dimension régionale dans l'accueil des artistes et du public ainsi que dans la diffusion des œuvres. Par ailleurs, l'association continue son travail vers le jeune public (hors et en temps scolaire) avec des ateliers cinéma avec une sensibilisation au langage des images par la pratique.

II - Rappel du projet de la Fabrique

L'Abominable est un laboratoire cinématographique d'artistes. Depuis 1996, il met à disposition de cinéastes et de plasticiens les outils qui permettent de travailler les supports du cinéma argentique : super-8, 16 mm et 35 mm.

Le lieu fonctionne comme un atelier partagé où les machines qui servent à la fabrication des films sont mutualisées : un cinéaste peut y développer ses originaux négatifs ou inversibles, réaliser des trucages et des changements de format, faire du montage, travailler le son ou tirer des copies. Ceux qui ont une connaissance des instruments forment ceux qui débutent. Après cet accompagnement, chacun devient autonome dans la réalisation de ses travaux et explore lui-même les possibilités techniques.

Ainsi, sans sélection préalable des projets, sont produits des films d'une grande diversité, des performances cinématographiques « live » ou des installations utilisant le support film. L'ampleur de ce qui s'y réalise et la spécificité des pratiques font de L'Abominable un lieu de création original, un conservatoire vivant des techniques cinématographiques.

III - Bilan d'activité provisoire pour 2016 (1er semestre)

Films finalisés en 2016 : entre janvier et juillet huit films ont déjà été finalisés (avec pour la première fois une copie sonore en 35mm tirée dans le laboratoire).

Films et projets en cours : de nombreux autres projets sont en cours de tournage ou de finalisation comme ceux des cinéastes Jérémy Gravayat, Marie-Odile Sambourg, Guillaume Mazloum, Anne-Sophie Brabant, Noah Teichner, Amanda Thomson, Madie Piller, Emmanuel Falguières, Victor De Las Heras et Julia Gouin.

Diffusion : en 2016, les films réalisés avec le concours de L'Abominable ont été diffusés dans des festivals, des musées, des salles de cinéma et autres lieux artistiques, et acquièrent ainsi une reconnaissance non seulement régionale, mais aussi nationale et internationale.

Partage de l'outil de travail : depuis janvier 2016, le nombre d'adhérents accueillis est toujours aussi important. La moyenne des jours d'accueil cumulés par mois est en augmentation : on note 278 jours de travail cumulés à la date du 20 juillet pour l'accueil de 49 cinéastes adhérents. La distinction des espaces selon les travaux à accomplir permet d'accueillir plusieurs cinéastes par jour. On peut noter que de plus en plus d'adhérents acquièrent une autonomie au fil des années et se lancent dans des films plus complexes techniquement et de métrage plus long. A ce jour, deux journées d'initiation ont déjà eu lieu pour un total de 20 nouveaux adhérents, l'association accueille en moyenne 40 nouveaux membres par an.

Evolution des moyens matériels :
Salle de projection : installation finalisée (49 fauteuils, rideaux noirs ignifugés bonne acoustique). Reste à terminer l'équipement de la cabine de projection, et notamment l'installation d'un nouveau projecteur 16/35mm récemment acquis pour projeter en poste fixe en 16mm et en double poste en 35mm.
L'acquisition de nouveaux matériels se fait en fonction des offres et occasions (par ex. : récupération de matériels chez Eclair)
Autres matériels : table de repérage, système de synchronisation, analyser vidéo ...

Evolution de l'emploi : en juillet 2016, l'association compte deux salariés en CDI de 26 heures/semaine : un poste relatif à l'administration et un second chargé de maintenance et de création d'outils. Ce second poste est un emploi tremplin. Soit 1,5 équivalent temps plein pour ces postes permanents. En fonction de la charge de travail, l'association a recours à l'embauche d'intermittents du spectacle pour assurer l'accompagnement technique.

Inscription dans les réseaux :
Locaux : centre culturel Jean Houdremont, Moulin Fayon association Africa, le pôle image de la Tour, l'école de la deuxième chance et le cinéma l'Etoile de La Courneuve.
Départementaux : Khiasma, Les Laboratoires d'Aubervilliers, Synesthésie et La Galerie, centre d'art contemporain
Autres : Cité de l'Architecture et du Patrimoine à Paris, Festival bains argentiques à Nantes, Festival Schmalfilmtage à Dresden ...

Projets d'action culturelle menés : projet Atlas 2016, projection de cinq court-métrages réalisés avec l'aide de L'Abominable au Cinéma L'Etoile, ateliers pour les scolaires, portes ouvertes à l'occasion des 20 ans de l'association L'Abominable.

Temps d'ouverture au public : accueil des adhérents et membres du réseau des laboratoires photochimiques : 278 jours d'accueil cumulés à la date du 20 juillet.

IV - Bilan financier (prévisionnel 2016)

Le budget prévisionnel de l'exercice 2016 s'élève à 165 000 euros.
La Fabrique est financée par :
Les subventions d'exploitation : 133 500 € (80,9%).
Les recettes d'activités : 31 500 € (19,09%)

La Fabrique est soutenue par :
La Région IDF : 60 000 € (Fabrique), 7 986 € (emploi tremplin)
Le CD93 : 15 000 €
Contrat de Ville T6 : 5 000 €
Le CNC : 42 000 €

V - Projet d'activité 2017

Partage de l'outil :
L'Abominable souhaite maintenir en 2017 la qualité de l'accueil et de la transmission des outils dans ses locaux. Comme les années précédentes, quatre sessions d'initiation seront organisées afin d'accueillir quarante nouveaux adhérents déjà inscrits sur liste d'attente. L'arrivée de nouveaux cinéastes favorise la circulation des copies et le partage des connaissances techniques.

Moyen matériels :
Beaucoup de temps et de disponibilité sont nécessaires pour veiller au bon fonctionnement des machines souvent anciennes, qu'il faut régulièrement réparer, améliorer, en fabriquant de nouvelles pièces.

Évolution de l'emploi :
L'enjeu majeur pour l'association sera d'avoir la possibilité de maintenir le poste chargé de maintenance et de créer un poste en CDI pour l'accueil des adhérents. Il leur faudra aménager le budget afin de créer un poste de coordination. Ce travail d'accueil et de coordination est actuellement réparti entre plusieurs personnes qui s'y relayent.

Action pédagogique et culturelle :
Pendant l'année scolaire 2016-2017, L'Abominable s'associera avec le Cinéma L'Etoile pour intervenir dans le cadre des NAP. Dès la rentrée, L'Abominable travaillera à mettre en place avec les cinéastes-adhérents des ateliers pédagogiques afin de sensibiliser les plus jeunes à la pratique du cinéma et ouvrir la possibilité de l'accueil d'une nouvelle résidence sur la durée dans nos locaux.

Description du partage de l'outil de travail :
Pas encore de visibilité sur le planning 2017. L'occupation de l'espace est organisé un mois et demie à l'avance en moyenne.

VI- Budget prévisionnel 2017

CHARGES	**€**	**PRODUITS**	**€**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		SUBVENTIONS MINISTERE DE LA CULTURE	
loyer annuel et charges locatives	4 800	DRAC Ile de France, *préciser le service et à quel titre :* ❒ acquis / ❒ sollicité	
fluides et combustibles		Centre national du cinéma (CNC)	45 000
entretiens-réparations maintenance	2 000	❒ acquis / ❒ sollicité	
achats matériels, équipement	8 150	Autres directions du Ministère de la Culture	
location matériel	200	*Préciser :*	
affranchissements et téléphone	1 200	❒ acquis / ❒ sollicité	
petit équipement	4 000		
documentation et fourniture administratives	2 000	AUTRES SUBVENTIONS DE L'ETAT	
fournitures bar et restaurant	9 000	*Préciser :* Contrat de ville	
frais d'entretien	5 000	❒ acquis / ❒ sollicité	
assurances	1 200	SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES	
autres	1 150	Région Ile-de-France	
		Région IDF – Fabrique (sollicitée)	65 000
Autres charges de fonctionnement		Région IDF – Emploi-tremplin	
impôts et taxes		Région IDF – Autres dispositifs *précisez* ❒ acquis / ❒ sollicité	1 238
frais financiers		Autres Régions, préciser :	
charges exceptionnelles		❒ acquis / ❒ sollicité	
dotations aux provisions		Départements, préciser : Seine-Saint-Denis (93)	15 000
dotations aux amortissements		❒ acquis / ❒ sollicité	
		Communes, préciser :	
Personnel lié à la structure		❒ acquis / ❒ sollicité	
Administrateur	15 204	EPCI, préciser :	
personnel technique	15 204	❒ acquis / ❒ sollicité	
Accueil des adhérents (création de poste)	15 204	SUBVENTIONS EUROPEENNES	
autres personnels, préciser :	17 357	*Préciser :*	
charges sociales et congés payés	50 791	❒ acquis / ❒ sollicité	
voyages, missions, réceptions	3 000	AUTRES APPORTS	
		ASP (emplois aidés, hors emplois-tremplins) *Préciser :* CAE	7 010
DEPENSES ARTISTIQUES (à détailler)		mécénat et sponsoring	
Travaux laboratoire ayant un financement	882	Autres (ADAMI, SPEDIDAM, SACEM, SACD, ONDA…)	
		Préciser :	
DEPENSES TECHNIQUES (à détailler)		RECETTES PROPRES D'ACTIVITES	
Prestations techniques (salaires et charges)	4 318	Location salle	
		Billetterie	
		parts de recettes de coréalisation	

		divers (bars, librairie)	
		Prestations de services	9 000
		Autres, préciser :	
		Cotisations	3 600
		Cinéastes en autoproduction	7 000
		Vente pellicule de tirage	7 000
		Ventes divers	3 000
DEPENSES D'ACTION CULTURELLE (à détailler)		AUTRES RECETTES	
Salaires nets	1 470	produits de gestion courante	
Charges sociales	718	produits financiers	
		subvention d'investissement versée au résultat	
		autres produits exceptionnels	
		reprise sur amortissements	
		reprise sur provisions	
EXCEDENT		**DEFICIT**	
TOTAL TTC	**162 848€**	**TOTAL**	**162 848€**

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Détail du calcul de la subvention :
La Région décide de renouveler son soutien en faveur de L'Abominable, à hauteur de 60 000 € (demande de la structure 65 000€) pour l'année 2017, sur une base subventionnable de 154 600 € correspondant au montant du budget prévisionnel proposé déduction faite des aides à l'emploi et d'une autre aide régionale en cours.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	60 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux fabriques de culture	60 000,00 €
2014	Soutien aux fabriques de culture	60 000,00 €
2015	Soutien aux fabriques de culture	60 000,00 €
	Montant total	180 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002888

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA GENERALE NORD EST (FABRIQUES DE CULTURE – RECONDUCTION POUR UNE ANNEE - 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux fabriques de culture	122 000,00 €	35,25 %	43 000,00 €
	Montant Total de la subvention		43 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
13101301- Soutien aux fabriques d'art et de culture

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA GENERALE NORD EST
Adresse administrative : 8 RUE GENERAL RENAULT
75011 PARIS 11
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Emmanuel FERRAND, Président

Date de publication au JO : 15 septembre 2007

N° SIRET : 50977018600013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux fabriques de culture
Rapport Cadre : CR75-12 du 27/09/2012

I- Présentation du bénéficiaire

Installée depuis 2008 dans un ancien centre de distribution d'électricité EDF dans le 11ème arrondissement, La Générale Nord-Est est un lieu de création et d'expérimentation piloté par un collectif (les Artistes Activistes Associés) qui s'inscrit dans une démarche citoyenne. La Générale Nord-Est est le prolongement d'une autre association, « La Générale » qui était installée dans d'autres locaux rue du Général Lassalle dans le 19ème arrondissement (locaux fermés en septembre 2007).
La Générale va investir d'autres locaux situés dans le 10ème arrondissement de Paris à l'été 2017. En effet, les locaux actuels, rue Parmentier, font partie de l'appel à projet Réinventer Paris.

La Générale s'envisage comme un espace coopératif de travail doté d'outils communs (salles de répétition, de réunion, de montage audiovisuel, laboratoire photographique, atelier de fabrication…) dédié principalement à la création et à la recherche plutôt qu'à la diffusion.
Le bâtiment dispose de plusieurs espaces de travail que le collectif met à disposition de projets accueillis en résidence. L'accueil des résidents et du public y est gratuit.
La Générale accueille des compagnies de théâtre, de danse, des auteurs, des cinéastes, des philosophes, des associations militantes, des vignerons, des jardiniers, des cuisiniers, des musiciens, des festivals…

Si le lieu est un lieu de travail pour les artistes (le collectif des Artistes Activistes Associés comme les artistes accueillis en résidence), La Générale, attachée à tisser du lien social, ouvre également ses portes au public

(présentation d'étapes de travail, de créations finalisées, débats, ateliers, le rendez-vous mensuel "le 20 du mois"...) et à des associations (collectif des sans-papier, le Samu social de Paris, association de shiatsu par exemple).
La Générale développe par ailleurs des partenariats avec différentes structures : d'autres lieux culturels franciliens (notamment dans le cadre du projet de spectacles en appartement « Pièces à emporter » en lien avec des bailleurs sociaux), des festivals (Sonic Protest), des grandes écoles (ENSAD et ENS Louis Lumière), le Centre de formation professionnel aux techniques du spectacle…

En 2013, La Générale et le collectif d'architectes-urbanistes Ensemble emportent le projet Végétalisations Innovantes de la mairie de Paris et met en place sur le toit du bâtiment un lieu d'agriculture urbaine, renforcé par l'arrivée d'un verger pédagogique mobile (400 arbres), plus connu sous le nom de Verger Itinérant.

La Générale est soutenue par la Ville de Paris qui lui met à disposition des locaux et par la Région Ile-de-France.

II- Rappel du projet de la Fabrique (2013-2015)

La Générale occupe des locaux d'une superficie de 500 m² comprenant une salle de répétition qui devient occasionnellement une salle de spectacles (la boite noire d'une capacité de 75 personnes), un espace de projection/exposition et de convivialité (la halle de 110 m²), un atelier (60m²), un labo photo, des espaces de réunions (la mezzanine d'une capacité de 20 personnes), trois bureaux et une cuisine. La Générale dispose également de matériels scène, lumière, son et vidéo.
La Générale est d'abord un lieu de travail pour les artistes et équipes accueillis (75% du temps) et s'ouvre au public (25 % du temps) pour des représentations de spectacles, répétitions publiques, ateliers, rencontres…
La gouvernance de la Générale est collective et organisée en commissions composées des membres du collectif ainsi que des permanents de la structure; trois commissions se réunissent régulièrement, la commission communication, la commission technique et la commission programmation. Pour les résidences, La Générale met à disposition ses espaces, son matériel, ses compétences (celles des salariés comme des membres du collectif) et apporte à certaines équipes des soutiens financiers en coproduction.

III- Historique du soutien de la Région

La structure est soutenue au titre de l'aide aux fabriques de culture depuis 2013 à hauteur de 43 000 €. Elle a auparavant bénéficié de l'aide à la permanence artistique et culturelle (de 2010 à 2012) d'un montant de 30 000 €.

La structure bénéficie d'une aide régionale au titre d'un emploi tremplin voté en 2012 pour un poste de régisseur-coordinateur.
La Région a également soutenu l'association pour l'installation dans l'espace de la nef du rez-de-chaussée, d'une structure amovible constituée de murs de rideaux scéniques qui permettent de moduler l'espace tout en offrant une isolation thermique (31 320 € votée en 2013). En 2014, pour l'accueil de la résidence de l'auteur et philosophe, Medhi Belhadj-Kacem, d'une durée de 10 mois, la Générale s'est vu attribuer une subvention d'un montant de 5 000 €.

IV- Evolution générale de la structure sur les trois ans de convention

1) Evolution budgétaire de la structure

Eléments figurant dans le dossier remis par le bénéficiaire

	2012	%	2013	2014	2015	%
Etat - CUI CAE et services civiques	7 000	*15%*	600	2 585	20 500	*24%*
Ville de Paris - aide au projet		*0%*			6 000	*7%*
Autres : Réserve parlementaire - aide au projet	10 000	*21%*				*0%*
Région - Fabrique		*0%*	43 000	43 000	43 000	*51%*
Région - PAC	30 000	*64%*	5 693			*0%*
Région - Investissement création numérique, aide à la lecture et création littéraire			2 495	6 105		*0%*

Région - Emploi tremplin		*0%*	15 000	15 000	15 000	*18%*
SOUS-TOTAL REGION	30 000	*64%*	66 188	64 105	58 000	*69%*
TOTAL SUBVENTIONS	**47 000**	*100%*	**66 788**	**66 690**	**84 500**	*100%*

Eléments figurant dans les documents comptables de la structure : bilan et compte de résultats (à l'exception de 2015 année pour laquelle les comptes ne sont pas clôturés à la date du dépôt de la demande)

	2012	**%**	**2013**	**2014**	***2015 (estimation)***	**%**
Subventions d'exploitation	52 836	*41%*	67 439	66 984	*84 500*	*56%*
Chiffre d'affaires (recettes propres)	59 575	*46%*	24 650	50 638	*66 250*	*44%*
Total produits	128 274	100%	110 231	133 140	*150 750*	100%
Résultat net	43 932		1 767	19 590		
Report à nouveau	19 583		63 515	65 282		

Graphique 1 : évolution budgétaire 2012-2015

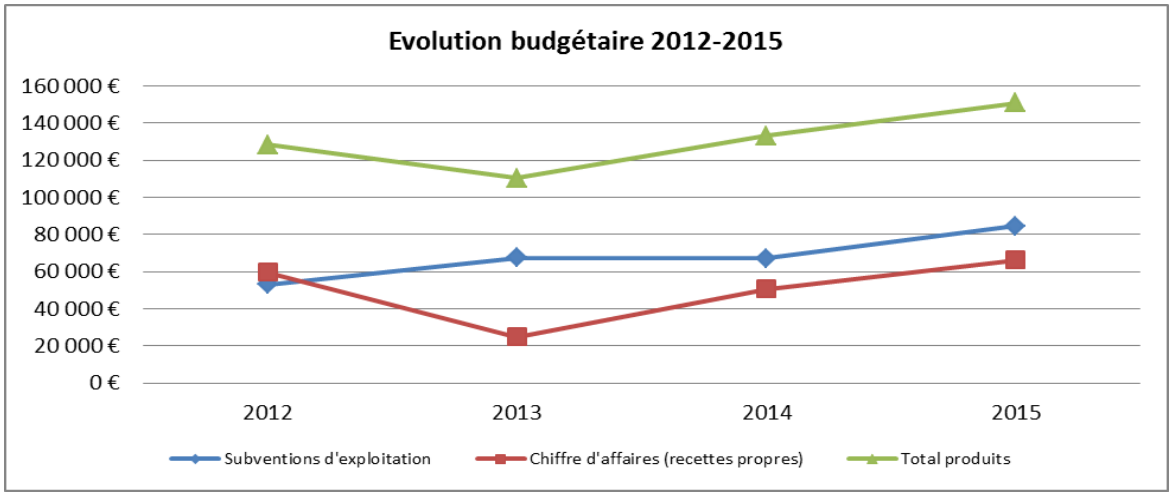

Graphique 2 : répartition des subventions de la structure en 2015

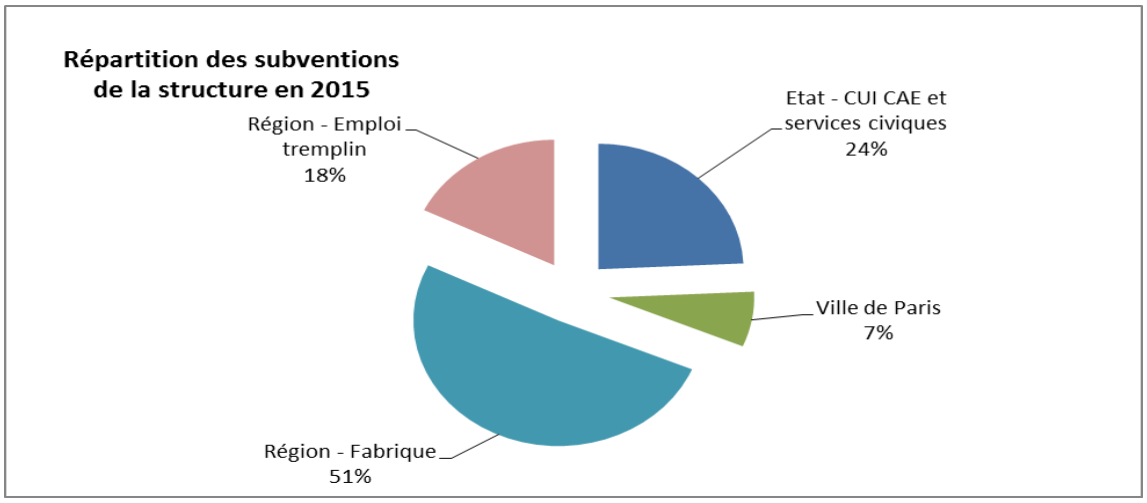

2) Evolution des coûts de fonctionnement

Exercices comptables	2012	2013	2014	2015 estimations
Montant du budget annuel de fonctionnement	123000€	105000€	130000€	153000€
Montant du loyer éventuel à la charge de la structure	1700€	1750€	1800€	1800€
Montant des valorisations (locaux, etc…)	71100€	71100€	71100€	71100€

3) Evolution de l'emploi et de la rémunération

Masse salariale Exercices comptables	2012	2013	2014	2015 estimations
Masse salariale régime général	17000€	38000€	39500€	56500€
Masse salariale régime intermittent	18000€	10000€	15000€	20000€
Rémunération des artistes/ droits d'auteurs et droits de présentation publique (le cas échéant, en euros)		1500€	110€	6300€
Valorisation du bénévolat	147417€	154467€	156100€	158000€

Effectifs Exercices comptables	2012	2013	2014	2015 estimations
Nombre de permanents	1	2	2	4
Nombre d'artistes rémunérés	8	17	13	16
Nombre de bénévoles	20	20	20	20

4) Evolution de l'activité artistique et culturelle

A – Partage de l'outil de travail

	2012	2013	2014	2015 estimations
Nombre d'équipes artistiques accueillies, en plus de l'équipe dirigeant le lieu le cas échéant	13	17	34	53
Nombre d'artistes/auteurs/réalisateurs individuels accueillis	9	11	18	27
Nombre total de jours d'occupation des espaces (tous les espaces confondus, sans les occupations associatives)	276	309	310	337

B – Accompagnement des artistes / auteurs / réalisateurs

	2012	2013	2014	2015 estimations
Mise à disposition de personnel de la structure auprès des	Régisseur/administratrice	Régisseur/administratrice/t	Régisseur/administratrice/t	Régisseur/administratrice/

artistes/auteurs/réalisateurs (technique, artistique, administratif…) : - **Estimation de la masse salariale correspondante**	-12500€	echnicien lumières/riggers -33000€	echnicien lumières/riggers -32000€	chargée d'AC/chargée de com -43000€
Mise à disposition des moyens de la structure auprès des artistes/auteurs/réalisateurs (technique, artistique, administratif…) : - **Estimation de la valeur correspondante**	20000€	20000€	25000€	25000€
Montant des aides éventuelles à la production et/ou post-production	7500€	12500€	10000€	5000€
Montant des investissements réalisés (travaux et acquisition de matériel)	21704€	30973€	61925€	3500€

C – Publics et territoires

	2012	**2013**	**2014**	**2015 estimations**
Nombre de spectacles/ projections/ expositions/ projets d'édition réalisés	22	26	48	36
Dont : - ***Nombre de créations***	8	8	12	17
Nombre de jours de représentation/exposition	78	110	120	88
Nombre de spectateurs	4000	5000	7000	4500

	2012	**2013**	**2014**	**2015 estimations**
Nombre de rencontres avec les publics	26	31	50	55
Nombre d'usagers	1500	1900	3000	3300
Nombre de partenaires de la fabrique (réseaux, collectivités locales, etc…) Citer : Région IDF, Ville de Paris, Réseau Actes-If, RAVIV, CFPTS, ENS Louis lumière, ENSAD, SINGA, Toits Vivants, Quartiers en transition, Graine de jardins, Vergers urbains, Collectif Babylone, Théâtre Paris-Villette, Théâtre de la Girandole, l'Atelier du Plateau	3	4	7	16

D – Activité des artistes qui dirigent la fabrique

	2012	**2013**	**2014**	**2015 estimations**
Nombre de créations	4	6	7	3

Nombre de représentations/ diffusions/ expositions/ lectures	30	59	60	12
Dont :				
- ***Nombre de cessions***	0	1	0	4
- ***Nombre de représentations diffusées à la Fabrique***	12	35	17	8
Nombre de résidences menées et durée moyenne	5	10	9	7
Dont				
- ***A la Fabrique***	5 (15 jours)	6 (15 jours)	7 (15jours)	5 (15 jours)
- ***Hors Fabrique***		4 (7 jours)	2 (7 jours)	2 (7 jours)

V - Analyse du bilan du conventionnement 2013-2015

Analyse de l'activité et du rapport aux artistes et au public

La Générale est un lieu de travail, de recherche et d'expérimentation, un lieu artistique et citoyen, géré collectivement par un collectif d'artistes-activistes résidents. La Générale est un lieu de travail pour les artistes avant d'être un lieu de diffusion ouvert au public. Au cours des trois années de convention, la Générale présente une augmentation quantitative et qualitative de son activité. Entre 2012 et 2015, le nombre d'équipes artistiques et d'artistes accueillis a augmenté (de 22 à 80), le nombre de jours d'occupation des espaces s'est accru (de 276 à 337), la mise à disposition de personnels permanents auprès des artistes a été multipliée par 3,4 et les rencontres avec les publics ont également progressé (de 26 à 55). L'augmentation de la fréquentation, spectateurs comme « usagers », présente également une tendance à la hausse.

Les résidents membres du collectif comme les autres équipes artistiques accueillies en résidence y travaillent pour des durées qui s'adaptent à leurs besoins de 1 jour à 1 mois et se développent dans plusieurs champs artistiques des arts vivants, du cinéma, des arts plastiques et du graphisme, mais également l'agriculture urbaine ou l'architecture. Pour les arts vivants et les arts plastiques, la moyenne des résidences est de 2 semaines.

Les conditions d'accueil des artistes, comme du public, ont été améliorées au cours de ces trois dernières années. Une nouvelle structure scénique, une boite noire, entièrement modulable dotée d'un grill lumière, d'une régie son et lumière, d'un écran et de gradins et une nouvelle salle de répétition ont été aménagées Par ailleurs, ces deux espaces ont pu être isolés et dotés d'un système de chauffage. La Générale a également investit dans du matériel technique plus performant qui est mis à disposition des artistes selon leurs besoins.

Pour approfondir l'aide apportée aux équipes sur le plan administratif, technique, de la diffusion et de la production, La Générale a, en 2015, développé deux nouveaux outils d'accompagnement : la création d'un bureau de production-diffusion mutualisé, le bureau 3, ainsi que la production déléguée qui permet à La Générale de porter des projets de jeunes équipes n'ayant pas encore de structure.

C'est également dans ce cadre que deux temps forts de diffusion ont été initiés fin 2015 et début 2016 : l'Eveil d'automne (festival de théâtre jeune public) et l'Eveil de printemps (festival de création contemporaine).

Les ouvertures au public sont multiformes : des présentations de projet artistiques (spectacles, maquettes, expositions, performances, projections, lectures…) comme des évènements, des conférences, des lancements de numéros de revues, des ateliers de pratique, des réunions associatives…

Si les ouvertures sont, par principe, ponctuelles et aléatoires puisqu'elles varient selon les demandes et les besoins des artistes en résidence, plusieurs rendez-vous réguliers rythment toutefois l'ouverture du lieu. « Le 20 du mois » est un rendez-vous mensuel qui a lieu tous les 20 de chaque mois en entrée libre où sont proposés des rencontres avec le public, des spectacles, des concerts, des temps de convivialité (dégustation de vin, de plats cuisinés). Tous les derniers lundis de chaque mois depuis 2014, un film est projeté dans le cadre du ciné-club, dont la programmation est établie par les habitants du quartier. Un cycle de conférence philosophique ponctue également les ouvertures du lieu de manière régulière, tous les seconds dimanche du mois.

Soucieux de s'adresser au public le plus large, La Générale a initié un projet « Pièces à emporter » en partenariat avec trois autres lieux, le théâtre Paris-Villette (paris 19), l'atelier du plateau (paris 19) et le théâtre de la girandole (Montreuil) et des bailleurs sociaux, afin de proposer des spectacles en appartement dans des quartiers politique de la ville.

La Générale est actuellement engagée avec la Ville de Paris dans une procédure de relogement, puisque le site d'implantation actuel de la fabrique a été retenu parmi les sites de l'appel à projet Urbains innovants Réinventer Paris par la Ville de Paris (un cinéma devrait s'y implanter). Des nouveaux locaux ont été proposés par la Ville à la Générale dans le 10ème arrondissement de Paris.

Analyse de la structuration budgétaire, de l'emploi et de l'organisation

La Générale dispose d'une économie modeste, cependant, malgré un ralentissement en 2013, le budget présente

une tendance en augmentation et s'établit à 150 750 € en 2015. Les subventions composent une grande part du budget et ont largement progressé sur la période (+60% depuis 2012).
Le soutien de la Ville de Paris est doublé, c'est d'abord une mise à disposition du lieu (valorisé à hauteur de 71 100 €) et une aide au projet à hauteur de 6 000 € en 2015. La Région est un important partenaire financier au titre du soutien aux fabriques de culture et d'un emploi tremplin. Les aides régionales représentaient 64 % des subventions en 2012 contre 69 % en 2015 et 23% du budget en 2012 et 38 % en 2015.
Les recettes propres représentent près de 45% du budget et ont connu un accroissement entre 2012 et 2015 (+11%). Elles sont, majoritairement constituées des recettes de location, de dons et de prestations de services.

La gouvernance de la Générale s'appuie sur un collectif d'« Artistes Activistes Associés », le collectif de gestion, qui assure la direction financière et budgétaire et la direction artistique, comme l'organisation quotidienne. Ce collectif est composé de metteur en scène, comédienne, décorateur, monteuse, universitaire, cuisinière, jardinier, graphiste, architecte.
L'organisation est structurée autour de trois commissions : financière, technique et communication. La programmation est prise en charge par l'ensemble du collectif et fonctionne sur la base de trois appels à projets. En effet, la programmation est établie trois fois par an de manière à garder une réactivité à court terme et rester proche de la réalité de l'organisation des artistes.
La Générale fonctionne en 2015 grâce à une équipe de quatre salariés permanents et une équipe d'une vingtaine de bénévoles.
L'équipe salariée s'est étoffée et structurée au cours de ces trois dernières années. L'administratrice est passée d'un CDD à temps partiel à un CDI temps plein en 2013. Un poste de chargée d'action culturelle a été créé en CUI à temps partiel en 2014. L'année suivante, une chargée de communication a été recrutée également en CUI à temps partiel. Par ailleurs, le régisseur-coordinateur est toujours dans l'équipe en CDI temps plein grâce à une aide emploi-tremplin. Dès lors, il apparait une forte progression de la masse salariale (régime générale) qui a plus que triplée entre 2012 et 2015. L'investissement bénévole, indispensable pour mener à bien le projet, représente une vingtaine de personnes soit 6 équivalents temps-plein.

Analyse des partenariats et de l'implantation territoriale
Implanté à Paris et ancré dans son quartier, La Générale s'insère dans plusieurs réseaux de partenaires. Elle mène des projets en collaboration avec d'autres lieux de fabriques, le réseau RAVIV, des grandes écoles comme l'ENSAD ou l'ENS Louis-Lumière, le centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle, des festivals comme Sonic Protest, ou encore des associations citoyennes. Le rayonnement de La Générale par les compagnies qu'elle a accueillies, et qui ont ou ont acquis une résonnance régionale et nationale, dépasse son lieu d'implantation et la région Ile-de-France.

VI- Projet proposé pour le renouvellement de la convention Fabrique 2016-2018 (tel que rédigé par la structure bénéficiaire)

A) Le projet artistique

La Générale est une association soutenue par la Mairie de Paris et la Région Ile-de-France. Elle gère collectivement un lieu aujourd'hui situé au 14 avenue Parmentier, dans le 11e arrondissement de Paris. Le bâtiment dispose de plusieurs espaces de travail que le collectif met à disposition de projets accueillis en résidence.

L'accueil des résidents et du public y est gratuit.
La Générale s'envisage comme un espace coopératif de travail doté d'outils communs (salles de répétition, de réunion, de montage audiovisuel, laboratoire photographique, atelier de fabrication...) : nous nous dédions principalement à la création et à la recherche plutôt qu'à la diffusion.

Nous accueillons le temps du travail et de l'expérimentation. Nous nous engageons auprès des résidents afin qu'ils aient du temps pour réfléchir, essayer, échouer, échanger, émettre des hypothèses et faire.
La Générale invite des compagnies de théâtre, de danse, des auteurs, des cinéastes, des philosophes, des associations militantes, des vignerons, des cuisiniers, des musiciens, des festivals...

Nous développons des partenariats avec des institutions, des écoles, des associations.
Nous accueillons, entre autres, des projets qui se jouent dans de nombreux lieux institutionnels et/ou prestigieux, eux-mêmes souvent soutenus par la Ville de Paris ou la Région Île-de-France : le théâtre du Rond-Point, le Théâtre Paris Villette, la MPAA, les Bouffes du Nord, le festival d'Avignon, Les Amandiers de Nanterre, le Théâtre de la

Colline, la Maison des Arts de Créteil, le Théâtre des Quartiers d'Ivry, le Théâtre de la Tempête, le Théâtre Gérard Philippe, La Gaité Lyrique...

Nous fabriquons un outil de travail à destination des acteurs de la création culturelle, politique et sociale et continuons à le développer. Nous faisons partie du réseau Actes-If.

La Générale et le collectif d'architectes-urbanistes Ensemble développent le projet Végétalisations Innovantes de la mairie de Paris et mettent en place sur le toit du bâtiment un lieu d'agriculture urbaine, renforcé par l'arrivée d'un verger pédagogique mobile (400 arbres), plus connu sous le nom de Verger Itinérant.

Plus spécifiquement, nous désirons poursuivre les questionnements entamés autour d'une d'éducation holistique et citoyenne permettant d'étendre les libertés individuelles et collectives, depuis les fondamentaux qui permettent à chacun de prolonger la Vie jusqu'aux outils qui permettent de s'y épanouir. La recherche s'exprime au travers de résidences d'artistes qui placent au centre de leur travail ces questions essentielles, le temps d'une œuvre ou sur le long terme (sur 2015 2016 : Théâtre de la Démesure avec *Le grand trou,* Laurent Tixador, Karen Paulina Biswell) et la mise en place de conférences et d'ateliers d'exploration et de sensibilisation sur les fondamentaux humains : protection personnelle, écologie, agriculture urbaine…

Un focus particulier est fait sur les questions de communication et d'expression participatives :

Il s'agit de continuer à faire progresser un usage libéré du numérique au travers de différents axes de travail.
- Création typographique avec le soutien de la fonderie Velevtyne par des ateliers de création collective gratuits à destination de publics ciblés : jeunes publics, étudiants en arts graphiques, écoles supérieures, citoyens curieux. Ces formations à la création sont documentées, publiées et deviennent le support de tests et d'amélioration d'outils libres. Ces ateliers, d'une durée de 2 h à une semaine, sont accompagnés d'un travail de fond sur les méthodologies de travail collectif et les questions de partage liées à la propriété intellectuelle. La panorama typographique français s'élargira par la poursuite du partenariat avec les rencontres de Lure, association française historique liée à la création typographique française grâce auquel nous animons un pôle de réflexion et de partage des innovations liées à l'écriture et au graphisme.
- Création numérique au sens large, avec le soutien de l'association OLA, par le biais de week-end de formation aux outils informatiques libres dans des domaines qui vont de l'édition à la 3D en passant par la musique ou la vidéo.
- Appropriation citoyenne d'outils numériques fondamentaux libérés, sensibilisation aux notions de protection et d'écologie des données. Démontrer qu'il est aujourd'hui possible de ne pas sacrifier sa liberté sur l'autel de la sécurité et que cette liberté est le moteur vertueux d'une richesse sans cesse en progression des savoirs et de la recherche (Framasoft…).

B) Les perspectives d'accueil des artistes (équipes artistiques/artistes partenaires de la fabrique pour les trois années à venir et types d'accompagnement prévu par la Fabrique en leur faveur)

Nous accueillons essentiellement des créations à leur commencement (étape 0 ou 1) ou qui nécessitent des répétitions et/ou une monstration devant professionnels. Ce sont bien souvent des créations qui par la suite se jouent dans de nombreux lieux institutionnels et/ou prestigieux, eux-mêmes souvent soutenus par la Ville de Paris ou la Région Ile-de-France : le Théâtre du Rond-Point, le Théâtre Paris Villette, la MPAA, les Bouffes du Nord, le festival d'Avignon, Les Amandiers de Nanterre, le Théâtre de la Colline, la Maison des Arts de Créteil, le Théâtre des Quartiers d'Ivry, le Théâtre de la Tempête, le Théâtre Gérard Philippe, La Gaité Lyrique...
En 2016, nous pourrons accueillir des artistes (dans) du festival Paris Quartier d'Eté souhaitant développer un projet avec des citoyens.

La Générale développe des festivals :
• Les Soirées Trico : Festival de jazz et musique improvisée avec le collectif Tricollectif, créé à la Générale depuis 2013
• Éveil d'Automne : Festival de théâtre pour le jeune public
• Festival de bande dessinée indépendante avec le collectif Hoochie Coochie
• Accueil récurrent des festivals Sonic Protest, le festival international du film de Belfort Entrevues, élabore des décors de Rock en Seine.

La Générale met en place des rendez-vous récurrents :
• Le ciné-club, dernier lundi du mois
• Séminaire philosophique, deuxième dimanche du mois

• Le 20 du mois, ouverture mensuelle (propositions artistiques, dégustations, échanges et rencontres avec les publics
et aussi :
• L'atelier shiatsu, tous les mercredi soirs
• Le collectif des sans-papiers (CSP19), un samedi par mois
• Le collectif Percheron (production de légumes), un jeudi par mois

La Générale accueille des revues, met en place des ateliers de typographie et de graphisme Multitudes, Frictions, Après\ Avant, Agôn, Flutiste, La Fonderie Velvetyne, OLA (Outils Libres Alternatifs)

La Générale accueille des musiciens Marc Perrone, le Surnatural Orchestra, le Tricollectif, Tom Johnson, Agnès Jaoui, Phil Minton, Eric Fischer, Bruno Wilhelm, Lucie Antunes, Les Pascals, los Pistoleros Del Infinito, Muzzix, Ensemble Dedalus, Jean-François Laporte, Thierry Madiot...

La Générale accueille des philosophes Medhi Belhaj Kacem, Yannick Haenel, Cédric Lagandré...
La Générale accueille des compagnies de théâtre, des comédiens, metteurs en scène, danseurs, chorégraphes, cinéastes Lazare, Pascal Kirsch, Adèle Haenel, Jérome Prieur, Les Chiens de Navarre, Jacques Kébadian, Alice Diop, La Compagnie Franchement tu, Théâtre de la Démesure, Cie Walter&Joséphine, Cie les oiseaux mal Habillés, Compagnie Nagananda, Compagnie Brouhahart. Cie la Véraison, Cie l'Argument, Théâtre des Bergeries...

La Générale accueille des artistes, penseurs de tout pays : Europe, Corée, Japon, Macédoine, Colombie, Argentine, États-Unis, Inde, Groenland, Afrique du Sud

Les résidents seront toujours accueillis gratuitement, selon notre système de référents.
Le régisseur participe activement à l'accueil lors de réunions préparatoires aux résidences.
Il se charge aussi de répondre aux besoins de l'équipe pendant la résidence.

Le Bureau Trois : Un bureau de production mutualisé
La Générale, souhaite mettre en place un meilleur accompagnement des artistes dont elle soutient le travail. Il se concrétise sous la forme d'un outil permettant aux résidents permanents et aux équipes invitées de se structurer sur le plan de l'administration et de la communication.

Il est nécessaire d'attirer l'attention sur la volonté de ne pas créer un bureau de production sur le modèle existant : une association d'administrateurs, chargés de diffusion et communication. Fidèle à l'esprit de la Générale, ce bureau cherche à faire se rencontrer des pratiques. Il est constitué d'administrateurs et de porteurs de projets qui trouveront là, aussi bien des outils et des savoirs faire en production /diffusion, qu'un terrain d'échanges sur leurs pratiques.

« Le Bureau 3 » a comme objectif de mettre en commun les réseaux et les expériences des artistes et administrateurs. En favorisant les échanges et les rencontres, une pratique solidaire de la production, de l'administration et de la diffusion se met en place. Ainsi épaulés, les artistes relèvent le défi d'aboutir à un projet cohérent et viable dans le contexte complexe actuel de structuration de compagnie.

Pour se faire, la Générale met à disposition du « Bureau 3 » : un bureau, un plateau et deux temps forts, un temps fort « Jeune public » et un temps fort « tout public, création contemporaine ».
Ces Temps Forts sont des espaces de rencontres entre les artistes, la profession et le public : 12 représentations, 10 lectures ou maquettes, des spectacles en appartement, des tables rondes thématiques.
Ils ont lieu à la Générale pendant une semaine. Toutes les compagnies programmées pour cet évènement sont sollicitées pour l'organisation, l'accompagnement, l'accueil. En plus d'être un temps de « coup de projecteur » sur le travail de chacun, cette semaine permet à plusieurs artistes de s'investir dans un projet commun et global (production, diffusion, communication, accueil).

Ces temps forts se feront en partenariat avec d'autres structures pour construire ensemble : la mutualisation, la mise en réseau, la communication, prêt de matériel, recherche de nouveaux publics. Ainsi, nous devenons un outil performant pour l'émergence d'œuvres singulières et pour la structuration des compagnies.

L'Atelier Du spectateur :
En lien avec le temps fort jeune public, la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, la Comédie Française, le bureau Trois accompagne une expérience en cycle 3 élémentaire. Ce projet propose de travailler toute l'année avec une classe afin de développer le regard du jeune spectateur, de lui donner des outils d'analyse et de critique lui permettant de devenir un citoyen éclairé.

Dans un premier temps, nous donnerons accès aux différentes composantes d'un spectacle: texte, jeu, lumière, son, mise en scène, scénographie, vidéo… Des ateliers différents seront menés à l'école ou en visite dans les lieux partenaires. Par cet échange de savoirs, chaque élève pourra appréhender à sa manière les étapes de la fabrication d'un spectacle; ainsi son regard sur l'œuvre en sera enrichi.

D'autre part, des sorties seront organisées au cours de l'année, dans des théâtres parisiens et serviront de base à la discussion et à l'analyse. Ainsi, un matériau commun à l'enseignant, aux élèves et aux artistes créera le socle du travail.

L'objectif visé est de rendre les élèves capables d'écrire une critique argumentée d'un spectacle, d'acquérir un bagage culturel et de développer une éducation citoyenne.

Le développement du Bureau3 permettra un suivi plus intense des équipes de spectacle vivant en ce qui concerne la production et la diffusion. La production déléguée également.

Le développement de la communication, nouvel emploi de chargée de communication et matériel de captation et montage permettra aux équipes désirantes d'avoir du contenu professionnel pour leur communication.
Les artistes de la Fabrique sont les AAA. La composition de l'équipe sera peut-être modifiée dans les années qui viennent mais aucun départ n'est connu à ce jour. En revanche, 3 artistes sont "stagiaires" du Collectif de Gestion en 2016, il est probable qu'ils intègrent l'équipe à la fin de l'année.

C) Organisation et fonctionnement

- Gouvernance de la Fabrique

Les Artistes Activistes Associés, tous membres du Collectif de Gestion ont inventé et fabriqué au fur et à mesure des années et de leurs expériences leur mode de fonctionnement.
Il est possible que cette organisation s'affine et se modifie lors des 3 prochaines années mais le principe du Collectif de Gestion dirigeant une association restera.

- Accueil des publics

Les ouvertures publiques sont et resteront gratuites !
Une adhésion annuelle est demandée, son montant est libre.
Une buvette et de la restauration peuvent être proposés au public, mais ce n'est pas systématique, cela dépend des forces bénévoles de la Générale à ce moment.

D) Développement des réseaux territoriaux et développement des partenariats

La Générale poursuivra son partenariat avec les Plateaux Solidaires et le Réseau des Arts Vivants en Ile de France (RAVIV).

La Générale va développer son action *Pièces à emporter* pendant 3 ans. Elle ne portera plus le volet administratif (car une structure autonome sera montée) mais continuera d'être le moteur de ce projet avec ses 3 partenaires (TPV, Girandole, Atelier du Plateau)

La Générale poursuivra ses partenariats avec les grandes écoles d'art ou d'arts appliqués et leurs élèves L'ENSAD, École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs
• L'École Nationale Supérieure Louis Lumière
• L'ESAT, École Supérieure des Arts et Techniques
• L'école Boule

Ainsi que des universités (UPMC) et des institutions étrangères.

La Générale accueillera toujours des associations pour leurs assemblées générales, leurs réunions, leurs soirées de soutien...Le GISTI, la CIMADE, Médecin du Monde, RESF, les Amoureux au ban public, le Samu Social, CSP19, Association Black History Month, Singa, collectif féministe Mwasi, Ernest, La Cantine des Pyrénées, le Collectif Percheron, Free Fermentology Fondation, le CFPTS, Natureparif, Vergers Urbains, le Collectif Babylone et Quartiers en Transition.

La fabrique mènera-t-elle des actions sur des territoires identifiés comme relevant de la politique de la ville ?
Oui, grâce notamment à son dispositif *Pièces à emporter* qui s'adresse aux territoires « Politique de la ville » du 19e et 11e. Nous désirons étendre ce territoire.
Le prochain Festival Jeune Public s'adressera à des écoles classées ZEP du 19e et 20e.

E) Perspectives d'investissement (travaux d'aménagement et/ou acquisition de matériel

La Générale étant en procédure de relogement avec la Ville de Paris, nous avons décidé de suspendre les investissements dans le bâtiment.

Nous nous concentrerons sur de l'investissement en matériel lumières (20 projecteurs PC 1k et 20 découpes 614) et vidéo (nouveau vidéoprojecteur HDMI)

Le relogement de La Générale :
Le projet de La Générale s'est développé dans le temps depuis l'arrivée de notre association au 14 avenue Parmentier en 2009 Il s'est affiné, adapté à ce lieu en fonction de son potentiel et de ses contraintes. Après divers ajustements, nous pouvons affirmer que ce projet s'est structuré. Nous sommes plus efficaces et répondons mieux dans l'accompagnement des artistes, associations, projets... Le bâtiment que nous louons auprès de La Ville de Paris a été inclus dans un vaste appel à projet, "Réinventer Paris". A terme, la Ville a décidé de l'affecter à des investisseurs opérant dans le milieu du cinéma et de la restauration.
Alertés par notre collectif, la Ville de Paris a mis en place un protocole de relogement (il sera officialisé le 11 mai 2016) Elle nous propose la location (loyer tout à fait compatible avec notre budget) d'un autre espace, dans l'Ilot Saint Lazare (Xe arrondissement de Paris), avec une garantie de rester sur place sur le long terme. A l'heure d'aujourd'hui, cet espace nécessite divers aménagements et mises aux normes afin que notre activité puisse y prendre place. Nous sommes entrés dans une phase de discussions constructives avec la Ville de Paris, ainsi qu'avec la mairie du Xe, afin de préparer en amont ce transfert aussi harmonieusement que possible.
Concrètement, le nouvel espace impliquera probablement une nouvelle adaptation de notre projet (par exemple la jauge n'est pas encore définie) mais sa configuration autorise une continuation de nos activités recevant du public (spectacle vivant, musique, ateliers, conférences, culture populaire...) aussi bien que des artistes en résidence, et ce dans des conditions d'accueil que nous espérons meilleures (particulièrement en termes thermiques!).
Par ailleurs, sa localisation dans un quartier populaire, en proximité d'équipements publics et de parcs en requalification nous laisse entrevoir des possibilités de développement en bonne intelligence avec l'écosystème social et culturel local, et donc des perspectives à long terme assez enthousiasmantes.

S'il y a lieu, décrire les actions prévues en termes de développement durable
Le verger du toit est un outil au service du développement durable, en résidence à la fabrique.
Il s'agit d'un outil pédagogique innovant d'éducation à l'environnement et au développement durable, qui se présente sous forme d'arbres fruitiers vivants et productifs, combinés, des support pédagogiques plus classiques et cultivés en pot de grand volumes, ce qui autorise transport et déploiement temporaire, en fonction des possibilités et besoins.
Le verger est composé de plus de 400 plants fruitiers (pommier, poirier, vignes...) cultivés en bio, supports vivants de formations et de sensibilisations aux pratiques agricoles contemporaines, via un travail direct sur l'arbre.
Les systèmes agricoles fruitiers sont des systèmes à temps long (20/30 ans à minima), et se révèlent particulièrement adaptés à une prise de conscience des enjeux liés à l'agriculture et à l'environnement, dans un contexte de réchauffement climatique global impactant les territoires agricoles français.
Les premiers ateliers pédagogiques, combinant présentations socio-économiques des filières arboricoles, cours théoriques et pratiques directes, seront initiés dès le printemps 2016, les arbres entrant alors en production cette saison.

Description du partage de l'outil en 2016 :
Le partage de l'outil concernera notamment les compagnies et projets suivants :
Compagnies de Théâtre
Le bureau3 pour l'organisation des deux festivals, jeune public et création contemporaine – résidence de recherche, de création et diffusions
Le zavod theâtre et la compagnie toi-même
La compagnie Luce
Suspended beirut
Clown striknine

La compagnie Gérard Gérard

Compagnies de danse
La compagnie Corps collectif
Afrikana

Musiciens et ensemble musicaux
Lucie Antunes
Le collectif Tricollectif
Sonic Protest
Wilhem

Plasticiens et graphistes
The hoochie coochies circus pour le festival de la BD alternative
VTF

Projets de cinéma
Le ciné-club poursuivra ses projections et réunions.
Split screen

Projets associatifs
Les associations Singa, Les amoureux au ban public, le collectif percheron, le collectif des sans-papiers du 19ème arrondissement utiliseront les locaux pour organiser réunions et soirées de soutien.

Travaux d'étudiants
Les étudiants de l'ENS Louis Lumière (création sonore) et de l'ENSAD (travail autour des Habitats provisoires) viendront également occuper les espaces et présenteront leur travail à La Générale.

Formations
Des stages seront organisés par le CFPTS

Ateliers liés au jardin
Des ateliers et débats sur l'agriculture périurbaine, la végétalisation innovante et des ateliers jardinage seront organisés.

Les résidents permanents
Par ailleurs, les artistes résidents membre du collectif de gestion prévoient d'occuper les espaces pour mener leurs projets, en particulier deux compagnies de théâtre, la compagnie les oiseaux mal habillés et la compagnie toi-même, le photographe, le jardinier, les graphistes, comme le collectif d'architectes.

Description des projets d'action culturelle à mener en 2016 avec les publics

- Pièces à emporter
- Les 20 mois (qui comprennent tous un rencontre/débat avec le public)
- Les 6 types d'actions déjà développés en 2015 :

1. Actions ponctuelles autour des spectacles/ projections
2. Actions auprès de publics spécifiques
3. Actions de formation
4. Débats/conférences
5. Actions de soutien
6. Ateliers agriculture urbaine
7. En vue de Paris Quartier d'été : projets de danse avec des citoyens

Description des temps prévus d'ouverture au public (s'il y a lieu) en 2016
Du fait même de son projet (être un lieu de fabrique, de recherches et non pas de diffusion) les ouvertures au public de La Générale seront toujours polymorphes: elles seront par principe aléatoires, à l'exception des rendez-vous mensuels, le 20 du mois, le ciné-club et les séminaires. Elles seront toujours gratuites ou parfois en libre participation.
Les ouvertures publiques répondent à deux nécessités :

- d'une part, celle des équipes artistiques accueillies qui, après un temps de travail, souhaitent montrer leur création, même s'il ne s'agit que d'une étape
- d'autre part, la volonté de La Générale et des artistes associés d'ouvrir les portes de la création et du débat, de s'ancrer dans un quartier, en proposant des moments d'échanges chaleureux et accessibles. Petit à petit ce lieu atypique a ainsi constitué un public de fidèles et de curieux de toutes disciplines.

Les ouvertures au public seront donc principalement composées de temps de présentation de maquettes (répétitions publiques, fin de résidence, premières étapes de travail) à des professionnels et au public ; à des temps d'ouvertures consacrés à des « laboratoires », expérimentations artistiques (installations plastiques dans le lieu) ; aux activités autour du livre, de l'édition, des revues ; et aux rendez-vous mensuels de rencontres avec le public, les adhérents, les habitants du quartier.

Subvention demandée :
55 000 €
Soit 12 000 € d'augmentation

VI- Budget 2016 de la structure

CHARGES	**€ HT**	**PRODUITS**	**€ HT**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	45800	SUBVENTIONS MINISTERE DE LA CULTURE	
loyer annuel et charges locatives	1800	DRAC Ile de France*, préciser le service et à quel titre :* ❒ acquis / ❒ sollicité	
fluides et combustibles	12000		
entretiens-réparations maintenance	6000		
achats matériels, équipement	6000	Autres directions du Ministère de la Culture	
location matériel	500	*Préciser :*	
affranchissements et téléphone	600	❒ acquis / ❒ sollicité	
petit équipement	4000		
documentation et fourniture administratives	600	AUTRES SUBVENTIONS DE L'ETAT	
fournitures bar et restaurant	9000	*Préciser :*	
assurances	1800	SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES	67000
autres (comptable)	3500	Région Ile-de-France	
		Région IDF - Fabrique	55000
Autres charges de fonctionnement	5520	Région IDF – Emploi-tremplin	12000
impôts et taxes	120	Région IDF – Autres dispositifs *précisez* ❒ acquis / ❒ sollicité	
frais financiers	400	Autres Régions, préciser :	
charges exceptionnelles		❒ acquis / ❒ sollicité	
dotations aux provisions		Départements, préciser :	
dotations aux amortissements	5000	❒ acquis / ❒ sollicité	
Personnel lié à la structure	63700		
administrateur	10500	❒ acquis / ❒ sollicité	
régisseur	18000	SUBVENTIONS EUROPEENNES	
Chargée de communication	13000		
Chargée d'Action culturelle	10000		

charges sociales et congés payés	12000		
voyages, missions, réceptions	200	AUTRES APPORTS	30000
		ASP (emplois aidés, hors emplois-tremplins) *Préciser : 2 CUI*	21000
DEPENSES ARTISTIQUES (à détailler)	22200	mécénat et sponsoring	3000
(Co)-production/cessions	9000	Autres (ADAMI, SPEDIDAM, SACEM, SACD, ONDA…)	
Artistes	7000	*Préciser : RAVIV*	6000
charges sociales et congés payés	4200		
Droits d'auteurs	500	RECETTES PROPRES D'ACTIVITES	41120
Communication	500	Location salle	11000
Catering/Réception	1000	Billetterie	
		parts de recettes de coréalisation	
DEPENSES TECHNIQUES (à détailler)	9500	divers (bars, librairie)	15000
Techniciens	4000	Prestations de services	12120
charges sociales et congés payés	2500	Autres : adhésions	3000
Catering/Réception	1000	AUTRES RECETTES	15200
Matériel technique /transports	2000	produits de gestion courante	10000
		produits financiers	200
DEPENSES D'ACTION CULTURELLE (à détailler)	6800	subvention d'investissement versée au résultat	5000
Artistes	2000	autres produits exceptionnels	
charges sociales et congés payés	1000	reprise sur amortissements	
techniciens	1000	reprise sur provisions	
charges sociales et congés payés	500		
Catering/Réception	1000		
Communication	500		
Matériel technique/ transports	800		
TOTAL	**153 320**	**TOTAL**	**153 320**
VALORISATIONS & CONTRIBUTIONS EN NATURE ET EN INDUSTRIE			
Emploi des contributions volontaires en nature		*Nom des contributeurs et type de contributions*	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations	*71 100*	*Ville de Paris*	*71 100*
Personnel bénévole	*158 000*	*Bénévoles*	*158 000*
Total	*229 100*	*Total*	*229 100*

Détail du calcul de la subvention :

La Région soutient La Générale au titre de l'aide aux fabriques de culture, pour l'année 2016, à hauteur de 43 000 € sur une base subventionnable de 122 000 € correspondant au budget prévisionnel proposé déduction faite des dépenses d'assurance et des autres charges de fonctionnement, des aides emploi-tremplin et de la différence entre le montant demandé et le montant proposé.

Intérêt régional

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	25 800,00 €
2017	17 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux fabriques de culture	43 000,00 €
2014	Fabriques de culture - aide à l'aménagement et à l'équipement	31 320,00 €
2014	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	5 000,00 €
2014	Soutien aux fabriques de culture	43 000,00 €
2015	Soutien aux fabriques de culture	43 000,00 €
	Montant total	165 320,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015436

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VERTICAL DETOUR (FABRIQUE DE CULTURE – RENOUVELLEMENT ANNUEL)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux fabriques de culture	327 610,00 €	36,63 %	120 000,00 €
	Montant Total de la subvention		120 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
13101301- Soutien aux fabriques d'art et de culture

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VERTICAL DETOUR
Adresse administrative : CENTRE DE READAPTATION
77170 COUBERT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur DOMINIQUE BAILLET, Président

Date de publication au JO : 24 mars 2001

N° SIRET : 44120527500049

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux fabriques de culture
Rapport Cadre : CR75-12 du 27/09/2012

I- Présentation du bénéficiaire

Créée au début des années 2000, la compagnie Vertical Détour est dirigée par Frédéric Ferrer, auteur et metteur en scène. Elle mène un travail autour des écritures contemporaines en développant des transversalités entre les arts et les connaissances. Intéressé par le monde de la psychiatrie, Frédéric Ferrer commence dès 2002 des ateliers de pratique artistique auprès de personnels soignants de l'hôpital psychiatrique de Ville-Evrard. Le site de l'hôpital et en particulier, le bâtiment des Anciennes cuisines, se révèle être une friche de près de 2000 m² offrant de multiples espaces de travail pour les artistes. A partir de 2005, Vertical Détour entre en résidence au sein de l'hôpital. La compagnie y installe ses bureaux, réalise ses créations et mène de nombreux ateliers de pratique artistique avec les patients, le personnel soignant… Depuis le début, la compagnie partage les espaces disponibles, de manière informelle, avec d'autres artistes, le chorégraphe Philippe Ménard, les auteurs et metteurs en scène Yan Allégret et Carole Thibaud, ainsi que d'autres compagnies de façon plus ponctuelle. Fin 2015, Vertical Détour s'installe à Coubert en Seine-et-Marne dans un Centre de réadaptation disposant d'un théâtre avec Philippe Ménard et sa compagnie PM dorénavant associée au projet de Fabrique de Vertical Détour. La Fabrique de Coubert prend le nom de « Vaisseau ». La compagnie Vertical Détour est conventionnée depuis 2016 par DRAC Ile-de-France et soutenue par le Ministère de la Santé – ARS au titre du programme Culture à l'hôpital. Elle bénéficie d'autres aides à titre culturel (résidences, aide production…) ainsi que de l'aide de la Région Ile-de-France, d'abord au titre de la Permanence artistique et culturelle et depuis 2012 au titre des Fabriques.

II- Rappel du projet de la fabrique

Accueillir en résidence et accompagner des artistes émergents ou confirmés, en création ou en étapes de recherche. Une attention particulière est portée aux artistes engagés sur les écritures contemporaines. Proposer aux patients, à leurs familles et aux personnels du Centre de Réadaptation des rencontres avec les artistes en résidence et des ateliers de pratique artistique ; organiser des présentations publiques ouvertes à tous sur la ville et le territoire seine-et-marnais.

III- Bilan d'activité 2016

Partage de l'outil

En 2016 Vertical Détour a accueilli avec un accompagnement financier, technique, logistique administratif et de communication : la compagnie associée de la Fabrique, la Compagnie Pm, la compagnie C&C, la Compagnie Omproduck, la Compagnie Dupont/d (dans le cadre d'un nouveau partenariat avec l'Etoile du Nord) et le Collectif In Vivo.

Eventuelle activité de la compagnie dirigeant la Fabrique

Vertical Détour a poursuivi la diffusion du répertoire de la compagnie et a amorcé la création de deux nouveaux spectacles de Frédéric Ferrer *De la morue* et *Allonger les toits* (en collaboration avec Simon Tanguy).

Temps d'ouverture au public

Le Vaisseau, Fabrique artistique de Coubert, est ouvert aux patients et personnels de l'hôpital ainsi qu'au public pour des représentations ou des échanges avec les équipes artistiques lors de présentation de travaux.

Action culturelle

Le projet « L'Atlas de Coubert » est proposé aux bénéficiaires et personnels du Centre de Réadaptation ainsi que des actions menées par les compagnies en résidence.

IV- Bilan financier

Le budget réalisé provisoire 2016 de Vertical Détour s'élève à 355 022 euros avec un excédent de 162 euros.

V- Projet d'activités 2017

Le projet 2017 de Vertical Détour comprend la poursuite de la diffusion du répertoire de la compagnie, la création d'un nouveau spectacle et la préparation d'un nouveau projet de création *Les troisième rencontres internationales de frontologies*, l'accueil de la Compagnie PM, compagnie associée et de quatre autres compagnies en résidence de création ainsi que la mise en œuvres de nouvelles actions culturelles, le développement des ouvertures au public et de nouveaux partenariats.

VI- Budget prévisionnel 2017

CHARGES TTC	TTC€	PRODUITS TTC	TTC€
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**216 511**	**SUBVENTIONS MINISTERE DE LA CULTURE**	**65 000**
loyer annuel et charges locatives	11 760	DRAC IDF – Service théâtre	
fluides et combustibles	1 000	Service Théâtre – Conventionnement X acquis / ❒ sollicité	50 000
entretiens-réparations maintenance	1 700	Service Théâtre – Soutien résidence ❒ acquis / X sollicité	10 000
achats matériels, équipement	11 050	SDAT – Culture et Santé ❒ acquis / X sollicité	5 000
location matériel	356		
affranchissements et téléphone	2 432	Autres directions du Ministère de la Culture	
petit équipement	1 200		
documentation et fourniture administratives	1 400	**AUTRES SUBVENTIONS DE L'ETAT**	**5 000**
fournitures bar et restaurant		ARS Ile-de-France ❒ acquis / X sollicité	5 000

frais d'entretien	600		
assurances	1 500	**SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES**	**122 500**
honoraires	8 000	Région Ile-de-France	120 000
concours divers	500	Région IDF – Fabrique	
frais de colloque	150	Région IDF – Emploi-tremplin	2 500
Autres charges de fonctionnement		Départements, préciser :	
impôts et taxes		❒ acquis / ❒ sollicité	
frais financiers	600		
charges exceptionnelles		Communes, préciser :	
dotations aux provisions		❒ acquis / ❒ sollicité	
dotations aux amortissements	1 200		
		EPCI, préciser :	
Personnel lié à la structure		❒ acquis / ❒ sollicité	
directeur	36 000		
administrateur	30 000	**SUBVENTIONS EUROPEENNES**	**0**
coordinatrice culturelle	23 640	❒ acquis / ❒ sollicité	
chargée de production	11 282		
charges sociales et congés payés	68 641	**AUTRES APPORTS**	**4 000**
voyages, missions, réceptions	1 820	ASP (hors emplois-tremplins)	
transport collectif du personnel	1 680	mécénat et sponsoring	
		Centre de Réadaptation de Coubert	4 000
DEPENSES ARTISTIQUES	**76 760**	Autres (ADAMI, SPEDIDAM, SACEM, SACD, ONDA…)	
salaire brut des artistes	25 144		
charges sociales	13 800	**RECETTES PROPRES D'ACTIVITES**	**134 410**
frais annexes d'exploitation spectacles	8 900	vente de spectacles	93 300
catalogues et imprimés	1 800	produits annexes d'exploitation	8 600
droits d'auteur et droits voisins	2 816	coproduction spectacles	32 500
coproduction et achat de spectacles	24 300	adhésions	10
		prestations de services	
DEPENSES TECHNIQUES	**32 334**		
salaire brut (spectacles Cie)	14 588		
salaire brut (Fabrique)	6 432	**AUTRES RECETTES**	**0**
charges sociales	11 314	produits de gestion courante	
		produits financiers	
DEPENSES D'ACTION CULTURELLE	**5 305**	subvention d'investissement versée au résultat	
salaire brut des intervenants	2 200	autres produits exceptionnels	
salaire brut technique	948	reprise sur amortissements	
charges sociales	2 157	reprise sur provisions	
EXCEDENT		**DEFICIT**	
TOTAL	**330 910**	**TOTAL**	**330 910**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter trois stagiaires.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient Vertical détour à hauteur de 120 000 euros, pour l'année 2017, sur une base subventionnable de 327 610 euros correspondant au budget prévisionnel présenté, déduction faite des dépenses d'assurance, des charges financières et des dotations aux amortissements.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	72 000,00 €
2017	48 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux fabriques de culture	120 000,00 €
2014	Aide à l'écriture de scénario (structures)	4 000,00 €
2014	Soutien aux fabriques de culture	120 000,00 €
2015	Soutien aux fabriques de culture	120 000,00 €
	Montant total	364 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015437

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE DU SOLEIL (FABRIQUE DE CULTURE – RENOUVELLEMENT ANNUEL)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux fabriques de culture	5 976 828,00 €	1,67 %	100 000,00 €
	Montant Total de la subvention		100 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
13101301- Soutien aux fabriques d'art et de culture

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DU SOLEIL
Adresse administrative : BOIS DE VINCENNES
75012 PARIS 12
Statut Juridique : Société Anonyme Coopérative Ouvrière de Production
Représentant : Madame ARIANE MNOUCHKINE, Présidente Directrice Générale

Objet : NC

N° SIRET : 78434009300029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux fabriques de culture
Rapport Cadre : CR75-12 du 27/09/2012

I- Présentation du bénéficiaire

La compagnie du Théâtre du Soleil est une compagnie de théâtre fondée sous forme de Scop par Ariane Mnouchkine en 1964. La compagnie occupe depuis les années 70, avec d'autres compagnies, des espaces à la Cartoucherie de Vincennes. Le Théâtre du Soleil privilégie le travail collectif et cherche un nouveau rapport avec le public. Attaché à la notion de « troupe de théâtre », il accueille un nombre important d'artistes à l'année et rayonne à l'international. Le Théâtre du Soleil a créé de nombreux spectacles : « Le songe d'une nuit d'été », « Les Clowns », « Dom Juan », « La nuit des rois », « Les atrides », « Le dernier Caravansérail », « Les naufragés du Fol Espoir »…

II- Rappel du projet de la fabrique

Le projet de fabrique proposé est une fabrique de type 3.
Depuis 2003, le Théâtre du Soleil a développé son activité de fabrique, orientation prioritaire en dehors de sa propre activité de création pour répondre à la fois aux besoins exprimés par des artistes émergents, en lien avec le Théâtre du Soleil, et également défendre des valeurs qui lui sont chères telles que l'ouverture et la solidarité, le partage et la discipline, l'exigence et le souci de transmission, le respect des temps de recherche et de création.

III- Bilan d'activité 2016

Partage de l'outil

En 2016 le Théâtre du Soleil a accueilli 20 équipes artistiques dont 17 ont présenté un spectacle : La Mouline, Théâtre Studio d'Alfortville, Théâtre Pôle Nord, Odin Teatret, ARTA, Jacky Viallon, Le Réseau et EDT 91, La baraque Liberté, CDC Atelier de Paris Carolyn Carlson pour June Events, Festival des écoles

de théâtre public, Compagnie En eaux troubles, Collectif Zavtra, Compagnie Bernard Sobel, Atelier Hors Champ, Kerala Kalamandalam, Compagnie Prana, Théâtre Majâz, Le bal rebondissant.

Eventuelle activité de la cie dirigeant la Fabrique
Ecole nomade à Pondichéry et préparation, répétitions et exploitation de la nouvelle création du Théâtre du soleil, « Une chambre en Inde » mise en scène d'Ariane Mnouchkine pour l'automne 2016 et travail de la troupe avec Robert Lepage pour la mise en scène de Kean prévue à l'automne 2017.

Temps d'ouverture au public
Le Théâtre du Soleil est ouvert au public et a accueilli en 2016 environ 15 000 spectateurs.

Action culturelle
Le Théâtre du Soleil mène de nombreuses actions culturelles avec notamment La Maison des enfants, Le Centre Kirikou, L'école élémentaire Ave Maria, des collèges et des Lycées (Paul Eluard, Turquetil)…

Evolution des moyens matériels
Aménagement de sécurité (portique, caméras, zones refuges pour le public…), nouvelles portes d'entrée, mise aux normes PNR de la grande salle, rénovation de la salle de répétition.

IV- Bilan financier (prévisionnel 2014)
Le bilan prévisionnel de l'exercice 2016 s'élève à 5 479 861 €.

V- Projet d'activités 2017
Partage de l'outil
En 2017, le Théâtre du Soleil poursuivra la présentation de la nouvelle création de la troupe *Une chambre en Inde* et travaillera à la création de la mise en scène par Robert Lepage à l'automne. Le Théâtre du Soleil accueillera dans ses espaces : Le Bal Rebondissant, Kalpana, Corinne Jaber, Compagnie Leday, Compagnie Indianostrum, du Théâtre traditionnel dansé du Tamil Nadu, Compagnie Fraction, Théâtre Liyuan Quanzhou (Festival d'Automne), Odin Teatret, Compagnie En eaux troubles, Lucile Cocito, Marie Payen, Le petit 38

VI- Budget prévisionnel 2017

CHARGES	€ HT	PRODUITS	€ HT
FONCTIONNEMENT DE LA FABRIQUE	**2 104 260**	**FONCTIONNEMENT DE LA FABRIQUE**	**2 690 351**
*** Achats**	**153 500**	*** Subventions Ministère de la Culture (convention triennale)**	**1 786 480**
Fluides et combustibles	86 000	Subvention complément de prix - Ministère de la Culture - DGCA (acquise)	1 824 000
Achats matières premières	19 000	- *TVA 2,1%*	-37 520
Achats matériels, équipements	35 000		
Documentation et fournitures administratives	13 500		
Varaiation des stocks	12 000		

*** Services extérieurs**	**481 801**	*** Subventions collectivités territoriales**	**399 041**
Loyer annuel et charges locatives	388 301	Région Ile-de-France - Dispositif Fabrique de culture	100 000
Locations mobilières	29 000	- TVA à 2,1%	-2 060
Entretien, réparation, maintenance	30 000	Ville de Paris - Subvention compensatoire de loyer (acquise)	301 101
Assurances	34 500		
*** Autres services extérieurs**	**273 780**	*** Autres recettes**	**487 830**
Honoraires (comptable)	44 500	Mécénat MAIF	250 000
Voyages, déplacements, missions, transports (admin., sur achats etc.)	8 200	CICE	115 600
Affranchissements, téléphone	11 080	Subventions d'investissement versées au résultat	122 230
Services bancaires	48 500		
Impôts et taxes	133 500		
Frais liés à la Cartoucherie	28 000		
*** Frais de personnel (lié à la structure)**	**921 779**	*** Recettes propres d'activités**	**17 000**
Salaires bruts du personnel administratif	562 999	Recettes de droits d'auteur	9 000
Charges sociales du personnel administratif	350 898	Transfert de charges	8 000
Autres charges sociales, congés payés et indemnités	7 882		
*** Autres charges de fonctionnement**	**273 400**		
Charges financières	25 000		
Dotations aux amortissements	248 400		
ACTIVITÉS DE PRODUCTION DE L'EQUIPE ARTISTIQUE DE LA FABRIQUE	**3 981 207**	**ACTIVITÉS DE PRODUCTION DE L'EQUIPE ARTISTIQUE DE LA FABRIQUE**	**3 394 167**

Répétitions et exploitation de Une chambre en Inde (création collective du Théâtre du Soleil) et répétitions du spectacle Kean (coproduction mise en scène par Robert Lepage)			
*** Achats**	**420 000**	*** Recettes propres d'activités**	**3 394 167**
Achats costumes, maquillage	46 000	Billetterie	2 260 779
Petit équipement	5 000	Ventes de spectacles	360000
Achats matières premières	365 000	Recettes bar	416 700
Autres fournitures	3 000	Transfert de charges	320 688
Documentation	1 000	Droits d'auteurs	36 000
*** Services extérieurs**	**9 000**		
Entretien, réparation, maintenance	3 500		
Location matériel	5 500		
*** Autres services extérieurs**	**328 188**		
Honoraires artistiques	10 000		
Honoraires autres	18 000		
Publipostage	12 500		
Impression	35 000		
Achats d'espaces publicitaires	30 000		
Missions et défraiements	52 688		
Transports, fret	170 000		
*** Frais de personnel**	**2 150 156**		
Salaires bruts du personnel artistique et technique	1 332 281		
Charges sociales du personnel artistique et technique	769 365		
Autres charges sociales, congés payés et indemnités	48 510		
*** Autres charges d'exploitation**	**1 073 863**		
Dotations aux amortissements (immobilisation incorporelle *Une chambre en Inde*)	1 073 863		
ACTIVITÉS D'ACCUEIL DE LA FABRIQUE	**106 100**	**ACTIVITÉS D'ACCUEIL DE LA FABRIQUE**	**91 080**
Coréalisations et accueils avec mise à disposition d'espace			
*** Achats**	**62 000**	*** Recettes propres d'activités**	**91 080**

Achats de spectacles (coréalisations)	42 000	Recettes bar	15 300
Matériel technique (achats, location, entretien)	5 000	Billetterie	42 000
Achats matières premières	15 000	Transfert de charges	33780
*** Services extérieurs**	**22 000**		
Impression et insertion presse	5 000		
Transports et hébergement	17 000		
*** Frais de personnel**	**22 100**		
Salaires bruts du personnel	13 750		
Charges sociales	8 020		
Autres charges sociales, congés payés et indemnités	330		
ACTIVITÉS D'ACTIONS CULTURELLES DE LA FABRIQUE	**93 261**	**ACTIVITÉS D'ACTIONS CULTURELLES DE LA FABRIQUE**	**109 230**
Editions et transmission			
*** Achats et services extérieurs**	**40 000**	*** Recettes propres d'activités**	**109230**
Achats destinés à la revente (librairie)	40 000	Recettes de librairie	109 230
*** Frais de personnel**	**53 261**		
Salaire brut du personnel administratif (1 chargé d'édition)	31 470		
Charges sociales du personnel administratif	19 350		
Autres charges sociales, congés payés et indemnités	2 441		
TOTAL CHARGES	**6 284 828**	**TOTAL PRODUITS**	**6 284 828**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient le Théâtre du Soleil à hauteur de 100 000 euros, pour l'année 2017, sur une base subventionnable de 5 976 828 euros correspondant au budget prévisionnel présenté, déduction faite des dépenses d'assurance, des charges financières et des dotations aux amortissements.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	60 000,00 €
2017	40 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fabriques de culture - aide à l'aménagement et à l'équipement	150 000,00 €
2013	Soutien aux fabriques de culture	100 000,00 €
2014	Soutien aux fabriques de culture	100 000,00 €
2015	Soutien aux fabriques de culture	100 000,00 €
2016	Soutien à la création et à la diffusion numérique	115 400,00 €
	Montant total	565 400,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015438

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : NIL ADMIRARI (FABRIQUE DE CULTURE – RENOUVELLEMENT ANNUEL)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux fabriques de culture	342 980,00 €	29,16 %	100 000,00 €
	Montant Total de la subvention		100 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
13101301- Soutien aux fabriques d'art et de culture

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NIL ADMIRARI
Adresse administrative : 53 RUE D'EPLUCHES
95310 ST OUEN L'AUMONE
Statut Juridique : Association
Représentant : Marie-Christine GUEANT, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 32299670300029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux fabriques de culture
Rapport Cadre : CR75-12 du 27/09/2012

Description :

I- Présentation du bénéficiaire
Implanté à Saint-Ouen-L'aumône depuis 1995, Nil Obstat est un lieu de fabrication, un lieu de résidence, un pôle d'acrobaties aériennes et un centre de ressources pour les arts de la rue et le cirque unique en région francilienne et rare au niveau national et international, porté par l'association Nil Admirari.
L'association Nil Admirari a été créée en 1978 avec pour objet de promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres culturelles, artistiques et artisanales et pour cela elle facilite toute action permettant le développement, la création et la diffusion de spectacles vivants et plus particulièrement des œuvres relevant des arts de la rue et du cirque. L'association s'installe dans le Val d'Oise en 1998 à Eragny-sur-Oise au sein du territoire de l'agglomération de Cergy-Pontoise où elle développe une activité d'ingénierie architecturale et scénique et accompagne de nombreuses compagnies dans la mise en œuvre de leur projet. C'est en 1995 que Nil Admirari investit un atelier d'une zone industrielle à Saint-Ouen-L'aumône et y développe son projet.
Nil Admirari/Nil Obstrat compte une équipe permanente de 5 personnes et a recours régulièrement à des intermittents techniciens et artistes.
Nil Admirari bénéficie du soutien de la DRAC Ile-de-France, du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Conseil Départemental du Val d'Oise et de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

II- Rappel du projet de la fabrique (2013-2015)
Lieu de fabrication au service du cirque et des arts de la rue, Nil Obstrat est ouvert aux créateurs, artistes, compagnies, structures culturelles locales que Nil Admirari accompagne en apportant son soutien, ses compétences et savoir-faire et les moyens techniques nécessaires à tous pour la mise en œuvre et la réalisation de leurs projets divers.

Les caractéristiques architecturales, surfaces importantes et grandes hauteurs, font du lieu un outil particulièrement adapté aux spectacles de rue et de cirque qui nécessitent souvent des volumes et des espaces d'évolution conséquents (plus de 3 500 m² d'espaces de travail couverts et 2,3 hectares de terrain permettant l'implantation de chapiteaux et structures diverses, ateliers équipés pour le travail du bois, métal, des matériaux composites et des plastiques et un atelier couture).

Toute compagnie relevant des secteurs des arts de la rue, arts du cirque et art plastiques urbains peut bénéficier, selon les disponibilités du planning et sans critère de sélection particulier, d'un accueil en résidence à Nil Obstrat, dans une logique de soutien à la création large, ouverte sur la diversité culturelle et artistique, l'émergence et la rencontre. Il s'agit notamment d'aider la jeune création dont les équipes, souvent, peinent à trouver des lieux de travail adaptés tout comme de favoriser des formes innovantes.
La possibilité d'accueillir à Nil Obstrat plusieurs compagnies simultanément offre à ces dernières l'opportunité de temps partagés d'échanges d'expériences et de travail constructifs.
Toutes les compagnies bénéficient d'un triple accompagnement artistique, technique et administratif selon leurs besoins. Certaines équipes peuvent bénéficier d'un soutien plus appuyé, si besoin, impliquant un accompagnement de recherche technique et artistique particulièrement suivi sur plusieurs mois. Enfin, ce compagnonnage peut aussi être renforcé par un apport d'ingénierie de conception et de fabrication de structures scéniques et/ou par des bourses de coproduction.

De par ses caractéristiques, Nil Obstrat a pu s'équiper en matériel d'acrobaties aériennes et constitue un véritable pôle d'acrobatie aérienne à la disposition des artistes individuels pour des séances d'entraînements.

Désireux d'asseoir plus encore sa politique de soutien à la création tout comme son positionnement territorial, le centre de création artistique et technique Nil Obstrat développe également, de manière complémentaire avec sa mission d'accueil et d'accompagnement, une activité d'organisation de manifestations artistiques et de diffusion d'œuvres en espace public au travers de manifestations et partenariats locaux multiples, notamment sur le territoire de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise via Artère Publique organisé pendant 4 ans, de 2010 à 2014, depuis 2015 dans le cadre d'un partenariat avec le Festival Cergy soit ! et aussi plus largement, par la mise en place régulière ou ponctuelle d'événements (Goussainville (95), Conflans-Sainte-Honorine (78), Méry-sur-Oise (95), Sèvres (92)…).

Pôle référant pour les acteurs du tissu socioculturel environnant, Nil Admirari accompagne et conseille également de nombreux opérateurs culturels souhaitant mettre en œuvre des projets artistiques, à la recherche de compagnies, d'artistes, de solutions techniques.

La rencontre avec les publics passe également par des actions de sensibilisation : des cours réguliers amateurs de trapèze volant (mis en place dans le lieu en 2012), des rencontres avec les artistes (diffusés ou en résidence), des ateliers d'initiation au trapèze volant, des projets menés avec des établissements scolaires (par exemple dans le cadre d'un partenariat avec le lycée technique d'Epluche à Saint-Ouen-l'Aumône).

III- Bilan d'activités 2016

<u>Partage de l'outil</u>
Nil Admirari a maintenu son niveau d'accueil d'une cinquantaine de compagnies représentant une moyenne annuelle de 600 jours d'occupation, ainsi que ses apports en coproduction pour certains projets.

Les compagnies d'arts de la rue comme de cirque accueillies sont des compagnies émergentes ou reconnues, franciliennes pour beaucoup mais également des compagnies d'autres régions et même étrangères. Elles sont accueillies pour des durées variables, qui s'adaptent à leurs besoins, et pour des résidences de création, de répétition, de recherche et/ou de fabrication. En 2016, les compagnies venues travailler à Nil Obstrat ont notamment été : Les goulus, la compagnie Lunatic, Les Philébullistes, Annibal et ses éléphants, la Ktha, la compagnie Macha, la compagnie une peau rouge, Ens'batucada, La Rotative, le collectif La bascule, la compagnie des haut-parleurs, la compagnie Progeniture, Cirque ici / Johann Le Guillerm, la baraka cirque, Acrobate circus, la croisée des chemins, scènes musicales mobiles…

Action culturelle et de territorie
Lauréat de l'appel à projet « Rue aux enfants », Nil Admirari a mené en juillet 2016 un projet intitulé « Rues aux enfants – rues pour tous – culture(s)s dans l'espace public, culture de l'espace public » dans deux quartiers politique de la ville à Eragny-sur-Oise et Pontoise. Environ 500 personnes (enfants et parents) ont ainsi participé à la quinzaine d'activités proposées (stages, ateliers, spectacles).
Dans le cadre du partenariat avec le festival d'arts de la rue Cergy Soit !, Nil admirari a mené avec deux équipes artistiques un travail avec les habitants : la compagnie Kumulus et le sculpteur de bois Denis Tricot. A l'issue d'une trentaine d'heures d'ateliers, les amateurs ont ainsi pu participer, aux côtés des comédiens professionnels de la compagnie Kumulus, à 2 représentations programmées dans le cadre du festival. Des associations du champ social ont également été associées à la mise en œuvre de ce projet (la Cimade, Le Maillon…). Une vingtaine d'habitants du quartier Grand'Centre de Cergy ont également été associés durant le festival en participant à la fabrication et l'installation des sculptures de bois de Denis Tricot.
Trois projets ont été menés avec des établissements scolaires : Des ateliers d'initiation aux trapèzes petit et grand volant avec un groupe d'adolescents d'un CLSH de Fosses, un PEAC avec le lycée d'Epluches de Saint-Ouen-l'Aumône a débuté à la rentrée 2016 ainsi qu'un partenariat avec le lycée Jean Perrin de Saint-Ouen l'Aumône.
Par ailleurs, les cours et stages de trapèze volant se sont poursuivis tout au long de l'année.

Evolution éventuelle des moyens matériels
Nil Admirari a débuté une première phase de travaux de son projet global d'aménagement et d'équipement (aide de la Région et de la DRAC), permettant d'améliorer les condition d'accueils des compagnies et de travail des salariés : aménagement des espaces partagés de bureau et de vie (hébergement, cuisine-réfectoire, sanitaire…) et ré-agencement des locaux et travaux d'aménagements divers (remise en peinture, électricité, éclairage, isolation, serrurerie, terrasse en bois).

IV- Bilan financier
Le total des produits de l'exercice 2015 s'élève à 524 196 € avec un résultat net bénéficiaire de 5 516 €.

Le financement de la fabrique s'appuie sur un équilibre entre :
- les subventions d'exploitation : 407 823 € soit 77,80 € % du budget,
- et les recettes propres : 110 541 € soit 21,1 % du budget.

Le bilan prévisionnel de l'exercice 2016 s'élève à 512 036 €.

Outre l'aide régionale, la fabrique est soutenue par la DRAC (100 000 €), la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (140 000 €, soit 60 000 € d'aide au fonctionnement et 80 000 € d'aide au projet depuis 2015 – pour mémoire en 2014, le montant de subvention était de 215 000 €) et le Département du Val d'Oise (20 900 € en 2015 - pour mémoire en 2014, le montant de subvention était de 22 000 €)

Rappel des soutiens de la Région Ile-de-France :
La Région apporte une aide au fonctionnement de 100 000 € au titre de l'aide au Fabrique de culture dans le cadre d'une convention renouvelée en 2015.
En 2015, une aide de 250 000 €, a par ailleurs été attribuée à la structure pour la réalisation de travaux d'aménagement et de mise aux normes du lieu

V- Projet d'activités 2017

Partage de l'outil
Nil Admirari prévoit d'accueillir en résidence des équipes artistiques pour des temps de travail équivalent à l'année 2016, toujours dans le souci de répondre au mieux aux besoins et aux demandes des compagnies.

Autres activités éventuelles
Nil Admirari va également poursuivre à développer ses actions sur le territoire ouest-francilien.
Les travaux d'aménagement vont se poursuivre en 2017 de manière à augmenter et améliorer les conditions d'accueils des compagnies notamment.

VI- Budget prévisionnel 2017

CHARGES		**PRODUITS**	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**323 950**	**SUBVENTIONS MINISTERE DE LA CULTURE**	**120 000**
loyer annuel et charges locatives		DRAC Ile de France, *préciser le service et à quel titre :*	
fluides et combustibles	3 100	*Fonctionnement*	120 000
entretiens-réparations maintenance	4 500	Autres directions du Ministère de la Culture	
études et services	315		
location, sous-traitance	7 520	**AUTRES SUBVENTIONS DE L'ETAT: DRJSCS**	
affranchissements et téléphone	3 555		
fournitures consommables, petit équipement	18 500	**SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES**	**233 810**
documentation	300	Région Ile-de-France	
fournitures bureau	2 150	Région IDF - PAC	
frais d'entretien		Région IDF – Emploi-tremplin	5 000
assurances	8 300	Région IDF – Autres Services, *précisez*	
autres : honoraires	6 450	Autres Régions, préciser : aide aux fabriques	150 000
Adhésions	520		
Autres charges de fonctionnement		Département du Val d'Oise	20 900
impôts et taxes	4 915		
frais financiers	215	Cté d'Agglomération de Cergy-Pontoise: Aide au projet	
charges exceptionnelles		CACP:Fctmt	60 000
dotations aux provisions		Communes: Eragny, Pontoise	
dotations aux amortissements	50 000		
Personnel lié à la structure		**SUBVENTIONS EUROPEENNES**	
directeur	80 000		
administrateur	41 770	**AUTRES APPORTS**	**0**
personnel technique (perm + int)	75 000	ASP *: CUI*	
personnel de communication	13 740	Arcadi	
voyages, missions, réceptions	3 100		
		RECETTES PROPRES D'ACTIVITES	**99 300**
DEPENSES ARTISTIQUES (à détailler)	**69 010**	Location salle	
Achat de spectacles	15 000	Billetterie	
Droits d'auteurs	1 600	parts de recettes de coréalisation	
Coproduction	30 000	Prestation de fabrication	70 800
Frais d'hébergement et de restauration	3 000	Prestations de formation	25 000
Fournitures	19 410	Autres, préciser : adhésions	3 500

personnel artistique			
		AUTRES RECETTES	**0**
DEPENSE DE COMMUNICATION	**8 150**	produits de gestion courante	
DEPENSES TECHNIQUES (à détailler)		produits financiers	
DEPENSES D'ACTION	**52 000**	subvention d'investissement versée au résultat	
Personnel lié à la structure : chargée de médiation culturelle	29 000	autres produits exceptionnels	
Formateurs éducateurs	23 000	reprise sur amortissements	
charges sociales et congés payés		reprise sur provisions	
EXCEDENT	**0**	**DEFICIT**	**0**
TOTAL	**453 110**	**TOTAL**	**453 110**
Mise à disposition gratuite des biens et prestations	*110 871*	*Contributions volontaires en nature*	110 871
Emploi des contributions volontaires en nature	*62 560*	*Bénévolat*	62 560
Total des charges	**626 541**	***Total des produits***	**626 541**

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient Nil Admirari à hauteur de 100 000 euros, pour l'année 2017, sur une base subventionnable qui s'élève à 342 980 € et correspondant au montant du budget prévisionnel proposé déduction faite des impôts et taxes, des frais financiers, des dotations aux amortissements, de l'aide emploi-tremplin et du différentiel entre l'aide demandée et l'aide obtenue.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	60 000,00 €
2017	40 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux fabriques de culture	100 000,00 €
2014	Soutien aux fabriques de culture	100 000,00 €
2015	Fabriques de culture - aide à l'aménagement et à l'équipement	250 000,00 €
2015	Soutien aux fabriques de culture	100 000,00 €
	Montant total	550 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015439

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA VILLA MAIS D'ICI (FABRIQUE DE CULTURE – RENOUVELLEMENT ANNUEL)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux fabriques de culture	261 611,00 €	19,11 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
13101301- Soutien aux fabriques d'art et de culture

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA VILLA MAIS D'ICI
Adresse administrative : 77 RUE DES CITES
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur NICOLAS VUILLIER, Président
Date de publication au JO : 25 janvier 2003

N° SIRET : 45266355200019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux fabriques de culture
Rapport Cadre : CR75-12 du 27/09/2012

I- Présentation du bénéficiaire

Ouverte en 2003 à Aubervilliers par un collectif d'artistes issus des arts de la rue, la friche Villa Mais d'ici rassemble aujourd'hui plus de quarante entités artistiques de toutes disciplines qui y ont établi leur siège et qui y travaillent régulièrement.
Le lieu dispose d'un bâtiment d'une superficie de 3 270 m2 (loyer annuel de 72 000 €) dont 1 200 m² sont à disposition des résidents (bureaux, ateliers, espaces de travail). Elle dispose également d'espaces collectifs (salles, loges, espace de stockage, espace de construction, etc.). Les espaces de la Villa sont mutualisés (loués) entre tous les résidents, et selon leur disponibilité, d'autres artistes sont accueillis pour des résidences temporaires. De manière générale, la Villa soutient la création par la mise à disposition d'espaces, d'une aide matérielle et logistique, un soutien à la communication et à la diffusion. Par ailleurs, depuis ses débuts, la Villa a à cœur de développer des liens avec le quartier et ses habitants: plus de 120 bénévoles sont impliqués dans la vie locale, et le lieu accueille régulièrement des manifestations locales.

L'association est soutenue par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en tant que lieu intermédiaire, et bénéficie d'un soutien de la Ville d'Aubervilliers, de l'agglomération de Plaine Commune, et de la Région Ile-de-France. La Région Ile-de-France soutient la Villa Mais d'ici au titre des Fabriques de la culture depuis 2013, une deuxième convention triennale a été conclue en octobre 2015 assortie d'une aide reconduite à 50 000 € par an.

II- Rappel du projet de la Fabrique (2016-2018)

Lieu de création, d'expérimentation et de rencontres, la Villa Mais d'Ici est attachée à la pluralité des pratiques qui cohabitent en son sein. Loin de défendre un unique type d'expression, la Villa se félicite d'en accueillir une multitude et de leur permettre de se confronter et de se réaliser pleinement au contact les uns des autres. Héritière d'une tradition « hors-piste » où, quoiqu'il advienne, l'action survient, la Villa Mais d'Ici veut rester curieuse et ouverte. Son

projet aux multiples facettes peut se définir en quatre grands axes qui s'entrecroisent et se nourrissent :

- Accompagner les créations de ses résidents
- Accueillir des équipes extérieures en résidence temporaire
- Tourner son action artistique vers le monde extérieur (voisins proches comme gens du bout du monde).
- Imaginer ensemble des événements communs d'où émerge une identité artistique multiple et éphémère, sans cesse remise en jeu.

Pour nourrir les échanges et les envies, la fabrique veut se donner les moyens de la convivialité et cultiver une ambiance propre à générer les synergies. Qu'un résident caresse un projet fédérateur et que chacun, petit à petit, s'en empare pour qu'il s'accomplisse (presque) naturellement ! Ainsi se dessine un projet triennal qui regrouperait l'ensemble des résidents : le premier « Programme Culturel Spatial » ou l'occasion pour chacun de travailler à la scénographie, de s'essayer à l'anticipation, de réviser sa vision de la culture et de songer à la transmission à travers les siècles...

Par ailleurs, considérant les cadres qu'offre le réel comme une invitation à réflexion artistique, la fabrique prévoit de rebondir autour de rencontres nationales telles que les Journées du Patrimoine, les Journées de l'Architecture ou bien encore les quarante ans de la dictature argentine en 2016 qui se présentent comme des leviers pour l'organisation d'évènements ouverts au public.

Avec la réfection de l'auberge, la fabrique continuera d'améliorer, d'ici 2017, la praticité et le confort des espaces d'accueil mais aussi des quatre salles de répétitions. La politique tarifaire, volontairement très basse, considérée comme un soutien à la création, permet de répondre aux besoins de petites ou jeunes compagnies de théâtre. Une proposition systématique de répétition publique leur permet de présenter leur travail devant un premier public et de faire découvrir aux résidents les créations qui sont nées dans leurs murs. Avec une communication renforcée, il s'agit de proposer comme une vitrine du travail de ceux qui habitent et traversent le lieu. Ce sont environ 150 structures qui pourront être accueillies en 3 ans.

Au niveau des résidents permanents, tous les espaces étant occupés, seul le turnover permet d'accueillir de nouvelles équipes. Le chiffre actuel de quarante structures ne pourra plus augmenter.

Les premiers partenariats avec des lieux de diffusion comme le théâtre La Loge, encouragent à travailler dans ce sens afin de pouvoir ajouter l'aide à la diffusion aux moyens techniques et communicationnels que ceux mis déjà à disposition des équipes (permanentes ou temporaires). Dans l'idée de pouvoir s'inscrire dans un réseau de diffusion, le lieu souhaite développer des échanges entre fabriques.

Le fonctionnement actuel de la Fabrique est fondé sur un partage de l'information à travers des réunions mensuelles avec tous les résidents, leur donnant la parole et le pouvoir de décision + un travail des commissions menées par tous les résidents pour accompagner les décisions du bureau et du conseil d'administration s'apparentent au modèle qui convient le mieux. Dans les années à venir, la fabrique continuera à encourager l'engagement des commissions. La Villa Mais d'ici a fait le choix de ne pas avoir un poste de direction. Le bureau et le CA font office d'instances dirigeantes, ils regroupent sept personnes. Les postes de salariés correspondent à des pôles de coordination, aiguillés par les commissions et les instances dirigeantes. Cette collégialité et cette transversalité assurent un minimum l'exercice de la démocratie et c'est ainsi que chacun est impliqué dans cette utopie réalisée.

III- Bilan d'activités 2016

2016 a été une année de pérennisation du mode de fonctionnement de la Villa Mais d'ici. Le lieu a achevé le chantier de mise aux normes électriques engagé il y a quatre ans, ce qui a permis d'améliorer le confort et la sécurité pour les artistes résidents, les artistes extérieurs et le public.
Le lieu s'est également davantage ouvert à l'accueil d'équipes artistiques extérieures grâce à la nouvelle structuration de sa politique tarifaire et une gestion fluide des plannings d'occupation des espaces.
Enfin, il a organisé plusieurs évènements ouverts au public, et en particulier ouverts à la population du quartier, et a animé des ateliers de pratique artistique pour les enfants tout au long de l'année, notamment dans le cadre du contrat de ville.

<u>Partage de l'outil</u>
Le partage de l'outil s'effectue à la fois entre les résidents et avec des équipes artistiques extérieures :
Près de 60 résidences ont eu lieu en 2016 avec des équipes artistiques extérieures, principalement émergentes et relevant majoritairement du champ du théâtre, pour des durées variables comprises entre 2 jours et 3 mois. Parmi elles, on compte un certain nombre de compagnies accueillies à plusieurs reprises dans l'année : association Léo

théâtre (19 jours cumulés), compagnie du Marteau (10 jours cumulés), compagnie Les libres penseurs (3,5 mois)…
17 résidents permanents ont bénéficié de la mise à disposition des espaces pour des résidences de durées variables. Le nombre de jours cumulés de résidence dans l'année est compris entre 2 à 18 jours selon les besoins des équipes. Ces mises à disposition sont équivalentes à des « coproductions » de la Villa pour les résidents qui bénéficient de tarifs spécifiques ainsi que d'un accompagnement tant administratif, que technique, et en communication.
Les artistes en résidence ont par ailleurs multiplié les sorties de résidence publiques.

Temps d'ouverture au public
8 ouvertures publiques ont été proposées en 2016 dans des formes variées : concerts, exposition, performance, restitution d'ateliers, vide-grenier, Journées du Patrimoine etc.

Action culturelle
La Villa Mais d'ici a organisé au printemps 2016 12 ateliers participatifs ouverts à tous afin de proposer des initiations à différentes formes d'art : marionnette, arts plastiques, théâtre, chant, audio-visuel… Plusieurs partenariats ont été noués avec des centres sociaux de la ville.

Evolution éventuelle de l'emploi
Les postes sont maintenus, la Villa a décidé de recruter en août 2016 dans le cadre d'un contrat en alternance la personne qui avait effectué un service civique dédié à des missions de communication et d'action culturelle, ainsi qu'un jeune habitant d'Aubervilliers en CUI/CAE pour des travaux, dans le cadre du pôle technique.
Les salariés bénéficient désormais des tickets restaurants.

Evolution éventuelle des moyens matériels
La Villa Mais d'ici a continué des travaux d'aménagement de ces espaces, en particulier l'aménagement du jardin qui a fait l'objet de travaux en deux phases : d'une part, dans le cadre d'un atelier pédagogique avec des apprentis menuisiers du lycée L. de Vinci en lien avec une association résidente de la Villa (« Depuis 1920 »), puis avec l'association URFP Passerelle-Handicap également coordonnée par les résidents.
Des travaux de plomberie et d'électricité ont également été menés.

IV- Bilan financier (prévisionnel 2016)

Le Total produits de l'exercice 2015 s'élève à 364 721 € avec un résultat légèrement déficitaire (-2 505€), affecté au report à nouveau de 26 211 € au 31/12/2015. Les produits d'exploitation 2015 se répartissent à hauteur de 232 243 € de chiffre d'affaires et à hauteur de 120 968 € de subventions d'exploitation.

Le bilan prévisionnel d'exploitation de l'exercice 2016 s'élève à 298 392 €.

Le financement de la fabrique s'appuie sur un équilibre entre :
- les subventions d'exploitation : 100 790 €, soit 33.8% du budget
- les aides à l'emploi (dont emploi-tremplin) : 35 835 € soit 12 % du budget
- les recettes propres (location de salle principalement) : 161 767 €, soit 54.2% du budget

La fabrique est soutenue par le Département de Seine Saint-Denis (20 000€), la Ville d'Aubervilliers (5 000 €), ainsi que la Région Ile-de-France (57 500 € cumulés).

Rappel des soutiens de la Région Ile-de-France :
La Région apporte en 2016 une aide cumulée de 78 016 € soit 26 % du budget, à plusieurs titres :
- Aide aux Fabriques de culture
- 1 emploi-tremplin attribué en 2015 (poste de régisseur)
- Aide au titre de l'investissement

V- Projet d'activités 2017

Le projet 2017 s'inscrit dans la continuité de 2016 :
- des travaux seront poursuivis afin de réaliser une isolation des salles, un agrandissement du parc lumière et son et l'aménagement de la cuisine / buvette
- l'ouverture sur le quartier se poursuivra avec la reconduction des ateliers du mercredi et le développement de nouveaux projets en partenariats avec les centres de loisirs, médiathèque et collège
- la Villa continuera l'accueil de lycéens en stage technique notamment,

- le développement du réseau de partenaires avec d'autres lieux de fabrique se poursuivra
- les ouvertures publiques seront maintenues à l'occasion d'évènements locaux et des sorties de résidence
- les accueils de résidences se poursuivront.

Partage de l'outil
Une centaine de résidences devraient être accueillies en 2017 auxquelles s'ajoutent les résidences des artistes de la Villa.

VI- Budget prévisionnel 2017 (HT)

CHARGES	**€**	**PRODUITS**	**€**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		SUBVENTIONS MINISTERE DE LA CULTURE	
loyer annuel et charges locatives	96000	DRAC Ile de France*, préciser le service et à quel titre :* ❒ acquis / ❒ sollicité	
fluides et combustibles	22000,		
entretiens-réparations maintenance	15000		
achats matériels, équipement	1623	Autres directions du Ministère de la Culture	
location matériel		*Préciser :*	
affranchissements et téléphone	1728	❒ acquis / ❒ sollicité	
petit équipement	1212		
documentation et fourniture administratives	2097	AUTRES SUBVENTIONS DE L'ETAT	
fournitures bar et restaurant	5000	Contrats de ville	6000,00
frais d'entretien	2756	❒ sollicité	
assurances	3700	SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Communication et honoraires	3000	Région Ile-de-France	
		Région IDF - Fabrique	50000
Autres charges de fonctionnement		Région IDF – Emploi-tremplin	15000
impôts et taxes	4200,00		
frais financiers	812,00	service civique	1200,00
charges exceptionnelles	288,00	❒ sollicité	
dotations aux provisions	303,00	Département 93 (lieux intermédiaires)	15000,
dotations aux amortissements	1000,00	❒ sollicité	
		Commune Aubervilliers	10000
Personnel lié à la structure		❒ sollicité	
administrateur	25000,		
personnel technique	22583,	SUBVENTIONS EUROPEENNES	
autres personnels : Assistant administratif	10000,	*Préciser :*	
charges sociales et congés payés	25000,	❒ acquis / ❒ sollicité	
voyages, missions, réceptions	500,00	AUTRES APPORTS	
		ASP (emplois aidés, hors emplois-tremplins) *Préciser :*	24640
DEPENSES ARTISTIQUES (à détailler)		mécénat et sponsoring	0,00
Fournitures événements	2000,00	Autres (ADAMI, SPEDIDAM, SACEM, SACD, ONDA…)	

Prestations de services	2000,00		
Contrats de cession	2000,00	*Préciser :*	
Co-productions	22212,		
		RECETTES PROPRES D'ACTIVITES	
DEPENSES TECHNIQUES (à détailler)		Location salle	150000
Location matériel	4000,00	divers (bars, librairie)	6000,00
Prestation de services	2000,00	Autres : adhésions	5100,00
DEPENSES D'ACTION CULTURELLE (à détailler)			
Prestation de services	4200,00	AUTRES RECETTES	
Achat matériel	1000,00	produits de gestion courante	200,00
		produits financiers	74,00
TOTAL	**283 214**	**TOTAL**	**283 214**

VALORISATIONS DES APPORTS EN NATURE OU EN INDUSTRIE

Emploi des contributions volontaires en nature	*5000,*	*Emploi des contributions volontaires en nature*	*5000,00*
Secours en nature		*Secours en nature*	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations	*8446,*	*Mise à disposition gratuite des biens et prestations*	*8446,00*
Personnel bénévole	*64000*	*Personnel bénévole*	*64000*
TOTAL	*77446*	***TOTAL***	77446

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient la Villa Mais d'Ici à hauteur de 50 000 euros, pour l'année 2017, sur une base subventionnable qui s'élève à 261 611 € et correspondant au montant du budget prévisionnel proposé déduction faite des autres charges de fonctionnement et des autres aides régionales.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €
2017	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fabriques de culture - aide à l'aménagement et à l'équipement	30 159,00 €
2013	Soutien aux fabriques de culture	50 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	24 000,00 €
2014	Soutien aux fabriques de culture	50 000,00 €
2015	Soutien aux fabriques de culture	50 000,00 €
	Montant total	204 159,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015440

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA NEF (FABRIQUE DE CULTURE – RENOUVELLEMENT ANNUEL)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux fabriques de culture	364 377,00 €	17,84 %	65 000,00 €
	Montant Total de la subvention		65 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
13101301- Soutien aux fabriques d'art et de culture

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA NEF
Adresse administrative : 20 RUE ROUGET DE LISLE
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame KARINE LOISY, PRESIDENTE
Date de publication au JO : 13 janvier 2007

N° SIRET : 49362098300012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux fabriques de culture
Rapport Cadre : CR75-12 du 27/09/2012

I- Présentation du bénéficiaire

A la fois compagnie et lieu dédié à la marionnette et au théâtre d'objets, dirigés par Jean-Louis Heckel, « La Nef Manufacture d'utopies » a ouvert ses portes en 2007 dans une ancienne briqueterie à Pantin. Le lieu est constitué d'un vaste espace modulable, qui offre tous les espaces de travail nécessaires à la création dans le domaine de la marionnette et du théâtre d'objets avec l'interaction essentielle entre espace de jeu et atelier de construction. De fait, la Nef se conçoit comme un laboratoire de recherches autour de la marionnette contemporaine avec une forte implication sur le territoire de Pantin auprès des publics.

Référencée Lieu Compagnonnage Marionnette par la DGCA, La Nef bénéficie du soutien de la DRAC (au titre des lieux conventionnés), du Département de Seine-Saint-Denis, de la Ville de Pantin et de la Région Ile-de-France. D'abord soutenue au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle à partir de 2011 (45 000 €), La Nef a rejoint le dispositif d'aide aux Fabriques de culture en 2012 (65 000 €). Par ailleurs, La Nef a obtenu deux emplois-tremplins : en 2009 pour un poste de chargé des relations publiques et de la communication, de la recherche et de la diffusion des productions et en 2012 pour un poste de régisseur plateau. Enfin, La Nef a bénéficié d'aides à l'investissement.

II- Rappel du projet de la fabrique

Dédiée à la marionnette, au théâtre d'objets et à l'écriture contemporaine La Nef – Manufacture d'utopies développe son activité autour de différents axes :
- La création de formes spécifiques et nouvelles en relation avec la thématique de recherche de Jean-Louis Heckel et leur diffusion sur un territoire local et national.
- Le soutien de projets de création : soutien par des résidences de répétitions et des présentations de travail.
- La transmission : sous forme d'un compagnonnage artistique, administratif et technique et chantier de recherche,

et par le biais de la formation, transmission d'un savoir-faire lié à la marionnette avec la mise en place de stages et d'ateliers ouverts à un public amateur et professionnel.
- L'implantation forte sur le terrain local dans une relation de proximité avec la population en confrontant les thématiques de recherche artistique avec les habitants.
- La revendication d'une identité nationale et internationale pour être à l'initiative d'une fédération des arts de la marionnette.

III- Bilan d'activités 2016

En 2016, La Nef a accueilli 17 équipes artistiques en résidence, dont de nombreuses compagnies étrangères. Soit 196 jours d'occupation des lieux.
Une place est réservée aux compagnies émergentes qui trouvent à La Nef un espace de visibilité précieux pour montrer leur travail. En 2016, trois compagnies ont été accueillies dans ce cadre : Cie du moment, cie La Trouée, cie L'hiver nu.
Le Collectif 23h50 a poursuivi sa résidence d'implantation / compagnonnage à la Nef et a bénéficié du lieu lors de trois résidences en février 2016 (avec une sortie de résidence), en mai 2016 (avec de la diffusion), en juin 2016 (avec une sortie de résidence)

Activité de la cie dirigeant la Fabrique
En 2016, la compagnie de la Nef a souhaité relancer ses propres productions artistiques à travers le dispositif « L'appel à tes mains », les conférences performatives « Qui manipule qui ? » et le projet de création « Max Gericke ou pareil au même ».
Le dispositif L'appel à tes mains a donné lieu à la conduite d'ateliers d'écriture menés à Pantin dans le cadre du contrat de ville en mars et avril 2016 en collaboration avec l'auteur Liesel Schieffer et Sarah Helly. Des captations vidéo ont été réalisées.
La compagnie a fait appel au plasticien et scénographe Jean-Michel Caillebotte pour concevoir une « boîte à mains », soit un dispositif ambulant permettant la fabrication rapide d'un moulage des mains interviewées. Une première session de recherches a eu lieu en 2016.
Une nouvelle conférence-performative « Qui manipule qui ? » a été créée en mars 2016 à l'invitation du festival Sidération du CNES dans le cadre d'une rencontre avec Michel Viso, exobiologiste.
Deux conférences ont été données au total en 2016.
Le projet de création « Max Gericke ou pareil au même » a fait l'objet de deux sessions de travail en janvier et février 2016 à la Nef ainsi qu'en décembre 2016 à Gare au Théâtre à Vitry-sur-Seine. 3 présentations publiques du projet ont eu lieu et la création est prévue en janvier 2017 à La Nef.
Par ailleurs, La Nef a bénéficié d'une carte blanche « les péchés de la Nef » au festival « Sous les pêchers la plage » organisé par le Théâtre de la Girandole à Montreuil en juin 2016, ainsi que d'une autre carte blanche offerte par le centre Pompidou dans le cadre de « Museum live » en septembre 2016.

Temps d'ouverture au public
La programmation 2016 a été rythmée par deux temps forts organisés autour de « la marionnette à fils » en avril 2016 avec l'accueil de la compagnie allemande Figuren Theater Tübingen de Franck Soehnle, et autour du théâtre de papier en mai 2016 avec la compagnie Les Anges au plafond.
Près de 23 ouvertures publiques ont eu lieu à La Nef correspondant à l'accueil de 8 spectacles.
Par ailleurs, 47 sorties de résidence, ouvertes au public ont eu lieu correspondant à 22 projets.
Soit 2 621 spectateurs accueillis à la Nef.

Formations et labos
6 formations ont été organisées en parallèle de la programmation avec certains des artistes accueillis comme Franck Soehnle, Camille Trouvé, Christian Carrignon…), soit 481 heures de formation et 96 participants.

Action culturelle
Les artistes de la Nef et les compagnies accueillies, en particulier les artistes accueillis en compagnonnage, ont animé plusieurs ateliers en milieu scolaire dans des écoles primaires, maternelles et un collège du Pré-Saint-Gervais, ainsi qu'avec un CFA et un Fab-lab.
La Nef intervient également dans le cadre du contrat de ville et travaillent dans ce cadre avec les maisons de quartier des Courtilières, des Quatre Chemins, des Sept Arpents ainsi que deux bibliothèques. Enfin, La Nef anime des ateliers parents-enfants.
Au total, 85 heures d'interventions artistiques ont été réalisées avec 192 participants.

Evolution éventuelle de l'emploi

Le poste de chargé de production/diffusion est passé en intermittence mais a vocation à redevenir permanent.
La Nef a embauché deux jeunes en service civique pour des missions de développement d'action artistique (l'Appel à tes mains) et de soutien à la médiation, à la communication et aux relations avec le public.
La Nef a réalisé un DLA à l'été 2016 afin d'améliorer son modèle économique et de faire évoluer son organisation interne.

Evolution éventuelle des moyens matériels : grâce à l'aide régionale, La Nef va renforcer son matériel scénique (son, lumière, vidéo).

IV- Bilan financier (prévisionnel 2016)

Le Total produits de l'exercice 2015 s'élève à 399 351 € avec un résultat bénéficiaire (28 755€) permettant de combler le report à nouveau jusque-là déficitaire. Les produits d'exploitation 2015 (391 678 €) se répartissent à hauteur de 106 543 € de chiffre d'affaires (27%) et à hauteur de 264 850 € de subventions d'exploitation (67%).

Le bilan prévisionnel de l'exercice 2016 s'élève à 363 048 €.
La fabrique est soutenue par la DRAC Théâtre (79 500 € + 10 000 € au titre des « ateliers de fabrique artistique »), le Département de Seine Saint-Denis (50 000 € au titre de la convention triennale + une aide à la résidence pour l'accueil du Collectif 23h50 : 15 000 €), la Ville de Pantin (30 000 €), ainsi que la Région Ile-de-France (65 000 €).
L'Afdas apporte un soutien de 42 856 € en 2016.

V- Projet d'activités 2017

Partage de l'outil
La Nef prévoit d'accueillir 9 équipes artistiques en résidence en 2017 dans les domaines de la marionnette, du théâtre d'objets, de la musique, de la vidéo et des écritures contemporaines : Yvan Corbineau, Jeanne Kieffer, Cie Avide, La spirale ascensionnelle, Puce Muse, Jean-François Vrod, 36 du mois, Reflets complices.
Le Collectif 23h50 mènera la troisième année de son compagnonnage et montrera sa création en février 2017 : « La femme qui a tué les poissons », sur un texte e Claris Lispector.
5 formations seront proposées en 2017, ainsi que plusieurs actions artistiques et culturelles.

Temps d'ouverture au public
La programmation proposera à nouveau des temps forts thématiques ainsi que des sorties de résidence et des spectacles en diffusion.

Activité de la cie dirigeant la Fabrique
La compagnie de La Nef créera en janvier 2017 son spectacle « Max Gericke ou pareil au même » et mettra en chantier un nouveau projet en collaboration avec l'auteur Thibault Fayer. Le projet consiste à proposer à une trentaine d'habitants de suivre l'élaboration quotidienne pendant trois mois à La Nef d'un nouveau spectacle sur le thème du travail, intitulé « Ginette ».
Les conférences performatives Qui manipule qui ? seront diffusées une fois par mois au Théâtre de la Reine Blanche au 1er semestre 2017.

VI- Budget prévisionnel 2017 (HT)

CHARGES	**€**	**PRODUITS**	**€**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		SUBVENTIONS MINISTERE DE LA CULTURE	
loyer annuel et charges locatives	43880	DRAC Ile de France, ❒ sollicité	89500
fluides et combustibles	7000		
entretiens-réparations maintenance	3000		
achats matériels, équipement	2000	Autres directions du Ministère de la Culture	
location matériel	1320	*Préciser :*	
affranchissements et téléphone	3500	❒ acquis / ❒ sollicité	
petit équipement	1500		
documentation et fourniture administratives	1000	AUTRES SUBVENTIONS DE L'ETAT	
fournitures bar et restaurant	1500	*Préciser :*	

frais d'entretien	900	❒ acquis / ❒ sollicité	
assurances	1350	SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES	
autres	1600	Région Ile-de-France	65000
communication	9000	Région IDF - Fabrique	
honoraires	6920		
logiciels, maintenance informatique	720		
déplacement, mission équipe	835		
Autres charges de fonctionnement		Région IDF – Emploi-tremplin	
impôts et taxes	2000	Région IDF – Autres dispositifs *précisez* ❒ acquis / ❒ sollicité	
frais financiers	2000	Autres Régions, préciser :	
charges exceptionnelles		❒ acquis / ❒ sollicité	
dotations aux provisions		Département, CD 93:	65000
dotations aux amortissements	13500	❒ sollicité	
		Commune, PANTIN	30000
Personnel lié à la structure		❒ sollicité	
directeur	25030	EPCI, préciser :	
administrateur	30872	❒ acquis / ❒ sollicité	
relations publiques/communication	24388		
production/diffusion temps partiel	11303	SUBVENTIONS EUROPEENNES	
personnel technique	9000		
autres personnels : agent d'entretien, gestionnaire de paie	4644	*Préciser :*	
charges sociales et congés payés	52038	❒ acquis / ❒ sollicité	
voyages, missions, réceptions	400	AUTRES APPORTS	
		ASP (emplois aidés, hors emplois-tremplins) *Préciser :*	12990
DEPENSES ARTISTIQUES (à détailler)		mécénat et sponsoring	
costumes/décors/accessoires	2600	SPEDIDAM	5000
défraiements	5500	AFDAS	46000
salaires	63851		
charges sociales	38311	RECETTES PROPRES D'ACTIVITES	
droit d'auteur	700	Location salle	16200
DEPENSES D'ACTION CULTURELLE		Billetterie	2200
salaire	4000	parts de recettes de coréalisation	900
charges sociales	2600	divers (bars, librairie)	2500
salaire technique	1800	Prestations de services	38500
charges sociales	1116	Adhésions	2000
Divers : matériel, transport	200		
		CICE	6087
TOTAL	**381 877**	**TOTAL**	**381 877**

Détail du calcul de la subvention :
La Région décide de renouveler son soutien en faveur de La Nef à hauteur de 65 000 €, pour l'année 2017, sur une base subventionnable de 364 377 € correspondant au montant du budget prévisionnel proposé déduction faite des autres charges de fonctionnement.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	39 000,00 €
2017	26 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux fabriques de culture	65 000,00 €
2014	Soutien aux fabriques de culture	65 000,00 €
2015	Soutien aux fabriques de culture	65 000,00 €
2016	Soutien à la création et à la diffusion numérique	28 000,00 €
	Montant total	223 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015441

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PUBLIC CHERI/L'ECHANGEUR (FABRIQUE DE CULTURE – RENOUVELLEMENT ANNUEL)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux fabriques de culture	700 238,00 €	17,14 %	120 000,00 €
	Montant Total de la subvention		120 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
13101301- Soutien aux fabriques d'art et de culture

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PUBLIC CHERI
Adresse administrative : 59 AV DU GENERAL DE GAULLE
93170 BAGNOLET
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Christiane LORET, Présidente
Date de publication au JO : 23 mai 1990

N° SIRET : 38766947600021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux fabriques de culture
Rapport Cadre : CR75-12 du 27/09/2012

I- Présentation du bénéficiaire

Le Théâtre de l'Echangeur à Bagnolet a été créé en 1997 par la compagnie Public Chéri, dirigée par Régis Hébette. Membre historique du réseau Actes If, le lieu est devenu un des lieux intermédiaires majeurs, dédié à la création contemporaine sur le territoire francilien et reconnu par la profession.
La compagnie Public Chéri présente son propre travail, et par ailleurs, 4 à 5 compagnies, émergentes ou plus confirmées, sont accueillies à l'Echangeur chaque année et accompagnées sur de longues durées pour répéter et/ou jouer des séries de représentations.
En 2008, la surface de travail du Théâtre a été doublée, ce qui lui a permis d'accroître considérablement ses activités, d'améliorer les conditions d'accueil des artistes en résidence et de renforcer sa visibilité médiatique et institutionnelle ainsi que sa fréquentation.
L'Echangeur et la compagnie Public Chéri bénéficient du soutien de la DRAC, du Conseil général de Seine-St-Denis, de la Ville de Bagnolet et de la Région Ile-de-France.

II- Rappel du projet de la fabrique (2016-2018) – Fabrique n°3

L'Echangeur est simultanément :
1. Lieu de résidence permanente de Public Chéri : la compagnie y fabrique et y représente ses créations professionnelles.
2. Lieu de formation, de pratique et de création amateurs : Ateliers de création théâtre hebdomadaires, dont les créations font partie intégrante de la programmation du théâtre. Stages et interventions en milieu scolaire, hospitalier /... (350 participants enfants, jeunes et adultes en 2012)
3. Lieu de diffusion de spectacles pluridisciplinaires : (théâtre, danse, musique, vidéo, arts plastiques…) : 185 jours de programmation en 2016

4. Lieu d'accueil et de travail d'équipes artistiques pluridisciplinaires hors programmation (163 jours en 2016)
5. Lieu d'accueil permanent de Lutherie urbaine et du Studio Laroche-Valière / Arcane 21

Ligne artistique:
L'Echangeur apporte un soutien à des projets dits "hors norme" et dans leur grande majorité « multi disciplinaires » (théâtre danse musique arts visuels).
Ce soutien se traduit par l'accueil et la diffusion, mais également pour 9 projets sur 10 par un engagement en amont des créations qui permet l'accès pour de nombreuses compagnies aux financements publics (aide à la création, à la production, à la diffusion, à la reprise, conventionnements etc…).
La durée des accueils et la reconnaissance acquise par l'Echangeur pour la qualité de sa programmation tant auprès de la presse, qu'auprès des professionnels (régulièrement plus d'une vingtaine de programmateurs, voir pour certains projets une quarantaine) font de l'Echangeur un appui précieux pour une trentaine d'équipes artistiques chaque année.

La logique d'accueil des équipes artistiques demeure inchangée. Pour rappel :
- L'Echangeur accueille les équipes sur des périodes de 8 jours à 4 semaines et des programmations de 5 à 15 dates.
- L'accompagnement des équipes s'inscrit dans la durée, les équipes sont fréquemment accueillies pendant plusieurs années, nombre d'entre elles l'ont été pour 3, 4, 5 projets ou plus (certaines le sont depuis l'ouverture du lieu en 1996).
- Chaque saison entre un tiers et une moitié des équipes accueillies le sont pour la première fois
- Les cies accueillies sont à 70% franciliennes.
- L'Echangeur accueille des équipes chevronnées (nombre d'entre elles sont conventionnées) mais aussi de nombreuses jeunes équipes et fréquemment des premiers projets.
- Pour la musique et la danse, les projets sont souvent présentés en collaboration avec d'autres artistes et, ou structures (Instants Chavirés par exemple). L'accueil permanent du Studio Laroche-Valière/Arcane 21 permettra une ouverture plus large et une présence plus importante de la danse pour les 3 années à venir.

La gouvernance de la Fabrique s'organise à partir d'une co-direction (Régis Hebette et Johnny Lebigot) et d'une réflexion collégiale avec l'équipe d'encadrement de la structure et notamment son administrateur et le bureau de l'association.
Il est à préciser que l'échelle des salaires de l'équipe est inférieure à deux (et voisine de 1 si l'on tient compte du salaire horaire).

III- Bilan d'activités 2016

Partage de l'outil
En 2016, L'Echangeur a accompagné 21 équipes (dont 70% sont franciliennes), soit 163 jours de mise à disposition du lieu pour des répétitions. Elles ont bénéficié a minima d'un accompagnement technique avec la mise à disposition d'un technicien pour le montage et du prêt de matériel. La durée des résidences varie entre 6 et 30 jours, selon les besoins des compagnies.

Activité de la cie dirigeant la Fabrique
La compagnie Public Chéri a repris sa dernière création « Don Quichotte ou le vertige de Sancho » : 10 jours de répétitions ont eu lieu en 2016 avant que le spectacle soit joué à L'Echangeur en février 2016. Une tournée de 14 représentations est prévue en 2016/17 à Bagnolet, Macôn, Châteauroux, Lisieux, Limoges, Chelles, Lunéville.
La compagnie a également repris son spectacle « Prière de ne pas diffamer » (ou la véridique historie d'Hélène Besset » (créé en 2015) soit 5 jours de répétitions et qui fera l'objet d'une tournée de 6 représentations dans la Sarthe et en Suisse en 2016/17.
Public Chéri a mis en chantier de nouveaux projets :
- « Lettristes / Situationnistes » avec 2 comédiens, en partenariat avec trois universités française (Université Paris X Nanterre) et britanniques et le Théâtre des Amandiers - CDN. Le spectacle sera créé en mars 2017 à L'Echangeur. 30 jours de répétitions ont eu lieu en 2016.
- « K ou le paradoxe de l'arpenteur » (création prévue en 2017/18) : 20 jours de répétitions ont eu lieu en 2016 pour ce projet.

Soit 65 jours d'occupation cumulés en 2016 dédiés à la cie Public Chéri.

Temps d'ouverture au public
26 équipes artistiques ont été programmées à l'Echangeur lors de séries de représentations (de 5 à 15 dates), soit 183 dates de représentations et 163 jours d'occupation des locaux.
L'accueil se fait sur la base de contrats de coréalisation 50/50 sans minimum garanti ; l'équipe de l'Echangeur

apporte ses compétences en matière technique, administrative, communication, relations publiques, presse…
Des temps de rencontre, lectures et ateliers de sensibilisation autour des spectacles sont imaginés avec les artistes accueillis. Les équipes sont également sollicitées pour intervenir dans le cadre d'ateliers de pratiques artistiques : en 2016, la compagnie C'est pour bientôt a mené un atelier dans le cadre d'une classe avec des lycéens, élèves en menuiserie à Bagnolet.
Par ailleurs, en 2016, L'Echangeur a organisé plusieurs temps forts thématiques tels que : « La fabrique des regards » autour de 7 spectacles d'artistes issus du Moyen-Orient (coordonnés par Adeline Rosenstein, Sandra Iché, Eric Vautrin) qui ont proposé un temps de partage sur les relations entre Europe et Moyen-Orient à travers des spectacles, des rencontres, des débats ; un temps fort sur l'écriture contemporaine avec 7 auteurs (Gilles Auffray (par ailleurs accueilli en résidence d'écriture), Mariette Navaro, Christophe Pellet, Claudine Galéa, Julien Gaillard, Julien Thèves, Jean-René Lemoine) invités à prendre les commandes du lieu et qui ont proposé plusieurs lectures, rencontres, expositions et projets.
Les rencontres, débats et expositions ont représenté 60 jours d'occupation des locaux.

Action culturelle
L'Echangeur a animé dans ses locaux 5 ateliers de pratique artistique hebdomadaires, soit 93 jours d'occupation de l'espace. Ces ateliers ont rassemblé 70 participants sur l'année. 6 créations produites par ces ateliers ont été présentées dans le cadre de la programmation.
D'autres ateliers et interventions ont également lieu dans des établissements scolaires :
- dans 1 école primaire à Bagnolet ;
- au collège Politzer (classe ULIS)
- au lycée Hénaff de Bagnolet avec des élèves en ébénisterie
- avec le CFA'Com de Bagnolet

D'autres projets d'action artistique et culturelle ont été menés : un atelier à l'hôpital psychiatrique du Clos Bénard à Aubervilliers, des ateliers d'écriture et de mise en voix avec des personnes en cours d'alphabétisation et en FLE de la Ville de Bagnolet dans le cadre de la résidence d'écrivain de Gilles Auffray.

Evolution éventuelle de l'emploi : RAS

Evolution éventuelle des moyens matériels :
Les travaux d'aménagement des locaux supplémentaires loués depuis 2014 (500 m²) se sont poursuivis en 2016 afin d'accueillir de façon permanente la compagnie chorégraphique Studio Laroche-Valière (167 m² mis à disposition) et de créer un espace technique et de fabrication pour L'Echangeur permettant également l'agrandissement du foyer/bar.

IV- Bilan financier (prévisionnel 2016)

Le Total produits de l'exercice 2015 s'élève à 844 068 € avec un résultat bénéficiaire (26 244€) affecté au report à nouveau de 101 204 € au 31/12/2015. Les produits d'exploitation 2015 se répartissent à hauteur de 207 551 € de chiffre d'affaires et à hauteur de 558 499 € de subventions d'exploitation.

Le bilan prévisionnel de l'exercice 2016 s'élève à 827 530 €.

Le financement de la fabrique s'appuie sur un équilibre entre :
- les subventions d'exploitation : 549 800 €, soit 66,4% du budget
- les recettes propres : 199 950 €, soit 24,2% du budget

La fabrique est soutenue par la DRAC Théâtre (augmentation de 15 000 € au titre de la convention), la DRAC Danse (au titre de la résidence permanente du Studio Laroche-Valière), le service Livre (pour une résidence) et le SDAT (soit 190 000 € cumulés), le Département de Seine Saint-Denis (103 800 €), la Ville de Bagnolet (100 000 €), la Préfecture du 93 (27 500 €), ainsi que la Région Ile-de-France.

Rappel des soutiens de la Région Ile-de-France :
La Région apporte une aide au fonctionnement cumulée de 134 500 € soit 21,7% du budget, à plusieurs titres :
- Aide aux Fabriques de culture (120 000 €)
- Aide à la résidence d'écrivain (2500 €)
- 1 emploi-tremplin attribué en 2013 (12 000 €)

V- Projet d'activités 2017

Partage de l'outil
L'Echangeur prévoit d'accueillir des équipes artistiques pour des temps de travail équivalant à un volume global de 150 jours.

Temps d'ouverture au public
La programmation rassemble pour le moment 11 compagnies de théâtre qui seront accueillies pour des séries de diffusion de 3 à 24 jours : Alain Mahé, Myriam Marzouki, Demesten Titip, L'Enjambée, Public Chéri, Collectif Impatience, Laure Bazalguette, Armel Veilhan, Philippe Vincent, Netty Radvaniy…

Activité de la cie dirigeant la Fabrique
Sessions de répétitions des prochaines créations : « Lettristes / Situationnistes » et « K ou le paradoxe de l'arpenteur »
Diffusion de la création « Prière de ne pas diffamer »

VI- Budget prévisionnel 2017 (HT)

CHARGES	**€**	**PRODUITS**	**€**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**240822**	**SUBVENTIONS MINISTERE DE LA CULTURE**	**187000**
loyer annuel et charges locatives	113046	DRAC Ile de France*, préciser le service et à quel titre :*	
fluides et combustibles	25058	*Service Théâtre convention lieu - sollicité*	150000
entretiens-réparations maintenance	10000	*Service Action territoriale Appel à projet- sollicité*	12000
achats matériels, équipement	10000	*Service Danse - sollicité*	25000
location matériel	3000	*Service Livre*	
affranchissements et téléphone	14500	Autres directions du Ministère de la Culture	
petit équipement	4480		
documentation et fourniture administratives	3000	**AUTRES SUBVENTIONS DE L'ETAT**	**19500**
fournitures bar et restaurant	13625	*Préfecture 93 CUCS - sollicité*	19500
frais d'entretien		*Préfecture 93 PRE*	
assurances	3500	SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES	
autres	1215	**Région Ile-de-France**	**132000**
Honoraires Graphiste	5800	Région IDF - Fabrique	120000
Honoraire Attachée de presse	10500	Région IDF – Emploi-tremplin	12000
Honoraires administratifs	7000	Région IDF – Politique de la ville	
Communication	14600		
Services bancaires	460	**Département de Seine-Saint Denis**	**103800**
Cotisations	1038	Convention fonctionnement - sollicité	100000
Autres charges de fonctionnement	**84192**	Appel à projet Culture et art au collège - sollicité	3800
impôts et taxes	1500		
frais financiers	1692	**Commune de Bagnolet - sollicité**	**100000**
charges exceptionnelles	2000		
dotations aux provisions			
dotations aux amortissements	79000	SUBVENTIONS EUROPEENNES	
		Préciser :	
Personnel lié à la structure	**267219**	AUTRES APPORTS	
directeur	39000	ASP (emplois aidés, hors emplois-	

		tremplins) *Préciser :*	
Co-directeur	22800	mécénat et sponsoring	
administrateur	30000	Autres (ADAMI, SPEDIDAM, SACEM, SACD, ONDA…)	
personnel technique (directeur technique)		*Préciser :*	
Chargée de projets avec les publics	25800		
Chargée de communication	24000	**RECETTES PROPRES D'ACTIVITES**	**195850**
Secrétaire	21900	Location salle	40000
Agent d'accueil	15020	Billetterie	41000
Comptable	6000	Cessions - Coproduction	50000
charges sociales et congés payés	82699	divers (bars, librairie)	23850
		Prestations de services	21750
voyages, missions, réceptions	**14500**	Autres, préciser : def, transport, presse)	20000
DEPENSES ARTISTIQUES (à détailler)	**90543**	**AUTRES RECETTES**	**58280**
Rétrocession de billetterie & Résidence	20000	produits de gestion courante	1240
Honoraires Chargé de diffusion / dramaturge	7500	produits financiers	40
Impression flyers	5700	subvention d'investissement versée au résultat	55000
Droit d'auteur	3500	autres produits exceptionnels	2000
Salaires bruts+charges Comédiens	38343	reprise sur amortissements	
		reprise sur provisions	
DEPENSES TECHNIQUES	**60318**		
Régisseur Général / lumières	26426		
Assistant technique	19830		
Techniciens plateau, son, maintenance	14062		
DEPENSES D'ACTION CULTURELLE	**38836**		
Salaires bruts +charges intervenants	38836		
TOTAL	**796 430**	**TOTAL**	**796 430**

Détail du calcul de la subvention :
La Région décide de renouveler son soutien en faveur du Théâtre L'Echangeur – Compagnie Public Chéri à hauteur de 120 000 €, pour l'année 2017, sur une base subventionnable de 700 238 € correspondant au montant du budget prévisionnel proposé déduction faite des autres charges de fonctionnement, et des autres aides régionales (emploi-tremplin).

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement par le bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2016	72 000,00 €
2017	48 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	38 000,00 €
2013	Soutien aux fabriques de culture	120 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	30 000,00 €
2014	Fabriques de culture - aide à l'aménagement et à l'équipement	134 920,00 €
2014	Soutien aux fabriques de culture	120 000,00 €
2015	Fabriques de culture - aide à l'aménagement et à l'équipement	200 445,00 €
2015	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	5 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	19 000,00 €
2015	Soutien aux fabriques de culture	120 000,00 €
	Montant total	787 365,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : AFFECTATION PARTIELLE D'UNE AIDE PRECEDEMMENT ATTRIBUEE

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15009988

Commission permanente du 9 juillet 2015 et commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REAFFECTATION POUR SOLDE - LILAS EN SCENE (FABRIQUES DE CULTURE - PREMIERE RECONDUCTION - FONCTIONNEMENT 2015)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux fabriques de culture	203 750,00 €	24,54 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
13101301- Soutien aux fabriques d'art et de culture

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LILAS EN SCENE
Adresse administrative : 23BIS RUE CHASSAGNOLE
93260 LES LILAS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Claire ACQUART, Directrice artistique

Date de publication au JO : 23 octobre 1998

N° SIRET : 43262591100016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux fabriques de culture
Rapport Cadre : CR75-12 du 27/09/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 01 janvier 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Lilas en scène (93)

I- Présentation du bénéficiaire
Situé à la Porte des Lilas dans un quartier entièrement requalifié depuis la couverture du périphérique, Lilas en scène s'affirme depuis son ouverture en 2000 comme un espace centré sur la recherche et la création, au service des compagnies, et ouvert à tous.

Le projet a été initié par Claire Acquart, peintre et décoratrice, fille du scénographe de théâtre, André Acquart, issu notamment du Théâtre du Campagnol. Celle-ci a également ouvert les Ateliers de construction de décors et costumes, Jipanco, permettant ainsi de réunir sur un même site tous les maillons de la chaîne du spectacle vivant et de proposer aux artistes de fabriquer dans le lieu toutes les étapes de la création d'une œuvre.

L'activité principale est l'accueil de compagnies théâtrales en résidence. Lilas en scène leur offre la possibilité de répéter dans les meilleures conditions leurs spectacles, de les mûrir et de les présenter en

public avant d'intégrer le circuit de diffusion. Parallèlement, Lilas en scène loue ses salles à des compagnies installées ou des institutions, ce qui lui permet de disposer de ressources propres.

Enfin, le lieu accueille des manifestations initiées par la Ville et par des associations locales (prêt de salles, co-organisation d'évènements...).

La structure bénéficie d'une aide régulière à la résidence de la DRAC, du soutien au fonctionnement de la Ville des Lilas et du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, ainsi que de la Région Ile-de-France, d'abord au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle de 2007 à 2013, puis au titre des Fabriques de culture depuis 2014.

II- Rappel du projet de la fabrique (2014-2016)

Lilas en Scène, centre d'échange et de création, installé en Seine-Saint-Denis, est un lieu de recherche et de rencontres professionnelles. Le domaine de prédilection de la structure est le théâtre et les écritures contemporaines. Mais de nombreuses disciplines peuvent être représentées : danse, musique, marionnettes, théâtre pour enfants, exposition de photographes et peintres. Les principaux axes du projet Fabrique et rapport d'activités :

1) Soutien aux compagnies

Entre 10 et 15 résidences et accueils de compagnies par an.

Les résidences ont pour vocation de soutenir les compagnies dans leur développement en mettant à leur disposition un espace de travail sans contrainte de durée. En fonction du projet initial, ces résidences pourront prendre différentes formes : ponctuelle de 15 jours à 3 mois dans le cadre d'un projet inscrit précisément au calendrier ou durable sur un an et plus s'il s'agit d'ancrer le travail artistique de la compagnie dans un cadre territorial.

Les accueils ont pour fonction de présenter un spectacle, un chantier de travail, une lecture ou une mise en espace. Cela représente généralement une semaine de répétitions et les représentations publiques. Le choix des spectacles se fait sur le court terme, le programme arrêté tous les 3 mois. Notre préoccupation est de pouvoir offrir dans l'instant une création en cours de développement. Lilas en Scène veut être attentif et réactif à l'évolution théâtrale actuelle, au plus près de la création.

En accueil ou en résidence de travail, le principe est le même : présenter son travail lors de trois soirées proposées au public, dont le lundi pour les professionnels.

2) Croisements pluridisciplinaires

Sortir temporairement du champ théâtral en explorant d'autres domaines artistiques : projection de documentaire, musique et chant, expositions photos, peintures…

3) L'action culturelle

Fidéliser les actions auprès des structures locales, collèges, lycées, service jeunesse de la Ville, pour s'inscrire durablement comme un acteur culturel de référence. Le territoire est vaste si le développement s'inscrit sur l'intercommunalité.

* Les ateliers théâtre de Lilas en Scène. Quatre ateliers hebdomadaires représentant 162 heures d'enseignement artistique à l'année pour 50 jeunes de 6 à 20 ans. L'équipe pédagogique est constituée de 5 intervenants, tous sont des professionnels et ont une activité de plateau. Les élèves profitent d'un enseignement très riche dispensé par des artistes toujours en recherche.

3 restitutions publiques ont eu lieu en mai et juin.

* Résidence d'artiste territoriale en établissement scolaire avec le lycée général Paul Robert (Les Lilas) pour 40h et 48 élèves. La restitution s'est déroulée au lycée en avril.

4) Soutien à la vie locale, actions solidaires

Enracinement de la structure auprès des associations de quartier. Lilas en Scène ouvre régulièrement ses portes aux initiatives locales : La courgette solidaire (AMAP), Le potager des Lilas (jardin partagé et pédagogique), Pas sans toit (collecte de fonds pour l'Inde), Les Gams (réunions de quartiers proposées par la mairie), et les cours de Yoga dirigés par Hermine Bourgadier.

Ces axes interagissent et se combinent les uns aux autres. Il convient de réfléchir au projet dans sa diversité pour en tirer toute sa richesse.
Lilas en Scène veut impliquer les habitants du territoire en leur permettant de rencontrer les artistes au quotidien dans leur recherche.

III- Bilan d'activités 2014

Partage de l'outil
En 2014, l'association a soutenu 14 compagnies : 10 en résidence, 4 en accueil. Cela représente au total 343 jours.

Les 10 compagnies de théâtre accueillies en résidence sont :
- Cie Dauphins dauphines (Marion Camu-Palou) : 3 semaines de répétitions et 3 présentations publiques
- Cie des Passeurs : 5 semaines de répétitions et 5 répétitions ouvertes
- Cie Demesten Titip (Christelle Harbonn) : répétitions ponctuelles sur 2 mois et 2 présentations publiques
- Cie Le Fils du grand réseau (Pierre Guillois) : 1 mois de répétitions et 1 présentation publique
- Cie La grave et burlesque équipée du cycliste (Mohamed Guellati) : répétitions ponctuelles sur 3 mois et 2 présentations publiques
- Cie In Cauda (Godefroy Ségal) : 1 mois de répétitions et 1 présentation publique dans le cadre de la Nuit Blanche
- Cie AWA (Frédérique Liebault) : 8 semaines de répétitions et 3 présentations publiques
- Cie Station Miao (Stéphanie Barbarou et Laurence Hartenstein) – accueillie dans le cadre d'une aide à la résidence DRAC : 8 semaines de répétitions et 3 présentations publiques
- Cie La liseuse (Caroline Girard) : 1 mois de répétitions et 3 présentations publiques
- Cie Des attentifs (Guillaume Clayssen) : 1 mois de répétitions et 1 présentation publique

Les 4 compagnies accueillies en accueil sont :
- Cie Fleming Welt (Agnès Sighicelli et Guillaume Edé) : 2 présentations publiques
- Théâtre du Buisson (Aristide Demonico) et Cie du Passage (Hélène Darche) : 3 présentations publiques
- Cie Ahora ya red 5 (Anaïs de Courson) : 1 filage
- Cie Un caillou dans la fontaine (Aude de Rouffignac) : 1 présentation publique

Temps d'ouverture au public
Les rendez-vous proposés au public sont ponctuels et gratuits.
Un module de trois représentations est proposé aux compagnies, sur trois soirées (vendredi, samedi, et lundi) pour attirer à la fois le grand public et les professionnels. Toutes les manifestations ont pour objectif la mixité du public : il s'agit de provoquer un temps de rencontre et d'échange autour du projet proposé. L'accueil et le bar permettent aux artistes et aux spectateurs d'échanger après les présentations.
Tout autre format est possible en fonction des contraintes des compagnies, du niveau d'avancement du travail, qu'il s'agisse d'une lecture, d'une répétition ouverte ou d'un spectacle.
Parallèlement aux présentations publiques des compagnies accueillies, le lieu a organisé ou accueilli 5 manifestations ouvertes au public (lectures, spectacles, expositions…), dont certaines en lien avec la Ville des Lilas ou des associations (Poécité). Lilas en scène a notamment participé à l'accueil en résidence de création de la cie chorégraphique Zone libre, accueillie par la Ville dans le cadre de son opération Mon voisin est un artiste.

Action culturelle
Lilas en scène organise chaque année quatre ateliers de pratique théâtrale, animés par des intervenants artistiques qui sont partie prenante de l'association ou issus des compagnies accueillies en résidence. Ces ateliers s'adressent aux enfants entre 6 et 18 ans, ils touchent 50 enfants chaque année sur 150

heures d'intervention.
En 2014, Lilas en scène a également porté un projet de résidence territoriale d'artiste en lycée, avec la comédienne Marion Suzanne. Ce projet de 40h d'intervention a touché 48 élèves du Lycée Paul Robert des Lilas.
Des actions pédagogiques sont menées à l'année avec l'atelier de construction de décors Jipanco, pour des élèves de 3ème en option « découverte professionnelle » : visite de l'atelier, rencontre avec les peintres et constructeurs.

Evolution éventuelle de l'emploi
Le poste administratif et le poste de la régie technique ont été consolidés en 2014, entraînant une augmentation de la masse salariale (de 87 529 € à 99 967 €) et du nombre d'heures travaillées (de 3 100 heures à 3 723 heures : pour la première fois, le seuil de 2 équivalents temps plein est franchi).

Evolution éventuelle des moyens matériels
Achat de matériel : un gradateur, un pupitre lumières, deux échelles, des ampoules, des câbles, et du petit outillage.

IV- Bilan financier (prévisionnel 2014)

Le bilan prévisionnel de l'exercice 2014 s'élève à 252 450 €.

Le financement de la fabrique s'appuie sur un équilibre entre :
- Les subventions d'exploitation : 161 000 € (64% du total des produits)
- Les recettes propres (vente de spectacles et participation des adhérents) : 91 450 € (36%)

La fabrique est soutenue par la DRAC Ile-de-France (aides à la résidence du service théâtre et du SDAT), le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (aide au fonctionnement des lieux intermédiaires), et la Ville des Lilas (aide au fonctionnement).

La Région Ile-de-France soutient Lilas en scène au titre des fabriques de culture.

V- Projet d'activités 2015

L'année 2015 sera marquée par l'engagement au 1er semestre d'importants travaux d'aménagement du lieu (en partie financés par la Région), afin d'améliorer les conditions d'accueil des compagnies. Ils entraînent la fermeture de l'espace au public du 15 février au début du mois de mai 2015. Cependant, des résidences aménagées et les actions culturelles auront quand même cours dans l'espace.

Partage de l'outil
Parmi les compagnies accueillies en 2015 sont prévues :
- Cie In Cauda (Godefroy Ségal) : 6 semaines de répétitions et 3 présentations publiques
- Christophe Guybet : 6 semaines de répétitions et 2 présentations publiques
- Le théâtre Déplié (Adrien Béal) : 4 semaines de répétitions et présentations publiques à définir – cette résidence devrait également s'inscrire dans le cadre d'une résidence partagée en partenariat avec la Ville des Lilas et le Département de Seine-Saint-Denis ;
- Le théâtre de l'Erre (Jacques David) : 3 semaines de répétitions et 3 présentations publiques

D'autres demandes sont actuellement à l'étude : Cie Asphalte (Aline César), Cie Fractal Théâtre (Nathalie Pivain), Cie KonfisKé(e) (Carine Piazzi), Cie Acétone (Sophie Lagier), Cie La communauté inavouable (Clyde Chabot), etc.

Autres activités
Lilas en scène organise des évènements pluridisciplinaires tout au long de l'année, cherchant à attirer le

grand public et les professionnels : Nuit Blanche, Fête de la musique, Mois de la photo, expositions, projections de documentaires, etc.
- L'association Poécité sera accueillie à Lilas en Scène pour deux soirées poésie à thème.
- Une carte blanche sera donnée à Jacques Kebadian dans le cadre de la manifestation Lilasienne « Cultures d'hivers » consacrée en 2015 au Mali (projection de son film « D'une brousse à l'autre »).
- Les artistes qui animeront la Fête de la musique et la Nuit blanche ne sont pas encore définis.

Les actions culturelles, à savoir les quatre ateliers de pratique théâtrale et la résidence de Marion Suzanne au lycée Paul Robert des Lilas, se poursuivent en 2015.

Détail du calcul de la subvention :
La Région décide de renouveler son soutien en faveur de Lilas en Scène à hauteur de 50 000 € sur une base subventionnable de 203 750€ correspondant au montant du budget prévisionnel 2015, déduction faite des assurances, autres charges de fonctionnement.

La subvention a fait l'objet d'une affectation en CP 15-431 du 09 juillet 2015 (projet n° 15009988) de 50 000 € ; suite à caducité, une affectation complémentaire est proposée en CP 16-555 du 16 novembre 2016 correspondant au solde de la subvention.

VI- Budget prévisionnel 2015 (HT)

CHARGES	€ HT	PRODUITS	€ HT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**205 100**	**SUBVENTIONS MINISTERE DE LA CULTURE**	**8 000**
Loyer annuel et charges locatives	77 634	DRAC Ile de France : SDAT - Rés. d'artiste	8 000
Fluides et combustibles	12 000	Sollicité	
Entretien, réparations, maintenance	4 000		
Achats matériels, équipement	3 000	**SUBVENTIONS COLL. TERRITORIALES**	**141 000**
Location matériel	348	Région Ile-de-France	
Affranchissements et téléphone	3 400	Région IDF - Fabrique	50 000
Documentation et fournitures administratives	1 250	Région IDF – Emploi-tremplin	
Fournitures bar et restaurant	2 326	Région IDF – Autres dispositifs	
Assurances	2 250		
Honoraires Expert-comptable et commissaire aux comptes	8 000	Département de la Seine-Saint-Denis : Bureau du spectacle vivant - Aide au fonctionnement - Sollicité	50 000
Communication, site web	2 500		
Autres charges de fonctionnement		Commune des Lilas : Service Théâtre - Aide au fonctionnement	41 000
Impôts et taxes	10 000		
		Sollicité	
Personnel lié à la structure			
Directeur		**RECETTES PROPRES D'ACTIVITES**	**67 000**
Administrateur	20 800	Location salle	55 000
Personnel technique (dont accueil compagnies)	13 000	Billetterie	
Personnel artistique	6 300	Parts de recettes de coréalisation	
Personnel entretien & bar (accueil compagnies)	8 700	Divers (bars, librairie)	3 000
Charges sociales et congés payés	26 592	Cotisations	1 000
Voyages, missions, réceptions	3 000	Ateliers théâtre	8 000
DEPENSES TECHNIQUES	**1 500**	**AUTRES RECETTES**	**-**
Fournitures & équipement régie	1 500	produits de gestion courante	

		produits financiers	
DEPENSES D'ACTION CULTURELLE	**9 400**	subvention d'investissement versée au résultat	
Personnel artistique / ateliers théâtre	6 000	autres produits exceptionnels	
Charges sociales et congés payés	3 000	reprise sur amortissements	
Fournitures & accessoires	400	reprise sur provisions	
TOTAL	**216 000**	**TOTAL**	**216 000**

Localisation géographique :

- LES LILAS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	35 000,00 €
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	35 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	0,00 €
2014	Soutien aux fabriques de culture	50 000,00 €
2014	Fabriques de culture - aide à l'aménagement et à l'équipement	111 818,00 €
	Montant total	231 818,00 €

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : AVENANT ET CONVENTION

Avenant n° 1 à la convention n°…..
Entre la Région Ile-de-France et ……
Au titre des Fabriques de culture

La Région d'Ile-de-France représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP ……
ci-après dénommée la " Région "
d'une part,

et

la structure dénommée :
adresse : ……
représentée par M. .....
en vertu de: .....
ci-après dénommée " la structure "
d'autre part,

Après avoir rappelé que :
- le soutien aux fabriques de culture s'inscrit dans le cadre d'un dispositif d'intervention régional adopté par délibération n° CR 75 -12 du 28 septembre 2012 ;
- que la subvention est attribuée dans le cadre du règlement budgétaire et financier de la Région Ile de France adopté par délibération n° CR 33 - 10 du 17 juin 2010 et prorogé par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016;
- que le présent avenant concerne le soutien à la deuxième année d'exécution du projet précisé dans son article 1.

Sont convenus ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant :

Par délibération n° CP 15-640 du 8 octobre 2015, la Région a décidé de soutenir…….(nom du bénéficiaire) pour la mise en œuvre de son projet de fabrique de culture. Cette délibération a permis d'allouer à ce titre une subvention de fonctionnement à l'organisme ci-mentionné, correspondant à la première année d'exécution de son projet, à savoir du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.
Par délibération n° CP 16-xxx du 16 novembre 2016, la Région a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement à…….(nom du bénéficiaire) pour poursuivre la mise en œuvre de son projet de fabrique au cours d'une deuxième année d'exécution, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, faisant l'objet du présent avenant. Il modifie la convention n° tel que suit :

Article 2 – Modifications de la convention dans le cadre du soutien de la deuxième année d'exécution du projet :

- L'article 1 « objet de la convention » est complété par les dispositions suivantes :

Par délibération n° CP 16-xxx du 16 novembre 2016, la Région a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement à … (nom du bénéficiaire) pour la mise en œuvre de son projet de fabriques de culture pour la deuxième année d'exécution, correspondant à la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, dont le descriptif figure en annexe 1 dénommée « fiche projet » du présent avenant.

Cette subvention correspond à …..% de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à …… €, soit un montant maximum de subvention de …€.

Le soutien régional correspondant à la troisième année d'exécution du projet fera l'objet d'un second avenant à la convention, sous réserve de la disponibilité et du vote des crédits par l'assemblée régionale et en prenant en compte la réalisation des actions de l'année n-1 et des éventuels projets exceptionnels présentés par le bénéficiaire.

- L'article 8 « pièces contractuelles » est modifié comme suit :

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite, l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération n° CP 15-640 du 8 octobre 2015 et l'avenant 1 et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptés par délibération n° CP 16- xxx du 16 novembre 2016.

Article 3 : Modifications de la convention dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « 100 000 stages pour les jeunes franciliens »

Les articles 2,3 et 6 de la convention triennale sont modifiés et remplacés comme suit :

« ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS

Le bénéficiaire s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la région. »

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

- *Réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les actions présentées dans son budget prévisionnel transmis à la Région.*

- *Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement par écrit et documents à l'appui de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.*

- *Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.*

- *Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.*

- *Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement.*

- *Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.*

- *Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.*

- *Mettre à disposition, en fonction de ses possibilités et sur demande exprimée au plus tard 1 mois avant la date, son lieu à disposition de la Région, pour l'organisation de manifestations ponctuelles. La durée de la mise à disposition ne pourra excéder 3 jours par an. La mise à disposition à titre gracieux porte sur les frais de location de l'espace, les frais de fonctionnement étant payés par la Région sur la base d'un bon de commande ou d'une convention spécifique.*

  Transmettre les comptes annuels dès qu'ils sont arrêtés et certifiés

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT DU SOLDE

Le versement du solde est subordonné à la production des comptes annuels et du bilan d'activités du bénéficiaire.

Les comptes annuels comportent la signature du représentant du bénéficiaire ainsi que celle de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes (si l'organisme en est doté).

Pour les personnes morales de droit public : Le versement du solde est conditionné à la production d'un état récapitulatif des dépenses signé par le représentant légal du bénéficiaire et par le comptable qui certifie la prise en charge dans sa comptabilité ainsi que leur règlement

Le versement du solde est également subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.1 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier-Payeur-Général pour la Région Ile-de-France.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.
La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier. »

Article 4 :

Toutes les dispositions de la convention triennale non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées. »

Fait en deux exemplaires originaux à Paris,

Le .....

Pour l'association

M.
(*signature et cachet*)

Le.....

Pour la Présidente du Conseil Régional
d'Ile-de-France

IRIS – Modèle de convention

Subvention Globale de Fonctionnement

CONVENTION N°

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° CP 16-230 du 12 juillet 2016,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé :
dont le statut juridique est :
N° SIRET :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « soutien aux fabriques de culture » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR 75-12 du 28 septembre 2012.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes, ainsi que des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010.

La présente convention porte sur une période d'une année.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CP 16-xxx du 16 novembre 2016, la Région Île-de-France a décidé de soutenir XXXXXX pour la réalisation du projet de fabrique tel que proposé dans la fiche projet du rapport.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention globale de fonctionnement correspondant à XX % du budget de l'année 2016, soit un montant maximum de subvention de XXXXXXX €.

Le budget prévisionnel de l'année est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS

Le bénéficiaire s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la région. »

IRIS – Modèle de convention

Subvention Globale de Fonctionnement

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

- Réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les actions présentées dans son budget prévisionnel transmis à la Région.

- Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement par écrit et documents à l'appui de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

- Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

- Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

- Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement.

- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

- Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

- Mettre à disposition, en fonction de ses possibilités et sur demande exprimée au plus tard 1 mois avant la date, son lieu à disposition de la Région, pour l'organisation de manifestations ponctuelles. La durée de la mise à disposition ne pourra excéder 3 jours par an. La mise à disposition à titre gracieux porte sur les frais de location de l'espace, les frais de fonctionnement étant payés par la Région sur la base d'un bon de commande ou d'une convention spécifique.

- Transmettre les comptes annuels dès qu'ils sont arrêtés et certifiés

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Le bénéficiaire doit faire apparaître la participation financière de la Région dans toutes ses actions, produits et affichages induits par la subvention et apposer le logo de la Région conformément à la charte graphique régionale. Il doit également faire participer des représentants de la Région aux actions publiques concernées. En cas de non respect de ces obligations, la Région se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée selon les modalités prévues à l'article 6.

IRIS – Modèle de convention

Subvention Globale de Fonctionnement

La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.
Les correspondances avec les destinataires de l'action soutenue par la Région indiquent explicitement que cette action bénéficie du soutien de la Région Ile de France.
Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque demande de versement de subvention est signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

ARTICLE 3.2.1 : VERSEMENT D'AVANCES ET D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Chaque versement d'acompte est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le bénéficiaire peut bénéficier d'avances à valoir sur les paiements prévus, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie, dans la limite de 60% du montant global de la subvention. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la production d'un plan de trésorerie.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT DU SOLDE

Le versement du solde est subordonné à la production des comptes annuels et du bilan d'activités du bénéficiaire.

IRIS – Modèle de convention

Subvention Globale de Fonctionnement

Les comptes annuels comportent la signature du représentant du bénéficiaire ainsi que celle de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes (*si l'organisme en est doté*).

Pour les personnes morales de droit public : Le versement du solde est conditionné à la production d'un état récapitulatif des dépenses signé par le représentant légal du bénéficiaire et par le comptable qui certifie la prise en charge dans sa comptabilité ainsi que leur règlement

Le versement du solde est également subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.1 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier-Payeur-Général pour la Région Ile-de-France.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant définitif de la subvention accordée peut être revu à la baisse, sur la base des éléments financiers transmis par le bénéficiaire. Le versement du solde est, dès lors, ajusté en fonction des besoins réels du bénéficiaire.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le 16 novembre 2016.
Elle porte sur l'exercice financier 2016.

Elle prend fin à l'issue de l'exécution par les parties de l'ensemble de leurs obligations.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

IRIS – Modèle de convention

Subvention Globale de Fonctionnement

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° CP 16-xxx du 16 novembre 2016.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La Présidente
du Conseil Régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

Délibération N° CP 16-588

DU 16 Novembre 2016

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DU SPECTACLE VIVANT POUR LES DISPOSITIFS (CINQUIEME AFFECTATION POUR 2016) :

SOUTIEN AUX MUSIQUES ACTUELLES ET AMPLIFIEES EN ILE-DE-FRANCE
SOUTIEN A DIVERSES MANIFESTATIONS CULTURELLES DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE VIVANT
SOUTIEN AUX RESEAUX CULTURELS FRANCILIENS

AFFECTATION POUR AVIGNON 2017

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'Ile-de-France

VU Le régime d'aide exempté n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 ;

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération n° CR 31-05 du 23 juin 2005 relative aux aides régionales dans le domaine culturel (crédits de fonctionnement) ;

VU La délibération n° CR 24-11 du 7 avril 2011 relative au soutien aux musiques actuelles et amplifiées ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération CP 11-693 du 20 octobre 2011 relative aux modalités de versement pour les dispositifs « Action culturelle Musiques au Lycée » et « Aide au fonds pour les disquaires indépendants » ;

VU La délibération n° CP 16-010 du 18 mai 2016 relative à l'adoption des conventions types dans le cadre de la politique régionale du spectacle

VU La délibération CP 16-273 du 12 juillet 2016 relative à l'adoption de la convention type dans le cadre du soutien aux réseaux culturels franciliens et à l'attribution des subventions relative au festival du Vexin (Compagnons d'Orphée) et au festival H2O (IADC / Centre de danse du Galion) ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France 2016 ;

VU L'avis émis par la Commission des Finances ;

VU l'avis émis par la Commission de la Culture ;

VU Le rapport CP 16-588 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : affectations politique régionale du spectacle vivant

Décide de participer, au titre du soutien aux musiques actuelles et amplifiées, aux réseaux culturels franciliens et aux manifestations culturelles, au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **441 500 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la conclusion avec les bénéficiaires d'une convention conforme à la convention type approuvée par délibération n° CP 16-010 du 18 mai 2016 et CP 16-273 du 12 juillet 2016 dans le cadre de la politique régionale du spectacle vivant et autorise la Présidente du Conseil Régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **441 500 €**, disponible sur le chapitre 933 « Culture, sport et loisirs » - code fonctionnel 312 « activités artistiques et culturelles » programme HP 312-005 « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 : dérogation au principe de non commencement d'exécution

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Dossier - Code	Bénéficiaire	Date éligibilité
16003831	ASSOCIATION THEATRE EN STOCK	22/02/2016
16005401	CDBDM CENTRE DES BORDS DE MARNE	18/03/2016
16009648	FMAJI	18/04/2016
16011392	LES MANDRAKES D'OR	05/06/2016
16011759	ORPHEE	23/06/2016
16011791	ASSOCIATION FRANCAISE CIRQUE DEMAIN	22/06/2016
16011793	THEATRE SURESNES JEAN VILAR ECO MIXTE	27/06/2016
16015325	THEMAA	04/08/2016
16016294	THEATRE DE LA VILLE	21/09/2016
16000068	ASSOCIATION COLLECTIF MUSIQUES ET DANSES DU MONDE EN IDF	01/01/2016
16011345	LE HALL DE LA CHANSON	01/07/2016
16016095	PLUS DE SONS	22/09/2016
16011563	COMMUNE DE BOULOGNE BILLANCOURT	09/06/2016
16015072	COMMUNE DE CHATOU	28/07/2016
16015675	COMMUNE DE MARCOUSSIS	07/09/2016
16015929	COMMUNE DE MAGNY LES HAMEAUX	19/09/2016
16009638	MARATHON	14/04/2016

16015530	FESTIVAL AU FIL DES VOIX LE RENDEZ VOUS DES MUSIQUES DU MONDE	02/09/2016
16015674	INSTITUT AULNAYSIEN DEVELOPPEMENT CULTUREL	12/09/2016
16015576	COMMUNE DE CHELLES	12/09/2016
16011487	SETTIMANA	12/09/2016
16011498	TOUR'N'SOL PROD	30/05/2016
16011503	MS MEZZANINE SPECTACLES	30/05/2016
16015537	JAZZ EN FACE	31/08/2016
16016057	FULL RHIZOME	16/09/2016
16016080	CENTRE CULTUREL FRANCO BERBERE DE SEINE SAINT DENIS	01/09/2016
17000008	CENTRE CULTUREL FRANCO BERBERE DE SEINE SAINT DENIS	01/10/2016

Article 3 : affectation pour Avignon 2017

Affecte une autorisation d'engagement de **300 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, sport et loisirs » - code fonctionnel 312 « activités artistiques et culturelles » programme HP 312-005 « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2016, pour les dépenses liées à Avignon 2017.

Article 4 : correctifs

Corrige les erreurs matérielles intervenues en annexes 1 et 2 à la délibération CP 16-273 du 12 juillet 2016 :

- Institut Aulnaysien Développement Culturel / Centre de danse du galion – festival H2O : le taux d'intervention et la base subventionnable figurant en annexe 1 à la délibération CP 16-273 du 12 juillet 2016, sont modifiés conformément à la fiche projet approuvée par délibération CP 16-273 du 12 juillet 2016 :

Objet : INSTITUT AULNAYSIEN DEVELOPPEMENT CULTUREL / CENTRE DE DANSE DU GALION (FESTIVAL H2O - RENOUVELLEMENT 2016) – PROJET N°16005207			
Libellé base subventionnable	**Montant base subventionnable**	**Taux d'intervention**	**Montant de subvention maximum**
Aides aux manifestations culturelles	92 800,00 €	19,39 %	18 000,00 €
	Montant Total de la subvention		18 000,00 €

- Compagnons d'Orphée – festival du Vexin – projet n° 16003805 : le taux d'intervention, la base subventionnable et le montant de la subvention renseignés dans l'état récapitulatif et la fiche projet sont modifiés conformément à la fiche projet en annexe 3 à la présente délibération. Subordonne le versement de cette subvention à la conclusion avec le bénéficiaire d'une convention conforme à la convention type approuvée par délibération n° CP 16-010 du 18 mai 2016 dans le cadre de la politique régionale du spectacle vivant et autorise la Présidente du Conseil Régional à les signer.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-588	Budget	2016

Chapitre	**933 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**312 - Activités culturelles et artistiques**
Programme	**131005 - Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue**
Action	**13100501 - Soutien au spectacle vivant**

Dispositif : N° 00000097 - Aides aux manifestations culturelles

Dossier	16003831 - ASSOCIATION THEATRE EN STOCK (10EME EDITION DU FESTIVAL DE TRETEAUX)			
Bénéficiaire	P0000262 - ASSOCIATION THEATRE EN STOCK			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
31 673,00 €	HT	25,26 %	8 000,00 €	

Dossier	16005401 - CENTRE DES BORDS DE MARNE (FESTIVAL NOTES D'AUTOMNE - 8EME EDITION DU 07 AU 13 NOVEMBRE 2016)			
Bénéficiaire	P0020377 - CDBDM CENTRE DES BORDS DE MARNE			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
85 000,00 €	HT	17,65 %	15 000,00 €	

Dossier	16009648 - FMAJI (FESTIVAL MUSICAL D'AUTOMNE DE JEUNES INTERPRETES - SAISON 2016)			
Bénéficiaire	R23729 - FMAJI			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
96 150,00 €	HT	10,4 %	10 000,00 €	

Dossier	16011392 - LES MANDRAKES D'OR (ORGANISATION DU FESTIVAL "LES MANDRAKES D'OR" PREVU DU 11 AU 17 OCTOBRE 2016)			
Bénéficiaire	P0034830 - LES MANDRAKES D'OR			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
56 540,00 €	TTC	17,69 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-588	Budget	2016

Dossier	16011759 - ORPHEE (FESTIVAL(S) ORPHÉE & VIVA LA VIDA DU 27 SEPTEMBRE AU 21 OCTOBRE 2016)			
Bénéficiaire	R29819 - ORPHEE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
126 000,00 €	TTC	19,84 %	25 000,00 €	

Dossier	16011791 - ASSOCIATION FRANCAISE CIRQUE DEMAIN (38EME EDITION DU FESTIVAL MONDIAL DU CIRQUE DE DEMAIN - RENOUVELLEMENT 2016)			
Bénéficiaire	R25058 - ASS FRANCAISE CIRQUE DEMAIN			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	32 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
174 257,00 €	HT	18,36 %	32 000,00 €	

Dossier	16011793 - THEATRE SURESNES JEAN VILAR (FESTIVAL SURESNES CITES DANSES - RENOUVELLEMENT 2016)			
Bénéficiaire	R9090 - THEATRE SURESNES JEAN VILAR ECO MIXTE			
Localisation	SURESNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	54 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
305 710,00 €	HT	17,66 %	54 000,00 €	

Dossier	16015325 - THEMAA (6EME EDITION DES RENCONTRES NATIONALES DE THEMAA ORGANISEES DU 03 AU 05 NOVEMBRE 2016)			
Bénéficiaire	R25711 - THEMAA ASS NALE THEATRES MARIONNETTE & ART ASSOC			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
36 343,00 €	TTC	9,63 %	3 500,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-588	Budget	2016

Dossier	16016294 - THEATRE DE LA VILLE (PROGRAMME D'ACTIONS EN FAVEUR DES LYCEENS - SAISON 2016/2017)			
Bénéficiaire	P0035615 - THEATRE DE LA VILLE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
180 600,00 €	HT	27,69 %	50 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000097 - Aides aux manifestations culturelles	207 500,00 €

Dispositif : N° 00000100 - Aides aux réseaux culturels franciliens

Dossier	16000068 - ASSOCIATION COLLECTIF MUSIQUES ET DANSES DU MONDE EN ILE-DE-FRANCE (AIDE AUX RESEAUX 2016)			
Bénéficiaire	P0031788 - MDM IDF ASSOCIATION COLLECTIF MUSIQUES ET DANSES DU MONDE EN IDF			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
19 848,00 €	TTC	25,19 %	5 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000100 - Aides aux réseaux culturels franciliens	5 000,00 €

Dossier	16011345 - LE HALL DE LA CHANSON (JOURNEE IMMERSION CHANSON - NOUVELLE DEMANDE 2016)			
Bénéficiaire	P0020123 - LE HALL DE LA CHANSON			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
43 811,00 €	HT	45,65 %	20 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-588	Budget	2016

Dossier	16016080 - CENTRE CULTUREL FRANCO BERBERE DE SEINE SAINT DENIS (PROJET HOMMAGE A IDIR NOUVELLE DEMANDE 2016)			
Bénéficiaire	EXM00175 - CCB CENTRE CULTUREL FRANCO BERBERE DE SEINE SAINT DENIS			
Localisation	DRANCY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
63 000,00 €	TTC	23,81 %	15 000,00 €	

Dossier	16016095 - PLUS DE SONS -PROJET TREMPLIN DES LYCEENS			
Bénéficiaire	R25271 - ASSOCIATION PLUS DE SONS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
80 000,00 €	HT	50 %	40 000,00 €	

Dossier	17000008 - CENTRE CULTUREL FRANCO BERBERE DE SEINE SAINT DENIS - PROJET LES CARREFOURS BLEUS NOUVELLE DEMANDE 2016			
Bénéficiaire	EXM00175 - CCB CENTRE CULTUREL FRANCO BERBERE DE SEINE SAINT DENIS			
Localisation	DRANCY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
47 956,00 €	TTC	41,7 %	20 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000661 - Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"	95 000,00 €

Dispositif : N° 00000662 - Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées

Dossier	16009638 - MARATHON (FESTIVAL MARATHON 2016)			
Bénéficiaire	P0031991 - MARATHON			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
155 840,00 €	HT	6,42 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-588	Budget	2016

Dossier	16011563 - COMMUNE DE BOULOGNE BILLANCOURT (FESTIVAL BBMIX - NOUVELLE DEMANDE 2016)			
Bénéficiaire	R1013 - COMMUNE DE BOULOGNE BILLANCOURT			
Localisation	BOULOGNE-BILLANCOURT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
33 400,00 €	HT	29,94 %	10 000,00 €	

Dossier	16015072 - COMMUNE DE CHATOU (FESTIVAL INOX PARK 2016 nouvelle demande)			
Bénéficiaire	R544 - COMMUNE DE CHATOU			
Localisation	CHATOU			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
775 000,00 €	TTC	1,29 %	10 000,00 €	

Dossier	16015530 - FESTIVAL AU FIL DES VOIX (10EME EDITION DU FESTIVAL 2017- RENOUVELLEMENT)			
Bénéficiaire	EX006162 - FESTIVAL AU FIL DES VOIX LE RENDEZ VOUS DES MUSIQUES DU MONDE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
71 615,00 €	HT	20,95 %	15 000,00 €	

Dossier	16015674 - INSTITUT AULNAYSIEN DEVELOPPEMENT CULTUREL (SEMAINE DU BLUES)			
Bénéficiaire	R21867 - INSTITUT AULNAYSIEN DEVELOPPEMENT CULTUREL			
Localisation	AULNAY-SOUS-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
61 584,00 €	HT	16,24 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-588	Budget	2016

Dossier	16015675 - COMMUNE DE MARCOUSSIS (22EME EDITION DU FESTIVAL ELFONDUROCK - RENOUVELLEMENT)			
Bénéficiaire	R1153 - COMMUNE DE MARCOUSSIS			
Localisation	MARCOUSSIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 500,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
46 700,00 €	HT	28,91 %	13 500,00 €	

Dossier	16015929 - COMMUNE DE MAGNY LES HAMEAUX (FESTIVAL A BOUT DE CHANT- RENOUVELLEMENT)			
Bénéficiaire	R627 - COMMUNE DE MAGNY LES HAMEAUX			
Localisation	MAGNY-LES-HAMEAUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
34 090,00 €	TTC	29,33 %	10 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000662 - Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	78 500,00 €

Dispositif : N° 00000676 - Action culturelle Musiques au Lycée

Dossier	16015576 - COMMUNE DE CHELLES (RENOUVELLEMENT ACTION CULTURELLE "RE'LEVE TOI" & FESTIVAL INTER LYCEE "ALL SCHOOLS FESTIVAL")			
Bénéficiaire	R326 - COMMUNE DE CHELLES			
Localisation	CHELLES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 500,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 507,00 €	TTC	55,47 %	2 500,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000676 - Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €

Dispositif : N° 00000677 - Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-588	Budget	2016

Dossier	16011487 - SETTIMANA (RESIDENCE "LA NEBULEUSE D'HIMA" - NOUVELLE DEMANDE 2016)			
Bénéficiaire	P0035548 - LA TROUPE SETTIMANA			
Localisation	OZOIR-LA-FERRIERE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 650,00 €	TTC	32,63 %	10 000,00 €	

Dossier	16011498 - TOUR'N'SOL PROD (RESIDENCE "OCEANIC TRANCE" - NOUVELLE DEMANDE 2016)			
Bénéficiaire	P0034886 - TOUR'N'SOL PROD			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
26 667,00 €	HT	43,82 %	10 000,00 €	

Dossier	16011503 - MEZZANINE SPECTACLES (RESIDENCE "RAVE(VOLT)" - NOUVELLE DEMANDE 2016)			
Bénéficiaire	P0031089 - MS MEZZANINE SPECTACLES			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
42 203,00 €	HT	23,69 %	10 000,00 €	

Dossier	16015537 - JAZZ EN FACE (RESIDENCE DOLCE VITA - DU 24 OCTOBRE 2016 AU 15 OCTOBRE 2017)			
Bénéficiaire	P0035488 - JAZZ EN FACE			
Localisation	ANTONY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
37 074,00 €	HT	21,58 %	8 000,00 €	

Dossier	16016057 - FULL RHIZOME (RESIDENCE VINCENT PEIRANI NOUVELLE DEMANDE 2016)			
Bénéficiaire	EXM00672 - FULL RHIZOME			
Localisation	MEUDON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
39 700,00 €	HT	25,19 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-588	Budget	2016

Total sur le dispositif N° 00000677 - Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste	48 000,00 €

Dispositif : N° 00000678 - Aide au fonds pour les disquaires indépendants

Dossier	16011497 - WALRUS (AIDE AU FONDS POUR LES DISQUAIRES INDEPENDANTS - NOUVELLE DEMANDE 2016)			
Bénéficiaire	P0028985 - WALRUS			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 000,00 €	HT	50 %	5 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000678 - Aide au fonds pour les disquaires indépendants	5 000,00 €

Total sur l'imputation 933 - 312 - 131005 - 13100501	441 500,00 €

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003831

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION THEATRE EN STOCK (10EME EDITION DU FESTIVAL DE TRETEAUX)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux manifestations culturelles	31 673,00 €	25,26 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION THEATRE EN STOCK
Adresse administrative : PL DES LINANDES
95000 CERGY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame JEANNE LEONORE, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 33948495800022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux manifestations culturelles
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 22 février 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

Critères

Solidité professionnelle	Le festival est organisé depuis 10 ans par la compagnie Théâtre en stock avec le soutien de la ville de Cergy et du Département du Val D'oise.
Attractivité et territoire	Le festival se déploie sur le territoire de l'agglomération de Cergy-Pontoise dans 7 villes (Cergy, Eragny, Menucourt, Neuville, Osny,

	Pontoise et Vauréal).
Dimension artistique	Le festival Théâtre en stock est singulier par sa programmation de spectacles de théâtre de tréteaux.
Public et accessibilité	La fréquentation du festival est de l'ordre de 4000 spectateurs dont la moitié environ de scolaires. La tarification est attractive.

Présentation de la manifestation

Le « Festival des tréteaux » est organisé depuis 10 ans par la compagnie théâtre en stock dans le Val d'Oise. Le Festival propose une programmation de spectacles de la compagnie théatre en stock ainsi que d'autres compagnies. Durant le festival, des conférences, stages de théâtre, ateliers pour les scolaires et centres de loisirs et rencontres avec les compagnies sont proposés. La plupart des représentations se tiennent à Cergy (Visages du Monde et maison de quartier) toutefois le Festival irrigue d'autres villes du territoire de l'agglomération de Cergy-Pontoise (Eragny, Menucourt, Neuville, Osny, Pontoise et Vauréal).

Bilan édition 2015

Dates : du 6 au 29 mars 2015
Lieux : Cergy, Eragny, Menucourt, Neuville, Osny, Pontoise et Vauréal.
Tarifs pratiqués : de 3 € à 12 €.

Programmation :
L'édition 2015 (9ème) a présenté 10 spectacles pour 22 représentations et a rassemblé 4 200 spectateurs.

Les spectacles de la compagnie théâtre en stock mis en scène par Jean Bonnet :
« L'Ecole des Femmes » De Molière
« Chapeau, Perrault ! » Spectacle Jeune Public à partir de 5 ans
« Les Délices d' Hodja » de Soufian Khalil
« L'Ecole des Maris » de Molière
« Les Précieuses Ridicules » de Molière
« A chacun ses actes » par l'atelier Tréteaux du Théâtre Ecole de Théâtre en Stock
« Jeanne et le Feu » d'après Matéï Vissniec

Ainsi que des spectacles d''autres compagnies :
« Vassilissa » Mise en scène par Julie Cordier / Pony Production
« Dans la peau de Cyrano » de Nicolas Devort / Compagnie qui va piano
« Madame Marguerite » mise en scène par Jean-François Melon / compagnie Tréteau des 2 tours

Action culturelle:
- 20 ateliers de sensibilisation à destination des écoles, des collèges de Cergy, Marine... des lycées de Pontoise et Cergy et des Centres de Loisirs de Cergy
- Action culturelle, avec des étudiants de la Licence professionnelle Médiation Culturelle, en partenariat avec l'Université de Cergy-Pontoise,
- Rencontres artistiques avec les compagnies (après les représentations scolaires)
- Stage sur le théâtre de tréteaux et réalisation d'un spectacle avec les comédiens amateurs de différentes troupes du Val d'Oise, en partenariat avec le CODEVOTA

Projet pour 2016

Dates : du 11 au 30 mars 2016

Lieux : Cergy, Eragny, Menucourt, Neuville, Osny, Pontoise et Vauréal.
Tarifs : de 3 € à 13,50 €.

Programmation prévue :
L'édition 2016 (9ème) présente 14 spectacles pour 30 représentations.

Les spectacles de la compagnie théâtre en stock mis en scène par Jean Bonnet :
« Malade ? Mon œil ! » d'Anne-Marie Petitjean
« Des nouvelles de Maupassant » adaptation David Lesné
« Chapeau, Perrault ! » Spectacle Jeune Public à partir de 5 ans
« Les Précieuses Ridicules » de Molière
« Les Délices d' Hodja » de Soufian Khalil

Ainsi que des spectacles d''autres compagnies :
« Le Révizor » de nicolaï Gogol mis en scène par Ronan Rivière et Aymeline Alix / Collectif Voix des plumes
« Le petit poilu illustré » d'Alexandre Letondeur, mis en scène par Ned Grujic
« Le Fabuleux voyage de la fée mélodie » mise en scène par Nicolas Devort / Pony production
« Un avare » d'après Molière de Jean-Luc Bosc / compagnie du Voyageur Debout
« Vassilissa » Mise en scène par Julie Cordier / Pony Production
« Les mangeurs de lapin remettent le couvert » de Sigrid La Chapelle / compagnie comme il vous plaira
« Amadou Tati, la dame de fer » mis en scène par Eric Checco / Compagnie Checco
« Citoyennes » de David Lesné / compagnie Ici Théâtre
« Les fables » compagnie La Plateforme

Action culturelle:
Une conférence d'Anne-Marie Petitjean
Un stage animé par jean bonnet « Le théâtre de Tréteaux, c'est quoi ? »
Des rencontres artistiques avec les compagnies (après les représentations scolaires)
Des ateliers de sensibilisation à destination des écoles, des collèges, des lycées et des centres de loisirs (25)
Partenariat avec l'Université de Cergy-Pontoise des étudiants de la Licence professionnelle Médiation Culturelle – Etude de l'action culturelle

Budget du projet 2016 (TTC)

CHARGES	€ HT	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ HT
DEPENSES ARTISTIQUES	**€**	**SUBVENTIONS ETAT**		**€**
Achats de spectacles	**19 958 €**	*Préciser la Direction et le service*	☐ A ☐ S	
Droits d'auteurs	**1 561 €**			
Rémunération des artistes (salaires et charges sociales)	**9 723 €**	**SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES**		**€**
Transport, hébergement, restauration	**2 431 €**	**Région Ile-de-France**		**10 000 €**
Autres (préciser)		**Département Val d'Oise**	☐ A x S	**1 800 €**
DEPENSES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES	**€**			
Salaires techniciens	**2 917 €**	**Communes** (Mairie de Cergy)	x A ☐ S	**8 750 €**
Charges sociales	**1 973 €**		☐ A ☐ S	

Transport, hébergement, restauration	**0**		□ A □ S	
Location (salle, matériels…)	**2300 €**		□ A □ S	
Achats (préciser)		**SUBVENTIONS EUROPEENNES**	□ A □ S	**€**
Assurance	**200 €**	Préciser	□ A □ S	
Sécurité				
Autres (préciser)		**AUTRES FINANCEMENTS**	□ A □ S	**€**
COMMUNICATION	**1766 €**	Fonds de soutien (Préciser : CNV…)	□ A □ S	
Conception impression	**€**	Mécénats sponsoring (préciser)	□ A □ S	
Prestations (préciser) gingko + ferrari	**2 606 €**	ASP (Emplois aidés)	□ A □ S	
Autres (préciser) Utopia et studio jely	**1 701 €**	**RECETTES PROPRES**		**€**
COUTS DE STRUCTURE	**€**	Billetterie		**12 391 €**
Fournitures administratives	**352 €**	Location salle		
Personnel permanent (Salaires + charges sociales)	**2 120 €**	Coproduction (hors apports en nature)		
Autres (préciser) Poste, Orange	**395 €**	Autres (préciser) : Pontoise, Vauréal, Menucourt, Neuville Théâtre 95		**7 583 €** **2 085 €** **948 €** **948 €** **5 498 €**
TOTAL CHARGES (1)	**50 003 €**	**TOTAL PRODUITS (1)**	**€**	**50 003 €**

Calcul de l'aide régionale
La Région intervient à hauteur de 8 000 € sur une base subventionnable de 31 673 € correspondant au montant des dépenses artistiques du budget prévisionnel déduction faite entre le montant proposé et le montant demandé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005401

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CENTRE DES BORDS DE MARNE (FESTIVAL NOTES D'AUTOMNE - 8EME EDITION DU 07 AU 13 NOVEMBRE 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux manifestations culturelles	85 000,00 €	17,65 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CDBDM CENTRE DES BORDS DE MARNE
Adresse administrative : 2 RUE DE LA PRAIRIE
94170 LE PERREUX SUR MARNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN-PAUL ALEGRE, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 31940406700021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux manifestations culturelles
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 18 mars 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

Critères d'intervention

Solidité professionnelle	Le Festival Notes d'automne est organisé depuis 2009 par la Ville du Perreux-sur-Marne et le Centre des Bords de Marne, scène conventionnée au titre des écritures musicales et chorégraphiques en grand format. Soutenu par la ville du Perreux-sur-Marne, le budget du Festival repose également sur des recettes de billetterie (20 %) et des fonds privés (multipliés par 2,5 en 2015).

Attractivité et territoire	Le festival se déroule au théâtre du Perreux-sur-Marne et dans les salons de l'hôtel de ville.
Dimension artistique	Festival singulier qui associe musique classique et lettres. Lors de chaque édition, des invitées de renoms, comédiens (Richard Bohringer, Mathilda May, Fanny Cottençon, Raphaël Enthoven, Francis Perrin), chanteurs et musiciens (Barbara Hendricks, Nathalie Dessay, Michel Portal, Brigitte Enderer…) sont invités pour des concerts parfois uniques.
Public et accessibilité	La fréquentation est en moyenne de 3 000 spectateurs avec un taux de remplissage de l'ordre de 80 % à chaque édition. Les tarifs sont attractifs pour les jeunes de moins de 25 ans. A chaque édition, un concert est offert à des enfants d'une même section de primaire, des rencontres avec les artistes sont organisées avec des scolaires (primaires et lycées) et des élèves du conservatoire.

Présentation du bénéficiaire
La direction artistique du festival est assurée par le pianiste Pascal Amoyel. La programmation est basée sur des spectacles associant texte et musique, récitants et musiciens. Elle est éclectique : spectacle burlesque, concert commenté, concert conté, conte musical, concert lecture… Des créations sont présentées chaque année, parfois pour des rencontres uniques, entre des artistes d'horizons différents. Des spectacles jeune public sont programmés en semaine pour les scolaires et le dimanche pour les famille. Le festival se déroule dans la ville du Perreux-sur-Marne, au Grand Théâtre du Centre des Bords de Marne (489 places), à l'Auditorium (155 places) mais également dans les salons de l'Hôtel de Ville (180 places).

Bilan édition 2015 (7ème édition)

Programmation :
10 concerts ont été programmés : un spectacle de poèmes chantés, un concert littéraire (avec Fanny Cottençon, la soprano Laure Baert, la pianiste Elena Rozanova et le quatuor Ardeo), un concert commenté du pianiste Dimitris Saroglou, un concert-philo (le philosophe Raphael Enthoven accompagné au piano par Pascal Amoyel et au violoncelle par Emmanuelle Bertrand), un concert-humour avec l'ensemble Cinq de cœur. Le festival s'est terminé par un grand week-end famille de 5 concerts (dont Alice au pays des merveilles ou Pierre et le loup avec Francis Perrin).

Action culturelle
Le festival a proposé à tous les élèves de CE1 de la ville d'assister au conte musical « Ma mère l'Oye » avec le quatuor de clarinettistes Les Anches Hantées.
Des rencontres ont été organisées avec des classes de primaires et des lycéens et les artistes des spectacles « Casse-noisette » (spectacle-dessiné), « Hayim », « Toledo 1267 » et « Alice au pays des merveilles ». Des ateliers d'initiation au dessin sur sable, au chant et aux percussions ont été menés.
D'autres rencontres ont été menées au conservatoire.

Projet 2016 (8ème édition)

Dates : Du 7 au 13 novembre 2016
Lieux : Au Perreux-sur-Marne au Théâtre du Centre des Bords de Marne, à l'Auditorium et dans le salon d'honneur de l'Hôtel de Ville selon les concerts.
Prix : De 18 € à 23 €. De 10,50 € à 23 € pour les abonnés. Des tarifs réduits pour les étudiants, les demandeurs d'emploi, les abonnés, les élèves du conservatoire. Tarif unique pour les moins de 25 ans de

10 €.

Programmation prévue

La programmation de la 8ème édition présente 11 concerts, dont 7 créations. Le festival s'ouvre avec un concert « Héroine d'Opéra » donné par les deux sopranos, Karine Deshayes (artiste lyrique de l'année aux Victoires de la musique 2016) et Delphine Haiden, accompagnées au piano par Dimitri Saroglou. Plusieurs comédiens-récitants sont invités, notamment les comédiens Jacques Gamblin, Dominique Pinon, Francis Huster ou encore les deux sociétaires de la Comédie Française, Sylvia Bergé et Suliane Brahim, qui vont accompagner les musiciens avec des textes de Jean Echenoz, Oscar Wilde, de Victor Hugo ou encore des poèmes de Cocteau, Desnos, Apollinaire, Eluard. En effet, le concert « Le grand XXème : 100 de poésie » est donné à l'occasion des 50 ans de la collection Poésie des éditions Gallimard. C'est le quatuor Debussy, accompagné du chœur d'enfants Polysons, qui donnera le concert de clôture du Festival : la création « Par-delà les mots ».

Budget prévisionnel du projet 2016

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
COUTS DES SPECTACLES *(Cessions de spectacles, Cachets artistes, Création, Direction artistique)*	**115 000€**	**SUBVENTIONS**	
		Région Ile-de-France (sollicité)	**45 000 €**
		Ville du Perreux-sur-Marne (acquis)	**65 000 €**
FRAIS ANNEXES *(Assistance technique, location matériel/pianos, frais d'accueil des artistes, frais de réception, droits d'auteurs)*	**60 000 €**	**AUTRES ORGANISMES**	
		Mécénat d'entreprises	**75 000 €**
FRAIS DE COMMUNICATION (*Conception et diffusion des supports, prestations photos et vidéos, attaché de presse)*	**65 000 €**	SPEDIDAM	**10 000 €**
		RECETTES PROPRES	
		Billetterie	**45 000 €**
TOTAL	**240 000 €**	**TOTAL**	**240 000 €**

Calcul de la base subventionnable

Le montant de la base subventionnable est de 85 000 € et correspond aux coûts des spectacles déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé.

Intérêt régional :

Cette subvention donne lieu à l'engagement par le bénéficiaire d'un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"	13 000,00 €
2016	Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"	15 000,00 €
	Montant total	28 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16009648

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FMAJI (FESTIVAL MUSICAL D'AUTOMNE DE JEUNES INTERPRETES - SAISON 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux manifestations culturelles	96 150,00 €	10,40 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FMAJI
Adresse administrative : 22 RUE DU GENERAL CHARLES DE GAULLE
95170 DEUIL-LA-BARRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur CLAUDE CICCOLI, Président

Date de publication au JO : 9 mai 1985

N° SIRET : 41008372900013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux manifestations culturelles
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 18 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

Description :

Critères

Solidité professionnelle	Le Festival Musical d'Automne de Jeunes Interprètes est organisé depuis 30 ans. Le festival est soutenu par les villes partenaires et le Conseil Départemental du Val d'Oise. Son budget s'élève à plus de 200 000 €.
Attractivité et territoire	Le Festival Musical de Jeunes Interprètes se déroule en grande couronne dans des salles ou églises du territoire du Val d'Oise. Il rassemble un public d'environ 3 700 personnes.

Dimension artistique	Le Festival organise une saison musicale dans le Val d'Oise autour de trois jeunes musiciens lauréats du concours organisé par la structure. Au fil des années, certains sont devenus des artistes confirmés et/ou poursuivent une carrière professionnelle prometteuse, ou encore obtiennent d'autres prix. Par ailleurs, à chaque édition, le festival invite des chefs et orchestres de renom.
Public et accessibilité	Politique tarifaire attractive : 15 € par concert, gratuité à tous les concerts pour les adhérents (55 € ou 100 € à deux) et pour les moins de 21 ans. Des représentations scolaires sont proposées lors de chaque édition à de jeunes élèves.

Présentation de la manifestation

L'objectif principal du FMAJI est de promouvoir chaque année trois jeunes interprètes français, européens ou de jeunes artistes étrangers résidant et effectuant leurs études dans les pays de l'Union Européenne. Après concours, les lauréats bénéficient d'un Prix et d'une saison musicale dans le Val d'Oise. Ces concerts ont aussi pour vocation de faire connaître les compositeurs contemporains français et de sensibiliser les enfants des écoles primaires par des concerts pédagogiques.

Bilan édition 2015

Programmation : Les trois lauréats ayant été programmés lors de l'édition 2015 était le Corniste Nicolas Ramez (3ème prix), le corniste Pierre Badol (1er prix ex aequo), la percussionniste Adélaide Ferrière (1er prix) et la cantatrice Candice Trojman (suppléante du concours 2015). La percussionniste Adélaide Ferrière a, par ailleurs, reçu le Prix du Public 2015.

Des répétitions générales, sous forme de concerts pédagogiques sont organisées dans les villes partenaires du FMAJI, les après-midi précédant les concerts. En 2015, durant cette heure musicale, les enfants des classes de CM1 et CM2 ont répondu au questionnaire donné par le FMAJI et posé eux-mêmes des questions aux chefs et musiciens invités. Environ 2 000 enfants ont participé en 2015.

Chiffres récapitulatifs	**Dernière édition**
Nombre d'artistes ou équipes artistiques accueillis *Dont artistes émergents*	86 (artistes musiciens, les trois lauréats et chefs d'orchestre)
Nombre de spectacles/concerts diffusés *Dont Nombre de créations*	8
Nombre de représentations/diffusions	8
Nombre de spectateurs	3 750

Projet pour 2016

Dates : du 30 septembre 2016 au 16 décembre 2016

Tarifs : Tarifs pratiqués : 15 € par concerts, gratuité pour les adhérents (55 € ou 100 € à deux) et pour les moins de 21 ans.

Lieux : Salle de Margency, Collégiale Saint-Martin de Montmorency, Eglise Saint-Germain de Soisy-sous-Montmorency, Salle de Deuil-la-Barre, Eglise Saint-Thomas de Montmagny, Eglise saint-Médard d'Andilly,

Eglise Saint-Martin de Groslay, Salle de Saint-Gratien, Eglise Saint-Joseph d'Enghien-les-Bains.

Programmation prévue : 6 concerts et 3 récitals.
Les trois jeunes musiciens lauréats en 2016 sont un pianiste (23 ans), un violoncelliste (23 ans) et une violoniste (20 ans).
L'édition 2016 comptera parmi les chefs et orchestre invités : Nicolas Krauze avec l'orchestre de Chambre Nouvelle Europe, Romain Dumas et l'orchestre de chambre « les bagatelles », Pierre Dumoussaud et l'Ensemble Furians et Martin Lebel et l'orchestre « A Pas de Loup ».

Budget du projet 2016 (TTC)

CHARGES	€ TTC	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ TTC
DEPENSES ARTISTIQUES	**€**	**SUBVENTIONS ETAT**		**€**
Achats de spectacles		*Préciser la Direction et le service*	☐ A ☐ S	
Droits d'auteur SACEM	**5 000**			
Rémunération des artistes (salaires et charges sociales)	**76 000**	**SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES**		**€**
Transport, hébergement, restauration		**Région Ile-de-France**		**10 000**
Autres (préciser) Jury concours 2016 et Prix aux lauréats	**15 150**	Autre (à préciser)	☐ A ☐ S	
DEPENSES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES	**€**	**Départements** Val d'Oise	☐ A ■ S	**33 000**
Salaires techniciens		**Communes** Plaine-Vallée	■ A ☐ S	**115 000**
Charges sociales			☐ A ☐ S	
Transport, hébergement, restauration	**4 500**		☐ A ☐ S	
Location de partitions et matériels	**13 000**		☐ A ☐ S	
Achats (préciser)		**SUBVENTIONS EUROPEENNES**	☐ A ☐ S	**€**
Assurance	**600**	Préciser	☐ A ☐ S	
Sécurité				
Autres (préciser)		**AUTRES FINANCEMENTS**	☐ A ☐ S	**€**
COMMUNICATION	**€**	Fonds de soutien (Préciser : CNV…) SPEDIDAM	☐ A ■ S	**37 740**
Conception impression : Graphiste + impression	**4 000**	Mécénats sponsoring : Groupe Barrière et Crédit Mutuel	■ A ☐ S	**4 000**
Prestations (préciser) Poseur d'affiches	**1 600**	ASP (Emplois aidés)	☐ A ☐ S	
Autres (préciser)		**RECETTES PROPRES**		**€**
COUTS DE STRUCTURE	**€**	Billetterie		**7 900**
Fournitures administratives	**2 000**	Cotisations concours + adhésions		**5 800**
Personnel permanent (Salaires + charges sociales)	**64 000**	Coproduction (hors apports en nature)		
Autres (préciser) Téléphone, poste	**4 000**	Autres (préciser) : Vente programmes		**1 500**
Comptable	**9 500**			
Formation professionnelle	**6 000**			

Divers charges	**1 370**			
Compte partenaire	**6 600**			
Perte exercice 2015	**1 620**			
TOTAL CHARGES (1)	**214 940 €**	**TOTAL PRODUITS (1)**	**€**	**214 940 €**

Calcul de l'aide régionale
La Région intervient à hauteur de 10 000 € sur une base subventionnable de 96 150 € correspondant au montant des dépenses artistiques du budget prévisionnel.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement par le bénéficiaire d'un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011392

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES MANDRAKES D'OR (ORGANISATION DU FESTIVAL "LES MANDRAKES D'OR" PREVU DU 11 AU 17 OCTOBRE 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux manifestations culturelles	56 540,00 €	17,69 %	10 000,00 €
		Montant Total de la subvention	10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES MANDRAKES D'OR
Adresse administrative : 81 RUE DE SAINT MARTIN
77580 VOULANGIS
Statut Juridique :
Représentant : Monsieur GILLES MANCUSO, Président
N° SIRET : 51837840100013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux manifestations culturelles
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 5 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

Critères

Solidité professionnelle	Les Mandrakes d'or sont organisés depuis 1990
Attractivité et territoire	La manifestation se déroule dans trois lieux franciliens à Enghien, au Raincy et à Paris.
Dimension artistique	Les plateaux artistiques programmés rassemblent une sélection des magiciens les plus repérés de l'année.
Public et accessibilité	Les tarifs proposés vont de 30 à 53 euros.

Présentation du bénéficiaire
L'association Les Mandrakes d'or a été fondée en 2000. Elle est présidée par Gilles Arthur. Elle promeut

l'art magique sous toutes ses formes ainsi que les arts visuels en France et à travers le monde. Elle propose « Les Mandrakes d'or », festival international de l'Illusion et de la prestidigitation, rendez-vous annuel des professionnels de la magie présentant les magiciens repérés dans le monde par l'Académie française des illusionnistes. Les Mandrakes d'or se déroulent chaque année dans plusieurs villes en Ile-de-France pour des représentations spéciales.

Bilan édition 2015
Dates : 16, 17, 19, 20 octobre 2015
Lieux : Théâtre du Casino d'Enghien, Centre culturel Thierry Le Luron au Raincy, Bobino à Paris. Programmation des plus grands magiciens repérés dans l'année soit un plateau éclectique comprenant différentes catégories de l'art magique telle que la magie générale, les grandes illusions, la manipulation, la sculpture sur ballons, le mentalisme (avec Alexis Arts, Viktor Vincent, Sos et Victoria Petrosyan, Luc Langevin, Jaime Figueroa, Jerry Pilar, Olivier Heloir).
Action culturelle : « Les Mandrakes d'or » ont proposé un « close up » au marché du Raincy afin de faire découvrir l'art magique de proximité et des interventions dans six classes d'écoles élémentaires avec deux magiciens intervenants.

Projet 2016
Dates : du 11 au 17 octobre 2016
Lieux : Théâtre du Casino d'Enghien, Centre culturel Thierry Le Luron au Raincy, Bobino à Paris. Programmation des plus grands magiciens repérés dans l'année.
Action culturelle : « Les Mandrakes d'or » proposent des interventions artistiques auprès d'enfants malades dans les hôpitaux.

Budget du projet 2016

CHARGES	€ HT ou TTC	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ HT ou TTC
DEPENSES ARTISTIQUES	**€**	**SUBVENTIONS ETAT**		**€**
Achats de spectacles		*Préciser la Direction et le service*	☐ A ☐ S	
Droits d'auteur				
Rémunération des artistes (salaires et charges sociales)	**39 600**	**SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES**		**€**
Transport, hébergement, restauration	**9 000**	**Région Ile-de-France**		**15 000**
Autres (préciser)		Autre (à préciser)	☐ A ☐ S	
DEPENSES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES	**€**	**Départements** (préciser lesquels)	☐ A ☐ S	
Salaires techniciens	**5 000**	**Communes** (préciser lesquelles)	☐ A ☐ S	
Charges sociales	**3 250**	**Enghien**	× A	**15 000**
Transport, hébergement, restauration	**1 500**	**Le Raincy**	× A	**17 000**
Location (salle, matériels…)			☐ A ☐ S	
Achats (préciser)		**SUBVENTIONS EUROPEENNES**	☐ A ☐ S	**€**
Assurance	**190**	Préciser	☐ A ☐ S	
Sécurité				
Autres (préciser)		**AUTRES FINANCEMENTS**	☐ A ☐ S	**€**
COMMUNICATION	**€**	Fonds de soutien (Préciser : CNV…)	☐ A ☐ S	

Conception impression	**2 500**	Mécénats sponsoring (préciser)	☐ A ☐ S	**14 540**
Prestations (préciser)		ASP (Emplois aidés)	☐ A ☐ S	
Autres (préciser)		**RECETTES PROPRES**		**€**
COUTS DE STRUCTURE	**€**	Billetterie		
Fournitures administratives	**500**	Location salle		
Personnel permanent (Salaires + charges sociales)		Coproduction (hors apports en nature)		
Autres (préciser)		Autres (préciser) :		
TOTAL CHARGES (1)	**61 540 €**	**TOTAL PRODUITS (1)**	**€**	**61 540 €**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire.

Détail du calcul de la subvention :
La Région soutient « Les Mandrakes d'or » à hauteur de 10 000 euros sur une base subventionnable de 56 540 euros correspondant au budget prévisionnel proposé et déduction faite de l'écart entre la subvention demandée et la subvention proposée.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011759

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ORPHEE (FESTIVAL(S) ORPHÉE & VIVA LA VIDA DU 27 SEPTEMBRE AU 21 OCTOBRE 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux manifestations culturelles	126 000,00 €	19,84 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ORPHEE
Adresse administrative : 110 RUE CLAUDE CHAPPE
78370 PLAISIR
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur RICHARD LETEURTRE, Président
Date de publication au JO : 1 mai 2005

N° SIRET : 48198859000024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux manifestations culturelles
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 23 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

Critères

Solidité professionnelle	En 2016, les deux festivals Orphée et Viva la Vida ont souhaité réunir leurs forces afin de présenter les deux manifestations dans la même période avant de fusionner en 2018 en une même manifestation biennale à dimension régionale pour contribuer à changer le regard sur le handicap. Les deux festivals Orphée et Viva la Vida ont été créés par des structures de référence dans le monde de l'art et du handicap : - le Théâtre Eurydice – ESAT artistique et culturel situé à Plaisir et dédié à tous les métiers du théâtre, avec une troupe permanente dirigée par le metteur en scène Richard Leteurtre, - le Théâtre du Cristal, compagnie dirigée par Olivier Couder, qui travaille avec les salariés de l'ESAT La Montagne qui forment une troupe d'une quinzaine de comédiens en situation de handicap. Le Théâtre du Cristal anime également un pôle ressources art et handicap à l'échelle du Val d'Oise. Ces festivals sont soutenus par le Département des Yvelines d'une part et par le Département du Val d'Oise d'autre part et sont actifs depuis de nombreuses années sur le territoire.
Attractivité et territoire	Programmation d'artistes de renommée nationale voire européenne. La manifestation se déroule en grande couronne, dans plusieurs lieux des Yvelines et du Val d'Oise. En 2016, un lieu parisien sera associé : la Maison des métallos.
Dimension artistique	La programmation est pluridisciplinaire et constitue une référence dans le monde de l'art et du handicap. La programmation croisée 2016 permet d'accueillir des artistes étrangers (Espagne), des artistes de renommée internationale (Jérôme Bel, IVT, Guillaume Vincent), ainsi que des artistes en voie de développement (Elsa Granat, Jann Gallois…)
Public et accessibilité	Propositions d'actions culturelles de sensibilisation au handicap, ainsi que des tables rondes et des rencontres professionnelles. Enfin, les deux structures travaillent étroitement avec de nombreux établissements médico-sociaux permettant la venue de personnes en situation de handicap au spectacle. En 2015, le festival Orphée a accueilli 2585 spectateurs et la dernière édition du festival Viva la vida en 2014 a attiré 1911 personnes. Soit au total : 4 496 spectateurs.

Présentation de la manifestation
Le Festival Orphée a été créé en 2004, par le directeur du Théâtre Eurydice (ESAT artistique et culturel) à Plaisir, dans le département des Yvelines. Il propose une programmation pluridisciplinaire d'une dizaine de spectacles, créés par des artistes en situation de handicap ou bien sur le thème du handicap. Il se déroule dans plusieurs lieux à Versailles, ainsi qu'à Marly-le-Roi, Fontenay-le-Fleury, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Verneuil-sur-Seine et Nanterre (8 lieux au total). Il est présidé depuis 2016 par le nouveau directeur du Théâtre Eurydice, Richard Leteurtre.
Le festival Orphée bénéficie du soutien du Département des Yvelines et de la Ville de Versailles.

Le festival VIVA LA VIDA a été créé par le Théâtre du Cristal, dirigé par Olivier Couder, en 2012 ; il est co-organisé avec L'Apostrophe, scène nationale de Cergy-Pontoise, après plusieurs années d'élaboration d'un Pôle ART et HANDICAP dans le Val d'Oise. Le festival est biennal, pluridisciplinaire et centré sur la question du handicap. Il se déroule dans 8 lieux culturels du 95 et propose en parallèle de la programmation des tables-rondes et des rencontres professionnelles.
Le festival est soutenu par le Département du Val d'Oise.

En 2016, les deux festivals ont souhaité réunir leurs forces afin de présenter les deux manifestations dans la même période et à moyen terme (2018) de fusionner en une même manifestation biennale à dimension interdépartementale et régionale pour contribuer à changer le regard sur le handicap.
Par ailleurs, les deux structures vont travailler de concert au montage d'un pôle art et handicap favorisant l'accès des personnes en situation de handicap à l'offre artistique et culturelle.

Projet 2016
Objectifs des deux manifestations réunies :
1. Rayonnement conjointement sur les Yvelines et le Val d'Oise avec un temps de présence et de collaboration avec la Maison des Métallos à Paris.
2. Développer des programmes d'action culturelle, de résidences de création, de temps de réflexion,… et développer le pôle ART et HANDICAP dans les deux départements et l'étendre aux départements voisins (comme les Hauts-de-Seine)

L'édition 2016 propose 36 représentations, 2 rencontres professionnelles afin de faire dialoguer établissements culturels et établissements médico-sociaux et 1 colloque sur le thème "handicaps, arts et culture", en entrée libre pour le public. L'objectif pour les deux structures est de fusionner, de proposer un évènement biennal, et, durant l'année inter-biennale, de travailler à la mise en place d'un pôle art et handicap, à partir d'un diagnostic, basé sur des jumelages entre le monde culturel et le monde du handicap.

Dates : du 27 septembre au 22 octobre 2016

Lieux :
25 lieux, dont :
- 10 lieux dans le 78 situés à Versailles, Marly-le-Roi, Fontenay-le-Fleury, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Verneuil-sur-Seine, Saint-Cyr-l'Ecole, Plaisir, Elancourt, Rambouillet,
- 14 lieux dans le 95 situés à Cergy, Gonesse, Eaubonne, Eragny, Marines, Beaumont, Jouy-le-Moutier, Vauréal, La Roche-Guyon, Ermont, Argenteuil, Cormeilles, Avernes.
- 1 lieu à Paris

Programmation prévue :
Les missions d'un mendiant - Théâtre Eurydice/Théâtre du Cristal
Disabled Theater- Jérôme Bel
De toutes nos forces - Nils Tavernier
Bailo luego existo - Danza Mobile
Oui je suis noir, et alors - Kristoff Fluder
The Sessions - Ben Lewin
La Clarté - L'Envol
Parle plus fort - International Visual Theatre
Fichu Serpent ! L'ombre d'Orphée - La compagnie de l'Evasion
Gabrielle - Louise Archambault
Cabaret des frissons garantis - Théâtre du Cristal
Mon amour fou - Cie Tout en Ciel
A portée de voix - Marc Buléon
Goupil - Les compagnons de Pierre Ménard

Corpus - Cie L'Oiseau Mouche
Fractales 3- Patrice Moullet
Diagnostic F20.9- Cie Burn out
Concert Manon Tanguy
Toc Toc Toc- International Visual Theatre
Les Oiseaux de passage - Olivier Ringer
Cabaret - Théâtre du Cristal
La Reine-Mère - International Visual Theatre
Rendez-vous Gare de l'Est - Compagnie Midi Minuit

Action culturelle
Deux rencontres professionnelles prévues à l'hôpital de Gonesse et à l'université inter-âges à Versailles.
Des rencontres en bibliothèques, des projections, des master-class (notamment la compagnie Danza Mobile), des ateliers.

Budget du projet 2016

CHARGES	TTC	PRODUITS	TTC
DEPENSES ARTISTIQUES	**48 000 €**	**SUBVENTIONS ETAT**	**0 €**
Achats de spectacles	**35 000**		
Droits d'auteur	**2 000**		
Rémunération des artistes (salaires et charges sociales)		**SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES**	**58 000 €**
Transport, hébergement, restauration	**8 500**	**Région Ile-de-France**	**25 000**
Colloques, Journée professionnelle et d'études	**2 500**		
DEPENSES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES	**27 500 €**	**Départements** Conseil départemental Yvelines - sollicité	30 000
Salaires techniciens		**Commune** (préciser lesquelles)	
Charges sociales		Ville de Versailles -acquis	3 000
Transport, hébergement, restauration	**6 000**		
Location (salle, matériels…)	**15 000**		
Achats (préciser)		**SUBVENTIONS EUROPEENNES**	
Assurance	**500**	Préciser	
Sécurité			
Accessibilité spectacles audio-description….	**6 000**	**AUTRES FINANCEMENTS**	**53 000 €**
COMMUNICATION	**26 500 €**	Fonds de soutien (Préciser : CNV…)	
Conception impression : affiches, tracts, site internet…	**20 000**	Mécénats sponsoring (préciser) Crédit Coopératif - acquis Intégrance -acquis Autres mécénats	50 000 3 000
Prestations Attaché de presse	**4 000**	ASP (Emplois aidés)	
Envois, diffusion affiches, brochures	**2 500**	**RECETTES PROPRES**	**15 000 €**

COUTS DE STRUCTURE	**24 000 €**	Billetterie	
Fournitures administratives et structurelles	**4 000**	Location salle	
Personnel	**20 000**	Structures partenaires des festivals	15 000
TOTAL CHARGES	**126 000**	**TOTAL PRODUITS**	**126 000**

CONTRIBUTIONS EN NATURE OU EN INDUSTRIE (VALORISATIONS)

Ces dépenses ne sont pas prises en compte dans le calcul de la subvention ni dans la réalisation du projet

BIENS /SERVICES MIS A DISPOSITION	€ TTC	VALORISATIONS FINANCIERES	€ TTC
Théâtre du Cristal pour Viva la Vida Structures partenaires Viva la Vida	75 000 60 000	Théâtre du Cristal pour Viva la Vida Structures partenaires Viva la Vida	75 000 60 000
Communication par le Conseil départemental du Val d'Oise Affiches, abribus… envoi programmes…	45 000	Communication par le Conseil départemental du Val d'Oise Affiches, abribus… envoi programmes…	45 000
TOTAL CONTRIBUTIONS	180 000 €	TOTAL CONTRIBUTIONS	180 000 €

Proposition d'aide régionale & calcul de la base subventionnable
La Région intervient à hauteur de 25 000 € sur une base subventionnable de 126 000 € correspondant au budget du projet.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Localisation géographique :

- YVELINES
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011791

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION FRANCAISE CIRQUE DEMAIN (38EME EDITION DU FESTIVAL MONDIAL DU CIRQUE DE DEMAIN - RENOUVELLEMENT 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux manifestations culturelles	174 257,00 €	18,36 %	32 000,00 €
	Montant Total de la subvention		32 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS FRANCAISE CIRQUE DEMAIN
Adresse administrative : 39 AVENUE DES TERNES
75017 PARIS 17
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Alain PACHERIE, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 33453717200044

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux manifestations culturelles
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 22 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 21 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

Critères d'intervention

Solidité professionnelle	Le festival mondial du cirque de demain est organisé par l'association pour le Cirque de Demain depuis près de 40 ans. Il repose sur une équipe compétente et bénéficie du soutien du Ministère de la Culture, de la Ville de Paris et la Région. Les recettes propres financent près de 75 % du budget du Festival.

Attractivité et territoire	Unique en son genre, le festival se déroule pendant trois jours sous le chapiteau du cirque Phénix installé à Paris (Pelouse de Reuilly). Une soirée est retransmise en directe à la télévision.
Dimension artistique	Le Festival mondial du cirque de demain réunit après une sélection internationale, de jeunes artistes parmi les plus prometteurs de leurs disciplines et de leur pays. Il présente ainsi une grande diversité de disciplines circassiennes et d'artistes qui débutent souvent, grâce au Festival, de grandes carrières nationales et internationales. Le Festival est une manifestation connue et reconnue dans le monde entier.
Public et accessibilité	Le Festival attire un public très nombreux, de l'ordre de 15 000 spectateurs, de famille comme de professionnels.

Présentation de la structure

L'association française pour le cirque de demain a pour seule activité l'organisation du Festival mondial du Cirque de demain. Depuis sa création en 1977 par Isabelle et Dominique Mauclair, aujourd'hui présidé par Alain Pacherie, Directeur du Cirque Phénix, le Festival Mondial du Cirque de Demain favorise les passerelles entre courants artistiques et générations. Le Festival a permis à des centaines de jeunes artistes de débuter et de présenter leur travail devant un jury international et un public nombreux.
Chaque année, complétant ainsi la longue liste des pays déjà représentés depuis plus de trente ans, de nouvelles nations envoient chaque année de jeunes artistes. Ces dernières années, l'Albanie, Les Philippines, le Japon et l'Uruguay ont été accueillis pour la première fois. La diversité des numéros et le mélange d'artistes issus d'écoles, de familles et de continents différents est sans équivalent. Le Festival Mondial du Cirque de Demain, année après année, contribue donc à faire évoluer les arts du cirque par le biais d'une rencontre où toutes les disciplines et toutes les formes de cirque se retrouvent.

Bilan édition 2016

Dates : du 28 au 31 janvier 2016 (37ème édition)
Lieux : Cirque Phénix, Pelouse de Reuilly, 75012 PARIS
Tarifs pratiqués : de 22 € à 95 € - tarif étudiant de 15€ et 20 €. Des pass sont également proposés.

Programmation : Le Festival a présenté vingt-deux numéros de 26 jeunes artistes (plus de 16 ans et de moins de 25 ans (moins de 30 ans pour les clowns et les burlesques), tout juste sortis des écoles ou pour certains autodidactes, venant de seize pays différents. Ils ont été sélectionnés par un jury international de professionnels, parmi plusieurs centaines de candidats, en fonction de leur originalité, leur virtuosité et leur contribution à faire évoluer les arts du cirque. Le jury était présidé par la directrice pédagogique de l'Ecole Nationale de Cirque de Montréal du Cirque du Soleil ; Valérie Fratellini, co-directrice de l'Académie Fratellini comptait parmi les membres du jury. La 37ème édition a ainsi, à nouveau, montré la diversité des disciplines circassiennes : de la planche coréenne au jonglage, du trapèze volant au cadre russe, de l'équilibre au double fil souple, de la balançoire russe au main à main. La première médaille d'Or est allée à un collectif de sept jeunes femmes, virtuoses à la balançoire russe. La seconde récompense suprême est allée à un duo d'acrobate Canadien et Biélorusse. Depuis la 30ème édition, le Festival invite des anciens lauréats à se produire au cours du Festival, à l'instar de Victor Kee. Calixte de Nigremont a assuré la présentation des spectacles, François Morel a dirigé l'orchestre du Festival, accompagnant près de la moitié des numéros en compétition.
Le Grand Foyer et la Galerie ont accueillis comme chaque année des expositions inédites : une exposition des costumes réalisés pour le film « Chocolat » de Rochdy Zem avec Omar Sy et James Thiérré ainsi qu'une exposition du photographe Ben Hopper. La 37ème édition a donné lieu à un reportage (« 66 minutes ») réalisé par l'équipe de M6 et diffusé sur cette même chaine.
La 37ème édition a rassemblé 13 047 spectateurs.

Action culturelle : Le Tableau d'Ouverture a été confié comme chaque année aux étudiants de l'Ecole Nationale des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois mis en scène par Luc Richard. le service de barrière a également été pris en charge par les étudiants de l'Ecole Nationale des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois.

Projet pour 2017

Dates : du 26 au 29 janvier 2017 (38ème édition)
Lieux : Cirque Phénix, Pelouse de Reuilly, 75012 PARIS

Programmation prévue : la programmation et la sélection des jeunes artistes et de leurs numéros est actuellement en cours.

Action culturelle : Partenariat habituel avec l'Ecole nationale de cirque de Rosny-sous-Bois.

Budget du projet 2017 (HT)

CHARGES	€ HT	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ HT
DEPENSES ARTISTIQUES	**174 257**	**SUBVENTIONS ETAT**		**85 602**
Achats de spectacles		*DGCA*	☐ A X S	**85 602**
Droits d'auteur	**15 000**			
Rémunération des artistes (salaires et charges sociales)	**48 724**	**SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES**		**70 972**
Transport, hébergement, restauration	**107 000**	**Région Ile-de-France**	☐ A X S	**32 000**
Frais de casting	**3 533**	*TVA sur subventions*		**- 658**
DEPENSES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES	**223 540**	**Départements** (préciser lesquels)	☐ A ☐ S	
Salaires techniciens	**36 180**	**Communes** PARIS	☐ A X S	**17 630**
Charges sociales	**11 530**	**SACEM**	☐ A X S	**6 000**
Transport, hébergement, restauration	**8 000**	**ADAMI**	☐ A X S	**10 000**
Location (salle, matériels…)	**105 200**	**SPEDIDAM**	☐ A X S	**6 000**
Achats (régie)	**18 500**	**SUBVENTIONS EUROPEENNES**	☐ A ☐ S	**€**
Assurance	**1 130**	Préciser	☐ A ☐ S	
Sécurité	**14 000**			
Frais de billetterie	**29 000**	**AUTRES FINANCEMENTS**	☐ A ☐ S	**4 000**
COMMUNICATION	**76 460**	Fonds de soutien (Préciser : CNV…)	☐ A ☐ S	
Conception impression	**20 930**	Mécénats sponsoring (préciser)	☐ A ☐ S	
Prestations (préciser)	**52 030**	ASP (Emplois aidés)	☐ A x S	**4 000**
Autres (préciser)	**3 500**	**RECETTES PROPRES**		**439 426**
COUTS DE STRUCTURE	**125 993**	Billetterie		**327 500**
Fournitures administratives	**3 400**	Programmes		**3 000**
Personnel permanent (Salaires + charges sociales)	**83 905**	Produits divers		**75 176**
Frais d'organisation	**38 688**	Autres (droits TV) :		**34 000**
TOTAL CHARGES (1)	**600 250**	**TOTAL PRODUITS (1)**	**€**	**600 250**

Détail du calcul de la subvention :
La Région intervient à hauteur de 32 000 € sur une base subventionnable de 174 257 € correspondant au montant des dépenses artistiques.

Intérêt régional
Cette subvention donne lieu à l'engagement par le bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	32 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux manifestations culturelles	32 000,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	32 000,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	32 000,00 €
	Montant total	96 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011793

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE SURESNES JEAN VILAR (FESTIVAL SURESNES CITES DANSES - RENOUVELLEMENT 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux manifestations culturelles	305 710,00 €	17,66 %	54 000,00 €
	Montant Total de la subvention		54 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE SURESNES JEAN VILAR ECO MIXTE
Adresse administrative : 16 PL DE STALINGRAD
92150 SURESNES
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Olivier MEYER, Maire

Objet : NC

N° SIRET : 37932743000011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux manifestations culturelles
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 27 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 21 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

Critères

Solidité professionnelle	Le Théâtre Jean Vilar de Suresnes est dirigé par Olivier Meyer. Il est soutenu par les partenaires publics (Etat, département et ville) et est reconnu tant du grand public que des professionnels, notamment du monde de la danse et particulièrement du hip hop.
Attractivité et territoire	Le Théâtre Jean Vilar rayonne largement au-delà du département des Hauts-de-Seine via le Festival Suresnes Cités Danse notamment, reconnu internationalement.

Dimension artistique	La programmation est pluridisciplinaire et associe créations et accueils en diffusion. La programmation danse du Festival compte plusieurs productions du Théâtre Jean Vilar et de nombreuses créations de chorégraphes, expérimentés et émergents.
Public et accessibilité	Le Théâtre propose un abonnement avantageux pour le Festival Suresnes Cités Danse et de nombreuses actions culturelles en direction des scolaires.

Présentation de la structure
Le Théâtre de Suresnes est au cœur d'une cité-jardin. Dirigé par Olivier Meyer depuis 1990, le Théâtre propose chaque saison plus de 100 représentations et rassemble 40.000 spectateurs autour d'une programmation diversifiée d'accueils et de créations dans tous les domaines du spectacle vivant : théâtre, danse et musique. Il dispose de deux salles de 700 places et 250 places.

Présentation de la manifestation
Suresnes Cités Danse est un festival annuel de danse contemporaine fondé en 1993 et organisé par le Théâtre de Suresnes Jean Vilar. Ce festival cherche à créer une passerelle entre les chorégraphes issus du mouvement hip-hop dans les années 1980 et la danse contemporaine. Il offre ainsi une chance aux chorégraphes n'ayant pas suivi une formation classique de danse moderne ou contemporaine de travailler et de se produire sur scène avec de nombreux chorégraphes reconnus de la scène contemporaine. La direction artistique du festival est assurée par Olivier Meyer. La manifestation est soutenue par le Ministère de la Culture Drac Ile-de-France, le Théâtre étant scène conventionnée pour la Danse, la Ville de Suresnes, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et la Région Ile-de-France.

Bilan de l'édition 2016

Programmation :
L'édition 2016 du festival Suresnes cités danse a accueilli 11 propositions artistiques. Parmi celles-ci, des productions telle que le spectacle *Street Dance Club* d'Andrew Skeels et d'Antoine Hervé ou *Le Trio Amala-Junior-Sly* de Mathilda May, l'accueil de spectacles de chorégraphes de renommée internationale tels que Mourad Merzouki et des cartes blanches à de jeunes danseurs et chorégraphes dans le cadre du programme Cités danse connexions.

Chiffres récapitulatifs	Edition 2016
Nombre d'artistes ou équipes artistiques accueillis *Dont artistes émergents*	11 chorégraphes et 61 danseurs
Nombre de spectacles/concerts diffusés *Dont Nombre de créations*	11 spectacles dont 6 créations
Nombre de représentations/diffusions	29 représentations et 2 séances jeune public
Nombre de spectateurs	12 227 spectateurs

Action culturelle : Le théâtre de Suresnes Jean Vilar propose une politique de relation avec le public en développant des actions artistiques et de sensibilisation. Ces actions facilitent l'accès aux œuvres, aux langages de la danse, elles développent des relations de confiance et de fidélité entre le public, les artistes et le lieu. En 2016, ont notamment été mis en place des rencontres, des ateliers de pratique hip hop, des parcours de spectateurs notamment avec les scolaires dans le cadre du programme « Cités danse connexions »...

Projet pour l'édition 2017

Dates : Du 6 janvier au 5 février 2017 – 25ème édition
Lieux : Théâtre de Suresnes Jean Vilar
Tarifs pratiqués : 10 à 28 €

Programmation prévue : La 25ème édition du festival Suresnes Cités Danse prévoit 38 représentations, avec 16 propositions artistiques, mêlant des accueils de spectacles de chorégraphes reconnus (Farid Berki pour 4 représentations d'une soirée anniversaire des 25 ans du festival, Abou Lagraa pour sa nouvelle création *Dakhla*, *Scandale* de Pierre Rigal, un projet de duo d'Andrew Skeels…) et deux programmes de Cité Danse Connexions (cartes blanches à de jeunes chorégraphes dont Simhamed Benhalima, Kevin Mishel, Johanna Faye et Saïdo Darwin).

Action culturelle : Les actions culturelles liées au festival 2017 sont en cours de programmation. Elles débuteront vers le mois d'octobre 2016, et consisteront en rencontres et ateliers en direction du grand public et des scolaires. Ce sont des artistes chorégraphiques, liés professionnellement au Festival Suresnes Cités danse qui interviennent auprès des élèves.

Budget du projet

CHARGES	€ HT	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ HT
DEPENSES ARTISTIQUES	**321 710 €**	**SUBVENTIONS ETAT**		**70 000 €**
Achats de spectacles	**134 425**	*Préciser la Direction et le service*	☐ A ☐ S	**70 000**
Droits d'auteur	**22 071**			
Rémunération des artistes (salaires et charges sociales)	**114 000**	**SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES**		**250 710 €**
Transport, hébergement, restauration	**51 214**	**Région Ile-de-France**		**70 000**
Autres (préciser)		Autre (à préciser)	☐ A ☐ S	
DEPENSES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES	**69 000 €**	**Départements** 92	☐ A x S	*70 000*
Salaires techniciens	**30 000**	**Communes** Suresnes	☐ A x S	**110 710**
Charges sociales	**15 000**		☐ A ☐ S	
Transport, hébergement, restauration			☐ A ☐ S	
Location (salle, matériels…)	**1 000**		☐ A ☐ S	
Achats (préciser)	**7 000**	**SUBVENTIONS EUROPEENNES**	☐ A ☐ S	**€**
Assurance		Préciser	☐ A ☐ S	
Sécurité	**16 000**			
Autres (préciser)		**AUTRES FINANCEMENTS**	☐ A ☐ S	**€**
COMMUNICATION	**93 500 €**	Fonds de soutien (Préciser : CNV…)	☐ A ☐ S	
Conception impression	**85 000**	Mécénats sponsoring (préciser)	☐ A ☐ S	
Prestations (préciser)		ASP (Emplois aidés)	☐ A ☐ S	

Autres (préciser)	**8 500**	**RECETTES PROPRES**		**172 000 €**
COUTS DE STRUCTURE	**€**	Billetterie		**172 000**
Fournitures administratives		Location salle		
Personnel permanent (Salaires + charges sociales)		Coproduction (hors apports en nature)		
Autres (préciser)		Autres (préciser) :		
TOTAL CHARGES (1)	**484 210 €**	**TOTAL PRODUITS (1)**	**€**	**484 210 €**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires.

Calcul de l'aide régionale
La Région intervient à hauteur de 54 000 € sur une base subventionnable de 305 710 € correspondant au montant des dépenses artistiques du budget prévisionnel et déduction faite de l'écart entre la subvention demandée et la subvention proposée.

Localisation géographique :
- SURESNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	54 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux manifestations culturelles	54 000,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	54 000,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	54 000,00 €
	Montant total	162 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015325

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEMAA (6EME EDITION DES RENCONTRES NATIONALES DE THEMAA ORGANISEES DU 03 AU 05 NOVEMBRE 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux manifestations culturelles	36 343 €	9,63 %	3 500,00 €
	Montant Total de la subvention		3 500,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEMAA ASS NALE THEATRES MARIONNETTE & ART ASSOC
Adresse administrative : 24 RUE SAINT-LAZARE
75009 PARIS 09
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Angélique FRIANT, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 39172859900047

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux manifestations culturelles
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 4 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

Critères

Solidité professionnelle	THEMAA a été créée en 1993.
Attractivité et territoire	Après plusieurs éditions en région, la manifestation se déroule dans trois lieux franciliens.
Dimension artistique	Ces « Rencontres » ont pour finalité la connivence des arts de la marionnette avec les autres champs disciplinaires. Elles mêlent des savoir-faire anciens à des approches innovantes d'une discipline au carrefour des arts.

Public et accessibilité	Les « Rencontres nationales 2016 de THEMAA » sont un temps fort du secteur des arts de la marionnette et réunissent l'ensemble des représentants de la profession et de nombreux professionnels du spectacle vivant intéressés par ce champ artistique. Les Rencontres rassemblent des professionnels et un public plus large grâce aux représentations proposées en soirée.

Présentation de la manifestation

THEMAA est l'Association nationale de Théâtres de Marionnettes et des Arts Associés. Créée en 1993, l'Association fédère aujourd'hui près de 320 membres : compagnies et artistes indépendants, dramaturges, plasticiens, metteurs en scène, acteurs et amateurs. Elle fédère également la plupart des lieux de formation, des structures de programmation et des festivals dédiés à ce domaine. C'est une instance nationale basée à Paris, de transmission d'informations, de rencontres et d'échanges.
Depuis 2001, THEMAA organise des « Rencontres nationales » ayant pour vocation d'interroger la connivence des arts de la marionnette avec un autre champ disciplinaire : liens avec les écritures contemporaines à Villeneuve-les-Avignon, avec les arts plastiques à Lille, avec les nouvelles technologies à Reims, avec les musiques à l'Abbaye de Royaumont, avec les sciences en 2013 à Strasbourg. En 2016, THEMAA explore la thématique de l'illusion et de la magie nouvelle en Ile-de-France.

Projet 2016

Dates : du 3 au 5 novembre 2016
Lieux : Académie Fratellini, Musée du quai Branly, SACD
Programmation prévue : les 6èmes « Rencontres nationales 2016 » organisées par THEMAA ont pour thème « Poétiques de l'illusion ». Elles portent sur les espaces de création et de circulation entre marionnette contemporaine et magie nouvelle. Elles prévoient des laboratoires d'expérimentation thématique (« Grammaires de l'illusion », « Corpus technique », « Expérimentations scéniques »), des rencontres professionnelles permettant d'explorer les enjeux techniques, esthétiques et dramaturgiques, ainsi que des spectacles.
Action culturelle : des ateliers de sensibilisation auprès des étudiants précèdent les « Rencontres nationales 2016 » de même que des laboratoires en partenariats avec Hors-les-Murs et le Centre national des arts du Cirque.

Budget du projet 2016

CHARGES	€ HT ou TTC	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ HT ou TTC
DEPENSES ARTISTIQUES	**21 731€**	**SUBVENTIONS ETAT**		**30 000€**
Achats de spectacles		*Préciser la Direction et le service :* ***DGCA(fléchage interne subv. THEMAA)***	A	**30 000**
Droits d'auteur	930			
Rémunération des artistes (salaires et charges sociales)	1000	**SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES**		**3 500€**
Transport, hébergement, restauration	17 551	**Région Ile-de-France**		**3 500**
Autres (préciser)		Autre (à préciser)	☐ A ☐ S	
DEPENSES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES	**5 262€**	**Départements** (préciser lesquels)	☐ A ☐ S	
Salaires techniciens	2400	**Communes** (préciser lesquelles) : **ville de Paris**	A	**Apport en nature**
Charges sociales			☐ A ☐ S	
Transport, hébergement, restauration	2862		☐ A ☐ S	
Location (salle, matériels…)			☐ A ☐ S	

Achats (préciser)		**SUBVENTIONS EUROPEENNES**	☐ A ☐ S	**€**
Assurance		Préciser	☐ A ☐ S	
Sécurité				
Autres (préciser)		**AUTRES FINANCEMENTS**	☐ A ☐ S	**€**
COMMUNICATION	**3 000€**	Fonds de soutien (Préciser : CNV…)	☐ A ☐ S	
Conception impression	1500	Mécénats sponsoring (préciser)	☐ A ☐ S	
Prestations (préciser)	1500	ASP (Emplois aidés)	☐ A ☐ S	
Autres (préciser)		**RECETTES PROPRES**		**2 843€**
COUTS DE STRUCTURE	**8 600€**	Billetterie		
Fournitures administratives	1000	Location salle		
Personnel permanent (Salaires + charges sociales)	2600	Coproduction (hors apports en nature)		2 843
Autres (préciser) Déplacements comité de pilotage	5000	Autres (préciser) :		
TOTAL CHARGES (1)	**36 343 €**	**TOTAL PRODUITS (1)**	**€**	**36 343€**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire.

Détail du calcul de la subvention :
La Région intervient à hauteur de 3 500 € sur une base subventionnable de 36 343 € correspondant au budget du projet.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016294

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE DE LA VILLE (PROGRAMME D'ACTIONS EN FAVEUR DES LYCEENS - SAISON 2016/2017)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux manifestations culturelles	180 600,00 €	27,69 %	50 000,00 €
		Montant Total de la subvention	50 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE LA VILLE
Adresse administrative : ANGLE 16 QUAI DE GESVRES
75004 PARIS
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : Monsieur BERNARD GRANDMONT, Président

N° SIRET : 77566172100024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux manifestations culturelles
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 21 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

PROGRAMME D'ACTIONS DU THEATRE DE LA VILLE EN DIRECTION DES LYCEENS D'ILE DE FRANCE - SAISON 16–17

Le programme d'actions en direction des lycéens s'appuie sur les spectacles présentés par le Théâtre de la Ville et ses 20 théâtres partenaires à Paris et en Ile-de-France.

35 lycées associés de Paris et d'Ile-de-France.

14 lycées en petite et grande couronne, 840 lycéen, 28 classes, 28 professeurs :
- Seine et Marne – 77 (Lycée Bossuet 77100 Meaux / Lycée Henri Moissan 77100 Meaux / Lycée Uruguay France 77210 Avon)
- Yvelines -78 (Lycée Jules Verne 78500 Sartrouville)
- Hauts de Seine -92 (Lycée Galilée 92230 Gennevilliers / Lycée Paul Lapie 92400 Courbevoie)
- Essonne -91 (Lycée Robert Doisneau 91100 Corbeil Essonne)

- Seine-Saint-Denis -93 (Lycée Schweitzer 93340 Le Raincy / Lycée Paul Eluard 93206 St Denis / Lycée Henri Wallon 93300 Aubervilliers / Lycée Blomet 93170 Bagnolet / Lycée Jacques Brel 93120 la Courneuve)
- Val de Marne -94 (Lycée La Source 94500 Champigny sur Marne)
- Val d'Oise -95 (Lycée Prévert 95150 Taverny)

21 lycées parisiens (1260 lycéens, 42 classes, 42 professeurs, 17 arrondissements) :
Lycée Rodin. (75013) **/** Lycée professionnel Pierre Lescot (75001) **/** Lycée Victor Hugo (75003) Lycée Technique Simone Weill (75003) **/** Lycée Sophie Germain (75004) Lycée Louis-le Grand (75005) **/** Lycée Henri IV (75005) **/** Lycée Fénelon (75006) Lycée Victor Duruy (75007) **/** Lycée Lamartine (75009) **/** Lycée Voltaire (75011) Lycée Paul Valéry (75012) **/** Lycée Claude Monet (75013) Lycée Paul Bert (75014) **/** Lycée Buffon (75015) **/** Lycée Molière (75016) Lycée Honoré de Balzac (75017) **/** Lycée Auguste Renoir (75018) **/** Lycée Brassens (75019) Lycée Bergson (75019) **/** Lycée Maurice Ravel (75020).

LE PARCOURS PROPOSE AUX LYCEES

A. Le parcours d'éducation artistique et culturel se décline en 4 axes :

- Une présentation de saison personnalisée à destination des équipes éducatives et un accès privilégié aux réservations pour ces 35 lycées dès le mois de mai.
- Un parcours de 3 spectacles (Théâtre et Danse).
- Un accès privilégié aux répétitions et aux visites du théâtre : enfin, par petits groupes, les jeunes assistent à des répétitions et explorent les différents espaces du théâtre ainsi que les métiers qui les recouvrent : plateau, lumière, sons et musiques, costumes et maquillage
- Des ateliers en amont et des rencontres en aval des spectacles : avant et après chaque représentation, une rencontre est organisée avec les artistes des spectacles dans les classes.

Parmi les projets spécifiques :

- Autour du théâtre documentaire : 3 lycées /6 classes
- Parcours danse : 4 lycées / 8 classes
- Parcours de la Troupe du Théâtre de la Ville : 8 lycées – 16 classes
- Ateliers spécifiques autour des spectacles : 18 lycées - 26 classes
- Parcours lycéens : 5 lycées – 30 classes

Le programme concerne : 35 lycées associés (2000 lycéens), 350 heures d'ateliers en classe.

B. De la rencontre à la représentation / Le parcours Lycéen.

5 lycées (2 en Petite couronne et 1 en Grande Couronne et 2 à Paris)
30 classes de Seconde – 900 élèves touchés
180 heures d'ateliers/rencontres
Un parcours de 3 spectacles par élève.

Les objectifs pédagogiques :
- Approfondir les échanges avec l'auteur, le metteur en scène, le chorégraphe, le comédien, le dramaturge.
- Faire participer activement les élèves à la venue au spectacle.
- Faire découvrir plusieurs champs du paysage théâtral par un parcours de 3 spectacles
- Susciter l'intérêt et la curiosité en favorisant en amont la rencontre avec les équipes artistiques.
- Prolonger ces rencontres par un atelier de sensibilisation à la pratique artistique : autour du jeu, de la danse, ou encore de l'écriture.

LA PRATIQUE ARTISTIQUE

a) La découverte de l'œuvre en classe
L'enseignant a à sa disposition, un mois avant la venue des artistes au Lycée, les textes, dossiers des spectacles et tout autre document pouvant lui servir de base à la préparation de la venue en classe des artistes. Les enseignants présentent l'œuvre et lisent des extraits.

b) La rencontre artistique comme vecteur de curiosité
Chaque classe impliquée dans le projet rencontre les artistes durant 2h avant la venue au spectacle.
La première demi-heure est une rencontre où l'artiste présente son parcours puis la pièce souvent par une lecture d'extraits. Durant ces deux heures, les élèves participent à la fois en interrogeant l'artiste sur la pièce mais aussi sur son parcours, sa passion et la réalité du métier.

c) Atelier de pratique
La suite de la rencontre prend la forme d'un atelier de pratique en lien avec l'œuvre artistique. En fonction du spectacle et des artistes-intervenants, il peut s'agir d'un atelier de théâtre, d'un atelier d'écriture, de danse ou encore de chant. L'objectif est d'assurer une variété au cours de la saison et de faire en sorte que la même classe puisse découvrir une discipline ou une façon de travailler différente.
Ces ateliers auront lieu dans les classes avec la présence des artistes (2 heures par classe).
L'enseignant est convié à y participer.

d) Le travail en classe
L'enseignant poursuit alors en classe l'étude de l'œuvre et la met en perspective.

LA DECOUVERTE DE 3 OEUVRES

A travers de trois spectacles, il est proposé d'amener les élèves de seconde et professeurs à la découverte de la création contemporaine.

Chaque élève de seconde assistera à 3 spectacles par saison.
Découverte des œuvres pluridisciplinaires (Théâtre, danse et musique)
Découverte d'artistes pluridisciplinaires
Découvertes de 3 Théâtres.

1er spectacle : Au Théâtre de la Ville ou dans l'un de ses 20 théâtres partenaires : parmi 100 spectacles présentés.

2ème spectacle : Théâtre de proximité / Théâtre de la Commune – Aubervilliers (93) / Théâtre de Sartrouville (78) / Théâtre de Rambouillet ou Corbeil Essonne ou Meaux

3ème spectacle : Au sein même du lycée
Pour exemple :
La Troupe du Théâtre de la Ville jouera ***Ionesco Suite*** (7 comédiens)
La Cie Kaïros dirigé par David Lescot, artiste associé au Théâtre de la Ville jouera ***Master*** (2 comédiens)
La surface de réparation d'Alain Gilot, (2 comédiens)

LA RESTITUTION

Organisation d'un grand rassemblement lors de deux journées dans un des théâtres :
- Temps de rencontres entre lycéens de différentes villes
- Temps de retours et partage d'expérience du spectateur :
    - Mise en place d'ateliers communs réunissant des lycéens d'établissements différents : analyse chorale des spectacles, critique
    - Restitution par groupe de travail.
- Présentation de la saison suivante : présence des artistes impliqués dans le parcours lycéens.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Budget prévisionnel du projet

CHARGES	€ HT	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ HT
DEPENSES DE PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES	**67 200 €**	**SUBVENTIONS ETAT**		**€**
DE LA RENCONTRE A LA REPRESENTATION - 30 classes - 900 élèves	*53 480*	*Préciser la Direction et le service*	□ A □ S	
PROJET THEATRE DOCUMENTAIRE	*2 520 €*			
PROJET DANSE	*2 240 €*	**SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES**		**€**
PROJET TROUPE DU THEATRE DE LA VILLE (Alice et Etat de siège)	*8 960 €*	**Région Ile-de-France**		**50 000 €**
ATELIERS SPECIFIQUES REALISES EN LYCEE	*7 280 €*			
DEPENSES PARCOURS LYCEENS	**85 800 €**			
DE LA RENCONTRE A LA REPRESENTATION	*69 000*			
PROJET THEATRE DOCUMENTAIRE	*3 600*		□ A □ S	
PROJET DANSE	*3 600*		□ A □ S	
PROJET TROUPE DU THEATRE DE LA VILLE (Alice et Etat de siege)	*9 600*		□ A □ S	
		AUTRES FINANCEMENTS	□ A □ S	**€**
FRAIS DE RESTITUTION	**11 700 €**		□ A □ S	

COUTS DE STRUCTURE	**15 900 €**	RECETTES DE BILLETTERIE - LYCEES		**43 800**
		TRANSPORT LYCEES		**6 000**
		THEATRE DE LA VILLE (complément pris des places°		**41 760**
		THEATRE PARTENAIRES (complément prix des places)		**7 200**
		THEATRE DE LA VILLE		**31 840**
TOTAL CHARGES (1)	**180 600 €**	**TOTAL PRODUITS (1)**	**€**	**180 600 €**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	50 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000068

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION COLLECTIF MUSIQUES ET DANSES DU MONDE EN ILE-DE-FRANCE (AIDE AUX RESEAUX 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux réseaux culturels franciliens	19 848,00 €	25,19 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDM IDF ASSOCIATION COLLECTIF MUSIQUES ET DANSES DU MONDE EN IDF
Adresse administrative : 4 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC 93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur BENSIGNOR FRANCOIS, Président

N° SIRET : 81061563300015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux réseaux culturels franciliens
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 1er janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Présentation du réseau :
L'association Collectif MDM IdF, rassemble des personnes morales et des personnes physiques, acteurs des musiques et danses du monde en Ile-de-France. Elle est présidée par François Bensigor depuis 2014. Elle a pour objet l'animation du réseau des musiques et danses du monde en Ile-de-France, la coordination des actions de formation, de diffusion, de création et de recherche susceptibles de développer les pratiques professionnelles et amateurs et celles des arts et des techniques qui leur sont associées.
Au-delà de la reconnaissance d'une « esthétique » qui tient à la fois des musiques actuelles, des musiques traditionnelles et des musiques savantes, ou d'une insertion dans des dispositifs – création, diffusion, formation, développement social local –, il s'agit aujourd'hui pour le Collectif Musiques et Danses du Monde de consolider ses acquis et de développer une démarche initiée depuis l'adoption de la Charte du Collectif en janvier 2011.

Représentativité du réseau & composition
Le collectif rassemble aujourd'hui 67 adhérents, personnes morales et adhésions individuelles. De nouveaux adhérents représentants la diversité du secteur sont prévus en 2016.

Missions et objectifs :
Adossé à la MJC de Ris-Orangis de 2011 à 2014, le Collectif s'est constitué en association en 2014 et poursuit les objectifs suivants :

- Défendre, promouvoir, développer les domaines artistiques que sont les musiques et danses du monde auprès des Institutions (Collectivités territoriales, Etat, Financeurs, lieux de diffusion d'enseignement, etc…).
- Mutualiser leurs moyens et réfléchir à de nouveaux modèles économiques
- Structurer et élargir un réseau régional, à partir des fondations existantes dans les divers départements.
- Développer les démarches de formation et d'enseignement à tous les niveaux : de l'initiation à la professionnalisation.
- Coordonner et renforcer le travail de diffusion dans toutes ses dimensions, y compris celles qui touchent à la question de la relation entre l'économie de la culture, l'économie sociale et solidaire et la coopération internationale.
- Approfondir les démarches qui participent au mouvement qui lie création et tradition dans le monde entier. Ces démarches artistiques actuelles en Ile-de-France peuvent permettre de conquérir une place majeure sur le plan international.

Bilan d'activités 2015
S'inscrivant dans le prolongement des préoccupations de ses membres en matière de transmission des répertoires et savoir-faire artistiques, le Collectif MDM IdF a développé un axe de travail dédié aux spectacles Jeune Public. Il a ainsi contribué à ouvrir des pistes de réflexion et à susciter des dynamiques encore inexistantes dans le secteur des musiques et danses du monde.
Cet axe de travail très porteur a mobilisé une partie importante des membres du Collectif MDM IdF dans des actions concertées en 2015 (« Babel med music », conférence « Produire, diffuser, transmettre », rencontre « Musiques du monde et jeune public »….).
Il a par ailleurs développé un axe de travail sur les enjeux régionaux pour les musiques et danses du monde en s'appuyant sur la ressource (convention avec l'IRMA), le réseau (le collectif étant antenne régionale pour la FAMDT, fédération des associations des danses et musiques traditionnelles) et en devenant relais d'information pour les danses et musiques du monde (alimentation du site collectifmdm-idf.com).

Projet d'activité 2016
En 2016, le Collectif MDM IdF poursuivra son travail d'appui et de dynamisation des projets mettant en valeur la richesse des Musiques & danses du Monde en Ile-de-France. Il s'impliquera tout particulièrement dans des démarches visant à favoriser l'échange culturel dans la diversité francilienne, la reconnaissance artistique à travers la mixité des expressions et des publics. Il interviendra en concertation avec ses adhérents pour développer des synergies d'actions avec d'autres membres du Collectif MDM IdF. Il jouera un rôle moteur dans la coordination d'initiatives, la mise en relation de partenaires, la mise en commun de savoir-faire. Il agira en interface avec la Fédération des Musiques & Danses Traditionnelles et du monde (FAMDT) et Zone Franche.

Cinq grands axes de travail orientent l'action du Collectif MDM IdF pour 2016 :

- Ressources (carte interactive des musiques du monde)
- Rencontres (8 rencontres professionnelles sont envisagées)
- La scène jeune public et les fabriques orchestrales en tournée

- Médias / Recherche (développement de contenus d'informations, enquête sur les conservatoires et les musiques du monde…)
- Outils structurants (amorce d'un Centre de ressources, partenariat avec le Centre d'animation Eugène Oudiné à Paris)

Budget prévisionnel 2016

CHARGES	**€TTC**	**PRODUITS**	**€TTC**
achats		**SUBVENTIONS ETAT**	
Fournitures administratives	**200**	**Ministère de la Culture (DRAC)** ❒ Acquis/ **X sollicité (4000)**	**4000**
Fournitures et petits équipements	**300**	DRAC Ile-de-France (préciser service et titre):	
Amélioration et gestion du site internet du Collectif (avec portail professionnel, BDD en accès limité)	**8155**	Autre Direction (préciser)	
Adhésions à des associations partenaires	**200**	Autres subventions de l'Etat (Préciser):	
Publicité	**800**		
Téléphone, frais postaux, bancaires, photocopieuse…	**500**	**COLLECTIVITES TERRITORIALES**	
Voyages, déplacements	**1500**	Région Ile-de-France	
CHARGES DE PERSONNEL		Région IDF – SV – aide au réseau	**17000**
Quote-part du collectif du salaire du coordinateur	**6328**	Région IDF - autres services (préciser) : Emploi Tremplin (quote part collectif)	
Provisions (2015+2016) pour consolidation emploi coordinateur après aide emploi tremplin (3 ans)	**8048**		
PROJETS		Départements (préciser) : ❒ acquis / ❒ sollicité	
		EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes (préciser) :	
CARTE DES MDM (enquêtes et recueil de données /conception / mise en ligne)	**8000**	❒ acquis / ❒ sollicité	
RENCONTRES PRO (Bis, Babel Minots, Au Fil Des Voix, JPE MJC, Dire Le Monde…)	**3000**	Communes (préciser) : ❒ acquis / ❒ sollicité	
RESEAUX DE DIFF Fabriques Orchestrales et Jeune Public	**5000**	Autres (préciser) :	
		UNION EUROPEENNE	
PROMOTION DES MUSIQUES DU MONDE (Medias, contenus audiovisuels)	**1500**	*Préciser le dispositif :* ❒ acquis / ❒ sollicité	
ETAT DES LIEUX (programme de recherche, Etat des lieux de l'enseignement artistique des MDM)	**5800**		
OUTILS STRUCTURANTS (Centre d'animation Eugène Oudiné / Centre de Ressources	**1500**	**AUTRES APPORTS**	**18983**

		Quote-part financement mutualisé emploi tremplin . Apports FAMDT + Villes des MDM + FRMJC	
		reprise de provision 2015 pour consolidation emploi coordinateur après aide emploi tremplin	**4248**
		reprise de provision 2015 pour commencer les projets de recherche, de diffusion et de création)	**5800**
		Autres (SACEM…)	
		RECETTES PROPRES D'ACTIVITES	
		Cotisations adhérents	**800**
		Prestations de service, préciser : ……prestation diffusion des fabriques orchestrales et spectacles J.P	**0**
TOTAL	**50831**	**TOTAL**	**50831**
MISES A DISPOSITION		**MISES A DISPOSITION**	
Locaux (Villes des MDM et FRMJC)	**3000**	Locaux (Villes des MDM et FRMJC)	**3000**
portage adminsistratif (Villes des MDM)	**1500**	portage adminsistratif (Villes des MDM)	**1500**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire.

Soutien régional
La Région renouvelle son aide en faveur du Collectif Danses et Musiques du Monde à hauteur de 5 000 € sur une base subventionnable de 19 848 euros correspondant au budget prévisionnel proposé déduction faite de l'aide à l'emploi tremplin mutualisé et de la différence entre le montant de l'aide demandé et le montant de l'aide proposée.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 000,00 €
2017	2 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aides aux réseaux culturels franciliens	17 000,00 €
	Montant total	17 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011345

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE HALL DE LA CHANSON (JOURNEE IMMERSION CHANSON - NOUVELLE DEMANDE 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"	43 811,00 €	45,65 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE HALL DE LA CHANSON
Adresse administrative : 211 AVENUE JEAN JAURES
75019 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur SERGE HUREAU, Directeur
N° SIRET : 37796232900035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"
Rapport Cadre : CR24-11 du 08/04/2011
Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

CRITERES D'INTERVENTION REGIONALE

Solidité professionnelle	Le Hall de la chanson a été créé en 1990 sous l'impulsion de Jack Lang, avec pour mission de rendre accessible à tous, le patrimoine de la chanson. Il s'est implanté en 2012 dans le pavillon du Charolais du Parc de la Villette, avec le soutien du Ministère de la Culture au titre du fonctionnement à hauteur de 65,3% du budget général, pour mener à bien ses missions de valorisation, création, diffusion et appropriation de la chanson d'hier et d'aujourd'hui.
Attractivité et territoire	Le projet proposé se développe principalement à Paris et en l'Essonne. Il contribue à l'insertion professionnelle de jeunes artistes. Il est mené en partenariat avec le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique, les rectorats et les lycées participants.
Dimension artistique	Ce projet artistique et pédagogique original vise à sensibiliser un large public au patrimoine de la chanson, à favoriser l'expression de nouvelles formes artistiques émergentes et l'insertion des élèves dans une situation de création professionnelle avec des artistes et formateurs professionnels.
Public et accessibilité	Les journées « immersion chanson » sont organisées au hall de la chanson pour 10 lycées (8 lycées parisiens et 2 en Essonne)**.** Des concerts auront lieu en fin de journée pour les lycéens et leur famille dans la salle de spectacle de

	150 places.

Présentation du projet

Une journée est organisée pour chaque lycée sur la thématique de la Grande guerre et se déroule en plusieurs phases : des conférences chantées, des projections d'archives de spectacle, un échange avec les artistes et un concert ouvert aux lycéens et à leur famille en soirée.

Elaboré par le directeur pédagogique du Hall de la chanson en lien avec le rectorat, le programme d'intervention comprend : l'histoire de la chanson, l'objet chanson (timbre, texte, origines, grandes figures…), l'initiation aux différents styles avec des exemples musicaux en live, le lien des chansons au programme d'histoire, des lettres et de l'éducation musicale, l'apprentissage d'une chanson et autres pratiques artistiques selon la demande de chaque lycée.

Les journées sont organisées au Hall de la chanson pour 50 à 60 classes de 10 lycées soit près de 1 600 lycéens de Paris (4ème, 12ème, 14ème, 19ème et 20ème arrondissements) et deux lycées du département de l'Essonne.

10 artistes professionnels (chanteurs, comédiens, musiciens) et jeunes artistes sortant du conservatoire interviennent sur 170 heures. L'équipe du Hall sera mobilisée sur 300 heures et les professeurs relais sur 24 heures. Le Hall de la chanson forme les professeurs relais.

Intérêt régional : le bénéficiaire s'engage à accueillir au moins 1 stagiaire pendant deux mois dans le cadre de cette subvention.

Calcul de la subvention : les coûts de structure et le différentiel de subventionnement régional sont déduits de la base subventionnable.

Contrat Particulier : hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	5 000,00 €
	Montant total	5 000,00 €

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
DEPENSES ARTISTIQUES ET ACTIONS CULTURELLES	**35 491€**	**Aide projet Musiques actuelles Région IDF**	**34 000€**
Salaires et charges des artistes	31 871€	Etat DGCA ATT	**30 000 €**
Droits d'auteur	1 000€	Etat Education. Nationale ATT	**4 311 €**
Hébergement, transport, restauration	400 €		
Actions culturelles conférencier	2 220€		
DEPENSES TECHNIQUES/LOGISTIQUES /SECURITE	**22 320€**		
Salaires et charges techniciens	19 820 €	Autre (préciser):	
Achats divers restauration	2 500 €	ASP (emplois aidés)	
COUTS DE STRUCTURE Gestion administration paie	**10 500€**	Mécénat sponsoring	
TOTAL DEPENSES	**68 311€**	**TOTAL RECETTES**	**68 311€**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016080

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CENTRE CULTUREL FRANCO BERBERE DE SEINE SAINT DENIS (PROJET HOMMAGE A IDIR NOUVELLE DEMANDE 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"	63 000,00 €	23,81 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE CULTUREL FRANCO BERBERE DE SEINE SAINT DENIS
Adresse administrative : 37 BOULEVARD PAUL VAILLAND COUTURIER 93700 DRANCY
Statut Juridique Association loi 1901
Représentant : Monsieur FARID BENYAHIA, Président
N° SIRET : 79012580100015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : **Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"**
Rapport Cadre : CR24-11 du 08/04/2011
Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

Critères d'intervention régionale

Solidité professionnelle	En 2010, le centre culturel Franco-Berbère a ouvert un espace de 700 m2 à Drancy. Il programme différentes actions culturelles, des hommages, conférences et concerts. Une consultante externe spécialisée en évènementiel coordonne ce projet autour de l'œuvre d'Idir dont le principal partenaire est la ville de Drancy.
Attractivité et territoire	Ce projet vise à impliquer un large public du département sur la transmission et l'appropriation de l'œuvre du chanteur berbère Idir en partenariat avec les acteurs culturels et éducatifs.
Dimension artistique	Le chanteur se produira en concert entouré de différents artistes professionnels et amateurs, avec tout un programme de sensibilisation et de création incluant des amateurs en amont de celui-ci.
Public et accessibilité	Le concert est au tarif de 10 €, et les actions culturelles sont proposées à des publics de tous âges (chorales jeunes et adultes, lycée et enseignement primaire). L'exposition est gratuite et 30 visites guidées sont prévues

Présentation de l'artiste
IDIR est l'un des artistes majeurs des musiques du monde aux sonorités entremêlées de guitares, flûtes et darboukas. Ses chansons, écrites en kabyle ou en français, ont une portée universelle. Sa carrière riche de 10 albums et de nombreuses collaborations, démarre à Paris en 1975, appelé par la maison de disque Pathé Marconi pour la production de son premier album. Le titre *A Vava Inouva* est devenu un tube planétaire, diffusé dans 77 pays et traduit en 15 langues. Il revient sur le devant de la scène en 1999 avec l'album *Identités* entouré de nombreux artistes de Manu Chao à Dan Ar Braz en passant par Maxime Le Forestier, Zebda, Gilles Servat, Geoffrey Oryema, Orchestre National de Barbès et Alan Stivell.
En 2007*,* sur l'album *La France des couleurs,* il invite la jeune génération R&B et Rap du moment à composer avec lui des chansons sur le thème de l'identité tels Akhenaton, Grand Corps Malade*,* Zaho (, Corneille, Yannick Noah, Tiken Jah Fakoly …

Présentation du projet
Ce projet vise à sensibiliser les publics autour de l'artiste IDIR, dont l'œuvre musicale et poétique témoigne de la rencontre entre culture traditionnelle berbère et sonorités contemporaines françaises.
Autour du concert d'IDIR qui constitue le point d'orgue du projet, plusieurs temps forts sont organisés : des actions pédagogiques, une exposition de photographie et de textes, un cycle de conférences.

Idir donnera un concert en avril 2017, entouré de chorales d'amateurs et de plusieurs artistes.

Les actions culturelles démarrent dès 2016 et comportent plusieurs axes :

- Des actions de sensibilisation à l'œuvre d'IDIR menées auprès d'élèves du primaire et de lycées, des livrets pédagogiques seront réalisés en lien avec deux professeurs relais avant d'être remis à chaque enfant. Les élèves étudieront en classe les textes et chansons de l'artiste sous l'angle culturel et la dimension citoyenne.

- Un travail de réinterprétation de chansons polyphoniques d'IDIR sera mené avec 4 chorales amateures : chorale Tiliwa, chorale Numidya, chorale du CCFB, la Jeanne d'Arc de Drancy. Nasredine Dalil, chef d'orchestre et musicien, coordonnera l'ensemble des chorales. Directeur musical du spectacle Barbès Café au Cabaret Sauvage jusqu'en 2013, ses compositions croisent traditions kabyles musique classique orientale, occidentale et musiques improvisées, Il a collaboré depuis 1979 avec de nombreux artistes : Idir, Djamel Allam, Youcef Boukella, Larbi Dida, Brahim Izri, Takfarinas, les Gipsy Kings...

- Une exposition sera organisée dans le mois qui précède le concert, elle présentera le parcours de l'artiste, les textes de ses chansons, des interviews avec son regard sur le monde actuel. 30 visites avec les scolaires sont envisagées. Une installation diffusera un diaporama photos et la vidéo de l'un de ses concerts en continu.3 conférences sur la culture berbère et l'œuvre du chanteur seront organisées dans ce cadre.

Les partenaires du projet sont le producteur Blue Line Productions, l'association Public Chorus, les enseignants, les conservatoires de Drancy et Bobigny, les associations culturelles locales, les centres sociaux, le château la Doucette, la Médiathèque et les conservatoires sont associés au projet.
Un partenariat avec France Culture est actuellement à l'étude.

Intérêt régional : Le bénéficiaire s'engage à accueillir au moins un stagiaire pendant 2 mois dans le cadre de cette subvention.

Calcul de la subvention : Les coûts de structure et le différentiel de subventionnement régional sont déduits de la base subventionnable.

Localisation géographique : DRANCY

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
DEPENSES ARTISTIQUES	**31 120**		
Cachet de l'artiste, musiciens, sacem	12 000	Aide projet Musiques actuelles Région Ile de France	40 000
Production exposition	8 920	Ministère de la Culture En Cours	24 416
Production vidéo	3 600	Drancy - Paris Terres d'envol En Cours	27 000
Livret d'exposition	5 400	Vente de produits finis (billetterie …)	10 000
Transport	1 200	ASP (emplois CAE)	7 584
ACTIONS CULTURELLES	**16 830**		
Elaboration des visites guidées et Formation des conférenciers	2 600		
Création, impression du livret pédagogique	1 780		
Animation et coordination actions culturelles	3 400		
Rémunération de 3 chefs de chœurs	4 050		
Programmation conférence, rémunération des intervenants	5 000		
COMMUNICATION	**16 550**		
Communication relations presse, charte graphique…	9 300		
Création d'un teaser/ vidéo	3 600		
Animation réseaux sociaux	3 650		
PRESTATIONS EXTERNE COORDINATION	**23 500**		
COUTS DE STRUCTURE	**21 000**		
Salaire et charges personnel permanent	21 000		
TOTAL DEPENSES	**109 000 €**	**TOTAL RECETTES**	**109 000 €**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016095

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PLUS DE SON -PROJET TREMPLIN DES LYCEENS (NOUVELLE DEMANDE 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"	80 000,00 €	50,00 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLUS DE SONS
Adresse administrative : 15 RUE DU LOUVRE
75001 PARIS 01
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur FRANCOIS MISSONNIER, Président

N° SIRET : 45068455000020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"
Rapport Cadre : CR24-11 du 08/04/2011
Date prévisionnelle de début de projet : 22 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Prise en compte des dépenses d'organisation en amont du projet à réception de la demande

Critères d'intervention régionale

Solidité professionnelle	L'association Plus de sons, expérimentée en production d'évènements met au service des lycéens régionaux la couverture médiatique du festival Rock en Seine en partenariat avec la Région.
Attractivité et territoire	L'organisation d'un tremplin sur le stand régional du festival contribue à la visibilité de l'action régionale et sera un véritable outil de repérage de jeunes talents ainsi que vecteur d'épanouissement artistique.
Dimension artistique	Un accompagnement musical sera proposé au groupes de lycéens sélectionnés qui joueront en avant-première des groupes régionaux émergents de la scène du stand Région.
Public et accessibilité	Ce tremplin sera ouvert aux groupes lycéens repérés et accompagnés par les structures de musiques actuelles franciliennes

Présentation du projet
L'organisation de ce tremplin démarre dès 2016, en lien avec les réseaux et salles de musiques actuelles franciliennes, également en lien avec les relais dans les lycées (médiateurs culturels). Il s'agira d'organiser 3 à 4 tremplins sur le territoire francilien en vue de sélectionner 3 groupes lycéens qui se produiront à Rock en Seine en août 2017.

fin 2016 début 2017 : rencontre avec les réseaux de musiques actuelles afin de définir premiers éléments de collaboration et de communication.
Janvier – mars 2017 : accompagnement professionnel des tremplins régionaux lycéens existants voir ouverture de mini tremplins.

Janvier avril 2017 : le programmateur de Rock en Seine participe aux finales des tremplins franciliens et les structures référentes locales accompagnant les groupes. Des soirées de présélection seront organisées avec un jury de professionnels.

Avril mai juin 2017 : : Accompagnement des 3 groupes finalistes pour la scène tremplin lycéens Rock en Seine

Juillet Août 2017: préparation de l'accueil et du concert tremplin avec un régisseur dédié.

Août 2017 : concerts des 3 groupes lycéens le stand régional Rock en Seine.

Un making-off de chaque étape du tremplin sera réalisé, des récompenses seront à définir avec les partenaires : dotation d'instrument, rencontres avec des professionnels (ex anciens des avant scènes)

L'association Plus de sons assure :
- la coordination de l'opération en lien avec les réseaux et salles de musiques actuelles.
- l'organisation des comités de pilotage en lien avec la Région Ile de France et les réseaux concernés
- la tenue des comités de sélection finale avec les salles de musiques actuelles
- l'organisation, la production et la communication des concerts des groupes sélectionnés (dont le nombre sera défini par le 1er comité de pilotage).
- la prise en charge des rémunérations des intervenants pour l'accompagnement artistique des groupes.

La Région et les réseaux font partie du comité de pilotage.

Les structures partenaires de musiques actuelles propose une sélection de groupes soit issus de ces tremplins locaux ou qu'elles accompagnent pour le tremplin lycéens à Rock en Seine.

Le coaching sera assuré par les artistes, techniciens et autres professionnels des musiques actuelles en fonction des besoins de chaque groupe.

Ce projet fait l'objet d'une expérimentation sur un nombre restreint de groupes pour cette première édition.

Intérêt régional :
La structure a déjà atteint son plafond d'accueil simultané de 3 stagiaires dans le cadre de la présente subvention, et compte tenu du démarrage rapide de ce projet, il est donc proposé pour cette 1ère expérimentation de ne pas conditionner exceptionnellement cette subvention à l'accueil de stagiaire supplémentaire, afin de ne pas retarder la mise en route de ce projet.

Localisation géographique : REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

DEPENSES	HT €	RECETTES	HT €
DEPENSES ARTISTIQUES /ACTIONS CULTURELLES	**24 000**	**REGION IDF AIDE PROJET MUSIQUES ACTUELLES**	40 000
Coaching défraiements concert rencontres et interventions	13 000	Apport Plus de Sons	20 000
Accueil /technicien /régie	11 000	Financements privés (En cours)	20 000
COORDINATION (GENERALE ET CULTURELLE)	**23 000**		
COMMUNICATION	**33 000**		
TOTAL DEPENSES	**80 000**	**TOTAL RECETTES**	**80000**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	40 000,00 €

ANTERIORITE DU SOUTIEN REGIONAL *(informations en cours de consolidation*

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	655 000,00 €
2014	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	655 000,00 €
2015	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	655 000,00 €
2016	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	600 000,00 €
	Montant total	2 565 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000008

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CENTRE CULTUREL FRANCO BERBERE DE SEINE SAINT DENIS - PROJET LES CARREFOURS BLEUS NOUVELLE DEMANDE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"	47 956,00 €	41,70 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE CULTUREL FRANCO BERBERE DE SEINE SAINT DENIS
Adresse administrative : 37 BOULEVARD PAUL VAILLAND COUTURIER 93700 DRANCY
Statut Juridique : Association loi 1901
Représentant : Monsieur FARID BENYAHIA, Président
N° SIRET : 79012580100015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"
Rapport Cadre : CR24-11 du 08/04/2011
Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Prise en compte des dépenses d'organisation en amont du projet à dater du 1er octobre 2016.

Critères d'intervention régionale

Solidité professionnelle	En 2010, le centre culturel Franco-Berbère a ouvert un espace de 700 m2 à Drancy. Il programme différentes actions culturelles, des hommages, conférences et concerts. Une consultante externe spécialisée en évènementiel coordonne le projet culturel du centre.
Attractivité et territoire	Ce projet vise à impliquer un large public du département
Dimension artistique	Des temps fort de rencontres musicales et d'actions culturelles sont destinés à valoriser la culture berbère avec 5 concerts musicaux, 3 résidences pluridisciplinaires et 6 journées d'actions culturelles.
Public et accessibilité	Le projet vise s'adresse à différents publics de tous âges avec des ateliers de pratiques artistiques et des forums. La tarification sera modulée selon les catégories de publics

Présentation du projet
Le projet porte sur 3 axes destinés à valoriser la culture berbère dans toutes ses dimensions avec des temps forts musicaux, des ateliers et forum, et des résidences d'artistes.

- **9 Temps forts de valorisation des musiques berbères**

- 22 octobre 2016 : Snouu de Terakaft dans le cadre du forum sur la culture Touarègue.
- 11 et 12 novembre 2016 : concert des groupes Brahim El Hana (le 11) et Imazelen (le 12) dans le cadre du forum sur la culture des Ichelhiyens
- Décembre 2016 : concert de musiques kabyles.
- janvier 2017 : Ali Amran, chanteur Kabyle aux influences Rock en
- février 2017 : Kahina Afzim, chanteuse et danseuse polyinstrumentiste peu connue
- mars 2017 : Malek Kenane, auteur compositeur interprète de musique Chaabi.
- mai 2017 : Iness Mezel, chanteuse franco-berbère
- juin 2017 : Malika Ouahes

- **Résidences d'artistes**

Un appel à candidatures est lancé dès octobre 2016 pour accueillir 3 artistes sur le travail d'action culturelles avec les publics du centre et hors les murs : 1 sur la danse, 1 sur la musique et le chant et 1 sur l'écriture.

- **3 temps de rencontres culturelles thématiques**

- 22 octobre 2016 –« la culture touarègue d'aujourd'hui »: une table ronde sur la place de la femme, une exposition de peinture et d'artisanat avec un concert, en partenariat avec l'organisation de la diaspora Touarègue en Europe.

- du 11 au 13 novembre 2016 – « la culture des Ichelhiyens » (berbères du sud marocain) : une table ronde sur la citoyenneté et le co-développement, un atelier d'écriture et un concert, une table ronde sur l'œuvre de l'écrivain Mohammed Khair Eddine seront organisés. L'écrivain Hamed Assid participera à ce forum.

- 2 et 3 décembre 2016 – Patrimoine musical et littéraire de la culture berbère de Kabylie : des ateliers de découverte des contes kabyles, un récital de poésie, des débats avec romanciers et essayistes et un concert seront organisés.

Localisation géographique : Drancy **Contrat Particulier :** Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

Intérêt régional : la structure s'engage à accueillir au moins un stagiaire pendant deux mois dans le cadre de cette subvention.

Calcul de la subvention : les dépenses de réfection de lieux de résidence et de matériel artistiques, ainsi que le différentiel de subventionnement régional ne sont pas incluses dans la base subventionnable

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

DEPENSES TTC€			RECETTES TTC€		
Libellé	Montant	Taux	Libellé	Montant	Taux
CACHETS ARTISTES	16 670	25,7%	REGION IDF AIDE PROJET MUSIQUES ACTUELLES	30 000	46,2%
DROITS AUTEURS	2 035	3,1%	VILLE DE DRANCY EC	10 000	15,4%
HONORAIRES INTERVENANTS PRESTATAIRES	5 000	7,7%	CG 93 EC	7 500	11,6%
SONORISATION SALLE	10 275	15,8%	DRAC EC	10 000	15,4%
MONTAGE	1 480	2,3%	BILLETTERIE	7 456	11,5%
SECURITE	2 680	4,1%			
RESTAURATION	1 675	2,6%			
COMMUNICATION	7 288	11,2%			
HEBERGEMENT	220	0,3%			
REFECTION LIEUX RESIDENCE	2 000	3,1%			
MATERIEL ARTISTIQUE	5 000	7,7%			
PERSONNEL PERMANENT	7 093	10,9%			
FRAIS TELECOM POSTE	1 740	2,7%			
TRANSPORT	1 800	2,8%			
TOTAL DEPENSES	**64 956**		**TOTAL RECETTES**	**64 956**	

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16009638

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MARATHON (FESTIVAL MARATHON 2016 6 NOUVELLE DEMANDE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	155 840,00 €	6,42 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MARATHON
Adresse administrative : 15 BD JULES FERRY
75011 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MAXENCE GOURDAULT-MONTAGNE, Président
N° SIRET : 80066061500025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées
Rapport Cadre : CR24-11 du 08/04/2011
Date prévisionnelle de début de projet : 14 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Prise en compte des dépenses d'organisation en amont du festival à dater du dépôt de la demande.

Critères d'intervention régionale

Solidité professionnelle	Le directeur du Cabaret contemporain a créé ce festival en 2013 qui a pour principaux partenaires le département de l'Essonne et la ville de Paris. Les recettes propres représentent 60,4% du budget.
Attractivité et territoire	Ce festival se développe en partenariat avec des scènes musiques actuelles et autres lieux culturels de 5 villes franciliennes Paris, Vanves, Ris-Orangis et Etampes. Un large plan de communication est mis en place.
Dimension artistique	La programmation croise différents courants des musiques improvisées, jazz et électroniques avec une place importante faite à la création émergente. En 2015, sur 16 formations 12 sont émergentes.
Public et accessibilité	Visant à attirer un large public, la fréquentation est en progression constante (4500 festivaliers en 2015). Des actions culturelles pour les scolaires (dont 275 lycéens), les centres sociaux et conservatoires sont organisées. Il propose une tarification sociale à de 9 € et 12 € en plein tarif. Le festival met en place le tri sélectif.

Présentation de la programmation 2016

Création - Artistes et esthétiques	Niveau de développement	Dates et lieux
Cabaret Contemporain création pour le festival Esthétique : musiques improvisées	Emergent	19/11/2016 - Dynamo de Pantin
Masomenos Joan Costes et Vadim Valsheck, jazz, musiques improvisées	Emergent	19/11/2016 à la Dynamo à Pantin
Trami N'Guyen-musiques improvisées	Emergent	22/11/2016 – Théâtre d'Etampes
Januibe Tejera -musiques improvisées	Emergent	22/11/2016 – Théâtre d'Etampes
Jacques - musique électronique	Emergent	24/11/2016 au Théâtre de Vanves
I**mprovisations** : Nicolas Didier, percussion / Trami N'Guyen, piano / Laurent Durupt, piano / Haga Ratovo, piano -jazz, musique improvisée	Emergent	24/11/2016 au Théâtre de Vanves
La Machina -Création pour le festival de Fabrizio Ra- musiques électroniques	Emergent	25/11/2016 au Badaboum
Mad Rey live -musique électronique	Emergent	25/11/2016 au Badaboum à Paris
Soulphiction- : musique électronique	Emergent	25/11/2016 au Badaboum
Romain Turzi – création pour le festival -: musique expérimentale	Emergent	26/11/2016 à la Gaité lyrique (Paris)
Pantha du Prince - musiques électroniques	Confirmé	26/11/2016 à la Gaité lyrique (Paris)
Music for 18 musicians de Steve Reich -Ensemble Links - musiques improvisées	Emergent	26/11/2016 à la Gaité lyrique (Paris)
Création Ben Vedren – musiques électroniques	Emergent	26/11/2016 à la Gaité lyrique (Paris)
Erwan Keravec Cornemuse - musiques improvisées	Emergent	26/11/2016 à la Gaité lyrique (Paris)
Bang on a Can -musiques improvisées	Emergent	02/12/2016 au Plan à Ris-Orangis
Matthew Herbert -: musiques électroniques	Emergent	02/12/2016 au Plan à Ris-Orangis

Actions culturelles
Deux actions de sensibilisation musicale autour des deux créations « La Machina » et « Bang on a can » sont organisées avec des maisons de quartier, des écoliers et des lycéens.

Intérêt régional : le bénéficiaire s'engage à accueillir au moins un stagiaire sur deux mois au titre de cette subvention.

Calcul de la subvention : La base subventionnable inclut les dépenses artistiques moins le différentiel de subventionnement régional.

Localisation géographique : REGION ILE DE France

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"	10 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
DEPENSES ARTISTIQUES	**162840**	**Aide Festival Musiques actuelles Région IDF**	**17000**
Achats de spectacles	0	Autre aide Région IDF :……	
Droits d'auteur	2400	Département :de l'Essonne Attribuée	8000
Hébergement, transport, restauration	12500	Commune de Paris Attribuée	15000
Salaires et charges des artistes	147940	ASP (emplois aidés) Attribué	5940
Autres dépenses à préciser :		ADAMI Attribué	14000
DEPENSES TECHNIQUES /SECURITE/ LOGISTIQUES	**32200**	Spedidam… Attribué	10000
Salaires et charges techniciens	7500	Mécénat Arte	15000
Hébergement, transport, restauration	1800	Financement Amarillo	25000
Locations (salles, matériels…)	19000	Sacem Attribué	10000
Sécurité	1400	Billetterie	68400
Achats	2500	Cessions	14000
COMMUNICATION	**640**0	CNV	19 500
Conception impression	4000	FCM ATT	7000
Presse, achat de publicités	2400		
COUTS DE STRUCTURE	**27400**		
Salaire et charges personnel permanent	20600		
Fournitures administratives	2000		
Autres dépenses (téléphone, missions…)	4800		
TOTAL DEPENSES	**228840**	**TOTAL RECETTES**	**228840**

BIENS /SERVICES MIS A DISPOSITION	€ HT	APPORT EN NATURE	€ HT
Mise à disposition du lieu et équipe	**4500**	Gaîté lyrique (servitude de la Mairie de Paris)	**4900**
Mise à disposition du lieu et équipe	**4500**	Plan à Ris-Orangis	**4900**
TOTAL CONTRIBUTIONS	**9400 €**	**TOTAL CONTRIBUTIONS**	**9400 €**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011563

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE BOULOGNE BILLANCOURT (FESTIVAL BBMIX - NOUVELLE DEMANDE 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	33 400,00 €	29.94 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOULOGNE BILLANCOURT
Adresse administrative : 26 AVENUE ANDRE MORIZET
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Député-maire

N° SIRET : 21920012800011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : **Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées**
Rapport Cadre : CR24-11 du 08/04/2011
Date prévisionnelle de début de projet : 9 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Prise en compte des dépenses d'organisation en amont de du festival à dater du dépôt de la demande.

Critères d'intervention régionale

Solidité professionnelle	Le service en charge des musiques actuelles de la ville de Boulogne-Billancourt organise ce festival depuis 2005.
Attractivité et territoire	C'est l'un des évènements phares de la programmation musiques actuelles du Carré Bellefeuille.
Dimension artistique	Ce festival dédie aux musiques électroniques, improvisées et rock de la scène international, valorise la scène émergente et locale. Il propose aussi une programmation jeune public.
Public et accessibilité	Le festival attire un large public fidèle (75% de taux de fréquentation), avec un tarif d'entrée à 11€. Il accompagne les groupes amateurs en répétitions et organise un tremplin Go West ouvert à 20 groupes.

Programmation 2016
La douzième édition présente les groupes suivants, les 26 et 27 novembre 2016, au Carré Bellefeuille : Electric Electric, The Pop group, The Goats, DJ Cambodian Knive et les Fantastic Mister Guy, Boris, Fumaca Preta 6, DJ Piotr Kurek et DJ Markus Detmer ; ainsi qu'un ciné concert jeune public « Mimo the Maker ».
Une exposition « Sticker Removals » sera dédiée à l'anthropologie visuelle du CD et une conférence sera organisée autour de la projection du film « Don pauvros de la Manche » en présence du guitariste français Jean-François Pauvros.
Le tremplin Go West est ouvert à une vingtaine d'amateurs qui bénéficient de l'accompagnement artistique du chargé de mission musiques actuelles de la ville.

Intérêt régional : le bénéficiaire s'engage dans le cadre de cette subvention à accueillir au moins 1 stagiaire pendant deux mois.

Calcul de la base subventionnable : elle inclut les dépenses artistiques.

Localisation géographique : BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	7 760,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	100 000,00 €
2013	Stratégies territoriales de sécurité – Fonctionnement	10 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	7 760,00 €
2015	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	320 000,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	267 786,50 €
	Montant total	729 806,50 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
DEPENSES ARTISTIQUES	**33 400**	**Aide Festival Musiques actuelles Région IDF**	**10 000**
Achats de spectacles	26 500	Département : 92 En cours	6 000
Droits d'auteur	2 500	Commune de Boulogne Billancourt Attribué	12 850
Hébergement, transport, restauration	3 400	Billetterie	13 200
Rémunération des artistes	1 000		
Autres dépenses à préciser :			
DEPENSES TECHNIQUES/ SECURITE/ LOGISTIQUE	**3 600**		
Salaires et charges techniciens	2 600		
Hébergement, transport, restauration			
Locations (salles, matériels…)	850		
Achats divers	150		
COMMUNICATION	**5 050**		
Conception impression	4 330		
Distribution / Communication	720		
TOTAL DEPENSES	**42 050**	**TOTAL RECETTES**	**42 050**

Les apports en valorisation de la commune de Boulogne sont les suivants :

BIENS /SERVICES MIS A DISPOSITION	€ HT
Personnel, bénévolat	**3 200**
Publicité, média, autres (préciser)	**6 000**
TOTAL CONTRIBUTIONS	**9 200 €**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015072

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE CHATOU (FESTIVAL INOX PARK 2016 NOUVELLE DEMANDE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	775 000,00 €	1,29 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHATOU
Adresse administrative : 11 PL GENERAL DE GAULLE
78401 CHATOU CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Ghislain FOURNIER, Maire
N° SIRET : 21780146300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées
Rapport Cadre : CR24-11 du 08/04/2011
Date prévisionnelle de début de projet : 28 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Prise en compte des dépenses d'organisation en amont du festival à dater du dépôt du formulaire de demande de subvention.

Critères d'intervention régionale

Solidité professionnelle	La ville de Chatou a créé ce festival de musiques électroniques en 2010 en partenariat avec l'association Scène sur Scène. Elle met à disposition le site de l'Ile des impressionnistes et prend en charge tous les moyens logistiques et techniques. La billetterie représente 68% du budget du festival.
Attractivité et territoire	Ce festival contribue au rayonnement culturel de la commune.
Dimension artistique	La programmation est dédiée aux différents courants des musiques électroniques, elle réunit artistes confirmés et émergents sur 3 scènes (24 groupes dont 6 émergents).
Public et accessibilité	Le public est plus nombreux chaque année (18 000 en 2015). Des animations culturelles, ludiques et de prévention sont proposées. Le tarif varie de 40 à 85€ selon les publics.

Présentation de la programmation
Le festival réunit le 3 septembre 2016, les artistes suivants : DON Diablo, Chuckie, Tchami, Joachim Garraud, Nils van Zandt, Lumberjak Nervo, Tujamo, Wet W, Jack Perry, Andy C, Bear Grillz, Delta Heavy, Dope D.O.D; Must Die, Snails, Teddy Killers, Ace ventura Capital Monkey, Seven Monkey, Major 7, ADAM X, Alex Mine et Romulus.

Un concours de djs et de démonstration de BMX et des actions de prévention (contraception et risques auditifs) ainsi qu' une animation de skate sont organisés.

Intérêt régional : Le bénéficiaire s'engage à accueillir au moins un stagiaire pendant deux mois dans le cadre de cette subvention.

Calcul de la subvention : Les seules dépenses techniques et logistiques engagées par la ville sont incluses dans la base subventionnable, déduction faite du différentiel de subventionnement régional.

Localisation géographique : CHATOU

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat régional territorial	731 710,71 €
2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	105 559,25 €
	Montant total	837 269,96 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	ATTRIBUE ATT EN COURS EC	€ TTC
DEPENSES ARTISTIQUES Scène sur Scène	584 000	**Aide Festival Musiques actuelles Région Ile de France**	☐ ATT X EC	25 000
Achats de spectacles		Autre aide Région IDF :.....	☐ ATT ☐ EC	
Droits d'auteur	0	Etat :.....	☐ ATT ☐ EC	
Hébergement, transport, restauration		Département :	☐ ATT ☐ EC	
Salaires et charges des artistes	584 000	Commune	☐ ATT ☐ EC	
Autres dépenses à préciser :		Commune de Chatou	☐ ATT ☐ EC	
DEPENSES TECHNIQUES	**790 000**	Commune de	☐ ATT ☐ EC	
Salaires et charges techniciens		Autre (préciser):	☐ ATT ☐ EC	
Hébergement, transport, restauration		ASP (emplois aidés)	☐ ATT ☐ EC	
Locations (salles, matériels...)	270 000	Sociétés civiles :	☐ ATT ☐ EC	
Sécurité et techniciens	400 000	Sociétés civiles :		
Achat (préciser)	70 000	Mécénat sponsoring	☐ ATT ☐ EC	
Autre dépenses à préciser		Autres financements privés.....	☐ ATT ☐ EC	
COMMUNICATION	**0**		☐ ATT ☐ EC	
Conception impression		billetterie	☐ ATT X EC	**1 023 800**
Autres dépenses à préciser :		Autres recettes d'activité :	☐ ATT ☐ EC	
COUTS DE STRUCTURE Mairie	**0**	Vente marchandises	☐ ATT X EC	**135 000**
Salaire et charges personnel permanent hors emploi tremplin	50 000	Apport fonds propres Association	X ATT ☐ EC	**100 200**
Fournitures administratives		Apport Fonds propres Mairie	X ATT ☐ EC	**90 000**
Autres dépenses à préciser :			☐ ATT ☐ EC	
TOTAL DEPENSES (1)	**1 374 000**	**TOTAL RECETTES (1)**		**1 374 000**

Les dépenses artistiques sont prises en charge par l'association scène sur scène qui assure la production artistique du festival.
La ville prend en charge les autres dépenses et met à disposition le site pour une valeur de 10 000 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015530

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FESTIVAL AU FIL DES VOIX (10EME EDITION DU FESTIVAL 2017 – RENOUVELLEMENT)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	71 615,00 €	20,95 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FESTIVAL AU FIL DES VOIX LE RENDEZ VOUS DES MUSIQUES DU MONDE
Adresse administrative : 28 RUE STEPHENSON 75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MAUD DE BALBY, Autre
Date de publication au JO : 8 mars 2008
N° SIRET : 50425115800029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées
Rapport Cadre : CR24-11 du 08/04/2011
Date prévisionnelle de début de projet : 2 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

Solidité professionnelle	Ce festival de musiques du monde, créé en 2008 par le directeur actuel, fait partie des festivals franciliens renommés. Il bénéficie de financements pérennes de sociétés civiles (34.5% : Sacem, Spedidam…), de financements publics (14,8% : ville de Paris et Région). Les recettes propres représentent 43,3%.
Attractivité et territoire	Il se déroule à L'Alhambra et depuis deux éditions également au studio de l'Ermitage à Paris. Il bénéficie d'un large plan de communication (médias, web, affichage…).
Dimension artistique	Elaborée en lien avec les labels indépendants, la programmation internationale présente des voix du monde, de nouveaux répertoires, favorisant ainsi les rencontres artistiques, ainsi que de nombreuses découvertes d'artistes émergents. La précédente édition a présenté 90 artistes dont 21 émergents.
Public et accessibilité	Le festival attire le grand public et les professionnels. La dernière édition a présenté 21 concerts à 3 522 festivaliers (baisse en raison des attentats). 2 rencontres professionnelles, un atelier de sensibilisation et un spectacle jeune public y ont été organisés.

Présentation de la prochaine édition
La 10ème édition présentera; du 16 au 31 janvier 2017 dans les mêmes lieux de spectacle vivant parisiens, de nouveaux répertoires, des créations originales de l'année et la promotion de nouveaux projets phonographiques.

Programmation en cours :

Nom du Groupe/Artiste	Genre musical/ Pays	Développement
Juan Carmona	flamenco / France	confirmé
Women Groove Project	Afro Pop / France Sénégal	émergent
Ariana Vafadari	Musique du monde / France Iran	émergent
AbuSadiya	Jazz / World / Tunisie, France, Etats-Unis	confirmé
Nishtiman	World / Iran, Irak, Turquie	confirmé
Vakia Stavrou	France, Chypre	émergent
Marilis Orionaa	Musique du monde, Béarn	émergent
Manushan	Flamenco, Jazz Manouche, Perse / Azéri	émergent
Olivia Flowers	Soul, Reggae, Blu-dub / USA, France	émergent
Sanacore	Chants populaires italiens a cappella / France	émergent
Aurélio	Garifuna Music / Honduras	confirmé
Mariana Ramos	Musiques du monde / France	émergent
Jupiter Okwess	African rock / Congo	confirmé
Manu Dibango	Jazz France/Cameroun	confirmé
Mor Karbasi	Ladino / Israël Espagne	confirmé
Arshid Azarine	Mythologie persanne	confirmé

Actions culturelles
Le Festival poursuit son travail pédagogique et de sensibilisation sur le thème de la diversité culturelle. Des rencontres professionnelles et ateliers de sensibilisation sont en cours de définition, la collaboration avec France terre d'asile sera reconduite sur des rencontres entre jeunes réfugiés et artistes.

Le festival met en place le tri sélectif, une alimentation biologique, l'impression label vert, la vaisselle recyclable…

Calcul de la subvention : la base subventionnable inclut les dépenses artistiques moins le différentiel de subventionnement régional**.**

Intérêt régional : le bénéficiaire s'engage à accueillir au moins un stagiaire pendant deux mois dans le cadre de cette subvention

Localisation géographique : PARIS **Contrat Particulier :** Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	9 000,00 €
2017	6 000,00 €

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

DEPENSES	€ HT ou TTC	RECETTES	attribue att en cours ec	€ HT ou TTC
DEPENSES ARTISTIQUES	*76 615*	**Aide Festival Musiques actuelles Région Ile de France**	☐ ATT ⌖ EC	20 000
Achats de spectacles	9 000	Autre aide Région IDF :.....		
Droits d'auteur	7 000	Etat :.....		
Hébergement, transport, restauration	12 000	Département :		
Salaires et charges des artistes	40 000	Commune de Paris	☐ ATT ⌖ EC	15 000
Autres dépenses à préciser : sacem	5 415			
Autre : coréa Ermitage,frais de bilelltterie	3 200	Autre (préciser):CNV	☐ ATT ⌖ EC	12 000
DEPENSES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES	*45 560*	ASP (emplois aidés)		3 012
Salaires et charges techniciens	3 372	Sociétés civiles : Spedidam,Adami,Sacem, SCPP,SPPF,FCM	☐ ATT ⌖ EC	75 000
Restauration , achats	1 500			
Locations (salles)	36 000	Mécénat sponsoring		
Locations matériels ...	5 000	Autres financements privés.....	☐ ATT ⌖ EC	5 790
Sécurité	3 060			
		Billetterie		65 000
COMMUNICATION	*49 667*			
Support de com (achats réseaux, conception, impression)	28 087	Autres recettes d'activité :apport labels et vente disques		26 000
Publicité partenariat	7 500			
Autres : attaché de presse, RP,	9 280	Apport fonds propres		
Autres dépenses à préciser :achat disques	4 800			
COUTS DE STRUCTURE	*49 960*			
Salaire et charges personnel permanent hors emploi tremplin	35 675			
Fournitures administratives	800			
Autres dépenses à préciser : frais de structure (loyer, services / comptable / taxe sur les spectacle ...)	13 485			
TOTAL DEPENSES (1)	**221 802**	**TOTAL RECETTES (1)**		**221 802**

BIENS /SERVICES MIS A DISPOSITION	€ HT ou TTC	APPORT EN NATURE	€ HT ou TTC
Personnel, bénévolat	10 000	Apport Financeur 1 (financeur et nature)	10000
Réseau d'affichage JCD Ville de Paris	240 000	Réseau d'affichage JCD Ville de Paris	240000
....		...	
TOTAL CONTRIBUTIONS (2)	**250 000**	**TOTAL CONTRIBUTIONS (2)**	**250 000**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015674

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : INSTITUT AULNAYSIEN DEVELOPPEMENT CULTUREL (SEMAINE DU BLUES 2017 - RENOUVELLEMENT)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	61 584,00 €	16,24 %	10 000,00 €
		Montant Total de la subvention	10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INSTITUT AULNAYSIEN DEVELOPPEMENT CULTUREL
Adresse administrative : 134 AVENUE ANATOLE FRANCE 93600 AULNAY-SOUS-BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame LILIANNE BOULERAY, Président
Date de publication au JO : 18 décembre 1999

N° SIRET : 37923494100019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées
Rapport Cadre : CR24-11 du 08/04/2011
Date prévisionnelle de début de projet : 12 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

Critères d'intervention régionale :

Solidité professionnelle	Le théâtre et cinéma Jacques Prévert est un équipement municipal rattaché à la structure IADC. Il présente une programmation pluridisciplinaire avec un axe musiques actuelles. Il y a trois ans, la municipalité a confié au Théâtre la reprise de ce festival de blues reconnu depuis sa création en 2007.
Attractivité et territoire	Ce festival constitue un évènement important sur le territoire et renforce la visibilité du Théâtre et de la programmation culturelle de la ville.
Dimension artistique	La programmation croise blues et cultures urbaines, artistes confirmés et amateurs.
Public et accessibilité	Le festival constitue le point d'orgue de toute une saison d'actions culturelles valorisant le territoire et l'histoire du blues pour un large public local et régional.

Bilan de la dernière édition
Du 19 au 23 mars 2016 la précédente édition a réuni 970 spectateurs sur la programmation suivante: Otis Taylor, René Miller Stephen Harrison et David Chalumeau, William Saint Val et Grégory Ott.

2 ateliers de pratiques musicales ont été organisés pour 37 collégiens et lycéens élèves en amont du festival. Une exposition sur l'histoire du blues, une scène ouverte aux amateurs et artistes confirmés « Graines de blues », 2 séances de cinéma sur le blues et 5 interventions l'histoire du blues ont été organisées pendant le festival.

Prochaine édition
3 créations seront à l'affiche de la prochaine édition du 18 au 26 mars 2017 sur le thème du blues Highway, avec deux concerts de différents artistes confirmés, une scène ouverte « Graines de blues » et un ciné concert « La route de Memphis ».

Des concerts pédagogiques « Bus du blues » seront donnés dans les collèges, lycées et pour tous publics. Des ateliers de pratiques artistiques et musicales sont également organisés avec le primaire, les collèges et lycées (250 lycéens).

Le prix d'entrée est inchangé entre 5 et 22 € selon les dates et les publics. Une tarification sociale est proposée aux moins de 26 ans, aux familles nombreuses, et autres minima sociaux. Le pass festival d'une semaine varie de 27 à 53 € selon les publics comprenant une conférence, 2 concerts et 1 ciné musique.

Le festival contribue à la réduction de l'empreinte écologique grâce à la billetterie en ligne, au covoiturage et à une communication dématérialisée

Intérêt régional : le bénéficiaire s'engage à accueillir au moins un stagiaire sur deux mois au titre de cette subvention.

Calcul de la base subventionnable : les coûts de structure sont déduits de la base subventionnable

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Localisation géographique : AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	10 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers -	33 000,00 €
2014	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	10 000,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	18 000,00 €
2015	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	10 000,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	18 000,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	18 000,00 €
	Montant total	117 000,00 €

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

DEPENSES	**HT €**	**RECETTES**	**HT €**
DEPENSES ARTISTIQUES	**30.179 €**	**Festival Musiques actuelles Région IDF**	**10.000 €**
Achat de spectacles et action culturelle	14.433 €	Etat : Politiique de la Ville ATT	4.000 €
Coproduction	10.000 €	Département :Seine Saint-Denis ATT	3.800 €
Droits d'auteur	2.021 €	Commune d'Aulnay-sous-Bois ATT	54.244 €
Hébergement, transport, restauration	700 €	Marchandising	440 €
Achats divers	2.675 €	Billetterie	10.000 €
Taxes fiscale sur les recettes	350 €		
DEPENSES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES	**29.860 €**		
Salaires et charges techniciens	3.060 €		
Hébergement, transport, restauration			
Locations (salles, matériels…)	26.600 €		
Accords piano	200 €		
COMMUNICATION	**1.545 €**		
Conception impression	830 €		
Diffusion et publicité	715 €		
COUTS DE STRUCTURE	**20.900 €**		
Salaire et charges personnel	20.900 €		
TOTAL DEPENSES	**82.484 €**	**TOTAL RECETTES**	**82.484 €**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015675

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE MARCOUSSIS (22EME EDITION DU FESTIVAL ELFONDUROCK)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	46 700,00 €	28,91 %	13 500,00 €
	Montant Total de la subvention		13 500,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MARCOUSSIS
Adresse administrative : 5 RUE ALFRED DUBOIS
91460 MARCOUSSIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Olivier THOMAS, Maire

N° SIRET : 21910363700019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées
Rapport Cadre : CR24-11 du 08/04/2011
Date prévisionnelle de début de projet : 7 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

Critères d'intervention régionale :

Solidité professionnelle	Le festival est organisé par la direction des affaires culturelles de la ville de Marcoussis depuis sa création en 1995 avec le soutien du département, puis, de la Région.
Attractivité et territoire	Le festival valorise le territoire et ses acteurs notamment en partenariat avec le Centre d'arts de Marcoussis.
Dimension artistique	Le festival a été parmi les premiers à défendre une programmation exclusive d'artistes et groupes féminins avec une large place à l'émergence.
Public et accessibilité	La tarification est modulée selon les publics, les élèves du pôle musique de l'école des arts dispose d'une scène dédiée, des rencontres artistiques sont proposées. Le festival compte près de 800 spectateurs.

Bilan de la dernière édition
9 groupes dont 3 groupes amateurs ont été programmés les 18 et 19 mars 2016, 20 élèves chanteurs et chanteuses se sont produit sur la scène off, une rencontre artistique a été organisée avec des élèves de

classes CHAM et de l'école des Arts, la médiathèque a réalisé une exposition avec des biographies et CD des artistes du festival.

Prochaine édition
La prochaine édition réunira, les 10 et 11 mars 2017, dans le parc des Célestins de Marcoussis (salle Montagu, Orangerie, Ecole des arts), 9 groupes et artistes féminins de la jeune scène pop rock.

Des rencontres entre professionnels et amateurs de l'Ecole des Arts et des classes CHAM, des stands d'écoute audio et de vidéo seront proposés.

Les tarifs restent inchangés de 9 € et 17€ l'entrée, en fonction des concerts et des publics, un pass deux soirées à 30 € en tarif plein et 15€ en tarif réduit. Le festival met en place le tri sélectif et la consignation de gobelets.

Intérêt régional :
La structure s'engage à accueillir au moins un stagiaire pendant deux mois au titre de cette subvention.

Détail du calcul de la subvention :
Les apports en valorisation sont déduits de la base subventionnable.

Localisation géographique : MARCOUSSIS

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	13 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	13 500,00 €
2014	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	13 500,00 €
2015	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	27 000,00 €
2015	Contrat régional territorial	65 625,00 €
	Montant total	119 625,00 €

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	ATTRIBUE ATT EN COURS EC	€ TTC
DEPENSES ARTISTIQUES	*27 400* **€**	**Aide Festival Musiques actuelles Région Ile de France**	☐ ATT ☑ EC	**13 500 €**
Achats de spectacles	**22 000**	Département : Essonne	☐ ATT ☑ EC	**7 000 €**
Droits d'auteur	**2 800**	Commune de Marcoussis	☐ ATT ☑ EC	**16 200 €**
Hébergement, transport, restauration	**2 600**	Mécénat sponsoring	☐ ATT ☑ EC	**5 000 €**
DEPENSES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES	*11 100 €*	Billetterie	☐ ATT ☑ EC	**5 000 €**
Salaires et charges techniciens	**2 400**			
Locations (salles, matériels…)	**7 000**			
Sécurité	**1 600**			
Achats divers	**100**			
COMMUNICATION	*8 200 €*			
Conception impression	**3 700**			
affichage et distribution	**2 000**			
Encart LES INROCKS	**2 500**			
TOTAL DEPENSES (1)	**46 700 TTC**	**TOTAL RECETTES (1)**		**46 700 TTC**

BIENS /SERVICES MIS A DISPOSITION	€ HT ou TTC	APPORT EN NATURE	€ HT ou TTC
Personnel, bénévolat	**6 800**	Apport bénévolat	**6 800**
TOTAL CONTRIBUTIONS	**6 800 €**	**TOTAL CONTRIBUTIONS**	**6 800 €**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015929

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE MAGNY LES HAMEAUX (FESTIVAL A BOUT DE CHANT)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	34 090,00 €	29,33%	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAGNY LES HAMEAUX
Adresse administrative : 1 PL PIERRE BEREGOVOY
78470 MAGNY LES HAMEAUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire
N° SIRET : 21780356800187

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées
Rapport Cadre : CR24-11 du 08/04/2011
Date prévisionnelle de début de projet : 19 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

Critères d'intervention régionale :

Solidité professionnelle	Le café culturel l'Estaminet, structure municipale, s'investit dans un soutien à la création et à la diffusion culturelle, notamment dans le domaine des musiques actuelles. Il organise, depuis 12 ans, un festival jeune public et familial dédié à la chanson. Le financement communal représente 76 % du budget.
Attractivité et territoire	Ce festival contribue au rayonnement culturel de cette commune rurale des Yvelines.
Dimension artistique	La programmation est dédiée à la création jeune public. La dernière édition a accueilli 8 groupes et créations musicales.
Public et accessibilité	Le festival touche les habitants de l'agglomération de Saint-Quentin, du parc naturel et régional de la Haute Vallée de Chevreuse et d'une partie du Sud Essonne (soit 2520 spectateurs). Il organise des visites de sensibilisation au le développement durable avec 6 écoles du 1er degré, une création artistique avec 14 classes du 1er degré et une classe de 6ème.

Présentation de la prochaine édition
Elle se tiendra du 14 au 26 mars 2017 à l'Estaminet avec la programmation suivante en cours :

Concerts	Artistes	Développement	Dates
Kids'N Roll Concert Rock	Les Biskotos	Confirmé	Mercredi 15 mars
Tournepouce	Barcella	Nouvelle création jeune public	Jeudi 16 mars 1 représentation Vendredi 17 mars 2 représentations
Pouët - Chanson Rock	Pigalle - François Hadji-Lazaro	Confirmé	Samedi 18 mars
Toutouig La La Sieste musicale	Chapi Chapo et les petites musiques de pluie	Confirmé	Dimanche 19 mars 4 représentations Lundi 20 et Mardi 21 2 représentations
Moustache Academy Concert Rap Festif	Moustache Poésie Club	Confirmé	Mercredi 22 mars
On le droit de chanter Création comédie musicale	Les grands chantent pour les petits avec 25 élèves d'une classe de Cm2	Confirmé	Jeudi 23 mars 2 représentations Vendredi 24 mars 3 représentations
Fadda Freddy Solo Musiques du monde/ 1ère diffusion jeune public	**Fadda Freddy Solo**	Confirmé	Dimanche 26 mars

Les tarifs s'échelonnent de 3 à 8,5 € selon les salles et les publics (tarifs réduits pour les scolaires, familles nombreuses jeunes, retraités). Gratuité pour les scolaires de Magny-les-Hameaux. Le carnet de 10 places est fixé à 41 €. Les actions culturelles scolaires et tous publics sont en cours d'élaboration.

Intérêt régional : Le bénéficiaire s'engage à accueillir au moins un stagiaire pendant deux mois dans le cadre de cette subvention.

Calcul de la base subventionnable : Les coûts de structure sont déduits de la base subventionnable.

Localisation géographique : MAGNY-LES-HAMEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	10 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	5 290,00 €
2013	Politique régionale en faveur des plans de prévention du bruit dans l'environnement	1 486,12 €
2013	Soutien à la prévention	5 000,00 €
2014	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	10 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	5 290,00 €
2014	Réalisation de lotissements agricoles	233 200,00 €
2015	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	20 000,00 €
	Montant total	290 266,12 €

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
DEPENSES ARTISTIQUES	**30.190**	**Aide Festival Musiques actuelles Région IDF**	**10.000**
Achat de spectacles	24 100	Commune de Magny-les-Hameaux En cours	38.590
Droits d'auteur	2 890	Billetterie	2.000
Hébergement transport restauration	700		
Actions cutturelles	2500		
DEPENSES TECHNIQUES/ SECURITE / LOGISTIQUES	**2.000**		
Salaires et charges techniciens	700		
Hébergement, transport, restauration	600		
Locations (salles, matériels…)	700		
COMMUNICATION	**2.000**		
Conception impression	2000		
COUTS DE STRUCTURE	**16.500**		
personnel permanent	15000		
Fournitures	1500		
TOTAL DEPENSES	**50.590**	**TOTAL RECETTES**	**50.590**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015576

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE CHELLES (ACTION CULTURELLE "RE'LEVE TOI" & FESTIVAL INTER LYCEE 2017 – RENOUVELLEMENT)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action culturelle Musiques au Lycée	4 507,00 €	55,47 %	2 500,00 €
	Montant Total de la subvention		2 500,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHELLES
Adresse administrative : PARC SOUVENIR E FOUCHARD
77505 CHELLES CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Brice RABASTE, Maire
N° SIRET : 21770108500011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action culturelle Musiques au Lycée
Rapport Cadre : CR24-11 du 08/04/2011
Date prévisionnelle de début de projet : 12 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

Critères d'intervention régionale :

Solidité professionnelle	Les Cuizines, équipement municipal entièrement dédié aux musiques actuelles, accompagne musiciens amateurs et professionnels. Il dispose d'une salle de spectacles et de studios.
Attractivité et territoire	Ce projet couvre l'ensemble des publics de la communauté d'agglomération, en partenariat avec les structures intercommunales et le réseau des musiques actuelles du 77.
Dimension artistique	Le lieu accompagne les pratiques musicales lycéennes depuis 2005 avec les 4 lycées de l'agglomération et organise un festival inter lycées apprécié des professionnels comme du public.
Public et accessibilité	Le projet valorise la scène locale amateure et rend accessible la pratique musicale auprès d'un large public.

Bilan 2016

113 lycéens ont répondu à l'appel à candidatures. 4 groupes de musique (20 participants) ont bénéficié d'un programme de 58 heures d'accompagnement sur des séances de composition, de rythmique, voix,

écriture et approche scénique animés par des artistes et des professionnels des salles de musiques actuelles. Une séance information métiers a été ouverte pour 68 lycées. 163 personnes (familles, professeurs et élèves) ont assisté au festival des 11 groupes lycéens l aux Cuizines.

Présentation du projet 2017
L'action est renouvelée de janvier à mai 2017 en partenariat avec les 4 lycées Chellois : Gaston Bachelard, Jehan, Louis Lumière et Gasnier-Guy.
4 groupes, soit une vingtaine d'élèves bénéficieront d'un accompagnement individualisé de coaching musical, vocal et scénique, à raison de 15 heures par groupe. Les groupes donneront un concert avec un artiste professionnel. Une rencontre métier sera organisée pour plusieurs classes.

Les intervenants se composent de 4 artistes (auteur compositeurs et/ou musiciens), le chargé d'accompagnement de la scène locale, la médiatrice et l'équipe technique des Cuizines. La médiatrice culturelle du dispositif régional de médiateurs dans les lycées, les équipes pédagogiques des lycées partenaires sont aussi associées.

Intérêt régional :
La structure s'engage à accueillir au moins un stagiaire pendant deux mois au titre de cette subvention.

Localisation géographique : CHELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €
2013	Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste	4 000,00 €
2013	Aides aux manifestations culturelles	65 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 180,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	4 690,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	85 322,00 €
2013	Contrats régionaux	210 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	289 701,00 €
2013	Soutien à la prévention	1 000,00 €
2014	Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	40 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	4 752,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	-229 401,00 €
2014	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	-161 957,00 €
2015	Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	20 000,00 €
2016	Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €

	Montant total	512 244,00 €

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

DEPENSES	€ HT ou TTC	RECETTES	€ HT ou TTC
DEPENSES ARTISTIQUES	**3171.00**	**Région Ile de France Musique au lycée**	2500.00
Rémunération artistes et intervenants pédagogiques	3100.00	Commune de Chelles EC	2007.00
Droits d'auteur	71.00		
DEPENSES TECHNIQUES	**436.00**		
Salaires et charges techniciens	436.00		
COUTS DE STRUCTURE	**900.00**		
Salaire et charges Personnel	900.00		
TOTAL DEPENSES	**4507.00 €**	**TOTAL RECETTES**	**4507.00 €**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011487

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SETTIMANA (RESIDENCE "LA NEBULEUSE D'HIMA" - NOUVELLE DEMANDE 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste	30 650,00 €	32,63 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SETTIMANA
Adresse administrative : 22 RUE VICTOR JARA
77330 OZOIR-LA-FERRIERE
Statut Juridique : Association loi 1901
Représentant : Madame BRIGITTE HERLAUT, Présidente
N° SIRET : 48842868100024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste
Rapport Cadre : CR24-11 du 08/04/2011
Date prévisionnelle de début de projet : 12 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

Critères d'intervention régionale

Solidité professionnelle	Cette association créée en 2002 a conduit 13 créations théâtrales et musicales. Elle accompagne le groupe émergent la *Nébuleuse d'Hima* depuis 2011 et développe des partenariats avec les professionnels du secteur des musiques actuelles (salles, réseaux, tourneurs, agences de management). Les recettes d'activité représentent 93% du compte de résultat associatif.
Attractivité et territoire	La résidence se déroule dans 2 lieux de musiques actuelles, les Cuizines à Chelles et le café musical PUB ADK à Roissy-en-Brie.
Dimension artistique	Ce groupe émergent pop et électro sera en résidence de création scénique et d'enregistrement de son 3ème album
Public et accessibilité	Les actions culturelles sont menées dans le cadre de la résidence.

Présentation du groupe

La chanteuse professionnelle Faustine Berardo est une artiste pluridisciplinaire (danse/théâtre). Après avoir formé le groupe rock trip-hop *Munshy*, vainqueur international du Tremplin Emergenza en 2002, qui a sorti 2 albums et a tourné en France, en Allemagne et aux USA, jusqu'à l'arrêt du groupe 2010. En 2011, elle forme le groupe de musique électro/rock la *Nébuleuse d'Hima* composé de 14 musiciens qui contribuent tous au processus créatif. A ses créations musicales, le groupe associe des plasticiens et vidéastes, qui créent des visuels sur les musiques et participent à la scénographie et lumière des spectacles.

Présentation de la résidence
La résidence porte sur la composition de 12 textes et musiques du 3ème album dont la sortie est prévue à l'automne 2017 et la création du spectacle avec une forte dimension visuelle, associant des artistes plasticiens, en vue de la tournée. La résidence se déroulera en plusieurs étapes sur 18 jours de création et 25 jours d'actions culturelles dans les lieux de musiques actuelles les Cuizines et le Pub ADK, ainsi que le studio d'enregistrement *Question de son* à Paris. Les deux salles ont accompagné le groupe depuis ses débuts dans sa professionnalisation.

Calendrier de création

- Novembre/décembre 2016 : composition, répétitions et maquettes sur les 6 premiers titres, définition des visuels pour l'album, prémices de création des futures décorations scéniques du nouveau spectacle
- Janvier/février 2017 : résidence de 5 jours. Composition des 6 derniers titres, production des 12 titres (choix des sons, finalisation des arrangements). Mise en œuvre du plan de développement des partenaires par Doweet Agency sur la promotion et la tournée.
- Mars/avril 2017 : résidence de 5 jours. Travail sur le jeu des nouveaux titres par l'équipe scénique, travail d'interprétation pour les voix (lead et chœurs.), finalisation des arrangements avant leur enregistrement définitif avec 5 artistes et 1 technicien son au studio Le Tube à l'Essai.
- Mai/juin 2017 : mixage de l'album et mastering au studio Question de Son à Paris. Création du support artistique de l'album, des outils et de partenariats communication. Définition du design des futurs décors scéniques
- Juillet -Aout 2017 : construction des décors scéniques sur 2 jours, regroupant 2 artistes plasticiens. Promotion dans les radios et réalisation d'un clip vidéo. Show- cases de promotion.
- Septembre 2017 : résidence de 6 jours aux Cuizines pour la création scénique (construction des sets, travail de mise en scène son et lumière avec 5 artistes, 2 techniciens son, 1 technicien lumière, 2 vidéastes et 2 plasticiens). Une captation vidéo sera réalisée à des fins promotionnelles. La sortie de l'album est prévue en automne, avec deux soirées promotionnelles en cours de définition dont la restitution de fin de résidence aux Cuizines. Sortie de l'album

Les actions culturelles seront mise en place avec les deux salles de musiques actuelles et lieux de diffusion.

Diffusion **:**
Novembre 2016 : Pub ADK (77).2017 : Le Rackam au printemps, Festival CSALP (27) en juin, La plage du Glazart (75) en été, le Gibus Café (75), Les Cuizines (77), Petit Bain (75), File 7 (77) au dernier trimestre. L'Empreinte (77) et le Rock'Aisne Festival (51) en 2018.

Intérêt régional : le bénéficiaire s'engage à accueillir au moins 1 stagiaire pendant deux mois dans le cadre de cette subvention.

Calcul de la subvention : le différentiel de subventionnement régional et les dépenses de diffusion sont déduits de la base subventionnable.

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	ATTRIBUE ATT EN COURS EC	€ TTC
DEPENSES CREATION	**27650**	**Région Ile-de-France - Aide Résidence M actuelles**		**20000**
CREATION: *Préciser le nombre de personnes et les bases de calcul*	**6 musiciens, 2 technicien, 2 plasticiennes/ 180€/jour TTC**	Autre aide Région Ile de France :	XEC	
Salaires + charges artistiques	**13500**	Etat :	☐ EC	
Salaires + charges techniques	**2700**	Département Seine-et-Marne	❄ EC	**6810**
Salaires + charges plasticiennes	**1440**			
Prestations à préciser :	**Résidence Scénique**	Commune d'Ozoir la Ferrière	☐ EC	**700**
Transports, hébergement, défraiement	**1000**	Commune de	☐ EC	
Achats mat premières, frais constructions décors Achat matériel musique	**2700**	Commune de	☐ EC	
Communication	**1000**	ASP (emplois aidés)	☐ EC	
Production album-concept (Enregistrement, mixage, mastering, création livret et pochette)	**3000**	Sociétés civiles : ADAMI	☐ EC	**4360**
Frais et droits de pressage cd	***2310***			
		Mécénat sponsoring	☐ EC	
		Autres financements privés.....	☐ EC	
		Autres financements privés.....	☐ EC	
		Coproduction ACETAAT PRODUCTIONS	☐ EC	***1500***
DEPENSES D'ACTIONS CULTURELLES	**5000**			
Salaires et charges	**4500**	Parts recettes de coréalisation		
Besoins actions culturelles		Autres : Actions Culturelles		**5000**
Transports, défraiement	**500**	Apport fonds propres		
COUTS DE FONCTIONNEMENT (Plafond 20%)	**8000**	Ventes produits : CD		**2280**
Salaires + charges sociales (hors emplois tremplins)	**7770**			
Administration,	**300**			
TOTAL DEPENSES (1)	**40650€**	**TOTAL RECETTES (1)**		**40 650,00 €**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011498

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TOUR'N'SOL PROD (RESIDENCE "OCEANIC TRANCE" - NOUVELLE DEMANDE 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste	26 667,00 €	43,82 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TOUR'N'SOL PROD
Adresse administrative : 5 ALLEE ANTOINE SARTORI
94140 ALFORTVILLE
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame OURIDA YAKER

N° SIRET : 50069725500015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste
Rapport Cadre : CR24-11 du 08/04/2011
Date prévisionnelle de début de projet : 30 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Prise en compte des dépenses d'organisation en amont de la résidence à dater du dépôt de la demande le 30 mai 2015.

Critères d'intervention régionale

Solidité professionnelle	Cette structure de production indépendante accompagne le développement d'artistes d'Afrique du Nord depuis 19 ans en France et à l'international. Elle est désormais membre du bureau du réseau de musiques du monde Zone franche.
Attractivité et territoire	Implantée dans le Val-de-Marne, Tour'n'sol Prod organise cette résidence à Alfortville et Aubervilliers, suivie d'une tournée francilienne, nationale et internationale, notamment dans les festivals professionnels (MaMA, Womex et Babel Med).
Dimension artistique	La structure a déjà produit 8 résidences de création et sollicite pour la première fois la Région pour le soutien à cette création unique « Océanic Trance » réunissant les univers de 2 groupes, Global Gnawa et Stromb, composés de 8 musiciens qui explorent les musiques tribales et modernes.
Public et accessibilité	La résidence de création s'accompagne d'actions de découverte et pratique musicale avec des enfants, des scolaires, des familles, des musiciens

	amateurs de chaque territoire. Les prix des concerts sont entre 5 et 13 €.

Présentation du projet artistique
La résidence Océanic Trance réunit les univers des groupes Stromb et Global Gnawa dans une recherche musicale originale alliant sonorités tribales et modernes. Les conques (coquillages intitulés strombes) se marient à des instruments plus traditionnels, et des chants ancestraux sont ainsi revisités.

Le groupe Gnobal Gnawa a été fondé en 2008 par le musicien parisien multi instrumentistes Thierry Fournel, le chanteur et gumbriste Jaouad El Garouge et le saxophoniste Mehdi Chaib sur l'exploration de nouvelles formes novatrices de la musique Gnawa sous des tonalités jazz, funk et reggae. Le groupe a deux albums à son actif et a collaboré également avec le slameur Djiz.

Le groupe Stromb a été fondé par Jean- Frédéric Erbertta, compositeur et arrangeur multi-instrumentiste (trombone à coulisse, soubassophone et conques). Il a collaboré avec plusieurs artistes de renom (Lenny Kravitz, Fantasio, Java,René Lacaille…) et enregistre ses propres créations en 1999, compositions mêlant percussions et conques avec plusieurs musiciens les «strombiens » dont la diffusion se développe en 2014.

Les 8 musiciens apporteront leur contribution à cette création collective, une co-direction artistique sera menée par un membre de chaque groupe. Cette création comprend 12 titres.

Contenu et calendrier des résidences
Du 7 au 10 novembre 2016 à l'espace Renaudie à Aubervilliers
Le groupe travaillera les compositions, les arrangements, la mise en scène, le filage sur la transition du spectacle et la set liste. Une présentation vidéo (EPK) et des photos de promotion seront réalisées.
Une première restitution sera présentée.

Du 15 au 17 janvier 2017 au SUB à Vitry-sur-Seine
Les musiciens travailleront à la consolidation du spectacle : musique, scénographie et costumes, dans la salle qui sera suivie d'une 2ème restitution.
Un album sera enregistré en août et sortira chez L'autre distribution en novembre 2017.

Les lieux de résidence sont mis à disposition avec les moyens humains. Tour'n'sol Prod rémunère les artistes pour les répétitions, la diffusion et les actions culturelles.

Actions culturelles
Plusieurs actions culturelles auront pour objet de faire connaitre l'histoire des conques et porteront sur des initiations pour le jeune public. Il s'agira aussi de faire découvrir cet instrument aux responsables d'actions culturelles. Les ateliers conques seront animés par 3 musiciens de Stromb, une vingtaine de coquillages de différentes tailles seront mis à disposition. 6 ateliers et une répétition publique sont prévus.

Diffusion de la création
5 concerts sont prévus : restitution gratuite le 10 novembre à l'espace Renaudie d'Aubervilliers, le 11 novembre au Petit Bain à Paris dans le cadre du festival Villes des musiques du monde, le 20 janvier au studio de l'Ermitage à Paris, le 25 février au Sub de Vitry-sur-Seine, en mars à la Cité de l'immigration à Paris.

Plusieurs dates sont en cours de négociation : les festivals Jazz sous les pommiers , De chant marin et Arabesque en France, le festival Ethnoport en Pologne, le festival Timitar au Maroc, la Nuit du Ramadan à Berlin, le festival Gnawa en Algérie… La création sera présentée en vidéo aux Nuits des forges du festival des Sud à Arles en juillet prochain.

Intérêt régional : le bénéficiaire s'engage à accueillir au moins un stagiaire pendant deux mois dans le cadre de cette subvention.

Calcul de la base subventionnable : les dépenses de diffusion et le différentiel de subventionnement régional sont déduits.

Localisation géographique : AUBERVILLIERS/ VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
DEPENSES CREATION	**25037**	**Région IDF Aide Résidence MA**	**15 000**
Salaires + charges artistiques	11257	Etat :	
Salaires + charges techniques	1430	Département : CG93 ATT	10 000
captation et montage vidéo, EPK/ clips …	4000	Coproduction SUB Vitry	*3 500*
Transports, hébergement, défraiement.	1850	Billetterie	1 000
Achats backline costumes et autres dépenses	3500	Ventes de spectacles et ateliers	5 500
Conception/ communication, mailing /presse…	3000	Parts recettes de coréalisation	1 200
DEPENSES DIFFUSION	**11729**	Sacem	3 000
Salaires + charges artistiques	*9650*	Apport fonds propres	4 196
Salaires + charges techniques	*1429*		
transports, hébergement, défraiements,	*650*		
DEPENSES D'ACTIONS CULTURELLES	**1930**		
Salaires et charges	1680		
repas/ transport d'instruments	250		
COUTS DE FONCTIONNEMENT	**4700**		
Salaires + charges sociales	3500		
Charges fixes	1200		
TOTAL DEPENSES	**43 396 €**	**TOTAL RECETTES**	**43 396 €**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011503

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MEZZANINE SPECTACLES (RESIDENCE "RAVE(VOLT)" - NOUVELLE DEMANDE 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste	42 203,00 €	23,69 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MS MEZZANINE SPECTACLES
Adresse administrative : C/O CAROLINE BERTHOD-BONNET
75010 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CAROLINE BERTHOD-BONNET, Présidente
N° SIRET : 50877909700031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste
Rapport Cadre : CR24-11 du 08/04/2011
Date prévisionnelle de début de projet : 30 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 21 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

Critères d'intervention régionale

Solidité professionnelle	Mezzanine Spectacles est spécialisée depuis 2008, dans la production et l'accompagnement de projets culturels notamment à l'échelle européenne. L'école de formation musicale l'EDIM, le lieu de spectacle Anis-Gras, le Conservatoire et le Théâtre de Chevilly-Larue sont partenaires du projet.
Attractivité et territoire	Le projet se déroule dans le Val-de-Marne à Arcueil et à Chevilly-Larue.
Dimension artistique	Il s'agit d'une nouvelle résidence de création d'Orkestronika, formation de musiques contemporaines conduite par le musicien Patrick Fradet depuis 2010 (14 musiciens et une chanteuse). Ses créations sont des expérimentations sonores avec l'utilisation des nouvelles technologies et la robotique.
Public et accessibilité	Des présentations de fin d'étape de résidence seront gratuitement proposées au public. Des actions culturelles seront mises en place à destination des musiciens amateurs, en cours de professionnalisation et des enseignants.

Présentation de la résidence :
Le groupe Orkestronika travaillera sur sa nouvelle création « Sons et sens en mutation – Rave [volt] ». Elle revient sur le mouvement des Raves Party et met en exergue les ambitions de la société anglaise des années 1980.
14 musiciens composent des sonorités acoustiques et électroniques, une chanteuse Cora Labaeye (quatuor vocal Crise Carmen pendant 10 ans) utilisera des collectages sonores de son voyage en Ukraine.

Contenu de la résidence
La résidence aura lieu, du 17 avril au 16 juin 2017, à Arcueil et Chevilly-Larue, sur 13 jours de création et 27 jours d'actions culturelles.

La première étape concernera la partie électronique et rythmique du projet, du 10 au 14 avril 2017 à Anis-Gras. Un second temps, consacré aux actions culturelles, se déroulera du 17 au 21 avril 2017, à Anis Gras. Des stages alliant musiques actuelles et nouvelles technologies seront proposés aux praticiens amateurs, aux élèves du Conservatoire, aux étudiants de l'enseignement spécialisé, aux enseignants de conservatoire, au jeune public et aux scolaires. Le live sampling et le looping programmé seront plus particulièrement abordés. Ce temps sera clôturé par une restitution le 21 avril. Ces deux étapes nécessiteront la présence de 5 musiciens qui utilisent l'électronique et la rythmique ainsi qu'un technicien.

La seconde étape de création et de répétition se tiendra au Conservatoire et au Théâtre de Chevilly-Larue du 22 au 26 mai 2017. Un travail de scénographie lumineuse et de vidéo sera également mené. Toute l'équipe sera présente.

Enfin, la création sera enregistrée au studio EMC et répétée au studio de l'école de musique de l'EDIM.

3 restitutions de création seront présentées à Anis Gras, au Conservatoire et au Théâtre de Chevilly-Larue. Les restitutions d'actions culturelles seront présentées au Théâtre de Chevilly-Larue les 7 et 9 juin 2017. Enfin, un concert final sera présenté au Théâtre de Chevilly-Larue le 16 juin 2017

Au total, 80 heures d'actions culturelles seront mises en places pour 185 participants à l'Adiam 94, au Conservatoire, à la Maison des Arts Plastiques, au Collège de Chevilly-Larue.

Intérêt régional : la structure s'engage à accueillir au moins un stagiaire sur deux mois dans le cadre de la subvention.

Détail du calcul de la subvention :
Les dépenses de diffusion, les apports en valorisation sont déduits de la base subventionnable.

Localisation géographique : Val de Marne.

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 000,00 €
2017	4 000,00 €

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT 2016

CHARGES	€ TTC	PRODUITS	€ TTC
DEPENSES CREATION	**29 628**	**Aide Résidence Musiques actuelles Région IDF –**	**10 000**
Salaires et charges artistiques	18 688	Département : Val de Marne (en cours)	5 000
Salaires et charges techniques	3 240	ADAMI (en cours)	3 000
Droit d'auteurs	1 700	CNV (en cours)	3 000
Création numérique	1 500	SACEM (en cours)	6 500
Matériel scénographique	1 500	Ventes de spectacles	20 100
Composition écriture musicale	3 000	Coproduction (attribué)	3 000
DEPENSES DIFFUSION	**8 397**		
Salaires + charges artistiques	2 410		
Salaires + charges artistiques	3 680		
Salaires + charges techniques	1 215		
Salaires + charges techniques	585		
transports, hébergement, défraiements	507		
DEPENSES D'ACTIONS CULTURELLES	**6 075**		
Salaires et charges	6 075		
COUTS DE FONCTIONNEMENT	**6000**		
Salaires + charges sociales	5 500		
Gestion paie	1 000		
TOTAL DEPENSES	**50 600**	**TOTAL RECETTES**	**50 600**

BIENS /SERVICES MIS A DISPOSITION	€ TTC	APPORT EN NATURE	€ TTC
Personnel, bénévolat	2000	Personnel bénévolat	2000
Publicité, média	5000	Mezzanine Spectacle	5000
TOTAL CONTRIBUTIONS	**7000€**	**TOTAL CONTRIBUTIONS**	**7000 €**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide à projet arts de la rue et/ou de la piste	12 000,00 €
	Montant total	12 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015537

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JAZZ EN FACE (RESIDENCE DOLCE VITA – NOUVELLE DEMANDE 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste	37 074,00 €	21,58 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JAZZ EN FACE
Adresse administrative : 41 RUE DE BELLEVUE
92160 ANTONY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame BEATRICE WELTER BRUNTON, Présidente
N° SIRET : 43808899900034

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste
Rapport Cadre : CR24-11 du 08/04/2011
Date prévisionnelle de début de projet : 31 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

Critères d'intervention régionale

Solidité professionnelle	L'association mène, depuis 10 ans, des projets culturels de diffusion et d'appropriation de jazz en partenariat avec la ville d'Antony. Elle développe la carrière du groupe de jazz Pee Bee et produit sa prochaine résidence « Dolce Vita ». Les recettes d'activité représentent 37,6% du budget de la résidence, les cofinancements de sociétés civiles 38% et la demande de soutien régional 16%.
Attractivité et territoire	L'association contribue à l'animation culturelle de la ville d'Antony où se déroule la résidence de création, avec une diffusion dans plusieurs villes franciliennes, et en Région.
Dimension artistique	Le groupe, composé de 12 musiciens existe depuis 2007, il a intégré le réseau grands formats depuis 2 ans. Il explore plusieurs facettes du jazz qu'il confronte à différents répertoires. Sa nouvelle création mêle jazz et influences musicales et culturelles italiennes.
Public et accessibilité	L'association mène des projets avec les conservatoires et les associations de la communauté d'agglomération (Bourg-la-Reine, Antony, Verrières-le-Buisson, Maisons-Alfort…) et sensibilise un large public au jazz notamment dans le

	cadre de cette résidence.

Présentation du groupe

Claudio Pallaro - compositeur, arrangeur et saxophoniste ténor/soprano et Gary Brunton, compositeur arrangeur-contrebassiste-bassiste, directeurs artistiques du projet associatif ont cofondé, en 2007, le groupe de jazz Pee Bee. Ce après avoir des carrières artistiques allant du trio jazz au grand orchestre de salsa et acid jazz, sortie d'album de son trio en 2013 pour le premier, le second a contribué à diverses formations musicales, puis créé un groupe de jazz Brunt off dont l'album «French cricket »a été salué par la presse.

Crée en 2007, le groupe Pee Bee est formé d'une chanteuse et de 11 musiciens (saxophones, contrebasse, vibraphone trompette/bugle, trompette/bugle/cor, clarinette, sax baryton/soprano/chant, guitare, trombones, batterie). La plupart des musiciens sont également des pédagogues.

Présentation de la Résidence

Création

La résidence comprend de 7 jours de création et 9 jours d'actions culturelles à l'Espace Vasarely à Antony.
Du 24 au 27 octobre et le 17 novembre 2016, le groupe se consacre aux répétitions musicales de 11 titres et à la création du spectacle. Chaque morceau est mis en scène, le groupe fait appel au metteur en scène, Olivier Prou, afin de travailler les lumières, les déplacements scéniques, mais également, la mise en place d'un fil conducteur. Chaque titre raconte une histoire, et la dimension scénique et le travail en collaboration étroite avec Yohan Progler, ingénieur son du Pee Bee, prennent toute leur part à cette création. La mise en lumière du spectacle et le travail sur le son se font avec les techniciens de l'Espace Vasarely.
Le 18 novembre, une première représentation publique de la création sera donnée à l'Espace Vasarely.
Les 21 et 22 novembre 2016, le groupe enregistrera l'album.

Plusieurs actions culturelles sont mises en place :

Une rencontre de présentation de la démarche du groupe, la création et la culture italienne est organisée le 17 novembre 2016. Le 14 janvier 2017, des séances de sensibilisation musicale au jazz et tous les aspects professionnels d'un orchestre seront organisées avec 4 classes de cycle 3 de Sceaux. Au printemps 2017 une initiation au Sound-painting sera proposée aux élèves du conservatoire de Dourdan sur le thème de la musique italienne. Ce travail sera restitué en 1ère partie de concert. Fin 2017 une création sera menée par Gary Brunton avec des élèves de conservatoire De Villiers-sur-Marne et Maison-Alfort avec diffusions.

Diffusion

7 concerts sont confirmés : les 13 et 14 janvier à la Scène nationale des Gémeaux à Sceaux, le 4 mars à l'Espace Vasarely, le 20 avril à l'espace Hal Singer à Chatou, le 22 avril au centre culturel René Cassin à Dourdan, le 13 mai au festival de Jazzellerault à Châtellerault, le 20 mai à l'espace Odilon Redon à Verrières-sous-Buisson.
12 dates sont en cours de négociation : à Tours, au Parc floral de Paris, à Clamart, Clichy, Villiers-sur-Marne, Malakoff, Puteaux…

Intérêt régional : le bénéficiaire s'engage à accueillir au moins un stagiaire pendant deux mois dans le cadre de cette subvention.

Calcul de la subvention : Les dépenses de diffusion et apports en nature sont déduits de la base subventionnable.

Localisation géographique : ANTONY

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 800,00 €
2017	3 200,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
DEPENSES CREATION	**30 644**	**Région Ile-de-France - Aide Résidence M actuelles**	**8 000**
Salaires + charges artistiques	16 791	Commune d'ANTONY Attribué	**1 500**
Salaires + charges techniques	1 247	SPEDIDAM, SACEM, ADAMI En cours	**19 000**
Attachée de presse, graphiste, vidéaste	3 000	Recettes cessions et interventions	**18 843**
Transports, hébergement, défraiement	1 665	Parts recettes de coréalisation	
Achats de lampes et matériels	867	ADIAM 94 En cours	**1 000**
Communication	500	Apport fonds propres	**1 663**
Droits d'auteurs composition arrangement	4 604		
Mix et mastering	1 970		
DEPENSES DIFFUSION	**12 932**		
Salaires + charges artistiques	11 250		
Salaires + charges techniques	972		
transports, hébergement, défraiements	220		
Dépenses en communication	490		
DEPENSES D'ACTIONS CULTURELLES	**3 180**		
Salaires et charges	2 910		
Défraiement transport et restauration	270		
COUTS DE FONCTIONNEMENT	**3 250**		
honoraires administratifs et autres frais	3 250		
TOTAL DEPENSES	**50 006€**	**TOTAL RECETTES**	**50 006€**

BIENS /SERVICES MIS A DISPOSITION	€ HT	APPORT EN NATURE	€ HT
Mise à disposition de l'équipement en ordre de marche	1 821	Espace Vasarely Antony	1 821

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016057

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FULL RHIZOME - RESIDENCE VINCENT PEIRANI NOUVELLE DEMANDE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste	39 700,00 €	25,19 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FULL RHIZOME
Adresse administrative : 31 RUE DE VINCENNES
93100 MONTREUIL
Représentant : Monsieur JULIEN BERLIOZ
N° SIRET : 52367449700038

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : **Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste**
Rapport Cadre : CR24-11 du 08/04/2011
Date prévisionnelle de début de projet : 16 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Prise en compte des dépenses d'organisation en amont de la résidence à dater du dépôt de la demande.

Solidité professionnelle	Full Rhizome est une structure indépendante qui accompagne les artistes en développement et fédère de nombreux partenaires professionnels. Elle dispose d'une équipe stable et expérimentée. Le budget total de la résidence repose sur 44% de recettes, 24% de cofinancements privés et de sociétés civiles, le soutien régional est sollicité à 32%.
Attractivité et territoire	Cette résidence de création est menée en partenariat avec l'espace Robert Doisneau à Meudon et le studio Music live à Montrouge.
Dimension artistique	Il s'agit de la nouvelle création du quintet de l'accordéoniste Vincent Peirani, premier prix d'Orchestre du concours national de Jazz de la Défense.
Public et accessibilité	La structure développe sur tous ses projets, des actions d'appropriation et des actions culturelles qui seront menées avec les publics de l'espace culturel de Meudon.

Présentation du quintet
L'accordéoniste Vincent Peirani a obtenu plusieurs récompenses de concours internationaux. Il a joué avec des formations classiques (François Salque, Laurent Korcia, Roberto Alagna, Quatuor Ebène…),

des artistes de musiques du monde (Renaud Garcia Fons, Cheick Tidiane Seik, Les Yeux Noirs), de chanson (Sansévérino, Stromae, Art Mengo…) et de jazz (Daniel Humair, Michel Portal, Emile Parisien, Richard Bona, Youn Sun Nah,Louis Sclavis…). Il créé, en 2012, le quintet Living Being, entouré des musiciens Emile Parisien (saxophone soprano), Tony Paeleman (fender rhodes), Yoann Serra (batterie), Julien Herné (basse).

Objet de la Résidence
Ces temps de résidence doivent permettre à Vincent Peirani de créer, dans les meilleures conditions, le répertoire du 2ème volet musical de son quintet suite à une première création « Living being » en 2015. Cette nouvelle résidence porte sur les étapes de création suivantes: écriture, arrangement, répétitions et création scénique, avec la sortie d'un second album suivie d'une tournée.

PROGRAMME DE LA RESIDENCE
Elle se déroule sur 11 jours de création avec restitutions

16/12/2016-20/12/2016 au studio Music live de Montrouge:
Finalisation de l'écriture de ce nouveau répertoire préparée par Vincent Peirani. Arrangement et approfondissement du répertoire avec les musiciens.
01/03/2017 au 03/03/2017 à l'espace Robert Doisneau à Meudon:
Préparation à l'enregistrement Travail sur le son et l'énergie des morceaux en prévision de l'enregistrement de l'album.
04/03/2017 au 07/03/2017 à l'espace Robert Doisneau à Meudon:
Création scénique, travail sur la setlist, de son et des lumières avant le 1er concert de sortie de résidence le 08/03/2017.
13/03/17 au 16/03/17 Studio ICP (Bruxelles) :
Enregistrement du second album de Vincent Peirani « Living Being »
20/09/2017
Sortie du second album de Vincent Peirani « Living Being 2 », production Full Rhizome – licence ACT

3 actions culturelles seront menées avec les publics de l'Espace Robert Doisneau, d'autres sont en cours de définition.

Diffusion 2017 : 7 juillet –festival Jazz à Vienne, 3 novembre - concert « sortie d'album » au Café de la danse (Paris), 5 novembre - Berlin jazz festival, 15 novembre Théâtre Simone Signoret à Conflans (78), 20 novembre Unterfahrt à Munich et 21 novembre Philarmonie de Hamburg.

Partenaires professionnels
Les lieux de résidence mettent leur équipement et équipe à disposition. Le coproducteur de la diffusion est ANTEPRIMA, producteur de spectacles spécialisé dans le jazz, qui représente des artistes phares des scènes française et internationale (Ibrahim Maalouf, Cecile Mc Lorin, Jason Moran, GoGo Penguin ; Richard Bona).

Intérêt régional : Le bénéficiaire s'engage à accueillir au moins un stagiaire sur deux mois dans le cadre de cette subvention

Calcul de la subvention : Les dépenses de diffusion et le différentiel de subventionnement régional sont déduits de la base subventionnable.
Localisation géographique : MEUDON et MONTROUGE

Contrat Particulier : Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
DEPENSES CREATION	**35 400 €**	**Région Ile-de-France - Aide Résidence M actuelles**	**15 000 €**
Salaires + charges artistiques	18 000 €	ADAMI, SCPP, FCM En cours	4 000 €
Salaires + charges techniques	1 800 €	financements privés: Anteprima	8 000 €
Location matériel	600 €	Ventes de spectacles	6 000 €
Transports, hébergement, défraiement	3 000 €	Parts recettes de coréalisation	6 000 €
Droits d'auteur	2 000 €	Apport fonds propres	10 000 €
Communication	10 000 €		
DEPENSES DIFFUSION	**4 300 €**		
Salaires + charges artistiques	3 000 €		
Salaires + charges techniques	800 €		
transports, hébergement, défraiements	840 €		
Autres dépenses	500 €		
DEPENSES D'ACTIONS CULTURELLES	**2 500 €**		
Salaires et charges	2 300 €		
Transports, hébergement, défraiement	200 €		
COUTS DE FONCTIONNEMENT	**6 800 €**		
Salaires + charges	6 800 €		
TOTAL DEPENSES	**49 000 €**	**TOTAL RECETTES**	**49 000 €**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011497

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : WALRUS (AIDE AU FONDS POUR LES DISQUAIRES INDEPENDANTS - NOUVELLE DEMANDE 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide au fonds pour les disquaires indépendants	10 000,00 €	50,00 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : WALRUS
Adresse administrative : 34 T RUE DE DUNKERQUE
75010 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame JULIE DAVID, Présidente
N° SIRET : 79995438300011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au fonds pour les disquaires indépendants
Rapport Cadre : CR24-11 du 08/04/2011
Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Critères d'intervention régionale :

Solidité professionnelle	Ouvert depuis 2014, le disquaire Walrus a été élu en 2015 meilleur point de vente parisien par les internautes du magazine Time Out. Il est devenu le rendez-vous des artistes, labels et journalistes et du grand public.
Attractivité et territoire	Il contribue à la revalorisation culturelle du 10è arrondissement avec une clientèle régionale.
Dimension artistique	Ce disquaire favorise l'émergence en programme 50 showcases de jeunes artistes par an.
Public et accessibilité	Il a su fidéliser une clientèle variée grâce à ses propositions artistiques, de divers services de proximité et son accueil.

Présentation de la structure

Ce nouveau type de disquaire de proximité propose, en plus de la vente de vinyles/ CD neufs, des services complémentaires (coiffure, café, dressing…) devenant ainsi un véritable lieu de convivialité et d'animation locale. Son stock est composé essentiellement de labels indépendants sur un panel musical varié et original : Rock dans toutes ses composantes, Country/Folk/Blues, musiques expérimentales ainsi que les produits dérivés de l'univers musical.

Walrus programme des showcases et des rencontres d'artistes lors de leur sortie d'album. Ainsi en 2015, les artistes suivants se sont produits dans son point de vente : Richie Hawtin, Elliott Murphy, Baden Baden, Chassol, Adrian Younge,Laetitia Sadier, Xavier Boussiron,Gaspard Royant, Nadine Shah, Dj Snake, Selah Sue, Hanni El Khatib, Baxter Dury, Django Django, Patrick Watson, Father John Misty, Liminanas et DIIV. Il a accueilli également l'émission de France 2 dédiée à l'actualité musicale «Alcaline » Le disquaire est aussi présent sur différents évènements : le comptoir du Disque et de la Vidéo dans le cadre de Paris Cinéma, le festival Daydream Nüba rooftop, le salon Who's Next et le festival We love Green.

Nature de l'acquisition du fond discographique thématique :
Après un premier soutien régional pour la création du stock en 2014, Walrus sollicite une aide pour l'acquisition d'un fonds thématique sur de nouvelles esthétiques musicales : pop, musique électronique, rap et musiques du monde. L'acquisition portera essentiellement sur des vinyles pour 90% de labels indépendants: Differ-ant (150 vinyles), Naive (30 vinyles), Modulor (150 vinyles) et Bertus (230 vinyles).

Intérêt régional : la structure s'engage à accueillir au moins un stagiaire sur une durée de deux mois dans le cadre de la subvention.

L'aide est allouée sur la base du régime d'aide exempté n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 ».

Localisation géographique : PARIS **Contrat Particulier :** Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide au fonds pour les disquaires indépendants	10 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT 2016

DEPENSES	€ (HT)	RECETTES	€ (HT)
ACHATS VINYLES NEUFS	**10 000**	**Aide fonds disquaire REGION IDF**	**5 000**
Label Differ ant 150 disques	2700	Recettes d'activité	5 000
Label Naive 30 disques	500		
Label Modulor 150 disques	2700		
Label Bertus 230 disques	4100		
TOTAL DEPENSES	**10 000**	**TOTAL RECETTES**	**10 000**

ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION : FICHE PROJET N° 16003805 - COMPAGNONS D'ORPHEE « FESTIVAL DU VEXIN »

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003805

Commission permanente du 12 juillet 2016 et du 16 novembre 2016

Objet : COMPAGNONS D'ORPHEE (FESTIVAL DU VEXIN ORGANISE DU 28 MAI AU 06 NOVEMBRE EN ILE-DE-FRANCE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux manifestations culturelles	37 556,00 €	15,98 %	6 000,00 €
	Montant Total de la subvention		6 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100501- Soutien au spectacle vivant

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNONS D'ORPHEE
Adresse administrative : 1 RUE DU PONT D'AINCOURT
60240 PARNES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame DOMINIQUE PARAIN, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 45409240400010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux manifestations culturelles
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 17 février 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 12 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dépenses d'organisation engagées en amont du projet, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

Description :

Critères d'intervention

Solidité professionnelle	Le Festival du Vexin est organisé depuis 13 ans par l'association des compagnons d'Orphée, avec les soutiens des départements du Val d'Oise, de l'Eure et de l'Oise, des communes, de la DRAC Picardie et de la communauté de communes du Vexin-Thelle (Oise).
Attractivité et territoire	Le festival se déroule dans des territoires ruraux, des petites communes du Vexin, il touche deux départements franciliens (Yvelines et Val d'Oise) mais également les départements voisins de l'Eure et de l'Oise.
Dimension artistique	Le festival du Vexin programme des artistes de renom comme des musiciens confirmés comme de jeunes artistes lauréats de concours.
Public et accessibilité	La 13ème édition en 2015 a rassemblé 3329 spectateurs et 820 enfants pour les concerts scolaires. Le Festival propose des tarifs réduits pour les

	étudiants, chômeurs et jeunes de – de 25 ans et la gratuité pour les enfants de moins de 7 ans.

Présentation du bénéficiaire
Depuis sa création en 2003, le Festival du Vexin poursuit l'objectif d'associer musique et découverte du patrimoine du Vexin. Chaque année, le Festival organise une vingtaine de concerts de musique classique dans les églises des communes du Vexin des départements des Yvelines, du Val d'Oise, de l'Oise et de l'Eure.
Le festival propose également des actions de sensibilisation des jeunes à la musique classique par des représentations spécialement adaptées à la jeunesse et des animations.

Bilan édition 2015
Dates : les week-ends du 7 juin au 15 novembre 2015
Lieux :
Yvelines (Église de Juziers, Église de Oinville-sur-Montcient)
Val d'Oise (Église de Genainville, Salle Jean Dréville de Vallangoujard, Église de Osny, Église de Guiry-en-Vexin, Église de Avernes, Église de Nesles-la-Vallée, Église de Valmondois, Église de Aincourt)
Eure (Église de Saint-Denis-le-Ferment, Église de Dangu, Église de Gisors, Église de Étrépagny
Oise (Eglise de Parnes, Église de Vaudancourt, Ferme du Petit-Serans, Église de Andeville, Église de Chaumont-en-Vexin, Château de Boury-en-Vexin, Église de Neuville-Bosc, Centre Philippe de l'Isle de Saint Crépin-Ibouvillers

Prix : de la gratuité (enfant de moins de 7 ans), 12 € (réduction), 10 € à 16 € (abonnement) à 20 €

Programmation :
La 13ème édition du Festival du Vexin a proposé 22 concerts et 6 représentations scolaires.
Cette année, le Festival du Vexin a invité un grand nombre de jeunes artistes, tous lauréats de grands concours internationaux, tels que Pavel Kolesnikov, Elina Buksha, Élodie Soulard, Marie-Ange Sopiqoti-Nguci, Olga Volkova… aux côtés de musiciens confirmés comme Nicholas Angelich, Olivier Gardon, Emmanuel Bertrand et Pascal Amoyel, Nicolas Dautricourt Abdel Rahman El Bacha, le Trio Wanderer, ou encore Karine Deshayes.
Par ailleurs, en fidélité, la 13ème édition a accueilli la participation de l'Orchestre à cordes de la Garde Républicaine.

Actions culturelles
Le Festival propose lors de chaque édition des représentations jeune public. Les six représentations, en 2015, ont eu lieu dans l'Eure à Dangu et à Gisors, dans l'Oise à Petit-Serans et Chaumont-en-Vexin (2 concerts), et dans le Val d'Oise à Vallangoujard.

Projet 2016
Dates : les week-ends du 28 mai au 16 octobre 2015

Lieux :
Val d'oise (Église de Genainville, Église de Montreuil-sur-Epte, Église de Aincourt, Église de Guiry-en-Vexin, Église de Théméricourt, Forum des Arts et des Loisirs de Osny, Église de Nesles-la-Vallée, Église de Vallangoujard)
Oise (Église de Méru, Église de Neuville-Bosc, Église de Chaumont-en-Vexin, Église de Parnes, Ferme du Petit-Serans, Église de Vaudancourt, Église de Lormaison, Château de Boury-en-Vexin (60)
Eure (Église de Dangu, Église de Saint-Denis-le-Ferment, Église de Gisors, Collégiale Notre-Dame de Vernon, Salle Jacques Brel à Étrépagny)

Prix : de la gratuité (enfant de moins de 7 ans), 13 € (réduction), 11 € à 18 € (abonnement) à 22 €

Programmation prévue

VAL D'OISE
Récital de piano Marie-Ange SOPICOTI-NGUCI
« Révélation 2016 » - Récital de piano Madoka FUKAMI
Sylvia VADIMOVA (mezzo-soprano), Philippe CANTOR (baryton) et Dominique PARAIN (piano)
Elina BUKSHA (violon) et Pavel KOLESNIKOV (piano)
Récital de piano Abdel Rahman EL BACHA
« Le Block 15 ou la Musique en résistance » - Emmanuelle BERTRAND (violoncelle) et Pascal AMOYEL (piano)
« Le Piano fait son cinéma» - Récital de piano Josette MORATA
« La Musique de film » - Éric COURRÈGES (violoncelle) et Dimitris SAROGLOU (piano)

OISE
« Du classique au jazz » - Vincent PEIRANI (accordéon) et François SALQUE (violoncelle)
« Héroïnes d'opéras » - Karine DESHAYES (mezzo-soprano), Delphine HAIDAN (mezzo-soprano) et Dimitris SAROGLOU (piano)
Récital de piano Jean-Claude PENNETIER
« Hommage à Debussy » - Dominique DE WILLIENCOURT (violoncelle) et Dimitris SAROGLOU (piano)
« American Classics - Julie MOSSAY (soprano), Sarah LAULAN (mezzo-contralto) et Dimitris SAROGLOU (piano)
Récital de piano Jonathan FOURNEL
« Violon virtuose » - Frédéric MOREAU (violon) et Dimitris SAROGLOU (piano)
Récital de piano Pavel KOLESNIKOV

EURE
« Hommage à l'Espagne » - Récital de piano Marta ZABALETA
« Molto Jazzyssimo » - Nicolas DAUTRICOURT (violon) et Dimitris SAROGLOU (piano)
« Les Quatre saisons» - LES VIOLONS DE France - Frédéric MOREAU : violon solo et direction
Orchestre de la Garde républicaine - Sébastien BILLARD, direction - Vincent WARNIER, orgue
« Jazz manouche » - Vincent PEIRANI (accordéon), Samuel STROUK (guitare), Adrien MOIGNARD (guitare) et Jérôme REGARD (contrebasse)

Action culturelle
Le festival prévoit l'organsiation de 10 concerts scolaires (3 dans le Val d'Oise : à Genainville, Montreuil-sur-Epte et Vallangoujar, 5 dans l'Oise : à Méru, Chaumont-en-Vexin (3 concerts) et Petit-Serans et 3 dans l'Eure : à Dangu, Gisors et Vernon) ainsi que des visites guidées de certains villages.

Budget prévisionnel 2016

CHARGES	TTC	PRODUITS	S sollicité A acquis	€ TTC
DEPENSES ARTISTIQUES	**€**	**SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES**		**€**
Droits d'auteur SACEM	**1 300**	**Région Ile-de-France**	☐ A ☒ S	**10 000**
Rémunération des artistes (salaires et charges sociales)	**16 924**	**Département du Val d'Oise**	☐ A ☒ S	**6 000**
Transport, hébergement, restauration artistes	**938**	**Communes du Val d'Oise :**		
Frais d'Agences artistiques	**420**	95 Osny	☒ A ☐ S	**2 000**
DEPENSES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES		95 Montreuil-sur-Epte (+ achat de 25 billets comptés dans billetterie)	☒ A ☐ S	**300**
Transport, hébergement, restauration équipe	**1 904**	95 Genainville (+ achat de 25 billets compris dans billetterie)	☒ A ☐ S	**300**

Frais églises	**50**	95 Vallangoujard (+ achat de 25 billets comptés dans billetterie)	☒A ☐S	**800**
Réceptions	**190**	95 Nesles-la-Vallée (achat de 50 billets comptés dans billetterie)	☒A ☐S	
Location matériel (piano et sono)	**4 730**	95 Aincourt (achat de 50 billets comptés dans billetterie)	☒A ☐S	
Achats de matériel	**80**	95 Guiry-en-Vexin (achat de 40 billets comptés dans billetterie)	☒A ☐S	
Assurance	**40**	95 Théméricourt (achat de 50 billets comptés dans billetterie)	☒A ☐S	
COMMUNICATION		**RECETTES PROPRES**		
Conception impression	**380**	Billetterie	☐A ☒S	**12 239**
Mailing postal	**476**	**AUTRES FINANCEMENTS**	**€**	
COUTS DE STRUCTURE		Adhésions association	☒A ☐S	**13**
Frais administratifs (poste, tél, fournitures bureau, sites internet)	**807**	Mécénat (particuliers et Crédit Agricole IDF et Brie-Picardie)	☐A ☒S	**4 952**
Personnel permanent (1 poste fixe) (Salaires + charges sociales)	**12 841**	SPEDIDAM	☐A ☒S	**4 952**
Frais de gestion CAGEC	**476**			
TOTAL CHARGES (1)	**41 556**	**TOTAL PRODUITS (1)**	**€**	**43 056**

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable est de 37 556 € et correspond au budget prévisionnel déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé (- 4 000 €).

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 000,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-592

DU 16 NOVEMBRE 2016

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DU LIVRE

QUATRIEME AFFECTATION 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le régime d'aide exempté n°SA.42681, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 ;

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de la propriété intellectuelle

VU La délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attribution du Conseil régional à la Commission permanente ;

VU Le rapport CR 102-06 du 15 novembre 2006 relatif à la politique régionale du livre et de la lecture ;

VU La délibération n° CR 06-08 du 27 juin 2008 relative à la mise en œuvre du schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013 ; rapport cadre relatif aux politiques éducatives en collèges et en lycées

VU La délibération n°CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens

VU Les délibérations n° CP 07-284, CP 07-497, CP 07-749, CP 10-982, CP 11-936, CP 12-076, CP 13-017, CP 13-455 et CP 14-426 relatives à la politique régionale du livre et de la lecture ;

VU Le rapport n° CP 14-234 du 10 avril 2014 relatif à l'attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale du livre ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU L'avis émis par la Commission des Finances,

VU L'avis de la Commission de la culture ;

VU Le rapport n° CP 16-592 du 16 novembre 2016 présenté par Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : AFFECTATION POLITIQUE REGIONALE DU LIVRE

Décide de participer au titre de la politique régionale du livre, au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions dont le montant maximum est de **431 600 €.**

Subordonne le versement des subventions aux bénéficiaires d'une aide spécifique à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par la délibération n° CP 16-168 du 18 mai 2016 et autorise la Présidente du conseil régional à les signer.

Les bénéficiaires concernés sont :

- Centre de promotion de la littérature et de la presse jeunesse (35 000 €)
- Société des gens de lettres (30 000 €)
- Verbes (10 000 €)
- Paris Librairies (15 000 €)
- Cible 95 (3 000 €)
- Bibliothèques en Seine Saint-Denis (15 000 €)
- Editeurs associés (15 000 €)
- Fontaine O Livres (20 000 €)
- Librest (10 000 €)
- Académie hors concours (3 000 €).
- Maison des journalistes (10 000 €)
- Printemps des poètes (9 000 €)
- Scène du balcon (3 000 €)
- Maison de la poésie (15 000 €)
- Les trois ourses (2 000 €)
- Salon du livre de Boulogne-Billancourt (5 000 €)
- Salon du livre merveilleux de Châtenay-Malabry (5 000 €)
- Salon du livre de Nemours « Autour du polar » (2 100 €)
- Lirenval (4 000 €)
- Salon du livre jeunesse de Saint-Germain-les-Arpajon (8 000 €)
- Maghreb des livres (8 000 €)
- Pulp Festival (20 000 €)
- Algérie Littérature / Action (3 000 €)
- DADA (5 000 €)
- Mirabilia (2 500 €)
- La tête et les cornes (2 000 €)
- Africultures (3 000 €)
- May (3 000 €)
- Ingmar (3 000 €)
- Club Sandwich (3 000 €)
- Ypsylon (15 000 €)
- MF (10 000 €)
- Gallmeister (45 000 €)
- Fario (10 000 €)
- B42 (20 000 €)
- Bureau des activités littéraires (10 000 €)
- L'amandier (10 000 €)
- Libralire (3 000 €)
- Points communs (4 000 €)
- Atout livre (10 000 €)
- Les extraits (5 000 €)
- Bal Books (4 500 €)
- Le monte en l'air (3 500 €)
- La griffe noire (10 000 €)

Subordonne le versement des subventions aux bénéficiaires d'une aide globale au fonctionnement à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par la délibération n° CP 16-168 du 18 mai 2016 et autorise la Présidente du conseil régional à les signer.

- Algérie Littérature / Action (3 000 €)
- DADA (5 000 €)
- Mirabilia (2 500 €)
- La tête et les cornes (2 000 €)
- Africultures (3000 €)
- May (5000 €)

Affecte une autorisation d'engagement de **431 600 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs » code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques » programme HP 312-008 (131008) « aide au livre et à la lecture » action (13100801) « aide à la lecture publique et à la création littéraire » du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif jointe en annexe 1 à la présente délibération.

ARTICLE 2 : CONVENTIONS TYPE POUR LES RESIDENCES D'ECRIVAINS

Approuve les conventions type pour les résidences d'écrivain jointes en annexe 3 à la présente délibération.

Article 3 : PROGRAMME REGIONAL DES RESIDENCES D'ECRIVAINS

Décide de participer au titre de la politique régionale du livre, au financement des projets de résidences d'écrivains détaillés en annexe 4 de la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum de **502 500 €.**

Subordonne le versement des aides aux résidences d'écrivains aux bénéficiaires suivants à la conclusion d'une convention conforme aux conventions type résidence d'écrivains adoptée par l'article 2 de la présente délibération et autorise la Présidente du conseil régional d'Ile-de-France à les signer :

Frédérique AIT - TOUATI : librairie La Petite Egypte, Paris
Fabien ARCA : Gare au théâtre, Vitry-sur-Seine
Mario BATISTA : théâtre de Vanves
Arno BERTINA : Université de Cergy-Pontoise
Chloé DELAUME : Librairie Violette & Co, Paris
David DUMORTIER : Lycée Jacques FEYDER Epinay-sur-Seine
Lucie FELIX : Bibliothèque des Mureaux
Emmanuelle GUATTARI : Ecole Jules Ferry, Montreuil
Ismaël JUDE : La mie de pain, Paris
Sophie LEMP : Ecole maternelle de Souzy
Thomas MATHIEU : Lycée Utrillo, Stains
Franck MEDIONI : Librairie La Manœuvre, Paris
Fanny MILLARD : Les trois ourses, Paris
Magali MOUGEL : Cie Issue de Secours, Villepinte
Hugues PAVIOT : Théâtre Jean Vilar, Vitry-sur-Seine
Patrice PLUYETTE : Muséum d'histoire naturelle, Paris
Benoit RICHTER : Bibliothèque de Vert-le-Grand
Pascale ROZE : Association Sert Marmottan
Violaine SCHWARTZ : Lycée Jean Monnet Juvisy-sur-Orge
Omar Youssef SOULEIMANE : Les Parvis Poétiques, Paris

Anne TERRIER-QUENTIN Catherine BLISSON : Actes if
Bernardo TORO : Musée national de l'immigration, Paris
Cécile VARGAFTIG : Hôpital Raymond Poincaré, Garches
Philippe VASSET : Association Mu, Paris
YASSINE : Librairie Le Monte en l'air, Paris

Affecte une autorisation d'engagement de 502 500 € disponible sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs » code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques » programme HP 312-008 (131008) « aide au livre et à la lecture » action (13100801) « aide à la lecture publique et à la création littéraire » du budget 2016 au titre du programme régional de résidences d'écrivains.

Article 4 : PAIEMENT DES COTISATIONS SOCIALES SUR LES BOURSES AUX AUTEURS DU PROGRAMME REGIONAL DE RESIDENCES

Affecte une autorisation d'engagement de 45 000 € disponible sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités artistiques et culturelles », programme HP 312-008 (131008) « aide au livre et à la lecture », action 13100801 « aide à la lecture publique et à la création littéraire » du budget 2016 pour les cotisations dues par la Région pour le compte de l'auteur pour les bourses de résidences d'écrivain.

Article 5 : PARTENARIAT AVEC L'ADELC

Décide d'attribuer une subvention globale de fonctionnement à l'Association pour le Développement de la Librairie de Création pour son activité au titre de l'année 2016 tel que détaillé en annexe 3 de la présente délibération.

75 – Association pour le développement de la librairie de création (ADELC) 73 rue du Moulin Vert – 75014 PARIS Fonctionnement de l'ADELC sur l'année 2016	**300 000 €**

Subordonne le versement de la subvention à l'Association pour le Développement de la Librairie de Création à la signature de la convention jointe en annexe 3 à la présente délibération et autorise le Président du Conseil Régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **300 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs » code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques » programme HP 312-008 (131008) « aide au livre et à la lecture » action (13100801) « aide à la lecture publique et à la création littéraire » du budget 2016 pour cette opération.

Article 6 : SALON DU LIVRE 2017

Décide d'affecter une autorisation d'engagement de **82 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités artistiques et culturelles », programme HP 312-008 (131008) « aide au livre et à la lecture », action 13100801 « aide à la lecture publique et à la création littéraire » du budget 2016 pour les dépenses liées à l'édition 2017 du Salon du livre.

Article 7 : BONS D'ACHAT DE LIVRES

Décide d'autoriser la mise en oeuvre d'un compte d'emploi pour la distribution de bons d'achats de livres pour les opérations 2017 « Salon du livre » et « Quinzaine de la librairie pour les lycéens », selon les modalités suivantes :
- Constitution d'une liste des classes retenues avec pour chaque classe, nombre d'élèves inscrits et inscription du nom, de la fonction, des coordonnées de l'adulte référent,
- Lors de l'opération, remise des bons d'achats à l'adulte référent après émargement et consignation de la date et du nombre de bons d'achats remis en cohérence avec le nombre d'élèves inscrits,
- Bilan de distribution des bons d'achats à la clôture de l'opération.

Décide d'affecter une autorisation d'engagement de **133 000 €** disponible sur le chapitre 933 «culture, sports et loisirs», code fonctionnel 312 «activités culturelles et artistiques», programme HP 312-008 « aide au livre et à la lecture, action 13100801 « aide à la lecture publique et à la création littéraire » du budget 2016 pour les dépenses liées aux bons d'achat de livre pour les lycéens, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle participant au Salon du livre 2017 et à la Quinzaine de la librairie 2017.

Article 8 : BOITES A LIVRES DANS LES GARES

Décide d'affecter pour permettre la mise en œuvre d'une expérimentation pour des boîtes à livres dans les gares :

- en section de fonctionnement, un montant d'autorisation d'engagement de **185 000 €** disponible sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », programme HP 312-008 « aide au livre et à la lecture, action 13100801 « aide à la lecture publique et à la création littéraire » du budget 2016.
- En section d'investissement, un montant d'autorisation de programme de **250 000 €** disponible sur le chapitre 903 « culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », programme HP 312-008 (131008) « aide au livre et à la lecture, action 13100802 « Construction et aménagement de médiathèques» du budget 2016.

Article 9 : MISE EN ŒUVRE DU PRIX LITTERAIRE DES LYCEENS

Affecte une autorisation d'engagement de **45 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités artistiques et culturelles », programme HP 312-008 (131008) « aide au livre et à la lecture », action 13100801 « aide à la lecture publique et à la création littéraire » du budget 2016 pour permettre le lancement d'un nouveau marché pour la mise en œuvre de l'édition 20117-2018 du prix littéraire des lycéens, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle en Ile-de-France.

Article 10 : PROGRAMME REGIONAL DES RESIDENCES D'ECRIVAINS SUR INTERNET

Affecte une autorisation d'engagement de **30 000 €** disponible sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », programme HP 312-008 « aide au livre et à la lecture, action 13100801 « aide à la lecture publique et à la création littéraire » du budget 2016 pour les dépenses liées au marché en vue de développer une rubrique liée au programme régional de résidences d'écrivains sur Internet.

Article 11 : DEROGATION AU PRINCIPE DE NON COMMENCEMENT DES PROJETS

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à

l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier :

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
16014757	EDITIONS B42 - LIVRE 2016	EDITIONS B42 SARL	01/01/2016
16007991	YPSILON - LIVRE 2016	YPSILON EDITEUR	01/03/2016
16014724	GALLMEISTER - LIVRE 2016	EDITIONS GALLMEISTER	07/04/2016
16011757	COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT - SALON DU LIVRE - LIVRE 2016	COMMUNE DE BOULOGNE BILLANCOURT	18/04/2016
16013182	ASSOCIATION AUBE - REVUE INGMAR - LIVRE 2016	AUBE	30/06/2016
16014840	LES EXTRAITS - LIVRE 2016	SARL EXTRAITS SECS	01/07/2016
16015342	CLUB SANDWICH EDITIONS - REVUE CLUB SANDWICH - LIVRE 2016	CLUB SANDWICH EDITIONS	11/07/2016
16015339	CHATENAY-MALABRY - SALON DU LIVRE MERVEILLEUX - LIVRE 2016	COMMUNE DE CHATENAY-MALABRY	21/07/2016
16014825	ATOUT LIVRE - LIVRE 2016	ATOUT LIVRE	22/08/2016
16007930	LES TROIS OURSES - UNE PETITE ECOLE NOMADE - LIVRE 2016	LES TROIS OURSES	01/09/2016
16015474	LA MAISON DES JOURNALISTES - RENCONTRES EN LYCEES "RENVOYE SPECIAL" - LIVRE 2016	LA MAISON DES JOURNALISTES	26/09/2016
16014829	LIBRALIRE - LIVRE 2016	LIBRALIRE	01/10/2016
16015755	FONTAINE O LIVRES - LIVRE 2016	FONTAINE O LIVRES	01/10/2016
16015754	BIBLIOTHEQUES EN SEINE SAINT DENIS - LIVRE 2016	ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES EN SEINE-SAINT-DENIS	10/11/2016
16016090	HORS CONCOURS ORGANISATION DU PRIX HORS CONCOURS	L'ACADEMIE HORS CONCOURS	01/09/2016
16015810	EDUCATION A L'ILLUSTRATION ET AU DESIGN	CPLJ 93	01/10/2016
16008036	SOUTIEN A LA LIBRAIRIE FRANCILIENNE	ADELC	01/01/2016

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION :
ETAT RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-592	Budget	2016

Chapitre	**933 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**312 - Activités culturelles et artistiques**
Programme	**131008 - Aide au livre et à la lecture**
Action	**13100801 - Aide à la lecture publique et à la création littéraire**

Dispositif : N° 00000139 - Aides aux projets exceptionnels des revues

Dossier	16013182 - ASSOCIATION AUBE - REVUE INGMAR - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0035114 - AUBE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
11 000,00 €	TTC	27,27 %	3 000,00 €	

Dossier	16015342 - CLUB SANDWICH EDITIONS - REVUE CLUB SANDWICH - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0035433 - CLUB SANDWICH EDITIONS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
18 000,00 €	TTC	16,67 %	3 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000139 - Aides aux projets exceptionnels des revues	6 000,00 €

Dispositif : N° 00000143 - Aides pour le fonctionnement des revues

Dossier	16006762 - MARSA EDITIONS - ALGERIE LITTERATURE ACTION - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	R35896 - MARSA EDITIONS		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	3 000,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		3 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-592	Budget	2016

Dossier	16006764 - ASSOCIATION AFRICULTURES - AFRICULTURES - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	EX002519 - AFRICULTURES		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	3 000,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		3 000,00 €	

Dossier	16012991 - EDITIONS AROLA - REVUE DADA - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0035073 - EDITIONS AROLA		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	5 000,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		5 000,00 €	

Dossier	16013054 - MAY EDITIONS - REVUE MAY - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0020764 - MAY EDITIONS		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	3 000,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		3 000,00 €	

Dossier	16013165 - LA GOUTTE D'EAU - REVUE MIRABILIA - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0021197 - ASSOCIATION LA GOUTTE D'EAU		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	2 500,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		2 500,00 €	

Dossier	16013166 - ZOO EDITIONS - REVUE LA TETE ET LES CORNES - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0030916 - ZOO EDITIONS		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	2 000,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		2 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-592	Budget	2016

Total sur le dispositif N° 00000143 - Aides pour le fonctionnement des revues	18 500,00 €

Dispositif : N° 00000150 - Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire

Dossier	16000637 - LE PRINTEMPS DES POETES - ACTION EN LYCEE "DIS-MOI UN POEME" - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R30670 - LE PRINTEMPS DES POETES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 100,00 €	TTC	29,9 %	9 000,00 €	

Dossier	16006728 - LA MAISON DE LA POESIE - VALORISATION DE LA LITTERATURE EN LYCEES - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R30821 - MAISON DE LA POESIE			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
108 630,00 €	HT	13,81 %	15 000,00 €	

Dossier	16007930 - LES TROIS OURSES - UNE PETITE ECOLE NOMADE - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R35748 - LES TROIS OURSES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
159 800,00 €	TTC	1,25 %	2 000,00 €	

Dossier	16013186 - LA SCENE DU BALCON - UNE SAISON DE LECTURE - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R35897 - LA SCENE DU BALCON			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
31 500,00 €	HT	9,52 %	3 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-592	Budget	2016

Dossier	16015474 - LA MAISON DES JOURNALISTES - RENCONTRES EN LYCEES "RENVOYE SPECIAL" - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0035459 - LA MAISON DES JOURNALISTES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
76 000,00 €	TTC	13,16 %	10 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000150 - Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire	39 000,00 €

Dispositif : N° 00000151 - Manifestations littéraires

Dossier	16011757 - COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT - SALON DU LIVRE - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R1013 - COMMUNE DE BOULOGNE BILLANCOURT			
Localisation	BOULOGNE-BILLANCOURT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
125 996,00 €	TTC	3,97 %	5 000,00 €	

Dossier	16011831 - AIMER LIRE EN HAUTE-VALLEE DE CHEVREUSE - LIRENVAL 2017 - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R37174 - AIMER LIRE EN HTE VALLEE DE CHEVREUSE			
Localisation	CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
48 000,00 €	TTC	8,33 %	4 000,00 €	

Dossier	16012914 - NEMOURS - SALON DU LIVRE - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R828 - COMMUNE DE NEMOURS			
Localisation	NEMOURS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 100,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 030,00 €	TTC	29,87 %	2 100,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-592	Budget	2016

Dossier	16012928 - FLPEJR - SALON DU LIVRE DE JEUNESSE 2017 - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R36108 - FLPEJR FREDERIC LOUIS PAUL ELSA JULES ROLAND ET LES AUTRES			
Localisation	CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
99 150,00 €	TTC	8,07 %	8 000,00 €	

Dossier	16012942 - ASSOCIATION COUP DE SOLEIL - MAGHREB DES LIVRES - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0003784 - COUP DE SOLEIL			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
64 500,00 €	TTC	12,4 %	8 000,00 €	

Dossier	16012943 - LA FERME DU BUISSON - PULP FESTIVAL 2017 - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0021700 - LA FERME DU BUISSON			
Localisation	CA PARIS VALLEE DE LA MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
200 000,00 €	HT	10 %	20 000,00 €	

Dossier	16015339 - CHATENAY-MALABRY - SALON DU LIVRE MERVEILLEUX - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R1015 - COMMUNE DE CHATENAY-MALABRY			
Localisation	CHATENAY-MALABRY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
34 400,00 €	TTC	14,53 %	5 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000151 - Manifestations littéraires	52 100,00 €

Dispositif : N° 00000183 - Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-592	Budget	2016

Dossier	16014841 - VERBES - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R34740 - VERBES			
Localisation	FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
61 000,00 €	HT	16,39 %	10 000,00 €	

Dossier	16014844 - PARIS LIBRAIRIES - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0022027 - PARIS LIBRAIRIE ASSOCIATION DES LIBRAIRIES DE PARIS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
44 200,00 €	TTC	33,94 %	15 000,00 €	

Dossier	16015503 - SOCIETE DES GENS DE LETTRES - PROGRAMME JEUNE CREATION - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R31020 - STE DES GENS DE LETTRES DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
153 050,00 €	HT	19,6 %	30 000,00 €	

Dossier	16015708 - CIBLE 95 - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R21851 - CIBLE 95			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
19 210,00 €	TTC	15,62 %	3 000,00 €	

Dossier	16015714 - EDITEURS ASSOCIES - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	EX006262 - LES EDITEURS ASSOCIES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
44 700,00 €	HT	33,56 %	15 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-592	Budget	2016

Dossier	16015754 - BIBLIOTHEQUES EN SEINE SAINT DENIS - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R33984 - ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES EN SEINE-SAINT-DENIS			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
121 000,00 €	TTC	12,4 %	15 000,00 €	

Dossier	16015755 - FONTAINE O LIVRES - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R30514 - FONTAINE O LIVRES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
55 000,00 €	HT	36,36 %	20 000,00 €	

Dossier	16015758 - LIBREST - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R40473 - LIBR'EST			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 000,00 €	TTC	33,33 %	10 000,00 €	

Dossier	16015810 - CPLJ 93 - EDUCATION A L'ILLUSTRATION ET AU DESIGN POUR LES LYCEENS ET APPRENTIS - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R4616 - CPLJ 93 CTRE PROMO LIVRE JEUNESSE SEINE SAINT-DENIS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	35 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
70 000,00 €	HT	50 %	35 000,00 €	

Dossier	16016090 - L'ACADEMIE HORS CONCOURS - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0035604 - L'ACADEMIE HORS CONCOURS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 000,00 €	HT	30 %	3 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-592	Budget	2016

Total sur le dispositif N° 00000183 - Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)	156 000,00 €

Dispositif : N° 00000184 - Aide à la librairie indépendante

Dossier	16008036 - ADELC - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R9096 - ADELC			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	300 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 566 800,00 €	TTC	11,69 %	300 000,00 €	

Dossier	16014823 - L'AMANDIER - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0016476 - L AMANDIER			
Localisation	PUTEAUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
22 771,00 €	HT	43,92 %	10 000,00 €	

Dossier	16014824 - POINTS COMMUNS - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0008066 - POINTS COMMUNS			
Localisation	VILLEJUIF			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 850,00 €	HT	45,2 %	4 000,00 €	

Dossier	16014825 - ATOUT LIVRE - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R37606 - ATOUT LIVRE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
60 000,00 €	HT	16,67 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-592	Budget	2016

Dossier	16014826 - BAL BOOKS - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0027234 - LE BAL BOOKS AND FOOD			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 900,00 €	HT	30,2 %	4 500,00 €	

Dossier	16014827 - LE MONTE EN L'AIR - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0007915 - CYRAMOQUE LE MONTE EN L'AIR			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
17 500,00 €	HT	20 %	3 500,00 €	

Dossier	16014829 - LIBRALIRE - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0017743 - LIBRALIRE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
11 450,00 €	HT	26,2 %	3 000,00 €	

Dossier	16014833 - LA GRIFFE NOIRE - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0017560 - C TAIHI			
Localisation	SAINT-MAUR-DES-FOSSES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
190 000,00 €	HT	5,26 %	10 000,00 €	

Dossier	16014840 - LES EXTRAITS - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0035313 - SARL EXTRAITS SECS			
Localisation	RUEIL-MALMAISON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
25 000,00 €	HT	20 %	5 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-592	Budget	2016

Total sur le dispositif N° 00000184 - Aide à la librairie indépendante	350 000,00 €

Dispositif : N° 00000187 - Aide aux projets éditoriaux exceptionnels

Dossier	16007991 - YPSILON - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0000173 - YPSILON EDITEUR			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
89 323,00 €	HT	16,79 %	15 000,00 €	

Dossier	16014724 - GALLMEISTER - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0035017 - EDITIONS GALLMEISTER			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	45 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
722 744,00 €	HT	6,23 %	45 000,00 €	

Dossier	16014739 - FARIO - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R35903 - EDITIONS FARIO			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
28 500,00 €	TTC	35,09 %	10 000,00 €	

Dossier	16014754 - EDITIONS MF - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R39779 - EDITIONS M F			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
65 946,00 €	HT	15,16 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-592	Budget	2016

Dossier	16014757 - EDITIONS B42 - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0017721 - EDITIONS B42 SARL			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
131 569,00 €	HT	15,2 %	20 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000187 - Aide aux projets éditoriaux exceptionnels	100 000,00 €

Dispositif : N° 00000188 - Aide à la diffusion des éditeurs indépendants

Dossier	16015841 - LE BUREAU DES ACTIVITES LITTERAIRES - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0025819 - BAL BUREAU DES ACTIVITES LITTERAIRES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
22 400,00 €	HT	44,64 %	10 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000188 - Aide à la diffusion des éditeurs indépendants	10 000,00 €

Dispositif : N° 00000538 - Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)

Dossier	16007057 - THEATRE DE VANVES - MARIO BATISTA - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R1041 - COMMUNE DE VANVES MAIRIE			
Localisation	VANVES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 500,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 000,00 €	HT	50 %	2 500,00 €	

Dossier	16007099 - MEDIATHEQUE DES MUREAUX - LUCIE FELIX - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0029210 - SEINE ET VEXIN COMM AGGLO COMMUNAUTE D AGGLOMERATION SEINE			
Localisation	LES MUREAUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 000,00 €	HT	50 %	5 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-592	Budget	2016

Dossier	16007111 - MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - PATRICE PLUYETTE - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R13191 - MNHN MUSEUM NATIONAL D HISTOIRE NATURELLE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 500,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 000,00 €	HT	50 %	2 500,00 €	

Dossier	16007134 - RESEAU ACTES IF - ANNE TERRIER QUENTIN CATHERINE BLISSON - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R9097 - RESEAU ACTES IF			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 000,00 €	HT	50 %	5 000,00 €	

Dossier	16007145 - LES PARVIS POETIQUES - OMAR YOUSSEF SOULEIMANE - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R40763 - LES PARVIS POETIQUES			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 000,00 €	HT	50 %	5 000,00 €	

Dossier	16007668 - ASSOCIATION MU - PHILIPPE VASSET - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	EX004218 - MU			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 000,00 €	HT	50 %	2 000,00 €	

Dossier	16013272 - LIBRAIRIE LA PETITE EGYPTE - FREDERIQUE AIT-TOUATI - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0034317 - LIBRAIRIE PETITE EGYPTE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 800,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
13 600,00 €	HT	50 %	6 800,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-592	Budget	2016

Dossier	16013323 - COMPAGNIE DE LA GARE - FABIEN ARCA - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R21825 - COMPAGNIE DE LA GARE			
Localisation	VITRY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 000,00 €	HT	50 %	4 000,00 €	

Dossier	16013787 - LIBRAIRIE LA MANOEUVRE - FRANCK MEDIONI - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0023438 - LA MANOEUVRE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 000,00 €	HT	50 %	3 500,00 €	

Dossier	16013791 - LES TROIS OURSES - FANNY MILLARD - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R35748 - LES TROIS OURSES			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 000,00 €	HT	50 %	5 000,00 €	

Dossier	16013792 - LIBRAIRIE VIOLETTE AND CO - CHLOE DELAUME - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0008091 - VIOLETTE AND CO			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
17 000,00 €	HT	50 %	8 500,00 €	

Dossier	16013794 - LA FERME GODIER ISSUE DE SECOURS - MAGALI MOUGEL - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R31392 - ISSUE DE SECOURS			
Localisation	VILLEPINTE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 000,00 €	HT	50 %	5 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-592	Budget	2016

Dossier	16013797 - LE MONTE EN L'AIR - YASSINE - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0007915 - CYRAMOQUE LE MONTE EN L'AIR			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
13 000,00 €	HT	50 %	6 500,00 €	

Dossier	16014093 - LA MIE DE PAIN - ISMAEL JUDE - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R21594 - OEUVRE DE LA MIE DE PAIN			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 000,00 €	HT	50 %	4 500,00 €	

Dossier	16014096 - THEATRE JEAN VILAR - HUGO PAVIOT - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R33049 - THEATRE JEAN VILAR			
Localisation	VITRY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 000,00 €	HT	50 %	5 000,00 €	

Dossier	16014103 - MAIRIE DE VERT-LE-GRAND - BENOIT RICHTER - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R1225 - COMMUNE DE VERT LE GRAND			
Localisation	VERT-LE-GRAND			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 000,00 €	HT	50 %	5 000,00 €	

Dossier	16014118 - LYCEE JEAN MONNET - VIOLAINE SCHWARTZ - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	R3338 - LP LYC METIER JEAN MONNET JUVISY SUR ORGE			
Localisation	JUVISY-SUR-ORGE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 200,00 €		Code nature	65735
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 400,00 €	HT	50 %	1 200,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-592	Budget	2016

Dossier	16014137 - ASSOCIATION SERT-MARMOTTAN - PASCALE ROZE - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0035192 - ASSOCIATION SERT-MARMOTTAN			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 000,00 €	HT	50 %	2 000,00 €	

Dossier	16014143 - MEDIATHEQUE DE L'HOPITAL RAYMOND POINCARE - CECILE VARGAFTIG - LIVRE 2016			
Bénéficiaire	P0030594 - AP HP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS HOPITAL RAYMOND POINCARE			
Localisation	GARCHES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 500,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 000,00 €	HT	50 %	3 500,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000538 - Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	82 500,00 €

Dispositif : N° 00000539 - Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)

Dossier	16007041 - Mario BATISTA - THEATRE DE VANVES - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0010865 - BATISTA MARIO		
Localisation	VANVES		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	20 000,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		20 000,00 €	

Dossier	16007098 - LUCIE FELIX - MEDIATHEQUE DES MUREAUX - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0034354 - FELIX LUCIE		
Localisation	LES MUREAUX		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	12 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		12 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-592	Budget	2016

Dossier	16007110 - PATRICE PLUYETTE - MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0034355 - PLUYETTE PATRICE		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	20 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		20 000,00 €	

Dossier	16007130 - ANNE TERRIER QUENTIN - RESEAU ACTES IF - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0034357 - TERRIER QUENTIN ANNE		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	10 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		10 000,00 €	

Dossier	16007131 - CATHERINE BLISSON - RESEAU ACTES IF - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0034358 - BLISSON CATHERINE		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	10 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		10 000,00 €	

Dossier	16007144 - OMAR YOUSSEF SOULEIMANE - LES PARVIS POETIQUES - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0034359 - SOULEIMANE OMAR YOUSSEF		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	20 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		20 000,00 €	

Dossier	16007520 - ARNO BERTINA - UNIVERSITE DE CERGY - PONTOISE		
Bénéficiaire	R36362 - BERTINA ARNAUD		
Localisation	CA CERGY-PONTOISE (95-VAL D'OISE)		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	16 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		16 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-592	Budget	2016

Dossier	16007667 - PHILIPPE VASSET - ASSOCIATION MU - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0034497 - VASSET PHILIPPE		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	8 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		8 000,00 €	

Dossier	16013269 - FREDERIQUE AIT-TOUATI - LIBRAIRIE LA PETITE EGYPTE - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0035147 - AIT-TOUATI FREDERIQUE		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	20 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		20 000,00 €	

Dossier	16013306 - SOPHIE LEMP - ECOLE MATERNELLE DE SOUZY - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0035158 - LEMP SOPHIE		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	14 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		14 000,00 €	

Dossier	16013318 - FABIEN ARCA - COMPAGNIE DE LA GARE - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0035161 - ARCA FABIEN		
Localisation	VITRY-SUR-SEINE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	20 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		20 000,00 €	

Dossier	16013780 - THOMAS MATHIEU - LYCEE MAURICE UTRILLO STAINS - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0035169 - MATHIEU THOMAS		
Localisation	STAINS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	16 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		16 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-592	Budget	2016

Dossier	16013786 - FRANCK MEDIONI - LIBRAIRIE LA MANOEUVRE - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0018091 - MEDIONI FRANCK		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	20 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		20 000,00 €	

Dossier	16013789 - FANNY MILLARD - LES TROIS OURSES - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0035172 - MILLARD FANNY		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	12 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		12 000,00 €	

Dossier	16013790 - CHLOE DELAUME - LIBRAIRIE VIOLETTE AND CO - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0001724 - DALAIN NATHALIE		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	20 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		20 000,00 €	

Dossier	16013793 - MAGALI MOUGEL - LA FERME GODIER ISSUE DE SECOURS - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0035132 - MOUGEL MAGALI		
Localisation	VILLEPINTE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	12 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		12 000,00 €	

Dossier	16013796 - YASSINE - LE MONTE EN L'AIR - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0032398 - DE VOS YASSINE		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	20 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		20 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-592	Budget	2016

Dossier	16014087 - DAVID DUMORTIER - LYCEE JACQUES FEYDER - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0001300 - DUMORTIER DAVID		
Localisation	EPINAY-SUR-SEINE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	10 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		10 000,00 €	

Dossier	16014092 - ISMAEL JUDE - LA MIE DE PAIN - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0035183 - JUDE ISMAEL		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	20 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		20 000,00 €	

Dossier	16014095 - HUGO PAVIOT - THEATRE JEAN VILAR - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0028859 - PAVIOT HUGO		
Localisation	VITRY-SUR-SEINE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	16 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		16 000,00 €	

Dossier	16014102 - BENOIT RICHTER - MAIRIE DE VERT-LE-GRAND - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0035184 - RICHTER BENOIT		
Localisation	VERT-LE-GRAND		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	20 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		20 000,00 €	

Dossier	16014117 - VIOLAINE SCHWARTZ - LYCEE JEAN MONNET - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0035186 - SCHWARTZ VIOLAINE		
Localisation	JUVISY-SUR-ORGE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	16 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		16 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-592	Budget	2016

Dossier	16014136 - PASCALE ROZE - ASSOCIATION SERT-MARMOTTAN - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0035191 - DELARUE PASCALE		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	12 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		12 000,00 €	

Dossier	16014140 - BERNARDO TORO - MUSEE NATIONAL DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0008033 - TORO BERNARDO		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	20 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		20 000,00 €	

Dossier	16014141 - CECILE VARGAFTIG - MEDIATHEQUE DE L'HOPITAL RAYMOND POINCARE - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0022275 - VARGAFTIG CECILE		
Localisation	GARCHES		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	16 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		16 000,00 €	

Dossier	16014144 - EMMANUELLE GUATTARI - ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY 1 - LIVRE 2016		
Bénéficiaire	P0035182 - GUATTARI EMMANUELLE		
Localisation	MONTREUIL		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	20 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		20 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000539 - Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)	420 000,00 €

Total sur l'imputation 933 - 312 - 131008 - 13100801	1 234 100,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013182

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION AUBE - REVUE INGMAR - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux projets exceptionnels des revues	11 000,00 €	27,27 %	3 000,00 €
	Montant Total de la subvention		3 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AUBE
Adresse administrative : BATIMENT C
75019 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CAMILLE AZAÏS

Date de publication au JO : 7 septembre 2015

N° SIRET : 82113612400012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux projets exceptionnels des revues
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien à la création du premier numéro de la revue Ingmar.

Date prévisionnelle de début de projet : 30 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La date de réception de la demande de soutien est le 30 juin 2016. Le programme d'activité débute en juillet 2016. En vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire doit ainsi être proposée pour prendre en compte les dépenses éligibles.

Objectifs :
Seule activité de l'association Aube créée en 2016, Ingmar entend être une revue réunissant textes de fiction et reproductions d'œuvres autour d'un thème commun. La revue propose à des artistes et à des auteurs émergents, dans les champs de l'art contemporain, du théâtre et de la performance de soumettre un texte de fiction en réaction au thème proposé. Soucieuse d'un graphisme et d'une fabrication de qualité, la revue ambitionne de faire connaître les jeunes auteurs et artistes à un public large.

Description :
La demande de soutien régional est sollicitée pour le lancement du premier numéro de la revue, autour du thème de l'anthropomorphisme:
- Auteurs : Dominique Gilliot, Pamina de Coulon, Clare Noonan, David Léon, Elodie Petit, Camille Azaïs
- Artistes : Richard Fauquet, Amelie von Wulffen, Arvo Leo, Anne Bourse

Moyens mis en œuvre :
Le programme éditorial est piloté par un comité de rédaction de 4 auteurs : Camille Azaïs, Arman Bauer, Christophe Kocké et Marine Morin.

Intérêt régional :
Le programme proposé présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants :

1- Dimension créative
- Le soutien à la création de la revue est motivé par l'ouverture aux jeunes talents (artistes plastiques, écrivains) qui est la ligne éditoriale principale du projet.

2- Développement du public
- La prévision de vente du numéro annuel est de 400 exemplaires.
- La revue organisera chaque année plusieurs événements autour de son numéro dans des institutions, librairies et galeries franciliennes.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Services externes (salons, soirée lancement, droits auteurs, imprimeur, graphiste, site web)	9 250,00	84,09%
Autres services externes (diffusion, déplacements, publicité)	1 750,00	15,91%
Total	11 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des services (ventes)	3 000,00	27,27%
CNAP (a)	4 000,00	36,36%
Région IdF	3 000,00	27,27%
Mécénat et dons	1 000,00	9,09%
Total	11 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015342

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CLUB SANDWICH EDITIONS - REVUE CLUB SANDWICH - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux projets exceptionnels des revues	18 000,00 €	16,67 %	3 000,00 €
	Montant Total de la subvention		3 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CLUB SANDWICH EDITIONS
Adresse administrative : 48 BOULEVARD DE LA BASTILLE
75012 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : ANNA BROUJEAN, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

Date de publication au JO : 14 février 2016

N° SIRET : 82132507300012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux projets exceptionnels des revues
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien au programme éditorial 2016 de la revue "Club Sandwich".

Date prévisionnelle de début de projet : 11 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 11 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La date de réception de la demande de soutien est le 11 juillet 2016. La préparation du projet nécessite de prendre en compte de manière anticipée les dépenses éligibles par rapport à la date d'inscription en CP. En vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire doit ainsi être proposée pour prendre en compte les dépenses éligibles.

Objectifs :
Club Sandwich Editions est une association ayant pour objet de promouvoir la création artistique, littéraire et journalistique. Elle souhaite créer une revue biannuelle sur la thématique d'un aliment et sa représentation culturelle par une approche transdisciplinaire (histoire, économie, anthropologie, sociologie, art, culture)

Description :
Le soutien régional est sollicité pour le lancement du premier numéro de la revue. Il s'agira pour chaque numéro d'aborder le sujet choisi (un aliment emblématique de la culture culinaire) sous différentes façettes variées et éclectiques. L'histoire, la sociologie, l'anthropologie, l'économie, la politique, la culture et l'art seront convoqués.

Moyens mis en œuvre :
Le comité de rédaction est composé de 5 personnes, jeunes auteurs, artistes et commissaire d'exposition : Leila Boutaam, Anna Broujean, Marie Saraiva, Xavière Graton-Marconnet, Camille Sonally.

Intérêt régional :
Le programme proposé présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants :

1- Dynamique secteur livre
- La revue ouvrira ses pages en priorité aux jeunes auteurs et artistes émergents.

2- Développement du public
- 2 numéros sont publiés par an pour une prévision de 500 exemplaires vendus par numéro.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (police d'écriture, goodies)	1 000,00	5,56%
Services externes (lectures, droits auteurs, imprimeur, graphiste, photos)	13 000,00	72,22%
Autres services externes (diffusion, déplacements, réceptions, frais postaux, publicité, web)	4 000,00	22,22%
Total	18 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des services	5 800,00	32,22%
CNAP (s)	5 000,00	27,78%
Ministère de la Culture (s)	800,00	4,44%
Région IdF	3 000,00	16,67%
Mécénat et dons	3 400,00	18,89%
Total	18 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006762

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MARSA EDITIONS - ALGERIE LITTERATURE ACTION - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	3 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MARSA EDITIONS
Adresse administrative : 103 BD MACDONALD
75019 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Aissa KHELLADI, Directeur

Objet : EDITIONS

N° SIRET : 40519607200012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides pour le fonctionnement des revues
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien à la programmation éditoriale 2016 de la revue "Algérie Littérature Action".

Objectifs :
Marsa Editions publie des textes d'auteurs, algériens ou français, qui ont en commun une expérience de l'Algérie et partagent l'amour de leur terre d'origine sur laquelle ils écrivent. Marsa fait un travail reconnu de découverte et de publication de jeunes auteurs. La revue Algérie littérature action réalisée par l'éditeur participe de ce travail de laboratoire et de soutien à la création littéraire.

Description :
Le programme éditorial 2016 prévoit la sortie de 5 numéros de la revue (dont 1 numéro double spécial vingtième anniversaire - 20 ans de littérature franco-algérienne, les autres numéros faisant entendre les voix actuelles de la littérature et de la création franco-algérienne) et de 3 suppléments (un roman, un recueil de nouvelles et un récit).

Moyens mis en œuvre :
L'association est animée par un emploi salarié et le programme éditorial est piloté par un comité de rédaction de 18 membres, auteur, comédiens, universitaires, poètes et notamment : Marie Virolle, Lila Aïssaoui, Rénia Aouadène, Anouar Benmalek, Ahmed Bouguarche, Denise Brahimi...

Intérêt régional :
Le programme proposé présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants :

1- Dynamique secteur livre
- La revue Marsa fait un travail reconnu de découverte et de publication de jeunes auteurs, participant ainsi au soutien à la création littéraire.

2- Attractivité et territoire
- La revue développe un programme de valorisation de ses numéros en participant au Salon de la revue et au Maghreb des livres, et en organisant des événements spécifiques en Ile-de-France (20 ans de littérature et de création franco-algérienne aux ateliers Varan dans le XXème arrondissement, participation à la biennale « le printemps de la mémoire »…)

3- Développement du public
- 5 numéros sont publiés par an pour 450 exemplaires vendus par numéro.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Le budget prévisionnel global du bénéficiaire est de 65 860 €. Conformément au barème de plafonnement de l'aide, le soutien régional proposé est de 3000 €.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides pour le fonctionnement des revues	8 000,00 €
2014	Aides pour le fonctionnement des revues	8 000,00 €
2015	Aides pour le fonctionnement des revues (CR46-14)	6 000,00 €
	Montant total	14 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006764

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION AFRICULTURES - AFRICULTURES - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	3 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AFRICULTURES
Adresse administrative : 23 RUE BISSON
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame VOAHIRANA BARNOUD, Présidente

Date de publication au JO : 22 novembre 1997

N° SIRET : 49372134400031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides pour le fonctionnement des revues
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien au programme éditorial 2016 de la revue "Africultures".

Objectifs :
Olivier Barlet, critique et historien des cinémas d'Afrique, a créé la revue éponyme en 1997 afin de promouvoir la connaissance et la compréhension des cultures africaines en favorisant le dialogue et la réflexion sur les expressions culturelles et socio-culturelles, originales ou immigrées, des acteurs de ces cultures en France en Afrique et de par le monde.

Description :
Le programme éditorial 2016 de la revue "Africultures" comprendra les numéros suivants :
- n°104 : Censure - autocensure
- n°105 : Frontières
- n°106 : Fenêtres lusophones

Moyens mis en œuvre :
Le comité de rédaction de la revue est composé de 13 personnes, journalistes et auteurs : Virginie Andriamirado, Christine Eyéné, Olivier Barlet, Ayoko Mensah, Franck Houndegla, Soeuf Albadawi...

Intérêt régional :
Le programme proposé présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants :

1- Dynamique secteur livre
- Seule revue française d'envergure sur les expressions culturelles africaines contemporaines, Africultures ouvre ses pages aux auteurs, journalistes et universitaires tels que : Achille Mbembe, François Vergès, Michel Kokoreff, Maryse Condé, Véronique Kanor, Kaddour Haddadi…

2- Attractivité et territoire
- Des partenariats seront mis en place avec d'autres revues et des rencontres seront organisées en librairies pour promouvoir les publications.

3-Développement du public
- Une dynamique de développement est prévue en 2016 : élargissement comité de rédaction, place renforcée aux artistes, diffusion numérique via cairn.info et en complémentarité avec les publications web d'africultures.com, développement de la diffusion...
- Trois numéros seont publiés par an pour une moyenne de 1200 exemplaires vendus par numéro.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Le budget prévisionnel global de la structure est de 341 400 €. Par application du barème, le montant de la subvention régionale proposé est de 3 000 €.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	14 000,00 €
2015	Aides pour le fonctionnement des revues (CR46-14)	3 000,00 €
2015	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France (CR46-14)	10 500,00 €
	Montant total	27 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012991

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EDITIONS AROLA - REVUE DADA - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EDITIONS AROLA
Adresse administrative : 106 RUE DE LA FOLIE MERICOURT
75011 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Antoine ULLMANN, Directeur de la publication

Objet : EDITIONS

N° SIRET : 50912997900027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides pour le fonctionnement des revues
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien au programme éditorial 2016 de la revue Dada.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Créée en 1991 par les éditions Mango, DADA est la première revue d'initiation à l'art en France. En 2008, la revue a été rachetée par un collaborateur de la revue qui a créé les éditions Arola pour l'occasion. Revue de référence en matière d'initiation à l'art, elle possède le label ANCP de l'association nationale des conseillers pédagogiques.

Description :
Demande de soutien pour le programme éditorial 2016 sur les thématiques suivantes :
- le pointillisme
- Bosch
- Modigliani
- Marquet
- Klee
- Art'chitecture

- Magritte
- Hergé
- Street Art

Moyens mis en œuvre :
Le programme éditorial est piloté par un comité de rédaction de 6 membres dont le directeur de publication et les auteurs réguliers de la revue : Antoine Ullmann, Christian Nobial, Sandrine Andrews, Amilie Martin-Neute, Clémence Simon, Eva Bensard.

Intérêt régional :
Le programme proposé présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants :

1- Dynamique secteur livre
- Une revue de référence en matière de vulgarisation de l'historie de l'art auprès des jeunes.

2- Dimension créative
- Chaque numéro invite un illustrateur reconnu (Thomas Baas, Blexbolex, Sophie Guerrive) ou émergents (Simon Roussin, Zeina Abirached, Yann Kebbi) qui donne sa vision du sujet traité.

3- Développement du public
- S'adressant au public jeune, 9 numéros sont publiés par an pour 7000 exemplaires vendus par numéro

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Le budget prévisionnel global du bénéficiaire est de 461 303 €. Par application du barème de plafonnement de l'aide, le soutien régional proposé est de 5000 €.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013054

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MAY EDITIONS - REVUE MAY - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	3 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAY EDITIONS
Adresse administrative : 45 RUE CHAPON
75003 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CATHERINE CHEVALIER, Présidente

Date de publication au JO : 15 avril 2014

N° SIRET : 51442484500022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides pour le fonctionnement des revues
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien au programme éditorial 2016 de la revue May.

Objectifs :
Depuis 2009, cette association promeut des publications sur l'art permettant l'élaboration d'un espace éditorial à la fois critique et artistique. Cet espace se concrétise dans la parution trimestrielle de la revue May, que l'association travaille à concevoir et à renouveler. May est une revue bilingue (français/anglais) conçue comme une plateforme d'expérimentation sur les formes de la critique. Elle examine les pratiques artistiques contemporaines au regard des politiques culturelles, de l'histoire de l'art et des théories de l'art.

Description :
May prévoit la publication de trois numéros en 2016 :
- May 15, février: "Fashion issue - teaser" (points de rencontre entre l'art et la mode, le monde de l'art et l'industrie de la mode),
- May 16, juin: "Fashion issue - partie" (parmi les auteurs pressentis: Dominique Gonzalez Forster, Nick Mauss, Carissa Rodriguez, Hannah Barkins, Olivier Zahm, Mathieu Malouf, Mathias Poledna, DIS),
- May 17, octobre: "Positions féministes d'aujourd'hui (en France)".

Moyens mis en œuvre :
Le comité de rédaction est composé de 6 personnes, artistes, universitaires, critiques, commissaires d'exposition : Catherine Chevalier, Jay Chung, Hélène Fauquet, Mica Gherghescu, Clément Rodzielski, Eva Svennung.

Intérêt régional :
Le programme proposé présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants :

1- Dynamique secteur livre
- Une revue de spécialiste très reconnue sur son champ.
- Cherchant à confronter les dynamiques de critiques d'art anglo-saxonne et européenne, May est une revue ouverte aux jeunes créateurs et jeunes universitaires.

3- Développement du public
- 4 numéros sont publiés par an pour 350 exemplaires vendus par numéro.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Le budget prévisionnel global du bénéficiaire est de 90 780 €. Conformément au barème de plafonnement de l'aide, le soutien régional proposé est de 3000 €.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides pour le fonctionnement des revues	5 000,00 €
	Montant total	5 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013165

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA GOUTTE D'EAU - REVUE MIRABILIA - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	2 500,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION LA GOUTTE D'EAU
Adresse administrative : 393 RUE DES PYRENEES
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur VINCENT GILLE, Président

Date de publication au JO : 19 novembre 1997

N° SIRET : 78847982200017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides pour le fonctionnement des revues
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien au programme éditorial 2016 de la revue Mirabilia.

Objectifs :
La Goutte d'Eau est une association ayant pour but de promouvoir les échanges littéraires et artistiques. A cet effet, elle publie la revue Mirabilia, mettant en avant la diversité des écritures autour du thème du "merveilleux". Mirabilia est une revue biannuelle cherchant à mettre en dialogue différentes perceptions des signes du merveilleux dans le monde actuel. Elle privilégie les écritures littéraires et les essais. Son originalité réside dans la recherche d'un dialogue littéraire entre auteurs de différents temps et lieux.

Description :
La Région Ile-de-France a accompagné la création de la revue et prolonge son soutien dans la phase de croissance du titre. Pour l'année 2016, il s'agit d'accompagner la publication des n° 9 et 10, portant un regard sur le merveilleux en Allemagne et en Italie. Des textes inédits et des traductions inédites de textes en allemand et italien font partie du contenu de ces deux publications.

Moyens mis en œuvre :
L'asssociation et le programme éditorial sont pilotés par 2 personnes bénévoles, Vincent Gille et Anne Guglielmetti.

Intérêt régional :
Le programme proposé présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants :

1- Dimension créative
- Une jeune revue qui est reconnue sur un champ à la croisée de la poésie, des sciences humaines et de la littérature.

2- Développement du public
- 2 numéros sont publiés par an pour 347 exemplaires vendus par numéro.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Le budget prévisionnel global du bénéficiaire est de 12 130 €. Par application du barème de plafonnement de l'aide, le soutien régional proposé est de 2500 €.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides pour le fonctionnement des revues	3 000,00 €
2014	Aides pour le fonctionnement des revues	2 500,00 €
2015	Aides pour le fonctionnement des revues (CR46-14)	2 500,00 €
	Montant total	8 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013166

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ZOO EDITIONS - REVUE LA TETE ET LES CORNES - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	2 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ZOO EDITIONS
Adresse administrative : 20 RUE LANTIEZ
75017 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MARIE DE QUATREBARBES, Directrice

Date de publication au JO : 20 novembre 2013

N° SIRET : 79907366300012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides pour le fonctionnement des revues
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien au programme éditorial 2016 de la revue La Tête et les cornes.

Objectifs :
L'association publie, met en valeur et diffuse des textes littéraires dans le champ de la poésie contemporaine, ainsi que des créations graphiques de jeunes artistes à travers sa revue "La tête et les cornes". Cette revue de jeune poésie et de traduction se donne pour objectif de publier en français des traductions inédites de poètes contemporains écrivant dans d'autres langues afin d'enrichir le champ poétique français.

Description :
La subvention régionale est sollicitée pour accompagner la revue encore en phase de développement en soutenant la publication et la mise en valeur du troisième numéro de la revue, consacré à la poésie norvégienne, à paraître en fin d'année.

Moyens mis en œuvre :
Le comité de rédaction est piloté par 3 personnes, jeunes poètes : Benoit Berthelier, Marie de Quatrebarbes, Maël Guesdon.

Intérêt régional :

Le programme proposé présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants :

1- Dynamique secteur livre
- Une revue de poésie très récente qui participe à la vitalité de ce champ de création.

2- Dimension créative
- Cette jeune revue, animée par des auteurs émergents, accueille les jeunes poètes. Le numéro soutenu sera co-piloté par le traducteur et doctorant en littérature comparée Emmanuel Reymond et le poète norvégien Jorn H. Svaeren.

3- Développement du public
- Le numéro annuel est vendu à 250 exemplaires. De nombreuses rencontres entre le public, les auteurs et l'équipe de la revue sont prévues tout au long de l'année pour accompagner la diffusion du numéro.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Le budget prévisionnel global du bénéficiaire est de 6802 €. Par application du barème de plafonnement de l'aide, le soutien régional proposé est de 2000 €.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aides pour le fonctionnement des revues (CR46-14)	2 000,00 €
	Montant total	2 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000637

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE PRINTEMPS DES POETES - ACTION EN LYCEE "DIS-MOI UN POEME" - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire	30 100,00 €	29,90 %	9 000,00 €
	Montant Total de la subvention		9 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE PRINTEMPS DES POETES
Adresse administrative : 1 RUE DE SULLY
75004 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ALAIN BORER, Président

Date de publication au JO : 28 novembre 1998

N° SIRET : 42121064200045

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien à l'organisation d'une nouvelle action en lycée intitulée "Dis-moi un poème".

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Créée en 1999, l'association Printemps des poètes organise la manifestation nationale Le Printemps de poètes, qui labellise, promeut et accompagne sur deux semaines les actions de promotion et de vulgarisation de la poésie sur tout le territoire français. Elle a d'autre part pour objectif de promouvoir et diffuser la poésie sous toutes ses formes. A ce titre elle abrite un centre ressources pour la poésie qui mène toute l'année des actions de médiation et d'élargissement des publics.

Description :
Mis en oeuvre dans 10 classes franciliennes, le nouveau projet a pour but de contribuer au

renouvellement de l'approche poétique dans les classes, en s'intéressant à l'un des problèmes de l'éducation scolaire, le déficit de langage :
- atelier de diction : un atelier de diction installé dans la durée (six séances de deux heures sur un trimestre)
- dans la classe : Les lycéens choisissent des poèmes dans un corpus de textes contemporains et classiques et travaillent leur lecture à voix haute dans la classe.
- enregistrement des poèmes : en partenariat avec un média francilien (radio) les lycéens se rendent en studio pour enregistrer leur lecture.
- restitution en public : au moment du Printemps des Poètes, les lycéens seront invités à se rendre au Salon du Livre de Paris pour venir lire des poèmes et participer à des échanges autour de cette expérience.

Moyens mis en œuvre :
En partenariat avec l'équipe régionale des médiateurs culturels, l'équipe de 4 personnes de la structure sera mobilisée.

Intérêt régional :
Le programme proposé présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants :

Dynamique secteur livre :
- Le projet accompagnera les lycéens jusqu'au moment de la restitution, en mars au Salon du livre de Paris, qui leur permettra de rencontrer les professionnels du livre.

Attractivité et territoire :
- Le projet se déploiera sur l'ensemble de l'Ile-de-France, la structure travaillant de manière étroite avec l'équipe régionale des médiateurs culturels en lycées.

Dimension créative :
- Des comédiens seront mobilisés pour travailler la diction auprès des jeunes, en co-animant les ateliers dans les lycées.

Développement du public :
- Les enregistrements des lectures des lycéens constituera une bibliothèque sonore qui sera valorisée par un grand média (France culture, France TV éduc) et mis en ligne sur le site du Printemps des poètes.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Lycéens franciliens.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Services externes (rémunération des intervenants, organisation des rencontres)	14 850,00	49,34%
Autres services externes (déplacements, poste, publicité)	2 500,00	8,31%
Frais de personnel	11 250,00	37,38%
Achats (fourniture)	1 500,00	4,98%
Total	30 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ministère Education Nationale (a)	5 350,00	17,77%
Région IdF	9 000,00	29,90%
Mécénat et dons	5 000,00	16,61%
Fonds propres	10 750,00	35,71%
Total	30 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire	26 400,00 €
2014	Manifestations littéraires	26 400,00 €
2015	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire (CR46-14)	26 400,00 €
	Montant total	79 200,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006728

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA MAISON DE LA POESIE - VALORISATION DE LA LITTERATURE EN LYCEES - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire	108 630,00 €	13,81 %	15 000,00 €
		Montant Total de la subvention	15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DE LA POESIE
Adresse administrative : 161 RUE SAINT-MARTIN
75003 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur BERNARD COMMENT, Président

Date de publication au JO : 10 août 1982

N° SIRET : 32590961200047

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien au programme de valorisation de la littérature en lycées.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La Maison de la poésie, établissement de la Ville de Paris dirigé par Olivier Chaudenson, est une association qui a pour objectif la promotion, la valorisation et la diffusion des oeuvres littéraires. C'est un lieu dédié à la voix des poètes et des écrivains dont la programmation se veut ouverte au monde et poreuse à l'actualité.

Description :
A travers un nouveau projet, la Maison de la Poésie souhaite approfondir son engagement vis-à-vis des lycées de la

Région Ile de France, en développant des actions spécifiques à destination des lycéens et des équipes pédagogiques :
- Pour les enseignants de l'Académie de Versailles, un stage de formation à destination d'une cinquantaine de professeurs sur 3 jours / Un stage de formation à une quarantaine de professeurs issus de l'Académie de Créteil.
- Ateliers d'écriture en janvier-février 2017 à destination des lycéens d'Ile de France, qui mobiliseraient les écrivains volontaires issus de la première liste des sélectionnés du Goncourt des lycéens.
- Atelier d'écriture en lycées : un atelier d'écriture au lycée Michelet de Vanves, un atelier d'écriture au lycée Paul Lapie de Courbevoie, un programme d'atelier d'écriture dans 3 lycées REP et REP + animé par un écrivain, sur 5 séances sur 1 mois/1 mois et demi.

Moyens mis en œuvre :
La Maison de la poésie dispose d'une équipe permanente de 8 personnes entièrement au service du projet.

Intérêt régional :
L'événement présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants :

Dynamique secteur livre
- Les formations sont assurés prioritaiement par de jeunes écrivains. Par ailleurs, parmi les écrivains déjà retenus : Julien Delmaire, Joy Sorman, Félix Jousserand, Arno Bertina.
- La Maison de la poésie s'appuiera sur l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre pour la pleine réussite de l'opération, comme par exemple la revue Portrait pour la mise en place d'ateliers d'écriture innovants à partir du genre du portrait.

Attractivité et territoire
- Au moins 15 lycées sont concernés dont le lycée Michelet à Vanves, le lycée Paul Lapie à Courbevoie, le lycée autogéré de Paris,le lycée professionnel Pierre Lescot à Paris et le lycée Turgot à Paris.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération auteurs et intervenants	51 988,00	47,86%
Frais techniques (accueil, transport, documents dédiés...)	14 000,00	12,89%
Frais de personnel	42 642,00	39,25%
Total	108 630,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IdF	15 000,00	13,81%
Académie de Versailles (s)	1 620,00	1,49%
Lycée Paul Lapie (s)	300,00	0,28%
Fonds propres	91 710,00	84,42%
Total	108 630,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire	25 000,00 €
2013	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	5 000,00 €
2014	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire	25 000,00 €
2015	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire (CR46-14)	25 000,00 €
2015	Soutien à la création et à la diffusion numérique	27 973,00 €
2016	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	9 806,00 €
	Montant total	117 779,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007930

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES TROIS OURSES - UNE PETITE ECOLE NOMADE - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire	159 800,00 €	1,25 %	2 000,00 €
		Montant Total de la subvention	2 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES TROIS OURSES
Adresse administrative : 2 PASSAGE RAUCH
75011 PARIS 11
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur DANIEL PONSARD, Président

Date de publication au JO : 8 février 1988

N° SIRET : 41280796800026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien au programme d'activités littéraires "Une petite école nomade".

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le dossier a été déposé le 28 avril 2016 pour un programme couvrant l'année scolaire et débutant en septembre. En vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire doit ainsi être proposée pour prendre en compte les dépenses éligibles.

Objectifs :
L'association Les trois ourses vise à développer la sensibilisation à l'art et au livre par le biais du livre d'artiste. Elle mène une réflexion sur l'environnement de la lecture des enfants et est engagée dans l'éducation artistique des jeunes par le livre et le jeu.

Description :

Au-delà de son établissement dans le 11ème arrondissement, l'association souhaite étendre ses actions en Ile-de-France avec la proposition d'un programme d'activités itinérantes :
- ateliers de création littéraire et artistique pour les jeunes de 3 à 10 ans,
- rencontres des publics par le biais d'expositions itinérantes de livres et d'oeuvres,
- édition d'outils pédagogiques pour les médiateurs (valises de livres d'artistes...),
- formations, stages et conférences pour les professionnels (enseignants, bibliothécaires et professionnels de la petite enfance)
- un axe fort de la programmation est consacrée au handicap (par exemple en 2016, l'édition et l'accompagnement par des ateliers spécifiques du livre pour enfants non-voyant « Feuilles » de Katsumi Komagata).

Bilan 2015 : l'association a réalisé le programme annoncé avec 1800 visiteurs pour les 10 expositions itinérantes, 290 participants aux ateliers de création et 350 participants aux journées de sensibilisation.

Moyens mis en œuvre :
La structure est animée par trois salariés à plein temps, une intervenante intermittente avec l'aide de 50 bénévoles et de 10 artistes.

Intérêt régional :
Le programme proposé présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants :

Dynamique secteur livre :
- La programmation s'élabore en partenariat avec la Charte des auteurs et illustrateurs, l'association Lire à Paris, la BNF, Le Centre national de la danse à Pantin et le centre inter-médiathèques de l'APHP.

Attractivité et territoire :
- L'association déploie ses actions en Ile-de-France avec par exemple des résidences d'artistes dans les écoles ou des actions dans les médiathèques franciliennes (Marguerite Duras – Paris 20, plusieurs communes de Seine-Saint-Denis, Juvisy, Issy-les-Moulineaux).

Dimension créative :
- En parallèle de son activité éducative, l'association engage un compagnonage avec des auteurs de livres-objet dont le processus créatif est inscrit dans la démarche pédagogique et de transmission.

Développement du public :
- La structure déploie son offre auprès du public grâce à ses nombreux partenariats avec les acteurs de la chaîne du livre, et notamment les réseaux de lecture publique, ainsi qu'à ses présences sur les différents salons du livre en Ile-de-France.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le projet s'adresse aux jeunes enfants (maternelle, primaire), aux enseignants et éducateurs.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, fluides)	54 000,00	33,79%
Services externes (location, études, assurance, expositions, imprimeur)	31 300,00	19,59%
Autres services externes (déplacements, poste, honoraires, publicité)	24 000,00	15,02%
Frais de personnel	50 500,00	31,60%
Total	159 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération de services	123 800,00	77,47%
DRAC (s)	15 000,00	9,39%
CNASEA (s)	7 000,00	4,38%
Région	2 000,00	1,25%
Paris (s)	10 000,00	6,26%
Mécénat	2 000,00	1,25%
Total	159 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire	5 000,00 €
2014	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire	5 000,00 €
2015	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire (CR46-14)	4 000,00 €
2015	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	5 000,00 €
	Montant total	19 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013186

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA SCENE DU BALCON - UNE SAISON DE LECTURE - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire	31 500,00 €	9,52 %	3 000,00 €
		Montant Total de la subvention	3 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA SCENE DU BALCON
Adresse administrative : 8 RUE MONSIGNY
75002 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur HAROLD COYAC, Président

Date de publication au JO : 5 mars 1996

N° SIRET : 42252895000021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien à l'organisation du programme de rencontres littéraires "Une saison de lecture".

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Créée en 1996, l'association La Scène du Balcon défend une approche vivante de la littérature contemporaine par la rencontre avec les auteurs et les textes. Elle contribue par sa programmation littéraire à l'animation du réseau des bibliothèques et des lieux culturels parisiens.

Description :
En 2016, l'association propose une programmation de rencontres entre le public et les auteurs dans le 2ème arrondissement de Paris, intitulée "Une saison de lecture", qui se décompose en cycles afin de rendre compte de la diversité de la création littéraire contemporaine : rencontres-concert sur des oeuvres contemporaines, soirées-lecture autour des grands auteurs du XXème siècle, sélection de documentaires

sur des auteurs du patrimoine, conférences-concerts sur la chansons et ses auteurs.

Bilan 2015 : l'association a mis en oeuvre la programmation prévue de rencontres d'auteurs dans les bibliothèques ainsi que dans les lieux culturels de la ville de Paris. 32 rencontres ont eu lieu, permettant à une centaine d'écrivains et d'artistes de rencontrer le public (2381 spectateurs, 70 % parisiens et 30 % franciliens hors Paris).

Moyens mis en œuvre :
La structure est animée par une personne salariée, accompagné de 30 à 50 bénévoles selon les projets.

Intérêt régional :
Le programme proposé présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants :

Dynamique secteur livre :
- Des rencontres sont organisées dans les médiathèques, en partenariat avec Paris-Bibliothèques, ainsi que dans les classes des établissements scolaires du 2ème arrondissement (environ 10 classes chaque année).
- La librairie Delamain (Paris 1er) est partenaire de l'événement (vente des ouvrages des auteurs invités).
- Les éditeurs sont présents pour présenter leur maison d'édition, certaines de leurs collections ou un ouvrage spécifique (Editions Bruno Doucey, Editions Le Temps des cerises, Editions Buchet Chastel).

Dimension créative :
- La programmation est attentive à mêler auteurs et interprètes confirmés et émergeants.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures)	500,00	1,59%
Services externes (location, assurance, documentation, imprimeur...))	2 400,00	7,62%
Autres services externes (réceptions, déplacements, honoraires, poste, publicité...)	10 500,00	33,33%
Frais de personnel	18 100,00	57,46%
Total	31 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des services (billeterie)	3 000,00	9,52%
DRAC (s)	4 000,00	12,70%
CNL (s)	3 000,00	9,52%
Région IdF	3 000,00	9,52%
Paris (s)	10 000,00	31,75%
Mécénat et dons	8 500,00	26,98%
Total	31 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire	8 000,00 €
2013	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	6 000,00 €
2014	Manifestations littéraires	8 000,00 €
2015	Manifestations littéraires (CR46-14)	6 000,00 €
	Montant total	28 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015474

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA MAISON DES JOURNALISTES - RENCONTRES EN LYCEES "RENVOYE SPECIAL" - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire	76 000,00 €	13,16 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA MAISON DES JOURNALISTES
Adresse administrative : 35 RUE CAUCHY
75015 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur CHRISTIAN AUBOYNEAU, Président

Date de publication au JO : 8 juillet 2000

N° SIRET : 44091981900035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien à l'organisation de 10 rencontres "Renvoyé spécial" en lycées franciliens.

Date prévisionnelle de début de projet : 26 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le projet se déroule sur l'année scolaire 2016-2017, avec un début des inscriptions le 26 septembre 2016. Il est nécessaire de prendre en compte de manière anticipée les dépenses éligibles. En vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire doit ainsi être prise afin de verser la subvention.

Objectifs :
Créée en 2003 par la journaliste Danielle Ohayon, la MDJ accueille des journalistes ayant été contraints de fuir leur pays du fait de leur métier. Son activité principale est l'hébergement et l'accompagnement des journalistes réfugiés. Elle propose pour cela 14 chambres dans son lieu du 15ème arrondissement de Paris. La seconde activité de la Maison des journalistes est la sensibilisation des jeunes à la question de

la liberté d'expression.

Description :
Le projet déposé propose un développement du nombre de rencontres « Renvoyé spécial » dans les lycées franciliens, notamment de grande couronne.

L'initiative « Renvoyé spécial » met en lien les journalistes réfugiés avec des classes de lycéens, avec un focus particulier sur les jeunes en danger placés sous protection judiciaire. Ces rencontres permettent aux journalistes réfugiés de s'appuyer sur leur propre expérience pour illustrer concrètement la problématique de la liberté d'expression en général, et de la liberté de la presse en particulier

Bilan 2015-2016 : 40 rencontres sur toute la France (1500 élèves touchés) dont 5 rencontres dans les lycéens franciliens (Paris, Créteil, Argenteuil, Pantin : 250 élèves)

Moyens mis en œuvre :
Accompagnée d'une équipe de bénévole (journalistes exilés, journalistes français, traducteurs, enseignants, juristes...), la MDJ est animée par 5 permanents.

Intérêt régional :
Le programme proposé présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants :

Développement du public :
- Les rencontres sont organisées en partenariat avec le CLEMI (structure chargée de l'éducation aux médias dans le système éducatif). Des kits pédagogiques sont distribués aux lycéens et enseignants.

Attractivité et territoire :
- 10 rencontres sont programmées sur la période scolaire 2016-2017, mobilisant plus de 1500 lycéens. Parmi les lycées postulants pour une rencontre : Marcelin Berthelot à Pantin, Jean-Baptiste Clément à Gagny, Saint Benoist de l'Europe à Bagnolet, Microlycée de Sénart, Camille Claudel de Vauréal...

Dynamique secteur livre :
- Environ un tiers des journalistes exilés ont également une activité d'écrivain.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le programme s'adresse aux lycéens et à leurs enseignants.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, documentation, fluides...)	11 284,00	14,85%
Services externes (hébergement, location, documentation, imprimeur, graphiste...)	12 108,00	15,93%
Autres services externes (déplacements, honoraires, publicité, publipostage...)	18 800,00	24,74%
Frais de personnel	33 808,00	44,48%
Total	76 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ministère de la culture (s)	10 000,00	13,16%
Région IdF	10 000,00	13,16%
Paris	29 000,00	38,16%
Mécénat et dons	27 000,00	35,53%
Total	76 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €
2017	5 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011757

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT - SALON DU LIVRE - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Manifestations littéraires	125 996,00 €	3,97 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOULOGNE BILLANCOURT
Adresse administrative : 26 AVENUE ANDRE MORIZET
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Député-maire

N° SIRET : 21920012800011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Manifestations littéraires
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien à l'organisation du Salon du livre de Boulogne-Billancourt.

Date prévisionnelle de début de projet : 18 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 18 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La date de réception de la demande de soutien est le 18 avril 2016. L'événement se déroule en décembre 2016. Sa préparation nécessite de prendre en compte de manière anticipée les dépenses éligibles. En vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire doit ainsi être prise afin de verser la subvention.

Objectifs :
La Commune de Boulogne-Billancourt sollicite le soutien régional pour la 11ème édition de son Salon du livre qui se déroulera du 2 au 4 décembre 2016.

Evénement majeur de la vie culturelle boulonnaise, rayonnant au-delà de la commune sur l'ouest parisien, le Salon du livre a lieu dans l'espace Landowski, pôle culturel de la ville regroupant la médiathèque, le pôle multimédia, le cinéma, le musée des années 30, un auditorium et la nef dans laquelle se déroulent de nombreuses expositions.

Description :
Organisée autour de séances de dédicaces, la programmation propose débats, conférences, dictées publiques et animations spécifiques pour le jeune public (concours d'écriture, ateliers, Coup de coeur des lecteurs...).

Accueillant environ 12 000 visiteurs (bilan 2015), le salon reçoit plus de 300 auteurs. En 2015 : Jean-Pierre Colignon, André Comte-Sponville, Sorj Chalandon, Jean-Marie Rouart, Frédéric Beigbeder, Antoine Sfeir, Frédéric Tadeï, Laurent Binet, Hédi Kaddour, Christophe Boltanski, François-Henry Désérable, Jean-Noël Liaut.

Moyens mis en œuvre :
L'ensemble des services de la commune est mobilisé. De plus, une équipe de 40 bénévoles vient en soutien sur les trois jours de Salon.

Intérêt régional :
Le festival présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants.

Dynamique secteur livre
- La programmation du salon a pour objectif de développer le lectorat en permettant les rencontres grand public – auteurs, par les séances de dédicaces, les débats, les conférences….

Attractivité et territoire
- Le festival soutient la librairie indépendante locale en travaillant en lien étroit avec les deux librairies boulonnaises « Périples » et « Le Comptoir de la BD », qui assurent la commande et la vente des ouvrages sur le salon.
- La programmation est inscrite dans la dynamique de la politique de lecture publique de la ville avec notamment le concours « jeunes auteurs boulonnais » à destination des lycéens et des collégiens et la participation à l'organisation et à la mise en œuvre du festival des 5 bibliothèques de la Ville (Coup de cœur des lecteurs, ateliers jeune public, lectures d'auteurs…).

Développement du public
- Le succès croissant du Salon (5000 visiteurs en 2010, 12 000 en 2015) est le fruit d'une politique de communication ciblée en amont de l'événement, notamment avec des partenariats radio (RTL), presse (Lire, L'Express), réseau de professionnels (Canal BD) et associatifs (Rotary Club).

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public le plus large est visé à la fois en diversifiant les thématiques abordées (fiction, romans historiques, biographies, beaux livres, essais…) et en proposant des auteurs de générations les plus larges.

Localisation géographique :
- BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, prestations de services)	25 500,00	20,24%
Services externes (Location, imprimeur, graphiste)	37 181,00	29,51%
Autres services externes (réceptions, déplacements, honoraires, publicité)	61 315,00	48,66%
Personnel	2 000,00	1,59%
Total	125 996,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IdF	5 000,00	3,97%
Etat (DRAC) (s)	10 000,00	7,94%
Commune	110 996,00	88,09%
Total	125 996,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	7 760,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	100 000,00 €
2013	Stratégies territoriales de sécurité – Fonctionnement	10 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	7 760,00 €
2015	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	320 000,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	267 786,50 €
	Montant total	729 806,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012914

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : NEMOURS - SALON DU LIVRE - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Manifestations littéraires	7 030,00 €	29,87 %	2 100,00 €
	Montant Total de la subvention		2 100,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NEMOURS
Adresse administrative : 39 RUE DU DOCTEUR CHOPY
77140 NEMOURS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Valérie LACROUTE, Députée-maire

N° SIRET : 21770333900135

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Manifestations littéraires
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien à l'organisation du salon du livre 2017 de Nemours.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le Salon du livre de Nemours a été créé afin de répondre à un double objectif : faire rayonner la culture et promouvoir la lecture sur le territoire de Nemours et ses environs. Cet événement s'inscrit dans la dynamique du concours d'écriture de nouvelles de la commune. La première édition du Salon s'est déroulée les 16 et 17 janvier 2016 avec pour invité d'honneur et parrain Franck Thilliez.

Description :
L'édition 2017 du Salon aura lieu les 14 et 15 janvier avec pour programmation :
- Des auteurs en dédicaces (Jacques Saussey, Claire Favan, Olivier Norek, Antoine Blocier, Fabrice Pichon...), des rencontres avec les éditeurs (Revue 813, Edition de l'Atelier Mosesu, Editions du Preau...).
- Une conférence sur "Tintin à Baker Street"
- Des ateliers d'écriture et des animations.

Bilan 2016 : 1024 visiteurs, 55 auteurs, 8 éditeurs

Moyens mis en œuvre :
L'organisation et la logistique de l'événement sont assurées par l'équipe de la bibliothèque municipale de la ville.

Intérêt régional :
L'événement présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants :

Dynamique secteur livre
- Présence de la chaine du livre : librairie du Hérisson (Montargis), bibliothèque municipale, mobilisation du réseau Fontaine O livres pour la diffusion de l'information et participation des éditeurs

Attractivité et territoire
- Un projet culturel éducatif sera développé avec les élèves du lycée Bezout (blog d'interviews d'auteurs...)
- Rayonnant en zone semi-rurale, la commune de Nemours s'appuie sur le festival pour dynamiser les projets culturels du territoire, en s'appuyant sur les structures existantes : château-musée, bibliothèques, actions culturelles avec les établissements scolaires...

Dimension créative
- Une attention particulière est portée sur les jeunes auteurs qui sont invités et participent à des rencontres avec les lycéens de la ville et le public de la médiathèque : Cendrine Nougué, Johann Etienne, Oriane Papin, Gaëlle Perrin, Sophie Jomain...

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Ouvert à tous les publics, le public familial est particulièrement visé avec une programmation d'auteurs et d'éditeurs plus orientés jeunesse.

Localisation géographique :
- NEMOURS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Services externes (location, animations, graphiste, impression)	3 204,00	45,58%
Autres services externes (réception, honoraires, publicité)	3 826,00	54,42%
Total	7 030,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IdF	2 100,00	29,87%
Mécénat et dons	500,00	7,11%
Nemours	4 430,00	63,02%
Total	7 030,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	10 640,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	55 524,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	10 640,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	900 483,00 €
2015	Aide à la restauration du patrimoine protégé	393 455,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	78 185,00 €
2016	Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	49 000,00 €
	Montant total	1 497 927,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015339

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CHATENAY-MALABRY - SALON DU LIVRE MERVEILLEUX - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Manifestations littéraires	34 400,00 €	14,53 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHATENAY-MALABRY
Adresse administrative : 26 RUE DU DOCTEUR LE SAVOUREUX
92290 CHATENAY-MALABRY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Georges SIFFREDI, Maire

N° SIRET : 21920019300015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Manifestations littéraires
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien à l'organisation 2016 du Salon du livre merveilleux de Châtenay-Malabry

Date prévisionnelle de début de projet : 21 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 21 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La date de réception de la demande de soutien est le 21 juillet 2016. L'événement se déroule en novembre 2016 mais sa préparation nécessite de prendre en compte de manière anticipée les dépenses éligibles. En vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire doit ainsi être prise afin de verser la subvention.

Objectifs :
Créé en 2011, le Salon du livre de Châtenay-Malabry est un événement majeur de la politique culturelle de la ville. Mettant à l'honneur le livre et la lecture pour tous, l'événement est ouvert à toutes les formes d'expression artistique, grâce à un partenariat étroit avec l'ensemble des équipements culturels et socio-culturels de la Ville, ainsi qu'avec les acteurs du monde associatif.

Description :
La 4ème édition du Salon du livre merveilleux aura lieu les 18 et 19 novembre au pôle culturel de la ville, piloté par la Médiathèque communale et proposera :

- Un travail préparatoire en amont avec les établissements scolaires de la ville,
- Lors de l'événement, autour de 4 pôles thématiques, des spectacles, animations, table-rondes, ateliers et dédicaces.

Bilan 2016 : 2000 visiteurs, 600 scolaires, 25 auteurs, 20 stands éditeurs.

Moyens mis en œuvre :
Accompagnées par l'ensemble des services de la ville, la médiathèque communale et la bibliothèque Louis-Aragon et leurs équipes (17 personnes) sont les pilotes de l'événement.

Intérêt régional :
L'événement présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants :

Dynamique secteur livre
- 25 auteurs invités (Laureline Amanieux, Pierre Cuvelier, Gilles Vervisch, Annick de Giry), 20 stands d'éditeurs et de libraires (Colibris - Châtenay-Malabry -, Le Roi Lire - Sceaux -, Mille Feuilles - Bièvres -, albums - Paris).

Développement du public et du lectorat
- Un développement spécifique est prévu en 2017 avec les 2 lycées de la ville (Emmanuel Mounier et Jean Jaurès), notamment avec le lycée professionnel : prise en charge du volet enfance du festival par les classes d'auxiliaire de puériculture et du volet signalétique et scénographie par la classe d'art appliqué.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le grand public est convié à l'événement, avec des actions spécifiques pour la petite enfance, les scolaires et les publics fréquentant les structures d'aide sociale.

Localisation géographique :
- CHATENAY-MALABRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures)	200,00	0,58%
Services externes (location, animations, rémunérations auteurs)	22 100,00	64,24%
Autres services externes (réception, honoraires, publicité, sécurité)	12 100,00	35,17%
Total	34 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IdF	5 000,00	14,53%
CD 92 (a)	10 500,00	30,52%
Châtenay-Malabry	18 900,00	54,94%
Total	34 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	24 200,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	24 200,00 €
	Montant total	48 400,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012943

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA FERME DU BUISSON - PULP FESTIVAL 2017 - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Manifestations littéraires	200 000,00 €	10,00 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65738-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA FERME DU BUISSON
Adresse administrative : ALLEE DE LA FERME
77186 NOISIEL
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur VINCENT ECHES, Directeur

N° SIRET : 75213652300012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Manifestations littéraires
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien à l'organisation du Pulp Festival 2017.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Etablissement public de coopération culturelle, la Ferme du Buisson est un lieu de production et de diffusion dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques, de la littérature et du cinéma.

Description :
Du 21 au 23 avril 2017, la Ferme du Buisson organisera la quatrième édition du Pulp Festival, événement consacré à la bande dessinée de création. La partie expositions / installations sera elle ouverte au public du 18 avril au 14 mai. Le festival s'articulera autour de quatre grands axes : un salon de la bande dessinée, des expositions et des installations,une pépinière de jeunes talents européens et des initiatives de médiation sur l'ensemble du territoire.

Le soutien régional pour 2017 accompagnera le développement de l'événement selon les axes suivants : déploiement de l'événement sur le territoire de la nouvelle agglomération, accentuation de la dimension

partenariale, renforcement des actions d'education artistique et culturelle, mise en avant de la valorisation de la jeune création.

Bilan 2016 : 25 000 visiteurs dont plus de 5000 scolaires, 80 professionnales (auteurs, éditeurs, graphistes), 4 spectacles, 6 expositions, 4 performances, rencontres, tables-rondes, conférences, une librairie éphémère...

Moyens mis en œuvre :
L'équipe de la Ferme du Buisson est mobilisée soit 36 ETP.

Intérêt régional :
L'événement présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants :

Dynamique secteur livre
- La dimension partenariales sera renforcée avec la chaîne du livre : Librest, réseau de lecture publique territoire...

Attractivité et territoire
- Un festival "hors les murs" sera organisé pendant les 3 semaines de l'événement dans les communes de la CA (Pontault-Combault, Chelles)
- Les lycées du territoire sont des partenaires étroits de l'événement avec des projets développés en amont et aval du Festival avec les classes à PAC sur le Val Maubuée, des actions artistiques sur la Bande dessinée avec les lycées de Noisiel, Torcy, Rosny, Noisy-le-Grand et Bussy-Saint-Georges.

Dimension créative
- Pulp festival développera la transversalité de sa programmation entre BD et spectacle vivant, qui constitue l'originalité reconnue de l'événement. Parmi les auteurs invités : Marc-Antoine Mathieu, Stéphane Blanquet, Nicolas de Crécy, Philippe Dupuy, Marion Montaigne, Cyril Pedrosa...
- Les actions seront renforcées vers la jeune création avec sa programmation "pépinière de jeunes talents" : prix de la jeune création, projets tutorés grandes écoles (Ecole Boulle, Arts Décoratifs, Gobelins, Ecole européenne supérieure de l'image, IMAC...)

Développement des publics
- Une équipe de 6 personnes travaille à l'année sur les relations avec l'ensemble des publics du territoire.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le Festival vise le grand public avec une programmation particulière pour les scolaires, le monde universitaire et les populations du territoire.

Localisation géographique :
- CA PARIS VALLEE DE LA MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures)	50 000,00	25,00%
Services externes (droits auteurs, installation)	65 000,00	32,50%
Autres services externes (déplacements, réceptions, publicité)	50 000,00	25,00%
Frais de personnel	35 000,00	17,50%
Total	200 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des services (billeterie)	20 000,00	10,00%
Région IdF	20 000,00	10,00%
Fonds propres	140 000,00	70,00%
SOFIA (s)	15 000,00	7,50%
ADAGP (s)	5 000,00	2,50%
Total	200 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	100 000,00 €
2013	Aides aux manifestations culturelles	27 000,00 €
2013	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	36 500,00 €
2013	Manifestations littéraires	15 000,00 €
2013	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	5 000,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	17 899,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	100 000,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	33 000,00 €
2014	Manifestations littéraires (CR46-14)	20 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	100 000,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	32 000,00 €
2015	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	82 275,00 €
2015	Manifestations littéraires (CR46-14)	20 000,00 €
2015	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	5 000,00 €
2016	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	100 000,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	58 000,00 €
	Montant total	751 674,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011831

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AIMER LIRE EN HAUTE-VALLEE DE CHEVREUSE - LIRENVAL 2017 - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Manifestations littéraires	48 000,00 €	8,33 %	4 000,00 €
	Montant Total de la subvention		4 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AIMER LIRE EN HTE VALLEE DE CHEVREUSE
Adresse administrative : RUE FABRE D EGLANTINE
78460 CHEVREUSE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MARIE-NOELLE ROLLAND, Présidente

Date de publication au JO : 2 octobre 2001

N° SIRET : 49227614200014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Manifestations littéraires
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien à l'édition 2017 du Salon du livre de la Haute-Vallée de Chevreuse, "Lirenval".

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'association Aimer lire en haute vallée de chevreuse travaille toute l'année à la réalisation du salon Lirenval préparé avec une centaine de classes et destiné aux habitants des 15 communes de la vallée de Chevreuse. Lirenval, le Salon du Livre de la Vallée, est devenu depuis plusieurs années déjà un rendez-vous important pour le public familial et scolaire du territoire.

Description :
Lirenval 2017, 17ème Salon du Livre de la Haute-Vallée de Chevreuse, aura lieu du 12 mars au 25 mars 2017 pour le grand public mais débute dès septembre 2016 avec les activités scolaires qui aboutissent en point d'orgue lors de l'événement lui-même par l'attribution des prix Michel Tournier (catégories jeunesse,

lycéens et adulte) et la restitution des travaux réalisés par les élèves.

La programmation est organisée sur deux temps :
- Du 12 au 24 mars, 130 classes sont accueillies pour rencontrer un auteur du prix Tournier, participer à des ateliers, des débats, découvrir les expositions et spectacles...
- le 25 mars, une matinée professionnelle pour les enseignants et bibliothécaires puis ouverture du salon au grand public (débats, expositions, dédicaces...).

Parmi les auteurs invités, Etienne Klein, Jérôme Garcin, Gaëlle Josse, Claude Pujade-Renaud, Henry Gougaud, Antoine Guillope; Emmanuel Eeckhout, François David, Roland Lehouq, Philippe Grangier...

Bilan 2016 : 10 000 visisteurs, 3000 élèves participant, 100 auteurs, 35 éditeurs

Moyens mis en œuvre :
Le comité d'organisation de l'événement est constitué d'une groupe de pilotage de 10 administrateurs avec réunions hebdomadaires, une comité de lecture et un comité pédagogique et logistique. Une centaine de bénévoles participent à la préparation et à la tenue de l'action.

Intérêt régional :
L'événement présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants :

Dynamique secteur livre
- Trois librairies indépendantes sont partenaires du festival (Liragif - Gif-sur-Yvette-, le Pavé du canal - Montigny le Bretonneux-, Lettres voisines - Voisins le Bretonneux-), notamment en proposant les ouvrages des auteurs participants et en fournissant aux établissements scolaires les ouvrages pour le prix Michel Tournier.

Attractivité et territoire
- L'association fédère le réseau de bibliothèques locales (10 établissements) en les associant étroitement au comité de lecture et aux rendez-vous littéraires.

Développement du public et du lectorat
- Environ 100 auteurs et 35 éditeurs seront présents. 10 000 visiteurs attendus (dont 3000 élèves participants)

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
En priorité les scolaires (environ 3000 élèves de primaire, collège et lycée) puis une ouverture à tous les publics le samedi ponctuant l'événement.

Localisation géographique :
- CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures)	5 000,00	10,42%
Services externes (hébergement, restauration, droits auteurs documentation, assurance...)	26 000,00	54,17%
Autres services externes (transports, réceptions, honoraires, publicité...)	17 000,00	35,42%
Total	48 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des services (billeterie, stands)	7 000,00	14,58%
DRAC (s)	3 000,00	6,25%
Région IdF	4 000,00	8,33%
PNR HVC (s)	4 000,00	8,33%
CC HVC	13 000,00	27,08%
Mécénat et dons	6 000,00	12,50%
Fonds propres	11 000,00	22,92%
Total	48 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Manifestations littéraires	2 000,00 €
2014	Manifestations littéraires	2 000,00 €
2014	Manifestations littéraires (CR46-14)	2 000,00 €
2015	Manifestations littéraires (CR46-14)	2 000,00 €
	Montant total	8 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012928

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FLPEJR - SALON DU LIVRE DE JEUNESSE 2017 - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Manifestations littéraires	99 150,00 €	8,07 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FLPEJR FREDERIC LOUIS PAUL ELSA JULES ROLAND ET LES AUTRES
Adresse administrative : 66 ROUTE D'AULNAY
91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur PATRICE DUCROU, Président

Date de publication au JO : 16 avril 1999

N° SIRET : 49284926000012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Manifestations littéraires
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien à l'organisation du Salon du livre de jeunesse de Saint-Germain-les-Arpajon 2017.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
A l'échelle de 23 communes de l'Arpajonnais, l'association FLPEJR vise à promouvoir les manifestations culturelles autour de la jeunesse et à rassembler les acteurs contribuant au développement de la lecture publique.

Description :
La 18ème édition du salon du livre jeunesse de Saint-Germain-les-Arpajon se déroulera du 6 au 12 mars 2017. Cet événement rassemble tous les acteurs du territoire qui contribuent au développement de la lecture publique (libraires, bibliothèques, auteurs, établissements scolaires de la maternelle au lycée)

autour d'un programme d'animation comportant des journées professionnelles, des ateliers et des rencontres.

Parmi les auteurs invités cette année : Anne Fine, Cathy Ytak, Claire Cantais, Clémence Pollet, Didier Jean et Zad, Michel Piquemal, Ingrid Godon...

Bilan 2016 : 3412 visiteurs, 2985 élèves, 16 auteurs/illustrateurs, 36 éditeurs, 2 librairies, 138 rencontres organisées dans les classes

Moyens mis en œuvre :
L'association est animée par une salariée et un bénévole. La préparation et la tenue de l'événement sont assurées par les servcies techniques des villes partenaires et des bénévoles.

Intérêt régional :
L'événement présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants :

Dynamique secteur livre
- Une journée professionnelle est prévue pour les bibliothécaires et enseignants.
- La librairie "La Plume du page" (Versailles) est partenaire.

Attractivité et territoire
- Les bibliothèques municipales et communautaires des villes partenaires font tourner des expositions en amont de l'événement et reçoivent les auteurs pour des rencontres avec le public.

Développement du public et du lectorat
- En 2017, l'événement sera le point central d'une action sur l'année mobilisant le réseau de lecture publique et les établissements scolaires du territoire

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
La programmation de l'événement s'adresse à chaque catégories de public : scolaires (primaires, collèges et lycées), centre de loisirs, professionnels, enseignants, grand public.

Localisation géographique :
- CA COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures)	600,00	0,61%
Services externes (hébergement, transport, restauration, rémunération auteurs, animations, sécurité...)	47 800,00	48,21%
Autres services externes (imprimerie, graphisme, internet...)	9 750,00	9,83%
Frais de personnel	41 000,00	41,35%
Total	99 150,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IdF	8 000,00	8,07%
CD91 (s)	12 000,00	12,10%
DRAC (s)	4 000,00	4,03%
CA Coeur Essonne Agglomération (s)	64 700,00	65,25%
Rémunération des services (scolaires, stands)	7 700,00	7,77%
Fonds propres	2 750,00	2,77%
Total	99 150,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Manifestations littéraires	6 000,00 €
2014	Manifestations littéraires	6 000,00 €
2014	Manifestations littéraires (CR46-14)	8 000,00 €
2015	Manifestations littéraires (CR46-14)	8 000,00 €
	Montant total	28 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012942

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION COUP DE SOLEIL - MAGHREB DES LIVRES - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Manifestations littéraires	64 500,00 €	12,40 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COUP DE SOLEIL
Adresse administrative : 132 RUE DE RIVOLI
75001 PARIS 1
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur GEORGES MORIN, Président

Date de publication au JO : 2 décembre 1985

N° SIRET : 38407472000036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Manifestations littéraires
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien à l'organisation du Maghreb des livres 2017.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Créée en 1985, l'association Coup de soleil aspire à faire découvrir la culture du Maghreb. Organisé depuis 1994, le Maghreb des livres permet au public de découvrir et acheter des livres parlant du Maghreb et des Maghrébins, de rencontrer les auteurs, de participer aux débats, rencontres et cafés littéraire.

Description :
Le 23ème Maghreb des livres se déroulera les 18 et 19 février 2017 à l'Hôtel de ville de Paris. Les lettres algériennes seront à l'honneur. Environ 120 auteurs français et algériens sont présents une programmation proposant des dédicaces, 4 cafés littéraires, 8 séquences d'entretiens, 4 tables-ronde, 4 rencontres auteurs-public, 4 lectures de textes, des expositions...

Parmi les auteurs invités : Tahar Ben Jelloun, Loubna Abidar, Joseph Andras, Béatrice Fontanel, Edwy Plenel, Michel Quint, Hubert Védrine, Fawzia Zouari...

Bilan 2016 : 5100 visiteurs, 153 auteurs, 30 intervenants

Moyens mis en œuvre :
L'événement est organisé par les membres du CA et du bureau de l'association soit une trentaine de personnes travaillant de septembre à février. Une soixantaine d'adhérents de l'association est mobilisée pendant les deux jours de la manifestation.

Intérêt régional :
L'événement présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants :

Dynamique secteur livre
- Trois librairies sont partenaires de l'événement : librairie Gallimard - le Divan (Paris 15ème), Librairie l'Attrape-coeur (Paris 15ème), ainsi que le diffuseur l'Oiseau Indigo pour les éditions du Maghreb, de Belgique et du Québec.
- Paris-bibliothèque est présent avec deux stands pour mieux faire connaître l'action du réseau de lecture publique parisien.

Attractivité et territoire
- Une action avec le Lycée Louis-Armand (Eaubonne, Val-d'Oise) est organisée d'octobre à décembre, les lycéens et leurs enseignants travaillent sur quelques ouvrages, et une restitution publique est organisée lors de l'événement.

Développement du public et du lectorat
- Un nouveau volet de l'événement sera développé en 2017, le "Maghreb des livres hors les murs" : il s'agit de créer la rencontre entre auteurs et lycéens franciliens dans leur établissement en lien avec la médiathèque et la librairie de proximité. Pour l'édition 2017, un lycée va être contacté : lycée Etienne Dolet Paris XXème.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'événement s'adresse à tous les publics, avec une programmation spécifique pour le public jeune et un accès à la littérature jeunesse assuré par la librairie l'Attrape-coeur.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, matériel)	2 925,00	4,53%
Services externes (locations, entretien, assurance, documentation)	12 060,00	18,70%
Autres services externes (rémunérations, publicité, déplacementes...)	19 730,00	30,59%
Frais de personnel	29 785,00	46,18%
Total	64 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérayion des services	1 500,00	2,33%
Etat (s) (Min. Ville, Min. Culture, Min. intérieur)	55 000,00	85,27%
Région IdF	8 000,00	12,40%
Total	64 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Manifestations littéraires	30 000,00 €
2014	Manifestations littéraires (CR46-14)	15 000,00 €
2015	Manifestations littéraires (CR46-14)	15 000,00 €
	Montant total	60 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014841

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VERBES - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)	61 000,00 €	16,39 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VERBES
Adresse administrative : 30 RUE YVONNE LE TAC
75018 PARIS 18
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MARIE-ROSE GUARNIERI, Présidente

Date de publication au JO : 8 mai 1999

N° SIRET : 42386430500010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : manifestation "Un livre, une rose"

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'association Verbes réunit des librairies indépendantes dans l'objectif d'affirmer le rôle de ces librairies dans la promotion de la littérature et l'écriture contemporaine.

Description :
L'association Verbes a été fondée en 1999 par Marie-Rose Guarniéri, gérante de la librairie des Abbesses, Paris 18ème. Depuis 14 ans, l'association fédère près de 500 librairies de création dans le cadre des initiatives d'envergure nationale qu'elle organise : la fête de la librairie « Un livre, une rose » et le prix Wepler Fondation La Poste qui est attribué à des auteurs contemporains publiés dans l'année.

La Fête de la librairie, version française de la San Jordi catalane, dans le cadre de la journée mondiale du livre et du droit d'auteur, rassemble chaque année 450 librairies indépendantes en France, en Belgique et en Suisse francophone. Ce rendez-vous est l'occasion pour la librairie de réaffirmer son combat en faveur de la diversité éditoriale, le droit des auteurs et les livres de papier.

Intérêt régional :
1-Dynamique secteur livre
En avril 2017, lors de la 18ème édition de « Un livre, une rose », le public est invité à se rendre dans les librairies participantes où lui seront offerts une rose selon la tradition catalane et un livre « Le CORPS du livre », hommage aux métiers de graphiste et d'éditeur qui font naître les livres.

2-Attractivité et territoire
Une campagne de communication accompagne la manifestation afin de permettre de sensibiliser le grand public aux enjeux de la librairie indépendante de création.
80 librairies franciliennes ont participé à cette action en 2016.

3-Dimension créative
Pour ce livre qui sera abondamment illustré et nourri de prises de paroles de maquettistes, éditeurs, libraires, colelctionneurs, l'association s'associera à un certain nombre d'éditeurs, tels que Actes Sud, Chritian Bourgois, POL, Gallimard, Sabine Wespieser, Allia, Le Tripode, Le Nouvel Attila, Minuit, etc.

4-Développement du public et du lectorat
En 2016, l'association a publié un livre intitulé « Amour et Psyché » (extrait de L'âne d'or ou les métamorphoses d'Apulée) tiré à 23 000 exemplaires distribués aux lecteurs par les librairies participantes.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de personnel (attaché de presse, création du livre, coordination et logistique avec les libraires	20 000,00	32,79%
Publication, réalisation, impression d'un texte relié	27 000,00	44,26%
Recherche et documentation	4 000,00	6,56%
Frais de fonctionnement (envois, founitures, photocopies, déplacements, réceptions, etc	6 000,00	9,84%
Correctrice et coordinatrice pour le livre	1 000,00	1,64%
Droits d'auteurs	1 000,00	1,64%
Recherche et prospection pour de nouveaux partenariats publics et privés	2 000,00	3,28%
Total	61 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Centre National du livre (S)	25 000,00	40,98%
Inscriptions libraires	26 000,00	42,62%
Région Ile-de-France	10 000,00	16,39%
Total	61 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)	15 000,00 €
2014	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre) (CR46-14)	15 000,00 €
2015	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre) (CR46-14)	15 000,00 €
	Montant total	45 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014844

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PARIS LIBRAIRIES - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)	44 200,00 €	33,94 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS LIBRAIRIE ASSOCIATION DES LIBRAIRIES DE PARIS
Adresse administrative : 238 RUE DE LA CONVENTION 75015 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Laura DE HEREDIA, Directrice

Date de publication au JO : 18 août 2012

N° SIRET : 75375835800018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : actions améliorant la visibilité du site.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'association Paris Librairies a pour objectif de valoriser l'image des librairies de Paris en promouvant leurs fonds, leur service, leur accueil et le métier de libraire et d'augmenter la fréquentation des librairies, afin notamment de faire face à la montée de la vente en ligne.

Description :
Partant du constat que « c'est à Paris que l'achat en ligne sur des sites prédateurs pour la librairie est le plus fréquent », l'association a créé un site Internet, permettant la localisation et la réservation d'un ouvrage dans l'ensemble des librairies adhérentes. Afin d'améliorer la visibilité et la promotion de Paris

Librairies, l'association envisage une refonte complète du site internet et le développement d'une application mobile.

Intérêt régional :

1-Dynamique secteur livre
L'association Paris Librairies doit consolider son action pour développer sa notoriété, renforcer les liens entre les librairies adhérentes en développant et perfectionnant des outils de communication à l'occasion du Pari des libraires, du Salon du livre de Paris.
Les développements de son site et de l'application visent à mieux répondre aux attentes des usagers, conformément à l'évolution des pratiques.

2-Attractivité et territoire
L'association rassemblait à ses débuts des librairies parisiennes et s'est depuis ouverte aux librairies de la première couronne.
111 librairies franciliennes adhèrent à l'association.

3-Développement du public et du lectorat
Paris Librairie est une offre reconnue et appréciée par le public et les professionnels comme alternative aux autres offres de vente en ligne Le site connaît une fréquentation régulière de 10 000 utilisateurs par mois, soit 60 000 pages vues. En 2016, Paris Librairies a lancé une campagne de communication avec le groupe Radio France en fin d'année.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Honoraires	25 000,00	56,56%
Frais de personnel	19 200,00	43,44%
Total	44 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers	14 200,00	32,13%
DRAC (S)	15 000,00	33,94%
Région Ile-de-France	15 000,00	33,94%
Total	44 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)	30 000,00 €
2013	E-mutualisation	12 348,00 €
2013	E-mutualisation	34 076,00 €
2014	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre) (CR46-14)	25 000,00 €
2015	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre) (CR46-14)	20 000,00 €
	Montant total	121 424,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015503

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOCIETE DES GENS DE LETTRES - PROGRAMME JEUNE CREATION - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)	153 050,00 €	19,60 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : STE DES GENS DE LETTRES DE FRANCE
Adresse administrative : 38 RUE DU FG SAINT-JACQUES
75014 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur PATRICE DUCROU, Président

Date de publication au JO : 28 avril 1838

N° SIRET : 39284324900013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien au programme d'action à la professionnalisation et à la valorisation des jeunes auteurs.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La SGDL a été fondée en 1836 par les jeunes auteurs qu'étaient à l'époque Victor Hugo, Alexandre Dumas, etc. Veillant à la préservation du droit moral et des droits patrimoniaux de tous les auteurs de l'écrit, elle porte depuis ses origines une attention particulière à la création contemporaine et au devenir des écrivains.

Description :
La SGDL propose de construire une programmation annuelle placée sous le signe de la jeune création contemporaine déclinée à travers des temps forts et des actions :

- Un accompagnement à la professionnalisation des jeunes auteurs : 2 sessions pour les auteurs émergents / Un master class animé par un auteur de renom
- Une programmation d'événements publics : rencontres littéraires à l'Hôtel de Massa (premiers romans, relève des traducteurs, poésie urbaine...) / Un temps fort au Salon du livre 2017 / Un forum en octobre "Ecrivains génération Y"
- Prix révélation 2017 : sélection avec des libraires de la Région Ile-de-France
- Littérature et musique : une soirée concert et lecture
- Les actions en lycées : ateliers d'écriture animés par de jeunes auteurs dans 4 lycées franciliens.

Les lycées sont en cours de sélection, en partenariat avec les médiateurs culturels régionaux.

Intérêt régional :
L'événement présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants :

Dynamique secteur livre
- L'ensemble de la programmation sera établie et mise en oeuvre avec la chaîne du livre, notamment le prix Révélation qui primera un jeune auteur à partir des sélections et d'un jury de libraires ou encore le partenariat étroit avec les masters de création littéraire de Paris 8 et Cergy-Pontoise.
- Le programme proposé concourt à la professionalisation des écrivains émergents en abordant les questions du liens aux éditeurs, des aides à la création contemporaine...
- Le forum "Ecrivains génération Y / Les auteurs qui émergent avec le XXIème siècle" proposera des tables-rondes et conférences accompagnées d'un commentaire des récentes études sur les jeunes auteurs et les primo-romanciers. Quelques exemples des questions soulevées : qui forme cette nouvelle génération d'auteurs grandis avec internet ? Qui sont les nouveaux éditeurs indépendants ? Quel modèle économique pour ces auteurs émergents ?...

Dimension créative
- Entièrement tournée vers la valorisation de la jeune création, l'ensemble des champs créatifs liés à l'écriture et à la transmission de la littérature sera investi : romanciers, poètes, paroliers, traducteurs.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, fluides...)	2 000,00	1,31%
Services externes (droits auteurs, assurance, organisation rencontres, imprimeur, graphiste...)	39 250,00	25,65%
Autres services externes (déplacements, réceptions, honoraires, publicité...)	30 800,00	20,12%
Frais de personnel	81 000,00	52,92%
Total	153 050,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IdF	30 000,00	19,60%
Fonds propres	121 050,00	79,09%
Rémunération des services	2 000,00	1,31%
Total	153 050,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	5 000,00 €
	Montant total	5 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015708

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CIBLE 95 - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)	19 210,00 €	15,62 %	3 000,00 €
	Montant Total de la subvention		3 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIBLE 95
Adresse administrative : RUE SAINT FLAIVE
95120 ERMONT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Mélanie DUCHET, Présidente

Date de publication au JO : 20 mars 1987

N° SIRET : 41313691200016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : organisation du "Festival du conte en Val d'Oise" et des "Printemps sonores"

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'association Cible 95 a pour objet de promouvoir la lecture publique sous toutes ces formes, par le biais de rencontres et de manifestations en direction des professionnels et des publics.

Description :
L'association a pour ambition, d'une part, de faire la promotion du récit sous toutes ses formes (livres, écrits, images, sons, multimedia) et, d'autre part, d'animer et de dynamiser un réseau en développant les échanges, les connaissances et les compétences des professionnels, notamment par le biais de groupes de travail consacrés aux thématiques suivantes : littérature jeunesse et adolescents, accueil des adolescents, bandes dessinées, petite enfance, conte, image et son, pratiques numériques en

bibliothèques.

Intérêt régional :
1-Dynamique secteur livre
En 2017, Cible 95 prévoit de poursuivre la mise en œuvre de deux actions culturelles :
- "le Festival du conte en Val d'Oise" de mi-octobre à fin novembre qui propose une scène ouverte de conteurs franciliens et des spectacles de contes
- "Les Printemps Sonores : musiques Funk and Soul " de mars à juin pendant lequel sont organisés des concerts, des conférences, des expositions, des ateliers d'initiation aux instruments et aux danses, des projections de films suivies de débats.

2-Attractivité et territoire
Cible 95 compte aujourd'hui 32 collectivités (communes et des communautés d'agglomérations)

3-Développement du public et du lectorat
En 2015, Les Printemps Sonores ont rassemblé 2 400 spectateurs et le Festival du conte 1 200 spectateurs, sans compter la scène ouverte.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures de bureau ou d'entretien)	3 000,00	15,62%
Services externes (location, hébergement, musiciens, conteurs, assurance, droits d'auteurs, graphiste)	8 640,00	44,98%
Autres services externes (déplacements, missions, réception, frais postaux et de télécommunication, supports de communication)	5 470,00	28,47%
Frais de personnel	2 100,00	10,93%
Total	19 210,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CD Val d'Oise	9 960,00	51,85%
DRAC Ile-de-France (S)	1 850,00	9,63%
Adhérents	4 400,00	22,90%
Région Ile-de-France	3 000,00	15,62%
Total	19 210,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)	5 000,00 €
2014	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)	5 000,00 €
2015	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre) (CR46-14)	3 000,00 €
	Montant total	13 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015714

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EDITEURS ASSOCIES - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)	44 700,00 €	33,56 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES EDITEURS ASSOCIES
Adresse administrative : 10 RUE TOURNEFORT
75005 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ANNE LELOUP, Présidente

Date de publication au JO : 31 janvier 2004

N° SIRET : 45186577800034

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : organisation du Festival Raccord(s).

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'association Les éditeurs associés a pour objet de favoriser la collaboration entre petites structures éditoriales en vue d'améliorer leur représentation, par le biais d'actions de diffusion, de promotion et d'animations.

Description :
Les Editeurs associés sont composés de quatre maisons d'édition, Esperluète, Chandeigne, Points de suspension, A Propos. Ils disposent d'un local qui consiste à la fois en un lieu de travail, de stockage pour

les éditeurs, de rencontres et d'animations.

Afin d'améliorer la visibilité de la petite édition, les Editeurs associés prévoient d'organiser, pour la quatrième année, de février à fin avril 2017, le Festival Raccord(s) en partenariat avec d'autres éditeurs, des lieux du livre et d'autres acteurs culturels.

Intérêt régional :
1-Dynamique secteur livre

Le Festival Raccord(s) est né de l'envie de décloisonner le livre, de lui offrir de nouveaux espaces de visibilité et d'établir un dialogue entre le livre et les autres formes d'expression et de savoirs.

Parallèlement, les Editeurs associés poursuivent une série d'actions, telles que :
- la participation à des salons du livre, dont Montreuil;
- l'organisation de journées de rencontres en direction des professionnels ;
- la réalisation d'une exposition sur l'art de la correspondance;

2-Dimension créative
En 2016, le festival Raccords a été organisé avec 15 autres éditeurs indépendants (parmi lesquels, L'Atelier du poisson soluble, Le Castor Astral, Le Chemin de fer, Corti, Créaphis, les éditions de l'Epure, Interférences, MeMo, Théâtrales, Les Trois ourses, Verdier, etc). Il a proposé 44 événements (rencontres en librairies, ateliers de création, lectures-concerts, projections, spectacles pour la jeunesse, etc) et 4 expositions en créant des ponts entre le livre et d'autres domaines artistiques pour valoriser l'édition indépendante.

3-Attractivité et territoire
Le festival s'est déroulé dans 40 lieux (librairies, bibliothèques, centres culturels, théâtres, musées, etc) à Paris et prévoit de s'étendre dans d'autres lieux franciliens en 2017, à la fois des librairies et des médiathèques à Boulogne, Vincennes, Chevreuse, Limours, Saint-Mandé, Saint-Cloud, Nogent-sur-Marne, Bezons, Pantin, Saint-Ouen, La Courneuve, Enghein-Les-bains, etc.

4-Développement du public et du lectorat
En 2016, la troisième édition du Festival Raccord(s) a réuni plus de 3 000 personnes.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (matériel de bureau, livres)	5 280,00	11,81%
Autres services externes (communication, prestations intervenants extérieurs, honoraires, site internet, frais opstaux et télécommunication, réceptions, location salle, déplacements hébergements)	35 420,00	79,24%
Frais de personnel	4 000,00	8,95%
Total	44 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers	4 100,00	9,17%
Vente de livres	5 600,00	12,53%
SOFIA (S)	12 000,00	26,85%
DRAC (S)	5 000,00	11,19%
Pass Raccord(s)	3 000,00	6,71%
Région Ile-de-France	15 000,00	33,56%
Total	44 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)	15 000,00 €
2014	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre) (CR46-14)	15 000,00 €
2015	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre) (CR46-14)	15 000,00 €
	Montant total	45 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015754

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : BIBLIOTHEQUES EN SEINE SAINT DENIS - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)	121 000,00 €	12,40 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES EN SEINE-SAINT-DENIS
Adresse administrative : 4 RUE DE L'UNION
93000 BOBIGNY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Pascale LE CORRE, Présidente

Date de publication au JO : 12 juillet 1997

N° SIRET : 45043301600018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : organisation de la manifestation Hors Limites

Date prévisionnelle de début de projet : 10 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 10 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La date de dépôt est le 30 juin 2016. Compte tenu de la date du premier plateau qui se déroule le 10 novembre et de la nécessité d'engager les dépenses pour la rémunération des auteurs le 10 novembre et en vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire doit ainsi être prise afin de verser la subvention.

Objectifs :
L'association Bibliothèques en Seine-Saint-Denis a pour objet de favoriser la mutualisation et la coopération entre les bibliothèques et médiathèques de Seine-Saint-Denis.

Description :

Afin d'animer le réseau des bibliothèques en Seine-Saint-Denis, l'association coordonne des groupes de travail (numérique, littérature contemporaine, lectures adolescentes, images et cinéma, etc), mutualise des connaissances et des outils et participe à la promotion de la création littéraire contemporaine Elle organise des rencontres et des débats sur des enjeux professionnels et développe des partenariats avec les acteurs du livre et de la lecture publique pour une inscription territoriale élargie, avec les associations départementales des bibliothèques du 77, du 92 et du 94, Paris Bibliothèques, La Fonderie, la BPI, la Maison des écrivains et de la littérature, le Salon du livre et de la presse jeunesse, les Universités Paris 8 et paris 13.

Créée en 2000, la manifestation Hors limites participe au dynamisme culturel qui anime le réseau des bibliothèques du département. Le festival se déroule dans les médiathèques et les bibliothèques du département de la Seine-Saint-Denis et « hors les murs » dans diverses structures culturelles partenaires et commencera à s'étendre en 2017 à des lieux parisiens et du Val-de-Marne.

Intérêt régional :
1-Dynamique secteur livre
Aboutissement d'un travail mené sur l'année, Hors Limite consiste en un programme de rencontres avec des auteurs, des animations et des expositions dans les bibliothèques afin de présenter la littérature contemporaine dans sa diversité d'écritures et de favoriser la lecture du plus grand nombre. La prochaine édition se déroulera du 27 mars au 1er avril 2017.

2-Dimension créative
Le Festival est aussi l'occasion de travailler tout au long de l'année autour des écritures contemporaines, avec la mise en place d'un comité de lecture de romans contemporains, des matinées de réflexion sur la programmation et la rencontre d'auteurs. Il vise aussi à favoriser les partenariats avec la chaîne du livre (libraires, éditeurs, etc) et les acteurs culturels du territoire.

3-Attractivité et territoire
En 2016, le festival Hors Limites s'est déroulé dans 31 villes et 60 lieux pour une centaine de rencontres en Seine-Saint-Denis mais rayonne beaucoup plus largement, eu égard aux nombreux partenariats de l'association.
L'association Bibliothèques en Seine-Saint-Denis rassemble, parmi ses adhérents, la majorité des 80 bibliothèques et médiathèques de la Seine-Saint-Denis.

4-Développement du public et du lectorat
En 2016, le festival hors Limite a connu un élargissement de la fréquentation et a réuni plus de 3 400 personnes.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures d'ateliers ou d'activités, eau, gaz,électricité, téléphone, fournitures)	2 550,00	2,11%
Auteurs, spectacles	41 000,00	33,88%
Formateurs (conseil et presse)	10 000,00	8,26%
Services externes (hébergement, location)	2 700,00	2,23%
Autres services externes (communication,graphiste, imprimeurs, déplacements, réceptions, soirées d'ouverture et de clôture)	30 100,00	24,88%
Frais de personnel	34 650,00	28,64%
Total	121 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Départements Petite couronne	1 000,00	0,83%
Participations villes	6 500,00	5,37%
Centre National du livre (S)	15 000,00	12,40%
Ambassade	1 500,00	1,24%
CD Seine-Saint-Denis	66 000,00	54,55%
Fondation La Poste	2 000,00	1,65%
Fondation BNP	2 000,00	1,65%
Sofia	12 000,00	9,92%
Région Ile-de-France	15 000,00	12,40%
Total	121 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)	15 000,00 €
2014	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre) (CR46-14)	15 000,00 €
2015	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre) (CR46-14)	15 000,00 €
	Montant total	45 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015755

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONTAINE O LIVRES - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)	55 000,00 €	36,36 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONTAINE O LIVRES
Adresse administrative : 5 PAS PIVER
75011 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Théodore GRIMMEISEN, Président

Date de publication au JO : 20 décembre 1997

N° SIRET : 42890588900013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : développement d'outils numériques pour la visibilité de l'édition indépendante francilienne

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 2 octobre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La date de dépôt est le 30 juin 2016. Compte tenu de la nécessité d'engager des dépenses dès le 1er octobre et en vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire doit ainsi être prise afin de verser la subvention.

Objectifs :
L'association Fontaine o livres a pour objet l'appui économique aux structures de la filière du livre en Ile-de-France dans l'objectif de consolider, pérenniser et implanter durablement les entreprises de la filière sur le territoire. Pour cela, l'association développe ses activités autour de 3 pôles : pépinière d'entreprise, animation d'un réseau d'acteurs, organisme de formation professionnelle.

Description :

Depuis plusieurs années, l'association mène des missions de valorisation des catalogues des éditeurs indépendants franciliens auprès des bibliothèques, auxquelles elles ont peu accès. Elle a ainsi utilisé son site web pour valoriser leurs publications mais celles-ci sont peu visibles en raison de l'obsolescence du site.

Intérêt régional :
1-Dynamique secteur livre

Aujourd'hui, Fontaine o livres souhaite mettre plus en valeur les 35 éditeurs adhérents en créant une véritable plateforme de valorisation en ligne des publications. En parallèle, elle souhaite mettre en place des services innovants pour répondre au besoin de visibilité des maisons d'édition indépendantes: incitation à disposer de métadonnées de qualité, lien vers les librairies indépendantes, newsletters thématiques, interviews-vidéos d'auteurs et d'éditeurs, vente de livres numériques, développement des canaux de communication (vidéos, relais événementiel, réseaux sociaux).

2-Dimension créative
Fontaine o livres compte aujourd'hui 35 maisons d'édition partenaires :
Anacaona, L'échappée belle, Asphalte, La Souris Qui Raconte, Atelier Eva Vincze, Au-delà du raisonnable, Les Editions des Éléphants, À dos d'âne, Bruno Doucey, Les petites bulles, Éditions du Mauconduit, Piranha, Intervalles, Les Fourmis Rouges, Questions Théoriques, Thierry Marchaisse, Théâtrales, Rue des Promenades, Christophe Lucquin, Scitep, h'Artpon, Serge Safran, L'Agrume, Sous la lime, L'Apprimerie, The Hoochie Coochie, L'Asiathèque, etc.

3-Attractivité et territoire
En 2015, Fontaine o livres a également initié un programme de 8 rencontres intitulé « les Fol rencontres » composé de cartes blanches à 4 éditeurs et de conférences interprofessionnelles afin de se faire l'écho des coopérations innovantes entre les acteurs de la chaîne du livre.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Graphiste	7 294,00	13,26%
Autres services externes (honoraires développeur, abonnement Onixsuite, honoraires formation)	34 901,00	63,46%
Frais de personnel	12 805,00	23,28%
Total	55 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC (S)	10 000,00	18,18%
Ville de Paris (S)	25 000,00	45,45%
Région Ile-de-France	20 000,00	36,36%
Total	55 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €
2018	12 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)	15 000,00 €
2013	Soutien aux télécentres et aux espaces de travail collaboratif	40 994,00 €
2014	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre) (CR46-14)	15 000,00 €
2015	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre) (CR46-14)	10 000,00 €
	Montant total	80 994,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015758

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LIBREST - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)	30 000,00 €	33,33 %	10 000,00 €
		Montant Total de la subvention	10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIBR'EST
Adresse administrative : 3 RUE CONSTANT BERTHAUT
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur PASCAL THUOT, Président

Date de publication au JO : 17 avril 2012

N° SIRET : 50820519200018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : l'organisation des "Petits Librest".

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Fondé en 2008, Librest rassemble aujourd'hui neuf librairies indépendantes, principalement situées dans l'est parisien, qui partagent une même conception du métier de libraire, en étant à la fois attentifs au développement d'un fonds diversifié et raisonné, de conseils aux lecteurs, d'une politique d'animation culturelle dynamique, avec une volonté d'implication au sein d'un territoire.

Librest a pour objectif de promouvoir le livre et la culture ainsi que le savoir-faire de la librairie en matière d'animation et d'organisation d'événements.

Description :

Partant du constat que le goût de la lecture se développe très tôt, l'association souhaite contribuer à mettre des livres dans les mains des enfants pour en faire des lecteurs de demain.

Intérêt régional :
1-Dynamique secteur livre
Librest organise un projet sur les lectures des enfants intitulé « Les Petits Librest ». Afin d'encourager la lecture, celle-ci souhaite mettre à disposition des écoles maternelles et primaires et autres structures éducatives (centres de loisirs, bibliothèques) les compétences et ressources des librairies pour les accompagner dans leurs projets éducatifs.

Les enseignants pourront solliciter, dans le cadre de leurs projets pédagogiques « les petits librest » pour des lectures, des ateliers des débats.

2-Dimension créative
Par leur connaissance du secteur du livre jeunesse, leurs relations avec les éditeurs et auteurs, Librest pourra répondre aux sollicitations des enseignants, suggérer et concrétiser des actions littéraires en milieu scolaire.

3-Attractivité et territoire
Librest est une association de neuf librairies indépendantes :
- L'Atelier, Paris 20ème
- Atout livre, Paris 12ème
- Le Comptoir des mots, Paris 20ème
- Le Genre urbain, Paris 20ème
- La Manoeuvre, Paris 11ème
- Millepages, Vincennes 94
- Millepages jeunesse BD Vincennes 94
- L'Art de la Joie, Paris 15ème
- Le Comptoir des Lettres, Paris 5ème

L'ensemble des librairies bénéficient du label LIR et sont membres de Paris Librairie.

4-Développement du public et du lectorat
Ce projet vise à favoriser la lecture, le contact avec le livre, la rencontre entre jeunes lecteurs, auteurs, établissements à vocation éducative, librairies.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de personnel	20 000,00	66,67%
Support de communication	5 000,00	16,67%
Rémunération des auteurs	5 000,00	16,67%
Total	30 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SOFIA (S)	5 000,00	16,67%
Ville de Paris (S)	15 000,00	50,00%
Région Ile-de-France	10 000,00	33,33%
Total	30 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)	18 000,00 €
2015	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre) (CR46-14)	20 000,00 €
	Montant total	38 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015810

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CPLJ 93 - EDUCATION A L'ILLUSTRATION ET AU DESIGN POUR LES LYCEENS ET APPRENTIS - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)	70 000,00 €	50,00 %	35 000,00 €
		Montant Total de la subvention	35 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CPLJ 93 CTRE PROMO LIVRE JEUNESSE SEINE SAINT-DENIS
Adresse administrative : 3 RUE FRANCOIS DEBERGUE 93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame SYLVIE VASSALO, Directrice

Date de publication au JO : 3 mai 1993

N° SIRET : 34260700900012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien au programme d'éducation à l'illustration et au design pour les lycéens et les apprentis.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet nécessite de prendre en compte de manière anticipée les dépenses éligibles (pour l'achat de chèques lire en amont de la manifestation notamment). En vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire doit ainsi être prise afin de verser la subvention.

Objectifs :
Organisateur depuis 32 ans du Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil, le Centre de Promotion du Livre Jeunesse (CPLJ) conçoit et développe une activité permanente en lien avec le monde

de l'édition, de la création et de la médiation : sélections d'ouvrages, édition de bibliographies et de sites internet, rencontres avec les auteurs, parcours littéraires, ateliers d'écriture ou d'illustration, ateliers multimédia, expositions, formations.

Description :
Le Centre de promotion du livre de jeunesse (CPLJ-93) propose un nouveau projet avec pour objectif d'approfondir la culture de l'image de différents publics, notamment lycéens, de l'ensemble du territoire francilien.

Commençant dès novembre 2016 et poursuivie en 2017, l'action ouvrirait des débouchés aux élèves et renforcerait l'expertise et les compétences des enseignants et autres professionnels de la chaîne du livre. Elle viserait conjointement à soutenir les éditeurs indépendants de littérature graphiques (BD et albums), singulièrement ceux d'Ile-de-France.

En 2016, 15 classes retenues seront accueillies au 32ème Salon du livre et de la presse jeunesse (30 novembre – 5 décembre 2016), pour une journée continue organisée autour de trois temps forts : une Master-class avec un illustrateur de renom, un parcours éducatif guidé de la grande exposition du Salon par un de ses illustrateurs et médiateur du Salon, une visite accompagnée de l'espace et de la librairie BD du Salon (avec dotation des élèves en Chèques-lire).

En 2017, le parcours serait prolongé par la visite guidée, par un Directeur artistique de maison d'édition ou d'agence de communication d'une grande exposition en Ile-de-France, d'ateliers pratique dans les lycées et d'un cycle de formation / sensibilisation des professionnels (trois journées de formations dédiées et organisées à l'Ecole du livre de jeunesse, en direction des professeurs et documentalistes franciliens concernés, une journée Sensibilisation à l'édition indépendante de littérature graphique).

Intérêt régional :
L'événement présente des objectifs conformes à l'intérêt régional sur les points suivants :

Dynamique secteur livre
- Outre les lycéens et apprentis (environ 375 élèves touchés), le projet s'adresse aux professeurs, documentalistes, libraires et bibliothécaires, en cherchant à valoriser le dynamisme et l'innovation de l'édition indépendante (de 100 à 130 professionnels touchés).
- Les auteurs et éditeurs interviendront dans les classes.

Attractivité et territoire
- Les établissements concernés en Ile-de-France seront : les lycées professionnels des filières artistiques, graphiques, numériques, les lycées classiques – option exploration création activité artistique et culture design, les CFA des filières graphiques, design, créations, arts plastiques, numériques.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter de 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures)	1 500,00	2,14%
Services externes (hébergement, location, rencontres, droits auteurs, chèques lire, impression...)	36 400,00	52,00%
Frais de personnel	20 400,00	29,14%
Autres services externes (honoraires, poste, diffusion, déplacements...)	8 200,00	11,71%
Autres charges de gestion courante	3 500,00	5,00%
Total	70 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IdF	35 000,00	50,00%
Etat (s)	16 000,00	22,86%
CD77 (s)	12 000,00	17,14%
Fonds propres	7 000,00	10,00%
Total	70 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	35 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire	19 000,00 €
2013	E-inclusion - Fonctionnement	10 000,00 €
2013	E-inclusion - Investissement	10 000,00 €
2013	Manifestations littéraires	85 000,00 €
2014	Manifestations littéraires	85 000,00 €
2015	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre) (CR46-14)	15 000,00 €
2015	Manifestations littéraires (CR46-14)	85 000,00 €
2015	Soutien à la création et à la diffusion numérique	37 800,00 €
2016	Manifestations littéraires	85 000,00 €
	Montant total	431 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016090

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : L'ACADEMIE HORS CONCOURS - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)	10 000,00 €	30,00 %	3 000,00 €
	Montant Total de la subvention		3 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'ACADEMIE HORS CONCOURS
Adresse administrative : 210 RUE SAINT MAUR
75010 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : MADAME GAËLLE BOHE, PRESIDENT

Date de publication au JO : 24 mars 2016

N° SIRET : 82257499200019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : organisation du Prix Hors Concours

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu des compléments de pièces adminstaratives nécessaires à l'examen du dossier (création structure), cette opération n'a pas pu être inscrite lors des précédentes commissions permanentes. En vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire doit ainsi être prise afin de verser la subvention.

Objectifs :
L'Académie Hors Concours créée un prix de de l'édition indépendante.

Description :
Créée en 2016, l'association « Académie Hors Concours » a pour objet le développement de projets culturels, littéraires et interprofessionnels. Elle œuvre à la promotion de l'édition indépendante et de leurs

auteurs auprès des professionnels du livre, des leaders d'opinion et du grand public.

Intérêt régional :
- Dynamique secteur livre
L'Académie Hors Concours crée un Prix littéraire à destination des éditeurs indépendants et de leurs auteurs. Le prix Hors Concours, construit sur le modèle des grands prix littéraires, est une opération de valorisation de la « petite » édition et a vocation à permettre au grand public et aux professionnels du livre d'organiser leur compréhension de l'édition indépendante par une sélection des textes publiés.

Un jury de professionnels (libraires, bibliothécaires, auteurs, éditeurs, diffuseurs, distributeurs, institutions du livre) opèrent une sélection de 8 titres sur les 100 extraits de textes publiés par des éditeurs indépendants et présentés dans un catalogue collectif. En plus d'une conférence de presse, les 8 titres seront valorisés par des lectures par leurs auteurs en librairies et bibliothèques partenaires d'Ile-de-France. Le lauréat sera désigné par un jury de journalistes littéraires afin de donner une visibilité médiatique au titre primé, à l'auteur et son éditeur.

- Attractivité et territoire
Pour cette première année, 50 éditeurs indépendants et auteurs participent, dont une grande majorité sont franciliens. Les professionnels, en particulier les libraires et bibliothécaires, sont également franciliens pour la plupart.

- Dimension créative
Les 50 éditeurs qui participent sont parmi les plus créatifs, l'édition indépendante jouant un rôle essentiel auprès des primo-romanciers.

- Développement du public et du lectorat
L'objectif de l'action est de permettre aux auteurs publiés par les éditeurs indépendants de rencontrer leur public.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Autres services externes (déplacements, missions, réceptions, conférences de presse, frais postaux et de télécommunication, honoraires, identité visuelle, site web, affiches, flyers, relations presse)	12 000,00	100,00%
Total	12 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	1 000,00	8,33%
SOFIA (A)	8 000,00	66,67%
région Ile-de-France	3 000,00	25,00%
Total	12 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16008036

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ADELC - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante	2 566 800,00 €	11,69 %	300 000,00 €
	Montant Total de la subvention		300 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ADELC
Adresse administrative : 27 RUE LINNE
75005 PARIS 5
Statut Juridique : Association
Représentant : MADAME IRENE LINDON, PRESIDENTE

Date de publication au JO : 1 janvier 1988

N° SIRET : 39817799800026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la librairie indépendante
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : soutien à la librairie francilienne

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Aide au fonctionnement

Objectifs :
Plaçant l'aide à la librairie indépendante parmi les priorités de l'action régionale en faveur du livre, un partenariat a été engagé entre la Région et l'ADELC, conformément aux orientations de la délibération cadre CR 102-06 du 15 novembre 2006.

L'ADELC : acteur historique de l'aide à la librairie de création
Créée en 1988 sur l'initiative de Jérôme LINDON, directeur des éditions de Minuit, avec les éditions Gallimard, La Découverte et Le Seuil et France Loisirs, l'ADELC reçoit le soutien du ministère de la culture et de la communication. Par une participation à hauteur de 0,15 % de leur chiffre d'affaire, les éditeurs adhérents apportent leur soutien à la librairie indépendante dans une logique de solidarité

interprofessionnelle et avec l'objectif de conforter le rôle de la librairie en faveur de la création. 35 éditeurs sont aujourd'hui adhérents.

Les aides de l'ADELC sont centrées sur :
- la création
- le déménagement
- le rachat
- les travaux d'agrandissement
- la restructuration des fonds propres
- la restructuration des fonds de roulement

Son mode d'intervention se fait par :
- un apport en compte courant après une entrée au capital de la librairie à hauteur de 5 %, remboursable sur 6 à 9 ans avec 1 à 3 années de franchise, sans intérêt
- un apport en subvention
- un apport en conseil et en qualification

L'Adelc, avec sa capacité d'expertise, intervient par un accompagnement et des conseils perconnalisés à tous les moments de la vie d'une librairie, particulièrement en cas de création et de reprise.

Elle propose également aux libraires un outil Datalib afin de collecter et rendre accessibles quotidiennement les ventes, les achats et les retours réalisés par les librairies.

Le soutien régional prend en compte la globalité de l'action et la structure.

Description :
En 2016, l'Adelc entend poursuivre son travail de soutien à la librairie indépendante francilienne, à la fois par un soutien financier, par des apports en compte courant ou subventions, mais aussi par un accompagnement. Elle sera particulièrement attentive aux projets de création, de transmissions et de développement des librairies franciliennes.

L'intervention renforcée de l'Adelc à l'échelle régionale permet de bénéficier de son expertise sur les projets et d'apporter des conseils à tous les moments de la vie d'une librairie.

En 2015, l'Adelc est intervenue auprès de 13 librairies franciliennes par un soutien financier ou un accompagnement.

Dans ce cadre, elle a soutenu financièrement 5 librairies parisiennes, dont 2 transmissions de librairie, 3 travaux, agrandissements, déménagements:
Michèle Ignazi, Paris 4ème
Le Merle Moqueur, Paris 20ème
La Friche, Paris 11ème
L'Arbre à Lettres, Paris 14ème
L'Arbre du Voyageur, Paris 5ème

L'Adelc a aussi développé un travail de suivi personnalisé auprès de 7 librairies :
L'Etabli, Alfortville
Le Merle Moqueur, Paris 20ème
Les Oiseaux rares, Paris 13ème
L'Arbre du Voyageur, Paris 5ème
Les Traversées, Paris 5ème
Les Guetteurs de vent, Paris 11ème
Vendredi, Paris 9ème

Intérêt régional :

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges, achats et autres fournitures (locations, prestation SCL, autres services extérieurs, honoraires, déplacements, missions)	283 800,00	11,06%
Charges de personnel	163 000,00	6,35%
Prises de participation dans des librairies	40 000,00	1,56%
Interventions en compte courant	2 050 000,00	79,87%
Interventions en subvention	30 000,00	1,17%
Total	2 566 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Remboursements des librairies	1 200 000,00	46,75%
Cotisations éditeurs	780 000,00	30,39%
Direction du livre et de la lecture / CNL	228 000,00	8,88%
Librairies francophones de Belgique	16 000,00	0,62%
Report des ressources non utilisées	42 800,00	1,67%
Région Ile-de-France	300 000,00	11,69%
Total	2 566 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	100 000,00 €
2017	200 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la librairie indépendante	350 000,00 €
2014	Aide à la librairie indépendante	350 000,00 €
2015	Aide à la librairie indépendante (CR46-14)	350 000,00 €
	Montant total	1 050 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014823

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : L'AMANDIER - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante	22 771,00 €	43,92 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L AMANDIER
Adresse administrative : 45 BOULEVARD RICHARD WALLACE
92800 PUTEAUX
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame JULIE BACQUES, GERANTE

Objet : LIBRAIRIE

N° SIRET : 49150955000027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la librairie indépendante
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : RGEC 651/2014 (publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020

Objet du projet : renforcement du fonds et du développement de sa politique d'animation culturelle.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mars 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Créée en 2006, L'Amandier est une librairie généraliste qui propose un fonds de 20 000 livres, composé principalement de littérature et d'ouvrages jeunesse.

Description :
La librairie L'Amandier poursuit sa politique d'animation culturelle en organisant le festival de bande dessinée de la ville de Puteaux et développe son fonds.

Intérêt régional :
1- Dynamique secteur livre
La librairie prévoit de développer ses actions notamment en direction des publics jeunes en développant sa politique d'animation culturelle, essentiellement dans le cadre du Festival de bande dessinée de Puteaux, et en développant pour la deuxième année son rayon jeunesse. La librairie est partenaire depuis 7 ans du festival de bande dessinée de Puteaux.

2- Attractivité et territoire
La librairie est labellisée LIR et est membre de l'association Libraires en Seine. Elle est aussi partenaire des écoles de la ville, du palais de la Culture, de la médiathèque, etc, qui sollicitent la librairie lors d'événements.
Le déménagement de la librairie pour un local plus grand en 2011 a fait l'objet d'un soutien de la Région et de l'Adelc.

3- Dimension créative
Depuis sa création, la librairie L'Amandier a développé une politique active d'animations. Elle organise une trentaine de rencontres avec des auteurs par an. En 2016, elle a noué un nouveau partenariat avec une action du département intitulée « La Science se livre ». En 2017, elle envisage de mettre en place un programme de rencontres en sciences humaines.

4- Développement du public et du lectorat
Les animations sont la marque de fabrique de la librairie et participent à la promotion du livre et de la lecture. Le festival de bande dessinée a l'an dernier accueilli 60 auteurs en dédicaces et plus de 10 000 visiteurs sur deux jours et demi.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- PUTEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de livres jeunesse	9 600,00	42,16%
Services externes (hébergement, restauration festival BD, frais postaux)	513,00	2,25%
Autres services externes (communication, réceptions, coursier festival BD, location et installation postes de caisse, location TPE)	6 435,00	28,26%
Frais de personnel	6 223,00	27,33%
Total	22 771,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	4 000,00	17,57%
Centre National du livre (S)	3 000,00	13,17%
DRAC (S)	5 000,00	21,96%
Fonds propres	771,00	3,39%
Région Ile-de-France	10 000,00	43,92%
Total	22 771,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide à la librairie indépendante (CR46-14)	13 000,00 €
2015	Aide à la librairie indépendante (CR46-14)	10 000,00 €
	Montant total	23 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014824

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : POINTS COMMUNS - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante	8 850,00 €	45,20 %	4 000,00 €
	Montant Total de la subvention		4 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : POINTS COMMUNS
Adresse administrative : 66 RUE JEAN JAURES
94800 VILLEJUIF
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame VERONIQUE BAGARRY

Objet : LIBRAIRIE

N° SIRET : 47875438500019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la librairie indépendante
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : RGEC 651/2014 (publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020

Objet du projet : organisation d'un prix littéraire et d'un salon du livre jeunesse.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Points communs a ouvert ses portes à Villejuif il y a 10 ans et a toujours proposé des animations et des rencontres avec de nombreux auteurs, qui ont largement contribué à fidéliser une clientèle. L'assortiment de la librairie se compose majoritairement de littérature française et étrangère et de livres jeunesse.

Description :
Afin de renforcer ses liens avec le tissu local (enseignants, élèves et parents, partenaires culturels…) et

d'accroître sa notoriété, Points Communs organise des actions culturelles, notamment en direction des publics jeunes.

Intérêt régional :
1-Dynamique secteur livre
Points Communs prévoit d'organiser deux nouvelles actions en direction des publics jeunes :
- Un prix littéraire des élèves des écoles et collèges de Villejuif, dont l'objectif est de susciter le désir de lire des enfants et des jeunes en réunissant des libraires, des enseignants, des animateurs, des bibliothécaires autour d'une sélection de livres de qualité.
- Un salon d'auteurs jeunesse en mai ou juin 2017, dans le cadre duquel la librairie développe son fonds jeunesse, invite des auteurs et illustrateurs et organise des ateliers, des lectures, une présentation des travaux des élèves, etc.

2-Attractivité et territoire
La librairie poursuit son programme de rencontres, à la librairie et hors les murs, en partenariat notamment avec une association de lecteurs, la médiathèque, le Théâtre Romain Rolland.

3-Dimension créative
Une première édition du Salon du livre a eu lieu en 2016 dans le cadre de la fête de la ville en présence de 9 auteurs et illustrateurs.
La librairie prévoit cette année d'inviter une vingtaine d'auteurs ou illustrateurs jeunesse, notamment les 8 auteurs des livres sélectionnés dans le cadre du prix littéraire.

4-Développement du public et du lectorat
Avec ces deux actions en direction des publics jeunes, la librairie a pour ambition de développer la pratique et le goût de la lecture.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- VILLEJUIF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de livres	2 000,00	22,60%
Services externes (assurance, droits d'auteurs, location de barnums et sonorisation, piges auteurs, imprimeur, maquettiste, graphiste)	4 100,00	46,33%
Autrse services externes (déplacements, missions, réceptin, frais postaux et de télécommunication, publicité, publipostage,	2 750,00	31,07%
Total	8 850,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	4 150,00	46,89%
Ville (S)	700,00	7,91%
Région Ile-de-France	4 000,00	45,20%
Total	8 850,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide à la librairie indépendante (CR46-14)	3 500,00 €
2014	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	7 000,00 €
	Montant total	10 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014825

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ATOUT LIVRE - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante	60 000,00 €	16,67 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATOUT LIVRE
Adresse administrative : 203 BIS AV DAUMESNIL
75012 PARIS 12
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur QUENTIN SCHOEVAERT-BROSSAULT, CO-DIRECTEUR

Objet : LIBRAIRIE

N° SIRET : 30098484600026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la librairie indépendante
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : RGEC 651/2014 (publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020

Objet du projet : développement du fonds

Date prévisionnelle de début de projet : 22 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 22 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La date de dépôt du dossier est le 30 juin. Compte tenu des ordres du jour et des délais administratifs, cette opération n'a pas pu être inscrite lors des précédentes commissions permanentes. En vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire doit ainsi être prise afin de verser la subvention.

Objectifs :
Créée en 1974 et solidement implantée dans le 12ème, sur l'avenue Daumesnil, Atout Livre est une librairie générale indépendante. La librairie propose 28 000 références et 41 000 volumes.

Description :
Dans le cadre de son extension, la librairie Atout Livre développe son fonds bande dessinée.

Intérêt régional :
- Dynamique secteur livre
Aujourd'hui, dans le cadre de l'extension de la librairie, celle-ci souhaite proposer une offre en bande dessinée généraliste et tout public à la fois en adéquation avec la clientèle habituelle de la librairie, mais aussi en s'adressant à une nouvelle clientèle de bédéphiles.
Le déménagement du rayon bande dessinée permet par ailleurs de réaménager l'espace jeunesse, de développer un rayon science-fiction, etc.

- Attractivité et territoire
La librairie est implantée dans un quartier densément peuplé et qui continue à gagner des habitants. Elle est labellisée LIR et est membre du réseau des libraires de l'est parisien Librest.

- Dimension créative
Dans l'espace bande dessinée, un travail sur l'architecture du magasin permettra de récréer des univers culturels distincts, entre la bande dessinée classique, tout public et la bande dessinée contemporaine de création, graphique.

- Développement du public et du lectorat
Atout-Livre propose une soixantaine d'animations par an, des présentations littéraires en présence d'auteurs, des concerts, des présentations théâtrales, des lectures pour enfants et participe à des manifestations extérieures, par exemple, America, Pulp, etc. Elle travaille également avec les médiathèques du 12ème arrondissement.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de livres	60 000,00	100,00%
Total	60 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de livres	30 000,00	50,00%
Centre national du livre	20 000,00	33,33%
Région Ile-de-France	10 000,00	16,67%
Total	60 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide à la librairie indépendante (CR46-14)	10 000,00 €
2015	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	2 000,00 €
	Montant total	12 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014826

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : BAL BOOKS - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante	14 900,00 €	30,20 %	4 500,00 €
	Montant Total de la subvention		4 500,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE BAL BOOKS AND FOOD
Adresse administrative : 6 IMP DE LA DEFENSE
75018 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame DIANE DUFOUR, GERANTE

Objet : CULTURE

N° SIRET : 51493340700017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la librairie indépendante
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : RGEC 651/2014 (publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020

Objet du projet : organisation d'un festival de soutien à la jeune édition photographique contemporaine.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'association Magnum photos a pour ambition d'assurer la conservation, la gestion et la diffusion du patrimoine photographique et du travail des photographes, de défendre et de valoriser une éthique de la photographie documentaire, d'encourager la création photographique et la réflexion sur ces enjeux et de mener des actions pédagogiques et culturelles.

Description :
Le Bal Books envisage de développer la politique d'animation culturelle de la librairie.

Dans ce cadre, l'association a créé le Bal dans le 18ème, lieu d'exposition qui comprend une librairie spécialisée dans l'image documentaire (photographie, vidéo et cinéma), le Bal Books.

Intérêt régional :
1-Dynamique secteur livre
Le Bal Books organise du 16 au 18 décembre un festival du livre intitulé « Le Bal Books week-end », festival de soutien à la jeune édition photographique contemporaine, avec une foire de livres de photographie et des signatures. A cette occasion, la librairie proposera un cycle de trois conférences sur l'expérimentation et les pratiques éditoriales, une performance de création d'un livre en direct et un concert de clôture mêlant musique, photographie et peinture.

2-Dimension créative
La librairie possède un fonds de plus de 2 500 références constitué de livres de photographie, d'éditions rares, de premiers livres, d'éditions auto-publiés et mène une politique de soutien aux éditeurs indépendants, jeunes et reconnus.
Les éditeurs invités lors du festival ont été choisis pour leur démarche éditoriale innovante et pluridisciplinaire qui tente de réinventer le format de la photographie contemporaine, liant la création du livre au commissariat d'exposition, à la performance, à la musique, etc.

3-Développement du public et du lectorat
La librairie joue un rôle important dans la promotion de l'édition photographique auprès des publics. A ce titre, elle poursuit une politique d'animation culturelle afin d'élargir son public.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter de 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de livres et de fournitures de bureau	4 100,00	27,52%
Services etxernes (séminaire, colloque, salon, expositions, lectures et imprimeur, maquettiste, graphiste)	5 100,00	34,23%
Autres services externes (déplacemenst, missions, réception, frais postaux et de télécommunication, routage, honoraires)	5 700,00	38,26%
Total	14 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	6 000,00	40,27%
Billeterie	2 400,00	16,11%
Fonds propres	2 000,00	13,42%
Région Ile-de-France	4 500,00	30,20%
Total	14 900,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide à la librairie indépendante	5 000,00 €
	Montant total	5 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014827

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE MONTE EN L'AIR - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante	17 500,00 €	20,00 %	3 500,00 €
	Montant Total de la subvention		3 500,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CYRAMOQUE LE MONTE EN L'AIR
Adresse administrative : 2 RUE DE LA MARE
75020 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame AURELIE GARREAU, Co-gérante

Objet : LIBRAIRIE

N° SIRET : 52073387400017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la librairie indépendante
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : RGEC 651/2014 (publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020

Objet du projet : organisation de la deuxième édition du festival de photographie Impressions.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le Monte en l'air développe son fonds et poursuit sa politique d'animation autour du livre de photographie à travers la seconde édition du Festival "Impressions".

Description :
Créée en 2005, la librairie Le Monte-en-l'air a, dans un premier temps, constitué un fonds de référence en bandes dessinées et ouvrages graphiques d'avant-garde, progressivement élargi aux secteurs du livre jeunesse, des arts graphiques et des beaux-arts.

En 2010, Le Monte-en-l'air a déménagé, en contrebas de la rue de Ménilmontant, et a renforcé son fonds en mettant en avant la petite édition et l'accent sur certaines thématiques, par exemple, la poésie contemporaine française et étrangère, la photographie, etc. La librairie, en plus de l'espace de ventes de livres, propose un espace dédié aux expositions et animations.

Intérêt régional :
1-Dynamique secteur livre
Le Monte-en-l'air organise la deuxième édition du festival Impressions, un programme de rencontres autour du livre et de la photographie. Dans ce cadre, la libraire procède au renforcement de son fonds de livres de photographie.

Afin de faire découvrir l'édition photographique, Le Monte-en-l'air organise une exposition de photographies, des rencontres-signatures avec des photographes, des projections portfolio, une table ronde sur le livre photographique, des ateliers, une vente à la criée de photographies.

2-Dimension créative
Dans ce cadre, la librairie prévoit d'accueillir des éditeurs tels que Xavier Barral, Chose Commune, Avarie, RVB Books, Textuel, Loco, Le Bec en l'air, Filigranes, Innocences, Point du Jour, Fisheye, Cinq26, Camera, etc.
En 2015, des rencontres et des débats ont rassemblé des photographes, des penseurs de l'mage, des éditeurs français et étrangers (60 photographes, 20 éditeurs, 16 rencontres) et ont accueilli de 50 à 100 personnes.

3-Développement du public et du lectorat
En 2015, le festival a accueilli près de 1 500 personnes.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de livres	7 000,00	40,00%
Achats de fournitures d'ateliers, de bureau et d'entretien	1 500,00	8,57%
Autres services externes (déplacements, missions, réceptions, frais postaux et de télécommunication, honoraires)	4 500,00	25,71%
Frais de personnel	4 500,00	25,71%
Total	17 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	14 000,00	80,00%
Région Ile-de-France	3 500,00	20,00%
Total	17 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la librairie indépendante	15 000,00 €
2013	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	10 000,00 €
2014	Aide à la librairie indépendante	12 000,00 €
2015	Aide à la librairie indépendante (CR46-14)	12 000,00 €
2016	Aide à la librairie indépendante	5 000,00 €
	Montant total	54 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014829

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LIBRALIRE - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante	11 450,00 €	26,20 %	3 000,00 €
	Montant Total de la subvention		3 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIBRALIRE
Adresse administrative : 116 RUE SAINT-MAUR
75011 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame BEATRICE DE LA VAISSIERE, GERANTE

Objet : LIBRAIRIE

N° SIRET : 34236840400022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la librairie indépendante
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : RGEC 651/2014 (publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020

Objet du projet : développement du fonds lié à sa politique d'animation culturelle.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La date de dépôt est le 30 juin 2016. Compte tenu de la date de la première rencontre qui se déroule en octobre et en vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire doit ainsi être prise afin de verser la subvention.

Objectifs :
La librairie Libralire développe son fonds en poursuivant sa politique d'animation culturelle.

Description :

Créée en 1987 et située dans le 11ème arrondissement, Libralire propose un fonds de littérature française et étrangère très développé, mais aussi des sciences humaines, pratique, beaux-arts et bandes dessinées. La librairie propose 21 600 livres.

Intérêt régional :
1-Dynamique secteur livre
Libralire procède au développement de son fonds dans le cadre de son programme de rencontres en organisant des soirées lectures-mises en espace consacrées à l'Oulipo, Dario Fo, Roland Dubillard, Brecht, des rencontres avec des auteurs en littérature, jeunesse, bande dessinée et avec des éditeurs.

2-Attractivité et territoire
La politique d'animation culturelle a toujours constitué un élément structurant pour la librairie.
Libralire est labellisée LIR et est adhérente à Paris Librairies.
La librairie poursuivra également le partenariat qu'elle a initié avec le Théâtre de la Colline depuis 2013.

3-Développement du public et du lectorat
Libralire organise régulièrement des soirées consacrées à des auteurs, des éditeurs et des lectures de textes et accueille chaque semaine un atelier d'écriture et un atelier théâtre. La librairie consacre le sous-sol de la librairie à ces animations. La librairie est par ailleurs partenaire de la Maison des Métallos lors des événements qu'elle organise.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de livres	6 142,00	53,64%
Imprimeur, maquettiste, graphiste	400,00	3,49%
Déplacements, missions et réceptions	400,00	3,49%
Frais de personnel	4 508,00	39,37%
Total	11 450,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	8 450,00	73,80%
Région Ile-de-France	3 000,00	26,20%
Total	11 450,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la librairie indépendante	5 000,00 €
2014	Aide à la librairie indépendante	10 000,00 €
2015	Aide à la librairie indépendante (CR46-14)	5 000,00 €
	Montant total	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014833

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA GRIFFE NOIRE - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante	190 000,00 €	5,26 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : C TAIHI
Adresse administrative : 2 RUE DE LA VARENNE
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur GERARD COLLARD, Président

Objet : LIBRAIRIE

N° SIRET : 34282449700016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la librairie indépendante
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : RGEC 651/2014 (publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020

Objet du projet : organisation du festival Saint-Maur en poche.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La librairie La Griffe Noire organise, avec la ville, un salon du livre de poche annuel destiné à mettre le livre à portée de tous.

Description :
Créée il y a 25 ans et située à Saint-Maur-des-Fossés, la librairie La Griffe Noire mêle dans ses rayons littérature, bande dessinée, jeunesse et livres pratiques. Partant du postulat que le livre poche est abordable par son format et par son prix, elle organise, depuis 2009, un Salon « Saint-Maur en poche »,

qui se déroulera, les 24 et 25 juin 2017.

Intérêt régional :
1-Dynamique secteur livre
En 2017, la librairie prévoit, pour la neuvième édition, de décliner le thème « les femmes et la littérature » et de mettre en place plusieurs actions dans le cadre de la manifestation :
- l'intervention d'auteurs dans les centres de loisirs et la médiathèque de Saint-Maur pendant le mois précédant la manifestation
- des rencontres et dédicaces avec 150 auteurs français et internationaux.
- le développement d'animations jeunesse avec plus de lectures, de spectacles et d'ateliers
- la remise du prix Saint-Maur en poche
- le renforcement de la participation des collégiens et des lycéens

2-Attractivité et territoire
Même si la majorité du public vient de la ville de Saint-Maur et de ses environs, la manifestation touche un public régional, en raison de la réputation du salon et de la communication avec ses vidéos sur Internet.

3-Dimension créative
La griffe Noire est une librairie originale dans le monde littéraire, les gérants s'engageant pour défendre leurs choix littéraires d'une manière singulière, à travers un système inédit d'étiquetage.

4-Développement du public et du lectorat
Les objectifs du festival sont de réaliser un festival entièrement gratuit, d'amener le public vers le plaisir de la lecture, de recréer l'envie de lire chez ceux qui ne lisent plus, de permettre la rencontre avec l'auteur.
En 2016, « Saint Maur en poche » a accueilli 210 auteurs, a créé une seconde scène littéraire et a rassemblé plus de 30 000 visiteurs.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de livres	90 000,00	47,37%
Services externes (hébergement, transport des auteurs, repas et réception des auteurs et des équipes, assurance,attachés de prese, droits d'auteurs, imprimeur, maquettiste, graphiste)	46 500,00	24,47%
Autres services externes (location de matériel, publicité, croix rouge,prestataires externes, prestation audiovisuelle, gardiennage)	37 500,00	19,74%
Frais de personnel	16 000,00	8,42%
Total	190 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	150 000,00	78,95%
SOFIA (S)	5 000,00	2,63%
Ville de Saint-Maur	19 000,00	10,00%
Entreprises	6 000,00	3,16%
Région Ile-de-France	10 000,00	5,26%
Total	190 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Manifestations littéraires	10 000,00 €
2014	Aide à la librairie indépendante	10 000,00 €
2015	Aide à la librairie indépendante (CR46-14)	10 000,00 €
2016	Aide à la librairie indépendante	8 000,00 €
	Montant total	38 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014840

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES EXTRAITS - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la librairie indépendante	25 000,00 €	20,00 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SARL EXTRAITS SECS
Adresse administrative : 43 RUE DU CHATEAU
92500 RUEIL MALMAISON
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant :

Objet : LIBRAIRIE

N° SIRET : 41794723100029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la librairie indépendante
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : renforcement du fonds jeunesse dans le cadre de son réaménagement.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La date de dépôt du dossier est le 30 juin 2016. Compte tenu du projet de réorganisation de la librairie, des dépenses liées aux commandes d'implantation du fonds doivent être engagées le 1er juillet et, en vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnel et dérogatoire doit ainsi être prise afin de permettre le versement de la subvention.

Objectifs :
Dans le cadre de son extension, la librairie Les Extraits développe son fonds jeunesse.

Description :
Créée en 2004 à Rueil-Malmaison, la librairie Les Extraits est une librairie générale indépendante qui a deux axes forts : la littérature et la bande dessinée. La librairie propose 17 257 références.

Intérêt régional :

- Dynamique secteur livre

Aujourd'hui, la librairie envisage de créer un espace jeunesse. Avec la création de ce nouvel espace jeunesse, elle procèdera à un réaménagement des autres rayons et renforcera son offre en littérature, sciences humaines, tourisme, bande dessinée. Après l'agrandissement, le stock sera ainsi réparti : 50 % jeunesse, 20% bande dessinée, 15% littérature, 15% tourisme, pratique.

- Dimension créative

A l'origine, Les Extraits est une librairie-galerie, la galerie étant située au sous-sol de la librairie. La librairie souhaite à présent agrandir sa surface de vente en développant au sous-sol l'offre en livre jeunesse, ainsi que sa capacité d'accueil pour les événements organisés par la librairie (exposition, animations, café littéraire, lectures et signatures). Un rayon jeux éducatifs et loisirs créatifs sera également développé.

- Développement du public et du lectorat

Avec le renforcement du fonds jeunesse, la librairie poursuit l'objectif de développer une nouvelle clientèle et de mieux répondre à la demande du public, le secteur jeunesse étant en constante augmentation ces dernières années.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- RUEIL-MALMAISON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat d'ouvrages	25 000,00	100,00%
Total	25 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes d'ouvrages	20 000,00	80,00%
Région Ile-de-France	5 000,00	20,00%
Total	25 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007991

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : YPSILON - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets éditoriaux exceptionnels	89 323,00 €	16,79 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : YPSILON EDITEUR
Adresse administrative : 29 BOULEVARD DE CLICHY
75009 PARIS 9
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant :

Objet : EDITIONS

N° SIRET : 49992227600013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux projets éditoriaux exceptionnels
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : un programme de publication sur la littérature noire américaine

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de la spécificité de l'activité d'éditeur, des achats de droits et des frais de traduction doivent être engagés le 1er mars 2016 de façon à permettre la réalisation ultérieure de projets. Afin d'apporter une aide à la réalisation de l'ouvrage et en vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnelle et dérogatoire doit ainsi être prise afin de permettre le versement de la subvention.

Objectifs :
Ypsilon envisage de développer un nouvel axe dans son catalogue sur la littérature noire américaine.

Description :
Ypsilon Editeur publie des livres de littérature, des ouvrages sur la typographie ainsi que des beaux-livres.

Créées en 2007, avec un rythme de publication de 7 à 8 titres par an, la maison d'édition compte aujourd'hui 56 titres à son catalogue, qui se déclinent principalement en 3 collections, Littérature, Bibliothèque Typographique, Ymagier.

Intérêt régional :
1-Dynamique secteur livre
Ypsilon Editeur prévoit aujourd'hui de publier plusieurs ouvrages sur la littérature noire américaine afin de développer encore son catalogue.

L'exceptionnalité économique du projet tient au travail très important du point de vue éditorial, de recherche et de documentation, au coût élevé de traduction et de fabrication, et à l'invitation des auteurs contemporains en France.

2-Dimension créative
Ypsilon éditeur a aujourd'hui pour projet d'explorer la littérature noire américaine en en faisant redécouvrir 3 moments majeurs: la renaissance de Harlem (années 1920 et 30), le Mouvement des droits civiques (années 1950 à 60) et aujourd'hui. Il s'agit de faire traduire pour la première fois en français des œuvres et revues marquantes en en présentant le contexte.

A travers la publication de 6 ouvrages dans le cadre de ce projet, la maison d'édition souhaite pallier des lacunes en traduction française dans ce champ littéraire et proposer de (re)découvrir la littérature noire américaine dans une perspective historique, critique et d'ensemble.

3-Développement du public et du lectorat
Ce programme de publication s'adresse à un large public, mais aussi aux lecteurs qui s'intéressent à la littérature américaine, et plus globalement aux sciences humaines et sociales.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures de bureau ou d'entretien)	500,00	0,56%
Services externes (documentation, recherche)	1 000,00	1,12%
Droits d'auteurs (cession de droits et frais de traduction)	39 725,00	44,47%
Imprimeur, maquettiste, graphiste, illustrateur	33 906,00	37,96%
Autres services externes (diffusion, distribution, déplacemenst, missions, réception, frais postaux et de télécommunication, publicité)	10 600,00	11,87%
Frais de personnel	3 592,00	4,02%
Total	89 323,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	41 725,00	46,71%
Centre National du livre (S)	12 000,00	13,43%
Services de l'ambassade américaine à Paris	9 000,00	10,08%
Fonds propres éditeur	11 598,00	12,98%
Région Ile-de-France	15 000,00	16,79%
Total	89 323,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014724

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : GALLMEISTER - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets éditoriaux exceptionnels	722 744,00 €	6,23 %	45 000,00 €
	Montant Total de la subvention		45 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EDITIONS GALLMEISTER
Adresse administrative : 14 RUE DU REGARD
75006 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur OLIVIER GALLMEISTER

Objet : EDITIONS

N° SIRET : 48158126200021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux projets éditoriaux exceptionnels
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : refonte de la collection "Totem"

Date prévisionnelle de début de projet : 7 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de la spécificité de l'activité d'éditeur, des achats de droits et des frais de traduction doivent être engagés le 7 avril 2016 de façon à permettre la réalisation ultérieure de projets. Afin d'apporter une aide à la réalisation de l'ouvrage et en vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnelle et dérogatoire doit ainsi être prise afin de permettre le versement de la subvention.

Objectifs :
Afin de redynamiser leur activité, les éditions Gallmeister se sont lancées dans une refonte intégrale de leur collection de poche intitulée "Totem".

Description :

Créée en 2005, la maison d'édition est exclusivement dédiée à la littérature américaine. Avec un rythme de publication de 32 titres par an, la maison d'édition compte aujourd'hui 170 titres à son catalogue.

Intérêt régional :
1-Dynamique secteur livre
Gallmeister prévoit une refonte de la collection de poche Totem qui s'articule autour de deux axes, un ambitieux programme éditorial se traduisant par un développement du nombre de titres publiés, un nouvel axe éditorial (Totem classique) et un changement intégral de la maquette. Dans ce cadre, la maison d'édition prévoit de publier 10 nouveautés et 10 réimpressions.

De par le nombre de titres concernés et l'ampleur des moyens humains, techniques et financiers nécessaires à sa réalisation, ce projet revêt un caractère exceptionnel.

2-Dimension créative
Gallmeister est une maison d'édition de référence dans le domaine de la littérature américaine. Au sein de la collection Totem, de nouveaux axes éditoriaux seront développés : des classiques, des titres provenant du fonds d'autres maisons d'édition.

Pour la nouvelle maquette, la maison d'édition a fait appel aux services d'un jeune illustrateur britannique pour dessiner les couvertures des livres. Un directeur de collection dédié à Totem sera recruté.

3-Développement du public et du lectorat
La collection Totem est constituée d'ouvrages littéraires à destination d'un large public. La collection totem classique ambitionne de toucher un lectorat plus jeune (lycéens et étudiants).

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Droits d'auteurs, frais de traduction	16 480,00	2,28%
Imprimeur, maquettiste, graphiste, illustrateur	156 234,00	21,62%
Distribution, diffusion	504 030,00	69,74%
Frais de personnel	46 000,00	6,36%
Total	722 744,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	677 744,00	93,77%
Région Ile-de-France	45 000,00	6,23%
Total	722 744,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	45 000,00 €
2017	27 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014739

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FARIO - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets éditoriaux exceptionnels	28 500,00 €	35,09 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EDITIONS FARIO
Adresse administrative : 26 RUE DAUBIGNY
75017 PARIS 17
Statut Juridique : Association
Représentant :

Date de publication au JO : 16 avril 2005

N° SIRET : 49920384200012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux projets éditoriaux exceptionnels
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : création d'une collection intiulée "La Bibliothèque des Impardonnables".

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Les Editions Fario ont pour objectif de donner accès à un patrimoine poétique francophone inédit ou introuvable, de permettre la lecture de grands textes et ainsi de constituer une bibliothèque anthologique de ce patrimoine poétique au fil des années.

Description :
Créé en 2009 dans le sillage de la revue Fario, elle-même créée en 2005, Fario publie des ouvrages en littérature, poésie, art et sciences sociales. Avec un rythme de publication de 10 titres par an, la maison d'édition compte aujourd'hui 50 titres à son catalogue (revues comprises).

Intérêt régional :
1-Dynamique secteur livre
Les éditions Fario constituent une collection intitulée « Les Impardonnables » de textes poétiques méconnus ou actuellement inédits, choisis dans le domaine public de langue française, sous la forme de 17 petits volumes sous étuis, publiés en 4 saisons chaque année, l'ensemble trouvant place en fin d'année dans un coffret.

Le caractère exceptionnel du projet tient à l'accélération du rythme de publication pour cette maison d'édition (32 titres en 2 ans).

2-Dimension créative
Cette anthologie invite à découvrir ou à retrouver des œuvres précieuses du patrimoine poétique francophone. La collection est dirigée par Max de Carvalho, écrivain, revuiste et traducteur.

3-Développement du public et du lectorat
Avec cette collection, la maison d'édition souhaite rendre accessibles ces textes à tout public qui en serait seulement curieux.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Droits d'auteurs	500,00	1,75%
Imprimeur, maquettiste, graphiste, illustrateur	27 000,00	94,74%
Frais postaux et de télécommunication	300,00	1,05%
Publicité, publipostage	700,00	2,46%
Total	28 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes en librairies	9 500,00	33,33%
Souscription et ventes directes	9 000,00	31,58%
Région Ile-de-France	10 000,00	35,09%
Total	28 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014754

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EDITIONS MF - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets éditoriaux exceptionnels	65 946,00 €	15,16 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EDITIONS M F
Adresse administrative : 16 REMY DE GOURMONT
75019 PARIS 19
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : MONSIEUR BASTIEN GALLET

Objet : EDITIONS

N° SIRET : 41351681600035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux projets éditoriaux exceptionnels
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : un programme de réédition de 6 titres

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Afin de rendre à nouveau disponibles des ouvrages épuisés dans leur catalogue, les Editions MF développe un programme de réédition.

Description :
Les Editions MF ont été fondées en 2005, prenant la suite de la revue Musica Falsa créée en 1998. Elles publient essetiellement des ouvrages sur la musique, la littérature, la philosophie et l'écologie. A travers leurs publications, elles souhaitent contribuer à l'invention romanesque et philosophique, demeurer une maison d'édition de référence dans le champ de la musique contemporaine, repenser l'objet livre dans sa forme et sa destination et porter dans l'espace public les débats, problématiques et questionnements

contemporains. Avec un rythme de publication de 5 titres par an, les éditions MF comptent aujourd'hui 60 titres au catalogue.

Intérêt régional :
1-Dynamique secteur livre
Avec ce programme de réimpression et réédition, les éditions MF souhaitent rendre à nouveau disponibles des ouvrages qui se sont révélés depuis leur parution des références et des livres marquants d'auteurs qui ont depuis constitué une œuvre importante.

En raison des volumes et des illustrations, le coût des rééditions est important pour l'éditeur.

Le dispositif d'aide aux projets éditoriaux exceptionnels a été élargi en 2015 afin de permettre aux éditeurs de solliciter l'aide régionale pour des programmes de réimpression d'ouvrages épuisés à forte valeur culturelle qui trouveraient encore leur place en librairie et dont les ventes pourront permettre aux éditeurs de poursuivre leur travail de création. (délibération CR 04-15 du 12 février 2015).

2-Dimension créative
La plupart des livres seront réédités et pas seulement réimprimés, avec une modification des formats et de la maquette et une commande de nouvelles postfaces.
La maison d'édition envisage de rééditer 6 ouvrages de différents auteurs, Céline Minard, Pacôme Thiellement, Philippe Langlois, Jacques Amblard, Tang Xianzu...

3-Développement du public et du lectorat
Ce programme de réédition s'adresse à des lecteurs dans leur plus grande diversité.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Composition, maquette, suivi de production	9 350,00	14,18%
Fabrication et correction	33 056,00	50,13%
Préparation des ouvrages, recherche de documents et de textes inédits	2 000,00	3,03%
Droits d'auteurs	10 440,00	15,83%
Communiation et relations presse	6 000,00	9,10%
Stages rémunérés	3 600,00	5,46%
Fournitures de bureau, frais d'envoi, achats de matériels	1 500,00	2,27%
Total	65 946,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	55 946,00	84,84%
Région Ile-de-France	10 000,00	15,16%
Total	65 946,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014757

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EDITIONS B42 - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux projets éditoriaux exceptionnels	131 569,00 €	15,20 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EDITIONS B42 SARL
Adresse administrative : 80 RUE DU FAUBOURG SAINT-DENIS
75010 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur ALEXANDRE DIMOS, GERANT

Objet : EDITIONS

N° SIRET : 50421259800024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux projets éditoriaux exceptionnels
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : un programme de traduction de textes inédits dans le domaine des sciences humaines.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte tenu de la spécificité de l'activité d'éditeur, des achats de droits et des frais de traduction doivent être engagés le 1er janvier 2016 de façon à permettre la réalisation ultérieure de projets. Afin d'apporter une aide à la réalisation de l'ouvrage et en vertu de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une autorisation à titre exceptionnelle et dérogatoire doit ainsi être prise afin de permettre le versement de la subvention.

Objectifs :
Les Editions B42 envisagent de développer leur offre éditoriale en créant une collection de textes inédits en langue française dans le domaine des sciences humaines, intitulée "Anthropologie et histoire de l'art".

Description :

Créée en 2008, les Editions B42 publient des ouvrages consacrés au design graphique, à la typographie, au design, à l'art contemporain et aux cultures populaires, ainsi que la revue Back Cover. La maison d'édition a été fondée avec la volonté de constituer une bibliothèque de fonds composée d'ouvrages théoriques et de références dans le but de réunir des outils de réflexion sur le design.

Le catalogue de la maison d'édition s'est ensuite enrichi de textes d'analyse sur les cultures numériques et sur l'implication des nouveaux medias dans nos sociétés. Avec un rythme de publication de 10 titres par an, les Editions B42 comptent aujourd'hui 60 titres à leur catalogue.

Intérêt régional :
1-Dynamique secteur livre
Avec la création de le collection "Anthropologie et histoire de l'art", les éditions B42 prévoit aujourd'hui de diversifier leurs thématiques en se tournant vers les « sciences humaines ». Elles entendent ainsi prolonger leur engagement envers la traduction et la publication de textes forts, qui marquent un tournant important dans la constitution d'une pensée critique.

L'exceptionnalité économique du projet tient aux coûts de traduction des ouvrages.

2-Dimension créative
Le programme de traductions comprend la publication de 3 ouvrages qui participent, pour la maison d'édition, à la constitution d'un champ critique transdisciplinaire en sciences humaines, à la croisée des approches historiques, anthropologiques et politiques. Deux des ouvrages ont pour auteur Michael Taussig, dont l'oeuvre est aujourd'hui considéré comme un pan majeur de l'anthropologie anglosaxonne.

3-Développement du public et du lectorat
Par ces différentes publications, la maison d'édition souhaite ouvrir son lectorat et atteindre un public plus large. La transversalité proposée grâce à ces titres permettra de toucher à la fois le public du domaine de l'art et des sciences humaines.

A l'occasion de la publication des deux ouvrages de Michael Taussig, B42 souhaite inviter l'auteur en France, en partenariat avec le Musée du Quai Branly et la Fondation Maison des sciences de l'homme.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de fournitures d'ateliers ou d'activités, de bureau ou d'entretien	1 550,00	1,18%
Services externes (documentaion, recherche, salon)	1 950,00	1,48%
Droits d'auteurs	5 600,00	4,26%
Droits de reproduction	2 050,00	1,56%
Frais de traduction	45 400,00	34,51%
Photograveur	3 844,00	2,92%
Imprimeur	21 865,00	16,62%
Graphiste	10 250,00	7,79%
Autres services externes (diffusion, distribution, déplacements, missions, réception, frais postaux et de télécommunication, etc)	13 500,00	10,26%
Frais de personnel	25 560,00	19,43%
Total	131 569,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de livres	49 351,00	37,51%
Préachats	14 218,00	10,81%
CNAP (S)	5 000,00	3,80%
CNL (S)	28 000,00	21,28%
Fonds propres	15 000,00	11,40%
Région Ile-de-France	20 000,00	15,20%
Total	131 569,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €
2018	12 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux projets éditoriaux exceptionnels	25 000,00 €
	Montant total	25 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015841

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE BUREAU DES ACTIVITES LITTERAIRES - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la diffusion des éditeurs indépendants	22 400,00 €	44,64 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BAL BUREAU DES ACTIVITES LITTERAIRES
Adresse administrative : 31 RUE DES VINAIGRIERS 75010 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame NATHALIE LACROIX, Présidente

Date de publication au JO : 25 juin 2013

N° SIRET : 79425343500018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la diffusion des éditeurs indépendants
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : un projet de diffusion autour d'un livre de Daniel Spoerri.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le Bureau des activités littéraires mène un travail de diffusion sur la rééditon augmentée de « Topographie anecdotée du hasard » de l'artiste Daniel Spoerri.

Description :
Le Bureau des activités littéraires est une association qui souhaite être un laboratoire de création, attentif aux relations entre les arts et l'écriture sous toutes ses formes. Il édite des livres, ainsi qu'une revue expérimentale et singulière, la revue N/Z. L'objectif de l'association est de soutenir la création littéraire et artistique, avec une attention particulière à la jeune création.

En partenariat avec la maison d'édition Le Nouvel Attila, Le Bureau des activités Littéraires souhaite réaliser un travail de diffusion, des lectures et une exposition autour du livre de Daniel Spoerri « Topographie anecdotée du hasard ». Edité en France en 1962, ce livre singulier est à la fois un manifeste du nouveau réalisme, une expérience littéraire à la Pérec, une autobiographie d'une génération artistique et un texte plein d'humour.

Intérêt régional :
1-Dynamique secteur livre
Afin de multiplier l'audience du livre de Daniel Spoerri, qui est un document sur l'histoire de la poésie concrète et des avant-gardes en Europe depuis les années 60, Le Bureau des Activités Littéraires organise un cycle de lectures et de rencontres en librairies. Y seront aussi réalisées des expositions impliquant des commandes à des jeunes auteurs, de jeunes graphistes et à des étudiants en arts plastiques.

2-Dimension créative
Ce projet collectif, porté par deux structures, le Bureau des activités littéraires et l'éditeur Le Nouvel Attila, implique Jacques Rebotier, compositeur, poète, metteur en scène, les écrivains Bernard Comment, Frédéric Forte, Alban Lefranc, Laure Limongi, Gaëlle Obiégly, Sylvain Prudhomme, Charles Robinson, Ryoko Sékiguchi, Yoann Thomerel, Fabienne Yvert.

3-Attractivité et territoire
Des lectures auront lieu dans 10 librairies franciliennes. Le projet impliquera des centres d'art, dont le CNEAI.

4-Développement du public et du lectorat
Par ce travail de diffusion, Le Bureau des Activités Littéraires souhaite rendre accessible ce document historique au plus large public, amateurs de non fiction, amateurs d'art, étudiants en lettres, en arts, en graphisme.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des auteurs, des modérateurs, frais de déplacements	5 550,00	24,78%
Cachets comédiens, musiciens	2 600,00	11,61%
Voyages Daniel Spoerri	1 200,00	5,36%
Attachée de presse	300,00	1,34%
Frais de personnel	2 000,00	8,93%
Réactivation d'oeuvre ou création de nouveaux protocoles	3 500,00	15,63%
Partenariat ENSAPC	3 500,00	15,63%
Droits d'auteurs	3 750,00	16,74%
Total	22 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	5 650,00	25,22%
Ventes de livrets	750,00	3,35%
Fondation Jan Michalski (S)	6 000,00	26,79%
Région Ile-de-France	10 000,00	44,64%
Total	22 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre)	12 000,00 €
2015	Aide aux actions collectives et interprofessionnelles (Livre) (CR46-14)	5 000,00 €
	Montant total	17 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007057

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE DE VANVES - MARIO BATISTA - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable de l'organisme	5 000,00 €	50,00 %	2 500,00 €
	Montant Total de la subvention		2 500,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VANVES MAIRIE
Adresse administrative : 23 RUE MARY BESSEYRE
92173 VANVES CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bernard GAUDUCHEAU, Maire

N° SIRET : 21920075500011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence de Mario Batista

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Mario Batista est né en 1968. Auteur de théâtre, il a publié plusieurs textes aux Editions Les Cygnes. Il souhaite poursuivre son travail autour des préoccupations de la jeunesse, avec une nouvelle pièce sur le passage de l'adolescence à la vie adulte intitulée "Vivre ses rêves, rêver sa vie".

Le théâtre de Vanves souhaite accueillir Mario Batista dans le cadre des actions réalisées pour élargir les partenariats et les publics du théâtre.

Description :
Mario Batista animera des ateliers avec des lycéens, des jeunes en décrochage scolaire et des résidents

en foyers de jeunes travailleurs. Il animera par ailleurs des parcours de découverte du théâtre, ainsi que des ateliers d'écriture participatifs en direction de l'ensemble de la population, dans la perspective d'un événement final au théâtre. Le centre socio-culturel de Vanves, le foyer de jeunes travailleurs, le lycée professionnel Dardenne ainsi que la maison de retraite et les classes de théâtre du conservatoire de Vanves seront associés au projet.

Genre littéraire : théâtre

Durée de la résidence : 10 mois

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
"Elèves du lycéens professionnel Dardenne
Résidents du foyer de jeunes travailleurs
Usagers du centre socio-culturel et du conservatoire
Personnes âgées du ""Square"""

Localisation géographique :
- VANVES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures d'ateliers et d'activités)	300,00	6,00%
Autres services externes (réceptions, publicité, publipostage)	150,00	3,00%
Frais de personnel	4 550,00	91,00%
Total	5 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	2 500,00	50,00%
Commune de Vanves	2 500,00	50,00%
Total	5 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	25 000,00 €
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
2013	Politique énergie climat	6 228,00 €
2013	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	2 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	98 000,00 €
2014	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	1 800,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
2016	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
	Montant total	235 028,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007099

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MEDIATHEQUE DES MUREAUX - LUCIE FELIX - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable de l'organisme	10 000,00 €	50,00 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SEINE ET VEXIN COMM AGGLO COMMUNAUTE D AGGLOMERATION SEINE
Adresse administrative : 30 BD THIERS
78250 MEULAN EN YVELINES
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur François GARAY, Président

N° SIRET : 20004473300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence avec Lucie Félix

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Auteur jeunesse, Lucie Félix est née en 1983. Dans le fil d'artistes tels que Bruno Munari, Lucie Félix travaille sur les livres tactiles et manipulables. Elle est publiée aux Editions des Grandes Personnes. Spécialiste de l'interaction entre le lecteur enfant et le livre, elle souhaite réaliser un livre puzzle. Il s'agit d'un livre-objet dont l'enfant construit la narration en distribuant les pièces du puzzle dans chaque page, afin de s'approprier l'histoire racontée.

Les bibliothèques de l'agglomération du Grand Paris Seine et Oise ont fait de la lecture des tout petits l'enjeu d'un travail en réseau des établissements sur l'ensemble du territoire. Lucie Félix réunira les professionnels, les enfants et leurs familles, autour des problématiques de fabrication d'un récit et d'un

objet livre.

Description :
Lucie Félix interviendra auprès de jeunes enfants pour créer avec eux des histoires en même temps que leurs supports plastiques. Elle interrogera avec les professionnels de la petite enfance et les parents, les processus à l'oeuvre dans les ateliers pour mieux comprendre les mécanismes de lecture des tout petits. Elle réalisera une exposition itinérante qui sera le support de rencontres organisées dans les bibliothèques, mais aussi dans les PMI et aurpsè des spécialistes de la petite enfance du territoire.

Genre littéraire : littérature jeunesse

Durée de la résidence : 6 mois

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Professionnels de la petite enfance et de l'éducation
Enfants et leurs parents
Usagers des bibliothèques de l'agglomération
Corps médical spécialisés sur la petite enfance

Localisation géographique :
- LES MUREAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures de bureaux, livres)	2 000,00	20,00%
Services externes (hébergement, location, colloques, séminaires, salons, expo, lectures, fabrication)	6 500,00	65,00%
Autres services externes (déplacements, missions, réceptions, divers)	1 500,00	15,00%
Total	10 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Communauté urbaine	5 000,00	50,00%
Subvention Région (sollicitée)	5 000,00	50,00%
Total	10 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Innovation et actions pilotes - Inv	251 250,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	38 500,00 €
	Montant total	289 750,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014103

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MAIRIE DE VERT-LE-GRAND - BENOIT RICHTER - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable de l'organisme	10 000,00 €	50,00 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VERT LE GRAND
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
91810 VERT-LE-GRAND
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur JEAN-CLAUDE QUINTARD, Maire

N° SIRET : 21910648100019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence de Benoît Richter

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Benoît Richter est né en 1971. Il écrit du théâtre, des livrets d'opéra, des récits et de la poésie. Publié notamment aux éditions Naïve, MeMo et Pédibus, il souhaite achever un travail poétique et s'engager dans l'écriture d'un roman provisoirement intitulé "Le Duplicateur" sur la question du clonage humain.

Située en zone périurbaine à la frontière avec le monde rural, la bibliothèque de Vert-le-Grand souhaite s'appuyer sur la présence de Benoit Richter en résidence pour toucher un public diversifié.

Description :
Benoît Richter sensibilisera les publics à des formes d'écriture telles que la poésie, le théâtre, le livret d'opéra ou le poème musical. Il proposera des ateliers d'écriture, un café littéraire, des lectures et des

expositions, à partir du thème des "Voix Chorales". En lien avec le comité de lecture constitué à la bibliothèque, il interviendra au Foyer Rural et à la Maison rurale des personnes âgées, ainsi qu'à l'école élémentaire. Il invitera d'autres écrivains ou musiciens pour des cartes blanches à la médiathèque.

Genre littéraire : poésie

Durée de la résidence : 10 mois

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Habitants de Vert-le-Grand et des communes avoisinantes
Elèves en école élémentaire
Résidents du foyer rural
Publics des bibliothèques de Vert-le-Grand et des communes proches

Localisation géographique :
- VERT-LE-GRAND

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures d'activités et d'ateliers)	500,00	5,00%
Services externes (hébergment, salons, expositions, lectures, droits d'auteurs, fabrication)	4 000,00	40,00%
Autres services externes (déplacements, missions, réceptions, honoraires, publicité)	5 500,00	55,00%
Total	10 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Commune de Vert-le-Grand	5 000,00	50,00%
RSubvention Région Ile-de-France livre	5 000,00	50,00%
Total	10 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	5 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	10 140,00 €
	Montant total	15 140,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014118

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LYCEE JEAN MONNET - VIOLAINE SCHWARTZ - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable de l'organisme	2 400,00 €	50,00 %	1 200,00 €
	Montant Total de la subvention		1 200,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65735-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LP LYC METIER JEAN MONNET JUVISY SUR ORGE
Adresse administrative : 51 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 91260 JUVISY SUR ORGE
Statut Juridique : Etablissement Public Local d'Enseignement (Lycées Publics)
Représentant : Monsieur MICHEL DE VALVERDE, Proviseur

N° SIRET : 19910631100012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence de Violaine Schwartz

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Violaine Schwartz est née en 1967. Ecrivain et comédienne, elle a publié des romans chez POL, du théâtre chez les Solitaires Intempestifs, et réalisé des pièces radiophoniques pour France Culture. Elle souhaite écrire une pièce de théâtre sur les peurs en travaillant sur les codes du conte noir et du film d'horreur.

Après avoir participé au prix littéraire en 2015-2016, le lycée professionnel Jean Monnet souhaite poursuivre un travail sur la littérature en accueillant Violaine Schwartz en résidence auprès des élèves de 1ère filière mode et cuir et filière commerce.

Description :
Violaine Schwartz proposera aux élèves des ateliers d'écriture théâtrale et de jeu d'acteur à partir des thèmes liés à leur formation sur ll'habillement. Elle travaillera particulièrement à partir de sa dernière oeuvre "Comment on freine" pour sensibiliser les élèves à la question du vêtement. Elle organisera une découverte de la Comédie Française, de son atelier de costumes et des métiers qui s'y attachent. La médiathèque Raymond Queneau de Juvisy-sur-Orge diffusera les travaux des élèves sous forme d'expositions. La librairie Les Vraies Richesses sensibilisera les élèves au rôle de la librarie dans la chaîne du livre et constituera un point d'appui pour leur travail littéraire.

Genre littéraire : théâtre

Durée de la résidence : 8 mois

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Elèves de 1ère - métiers de la mode et du cuir et de 1ère commerce du lycée Jean Monnet

Localisation géographique :
- JUVISY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures d'ateliers, d'activités et de bureau)	600,00	25,00%
Services externes (documentation, recherches, autres)	1 500,00	62,50%
Autres services externes (transports, frais de poste, autres)	300,00	12,50%
Total	2 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	1 200,00	50,00%
Subvention Région Ile-de-France livre	1 200,00	50,00%
Total	2 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	1 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la gratuité des manuels scolaires	30 301,00 €
2013	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	7 106,00 €
2013	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	21 595,00 €
2013	Dotation globale de fonctionnement	191 510,00 €
2013	Equipements pédagogiques dans les EPLE	3 442,00 €
2013	Maintenance, contrôles et entretien des EPLE	32 881,00 €
2013	Projet-Réussite pour tous	8 972,57 €
2013	Travaux de maintenance	79 700,00 €
2014	Aide à la gratuité des manuels scolaires	16 569,00 €
2014	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	20 962,00 €
2014	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	21 968,00 €
2014	Dotation globale de fonctionnement	169 343,00 €
2014	Maintenance, contrôles et entretien des EPLE	32 801,00 €
2014	Travaux de maintenance	74 800,00 €
2015	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	40 570,00 €
2015	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	8 857,00 €
2015	Dotation globale de fonctionnement	179 390,00 €
2015	Ecolycées franciliens	5 000,00 €
2015	Equipements pédagogiques dans les EPLE	8 500,00 €
2015	Maintenance, contrôles et entretien des EPLE	23 040,00 €
2015	Travaux de maintenance	55 000,00 €
2016	Aide à la gratuité des manuels scolaires	15 786,00 €
2016	Aide régionale à la demi-pension des élèves pré et post Bac	17 787,00 €
2016	Aide régionale à l'équipement pour les élèves pré et post bac	11 313,00 €
2016	Dotation globale de fonctionnement	157 855,00 €
2016	Ecolycées franciliens	2 000,00 €
2016	Equipements pédagogiques dans les EPLE	12 312,54 €
2016	Maintenance, contrôles et entretien des EPLE	24 290,00 €
2016	Travaux de maintenance	35 895,00 €
	Montant total	1 053 036,11 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007111

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - PATRICE PLUYETTE - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable de l'organisme	5 000,00 €	50,00 %	2 500,00 €
	Montant Total de la subvention		2 500,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65738-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MNHN MUSEUM NATIONAL D HISTOIRE NATURELLE
Adresse administrative : 57 RUE CUVIER
75231 PARIS 5
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Représentant : Monsieur Pierre DUBREUIL, DIRECTEUR GENERAL

N° SIRET : 18004417400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence avec Patrice Pluyette

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Patrice Pluyette est né en 1977. Il est auteur de poésie, récits et romans, notamment chez Maurice Nadeau et aux Editions du Seuil. Il a pour projet l'écriture d'un roman de découverte provisoirement intitulé "La grande campagne", basé sur une expédition dans les terres australes au début du 19ème siècle.

Le Muséum d'Histoire Naturelle conduit un travail d'échantillonage scientifiques avec les chercheurs de l'établissement. Il souhaite renouer avec une perception plus sensible de la science et de la découverte en associant Patrice Pluyette en résidence.

Description :
Avec la résidence, le Museum d'histoire naturelle souhaite permettre à Patrice Pluyette de s'immerger dans la vie des chercheurs. Il s'agira de confronter leur travail d'échantillonnage scientifique à l'imaginaire de l'écrivain dans le cadre de plusieurs ateliers de tri auxquels Patrice Pluyette participera. Il partagera son ressenti sur cette expérience dans des cycles de conférences au Muséum d'Histoire Naturelle ainsi que d'ateliers d'écriture sur les liens entre science et littérature. Les médiathèques de Bures-sur-Yvette et d'Orsay ainsi que la BDP de l'Essonne seront associées au projet.

Genre littéraire : roman

Durée de la résidence : 10 mois

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Services externes (hébergement location)	3 000,00	60,00%
Autres services externes (déplacements, missions, réceptions)	2 000,00	40,00%
Total	5 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	2 500,00	50,00%
Subvention Région (sollicitée)	2 500,00	50,00%
Total	5 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

2013	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	20 250,00 €
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	440 000,00 €
2013	Manifestations scientifiques hors DIM	8 000,00 €
2013	Partenariats institutions citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI) - fontionnement	142 000,00 €
2013	SESAME	374 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	344 064,00 €
2014	Actions de coopération à réaliser sur les zones prioritaires de coopération (FONCT)	12 578,00 €
2014	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	13 500,00 €
2014	Bibliorif	45 000,00 €
2014	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	429 167,00 €
2014	Manifestations scientifiques hors DIM	5 000,00 €
2014	Partenariats institutions citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI) - fontionnement	150 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	9 400,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Investissement	4 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	190 740,00 €
2015	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	10 350,00 €
2015	SESAME	400 000,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	218 024,75 €
2016	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	8 550,00 €
2016	Allocations doctorales hors DIM (ARDoC)	102 200,00 €
2016	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	109 952,96 €
	Montant total	3 036 776,71 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014096

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE JEAN VILAR - HUGO PAVIOT - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable de l'organisme	10 000,00 €	50,00 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65738-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE JEAN VILAR
Adresse administrative : 1 PL JEAN VILAR
94400 VITRY SUR SEINE
Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Industriel
Représentant : Madame FATMATA KONATE, Présidente

N° SIRET : 43262723000019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence d'Hugo Paviot

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Auteur de théâtre né en 1972, Hugo Paviot est publiés notamment aux Editions de l'Amandier et du Laquet. Il souhaite écrire un premier roman sur la question des origines et du métissage.

En accueillant Hugo Paviot, le Théâtre Jean Vilar de Vitry-sur-Seine souhaite prolonger un compagnonnage initié en 2015 avec l'auteur dans le cadre du projet d'action culturelle "Et crie-moi… demain!".

Description :
Hugo Paviot animera deux ateliers en direction des élèves du micro-lycée de Vitry-sur-Seine et des personnes âgées des foyers de la ville. Il organisera des rencontres entre les jeunes et les retraités dans

la perspective d'un travail d'écriture commun. Des ateliers seront organisés l'été permettant d'approfondir les contact entre jeunes et retraités. Une restitution des textes écrits par les élèves et les personnes âgées aura lieu sur le web, au Microlycée et au Théâtre Jean Vilar.

Genre littéraire : théâtre

Durée de la résidence : 8 mois

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures d'ateliers et d'activités)	1 500,00	15,00%
Services externes (hébergement, location, expositions, , fabrication)	5 000,00	50,00%
Autres services externes (déplacements, missions, réceptions, frais de poste, publicité)	3 500,00	35,00%
Total	10 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	5 000,00	50,00%
Subvention Région ile-de-France livre	5 000,00	50,00%
Total	10 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	75 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	75 000,00 €

2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	75 000,00 €
2015	Méditerranée (CR46-14)	25 000,00 €
2016	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	75 000,00 €
	Montant total	325 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014143

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MEDIATHEQUE DE L'HOPITAL RAYMOND POINCARE - CECILE VARGAFTIG - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable de l'organisme	7 000,00 €	50,00 %	3 500,00 €
	Montant Total de la subvention		3 500,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65738-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AP HP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS HOPITAL RAYMOND POINCARE
Adresse administrative : 104 BD RAYMOND POINCARE 92380 GARCHES
Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier
Représentant : Madame MYRIAM REVIAL

N° SIRET : 26750045200573

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence de Cécile Vargaftig

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Née en 1965, Cécile Vargaftig a publié quatre romans aux éditions J'ai Lu, Julliard et Au Diable Vauvert, ainsi qu'un essai publié aux éditions Cécile Defaut. Formée à l'écriture de scénarios à la Femis, elle prépare actuellement un roman policier provisoirement intitulé "Sommeil à vendre".

L'Hôpital Raymond Poincaré de Garches souhaite accueillir Cécile Vargaftig en résidence afin de contribuer au rétablissement de la santé des patients comme à l'ouverture de l'hôpital sur le monde extérieur.

Description :
Dans la continuité d'une expérience menée en 2012 au sein du service de neurologie avec Cécile Vargaftig, l'auteure mènera auprès des patients de l'hôpital des ateliers d'écriture pour stimuler leur créativité. Ces ateliers prendront place dans un contexte de médicalisation délicate avec pour objectif de permettre aux patients de canaliser leurs émotions et de communiquer avec l'extérieur. Pour ce faire, des captations auront lieu durant les sessions d'écriture et des rencontres avec des auteurs seront organisées à la médiathèque de Garches. Une restitution sous la forme d'une publication et d'une lecture théâtralisée des textes écrits aura lieu à l'hôpital en fin de résidence.

Genre littéraire : roman

Durée de la résidence : 8 mois

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Patients du service de neurologie de l'hôpital Poincaré de Garches.

Localisation géographique :
- GARCHES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fourniture atelier)	850,00	12,14%
Frais de personnel	6 150,00	87,86%
Total	7 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
APHP	3 500,00	50,00%
Subvention Région Ile-de-France livre	3 500,00	50,00%
Total	7 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007134

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RESEAU ACTES IF - ANNE TERRIER QUENTIN CATHERINE BLISSON - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable de l'organisme	10 000,00 €	50,00 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RESEAU ACTES IF
Adresse administrative : 221 RUE DE BELLEVILLE
75019 PARIS 19
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Philippe NIORTHE, Président

Date de publication au JO : 19 juillet 2008

N° SIRET : 41213196300040

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence avec Anne Terrier-Quentin et Catherine Blisson

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Anne Quentin est née en 1960 et Catherine Blisson en 1976. Ensemble elles constituent le Collectif & qui travaille à sortir de leur ordinaire invisible des paroles au statut de poésie brute et à les ramener sous forme de performance au cœur des lieux culturels. Elles ont publié séparément des textes principalement dans le champ de la critique d'art et du journalisme.

Dans le cadre des 20 ans du réseau Actes if, les lieux partenaires se proposent d'accueillir le collectif & pour leur permettre de réaliser une "photographie artistique" du réseau.

Description :
Les deux auteures, réunies au sein du Collectif &, parcoureront l'ensemble des lieux d'Actes If, réseau de 30 espaces culturels, pour y mener un travail comparable. Elles assureront des permanences d'écrivains publics et feront écrire aux usagers des "lettres au lieu", basées sur leur expérience sensible au sein de chaque lieu. Par ailleurs, elles fabriqueront des dazibaos à partir des témoignages recueillis auprès des habitants. Elles réaliseront une revue murale fragmentée à partir de la transcription de ces témoignages. Les lettres ainsi que la revue murale feront l'objet d'une publication accompagnée de photographies en fin de résidence.

Genre littéraire : poésie performance

Durée de la résidence : 5 mois

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Usagers des lieux adhérents du réseau Actes If ainsi que des structures partenaires

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat (fourniture d'atelier et de bureau)	380,00	3,80%
Services externes (colloques, séminaires, salons, expos, fabrication, autres)	7 620,00	76,20%
Autres services externes (déplacements, missions, réceptions)	2 000,00	20,00%
Total	10 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat Drac	5 000,00	50,00%
Subvention Région (sollicitée)	5 000,00	50,00%
Total	10 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux réseaux culturels franciliens	45 000,00 €
2014	Aides aux réseaux culturels franciliens	45 000,00 €
2015	Aides aux réseaux culturels franciliens	45 000,00 €
2016	Aides aux réseaux culturels franciliens	45 000,00 €
	Montant total	135 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007145

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES PARVIS POETIQUES - OMAR YOUSSEF SOULEIMANE - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable de l'organisme	10 000,00 €	50,00 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES PARVIS POETIQUES
Adresse administrative : 7 RUE ERNESTINE
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur CLAUDE CHOMAT, Président

Date de publication au JO : 27 juin 2013

N° SIRET : 32819563100036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence d'Omar Youssef Souleimane

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Syrien né en 1987, Omar Youssef Souleimane est journaliste et poète. Il a publié depuis 2006 des livres de poésie et a été lauréat du prix Koweitien Saad Al Sabbah en 2010. Il est réfugié politique en France depuis 2012 et a publié deux ouvrages depuis son exil, dont le dernier aux éditions L'oreille du loup. Il souhaite achever un troisième recueil de poésies intitulé provisoirement "L'exil des arbres".

"Les Parvis poétiques organisent dans le XVIIIème arrondissement de Paris des événements poétiques. L'association souhaite recevoir Omar Youssef Souleimane afin de mieux faire connaître la littérature syrienne et de développer des liens entre poètes syriens et français contemporains.
"

Description :
A la faveur de la résidence baptisée "Poésies migratoires: poètes réfugiés?", Omar Youssef Souleimane interrogera la situation du poète réfugié auprès d'un public diversifié et cherchera par le partage d'idées à reconstruire des ponts "poétiques" entre la France et la Syrie. L'oeuvre d'Omar Youssef Souleimane sera intégrée à la programmation des Parvis poétiques et accessible au public qui participe au festival. Des rencontres spécifiques seront par ailleurs organisées sous la forme d'ateliers de paroles et d'écriture avec des réfugiés syriens. Une correspondance poétique entre poètes français et syriens sera enfin engagée.

Genre littéraire : poésie

Durée de la résidence : 10 mois

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Public du festival des Parvis poétiques
Poètes français et syriens

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures d'ateliers, de bureau, internet)	1 300,00	13,00%
Services externes (hébergement, location, études, documentation, droits d'auteurs, fabrication, vidéo, site)	4 000,00	40,00%
Autres services externes (distribution, diffusion, déplacements, missions, réceptions, frais de poste et de télécommunication, honoraires, publicité, publipostage, régies techniques)	4 700,00	47,00%
Total	10 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat	2 000,00	20,00%
Subvention ville de Paris	1 700,00	17,00%
Subvention Mairie 18ème	800,00	8,00%
Subvention Mairie 19ème	500,00	5,00%
Subvention Région (sollicitée)	5 000,00	50,00%
Total	10 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire	5 000,00 €
2014	Manifestations littéraires	3 500,00 €
2015	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire (CR46-14)	3 500,00 €
	Montant total	12 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007668

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION MU - PHILIPPE VASSET - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable de l'organisme	4 000,00 €	50,00 %	2 000,00 €
	Montant Total de la subvention		2 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MU
Adresse administrative : 12 RUE D'ORAN
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur OLIVIER LE GAL, Autre

Date de publication au JO : 25 janvier 2003

N° SIRET : 44849529100057

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence avec Philippe Vasset

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Philippe Vasset est né en 1972. Il a publié 6 romans aux éditions Fayard et un livre d'investigation. Il souhaite écrire un texte permettant de donner à entendre ce qui ne se voit pas d'un quartier dans le cadre du projet conduit par le collectif Mu à la Gare des Mines dans le 18ème arrondissement de Paris.

"MU est un collectif d'artistes qui intervient dans le cadre de la requalification du site Sncf de la Gare des mines au carrefour de Paris, Saint-Denis et Aubervilliers. Le collectif souhaite inviter Philippe Vasset à contribuer à faire surgir par son travail d'écriture les zones invisibles du territoire et susciter un rapport personnel et mental à la ville.

"

Description :
Avec les habitants vivant à proximité de la station Gare des Mines, en lien avec les bibliothèques et les équipements culturels et sociaux du quartier, Philippe Vasset élaborera des audioguides destinés à permettre une promenade sensible et artistique du quartier. Les textes produits par l'auteur et en atelier seront mis en relation avec des créations sonores et vidéo réalisées par d'autres artistes en résidence avec le collectif MU. Le résultat final sera un parcours multi-sensoriel qui pourra accompagner les baladeurs dans le quartier de la Gare des Mines. Le projet cherche, dans sa conception comme dans son résultat, à proposer aux habitants de la zone une façon de s'approprier l'histoire et la géographie de leur quartier.

Genre littéraire : roman

Durée d ela résidnce : 4 mois

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Habitants vivant à proximité de la Station Gare des Mines
Usagers de la bibliothèque Vaclav Havel et du CSC Rosa Parks
Jeunes participant au programme Paris Sonique

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures de bureau, d'activité, autres)	500,00	12,50%
Services externes (colloques, expos, salons, lectures, développement d'une application dédiée)	1 500,00	37,50%
Autres services externes (distribution, diffusion, déplacements, missions, réception, publicité, autres)	2 000,00	50,00%
Total	4 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Drac	2 000,00	50,00%
Subvention Région (sollicitée)	2 000,00	50,00%
Total	4 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013272

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LIBRAIRIE LA PETITE EGYPTE - FREDERIQUE AIT-TOUATI - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable de l'organisme	13 600,00 €	50,00 %	6 800,00 €
	Montant Total de la subvention		6 800,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIBRAIRIE PETITE EGYPTE
Adresse administrative : 35 RUE DES PETITS CARREAUX
75002 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur le Président

Objet : LIBRAIRIE

N° SIRET : 81764652400014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence de Frédérique Aït-Touati à la librairie La Petite Egypte

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Frédérique Aït-Touati est née en 1977. Auteur, metteur en scène et chercheuse, elle a publié des essais chez Gallimard, Garnier et Les Presses du Réel ainsi que des articles dans des revues littéraires, artistiques et universitaires. Elle souhaite écrire un essai provisoirement intitulé "Théâtres de Papier et Théâtres de Bois : archéologie d'un lieu".

Dès son inauguration en mars 2016, la librairie Petite Egypte s'est affirmée comme un commerce ouvert sur le quartier et un lieu d'accueil pour les auteurs et les artistes. Avec la résidence de Frédérique Ait-Touati la librairie veut renforcer sa vocation de lieu du livre, en lien avec la réalité historique et sociale du quartier du Sentier dans lequel elle est implantée.

Description :
Quatre soirées thématiques seront ouvertes au public suivies de quatre "visites d'atelier" permettant une rencontre plus intime avec l'oeuvre en cours de Frédérique Ait-Touati. Ces rencontres feront l'objet de quatre cahiers chronologiques édités en fin de résidence sous forme d'un livret documentaire. Des partenariats sont envisagés avec le lycée Edgar Poe, les éditions de l'Institut National d'Histoire de l'Art, le centre de ressources de la Gaîté Lyrique et France Culture.

Genre littéraire : essai

Durée de la résidence : 10 mois

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Publics habituels de la librairie
Habitants du quartier du Sentier
Elèves du lycée Edgar Poe
Usagers du Centre Cerise
Public de l'INHA et du centre de ressources de la Gaîté Lyrique

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (eau, gaz, électricité, fourniture de bureau)	550,00	4,04%
Services externes (documentation, droits d'auteurs, fabrication, location matériel)	4 900,00	36,03%
Autres services externes (Déplacements, missions, réceptions, honoraires, publicité)	6 400,00	47,06%
Frais de personnel	1 750,00	12,87%
Total	13 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	4 100,00	30,15%
Association Les Ami(e)s de Petite Egypte	1 500,00	11,03%
Commune de Paris (75002) - sub sollicitée	1 200,00	8,82%
Région Ile-de-France livre	6 800,00	50,00%
Total	13 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Aide à la librairie indépendante	12 000,00 €
	Montant total	12 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013323

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMPAGNIE DE LA GARE - FABIEN ARCA - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable de l'organisme	8 000,00 €	50,00 %	4 000,00 €
	Montant Total de la subvention		4 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE DE LA GARE
Adresse administrative : 13 RUE PIERRE SEMARD
94400 VITRY S/SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Bruno THOUE, Président

Date de publication au JO : 24 mars 2001

N° SIRET : 31291039100035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence de Fabien Arca avec la Compagnie de la Gare à Gare au Théâtre

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Né en 1974, Fabien Arca écrit pour le théâtre, notamment pour les jeunes, et a été publié par Lansman, Espaces 34, Les Cahiers de l'Egaré et les Editions de la Gare. Il développe actuellement deux projets d'écriture: un premier roman jeunesse intitulé "Mohair" sous la forme du journal intime d'un jeune adolescent et une pièce de théâtre intitulée "Plume et Icare".

La Compagnie de la Gare, qui gère le lieu de diffusion Gare au théâtre, accueille des compagnies et s'attache à développer les liens avec les habitants et la ville de Vitry. Destinée à réaliser une "Cartographie de l'intime", la résidence de Fabien Arca sera l'occasion d'interroger les Vitriots sur leur perception de la ville, de leurs quartiers et de l'histoire de ce territoire.

Description :
Fabien Arca animera des ateliers d'écriture intergénérationnels notamment en lien avec les établissements scolaires, la maison de retraite et les différents ateliers du théâtre. Les textes écrits dans ce cadre alimenteront un site web destiné à élaborer une cartographie sensible de la ville. Parallèlement, Fabien Arcall prendra des photos et écrira un texte fictionnel à partir de ces photos dans la perspective d'une exposition de "portraits sensibles". Une soirée de restitution est prévue au théâtre.

Genre littéraire : théâtre

Durée de la résidence : 10 mois

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Elèves du lycée Jean Macé et Segpa du collège Jean Campin
Résidents de la maison de retraite de Vitry
Participants du club de théâtre amateur de Gare au théâtre
Publics de l'association Kipik

Localisation géographique :
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures d'ateliers et d'activités, edf gdf, fournitures de bureau)	700,00	8,75%
Services externes (Location, documentation, droits d'auteurs,fabrication, site internet)	4 000,00	50,00%
Autres services externes (déplacements, missions, réceptions, frais de poste, honoraires, publicité)	3 300,00	41,25%
Total	8 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	4 000,00	50,00%
Région Ile-de-France livre	4 000,00	50,00%
Total	8 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	75 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	10 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	75 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	10 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	75 000,00 €
2015	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	4 000,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	7 500,00 €
2016	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	75 000,00 €
	Montant total	331 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013787

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LIBRAIRIE LA MANOEUVRE - FRANCK MEDIONI - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable de l'organisme	7 000,00 €	50,00 %	3 500,00 €
	Montant Total de la subvention		3 500,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA MANOEUVRE
Adresse administrative : 58 RUE DE LA ROQUETTE
75011 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Jérôme CUVELIER, Gérant

Objet : LIBRAIRIE

N° SIRET : 48118012300012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence avec Franck Médioni

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Journaliste et écrivain né en 1970, Franck Médioni a écrit des biographies et anthologies, publiées notamment chez Gallimard, Actes Sud et Mercure de France. Attaché au rapport entre poésie et musique, entre écriture et pulsation, il souhaite écrire cent chroniques de disque sur les enregistrements majeurs de l'histoire du jazz provisoirement intitulé "Le jazz en 100 disques".

Ayant notamment pour vocation de promouvoir le livre sur la musique, La Manoeuvre souhaite être mieux identifiée dans le secteur musical. La librairie a pour ambition d'accueillir Franck Médioni pour travailler à renforcer et rendre vivant son fonds musical.

Description :
Franck Médioni organisera avec des musiciens une fois par mois des lectures-performances liant littérature et musique. Le Lycée Marcel Deprez, avec lequel la librairie a déjà travaillé pour le Prix littéraire et la Quinzaine de la librairie, sera associé à la résidence.

Genre littéraire : essai

Durée de la résidence : 10 mois

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Clients de la librairie
Elèves du lycée Marcel Deprez dans le 11e arrondissement

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (eau, gaz, fourniture de bureau ou d'entretien)	1 500,00	21,43%
Services externes (fabrication, honoraires)	3 500,00	50,00%
Frais de personnel	2 000,00	28,57%
Total	7 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	3 500,00	50,00%
Subvention Région Ile-de-France livre	3 500,00	50,00%
Total	7 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

2013	Aide à la librairie indépendante	15 000,00 €
2013	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	2 500,00 €
2015	Aide à la librairie indépendante (CR46-14)	12 000,00 €
	Montant total	29 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013791

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES TROIS OURSES - FANNY MILLARD - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable de l'organisme	10 000,00 €	50,00 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES TROIS OURSES
Adresse administrative : 2 PASSAGE RAUCH
75011 PARIS 11
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame GENEVIEVE CHATOUILLOT, Présidente

Date de publication au JO : 8 février 1988

N° SIRET : 41280796800026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence avec Fanny Millard

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Née en 1980, Fanny Millard est auteure et architecte. Elle a réalisé plusieurs livres d'artiste pour les enfants, notamment aux Editions de la Cabane, Mila et Extra. Elle souhaite écrire un livre sur le lien entre langue et espace.

Les Trois Ourses est une association qui sensibilise les enfants à l'art par le livre d'art. Elle souhaite accueillir Fanny Millard en résidence afin de nourrir le festival "Des Livres en Construction" d'une publication et d'un support scénographique par l'auteure-architecte.

Description :
Fanny Millard se propose de développer des ateliers sur le rapport entre l'espace et l'objet livre. Elle s'adressera aux enfants de la Petite école mais aussi à ceux qui fréquentent l'espace Little Villette (Paris 19) et aux primo-arrivants suivis par l'Union pédagogique pour les élèves allophones arrivants au Pré-Saint-Gervais et à Issy-les-Moulineaux. Un partenariat est par ailleurs envisagé avec l'association "Ce que mes yeux ont vu" dans des centres d'hébergement d'urgence. Une création collective et d'une exposition-restitution sont prévus en fin de résidence dans la perspective d'une participation au festival "Des livres en construction" prévu en 2017.

Genre littéraire : littérature jeunesse

Durée de la résidence : 6 mois

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Enfants inscrits à la petite école et dans les llieux d'accueil partenaires

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures d'ateliers, d'activités et de bureau)	1 000,00	10,00%
Services externes (hébergement, location, études, expositions, fabrication)	5 000,00	50,00%
Autres services externes (déplacements, missions, réception, frais de poste, honoraires, publicité)	4 000,00	40,00%
Total	10 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	5 000,00	50,00%
Subvention Région Ile-de-France livre	5 000,00	50,00%
Total	10 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

2017	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire	5 000,00 €
2014	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire	5 000,00 €
2015	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire (CR46-14)	4 000,00 €
2015	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	5 000,00 €
	Montant total	19 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013792

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LIBRAIRIE VIOLETTE AND CO - CHLOE DELAUME - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable de l'organisme	17 000,00 €	50,00 %	8 500,00 €
	Montant Total de la subvention		8 500,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VIOLETTE AND CO
Adresse administrative : 102 RUE DE CHARONNE
75011 PARIS 11
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame CATHERINE FLORIAN, GERANTE

Objet : LIBRAIRIE

N° SIRET : 45125490800010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence de Chloé Delaume à la librairie Violette and Co

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Chloé Delaume, née en 1973, est publiée aux éditions du Seuil, Verticales, Gallimard, entre autres. Après avoir écrit plusieurs romans, des pièces radiophoniques, de la poésie et des essais, elle projette de se dédier à l'écriture théâtrale. Son projet d'écriture s'inscrit dans la continuité de son dernier roman "Les sorcières de la République". Il s'agira d'une pièce de théâtre intitulée "Liberté, Parité, Sororité" qui retracera les principaux moments d'une révolution féministe au XXIe siècle.

La librairie féministe Violette & Co souhaite s'appuyer sur la présence de Chloé Delaume en résidence pour faire découvrir le fonds féministe qu'elle a développé depuis son ouverture en 2004.

Description :
Chloé Delaume animera des rencontres, lectures et ateliers d'écriture, à la librairie Violette & Co et au foyer du Palais de la Femme. L'auteur fera découvrir son oeuvre et son univers ainsi que la littérature féminine. Elle proposera un travail sur l'écriture autobiographique, en lien avec l'association locale de promotion de l'écriture "Bout de la Langue". Elle associera par ailleurs les participantes à la mise en scène, à la salle de spectacle La Loge, de sa pièce en cours d'écriture. La résidence fera l'objet d'une restitution finale et d'un livret dont la publication est prévue aux Editions Joca Seria.

Genre : théâtre

Durée de la résidence : 10 mois

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Clientèle de la librairie
Résidentes du Palais de la Femme

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures d'ateliers et d'activité, eau, gaz, électricité, fourniture de bureau)	1 000,00	5,88%
Services externes (hébergement, location, étudesdocumentation, salons, expositions, droits d'auteurs, fabrication)	6 000,00	35,29%
Autres services externes (distribution, diffusion, déplacements,frais de poste, honoraires, publicité)	4 500,00	26,47%
Frais de personnel	5 500,00	32,35%
Total	17 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	8 500,00	50,00%
Subvention Région Ile-de-France livre	8 500,00	50,00%
Total	17 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	9 000,00 €
	Montant total	9 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013794

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA FERME GODIER ISSUE DE SECOURS - MAGALI MOUGEL - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable de l'organisme	10 000,00 €	50,00 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ISSUE DE SECOURS
Adresse administrative : 1T BD L ET D CASANOVA
93420 VILLEPINTE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Marie-Hélène MALARD, Présidente

Date de publication au JO : 29 décembre 2001

N° SIRET : 37787561200048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence de Magali Mougel

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Magali Mougel est née en 1982. Dramaturge, elle a été publiée notamment chez Actes Sud Papiers et Espaces 34. Elle souhaite dans une nouvelle pièce interroger la question du rapport à la règle.

La compagnie Issue de Secours implantée à la Ferme Godier à Villepinte travaille sur des textes et avec des auteurs dramatiques contemporains. L'accueil de Magalie Mougel renforcera les liens avec les équipements et les publics de la ville.

Description :

Magalie Mougel animera des ateliers de lecture et d'écriture théâtrale au lycée Jean Rostand de Villepinte, auprès des assistantes maternelles de l'association locale Aux Petit Pas, ainsi que de jeunes enfants inscrits au Centre Social André Malraux. Elle réalisera par ailleurs un cycle de lectures de ses textes à la Médiathèque de Villepinte et dans la salle de théâtre de la Ferme Godier. Elle proposera enfin deux soirées carte blanche inscrites dans la programmation artistique de la Ferme Godier. Une restitution finale à la Ferme Godier donnera une visibilité et une cohérence à l'ensemble des interventions sur le territoire.

Genre littéraire : théâtre

Durée de la résidence : 6 mois

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Elèves du lycée Jean Rostand de Villepinte
Assistantes maternelles de l'association Aux Petits Pas
Enfants inscrits au Centre Social André Malraux
Public de la médiathèque de Villepinte et de la Ferme Godier

Localisation géographique :
- VILLEPINTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures d'ateliers et d'activités, livres)	500,00	5,00%
Services externes (achats de spectacles, droits d'auteurs)	2 000,00	20,00%
Autres services externes (déplacements missions, réceptions)	2 500,00	25,00%
Frais de personnel	5 000,00	50,00%
Total	10 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	5 000,00	50,00%
Subvention Région ile-de-France livre	5 000,00	50,00%
Total	10 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2017	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux fabriques de culture	55 000,00 €
2014	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	3 500,00 €
2014	Soutien aux fabriques de culture	55 000,00 €
2015	Soutien aux fabriques de culture	55 000,00 €
2016	Soutien aux fabriques de culture	55 000,00 €
	Montant total	223 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013797

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE MONTE EN L'AIR - YASSINE - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable de l'organisme	13 000,00 €	50,00 %	6 500,00 €
	Montant Total de la subvention		6 500,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CYRAMOQUE LE MONTE EN L'AIR
Adresse administrative : 2 RUE DE LA MARE
75020 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame AURELIE GARREAU, Co-gérante

Objet : LIBRAIRIE

N° SIRET : 52073387400017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence de Yassine

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Né en 1973, Yassine est bédéaste. Il a écrit un recueil de strips comiques (avec Toma Bletner) aux éditions Alter comics ainsi qu'un livre jeunesse aux éditions Les Fourmis rouges. Il souhaite écrire un livre sur l'histoire du graphisme sous forme de strips.

Dans le cadre de la résidence avec Yassine, la librairie Le Monte-en-l'air souhaite réaliser une série de rencontres pour mettre en valeur les livres graphiques qui font la particularité de la librairie.

Description :

En résidence au Monte-en-l'air, Yassine sera associé à un cycle de recherche et de rencontres autour de l'histoire du graphisme. Dix rencontres seront proposées avec un invité différent, dans l'optique de présenter puis de débattre sur des graphistes ou des périodes charnières dans l'histoire de cet art. Dans ce cadre, Yassine préparera les rencontres, les animera, et conseillera la librairie dans l'enrichissement de ses fonds à l'issue des recherches qu'il réalisera.

Genre littéraire : arts graphiques

Durée de la résidence : 10 mois

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Clients de la librairie
Chercheurs qui travaillent sur le graphisme
Etudiants des écoles d'art graphique

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures d'atelier, d'activité et de bureau)	2 000,00	15,38%
Services externes (hébergement, location, fabrication)	2 000,00	15,38%
Autres services externes (déplacements, missions, réceptions, honoraires)	4 000,00	30,77%
Frais de personnel	5 000,00	38,46%
Total	13 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fond spropres	6 500,00	50,00%
Subvention Région ile-de-France livre	6 500,00	50,00%
Total	13 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la librairie indépendante	15 000,00 €
2013	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	10 000,00 €
2014	Aide à la librairie indépendante	12 000,00 €
2015	Aide à la librairie indépendante (CR46-14)	12 000,00 €
2016	Aide à la librairie indépendante	5 000,00 €
	Montant total	54 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014093

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA MIE DE PAIN - ISMAEL JUDE - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable de l'organisme	9 000,00 €	50,00 %	4 500,00 €
	Montant Total de la subvention		4 500,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OEUVRE DE LA MIE DE PAIN
Adresse administrative : 18 RUE CHARLES FOURIER
75013 PARIS 13
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame FLORENCE GERARD, Présidente

Date de publication au JO : 19 août 1920

N° SIRET : 77568219800053

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence d'Ismaël Jude

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Né en 1976, Ismaël Jude est romancier, auteur dramatique et metteur en scène. Il a publié de nombreux textes de théâtre ainsi qu'un roman aux Editions Verticales. Son projet d'écriture explore la notion de la "bordure", de la limite d'un lieu ou de la marge d'une catégorie sociale. Son texte prendra la forme d'un récit poétique décrivant le trajet d'une femme sur la petite ceinture parisienne entre le parc Montsouris et la gare Masséna.

L'Arche d'avenirs accueille en journée les personnes sans ressources auxquelles La Mie de pain a pour vocation d'apporter une assistance morale et matérielle. Avec la présence d'Ismaël Jude en résidence, la Mie de Pain souhaite permettre la rencontre entre un public en grande exclusion et la littérature.

Description :
Ismaël Jude animera un "Atelier volant" à la permanence à l'Arche d'avenir, foyer de la Mie de Pain, où les personnes en grande rupture sociale pourront le rencontrer et constituer un groupe avec les personnels de la Mie de Pain volontaires. Il organisera des déambulations dans les jardins voisins et le quartier permettant d'entendre des lectures à voix hautes et de découvrir des librairies et bibliothèques du13ème arrondissement de Paris. Les participants réaliseront une publication trimestrielle. Deux restitutions publiques seront organisées au sein de l'Arche d'Avenirs, ainsi que dans un équipement culturel partenaire du quartier.

Genre littéraire : poésie

Durée de la résidence : 10 mois

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Personnes accueillies à l'Arche d'Avenir
Personnels de l'Arche d'Avenir
Personnes conviées pour les rencontres publiques et les restitutions

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat (fournitures d'atelier et d'activités)	2 800,00	31,11%
Autres services externes (déplacements, missions, réceptions, impressions publications)	6 200,00	68,89%
Total	9 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	4 500,00	50,00%
Subvention Région Ile-de-France livre	4 500,00	50,00%
Total	9 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014137

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION SERT-MARMOTTAN - PASCALE ROZE - LIVRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable de l'organisme	4 000,00 €	50,00 %	2 000,00 €
	Montant Total de la subvention		2 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION SERT-MARMOTTAN
Adresse administrative : 17 RUE D'ARMAILLE
75017 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MICHEL HAUTEFEUILLE

Date de publication au JO : 16 décembre 2002

N° SIRET : 33506265900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence de Pascale Roze

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Née en 1954, Pascale Roze écrit des nouvelles et des romans, publiés chez Albin Michel et Stock notamment. Elle travaille à un troisième recueil de nouvelles sur le thème de la guerre et du rapport entre l'expérience du combat et le retour à la vie civile.

L'hôpital Marmottan est spécialisé dans le soin des personnes dépendantes, notamment à l'alcool et au tabac. Avec la résidence de Pascal Roze, l'Association SERT-Marmottan souhaite proposer à ses patients des espaces de réflexion sur leur addiction.

Description :
"Pascale Roze organisera au centre Marmottan deux ateliers d'écriture :
- le week-end en direction des patients hospitalisés
- en semaine en direction des patients en ambulatoire
Ouverts aux personnels de l'hôpital, ces ateliers permettront de travailler à l'écriture de textes à partir de la question du désir. Ces textes prendront place dans un récit-cadre rédigé par Pascale Roze qui donnera lieu à une restitution sous la forme d'une plaquette. La bibliothèque de l'hôpital sera partenaire de l'ensemble du projet."

Genre littéraire : nouvelles

Durée de la résidence : 6 mois

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Patients du Centre Marmottan
Membres de l'équipe médicale de Marmottan

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures d'ateliers ou d'activité)	500,00	12,50%
Services externes (fabrication)	3 500,00	87,50%
Total	4 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	2 000,00	50,00%
Subvention Région Ile-de-France livre	2 000,00	50,00%
Total	4 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007098

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LUCIE FELIX - MEDIATHEQUE DES MUREAUX - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	12 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FELIX LUCIE
Adresse administrative : 6 PLACE DU COLOMBIER
95810 EPIAIS RHUS
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : Madame LUCIE FELIX

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence à la Médiathèque des Mureaux

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Auteur jeunesse, Lucie Félix est née en 1983. Dans le fil d'artistes tels que Bruno Munari, Lucie Félix travaille sur les livres tactiles et manipulables. Elle est publiée aux Editions des Grandes Personnes. Spécialiste de l'interaction entre le lecteur enfant et le livre, elle souhaite réaliser un livre puzzle. Il s'agit d'un livre-objet dont l'enfant construit la narration en distribuant les pièces du puzzle dans chaque page, afin de s'approprier l'histoire racontée.

Les bibliothèques de l'agglomération du Grand Paris Seine et Oise ont fait de la lecture des tout petits l'enjeu d'un travail en réseau des établissements sur l'ensemble du territoire. Lucie Félix réunira les professionnels, les enfants et leurs familles, autour des problématiques de fabrication d'un récit et d'un objet livre.

Description :

Lucie Félix interviendra auprès de jeunes enfants pour créer avec eux des histoires en même temps que leurs supports plastiques. Elle interrogera avec les professionnels de la petite enfance et les parents, les processus à l'oeuvre dans les ateliers pour mieux comprendre les mécanismes de lecture des tout petits. Elle réalisera une exposition itinérante qui sera le support de rencontres organisées dans les bibliothèques, mais aussi dans les PMI et aurpsè des spécialistes de la petite enfance du territoire.

Genre littéraire : littérature jeunesse

Durée de la résidence : 6 mois

Public(s) cible(s) :
Professionnels de la petite enfance et de l'éducation
Enfants et leurs parents
Usagers des bibliothèques de l'agglomération
Corps médical spécialisés sur la petite enfance

Localisation géographique :
- LES MUREAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007110

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PATRICE PLUYETTE - MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLUYETTE PATRICE
Adresse administrative : 4 CHEMIN DU BOIS D AMOUR
56270 PLOEMEUR
Statut Juridique : Monsieur
Représentant : Monsieur PATRICE PLUYETTE

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : de la résidence au Muséum d'histoire naturelle

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Patrice Pluyette est né en 1977. Il est auteur de poésie, récits et romans, notamment chez Maurice Nadeau et aux Editions du Seuil. Il a pour projet l'écriture d'un roman de découverte provisoirement intitulé "La grande campagne", basé sur une expédition dans les terres australes au début du 19ème siècle.

Le Muséum d'Histoire Naturelle conduit un travail d'échantillonage scientifiques avec les chercheurs de l'établissement. Il souhaite renouer avec une perception plus sensible de la science et de la découverte en associant Patrice Pluyette en résidence.

Description :
Avec la résidence, le Museum d'histoire naturelle souhaite permettre à Patrice Pluyette de s'immerger dans la vie des chercheurs. Il s'agira de confronter leur travail d'échantillonnage scientifique à l'imaginaire

de l'écrivain dans le cadre de plusieurs ateliers de tri auxquels Patrice Pluyette participera. Il partagera son ressenti sur cette expérience dans des cycles de conférences au Muséum d'Histoire Naturelle ainsi que d'ateliers d'écriture sur les liens entre science et littérature. Les médiathèques de Bures-sur-Yvette et d'Orsay ainsi que la BDP de l'Essonne seront associées au projet.

Genre littéraire : roman

Durée de la résidence : 10 mois

Public(s) cible(s) :
Chercheurs du Muséum d'histoire naturelle,
Publics du Muséum
Usagers des bibliothèques partenaires

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007130

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANNE TERRIER QUENTIN - RESEAU ACTES IF - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TERRIER QUENTIN ANNE
Adresse administrative : 44 AVENUE CLAUDE VELLEFAUX
75010 PARIS
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : Madame ANNE TERRIER QUENTIN

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence avec Actes If

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Anne Quentin est née en 1960 et Catherine Blisson en 1976. Ensemble elles constituent le Collectif & qui travaille à sortir de leur ordinaire invisible des paroles au statut de poésie brute et à les ramener sous forme de performance au cœur des lieux culturels. Elles ont publié séparément des textes principalement dans le champ de la critique d'art et du journalisme.

Dans le cadre des 20 ans du réseau Actes if, les lieux partenaires se proposent d'accueillir le collectif & pour leur permettre de réaliser une "photographie artistique" du réseau.

Description :
Les deux auteures, réunies au sein du Collectif &, parcoureront l'ensemble des lieux d'Actes If, réseau de 30 espaces culturels, pour y mener un travail comparable. Elles assureront des permanences d'écrivains publics et feront écrire aux usagers des "lettres au lieu", basées sur leur expérience sensible au sein de

chaque lieu. Par ailleurs, elles fabriqueront des dazibaos à partir des témoignages recueillis auprès des habitants. Elles réaliseront une revue murale fragmentée à partir de la transcription de ces témoignages. Les lettres ainsi que la revue murale feront l'objet d'une publication accompagnée de photographies en fin de résidence.

Genre littéraire : poésie performance

Durée de la résidence : 5 mois

Public(s) cible(s) :
Usagers des lieux adhérents du réseau Actes If ainsi que des structures partenaires

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007131

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CATHERINE BLISSON - RESEAU ACTES IF - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLISSON CATHERINE
Adresse administrative : 9 RUE DE MENILMONTANT
75020 PARIS
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : Madame CATHERINE BLISSON

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : de la résidence avec Actes If

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Anne Quentin est née en 1960 et Catherine Blisson en 1976. Ensemble elles constituent le Collectif & qui travaille à sortir de leur ordinaire invisible des paroles au statut de poésie brute et à les ramener sous forme de performance au cœur des lieux culturels. Elles ont publié séparément des textes principalement dans le champ de la critique d'art et du journalisme.

Dans le cadre des 20 ans du réseau Actes if, les lieux partenaires se proposent d'accueillir le collectif & pour leur permettre de réaliser une "photographie artistique" du réseau.

Description :
Les deux auteures, réunies au sein du Collectif &, parcoureront l'ensemble des lieux d'Actes If, réseau de 30 espaces culturels, pour y mener un travail comparable. Elles assureront des permanences d'écrivains publics et feront écrire aux usagers des "lettres au lieu", basées sur leur expérience sensible au sein de

chaque lieu. Par ailleurs, elles fabriqueront des dazibaos à partir des témoignages recueillis auprès des habitants. Elles réaliseront une revue murale fragmentée à partir de la transcription de ces témoignages. Les lettres ainsi que la revue murale feront l'objet d'une publication accompagnée de photographies en fin de résidence.

Genre littéraire : poésie performance

Public(s) cible(s) :
Usagers des lieux adhérents du réseau Actes If ainsi que des structures partenaires

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007144

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OMAR YOUSSEF SOULEIMANE - LES PARVIS POETIQUES - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOULEIMANE OMAR YOUSSEF
Adresse administrative : 21 RUE DU BEL AIR
94500 CHAMPIGNY
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : Monsieur OMAR YOUSSEF SOULEIMANE

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence avec les Parvis poétiques

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Syrien né en 1987, Omar Youssef Souleimane est journaliste et poète. Il a publié depuis 2006 des livres de poésie et a été lauréat du prix Koweitien Saad Al Sabbah en 2010. Il est réfugié politique en France depuis 2012 et a publié deux ouvrages depuis son exil, dont le dernier aux éditions L'oreille du loup. Il souhaite achever un troisième recueil de poésies intitulé provisoirement "L'exil des arbres".

"Les Parvis poétiques organisent dans le XVIIIème arrondissement de Paris des événements poétiques. L'association souhaite recevoir Omar Youssef Souleimane afin de mieux faire connaître la littérature syrienne et de développer des liens entre poètes syriens et français contemporains.
"

Description :
A la faveur de la résidence baptisée "Poésies migratoires: poètes réfugiés?", Omar Youssef Souleimane

interrogera la situation du poète réfugié auprès d'un public diversifié et cherchera par le partage d'idées à reconstruire des ponts "poétiques" entre la France et la Syrie. L'oeuvre d'Omar Youssef Souleimane sera intégrée à la programmation des Parvis poétiques et accessible au public qui participe au festival. Des rencontres spécifiques seront par ailleurs organisées sous la forme d'ateliers de paroles et d'écriture avec des réfugiés syriens. Une correspondance poétique entre poètes français et syriens sera enfin engagée.

Genre littéraire : poésie

Durée de la résidence : 10 mois

Public(s) cible(s) :
Public du festival des Parvis poétiques
Poètes français et syriens

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007520

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ARNO BERTINA - UNIVERSITE DE CERGY - PONTOISE

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	16 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BERTINA ARNAUD
Adresse administrative : 8 RUE DU PAVILLON
69004 LYON
Statut Juridique : Monsieur
Représentant :

Objet : ETAIT 44 R ANTOINE FRATACCI A VANVES 92170

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence à l'université de Cergy-Pontoise

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Arno Bertina est né en 1975. Publié aux Editions Actes Sud et Verticales, il a exploré les fictions biographiques, écrit des textes pour la jeunesse et des dramatiques radiophoniques. Il souhaite aujourd'hui interroger le lien entre photographie et littérature sur lequel il a travaillé en particulier avec les Editions Le Bec en l'air.

L'université de Cergy Pontoise souhaite associer Arno Bertina au master de création littéraire dans le cadre du projet "Les mystères du Grand Paris", afin d'élargir le panorama intellectuel et professionnel des étudiants.

Description :
Arno Bertina réalisera avec les étudiants un feuilleton créatif, situé dans le Val d'Oise qui explorera les réseaux de transports du Grand Paris et les mobilités de ses habitants. Les quinze épisodes de ce

feuilleton constitueront la quatrième "saison", intitulée "La mécanique infernale", des" Mystères du Grand Paris". Ils feront l'objet d'une adaptation au Théâtre 95 ainsi que d'une émission radiophonique sur la radio locale de Cergy. Enfin un recueil de toutes les saisons des "Mystères" comportera les textes écrits dans le cadre de la résidence.

Genre littéraire : récit

Durée de la résidence : 8 mois

Public(s) cible(s) :
Etudiants du master de création littéraire
Communauté universitaire
Etudiants de l'Ecole nationale supérieure d'art de Cergy
Habitants du Val d'Oise participant aux spectacle prévu en mai 2017

Localisation géographique :

- CA CERGY-PONTOISE (95-VAL D'OISE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	16 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007667

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PHILIPPE VASSET - ASSOCIATION MU - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	8 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VASSET PHILIPPE
Adresse administrative : 6 VILLA AMALIA
75019 PARIS
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : Monsieur PHILIPPE VASSET

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence avec le collectif MU

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Philippe Vasset est né en 1972. Il a publié 6 romans aux éditions Fayard et un livre d'investigation. Il souhaite écrire un texte permettant de donner à entendre ce qui ne se voit pas d'un quartier dans le cadre du projet conduit par le collectif Mu à la Gare des Mines dans le 18ème arrondissement de Paris.

"MU est un collectif d'artistes qui intervient dans le cadre de la requalification du site Sncf de la Gare des mines au carrefour de Paris, Saint-Denis et Aubervilliers. Le collectif souhaite inviter Philippe Vasset à contribuer à faire surgir par son travail d'écriture les zones invisibles du territoire et susciter un rapport personnel et mental à la ville.

"

Description :
Avec les habitants vivant à proximité de la station Gare des Mines, en lien avec les bibliothèques et les équipements culturels et sociaux du quartier, Philippe Vasset élaborera des audioguides destinés à permettre une promenade sensible et artistique du quartier. Les textes produits par l'auteur et en atelier seront mis en relation avec des créations sonores et vidéo réalisées par d'autres artistes en résidence avec le collectif MU. Le résultat final sera un parcours multi-sensoriel qui pourra accompagner les baladeurs dans le quartier de la Gare des Mines. Le projet cherche, dans sa conception comme dans son résultat, à proposer aux habitants de la zone une façon de s'approprier l'histoire et la géographie de leur quartier.

Genre littéraire : roman

Durée de la résidence : 4 mois

Public(s) cible(s) :
Habitants vivant à proximité de la Station Gare des Mines
Usagers de la bibliothèque Vaclav Havel et du CSC Rosa Parks
Jeunes participant au programme Paris Sonique

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013269

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FREDERIQUE AIT-TOUATI - LIBRAIRIE LA PETITE EGYPTE - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AIT-TOUATI FREDERIQUE
Adresse administrative : 133 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE
75010 PARIS
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : MADAME FREDERIQUE AIT-TOUATI

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence de Frédérique Ait-Touati à la librairie La Petite Egypte

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Frédérique Aït-Touati est née en 1977. Auteur, metteur en scène et chercheuse, elle a publié des essais chez Gallimard, Garnier et Les Presses du Réel ainsi que des articles dans des revues littéraires, artistiques et universitaires. Elle souhaite écrire un essai provisoirement intitulé "Théâtres de Papier et Théâtres de Bois : archéologie d'un lieu".

Dès son inauguration en mars 2016, la librairie Petite Egypte s'est affirmée comme un commerce ouvert sur le quartier et un lieu d'accueil pour les auteurs et les artistes. Avec la résidence de Frédérique Ait-Touati la librairie veut renforcer sa vocation de lieu du livre, en lien avec la réalité historique et sociale du quartier du Sentier dans lequel elle est implantée.

Description :
Quatre soirées thématiques seront ouvertes au public suivies de quatre "visites d'atelier" permettant une

rencontre plus intime avec l'oeuvre en cours de Frédérique Ait-Touati. Ces rencontres feront l'objet de quatre cahiers chronologiques édités en fin de résidence sous forme d'un livret documentaire. Des partenariats sont envisagés avec le lycée Edgar Poe, les éditions de l'Institut National d'Histoire de l'Art, le centre de ressources de la Gaîté Lyrique et France Culture.

Genre littéraire : essai

Durée de la résidence : 10 mois

Public(s) cible(s) :
Publics habituels de la librairie
Habitants du quartier du Sentier
Elèves du lycée Edgar Poe
Usagers du Centre Cerise
Public de l'INHA et du centre de ressources de la Gaîté Lyrique

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013306

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOPHIE LEMP - ECOLE MATERNELLE DE SOUZY - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	14 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LEMP SOPHIE
Adresse administrative : 35 RUE DES BOULETS
75011 PARIS
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : MADAME SOPHIE LEMP

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence à l'école maternelle de Souzy

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Née en 1979, Sophie Lemp a publié un premier livre aux Editions de Fallois et écrit plusieurs fictions radiophoniques. Elle souhaite dans son prochain texte interroger la place des souvenirs dans la vie des jeunes enfants dont elle fera entendre les voix.

L'Ecole maternelle Souzy dans le 5ème arrondissement de Paris souhaite accueillir Sophie Lemp afin de sensibiliser les tout petits à l'utilisation de souvenirs pour l'élaboration de discours sur eux-mêmes.

Description :
Sophie Lemp interviendra 1 H 30 par semaine dans une classe de 30 élèves de moyenne et grande section. La lecture aux enfants sera suivie de la réalisation collective de leur propre histoire à partir d'un souvenir commun. Des partenariats seront établis avec la bibliothèque Faidherbe et la librairie L'Arbre à Lettres. Les enregistrements produits par les enfants et l'auteur seront diffusés sur Aligre FM, puis mis sur

un support CD pour garder une trace de la résidence.

Genre littéraire : roman

Durée de la résidence : 7 mois

Public(s) cible(s) :
Elèves de la classe de moyenne et grande section de l'école maternelle de Souzy,

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	14 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013318

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FABIEN ARCA - COMPAGNIE DE LA GARE - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARCA FABIEN
Adresse administrative : 5 CITE DE PHALSBOURG
75011 PARIS
Statut Juridique : Monsieur
Représentant : Monsieur FABIEN ARCA

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence de Fabien Arca avec la Compagnie de la Gare à Gare au Théâtre.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Né en 1974, Fabien Arca écrit pour le théâtre, notamment pour les jeunes, et a été publié par Lansman, Espaces 34, Les Cahiers de l'Egaré et les Editions de la Gare. Il développe actuellement deux projets d'écriture: un premier roman jeunesse intitulé "Mohair" sous la forme du journal intime d'un jeune adolescent et une pièce de théâtre intitulée "Plume et Icare".

La Compagnie de la Gare, qui gère le lieu de diffusion Gare au théâtre, accueille des compagnies et s'attache à développer les liens avec les habitants et la ville de Vitry. Destinée à réaliser une "Cartographie de l'intime", la résidence de Fabien Arca sera l'occasion d'interroger les Vitriots sur leur perception de la ville, de leurs quartiers et de l'histoire de ce territoire.

Description :
Fabien Arca animera des ateliers d'écriture intergénérationnels notamment en lien avec les

établissements scolaires, la maison de retraite et les différents ateliers du théâtre. Les textes écrits dans ce cadre alimenteront un site web destiné à élaborer une cartographie sensible de la ville. Parallèlement, Fabien Arcall prendra des photos et écrira un texte fictionnel à partir de ces photos dans la perspective d'une exposition de "portraits sensibles". Une soirée de restitution est prévue au théâtre.

Genre littéraire : théâtre

Durée de la résidence : 10 mois

Public(s) cible(s) :
"Elèves du lycée Jean Macé et Segpa du collège Jean Campin
Résidents de la maison de retraite de Vitry
Participants du club de théâtre amateur de Gare au théâtre
Publics de l'association Kipik"

Localisation géographique :

- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures de bureau ou d'activité)	500,00	5,00%
Services externes (location, documentation, droits d'auteurs, fabrication)	5 000,00	50,00%
Autres services externes (déplacements, missions, réception, honoraires publicité)	4 500,00	45,00%
Total	10 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	5 000,00	50,00%
Subvention Région service livre	5 000,00	50,00%
Total	10 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013780

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THOMAS MATHIEU - LYCEE MAURICE UTRILLO STAINS - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	16 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MATHIEU THOMAS
Adresse administrative : 1147E CHAUSSEE DE WATERLOO
99999 BRUXELLES
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence au lycéee Maurice Utrillo de Stains

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Thomas Mathieu est né en 1984. Auteur de bandes dessinées, il a publié aux Editions Delcourt, Manolosanctis, Le moule à gauffre, L'employé du moi et Warum. Il souhaite poursuivre son oeuvre autour de "Crocodiles", projet collaboratif dessiné à partir de témoignages sur le harcèlement sexiste et sexuel.

Le lycée Maurice Utrillo souhaite poursuivre la rencontre avec Thomas Mathieu afin d'approfondir le débat engagé au lycée sur la question du sexisme.

Description :
Thomas Matheu interviendra dans une classe de 2nde. Il proposera aux élèves de collaborer au projet Crocodiles avec leurs créations personnelles de BD. En parallèle, il animera la création d'un blog BD au CDI avec les élèves volontaires, recrutés en début d'année. Les fruits du travail de ces deux groupes de lycéens fera l'objet d'une restitution en fin de résidence sous la forme d'une exposition à la médiathèque.

Thomas Mathieu apportera par ailleurs son appui au CDI pour compléter et valoriser le fonds BD de la bibliothèque.

Genre littéraire : bande dessinée

Durée de la résidence : 8 mois

Public(s) cible(s) :
Elèves du lycée Maurice Utrillo de Stains

Localisation géographique :
- STAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	16 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013786

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FRANCK MEDIONI - LIBRAIRIE LA MANOEUVRE - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEDIONI FRANCK
Adresse administrative : 48 RUE POPINCOURT
75011 PARIS
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : M FRANCK MEDIONI

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence à la librairie La Manoeuvre

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Journaliste et écrivain né en 1970, Franck Médioni a écrit des biographies et anthologies, publiées notamment chez Gallimard, Actes Sud et Mercure de France. Attaché au rapport entre poésie et musique, entre écriture et pulsation, il souhaite écrire cent chroniques de disque sur les enregistrements majeurs de l'histoire du jazz provisoirement intitulé "Le jazz en 100 disques".

Ayant notamment pour vocation de promouvoir le livre sur la musique, La Manoeuvre souhaite être mieux identifiée dans le secteur musical. La librairie a pour ambition d'accueillir Franck Médioni pour travailler à renforcer et rendre vivant son fonds musical.

Description :
Franck Médioni organisera avec des musiciens une fois par mois des lectures-performances liant littérature et musique. Le Lycée Marcel Deprez, avec lequel la librairie a déjà travaillé pour le Prix littéraire

et la Quinzaine de la librairie, sera associé à la résidence.

Genre littéraire : essai

Durée de la résidence : 10 mois

Public(s) cible(s) :
Clients de la librairie
Elèves du lycée Marcel Deprez dans le 11e arrondissement

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013789

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FANNY MILLARD - LES TROIS OURSES - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	12 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MILLARD FANNY
Adresse administrative : 13 RUE DE CENON
33100 BORDEAUX
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : MADAME FANNY MILLARD

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence aux Trois Ourses

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Née en 1980, Fanny Millard est auteure et architecte. Elle a réalisé plusieurs livres d'artiste pour les enfants, notamment aux Editions de la Cabane, Mila et Extra. Elle souhaite écrire un livre sur le lien entre langue et espace.

Les Trois Ourses est une association qui sensibilise les enfants à l'art par le livre d'art. Elle souhaite accueillir Fanny Millard en résidence afin de nourrir le festival "Des Livres en Construction" d'une publication et d'un support scénographique par l'auteure-architecte.

Description :
Fanny Millard se propose de développer des ateliers sur le rapport entre l'espace et l'objet livre. Elle s'adressera aux enfants de la Petite école mais aussi à ceux qui fréquentent l'espace Little Villette (Paris 19) et aux primo-arrivants suivis par l'Union pédagogique pour les élèves allophones arrivants au Pré-

Saint-Gervais et à Issy-les-Moulineaux. Un partenariat est par ailleurs envisagé avec l'association "Ce que mes yeux ont vu" dans des centres d'hébergement d'urgence. Une création collective et d'une exposition-restitution sont prévus en fin de résidence dans la perspective d'une participation au festival "Des livres en construction" prévu en 2017.

Genre littéraire : littérature jeunesse

Durée de la résidence : 6 mois

Public(s) cible(s) :
Enfants inscrits à la petite école et dans les llieux d'accueil partenaires

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013790

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CHLOE DELAUME - LIBRAIRIE VIOLETTE AND CO - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DALAIN NATHALIE
Adresse administrative : 12 RUE FALGUIERE
75015 PARIS
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : Madame NATHALIE DALAIN

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence de Chloé Delaume à la librairie Violette and Co

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Chloé Delaume, née en 1973, est publiée aux éditions du Seuil, Verticales, Gallimard, entre autres. Après avoir écrit plusieurs romans, des pièces radiophoniques, de la poésie et des essais, elle projette de se dédier à l'écriture théâtrale. Son projet d'écriture s'inscrit dans la continuité de son dernier roman "Les sorcières de la République". Il s'agira d'une pièce de théâtre intitulée "Liberté, Parité, Sororité" qui retracera les principaux moments d'une révolution féministe au XXIe siècle.

La librairie féministe Violette & Co souhaite s'appuyer sur la présence de Chloé Delaume en résidence pour faire découvrir le fonds féministe qu'elle a développé depuis son ouverture en 2004.

Description :
Chloé Delaume animera des rencontres, lectures et ateliers d'écriture, à la librairie Violette & Co et au foyer du Palais de la Femme. L'auteur fera découvrir son oeuvre et son univers ainsi que la littérature

féminine. Elle proposera un travail sur l'écriture autobiographique, en lien avec l'association locale de promotion de l'écriture "Bout de la Langue". Elle associera par ailleurs les participantes à la mise en scène, à la salle de spectacle La Loge, de sa pièce en cours d'écriture. La résidence fera l'objet d'une restitution finale et d'un livret dont la publication est prévue aux Editions Joca Seria.

Genre : théâtre

Durée de la résidence : 10 mois

Public(s) cible(s) :
Clientèle de la librairie
Résidentes du Palais de la Femme

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013793

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MAGALI MOUGEL - LA FERME GODIER ISSUE DE SECOURS - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	12 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MOUGEL MAGALI
Adresse administrative : 2 CHEMIN DE FALCAUPRE
88230 FRAIZE
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : MADAME MAGALI MOUGEL

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence à la Ferme Godier

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Magali Mougel est née en 1982. Dramaturge, elle a été publiée notamment chez Actes Sud Papiers et Espaces 34. Elle souhaite dans une nouvelle pièce interroger la question du rapport à la règle.

La compagnie Issue de Secours implantée à la Ferme Godier à Villepinte travaille sur des textes et avec des auteurs dramatiques contemporains. L'accueil de Magalie Mougel renforcera les liens avec les équipements et les publics de la ville.

Description :
Magalie Mougel animera des ateliers de lecture et d'écriture théâtrale au lycée Jean Rostand de Villepinte, auprès des assistantes maternelles de l'association locale Aux Petit Pas, ainsi que de jeunes enfants inscrits au Centre Social André Malraux. Elle réalisera par ailleurs un cycle de lectures de ses textes à la Médiathèque de Villepinte et dans la salle de théâtre de la Ferme Godier. Elle proposera enfin

deux soirées carte blanche inscrites dans la programmation artistique de la Ferme Godier. Une restitution finale à la Ferme Godier donnera une visibilité et une cohérence à l'ensemble des interventions sur le territoire.

Genre littéraire : théâtre

Durée de la résidence : 6 mois

Public(s) cible(s) :
Elèves du lycée Jean Rostand de Villepinte
Assistantes maternelles de l'association Aux Petits Pas
Enfants inscrits au Centre Social André Malraux
Public de la médiathèque de Villepinte et de la Ferme Godier

Localisation géographique :

- VILLEPINTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013796

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : YASSINE - LE MONTE EN L'AIR - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DE VOS YASSINE
Adresse administrative : 19 AVENUE SIMON BOLIVAR
75019 PARIS
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : Monsieur YASSINE DE VOS, AUTEUR

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence à la librairie Le Monte en l'air

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Né en 1973, Yassine est bédéaste. Il a écrit un recueil de strips comiques (avec Toma Bletner) aux éditions Alter comics ainsi qu'un livre jeunesse aux éditions Les Fourmis rouges. Il souhaite écrire un livre sur l'histoire du graphisme sous forme de strips.

Dans le cadre de la résidence avec Yassine, la librairie Le Monte-en-l'air souhaite réaliser une série de rencontres pour mettre en valeur les livres graphiques qui font la particularité de la librairie.

Description :
En résidence au Monte-en-l'air, Yassine sera associé à un cycle de recherche et de rencontres autour de l'histoire du graphisme. Dix rencontres seront proposées avec un invité différent, dans l'optique de présenter puis de débattre sur des graphistes ou des périodes charnières dans l'histoire de cet art. Dans ce cadre, Yassine préparera les rencontres, les animera, et conseillera la librairie dans l'enrichissement

de ses fonds à l'issue des recherches qu'il réalisera.

Genre littéraire : arts graphiques

Durée de la résidence : 10 mois

Public(s) cible(s) :
Clients de la librairie
Chercheurs qui travaillent sur le graphisme
Etudiants des écoles d'art graphique

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014087

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DAVID DUMORTIER - LYCEE JACQUES FEYDER - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DUMORTIER DAVID
Adresse administrative : 5 RUE DE CHAUMONT
75019 PARIS 19
Statut Juridique : Monsieur
Représentant :

Objet : BOURSE AUTEUR

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence au Lycée Jacques Feyder

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Né en 1967, David Dumortier a notamment publié aux Editions du Cheyne ainsi qu'aux Editions Motus, le Temps des Cerises, Paris-Méditerrannée, rue du Monde, la Dilettante. Il travaille actuellement à l'écriture d'un livre de poésie pour la jeunesse.

Le lycée Jacques Feyder d'Epinay-sur-Seine souhaite élargir dans le cadre d'une résidence les interventions déjà réalisées dans l'établissement par David Dumortier. Il souhaite particulièrement toucher plusieurs niveaux et approfondir les capacités rédactionnelles et d'expression des élèves.

Description :
"David Dumortier conduira des ateliers d'écriture et de lecture sur le rapport du mot et de l'objet, auprès des classes de la seconde au BTS :
- ateliers d'écriture mensuels se déroulant sur une semaine,

- ateliers plastiques pour élaborer des supports aux écrits produits
- cercle de lecture
La médiathèque Colette d'Epinay-sur-Seine sera partenaire du projet ."

Genre littéraire : livre jeunesse

Durée de la résidence : 5 mois

Public(s) cible(s) :
Elèves de la seconde au BTS du lycée Jacques Feyder d'Epinay-sur-Seine

Localisation géographique :
- EPINAY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014092

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ISMAEL JUDE - LA MIE DE PAIN - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JUDE ISMAEL
Adresse administrative : 34 RUE DES PEUPLIERS
75013 PARIS
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : MONSIEUR ISMAEL JUDE

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence avec Les Oeuvres de la Mie de Pain

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Né en 1976, Ismaël Jude est romancier, auteur dramatique et metteur en scène. Il a publié de nombreux textes de théâtre ainsi qu'un roman aux Editions Verticales. Son projet d'écriture explore la notion de la "bordure", de la limite d'un lieu ou de la marge d'une catégorie sociale. Son texte prendra la forme d'un récit poétique décrivant le trajet d'une femme sur la petite ceinture parisienne entre le parc Montsouris et la gare Masséna.

L'Arche d'avenirs accueille en journée les personnes sans ressources auxquelles La Mie de pain a pour vocation d'apporter une assistance morale et matérielle. Avec la présence d'Ismaël Jude en résidence, la Mie de Pain souhaite permettre la rencontre entre un public en grande exclusion et la littérature.

Description :
Ismaël Jude animera un "Atelier volant" à la permanence à l'Arche d'avenir, foyer de la Mie de Pain, où

les personnes en grande rupture sociale pourront le rencontrer et constituer un groupe avec les personnels de la Mie de Pain volontaires. Il organisera des déambulations dans les jardins voisins et le quartier permettant d'entendre des lectures à voix hautes et de découvrir des librairies et bibliothèques du13ème arrondissement de Paris. Les participants réaliseront une publication trimestrielle. Deux restitutions publiques seront organisées au sein de l'Arche d'Avenirs, ainsi que dans un équipement culturel partenaire du quartier.

Genre littéraire : poésie

Durée de la résidence : 10 mois

Public(s) cible(s) :
Personnes accueillies à l'Arche d'Avenir
Personnels de l'Arche d'Avenir
Personnes conviées pour les rencontres publiques et les restitutions

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014095

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : HUGO PAVIOT - THEATRE JEAN VILAR - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	16 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PAVIOT HUGO
Adresse administrative : 11 RUE VERON
94140 ALFORTVILLE
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : Monsieur HUGO PAVIOT

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence au Théâtre Jean Vilar

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Auteur de théâtre né en 1972, Hugo Paviot est publiés notamment aux Editions de l'Amandier et du Laquet. Il souhaite écrire un premier roman sur la question des origines et du métissage.

En accueillant Hugo Paviot, le Théâtre Jean Vilar de Vitry-sur-Seine souhaite prolonger un compagnonnage initié en 2015 avec l'auteur dans le cadre du projet d'action culturelle "Et crie-moi… demain!".

Description :
Hugo Paviot animera deux ateliers en direction des élèves du micro-lycée de Vitry-sur-Seine et des personnes âgées des foyers de la ville. Il organisera des rencontres entre les jeunes et les retraités dans la perspective d'un travail d'écriture commun. Des ateliers seront organisés l'été permettant d'approfondir les contact entre jeunes et retraités. Une restitution des textes écrits par les élèves et les personnes

âgées aura lieu sur le web, au Microlycée et au Théâtre Jean Vilar.

Genre littéraire : théâtre

Durée de la résidence : 8 mois

Public(s) cible(s) :
Elèves du Microlycée 94
Seniors de trois foyers de retraités
Personnel éducatif du lycée
Personnel soignant des foyers

Localisation géographique :
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	16 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014102

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : BENOIT RICHTER - MAIRIE DE VERT-LE-GRAND - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RICHTER BENOIT
Adresse administrative : 1 RUE RENE DE PRIE
37000 TOURS
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : MONSIEUR BENOIT RICHTER

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence à la commune de Vert-le-Grand

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Benoît Richter est né en 1971. Il écrit du théâtre, des livrets d'opéra, des récits et de la poésie. Publié notamment aux éditions Naïve, MeMo et Pédibus, il souhaite achever un travail poétique et s'engager dans l'écriture d'un roman provisoirement intitulé "Le Duplicateur" sur la question du clonage humain.

Située en zone périurbaine à la frontière avec le monde rural, la bibliothèque de Vert-le-Grand souhaite s'appuyer sur la présence de Benoit Richter en résidence pour toucher un public diversifié.

Description :
Benoît Richter sensibilisera les publics à des formes d'écriture telles que la poésie, le théâtre, le livret d'opéra ou le poème musical. Il proposera des ateliers d'écriture, un café littéraire, des lectures et des expositions, à partir du thème des "Voix Chorales". En lien avec le comité de lecture constitué à la bibliothèque, il interviendra au Foyer Rural et à la Maison rurale des personnes âgées, ainsi qu'à l'école

élémentaire. Il invitera d'autres écrivains ou musiciens pour des cartes blanches à la médiathèque.

Genre littéraire : poésie

Durée de la résidence : 10 mois

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Habitants de Vert-le-Grand et des communes avoisinantes
Elèves en école élémentaire
Résidents du foyer rural
Publics des bibliothèques de Vert-le-Grand et des communes proches

Localisation géographique :
- VERT-LE-GRAND

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014117

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIOLAINE SCHWARTZ - LYCEE JEAN MONNET - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	16 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SCHWARTZ VIOLAINE
Adresse administrative : 1 RUE ALBERT CAMUS
75010 PARIS
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : MADAME VIOLAINE SCHWARTZ

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence au Lycée des Métiers Jean Monnet

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Violaine Schwartz est née en 1967. Ecrivain et comédienne, elle a publié des romans chez POL, du théâtre chez les Solitaires Intempestifs, et réalisé des pièces radiophoniques pour France Culture. Elle souhaite écrire une pièce de théâtre sur les peurs en travaillant sur les codes du conte noir et du film d'horreur.

Après avoir participé au prix littéraire en 2015-2016, le lycée professionnel Jean Monnet souhaite poursuivre un travail sur la littérature en accueillant Violaine Schwartz en résidence auprès des élèves de 1ère filière mode et cuir et filière commerce.

Description :
Violaine Schwartz proposera aux élèves des ateliers d'écriture théâtrale et de jeu d'acteur à partir des thèmes liés à leur formation sur ll'habillement. Elle travaillera particulièrement à partir de sa dernière

oeuvre "Comment on freine" pour sensibiliser les élèves à la question du vêtement. Elle organisera une découverte de la Comédie Française, de son atelier de costumes et des métiers qui s'y attachent. La médiathèque Raymond Queneau de Juvisy-sur-Orge diffusera les travaux des élèves sous forme d'expositions. La librairie Les Vraies Richesses sensibilisera les élèves au rôle de la librarie dans la chaîne du livre et constituera un point d'appui pour leur travail littéraire.

Genre littéraire : théâtre

Durée de la résidence : 8 mois

Public(s) cible(s) :
Elèves de 1ère - métiers de la mode et du cuir et de 1ère commerce du lycée Jean Monnet

Localisation géographique :
- JUVISY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	16 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014136

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PASCALE ROZE - ASSOCIATION SERT-MARMOTTAN - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	12 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DELARUE PASCALE
Adresse administrative : 16 RUE DESCOMBES
75017 PARIS
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : MADAME PASCALE ROZE

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence à l'Association SERT-Marmottan

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Née en 1954, Pascale Roze écrit des nouvelles et des romans, publiés chez Albin Michel et Stock notamment. Elle travaille à un troisième recueil de nouvelles sur le thème de la guerre et du rapport entre l'expérience du combat et le retour à la vie civile.

L'hôpital Marmottan est spécialisé dans le soin des personnes dépendantes, notamment à l'alcool et au tabac. Avec la résidence de Pascal Roze, l'Association SERT-Marmottan souhaite proposer à ses patients des espaces de réflexion sur leur addiction.

Description :
"Pascale Roze organisera au centre Marmottan deux ateliers d'écriture :
- le week-end en direction des patients hospitalisés
- en semaine en direction des patients en ambulatoire

Ouverts aux personnels de l'hôpital, ces ateliers permettront de travailler à l'écriture de textes à partir de la question du désir. Ces textes prendront place dans un récit-cadre rédigé par Pascale Roze qui donnera lieu à une restitution sous la forme d'une plaquette. La bibliothèque de l'hôpital sera partenaire de l'ensemble du projet."

Genre littéraire : nouvelles

Durée de la résidence : 6 mois

Public(s) cible(s) :
Patients du Centre Marmottan
Membres de l'équipe médicale de Marmottan

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014140

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : BERNARDO TORO - MUSEE NATIONAL DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TORO BERNARDO
Adresse administrative : 99 RUE DE RENNES
75006 PARIS 6
Statut Juridique : Monsieur
Représentant : Monsieur BERNARDO TORO

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence au Musée National de l'Histoire de l'Immigration

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Bernardo Toro est né en 1964. Romancier et traducteur, il a notamment publié aux éditions Les Petits Matins et Stock. Son projet d'écriture intitulé "Paris, ville-monde" prendra la forme d'un roman polyphonique sur la diversité et de la profondeur du phénomène migratoire à Paris.

Le Musée national de l'Immigration souhaite recevoir Bernardo Toro en résidence afin qu'il contribue à la programmation des activités littéraires du musée en 2017.

Description :
La présence de Bernardo Toro en résidence permettra au Musée de développer dans ses équipes une dynamique artistique, puis d'expérimenter la participation de jeunes publics à des activités de création littéraire au sein de l'institution. Le Musée appuiera Bernardo Toro pour mener à bien des ateliers d'écriture, des ateliers de reportage journalistique et des rencontres littéraires auprès des jeunes publics

notamment. Avec eux, il travaillera sur la mise en récit de témoignages recueillis auprès d'une série de migrants interviewés. Une restitution est prévue sous la forme de rencontres/débats et d'une publication intitulée "Guide de Paris pour les jeunes" en 2017 par les éditions Rue Saint-Ambroise.

Genre littéraire : roman

Durée de la résidence : 10 mois

Public(s) cible(s) :
Lycéens de 2de des lycées partenaires des activités pédagogiques du musée
Jeunes publics des médiathèques parisiennes
Jeunes publics du musée
Jeunes primo-arrivants

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014141

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CECILE VARGAFTIG - MEDIATHEQUE DE L'HOPITAL RAYMOND POINCARE - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 16 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VARGAFTIG CECILE
Adresse administrative : 13 RUE PAUL ELUARD
93200 SAINT-DENIS
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : MADAME CECILE VARGAFTIG

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence à la médiathèque de l'Hôpital Raymond Poincaré

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Née en 1965, Cécile Vargaftig a publié quatre romans aux éditions J'ai Lu, Julliard et Au Diable Vauvert, ainsi qu'un essai publié aux éditions Cécile Defaut. Formée à l'écriture de scénarios à la Femis, elle prépare actuellement un roman policier provisoirement intitulé "Sommeil à vendre".

L'Hôpital Raymond Poincaré de Garches souhaite accueillir Cécile Vargaftig en résidence afin de contribuer au rétablissement de la santé des patients comme à l'ouverture de l'hôpital sur le monde extérieur.

Description :
Dans la continuité d'une expérience menée en 2012 au sein du service de neurologie avec Cécile Vargaftig, l'auteure mènera auprès des patients de l'hôpital des ateliers d'écriture pour stimuler leur

créativité. Ces ateliers prendront place dans un contexte de médicalisation délicate avec pour objectif de permettre aux patients de canaliser leurs émotions et de communiquer avec l'extérieur. Pour ce faire, des captations auront lieu durant les sessions d'écriture et des rencontres avec des auteurs seront organisées à la médiathèque de Garches. Une restitution sous la forme d'une publication et d'une lecture théâtralisée des textes écrits aura lieu à l'hôpital en fin de résidence.

Genre littéraire : roman

Durée de la résidence : 8 mois

Public(s) cible(s) :
Patients du service de neurologie de l'hôpital Poincaré de Garches.

Localisation géographique :
- GARCHES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	16 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014144

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EMMANUELLE GUATTARI - ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY 1 - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GUATTARI EMMANUELLE
Adresse administrative : 20 AVENUE DE LA RESISTANCE
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : MADAME EMMANUELLE GUATTARI

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence à l'Ecole Publique Elementaire Jules Ferry 1

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Emmanuelle Guattari est née en 1964. Elle a écrit quatre romans publiés aux Editions Mercure de France. Elle souhaite placer la question animale, déjà présente dans ses précédents textes, au centre de son prochain roman "L'étang et les sirènes".

L'école élémentaire Jules Ferry à Montreuil souhaite accueillir Emmanuelle Guattari afin de travailler avec les enfants de CM1 sur la question de la condition animale dans la société actuelle.

Description :
Emmanuelle Guattari interviendra dans la classe pour débattre et réfléchir à l'éthique du respect, à partir de la question du respect des animaux. Elle invitera les enfants à prendre la parole et à écrire sur leur perception des différents statuts des animaux dans nos sociétés. Deux séances d'observation d'animaux avec un animateur spécialiste de la nature auront lieu au parc départemental Jean Moulin-Les Guilands, à

Montreuil. Une restitution est prévue sous forme d'une lecture du livret de textes rédigés par les enfants tout au long de la résidence.

Genre : roman

Durée de la résidence 10 mois

Public(s) cible(s) :
25 élèves de la classe de CM1 de l'Ecole Jules Ferry 1 de Montreuil

Localisation géographique :
- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007041

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MARIO BATISTA - THEATRE DE VANVES - LIVRE 2016

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131008-300
13100801- Aide à la lecture publique et à la création littéraire

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BATISTA MARIO
Adresse administrative : 35 RUE DE CLIGNANCOURT
75018 PARIS
Statut Juridique : Monsieur
Représentant : Monsieur MARIO BATISTA

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programme régional de résidences d'écrivains (Auteurs)
Rapport Cadre : CR102-06 du 15/11/2006

Objet du projet : résidence au théâtre de Vanves

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Mario Batista est né en 1968. Auteur de théâtre, il a publié plusieurs textes aux Editions Les Cygnes. Il souhaite poursuivre son travail autour des préoccupations de la jeunesse, avec une nouvelle pièce sur le passage de l'adolescence à la vie adulte intitulée "Vivre ses rêves, rêver sa vie".

Le théâtre de Vanves souhaite accueillir Mario Batista dans le cadre des actions réalisées pour élargir les partenariats et les publics du théâtre.

Description :
Mario Batista animera des ateliers avec des lycéens, des jeunes en décrochage scolaire et des résidents en foyers de jeunes travailleurs. Il animera par ailleurs des parcours de découverte du théâtre, ainsi que des ateliers d'écriture participatifs en direction de l'ensemble de la population, dans la perspective d'un

événement final au théâtre. Le centre socio-culturel de Vanves, le foyer de jeunes travailleurs, le lycée professionnel Dardenne ainsi que la maison de retraite et les classes de théâtre du conservatoire de Vanves seront associés au projet.

Genre littéraire : théâtre

Durée de la résidence : 10 mois

Public(s) cible(s) :
"Elèves du lycéens professionnel Dardenne
Résidents du foyer de jeunes travailleurs
Usagers du centre socio-culturel et du conservatoire
Personnes âgées du ""Square"""

Localisation géographique :
- VANVES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTIONS RELATIVES AUX RESIDENCES D'ECRIVAIN

CONVENTION TYPE RESIDENCE D'ECRIVAIN SUBVENTION + BOURSE

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N°CPXX-XXX du DATE DE VOTE DE LA SUBV,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

L'organisme dénommé : LIBELLE DU TIERS (signataire de la convention)
dont le statut juridique est : FORME JURIDIQUE DU TIERS (données complémentaires CORIOLIS)
N° SIRET : XXXXXXXXX XXXXX
Code APE : XX XXX
dont le siège social est situé au : ADRESSE ADMINISTRATIVE DU TIERS
ayant pour représentant CIVILITE PRENOM NOM, FONCTION (représentant signataire convention)
ci-après dénommé « l'organisme »

d'autre part,

et

l'auteur(e) dénommé-e :
dont l'adresse est :
ci-après dénommé-e « l'auteur(e)»

PREAMBULE :

L'organisme a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif régional livre et lecture adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR 102-06 du 15 novembre 2006.

L'attribution par la Région d'une subvention et d'une bourse d'aide à la création ainsi que leurs versements se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, et des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CPXX-XXX du DATE DE VOTE DE LA SUBV, la Région Île-de-France a décidé de soutenir l'organisme et l'auteur(e) pour la résidence d'écrivain dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : OBJET DU DOSSIER SINON LIBELLE. (référence dossiers n°XXXXXXXX et n°XXXXXXXX).

Dans cet objectif, elle accorde :

- à l'organisme une subvention correspondant à TAUX DE SUBVENTION % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à MONTANT BASE €, soit un montant maximum de subvention de MONTANT SUBVENTION €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et TTC, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

- A l'auteur(e) une bourse d'aide à la création d'un montant global de X € pour une durée de X mois.

Les crédits de résidences attribués par la Région Ile-de-France sont assujettis au régime de sécurité sociale des artistes auteurs (AGESSA) et soumis à l'impôt.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES A L'ORGANISME

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

L'organisme s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS

L'organisme s'engage à : recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

L'organisme saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

L'organisme s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'événement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc) dans leur déroulement.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

Respecter le code de la propriété intellectuelle applicable aux auteurs dans le cadre de leur contrat d'édition.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, l'organisme s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

L'organisme autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Dans la mesure où le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total de l'opération, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller l'organisme dans sa démarche.

ARTICLE 2.5 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE PILOTAGE

L'organisme est responsable du suivi du projet. Il invite la Région Ile-de-France à participer à un comité de pilotage à mi-parcours de la résidence. L'avis favorable émis à l'issue de cette réunion permet de déclencher le versement du solde de la bourse à l'auteur.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES SPECIFIQUES A L'ORGANISME

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, l'organisme n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si l'organisme établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, l'organisme dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande de l'organisme.

Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal de l'organisme qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1 : VERSEMENT D'AVANCES

L'organisme peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie.

Pour les personnes morales de droit privé, le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie daté et signé par le représentant légal. Il est revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Pour les personnes morales de droit privé la demande d'avance se fait sur présentation du formulaire de demande de versement de subvention.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

L'organisme peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif

est daté, signé par le représentant légal de l'organisme et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par l'organisme de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonné à la production d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal de l'organisme, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Le versement du solde est également subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Pour les personnes morales de droit privé, le versement du solde est subordonné à la production des documents suivants :
- un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal de l'organisme et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme,
- un compte rendu financier de l'action spécifique subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné,
- un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où la dépense réelle engagée par l'organisme s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par l'organisme et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2 (versement du solde) dans le délai de 3 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du DATE D'ELIGIBILITE SINON DATE DE VOTE et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES SPECIFIQUES A L'AUTEUR(E)

Article 4.1 : modalités de versement

Le versement de la bourse d'aide à la création est effectué sur demande de l'auteur(e).

Pour les résidences d'une durée inférieure à six mois, la bourse d'aide à la création est versée en une fois au démarrage de la résidence.

Pour les résidences d'une durée supérieure à six mois, la bourse d'aide à la création fait l'objet d'un versement en deux fois :

- Un premier versement de 50 % au démarrage de la résidence ;
- Le solde à mi-parcours de la résidence sur la base de l'avis favorable du comité de pilotage.

Article 4.2 : révision du montant subventionné

En cas d'interruption de la résidence, le montant de la bourse d'aide à la création est révisé au prorata des mois effectivement consacrés à la résidence. Le montant trop-perçu fait l'objet d'un remboursement par l'auteur.

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention à l'organisme, à savoir le DATE DE VOTE.

ARTICLE 6 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par l'organisme de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse à l'organisme une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse à l'organisme la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation de l'organisme par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 7 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

Pour les personnes morales de droit privé, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de réalisation de l'action, d'absence de production par l'organisme du compte rendu financier et d'exécution de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

Pour les personnes morales de droit public, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de réalisation de l'action, d'absence de production par l'organisme du compte rendu financier et d'exécution de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, l'organisme est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par l'organisme sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 9 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° CPXX-XXX du DATE DE VOTE DE LA SUBV.

Fait à Paris en 3 exemplaires originaux

Le

La présidente
du conseil régional d'Île-de-France

Le

L'organisme
LIBELLE DU TIERS
CIVILITE PRENOM NOM FONCTION (représentant légal signataire convention).

Le

L'auteur(e)
CIVILITE PRENOM NOM FONCTION (représentant légal signataire convention).

CONVENTION TYPE RESIDENCE D'ECRIVAIN BOURSE

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N°CPXX-XXX du DATE DE VOTE DE LA SUBV,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

L'organisme dénommé : LIBELLE DU TIERS (signataire de la convention)
dont le statut juridique est : FORME JURIDIQUE DU TIERS (données complémentaires CORIOLIS)
N° SIRET : XXXXXXXXX XXXXX
Code APE : XX XXX
dont le siège social est situé au : ADRESSE ADMINISTRATIVE DU TIERS
ayant pour représentant CIVILITE PRENOM NOM, FONCTION (représentant signataire convention)
ci-après dénommé « l'organisme »

d'autre part,

et

l'auteur(e) dénommé-e :
dont l'adresse est :
ci-après dénommé-e « l'auteur »

PREAMBULE :

L'organisme a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif régional livre et lecture adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR 102-06 du 15 novembre 2006.

L'attribution par la Région d'une bourse d'aide à la création ainsi que leurs versements se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, et des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CPXX-XXX du DATE DE VOTE DE LA SUBV, la Région Île-de-France a décidé de soutenir l'organisme et l'auteur(e) pour la résidence d'écrivain dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : OBJET DU DOSSIER SINON LIBELLE. (référence dossiers n°XXXXXXXX et n°XXXXXXXX).

Dans cet objectif, elle accorde à l'auteur(e) une bourse d'aide à la création d'un montant global de X € pour une durée de X mois.

Les crédits de résidences attribués par la Région Ile-de-France sont assujettis au régime de sécurité sociale des artistes auteurs (AGESSA) et soumis à l'impôt.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES A L'ORGANISME

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET

L'organisme s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

L'organisme s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'événement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Conserver pendant dix ans les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions notamment par l'accès aux documents administratifs ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Respecter le code de la propriété intellectuelle applicable aux auteurs dans le cadre de leur contrat d'édition.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, l'organisme s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

L'organisme autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Dans la mesure où le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total de l'opération, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller l'organisme dans sa démarche.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE PILOTAGE

L'organisme est responsable du suivi du projet. Il invite la Région Ile-de-France à participer à un comité de pilotage à mi-parcours de la résidence. L'avis favorable émis à l'issue de cette réunion permet de déclencher le versement du solde de la bourse à l'auteur(e).

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES SPECIFIQUES A L'AUTEUR

Article 3.1 : modalités de versement

Le versement de la bourse d'aide à la création est effectué sur demande de l'auteur(e).

Pour les résidences d'une durée inférieure à six mois, la bourse d'aide à la création est versée en une fois au démarrage de la résidence.

Pour les résidences d'une durée supérieure à six mois, la bourse d'aide à la création fait l'objet d'un versement en deux fois :

- Un premier versement de 50 % au démarrage de la résidence ;
- Le solde à mi-parcours de la résidence sur la base de l'avis favorable du comité de pilotage.

Article 3.2 : révision du montant subventionné

En cas d'interruption de la résidence, le montant de la bourse d'aide à la création est révisé au prorata des mois effectivement consacrés à la résidence. Le montant trop-perçu fait l'objet d'un remboursement par l'auteur.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention à l'organisme, à savoir le DATE DE VOTE.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par l'organisme de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse à l'organisme une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse à l'organisme la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation de l'organisme par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 7 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° CPXX-XXX du DATE DE VOTE DE LA SUBV.

Fait à Paris en 3 exemplaires originaux

Le

La présidente
du conseil régional d'Île-de-France

Le

L'organisme
LIBELLE DU TIERS
CIVILITE PRENOM NOM FONCTION (représentant légal signataire convention).

Le

L'auteur(e)
CIVILITE PRENOM NOM FONCTION (représentant légal signataire convention).

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION :
TABLEAU DES RESIDENCES D'ECRIVAINS

Porteur	Adresse du porteur	Montant subvention au porteur	Base subvention-nable	Taux	Auteur	Adresse de l'auteur	Montant Bourse à l'auteur	Durée résidence en mois
Librairie La petite Egypte	35 rue des petits carreaux 75002 PARIS	6 800,00 €	13 600,00 €	50%	Frédérique AIT-TOUATI	133 rue du faubourg du temple 75010 PARIS	20 000,00 €	10
Gare au théâtre	13 rue Pierre Sémard 94400 VITRY-SUR-SEINE	4 000,00 €	8 000,00 €	50%	Fabien ARCA	5 cité de Phalsbourg 75011 PARIS	20 000,00 €	10
Commune de Vanves (théâtre)	23 rue Mary Besseyre 92173 VANVES CEDEX	2 500,00 €	5 000,00 €	50%	Mario BATISTA	35 rue de clignancourt 75018 PARIS	20 000,00 €	10
Universite de Cergy-Pontoise		0,00 €			Arno BERTINA	8 rue du pavillon 69004 LYON	16 000,00 €	8
Librairie Violette et Co	102 rue de charonne 75011 PARIS	8 500,00 €	17 000,00 €	50%	Nathalie DALAIN Dite Chloé DELAUME	12 rue Falguière 75015 PARIS	20 000,00 €	10
Lycée Jacques Feyder		0,00 €			David DUMORTIER	5 rue de chaumont 75019 PARIS	10 000,00 €	5
Communauté d'agglomération Seine et Vexin bibliothèque des Mureaux	30 boulevard Thiers 78250 MEULAN-EN-YVELINES	5 000,00 €	10 000,00 €	50%	Lucie FELIX	6 place du colombier 95810 EPIAIS RHUS	12 000,00 €	6
Ecole Ferry		0,00 €			Emmanuelle GUATTARI	20 avenue de la résistance 93100 MONTREUIL	20 000,00 €	10
Œuvre de la mie de pain	18 rue Charles Fourier 75013 PARIS	4 500,00 €	9 000,00 €	50%	Ismaël JUDE	34 rue des peupliers 75013 PARIS	20 000,00 €	10
Ecole maternelle de Souzy		0,00 €			Sophie LEMP	35 rue des boulets 75011 PARIS	14 000,00 €	7

Lycée Utrillo		0,00 €			Thomas MATHIEU	1147E chaussée de waterloo 99999 BRUXELLES	16 000,00 €	8
Librairie la manœuvre	58 rue de la roquette 75011 PARIS	3 500,00 €	7 000,00 €	50%	Franck MEDIONI	48 rue de Popincourt 75011 PARIS	20 000,00 €	10
Les trois ourses	2 passage Rauch 75011 PARIS	5 000,00 €	10 000,00 €	50%	Fanny MILLARD	13 rue de cenon 33100 BORDEAUX	12 000,00 €	6
Compagnie issue de secours	1T BD L et D Casanova 93420 VILLEPINTE	5 000,00 €	10 000,00 €	50%	Magali MOUGEL	2 chemin de Falcaupré 88230 FRAIZE	12 000,00 €	6
Théâtre Jean Vilar	1 place Jean Vilar 94400 VITRY-SUR-SEINE	5 000,00 €	10 000,00 €	50%	Hugues PAVIOT	11 rue veron 94140 ALFORTVILLE	16 000,00 €	8
Muséum national d'histoire naturelle	57 rue Cuvier 75231 PARIS CEDEX 5	2 500,00 €	5 000,00 €	50%	Patrice PLUYETTE	4 chemin du bois d'amour 56270 PLOEMEUR	20 000,00 €	10
Commune de Vert-le-Grand (bibliothèque)	Place de la mairie 91810 VERT-LE-GRAND	5 000,00 €	10 000,00 €	50%	Benoit RICHTER	1 rue René de PRIE 37000 TOURS	20 000,00 €	10
Association Sert Marmottan	17 rue d'Armaille 75017 PARIS	2 000,00 €	4 000,00 €	50%	Pascale DELARUE dite Pascale ROZE	16 rue Descombes 75017 PARIS	12 000,00 €	6
Lycée Jean Monnet	51 avenue du Général de Gaulle 91260 JUVISY-SUR-ORGE	1 200,00 €	2 400,00 €		Violaine SCHWARTZ	1 rue Albert Camus 75010 PARIS	16 000,00 €	8
Les parvis poétiques	7 rue Ernestine 75018 PARIS	5 000,00 €	10 000,00 €	50%	Omar Youssef SOULEIMANE	21 rue du bel air 94400 CHAMPIGNY-SUR-MARNE	20 000,00 €	10
Réseau Actes IF	221 rue de Belleville 75019 PARIS	5 000,00 €	10 000,00 €	50%	Anne TERRIER-QUENTIN	44 avenue Claude Vellefaux 75010 PARIS	10 000,00 €	5

Réseau Actes IF		0,00 €			Catherine BLISSON	9 rue de Ménilmontant 75020 PARIS	10 000,00 €	5
Musée national de l'immigration		0,00 €			Bernardo TORO	99 rue de Rennes 75006 PARIS	20 000,00 €	10
Hôpital Raymond POINCARE	104 bd Raymond Poincaré 92380 GARCHES	3 500,00 €	7 000,00 €	50%	Cécile VARGAFTIG	13 rue Paul Eluard 93200 SAINT DENIS	16 000,00 €	8
Association MU	12 rue d'oran 75018 PARIS	2 000,00 €	4 000,00 €	50%	Philippe VASSET	6 rue villa Amalia 75019 PARIS	8 000,00 €	4
Librairie Cyramoque le monte en l'air	2 rue de la mare 75020 PARIS	6 500,00 €	13 000,00 €	50%	Yassine DE VOS	19 avenue simon Bolivar 75019 PARIS	20 000,00 €	10
TOTAL		**82 500,00 €**					**420 000,00 €**	

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION : CONVENTION RELATIVE A L'ADELC

îledeFrance

CONVENTION POUR UNE AIDE GLOBALE A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LIBRAIRIE DE CREATION (ADELC)

Convention entre la Région Ile de France et l'ADELC

La Région d'Ile-de-France représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE, agissant en vertu de la délibération n° CP 16- du
ci-après dénommée la " Région "

d'une part,

et

L'organisme dénommé : Association pour le développement de la librairie de création
dont le statut juridique est : Association
dont le N° SIRET est : 398 177 998 000 26
dont le code APE est : 9499 Z
représenté par : Madame Irène LINDON.....
Fonction au sein de l'organisme : Présidente .....
en vertu du: procès verbal du Conseil d'administration du 7 juillet 2010 .....
ci-après dénommé " ADELC "

d'autre part,

APRES AVOIR RAPPELE :

Par délibération cadre CR 102-06 du 15 novembre 2006, la Région a adopté un dispositif d'intervention en faveur du livre et de la lecture en Ile-de-France visant à soutenir l'ensemble de la chaîne du livre. **Dans ce cadre, elle a notamment décidé de soutenir la librairie indépendante francilienne.**

Par la richesse de ses fonds et par le travail de médiation qu'elle fait au quotidien vers les publics, la librairie indépendante défend des choix littéraires exigeants. A ce titre, elle favorise une diversité éditoriale et encourage la création littéraire. En outre, elle joue un rôle d'acteur culturel important et participe à la construction d'un lectorat.
Consciente des menaces que la situation économique actuelle et les évolutions numériques font peser sur la librairie indépendante, consciente également d'une inégale répartition sur le territoire francilien, la Région, dans le cadre de sa politique du livre, s'engage pour soutenir l'action de la librairie en faveur de la diversité culturelle.

A ce titre, reconnaissant la démarche de solidarité de l'Adelc, et le rôle important qu'elle joue en faveur de la librairie francilienne, elle fait de son partenariat avec elle une de ses priorités.

L'ADELC : acteur historique de l'aide à la librairie de création
Créée en 1988 sur l'initiative de Jérôme LINDON, directeur des éditions de Minuit, avec les éditions Gallimard, La Découverte et Le Seuil et France Loisirs, l'ADELC reçoit le soutien du ministère de la culture et de la communication. Par une participation à hauteur de 0,15 % de leur chiffre d'affaire, les éditeurs adhérents apportent leur soutien à la librairie indépendante dans une logique de solidarité interprofessionnelle et avec l'objectif de conforter le rôle de la librairie en faveur de la création.

Les aides de l'ADELC sont centrées sur :

- la création
- le déménagement
- le rachat
- les travaux d'agrandissement
- la restructuration des fonds propres
- la restructuration des fonds de roulement

Son mode d'intervention se fait par :

- un apport en compte courant après une entrée au capital de la librairie à hauteur de 5 %, remboursable sur 6 à 9 ans avec 1 à 3 années de franchise, sans intérêt
- un apport en subvention
- un apport en conseil et en qualification

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération cadre CR 102-06 du 15 novembre 2006, la Région Ile-de- France a décidé de soutenir l'Adelc pour :

- un renforcement du soutien financier aux librairies franciliennes dans un souci d'aménagement équilibré du territoire francilien, dans le cadre duquel la Région autorise l'Adelc à reverser une partie de la subvention à des librairies indépendantes franciliennes
- un développement des formes d'accompagnement en formation et tutorat dans un objectif de qualification des libraires franciliennes, notamment par des actions de suivi personnalisé
- une attention particulière aux projets de création et de reprise de librairies sur le territoire francilien
- une intervention pour aider les librairies franciliennes à être présente sur le marché de la vente en ligne et la vente de fichiers numériques, dans le cadre de la création d'un portail de la librairie indépendante

Dans cet objectif et conformément à la délibération n° CP 16-…….du , le montant de la subvention globale de fonctionnement s'élève à **300 000 €** pour l'année 2016.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

L'ADELC s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des actions définies à l'article 1 et à mettre en place les outils de suivi nécessaires au contrôle de l'utilisation de la subvention régionale.

2.1 OBLIGATIONS COMPTABLES

L'ADELC adopte un cadre budgétaire et comptable conforme à la réglementation en vigueur.

2.2 OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS

L'ADELC s'engage à : recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.
Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

2.3 OBLIGATIONS D'INFORMATION ET D'ACCES AUX DOCUMENTS

2.31 : Informations sur les modifications relatives à l'ADELC

L'ADELC porte à la connaissance de la Région toute modification concernant les informations ou documents communiqués au moment de l'instruction de la demande de subvention, notamment :

- les statuts
- la composition des organes dirigeants (bureau, conseil d'administration, …)
- le commissaire aux comptes, si l'organisme en est doté

2.3.2 : Informations sur les autres aides publiques

L'ADELC informe la Région des autres subventions publiques demandées ou attribuées en cours d'exécution de la présente convention.

2.3.3 : Pièces complémentaires et contrôle de la Région

L'ADELC apporte toute pièce complémentaire que la Région juge utile quant à l'exécution des actions.

L'ADELC conserve l'ensemble des documents comptables et pièces justificatives pendant dix ans.

L'ADELC facilite le contrôle sur place, par la Région ou par tout organisme habilité, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

2.4 COMMUNICATION

L'ADELC mentionne le partenariat financier de la Région et fait figurer sur les documents supports de communication le logotype de la Région conformément à la charte graphique régionale.

2.5 PILOTAGE DU PROJET

Le Président de la Région ou son représentant siège au comité d'engagement de l'ADELC afin de suivre la mise en œuvre des actions sur la librairie francilienne.

En fin d'année, l'Adelc transmet au service livre un bilan des interventions sur la librairie francilienne, faisant état à la fois du soutien financier aux librairies mais aussi du travail d'accompagnement et de suivi des librairies.

L'Adelc doit apporter sa contribution à un diagnostic partagé de la librairie francilienne donnant lieu à un rapport de synthèse annuel.

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS FINANCIERES

3.1 CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être

exceptionnellement prolongé d'un an par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai d'un an mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de trois années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

3.2 MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

3.2.1 : Versement d'acomptes

Le bénéficiaire peut demander le versement d'un acompte à hauteur de 40 % sur production du compte-rendu d'exécution intermédiaire au 30 juin, signé par le représentant de l'ADELC et du compte-rendu financier intermédiaire au 30 juin, signé par le représentant de l'ADELC.

3.2.2 : Versement du solde

Le versement du solde est subordonné à la production :

- le rapport d'activité annuel de l'ADELC, signé par le représentant de l'ADELC
- les comptes annuels (bilans, compte de résultat) du dernier exercice signés par le représentant de l'ADELC

Le versement du solde est également subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et du Département de Paris.

3.3 REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant définitif de la subvention accordée peut être révisé en proportion du niveau d'exécution du budget prévisionnel transmis par le bénéficiaire, sur la base des éléments financiers transmis par le bénéficiaire. Le versement du solde peut être ajusté en fonction des besoins réels du bénéficiaire.

3.4 DELAIS D'ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du 1er janvier 2016 et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 - DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par la commission permanente. Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou à défaut

en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 - RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6- RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant approuvé préalablement par la Commission permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France.

ARTICLE 8 - <u>PIECES CONTRACTUELLES</u>

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération n° CP 16- du .

Fait en deux exemplaires originaux à Paris,

Le .....

Pour l'ADELC

(signature et cachet)

Le.....

Pour la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-595

DU 16 Novembre 2016

SOUTIEN A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

1ERE CONVENTION TRIENNALE – 3EME ANNEE
2EME CONVENTION TRIENNALE – 2EME ET 3EME ANNEES
3EME CONVENTION TRIENNALE – 3EME ANNEE
4EME CONVENTION TRIENNALE – 2EME ANNEE

TROISIEME AFFECTATION POUR L'ANNEE 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU	le Code Général des collectivités territoriales
VU	La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 133,
VU	La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa commission permanente,
VU	La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010
VU	La délibération CR 31-05 du 23 juin 2005 relative aux aides régionales dans le domaine culturel et notamment le titre 2 « les aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle »
VU	La délibération CR 45-10 du 18 novembre 2010 relative aux aides régionales dans le domaine culturel, portant sur le dispositif de la Permanence Artistique et Culturelle
VU	La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens
VU	La délibération CP 10-902 du 17 novembre 2010 modifiant la convention type adoptée par la délibération CP 06-861 du 19 octobre 2006
VU	La délibération CP 16-177 modifiant l'avenant type relatif au dispositif de permanence artistique et culturelle
VU	La délibération CP 16-270 relative à la permanence artistique et culturelle (Fiche projet n° 16007834)
VU	Le budget de la Région Ile-de-France 2016
VU	L'avis émis par la Commission des Finances ;
VU	l'avis de la commission de la culture
VU	Le rapport CP 16-595 présenté par Madame la Présidente du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1:

Décide de participer au titre du dispositif de la permanence artistique et culturelle au financement des projets détaillés en annexe 2 (fiches projet) à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **4 577 710 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la conclusion avec les bénéficiaires d'un avenant conforme à l'avenant type approuvé par délibération CP 16-177 du 18 mai 2016 et autorise la Présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **4 577 710 €** disponibles sur le chapitre 933 « Culture, sport et loisirs » - code fonctionnel 312 « Activités artistiques et culturelles » programme HP 312-005 (131005) « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue», action 13100504 « Développement de la permanence artistique » du budget 2016.

Article 2 :

Rectifie l'erreur matérielle intervenue dans l'état récapitulatif CP 16-270 (fiche projet n°16007834 – Saint-Quentin-en-Yvelines – Le prisme (1ère convention triennale – avenant 2 – juillet 16). La base subventionnable est corrigée à 114 700 € et le taux d'intervention à 34,87 %. Le montant de la subvention reste inchangé.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

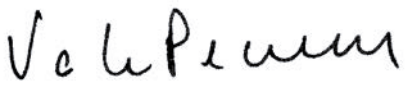

VALERIE PECRESSE

ANNEXE N° 1 A LA DELIBERATION : L'ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-595	Budget	2016

Chapitre	**933 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**312 - Activités culturelles et artistiques**
Programme	**131005 - Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue**
Action	**13100504 - Développement de la permanence artistique**

Dispositif : N° 00000103 - Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle

Dossier	16007756 - THEATRE PARIS VILLETTE - LE GRAND PARQUET - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	P0028247 - ASS THEATRE PARIS VILLETTE			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	110 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
229 924,00 €	HT	47,84 %	110 000,00 €	

Dossier	16007761 - ABC - AUBERVILLIERS BANDE COMEDIE - 1E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R9174 - ABC AUBERVILLIERS BANDE COMEDIE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
82 180,00 €	TTC	48,67 %	40 000,00 €	

Dossier	16013058 - ACADEMIE FRATELLINI - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R26195 - ACADEMIE FRATELLINI			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	120 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
436 087,00 €	HT	27,52 %	120 000,00 €	

Dossier	16013059 - ACTA - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R36517 - CREATION THEATRALE AUDIOVISUELLE			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
205 727,00 €	HT	19,44 %	40 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-595	Budget	2016

Dossier	16013060 - ACTION ARTISTIQUE 77 - 4E CONV PAC- AVENANT 1 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	R23450 - ACTION ARTISTIQUE 77			
Localisation	SEINE ET MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	111 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
416 764,00 €	HT	26,63 %	111 000,00 €	

Dossier	16013061 - AMK AEROSTAT MARIONNETTES KIOSQUE - 2E CONV PAC - AVENANT 2 - CP NOV 16			
Bénéficiaire	P0018502 - AMK AEROSTAT MARIONNETTES KIOSQUE			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	35 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
141 500,00 €	HT	24,73 %	35 000,00 €	

Dossier	16013062 - ASS CULT DU THEATRE D ALEPH - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	R22996 - ASS CULT DU THEATRE D ALEPH			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
60 620,00 €	HT	37,94 %	23 000,00 €	

Dossier	16013063 - ASSOCIATION CULTURELLE LA GIRANDOLE - 2E CONV PAC - AVENANT 2 - CP OCT 16			
Bénéficiaire	P0008072 - ASSOCIATION CULTURELLE LA GIRANDOLE			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
145 200,00 €	HT	20,66 %	30 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-595	Budget	2016

Dossier	16013064 - ASSOCIATION DU THEATRE DE CHELLES - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)				
Bénéficiaire	R30157 - ASSOCIATION DU THEATRE DE CHELLES				
Localisation	SEINE ET MARNE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	64 830,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
377 970,00 €	HT		17,15 %	64 830,00 €	

Dossier	16013065 - ASSOCIATION DU 48 - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)				
Bénéficiaire	R24489 - DU 48				
Localisation	SEINE ET MARNE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	45 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
489 856,00 €	HT		9,19 %	45 000,00 €	

Dossier	16013066 - ASSOCIATION L AQUARIUM - 2E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)				
Bénéficiaire	R30824 - ASSOCIATION L AQUARIUM				
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	58 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
129 815,00 €	HT		44,68 %	58 000,00 €	

Dossier	16013067 - ASSOCIATION LE LIEU - 4E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 2016)				
Bénéficiaire	R4279 - ASSOCIATION LE LIEU				
Localisation	SEINE SAINT DENIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	109 250,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
269 086,00 €	TTC		40,6 %	109 250,00 €	

Dossier	16013068 - ASSOCIATION THALIA THEATRE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)				
Bénéficiaire	R26968 - ASSOCIATION THALIA THEATRE				
Localisation	YVELINES				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	51 430,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
103 376,00 €	HT		49,75 %	51 430,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-595	Budget	2016

Dossier	16013069 - ASSOCIATION B3.1 - 4E CONV PAC - AVENANT 1 - CP NOV 16			
Bénéficiaire	P0034905 - B3 1			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	80 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
206 050,00 €	TTC	38,83 %	80 000,00 €	

Dossier	16013070 - CAMARGO - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R30027 - CAMARGO			
Localisation	HAUTS DE SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	55 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
105 800,00 €	HT	51,98 %	55 000,00 €	

Dossier	16013071 - CANTABILE - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R36515 - CANTABILE			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	28 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
82 210,00 €	HT	34,06 %	28 000,00 €	

Dossier	16013072 - CAP ETOILE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R30160 - CAP ETOILE			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	103 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
250 436,00 €	HT	41,13 %	103 000,00 €	

Dossier	16013073 - CHOEUR CHAMBRE ACCENTUS - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R22024 - CHOEUR CHAMBRE ACCENTUS			
Localisation	HAUTS DE SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
269 000,00 €	HT	18,59 %	50 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-595	Budget	2016

Dossier	16013074 - CIE MABEL OCTOBRE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R28449 - MABEL OCTOBRE			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	45 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
75 224,00 €	HT	59,82 %	45 000,00 €	

Dossier	16013075 - CIRQUE ICI - 2E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R30822 - CIRQUE ICI			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	60 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
114 900,00 €	HT	52,22 %	60 000,00 €	

Dossier	16013076 - CLASTIC THEATRE - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R7869 - CLASTIC THEATRE			
Localisation	HAUTS DE SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
138 000,00 €	HT	21,74 %	30 000,00 €	

Dossier	16013077 - CNAL CTRE NAL ART LYRIQUE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R11085 - CNAL CTRE NAL ART LYRIQU			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	150 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
632 360,00 €	HT	23,72 %	150 000,00 €	

Dossier	16013078 - COLLECTIF MUSIC INTERNATIONAL - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R36905 - COLLECTIF MUSIC INTERNAT IONAL			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
305 610,00 €	HT	13,09 %	40 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-595	Budget	2016

Dossier	16013079 - COLLECTIF MXM - 2E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	P0015377 - COLLECTIF MXM			
Localisation	SEINE ET MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	45 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
595 000,00 €	HT	7,56 %	45 000,00 €	

Dossier	16013080 - COLLECTIF SURNATURAL - 2E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	P0016470 - COLLECTIF SURNATURAL			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
110 680,00 €	HT	36,14 %	40 000,00 €	

Dossier	16013081 - VALLEE SUD GRAND PARIS - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	P0034128 - VALLEE SUD GRAND PARIS HOTEL DE VILLE D ANTONY			
Localisation	HAUTS DE SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	90 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
460 988,00 €	HT	19,52 %	90 000,00 €	

Dossier	16013082 - COMMUNE DE VAUREAL - LE FORUM - 2E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R220 - COMMUNE DE VAUREAL			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	35 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
167 800,00 €	HT	20,86 %	35 000,00 €	

Dossier	16013083 - COMPAGNIE OPOSITO - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R9578 - COMPAGNIE OPOSITO			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	115 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
710 970,00 €	HT	16,18 %	115 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-595	Budget	2016

Dossier	16013084 - COMPAGNIE RL - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R27578 - COMPAGNIE RL			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
98 500,00 €	HT	30,46 %	30 000,00 €	

Dossier	16013085 - COMPAGNIE ZEREP - 2E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	P0015439 - COMPAGNIE ZEREP			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
185 129,00 €	HT	27,01 %	50 000,00 €	

Dossier	16013087 - DECOR SONORE (3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	R28303 - DECOR SONORE			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
198 540,00 €	HT	15,11 %	30 000,00 €	

Dossier	16013088 - DEMARCY NAIF THEATRE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	R30155 - DEMARCY NAIF THEATRE			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	88 700,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
232 700,00 €	HT	38,12 %	88 700,00 €	

Dossier	16013089 - INFLUENSCENES - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	R12323 - INFLUENSCENES			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
175 600,00 €	HT	17,08 %	30 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-595	Budget	2016

Dossier	16013090 - KARINE SAPORTA - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	R26895 - ASSOCIATION KARINE SAPORTA			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	91 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
321 100,00 €	HT	28,5 %	91 500,00 €	

Dossier	16013091 - LA COMMUNAUTE INAVOUABLE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R30026 - LA COMMUNAUTE INAVOUABLE			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	70 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
132 725,00 €	HT	52,74 %	70 000,00 €	

Dossier	16013092 - LA COMPAGNIE DU MYSTERE BOUFFE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	R4644 - LA COMPAGNIE DU MYSTERE BOUFFE			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	45 420,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
158 047,00 €	HT	28,74 %	45 420,00 €	

Dossier	16013093 - LA CONSTELLATION - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R26191 - LA CONSTELLATION			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	80 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
316 000,00 €	HT	25,32 %	80 000,00 €	

Dossier	16013094 - LA MANUFACTURE THEATRE DE LA BASTILLE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R16012 - LA MANUFACTURE THEATRE DE LA BASTILLE			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	100 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
244 819,00 €	HT	40,85 %	100 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-595	Budget	2016

Dossier	16013095 - LA PENICHE OPERA - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	R9894 - LA PENICHE OPERA			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	110 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
423 070,00 €	HT	26 %	110 000,00 €	

Dossier	16013096 - L'APOSTROPHE SCENE NATIONALE CERGY PONTOISE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R30214 - L'APOSTROPHE SCENE NATIO NALE CERGY PONTOISE			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	60 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
155 503,00 €	HT	38,58 %	60 000,00 €	

Dossier	16013097 - L'ART MOBILE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R29418 - L ART MOBILE			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	75 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
213 500,00 €	HT	35,13 %	75 000,00 €	

Dossier	16013098 - L'ART STUDIO THEATRE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R30156 - L'ART STUDIO THEATRE			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	70 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
136 200,00 €	HT	51,4 %	70 000,00 €	

Dossier	16013099 - L'AUTRE SOUFFLE - 2E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	P0016894 - L'AUTRE SOUFFLE			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
178 898,00 €	HT	22,36 %	40 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-595	Budget	2016

Dossier	16013100 - LE SACRE DU TYMPAN - 2E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	P0016464 - LE SACRE DU TYMPAN			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	18 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
105 800,00 €	HT	17,01 %	18 000,00 €	

Dossier	16013101 - LE SAMOVAR - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	R22857 - LE SAMOVAR			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	80 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
291 777,00 €	HT	27,42 %	80 000,00 €	

Dossier	16013102 - LE STUDIO D'ASNIERES - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	R4633 - LE STUDIO D'ASNIERES			
Localisation	HAUTS DE SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	62 580,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
613 580,00 €	HT	10,2 %	62 580,00 €	

Dossier	16013103 - LES ATELIERS DE DANSE LA MENAGERIE DE VERRE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R23024 - LES ATELIERS DE DANSE LA MENAGERIE DE VERRE			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	150 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
598 223,00 €	HT	25,07 %	150 000,00 €	

Dossier	16013104 - LES ATHEVAINS -4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	R30188 - LES ATHEVAINS			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	145 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
506 000,00 €	HT	28,66 %	145 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-595	Budget	2016

Dossier	16013105 - LES HELIADES - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R9998 - LES HELIADES			
Localisation	HAUTS DE SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	56 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
192 600,00 €	HT	29,08 %	56 000,00 €	

Dossier	16013106 - LES LABORATOIRES D'AUBERVILLIERS - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	R9650 - LES LABORATOIRES D'AUBERVILLIERS			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	88 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
367 372,00 €	HT	23,95 %	88 000,00 €	

Dossier	16013107 - LES PALADINS - 2E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	P0016469 - LES PALADINS			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
95 906,00 €	HT	15,64 %	15 000,00 €	

Dossier	16013108 - MAISON DES METALLOS - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	P0030226 - MAISON DES METALLOS			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	60 000,00 €		Code nature	6557
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
500 000,00 €	HT	12 %	60 000,00 €	

Dossier	16013109 - MAISON D'EUROPE ET D'ORIENT - 2E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R22197 - MAISON D EUROPE ET D ORIENT			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
140 790,00 €	HT	35,51 %	50 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-595	Budget	2016

Dossier	16013110 - MAISON DU CONTE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	R9095 - MAISON DU CONTE			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	70 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
257 447,00 €	HT	27,19 %	70 000,00 €	

Dossier	16013111 - MJC RAMBOUILLET MAISON JEUNES & CULTURE - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	R20729 - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CAFE CLUB L USINE A CHAPEAUX			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
76 051,00 €	HT	39,45 %	30 000,00 €	

Dossier	16013112 - PATRICK SCHMITT - CIE LA FORGE - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R23828 - PATRICK SCHMITT			
Localisation	HAUTS DE SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
135 100,00 €	HT	22,21 %	30 000,00 €	

Dossier	16013113 - PRAXINOSCOPE THEATRE (2E CONV PAC - AVENANT 2 - NOV 2016)			
Bénéficiaire	P0016452 - PRAXINOSCOPE THEATRE			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
85 540,00 €	HT	29,23 %	25 000,00 €	

Dossier	16013114 - PRE O C COUPE - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R36341 - PRE O C COUPE			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
255 300,00 €	HT	11,75 %	30 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-595	Budget	2016

Dossier	16013115 - STS LE STUDIO THEATRE STAINS - 4E CONV PAC- AVENANT (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	R21304 - STS LE STUDIO THEATRE STAINS			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	80 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
162 000,00 €	HT	49,38 %	80 000,00 €	

Dossier	16013116 - TERRAIN DE JEU (3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	R34654 - TERRAIN DE JEU			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	45 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
115 250,00 €	HT	39,05 %	45 000,00 €	

Dossier	16013117 - THEATRE CINEMA P ELUARD REGIE - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R35127 - THEATRE CINEMA P ELUARD REGIE			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	45 000,00 €		Code nature	6568
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
234 165,00 €	HT	19,22 %	45 000,00 €	

Dossier	16013118 - THEATRE D IVRY A VITEZ - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	R36586 - THEATRE D IVRY A VITEZ			
Localisation	VAL DE MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	64 000,00 €		Code nature	6568
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
395 970,00 €	HT	16,16 %	64 000,00 €	

Dossier	16013119 - THEATRE D'AUBERVILLIERS - THEATRE DE LA COMMUNE (3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	R23412 - THEATRE D'AUBERVILLIERS THEATRE DE LA COMMUNE			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	55 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
280 710,00 €	HT	19,59 %	55 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-595	Budget	2016

Dossier	16013120 - LE MOUFFETARD - THEATRE DES ARTS DE LA MARIONNETTE A PARIS - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	R4777 - THEATRE DE LA MARIONNETTE A PARIS			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	90 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
483 400,00 €	HT	18,62 %	90 000,00 €	

Dossier	16013121 - THEATRE DES OISEAUX - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R36294 - THEATRE DES OISEAUX			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
49 870,00 €	HT	50,13 %	25 000,00 €	

Dossier	16013122 - THEATRE DU FIL - 2E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	P0006109 - THEATRE DU FIL			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
158 000,00 €	HT	18,99 %	30 000,00 €	

Dossier	16013123 - THEATRE DU MENTEUR LA MANUFACTURE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)			
Bénéficiaire	EX004216 - THEATRE DU MENTEUR LA MANUFACTURE			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
150 730,00 €	HT	33,17 %	50 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-595	Budget	2016

Dossier	16013124 - THEATRE ITALIQUE (3E CONV PAC - AVENANT 2 - NOV 16)			
Bénéficiaire	R36516 - THEATRE ITALIQUE			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
83 400,00 €	HT	47,96 %	40 000,00 €	

Dossier	16013125 - THEATRE L'AGORA SCENE NALE EVRY ESSONNE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R24969 - THEATRE L'AGORA SCENE NALE EVRY ESSONNE			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	85 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
293 696,00 €	HT	28,94 %	85 000,00 €	

Dossier	16013126 - THEATRE 95 - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R23798 - THEATRE 95			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	110 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
595 817,00 €	HT	18,46 %	110 000,00 €	

Dossier	16013134 - CTRE DRAMATIQUE NAL DE MONTREUIL - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	R22992 - CTRE DRAMATIQUE NAL DE MONTREUIL			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	55 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
174 947,00 €	HT	31,44 %	55 000,00 €	

Dossier	16013136 - ASSOCIATION CITE-THEATRE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	P0035593 - ASSOCIATION CITE-THEATRE			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	90 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
190 000,00 €	HT	47,37 %	90 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-595	Budget	2016

Dossier	16013137 - ASSOCIATION THEATRE PAR LE BAS - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)			
Bénéficiaire	P0023956 - ASSOCIATION THEATRE PAR LE BAS			
Localisation	HAUTS DE SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
162 600,00 €	HT	18,45 %	30 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000103 - Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	4 577 710,00 €

Total sur l'imputation 933 - 312 - 131005 - 13100504	4 577 710,00 €

ANNEXE N° 2 A LA DELIBERATION : LES FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013108

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MAISON DES METALLOS - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	500 000,00 €	12,00 %	60 000,00 €
	Montant Total de la subvention		60 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6557-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DES METALLOS
Adresse administrative : 94 RUE JEAN PIERRE TIMBAUD
75011 PARIS
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur PATRICK BLOCHE, Président

N° SIRET : 79966453700013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

La Maison des métallos est un établissement culturel de la ville de Paris ouvert en 2007 sous la mandature de Bertrand Delanoë, tout comme le 104 (2008), la Gaité lyrique (2011) ou Les trois Baudets (2009). Elle est implantée au cœur du quartier Belleville-Ménilmontant dans un lieu chargé d'histoire : à la fin du 19ème siècle, c'était une manufacture d'instruments de musique, la maison Couesnon, puis à partir de 1937, le siège de l'Union Fraternelle de la Métallurgie de la Confédération Générale du Travail, haut lieu du syndicalisme.
Le bâtiment a été racheté par la Mairie de Paris en 1997 suite à la mobilisation des habitants et associations du quartier. Des travaux ont été entrepris et une mission de préfiguration d'un établissement culturel a été menée pendant trois ans par Gérard Paquet et l'association Planète Emergence. Finalement, la Maison des métallos a ouvert en novembre 2007 afin de proposer un lieu d'échanges et de rencontres avec les artistes et les populations, en étant ouvert à toutes les formes artistiques contemporaines et avec l'ambition de dépasser la relation strictement « spectaculaire » aux populations.

Les objectifs de la Maison des métallos sont :
- la création artistique dans sa relation avec le développement des pratiques culturelles,
- le débat public et la transmission des savoirs à travers débats et conférences,
- l'association des populations au projet, la convivialité et l'ouverture sur le tissu associatif et les habitants du quartier,
- la promotion et la diffusion auprès du grand public du numérique et des nouvelles technologies.

L'action de la Maison des métallos s'articule autour de trois principes fondateurs : l'inscription dans la durée, la confrontation avec l'environnement régional et international, le choix de projets en prise avec les enjeux sociaux du temps présent à travers des thématiques définies (la santé et le corps, notamment dans leurs rapports avec la science, le multiculturel, l'éducation et l'insertion).

En septembre 2009, Philippe Mourrat est arrivé à la direction de la Maison des métallos avec le désir d'approfondir les résidences artistiques et les actions avec les publics. Les artistes désormais accueillis à la Maison placent le lien avec les amateurs ou les habitants au cœur de leur démarche artistique et la Maison cherchera à favoriser, dans leurs résidences, le décloisonnement des temps de création et de médiation ou de pratiques culturelles. Les artistes complices de la Maison des métallos en 2013 et 2014 sont Farid'O, Marie-Pierre Bésanger et Tamerantong. Par ailleurs, les actions artistiques de proximité sont renforcées.

Au 1er janvier 2014, la Maison des métallos est devenue un Etablissement public de coopération culturelle.

La structure est aidée par la Région Ile-de-France au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle à hauteur de 60 000 € depuis 2008. La dernière convention de renouvellement a été votée en novembre 2014.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION
La Maison des Métallos accueillera « F(l)ammes » d'Ahmed Madani, spectacle dans lequel des jeunes femmes de quartiers populaires rapprochent leur histoire familiale de l'histoire nationale, « L'œil du loup » de la compagnie Fard'O, « L'avaleur » de Robin Renucci ou encore « La violence des riches » de la compagnie Vaguement compétitif. De plus, la structure poursuivra ses partenariats avec notamment le Mouffetard, la MC93, Paris Quartier d'Eté et Onze Bouge. Ces partenariats permettront un rayonnement plus important des projets accompagnés et la création de nouveaux évènements. La structure proposera un rendez-vous autour du jeu vidéo avec le Théâtre Nouvelle Génération en janvier 2017 et un projet collaboratif transmedia « mots d'ados » autour des écrits intimes de l'adolescence. Les autres projets accueillis à la Maison des Métallos seront des lectures avec Radio Live, « Nous nous sommes rencontrés aux Métallos » de Stéphane Schoukroune, 8 conférences de mathématiques joyeuses par Cédric Villano et également des projets d'arts visuels avec des photographies des français entre 2014 et 2017. Ce sont 45 compagnies qui ont été reçues en résidence l'année passée. Pour la prochaine année, les artistes accueillis sont Linda Banchet, Louise Lévêque, Boris Herszbojn ou encore Jean-Michel Rabeux.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 50 000€.

APPROPRIATION
Pour la prochaine année de conventionnement, la Maison des Métallos renouvellera une grande partie des précédentes actions culturelles : rencontres, visites, ateliers de pratiques artistiques, stages, etc. Les dispositifs « L'art pour grandir » et « Culture à l'hôpital » seront reconduits et conduits par Farid Ounchiouene et Stéphane Schoukroum.

La Région renouvelle son aide au titre de l'appropriation à hauteur de 10 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		ETAT	
Salaires bruts techniciens	70000	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : Culture à l'hôpital / développement et action territoriale	5000
Charges employeur techniciens	35000	❒ attribué / ☒ en cours	
Droits d'auteur	23000	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Locations (préciser): materiel	2000	**Région Ile-de-France**	
Défraiements	20000	Région IDF - PAC	60000
Transports	15000	**Départements** (préciser) : Paros	80000
Apports en coproduction	15000	❒ attribué / ☒ en cours	
Achats de spectacle, concerts	280000	**Commune 1** (préciser) : Paris	200000
DEPENSES D'APPROPRIATION		❒ attribué / ☒en cours	
Salaires bruts	10000	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	
Charges employeur	5000	Autres (préciser) : ONDA	5000
Achat action culturelle	25000	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Autres (préciser) :		Locations de salle	80000
		Billetterie	60000
		Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) : bar	10000
TOTAL	**500000**	**TOTAL**	**500000**
Mise à disposition de locaux	25000	Mise à disposition de locaux	25000
Mise à disposition de personnel	5000	Mise à disposition de personnel	5000
Autres (préciser) :	15000	Autres (préciser) :	15000

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 500 000€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	42 000,00 €
2017	18 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	60 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	60 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	60 000,00 €
2015	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	6 000,00 €
	Montant total	186 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013117

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE CINEMA P ELUARD REGIE - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	234 165,00 €	19,22 %	45 000,00 €
	Montant Total de la subvention		45 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6568-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE CINEMA P ELUARD REGIE
Adresse administrative : 4 AV VILLENEUVE ST GEORGES
94600 CHOISY LE ROI
Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Administratif
Représentant : Monsieur GABRIEL ROCHE, Président

N° SIRET : 28940083000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Inauguré en septembre 1972, le Théâtre Paul Eluard de Choisy-le-Roi fut l'un des premiers « théâtres de ville » construit en région parisienne. Cécile Marie a succédé à Didier Mouturat en 2011 à la direction du théâtre avec un projet autour de la « création sans frontière », positionnant le théâtre comme un outil de coproduction aux niveaux européen et international, privilégiant des résidences et des accompagnements de collaborations artistiques entre la France et l'étranger. Le théâtre fait la part belle à la création contemporaine et en particulier à la jeune création, tout en accueillant des artistes reconnus. La programmation est pluridisciplinaire avec un axe fort sur la danse contemporaine et des actions culturelles sont menées en direction des publics (lycéens, collégiens, jeunes en difficultés, élèves d'écoles primaires, tout public, amateurs, associations…). En 2015, Le Théâtre Paul Éluard a est devenue scène conventionnée pour la diversité linguistique.
La structure de gestion de l'établissement a évolué. D'abord centre municipal d'activité culturelle en 1972, puis centre d'action culturelle en 1998 en gestion associative, c'est depuis juillet 2004 une régie autonome

personnalisée. La question des résidences d'artistes, liée à la création et à l'appropriation des œuvres par le biais de l'action culturelle, s'est également posée très tôt. Dès 1972, le Théâtre a accueilli des compagnies pour des résidences de courte ou moyenne durée aboutissant à des créations. Quant aux résidences d'artistes de longue durée, la première véritable a été celle du chorégraphe Peter Goss, de 1986 à 1992. Depuis, des dizaines de metteurs en scène, de chorégraphes ou de musiciens, sont venus en résidence de création ou de diffusion du répertoire au Théâtre. Depuis 2000, le lieu est doté d'une salle de cinéma (classée arts et essais), d'une grande et d'une petite salle pour le théatre.

Le Théâtre Paul Eluard de Choisy-le-Roi est soutenu par la Ville, le Conseil départemental du Val-de-Marne, la DRAC et la Région Île-de-France.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Le Théâtre Paul Eluard va poursuivre la mise en œuvre de son projet autour de la diversité linguistique à travers l'accueil et la programmation d'artistes et de spectacles étrangers : « Chroniques d'une révolution orpheline » en français et arabe de Leyla-Claire Rabih, « We almost forgot » du chorégraphe nigérian Qudus Onikeku, le cirque Halka de Tanger, « Acceso » du chilien Pablo Larrain ainsi que « Corbeaux » de la marocaine Bouchra Ouizguen. La saison présentera 29 spectacles aux disciplines variées pour plus de 50 représentations. Le théâtre s'attachera cette année à valoriser l'opéra et le théâtre musical au travers d'un temps fort présentant « Orfeo » de Samuel Achache et Jeanne Candel ainsi que « Qaraqorum » d'Alain Patiès. La saison sera également rythmée par plusieurs festivals : le Festivals de Marne, Sons d'Hiver, les Théâtrales de Charles Dullin et par la Biennale de danse du Val-de-Marne.
Deux créations seront soutenu au titre de la coproduction : « Le Quat'Sous » de Laurence Cordier et « Une mouette… » d'Hubert Colas. Plusieurs résidences de recherche et de création sont déjà prévues : en Théâtre pour un travail de recherche, en danse pour la reprise et la traduction de « We almost forgot » du danseur et chorégraphe Nigérian Qudus Onikeku et pour la création de l'opéra « the lighthouse » par le metteur en scène Alain Patiès en collaboration avec l'ensemble de création musical Ars Nova.
Par ailleurs, 220 heures d'actions culturelles sont déjà prévues en lien avec les artistes et les spectacles accueillis par le Théâtre, et à destination de scolaires (notamment les lycées Jean Macé de Choisy et Guillaume Apollinaire de Thiais), du tout public (rencontre, atelier de sensibilisation, ateliers de pratique, répétitions ouvertes, ciné-rencontres…), d'amateurs (ateliers, master-class mené par le metteur en scène et réalisateur Christophe honoré…), de public spécifique (jeunes en recherche d'emploi dans le cadre du projet « Pari Choisy - incubateur expérimental, centres sociaux, centre d'accueil de demandeurs d'asiles et mineurs isolés…).

La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 45 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	€	RECETTES	€
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	**198 040,00**	ETAT	**45 034,00**
Salaires bruts techniciens	25 000,00	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : ☑ attribué / ❒ en cours	46 000,00
Charges employeur techniciens	11 250,00	-TVA sur subventions	-966,00
		COLLECTIVITES TERRITORIALES	**171 231,00**
Frais techniques, consommables	4 500,00	**Région Ile-de-France**	
		Région IDF - PAC	45 000,00
Droits d'auteur	9 122,00	**Départements** (Val de Marne) : ☑ attribué / ❒ en cours	24 500,00
Locations techniques	6 000,00	**Choisy-le-Roi** : ☑ attribué / ❒ en cours	105 404,00
Défraiements	6 236,00		
Transports	15 762,00	-TVA sur subventions	-3 673,00
		SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	**2 500,00**
Apports en coproduction	40 000,00	ARCADI	2 500,00
Aides aux résidences	10 000,00	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	**15 400,00**
Achats de spectacle, concerts	70 170,00	Billetterie	13 900,00
DEPENSES D'APPROPRIATION	**29 625,00**	Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :	1 500,00
Salaires bruts	2 500,00		
Charges employeur	1 125,00		
Achat action culturelle	26 000,00		
AUTRES DEPENSES	**6 500,00**		
Catering, accueil, réception	3 000,00		
Supports de communication/quote part	3 500,00		
TOTAL	**234 165,00**	**TOTAL**	**234 165,00**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 234 165€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	45 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
	Montant total	135 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013118

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE D IVRY A VITEZ - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	395 970,95 €	16,16 %	64 000,00 €
	Montant Total de la subvention		64 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6568-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE D IVRY A VITEZ
Adresse administrative : 1 RUE SIMON DEREURE
94200 IVRY SUR SEINE
Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Industriel
Représentant : Monsieur Christophe ADRIANI, Directeur

N° SIRET : 49891059500012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Le théâtre municipal a ouvert en 1982 sous l'impulsion d'Antoine Vitez pour la création théâtrale et l'accueil de diverses programmations municipales gérées par le service culturel de la ville d'Ivry.
En 1991, Leïla Cukierman a été nommée à la direction du théâtre. Elle a monté une équipe permanente de professionnels en technique, administration, action culturelle et artistique, communication, chargés de mettre en œuvre la politique culturelle municipale autour d'une programmation constituée de spectacles en diffusion et en création, avec la chanson comme axe fort. Christophe Adriani succédera à Leila Cukierman à partir de la saison 2013-2014 sur la base d'un projet qui s'inscrit dans la continuité.
Le croisement des genres, le spectacle en direction du jeune public et le développement de la chanson en tant qu'art de scène sont au cœur du projet artistique. Dans ce cadre a été développé un important travail d'action artistique et culturelle en direction des publics de la ville et la mise en place de résidences d'artistes (jeune public et chanson), avec des interventions, des rencontres, des ateliers de pratiques etc.
En 2002, le Théâtre d'Ivry est devenu Scène Conventionnée Chanson par le ministère de la Culture. Le

théâtre a signé, à cette occasion une convention Chanson avec la Ville d'Ivry et la DRAC Ile de France. En 2003, une convention a également été signée avec le Conseil Général du Val de Marne.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
Le théâtre Antoine Vitez d'Ivry-sur-Seine ne prévoit pas de changement en terme d'emploi dans le cadre du projet du conventionnement : le poste de chargé de diffusion et celui de chargé de production sont maintenus. Toutefois en raison du départ du Théâtre des quartiers d'Ivry, le Théâtre d'Ivry est dans l'obligation de revoir la structuration de l'équipe permanente.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 25 000 €.

CREATION / DIFFUSION / APPROPRIATION
Le Théâtre d'Ivry accueille des artistes et compagnies de théâtre, cirque, danse et musique lors de résidences de durées variables (quelques jours à quelques mois) qui comprennent apport en coproduction, apport en industrie, actions culturelles et dates de diffusion. Le théâtre accompagne également des projets, notamment de reprise, en coproduction.
Le Théâtre d'Ivry poursuivra son accueil de compagnies en résidence de création. Cinq compagnie en bénéficieront pour la création de leurs spectacles: « Amnia, Au cœur » de la Compagnie Soleil sous la pluie, « Les écoutes extraordinaires » de Kristoff K.Roll , « Contes croustilleux, dans le boudoir de Jean de La Fontaine » de mise en scène de Juliette), « Chants berbères antiques » de Sidi Bémol et enfin « Zorbalov et l'orgue magique » de et avec Yanowski. Cinq équipes artistiques seront en résidence d'écriture et de territoire sur la saison 2016/2017, et en résidence de création sur la saison 2017/2018. Cinq projets seront coproduits. Par ailleurs, initié durant la saison 2015/2016, le projet Archipel Méditerranées mêlant rencontres et spectacles sera reconduit au cours de la saison 2016/2017.
De nombreuses heures d'actions culturelles seront menées (environ 300 heures), des ateliers en famille autour des spectacles programmés, des répétitions publiques et rencontres avec les artistes, divers ateliers en milieu scolaires (classes « chanson », « découverte », « Petits correspondants du Théâtre), des actions ponctuelles dans les quartiers d'Ivry.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 39 000 €.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)		ETAT	
Salaires brut chargé de diffusion	36 795,48	**DRAC Ile-de-France** (Service Musique et danse) : ❒ en cours	22500
Charges employeur	17 652,87	**Autres Ministères (**projet pol Ville- ACSE) : ❒ attribué	8000
Salaires brut chargé de production	33 285,66	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Charges employeur	15 404,62	**Région Ile-de-France**	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		Région IDF - PAC	64000
Apports en coproduction	22 000,00	**Départements** (Val de Marne) :	22500

Aides aux résidences	78 000,00	❒ attribué	
Achats de spectacle, concerts	122 000,00	**Commune 1** (Ivry sur Seine) :	280000
DEPENSES D'APPROPRIATION		❒ attribué	
Achat action culturelle	40 000,00	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	
Autres (préciser) :	30 832,32	ARCADI	4000
AUTRES DEPENSES		SACD, SACEM, ADAMI…(préciser) :	3000
Part de charges de fonctionnement	33 472,32	Autres (préciser) :	8000
Préciser la nature de ces dépenses :	16 056,73	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
		Billetterie	25000
		Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :	8500
TOTAL	**445 500,00**	**TOTAL**	**445500**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 395 970, 95 € et correspond aux dépenses d'emploi, aux dépenses de création/diffusion et aux dépenses d'appropriation.

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	44 800,00 €
2017	19 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	64 000,00 €

2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	64 000,00 €
2014	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	5 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	64 000,00 €
	Montant total	197 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013081

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VALLEE SUD GRAND PARIS (THEATRE JEAN ARP - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	460 988,00 €	19,52 %	90 000,00 €
	Montant Total de la subvention		90 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VALLEE SUD GRAND PARIS
(Théâtre Jean Arp)
Adresse administrative : 28 RUE DE LA REDOUTE
92260 FONTENAY AUX ROSES
Statut Juridique : Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM)
Représentant : Jean-Didier BERGER

N° SIRET : 20005796600018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Le Théâtre Jean Arp de Clamart bénéficie d'une salle de spectacle en amphithéâtre (600 places), au confort visuel et acoustique optimum, avec un équipement scénique et technique répondant aux normes les plus actuelles. Il été rénové en 2006 avec le soutien régional. Un espace cabaret a été pensé, permettant d'accueillir des « petites formes ». Depuis 1996 le Théâtre est dirigé par Farid Bentaïeb qui est également le directeur du Cinéma Jeanne Moreau. Le théâtre est en régie municipale directe, relevant de la Ville de Clamart et de la Communauté d'agglomération Sud de Seine (Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff) depuis avril 2011. En 2010, la DRAC a labélisé le Théâtre Jean Arp – Scène conventionnée pour les arts de la marionnette, le théâtre d'objet et autres formes mêlées parmi sept autres scènes arts de la marionnette en France.

Le Théâtre Jean Arp propose une programmation ancrée dans la création contemporaine, porteuse de sens et d'enjeux artistiques forts, qui lui permet d'élargir son rayonnement au département des Hauts-de-Seine et à la région Ile-de France. Au-delà d'un lieu de diffusion, le Théâtre Jean Arp accueille des artistes en résidence, et c'est pour cette action qu'il est soutenu au titre de la création par la Région.

D'autre part, il organise depuis 2002 d'un festival d'arts de la rue « Les petits pois », qui fait partie intégrante de la convention car déjà aidé avant l'entrée en PAC.

En lien avec la saison artistique, une véritable politique d'action culturelle s'est développée, visant à rendre accessibles au plus grand nombre l'art et la culture, au-delà des clivages d'ordre sociologique et économique. De nombreux partenariats ont été consolidés, tant avec les institutionnels et les collectivités territoriales qu'avec les milieux artistiques, socioculturels et associatifs.

Le Théâtre Jean Arp est membre du Groupe des 20 (réseau de vingt théâtres municipaux en Ile-de-France, entité soutenue par la Région Ile-de-France).

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Au cours de la prochaine année de conventionnement, le Théâtre Jean Arp de Clamart accompagnera Simon Delattre de la compagnie Rodéo Théâtre pour une résidence longue en partenariat avec le Théâtre Eurydice ESAT de Plaisir. Ce partenariat fonctionne comme suit : le Théâtre Jean Arp repère les artistes et les accueille en diffusion alors que le Théâtre Eurydice les reçoit en résidence et met à leur disposition plateau, ateliers et outils techniques son et lumière.
Son spectacle « Poudre Noire » sera coproduit et diffusé pour une série de 5 représentations. Une version courte du spectacle sera également créée à destination des scolaires. Dans le cadre de cette résidence, Simon Delattre développera l'action culturelle « L'Etrange familier, dérégler le réel pour mieux l'interroger » dans trois établissements scolaires : l'école élémentaire Galliera, le lycée Jacques Monod et le lycée Léonard de Vinci. La prochaine édition du Festival Les Petits Pois s'inscrira dans la proximité et sera tournée vers la création.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 90 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT OU TTC)

DEPENSES	**Prévisionnel 2016**	**RECETTES**	**Prévisionnel 2016**
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	352 058	ETAT	35 000
Aides à la création (montants contrats cessions) :		**DRAC Ile-de-France** - SDAT et Service théâtre	34 000
Apports en industrie	50 000	☑ attribué / ❒ en cours	
Préachats	87 850	**Ministère de l'Education Nationale**	1 000
Coproductions	27 000	❒ attribué / ☑ en cours	
Droits d'auteur	22 208	COLLECTIVITES TERRITORIALES	345 988
Locations : locations spectacle + fête+ chantier	55 000	**Région Ile-de-France**	
Défraiements	10 000	Région IDF - PAC	90 000

Apports en coproduction	10 000	**Conseil départemental des Hauts-de-Seine** - Fête des Petits pois + Eteignez vos portables + Quote-part fonctionnement	14 000
Achats de spectacle (Fête des petits pois)	90 000	❒ attribué / ☑ en cours	
DEPENSES D'APPROPRIATION	108 930	**Communauté d'agglo. Sud de seine**	215 988
Préciser le nombre d'heures : 1570 h		☑ attribué / ❒ en cours	
Achat action culturelle :		**Mairie de Clamart** - NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)	5 000
Sensibilisation et atelier	83 930	☑ attribué / ❒ en cours	
Travail avec les centres de loisirs - Fête des petits pois	25 000	**Mairie de Clamart** - Services scolaires	21 000
		☑ attribué / ❒ en cours	
		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	80 000
		Billetterie	80 000
TOTAL	460 988	TOTAL	460 988

Détail du calcul de la subvention
Le montant de la base subventionnable s'élève à 460 988€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires.

Localisation géographique :
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	90 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	90 000,00 €
2013	Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés	762 245,00 €
2013	Contrat régional territorial	1 636 428,00 €
2013	Manifestations littéraires	10 000,00 €
2013	Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique - Diagnostic	20 000,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	2 500,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	90 000,00 €
2014	Lutte contre les discriminations	10 000,00 €
2014	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	5 000,00 €
2014	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	13 098,80 €
2014	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	25 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	90 000,00 €
2015	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	3 695,38 €
2015	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Inv)	3 642,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	24 000,00 €
	Montant total	2 785 609,18 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013082

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMUNE DE VAUREAL - LE FORUM - 2E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	167 800,00 €	20,86 %	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VAUREAL
Adresse administrative : 1 PLACE DU COEUR BATTANT
95038 CERGY PONTOISE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Sylvie COUCHOT, Maire

N° SIRET : 21950637500316

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Située dans le Val d'Oise à 35km de Paris, Vauréal est l'une des 12 communes de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise. En 1994, la salle du Forum a ouvert comme annexe d'un centre social. Gérée par l'association Le Dolmen, elle a fonctionné jusqu'en 2002 en tant que structure municipale dédiée à la jeunesse, où la musique occupait une place importante grâce à la présence d'un studio de répétition et d'enregistrement, à une programmation musicale (8 à 10 concerts/an) et à l'organisation de projets musicaux.
En 2003, Le Forum a changé de statut pour devenir un centre culturel dédié aux musiques actuelles. Son organisation et les infrastructures ont été retravaillés afin d'ouvrir de nouveaux studios de répétition, d'aménager un espace billetterie, une régie, des loges… Le projet artistique et culturel du lieu s'est développé afin de proposer une programmation plus étoffée, des répétitions scéniques, des expositions, des actions culturelles et des résidences artistiques et l'accompagnement de groupes amateurs et semi-professionnels.

Aujourd'hui, Le Forum propose une programmation annuelle avec des têtes d'affiche et des artistes en développement, accueille des résidences d'artistes pour des créations et mène des actions culturelles (Peace and Lobe, dispositif départemental pour les collégiens « 999, l'envers du décor », ateliers d'enregistrement sonore…).

Le Forum, équipement municipal de la Ville de Vauréal, bénéficie du soutien de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, du Conseil départemental du Val d'Oise, de la DRAC au titre des scènes conventionnées musiques actuelles, et de la Région Ile-de-France. Il reçoit par ailleurs des aides du Pôle universitaire de Cergy-Pontoise, de la SACEM, du CNV et de la Caisse d'Epargne.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION / APPROPRIATION
Les activités du Forum de Vauréal sur la prochaine année de conventionnement poursuivront les même grands axes : diffusion, création et accompagnement d'artistes, et action culturelle et sensibilisation des publics.
Pour la prochaine année de conventionnement, le Forum de Vauréal souhaite favoriser la circulation des groupes franciliens, renforcer ses collaborations annuelles avec ses partenaires : l'Apostrophe, le festival Viva la Vida, Jazz au Fil de l'Oise, etc. La structure développera une programmation hors-les-murs afin de s'adresser aux publics empêchés. Les groupes accueillis seront General Elektriks, Tom Fire ou encore Janice in the noise.
Par ailleurs, les dispositifs d'accompagnement des artistes seront repensés et enrichis afin de les rendre plus complets. Le Forum souhaite notamment développer des résidences de création seront de plus longue durée pour les groupes émergents et dans le cadre de résidences mutualisées.
De plus, le Forum poursuivra ses actions de sensibilisation, en veillant à s'ouvrir à d'autres disciplines artistiques (numérique, arts visuels, arts plastiques, etc.) et en mettant en place des parcours artistiques à destination des jeunes. Le Forum et les artistes en résidence interviendront en direction de lycéens (, de collégiens ou encore d'étudiants (Université et CRR de Cergy-Pontoise) mais également de patients d'hôpitaux de jours, de personnes en situation de handicap ou encore de détenus.
La Région renouvelle son aide à hauteur de 35 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

CHARGES	€ HT	PRODUITS	€ HT
DEPENSES D'EMPLOI	**42 900,00**	**SUBVENTIONS MINISTERE DE LA CULTURE**	**20 000,00**
Quote part directeur artistique (1/4)	5 700,00	DRAC Ile de France: Musique et Danse scène conventionnée lieux de M.A (acquis)	20 000,00
Quote part développement. culturel (50%)	15 500,00	**AUTRES SUBVENTIONS DE L'ETAT**	**2 500,00**
Quote part régisseurs technique	10 000,00	Education Université de Cergy-Pontoise (sollicité)	2 500,00
Charges sociales	11 700,00	**SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES**	**59 000,00**
DEPENSES DE CREATION/DIFFUSION	**149 800,00**	**Région IDF**	

Achats de spectacles, concerts	56 300,00	Permanence Artistique et Culturelle (sollicité)	**35 000,00**
Frais techniques	2 500,00	**Département :**	
Droits d'auteur	7 000,00	Conseil général Val d'Oise (sollicité)	9 000,00
Apports en coproduction	5 000,00	**Communauté d'agglomération**	
Aide aux Résidences groupes	23 000,00	Cergy-Pontoise (sollicité)	15 000,00
Salaires + charges artistiques	7 000,00	**SOCIETES CIVILES - ORGANISMES PROS**	**10 000,00**
Salaires + charges techniques	22 000,00	SACEM : aide au lieu (sollicité)	2 500,00
Transports, défraiements	2 500,00	CNV : aide à la diffusion (sollicité)	5 000,00
hébergement + restauration	6 500,00	CNV : aide à la pré et post production (sollicité)	2 000,00
Prestation sécurité	9 500,00	RIF: dispositif itinérances (sollicité)	500
Fourn. bar et restaurant + achat boissons	8 500,00	**RECETTES PROPRES D'ACTIVITES**	**69 000,00**
DEPENSES D'APPROPRIATION	**18 000,00**	Locations salle	2 000,00
Préciser le nombre heures d'intervention		Billetterie	40 000,00
Salaires + charges	7 000,00	Parts de recettes de coréalisation	10 000,00
Achats actions culturelles	7 000,00	Transports, défraiements	0
Restauration + défraiements + transports	3 000,00	Vente des produits bar	17 000,00
Petit matériel et fournitures	1 000,00	Prestations de services	0
AUTRES CHARGES (fonctionnement)	**19 800,00**	**APPORT COMMUNE DE VAUREAL** (acquis)	**70 000,00**
COMUNICATION	**10 800,00**		
Annonces et insertions	1 800,00		
Conception - impression	5 500,00		
Affichage	3 500,00		
DIVERS	**9 000,00**		
Entretien (prorata)	2 700,00		
Fournitures diverses (prorata)	800		
Fluides et combustibles (prorata)	4 000,00		
Frais administratifs: fournitures, PTT,	1 500,00		
TOTAL	**230 500,00**	**TOTAL**	**230 500,00**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 167 800€ et et correspond au montant des dépenses de création/diffusion et des dépenses d'appropriation du budget prévisionnel proposé

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	24 500,00 €
2017	10 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d’aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	25 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 600,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	500 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	3 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	20 000,00 €
2014	Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"	8 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	35 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 120,00 €
2014	Soutien à la création et à la diffusion numérique	23 900,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	20 432,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	26 954,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	35 000,00 €
2015	Contrat régional territorial	211 846,00 €
2016	Construction et aménagement de médiathèques	79 811,00 €
	Montant total	616 663,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007756

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE PARIS VILLETTE - LE GRAND PARQUET - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	229 924,00 €	47,84 %	110 000,00 €
	Montant Total de la subvention		110 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS THEATRE PARIS VILLETTE
Adresse administrative : 211 AV JEAN JAURES
75019 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Valérie DASSONVILLE, Directrice

Date de publication au JO : 4 décembre 1996

N° SIRET : 43353723000040

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Le Grand Parquet, ouvert en 2005 et fondé par François Grosjean (association Les Métamorphoses Singulières) est une structure éphémère et mobile d'abord implantée rue du Département dans le 18ème arrondissement de Paris. En 2012, le Grand Parquet a quitté la rue du Département (où des travaux étaient prévus) pour rejoindre un autre site, l'esplanade des jardins d'Eole rue d'Aubervilliers, également dans le 18ème arrondissement parisien.
Le Grand Parquet est un ancien parquet de bal itinérant comme il en existait beaucoup jusque dans les années cinquante. Transformé en salle de spectacle, au milieu des rénovations de la ZAC Evangile, outre sa programmation ouverte et diverse (théâtre, marionnettes, contes sous toutes leurs formes, conférences théâtralisées, etc.), le Grand parquet a su s'intégrer et susciter l'intérêt du public issu du quartier.

Le projet initialement porté par l'association Les métamorphoses singulières et son directeur François Grojean outre la diffusion, comportait un axe de soutien à la création par la production de spectacles (« DérOulements et Où ? » de Roland Shön, « Avenir radieux, une fission française » et « Elf, la pompe Afrique » de Nicolas Lambert, « Faim de loup » et « La vieille et la bête » d'Ilka Schönbein…).

Suite au départ du directeur François Grosjean (association Les Métamorphoses Singulières) en 2014, la ville de Paris, propriétaire du lieu, a engagé une réflexion sur l'avenir de l'équipement. Souhaitant maintenir ce projet dans le 18ème arrondissement et lui donner une chance après les difficultés d'implantation importantes rencontrées depuis 2012 sur l'esplanade du Jardin d'Eole, la Ville de Paris a proposé la mutualisation de cet équipement avec un autre établissement de la ville. Elle a ainsi confié la direction du Grand Parquet à l'équipe récemment nommée à la direction du Théâtre Paris Villette, Valérie Dassonville et Adrien de Van. Dès lors depuis le 1er janvier 2016, le Grand Parquet est dirigé par la direction du Théatre Paris villette. Le projet pour le Grand Parquet est tourné vers l'accompagnement de la création et l'accueil de résidence tout en maintenant le lien direct aux publics et au territoire (notamment du quartier d'implantation du Grand Parquet) grâce à des actions culturelles menées par les artistes en résidence. Le Grand Parquet est ainsi le lieu privilégié pour les résidences des compagnies accueillies par le Théâtre Paris Villette, toutefois les résidences pourront être déployées sur les deux lieux pour s'adapter au mieux, notamment en terme technique, à la nature des projets.

Le Théâtre Paris Villette / Grand Parquet est soutenu par la Ville de Paris au titre du fonctionnement et par la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif de permanence artistique et culturelle. La DRAC Ile-de-France accompagne ponctuellement les projets et résidences.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Après des travaux de réaménagement et de mise aux normes effectués au début de l'année 2016, la prochaine année de conventionnement sera une année de pleine mise en œuvre du projet du Grand Parquet. Le Théâtre Paris Villette mettra ainsi en œuvre son projet pour le Grand Parquet, tourné vers l'accompagnement de la création artistique et l'accueil de compagnies en résidence ; et l'ouverture aux publics, habitants et associations grâce à la mise en place d'actions artistiques et culturelles en lien avec les équipes en résidence.
Les compagnies seront accueillies, après un appel à candidatures, selon leur projet et leurs besoins, pour des accueils plateau (permettre à se compagnies de mener une première étape de recherche ou de répétition), des résidences de création (permettre à des compagnies de finaliser leur projet de création et de rencontrer le public à travers des actions artistiques) ou des résidences d'implantation (résidence plus longue d'une durée de trois mois environ permettant à la compagnie de développer son projet et de s'ancrer dans la durée sur le territoire).
La compagnie en résidence d'implantation sera la compagnie Espace commun de Julien Fišera. Plusieurs compagnies bénéficieront des accueils plateau : la compagnie L'Ebouriffée, la compagnie anima motrix, la compagnie Tête chercheuse, Studio Monstre… Seront accueillies en résidence, notamment Mikael chirinian, Johanny Bert, Johanna Boyé, la compagnie Eulalie, la compagnie le Dahu, le collectif le Grand Cerf Bleu, Isabelle Canais…
Les actions d'appropriation seront déployées auprès du tout public, des scolaires (collège, lycée), d'usagers de centres sociaux et de maisons de quartiers, des associations locales, centres d'hébergements, maison d'arrêt… pour des répétitions ouvertes, des rencontres, des visites du théâtre, des ateliers de pratiques artistiques… Un projet, « Nos foyers », sera mené avec des CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) en lien avec des étudiants de l'ESSAD. Un spectacle, « l'Illiade », sera créé avec des comédiens professionnels, des détenus et des anciens détenus. Des ateliers en

lycées seront menés par des artistes en résidence (la compagnie Espace commun/Julien fisera et la compagnie Eulalie). Un volume horaire de 400 heures est prévu.

La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 110 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€ HT**	**RECETTES**	**€ HT**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	147 976 €	ETAT	10 000 €
Direction artistique (1/3 temps)	16 524 €	**DRAC Ile-de-France** (acquis)	10 000 €
Régisseur général (TP)	30 000 €	COLLECTIVITES TERRITORIALES	328 000 €
Chargée de Billetterie (TP)	21 420 €	**Région Ile-de-France**	
Chargé coordination résidences (TP)	28 152 €	**Région IDF - PAC**	110 000 €
Charges employeur	48 048 €	**Ville de Paris** (acquis)	200 000 €
Indemnités repas et transports	3 832 €	**Ville de Paris (action artistique)+ARE** (acquis)	18 000 €
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	100 550 €	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	5 400 €
Partenariat ARE Theatre de la Ville	7 000 €	Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	5 400 €
Programmation	25 000 €	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	5 000 €
Salaires bruts techniciens	15 000 €	ARCADI - plateaux solidaires, ONDA	5 000 €
Charges patronales techniciens	10 050 €	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	32 000 €
Droits d'auteur	6 000 €	Locations de salle	4 000 €
Défraiements	3 500 €	Billetterie	14 000 €
Transports	1 500 €	Recettes de bar	2 000 €
Apports en coproduction	20 000 €	Prestations techniques refacturées	12 000 €
Frais de régie	9 000 €	**TOTAL**	**380 400 €**
Location de matériel technique	3 500 €	Autres (préciser) : Quote-part subvention investissement	7 500 €
DEPENSES D'APPROPRIATION	32 256 €		
Préciser le nombre d'heures: 400 heures			
Salaires directs bruts	8 750 €		
Charges employeur	5 863 €		
Achat action culturelle	9 750 €		
Defraiements	2 000 €		
Frais techniques specifiques	5 893 €		
AUTRES DEPENSES	97 118 €		
Communication	20 000 €		
Chauffage fuel - Electricité	18 000 €		

Quote part administration	10 159 €		
Quote part direction technique	13 770 €		
Quote part chargée de communication	11 689 €		
Mission, réception	6 000 €		
Entretien des espaces et réparations techniques	8 000 €		
Frais postaux, administratifs et bancaires	5 000 €		
Loyer et assurance	4 500 €		
TOTAL	**377 900 €**		
Autres (préciser) : Dotation aux amortissements	10 000 €		
TOTAL	387 900 €	**TOTAL**	387 900 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 229 924 € et correspond aux dépenses de création/diffusion, aux dépenses d'appropriation et aux autres dépenses du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	77 000,00 €
2017	33 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	110 000,00 €
2015	Soutien à la création et à la diffusion numérique	22 355,00 €
	Montant total	132 355,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007761

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ABC - AUBERVILLIERS BANDE COMEDIE - 1E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	82 180,00 €	48,67 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ABC AUBERVILLIERS BANDE COMEDIE
Adresse administrative : 15 RUE LOUIS BONNET
75011 PARIS 11
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Anne-Marie PIGNARRE, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 34325548500033

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

La Compagnie ABC (Aubervilliers Bande Compagnie) a été créée en 1985 par Catherine Boskowitz à Aubervilliers. Catherine Boskowitz a par ailleurs fondé et codirigé le Collectif 12 à Mantes-la-Jolie (1998-2008) - lieu avec lequel une complicité perdure - et a mené une mission de développement artistique et culturel en milieu rural en Bourgogne. La compagnie travaille beaucoup à l'étranger (Afrique, Moyen-Orient, Europe, Haïti) à travers des actions de formation et de création ; elle intègre de nombreux artistes étrangers au sein de ses créations. Enfin, Catherine Boskowitz est régulièrement sollicitée pour animer des évènements (cycles au Festival d'Avignon avec RFI – Ecritures africaines en 2013, Lectures « Ça va, ça va le monde » en 2014 –, année Jean Genet en Bourgogne...).

La prise en compte des diversités culturelles et l'implication du public sont au cœur de ses préoccupations artistiques (cf. sa vingtaine de mises en scène dont « Allah n'est pas obligé » de A. Kourouma, « Bérénice », « La dernière interview » avec D. Niangouna).

La compagnie ABC reçoit régulièrement le soutien de la DRAC et de l'Institut Français pour ses projets. La Région Ile-de-France soutient la compagnie ABC depuis septembre 2014 au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle pour son projet artistique et culturel autour de la figure de Penthésilée à travers des laboratoires de recherche, des petites formes, des ateliers avec les habitants et des créations théâtrales en partenariat avec plusieurs lieux et territoires franciliens dans les Yvelines et le Val de Marne en particulier.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION
Lors de la dernière année de conventionnement, la compagnie ABC a créé une performance-spectacle « Penthésilée Haïtienne » dans l'espace urbain. Des représentations ont eu lieu à Port-au-Prince et à Mantes-la-Jolie. Un cycle de lectures hors les murs a été mené en partenariat avec la MC 93 sur le territoire de Bobigny. Dans ce cadre et plus largement, la compagnie a repris son spectacle « Samantha à Kinshasa » lors de 4 représentations à Bobigny et hors Ile-de-France. Enfin, la compagnie a créé un spectacle d'appartement « Les animaux de la savane » de et avec Lazare Minoungou (5 représentations données en Ile-de-France). D'autres projets artistiques extérieurs à la compagnie se sont réalisés avec Leyla Rabih (collaboration autour de son projet « Chroniques d'une révolution orpheline ») et des lectures musicale avec le festival Sidération du CNES et le musicien Didier Petit.
Pour la prochaine année de conventionnement, la compagnie souhaite s'implanter de manière pérenne en Seine-Saint-Denis, en partenariat avec la MC 93. Le projet est d'habiter un quartier sur une durée longue en y proposant des « espaces de fiction » en lien avec des acteurs, auteurs, vidéastes, urbanistes, architectes, sociologues et les habitants, afin de réfléchir et sur la notion de rénovation urbaine.
Dans cette optique, la compagnie créera le spectacle « Fictions ordinaires », prévu dans l'espace urbain, et dont la première mouture sera réalisée en mai 2017 dans un quartier de Medellin en Colombie, dans le cadre de l'année France-Colombie. Une tournée est en cours de définition à l'échelle nationale et internationale.
La compagnie ABC mettra en chantier une nouvelle création, « Fragments Fleuve », d'après un texte d'E. Galeano, autour de l'histoire populaire de l'Amérique latine, qui sera montée en 2018. Le spectacle fera l'objet de plusieurs formats afin d'être joué en salle et hors les murs voire dans l'espace public. Deux résidences à Paris (Maison des métallos) et en Bourgogne sont prévues. La compagnie sera également accueillie au Collectif 12 à Mantes-la-Jolie à l'automne 2017.
Catherine Boskowitz poursuivra sa collaboration avec Leyla Rabih et travaillera également avec le chorégraphe conglolais Andreya Ouamba.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 40 000 € pour les projets artistiques de la compagnie (créations, diffusion, résidences…) en Ile-de-France.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (TTC)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	69865	ETAT	13600
Salaires bruts artistes (metteure-en-scène et comédiens)	24500	**DRAC Ile-de-France**: Aide au projet	10000
Charges employeur artistes	11664	en cours	

Salaires bruts techniciens	7500	**Ministère des Affaires étrangères (IF)**	3600
Charges employeur techniciens	4536	en cours	
Honoraires artistiques & rémunérations des artistes à l'étranger	10000	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Défraiements	3925	**Région Ile-de-France**	
Transports	5940	Région IDF - PAC	40000
Autres (préciser) : Frais techniques, consommables spectacles	1800	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
DEPENSES D'APPROPRIATION	1935	Prestations de service (ateliers, médiations)	2580
Préciser le nombre d'heures	*30*	Apports de coproduction : (HEAR, SN de Martinique)	12000
Salaires bruts	1290	Ventes de spectacle (10 représentations)	14000
Charges employeur	645		
AUTRES DEPENSES	10380		
Chargé de diffusion CSC	3800		
Honoraires comptabilité, payes	3500		
Affranchissements, téléphone	1300		
Documentation, fournitures	980		
Missions-réceptions	800		
TOTAL	**82180**	**TOTAL**	**82180**

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 82 180€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SEINE-SAINT-DENIS
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	28 000,00 €
2017	12 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
	Montant total	80 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013058

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACADEMIE FRATELLINI - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	436 087,00 €	27,52 %	120 000,00 €
	Montant Total de la subvention		120 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACADEMIE FRATELLINI
Adresse administrative : RUE DES CHEMINOTS
93210 LA PLAINE ST DENIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Alain PACHERIE, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 30249234300033

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Héritière de l'Ecole nationale de cirque créée par Annie Fratellini et Pierre Etaix en 1972, l'Académie Fratellini est, depuis 2003, tout à la fois un pôle de formation supérieure (CFA) et un centre de développement artistique et culturel, implanté dans le quartier de La Plaine à Saint-Denis. L'Académie est dirigée par Stéphane Simonin depuis 2012, Valérie Fratellini en est la directrice pédagogique.

L'Académie Fratellini est une construction privilégiant les matériaux de récupération et le bois ; elle a été conçue par les architectes Patrick Bouchain & et Loïc Julienne comme un lieu à la fois nomade et sédentaire. Située sur un terrain mis gracieusement à disposition par la SEM Plaine Commune, elle comprend plus de 5500 m² et se compose de différents espaces équipés : le grand chapiteau (jauge de 1600 places), le petit chapiteau (jauge de 250 places), une grande halle (jauge de 250 places), 3 studios

de travail de 200 à 400 m², 1 salle de danse, des bureaux, 3 ateliers de fabrication (costumes, ferronnerie, menuiserie). Le site dispose également de 5 caravanes offrant des possibilités d'hébergement et de 7 containers de stockage de matériel.

L'Académie est, avec le CNAC, l'une des deux écoles supérieures en France qui prépare depuis 2015 au Diplôme national supérieur professionnel d'artiste de cirque (Bac+3, niveau II).

L'Académie Fratellini est la seule école à proposer une formation basée à la fois sur un principe d'alternance entre temps pédagogique (60%) et temps professionnel (40%) et sur un parcours de formation individualisé pour chaque élève-apprenti, qui est rémunéré pendant trois ans dans le cadre du CFA. Il s'agit de former des artistes de cirque complets, qui possèdent chacun une spécialité parmi les différentes disciplines.

Comme dans un autre CFA dédié aux arts de la scène, le Studio-Théâtre d'Asnières, le principe de l'alternance offre l'opportunité aux apprentis de participer à l'ensemble des activités de l'Académie (spectacles, « apéro-cirque », diffusion hors les murs, action culturelle, évènementiels…), dans le cadre de leur temps professionnel, ce qui leur permet de toucher du doigt et d'expérimenter concrètement le monde du travail, mais aussi de se confronter au public. En outre, les apprentis travaillent avec d'autres équipes artistiques ou partenaires soit dans le cadre de prestations (lors d'évènementiels d'entreprises à l'Académie), soit dans le cadre de diffusion de spectacles de l'Académie à l'extérieur, ou encore, dans le cadre de détachements auprès d'autres équipes artistiques, qui les intègrent dans leurs projets.

Cette diversité de mises en situation et la synergie qui existe au sein de l'Académie entre ses différentes activités constituent un avantage indéniable pour les apprentis pour leur intégration au monde professionnel à la sortie de l'école, dans un secteur économiquement fragile, touché à la fois par la crise de l'intermittence et la crise de la diffusion. Ainsi, par exemple, la promotion des 9 apprentis diplômés en 2011 ont tous trouvé du travail après l'Académie, notamment comme interprètes au sein de grandes compagnies françaises ou internationales (Cirque du Soleil, Madona Bouglione…)

L'Académie Fratellini est financée par l'Etat, la Région, le Département de la Seine-Saint-Denis et la Communauté d'agglomération Plaine Commune. Hormis une aide de la DRAC au titre du SDAT, l'Etat intervient uniquement sur le CFA contrairement aux autres acteurs publics dont les aides sont réparties entre les activités pédagogiques et artistiques.

L'Académie Fratellini est soutenue au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle à hauteur de 120 000 € depuis 2005. Une quatrième convention triennale a été conclue en octobre 2015 en portant une attention particulière à l'atteinte des objectifs suivants : la poursuite de la structuration de l'activité artistique et culturelle de l'Académie, à travers l'accueil de résidences, l'accueil d'artistes extérieurs dans le cadre de la programmation, les temps de diffusion dans les murs et hors les murs et les projets d'appropriation avec le public.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Sur l'année de conventionnement écoulée, l'Académie Fratellini a diffusé 4 spectacles enplateaux partagés entre novembre 2015 et avril 2016 pour un total de 12 représentations :

- « Dans l'arène », compagnie YZ, dans le cadre du festival Kalypso organisé par le CCN de Créteil
- « Flaque », compagnie De Fracto, dans le cadre du festival Kalypso organisé par le CCN de

Créteil

- « La Poème » de Jeanne Mordoj, cie Bal, dans le cadre du festival Rencontre des jonglages organisé par la Maison des jonglages
- « Taïval » de la cie Nuua, dans le cadre du festival Rencontre des jonglages organisé par la Maison des jonglages

  La compagnie Nuua a également été accueillie en résidence partagée entre la MDJ (3 semaines) et l'Académie (2 semaines). Le spectacle met en scène deux anciens apprentis de l'Académie (promotions 2011 et 2013).

L'Académie a renouvelé son partenariat avec la SACD dans le cadre du festival des Impromptus pour présenter les soirées « processus cirque », soit 7 projets de recherche rpésentés par Les Choses de rien, Les Colporteurs, L'envolée cirque, la Cie du Chaos, Ki production, la Cie Invitro et la cie ARN.
Enfin, en termes de diffusion, 4 petiotes formes ont été accueillies dans le cadre du festival des Impromptus.
L'Académie a produit une quinzaine de spectacles avec les apprentis et des metteurs en scène invités, dont : « En vrac », mis en scène par Jérôme Thomas en octobre 2015 avec 3 apprentis de 3ème année (cette forme courte a été diffusée également au festival Circa à Auch et au Village de cirque à Paris) ; « pourquoi pas ? » mis en scène par Béné Borth avec 2 apprentis de 2ème année en novembre 2015 (30 représentations dans les écoles maternelles de la ville de Saint-Denis et 10 représentations lors d'évènements) ; « Wasteland », mise en scène par Mourad Merzouki avec 8 apprentis et 4 danseurs du CCN de Créteil (23 représentations dans le cadre du Cirque de Noël de l'Académie) ; « Hors jeu », mise en piste par Antoni Klemm en mai 2016 avec les apprentis de 1ère année et un freestyler professionnel, autour du thème du football (14 représentations sur le territoire de Plaine Commune à l'occasion de la Coupe de l'Euro 2016) ; « Grande illusion », mise en piste de Philippe Fenwick avec les apprentis de 3ème année et enfin 8 « apéros cirque » avec plusieurs metteurs en scène (Laurent fréchuret, Anna Rodriguez, Hervé Van Meulen, Jeanne Mordoj…)
Enfin, 13 résidences de recherche, création ou reprise ont eu lieu pour des durées comprises de 5 à 20 jours avec les compagnies suivantes : Les Intouchables, L'Oubliée, Ordinaire exception, L'envolée cirque, Ki Productions, Faro Celst, Rasposo, Surnatural Orchetsra / inextremiste, Nuua, 14 :20Les singuliers, L'immédiat, Production Laza US Ine.
Pour la prochaine année de conventionnement, l'Académie structurera sa programmation autour de deux thèmes : « Circularité et collectif » et « Acrobatie et équilibre ». dans ce cadre, elle accueillera 3 spectacles dans sa programmation : « Il n'est pas encore minuit », cie XY en octobre 2016 (2 représentations), le Cirque Mandingue de Guinée en nov-dec 2016, « Extension » du cirque Inextremiste en mars 2017, « Tesseract » par le cirque Nacho Flores en mai 2017.
L'Académie Fratellini produira par ailleurs une petite forme à destination des maternelles, mise en scène par Jeanne Mordoj, ainsi que trois spectacles avec les apprentis de 1ère, 2ème et 3ème années,
6 apéros-cirque qui seront mis en piste par Sacha Dubrovski,y, Philippe fenwick, Cie Rasposo, Franck Dinet, Julie Mondor…, des créations sur mesure pour des évènements spécifiques ainsi que des cartes blanches qui seront proposées dans d'autres lieux partenaires (Village de cirque, Gonesse, la Fontaine aux images à Clichy-sous-Bois…)
Au moins 11 compagnies seront accueillies en résidence dont Anem Mapou, Azeïn, La susceptible, Arriana et Roxana, Claire Carpenier, Fil instable, Lunatic, Les globules bleus, Basinga, Cube, Collectif La galipette…
L'Académie Fratellini poursuit ses nombreuses interventions auprès des publics dans le cadre des cours, stages amateurs, visites, ateliers d'initiation au cirque avec des scolaires, des comités d'entreprises, des classes à pac, des résidences en milieu scolaire, des classes relais, des parcours découverte, des ateliers avec des jeunes en situation de handicap, des détenus, des centres sociaux, des jeunes en insertion sociale et professionnelle, des projets fédérateurs « un cirque dans mon quartier » avec des jeunes du Franc-Moisin, des partenariats avec l'enseignement supérieur : écoles d'art et d'architecture, universités Paris 8 et13, lycée professionnel La Source spécialisé dans les formations aux métiers des arts du spectacle, GRETA « paysage » avec le Lycée Suger.
Près de 800 heures d'interventions artistiques sont prévues.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 120 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	€	RECETTES	€
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	**384 260**	**ETAT**	**16 000**
Programmation	**308 969**	**DRAC Ile-de-France** : Developpement et actions territoriales	11 000
dont achat de spectacles	*46 608*	❒ attribué	
dont personnel artistique	*96 128*	**Rectorat Créteil - Inspection Académique**:	5 000
Salaires bruts artistes	58 974	❒ attribué	
Charges employeur artistes	37 154	**COLLECTIVITES TERRITORIALES**	**400 382**
dont personnel technique	*139 823*		
Salaires bruts techniciens	85 781	**Région IDF - PAC**	120 000
Charges employeur techniciens	54 042	*TVA*	*-6256*
dont Droits d'auteur	*4 661*	**Département Seine-Saint-Denis** ❒ attribué	**89 108**
Locations (préciser):		*Convention triennale*	*85 308*
dont Défraiements	*15 536*	*MICACO (Art au Collège)*	*3 800*
dont Transports	*6 214*	**Communauté d'agglomération de Plaine Commune :**	**197 530**
Diffusion	**48 378**	❒ attribué	
Aides aux résidences	**11 938**	**EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)**	**25 000**
Communication, Relations Publique	**14 975**	*Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE*	*25 000*
DEPENSES D'APPROPRIATION	**51 826**	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	**19 000**
Préciser le nombre d'heures	744	SACD, SACEM, ADAMI…(préciser) : SACD - Processus Cirque	19 000
Salaires bruts	*23 428*	**MECENAT & SPONSOR**	**21 000**
Charges employeur	*14 760*	*Programmation*	*12 000*
Achat action culturelle	*10 911*	*Actions Culturelles*	*9 000*
transports et défraiements	*2 728*	AUTRES RECETTES	
AUTRES DEPENSES	**927 355**	**RECETTES PROPRES D'ACTIVITE**	**882 060**
Part de charges de fonctionnement	**927 355**	Locations de salle	
rémunération personnel permanent	552 459	**Billetterie**	**305 000**
salaires bruts	356 425	*programmation*	*265 000*
charges employeurs	196 034	*Actions culturelles*	*40 000*
autres charges diverses de fonctionnement	374 897	**Apport Académie Fratellini**	**577 060**
TOTAL	**1 363 442**	**TOTAL**	**1 363 442**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 436 087 € et correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite des autres dépenses.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	84 000,00 €
2017	36 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux employeurs du secteur public non industriel et commercial, et aux associations à but non lucratif, non assujettis à la taxe d'apprentissage	31 985,68 €
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	120 000,00 €
2013	Développeurs de l'apprentissage	27 250,00 €
2013	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	640,00 €
2013	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	140 071,00 €
2014	Aide à projet arts de la rue et/ou de la piste	12 500,00 €
2014	Aide aux employeurs du secteur public non industriel et commercial, et aux associations à but non lucratif, non assujettis à la taxe d'apprentissage	10 657,12 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	120 000,00 €
2014	Aides régionales aux apprentis des CFA franciliens	180,00 €
2014	Développeurs de l'apprentissage	13 625,00 €
2014	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	720,00 €
2014	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	126 504,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	120 000,00 €
2015	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	139 742,00 €
2016	Développeurs de l'apprentissage	6 812,50 €
2016	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	260,00 €
2016	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	107 000,00 €
	Montant total	853 142,30 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013059

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACTA - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	205 727,00 €	19,44 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CREATION THEATRALE AUDIOVISUELLE
Adresse administrative : 4 RUE LEON BLUM
95400 VILLIERS LE BEL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Alexandre MOUTON, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 37904653500033

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

La compagnie ACTA (Association de Création Théâtrale et Audiovisuelle) a été créée en 1989 par Agnès Desfosses, photographe et metteure en scène. Après avoir été co-dirigée pendant 4 ans, de 2010 à 2014, par Agnès Desfosses et Laurent Dupont, la compagnie ACTA est désormais dirigée uniquement par Laurent Dupont, Agnès Desfosses poursuivant son activité au sein de la compagnie à travers des collaborations artistiques. Implantée depuis sa création à Villiers-le-Bel dans le Val d'Oise (elle y dispose d'un lieu de travail), les créations d'ACTA sont présentées en France et à l'étranger.
ACTA s'inscrit dans une démarche s'intéressant aux cultures populaires et à leurs transformations, développant rencontres et collaborations artistiques françaises et européennes, poursuivant un travail d'équipe entre scénographes, auteurs et compositeurs contemporains, déterminant la place et le rôle des spectateurs en fonction des thèmes et des formes artistiques, et s'adressant à un large public : petits et

grands, initiés ou non.
La compagnie ACTA anime régulièrement des ateliers à destination du public (enfant ou adulte) ou de professionnels de la culture mêlant photographie, théâtre et son, dans le cadre de structures culturelles, écoles, collèges ou maisons de quartier. Ces ateliers constituent souvent le point de départ des créations de la compagnie ACTA.
Depuis 2004, ACTA organise les PREMIERES RENCONTRES – éveil artistique, petite enfance et spectacle vivant – Biennale européenne en Val d'Oise – événement destiné aux très jeunes spectateurs de moins de 4 ans et à leurs accompagnateurs. Dans ce cadre, la compagnie s'inscrit dans un réseau européen et international. Elle a ainsi coordonné un projet européen Grundtvig : « Parentalité/Education/Culture/Art » sur 2010-2012 avec 5 partenaires européens.

ACTA est soutenue par la ville de Villiers-le-Bel, la communauté d'agglomération de Val-de-France, la DRAC, le Conseil départemental du Val d'Oise, et la Région Ile-de-France.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La compagnie prévoit le maintien des postes CDI temps plein de l'administratrice et de la chargée des relations publiques et de la diffusion.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 25 000€.

CREATION / DIFFUSION/ APPROPRIATION
Implantée à Villiers-le-Bel depuis 2001, la compagnie ACTA y mène de nombreuses actions en direction des publics, y créé et diffuse ses spectacles et organise tous les deux ans la biennale européenne en Val d'oise arts, petite enfance et spectacle vivant « PREMIERES RENCONTRES » (25 structures partenaires dont 19 théâtres dans 17 villes). Elle dispose à Villiers-le-Bel d'un lieu de travail qu'elle a, depuis trois ans, décidé d'ouvrir à d'autres compagnies.
Pour la prochaine année de conventionnement, la compagnie ACTA créera « Sons… jardins secrets » de Laurent Dupont, un spectacle musicale et visuel tout public à partir de 4 ans, à Villiers-le-Bel. Un an d'actions culturelles ont précédé cette création : quatre types d'ateliers menés auprès d'enfants de 6 à 10 ans et d'adultes de Villiers-le-Bel (numérique, écritures/théâtre, arts plastiques et parole partagée). Pour cette création, la compagnie bénéficiera notamment d'une résidence de création à la Briqueterie de Montmorency (95), nouveau partenaire de la compagnie.
Par ailleurs, les diffusions se poursuivront pour les spectacles « L'avoir, Ode chantée au Savon », « Plis/Sons », « Archipel » et « Dans les yeux des autres » ainsi que pour l'exposition « Enfances Chercheurs d'Or ». 14 représentations dont 51 en Ile-de-France sont déjà prévues.
L'accueil de compagnies en résidence dans le lieu de la compagnie concerneront notamment la compagnie du soleil sous la pluie, la compagnie théâtre de cuisine, la compagnie charabia. Il s'agit pour ACTA d'accompagner les compagnies dans leur réflexion sur la création en direction de la petite enfance et leur adresse à un double public.
ACTA mène de nombreuses actions en direction des publics (plus de 2000 heures sont envisagées), habitants, collégiens, personnels de la petite enfance, enfants, parents… en lien avec son travail artistique et ses spectacles.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 15 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES HT	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	**91531**	ETAT	**63000**
Administratrice et chargée de diffusion (CDI)	58021	**DRAC Ile-de-France** / Bureau du théâtre	50000
Chargée de production /diffusion (CDDU)	5600	❒ **sollicité**	
Charges employeur	27910	**DRAC Ile-de-France** SDAT Politique de la ville	10000
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	**67428**	❒ **non encore sollicité/**	
SONS JARDINS SECRETS	26350	**CGET**	3000
Salaires bruts artistes	14800	**non encore sollicité**	
Charges employeur artistes	8408	COLLECTIVITES TERRITORIALES	**93235**
Salaires bruts techniciens	1904	**Région Ile-de-France**	
Charges employeur techniciens	1238	Région IDF - PAC	**40000**
DIFFUSION	27816	**Départements** : **Conseil Départemental du Val d'Oise**	39235
Salaires bruts artistes	13633	❒ **sollicité**	
Charges employeur artistes	6817	**Communes** : **Villiers-le-bel**	14000
Salaires bruts techniciens	4901	❒ **sollicité : Aide à la vie associative, aide à la création**	
Charges employeur techniciens	2465	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	**58152**
Autres: achats, transports, défraiements CREATION ET DIFFUSION	13262	adhésion	228
DEPENSES D'APPROPRIATION :actions culturelles, accueil de Cies en résidence…	**30908**	Ventes de spectacle	57924
Salaires bruts	16440		
Charges employeur	9864		
Achat action culturelle	4604		
AUTRES DEPENSES	**24520**		
Fluides - EDF, eau	7560		
Affranchissements - téléphone	2000		
Documentation et fournitures de bureau	1800		
Petit outillage/ maintenance informatique	1000		
Assurances	2500		
Missions réceptions transports	500		
Frais financier	500		
Honoraires cabinet comptable	4560		
Honoraires commissaire aux comptes	3600		
Autres charges	500		

TOTAL	214387	TOTAL	214387
Mise à disposition de locaux	11325	Mise à disposition de locaux	11325
Mise à disposition de personnel (mécénat ADP)	1500	Mise à disposition de personnel (mécénat ADP)	1500

Intérêt régional
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 205 727€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé déduction faite des frais financiers, des honoraires du cabinet comptable et du commissaire aux comptes.

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	28 000,00 €
2017	12 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Actions européennes	40 000,00 €
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
	Montant total	160 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013060

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACTION ARTISTIQUE 77 - 4E CONV PAC- AVENANT 1 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	416 764,00 €	26,63 %	111 000,00 €
	Montant Total de la subvention		111 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACTION ARTISTIQUE 77
Adresse administrative : 1 PL DE LA PREFECTURE
77010 MELUN CEDEX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur HERVE BISEUIL, Directeur

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 32897134600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Dirigée depuis 2011 par un nouveau directeur, Hervé Biseuil, Act'art est l'association départementale du Conseil départemental de Seine-et-Marne chargée de mettre en œuvre des projets culturels et artistiques sur son territoire. L'opérateur est né en 1999 de la fusion des deux instruments de diffusion du département de Seine-et-Marne : l'Adiam 77 (musique) et Adact 77 (théâtre). Les actions de diffusion et de création s'inscrivent dans une politique de développement et d'équilibre du territoire à la fois rural et urbain.

Les « Scènes Rurales » et le festival « Hoptimum » constituent les deux actions emblématiques d'Act'Art. Le principe des « Scènes Rurales » est d'aller à la rencontre des territoires sans équipement qualifié, il n'existe donc pas de lieu référent. Les spectacles se déroulent le plus souvent dans des salles des fêtes

ou des foyers ruraux. Ils peuvent investir des lieux différents, (granges, cafés, ...) ou être présentés par des compagnies disposant de leur propre structure (chapiteau, bus...). Dans le cadre des « Scènes Rurales », les compagnies sont présentes sur le territoire et mènent un travail de sensibilisation autour des spectacles. Plus de 180 communes composent les 13 territoires des scènes rurales en 2011.

Le festival « Hoptimum » est un évènement hip hop, danse, musique et graff depuis l'édition 2011 organisé par Act'Art sur le territoire de la Seine-et-Marne. Par ailleurs, Act'Art propose des actions de formations tant aux professionnels (danse) qu'aux amateurs, participe au dispositif « Collège au cinéma » et met à dispositions des professionnels, des collectivités comme du public, des informations sur la vie culturelle et artistique.

Les principaux financeurs de l'association sont le Conseil départemental de Seine-et-Marne, les villes et collectivités publiques locales partenaires du dispositif Scènes Rurales, la DRAC et la Région Ile-de-France.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Sur l'année passée, le projet de Scènes Rurales a proposé 17 spectacles pour 51 représentations dans 49 lieux différents de Seine-et-Marne. Le Festival Hoptimum a été suspendu en vue de le fusionner avec Scènes Rurales en un dispositif unique de diffusion et d'actions culturelles. Ce dispositif amènera l'association à créer de nouveaux partenariats avec les communautés de communes. Les 50 représentations envisagées se diversifieront vers les disciplines des arts de la rue, du cirque ou encore du hip-hop. De plus, les compagnies Wanted Posse, Nadine Beaulieu, Popos et Toujours après minuit seront sollicitées pour développer des actions culturelles. D'autres artistes seront également accueillies en résidence. Enfin, les actions concerneront majoritairement les collégiens et lycéens.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 110 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (TTC)

<table>
<tr><th>DEPENSES</th><th>€</th><th>RECETTES</th><th>€</th></tr>
<tr><td>DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION</td><td></td><td>ETAT</td><td></td></tr>
<tr><td>Salaires bruts techniciens</td><td>40 625</td><td>DRAC Ile-de-France (préciser service et titre) :
/ ❒ en cours</td><td>60 756</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Charges employeur techniciens</td><td rowspan="2">20 375</td><td>COLLECTIVITES TERRITORIALES</td><td></td></tr>
<tr><td>Région Ile-de-France</td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Droits d'auteur</td><td rowspan="2">12 700</td><td>Région IDF - PAC</td><td>111 000</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Département Seine-et-Marne
❒ en cours</td><td rowspan="2">209 008</td></tr>
<tr><td>Défraiements</td><td>14 436</td></tr>
<tr><td>Transports</td><td>11 198</td><td>Le Châtelet-en-Brie
Sivry-Courtry
Valence-en-Brie
Féricy</td><td>1 500
1 500
1 500
1 500</td></tr>
</table>

		Communauté de Communes du Provinois Communauté de Communes Coeur de la Brie Communauté de Communes Brie des Morins Chauffry Communauté de Communes de la Bassée Montois Communauté de Communes Moret Seine et Loing **TOTAL**	7 500 2 658 4 242 600 7 500 7 500 **36 000**
		□ attribué	
Apports en coproduction	9 739		
Achats de spectacle, concerts	86 350		
DEPENSES D'APPROPRIATION			
Salaires bruts	34 356		
Charges employeur	17 178		
Achat action culturelle	59 400		
Quote-part fonctionnement + communication	26 286		
AUTRES DEPENSES			
Quote-part frais de fonctionnement	38 258		
Quote-part masse salariale permanents	45 863		
TOTAL	**416 764**	**TOTAL**	**416 764**

Détail du calcul de la subvention
Le montant de la base subventionnable s'élève à 416 764 € et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires.

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	111 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	111 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	111 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	111 000,00 €
	Montant total	333 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013061

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMK AEROSTAT MARIONNETTES KIOSQUE - 2E CONV PAC - AVENANT 2 - CP NOV 16

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	141 500,00 €	24,73 %	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AMK AEROSTAT MARIONNETTES KIOSQUE
Adresse administrative : 69 RUE DES RIGOLES 75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame VIRGINIE LEPRINCE, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 43144266400055

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Issu des arts de la marionnette et du théâtre contemporain, la Compagnie AMK évolue depuis quelques années vers un univers original aux confins du théâtre, de la danse, du geste, des arts plastiques et visuels et de la création sonore.
Dirigée par Cécile Fraysse, artiste marionnettiste et plasticienne formée à l'Ecole des Beaux-Arts de Rennes, l'Ecole des Arts Décoratifs de Strasbourg et chez Alain Recoing au Théâtre aux Mains Nues à Paris, la compagnie AMK donne une place de plus en plus importante à l'expérimentation dans ses spectacles. Depuis 2007, la compagnie collabore étroitement avec Alexandre Lévy, musicien et compositeur sensible aux modalités de spatialisation acoustique, passé par le CNSM de Paris. Agnès Oudot, comédienne et marionnettiste partage une forte complicité artistique avec la compagnie AMK depuis 2005.

Après avoir majoritairement travaillé en direction des adultes, la compagnie s'adresse désormais au jeune public voire au très jeune public, ainsi qu'aux adultes encadrant. A cet égard, elle explore véritablement de nouveaux territoires artistiques et culturels de partage d'expériences relationnelles et sensibles qu'elle intitule « processus de théâtralisation d'installations à vocation performative ». La compagnie avance vers la pluridisciplinarité des esthétiques et un questionnement sur les conditions de la production artistique : rythmes de création, association du public au processus (long) de création, travail avec les professionnels de la petite enfance, travail dans des lieux non dédiés au spectacle vivant…

La compagnie AMK porte une attention particulière à l'action culturelle, fortement liée aux processus créatifs qu'elle développe. Ainsi, les résidences de création avec les lieux partenaires sont pensées et construites avec des temps de recherche avec le public. Des ateliers artistiques à destination de très jeunes enfants ont été d'abord mis en place et ont donné naissance à un projet plus structuré « Les Ateliers Rhizome », expérimenté dans des crèches du Val Nord et Val Sud d'Argenteuil…

Par ailleurs, la compagnie est parvenue à tisser un réseau de partenaires fidèles qui lui permet de disposer de plusieurs points d'ancrage en Ile-de-France : à Paris avec le Théâtre de la marionnette, le Théâtre Dunois, la Ligue de l'enseignement et les centres d'animation du 20e arrondissement, à Pantin (93) avec les services municipaux, à Argenteuil et à Gonesse (95), à Saint-Quentin-en-Yvelines (78) avec la plupart des théâtres du territoire. Depuis 2010, la compagnie AMK est conventionnée par la DRAC Ile-de-France ; elle a reçu également une aide au titre du plan Dynamique Espoir Banlieue et est régulièrement soutenue pour ses créations par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et le Conseil général des Yvelines.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La compagnie AMK recrute une coordinatrice de l'action culturelle et de la diffusion en novembre 2016 en emploi-tremplin. La masse salariale devrait augmenter sur la prochaine année, grâce à la création du nouveau spectacle « L'île aux vers de terre » de la compagnie.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 12 000€.

CREATION / DIFFUSION
Pour la prochaine année, la compagnie AMK poursuivra l'exploitation de « L'île aux vers de terre », « Paradéïsos », et de « Gingko Parrot, dans mon arbre il y a… ». La compagnie créera « Camping », un spectacle nomade immersif à partir de 2 ans où les spectateurs se trouvent dans un campement enneigé. Il sera accueilli en résidence au Théâtre le Colombier à Magnanville.
L'aménagement de la compagnie à l'Aérostat de Nanterre va lui permettre de réaliser plus librement ses activités de création, d'organiser des actions culturelles et d'accueillir des artistes en résidence.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 15 000€.

APPROPRIATION
Dans le cadre de leur implantation à Nanterre à l'Aérostat, la compagnie mènera des ateliers Rizhomes à destinations de la petite enfance. Les actions culturelles qui seront menées concerneront les établissements scolaires, les familles, les personnels des Équipements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE). Ils prendront la forme de classes culturelles, d'ateliers hebdomadaires d'art-thérapie, de fabrication et de formation professionnelle.
La Région renouvelle son aide au titre de l'appropriation à hauteur de 8 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	€	RECETTES	€
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	29320	ETAT	50000
Préciser le détail des postes par fonction		**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : X attribué / ❒ en cours	50000
Salaires brut administrateur	9000	**Ministère de la culture / autres directions** (DGCA…) préciser service et titre : ❒ attribué / ❒ en cours	
Charges employeur	3600	**Autres Ministères** (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Salaires brut Directrice Artistique	11000		
Charges employeur	5720	COLLECTIVITES TERRITORIALES	37500
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	82610	Région IDF - PAC	35000
Préciser le détail des postes		Région IDF - autres services (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Salaires bruts artistes	30000	**Autres Régions** (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Charges employeur artistes	42600	**Départements** (préciser) : CG92 ❒ en cours	4500
Salaires bruts techniciens	7000	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Charges employeur techniciens	3010	**Commune 1** (préciser) : Nanterre ❒ en cours	2500
		Commune 2 (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Droits d'auteur		**Autres** (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Locations (préciser):			
Défraiements		UNION EUROPEENNE	
Transports		*Préciser le dispositif :* ❒ attribué / ❒ en cours	
Apports en coproduction		EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	
Aides aux résidences		Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	
Achats de spectacle, concerts		Autres (préciser) :	
Autres (préciser) :		SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	
DEPENSES D'APPROPRIATION	23400	ARCADI	
Préciser le nombre d'heures		SACD, SACEM, ADAMI…(préciser) :	

Salaires bruts	7500	Autres (préciser) :	
Charges employeur	4350	MECENAT & SPONSOR	
Achat action culturelle	1500		
Autres (préciser) : location immbilière	14400	AUTRES RECETTES	
AUTRES DEPENSES	6170		
Part de charges de fonctionnement		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	54000
Préciser la nature de ces dépenses :		Locations de salle	
télépgone internet	1500	Billetterie	
Fluides	2270	Recettes de coréalisation	
Frais administratifs	1500	Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :	
Aussrance	900	Prestations de service (préciser) :	
		Apports de coproduction (préciser) :	
		Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	45000
		Résidences (préciser) :	9000
		Autres (préciser) :	
TOTAL	**141500**	**TOTAL**	**141500**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 141 500€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	35 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et	35 000,00 €

	culturelle	
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	35 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	35 000,00 €
	Montant total	105 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013062

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASS CULT DU THEATRE D ALEPH - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	60 620,00 €	37,94 %	23 000,00 €
	Montant Total de la subvention		23 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS CULT DU THEATRE D ALEPH
Adresse administrative : 69 AV DANIELLE CASANOVA
94200 IVRY S/SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Claude LEFORT, Président

Date de publication au JO : 16 décembre 1980

N° SIRET : 32686419600059

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

La compagnie a été créée par Oscar Castro à la fin des années soixante à Santiago au Chili sous les années Allende ; elle est installée depuis 1995 dans un lieu à Ivry-sur-Seine dans le Val-de-Marne. Animée par des perspectives transculturelles françaises et latino-américaines, la compagnie travaille sur la recherche théâtrale, musicale et chorégraphique. Le projet du Théâtre Aleph est celui d'un théâtre social avec du théâtre d'intervention, des projets avec scolaires, le projet « Le Théâtre des Gens et des métiers », soit des créations de théâtre musical réalisées avec des acteurs amateurs (groupe de collégiens, groupe de femmes en situation d'exclusion…) sur le thème de leur vie, leur statut, leur métier.
Après le coup d'état au Chili, Oscar Castro subit la censure, il est arrêté et passera deux ans (de 1974 à 1976) dans un camp. Il invente à l'intérieur même des camps les vendredis culturels, monte et présente, avec les prisonniers, une pièce par semaine. Puis, à la sortie des camps en 1976, Oscar Castro est exilé

à Paris, accueilli par Ariane Mnouchkine à la cartoucherie de Vincennes et refonde sa compagnie.
Le lieu dans lequel il s'installe en 1995, le Théâtre Aleph, est une ancienne fabrique de carton de 350 m^2 aménagée sur 2 niveaux avec 2 bureaux, un salon-bar et une salle de spectacle équipée de 100 places. L'activité du lieu et celle de la compagnie sont indissociables, quasiment toutes les représentations présentées dans le Théâtre Aleph étant des productions de la compagnie.
Le Théâtre Aleph est soutenu par la DDJS et le Conseil départemental du Val-de-Marne ainsi que par la Ville d'Ivry-sur-Seine et la Région Ile-de-France.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Pour la prochaine année de conventionnement, Oscar Castro envisage une création sur le thème des migrants après avoir rencontré deux maliennes, qui devrait s'intituler « L'indien qui marche sur la mer ». Cette pièce s'inscrira dans le projet de théâtre d'intervention (création de pièce de théâtre avec la compagnie du Théâtre Aleph) et fera l'objet de 18 représentations au théâtre Aleph. De plus, la compagnie reprendra « La nébuleuse vie de José Miranda » créé en 2009, en vue de 14 représentations en mai, juin et juillet 2017.
Dans le cadre de l'axe « Théâtre des gens et des métiers » du projet (pièce joué par les personnes en situation d'exclusion), après des ateliers menés en partenariat avec Atout Majeur avec un groupe de 25 femmes et hommes en situation d'exclusion, une pièce sera créée sur le thème de l'insertion, la citoyenneté et la lutte contre les discriminations et présentée au Théâtre Aleph à l'occasion de cinq représentations. Le Théâtre Aleph a accueilli trois compagnies dans son lieu (accueil régulier) pour des cours et/ou des temps de répétitions.
Pour ce qui concerne l'appropriation, outre les cours dispensé dans le cadre de l'école LATIN'ACTOR et le projet mené avec des personnes en situation d'exclusion, le Théâtre Aleph poursuivra ses ateliers théâtre avec des jeunes issus de quartiers défavorisés scolarisés dans des collèges et lycées d'Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 23 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€ HT**	**RECETTES**	**€ Ht**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)		ETAT	
Salaire brut	7025	**DDCSJ du 94 - en cours**	2000
Charges employeur	2875	Préfecture du 94 - Acsé -**attribué**	5000
Salaires bruts Attachée production et communication Charges employeur	2725	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Charges employeur	1145	**Région Ile-de-France**	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		Région IDF - PAC **en cours**	23000
Salaires bruts artistes	31700	Région IDF unité société violences femmes et discriminations - **en cours**	2500

Charges employeur artistes	13620	**CD 94 fonctionnement en cours**	12000
Salaires bruts techniciens	3700	**CD 94 - politique ville - en cours**	4000
Charges employeur techniciens	1470	**Commune IVRY SUR SEINE**	5000
Droits d'auteur	2210	❒ attribué / ❒ **en cours**	
Frais location théâtre répèt et représentat°	6530	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	
Défraiements	750	Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE **en cours** renouvellement du CUI CAE	2500
Décors, accessoires, costumes	1850	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
AUTRES DEPENSES		Billetterie	17000
Frais administratifs prod et com	1000	Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :	3600
TOTAL	**76600**	**TOTAL**	**76600**
Mise à disposition de personnel	6000	Mise à disposition de personnel	6000
Impression 2000 affiches et 6000 flyers	2000	Imprimerie ville VITRY pour flyers et affiches	2000

Interet regional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 60 620€ et correspond aux dépenses de création/diffusion (59 620€) et aux autres dépenses (1 000€) du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	16 100,00 €
2017	6 900,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	18 000,00 €

2013	Animation régionale en direction des acteurs de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale	5 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	18 000,00 €
2014	Lutte contre les discriminations	7 650,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	5 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	23 000,00 €
	Montant total	76 650,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013063

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION CULTURELLE LA GIRANDOLE - 2E CONV PAC - AVENANT 2 - CP OCT 16

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	145 200,00 €	20,66 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION CULTURELLE LA GIRANDOLE
Adresse administrative : 4 RUE EDOUARD VAILLANT
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Didier CHAULET, Président
Date de publication au JO : 10 décembre 1982
N° SIRET : 32932438800027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Installée depuis 1982 à Montreuil dans le quartier de la Croix-de-Chavaux, la Compagnie la Girandole, dirigée par Luciano Travaglino et Félicie Fabre, a transformé son lieu de travail en théâtre. Ouvert depuis 2007, le Théâtre de la Girandole dispose d'une petite salle de 49 places avec un foyer et un studio d'hébergement. La programmation d'une centaine de dates annuelles est pluridisciplinaire, à dominante théâtre, avec une attention portée à la danse et à la marionnette. Par ailleurs, le Théâtre de la Girandole anime à la belle saison une programmation en plein air (« Sous les pêchers, la plage »), dans un théâtre de verdure de 150 places situé dans les « Murs à Pêches », site classé au patrimoine paysagiste et horticole, au cœur du Haut-Montreuil.

Le Théâtre de la Girandole est régulièrement soutenu par la Ville de Montreuil et par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ainsi que par la Région Ile-de-France au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2011 à hauteur de 30 000 €/an. Le Théâtre de la Girandole a par ailleurs obtenu 3 postes emplois-tremplins en 2008 (assistant administratif & chargé de communication), 2009 (régisseur) et juillet 2013 (chargé de projets et mécénat).

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
Le poste d'administrateur a subi une vacance prolongé due au départ de l'ancien administrateur en février 2016 (rupture conventionnelle de l'emploi-tremplin) et à l'arrivée de sa remplaçante en septembre 2016 dans le cadre d'un CDD en emploi CUI pour un an. Un chargé de communication et de relation publique à temps plein a été embauché en octobre 2016, ainsi qu'un service civique sur une durée de 6 mois. La structure va engager une réflexion sur sa structuration interne avec l'objectif de conserver 3 postes à temps plein : administration, communication / relations avec le public et régie. Une réflexion sera également menée afin de s'associer à des artistes compagnons lors de l'organisation de temps forts dans la programmation.
La Région flèche une aide de 10 000 € sur l'emploi permanent de la structure.

CREATION / DIFFUSION
Lors de l'année de conventionnement passée, le lieu a soutenu 8 créations dans le cadre de l'accueil en résidences: cie eau i.d.a., cie Des Plumés Productions, Cie le 7 au soir, Luc Clémentin, ainsi que les auteurs Serge Valetti et Eugène Durif.
Le théâtre de la Girandole va poursuivre ses différentes activités sur la prochaine année de conventionnement, à savoir :
- L'accueil de spectacles en diffusion, pour la plupart de jeunes compagnies. Les spectacles se jouent principalement en coréalisation.
- L'accueil de compagnies en résidence au Théâtre, aboutissant à des créations sur le plateau du théâtre et le développement de résidences annuelels d'artistes associés ou compagnons, comme Eugène Durif
- La création de spectacles de la compagnie de la Girandole, dirigée par Luciano Travaglino et Félicie Fabre.
- L'organisation de festivals, notamment la reconduction de « Sous les pêchers la plage » à l'été 2017.

La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 20 000 € afin de soutenir l'accueil en résidence et l'accompagnement de jeunes compagnies dans les espaces gérés par le lieu.

APPROPRIATION
La structure mène de nombreuses actions culturelles, à l'origine principalement assurées par la Compagnie de la Girandole auprès des populations en lien avec le tissu associatif (rencontres, ateliers de sensibilisation et de pratique artistique avec les écoles, les centres de loisirs, centres de formation, interventions auprès des résidents de foyers de travailleurs, de maisons de retraite, comités d'entreprise, association pour les primo-arrivants…etc.), soit près de 300 heures menées lors de la précédente année de conventionnement, dont un atelier mené au lycée Condorcet.
La Région ne flèche pas son aide sur l'appropriation au titre de la permanence artistique et culturelle.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	**56 000**	ETAT	**10 000**
administrateur, chargé relations publiques, régisseur		**DRAC Ile-de-France** Résidence de création □ en cours	10 000

Salaires brut	33 500	**Ministère de la culture / autres directions** DIV □ attribué / □ en cours	
Charges employeur	22 500	**Autres Ministères** (préciser) : □ attribué / □ en cours	
		COLLECTIVITES TERRITORIALES	**84 000**
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	**81 700**	Région IDF - PAC	30 000
Salaires bruts artistes	34 000	Région IDF - **investissement** □ attribué	5 000
Charges employeur artistes	18 700	**Départements** 93 - fonctionnement □ attribué /	20 000
Charges employeur techniciens		**Commune** Montreuil - fonctionnement □ en cours	13 000
		Commune Montreuil - prestation de service □ attribué	16 000
Droits d'auteur	5 500	**Autres** (préciser) : □ attribué / □ en cours	
Locations (préciser):	10 500		
Défraiements	-	UNION EUROPEENNE	**-**
Transports	3 500	*Préciser le dispositif :* □ attribué / □ en cours	0
Apports en coréalisation	4 500	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	**10 000**
Aides aux résidences		Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	10 000
Achats de spectacle, concerts	5 000	Autres (préciser) :	
Autres (préciser) :		SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	**2 500**
DEPENSES D'APPROPRIATION	**18 600**	ARCADI - plateau solidaire	2 500
Salaires bruts	12 000	Autres (préciser) :	
Charges employeur	6 600	MECENAT & SPONSOR	**-**
Achat action culturelle			
Autres (préciser) :		AUTRES RECETTES	**17 000**
AUTRES DEPENSES	**12 500**	ADHESIONS ET DONS	17 000
Part de charges de fonctionnement		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	**45 300**
Préciser la nature de ces dépenses :		Locations de salle	3 000
Achat de matériel, équipement	2 200	Billetterie	16 000
EDF GDF	3 000	Recettes de coréalisation	4 800
Affranchissement, téléphone	1 800	Recettes de bar, restauration,	12 000

		librairie (préciser) :	
Publicité	5 500	Prestations de service (préciser) :	
		Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	9 500
TOTAL	**168 800**	**TOTAL**	**168 800**
Mise à disposition de locaux	10 000	Mise à disposition de locaux	10 000
Mise à disposition de personnel	10 000	Mise à disposition de personnel	10 000

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 145 200 € et correspond au montant des dépenses de création/diffusion, aux dépenses d'emploi et aux autres dépenses du budget prévisionnel proposé, déduction faite de l'aide régionale à l'investissement.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	21 000,00 €
2017	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	18 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	15 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Fabriques de culture - aide à l'aménagement et à l'équipement	4 053,00 €
	Montant total	127 053,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013064

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION DU THEATRE DE CHELLES - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	377 970,00 €	17,15 %	64 830,00 €
	Montant Total de la subvention		64 830,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION DU THEATRE DE CHELLES
Adresse administrative : PLACE DES MARTYRS DE CHATEAUBRIANT
77500 CHELLES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MARYSE LAGORCE, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 33363514200016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Le Théâtre de Chelles est un théâtre de ville, inauguré en 1969 avec un statut associatif. Une période marquante de son histoire est attachée à la présence de la compagnie « Théâtre en Liberté » (Téphany – Meyrand) entre 1975 et 1985.

Avec la nouvelle direction en 2000, le Théâtre de Chelles, devenu scène conventionnée, doté d'une salle de 776 places, et d'un studio réservé aux répétitions et aux ateliers, a développé un projet artistique qui repose sur la présence de compagnies en résidence sur 3 ans. Sa programmation s'est structurée progressivement autour de l'organisation de quatre évènements thématiques conciliant des actions culturelles sur l'année, des accueils et des coproductions (une opération sur un pays ou une région du monde, le festival « Dominantes musique », « Le Num » - manifestation lancée en 2004 et appelée jusqu'en 2006 « Festival Arts en numérique » - et le festival « Juste Avant »). Au-delà de ces temps forts de la saison, la programmation pluridisciplinaire accorde une place aux créations régulières des compagnies en résidence.

Parallèlement, le Théâtre de Chelles est engagé dans un processus ambitieux de développement culturel sur le territoire du bassin chellois, soutenu par la communauté de communes Marne et Chantereine. L'action culturelle est conçue sur des actions de longue durée qui sont confiées aux équipes artistiques en résidence afin de nouer des relations privilégiées et enrichissantes avec des publics divers.

En janvier 2009, la communauté de communes comprenant les villes de Chelles, Vaires, Courtry, et Brou-sur-Chantereine, est devenue une Communauté d'Agglomération. En lien avec la direction culturelle du Conseil départemental, le Théâtre a inscrit son action sur un territoire élargi aux communes du nord du département. L'action culturelle présente donc à Chelles un caractère expérimental et concerne des populations des départements de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis.

Le Théâtre de Chelles est subventionné par la Ville de Chelles, la Communauté d'agglomération, le Conseil départemental de Seine-et Marne, le Ministère de la Culture - DRAC Ile-de-France et l'ONDA. En juin 2016, le Directeur Marc Le Glatin a été nommé Codirecteur du Théâtre de la Cité Internationale. Un processus de recrutement d'une future direction du Théâtre de Chelles est en cours.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La principale évolution pour l'année à venir concerne le changement de direction suite au départ de Marc Le Glatin pour le Théâtre de la Cité Internationale. Un processus de recrutement est en cours.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 24 830€.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Pour la prochaine année de conventionnement, le Théâtre de Chelles reconduira le Num pour la 13ème édition en janvier 2017. Il sera composé de « Virginia Wolf », spectacle jeune public de la compagnie La Rousse, « Richard III, Loyaulté me lie » de Jean Lambert-Wild ainsi que « Pourtant elle m'aime », adaptation du film « Riches, belles, etc. » par Lola Naymark. De plus, deux coproductions sont prévues : « Ma mère m'a fait les poussières aujourd'hui » de la compagnie Feu Follet et une création électroacoustique et vidéo du Collectif Cabaret Contemporain. La compagnie Coup de Poker poursuivra sa résidence de création et d'action culturelle territoriale. En revanche, la compagnie Microsystème arrivera au terme de sa résidence en décembre 2016.
En termes d'actions culturelles, le Théâtre de Chelles envisage de mener 1 800 heures de rencontres, d'ateliers pratiques et théoriques et de formations auprès de scolaires, d'étudiants, du tout public ou encore de demandeurs d'asile.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 40 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		ETAT	
Salaires bruts techniciens	6000	**DRAC Ile-de-France** : Bureau du Théâtre, scène conventionnée ☑ attribué / ❒ en cours	38000
Charges employeur techniciens	3600	**Ministère de la culture / autres directions** (DGCA…) : DRAC Ile de France SDAT (option théâtre, RAES, etc.) ☑ attribué / ❒ en cours	27500
Droits d'auteur	3662	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
		Région Ile-de-France	
Locations (préciser): matériel spectacles	3110	Région IDF - PAC	64830
Défraiements	3388	**Départements** : Seine-et-Marne ❒ attribué / ☑ en cours	55000
Transports	4676	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** : Paris Vallée de la Marne ☑ attribué / ❒ en cours	32000
Apports en coproduction	22000		
Achats de spectacle, concerts	22900	**Commune 1** (préciser) : Chelles ☑ attribué / ❒ en cours	132000
Autres : communication spécifique Num	3600		
DEPENSES D'APPROPRIATION		**Autres** (préciser) : réserve parlementaire ❒ attribué / ☑ en cours	13840
Préciser le nombre d'heures	1814 heures		
Salaires bruts	25320	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Charges employeur	15190	Billetterie	14800
Achat action culturelle	94524		
AUTRES DEPENSES			
Part de charges de fonctionnement	170000		
Préciser la nature de ces dépenses :			
Quote-part de la masse salariale permanente affectée à la réalisation du projet : 15% directeur + 90% resp. action culturelle + 25% administrateur + 20% resp. communication + 15% chef comptable +30% personnel technique permanent			
TOTAL	**377970**	**TOTAL**	**377970**

Détail du calcul de la subvention
Le montant de la base subventionnable s'élève à 377 970€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires.

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	64 830,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	64 830,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	64 830,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	64 830,00 €
	Montant total	194 490,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013065

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION DU 48 - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	489 856,00 €	9,19 %	45 000,00 €
	Montant Total de la subvention		45 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DU 48
Adresse administrative : 12 RUE LECHEVIN
75011 PARIS 11
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Philippe MARTIN, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 39867027300026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

A l'origine, l'association du 48 a été subventionnée par l'intermédiaire de la structure Lelabo, bureau de production gérant les intérêts artistiques et administratifs de deux structures, l'association du 48 (le chorégraphe Sylvain Prunenec) et Les Bourdons farouches (le comédien, auteur et metteur en scène Gildas Milin). Lorsque Lelabo a déposé le bilan, la subvention a naturellement été attribuée au projet de Sylvain Prunenec, Gildas Milin travaillant principalement hors Île-de-France. Sylvain Prunenec est un artiste issu du Conservatoire national supérieur de Paris et un interprète depuis 1985. Très engagé sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, il a commencé à développer ses propres projets en 1995, au sein de sa compagnie, l'Association du 48.

Il compose des pièces chorégraphiques, des performances et des improvisations en extérieur ou dans des centres d'art et intervient régulièrement au CNDC d'Angers, en qualité de pédagogue. Par ailleurs, entre 2000 et 2005, au cours de voyages et de résidences dans plusieurs pays d'Afrique, Sylvain Prunenec a tissé de solides liens avec des artistes africains, et notamment les compagnies Adugna et Les Studios Kabako de Faustin Linyekula. Ces rencontres ont abouti à un projet d'échange entre l'Ethiopie, le Congo et la France (KinAddis / Chantiers chorégraphiques, 2004-2005). La compagnie a aussi été, au cours de la saison 2008-2009, en résidence au Théâtre de Vanves qui a abouti en 2011 au spectacle *Gare !*.

Le projet initialement proposé par Le Labo de partenariat avec deux artistes associés pour trois ans, se présentait sur les trois années selon le même schéma avec pour chacune des années de convention, une création de Gildas Milin, une création de Sylvain Prunenec et une création commune.
Dès la seconde année de convention, et suite au dépôt de bilan de Le Labo, la convention de permanence a été reprise par l'association du 48 et a été principalement ciblée sur les activités de Sylvain Prunenec. En 2011, le projet de mutualisation de Sylvain Prunenec avec un autre chorégraphe a été repris avec Dominique Brun, elle-même en résidence en Seine-Saint-Denis au Théâtre des Bergeries. La chorégraphe, issue du Conservatoire national supérieur de Paris est également notatrice pour la danse. Cofondatrice d'un collectif de danseurs, le Quattuor Albrecht Knust, elle a créé plusieurs pièces, notamment pour le festival d'Avignon.

Suite à l'appel d'offre des espaces culturels de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, le projet chorégraphique de Sylvain Prunenec porté par l'Association du 48 a été retenu pour les années 2012, 2013 et 2014. La résidence d'implantation était partagée entre le Parc Culturel de Rentilly, La Courée à Collégien, l'Espace Charles Vanel de Lagny, et le Centre Culturel le Moustier à Thorigny. Ce projet de résidence était soutenu par le Conseil Général de Seine-et-Marne et la DRAC Ile-de-France.

L'Association du 48 est soutenue par la DRAC Ile-de-France au titre de l'aide aux compagnies, par les Conseils départementaux de la Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-Denis au titre de l'aide à la résidence chorégraphique, et par la Région Ile-de-France ainsi qu'Arcadi.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
Sur la prochaine année de conventionnement, un des objectifs de l'Association du 48 relatifs à l'emploi est de revaloriser les rémunérations des deux chorégraphes, Sylvain Prunenec et Dominique Brun, qui ne reflètent pas leur niveau d'investissement dans les projets.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 20 000 €.

CREATION / DIFFUSION
Pour la prochaine saison, Sylvain Prunenec souhaite créer « Zurungruhe – état d'agitation avant la migration » dans le cadre du festival Faits d'Hiver, réaliser une performance avec l'artiste anglais Phil Minton et monter la seconde partie de la pièce « Jetés dehors » en automne 17. L'association poursuivra ses ateliers, conférences, lectures et entraînements en direction des publics pour permettre à tous de pouvoir s'approprier les rudiments de l'art chorégraphique.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 25 000 €.

APPROPRIATION
La Région n'intervient pas sur l'appropriation au titre de la permanence artistique et culturelle.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	**102 881 €**	ETAT	**80 000 €**
Préciser le détail des postes par fonction	Administrateur-trice de production, chargé-e de production, régisseur général	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : Danse et musique ❒ attribué / ☒ en cours	80 000 €
Salaires brut	59 200 €	COLLECTIVITES TERRITORIALES	**68 000 €**
		Région Ile-de-France	
Charges employeur	37 990 €	Région IDF - PAC	45 000 €
		Départements (préciser) : Seine-Saint-Denis ❒ attribué / ☒ en cours	23 000 €
Salaires brut	1 678 €		
Charges employeur	1 077 €	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	**15 000 €**
Défraiements et titres restaurant	2 936 €	ARCADI	15 000 €
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	**324 416 €**	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	**326 856 €**
Préciser le détail des postes	Chorégraphes, artistes chorégraphiques et dramatiques, régisseurs: général, son et lumière	Prestations de service (préciser) : location de matériel et prestation d'action culturelle	14 350 €
Salaires bruts artistes	111 295 €	Apports de coproduction (préciser) : Paris Réseau Danse, MC2, scène nationale de Graenoble, Théâtre du Beauvaisis, CCN de Belfort, CND, Paris, autres coproductions	108 000 €
Charges employeur artistes	63 438 €	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations):	174 094 €

		18 représentations	
Salaires bruts techniciens	51 775 €	Autres (préciser) : remboursement voyages, transport et défraiement	30 413 €
Charges employeur techniciens	33 799 €		
Imprévus sur production et divers	8 671 €		
Droits d'auteur	3 500 €		
Défraiements	11 976 €		
Transports, hébergement, mission et réception	20 219 €		
Autres (préciser) : décor, costumes, maquillages, accessoires et frais de régie	19 742 €		
DEPENSES D'APPROPRIATION	**27 137 €**		
Préciser le nombre d'heures	**387 heures**		
Salaires bruts	15 480 €		
Charges employeur	8 824 €		
Autres (préciser) : voyages et défraiements	2 833 €		
AUTRES DEPENSES	35 423 €		
Fournitures de bureau, photocopies, achats informatiques	2 622 €		
Locations mobilières et immobilières	5 867 €		
Primes d'assurance et documentation	866 €		
Honoraires comptables	14 395 €		
Voyages et déplacements, mission et récéption	9 477 €		
Téléphone / Internet, frais postaux et frais bancaires	1 854 €		
Divers	341 €		
TOTAL	**489 856 €**	**TOTAL**	**489 856 €**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 489 856 € et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	31 500,00 €
2017	13 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
	Montant total	135 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013066

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION L AQUARIUM - 2E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	129 815,00 €	44,68 %	58 000,00 €
	Montant Total de la subvention		58 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION L AQUARIUM
Adresse administrative : CARTOUCHERIE
75012 PARIS 12
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN MARC TERRASSE, Président

Date de publication au JO : 21 novembre 1974

N° SIRET : 78413048600037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Le Théâtre de l'Aquarium est installé depuis 1973 à la Cartoucherie de Vincennes (Paris 12ème) dans une ancienne fabrique de munitions militaire (propriété de la Ville de Paris). Fondé par un collectif d'acteurs et de techniciens - dont ont fait partie Jean-Louis Benoit, Didier Bezace et Jacques Nichet -, transmis en 2002 à Julie Brochen, il est dirigé depuis mars 2009 par François Rancillac, metteur en scène.

Les locaux sont constitués d'une grande salle de 350 places, d'une petite salle de 220 places, d'un hall d'accueil, de bureaux et d'un atelier de construction,

Après plusieurs expériences de direction de compagnie et de lieux (Théâtre de Bussang, Comédie de St-Etienne…etc.), François Rancillac est arrivé à la direction du Théâtre de l'Aquarium avec la volonté affirmée - mais ne faisant pas partie du cahier des charges de l'Etat (pour lequel l'aide est dévolue à une compagnie, non à un lieu) – de s'associer à un autre metteur en scène, Antoine Caubet de la compagnie Cazaril, pour partager le lieu au service de la création et initier une relation nouvelle au public. Ce sont précisément les deux axes du projet proposé au titre de la permanence artistique et culturelle.

Par ailleurs, François Rancillac a fait le choix de maintenir une mission de diffusion en priorisant les longues séries de 20 à 30 représentations.

La relation aux publics les plus divers est une des priorités du Théâtre de l'Aquarium qui s'adresse à un public à l'échelle régionale, de Paris au Val-de-Marne et issu de l'Est francilien.

Le Théâtre de l'Aquarium est principalement financé par l'Etat – DGCA et reçoit le soutien de la Région au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2011.

En novembre 2014, le conventionnement triennal de permanence artistique et culturelle a été reconduit pour l'Aquarium, assorti d'une revalorisation de l'aide régionale (passage de 48 000€ à 58 000€/an), compte-tenu de la qualité du bilan des trois dernières années, en particulier en termes d'accompagnement apporté à la compagnie accueillie en résidence, et en termes d'actions auprès du public, en particulier les jeunes. La convention avec la Région est principalement ciblée sur l'accueil en résidence et l'accompagnement sur trois ans de La Revue Eclair et du Deung Doen Group, ainsi que pour le développement du volet musical. L'aide régionale comprend également un volet emploi ainsi qu'un volet appropriation permettant de soutenir notamment les projets menés auprès des lycéens mais aussi les projets d'envergure comme « Tous en scène ! ».

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
L'équipe permanente du Théâtre de l'Aquarium reste stable.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 20 000€.

CREATION / DIFFUSION
L'année de conventionnement écoulée a été marquée par l'évènement organisé autour des 50 ans de la compagnie Théâtre de l'Aquarium avec notamment la création du spectacle « L'Aquarium d'hier à demain », mis en scène par François Rancillac avec les élèves de troisième année de l'ESAD, à partir des archives de l'Aquarium. Les compagnies et ensembles associés au Théâtre ont présenté leurs créations ou reprises, notamment La Revue Eclair (« Une mariée à Dijon », 18 représentations), le Deug Doen Groupe (création de « Angels in America », 6 semaine de résidence et 28 représentations), l'Ensemble Aleph et le Quatuor Léonis.
9 spectacles ont été par ailleurs accueillis dans la programmation et présentés en séries de 12 à 18 représentations.
Enfin, le lieu a renouvelé l'organisation du festival des écoles du théâtre public (20 représentations).
Pour sa prochaine année de conventionnement, le Théâtre de l'Aquarium prévoit de programmer 6 spectacles de théâtre et 8 concerts et reconduira le Festival des Ecoles de théâtre en juin 2017.
Les compagnies et ensembles associés présenteront leurs créations et reprises, dont : La Revue Eclair (« les Habitants du bois »), Deug Doen Groupe (« Métamorphoses »). François Rancillac mettra également en scène une nouvelle création autour de la laïcité.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 32 000€.

APPROPRIATION
350 heures d'appropriation seront menées lors de la prochaine année de conventionnement, comprenant

des lectures et répétitions publiques, des cours et stages amateurs proposés en partenariat avec la fédération nationale de théâtre amateur, un centre d'animation, des conservatoires de paris et St-Maur (140 heures prévues), de nombreux ateliers théâtre et danse, visites et rencontres avec les artistes en milieu scolaire, notamment en collèges et surtout lycées (Le Perreux sur Marne, Charenton le Pont, Maisons Alfort, Montreuil, Vitry-sur-Seine, Chennevières, Nogent-sur-Marne, Paris 12ème) en lien avec l'ANRAT et le prix Lycéen de l'Inédit théâtre (près de 150 heures prévues) ; le projet des Habitants du Bois mené par la Revue Eclair associera également des publics.
La Région renouvelle son aide au titre de l'appropriation à hauteur de 6 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	31600	ETAT **Ministère de la culture** (DGCA…) ☒ attribué	38 815
Salaires brut	20600	Rectorat DAAC /ETS scolaires x en cours	8500
Charges employeur	11000		
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	**64715**	COLLECTIVITES TERRITORIALES	66 000
Salaires bruts artistes	7500	**Région Ile-de-France**	
Charges employeur artistes	3200	Région IDF - PAC	58000
Salaires bruts techniciens	1300	Ville de Paris ☒ en cours	8000
Charges employeur techniciens	715		
Apports en coproduction	32000		
Achats de spectacle, concerts	20000		
DEPENSES D'APPROPRIATION	**26300**	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	25000
Préciser le nombre d'heures : 350h		Billetterie	25000
Salaires bruts	17000		
Charges employeur	9300		
AUTRES DEPENSES	**7200**		
fluide et combustible	4000		
petit matériel et entretien	2000		
frais administratifs	1200		
TOTAL	**129 815**	**TOTAL**	**129 815**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 129 815€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	40 600,00 €
2017	17 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	48 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	58 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	58 000,00 €
2016	Soutien à la création et à la diffusion numérique	15 790,00 €
	Montant total	179 790,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013067

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION LE LIEU - 4E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	269 086,00 €	40,60 %	109 250,00 €
	Montant Total de la subvention		109 250,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION LE LIEU
Adresse administrative : 1 RUE CHARLES GARNIER
93400 ST OUEN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Fazette BORDAGE, Présidente

Date de publication au JO : 12 janvier 2000

N° SIRET : 42251985000024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Situé dans l'ancien immeuble du comité d'entreprise Valeo racheté par la Ville de Saint-Ouen et s'étendant sur une surface de 4000 m² de bureaux et d'espaces de travail (loyer de 60 000 €/an), le Lieu Mains d'œuvres, s'est ouvert en 2000, après deux ans de travaux. Porté à l'origine par Christophe Pasquier et Fazette Bordage dans l'esprit de leurs précédentes expériences telles que l'Usine Ephémère ou le Confort moderne, le projet de Mains d'œuvres consiste à partager des espaces de travail entre plusieurs équipes artistiques dans une logique de mutualisation, pour permettre la réalisation de projets dans toutes les disciplines (théâtre, danse, musique, arts visuels et multimédia…etc.).

Mains d'œuvres bénéficie du soutien de la Ville de Saint-Denis, du Département de la Seine-Saint-Denis, de la Ville de Paris, de la DRAC et de la Région Ile-de-France.

Le lieu est soutenu par la Région au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2005. Une quatrième convention triennale a été conclue en octobre 2015, basée sur un projet en transition pour l'association qui doit déménager ses activités dans un nouveau lieu, à l'horizon 2018, situé dans le quartier de La Plaine Saint-Denis, à la frontière de Paris et Aubervilliers. L'association est par ailleurs engagée dans un plan de redressement judiciaire sur dix ans. La Région sera attentive à la manière dont la structure réinterrogera les bases de son projet, son modèle économique, ses rapports au territoire et au public, d'une part, et aux artistes, d'autre part, dans un contexte territorial francilien en évolution.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI

L'équipe permanente du lieu a été en profond renouvellement avec plusieurs suppressions de postes, des départs et de nouvelles arrivées. Le redressement judiciaire a permis d'engager un travail de remise à plat des outils de gestion et de pilotage de l'association. Le poste de responsable du spectacle vivant a été maintenu.

La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 30 000€ ciblés sur le poste de responsable du spectacle vivant.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION

Durant l'année de conventionnement écoulée, Mains d'œuvres a redéfini les lignes directrices de son projet à travers 4 axes : 1) « le renforcement des mutualisations, des coopérations et de gouvernance partagée » ; 2) « accentuer le geste de déploiement hors les murs des résidents dans l'espace public urbain » (jardin partagé, projet « espace imaginaire » à Saint-Denis, projet porté par la Fabrique des Impossibles, résidences hors les murs…) ; 3) « développement du projet immobilier sur le territoire d'Icade et dans l'espace urbain (projet de nouveau lieu : « Mains d'œuvres 3.0 » et projet de création d'une SCIC ; 4) « emploi culturel : accompagnement à la professionnalisation » (dont le projet d'une plate-forme de volontaires européens, le « chantier de création » avec des jeunes de moins de 26 ans habitant la Seine-Saint-Denis, soutenu par le Fond Social Européen..)

Le nombre de projets artistiques accompagnés par Mains d'œuvres a été réduit cette année afin que l'équipe puisse se consacrer aussi à l'élaboration du nouveau projet.

Des projets nouveaux se déroulant dans l'espace public ont été mis en œuvre, notamment à Saint-Denis, avec le soutien de la Ville.

Mains d'œuvres a participé au festival Fragments autour de la création émergente, aux côtés d'autres lieux franciliens tels que : la Loge, le 104, le Carreau du Temple, le Théâtre Paris Villette, le Grand Parquet. La structure accueille également le label « jeunes textes en liberté » qui organise des lectures promouvant les jeunes auteurs dramatiques contemporains.

9 compagnies de théâtre, danse et pluridisciplinaires sont accompagnées par la structure sur des durées comprises entre un et deux ans, parmi lesquelles : Iduun, Cie Ascorbic, Cie dans le ventre, Théâtre de la Brèche, Cie En Passant, Grand Cerf bleu, cie Arts Mouvementés, Cie Dupont/d, cie la Halte-Garderie, cie METATarses, Cie Oblique.. Ces équipes artistiques sont impliquées dans des actions culturelles de proximité

6 autres structures sont soutenues dans le cadre du thème « art et société » (Fabrique des impossibles, Le Tipi…). Une dizaine de résidents arts visuels sont également accueillis dans les ateliers.

Enfin, Mains d'œuvres accueille une dizaine de groupes de musique résidents permanents dans les studios, ainsi que des groupes qui louent les studios ponctuellement. Mains d'œuvres a également mis en place un collectif de programmateurs musique associés qui proposent des programmations régulières dans différentes esthétiques musicales (classique, rock, jazz…).

Par ailleurs, une dizaine de structures indépendantes sont accueillies dans le cadre du co-working (bureaux partagés).

Cette année, Mains d'œuvres a également mis en place des « résidences SOS » en complément des artistes en résidence, soit une mise à disposition d'espaces sur une courte durée (6 jours). 22 compagnies ont été accueillies dans ce cadre.

En ce qui concerne l'appropriation, Mains d'œuvres poursuit ses interventions auprès des habitants de Saint-Ouen et des villes proches, avec les artistes accueillis en résidence : près de 200 heures d'interventions artistiques pour les ateliers à 4 mains, 100 heures de projet spécifique en collège, 100 heures auprès de détenus des Yvelines et de la Seine Saint-Denis..). Des actions nouvelles se sont développées dans l'espace public : concerts hors les murs, portraits sonores dans « l'espace imaginaire »… Mains d'œuvres développe également un programme de formation professionnelle (notamment sur les nouvelles technologies), et des cours amateurs.
Pour la prochaine année de conventionnement, les mêmes axes seront poursuivis, la plupart des compagnies et équipes artistiques poursuivront également leur résidence à Mains d'œuvres.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 79 250€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**euros**	**RECETTES**	**euros**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet) / prorata	**307 678 €**	***ETAT***	**134 000 €**
Direction	37 327 €	**DRAC Ile-de-France** : Théâtre /accompagnement (attribué)	128 000 €
Responsable administrative	31 970 €	**Ministère de la culture / autres directions** :DDCS (attribué)	6 000 €
Responsable communication	28 022 €	***COLLECTIVITES TERRITORIALES***	**233 150 €**
Régie bâtiment	28 276 €	**Région Ile-de-France**	
Entretien bâtiment	20 845 €	Région IDF - PAC	109 250 €
Gardiens	41 274 €	**Département** : Seine Saint Denis (attribué)	93 900 €
Stagiaires	9 407 €	**Commune** : Paris (en cours)	30 000 €
Responsable arts et société	26 164 €	**EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)**	**1 276 €**
Responsable arts visuels	21 503 €	Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	
Responsable Spectacle Vivant	35 064 €	Autres (préciser) : FONJEP	1 276 €
Responsable Formation professionnelle	27 826 €	**MECENAT & SPONSOR**	**3 000 €**
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	**151 878 €**	*Préciser : Fondation France Télévision / /Batigère*	3 000 €
Cout employeur artistes	61 479 €	**RECETTES PROPRES D'ACTIVITE**	**180 327 €**
Salaires bruts techniciens + cout employeur	52 499 €	Locations de salle	71 827 €
Droits d'auteur	7 000 €	Billetterie	42 000 €
Locations (préciser):	800 €	Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :	1 500 €
Transports	1 600 €	Prestations de service (préciser) : Studios musique	41 500 €
Achats de spectacle, concerts	13 500 €	Résidences (préciser) : Participation aux frais	23 500 €

Autres (préciser) : co-réalisation	15 000 €		
DEPENSES D'APPROPRIATION	**10 600 €**		
Salaires bruts	2 000 €		
actions culturelles	8 600 €		
AUTRES DEPENSES	**81 597 €**		
Electricité	20 753 €		
Gaz	2 160 €		
Eau	3 600 €		
Telephonie et internet	5 015 €		
Fournitures administratives	2 960 €		
Fournitures bâtiment et technique	17 760 €		
Assurance	10 053 €		
Expert comptable et commissaire aux comptes	8 000 €		
Communication	11 296 €		
TOTAL	**551 753 €**	**TOTAL**	**551 753 €**
Mise à disposition de locaux	15 000 €	Mise à disposition de locaux	15 000 €
Mise à disposition de personnel	8 000 €	Mise à disposition de personnel	8 000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 269 086€ et correspond aux dépenses du poste de chargé du spectacle vivant, aux dépenses de création/diffusion et d'appropriation et aux autres dépenses déduction faite des dépenses d'assurance

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	76 475,00 €
2017	32 775,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide en faveur des ateliers d'artistes	45 732,00 €
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	109 250,00 €
2013	Aides aux manifestations culturelles	8 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	30 000,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	41 250,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	109 250,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	10 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	20 000,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	35 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	109 250,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	10 000,00 €
	Montant total	527 732,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013068

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION THALIA THEATRE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	103 376,00 €	49,75 %	51 430,00 €
	Montant Total de la subvention		51 430,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION THALIA THEATRE
Adresse administrative : 56 RUE ROBESPIERRE
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JACQUES SIMON, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 38493382600040

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Le Thalia Théâtre a été créé en 1991 par Anne Barlind et Richard Leteurtre. Très implantée dans les Yvelines et en particulier sur l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, leurs créations alternent les spectacles en salles et hors les murs. Anne Barlind explore la relation entre théâtre et musique et théâtre et danse, tandis que Richard Leteurtre s'interroge sur le théâtre de l'intime.

De 2004 à 2010, la compagnie a assuré la direction artistique, puis à partir de 2008 la direction du Théâtre de Villepreux, petite commune du centre des Yvelines. Depuis 2010, la compagnie a initié avec l'ESAT - Théâtre Eurydice à Plaisir, une importante collaboration d'abord artistique, puis qui s'est consolidée jusqu'à ce que Richard Leteurtre soit nommé directeur de la structure, gérée par l'association

Sauvegarde des Yvelines, à partir de janvier 2013. Celui-ci reste toujours co-directeur artistique (bénévole) de la compagnie Thalia Théâtre.

Par ailleurs, Anne Barlind est devenue responsable du département d'art dramatique du Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés (94) avec lequel elle développe également des projets artistiques au sein de Thalia Théâtre.

Thalia Théâtre bénéficie du soutien de la Région Ile-de-France, et de soutiens ponctuels de la part de la DRAC et du Département des Yvelines.

La compagnie est conventionnée au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2005. La quatrième convention triennale a été conclue en octobre 2015 avec l'objectif pour la compagnie de développer de nouveaux partenariats de diffusion et d'implantation en Ile-de-France avec des lieux culturels ainsi qu'à l'élargissement et à la diversification de ses soutiens publics.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
L'aide emploi-tremplin pour le poste de chargée de communication et de diffusion prend fin en septembre 2016. Ce poste devrait être maintenu mais dans le cadre de l'intermittence.
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION
Lors de l'année de conventionnement passée, la compagnie a clôturé son projet en Basse-Normandie avec le 3ème et dernier volet de « Si la campagne m'était jouée » présenté au Château d'Harcourt.
Elle a accompagné en production déléguée le spectacle musical jeune public « L'Odyssée Musicale », qui a été joué notamment à Paris. La compagnie a créé avec le quatuor, « Pul's », un autre spectacle musical jeune public, « Boum », qui a été repris à l'Institut national des jeunes aveugles.
Enfin, la compagnie a créé plusieurs pièces avec la troupe du Théâtre Eurydice à Plaisir dans le cadre de son implantation : « Le Montreur » pour 19 représentations, « La Famille Ribouldingue » pour 8 représentations et « 52 Neurones » de S. Valetti pour 4 représentations.
Pour la prochaine année de conventionnement, Thalia Théâtre prévoit de créer un spectacle intitulé « Fils du dragon, enfants de la lune » en janvier 2017 au centre culturel Aragon-Triolet à Orly. La pièce évoque l'histoire de l'exil d'une famille du Vietnam vers la France et traitera des grands thèmes tels que l'histoire de l'immigration, l'exil, l'identité, les racines. Le spectacle sera basé sur un travail vidéo interactif qui exige une grande préparation des comédiens.
12 représentations sont déjà prévues, principalement en Ile-de-France (Théâtre d'Ivry, MJC de Colombes…)
Par ailleurs, la compagnie mettra en chantier une nouvelle création : « La Pluie » qui sera finalisée en novembre 2017. La création sera mise en scène par Richard Leteurtre, à partir d'un texte de Daniel Keene et d'un film de Jean-Michel Guillaud sur les objets de déportés retrouvés à proximité de sites d'extermination de juifs et de tsiganes et exposés au Mémorial de Caen. Le projet devrait prendre une tournure européenne avec une distribution en anglais, allemand et suédois.
Thalia Théâtre travaillera avec le Théâtre Eurydice autour d'une prochaine création « R.U.R. 192 » d'après Karel Čapek. Une maquette sera d'abord élaborée pour créer une petite forme hors les murs pour 3 à 5 acteurs en collaboration avec la metteure en scène Hélène Boisbeau, qui anime depuis quelques années des stages d'improvisation avec la troupe du théâtre.
Le spectacle « Boum » fera l'objet d'une reprise à Paris à l'automne 2017, dans un lieu à déterminer. La compagnie projette également de présenter la création « Fils du dragon, enfants de la lune » au Off d'Avignon à l'été 2017.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 51 430€.

APPROPRIATION
La compagnie poursuit son implantation sur le territoire de Plaisir et des villes alentours à travers sa présence permanente et son implication au sein de l'ESAT Théâtre Eurydice. Des ateliers amateurs pour adultes sont proposés.
Par ailleurs la compagnie travaille étroitement avec l'OCCE 78 et intervient dans une dizaine de classes maternelles et primaires dans les Yvelines (230 heures d'intervention en 2015/16).
Enfin, la compagnie est titulaire d'un marché public de la Ville de Paris et réalise des interventions en école primaire dans le 11ème arrondissement.
Pour la prochaine année de conventionnement, près de 460 heures d'interventions artistiques sont prévues.
La Région ne flèche pas son aide financière sur l'appropriation au titre de la permanence artistique et culturelle.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	**97376**	ETAT	
Salaires bruts artistes	39000	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : arts numériques ☒ en cours	15000
Charges employeur artistes	22886	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
		Région Ile-de-France	
Salaires bruts techniciens	19720	Région IDF - PAC	51430
		Ville de Paris ☒ attribué	4070
Charges employeur techniciens	12616	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	
Défraiements	715	ARCADI	7000
Transports	939	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
		Recettes de coréalisation	400
Autres (préciser) : Décor et costumes	1500	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations) 8	14000
DEPENSES D'APPROPRIATION	**10654**	Résidences (préciser) : Théâtre Eurydice	16000
Préciser le nombre d'heures 400h		Autres (préciser) : OCCE78	6130
Salaires bruts	6644		
Charges employeur	4010		
AUTRES DEPENSES	**6000**		
Part de charges de fonctionnement	6000		
TOTAL	**114030**	**TOTAL**	**114030**
Mise à disposition de locaux	3800	Mise à disposition de locaux	3800

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 103 376€ et correspond aux dépenses de création/diffusion et autres dépenses.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	36 001,00 €
2017	15 429,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	51 430,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	51 430,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	51 430,00 €
	Montant total	154 290,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013069

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION B3.1 - 4E CONV PAC - AVENANT 1 - CP NOV 16

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	206 050,00 €	38,83 %	80 000,00 €
	Montant Total de la subvention		80 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : B3 1
Adresse administrative : 4 ALLEE ANTOINE DE ST EXUPERY
78190 TRAPPES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur BERNARD DELATTRE, Président
Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 81459510400013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Compagnie historique de la danse hip hop, Black Blanc Beur a été créée en 1984 par Jean Djemad et Christine Coudun. De ses rangs sont sortis nombre de compagnies et de chorégraphes actuels. Black Blanc Beur conduit à la fois une activité de création, de diffusion et de formation, en direction des amateurs et des professionnels. Implantée de longue date à Trappes, la compagnie intervient régulièrement auprès de la population, en particulier des jeunes, à travers des ateliers de pratique artistique, de stages d'initiation et des master-classes.

En 2015, l'association Black Blanc Beur a été mise en liquidation judiciaire. Une nouvelle association, B3.1, a repris les activités de création et de formation de Black Blanc Beur, dans une continuité.

La compagnie est régulièrement soutenue par la Ville de Trappes, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la Région Ile-de-France. Elle est soutenue depuis 2005 au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle à hauteur de 80 000 € par an et a obtenue l'attribution d'une aide emploi-tremplin en juillet 2015. En octobre 2015, une quatrième convention triennale d'aide à la permanence artistique et

culturelle a été conclue pour continuer à soutenir les projets artistiques de la compagnie et son implantation à Trappes et à Saint-Quentin-en-Yvelines. Pour ces trois ans, la Région sera notamment attentive à la manière dont la compagnie avancera sur la question de la transmission et du compagnonnage artistique, afin de permettre à la structure de retrouver un nouveau souffle et de nouveaux partenariats. En juillet 2016, la convention avec la Région a été transférée vers la nouvelle structure juridique, l'association B3.1.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION/APPROPRIATION
Lors de l'année de conventionnement passée, la compagnie a créé un spectacle, « Dédicace » en Autriche, à l'invitation de son partenaire à Sankt-Pölten, et a recréé le spectacle « Inside » sur le thème de l'addiction et des drogues ; la reprise s'est effectuée dans le cadre d'une tournée de 6 dates au total à Chelles (qui a accueilli la compagnie en résidence pendant une semaine) et à Trappes. Le spectacle « Paradoxe » a été joué lors de 11 représentations en Allemagne, en Autriche ainsi qu'à Elancourt et à Chevreuse.
Par ailleurs, la compagnie a commencé à travailler sur le projet artistique intitulé « Pris en compte » en collaboration avec d'autres équipes artistiques de Saint-Quentin-en-Yvelines. Une première étape a été présentée en janvier 2016 au Prisme à Elancourt.
Pour la prochaine année de conventionnement, la compagnie s'investira dans plusieurs projets :
- la poursuite du projet « Pris en compte » avec des présentations publiques prévues à Maurepas et Elancourt et la finalisation du projet en février 2017 à la Maison de l'étudiant de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui s'accompagnera de conférences organisées avec le Master 2 de l'Université de Versailles Saint-Quentin,
- une collaboration avec le Centre de musique baroque de Versailles qui conduit un projet de création lyrique avec des jeunes de Trappes autour de Lully,
- le travail autour de la création d'un spectacle chorégraphié par Iffra Dia, à partir d'un spectacle créé par Christine Coudun en 1997, « Lambaréna ». La création de ce nouveau spectacle est rpévue en décembre 2018 avec les danseurs professionnels de la compagnie.
Parallèlement, la compagnie poursuivra son implication dans les ateliers et les cours amateurs de danse hip-hop à Trappes ainsi qu'auprès des élèves d'écoles primaires et du lycée jean Vilar de Plaisir. Un projet sera également mené avec des enfants en situation de handicap accueilli au PEC de Trappes. Soit 672 heures d'interventions prévues auprès des publics.
La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 80 000 € pour soutenir la compagnie dans ses projets artistiques et ses actions d'appropriation sur le territoire de Trappes et plus largement en Ile-de-France.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (TTC)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)		ETAT	
Préciser le détail des postes par fonction		**DRAC Ile-de-France** Aide au Projet ❒ en cours	12000

Salaires brut		**DRAC SDAT** Action territoriale ❒ en cours	10000
Charges employeur		COLLECTIVITES TERRITORIALES	
		Région Ile-de-France	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		Région IDF - PAC	80000
Salaires bruts artistes	55000	**Autres Régions** (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Charges employeur artistes	30250	**Départements** (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Salaires bruts techniciens	25000	**EPCI - Agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines** ❒ en cours	20000
Charges employeur techniciens	16250	**Commune** Trappes ❒ en cours	13000
Droits d'auteur	1000	**Autres** (préciser) : ❒ attribué / ❒ en cours	
Locations (préciser):	2500		
Défraiements	4300	UNION EUROPEENNE	
Transports	3500	*Préciser le dispositif :* ❒ attribué / ❒ en cours	
Autres (préciser) : communication / activités	5000	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	
DEPENSES D'APPROPRIATION		ARCADI	
Salaires bruts	25000	Autres (préciser) :	
Charges employeur	16250	MECENAT & SPONSOR	
Achat action culturelle		Fondation de France	20000
Autres (préciser) : Coordination et communication	3000	AUTRES RECETTES	
AUTRES DEPENSES			
Part de charges de fonctionnement	19000	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
		Prestations de service (préciser) :	12000
		Apports de coproduction (préciser) :	8000
		Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	26050
		Autres (préciser) : dons	5000
TOTAL	**206 050**	**TOTAL**	**206 050**

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 206 050 € et correspond au montant du budget

prévisionnel proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	56 000,00 €
2017	24 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	80 000,00 €
	Montant total	80 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013070

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CAMARGO - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	105 800,00 €	51,98 %	55 000,00 €
	Montant Total de la subvention		55 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAMARGO
Adresse administrative : 5 RUE AUGUSTE ERNOULT
92260 FONTENAY AUX ROSES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Patrick BENSARD, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 38318919800021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Dominique Rebaud a créé la compagnie CAMARGO en 1989. Sa démarche de création s'est construite tout au long d'années de formation et de création riches de rencontres, d'expériences et de réalisations qui l'ont placée au cœur des évolutions de l'art chorégraphique. Avec la création de la compagnie Camargo, elle approfondit durant dix années de créations et de tournées nationales et internationales ce champ de recherche qui interroge les écritures de la danse, la littérature et l'histoire, aboutissant à une forme d'expression mêlant narration et abstraction, mémoire et plaisir de la danse. Elle a également contribué à faire progresser la réflexion sur la danse et l'enfant, ainsi que sur la place du Hip-Hop dans le paysage chorégraphique. Dominique Rebaud est élue au Conseil national du SYNDEAC depuis 2003 pour la danse. À ce titre, elle siège à la Commission nationale relative à l'enseignement de la danse.
La compagnie est implantée dans les Hauts-de-Seine (Fontenay-aux-Roses et Bagneux) ainsi qu'à

Cachan (94). Une équipe constituée au fil des ans réunit des partenaires artistiques (danseurs, musiciens, stylistes, scénographes), administratifs et techniques, autour des projets de la compagnie. L'expérience acquise au cours des nombreuses résidences et partenariats avec des structures culturelles (Fontenay-aux-Roses, Trappes, Suresnes, Vitry-sur-Seine, Tremblay-en-France, Cachan, Franche-Comté et Tarn) a permis de structurer les savoirs faire et d'inventer de solides dispositifs d'actions culturelles et de rencontre des publics liés à la création contemporaine et à la culture chorégraphique. En 2005, au moment de son entrée en PAC, la compagnie Camargo avait une quinzaine de créations à son actif ainsi qu'une solide expérience de travail avec les collectivités et les publics.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Pour la prochaine année de conventionnement, la compagnie poursuivra sa démarche de recherche, sa participation aux différents parcours chorégraphiques et sa création chorégraphique, notamment en créant la suite de « Blan-C 1 » en partenariat avec l'Adda du Tarn pendant un mois. La compagnie proposera également une nouvelle forme participative de danse dans le cadre du parcours « Danses Ouvertes ». Les travaux de recherches « Le décentrement Nikolaïen, définitions, transmissions, évolutions » et « Le décentrement à l'œuvre dans la création collective des années 80 » seront de nouveau diffusés au Centre National de la Danse. La compagnie conduira 800 heures d'actions culturelles réparties en rencontres, stages et ateliers à destination des scolaires, conservatoires, retraités et professionnels. Enfin, la compagnie Camargo apportera sa collaboration au projet Archipel Méditerranée(s) pour la recherche et la création de petites formes dansées.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 55 000 €.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)		ETAT	
Salaires brut administratifs	16500	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) :SDAT	3000
Charges employeur	9900	□ en cours	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Salaires bruts artistes	14000	**Région Ile-de-France**	
Charges employeur artistes	8320	Région IDF - PAC	55000
Salaires bruts techniciens	3000	**Départements** Côte d'Or :	2000
Charges employeur techniciens	1800	□ en cours	
Communication	2000	**Commune Fontenay-aux-Roses** :	12000
Droits d'auteur	600	et Département 92 (contrat)	
Locations techniques:	3500	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	
Défraiements	2500	SACD :	2000
Transports	1200	MECENAT & SPONSOR	1000

Achats de spectacle, concerts	10000	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Frais de création :	1500	Billetterie	2500
DEPENSES D'APPROPRIATION		Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :	500
Préciser le nombre d'heures : 807		Apports de coproduction (Tarn) :	5000
Salaires bruts	13000	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	20000
Charges employeur	7130	Autres (Stages, projections) :	2800
Achat action culturelle	1300		
Frais - tournages	1000		
Transports	1000		
AUTRES DEPENSES			
Sous traitance admin - comptabilité	3450		
Assurances	600		
Télécom - affranchissements	2000		
Fornitures administratives	1500		
TOTAL	**105800**	**TOTAL**	**105800**
Mise à disposition de locaux	12000	Mise à disposition de locaux	12000
Mise à disposition de personnel	6600	Mise à disposition de personnel	6600
Communication :	4000	Communication :	4000

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 105 800€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	38 500,00 €
2017	16 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	63 100,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	63 100,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	63 100,00 €
	Montant total	189 300,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013071

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CANTABILE - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	82 210,00 €	34,06 %	28 000,00 €
	Montant Total de la subvention		28 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CANTABILE
Adresse administrative : 61 RUE CLAUDE JEAN ROMAIN
94170 LE PERREUX SUR MARNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Eric DANICOURT, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 40199109600025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Cantabile a été créée en 1995 par le pianiste et compositeur de jazz Jean-Marie Machado, qui développe un projet de création musicale au niveau régional, national et international. Jean-Marie Machado fédère autour de lui une équipe d'interprètes, d'une quinzaine de personnes. Son parcours se caractérise par une entière autonomie artistique, une prédominance de formes orchestrales importantes et par de nombreuses collaborations interdisciplinaires.
Jean-Marie Machado développe des créations aux univers musicaux différents avec sa grande formation l'orchestre Danzas. L'orchestre compte depuis 2012 trois programmes différents dans une logique de répertoire, *Fiesta Nocturna*, *La fête à Bobby* et *Lagrima Latina*. A ce titre Jean-Marie Machado est membre de Grand Format qui fédère aujourd'hui trente-sept orchestres jazz au plan national.
Pour autant les solo, trio, quintet ne sont pas absents des projets de Cantabile. En particulier, Jean-Marie

Machado travaille depuis plus de 10 ans avec le saxophoniste américain Dave Liebman. Il joue également ou a joué avec le pianiste Martial Solal, le pianiste François Raulin, le percussionniste Keyvan Chemirani, le saxophoniste Andy Sheppard, le chanteur-percussionniste André Minvielle...
Implantée dans le Val-de-Marne depuis sa création, la compagnie a développé de nombreuses actions sur ce territoire mais également dans tous les autres départements de la Région Ile-de-France.
Jean-Marie Machado est compositeur associé depuis septembre 2010 au Centre des Bords de Marne du Perreux-sur-Marne (CDBM).
Outre la convention de permanence artistique et culturelle, Cantabile est soutenue par le Conseil Général du Val-de-Marne et la DRAC.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
En septembre, Cantabile a recruté une chargée de diffusion et de communication pour permettre au directeur artistique Jean-Marie Machado de se consacrer davantage à ses missions qu'à la diffusion. Le volume horaire de la chargée de diffusion devrait voir son volume d'heures augmenter.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 3 000€.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Cantabile va poursuivre sa résidence au Centre des Bords de Marne du Perreux-sur-Marne (Val-de-Marne). Jean-marie Machado créera en décembre 2016 au Centre des Bords de Marne, un quatrième programme pour l'orchestre Danzas qu'il dirige depuis 2007. « Pictures for Orchestra » réunira 9 musiciens et se composera de deux tableaux : le premier mettra en avant la singularité des neufs musiciens solistes qui composent cet orchestre Jazz et le second rendra hommage aux musiques qui inspirent Jean-Marie Machado : le classique, le jazz, les musiques latines et le rock progressif.
Le duo créé avec l'accordéoniste Didier Ithursarry fin 2015 donnera lieu à l'enregistrement d'un disque donc le concert de sortie est prévu en Janvier 2017 à la Maison de la Radio.
En septembre 2017, Jean-Marie Machado s'associera à l'Orchestra National d'Ile-de-France pour sa nouvelle création « l'Esprit de l'eau », composition en cinq tableaux pour piano, tuba et orchestre symphonique, dont le concert de création se déroulera au Centre des Bords de Marne.
Des actions d'appropriations sont prévues : des concerts commentés de l'orchestre Danzas dans les collèges et lycées du Perreux-sur-Marne et des formations auprès des élèves de conservatoire (Savigny-le-Temple) et des classes CHAM.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 25 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)		ETAT	
Salaires brut 45% masse salariale annuelle chargée de diffusion / communicatino	3713	**DRAC Ile-de-France** (conventionnement) : ❒ attribué / ✠ en cours	6000
Charges employeur	1527	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		**Région Ile-de-France**	
Salaires bruts artistes	18540	Région IDF - PAC	28000

Charges employeur artistes	8956	**Département Val de Marne** (aide au fonctionnement + aide à la diffusion) :	5000
Salaires bruts techniciens	2440	❒ attribué / ✠ en cours	
Charges employeur techniciens	1502	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	
Droits d'auteur	10050	Spedidam	3000
Locations (préciser):	7180	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Défraiements	648	Billetterie	1800
Transports	3273	Apports de coproduction (préciser) :	15000
Prestations techniques	1000	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	23410
Communication	3000		
DEPENSES D'APPROPRIATION			
Salaires bruts	3210		
Charges employeur	2171		
AUTRES DEPENSES			
Part de charges de fonctionnement	15000		
TOTAL	**82210**	**TOTAL**	**82210**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 82 210€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	28 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	25 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	28 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	28 000,00 €
	Montant total	81 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013072

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CAP ETOILE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	250 436,00 €	41,13 %	103 000,00 €
	Montant Total de la subvention		103 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAP ETOILE
Adresse administrative : 10 RUE EDOUARD VAILLANT
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Irène CATACH, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 49043985800021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Créée en 2004, CAP* est, à l'origine, une association d'artistes de diverses disciplines (théâtre, danse, cinéma, arts plastiques) désireux de s'ouvrir à de nouveaux publics. C'est aujourd'hui une coopérative formée de Dominique Aru (cinéaste) ; Bernard Bloch (metteur en scène et comédien – Cie Le Réseau Théâtre), Philippe Lanton (metteur en scène – Cie Le Cartel), Evelyne Pelletier (comédienne et metteuse en scène), Isabelle Rèbre (auteure et réalisatrice), Olivier Renouf (chorégraphe et danseur).

Après une expérience commune dans le cadre de laboratoires de recherche pluridisciplinaires hebdomadaires, ouverts à tous amateurs ou professionnels, « les Classes ouvertes », ces artistes ont souhaité s'associer en partageant d'abord une salle de répétition (location au sein des Studios Albatros de Montreuil), qui leur a permis de disposer d'un lieu pour les créations en cours, les ateliers avec les

amateurs, et toutes les formes de recherche. En plus de la salle, la mutualisation s'est étendue à l'investissement en matériel (éclairage, matériel de diffusion sonore, écran de projection, vidéo-projecteur…), permettant ainsi de fonctionner dans une certaine autonomie.

En 2008, les artistes de la coopérative, rassemblant des compagnies constituées et des individus, ont souhaité s'installer dans un espace dédié comprenant une salle de travail et des bureaux, toujours à Montreuil (10, rue Edouard Vaillant). L'objectif affirmé est d'en faire une structure de mutualisation de moyens entre artistes et compagnies et un lieu de production.

CAP* produit des maquettes de projets artistiques - les « Travaux en cours » ; ces maquettes sont susceptibles de déboucher sur des projets de création qui sont alors portés par les compagnies qui le souhaitent. Chaque compagnie garde la maîtrise de ses productions, qui rassemblent un ou plusieurs artistes, à titre individuel, de CAP*. Chaque compagnie mène également des actions de sensibilisation et de formation auprès des publics.

La coopérative bénéficie du soutien du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et de la Ville de Montreuil, la DRAC soutient de son côté une des compagnies membres (Le Réseau Théâtre).

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
L'association Cap étoile emploie un administrateur en intermittence qui coordonne les activités communes. **La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 10 000€.**

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Depuis un an, CAP étoile s'ouvre progressivement à de nouvelles équipes artistiques : 4 compagnies (Compagnie du Double, Ligne 9, Terrain de jeu, La Compagnie S'en revient) sont accueillies dans le cadre d'une location à prix symbolique (100 € par mois) dans un espace de 80 m² partagé selon leurs besoins, l'accès à la grande salle de répétition durant 8 semaines étant libre. Ces compagnies sont également engagées dans des ateliers de travail avec les artistes de Cap étoile pour des collaborations artistiques.
Pour la prochaine année de conventionnement, sont prévus :
* poursuite de l'atelier de création ouvert à des comédiens amateurs confirmés (120 heures d'interventions sur l'année) et encadrés par les artistes de la coopérative ; l'atelier participera au festival de théâtre amateur organisé par la Ville en mai-juin 2017,
* poursuite de l'atelier danse donné par Olivier Renouf
* poursuite de l'atelier avec les patients et les soignants de l'hôpital et du CMP de Saint-Maurice et Alfortville, encadré par Evelyne Pelletier
* poursuite des cours et des interventions à l'école départementale de théâtre de l'Essonne (360 heures au total)
* animation de plusieurs ateliers auprès de collégiens, lycéens et amateurs autour de la création d'« Orchestre Titanic » de la compagnie Le Cartel
* Poursuite des « travaux en cours » (temps de restitutions publiques) avec les équipes artistiques accueillies en résidence
* Poursuite des résidences : outre les 4 nouvelles compagnies associées et les artistes membres de la coopérative, la structure accueillera la compagnie L'Yeuse et la compagnie Terre Neuve pur des résidences de création.
* Cie Le Cartel (direction : Philippe Lanton) : la compagnie créera son nouveau spectacle, « Orchestre Titanic » de H. Boytchev en janvier 2017 et jouera à Charenton-le-Pont, Guyancourt, Suresnes et au Théâtre de l'Aquarium à la Cartoucherie.
Poursuite du laboratoire d'expérimentation artistique avec la Compagnie du Double
* Cie Le Réseau (direction : Bernard Bloch) : diffusion de « Fuck America » à Angers, de « Fin »,

d'Isabelle Rèbre au Théâtre du soleil à l'automne 2017 (sous réserve), et de « La déplacée ou la vie à la campagne » au Off d'Avignon 2017, après la série jouée au Théâtre de la Tempête en juin 2016. Bernard Bloch prévoit également la création d'une petite forme à partir d'un roman de D. Grossman « Un cheval entre dans un bar » et poursuivra son travail d'écriture du texte « Gens de Jérusalem » pour lequel il a bénéficié d'une résidence Médicis Hors les murs. La création du spectacle est prévue en 2018.
* Evelyne Pelletier participera à la création d'« Orchestre Titanic » et travaillera sur une prochaine création autour de Médée.
* Olivier Renouf poursuit son travail autour de la création chorégraphique « La Ferme » qui se déploie avec d'autres danseurs et d'autres pays,
* Dominique Aru collabore avec la compagnie de marionnettes L'Alinéa et poursuit ses inetrventions de formation avec l'école La générale et 3 IS.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 93 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	36 835	ETAT	56 948
Salaires brut **Direction artistique**	8 000	**DRAC Ile-de-France** Conventionnement Aide à la production ☒ attribué	 45 948 11 000
Charges employeur	4 910	COLLECTIVITES TERRITORIALES	131 467
		Région Ile-de-France	
Salaires brut **Administrateur**	14 500	Région IDF - PAC	103 000
Charges employeur	9 425	**Département** Seine Saint Denis	18 467
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	139 170	☒ attribué	
Salaires bruts artistes	52 293	**Commune** Montreuil ☒ attribué	10 000
Charges employeur artistes	32 017	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	15 000
		SACD, SACEM, ADAMI…(préciser) :	15 000
Salaires bruts techniciens	22 130	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	47 021
		Locations de salle	18 947
Charges employeur techniciens	14 240	Billetterie	2 774
		Prestations de service EDT 91	8 000
Décors Costumes	6 000	Apports de coproduction Théâtre 2 Rives	7 000
		Ventes de spectacle 4 représentations	10 300
Droits d'auteur	5 990		

Défraiements	2 500		
Transports	2 000		
Autres : communication,	2 000		
DEPENSES D'APPROPRIATION	27 961		
Préciser le nombre d'heures	750		
Salaires bruts	17 300		
Charges employeur	10 661		
AUTRES DEPENSES	46 470		
Logiciel	300		
Partie Loyers	46 170		
TOTAL	**250 436**	**TOTAL**	**250 436**
Mise à disposition de personnel	20 400	Mise à disposition de personnel	20 400

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 250 436€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	72 100,00 €
2017	30 900,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	103 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	103 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	103 000,00 €
	Montant total	309 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013073

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CHOEUR CHAMBRE ACCENTUS - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	269 000,00 €	18,59 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHOEUR CHAMBRE ACCENTUS
Adresse administrative : 51 RUE CHABROL
75010 PARIS 10
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur STEPHANE BOUJNAH, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 39196151300069

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

L'association Erda–Accentus regroupe les activités de deux projets musicaux : le chœur de chambre a capella Accentus, et l'orchestre classique Insula Orchestra, jouant sur instrument d'époque un répertoire allant du classicisme au romantisme. Le chœur Accentus a été fondé en 1991, tandis que le projet Insula Orchestra est né en 2012 en partenariat avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Fondé par Laurence Equilbey, l'ensemble Accentus a pour vocation d'interpréter en formation de chœur de chambre le riche répertoire des œuvres a cappella, des œuvres majeures des deux derniers siècles jusqu'à la création contemporaine. Il a été consacré Ensemble de l'année par les Victoires de la musique classique en 2002, 2005 et en 2008. Ses missions principales sont de recréer et diffuser le grand répertoire des XIXème et XXème siècles pour chœur de chambre a cappella. Parallèlement, Accentus a très rapidement été sollicité par plusieurs ensembles instrumentaux baroques et contemporains. Actuellement, le chœur est dirigé par Laurence Equilbey ou par Christophe Grapperon, chef associé depuis 2013.

Des collaborations suivies ont été engagées avec des compositeurs phares de leur génération à l'image de Pascal Dusapin (« Perela l'Homme de Fumée »), Matthias Pintscher (« L'Espace dernier ») ou Philippe Manoury. Dès 1998, Accentus s'est positionné comme un vecteur essentiel de la création contemporaine. Cette activité sera poursuivie par le lancement de Tenso, programme de recherche sur le répertoire vocal et réseau européen de chœurs de chambre et ensembles vocaux professionnels. Chaque saison Accentus produit 60 à 80 concerts dans le réseau des grandes salles de concerts françaises et internationales.
Accentus enregistre des albums avec Naïve. En 2015, il prépare un enregistrement des œuvres vocales de Mantovani.

Soucieuse d'associer une dimension pédagogique à son action, Laurence Equilbey et le Choeur de Chambre Accentus se sont, depuis 10 ans, employés à transmettre un savoir, tant du point de vue des pratiques vocales que de la direction de chœur à travers des académies, master classes ou actions spécifiques en direction des professeurs de musique. Laurence Equilbey a par ailleurs fondé le département supérieur pour jeunes chanteurs du Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris.

Dès 2006, Accentus a souhaité proposer un véritable programme d'accompagnement aux chœurs amateurs à travers l'accueil de rencontres et de concerts à la Verrière (Paris 10ème). La Verrière n'est pas seulement le lieu de répétition d'Accentus. C'est aussi un équipement ouvert à de nombreux acteurs franciliens. Les deux salles de la Verrière peuvent accueillir des manifestations ou inviter des scolaires ou étudiants à assister à des répétitions publiques. Ce lieu a pour ambition de faciliter le travail des artistes franciliens qui n'ont pas de lieu propre.

Accentus est en résidence permanente d'implantation à la Philharmonie de Paris depuis 2008 et à la salle Pleyel de 2008 à 2014, et mène également une résidence à l'Opéra de Rouen Haute-Normandie. Accentus est ensemble associé à l'Orchestre de chambre de Paris depuis 2009.

Accentus bénéficie du soutien de l'Etat (DRAC & DGCA), de la Ville de Paris, de la Région Ile-de-France et de la SACEM. Insula Orchestra bénéficie du soutien du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
L'emploi est stable sur la prochaine année pour Accentus avec un total de 3 647 heures dédiées aux actions culturelles.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 15 000€.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Pour la prochaine année de conventionnement, Accentus commandera plusieurs œuvres a cappella à de jeunes compositeurs, avec une attention particulière aux compositrices, afin de soutenir la création contemporaine. L'association envisage d'expérimenter des formes artistiques innovantes afin d'être plus en accord avec les attentes du public. Des concerts scéniques tels « Fidelio » de l'Orchestre de Chambre de Paris ou « Beethoven » de Tal Isaac Hadad prendront une dimension audiovisuelle imaginée pour faire vivre la musique dans un dialogue avec l'espace et la scène. Les compositions reprises seront « Stabat Mater » de Dvorak et « La Création » de Haydn. Le format des concerts sera également repensé et adapté en versions d'une heure doublée. L'implantation en Ile-de-France se renforcera par le biais de partenariats avec l'Atrium de Cheville, l'Opéra-Comique ou encore La Cathédrale Saint-Louis des Invalides. La résidence d'implantation à la Philharmonie se poursuivra ainsi que celle au Carré Belle Feuille de Boulogne-Billancourt. Suite à la création en 2016 du centre de ressources destiné à accompagner les pratiques vocales, les informations, réflexions et outils de travail rassemblés seront mis à disposition des ensembles, des jeunes professionnels, des étudiants et des amateurs. Concernant

l'appropriation, Accentus mènera 350 heures de discussions et de rencontres avec les spectateurs, d'ateliers notamment choraux auprès des scolaires, d'interventions musicales et de concerts participatifs auprès des résidents et patients d'EHPAD et d'hôpitaux ainsi que des stages à destination des étudiants.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 35 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	€	RECETTES	€
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	107 000	COLLECTIVITES TERRITORIALES	110 000
Salaires brut + charges employeur	107 000	**Région Ile-de-France**	50 000
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	50 000	**Conseil départemental des Hauts-de-Seine**	60 000
Salaires bruts artistes + charges employeur	45 000	X attribué / ❒ en cours	
Droits d'auteur	5 000	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	159 000
DEPENSES D'APPROPRIATION	112 000	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	159 000
Salaires bruts + charges employeur	112 000		
TOTAL	**269 000**	**TOTAL**	**269 000**

Détail du calcul de la subvention
Le montant de la base subventionnable s'élève à 269 000€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires.

Localisation géographique :
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
	Montant total	150 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013074

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CIE MABEL OCTOBRE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	75 224,00 €	59,82 %	45 000,00 €
	Montant Total de la subvention		45 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MABEL OCTOBRE
Adresse administrative : 20 RUE ROUGET DE LISLE
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Charles DEPAULE, Président
Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 44503301200029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objet du projet : renouvellement PAC
Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Créée en 2001, la compagnie Mabel Octobre est dirigée par la metteuse en scène, Judith Depaule. Les créations de la compagnie mettent en œuvre un travail de mémoire et de réhabilitation (enquêtes historiques, recherches documentaires), mélangent différentes disciplines et accordent une place privilégiée au développement numérique, à l'innovation technologique et à l'écriture contemporaine.

Après un travail mené en 2004/2005 sur le théâtre au goulag, la compagnie a entrepris un projet ambitieux, associant les populations locales, autour du souvenir de Youri Gagarine. Puis, Mabel Octobre s'est lancée dans un projet autour du thème des femmes et de certaines pratiques olympiques (le marteau, le poids, le disque, le javelot), une autre création sur la danse orientale en Egypte (« Qui a tué Ibrahim Akef ? »), et enfin dans une création tout public/jeune public qui mêle la marionnette et l'électronique (« Même pas morte »). En lien avec ses créations, Mabel Octobre apporte une attention particulière à des actions de médiation culturelle avec les jeunes.

En Ile-de-France, la compagnie développe un lien privilégié avec le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, Confluences à Paris 20e et la Seine-Saint-Denis. Elle est également présente dans le Val d'Oise où elle tisse des partenariats avec plusieurs lieux et festival. Par ailleurs, elle diffuse régulièrement ses créations au niveau national et entretient un lien privilégié avec la Russie.

La compagnie est conventionnée par la DRAC et reçoit le soutien de la Région Ile-de-France. Elle est ponctuellement soutenue par le DICREAM, la Ville de Paris, les Départements des Yvelines, de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
Le volume d'emploi est resté le même qu'au cours de l'année précédente. Le poste de l'assistante de production et de diffusion, initialement en emploi-tremplin, a été pérennisé.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 10 000€.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Au cours de l'année passée, la compagnie Mabel Octobre a créé « La Guerre de mon père », spectacle sur la guerre d'Algérie d'après des interviews de témoins. Les représentations se sont déroulées au Centre Culturel Le Figuier Blanc, dans le cadre du Festival Théâtral du Val d'Oise, à Confluences, et au lycée Jean Jaurès d'Argenteuil. De plus, les spectacles « Les enfants de la terreur », « Les siècles obscurs » et « la bonne distance » ont été accueillis au Théâtre Dijon Bourgogne, au festival Extension de la Muse en Circuit et chez des habitants de l'agglomération Terres de France. Soit 29 représentations au total dont 20 à domicile.
Prochainement, la compagnie diffusera « La Guerre de mon père » au Centre culturel Algérien, au lycée Lakanal de Sceaux ainsi qu'au Hall de la Chanson. Le spectacle « Les siècles obscurs » sera également programmé au Festival Musiques démesurées, à la Station et à Musique Action. De plus, la compagnie créera « Les Murs de Fresnes » à l'automne 2017 qui sera à la fois une application web qui permettra aux internautes de visiter la prison de Fresnes sous l'Occupation, et un spectacle transmedia interactif. Enfin, le projet de création « Corps de femme 4 – les pilules bleues », autour des sportives d'ex-RDA victimes du dopage, sera mis en chantier.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 35 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	17511	ETAT	
Salaires brut	10800	**DRAC Ile-de-France** (convention triennale) :	24069
Charges employeur	6711	❒ attribué / ✠ en cours	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Salaires bruts artistes	24000	**Région Ile-de-France**	
Charges employeur artistes	13200	Région IDF - PAC	45000
Salaires bruts techniciens	7000	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Charges employeur techniciens	4340	Billetterie	800

Transports	500	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	3000
DEPENSES D'APPROPRIATION		Autres (préciser) :	2355
Préciser le nombre d'heures (100)			
Salaires bruts	1500		
Charges employeur	855		
AUTRES DEPENSES			
BUREAUX	3376		
STOCKAGE DÉCORS	2942		
TOTAL	**75224**	**TOTAL**	**75224**

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 75 224€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement par le bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	31 500,00 €
2017	13 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
	Montant total	135 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013075

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CIRQUE ICI - 2E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	114 900,00 €	52,22 %	60 000,00 €
	Montant Total de la subvention		60 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIRQUE ICI
Adresse administrative : 20 RUE RODIER
75009 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur DOMINIQUE RENOUX, Président

Date de publication au JO : 14 juillet 2001

N° SIRET : 43948197900029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Formé au fil et aux arts du clown, Johann Le Guillerm est issu de la première promotion du Centre National des Arts du Cirque (CNAC) de Chalons en Champagne (1989). Il a collaboré avec Archaos, à la création de la Volière Dromesko et a cofondé le Cirque O avec d'anciens élèves du CNAC. En 1995 est né « Où ça », son premier solo, avec lequel il a tourné pendant cinq ans. L'année suivante, il a reçu le Grand Prix National du Cirque. Puis, en 1999, soutenu par l'AFAA et la Fondation Paribas, il entreprit un voyage d'étude de 18 mois autour du monde.
Dès son retour en 2001, il créé l'association Cirque ici et pose les premières bases d' « Attraction », une recherche sur les techniques du cirque à travers des confrontations artistiques différentes. Il a sollicité le Parc de la Villette pour un accompagnement à long terme permettant la mise en place de ce projet et a reçu la première bourse à l'écriture pour le cirque de l'Association Beaumarchais / SACD en 2003, ainsi

que le Prix des Arts du Cirque SACD 2005.
De 2002 à 2010, Cirque Ici a été accueilli en résidence à l'Espace Périphérique et Johann Le Guillerm est devenu artiste associé au Parc de La Villette de 2006 à 2010. En 2010, Cirque Ici a sollicité la Mairie de Paris pour une résidence au Jardin d'Agronomie Tropicale dans le 12ème arrondissement de Paris dans lequel la structure a installé son laboratoire de recherche et ses bureaux.
Engagée dans un contrat local d'éducation artistique, la compagnie a mené un important travail de médiation dans l'Est du Val d'Oise pendant trois années, de 2013 à 2015, qui s'est conclu par l'accueil du chapiteau de la compagnie et une série de représentation du spectacle « Secret » à Marly-la-Ville.
Conventionnée par la DRAC Ile-de-France depuis 2003, la compagnie est devenue « compagnie nationale » en 2016 ; elle bénéficie également du soutien de la Ville de Paris et de la Région Ile-de-France.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi permanent au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION
Implantée en Ile-de-France dans des bâtiments du Jardin d'Agronomie Tropicale (Bois de Vincennes – Paris), la compagnie Cirque Ici va poursuivre, pour la prochaine année de conventionnement son travail de création et de diffusion tout comme ses travaux de recherche en lien avec des structures culturelles et universitaires (par exemple sur les matériaux à mémoire de formes avec des chercheurs du CNRS).
La création « Secret 2 », accompagnée selon les représentations des installations (les « architextures ») de Johann Le Guillerm, poursuit sa diffusion au niveau national et international (Tandem de Douai-scène nationale, Biennale Internationale des Arts du Cirque à Marseille, au Grand T de Nantes, Pole national des arts du cirque d'Elbeuf/festival des nouvelles formes de cirque en Normandie, ainsi que pour le 375ème anniversaire de la ville de Montréal au Canada...) Plusieurs sculptures, installations et créations in situ seront présentées en France et en Ile-de-France, notamment : « La Sinueuse » (sculpture mobile construite en plusieurs sections autonomes et amovibles) dans le cadre du voyage à Nantes, « les serpentants » à la conciergerie à Paris et « le Crisalide » dans les jardins du Palais Royal en lien avec le Centre des Monuments Nationaux et « Monuments en mouvement ».
Ayant engagée l'année dernière la production d'une nouvelle création « le Pas Grand-chose », la compagnie a déjà travaillé dans le cadre de résidences au Jardin d'Agronomie Tropicale à Paris, au Monastère de Saorge dans le cadre de « Monuments en Mouvement » ainsi qu'au Théâtre de l'Agora – scène nationale d'Evry. La création du spectacle le 17 mars 2017 au CDN de Caen dans le cadre du Festival Spring sera suivie d'une série de 10 représentations au Montfort à Paris avant sa diffusion au plan national.
Dans le cadre du projet « attraction numérique », la compagnie mettra en ligne une première version d'un site internet fin 2016 afin de présenter la recherche autour d'Attraction, le projet dans sa globalité devrait voir son aboutissement en 2018 en raison des conditions techniques et financières importantes et du temps de recherche nécessaire.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 60 000€.

APPROPRIATION
La compagnie propose des actions de médiations en liens avec les créations et les lieux qui l'accueille qui s'adresse au tout public comme à un public scolaire ou publics empêchés. La compagnie Cirque Ici animera des ateliers (circ'ambulation, atelier chapiteau, atelier architexture, atelier de création..), proposera des rencontres publiques, mènera un projet de collecte de paroles et de réalisation d'un livret sur les installations d'Attraction. Le volume horaire prévisionnel est de 138h.
La Région soutient l'appropriation à travers la création/diffusion au titre de la permanence artistique et culturelle.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	€	RECETTES	€
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	68900	ETAT	20000
Salaires bruts artistes	17000	**DRAC Ile-de-France** attribué	20000
Charges employeur artistes	11560	COLLECTIVITES TERRITORIALES	85000
		Région Ile-de-France	
Salaires bruts techniciens	22000	Région IDF - PAC	60000
		Commune: Ville de Paris attribué	25000
Charges employeur techniciens	14340	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	9900
Défraiements	2000	Résidences :	4000
Transports	2000	Autres : actions de médiation	5900
DEPENSES D'APPROPRIATION	46000		
Salaires bruts	25000		
Charges employeur	17000		
Achat action culturelle	2500		
Autres missions, transports, achats…	1500		
TOTAL	**114900**	**TOTAL**	**114900**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 114 900 € et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2017	60 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	55 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	60 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	60 000,00 €
2016	Soutien à la création et à la diffusion numérique	7 037,00 €
	Montant total	182 037,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013076

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CLASTIC THEATRE - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	138 000,00 €	21,74 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CLASTIC THEATRE
Adresse administrative : 62 BD VICTOR HUGO
92110 CLICHY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Paul RONDIN, Président

Date de publication au JO : 24 juillet 1984

N° SIRET : 33072723100038

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Créé en 1984 et dirigé par François Lazaro, le Clastic théâtre est une compagnie dramatique de création contemporaine dédiée à la marionnette sous toutes ses formes (effigies, pantins, objets, matériaux) et au service du texte contemporain, à travers la collaboration avec des auteurs dramatiques vivants. Le Clastic Théâtre travaille par ailleurs avec un artiste associé permanent : Aurélia Ivan de la compagnie Tsara, dont le Clastic accompagne les créations.

La compagnie est installée à Clichy-la-Garenne depuis 1998 et y a ouvert un lieu de fabrique marionnettes dédié à la jeune création : le « Laboratoire Clastic », qui permet d'accompagner des jeunes compagnies en leur offrant des temps de travail, d'expérimentation, des conseils et retours critiques et des moments de visibilité publique et professionnelle. Ce Laboratoire a acquis aujourd'hui une renommée

nationale et joue un rôle de formation-compagnonnage auprès des compagnies émergentes.

Par ailleurs, de 1998 à 2003, la compagnie a animé un festival : « Objets et comédies » et depuis 2009, le Clastic Théâtre organise des « Rencontres professionnelles de la marionnette » à Clichy, en association avec des chercheurs, notamment de la BNF et de l'université Paris 3. Enfin, le Clastic Théâtre mène de nombreuses actions de sensibilisation auprès des publics de Clichy dans le cadre de spectacles d'intervention sur des thèmes de société (sida, développement durable…), en milieu scolaire, avec des amateurs…

Le Clastic Théâtre reçoit le soutien de la DRAC, du Conseil général des Hauts-de-Seine et de la Ville de Clichy. En 2009, il a été labellisé «lieu de compagnonnage marionnettes en Ile-de-France» par l'Etat et travaille régulièrement avec les autres lieux labellisés : La Nef à Pantin, le Pôle marionnettes en Essonne – Cie Daru, le Théâtre aux mains nues et la Maison du geste et de l'image, ainsi que le Théâtre de la marionnette à Paris.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION
Sur la prochaine année de conventionnement, le projet du Clastic Théâtre se répartit entre exploitation, création, compagnonnages et formations. Le solo « Origine / Monde », coécrit par Daniel Lemahieu et François Lazaro et interprété par ce dernier dans une forme intime et en appartement en 2015, sera exploité pour les grands plateaux pour 18 représentations, notamment en Corée du Sud et en Martinique. François Lazaro créera en 2017 « L'ogre et la poupée » de Daniel Lemahieu, conçu pour quatre personnages en un même corps. Les activités du Laboratoire Clastic se poursuivront, avec une soirée par mois dans l'Atelier du Clastic Théâtre à Clichy : François Lazaro y accueille de jeunes artistes pour découvrir de nouveaux talents, expérimenter de nouvelles formes et des contenus innovants, susciter des projets croisés et des dynamiques de compagnonnage. De ces dynamiques, naissent 1 à 3 projets par an, portés par des artistes émergents qui sont accompagnés par le Clastic.
Sur la prochaine année de conventionnement, l'auteure dramatique Nathalie Brücher sera en résidence en octobre et novembre, pour la création de « Paso Doble». Elzbietach Jaznach sera également accueillie en résidence en janvier et février 2017. Elle se consacrera à la mise en scène du texte de Roland Topor « l'Ambigü » dans le cadre du projet « Quatre roses pour Roland ». Des formations seront mises en place en collaboration avec l'Université Paris 3. Pour la 9ème édition des journées professionnelles de la marionnette à Clichy, le festival MARTO s'associera à l'organisation de l'évènement. Afin de constituer des archives de marionnettes, les conférences, démonstration et débats d'artistes emblématiques feront l'objet de captations vidéo pour le projet « Objets en coulisse ». Le Clastic mènera également un travail sur le Portail des Arts de la Marionnette et un travail de conservation des marionnettes et des documents.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 25 000€.

APPROPRIATION
Près de 740h d'action culturelles sont prévues sur la prochaine année de conventionnement. Ces actions correspondent aux formations données dans le cadre du Laboratoire Clastic, lors des compagnonnages, au cours de l'atelier hebdomadaire donné à l'Université Paris 3 et pour le stage de l'INECAT. Enfin, le public sera mis à contribution pour « Objets en coulisse ».
La Région renouvelle son aide au titre de l'appropriation à hauteur de 5 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	€	RECETTES	€
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	**52 920**	ETAT	**55 000**
Salaires brut Dir Artistique	8 400	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : Ile de FranceTheatre	55 000
Charges employeur	3 600	☒ attribué / ❒ en cours	
Salaires brut Administrateur	26 400	COLLECTIVITES TERRITORIALES	**48 000**
Charges employeur	14 520	**Région Ile-de-France**	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	**48 080**	Région IDF - PAC	30 000
Salaires bruts artistes	12 090	**Départements** (préciser) : Hauts de seine	6 000
Charges employeur artistes	6 650	❒ attribué / ☒ en cours	
Salaires bruts Techniciens	3 716	**Commune 1** (préciser) : Clichy	12 000
Charges employeur techniciens	2 230	☒ attribué / ❒ en cours	
Droits d'auteur	13 650	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	**35 000**
Defraiements	700	Recettes de coréalisation	1 000
Régie	3 248	Formations	3 000
Transports	2 796	Apports de coproduction Festival Mondial Charleville :	28 000
Aides aux résidences	3 000	Ventes de spectacle	3 000
DEPENSES D'APPROPRIATION	**4 050**		
Préciser le nombre d'heures	743		
Salaires bruts	2 700		
Charges employeur	1 350		
AUTRES DEPENSES	**32 950**		
Loyers	13 400		
Assurances	2 300		
Fluides(Edf, tél, internet)	5 000		
Honoraires comptable	4 250		
Frais bancaires…	1 000		
Affranchissement	1 000		
Publicité générale, communication	3 000		
Fournitures administratives, entretien	3 000		
TOTAL	**138 000**	**TOTAL**	**138 000**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 138 000€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	21 000,00 €
2017	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2013	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	5 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
	Montant total	95 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013077

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CNAL CTRE NAL ART LYRIQUE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	632 360,00 €	23,72 %	150 000,00 €
	Montant Total de la subvention		150 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CNAL CTRE NAL ART LYRIQUE
Adresse administrative : 1 PL DE FRANCE BP 75
91303 MASSY CEDEX
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Jack-Henry SOUMERE, Directeur

Objet : PRODUCTION ET DIFFUSION DE SPECTACLES

N° SIRET : 37914027000024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Seule scène lyrique en dehors de Paris, l'Opéra de Massy présente chaque saison une programmation incluant des productions et coproductions de spectacles lyriques, mais aussi du récital, du théâtre et de la danse. Dirigé par Jack-Henri Soumère, l'Opéra de Massy est la première scène labellisée par l'Etat « scène conventionnée lyrique » et comprend deux salles, l'une de 799 places et l'autre de 144 places. Il accueille en outre en résidence l'Orchestre de Massy et une compagnie de danse et développe parallèlement un riche programme d'actions culturelles en direction des établissements scolaires, des conservatoires, des associations et des publics en difficulté.

Créé en 1993, l'Opéra de Massy, construit au cœur d'une cité populaire, a pour vocation d'offrir l'art lyrique à la portée de tous. Il est soutenu par la ville de Massy, mais aussi par le département de l'Essonne et la DRAC.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION/APPROPRIATION
L'Opéra de Massy coproduira cinq œuvres : « Aïda » de Verdi, « Les amants magnifiques » de Lully, « Werther » de Massenet, « Tosca » de Puccini et « Cosi fan Tutte » de Mozart. La direction de l'Opéra de Massy poursuivra la résidence de la Compagnie Julien Lestel et déploiera un large éventail d'actions culturelles et de sensibilisation. Comme chaque saison, l'Opéra de Massy propose une programmation regroupant le genre lyrique, la danse, des récitals, des concerts et une thématique théâtre incluant une co-production. L'Opéra de Massy réalisera un travail auprès des collégiens et lycéens (répétitions générales, visites des coulisses, conférences…) afin de faire découvrir les grands classiques et œuvres contemporaines du genre lyrique. Près de 800 heures d'actions d'appropriation sont prévues pour la prochaine année de conventionnement.

La Région renouvelle son aide au titre de la création-diffusion-appropriation à hauteur de 150 000 euros.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE

DEPENSES	**€HT**	**RECETTES**	**€HT**
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		ETAT	
achats de spectacle	95000	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : service musique et danse - pro rata affecté	58000
frais techniques	26500	❒ attribué	
Salaires bruts artistes	90000	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Charges employeur artistes	46800	**Région Ile-de-France**	150000
Salaires bruts techniciens	86000	Région IDF - PAC	
Charges employeur techniciens	55040	**Départements** (préciser) : Essonne - pro rata affecté	99100
assurance	2800	❒ attribué	
Droits d'auteur	7500	**Commune 1** (préciser) : Massy	232160
Locations (préciser): décors , accessoires, costumes	45000	❒ attribué	
Défraiements	6000	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Transports	27500	Billetterie	88500
Aides aux résidences	8000	Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :	4600
Achats de spectacle, concerts (résidence)	12000		
Autres (préciser) : personnel ext, catering	35500		

DEPENSES D'APPROPRIATION			
Salaires bruts	15000		
Charges employeur	8320		
Achat action culturelle	27000		
AUTRES DEPENSES			
fluides	8500		
petit outillage	2500		
entretien opéra et matériel scénique	22000		
fourniture de bureau	1800		
communication	3600		
TOTAL	**632 360**	**TOTAL**	**632 360**

Détail du calcul de la subvention
Le montant de la base subventionnable s'élève à 632 360€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires.

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	150 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	150 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	150 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	150 000,00 €
	Montant total	450 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013078

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COLLECTIF MUSIC INTERNATIONAL - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	305 610,00 €	13,09 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COLLECTIF MUSIC INTERNATIONAL
Adresse administrative : 15 BD GABRIEL PERI
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Bernard CAVANNA, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 30552340900038

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

L'Ensemble 2E2M (pour études et expressions des modes musicaux), fondé en 1972 par le compositeur Paul Méfano, est l'un des plus anciens ensembles français consacré à la création musicale contemporaine. Il est dirigé depuis 2005 par Pierre Roullier, flutiste et chef d'orchestre. Depuis sa création, l'Ensemble a découvert de très nombreux compositeurs français et étrangers, a créé un répertoire d'œuvres et constitué un savoir-faire, une culture à travers les générations d'interprètes qui s'y sont succédé.
En résidence depuis sa création à Champigny-sur-Marne, l'Ensemble a très vite été reconnu et invité sur les scènes nationales et internationales. 2E2M a porté son effort sur toutes les générations de compositeurs et tous les styles musicaux, sans négliger ni le répertoire classique (Bach, Schubert, Liszt,...), ni le moderne (Debussy, Ives, Ravel, Schönberg, Varèse et encore Webern,…), ni le

contemporain (Jean Barraqué, Pierre Boulez, Sylvano Bussotti, John Cage, Morton Feldman, György Ligeti, Bruno Maderna, Olivier Messiaen, Luigi Nono, Karlheinz Stockhausen).
En parallèle de son activité de création/diffusion, l'Ensemble développe de nombreuses actions culturelles qu'il met en œuvre notamment dans le cadre de sa résidence à Champigny-sur-Marne, mais également depuis 2014 à Villepinte où l'ensemble débute une résidence d'implantation d'au moins trois années.
Les partenaires de l'ensemble sont la DRAC (ensemble conventionné), la Ville de Champigny-sur-Marne, le Conseil Général du Val-de-Marne et plus récemment par la Ville de Villepinte et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

L'Ensemble 2E2M est soutenu au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2008 à hauteur de 40 000 euros. La structure a également bénéficié d'autres aides régionales : un emploi tremplin (2006) pour le poste de chargé de diffusion et de relation avec les publics dont le soutien a pris fin en 2012.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION / APPROPRIATION
L'Ensemble 2E2M va poursuivre pour la prochaine année de conventionnement son travail sur le territoire francilien dans le cadre de ses deux résidences d'implantation en cours. La première se situe à Champigny-sur-Marne (94), où l'Ensemble est implanté depuis 1972. La seconde est une résidence d'implantation de trois ans, débutée en 2014, sur le territoire de la Ville de Villepinte soutenue par la DRAC et le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis. Une troisième résidence débutera à Gennevilliers où l'ensemble présentera notamment le ciné-concert « nosferatu » et des œuvres du compositeur en résidence.
Le compositeur en résidence pour la saison 2016/2017 est le compositeur libanais Zad Moultaka. Plusieurs concerts de création seront donnés dans le cadre de la saison parisienne de l'Ensemble 2E2M à l'auditorium Marcel Landowski.
De nouveaux programmes seront créés à la Philharmonie, au Théâtre Jean Vilar de Vitry, à Champigny, Villepinte. L'Ensemble créera notamment l'opéra « Je suis un homme ridicule » livret d'après Dostoïevski au Théâtre Jean Vilar de Vitry-sur-Seine et au Théâtre de l'Athénée à Paris. « African Street », spectacle réunissant un danseur et chorégraphe hip hop et un quatuor à cordes, sera créé en décembre 2017 à Villepinte et présenté également à Gennevilliers.
L'ensemble sera présent en tournée en Ile-de-France, mais également au national et à l'international à Vesoul, Reims, Metz, Stuttgart, Hong-Kong et au Mexique en octobre 2017 dans le cadre du Festival International Cervantino à Guanajuato.
Un volume d'actions culturelles conséquents (estimé à 340 heures) sera mené par l'Ensemble 2E2M dans le cadre des résidences menées à Champigny-sur-Marne et à Villepinte, lors des représentations de l'ensemble ou en lien avec d'autres partenaires : avant-concerts, rencontres avec les publics, ateliers de pratique artistique, concerts scolaires, projet de sensibilisation des tout-petits en crèche (projet Souffle ! mené depuis plusieurs années), intervention auprès d'enseignants et d'élèves d'écoles de musiques, ou de conservatoires, rencontre avec des usagers de centres sociaux…
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 40 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	18 512	ETAT	130 000
Directeur artistique CDI ETP0.65		**DRAC Ile-de-France** Musiques et Danses Fonctionnement (en cours)	130 000
Salaires bruts	12 593	COLLECTIVITES TERRITORIALES	146 000
Charges employeur	5 919	**Région Ile-de-France**	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	293 710	Région IDF - PAC	40 000
Cachets création / diffusion en IDF		**Départements : Val de Marne**	
Salaires bruts artistes	197 058	Fonctionnement (en cours)	36 000
Charges employeur artistes	96 652	Aide à la création (en cours)	15 000
DEPENSES D'APPROPRIATION	11 900	**Commune : Champigny-sur-Marne (en cours)**	47 000
Salaires bruts	7 987	**Commune 2** : Paris, aide à la création (en cours)	8 000
Charges employeur	3 913	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	87 491
AUTRES DEPENSES	170 705	ARCADI	19 491
Administration 5 CDI dont 1 ETP 0.65 et 1 ETP 0.52		ADAMI en cours	18 000
Salaires bruts	114 567	SACEM en cours	16 000
Charges employeur	56 138	FCL	18 000
		SPEDIDAM en cours	16 000
		MECENAT & SPONSOR	10 000
		Mécenat Orange / Soci2t2 Générale	10 000
		AUTRES RECETTES	
		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	121 336
		Billetterie	25 000
		Ventes de spectacle : prévsions **21 manifestations**	96 336
TOTAL	**494 827**	**TOTAL**	**494 827**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 305 610€ et correspond au montant des dépenses de création/diffusion et des dépenses d'appropriation du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	28 000,00 €
2017	12 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
	Montant total	120 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013079

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COLLECTIF MXM - 2E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	595 000,00 €	7,56 %	45 000,00 €
	Montant Total de la subvention		45 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COLLECTIF MXM
Adresse administrative : 9 SQUARE DE CHAMPAGNE
77186 NOISIEL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Nicolas ROYER, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 43460246200021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Le Collectif MxM a été fondé au début des années 2000 par Cyril Teste (comédien et metteur en scène issu de l'Ecole régionale d'acteurs de Cannes et du Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris), Julien Boizard (régisseur) et Nihil Bordures (compositeur), autour de la problématique de l'image via le théâtre, avec les nouvelles technologies. Il s'agit de travailler sur le processus de fabrication des images, et non sur le résultat. Le travail est principalement axé sur une narration visuelle. Le texte n'est pas au centre des préoccupations ; il contribue à l'agencement d'un tout tant par la musique, la lumière, la scénographie ou encore le jeu d'acteur.
Le Collectif MxM fonctionne selon un système horizontal où chacun reste autonome dans sa discipline tout en travaillant et s'interrogeant collectivement.
Le Collectif MxM a créé plusieurs spectacles, mis en scène par Cyril Teste, dont : « Alice Underground » d'après Lewis Caroll en 2000, « Anatomie Ajax » d'après Sophocle en 2002, « Shot, Direct, Paradisount »

et « (F)lux » de Patrick Bouvet en 2004 et 2005, « Electronic City » en 2007, « Reset » en 2010, « Sun » en 2011 ou « Bedroom eyes » en 2012.
Parallèlement, le collectif conduit de nombreux laboratoires de recherche en partenariat avec plusieurs lieux (des théâtres, mais aussi des écoles de formation professionnelle autour de l'image, des lycées et des populations) : TGP-CDN de Saint-Denis / CSAD de Montpellier / Montevidéo – Lieu de résidence dédié à l'écriture contemporaine à Marseille / Ferme du Buisson – Scène Nationale de Marne la Vallée / Théâtre Universitaire de Nantes / Lieu Unique – Scène Nationale de Nantes / Usine C à Montréal / Le Cent-quatre – Etablissement artistique de la Ville de Paris / TAP – Scène Nationale de Poitiers / Ecole Européenne Supérieure de l'Image, etc. Ces espaces de recherches restent avant tout des lieux d'échanges menés avec des personnes d'horizons très divers (enfants, acteurs amateurs et professionnels, étudiants, programmeurs, etc.).
Entre 2005 et 2010, le collectif a été accueilli en résidence à la Ferme du Buisson – Scène Nationale de Marne-la-Vallée ; depuis 2009, MxM est en résidence au TGP-CDN de Saint-Denis et depuis décembre 2010, artiste associé au Cent-quatre à Paris.
Le collectif a bénéficié des soutiens du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, depuis 2010 de celui de la Seine-et-Marne. Il bénéficie aujourd'hui du soutien de la DRAC au titre de compagnie conventionnée et de la SACD. La structure est soutenue par la Région au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2011 à hauteur de 45 000 €. Elle avait par ailleurs bénéficié d'une aide à la création de 30 000 € pour la création de « Sun » au Festival d'Avignon à l'été 2011, et sa diffusion en Ile-de-France.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
Pour la prochaine année de conventionnement, la structure envisage de recruter un apprenti pour l'administration pour la rentrée 2016 ainsi qu'une personne en CDD pour renforcer l'équipe administrative.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 10 000€.

CREATION / DIFFUSION
Sur la prochaine année, Cyril Teste créera « Festen » de Thomas Vinterberg et Mogens Rukov et « CORP(us) » à Bonlieu, Scène Nationale d'Annecy et à l'ESAD avec les étudiants de master 2 mise en scène et dramaturgie de l'Université Paris Ouest Nanterre. « CORP(us) » sera présenté pour 5 représentations au Centquatre. Les spectacles « Nobody », « Tête Haute » et « Ctrl-X » seront diffusés pour un total de 48 représentations.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 30 000€.

APPROPRIATION
Sont prévues des rencontres régulières autour des spectacles en tournée ; des ateliers dirigés par les comédiens du collectif avec des élèves de primaire, de collège et de lycées ; ainsi que des stages et des master class dédiés aux comédiens préprofessionnels.
La Région renouvelle son aide au titre de l'appropriation à hauteur de 5 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	€	RECETTES	€
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	**45 200**	ETAT	**70 000**
Salaire bruts artistique	4 000	**DRAC Ile-de-France** :	70 000
Salaires brut technique	4 000	❒ attribué	
Salaire brut administratif	19 600	COLLECTIVITES TERRITORIALES	**45 000**
charges employeur	17 600	**Région Ile-de-France**	45 000
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	**523 000**	Région IDF - PAC	45 000
Salaires bruts artistes	160 000	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	**480 000**
Salaires bruts techniciens	75 000	Ventes de spectacle	380 000
Salaires bruts administratifs	10 000	Frais annexes	100 000
Charges employeur	156 000		
Honoraires artistiques	14 000		
Défraiements	40 000		
Transports	60 000		
Autres (préciser) : Achats	8 000		
DEPENSES D'APPROPRIATION	**6 300**		
Salaires bruts	3 500		
Charges employeur	2 200		
Voyages et défraiements	600		
AUTRES DEPENSES	**20 500**		
Achats	3 000		
loyers	10 000		
Honoraires de gestion	5 000		
Voyages, défraiements	2 500		
TOTAL	**595 000**	**TOTAL**	**595 000**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 595 000€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	31 500,00 €
2017	13 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d’aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
	Montant total	135 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013080

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COLLECTIF SURNATURAL - 2E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	110 680,00 €	36,14 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COLLECTIF SURNATURAL
Adresse administrative : 24 RUE DAVOUST
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur GASPARD MANESSE, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 48353142200036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Le groupe « Surnatural Orchestra » existe depuis 2001 mais s'est structuré depuis 2009 sous sa forme actuelle, celle d'une coopérative associative : le Collectif Surnatural. Cet orchestre grand format rassemble 19 musiciens permanents qui interprètent des compositions originales où se mêlent musiques populaires, jazz, écriture et improvisation. L'une de ses spécificités est la création collective et la pratique du « soundpainting » (improvisation collective dirigée), qui permet à un « chef d'orchestre » momentané, issu du rang, d'engager les musiciens sur une direction en s'appuyant sur un langage précis de signes, élaborés en commun sur la base des recherches de Walter Thomson.

L'orchestre aime à se produire dans des lieux variés : salles de spectacles, festivals, mais aussi dans la rue… Le Surnatural anime volontiers des actions culturelles en milieu scolaire, ou avec des élèves et professeurs d'écoles de musique, ou encore avec des amateurs.

D'abord soutenu à la structuration par la DRAC Ile-de-France, le Collectif Surnatural est conventionné depuis 2011.

Il bénéficie également du soutien de la Région Ile-de-France depuis 2011 (convention triennale reconduite en novembre 2014) au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle pour développer son implantation territoriale en Ile-de-France, et notamment en Seine Saint-Denis à travers des partenariats qui se fidélisent, comme La Dynamo à Pantin, L'Echangeur à Bagnolet, autour de modes de collaborations nouveaux qui s'inventent en parallèle du diptyque classique (création/diffusion), mais également de nouveaux partenaires.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région soutient la structuration administrative et technique du Collectif Surnatural à travers les postes de régisseur général, administratrice (poste en CDI emploi-tremplin) et directeur de production, l'objectif de la compagnie étant d'en développer le volume horaire et à moyen terme de pérenniser ces postes au régime général.
Lors de l'année de conventionnement passée, la structure a embauché un directeur de production et deux chargées de production dont une avec un solide réseau à l'international, ainsi qu'un directeur technique et un régisseur général afin de répondre aux spécificités techniques de la création « esquif » sous chapiteau.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 5 000€.

CREATION / DIFFUSION
Sur l'année de conventionnement passée, le disque « Ronde » a été enregistré puis édité en CD et vinyle par le studio de Midi Live à Villetaneuse en septembre 2015. 8 concerts de sortie d'album ont eu lieu et ont été accompagnées de recherches scénographiques pour la présence des artistes et techniciens sur scène. La majorité de l'année a été consacrée à la création du spectacle « Esquif » co-élaboré avec les compagnies Inextremiste (cirque) et Basinga autour du thème de l'équilibre. Des résidences se sont déroulées à l'Académie Fratellini en mars 2016 ainsi qu'à la Grainerie à Toulouse en avril 2016. Par ailleurs, le Sunatural a créé deux petites formes musicales (« Tricycle », trio féminin, et « Sonores Boréales », théâtre musical parlé) dans le cadre de sa résidence à la Scène Nationale de Besançon

Au total, ce sont 14 représentations ont eu lieu en Ile-de-France (au Carreau du temple, au Studio de l'Ermitage, au Conservatoire de Vanves, à Paris Jazz Festival, au Village de cirque…etc), 10 dates ont eu lieu hors Ile-de-France à Balma, Besançon, Sainte Claude, etc., et 1 date à l'étranger au Festival de Jazz à Llubliana en Slovénie. Soit 25 dates de concert cumulées, ce qui est supérieur aux prévisions.
Pour la prochaine année de conventionnement, le Collectif Surnatural organisera une nouvelle édition de son « Surnatural Festival » les 25 et 26 novembre 2016 à la Marbrerie à Montreuil avec plusieurs artistes invités (San Salvador, Very Big expérimental Toubifri orchestra avec Loïc Lantoine).
Par ailleurs, l'orchestre créera un nouvel répertoire pour l'enregistrement d'un 6ème CD.
En termes de diffusion, le spectacle « Esquif » sera présenté à la Scène Nationale d'Evry ainsi qu'au Pôle cirque d'Antony, ainsi qu'hors Ile-de-France (Elbeuf, Dieppe, Coutances, Soissons) dans le cadre des réseaux cirque et musique. D'autrs dates sont encore en cours de négociation pour « Esquif » et « Ronde » (Musée d'Orsay, Parole Errante à Montreuil, Royaume-Uni, Belgique, Saint-Etienne, tournée en Midi-Pyrénées, Gap, Frouard, Auxerre, Marciac, Blagnac…)
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 30 000€.

APPROPRIATION
286 heures d'appropriation, dont 238 heures en Île de France, ont été animées par les musiciens de Surnatural Orchestra : des rencontres avec les publics, des ateliers de création, de composition et d'arrangement avec les jeunes et des musiciens amateurs en lien avec la Maison de quartier 4 chemins

de Pantin, le CRD de Pantin et celui de Besançon.
Pour la prochaine année, 196 heures sont déjà prévues dont 184 en Ile-de-France, à destination des familles, des musiciens amateurs et professionnels pour des ateliers de composition et d'arrangements, de musique familiale, de cirque sur la thématique de l'équilibre et également autour des spectacles.
La Région renouvelle son aide au titre de l'appropriation à hauteur de 5 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (TTC)

DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	19 392	ETAT	23 000
Régisseur général 36 jours à 150 brut/jour + Directeur de production 40 jours à 150 brut/jour		**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : part sub conventionnement	23 000
Salaires brut régisseur général	5 400	X attribué / □ en cours	□
Charges employeur	3 786	COLLECTIVITES TERRITORIALES	40 000
Salaires brut Directeur de production	6 000	**Région Ile-de-France**	
Charges employeur	4 206	Région IDF - PAC	40 000
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	69 493	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	21 000
18 musiciens (prévu à 115 € brut/répétition/12 répétitions) +(130 brut/jour 3 concerts) + 1 concert 150 brut		SACEM (sollicités)	7000
3 techniciens (110 brut/jour/9 répétitions)+ 4 techniciens 130 brut/jour 2 concerts + 1 concert 150 brut		SPEDIDAM (sollicités)	4 000
Salaires bruts artistes	34 560	CNV (sollicités)	10 000
Charges employeur artistes	21 220	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	26 680
Salaires bruts techniciens	4 610	Recettes de coréalisation	2 530
Charges employeur techniciens	3 232	Prestations de service (préciser) : activités annexe à la cession	3 000
Droits d'auteur	280	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	13 500
Locations (préciser):studio de répétition/salle de concert	2 400	Autres : cotisations annuelles de pratique artistique	7 650
Transports	2 560		
Autres (préciser) :scénographie+com concerts auto produits	631		
DEPENSES D'APPROPRIATION	15 171		
50 séances de 4h			
Salaires bruts	8 500		
Charges employeur	5 271		
Autres (préciser) : loc techniques+studio+com	1 400		
AUTRES DEPENSES	6 624		
Salaires fonctionnement (brut total chargé)	4 508		

Charges locatives (fonctionnement)	770		
Frais de télécommunications	200		
Assurances et autres charges de gestion crte	1 146		
TOTAL	**110 680**	**TOTAL**	**110 680**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 110 680 € et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	28 000,00 €
2017	12 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
2015	Aide à projet arts de la rue et/ou de la piste	20 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
2016	Soutien à la création et à la diffusion numérique	15 130,00 €
	Montant total	155 130,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013083

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMPAGNIE OPOSITO - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	710 970,00 €	16,18 %	115 000,00 €
	Montant Total de la subvention		115 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE OPOSITO
Adresse administrative : 53 RUE DE MERLAN
93130 NOISY LE SEC
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Claudine DUSSOLLIER, Présidente

Date de publication au JO : 28 octobre 1986

N° SIRET : 34467163100051

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Compagnie de référence des arts de la rue, Oposito s'est implantée à compter de 1995 à Noisy-le-Sec en Seine-Saint-Denis, où elle dispose d'un lieu de fabrique et de résidences dénommé "le Moulin Fondu".
En 2010, le lieu a été labellisé « Centre National des arts de la rue » (CNAR) par le Ministère de la Culture. Unique CNAR d'Ile-de-France, son activité se décline en accueils d'artistes en résidence et à travers des plates-formes de diffusion : « les Rencontres d'ici et d'ailleurs » et jusqu'en 2013, « la Fête des Vendanges » à Bagneux. Le CNAR accompagne entre 10 et 15 compagnies par an, sur des durées variant de quelques jours (résidences de répétition) à une douzaine de jours (résidences de création)
La compagnie Oposito a débuté, en 2015, une résidence de trois ans à Garges-Lès-Gonesse dans le Val d'Oise préfigurant la nouvelle implantation du CNAR et de la compagnie sur le territoire de la commune. Un projet de construction d'un lieu dédié étant prévu dans le cadre d'un projet d'aménagement ANRU2, avec une livraison prévue en 2018/19.

Depuis sa création en 1982 par Enrique Jimenez (scénographe) rejoint par Jean-Raymond Jacob (directeur artistique, auteur et metteur en scène), la compagnie Oposito a créé plus d'une quinzaine de spectacles (plus de 400 représentations au total), la direction d'une soixantaine d'évènements monumentaux en France et à l'international (Europe et Afrique notamment), la direction de fêtes urbaines, de festivals et plus généralement la collaboration avec de nombreuses compagnies.

La compagnie Oposito est soutenue par la DRAC, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, la Ville de Noisy-le-Sec et la Région Ile-de-France. La résidence d'implantation à Garges-lès-Gonesse bénéficie du soutien de la Ville, de la DRAC et du département du Val d'Oise.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La compagnie Oposito restructure ses pôles administratif et technique en raison du renouvellement d'une partie de l'équipe.
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
La compagnie Oposito va poursuivre sa résidence d'implantation à Garges-Lès-Gonesse dans le val d'Oise, débuté en 2015, dans la perspective de l'installation du CNAR. La compagnie quitte en effet progressivement Noisy-le-Sec et son lieu « le Moulin fondu » (départ qui sera définitif en 2017). La compagnie Oposito va travailler à la diffusion de ses spectacles, notamment « La Symphonie des Sapins » créé en avril 2016 dans le cadre du Festival Les turbulentes à Vieux-Condé. Après plusieurs résidences notamment aux CNAR l'Atelier 231 de Sotteville-lès-Rouen (76) en janvier et février 2016 ainsi qu'au Parapluie d'Aurillac en mars 2016.
Des compagnies seront accueillies en résidence par le CNAR au cours de la prochaine année de conventionnement. Le programme est en cours d'élaboration pour les mois à venir, mais sont déjà prévues Nathalie pernette, Fred Tousch, Guillerma Celedon, Frédéric Michelet et Lucile Rimbert. Associée à Art'r (Paris) et nouvellement avec la Lisière, lieu géré par la Constellation (Essonne), Oposito accompagnera le premier projet de Guillerma Celedon dont elle assura la production déléguée.
Le volet diffusion du CNAR sera mené avec probablement des évolutions dues au déploiement géographique à Garges-Lès-Gonesse. Pour mémoire, la plate-forme de diffusion du CNAR « Les Rencontres d'ici et d'Ailleurs » pour leur 25ème édition se sont déroulées pour al première fois à Garges-Lès-Gonesse.
Les actions culturelles et de formation se poursuivront : la collaboration avec le CFA d'Asnières pour la formations des comédiens dans l''espace public (module de 100 heures), ateliers de pratiques amateurs, rencontres avec des artistes, le projet avec des détenus de la maison d'arrêt de Villepinte, ou encore des interventions auprès de collégiens de Noisy-le-Sec en seine-saint denis
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 115 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	€	RECETTES	€
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		ETAT	
Salaires bruts artistes	75 000	**DRAC Ile-de-France**	230 000
Charges employeur artistes	45 000	☒attribué /❒en cours	
Salaires bruts techniciens	45 000	COLLECTIVITES TERRITORIALES	

Charges employeur techniciens	27 000	**Région Ile-de-France**	
Droits d'auteur	15 000	Région IDF - PAC	115 000
Locations	30 250	Région IDF - Emploi-tremplin	4 580
Défraiements	15 000	☒attribué /❒en cours	
Transports	25 000	**Départements**: CD 93 (70 000) et CD 95 (20 000)	90 000
Apports en coproduction	30 000	❒attribué /☒en cours	
Aides aux résidences	7 000	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** : Roissy Pays de France	15 550
Achats de spectacle, concerts	55 000	❒attribué /☒en cours	
Autres : frais techniques d'accueil	22 000	**Commune 1** : Noisy-le-Sec	13 392
DEPENSES D'APPROPRIATION		☒attribué /❒en cours	
Salaires bruts	18 000	**Commune 2** : Garges-lès-Gonesse	80 000
Charges employeur	10 800	❒attribué /☒en cours	
Achat action culturelle	7 500	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
AUTRES DEPENSES		Ventes de spectacle (10)	142 000
salaires quote-part fonctionnement	230 000	Transports	25 028
achats quote-part fonctionnement	18 000		
services quote-part fonctionnement	40 000		
TOTAL	**715 550**	**TOTAL**	**715 550**

Intérêt régional
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention
Le montant de la base subventionnable s'élève à 710 970€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé, déduction faite de l'aide régionale au titre des emplois-tremplins.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	115 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	91 890,00 €
2014	Aide à projet arts de la rue et/ou de la piste	20 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	91 890,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	115 000,00 €
2015	Méditerranée (CR46-14)	26 500,00 €
	Montant total	345 280,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013084

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMPAGNIE RL - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	98 500,00 €	30,46 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE RL
Adresse administrative : 11 RUE SAINT-LUC
75018 PARIS 18
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Christine FRIEDEL, Présidente

N° SIRET : 34487721200029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

En 1976, René Loyon crée le Théâtre Je/Ils avec Yannis Kokkos, compagnie dont l'activité a duré jusqu'en 1991. De 1991 à 1996, René Loyon a dirigé le Centre Dramatique National de Franche-Comté à Besançon. C'est en 1997, que la compagnie RL est créée.
René Loyon met en scène des textes classiques comme contemporains, notamment, Les Femmes Savantes, Don Juan de Molière, La Double Inconstance de Marivaux, Antigone de Sophocle, Retour à Ithaque d'après Homère, Isma de Nathalie Sarraute, L'émission de télévision de Michel Vinaver, Rêve d'automne de Jon Fosse, Soudain l'été dernier de Tennessee William.
En janvier 2003, la compagnie s'implante dans le 18ème arrondissement de Paris dans le quartier de la Goutte d'or disposant ainsi désormais d'un lieu de travail permanent. Elle développe ainsi en parallèle de son activité de création un atelier de recherche de formation et de recherche pour des acteurs professionnels, l'atelier RL. René Loyon et les acteurs de la compagnie mènent également régulièrement des actions avec les publics (lycées, collèges, étudiants) mais également avec des comédiens professionnels à travers des stages AFDAS ou des ateliers de pratiques amateurs.

Grâce à son ancrage dans le 18ème arrondissement, la compagnie RL a mis en place en 2010, en partenariat avec l'Atalante-compagnie des Matinaux et la compagnie Agathe Alexis, un festival dédié à la traduction théâtrale « Traduire/transmettre », initiative à laquelle s'est associé la Maison Antoine Vitez, le centre national du Théâtre, le CFA des Comédiens et le studio d'Asnières. Après le théâtre russe, espagnol, allemand, grec, l'édition 2014 a été consacrée au théâtre italien.
Le travail mené auprès des professionnels de la région Ile-de-France a abouti à constituer un réseau de partenaires qui accueillent régulièrement ses spectacles (Le Lucernaire, Cergy-Pontoise, Neuilly, Colombes, Le-Perreux-sur-Marne, Antony, Les Lilas etc.) dont certains ont coproduit les créations (Théâtre 95 Cergy-Pontoise, Le Théâtre Firmin Gémier d'Antony ou le Théâtre de la Ville de Paris).
René Loyon est depuis juin 2013 et pour 3 ans artiste associé à la Maison des Arts de Thonon-Evian.

La compagnie RL bénéficie du soutien de la DRAC en tant que compagnie conventionnée, de la Ville de Paris, et de la Région Ile-de-France, au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2007 à hauteur de 30 000 €, et au titre des manifestations littéraires depuis 2012 à hauteur de 8 000 €.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
Le soutien régional sur l'emploi est dirigé vers deux postes structurants pour la compagnie: l'administrateur de la compagnie, embauché en CDI temps plein au régime général et l'assistante à la mise en scène, embauchée en CDDU au régime intermittent, pour un équivalent de 4 mois ETP. Ces deux postes structurant pour l'activité de la compagnie seront maintenus. La compagnie souhaite accroitre le volume horaire de l'assistante à la mise en scène
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 20 000€.

CREATION / DIFFUSION
La compagnie René Loyon prévoit de poursuivre son activité de création et de diffusion de pièces mises en scène par René Loyon, comme l'accompagnement en production de projets d'autres artistes en compagnonnage. Ainsi la compagnie diffusera en Ile-de-France et en France, la mise en scène de René Loyon, « la double inconstance de Marivaux », notamment pour une série de 26 représentations à l'Epée de bois à Paris, mais également au centre culturel de Taverny (Val d'Oise) ou à Provins (Seine-et-Marne). Deux projets produits par la compagnie seront créés et diffusés : le projet de théâtre musical « La boite » sera créé au théâtre National de Villeurbanne (coproducteur) en novembre 2016 pour 8 représentations et le conte musical « Iliade/Brisée » de Laurence Campet, créé en 2014, poursuivra sa diffusion, notamment au Théâtre de l'Epée en Bois à Paris en décembre 2016.
La compagnie RL créera une nouvelle pièce « Les Noces de Betia » de Ruzzante mise en scène par René Loyon au Théâtre de l'Epée de Bois en septembre/octobre 2017.
Les actions de sensibilisation prévues correspondent à un volume horaire prévisionnel de 780 heures. René Loyon, en particulier, poursuivra les ateliers RL, organisés dans le lieu de répétition de la compagnie, qui réunit une centaine de comédiens tout au long de l'année. D'autres actions seront menées en parallèle des représentations des spectacles, notamment en directions de lycéens.
La compagnie organisera, par ailleurs, en mai 2017 au Théâtre de l'Atalante, la 7ème édition de « Traduire/Transmettre » qui sera consacrée aux Etats-Unis.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 10 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	€	RECETTES	€
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	**77000**	ETAT	**43000**
Salaires brut **Administrateur** (CDI temps plein)	42000	**DRAC Ile-de-France service Théâtre** (quote-part Cie conventionnée) :	43000
Charges employeur	19000	□□attribué / □ en cours	
Salaires brut **Dramaturge** (3 mois ETP intermittent)	10000	COLLECTIVITES TERRITORIALES	**30000**
Charges employeur	6000	**Région Ile-de-France**	
DEPENSES D'APPROPRIATION	**10100**	Région IDF - PAC	30000
Préciser le nombre d'heures	*150 h*	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	**25500**
Salaires bruts	4500	Locations de salle	12500
Charges employeur	5600	Prestations de service : **formation**	13000
AUTRES DEPENSES	**11400**		
Part de charges de fonctionnement	10400		
Indemnités de stage	1000		
TOTAL	**98500**	**TOTAL**	**98500**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 98 500€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	21 000,00 €
2017	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2013	Manifestations littéraires	8 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2014	Manifestations littéraires	8 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Manifestations littéraires (CR46-14)	6 000,00 €
	Montant total	112 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013085

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMPAGNIE ZEREP - 2E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	185 129,00 €	27,01 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE ZEREP
Adresse administrative : 14 PASSAGE DE FLANDRE
75019 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN-YVES JOUANNAIS, Président

Date de publication au JO : 6 février 2013

N° SIRET : 40338122100031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Depuis la création de la compagnie il y a 16 ans, la metteur en scène et scénographe Sophie Perez, rejoint par le compositeur Xavier Boussiron, a su développer une ligne artistique riche et singulière, traversant différents champs artistiques, et privilégier les rencontres avec le public sous différentes formes.
Pour mener à bien ses projets et rester fidèle à sa relation au travail artistique, Sophie Perez a réussi à instituer un fonctionnement de compagnie au vrai sens du terme, impliquant la mise en place d'un planning de travail et de répétitions quasi mensuels tout au long de la saison avec la présence d'une équipe artistique régulière et grâce à des partenaires fidèles (coproducteurs, accueil en résidences, diffusion). Cette continuité permet de diversifier les modes de rencontres avec le public, les partenaires et de les développer plus précisément en Ile-de-France, résidence principale de la compagnie. La compagnie est conventionnée par la DRAC et soutenue depuis 2012 au titre de la Permanence artistique et culturelle par la Région Ile-de-France.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
L'emploi de la compagnie Zerep est stable. Pour la prochaine année, la compagnie souhaite pérenniser le poste d'administrateur de production et passer le poste du chargé de diffusion à temps plein. La structure accueillera deux stagiaires en scénographie et en communication.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 10 000€.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Pour la prochaine année de conventionnement, la compagnie Zerep créera « La Baignoire de velours », spectacle mêlant théâtre et cirque et « Babarman, Mon cirque pour un royaume », spectacle à double lecture pour adulte et enfant. Les spectacles seront respectivement crées au Théâtre du Rond-Point en janvier 2017 et au Théâtre Nouvelle Génération de Lyon en mars 2017. Les résidences de répétitions se dérouleront au Centre National de la Danse de Pantin et au Théâtre des Amandiers de Nanterrre. Le Centre National de Création et de Diffusion Culturelles de Châteauvallon, la Maison des Arts de Créteil et le Manège de Maubeuge sont également partenaires financiers de ces résidences. Concernant la diffusion, les spectacles « Ma nuit avec Stéphane Roger », « Biopigs » et les nouvelles créations seront accueillis au Théâtre des Amandiers de Nanterre, au Théâtre du Rond-Point à Paris, au Centre Pompidou de Paris ainsi qu'à Lyon, Toulouse et Marseille.
En termes d'actions culturelles, la compagnie proposera des visites de studios, des ateliers aux élèves d'écoles élémentaires, des workshops aux étudiants des beaux-arts et aux lycéens en technique arts appliqués.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 40 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT OU TTC)

DEPENSES	**euros**	**RECETTES**	**euros**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	31680	ETAT	50000
Salaires brut	19200	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) :	
Charges employeur	12480	☒ attribué / ❒ en cours	50000
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	78629	COLLECTIVITES TERRITORIALES	50000
Salaires bruts artistes	34865	**Région Ile-de-France**	
Charges employeur artistes	20919	Région IDF - PAC	50000
Salaires bruts techniciens	9300	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	15000
Charges employeur techniciens	6045	CNV, SACEM, SACD,	
Droits d'auteur	4000	ADAMI (préciser) :	15000
Transports	3500	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	70129
DEPENSES D'APPROPRIATION	26320	Apports de coproduction (préciser) :	40486
Préciser le nombre d'heures:……...		Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	29643

Salaires bruts	13950		
Charges employeur	8370		
Achat action culturelle	4000		
AUTRES DEPENSES	48500		
Part de charges de fonctionnement	48500		
TOTAL	**185129**	**TOTAL**	**185129**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires.

Détail du calcul de la subvention
Le montant de la base subventionnable s'élève à 185 129€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	35 000,00 €
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
	Montant total	150 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013087

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DECOR SONORE (3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	198 540,00 €	15,11 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DECOR SONORE
Adresse administrative : 77 RUE DES CITES
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Alain HERIL, Président
Date de publication au JO : 2 juillet 1986

N° SIRET : 33839855500031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

La compagnie Décor Sonore fait partie des compagnies importantes des arts de la rue ; elle est née en 1985 de la rencontre de deux compositeurs Michel Risse - multi-instrumentiste, électroacousticien - et de Pierre Sauvageot, actuel directeur du Centre national de création arts de la rue « Lieux Publics ». Michel Risse est seul directeur artistique depuis 2002.
L'ambition de Décor Sonore est de travailler sur des espaces artistiques nouveaux dans les relations de la musique à l'image et au théâtre, en termes d'espaces de diffusion et surtout de rapport aux publics. Il s'agit de sortir de la notion traditionnelle de concert pour inventer un « art sonore en espace libre ». Les créations de la compagnie se déroulent essentiellement in situ (« créations contextuelles »), nécessitant un important travail de repérage de l'environnement sonore des espaces choisis, et font régulièrement intervenir des innovations technologiques.
La compagnie a d'abord créé des spectacles de grande envergure, pensés pour le plein air et la rue, parfois sur commande : *Concerto pour locomotive* (1986), *Ballet mécanique* (1990), ou *Grand Mix* (1992)... En 1993, elle crée le dispositif *Des Corps Sonores* qui propose des projections sonores multi-phoniques dans l'espace public et qui aboutira au spectacle *Cinématophone*, co-créé avec Oposito ; ce

projet a marqué le début d'une longue collaboration avec cette compagnie.
Par ailleurs, pour répondre à la spécificité de son travail et transmettre son savoir, la compagnie a monté un lieu de fabrique dédié aux arts du son : « La Fabrique sonore », avec l'ambition de devenir un outil de création, fabrication, échanges et transmission, ainsi qu'un centre de ressources et de réflexion sur l'environnement sonore. A travers cet outil, Décor Sonore accompagne d'autres équipes sur le plan artistique et technique pour les arts du son.
Auparavant à Paris, Décor Sonore s'est installé à Aubervilliers, au sein de la Villa Mais d'ici depuis fin 2011.

Depuis 1999, Décor Sonore est conventionnée par la DRAC Ile de France, à la fois au titre de compagnie de théâtre de rue et d'ensemble musical, et par la Ville de Paris depuis 2009. La compagnie bénéficie de l'aide à la permanence artistique et culturelle de la Région depuis 2007. Cette convention triennale a été renouvelée en novembre 2014 et assortie d'une revalorisation de l'aide régionale (passage de 23 000 € à 30 000€/an), compte-tenu du développement conséquent de l'activité et de l'implantation de Décor Sonore en Ile-de-France et au regard du caractère innovant et expérimental de son nouveau projet de résidence autour du Grand Paris. Le projet de la convention actuellement en cours repose sur le développement de la résidence « Grand Paris », la poursuite de la Fabrique sonore et les projets artistiques de création et de diffusion de la compagnie en Ile-de-France.
Décor Sonore bénéficie actuellement d'un emploi-tremplin : poste de chargé de développement (obtenu en 2013 pour 3 ans). Enfin, en 2014, Décor Sonore a bénéficié d'une aide à projet arts de la rue (25 000 €) pour son projet de création « Les Kaléïdophones ».

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La compagnie souhaite maintenir les deux postes permanents de la compagnie à savoir le poste de chargé de développement et le poste de chargée de communication.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 5 000€.

CREATION / DIFFUSION
Lors de l'année de conventionnement passée, la compagnie a poursuivi le montage de la création « Les Kaléidophones » avec la fabrication d'une deuxième série de six « kaléidophones » portatifs. Le spectacle a été présenté à Montpellier et à Montreuil lors d'avant-premières, avant une diffusion au festival de Chalon dans la rue et à Cognac durant l'été 2016. 2 autres dates auront lieu en octobre 2016 à La Ville du Bois en Essonne.
Décor sonore a diffusé son spectacle « Urbaphonix » en France (La Vile du Bois – 91) et à l'étranger (Chine, Mexique) ainsi que « Les Chantier de l'OREI » (2 représentations hors Ile-de-France).
La compagnie a également poursuivi ses balades urbaines « Borderliners » dans le cadre des journées du patrimoine à Bourg-la-Reine (92).
En ce qui concerne la Fabrique sonore, 8 compagnies (Cie Les Anges Mi-Chus, Cie DeFracto, Espaces Sonores, Cie Les Mobilettes, La Française de Comptages, Projet Burnout, Cie Une Peau Rouge, Cie Adhok) ont été accueillies et accompagnées à travers des consultations techniques, des résidences, du prêt de matériel et la mise à disposition d'espace.
Pour la prochaine année de conventionnement, Décor sonore poursuivra son travail au sein de la fabrique de la Villa Mais d'ici à Aubervilliers et sera parallèlement en résidence dans deux cadres :
- d'une part, en partenariat avec le réseau départemental musiques actuelles Maad 93, la compagnie sera accueillie en résidence croisée dans plusieurs lieux : à Bagnolet, au Blanc-Mesnil (Deux pièces cuisine), au CECB Le Bourget,
- d'autre part, Décor Sonore sera accueilli en résidence au conservatoire à rayonnement régional d'Aubervilliers et proposera des ateliers d'improvisation autour du paysage sonore, des concerts promenades dans l'espace public avec les élèves…
Enfin, la compagnie poursuivra la diffusion de ses spectacles « Les Kaléidophones », « Les Chantiers de

l'O.R.E.I. », « Urbaphonix »… et poursuivra ses projets autour d'installations in situ dans la lignée des « Jardins Sharawadji » (une résidence de création in situ sera menée à Noirlac au printemps 2017)
La Fabrique sonore à Aubervilliers continuera à accueillir d'autres équipes artistiques dans le cadre d'une aide à la création sonore en espace public.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 22 000€.

APPROPRIATION
115 heures d'interventions artistiques auprès des publics ont été réalisées lors de l'année de conventionnement écoulée. Pour la prochaine année de conventionnement, des actions sont prévues dans le cadre des résidences au CRR d'Aubervilliers et avec le Maad 93. La compagnie poursuivra également ses interventions auprès des étudiants dans le cadre du Master 2 de Panthéon-Sorbonne et de l'UPMC.
La Région renouvelle son aide au titre de l'appropriation à hauteur de 3 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	€	RECETTES	€
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)		ETAT	
Administration/développement - Salaires bruts sur 10 mois - Emploi non aidé	21135	**DRAC Ile-de-France** Service théâtre et musique ☒ en cours	86000
Charges employeur	8710	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
		Région Ile-de-France	
Communication / diffusion - Salaires brut	21635	Région IDF - PAC	30000
Charges employeur	6680	**Département 93 -** MEPAA ☒ en cours	3000
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION			
Salaires bruts artistes	16260	**Commune** Paris ☒ attribué	15000
Charges employeur artistes	9040		
Salaires bruts techniciens	7020	**Commune** Aubervilliers ☒ en cours	2000
Charges employeur techniciens	4380		
Transports	14300	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Autres (préciser) : Régie	750	Locations de salle	300
DEPENSES D'APPROPRIATION		Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	62240
Salaires bruts	29700		
Charges employeur	17330		
Autres (préciser) : Régie	700		
AUTRES DEPENSES			
Loyer	20800		
Honoraires de gestion	10500		
Communication (internet, téléphonie, affranchissement)	2050		
Fournitures bureau / réparation / denrées périssables	1350		
Assurance	2750		
Défraiements / transports / déplacements	3150		
Cotisations / documentations	300		
TOTAL	**198 540**	**TOTAL**	**198 540**

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 198 540€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	21 000,00 €
2017	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	23 000,00 €
2014	Aide à projet arts de la rue et/ou de la piste	25 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
	Montant total	108 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013088

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEMARCY NAIF THEATRE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	232 700,00 €	38,12 %	88 700,00 €
	Montant Total de la subvention		88 700,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEMARCY NAIF THEATRE
Adresse administrative : 135 RUE DE TOLBIAC
75013 PARIS 13
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Richard DEMARCY, Directeur

Objet : PRODUCTION ET DIFFUSION DE SPECTACLES

N° SIRET : 34436229800046

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Richard Demarcy a créé en 1972, le groupe expérimental du Naïf Théâtre, avec lequel il réalise la plupart de ses spectacles. Il est l'auteur et le metteur en scène d'une quarantaine de pièces publiées chez divers éditeurs et présentées en France dans les théâtres et Centres Dramatiques Nationaux, à Beaubourg, au Festival d'Automne à Paris, à la Cartoucherie de Vincennes mais également dans différents pays d'Afrique et d'Europe, comme l'Angola, l'Algérie, le Bénin ou encore le Portugal et la Roumanie. Son œuvre alterne entre une écriture liée aux mythes de l'humanité et aux grands thèmes de notre époque, notamment dans ses aspects liés à l'Afrique, à l'immigration et au multiculturalisme de notre société.
Le Naïf Théâtre est une troupe permanente multiculturelle composée d'artistes, acteurs, chanteurs, danseurs, d'origines culturelles diverses (Cameroun, Sénégal, Angola, Portugal, France, Togo, Angleterre, Japon, Taïwan…). Le multiculturalisme est au cœur du projet du Naïf Théâtre et de Richard Demarcy.
Depuis 2005, la troupe est implantée au Grand Parquet situé au cœur du 18ème arrondissement de Paris et elle y travaille en tant que « compagnie associée ». Naïf Théâtre était chargé de l'ouverture et du lancement public du lieu sur les quartiers avec des spectacles « fédérateurs » créant l'image et l'esprit artistique et convivial du lieu.

Le Naïf Théâtre bénéficie des soutiens de la DRAC depuis de nombreuses années et de la Région Ile-de-France depuis 2005 au titre de la permanence artistique et culturelle.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
Le Naif théâtre poursuit sa collaboration avec son administratrice pour la gestion administrative et la production de la compagnie. Par ailleurs, la compagnie a renouvelé une partie des artistes de la troupe en travaillant avec de jeunes artistes, musiciens et chanteurs.
La Région apporte son aide au titre de l'emploi à hauteur de 10 000 €.

CREATION / DIFFUSION/APPROPRIATION
Pour la prochaine année, le Naïf Théâtre va poursuivre la diffusion de ses pièces au répertoire à Paris et en Ile-de-France : « Drôle de vampires », « le cri de la girafe », « conte d'Afrique », « La farce de Maitre Pathelin ». Des séries de représentations auront lieu dans les lieux partenaires de la compagnie : le grand parquet (en janvier 2017 dans le cadre de la programmation jeune public du théâtre de la ville), l'espace Paris Plaine et le théâtre d'Ivry-sur-Seine (programme scolaire). D'autres villes et théâtres accueillera des représentations : Palaiseau, Dammarie les lys, Vincennes, Dourdan…
Une nouvelle création devrait voir le jour au printemps 2017 : « Ubu Roi » mis en scène par un compagnon du Naïf Théâtre : Antonio Da Silva.
La compagnie mènera des actions d'appropriations : rencontres avec les publics lors des représentations, ateliers artistiques en milieu scolaire (en lien avec les théâtres partenaires à Paris), un projet avec des enfants autistes, un stage de formation à la comédie musicale, des ateliers en collège, un atelier avec des primo-arrivant… Le volume d'heure estimé est de 246 heures.
La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 78 700 € pour la mise en œuvre du projet proposé et notamment les créations de la compagnie et les actions

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	**23175**	ETAT	
Salaires brut comptabilité	7500	**DRAC Ile-de-France** - ***Service du Théâtre - Aide à la production dramatique*** : ❒ attribué / **x en cours**	30000
Charges employeur	3525	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
		Région Ile-de-France	
Salaires brut administration	7500	Région IDF - **PAC**	88700
Charges employeur	4650	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		Apports de coproduction *(Ubu - Création 2017)* :	15000
Salaires bruts artistes	72000	Ventes de spectacle (90 rep.)	99000
Charges employeur artistes	33120		
Salaires bruts techniciens	5700		

Charges employeur techniciens	3705		
Droits d'auteur	5000		
Locations (lieux de répétitions / stockage):	2500		
Défraiements	7200		
Transports	4500		
DEPENSES D'APPROPRIATION			
Salaires bruts	22850		
Charges employeur	10740		
Achat action culturelle	1200		
Autres (flyers, photocopie, tél) :	600		
AUTRES DEPENSES			
Tél, envois	3500		
Honoraires comptables / juridique	7500		
Honoraires diffusion / communication	3700		
Décor, costumes, accessoires	19000		
Location véhicule	3500		
Mission, réception	2500		
Divers, imprévus	710		
TOTAL	**232700**	**TOTAL**	**232700**
Mise à disposition de locaux	12000	Mise à disposition de locaux	12000
Mise à disposition de personnel	14000	Mise à disposition de personnel	14000
Autres (préciser) :	3000	Autres (préciser) :	3000

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 232 700€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	88 700,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	88 700,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	88 700,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	88 700,00 €
	Montant total	266 100,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013089

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : INFLUENSCENES - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	175 600,00 €	17,08 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INFLUENSCENES
Adresse administrative : 17 RUE ANDRE LAURENT
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean PALIES, Président

Date de publication au JO : 19 mars 1986

N° SIRET : 33535723200065

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

La compagnie Influenscènes a été fondée en 1985 à Limoges par Jean-Luc Paliès, auteur, metteur en scène comédien et l'auteure Louise Doutreligne. Devenue Influenscènes en 2005, la compagnie est conventionnée pour les écritures contemporaines par la Ville de Fontenay-sous-Bois.
Sur le plan artistique, Influenscènes a été associée, entre 1990 et 1993, puis entre 1994 et 1999, aux Scènes Nationales de Sénart et de Niort. A partir de 1995, la compagnie a progressivement développé son implantation en Île-de-France grâce au conventionnement par les départements de Seine-et-Marne puis du Val-de-Marne. La compagnie est implantée à Fontenay –sous-bois depuis 2001. Elle est également régulièrement accueillie au théâtre de saint-Maur des Fossés. Fort du travail du comité de lecture de textes d'auteurs et d'autrices contemporains animé par la compagnie en partenariat avec les EAT, Influenscènes organise à Fontenay-sous-Bois depuis 2014 un temps fort resserré sur trois jours (et

non plus les lundis inédits) Le Printemps des Inédits. Des textes y sont lus et mis en espace pour certains par Jean-Luc Paliès dans des « Version pupitre ». Influenscènes participe également aux mardis midis du Théatre 13.
La compagnie est soutenue par la Ville de Fontenay-sous-Bois/Fontenay-en-Scènes, le Conseil Départemental du Val-de-Marne et le Conseil Régional d'Île de France.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Implantée à Fontenay-sous-Bois, la compagnie Influenscènes y dispose d'un lieu de travail « Le Nouveau Prétexte » qu'elle partage avec deux autres compagnies : les « migrants hilares » et « coïncidences vocales ». La compagnie envisage de diffuser la création « Vita # bis » de Louise Doutreligne notamment pour 4 représentations à Fontenay-sous-Bois et créera en 2017 « La Carmencita » de Louise Doutreligne au Théâtre de Saint-Maur. La compagnie prévoit de présenter cette création au Festival Off d'Avignon en 2017. La compagnie bénéficiera pour ce spectacle d'une résidence de création au Théâtre de Saint-Maur.
La compagnie, après avoir donné lecture de « Nina et les Managers » au Printemps des Inédits 2016, présentera une nouvelle maquette au Théâtre 13 dans le cadre des « Mardis midi ».
Influenscènes continuera à animer son comité de lecture en partenariat avec les Eat et nouvellement l'association Beaumarchais-sacd. « Le Printemps des Inédits », qui est l'occasion de présenter les textes sélectionnés notamment lors de lectures, sera reconduit pour la 4ème édition à l'Espace Culturel Gérard Philippe à Fontenay-sous-Bois. Les répétitions de l'évènement seront ouvertes aux élèves du Lycée Picasso. Dans le cadre de ce temps fort comme pour le reste de l'année, la compagnie mènera un travail sur la thématique des « adolescents et réseaux sociaux : quels dangers ?» en organisant des lectures, des ateliers auprès des lycéens et une conférence pour les CM1-CM2. En outre, la compagnie participera à nouveau à « Bouillon d'auteurs » au théâtre de Saint-Maur.
Par ailleurs, Influenscènes projette de créer, en collaboration avec la Ville de Fontenay-sous-Bois, un Festival sur les films de fictions issus de commandes par les villes franciliennes qui s'intitulerait « Fiction Commune ».
Aux temps d'actions culturelles menés avec les lycéens de Fontenay-sous-Bois et de Saint-Maur, s'ajouteront des ateliers en lien avec les école de théâtre, de musique et le conservatoire de Fontenay-sous-Bois ainsi qu'une master-class à destination d'étudiants de Français à l'Université de Valencia.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 30 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)		COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Salaires brut administratif	18000	**Région Ile-de-France**	
Charges employeur	9000	Région IDF - PAC	35000
Salaires brut relations publiques	19200	**Départements** (préciser) : Val de Marne	35000
Charges employeur	11000	en cours	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		**EPCI - Communauté d'agglomération ou de**	9000

		communes (préciser) : CAUE94	
Salaires bruts artistes	23000	❒ attribué / ❒ en cours	
Charges employeur artistes	13000	**Commune 1** (préciser) : Ville de Fontenay	15000
Salaires bruts techniciens	12000	❒ attribué / ❒ en cours	
Charges employeur techniciens	7200	**Autres** (préciser) : CICE	5000
Droits d'auteur	5000	❒ attribué / ❒ en cours	
Transports	4000	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	
Apports en coproduction	25000	Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	32000
DEPENSES D'APPROPRIATION		SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	
Préciser le nombre d'heures : 546		SACD, SACEM, ADAMI…(préciser) :	20000
Salaires bruts	25000	MECENAT & SPONSOR	15000
Charges employeur	14000	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Achat action culturelle	2000	Locations de salle	3000
Autres (préciser) :	1000	Billetterie	15000
AUTRES DEPENSES		Recettes de coréalisation	7000
Régie	5000	Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) : Librairie	1800
Loyer	28000	Prestations de service (préciser) : Vidéo	9000
Communication	12400	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations) 10 représentations	29000
Honoraire	4000	Résidences (préciser) : Théâtre de saint-Maur	7000
TOTAL	**237800**	**TOTAL**	**237800**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 175 600 € et correspond aux dépenses du budget total proposé, déduction faite des dépenses d'emploi (- 57 200 €) et de l'écart entre la subvention demandée et la subvention proposée (- 5 000 €).

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	21 000,00 €
2017	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	35 000,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	3 375,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
	Montant total	98 375,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013090

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : KARINE SAPORTA - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	321 100,00 €	28,50 %	91 500,00 €
	Montant Total de la subvention		91 500,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION KARINE SAPORTA
Adresse administrative : 166 BD DE GALLIENI
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Micheline MAURICE, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 32589431900046

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Après avoir dirigé pendant quinze ans le Centre chorégraphique national de Caen, la chorégraphe Karine Saporta a décidé en 2004 d'installer sa compagnie en Ile-de-France.
En 2008 la compagnie a ouvert un lieu de type Magic Mirror, « le Dansoir » sur le parvis de la BNF dans le 13e arrondissement de Paris: lieu de travail de la compagnie elle y accueille également d'autres compagnies notamment en diffusion. Le Dansoir a quitté Paris en 2013 pour s'implanter dans le Val-de-Marne sur le territoire de la Ville de Fontenay-sous-Bois. La compagnie y mène des actions en direction des publics (ateliers, présentations, rencontres), elle y accueille d'autres compagnies ; ses spectacles sont diffusés à la salle Jacques Brel de la Ville de Fontenay-sous-Bois. Pour autant la compagnie est toujours présente à la BNF où elle bénéficie chaque année pendant deux semaines de mises à disposition d'espaces (auditorium et salle).
La compagnie est soutenue par la DRAC et la Ville de Fontenay-sous-Bois. Elle obtient par ailleurs des

aides ponctuelles d'autres partenaires : la Ville de Paris ou le Conseil Départemental du Val-de-Marne.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
La prochaine année de conventionnement s'articulera autour d'un projet de création « Régales » issu de la découverte de l'orgue de Valentin Haüy de la Cathédrale Notre-Dame de Créteil par Karine Saporta. Ce projet mêlera danse contemporaine et musique d'orgue. Une version numérique de la musique d'orgue sera utilisée pour la diffusion du spectacle dans les lieux ne disposant pas de d'orgue. La Philharmonie devrait s'associer au projet.
De plus, Karine Saporta s'attachera à travailler sur « l'espace musical », autrement dit la relation de la musique à l'espace. Le projet nécessitera la participation de 5 danseurs professionnels et d'une quinzaine de personnes malvoyantes. La chorégraphe passera commande à Francesco Filidei pour une œuvre musicale.
Pour la réalisation de ces projets, la compagnie sera accueillie en résidence au National Gugak Center en Corée ainsi que pour Fontenay-en-scène à la Ville de Fontenay où la compagnie est implantée avec son Dansoir.
Sont envisagées plus de 2 000 heures d'actions culturelles avec des étudiants, des retraités, des écoles et le tout public (rencontres, cours amateurs, ateliers…)
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 91 500€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**HT €**	**RECETTES**	**HT €**
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	**260 000**	ETAT	**105 000**
Salaires bruts artistes	88 000	**DRAC Ile-de-France (Musique et danse fonctionnement)**	95 000
Charges employeur artistes	55 680	✠ acquis	
Salaires bruts techniciens	46 800	**Ministère de la culture (délégation à la danse/festival)**	10 000
Charges employeur techniciens	28 080	x sollicité	
Droits d'auteur	3 360	COLLECTIVITES TERRITORIALES	**158 000**
Locations (préciser):	11 200	**Région Ile-de-France**	
Défraiements	14 400	Région IDF - PAC	100 000
Transports	9 600	**Départements** : CG 94	35 000
Apports en coproduction	2 880	✠❒ acquis	
DEPENSES D'APPROPRIATION	**69 600**	**Communes : Fontenay sous Bois**	23 000
Préciser le nombre d'heures : 2 400heures		✠❒ acquis	
Salaires bruts	36 000	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	**11 000**

Charges employeur	21 600	Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	11 000
Autres (préciser) : défraiements, transports	12 000	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	**179 200**
AUTRES DEPENSES	**123 600**	Locations de salle/Billetterie	4 200
Services extérieurs (entretien, réparation, assurances ,documentation)	6 960	Billetterie	15 000
Autres services extérieurs (Communication, publicité, publications, impressions, frais postaux et de télécommunication)	17 440	Apports de coproduction (préciser) : Phaeton	20 000
Charges de personnel	99 200	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	140 000
TOTAL	**453 200**	**TOTAL**	**453 200**
Mise à disposition de locaux	85 000	Mise à disposition de locaux	85 000
Mise à disposition de personnel	35 000	Mise à disposition de personnel	35 000
Autres (préciser) : Fluides, installations	28 000	Autres (préciser) :	28 000

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 321 100€ et correspond aux dépenses de création/diffusion et aux dépenses d'appropriation du budget prévisionnel proposé déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé (-8 500 €).

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	64 050,00 €
2017	27 450,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	91 500,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	91 500,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	91 500,00 €
	Montant total	274 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013091

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA COMMUNAUTE INAVOUABLE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	132 725,00 €	52,74 %	70 000,00 €
	Montant Total de la subvention		70 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA COMMUNAUTE INAVOUABLE
Adresse administrative : 16 RUE SAINT-MAUR
75011 PARIS 11
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame VERONIQUE LE DOSSEUR, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 40199770500041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Créée en 1992 par Clyde Chabot, artiste et théoricienne, spécialiste des écritures contemporaines, la Communauté inavouable s'affirme comme une compagnie de théâtre expérimental. Son travail artistique s'articule autour de cycles thématiques longs (l'intensification du rapport au public (1997-2008), l'autofiction (2005-2012)…) et ses créations sont le fruit de plusieurs phases de recherche, rythmées par la présentation publique d'étapes de travail. Elles sont souvent interdisciplinaires et mêlent théâtre, danse, installations sonores, chant lyrique, arts visuels, arts numériques… Par ailleurs, la compagnie propose des ateliers de recherche et des workshops à d'autres artistes, notamment étrangers (les « Permutations ») et mène régulièrement des ateliers auprès de jeunes collégiens et lycéens, particulièrement en Seine Saint-Denis où elle est installée depuis 2006.

Après une résidence longue à Mains d'œuvres à Saint-Ouen (2006-2010), la Communauté inavouable s'est installée au 6B à Saint-Denis où elle dispose d'un bureau partagé, d'un espace de stockage et de

lieux de travail réguliers (studio de répétition, salle de projection, salle d'exposition…). Elle y présente également des étapes de travail dans le cadre des temps d'ouverture publique de la fabrique et participe à la gestion collective du lieu. Par ailleurs, la compagnie a engagé depuis 2011 une résidence longue à Gare au Théâtre à Vitry-sur-Seine (94) ainsi qu'une présence régulière au Vent se lève à Paris 19e.

La compagnie bénéficie d'aides du Conseil départemental de Seine Saint-Denis, du soutien de l'Institut Français pour ses projets à l'international (Corée, Suède…). Son principal partenaire public est la Région Ile-de-France au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle, depuis 2005.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Communauté inavouable maintient une équipe administrative de deux emplois permanents financés grâce à des aides à l'emploi en CUI-CAE (un poste de communication/diffusion et un poste d'administration).
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Pour la prochaine année de conventionnement, la compagnie poursuivra les présentations publiques / étapes de travail de sa création « Des Aveugles » à la Gare Franche à Marseille et à Gare au Théâtre à Vitry-sur-Seine en février 2017, après les premières sessions de travail qui s'étaient déroulées en janvier et mars 2016 à Lilas en scène et à La Nef à Pantin. La Communauté inavouable entamera la préparation d'une nouvelle création intitulée « Singularités » avec 2 comédiens et 1 musicien ; une présentation publique est prévue en décembre 2016. Deux sessions des « Permutations » sont prévues.
En termes de diffusion, la compagnie reprendra « Sicilia » à la Cité de l'Immigration dans le cadre d'une exposition sur l'immigration italienne, ainsi qu'à Marseille, Villiers-le-Bel, Paris, Saint-Denis et en Seine-et-Marne en partenariat avec la Ferme du Buisson (sous réserve).
La compagnie souhaite par ailleurs reprendre son dispositif « un Musée (de théâtre) » à Saint-Denis où elle est implantée, en lien avec le musée d'art et d'histoire en partenariat avec les services de la ville.
La Communauté inavouable poursuit ses résidences d'implantation à Saint-Denis et à Gare au Théâtre à Vitry-sur-Seine. Elle devrait également entamer une nouvelle résidence en Essonne en 2017 en lien avec le collectif Culture Essonne.
Plus de 400 heures d'interventions artistiques auprès des publics sont prévues à travers des répétitions publiques, des rencontres, des ateliers théâtre au lycée Suger de Saint-Denis et au collège/lycée Saint-Gabriel de Bagneux, avec des patients du service psychiatrie de la maison de santé d'Epinay-sur-Seine, des résidents du service gériatrie de l'hôpital Adelaïde Hautval de Villiers-le-Bel, des habitants de Saint-Denis, usagers de la maison de quartier Pierre Sémard et de la maison de séniors… Les ateliers chant avec les salariés du Musée et de l'Ecole du Louvre, du Musée d'Orsay et du Musée de l'Orangerie et de France média monde se poursuivent.

La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 70 000 €.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (TTC)

DEPENSES	€	RECETTES	€
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	44 071	ETAT	4 000
Salaires bruts artistes	11 990	**DRAC Ile-de-France** SDAT Culture et Santé	2 000
		en cours	
Charges employeur artistes	6 663	**Ministère de la santé** ARS	2 000
		en cours	
Salaires bruts techniciens	6 765	COLLECTIVITES TERRITORIALES	71 350
		Région Ile-de-France	
Charges employeur techniciens	4 325	Région IDF - PAC	70 000
		Commune Saint-Denis	1 350
Droits d'auteur	200	en cours	
		EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	12 278
Défraiements	1 208	Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	12 278
Transports	3 490	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	2 400
		SPEDIDAM / en cours	2 400
Autres (préciser) :frais de régie, décors et costumes, logement, notes d'auteurs et frais techniques	9 430	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	42 697
DEPENSES D'APPROPRIATION	37 693	Recettes de coréalisation	150
Préciser le nombre d'heures : 481h d'intervention		Prestations de service :Citoyenneté Jeunesse, Maison de Quartier, Ensemble St Gabriel de Bagneux, FMM, Louvre, Musée d'Orsay, Maison de Santé d'Epinay	35 128
Salaires bruts	23 956	Ventes de spectacle : 13 représentations dont 8 représentations en cession	7 419
Charges employeur	12 332		
Autres (préciser) :	1 405		
AUTRES DEPENSES	50 911		
Fournitures et matériel informatique	1 050		
Missions et réceptions	350		
Loyer	1 848		
Assurance et frais administratifs	650		
Personnel extérieur	9 050		

Personnel de production	33 384		
Frais de communication et télécom	1 752		
Imprévus	2 877		
TOTAL	**132 725**	**TOTAL**	**132 725**
Mise à disposition de locaux : Gare Franche, Gare au Théâtre	3600	Mise à disposition de locaux : Gare Franche, Gare au Théâtre	3600
Mise à disposition de personnel : régisseurs à Gare Franche et Gare au théâtre	384	Mise à disposition de personnel : régisseurs à Gare Franche et Gare au théâtre	384
Autres : Dutrie Fog System	5000	Autres : Dutrie Fog System	5000

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 132 725€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	49 000,00 €
2017	21 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	70 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	70 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	70 000,00 €
	Montant total	210 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013092

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA COMPAGNIE DU MYSTERE BOUFFE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	158 047,00 €	28,74 %	45 420,00 €
	Montant Total de la subvention		45 420,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA COMPAGNIE DU MYSTERE BOUFFE
Adresse administrative : 23 RUE ANDRE JOINEAU
93310 LE PRE ST GERVAIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Pascale SEROUGE, Présidente
Date de publication au JO : 19 mars 1981

N° SIRET : 32504201800029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

La compagnie du Mystère Bouffe a été fondée en 1979 par Gilbert Bourébia, avec pour objectif la mise en valeur du champ artistique de la commedia dell'arte. Suite à sa disparition, une direction artistique collégiale a été mise en place entre 4 artistes : Anna Cottis, Lisa Labbé, Nelly Quette, José Luis Vivallo (facteur de masques).

L'association dispose d'un lieu de 250 m² au centre du Pré-Saint-Gervais. Elle y dispose de bureaux, d'une costumerie, d'une cuisine, d'un petit salon et d'une salle de répétition. La compagnie possède un fond de plus de 200 costumes, une collection de masques prestigieux, un important matériel scénique (gradin en bois, tréteaux…) et un atelier de fabrication. Ce lieu est utilisé par d'autres compagnies amies, notamment dans le cadre des « Plateaux solidaires » d'Arcadi.

Depuis 1999, la compagnie organise un festival, « Les Tréteaux nomades », qui se déroule principalement aux Arènes de Montmartre à Paris 18e arrondissement mais aussi dans d'autres lieux patrimoniaux de la ville (4ème, 10ème, 20ème).

La structure développe de nombreux ateliers à l'intention des amateurs dans près d'une vingtaine de villes franciliennes.

La compagnie est soutenue par la Région Ile-de-France depuis 2005 dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle. La dernière convention triennale actuellement en cours a été conclue en octobre 2015 et assortie d'une aide régionale reconduite de 45 420 €. Le projet de la convention 2015-2018 s'articule autour des projets de création de la compagnie autour de la thématique de l'altérité, toujours dans le domaine de la commedia dell'arte revisitée, et de la poursuite des spectacles dans l'espace public. La compagnie continuera à travailler en Seine-Saint-Denis (Le Pré Saint-Gervais, Romainville, Aubervilliers), à Paris ainsi que dans les Yvelines (Louveciennes). Au regard de ce projet, la Région sera notamment attentive au développement par la compagnie de liens avec le réseau des théâtres de ville d'Ile-de-France et au maintien de son ancrage élargi sur le territoire francilien.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La compagnie Mystère Bouffe souhaite pérenniser le poste du chargé de développement des partenariats et de la diffusion en 2017. Un volontaire en service civique sera recruté pour le projet « Ici même ».
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION
Pendant l'année de conventionnement écoulée, la compagnie a créé 3 nouveaux spectacles dont un spectacle urbain participatif (« Ici-même ») avec les habitants de Pantin et Villeneuve-la-Garenne, soit 16 représentations jouées en Ile-de-France. Elle a également joué 7 spectacles de son répertoire lors de 33 représentations dont 24 en Ile-de-France. Enfin, elle a organisé la 17ème édition de son festival « Tréteaux Nomades » à Paris fin août – début septembre 2016.
Pour la prochaine année de conventionnement, Mystère Bouffe mettra l'accent sur les créations participatives avec les habitants : une reprise d' »ici-même » est prévue avec des habitants de Louveciennes, Pantin, Villeneuve-la-Garenne avec une restitution dans le cadre des Journées du Patrimoine et une création, « Port d'attache », impliquera les habitants du Pré-Saint-Gervais autour des vies des femmes de l'association La Vaillante. Pour ce faire, la compagnie sera en résidence dans les quatre villes concernées sur des périodes comprises entre 3 et 9 mois.
Pour la diffusion, 51 représentations des spectacles du répertoire sont pour la prochaine année de conventionnement dont une reprise d' « Entre 2 Tempêtes » pour 21 représentations dans le cadre du festival Off d'Avignon 2017.
Enfin, le Festival Tréteaux Nomades à Paris sera reconduit.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 45 420€.

APPROPRIATION
Mystère Bouffe développe de nombreuses interventions autour de la commedia dell'arte auprès des populations, en particulier les enfants et les adolescents, à travers des stages avec les centres sociaux, dans le cadre de la Réussite éducative, de l'aménagement des rythmes éducatifs. La compagnie intervient sur plusieurs territoires franciliens : Paris 10ème, Paris 20ème, Neuilly-sur-Marne, Aubervilliers, Noisy-le-Grand, Le Pré-Saint-Gervais, Romainville, Villepinte, Bondy, Villeneuve-la-Garenne, Louveciennes… Près de 1300 heures d'intervention auprès de spublics sont prévues pour la prochaine année de conventionnement.
La Région ne flèche pas son aide sur l'appropriation au titre de la permanence artistique et culturelle.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	€	RECETTES	€
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	**64 211**	ETAT	**16 300**
Salaires brut : Administration-Diffusion-Production	30 458	**DDCS - jeunesse et Sport - Seine St Denis (93)** X en cours	7 000
Charges employeur	15 065	**Préfecture : Hauts de Seine (92)** ACSE X en cours	2000
Salaires brut : Costumière + Régie générale	16 153	**Préfecture Seine St Denis (93)** ACSE X en cours	7 300
Charges employeur	2 535	COLLECTIVITES TERRITORIALES	**67 087**
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	**123 944**	**Région Ile-de-France**	
Préciser le détail des postes: Administration-Diffusion-Production	28 892	Région IDF - PAC	45 420
Salaires bruts artistes	31 395	Région IDF - autres services : Emploi tremplin	1 667
Charges employeur artistes	15 723	**X** attribué	
Salaires bruts techniciens	2 019	**Département** : Hauts de Seine (92) – en cours	2500
Charges employeur techniciens	317	**Département** : Seine-Saint-Denis (93) – en cours	2500
Locations (préciser): Logement	10 500	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** : Est Ensemble	4 500
Défraiements	3 166	**X** en cours	
Transports	3 660	Ville Le Pré Saint Gervais	2 000
Autres: Honoraires-Achats-Impressions	28 272	X en cours	
DEPENSES D'APPROPRIATION	**31 006**	Commune Villeneuve la Garenne	2 500
Préciser le nombre d'heures: 504		X en cours	
Salaires bruts	20 747	Mairie Paris 10ème	2 000
Charges employeur	7 993	X en cours	
Achat action culturelle	2 182	Ville Louveciennes X en cours	4 000
Autres : Transport	84	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	**12 993**
AUTRES DEPENSES	**34 103**	Dispositif CUI-CAE	12 993
Sous traitance & Honoraires	4 206	AUTRES RECETTES	**6 000**
Locations bureaux	21 752	Réserve parlementaire	6 000
Achats -Entretiens	1 520	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	**150 884**
Eaux-EDF	1 600	Locations de salle & Costumes	500
Assurances	1 575	Billetterie : Tréteaux Nomades & Avignon Off	30 691
Restauration-Déplacement	950	Prestations de service (préciser) : Ateliers	42 893
Frais Postaux-Télécoms-Services bancaires	2 500	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations) : 36	76 300
		Autres : Adhésions & Cotisations Ateliers	500

TOTAL	253 264	TOTAL	253 264
Mise à disposition de locaux	8 000	Mise à disposition de locaux	8 000
Mise à disposition de personnel	3 000	Mise à disposition de personnel	3 000

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 158 047€ et correspond aux dépenses de création/diffusion et autres dépenses.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	31 794,00 €
2017	13 626,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 420,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 420,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 420,00 €
	Montant total	150 260,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013093

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA CONSTELLATION - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	316 000,00 €	25,32 %	80 000,00 €
	Montant Total de la subvention		80 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA CONSTELLATION
Adresse administrative : 7 CHEMIN DU CLOTAY
91350 GRIGNY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Hervé RICHARD, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 44321643700022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Créée en mars 2002, la compagnie des arts de la rue La Constellation est dirigée par Alexandre Ribeyrolles. Elle s'est tout d'abord implantée à Vigneux-sur-Seine (91) début 2003 dans le cadre d'une convention de résidence tripartite sur 3 ans avec la Ville, la DRAC et le Conseil départemental de l'Essonne et a développé depuis lors des actions de création, diffusion et sensibilisation des publics aux pratiques artistiques sur ce territoire. Les créations de la compagnie sont des spectacles de rue, du théâtre jeune public et du théâtre en appartement. La compagnie organisait le Festival « Tumultes », à Vigneux-sur Seine et menait de nombreux ateliers. L'association était par ailleurs aidée par la Région depuis 2004 à hauteur de 10 000 € par an pour le festival Tumultes. En 2008, la résidence à Vigneux prend fin et la compagnie s'implante à Grigny avec le soutien de la Région, du Département et de la DRAC. En résidence à Grigny, elle crée ses spectacles et poursuit le développement d'une activité d'opérateur de diffusion de spectacles de rue, notamment avec l'organisation de festivals en Essonne : dans l'Arpajonnais « De Jour/de Nuit » ou à Grigny « C'est où ? C'est ici ! ». Elle mène également des actions à Créteil dans le Val-de-Marne. Depuis 2015, La Constellation collabore avec Bruyères-le-Châtel pour le développement d'un lieu d'accueil d'artistes et de création pour la compagnie.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Constellation maintient son poste d'administratrice créé en 2006 dans le cadre du soutien de la permanence artistique et culturelle de la Région. La structure a également créé deux nouveaux postes en CDD : un premier en Emploi d'avenir, un second de médiateur culturel. Par ailleurs, l'activité de la compagnie sera suffisamment conséquente pour conserver un niveau d'embauche important en termes d'intermittence.

La Région renouvelle son aide à hauteur de 30 000 euros pour l'emploi.

CREATION / DIFFUSION
La Constellation poursuit les projets qu'elle avait mis en place lors de la dernière année de conventionnement : elle dispose ainsi depuis le mois d'octobre 2015 d'un espace d'accueil de compagnies en résidence, de diffusion de spectacles et d'action artistique dans le parc du château de Bruyères-le-Châtel où la ville lui met à disposition une partie du site. La compagnie prévoit l'accueil d'artistes et la mise en place d'une saison de spectacles avec un rayonnement sud-francilien.
Par ailleurs, la Constellation organisera la deuxième édition de la journée de la lecture à haute voix : « Mots Dits Mots Lus » qu'elle avait lancé avec l'association FLPEJR (Salon du livre jeunesse de Saint-Germain-Lès-Arpajon) en juillet 2016, avec pour objectifs de renouer avec la tradition de l'oralité, de créer un réseau de professionnels et d'amateurs du livre.
Sont également prévus pour la prochaine année de conventionnement : « La Croisée des Chemins à Grigny » (travail avec des paysagistes et des architectes sur la création du tracé d'un chemin de randonnée artistique) et les créations de la Constellation : poursuite du travail avec Mathieu Desfemmes et reprise de« La Re-Visite ».

La Région renouvelle son aide au titre de la création-diffusion-appropriation à hauteur de 50 000 euros.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE

DEPENSES	HT€	RECETTES	HT€
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	41000	ETAT	123000
Salaires brut - Administratrice	26000	**DRAC Ile-de-France** :: Service théâtre ❒ attribué / x en cours	33000
Charges employeur	15000	**DRAC Ile de France :** SDAT ❒ attribué / ☒ en cours	90000
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	197500	COLLECTIVITES TERRITORIALES	120000
Salaires bruts metteur en scène / directeur artistique	30000	**Région Ile-de-France**	80000
		Région IDF - PAC	80000
Salaires bruts artistes	19000	**Départements** (préciser) : Essonne ❒ attribué / x en cours	40000
Charges employeur artistes	32000	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	32000
Salaires bruts chargée de production	16000	Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	13200
		Dispositif Adulte relais	18800
Salaires bruts techniciens	4500	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	41000

		Ventes de spectacle (préciser le nb de représentations) : 20	41000
Charges employeur techniciens	15000		
Droits d'auteur	3500		
Locations : petites locations techniques, câbles, matériel son et lumière, utilitaires	2500		
Défraiements	8000		
Transports	5000		
Aides aux résidences	15000		
Achats de spectacle, concerts	40000		
Décors / costumes / accessoires	4000		
Communication	3000		
DEPENSES D'APPROPRIATION	32600		
Préciser le nombre d'heures 1145			
Salaires bruts	20100		
Charges employeur	9500		
Achat action culturelle	3000		
AUTRES DEPENSES	44900		
Charges administratives et comptables	5700		
Entretien/maintenance	3500		
Assurances	4000		
Poste et télécommunication	3000		
Fournitures et petit matériel	4000		
Mission / réception	5000		
Salaires bruts – Emploi d'avenir	17600		
Charges employeur	2100		
TOTAL	**316000**	**TOTAL**	**316000**

Détail du calcul de la subvention
Le montant de la base subventionnable s'élève **à 316 000€** et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	80 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	70 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	71 500,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	80 000,00 €
	Montant total	220 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013094

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA MANUFACTURE THEATRE DE LA BASTILLE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	244 819,00 €	40,85 %	100 000,00 €
	Montant Total de la subvention		100 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA MANUFACTURE THEATRE DE LA BASTILLE
Adresse administrative : 76 RUE DE LA ROQUETTE 75011 PARIS 11
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Jean-Marie HORDE, Président

Objet : PRODUCTION ET DIFFUSION DE SPECTACLES

N° SIRET : 32460241600012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Le Théâtre de la Bastille (La Manufacture) est un lieu de création disposant de deux salles (261 et 155 places) situé rue de la Roquette à Paris dans le 11ème arrondissement et fortement référencé dans le champ du spectacle vivant, son identité étant associée à la découverte de nouveaux talents. Sous la direction artistique de Jean-Marie Hordé depuis 1989, le Théâtre de la Bastille programme des travaux de recherche contemporains en théâtre et en danse.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Pour la prochaine année de conventionnement le Théâtre de la Bastille accueillera 4 artistes pour des résidences de création ainsi qu'une série de représentations : Baptiste Aman pour « Des territoires (d'une prison l'autre) », Julie Deliquet du collectif In Vitro pour « Mélancolie(s) », Nathalie Béasse pour une création et Adrien Béal de la compagnie Théâtre Déplié pour une création sur le chœur, suite à la commande du théâtre. A l'exception de Nathalie Béasse, il s'agit de premières collaborations entre les artistes et le Théâtre de la Bastille.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 100 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		ETAT	
Salaires bruts techniciens	21 529,41 €	**DRAC Ile-de-France** ■ attribué / ❒ en cours	50 000,00 €
Charges employeur techniciens	15 070,59 €	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
		Région Ile-de-France	
Droits d'auteur	13 323,06 €	Région IDF - PAC	100 000,00 €
		TVA retenue sur Subvention Région IDF - PAC	- 5 213,27€
Apports en coproduction	45 000,00 €	**Commune 1** (préciser) : Ville de Paris ■ attribué / ❒ en cours	25 000,00 €
Achats de spectacle, concerts	125 720,50 €		
Partages de recettes / co réalisation (FAP)	17 598,04 €	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Autres (préciser) : frais de communication et réception équipes artistiques	6 577,72 €	Billetterie	73 028,74 €
		Recettes de coréalisation	2 003,85 €
TOTAL	**244 819 €**	**TOTAL**	**244 819 €**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 244 819 € et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	70 000,00 €
2017	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	100 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	100 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	100 000,00 €
	Montant total	300 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013095

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA PENICHE OPERA - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	423 070,00 €	26,00 %	110 000,00 €
	Montant Total de la subvention		110 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA PENICHE OPERA
Adresse administrative : 46 QU DE LA LOIRE
75019 PARIS 19
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur STEPHANE MALFETTES, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 32566565100031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

La Péniche Opéra est une compagnie d'art lyrique et de théâtre musical créée en 1982 et dirigée par Mireille Larroche jusqu'en 2015. Après plus de trente ans de direction artistique, Mireille Laroche a décidé de passer la main et, suite à un appel à candidature une nouvelle direction a été désignée pour diriger la Péniche Opéra à compter de 2015. La saison 2014-2015 est ainsi la dernière programmée par Mireille Larroche. La nouvelle direction est constituée de Geoffroy Jourdain et Olivier Michel (Les cris de Paris).
Le nouveau projet de la péniche, désormais nommée La Pop, repose sur la production, l'accueil et l'accompagnement d'équipes artistiques et de spectacles musicaux : petits formats adaptés au lieu de la péniche ou bien grands formats destinés à être diffusés dans les réseaux franciliens et nationaux (notamment les réseaux CDN, Scènes nationales et Scènes conventionnées) voire internationaux. La Pop accueillera en résidence tout au long de l'année, d'une à trois semaines, des équipes en résidences de travail.

La nouvelle direction propose par ailleurs, de ponctuer le lieu péniche de deux temps forts de programmation (édition de l'automne et du printemps). Outre la présentation des spectacles, des lectures de comédiens du Jeune Théâtre National seront proposées sur la péniche à destination notamment du jeune public, des rencontres professionnelles se tiendront dans la péniche (auditions, matinées de Futurs Composés, présentation de maquette de jeunes artistes…), des installations plastiques et sonores seront accueillies…

Sous la direction de Mireille Laroche, la compagnie créait et diffusait ses productions dans des lieux de spectacle vivant (théâtres de ville, maisons d'opéra) et gérait deux péniches (puis une), aménagées en salles de spectacles, amarrées sur le bassin de La Villette à Paris dans le 19ème arrondissement, avec une programmation, des résidences, des productions et de la diffusion. A Paris, la compagnie travaillait dans l'esprit d'un « opéra de quartier », en privilégiant le travail de proximité, d'initiation et de sensibilisation à l'art lyrique. Par ailleurs, les péniches naviguaient 4 mois par an sur les fleuves et canaux, pour présenter ses spectacles lyriques dans des zones urbaines ou rurales de la Région.
Après une longue résidence à l'Opéra-comique entre 1998 et 2007 et une plus brève de 2005 à 2007 au Théâtre de Longjumeau (91), la compagnie a développé de 2009 à 2012, une résidence dans le sud de la Seine-et-Marne, en partenariat avec le Théâtre et la Ville de Fontainebleau. Elle a été en résidence longue pendant trois ans de 2013 à 2015 au Théâtre Jean Vilar de Vitry-sur-Seine où sa dernière création *Chantier Woyzeck* a été créée et a mené de nombreuses actions en relation avec un centre social de la Ville.

Les partenaires publics de la compagnie sont la DRAC au titre de Compagnie Nationale de Théâtre Lyrique et Musical, et la Région Ile-de-France et la Ville de Paris (jusqu'en 2015).

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION ET APPROPRIATION
Pour la prochaine année de conventionnement, La Pop poursuivra son projet selon les grands axes définis en 2016 et dans le cadre d'un calendrier découpé en plusieurs temps. Les lectures du « Roman Tristan et Iseult » de joseph Bedier, se dérouleront chaque dimanche de septembre à décembre, données par des comédiens du Jeune Théâtre National en alternance avec des comédiens plus expérimentés. Ces lectures s'adressent notamment au jeune public (élèves de maternelle, de primaire et de collège) ainsi qu'au public familial.
La diffusion de spectacles à bord de la Péniche est répartie entre une édition de printemps et une édition d'automne. L'édition d'automne 2016 se déroulera en Novembre et décembre et présentera 5 spectacles pour 17 représentations : deux spectacles portés en production déléguée : « Songline » de Marc Mauillon et « Féminines » de Constance Larrieu et Didier Girauldon, Vieux père de Séverine Chavrier (en production croisée avec le Nouveau théatre de Montreil – CDN) ainsi que « comme je l'entends » de Benjamin dupé et Kaddish de Arthur Nauzyciel. Pour deux représentations du spectacle de Banjamin Dupé sur les 5 prévues, artiste résident en Seine-Saint-Denis, la péniche sera amarrée à Pantin. L'édition du printemps 2017 (mars – avril) devrait accueillir les projets du metteur en scène Halory Goerger, du Birgit Ensemble (avec la création d'une petite forme qui sera ensuite déployée sous la forme de 2 spectacles grand format au Festival d'Avignon à l'été 2017), des chorégraphes François Chaignaud et Cecilia Bengolea, Maud Le Pladec, Alban Richard et du performer et pianiste Alvise Sinivia.
Les journées de repérage artistique seront reconduites en mai afin que les professionnels viennent découvrir les spectacles musicaux d'artistes émergents. Le mois de juin sera consacré à l'accueil d'une installation dans la péniche de Robin Meier.
En dehors des temps d'ouverture, La Pop accueille des équipes artistiques en résidence pour des durées variant d'une à 3 semaines. En 2016 neuf équipes ont ainsi bénéficié de résidence de travail.

Pour l'accompagnement d'artistes, la production et la programmation, La Pop a mis en place des partenariats avec plusieurs établissements culturels franciliens : Le Nouveau Théâtre de Montreuil (93), Le Centre National de la Danse à Pantin (93), Le Monfort Théâtre (75), La Loge (75), Le Théâtre Nanterre-Amandiers (92), Le Théâtre de Vanves (92), Le Théâtre de Gennevilliers (92), Le Théâtre Gérard Philipe (93), La Muse en Circuit (94) Le Centre des Arts d'Enghien-les-Bains (95), Le Théâtre d'Herblay (95), Le Théâtre de la Bastille (75), Le Théâtre de Suresnes Jean Vilar (92), Le Jeune Théâtre National, L'ARCAL (75), mais également L'ONDA (75), Les JMF, Le réseau Futurs Composés et la galerie Kamel Mennour. La Pop souhaite développer de nouvelles collaborations, notamment en Seine-et-Marne et en Essonne.
Concernant les actions culturelles, la structure assurera de nouveau des ateliers en écoles primaires dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, un parcours de sensibilisation et de création sonore ainsi qu'une résidence pédagogique autour du magicien d'Oz avec le collège Saint-Exupéry à Noisy-le-Grand.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 110 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€ HT**	**RECETTES**	**€ HT**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)		ETAT	
Salaires brut	120 600	**DRAC Ile-de-France** (Musique et danse):	255 000
Charges employeur	66 330	X attribué / ❒ en cours	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Salaires bruts artistes	110 000	**Région Ile-de-France**	
Charges employeur artistes	60 500	Région IDF - PAC	110 000
Salaires bruts techniciens	40 000	**Départements** (préciser) : Seine St Denis	4 000
Charges employeur techniciens	24 000	❒ attribué / X en cours	
Droits d'auteur	5 000	**Commune 1** (préciser) : Ville de Paris	50 000
Locations (préciser): salles	4 000	❒ attribué / X en cours	
Défraiements	15 000	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	
Transports	12 000	Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	6 000
Apports en coproduction	80 000	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	
DEPENSES D'APPROPRIATION		ARCADI	10 000
Salaires bruts	10 800	SACD, SACEM, ADAMI…(préciser) :	20 000
Charges employeur	5 940	Autres (préciser) : FCL	10 000
AUTRES DEPENSES		MECENAT & SPONSOR	
Électricité et fluides	5 230		50 000
Fournitures, achats	5 000	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Prime d'assurance	3 000	Locations de salle	15 000
Comptabilité et expertise	15 000	Billetterie	30 000

Locations immobilières	16 000	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	50 000
Téléphonie	1 600		
Honoraires attaché de presse	8 000		
Communication	2 000		
TOTAL	**610 000**	**TOTAL**	**610 000**

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 423 070€ et correspond au montant des dépenses de création/diffusion, aux dépenses d'appropriation et aux autres dépenses du budget proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	77 000,00 €
2017	33 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	110 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	110 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	110 000,00 €
	Montant total	330 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013096

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : L'APOSTROPHE SCENE NATIONALE CERGY PONTOISE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	155 503,00 €	38,58 %	60 000,00 €
	Montant Total de la subvention		60 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'APOSTROPHE SCENE NATIO NALE CERGY PONTOISE
Adresse administrative : PL DES ARTS BP 60307 95000 CERGY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Dominique MARCOT, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 30520535300025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

L'Apostrophe, labellisée scène nationale, a réuni en 1999 deux théâtres de Cergy-Pontoise (95), le Théâtre des Louvrais à Pontoise (536 places) et le Théâtre des Arts à Cergy-centre (148 places). Précédemment, elles étaient deux entités distinctes. C'est d'abord le Théâtre de Louvrais qui a été créé à Pontoise en 1974 et confié au centre d'action culturelle de Cergy-Pontoise. L'ouverture du Théâtre des Arts à Cergy suit quelques années plus tard en 1979. Ces deux équipements sont confiés en gestion au Centre d'Action Culturelle par la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et le Ministère de la culture dans le cadre de la décentralisation artistique impulsée par l'Etat.
Depuis 1999, L'Apostrophe est dirigé par Jean-Joël Le Chapelain qui met en œuvre un projet pluridisciplinaire qui s'appuie sur une politique de création avec des artistes en résidence en théâtre, danse et musique pour des périodes longues de 2 à 3 ans.

Au fil des années et des contrats d'objectifs, le projet artistique s'est développé, d'abord axé sur le théâtre et la danse, il a été complété en 2004 par un volet musique (opéra, musiques du monde, musiques improvisées et jazz), avec des partenariats renforcés sur le territoire (le réseau Escale Danse, le Festival Théâtrale du Val d'Oise, Périphérique Arts Mêlés, Festival Jazz au fil de l'Oise) et les temps forts proposés chaque saison.
De 2007 à 2011, les artistes en résidence étaient : le chorégraphe et danseur Nasser Martin-Gousset, le compositeur et musicien François Méchali et le metteur en scène Yves Beaunesne. Quatre nouveaux artistes ont ensuite été accueillis en résidence : le metteur en scène Antoine Caubet (compagnie Théâtre Cazaril), le compositeur et pianiste Pierre de Bethmann, le chorégraphe et danseur Olivier Dubois et l'écrivain, metteur en scène, compositeur Jacques Rebotier. Pour la saison 2015/2016, les artistes en résidence longue sont le chorégraphe François Verret, le collectif Les chiens de Navarre et le clarinettiste Yom.
Le théâtre est soutenu par la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, le Conseil départemental du Val d'Oise, la DRAC Ile-de-France et le Conseil Régional d'Ile-de-France.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Soutenue pour l'accueil en résidence longue d'équipes artistiques, l'Apostrophe poursuivra son accompagnement des projets du chorégraphe François Verret, du musicien Yom, du collectif de comédiens Les chiens de Navarre et du metteur en scène/conteurs Olivier Letellier.
Mettant à l'honneur le jeune public, L'apostrophe engage une collaboration avec Olivier Letellier et sa compagnie du Phare, dans le cadre de son projet « Ecritures de plateau à destination des publics jeunes » initié avec le Théâtre National de Chaillot, le Fracas – CDN DE Montluçon et le centre culturel de Champigny-sur-Marne. La résidence débutera par trois résidences de création de trois petites formes à destination respectivement des primaires, collèges et lycées, puis de la grande forme « La nuit où le jour s'est levé » mêlant théâtre, récit et cirque.
Le clarinettiste Yom créera « Illuminations » en mai 2017 avec le quatuor à corde iXi.
Les Chiens de Navarre reprendront à l'Apostrophe « Nous avons les machines » pour trois représentations en janvier 2017.
Enfin, François Verret terminera sa résidence et la mise en œuvre de son projet « chantier 2014-2018 » avec la création de « Le Pari » et l'exposition « Où en sommes-nous ? » qui retracera les chantiers menés au cours des trois dernières années avec les habitants, enseignants, élèves du territoire.
Les actions menées avec les publics par les artistes en résidence se construisent en lien avec les artistes et leur projet. Yom mènera des ateliers dans des écoles de musique de plusieurs villes partenaires. François Verret poursuivra son processus de création qui associe les habitants, publics, élèves et enseignants du territoire. Olivier Letellier intègre également dans son projet même cette rencontre avec le public.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 60 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	142480,74	ETAT	56009,00
Salaires bruts techniciens	11007,50	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) :	53869,00
Charges employeur techniciens	7154,88	☒ attribué / ❒ en cours	
Droits d'auteur	7709,00	**Autres Ministères** (rectorat de Versailles) :	2140,00
Locations (matériel technique):	2000,00	❒ attribué / ☒ en cours	
Déplacement, Défraiement, Hébergement artistes	11619,36	COLLECTIVITES TERRITORIALES	99493,74
Transports décor	3690,00	**Région Ile-de-France**	
Apports en coproduction	40000,00	Région IDF - PAC	60000,00
Aides aux résidences	en nature	- TVA sur subvention	-1234,00
Achats de spectacle, concerts	59300,00	**Apport de L'apostrophe**	40727,74
DEPENSES D'APPROPRIATION	11522,00		
Salaires bruts	6765,00		
Charges employeur	4397,00		
Autres (trabsports intervenants artistes) :	360,00		
AUTRES DEPENSES	1500,00		
communication	1500,00		
TOTAL	**155 502,74**	**TOTAL**	**155502,74**
Mise à disposition de locaux	22500,00	Mise à disposition de locaux	22500,00
Mise à disposition de personnel	8500,00	Mise à disposition de personnel	8500,00

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 155 503€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	42 000,00 €
2017	18 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	60 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	60 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	60 000,00 €
2015	Soutien à la création et à la diffusion numérique	108 530,00 €
	Montant total	288 530,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013097

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : L'ART MOBILE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	213 500,00 €	35,13 %	75 000,00 €
	Montant Total de la subvention		75 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L ART MOBILE
Adresse administrative : 64 BIS AVENUE DU REGIMENT NORMANDIE
91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame PASCALE BROCHARD, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 40221578400040

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

L'Art mobile est une compagnie théâtrale fondée en 1994 par Gil Bourrasseau et Bruno Cochet, implantée surtout en Essonne, en résidence à Sainte-Geneviève-des-Bois depuis 2006 après une résidence de 5 ans à Bures-sur-Yvette. Ces deux résidences portaient sur des objectifs similaires : création, diffusion et action culturelle. La compagnie a été fondée sur le concept de mobilité, via une structure itinérante lui permettant de jouer dans des lieux inappropriés pour le spectacle vivant. La compagnie est aujourd'hui dirigée par Gil Bourrasseau et une artiste associée, Cécile Tournesol.

Le projet proposé à la Permanence était un projet d'itinérance, principalement en Essonne, mais aussi dans d'autres départements franciliens : le Théâtre portatif. Le Théâtre portatif reposait sur la mise en place de relations avec les partenaires locaux et un travail dans la durée qui impliquait une présence continue de l'équipe sur le territoire. Le travail de préfiguration avait commencé en Essonne pour s'étendre au Val d'Oise. A terme, le travail devait être développé sur l'ensemble du territoire de la grande couronne d'Ile-de-France en Yvelines et en Seine-et-Marne. Le Théâtre portatif jouait la carte de

l'itinérance, alternant les spectacles pensés pour la scène traditionnelle, et ceux, formes plus légères, voués au nomadisme, conçus pour aller vers les gens. La diversité des écritures qui propose des œuvres radicalement différentes est garante de l'éclectisme des thèmes, des formes et des paroles portées à la scène. En 2012, la compagnie a porté un projet de Pôle national des arts nomades qui n'a pas abouti et, la même année, s'est installée en résidence sur la commune de Brétigny-sur-Orge. Elle travaille moins régulièrement avec le théâtre portatif et davantage en salle ou sous chapiteau. La compagnie conserve ses bureaux à Sainte-Geneviève-des-Bois. En août 2016, Gil Bourrasseau est malheureusement décédé des suites d'une longue maladie. La poursuite des activités de l'Art Mobile est portée par Cécile Tournesol, sur le projet du Cercle de Craie caucasien notamment.

L'art mobile est subventionné par le Conseil départemental de l'Essonne. L'art mobile bénéficie, pour ses créations, du soutien de la Drac Ile-de-France, d'Arcadi (Conseil Régional d'Ile-de-France) et de l'ADAMI. Elle bénéficie également du soutien au titre des résidences d'artistes en milieu scolaire de la DRAC Ile-de-France.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
Pour l'exploitation du « Cercle de Craie Caucasien » et la mise en production de « En découdre » Il est prévu de recruter en intermittence un chargé de production, un chargé de diffusion et une vingtaine d'artistes.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 3000 € sur une base subventionnable de 14 700 €.

CREATION / DIFFUSION/APPROPRIATION
La prochaine année du conventionnement sera consacrée à l'exploitation du « Cercle de Craie Caucasien » en Île-de-France (programmé pour 11 représentations) et à la poursuite de la mise en production de deux spectacles destinées aux adolescents : « Les yeux d'Anna » et « En découdre » de Luc Tartar, mis en scène par Cécile Tournesol. Une nouvelle résidence territoriale d'artistes en milieu scolaire aura lieu de novembre 2016 à juin 2017. Pour la prochaine année du conventionnement, 431heures d'actions culturelles sont déjà prévues : il s'agit de lectures, répétitions publiques, rencontres autour des spectacles dans les villes où les spectacles sont diffusés ; d'ateliers dans les lycées partenaires de la résidence d'implantation ; de réalisation de petites formes dans les services de l'EPS Charcot.
La Région renouvelle son aide au titre de la création-diffusion-appropriation à hauteur de 72 000 euros.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	€	**RECETTES**	**€**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)		COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Salaires brut .Chargé de Prod. et diffusion	9800	**Région Ile-de-France**	75 000
Charges employeur	5190	**Départements** (préciser) : Essonne ❒ attribué / ❒ en cours **X**	15 000
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION			
Salaires bruts artistes	53100	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	
Charges employeur artistes	30260	ARCADI	5000
Salaires bruts techniciens	13280	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	

Charges employeur techniciens	7620	Prestations de service :Actions artistiques	47500
Droits d'auteur	13000	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	71000
Défraiements	5000		
Transports	3500		
DEPENSES D'APPROPRIATION			
Préciser le nombre d'heures **474**			
Salaires bruts	18000		
Charges employeur	10250		
AUTRES DEPENSES			
Flux	600		
Poste, télécom, Internet	3000		
Miss. Récept, Transport, Déplacement	8000		
Communication	8000		
Entretien, petit équipement	4000		
Locations immobilières	10000		
Crédit bail, bureautique	8000		
Assurances	1400		
Expert-comptable	1500		
TOTAL	**213500**	**TOTAL**	**213500**
Ville de Ste Geneviève des bois	7 200	Ville de Ste Geneviève des bois	7 200

Détail du calcul de la subvention
Le montant de la base subventionnable s'élève à 213 500€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	52 500,00 €
2017	22 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	75 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	75 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	75 000,00 €
	Montant total	225 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013098

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : L'ART STUDIO THEATRE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	136 200,00 €	51,40 %	70 000,00 €
	Montant Total de la subvention		70 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'ART STUDIO THEATRE
Adresse administrative : 299 RUE DE BELLEVILLE
75019 PARIS 19
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Françoise CARECCHIO, Présidente
Date de publication au JO : 14 janvier 1987
N° SIRET : 34439249300054

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Créé par Kazem Shahryari, poète, dramaturge, pédagogue et metteur en scène d'origine iranienne, l'Art Studio Théâtre est un petit lieu parisien ouvert depuis 1995 dans le 19ème arrondissement, comprenant une salle de représentations (50 places) et une salle de répétitions. Depuis 2005, l'Art Studio Théâtre accueille dans son lieu de nombreuses jeunes compagnies pour de courtes résidences de répétition et de diffusion (en coréalisation), dont les dates sont regroupées lors d'un temps fort organisé depuis 2012 : le festival Printemps de la création.
L'AST est aussi une compagnie qui réalise des créations et propose des stages de formation continue (notamment autour de « l'être de l'acteur »), des ateliers d'écriture et d'art dramatique en milieu scolaire (école primaire, collège, lycée, université) et auprès des enseignants.En 2007, à l'invitation de la Ville, la compagnie s'implante à La Courneuve où elle multiplie des actions en direction des publics, en particulier les lycéens, avec l'ambition de créer des liens entre Paris et La Courneuve.

Aujourd'hui, la structure bénéficie principalement de l'aide de la Région Ile-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle et de la Ville de la Courneuve.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
L'Art studio théâtre dispose de 2 postes permanents à temps partiel : une assistante à la médiation culturelle et un assistant à la régie. La structure souhaite pérenniser ces 2 postes et maintenir les postes intermittents.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 20 000€.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Pour la prochaine année de conventionnement, l'Art Sudio Théâtre reprendra la diffusion de sa création 2016 « Opéra pour que le faible résiste ». Des dates sont prévues au Théâtre de l'Arlequin de Morsang-sur-Orge en janvier 2017 et une série aura également lieu à Paris en octobre 2016.
Par ailleurs, la structure envisage de mettre en place une convention triennale avec la ville de la Courneuve pour un projet de création autour des langues vivantes présentes en Ile-de-France.
Le Festival « Printemps de la Création» sera reconduit du 14 mars au 30 juin 2017, avec l'accueil en résidence courte (2 à 3 jours) d'une quarantaine de jeunes compagnies et des débats.
Enfin, 250 heures d'interventions sont prévues à destination des scolaires, familles, professionnels au travers d'ateliers, de stages et de lectures à paris et à La Courneuve.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 50 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	€	RECETTES	€
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)		ETAT	
Salaires brut (Médiateur)	11 000	**DRAC Ile-de-France** ✠ en cours	12 000
Charges employeur	5 000	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Salaires brutdes (Régisseur)	11 000	Région IDF - PAC	70 000
Charges employeur	5 000	**Commune** La Courneuve	10 000
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		✠ attribué	
Salaires bruts artistes	28 000	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	
		Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	6 000
Charges employeur artistes	15 000	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	
		SACEM :	8 000
Salaires bruts techniciens	2 000	ADAMI	6 000
		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	

Charges employeur techniciens	1 000	Billetterie	9 200
		Recettes de coréalisation	4 000
Droits d'auteur	10 000	Apports de coproduction (préciser) :	5 000
		Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations) 2	6 000
Locations (préciser):	12 500		
Défraiements	2 500		
Transports	1 500		
Apports en coproduction	1 000		
Aides aux résidences	10 000		
Autres (préciser) :	2 400		
DEPENSES D'APPROPRIATION			
Salaires bruts	5 000		
Charges employeur	2 500		
Achat action culturelle	2 000		
Autres (préciser) :	500		
AUTRES DEPENSES			
Part de charges de fonctionnement	3 500		
Décor et Costumes	2 600		
Fourniture Energie	2 200		
TOTAL	**136 200**	**TOTAL**	**136 200**

Détail du calcul de la subvention
Le montant de la base subventionnable s'élève à 136 200€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	49 000,00 €
2017	21 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	70 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	70 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	70 000,00 €
	Montant total	210 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013099

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : L'AUTRE SOUFFLE - 2E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	178 898,00 €	22,36 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'AUTRE SOUFFLE
Adresse administrative : 34 SQ DE CLIGNANCOURT
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ALAIN GLISSANT, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 41285838300026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Basée à Paris et en Guadeloupe, l'association L'Autre souffle a été créée en 1997 par le comédien et metteur en scène Jean-Michel Martial qui développe un travail autour de la notion de rencontre et de double culture.
Il a mis en scène plusieurs créations (« La loi du Tibi » de Jean Verdun, « Girouette et pisse vinaigre » de Syto Cavé en 2010 et 2011). La compagnie organise également des lectures des auteurs de la caraïbes (Damas, Césaire, Senghor, Glissant, Chamoiseau…) et des rencontres/débats.
Depuis 2006, le projet de la compagnie et de son directeur artistique est la réalisation du Répertoire du Théâtre Caraïbe avec des éditions d'auteurs des Caraïbes et des lectures et créations de ces auteurs.
Après des résidences de création à l'Archipel, scène nationale de Guadeloupe ou au CMAC, scène nationale de Fort-de-France, l'Autre souffle engage en 2012 un partenariat avec Gare Au théâtre, à Vitry-sur-Seine (94).

L'Autre souffle bénéficie d'aide ponctuelle selon les années, pour le volet édition comme le volet spectacle de son projet, de la DAC et de la Région Guadeloupe, du Ministère de l'Outre-mer, de l'Institut franco-caraïbe, de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, du Secrétariat d'Etat à la diversité culturelle, mais également de collectivités franciliennes : la Ville de paris (en 2013), la DRAC Ile-de-France (5 000 €) et la Région Ile-de-France (convention de permanence artistique et culturelle depuis 2012).

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
Les postes d'administratrice (CDD) et de directeur de production seront reconduits.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 5 000€.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Pour la prochaine année de conventionnement, L'autre souffle organisera la seconde édition du festival Kanoas pendant 4 jours sur trois lieux : la soirée d'ouverture aura lieu au ministère de l'outre-mer, deux journées se dérouleront à Gare au Théâtre à Vitry-sur-Seine et la dernière journée à la halle Pajol dans le 18ème arrondissement de Paris (nouveau partenaire).
Outre la programmation de spectacles (théâtre, danse et conte) et d'artistes de la caraïbe (José Exélis Hassan Kouyaté, Greg Germain, Chantal Loïal…), des lectures et mises en espace du Répertoire Théatre Caraïbe, cœur du projet de l'association, seront données : « The Ruler » d'Alwin Bully, (Ste Lucie), lecture, mise en espace confiée à Isabelle Famchon, « Moun Koubari » de José Jernidier (Guadeloupe), lecture, mise en espace confiée à Gertie Dambury et « Rosanie Soleil » d'Ina Césaire (Martinique), lecture, mise en espace confiée à Daisy Miotello.
« Théodora », après avoir été reporté, sera créé en avril 2017 en Guadeloupe lors du congrès des écrivains de la Caraïbe. La diffusion à Paris est en discussion avec plusieurs lieux : le Tarmac, Théâtre Ouvert, Théâtre de l'épée de bois.
La diffusion concernera les spectacles « La négresse italienne » mis en scène par Daisy Miotello et « la loi de Tibi » mis en scène par Jean-Michel Martial. Le premier pourrait être présenté au Lucernaire et, au Théâtre des feux de la rampe. Quant au second, après une présentation à la Jamaïque, la compagnie envisage une diffusion en Ile-de-France : Saint-Maur, Cergy ou encore Champigny.
Le volet édition, soutenu par la Région Guadeloupe, sera étoffer par l'édition de 12 nouvelles pièces du Répertoire Théâtre Caraïbe.
Enfin, 280 heures d'actions culturelles sont envisagées à destination des scolaires (notamment des lycéens de deux lycées parisiens) et des professionnels pour des ateliers artistiques, des lectures et des formations.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 35 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT OU TTC)

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)		ETAT	
Administration/Direction financière	15000	DRAC Ile-de-France	12000
Charges employeur	7500	en cours	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		Ministère de l'Outremer	10000

Directeur Artistique	12000	en cours	
Charges Directeur artistique	7440	Secrétariat à la diversité	1000
Asste de prod/ Attachée de diffusion	5000	attribué	
Charges	2500	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Salaires bruts artistes	15000	**Région Ile-de-France**	
Charges employeur artistes	8100	Région IDF - PAC	40000
Salaires metteurs en scène lectures	2700	Ville de Paris	12000
Charges employeur metteurs en scène	1620	en cours	
Salaires bruts techniciens	7800	Région Guadeloupe	12000
Charges employeur techniciens	4728	❒ en cours	
Locations salle de répet et matériel scénique	2500	Collectivité Territoriale de Martinique	12000
Transports matériel et décor	2000	❒ en cours	
Voyages et Hébergement	20000	DRAC Guadeloupe	12000
Défraiements	6000	en cours	
Communication	12500	Conseil Départemental de Guadeloupe	10000
Achats de spectacles	11000	en cours	
Honoraires du comptable	2600	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	
Frais de régie	2000	SPEDIDAM	2000
DEPENSES D'APPROPRIATION		MECENAT & SPONSOR	20000
Préciser le nombre d'heures ; 281 heures		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Salaires bruts	14200	Billetterie	6100
Charges employeur	8100	Prestations de service: enseignement théâtre	18298
AUTRES DEPENSES		Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations) 4	11000
Loyer Bureau	5160	Autres merchandising Kanoas	500
Achats matières et fournitures	1000		
Frais Tel+int+comm	2450		
TOTAL	**178898**	**TOTAL**	**178898**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 178 898€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	28 000,00 €
2017	12 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d’aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
	Montant total	120 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013100

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE SACRE DU TYMPAN - 2E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	105 800,00 €	17,01 %	18 000,00 €
	Montant Total de la subvention		18 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE SACRE DU TYMPAN
Adresse administrative : 50 RUE DE BEZONS
78420 CARRIERES-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MARCEL ROCKWEEL, Président
Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 48430810100019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Le Sacre du Tympan est un big band, créé en 1998 par Fred Pallem, bassiste, diplômé du CNSM, avec une vingtaine de jeunes musiciens de jazz. La démarche artistique du groupe est de faire fusionner musique populaire (pop, rock) et musique dite savante (jazz, contemporain). Le Sacre du tympan se produit dans différents réseaux de diffusion : les réseaux jazz (festivals), musiques actuelles (Smac), généraliste (théâtres, scènes nationales…), ainsi qu'à l'international (Norvège, Italie, Québec, Allemagne..). Parallèlement, l'orchestre anime régulièrement des master-classes autour de la trompette, du trombone et de la batterie ; organise des ateliers d'écriture, de composition et de travail en groupe.

Le Sacre du Tympan est soutenu par la DRAC depuis de nombreuses années et depuis 2012 au titre de l'aide à la structuration, ainsi que régulièrement par le CNV. Il bénéficie de l'aide à la permanence artistique et culturelle de la Région depuis 2011 pour soutenir l'implantation de la compagnie en Ile-de-France, et notamment dans les Yvelines. En novembre 2014, la convention triennale de permanence artistique et culturelle a été reconduite et assortie d'une revalorisation de l'aide régionale (passage de

8000 € à 18 000€/an), compte-tenu à la fois de la progression observée de l'activité de la compagnie ces trois dernières années, et de son manque de moyens structurants ; cette revalorisation devant permettre au groupe de développer au mieux ses activités et sa structuration dans une présence francilienne renforcée.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
Tous les salariés employés par Le Sacre du Tympan sont en intermittence compte-tenu des moyens de fonctionnement de la compagnie, qui souhaite cependant parvenir à pérenniser en CDI le poste d'administrateur de tournée.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 3 000€.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Au cours de l'année de conventionnement passée, Le Sacre du Tympan a créé un nouveau programme à destination du jeune public intitulé « Cartoons » avec 5 musiciens. Deux résidences de création ont eu lieu autour de cette formation : en novembre 2015 dans le Val d'Oise en partenariat avec Jazz au fil de l'Oise (Montmorency, Ermont, Eragny, Jouy le Moutier) et en octobre 2016 à la Maison de la musique de Nanterre. Soit 9 concerts joués, dont deux dates à La Dynamo de Pantin.
Une résidence pédagogique a également eu lieu à Pantin à La Dynamo, avec laquelle des projets ont été menés avec des lycéens du micro-lycée de Vitry-sur-Seine (montage d'un web-documentaire), un centre social, le CRD de Pantin, une maison de quartier (8 ateliers)
Par ailleurs, l'ensemble a bénéficié d'une résidence pour re-créer le programme « Soul Cinéma » afin de l'enrichir et de l'enregistrer. Le programme aura été diffusé lors de 7 concerts à Achères, Bezons, Coignières, Paris, Nantes et Niort.
Le projet de création « Frenzy ! Ode to Screamin' Jay Hawkins » n'a pu se réaliser en raison du désengagement de la chanteuse prévue.
Par ailleurs, l'ensemble a diffusé ses autres programmes, dont « François de Roubaix », soit 13 concerts en Ile-de-France.
Pour la prochaine année de conventionnement, Le Sacre du Tympan se consacrera à la création d'un nouveau répertoire pour la formation big band « Soundtrax » (21 musiciens), sur la base d'une commande d'Etat et dans le cadre d'une résidence longue au Théâtre du Cormier à Cormeilles-en-Parisis (95). Une résidence d'écriture est prévue ainsi que des répétitions, un enregistrement, des actions culturelles (travail avec les classes d'orchestre du CRD, master-class, travail avec les lycées avant un premier concert en mai 2017 et une tournée à l'automne 2017.
L'ensemble diffusera également ses autres programmes, à ce jour, 14 concerts sont déjà prévus e Ile-de-France, Valenciennes et Avignon.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 15 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)		ETAT	
Stephane Mariot - administrateur de tournée (cadre) en charge de la production des projets		**DRAC Ile-de-France**	38 000,00 €
Salaires brut	11 927,00 €	✠ attribué	

Charges employeur	7 436,16 €	**Ministère de la culture** Commande d'écriture	10 000,00 €
Administration des dossiers de subventions spécifiques pour le projet	1 800,00 €	✠ en cours	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		COLLECTIVITES TERRITORIALES	
20 musiciens / répétitions et diffusion		**Région Ile-de-France**	
Salaires bruts artistes	43 048,96 €	Région IDF - autres services (préciser) :	18 000,00 €
Charges employeur artistes	22 144,74 €		
Salaires bruts techniciens	3 376,36 €	**Départements** (préciser) : Résidence territoriale 95	8 000,00 €
Charges employeur techniciens	1 938,04 €	❒ attribué / ✠ en cours	
Droits d'auteur	10 000,00 €	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	
Locations (préciser):	740,00 €	SACD, SACEM, ADAMI…(préciser) :	12 000,00 €
Défraiements	1 880,00 €	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Transports	500,00 €	Billetterie	4 300,00 €
DEPENSES D'APPROPRIATION		Recettes de coréalisation	2 000,00 €
Préciser le nombre d'heures : 32H		Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	13 500,00 €
Salaires bruts	4 817,76 €		
Charges employeur	2 274,48 €		
AUTRES DEPENSES			
affranchissement, téléphone	600,00 €		
assurance	243,50 €		
Frais de publicité et de communication	1 500,00 €		
Transports, missions, reception	1 300,00 €		
Charges diverses de gestion courantes	2 200,00 €		
TOTAL	**105 800,00 €**	**TOTAL**	**105 800,00 €**
Mise à disposition de locaux	25 000,00 €	Mise à disposition de locaux	25 000,00 €
Mise à disposition de personnel	8 000,00 €	Mise à disposition de personnel	8 000,00 €

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 105 800€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	12 600,00 €
2017	5 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	8 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	18 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	18 000,00 €
	Montant total	44 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013101

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE SAMOVAR - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	291 777,00 €	27,42 %	80 000,00 €
	Montant Total de la subvention		80 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE SAMOVAR
Adresse administrative : 165 AVENUE PASTEUR
93170 BAGNOLET
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN JEROME RACLOT, Président
Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 43469648000012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Le Samovar à Bagnolet est à la fois une école à visée professionnelle et amateur, un lieu de résidences, de création et de diffusion (salle de 120 places), ainsi qu'un opérateur, organisateur notamment du « Festival des clowns, des burlesques et des excentriques», qui rayonne sur plusieurs communes de Seine-Saint-Denis (dont Bagnolet, Le Pré-St-Gervais, Les Lilas, Romainville…), et des « Rencontres du Samovar ».

Unique structure en Ile-de-France dédiée à l'art du clown, Le Samovar est reconnu pour son rôle d'expertise et de ressources, notamment en faveur de l'émergence artistique dans ce champ spécifique aux confins des arts du cirque et du théâtre.

Jusque-là administré par deux structures juridiques, l'école et le théâtre, Le Samovar a rassemblé ces deux entités en une seule structure juridique depuis le 1er janvier 2013, dans un souci de rationalité et de visibilité du projet global de l'établissement.

Le Samovar bénéficie des soutiens de la Ville de Bagnolet, du Département de Seine-Saint-Denis, de la DRAC et de la Région Ile-de-France. La structure est soutenue au titre de l'aide à la permanence

artistique et culturelle depuis 2005. En octobre 2015, une quatrième convention triennale a été conclue et assortie d'une augmentation de l'aide régionale afin de renforcer les moyens structurels du lieu pour consolider les résidences, améliorer les conditions de diffusion, poursuivre le développement du festival et accompagner les jeunes artistes issus de l'école du Samovar.
Par ailleurs, la Région est intervenue au titre de l'investissement pour réaménager le hall du théâtre, créer des locaux de répétitions supplémentaires et réaménager les espaces de bureaux. Ces travaux devraient s'achever fin 2016.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
Pour l'année à venir, le Samovar souhaite passer le poste de l'administrateur à temps plein.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 30 000€.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Pour la prochaine année de conventionnement, les Rencontres du Samovar, dédiées à l'émergence, seront reconduites en décembre 2016, le choix du parrain artistique étant en cours. Le Samovar accueillera une nouvelle création dans le cadre du spectacle de Noël 2016.
Le festival des clowns, burlesques et excentriques sera présenté fin septembre – début octobre sur une dizaine de jours à Bagnolet, Les Lilas, Pantin et au Pré-Saint-Gervais, le dispositif du festival « off » dans l'espace public sera reconduit suite au succès recueilli en 2015 avec la remise de deux prix aux compagnies lauréates.
Le lieu souhaite également mettre en place un cycle de lectures excentriques pour explorer le rapport texte – clown, en collaboration avec les EAT.
Enfin, dans la saison, près de 5 spectacles seront programmés soit une dizaine de représentations. Trois compagnies seront accueillies en résidence de création : compagnie La Rive ultérieure pour sa création « Funny birds », Alexandre Demay pour la création « MarcElle », compagnie Inextenso de François Pilon et Catherine Dubois pour la création « Otre belle ».
La formation mise à part, Le Samovar mène de nombreuses actions artistiques et culturelles, à raison de près de 400 heures par an. Une quinzaine d'établissements scolaires (de la maternelle au lycée) et de relais (conservatoires, Instituts médico-éducatifs..) travaillent avec Le Samovar que ce soit à Bagnolet, Les Lilas, Romainville, mais aussi Bondy, Drancy, Noisy-le-Sec, Le Pré-Saint-Gervais et Paris. Le Samovar propose aussi des stages, des master-classes (dont les fameux « cours publics », très appréciés) et des cours amateurs toute l'année. Le Samovar propose enfin des « lâchers de clowns » qui se déroulent principalement dans les écoles. Des formations de formateurs ont également lieu avec des enseignants du 1er degré en lien avec le Rectorat de Paris. Un travail autour de la signalétique et de la vidéo est prévu avec le lycée Hénaff et l'école de vidéo Cifacom.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 50 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)		ETAT	
Direction (50%)	15096	**DRAC Ile-de-France**	45000
Administration (50%)	12000	x attribué	
Communication (50%)	12270	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Chargée de production (100%)	24084	**Région Ile-de-France**	
Coordination festival (100%)	2540	Région IDF - PAC	80000
Charges employeur	29821	**Département : CD93**	57000
Chargé de maintenance (100%)	9600	☒ attribué	
Charges employeur	6623	**Ville de Bagnolet** :	55000
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		☒ attribué	
Salaires bruts artistes	11855	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Charges employeur artistes	6513	Billetterie	15000
Salaires bruts techniciens	14550	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	16777
Charges employeur techniciens	9460	Recettes ateliers	23000
Droits d'auteur	3500		
Locations (Matériel technique)	2000		
Défraiements	8000		
Transports	7500		
Apports en coproduction	5000		
Achats de spectacle, concerts	33000		
DEPENSES D'APPROPRIATION			
Salaires bruts	11350		
Charges employeur	6015		
Achat action culturelle	500		
AUTRES DEPENSES			
Expertise comptable, paie (50%)	10500		
Loyer, taxe foncière (50%)	22800		
Fluides (50%)	6800		
Maintenance	7700		
Affranchissement, téléphone, locations mobilières	5900		
Fournitures	5000		
Assurances	1800		
TOTAL	**291 777**	**TOTAL**	**291 777**

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la base subventionnable s'élève à 291 777€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	56 000,00 €
2017	24 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	70 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	70 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	80 000,00 €
	Montant total	220 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013102

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE STUDIO D'ASNIERES - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	613 580,00 €	10,20 %	62 580,00 €
	Montant Total de la subvention		62 580,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE STUDIO D'ASNIERES
Adresse administrative : 3 RUE EDMOND FANTIN
92600 ASNIERES S/SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Paul BERGER, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 40058393600010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Le Studio d'Asnières, codirigé par Jean-Louis Martin-Barbaz (Directeur honoraire) et Hervé Van der Meulen a fêté ses 20 ans en 2012. Il est implanté à Asnières-sur-Seine dans les Hauts-de-Seine. Depuis 2006, le projet s'appuie sur une mission de création diffusion et une mission de formation. Comme lieu géré par une compagnie, il produit et accueille des spectacles au Studio Théâtre d'Asnières. Chaque saison une centaine de représentations sont données dans ce lieu. Comme Ecole de comédiens et CFA (Centre de Formation et d'Apprentissage), il forme environ 50 élèves par an tous cycles confondus avec 8 à 10 nouveaux élèves chaque année à travers deux cycles de formation. Ces formations ont lieu au Studio Théâtre ainsi que dans de nouveaux locaux du quartier « Bords de Seine » mis à disposition par la ville d'Asnières-sur-Seine et aménagés avec l'aide de la Région Ile-de-France et du Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Avant la mise à disposition de ces locaux par la ville d'Asnières-sur-Seine, la ville de Boulogne-Billancourt apportait son soutien au Studio Théâtre d'Asnières, notamment par la mise à disposition d'espaces au Conservatoire de Boulogne-Billancourt.

Le Studio d'Asnières diffuse ses spectacles dans le Département des Hauts-de-Seine, à Paris, en Ile-de-France, sur tout le territoire national, à l'étranger, mais aussi en région, au festival « Les Rendez-vous de Cormatin » (71). Il propose des ateliers théâtre pour les jeunes amateurs, ainsi que deux ateliers pour les adultes et anime également des ateliers de pratique théâtrale dans des établissements scolaires de la Région Ile-de-France. Des lectures publiques dans les bibliothèques, dans les Musées sont régulièrement réalisées. Le Studio a mis en place, avec le Hublot de Colombes, une politique de diffusion de théâtre d'appartement et de manifestations spécifiques.

La compagnie bénéficie du soutien de la ville d'Asnières-sur-Seine, du Conseil départemental des Hauts-de-Seine (conventionnement triennal), de la DRAC (compagnie conventionnée qui est devenue une aide à l'insertion des jeunes comédiens dans le cadre de la transmission des savoirs en 2008) et de la Région Ile-de-France (convention de permanence artistique). Le statut de CFA de la structure entraîne par ailleurs des soutiens financiers spécifiques, de la part du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et de la Région.

Le Studio-Théâtre d'Asnières a traversé d'importantes difficultés économiques qui l'ont conduites à repenser l'articulation de ses activités de lieu géré par une compagnie et de CFA. Le 26 septembre 2013, le Tribunal de grande instance de Nanterre a prononcé la fin de la période d'observation du Studio dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire et la mise en place d'un plan de redressement sur 10 ans. Le Studio d'Asnières surmonte ces difficultés et des signes positifs attestent d'une nouvelle dynamique pour la structure (homologation pour la délivrance d'un Diplôme national supérieur professionnel de comédien de niveau II par l'Etat, signature de 110 conventions extérieures de mise à disposition d'apprentis en 2015 avec des compagnies partenaires, convention de partenariat avec l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense)

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Pour la prochaine année de conventionnement, la compagnie du Studio d'Asnières créera le « Dialogues des Carmélites » avec 19 comédiens dont 25 représentations sont déjà envisagées au Théâtre Montansier de Versailles (78) et au Studio-Théâtre d'Asnières. La compagnie reprendra « Beaucoup de bruit pour rien » pour trois représentations au Théâtre de Saint-Germain-en-Laye (78) et au Centre Culturel de Saint-Cloud (92) ainsi que 10 représentations au Studio-Théâtre. Dans le cadre du partenariat avec la Maison Chateaubriand à Chatenay-Malabry (92) et au cours de la Nuit des Musées, une forme déambulatoire sera créée pour la 7ème année consécutive.
Le Festival de jeune création des arts de la scène « Mises en Demeure » sera reconduit pour la 5ème édition. Il se déroulera sur trois mois et accueillera successivement chaque compagnie pour 4 représentations. Les étudiants de l'Ecole Supérieure de Comédiens par l'Alternance (ESCA) proposeront de nouveau des lectures publiques afin de rendre accessible les écritures d'auteurs contemporains européens et francophones. Ces étudiants monteront également deux à trois spectacles sous la forme d'une carte blanche associant des membres de leur promotion. En termes d'actions culturelles, le Studio-Théâtre d'Asnières mènera des interventions concernant les spectacles auprès des scolaires, des ateliers pratiques et théoriques avec enfants, adultes, séniors et patients de l'hôpital de jour Sandor Ferenczi d'Asnières-sur-Seine.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 62 580€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	€	RECETTES	€
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		ETAT	
Salaires et charges Apprentis comédiens	280 000	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : Service Théâtre, Conventionnement 3 ans	80 000
Salaires et Charges employeur artistes	181 530	☒ attribué / ❒ en cours	
Salaires bruts techniciens	35 500	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Frais techniques	30 000	**Région Ile-de-France**	
AUTRES DEPENSES		Région IDF - PAC	62 580
Directeur (50%)	20 400	**Départements** (préciser) : Conseil Départemental 92, Service Culture	80 000
Directrice adjointe (50%)	19 800	❒ attribué x en cours	
Chargée de communication (50%)	12 500	**Commune 1** (préciser) : Asnières-sur-Seine	58 000
Apprenti technicien	5 000	❒ attribué / x en cours	
Charges employeur	28 850	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
		Billetterie	30 000
		Primes Apprentis	30 000
		Ateliers pratique théâtrale Ville	67 000
		Apports de coproduction (préciser) : Th Montansier (Versailles)	50 000
		Vente de spectacles	31 000
		Crédit d'Impôts	35 000
		Apport Compagnies partenaires	90 000
TOTAL	**613 580**	**TOTAL**	**613 580**

Détail du calcul de la subvention
Le montant de la base subventionnable s'élève à 613 580€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires.

Localisation géographique :
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	62 580,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux employeurs du secteur public non industriel et commercial, et aux associations à but non lucratif, non assujettis à la taxe d'apprentissage	26 594,59 €
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	62 580,00 €
2013	Développeurs de l'apprentissage	25 546,40 €
2013	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	640,00 €
2013	Subvention exceptionnelle de fonctionnement aux CFA	99 945,00 €
2013	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	70 446,00 €
2014	Aide aux employeurs du secteur public non industriel et commercial, et aux associations à but non lucratif, non assujettis à la taxe d'apprentissage	8 970,25 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	62 580,00 €
2014	Développeurs de l'apprentissage	13 625,00 €
2014	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	1 040,00 €
2014	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	102 999,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	62 580,00 €
2015	Aides régionales aux apprentis des CFA franciliens	2 550,00 €
2015	Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage	980,00 €
2015	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	103 707,00 €
2016	Subventions régionales de fonctionnement aux CFA	82 000,00 €
	Montant total	683 186,84 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013103

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES ATELIERS DE DANSE LA MENAGERIE DE VERRE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	598 223,00 €	25,07 %	150 000,00 €
	Montant Total de la subvention		150 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES ATELIERS DE DANSE LA MENAGERIE DE VERRE
Adresse administrative : 12-14 RUE LECHEVIN 75011 PARIS 11
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame Marie-Thérèse ALLIER, Directrice

Objet : PRODUCTION ET DIFFUSION DE SPECTACLES
N° SIRET : 32795704900015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Depuis sa création en 1983 par Marie-Thérèse Allier, ancienne danseuse, La Ménagerie de verre s'est imposée comme un véritable laboratoire d'expérimentation de la danse et du théâtre contemporains, ouvert aux croisements artistiques avec la performance, la vidéo, les arts visuels, etc. Lieu de référence nationale et internationale, la structure n'a cessé de soutenir les artistes, en développant un projet pédagogique ambitieux. Nombre de danseurs y ont fait leurs armes, de Mathilde Monnier à Régine Chopinot, de Philippe Decouflé à Jérôme Bel, d'Emmanuelle Huynh à Hela Fattoumi et d'Angelin Preljocaj à Boris Charmatz ou Alain Buffard.

La Ménagerie de verre est reconnue pour son architecture hors-normes en plein Paris (11ème arrondissement) : une ancienne imprimerie de 2 000 m², réaménagée en espace de travail avec 5 studios et l'espace scénique du Théâtre Off, « white box » de 300 m^2, bas de plafond, invitant les artistes dans une autre confrontation à l'espace.

Le lieu accueille chaque année deux à trois équipes artistiques en résidence longue. Ces résidences de recherche sont des laboratoires permettant à des artistes d'expérimenter des pistes de recherche pendant un laps de temps déterminé. Les créations débouchent sur des présentations publiques à La Ménagerie de verre, pour lesquelles le lieu apporte généralement un soutien financier en production. En parallèle, La Ménagerie de verre met à disposition ses studios pour des créations et des répétitions de spectacles de danse pluridisciplinaire dans le cadre des « Studiolab », entre 1 semaine et 1 mois. Plus d'une trentaine de compagnies sont accueillies gratuitement pour leur permettre de créer et de répéter de nouveaux spectacles.

D'autre part, La Ménagerie de verre est reconnue comme un lieu de transmission, où les danseurs amateurs peuvent se perfectionner aux techniques chorégraphiques avec des professeurs français et internationaux, à des prix modestes.

Par ailleurs, deux temps forts rythment chaque année la programmation de La Ménagerie de verre, l'un en danse et l'autre en théâtre. Depuis 1995, le Festival Les Inaccoutumés présente les créations des artistes chorégraphiques accueillis en studio, adaptées en fonction de l'architecture et de l'espace que leur offre la Ménagerie de Verre. Le festival Les Inaccoutumés a acquis le statut de "découvreur" et de "promoteur" de talents et démarches novatrices.
Parallèlement, le Festival Etrange Cargo a été lancé en 1997. Il permet de donner une visibilité aux compagnies et metteurs en scènes qui développent une approche transdisciplinaire de l'acte théâtral, en présentant trois pièces en alternance pendant six semaines.

La Ménagerie de verre est conventionnée par la Drac Ile-de-France, la Ville de Paris et la Région Ile-de-France.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Pour la prochaine année de conventionnement, la Ménagerie de Verre accueillera Ivana Muller en résidence longue pour un travail de recherche sur son projet artistique et une création. La Ménagerie de verre accueillera également un autre artiste en résidence longue. Concernant les Studiolabs, la demande est chaque année plus forte, le dispositif sera par conséquent reconduit. Les festivals se dérouleront en novembre et décembre pour Les Inaccoutumés et en mars et avril pour Etrange Cargo. Les artistes s'approprieront également le lieu sur des temps de carte blanche.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 150 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (TTC)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	**143 440,00 €**	ETAT	**250 000,00 €**
Salaires brut : Adminstration et Direction	71 000,00 €	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : ☒ attribué / ❒ en cours	250 000,00 €
Charges employeur	43 000,00 €	COLLECTIVITES TERRITORIALES	**290 000,00 €**
		Région Ile-de-France	
Salaires brut : Communication	18 400,00 €	Région IDF - PAC	150 000,00 €
Charges employeur	11 040,00 €	**Commune 1** : Ville de Paris ☒ attribué / ❒ en cours	140 000,00 €
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	**259 200,00 €**		
Salaires bruts techniciens	19 500,00 €	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	**11 000,00 €**
		SACD, SACEM, ADAMI…(préciser) :	3 000,00 €
Charges employeur techniciens	11 700,00 €	Autres (préciser) :	8 000,00 €
		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	**47 223,00 €**
Droits d'auteur	11 000,00 €	Billetterie	47 223,00 €
Locations (préciser):	7 000,00 €		
Apports en coproduction	60 000,00 €		
Aides aux résidences	60 000,00 €		
Achats de spectacle, concerts	75 000,00 €		
Autres (préciser) : matériels Billetterie et réception. Frais de communication	15 000,00 €		
DEPENSES D'APPROPRIATION	**66 648,00 €**		
Salaires bruts	44 429,00 €		
Charges employeur	22 219,00 €		
AUTRES DEPENSES	**128 935,00 €**		
Loyer	53 480,00 €		
Maintenance	23 160,00 €		
Autres	52 295,00 €		
TOTAL	**598 223,00 €**	**TOTAL**	**598 223,00 €**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 598 223€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	105 000,00 €
2017	45 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	150 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	150 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	150 000,00 €
	Montant total	450 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013105

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES HELIADES - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	192 600,00 €	29,08 %	56 000,00 €
	Montant Total de la subvention		56 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES HELIADES
Adresse administrative : 87 RUE FELIX FAURE
92700 COLOMBES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Françoise CARRE-BERNARD, Présidente

Date de publication au JO : 25 octobre 1989

N° SIRET : 38160443800030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

La compagnie Les Héliades, dirigée par Véronique Widock, occupe un ancien atelier transformé en théâtre à Colombes, le Hublot. En 2003/2004, le lieu a fait l'objet, avec le plein soutien régional au titre de l'investissement culturel, d'importants travaux de réhabilitation. C'est devenu un véritable théâtre (70 places) bien aménagé, dédié aux écritures contemporaines.

Le Hublot n'est pas en concurrence avec le théâtre municipal de Colombes, l'Avant Seine (900 places), mais en constitue un complément intéressant. Outre la programmation de la compagnie Les Héliades et celle des compagnies accueillies en résidence, le Hublot joue aussi son rôle dans le maillage culturel de la boucle nord des Hauts-de-Seine, en multipliant les partenariats avec d'autres structures équivalentes. Dans le domaine de l'action culturelle, le lieu reçoit également un soutien de la part du service régional de l'Animation sociale des quartiers. Depuis 2009, la structure bénéficie aussi d'un emploi tremplin.

En 2014, le conventionnement DRAC qui avait fortement diminué en 2013 a pris fin et la DRAC a dorénavant soutenu les Héliades au titre de l'aide à la résidence doublé d'une aide à la résidence d'implantation en 2015. Outre le soutien régional et celui de la DRAC, la compagnie est soutenue par le Département des Hauts-de-Seine, les villes de Colombes, de Clichy, Asnières, Boulogne-Billancourt, Villeneuve-la Garenne et Gennevilliers.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Pour la prochaine année de conventionnement, l'accent sera porté sur la diffusion des créations de la compagnie. Concernant le projet « Une laborieuse entreprise », la compagnie se concentrera sur la recherche de partenaires financiers et de lieux de diffusion puisque la résidence d'implantation se poursuit jusqu'en novembre 2017. Le spectacle « Cabaret hirsute #2 » sera diffusé dans un premier temps en Bretagne, dans les Côtes d'Armor puis dans un second temps dans les Hauts-de-Seine.
En termes de création, Véronique Widock concevra « Cabaret hirsute #3 » à partir de répertoires contemporains et à destination du public familial. Le spectacle devrait susciter une relation entre habitants et artistes. Par le biais de leur lieu, le Hublot, la compagnie accompagnera des équipes artistiques dans leur parcours de création. La compagnie Les Héliades mènera également plus de 550 heures d'actions culturelles auprès de professionnels, d'étudiants, de scolaires, de patients d'hôpitaux, d'usagers de centres sociaux pour des ateliers de pratiques artistiques, spectacles à domiciles, interventions, rencontres et débats.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 56 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)		ETAT	
1 administrateur, 1 chargé de la communication, 1 régisseur en CAE		**DRAC Ile-de-France** - Théâtre + SDAT (Part subvention) (en cours)	44 000
Salaires brut	55 700	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Charges employeur	18 600	**Région Ile-de-France**	56 000
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		**Départements** CD 92 (en cours)	23 000
Salaires bruts artistes	39 000	**Commune 1** Ville de Colombes(en cours)	17 000
Charges employeur artistes	10 000	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	
Salaires bruts techniciens	8 000	Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	7 000
Charges employeur techniciens	2 000	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	
Droits d'auteur	3 300	ARCADI	8 000
Transports	2 000	ADAMI	8 000
DEPENSES D'APPROPRIATION		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Salaires bruts	24 000	Billetterie	600

Charges employeur	5 000	Recettes de coréalisation	4 000
Achat action culturelle	5 000	Prestations de service : Vente formations	5 000
AUTRES DEPENSES		Apports de coproduction : La Fabrique	2 000
Part de charges de fonctionnement	20 000	Ventes de spectacle : 10 représentations	18 000
TOTAL	**192 600**	**TOTAL**	**192600**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 192 600€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	39 200,00 €
2017	16 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	56 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	33 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	56 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	25 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	56 000,00 €
2015	Soutien aux actions multi-territoires en Politique de la ville	20 000,00 €
	Montant total	246 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013106

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES LABORATOIRES D'AUBERVILLIERS - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	367 372,00 €	23,95 %	88 000,00 €
	Montant Total de la subvention		88 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES LABORATOIRES D'AUBERVILLIERS
Adresse administrative : 41 RUE LECUYER
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Xavier LE ROY, Président

Date de publication au JO : 8 juin 2002

N° SIRET : 39247183500026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Créés en 1994 par le chorégraphe François Verret, Les Laboratoires d'Aubervilliers sont un lieu de recherche, de pratique, de création et d'innovation artistique. Pluridisciplinaire, le lieu est ouvert aux propositions des artistes qui y sont accueillis pour des temps de travail et de recherche, sans contraintes de production immédiate. Les Laboratoires d'Aubervilliers ne sont pas dédiés au travail des directeurs artistiques mais entièrement dévolus aux équipes artistiques accueillies. Chaque projet trouve et construit son public avec l'équipe des Labos, le format de la rencontre n'étant, là aussi, pas défini au préalable (spectacle, performance, édition, exposition, rencontre…) et l'impact public pouvant se mesurer à des échelles variables (local, quartier, ville, région ou international).

Après le départ de François Verret en 2001, des directions artistiques collégiales se sont succédées pour des mandats de deux à trois ans, suite à des appels à projets : Loïc Touzé, François Piron & Yvane

Chapuis (2001-2006), Yvane Chapuis & Joris Lacoste (2007-2009), Grégory Castéra, Alice Chauchat et Natasa Pétresin-Bachelez (2010-2012), et enfin depuis 2013, Alexandra Baudelot, Dora Garcia et Mathilde Villeneuve, le trio étant reconduit pour un nouveau mandat 2016-2018.

Les Laboratoires d'Aubervilliers sont soutenus par la Ville d'Aubervilliers, le Département de Seine-Saint-Denis, la DRAC et la Région Ile-de-France.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
Les salaires d'une partie de l'équipe administrative ont été revalorisés (éco-animatrice, administration, chargée de la communication). Un service civique a été recruté pour une mission d'aide au développement de l'action artistique et au soutien à la communication.
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Pour la prochaine année de conventionnement, la plupart des résidences entamées en 2015/16 se poursuivront : Graeme Thomson & Silvia Maglioni pour le projet « Common birds » et « common infra/ctions »sur la porosité des langages et des territoires ; Yoann Thommerel et Sonia Chiambretto poursuivront également leurs travaux avec le projet « GIG » autour des ghéttos ; Grace Ndiritu proposera un dispositif permettant la rencontre entre victimes et bourreaux ; le chorégraphe Alain Michard sera accueilli pour le projet au long cours « En danseuse » qui repose sur un travail de recherche et de rencontres participatives ; l'artiste Paloma Polo travaillera avec la communauté kurde d'Aubervilliers et de Paris ; Martin Bernier et Olive Martin seront accueillis dans le cadre du projet « Wampicôn » autour du 1% artistique réalisé au collège Jean Moulin, enfin Lenio Kaklea initiera un projet de recherche autour de l'échec scolaire.
Le labo des labos poursuivra également ses activités et notamment les ateliers de lecture et de réflexion de La Semeuse autour de la place du vivant dans la société, du Printemps des Laboratoires autour du thème « Extra Sensorial Perception », du cycle « pratiques de soins et collectifs » animés par Josep Rafanell I Orra.
En ce qui concerne l'appropriation, chacun des projets artistiques menés fera l'objet de rencontres et de projets avec les populations dans des formes variées : Martin Bernier et Olive Martin interviendront en collège ; des ateliers en crèche seront menés dans le cadre de La Semeuse, ainsi qu'avec des élèves du lycée Le Corbusier ; des ateliers pédagogiques seront menés dans le cadre des jardins partagés ; Alain Michard animera plusieurs workshops et formations avec des chorégraphes et danseurs professionnels…etc.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 88 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	**173336**	ETAT	
RESIDENCES	**83540**	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) :	**111462**
Kateřina Šedá	3000	□ en cours	
Marinella Senatore	2164	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Silvia Maglioni et Graeme Thomson	14500	**Région Ile-de-France**	**105000**

Yoann Thommerel et Sonia Chambrietto	17043	**Département** (Seine-Saint-Denis) :	**74200**
Paloma Polo	17667	□ en cours	
Grace Ndiritu	8333	**Commune (Aubervilliers)** :	**30000**
Lenio Kaklea	10833	□ en cours	
Alain Michard	10000	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	**63710**
AUTRES PROGRAMMES	**89795**	Recettes de coréalisation	13710
La Semeuse	32199	Apports de coproduction (préciser) :	50000
Le Labo des Labos	29860		
Le Journal des Laboratoires	20250		
INVITATIONS	3070		
PROGRAMMATIONS	4417		
Autres : développement des Laboratoires	**15000**		
DEPENSES D'APPROPRIATION	**8000**		
AUTRES DEPENSES	**188037**		
Quote-part salaire équipe Labos	119622		
Quote-part salaire direction Labos	36833		
Charges et services extérieurs	30008		
Charges de gestion courante et impôts	1575		
TOTAL	**384 372**	**TOTAL**	**384 372**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 367 372€ et correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de l'écart entre l'aide demandée et l'aide attribuée.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	61 600,00 €
2017	26 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	88 000,00 €
2013	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	6 500,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	88 000,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	5 000,00 €
2014	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	5 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	88 000,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	7 000,00 €
	Montant total	287 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013107

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES PALADINS - 2E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	95 906,00 €	15,64 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES PALADINS
Adresse administrative : 46 RUE LACROIX
75017 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur XAVIER DE BAYSER, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 41102687500053

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Créé en 1997 par Jérôme Corréas, alors au faîte de sa carrière de chanteur soliste, et issu d'une double formation de claveciniste et de chanteur, l'ensemble Les Paladins a pour ambition d'explorer des répertoires méconnus (notamment l'opéra-comique et l'opéra italien du XVIIe siècle) et d'affirmer une approche musicale originale, fondée sur la théâtralité et les rapports entre voix parlée et voix chantée. Depuis 2007, Les Paladins ont noué des collaborations avec des metteurs en scène tous partisans d'une approche essentiellement théâtrale, privilégiant le travail d'acteur. En ce sens, la création en 2010 du « Couronnement de Poppée », coproduit avec l'Arcal et mis en scène par Christophe Rauck, alors directeur du TGP de Saint-Denis, a fait date (tournée de 40 dates) et a été unanimement saluée par la critique.

L'ensemble collabore également avec des chœurs : Les Cris de Paris, les Chœurs de l'Opéra de Rennes et de l'Opéra-Théâtre de Metz, la Maîtrise de Notre-Dame de Paris… Par ailleurs, Les Paladins ont enregistré plusieurs disques avec différents labels (Arion, Pan Classics, Ambronay).

Les Paladins se produisent régulièrement dans les maisons d'opéras et les festivals classiques et lyriques de France et à l'étranger : Festival Baroque de Pontoise, au Festival de la Chaise-Dieu à l'Opéra de Metz et de Reims, au Théâtre d'Arras, au Festival des Heures musicales de l'Abbaye de Lessay… mais aussi à l'étranger : à Londres, Genève, Utrecht, à la Villa Médicis (Rome), Milan, Prague, Stockholm, Namur et Saint-Pétersbourg et aux Etats-Unis.

L'ensemble mène régulièrement des actions culturelles auprès des publics scolaires et des élèves des conservatoires: concerts commentés, animations, ateliers d'initiation, de pratique chorale, sensibilisation au répertoire baroque, master-classes.

Conventionné par la DRAC Ile-de-France depuis 2011, Les Paladins bénéficient du soutien de la Région Ile-de-France ainsi que de la SPEDIDAM pour ses créations.

L'ensemble Les Paladins est soutenu au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2011 à hauteur de 15 000 €. La dernière convention triennale actuellement en cours a été conclue en novembre 2014 autour des nouveaux projets artistiques de l'ensemble, avec une implantation francilienne renouvelée dans les Hauts-de-Seine (poursuite du partenariat avec le Théâtre Firmin Gémier / la Piscine jusqu'en 2016, poursuite de résidences courtes avec le conservatoire de Puteaux et projets d'action culturelle avec les collèges du 92) et dans les Yvelines (résidence de deux ans à compter de 2016 au Théâtre de Poissy, projet de collaborations avec la Barbacane à Beynes et le Théâtre de Sartrouville). L'ensemble bénéficie par ailleurs d'un partenariat avec la Fondation Singer-Polignac à Paris qui lui permet de disposer gratuitement de locaux de répétition.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION
Pour la prochaine année de conventionnement, Les Paladins diffuseront le spectacle « Molière à l'Opéra » à la Scène Nationale de Sénart, au Théâtre de Fontainebleau, à l'Opéra de Massy, à la Fondation Singer-Polignac ainsi qu'au Centre des Bords de Marne. Le projet se développera à l'international avec des dates à la Philharmonie de Bilbao, au Luxembourg, en Belgique, au Portugal et en Lettonie. L'ensemble recréera « Amadigi » d'Haendel à la Scène Nationale de Sénart, lieu de résidence pour les répétitions et la construction des décors. Il sera dirigé par Jérôme Corréas et mis en scène par Bernard Lévy. Le spectacle sera coproduit par les Opéra de Clermont-Ferrand et de Reims. De nombreuses actions culturelles (rencontre-conférence, interventions, ateliers, master-class, etc.) seront mises en place autour de leur deux spectacles, notamment avec les classes CHAM des collèges et des lycées de Seine-et-Marne. De plus, les Paladins débuteront une résidence longue, d'au moins trois années, à l'Opéra de Massy. Elle sera encadrée par une convention triennale qui inclura l'accueil d'une production scénique annuelle, des concerts hors-les-murs ainsi que des actions culturelles auprès des scolaires, des conservatoires et des maisons de quartiers.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 15 000€.

APPROPRIATION
La Région n'intervient pas sur l'appropriation au titre de la permanence artistique et culturelle.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	**38 130**	ETAT	
Salaires brut administratrice	15000	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) :	40000
Charges employeur	7800	❒ attribué	
Salaires brut chargée actions culturelles	10 500	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Charges employeur	4830	**Région Ile-de-France**	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	68 656	Région IDF - PAC	40000
Salaires bruts artistes	42030	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	
Charges employeur artistes	21856	Autres (spedidam) :	10000
Salaires bruts techniciens	1250	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Charges employeur techniciens	750	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	30906
Locations (préciser):	1810		
Défraiements	760		
Transports	200		
DEPENSES D'APPROPRIATION	11 120		
Salaires bruts	6000		
Charges employeur	3120		
Autres (locations) :	2000		
AUTRES DEPENSES	3000		
Frais administratifs & comptables	3000		
TOTAL	**120 906**	**TOTAL**	**120 906**
Mise à disposition de locaux	5000	Mise à disposition de locaux	5000
Mise à disposition de personnel	15000	Mise à disposition de personnel	15000

Détail du calcul de la subvention
Le montant de la base subventionnable s'élève à 95 906€ et correspond au budget prévisionnel proposé, déduction faite de l'écart entre l'aide demandée et l'aide attribuée par la Région.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire.

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	15 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	15 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	15 000,00 €
	Montant total	45 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013109

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MAISON D'EUROPE ET D'ORIENT - 2E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	140 790,00 €	35, 51 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON D EUROPE ET D ORIENT
Adresse administrative : 3 PASSAGE HENNEL
75012 PARIS 12
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CELINE BARCQ, Directrice

N° SIRET : 38481837300068

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Dirigée par Céline Barcq et Dominique Dolmieu, la Maison d'Europe et d'Orient, membre d'Actes-if, est à la fois une compagnie et un lieu situé dans Paris. Elle est tout à la fois une librairie spécialisée, un centre ressource, un réseau européen de traduction théâtrale (Eurodram), une maison d'édition (l'Espace d'un instant), une compagnie le Théâtre national en Syldavie (TNS) et un espace modulable d'accueil (jauge d'une quarantaine de places).
Elle se consacre, dans les domaines du livre et du spectacle vivant, aux cultures d'Europe de l'Est et d'Asie centrale. L'un des objectifs est de favoriser le dialogue interculturel et la reconnaissance réciproque pour un décloisonnement culturel de l'Est européen et de l'Asie centrale et le recul des préjugés à l'égard des populations qui en sont issues.
Avec la compagnie, le Théâtre national de Syldavie, l'association développe depuis 1991 des projets d'action culturelle, ateliers et ensemble d'interventions artistiques de proximité, et des manifestations en liaison avec les cultures d'Europe orientale. Ainsi, des dizaines de créations, des rencontres et des projets internationaux d'envergure ont été réalisés (les Petits/Petits en Europe Orientale, Balkanisation générale

ou encore l'organisation de multiples tournées). Parallèlement, la MEO développe depuis une quinzaine d'années un travail de collecte et de mise en valeur des dramaturgies orientales. Elle a ainsi été à l'origine des premières traductions en français de pièces albanaises, géorgiennes, kosovares, monténégrines et tchétchènes et à l'initiative de leur première création de 1998 à 2001, en Ile-de-France à l'Echangeur à Bagnolet et à Gare au Théâtre à Vitry-sur-Seine. Ce travail précisément dédié aux dramaturgies orientales s'accompagne d'une volonté de mettre en valeur l'ensemble des cultures d'Europe orientale de manière plus globale afin de favoriser le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle entre les peuples.
Tout au long de l'année, la MEO accueille des artistes en résidence et met en œuvre une programmation pluridisciplinaire destinée à susciter l'intérêt du public notamment pour les mouvements artistiques actuels et novateurs, la création littéraire, les courants de pensée et la géopolitique de ces régions.
La MEO bénéficie des soutiens de l'Etat (DRAC – aide aux résidences, DGLFLF, CNL), de la Ville de Paris (aides au fonctionnement et au projet) et de la Région Ile-de-France (notamment à travers deux emplois-tremplins).

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Maison d'Europe et d'Orient (MEO) a recruté en juillet 2015 une chargée de production et de communication en Emploi-tremplin. L'association souhaite pouvoir embaucher une autre personne pour la diffusion au cours de l'année 2017. La structure prévoit sensiblement la même masse salariale intermittente que les années précédentes, pour la création ainsi que pour les l'accueil des compagnies.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
La compagnie Le Théâtre National de Syldavie, en résidence permanente à la Maison d'Europe et d'Orient, souhaite créer en 2017 « Patriotic Hypermarket » spectacle pour lequel la compagnie recherche des financements. Elle va également poursuivre son travail de recherche de la pièce documentaire « Beslan » dont une lecture avait été donnée en avril 2016 dans le cadre du de l'Europe des Théâtres. Ce projet s'inscrit dans le projet au long cours de la compagnie autour du théâtre documentaire, terreur et justice.
La maison d'Europe et d'orient reconduira les différents temps forts qui ponctue la programmation du lieu, notamment « l'Europe des théâtres » (festival européen de traduction théâtrale) et « Langues de cuisines ». La Saison Syldave sera consacrée au Kurdistan au printemps 2017. Les deux nouveaux temps forts créé la saison dernière seront réorganisés : le Contoir Syldave autour des arts du récit et le Cercle d'Ottokar dédié à la poésie. Un temps dédié au cinéma de fiction et documentaire est également à l'étude.
La maison d'Europe et d'orient poursuivra son activité d'accueil de compagnies en résidence, à travers des résidences longues ou des résidences de création plus courtes « les « transhumances » et qui s'adaptent aux besoins des compagnies. Ainsi, elle poursuivra son soutien à la compagnie Collapse en résidence longue ainsi qu'au Théâtre Arnold. Les résidences de création concerneront notamment les compagnies Alphageste, Liria Teater, Dans ta face et Famille Mundi.
Enfin les actions culturelles se déclineront par des rencontres-débats, des interventions en milieu scolaire, des stages et des ateliers de pratique artistique. L'équipe de la Maison d'Europe et d'Orient poursuivra notamment ses interventions à l'institut d'études théâtrales, l'atelier hebdomadaire de pratique amateur tout comme les ateliers culinaires et linguistiques proposés lors du festival « Langues de cuisines ».
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 50 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (TTC)

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	93 750	ETAT	28 000
Salaires bruts artistes	22 500	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : résidence ❒ attribué / ☒ en cours	10 000
Charges employeur artistes	13 500	**Ministère de la culture / autres directions** (DGCA…) préciser service et titre : SDAEI ET DGFLFLF ❒ attribué / ☒ en cours	18 000
Salaires bruts techniciens	16 500	COLLECTIVITES TERRITORIALES	110 000
		Région Ile-de-France	
Charges employeur techniciens	8 750	Région IDF - PAC	50 000
		Région IDF - autres services (préciser) : affaires internationales ❒ attribué /☒ en cours	10 000
Droits d'auteur	7 500	**Autres Régions** (préciser) : Emploi-tremplin ☒ attribué / ❒ en cours	15 000
Défraiements	500		
Transports	500	**Commune 1** (préciser) :Ville de paris ❒ attribué / ☒ en cours	35 000
Aides aux résidences	1 000	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	5 011
Autres (préciser) : Scénographie, honoraires artistiques, administratifs, achat et location matériel, reversement billetterie	23 000	Autres (préciser) : fonjep	5 011
AUTRES DEPENSES	72 040	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	10 000
salaires brut	33 770	ARCADI	10 000
charges employeur	16 885	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	12 779
loyer	12 906	Locations de salle	750
achat matières et fournitures	2 590	Billetterie	7 090
fluides	1 118	Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) : bar, librairie, abonnements	2 439
assurances	495	Autres (préciser) : agence littéraire	2 500
affranchissements et télécommunications	2 186		
promotion	2 090		
TOTAL	**165 790**	**TOTAL**	**165 790**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 140 790€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé déduction faite de l'aide régionale affaires internationales.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	35 000,00 €
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Actions européennes	15 000,00 €
2013	Aide à l'écriture de scénario (structures)	5 000,00 €
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2013	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire	25 000,00 €
2013	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	5 000,00 €
2014	Actions européennes	15 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
2014	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire (CR46-14)	25 000,00 €
2015	Actions européennes	20 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
2015	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire (CR46-14)	25 000,00 €
	Montant total	265 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013110

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MAISON DU CONTE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	257 447,00 €	27,19 %	70 000,00 €
	Montant Total de la subvention		70 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DU CONTE
Adresse administrative : 8 RUE ALBERT THURET
94550 CHEVILLY LA RUE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN-PIERRE PARAIRE, Président

Date de publication au JO : 10 février 1993

N° SIRET : 39102112800015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

La Maison du conte a été fondée en 1993 par le Théâtre André Malraux de Chevilly-Larue (aujourd'hui deux établissements distincts qui mènent des projets complémentaires) avec pour but de développer l'art du conte et les arts du récit et de la littérature orale. De 1993 à 1999, elle est animée par l'équipe du centre culturel et accueille des résidences annuelles d'artistes. En 1999, la Maison investit la propriété du sculpteur Morice Lipsi, la villa Lipsi à Chevilly-Larue.
Depuis 1999, l'action de la Maison du conte se décline entre résidences de création, soutien et diffusion d'œuvres innovantes, actions culturelles, des formations professionnelles et des ateliers. La Maison du Conte a une mission nationale depuis 2002 visant à développer l'art du conte et plus généralement les arts du récit et de la littérature orale. La Maison du conte fait partie du programme d'action Mondoral créé en 2003 par le Ministère de la Culture, porté par trois puis quatre pôles structurants en région: le Centre des arts du récits en Isère, le CLIO (Centre de Littérature Orale) à Vendôme et la Maison du Conte à Chevilly-Larue, rejoints en 2006 par Paroles Traverses / mythos à Rennes.
La Maison du Conte est également membre du Réseau national du conte et des arts de la parole créé en

2007 à l'initiative de Mondoral et membre de la Fédération européenne du conte (FEST).
Jusqu'en 2010 (et depuis 2003), la Maison du Conte était codirigée par Abbi Patrix et Michel Jolivet. Depuis Janvier 2011, Abby Patrix n'est plus co-directeur mais dirige les actions pédagogiques des labos et Michel Jolivet dirige seul la Maison du Conte et le Théâtre de Chevilly-Larue. Suite au départe à la retraite du directeur, une nouvelle direction a été nommée. Depuis janvier 2016, la maison du conte est ainsi dirigée par une co-direction composée d'Isabelle Aucagne et Valérie Briffod.
Depuis juin 2016, la maison du conte fait l'objet de travaux de réhabilitation et d'aménagement.
Les partenaires de la Maison du conte sont la Ville de Chevilly-Larue, le Conseil Départemental du Val-de-Marne, le Ministère de la culture (DRAC et DGCA) et la Région Ile-de-France.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
L'emploi a été reconfiguré notamment au plan de la direction et du projet pédagogique. La maison du conte est depuis janvier 2016 codirigée par deux directrices : une directrice en charge de l'administration et de la diffusion et une seconde directrice en charge de la dimension artistique et pédagogique du projet. Les labos, sont désormais encadrés par un conseil pédagogique composé de 7 artistes. De plus, la structure a pérennisé le poste de chargée de projet et des relations extérieures dont les aides emploi tremplin ont pris fin.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 10 000€.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Le nouveau projet de la Maison du conte portée par la nouvelle codirection place la création en son cœur : l'accueil d'artistes en résidence de création dans la durée se poursuivra. 5 équipes seront accompagnées en résidence pour la saison 2016/2017 : Frédéric Naud, Rachid Bouali, Francine Vidal, Olivier Villanove et Mélancolie Motte. Pour la prochaine année de conventionnement, la Maison du Conte devra déplacer son activité, du fait de la rénovation de leurs locaux. Ce projet nécessitera de travailler hors-les-murs et en partenariat avec d'autres lieux notamment.
La diffusion concernera principalement les œuvres des artistes en résidences et le Théâtre de Chevilly-Larue en est le partenaire privilégié. Un nouveau temps, le marathon des conteurs, fort sera toutefois créé au théâtre 13.
La recherche et la pédagogie est également un axe important du projet de la maison du conte. La nouvelle direction souhaite le faire évoluer dans une perspective qui prend en compte le parcours complet du conteur, de la formation initiale au processus de création. Le groupe de laborantins recruté en 2015 pour la 4ème session des Labos (dirigé alors par Abbi Patrix) va poursuivre, dans sa quasi-totalité, la formation désormais encadrée par un nouveau conseil pédagogique. Plusieurs sessions de Labo seront organisées en partenariat avec d'autres structures et disciplines : clown, cirque, chorégraphie en partenariat avec le Samovar, la Briqueterie ou encore la Piscine de Chatenay-Malabry.
Le projet de sensibilisation du public et des actions menées sur le territoire est mené en lien avec les artistes associés. Une résidence en établissements scolaires est prévue en partenariat avec le théâtre André Malraux de Chevilly-Larue, la cité de l'immigration et le conservatoire. Une mission sera confiée à une équipe artistique autour des travaux de la maison. Au total, 360h de sensibilisation sont prévues à destination des professionnels, des familles, enseignants, scolaires, tout-petits en crèche, et du tout public.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 60 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	€	RECETTES	€
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	44252	ETAT	56200
Salaires brut / Responsable administration	29900	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) :	24000
Charges employeur / Responsable administration	14352	❒ en cours	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	106430	**Ministère de la culture / autres directions** (DGCA…) préciser service et titre : ICAR	25000
Salaires bruts artistes HP+shakespeare+résidence projet	7000	❒ en cours	
Charges employeur artistes	3500	**Autres Ministères** (préciser) : DRAC SDAT	7200
Salaires bruts techniciens HP+shakespeare+résidence projet	4512	❒ en cours	
Charges employeur techniciens	2915	COLLECTIVITES TERRITORIALES	148106
Droits d'auteur	2460	**Région Ile-de-France**	
Défraiements	2848	Région IDF - PAC	78500
Transports	8350	**Départements** (Val de Marne) :	29606
Apports en coproduction	18135	❒ en cours	
Achats de spectacle, concerts	31710	**Commune 1** : Chevilly-larue	40000
Autres (préciser) : ICAR	25000	❒ en cours	
DEPENSES D'APPROPRIATION	111765	MECENAT & SPONSOR	5000
Salaires bruts : labo4+AC+form amateurs +pro+résidence SDAT	52946	fondation	5000
Charges employeur	26718	AUTRES RECETTES	755
Achat action culturelle	13604	Inspection Académique	755
Autres (préciser) : frais technique	2000	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	55886
Autres (préciser) : fraisaccueil	16497	Billetterie	3870
AUTRES DEPENSES	3500	Prestations de service (préciser) : formations	42537
Part de charges de fonctionnement	3500	Apports de coproduction (préciser) :	9479
TOTAL	**265 947**	**TOTAL**	**265 947**

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 257 447€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé, déduction faite de l'écart entre la subvention demandée et la subvention proposée.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	49 000,00 €
2017	21 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	70 000,00 €
2013	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	9 884,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	70 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	70 000,00 €
	Montant total	219 884,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013111

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MJC RAMBOUILLET MAISON JEUNES & CULTURE - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	76 051,00 €	39,45 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
CAFE CLUB L USINE A CHAPEAUX
Adresse administrative : 32 RUE GAMBETTA
78120 RAMBOUILLET
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Caroline MIGOT, Présidente

Date de publication au JO : 28 juillet 1960

N° SIRET : 31590421900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Créée en 1960 à Rambouillet, L'Usine à Chapeaux est à la fois une MJC qui propose de nombreux cours et ateliers, un centre socioculturel et une salle de concerts de musiques actuelles ; c'est le seul équipement de ce type dans le bassin sud-Yvelines, elle est membre du réseau départemental du CRY pour la musique.

Le lieu comporte une salle de concerts (Café club) d'une jauge de 250 places et deux studios de répétition, où sont accueillis des groupes amateurs, semi-professionnels et professionnels.

L'Usine à chapeaux mène des actions culturelles souvent en collaboration avec les autres équipements

culturels locaux (conservatoire, théâtre…) ; un projet de mise en place d'un cursus d'enseignement des musiques actuelles est par ailleurs à l'étude avec le conservatoire.

Enfin, l'Usine à chapeaux organise, en partenariat avec la Maison Triolet-Aragon à St-Arnoult-en-Yvelines, un festival dédié à la chanson : Chanso'tone.

En 2010, l'Usine à Chapeaux a obtenu le label SMAC de l'Etat, devenant ainsi la 2ème salle de musiques actuelles des Yvelines aux côtés de La Clef. Elle bénéficie par ailleurs du soutien du Conseil général des Yvelines pour son festival Chanso'tone et pour des projets ponctuels. La Région soutient également le lieu.

L'Usine à Chapeaux bénéficie de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2007 d'abord à hauteur de 20 000 € de 2007 à 2010 (1ère convention), puis à hauteur de 30 000 € depuis novembre 2011. Une troisième convention triennale a été conclue en novembre 2014 autour de l'accueil de résidences selon la typologie définie par le lieu, en privilégiant les résidences longues. Ce projet s'inscrit dans la perspective de la collaboration (programmation de 5 concerts d'envergure & accueil de résidences) avec le futur Pôle de spectacles (« La Lanterne »), nouvel équipement municipal de la Ville de Rambouillet comprenant deux salles de spectacles (de respectivement 150 places et entre 500 et 900 places), dont l'ouverture est prévue en janvier 2016.

La structure a enfin bénéficié de deux postes emplois-tremplins : un assistant des studios de répétition en 2007 (fin de l'aide en 2013) et un responsable des résidences d'artistes et des actions culturelles en 2009

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région ne flèche pas son aide sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION
Pour la prochaine année de conventionnement, le partenariat établi par l'Usine à Chapeaux avec la nouvelle salle de spectacles de la Lanterne sera poursuivi. Ce partenariat permettra l'accueil d'artistes en diffusion ainsi que pour des résidences courtes, pour des artistes soit de notoriété plus importante, soit d'esthétiques plus spécifiques (musiques électroniques).
13 résidences sont envisagées dont 2 résidences longues, dont une qui sera mutualisée avec la Lanterne et le Conservatoire Intercommunal de Rambouillet et dans le cadre de laquelle sera accueilli le jazzman Yves Rousseau.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 20 000 € pour l'accueil de groupes en résidence, en privilégiant les résidences longues.

APPROPRIATION
L'Usine à Chapeaux propose au total plus de 300 heures d'interventions annuelles auprès du public et des amateurs dont la moitié concerne des praticiens amateurs, groupes amateurs des studios et de la scène locale. L'autre moitié est animée par des artistes accueillis en résidence, auprès de musiciens locaux dans le cadre de master-classes, rencontres, ateliers, répétition publique, enregistrements, stages, ainsi qu'en milieu scolaire en collèges et lycées, notamment au lycée Bascan.
La Région renouvelle son aide au titre de l'appropriation à hauteur de 10 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (TTC)

DEPENSES	€	RECETTES	€
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	3528	ETAT	
Salaires brut: régisseur technique	2500	**DRAC Ile-de-France** : quote-part SMAC X en cours	5000
Charges employeur: régisseur technique	1028	**Ministère de l'Education nationale** Rectorat/ DAAC X en cours	5580
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	41027	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Salaires bruts artistes	15312	**Région Ile-de-France**	
		Région IDF - PAC	30000
Charges employeur artistes	7120	**Département** (Yvelines) : X en cours	1000
Salaires bruts techniciens	4701	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** (Rambouillet Territoires) : X en cours	2000
Charges employeur techniciens	2894	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	
		SACD, SACEM, ADAMI…(préciser) :	1000
Droits d'auteur	1000	CNV	4500
		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Locations (préciser):	500	Billetterie	3800
Défraiements	1000	Apports de coproduction (préciser) :	7000
Achats de spectacle, concerts	2000	Autres (préciser) : apport MJC	16171
Autres (préciser) : accueil/hébergement/ sécurité	6500		
DEPENSES D'APPROPRIATION	15496		
Préciser le nombre d'heures	300		
Salaires bruts	2514		
Charges employeur	1182		
Achat action culturelle	6000		
Autres (préciser) : aide à la professionnalisation	5800		
AUTRES DEPENSES	16000		
Part de charges de fonctionnement	16000		
TOTAL	**76051**	**TOTAL**	**76051**
Mise à disposition de locaux	10000	Mise à disposition de locaux	10000
Mise à disposition de personnel	7500	Mise à disposition de personnel	7500

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 76 051 € et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	21 000,00 €
2017	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	2 000,00 €
	Montant total	92 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013112

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PATRICK SCHMITT - CIE LA FORGE - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	135 100,00 €	22,21 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PATRICK SCHMITT
Adresse administrative : 33 RUE RIGAULT
92000 NANTERRE
Statut Juridique : Monsieur
Représentant : Monsieur Patrick SCHMITT, Directeur

Objet : NC

N° SIRET : 34060373700016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Implantée depuis mars 1987 à Nanterre et soutenue depuis cette date par la Ville de Nanterre et le Conseil Général des Hauts-de-Seine, la Compagnie Patrick Schmitt-Universal Company crée dans les années 1990 à Nanterre un premier théâtre, le Quazar théâtre. Patrick Schmitt et sa compagnie disposent aujourd'hui d'un lieu de travail et de résidence : le théâtre la Forge inauguré en mars 2003 et dont les travaux ont été réalisés avec le soutien notamment du conseil régional d'Ile-de-France. Ancien atelier de métallurgie, la Forge est aujourd'hui un espace de création théâtrale de 500 m² répartis sur deux niveaux disposant d'une salle transformable de 120 places, de loges et d'ateliers de fabrication de décor de 130m². Le théâtre La Forge et la Compagnie Patrick Schmitt sont gérés au sein d'une entreprise en nom propre, Universal Company.

La première réalisation de la compagnie dans les années 80 est *La Rose et le Fer* de Patrick Schmitt montée à la Conciergerie de Paris, avec le Quazar théâtre, Patrick Schmitt monte notamment *Mistero Buffo* de Dario Fo, *La Maison de Bernarda Alba* de Federico Garcia Lorca, et à La forge en 2003 *le Déserteur*, de Patrick Schmitt, puis en 2005, *l'Amant* de Harold Pinter, en 2007 et 2008, *Dommage qu'elle soit une putain* de John Ford, en 2009 *Le Faiseur de théâtre* (Thomas Bernhard), en 2010 *Ultime Désertion* de Patrick Schmitt et en 2011 *La campagne* de Martin Crimp.

Le théâtre La Forge diffuse les créations de la compagnie Patrick Schmitt mais également d'autres compagnies et dans le cadre de partenariats avec d'autres équipements culturels, tels que la Maison de la musique ou la cinémathèque de la danse. Des rencontres et débats sont également organisés au théâtre La Forge.
La compagnie est soutenue par le Conseil régional d'Ile-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis décembre 2007. Le projet présenté par la Forge/compagnie Patrick Schmitt pour un soutien régional s'organisait autour de l'activité de création de la compagnie, du partage de l'outil de travail que représente le théâtre la Forge en accueillant des équipes en résidences axées sur la création contemporaine et l'enseignement à travers la mise en place d'ateliers de sensibilisation à la pratique théâtrale auprès d'un public jeune.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région soutient les postes d'administration et de diffusion au titre de la permanence artistique et culturelle.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 5 000 €.

CREATION / DIFFUSION
Pour la prochaine année de conventionnement, Universal Company créera le spectacle « Le Traitement » de Martin Crimp. La compagnie partira en tournée en mars et avril 2017 pour présenter les spectacles « Le Sermon du mauvais riche » et « George Dandin ». Elle sera également présente à Avignon en 2017 avec « Phèdre » de Platon. Universal Company recevra en résidence Benjamin de la Fuente, en partenariat avec la Maison de la musique de Nanterre pour « Folk Blues Remains ».
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 25 000 €.

APPROPRIATION
La Région n'intervient pas sur l'appropriation au titre de la permanence artistique et culturelle.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)		COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Direction artistique	21 600	**Région Ile-de-France**	
Charges employeur	11 500	Région IDF - PAC	30 000
Administration / Diffusion	8 000	**Départements** : 92	16 000
Charges employeur	5 400	□ en cours	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		**Commune 1** : NANTERRE	42 826
Salaires bruts artistes	31 500	□ attribué	

Charges employeur artistes	16 300	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Salaires bruts techniciens	4 000	Locations de salle	8 000
Charges employeur techniciens	2 500	Billetterie	19 000
Droits d'auteur	3 000	Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :	1 274
Transports	1 600	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations) 6	18 000
Aides aux résidences	1 500		
DEPENSES D'APPROPRIATION			
Salaires bruts	2 000		
Charges employeur	700		
AUTRES DEPENSES			
Communication	9 000		
Loyers, charges, électricité	4 500		
Assurances	2 000		
Décors, costumes, accessoires	10 000		
TOTAL	**135 100**	**TOTAL**	**135 100**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 135 100 euros et correspond au budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	21 000,00 €
2017	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €

2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
	Montant total	90 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013113

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PRAXINOSCOPE THEATRE (2E CONV PAC - AVENANT 2 - NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	85 540,00 €	29,23 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PRAXINOSCOPE THEATRE
Adresse administrative : 68 RUE ANDRE JOINEAU
93310 LE PRE-SAINT-GERVAIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur THOMAS SIPP, Président
Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 40194130700019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Créée en 1995 par Vincent Vergone, la compagnie Praxinoscope (du nom du premier appareil à projeter des images animées) – anciennement Compagnie Espiègle – est une compagnie jeune public de référence, qui propose des créations pluridisciplinaires associant théâtre, travail plastique, objets, théâtre visuel, musique et poésie contemporaine (« Rêve d'un papillon », « Lettre en l'air », « Le Dit de l'Arbre », « Chanson d'automne », « Au Hasard des Oiseaux », « A fleur d'eau », « Rivages d'Outre-monde », etc.).La compagnie a d'abord joué ses spectacles dans des structures dédiées à l'enfance et à la petite enfance (crèches, médiathèques…), avant d'être repérée à partir de 1999 par le réseau du théâtre jeune public et plus largement celui des théâtres de ville, avec le soutien de la DRAC et de l'ONDA. Autour de ses créations, la compagnie mène très régulièrement des actions culturelles de sensibilisation avec des publics scolaires ou pré-scolaires et propose des parcours, ateliers et installations sur mesure et pluridisciplinaires.
Depuis 2005, la compagnie est soutenue par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. Installée aujourd'hui à Aubervilliers, la compagnie joue régulièrement ses spectacles en Seine Saint-Denis et développe des liens originaux avec plusieurs services du Conseil général (espaces verts, petite enfance, culture…).

Praxinoscope bénéficie du soutien de la Région Ile-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle. depuis 2011 à hauteur de 25 000 €. La dernière convention triennale, actuellement en cours, a été conclue en novembre 2014 ; le projet proposé par Praxinoscope s'inscrit dans la continuité autour des créations de la compagnie, de l'installation et de la poursuite des Mirabilias sur un territoire francilien élargi : Aubervilliers, Royaumont, Viry-Châtillon, Sevran et le Parc départemental de la Poudrerie. Le projet au sein du Parc de la Poudrerie est d'envergure puisqu'il développera sur trois ans à la fois un volet de recherches en lien avec des laboratoires scientifiques et un volet de transmission et de création/pratiques artistiques, principalement en lien avec le Département de la Seine Saint-Denis. Il s'agit de décliner le projet de la Mirabilia à la fois dans un espace intérieur et en extérieur dans une version jardin

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
La précédente année de conventionnement a été marquée par la création du projet « Jardin d'émerveille » en juin 2016 au sein du parc de la Poudrerie dans la commune de Vaujours (une des 4 communes limitrophes). Il s'agit d'un nouveau lieu d'accueil artistiques parents-enfants où sont installées des créations plastiques et qui est animé par des artistes musiciens. Inauguré dans le cadre du festival 1,9,3 Soleil, le Jardin d'émerveille a été ouvert 19 fois entre juin et octobre 2016 et rencontre un vif succès.
La compagnie a été accueillie en résidence dans une crèche départementale à Drancy et a travaillé notamment sur le thème du jardin et du goût avec le cuisinier –jardinier de la crèche. La résidence s'est clôturée par un temps festif autour d'un « Jardin des délices ».
L'installation « La Mirabilia », présente à Aubervilliers depuis plusieurs années, a dû changer de site et de quartier. 30 séances ont eu lieu sur la dernière année de conventionnement. Le nouvel espace va être réhabilité et devrait inclure un espace permanent pour La Mirabilia. Cependant, compte-tenu des contraintes liées aux travaux, le projet a été suspendu en attendant la livraison du nouveau lieu à la rentrée 2017.
Par ailleurs, la compagnie a diffusé les spectacles de son répertoire, soit 28 dates au total ; cependant la dernière création de la compagnie, « Prune verte et cheval bambou », rencontre des difficultés de diffusion.
Pour la prochaine année de conventionnement, la compagnie prévoit de poursuivre le projet du Jardin d'émerveille au parc de la Poudrerie ; 20 séances sont déjà prévues à raison d'une ouverture par semaine et la compagnie souhaite engager une démarche particulière auprès des crèches.
Elle crèera une version nomade du jardin d'émerveille intitulée « Chemins de traverse » où seront expérimentés le jeu libre et un nouveau rapport des artistes aux spectateurs. Un module gustatif est également prévu. Pour cette création, trois résidences sont prévues en 2017 à Aubervilliers (Théâtre des Frères Poussière, Abbaye de Royaumont et dans une communauté de communes hors IDF.
Une nouvelle résidence dans une crèche municipale d'Aubervilliers devrait avoir lieu.
Enfin, un parcours en crèche en Seine-Saint-Denis sera proposé en collaboration avec deux autres compagnies qui travaillent sur ce public : Acta et l'artiste Benoît Sicat.
En termes de diffusion, 14 représentations sont prévues pour « Chanson d'automne », « chemins de traverse » et « concerto luminoso ».
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 25 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	Prévisionnel	RECETTES	Prévisionnel
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	51 965 €	ETAT	10 000 €
Salaires bruts artistes : musiciens, comédiens, metteur en scène	24 105 €	**DRAC Ile-de-France (service du théâtre / fonctionnement)**	10 000 €
Charges employeur artistes	13 260 €	attribué	
Salaires bruts techniciens : régisseurs lumières, décorateur	3 500 €	COLLECTIVITES TERRITORIALES	45 000 €
Charges employeur techniciens	2 100 €	**Région Ile-de-France**	
Autres (matériel spectacle et prestations artistiques) :	9 000 €	Région IDF - PAC	25 000 €
DEPENSES D'APPROPRIATION	12 190 €	**Départements (Seine-Saint-Denis) :**	16 000 €
Salaires bruts	9 990 €	en cours	
Charges employeur	2 200 €	**Commune d'Aubervilliers :**	2 000 €
AUTRES DEPENSES	21 385 €	en cours	
entretien, petit équipement, fournitures adm.	21 385 €	**Autres (CUCS / CAF) :**	2 000 €
location immobilière, assurances		en cours	
documentation générale, frais postaux, téléphone		EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	5 000 €
rémunérations de l'administratrice et de la chargée de production		Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	5 000 €
		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	25 540 €
		Ventes de spectacle (42)	25 540 €
TOTAL	**85 540 €**	**TOTAL**	**85 540 €**
Mise à disposition de locaux	10 000 €	Mise à disposition de locaux	10 000 €

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 85 540€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	17 500,00 €
2017	7 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	25 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	25 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	25 000,00 €
	Montant total	75 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013114

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PRE O C COUPE - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	255 300 €	11,75 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PRE O C COUPE
Adresse administrative : 176 RUE EDOUARD MAURY
94120 FONTENAY SOUS BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Marc BENGHERBI, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 41975499900029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

La compagnie Pré-o-Coupé a été créée par Nikolaus Maria Holz, clown, jongleur et acrobate diplômé du CNAC. Après avoir travaillé chez Archaos et au Cirque Baroque, il s'est engagé dans ses propres créations, mêlant humour et burlesque, théâtre et jonglage. Son travail lui a valu le grand prix du festival Circa à Auch (92) et le prix Raymond Devos (94). En 1998, il a fondé sa propre compagnie "Pré-O-coupé". Nikolaus enseigne par ailleurs et conduit des stages de clown et de jonglerie au Centre National des Arts du Cirque à Châlons-en-Champagne, à l'ENARC de Rosny-sous-Bois ainsi qu'au sein d'Ecoles de théâtre (ERAC Cannes, Conservatoire d'art dramatique de Porto, regards et mouvement à Pontempeyrat).
La compagnie travaille régulièrement avec Ivika Meister, artiste associée, comédienne et mime, qui a travaillé, entre autres, en duo avec Jeannine Gretler ou comme acrobate à l'Opéra de Lausanne (La Belle Hélène sous la direction de Jérôme Savary). A Amsterdam, elle a joué dans les spectacles de Shusaku

Takeuchi, Roy Peters ou Julian Maynard Smith ou encore Jan Langedijk. En 2003, aux côtés de Nikolaus, elle a réalisé Les Kunz et a rejoint la Compagnie Pré-O-coupé.
Nikolaus Holz est artiste associé au théâtre de Cusset scène conventionnée cirque de 2011 à 2014. La compagnie dispose d'un lieu de répétition à Fontenay-sous-Bois dans le Val-de-Marne. Nikolaus est directeur artistique du chantier du projet du Plus petit cirque du monde à Bagneux et y développe de nombreuses actions.
La compagnie est conventionnée par la DRAC et bénéficie du soutien du conseil général du Val-de-Marne et de la Région Ile-de-France depuis 2007.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
Le poste de direction artistique et les postes administratifs sont reconduits pour la prochaine période de conventionnement.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 18 000€.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Pour la prochaine année de conventionnement, la compagnie poursuivra la diffusion de plusieurs spectacles : la compagnie va encore présenter au cours de la saison 2016/17 « Tout est bien, catastrophe et bouleversement », spectacle sous chapiteau qui a déjà dépassé les 100 représentations. « Le corps utopique ou Il faut tuer le chien ! », créé à Bagneux au Plus petit cirque du monde en novembre 2015, est programmé au Festival de cirque CIRCA à Auch, lui donnant une importante visibilité professionnelle. La compagnie a créé avec l'ensemble de musique contemporaine francilien 2E2M « Variétés » de Mauricio Kagel en mars dernier. Ce spectacle pourrait être diffusé à au Mans et au Mexique. Le projet Pop Up va être présenté tous les lundis de Janvier 2017 au Théâtre Clavel à Paris.
Nikolaus désormais artiste associé au Plus petit cirque du monde poursuivra ses interventions. Un projet est en cours avec les artistes du Groupe d'Intervention Rapide du Cirque (GIRC) : « Les 24 heures de Cirque » pourrait aboutir à l'été 2017 en partenariat avec le Pôle national des arts du cirque d'Antony, Paris Quartier d'Eté, la nuit blanche ou 2r2c.
La compagnie va engager une collaboration avec le jongleur Jérôme Thomas, des temps de résidence sont prévus en février 2017 à Fontenay-sous-Bois. Un spectacle sera créé en 2018 avec des élèves de l'Académie Fratellini.
Enfin, la compagnie Pré o Coupé mènera des rencontres notamment après les représentations de son spectacle Tout est bien, des ateliers auprès de collégiens, lycéens, familles et personnes en situation précaire.

La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 12 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€ HT**	**RECETTES**	**€ HT**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	**84 600**	ETAT	**54 500**
Salaires brut Directeur artistique	18 000	**DRAC Ile-de-France** Conventionnement	54 500
Charges employeur	11 160	□ attribué	
Salaires bruts administratifs	33 400	COLLECTIVITES TERRITORIALES	**40 000**
Charges employeur	22 040	**Région Ile-de-France**	

DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	**161 400**	Région IDF - PAC	30 000
Salaires bruts artistes	45 000	**Départements** :Val de Marne attribué	10 000
Charges employeur artistes	27 900	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	**167 600**
Salaires bruts techniciens	28 000	Locations de salle	500
Charges employeur techniciens	18 500	Recettes de coréalisation	12 000
Droits d'auteur	2 000	Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :Affiches	1 100
Locations: Locaux, matériels, lieux stockages	15 000	Prestations de service :Ateliers formation	8 000
Défraiements	10 000	Remboursements Défraiements transports	25 000
Transports	15 000	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	106 000
AUTRES DEPENSES	**16 100**	Coproductions	15 000
Achats, fournitures administratives, petit équip	1 500		
Assurances	2 800		
Maintenance, entretien réparation, énergie	3 800		
Timbres, téléphone internet	1 500		
Communication, affiches, site	2 500		
Hnoraires de gestion (expert comptable	3 000		
Frais de gestion (frais de banque)	1 000		
TOTAL	**262 100**	**TOTAL**	**262 100**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 255 300 € et correspond au montant du budget prévisionnel proposé déduction faite des frais d'assurances, de banque, et des honoraires

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
	Montant total	90 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013115

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : STS LE STUDIO THEATRE STAINS - 4E CONV PAC- AVENANT (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	162 000,00 €	49,38 %	80 000,00 €
	Montant Total de la subvention		80 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : STS LE STUDIO THEATRE STAINS
Adresse administrative : 19 RUE CARNOT
93240 STAINS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Sophie MINTZ, Présidente
Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 33320489900020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Créée en 1984 par Xavier Marcheschi et Marjorie Nakache avec la volonté de défendre un théâtre de création et de proximité, la compagnie du Studio Théâtre de Stains affirme une esthétique originale mêlant le théâtre à d'autres disciplines (cirque, danse…) et engage un travail de terrain approfondi auprès des populations à Stains et aux alentours. En 1989, la Ville a décidé de mettre à disposition de la compagnie un lieu, « Le Central », ancien cinéma de quartier géré par une famille de cirque et lieu chargé d'histoire. Après plusieurs phases de travaux réalisés grâce au soutien de la Préfecture, du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et de la Région Ile-de-France, le Studio Théâtre de Stains dispose aujourd'hui d'une salle de spectacles équipée de 100 places et d'un studio de 75 m² dédié à l'accueil des ateliers et des actions culturelles (« la Fabrique »). Un studio d'enregistrement vidéo a également été aménagé en 2014.

Outre ses créations, la compagnie accueille d'autres équipes artistiques professionnelles et semi-professionnelles en résidence dans son lieu et anime une quinzaine d'ateliers hebdomadaires de pratique artistique avec les jeunes de l'école primaire à l'université. La compagnie travaille régulièrement avec les lycées de Stains et des villes proches, mais aussi avec des personnels intercommunaux, et les habitants.

Le Studio Théâtre de Stains est principalement soutenu par la Ville de Stains, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et par la DRAC, ainsi que depuis 2005 par la Région Ile-de-France au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle. En octobre 2015, une quatrième convention a été conclue entre la Région et le Studio-Théâtre de Stains et l'aide régionale a été revalorisée en passant à 80 000 € par an. Le projet soutenu s'articule autour des créations de la compagnie, du développement de l'accueil des résidences de différents formats (résidences longues et micro-résidences), et de la poursuite du lien étroit avec le public, socle du projet du STS sur la commune de Stains. Au regard de ce projet, la Région sera attentive à la poursuite du projet du Studio Théâtre de Stains, tant pour ce qui concerne l'activité de création de la compagnie et les projets d'appropriation avec la population, que pour ce qui concerne l'accueil en résidence et l'accompagnement d'équipes artistiques extérieures dans le cadre du partage de l'outil.

Par ailleurs, le Studio Théâtre de Stains bénéficie actuellement d'une aide emploi-tremplin, obtenue en février 2015, pour un poste de chargé de production et des relations publiques et presse.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
Au cours de l'année passée, l'augmentation de l'aide régionale a permis de soutenir la pérennisation des postes permanents déjà existants, d'embaucher une assistante administrative en CDD et à temps partiel, et de renforcer l'emploi technique intermittent
Pour la prochaine année, le Studio Théâtre de Stains souhaite maintenir son équipe permanente soit 7 postes.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 10 000€.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Sur l'année passée, la compagnie a créé un nouveau spectacle mêlant théâtre, cirque et danse : « Fables » d'après Les Fables de La Fontaine. 17 représentations ont été jouées à Stains au printemps 2016 (1723 spectateurs). 15 nouvelles dates auront lieu en octobre 2016 avant une reprise au Off d'Avignon à l'été 2017.
La compagnie a repris le spectacle « De grandes espérances » d'après Dickens, créé en 2015, soit 19 dates jouées sur l'année de conventionnement passée (5260 spectateurs) dont 7 dates à Stains et une série de 8 dates au Théâtre Montansier à Versailles.
Le spectacle de jonglage lumineux, « Cosmix », créé en 2015, a été repris au Théâtre Paul Eluard de Stains en janvier 2016 (8 représentations, 2142 spectateurs).
Le Studio-Théâtre de Stains a également accueilli 2 auteurs en résidence dans le cadre de son projet « A la lisière » : Mohammed Kacimi et Carole Prieur qui ont chacun mené un ateleir d'écriture, dont le travail a été présenté lors de restitutions publiques.
Enfin, le lieu a accueilli 4 résidences de création d'équipes artistiques extérieures :
- La compagnie Alinéa (marionnettes) a été accueillie pour le spectacle « Assoiffés » en novembre-décembre 2015 puis en septembre 2016, soit 4 semaines de prêt de plateau. 2 représentations auront lieu en novembre 2016 et 30 heures d'actions culturelles ont été menées avec des lycéens de Maurice Utrillo de Stains,
- la compagnie Méli-Mélo (cirque) a été accueillie pour la création de « Désaccordés » en décembre 2015 et en février 2016, soit 2 semaines de répétitions sur le plateau, avec un projet d'actions culturelles avec les élèves de l'école Romain Rolland (4h). Deux représentations sont prévues en avril 2017.
- la compagnie Aère a été accueillie pour la création de « La partie immergée de l'iceberg » en février et avril 2016 (2 semaines de répétitions sur le plateau) ; deux représentations ont eu lieu les 3 et 4 mai 2016. La compagnie a mené un projet avec des jeunes en lien avec le service jeunesse.
- la compagnie Déméter a été accueillie pour la création de « Déluge sans animaux » en septembre 2016 (soit 4 semaines de prêt de plateau) avec une diffusion prévue en février 2017 (3 représentations).
Par ailleurs, le Studio Théâtre de Stains a reconduit l'organisation du Festival du Jeune Théâtre ainsi que

des Chantiers créatifs.
En ce qui concerne l'appropriation, 35 ateliers de pratiques artistiques hebdomadaires ont été menés à destination des habitants : la compagnie a démultiplié le nombre d'interventions passant de 1100 heures d'interventions annuelles à 2600 heures réalisées l'année écoulée : de nombreuses rencontres ont eu lieu comme toujours autour des créations de la compagnie ; le théâtre d'intervention s'est déroulé au sein des collèges et lycées ; près de 290 heures d'intervention ont été réalisées dans les lycées et notamment au lycée M. Utrillo de Stains ; de nombreux ateliers ont également eu lieu en collèges (théâtre, cirque, écriture…), en écoles primaires, avec l'université Paris 8, mais aussi avec des habitants de tous âges en lien avec des associations, des services municipaux, des assistantes sociales, des maisons de retraite, des structures médico-sociales, foyers…
Pour la prochaine année de conventionnement, le Studio Théâtre de Stains prévoit :
- la reprise de la création « Fables » au Off d'Avignon 2017
- la reprise du spectacle « De grandes espérances » (une dizaine de dates en Ile-de-France et en régions)
- la re-création du spectacle dans une version avec l'Orchestre Divertimento / Zahia Zaouani en décembre 2016
- la création du spectacle « Caravane des rêves » à partir de la parole d'habitants (120 heures de récole et d'ateleirs), au printemps 2017
Entre 4 et 6 résidences de création d'autres équipes artistiques seront accueillies dont :
- les compagnies Beurre et l'Argent du Beurre et Or Not To Be sera accueillie en résidence en décembre 2016 (2 semaines de plateau) pour des représentations au printemps 2017
- la compagnie Le 7 au soir (marionnettes) en janvier 2017 (2 semaines de plateau), avec des représentations prévues à l'issue de la résidence, ce projet s'inscrit dans un partenariat avec le réseau marionnettes du 93,
- la compagnie Ampola Quartet y Maria Dolores sera accueillie en janvier 2017 (1 semaine de prêt de plateau) avec des diffusions,
- la compagnie Plexus Polaire (marionnettes) sera accueillie à nouveau en avril 2017 (1 semaine de prêt de plateau) avec des diffusions,
La compagnie du Studio-Théâtre d'Asnières devrait également être accueillie à travers le projet de Sidney Ali Mehelled, ainsi que le Théâtre Avide (Jonathan Heckel)
Les ateliers et interventions auprès des publics seront reconduites selon les mêmes axes que l'année passée, près de 3000 heures sont prévues.

La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 70 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	35 864	ETAT	15 000
Préciser le détail des postes par fonction : comptable, entretien du lieu, accueil, relations publiques, administration, technique		**DRAC Ile-de-France** : SDAT, Théâtre Résidence ☒ attribué	15 000
Salaires brut	22 534	COLLECTIVITES TERRITORIALES	135 000
		Région Ile-de-France	
Charges employeur	10 140	Région IDF - PAC	80 000
Salaires agents d'accueil, mise sous pli, sécurité		**Département**: Seine Saint Denis x attribué	20 000

Salaires brut	2 200	**Commune** Stains:	35 000
Charges employeur	990	x attribué	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	63 462	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	12 000
Préciser le détail des postes : comédiens, techniciens lumière, regisseur lumière, technicien son, habilleuse, costumière		Billetterie	12 000
Salaires bruts artistes	15 910		
Charges employeur artistes	8 750		
Salaires bruts techniciens	15 412		
Charges employeur techniciens	8 477		
Droits d'auteur	500		
Défraiements	2 000		
Transports	413		
Aides aux résidences	8 000		
Achats de spectacle, concerts	4 000		
DEPENSES D'APPROPRIATION	52 174		
Salaires bruts	11 116		
Charges employeur	6 114		
Achat action culturelle	34 944		
AUTRES DEPENSES	10 500		
Assurance	1 000		
Communication	5 000		
Accueil/missions	2 000		
Déplacements	1 000		
Locations matériels	1 500		
TOTAL	**162 000**	**TOTAL**	**162 000**

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 162 000€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	56 000,00 €
2017	24 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	65 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	65 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	80 000,00 €
	Montant total	210 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013116

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TERRAIN DE JEU (3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	115 250,00 €	39, 05 %	45 000,00 €
	Montant Total de la subvention		45 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TERRAIN DE JEU
Adresse administrative : 52 RUE DE CRIMEE
75019 PARIS 19
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Michel STEYAERT, Président

N° SIRET : 45168611700032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Formée à l'école supérieure d'art dramatique du Théâtre National de Strasbourg de 1984 à 1987, Agnès Bourgeois fonde sa compagnie Terrain de Jeu en 1999. Son premier spectacle, créé en 2001 à La Coursive de La Rochelle *Mariages* s'inspire des deux textes *Le Mariage* de Gogol et *Concert à la Carte* de Kroetz et était coproduit par le CDN de Dijon, le Théâtre de Chartres, la Scène Nationale de Châteauroux avec l'aide à la production de la DRAC. Pour sa deuxième mise en scène *Ismène* créée dans le cadre d'une résidence au Théâtre d'Épernay, elle bénéficie également de l'aide de la DRAC et de la coproduction de la Comédie de Saint-Etienne. La compagnie multiplie les partenariats, Studio théâtre de Vitry, Maison du Geste et de l'Image, Nouveau Théâtre de Montreuil, Théâtre du Fil de Pantin…
Après avoir créé *Un sapin chez les Ivanov* d'Alexandre Vedenski, *Le conte d'hiver* d'après Shakespeare et *Pour Trois sœurs,* projet au long cours composée d'un triptyque, la compagnie développe un projet « A table » autour de la communauté composé de cinq Opus dont quatre ont déjà été créés.
La compagnie est depuis 2010 en résidence à Anis Gras, lieu de création à Arcueil. Elle a rejoint Cap Etoile à Montreuil en 2015.
La compagnie est soutenue par la Région Île-de-France et la DRAC.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
Il est prévu de maintenir les postes intermittents liés à l'administration, la production et la diffusion.
La Région renouvelle son aide au titre de l'emploi à hauteur de 15 000 €.

CREATION / DIFFUSION / APPROPRIATION
La compagnie va poursuivre son activité de création dans le cadre de sa résidence à Anis Gras à Arcueil ainsi qu'à Cap Etoile à Montreuil qu'elle a rejoint en 2015. La compagnie Terrain de Jeu continue son travail de recherche et création pour le quatrième et dernier Opus du projet « A Table ! », l'Opus 4 – la communauté, projet réunissant professionnels et amateurs, qui nécessite un long travail de mise en place. La compagnie reprendra la création du spectacle « Marguerite », réorienté vers une forme d'opéra contemporaine. Des résidences de recherche sont ent cours de discussion avec La ferme du buisson, L'apostrophe à Cergy-Pontoise ainsi qu'à la villette.
La compagnie cherchera par ailleurs à diffuser « l'Instruction » de Peter Weiss qui a été présenté en avril 2016 à l'Université Paris 8 dans le cadre de la semaine des Arts et « Les 120 journées de Sodome », créé en 2015 à Anis Gras à Arcueil ainsi que « Artaud-passion » créé au festival Off d'Avignon 2016.
L'équipe artistique de la compagnie participera à la Fabrique des Arts à Anis Gras et mènera des ateliers et rencontres pour son projet « A Table ! », l'Opus 4 – la communauté. Par ailleurs, Agnès Bourgeois poursuivra ses interventions auprès des étudiants de l'université Paris X- Nanterre entre novembre 2016 juin 2017.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 30 000 €.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€ HT**	**RECETTES**	**€ HT**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	**20160**	ETAT	
Salaires brut	12000	**DRAC Ile-de-France** (théâtre) :	33000
Charges employeur	8160	✠ attribué / ❒ en cours	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	**61921**	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Salaires bruts artistes	29400	**Région Ile-de-France**	
Charges employeur artistes	16823	Région IDF - PAC	45000
Salaires bruts techniciens	9750	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Charges employeur techniciens	5948	Apports de coproduction (préciser) : Projet Marguerite en cours	10000
DEPENSES D'APPROPRIATION	**3000**	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations) - 6 représentations	25000
Salaires bruts	1950	Autres (préciser) : ateliers appropriation	3000
Charges employeur	1050		
AUTRES DEPENSES	**30919**		
scénographie	13025		
fournitures administratives	1000		

frais de gestion	5000		
assurance et banque	750		
frais de résidence	6844		
frais de régie	1300		
frais de communication	3000		
TOTAL	**116000**	**TOTAL**	**116000**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 115 250 € et correspond au montant du budget prévisionnel proposé déduction faite du poste « assurance et banque ».

Localisation géographique :
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	31 500,00 €
2017	13 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
	Montant total	135 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013119

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE D'AUBERVILLIERS - THEATRE DE LA COMMUNE (3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	280 710,00 €	19,59 %	55 000,00 €
	Montant Total de la subvention		55 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE D'AUBERVILLIERS THEATRE DE LA COMMUNE
Adresse administrative : 2 RUE EDOUARD POISSON BP 157 93304 AUBERVILLIERS CEDEX
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame Marie-José MALIS, Directrice

Objet : NC

N° SIRET : 33138426300025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Le Théâtre de la Commune, Centre dramatique national d'Aubervilliers depuis 1965, est un lieu emblématique de la décentralisation culturelle. Fondé en 1960 par Gabriel Garran avec le soutien de Jack Ralite, et successivement dirigé par Alfredo Arias (1985-1990), Brigitte Jaques avec la Compagnie Pandora (1991-1997), et par Didier Bezace de 1997 à 2013. Marie-José Malis a été nommée directrice du lieu en janvier 2014, aux côtés de Frédéric Sacard. Outre un bar restaurant et un foyer d'exposition, le Théâtre dispose depuis juin 2013 de trois salles : une grande salle de 362 places configurée en gradins, une petite salle modulable de 166 places, ainsi qu'une nouvelle salle de répétition modulable de 120 places, située dans le quartier Villette-Quatre chemins.

Le Théâtre de la Commune bénéficie de longue date du soutien de la Ville d'Aubervilliers, de l'Etat et du Département de Seine-Saint-Denis, ainsi que de la Région Ile-de-France depuis 2007. La dernière

convention triennale actuellement en cours a été conclue en novembre 2014 autour d'un projet qui s'inscrit dans le droit fil du projet conçu par Marie-José Malis pour la direction du Théâtre avec un engagement fort auprès des artistes et en faveur de la création (avec 14 équipes artistiques impliquées), tout en poursuivant l'ambition de réinvestir le territoire et d'initier une nouvelle relation avec la population. Trois axes sont déclinés : les pièces d'actualité soit des commandes artistiques avec contraintes de temps, de moyens et de périmètre d'intervention, assorties de moyens de production, de diffusion en série au théâtre ou hors les murs ; une « fabrique de compagnies », soit la mise à disposition de la nouvelle salle du théâtre à un collectif de 7 compagnies dans une logique de partage de l'outil et d'autogestion entre compagnies ; des ateliers et dispositifs d'appropriation des œuvres en lien avec les artistes et compagnies associées et d'autres compagnies spécialement invitées pour des projets spécifiques.

La Région a décidé d'accompagner ce projet en revalorisant son aide (passage de 40 000€ à 55 000€/an), compte-tenu de l'ambition de ce nouveau projet, en particulier dans l'ouverture et le partage des outils du CDN avec d'autres équipes artistiques. L'aide régionale a été prioritairement ciblée sur le projet de la « fabrique de compagnies », qui se traduit par la mise à disposition de la nouvelle salle du théâtre à 7 compagnies dans une logique de partage de l'outil et d'autogestion.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION
Lors de la précédente année de conventionnement, la Commune a produit 3 pièces d'actualité à partir de travaux effectués avec la population locale du territoire d'Aubervilliers, mises en scène respectivement par : le Collectif Rimini Protokoll (« Europe : Visite à domicile ») à travers un travail d'enquête participatif, qui a abouti à 28 performances données chez les habitants d'Aubervilliers ; Rodrigo Garcia a réalisé une adaptation de la pièce de Shakespeare avec 8 acteurs amateurs au sein d'un restaurant kebab d'Aubervilliers. La pièce a été filmée et retransmise sur grand écran au MK2 Bibliothèque où étaient conviés les spectateurs, dans une logique d'inversion du rapport entre Paris et la banlieue. Un partenariat avec la Chaîne Culture Box a également été mise en place ; enfin, Bruno Meyssat a créé « Kairos » autour de la crise grecque ; plusieurs soirées de débats ont été organisées avec la présence d'écrivains, d'historiens, d'économistes. Par ailleurs, La Commune a repris la pièce d'actualité n°3 « 81 avenue Victor Hugo » (mise en scène : Olivier Coulon-Jablonka) en tournée à l'Embarcadère d'Aubervilliers, à Avignon, en Lettonie et à Marseille. Les actions d'accompagnement autour des Pièces d'actualité ont été renforcées.
Par ailleurs, Maxime Kurvers, nouvel artiste associé au CDN a créé le projet « Fassbinder-Aubervilliers » de mai à juillet 2016 dans le cadre d'un travail mêlant théâtre, vidéo et performances au long cours à bord du bus 170.
Le collectif des 7 compagnies de la Fabrique des quatre chemins ont poursuivi leurs projets individuels et communs dans le cadre du partage de l'outil du CDN.
Pour la prochaine année de conventionnement, 3 pièces d'actualité nouvelles seront créées avec La revue Eclair autour des sports de combat, Marie-José Malis sur l'organisation politique et une autre équipe artistique. La pièce d'actualité n°3 sera en tournée à Paris dans le cadre du Festival d'automne et dans d'autres théâtres franciliens (95, 91, 78), soit 10 dates de représentations.
Les artistes associés cette saison (Maxime Kurvers, Françoise Lepoix, Catherine Umbdenstock) travailleront ou présenteront leurs nouvelles créations.
Les 7 compagnies de la Fabrique des quatre chemins poursuivront leurs activités : Amélie Enon, Magali Montoya, Elise Châteauret, Pascal Kirsch, Maxime Chazalet…
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 40 000 € pour le partage de l'outil du lieu et l'accompagnement et l'accueil en résidence des artistes.

APPROPRIATION
Environ 2 500 heures d'action culturelle ont été menées par le Théâtre de la Commune sur la dernière année de conventionnement. Concernant la prochaine année de conventionnement, le CDN prévoit environ 1 500 heures d'actions, parmi lesquelles on compte des rencontres avec les équipes artistiques, des visites du théâtre, des ateliers de pratique théâtrale pour les lycéens d'Aubervilliers, divers projets dans des collèges dont un avec une classe SEGPA, un atelier avec des jeunes, avec des publics en situation de précarité…
La Région renouvelle son aide au titre de l'appropriation à hauteur de 15 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**euros**	**RECETTES**	**euros**
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	262469,76	ETAT	126404
Salaires bruts artistes	70 745,00	**DRAC Ile-de-France**	126404
Charges employeur artistes	41 167,50	❒ attribué	
Salaires bruts techniciens	21 897,80	COLLECTIVITES TERRITORIALES	138137,76
Charges employeur techniciens	15 328,46	**Région Ile-de-France**	55 000
Droits d'auteur	6 040,00	TVA sur subvention	- 1 131
Dépenses techniques : achat et location de matériel / pièces d'actualité	23 300,00	**Département** 93	42135
Défraiements	9 000,00	❒ en cours	
Transports	4 950,00	**Commune** : Aubervilliers	42135
Autres (préciser) : communication, divers, imprévus	70 041,00	❒ en cours	
DEPENSES D'APPROPRIATION	18240	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	16168,4
Préciser le nombre d'heures: 900 heures		Billetterie	16 168,40
Salaires bruts	12 000		
Charges employeur	6 240		
TOTAL	**280 710**	**TOTAL**	**280 710**

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 280 710€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	38 500,00 €
2017	16 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	55 000,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	48 973,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	55 000,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	12 000,00 €
2015	Soutien à la création et à la diffusion numérique	85 088,00 €
	Montant total	296 061,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013120

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE MOUFFETARD - THEATRE DES ARTS DE LA MARIONNETTE A PARIS- 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	483 400,00 €	18,62 %	90 000,00 €
	Montant Total de la subvention		90 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE LA MARIONNETTE A PARIS
Adresse administrative : 73 RUE MOUFFETARD
75005 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame LUCILE BODSON, Présidente

Date de publication au JO : 7 octobre 1992

N° SIRET : 34112346100046

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Créé en 1992 et dirigé par Isabelle Bertola, le Théâtre de la Marionnette à Paris développe un travail autour des formes contemporaines de théâtre de marionnettes. Le Théâtre de la Marionnette à Paris a travaillé pendant vingt ans sans lieu avec une mission de programmation sur toutes scènes possibles, à l'année et en durée, de spectacles de marionnettes, d'images et de formes animées. Ceci dans l'objectif de désenclaver la marionnette du monde exclusif de l'enfance, et de porter l'attention de tous les publics, des professionnels, des institutions et de la presse nationale, sur une nouvelle perception du concept de « marionnette » et de la valoriser comme une discipline artistique à part entière. Le second objectif est de donner de la visibilité à des compagnies en les accompagnants sur une période assez longue et en les programmant en Ile-de-France.

A compter de la saison 2013/2014, le Théâtre de la Marionnette est installé à Paris au Théâtre Mouffetard concrétisant ainsi le souhait porté dès l'origine du projet d'avoir un lieu. Il devient ainsi le Mouffetard, Théâtre des Arts de la Marionnette.

Le Théâtre de la Marionnette travaille en partenariat avec divers lieux franciliens, notamment le Théâtre de la Cité internationale (Paris), le Théâtre Paris-Villette (Paris), le Théâtre au fil de l'eau (Pantin) mais également avec les théâtres partenaires du festival M.A.R.T.O.
Le Théâtre de la Marionnette, en plus de sa programmation annuelle, organise depuis 1995 un festival biennal dédié à la jeune création marionnettique : les Scènes ouvertes à l'insolite. En alternance depuis 2001 avec une autre manifestation : la Biennale internationale des Arts de la Marionnette. Outre le journal d'information OMNI (Objets Marionnettiques Non Identifiés) gratuit qui parait deux fois par an, le Théâtre de la Marionnette dispose d'un centre de documentation ouvert à tous.

Le Théâtre de la Marionnette est soutenu par la DRAC, la Ville de Paris, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et par la Région Ile-de-France depuis 2005.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
Le poste de direction technique créé en 2013 et le poste de secrétaire générale (2 CDI temps-plein sous statut cadre) ont été maintenus et sont désormais intégrés dans l'organigramme de la structure. Le théâtre de la Marionnette a accueilli une étudiante dans le cadre d'un contrat d'apprentissage pour assister la directrice dans le montage des projets. De même, le théâtre a accueilli en septembre 2016 un service civique qui participera à la réalisation des Scènes Ouvertes à l'insolite.
Le Mouffetard souhaite pérenniser deux emplois-tremplin (attachée à l'accueil et à la billetterie et attachée aux relations publiques et en charge du centre de ressources) et engager l'apprenti (assistante de direction) en contrat d'accompagnement vers l'emploi. De plus, un agrément a été obtenu pour accueillir deux services civiques pendant 6 mois au sein de l'association, en médiation et en développement des publics.
La Région apporte son aide au titre de l'emploi à hauteur de 15 000 € pour les postes de secrétariat général et de directeur technique.

CREATION / DIFFUSION / APPROPRIATION
Pour la prochaine année de conventionnement, le Théâtre de la Marionnette accompagnera la compagnie Bob Théâtre et accueillera plusieurs propositions de la compagnie lui permettant d'avoir une visibilité importante en région Ile-de-France : « Princesse K », spectacle tout public à partir de 8 ans au Mouffetard (10 représentations, dont deux doublées en Langue des signes) et au Théâtre du Fil de l'eau à Pantin (3 représentations) ; « Bartleby », spectacle tout public à partir de 10 ans – au Théâtre du Fil de l'eau à Pantin (6 représentations) ; « Objeux d'mots », espace d'exposition itinérant pour tous – à la bibliothèque Buffon, dans le 5ème arrondissement de Paris et au Théâtre du Fil de l'eau à Pantin.
Le Théâtre de la Marionnette accueillera également la compagnie L'Alinéa pour le spectacle « Assoiffés », de Wajdi Mouawad (12 représentations) et le spectacle « Maniacs », d'Ulrike Quade (Pays-Bas) (5 représentations) dont l'accueil se fait dans le cadre d'un projet d'action de sensibilisation et de soutien à de jeunes compagnies néerlandaise en partenariat avec l'Ambassade des Pays-bas. Des rencontres et un stage sont ainsi prévus à cette occasion.
Par ailleurs, la structure organisera, du 9 mai au 3 juin 2017, la 9ème Biennale internationale des Arts de la Marionnette, l'un des événements majeurs organisés par le Mouffetard, en partenariat avec plusieurs structures franciliennes.
Le Mouffetard ne pourra pas mener de résidences de création en raison de la fermeture pour travaux de ventilation pendant deux mois.
Le Théâtre poursuivra le travail engagé en 2016 autour du projet de création de « Quelle(s) tête(s) ? la

mort, l'amour, la mer » par la compagnie 7 au soir (Yvan Corbineau) dans le cadre du projet départemental avec la Seine-Saint-Denis. On notera également la poursuite des « mardis du Mouffetard » et les « accents marionnette » du centre de ressources.
Les actions d'appropriation menées par le Théâtre de la Marionnette visent à faire connaître la discipline à un large public et lui offrir un accompagnement dans sa connaissance et sa pratique. Ce travail important sera poursuivi pour la prochaine année du conventionnement : il s'agit des « rendez-vous du Mouffetard » autour de spectacles accueillis, d'interventions et d'ateliers avec des scolaires, de formation etc. Près de 600 heures d'actions d'appropriation sont prévues à ce jour.
La Région apporte son aide au titre de la création/diffusion/appropriation à hauteur de 75 000 €.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)		ETAT	
Poste de secrétaire générale :		**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) : ❒ attribué /	90000
Salaires brut	30800	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
		Région Ile-de-France	
Charges employeur	17300	Région IDF - PAC	90000
		Départements de la Seine Saint Denis ❒ attribué /	20000
Poste de directeur technique :			
Salaires brut	34200	**Département de la Seine Saint Denis** **Culture et art au collège** ❒ en cours	3800
Charges employeur	18800		
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		**Ville de Paris - Bureau du théâtre** ❒ attribué	105000
Salaires bruts techniciens	15000	**Ville de Paris- Dasco** ❒ en cours	17500
Charges employeur techniciens	10000	**Ambassades et centres culturels étrangers** ❒ en cours	9700
Droits d'auteur	14500	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	
Transports, hébergements, repas	43600	ONDA	8000
		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Apports en coproduction	5000	Billetterie	62000
Achats de spectacle, concerts	132000	Recettes de coréalisation	19500
Frais de communication	51000	Prestations de service (préciser) :	20000
Frais de régie, fournitures	6000	Apports de coproduction : Ville de Pantin pour la BIAM	37900

Mise en valeur de la discipline	1200		
DEPENSES D'APPROPRIATION			
Salaires bruts / Prestations	40000		
transports, hébergements, repas	1500		
Achat action culturelle	2500		
Achats de places pour les participants	2000		
AUTRES DEPENSES			
frais de fonctionnement du théâtre : maintenance, fluides, loyer, matériel…)	30000		
Salaires adm., communication, action culturelle	28000		
TOTAL	**483400**	**TOTAL**	**483400**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 483 400€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	63 000,00 €
2017	27 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	90 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	90 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	90 000,00 €
	Montant total	270 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013121

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE DES OISEAUX - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	49 870,00 €	50,13 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DES OISEAUX
Adresse administrative : MAISON DU VILLAGE
78200 BUCHELAY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Ariane LEFEVRE, Présidente
Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 39880331200030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

La compagnie Théâtre des Oiseaux est née en 1991 de la rencontre entre Bernard Martin, comédien et metteur en scène et Nathalie Cario, chanteuse et comédienne. Elle s'inscrit dans la lignée d'un théâtre populaire, mêlant théâtre, cirque, musique, chant, conte, souvent autour de thèmes de société. La compagnie est implantée depuis 1994 dans les Yvelines, sur le territoire de l'agglomération de Mantes-en-Yvelines, où elle mène un important travail d'action culturelle de sensibilisation et de formation auprès des jeunes, en milieu scolaire mais aussi au titre des pratiques amateurs. Après quelques années passées à Mantes-la-Ville, la compagnie s'est installée en 2009 à Buchelay (2 400 habitants), où la Ville lui met gracieusement à disposition plusieurs espaces de travail.

La Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines (CAMY) soutient le Théâtre des oiseaux depuis 2007, et, depuis 2009, dans le cadre d'une convention triennale. La compagnie bénéficie également du soutien régulier à la création du Département des Yvelines. La Région Ile-de-France soutient le Théâtre des oiseaux depuis 2007 au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle pour son implantation sur le territoire de Mantes-en-Yvelines. La dernière convention triennale actuellement en cours a été conclue en novembre 2014 et s'articule sur la présence renouvelée de la compagnie à Buchelay et sur le

territoire de l'agglomération de Mantes-en-Yvelines, ainsi que sur un projet de résidence plus structurée dans une nouvelle commune yvelinoise Magnanville. Par ailleurs, la compagnie poursuivra ses projets artistiques et culturels et sa recherche de nouveaux partenariats, notamment dans le 95 et à Paris, en affirmant davantage une ligne artistique en lien avec des thèmes de société. L'encadrement des jeunes amateurs yvelinois pour la pratique théâtrale et la mise en scène de création se poursuivra. Le renforcement des partenariats, y compris financiers, demeure un objectif de la convention avec la Région.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION
L'année de conventionnement passée, le Théâtre des Oiseaux a poursuivi la diffusion de ses spectacles en Ile-de-France (75, 78, 95, 92), ainsi que son implantation sur le territoire de Mantes-en-Yvelines.
La compagnie a été homologuée par le Ministère de la Défense (ONAC) dans le cadre de l'opération autour du « 70ème anniversaire de la Libération de la France et de la victoire sur la barbarie nazie » pour la création de « Histoire ou Des gens comme nous dans la grande Histoire » (texte d'A. Knapp) en 2015.
Le spectacle a été joué au Conservatoire de Mantes-en-Yvelines, au Centre d'Arts et Loisirs de Buchelay, au Colombier-Ommasec de Magnanville (ces lieux ont aussi accueilli la compagnie en résidence de création et de diffusion) ainsi qu'à Pont Sainte Maxence (60), soit 8 représentations.
De plus, la compagnie a repris les spectacles « Ces étrangers de l'ombre », « L'homme de fer » et « Malin, le voleur » pour les présenter : aux Journées du Patrimoine à Suresnes, dans les établissements scolaires de Mantes-la-Ville, Mantes-la-Jolie et Magnanville, dans les structures culturelles de Jouy-le-Moutier, Fécamp, etc. Soit 20 représentations jouées sur la période de conventionnement, dont une série à Paris (Centre Mandapa) pour le spectacle à destination du jeune public.
Le partenariat avec l'association Mémoire d'Aincourt (95) a été reconduit avec une nouvelle commande en vue de la cérémonie 2016 de Mémoire du camp d'internement d'Aincourt, en partenariat avec le Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin et le Parc naturel régional du Vexin.
Pour la prochaine année de conventionnement, le Théâtre des Oiseaux reprendra l'exploitation des spectacles « Ces étrangers de l'ombre », « la véritable histoire de Gribouille » et « des femmes dans la résistance » à Suresnes (Site du Mont Valérien), Paris et Magnanville. Le spectacle « Histoire… » sera diffusé à Limay, Montlhéry, Clermontois et probablement à Fleury-Mérogis.
La compagnie poursuivra sa résidence permanente à Buchelay et sera également accueillie pour des résidences courtes à Vert, Jouy Mauvoisin (en lien avec le Groupe du jeune Théâtre) et au centre mandapa à paris.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 20 000€.

APPROPRIATION
La compagnie mène régulièrement des ateliers de théâtre, d'écriture voire de cinéma en milieu scolaire et notamment avec les lycéens (lycées Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie, lycée Senghor de Magnanville et de l'hôpital de jour de Buchelay), ainsi qu'avec des jeunes usagers des médiathèques et du Centre de Arts de Buchelay. Elle a mené plusieurs ateliers avec des collégiens de Magnanville, Mantes-la-Ville, Les Mureaux et a mené des projets avec la médiathèque des Mureaux et le conservatoire CRD de Mantes-en-Yvelines.
Elle a poursuivi également son travail d'encadrement de pratique et de création théâtrale amateur avec les adolescents des communes de l'agglomération dans le cadre du Groupe Jeunes Intercommunal.
Enfin, la compagnie a été sollicitée pour intervenir avec les détenus de la Centrale pénitentiaire de Poissy.
Soit 355 heures d'intervention artistiques réalisées lors de la dernière année de conventionnement.
285 heures d'appropriation sont prévues pour la prochaine année de conventionnement avec des lycéens et collégiens de Mantes, Magnanville, Croissy-sur-Seine et Buchelay, à travers des ateliers d'écriture et de sensibilisation autour du projet « Histoire ».
La Région renouvelle son aide au titre de l'appropriation à hauteur de 5 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	€	RECETTES	€
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Salaires bruts artistes	27 336	**Région Ile-de-France**	
		Région IDF - PAC	25 000
Charges employeur artistes	14 339	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** GPSO ☒ en cours	8 000
Communication	500	**Commune** Buchelay x attribué	3 000
DEPENSES D'APPROPRIATION			
*Préciser le nombre d'heures **285 h***		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Salaires bruts	5 214	Prestations de service (préciser) : **Interventions artistique**s	7 820
Charges employeur	2 481	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations) 8	6 050
TOTAL	**49 870**	**TOTAL**	**49 870**
Mise à disposition de locaux	9 000	Mise à disposition de locaux	9 000

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 49 870€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	17 500,00 €
2017	7 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	25 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	25 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	25 000,00 €
	Montant total	75 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013123

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE DU MENTEUR LA MANUFACTURE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	150 730,00 €	33,17 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DU MENTEUR LA MANUFACTURE
Adresse administrative : 15 RUE SAINT SAUVEUR
91160 BALLAINVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur STEPHANE VIGIER, Président

Date de publication au JO : 5 mai 1993

N° SIRET : 39192295200059

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Créée en 1987, la compagnie du Théâtre du Menteur est implantée en Essonne depuis de nombreuses années et réalise un travail de création et de diffusion autour de l'écriture contemporaine. François Chaffin, co-directeur de la compagnie, est aussi un auteur de théâtre dont les pièces commencent à être jouées par d'autres artistes ; il obtient régulièrement des commandes.

Après avoir été en résidence à Wissous et Longjumeau, la compagnie s'est vu confier en 2004 la direction artistique du Théâtre de Bligny, lieu singulier implanté en zone rurale au cœur d'un hôpital, où elle menait régulièrement depuis 1996 des projets artistiques et culturels avec des patients et leur famille, du

personnel hospitalier et un public de proximité, notamment dans le cadre du programme "Culture à l'Hôpital".

Après des travaux de réhabilitation et d'équipement (soutenus par la Région), le Théâtre de Bligny a ouvert ses portes, avec un projet fondé sur la résidence permanente du Théâtre du Menteur, l'accueil de résidences de création ponctuelles et la mise en œuvre d'un travail d'action culturelle et de formation avec les habitants de la Communauté des communes du Pays de Limours et de la région de Hurepoix. Ce projet a pris fin en septembre 2009 quand l'association gestionnaire du lieu a souhaité modifier le cahier des charges et mettre un terme à la délégation faite au Théâtre du Menteur au profit d'une nouvelle compagnie.

Depuis son départ de Bligny en 2010, le Théâtre du Menteur a redéfini ses priorités et a démarré un nouveau projet artistique et culturel d'implantation territoriale en Essonne, « La Cavalerie », sur le site de la ferme Misery à Vert-le-Petit, centre équestre en activité au cœur d'un bassin de population de 50 000 habitants de la Communauté de Communes du Val d'Essonne. Elle est également en résidence d'implantation depuis 2011 à la Norville/Arpajon/Saint Germain-lès-Arpajon.

Le projet de La Cavalerie est constitué à la fois d'actions auprès des populations du territoire à la ferme et sur le territoire intercommunal, de formations, de créations, d'accueil et d'accompagnement d'artistes en résidence (d'une semaine à trois mois) et s'inscrit dans un projet de travaux afin de réhabiliter certains espaces du site permettant ainsi l'hébergement d'équipes, les répétitions, la présentation de spectacles, de petites formes…. Plus largement, il s'agit de réinterroger les modes d'interventions des artistes dans l'espace public et les liens entre artistes et société pour créer sur le territoire d'inhabituels points de vue.

Pour mettre en place ce projet évolutif, la compagnie a instauré une nouvelle organisation interne basée sur un collectif de 7 personnes qui se partagent les tâches artistiques, techniques et administratives, juridiques et financières.

La compagnie est régulièrement soutenue par la DRAC, le Conseil départemental de l'Essonne et la Région Ile-de-France.

Un membre de l'équipe du Théâtre du Menteur, Valérie Dassonville, a été nommée co-directrice du Théâtre Paris Villette avec le comédien et metteur en scène Adrien de Van en juin 2013.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La structure ne sera pas en mesure de créer un deuxième poste (chargée de production) relevant du régime général. Un projet de résidence territoriale en partenariat avec le théâtre de Brétigny (octobre 2016 à avril 2017) est susceptible de générer un grand nombre d'heures d'action culturelle pour les collaborateurs intermittents du théâtre Menteur. D'octobre à novembre 2017, la création « Je suis contre la mort » qui se jouera au Théâtre de Bagneux et à la Ferme de Bel Ebat de Guyancourt générera un travail d'appropriation de nature à amplifier les volumes horaires de l'équipe du spectacle
La Région renouvelle son aide au titre de l'appropriation à hauteur de 20 000 €.

CREATION / DIFFUSION / APPROPRIATION
Deux spectacles ont été créés la saison dernière : « Je suis contre la mort », spectacle-concert avec 28 représentations dont plusieurs en Essonne (Fleury-Mérogis, Viry-Chatillon) et 22 à Avignon 2016 et « le grand Will », une lecture vivante autour de Shakespeare joué à Vert-le-petit en décembre 2015. Le théâtre du Menteur projette la création d'une lecture vivante et musicale : « Pourquoi choisir le cœur si c'est pour viser dedans ». Cet oratorio contemporain qui articule la musique classique et des textes de François Chaffin sur la passion amoureuse sera joué à Toulouse, à Paris et en Essonne et donnera lieu à

une recherche de production pour une reprise prévue en 2017/2018. De même, François Chaffin écrira « Au travail, chiens ! » sur la problématique du rapport que nous entretenons avec le travail dans nos sociétés occidentales. La structure cherchera durant la saison 2016/2017 un cadre de production et de diffusion pour ce nouveau projet dont la création est espérée en saison 2017/2018. Le théâtre continuera la diffusion du spectacle «Je suis contre la mort », qui sera joué au théâtre Bretigny le 29 avril 2017, ainsi qu'au théâtre Victor Hugo de Bagneux et à La ferme de Bel Ebat de Guyencourt à l'automne 2017. Des petites formes du spectacle seront également diffusées en appartement chez les habitants des communes.
Près de 250 heures d'actions avec les publics sont prévues. Elles prennent la forme de lectures autour des spectacles, d'ateliers et de répétitions avec les scolaires et avec les lycéens, d'atelier d'écriture et de tournage avec les détenus de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.
La Région renouvelle son aide au titre de la création-diffusion-appropriation à hauteur de 30 000 euros.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

CHARGES	€ HT	PRODUITS	€ HT
— DEPENSES D'EMPLOI STRUCTURANT	**37 214**	**— SUBVENTIONS MINISTERE DE LA CULTURE**	**18580**
Conseillers techniques / développement de la Compagnie		*DRAC Ile de France – quote part résidence artistique (en cours)*	8880
salaires brut	15 400	SPIP (acquis)	3700
charge employeur	10 164	SDAT- action spécifique en milieu carcéral (acquis)	6000
Directeur technique			
salaire brut	3 500	**— AUTRES SUBVENTIONS DE L'ETAT**	
charges employeur	2 310		
Webmaster/graphiste facturation	5 840	**— SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES**	**97500**
		Région Île de France	
— DEPENSES DE CREATION/DIFFUSION	**46 441**	Permanence Artistique et Culturelle	50000
Salaires brut artistiques	13 600	Emploi tremplin (acquis)	7500
charges employeur artistiques	4 332		
Salaires brut techniques	3 770		
charges employeur techniques	439		
Frais techniques	1 000	*Département de l'Essonne*	
Frais artistiques	2 500	Aide aux acteurs artistiques, culturels et patrimoniaux (en cours)	40 000
Droits d'auteur et honoraires artistiques	5 000	Aide à l'équipement	
Autres honoraires et prestations	800		
Transports décor et personnel	2 000	**— SUBVENTIONS EUROPEENNES**	
Acquisition véhicule de tournée du spectacle	10 000		
Dépense spécifique Cavalerie (communication/transport/équipement)	3 000	**— AUTRES APPORTS**	**3 000**
		Aide à l'écriture (SACD/CNT/bourse) (en coursà	3 000
— DEPENSES D'APPROPRIATION	**21 681**		
nombre d'heures d'intervention : 250			

heures travaillées			
Salaires brut	10 625	**— RECETTES PROPRES D'ACTIVITES**	**31 650**
charges employeur	6 056		
Achat de matériel	2 400	Apports en coproduction	3 000
		Ventes de spectacles	11 150
transport	1 600	Ventes d'actions culturelles et artistiques	17 500
mission-réception	1 000		
— AUTRES CHARGES	**45 394**		
Coordinateur des projets – salaire brut	20 280		
- Charges employeur	5 261		
fournitures bureau et photocopies	1 500		
contrats de maintenance	380		
location stockage décor / participation bureau	6000		
assurance annuelle	2 033		
Autres honoraires – Comptable	3 160		
transport	2 500		
frais postaux	1 200		
téléphone	1 380		
sces bancaires	200		
mission-réception	1 500		
TOTAL	**150 730**	**TOTAL**	**150 730**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 150 730€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	35 000,00 €
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
2013	Fabriques de culture - aide à l'aménagement et à l'équipement	2 567,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	50 000,00 €
	Montant total	152 567,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013124

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE ITALIQUE (3E CONV PAC - AVENANT 2 - NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	83 400,00 €	47,96 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE ITALIQUE
Adresse administrative : 17 RUE D ALIGRE
75012 PARIS 12
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Patrice MALLET, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 41373024300016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005
Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

La Compagnie Théâtre Italique a été fondée en 1980 à Marseille par Valerie Grail. Cofondatrice du Cartoon Sardines Théâtre, elle a travaillé avec le Théâtre du Soleil et avec des auteurs tels que Mohamed Kacimi, Nancy Huston, Rémi De Vos, Fabrice Melquiot... Elle diffuse ses créations principalement dans le réseau des théâtres de ville et mène un travail approfondi d'action culturelle et d'animation d'ateliers auprès des publics. Par ailleurs, depuis 2006, la compagnie développe des projets spécifiques d'envergure sur la relation entre les non-professionnels, les amateurs de théâtre et les artistes professionnels et sur leurs rôles au cœur de la création artistique. Depuis fin 2009, la compagnie est en résidence d'implantation à Rosny-sous-Bois.

La Compagnie Théâtre italique bénéficie de l'aide à la permanence artistique et culturelle de la Région Ile-de-France depuis 2007 – la dernière convention triennale a été conclue en novembre 2014 avec un montant reconduit à l'identique (40 000 €/an). Théâtre italique va poursuivre une collaboration étroite avec la Ville de Rosny-sous-Bois à travers des projets d'actions culturelles reconduits ainsi que des accueils réguliers pour ses créations, dans un cadre financier beaucoup plus restreint cependant. Aussi, la compagnie va chercher de nouveaux partenaires de résidence et mener à bien ses projets de création

avec l'ambition de renouer encore davantage de liens avec le réseau régional et national des théâtres. L'objectif de cette nouvelle convention avec la Région est de retrouver de nouveaux partenaires d'implantation en Ile-de-France, après les cinq années passées à Rosny-sous-Bois.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION
La précédente année de conventionnement a été centrée autour de la création de la pièce « Contagion », écrite par l'auteur François Bégaudeau dans le cadre d'une commande d'écriture, sur le thème de la radicalisation. La pièce se décline en deux versions : une version à jouer dans les salles de classes des collèges et lycées (spectacle à partir de 12 ans) et une version pour les scènes de théâtre. La version pour les établissements scolaires sera créée à l'automne 2016 et sera diffusée lors d'une vingtaine de dates en 2016/17 dans des établissements de Rosny-sous-Bois, pantin, Aulnay-sous-Bois…etc.
La version pour les théâtres sera créée en 2016/17 durant la prochaine année de conventionnement. La compagnie est actuellement en recherche de partenariats pour des résidences et des apports en production. Une première résidence a eu lieu à la Maison des métallos fin août – début septembre 2016.
La Compagnie Italique a également travaillé sur deux autres projets de création (« Les leçons de la leçon » à destination du jeune public, sur l thème de la relation maître / élève et de la transmission des savoirs, et « Joe et Léo », création mêlant théâtre et musique sur un texte de Julie Ménard et mis en scène par Chloé Simoneau, sur le thème d'une relation entre deux adolescentes) et a donné 6 lectures à l'issues de différentes résidences.
La compagnie poursuit sa présence à Rosny-sous-Bois en lien avec les publics scolaires et amateurs.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 35 000 €.

APPROPRIATION
Près de 200 heures d'appropriation seront menées par la compagnie Théâtre Italique, comprenant des ateliers en milieu scolaire à Rosny-sous-Bois (écoles primaires et collège), des ateliers en partenariat avec Citoyenneté Jeunesse avec un lycée de Pantin et des rencontres autour des spectacles de la compagnie.
La Région renouvelle son aide au titre de l'appropriation à hauteur de 5 000 €.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Salaires bruts artistes	25000	**Région Ile-de-France**	
		Région IDF - PAC	40000
Charges employeur artistes	12500	**Départements** (Seine-Saint-Denis) : X en cours	3800
Salaires bruts techniciens	3000	**Commune 1** (Rosny-sous-Bois) : ☒ en cours	5000
Charges employeur techniciens	1500	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	

		ADAMI, (part alloué à la deuxième période de répétitions et représentations Contagion)	3000
Droits d'auteur	2000	Autres (préciser) : CNT (part alloué à la deuxième période de répétitions et représentations Contagion)	4000
		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Défraiements	2000	Coproductions (part sur 2017)	5000
Transports	2000	Prestations de service (préciser) : Action Culturelle, Ateliers	6000
		Ventes de spectacle 8 représentations	16600
Apports en coproduction	3000		
DEPENSES D'APPROPRIATION			
Salaires bruts	5000		
Charges employeur	2500		
Achats divers action culturelle	1000		
AUTRES DEPENSES			
Loyer bureau et stockage	11 700		
Honoraires administratifs	5 200		
Autres frais fixes Fournitures, tel, edf,	5 500		
Publications, envois, communication	1 500		
TOTAL	**83400**	**TOTAL**	**83400**

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 83 400€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	28 000,00 €
2017	12 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
	Montant total	120 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013126

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE 95 - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	595 817,00 €	18,46 %	110 000,00 €
	Montant Total de la subvention		110 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE 95
Adresse administrative : ALLEE DU THEATRE BP 70098
95021 CERGT PONTOISE CEDEX
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Joël DRAGUTIN, Directeur

Objet : PRODUCTION ET DIFFUSION DE SPECTACLES

N° SIRET : 32397289300024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Le Théâtre 95 a été fondé en 1985 à Cergy-Pontoise par l'auteur et metteur en scène Joël Dragutin, qui en est toujours le directeur aujourd'hui. Scène conventionnée aux écritures contemporaines, le Théâtre 95 est un lieu dédié à la création théâtrale et à la recherche autour des écritures contemporaines. Joël Dragutin y créé tous les spectacles qu'il écrit et met en scène. Le Théâtre 95 inscrit le texte contemporain au cœur de son projet, accueille en résidence et accompagne des équipes artistiques (notamment des jeunes artistes), approfondit une démarche d'analyse et de mise en perspective des grandes questions du monde d'aujourd'hui.
Les importants travaux d'extension du théâtre ont débuté en novembre 2010 et ont été achevés en avril 2012 et l'inauguration du nouveau théâtre a eu lieu en juin 2012. La surface du théâtre et la capacité d'accueil ont été multipliées par trois, le nouvel équipement Haute qualité Environnementale conçu par l'architecte Gaëlle Peneau, est ainsi constitué de :
- Une nouvelle salle de spectacle modulable (jauge de 307 à 382 places)

- Une 2ème salle frontale (jauge de 161 places)
- Une salle de répétition (120m^2)
- Un espace librairie
- L'atrium, lieu d'accueil, d'information et d'exposition
- Le café de la plage, lieu de restauration, de convivialité pouvant accueillir des petites formes

Les partenaires du Théâtre 95 sont la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, le Conseil Départemental du Val d'Oise, la Région Ile-de-France et la DRAC.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi permanent au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Le Théâtre 95 prévoit la poursuite de son projet autour des écritures contemporaines et du questionnement de la société contemporaine plaçant en son cœur, la création et l'accompagnement artistique notamment de jeunes auteurs et metteurs en scène. Le Théatre met en place trois types de résidences : les productions du Théâtre 95 (créations de son directeur-metteur en scène Joël Dragutin ou d'artistes compagnons du Théâtre), les résidences de création des coproductions, et les mises à disposition de salles à des compagnies en recherche de lieu pour un travail de recherche ou de répétions.
Le directeur du Théatre 95 et metteur en scène Joel Dragutin créera deux spectacles : « Débâcles » de Marion Aubert et « Couleurs de mes nuits » de Bernard Dimey et Emmanuel Depoix. Les compagnies Munstrum Théâtre, Querelle, Les Bacchantes, La nuit remue, Pièces montées, Theodoros Group et FACT seront accueillies en résidence de création et leurs spectacles coproduits et diffusés au théâtre. D'autres équipes artistiques bénéficieront de résidence de création simple. Le festival Les contemporaines sera consacré au travail de l'auteure Marion Aubert. Plusieurs spectacles seront présentés, en mai 2017, dans le cadre des Rencontres Jeune Création, notamment « ce qui demeure » mis en scène par Elise chatauret (compagnie Babel) et « c'est (un peu) compliqué d'être à l'origine du monde » du collectif les filles de simone.
Le théâtre mettra en place une programmation hors-les-murs avec 5 spectacles : « Portraits », « La chute », « La Vie extérieure », « La grande buée » et « Mais du soleil, que reste-t-il ? ».
Le Théatre 95 mettra en œuvre des actions de sensibilisation et interventions artistiques (volume horaire estimé à 1590h) auprès des associations, établissements scolaires, conservatoires, habitants, détenus, amateurs… pour des rencontres avec les artistes à l'issue des représentations, des ateliers d'écriture, ateliers de pratique et d'expression théâtrales… Le Théâtre 95 est un partenaire de plusieurs lycées du territoire (Taverny, Vauréal, Osny, Pontoise) dans le cadre d'option facultative ou lourde et de PEAC.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 110 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	90211	ETAT	108000
Salaires brut Responsable des relations publiques	30000	**DRAC Ile-de-France** (service théâtre) :	91500
Charges employeur	15600	❒ en cours	

Salaires brut chargé de production intendant	29741	**Ministère de la culture / autres directions** (DGCA…) préciser service et titre : SDAT	16500
Charges employeur	14870	❒ en cours	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		COLLECTIVITES TERRITORIALES	531253
Salaires bruts artistes	52821	**Région Ile-de-France**	
Charges employeur artistes	29285	Région IDF - PAC	120000
Salaires bruts techniciens	85207	**Départements** (Val d'Oise : spectacle vivant, quote part) :	79886
Charges employeur techniciens	39872	❒ en cours	
Reprise de spectacle	50000	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** (Cergy-Pontoise DAC quote part) :	331367
Droits d'auteur	21000	❒ en cours	
Locations (préciser):	3000	SOCIETES CIVILES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS	3000
Défraiements	7074	SACD, SACEM, ADAMI :	3000
Transports	10345	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	93075
Apports en coproduction	32000	Locations de salle	2000
Aides aux résidences	25000	Billetterie	89178
Achats de spectacle, concerts	117600	Recettes de coréalisation	2000
Autres (préciser) : communication, matériels	67895	Recettes de bar, restauration, librairie (préciser) :café de la plage et librairie	12000
DEPENSES D'APPROPRIATION		Ventes de spectacle (20 dates)	5000
Préciser le nombre d'heures	1300	Autres (préciser) :TVA sur subvention	-17103
Salaires bruts	39637		
Charges employeur	23781		
AUTRES DEPENSES			
frais de plaquette	15600		
frais de routage, quote-part frais postaux	5000		
frais technique de régie structure	10000		
Quote-part frais de téléphone et fourniture	10000		
TOTAL	**735328**	**TOTAL**	**735328**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 595 817€ et correspond aux dépenses de création/diffusion et aux dépenses d'appropriation du budget prévisionnel proposé déduction faite de la

différence entre le montant demandé et le montant proposé et (- 10 000€).

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	77 000,00 €
2017	33 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	110 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	110 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	110 000,00 €
	Montant total	330 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013134

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CTRE DRAMATIQUE NAL DE MONTREUIL - 3E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	174 947,00 €	31,44 %	55 000,00 €
	Montant Total de la subvention		55 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CTRE DRAMATIQUE NAL DE MONTREUIL
Adresse administrative : 10 PL JEAN-JAURES
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Mathieu BAUER, Directeur

Objet : NC

N° SIRET : 32333976200045

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Devenu "Centre dramatique national" en 2000 sous la houlette de Gilberte Tsaï, après une longue histoire de "Centre dramatique national pour l'enfance et la jeunesse" (CDNEJ) (anciennement "Théâtre des Jeunes Spectateurs"), le Nouveau Théâtre de Montreuil est dirigé depuis 2011 par Mathieu Bauer, metteur en scène et cofondateur de la compagnie Sentimental Bourreau.

La compagnie Sentimental Bourreau a été créée par Mathieu Bauer aux côtés de Judith Henry, Sylvain Cartigny et Martin Selze, comme une aventure collective, avec l'ambition de dire le monde et la société contemporaine, en mêlant musique, cinéma, théâtre et littérature, pour se rapprocher de ce qu'on peut appeler le théâtre musical, sur un principe de montage de matériaux divers.

La musique est un élément constitutif de tous les projets de Mathieu Bauer, également musicien et compositeur. En outre, l'un de ses objectifs artistiques est de casser la séparation classique entre création artistique et action culturelle en les mêlant intimement.

Auparavant uniquement hébergé dans la salle Maria Casarès (150 places), le Nouveau Théâtre de Montreuil dispose depuis 2008 d'un nouvel équipement, trois fois plus grand, conçu par l'architecte Dominique Coulon dans le cadre d'une opération d'aménagement urbain du cœur de ville. Le bâtiment comporte une salle de spectacles de 400 places (salle Jean-Pierre Vernant), un vaste studio de travail (l'atelier des artistes), des bureaux, un bar et des espaces d'accueil, qui viennent s'ajouter à la salle d'origine.

En tant que Centre dramatique national, le Nouveau Théâtre de Montreuil bénéficie du soutien de la DRAC, du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et de la Ville de Montreuil.

Il bénéficie également de l'aide de la Région Ile-de-France au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle, à hauteur de 40 000 € entre 2007 et 2013, revalorisée à hauteur de 55 000 €/an depuis 2014, compte-tenu de la qualité du bilan des trois dernières années et de la montée en puissance du projet du Nouveau Théâtre de Montreuil que ce soit dans sa relation aux artistes et à la création qu'en termes de démarche et de rapport au public. Le projet proposé à la Région par le Nouveau Théâtre de Montreuil se décline en deux axes : les « projets-spectacles-expériences », soit des formes atypiques, permettant de fédérer de nouveaux publics et le renforcement de l'accueil d'artistes et d'équipes artistiques en résidence (de durée variable comprise entre quelques semaines et quelques mois), dans une logique de partage de l'outil du CDN, avec un fil rouge autour du théâtre musical, qui permettra également de développer les partenariats avec les structures culturelles et d'enseignement de proximité et plus lointaines.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION
La précédente année de conventionnement a été marqué par la création en novembre 2015 en production déléguée portée par le Nouveau Théâtre de Montreuil de « Iris », sur une mise en scène de Mirabelle Rousseau et du TOC, adapté du dernier roman, inachevé, de Jean-Patrick Manchette. L'équipe artistique a bénéficié d'une résidence de création autour du polar puis de 14 représentations. Une résidence en milieu scolaire a eu lieu au lycée Jen-Jaurès de Montreuil et à Noisy-le-Grand. Des interventions se sont déroulées avec une bibliothèque (concours de nouvelles, soirée polar…).
Le CDN a accueilli 3 projets dans le cadre des « spectacles-expériences » : « Verein… A cent pas de la paix dans le monde » de Christophe Meierhans (performance théâtrale sur la démocratie) (10 représentations), « Le terrain des négociations » par le collectif Gongle, joué dans le cadre de l'Euro de football en France, « Corbeaux », de Bouchra Ouizgen, performance chorégraphique participative, fruit d'un travail de deux ans avec 80 femmes amateurs (10 représentations dans le cadre du Festival d'Automne, en production-déléguée).
Enfin, le CDN a reconduit son temps fort dédié au théâtre musical « Mesure pour mesure » avec le projet « En avant marche ! » porté par les metteurs en scène Alain Platel et Franck van Laecke, 4 acteurs et 7 musiciens accompagné par l'orchestre du Nouveau Théâtre de Montreuil. Par ailleurs, Benjamin Dupé a entamé sa résidence de trois ans en présentant deux spectacles « Il se trouve que les oreilles n'ont pas de paupières », adapté de Pascal Quignard, et « Fantôme, un léger roulement, et sur la peau tendu qu'est notre tympan », une composition musicale pour sons électroacoustiques instruments mécaniques et objets sonores pilotés, soit 12 représentations. Des master-classes, séances d'écoute et ateliers d'improvisation ont permis d'initier les publics à la musique contemporaine.
Pour la prochaine année de conventionnement, le Nouveau Théâtre de Montreuil prévoit d'accueillir deux

« spectacles-expériences » : d'une part, le spectacle « Some use for broken clay pots » de Christophe Meierhans, déjà joué à Montreuil en 2014 et sui sera présenté sur une série de 8 représentations en mai 2017 dans le cadre d'un temps fort intitulé « A voté ! » autour des élections présidentielles, d'autre part, Sébastien Barrier sera accueilli avec son projet « Savoir enfin qui nous buvons », conférence-spectacle œnologique.
Par ailleurs, 4 spectacles participatifs seront mis en œuvre : « La petite fille aux allumettes » de Joachim Latarjet avec des enfants de 12 ans, élèves du conservatoire de Montreuil et des classes à horaires aménagés « voix » du collège P. Eluard ; « Prométhée », qui sera mis en scène par Mathieu Bauer avec les étudiants de Paris 8 et de Paris 10, dans le cadre du programme universitaire dédié aux nouvelles technologies et pédagogies innovantes ; « La fabrique des savoirs », projet mené par Thomas Pondevie avec 50 habitants passionnés qui viendront transmettre leurs savoirs lors de mini-conférences qui se dérouleront sur deux jours ; « Trigger of hapiness », projet mené par Ana Bolharro et Joao Galante sur la question du bonheur et sa représentation pour les jeunes européens de 16 à 20 ans.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 40 000 € pour soutenir la poursuite de projets artistiques participatifs ainsi que le renforcement de l'accueil d'artistes et d'équipes artistiques en résidence, dans une logique de partage de l'outil du CDN, avec un fil rouge autour du théâtre musical.

APPROPRIATION
Plus de 2 000 heures d'actions sont prévues sur la prochaine année de conventionnement, à destination des publics les plus divers : rencontres, répétitions publiques, conférences, des ateliers artistiques en collège et lycée, l'encadrement de l'enseignement théâtre au lycée Jean-Jaurès, une résidence DRAC en milieu scolaire au lycée Evariste Galois , collège Fabien et lycée Ravel à Montreuil, des ateliers pour des femmes en difficulté, des actions de formation, master-classes dans les écoles de musique de Pantin, Noisiel, Montreuil, la maîtrise de Bondy, à l'ERAC de cannes, avec l'IUT information et communication de Montreuil, un atelier théâtre avec des étudiants de l'université Paris X, des ateleirs en IME et avec des structures sociales…etc.
La Région renouvelle son aide au titre de l'appropriation à hauteur de 15 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	**€**	**RECETTES**	**€**
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	95 467 €	ETAT	25 000 €
Salaires bruts artistes	45 500 €	**DRAC Ile-de-France**:	25 000 €
Charges employeur artistes	28 667 €	x attribué	
Salaires bruts techniciens	6 600 €	COLLECTIVITES TERRITORIALES	105 000 €
Charges employeur techniciens	4 950 €	**Région Ile-de-France**	
Défraiements	1 950 €	Région IDF - PAC	55 000 €
Transports	2 100 €	**Département** CD93	25 000 €
Apports en coproduction	3 000 €	x attribué	
Aides aux résidences	2 700 €	**Commune** Montreuil	25 000 €
DEPENSES D'APPROPRIATION	79 480 €	☒attribué	
Salaires bruts	43 000	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	44 947

	€		€
Charges employeur	27 780 €	Locations de salle	11 500 €
Achat action culturelle	8 700 €	Billetterie	19 947 €
		Recettes de coréalisation	13 500 €
TOTAL	**174 947 €**	**TOTAL**	**174 947 €**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 174 947€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	38 500,00 €
2017	16 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	40 000,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	5 057,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	55 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	55 000,00 €
	Montant total	155 057,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013136

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION CITE-THEATRE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	190 000,00 €	47,37 %	90 000,00 €
	Montant Total de la subvention		90 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION CITE-THEATRE
Adresse administrative : 21 BOULEVARD JOURDAN
75014 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JOSE ALFAROBA, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 82095968200023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Le Théâtre de la Cité internationale (TCI) est un espace autonome au sein de la Fondation de la Cité Internationale (Paris XIVème), dont il dépend juridiquement depuis 1936 et qui lui apporte une importante contribution annuelle. Par son rayonnement actuel et l'intérêt de sa programmation, le TCI dépasse très largement le public des résidents de la Cité internationale pour atteindre un vaste public francilien.
Dirigé de 2008 à 2014 par Pascale Henrot à la suite de Nicole Gautier, le TCI propose une programmation cosmopolite et pluridisciplinaire. Plaçant l'artiste au cœur du projet, il présente des œuvres populaires de grande qualité aux côtés de propositions radicales. Disposant de trois salles (La coupole – 418 places, La galerie – 230 places, La resserre – 144 places), il présente chaque année deux demi-saisons, automne/hiver et printemps/été.

Depuis 2016, Marc le Glatin assure la direction du TCI avec Claire Dupont. Le Théâtre est constitué en association loi 1901 depuis le 1er septembre 2016.

Le TCI accueille régulièrement des artistes pour de longues résidences. L'aide de la Région au titre de la permanence artistique et culturelle a notamment permis de soutenir les résidences de Paco Decina (danse), Massimo Furlan (théâtre et performance) et Fanny de Chaillé (danse et performance).

Le principal partenaire du Théâtre de la Cité internationale est la DRAC, aux côtés de la Ville de Paris.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Avec l'arrivée de la nouvelle direction, le TCI développe un nouveau projet : 4 équipes artistiques seront accompagnées pour des résidences longues, de 3 à 4 ans. A partir de 2019, le TCI soutiendrait 8 compagnies. Pour la prochaine année, Jessica Dalle de la compagnie Difforme sera soutenue pour sa pièce « Walpurg tragédie », adaptation de « Le fou et la nonne » et « La mère » de l'auteur polonais Stanislas Wikiewitcz. 10 représentations sont déjà prévues en décembre au TCI ainsi que 5 dans le cadre du festival « Nous n'irons pas à Avignon » de Gare au Théâtre à Vitry-sur-Seine. Guillaume Barbot de la compagnie Coup de Poker sera également accompagné pour sa pièce « Amour ». Reposant sur un dispositif binaire associant installation interactive et spectacle sur plateau, ce projet sera créé en novembre 2017 et fera l'objet de 15 représentations au TCI. Il sera également accueilli à la Ferme du Buisson de Noisiel, au Théâtre Roman Rolland de Villejuif, ou encore au Théâtre du Luxembourg de Meaux.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 90 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

<table>
<tr><th>DEPENSES</th><th>€</th><th>RECETTES</th><th>€</th></tr>
<tr><td>DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)</td><td>15 500</td><td>ETAT</td><td>30 000</td></tr>
<tr><td>Salaires brut (attaché de presse)</td><td>1 500</td><td>DRAC Ile-de-France :
❒ en cours</td><td>30 000</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Charges employeur</td><td rowspan="2">825</td><td>COLLECTIVITES TERRITORIALES</td><td>125 000</td></tr>
<tr><td>Région Ile-de-France</td><td></td></tr>
<tr><td>Salaires brut (coordinatrice projet)</td><td>8 500</td><td>Région IDF - PAC</td><td>100 000</td></tr>
<tr><td>Charges employeur</td><td>4 675</td><td rowspan="2">Commune : Ville de Paris
❒ en cours</td><td rowspan="2">25 000</td></tr>
<tr><td>DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION</td><td>142 770</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Salaires bruts techniciens</td><td rowspan="2">17 840</td><td>AUTRES RECETTES</td><td>3 000</td></tr>
<tr><td>Apport Théâtre de la Cité Internationale</td><td>3 000</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Charges employeur techniciens</td><td rowspan="2">11 110</td><td>RECETTES PROPRES D'ACTIVITE</td><td>42 000</td></tr>
<tr><td>Billetterie</td><td>40 000</td></tr>
</table>

Droits d'auteur	8 950	Partenaires Actions Culturelles	2 000
Locations (préciser): Matériel technique	5 000		
Apports en coproduction	39 000		
Achats de spectacle, concerts	60 870		
DEPENSES D'APPROPRIATION	**25 000**		
Achat action culturelle (374 heures)	25 000		
AUTRES DEPENSES	**16 730**		
Conception/réalisation de documents graphiques	14 000		
TVA sur les subventions	2 730		
TOTAL	**200 000**	**TOTAL**	**200 000**
Mise à disposition de locaux	20 700	Mise à disposition de locaux	20 700

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention
Le montant de la base subventionnable s'élève à 190 000€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé, déduction faite de l'écart entre la subvention demandée et la subvention proposée (- 10 000€).

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	63 000,00 €
2017	27 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013137

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ASSOCIATION THEATRE PAR LE BAS - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	162 600,00 €	18,45 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION THEATRE PAR LE BAS
Adresse administrative : 17 ALLEE DE L'ARLEQUIN
92000 NANTERRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Marylène SAMSON, Présidente

Date de publication au JO : 22 novembre 1978

N° SIRET : 32445751400010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Le Théâtre par le Bas est constitué d'une salle de 50 places au pied des tours Aillaud de Nanterre-Parc. Le lieu est mis à disposition par le Conseil général des Hauts-de-Seine au directeur artistique et metteur en scène Jean Luc Borg depuis 1978. La démarche consiste à proposer aux habitants de découvrir des textes d'exception tels que « L'Ivre de Rabelais », « Ulysse », « Madame Bovary, je t'embrasse partout », « Ravissement », « Panurge Hip Hop », « Cyrano». Le lieu est « un espace de liens et d'apprentissages ». Le tissu associatif local est très impliqué dans le projet, que ce soit celui de Nanterre ou des villes voisines. Le Théâtre par le Bas propose par ailleurs des ateliers théâtre pour les enfants à partir de 7 ans et des ateliers théâtre hip hop pour les adolescents au tarif de 10 euros par trimestre.

Le Théâtre par le Bas est soutenu au titre de la mission ville de la Préfecture des Hauts-de-Seine, par le département des Hauts-de-Seine au titre du fonctionnement et du Contrat de ville et par la Ville de Nanterre au titre du fonctionnement et du contrat de ville également.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Pour la prochaine année de conventionnement, le théâtre souhaite accompagner des publics dans leur réflexion sur les sujets de la radicalisation ou de la situation des femmes. A l'instar de l'année précédente, le Théâtre par le Bas consultera les publics quant aux spectacles « Irma rit Rose » et « Les Fables de la Fontaine et du Burkina Faso » notamment via des débats. La structure envisage développera des partenariats avec les établissements scolaires pour des projets de classes à PAC. La sortie à la Comédie-Française sera reconduite. La structure conduira 260 heures d'actions culturelles réparties en ateliers, débats et rencontres entre élèves, public empêché et le tout public. Par ailleurs, la résidence de la Compagnie Capsule Théâtre se poursuivra pour la création de « Pas pleurer » dans le cadre du festival Eteignez vos Portables. Trois créations verront également le jour : « Les petites Fables » de la compagnie l'Echo des Sans Mot, « A bras le corps » de la compagnie Cor-Tex et « Rire » du Théâtre par le Bas.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 30 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT OU TTC)

DEPENSES	€	RECETTES	€
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	16300	ETAT	36000
Salaires brut : administration	10000	**Préfecture** : Acsé (actions départ.et VVV) **30 000 acquis et 6 000 prev.**	36000
Charges employeur	6300	COLLECTIVITES TERRITORIALES	99850
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	81475	**Région Ile-de-France**	**35000**
Salaires bruts artistes	34000	Région IDF - PAC	30000
Charges employeur artistes	18020	Région IDF - autres services (Alycée) :	5000
Salaires bruts techniciens	3900	❒ attribué / ☒ en cours	
Charges employeur techniciens	2455	**Départements** Hauts-de-Seine :	**17000**
Droits d'auteur	1700	❒ attribué / ☒ en cours (*)	
Locations :matériel ou véhicule ou salles	1200	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** :Paris ouest la défense. Et. Public territorial Métropole du Gd Paris	**7000**
Transports	1700	☒ attribué / ❒ en cours	
Apports en coproduction	1500	**Commune 1** : Nanterre	**40850**
Aides aux résidences	4000	❒ attribué / ☒ en cours (*)	
Achats de spectacle, concerts	8500	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	19895

Autres : repas, catering, réception, com, prestataire de service.	4500	Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	970
DEPENSES D'APPROPRIATION	21420	Autres : adultes relais et services civiques	18925
Salaires bruts	14000	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	11855
Charges employeur	7420	Recettes de coréalisation	1855
AUTRES DEPENSES	47205	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations) : 5 prev.	5 000
Salaires bruts permanents	25000	Autres : adhésions et cotisations	5000
charges employeurs	6055		
Frais de déplacement et de repas	350		
Achat (régie générale, entretien, fourniture de bureau, documentation)	1800		
Autres achats et services : (locations, assurances, honoraires, tel, formation, poste)	14000		
Frais bancaires	150		
Amortissements et impôts	1050		
TOTAL	**167600**	**TOTAL**	**167600**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 162 600€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé déduction faite des 5000 euros d'aide à la Région-Ile-de-France au titre des Lycées (Alycée).

Localisation géographique :
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	21 000,00 €
2017	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt	4 000,00 €

	régional	
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
	Montant total	38 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013122

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE DU FIL - 2E CONV PAC - AVENANT 2 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	158 000 €	18,99 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DU FIL
Adresse administrative : RUE DES PALOMBES
91602 SAVIGNY-SUR-ORGE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur YVES DOUCHIN, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 32930379600026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Le Théâtre du Fil fait ses débuts dans les années soixante-dix sur les routes du sud avec Alain Vigier et Jacques Miquel qui pratiquent un théâtre itinérant, carnavalesque et cathartique. Ils animent par ailleurs avec succès des ateliers avec des jeunes dans les quartiers nord de Marseille. Après la rencontre avec Emmanuelle Lesne, auteure, le trio s'installe à Paris et démarre des stages d'insertion pour des jeunes en grande difficulté, en partenariat avec l'Éducation surveillée (ancienne PJJ). C'est de là que nait le projet d'une troupe-école.
En 1983, le Théâtre du Fil s'installe sur un site du Ministère de la Justice, à Montlieu, dans la Forêt de Rambouillet (78), où la compagnie accueille une trentaine de jeunes de 16 à 35 ans, sur deux années ou plus, moitié Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou Aide sociale à l'enfance (ASE), moitié tout venant. Au programme, formation qualifiante aux métiers du spectacle : comédien animateur, régisseur, costumière, maquilleuse… Comment ? Par un vivre et faire avec. Spectacles, ateliers et événements festifs dans les quartiers, les écoles, les prisons… C'est la « fabrique du théâtre » qui permet d'éviter les ghettos, de favoriser l'émulation par la différence. En 1996, la compagnie doit quitter les lieux et

déménage à la Ferme Champagne, autre site de la PJJ, à Savigny-sur-Orge (91) où elle poursuit ses activités jusqu'en 2002.
Depuis, le Théâtre du Fil est implanté à Grigny (91), ville classée en ZUS, à la population fragilisée et précarisée, qui cumule de nombreuses difficultés sociales, avec le soutien de la Communauté d'agglomération Grigny / Viry. En trente ans, le Théâtre du Fil a créé autant de spectacles joués en France et à l'étranger (Russie, Tunisie, Belgique…) sur des faits de société (immigration, jeunesse, prison, rôle des média…). De nombreux jeunes ont été formés à cette « école de vie » et beaucoup travaillent aujourd'hui dans les métiers du spectacle ou de l'animation.
Outre le chantier « école théâtre », le Théâtre du Fil intervient auprès de nombreux partenaires et de nombreux publics : dans des prisons (Fresnes, Fleury-Mérogis, Orléans, Gradignan), dans des quartiers sensibles (Saint-Denis, La Grande Borne à Grigny, aux Mureaux…), dans les institutions spécialisées, auprès d'écoles d'éducateurs (CFPES CEMEA/ Aubervilliers, St Honoré Paris, IRTS Parmentier Paris), auprès de publics en situation de handicap (instituts médico-éducatifs : IME de L'isle Adam 95, institut Maude Mannoni, Berneuil 94, ARAPEJ, CHRS 91), établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), mais aussi en milieu scolaire (Réussite éducative à Grigny, Lycée Corot à Savigny sur Orge, Collège Rouvier à Paris 14e) et institutions de la PJJ (Centre éducatif Fermé de Savigny sur Orge, APASO)…etc
En juillet 2012, Le Théâtre du Fil a présenté une adaptation de *L'homme qui rit* de Victor Hugo au Off à Avignon.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION
Au cours de sa prochaine année de conventionnement, le Théâtre du Fil reprendra « petit Caf' Conc' 14/18 » spectacle qui interroge la guerre pour une série de représentations auprès de scolaires. La structure envisage de monter deux créations dont une sera un spectacle en plein-air. Des formes brèves seront également créées à l'occasion des soirées « café/philo » et du projet « la croisée des chemins » de Grigny. Le projet d' « animation-créations » impliquant des publics intergénérationnels ou spécifiques sera reconduit notamment auprès des habitants de Grigny pour « Un pas de côté dans le matin de Pippo ». La cavalcade sera reconduite avec l'appui des maisons de quartiers et la ville. Les Centres Educatifs de Savigny-sur-Orge et Bures-sur-Yvette, l'EDI de Savigny et la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis mèneront chacun un projet sur le thème de « je suis l'autre de qui ? ». De plus, des stages week-end de danse-théâtre, l'accueil de compagnies en résidence (Leste, Crue des Sens, Parler Debout, etc.) et des temps de formation seront de nouveau organisés par la compagnie. La compagnie-Ecole accueillera jusqu'à 20 jeunes issus de missions locales ou de l'aide sociale à l'enfance, afin de les former aux métiers du spectacle vivant.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion à hauteur de 30 000€.

APPROPRIATION
La Région n'intervient pas sur l'appropriation au titre de la permanence artistique et culturelle.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (TTC)

DEPENSES	€	RECETTES	€
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	49 000	ETAT	
Salaires brut et charges : EDUCATEURS	27 000	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) :	10 000
Salaires bruts et charges : TRAVAILLEURS SOCIAUX	22 000	❒ attribué / ✠ en cours	
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	**99 400**	**Autres Ministères** (préciser) : ACSE	11 000
COMEDIENS - HP : 1300	22 040	✠ attribué / ❒ en cours	
MUSICIENS/CHOREGRAPHE - HP : 150	2 500	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Salaires bruts et charges techniciens : REGISSEUR, ACCESSOIRISTES, SCENOGAPHE, COSTUMIER - HP : 1000	30 360	**Région Ile-de-France**	
LOCATIONS, RESTAURATION, DIFFUSION	9 000	Région IDF - PAC	30 000
Transports	4 000	**Départements** (préciser) : CD91	6 500
FORMATION :		❒ attribué / ✠ en cours	
METTEUR EN SCENE SENIOR - HP 600	24 000	**Commune 1** (préciser) : GRIGNY	25 000
SCENOGRAPHE SENIOR - HP 180/300	5 000	✠ attribué / ❒ en cours	
Autres (préciser) : FOURNITURES ET MAT DE SPECTACLES	2 500	**Autres** (préciser) : DDCS	3 000
AUTRES DEPENSES	**9 600**	❒ attribué / ✠ en cours	
FOURNITURES ADMINISTRATIFS ET AUTRES	600	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	
ASSURANCE	3 000	Autres (préciser) : ADULTES RELAIS	15 000
HONORAIRE	5 000	MECENAT & SPONSOR	
MAINTENANCE	1 000	FONDATIONS PRIVEES	16 000
		AUTRES RECETTES	
		PJJ	7 000
		RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
		Locations de salle	1 000
		Billetterie	2 000
		Prestations de service (préciser) : FORMATION/ANIMATION	28 000
		Autres (préciser) :	3 500
TOTAL	**158 000**	**TOTAL**	**158 000**
Mise à disposition de locaux	25 000	Mise à disposition de locaux	25 000
Mise à disposition de personnel	5 000	Mise à disposition de personnel	5 000

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable globale s'élève à 158 000 € et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	21 000,00 €
2017	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
	Montant total	90 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013104

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES ATHEVAINS -4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 2016)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	506 000,00 €	28,66 %	145 000,00 €
	Montant Total de la subvention		145 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES ATHEVAINS
Adresse administrative : 76 RUE FRANCOIS MIRON
75004 PARIS 04
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame NICOLE LUCE, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 31142865000015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

La compagnie Les Athévains, dont la direction artistique est assurée par Anne-Marie Lazzarini, est une compagnie théâtrale également ouverte au lyrique, à la danse, au conte ou à la lecture, prônant un large répertoire aussi bien d'auteurs classiques que contemporains. La compagnie a monté un Marivaux rarement représenté, « Les serments indiscrets », et crée en 2013 un « Ravel », d'après un texte de Jean Echenoz. Elle s'attache ainsi à faire découvrir de grands textes classiques peu connus ainsi que des œuvres contemporaines.
Les créations de la compagnie peuvent être jouées dans divers lieux mais son point d'ancrage principal est le théâtre Artistic Athévains, situé dans le 11ème arrondissement dont la compagnie assure la direction artistique. Le Théâtre Artistic Athévains est composé de deux salles et son hall d'accueil comprend un bar et une librairie.

La compagnie Les Athévains est soutenue par la DRAC, la Ville de Paris et la Région Ile-de-France.

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION
Anne-Marie Lazarini créera « Audience / Vernissage » de Vaclav Havel en novembre 2016, spectacle qui sera présenté en série jusqu'à fin décembre 2016. Les Athévains accueilleront deux spectacles : « l'Avare » de Molière, mis en scène par Jacques Osinski à partir de novembre 2016 et « Les yeux ouverts » de Marguerite Yourcenar, mis en scène par Ludivic Kerfendal à partir de janvier 2017. En fonction des demandes et selon les propositions, il est prévu de poursuivre le projet « Artistes en appartement » pour lequel il est proposé aux spectateurs d'inviter en appartement(s) des artistes de disciplines diverses : dans le salon d'un particulier avec ses amis, dans l'appartement construit sur le plateau du théâtre avec un groupe d'amis, avec ou sans public extérieur à la scène… Enfin les actions culturelles se déclineront par des interventions en milieu scolaire, des lectures et des présentations dans les bibliothèques et écoles de musique ou bien des stages et des ateliers de pratique artistique auprès d'associations médicales ou sociales.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et appropriation à hauteur de 145 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES (novembre 2016-octobre 2017)	**€**	**RECETTES (nov. 2016-octobre 2017)**	**€**
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION		ETAT	
Salaires bruts artistes	50 000	**DRAC Ile-de-France** (préciser service et titre) :	200 990
Charges employeur artistes	27 500	❒ attribué	
Salaires bruts techniciens	24 000	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
Charges employeur techniciens	13 200	**Région Ile-de-France**	
Droits d'auteur	30 000	Région IDF – PAC	145000 *(-2 990 TVA)*
Locations (préciser):	3 000	EMPLOI AIDE (Hors emploi tremplin)	
Transports	2 000	Dispositif CUI-CAE, CUI-CIE	18 000
Apports en coproduction	90 000	Autres (préciser) : FONJEP	14 000
Aides aux résidences	10 000	MECENAT & SPONSOR	20 000
Achats de spectacle, concerts (frais techniques)	5 300	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	
Autres (préciser) : communication	40 000	Locations de salle	30 000
DEPENSES D'APPROPRIATION		Billetterie	75 000
Salaires bruts	40 000	Prestations de service (préciser) :	6 000
Charges employeur	22 000		
Achat action culturelle	14 000		
Autres (préciser) : fluides, loyer, entretien	15 000		
AUTRES DEPENSES			
Part de charges de fonctionnement	120 000		
TOTAL	**506 000**	**TOTAL**	**506 000**

Détail du calcul de la subvention
Le montant de la base subventionnable s'élève à 506 000€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternant

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	101 500,00 €
2017	43 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	145 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	145 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	145 000,00 €
2015	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	5 000,00 €
	Montant total	585 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013125

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : THEATRE L'AGORA SCENE NALE EVRY ESSONNE - 4E CONV PAC - AVENANT 1 (CP NOV 16)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	293 696,00 €	28,94 %	85 000,00 €
	Montant Total de la subvention		85 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300
13100504- Développement de la permanence artistique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE L'AGORA SCENE NALE EVRY ESSONNE
Adresse administrative : 110 PL DE L'AGORA BP 46
91002 EVRY CEDEX
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Andrea LACOVELLA, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 33467047800018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

PRESENTATION DU BENEFICIAIRE

Cofinancé à l'origine par le Ministère de la Culture et le SAN d'Evry, sous le label de Centre d'action culturelle, le Théâtre de l'Agora devient scène nationale en 1990. Dirigé de 1986 à 2001 par Bernard Castéra, de 2001 à 2006 par Hélène Laverge, puis de 2006 à 2012 par Monica Guillouet-Gelys et depuis 2012 par Christophe Blandin-Estournet, le Théâtre de l'Agora dispose d'une grande salle de spectacle de 570 places, d'une petite salle de 240 places, d'une galerie d'exposition et d'un espace cafétéria/restaurant.

En 2005, la Région avait participé à la rénovation du lieu. Les loges ont été refaites, trois salles de répétition ont été créées et le plateau de la grande salle agrandi. L'outil est ainsi doté d'une véritable capacité d'accueil en création de compagnies du premier jour de répétition à la création sur le plateau. Des artistes en résidence ont été associés depuis son origine à la scène nationale.

En 2005, le Théâtre de l'Agora et le Théâtre de la Bastille se sont associés pour accompagner des

artistes dont les projets artistiques sont résolument tournés vers des esthétiques contemporaines. Ce partenariat visait au développement d'une dynamique forte qui brise la frontière « grande couronne/Paris ». Le projet a bien fonctionné comme aide conjointe de deux théâtres en coproduction sur un spectacle. Cependant, pour des raisons d'options artistiques, les spectacles coproduits n'ont pas forcément été présentés dans les deux lieux, les créations du Théâtre de la Bastille ayant du mal à rencontrer un public à Evry.

A partir de 2009, le Théâtre de l'Agora poursuit sa démarche de coproduction pour des spectacles diffusés à Evry et dans au moins un théâtre parisien. Il collabore avec le TCI pour la musique et La Villette. Des coproductions sont réalisées avec Vivarium studio, La Ménagerie de Verre, le Centre Pompidou et le 104. La Directrice de la Scène nationale Evry Essonne a été nommée à La Filature de Mulhouse en juin 2012. Elle a assuré la programmation 2012/2013. Au deuxième trimestre 2013, Christophe Blandin-Estournet a été nommé Directeur de la Scène nationale d'Evry.

Un nouveau projet a été mis en place à partir de 2013/2014 avec trois nouvelles équipes artistiques accompagnées par la Scène nationale : la compagnie HVDZ, Chloé Moglia/compagnie Rhizome et le Groupe n+1 et trois principaux axes : développement de l'ancrage territorial dans une démarche de co-construction, favoriser la rencontre avec la population en proposant un rapport privilégié avec le public ou impliquant les habitants, développer des modalités de production et d'accompagnement des artistes avec des résidences dans les murs et des créations in situ.

Un nouveau contrat d'objectifs et de moyens de la Scène nationale est finalisé pour les années 2015 à 2018 (Etat, Communauté d'agglomération d'Evry, Conseil départemental de l'Essonne).

PERSPECTIVES D'ACTIONS DU BENEFICIAIRE POUR LA PERIODE 2016 – 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale de permanence artistique et culturelle actuellement en cours, le bénéficiaire propose pour les douze prochains mois les actions suivantes :

EMPLOI
La Région n'intervient pas sur l'emploi au titre de la permanence artistique et culturelle.

CREATION / DIFFUSION et APPROPRIATION
Pour la prochaine année de conventionnement, le Théâtre de l'Agora soutiendra des projets par de l'accueil en résidence et de la coproduction. Les spectacles concernés sont « Le Pas grand-chose » de Johann Le Guillerm et « Yaser Sonus » de la compagnie 2 Rien Merci pour lesquels les artistes iront à la rencontre des habitants, ainsi que l'ensemble vocal « Quaturo A'dam », la compagnie HVDZ, deux spectacle des Inédits Circus Next, etc. De plus, les projets d'implication et in situ seront reconduits afin que les étudiants de l'Académie Fratellini, de conservatoires, de l'école départementale de théâtre participent à des spectacles. Par ailleurs, la structure réitérera sa programmation hors les murs avec des spectacles dans l'espace public : « Beethoven Metallo Vivace » de Christophe Bouffartigues, « Le Chant des Pavillons » par la Fausse Compagnie ou encore « 3D » de Jonathan Guichard. En décembre, la compagnie n+1 sera chargée de proposer une installation interactive. Le partenariat avec la MJC de l'Essonne se poursuivra avec la co-programmation d'« Apéro-polar » de Didier Ruiz et de « trois petits cochons » du Théâtre Magnetic de Juvisy. Le théâtre proposera des spectacles et des ateliers de pratique artistique au cours des vacances scolaires afin qu'il y ait une offre culturelle pour les habitants ne partant pas en vacances. Enfin, plus de 1000h d'actions culturelles sont envisagées, se déclinant en visites, lectures, résidences en milieu scolaire, ateliers auprès d'usagers de centres sociaux, de médiathèques et d'élèves de différents établissements scolaires.
La Région renouvelle son aide au titre de la création/diffusion et de l'appropriation à hauteur de 85 000€.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE BENEFICIAIRE (HT)

DEPENSES	HT euros	RECETTES	HT euros
DEPENSES D'EMPLOI (structurantes pour le projet)	29 801	ETAT	56 461
Salaires brut	19 905	**Ministère de la culture (service théâtre) :** ❒ attribué	56 461
Charges employeur	9 896	COLLECTIVITES TERRITORIALES	226 388
DEPENSES DE CREATION / DIFFUSION	259 123	**Région Ile-de-France**	85 000 *(-1748 TVA)*
Salaires bruts artistes	1 815	**Département Essonne** : ❒ attribué	28 209
Charges employeur artistes	907	**EPCI - Communauté d'agglomération ou de communes** (Grand Paris Sud - Seine Essonne Sénart) : ❒ attribué	114 927
Salaires bruts techniciens	1 350	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	10 847
Charges employeur techniciens	650	Billetterie	9 447
Droits d'auteur	13 517	Ventes de spectacle (préciser le nombre de représentations)	1 400
Locations (préciser):	20 599		
Défraiements	42 115		
Transports	26 158		
Apports en coproduction	8 000		
Aides aux résidences	48 400		
Achats de spectacle, concerts	94 080		
Loges catering, bureau de contrôle	1 532		
DEPENSES D'APPROPRIATION	4 772		
Achat action culturelle	3 772		
Autres (préciser) :	1 000		
TOTAL	**293 696**	**TOTAL**	**293 696**

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 293 696€ et correspond au montant du budget prévisionnel proposé.

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	59 500,00 €
2017	25 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d’aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	75 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	75 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	85 000,00 €
	Montant total	235 000,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-604 DU 16 NOVEMBRE 2016

AIDES REGIONALES AU CINEMA ET A L'AUDIOVISUEL

SOUTIEN A DES MANIFESTATIONS ET RESEAUX CINEMATOGRAPHIQUES – 4EME AFFECTATION 2016

AIDE APRES REALISATION – 4EME AFFECTATION 2016

FONDS DE SOUTIEN CINEMA ET AUDIOVISUEL – 4EME AFFECTATION 2016 -

DISPOSITIF D'AIDE A L'ECRITURE DE SCENARIO-2EME ET 3EME AFFECTATIONS 2016

DESAFFECTATION -EDUCATION A L'IMAGE

CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CNC-AVENANT FINANCIER 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le régime exempté de notification n°SA.42996 relatif aux aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel pour la période 2015-2020

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération n° CR 10-14 du 13 février 2014 portant perfectionnement du dispositif d'aide à l'écriture de scénario

VU La délibération n° CR 46-15 du 10 juillet 2015 portant adaptation des dispositifs régionaux aux évolutions européennes et nationales

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente,

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010,

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens »

VU La délibération n° CP 16-146 du 18 mai 2016 portant adoption des nouvelles conventions type relatives aux manifestations et réseaux cinématographiques franciliens, au dispositif d'aide après réalisation et au dispositif du fonds de soutien cinéma et audiovisuel

VU La délibération n°14-657 du 17 octobre 2014 portant approbation de la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle avec le CNC 2014-2016

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour l'année 2016 ;

VU L'avis des Comités de lecture du Fonds de soutien cinéma du 20 septembre et audiovisuel du 13 septembre 2016

VU L'avis des commissions de visionnage de l'Aide après réalisation des 15 septembre (court-métrage) et 29 septembre 2016 (long-métrage)

VU L'avis des Comités de lecture de l'Aide à l'écriture de scénario des 7 septembre (2ème session) et 11 octobre 2016 (3ème session)

VU La délibération CP14-257 du 10 avril 2014

VU La délibération CP16-314 du 12 juillet 2016

VU L'avis de la commission de la Culture

VU L'avis de la commission des Finances

VU Le rapport CP 16-604 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Décide de participer au titre du dispositif Soutien aux manifestations cinématographiques au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution de 10 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **355 000 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions type adoptées par délibération CP n°16-146 du 18 mai 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **355 000 €** disponible sur le chapitre 933 "Culture, sports et loisirs", code fonctionnel 312 "Activités culturelles et artistiques", programme HP 312-009 (131009) "Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel", action 13100902 "Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle " du budget 2016.

Article 2 : Dispositif d'Aide après réalisation

Décide de participer au titre du dispositif d'*Aide après réalisation,* au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de 8 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **278 000 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par délibération CP n°16-146 du 18 mai 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **278 000 €** disponible sur le chapitre 933 "Culture, sports et loisirs", code fonctionnel 312 "Activités culturelles et artistiques", programme HP 312-009 (131009) "Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel", action 13100905 « Aide à l'après réalisation » du budget 2016.

Article 3 : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel

Décide de participer au titre du Fonds de soutien cinéma et audiovisuel, au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de 19 aides remboursables d'un montant maximum prévisionnel de **3 648 000 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions type adoptées par délibération CP n°16-146 du 18 mai 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte, d'autre part, une autorisation de programme de **3 648 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-015 (131015) « Fonds d'investissement pour la Culture » action 13101502 « Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle » du budget 2016.

Article 4 : Dispositif d'Aide à l'écriture de scénario

Décide de participer au titre *de l'aide à l'écriture de scénario*, au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution d'aides d'un montant maximum de **263 945€**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type approuvée par la délibération n° CR 10-14 du 13 février 2014 susvisée et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **263 945 €** disponible sur le chapitre 933 "Culture, sports et loisirs", code fonctionnel 312 "Activités culturelles et artistiques", programme HP 312-009 (131009) "Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel", action 13100904 "soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle" du budget 2016.

Article 5 : Avenant financier 2016 – Convention CNC

Approuve la convention d'application financière au titre de l'exercice budgétaire 2016, jointe en annexe 3 de la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil Régional à la signer.

Article 6 : Désaffectation –Education à l'image

Désaffecte l'autorisation d'engagement d'un montant de 180 000 € précédemment voté par délibération n° CP 16-146 du 18 mai 2016 sur le chapitre 933 "Culture, sports et loisirs", code fonctionnel 312 "Activités culturelles et artistiques", programme HP 312-009 (131009) "Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel", action 13100902 « Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle» du budget 2016.

Article 7 :

Autorise la prise en compte de dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Dossier - Code	Dossier (1)	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
16015922	Félicité d'Alain Gomis - Andolfi	ANDOLFI	05/07/2016
16015859	CINQ NUITS de Guillaume Orignac - ARAUCANIA FILMS	ARAUCANIA FILMS	15/06/2016
16015923	Jeune femme de Léonor Serraille - Blue monday productions	BLUE MONDAY PRODUCTIONS	05/07/2016
16015875	LE MILIEU D'UN LAC de Guillaume Mainguet - Good fortune films	GOOD FORTUNE FILMS	01/06/2016
16015912	Adieu Mandalay de Midi Z - House on Fire	HOUSE ON FIRE	03/06/2016
16015925	Le coeur du conflit de Judith Cahen et Masayasu Eguchi - Inter bay films	INTER BAY FILMS	07/07/2016
16015915	Le poisson de Martin Verdet - La Traverse	LA TRAVERSE	04/07/2016
16015913	Dernières nouvelles du Cosmos de Julie Bertuccelli - Les films du poisson	LES FILMS DU POISSON	03/06/2016
16015843	Les corps interdits de Jérémie Reichenbach - Quilombo Films	QUILOMBO FILMS	15/07/2016
16015840	L'utopie sanglante de François Caillat - TEMPO FILMS	TEMPO FILMS	17/06/2016
16015830	je ne me souviens de rien de Diane Sara Bouzgarrou - Triptyque films	TRIPTYQUE FILMS	01/06/2016
16015996	FESTIVAL SERIES MANIA - 8EME EDITION - 2017	FORUM DES IMAGES FORUM DES HALLES	08/09/2016
16016827	PASSEURS DE CINEMA - 2016/2017	UEIC UNIV ETE INTE CINE EMERGENCE	25/09/2016

Article 8 :

Autorise la prise en compte de dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Dossier - Code	Dossier (1)	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
EX013366	YEMMA	COMIC STRIP PRODUCTION	16/06/2016
EX013388	LES ROUTES DE L'ESCLAVAGE	COMPAGNIE DES PHARES ET BALISES	16/06/2016
EX013445	AMIN	ISTIQLAL FILMS	21/06/2016
EX013484	LES HIRONDELLES DE KABOUL	LES ARMATEURS	21/06/2016
EX013469	RODIN DIVINO INFERNO	LES BONS CLIENTS	21/06/2016
EX013490	120 battements par minute	LES FILMS DE PIERRE	21/06/2016
EX013495	LE DERNIER VIDE GRENIER DE CLAIRE DARLING	LES FILMS DU POISSON	21/06/0216
EX012883	LE RIRE DE MA MERE	LOMA NASHA FILMS	05/04/2016
EX013474	12 JOURS	PALMERAIE ET DESERT	21/06/2016
EX013391	UNE SAISON EN FRANCE	PILI FILMS	17/06/2016
EX013439	URBAN STORIES	SEVEN 52	20/06/2016
EX013446	UN VILLAGE FRANCAIS saison 7	TETRA MEDIA FICTION	21/06/2016
EX013460	BONNE POMME	THELMA FILMS	21/06/2016
EX013432	JUSTE UN REGARD	VAB	20/06/2016
EX013379	LES FANTOMES D'ISMAEL	WHY NOT PRODUCTIONS	16/06/2016
EX013464	DERAISONNE MOI	YAMI 2	21/06/2016
EX013380	LES JEUNESSES HITLERIENNES	ZED ZOOETHNOLOGICAL DOCUMENTARIES	16/07/2016

La Présidente du Conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-604	Budget	2016

Chapitre	**933 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**312 - Activités culturelles et artistiques**
Programme	**131009 - Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel**
Action	**13100902 - Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle**

Dispositif : N° 00000128 - Soutien aux manifestations cinématographiques

Dossier	16015996 - FESTIVAL SERIES MANIA - 8EME EDITION - 2017			
Bénéficiaire	R2939 - FORUM DES IMAGES FORUM DES HALLES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	65 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 575 766,00 €	HT	2,52 %	65 000,00 €	

Dossier	16016827 - PASSEURS DE CINEMA - 2016/2017			
Bénéficiaire	R29084 - UEIC UNIV ETE INTE CINE EMERGENCE			
Localisation	ESSONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
80 000,00 €	TTC	50 %	40 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000128 - Soutien aux manifestations cinématographiques	105 000,00 €

Dispositif : N° 00000130 - Soutien aux réseaux cinématographiques

Dossier	16003978 - CENTRE DE RESSOURCES EN DIRECTION DE LA JEUNE CREATION DOCUMENTAIRE - 2016			
Bénéficiaire	R25222 - VIDEADOC			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
92 000,00 €	TTC	10,87 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-604	Budget	2016

Dossier	16016084 - ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE DANS LE VAL D'OISE - 2017			
Bénéficiaire	R30782 - ECRANS VO			
Localisation	VAL D'OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
162 000,00 €	TTC	12,35 %	20 000,00 €	

Dossier	16016088 - ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE DANS LE VAL DE MARNE - 2017			
Bénéficiaire	R25170 - CINEMA PUBLIC			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
342 000,00 €	TTC	5,85 %	20 000,00 €	

Dossier	16016313 - POUR UNE DIFFUSION DU CINEMA INDEPENDANT EN REGION ILE-DE-FRANCE - 2017			
Bénéficiaire	R34160 - ACID ASS DU CINEMA INDEPENDANT POUR SA DIFFUS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	70 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
246 135,00 €	TTC	28,44 %	70 000,00 €	

Dossier	16016318 - ACTION CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE SUR UN RESEAU DE 65 SALLES FRANCILIENNES EN 2017			
Bénéficiaire	R21866 - ACRIF ASS CINEMAS DE RECHERCHE IDF			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
129 000,00 €	HT	19,38 %	25 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-604	Budget	2016

Dossier	16016324 - CENTRE DE PROMOTION DU DOCUMENTAIRE - 2017			
Bénéficiaire	R4631 - DOCUMENTAIRE GRAND ECRAN			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
243 000,00 €	TTC	16,46 %	40 000,00 €	

Dossier	16016330 - ACTION CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE SUR UN RESEAU DE 29 SALLES INDEPENDANTES - 2017			
Bénéficiaire	R22184 - ASS DES CINEMAS INDEPENDANTS PARISIENS			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
432 772,00 €	HT	6,93 %	30 000,00 €	

Dossier	16016333 - ACTION DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DU COURT-METRAGE EN IDF - 2017			
Bénéficiaire	R39705 - AGENCE DU COURT METRAGE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
103 000,00 €	HT	24,27 %	25 000,00 €	

Dossier	16016336 - UNIVERSITE PERMANENTE DU CINEMA DOCUMENTAIRE - 2017			
Bénéficiaire	R30508 - ATELIERS VARAN			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
44 400,00 €	HT	22,52 %	10 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000130 - Soutien aux réseaux cinématographiques	250 000,00 €

Total sur l'imputation 933 - 312 - 131009 - 13100902	355 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-604	Budget	2016

Chapitre	**933 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**312 - Activités culturelles et artistiques**
Programme	**131009 - Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel**
Action	**13100904 - Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle**

Dispositif : N° 00000787 - Aide à l'écriture de scénario (structures)

Dossier	16015533 - LES YEUX DE L'OUIE-LE JOUR OU J'AI DECOUVERT QUE JANE FONDA ETAIT BRUNE-ANNA SALZBERG			
Bénéficiaire	R25356 - LES YEUX DE L'OUIE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 925,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 850,00 €	TTC	50 %	4 925,00 €	

Dossier	16015538 - LA PLACE -FETES SAUVAGES- MARIE TERMIGNON ET LEILA HINCELIN			
Bénéficiaire	P0032701 - LA PLACE - CENTRE CULTUREL HIPHOP			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 720,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 440,00 €	TTC	50 %	2 720,00 €	

Dossier	16015546 - MAISON DE QUARTIER GAGARINE A IVRY SUR SEINE- GAGARINE- FANNY LIATARD ET JEREMY TROUILH			
Bénéficiaire	R23 - COMMUNE D'IVRY SUR SEINE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 000,00 €	TTC	50 %	5 000,00 €	

Dossier	16015548 - COLLEGE ANTOINE DE SAINT EXUPERY- CIAO SOCIALISME- JEAN-BAPTISTE GERMAIN ET GILDAS MADELENAT			
Bénéficiaire	P0035501 - COLLEGE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 600,00 €		Code nature	65511
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 200,00 €	TTC	50 %	3 600,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-604	Budget	2016

Dossier	16015559 - FONDS D'ACTION ET D'INITIATIVE ROCK- C'EST ICI, LE SOLEIL- ALICE DOUARD			
Bénéficiaire	P0035511 - FONDS D'ACTION ET D'INITIATIVE ROCK			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 900,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 800,00 €	HT	50 %	1 900,00 €	

Dossier	16015562 - CINE 104 (PANTIN) -MATHIAS ET LA REVOLUTION- NARUNA DE MACEDO KAPLAN			
Bénéficiaire	P0034126 - EST ENSEMBLE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 625,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 250,00 €	HT	50 %	4 625,00 €	

Dossier	16015565 - BROKEN GLASSES- ZAMA- PHILIPPE LACOTE			
Bénéficiaire	P0035652 - BROKEN GLASSES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 000,00 €	TTC	50 %	5 000,00 €	

Dossier	16015569 - LE COLLEGE JEAN-BAPTISTE CLEMENT- UN CHINOIS DANS LES TRANCHEES- SHOW CHUN LEE ET JEANNE TRUONG			
Bénéficiaire	P0035516 - COLLEGE JEAN-BAPTISTE CLEMENT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 725,00 €		Code nature	65511
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 450,00 €	HT	50 %	1 725,00 €	

Dossier	16015946 - LE MOUFFETARD- AMERANTE- KAREN GUILLOREL			
Bénéficiaire	R4777 - THEATRE DE LA MARIONNETTE A PARIS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 000,00 €	HT	50 %	4 500,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-604	Budget	2016

Dossier	16017283 - FESTIVAL COTE COURT-ARIANE-MARINA DEAK			
Bénéficiaire	R23336 - COTE COURT			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 615,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 430,00 €	TTC	48,94 %	4 615,00 €	

Dossier	16017284 - COLLEGE JEAN VILAR-ILS ME LAISSENT L'EXIL-LAETITIA TURA			
Bénéficiaire	R37239 - COLLEGE JEAN VILAR			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 500,00 €		Code nature	65511
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 000,00 €	TTC	50 %	1 500,00 €	

Dossier	16017289 - EPM DE PORCHEVILLE -GREG ET MARTHA-OLIVIER HEMS			
Bénéficiaire	P0035744 - ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE DE PORCHEVILLE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 340,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 680,00 €	TTC	50 %	3 340,00 €	

Dossier	16017292 - ACTES ET CITES -AUX BAINS-DOUCHES -JULIE CONTE			
Bénéficiaire	P0035745 - ACTES ET CITES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 210,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 420,00 €	TTC	50 %	1 210,00 €	

Dossier	16017296 - MUSEE NATIONAL DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION- LA CHAMBRE AUX TROIS HISTOIRES-ADELINE GONIN			
Bénéficiaire	P0020799 - ETABLISSEMENT PUBLIC DU PALAIS DE LA PORTE DOREE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
11 300,00 €	HT	44,25 %	5 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-604	Budget	2016

Dossier	16017304 - 1000 VISAGES -LES MONSTRES CALMES -LAURIE LASSALE ET LUCILLE DUPRE			
Bénéficiaire	P0016055 - 1000 VISAGES PRODUCTION			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
11 000,00 €	TTC	45,45 %	5 000,00 €	

Dossier	16017308 - CENTRE KIRIKOU-NOTRE CHATEAU- PHILIPPE ULYSSE ET LOLA CREIS			
Bénéficiaire	EX001176 - ASSOC REEL SYMBOLE IMAGINAIRE LA RESSOURCE KIRIKOU			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 085,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 170,00 €	TTC	50 %	4 085,00 €	

Dossier	16017310 - LE COLLEGE LOUISE MICHEL- DETOURS- BONGORE ET MATHILDE JAUVIN			
Bénéficiaire	P0035752 - COLLEGE LOUISE MICHEL			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 200,00 €		Code nature	65511
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 400,00 €	HT	50 %	3 200,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000787 - Aide à l'écriture de scénario (structures)	61 945,00 €

Dispositif : N° 00000788 - Aide à l'écriture de scénario (auteurs)

Dossier	EX011164 - KAREN GUILLOREL- AMERANTE-LE MOUFFETARD			
Bénéficiaire	EXP00994 - GUILLOREL KAREN			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	12 000,00 €		Code nature	6513
Par application du barème			Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
			12 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-604	Budget	2016

Dossier	EX013064 - MARIE TERMIGNON -FETES SAUVAGES-LA PLACE		
Bénéficiaire	EXP01765 - TERMIGNON MARIE		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	6 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		6 000,00 €	

Dossier	EX013066 - NARUNA DE MACEDO KAPLAN-MATHIAS ET LA REVOLUTION- CINE 104 (PANTIN)		
Bénéficiaire	EXP01767 - DE MACEDO NARUNA KAPLAN		
Localisation	EST ENSEMBLE (EPT8)		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	12 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		12 000,00 €	

Dossier	EX013072 - GILDAS MADELENAT- CIAO SOCIALISME- COLLEGE SAINT EXUPERY A ROSNY SOUS BOIS		
Bénéficiaire	EXP01770 - MADELENAT GILDAS		
Localisation	ROSNY-SOUS-BOIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	6 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		6 000,00 €	

Dossier	EX013078 - ANNA SALZBERG-LE JOUR OU J'AI DECOUVERT QUE JANE FONDA ETAIT BRUNE-LES YEUX DE L'OUIE		
Bénéficiaire	EXP01772 - SALZBERG ANNA		
Localisation	LA COURNEUVE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	12 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		12 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-604	Budget	2016

Dossier	EX013089 - FANNY LIATARD -GAGARINE- MAISON DE QUARTIER GAGARINE A IVRY SUR SEINE		
Bénéficiaire	EXP01776 - LIATARD FANNY		
Localisation	IVRY-SUR-SEINE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	6 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		6 000,00 €	

Dossier	EX013091 - PHILIPPE LACOTE-ZAMA- BROKEN GLASSES		
Bénéficiaire	P0035514 - LACOTE PHILIPPE		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	12 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		12 000,00 €	

Dossier	EX013095 - ALICE DOUARD- C'EST ICI, LE SOLEIL- FONDS D'ACTION ET D'INITIATIVE ROCK		
Bénéficiaire	EXP01778 - DOUARD ALICE		
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	12 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		12 000,00 €	

Dossier	EX013097 - SHOW CHUN LEE- UN CHINOIS DANS LES TRANCHEES- COLLEGE JEAN-BAPTISTE CLEMENT (75020)		
Bénéficiaire	EXP01779 - LEE SHOW CHUN		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	6 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		6 000,00 €	

Dossier	EX013727 - MARINA DEAK-ARIANE-FESTIVAL COTE COURT		
Bénéficiaire	EXP00878 - DEAK MARINA		
Localisation	SEINE SAINT DENIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	12 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		12 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-604	Budget	2016

Dossier	EX013739 - JULIE CONTE-AUX BAINS-DOUCHES-ACTES ET CITES		
Bénéficiaire	EXP01787 - CONTE JULIE		
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	10 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		10 000,00 €	

Dossier	EX013795 - OLIVIER HEMS- GREG ET MARTHA-EPM DE PORCHEVILLE		
Bénéficiaire	EXP01792 - HEMS OLIVIER		
Localisation	YVELINES		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	12 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		12 000,00 €	

Dossier	EX013801 - LAURIE LASSALE- LES MONSTRES CALMES- 1000 VISAGES		
Bénéficiaire	EXP01793 - LASSALLE LAURIE		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	6 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		6 000,00 €	

Dossier	EX013833 - LOLA CREIS- NOTRE CHATEAU- LE CENTRE KIRIKOU		
Bénéficiaire	EXP01802 - CREIS LOLA		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	6 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		6 000,00 €	

Dossier	EX013836 - LAETITIA TURA-ILS ME LAISSENT L'EXIL-COLLEGE JEAN VILAR (LA COURNEUVE)		
Bénéficiaire	EXP01804 - TURA LAETITIA		
Localisation	LA COURNEUVE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	12 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		12 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-604	Budget	2016

Dossier	EX013845 - BONGORE- DETOURS- COLLEGE LOUISE MICHEL (CLICHY-SOUS-BOIS)		
Bénéficiaire	EXP01810 - AGUILERA CASTRILLO JOSE LUIS		
Localisation	CLICHY-SOUS-BOIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	6 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		6 000,00 €	

Dossier	EX013850 - ADELINE GONIN- LA CHAMBRES AUX TROIS HISTOIRES-MUSEE NATIONAL DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION		
Bénéficiaire	EXP01815 - GONIN ADELINE		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	12 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		12 000,00 €	

Dossier	16015535 - LEILA HINCELIN-FETES SAUVAGES-LA PLACE		
Bénéficiaire	P0035490 - HINCELIN LEILA		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	6 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		6 000,00 €	

Dossier	16015544 - JEREMY TROUILH- GAGARINE- MAISON DE QUARTIER GAGARINE A IVRY SUR SEINE		
Bénéficiaire	P0035494 - TROUILH JEREMY		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	6 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		6 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-604	Budget	2016

Dossier	16015547 - JEAN-BAPTISTE GERMAIN- CIAO SOCIALISME- COLLEGE SAINT EXUPERY A ROSNY-SOUS-BOIS		
Bénéficiaire	P0035497 - MADELENAT GILDAS		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	6 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		6 000,00 €	

Dossier	16015568 - JEANNE TRUONG- UN CHINOIS DANS LES TRANCHEES- COLLEGE JEAN-BAPTISTE CLEMENT (75020)		
Bénéficiaire	P0035515 - TRUONG JEANNE		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	6 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		6 000,00 €	

Dossier	16017302 - LUCILLE DUPRE- LES MONSTRES CALMES -1000 VISAGES		
Bénéficiaire	P0035747 - DUPRE LUCILLE		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	6 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		6 000,00 €	

Dossier	16017307 - PHILIPPE ULYSSE-NOTRE CHATEAU-LE CENTRE KIRIKOU		
Bénéficiaire	P0035751 - ULYSSE PHILIPPE		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	6 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		6 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-604	Budget	2016

Dossier	16017309 - MATHILDE JAUVIN- DETOURS- LE COLLEGE LOUISE MICHEL (CLICHY-SOUS-BOIS)		
Bénéficiaire	P0035748 - JAUVIN MATHILDE		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	6 000,00 €	Code nature	6513
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		6 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000788 - Aide à l'écriture de scénario (auteurs)	202 000,00 €

Total sur l'imputation 933 - 312 - 131009 - 13100904	263 945,00 €

Chapitre	**933 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**312 - Activités culturelles et artistiques**
Programme	**131009 - Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel**
Action	**13100905 - Aide après réalisation**

Dispositif : N° 00000761 - Aide après réalisation

Dossier	16015830 - je ne me souviens de rien de Diane Sara Bouzgarrou - Triptyque films		
Bénéficiaire	P0016168 - TRIPTYQUE FILMS		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	15 000,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		15 000,00 €	

Dossier	16015840 - L'utopie sanglante de François Caillat - TEMPO FILMS		
Bénéficiaire	P0035567 - TEMPO FILMS		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	10 000,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-604	Budget	2016

Dossier	16015843 - Les corps interdits de Jérémie Reichenbach - Quilombo Films		
Bénéficiaire	P0024298 - QUILOMBO FILMS		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	8 000,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		8 000,00 €	

Dossier	16015859 - CINQ NUITS de Guillaume Orignac - ARAUCANIA FILMS		
Bénéficiaire	P0007884 - ARAUCANIA FILMS		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	15 000,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		15 000,00 €	

Dossier	16015875 - LE MILIEU D'UN LAC de Guillaume Mainguet - Good fortune films		
Bénéficiaire	P0035575 - GOOD FORTUNE FILMS		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	10 000,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		10 000,00 €	

Dossier	16015912 - Adieu Mandalay de Midi Z - House on Fire		
Bénéficiaire	P0000575 - HOUSE ON FIRE		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	40 000,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		40 000,00 €	

Dossier	16015913 - Dernières nouvelles du Cosmos de Julie Bertuccelli - Les films du poisson		
Bénéficiaire	R33703 - LES FILMS DU POISSON		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	30 000,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		30 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-604	Budget	2016

Dossier	16015915 - Le poisson de Martin Verdet - La Traverse		
Bénéficiaire	P0035588 - LA TRAVERSE		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	35 000,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		35 000,00 €	

Dossier	16015922 - Félicité d'Alain Gomis - Andolfi		
Bénéficiaire	P0007822 - ANDOLFI		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	45 000,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		45 000,00 €	

Dossier	16015923 - Jeune femme de Léonor Serraille - Blue monday productions		
Bénéficiaire	EX002203 - BLUE MONDAY PRODUCTIONS		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	40 000,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		40 000,00 €	

Dossier	16015925 - Le coeur du conflit de Judith Cahen et Masayasu Eguchi - Inter bay films		
Bénéficiaire	P0035590 - INTER BAY FILMS		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	30 000,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		30 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000761 - Aide après réalisation	278 000,00 €

Total sur l'imputation 933 - 312 - 131009 - 13100905	278 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-604	Budget	2016

Chapitre	**903 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**312 - Activités culturelles et artistiques**
Programme	**131015 - Fonds d'investissement pour la culture**
Action	**13101502 - Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle**

Dispositif : N° 00000958 - Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)

Dossier	EX012883 - LE RIRE DE MA MERE		
Bénéficiaire	P0007203 - LOMA NASHA FILMS		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	250 000,00 €	Code nature	20422
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		250 000,00 €	

Dossier	EX013366 - YEMMA		
Bénéficiaire	EXM00629 - COMIC STRIP PRODUCTION		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	45 000,00 €	Code nature	20422
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		45 000,00 €	

Dossier	EX013379 - LES FANTOMES D'ISMAEL		
Bénéficiaire	R25520 - WHY NOT PRODUCTIONS		
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	380 000,00 €	Code nature	20422
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		380 000,00 €	

Dossier	EX013380 - LES JEUNESSES HITLERIENNES		
Bénéficiaire	P0004325 - ZED ZOOETHNOLOGICAL DOCUMENTARIES		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	100 000,00 €	Code nature	20422
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		100 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-604	Budget	2016

Dossier	EX013388 - LES ROUTES DE L'ESCLAVAGE		
Bénéficiaire	EX005199 - COMPAGNIE DES PHARES ET BALISES		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	100 000,00 €	Code nature	20422
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		100 000,00 €	

Dossier	EX013391 - UNE SAISON EN FRANCE		
Bénéficiaire	EX006441 - PILI FILMS		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	335 000,00 €	Code nature	20422
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		335 000,00 €	

Dossier	EX013432 - JUSTE UN REGARD		
Bénéficiaire	R33625 - VAB		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	380 000,00 €	Code nature	20422
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		380 000,00 €	

Dossier	EX013439 - URBAN STORIES		
Bénéficiaire	EXM00642 - SEVEN 52		
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	37 000,00 €	Code nature	20422
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		37 000,00 €	

Dossier	EX013445 - AMIN		
Bénéficiaire	P0004330 - ISTIQLAL FILMS		
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	240 000,00 €	Code nature	20422
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		240 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-604	Budget	2016

Dossier	EX013446 - UN VILLAGE FRANCAIS saison 7		
Bénéficiaire	EXM00241 - TETRA MEDIA FICTION		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	302 000,00 €	Code nature	20422
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		302 000,00 €	

Dossier	EX013460 - BONNE POMME		
Bénéficiaire	R29979 - THELMA FILMS		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	355 000,00 €	Code nature	20422
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		355 000,00 €	

Dossier	EX013464 - DERAISONNE MOI		
Bénéficiaire	EX002053 - YAMI 2		
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	44 000,00 €	Code nature	20422
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		44 000,00 €	

Dossier	EX013469 - RODIN DIVINO INFERNO		
Bénéficiaire	EXM00078 - LES BONS CLIENTS		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	80 000,00 €	Code nature	20422
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		80 000,00 €	

Dossier	EX013474 - 12 JOURS		
Bénéficiaire	R35388 - PALMERAIE ET DESERT		
Localisation	CLAMART		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	90 000,00 €	Code nature	20422
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		90 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-604	Budget	2016

Dossier	EX013484 - LES HIRONDELLES DE KABOUL		
Bénéficiaire	EXM00485 - LES ARMATEURS		
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	270 000,00 €	Code nature	20422
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		270 000,00 €	

Dossier	EX013490 - 120 battements par minute		
Bénéficiaire	P0018946 - LES FILMS DE PIERRE		
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	300 000,00 €	Code nature	20422
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		300 000,00 €	

Dossier	EX013495 - LE DERNIER VIDE GRENIER DE CLAIRE DARLING		
Bénéficiaire	R33703 - LES FILMS DU POISSON		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	340 000,00 €	Code nature	20422
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		340 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000958 - Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)	3 648 000,00 €

Total sur l'imputation 903 - 312 - 131015 - 13101502	3 648 000,00 €

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION -FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015996

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FESTIVAL SERIES MANIA - 8EME EDITION - 2017

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	2 575 766,00 €	2,52 %	65 000,00 €
	Montant Total de la subvention		65 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FORUM DES IMAGES FORUM DES HALLES
Adresse administrative : PTE SAINT-EUSTACHE
75001 PARIS 01
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Laurence HERSZBERG, Directrice générale
Date de publication au JO : NC
N° SIRET : 33212365200023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux manifestations cinématographiques
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objet du projet : 8EME EDITION DU FESTIVAL SERIES MANIA EN 2017

Date prévisionnelle de début de projet : 8 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 23 avril 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette manifestation a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution (cf. article dérogatoire).

Objectifs :
8ème édition du Festival Séries Mania
Du 13 au 23 avril 2017 au Forum des Images, à l'UGC Les Halles et au Grand Rex à Paris, et dans quelques cinémas franciliens en mai-juin 2017

Description :
Séries mania est un festival de séries télévisuelles qui souhaite faire découvrir en avant premières les dernières créations audiovisuelles du monde entier au public francilien au Forum des Images à Paris, à l'UGC Les Halles et au Grand Rex à Paris. Une diffusion dans quelques cinémas franciliens est prévue dans le réseau de salles de l'ACRIF en mai et juin 2017.

Fort du succès des sept premières éditions, le Forum des Images propose pour cette huitième saison du festival, un panorama des dernières séries crées, des rencontres, des tables rondes et des masters class avec des acteurs, des réalisateurs et des producteurs.

Comme lors de l'édition précédente, des prix seront décernés, par le public et par un jury de journalistes internationaux. Est également prévu un forum européen de coproduction « Séries Mania » où des projets à la recherche de financement seront sélectionnés et présentés à des producteurs de chaînes européennes.

Intérêt régional :
Diversité culturelle et innovation : le festival programme des séries inédites en avant-première
Education à l'image : pas d'action spécifique en direction des scolaires
Actions professionnalisantes : master class, conférences, forum de coproductions internationales
Diffusion territoriale et rayonnement régional : le festival souhaite s'appuyer sur le réseau des cinémas de l'ACRIF pour diffuser sur le territoire francilien. Pour l'instant il n'est pas question de partenariat avec le festival « Série, séries » de Fontainebleau.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de copies	180 840,00	7,02%
Frais de mission	392 580,00	15,24%
Programmation	280 800,00	10,90%
Frais de personnel	814 406,00	31,62%
Animations	417 600,00	16,21%
Communication	489 540,00	19,01%
Total	2 575 766,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ville de Paris (acquis)	421 466,00	16,36%
Région IdF (sollicitée)	120 000,00	4,66%
CNC (EC)	650 000,00	25,24%
SACD (EC)	50 000,00	1,94%
Procirep (EC)	15 000,00	0,58%
MEDIA (acquis)	225 200,00	8,74%
Chaines TV	200 400,00	7,78%
Autres partenariats	790 500,00	30,69%
Produits divers	103 200,00	4,01%
Total	2 575 766,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	55 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	100 000,00 €
2013	Soutien aux manifestations cinématographiques	80 000,00 €
2014	Soutien à la création et à la diffusion numérique	125 000,00 €
2014	Soutien aux manifestations cinématographiques	65 000,00 €
2015	Soutien à la création et à la diffusion numérique	125 000,00 €
2015	Soutien aux manifestations cinématographiques	65 000,00 €
	Montant total	560 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016313

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : POUR UNE DIFFUSION DU CINEMA INDEPENDANT EN REGION ILE-DE-FRANCE - 2017

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	246 135,00 €	28,44 %	70 000,00 €
	Montant Total de la subvention		70 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACID ASS DU CINEMA INDEPENDANT POUR SA DIFFUS
Adresse administrative : 14 RUE ALEXANDRE PARODI 75010 PARIS 10
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Frédéric RAMADE, Président
Date de publication au JO : NC
N° SIRET : 39018225100053

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux réseaux cinématographiques
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objectifs :
POUR UNE DIFFUSION DU CINEMA INDEPENDANT EN REGION ILE-DE-FRANCE
Dans les salles « art et essai » d'Ile-de-France du 1er janvier au 31 décembre 2017

Description :
Depuis 1992, l'Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion s'attache à promouvoir la diversité des formes de création cinématographique et à favoriser la rencontre entre le film, les publics et les cinéastes. Le travail de cette association de réalisateurs constitue un véritable réseau de diffusion, conçu comme un outil d'intérêt général pour les publics des salles - comme pour l'ensemble de la profession cinématographique - au service d'un cinéma créatif et novateur.

Depuis 2007, le soutien du Conseil Régional permet à l'ACID :
-de renforcer la diffusion du cinéma indépendant dans le réseau des salles de cinéma « art et essai » en Ile-de-France ;
-de multiplier les rencontres avec les créateurs dans les salles de cinéma (en leur assurant une rémunération pour ce travail d'éducation à l'image du grand public) ;
-de lutter contre la trop rapide disparition des films des écrans ;
-de mettre en place à l'automne la Reprise de la programmation cannoise en Île-de-France dans 15 cinémas favorisant ainsi la diversité des œuvres diffusées (films sans distributeurs) ;
-de proposer également aux salles franciliennes différents modes d'accompagnement culturel des films afin de permettre le croisement des publics (concerts, lectures de textes ou de scénarios…)

En 2017, l'ACID poursuivra son travail de développement des publics, notamment à travers la diffusion de

ses documents sur le film et son réseau de spectateurs, mais également vers le public scolaire avec un partenariat avec les CIP (Cinémas Indépendants parisiens) dans le cadre de "Lycéens et apprentis au cinéma".

Intérêt régional :
Diversité culturelle et innovation : ce réseau favorise la diffusion de longs métrages de films de jeunes réalisateurs émergents (fiction & documentaire)
Education et développement des publics : partenariat avec le dispositif d'éducation à l'image "Lycéens et apprentis au cinéma" et développement d'un réseau de spectateurs
Partenariats et actions professionnalisantes : accompagnement de la diffusion des films en salles par des réalisateurs, master class, rencontres avec les publics
Diffusion territoriale et rayonnement régional : le réseau diffuse les films qu'il soutient dans toute l'Île-de-France, et la Reprise de sa sélection cannoise à l'automne se déroule dans une quinzaine de salles franciliennes.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	Taux
Achats et services extérieurs	16 250,00	6,60%
Charges de Personnel	105 835,00	43,00%
Actions de diffusion	56 250,00	22,85%
Communication	67 800,00	27,55%
Total	246 135,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	Taux
CCAS	15 000,00	6,09%
ADAMI	12 000,00	4,88%
SACD	10 000,00	4,06%
SACEM	6 000,00	2,44%
CNC (EC)	120 000,00	48,75%
Région IDF (sollicité)	70 000,00	28,44%
Ressources propres	9 135,00	3,71%
SCAM	4 000,00	1,63%
Total	246 135,00	100,00%

Exercice	Montant
2017	70 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux réseaux cinématographiques	60 000,00 €
2014	Soutien aux réseaux cinématographiques	70 000,00 €
2015	Soutien aux réseaux cinématographiques	70 000,00 €
	Montant total	200 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016333

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACTION DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DU COURT-METRAGE EN IDF - 2017

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	103 000,00 €	24,27 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGENCE DU COURT METRAGE
Adresse administrative : 77 RUE DES CEVENNES
75015 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur PHILIPPE PILARD, Président
Date de publication au JO : NC
N° SIRET : 32785198600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux réseaux cinématographiques
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objet du projet : ACTION DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DU COURT-METRAGE EN IDF EN 2017

Objectifs :
ACTION DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DU COURT-METRAGE EN ILE-DE-FRANCE
Du 1er janvier au 31 décembre 2017

Description :
Fondée en 1983, l'Agence du court métrage, a pour mission de promouvoir et développer la diffusion des films courts. De la fiction à l'animation, en passant par le documentaire ou l'expérimental, le court métrage englobe une grande diversité de genres et de modes d'expression. Les actions de l'agence se déclinent ainsi : conserver la mémoire du court métrage (un catalogue de plus de 10 000 titres sur différents supports), le diffuser sur tous les écrans, y sensibiliser tous les publics et enfin structurer et accompagner son secteur professionnel. Son activité économique de location de films génère 500 000 euros de recettes par an qui sont reversées aux ayant-droits.

En Île-de-France, l'Agence mène un travail spécifique de promotion et de diffusion du film court qui met en réseau de nombreux acteurs franciliens (salles de cinéma art & essai festivals, institutions publiques, etc.). En 2016, 54 cinémas franciliens (repartis sur les 8 départements) sont adhérents à leur dispositif de diffusion : le RADI (Réseau Alternatif de Diffusion) qui permet de présenter systématiquement un court métrage en première partie de séance. L'Agence favorise également la diffusion en Île-de-France des courts métrages aidés après réalisation par la Région.

En 2017, l'Agence du court métrage développera sur le territoire francilien la mise en place du Kinetoscope (plateforme pédagogique sur le court-métrage à destination des lycéens), ainsi que la plateforme professionnelle "FilmFest Platform" pour les festivals franciliens.

L'Agence du court-métrage joue également pleinement son rôle de centre de ressources en conseillant les exploitants franciliens pour la programmation de de films courts dans leurs salles. Grâce un un nouvel outil, la "visionneuse" les programmateurs pourront en 2017 - grâce à l'aide de la Région - visionner par internet l'ensemble du catalogue de l'Agence.

Intérêt régional :
Diversité culturelle et innovation : ce réseau favorise la diffusion des courts métrages de films de jeunes réalisateurs émergents (animation, fiction & documentaire)
Education et développement des publics : développement d'une plateforme spécifique à destination des lycéens franciliens (Le Kinetoscope)
Partenariats et actions professionnalisantes : accompagnement de la diffusion des films en salles, conseils en programmation
Diffusion territoriale et rayonnement régional : le réseau diffuse des courts-métrages dans 54 cinémas répartis sur les 8 départements de la Région.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	Taux
Achats	53 500,00	51,94%
Services extérieurs	23 900,00	23,20%
Charges de personnels	25 600,00	24,86%
Total	103 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	Taux
Fonds propres ACM	43 000,00	41,74%
CNC (att.)	30 000,00	29,13%
Région Ile-de-France (sollicitée)	30 000,00	29,13%
Total	103 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux réseaux cinématographiques	25 000,00 €
2014	Soutien aux réseaux cinématographiques	25 000,00 €
2015	Soutien aux réseaux cinématographiques	30 000,00 €
	Montant total	80 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016318

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACTION CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE SUR UN RESEAU DE 65 SALLES FRANCILIENNES EN 2017

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	129 000,00 €	19,38 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACRIF ASS CINEMAS DE RECHERCHE IDF
Adresse administrative : 19 RUE FREDERICK LEMAITRE
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Dominique TOULAT, Président
Date de publication au JO : 3 février 1982
N° SIRET : 38120290200031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux réseaux cinématographiques
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objet du projet : ACTION CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE SUR UN RESEAU DE 65 SALLES FRANCILIENNES EN 2017

Objectifs :
ACTION CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE SUR UN RESEAU DE 65 SALLES FRANCILIENNES
Du 1er janvier au 31 décembre 2017

Description :
L'ACRIF (Association des Cinémas de Recherche d'Île-de-France) créée à l'initiative de responsables de salles de cinémas en 1982, regroupe aujourd'hui 65 salles de cinémas sur sept des huit départements franciliens (hors Paris). Son action et ses objectifs s'articulent autour de trois axes principaux : le soutien aux œuvres dites « fragiles » (premiers films, genres peu diffusés, documentaires de création) ; l'animation des salles (rencontres, débats, partenariats locaux), et la transmission au jeune public. Pour mieux accompagner le passage des salles de cinéma au numérique, l'ACRIF va continuer à développer ses actions dans le domaine de la formation des professionnels et du renouvellement des publics.

En 2017, l'ACRIF proposera aux animateurs de son réseau de salles sur le territoire francilien, les actions structurantes suivantes :
- soutien à la diffusion des films (circulation de copies, accompagnement culturel) ;
- ateliers pour les programmateurs de salles ;
- intégrales Sébastien Betbeder et Henri-François Imbert ;
- coordination en Ile-de-France du Mois du Film Documentaire ;

- ateliers jeune public (formation des animateurs jeune public des cinémas) ;
- parcours de cinéma (sur le comédie française) ;
- journées de réflexion sur les enjeux numériques ;
- diffusion du Festival "Série mania" en Île-de-France ;
- réalisation d'un web documentaire sur les salles du réseau.

Le site internet du réseau a été remanié pour permettre aux adhérents de développer des pratiques de diffusion pour les encourager à valoriser la diversité culturelle sur leurs écrans et construire un nouveau rapport avec les spectateurs. L'association poursuivra également son travail de sensibilisation des élus locaux.

L'ACRIF (en groupement solidaire avec les CIP – Cinémas Indépendants Parisiens) est l'opérateur pour la Région du dispositif national d'éducation à l'image « Lycéens et apprentis au cinéma » pour la période 2014-2017. Son action culturelle cinématographique est totalement dissociée de ses activités pédagogiques.

Intérêt régional :
Diversité culturelle et innovation : ce réseau favorise la diffusion de longs métrages de films de jeunes réalisateurs émergents (animation, fiction & documentaire)
Education et développement des publics : mise en œuvre du dispositif d'éducation à l'image "Lycéens et apprentis au cinéma" (marché public), site internet participatif
Partenariats et actions professionnalisantes : accompagnement de la diffusion des films en salles, formation et journées professionnelles pour le personnel des salles
Diffusion territoriale et rayonnement régional : le réseau diffuse les films dans 65 salles franciliennes reparties sur 7 départements de la Région (hors Paris)

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Soutien au film	27 000,00	20,93%
Sensibilisation des professionnels et des élus	27 000,00	20,93%
Programmation dans les salles	45 000,00	34,88%
Animation du réseau des salles	30 000,00	23,26%
Total	129 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (EC)	55 000,00	42,64%
Région IDF (sollicité)	35 000,00	27,13%
Cotisations	39 000,00	30,23%
Total	129 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux réseaux cinématographiques	25 000,00 €
2014	Soutien aux réseaux cinématographiques	25 000,00 €
2015	Soutien aux réseaux cinématographiques	25 000,00 €
	Montant total	125 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016336

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : UNIVERSITE PERMANENTE DU CINEMA DOCUMENTAIRE - 2017

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	44 400,00 €	22,52 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATELIERS VARAN
Adresse administrative : 6 IMP MONT LOUIS
75011 PARIS 11
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Claude GUISARD, Président
Date de publication au JO : NC
N° SIRET : 34991927400010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux réseaux cinématographiques
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objectifs :
UNIVERSITE PERMANENTE DU CINEMA DOCUMENTAIRE EN 2017
Cycle de 20 rencontres hebdomadaires aux Ateliers Varan, centre de formation et de ressources dédié au cinéma documentaire

Description :
L'association les Ateliers Varan a pour objet d'assurer des activités de recherche, de formation, d'enseignement, de documentation dans le domaine audiovisuel. En plus de la formation à la réalisation et des stages professionnalisant qui explorent les pratiques actuelles du documentaire, les Ateliers Varan organisent des rencontres, des projections-débats à destination de tous les publics : jeunes réalisateurs, monteurs, cinéphiles, etc.

Toutes ces initiatives s'appuient sur les orientations données par Jean Rouch à la création de l'association dans les années 80. La spécificité des interventions des Ateliers Varan dans tous les domaines est de lier réflexion, théorie et pratique. L'objectif de ce cycle de 20 rencontres hebdomadaires, dénommé « Les Dimanches de Varan » est de sensibiliser un large public au cinéma documentaire - et notamment francilien - en approfondissant la réflexion sur l'histoire et l'évolution du cinéma documentaire ainsi que sur la diversité de ses écritures. Ces rencontres seront filmées et consultables sur le site de l'association.

Les Dimanches de Varan sont des rencontres autour du cinéma documentaire : cartes blanches à des critiques, des penseurs et des cinéastes pour aider à voir et entendre ce qui se perçoit à travers le cinéma, et à y réfléchir avec les films. Le mode de fonctionnement de ces rencontres est celui de l'échange avec le public. Ces 20 rencontres seront réparties en cycles de 3 ou 4 séances, le dimanche de 10h00 à 14h00 aux Ateliers Varan à Paris.

Intérêt régional :
Diversité culturelle et innovation : par son rôle de centre de ressources pour les réalisateurs de documentaires, les Ateliers Varan contribuent au développement de la diversité culturelle et de l'innovation en Île-de-France.
Education et développement des publics : les Ateliers Varan mènent une opération d'éducation à l'image avec ce cycle de documentaires
Partenariats et actions professionnalisantes : les Ateliers Varan favorisent l'insertion professionnelle par l'organisation de formation
Diffusion territoriale et rayonnement régional : le centre de ressources accueille des jeunes réalisateurs émergents de toute l'Île-de-France

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	Taux
Intervenants, honoraires	12 000,00	27.,02%
Frais techniques	6 500,00	14,64%
Communication	16 000,00	36,04%
Captation, mise en ligne	7 000,00	15,77%
Frais généraux	2 900,00	6,53%
Total	44 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	Taux
SCAM (acquis)	10 000,00	22,52%
DRAC IdF (en cours)	5 000,00	11,26%
Région IdF (sollicitée)	13 000,00	29,28%
Ville de Paris (en cours)	2 500,00	5,63%
Participations	5 000,00	11,26%
Fonds propres	8 900,00	20,05%
Total	44 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux réseaux cinématographiques	10 000,00 €
2014	Soutien aux réseaux cinématographiques	10 000,00 €
2015	Soutien aux réseaux cinématographiques	10 000,00 €
	Montant total	42 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016088

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE DANS LE VAL DE MARNE - 2017

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	342 000,00 €	5,85 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CINEMA PUBLIC
Adresse administrative : 52 RUE JOSEPH DE MAISTRE
75018 PARIS 18
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Corinne TURPIN, Présidente
Date de publication au JO : NC
N° SIRET : 32683445400026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux réseaux cinématographiques
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objet du projet : ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE DANS LE VAL DE MARNE EN 2017

Objectifs :
Action pédagogique et culturelle cinématographique sur le réseau des salles de cinéma du Val de Marne
Du 1er janvier au 31 décembre 2017

Description :
L'association Cinéma Public, crée en 1978 regroupe aujourd'hui 16 cinémas publics et associatifs sur le département du Val de Marne. Son action et ses objectifs s'articulent autour de trois axes principaux : les actions pédagogiques (avec le dispositif d'éducation à l'image Collège au Cinéma); l'animation des salles (rencontres, débats, partenariats locaux), et la diffusion des films (principalement via son action phare : le festival international de film pour enfants, « Ciné Junior »).

En 2017, Cinéma Public proposera à son réseau de salles sur le territoire val-de-marnais, les actions structurantes suivantes :
- des formations et des conseils en direction du personnel des salles ;
- le pilotage du dispositif d'éducation à l'image Collège au Cinéma ;
- des ateliers pédagogiques (scolaires & jeune public) ;
- des actions à l'international (diffusion de programmes) ;
- l'organisation de journées professionnelles ;
- le festival « Ciné Junior » (27ème édition – 25 janvier au 7 février 2017) ;

En 2017, le festival international de films pour enfants « Ciné Junior » programmera des séances dans 28 lieux du département (dont 16 cinémas) mais aussi dans 11 autres cinémas de 5 autres départements

franciliens. Le festival organise une compétition de long-métrages de films inédits dont le lauréat se verra doté d'une aide à la distribution.

Intérêt régional :
Diversité culturelle et innovation : ce réseau favorise la diffusion de courts métrages, de films "jeune public", et de films de jeunes réalisateurs émergents (fiction & animation)
Education et développement des publics : ateliers pédagogiques et pilotage du dispositif d'éducation à l'image "Collège au cinéma"
Partenariats et actions professionnalisantes : organisation de journées professionnelles et d'actions de formation pour les personnels des salles de cinéma
Diffusion territoriale et rayonnement régional : le réseau regroupe 16 salles de cinéma du département & diffuse son festival dans 28 villes du Val-de-marne mais également dans 5 autres départements franciliens (77, 78, 91, 92 et 93)

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	19 829,00	5,80%
Services extérieurs	35 090,00	10,26%
Autres services extérieurs	79 165,00	23,15%
Impôts et taxes	3 342,00	0,98%
Charges de personnel	187 038,00	54,69%
Charges exceptionnelles	17 536,00	5,12%
Total	342 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de services	107 109,00	31,32%
DRAC (EC)	28 000,00	8,19%
Conseil Général 94 (Att.)	195 300,00	57,10%
CR IDF (sollicité)	20 000,00	5,85%
Produits de gestion courante	2 450,00	0,72%
Autres ressources	1 825,00	0,53%
TVA collectée	-12 684,00	-3,71%
Total	342 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux manifestations cinématographiques	16 000,00 €
2014	Soutien aux manifestations cinématographiques	20 000,00 €
2015	Soutien aux réseaux cinématographiques	20 000,00 €
	Montant total	*56 000,00 €*

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016330

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACTION CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE SUR UN RESEAU DE 29 SALLES INDEPENDANTES - 2017

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	432 772,00 €	6,93 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS DES CINEMAS INDEPENDANTS PARISIENS
Adresse administrative : 135 RUE SAINT MARTIN 75004 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Isabelle GIBBAL-HARDY, Présidente
Date de publication au JO : NC
N° SIRET : 39266980000055

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux réseaux cinématographiques
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objet du projet : ACTION CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE SUR UN RESEAU DE 29 SALLES INDEPENDANTES EN 2017

Objectifs :
Action culturelle cinématographique sur un réseau de 29 salles de cinéma indépendantes à Paris durant toute l'année 2017

Description :
Les CIP (Association des Cinémas Indépendants de Paris) regroupent aujourd'hui 29 salles de cinémas indépendantes (soit 78 écrans). Son action et ses objectifs s'articulent autour de trois axes principaux : une action culturelle pour la valorisation du cinéma indépendant, une action d'initiation à l'art cinématographique en direction du jeune public hors temps scolaire et un rôle de centre de ressources et de formation permanente pour les salariés des cinémas du réseau.

En 2017, les CIP proposeront à leur réseau de salles, les actions suivantes :
- "les rendez-vous des CIP" (séances exceptionnelles, festivals, ateliers ...) ;
- "l'enfance de l'art" (action d'initiation à l'art cinématographique pour le jeune public et leurs parents hors temps scolaire) ;
- la deuxième édition d'une nouvelle manifestation : "Avant premières" en juillet 2017 ;
- une valorisation du court-métrage en partenariat avec la Région ;
- une aide personnalisée et des conseils aux exploitants.

Pour développer ces actions, les CIP mettent en place des moyens importants de communication (publications, nouveau site internet dédié) dans l'optique de renouveler le public des salles indépendantes à Paris. En 2017, les CIP intensifieront leurs actions de programmations communes, notamment lors de rétrospectives thématiques.

Pour dynamiser son réseau, les CIP ont créé en 2016 une carte d'abonnement commune à ses adhérents pour que le public puisse circuler dans les 29 salles indépendantes et bénéficier ainsi d'une offre culturelle optimale à des tarifs préférentiels.

Les CIP (en groupement solidaire avec l'ACRIF – l'Association des Cinémas de recherche d'Île-de-France) est l'opérateur pour la Région du dispositif national d'éducation à l'image « Lycéens et apprentis au cinéma » pour la période 2014-2017. Son action culturelle cinématographique est totalement dissociée de ses activités pédagogiques en temps scolaire.

Intérêt régional :
Diversité culturelle et innovation : ce réseau favorise la diffusion de courts & longs métrages de films de jeunes réalisateurs émergents (animation, fiction & documentaire)
Education et développement des publics : mise en œuvre du dispositif d'éducation à l'image "Lycéens et apprentis au cinéma" (marché public), site internet participatif
Partenariats et actions professionnalisantes : accompagnement de la diffusion des films en salles, formation et journées professionnelles pour le personnel des salles
Diffusion territoriale et rayonnement régional : le réseau diffuse les films dans 29 salles de cinéma indépendantes à Paris.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	127 324,00	29,42%
Services extérieurs	27 964,00	6,46%
Autres services extérieurs	87 884,00	20,26%
Charges de personnels	164 498,00	38,01%
Autres charges	25 102,00	5,85%
Total	432 772,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de services	173 174,00	40,01%
Adhésions	38 100,00	8,80%
DRAC IDF (att.)	70 000,00	16,18%
Conseil Régional IDF (soll.)	36 000,00	8,32%
Ville de Paris (att.)	70 000,00	16,18%
Transfert de charges	20 305,00	4,69%
Partenariats et sponsors	25 193,00	5,82%
Total	432 772,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux réseaux cinématographiques	25 000,00 €
2014	Soutien aux réseaux cinématographiques	30 000,00 €
2015	Soutien aux réseaux cinématographiques	30 000,00 €
	Montant total	85 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016324

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CENTRE DE PROMOTION DU DOCUMENTAIRE - 2017

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	243 000,00 €	16,46 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DOCUMENTAIRE GRAND ECRAN
Adresse administrative : 52 AV DE FLANDRE
75019 PARIS 19
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Annick PEIGNE-GIULY, Présidente
Date de publication au JO : NC
N° SIRET : 38323049700026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux réseaux cinématographiques
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objet du projet : Activité en Île-de-France du CENTRE DE PROMOTION DU DOCUMENTAIRE en 2017

Objectifs :
Activité en Île-de-France du CENTRE DE PROMOTION DU DOCUMENTAIRE
Du 1er janvier au 31 décembre 2017

Description :
Depuis le regroupement en 2011 de ses activités de distribution, de formation et de promotion du film documentaire en une seule et même structure, l'association a conforté sa position d'interlocuteur de référence en matière de diffusion du film documentaire dans un contexte en pleine évolution avec le passage au numérique.

L'association a intensifié ses actions de valorisation des œuvres documentaires, en multipliant ses points de diffusion qui assurent sa visibilité dans 5 cinémas (à Paris et en périphérie) ainsi qu'avec ses programmes de films documentaires présentés dans les cinémas « art et essai » franciliens. Par ailleurs, elle a implanté durablement son activité de formation en Ile-de-France (ateliers conçus pour les programmateurs de films documentaires) et elle poursuit tout au long de l'année sa mission de conseil et de soutien aux professionnels de la diffusion, notamment en ce qui concerne les conseils de programmation auprès des exploitants franciliens.

En 2017, suite à la refonte de son site internet, l'association va continuer d'optimiser son rôle de centre de ressources. Elle va aussi continuer le processus de numérisation des films de son catalogue ce qui va entraîner des dépenses indispensables à la pérennisation de son action.

Intérêt régional :
Diversité culturelle et innovation : ce centre de ressources favorise la diffusion de longs métrages documentaires de jeunes réalisateurs émergents
Education et développement des publics : partenariat avec le dispositif d'éducation à l'image "Lycéens et apprentis au cinéma", site internet rénové
Partenariats et actions professionnalisantes : accompagnement de la diffusion des films en salles, formation pour le personnel des salles
Diffusion territoriale et rayonnement régional : ce réseau diffuse dans les salles "art & essai" franciliennes

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	Taux
Achats et services externes	77 000,00	31,69%
Charges de personnel	162 000,00	66,66%
Impôts et taxes	2 500,00	1,03%
Charges exceptionnelles	1 500,00	0,62%
Total	243 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	Taux
CNC (en cours)	130 000,00	53,50%
SCAM (en cours)	32 000,00	13,17%
Sacem (en cours)	4 000,00	1,65%
Région IdF (sollicitée)	40 000,00	16,46%
Ville de Paris (en cours)	13 000,00	5,35%
Recettes propres	24 000,00	9,87%
Total	243 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	40 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux réseaux cinématographiques	40 000,00 €
2014	Soutien aux réseaux cinématographiques	40 000,00 €
2015	Soutien aux réseaux cinématographiques	40 000,00 €
	Montant total	120 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016084

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE DANS LE VAL D'OISE - 2017

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	162 000,00 €	12,35 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ECRANS VO
Adresse administrative : 5 AV DE LA PALETTE
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur José AGUSTI, Président
Date de publication au JO : NC
N° SIRET : 44247030800028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux réseaux cinématographiques
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objet du projet : ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE DANS LE VAL D'OISE EN 2017

Objectifs :
Action pédagogique et culturelle cinématographique sur le réseau des salles de cinéma du Val d'Oise
Du 1er janvier au 31 décembre 2017

Description :
L'association Ecrans VO, crée en 2002 regroupe aujourd'hui 23 salles de cinémas sur le département du Val d'Oise. Son action et ses objectifs s'articulent autour de trois axes principaux : les actions pédagogiques (avec les dispositifs d'éducation à l'image Ecole et cinéma & Collège au Cinéma); l'animation des salles (rencontres, débats, partenariats locaux), et la diffusion des films (principalement via leur action phare : le festival du cinéma d'animation, « Image par image »).

En 2017, Ecrans VO proposera à son réseau de salles sur le territoire val-d'oisien, les actions structurantes suivantes :
- la carte cinépass VO : tarif réduit valable dans toutes les salles ;
- des formations et des conseils en direction du personnel des salles ;
- le pilotage du dispositif d'éducation à l'image Collège au Cinéma ;
- des ateliers pédagogiques (Balbuciné) ;
- l'organisation de journées professionnelles (patrimoine, numérique) ;
- le festival « Image par image » (17ème édition – du 4 au 25 février 2017) ;
- la circulation d'une exposition "Portraits de voyage" dans les cinémas.

En 2016, le festival de cinéma d'animation « Image par image » a réuni 12 000 spectateurs dans 32 villes du Val d'Oise qui ont accueilli du public dans des salles de cinéma ou des médiathèques. Le public - petits et grands - a pu découvrir des films en avant-premières, rencontrer des réalisateurs, voir des exposition et participer à une journée de rencontres professionnelles autour du court-métrage d'animation.

Intérêt régional :
Diversité culturelle et innovation : ce réseau favorise la diffusion de courts métrages, de films "art & essai", et de films de jeunes réalisateurs émergents (fiction & animation)
Education et développement des publics : ateliers pédagogiques et pilotage des dispositifs d'éducation à l'image "Ecole et cinéma" & "Collège au cinéma"
Partenariats et actions professionnalisantes : organisation de journées professionnelles et d'actions de formation pour les personnels des salles de cinéma
Diffusion territoriale et rayonnement régional : le réseau regroupe 23 salles de cinéma du département & diffuse son festival dans 32 villes (12 000 spectateurs en 2016)

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Actions culturelles	32 000,00	19,75%
Frais logistiques	26 000,00	16,05%
Coordination et médiation	102 000,00	62,96%
Communication	2 000,00	1,24%
Total	162 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CG 95 (EC)	76 000,00	46,91%
DRAC IdF (EC)	50 500,00	31,17%
Région IDF (sollicité)	20 000,00	12,35%
Autres financements	15 500,00	9,57%
Total	162 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux manifestations cinématographiques	16 000,00 €
2014	Soutien aux manifestations cinématographiques	20 000,00 €
2015	Soutien aux réseaux cinématographiques	20 000,00 €
	Montant total	56 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003978

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CENTRE DE RESSOURCES EN DIRECTION DE LA JEUNE CREATION DOCUMENTAIRE - 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	92 000,00 €	10,87 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VIDEADOC
Adresse administrative : 8 RUE DES TROIS COURONNES
75011 PARIS 11
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Catherine STEIN, Présidente
Date de publication au JO : NC
N° SIRET : 38769528100023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux réseaux cinématographiques
Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objet du projet : activité durant toute l'année 2016 du CENTRE DE RESSOURCES EN DIRECTION DE LA JEUNE CREATION DOCUMENTAIRE

Objectifs :
Activité du CENTRE DE RESSOURCES EN DIRECTION DE LA JEUNE CREATION DOCUMENTAIRE
Du 1er janvier au 31 décembre 2016

Description :
Tout au long de l'année Vidéadoc met en place des actions d'information et de conseils auprès des jeunes réalisateurs franciliens de documentaires, jouant ainsi pleinement son rôle de centre de ressources. Bénéficiant d'une reconnaissance des professionnels du secteur, cette structure propose les services suivants aux jeunes auteurs émergents :

- un site internet avec une base de données sur les formations ;
- une permanence pour accueillir et conseiller les jeunes franciliens en matière d'orientation professionnelle sur le secteur du documentaire ;
- une activité de diagnostic et de conseil à l'écriture ;
- une collection de projets documentaires en consultation libre ;
- un cycle de rencontres professionnelles organisées avec le Pôle Emploi.

Par ailleurs, depuis plus de 20 ans, l'association Vidéadoc publie en alternance deux guides : l'un sur des aides à la création cinématographique, audiovisuelle et multimédia, qui est devenu un outil de référence

pour les jeunes porteurs de projets, et un guide sur les formations. En 2016 paraîtra celui sur les formations, et Vidéadoc travaillera à la refonte de celui sur les aides à la création.

Intérêt régional :
Diversité culturelle et innovation : par son rôle de centre de ressources pour les jeunes réalisateurs émergents de documentaires, Vidéadoc contribue au développement de la diversité culturelle et de l'innovation en Île-de-France.
Education et développement des publics : Vidéadoc favorise l'insertion professionnelle par l'organisation de formations et l'édition de guides professionnels
Partenariats et actions professionnalisantes : suivi personnalisé des projets, rencontres avec les réalisateurs, ateliers d'écriture
Diffusion territoriale et rayonnement régional : le centre de ressources accueille des jeunes réalisateurs émergents de toute l'Île-de-France

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	Taux
Achats	2 000,00	2,17%
Services exterieurs	14 000,00	15,22%
Autres services extérieurs	9 000,00	9,78%
Charges de personnel	67 000,00	72,83%
Total	92 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	Taux
Ventes d'ouvrages	11 000,00	11,95%
Conseil Régional IdF (soll.)	10 000,00	10,87%
Sociétés civiles	11 000,00	11,95%
CNC/DRAC (att.)	44 000,00	47,84%
Autres partenariats	16 000,00	17,39%
Total	92 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux réseaux cinématographiques	8 000,00 €
2014	Soutien aux réseaux cinématographiques	10 000,00 €
2015	Soutien aux réseaux cinématographiques	10 000,00 €
	Montant total	28 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015830

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JE NE ME SOUVIENS DE RIEN DE DIANE SARA BOUZGARROU - TRIPTYQUE FILMS

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100905- Aide après réalisation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TRIPTYQUE FILMS
Adresse administrative : 87 RUE DAGUERRE
75014 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Mehdi BENALLAL, PRODUCTEUR

Objet : NC

N° SIRET : 51990973300015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide après réalisation
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Aide en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débuter avant la notification d'attribution de subvention.

Objectifs :
L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Description :
Film : JE NE ME SOUVIENS DE RIEN
Nature du film : court métrage documentaire
Réalisatrice : Diane Sara Bouzgarrou
Auteure : Diane Sara Bouzgarrou

Producteur : TRIPTYQUE FILMS
Budget prévisionnel du film : 108 766 €
Durée du film : 56 mn

Résumé : La réalisatrice traverse en 2010 une crise maniaque trés intense dont elle ne garde aujourd'hui aucun souvenir. Replongeant dans les images prises et les carnets de note qu'elle tenait à l'époque elle tente de reconstituer cette mémoire.

Commentaires : Diane Sara Bouzgarrou est déjà auteure de plusieurs courts métrages à la frontière de l'expérimental, de la fiction et du documentaire. En 2012, son premier essai documentaire QUAND JE SERAI GRANDE JE SERAI FOOTBALLEUR a été sélectionné dans de nombreux festivals, tout comme son court métrage de fiction LE DERNIER. Elle mène, en parallèle de son activité de cinéaste, une carrière de plasticienne et participe régulièrement à des expositions.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE COURT METRAGE DU 15 SEPTEMBRE 2016

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	77 312,00	71,08%
Après réalisation - Finalisations	31 454,00	28,92%
Total	108 766,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Triptyque films	43 516,00	40,01%
CNC - aide au programme (acquis)	40 000,00	36,78%
Résidence montage Périphérie (acquis)	5 250,00	4,83%
Région Ile-de-France (sollicité)	20 000,00	18,39%
Total	108 766,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015840

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : L'UTOPIE SANGLANTE DE FRANÇOIS CAILLAT - TEMPO FILMS

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100905- Aide après réalisation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TEMPO FILMS
Adresse administrative : 38 RUE DUNOIS
75013 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame Jacqueline SIGAAR, Gérante

Objet : NC

N° SIRET : 80943982100020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide après réalisation
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Aide en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Date prévisionnelle de début de projet : 17 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débuter avant la notification d'attribution de subvention.

Objectifs :
L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Description :
Film : L'UTOPIE SANGLANTE
Nature du film : court métrage documentaire
Réalisateur : François Caillat
Auteur : François Caillat

Producteur : TEMPO FILMS
Budget prévisionnel du film : 89 516 €
Durée du film : 59mn

Résumé : Dans les années 30 en Russie, des dizaines de milliers de déportés sont mobilisés pour construire un canal dans des conditions extrêmes. Tous ceux qui mourraient sur ce chantier étaient ensuite enterrés anonymement dans les forêts alentours. Aujourd'hui Yourii Dmitriev exhume les restes des victimes.
Commentaires : François Caillat est déjà auteur de plusieurs documentaires pour le cinéma et la télévision, parmi lesquels on peut citer : TROIS SOLDATS ALLEMANDS (diffusion arte en 2001), L'AFFAIRE VALERIE (diffusion arte 2004) ou encore UNE JEUNESSE AMOUREUSE (sorti en salle en 2013).

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE COURT METRAGE DU 15 SEPTEMBRE 2016

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	69 095,00	77,19%
Après réalisation - finalisation	20 421,00	22,81%
Total	89 516,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Tempo films	18 020,00	20,13%
Vosges TV (acquis)	11 346,00	12,67%
CNC Cosip (acquis)	32 000,00	35,75%
Procirep angoa (acquis)	6 650,00	7,43%
TV5 monde (sollicité)	8 000,00	8,94%
vente étranger (sollicité)	3 500,00	3,91%
Région ile-de-france (sollicité)	10 000,00	11,17%
Total	89 516,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015843

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES CORPS INTERDITS DE JEREMIE REICHENBACH - QUILOMBO FILMS

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 8 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100905- Aide après réalisation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : QUILOMBO FILMS
Adresse administrative : 32 RUE VITRUVE
75020 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Adonis Liranza, Producteur

Objet : NC

N° SIRET : 52851050600017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide après réalisation
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Aide en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Date prévisionnelle de début de projet : 15 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débuter avant la notification d'attribution de subvention.

Objectifs :
L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Description :
Film : LES CORPS INTERDITS
Nature du film : court métrage documentaire
Réalisateur : Jérémie Reichenbach
Auteur : Jérémie Reichenbach

Producteur : QUILOMBO FILMS
Budget prévisionnel du film : 43 610 €
Durée du film : 11mn

Résumé : Calais, des migrants parlent de leur situation.

Commentaires : Jérémie Reichenbach est un documentariste, auteur de courts et longs métrages remarqués dans lesquels il parvient à capter des parcours singuliers d'hommes et de femmes : SANGRE MI SANGRE (2015), soutenu à l'aide à la production, sur la vie d'une famille de travailleurs d'un abattoir autogéré en Argentine, QUAND PASSE LE TRAIN (2013) qui suit les hommes et les femmes qui traversent le Mexique dans le but de franchir la frontière avec les Etats Unis ou encore LA MORT DE LA GAZELLE (2009), sur des combattants dans le Nord du Niger.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE COURT METRAGE DU 15 SEPTEMBRE 2016

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	32 502,00	74,71%
Aide après réalisation - finalisation	11 000,00	25,29%
Total	43 502,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Quilombo films	19 402,00	44,60%
Auteur (participation)	600,00	1,38%
Périphérie (industrie technique - montage)	1 500,00	3,45%
Appel de Calais (acquis)	1 000,00	2,30%
CNC - Prix qualité (acquis)	10 000,00	22,99%
Région Ile-de-france (sollicité)	11 000,00	25,29%
Total	43 502,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	30 000,00 €
	Montant total	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015859

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CINQ NUITS DE GUILLAUME ORIGNAC - ARAUCANIA FILMS

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100905- Aide après réalisation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARAUCANIA FILMS
Adresse administrative : 68 RUE JOSEPH DE MAISTRE
75018 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur DENIS COUGNAUD

Objet : NC

N° SIRET : 43510497100021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide après réalisation
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Aide en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Date prévisionnelle de début de projet : 15 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débuter avant la notification d'attribution de subvention.

Objectifs :
L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Description :
Film : CINQ NUITS
Nature du film : court métrage de fiction
Réalisateur : Guillaume Orignac
Auteur : Guillaume Orignac

Producteur : ARAUCANIA
Budget prévisionnel du film : 73 732 €
Durée du film : 42mn

Résumé : Simon passe du temps dans la maison de son grand père, mort depuis peu. Il a l'impression de ne pas être seul.

Commentaires : cinéaste et critique de cinéma, Guillaume Orignac a déjà réalisé plusieurs courts métrages, parmi lesquels on peut citer HOTEL CERVANTES, sélectionné au festival de Clermont-Ferrand en 2013.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE COURT METRAGE DU 15 SEPTEMBRE 2016

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	51 597,00	69,98%
Après réalisation - finalisation	22 135,00	30,02%
Total	73 732,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ARAUCANIA	29 232,00	39,65%
Arte (sollicité)	24 500,00	33,23%
Région Ile-de-France (sollicité)	20 000,00	27,13%
Total	73 732,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015875

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE MILIEU D'UN LAC DE GUILLAUME MAINGUET - GOOD FORTUNE FILMS

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100905- Aide après réalisation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GOOD FORTUNE FILMS
Adresse administrative : 148 AVENUE DAUMESNIL
75012 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Clément DUBOIN, Gérant

Objet : NC

N° SIRET : 53013599500013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide après réalisation
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Aide en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débuter avant la notification d'attribution de subvention.

Objectifs :
L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Description :
Film : LE MILIEU D'UN LAC
Nature du film : court métrage de fiction
Réalisateur : Guillaume Mainguet
Auteur : Guillaume Mainguet

Producteur : GOOD FORTUNE FILMS
Budget prévisionnel du film : 71 874€
Durée du film : 23mn

Résumé : Le jour des obsèques de son mari, Madeleine et ses enfants réunissent leurs proches pour un diner funéraire dans l'arrière boutique de la boucherie familiale.

Commentaires : cinéaste et critique de cinéma, Guillaume Mainguet a déjà réalisé plusieurs courts métrages de fiction et documentaire, parmi lesquels on peut citer THE GIRL AND THE DOGS, sélectionné notamment à la Quinzaine des réalisateurs et au festival du film de la Rochelle en 2014 ou encore L'OMBRE DES ARBRES N'EXISTE PLUS, présenté au festival Belo Horizonte (2011).

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE COURT METRAGE DU 15 SEPTEMBRE 2016

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	55 622,00	77,39%
Après réalisation - finalisation	16 252,00	22,61%
Total	71 874,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Good fortune	26 874,00	37,39%
Pays de la Loire (acquis)	30 000,00	41,74%
Région Ile-de-France (sollicité)	15 000,00	20,87%
Total	71 874,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015912

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ADIEU MANDALAY DE MIDI Z - HOUSE ON FIRE

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	40 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100905- Aide après réalisation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HOUSE ON FIRE
Adresse administrative : 23 RUE DES JEUNEURS
75002 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur VINCENT WANG, PRODUCTEUR

Objet : NC

N° SIRET : 51030891900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide après réalisation
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Aide en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Date prévisionnelle de début de projet : 3 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débuter avant la notification d'attribution de subvention

Objectifs :
L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Description :
Film : ADIEU MANDALAY
Nature du film : long métrage de fiction
Réalisateur : Midi Z
Auteur : Midi Z

Producteur : HOUSE ON FIRE
Budget prévisionnel du film : 851 562 €
Durée du film : 100 mn

Résumé : Lianqing et Guo se rencontrent alors qu'ils passent clandestinement en Thaïlande. Lianqing trouve un boulot comme plongeur dans un restaurant tandis que Guo travaille dans une usine de textiles en banlieue.

Commentaires : Midi Z est un cinéaste d'origine birmane. Après des études de cinéma à Taiwan il réalise ses 1ers courts métrages, qui retiennent l'attention de plusieurs festivals internationaux ainsi que du cinéaste Hou Hsiao-Hsien. En 2011 son 1er long métrage RETURN TO BURMA est notamment sélectionné au festival du film de Rotterdam. ADIEU MANDALAY est son 4ème long métrage. Il a été sélectionné à Venise en septembre 2016.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE LONG METRAGE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	771 941,00	90,65%
Finalisation - après réalisation	79 621,00	9,35%
Total	851 562,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
House on fire	10 000,00	1,17%
CNC - cinéma du monde (acquis)	140 000,00	16,44%
Seashores image/flash forward - coproducteurs taiwan (acquis)	30 562,00	3,59%
Soutien Taiwan - Ministère de la culture, TV et distribution (acquis)	531 250,00	62,39%
Soutien Allemagne - world cinéma fund (acquis)	30 000,00	3,52%
festival du film d'amiens - bourse (acquis)	10 000,00	1,17%
Prix arte - atelier cannes (acquis)	6 000,00	0,70%
Prix meilleur scénario taipei (acquis)	10 000,00	1,17%
Région Ile-de-France (sollicité)	50 000,00	5,87%
Les acacias - distribution (acquis)	30 000,00	3,52%
Indie sales - ventes étranger (acquis)	3 750,00	0,44%
Total	851 562,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	40 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide après réalisation	37 000,00 €
	Montant total	37 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015913

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DERNIERES NOUVELLES DU COSMOS DE JULIE BERTUCCELLI - LES FILMS DU POISSON

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100905- Aide après réalisation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES FILMS DU POISSON
Adresse administrative : 54 RUE RENE BOULANGER
75010 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame Estelle FIALON

Objet : NC

N° SIRET : 43448753400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide après réalisation
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Aide en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Date prévisionnelle de début de projet : 3 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débuter avant la notification d'attribution de subvention.

Objectifs :
L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Description :
Film : DERNIERES NOUVELLES DU COSMOS
Nature du film : long métrage documentaire
Réalisatrice : Julie Bertuccelli

Auteure : Julie Bertuccelli
Producteur : LES FILMS DU POISSON
Budget prévisionnel du film : 393 414 €
Durée du film : 85 mn

Résumé : A bientôt 30 ans, Hélène a toujours l'air d'une adolescente. Elle est l'auteure de textes puissants et physiques à l'humour corrosif. Pourtant Hélène ne peut pas parler ou tenir un stylo et n'a jamais appris à lire ou écrire. C'est à ses 20 ans que sa mère découvre qu'elle peut communiquer en ageançant des lettres plastifiées sur une feuille...

Commentaires : d'abord assistante à la réalisation de Kieslowsky, Emmanuel Finkiel ou Rithy Panh, Julie Bertuccelli passe à la réalisation en 1993 avec un documentaire UN METIER COMME LES AUTRES, consacré au travail d'un fossoyeur. Elle enchaine ensuite les réalisations en fiction et en documentaire pour la télévision et le cinéma (LA FABRIQUE DES JUGES, DEPUIS QU'OTAR EST PARTI, L'ARBRE...). Son dernier film LA COUR DE BABEL a réuni plus de 200 000 spectateurs en salles et faisait partie des nominations aux César 2015 du meilleur documentaire.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE LONG METRAGE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	265 091,00	67,38%
Finalisation - après réalisation	128 323,00	32,62%
Total	393 414,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Les films du poisson	32 114,00	8,16%
Arte - coproduction et prévente (acquis)	150 000,00	38,13%
CNC - après réalisation (sollicité)	76 300,00	19,39%
CNC - image de la diversité (sollicité)	50 000,00	12,71%
Pyramide - distribution (acquis)	40 000,00	10,17%
Région Ile-de-France (sollicité)	45 000,00	11,44%
Total	393 414,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	303 000,00 €
2015	Aide après réalisation	36 500,00 €
2015	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	72 000,00 €
2016	Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)	409 000,00 €
	Montant total	820 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015915

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE POISSON DE MARTIN VERDET - LA TRAVERSE

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	35 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100905- Aide après réalisation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA TRAVERSE
Adresse administrative : 145 BIS AVENUE PASTEUR
93170 BAGNOLET
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame Françoise CALVEZ, Gérante

Objet : NC

N° SIRET : 79786293500021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide après réalisation
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Aide en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Date prévisionnelle de début de projet : 4 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débuter avant la notification d'attribution de subvention

Objectifs :
L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Description :
Film : LE POISSON
Nature du film : long métrage de fiction
Réalisateur : Martin Verdet
Auteur : Martin Verdet

Producteur : LA TRAVERSE
Budget prévisionnel du film : 200 720 €
Durée du film : 83 mn

Résumé : Paco, chanteur de rue à Mexico, vit avec sa mère. Un jour, alors qu'elle prend sa douche, elle disparait. A sa place Paco trouve un petit poisson.

Commentaires : Martin Verdet est diplômé de l'Ecole Supérieur d'Art Graphique et commence à travailler comme graphiste et plasticien avant de s'orienter vers le cinéma. En 2005, il réalise son 1er long métrage documentaire DONNER LE JOUR, qui évoque la mort de sa mère et qui sera sélectionné dans plusieurs festivals (Angers, Lussas...). Ces films suivants seront également remarqués dans de nombreux festivals (Les écrans documentaires, le FID Marseille, Doc Lisboa...).

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE LONG METRAGE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	133 670,00	66,60%
Finalisation - après réalisation	67 050,00	33,40%
Total	200 720,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
La traverse (numéraire & industrie)	76 760,00	38,24%
La maroma (coproducteur) - acquis	67 885,00	33,82%
Participations (frais généraux prod) - acquis	16 075,00	8,01%
Région Ile-de-France (sollicité)	40 000,00	19,93%
Total	200 720,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	35 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015922

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FELICITE D'ALAIN GOMIS - ANDOLFI

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	45 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100905- Aide après réalisation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ANDOLFI
Adresse administrative : 26 RUE DES RIGOLES
75020 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur ARNAUD DOMMERC, PRODUCTEUR

Objet : NC

N° SIRET : 41303645000026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide après réalisation
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Aide en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Date prévisionnelle de début de projet : 5 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débuter avant la notification d'attribution de subvention

Objectifs :
L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Description :
Film : FELICITE
Nature du film : long métrage de fiction
Réalisateur : Alain Gomis
Auteur : Alain Gomis

Producteur : ANDOLFI
Budget prévisionnel du film : 1 042 052 €
Durée du film : 120 mn

Résumé : Félicité est chanteuse à Kinshasa et vit seule avec Samo, son fils de 16 ans. Un matin elle est appelée par l'hôpital : son fils risque de perdre sa jambe si Félicité ne trouve pas l'argent nécessaire à l'opération. Elle se lance alors dans une quête désespérée à travers la ville.

Commentaires : FELICITE est le 4ème long métrage d'Alain Gomis. Ses précédents films ont tous été sélectionnés dans de prestigieux festivals (Venise, Locarno et Berlin). AUJOURD'HUI, coproduction franco-sénégalaise, a même été choisi par le Sénégal pour représenter le pays aux Oscars en 2014.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE LONG METRAGE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	941 998,00	90,40%
Finalisation après réalisation	100 054,00	9,60%
Total	1 042 052,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Andolfi - numéraire & participation	40 486,00	3,89%
Granit films (coproducteur) - numéraire & participation	35 154,00	3,37%
Shortcuts films (coproducteur Liban) - acquis	40 000,00	3,84%
Cinékap (coproducteur sénégal) - acquis	4 000,00	0,38%
Need (coproducteur belgique) - acquis	5 937,00	0,57%
Katuh studio (coproduction allemagne) - acquis	4 475,00	0,43%
CNC - écriture (acquis)	30 000,00	2,88%
CNC - cinéma du monde (acquis)	170 000,00	16,31%
Région Basse normandie - écriture (acquis)	10 000,00	0,96%
Région Ile-de-france (sollicité)	55 000,00	5,28%
Soutien Sénégal - FOPICA & OIF - acquis	190 000,00	18,23%
Soutien Gabon - IGIS - acquis	73 000,00	7,01%
Soutien Belgique (DGD état fédéral & Tax shelter) - acquis	209 000,00	20,06%
Soutien Allemagne (world cinema fund & brot fur die welt) - acquis	60 000,00	5,76%
TV5 monde - acquis	50 000,00	4,80%
Jour2fête (distribution) - acquis	40 000,00	3,84%
Canal+ overseas - acquis	25 000,00	2,40%
Total	1 042 052,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	45 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	72 000,00 €
	Montant total	72 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015923

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JEUNE FEMME DE LEONOR SERRAILLE - BLUE MONDAY PRODUCTIONS

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 40 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100905- Aide après réalisation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLUE MONDAY PRODUCTIONS
Adresse administrative : 224 RUE SAINT DENIS
75002 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur Bertrand GORE, Président

Objet : NC

N° SIRET : 49520628600025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide après réalisation
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Aide en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Date prévisionnelle de début de projet : 5 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débuter avant la notification d'attribution de subvention

Objectifs :
L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Description :
Film : JEUNE FEMME
Nature du film : long métrage de fiction
Réalisatrice : Léonor Serraille
Auteure : Léonor Serraille

Producteur : BLUE MONDAY PRODUCTIONS
Budget prévisionnel du film : 899 000 €
Durée du film : 96 mn

Résumé : Quittée par Joachim, avec qui elle vivait depuis 10 ans, Paula se retrouve à la rue. De petits boulots en rencontres éphémeres elle commence à envisager les choses différemment.

Commentaires : JEUNE FEMME est le 1er long métrage de Léonor Seraille, jeune réalisatrice récemment diplomée du département scénario de la Fémis.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE LONG METRAGE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	836 900,00	93,09%
Finalisation - après réalisation	62 100,00	6,91%
Total	899 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Blue Monday (numéraire & participation)	209 000,00	23,25%
La ruche - Industries techniques participation (acquis)	25 000,00	2,78%
CNC - avance sur recettes (acquis)	480 000,00	53,39%
SOFICAS - Cinémage & Arte/cofinova (acquis)	120 000,00	13,35%
Shellac - distribution (acquis)	15 000,00	1,67%
Région Ile-de-france (sollicité)	50 000,00	5,56%
Total	899 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	40 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	304 000,00 €
2015	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	288 000,00 €
	Montant total	592 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015925

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE COEUR DU CONFLIT DE JUDITH CAHEN ET MASAYASU EGUCHI - INTER BAY FILMS

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100905- Aide après réalisation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INTER BAY FILMS
Adresse administrative : 20 RUE LOUIS MORARD
75014 PARIS
Statut Juridique : Etablissement Uninominal à Responsabilité Limité
Représentant : Monsieur Masayasu EGUCHI, Gérant

Objet : NC

N° SIRET : 40976836300023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide après réalisation
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
Relatif à : Aide en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Date prévisionnelle de début de projet : 7 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débuter avant la notification d'attribution de subvention

Objectifs :
L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Description :
Film : LE COEUR DU CONFLIT intime et politique
Nature du film : long métrage essai documentaire
Réalisateurs : Judith Cahen & Masayasu Eguchi
Auteurs : Judith Cahen & Masayasu Eguchi

Producteur : INTER BAY FILMS
Budget prévisionnel du film : 190 663 €

Résumé : Essai cinématographique entre road movie décalé et documentaire, le film fait dialoguer une réalisatrice française et un cinéaste japonais autour de questions intimes et politiques.

Commentaires : Judith Cahen est cinéaste, auteure de plusieurs longs et moyens métrages (LA CROISADE D'ANNE BURIDAN, LES REPLIQUANTS...). Elle travaille également à la frontière de plusieurs disciplines (théâtre, arts plastiques, performances...) en collaboration avec d'autres artistes. Masayasu Eguchi, co-réalisateur du film, a débuté par le théâtre avant de se lancer dans la réalisation de documentaires. Les deux cinéastes travaillent ensemble depuis 2013.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE LONG METRAGE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	129 191,00	67,76%
Finalisation - après réalisation	61 472,00	32,24%
Total	190 663,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Interbay (numéraire, industrie & participation)	134 663,00	70,63%
Judith Cahen - participation (acquis)	10 000,00	5,24%
Divers mécénat (sollicité)	3 000,00	1,57%
Soutien Japon- hiroshima art doc (acquis)	3 000,00	1,57%
Région Ile-de-france (sollicité)	40 000,00	20,98%
Total	190 663,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX012883

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE RIRE DE MA MERE

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 250 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131015-300
13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: LOMA NASHA FILMS
Adresse administrative	: 110 RUE DES DAMES 75017 PARIS
Statut Juridique	: Société à Responsabilité Limitée
Représentant	: Madame Marie-Castille MENTION-SCHAAR, Productrice
N° SIRET	: 47999986400016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : aide à la production du long metrage de fiction LE RIRE DE MA MERE de Colombe Savignac et Pascal Ralite

Date prévisionnelle de début de projet : 5 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :
Auteurs et réalisateurs : Colombe Savignac et Pascal Ralite

Résumé : Adrien, dix ans, enfant au tempérament inquiet, vit partagé entre le domicile de son père, Romain qui a refait sa vie avec Gabrielle, et celui de sa mère, Marie, une femme extravagante au rire éclatant.
Alors qu'il fait sa rentrée en CM2, sa vie bascule. Il découvre que sa mère, atteinte d'un cancer, va mourir. Adrien va apprendre, à travers cette épreuve, à affronter ses peurs et à grandir.

Commentaire : Pascal Ralite a réalisé un court-métrage et des documentaires. Il est également cadreur sur chacun des films de la productrice Marie-Castille Mention Char. Colombe Savignac travaille également avec Loma Nasha depuis longtemps. En parallèle de la formation continue en scénario de la

Fémis, elle a réalisé de nombreux making of pour les films comme « Le ciel attendra, le bureau des légendes, les héritiers, bowling… ».

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
dépenses de fabrication en IDF	2 012 000,00	72,77%
dépenses de fabrication hors IDF	260 000,00	9,40%
imprévus, frais généraux et financiers	493 000,00	17,83%
Total	2 765 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur	1 049 000,00	37,94%
Distrib La belle compagnie	200 000,00	7,23%
OCS	650 000,00	23,51%
Copro Vendredi Films	216 000,00	7,81%
CNC Av sur recettes (en cours)	400 000,00	14,47%
aide régionale proposée	250 000,00	9,04%
Total	2 765 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	250 000,00 €

Avis Comité de lecture Cinéma 4e session 2016 en date du 20 septembre 2016 : Favorable

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	400 000,00 €
	Montant total	400 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013366

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : YEMMA

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	45 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131015-300
13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: COMIC STRIP PRODUCTION
Adresse administrative	: 31 TRAVERSE PARANGON 13008 MARSEILLE
Statut Juridique	: SARL
Représentant	: Monsieur Thierry AFLALOU, Producteur
N° SIRET	: 38440026300016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : aide à la production du long-métrage documentaire YEMMA de Lyèce Boukhitine.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :
Auteur et réalisateur : Lyèce Boukhitine

Résumé : Il y a des femmes dont on entend quasiment jamais la parole : les femmes d'immigrés des Trente Glorieuses, venues du Maghreb. Ce documentaire raconte la vie de ces femmes au sens large et explore dans le détail le parcours qu'elles ont eu en France. Ces femmes qui, malgré leurs souffrances silencieuses se sont données corps et âme à leur famille, à leurs enfants. Elles ont été le ciment qui a tenu ces familles, parfois malgré la violence, l'alcoolisme de leur mari ou la toxicomanie de certains de leurs enfants.

Commentaire : Lyèce Boukhitine commence comme comédien avec de petits rôles dans des téléfilms. A partir de 1996, sa carrière se divise en deux : d'une part, il continue à jouer dans des productions telles

que Le Roi des aulnes, Le Cousin, Le Clone ou Belle Maman. D'autre part, il se lance dans la réalisation de courts métrages. Il est nommé au César du Court-métrage avec « La Vieille Barriere » en 1998, et « Les volets » en 2007. Il a également réalisé un long métrage, La Maîtresse en maillot de bain2, Prix Spécial du Jury Festival de La Ciotat 2003

Intérêt régional :

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
dépenses de fabrication en IDF	142 000,00	48,97%
dépenses de fabrication hors IDF	100 000,00	34,48%
imprévus, frais généraux et financiers	48 000,00	16,55%
Total	290 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur	78 000,00	26,90%
Jour de fete distrib MG	30 000,00	10,34%
Ciné + (en cours)	50 000,00	17,24%
Région Bourgogne	50 000,00	17,24%
CNC Aide diversité	30 000,00	10,34%
Procirep Angoa	7 000,00	2,41%
Aide régionlae proposée	45 000,00	15,52%
Total	290 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	45 000,00 €

Avis Comité de lecture Cinéma 4e session 2016 en date du 20 septembre 2016 : Favorable

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013379

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES FANTOMES D'ISMAEL

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	380 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131015-300
13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: WHY NOT PRODUCTIONS
Adresse administrative	: 3 RUE PAILLET 75005 PARIS
Statut Juridique	: Société Anonyme
Représentant	: Monsieur Pascal CAUCHETEUX, Producteur
N° SIRET	: 37921678100060

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : aide à la production du long-métrage de fiction "LES FANTOMES D'ISMAEL, d'Arnaud Desplechin

Date prévisionnelle de début de projet : 16 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :
Auteur et réalisateur : Arnaud Desplechin

Résumé : Ismaël Vuillard fabrique des films. Celui qu'il invente est le portrait d'Ivan, un diplomate atypique inspiré de son frère. Avec Bloom, son maître et beau-père, Ismaël pleure encore la mort de Carlotta, disparue il y a 20 ans. Depuis, Ismaël s'est inventé une nouvelle vie aux côtés de Sylvia. Elle est sa lumière. Mais Carlotta revient d'entre les morts...

Commentaire : Diplômé de l'Idhec, Arnaud Desplechin débute en 1991 avec La Vie des morts, moyen-métrage présenté à la Semaine de Critique à Cannes et récompensé par le Prix Jean-Vigo. A cette occasion naît la société de production, Why Not.
Avec son premier-long métrage, La Sentinelle, Desplechin est propulsé chef de file d'une nouvelle

génération de réalisateurs. Le film est en compétition au Festival de Cannes et vaut à Emmanuel Salinger le César du Meilleur jeune espoir masculin. Desplechin tourne ensuite "Esther Kahn", en anglais, un film d'époque centré sur un seul personnage. Thème de prédilection du cinéaste, la famille, ses secrets et ses névroses, est au coeur de ses films suivants comme « Rois et Reine » ou « Un conte de Noël » présenté en 2008 au Festival de Cannes.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
dépenses de fabrication en IDF	4 265 000,00	72,21%
dépenses de fabrication hors IDF	634 000,00	10,73%
imprévus, frais généraux et financiers	1 007 000,00	17,05%
Total	5 906 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur	1 676 000,00	28,38%
France 2	650 000,00	11,01%
Wild Bunch ventes intern.	600 000,00	10,16%
Canal +	1 250 000,00	21,16%
Le Pacte distrib	550 000,00	9,31%
CNC Av sur recettes	600 000,00	10,16%
Ciné +	200 000,00	3,39%
aide régionale proposée	380 000,00	6,43%
Total	5 906 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	380 000,00 €

Avis Comité de lecture Cinéma 4e session 2016 en date du 20 septembre 2016 : Favorable

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	256 000,00 €

2015	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	480 000,00 €
	Montant total	736 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013391

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : UNE SAISON EN FRANCE

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 335 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131015-300
13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: PILI FILMS
Adresse administrative	: 16 PASSAGE DU MONTENEGRO 75019 PARIS
Statut Juridique	: Société à Responsabilité Limitée
Représentant	: Madame FLORENCE STERN, Autre
N° SIRET	: 50336161000010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : aide à la production du long métrage de fiction UNE SAISON EN FRANCE de Mahamat Saleh Haroun

Date prévisionnelle de début de projet : 17 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :
Auteur et réalisateur : Mahamat Saleh Haroun

Résumé : Abbas, professeur de collège, a fui la guerre en Centrafrique avec son fils de 12 ans et sa fille de 8 ans. Ils vivent désormais en France où Abbas a demandé l'asile politique. Mais après deux ans d'attente, sa demande est rejetée. Il doit quitter le territoire avec ses enfants. Une nouvelle saison de migration commence…

Commentaire : Né au Tchad, Mohamat Slaeh Aroun a étudié à Bordeaux et Paris avant d'être journaliste. Il réalise son premier court métrage en 1994 puis 5 longs métrages, tous sélectionnés dans les plus grands festivals :"Bye-bye Africa" (1999) et "Daratt, Saison sèche" (2006) à la Mostra de Venise, respectivement Meilleur premier film et Prix spécial du Jury. Abouna (2002) Quinzaine des Réalisateurs,

"Un homme qui crie" (2010), Prix du Jury et "Grigris" (2013), Prix Vulcain au Festival de Cannes, dont il a été membre du jury en 2011. Son documentaire pour la télévision « Hissene Habré, une tragédie tchadienne », soutenu par la Région en 2015 était en projection spéciale à Cannes en 2016.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
dépenses de fabrication en IDF	2 810 000,00	83,83%
dépenses de fabrication hors IDF	0,00	0,00%
imprévus, frais généraux et financiers	542 000,00	16,17%
Total	3 352 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur	1 124 000,00	33,53%
Arte	500 000,00	14,92%
Canal +	627 000,00	18,71%
Ciné +	80 000,00	2,39%
TV5 monde	60 000,00	1,79%
Distrib Ad Vitam	150 000,00	4,47%
ventes intern. Mk2	70 000,00	2,09%
Studio Orange	100 000,00	2,98%
Av sur recettes (en cours)	76 000,00	2,27%
CNC Diversité (en cours)	70 000,00	2,09%
CNC aide à la musique (en cours)	10 000,00	0,30%
Sofica (en cours)	150 000,00	4,47%
aide régionale proposée	335 000,00	9,99%
Total	3 352 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	335 000,00 €

Avis Comité de lecture Cinéma 4e session 2016 en date du 20 septembre 2016 : Favorable

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

2015	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	75 000,00 €
	Montant total	75 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013445

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMIN

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 240 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131015-300
13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: ISTIQLAL FILMS
Adresse administrative	: 127 RUE DE LA LOUISIANE 83000 TOULON
Statut Juridique	: SARL
Représentant	: Monsieur PHILIPPE FAUCON, GERANT
N° SIRET	: 47897345600013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : aide à la production du long-métrage de fiction AMIN de Philippe FAUCON

Date prévisionnelle de début de projet : 21 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :
Auteurs : Philippe Faucon, Yasmina Nini-Faucon et Mustapha Kharmoudi

Réalisateur : Philippe Faucon

Résumé : Amin est venu de Mauritanie pour travailler en France, laissant au pays Aïcha, sa femme et leurs trois enfants. Il mène en France une vie solitaire, partagée entre le foyer où il vit et son travail sur les chantiers. L'essentiel de ce qu'il gagne est envoyé en Mauritanie. Un jour, il rencontre une femme, Gabrielle, et une liaison se noue.

Commentaire : dès son premier long métrage, L'Amour (1990), Philippe Faucon évoque le quotidien de jeunes banlieusards, entre galère et éducation sentimentale. Le sort des immigrés est au centre de ses préoccupations. Dans « La Trahison », il revient sur la guerre d'Algérie, et en en 2007, il signe « Dans la

vie », une comédie sur la rencontre entre une femme arabe et une femme juive. Après la mini-série *D'amour et de révolte* (qui dresse le portrait de quatre jeunes gens dans les années 70), Philippe Faucon retourne au cinéma, avec « La Désintégration », où il montre le premier un jeune des cités progressivement happé par l'islamisme radical. Son dernier film « Fatima » a reçu le César de la meilleure adaptation et celui du meilleur film, ainsi que le Prix Louis Deluc en février 2016 et Zita Hanrot a reçu le César du meilleur espoir féminin dans le même film.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
dépenses de fabrication en IDF	1 985 000,00	60,15%
dépenses de fabrication hors IDF	810 000,00	24,55%
imprévus, frais généraux et financiers	505 000,00	15,30%
Total	3 300 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur	875 000,00	26,52%
Arte	500 000,00	15,15%
CNC Av sur recettes	550 000,00	16,67%
Rhône Alpes cinéma	250 000,00	7,58%
Pyramide distrib	150 000,00	4,55%
CNC diversité (en cours)	50 000,00	1,52%
CGET	50 000,00	1,52%
Canal +	550 000,00	16,67%
ciné +	85 000,00	2,58%
aide régionale proposée	240 000,00	7,27%
Total	3 300 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	240 000,00 €

Avis Comité de lecture Cinéma 4e session 2016 en date du 20 septembre 2016 : Favorable

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013460

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : BONNE POMME

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 355 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131015-300
13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: THELMA FILMS
Adresse administrative	: 7 RUE MARBEUF 75008 PARIS
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Madame Christine GOZLAN, PRODUCTRICE
N° SIRET	: 47816248000022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : aide à la production du long métrage de fiction BONNE POMME de Florence Quentin.

Date prévisionnelle de début de projet : 21 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :
Auteurs : Florence et Alexis Quentin

Réalisatrice : Florence Quentin

Résumé : Gérard, garagiste dans la périphérie de Dreux, en a ras-le-bol d'être une bonne pomme. Cette fois c'est décidé, il part sans laisser d'adresse et débarque ainsi dans un petit village de la Vallée de l'Oise. Dès son arrivée, il est cueilli par Barbara, tenancière de l'auberge La Petite Fadette où il loge provisoirement. Cette femme raffinée et déconcertante entraine Gérard dans une spirale qu'il ne semble pas pouvoir contrôler. Les choses vont se corser lorsque la famille de Gérard débarque dans le village et qu'un secret qu'il pensait bien enfoui finit par le rattraper...

Commentaire : Venue de la publicité, Florence Quentin devient la scénariste d'Etienne Chatiliez à la fin

des années 80. Avec « La Vie est un long fleuve tranquille » (1988), elle reçoit le César du Meilleur scénario, et elle est également conseiller artistique pour Ciby 2000, filiale cinéma de TF1. Elle signe ensuite les scénario de « La Fille de l'air » (1992), « XXL » (1997) et « Je reste ! » (2003). Elle réalise son premier long métrage « J'ai faim !!! » en 2001, avec Catherine Jacob et dirige quatre ans plus tard Gérard Depardieu et Gad Elmaleh dans la comédie « Olé », puis André Dussollier et Victoria Abril, dans « Leur morale... et la nôtre (2008) ».

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
dépenses de fabrication en IDF	3 935 000,00	70,51%
dépenses de fabrication hors IDF	687 000,00	12,31%
imprévus, frais généraux et financiers	959 000,00	17,18%
Total	5 581 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur	1 684 000,00	30,17%
Coproduction Orange	700 000,00	12,54%
OCS	900 000,00	16,13%
France 3	1 000 000,00	17,92%
Arp distrib	335 000,00	6,00%
TF1 International	320 000,00	5,73%
Scope invest	287 000,00	5,14%
aide régionale proposée	355 000,00	6,36%
Total	5 581 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	355 000,00 €

Avis Comité de lecture Cinéma 4e session 2016 en date du 20 septembre 2016 : Favorable

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013474

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 12 JOURS

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	90 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131015-300
13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: PALMERAIE ET DESERT
Adresse administrative	: 25 VOIE D IGNY 92140 CLAMART
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Madame Claudine Nougaret, Productrice
N° SIRET	: 38758699300041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : aide à la production du long métrage documentaire 12 JOURS de Raymond Depardon

Date prévisionnelle de début de projet : 21 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :
Auteur et réalisateur : Raymond Depardon

Résumé : Avant 12 jours les patients internés sans consentement sont présentés devant un juge des libertés à l'hôpital psychiatrique. « 12 jours » est un film à la croisée de la justice et de la psychiatrie.

Commentaire : Depuis son premier court en 1969, Raymond Depardon, a tourné des dizaines de films, régulièrement présentés en Sélection officielle au Festival de Cannes et primés. Parmi ces films, JOURNAL DE FRANCE et LA VIE MODERNE, Prix Louis Delluc 2008, ont été soutenus par la Région Ile-de-France en 2006 en 2010.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- CLAMART

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
dépenses de fabrication en IDF	1 126 000,00	75,22%
dépenses de fabrication hors IDF	69 000,00	4,61%
imprévus, frais généraux et financiers	302 000,00	20,17%
Total	1 497 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur	436 000,00	29,12%
Wild Bunch distrib MG	250 000,00	16,70%
France 2	200 000,00	13,36%
Rhone Alpes ciné	150 000,00	10,02%
Avance sur recettes (en cours)	250 000,00	16,70%
Ciné +	121 000,00	8,08%
aide régionale proposée	90 000,00	6,01%
Total	1 497 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	90 000,00 €

Avis Comité de lecture Cinéma 4e session 2016 en date du 20 septembre 2016 : Favorable

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	72 000,00 €
	Montant total	72 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013484

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES HIRONDELLES DE KABOUL

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 270 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131015-300
13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES ARMATEURS
Adresse administrative : 105 RUE LA FAYETTE
75010 PARIS
Statut Juridique : S.A.S.
Représentant : Monsieur Réginald DE GUILLEBON, Producteur
N° SIRET : 34324470300132

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : aide à la production du long métrage d'animation LES HIRONDELLES DE KABOUL de Zabou Breitman et Eléa Gobbé-Mévellec.

Date prévisionnelle de début de projet : 21 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :
Auteurs : Patricia Mortagne, Sébastien Tavel et Zabou Breitman

Réalisatrices : Zabou Breitman et Eléa Gobbé-Mévellec

Résumé : Été 2001, Kaboul en ruines est occupée par les talibans. Atiq et Mussarat sont mariés depuis de nombreuses années et ne se parlent presque plus. Mohsen et Zunaira sont jeunes et s'aiment profondément. Un geste insensé de Mohsen va faire basculer le destin des protagonistes dans la tragédie. Mussarat, par son sacrifice, permettra à l'homme qu'elle aime de retrouver sa capacité d'aimer.

Commentaire : A quatre ans, Zabou Breitman joue déjà dans Thierry la Fronde aux côtés de son père

comédien. Après le cours Simon. Elle fait ses débuts au cinéma en 1982 dans des comédies puis dans les années 90 avec Diane Kurys (La Baule-les-Pins, 1990), Coline Serreau (La Crise, 1992). Elle réalise son premier long métrage « Se souvenir des belles choses » en 2001, en 2006 « L'Homme de sa vie » et en 2009 « Je l'aimais », puis « No et moi », dans lequel elle joue, tout en continuant à être comédienne. Pour son premier long métrage d'animation elle est associée à Eléa Gobé-Mevellec, dessinatrice d'animation, qui a réalisé déjà réalisé deux courts métrage sélectionnés au Festival d'Annecy.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
dépenses de fabrication en IDF	3 018 000,00	53,24%
dépenses de fabrication hors IDF	1 884 000,00	33,23%
imprévus, frais généraux et financiers	767 000,00	13,53%
Total	5 669 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur	773 000,00	13,64%
diverses aides au dev France	82 000,00	1,45%
Canal +	522 000,00	9,21%
MG Memento distrib fra	300 000,00	5,29%
MG FTD ventes intern	150 000,00	2,65%
Copro Fra Mysteo	78 000,00	1,38%
MG Benelux	60 000,00	1,06%
copro Suisse Close Up	491 000,00	8,66%
Film Fund AFs	1 713 000,00	30,22%
copro Lux Mélusine Prod	52 000,00	0,92%
Eurimage (en cours)	500 000,00	8,82%
Arte	600 000,00	10,58%
Cineforum (Lux)	15 000,00	0,26%
RTS	63 000,00	1,11%
aide régionale proposée	270 000,00	4,76%
Total	5 669 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	130 000,00 €
2018	140 000,00 €

Avis Comité de lecture Cinéma 4e session 2016 en date du 20 septembre 2016 : Favorable

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013490

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 120 BATTEMENTS PAR MINUTE

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	300 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131015-300
13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: LES FILMS DE PIERRE
Adresse administrative	: 10 AVENUE GEORGE V 75008 PARIS
Statut Juridique	: Société à Responsabilité Limitée
Représentant	: Monsieur Hugues CHARBONNEAU, Gérant
N° SIRET	: 50134319800013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : aide à la production du long-métrage de fiction 120 BATTEMENTS PAR MINUTE de Robin Campillo.

Date prévisionnelle de début de projet : 21 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :
Auteur et réalisateur : Robin Campillo

Résumé : Autoportrait intime du groupe activiste Act Up au début des années 1990, avant les trithérapies.

Commentaire : Robin Campillo intègre l'IDHEC au début des années 80 où il rencontre Laurent Cantet avec qui il va travailler longtemps. Il est tour à tour monteur, scénariste et réalisateur. Il a notamment coécrit et monté « Entre Les Murs », Palme d'Or du festival de Cannes 2008, et César 2009 de la Meilleure adaptation. En 2014, il réalise « Eastern Boys » pour lequel il est nommé trois fois aux César 2015 : Meilleur film, Meilleur réalisateur et Meilleur espoir masculin pour son interprète principal Kirill Emelyanov.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
dépenses de fabrication en IDF	4 125 000,00	76,63%
dépenses de fabrication hors IDF	222 000,00	4,12%
imprévus, frais généraux et financiers	1 036 000,00	19,25%
Total	5 383 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur	1 423 000,00	26,44%
copro Page 114	200 000,00	3,72%
Memento films distrib	700 000,00	13,00%
France 3	670 000,00	12,45%
CNC Av sur recettes	700 000,00	13,00%
Canal +	989 000,00	18,37%
Ciné +	151 000,00	2,81%
Sofica Cofinova	100 000,00	1,86%
Région Centre	150 000,00	2,79%
Aide régionale proposée	300 000,00	5,57%
Total	5 383 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	150 000,00 €
2017	150 000,00 €

Avis Comité de lecture Cinéma 4e session 2016 en date du 20 septembre 2016 : Favorable

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Aide après réalisation	12 000,00 €
	Montant total	12 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013495

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE DERNIER VIDE GRENIER DE CLAIRE DARLING

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 340 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131015-300
13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES FILMS DU POISSON
Adresse administrative : 54 RUE RENE BOULANGER
75010 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame Yaël FOGIEL, Gérante
N° SIRET : 43448753400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : Aide à la production du long-métrage de fiction LE DERNIER VIDE GRENIER DE CLAIRE DARLING de Julie Bertuccelli

Date prévisionnelle de début de projet : 21 juin 0216
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :
Auteures : Julie Bertucelli, Sophie Filière et Marion Doussot

Réalisatrice : Julie Bertucelli

Résumé : C'est le premier jour de l'été et le dernier jour de Claire Darling. En tous cas c'est bien ce dont est persuadée la vieille dame… Elle étale tous ses biens sur sa pelouse, de la pendule vestige de l'histoire de France à la multitude de lampes Tiffany. Tandis qu'une horde de curieux et de voisins s'arrache ces antiquités pour quelques centimes, chaque objet se fait l'écho de la vie tragique et flamboyante de Claire Darling.

Commentaire : D'abord assistante à la réalisation auprès de prestigieux réalisateurs comme Otar

Iosseliani, Rithy Panh, Krysztof Kieslowsky, ou Bertrand Tavernier, Julie Bertuccelli démarre sa carrière de réalisatrice en 1993 avec un premier documentaire consacré au travail d'un fossoyeur (*Un métier comme les autres*), sélectionné dans les festivals les plus prestigieux.
Elle réalise ensuite une dizaine de films pour Arte, France 3 et France 5, parmi lesquels *La Fabrique des Juges*, Prix du Patrimoine au Cinéma du Réel. En 2003, elle réalise son premier long-métrage ***Depuis qu'Otar est parti…*** récompensé par le Grand Prix de la Semaine de la Critique au Festival de Cannes 2003, le César du Meilleur Premier Film, le Prix Marguerite Duras et le Prix Michel d'Ornano. Son dernier documentaire ***La Tour de Babel*** (2014), a connu un très beau succès en salle.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
dépenses de fabrication en IDF	3 781 000,00	77,94%
dépenses de fabrication hors IDF	229 000,00	4,72%
imprévus, frais généraux et financiers	841 000,00	17,34%
Total	4 851 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur	1 211 000,00	24,96%
CNC Av sur recettes	600 000,00	12,37%
Canal + (en cours)	800 000,00	16,49%
Ciné + (en cours)	150 000,00	3,09%
chaine hertzienne (en cours)	800 000,00	16,49%
MG distrib (en cours)	300 000,00	6,18%
MG ventes intern (en cours)	300 000,00	6,18%
Sofica (en cours)	350 000,00	7,22%
aide régionale proposée	340 000,00	7,01%
Total	4 851 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	170 000,00 €
2018	170 000,00 €

Avis Comité de lecture Cinéma 4e session 2016 en date du 20 septembre 2016 : Favorable

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	303 000,00 €
2015	Aide après réalisation	36 500,00 €
2015	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	72 000,00 €
	Montant total	411 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013380

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES JEUNESSES HITLERIENNES

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 100 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131015-300
13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: ZED ZOOETHNOLOGICAL DOCUMENTARIES
Adresse administrative	: 39 RUE DES PRAIRIES 75020 PARIS
Statut Juridique	: Société par Actions Simplifiées
Représentant	: Monsieur MANUEL CATTEAU, GERANT
N° SIRET	: 40201823800046

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel LES JEUNESSES HITLERIENNES de David Korn Brzoza

Date prévisionnelle de début de projet : 16 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :
Réalisateur : David Korn Brzoza

Auteurs : David Korn Brzoza et Christiane Ratiney

Résumé : Berlin, 1945. Le IIIe Reich vit ses derniers jours. Parmi ses ultimes combattants, des adolescents qui n'ont pas quinze ans. Au vu de leurs maigres armes, de leur inexpérience et du surnombre soviétique, ils ne peuvent espérer l'emporter. Mais quelques années auparavant, ils avaient juré de donner leur vie à Hitler. Ils vont tenir leur promesse et aller jusqu'au bout... Qui sont ces enfants-soldats prêts à se sacrifier pour Hitler ?

Commentaire : David Korn-Brzoza a réalisé des documentaires sur l'espionnage, la Seconde Guerre Mondiale et la France de la 5 ème République. Il a gagné une «Gold Plaque» au Festival International du film de Chicago en 2003 pour son film "Echelon, The Secret Power". En 2004, il a gagné le prix du meilleur film scientifique à Teleciencia, et la World Gold Medal au festival du film de New York pour son film «Superbat». David Korn-Brzoza a aussi réalisé une série en 2010: «L'histoire des Services Secrets Français», sélectionnée au Festival des films d'histoire de Pessac. Son documentaire « Dénoncer sous l'occupation » a été soutenu par la Région en 2010.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
dépenses de fabrication en IDF	628 000,00	52,07%
dépenses de fabrication hors IDF	305 000,00	25,29%
frais généraux, imprévus, frais financiers	273 000,00	22,64%
Total	1 206 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur	423 000,00	35,49%
France 2	530 000,00	43,95%
CNC cosip	92 000,00	7,63%
Procirep Angoa	11 000,00	0,91%
TV5 Quebec	5 000,00	0,41%
RTBF	30 000,00	2,49%
Planète (en cours)	15 000,00	1,24%
aide régionale proposée	100 000,00	7,88%
Total	1 206 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €
2017	50 000,00 €

Avis Comité de lecture audiovisuel 4e session 2016 en date du 13 septembre 2016 : Favorable

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	35 000,00 €
	Montant total	35 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013388

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES ROUTES DE L'ESCLAVAGE

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 100 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131015-300
13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: COMPAGNIE DES PHARES ET BALISES
Adresse administrative	: 108 AVENUE LEDRU ROLLIN 75011 PARIS
Statut Juridique	: S.A.S
Représentant	: Monsieur Jean LABIB, Producteur
N° SIRET	: 38457838100020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel LES ROUTES DE L'ESCLAVAGE (4x52mn) de Juan Gelas et Philippe Lacôte.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :
Auteurs : Juan Gelas, Philippe Lacôte et Aurélia Michel

Réalisateurs : Juan Gelas et Philippe Lacôte

Résumé : L'histoire de l'esclavage des Noirs couvre 15 siècles : 1500 ans de sujétion, d'oppression, de violences, mais aussi de résistances et de passions, que les différentes commémorations de 2018 interrogeront. L'enjeu est ambitieux mais impératif : poser un regard objectif, historique, mais aussi sensible, sur 15 siècles d'une histoire méconnue. Les premières filières transsahariennes, la traite Atlantique, le mouvement abolitionniste, les sociétés post-esclavagistes : autant d'événements survenus hier dont l'impact est manifeste aujourd'hui.

Commentaire : Philippe Lacôte a grandi à Abidjan et l'Afrique est au cœur de son travail. En 1989, il est reporter pour la radio, avec une série de portraits sonores sur la chute du mur de Berlin. Par la suite il réalise ses premiers courts-métrages en 35 mm (Le Passeur, Affaire Libinski) présentés dans plusieurs festivals internationaux. Depuis 2002, en parallèle de ses fictions très narratives, il développe une approche documentaire avec des films écrits à la première personne (Cairo Hours, Chroniques de guerre en Cote d'Ivoire). RUN, son premier long-métrage, coproduit avec Arte, a été présenté dans la section «Un certain regard » à Cannes en 2014.

Juan Gelas réalise depuis plus de 25 ans des documentaires et des reportages pour les chaînes de télévisions françaises et britanniques. Au centre de son travail, une recherche sur l'identité, le déplacement et l'appartenance, ainsi qu'un engagement contre les discriminations. Après un diplôme de journalisme de l'IBJA de Bordeaux, il s'installe à Londres, où il va travailler pendant plus de 20 ans. En 2007, il rentre en France, et démarre l'écriture du projet « Noirs de France », 3x52mn, lauréat des Étoiles de la SCAM 2013, meilleur documentaire de télévision 2012 du Prix du syndicat français de la critique et Prix de la meilleure utilisation d'archives en documentaire au Focal International Awards 2012 à Londres.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
dépenses de fabrication en IDF	1 908 000,00	44,64%
dépenses de fabrication hors IDF	1 502 000,00	35,14%
imprévus, frais généraux et financiers	864 000,00	20,22%
Total	4 274 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur	637 000,00	14,90%
Arte France	600 000,00	14,04%
Tv5 monde	30 000,00	0,70%
RTBF	50 000,00	1,17%
CNC cosip	400 000,00	9,36%
Procirep, CNC Media, aides au dev	85 000,00	1,99%
copro belge	18 000,00	0,42%
Tax shelter belge	625 000,00	14,62%
Fonds Wallimage (en cours)	300 000,00	7,02%
Régions Guadeloupe et Martinique	200 000,00	4,68%
France O (en cours)	120 000,00	2,81%
Belgacom	40 000,00	0,94%
ventes etr. directes	139 000,00	3,25%
Media diff (en cours)	300 000,00	7,02%
CNC nvl techn (en cours)	80 000,00	1,87%
Fondations privée (en cours)	300 000,00	7,02%
MG distrb (en cours)	150 000,00	3,51%
ACSE (en cours)	50 000,00	1,17%
CNRS (en cours)	50 000,00	1,17%
aide régionale proposée	100 000,00	2,34%
Total	4 274 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	100 000,00 €

Avis Comité de lecture audiovisuel 4e session 2016 en date du 13 septembre 2016 : Favorable

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013432

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JUSTE UN REGARD

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 380 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131015-300
13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VAB
Adresse administrative : 7 RUE DES BRETONS
93210 SAINT DENIS LA PLAINE
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur SYDNEY GALLONDE, Autre
N° SIRET : 47803865600029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : aide à la production de la série de fiction JUSTE UN REGARD 6x52mn de Ludovic Corbeau Justin.

Date prévisionnelle de début de projet : 20 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :
Auteurs : Patrick renault, Mehdi Ouahab, Sébastien Vitoux, kristel Mudry, Aude Marcle et Sophie Hiet, d'après le roman d'Harlan Coben

Réalisateur : Ludovic Colbeau Justin

Résumé : Et si votre vie, n'étais qu'une vaste imposture ? Si l'homme que vous aviez épousé dix ans auparavant n'était pas celui qui vous croyez ? Si tout votre univers s'effondrait brutalement ? Pour Eva Beaufils, notre héroïne, il aura suffi d'un seul regard sur une vieille photo prise vingt ans plus tôt et porteuse d'une incroyable révélation pour que tout s'écroule. Ses souvenirs, son mariage, ses amis : tout n'était qu'un tissu de mensonges. Mais le cauchemar ne fait que commencer…

Commentaire : Ludovic Colbeau Justin a participé à près d'une vingtaine de projets en tant que directeur photo. Il a ensuite réalisé un long métrage « C'est tout pour moi » en 2016, et plusieurs épisodes des séries« Léo Mattei » pour TF1 en 2015 et « No limit » en 2013 sur la même chaîne.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
dépenses de fabrication en IDF	8 642 000,00	77,58%
dépenses de fabrication hors IDF	670 000,00	6,01%
imprévus, frais généraux et financiers	1 828 000,00	16,41%
Total	11 140 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur	1 925 000,00	17,28%
TF1	6 600 000,00	59,25%
TF1 DA distrib	1 200 000,00	10,77%
CNC Cosip	840 000,00	7,54%
RTL TVI	150 000,00	1,35%
TSR	45 000,00	0,40%
aide régionale proposée	380 000,00	3,41%
Total	11 140 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	175 000,00 €
2017	175 000,00 €

Avis Comité de lecture audiovisuel 4e session 2016 en date du 13 septembre 2016 : Favorable

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013439

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : URBAN STORIES

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	37 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131015-300
13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: SEVEN 52
Adresse administrative	: 10 RUE DE PENTHIEVRE 75008 PARIS
Statut Juridique	: S.A.R.L.
Représentant	: Monsieur LAURENT TOLLERON, Autre
N° SIRET	: 52000744400034

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel audiovisuel URBAN STORIES (6x52mn) de John Gabriel Biggs

Date prévisionnelle de début de projet : 20 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :
Auteur : Olivier Cachin

Réalisateur : John Gabriel Biggs

Résumé : Seconde saison d'une collection de 6 docs de 52' : « URBAN STORIES 2» se propose de poursuivre à nouveau la découverte de la Culture Urbaine dans le monde, un phénomène de société culturel pour les nouvelles générations.

Commentaire : Réalisateur de plus de 150 clips, John Gabriel Biggs est aujourd'hui un des réalisateurs les plus reconnus dans la musique urbaine. Ayant débuté sa carrière comme chef opérateur, il travaille depuis 1999 en France avec entre autre IAM, DIAMS, BOOBA, NTM, KERRY JAMES, GAD ELMALEH et

quelques uns des poids lourds du rap américain comme WU TANG CLAN ou MOBB DEEP, ou de musique plus populaire comme NINA SIMONE et CULTURE CLUB. John Gabriel Biggs est aussi depuis 2005 réalisateur de fiction et de documentaires. Il a déjà réalisé le moyen métrage BOLLYWOOGIE pour le groupe Canal+ et à mis en scène son premier long métrage « Pleure en silence ». Il a également déjà réalisé les 6 premiers documentaires de la saison 1 de Urban Stories diffusée en 2015.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
dépenses de fabrication en IDF	291 000,00	88,18%
dépenses de fabrication hors IDF	0,00	0,00%
imprévus, frais généraux et financiers	39 000,00	11,82%
Total	330 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur	36 000,00	10,91%
Trace TV	123 000,00	37,27%
CNC Cosip	129 000,00	39,09%
Viméo	5 000,00	1,52%
aide régionale proposée	37 000,00	11,21%
Total	330 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	18 000,00 €
2017	19 000,00 €

Avis Comité de lecture audiovisuel 4e session 2016 en date du 13 septembre 2016 : Favorable

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013446

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : UN VILLAGE FRANCAIS SAISON 7

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 302 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131015-300
13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TETRA MEDIA FICTION
Adresse administrative : 60 RUE MARCEL DASSAULT
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur Jean-François BOYER, Producteur
N° SIRET : 47888515500026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : aide à la production de la série de fiction UN VILLAGE FRANCAIS saison 7 réalisée par Jean-Philippe Amar.

Date prévisionnelle de début de projet : 21 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :
Auteurs : Frédéric Krivine, Brigitte Bemol, Emanuel Salinger, hugues Girard, Marie Roussin et Sophie Bocquillon

Réalisateur : Jean-Philippe Amar

Résumé : Cette saison 7 qui se déroule à l'automne 1945, est la saison de la mémoire, mémoire de l'Occupation, mais aussi mémoire d'une série qui se termine. La Libération venue, tous nos personnages doivent tenter de se reconstruire, et pour ce faire, répondre à la question : que s'est-il vraiment passé, aux plans public et privé, depuis 1940 ?

Commentaire : Réalisateur des saisons 5 et 6 de la série « Un village français », Jean Philippe Amar, a

également réalisé quatre épisodes de la série « Xanadu », produit par Arte et Haut et court, ainsi que deux longs métrages « Les Nouveaux Explorateurs » en 2012 et « La Dernière Négociation » en 2009.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
dépenses de fabrication en IDF	5 310 000,00	78,83%
dépenses de fabrication hors IDF	342 000,00	5,08%
fimprévus, frais généraux et financiers	1 084 000,00	16,09%
Total	6 736 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur	566 000,00	8,40%
France 3	5 100 000,00	75,71%
TV5 monde	50 000,00	0,74%
CNC Cosip	610 000,00	9,06%
Procirep	8 000,00	0,12%
Région Limousin	100 000,00	1,48%
aide régionale proposée	302 000,00	4,48%
Total	6 736 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	151 000,00 €
2017	151 000,00 €

Avis Comité de lecture audiovisuel 4e session 2016 en date du 13 septembre 2016 : Favorable

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	192 000,00 €
	Montant total	192 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013464

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DERAISONNE MOI

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	44 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131015-300
13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: YAMI 2
Adresse administrative	: 5 PASSAGE PIVER 75011 PARIS
Statut Juridique	: Société à Responsabilité Limitée
Représentant	: Monsieur Christophe NICK, Producteur
N° SIRET	: 49075596400031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel DERAISONNE MOI de Morgane Doche.

Date prévisionnelle de début de projet : 21 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :
Auteure et réalisatrice : Morgane Doche

Résumé : Depuis une opération ratée du coeur à l'âge de 3 ans, Morgane est handicapée. Elle a perdu l'usage de la parole et d'une partie de son corps. Pour son premier film documentaire, Morgane a ressenti le besoin de se confronter à l'autisme, qui plonge dans l'incommunicabilité et le silence. En suivant pendant plusieurs mois les jumeaux Issa et Hedi, nous montrerons que retrouver des moyens de communiquer est possible. Morgane mettra en scène un espoir, une volonté et une conviction : que rien n'est jamais fatal.

Commentaire : Ce premier documentaire est produit par la société Yami 2, soutenue par la Région à plusieurs reprises, notamment pour de documentaire « Arabie Saoudite » en juin 2016. Ce film est

l'occasion pour la réalisatrice de dépasser son handicap et de s'inscrire en parallèle à l'école de cinéma de Bordeaux. Vivante illustration de la conviction de l'auteur qu'un progrès est toujours possible, il sera diffusé dans la case "infrarouge" de France 2.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
dépenses de fabrication en IDF	220 000,00	76,12%
dépenses de fabrication hors IDF	60 000,00	20,76%
imprévus, frais généraux et financiers	9 000,00	3,11%
Total	289 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur	18 000,00	6,23%
France 2	128 000,00	44,29%
CNC cosip	58 000,00	20,07%
Procirep Angoa (en cours)	8 000,00	2,77%
Région Aquitaine (en cours)	30 000,00	10,38%
Planète (en cours)	3 000,00	1,04%
Aide régionale proposée	44 000,00	15,22%
Total	289 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	44 000,00 €

Avis Comité de lecture audiovisuel 4e session 2016 en date du 13 septembre 2016 : Favorable

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	68 000,00 €
2014	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	81 000,00 €

2015	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	90 000,00 €
	Montant total	239 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013469

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RODIN DIVINO INFERNO

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	80 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131015-300
13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES BONS CLIENTS
Adresse administrative : 26 RUE DE GRAMONT
75002 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur LOIC BOUCHET, Autre
N° SIRET : 48327984000027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel RODIN DIVINO # INFERNO de Bruno Aveillan.

Date prévisionnelle de début de projet : 21 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :
Auteurs : Bruno Aveillan, Stéphane Levy Kuentz et Zoé Balthus

Réalisateur : Bruno Aveillan

Résumé : L'histoire d'une œuvre mythique qui contient à elle seule tous les secrets de son créateur et les intimes fondements de son génie, l'immense Auguste Rodin, oscillant sans cesse entre enfer et paradis. Cette œuvre se nomme La Porte de L'Enfer.

Commentaire : Bruno Aveillan est un artiste plasticien dont le travail créatif se déploie à travers différents domaines d'expression. Il a d'abord étudié la peinture aux Beaux-Arts, et sa capacité à mêler cette inspiration artistique avec les effets visuels les plus sophistiqués, a fait connnaître son travail à travers le

monde. Il est aujourd'hui un photographe et réalisateur recherché et distingué dans l'industrie de la communication, avec de très nombreuses campagnes internationales primées, pour Chanel, Cartier, Perrier, Louis Vuitton, Swarovski…

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
dépenses de fabrication en IDF	562 000,00	80,06%
dépenses de fabrication hors IDF	0,00	0,00%
imprévus, frais généraux et financiers	140 000,00	19,94%
Total	702 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur	98 000,00	13,96%
Arte	220 000,00	31,34%
CNC cosip	68 000,00	9,69%
CNC Nvl tech	75 000,00	10,68%
Réunion des musées nat	37 000,00	5,27%
Procirep Angoa	17 000,00	2,42%
Musée Rodin	22 000,00	3,13%
Fond Cartier	50 000,00	7,12%
Fond Samsung	35 000,00	4,99%
aide régionale proposée	80 000,00	11,40%
Total	702 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	40 000,00 €
2017	40 000,00 €

Avis Comité de lecture audiovisuel 4e session 2016 en date du 13 septembre 2016 : Favorable

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

2015	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	81 000,00 €
	Montant total	81 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015533

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LES YEUX DE L'OUIE-LE JOUR OU J'AI DECOUVERT QUE JANE FONDA ETAIT BRUNE-ANNA SALZBERG

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'écriture de scénario (structures)	9 850,00 €	50,00 %	4 925,00 €
		Montant Total de la subvention	4 925,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES YEUX DE L'OUIE
Adresse administrative : 90 AVENUE SIMON BOLIVAR
75019 PARIS 19
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Isabelle SVANDA, Présidente

Date de publication au JO : 20 avril 2002

N° SIRET : 44199978600037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (structures)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Lieu: Les Yeux de l'ouie est une association qui a pour but de développer la création et la diffusion d'oeuvres sonores et visuelles , de faire d'autres formes d'écritures, art vidéo, documentaire de création, cinéma expérimental, installations.

Ateliers-rencontres: L'atelier-rencontre sera mené avec un groupe de 10 femmes venant de différentes associations de La Courneuve, notamment de la Maison pour tous C. Evora. L'auteur et les participantes s'attèleront à un travail de collecte des archives (images, sons, papier, ..) des groupes de femmes de La Courneuve et réfléchiront sur la mémoire des luttes féministes des années 1970 à partir d'autres archives vidéo de l'auteur. Puis, chaque participante sera invitée à construire et partager son propre regard, en

fabriquant ses propres images, en vue de la création d'un film collectif. Des projections seront organisés dans différents lieux partenaires dont le Cinéma l'Etoile.
L'atelier se déroulera à hauteur d'une demi-journée par semaine pendant 6 mois entre novembre 2016 et avril 2017.

Avis favorable du comité de lecture de l'Aide à l'écriture de scénario du 7 septembre 2016.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	250,00	2,54%
Fournitures	500,00	5,08%
Matériel	2 000,00	20,30%
Documentation	300,00	3,05%
Honoraires	6 000,00	60,91%
Publicité, publications, relations publiques	500,00	5,08%
Déplacements, missions et réceptions	300,00	3,05%
Total	9 850,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Contrat de ville 93 (acquis)	3 000,00	30,46%
Conseil régional	4 925,00	50,00%
Ville de la Courneuve (sollicité)	1 385,00	14,06%
Fonds propres	540,00	5,48%
Total	9 850,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 925,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ARSIE- Etude de faisabilité	14 250,00 €
2014	Soutien à la prévention	10 000,00 €
2015	Soutien à la prévention	7 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	41 750,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013078

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ANNA SALZBERG-LE JOUR OU J'AI DECOUVERT QUE JANE FONDA ETAIT BRUNE-LES YEUX DE L'OUIE

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	12 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SALZBERG ANNA
Adresse administrative : 63 RUE GABRIEL PERI
93430 VILLETANEUSE
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : L'écriture du projet de documentaire "Le jour où j'ai découvert que Jane Fonda était brune" et des atelier-rencontre avec Les yeux de l'ouie

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Auteur débutant : Dotée d'une formation en journalisme, Anna Salzberg réalise des films documentaires et des documentaires sonores pour la radio.

Genre: long métrage documentaire pour le cinéma

Résumé: Dans des images en noir et blanc du début de la vidéo des années 1970, des femmes rient, chantent, parlent, sont en colère, revendiquent.
Dans sa cuisine de HLM parisien, ma mère ne veut rien me dire. Je la filme, et ni la tension ni la violence entre nous ne me feront reculer : et ton engagement politique, et ma naissance, et ta vie de femme ?
Et moi aujourd'hui, enfant de ce silence et de cette colère, je filme mes rêves en Super-8.
Dans l'hybridité de ces lambeaux de sens, c'est la vie même que je tisse pour faire un film de mon histoire et dire quelque chose de celles qui sont nées de ces luttes féministes.

Ateliers-rencontres: L'atelier-rencontre sera mené avec un groupe de 10 femmes venant de différentes associations de La Courneuve, notamment de la Maison pour tous C. Evora. L'auteur et les participantes s'attèleront à un travail de collecte des archives (images, sons, papier, ..) des groupes de femmes de La Courneuve et réfléchiront sur la mémoire des luttes féministes des années 1970 à partir d'autres archives vidéo de l'auteur. Puis chaque participante sera invitée à construire et partager son propre regard, en fabriquant ses propres images, en vue de la création d'un film collectif.

Avis favorable du comité de lecture de l'Aide à l'écriture de scénario du 7 septembre 2016

Localisation géographique :

- LA COURNEUVE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015535

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LEILA HINCELIN-FETES SAUVAGES-LA PLACE

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 6 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HINCELIN LEILA
Adresse administrative : 5 VILLA VIRGINIE
75014 PARIS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Ecriture du projet de documentaire FETES SAUVAGES et ateliers sonores à "La Place" pour évoquer l'histoire du rap français

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Auteur débutant: Dilplomée en histoire du cinéma et étudiante en master de gestion de patrimoines audiovisuels et numériques à l'INA, Leila HINCELIN écrit son premier documentaire avec FETES SAUVAGES

Auteur principal: Marie TERMIGNON

Genre : long métrage documentaire

Résumé:
Paris, été 1986.
Des jeunes se retrouvent dans un terrain vague du 18e arrondissement.
Ils graffent, dansent et font de la musique.
Ensemble, ils vont permettre l'émergence du hip-hop en France.

Ateliers-rencontres:
Organisation d'ateliers sonores mensuels à "La Place", centre culturel dédié à la culture hip-hop, pour évoquer l'histoire du rap français, en musique.

Avis favorable du comité de lecture de l'Aide à l'écriture de scénario du 7 septembre 2016
Accompagnement par un scénariste consultant

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013064

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MARIE TERMIGNON -FETES SAUVAGES-LA PLACE

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	6 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TERMIGNON MARIE
Adresse administrative : 39 BOULEVARD SAINT MICHEL
75005 PARIS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Ecriture du projet de documentaire FETES SAUVAGES et ateliers sonores à "La Place" pour évoquer l'histoire du rap français

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Auteur débutant: Diplômée en histoire du cinéma et étudiante en master de gestion de patrimoines audiovisuels et numériques à l'INA, Marie Termignon écrit son premier documentaire avec FETES SAUVAGES

Co-auteur: Leila HINCELIN

Résumé:
Paris, été 1986.
Des jeunes se retrouvent dans un terrain vague du 18e arrondissement.
Ils graffent, dansent et font de la musique.
Ensemble, ils vont permettre l'émergence du hip-hop en France.

Ateliers-rencontres:
Organisation d'ateliers sonores mensuels à "La Place", centre culturel dédié à la culture hip-hop, pour évoquer l'histoire du rap français, en musique.

Avis favorable du comité de lecture de l'Aide à l'écriture de scénario du 7 septembre 2016
Accompagnement par un scénariste consultant

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015538

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LA PLACE -FETES SAUVAGES- MARIE TERMIGNON ET LEILA HINCELIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'écriture de scénario (structures)	5 440,00 €	50,00 %	2 720,00 €
	Montant Total de la subvention		2 720,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA PLACE - CENTRE CULTUREL HIPHOP
Adresse administrative : 226 RUE SAINT DENIS
75002 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Agnès TROUBLE, Présidente

Date de publication au JO : 21 juin 2014

N° SIRET : 80289090500010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (structures)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Lieu: La place est un centre culturel Hip Hop qui a pour objectif de promouvoir les cultures hip hop dans toutes les disciplines (danse, musique, graffiti, cinéma...) et soutenir la création et la diffusion des oeuvres produites

Ateliers-rencontres:
Organisation d'ateliers sonores bi-mensuels à "La Place", centre culturel dédié à la culture hip-hop, pour évoquer l'histoire du rap français, en musique ainsi que des projections mensuelles, suivies d'un débat avec un artiste cinéaste invité. Les objectifs des ateliers sont doubles, d'une part, il s'agit de faire découvrir des films rares et d'autre part, d'analyser l'esthétique et la représentation du mouvement hip-hop.

Avis favorable du comité de lecture de l'Aide à l'écriture de scénario du 7 septembre 2016

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	500,00	9,19%
Matériel	400,00	7,35%
Droits d'auteur	2 100,00	38,60%
Location de matériel	800,00	14,71%
Location de salles	600,00	11,03%
Documentation	200,00	3,68%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	300,00	5,51%
Publicité, publications, relations publiques	300,00	5,51%
hébergement, transport	60,00	1,10%
collation accueil invités	180,00	3,31%
Total	5 440,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Drac	300,00	5,42%
Région IDF	2 720,00	49,10%
CG 93	600,00	10,83%
Ville de Paris	1 480,00	26,71%
Fonds propres	440,00	7,94%
Total	5 540,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 775,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien à la création et à la diffusion numérique	84 520,00 €
	Montant total	84 520,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015544

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JEREMY TROUILH- GAGARINE- MAISON DE QUARTIER GAGARINE A IVRY SUR SEINE

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 6 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TROUILH JEREMY
Adresse administrative : 53 RUE DE BELLEVILLE
75019 PARIS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Ecriture du long métrage cinématographique GAGARINE et ateliers rencontres au sein de la Cité Gagarine à Ivry sur seine

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Auteur débutant: Après des études à Sciences Po, Jérémy TROUILH a suivi le master 'réalisation de documentaires de création' de Lussas. Avec Fanny LIATARD, il réalise en 2015 deux courts métrages reconnus en festivals : Gagarine et La République des enchanteurs.

Auteur principal: Fanny LIATARD

Genre: long métrage cinématographique

Résumé: Youri a 20 ans, il vit avec sa mère à Ivry dans la cité qui l'a vu grandir. Mais la démolition approche : le décor de ses rêves d'enfant va disparaître. Alors qu'il s'accroche à son vaisseau spatial, il rencontre Phoenix, jeune garçon rom installé juste à côté avec son clan. Le concours de tuning arrive. Ensemble, ils décident de construire un autre vaisseau pour explorer de nouvelles planètes.

Ateliers rencontres: L'Atelier propose à des habitants bientôt partis ou déjà relogés de la cité Gagarine à Ivry d'utiliser la vidéo pour travailler sur la mémoire de leur cité bientôt démolie et sur leur parcours de vie. L'atelier sera le moyen de dessiner ensemble un portrait singulier et hétéroclite de la cité, passée, présente, future. A travers des lieux choisis, des objets, des souvenirs, chaque participant de l'atelier pourra exprimer son regard personnel sur la cité.
Le tout forme une fresque collective, un objet de dialogue et de réflexion.
Sont prévus 64 h d'ateliers de novembre 2016 à mars 2017 et 3 séances spéciales en avril/mai pour le montage et la restitution.

Avis favorable du comité de lecture de l'aide à l'écriture de scénario du 7 septembre 2016
Accompagnement par un consultant scénariste proposé

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013089

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FANNY LIATARD -GAGARINE- MAISON DE QUARTIER GAGARINE A IVRY SUR SEINE

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 6 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIATARD FANNY
Adresse administrative : 90 RUE LEON FROT
75011 PARIS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Ecriture du projet de long métrage cinématographique GAGARINE et ateliers rencontres au sein de la Cité GAGARINE

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Auteur débutant: Après des études à Sciences Po, Fanny LIATARD se forme à la vidéo et se tourne vers des projets de cinéma d'animation. Avec son co-auteur, elle réalise deux courts métrages reconnus en festivals : Gagarine et La République des enchanteurs.

Co-auteur : Jérémy TROUILH

Genre: long métrage cinématographique

Résumé: Youri a 20 ans, il vit avec sa mère à Ivry dans la cité qui l'a vu grandir. Mais la démolition approche : le décor de ses rêves d'enfant va disparaître. Alors qu'il s'accroche à son vaisseau spatial, il rencontre Phoenix, jeune garçon rom installé juste à côté avec son clan. Le concours de tuning arrive. Ensemble, ils décident de construire un autre vaisseau pour explorer de nouvelles planètes.

Ateliers rencontres: L'Atelier propose à des habitants bientôt partis ou déjà relogés de la cité Gagarine à Ivry d'utiliser la vidéo pour travailler sur la mémoire de leur cité bientôt démolie et sur leur parcours de vie. L'atelier sera le moyen de dessiner ensemble un portrait singulier et hétéroclite de la cité, passée, présente, future. A travers des lieux choisis, des objets, des souvenirs, chaque participant de l'atelier pourra exprimer son regard personnel sur la cité.
Le tout forme une fresque collective, un objet de dialogue et de réflexion.
Sont prévus 64 h d'ateliers de novembre 2016 à mars 2017 et 3 séances spéciales en avril/mai pour le montage et la restitution.

Avis favorable du comité de lecture de l'aide à l'écriture de scénario du 7 septembre 2016
Accompagnement par un consultant scénariste

Localisation géographique :

- IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015546

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MAISON DE QUARTIER GAGARINE A IVRY SUR SEINE- GAGARINE- FANNY LIATARD ET JEREMY TROUILH

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'écriture de scénario (structures)	10 000,00 €	50,00 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'IVRY SUR SEINE
Adresse administrative : ESPLANADE GEORGES MARRANE
94200 IVRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur PHILIPPE BOUYSSOU, Maire

N° SIRET : 21940041300015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (structures)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Lieu: La maison de quartier Gagarine est un équipement de la ville d'Ivry-sur-seine. Son projet a vocation à répondre aux besoins de la population : travail en réseau, accès aux savoirs, lieu de vie sociale.

Ateliers rencontres: L'Atelier propose à des habitants bientôt partis ou déjà relogés de la cité Gagarine à Ivry d'utiliser la vidéo pour travailler sur la mémoire de leur cité bientôt démolie et sur leur parcours de vie. L'atelier sera le moyen de dessiner ensemble un portrait singulier et hétéroclite de la cité, passée, présente, future. A travers des lieux choisis, des objets, des souvenirs, chaque participant de l'atelier pourra exprimer son regard personnel sur la cité.
Le tout forme une fresque collective, un objet de dialogue et de réflexion.
Sont prévus 64 h d'ateliers de novembre 2016 à mars 2017 et 3 séances spéciales en avril/mai pour le montage et la restitution.

Avis favorable du comité de lecture de l'aide à l'écriture de scénario du 7 septembre 2016

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	1 250,00	12,50%
Fournitures	1 000,00	10,00%
Achat de matériel	450,00	4,50%
Location de matériel	3 200,00	32,00%
Documentation	500,00	5,00%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 500,00	25,00%
Publicité, publications, relations publiques	600,00	6,00%
Déplacements, missions et réceptions	200,00	2,00%
hébergement, transport	300,00	3,00%
Total	10 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional IDF	5 000,00	50,00%
CAF Val de Marne (sollicité)	1 000,00	10,00%
Ville Ivry sur seine	1 000,00	10,00%
Partenariat privé	3 000,00	30,00%
Total	10 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	80 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	38 030,00 €
2013	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	3 597 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	785 485,00 €
2013	E-administration	31 666,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 209 125,00 €

2013	Financement des dossiers PRU et OPI	849 512,00 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	5 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	38 030,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	40 000,00 €
2015	Aides Géothermie profonde	2 000 000,00 €
2015	Politique énergie climat	420 255,00 €
2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	2 960,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	18 000,00 €
2015	Stratégies territoriales de sécurité – Fonctionnement	10 000,00 €
	Montant total	10 125 063,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015547

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JEAN-BAPTISTE GERMAIN- CIAO SOCIALISME- COLLEGE SAINT EXUPERY A ROSNY-SOUS-BOIS

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 6 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MADELENAT GILDAS
Adresse administrative : 4 RUE NEUVE BERTHIER
93500 PANTIN
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : L'écriture du projet de documentaire CIAO SOCIALISME

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Auteur: Assistant-réalisateur, producteur et co-président de l'ACID, Jean-Baptiste GERMAIN a réalisé fictions et documentaires. Son dernier documentaire Lac Noir a été soutenu à l'aide après réalisation de la Région Ile de France

Co-auteur: Gildas MADELENAT

Genre: long métrage documentaire (cinéma)

Résumé: Cinq comédiens âgés de 18 à 20 ans se retrouvent le temps d'un atelier pour écrire et mettre en jeu le portrait d'Hubert Lagardelle. Rencontre avec une figure qui les placera face à l'éveil de leur propre conscience politique

Ateliers-rencontres : ÉCRIRE SON MONDE (Le documentaire et le journal intime à l'épreuve du

téléphone portable).
Dans le cadre d'un semestre de leur scolarité, une classe de collégiens va prendre part à une expérience toute particulière. Seul ou à plusieurs, les élèves tiendront des journaux intimes visuels retraçant certaines de leurs expériences, à la fois dans et en dehors de l'école ; vécu qu'ils mettront en image grâce à leur téléphone mobile.

Avis favorable du comité de lecture de l'aide à l'écriture du 7 septembre 2016

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013072

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : GILDAS MADELENAT- CIAO SOCIALISME- COLLEGE SAINT EXUPERY A ROSNY SOUS BOIS

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 6 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MADELENAT GILDAS
Adresse administrative : 70 RUE GABRIEL PERI
93200 SAINT-DENIS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Aide à l'écriture de scénario CIAO SOCIALISME

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Auteur: Diplômé en arts plastiques, Gildas Madelénat est assistant réalisateur et assistant mise en scène et chroniqueur cinéma à la radio.

Auteur principal: Jean-Baptiste GERMAIN

Genre: long métrage documentaire (cinéma)

Résumé: Cinq comédiens âgés de 18 à 20 ans se retrouvent le temps d'un atelier pour écrire et mettre en jeu le portrait d'Hubert Lagardelle. Rencontre avec une figure qui les placera face à l'éveil de leur propre conscience politique

Ateliers-rencontres : ÉCRIRE SON MONDE (Le documentaire et le journal intime à l'épreuve du téléphone portable).

Dans le cadre d'un semestre de leur scolarité, une classe de collégiens va prendre part à une expérience toute particulière. Seul ou à plusieurs, les élèves tiendront des journaux intimes visuels retraçant certaines de leurs expériences, à la fois dans et en dehors de l'école ; vécu qu'ils mettront en image grâce à leur téléphone mobile.

Avis favorable du comité de lecture de l'aide à l'écriture du 7 septembre 2016

Localisation géographique :

- ROSNY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015548

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COLLEGE ANTOINE DE SAINT EXUPERY- CIAO SOCIALISME- JEAN-BAPTISTE GERMAIN ET GILDAS MADELENAT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'écriture de scénario (structures)	7 200,00 €	50,00 %	3 600,00 €
	Montant Total de la subvention		3 600,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65511-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COLLEGE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY
Adresse administrative : 173 RUE VICTOR HUGO
93110 ROSNY-SOUS-BOIS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET : 19930593900019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (structures)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : L'écriture du projet de documentaire CIAO SOCIALISME et de la réalisation des ateliers rencontres au sein du collège Saint Exupéry de Rosny-sous-bois

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Lieu: Le collège Antoine de Saint-exupéry de Rosny-sous-bois

Ateliers-rencontres : ÉCRIRE SON MONDE (Le documentaire et le journal intime à l'épreuve du téléphone portable).
Dans le cadre d'un semestre de leur scolarité, une classe de collégiens va prendre part à une expérience toute particulière. Seul ou à plusieurs, les élèves tiendront des journaux intimes visuels retraçant certaines de leurs expériences, à la fois dans et en dehors de l'école ; vécu qu'ils mettront en image grâce à leur téléphone mobile. Les films réalisés dans le cadre de l'atelier seront projetés en fin d'année à l'espace

Georges Simenon de Rosny-sous-bois et mis en ligne sur une plateforme (document patrimonial).
Les ateliers se dérouleront de novembre 2016 à juin 2017.

Avis favorable du comité de lecture de l'aide à l'écriture du 7 septembre 2016

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	700,00	9,72%
Achat de matériel	500,00	6,94%
Locations de matériel	1 500,00	20,83%
Locations de salle	500,00	6,94%
Documentation	400,00	5,56%
Rémunération intermédiaire et honoraires	2 500,00	34,72%
Publicité, publications, relations publiques	500,00	6,94%
Déplacements, missions et réceptions	600,00	8,33%
Total	7 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional IDF	3 600,00	50,00%
Partenariat privé	1 100,00	15,28%
Fonds propres	2 500,00	34,72%
Total	7 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX011164

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : KAREN GUILLOREL- AMERANTE-LE MOUFFETARD

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 12 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GUILLOREL KAREN
Adresse administrative : 67 RUE DE LA PLAINE
75020 PARIS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Ecriture du long-métrage d'animation AMERANTE & Ateliers rencontres avec le Théâtre de la marionnette LE MOUFFETARD

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Auteur débutant: Diplômée en histoire médiévale , Karen GUILLOREL a suivi l'atelier scénario de la FEMIS et est scénariste de dessin animé pour la télévision.

Genre: long métrage d'animation pour le cinéma

Résumé : Dans le monde médiéval magique d'Amérante, raconter une histoire autre que celle des 7 rois Tyrans qui y règnent est formellement interdit. Flora (14 ans), impulsive et désobéissante, est choisie par les mystérieux Passants pour mettre à l'abri un ouvrage comme il n'en existe aucun autre : le Manuscrit Primordial, contenant l'intégralité des légendes interdites d'Amérante.

Pour accomplir sa mission, la jeune fille doit quitter son village avec Vïns, un petit voleur effronté et pyromane et les maroutins, Palah et Meago, deux créatures aux pouvoirs mystérieux. Poursuivis par la cruelle magicienne masquée Sarris, envoyée par les Rois Tyrans, Flora et ses compagnons traverseront

contrées et dangers pour mener le Manuscrit en lieu sûr dans le lointain sanctuaire de Kristain.

Flora saura-t-elle maitriser son impulsivité pour apprendre l'art de conter des Passants et libérer les peuples d'Amérante ?

Ateliers-rencontres:
Les enfants fabriqueront un univers imaginaire personnel à la façon des carnettistes de voyage, en techniques hybrides (dessin, peinture, sculpture et marionettes). Dans un second temps et sur la base des univers des enfants, seront élaborés des récits qu'ils animeront à l'aide de marionnettes.
Le public : des ateliers-rencontres et de création pour les enfants de 8 à 12 ans (centre de loisirs, primo arrivants d'une classe UPE2A et jeune public du théatre du Mouffetard
Planning : 15 séances sous forme de 3 stages de 5 jours à partir de janvier 2016

Avis favorable du comité de lecture de l'Aide à l'écriture de scénario du 7 juin 2016
Accompagnement à l'écriture par un consultant scénariste

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015946

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE MOUFFETARD- AMERANTE- KAREN GUILLOREL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'écriture de scénario (structures)	9 000,00 €	50,00 %	4 500,00 €
	Montant Total de la subvention		4 500,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE LA MARIONNETTE A PARIS
Adresse administrative : 73 RUE MOUFFETARD
75005 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame LUCILE BODSON, Présidente

Date de publication au JO : 7 octobre 1992

N° SIRET : 34112346100046

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (structures)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Ecriture du long-métrage d'animation AMERANTE & Ateliers rencontres avec le Théâtre de la marionnette LE MOUFFETARD

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Lieu : Le Mouffetard Théâtre des arts de la marionnettes, implanté au coeur du 5è arrondissement de Paris, a pour mission de défendre les formes contemporaines de théâtre de marionnette auprès de tous les publics, enfants comme adultes. Autour d'une programmation riche, la structure dispose d'un centre de ressources et développe des projets d'action culturelle variés.

Ateliers-rencontres avec Karen GUILLOREL: Les enfants fabriqueront un univers imaginaire personnel à la façon des carnettistes de voyage, en techniques hybrides (dessin, peinture, sculpture et marionnettes). Dans un second temps et sur la base des univers des enfants, seront élaborés des récits qu'ils animeront

à l'aide de marionnettes.
Le public : des ateliers-rencontres et de création pour les enfants de 8 à 12 ans (centre de loisirs, primo arrivants d'une classe UPE2A et jeune public du théâtre du Mouffetard
Planning : 15 séances sous forme de 3 stages de 5 jours à partir de janvier 2016

Avis favorable du comité de lecture de l'Aide à l'écriture de scénario du 7 juin 2016.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	3 540,00	39,33%
Fournitures	1 730,00	19,22%
Achat de matériel	500,00	5,56%
Achat de places de spectacles	480,00	5,33%
Mise à disposition de salles	1 500,00	16,67%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 000,00	11,11%
Déplacements, missions et réceptions	250,00	2,78%
Total	9 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	4 500,00	50,00%
Ville de Paris (acquis)	1 000,00	11,11%
Fonds propres	3 000,00	33,33%
Association transcybérienne	500,00	5,56%
Total	9 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	90 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	90 000,00 €

2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	90 000,00 €
	Montant total	270 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013097

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SHOW CHUN LEE- UN CHINOIS DANS LES TRANCHEES- COLLEGE JEAN-BAPTISTE CLEMENT (75020)

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	6 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LEE SHOW CHUN
Adresse administrative : 81 RUE DU TEMPLE
75003 PARIS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : L'écriture du long métrage cinématographique UN CHINOIS DANS LES TRANCHEES

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Auteur confirmé: Après des études en anthropologie visuelle à l'EHESS et au Fresnoy, Show Chun LEE a réalisé son premier long métrage Shanghai-Belleville, sorti en 2015 et soutenu par le Fonds de soutien de la Région IDF.

Co-auteur: Jeanne TRUONG, romancière et scénariste

Genre: long métrage cinématographique

Résumé: En hommage aux 140 000 travailleurs chinois qui, durant la Première Guerre mondiale, ont été recrutés par l'armée anglaise et française pour servir de main d'œuvre à l'arrière front en Europe et qui ont joué un rôle important dans le cheminement vers la paix.
MING, un interprète chinois et JEANNE, une institutrice, se rencontrent dans une usine. Commence une histoire d'amour dans une époque de coercition morale, de peur et de mépris de l'étranger.
Aujourd'hui en France, MARIE, une Française d'une vingtaine d'années, découvre dans la maison

familiale plusieurs vieux cahiers, des lettres manuscrites en chinois et quelques photos abîmées, datées de 1917 à 1920, pendant la période de la première guerre mondiale.
En lisant les documents, MARIE découvre qu'elle a du sang chinois, que ce sont les écrits du journal de son arrière-grand-père chinois.
L'histoire d'amour entre son arrière-grand-père et son arrière-grand-mère, est l'occasion de plonger dans la vie de ces Chinois, ainsi que dans celle des femmes françaises de cette époque, meurtries par les atrocités de l'une des guerres les plus féroces du XXème siècle.
Ce scénario a pour ambition d'écrire cette histoire commune entre la Chine et la France, méconnue de tous jusqu'à aujourd'hui.

Ateliers-rencontres: Atelier avec des collégiens, dans un quartier avec une population issue de diverses immigrations. Les auteurs souhaitent construire, avec chaque participant, un récit sur le thème de « L'histoire de ma famille », à partir de leurs « histoires vraies » ou d'« une histoire fictionnée ». Les auteurs voudraient partager leurs expériences en tant qu'immigrée et cinéaste, et apprendre avec eux à connaître leur propre histoire, observer et comprendre les différences culturelles, afin de vivre et de créer ensemble une histoire commune. Objectif de l'atelier, réalisation d'un court métrage avec une restitution possibe au Musée national de l'immigration, au plateau FRAC ou autres festivals.
24 séances sur 6 mois.

Avis favorable du comité de lecture de l'Aide à l'écriture de scénario du 7 septembre 2016

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015568

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : JEANNE TRUONG- UN CHINOIS DANS LES TRANCHEES- COLLEGE JEAN-BAPTISTE CLEMENT (75020)

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	6 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TRUONG JEANNE
Adresse administrative : 135 RUE DE LA SANTE
75013 PARIS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : l'écriture du long métrage cinématographique UN CHINOIS DANS LES TRANCHEES

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Co-auteur : Jeanne TRUONG, romancière et scénariste

Auteur principal :Show Chun LEE

Genre: long métrage cinématographique

Résumé: En hommage aux 140 000 travailleurs chinois qui, durant la Première Guerre mondiale, ont été recrutés par l'armée anglaise et française pour servir de main d'œuvre à l'arrière front en Europe et qui ont joué un rôle important dans le cheminement vers la paix.
MING, un interprète chinois et JEANNE, une institutrice, se rencontrent dans une usine. Commence une histoire d'amour dans une époque de coercition morale, de peur et de mépris de l'étranger.
Aujourd'hui en France, MARIE, une Française d'une vingtaine d'années, découvre dans la maison familiale plusieurs vieux cahiers, des lettres manuscrites en chinois et quelques photos abîmées, datées de 1917 à 1920, pendant la période de la première guerre mondiale.

En lisant les documents, MARIE découvre qu'elle a du sang chinois, que ce sont les écrits du journal de son arrière-grand-père chinois.
L'histoire d'amour entre son arrière-grand-père et son arrière-grand-mère, est l'occasion de plonger dans la vie de ces Chinois, ainsi que dans celle des femmes françaises de cette époque, meurtries par les atrocités de l'une des guerres les plus féroces du XXème siècle.
Ce scénario a pour ambition d'écrire cette histoire commune entre la Chine et la France, méconnue de tous jusqu'à aujourd'hui.

Ateliers-rencontres: Atelier avec des collégiens, dans un quartier avec une population issue de diverses immigrations. Les auteurs souhaitent construire, avec chaque participant, un récit sur le thème de « L'histoire de ma famille », à partir de leurs « histoires vraies » ou d'« une histoire fictionnée ». Les auteurs voudraient partager leurs expériences en tant qu'immigrée et cinéaste, et apprendre avec eux à connaître leur propre histoire, observer et comprendre les différences culturelles, afin de vivre et de créer ensemble une histoire commune. Objectif de l'atelier, réalisation d'un court métrage avec une restitution possibe au Musée national de l'immigration, au plateau FRAC ou autres festivals.
24 séances sur 6 mois.

Avis favorable du comité de lecture de l'Aide à l'écriture de scénario du 7 septembre 2016

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015569

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE COLLEGE JEAN-BAPTISTE CLEMENT- UN CHINOIS DANS LES TRANCHEES- SHOW CHUN LEE ET JEANNE TRUONG

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'écriture de scénario (structures)	3 450,00 €	50,00 %	1 725,00 €
	Montant Total de la subvention		1 725,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65511-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COLLEGE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
Adresse administrative : 26 RUE HENRI CHEVREAU
75020 PARIS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET : 19750478000010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (structures)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : L'écriture du long métrage cinématographique UN CHINOIS DANS LES TRANCHEES et les ateliers rencontres au sein du Collège Jean-Baptiste CLEMENT

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Lieu: Le Collège Jean-Baptiste CLEMENT est situé dans le 20ème arrondissement de Paris, dans une zone d'éducation prioritaire.

Ateliers-rencontres: Ateliers avec des collégiens, dans un quartier avec une population issue de diverses immigrations. Les auteurs souhaitent construire, avec chaque participant, un récit sur le thème de « L'histoire de ma famille », à partir de leurs « histoires vraies » ou d'« une histoire fictionnée ». Les auteurs voudraient partager leurs expériences en tant qu'immigrée et cinéaste, et apprendre avec eux à connaître leur propre histoire, observer et comprendre les différences culturelles, afin de vivre et de créer ensemble

une histoire commune. Objectif de l'atelier, réalisation d'un court métrage avec une restitution possibe au Musée national de l'immigration, au plateau FRAC ou autres festivals.
24 séances sur 6 mois.

Avis favorable du comité de lecture de l'Aide à l'écriture de scénario du 7 septembre

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
achat de matériels	400,00	11,59%
Location de matériel	1 000,00	28,99%
Location de salles	250,00	7,25%
Documentation	200,00	5,80%
Rémunération d'intermédiaire	1 000,00	28,99%
Publicité, publications, relations publiques	200,00	5,80%
Déplacements, missions et réceptions	200,00	5,80%
Hébergement, transport	200,00	5,80%
Total	3 450,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional	1 725,00	50,00%
Fonds propres	1 725,00	50,00%
Total	3 450,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 725,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013066

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : NARUNA DE MACEDO KAPLAN-MATHIAS ET LA REVOLUTION- CINE 104 (PANTIN)

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 12 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DE MACEDO NARUNA KAPLAN
Adresse administrative : 9 RUE LAPLACE
75005 PARIS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : L'écriture du long métrage cinématographique MATHIAS ET LA REVOLUTION et ateliers rencontres au sein du CINE 104

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Auteur confirmé: Diplômée de la London International Film School, Naruna KAPLAN de Macedo a réalisé des documentaires pour la télévision et présente son premier long métrage pour le cinéma.

Genre : Long métrage cinématographique, adaptation du roman de Leslie KAPLAN (Mathias et la Révolution)

Résumé: L'histoire se déroule à Paris aujourd'hui. Nous sommes lundi 20 Mai. Un lundi 20 Mai qui porte en lui la possibilité d'un bouleversement. Comme le 20 Mai 1795, comme le 20 Mai 1968. Nous sommes le 20 Mai aujourd'hui et c'est une journée pré révolutionnaire. Tout peut changer. Nous sommes au bord, sur le point de… Il y a des émeutes en banlieue et tout le monde en parle. Quelque chose est dans l'air. Et soudain tout est possible.

Atelier-rencontres: Le projet au ciné-104 de Pantin s'articulera autour d'une programmation de films (un

par mois), de rencontres avec le public, et d'entretiens filmés dans une cabine, un « photomaton vidéo ». La présence sur le site de l'artiste en résidence sera hebdomadaire. La durée de la résidence est de six mois.

Avis favorable du comité de lecture de l'Aide à l'écriture de scénario du 7 septembre 2016

Localisation géographique :

- EST ENSEMBLE (EPT8)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015562

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CINE 104 (PANTIN) -MATHIAS ET LA REVOLUTION- NARUNA DE MACEDO KAPLAN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'écriture de scénario (structures)	9 250,00 €	50,00 %	4 625,00 €
		Montant Total de la subvention	4 625,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EST ENSEMBLE
Adresse administrative : 100 AV GASTON ROUSSEL
93230 ROMAINVILLE
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur Gérard COSME, Président

N° SIRET : 20005787500011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (structures)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : L'écriture du long métrage cinématographique MATHIAS ET LA REVOLUTION et ateliers rencontres au sein du CINE 104

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Lieu: le ciné 104 est un équipement culturel territorial qui a pour vocation, dans le respect de la diversité des publics, la diffusion d'un cinéma de qualité, privilégiant rencontres, échanges et découvertes. En complément d'une programmation riche et diversifiée, le Ciné 104 mène des actions de médiation ou de formation des publics et des actions spécifiques en direction des jeunes publics et des scolaires.

Atelier-rencontres: Le projet au ciné-104 de Pantin s'articulera autour d'une programmation de films (un par mois), de rencontres avec le public, et d'entretiens filmés dans une cabine, un « photomaton vidéo ». La présence sur le site de l'artiste en résidence sera hebdomadaire. La durée de la résidence est de six mois.

Avis favorable du comité de lecture de l'Aide à l'écriture de scénario du 7 septembre 2016

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	800,00	8,65%
Fournitures	1 400,00	15,14%
Achat de matériel (disque dur)	450,00	4,86%
Location de matériel de tournage	1 500,00	16,22%
Documentation	300,00	3,24%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 200,00	34,59%
Publicité, publications, relations publiques	1 000,00	10,81%
Déplacements, missions et réceptions	500,00	5,41%
Hébergement, transport	100,00	1,08%
Total	9 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional	4 625,00	50,00%
Est ensemble Grand Paris	2 600,00	28,11%
Ville de Pantin	500,00	5,41%
Fonds propres	1 525,00	16,49%
Total	9 250,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 625,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	10 012,20 €
2015	Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	14 000,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	6 974,00 €
2015	Etude territoriale du Pacte pour le développement du territoire	20 000,00 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	40 000,00 €

2016	Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	11 000,00 €
2016	Construction et aménagement de médiathèques	36 540,00 €
2016	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	200 000,00 €
2016	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	30 000,00 €
	Montant total	368 526,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013091

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PHILIPPE LACOTE-ZAMA- BROKEN GLASSES

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	12 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LACOTE PHILIPPE
Adresse administrative : 25 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
93800 EPINAY-SUR-SEINE
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Aide à l'écriture de son 2è long-métrage ZAMA

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Auteur confirmé: Philippe Lacôte est auteur réalisateur. Son premier long métrage RUN a été présenté dans la section Un certain regard au festival de Cannes en 2014.

Genre : long métrage cinématographique

Résumé: La MACA d'Abidjan, l'une des prisons les plus surpeuplées d'Afrique de l'ouest. Les prisonniers ont instauré un rituel. Ils désignent l'un d'entre eux et le nomment « Roman ». Roman est chargé, toutes les nuits, de raconter une histoire jusqu'au matin. S'il s'arrête il est mort. Un jeune homme de 17 ans, arrive dans la prison et devient Roman. Sous la contrainte, il commence à raconter l'histoire de Zama, le chef d'un gang d'enfants surnommés « Les Microbes »... D'où lui vient cette histoire ? Combien de nuits, ce nouveau « Roman » parviendra t-il à tenir ?

Ateliers-rencontres:
L'activité qui sera mise en place en lien avec l'écriture du long métrage ZAMA, est un atelier de réalisation

de films courts à l'attention d'un public de jeunes sous main de justice et de mineurs isolés. Elle va impliquer l'auteur-réalisateur Philippe Lacôte en tant qu'intervenant principal, et la structure d'accueil qui sera chargée de sa coordination. L'idée est de travailler avec ce public précis autour de la thématique de la violence, en lien direct ou indirect avec leur propre parcours. Une participation à l'atelier impliquera pour chaque participant, d'accepter le principe d'un travail collectif. Un travail autour de l'éducation et de la sensibilisation aux images (comprendre la fabrication, construire un regard critique, etc.) complètera l'atelier.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015565

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : BROKEN GLASSES- ZAMA- PHILIPPE LACOTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'écriture de scénario (structures)	10 000,00 €	50,00 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BROKEN GLASSES
Adresse administrative : 111 RUE MOUFFETARD
75005 PARIS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET : 79503553400010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (structures)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Lieu:
Broken glasses est une association, créee en 2013, qui a pour but de produire des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles originales et de favoriser les échanges de savoirs intergénérationnels. A partir du cinéma, les objectifs de la structure sont d'encourager le vivre et le faire ensemble et de valoriser la diversité culturelle.

Ateliers-rencontres:
L'activité qui sera mise en place en lien avec l'écriture du long métrage ZAMA, est un atelier de réalisation de films courts à l'attention d'un public de jeunes sous main de justice et de mineurs isolés. Elle va impliquer l'auteur-réalisateur Philippe Lacôte en tant qu'intervenant principal, et la structure d'accueil qui sera chargée de sa coordination. L'idée est de travailler avec ce public précis autour de la thématique de la violence, en lien direct ou indirect avec leur propre parcours. Une participation à l'atelier impliquera pour

chaque participant, d'accepter le principe d'un travail collectif. Un travail autour de l'éducation et de la sensibilisation aux images (comprendre la fabrication, construire un regard critique, etc.) complètera l'atelier.
Durée: ateliers hebdomadaires sur 6 mois.

Avis favorable du comité de lecture de l'aide à l'écriture de scénario du 07 septembre 2016

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	300,00	3,00%
Achat matériel	200,00	2,00%
Location de matériel de tournage	1 950,00	19,50%
Location de salles de travail et de projection	900,00	9,00%
Documentation	300,00	3,00%
Droits sur les films	600,00	6,00%
rémunération intermédiaire et honoraires	5 500,00	55,00%
Déplacements, missions et réceptions	250,00	2,50%
Total	10 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	5 000,00	50,00%
Fondation de France (sollicité)	5 000,00	50,00%
Total	10 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013095

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ALICE DOUARD- C'EST ICI, LE SOLEIL- FONDS D'ACTION ET D'INITIATIVE ROCK

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 12 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DOUARD ALICE
Adresse administrative : 52 QUAI DE JEMMAPES
75010 PARIS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : L'écriture du long métrage cinématographique C'EST ICI LE SOLEIL

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Auteur confirmé: Diplômée de la FEMIS, département réalisation, Alice Douard a déjà réalisé deux courts métrages *Extrasystole* et *Les filles*, tous deux, primés en festivals

Genre: long métrage cinématographique

Résumé: Camille, qui travaille à Paris, prend le train chaque week-end pour rejoindre sa famille installée sur la côte Atlantique pour l'été. Elle est proche de son père, médecin, et sa mère, pianiste à la renommée internationale lui a transmis le goût de la musique qu'elle pratique en amateur.
A vingt-trois ans, elle a cette intuition folle que le jour où elle tombera amoureuse, sa mère mourra.
Une nuit, elle croise Joe, une femme qui s'occupe de la promotion de musiciens indépendants. Cette rencontre est la possibilité d'une aventure musicale et sensuelle. Sur le rythme régulier de la musique, le cœur de Camille se dérègle.

Atelier-rencontres: De janvier à juin 2017, les ateliers-rencontres consisteront en des échanges et collaborations entre les musiciens lauréats du FAIR, au début de leur carrière, et la réalisatrice Alice

Douard dans le cadre de l'écriture de son premier long-métrage.
A partir d'une première rencontre seront construits plusieurs ateliers autour de trois axes : casting, mise en images de la musique live et composition à l'image.
Cette initiative sera à l'origine de la mise en place par le FAIR d'un nouvel axe de formation sur les ponts entre Musique et Cinéma et pourra donner lieu à des collaborations sur le long- métrage d'Alice Douard.

Avis favorable du comité de lecture de l'Aide à l'écriture de scénario du 7 septembre.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015559

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FONDS D'ACTION ET D'INITIATIVE ROCK- C'EST ICI, LE SOLEIL- ALICE DOUARD

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'écriture de scénario (structures)	3 800,00 €	50,00 %	1 900,00 €
	Montant Total de la subvention		1 900,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONDS D'ACTION ET D'INITIATIVE ROCK
Adresse administrative : 15 RUE HENRY MONNIER
75009 PARIS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET : 38862083300037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (structures)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : L'écriture du long métrage cinématographique C'EST ICI LE SOLEIL et réalisation d'Ateliers-rencontres au sein du FAIR

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Lieu: Association créée à la demande du ministère de la Culture en 1989, le Fonds d'Action et d'Initiative Rock est le premier dispositif de soutien au démarrage de carrière et de professionnalisation en musiques actuelles.

Ateliers-rencontres: De janvier à juin 2017, les ateliers-rencontres consisteront en des échanges et collaborations entre les musiciens lauréats du FAIR, au début de leur carrière, et la réalisatrice Alice Douard dans le cadre de l'écriture de son premier long-métrage C'EST ICI, LE SOLEIL.
A partir d'une première rencontre seront construits plusieurs ateliers autour de trois axes : casting, mise

en images de la musique live et composition à l'image.
Cette initiative sera à l'origine de la mise en place par le FAIR d'un nouvel axe de formation sur les ponts entre Musique et Cinéma et pourra donner lieu à des collaborations sur le long- métrage d'Alice Douard.

Avis favorable du comité de lecture de l'Aide à l'écriture de scénario du 7 septembre

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	200,00	5,26%
Achat de matériel	500,00	13,16%
Location de matériel	1 000,00	26,32%
Location de salles	1 000,00	26,32%
Déplacements, missions et réceptions	500,00	13,16%
Hébergement, transport	600,00	15,79%
Total	3 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	1 900,00	50,00%
Fonds propres	1 900,00	50,00%
Total	3 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 900,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013801

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LAURIE LASSALE- LES MONSTRES CALMES- 1000 VISAGES

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 6 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LASSALLE LAURIE
Adresse administrative : 75 BOULEVARD ORANO
75018 PARIS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Aide à l'écriture de scénario

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Auteur débutant: Après une formation universitaire en Lettres et Cinéma, Laurie Lassale devient monteuse et réalise en 2014 son premier moyen métrage de fiction "Les fleuves m'ont laissé descendre où je voulais" sélectionnés en festivals (Brives, Cannes...).

Co-auteur : Lucille DUPRE

Genre: Long métrage cinématographique

Résumé : Après la mort de sa mère, la jeune Sasha revient vivre dans l'appartement maternel, dans un quartier de banlieue, où les tensions sont palpables. Elle y retrouve la tumultueuse Céli, son amie d'enfance.

Ateliers-rencontres au sein de 1000 Visages : L'atelier-rencontre sera en deux pôles de travail et de recherche distincts :
Pôle écriture

=> Mise à disposition d'un espace de travail pour que l'auteur-scénariste et sa co-scénariste puissent en toute liberté profiter d'un lieu neutre, entièrement dédié à leur activité.
Pôle Ateliers de l'improvisation à l'écriture
=> Pendant les vacances scolaires, 1000 Visages permet la rencontre entre l'auteur-scénariste en résidence et un groupe d'adolescents afin de confronter directement le travail de l'auteur avec des ateliers de direction d'acteurs et d'improvisation. Laurie Lassale animera avec sa co-scénariste ce stage à partir des séquences de son scénario. La rencontre entre le travail d'écriture scénaristique en cours et le jeu en devenir des jeunes apprentis comédiens ouvrent la voie à un approfondissement du travail de l'auteur-scénariste et à une prise de recul essentielle pour progresser. Il s'agira aussi de passer par les différentes phases de fabrication d'un film, de l'écriture jusqu'au montage, à travers plusieurs ateliers pratiques et pédagogiques, qui donneront lieu à un film collectif réalisé avec les jeunes.

Durée : De Mars à septembre 2017 (Les mercredis, week-ends et vacances scolaires de printemps et d'été). Restitution des ateliers en septembre 2017.

Avis favorable du comité de lecture de l'aide à l'écriture de scénario du 11 octobre 2016

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017302

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LUCILLE DUPRE- LES MONSTRES CALMES -1000 VISAGES

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 6 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DUPRE LUCILLE
Adresse administrative : 42 RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN
75010 PARIS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Aide à l'écriture de scénario

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Co-auteur de Laurie Lassale : Auteur et journaliste, Lucille Dupré est critique littéraire et collabore en tant que scénariste avec des réalisateurs et des photographes.

Genre: Long métrage cinématographique

Résumé : Après la mort de sa mère, la jeune Sasha revient vivre dans l'appartement maternel, dans un quartier de banlieue, où les tensions sont palpables. Elle y retrouve la tumultueuse Céli, son amie d'enfance.

Ateliers-rencontres au sein de 1000 Visages : L'atelier-rencontre sera en deux pôles de travail et de recherche distincts :
Pôle écriture
=> Mise à disposition d'un espace de travail pour que l'auteur-scénariste et sa coscénariste puissent en toute liberté profiter d'un lieu neutre, entièrement dédié à leur activité.
Pôle Ateliers de l'improvisation à l'écriture

=> Pendant les vacances scolaires, 1000 Visages permet la rencontre entre l'auteur-scénariste en résidence et un groupe d'adolescents afin de confronter directement le travail de l'auteur avec des ateliers de direction d'acteurs et d'improvisation. Laurie Lassale animera avec sa co-scénariste ce stage à partir des séquences de son scénario. La rencontre entre le travail d'écriture scénaristique en cours et le jeu en devenir des jeunes apprentis comédiens ouvrent la voie à un approfondissement du travail de l'auteur-scénariste et à une prise de recul essentielle pour progresser. Il s'agira aussi de passer par les différentes phases de fabrication d'un film, de l'écriture jusqu'au montage, à travers plusieurs ateliers pratiques et pédagogiques, qui donneront lieu à un film collectif réalisé avec les jeunes.

Durée : De Mars à septembre 2017 (Les mercredis, week-ends et vacances scolaires de printemps et d'été). Restitution des ateliers en septembre 2017.

Avis favorable du comité de lecture de l'aide à l'écriture de scénario du 11 octobre 2016

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017304

Commission permanente du 12 octobre 2016

Objet : 1000 VISAGES -LES MONSTRES CALMES -LAURIE LASSALE ET LUCILLE DUPRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'écriture de scénario (structures)	11 000,00 €	45,45 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : 1000 VISAGES PRODUCTION
Adresse administrative : PLACE RENE COTY
91170 VIRY CHATILLON
Statut Juridique : Association
Représentant :

Date de publication au JO : 4 mars 2006

N° SIRET : 49830332000036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (structures)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Aide à l'écriture de scénario

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Lieu: 1000 Visages est une association créee par la réalisatrice Uda Benyamina dont l'objectif est d'œuvrer en faveur de l'accès à la culture, la création, diffusion et l'éducation artistique et culturelle auprès des populations défavorisées. Dans le domaine cinématographique, l'association 1000 Visages œuvrent pour la mise en réseau et l'accompagnement des talents émergents.

Contenu des ateliers-rencontres au sein de 1000 Visages : L'atelier-rencontre sera en deux pôles de travail et de recherche distincts :
Pôle écriture
=> Mise à disposition d'un espace de travail pour que l'auteur-scénariste et sa coscénariste puissent en

toute liberté profiter d'un lieu neutre, entièrement dédié à leur activité.
Pôle Ateliers de l'improvisation à l'écriture
=> Pendant les vacances scolaires, 1000 Visages permet la rencontre entre l'auteur-scénariste en résidence et un groupe d'adolescents afin de confronter directement le travail de l'auteur avec des ateliers de direction d'acteurs et d'improvisation. Laurie Lassale animera avec sa coscénariste ce stage à partir des séquences de son scénario. La rencontre entre le travail d'écriture scénaristique en cours et le jeu en devenir des jeunes apprentis comédiens ouvrent la voie à un approfondissement du travail de l'auteur-scénariste et à une prise de recul essentielle pour progresser. Il s'agira aussi de passer par les différentes phases de fabrication d'un film, de l'écriture jusqu'au montage, à travers plusieurs ateliers pratiques et pédagogiques, qui donneront lieu à un film collectif réalisé avec les jeunes. L'association produira un DVD du film réalisé qui sera envoyé en festivals. Si le film est retenu, les participants seront accompagnés en festivals par 1000 Visages.

Durée : De Mars à septembre 2017 (Les mercredis, week-ends et vacances scolaires de printemps et d'été). Restitution des ateliers en septembre 2017.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	1 000,00	9,09%
Matériel	490,00	4,45%
Location de matériel	2 310,00	21,00%
Location de salles	2 000,00	18,18%
Documentation	1 220,00	11,09%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 730,00	15,73%
Publicité, publications, relations publiques	550,00	5,00%
Déplacements, missions et réceptions	1 350,00	12,27%
hébergement, transport	350,00	3,18%
Total	11 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	5 000,00	45,45%
Ville de Paris (sollicité)	1 000,00	9,09%
Viry chatillon (sollicité)	1 000,00	9,09%
Fonds propres	3 000,00	27,27%
Adhésions	1 000,00	9,09%
Total	11 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à l'écriture de scénario (structures)	5 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	30 000,00 €
2015	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France (CR46-14)	30 000,00 €
	Montant total	60 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017307

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PHILIPPE ULYSSE-NOTRE CHATEAU-LE CENTRE KIRIKOU

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 6 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ULYSSE PHILIPPE
Adresse administrative : 81 BOULEVARD RICHARD LENOIR
75011 PARIS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Aide à l'écriture de scénario

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Auteur débutant: Metteur en scène de théâtre, Philippe ULYSSE a une formation de monteur vidéo de l'Ecole des Gobelins et a réalisé en 2016 son premier court métrage "J'étais ta rivière" sélectionné à Coté Court.

Genre: long métrage cinématographique

Résumé: À Paris, il existe un lieu inclassable qui prend en charge des enfants de tous âges, qu'ils soient en bonne santé ou psychiquement en difficulté, et, pour la plupart, issus de milieux socialement défavorisés. Attirés par leurs enfants, les parents aussi ont poussé la porte de ce lieu, puis, plus largement, des gens de tous âges et de toutes origines qui en ont entendu parler dans le quartier. Tous ensemble, ils inventent jour après jour ce lieu où les uns comme les autres peuvent s'enrichir, s'épanouir et croire en la possibilité d'avoir des projets, des rêves, des perspectives et du désir.

Ateliers-rencontres au sein du centre Kirikou: Dix enfants, d'origines et d'âges différents, élaborent une réflexion sur l'identité à travers la pratique de l'autoportrait. Ces autoportraits prendront différentes formes,

de l'écriture à la vidéo en passant par le son. Ils seront présentés par les enfants eux-mêmes au public du centre et feront l'objet d'une diffusion plus large, dans plusieurs lieux destinés à la pratique du son et de l'image (en ligne et en salles).
Chaque enfant sera invité, non pas à s'interroger frontalement sur son identité, mais à imaginer de nombreuses façons de parler de soi, de sa famille, de sa vie quotidienne, de ses désirs. Tenter de se définir de différentes manières, grâce à des médiums variés et à partir d'exemples artistiques choisis, pour appréhender la fragilité d'une telle définition, sa relativité et son universalité. Cet atelier s'insère dans les différentes activités proposées par le Centre Kirikou, en offrant aux enfants la possibilité de s'initier à des pratiques audiovisuelles avec lesquelles ils ne sont pas familiarisés.
Séduit par ce projet, le Centre, dont le but est d'offrir un espace où la parole puisse être libre et écoutée, mettra à la disposition des auteurs ses locaux, sa connaissance de chaque enfant et son réseau, afin d'accompagner ce travail et de le faire connaître à son public : plus de quatre cents personnes par an, qui s'y retrouvent pour essayer de mieux vivre ensemble.

Avis favorable du comité de lecture de l'aide à l'écriture de scénario du 11 octobre 2016

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013833

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LOLA CREIS- NOTRE CHATEAU- LE CENTRE KIRIKOU

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 6 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CREIS LOLA
Adresse administrative : 81 BD RICHARD LENOIR
75011 PARIS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Aide à l'écriture de scénario

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Co-auteur de Philippe ULYSSE, Lola Creis est critique et auteur littéraire.

Genre: long métrage cinématographique

Résumé: À Paris, il existe un lieu inclassable qui prend en charge des enfants de tous âges, qu'ils soient en bonne santé ou psychiquement en difficulté, et, pour la plupart, issus de milieux socialement défavorisés. Attirés par leurs enfants, les parents aussi ont poussé la porte de ce lieu, puis, plus largement, des gens de tous âges et de toutes origines qui en ont entendu parler dans le quartier. Tous ensemble, ils inventent jour après jour ce lieu où les uns comme les autres peuvent s'enrichir, s'épanouir et croire en la possibilité d'avoir des projets, des rêves, des perspectives et du désir.

Ateliers-rencontres au sein du centre Kirikou: Dix enfants, d'origines et d'âges différents, élaborent une réflexion sur l'identité à travers la pratique de l'autoportrait. Ces autoportraits prendront différentes formes, de l'écriture à la vidéo en passant par le son. Ils seront présentés par les enfants eux-mêmes au public du

centre et feront l'objet d'une diffusion plus large, dans plusieurs lieux destinés à la pratique du son et de l'image (en ligne et en salles).
Chaque enfant sera invité, non pas à s'interroger frontalement sur son identité, mais à imaginer de nombreuses façons de parler de soi, de sa famille, de sa vie quotidienne, de ses désirs. Tenter de se définir de différentes manières, grâce à des médiums variés et à partir d'exemples artistiques choisis, pour appréhender la fragilité d'une telle définition, sa relativité et son universalité. Cet atelier s'insère dans les différentes activités proposées par le Centre Kirikou, en offrant aux enfants la possibilité de s'initier à des pratiques audiovisuelles avec lesquelles ils ne sont pas familiarisés.
Séduit par ce projet Le Centre, dont le but est d'offrir un espace où la parole puisse être libre et écoutée, mettra à la disposition des auteurs ses locaux, sa connaissance de chaque enfant et son réseau, afin d'accompagner ce travail et de le faire connaître à son public : plus de quatre cents personnes par an, qui s'y retrouvent pour essayer de mieux vivre ensemble.

Avis favorable du comité de lecture de l'aide à l'écriture de scénario du 11 octobre 2016

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017308

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CENTRE KIRIKOU-NOTRE CHATEAU- PHILIPPE ULYSSE ET LOLA CREIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'écriture de scénario (structures)	8 170,00 €	50,00 %	4 085,00 €
	Montant Total de la subvention		4 085,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOC REEL SYMBOLE IMAGINAIRE LA RESSOURCE KIRIKOU
Adresse administrative : 29 BD BESSIERES 75017 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Yasmina PICQUART, Présidente

Date de publication au JO : 18 octobre 1997

N° SIRET : 42492057700022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (structures)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Aide à l'écriture de scénario

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Lieu : La Ressource a été créée par des psychanalystes qui ont ouvert en 1999 le centre de proximité Kirikou (75017) qui accueille des enfants, adolescents, adultes, parents en difficulté. Il s'agit d'un lieu de parole. L'offre faite au Centre se développe selon 3 axes:
Psychanalytique (lieu de consultation); culturel (accès diversifié à la culture) et quotidien (accompagnement scolaire, juridique...)

Contenu des ateliers-rencontres au sein du centre Kirikou: Dix enfants, d'origines et d'âges différents, élaborent une réflexion sur l'identité à travers la pratique de l'autoportrait. Ces autoportraits prendront

différentes formes, de l'écriture à la vidéo en passant par le son. Ils seront présentés par les enfants eux-mêmes au public du centre et feront l'objet d'une diffusion plus large, dans plusieurs lieux destinés à la pratique du son et de l'image (en ligne et en salles).
Chaque enfant sera invité, non pas à s'interroger frontalement sur son identité, mais à imaginer de nombreuses façons de parler de soi, de sa famille, de sa vie quotidienne, de ses désirs. Tenter de se définir de différentes manières, grâce à des médiums variés et à partir d'exemples artistiques choisis, pour appréhender la fragilité d'une telle définition, sa relativité et son universalité. Cet atelier s'insère dans les différentes activités proposées par le Centre Kirikou, en offrant aux enfants la possibilité de s'initier à des pratiques audiovisuelles avec lesquelles ils ne sont pas familiarisés.
Séduit par ce projet Le Centre, dont le but est d'offrir un espace où la parole puisse être libre et écoutée, mettra à la disposition des auteurs ses locaux, sa connaissance de chaque enfant et son réseau, afin d'accompagner ce travail et de le faire connaître à son public : plus de quatre cents personnes par an, qui s'y retrouvent pour essayer de mieux vivre ensemble.

Durée : 6 mois de janvier à juin 2017. Une restitution est envisagée au théâtre de la Jonquière ou à l'Etoile du Nord.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	1 470,00	17,99%
Location de matériel (son et image)	2 000,00	24,48%
Documentation	200,00	2,45%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 200,00	51,41%
Déplacements, missions et réceptions	300,00	3,67%
Total	8 170,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	4 085,00	50,00%
Fonds propres	4 085,00	50,00%
Total	8 170,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 085,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la prévention	20 000,00 €
2014	Soutien à la prévention	10 000,00 €
2015	Soutien à la prévention	7 500,00 €
	Montant total	37 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013845

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : BONGORE- DETOURS- COLLEGE LOUISE MICHEL (CLICHY-SOUS-BOIS)

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 6 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGUILERA CASTRILLO JOSE LUIS
Adresse administrative : 12 RUE FLORIAN
93500 PANTIN
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Aide à l'écriture de scénario

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Auteur débutant: José luis Aliguéra, alias Bongore est cinéaste et artiste visuel. Il a réalisé des essais vidéo et films documentaires dont 'Narino" diffusé au Festival Panorama du cinéma colombien à Paris.

Co-auteur : Mathilde JAUVIN

Genre: Long métrage documentaire

Résumé: Le film se déroule entre la France et la Colombie, où deux groupes d'adolescents, habitants des banlieues, prennent la parole pour parler de leur ville, rapporter leurs récits, leurs errances et leurs espoirs. Tout commence par un atelier qui se veut être un laboratoire d'architecture et d'audiovisuel. A travers les images prises par eux, un dialogue se construit peu à peu entre 2 réalités si éloignées mais qui se font écho l'une l'autre.
Un point de départ pour parler de la ville des affects, de la ville des fantasmes et de la ville de demain.

Ateliers -rencontres: S'emparer du débat public sur la ville, sortir du système et des modèles éducatifs

traditionnels, pour s'ouvrir à une approche expérimentale, intuitive. S'approprier des thématiques bien souvent absentes de l'école : la ville, son développement, sa morphologie et ses projets architecturaux, ses prospectives, sa dimension sensible, affective. Et ce dans l'objectif de développer des propositions urbaines alternatives, sur l'initiative des élèves, des jeunes.
La proposition d'atelier est de créer une expérience pédagogique croisée entre 2 groupes de jeunes, 2 périphéries, 2 villes, 2 pays : Clichy-sous-Bois et une banlieue de Bogota: A travers le langage qu'offre l'architecture et la vidéo, et tout en racontant une histoire, la leur, les auteurs souhaitent leur donner la parole sur le sujet du Grand Paris, afin qu'ils puissent livrer ses mystères. Ils livreront leur regard artistique, critique, sur le présent mais aussi le futur de leur territoire. C'est eux qui, grâce à la vidéo, guideront tout au long de l'atelier, sur leurs lieux, leur vécu, l'urbain au quotidien, devenant des « guides » d'un autre type, et menant les auteurs ers l'analyse urbaine, la réalité sociale, mais surtout vers l'imaginaire, l'utopie, les rêves de ville.

Un laboratoire audiovisuel de création collective qui offre un autre regard sur la ville. La rencontre entre l'univers de l'architecture et celui de la vidéo permettra d'une part la participation citoyenne aux enjeux du développement urbain, d'autre part l'initiation à l'audiovisuel comme outils de positionnement, de prise de parole, et d'auto-narration.

Localisation géographique :

- CLICHY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017309

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MATHILDE JAUVIN- DETOURS- LE COLLEGE LOUISE MICHEL (CLICHY-SOUS-BOIS)

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 6 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JAUVIN MATHILDE
Adresse administrative : 12 RUE FLORIAN
93500 PANTIN
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Aide à l'écriture de scénario

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Co-auteur de Bongore: Mathilde JAUVIN, architecte, est co-fondatrice de l'agence des clics et des calques et travaille sur des projets d'habitat coopératif et autogéré. Depuis 2009, Mathilde Jauvin monte des ateliers de découverte urbaine auprès des jeunes habitants des banlieues.

Genre: Long métrage documentaire

Résumé: Le film se déroule entre la France et la Colombie, où deux groupes d'adolescents, habitants des banlieues, prennent la parole pour parler de leur ville, rapporter leurs récits, leurs errances et leurs espoirs. Tout commence par un atelier qui se veut être un laboratoire d'architecture et d'audiovisuel. A travers les images prises par eux, un dialogue se construit peu à peu entre 2 réalités si éloignées mais qui se font écho l'une l'autre.
Un point de départ pour parler de la ville des affects, de la ville des fantasmes et de la ville de demain.

Ateliers -rencontres: S'emparer du débat public sur la ville, sortir du système et des modèles éducatifs

traditionnels, pour s'ouvrir à une approche expérimentale, intuitive. S'approprier des thématiques bien souvent absentes de l'école : la ville, son développement, sa morphologie et ses projets architecturaux, ses prospectives, sa dimension sensible, affective. Et ce dans l'objectif de développer des propositions urbaines alternatives, sur l'initiative des élèves, des jeunes.
La proposition d'atelier est de créer une expérience pédagogique croisée entre 2 groupes de jeunes, 2 périphéries, 2 villes, 2 pays : Clichy-sous-bois et une banlieue de Bogota: A travers le langage qu'offre l'architecture et la vidéo, et tout en racontant une histoire, la leur, les auteurs souhaitent leur donner la parole sur le sujet du Grand Paris, afin qu'ils puissent livrer ses mystères. Ils livreront leur regard artistique, critique, sur le présent mais aussi le futur de leur territoire. C'est eux qui, grâce à la vidéo, guideront tout au long de l'atelier, sur leurs lieux, leur vécu, l'urbain au quotidien, devenant des « guides » d'un autre type, et menant les auteurs ers l'analyse urbaine, la réalité sociale, mais surtout vers l'imaginaire, l'utopie, les rêves de ville.

Un laboratoire audiovisuel de création collective qui offre un autre regard sur la ville. La rencontre entre l'univers de l'architecture et celui de la vidéo permettra d'une part la participation citoyenne aux enjeux du développement urbain, d'autre part l'initiation à l'audiovisuel comme outils de positionnement, de prise de parole, et d'auto-narration.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017310

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE COLLEGE LOUISE MICHEL- DETOURS- BONGORE ET MATHILDE JAUVIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'écriture de scénario (structures)	6 400,00 €	50,00 %	3 200,00 €
		Montant Total de la subvention	3 200,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65511-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COLLEGE LOUISE MICHEL
Adresse administrative : 45 RUE BERZELIUS
75017 PARIS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET : 19931221600013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (structures)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Aide à l'écriture de scénario

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Lieu : Le collège Louise Michel est l'un des trois établissements scolaires de Clichy sous Bois qui accueille les enfants de la 6è à la 3è. Il comprend une SEGPA (section d'enseignement général et Professionnel adapté) et beaucoup de classe de cet établissement sont des classes à projet. Le collège dispose d'une FabLab, des outils de fabrications numériques.

Ateliers-rencontres: S'emparer du débat public sur la ville, sortir du système et des modèles éducatifs traditionnels, pour s'ouvrir à une approche expérimentale, intuitive. S'approprier des thématiques bien souvent absentes de l'école : la ville, son développement, sa morphologie et ses projets architecturaux, ses prospectives, sa dimension sensible, affective. Et ce dans l'objectif de développer des propositions

urbaines alternatives, sur l'initiative des élèves, des jeunes.
La proposition d'atelier est de créer une expérience pédagogique croisée entre 2 groupes de jeunes, 2 périphéries, 2 villes, 2 pays : Clichy-sous-Bois et une banlieue de Bogota: A travers le langage qu'offre l'architecture et la vidéo, et tout en racontant une histoire, la leur, les auteurs souhaitent leur donner la parole sur le sujet du Grand Paris, afin qu'ils puissent livrer ses mystères. Ils livreront leur regard artistique, critique, sur le présent mais aussi le futur de leur territoire. C'est eux qui, grâce à la vidéo, guideront tout au long de l'atelier, sur leurs lieux, leur vécu, l'urbain au quotidien, devenant des « guides » d'un autre type, et menant les auteurs ers l'analyse urbaine, la réalité sociale, mais surtout vers l'imaginaire, l'utopie, les rêves de ville.

Un laboratoire audiovisuel de création collective qui offre un autre regard sur la ville. La rencontre entre l'univers de l'architecture et celui de la vidéo permettra d'une part la participation citoyenne aux enjeux du développement urbain, d'autre part l'initiation à l'audiovisuel comme outils de positionnement, de prise de parole, et d'auto-narration.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	1 230,00	19,22%
Location de matériel son	1 920,00	30,00%
Location de matériel vidéo	1 080,00	16,88%
Location de salles	150,00	2,34%
Prestations de service	1 400,00	21,88%
Publicité, publications, relations publiques	200,00	3,13%
Déplacements, missions et réceptions	150,00	2,34%
restauration intervenants	120,00	1,88%
réception	150,00	2,34%
Total	6 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	3 200,00	50,00%
Fonds propres	3 200,00	50,00%
Total	6 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 200,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013850

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ADELINE GONIN- LA CHAMBRES AUX TROIS HISTOIRES-MUSEE NATIONAL DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	12 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GONIN ADELINE
Adresse administrative : 13 RUE BAUDOIN
75013 PARIS
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Aide à l'écriture de scénario

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Auteur débutant: Après des études d'anthropologie et de sociologie et une formation aux Ateliers Varan, Adeline Gonin réalise son premier documentaire "Barakeden", sélectionnés dans de nombreux festivals.

Genre: Documentaire audiovisuel

Résumé: Une chambre de 27 m2 au foyer de travailleurs migrants Pinel à Saint-Denis. Boubou Soumaré y vit avec son cousin et deux de ses frères.

Véritable agora où se déploient les histoires des personnes qui viennent lui rendre visite, la chambre 513 est toujours ouverte.

Une polyphonie s'installe, on y parle travail, on échange les nouvelle du pays et on défend les droit des résidents.

La télévision toujours allumée, la Mauritanie jamais loin, la chambre 513 ne dort jamais.

Ateliers-rencontres: Cette résidence accueillie par le Musée National de l'Histoire de l'Immigration a pour objectif d'interroger la question de l'habitat des migrants en Ile-de France, et plus spécifiquement ces lieux que sont les foyers franciliens de travailleurs migrants, au fil de rencontres, de visites et de productions audiovisuelles.
Dans un premier temps, des rencontres-débats sont organisées sur différents aspects du sujet. Ensuite, des visites sont organisées dans plusieurs foyers où les résidents pourront présenter leurs lieux de vie. Une dizaine de volontaires participent ensuite à une série d'ateliers permettant de réaliser des portraits vidéos d'habitants. Ces productions donnent lieu à la construction d'une installation audiovisuelle documentaire au Musée de l'Histoire de l'Immigration.

Au sein des ateliers, l'auteur souhaite travailler avec un public intéressé par les créations multimédias (mélange de photos, sons, vidéo, graphisme) autour de récits de vies et du thème des migrations africaines vers l'Europe. Ce travail consiste à aller recueillir des témoignages, réaliser des reportages sur les expériences de ces personnes migrantes, et apprendre à les intégrer dans une narration multimédia.

Lors des conférences et des débats, seront invités des réalisateurs, journalistes et associations spécialisées sur la thématique. En mettant en œuvre ces rencontres, le Musée de l'immigration garantit un travail d'écriture et de recherche de qualité qui puisse être rendu public.

Enfin, une fois les productions vidéo réalisées, l'auteur réalisera une exposition multimédia qui est installée au coeur du Musée. Adeline GONIN souhaite utiliser des éléments des films tournés pour l'exposition, mais aussi toute la matière des recherches: témoignages, photos, croquis, notes, articles de journaux...

Avis favorable du comité de lecture de l'aide à l'écriture de scénario du 11 octobre 2016

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017296

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MUSEE NATIONAL DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION- LA CHAMBRE AUX TROIS HISTOIRES-ADELINE GONIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'écriture de scénario (structures)	11 300,00 €	44,25 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65738-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETABLISSEMENT PUBLIC DU PALAIS DE LA PORTE DOREE
Adresse administrative : 293 AVENUE DAUMESNIL
75012 PARIS
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif
Représentant :

N° SIRET : 13000272800017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (structures)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Aide à l'écriture de scénario

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Lieu: Le musée national de l'histoire de l'immigration est une institution culturelle, scientifique et pédagogique dont la mission est d'apporter un regard nouveau sur l'immigration. L'exposition permanente explore les temps forts de l'histoire de l'immigration en France depuis le 19ème siècle au travers de témoignages, de documents d'archives et d'œuvres d'art. La galerie des dons met en valeur des histoires familiales et "fait entrer au musée" des récits, photos et objets personnels représentatifs de parcours migratoires.

Contenu des ateliers: Ces ateliers accueillis par le Musée National de l'Histoire de l'Immigration a pour objectif d'interroger la question de l'habitat des migrants en Ile-de France, et plus spécifiquement ces lieux

que sont les foyers franciliens de travailleurs migrants, au fil de rencontres, de visites et de productions audiovisuelles.
Dans un premier temps, des rencontres-débats sont organisées sur différents aspects du sujet. Ensuite, des visites sont organisées dans plusieurs foyers où les résidents pourront présenter leurs lieux de vie. Une dizaine de volontaires participent ensuite à une série d'ateliers permettant de réaliser des portraits vidéos d'habitants. Ces productions donnent lieu à la construction d'une installation audiovisuelle documentaire au Musée de l'Histoire de l'Immigration.

Au sein des ateliers, l'auteur souhaite travailler avec un public intéressé par les créations multimédias (mélange de photos, sons, vidéo, graphisme) autour de récits de vies et du thème des migrations africaines vers l'Europe. Ce travail consiste à aller recueillir des témoignages, réaliser des reportages sur les expériences de ces personnes migrantes, et apprendre à les intégrer dans une narration multimédia.

Lors des conférences et des débats, seront invités des réalisateurs, journalistes et associations spécialisées sur la thématique. En mettant en œuvre ces rencontres, le Musée de l'immigration garantit un travail d'écriture et de recherche de qualité qui puisse être rendu public.

Enfin, une fois les productions vidéo réalisées, l'auteur réalisera une exposition multimédia qui sera installée au coeur du Musée. L'auteur utilisera des éléments des films tournés pour l'exposition, mais aussi toute la matière des recherches: témoignages, photos, croquis, notes, articles de journaux...

Durée : décembre 2016 à juin 2017

Avis favorable du comité de lecture de l'aide à l'écriture de scénario du 11 octobre 2016

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	245,00	2,17%
Location de salles	9 000,00	79,65%
Publicité, publications, relations publiques	855,00	7,57%
Déplacements, missions et réceptions	600,00	5,31%
Hébergement transport	600,00	5,31%
Total	11 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	5 000,00	44,25%
Fonds propres	6 300,00	55,75%
Total	11 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013795

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OLIVIER HEMS- GREG ET MARTHA-EPM DE PORCHEVILLE

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	12 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HEMS OLIVIER
Adresse administrative : 1 ALLEE DES ORCHIDEES
92500 RUEIL-MALMAISON
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Aide à l'écriture de scénario

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Auteur confirmé: Olivier HEMS a réalisé des courts métrages reconnus en festivals dont "Résistance aux tremblements" 2006 et "Nous" 2008. GREG ET MARTHA est son premier long métrage.

Genre: long métrage cinématographique

Résumé: C'est l'histoire d'une amitié qui se noue sur une période de 10 ans entre un garçon issu d'une famille d'accueil, incarcéré dans une prison pour mineurs pour homicide involontaire, et une dame de 65 ans, caissière à la retraite, qui ne voit plus sa fille.

Ateliers-rencontres au sein de l'Etablissement Pénitencier pour Mineurs de Porcheville: Les participants s'inspireront de Greg, le personnage du scénario de long-métrage et de leur propre parcours pour créer un personnage imaginaire dont ils inventeront « une tranche de vie » sous forme de scénario. Le but sera de partir à la découverte de soi et de l'autre à travers une démarche créatrice. Le principal vecteur sera l'écriture, mais ils pourront utiliser toutes les ressources à leur disposition (graphisme, modelage, etc) pour atteindre leur objectif.

Avis favorable du comité de lecture de l'aide à l'écriture de scénario du 11 octobre 2016

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017289

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : EPM DE PORCHEVILLE -GREG ET MARTHA-OLIVIER HEMS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'écriture de scénario (structures)	6 680,00 €	50,00 %	3 340,00 €
	Montant Total de la subvention		3 340,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65738-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE DE PORCHEVILLE
Adresse administrative : ANCIEN CHEMIN DE ROUEN A PARIS
78440 PORCHEVILLE
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET : 17940120300585

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (structures)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Aide à l'écriture de scénario

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Lieu : l'Etablissement Pénitentiaire de Porcheville est une structure de prise en charge éducative de mineurs garçons âgés de 13 à 18 ans incarcérés soit dans le cadre d'un mandat de dépôt, soit dans le cadre d'une peine d'emprisonnement. Elle a pour mission de mettre l'accent sur l'éducation et la culture, contrairement aux quartiers pour mineurs dans les prisons pour adultes. Dans ce cadre, cette structure fait venir régulièrement des intervenants extérieurs pour ouvrir les jeunes détenus aux activités artistiques et du spectacle.

Contenu des ateliers-rencontres au sein de l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs de Porcheville: Les participants s'inspireront de Greg, le personnage du scénario de long-métrage et de leur propre parcours pour créer un personnage imaginaire dont ils inventeront « une tranche de vie » sous forme de scénario.

Le but sera de partir à la découverte de soi et de l'autre à travers une démarche créatrice. Le principal vecteur sera l'écriture, mais ils pourront utiliser toutes les ressources à leur disposition (graphisme, modelage, etc.) pour atteindre leur objectif.
Des intervenants extérieurs participeront aux séances : un dessinateur story border et une comédienne.

Durée : 6 mois à compter de janvier 2017 et à hauteur d'une rencontre par semaine de 2 heures.

Avis favorable du comité de lecture de l'aide à l'écriture de scénario du 11 octobre 2016

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	1 000,00	14,97%
Matériel	2 000,00	29,94%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 000,00	44,91%
Déplacements, missions et réceptions	680,00	10,18%
Total	6 680,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	3 340,00	50,00%
Fonds propres	3 340,00	50,00%
Total	6 680,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 340,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013727

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MARINA DEAK-ARIANE-FESTIVAL COTE COURT

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	12 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEAK MARINA
Adresse administrative : 104 AVENUE JEAN LOLIVE
93500 PANTIN
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : L'aide à l'écriture de scénario de la Région ILE DE FRANCE

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Auteur confirmé: Marina DEAK a déjà réalisé un premier long métrage "Poursuite" sorti en salle en 2011

Genre: long métrage cinématographique

Résumé : Blanche, Damien et leurs deux enfants forment une famille aimante. Pour suivre le travail de Blanche, qui avait aussi envie de changer de paysage, ils déménagent dans une nouvelle ville au bord de la mer. Mais très vite rien ne se passe comme prévu. Blanche travaille dans le BTP au service de la ville, travail épuisant parce que les problèmes inexplicables s'accumulent ; et Damien rencontre une femme, Ariane, dont la présence l'obsède. Ariane est morte : c'est l'arrivée du couple dans la ville qui l'a fait revenir à la vie, en chair et en os. Damien la croise sans cesse, elle envahit ses rêves… Il la désire terriblement, et finit par plonger dans ses bras. Pendant ce temps, Blanche dépérit peu à peu sans comprendre ce qui lui arrive. Damien ne sait pas où cette passion dévorante pour Ariane les conduit, et il réalise peu à peu qu'elle met en péril sa femme et ses enfants. Mais il n'avait jamais connu un sentiment de vivre aussi fort que dans les bras d'Ariane, dans cette intensité peut-être mortelle qu'elle lui offre.

Blanche s'affaiblit, les relations de couple se détériorent, la ville se dégrade chaque jour, et Damien est pris dans ce dilemme, face à Ariane qui ne veut pas renoncer à lui.

Ateliers -rencontres : Le projet « Ciné-carte » propose de faire échanger des habitants et travailleurs de Pantin, rencontrés à travers les associations de la ville et aux horizons, expériences et pratiques diverses, pour réaliser ensemble un « film-mosaïque ». Le film sera ainsi composé de huit à dix films de deux minutes (un film par participant), à partir des trajets dans la ville, et de la manière dont ils choisissent de les partager.
Arpentage et topographie, émergence de la mémoire de chacun par la traversée des lieux quotidiens chargés en souvenirs et histoires, seront la matière de l'atelier et du film. Chaque participant prendra en charge un quartier (Eglise, Courtilières, Petit-Pantin, Mairie-Hoche, Quatre-Chemins), un autre nous fera découvrir le Cimetière Parisien de Pantin, enfin les travailleurs de la ville (jardiniers des jardins de Pantin, par exemple) nous proposeront un parcours transversal à travers la ville. En s'appuyant d'abord sur une série de projections de films liés à la ville et la banlieue, puis sur un travail d'appropriation du langage cinématographique (construction d'un récit, découpage, cadrage, montage…), l'auteur et les participants feront émerger ensemble, à travers cette cartographie subjective, leur mémoire, leur parole, pour une appropriation artistique de leur propre ville. Les participants réaliseront ainsi une mise en forme cinématographique de leur regard sur la ville où ils vivent et travaillent, que le film réalisé permettra de partager avec les spectateurs.

Avis favorable du comité de lecture de l'aide à l'écriture de scénario du 11 octobre 2016

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017283

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : FESTIVAL COTE COURT-ARIANE-MARINA DEAK

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'écriture de scénario (structures)	9 430,00 €	48,94 %	4 615,00 €
		Montant Total de la subvention	4 615,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COTE COURT
Adresse administrative : 104 AVENUE JEAN LOLIVE
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Sylvie PIALAT, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 40008009900015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (structures)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Aide à l'écriture de scénario de la Région ILE-DE-FRANCE

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Lieu: Le festival COTE COURT est né en 1992 d'une volonté de combler le manque de manifestations importantes consacrées au court métrage en région francilienne. Depuis ses toutes premières éditions, l'association COTE COURT crée par ailleurs des espaces et des temps d'échanges culturels en faveur des professionnels et des scolaires de la Seine saint Denis.

Contenu des ateliers-rencontres avec Marina DEAK:Le projet « Ciné-carte » propose de faire échanger des habitants et travailleurs de Pantin, rencontrés à travers les associations de la ville et aux horizons, expériences et pratiques diverses, pour réaliser ensemble un « film-mosaïque ». Le film sera ainsi composé de huit à dix films de deux minutes (un film par participant), à partir des trajets dans la ville, et de

la manière dont ils choisissent de les partager.
Arpentage et topographie, émergence de la mémoire de chacun par la traversée des lieux quotidiens chargés en souvenirs et histoires, seront la matière de l'atelier et du film. Chaque participant prendra en charge un quartier (Eglise, Courtilières, Petit-Pantin, Mairie-Hoche, Quatre-Chemins), un autre nous fera découvrir le Cimetière Parisien de Pantin, enfin les travailleurs de la ville (jardiniers des jardins de Pantin, par exemple) nous proposeront un parcours transversal à travers la ville. En s'appuyant d'abord sur une série de projections de films liés à la ville et la banlieue, puis sur un travail d'appropriation du langage cinématographique (construction d'un récit, découpage, cadrage, montage…), l'auteur et les participants feront émerger ensemble, à travers cette cartographie subjective, leur mémoire, leur parole, pour une appropriation artistique de leur propre ville. Les participants réaliseront ainsi une mise en forme cinématographique de leur regard sur la ville où ils vivent et travaillent, que le film réalisé permettra de partager avec les spectateurs. Diffusion du film lors du festival et dans le cadre du dispositif Quartier libre de Cinéma 93.
Durée : 6 mois de janvier à juin 2017

Avis favorable du comité de lecture de l'aide à l'écriture de scénario du 11 octobre 2016

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	700,00	7,42%
Matériel	300,00	3,18%
Location de matériel	2 500,00	26,51%
Location de salles	200,00	2,12%
Documentation	30,00	0,32%
Rémunération intermédiaire et honoraires	5 075,00	53,82%
Publicité, publications, relations publiques	550,00	5,83%
Déplacements, missions et réceptions	75,00	0,80%
Total	9 430,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	4 615,00	48,94%
ACSE (acquis)	1 500,00	15,91%
DRAC (acquis)	1 000,00	10,60%
Ville de PANTIN (acquis)	1 100,00	11,66%
adhésions	215,00	2,28%
Valorisation Ciné 104	1 000,00	10,60%
Total	9 430,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 815,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à l'écriture de scénario (structures)	5 000,00 €
2013	Soutien aux manifestations cinématographiques	25 000,00 €
2014	Aide à l'écriture de scénario (structures)	4 463,00 €
2014	Soutien aux manifestations cinématographiques	25 000,00 €
2015	Soutien aux manifestations cinématographiques	25 000,00 €
2016	Soutien aux manifestations cinématographiques	25 000,00 €
	Montant total	109 463,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013836

Commission permanente du 12 octobre 2016

Objet : LAETITIA TURA-ILS ME LAISSENT L'EXIL-COLLEGE JEAN VILAR (LA COURNEUVE)

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 12 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6513-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TURA LAETITIA
Adresse administrative : 61 RUE DU SERGENT BOBILLOT
93100 MONTREUIL
Statut Juridique :
Représentant :

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (auteurs)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Aide à l'écriture de scénario de la Région ILE-DE-FRANCE

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Auteur confirmé: Photographe et réalisatrice, Laetitia TURA a co-réalisé avec Hélène Crouzillat un premier long métrage documentaire -Les Messagers- en 2014 et un premier volet du projet soutenu par la Région, un court métrage produit par le GREC en 2015- Ils me laissent l'exil -les objets.

Genre : long métrage documentaire cinématographique

Résumé: Ils ont entre 14 et 19 ans et sont scolarisés dans un établissement qui ressemble à d'autres, dans une ville de la banlieue qui ressemble à d'autres. Leurs corps et leurs visages incarnent, à leur insu, une histoire de France qui déborde les frontières de la métropole, issue de la colonisation ou des bouleversements géopolitiques plus récents. Que savent-ils de l'histoire des générations qui les a précédés ? Que peuvent-ils formuler ? Indifférence ou ignorance, ils ont a priori, peu de choses à dire. Ils habitent la périphérie de la mémoire, comme ils habitent la périphérie de la ville.Ils me laissent l'exil-les adolescents racontent des mémoires et des transmissions tronquées, en hibernation dans les corps. Dans ce nœud de l'intime et du politique, le film met en scène l'expérience vécue par des adolescents pour se réapproprier leur récit.

Ateliers-rencontres avec le collège Jean VILAR: Le projet s'articule autour de deux axes principaux : la production de récits de l'exil, et leur mise en partage.
Les élèves de 3e sont invités à vivre une expérience au sein du collège pour créer les conditions de l'émergence de leur récit. Le travail proposé s'appuie sur un objet issu de la sphère familial ; sur l'image, filmée et photographique, et sur le récit. Sur le principe de la création partagée, à la rencontre de l'imaginaire des participants et de l'artiste, chaque participant réalisera au moins une affiche et une courte vidéo.
Les élèves sont placés au cœur du processus de la fabrique des images : ils sont successivement en situation d'opérateur, de sujet photographié, puis face aux choix des images et à la post-production.
Leurs réalisations seront projetées dans un cinéma et montrées dans une exposition publique.

Avis favorable du comité de lecture de l'aide à l'écriture de scénario du 11 octobre 2016

Localisation géographique :

- LA COURNEUVE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017284

Commission permanente du 12 octobre 2016

Objet : COLLEGE JEAN VILAR-ILS ME LAISSENT L'EXIL-LAETITIA TURA

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'écriture de scénario (structures)	3 000,00 €	50,00 %	1 500,00 €
	Montant Total de la subvention		1 500,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-65511-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COLLEGE JEAN VILAR
Adresse administrative : 28 RUE SUZANNE MASSON
93120 LA COURNEUVE
Statut Juridique : Etablissement Public Local d'Enseignement Collège (Collèges Publics)
Représentant : Monsieur JOACHIM, Principal

N° SIRET : 19931429500015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'écriture de scénario (structures)
Rapport Cadre : CR10-14 du 13/02/2014

Objet du projet : Aide à l'écriture de scénario de la Région ILE-DE-FRANCE

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 mai 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Lieu: un établissement public d'enseignement général situé à la Courneuve.

Contenu des ateliers-rencontres : Le projet s'articule autour de deux axes principaux : la production de récits de l'exil et leur mise en partage.
Les élèves de 3e sont invités à vivre une expérience au sein du collège pour créer les conditions de l'émergence de leur récit. Le travail proposé s'appuie sur un objet issu de la sphère familial ; sur l'image, filmée et photographique, et sur le récit. Sur le principe de la création partagée, à la rencontre de l'imaginaire des participants et de l'artiste, chaque participant réalisera au moins une affiche et une courte vidéo.
Les élèves sont placés au cœur du processus de la fabrique des images : ils sont successivement en situation d'opérateur, de sujet photographié, puis face aux choix des images et à la post-production.

Leurs réalisations seront projetées au cinéma de la Courneuve et montrées dans une exposition publique. Partenariats avec Périphérie, le cinéma l'Etoile de la Courneuve et le Musée national de l'histoire de l'immigration.
Durée : 6 mois de janvier à juin 2017

Avis favorable du comité de lecture de l'aide à l'écriture de scénario du 11 octobre 2016

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	500,00	16,67%
Matériel	400,00	13,33%
Frais de restitution	1 000,00	33,33%
Rémunération intermédiaire	500,00	16,67%
Publicité, publications, relations publiques	500,00	16,67%
Déplacements, missions et réceptions	100,00	3,33%
Total	3 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	1 500,00	50,00%
Ville de la Courneuve	500,00	16,67%
Partenariat privé	800,00	26,67%
Fonds propres	200,00	6,67%
Total	3 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 000,00 €

ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION – AVENANT FINANCIER 2016 CONVENTION CNC

Version définitive du 28.9.2016

CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE

AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2016

DE LA CONVENTION

DE COOPERATION CINÉMATOGRAPHIQUE ET

AUDIOVISUELLE

2014-2016

ENTRE

L'ETAT
(Ministère de la culture et de la communication
- Préfecture de Région d'Ile de France-
- Direction régionale des affaires culturelles
D'Ile-de-France)

LE CENTRE NATIONAL DU CINEMA
ET DE L'IMAGE ANIMEE

LA REGION ILE-DE-FRANCE

ET

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS

Vu le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 111-2 (2°), R. 112-5 et R. 112-23 ;

Vu le Règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée, notamment son article 113-2 ;

Vu la délibération n° 2010/CA/03 du 30 novembre 2010 du Conseil d'administration du Centre national du cinéma et de l'image animée relative aux conditions générales d'autorisation et de passation des contrats, conventions, accords-cadres et marchés ;

Vu le décret du 27 juin 2013 portant nomination de la présidente du Centre national du cinéma et de l'image animée- Mme Frédérique Bredin ;

Vu la décision du 15 juillet 2013 de la Présidente du Centre national du cinéma et de l'image animée portant délégation de signature ;

Vu le Règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (RGEC) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-4, L. 1511-2 et L. 4211-1 (6°) ;

Vu la délibération n° CR 15-05 du 26 mai 2005 du Conseil régional, modifiée par la délibération n° CP 08-1017 du 16 octobre 2008, relatives au fonds régional d'aide à la production cinématographique et audiovisuelle ;

Vu la délibération n° CR 31-05 du 23 juin 2005 du Conseil régional, relative aux aides régionales dans le domaine culturel ;

Vu la délibération n° CR 23-12 du 16 février 2012 du Conseil régional, instituant l'aide régionale après réalisation ;

Vu la délibération n° CR 10-14 du 13 février 2014 du Conseil régional, relative au dispositif d'Aide à l'Ecriture de Scénario ;

Vu la délibération n° CP 14-712 du 17 octobre 2014 du Conseil régional autorisant son Président à signer la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle 2014-2016 ;

Vu la délibération n° **.....** du **.....** du Conseil régional autorisant son Président à signer la présente convention ;

Vu la délibération n° 3-10 du 11 juillet 2006 de la Commission permanente du Conseil général relative à la mise en œuvre du fonds départemental d'aide à la production cinématographique « L'aide au film court » ;

Vu la délibération n° 8-9 du 4 décembre 2014 de la Commission permanente du Conseil général relative à l'approbation de la convention de développement cinématographique entre le Département, l'Etat, la Région Ile-de-France et le Centre National du Cinéma et de l'image animée 2014-2016,

Vu la délibération n° ….. du ….. de la Commission permanente du Conseil départemental approuvant la convention d'application financière au titre de l'exercice 2016 de la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle et chargeant son Président à la signer ;

Vu le budget du Centre national du cinéma et de l'image animée pour 2016 ;

Vu le budget primitif 2016 de la Région ;

Vu le budget primitif 2016 du Département ;

ENTRE

L'État, représenté par le Préfet de la Région Ile-de-France, Monsieur Jean-François CARENCO, ci-après désigné « l'Etat »,

Le Centre national du cinéma et de l'image animée, représenté par sa Présidente, Madame Frédérique BREDIN, ci-après désigné « le CNC »,

La Région Ile-de-France, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE, ci-après désignée « la Région »,

ET

Le Département de la Seine-Saint-Denis, représenté par son Président Monsieur Stéphane TROUSSEL, ci-après désigné « Le Département »,

En application de la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle pour la période 2014-2016, signée entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée la Région Ile-de-France, et le Département de la Seine-Saint-Denis en date du 12 février 2015 et notamment de son article 23 relatif aux dispositions financières, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES

L'engagement prévisionnel global de chacun des partenaires de la convention à la mise en œuvre des axes contractuels pour l'année 2016 s'établit comme suit :

Région Ile-de-France	**16 927 000 €**
Etat (Préfecture de Région - DRAC Ile-de-France)	**808 600 €**
CNC	**2 219 000 €**
Département de la Seine-Saint-Denis	**1 659 800 €**

En tout état de cause, l'engagement définitif global du CNC ne peut excéder le montant indiqué ci-dessus.
L'engagement prévisionnel des partenaires est réalisé sous forme de subvention.

ARTICLE 2 - TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF 2016

Le présent tableau détaille l'engagement prévisionnel de chacun des partenaires propre à chaque action engagée. Ces engagements sont réalisés sous forme de subvention.

ACTIONS	ETAT (DRAC)*	CNC	REGION	DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS	TOTAL
Titre I –Article 4 **Aide à l'écriture et au développement**	-	-	**400 000 €**	**20 000 €**	**420 000 €**
Titre I –Article 5 **Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée**	-	**50 000 €**	-	**100 000 €**	**150 000 €**
Titre I – Article 6 **Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée**	-	**1 000 000 €**	**11 044 000 €**	-	**13 044 000 €**
Titre I – Article 7 **Aide à la production d'œuvres audiovisuelles**	-	**1 000 000 €**		-	
Titre I – Article 8 **Aide après réalisation**	-	-	**700 000 €**	-	**700 000 €**
Titre I –Article 10 **Accueil des tournages et soutien à : - la Commission régionale - la commission départementale du film**	-	-	**928 000 €**	-	**928 000 €**

ACTIONS	ETAT (DRAC)*	CNC	REGION	DEPARTEMENT DE LA SEINE- SAINT-DENIS	TOTAL
Titre II - Article 12 **Actions de diffusion culturelle** a) Soutien aux festivals b) Soutien aux associations régionales ou départementales de salles de cinéma c) Autres actions de diffusion culturelle	**419 000 €** **a) 184 000 €** **b) 117 0000 €** **c) 118 000 €**	**169 000 €** **a) 156 000 €** **c) 13 000 €**	**1 475 000 €**** **a) 283 200 €** **b) 340 500 €** **c) 455 000 €**	**1 078 700 €**	**3 141 700 €**
Titre II - Article 13 **Lycéens et apprentis au cinéma**	**34 000 €**	**254 040 € (pour mémoire)*** **	**800 000 €**	**-**	**834 000 €**
Titre II - Article 14 **Collège au cinéma**	**13 500 €**	**649 764 € (pour mémoire)**	**-**	**120 500 €**	**134 000 €**
Titre II - Article 15 **Autres dispositifs d'éducation à l'image**	**227 100 €**			**-**	**227 100 €**
Titre II - Article 16 **Passeurs d'images**	**110 000 €**	**295 000 € (pour mémoire)**** **	**80 000 €**	**-**	**190 000 €**
Titre II - Article 17 **Autres actions pour le développement des publics**	**5 000 €**	**-**	**-**	**295 600 €**	**300 600 €**
Titre III - Article 18 **Aide aux salles de cinéma**	**-**	**5 738 204 €** (pour mémoire) *****	**1 500 000 €** ******	**-**	**1 500 000 €**

ACTIONS	ETAT (DRAC)*	CNC	REGION	DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS	TOTAL
Titre IV – Article 20 ***Action de numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique***	**-**	**-**	**-**	**45 000 €**	**45 000 €**
TOTAUX	**808 600 €**	**2 219 000 €**	**16 927 000 €**	**1 659 800 €**	**21 614 400 €**

**Les actions soutenues par la DRAC Ile de France sont indiquées sous réserve de la présentation des documents budgétaires et administratifs par leurs bénéficiaires, de l'attribution définitive des dotations budgétaires correspondantes à la DRAC Ile de France en 2016 et du visa de contrôleur financier.*

***Ce montant intègre le dispositif d'accompagnement à la création de ciné-clubs dans les lycées.*

****Ce montant correspond à la prise en charge financière 2015 par le CNC des copies numériques et de la conception des documents pédagogiques des films du dispositif « Lycéens au cinéma » au plan national.*

***** Au plan national, le CNC soutient l'association coordinatrice de l'opération « Passeurs d'images »..*

****** Montant des aides sélectives du CNC attribuées aux salles de cinéma de la Région Ile-de-France :*
Aide 2014-2015 à la création et à la modernisation des salles (1 381 750 €) + aide à la diffusion art & essai 2015 (2 804 454 €) + aide à la programmation difficile 2015 (1 552 000 €).

*******Dans la mesure où le soutien aux salles ne bénéficie pas d'une ligne budgétaire individualisée, le montant est donné à titre indicatif. Il inclut les aides à la modernisation et à la rénovation des salles.*

ARTICLE 3 - SUBVENTIONS DE LA DRAC D'ILE-DE-FRANCE

Les subventions de la DRAC d'Ile-de-France, d'un montant global de **808 600 €,** sont imputées de la manière suivante : **404 000 €** sur le budget opérationnel de programme 334 (BOP 334) et **404 600 €** sur le budget opérationnel de programme 224 (BOP 224). Elles seront versées directement à chacune des structures ou associations concernées.

ARTICLE 4 : SUBVENTIONS DU CNC

a) Les subventions du CNC à la Région, d'un montant prévisionnel global de **2 000 000 €,** seront versées en deux fois à l'ordre de Monsieur le payeur régional de la Région Ile-de-France sur le compte suivant : Banque de France – Recette générale des finances – Collectivités territoriales R7500000000, Code banque 30001, Code guichet 00064, Clé 86. Le premier versement soit **1 000 000 €** intervient à la signature de la présente convention sous réserve de la tenue effective d'un ou plusieurs comités de lecture. Le solde intervient à la suite de la réception du bilan visé à l'article 22 de la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle pour la période 2014-2016, des délibérations des commissions permanentes, de l'attestation de la réalisation des projets aidés, des sommes mandatées par projet ou par œuvre.

Pour chaque action indiquée ci-dessous, le montant total versé par le CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Région, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Ces subventions sont imputées comme suit :

- **Titre I - Article 6**
  « Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385 :
  500 000 € à la signature,
  le solde au plus tard le 31 décembre 2018, après réception des documents visés au paragraphe a) du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'agrément des investissements ou l'agrément de production délivré par le CNC.

- **Titre I - Article 7**
  « Aide à la production d'œuvres audiovisuelles » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385 :
  500 000 € à la signature,
  le solde au plus tard le 31 décembre 2018, après réception des documents visés au paragraphe a) du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

Les sommes pouvant bénéficier du 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité affectées à une enveloppe spécifique peuvent, à condition d'une demande écrite de la collectivité avant le dernier comité de lecture du genre ainsi concerné et avec l'accord exprès du CNC, dans la limite de cinquante mille euros (50 000 €) bénéficier à une autre enveloppe.

b) Les subventions du CNC au Département de la Seine Saint Denis, d'un montant global **de 63 000 €,** seront versées en deux fois à l'ordre de Monsieur le payeur départemental de la Seine-Saint-Denis sur le compte suivant : Banque de France / BDF Pantin Code banque 30001, Code guichet 934, n° du compte C 93 40 00 00 00, Clé RIB 92. Le premier versement soit **31 500 €** intervient à la signature de la présente convention sous réserve de la tenue effective d'une ou plusieurs sessions plénières de l'Aide au film court. Le solde intervient à la suite de la réception du bilan visé à l'article 22 de la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle pour la période 2014-2016, des délibérations des commissions permanentes, de l'attestation de la réalisation des projets aidés et des sommes effectivement mandatées par projet ou par œuvre.

Pour chaque action indiquée ci-dessous, le montant total versé par le CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par le Département de la Seine-Saint Denis, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Ces subventions sont imputées comme suit :

- **Titre I - Article 5**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385 :
25 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2018, après réception des documents visés au paragraphe b) du présent article et réception d'une lettre du Département attestant la réalisation effective des projets aidés.

- **Titre II - Article 12**

« Actions de diffusion culturelle » sur le budget du CNC, compte 6I65733 code d'intervention D2385 :

6 500 € à la signature,
le solde après réception d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action faisant notamment référence au nombre de films diffusés, au nombre de points de projection et leur répartition sur le territoire, au nombre de projections ayant fait l'objet d'une présentation par les réalisateurs (ou par un autre membre de l'équipe) et la fréquentation par lieu de projection.

Cette somme, versée au Département, est affectée comme il suit :
8 000 € pour la manifestation Toile sous Toile à Clichy-sous-Bois
5 000 € pour le renforcement de la diffusion des films issus de l'Aide au film court par Cinémas 93.

c) A titre d'information, les subventions du CNC au Festival international du film de femmes de Créteil (**104 K€)** et au Festival Cinéma du Réel de Paris (**52 K€**) sont versées directement aux organisateurs selon des modalités fixées par convention bipartite.

L'ordonnateur de la dépense est la Présidente du CNC, et le comptable assignataire, l'Agent comptable du CNC.

ARTICLE 5 - SUBVENTIONS DE LA REGION-ILE-DE FRANCE

Les subventions de la Région ILE-DE-FRANCE, d'un montant global de **16 927 000 €,** seront versées de la manière suivante :

Titre I – Articles 4
Aide à l'écriture de scénario : **400 000 €** imputés sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », Programme HP 312-009 « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », Action 13100904 « soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle ».

Titre I – Articles 6 et 7
Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée et **Aide à la production d'œuvres audiovisuelles** : **11 044 000 €** imputés sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », Programme HP 312-009 « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », Action 13100904 « soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle » et le chapitre 903 « Culture », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-015 (131015) « Fonds d'investissement pour la Culture » action 13101502 « Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle ».

La Région s'engage à consacrer au minimum **2 000 000 €** au soutien de long métrage de cinéma et **2 000 000 €** au soutien d'œuvres audiovisuelles.

Titre I – Articles 8
Aide Après Réalisation : **700 000 €** imputés sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », Programme HP 312-009 « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », Action 13100905 « aide à l'après réalisation ».

Titre I – Articles 10 : Accueil des tournages
Soutien aux organismes associés œuvrant dans le domaine du cinéma : 928 000 € imputés sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », Programme HP 312-009 « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », Action 13100903 « Soutien aux organismes associés œuvrant dans le domaine du cinéma».

Titre II – Article 12
Actions de diffusion culturelle : **1 475 000 €** imputés sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs » code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », Programme HP 312-009 « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », Action 13100902 : « actions culturelles cinématographiques et audiovisuelles ».

Titre II – Article 13
Lycéens et apprentis au cinéma :

- **775 000 €** imputés sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs » code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », Programme HP 312-009 « politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », Action 13100902 : « actions culturelles cinématographiques et audiovisuelles »
- **25 000 €** imputés sur le chapitre 931 « Formation Professionnelle et apprentissage », Code fonctionnel 12 « Apprentissage », programme HP 12003 « Qualification par l'apprentissage », action 11200302 « Accompagnement de la politique de l'apprentissage ».

Titre II – Article 16
Passeurs d'images : 80 000 € imputés sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs » code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », programme HP 312-007 « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène, Action 3 « soutien aux organismes associés œuvrant dans le domaine des arts de la scène ».

TITRE III - Article 18 - Aide aux établissements de spectacles cinématographiques

Aide à la rénovation et modernisation des salles : **1 500 000 €** imputés sur le chapitre 903 « culture, sports et loisirs » code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques», programme HP 312-002 « équipement culturels de diffusion et de création », Action 1 « construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle ».

ARTICLE 6 - SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Les subventions du Département de la Seine-Saint-Denis, d'un montant global de **1 659 800 €** seront versées de la manière suivante :

Titre I –Article 4 Aide à l'écriture et au développement : 20 000 €

Titre I –Article 5 Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée : 100 000 €

Titre I –Article 10 Accueil des tournages et soutien à la Commission départementale du film : 0 €

Titre II –Article 12 Actions de diffusion culturelle : 1 078 700 €

a) soutien aux festivals	**283 200** €
b) soutien aux associations régionales ou départementales de salles de cinéma	**340 500** €
c) autres actions de diffusion culturelle	**455 000** €

Titre II –Article 4 Collège au cinéma
Cette subvention d'un montant de **120 500 €** est attribuée à l'association Cinémas 93, coordinatrice du dispositif.

Titre II –Article 17 Autres actions pour le développement des publics : **295 600** €

Titre III - Article 18 Aide aux salles de cinéma
Aucune aide à l'investissement des salles de cinéma n'est prévue en 2016.

Titre IV- Article 20 Action de numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique : **45 000 €**

ARTICLE 7 - CLAUSE DE REVERSEMENT

S'il apparaît que les engagements des contractants ne sont pas tenus en tout ou partie dans les mêmes délais, chaque partie peut demander le reversement du montant de sa contribution aux opérations qui ne sont pas réalisées.

ARTICLE 8 - DISPOSITION FINALE

La présente convention ne peut en aucun cas être opposée aux présents signataires par les personnes morales ou leurs représentants cités à la présente, celle-ci ne valant engagement qu'entre les signataires.

La présente convention est signée en huit exemplaires originaux.

A……., le …….

Pour la Région Ile-de-France,
la Présidente
du Conseil Régional

Valérie PECRESSE

Pour l'État,
le Préfet de la Région Ile-de-France,

Jean-François CARENCO

Pour le Centre national
du cinéma et de l'image animée,
la Présidente

Frédérique BREDIN

La Chef de mission de contrôle général
économique et financier

Françoise CAMET

Pour le département de la Seine-Saint-Denis,
le Président
du Conseil départemental et
par délégation, la Vice-présidente

Meriem DERKAOUI

ANNEXE

Détails des actions aux articles 12 et 17 – Titre II

Titre II – Article 12 Actions de diffusion culturelle*	ÉTAT (DRAC)	RÉGION	DEPARTEMENT	TOTAL
Soutien aux festivals Côté court	25 000 €	25 000 €	153 200€	203 200 €
Cinéma L'Ecran pour Les Rencontres cinématographiques dionysiennes	7 000 €	18 000 €	69 000 €	94 000 €
Indigènes Films pour Panorama des cinémas du Maghreb et du Moyen Orient	5 000 €	10 000 €	14 500 €	29 500 €
Extra Muros pour Ciné-banlieue		15 000 €	10 000 €	25 000 €
Association tremblaysienne pour le cinéma pour Terra di Cinema	3 000 €	25 000 €	14 500 €	42 500 €
Ciné-Festivals : Bande(s) à part à Bobigny	5 000 €		10 000 €	15 000 €
Protéa : Les révoltés de l'histoire			4000 €	4000 €
Ecrans VO (réseau)	25 000 €	20 000 €		45 000 €
L'enfant et le 7e art	8 000 €	13 000 €		21 000 €
Cinéma Public (réseau)	15 000 €	20 000 €		35 000 €
Cinéssonne (réseau)	14 000 €	30 000 €		44 000 €
Collectif jeune cinéma	11 000 €	15 000 €		26 000 €
Festival Jean Rouch	12 000 €	5 000 €		17 000 €
Carrefour de l'animation	8 000 €			8 000 €
L'Etrange festival	10 000 €			10 000 €
Festival des Juniors	4 000 €	15 000 €		19 000 €
Festival les Yeux plein d'étoiles	3 000 €			3 000 €
Les Ecrans documentaires	6 000 €	12 000 €		18 000 €
Festival Courts devant Paris Île-de-France	10 000 €	60 000 €		70 000 €
Toile sous Toile (asso Fontaine aux images)			8000 €	8 000 €
Festival international des droits de l'Homme	3 000 €	20 000 €		23 000 €
Festival Silhouette		15 000 €		15 000 €
Festival Cinéma(s) d'Iran	3 000 €	5 000 €		8 000 €
Les Rencontres internationales Images en mouvement	12 000 €			12 000 €
Festival Au-delà de l'Ecran	2 000 €			2 000 €
Ciné Poème	5 000 €			5 000 €

Soutien aux associations départementales ou régionales de salles de cinéma				
Cinémas 93	23 000 €	15 000 €	340 500 €	378 500 €
ACRIF	50 000 €	25 000 €		75 000 €
CIP	25 000 €	30 000 €		55 000 €

Autres actions de diffusion culturelle				
Soutien à des opérations locales dans le cadre des conventions de coopération avec les villes			30 000 €	30 000 €
L'Abominable		60 000 €	15 000 €	75 000 €
Périphérie		60 000 €	380 000 €	440 000 €
Soutien aux projets numériques et innovants portés par les salles			30 000 €	30 000 €
Maison du film court	90 000 €	25 000 €		115 000 €
Vidéadoc	13 000 €	10 000 €		23 000 €
Ateliers Varan		10 000 €		10 000 €
Actions en faveur du public jeune dans les quartiers politique de la ville	15 000 €			15 000 €
Titre II – Article 17 **Autres actions de développement des publics**				
Les Engraineurs			6 000 €	6 000 €
Département de la Seine-Saint-Denis : Parcours CAC cinéma			159 600 €	159 600 €
Département de la Seine-Saint-Denis – PED : Plan Educatif d'Education à l'image			65 000 €	65 000 €
Département de la Seine-Saint-Denis – Figure Libre, culture et action sociale			15 000 €	15 000 €
Département de la Seine-Saint-Denis – Résidence In Situ cinéma dans un collège			23 000 €	23 000 €
Résidence Côté court			12 000 €	12 000 €
Autres résidences			15 000 €	15 000 €
Cinedie	5 000 €			5 000 €

*Liste non exhaustive

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 25/11/2016
- Date de réception en préfecture: 25/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-532

DU 16 NOVEMBRE 2016

Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale d'aide à la création de logements locatifs sociaux

Quatrième affectation pour 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;
VU La délibération du Conseil Régional n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier de la région Ile-de-France adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
VU La délibération n° CR 09-11 du 10 février 2011 modifiée relative à l'action régionale en faveur du logement ;
VU La délibération n° CR 40-14 du 19 juin 2014 relative à la mobilisation pour l'accès des franciliens au logement social ;
VU La délibération n° CR 59-15 du 19 juin 2015 portant notamment prorogation du partenariat avec la Fondation Abbé Pierre ;
VU La délibération CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
VU La délibération n° CR 39-16 du 17 mars 2016 relative à l'action régionale en faveur du logement ;
VU La délibération n° CR 41-16 du 17 mars 2016 relative à l'action régionale en faveur du logement ;
VU La délibération n° CP 14-303 du 18 juin 2014 portant notamment affectation de subventions en faveur du logement social et très social ;
VU La délibération n° CP 15-385 du 9 juillet 2015 portant notamment affectation de subventions en faveur du logement social et très social ;
VU La délibération n° CP 16-370 du 12 juillet 2016 portant notamment approbation des conventions type en faveur du logement très social, social et intermédiaire ;
VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;
VU Le rapport CP 16-532 présenté par madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;
VU L'avis de la commission du logement et de la politique de la ville ;
VU L'avis de la commission des finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer, au titre du dispositif « aide à la création de logements locatifs intermédiaires » de la délibération n° CR 09-11 du 10 février 2011 modifiée, au financement des projets de logements détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 718 027 €.

Affecte à cet effet une autorisation de programme de **718 027 €** disponibles sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires » code fonctionnel 54 « Habitat – Logement » programme HP 54-002 (154002) « Développement du parc locatif social » action 15400201 « Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires » du budget 2016, répartie conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 :

Décide de participer, au titre du dispositif « aide à la création de logements locatifs sociaux » de la délibération n° CR 09-11 du 10 février 2011 modifiée, au financement des projets de logements détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel 6 911 727 €.

Affecte à cet effet une autorisation de programme de **6 911 727 €** disponibles sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires » code fonctionnel 54 « Habitat – Logement » programme HP 54-002 (154002) « Développement du parc locatif social » action 15400202 « Aide à la création de logements locatifs sociaux » du budget 2016, répartie conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 3 :

Décide de participer, au titre du dispositif « aide à la création de logements locatifs très sociaux » de la délibération n° CR 09-11 du 10 février 2011 modifiée, au financement des projets de logements détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 5 078 770 €.

Affecte à cet effet une autorisation de programme de **5 078 770 €** disponibles sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires » code fonctionnel 54 « Habitat – Logement » programme HP 54-002 (154002) « Développement du parc locatif social » action 15400203 « Aide à la création de logements locatifs très sociaux » du budget 2016, répartie conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 4 :

Subordonne le versement des subventions des opérations décrites en annexe 2 à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par délibération n° CP 16-370 du 12 juillet 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Article 5 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, en application de l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

N° de dossier	Opération	Bénéficiaire	OS/Date prévisionnelle de démarrage
16015224	réalisation de 48 logements PLUS CD sis rue Edgar Degas, quartier des Bosquets - îlot R2 à Montfermeil	OPH 93 OFFICE PUBLIC HABITAT SEINE SAINT DENIS	20/08/2016

Article 6 :

Modifie la délibération n° CP 14-303 du 18 juin 2014 concernant l'opération de création de logements PLUS/PLAI située rue Remonteru et rue des Castors à Crosne, conformément aux fiches projets jointes en annexe 3 (dossiers n° 10025774 et 14008119) et modifie comme suit les montants de subventions attribués à la SA d'HLM Emmaüs Habitat.

Ramène le montant de la subvention en faveur des logements PLUS (dossier n° 10025774) de 152 972 € à 100 156 €.

Désaffecte en conséquence partiellement l'autorisation de programme d'un montant de **52 816 €** sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires » code fonctionnel 54 « Habitat – Logement » programme HP 54-002 (154002) « Développement du parc locatif social » action 15400202 « Aide à la création de logements locatifs sociaux » du budget 2014.

Ramène le montant de la subvention en faveur des logements PLAI (dossier n° 14008119) de 132 000 € à 96 000 €.

Désaffecte en conséquence partiellement l'autorisation de programme d'un montant de **36 000 €** sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires » code fonctionnel 54 « Habitat – Logement » programme HP 54-002 (154002) « Développement du parc locatif social » action 15400203 « Aide à la création de logements locatifs très sociaux » du budget 2014.

Subordonne le versement des deux subventions à la signature des conventions actualisées en conséquence et autorise la Présidente à les signer.

Article 7 :

Modifie la délibération n° CP 15-385 du 9 juillet 2015 concernant l'attribution de deux subventions à la SA d'HLM La résidence urbaine de France pour la réalisation de 18 logements PLUS/PLAI situés 24 avenue de Quincy à Combs-la-Ville.

Porte le montant du loyer des logements PLUS de 7,09 € à 7,13 € valeur janvier 2014 (dossier n° 15005726) ;

Porte le montant du loyer des logements PLAI de 6,32 € à 6,35 € valeur janvier 2014 (dossier n° 15005727).

Subordonne le versement des deux subventions à la signature des conventions actualisées en conséquence et autorise la Présidente à les signer.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 1

Etat récapitulatif

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008937	Budget	2016

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**54 - Habitat - (Logement)**
Programme	**154002 - Développement du parc locatif social**
Action	**15400201 - Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires**

Dispositif : N° 00000656 - Production de logements locatifs sociaux et très sociaux

Dossier	15014905 - 93 - PANTIN - 17-25 RUE MEHUL - 17 PLUS/PLS - 58 LOGTS			
Bénéficiaire	R7010 - IMMOBILIERE 3F			
Localisation	PANTIN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	17 185,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
343 703,00 €	TTC	5 %	17 185,00 €	

Dossier	16006790 - 93 - PANTIN - 10-18 RUE MEHUL - 49 PLUS/PLS - 61 LOGTS			
Bénéficiaire	R7010 - IMMOBILIERE 3F			
Localisation	PANTIN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	60 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 427 164,00 €	TTC	4,2 %	60 000,00 €	

Dossier	16006834 - 92 - MONTROUGE - ZAC PORTE DE MONTROUGE ILOT PISE - 60 PLUS/PLAI/PLS			
Bénéficiaire	R7010 - IMMOBILIERE 3F			
Localisation	MONTROUGE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	90 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 384 877,00 €	TTC	3,77 %	90 000,00 €	

Dossier	16011236 - 78 - BUCHELAY/MANTES LA VILLE - GRANDE HALLE - 72 PLUS/PLAI/PLS / 80 LGTS			
Bénéficiaire	R5029 - SA D'HLM ICF LA SABLIERE			
Localisation	BUCHELAY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	27 566,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
551 315,00 €	TTC	5 %	27 566,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008937	Budget	2016

Dossier	16011593 - 94 - ORMESSON SUR MARNE - AVENUE DU PINCE VENT - 45 PLUS/PLAI/PLS			
Bénéficiaire	R7010 - IMMOBILIERE 3F			
Localisation	ORMESSON-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	35 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
875 359,00 €	TTC	4 %	35 000,00 €	

Dossier	16014915 - 93 - LE RAINCY - ALLEE DU TELEGRAPHE - 20 PLUS/PLAI/PLS			
Bénéficiaire	R7010 - IMMOBILIERE 3F			
Localisation	LE RAINCY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
547 652,00 €	TTC	3,65 %	20 000,00 €	

Dossier	16015214 - 95 - CORMEILLES EN PARISIS - VOIE DES MOULINS - 50 PLUS/PLAI/PLS - 60 LOGTS			
Bénéficiaire	EXM00470 - NOVIGERE SOCIETE ANOMYME D HABITATION A LOYER MODERE			
Localisation	CORMEILLES-EN-PARISIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	35 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
837 230,00 €	TTC	4,18 %	35 000,00 €	

Dossier	16015253 - 93 - BONDY - AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY (BAT C) 22 PLS - 52 LOGTS			
Bénéficiaire	R16654 - BONDY HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA VILLE DE BONDY			
Localisation	BONDY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	110 000,00 €		Code nature	204162
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 541 083,00 €	TTC	3,11 %	110 000,00 €	

Dossier	16015288 - 93 - BAGNOLET - RUES BLANQUI/GIRARDOT - LOT J - 60 PLS			
Bénéficiaire	R32945 - VILOGIA SA D'HLM			
Localisation	BAGNOLET			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	300 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 597 245,00 €	TTC	4,55 %	300 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008937	Budget	2016

Dossier	16016074 - 77 - THORIGNY-SUR-MARNE - RUE CORNILLOT - TRANCHE 2 - 20 PLUS/PLAI/PLS			
Bénéficiaire	R7364 - SA D'HLM OSICA			
Localisation	THORIGNY-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 276,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
465 522,00 €	TTC	5 %	23 276,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000656 - Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	718 027,00 €

Total sur l'imputation 905 - 54 - 154002 - 15400201	718 027,00 €

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**54 - Habitat - (Logement)**
Programme	**154002 - Développement du parc locatif social**
Action	**15400202 - Aide à la création de logements locatifs sociaux**

Dispositif : N° 00000656 - Production de logements locatifs sociaux et très sociaux

Dossier	14010866 - 94 - ORMESSON SUR MARNE - 11 RUE EDOUARD BRANLY - 6 PLUS/PLAI			
Bénéficiaire	R7006 - OPH 94 VALOPHIS HABITAT			
Localisation	ORMESSON-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	34 122,00 €		Code nature	204162
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
682 447,00 €	TTC	5 %	34 122,00 €	

Dossier	14011177 - 94 - ORMESSON SUR MARNE - 57 AVENUE WLADIMIR D'ORMESSON - 7 PLUS/PLAI			
Bénéficiaire	R7006 - OPH 94 VALOPHIS HABITAT			
Localisation	ORMESSON-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	38 205,00 €		Code nature	204162
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
764 108,00 €	TTC	5 %	38 205,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008937	Budget	2016

Dossier	14017299 - 95 - COURDIMANCHE - ZAC BOIS D'ATON LOT F - 18 PLUS/PLAI - 21 LOGTS				
Bénéficiaire	R13001 - ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE				
Localisation	COURDIMANCHE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	73 965,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 479 303,00 €	TTC		5 %	73 965,00 €	

Dossier	15001347 - 75 - PARIS 13EME - BD GENERAL JEAN SIMON - LOT B1A4 -32 PLUS/PLAI/64 LGTS				
Bénéficiaire	R5242 - PARIS HABITAT OPH				
Localisation	PARIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	233 318,00 €			Code nature	204162
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 666 356,00 €	TTC		5 %	233 318,00 €	

Dossier	15005703 - 91 - JUVISY-SUR-ORGE - 11 AV COUR DE FRANCE - 57 PLUS/PLAI				
Bénéficiaire	R7010 - IMMOBILIERE 3F				
Localisation	JUVISY-SUR-ORGE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	310 468,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 209 366,00 €	TTC		5 %	310 468,00 €	

Dossier	15014904 - 93 - PANTIN - 17-25 RUE MEHUL - 17 PLUS/PLS - 58 LOGTS				
Bénéficiaire	R7010 - IMMOBILIERE 3F				
Localisation	PANTIN				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	91 184,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 823 675,00 €	TTC		5 %	91 184,00 €	

Dossier	15015623 - 94 - VINCENNES - RUE DE LA PAIX - 9 PLUS/PLAI - 18 LOGTS				
Bénéficiaire	R7008 - BATIGERE ILE DE FRANCE SA D'HLM				
Localisation	VINCENNES				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	27 309,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
546 180,00 €	TTC		5 %	27 309,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008937	Budget	2016

Dossier	15015859 - 94 - CHOISY LE ROI - 1 A 11 RUE DU FOUR - 50 PLUS - 59 LOGTS			
Bénéficiaire	R7010 - IMMOBILIERE 3F			
Localisation	CHOISY-LE-ROI			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	329 678,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 593 559,00 €	TTC	5 %	329 678,00 €	

Dossier	15018120 - 95 - CORMEILLES EN PARISIS - VOIE DES MOULINS - 50 PLUS/PLAI/PLS - 60 LOGTS			
Bénéficiaire	EXM00470 - NOVIGERE SOCIETE ANOMYME D HABITATION A LOYER MODERE			
Localisation	CORMEILLES-EN-PARISIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	173 542,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 470 831,00 €	TTC	5 %	173 542,00 €	

Dossier	15018681 - 93 - SAINT-DENIS - ZAC MONTJOIE LOT F2B - 33 PLUS - 47 LOGTS			
Bénéficiaire	R29843 - OPH COMMUNAUTAIRE DE PLAINE COMMUNE			
Localisation	SAINT-DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	241 566,00 €		Code nature	204162
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 831 323,00 €	TTC	5 %	241 566,00 €	

Dossier	15018683 - 94 - IVRY SUR SEINE - ZAC DU PLATEAU LOT 13 - 19 PLUS - 27 LOGTS			
Bénéficiaire	R8816 - SA HLM LOGIS TRANSPORTS			
Localisation	IVRY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	138 153,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 763 070,00 €	TTC	5 %	138 153,00 €	

Dossier	15018694 - 94 - CRETEIL - RUE DEMENITROUX - 53 PLUS - 65 LOGTS			
Bénéficiaire	R33504 - CRETEIL HABITAT SEMIC			
Localisation	CRETEIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	346 490,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 929 792,00 €	TTC	5 %	346 490,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008937	Budget	2016

Dossier	15018722 - 78 - CARRIERES SOUS POISSY - ZAC CENTRALITE L6D - 25 PLUS/PLAI / 31 LGTS				
Bénéficiaire	R13001 - ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE				
Localisation	CARRIERES-SOUS-POISSY				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	94 992,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 899 836,00 €	TTC		5 %	94 992,00 €	

Dossier	15018723 - 78 - POISSY - ZAC COUDRAIE ILOT P - 32 PLUS/PLAI				
Bénéficiaire	R5036 - SA D HLM FRANCE HABITATION				
Localisation	POISSY				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	181 795,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 635 898,00 €	TTC		5 %	181 795,00 €	

Dossier	16000036 - 93 - SAINT DENIS - GABRIEL PERI/AUBERT - 10 PLUS - 14 LOGTS				
Bénéficiaire	R7010 - IMMOBILIERE 3F				
Localisation	SAINT-DENIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	90 056,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 801 128,00 €	TTC		5 %	90 056,00 €	

Dossier	16000547 - 93 - LE RAINCY - ALLEE DU TELEGRAPHE - 20 PLUS/PLAI/PLS				
Bénéficiaire	R7010 - IMMOBILIERE 3F				
Localisation	LE RAINCY				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	78 941,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 578 815,00 €	TTC		5 %	78 941,00 €	

Dossier	16002588 - 77 - THORIGNY-SUR-MARNE - RUE CORNILLOT - TRANCHE 2 - 20 PLUS/PLAI/PLS				
Bénéficiaire	R7364 - SA D'HLM OSICA				
Localisation	THORIGNY-SUR-MARNE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	61 534,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 230 676,00 €	TTC		5 %	61 534,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008937	Budget	2016

Dossier	16003502 - 94 - FONTENAY SOUS BOIS - PLACE MOREAU DAVID - 13 PLUS - 15 LOGTS				
Bénéficiaire	R20518 - ALLIADE HABITAT				
Localisation	FONTENAY-SOUS-BOIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	93 713,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 874 255,00 €	TTC		5 %	93 713,00 €	

Dossier	16006633 - 94 - BOISSY SAINT LEGER - 3 TER RUE DE PARIS - 48 PLUS - 74 LOGTS				
Bénéficiaire	R5242 - PARIS HABITAT OPH				
Localisation	BOISSY-SAINT-LEGER				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	336 991,00 €			Code nature	204162
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 739 819,00 €	TTC		5 %	336 991,00 €	

Dossier	16006788 - 93 - PANTIN - 10-18 RUE MEHUL - 49 PLUS/PLS - 61 LOGTS				
Bénéficiaire	R7010 - IMMOBILIERE 3F				
Localisation	PANTIN				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	219 163,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 383 254,00 €	TTC		5 %	219 163,00 €	

Dossier	16006832 - 92 - MONTROUGE - ZAC PORTE DE MONTROUGE ILOT PISE - 60 PLUS/PLAI/PLS				
Bénéficiaire	R7010 - IMMOBILIERE 3F				
Localisation	MONTROUGE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	164 129,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 282 583,00 €	TTC		5 %	164 129,00 €	

Dossier	16006868 - 95 - FOSSES - ZAC DE LA GARE ILOT BARBUSSE - 11 PLUS/PLAI				
Bénéficiaire	R22606 - VALOPHIS CHAUMIERE IDF				
Localisation	FOSSES				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	50 534,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 010 675,00 €	TTC		5 %	50 534,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008937	Budget	2016

Dossier	16006870 - 95 - FOSSES - ZAC DE LA GARE ILOT LIBERTE - 80 PLUS/PLAI			
Bénéficiaire	R22606 - VALOPHIS CHAUMIERE IDF			
Localisation	FOSSES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	347 936,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 958 728,00 €	TTC	5 %	347 936,00 €	

Dossier	16006889 - 91 - BONDOUFLE - ZAC PORTES DE BONDOUFLE/LE GRAND PARC B4 NORD - 41 PLUS/PLAI			
Bénéficiaire	R13001 - ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE			
Localisation	BONDOUFLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	190 995,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 819 910,00 €	TTC	5 %	190 995,00 €	

Dossier	16006895 - 91 - BRUYERES LE CHATEL - ZAC DE L'ORME LOTS 1/2/4 - 88 PLUS/PLAI			
Bénéficiaire	R21643 - VALOPHIS SAREPA- SOCIETE ANONYME D'HLM			
Localisation	BRUYERES-LE-CHATEL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	429 432,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 588 643,00 €	TTC	5 %	429 432,00 €	

Dossier	16007039 - 91 - SAINTE GENEVIEVE DES BOIS - RUE HENRI SELLIER - 40 PLUS/PLAI			
Bénéficiaire	R5019 - ESSONNE HABITAT			
Localisation	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	168 303,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 366 059,00 €	TTC	5 %	168 303,00 €	

Dossier	16011234 - 78 - BUCHELAY/MANTES LA VILLE - GRANDE HALLE - 72 PLUS/PLAI/PLS / 80 LGTS			
Bénéficiaire	R5029 - SA D'HLM ICF LA SABLIERE			
Localisation	BUCHELAY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	371 036,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 420 719,00 €	TTC	5 %	371 036,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008937	Budget	2016

Dossier	16011591 - 94 - ORMESSON SUR MARNE - AVENUE DU PINCE VENT - 45 PLUS/PLAI/PLS				
Bénéficiaire	R7010 - IMMOBILIERE 3F				
Localisation	ORMESSON-SUR-MARNE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	159 385,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 187 706,00 €	TTC		5 %	159 385,00 €	

Dossier	16011653 - 95 - PARMAIN - RUE DES COUTURES - 77 PLUS/PLAI - 85 LOGTS				
Bénéficiaire	R13001 - ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE				
Localisation	PARMAIN				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	265 969,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 319 385,00 €	TTC		5 %	265 969,00 €	

Dossier	16011766 - 77 - VERT SAINT DENIS - RUE PASTEUR - 55 PLUS/PLAI - 69 LOGTS				
Bénéficiaire	R15560 - SA D'HLM LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE				
Localisation	VERT-SAINT-DENIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	193 847,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 876 938,00 €	TTC		5 %	193 847,00 €	

Dossier	16011794 - 77 - VERT SAINT DENIS - ZAC BALORY LOT C2 - 43 PLUS/PLAI - 54 LOGTS				
Bénéficiaire	R15560 - SA D'HLM LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE				
Localisation	VERT-SAINT-DENIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	162 393,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 247 859,00 €	TTC		5 %	162 393,00 €	

Dossier	16013162 - 91 - CHEPTAINVILLE - 16 ROUTE D'ARPAJON - 28 PLUS/PLAI				
Bénéficiaire	R13001 - ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE				
Localisation	CHEPTAINVILLE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	125 871,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 517 411,00 €	TTC		5 %	125 871,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008937	Budget	2016

Dossier	16013178 - 91 - BOUSSY SAINT ANTOINE - MARRONNIERS/RUE DES PLANTES - 11 PLUS/PLAI			
Bénéficiaire	R7364 - SA D'HLM OSICA			
Localisation	BOUSSY-SAINT-ANTOINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 773,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
815 461,00 €	TTC	5 %	40 773,00 €	

Dossier	16015224 - 93 - MONTFERMEIL - EDGAR DEGAS ILOT R2 - 48 PLUS CD			
Bénéficiaire	R7814 - OPH 93 OFFICE PUBLIC HABITAT SEINE SAINT DENIS			
Localisation	MONTFERMEIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	332 193,00 €		Code nature	204162
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
6 496 564,00 €	TTC	5,11 %	332 193,00 €	

Dossier	16015361 - 92 - NANTERRE - BD PESARO/CROISSANT LOT C - 33 PLUS / 55 LGTS			
Bénéficiaire	R5029 - SA D'HLM ICF LA SABLIERE			
Localisation	NANTERRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	245 681,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 913 614,00 €	TTC	5 %	245 681,00 €	

Dossier	16015411 - 93 - MONTFERMEIL - SUZANNE VALADON ILOT I2 - 32 PLUS CD			
Bénéficiaire	R7814 - OPH 93 OFFICE PUBLIC HABITAT SEINE SAINT DENIS			
Localisation	MONTFERMEIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	248 154,00 €		Code nature	204162
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 362 788,00 €	TTC	5,69 %	248 154,00 €	

Dossier	16015478 - 93 - VILLEPINTE - BD BALLANGER/AVENUE JULES FERRY - 20 PLUS/PLAI - 25 LOGTS			
Bénéficiaire	R12520 - LA MAISON DU CIL			
Localisation	VILLEPINTE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	133 920,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 678 392,00 €	TTC	5 %	133 920,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008937	Budget	2016

Dossier	16015658 - 77-VAIRES SUR MARNE - LIBERTE 19 PLUS/PLAI / 24			
Bénéficiaire	R15560 - SA D'HLM LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE			
Localisation	VAIRES-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	85 991,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 719 825,00 €	TTC	5 %	85 991,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000656 - Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	6 911 727,00 €

Total sur l'imputation 905 - 54 - 154002 - 15400202	6 911 727,00 €

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**54 - Habitat - (Logement)**
Programme	**154002 - Développement du parc locatif social**
Action	**15400203 - Aide à la création de logements locatifs très sociaux**

Dispositif : N° 00000656 - Production de logements locatifs sociaux et très sociaux

Dossier	14002725 - 91-ETRECHY - SAINT VINCENT - CN 2 PLAI			
Bénéficiaire	R13320 - SNL PROLOGUES			
Localisation	ETRECHY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	80 092,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
385 450,00 €	TTC	20,78 %	80 092,00 €	

Dossier	14010871 - 94 - ORMESSON SUR MARNE - 11 RUE EDOUARD BRANLY - 6 PLUS/PLAI			
Bénéficiaire	R7006 - OPH 94 VALOPHIS HABITAT			
Localisation	ORMESSON-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	24 000,00 €		Code nature	204162
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
339 757,00 €	TTC	7,06 %	24 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008937	Budget	2016

Dossier	14011178 - 94 - ORMESSON SUR MARNE - 57 AVENUE WLADIMIR D'ORMESSON - 7 PLUS/PLAI			
Bénéficiaire	R7006 - OPH 94 VALOPHIS HABITAT			
Localisation	ORMESSON-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	24 000,00 €		Code nature	204162
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
274 516,00 €	TTC	8,74 %	24 000,00 €	

Dossier	14016350 - 78-CERNAY LA VILLE - EGLISE - 2 PLAI			
Bénéficiaire	R13320 - SNL PROLOGUES			
Localisation	CERNAY-LA-VILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 955,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
150 000,00 €	TTC	17,3 %	25 955,00 €	

Dossier	14016351 - 78-BEYNES - MAULE - 2 PLAI			
Bénéficiaire	R13320 - SNL PROLOGUES			
Localisation	BEYNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	45 506,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
301 992,00 €	TTC	15,07 %	45 506,00 €	

Dossier	14017300 - 95 - COURDIMANCHE - ZAC BOIS D'ATON LOT F - 18 PLUS/PLAI - 21 LOGTS			
Bénéficiaire	R13001 - ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE			
Localisation	COURDIMANCHE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	84 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
890 878,00 €	TTC	9,43 %	84 000,00 €	

Dossier	15001348 - 75 - PARIS 13EME - BD GENERAL JEAN SIMON - LOT B1A4 -32 PLUS/PLAI/64 LGTS			
Bénéficiaire	R5242 - PARIS HABITAT OPH			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	84 000,00 €		Code nature	204162
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 348 699,00 €	TTC	6,23 %	84 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008937	Budget	2016

Dossier	15003347 - 91-MONTGERON - PRES MONTAGNE CREVE COEUR - 5 PLAI			
Bénéficiaire	R13320 - SNL PROLOGUES			
Localisation	MONTGERON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	191 671,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
792 423,00 €	TTC	24,19 %	191 671,00 €	

Dossier	15003348 - 91-MILLY LA FORET - GRANDE RUE - 6 PLAI			
Bénéficiaire	R13320 - SNL PROLOGUES			
Localisation	MILLY-LA-FORET			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	179 032,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
623 460,00 €	TTC	28,72 %	179 032,00 €	

Dossier	15015094 - 91 - JUVISY-SUR-ORGE - 11 AV COUR DE FRANCE - 57 PLUS/PLAI			
Bénéficiaire	R7010 - IMMOBILIERE 3F			
Localisation	JUVISY-SUR-ORGE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	132 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 370 176,00 €	TTC	9,63 %	132 000,00 €	

Dossier	15015626 - 94 - VINCENNES - RUE DE LA PAIX - 9 PLUS/PLAI - 18 LOGTS			
Bénéficiaire	R7008 - BATIGERE ILE DE FRANCE SA D'HLM			
Localisation	VINCENNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	48 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
392 878,00 €	TTC	12,22 %	48 000,00 €	

Dossier	15018121 - 95 - CORMEILLES EN PARISIS - VOIE DES MOULINS - 50 PLUS/PLAI/PLS - 60 LOGTS			
Bénéficiaire	EXM00470 - NOVIGERE SOCIETE ANOMYME D HABITATION A LOYER MODERE			
Localisation	CORMEILLES-EN-PARISIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	204 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 196 662,00 €	TTC	9,29 %	204 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008937	Budget	2016

Dossier	15018540 - 78-LES CLAYES SOUS BOIS - BEETHOVEN - 1 PLAI				
Bénéficiaire	R13320 - SNL PROLOGUES				
Localisation	LES CLAYES-SOUS-BOIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	40 605,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
198 196,00 €	TTC		20,49 %	40 605,00 €	

Dossier	15018707 - 91-BOUTIGNY SUR ESSONNE - LANCELOT - 2 PLAI				
Bénéficiaire	R13320 - SNL PROLOGUES				
Localisation	BOUTIGNY-SUR-ESSONNE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	81 457,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
274 983,00 €	TTC		29,62 %	81 457,00 €	

Dossier	16000548 - 93 - LE RAINCY - ALLEE DU TELEGRAPHE - 20 PLUS/PLAI/PLS				
Bénéficiaire	R7010 - IMMOBILIERE 3F				
Localisation	LE RAINCY				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	72 000,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
705 247,00 €	TTC		10,21 %	72 000,00 €	

Dossier	16002589 - 77 - THORIGNY-SUR-MARNE - RUE CORNILLOT - TRANCHE 2 - 20 PLUS/PLAI/PLS				
Bénéficiaire	R7364 - SA D'HLM OSICA				
Localisation	THORIGNY-SUR-MARNE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	60 000,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
626 783,00 €	TTC		9,57 %	60 000,00 €	

Dossier	16003848 - 91-LONGPONT SUR ORGE - SOURCE - RESIDENCE SOCIALE 15 LGTS / 30 LGTS				
Bénéficiaire	R32882 - ASSOCIATION MONDE EN MARGE MONDE EN MARCHE				
Localisation	LONGPONT-SUR-ORGE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	305 000,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 245 450,00 €	TTC		24,49 %	305 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008937	Budget	2016

Dossier	16006833 - 92 - MONTROUGE - ZAC PORTE DE MONTROUGE ILOT PISE - 60 PLUS/PLAI/PLS			
Bénéficiaire	R7010 - IMMOBILIERE 3F			
Localisation	MONTROUGE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	216 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 328 410,00 €	TTC	9,28 %	216 000,00 €	

Dossier	16006869 - 95 - FOSSES - ZAC DE LA GARE ILOT BARBUSSE - 11 PLUS/PLAI			
Bénéficiaire	R22606 - VALOPHIS CHAUMIERE IDF			
Localisation	FOSSES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	36 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
288 550,00 €	TTC	12,48 %	36 000,00 €	

Dossier	16006871 - 95 - FOSSES - ZAC DE LA GARE ILOT LIBERTE - 80 PLUS/PLAI			
Bénéficiaire	R22606 - VALOPHIS CHAUMIERE IDF			
Localisation	FOSSES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	300 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 930 391,00 €	TTC	10,24 %	300 000,00 €	

Dossier	16006890 - 91 - BONDOUFLE - ZAC PORTES DE BONDOUFLE/LE GRAND PARC B4 NORD - 41 PLUS/PLAI			
Bénéficiaire	R13001 - ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE			
Localisation	BONDOUFLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	168 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 869 088,00 €	TTC	8,99 %	168 000,00 €	

Dossier	16006896 - 91 - BRUYERES LE CHATEL - ZAC DE L'ORME LOTS 1/2/4 - 88 PLUS/PLAI			
Bénéficiaire	R21643 - VALOPHIS SAREPA- SOCIETE ANONYME D'HLM			
Localisation	BRUYERES-LE-CHATEL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	324 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 450 995,00 €	TTC	9,39 %	324 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008937	Budget	2016

Dossier	16006899 - 78 - CARRIERES SOUS POISSY - ZAC CENTRALITE L6D - 25 PLUS/PLAI / 31 LGTS				
Bénéficiaire	R13001 - ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE				
Localisation	CARRIERES-SOUS-POISSY				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	108 000,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
949 709,00 €	TTC		11,37 %	108 000,00 €	

Dossier	16007002 - 78 - POISSY - ZAC COUDRAIE ILOT P - 32 PLUS/PLAI				
Bénéficiaire	R5036 - SA D HLM FRANCE HABITATION				
Localisation	POISSY				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	48 000,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
456 623,00 €	TTC		10,51 %	48 000,00 €	

Dossier	16007040 - 91 - SAINTE GENEVIEVE DES BOIS - RUE HENRI SELLIER - 40 PLUS/PLAI				
Bénéficiaire	R5019 - ESSONNE HABITAT				
Localisation	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	156 000,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 524 757,00 €	TTC		10,23 %	156 000,00 €	

Dossier	16011186 - 91-LONGPONT SUR ORGE - SOURCE - 15 PLAI /30 LGTS				
Bénéficiaire	R32882 - ASSOCIATION MONDE EN MARGE MONDE EN MARCHE				
Localisation	LONGPONT-SUR-ORGE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	673 452,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 443 964,00 €	TTC		27,56 %	673 452,00 €	

Dossier	16011235 - 78 - BUCHELAY/MANTES LA VILLE - GRANDE HALLE - 72 PLUS/PLAI/PLS / 80 LGTS				
Bénéficiaire	R5029 - SA D'HLM ICF LA SABLIERE				
Localisation	BUCHELAY				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	96 000,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 013 043,00 €	TTC		9,48 %	96 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008937	Budget	2016

Dossier	16011592 - 94 - ORMESSON SUR MARNE - AVENUE DU PINCE VENT - 45 PLUS/PLAI/PLS			
Bénéficiaire	R7010 - IMMOBILIERE 3F			
Localisation	ORMESSON-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	156 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 717 557,00 €	TTC	9,08 %	156 000,00 €	

Dossier	16011654 - 95 - PARMAIN - RUE DES COUTURES - 77 PLUS/PLAI - 85 LOGTS			
Bénéficiaire	R13001 - ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE			
Localisation	PARMAIN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	312 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 467 134,00 €	TTC	12,65 %	312 000,00 €	

Dossier	16011767 - 77 - VERT SAINT DENIS - RUE PASTEUR - 55 PLUS/PLAI - 69 LOGTS			
Bénéficiaire	R15560 - SA D'HLM LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE			
Localisation	VERT-SAINT-DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	300 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 553 404,00 €	TTC	8,44 %	300 000,00 €	

Dossier	16011795 - 77 - VERT SAINT DENIS - ZAC BALORY LOT C2 - 43 PLUS/PLAI - 54 LOGTS			
Bénéficiaire	R15560 - SA D'HLM LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE			
Localisation	VERT-SAINT-DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	204 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 664 875,00 €	TTC	7,66 %	204 000,00 €	

Dossier	16013163 - 91 - CHEPTAINVILLE - 16 ROUTE D'ARPAJON - 28 PLUS/PLAI			
Bénéficiaire	R13001 - ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE			
Localisation	CHEPTAINVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	96 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
862 589,00 €	TTC	11,13 %	96 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0008937	Budget	2016

Dossier	16013180 - 91 - BOUSSY SAINT ANTOINE - MARRONNIERS/RUE DES PLANTES - 11 PLUS/PLAI			
Bénéficiaire	R7364 - SA D'HLM OSICA			
Localisation	BOUSSY-SAINT-ANTOINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	60 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
645 152,00 €	TTC	9,3 %	60 000,00 €	

Dossier	16015479 - 93 - VILLEPINTE - BD BALLANGER/AVENUE JULES FERRY - 20 PLUS/PLAI - 25 LOGTS			
Bénéficiaire	R12520 - LA MAISON DU CIL			
Localisation	VILLEPINTE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	60 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
868 221,00 €	TTC	6,91 %	60 000,00 €	

Dossier	16015659 - 77-VAIRES SUR MARNE - LIBERTE 19 PLUS/PLAI / 24			
Bénéficiaire	R15560 - SA D'HLM LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE			
Localisation	VAIRES-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	84 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
852 404,00 €	TTC	9,85 %	84 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000656 - Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 078 770,00 €

Total sur l'imputation 905 - 54 - 154002 - 15400203	5 078 770,00 €

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2

Fiches projet opérations nouvelles

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15001347

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 - PARIS 13EME - BD GENERAL JEAN SIMON - LOT B1A4 -32 PLUS/PLAI/64 LGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	4 666 356,00 €	5,00 %	233 318,00 €
	Montant Total de la subvention		233 318,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-204162-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS HABITAT OPH
Adresse administrative : 21 BIS RUE CLAUDE BERNARD
75253 PARIS
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur Roger MADEC, Président

N° SIRET : 34481082500366

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 25 logements PLUS sis 1-29 boulevard Général Jean Simon, lot B1A4 à Paris 13ème

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : RCU
Caractéristiques techniques : Certification Habitat et environnement Effinergie+

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 1.636,05 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2014 : 8,03 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 4.666.356 € x 5% = 233.318 €

Plafond : 10.000 € x 25 = 250.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRUX DE REVIENT PREVISIONNEL	6 435 791,00	100,00%
Total	6 435 791,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	85 103,00	1,32%
SURCHARGE FONCIERE ETAT	327 209,00	5,08%
SUBVENTION 1%	840 000,00	13,05%
PRETS CDC	4 950 161,00	76,92%
SUBVENTION REGION	233 318,00	3,63%
Total	6 435 791,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accueil de jour autonome pour personnes âgées	300 000,00 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	100 000,00 €
2013	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	496 000,00 €
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 511 727,00 €
2013	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	407 544,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	850 967,00 €
2013	Logement social pour les personnes en situation de handicap	330 714,00 €
2013	Logement social pour personnes sans abri	360 000,00 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	3 780 000,00 €

2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	4 593 824,00 €
2013	Réhabilitation – résidentialisation en site Anru	2 212 179,00 €
2013	Services de soutien et/ou de soins à domicile pour personnes en situation de handicap	14 601,00 €
2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	168 000,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	41 342,00 €
2014	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	1 309 508,80 €
2014	Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées	317 063,50 €
2014	Logement social pour femmes en difficulté	679 380,66 €
2014	Politique énergie climat	71 070,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 490 066,00 €
2014	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	126 856,50 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	200 000,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	540 400,00 €
2015	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	80 621,00 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	608 000,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	93 722,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 915 159,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	20 000,00 €
2016	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	2 177 000,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 570 352,00 €
	Montant total	19 294 696,46 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15001348

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 75 - PARIS 13EME - BD GENERAL JEAN SIMON - LOT B1A4 -32 PLUS/PLAI/64 LGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 348 699,00 €	6,23 %	84 000,00 €
	Montant Total de la subvention		84 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-204162-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS HABITAT OPH
Adresse administrative : 21 BIS RUE CLAUDE BERNARD
75253 PARIS
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur Roger MADEC, Président

N° SIRET : 34481082500366

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 7 logements PLAI sis 1-29 boulevard Général Jean Simon, lot B1A4 à Paris 13ème

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 25,10%
Source RPLS 2015 hors PLS

Chauffage/ECS : RCU
Caractéristiques techniques : Certification Habitat et environnement Effinergie+

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 472,86 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2014 : 7,11 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 1.348.699 € x 30 % = 404.610 €

Plafond : 12.000 € x 7 = 84.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	1 835 478,00	100,00%
Total	1 835 478,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	134 568,00	7,33%
PRIME SPECIFIQUE	163 113,00	8,89%
SURCHARGE FONCIERE ETAT	94 572,00	5,15%
SUBVENTION 1%	80 000,00	4,36%
PRETS CDC	1 279 225,00	69,69%
SUBVENTION REGION	84 000,00	4,58%
Total	1 835 478,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accueil de jour autonome pour personnes âgées	300 000,00 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	100 000,00 €
2013	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	496 000,00 €
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 511 727,00 €
2013	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	407 544,00 €

2013	Financement des dossiers PRU et OPI	850 967,00 €
2013	Logement social pour les personnes en situation de handicap	330 714,00 €
2013	Logement social pour personnes sans abri	360 000,00 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	3 780 000,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	4 593 824,00 €
2013	Réhabilitation – résidentialisation en site Anru	2 212 179,00 €
2013	Services de soutien et/ou de soins à domicile pour personnes en situation de handicap	14 601,00 €
2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	168 000,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	41 342,00 €
2014	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	1 309 508,80 €
2014	Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées	317 063,50 €
2014	Logement social pour femmes en difficulté	679 380,66 €
2014	Politique énergie climat	71 070,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 490 066,00 €
2014	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	126 856,50 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	200 000,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	540 400,00 €
2015	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	80 621,00 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	608 000,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	93 722,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 915 159,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	20 000,00 €
2016	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	2 177 000,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 570 352,00 €
	Montant total	19 294 696,46 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016074

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 77 - THORIGNY-SUR-MARNE - RUE CORNILLOT - TRANCHE 2 - 20 PLUS/PLAI/PLS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	465 522,00 €	5,00 %	23 276,00 €
	Montant Total de la subvention		23 276,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400201- Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM OSICA
Adresse administrative : 102 AVENUE DE FRANCE
75646 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Madame Anne-Sophie GRAVE, Présidente

Objet : La SA d'HLM OSICA a pour objet la construction et la gestion d'habitations à loyer modéré.

N° SIRET : 55204648400259

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation dans le cadre d'une VEFA, de 5 logements PLS sis rue Cornillot - tranche 2 à Thorigny-sur-Marne

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : Individuel gaz et panneaux solaires thermiques

Caractéristiques techniques : Certification Habitat & environnement RT 2012

Mode de conventionnement PLS
Surface utile : 280,6 m²
Loyer appliqué / m² SU - Valeur janvier 2015 : 10,20 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement social intermédiaire

Calcul de la subvention 465.522 € x 5% = 23.276 €

Plafond : 5.000 € x 5 = 25.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- THORIGNY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	738 411,00	100,00%
Total	738 411,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS PROPRES	342 646,00	46,40%
PRET CDC	372 489,00	50,44%
SUBVENTION REGION	23 276,00	3,15%
Total	738 411,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accueil de jour en EHPAD	20 646,00 €
2013	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	460 000,00 €
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	2 017 180,00 €
2013	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	368 340,00 €
2013	Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées	121 590,00 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	1 513 331,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 150 128,00 €

2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 857 407,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	2 625 170,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 221 382,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	2 220 902,00 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	1 411 859,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 283 670,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 032 614,00 €
	Montant total	18 208 865,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002588

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 77 - THORIGNY-SUR-MARNE - RUE CORNILLOT - TRANCHE 2 - 20 PLUS/PLAI/PLS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 230 676,00 €	5,00 %	61 534,00 €
	Montant Total de la subvention		61 534,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM OSICA
Adresse administrative : 102 AVENUE DE FRANCE
75646 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Madame Anne-Sophie GRAVE, Présidente

Objet : La SA d'HLM OSICA a pour objet la construction et la gestion d'habitations à loyer modéré.

N° SIRET : 55204648400259

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 10 logements PLUS sis 28 bis rue de Claye et 32 rue Cornillot - tranche 2 à Thorigny-sur-Marne

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : Individuel gaz et panneaux solaires thermiques

Caractéristiques techniques : Certification Habitat & environnement RT 2012

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 718,95 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 6,96 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 1.230.676 € x 5% = 61.534 €

Plafond : 10.000 € x 10 = 100.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- THORIGNY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	1 952 093,00	100,00%
Total	1 952 093,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	55 000,00	2,82%
PRET 1%	306 000,00	15,68%
PRETS CDC	1 529 559,00	78,35%
SUBVENTION REGION	61 534,00	3,15%
Total	1 952 093,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accueil de jour en EHPAD	20 646,00 €
2013	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	460 000,00 €
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	2 017 180,00 €
2013	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	368 340,00 €
2013	Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées	121 590,00 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	1 513 331,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 150 128,00 €

2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 857 407,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	2 625 170,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 221 382,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	2 220 902,00 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	1 411 859,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 283 670,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 032 614,00 €
	Montant total	18 208 865,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002589

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 77 - THORIGNY-SUR-MARNE - RUE CORNILLOT - TRANCHE 2 - 20 PLUS/PLAI/PLS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	626 783,00 €	9,57 %	60 000,00 €
	Montant Total de la subvention		60 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM OSICA
Adresse administrative : 102 AVENUE DE FRANCE
75646 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Madame Anne-Sophie GRAVE, Présidente

Objet : La SA d'HLM OSICA a pour objet la construction et la gestion d'habitations à loyer modéré.

N° SIRET : 55204648400259

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation dans le cadre d'une VEFA, de 5 logements PLAI sis rue Cornillot - tranche 2 à Thorigny-sur-Marne

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 18,5%
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : Individuel gaz et panneaux solaires thermiques

Caractéristiques techniques : Certification Habitat & environnement RT 2012

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 338,36 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 6,20 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention 626.783 € x 30 % = 188.035 €

Plafond : 12.000 € x 5 = 60.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- THORIGNY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	994 200,00	100,00%
Total	994 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	27 500,00	2,77%
PRET 1%	300 000,00	30,18%
PRETS CDC	606 700,00	61,02%
SUBVENTION REGION	60 000,00	6,04%
Total	994 200,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accueil de jour en EHPAD	20 646,00 €
2013	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	460 000,00 €
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	2 017 180,00 €
2013	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées	368 340,00 €

	dépendantes	
2013	Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées	121 590,00 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	1 513 331,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 150 128,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 857 407,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	2 625 170,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 221 382,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	2 220 902,00 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	1 411 859,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 283 670,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 032 614,00 €
	Montant total	18 208 865,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015658

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 77-VAIRES SUR MARNE - LIBERTE 19 PLUS/PLAI / 24

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 719 825,00 €	5,00 %	85 991,00 €
	Montant Total de la subvention		85 991,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE
Adresse administrative : 10 PL D'ARIANE L'ANDROMEDE
77700 SERRIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Francis BOREZEE, Président

Objet : NC

N° SIRET : 78482506900049

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 12 logements PLUS situés 15-21 rue de la Liberté , bâtiment B, à Vaires-sur-Marne

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : Collectif gaz
Caractéristiques techniques : Certification Qualitel Habitat & environnement niveau RT 2012 -10%

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 797,08 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 7,37 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 1.719.825 € x 5 % = 85.991 €

Plafond : 10.000 € x 12 = 120.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- VAIRES-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	2 317 747,00	100,00%
Total	2 317 747,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	67 800,00	2,93%
PRET 1%	404 000,00	17,43%
FONDS PROPRES	261 580,00	11,29%
PRET CDC	1 498 376,00	64,65%
SUBVENTION REGION	85 991,00	3,71%
Total	2 317 747,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	397 598,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 592 668,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 860 662,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 312 188,00 €
	Montant total	4 603 346,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015659

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 77-VAIRES SUR MARNE - LIBERTE 19 PLUS/PLAI / 24

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	852 404,00 €	9,85 %	84 000,00 €
	Montant Total de la subvention		84 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE
Adresse administrative : 10 PL D'ARIANE L'ANDROMEDE
77700 SERRIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Francis BOREZEE, Président

Objet : NC

N° SIRET : 78482506900049

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 7 logements PLAI situés 15-21 rue de la Liberté , bâtiment B, à Vaires-sur-Marne

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 26,3%
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : Collectif gaz
Caractéristiques techniques : Certification Qualitel Habitat & environnement niveau RT 2012 -10%

Mode de conventionnement PLAI

Surface utile : 395,06 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 6,55 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 852.404 € x 30 % = 255.721 €

Plafond : 12.000 € x 7 = 84.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- VAIRES-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	1 148 754,00	100,00%
Total	1 148 754,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	39 550,00	3,44%
PRET 1%	52 000,00	4,53%
FONDS PROPRES	114 875,00	10,00%
PRETS CDC	858 329,00	74,72%
SUBVENTION REGION	84 000,00	7,31%
Total	1 148 754,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	397 598,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 592 668,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 860 662,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 312 188,00 €
	Montant total	4 603 346,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011766

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 77 - VERT SAINT DENIS - RUE PASTEUR - 55 PLUS/PLAI - 69 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 876 938,00 €	5,00 %	193 847,00 €
	Montant Total de la subvention		193 847,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE
Adresse administrative : 10 PL D'ARIANE L'ANDROMEDE
77700 SERRIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Francis BOREZEE, Président

Objet : NC

N° SIRET : 78482506900049

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 30 logements PLUS sis 113/115 rue Pasteur à Vert-Saint-Denis

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz - PAC
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 1 943,61 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 7,06 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 3.876.938 € x 5% = 193.847 €

Plafond : 10.000 € x 30 = 300.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- VERT-SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	5 437 158,00	100,00%
Total	5 437 158,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	130 000,00	2,39%
PRIME SPECIFIQUE	54 000,00	0,99%
PRET 1%	884 000,00	16,26%
FONDS PROPRES	466 811,00	8,59%
PRETS CDC	3 708 500,00	68,21%
SUBVENTION REGION	193 847,00	3,57%
Total	5 437 158,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	397 598,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 592 668,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 860 662,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 312 188,00 €
	Montant total	4 603 346,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011767

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 77 - VERT SAINT DENIS - RUE PASTEUR - 55 PLUS/PLAI - 69 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 553 404,00 €	8,44 %	300 000,00 €
	Montant Total de la subvention		300 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE
Adresse administrative : 10 PL D'ARIANE L'ANDROMEDE
77700 SERRIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Francis BOREZEE, Président

Objet : NC

N° SIRET : 78482506900049

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 25 logements PLAI sis 113/115 rue Pasteur à Vert-Saint-Denis

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 13,1 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : collectif gaz - PAC
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)

Mode de conventionnement PLAI

Surface utile : 1 781,11 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 6,27 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 3.553.404 € x 30 % = 1.066.021 €

Plafond : 12.000 € x 25 = 300.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- VERT-SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	4 983 318,00	100,00%
Total	4 983 318,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	108 750,00	2,18%
PRIME SPECIFIQUE	45 000,00	0,90%
PRET 1%	470 000,00	9,43%
FONDS PROPRES	683 068,00	13,71%
PRETS CDC	3 376 500,00	67,76%
SUBVENTION REGION	300 000,00	6,02%
Total	4 983 318,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	397 598,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 592 668,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 860 662,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 312 188,00 €
	Montant total	4 603 346,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011794

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 77 - VERT SAINT DENIS - ZAC BALORY LOT C2 - 43 PLUS/PLAI - 54 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 247 859,00 €	5,00 %	162 393,00 €
	Montant Total de la subvention		162 393,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE
Adresse administrative : 10 PL D'ARIANE L'ANDROMEDE
77700 SERRIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Francis BOREZEE, Président

Objet : NC

N° SIRET : 78482506900049

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 26 logements PLUS sis Zac du Balory - lot C2 à Vert-Saint-Denis

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz - PAC
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement Effinergie+

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 1 623,90 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 6,12 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS
Calcul de la subvention : 3.247.859 € x 5% = 162.393 €
Plafond : 10.000 € x 26 = 260.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- VERT-SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	4 417 480,00	100,00%
Total	4 417 480,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	84 500,00	1,91%
SURCHARGE FONCIERE ETAT	58 500,00	1,32%
PRET 1%	740 000,00	16,75%
SUBVENTION ECO CITE	120 930,00	2,74%
FONDS PROPRES	358 186,00	8,11%
PRETS CDC	2 892 971,00	65,49%
SUBVENTION REGION	162 393,00	3,68%
Total	4 417 480,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	397 598,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 592 668,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 860 662,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 312 188,00 €
	Montant total	4 603 346,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011795

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 77 - VERT SAINT DENIS - ZAC BALORY LOT C2 - 43 PLUS/PLAI - 54 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 664 875,00 €	7,66 %	204 000,00 €
	Montant Total de la subvention		204 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE
Adresse administrative : 10 PL D'ARIANE L'ANDROMEDE
77700 SERRIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Francis BOREZEE, Président

Objet : NC

N° SIRET : 78482506900049

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 17 logements PLAI sis Zac du Balory - lot C2 à Vert-Saint-Denis

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 13,1 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : collectif gaz - panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement Effinergie+

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 1 329,25 m²

Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 5,45 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 2.664.875 € x 30 % = 799.462 €

Plafond : 12.000 € x 17 = 204.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- VERT-SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	3 571 516,00	100,00%
Total	3 571 516,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	55 250,00	1,55%
SURCHARGE FONCIERE ETAT	38 250,00	1,07%
SUBVENTION 1%	270 000,00	7,56%
SUBVENTION ECO CITE	79 070,00	2,21%
FONDS PROPRES	147 196,00	4,12%
PRETS CDC	2 777 750,00	77,78%
SUBVENTION REGION	204 000,00	5,71%
Total	3 571 516,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	397 598,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 592 668,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 860 662,00 €

2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 312 188,00 €
	Montant total	4 603 346,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14016351

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 78-BEYNES - MAULE - 2 PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	301 992,00 €	15,07 %	45 506,00 €
	Montant Total de la subvention		45 506,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SNL PROLOGUES
Adresse administrative : 18 COUR DEBILLE
75011 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Daniel LOUPPE, Président

Objet : NC

N° SIRET : 40298762200048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, avec charge foncière, de 2 logements PLAI sis 7 rue de Maule à Beynes

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 7,7%
Source RPLS 2015 hors PLS

Chauffage/ECS : Individuel gaz
Caractéristiques techniques : Promotelec Rénovation énergétique Effinergie rénovation

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 62,68 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2014 : 7,88 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION
Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 301.992 € x 30 % = 90.598 €
Plafond : 726 €* x 62,68 m² = 45.506 €
* Majoration convention de partenariat avec Fondation Abbé Pierre

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- BEYNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	302 992,00	100,00%
Total	302 992,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION PLAI	25 219,00	8,32%
PRIME INSERTION	44 781,00	14,78%
SUBVENTION PLAI ADAPTE	24 000,00	7,92%
PRET CDC	25 000,00	8,25%
SUBVENTION FONDATION ABBE PIERRE	29 733,00	9,81%
FONDS PROPRES	108 753,00	35,89%
SUBVENTION REGION	45 506,00	15,02%
Total	302 992,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	646 612,00 €
2014	Clôturé_Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux_Clôturé	10 359,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	360 618,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 400 962,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	226 630,00 €
	Montant total	2 143 788,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011236

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 78 - BUCHELAY/MANTES LA VILLE - GRANDE HALLE - 72 PLUS/PLAI/PLS / 80 LGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	551 315,00 €	5,00 %	27 566,00 €
	Montant Total de la subvention		27 566,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400201- Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM ICF LA SABLIERE
Adresse administrative : 24 RUE DE PARADIS
75490 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Patrick JEANSELME, Président

Objet : NC

N° SIRET : 55202210500357

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 8 logements PLS sis 370, avenue de la Grande Halle, ZAC Mantes Université (lot 4.5), à Buchelay et Mantes-la-Ville

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : individuel électrique et pompe à chaleur
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & environnement, RT 2012 - 10%

Mode de conventionnement PLS
Surface utile : 282,28 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 11,53 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLS

Calcul de la subvention : 551.315 € x 5% = 27.566 €

Plafond : 5.000 € x 8 = 40.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- BUCHELAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	683 914,00	100,00%
Total	683 914,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION SNCF	140 000,00	20,47%
PRETS CDC	383 442,00	56,07%
FONDS PROPRES	132 906,00	19,43%
SUBVENTION REGION	27 566,00	4,03%
Total	683 914,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 174 409,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 457 117,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	782 000,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	237 000,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	743 129,00 €
	Montant total	6 831 018,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011234

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 78 - BUCHELAY/MANTES LA VILLE - GRANDE HALLE - 72 PLUS/PLAI/PLS / 80 LGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	7 420 719,00 €	5,00 %	371 036,00 €
	Montant Total de la subvention		371 036,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM ICF LA SABLIERE
Adresse administrative : 24 RUE DE PARADIS
75490 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Patrick JEANSELME, Président

Objet : NC

N° SIRET : 55202210500357

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 56 logements PLUS sis 370, avenue de la Grande Halle, ZAC Mantes Université (lot 4.5), à Buchelay et Mantes-la-Ville

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : individuel électrique et pompe à chaleur
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & environnement, RT 2012 - 10%

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 3.799,49 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 7,17 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 7.420.719 € x 5% = 371.036 €

Plafond : 10.000 € x 56 = 560.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- BUCHELAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	9 205 502,00	100,00%
Total	9 205 502,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	16 800,00	0,18%
SURCHARGE FONCIERE ETAT	159 666,00	1,73%
SUBVENTION SNCF	840 000,00	9,12%
SUBVENTION 1%	159 666,00	1,73%
PRETS CDC	6 701 225,00	72,80%
FONDS PROPRES	957 109,00	10,40%
SUBVENTION REGION	371 036,00	4,03%
Total	9 205 502,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 174 409,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 457 117,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	782 000,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	237 000,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	743 129,00 €
	Montant total	6 831 018,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011235

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 78 - BUCHELAY/MANTES LA VILLE - GRANDE HALLE - 72 PLUS/PLAI/PLS / 80 LGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 013 043,00 €	9,48 %	96 000,00 €
		Montant Total de la subvention	96 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM ICF LA SABLIERE
Adresse administrative : 24 RUE DE PARADIS
75490 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Patrick JEANSELME, Président

Objet : NC

N° SIRET : 55202210500357

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 8 logements PLAI sis 370, avenue de la Grande Halle, ZAC Mantes Université (lot 4.5), à Buchelay et Mantes-la-Ville

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux de Buchelay : 22,7%
Source DRIHL Inventaire SRU 2013 / RPLS 2015 hors PLS

Taux de logements sociaux de Mantes-la-Ville : 35,74%
Source DRIHL RPLS 2015 hors PLS

Sur les 16 logements PLAI prévus au programme, seuls les 8 PLAI situés sur la commune de Buchelay sont éligibles.

Chauffage/ECS : individuel électrique et pompe à chaleur
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & environnement, RT 2012 - 10%

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 518,69 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 6,52 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 1.013.043 € x 30 % = 303.913 €

Plafond : 12.000 € x 8 = 96.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- BUCHELAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	1 256 694,00	100,00%
Total	1 256 694,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	88 000,00	7,00%
SURCHARGE FONCIERE ETAT	20 167,00	1,60%
SUBVENTION 1%	20 167,00	1,60%
PRET 1%	52 000,00	4,14%
PRETS CDC	942 210,00	74,98%
FONDS PROPRES	38 150,00	3,04%
SUBVENTION REGION	96 000,00	7,64%
Total	1 256 694,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 174 409,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 457 117,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	782 000,00 €

2015	Financement des dossiers PRU et OPI	237 000,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	743 129,00 €
	Montant total	6 831 018,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018722

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 78 - CARRIERES SOUS POISSY - ZAC CENTRALITE L6D - 25 PLUS/PLAI / 31 LGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 899 836,00 €	5,00 %	94 992,00 €
	Montant Total de la subvention		94 992,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE
Adresse administrative : 59 RUE DE PROVENCE
75009 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Denis LOTHAIRE, Président

Objet : Louer, construire, acquérir, améliorer, aménager, assainir, réparer et gérer des habitations collectives ou individuelles avec leurs jardins, dépendances ou annexes et, éventuellement, lorsque ces habitations forment un ensemble, des locaux à usage commun ou des installations nécessaires à la vie économique et sociale de cet ensemble.

N° SIRET : 31551880300046

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 16 logements PLUS sis chemin de Beauregard, ZAC Nouvelle Centralité (ilot L6D), à Carrières-sous-Poissy

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz et panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & environnement, RT 2012

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 1.045,77 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 6,65 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 1.899.836 € x 5% = 94.992 €

Plafond : 10.000 € x 16 = 160.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- CARRIERES-SOUS-POISSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	3 034 232,00	100,00%
Total	3 034 232,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION 1%	90 000,00	2,97%
PRET 1%	480 000,00	15,82%
PRETS CDC	2 006 986,00	66,14%
FONDS PROPRES	362 254,00	11,94%
SUBVENTION REGION	94 992,00	3,13%
Total	3 034 232,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 352 934,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 775 391,00 €
2014	Accueil de jour en EHPAD	100 000,00 €
2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	393 000,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 852 742,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 736 017,00 €

2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 544 013,00 €
2015	Aide en faveur du logement des jeunes et apprentis	267 751,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 826 994,00 €
2016	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 216 055,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	482 014,00 €
	Montant total	9 213 505,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006899

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 78 - CARRIERES SOUS POISSY - ZAC CENTRALITE L6D - 25 PLUS/PLAI / 31 LGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	949 709,00 €	11,37 %	108 000,00 €
		Montant Total de la subvention	108 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE
Adresse administrative : 59 RUE DE PROVENCE
75009 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Denis LOTHAIRE, Président

Objet : Louer, construire, acquérir, améliorer, aménager, assainir, réparer et gérer des habitations collectives ou individuelles avec leurs jardins, dépendances ou annexes et, éventuellement, lorsque ces habitations forment un ensemble, des locaux à usage commun ou des installations nécessaires à la vie économique et sociale de cet ensemble.

N° SIRET : 31551880300046

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 9 logements PLAI sis chemin de Beauregard, ZAC Nouvelle Centralité (ilot L6D), à Carrières-sous-Poissy

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 28,5%
Source RPLS 2015 hors PLS

Chauffage/ECS : collectif gaz et panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & environnement, RT 2012

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 522,77 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 6,10 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 949.709 € x 30 % = 284.913 €

Plafond : 12.000 € x 9 = 108.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- CARRIERES-SOUS-POISSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	1 516 782,00	100,00%
Total	1 516 782,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	54 000,00	3,56%
PRIME SPECIFIQUE	108 500,00	7,15%
SUBVENTION 1%	90 000,00	5,93%
PRETS CDC	907 408,00	59,82%
FONDS PROPRES	248 874,00	16,41%
SUBVENTION REGION	108 000,00	7,12%
Total	1 516 782,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 352 934,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 775 391,00 €
2014	Accueil de jour en EHPAD	100 000,00 €
2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	393 000,00 €

2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 852 742,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 736 017,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 544 013,00 €
2015	Aide en faveur du logement des jeunes et apprentis	267 751,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 826 994,00 €
2016	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 216 055,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	482 014,00 €
	Montant total	9 213 505,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14016350

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 78-CERNAY LA VILLE - EGLISE - 2 PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	150 000,00 €	17,30 %	25 955,00 €
	Montant Total de la subvention		25 955,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SNL PROLOGUES
Adresse administrative : 18 COUR DEBILLE
75011 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Daniel LOUPPE, Président

Objet : NC

N° SIRET : 40298762200048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, hors charge foncière, de 2 logements PLAI sis rue de l'Eglise à Cernay-la-Ville

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 0,9%
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : Individuel gaz
Caractéristiques techniques : Lots de copropriété

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 60,50 m²

Loyer / m² SU - Valeur janvier 2014 : 7,01 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 150.000 € x 30 % = 45.000 €

Plafond : 429 €* x 60,50 m² = 25.955 €
* Majoration convention de partenariat avec Fondation Abbé Pierre

Intérêt régional :
Pas de recrutement de stagiaire en raison de l'atteinte des plafonds réglementaires du fait des recrutements prévus sur d'autres opérations

Localisation géographique :
- CERNAY-LA-VILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	153 500,00	100,00%
Total	153 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION PLAI	57 305,00	37,33%
PRIME SPECIFIQUE INSERTION	15 350,00	10,00%
SURCHARGE FONCIERE COMMUNE	30 000,00	19,54%
SUBENTION FONDATION ABBE PIERRE	15 350,00	10,00%
FONDS PROPRES	9 540,00	6,21%
SUBVENTION REGION	25 955,00	16,91%
Total	153 500,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	646 612,00 €

2014	Clôturé_Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux_Clôturé	10 359,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	360 618,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 400 962,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	226 630,00 €
	Montant total	2 143 788,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018540

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 78-LES CLAYES SOUS BOIS - BEETHOVEN - 1 PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	198 196,00 €	20,49 %	40 605,00 €
	Montant Total de la subvention		40 605,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SNL PROLOGUES
Adresse administrative : 18 COUR DEBILLE
75011 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Daniel LOUPPE, Président

Objet : NC

N° SIRET : 40298762200048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, avec charge foncière, d'un logement PLAI situé 4 rue Ludwig Van Beethoven aux Clayes-sous-Bois

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 24,4%
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : Collectif gaz
Caractéristiques techniques : Lot de copropriété

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 55,93 m²

Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 6,25 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION
Aide en faveur du logement très social de type PLAI
Calcul de la subvention : 198.196 € x 30 % = 59.459 €
Calcul du plafond : 726 €* x 55,93 m² = 40.605 €
* Majoration convention de partenariat avec Fondation Abbé Pierre

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- LES CLAYES-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	204 196,00	100,00%
Total	204 196,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	42 271,00	20,70%
PRIME SPECIFIQUE	16 420,00	8,04%
SURCHARGE FONCIERE ETAT	15 322,00	7,50%
SUBVENTION FONDATION ABBE PIERRE	20 420,00	10,00%
FONDS PROPRES	39 158,00	19,18%
PRET CDC	30 000,00	14,69%
SUBVENTION REGION	40 605,00	19,89%
Total	204 196,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	646 612,00 €
2014	Clôturé_Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux_Clôturé	10 359,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	360 618,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 400 962,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	226 630,00 €
	Montant total	2 143 788,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018723

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 78 - POISSY - ZAC COUDRAIE ILOT P - 32 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 635 898,00 €	5,00 %	181 795,00 €
	Montant Total de la subvention		181 795,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D HLM FRANCE HABITATION
Adresse administrative : 1 SQ CHAPTAL
92300 LEVALLOIS PERRET
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Michel CLAIR, Président

Objet : NC

N° SIRET : 58214281600294

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 28 logements PLUS sis ZAC de la Coudraie, lot P, à Poissy

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz et pompe à chaleur thermodynamique
Caractéristiques techniques : Certifications Qualitel et Habitat & environnement, RT 2012

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 1.989,29 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 6,38 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 3.635.898 € x 5% = 181.795 €

Plafond : 10.000 € x 28 = 280.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- POISSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	5 191 662,00	100,00%
Total	5 191 662,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ANRU	286 468,00	5,52%
PRET 1%	480 000,00	9,25%
PRETS CDC	3 435 842,00	66,18%
FONDS PROPRES	807 557,00	15,55%
SUBVENTION REGION	181 795,00	3,50%
Total	5 191 662,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Convention régionale de patrimoine social	910 671,00 €
2013	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	900 000,00 €
2013	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	801 353,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	360 000,00 €
2013	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	130 608,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	11 200,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 686 150,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 174 528,00 €
2014	Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	654 547,00 €
2014	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles	367 689,00 €

	demandeuses d'asile et réfugiés	
2014	Logement social pour les personnes en situation de handicap	580 000,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 825 613,00 €
2015	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	264 840,00 €
2015	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	1 260 000,00 €
2015	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	118 960,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	816 990,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	300 741,00 €
	Montant total	9 566 540,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007002

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 78 - POISSY - ZAC COUDRAIE ILOT P - 32 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	456 623,00 €	10,51 %	48 000,00 €
	Montant Total de la subvention		48 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D HLM FRANCE HABITATION
Adresse administrative : 1 SQ CHAPTAL
92300 LEVALLOIS PERRET
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Michel CLAIR, Président

Objet : NC

N° SIRET : 58214281600294

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 4 logements PLAI sis ZAC de la Coudraie, lot P, à Poissy

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 29,7%
Source RPLS 2015 hors PLS

Chauffage/ECS : collectif gaz et pompe à chaleur thermodynamique
Caractéristiques techniques : Certifications Qualitel et Habitat & environnement, RT 2012

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 249,83 m²

Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 5,76 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 456.623 € x 30 % = 136.987 €

Plafond : 12.000 € x 4 = 48.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- POISSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	652 008,00	100,00%
Total	652 008,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ANRU	36 352,00	5,58%
PRET 1%	120 000,00	18,40%
PRETS CDC	368 781,00	56,56%
FONDS PROPRES	78 875,00	12,10%
SUBVENTION REGION	48 000,00	7,36%
Total	652 008,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Convention régionale de patrimoine social	910 671,00 €
2013	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	900 000,00 €
2013	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	801 353,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	360 000,00 €
2013	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	130 608,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	11 200,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 686 150,00 €

2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 174 528,00 €
2014	Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	654 547,00 €
2014	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	367 689,00 €
2014	Logement social pour les personnes en situation de handicap	580 000,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 825 613,00 €
2015	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	264 840,00 €
2015	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	1 260 000,00 €
2015	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	118 960,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	816 990,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	300 741,00 €
	Montant total	9 566 540,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006889

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 - BONDOUFLE - ZAC PORTES DE BONDOUFLE/LE GRAND PARC B4 NORD - 41 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 819 910,00 €	5,00 %	190 995,00 €
	Montant Total de la subvention		190 995,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE
Adresse administrative : 59 RUE DE PROVENCE
75009 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Denis LOTHAIRE, Président

Objet : Louer, construire, acquérir, améliorer, aménager, assainir, réparer et gérer des habitations collectives ou individuelles avec leurs jardins, dépendances ou annexes et, éventuellement, lorsque ces habitations forment un ensemble, des locaux à usage commun ou des installations nécessaires à la vie économique et sociale de cet ensemble.

N° SIRET : 31551880300046

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 27 logements PLUS sis ZAC Les Portes de Bondoufle / Le Grand Parc, lot B4 Nord, à Bondoufle

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : réseau de chaleur urbain (biomasse)
Caractéristiques techniques : Certifications Qualitel et Habitat & environnement, RT 2012 - 10%

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 1.692,31 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 7,55 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 3.819.910 € x 5% = 190.995 €

Plafond : 10.000 € x 27 = 270.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- BONDOUFLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	4 577 985,00	100,00%
Total	4 577 985,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	141 000,00	3,08%
SUBVENTION 1%	45 000,00	0,98%
PRET 1%	768 000,00	16,78%
PRETS CDC	2 845 000,00	62,15%
FONDS PROPRES	587 990,00	12,84%
SUBVENTION REGION	190 995,00	4,17%
Total	4 577 985,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 352 934,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 775 391,00 €
2014	Accueil de jour en EHPAD	100 000,00 €
2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	393 000,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 852 742,00 €

2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 736 017,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 544 013,00 €
2015	Aide en faveur du logement des jeunes et apprentis	267 751,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 826 994,00 €
2016	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 216 055,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	482 014,00 €
	Montant total	9 213 505,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006890

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 - BONDOUFLE - ZAC PORTES DE BONDOUFLE/LE GRAND PARC B4 NORD - 41 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 869 088,00 €	8,99 %	168 000,00 €
	Montant Total de la subvention		168 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE
Adresse administrative : 59 RUE DE PROVENCE
75009 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Denis LOTHAIRE, Président

Objet : Louer, construire, acquérir, améliorer, aménager, assainir, réparer et gérer des habitations collectives ou individuelles avec leurs jardins, dépendances ou annexes et, éventuellement, lorsque ces habitations forment un ensemble, des locaux à usage commun ou des installations nécessaires à la vie économique et sociale de cet ensemble.

N° SIRET : 31551880300046

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 14 logements PLAI sis ZAC Les Portes de Bondoufle / Le Grand Parc, lot B4 Nord, à Bondoufle

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 9,5%
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : réseau de chaleur urbain (biomasse)
Caractéristiques techniques : Certifications Qualitel et Habitat & environnement, RT 2012 - 10%

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 828,05 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 6,62 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 1.869.088 € x 30 % = 560.726 €

Plafond : 12.000 € x 14 = 168.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- BONDOUFLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	2 240 015,00	100,00%
Total	2 240 015,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	84 000,00	3,75%
PRET 1%	240 000,00	10,71%
PRETS CDC	1 431 000,00	63,88%
FONDS PROPRES	317 015,00	14,15%
SUBVENTION REGION	168 000,00	7,50%
Total	2 240 015,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 352 934,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 775 391,00 €
2014	Accueil de jour en EHPAD	100 000,00 €

2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	393 000,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 852 742,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 736 017,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 544 013,00 €
2015	Aide en faveur du logement des jeunes et apprentis	267 751,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 826 994,00 €
2016	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 216 055,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	482 014,00 €
	Montant total	9 213 505,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013178

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 - BOUSSY SAINT ANTOINE - MARRONNIERS/RUE DES PLANTES - 11 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	815 461,00 €	5,00 %	40 773,00 €
	Montant Total de la subvention		40 773,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM OSICA
Adresse administrative : 102 AVENUE DE FRANCE
75646 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Madame Anne-Sophie GRAVE, Présidente

Objet : La SA d'HLM OSICA a pour objet la construction et la gestion d'habitations à loyer modéré.

N° SIRET : 55204648400259

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 6 logements PLUS sis rue des Plantes, lotissement des Marronniers (lot A), à Boussy-Saint-Antoine

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : individuel électrique et pompes à chaleur (ballons thermodynamiques)
Caractéristiques techniques : Certifications Qualitel et Habitat & environnement, RT 2012 - 10%

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 455,4 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 6,76 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 815.461 € x 5% = 40.773 €

Plafond : 10.000 € x 6 = 60.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- BOUSSY-SAINT-ANTOINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	1 098 200,00	100,00%
Total	1 098 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ANRU	16 120,00	1,47%
PRET 1%	180 000,00	16,39%
PRETS CDC	649 080,00	59,10%
FONDS PROPRES	212 227,00	19,32%
SUBVENTION REGION	40 773,00	3,71%
Total	1 098 200,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accueil de jour en EHPAD	20 646,00 €
2013	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	460 000,00 €
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	2 017 180,00 €
2013	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	368 340,00 €
2013	Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées	121 590,00 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	1 513 331,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 150 128,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 857 407,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	2 625 170,00 €

2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 221 382,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	2 220 902,00 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	1 411 859,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 283 670,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 032 614,00 €
	Montant total	18 208 865,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013180

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 - BOUSSY SAINT ANTOINE - MARRONNIERS/RUE DES PLANTES - 11 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	645 152,00 €	9,30 %	60 000,00 €
	Montant Total de la subvention		60 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM OSICA
Adresse administrative : 102 AVENUE DE FRANCE
75646 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Madame Anne-Sophie GRAVE, Présidente

Objet : La SA d'HLM OSICA a pour objet la construction et la gestion d'habitations à loyer modéré.

N° SIRET : 55204648400259

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 5 logements PLAI sis rue des Plantes, lotissement des Marronniers (lot A), à Boussy-Saint-Antoine

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 19,6%
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : individuel électrique et pompes à chaleur (ballons thermodynamiques)
Caractéristiques techniques : Certifications Qualitel et Habitat & environnement, RT 2012 - 10%

Mode de conventionnement PLAI

Surface utile : 360,3 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 6,02 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 645.152 € x 30 % = 193.546 €

Plafond : 12.000 € x 5 = 60.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- BOUSSY-SAINT-ANTOINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	868 842,00	100,00%
Total	868 842,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ANRU	154 500,00	17,78%
PRET 1%	60 000,00	6,91%
PRETS CDC	594 342,00	68,41%
SUBVENTION REGION	60 000,00	6,91%
Total	868 842,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accueil de jour en EHPAD	20 646,00 €
2013	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	460 000,00 €
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	2 017 180,00 €
2013	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	368 340,00 €
2013	Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées	121 590,00 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	1 513 331,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 150 128,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et	1 857 407,00 €

	apprentis	
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	2 625 170,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 221 382,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	2 220 902,00 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	1 411 859,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 283 670,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 032 614,00 €
	Montant total	18 208 865,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018707

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91-BOUTIGNY SUR ESSONNE - LANCELOT - 2 PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	274 983,00 €	29,62 %	81 457,00 €
	Montant Total de la subvention		81 457,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SNL PROLOGUES
Adresse administrative : 18 COUR DEBILLE
75011 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Daniel LOUPPE, Président

Objet : NC

N° SIRET : 40298762200048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, avec charge foncière, de 2 logements PLAI situés 9 rue Lancelot à Boutigny-sur-Essonne

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 4 %
Source RPLS 2015 hors PLS

Chauffage/ECS : Individuel gaz
Caractéristiques techniques : Certification Promotelec Rénovation énergétique Effinergie rénovation
Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 112,20 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 5,86 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 274.983 € x 30 % = 82.495 €

Plafond : 726 €* x 112,20 m² = 81.457 €
* Majoration convention de partenariat avec Fondation Abbé Pierre

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- BOUTIGNY-SUR-ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	274 983,00	100,00%
Total	274 983,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	59 874,00	21,77%
SUBVENTION DEPARTEMENT (ATT)	60 000,00	21,82%
SUBVENTION ETAT PLAI ADAPTE	25 920,00	9,43%
SUBVENTION FONDATION ABBE PIERRE	27 498,00	10,00%
PRET CDC	20 000,00	7,27%
FONDS PROPRES	234,00	0,09%
SUBVENTION REGION	81 457,00	29,62%
Total	274 983,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	646 612,00 €
2014	Clôturé_Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux_Clôturé	10 359,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	360 618,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 400 962,00 €

2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	226 630,00 €
	Montant total	2 143 788,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006895

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 - BRUYERES LE CHATEL - ZAC DE L'ORME LOTS 1/2/4 - 88 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	8 588 643,00 €	5,00 %	429 432,00 €
	Montant Total de la subvention		429 432,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VALOPHIS SAREPA- SOCIETE ANONYME D'HLM
Adresse administrative : 81 RUE DU PONT DE CRETEIL
94107 ST MAUR DES FOSSES CEDEX
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur BOUALI Farid, Président

Objet : Louer, construire, acquérir, améliorer, aménager, assainir, réparer et gérer des habitations collectives ou individuelles.

N° SIRET : 57220401400037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 61 logements PLUS sis chemin de la Croix de l'Orme à l'Eglise, ZAC de la Croix de l'Orme (lots 1, 2 et 4), à Bruyères-le-Châtel

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz et panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certifications Qualitel et Habitat & environnement, RT 2012 - 10%

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 3.819,60 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 7,16 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 8.588.643 € x 5% = 429.432 €

Plafond : 10.000 € x 61 = 610.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- BRUYERES-LE-CHATEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	10 532 524,00	100,00%
Total	10 532 524,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION DEPARTEMENT (SOLLICITEE)	274 500,00	2,61%
SURCHARGE FONCIERE EPCI (SOLLICITEE)	71 685,00	0,68%
SUBVENTION 1%	270 000,00	2,56%
PRET 1%	1 074 016,00	10,20%
PRETS CDC	6 642 109,00	63,06%
FONDS PROPRES	1 770 782,00	16,81%
SUBVENTION REGION	429 432,00	4,08%
Total	10 532 524,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	279 941,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	248 154,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	1 154 300,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	452 841,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	112 914,00 €
	Montant total	909 298,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006896

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 - BRUYERES LE CHATEL - ZAC DE L'ORME LOTS 1/2/4 - 88 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 450 995,00 €	9,39 %	324 000,00 €
	Montant Total de la subvention		324 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VALOPHIS SAREPA- SOCIETE ANONYME D'HLM
Adresse administrative : 81 RUE DU PONT DE CRETEIL
94107 ST MAUR DES FOSSES CEDEX
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur BOUALI Farid, Président

Objet : Louer, construire, acquérir, améliorer, aménager, assainir, réparer et gérer des habitations collectives ou individuelles.

N° SIRET : 57220401400037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 27 logements PLAI sis chemin de la Croix de l'Orme à l'Eglise, ZAC de la Croix de l'Orme (lots 1, 2 et 4), à Bruyères-le-Châtel

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 12,1%
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : collectif gaz et panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certifications Qualitel et Habitat & environnement, RT 2012 - 10%

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 1.534,75 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 6,37 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 3.450.995 € x 30 % = 1.035.298 €

Plafond : 12.000 € x 27 = 324.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- BRUYERES-LE-CHATEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	4 232 064,00	100,00%
Total	4 232 064,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	297 000,00	7,02%
PRIME SPECIFIQUE	187 000,00	4,42%
SUBVENTION DEPARTEMENT (SOLLICITEE)	324 000,00	7,66%
SURCHARGE FONCIERE EPCI (SOLLICITEE)	28 315,00	0,67%
PRET 1%	317 984,00	7,51%
PRETS CDC	2 623 516,00	61,99%
FONDS PROPRES	130 249,00	3,08%
SUBVENTION REGION	324 000,00	7,66%
Total	4 232 064,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	279 941,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	248 154,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	1 154 300,00 €

2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	452 841,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	112 914,00 €
	Montant total	909 298,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013162

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 - CHEPTAINVILLE - 16 ROUTE D'ARPAJON - 28 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 517 411,00 €	5,00 %	125 871,00 €
		Montant Total de la subvention	125 871,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE
Adresse administrative : 59 RUE DE PROVENCE
75009 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Denis LOTHAIRE, Président

Objet : Louer, construire, acquérir, améliorer, aménager, assainir, réparer et gérer des habitations collectives ou individuelles avec leurs jardins, dépendances ou annexes et, éventuellement, lorsque ces habitations forment un ensemble, des locaux à usage commun ou des installations nécessaires à la vie économique et sociale de cet ensemble.

N° SIRET : 31551880300046

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 20 logements PLUS sis 14-16, route d'Arpajon à Cheptainville

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : pompes à chaleur individuelles
Caractéristiques techniques : Certifications Qualitel et Habitat & environnement, RT 2012 - 20%

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 1.372,60 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 7,25 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 2.517.411 € x 5% = 125.871 €

Plafond : 10.000 € x 20 = 200.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- CHEPTAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	3 758 242,00	100,00%
Total	3 758 242,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	40 000,00	1,06%
SUBVENTION EPCI (SOLLICITEE)	50 000,00	1,33%
SUBVENTION 1%	66 000,00	1,76%
PRET 1%	648 000,00	17,24%
PRETS CDC	2 116 000,00	56,30%
FONDS PROPRES	712 371,00	18,95%
SUBVENTION REGION	125 871,00	3,35%
Total	3 758 242,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 352 934,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 775 391,00 €
2014	Accueil de jour en EHPAD	100 000,00 €
2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	393 000,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et	1 852 742,00 €

	apprentis	
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 736 017,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 544 013,00 €
2015	Aide en faveur du logement des jeunes et apprentis	267 751,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 826 994,00 €
2016	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 216 055,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	482 014,00 €
	Montant total	9 213 505,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013163

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 - CHEPTAINVILLE - 16 ROUTE D'ARPAJON - 28 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	862 589,00 €	11,13 %	96 000,00 €
	Montant Total de la subvention		96 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE
Adresse administrative : 59 RUE DE PROVENCE
75009 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Denis LOTHAIRE, Président

Objet : Louer, construire, acquérir, améliorer, aménager, assainir, réparer et gérer des habitations collectives ou individuelles avec leurs jardins, dépendances ou annexes et, éventuellement, lorsque ces habitations forment un ensemble, des locaux à usage commun ou des installations nécessaires à la vie économique et sociale de cet ensemble.

N° SIRET : 31551880300046

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 8 logements PLAI sis 14-16, route d'Arpajon à Cheptainville

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 1,4%
Source RPLS 2015 hors PLS

Chauffage/ECS : pompes à chaleur individuelles
Caractéristiques techniques : Certifications Qualitel et Habitat & environnement, RT 2012 - 20%

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 470,32 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 6,48 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 862.589 € x 30 % = 258.777 €

Plafond : 12.000 € x 8 = 96.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- CHEPTAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	1 287 758,00	100,00%
Total	1 287 758,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	128 000,00	9,94%
SUBVENTION EPCI (SOLLICITEE)	20 000,00	1,55%
PRET 1%	104 000,00	8,08%
PRETS CDC	878 000,00	68,18%
FONDS PROPRES	61 758,00	4,80%
SUBVENTION REGION	96 000,00	7,45%
Total	1 287 758,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 352 934,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 775 391,00 €
2014	Accueil de jour en EHPAD	100 000,00 €

2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	393 000,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 852 742,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 736 017,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 544 013,00 €
2015	Aide en faveur du logement des jeunes et apprentis	267 751,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 826 994,00 €
2016	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 216 055,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	482 014,00 €
	Montant total	9 213 505,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14002725

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91-ETRECHY - SAINT VINCENT - CN 2 PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	385 450,00 €	20,78 %	80 092,00 €
	Montant Total de la subvention		80 092,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SNL PROLOGUES
Adresse administrative : 18 COUR DEBILLE
75011 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Daniel LOUPPE, Président

Objet : NC

N° SIRET : 40298762200048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, avec charge foncière, de 2 logements PLAI sis 16 boulevard Saint Vincent à Etrechy

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 5%
Source RPLS 2015 hors PLS

Chauffage/ECS : Pompe à chaleur
Caractéristiques techniques : Certification Prestaterre BEE+

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 110,32 m²

Loyer / m² SU - Valeur janvier 2013 : 5,78 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 385.450 € x 30 % = 115.635 €

Plafond : 726 €* x 110,32 m² = 80.092 €
* Majoration convention de partenariat avec Fondation Abbé Pierre

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- ETRECHY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	388 600,00	100,00%
Total	388 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	46 730,00	12,03%
PRIME SPECIFIQUE	32 717,00	8,42%
SUBVENTION DEPARTEMENT (ATT)	80 000,00	20,59%
SUBVENTION VILLE (EC)	5 427,00	1,40%
SURCHARGE FONCIERE ETAT	27 134,00	6,98%
SURCHARGE FONCIERE DEPARTEMENT (EC)	5 427,00	1,40%
SUBVENTION FONDATION ABBE PIERRE	38 860,00	10,00%
PRET CDC	62 000,00	15,95%
FONDS PROPRES	10 213,00	2,63%
SUBVENTION REGION	80 092,00	20,61%
Total	388 600,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	646 612,00 €

2014	Clôturé_Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux_Clôturé	10 359,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	360 618,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 400 962,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	226 630,00 €
	Montant total	2 143 788,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15005703

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 - JUVISY-SUR-ORGE - 11 AV COUR DE FRANCE - 57 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	6 209 366,00 €	5,00 %	310 468,00 €
	Montant Total de la subvention		310 468,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75638 PARIS CEDEX 13
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Christian BAFFY, Président

Objet : Le groupe 3F a pour mission de proposer des solutions de logement aux personnes dont les possibilités d'accès à l'habitat sont les plus difficiles.

N° SIRET : 55214153300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 46 logements PLUS sis 9 quater/11, avenue de la Cour de France à Juvisy-sur-Orge

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz et panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certifications Qualitel et Habitat & environnement, BBC Effinergie

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 3.006,85 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 6,75 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 6.209.366 € x 5% = 310.468 €

Plafond : 10.000 € x 46 = 460.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- JUVISY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	8 260 016,00	100,00%
Total	8 260 016,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	80 794,00	0,98%
SUBVENTION ANRU	206 185,00	2,50%
PRET 1%	1 470 000,00	17,80%
PRETS CDC	5 217 036,00	63,16%
FONDS PROPRES	975 533,00	11,81%
SUBVENTION REGION	310 468,00	3,76%
Total	8 260 016,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	157 789,30 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 797,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	919 997,20 €
2013	Politique énergie climat	56 532,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	11 611 677,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	21 109,40 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	137 559,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	63 924,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	9 704 690,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	60 676,00 €

2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	12 232 256,00 €
2016	Politique énergie climat	10 400,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 700 545,00 €
	Montant total	31 443 032,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15015094

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 - JUVISY-SUR-ORGE - 11 AV COUR DE FRANCE - 57 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 370 176,00 €	9,63 %	132 000,00 €
	Montant Total de la subvention		132 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75638 PARIS CEDEX 13
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Christian BAFFY, Président

Objet : Le groupe 3F a pour mission de proposer des solutions de logement aux personnes dont les possibilités d'accès à l'habitat sont les plus difficiles.

N° SIRET : 55214153300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 11 logements PLAI sis 9 quater/11, avenue de la Cour de France à Juvisy-sur-Orge

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 22%
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : collectif gaz et panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certifications Qualitel et Habitat & environnement, BBC Effinergie

Mode de conventionnement PLAI

Surface utile : 663,50 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 6,00 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 1.370.176 € x 30 % = 411.053 €

Plafond : 12.000 € x 11 = 132.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- JUVISY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	1 822 679,00	100,00%
Total	1 822 679,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	200 224,00	10,99%
SUBVENTION ANRU	16 775,00	0,92%
PRETS CDC	1 291 412,00	70,85%
FONDS PROPRES	182 268,00	10,00%
SUBVENTION REGION	132 000,00	7,24%
Total	1 822 679,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	157 789,30 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 797,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	919 997,20 €
2013	Politique énergie climat	56 532,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	11 611 677,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	21 109,40 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	137 559,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	63 924,00 €

2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	9 704 690,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	60 676,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	12 232 256,00 €
2016	Politique énergie climat	10 400,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 700 545,00 €
	Montant total	31 443 032,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003848

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91-LONGPONT SUR ORGE - SOURCE - RESIDENCE SOCIALE 15 LGTS / 30 LGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 245 450,00 €	24,49 %	305 000,00 €
	Montant Total de la subvention		305 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION MONDE EN MARGE
MONDE EN MARCHE
Adresse administrative : 22 RUE DE LORMOY
91310 LONGPONT-SUR-ORGE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Roland FRANQUEMAGNE, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 45004875600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, avec charge foncière, d'une résidence sociale de 15 logements située 3 et 5 rue de la Source à Longpont-sur-Orge

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 4,7%
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : Collectif gaz
Caractéristiques techniques : Certification Promotelec rénovation énergétique BBC Effinergie rénovation

Mode de conventionnement PLAI

Surface utile : 420,11 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 :

Typologie	Redevance	Reste à charge après perception APL (estimation)
T1	375,49 €	de 28,49 € à 256,49 €
T1'	494,74 €	de 85,74 € à 341,74 €
T1bis	544,34 €	de 135,34 € à 391,34 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention 1.245.450 € x 30 % 373.635 €

Plafond : 726 €* x 420,11 m² = 305.000 €
* Majoration convention de partenariat avec Fondation Abbé Pierre

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- LONGPONT-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	1 266 878,00	100,00%
Total	1 266 878,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	366 227,00	28,91%
PRIME SPECIFIQUE	150 648,00	11,89%
SUBVENTION DEPARTEMENT (EC)	230 000,00	18,15%
SUBVENTION FONDATION ABBE PIERRE	126 688,00	10,00%
FONDS PROPRES	88 315,00	6,97%
SUBVENTION REGION	305 000,00	24,07%
Total	1 266 878,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	123 832,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	577 366,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	354 288,00 €
	Montant total	931 654,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011186

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91-LONGPONT SUR ORGE - SOURCE - 15 PLAI /30 LGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 443 964,00 €	27,56 %	673 452,00 €
	Montant Total de la subvention		673 452,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION MONDE EN MARGE
MONDE EN MARCHE
Adresse administrative : 22 RUE DE LORMOY
91310 LONGPONT-SUR-ORGE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Roland FRANQUEMAGNE, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 45004875600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, avec charge foncière, de 15 logements situés 3 et 5 rue de la Source à Longpont-sur-Orge

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 4,7%
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : Collectif gaz
Caractéristiques techniques : Certification Promotelec rénovation énergétique BBC Effinergie rénovation

Mode de conventionnement PLAI

Surface utile : 927,62 m²
Loyer / m² SU - Valeur juillet 2015 : 5,72 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention 2.443.964 € x 30 % = 733.189 €

Plafond : 726 €* x 927,62 m² = 673.452 €
* Majoration convention de partenariat avec Fondation Abbé Pierre

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s).

Localisation géographique :
- LONGPONT-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	2 492 966,00	100,00%
Total	2 492 966,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	480 786,00	19,29%
PRIME SPECIFIQUE	225 335,00	9,04%
SUBVENTION PLAI ADAPTE	89 700,00	3,60%
SUBVENTION DEPARTEMENT (EC)	670 000,00	26,88%
SUBVENTION FONDATION ABBE PIERRE	249 296,00	10,00%
PRET CDC	104 397,00	4,19%
SUBVENTION REGION	673 452,00	27,01%
Total	2 492 966,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	123 832,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	577 366,00 €

2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	354 288,00 €
	Montant total	931 654,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15003348

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91-MILLY LA FORET - GRANDE RUE - 6 PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	623 460,00 €	28,72 %	179 032,00 €
	Montant Total de la subvention		179 032,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SNL PROLOGUES
Adresse administrative : 18 COUR DEBILLE
75011 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Daniel LOUPPE, Président

Objet : NC

N° SIRET : 40298762200048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, avec charge foncière, de 6 logements PLAI sis 34 rue Grande Rue à Milly-la-Forêt

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 3,1%
Source RPLS 2015 hors PLS

Chauffage/ECS : Collectif gaz
Caractéristiques techniques : Certification Promotelec Rénovation énergétique Effinergie rénovation

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 246,60 m²

Loyer / m² SU - Valeur janvier 2014 : 6,39 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 623.460 € x 30 % = 187.038 €

Plafond : 726 €* x 246,60 m² = 179.032 €
* Majoration convention de partenariat avec Fondation Abbé Pierre

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- MILLY-LA-FORET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	631 460,00	100,00%
Total	631 460,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	199 686,00	31,62%
SUBVENTION DEPARTEMENT (ATT)	180 000,00	28,51%
SUBVENTION FONDATION ABBE PIERRE	46 018,00	7,29%
PRET CDC	26 724,00	4,23%
SUBVENTION REGION	179 032,00	28,35%
Total	631 460,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	646 612,00 €
2014	Clôturé_Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux_Clôturé	10 359,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	360 618,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 400 962,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	226 630,00 €
	Montant total	2 143 788,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15003347

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91-MONTGERON - PRES MONTAGNE CREVE COEUR - 5 PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	792 423,00 €	24,19 %	191 671,00 €
	Montant Total de la subvention		191 671,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SNL PROLOGUES
Adresse administrative : 18 COUR DEBILLE
75011 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Daniel LOUPPE, Président

Objet : NC

N° SIRET : 40298762200048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, avec charge foncière, de 5 logements PLAI sis 11 rue Prés Montagne Crève Coeur à Montgeron

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 22,8 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : Collectif gaz
Caractéristiques techniques : Certification Promotelec Rénovation énergétique Effinergie rénovation
Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 264,01 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2014 : 5,92 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 792.423 € x 30 % = 237.727 €

Plafond : 726 €* x 264,01 m² = 191.671 €
* Majoration convention de partenariat avec Fondation Abbé Pierre

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- MONTGERON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	792 423,00	100,00%
Total	792 423,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	144 653,00	18,25%
PRIME SPECIFIQUE	79 242,00	10,00%
SUBVENTION DEPARTEMENT (EC)	150 000,00	18,93%
SUBVENTION FONDATION ABBE PIERRE	79 242,00	10,00%
SUBVENTION ETAT PLAI ADAPTE	50 000,00	6,31%
PRET CDC	97 000,00	12,24%
FONDS PROPRES	615,00	0,08%
SUBVENTION REGION	191 671,00	24,19%
Total	792 423,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	646 612,00 €
2014	Clôturé_Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux_Clôturé	10 359,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	360 618,00 €

2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 400 962,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	226 630,00 €
	Montant total	2 143 788,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007039

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 - SAINTE GENEVIEVE DES BOIS - RUE HENRI SELLIER - 40 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 366 059,00 €	5,00 %	168 303,00 €
	Montant Total de la subvention		168 303,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESSONNE HABITAT
Adresse administrative : 2 ALLEE EUGENE MOUCHOT - BP 79
91131 RIS ORANGIS CEDEX
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Madame Chantal ELIE-LEFEBVRE, Présidente

Objet : NC

N° SIRET : 96520288000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 27 logements PLUS sis 9, rue Henri Sellier à Sainte-Geneviève-des-Bois

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz et pompe à chaleur air/eau (thermodynamique)
Caractéristiques techniques : Certifications Qualitel et Habitat & environnement, RT 2012 - 10%

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 1.634,73 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 7,21 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 3.366.059 € x 5% = 168.303 €

Plafond : 10.000 € x 27 = 270.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	3 570 852,00	100,00%
Total	3 570 852,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PRET 1%	156 000,00	4,37%
PRETS CDC	3 246 549,00	90,92%
SUBVENTION REGION	168 303,00	4,71%
Total	3 570 852,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 441 125,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	564 979,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 035 610,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	484 867,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 162 565,00 €
	Montant total	4 689 146,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16007040

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 - SAINTE GENEVIEVE DES BOIS - RUE HENRI SELLIER - 40 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 524 757,00 €	10,23 %	156 000,00 €
	Montant Total de la subvention		156 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESSONNE HABITAT
Adresse administrative : 2 ALLEE EUGENE MOUCHOT - BP 79
91131 RIS ORANGIS CEDEX
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Madame Chantal ELIE-LEFEBVRE, Présidente

Objet : NC

N° SIRET : 96520288000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 13 logements PLAI sis 9, rue Henri Sellier à Sainte-Geneviève-des-Bois

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 27,5%
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : collectif gaz et pompe à chaleur air/eau (thermodynamique)
Caractéristiques techniques : Certifications Qualitel et Habitat & environnement, RT 2012 - 10%

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 740,50 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 6,42 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 1.524.757 € x 30 % = 457.427 €

Plafond : 12.000 € x 13 = 156.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	1 617 524,00	100,00%
Total	1 617 524,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	220 000,00	13,60%
PRET 1%	472 000,00	29,18%
PRETS CDC	725 525,00	44,85%
FONDS PROPRES	43 999,00	2,72%
SUBVENTION REGION	156 000,00	9,64%
Total	1 617 524,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 441 125,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	564 979,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 035 610,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	484 867,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 162 565,00 €
	Montant total	4 689 146,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006834

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 - MONTROUGE - ZAC PORTE DE MONTROUGE ILOT PISE - 60 PLUS/PLAI/PLS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 384 877,00 €	3,77 %	90 000,00 €
	Montant Total de la subvention		90 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400201- Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75638 PARIS CEDEX 13
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Christian BAFFY, Président

Objet : Le groupe 3F a pour mission de proposer des solutions de logement aux personnes dont les possibilités d'accès à l'habitat sont les plus difficiles.

N° SIRET : 55214153300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 18 logements PLS sis 69, avenue Pierre Brossolette, ZAC de la Porte de Montrouge, ilot PISE, à Montrouge

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz et pompe à chaleur thermodynamique
Caractéristiques techniques : Certifications Qualitel et Habitat & environnement, RT 2012 - 10%

Mode de conventionnement PLS
Surface utile : 1.093,87 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 12,71 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLS

Calcul de la subvention : 2.384.877 € x 5% = 119.244 €

Plafond : 5.000 € x 18 = 90.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- MONTROUGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	4 137 049,00	100,00%
Total	4 137 049,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PRETS CDC	4 047 049,00	97,82%
SUBVENTION REGION	90 000,00	2,18%
Total	4 137 049,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	157 789,30 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 797,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	919 997,20 €
2013	Politique énergie climat	56 532,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	11 611 677,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	21 109,40 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	137 559,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	63 924,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	9 704 690,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	60 676,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	12 232 256,00 €
2016	Politique énergie climat	10 400,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 700 545,00 €

	Montant total	31 443 032,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006832

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 - MONTROUGE - ZAC PORTE DE MONTROUGE ILOT PISE - 60 PLUS/PLAI/PLS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 282 583,00 €	5,00 %	164 129,00 €
	Montant Total de la subvention		164 129,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75638 PARIS CEDEX 13
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Christian BAFFY, Président

Objet : Le groupe 3F a pour mission de proposer des solutions de logement aux personnes dont les possibilités d'accès à l'habitat sont les plus difficiles.

N° SIRET : 55214153300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 24 logements PLUS sis 69, avenue Pierre Brossolette, ZAC de la Porte de Montrouge, ilot PISE, à Montrouge

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz et pompe à chaleur thermodynamique
Caractéristiques techniques : Certifications Qualitel et Habitat & environnement, RT 2012 - 10%

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 1.505,62 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 7,45 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 3.282.583 € x 5% = 164.129 €

Plafond : 10.000 € x 24 = 240.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- MONTROUGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	5 694 300,00	100,00%
Total	5 694 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PRIME SPECIFIQUE	124 800,00	2,19%
PRET 1%	680 000,00	11,94%
PRETS CDC	4 521 000,00	79,40%
FONDS PROPRES	204 371,00	3,59%
SUBVENTION REGION	164 129,00	2,88%
Total	5 694 300,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	157 789,30 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 797,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	919 997,20 €
2013	Politique énergie climat	56 532,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	11 611 677,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	21 109,40 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	137 559,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	63 924,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	9 704 690,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	60 676,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	12 232 256,00 €

2016	Politique énergie climat	10 400,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 700 545,00 €
	Montant total	31 443 032,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006833

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 - MONTROUGE - ZAC PORTE DE MONTROUGE ILOT PISE - 60 PLUS/PLAI/PLS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 328 410,00 €	9,28 %	216 000,00 €
	Montant Total de la subvention		216 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75638 PARIS CEDEX 13
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Christian BAFFY, Président

Objet : Le groupe 3F a pour mission de proposer des solutions de logement aux personnes dont les possibilités d'accès à l'habitat sont les plus difficiles.

N° SIRET : 55214153300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 18 logements PLAI sis 69, avenue Pierre Brossolette, ZAC de la Porte de Montrouge, ilot PISE, à Montrouge

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 21,2%
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : collectif gaz et pompe à chaleur thermodynamique
Caractéristiques techniques : Certifications Qualitel et Habitat & environnement, RT 2012 - 10%

Mode de conventionnement PLAI

Surface utile : 1.067,97 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 6,64 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 2.328.410 € x 30 % = 698.523 €

Plafond : 12.000 € x 18 = 216.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- MONTROUGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	4 039 095,00	100,00%
Total	4 039 095,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	180 000,00	4,46%
PRIME SPECIFIQUE	93 600,00	2,32%
SUBVENTION 1%	350 000,00	8,67%
PRETS CDC	3 139 000,00	77,72%
FONDS PROPRES	60 495,00	1,50%
SUBVENTION REGION	216 000,00	5,35%
Total	4 039 095,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	157 789,30 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 797,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	919 997,20 €
2013	Politique énergie climat	56 532,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	11 611 677,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	21 109,40 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	137 559,00 €

2014	Financement des dossiers PRU et OPI	63 924,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	9 704 690,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	60 676,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	12 232 256,00 €
2016	Politique énergie climat	10 400,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 700 545,00 €
	Montant total	31 443 032,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015361

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 - NANTERRE - BD PESARO/CROISSANT LOT C - 33 PLUS / 55 LGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	4 913 614,00 €	5,00 %	245 681,00 €
	Montant Total de la subvention		245 681,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM ICF LA SABLIERE
Adresse administrative : 24 RUE DE PARADIS
75490 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Patrick JEANSELME, Président

Objet : NC

N° SIRET : 55202210500357

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 33 logements PLUS sis 48, boulevard Pesaro, lot C du Secteur Croissant, à Nanterre

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : réseau de chaleur urbain (biomasse) ou panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & environnement, RT 2012 - 10%

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 2.348,79 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 6,97 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 4.913.614 € x 5% = 245.681 €

Plafond : 10.000 € x 33 = 330.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	6 618 059,00	100,00%
Total	6 618 059,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	16 500,00	0,25%
SURCHARGE FONCIERE ETAT	59 994,00	0,91%
SURCHARGE FONCIERE VILLE (SOLLICITEE)	280 500,00	4,24%
SUBVENTION 1%	464 994,00	7,03%
PRETS CDC	4 990 747,00	75,41%
FONDS PROPRES	559 643,00	8,46%
SUBVENTION REGION	245 681,00	3,71%
Total	6 618 059,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 174 409,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 457 117,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	782 000,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	237 000,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	743 129,00 €
	Montant total	6 831 018,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015288

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 - BAGNOLET - RUES BLANQUI/GIRARDOT - LOT J - 60 PLS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	6 597 245,00 €	4,55 %	300 000,00 €
	Montant Total de la subvention		300 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400201- Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VILOGIA SA D'HLM
Adresse administrative : 74 RUE JEAN JAURES
59491 VILLENEUVE D'ASCQ
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Jean-Pierre GUILLON, Président

Objet : NC

N° SIRET : 47568081500051

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 60 logements PLS sis rue Auguste Blanqui et rue Girardot (lot J) à Bagnolet

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : réseau chaleur urbain (biomasse)
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)

Mode de conventionnement PLS
Surface utile : 3 858,17 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 10,23 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLS
Calcul de la subvention : 6.597.245 € x 5% = 329.862 €
Plafond : 5.000 € x 60 = 300.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- BAGNOLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	12 437 641,00	100,00%
Total	12 437 641,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PRET 1%	2 100 000,00	16,88%
FONDS PROPRES	1 865 647,00	15,00%
PRETS CDC	8 171 994,00	65,70%
SUBVENTION REGION	300 000,00	2,41%
Total	12 437 641,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	493 880,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	4 230 346,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	89 377,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 077 653,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	700 441,00 €
	Montant total	2 435 514,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015253

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 - BONDY - AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY (BAT C) 22 PLS - 52 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 541 083,00 €	3,11 %	110 000,00 €
	Montant Total de la subvention		110 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-204162-154002-300
15400201- Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BONDY HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA VILLE DE BONDY
Adresse administrative : 86 AVENUE GALLIENI
93141 BONDY CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Madame Sylvine THOMASSIN, Présidente

N° SIRET : 27930003200034

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 22 logements PLS sis avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (bâtiment C) à Bondy

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz - panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (RT 2012)

Mode de conventionnement PLS
Surface utile : 1 803,05 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 9,45 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLS

Calcul de la subvention : 3.541.083 € x 5% = 177.054 €

Plafond : 5.000 € x 22 = 110.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :

- BONDY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	4 721 444,00	100,00%
Total	4 721 444,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PRET 1%	502 611,00	10,65%
FONDS PROPRES	728 700,00	15,43%
PRETS CDC	3 380 133,00	71,59%
SUBVENTION REGION	110 000,00	2,33%
Total	4 721 444,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	116 292,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 295 620,00 €
	Montant total	1 156 889,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015224

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 - MONTFERMEIL - EDGAR DEGAS ILOT R2 - 48 PLUS CD

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	6 496 564,00 €	5,11 %	332 193,00 €
	Montant Total de la subvention		332 193,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-204162-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OPH 93 OFFICE PUBLIC HABITAT SEINE SAINT DENIS
Adresse administrative : 10 RUE GISELE HALIMI 93002 BOBIGNY CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président

N° SIRET : 27930019800033

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 48 logements PLUS CD sis rue Edgar Degas, quartier des Bosquets - îlot R2 à Montfermeil

Date prévisionnelle de début de projet : 20 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence au regard de la nécessité de procéder au relogement des ménages issus du bâtiment B5 qui a été démoli

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz - panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)
Toitures végétalisées

Mode de conventionnement PLUS CD
Surface utile : 3 494,03 m²
Loyer / m² SU - Valeur février 2015 :

24 logements 6,40 €
24 logements 5,76 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS CD

Calcul de la subvention : 6.496.564 € x 5% = 324.828 €

Plafond : 10.000 € x 48 = 480.000 €

Subvention démarche gestion durable de l'eau : 7.365 €
Toiture végétalisée (13.049 € x 50% = 6.524 € - plafond : 45 € x 57 m² = 2.565 €)
Récupération des eaux de pluie (35.299 € x 25% = 8.825 € - plafond : 100 € x 48 lgts = 4.800 €)

Subvention totale : 332.193 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- MONTFERMEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	7 446 045,00	100,00%
Total	7 446 045,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ANRU	1 278 223,00	17,17%
FONDS PROPRES	2 106 496,00	28,29%
PRETS CDC	3 729 133,00	50,08%
SUBVENTION REGION	332 193,00	4,46%
Total	7 446 045,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Convention régionale de patrimoine social	249 794,00 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	1 095 513,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	262 110,00 €
2014	Convention régionale de patrimoine social	2 381 921,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	186 788,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	1 012 089,00 €
2014	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	-653 288,00 €
2014	Politique énergie climat	402 957,50 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 483 984,00 €
2015	Aide en faveur de la réhabilitation - aide à l'opération	39 112,00 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	76 525,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	679 398,00 €
2016	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	-117 970,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	452 218,00 €
	Montant total	6 092 399,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015411

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 - MONTFERMEIL - SUZANNE VALADON ILOT I2 - 32 PLUS CD

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	4 362 788,00 €	5,69 %	248 154,00 €
	Montant Total de la subvention		248 154,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-204162-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OPH 93 OFFICE PUBLIC HABITAT SEINE SAINT DENIS
Adresse administrative : 10 RUE GISELE HALIMI 93002 BOBIGNY CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président

N° SIRET : 27930019800033

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 32 logements PLUS CD sis rue Picasso, quartier des Bosquets - îlot I2 "Suzanne Valadon" à Montfermeil

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz - panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques :
6 logts dans Bât A : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)
26 logts dans Bât B : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -20%)
Toitures végétalisées

Mode de conventionnement PLUS CD
Surface utile : 2 443,70 m²
Loyer / m² SU - Valeur février 2015 :

16 logts 6,54 €
16 logts 5,88 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS CD

Calcul de la subvention : 4.362.788 € x 5% = 218.139 €

Plafond : 10.000 € x 32 = 320.000 €

Majoration certification THPE RT 2012 : 500 € x 26 = 13.000 €

Subvention démarche gestion durable de l'eau : 17.015 €
Toiture végétalisée (49.987 € x 50% = 24.993 € - plafond : 45 € x 307 m² = 13.815 €)
Récupération des eaux de pluie (16.080 € x 25% = 4.020 € - plafond : 100 € x 32 lgts = 3.200 €)

Subvention totale : 248.154 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- MONTFERMEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVSIONNEL	5 330 044,00	100,00%
Total	5 330 044,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ANRU	876 144,00	16,44%
FONDS PROPRES	1 339 481,00	25,13%
PRETS CDC	2 866 265,00	53,78%
SUBVENTION REGION	248 154,00	4,66%
Total	5 330 044,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Convention régionale de patrimoine social	249 794,00 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	1 095 513,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	262 110,00 €
2014	Convention régionale de patrimoine social	2 381 921,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	186 788,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	1 012 089,00 €
2014	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	-653 288,00 €
2014	Politique énergie climat	402 957,50 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 483 984,00 €
2015	Aide en faveur de la réhabilitation - aide à l'opération	39 112,00 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	76 525,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	679 398,00 €
2016	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	-117 970,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	452 218,00 €
	Montant total	6 092 399,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15014905

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 - PANTIN - 17-25 RUE MEHUL - 17 PLUS/PLS - 58 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	343 703,00 €	5,00 %	17 185,00 €
	Montant Total de la subvention		17 185,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400201- Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75638 PARIS CEDEX 13
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Christian BAFFY, Président

Objet : Le groupe 3F a pour mission de proposer des solutions de logement aux personnes dont les possibilités d'accès à l'habitat sont les plus difficiles.

N° SIRET : 55214153300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 4 logements PLS sis 17-25 rue Méhul à Pantin

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz - panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)

Mode de conventionnement PLS
Surface utile : 183,77 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 13,72 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLS

Calcul de la subvention : 343.703 € x 5% = 17.185 €

Plafond : 5.000 € x 4 = 20.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	523 682,00	100,00%
Total	523 682,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PRET 1%	120 000,00	22,91%
FONDS PROPRES	26 497,00	5,06%
PRETS CDC	360 000,00	68,74%
SUBVENTION REGION	17 185,00	3,28%
Total	523 682,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	157 789,30 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 797,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	919 997,20 €
2013	Politique énergie climat	56 532,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	11 611 677,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	21 109,40 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	137 559,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	63 924,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	9 704 690,00 €

2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	60 676,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	12 232 256,00 €
2016	Politique énergie climat	10 400,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 700 545,00 €
	Montant total	31 443 032,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15014904

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 - PANTIN - 17-25 RUE MEHUL - 17 PLUS/PLS - 58 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 823 675,00 €	5,00 %	91 184,00 €
	Montant Total de la subvention		91 184,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75638 PARIS CEDEX 13
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Christian BAFFY, Président

Objet : Le groupe 3F a pour mission de proposer des solutions de logement aux personnes dont les possibilités d'accès à l'habitat sont les plus difficiles.

N° SIRET : 55214153300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 13 logements PLUS sis 17-25 rue Méhul à Pantin

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz - panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 957,12 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2014 : 7,11 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 1.823.675 € x 5% = 91.184 €

Plafond : 10.000 € x 13 = 130.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	2 781 692,00	100,00%
Total	2 781 692,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	39 660,00	1,43%
PRET 1%	519 807,00	18,69%
FONDS PROPRES	73 376,00	2,64%
PRETS CDC	2 057 665,00	73,97%
SUBVENTION REGION	91 184,00	3,28%
Total	2 781 692,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	157 789,30 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 797,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	919 997,20 €
2013	Politique énergie climat	56 532,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	11 611 677,00 €

2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	21 109,40 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	137 559,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	63 924,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	9 704 690,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	60 676,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	12 232 256,00 €
2016	Politique énergie climat	10 400,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 700 545,00 €
	Montant total	31 443 032,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006790

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 - PANTIN - 10-18 RUE MEHUL - 49 PLUS/PLS - 61 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 427 164,00 €	4,20 %	60 000,00 €
	Montant Total de la subvention		60 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400201- Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75638 PARIS CEDEX 13
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Christian BAFFY, Président

Objet : Le groupe 3F a pour mission de proposer des solutions de logement aux personnes dont les possibilités d'accès à l'habitat sont les plus difficiles.

N° SIRET : 55214153300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 12 logements PLS sis 10-18 rue Méhul à Pantin

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz - panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)

Mode de conventionnement PLS
Surface utile : 732,50 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 12,64 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLS

Calcul de la subvention : 1.427.164 € x 5% = 71.358 €

Plafond : 5.000 € x 12 = 60.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :

- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	2 169 297,00	100,00%
Total	2 169 297,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION 1%	400 000,00	18,44%
FONDS PROPRES	119 297,00	5,50%
PRETS CDC	1 590 000,00	73,30%
SUBVENTION REGION	60 000,00	2,77%
Total	2 169 297,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	157 789,30 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 797,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	919 997,20 €
2013	Politique énergie climat	56 532,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	11 611 677,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	21 109,40 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	137 559,00 €

2014	Financement des dossiers PRU et OPI	63 924,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	9 704 690,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	60 676,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	12 232 256,00 €
2016	Politique énergie climat	10 400,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 700 545,00 €
	Montant total	31 443 032,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006788

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 - PANTIN - 10-18 RUE MEHUL - 49 PLUS/PLS - 61 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	4 383 254,00 €	5,00 %	219 163,00 €
	Montant Total de la subvention		219 163,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75638 PARIS CEDEX 13
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Christian BAFFY, Président

Objet : Le groupe 3F a pour mission de proposer des solutions de logement aux personnes dont les possibilités d'accès à l'habitat sont les plus difficiles.

N° SIRET : 55214153300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 37 logements PLUS sis 10-18 rue Méhul à Pantin

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz -panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 2 607,06 m²
Loyer / m² SU :
Valeur janvier 2014 : 7,46 € (14 logts droit commun)

Valeur janvier 2015 : 7,35 € (22 logts Anru)

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 4.383.254 € x 5% = 219.163 €

Plafond : 10.000 € x 37 = 370.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :

- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	6 661 762,00	100,00%
Total	6 661 762,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ANRU	203 351,00	3,05%
PRET 1%	816 000,00	12,25%
FONDS PROPRES	352 942,00	5,30%
PRETS CDC	5 070 306,00	76,11%
SUBVENTION REGION	219 163,00	3,29%
Total	6 661 762,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	157 789,30 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 797,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	919 997,20 €

2013	Politique énergie climat	56 532,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	11 611 677,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	21 109,40 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	137 559,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	63 924,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	9 704 690,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	60 676,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	12 232 256,00 €
2016	Politique énergie climat	10 400,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 700 545,00 €
	Montant total	31 443 032,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014915

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 - LE RAINCY - ALLEE DU TELEGRAPHE - 20 PLUS/PLAI/PLS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	547 652,00 €	3,65 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400201- Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75638 PARIS CEDEX 13
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Christian BAFFY, Président

Objet : Le groupe 3F a pour mission de proposer des solutions de logement aux personnes dont les possibilités d'accès à l'habitat sont les plus difficiles.

N° SIRET : 55214153300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 4 logements PLS sis 4 et 4bis allée du Télégraphe au Raincy

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : PAC
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)

Mode de conventionnement PLS
Surface utile : 254,30 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 9,70 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLS

Calcul de la subvention : 547.652 € x 5% = 27.383 €

Plafond : 5.000 € x 4 = 20.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- LE RAINCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	840 170,00	100,00%
Total	840 170,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PRET 1%	120 000,00	14,28%
FONDS PROPRES	59 170,00	7,04%
PRETS CDC	641 000,00	76,29%
SUBVENTION REGION	20 000,00	2,38%
Total	840 170,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	157 789,30 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 797,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	919 997,20 €
2013	Politique énergie climat	56 532,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	11 611 677,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	21 109,40 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	137 559,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	63 924,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	9 704 690,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	60 676,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	12 232 256,00 €

2016	Politique énergie climat	10 400,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 700 545,00 €
	Montant total	31 443 032,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000547

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 - LE RAINCY - ALLEE DU TELEGRAPHE - 20 PLUS/PLAI/PLS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 578 815,00 €	5,00 %	78 941,00 €
	Montant Total de la subvention		78 941,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75638 PARIS CEDEX 13
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Christian BAFFY, Président

Objet : Le groupe 3F a pour mission de proposer des solutions de logement aux personnes dont les possibilités d'accès à l'habitat sont les plus difficiles.

N° SIRET : 55214153300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 10 logements PLUS sis 4 et 4bis allée du Télégraphe au Raincy

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz - PAC
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 704,40 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 6,60 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 1.578.815 € x 5% = 78.941 €

Plafond : 10.000 € x 10 = 100.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :

- LE RAINCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	2 603 149,00	100,00%
Total	2 603 149,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	28 740,00	1,10%
SURCHARGE FONCIERE ETAT	141 260,00	5,43%
SURCHARGE FONCIERE VILLE EC	179 720,00	6,90%
PRET 1%	232 000,00	8,91%
FONDS PROPRES	285 709,00	10,98%
PRETS CDC	1 656 779,00	63,65%
SUBVENTION REGION	78 941,00	3,03%
Total	2 603 149,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	157 789,30 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 797,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	919 997,20 €
2013	Politique énergie climat	56 532,00 €

2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	11 611 677,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	21 109,40 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	137 559,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	63 924,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	9 704 690,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	60 676,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	12 232 256,00 €
2016	Politique énergie climat	10 400,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 700 545,00 €
	Montant total	31 443 032,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000548

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 - LE RAINCY - ALLEE DU TELEGRAPHE - 20 PLUS/PLAI/PLS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	705 247,00 €	10,21 %	72 000,00 €
	Montant Total de la subvention		72 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75638 PARIS CEDEX 13
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Christian BAFFY, Président

Objet : Le groupe 3F a pour mission de proposer des solutions de logement aux personnes dont les possibilités d'accès à l'habitat sont les plus difficiles.

N° SIRET : 55214153300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 6 logements PLAI sis 4 et 4bis allée du Télégraphe au Raincy

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 5,5 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : collectif gaz - PAC
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 314,90 m²

Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 6,32 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 705.247 € x 30 % = 211.574 €

Plafond : 12.000 € x 6 = 72.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- LE RAINCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	1 162 811,00	100,00%
Total	1 162 811,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	116 900,00	10,05%
SURCHARGE FONCIERE ETAT	63 100,00	5,43%
SURCHARGE FONCIERE VILLE EC	80 280,00	6,90%
SUBVENTION 1%	90 000,00	7,74%
FONDS PROPRES	90 887,00	7,82%
PRETS CDC	649 644,00	55,87%
SUBVENTION REGION	72 000,00	6,19%
Total	1 162 811,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en	157 789,30 €

	situation de handicap	
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 797,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	919 997,20 €
2013	Politique énergie climat	56 532,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	11 611 677,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	21 109,40 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	137 559,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	63 924,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	9 704 690,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	60 676,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	12 232 256,00 €
2016	Politique énergie climat	10 400,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 700 545,00 €
	Montant total	31 443 032,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018681

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 - SAINT-DENIS - ZAC MONTJOIE LOT F2B - 33 PLUS - 47 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	4 831 323,00 €	5,00 %	241 566,00 €
	Montant Total de la subvention		241 566,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-204162-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OPH COMMUNAUTAIRE DE PLAINE COMMUNE
Adresse administrative : 32 BOULEVARD JULES GUESDE
93200 SAINT-DENIS
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur Stéphane PEU, Président

N° SIRET : 48274107100013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 33 logements PLUS sis Zac Montjoie - lot F2B à Saint-Denis

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : réseau chaleur urbain - récupération des eaux grises
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -20%)

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 2 322 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 7,02 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 4.831.323 € x 5% = 241.566 €

Plafond : 10.000 € x 33 = 330.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	6 106 496,00	100,00%
Total	6 106 496,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PRIME SPECIFIQUE	54 958,00	0,90%
SUBVENTION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EC	365 708,00	5,99%
SURCHARGE FONCIERE ETAT	129 292,00	2,12%
SURCHARGE FONCIERE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EC	129 292,00	2,12%
SUBVENTION 1%	250 000,00	4,09%
PRET 1%	1 010 000,00	16,54%
FONDS PROPRES	230 139,00	3,77%
PRETS CDC	3 695 541,00	60,52%
SUBVENTION REGION	241 566,00	3,96%
Total	6 106 496,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Convention régionale de patrimoine social	2 232 226,00 €

2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	397 500,00 €
2014	Convention régionale de patrimoine social	4 808 038,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	259 160,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	782 000,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	6 992,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	913 626,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 804 690,00 €
	Montant total	10 799 740,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000036

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 - SAINT DENIS - GABRIEL PERI/AUBERT - 10 PLUS - 14 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 801 128,00 €	5,00 %	90 056,00 €
	Montant Total de la subvention		90 056,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75638 PARIS CEDEX 13
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Christian BAFFY, Président

Objet : Le groupe 3F a pour mission de proposer des solutions de logement aux personnes dont les possibilités d'accès à l'habitat sont les plus difficiles.

N° SIRET : 55214153300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 10 logements PLUS sis 11 rue Gabriel Péri/2 rue Aubert à Saint-Denis

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz - PAC
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 675,55 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 7,57 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 1.801.128 € x 5% = 90.056 €

Plafond : 10.000 € x 10 = 100.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	1 998 464,00	100,00%
Total	1 998 464,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	12 675,00	0,63%
PRIME SPECIFIQUE	34 238,00	1,71%
SUBVENTION 1%	146 576,00	7,33%
PRET 1%	104 849,00	5,25%
FONDS PROPRES	35 785,00	1,79%
PRETS CDC	1 574 285,00	78,77%
SUBVENTION REGION	90 056,00	4,51%
Total	1 998 464,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	157 789,30 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 797,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	919 997,20 €
2013	Politique énergie climat	56 532,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	11 611 677,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	21 109,40 €

2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	137 559,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	63 924,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	9 704 690,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	60 676,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	12 232 256,00 €
2016	Politique énergie climat	10 400,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 700 545,00 €
	Montant total	31 443 032,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015478

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 - VILLEPINTE - BD BALLANGER/AVENUE JULES FERRY - 20 PLUS/PLAI - 25 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 678 392,00 €	5,00 %	133 920,00 €
	Montant Total de la subvention		133 920,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA MAISON DU CIL
Adresse administrative : 12 BD ROOSEVELT
02100 ST QUENTIN
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Gérard CHOQUENET, Président

Objet : NC

N° SIRET : 58598002200016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 15 logements PLUS sis boulevard Ballanger / avenue Jules Ferry à Villepinte

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz - panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (RT 2012)

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 1 166,58 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 6,33 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 2.678.392 € x 5% = 133.920 €

Plafond : 10.000 € x 15 = 150.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- VILLEPINTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	3 483 687,00	100,00%
Total	3 483 687,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PRIME SPECIFIQUE	31 300,00	0,90%
PRET 1%	312 000,00	8,96%
FONDS PROPRES	921 839,00	26,46%
PRETS CDC	2 084 628,00	59,84%
SUBVENTION REGION	133 920,00	3,84%
Total	3 483 687,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	1 168 200,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	217 057,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	666 025,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 872 105,00 €
	Montant total	3 923 387,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015479

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 - VILLEPINTE - BD BALLANGER/AVENUE JULES FERRY - 20 PLUS/PLAI - 25 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	868 221,00 €	6,91 %	60 000,00 €
	Montant Total de la subvention		60 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA MAISON DU CIL
Adresse administrative : 12 BD ROOSEVELT
02100 ST QUENTIN
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Gérard CHOQUENET, Président

Objet : NC

N° SIRET : 58598002200016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 5 logements PLAI sis boulevard Ballanger / avenue Jules Ferry à Villepinte

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 28,7 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : collectif gaz - panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (RT 2012)

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 381,41 m²

Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 5,67 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 868.221 € x 30 % = 260.466 €

Plafond : 12.000 € x 5 = 60.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- VILLEPINTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	1 129 273,00	100,00%
Total	1 129 273,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	30 653,00	2,71%
PRIME SPECIFIQUE	64 300,00	5,69%
PRET 1%	120 000,00	10,63%
PRETS CDC	854 320,00	75,65%
SUBVENTION REGION	60 000,00	5,31%
Total	1 129 273,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	1 168 200,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	217 057,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	666 025,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 872 105,00 €
	Montant total	3 923 387,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006633

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 - BOISSY SAINT LEGER - 3 TER RUE DE PARIS - 48 PLUS - 74 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	6 739 819,00 €	5,00 %	336 991,00 €
	Montant Total de la subvention		336 991,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-204162-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS HABITAT OPH
Adresse administrative : 21 BIS RUE CLAUDE BERNARD
75253 PARIS
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur Roger MADEC, Président

N° SIRET : 34481082500366

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 48 logements PLUS sis 3 ter rue de Paris à Boissy-Saint-Léger

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz - panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 3 507,64 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2014 : 6,75 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 6.739.819 € x 5% = 336.991 €

Plafond : 10.000 € x 48 = 480.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- BOISSY-SAINT-LEGER

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	9 501 043,00	100,00%
Total	9 501 043,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	155 059,00	1,63%
SUBVENTION DEPARTEMENT ATT	219 700,00	2,31%
SURCHARGE FONCIERE ETAT	280 611,00	2,95%
SURCHARGE FONCIERE VILLE ATT	306 682,00	3,23%
SUBVENTION 1%	595 611,00	6,27%
PRET 1%	420 000,00	4,42%
FONDS PROPRES	132 345,00	1,39%
PRETS CDC	7 054 044,00	74,24%
SUBVENTION REGION	336 991,00	3,55%
Total	9 501 043,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accueil de jour autonome pour personnes âgées	300 000,00 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	100 000,00 €
2013	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	496 000,00 €
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 511 727,00 €

2013	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	407 544,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	850 967,00 €
2013	Logement social pour les personnes en situation de handicap	330 714,00 €
2013	Logement social pour personnes sans abri	360 000,00 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	3 780 000,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	4 593 824,00 €
2013	Réhabilitation – résidentialisation en site Anru	2 212 179,00 €
2013	Services de soutien et/ou de soins à domicile pour personnes en situation de handicap	14 601,00 €
2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	168 000,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	41 342,00 €
2014	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	1 309 508,80 €
2014	Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées	317 063,50 €
2014	Logement social pour femmes en difficulté	679 380,66 €
2014	Politique énergie climat	71 070,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 490 066,00 €
2014	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	126 856,50 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	200 000,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	540 400,00 €
2015	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	80 621,00 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	608 000,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	93 722,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 915 159,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	20 000,00 €
2016	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	2 177 000,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 570 352,00 €
	Montant total	19 294 696,46 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15015859

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 - CHOISY LE ROI - 1 A 11 RUE DU FOUR - 50 PLUS - 59 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	6 593 559,00 €	5,00 %	329 678,00 €
	Montant Total de la subvention		329 678,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75638 PARIS CEDEX 13
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Christian BAFFY, Président

Objet : Le groupe 3F a pour mission de proposer des solutions de logement aux personnes dont les possibilités d'accès à l'habitat sont les plus difficiles.

N° SIRET : 55214153300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 50 logements PLUS sis 1 à 11 rue du Four à Choisy-le-Roi

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : réseau chaleur urbain (géothermie)
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 3 174,56 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 7,37 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 6.593.559 € x 5% = 329.678 €

Plafond : 10.000 € x 50 = 500.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- CHOISY-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	8 825 028,00	100,00%
Total	8 825 028,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PRET 1%	1 340 000,00	15,18%
FONDS PROPRES	536 350,00	6,08%
PRETS CDC	6 619 000,00	75,00%
SUBVENTION REGION	329 678,00	3,74%
Total	8 825 028,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	157 789,30 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 797,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	919 997,20 €
2013	Politique énergie climat	56 532,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	11 611 677,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	21 109,40 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	137 559,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	63 924,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	9 704 690,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	60 676,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	12 232 256,00 €

2016	Politique énergie climat	10 400,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 700 545,00 €
	Montant total	31 443 032,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018694

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 - CRETEIL - RUE DEMENITROUX - 53 PLUS - 65 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	6 929 792,00 €	5,00 %	346 490,00 €
	Montant Total de la subvention		346 490,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CRETEIL HABITAT SEMIC
Adresse administrative : 1 PL SALVADORE ALLENDE
94000 CRETEIL
Statut Juridique : Société Anonyme d'Economie Mixte
Représentant : Monsieur Laurent CATHALA, Président

Objet : NC

N° SIRET : 67200311800052

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 53 logements PLUS sis rue Déménitroux à Créteil

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : réseau chaleur urbain (biomasse)
Caractéristiques techniques : Certification NF Habitat HQE -10%

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 3 632,75 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 7,24 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 6.929.792 € x 5% = 346.490 €

Plafond : 10.000 € x 53 = 530.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- CRETEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	8 870 450,00	100,00%
Total	8 870 450,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ANRU	376 254,00	4,24%
SUBVENTION DEPARTEMENT ATT	76 775,00	0,87%
SUBVENTION AGGLOMERATION PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE ATT	287 200,00	3,24%
SUBVENTION VILLE ATT	697 563,00	7,86%
SURCHARGE FONCIERE ANRU	124 000,00	1,40%
SUBVENTION 1%	180 000,00	2,03%
FONDS PROPRES	935 395,00	10,55%
PRETS CDC	5 846 773,00	65,91%
SUBVENTION REGION	346 490,00	3,91%
Total	8 870 450,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Accueil de jour en EHPAD	100 000,00 €
2014	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	1 210 000,00 €
2016	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	884 000,00 €
	Montant total	2 194 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003502

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 - FONTENAY SOUS BOIS - PLACE MOREAU DAVID - 13 PLUS - 15 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 874 255,00 €	5,00 %	93 713,00 €
	Montant Total de la subvention		93 713,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ALLIADE HABITAT
Adresse administrative : 173 AV JEAN-JAURES
69007 LYON
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur GROS Xavier, Président

Objet : NC

N° SIRET : 96050615200276

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 13 logements PLUS sis 3 Place Moreau David / 2 Boulevard Henri Ruel à Fontenay-sous-Bois

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz - panneaux solaires thermiques

Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 824,86 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 7,74 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 1.874.255 € x 5% = 93.713 €

Plafond : 10.000 € x 13 = 130.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- FONTENAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	2 499 007,00	100,00%
Total	2 499 007,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	15 128,00	0,61%
PRIME SPECIFIQUE	38 123,00	1,53%
SUBVENTION 1%	100 000,00	4,00%
PRET 1%	190 000,00	7,60%
FONDS PROPRES	456 501,00	18,27%
PRETS CDC	1 605 542,00	64,25%
SUBVENTION REGION	93 713,00	3,75%
Total	2 499 007,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	709 895,00 €
	Montant total	709 895,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018683

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 - IVRY SUR SEINE - ZAC DU PLATEAU LOT 13 - 19 PLUS - 27 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 763 070,00 €	5,00 %	138 153,00 €
	Montant Total de la subvention		138 153,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA HLM LOGIS TRANSPORTS
Adresse administrative : 158 RUE DE BAGNOLET
75020 PARIS 20
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Rémy FEREDJ, Président

Objet : NC

N° SIRET : 59202581100023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 19 logements PLUS sis, 123-129 avenue de Verdun - Zac du Plateau - lot 13 à Ivry-sur-Seine

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : réseau chaleur urbain (géothermie)
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement Effinergie+

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 1 412,85 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 7,24 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 2.763.070 € x 5% = 138.153 €

Plafond : 10.000 € x 19 = 190.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	4 295 263,00	100,00%
Total	4 295 263,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	58 394,00	1,36%
SURCHARGE FONCIERE VILLE ATT	67 182,00	1,56%
SUBVENTION 1%	50 000,00	1,16%
PRET 1%	330 000,00	7,68%
FONDS PROPRES	833 355,00	19,40%
PRETS CDC	2 818 179,00	65,61%
SUBVENTION REGION	138 153,00	3,22%
Total	4 295 263,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 518 801,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	748 872,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	1 280 600,00 €

2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	698 629,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	834 839,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	583 589,00 €
	Montant total	4 683 305,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14010866

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 - ORMESSON SUR MARNE - 11 RUE EDOUARD BRANLY - 6 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	682 447,00 €	5,00 %	34 122,00 €
	Montant Total de la subvention		34 122,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-204162-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OPH 94 VALOPHIS HABITAT
Adresse administrative : 81 RUE DU PONT DE CRETEIL
94107 ST MAUR DES FOSSES CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur Abraham JOHNSON, Président

N° SIRET : 78576955500026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 4 logements PLUS sis 11 rue Edouard Branly à Ormesson-sur-Marne

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : individuel gaz - panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)
Toitures végétalisées

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 255,90 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2012 : 6,98 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 682.447 € x 5% = 34.122 €

Plafond : 10.000 € x 4 = 40.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- ORMESSON-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	974 922,00	100,00%
Total	974 922,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	11 892,00	1,22%
SUBVENTION DEPARTEMENT ATT	26 037,00	2,67%
SURCHARGE FONCIERE ETAT	25 590,00	2,62%
SURCHARGE FONCIERE VILLE ATT	30 711,00	3,15%
SUBVENTION 1%	90 129,00	9,24%
PRET 1%	160 230,00	16,44%
FONDS PROPRES	207 441,00	21,28%
PRETS CDC	388 770,00	39,88%
SUBVENTION REGION	34 122,00	3,50%
Total	974 922,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	592 289,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 352 065,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et	1 088 288,00 €

	apprentis	
2014	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	1 085 000,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 312 000,00 €
2014	Logement social pour les personnes en situation de handicap	450 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	456 000,00 €
2014	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	345 000,00 €
2014	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	30 545,40 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	4 557 132,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	2 736 681,00 €
2015	Logement social pour personnes sans abri	989 055,47 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	1 048 915,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 683 814,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 589 682,00 €
	Montant total	16 912 208,47 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14010871

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 - ORMESSON SUR MARNE - 11 RUE EDOUARD BRANLY - 6 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	339 757,00 €	7,06 %	24 000,00 €
	Montant Total de la subvention		24 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-204162-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OPH 94 VALOPHIS HABITAT
Adresse administrative : 81 RUE DU PONT DE CRETEIL
94107 ST MAUR DES FOSSES CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur Abraham JOHNSON, Président

N° SIRET : 78576955500026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 2 logements PLAI sis 11 rue Edouard Branly à Ormesson-sur-Marne

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 1,8 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : individuel gaz - panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)
Toitures végétalisées

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 127,40 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2012 : 6,21 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 339.757 € x 30 % = 101.927 €

Plafond : 12.000 € x 2 = 24.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- ORMESSON-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	485 366,00	100,00%
Total	485 366,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	23 682,00	4,88%
PRIME SPECIFIQUE	33 155,00	6,83%
SUBVENTION DEPARTEMENT ATT	12 963,00	2,67%
SURCHARGE FONCIERE ETAT	12 740,00	2,62%
SURCHARGE FONCIERE VILLE ATT	15 289,00	3,15%
SUBVENTION 1%	44 871,00	9,24%
PRET 1%	79 770,00	16,44%
FONDS PROPRES	44 511,00	9,17%
PRETS CDC	194 385,00	40,05%
SUBVENTION REGION	24 000,00	4,94%
Total	485 366,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	592 289,00 €

2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 352 065,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 088 288,00 €
2014	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	1 085 000,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 312 000,00 €
2014	Logement social pour les personnes en situation de handicap	450 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	456 000,00 €
2014	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	345 000,00 €
2014	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	30 545,40 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	4 557 132,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	2 736 681,00 €
2015	Logement social pour personnes sans abri	989 055,47 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	1 048 915,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 683 814,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 589 682,00 €
	Montant total	16 912 208,47 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14011177

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 - ORMESSON SUR MARNE - 57 AVENUE WLADIMIR D'ORMESSON - 7 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	764 108,00 €	5,00 %	38 205,00 €
	Montant Total de la subvention		38 205,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-204162-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OPH 94 VALOPHIS HABITAT
Adresse administrative : 81 RUE DU PONT DE CRETEIL
94107 ST MAUR DES FOSSES CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur Abraham JOHNSON, Président

N° SIRET : 78576955500026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 5 logements PLUS sis 57 avenue Wladimir d'Ormesson à Ormesson-sur-Marne

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : individuel gaz - panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)
Toitures végétalisées

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 309,80 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2012 : 7,11 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 764.108 € x 5% = 38.205 €

Plafond : 10.000 € x 5 = 50.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- ORMESSON-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	1 133 933,00	100,00%
Total	1 133 933,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	14 297,00	1,26%
PRIME SPECIFIQUE	21 622,00	1,91%
SUBVENTION DEPARTEMENT ATT	33 474,00	2,95%
SURCHARGE FONCIERE ETAT	30 980,00	2,73%
SURCHARGE FONCIERE VILLE ATT	30 899,00	2,72%
SUBVENTION 1%	137 556,00	12,13%
PRET 1%	176 566,00	15,57%
FONDS PROPRES	412 213,00	36,35%
PRETS CDC	238 121,00	21,00%
SUBVENTION REGION	38 205,00	3,37%
Total	1 133 933,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	592 289,00 €

2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 352 065,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 088 288,00 €
2014	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	1 085 000,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 312 000,00 €
2014	Logement social pour les personnes en situation de handicap	450 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	456 000,00 €
2014	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	345 000,00 €
2014	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	30 545,40 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	4 557 132,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	2 736 681,00 €
2015	Logement social pour personnes sans abri	989 055,47 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	1 048 915,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 683 814,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 589 682,00 €
	Montant total	16 912 208,47 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14011178

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 - ORMESSON SUR MARNE - 57 AVENUE WLADIMIR D'ORMESSON - 7 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	274 516,00 €	8,74 %	24 000,00 €
		Montant Total de la subvention	24 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-204162-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OPH 94 VALOPHIS HABITAT
Adresse administrative : 81 RUE DU PONT DE CRETEIL
94107 ST MAUR DES FOSSES CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur Abraham JOHNSON, Président

N° SIRET : 78576955500026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 2 logements PLAI sis 57 avenue Wladimir d'Ormesson à Ormesson-sur-Marne

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 1,8 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : individuel gaz - panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)
Toitures végétalisées

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 111,30 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2012 : 6,33 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLAI

Calcul de la subvention : 274.516 x 30 % = 82.355 €

Plafond : 12.000 € x 2 = 24.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :

- ORMESSON-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	407 382,00	100,00%
Total	407 382,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	20 547,00	5,04%
PRIME SPECIFIQUE	7 603,00	1,87%
SUBVENTION DEPARTEMENT ATT	12 026,00	2,95%
SURCHARGE FONCIERE ETAT	11 130,00	2,73%
SURCHARGE FONCIERE VILLE ATT	11 101,00	2,72%
SUBVENTION 1%	49 419,00	12,13%
PRET 1%	63 434,00	15,57%
FONDS PROPRES	30 400,00	7,46%
PRETS CDC	177 722,00	43,63%
SUBVENTION REGION	24 000,00	5,89%
Total	407 382,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles	592 289,00 €

	demandeuses d'asile et réfugiés	
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 352 065,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 088 288,00 €
2014	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	1 085 000,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 312 000,00 €
2014	Logement social pour les personnes en situation de handicap	450 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	456 000,00 €
2014	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	345 000,00 €
2014	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	30 545,40 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	4 557 132,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	2 736 681,00 €
2015	Logement social pour personnes sans abri	989 055,47 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	1 048 915,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 683 814,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 589 682,00 €
	Montant total	16 912 208,47 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011593

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 - ORMESSON SUR MARNE - AVENUE DU PINCE VENT - 45 PLUS/PLAI/PLS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	875 359,00 €	4,00 %	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400201- Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75638 PARIS CEDEX 13
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Christian BAFFY, Président

Objet : Le groupe 3F a pour mission de proposer des solutions de logement aux personnes dont les possibilités d'accès à l'habitat sont les plus difficiles.

N° SIRET : 55214153300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 7 logements PLS sis 61-69 avenue du Pince Vent à Ormesson-sur-Marne

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz - PAC collective
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)

Mode de conventionnement PLS
Surface utile : 432,15 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 10,09 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLS

Calcul de la subvention : 875.359 € x 5% = 43.768 €

Plafond : 5.000 € x 7 = 35.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :

- ORMESSON-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	1 149 016,00	100,00%
Total	1 149 016,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PRET 1%	180 000,00	15,67%
FONDS PROPRES	407 922,00	35,50%
PRETS CDC	526 094,00	45,79%
SUBVENTION REGION	35 000,00	3,05%
Total	1 149 016,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	157 789,30 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 797,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	919 997,20 €
2013	Politique énergie climat	56 532,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	11 611 677,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	21 109,40 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	137 559,00 €

2014	Financement des dossiers PRU et OPI	63 924,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	9 704 690,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	60 676,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	12 232 256,00 €
2016	Politique énergie climat	10 400,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 700 545,00 €
	Montant total	31 443 032,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011591

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 - ORMESSON SUR MARNE - AVENUE DU PINCE VENT - 45 PLUS/PLAI/PLS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 187 706,00 €	5,00 %	159 385,00 €
	Montant Total de la subvention		159 385,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75638 PARIS CEDEX 13
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Christian BAFFY, Président

Objet : Le groupe 3F a pour mission de proposer des solutions de logement aux personnes dont les possibilités d'accès à l'habitat sont les plus difficiles.

N° SIRET : 55214153300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 25 logements PLUS sis 61-69 avenue du Pince Vent à Ormesson-sur-Marne

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz - PAC collective
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 1 573,72 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 6,96 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 3.187.706 € x 5% = 159.385 €

Plafond : 10.000 € x 25 = 250.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- ORMESSON-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	4 184 258,00	100,00%
Total	4 184 258,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	32 202,00	0,77%
PRET 1%	344 000,00	8,22%
FONDS PROPRES	353 052,00	8,44%
PRETS CDC	3 295 619,00	78,76%
SUBVENTION REGION	159 385,00	3,81%
Total	4 184 258,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	157 789,30 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 797,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	919 997,20 €
2013	Politique énergie climat	56 532,00 €

2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	11 611 677,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	21 109,40 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	137 559,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	63 924,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	9 704 690,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	60 676,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	12 232 256,00 €
2016	Politique énergie climat	10 400,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 700 545,00 €
	Montant total	31 443 032,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011592

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 - ORMESSON SUR MARNE - AVENUE DU PINCE VENT - 45 PLUS/PLAI/PLS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 717 557,00 €	9,08 %	156 000,00 €
	Montant Total de la subvention		156 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMMOBILIERE 3F
Adresse administrative : 159 RUE NATIONALE
75638 PARIS CEDEX 13
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Christian BAFFY, Président

Objet : Le groupe 3F a pour mission de proposer des solutions de logement aux personnes dont les possibilités d'accès à l'habitat sont les plus difficiles.

N° SIRET : 55214153300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 13 logements PLAI sis 61-69 avenue du Pince Vent à Ormesson-sur-Marne

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 1,8 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : collectif gaz - PAC collective
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)

Mode de conventionnement PLAI

Surface utile : 847,93 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 6,19 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 1.717.557 € x 30 % = 515.267 €

Plafond : 12.000 € x 13 = 156.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- ORMESSON-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	2 254 507,00	100,00%
Total	2 254 507,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	86 378,00	3,83%
PRIME SPECIFIQUE	145 115,00	6,44%
PRET 1%	164 000,00	7,27%
FONDS PROPRES	155 850,00	6,91%
PRETS CDC	1 547 164,00	68,63%
SUBVENTION REGION	156 000,00	6,92%
Total	2 254 507,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	157 789,30 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 797,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	919 997,20 €
2013	Politique énergie climat	56 532,00 €

2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	11 611 677,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	21 109,40 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	137 559,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	63 924,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	9 704 690,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	60 676,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	12 232 256,00 €
2016	Politique énergie climat	10 400,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 700 545,00 €
	Montant total	31 443 032,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15015623

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 - VINCENNES - RUE DE LA PAIX - 9 PLUS/PLAI - 18 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	546 180,00 €	5,00 %	27 309,00 €
	Montant Total de la subvention		27 309,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BATIGERE ILE DE FRANCE SA D'HLM
Adresse administrative : 89 RUE DE TOCQUEVILLE
75828 PARIS 17
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Dominique DUBAND, Président

Objet : NC

N° SIRET : 58200010500137

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 5 logements PLUS sis 39 bis rue de la Paix / 10 rue des Deux Communes à Vincennes

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : individuel électrique - PAC individuelle
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (RT 2012)

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 187,20 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 9,09 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 546.180 € x 5% = 27.309 €

Plafond : 10.000 € x 5 = 50.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- VINCENNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	939 174,00	100,00%
Total	939 174,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	4 618,00	0,49%
SUBVENTION VILLE EC	44 520,00	4,74%
SURCHARGE FONCIERE ETAT	11 232,00	1,20%
SURCHARGE FONCIERE VILLE EC	63 832,00	6,80%
SUBVENTION 1%	150 000,00	15,97%
FONDS PROPRES	347 956,00	37,05%
PRETS CDC	289 707,00	30,85%
SUBVENTION REGION	27 309,00	2,91%
Total	939 174,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 318 185,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	31 320,00 €

2015	Politique énergie climat	4 540,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 515 248,00 €
2016	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	1 816 800,00 €
	Montant total	2 670 755,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15015626

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 94 - VINCENNES - RUE DE LA PAIX - 9 PLUS/PLAI - 18 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	392 878,00 €	12,22 %	48 000,00 €
	Montant Total de la subvention		48 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BATIGERE ILE DE FRANCE SA D'HLM
Adresse administrative : 89 RUE DE TOCQUEVILLE
75828 PARIS 17
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Dominique DUBAND, Président

Objet : NC

N° SIRET : 58200010500137

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 4 logements PLAI sis 39 bis rue de la Paix / 10 rue des Deux Communes à Vincennes

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 8,6 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : individuel électrique - PAC individuelle
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (RT 2012)

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 135,10 m²

Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 8,10 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 392.878 € x 30 % = 117.863 €

Plafond : 12.000 € x 4 = 48.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- VINCENNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	675 564,00	100,00%
Total	675 564,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	16 665,00	2,47%
PRIME SPECIFIQUE	27 998,00	4,14%
SUBVENTION VILLE EC	35 616,00	5,27%
SURCHARGE FONCIERE ETAT	8 106,00	1,20%
SURCHARGE FONCIERE VILLE EC	45 898,00	6,79%
FONDS PROPRES	17 777,00	2,63%
PRETS CDC	475 504,00	70,39%
SUBVENTION REGION	48 000,00	7,11%
Total	675 564,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 318 185,00 €

2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	31 320,00 €
2015	Politique énergie climat	4 540,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 515 248,00 €
2016	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	1 816 800,00 €
	Montant total	2 670 755,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015214

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 - CORMEILLES EN PARISIS - VOIE DES MOULINS - 50 PLUS/PLAI/PLS - 60 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	837 230,00 €	4,18 %	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400201- Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NOVIGERE SOCIETE ANOMYME D HABITATION A LOYER MODERE
Adresse administrative : 141 AVENUE DE CLICHY 75017 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur ALAIN BONHOMME, Président

Objet : NC

N° SIRET : 55820050700041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : de la réalisation de 7 logements PLS sis, La Voie des Moulins rue Raoul Dautry et place Edouard Imbs, à Cormeilles-en-Parisis

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : individuel électrique - PAC individuelle
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (RT 2012)
Bâtiment bio-sourcé niveau 1

Mode de conventionnement PLS
Surface utile : 407,31 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 10,25 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLS

Calcul de la subvention : 837.230 € x 5% = 41.861 €

Plafond : 5.000 € x 7 = 35.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- CORMEILLES-EN-PARISIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	988 376,00	100,00%
Total	988 376,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PRET 1%	240 000,00	24,28%
PRETS CDC	713 376,00	72,18%
SUBVENTION REGION	35 000,00	3,54%
Total	988 376,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	261 590,00 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	384 000,00 €
2013	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	-32 970,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	857 811,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	251 406,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	664 743,00 €

2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	857 605,00 €
2015	Bâtiments Basse Consommation (BBC)	220 000,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	69 820,00 €
2016	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	907 200,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 158 578,00 €
	Montant total	4 400 742,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018120

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 - CORMEILLES EN PARISIS - VOIE DES MOULINS - 50 PLUS/PLAI/PLS - 60 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 470 831,00 €	5,00 %	173 542,00 €
	Montant Total de la subvention		173 542,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NOVIGERE SOCIETE ANOMYME D HABITATION A LOYER MODERE
Adresse administrative : 141 AVENUE DE CLICHY 75017 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur ALAIN BONHOMME, Président

Objet : NC

N° SIRET : 55820050700041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 26 logements PLUS sis, La Voie des Moulins rue Raoul Dautry et place Edouard Imbs, à Cormeilles-en-Parisis

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : individuel électrique - PAC individuelle
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (RT 2012)
Bâtiment bio-sourcé niveau 1

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 1 688,55 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 6,89 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 3.470.831 € x 5% = 173.542 €

Plafond : 10.000 € x 26 = 260.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- CORMEILLES-EN-PARISIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	4 097 426,00	100,00%
Total	4 097 426,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PRIME SPECIFIQUE	104 000,00	2,54%
SUBVENTION 1%	315 000,00	7,69%
PRET 1%	388 000,00	9,47%
FONDS PROPRES	474 774,00	11,59%
PRETS CDC	2 642 110,00	64,48%
SUBVENTION REGION	173 542,00	4,24%
Total	4 097 426,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	261 590,00 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	384 000,00 €

2013	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	-32 970,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	857 811,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	251 406,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	664 743,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	857 605,00 €
2015	Bâtiments Basse Consommation (BBC)	220 000,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	69 820,00 €
2016	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	907 200,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 158 578,00 €
	Montant total	4 400 742,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018121

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 - CORMEILLES EN PARISIS - VOIE DES MOULINS - 50 PLUS/PLAI/PLS - 60 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 196 662,00 €	9,29 %	204 000,00 €
	Montant Total de la subvention		204 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NOVIGERE SOCIETE ANOMYME D HABITATION A LOYER MODERE
Adresse administrative : 141 AVENUE DE CLICHY 75017 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur ALAIN BONHOMME, Président

Objet : NC

N° SIRET : 55820050700041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 17 logements PLAI sis, La Voie des Moulins sis rue Raoul Dautry et place Edouard Imbs, à Cormeilles-en-Parisis

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 16,74 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : individuel électrique - PAC individuelle
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (RT 2012)
Bâtiment bio-sourcé niveau 1

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 1 068,67 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2015 : 6,13 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 2.196.662 € x 30 % = 658.999 €

Plafond : 12.000 € x 17 = 204.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- CORMEILLES-EN-PARISIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	2 593 229,00	100,00%
Total	2 593 229,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	153 000,00	5,90%
PRIME SPECIFIQUE	59 500,00	2,29%
SUBVENTION 1%	180 000,00	6,94%
PRET 1%	224 000,00	8,64%
FONDS PROPRES	347 362,00	13,39%
PRETS CDC	1 425 367,00	54,96%
SUBVENTION REGION	204 000,00	7,87%
Total	2 593 229,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	261 590,00 €

2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	384 000,00 €
2013	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	-32 970,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	857 811,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	251 406,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	664 743,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	857 605,00 €
2015	Bâtiments Basse Consommation (BBC)	220 000,00 €
2015	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	69 820,00 €
2016	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	907 200,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 158 578,00 €
	Montant total	4 400 742,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14017299

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 - COURDIMANCHE - ZAC BOIS D'ATON LOT F - 18 PLUS/PLAI - 21 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 479 303,00 €	5,00 %	73 965,00 €
	Montant Total de la subvention		73 965,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE
Adresse administrative : 59 RUE DE PROVENCE
75009 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Denis LOTHAIRE, Président

Objet : Louer, construire, acquérir, améliorer, aménager, assainir, réparer et gérer des habitations collectives ou individuelles avec leurs jardins, dépendances ou annexes et, éventuellement, lorsque ces habitations forment un ensemble, des locaux à usage commun ou des installations nécessaires à la vie économique et sociale de cet ensemble.

N° SIRET : 31551880300046

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 11 logements PLUS sis Zac du Bois d'Aton, boulevard des Chasseurs (lot F) à Courdimanche

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz - panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement Effinergie+

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 714,99 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2014 : 6,26 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 1.479.303 € x 5% = 73.965 €

Plafond : 10.000 € x 11 = 110.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- COURDIMANCHE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	1 935 916,00	100,00%
Total	1 935 916,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PRIME SPECIFIQUE	22 550,00	1,16%
PRET 1%	300 000,00	15,50%
FONDS PROPRES	236 933,00	12,24%
PRETS CDC	1 302 468,00	67,28%
SUBVENTION REGION	73 965,00	3,82%
Total	1 935 916,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 352 934,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 775 391,00 €
2014	Accueil de jour en EHPAD	100 000,00 €

2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	393 000,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 852 742,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 736 017,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 544 013,00 €
2015	Aide en faveur du logement des jeunes et apprentis	267 751,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 826 994,00 €
2016	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 216 055,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	482 014,00 €
	Montant total	9 213 505,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14017300

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 - COURDIMANCHE - ZAC BOIS D'ATON LOT F - 18 PLUS/PLAI - 21 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	890 878,00 €	9,43 %	84 000,00 €
		Montant Total de la subvention	84 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE
Adresse administrative : 59 RUE DE PROVENCE
75009 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Denis LOTHAIRE, Président

Objet : Louer, construire, acquérir, améliorer, aménager, assainir, réparer et gérer des habitations collectives ou individuelles avec leurs jardins, dépendances ou annexes et, éventuellement, lorsque ces habitations forment un ensemble, des locaux à usage commun ou des installations nécessaires à la vie économique et sociale de cet ensemble.

N° SIRET : 31551880300046

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 7 logements PLAI sis Zac du Bois d'Aton, boulevard des Chasseurs (lot F) à Courdimanche

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 18,9 %
Source RPLS 2015 hors PLS

Chauffage/ECS : collectif gaz - panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement Effinergie+

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 414,86 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2014 : 5,58 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 890.878 € x 30 % = 267.263 €

Plafond : 12.000 € x 7 = 84.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- COURDIMANCHE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	1 165 858,00	100,00%
Total	1 165 858,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	62 300,00	5,34%
PRIME SPECIFIQUE	28 000,00	2,40%
SUBVENTION 1%	90 000,00	7,72%
PRET 1%	60 000,00	5,15%
FONDS PROPRES	154 000,00	13,21%
PRETS CDC	687 558,00	58,97%
SUBVENTION REGION	84 000,00	7,20%
Total	1 165 858,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 352 934,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 775 391,00 €
2014	Accueil de jour en EHPAD	100 000,00 €
2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	393 000,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 852 742,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 736 017,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 544 013,00 €
2015	Aide en faveur du logement des jeunes et apprentis	267 751,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 826 994,00 €
2016	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 216 055,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	482 014,00 €
	Montant total	9 213 505,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006870

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 - FOSSES - ZAC DE LA GARE ILOT LIBERTE - 80 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	6 958 728,00 €	5,00 %	347 936,00 €
	Montant Total de la subvention		347 936,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VALOPHIS CHAUMIERE IDF
Adresse administrative : 81 RUE DU PONT DE CRETEIL
94107 ST MAUR DES FOSSES CEDEX
Statut Juridique : Société Anonyme Coopérative Ouvrière de Production
Représentant : Monsieur FARID BOUALI, Président

Objet : NC

N° SIRET : 31254951200043

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 55 logements PLUS sis Zac de la Gare - îlot Liberté à Fosses

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz - panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 3 564,70 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 7,10 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 6.958.728 € x 5% = 347.936 €

Plafond : 10.000 € x 55 = 550.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- FOSSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	9 110 231,00	100,00%
Total	9 110 231,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	158 515,00	1,74%
PRIME SPECIFIQUE	73 333,00	0,80%
SUBVENTION 1%	221 921,00	2,44%
PRET 1%	1 163 850,00	12,78%
FONDS PROPRES	650 447,00	7,14%
PRETS CDC	6 494 229,00	71,29%
SUBVENTION REGION	347 936,00	3,82%
Total	9 110 231,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	268 200,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	212 013,00 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	160 000,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	378 378,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	479 563,00 €
	Montant total	1 498 154,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006871

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 - FOSSES - ZAC DE LA GARE ILOT LIBERTE - 80 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 930 391,00 €	10,24 %	300 000,00 €
	Montant Total de la subvention		300 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VALOPHIS CHAUMIERE IDF
Adresse administrative : 81 RUE DU PONT DE CRETEIL
94107 ST MAUR DES FOSSES CEDEX
Statut Juridique : Société Anonyme Coopérative Ouvrière de Production
Représentant : Monsieur FARID BOUALI, Président

Objet : NC

N° SIRET : 31254951200043

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 25 logements PLAI sis Zac de la Gare - îlot Liberté à Fosses

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 18,9 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : collectif gaz - panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 1 495,23 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 6,31 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 2.930.391 € x 30 % = 879.117 €

Plafond : 12.000 € x 25 = 300.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :

- FOSSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	3 836 412,00	100,00%
Total	3 836 412,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	66 490,00	1,73%
PRIME SPECIFIQUE	87 500,00	2,28%
SUBVENTION 1%	93 086,00	2,43%
PRET 1%	488 150,00	12,72%
FONDS PROPRES	66 399,00	1,73%
PRETS CDC	2 734 787,00	71,29%
SUBVENTION REGION	300 000,00	7,82%
Total	3 836 412,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	268 200,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	212 013,00 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	160 000,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	378 378,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	479 563,00 €
	Montant total	1 498 154,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006868

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 - FOSSES - ZAC DE LA GARE ILOT BARBUSSE - 11 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 010 675,00 €	5,00 %	50 534,00 €
	Montant Total de la subvention		50 534,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VALOPHIS CHAUMIERE IDF
Adresse administrative : 81 RUE DU PONT DE CRETEIL
94107 ST MAUR DES FOSSES CEDEX
Statut Juridique : Société Anonyme Coopérative Ouvrière de Production
Représentant : Monsieur FARID BOUALI, Président

Objet : NC

N° SIRET : 31254951200043

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 8 logements PLUS sis Zac de la Gare - îlot Barbusse à Fosses

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : individuel gaz - panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 479,55 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 7,32 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 1.010.675 € x 5% = 50.534 €

Plafond : 10.000 € x 8 = 80.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- FOSSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	1 256 708,00	100,00%
Total	1 256 708,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	21 003,00	1,67%
PRIME SPECIFIQUE	10 667,00	0,85%
SUBVENTION 1%	35 006,00	2,79%
PRET 1%	180 474,00	14,36%
FONDS PROPRES	336 647,00	26,79%
PRETS CDC	622 377,00	49,52%
SUBVENTION REGION	50 534,00	4,02%
Total	1 256 708,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	268 200,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	212 013,00 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	160 000,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	378 378,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	479 563,00 €
	Montant total	1 498 154,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006869

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 - FOSSES - ZAC DE LA GARE ILOT BARBUSSE - 11 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	288 550,00 €	12,48 %	36 000,00 €
	Montant Total de la subvention		36 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VALOPHIS CHAUMIERE IDF
Adresse administrative : 81 RUE DU PONT DE CRETEIL
94107 ST MAUR DES FOSSES CEDEX
Statut Juridique : Société Anonyme Coopérative Ouvrière de Production
Représentant : Monsieur FARID BOUALI, Président

Objet : NC

N° SIRET : 31254951200043

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de 3 logements PLAI sis Zac de la Gare - îlot Barbusse à Fosses

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 18,9 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : individuel gaz - panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certification Habitat & Environnement (niveau RT 2012 -10%)

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 136,75 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 6,51 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 288.550 € x 30 % = 86.565 €

Plafond : 12.000 € x 3 = 36.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- FOSSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	358 708,00	100,00%
Total	358 708,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	5 997,00	1,67%
PRIME SPECIFIQUE	10 500,00	2,93%
SUBVENTION 1%	9 994,00	2,79%
PRET 1%	51 526,00	14,36%
FONDS PROPRES	67 001,00	18,68%
PRETS CDC	177 690,00	49,54%
SUBVENTION REGION	36 000,00	10,04%
Total	358 708,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	268 200,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	212 013,00 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	160 000,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	378 378,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	479 563,00 €
	Montant total	1 498 154,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011653

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 - PARMAIN - RUE DES COUTURES - 77 PLUS/PLAI - 85 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	5 319 385,00 €	5,00 %	265 969,00 €
	Montant Total de la subvention		265 969,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE
Adresse administrative : 59 RUE DE PROVENCE
75009 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Denis LOTHAIRE, Président

Objet : Louer, construire, acquérir, améliorer, aménager, assainir, réparer et gérer des habitations collectives ou individuelles avec leurs jardins, dépendances ou annexes et, éventuellement, lorsque ces habitations forment un ensemble, des locaux à usage commun ou des installations nécessaires à la vie économique et sociale de cet ensemble.

N° SIRET : 31551880300046

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 51 logements PLUS sis rue des Coutures à Parmain

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Chauffage/ECS : collectif gaz - récupération des eaux grises
Caractéristiques techniques : Certification NF Habitat HQE -10%

Mode de conventionnement PLUS
Surface utile : 3 400,45 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 7,01 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement de type PLUS

Calcul de la subvention : 5.319.385 € x 5% = 265.969 €

Plafond : 10.000 € x 51 = 510.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- PARMAIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	8 438 871,00	100,00%
Total	8 438 871,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PRIME SPECIFIQUE	153 000,00	1,81%
PRET 1%	780 000,00	9,24%
FONDS PROPRES	1 275 000,00	15,11%
PRETS CDC	5 964 902,00	70,68%
SUBVENTION REGION	265 969,00	3,15%
Total	8 438 871,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 352 934,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 775 391,00 €

2014	Accueil de jour en EHPAD	100 000,00 €
2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	393 000,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 852 742,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 736 017,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 544 013,00 €
2015	Aide en faveur du logement des jeunes et apprentis	267 751,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 826 994,00 €
2016	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 216 055,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	482 014,00 €
	Montant total	9 213 505,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011654

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 95 - PARMAIN - RUE DES COUTURES - 77 PLUS/PLAI - 85 LOGTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 467 134,00 €	12,65 %	312 000,00 €
	Montant Total de la subvention		312 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ANTIN RESIDENCES SA HABITAT LOYER MODERE
Adresse administrative : 59 RUE DE PROVENCE
75009 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Denis LOTHAIRE, Président

Objet : Louer, construire, acquérir, améliorer, aménager, assainir, réparer et gérer des habitations collectives ou individuelles avec leurs jardins, dépendances ou annexes et, éventuellement, lorsque ces habitations forment un ensemble, des locaux à usage commun ou des installations nécessaires à la vie économique et sociale de cet ensemble.

N° SIRET : 31551880300046

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation, dans le cadre d'une VEFA, de 26 logements PLAI sis rue des Coutures à Parmain

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Taux de logements sociaux : 6,8 %
Source DRIHL Inventaire SRU 2013

Chauffage/ECS : collectif gaz - récupération des eaux grises
Caractéristiques techniques : Certification NF Habitat HQE -10%

Mode de conventionnement PLAI
Surface utile : 1 595,75 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2016 : 6,36 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Aide en faveur du logement très social de type PLAI

Calcul de la subvention : 2.467.134 € x 30 % = 740.140 €

Plafond : 12.000 € x 26 = 312.000 €

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- PARMAIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	3 913 953,00	100,00%
Total	3 913 953,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	78 000,00	1,99%
PRIME SPECIFIQUE	234 000,00	5,98%
PRET 1%	360 000,00	9,20%
FONDS PROPRES	650 000,00	16,61%
PRETS CDC	2 279 953,00	58,25%
SUBVENTION REGION	312 000,00	7,97%
Total	3 913 953,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 352 934,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 775 391,00 €
2014	Accueil de jour en EHPAD	100 000,00 €
2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	393 000,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 852 742,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 736 017,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 544 013,00 €
2015	Aide en faveur du logement des jeunes et apprentis	267 751,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 826 994,00 €
2016	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 216 055,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	482 014,00 €
	Montant total	9 213 505,00 €

ANNEXE A LA DELIBERATION N°3

Fiches projet opération modifiée

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10025774

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 - CROSNE - REMONTERU/CASTORS - 20 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 003 122,00 €	5,00 %	100 156,00 €
		Montant Total de la subvention	-52 816,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400202- Aide à la création de logements locatifs sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM EMMAUS HABITAT
Adresse administrative : 92/98 BD VICTOR HUGO
92110 CLICHY LA GARENNE
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Gilbert SANTEL, Président

Objet : NC

N° SIRET : 54210157100066

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de logements PLUS sis 42-68, rue Remonteru et 18-20, rue des Castors à Crosne

Date prévisionnelle de début de projet : 8 avril 2014
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'opération a déjà fait l'objet d'une prorogation de la décision de financement de l'Etat, suite au retard pris dans la mise en œuvre de l'opération du fait d'un recours préventif. A défaut d'engagement des travaux avant juin 2014, l'agrément devient caduc.

Description :
Chauffage/ECS : Individuel gaz et panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certifications Qualitel et Habitat & environnement, BBC Effinergie

Mode de conventionnement PLUS

Projet initial :
Nombre de logements : 18
Surface utile : 1.326,06 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2010 : 5,76 €

Coût de l'opération : 3.373.359 €
Dépense subventionnable : 3.059.431 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION
Aide en faveur du logement de type PLUS
Calcul de la subvention : 3.059.431 € x 5% = 152.972 €
Calcul du plafond : 10.000 € x 18 = 180.000 €

Montant de la subvention votée par délibération n° CP 14-303 du 18 juin 2014 : 152.972 €

Projet modifié :
Nombre de logement : 12
Surface utile : 758,08 m²
Loyer / m² SU – Valeur janvier 2015 : 6,72 €

Coût de l'opération : 2.454.079 €
Dépense subventionnable : 2.003.122 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION
Aide en faveur du logement de type PLUS
Calcul de la subvention : 2.003.122 € x 5% = 100.156 €
Calcul du plafond : 10.000 € x 12 = 120.000 €

Nouveau montant de la subvention : 100.156 €

MONTANT DE SUBVENTION A REGULARISER : - 52.816 €

Localisation géographique :
- CROSNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	2 454 079,00	100,00%
Total	2 454 079,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	162 487,00	6,62%
SUBVENTION 1%	222 000,00	9,05%
PRET 1%	745 200,00	30,37%
PRETS CDC	701 146,00	28,57%
FONDS PROPRES	523 090,00	21,32%
SUBVENTION REGION	100 156,00	4,08%
Total	2 454 079,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Convention régionale de patrimoine social	30 625,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 549 212,00 €
2013	Réhabilitation – résidentialisation en site Anru	810 000,00 €
2014	Convention régionale de patrimoine social	1 002 625,00 €
2014	Logement social pour les personnes en situation de handicap	146 146,00 €
2014	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	99 159,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 029 794,00 €
2015	Accueil et mise à l'abri des personnes vivant en bidonville	250 000,00 €
2015	Logement social pour personnes sans abri	432 000,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	512 298,00 €
2015	Réhabilitation – résidentialisation en site Anru	-6 000,00 €
2015	Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	100 000,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 053 107,00 €
	Montant total	7 448 626,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008119

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 - CROSNE - REMONTERU/CASTORS - 20 PLUS/PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 316 028,00 €	7,29 %	96 000,00 €
		Montant Total de la subvention	-36 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154002-300
15400203- Aide à la création de logements locatifs très sociaux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM EMMAUS HABITAT
Adresse administrative : 92/98 BD VICTOR HUGO
92110 CLICHY LA GARENNE
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Gilbert SANTEL, Président

Objet : NC

N° SIRET : 54210157100066

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Production de logements locatifs sociaux et très sociaux
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de logements PLAI sis 42-68, rue Remonteru et 18-20, rue des Castors à Crosne

Date prévisionnelle de début de projet : 8 avril 2014
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'opération a déjà fait l'objet d'une prorogation de la décision de financement de l'Etat, suite au retard pris dans la mise en œuvre de l'opération du fait d'un recours préventif. A défaut d'engagement des travaux avant juin 2014, l'agrément devient caduc.

Description :
Taux de logements sociaux : 14,2%
Source DHUP 01.01.2013

Chauffage/ECS : Individuel gaz et panneaux solaires thermiques
Caractéristiques techniques : Certifications Qualitel et Habitat & environnement, BBC Effinergie

Mode de conventionnement PLAI

Projet initial :
Nombre de logements : **11**
Surface utile : 677,67 m²
Loyer / m² SU - Valeur janvier 2010 : 5,63 €

Coût de l'opération : 1.723.922 €
Dépense subventionnable : 1.563.492 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION
Aide en faveur du logement de type PLAI
Calcul de la subvention : 1.563.492 € x 30% = 469.048 €
Calcul du plafond : 12.000 € x 11 = 132.000 €

Montant de la subvention votée par délibération n° CP 14-303 du 18 juin 2014 : 132.000 €

Projet modifié :
Nombre de logement : **8**
Surface utile : 498,05 m²
Loyer / m² SU – Valeur janvier 2015 : 5,98 €

Coût de l'opération : 1.612.302 €
Dépense subventionnable : 1.316.028 €

DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION
Aide en faveur du logement de type PLAI
Calcul de la subvention : 1.316.028 € x 30% = 394.808 €
Calcul du plafond : 12.000 € x 8 = 96.000 €

Nouveau montant de la subvention : 96.000 €

MONTANT DE SUBVENTION A REGULARISER : - 36.000 €

Localisation géographique :
- CROSNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	1 612 302,00	100,00%
Total	1 612 302,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	108 324,00	6,72%
SUBVENTION 1%	148 000,00	9,18%
PRET 1%	496 800,00	30,81%
PRETS CDC	467 430,00	28,99%
FONDS PROPRES	295 748,00	18,34%
SUBVENTION REGION	96 000,00	5,95%
Total	1 612 302,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Convention régionale de patrimoine social	30 625,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 549 212,00 €
2013	Réhabilitation – résidentialisation en site Anru	810 000,00 €
2014	Convention régionale de patrimoine social	1 002 625,00 €
2014	Logement social pour les personnes en situation de handicap	146 146,00 €
2014	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	99 159,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 029 794,00 €
2015	Accueil et mise à l'abri des personnes vivant en bidonville	250 000,00 €
2015	Logement social pour personnes sans abri	432 000,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	512 298,00 €
2015	Réhabilitation – résidentialisation en site Anru	-6 000,00 €
2015	Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	100 000,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 053 107,00 €
	Montant total	7 295 654,00 €

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 25/11/2016
- Date de réception en préfecture: 25/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-533

DU 16 NOVEMBRE 2016

Aide en faveur du logement des jeunes et apprentis
Quatrième affectation pour 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;
VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
VU La délibération n° CR 64-05 du 14 décembre 2005 relative à la politique régionale du logement en Ile-de-France ;
VU La délibération n° CR 88-11 du 29 septembre 2011 modifiée relative à l'action régionale en faveur du logement des jeunes, des étudiants et des apprentis ;
VU La délibération n° CR 39-15 du 18 juin 2015 portant actualisation du schéma régional du logement étudiant ;
VU La délibération n° CR 39-16 du 17 avril 2016 relative au dispositif anti-ghettos et de promotion de la mixité sociale et urbaine ;
VU La délibération n° CP 16-182 du 18 mai 2016 relative à l'aide en faveur du logement des jeunes et apprentis première affectation, et portant modification de la convention type ;
VU La délibération n° CP 12-811 du 21 novembre 2012 relative à l'aide en faveur du logement des jeunes et des apprentis approuvant la convention type ;
VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;
VU Le rapport CP 16-533 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;
VU L'avis de la commission des finances ;
VU L'avis de la commission du logement et de la politique de la ville ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer, au titre du dispositif en faveur de la création de résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis de la délibération n° CR 88-11 du 29 septembre 2011 modifiée, au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **2 254 167 €**.

Affecte une autorisation de programme de **2 254 167 €** disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires » - Sous-fonction 54 « Habitat – Logement », programme HP 54-005 (154005) « Action en faveur du logement des jeunes », action 15400502 « Logements des jeunes et des apprentis » du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec les bénéficiaires, de conventions conformes à la convention type adoptée par délibération n° CP 12-811 du 21 novembre 2012 modifiée par la délibération n° CP 16-182 du 18 mai 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Article 2 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions identifiées ci-dessous, à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, en application de l'article 17 alinéa 3 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier prorogée par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Dossier code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
14004019	Voie du Cheminet MORANGIS	FRANCE HABITATION	16/12/2015
16003567	Rue du Chevalier de la Barre VANVES/ISSY-LES-MOULINEAUX	TOIT&JOIE	03/10/2016

La Présidente du Conseil régional
d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 1

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-533	Budget	2016

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**54 - Habitat - (Logement)**
Programme	**154005 - Action en faveur du logement des jeunes**
Action	**15400502 - Logements des jeunes et des apprentis**

Dispositif : N° 00000734 - Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis

Dossier	14004019 - 91 MORANGIS 42 PLAI			
Bénéficiaire	R5036 - SA D HLM FRANCE HABITATION			
Localisation	MORANGIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	454 627,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 865 068,00 €	TTC	15,87 %	454 627,00 €	

Dossier	16003567 - 92 - VANVES- ISSY-LES-MX 67 LGTS (35 PLUS - 32 PLAI)			
Bénéficiaire	R1768 - SA D'HLM TOIT & JOIE			
Localisation	VANVES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 415 945,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
7 079 726,00 €	TTC	20 %	1 415 945,00 €	

Dossier	16006840 - 92 COLOMBES 34 PLUS			
Bénéficiaire	P0015176 - RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE			
Localisation	COLOMBES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	383 595,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 303 029,00 €	TTC	16,66 %	383 595,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000734 - Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	2 254 167,00 €

Total sur l'imputation 905 - 54 - 154005 - 15400502	2 254 167,00 €

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2

Fiches projet

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14004019

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 MORANGIS 42 PLAI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	2 865 068,00 €	15,87 %	454 627,00 €
	Montant Total de la subvention		454 627,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154005-300
15400502- Logements des jeunes et des apprentis

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D HLM FRANCE HABITATION
Adresse administrative : 1 SQ CHAPTAL
92300 LEVALLOIS PERRET
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Michel CLAIR, Président

Objet : NC

N° SIRET : 58214281600294

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis
Rapport Cadre : CR88-11 du 29/09/2011

Objet du projet : réalisation (hors charge foncière) d'une résidence pour jeunes actifs de 42 logements PLAI offrant 42 places, sise Voie du Cheminet à Morangis (91)

Date prévisionnelle de début de projet : 16 décembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : urgence au regard de l'imbrication de ce programme avec la construction d'un foyer d'accueil médicalisé et de leur planning commun de travaux

Description :
Tx de logements sociaux : 11,6 %
Source : DRIHL Inventaire SRU 2013

La SA d'HLM FRANCE HABITATION envisage la réalisation d'un programme immobilier comprenant un Foyer d'Accueil Médicalisé de 36 places, et une résidence pour jeunes actifs de 42 logements PLAI

offrant 42 places, sis Voie du Cheminet à Morangis.

Cette résidence se situera à proximité immédiate de l'aéroport d'Orly et à moins de 2km de la gare RER Chilly Mazarin (ligne C).

De niveau R+2, elle comprendra 8 T1 et 34 T1', une salle polyvalente, une bagagerie, une laverie et un abri vélos. Tous les logements seront dotés d'une salle d'eau et d'une kitchenette. 10 logements seront directement adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Le chauffage sera de type collectif gaz. Un système de pompes à chaleur permettra la production de l'eau chaude sanitaire. Le programme bénéficiera d'une certification Habitat et Environnement.

FRANCE HABITATION assurera la gestion de cette résidence. Les redevances prévisionnelles varieront entre 373,55 € à 460,37 € par logement. Le reste à charge après APL pourra varier en fonction du statut de l'occupant. Le détail de la redevance est donné en annexe 1 du présent rapport.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Surface utile : 849,77 m²
Calcul de la subvention : 2 865 068 € x 20 % = 573 014 €
Calcul du plafond : 849,77 m² x 535 € = 454 627 €

Localisation géographique :
- MORANGIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	3 305 913,00	100,00%
Total	3 305 913,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	525 000,00	15,88%
SUBVENTION REGION	454 627,00	13,75%
SUBVENTION DEPARTEMENT (EC)	189 000,00	5,72%
SUBVENTION 1% LOGEMENT	21 000,00	0,64%
PRETS CDC	1 496 103,00	45,26%
PRET 1% LOGEMENT	620 183,00	18,76%
Total	3 305 913,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Convention régionale de patrimoine social	910 671,00 €
2013	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	900 000,00 €
2013	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	801 353,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	360 000,00 €
2013	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	130 608,00 €
2013	Plan régional énergies-Investissement maitre d'ouvrage	11 200,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 686 150,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 174 528,00 €
2014	Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	654 547,00 €
2014	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	367 689,00 €
2014	Logement social pour les personnes en situation de handicap	580 000,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 825 613,00 €
2015	Etablissements d'hébergement non médicalisé des personnes en situation de handicap	264 840,00 €
2015	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	1 260 000,00 €
2015	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	118 960,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	816 990,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	300 741,00 €
	Montant total	9 566 540,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003567

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 - VANVES- ISSY-LES-MX 67 LGTS (35 PLUS - 32 PLAI)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	7 079 726,00 €	20,00 %	1 415 945,00 €
	Montant Total de la subvention		1 415 945,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154005-300
15400502- Logements des jeunes et des apprentis

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM TOIT & JOIE
Adresse administrative : 82 RUE BLOMET
75731 PARIS CEDEX 15
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Yves ROLLAND, Président

Objet : NC

N° SIRET : 57215017500022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis
Rapport Cadre : CR88-11 du 29/09/2011

Objet du projet : réalisation (avec charge foncière) d'une résidence pour jeunes actifs de 67 logements (35 PLUS -32 PLAI) offrant 93 places sise rue du Chevalier de la Barre à Vanves et Issy-les-Moulineaux (92)

Date prévisionnelle de début de projet : 3 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : urgence au regard de la nécessité de faire coïncider la livraison de la résidence avec la rentrée universitaire 2018

Description :
Tx de logements sociaux (Vanves) : 23,5 %
Source : DRHIL Inventaire SRU 2013

La SA d'HLM TOIT & JOIE envisage la réalisation d'une résidence mixte pour jeunes actifs et étudiants en limite de deux communes Issy-les-Moulineaux et Vanves, à proximité des stations de Métro Mairie d'Issy

et Corentin Celton (ligne 12).

De niveau R+4, la résidence pour jeunes actifs comprendra 67 logements (35 PLUS - 32 PLAI), soit 14 T1, 27 T1' et 26 T2.

Des locaux communs seront à disposition de l'ensemble des résidents tels que des salles communes, des salles de travail, une buanderie/laverie et un local vélos. Tous les logements seront dotés d'une salle d'eau et d'une kitchenette. De plus, 4 logements seront directement adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Le chauffage sera de type collectif gaz. Un système de pompes à chaleur assurera une partie de la production de l'eau chaude sanitaire. Le programme bénéficiera d'une certification Habitat et environnement RT 2012 Effinergie +.

L'Association des Cités du Secours Catholique assurera la gestion de la résidence. Les redevances prévisionnelles varieront de 292,94 € à 514,75 € par personne. Ces montants pourront varier après déduction de l'APL en fonction du statut de l'occupant. Le détail des redevances est donné en annexe 1 du présent rapport.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 4 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Surface Utile : 2 045,38 m²
Calcul de la subvention : 7 079 727 € x 20% = 1 415 945 €
Calcul du plafond : 2 045,38 m² x 700 € = 1 431 766 €

Localisation géographique :

- VANVES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	7 828 022,00	100,00%
Total	7 828 022,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	704 000,00	8,99%
SUBVENTION REGION	1 415 945,00	18,09%
SUBVENTION DEPARTEMENT (EC)	243 200,00	3,11%
SUBVENTION AGGLO (EC)	236 800,00	3,03%
PRETS CDC	3 324 077,00	42,46%
PRETS 1%	1 600 000,00	20,44%
SUBVENTION PEEC	304 000,00	3,88%
Total	7 828 022,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 123 885,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	292 565,00 €
2014	Bâtiments Basse Consommation (BBC)	66 120,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	104 589,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 033 471,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	571 600,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	757 094,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	235 012,00 €
	Montant total	3 532 982,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006840

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 COLOMBES 34 PLUS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	2 303 029,00 €	16,66 %	383 595,00 €
	Montant Total de la subvention		383 595,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154005-300
15400502- Logements des jeunes et des apprentis

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE
Adresse administrative : IMMEUBLE PARYSEINE
94200 IVRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur BERTRAND GOUJON, Président

Objet : Louer, construire, acquérir, améliorer, aménager, assainir, réparer et gérer des habitations collectives ou individuelles avec leurs jardins, dépendances et annexes et, éventuellement, lorsque ces habitations forment un ensemble, des locaux à usage commun ou des installations nécessaires à la vie économique et sociale de cet ensemble.

N° SIRET : 49528609800027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis
Rapport Cadre : CR88-11 du 29/09/2011

Objet du projet : réalisation en VEFA, d'une résidence sociale pour jeunes actifs de 34 logements PLUS offrant 34 places sise 4-6 rue de Mantes à Colombes (92)

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Tx de logements sociaux : 33,1 %
Source : Enquête RPLS 2015 hors PLS

La SA d'HLM Résidences Sociales de France envisage d'acquérir en VEFA une résidence pour jeunes actifs de 34 logements PLUS sise rue de Mantes, au sein la ZAC Champs Phillippe 2 à Colombes.

Située à proximité immédiate de la station Tramway (T2) Jacqueline Auriol et de la gare SNCF de la Garenne-Colombes, cette résidence permettra aux jeunes de bénéficier d'une bonne desserte en transports en commun.

De niveau R+3, la résidence comprendra 34 logements dont 7 T1 et 27 T1'.

Des locaux communs seront à disposition de l'ensemble des résidents tels qu'un espace club, une laverie et un local vélos. Tous les logements seront dotés d'une salle d'eau et d'une kitchenette. De plus, 2 logements seront directement adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Le chauffage sera de type collectif gaz. Des panneaux solaires seront installés en toiture pour permettre la production de l'eau chaude sanitaire. Le programme bénéficiera d'une certification Habitat et environnement RT 2012 - 10%.

L'ARPEJ assurera la gestion de la résidence. Les redevances prévisionnelles varieront de 434,83 € à 528,69 € par personne. Ces montants pourront varier après déduction de l'APL en fonction du statut de l'occupant. Le détail des redevances est donné en annexe 1 du présent rapport.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Surface Utile : 717 m²
Calcul de la subvention : 2 303 029 € x 20% = 460 605 €
Calcul du plafond : 717 m² x 535 € = 383 595 €

Localisation géographique :

- COLOMBES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	2 369 805,00	100,00%
Total	2 369 805,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ANRU	300 000,00	12,66%
SUBVENTION ETAT	6 500,00	0,27%
SUBVENTION REGION	383 595,00	16,19%
SUBVENTION DEPARTEMENT (EC)	70 000,00	2,95%
PRETS CDC	1 000 290,00	42,21%
PRETS ACTION LOGEMENT	500 000,00	21,10%
FONDS PROPRES	109 420,00	4,62%
Total	2 369 805,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	366 090,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	860 000,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	3 144 916,00 €
2014	Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	1 005 090,00 €
2014	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	780 000,00 €
2014	Logement social pour personnes sans abri	375 000,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	1 752 000,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	565 442,00 €
2015	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	448 000,00 €
2015	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	660 000,00 €
2015	Logement social pour personnes sans abri	450 000,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 977 143,00 €
2015	Services d'accompagnement et établissements d'accueil de jour des personnes en situation de handicap	100 000,00 €
2015	Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	100 000,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 096 349,00 €
	Montant total	14 653 940,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 25/11/2016
- Date de réception en préfecture: 25/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-534

DU 16 NOVEMBRE 2016

Aide en faveur du logement des étudiants
Quatrième affectation pour 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;
VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 relative à la prolongation du règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France;
VU La délibération n° CR 88-11 du 29 septembre 2011 modifiée relative à l'action régionale en faveur du logement des jeunes, des étudiants et des apprentis modifiée;
VU La délibération n° CR 132-09 du 26 novembre 2009 portant approbation du Schéma régional du logement étudiant ;
VU La délibération n° CR 09-14 du 13 février 2014 portant diverses mesures en faveur du logement ;
VU La délibération n° CR 39-15 du 18 juin 2015 portant actualisation du schéma régional du logement étudiant ;
VU La délibération n° CP 16-165 du 18 mai 2016 relative à l'aide en faveur du logement des étudiants première affectation, et portant modification de la convention type ;
VU La délibération n° CP 12-411 du 12 juillet 2012 relative à l'aide en faveur du logement des étudiants approuvant la convention type ;
VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;
VU Le rapport CP 16-534 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;
VU L'avis de la commission des finances ;
VU L'avis de la commission de l'enseignement supérieur et de la recherche,
VU L'avis de la commission du logement et de la politique de la ville ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer, au titre de la délibération n° CR 88-11 du 29 septembre 2011 modifiée relative à l'aide en faveur du logement des jeunes, des étudiants et des apprentis, au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **3 664 200 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec les bénéficiaires, de conventions conformes à la convention type adoptée par délibération n° CP 12-411 du 12 juillet 2012 modifiée par la délibération n° CP 16-165 du 18 mai 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **3 664 200 €** disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires » - Sous-fonction 54 « Habitat – Logement », programme HP 54-

005 (154005) « Action en faveur du logement des jeunes », action 15400501 « Logements des étudiants » du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention identifiée ci-dessous, à compter de la date prévisionnelle de démarrage indiquée dans le tableau ci-après, en application de l'article 17 alinéa 3 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier prorogée par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Dossier code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
16003568	Rue du Chevalier de la Barre Vanves	TOIT&JOIE	03/10/2016

La Présidente du Conseil régional
d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE A LA DELIBERATION N°1

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-534	Budget	2016

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**54 - Habitat - (Logement)**
Programme	**154005 - Action en faveur du logement des jeunes**
Action	**15400501 - Logements des étudiants**

Dispositif : N° 00000733 - Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants

Dossier	14011674 - PARIS 121 PLUS			
Bénéficiaire	R6846 - RIVP REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	968 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 874 078,00 €	TTC	7,52 %	968 000,00 €	

Dossier	15018058 - 93 - AUBERVILLIERS 134 LGTS (42 PLUS - 92 PLS)			
Bénéficiaire	R22860 - ESPACIL HABITAT			
Localisation	AUBERVILLIERS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	943 200,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
11 954 306,00 €	TTC	7,89 %	943 200,00 €	

Dossier	16003568 - 92 - VANVES - ISSY-LES-MOULINEAUX 60 PLUS			
Bénéficiaire	R1768 - SA D'HLM TOIT & JOIE			
Localisation	VANVES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	480 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 834 419,00 €	TTC	12,52 %	480 000,00 €	

Dossier	16014819 - 91 LONGJUMEAU 66 LOGTS (33 PLUS - 33 PLS)			
Bénéficiaire	R22860 - ESPACIL HABITAT			
Localisation	LONGJUMEAU			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	471 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 333 922,00 €	TTC	8,83 %	471 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-534	Budget	2016

Dossier	16015407 - 93 SEVRAN 122 LGTS (37 PLUS - 85 PLS)				
Bénéficiaire	R22860 - ESPACIL HABITAT				
Localisation	SEVRAN				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	802 000,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 962 558,00 €	TTC		8,95 %	802 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000733 - Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	3 664 200,00 €

Total sur l'imputation 905 - 54 - 154005 - 15400501	3 664 200,00 €

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2

Fiches projet

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14011674

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PARIS 121 PLUS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	12 874 078,00 €	7,52 %	968 000,00 €
	Montant Total de la subvention		968 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154005-300
15400501- Logements des étudiants

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RIVP REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS
Adresse administrative : 11 AV DE LA PORTE D ITALIE
75013 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Madame FREDERIQUE CALANDRA, Présidente

Objet : Construire pour la location des logements sociaux et des équipements annexes liés à la vie économique et sociale (locaux d'activités, commerces, crèches...).
Développer l'offre de logements par l'acquisition de biens immobiliers ou lots de copropriété.
Rénover, restructurer, réhabiliter le bâti ancien et améliorer le patrimoine existant.
Louer et entretenir les logements, les équipements et les parties communes.
Accompagner et offrir un suivi social individualisé des locataires.

N° SIRET : 55203270800216

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants
Rapport Cadre : CR88-11 du 29/09/2011

Objet du projet : réalisation (avec charge foncière) d'une résidence pour étudiants de 121 logements PLUS offrant 121 places sise 21 rue des Frères Flavien à Paris 20ème

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La RVIP envisage la réalisation d'une résidence étudiante de 121 logements PLUS au sein de la ZAC Paul Meurice dans le 20ème arrondissement parisien.

Cette résidence sera située à proximité de la station de métro Porte des Lilas (lignes 3B et 11).

De niveau R+4 à R+9, elle comprendra 121 logements T1 de 18 m² en moyenne.

Des locaux communs seront à disposition des résidents tels qu'une salle de convivialité, une laverie et un local vélos. Tous les logements seront dotés d'une salle d'eau et d'une kitchenette. De plus, 8 logements seront directement adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Le chauffage sera de type collectif gaz. Des panneaux solaires seront installés en toiture pour la production de l'eau chaude sanitaire. Le programme bénéficiera d'une certification Habitat et environnement RT 2012 Effinergie + option performance .

Le CROUS de Paris assurera la gestion de la résidence. Les redevances prévisionnelles s'établiront à 387,68 € par personne pour un T1 de 18 m². Ce montant pourra varier après déduction de l'APL en fonction du statut de l'occupant. Le détail des redevances est donné en annexe 1 du présent rapport.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéfiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Calcul de la subvention : 12 874 078 € x 20% = 2 574 815 €
Calcul du plafond : 121 x 8 000 € = 968 000 €

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	14 541 096,00	100,00%
Total	14 541 096,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	172 552,00	1,19%
SUBVENTION REGION	968 000,00	6,66%
SUBVENTION VILLE (EC)	5 877 448,00	40,42%
PRETS CDC	6 918 096,00	47,58%
FONDS PROPRES	605 000,00	4,16%
Total	14 541 096,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	1 104 000,00 €
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	583 555,00 €
2013	Bâtiments Basse Consommation (BBC)	165 000,00 €
2013	Etablissements et services d'hébergement pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	3 000 000,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 215 245,00 €
2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	1 352 000,00 €
2014	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 063 384,00 €
2014	Bâtiments Basse Consommation (BBC)	300 000,00 €
2014	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	353 037,00 €
2014	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	1 000 000,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	91 822,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	744 308,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	727 177,00 €
2014	Soutien à l'immobilier d'entreprises	1 000 000,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	1 176 000,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	2 977 467,00 €
2015	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	60 000,00 €
2015	Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	100 000,00 €
2015	Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur - recherche	5 000 000,00 €
2016	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	224 000,00 €
	Montant total	17 461 257,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018058

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 - AUBERVILLIERS 134 LGTS (42 PLUS - 92 PLS)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	11 954 306,00 €	7,89 %	943 200,00 €
		Montant Total de la subvention	943 200,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154005-300
15400501- Logements des étudiants

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESPACIL HABITAT
Adresse administrative : 1 RUE DU SCORFF
35042 RENNES CEDEX
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Jean-Claude CROCQ, Président

Objet : NC

N° SIRET : 30249439800035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants
Rapport Cadre : CR88-11 du 29/09/2011

Objet du projet : réalisation, en VEFA, d'une résidence pour étudiants de 134 logements (42 PLUS - 92 PLS) offrant 174 places sise rue Henri Barbusse à Aubervilliers (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La SA d'HLM ESPACIL HABITAT envisage l'acquistion en VEFA d'une résidence pour étudiants de 134 logements sise rue Henri Barbusse à Aubervilliers, à proximité immédiate de la station de métro Aubervilliers- Pantin - Quatre chemins (ligne 7).

De niveau R+5, elle comprendra 134 logements dont 104 T1, 25 T1 bis pouvant accueillir 2 étudiants ainsi que 5 T5 pouvant accueillir 4 étudiants.

Des locaux communs seront à disposition des résidents tels qu'une salle de détente, une salle de travail,

une laverie et un local vélos. Tous les logements seront dotés d'une salle d'eau et d'une kitchenette. De plus, 10 logements seront directement adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Le chauffage sera de type collectif gaz. Des panneaux solaires couplés à une pompe à chaleur seront installés pour la production de l'eau chaude sanitaire. Le programme bénéficiera d'une certification Habitat et environnement RT 2012 - 10%.

ESPACIL HABITAT assurera la gestion de la résidence. Les redevances prévisionnelles varieront entre 274,67 € et 476,56 € par personne. Ce montant pourra varier après déduction de l'APL en fonction du statut de l'occupant. Le détail des redevances est donné en annexe 1 du présent rapport.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéfiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Calcul de la subvention : 11 954 306 € x 20% = 2 390 861 €
Calcul du plafond : (132 x 4 600 €) + (42 x 8 000 €) = 943 200 €

Localisation géographique :

- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	12 180 860,00	100,00%
Total	12 180 860,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGION	943 200,00	7,74%
PRETS CDC	10 137 660,00	83,23%
PRET ACTION LOGEMENT	700 000,00	5,75%
FONDS PROPRES	400 000,00	3,28%
Total	12 180 860,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	367 000,00 €
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	662 881,00 €
2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	1 132 800,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	1 620 400,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et	1 238 662,00 €

	apprentis	
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	433 066,00 €
2016	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	2 405 400,00 €
2016	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	804 170,00 €
	Montant total	8 664 379,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003568

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 92 - VANVES - ISSY-LES-MOULINEAUX 60 PLUS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	3 834 419,00 €	12,52 %	480 000,00 €
	Montant Total de la subvention		480 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154005-300
15400501- Logements des étudiants

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM TOIT & JOIE
Adresse administrative : 82 RUE BLOMET
75731 PARIS CEDEX 15
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Yves ROLLAND, Président

Objet : NC

N° SIRET : 57215017500022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants
Rapport Cadre : CR88-11 du 29/09/2011

Objet du projet : réalisation (avec charge foncière) d'une résidence pour étudiants de 60 logements PLUS offrant 60 places sise rue du Chevalier de la Barre à Vanves et Issy-les-Moulineaux (92)

Date prévisionnelle de début de projet : 3 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : urgence au regard de la nécessité de faire coïncider la livraison de l'opération avec la rentrée universitaire 2018

Description :
La SA d'HLM TOIT & JOIE envisage la réalisation d'une résidence mixte pour jeunes actifs et étudiants en limite des communes d'Issy-les-Moulineaux et Vanves à proximité des stations de Métro Mairie d'Issy et Corentin Celton (ligne 12).

De niveau R+4, la résidence destinée aux étudiants comprendra 60 logements T1 de 18,46 m².

Des locaux communs seront à disposition de l'ensemble des résidents tels que des salles communes, des salles de travail, une buanderie/laverie et un local vélos. Tous les logements seront dotés d'une salle d'eau et d'une kitchenette. De plus, 3 logements seront directement adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Le chauffage sera de collectif gaz. Un système de pompes à chaleur assurera une partie de la production de l'eau chaude sanitaire. Le programme bénéficiera d'une certification Habitat et environnement RT 2012.

L'Association des Cités du Secours Catholique assurera la gestion de la résidence. Les redevances prévisionnelles s'élèveront à 419 € par personne. Ces montants pourront varier après déduction de l'APL en fonction du statut de l'occupant. Le détail des redevances est donné en annexe 1 du présent rapport.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéfiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Calcul de la subvention : 3 834 419 € x 20% = 766 864 €
Calcul du plafond : 60 x 8 000 € = 480 000 €

Localisation géographique :
- VANVES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	4 464 313,00	100,00%
Total	4 464 313,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION ETAT	315 000,00	7,06%
SUBVENTION REGION	480 000,00	10,75%
SUBVENTION DEPARTEMENT (EC)	228 000,00	5,11%
SUBVENTION AGGLO (EC)	222 000,00	4,97%
SUBVENTION PEEC	285 000,00	6,38%
PRETS CDC	2 934 313,00	65,73%
Total	4 464 313,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 123 885,00 €

2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	292 565,00 €
2014	Bâtiments Basse Consommation (BBC)	66 120,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	104 589,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 033 471,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	571 600,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	757 094,00 €
2016	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	235 012,00 €
	Montant total	3 532 982,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014819

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 LONGJUMEAU 66 LOGTS (33 PLUS - 33 PLS)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	5 333 922,00 €	8,83 %	471 000,00 €
	Montant Total de la subvention		471 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154005-300
15400501- Logements des étudiants

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESPACIL HABITAT
Adresse administrative : 1 RUE DU SCORFF
35042 RENNES CEDEX
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Jean-Claude CROCQ, Président

Objet : NC

N° SIRET : 30249439800035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants
Rapport Cadre : CR88-11 du 29/09/2011

Objet du projet : réalisation, en VEFA, d'une résidence pour étudiants de 66 logements (33 PLUS - 33 PLS) offrant 78 places, sise 7 rue de Verdun à Longjumeau (91)

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La SA d'HLM ESPACIL prévoit d'acquérir en VEFA une résidence mixte pour étudiants et jeunes actifs de 66 logements (33 PLUS - 33 PLS) sise à Longjumeau.

Cet ensemble immobilier sera situé à proximité immédiate de l'hopital de Longjumeau et de l'IFSI de la commune. Il sera aussi possible de relier la gare RER de Longjumeau en 15 minutes.

De niveau R+4, il comprendra 66 logements pour étudiants dont 62 T1 de 20,5 m² en moyenne et 4 T5 de 91,40 m² en moyenne permettant d'accueillir 4 étudiants.

Des locaux communs seront à disposition de l'ensemble des résidents tels que des salles de détente, de travail, une laverie et un local vélos. Tous les logements seront dotés d'une salle d'eau et d'une kitchenette. De plus, 4 logements seront directement adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Le chauffage sera de type individuel éléctrique. Un système de pompes à chaleur avec récupération des eaux grises permettra la production de l'eau chaude sanitaire. Le programme bénéficiera d'une certification Habitat et environnement RT 2012 - 10%.

ESPACIL HABITAT assurera la gestion de la résidence. Les redevances prévisionnelles varieront de 348,91 € par personne pour un appartement partagé à 424,07 € pour un appartement de type T1. Ces montants pourront varier après déduction de l'APL en fonction du statut de l'occupant. Le détail des redevances est donné en annexe 1 du présent rapport.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéfiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Calcul de la subvention : 5 333 922 € x 20% = 1 066 784 €
Calcul du plafond : (45 places x 4 600 €) + (33 places x 8 000 €) = 471 000 €

Localisation géographique :

- LONGJUMEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	5 360 935,00	100,00%
Total	5 360 935,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGION	471 000,00	8,79%
PRETS CDC	4 409 935,00	82,26%
FONDS PROPRES	480 000,00	8,95%
Total	5 360 935,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	367 000,00 €
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	662 881,00 €
2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	1 132 800,00 €

2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	1 620 400,00 €
2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 238 662,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	433 066,00 €
2016	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	2 405 400,00 €
2016	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	804 170,00 €
	Montant total	8 664 379,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015407

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 93 SEVRAN 122 LGTS (37 PLUS - 85 PLS)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	8 962 558,00 €	8,95 %	802 000,00 €
	Montant Total de la subvention		802 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154005-300
15400501- Logements des étudiants

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESPACIL HABITAT
Adresse administrative : 1 RUE DU SCORFF
35042 RENNES CEDEX
Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré
Représentant : Monsieur Jean-Claude CROCQ, Président

Objet : NC

N° SIRET : 30249439800035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants
Rapport Cadre : CR88-11 du 29/09/2011

Objet du projet : réalisation, en VEFA, d'une résidence étudiante de 122 logements (37 PLUS - 85 PLS) offrant 147 places sise boulevard Westinghouse à Sevran (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La SA d'HLM ESPACIL HABITAT envisage l'acquisition en VEFA d'une résidence étudiante de 122 logements (85 PLS - 37 PLUS) sise boulevard Westinghouse à Sevran.

Le projet, qui fait partie d'un ensemble immobilier comprenant des logements locatifs, des logements en accession, une résidence séniors et des commerces, se situe à proximité immédiate de la station de Tram-Train Sevran-Freinville. Il est ainsi à deux stations de la gare RER d'Aulnay-sous-Bois.

De niveau R+7, le bâtiment sera composé de 97 T1 de 21 m² en moyenne et 25 T1 bis de 33 m² en

moyenne permettant d'accueillir deux étudiants et d'un logement de fonction pour le gardien.

Un ensemble de locaux communs est également prévu tels qu'un local vélos, une laverie, une salle de travail, une salle de détente avec terrasse. Tous les logements seront dotés d'une salle d'eau et d'une kitchenette. De plus, 7 logements seront directement adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Le chauffage sera de type collectif urbain. Le programme bénéficiera d'une certification Habitat et environnement niveau RT 2012 -20%.

ESPACIL HABITAT assurera la gestion de la résidence. Les redevances prévisionnelles varieront entre 273,77 € et 451,57 € par personne. Ce montant pourra varier après déduction de l'APL en fonction du statut de l'occupant. Le détail des redevances est donné en annexe 1 du présent rapport.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéfiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Calcul de la subvention : 8 962 558 x 20% = 1 792 511 €
Calcul du plafond : (110 x 4 600 €) + (37 x 8 000 €) = 802 000 €

Localisation géographique :
- SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	9 132 386,00	100,00%
Total	9 132 386,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUBVENTION REGION	802 000,00	8,78%
PRETS CDC	8 034 986,00	87,98%
FONDS PROPRES	295 400,00	3,23%
Total	9 132 386,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	367 000,00 €
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	662 881,00 €
2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	1 132 800,00 €
2015	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	1 620 400,00 €

2015	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 238 662,00 €
2015	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	433 066,00 €
2016	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	2 405 400,00 €
2016	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	804 170,00 €
	Montant total	8 664 379,00 €

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 25/11/2016
- Date de réception en préfecture: 25/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-535

DU 16 Novembre 2016

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DU LOGEMENT AIDE AU PARC PRIVE
Quatrième affectation pour 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales,

VU Le Code de la construction et de l'habitation,

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente,

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010,

VU La délibération n° CR 09-11 du 10 février 2011 modifiée relative à l'action régionale en faveur du logement

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens,

VU La délibération n° CP 12-363 du 12 juillet 2012 portant approbation de la convention type d'aide aux travaux et approuvant notamment la labellisation de la copropriété Clos de Pacy à Sucy-en-Brie,

VU La délibération n° CP 12-783 du 21 novembre 2012 approuvant notamment la labellisation de la copropriété La Boétie 3 à Sevran,

VU La délibération n° CP 13-018 du 23 janvier 2013 portant notamment affectation de subventions pour la copropriété La Morée à Aulnay-sous-Bois,

VU La délibération n° CP 14-030 du 18 juin 2014 approuvant notamment la labellisation de la copropriété Le Clos des Sansonnets à Epinay-sur-Seine,

VU La délibération n° CP 14-195 du 10 avril 2014 approuvant notamment la labellisation de la copropriété Les Jardins de Beausevran à Sevran,

VU La délibération n° CP 14-679 du 20 novembre 2014 approuvant notamment les labellisations des copropriétés Sadi Carnot à Aubervilliers et le Colbert à Bobigny,

VU La délibération n° CP 16-300 du 12 juillet 2016 portant approbation de la convention type d'appui en ingénierie

VU Le rapport CP 16-535 présenté par Madame la Présidente du conseil régional d'Ile-de-France,

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016,

VU L'avis émis par la commission du logement et de la politique de la ville,

VU L'avis émis par la commission des finances,

APRES EN AVOIR DELIBERE

12/10/16 14:10:00

Article 1 :

Accorde un label régional « Copropriété en difficulté soutenue par la Région », d'une durée de 5 ans, aux copropriétés suivantes :

- Copropriété Tour Boileau sise 2 rue Christophe Colomb à Mantes-la-Jolie (78200).
- Copropriété Tour d'Estrées sise 3 rue Jacques Cartier à Mantes-la-Jolie (78200).
- Copropriété Sully Canal sise 1 à 4 et 11 à 13, square du Trou Rouge à Courcouronnes (91080).
- Copropriété Les Bords du Lac I et II sise 1 à 7, rue des bords du lac à Courcouronnes (91080).
- Copropriété La Bruyère sise 211, avenue Gallieni à Bondy (93140).
- Copropriété sise 27-31, rue des Marais à Bobigny (93000).
- Copropriété Quétigny 1 sise 10-12, rue Dumas à Epinay-sur-Seine (93800).
- Copropriété Quétigny 2 sise 14-16, rue Dumas à Epinay-sur-Seine (93800).
- Copropriété Quétigny 3 sise 18, rue Dumas et 62, rue de Paris à Epinay-sur-Seine (93800).
- Copropriété Chalands 1 sise 2, allée Marco Polo et 21-25, avenue Youri Gagarine à Sevran (93270).
- Copropriété Le Pré de l'Enclos 2 sise 1 et 3, place de l'école à Villiers-le-Bel (95400).
- Copropriété Louvres sise 4-6, rue des Louvres à Garges-lès-Gonesse (95140).
- Copropriété Maurice Ravel sise 2, boulevard Maurice Ravel à Sarcelles (95200).

Article 2 :

Décide de participer au titre du dispositif « Politique régionale du logement », au financement des programmes de travaux détaillés en annexe 2 à la présente délibération et relevant de la délibération n° CR 09-11 du 10 février 2011 par l'attribution de 4 subventions d'un montant maximum prévisionnel de 2 374 564 €.

Subordonne le versement de ces subventions pour travaux à la conclusion avec les bénéficiaires de conventions conformes à la convention-type d'aide aux travaux approuvée par délibération n° CP 12-363 du 12 juillet 2012 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **2 374 564 €** disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat-Logement », programme HP 54-004 « Aide au parc privé » (154004), action 15400403 « Aide aux copropriétés en difficulté » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 3 :

Décide de participer au titre du dispositif « Politique régionale du logement », au financement des mesures d'ingénierie détaillées en annexe 2 à la présente délibération et relevant de la délibération n° CR 09-11 du 10 février 2011 par l'attribution de 10 subventions d'un montant maximum prévisionnel 722 939 €.

Subordonne le versement de ces subventions en ingénierie à la conclusion avec les bénéficiaires de conventions conformes à la convention-type d'appui en ingénierie approuvée par délibération n° CP 16-300 du 12 juillet 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **722 939 €** disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat-Logement », programme HP 54-004 « Aide au parc privé » (154004), action 15400403 « Aide aux copropriétés en difficulté » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 4 :

Affecte une autorisation de programme de **150 800 €** disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat-Logement », programme HP 54-004 « Aide au parc privé » (154004), action 15400403 « Aide aux copropriétés en difficulté » du budget 2016, en faveur des travaux de réhabilitation des immeubles de la copropriété La Morée à Aulnay-sous-Bois (93600), conformément aux fiches projets n°11007888, n°11007908, n°11007923, n°11007825, n°11007965, n°11007973, n°11007976, n°11007979, n°11008029, initialement approuvées par délibération n° CP 13-018 du 23 janvier 2013, et jointes en annexe 3 à la délibération.

Subordonne le versement de ces subventions pour travaux à la conclusion avec le bénéficiaire de conventions conformes à la convention-type d'aide aux travaux approuvée par délibération n° CP 12-363 du 12 juillet 2012 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Article 5 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution d'une subvention à compter de la date prévisionnelle de démarrage indiquée dans le tableau ci-après, en application de l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogée par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
11007888	5 RUE DES AULNES 93000 AULNAY-SOUS-BOIS	BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER	23/01/2013
11007908	10 RUE DES AULNES 93600 AULNAY-SOUS-BOIS	BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER	23/01/2013
11007923	4 RUE AMBOURGET 93600 AULNAY-SOUS-BOIS	BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER	23/01/2013
11007925	2 RUE AMBOURGET 93600 AULNAY-SOUS BOIS	BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER	23/01/2013
11007965	12 RUE DES AULNES 93600 AULNAY-SOUS-BOIS	BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER	23/01/2013
11007973	7 RUES AULNES 93600 AULNAY-SOUS-BOIS	BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER	23/01/2013
11007976	11 RUE DES AULNES 93600 AULNAY-SOUS-BOIS	BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER	23/01/2013
11007979	13 RUE DES AULNES 93600 AULNAY-SOUS-BOIS	BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER	23/01/2013

11008029	1 RUE DES MIMOSAS 93600 AULNAY-SOUS-BOIS	BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER	23/01/2013
16000117	MISSION DE SUIVI-ANIMATION DU PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COPROPRIETE LE CLOS DES SANSONNETS A EPINAY-SUR-SEINE (93800)	PLAINE COMMUNE	01/04/2014
16000130	PROLONGATION DE LA MISSION DE SUIVI-ANIMATION DE LA COPROPRIETE SISE 60-62 RUE SADI-CARNOT A AUBERVILLIERS (93300) SUITE A LA PROROGATION DU PLAN DE SAUVEGARDE	PLAINE COMMUNE	15/10/2015
16000166	MISSION DE SUIVI-ANIMATION DU PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COPROPRIETE LA BRUYERE A BONDY (93140)	EST ENSEMBLE	01/09/2015
16000178	MISSION DE SUIVI-ANIMATION DU DEUXIEME PLAN DE SAUVEGARDE DES COPROPRIETES QUETIGNY A EPINAY-SUR-SEINE (93800)	PLAINE COMMUNE	02/11/2015
16011280	MISSION DE SUIVI ANIMATION DANS LE CADRE DE L'OPAH-CD DE BOBIGNY (93000)	EST ENSEMBLE	20/11/2014
16015083	AIDE A LA GESTION DE LA COPROPRIETE LA BOETIE 3 A SEVRAN (93270)	AJASSOCIES	30/06/2016
16015496	AIDE AUX PROCEDURES DE RECOUVREMENT D'IMPAYES DE LA COPROPRIETE LA BOETIE 3 A SEVRAN (93270)	EVAM GID	30/06/2016

La Présidente du conseil régional d'lle-de-France

Valérie PECRESSE

12/10/16 14:10:00

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 1

Etat récapitulatif

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-535	Budget	2016

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**54 - Habitat - (Logement)**
Programme	**154004 - Aide au parc privé**
Action	**15400403 - Aide aux copropriétés en difficulté**

Dispositif : N° 00000023 - Habitat Privé CDSR-Parties communes (clôturé)

Dossier	11007888 - 5 RUE DES AULNES 93000 AULNAY-SOUS-BOIS			
Bénéficiaire	R27900 - BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER			
Localisation	AULNAY-SOUS-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 600,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
156 000,00 €	TTC	38,33 %	59 800,00 €	

Dossier	11007908 - 10 RUE DES AULNES 93600 AULNAY-SOUS-BOIS			
Bénéficiaire	R27900 - BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER			
Localisation	AULNAY-SOUS-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	26 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
442 000,00 €	TTC	38,82 %	171 600,00 €	

Dossier	11007923 - 4 RUE AMBOURGET 93600 AULNAY-SOUS-BOIS			
Bénéficiaire	R27900 - BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER			
Localisation	AULNAY-SOUS-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 800,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
299 000,00 €	TTC	39,13 %	117 000,00 €	

Dossier	11007925 - 2 RUE AMBOURGET 93600 AULNAY-SOUS BOIS			
Bénéficiaire	R27900 - BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER			
Localisation	AULNAY-SOUS-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 400,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
221 000,00 €	TTC	37,65 %	83 200,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-535	Budget	2016

Dossier	11007965 - 12 RUE DES AULNES 93600 AULNAY-SOUS-BOIS			
Bénéficiaire	R27900 - BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER			
Localisation	AULNAY-SOUS-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
390 000,00 €	TTC	39,33 %	153 400,00 €	

Dossier	11007973 - 7 RUES AULNES 93600 AULNAY-SOUS-BOIS			
Bénéficiaire	R27900 - BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER			
Localisation	AULNAY-SOUS-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 200,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
117 000,00 €	TTC	37,78 %	44 200,00 €	

Dossier	11007976 - 11 RUE DES AULNES 93600 AULNAY-SOUS-BOIS			
Bénéficiaire	R27900 - BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER			
Localisation	AULNAY-SOUS-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 600,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
143 000,00 €	TTC	40 %	57 200,00 €	

Dossier	11007979 - 13 RUE DES AULNES 93600 AULNAY-SOUS-BOIS			
Bénéficiaire	R27900 - BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER			
Localisation	AULNAY-SOUS-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 400,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
208 000,00 €	TTC	37,5 %	78 000,00 €	

Dossier	11008029 - 1 RUE DES MIMOSAS 93600 AULNAY-SOUS-BOIS			
Bénéficiaire	R27900 - BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER			
Localisation	AULNAY-SOUS-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	33 800,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
455 000,00 €	TTC	39,43 %	179 400,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-535	Budget	2016

Total sur le dispositif N° 00000023 - Habitat Privé CDSR-Parties communes (clôturé)	150 800,00 €

Dispositif : N° 00000740 - CR09-11 Habitat privé : ingénierie

Dossier	16000117 - MISSION DE SUIVI-ANIMATION DU PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COPROPRIETE LE CLOS DES SANSONNETS A EPINAY-SUR-SEINE (93800)			
Bénéficiaire	P0034104 - PLAINE COMMUNE			
Localisation	EPINAY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	283 062,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
566 125,73 €	HT	50 %	283 062,00 €	

Dossier	16000130 - PROLONGATION DE LA MISSION DE SUIVI-ANIMATION DE LA COPROPRIETE SISE 60-62 RUE SADI-CARNOT A AUBERVILLIERS (93300) SUITE A LA PROROGATION DU PLAN DE SAUVEGARDE			
Bénéficiaire	P0034104 - PLAINE COMMUNE			
Localisation	AUBERVILLIERS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	21 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
132 297,00 €	HT	15,87 %	21 000,00 €	

Dossier	16000166 - MISSION DE SUIVI-ANIMATION DU PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COPROPRIETE LA BRUYERE A BONDY (93140)			
Bénéficiaire	P0034126 - EST ENSEMBLE			
Localisation	BONDY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	88 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
705 200,00 €	HT	12,48 %	88 000,00 €	

Dossier	16000178 - MISSION DE SUIVI-ANIMATION DU DEUXIEME PLAN DE SAUVEGARDE DES COPROPRIETES QUETIGNY A EPINAY-SUR-SEINE (93800)			
Bénéficiaire	P0034104 - PLAINE COMMUNE			
Localisation	EPINAY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	129 919,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
259 839,00 €	HT	50 %	129 919,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-535	Budget	2016

Dossier	16011220 - AIDE A LA GESTION DE LA COPROPRIETE LE CLOS DE PACY A SUCY-EN-BRIE (94370)			
Bénéficiaire	R22598 - ORALIA SULLY GESTION			
Localisation	SUCY-EN-BRIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 365,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 550,00 €	TTC	30 %	4 365,00 €	

Dossier	16011280 - MISSION DE SUIVI ANIMATION DANS LE CADRE DE L'OPAH-CD DE BOBIGNY (93000)			
Bénéficiaire	P0034126 - EST ENSEMBLE			
Localisation	BOBIGNY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	116 735,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
389 115,00 €	HT	30 %	116 735,00 €	

Dossier	16015083 - AIDE A LA GESTION DE LA COPROPRIETE LA BOETIE 3 A SEVRAN (93270)			
Bénéficiaire	R31154 - AJASSOCIES			
Localisation	SEVRAN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 702,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
15 676,00 €	HT	29,99 %	4 702,00 €	

Dossier	16015574 - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE AU BENEFICE DE LA COPROPRIETE LES BORDS DU LAC I ET II A COURCOURONNES (91080)			
Bénéficiaire	P0032356 - CTHIMMO			
Localisation	COURCOURONNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 356,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 712,00 €	TTC	50 %	7 356,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-535	Budget	2016

Dossier	16015767 - ETUDE DANS LE CADRE DU PROJET DE RESIDENTIALISATION DE LA COPROPRIETE LE CLOS DES SANSONNETS A EPINAY-SUR-SEINE (93800)			
Bénéficiaire	R21607 - AGENCE DE CERNAY PIERRE DE VILLE			
Localisation	EPINAY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
78 030,00 €	TTC	38,45 %	30 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000740 - CR09-11 Habitat privé : ingénierie	685 139,00 €

Dispositif : N° 00000746 - CR09-11 Habitat privé CDSR - Parties privatives

Dossier	16014852 - TRAVAUX EN PARTIES PRIVATIVES - 3 ALLEE DE LA BOETIE - 93270 SEVRAN			
Bénéficiaire	P0035327 - DELBLOND LINE-ROSE			
Localisation	SEVRAN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 000,00 €	TTC	40 %	2 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000746 - CR09-11 Habitat privé CDSR - Parties privatives	2 000,00 €

Dispositif : N° 00000747 - CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété

Dossier	16009690 - TRAVAUX DE RENOVATION DES PARTIES COMMUNES (DERNIERE PHASE) DE LA COPROPRIETE LES JARDINS DE BEAUSEVRAN A SEVRAN (93270)			
Bénéficiaire	R36514 - EVAM GID			
Localisation	SEVRAN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	94 549,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
280 634,80 €	TTC	33,69 %	94 549,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-535	Budget	2016

Dossier	16014897 - TRAVAUX DE RENOVATION DE LA PLACE EN PIED D'IMMEUBLE DE LA COPROPRIETE CLOS DE PACY A SUCY-EN-BRIE (94370)			
Bénéficiaire	R22598 - ORALIA SULLY GESTION			
Localisation	SUCY-EN-BRIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	263 078,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
722 497,00 €	TTC	36,41 %	263 078,00 €	

Dossier	16015676 - TRAVAUX DE RENOVATION SDC LE CLOS DES SANSONNETS A EPINAY-SUR-SEINE (93800)			
Bénéficiaire	R21607 - AGENCE DE CERNAY PIERRE DE VILLE			
Localisation	EPINAY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 014 937,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
8 059 748,00 €	TTC	25 %	2 014 937,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000747 - CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	2 372 564,00 €

Dispositif : N° 00000748 - Aide aux mesures juridiques et procédures contentieuses

Dossier	16015496 - AIDE AUX PROCEDURES DE RECOUVREMENT D'IMPAYES DE LA COPROPRIETE LA BOETIE 3 A SEVRAN (93270)			
Bénéficiaire	R36514 - EVAM GID			
Localisation	SEVRAN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	37 800,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
75 600,00 €	TTC	50 %	37 800,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000748 - Aide aux mesures juridiques et procédures contentieuses	37 800,00 €

Total sur l'imputation 905 - 54 - 154004 - 15400403	3 248 303,00 €

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2

Fiches projets

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11007888

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 5 RUE DES AULNES 93000 AULNAY-SOUS-BOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Habitat Privé CDSR-Parties communes (clôturé)	156 000,00 €	38,33 %	59 800,00 €
		Montant Total de la subvention	15 600,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER
Adresse administrative : 50 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Monsieur
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35239967900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Habitat Privé CDSR-Parties communes (clôturé)
Rapport Cadre : CR64-05 du 14/12/2005

Objet du projet : réalisation de travaux dans les parties communes de l'immeuble situé 5 rue des Aulnes 93600 Aulnay-sous-Bois au profit de certains copropriétaires-occupants

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il est proposé la réaffectation de la subvention de 15 600 € concernant le dossier n° 11007888 initialement approuvé par délibération n° CP 13-018 du 23 janvier 2013 correspondant au montant de la subvention qui n'a pu être réglé avant la date de caducité pour cause de mécompréhension par l'opérateur des règles budgétaires et comptables effectivement applicables en l'état.

Objectifs :
Nombre de copropriétaires-occupants : 12

Description :

Projet déjà validé par délibération n° CP 10-652 du 14/10/2010 (Labellisation n° 10-652CDSR93600-02)

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Habitat privé CDSR syndicats de copropriété	403 185,00 €
2013	Habitat Privé CDSR-Parties communes	223 775,37 €
2013	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	416 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	123 094,04 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	14 710,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	48 500,00 €
	Montant total	539 679,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11007908

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 10 RUE DES AULNES 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Habitat Privé CDSR-Parties communes (clôturé)	442 000,00 €	38,82 %	171 600,00 €
		Montant Total de la subvention	26 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER
Adresse administrative : 50 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Monsieur
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35239967900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Habitat Privé CDSR-Parties communes (clôturé)
Rapport Cadre : CR64-05 du 14/12/2005

Objet du projet : réalisation de travaux dans les parties communes de l'immeuble situé 10, rue des Aulnes 93600 Aulnay-sous-Bois au profit de certains copropriétaires-occupants

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il est proposé la réaffectation de la subvention de 26 000 € concernant le dossier n° 11007908 initialement approuvé par délibération n° CP 13-018 du 23 janvier 2013 correspondant au montant de la subvention qui n'a pu être réglé avant la date de caducité pour cause de mécompréhension par l'opérateur des règles budgétaires et comptables effectivement applicables en l'état.

Objectifs :
Nombre de copropriétaires-occupants : 33

Description :

Projet déjà validé par délibération n° CP 10-652 du 14/10/2010 (Labellisation n° 10-652CDSR93600-02)

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Habitat privé CDSR syndicats de copropriété	403 185,00 €
2013	Habitat Privé CDSR-Parties communes	223 775,37 €
2013	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	416 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	123 094,04 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	14 710,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	48 500,00 €
	Montant total	539 679,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11007923

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 4 RUE AMBOURGET 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Habitat Privé CDSR-Parties communes (clôturé)	299 000,00 €	39,13 %	117 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 800,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER
Adresse administrative : 50 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Monsieur
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35239967900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Habitat Privé CDSR-Parties communes (clôturé)
Rapport Cadre : CR64-05 du 14/12/2005

Objet du projet : réalisation de travaux dans les parties communes de l'immeuble situé 4, rue Ambourget 93600 Aulnay-sous-Bois au profit de certains copropriétaires-occupants

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il est proposé la réaffectation de la subvention de 20 800 € concernant le dossier n° 11007923 initialement approuvé par délibération n° CP 13-018 du 23 janvier 2013 correspondant au montant de la subvention qui n'a pu être réglé avant la date de caducité pour cause de mécompréhension par l'opérateur des règles budgétaires et comptables effectivement applicables en l'état.

Objectifs :
Nombre de copropriétaires-occupants : 23

Description :

Projet déjà validé par délibération n° CP 10-652 du 14/10/2010 (Labellisation n° 10-652CDSR93600-02)

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Habitat privé CDSR syndicats de copropriété	403 185,00 €
2013	Habitat Privé CDSR-Parties communes	223 775,37 €
2013	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	416 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	123 094,04 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	14 710,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	48 500,00 €
	Montant total	539 679,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11007925

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 2 RUE AMBOURGET 93600 AULNAY-SOUS BOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Habitat Privé CDSR-Parties communes (clôturé)	221 000,00 €	37,65 %	83 200,00 €
		Montant Total de la subvention	10 400,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER
Adresse administrative : 50 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Monsieur
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35239967900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Habitat Privé CDSR-Parties communes (clôturé)
Rapport Cadre : CR64-05 du 14/12/2005

Objet du projet : réalisation de travaux dans les parties communes de l'immeuble situé 2, rue Ambourget 93600 Aulnay-sous-Bois au profit de certains copropriétaires-occupants

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il est proposé la réaffectation de la subvention de 10 400 € concernant le dossier n° 11007925 initialement approuvé par délibération n° CP 13-018 du 23 janvier 2013 correspondant au montant de la subvention qui n'a pu être réglé avant la date de caducité pour cause de mécompréhension par l'opérateur des règles budgétaires et comptables effectivement applicables en l'état.

Objectifs :
Nombre de copropriétaires-occupants : 17

Description :

Projet déjà validé par délibération n° CP 10-652 du 14/10/2010 (Labellisation n° 10-652CDSR93600-02)

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Habitat privé CDSR syndicats de copropriété	403 185,00 €
2013	Habitat Privé CDSR-Parties communes	223 775,37 €
2013	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	416 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	123 094,04 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	14 710,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	48 500,00 €
	Montant total	539 679,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11007965

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 12 RUE DES AULNES 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Habitat Privé CDSR-Parties communes (clôturé)	390 000,00 €	39,33 %	153 400,00 €
		Montant Total de la subvention	13 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER
Adresse administrative : 50 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Monsieur
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35239967900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Habitat Privé CDSR-Parties communes (clôturé)
Rapport Cadre : CR64-05 du 14/12/2005

Objet du projet : réalisation de travaux dans les parties communes de l'immeuble situé 12, rue des Aulnes 93600 Aulnay-sous-Bois au profit de certains copropriétaires-occupants

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il est proposé la réaffectation de la subvention de 13 000 € concernant le dossier n° 11007965 initialement approuvé par délibération n° CP 13-018 du 23 janvier 2013 correspondant au montant de la subvention qui n'a pu être réglé avant la date de caducité pour cause de mécompréhension par l'opérateur des règles budgétaires et comptables effectivement applicables en l'état.

Objectifs :
Nombre de copropriétaires-occupants : 30

Description :

Projet déjà validé par délibération n° CP 10-652 du 14/10/2010 (Labellisation n° 10-652CDSR93600-02)

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Habitat privé CDSR syndicats de copropriété	403 185,00 €
2013	Habitat Privé CDSR-Parties communes	223 775,37 €
2013	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	416 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	123 094,04 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	14 710,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	48 500,00 €
	Montant total	539 679,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11007973

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 7 RUES AULNES 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Habitat Privé CDSR-Parties communes (clôturé)	117 000,00 €	37,78 %	44 200,00 €
		Montant Total de la subvention	5 200,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER
Adresse administrative : 50 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Monsieur
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35239967900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Habitat Privé CDSR-Parties communes (clôturé)
Rapport Cadre : CR64-05 du 14/12/2005

Objet du projet : réalisation de travaux dans les parties communes de l'immeuble situé 7, rue des Aulnes 93600 Aulnay-sous-Bois au profit de certains copropriétaires-occupants

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il est proposé la réaffectation de la subvention de 5 200 € concernant le dossier n° 11007973 initialement approuvé par délibération n° CP 13-018 du 23 janvier 2013 correspondant au montant de la subvention qui n'a pu être réglé avant la date de caducité pour cause de mécompréhension par l'opérateur des règles budgétaires et comptables effectivement applicables en l'état.

Objectifs :
Nombre de copropriétaires-occupants : 9

Description :

Projet déjà validé par délibération n° CP 10-652 du 14/10/2010 (Labellisation n° 10-652CDSR93600-02)

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Habitat privé CDSR syndicats de copropriété	403 185,00 €
2013	Habitat Privé CDSR-Parties communes	223 775,37 €
2013	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	416 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	123 094,04 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	14 710,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	48 500,00 €
	Montant total	539 679,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11007976

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 11 RUE DES AULNES 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Habitat Privé CDSR-Parties communes (clôturé)	143 000,00 €	40,00 %	57 200,00 €
	Montant Total de la subvention		15 600,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER
Adresse administrative : 50 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Monsieur
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35239967900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Habitat Privé CDSR-Parties communes (clôturé)
Rapport Cadre : CR64-05 du 14/12/2005

Objet du projet : réalisation de travaux dans les parties communes de l'immeuble situé 11, rue des Aulnes 93600 Aulnay-sous-Bois au profit de certains copropriétaires-occupants

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il est proposé la réaffectation de la subvention de 15 600 € concernant le dossier n° 11007976 initialement approuvé par délibération n° CP 13-018 du 23 janvier 2013 correspondant au montant de la subvention qui n'a pu être réglé avant la date de caducité pour cause de mécompréhension par l'opérateur des règles budgétaires et comptables effectivement applicables en l'état.

Objectifs :
Nombre de copropriétaires-occupants : 11

Description :

Projet déjà validé par délibération n° CP 10-652 du 14/10/2010 (Labellisation n° 10-652CDSR93600-02)

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Habitat privé CDSR syndicats de copropriété	403 185,00 €
2013	Habitat Privé CDSR-Parties communes	223 775,37 €
2013	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	416 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	123 094,04 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	14 710,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	48 500,00 €
	Montant total	539 679,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11007979

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 13 RUE DES AULNES 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Habitat Privé CDSR-Parties communes (clôturé)	208 000,00 €	37,50 %	78 000,00 €
		Montant Total de la subvention	10 400,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER
Adresse administrative : 50 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Monsieur
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35239967900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Habitat Privé CDSR-Parties communes (clôturé)
Rapport Cadre : CR64-05 du 14/12/2005

Objet du projet : réalisation de travaux dans les parties communes de l'immeuble situé 13, rue des Aulnes 93600 Aulnay-sous-Bois au profit de certains copropriétaires-occupants

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il est proposé la réaffectation de la subvention de 10 400 € concernant le dossier n° 11007979 initialement approuvé par délibération n° CP 13-018 du 23 janvier 2013 correspondant au montant de la subvention qui n'a pu être réglé avant la date de caducité pour cause de mécompréhension par l'opérateur des règles budgétaires et comptables effectivement applicables en l'état.

Objectifs :
Nombre de copropriétaires-occupants : 16

Description :

Projet déjà validé par délibération n° CP 10-652 du 14/10/2010 (Labellisation n° 10-652CDSR93600-02)

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Habitat privé CDSR syndicats de copropriété	403 185,00 €
2013	Habitat Privé CDSR-Parties communes	223 775,37 €
2013	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	416 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	123 094,04 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	14 710,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	48 500,00 €
	Montant total	539 679,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11008029

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 1 RUE DES MIMOSAS 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Habitat Privé CDSR-Parties communes (clôturé)	455 000,00 €	39,43 %	179 400,00 €
		Montant Total de la subvention	33 800,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER
Adresse administrative : 50 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Monsieur
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35239967900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Habitat Privé CDSR-Parties communes (clôturé)
Rapport Cadre : CR64-05 du 14/12/2005

Objet du projet : réalisation de travaux dans les parties communes de l'immeuble situé 1, rue des Mimosas 93600 Aulnay-sous-Bois au profit de certains copropriétaires-occupants

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il est proposé la réaffectation de la subvention de 33 800 € concernant le dossier n° 11008029 initialement approuvé par délibération n° CP 13-018 du 23 janvier 2013 correspondant au montant de la subvention qui n'a pu être réglé avant la date de caducité pour cause de mécompréhension par l'opérateur des règles budgétaires et comptables effectivement applicables en l'état.

Objectifs :
Nombre de copropriétaires-occupants : 35

Description :

Projet déjà validé par délibération n° CP 10-652 du 14/10/2010 (Labellisation n° 10-652CDSR93600-02)

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Habitat privé CDSR syndicats de copropriété	403 185,00 €
2013	Habitat Privé CDSR-Parties communes	223 775,37 €
2013	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	416 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	123 094,04 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	14 710,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	48 500,00 €
	Montant total	539 679,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000117

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISSION DE SUIVI-ANIMATION DU PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COPROPRIETE LE CLOS DES SANSONNETS A EPINAY-SUR-SEINE (93800)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
CR09-11 Habitat privé : ingénierie	566 125,73 €	50,00 %	283 062,00 €
	Montant Total de la subvention		283 062,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-204141-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLAINE COMMUNE
Adresse administrative : 21 AVENUE JULES RIMET
93210 SAINT DENIS
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur le Président

N° SIRET : 20005786700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : CR09-11 Habitat privé : ingénierie
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation des années 2, 3 et 4 de la mission de suivi-animation du plan de sauvegarde de la copropriété Le Clos des Sansonnets à Epinay-sur-Seine (93800).
nombre de lots concernés : 536

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence liée à la nécessaire continuité de la mission de suivi-animation en cours pour mener à bien le redressement de la copropriété Le Clos des Sansonnets à Epinay-sur-Seine. Projet validé par délibération n°14-300 du 18/06/2014 (label n° 14-300 CDSR 93800-01).

Objectifs :
Réalisation des années 2, 3 et 4 (avril 2014-avril 2017) de la mission de suivi-animation du plan de sauvegarde de la copropriété Le Clos des Sansonnets à Epinay-sur-Seine (93800).

Description :
- assister la copropriété dans la gestion et les aspects juridiques,
- accompagner les copropriétaires et les locataires en difficulté et sécuriser leurs parcours,

- favoriser le relogement et veiller aux besoins éventuels de portage,
- assister la copropriété dans la réalisation des travaux,
- favoriser l'insertion urbaine de la copropriété,
- piloter l'opération.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
La subvention régionale au taux de 50 % maximum d'une dépense annuelle éligible plafonnée à 500 € par lot d'habitation (en l'occurrence 536 lots) est fixée à 283 062 € compte-tenu des financements attendus par ailleurs.

Localisation géographique :
- EPINAY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats d'études et prestations de services	677 086,36	100,00%
Total	677 086,36	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention ANAH (sollicitée)	243 434,06	35,95%
Subvention Région (sollicitée)	283 062,00	41,81%
Quote part EPCI	150 590,30	22,24%
Total	677 086,36	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	242 119,50 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	15 960,00 €
2013	Soutien aux télécentres et aux espaces de travail collaboratif	166 226,00 €
2014	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	20 000,00 €
2015	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	122 700,00 €
2015	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	20 000,00 €
2016	Passerelles entreprises	50 000,00 €
2016	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) -	20 000,00 €

	Fonctionnement	
	Montant total	707 005,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000130

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : PROLONGATION DE LA MISSION DE SUIVI-ANIMATION DE LA COPROPRIETE SISE 60-62 RUE SADI-CARNOT A AUBERVILLIERS (93300) SUITE A LA PROROGATION DU PLAN DE SAUVEGARDE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
CR09-11 Habitat privé : ingénierie	132 297,00 €	15,87 %	21 000,00 €
	Montant Total de la subvention		21 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-204141-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLAINE COMMUNE
Adresse administrative : 21 AVENUE JULES RIMET
93210 SAINT DENIS
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur le Président

N° SIRET : 20005786700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : CR09-11 Habitat privé : ingénierie
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : prolongation de la mission de suivi-animation de la copropriété Sadi Carnot à Aubervilliers (93300) suite à la prorogation de 2 ans du plan de sauvegarde .
Nombre de lots d'habitation concernés : 42

Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : urgence liée à la nécessaire continuité entre la mission de suivi-animation en cours et la prorogation de cette mission pour mener à bien le redressement de la copropriété Sadi Carnot à Aubervilliers. Projet validé par délibération n° CP 14-679 du 20/11/2014 (label n°14-679 CDSR 93300-01).

Objectifs :
Prolongation de la mission de suivi-animation de la copropriété Sadi Carnot à Aubervilliers suite à la prorogation de 2 années du plan de sauvegarde de cette copropriété.

Description :

- information et mobilisation des copropriétaires,
- assistance de la copropriété dans la gestion et les aspects juridiques,
- assistance à la réalisation et à la valorisation du programme de travaux,
- amélioration du cadre de vie et pérennisation de l'action publique,
- pilotage, évaluation et suivi du dispositif.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Détail du calcul de la subvention :
La subvention régionale au taux de 50 % maximum d'une dépense annuelle éligible plafonnée à 500 € par lot d'habitation (en l'occurrence 42) est fixée à 21 000 € compte-tenu des financements attendus par ailleurs.

Localisation géographique :
- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats d'études et prestations de services	158 820,00	100,00%
Total	158 820,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention ANAH (sollicitée)	66 149,00	41,65%
Subvention CDC (sollicitée)	39 705,00	25,00%
Subvention Région (sollicitée)	21 000,00	13,22%
Quote part EPCI	31 966,00	20,13%
Total	158 820,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	242 119,50 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	15 960,00 €
2013	Soutien aux télécentres et aux espaces de travail collaboratif	166 226,00 €
2014	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	20 000,00 €
2015	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	122 700,00 €
2015	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	20 000,00 €

2016	Passerelles entreprises	50 000,00 €
2016	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	20 000,00 €
	Montant total	707 005,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000166

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISSION DE SUIVI-ANIMATION DU PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COPROPRIETE LA BRUYERE A BONDY (93140)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
CR09-11 Habitat privé : ingénierie	705 200,00 €	12,48 %	88 000,00 €
	Montant Total de la subvention		88 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-204141-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EST ENSEMBLE
Adresse administrative : 100 AV GASTON ROUSSEL
93230 ROMAINVILLE
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur Gérard COSME, Président

N° SIRET : 20005787500011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : CR09-11 Habitat privé : ingénierie
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation des deux premières années de la mission de suivi-animation du plan de sauvegarde de la copropriété La Bruyère à Bondy (93140).
Nombre de lots d'habitation : 176

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : urgence liée à la nécessaire continuité dans l'accompagnement du redressement de la copropriété La Bruyère à Bondy initié dans la cadre d'un précédent plan de sauvegarde.

Objectifs :
Accompagnement des deux premières années de la mission de suivi-animation du deuxième plan de sauvegarde de la copropriété La Bruyère à Bondy (93140).

Description :
- finaliser les actions du précédent plan de sauvegarde et en particulier le suivi des derniers travaux engagés,

- suivre le fonctionnement et la gestion financière en lien avec l'administrateur judiciaire,
- conduire les actions d'accompagnement social des ménages en difficulté,
- informer, mobiliser, former les occupants,
- accompagner et suivre la requalification durable du bâti,
- préparer la sortie de l'administration provisoire.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
La subvention régionale au taux maximum de 50 % d'une dépense annuelle éligible plafonnée à 500 € par lot d'habitation (en l'occurrence 176) est fixée à 88 000 € compte-tenu des financements attendus par ailleurs.

Localisation géographique :

- BONDY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats d'études et prestations de services	846 240,00	100,00%
Total	846 240,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention ANAH (sollicitée)	314 350,00	37,15%
Subvention CDC (sollicitée)	211 560,00	25,00%
Subvention Région (sollicitée)	88 000,00	10,40%
Quote part EPCI	232 330,00	27,45%
Total	846 240,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	10 012,20 €
2015	Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	14 000,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	6 974,00 €
2015	Etude territoriale du Pacte pour le développement du territoire	20 000,00 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	40 000,00 €
2016	Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	11 000,00 €
2016	Construction et aménagement de médiathèques	36 540,00 €
2016	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	200 000,00 €
2016	Soutien régional aux programmes de développement économique local	30 000,00 €

	ciblés	
	Montant total	368 526,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000178

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISSION DE SUIVI-ANIMATION DU DEUXIEME PLAN DE SAUVEGARDE DES COPROPRIETES QUETIGNY A EPINAY-SUR-SEINE (93800)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
CR09-11 Habitat privé : ingénierie	259 839,00 €	50,00 %	129 919,00 €
	Montant Total de la subvention		129 919,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-204141-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLAINE COMMUNE
Adresse administrative : 21 AVENUE JULES RIMET
93210 SAINT DENIS
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur le Président

N° SIRET : 20005786700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : CR09-11 Habitat privé : ingénierie
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : accompagnement de la mission de suivi-animation de la copropriété Quétigny 1 (5 ans) dans le cadre du deuxième plan de sauvegarde des copropriétés Quétigny et de l'Union à Epinay-sur-Seine (93800).
Nombre de lots d'habitation concernés : 162

Date prévisionnelle de début de projet : 2 novembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : urgence liée à la nécessaire articulation entre la mission de suivi-animation initiale et celle du deuxième plan de sauvegarde pour mener à bien le redressement des copropriétés Quétigny à Epinay-sur-Seine.

Objectifs :
Accompagnement du suivi-animation de la copropriété Quétigny 1 pour une durée de 5 ans, dans le cadre du deuxième plan de sauvegarde des copropriétés Quétigny et de leurs espaces communs à Epinay-sur-Seine (93800).

Description :

- animation, prévention, information,
- rétablissement financier : maîtrise et suivi du budget, lutte contre les impayés, apurement des situations de trésorerie, amélioration de la gouvernance, négociation et suivi des protocoles d'accord avec les fournisseurs,
- assistance et conseils à la copropriété pour la mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux phasé et cohérent intégrant les postes de rénovation énergétique.
- accompagnement social des familles en difficulté allant jusqu'au changement de statut d'occupation,
- sécurisation des circuits de financement des subventions et financements complémentaires.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
La subvention régionale au taux de 50 % maximum d'une dépense annuelle éligible plafonnée à 500 € par lot d'habitation (en l'occurrence 162) est fixée à 129 919, 00 € compte-tenu des financements attendus par ailleurs.

Localisation géographique :
- EPINAY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats d'études et prestations de services	969 270,00	100,00%
Total	969 270,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention ANAH (sollicitée)	403 862,50	41,67%
Subvention CDC (sollicitée)	217 744,07	22,46%
Subvention Région (sollicitée)	129 919,00	13,40%
Quote part EPCI	217 744,43	22,46%
Total	969 270,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	129 919,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	242 119,50 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	15 960,00 €
2013	Soutien aux télécentres et aux espaces de travail collaboratif	166 226,00 €
2014	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	20 000,00 €
2015	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	122 700,00 €
2015	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	20 000,00 €
2016	Passerelles entreprises	50 000,00 €
2016	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	20 000,00 €
	Montant total	707 005,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011280

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISSION DE SUIVI ANIMATION DANS LE CADRE DE L'OPAH-CD DE BOBIGNY (93000)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
CR09-11 Habitat privé : ingénierie	389 115,00 €	30,00 %	116 735,00 €
	Montant Total de la subvention		116 735,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-204141-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EST ENSEMBLE
Adresse administrative : 100 AV GASTON ROUSSEL
93230 ROMAINVILLE
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur Gérard COSME, Président

N° SIRET : 20005787500011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : CR09-11 Habitat privé : ingénierie
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation des 3 dernières de la mission de suivi-animation de l'OPAH-CD de Bobigny (93000) intégrant la copropriété Le Colbert.
Nombre de lots d'habitation concernés : 394

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence liée, à la nécessaire articulation avec les deux premières années de la mission de suivi-animation précédemment accompagnées.

Objectifs :
Réalisation des 3 dernières années (20/11/2014 au 20/11/2017) de la mission de suivi-animation de l'OPAH CD de Bobigny et en particulier de la copropriété Le Colbert.

Projet bénéficiant d'un label accordé par délibération n° CP 14-679 du 20 novembre 2014 (labellisation n° 14-679 CDSR 93000-01).

Description :

- animation, pilotage,
- redressement de la gestion,
- suivi social,
- travaux - financement.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
La subvention régionale annuelle au taux de 50 % maximum dans la limite de 500 € par lot d'habitation (en l'occurrence 160) est fixée à 116 735 € compte-tenu des financements attendus par ailleurs.

Localisation géographique :

- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats d'études et prestations de services	466 938,00	100,00%
Total	466 938,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention ANAH (sollicitée)	186 776,00	40,00%
Subvention Région (sollicitée)	116 735,00	25,00%
Subvention CDC (sollicitée)	70 041,00	15,00%
Quote part EPT	93 386,00	20,00%
Total	466 938,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	10 012,20 €
2015	Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	14 000,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	6 974,00 €
2015	Etude territoriale du Pacte pour le développement du territoire	20 000,00 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	40 000,00 €
2016	Animation et coordination du Pacte pour le développement du territoire	11 000,00 €
2016	Construction et aménagement de médiathèques	36 540,00 €
2016	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	200 000,00 €
2016	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	30 000,00 €
	Montant total	368 526,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011220

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AIDE A LA GESTION DE LA COPROPRIETE LE CLOS DE PACY A SUCY-EN-BRIE (94370)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
CR09-11 Habitat privé : ingénierie	14 550,00 €	30,00 %	4 365,00 €
	Montant Total de la subvention		4 365,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20421-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ORALIA SULLY GESTION
Adresse administrative : 42 BIS QUAI HENRY IV
75004 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame Brigitte CABROLIER, Directrice

Objet : ADMINISTRATEUR DE BIENS

N° SIRET : 32756206200056

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : CR09-11 Habitat privé : ingénierie
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : aide à la gestion de la copropriété Le Clos de Pacy à Sucy-en-Brie (94370).
Nombre de lots d'habitation : 97

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Soutien à l'activité de gestion menée par le syndic de la copropriété Clos de Pacy à Sucy-en-Brie, dans le cadre du projet de redressement de ladite copropriété, au titre du contrat de gestion en cours.

Description :
Mission agréée dans le cadre du programme de requalification de la copropriété Le Clos de Pacy à Sucy-en-Brie et ayant donné lieu à l'accord d'un label n°12-363 CDSR 94270-01 par la commission permanente du 12 juillet 2012.

Détail du calcul de la subvention :
La subvention régionale au taux de 30 % maximum des honoraires correspondants plafonnée à 150 € par lot d'habitation (en l'occurrence 97) s'élève à 4 365 €.

Localisation géographique :
- SUCY-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats d'études et prestations de services	14 550,00	100,00%
Total	14 550,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	4 365,00	30,00%
Quote part	10 185,00	70,00%
Total	14 550,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	183 013,60 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	388 000,00 €
2013	Politique énergie climat	2 062,50 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	9 670,80 €
2016	Aide aux mesures juridiques et procédures contentieuses	19 500,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	8 679,00 €
	Montant total	610 925,90 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015083

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AIDE A LA GESTION DE LA COPROPRIETE LA BOETIE 3 A SEVRAN (93270)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
CR09-11 Habitat privé : ingénierie	15 676,00 €	29,99 %	4 702,00 €
	Montant Total de la subvention		4 702,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20421-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AJASSOCIES
Adresse administrative : 10 ALLEE PIERRE DE COUBERTIN
78000 VERSAILLES
Statut Juridique : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Juan URBANO, GESTIONNAIRE DE COPROPRIETE

Objet : ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

N° SIRET : 42371917800018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : CR09-11 Habitat privé : ingénierie
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : Aide à la gestion de la copropriété La Boétie 3 à Sevran (93270).
Nombre de lots d'habitation : 110

Date prévisionnelle de début de projet : 30 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence liée au démarrage de la mission du syndic désigné en assemblée générale.

Objectifs :
Soutien à l'activité de gestion menée par le syndic de la copropriété La Boétie 3 à Sevran dans le cadre du mandat en cours.

Description :
Mission agréée dans le cadre du programme de requalification de la copropriété La Boétie 3 approuvé par délibération n°CP n°12-783 du 21 novembre 2012 (labellisation n°12-783 CDSR 93270-01).

Détail du calcul de la subvention :
La subvention régionale au taux de 30 % maximum des honoraires correspondants plafonnée à 150 € par lot d'habitation (en l'occurrence 110) s'élève à 4 702 €.

Localisation géographique :
- SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats d'études et prestations de services	15 676,00	100,00%
Total	15 676,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	4 702,00	29,99%
Quote part	10 974,00	70,01%
Total	15 676,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	263 004,76 €
2013	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	425 762,70 €
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	600 901,00 €
2014	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	5 441 941,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	2 055 717,00 €
2015	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	120 888,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	234 900,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	4 631 705,00 €
	Montant total	13 774 819,46 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015574

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE AU BENEFICE DE LA COPROPRIETE LES BORDS DU LAC I ET II A COURCOURONNES (91080)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
CR09-11 Habitat privé : ingénierie	14 712,00 €	50,00 %	7 356,00 €
	Montant Total de la subvention		7 356,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20421-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CTHIMMO
Adresse administrative : 5 RUE MONTESPAN
91000 EVRY
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur Thomas THIOUNN, GERANT

Objet : NC

N° SIRET : 53877878800017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : CR09-11 Habitat privé : ingénierie
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : Réalisation d'une mission de maîtrise d'oeuvre au bénéfice de la copropriété Les Bords du lac I et II sise 1 à 7 rue des Bords du lac à Courcouronnes (91080).
Nombre de lots d'habitation: 98

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Contribuer au redressement de la copropriété dégradée concernée.

Description :
Mission de maîtrise d'oeuvre:
- diagnostic amiante avant travaux
- coordination sécurité et protection de la santé en lien avec les travaux de ravalement ITE et VMC

- APS, APD, DCE, Marché

Mission agréée dans le cadre du programme de requalification de la copropriété Les Bords du lac I et II à Courcouronnes. Label CDSR voté par la commission permanente du 16 novembre 2016.

Détail du calcul de la subvention :
La subvention régionale au taux de 50% maximum d'une dépense annuelle éligible plafonnée à 500 € par lot d'habitation (en l'occurrence 98 lots) est fixée à 7 356 €.

Localisation géographique :
- COURCOURONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats d'études et prestations de services	14 712,00	100,00%
Total	14 712,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention ANAH (sollicitée)	6 130,00	41,67%
Subvention Région (sollicitée)	7 356,00	50,00%
Quote part	1 226,00	8,33%
Total	14 712,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	5 100,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	3 600,00 €
	Montant total	8 700,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015767

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ETUDE DANS LE CADRE DU PROJET DE RESIDENTIALISATION DE LA COPROPRIETE LE CLOS DES SANSONNETS A EPINAY-SUR-SEINE (93800)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
CR09-11 Habitat privé : ingénierie	78 030,00 €	38,45 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20421-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGENCE DE CERNAY PIERRE DE VILLE
Adresse administrative : 37 RUE DE STALINGRAD
95120 ERMONT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant :

Objet : ADMINISTRATEUR DE BIENS

N° SIRET : 72820524600024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : CR09-11 Habitat privé : ingénierie
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation d'une étude en vue de la mise en oeuvre du projet de résidentialisation de la copropriété Le Clos des Sansonnets à Epinay-sur-Seine (93800).
Nombre de lots concernés : 536

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Accompagner la copropriété Le Clos des Sansonnets à Epinay-sur-Seine dans la réalisation d'une étude destinée à l'élaboration d'un dossier de consultation des entreprises dans le cadre de son projet de résidentialisation.

Description :
La mission a pour aboutissement la réalisation d'un DCE portant sur :

- la mise en place d'un projet de résidentialisation,
- l'amélioration des réseaux,
- l'aménagement pérenne des espaces extérieurs rassemblant les espaces verts, les passages piétons, les emplacements d'ordures ménagères et leur collecte, les aires de stationnements et les circulations automobiles.

L'élaboration du DCE découlera d'une étude préalable déclinée en deux temps :
- une phase de diagnostic dégageant les premières orientations,
- une phase de conception formalisant des propositions.

Cette étude sera ponctuée, de temps de concertation avec les habitants et les différents acteurs concernés (le syndic, la commission espace extérieur, la ville d'Epinay, Plaine Commune, les acteurs de la mise en place du plan de sauvegarde et du projet de NPNRU La Source-Les Presles).

Détail du calcul de la subvention :
La subvention régionale au taux de 50 % maximum d'une dépense annuelle éligible plafonnée à 500 € par lot d'habitation (en l'occurrence 536) est fixée à 30 000 € compte-tenu des financements attendus par ailleurs.

Localisation géographique :
- EPINAY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats d'études et prestations de services	78 030,00	100,00%
Total	78 030,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	30 000,00	38,45%
Subvention Plaine Commune (sollicitée)	20 000,00	25,63%
Quote-part copropriété	28 030,00	35,92%
Total	78 030,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	2 691,00 €
2014	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	684 099,67 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	129 063,36 €
2016	Aide aux mesures juridiques et procédures contentieuses	12 200,00 €

2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	89 604,00 €
	Montant total	917 658,03 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014852

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX EN PARTIES PRIVATIVES - 3 ALLEE DE LA BOETIE - 93270 SEVRAN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
CR09-11 Habitat privé CDSR - Parties privatives	5 000,00 €	40,00 %	2 000,00 €
	Montant Total de la subvention		2 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DELBLOND LINE-ROSE
Adresse administrative : 3 ALLEE DE LA BOETIE
93270 SEVRAN
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET :

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : CR09-11 Habitat privé CDSR - Parties privatives
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : Réalisation de travaux de remise aux normes des installations électriques en parties privatives (Délibération n° CR 09-11 du 10 février 2011).
Projet validé par délibération CP n°12-783 du 21 novembre 2012 (labellisation n°12-783 CDSR 93270-01).

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Accompagner le redressement de la copropriété "La Boétie 3". Projet validé par vote en CP n°12-783 du 21 novembre 2012 (labellisation n°12-783 CDSR 93270-01)

Description :
Travaux de mise aux normes des installations électriques en partie privative.

Localisation géographique :
- SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels, équipements et travaux	5 000,00	100,00%
Total	5 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	2 000,00	40,00%
Quote part	3 000,00	60,00%
Total	5 000,00	100,00%

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16009690

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX DE RENOVATION DES PARTIES COMMUNES (DERNIERE PHASE) DE LA COPROPRIETE LES JARDINS DE BEAUSEVRAN A SEVRAN (93270)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	280 634,80 €	33,69 %	94 549,00 €
	Montant Total de la subvention		94 549,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EVAM GID
Adresse administrative : 17 RUE JEAN CHARCOT
93600 AULNAY-SOUS-BOIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Juan URBANO, GESTIONNAIRE DE COPROPRIETE

Objet : ADMINISTRATEUR DE BIENS

N° SIRET : 39072049800034

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : Réalisation des travaux de rénovation (dernière phase) de la copropriété Les Jardins de Beausevran à Sevran (67 lots d'habitation)

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Terminer les travaux de réhabilitation de la copropriété Les Jardins de Beausevran conformément au projet déjà validé par délibération n°CP 14-195 du 10 avril 2014 (labellisation n°14-195CDSR93270-01).

Description :
Programme de travaux concernant la réfection des réseaux (plomberie, colonnes EF/EC, antennes paraboliques, installations électriques des parkings, etc.).

Détail du calcul de la subvention :
La subvention régionale au taux de 50% maximum dans la limite de 10 000 € par lot d'habitation (en l'occurrence 67 lots) est fixée à 94 549 € compte tenu des financements attendus par ailleurs.

Localisation géographique :
- SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats d'études et prestations de services	18 793,00	6,70%
Achats de matériels, équipements et travaux	261 841,80	93,30%
Total	280 634,80	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention ANAH (sollicitée)	77 565,70	27,64%
Subvention Région (sollicitée)	94 549,00	33,69%
Subvention Commune (sollicitée)	13 005,81	4,63%
Quote part	95 514,29	34,04%
Total	280 634,80	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	224 363,86 €
2013	Habitat Privé CDSR-Parties communes	101 412,70 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	19 553,78 €
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	11 232,00 €
2014	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	741 360,83 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	567 887,97 €
2015	Aide aux mesures juridiques et procédures contentieuses	3 700,00 €
2015	Politique énergie climat	200 000,00 €
2016	Aide aux mesures juridiques et procédures contentieuses	5 888,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	11 356,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	386 589,00 €
	Montant total	2 273 344,14 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014897

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA PLACE EN PIED D'IMMEUBLE DE LA COPROPRIETE CLOS DE PACY A SUCY-EN-BRIE (94370)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	722 497,00 €	36,41 %	263 078,00 €
	Montant Total de la subvention		263 078,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ORALIA SULLY GESTION
Adresse administrative : 42 BIS QUAI HENRY IV
75004 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame Brigitte CABROLIER, Directrice

Objet : ADMINISTRATEUR DE BIENS

N° SIRET : 32756206200056

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : Réalisation des travaux de rénovation de la place en pied d'immeuble de la copropriété Clos de Pacy à Sucy-en-Brie.
Nombre de lots d'habitation: 97

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Poursuivre les travaux de réhabilitation de la copropriété Clos de Pacy conformément au projet déjà validé par délibération n°CP 12-363 du 12 juillet 2012 (labellisation n°12-363 CDSR 94270-01).

Description :
Reprise structure et aménagement de la placette en bordure de la copropriété

Détail du calcul de la subvention :
La subvention régionale au taux de 50% maximum dans la limite de 10 000 € par lot d'habitation (en l'occurrence 97 lots) est fixée à 263 078 € compte tenu des financements attendus par ailleurs.

Localisation géographique :
- SUCY-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats d'études et prestations de services	53 919,50	7,46%
Achats de matériels, équipements et travaux	668 577,50	92,54%
Total	722 497,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	263 078,00	36,41%
Quote part	459 419,00	63,59%
Total	722 497,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	183 013,60 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	388 000,00 €
2013	Politique énergie climat	2 062,50 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	9 670,80 €
2016	Aide aux mesures juridiques et procédures contentieuses	19 500,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	8 679,00 €
	Montant total	610 925,90 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015676

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRAVAUX DE RENOVATION SDC LE CLOS DES SANSONNETS A EPINAY-SUR-SEINE (93800)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	8 059 748,00 €	25,00 %	2 014 937,00 €
	Montant Total de la subvention		2 014 937,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGENCE DE CERNAY PIERRE DE VILLE
Adresse administrative : 37 RUE DE STALINGRAD
95120 ERMONT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant :

Objet : ADMINISTRATEUR DE BIENS

N° SIRET : 72820524600024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : Réalisation de la phase 2 du projet de rénovation de la copropriété Le Clos des Sansonnets sise, 1 allée Carpeaux, 1-2 allée Rodin, 2-8 allée Rude, 14-20 rue Henri Wallon à Epinay-sur-Seine (93800).
Nombre de lots d'habitation : 536

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Travaux de réhabilitation intégrant des postes visant à l'amélioration des performances thermiques et énergétiques des équipements et des parties communes de la copropriété Le Clos des Sansonnets à Epinay-sur-Seine (93800).

Description :
Programme de travaux comprenant :
- ravalement thermique,
- amélioration du système de ventilation,
- remplacement des menuiseries extérieures,
- honoraires d'architectes, SPS et bureau de contrôle.

Projet bénéficiant d'un label accordé par délibération n° CP 14-300 du 18 juin 2014 (label n° 14-300 CDSR 93800-01)

Détail du calcul de la subvention :
Modalités de calcul de la subvention :
4 000 € X 536 lots = 2 144 000 €
Calcul du plafond de 25 % de la base subventionnable :
8 059 748 / 4 = 2 014 937 €
Montant de la subvention régionale : 2 014 937 €

Localisation géographique :
- EPINAY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matériels, équipements et travaux	8 059 748,00	100,00%
Total	8 059 748,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention ANAH (sollicitée)	4 029 874,00	50,00%
Subvention Région (sollicitée)	2 014 937,00	25,00%
Subvention Habiter Mieux (sollicitée)	564 182,30	7,00%
Subvention FIQ sollicitée)	805 974,80	10,00%
Quote-part copropriété	644 779,90	8,00%
Total	8 059 748,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	2 691,00 €
2014	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	684 099,67 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	129 063,36 €
2016	Aide aux mesures juridiques et procédures contentieuses	12 200,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	89 604,00 €
	Montant total	917 658,03 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015496

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AIDE AUX PROCEDURES DE RECOUVREMENT D'IMPAYES DE LA COPROPRIETE LA BOETIE 3 A SEVRAN (93270)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux mesures juridiques et procédures contentieuses	75 600,00 €	50,00 %	37 800,00 €
	Montant Total de la subvention		37 800,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20421-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EVAM GID
Adresse administrative : 17 RUE JEAN CHARCOT
93600 AULNAY-SOUS-BOIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Juan URBANO, GESTIONNAIRE DE COPROPRIETE

Objet : ADMINISTRATEUR DE BIENS

N° SIRET : 39072049800034

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux mesures juridiques et procédures contentieuses
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : Mise en œuvre de procédures de recouvrement d'impayés relatives au plan de sauvegarde de la copropriété La Boétie 3 sise 3, allée de la Boétie à Sevran (93270).
Nombre de lots d'habitation: 110

Date prévisionnelle de début de projet : 30 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'accompagnement en urgence des procédures est tributaire du calendrier judiciaire imposé par les tribunaux (renvois, référés, etc.).

Objectifs :
Accompagner le redressement de la copropriété La Boétie 3 actuellement en plan de sauvegarde.

Description :

Mise en œuvre de procédures de recouvrement d'impayés (relances, mises en demeure, significations, etc.).

Projet déjà validé par délibération n° CP12-783 du 21 novembre 2012 (labellisation n° 12-783 CDSR 93270-01).

Détail du calcul de la subvention :
La subvention régionale au taux de 50% maximum d'une dépense annuelle éligible plafonnée à 1 500 € par lot d'habitation (en l'occurrence 110 lots) est fixée à 37 800 €.

Localisation géographique :
- SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats d'études et prestations de services	75 600,00	100,00%
Total	75 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	37 800,00	50,00%
Quote part	37 800,00	50,00%
Total	75 600,00	100,00%

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	224 363,86 €
2013	Habitat Privé CDSR-Parties communes	101 412,70 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	19 553,78 €
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	11 232,00 €
2014	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	741 360,83 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	567 887,97 €
2015	Aide aux mesures juridiques et procédures contentieuses	3 700,00 €
2015	Politique énergie climat	200 000,00 €
2016	Aide aux mesures juridiques et procédures contentieuses	5 888,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	11 356,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé CDSR - Syndicats de copropriété	386 589,00 €
	Montant total	2 273 344,14 €

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 3

Propositions de réaffectations

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11007888

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 5 RUE DES AULNES 93600 AULNAY-SOUS-BOIS – REAFFECTATION DE LA SUBVENTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Habitat Privé CDSR	156 000,00 €	38,33 %	59 800,00 €
	Montant Total de la subvention		15 600,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER
Adresse administrative : 50 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Monsieur
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35239967900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Habitat Privé CDSR-Parties communes
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de travaux dans les parties communes de l'immeuble situé 5 rue des Aulnes 93600 Aulnay-sous-Bois (copropriété La Morée) au profit de certains copropriétaires-occupants

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il est proposé la réaffectation de la subvention de 15 600 € concernant le dossier n° 11007888 initialement approuvé par délibération n° CP 13-018 du 23 janvier 2013 correspondant au montant de la subvention qui n'a pu être réglé avant la date de caducité pour cause de dysfonctionnements internes aux services régionaux.

Objectifs :
Nombre de copropriétaires-occupants : 12

Description :
Projet déjà validé par délibération n° CP 10-652 du 14/10/2010 (Labellisation n° 10-652CDSR93600-02)

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Habitat privé CDSR syndicats de copropriété	403 185,00 €
2013	Habitat Privé CDSR-Parties communes	165 837,37 €
2013	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	416 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	123 094,04 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	14 710,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	48 500,00 €
	Montant total	481 741,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11007908

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 10 RUE DES AULNES 93600 AULNAY-SOUS-BOIS – REAFFECTATION DE LA SUBVENTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Habitat Privé CDSR	442 000,00 €	38,82 %	171 600,00 €
	Montant Total de la subvention		26 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER
Adresse administrative : 50 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Monsieur
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35239967900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Habitat Privé CDSR- Parties communes
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de travaux dans les parties communes de l'immeuble situé 10, rue des Aulnes 93600 Aulnay-sous-Bois (copropriété La Morée) au profit de certains copropriétaires-occupants

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il est proposé la réaffectation de la subvention de 26 000 € concernant le dossier n° 11007908 initialement approuvé par délibération n° CP 13-018 du 23 janvier 2013 correspondant au montant de la subvention qui n'a pu être réglé avant la date de caducité pour cause de dysfonctionnements internes aux services régionaux.

Objectifs :
Nombre de copropriétaires-occupants : 33

Description :
Projet déjà validé par délibération n° CP 10-652 du 14/10/2010 (Labellisation n° 10-652CDSR93600-02)

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Habitat privé CDSR syndicats de copropriété	403 185,00 €
2013	Habitat Privé CDSR-Parties communes	165 837,37 €
2013	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	416 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	123 094,04 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	14 710,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	48 500,00 €
	Montant total	481 741,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11007923

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 4 RUE AMBOURGET 93600 AULNAY-SOUS-BOIS – REAFFECTATION DE LA SUBVENTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Habitat Privé CDSR	299 000,00 €	39,13 %	117 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 800,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER
Adresse administrative : 50 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Monsieur
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35239967900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Habitat Privé CDSR- Parties communes
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de travaux dans les parties communes de l'immeuble situé 4, rue Ambourget 93600 Aulnay-sous-Bois (copropriété La Morée) au profit de certains copropriétaires-occupants

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il est proposé la réaffectation de la subvention de 20 800 € concernant le dossier n° 11007923 initialement approuvé par délibération n° CP 13-018 du 23 janvier 2013 correspondant au montant de la subvention qui n'a pu être réglé avant la date de caducité pour cause de dysfonctionnements internes aux services régionaux.

Objectifs :
Nombre de copropriétaires-occupants : 23

Description :
Projet déjà validé par délibération n° CP 10-652 du 14/10/2010 (Labellisation n° 10-652CDSR93600-02)

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Habitat privé CDSR syndicats de copropriété	403 185,00 €
2013	Habitat Privé CDSR-Parties communes	165 837,37 €
2013	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	416 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	123 094,04 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	14 710,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	48 500,00 €
	Montant total	481 741,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11007925

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 2 RUE AMBOURGET 93600 AULNAY-SOUS BOIS – REAFFECTATION DE LA SUBVENTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Habitat Privé CDSR	221 000,00 €	37,65 %	83 200,00 €
	Montant Total de la subvention		10 400,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER
Adresse administrative : 50 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Monsieur
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35239967900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Habitat Privé CDSR- Parties communes
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de travaux dans les parties communes de l'immeuble situé 2, rue Ambourget 93600 Aulnay-sous-Bois (copropriété La Morée) au profit de certains copropriétaires-occupants

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il est proposé la réaffectation de la subvention de 10 400 € concernant le dossier n° 11007925 initialement approuvé par délibération n° CP 13-018 du 23 janvier 2013 correspondant au montant de la subvention qui n'a pu être réglé avant la date de caducité pour cause de dysfonctionnements internes aux services régionaux.

Objectifs :
Nombre de copropriétaires-occupants : 17

Description :
Projet déjà validé par délibération n° CP 10-652 du 14/10/2010 (Labellisation n° 10-652CDSR93600-02)

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Habitat privé CDSR syndicats de copropriété	403 185,00 €
2013	Habitat Privé CDSR-Parties communes	165 837,37 €
2013	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	416 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	123 094,04 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	14 710,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	48 500,00 €
	Montant total	481 741,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11007965

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 12 RUE DES AULNES 93600 AULNAY-SOUS-BOIS – REAFFECTATION DE LA SUBVENTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Habitat Privé CDSR	390 000,00 €	39,33 %	153 400,00 €
	Montant Total de la subvention		13 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER
Adresse administrative : 50 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Monsieur
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35239967900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Habitat Privé CDSR- Parties communes
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de travaux dans les parties communes de l'immeuble situé 12, rue des Aulnes 93600 Aulnay-sous-Bois (copropriété La Morée) au profit de certains copropriétaires-occupants

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il est proposé la réaffectation de la subvention de 13 000 € concernant le dossier n° 11007965 initialement approuvé par délibération n° CP 13-018 du 23 janvier 2013 correspondant au montant de la subvention qui n'a pu être réglé avant la date de caducité pour cause de dysfonctionnements internes aux services régionaux.

Objectifs :
Nombre de copropriétaires-occupants : 30

Description :
Projet déjà validé par délibération n° CP 10-652 du 14/10/2010 (Labellisation n° 10-652CDSR93600-02)

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Habitat privé CDSR syndicats de copropriété	403 185,00 €
2013	Habitat Privé CDSR-Parties communes	165 837,37 €
2013	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	416 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	123 094,04 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	14 710,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	48 500,00 €
	Montant total	481 741,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11007973

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 7 RUE DES AULNES 93600 AULNAY-SOUS-BOIS – REAFFECTATION DE LA SUBVENTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Habitat Privé CDSR	117 000,00 €	37,78 %	44 200,00 €
	Montant Total de la subvention		5 200,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER
Adresse administrative : 50 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Monsieur
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35239967900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Habitat Privé CDSR- Parties communes
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de travaux dans les parties communes de l'immeuble situé 7, rue des Aulnes 93600 Aulnay-sous-Bois (copropriété La Morée) au profit de certains copropriétaires-occupants

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il est proposé la réaffectation de la subvention de 5 200 € concernant le dossier n° 11007973 initialement approuvé par délibération n° CP 13-018 du 23 janvier 2013 correspondant au montant de la subvention qui n'a pu être réglé avant la date de caducité pour cause de dysfonctionnements internes aux services régionaux.

Objectifs :
Nombre de copropriétaires-occupants : 9

Description :
Projet déjà validé par délibération n° CP 10-652 du 14/10/2010 (Labellisation n° 10-652CDSR93600-02)

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Habitat privé CDSR syndicats de copropriété	403 185,00 €
2013	Habitat Privé CDSR-Parties communes	165 837,37 €
2013	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	416 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	123 094,04 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	14 710,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	48 500,00 €
	Montant total	481 741,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11007976

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 11 RUE DES AULNES 93600 AULNAY-SOUS-BOIS – REAFFECTATION DE LA SUBVENTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Habitat Privé CDSR	143 000,00 €	40,00 %	57 200,00 €
	Montant Total de la subvention		15 600,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER
Adresse administrative : 50 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Monsieur
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35239967900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Habitat Privé CDSR- Parties communes
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de travaux dans les parties communes de l'immeuble situé 11, rue des Aulnes 93600 Aulnay-sous-Bois (copropriété La Morée) au profit de certains copropriétaires-occupants

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il est proposé la réaffectation de la subvention de 15 600 € concernant le dossier n° 11007976 initialement approuvé par délibération n° CP 13-018 du 23 janvier 2013 correspondant au montant de la subvention qui n'a pu être réglé avant la date de caducité pour cause de dysfonctionnements internes aux services régionaux.

Objectifs :
Nombre de copropriétaires-occupants : 11

Description :
Projet déjà validé par délibération n° CP 10-652 du 14/10/2010 (Labellisation n° 10-652CDSR93600-02)

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Habitat privé CDSR syndicats de copropriété	403 185,00 €
2013	Habitat Privé CDSR-Parties communes	165 837,37 €
2013	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	416 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	123 094,04 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	14 710,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	48 500,00 €
	Montant total	481 741,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11007979

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 13 RUE DES AULNES 93600 AULNAY-SOUS-BOIS – REAFFECTATION DE LA SUBVENTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Habitat Privé CDSR	208 000,00 €	37,50 %	78 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 400,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER
Adresse administrative : 50 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Monsieur
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35239967900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Habitat Privé CDSR- Parties communes
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de travaux dans les parties communes de l'immeuble situé 13, rue des Aulnes 93600 Aulnay-sous-Bois (copropriété La Morée) au profit de certains copropriétaires-occupants

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il est proposé la réaffectation de la subvention de 10 400 € concernant le dossier n° 11007979 initialement approuvé par délibération n° CP 13-018 du 23 janvier 2013 correspondant au montant de la subvention qui n'a pu être réglé avant la date de caducité pour cause de dysfonctionnements internes aux services régionaux.

Objectifs :
Nombre de copropriétaires-occupants : 16

Description :
Projet déjà validé par délibération n° CP 10-652 du 14/10/2010 (Labellisation n° 10-652CDSR93600-02)

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Habitat privé CDSR syndicats de copropriété	403 185,00 €
2013	Habitat Privé CDSR-Parties communes	165 837,37 €
2013	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	416 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	123 094,04 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	14 710,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	48 500,00 €
	Montant total	481 741,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11008029

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SDC 1 RUE DES MIMOSAS 93600 AULNAY-SOUS-BOIS – REAFFECTATION DE LA SUBVENTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Habitat Privé CDSR	455 000,00 €	39,43 %	179 400,00 €
	Montant Total de la subvention		33 800,00 €

Imputation budgétaire : 905-54-20422-154004-300
15400403- Aide aux copropriétés en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BLERIOT PHILIPPE HENRI ROGER
Adresse administrative : 50 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Monsieur
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 35239967900021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Habitat Privé CDSR- Parties communes
Rapport Cadre : CR09-11 du 10/02/2011

Objet du projet : réalisation de travaux dans les parties communes de l'immeuble situé 1, rue des Mimosas 93600 Aulnay-sous-Bois (copropriété La Morée) au profit de certains copropriétaires-occupants

Date prévisionnelle de début de projet : 23 janvier 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il est proposé la réaffectation de la subvention de 33 800 € concernant le dossier n° 11008029 initialement approuvé par délibération n° CP 13-018 du 23 janvier 2013 correspondant au montant de la subvention qui n'a pu être réglé avant la date de caducité pour cause de dysfonctionnements internes aux services régionaux.

Objectifs :
Nombre de copropriétaires-occupants : 35

Description :
Projet déjà validé par délibération n° CP 10-652 du 14/10/2010 (Labellisation n° 10-652CDSR93600-02)

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Habitat privé CDSR syndicats de copropriété	403 185,00 €
2013	Habitat Privé CDSR-Parties communes	165 837,37 €
2013	Habitat Privé OAHSR/CDSR-Parties communes	416 000,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc privé	123 094,04 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	14 710,00 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	48 500,00 €
	Montant total	481 741,41 €

CONSEIL REGIONAL DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 25/11/2016
- Date de réception en préfecture: 25/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-539

DU 16 NOVEMBRE 2016

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS PACT
Première affectation pour 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU La délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente,

VU La délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France,

VU La délibération n° CR 88-11 du 29/09/2011 relative à l'action régionale en faveur du logement des jeunes, des étudiants et des apprentis,

VU La délibération n° CR 40-14 du 19 juin 2014, portant adaptation de certains dispositifs de l'action régionale en faveur du logement, et notamment son article 4,

VU La délibération n° CR 92-15 du 18/12/2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente,

VU La délibération n° CR 01-16 du 21/01/2016 relative à la prorogation du règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France,

VU La délibération n° CR 08-16 du 18/01/2016 relative à l'action régionale pour l'emploi,

VU La délibération n° CP 14-557 du 17 octobre 2014 portant attribution de subventions en faveur des associations PACT et approbation de conventions pour 2014-2015,

VU La délibération n° CP 15-543 du 8 octobre 2015 relative à l'aide en faveur des associations PACT pour 2015

VU Les conventions signées avec les associations PACT pour 2014-2015,

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016,

VU Le rapport CP 16-539 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France,

VU L'avis de la commission des finances,

VU L'avis émis par la commission du logement et de la politique de la ville

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer au titre du dispositif en faveur des associations PACT, au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 93 225 €.

Affecte une autorisation d'engagement de **93 225,00 €** disponible sur le chapitre 935 « Aménagement des territoires », sous fonction 54 « Habitat-Logement » programme HP 54-006 (154006) « Autres actions logement », action 15400601 « Divers organismes de logement », du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Complément de subvention au titre de 2015 :

- SOLIHA Paris-Hauts-de-Seine-Val d'Oise (code 657) : 38 400 €
- SOLIHA Seine-et-Marne (code 657) : 10 800 €
- SOLIHA Yvelines (code 657) : 14 775 €
- SOLIHA Essonne (code 657) : 7 875 €
- SOLIHA Est Parisien (code 657) : 21 375 €

Article 2 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions visées à l'article 1 à compter du 1er janvier 2015 par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogée par délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016.

La Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France

Valérie PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	DGS-2016-539	Budget	2016

Chapitre	**935 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**54 - Habitat - (Logement)**
Programme	**154006 - Autres actions logement**
Action	**15400601 - Divers organismes de logement**

Dispositif : N° 00000031 - Aide aux associations PACT

Dossier	16015940 - SOLIHA PARIS-HAUT DE SEINE-VAL D'OISE		
Bénéficiaire	R7900 - SOLIHA PARIS HAUTS DE SEINE VAL D'OISE		
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	38 400,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		38 400,00 €	

Dossier	16015942 - SOLIHA SEINE-ET-MARNE		
Bénéficiaire	R8176 - SOLIHA SEINE-ET-MARNE		
Localisation	SEINE ET MARNE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	10 800,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		10 800,00 €	

Dossier	16015943 - SOLIHA YVELINES		
Bénéficiaire	R7984 - SOLIHA YVELINES		
Localisation	YVELINES		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	14 775,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		14 775,00 €	

Dossier	16015944 - SOLIHA ESSONNE		
Bénéficiaire	R10312 - SOLIHA ESSONNE		
Localisation	ESSONNE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	7 875,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		7 875,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	DGS-2016-539	Budget	2016

Dossier	16015945 - SOLIHA EST PARISIEN		
Bénéficiaire	R7683 - SOLIHA EST PARISIEN		
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	21 375,00 €	Code nature	6574
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
		21 375,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000031 - Aide aux associations PACT	93 225,00 €

Total sur l'imputation 935 - 54 - 154006 - 15400601	93 225,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015940

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOLIHA PARIS-HAUT DE SEINE-VAL D'OISE

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	38 400,00 €

Imputation budgétaire : 935-54-6574-154006-300
15400601- Divers organismes de logement

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOLIHA PARIS HAUTS DE SEINE VAL D'OISE
Adresse administrative : 29 RUE TRONCHET
75008 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Philippe DE NIJS, Président

Date de publication au JO : 15 juin 1952

N° SIRET : 78433713100014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux associations PACT
Rapport Cadre : CR40-14 du 19/06/2014

Objet du projet : mise en état d'habitabilité, la réhabilitation, l'équipement, le développement, la création d'une offre nouvelle de logements, notamment destinés aux personnes ou familles modestes ou défavorisées, par l'acquisition pris à bail et/ou gestion, pour soi-même ou pour le compte de tiers

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le financement régional porte sur l'activité annuelle de l'association et donne lieu à régularisation au vu de l'activité constatée de l'année N+1

Description :
Nombre de dossiers supplémentaires pris en compte :
44 x 75 €
255 x 150 €

Subvention complémentaire proposée de 38 400 €, déduction faite de 7 dossiers à 450 € non réalisés.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS
- HAUTS DE SEINE
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux associations PACT	266 850,00 €
2013	Intermédiation locative - Aide à la gestion	22 400,00 €
2013	Intermédiation locative - Aide à la prospection	27 000,00 €
2013	Plan régional énergies- sensibilisation	18 750,00 €
2014	Aide aux associations PACT	362 040,00 €
2014	Intermédiation locative - Aide à la gestion	800,00 €
2014	Plan régional énergies- sensibilisation	18 750,00 €
2015	Adaptation à la dépendance de logements (clôturé)	1 479,00 €
2015	Aide aux associations PACT	264 600,00 €
2015	Plan régional énergies- sensibilisation	70 000,00 €
2016	Plan régional énergies- sensibilisation	74 880,00 €
	Montant total	1 127 549,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015942

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOLIHA SEINE-ET-MARNE

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	10 800,00 €

Imputation budgétaire : 935-54-6574-154006-300
15400601- Divers organismes de logement

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOLIHA SEINE-ET-MARNE
Adresse administrative : 649 AVENUE DE BIR-HAKEIM
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Pierre HAZARD, Président

Date de publication au JO : 13 septembre 1993

N° SIRET : 78497182200050

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux associations PACT
Rapport Cadre : CR40-14 du 19/06/2014

Objet du projet : mise en état d'habitabilité, la réhabilitation, l'équipement, le développement, la création d'une offre nouvelle de logements, notamment destinés aux personnes ou familles modestes ou défavorisées, par l'acquisition pris à bail et/ou gestion, pour soi-même ou pour le compte de tiers

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le financement régional porte sur l'activité annuelle de l'association et donne lieu à régularisation au vu de l'activité constatée de l'année N+1

Description :
Nombre de dossiers supplémentaires pris en compte :
10 x 75 €
73 x 150 €

Subvention complémentaire proposée de 10 800 €, déduction faite de 2 dossiers à 450 € non réalisés.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux associations PACT	76 875,00 €
2013	Plan régional énergies- sensibilisation	40 000,00 €
2014	Aide aux associations PACT	96 615,00 €
2014	Plan régional énergies- sensibilisation	40 000,00 €
2015	Aide aux associations PACT	75 300,00 €
2015	Plan régional énergies- sensibilisation	40 000,00 €
2016	Plan régional énergies- sensibilisation	28 080,00 €
	Montant total	396 870,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015943

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOLIHA YVELINES

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	14 775,00 €

Imputation budgétaire : 935-54-6574-154006-300
15400601- Divers organismes de logement

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOLIHA YVELINES
Adresse administrative : 3 RUE PORTE DE BUC
78000 VERSAILLES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Henri JANNET, Président

Date de publication au JO : 9 juillet 1982

N° SIRET : 32738937500053

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux associations PACT
Rapport Cadre : CR40-14 du 19/06/2014

Objet du projet : mise en état d'habitabilité, la réhabilitation, l'équipement, le développement, la création d'une offre nouvelle de logements, notamment destinés aux personnes ou familles modestes ou défavorisées, par l'acquisition pris à bail et/ou gestion, pour soi-même ou pour le compte de tiers

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le financement régional porte sur l'activité annuelle de l'association et donne lieu à régularisation au vu de l'activité constatée de l'année N+1

Description :
Nombre de dossiers supplémentaires pris en compte :
15 x 75 €
85 x 150 €
2 x 450 €

Subvention complémentaire proposée de 14 775 €.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux associations PACT	111 525,00 €
2013	Intermédiation locative - Aide à la gestion	20 800,00 €
2013	Intermédiation locative - Aide à la prospection	26 000,00 €
2014	Aide aux associations PACT	111 900,00 €
2014	Intermédiation locative - Aide à la gestion	800,00 €
2015	Aide aux associations PACT	86 700,00 €
2015	Intermédiation locative - Aide à la gestion	800,00 €
	Montant total	358 525,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015944

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOLIHA ESSONNE

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	7 875,00 €

Imputation budgétaire : 935-54-6574-154006-300
15400601- Divers organismes de logement

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOLIHA ESSONNE
Adresse administrative : 1 BOULEVARD DE L'ECOUTE S'IL PLEUT
91000 EVRY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Pierre SCHAEFER, Président

Date de publication au JO : 20 mai 1967

N° SIRET : 30235367700065

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux associations PACT
Rapport Cadre : CR40-14 du 19/06/2014

Objet du projet : mise en état d'habitabilité, la réhabilitation, l'équipement, le développement, la création d'une offre nouvelle de logements, notamment destinés aux personnes ou familles modestes ou défavorisées, par l'acquisition pris à bail et/ou gestion, pour soi-même ou pour le compte de tiers

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le financement régional porte sur l'activité annuelle de l'association et donne lieu à régularisation au vu de l'activité constatée de l'année N+1

Description :
Nombre de dossiers supplémentaires pris en compte :
9 x75 €
51 x 150 €

Subvention complémentaire proposée de 7 875 €, déduction faite d'un dossier à 450 € non réalisé.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux associations PACT	66 600,00 €
2013	Intermédiation locative - Aide à la prospection	18 000,00 €
2014	Aide aux associations PACT	69 450,00 €
2015	Aide aux associations PACT	45 075,00 €
	Montant total	199 125,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015945

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOLIHA EST PARISIEN

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	21 375,00 €

Imputation budgétaire : 935-54-6574-154006-300
15400601- Divers organismes de logement

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOLIHA EST PARISIEN
Adresse administrative : 54 AVENUE DU PRESIDENT WILSON
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Bruno COGNAT, Président

Date de publication au JO : 2 janvier 2014

N° SIRET : 78556672000047

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux associations PACT
Rapport Cadre : CR40-14 du 19/06/2014

Objet du projet : mise en état d'habitabilité, la réhabilitation, l'équipement, le développement, la création d'une offre nouvelle de logements, notamment destinés aux personnes ou familles modestes ou défavorisées, par l'acquisition pris à bail et/ou gestion, pour soi-même ou pour le compte de tiers

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le financement régional porte sur l'activité annuelle de l'association et donne lieu à régularisation au vu de l'activité constatée de l'année N+1

Description :
Nombre de dossiers pris en compte :
25 x75 €
124 x150 €
2 x 450 €

Subvention complémentaire proposée de 21 375 €.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux associations PACT	125 925,00 €
2013	Intermédiation locative - Aide à la gestion	21 600,00 €
2013	Intermédiation locative - Aide à la prospection	27 000,00 €
2013	Lutte contre le saturnisme-Partie Commune	2 498,58 €
2013	Plan régional énergies- sensibilisation	39 920,00 €
2014	Aide aux associations PACT	149 955,00 €
2014	Intermédiation locative - Aide à la gestion	7 200,00 €
2014	Plan régional énergies- sensibilisation	39 920,00 €
2015	Adaptation à la dépendance de logements	6 575,00 €
2015	Aide aux associations PACT	129 900,00 €
2015	Lutte contre le saturnisme-Partie Commune	10 316,92 €
2015	Plan régional énergies- sensibilisation	39 920,00 €
2016	Plan régional énergies- sensibilisation	37 440,00 €
	Montant total	644 745,50 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 16/11/2016
- Date de réception en préfecture: 16/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-551

DU 16 NOVEMBRE 2016

BOUCLIER DE SECURITE
SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES POLICES MUNICIPALES
FONDS REGIONAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT EN PORTIQUES DE SECURITE
AFFECTATIONS 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le code de la sécurité intérieure et notamment son article L.511-4 ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 relative à la mise en place du bouclier de sécurité en Ile-de-France ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU La délibération n° CP 16-132 du 18 mai 2016 relative à la mise en œuvre du bouclier de sécurité, et adoptant le règlement d'intervention régional « Soutien à l'équipement des polices municipales » ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les franciliens ;

VU Le rapport CP 16-551 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France ;.

VU L'avis émis par la commission des finances ;

VU L'avis émis par la commission de la sécurité.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Modifie la rédaction de l'aliéna 4 « Dépenses éligibles » du règlement d'intervention régional « Soutien à l'équipement des polices municipales » adopté par délibération n° CP 16-132 du 18 mai 2016 comme suit :

Dépenses éligibles

Les dépenses subventionnables comprennent l'achat de véhicules et d'équipements conformes aux normes techniques arrêtées par le ministère de l'Intérieur (art. L.511-4 du code de la sécurité intérieure), notamment :

- gilets pare-balles
- bâtons de défense
- terminaux portatifs de radiocommunication
- caméras-piétons

- véhicules
- véhicules avec caméras embarquées
- caméras embarquées

A titre exceptionnel, pourront être prises en compte les dépenses de construction, reconstruction ou rénovation des services ou locaux de police municipale, dès lors que ces travaux apparaissent urgents et nécessaires au renforcement de la sécurité des agents concernés.

Les dépenses éligibles sont constituées des seuls travaux, à l'exception de toute autre (acquisitions foncières et immobilières, études, AMO…).

Article 2 :

Adopte les conventions-types relatives aux dispositifs « Soutien à l'équipement des polices municipales » et « Fonds régional d'aide à l'équipement en portiques de sécurité », jointes en annexe 1.

Article 3 :

Décide de participer, au titre du dispositif « Soutien à l'équipement des polices municipales », au financement des projets d'équipement détaillés en annexe 3 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 185 247,93 €, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2.

Subordonne le versement des subventions à la signature, avec les collectivités territoirales bénéficiaires, de conventions conformes à la convention type précitée, et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de 185 247,93 € disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires » du code fonctionnel 57 « Sécurité » du programme HP 57-001 (157001) « Bouclier de sécurité », code action 15700104 « Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie », du budget 2016.

Article 4 :

Décide de participer, au titre du dispositif « Fonds régional d'aide à l'équipement en portiques de sécurité », au financement du projet détaillé en annexe 3 à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 2 799 €, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2.

Subordonne le versement de la subvention à la signature, avec la collectivité territoriale bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention type précitée, et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de 2 799 € disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires » du code fonctionnel 57 « Sécurité » du programme HP 57-001 (157001) « Bouclier de sécurité », code action 15700105 « Fond régional d'aide à l'équipement en portiques de sécurité », du budget 2016.

Article 5 :

Autorise, par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 adoptant le règlement budgétaire et financier, prorogée par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions suivantes à compter des dates indiquées :

Numéro de dossier	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
Soutien à l'équipement des polices municipales			
16011603	SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE	COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE	01/06/2016
16011823	SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE LISSES	COMMUNE DE LISSES	01/09/2016
16012957	SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE DOMONT	COMMUNE DE DOMONT	01/09/2016
16013308	SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE VILLEJUIF	COMMUNE DE VILLEJUIF	11/07/2016
16013785	SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE CHARENTON-LE-PONT	COMMUNE DE CHARENTON LE PONT	14/09/2016
16014400	SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE SOISY-SUR-SEINE	COMMUNE DE SOISY SUR SEINE	01/09/2016
16014859	SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE VINCENNES	COMMUNE DE VINCENNES	01/09/2016
16014902	SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE COUPVRAY	COMMUNE DE COUPVRAY	01/08/2016
16015204	SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE LA GARENNE-COLOMBES	COMMUNE DE LA GARENNE COLOMBES	01/08/2016
16015264	SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DU BLANC-MESNIL	COMMUNE DU BLANC MESNIL	01/10/2016
16015278	SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE D'AVON	COMMUNE D'AVON	01/08/2016
16015332	SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE COLOMBES	COMMUNE DE COLOMBES	01/11/2016
16016086	SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE D'AULNAY-SOUS-BOIS	COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS	01/11/2016
16016092	SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE D'ETAMPES	COMMUNE D'ETAMPES	15/09/2016
Fond régional d'aide à l'équipement en portiques de sécurité			

04/11/2016

16015899	91 - COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES	COMMUNE DE CORBEIL ESSONNES	16/09/2016

Article 6 :

Décide que le projet d'équipement de la police municipale de Viry-Châtillon, tel qu'adopté par délibération n° CP 16-496 du 12 octobre 2016, bénéficie à titre exceptionnel d'un taux d'intervention de 80 % de l'assiette des dépenses retenues par la dite délibération, compte tenu de la situation sécuritaire particulièrement dégradée de la commune.

Subordonne le versement de la subvention à la signature, avec la commune de Viry-Châtillon, d'une convention intégrant ce taux d'intervention, et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

La Présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

04/11/2016

ANNEXE 1 : CONVENTIONS-TYPES

Soutien régional à l'équipement des polices municipales

CONVENTION-TYPE

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° du ,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé :
dont le statut juridique est :
N° SIRET :
Code APE :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant Madame ou Monsieur
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Soutien à l'équipement des polices municipales » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CP16-132 du 18 mai 2016 et modifié par la délibération CP 16-551 du 16 novembre 2016.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, et des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° du , la Région Île-de-France a décidé de soutenir [BENEFICIAIRE] pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : soutien à l'équipement de la police municipale de [COMMUNE].

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

S'agissant de l'équipement de protection et d'intervention, le bénéficiaire s'engage en particulier au strict respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur, ainsi qu'à la jurisprudence en découlant. Tout équipement se révélant non conforme après l'attribution de la subvention régionale pourra être déduit de l'assiette des dépenses éligibles au moment du versement du solde de la subvention. Aucune subvention régionale ne peut être versée à un équipement non agréé.

Le bénéficiaire s'engage par ailleurs à renforcer la présence policière aux abords des établissements d'enseignement de compétence régionale (lycées, CFA, centres de formations sanitaires et sociales), quand ces établissements existent sur le territoire municipal ou intercommunal, et à transmettre annuellement aux services régionaux le relevé des patrouilles réalisées aux abords de ces lieux.

S'agissant des investissements immobiliers, le bénéficiaire s'engage à maintenir pendant une durée de 10 ans l'affectation des biens subventionnés à l'usage exclusif de l'activité subventionnée, à savoir les missions de police municipale.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRE(S) OU ALTERNANT(S)

Le bénéficiaire s'engage à recruter X stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit cette ou ces offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2.1 : VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus dans les 3 mois, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie.

Toutefois, les paiements à effectuer ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 30 % de la subvention et le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Le cumul des avances et des acomptes ne peut dépasser 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée, ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche.

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonnée à la production d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement. Le versement du solde est également subordonné à la production de 1 justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à partir de la date d'attribution de la subvention ou la date indiquée dans la fiche projet si celle-ci est antérieure à la date d'attribution.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire.

Sa validité s'étend jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention en cas d'une utilisation des équipements non conforme au cadre législatif et réglementaire en vigueur, et notamment à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 (n°78-17)

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° du .

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La présidente
du conseil régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire
COMMUNE
Madame ou Monsieur X, Maire

Fonds régional d'aide à l'équipement en portiques de sécurité

CONVENTION-TYPE

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° du ,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé :
dont le statut juridique est :
N° SIRET :
Code APE :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant Madame ou Monsieur
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Fond régional d'aide à l'équipement en portiques de sécurité » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CP16-132 du 18 mai 2016.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, et des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° du , la Région Île-de-France a décidé de soutenir [BENEFICIAIRE] pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : équipement en portiques de sécurité (référence dossier n°X).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à X % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à X €, soit un montant maximum de subvention de X €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

Le bénéficiaire s'engage en particulier au strict respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur dans l'utilisation de cet équipement.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRE(S) OU ALTERNANT(S)

Le bénéficiaire s'engage à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit cette ou ces offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.
Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1 : VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus dans les 3 mois, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie.

Toutefois, les paiements à effectuer ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 30 % de la subvention et le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Le cumul des avances et des acomptes ne peut dépasser 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée, ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche.

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonnée à la production d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement. Le versement du solde est également subordonné à la production de 1 justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2 (versement du solde) dans le délai de 4 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à partir de la date d'attribution de la subvention ou la date indiquée dans la fiche projet si celle-ci est antérieure à la date d'attribution.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire.

Sa validité s'étend jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention en cas d'une utilisation des équipements non conforme au cadre législatif et réglementaire en vigueur.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° du .

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La présidente
du conseil régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire
COMMUNE
Madame ou Monsieur X, Maire

ANNEXE 2 : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-551	Budget	2016

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**57 - Sécurité**
Programme	**157001 - Bouclier de sécurité**
Action	**15700104 - Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie**

Dispositif : N° 00000949 - Soutien à l'équipement des polices municipales

Dossier	16011603 - SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE			
Bénéficiaire	R801 - COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE			
Localisation	MONTEREAU-FAULT-YONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 313,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
51 044,91 €	HT	30 %	15 313,00 €	

Dossier	16011771 - SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE D'HERBLAY			
Bénéficiaire	R136 - COMMUNE D'HERBLAY			
Localisation	HERBLAY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 440,90 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
21 469,87 €	HT	30 %	6 440,90 €	

Dossier	16011823 - SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE LISSES			
Bénéficiaire	R1149 - COMMUNE DE LISSES			
Localisation	LISSES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 093,38 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 644,60 €	HT	30 %	1 093,38 €	

Dossier	16012957 - SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE DOMONT			
Bénéficiaire	R103 - COMMUNE DE DOMONT			
Localisation	DOMONT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 253,50 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 845,84 €	HT	30 %	6 253,50 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-551	Budget	2016

Dossier	16012961 - SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE VILLEPINTE			
Bénéficiaire	R1269 - COMMUNE DE VILLEPINTE			
Localisation	VILLEPINTE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 091,65 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
16 972,17 €	HT	30 %	5 091,65 €	

Dossier	16013308 - SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE VILLEJUIF			
Bénéficiaire	R30 - COMMUNE DE VILLEJUIF			
Localisation	VILLEJUIF			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 570,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
28 567,29 €	HT	30 %	8 570,00 €	

Dossier	16013785 - SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE CHARENTON-LE-PONT			
Bénéficiaire	R13 - COMMUNE DE CHARENTON LE PONT			
Localisation	CHARENTON-LE-PONT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 296,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 319,81 €	HT	30 %	1 296,00 €	

Dossier	16014400 - SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE SOISY-SUR-SEINE			
Bénéficiaire	R1214 - COMMUNE DE SOISY SUR SEINE			
Localisation	SOISY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 638,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
18 794,67 €	HT	30 %	5 638,00 €	

Dossier	16014853 - SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE MENNECY			
Bénéficiaire	R1158 - COMMUNE DE MENNECY			
Localisation	MENNECY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	12 423,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
41 410,82 €	HT	30 %	12 423,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-551	Budget	2016

Dossier	16014859 - SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE VINCENNES			
Bénéficiaire	R36 - COMMUNE DE VINCENNES			
Localisation	VINCENNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 665,50 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
22 218,33 €	HT	30 %	6 665,50 €	

Dossier	16014902 - SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE COUPVRAY			
Bénéficiaire	R350 - COMMUNE DE COUPVRAY			
Localisation	COUPVRAY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 550,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 166,67 €	HT	30 %	1 550,00 €	

Dossier	16015204 - SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE LA GARENNE-COLOMBES			
Bénéficiaire	R1024 - COMMUNE DE LA GARENNE COLOMBES			
Localisation	LA GARENNE-COLOMBES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 760,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 532,81 €	HT	30 %	3 760,00 €	

Dossier	16015264 - SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DU BLANC-MESNIL			
Bénéficiaire	R1243 - COMMUNE DU BLANC MESNIL			
Localisation	LE BLANC-MESNIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 703,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
135 678,33 €	HT	30 %	40 703,00 €	

Dossier	16015278 - SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE D'AVON			
Bénéficiaire	R246 - COMMUNE D'AVON			
Localisation	AVON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	150,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
500,00 €	HT	30 %	150,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-551	Budget	2016

Dossier	16015332 - SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE COLOMBES			
Bénéficiaire	R1020 - COMMUNE DE COLOMBES			
Localisation	COLOMBES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 710,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
16 315,47 €	HT	35 %	5 710,00 €	

Dossier	16016086 - SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE D'AULNAY-SOUS-BOIS			
Bénéficiaire	R1241 - COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS			
Localisation	AULNAY-SOUS-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	61 269,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
175 056,57 €	HT	35 %	61 269,00 €	

Dossier	16016092 - SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE D'ETAMPES			
Bénéficiaire	R1112 - COMMUNE D'ETAMPES			
Localisation	ETAMPES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 321,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
11 070,00 €	HT	30 %	3 321,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000949 - Soutien à l'équipement des polices municipales	185 247,93 €

Total sur l'imputation 905 - 57 - 157001 - 15700104	185 247,93 €

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**57 - Sécurité**
Programme	**157001 - Bouclier de sécurité**
Action	**15700105 - Fonds régional d'aide à l'équipement en portiques de sécurité**

Dispositif : N° 00000948 - Fond régional d'aide à l'équipement en portiques de sécurité

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-551	Budget	2016

Dossier	16015899 - 91 - COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES				
Bénéficiaire	R1096 - COMMUNE DE CORBEIL ESSONNES				
Localisation	CORBEIL-ESSONNES				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	2 799,00 €			Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 330,00 €	HT	30 %		2 799,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000948 - Fond régional d'aide à l'équipement en portiques de sécurité	2 799,00 €

Total sur l'imputation 905 - 57 - 157001 - 15700105	2 799,00 €

ANNEXE 3 : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015899

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : 91 - COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fond régional d'aide à l'équipement en portiques de sécurité	9 330,00 €	30,00 %	2 799,00 €
	Montant Total de la subvention		2 799,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700105- Fonds régional d'aide à l'équipement en portiques de sécurité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CORBEIL ESSONNES
Adresse administrative : 2 PLACE GALIGNANI
91100 CORBEIL ESSONNES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Pierre BECHTER, Maire

N° SIRET : 21910174800016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fond régional d'aide à l'équipement en portiques de sécurité
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : Acquisition de 2 portiques de sécurité.

Date prévisionnelle de début de projet : 16 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Disposer de 2 portiques mobiles pour permettre leur installation ponctuelle sur différents sites de la ville, notamment à l'entrée des établissements culturels et des installations sportives lors de grands rassemblement, ainsi que pour les établissements scolaires à la demande de leur direction.

Description :
La détection d'objets métalliques s'effectue de manière immédiate au passage des personnes à travers cet équipement. Elle permet une réactivité des agents mandatés en charge du filtrage à l'entrée des sites afin de traiter prioritairement les alarmes déclenchées, et de compléter l'inspection par un scanner manuel.

Cet équipement offre l'avantage de peu ralentir l'entrée du public et donc d'éviter l'accumulation des personnes à l'extérieur des établissements, sur la voie publique, conformément aux préconisation du plan Vigipirate - Alerte attentat.
Cet équipement est complémentaire de l'inspection visuelle des sacs prévue par le code de la sécurité intérieure.

Moyens mis en œuvre :
2 portiques de marque Garrett (PD6500i) à 4500€ HT l'unité, soit 9000€ HT.
2 scanners manuels de même marque à 165€ HT l'unité, soit 330€ HT.
Livraison à la police municipale pour 80€ HT.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public scolarisé ou participant à un événement sportif ou culturel sur le territoire de la commune de Corbeil-Essonnes.

Détail du calcul de la subvention :
Les frais de livraison (80€) ne constituant pas une dépense éligible, la subvention régionale s'applique sur une assiette de dépenses de 9330€.

Localisation géographique :
- CORBEIL-ESSONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat portiques mobiles	9 000,00	95,64%
Achat scanners manuels	330,00	3,51%
Livraison matériels	80,00	0,85%
Total	9 410,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	2 823,00	30,00%
Autofinancement commune	6 587,00	70,00%
Total	9 410,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 799,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	46 590,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	400 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	2 285 755,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	46 590,00 €
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	31 574,98 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	5 415,00 €
	Montant total	701 468,98 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011603

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des polices municipales	51 044,91 €	30,00 %	15 313,00 €
	Montant Total de la subvention		15 313,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700104- Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE
Adresse administrative : 54 RUE JEAN JAURES
77875 MONTEREAU
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Yves JEGO, Député-maire

N° SIRET : 21770305700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement des polices municipales
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : soutien à l'équipement de la police municipale de Montereau-Fault-Yonne

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Renforcer les moyens d'intervention des agents de la police municipale.
Ce projet d'achat d'équipements modernes et performants pour la police municipale de Montereau-Fault-Yonne poursuit un double objectif :
1. Protection physique des agents,
2. Sécurisation et lien avec les administrés.

Description :

Afin d'améliorer la sécurité des administrés et des agents de la police municipale, la ville souhaite procéder à l'achat des équipements suivants :
- 1 véhicule avec caméra mobile et 3 caméras embarquées
- 3 caméras piétons
- 5 gilets pare-balles classe IV
- 5 bâtons télescopiques de défense.

Moyens mis en œuvre :
La réalisation de ces opérations d'investissement s'inscrit dans le cadre et conformément au diagnostic de sécurité commandité par le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Portée par la commune, elle concerne ainsi tous les membres et partenaires du CLSPD.

Intérêt régional :
Contribuer à assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la commune de Montereau-Fault-Yonne.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
La population résidante ou de passage à Montereau.

Détail du calcul de la subvention :
Sont retranchés de l'assiette des dépenses éligibles les frais d'immatriculation civile, de carte grise et de transport du véhicule (pour un montant total de 614,73 euros HT).

Localisation géographique :
- MONTEREAU-FAULT-YONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
1 véhicule d'intervention (modèle Peugeot 508)	27 043,96	52,35%
Aménagement du véhicule et accessoires (dont caméras embarqués et enregistreur vidéo 4 canaux)	12 396,00	24,00%
3 caméras piétons et leurs options (dispositif de fixation par harnais, kit caméra déportée avec support serre-nuque, support véhicule, chargeurs bloc secteur et véhicule, etc.)	2 783,00	5,39%
5 gilets pare-balles classe 4	9 300,00	18,00%
5 bâtons télescopiques	136,68	0,26%
Total	51 659,64	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Autofinancement commune de Montereau-Fault-Yonne	36 162,64	70,00%
Subvention Région Ile-de-France	15 497,00	30,00%
Total	51 659,64	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	15 313,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux manifestations culturelles	5 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	40 090,00 €
2013	Soutien à la prévention	3 000,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	5 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	40 090,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	5 000,00 €
2015	Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés	15 000,00 €
2015	Jardins solidaires en Ile de France	1 190,00 €
2015	Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés	7 442,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	10 458,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	20 400,00 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	7 750,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	100 000,00 €
2016	Chantier école	53 827,00 €
	Montant total	314 247,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011771

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE D'HERBLAY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des polices municipales	21 469,87 €	30,00 %	6 440,90 €
		Montant Total de la subvention	6 440,90 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700104- Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'HERBLAY
Adresse administrative : 43 RUE DU GENERAL DE GAULLE
95220 HERBLAY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Patrick BARBE, Maire

N° SIRET : 21950306700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement des polices municipales
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La convention de coordination de la police municipale d'Herblay et des forces de sécurité de l'Etat, ainsi que le diagnostic local de sécurité, définissent les besoins et les priorités en matière de sécurité, de prévention de la délinquance et de lutte contre les actes de violence, de toxicomanie ou d'alcoolisme sur le territoire étendu d'Herblay. L'objectif et donc la mission prioritaire est l'ilotage dans les différents quartiers d'Herblay. Pour assurer une meilleure présence et réaliser les missions décrites dans la convention, il convient d'équiper la police municipale d'un véhicule adapté aux missions de patrouille, de surveillance et d'interpellation, et la munir de caméras piétons.

Description :
Pour assurer un meilleur contrôle et une meilleure patrouille d'une ville étendue telle que Herblay, il convient d'acquérir un véhicule sérigraphié de type Renault Kangoo et cinq caméras piétons.
Les caméras visent à permettre aux policiers municipaux de filmer et enregistrer en cas de nécessité leurs interventions.

Le véhicule s'inscrit dans un projet de renouvellement. La police municipale est actuellement équipée de 3 véhicules, dont l'un est destiné aux ASVP pour assurer les contrôles routiers et verbaliser les contrevenants au code de la route (stationnement). Les deux véhicules utilisés par les policiers municipaux sont une Dacia Duster et une Renault Mégane. Cette dernière n'est plus adaptée à l'évolution des missions de la police municipale, qui est amenée à faire des interpellations nocturnes et des transferts pour les gardes à vue désormais centralisées au commissariat de Cergy.

Moyens mis en œuvre :
L'acquisition du véhicule de type Renault Kangoo est estimée à 23 046,00 € TTC, soit 19 244,63 € HT tout compris.
Les 5 caméras-piétons avec GPS sont estimées à 2 955,60 €, soit 2 463,00 € HT.

Intérêt régional :
Contribuer à assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la commune d'Herblay.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
La population résidante ou itinérante à Herblay.

Détail du calcul de la subvention :
Les frais de carte grise, redevance d'envoi et taxe de gestion (237,76 euros HT) sont déduits de l'assiette des dépenses éligibles, qui s'établit dès lors à 21 469,87 euros HT.

Localisation géographique :
- HERBLAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Caméras piétons	2 463,00	11,35%
Véhicule (modèle Renault Kangoo) sérigraphié et pré-équipé	19 244,63	88,65%
Total	21 707,63	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Commune d'Herblay	11 417,80	52,60%
Subvention Département (sollicitée)	3 848,93	17,73%
Subvention Région (sollicitée)	6 440,90	29,67%
Total	21 707,63	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	6 440,90 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011823

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE LISSES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des polices municipales	3 644,60 €	30,00 %	1 093,38 €
	Montant Total de la subvention		1 093,38 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700104- Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LISSES
Adresse administrative : 2 RUE THIROUIN
91090 LISSES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Thierry LAFON, Maire

N° SIRET : 21910340500011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement des polices municipales
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Le renforcement de l'équipement de la police municipale vise deux objectifs :
- Protection des agents au cours des interventions, dans le cadre de la police de proximité et lors des constats des infractions ;
- Utilisation des caméras-piétons dans un but préventif, obligeant également les agents à avoir un comportement exemplaire.

Description :
Le projet consiste en l'acquisition de 3 gilets pare-balles et de 5 caméras piétons.

Intérêt régional :

Contribuer à assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la commune de Lisses.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Population résidante ou de passage à Lisses.

Localisation géographique :
- LISSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
3 gilets pare-balles	1 182,00	32,43%
5 caméras-piétons	2 462,60	67,57%
Total	3 644,60	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Autofinancement commune de Lisses	2 551,22	70,00%
Subvention Région (sollicitée)	1 093,38	30,00%
Total	3 644,60	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	1 093,38 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	25 000,00 €
2015	Contrat régional territorial	513 873,45 €
	Montant total	538 873,45 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012957

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE DOMONT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des polices municipales	20 845,84 €	30,00 %	6 253,50 €
	Montant Total de la subvention		6 253,50 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700104- Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DOMONT
Adresse administrative : 47 RUE DE LA MAIRIE
95330 DOMONT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire

N° SIRET : 21950199600017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement des polices municipales
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : soutien à l'équipement de la police municipale de Domont

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Conformément à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2015-2017 du CISPD, fondement à l'élaboration d'une nouvelle convention de coordination entre la gendarmerie nationale et la police municipale de Domont, cette dernière doit augmenter ses effectifs et ses capacités à assurer ses missions de sécurité publique.
Le présent projet consiste en l'acquisition d'un véhicule et de deux caméras piétons.

Description :
La police municipale de Domont est dotée aujourd'hui de 5 VTT et de 2 véhicules, dont l'un acquis en 2004. C'est ce véhicule qui doit être remplacé compte tenu de son état de vétusté.

Il s'agit en outre d'équiper les deux brigades de terrain de la police municipale en caméras piétons.

Moyens mis en œuvre :
La police municipale se compose de 9 policiers municipaux et 5 agents de surveillance de la voie publique (ASVP).
Le poste de police municipale est installé dans les anciens locaux de la gendarmerie, acquis et rénovés en 2012, qui accueille également le CSU, la commune de Domont ayant fait le choix d'un équipement en vidéoprotection.

Intérêt régional :
Contribuer à assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la commune de Domont, particulièrement exposé compte tenu de sa situation sur des axes de communication très fréquentés (proximité des grands pôles d'activité de Roissy, Cergy-Pontoise et Paris).
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Population résidante ou de passage à Domont.

Détail du calcul de la subvention :
Sont déduites de l'assiette éligible les dépenses suivantes, relatives au véhicule : les frais de convoyage, la prestation d'immatriculation civile et les frais de carte grise pour taxe parafiscale et additionnelle, soit un total de 611,72 euros HT. Le taux de subvention régionale de 30% s'applique donc à la seule base éligible, réduite à 20845,84 euros HT.

Localisation géographique :
- DOMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Véhicule type Peugeot 308 SW	19 506,76	90,91%
Equipement véhicule radio mobile	842,00	3,92%
2 caméras-piétons types XTRAC WP60	1 108,80	5,17%
Total	21 457,56	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Autofinancement commune de Domont	15 204,06	70,86%
Région Ile-de-France	6 253,50	29,14%
Total	21 457,56	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 253,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16012961

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE VILLEPINTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des polices municipales	16 972,17 €	30,00 %	5 091,65 €
	Montant Total de la subvention		5 091,65 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700104- Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEPINTE
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
93420 VILLEPINTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Martine VALLETON, Maire

N° SIRET : 21930078700013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement des polices municipales
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : soutien à l'équipement de la police municipale de Villepinte

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Acquisition d'un véhicule pour les services de police municipale de Villepinte.

Description :
La police municipale de Villepinte est aujourd'hui dotée de 3 véhicules de police, 2 scooters et 4 VTT, pour une équipe composée de 17 policiers.
La montée en puissance de ce service d'ici à 2018, inscrite à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2015-2018, verra une utilisation accrue des véhicules, et nécessite d'étoffer la flotte disponible.

Moyens mis en œuvre :
D'ici à 2018, l'équipe de police municipale sera étoffée afin d'atteindre un effectif de 24 personnels. Le

fonctionnement sera modifié afin de créer 2 brigades, les missions pouvant dès lors être exercées sur une amplitude horaire plus importante (de 7h00 à 2h00, 7 jours sur 7).

Intérêt régional :
Contribuer à assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la commune de Villepinte, marquée notamment par une délinquance de passage (desserte par 3 gares, Parc des Expositions) ciblée sur la prédation.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Population résidante ou de passage à Villepinte.

Détail du calcul de la subvention :
Sont déduites de l'assiette éligible les dépenses suivantes : prestation d'immatriculation civile, frais de carte grise pour taxe parafiscale et additionnelle, soit un total de 592,27 euros HT. La subvention proposée porte ainsi sur une base subventionnable de 16972,17 euros HT, et correspond à 30% de celle-ci.

Localisation géographique :
- VILLEPINTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Véhicule type Renault Kangoo équipé	17 564,44	100,00%
Total	17 564,44	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Autofinancement commune de Villepinte	12 472,79	71,01%
Subvention Région Ile-de-France	5 091,65	28,99%
Total	17 564,44	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	5 091,65 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	700 000,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	63 167,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	3 500,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	206 730,00 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	4 865,79 €
2015	Soutien aux contrats de ville	29 695,00 €
	Montant total	1 012 957,79 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013308

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE VILLEJUIF

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des polices municipales	28 567,29 €	30,00 %	8 570,00 €
	Montant Total de la subvention		8 570,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700104- Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEJUIF
Adresse administrative : HOTEL DE VILLE
94800 VILLEJUIF
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire

N° SIRET : 21940076900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement des polices municipales
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : soutien à l'équipement de la police municipale de Villejuif

Date prévisionnelle de début de projet : 11 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Equiper la police municipale, créée en 2015 et en cours de constitution (recrutement, aménagement du poste, équipements, procédures), pour renforcer la sécurité et els capacités d'intervention des agents sur le terrain.

Description :
Acquisition de 5 gilets pare-balles, de 20 bâtons de défense, de 3 VTT et d'un véhicule de patrouille type 308 Peugeot.

Intérêt régional :

Contribuer à assurer la sécurité des personnes et des biens sur la commune de Villejuif, marquée par un projet d'attentat avorté, de violents règlements de compte entre bandes rivales et l'incendie criminel de l'Hôtel de Ville fin 2015.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Population résidante ou de passage à Villejuif.

Détail du calcul de la subvention :
Sont retirées de l'assiette éligible les dépenses suivantes : prestation d'immatriculation, frais pour démarche en préfecture et convoyage supplémentaire, soit un total de 372,33 € HT du coût d'acqusition du véhicule de patrouille, dès lors réduit à 22402,31€ HT.
L'assiette éligible totale s'établit ainsi à 28567,29€ HT et le montant de la subvention régionale proposée à 8570€ HT (30%).

Localisation géographique :
- VILLEJUIF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Véhicule de patrouille type Peugeot 308 équipé et sérigraphié	22 774,64	78,70%
Vélos VTT sérigraphiés avec casques et équipement	1 723,98	5,96%
Gilets pare-balles	1 675,00	5,79%
Bâtons de défense	2 766,00	9,56%
Total	28 939,62	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Autofinancement commune	20 257,73	70,00%
Subvention Région (sollicitée)	8 681,89	30,00%
Total	28 939,62	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 570,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	41 225,00 €

2013	Chantiers solidarité	20 000,00 €
2013	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	113 540,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	1 290 003,00 €
2014	Chantiers solidarité	20 000,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	250 000,00 €
2015	E-administration	53 425,00 €
2015	Politique énergie climat	37 480,00 €
	Montant total	1 784 448,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013785

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE CHARENTON-LE-PONT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des polices municipales	4 319,81 €	30,00 %	1 296,00 €
	Montant Total de la subvention		1 296,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700104- Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHARENTON LE PONT
Adresse administrative : 48 RUE DE PARIS
94225 CHARENTON LE PONT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Hervé GICQUEL, Maire

N° SIRET : 21940018100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement des polices municipales
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : soutien à l'équipement de la police municipale de Charenton-le-Pont

Date prévisionnelle de début de projet : 14 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Doter les policiers municipaux d'équipements spécifiques, devenus nécessaires à la bonne exécution de leurs missions de prévention et de sécurité publique.

Description :
Achat de 7 gilets pare-balles, 2 caméras piétons et 7 matraques télescopiques pour un montant total de 4 320 € HT.
Le FIPD étant sollicité à hauteur de 1 750 € pour les gilets pare-balles, la subvention régionale attendue s'établit à 1 296 €.

Intérêt régional :
Contribuer à assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la commune de Charenton. Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
La population résidante ou de passage à Charenton-le-Pont.

Localisation géographique :
- CHARENTON-LE-PONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de 7 gilets pare-balles	3 080,00	71,30%
Achat de 7 bâtons de défense	250,81	5,81%
Achat de 2 caméras piétons	989,00	22,89%
Total	4 319,81	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention État - FIPD (sollicitée)	1 750,00	40,51%
Subvention Région (sollicitée)	1 296,00	30,00%
Autofinancement commune de Charenton	1 273,81	29,49%
Total	4 319,81	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	1 296,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014400

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE SOISY-SUR-SEINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des polices municipales	18 794,67 €	30,00 %	5 638,00 €
	Montant Total de la subvention		5 638,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-900
15700104- Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOISY SUR SEINE
Adresse administrative : BD DE LA REPUBLIQUE
91450 SOISY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU, Maire

N° SIRET : 21910600200013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement des polices municipales
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : soutien à l'équipement de la police municipale de Soisy-sur-Seine

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
L'objectif est de permettre des déplacements rapides des policiers municipaux pour intervenir à la suite d'appels d'administrés, de services publics, de la gendarmerie ou de déclenchements d'alarmes publiques ou privées afin de lutter contre les cambriolages.

Description :
Le service de police municipale est composé de 6 policiers et d'un responsable de poste, chef de service. Le service fonctionne 7 jours sur 7 et assure une astreinte "police secours" sur appel d'un tiers. La municipalité souhaite moderniser la police municipale en remplaçant un des deux véhicules dont elle dispose, et qui date de 2006, par un véhicule Citroën C4 cactus neuf, équipé et sérigraphié.

Moyens mis en œuvre :
L'acquisition du véhicule est estimée à 18 794,67€ HT.

Intérêt régional :
Contribuer à assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la commune de Soisy-sur-Seine.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou itinérante à Soisy-sur-Seine.

Localisation géographique :
- SOISY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Véhicule Citroën C4 équipé et sérigraphié	18 794,67	100,00%
Total	18 794,67	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	5 638,00	30,00%
Commune de Soisy-sur-Seine (att)	13 157,00	70,00%
Total	18 795,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 638,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	4 476,00 €
2014	Contrat régional territorial	471 292,25 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	1 780,80 €
2015	Contrat régional territorial	239 754,00 €
	Montant total	717 303,05 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014853

Commission permanente du 12 octobre 2016

Objet : SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE MENNECY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des polices municipales	41 410,82 €	30,00 %	12 423,00 €
	Montant Total de la subvention		12 423,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700104- Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MENNECY
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
91540 MENNECY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

N° SIRET : 21910386800010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement des polices municipales
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : Soutien à l'équipement des polices municipales

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Renouvellement du matériel roulant et des équipements de protection de la police municipale.

Description :
Le présent projet consiste en l'acquisition de 9 gilets pare-balles, 3 caméras piéton et 2 véhicules de patrouille types Peugeot Partner (renouvellement).

Intérêt régional :
Contribuer à assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la commune de Mennecy.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidante ou de passage sur le territoire de la commune de Mennecy.

Localisation géographique :
- MENNECY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat 2 véhicules Peugeot Parner équipés et sérigraphiés, dont l'un aménagé pour équipe cynophile	36 750,00	87,37%
Achat 9 gilets pare-balles PM avec housse tactique	4 968,00	11,81%
Achat 3 caméras piéton	345,00	0,82%
Total	42 063,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	12 515,00	29,75%
Autofinancement commune	29 548,00	70,25%
Total	42 063,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 423,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agendas 21 locaux - Phase 1	23 625,00 €
2013	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	12 646,00 €
2014	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	26 250,00 €
2015	Politique énergie climat	6 475,00 €
2016	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	7 000,00 €
	Montant total	75 996,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014859

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE VINCENNES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des polices municipales	22 218,33 €	30,00 %	6 665,50 €
	Montant Total de la subvention		6 665,50 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700104- Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VINCENNES
Adresse administrative : 53 RUE DE FONTENAY
94300 VINCENNES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Laurent LAFON, Maire

N° SIRET : 21940080100011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement des polices municipales
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : soutien à l'équipement de la police municipale de Vincennes

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Dans le cadre du développement de la police municipale, la ville de Vincennes augmente ses effectifs de manière significative pour les porter à 20 agents de police. L'objectif est de renforcer chacune des 3 brigades pour les déployer en s'adaptant à la délinquance.

Description :
La présence policière de terrain sera renforcée de 15h à minuit par la mise en place de 2 brigades de 6 agents du lundi au samedi qui lutteront contre les troubles à la tranquillité publique, les tapages, les regroupements, et la consommation d'alcool ou de produits stupéfiants sur la voie publique.
Pour plus de rapidité et d'efficacité, la ville veut se doter d'un véhicule supplémentaire, permettant aux

brigades d'être plus mobiles.

Moyens mis en œuvre :
L'acquisition du véhicule Citroën Grand C4 PICASSO équipé et sérigraphié s'élève à 26 878€ TTC, soit 22 398,33€ HT.

Intérêt régional :
Contribuer à assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la commune de Vincennes. Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou itinérante à Vincennes

Détail du calcul de la subvention :
Les frais associés à cet achat (forfait livraison, carburant et gestion administrative) d'un montant de 180 € HT sont exclus de l'assiette des dépenses éligibles, dès lors réduite à 22 218,33 € HT.

Localisation géographique :
- VINCENNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Véhicule Citroën Grand C4 PICASSO équipé et sérigraphié	22 398,33	100,00%
Total	22 398,33	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	6 665,50	29,76%
Autofinancement commune de Vincennes	15 732,83	70,24%
Total	22 398,33	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 665,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique énergie climat	95 902,30 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 900,00 €

2015	Aide au développement de bornes de recharges électriques	5 040,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	226 125,00 €
2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	1 700,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	173 321,93 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	184 950,00 €
2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	176 000,37 €
	Montant total	866 939,60 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014902

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE COUPVRAY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des polices municipales	5 166,67 €	30,00 %	1 550,00 €
		Montant Total de la subvention	1 550,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700104- Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COUPVRAY
Adresse administrative : MAIRIE
77700 COUPVRAY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Thierry CERRI, Maire

N° SIRET : 21770132500011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement des polices municipales
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : renforcement de l'équipement de la police municipale

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Protéger les policiers municipaux de la commune par le renforcement de leur équipement matériel, et en particulier le renouvellement de leurs gilets pare-balles.

Description :
Le projet consiste en l'achat de 4 gilets pare-balles, complétés de 8 plaques balistiques de classe NIJIII, et d'un détecteur de métaux et de sécurité de marque Garett.
Il s'inscrit dans le cadre de la convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat, et de l'autorisation d'acquisition et de détention d'armes de catégorie B et D par arrêté préfectoral du 22 octobre 2015, le port d'armes à feu justifiant des équipements de protection renforcés.

Ces équipements pourront être mis à disposition des polices municipales des autres communes de la CA Val d'Europe en fonction de leurs besoins.

Intérêt régional :
Contribuer à assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la commune de Coupvray. Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
La population résidante ou de passage sur le territoire de la commune de Coupvray.

Détail du calcul de la subvention :
Le détecteur de métaux ne fait pas partie des dépenses éligibles à la subvention régionale. Le montant de la subvention proposée correspond à 30 % du coût des seules dépenses éligibles (gilets pare-balles et leurs plaques balistiques).

Localisation géographique :
- COUPVRAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de 4 gilets pare-balles équipés de 2 plaques balistiques	5 166,67	95,46%
Achat détecteur de métaux et de sécurité	245,83	4,54%
Total	5 412,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention État - FIPD (sollicitée)	2 165,00	40,00%
Subvention Région (sollicitée)	1 550,00	28,64%
Autofinancement commune	1 697,50	31,36%
Total	5 412,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	1 550,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrat régional territorial	156 829,20 €
2015	Contrat régional territorial	116 820,27 €

	Montant total	273 649,47 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015204

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE LA GARENNE-COLOMBES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des polices municipales	12 532,81 €	30,00 %	3 760,00 €
	Montant Total de la subvention		3 760,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700104- Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA GARENNE COLOMBES
Adresse administrative : 68 BD DE LA REPUBLIQUE
92251 LA GARENNE COLOMBES CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Philippe JUVIN, Maire

N° SIRET : 21920035900012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement des polices municipales
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : soutien à l'équipement de la police municipale de la Garenne-Colombes

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Le diagnostic local de sécurité de la Garenne-Colombes analyse les faits de délinquance et les actions mises en oeuvre pour y remédier sur le territoire communal. La police municipale de la Garenne-Colombes assure une présence policière de prévention et de proximité auprès de la population depuis sa création en 2001. Un véritable partenariat s'est développé entre les polices nationale et municipale, officialisé par la signature d'une convention de coordination en 2009, développant un travail commun et complémentaire de lutte contre la délinquance. Pour permettre aux policiers municipaux d'assurer au mieux leurs missions, il convient de les équiper de gilets pare-balles supplémentaires et de deux nouveaux véhicules deux-roues.

Description :
En juin 2016, le service de police municipale est composé de deux brigades de 5 policiers municipaux, un responsable du service, 5 agents de surveillance de la voie publique et un agent d'accueil. Quinze fonctionnaires sont dotés de gilets pare-balles.
Au vu de leurs missions et de l'extension de leurs horaires d'intervention depuis le 1er novembre 2015, le service restructure son organisation et renforce son effectif de 9 policiers municipaux supplémentaires au cours du second semestre 2016. A ce titre, l'acquisition de 9 nouveaux gilets pare-balles s'avère essentielle.

Par ailleurs, le service dispose d'un parc motorisé constitué de deux voitures et deux scooters 50cm3. Ces derniers ont été acquis il y a 10 ans et ne sont pas sérigraphiés. A ce titre, seuls les ASVP sont amenés à les utiliser. Au regard du renforcement des effectifs de la police municipale, l'acquisition de deux sccoters 125cm3 sérigraphiés "Police municipale" et équipés d'une signalisation lumineuse et sonore est indispensable.

Moyens mis en œuvre :
L'acquisition des 9 gilets pare-balles est estimée à 6 274, 26€ TTC, soit 5 228,55€ HT.
Celles des deux scooters équipés et sérigraphiés est estimée à 8 825,12€ TTC, soit 7 364,26€ HT tout compris.

Intérêt régional :
Contribuer à assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la commune de la Garenne-Colombes.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou itinérante à la Garenne-Colombes.

Détail du calcul de la subvention :
Sont déduits de l'assiette éligible les frais de carte grise des scooters, soit 60€.

Localisation géographique :
- LA GARENNE-COLOMBES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Gilets pare-balles	5 228,55	41,52%
Scooters 125cm3 équipés et sérigraphiés	7 304,26	58,00%
cartes grises	60,00	0,48%
Total	12 592,81	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	3 777,00	29,99%
Commune de la Garenne-Colombes (att)	8 815,81	70,01%
Total	12 592,81	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 760,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Restauration et création d'orgues	37 000,00 €
	Montant total	37 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015264

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DU BLANC-MESNIL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des polices municipales	135 678,33 €	30,00 %	40 703,00 €
	Montant Total de la subvention		40 703,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700104- Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU BLANC MESNIL
Adresse administrative : PLACE GABRIEL PERI
93156 LE BLANC-MESNIL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Thierry MEIGNEN, Maire

N° SIRET : 21930007600011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement des polices municipales
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : soutien à l'équipement de la police municipale du Blanc-Mesnil

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
La commune a pour objectifs de faire reculer la délinquance de voie publique.

Description :
La police municipale a été créée en septembre 2014 et compte aujourd'hui 26 policiers et 12 agents de surveillance de la voie publique. D'ici fin 2016, 40 policiers permettront un fonctionnement du service 24h/24h. La municipalité souhaite les équiper de bâtons de défense, gilets pare-balles, caméras-piétons et véhicules avec caméras embarquées.

Moyens mis en œuvre :

Sont financés :
- 40 bâtons de défense,
- 40 gilets pare-balles,
- 40 caméras-piétons,
- 4 véhicules Dacia Duster avec caméras embarquées.

Intérêt régional :
Contribuer à assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la commune du Blanc-Mesnil.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou itinérante au Blanc-Mesnil.

Détail du calcul de la subvention :
Les dépenses de frais de carte grise et de forfait livraison (carburant, gestion administrative) sont inéligibles, soit 1 855,04€, ainsi que les prestations de mise en service et formation liées aux caméras piétons, soit 970€.

Localisation géographique :
- LE BLANC-MESNIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Gilets pare-balles	14 750,00	10,65%
Matraques télescopiques	2 850,00	2,06%
caméras piétons	39 145,00	28,26%
4 véhicules Dacia Duster équipés et sérigraphiés, avec caméra embarquée	78 933,33	56,99%
carte grise	1 135,04	0,82%
Forfait livraison, carburant et gestion administrative	720,00	0,52%
Mise en service des caméras piétons et formation	970,00	0,70%
Total	138 503,37	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	40 703,00	29,39%
Commune du Blanc-Mesnil (att)	97 800,37	70,61%
Total	138 503,37	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	40 703,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à l'écriture de scénario (structures)	5 000,00 €
2013	Aide aux centres de planification-contraception-IVG	31 981,60 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	84 239,14 €
2013	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	21 068,00 €
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 218,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	350 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 087 401,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	40 412,73 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 218,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	854 123,10 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 310 379,00 €
2014	"Plan Piscines Régional"	1 686 341,74 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	5 000,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	206 940,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	22 600,00 €
2016	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
	Montant total	5 940 922,31 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015278

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE D'AVON

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des polices municipales	500,00 €	30,00 %	150,00 €
		Montant Total de la subvention	150,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700104- Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AVON
Adresse administrative : 8 RUE DU PERE MAURICE
77210 AVON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Marie-Charlotte NOUHAUD, Maire

N° SIRET : 21770014500014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement des polices municipales
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Il s'agit de compléter l'équipement d'un policer municipal nouvellement recruté au sein de la police municipale d'Avon.

Description :
Le projet consiste en l'achat d'un gilet pare-balles.

Moyens mis en œuvre :
L'acquisition de cet équipement de protection fait l'objet d'un devis de 500 € HT (618 € TTC frais de port inclus).

Intérêt régional :

Contribuer à assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la commune d'Avon, dans l'agglomération de Fontainebleau.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Population résidante et de passage à Avon.

Localisation géographique :
- AVON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Gilet pare-balles	500,00	100,00%
Total	500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention État - FIPD (sollicitée)	250,00	50,00%
Autofinancement commune	100,00	20,00%
Subvention Région (sollicitée)	150,00	30,00%
Total	500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	150,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	144 576,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	1 895,00 €
	Montant total	146 471,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015332

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE COLOMBES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des polices municipales	16 315,47 €	35,00 %	5 710,00 €
	Montant Total de la subvention		5 710,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700104- Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COLOMBES MAIRIE
Adresse administrative : PLACE DE LA REPUBLIQUE
92701 COLOMBES CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Nicole GOUETA, Maire

N° SIRET : 21920025000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement des polices municipales
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : soutien à l'équipement de la police municipale de Colombes

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Dans un contexte sécuritaire imposé par les événements, la commune souhaite améliorer la sécurité des habitants. L'effectif actuel est de 60 policiers organisés en 4 groupes de surveillance et d'intervention, formés pour intervenir en complément de la police nationale, ou en liaison. Une brigade motocycliste renforce cette surveillance. Les interventions dans les zones de sécurité prioritaire nécessitent une réorganisation et un meilleur équipement de la police municipale.

Description :
La commune souhaite équiper les 11 policiers municipaux de gilets pare-balles et acquérir un véhicule Ford Focus Trend break.

Moyens mis en œuvre :
L'acquisition des gilets pare-balles destinés aux policiers municipaux est estimée à 3 948,12€ HT, et celle du véhicule à 12 367,35€ HT soit 14 840,82€.

Intérêt régional :
Contribuer à assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la commune de Colombes. Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou itinérante à Colombes.

Détail du calcul de la subvention :
Les frais de carte grise sont déduits de l'assiette éligible, soit 283,76€.
La commune de Colombes disposant d'un quartier classé Zone de Sécurité Prioritaire (Le Petit Colombes), le taux maximum d'intervention est de 35%.

Localisation géographique :
- COLOMBES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Gilets pare-balles	3 948,12	23,78%
Véhicule Ford Focus Trend break	12 367,35	74,51%
Carte grise	283,76	1,71%
Total	16 599,23	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	5 710,00	34,40%
Commune	10 889,23	65,60%
Total	16 599,23	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 710,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	65 400,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	94 580,00 €

2013	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	387 508,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	250 000,00 €
2013	Soutien au Réseau Information Jeunesse	5 019,00 €
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	17 500,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	94 580,00 €
2014	Passerelles entreprises	50 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	1 041,60 €
2015	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	17 276,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	1 026 955,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	4 000,00 €
	Montant total	1 626 351,60 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016086

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE D'AULNAY-SOUS-BOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des polices municipales	175 056,57 €	35,00 %	61 269,00 €
	Montant Total de la subvention		61 269,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700104- Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS
Adresse administrative : 56 RUE AUGUSTE RENOIR
93600 AULNAY-SOUS-BOIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bruno BESCHIZZA, Maire

N° SIRET : 21930005000016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement des polices municipales
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : soutien à l'équipement de la police municipale d'Aulnay-sous-Bois

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
La police municipale d'Aulnay-sous-Bois a été restructurée et la ville a fait le choix de mettre en place une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance proactive dans le cadre du CLSPD.
La commune souhaite aujourd'hui renforcer les moyens logistiques, techniques et sécuritaires des policiers municipaux, tout en rénovant et complétant le parc automobile des véhicules d'intervention.

Description :
La commune souhaite équiper la police municipale de :
- 25 gilets pare-balles,
- 55 bâtons télescopiques,

- 10 caméras embarquées,
- 25 caméras piétons,
- 6 véhicules : 3 Renault Trafic, 1 Renault Mégane, 1 Peugeot 208 Allure, 1 Renault Scénic.

Intérêt régional :
Contribuer à assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la commune d'Aulnay-sous-Bois.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou itinérante à Aulnay-sous-Bois.

Détail du calcul de la subvention :
La commune d'Aulnay-sous-Bois disposant d'un quartier classé en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) sur lequel officie essentiellement la police municipale, le taux maximum d'intervention est de 35%.

Les dépenses de cartes grises, prestation d'immatriculation, et taxe malus écologique sont inéligibles, soit 6 688,52€, ainsi que les déplacement d'un technicien et déplacement sur site soit 300€.

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Gilets pare-balles	10 833,25	5,95%
Bâtons de défense	3 918,75	2,15%
Caméras piétons	7 656,19	4,21%
3 véhicules Renault Trafic	55 107,37	30,27%
Mégane Berline Business Energy	13 413,70	7,37%
Peugeot 208 Allure	13 027,08	7,16%
Renault Scénic	19 333,33	10,62%
caméras embarquées	25 600,00	14,06%
Cartes grises, prestation d'immatriculation, Taxe malus écologique	6 688,52	3,67%
Equipement des véhicules et sérigraphie	26 166,90	14,37%
déplacement d'un technicien, intervention sur site	300,00	0,16%
Total	182 045,09	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région EC	61 269,00	33,66%
Commune d'Aulnay-sous-Bois EC	120 776,09	66,34%
Total	182 045,09	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	61 269,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste	15 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	78 780,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	682 273,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	555 913,00 €
2014	Aide à l'écriture de scénario (structures)	2 500,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	78 780,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	217 727,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	531 250,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	600 000,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	247 500,00 €
2016	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	931 460,00 €
	Montant total	3 941 183,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016092

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE D'ETAMPES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement des polices municipales	11 070,00 €	30,00 %	3 321,00 €
	Montant Total de la subvention		3 321,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700104- Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ETAMPES
Adresse administrative : 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
91150 ETAMPES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Franck MARLIN, Député-maire

N° SIRET : 21910223300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement des polices municipales
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : Equipement de la police municipale en gilets pare-balles.

Date prévisionnelle de début de projet : 15 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Compléter l'équipement de la police municipale d'Etampes afin de rendre optimale la protection des policiers municipaux dans l'exercice de leur mission.

Description :
Acquisition de 10 gilets pare-balles, kit pro PM classe NIJ 4 comprenant le port extérieur avec la poche de renfort pour plaque additionnelle de niveau 3+ ou 4, ainsi que les dites plaques additionnelles avant et arrière.

Intérêt régional :

Contribuer à assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la commune d'Etampes.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidante ou de passage à Etampes.

Détail du calcul de la subvention :
Les frais de port et d'assurance transport (28 €) sont déduits de l'assiette des dépenses éligibles.

Localisation géographique :
- ETAMPES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat 10 gilets pare-balles avec housses et plaques additionnelles de protection	11 070,00	99,75%
Frais de port et assurance transport	28,00	0,25%
Total	11 098,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention État - FIPD (attribuée)	2 000,00	18,02%
Subvention Région (sollicitée)	3 318,00	29,90%
Autofinancement commune	5 780,00	52,08%
Total	11 098,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 321,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	7 440,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 400 000,00 €
2013	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 700,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	7 440,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	4 500,00 €
2014	Soutien aux acteurs associatifs à ancrage territorial (S3AT) - Appel à projets services et usages numériques - Fonctionnement	1 025,90 €
2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	5 000,00 €

2016	Programme Opérationnel Régional FSE - Lutte contre le décrochage scolaire / Sécurisation des parcours	38 772,11 €
	Montant total	1 466 852,11 €

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 16/11/2016
- Date de réception en préfecture: 16/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-572

DU 16 NOVEMBRE 2016

BOUCLIER DE SECURITE
SOUTIEN A L'EQUIPEMENT EN VIDEOPROTECTION
AFFECTATIONS 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et L.613-13, ainsi que le décret d'application n°96-926 du 17 octobre 1996, relatif à la vidéoprotection ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 10-16 du 22 janvier 2016 relative à la mise en place du bouclier de sécurité en Ile-de-France ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU La délibération n° CP 16-132 du 18 mai 2016 relative à la mise en œuvre du bouclier de sécurité, et adoptant le règlement d'intervention régional « Soutien à l'équipement en vidéoprotection » ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU Le rapport CP 16-572 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France ;

VU L'avis émis par la commission des finances ;

VU L'avis émis par la commission de la sécurité.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Adopte la convention-type relative au dispositif « Soutien à l'équipement en vidéoprotection » jointe en annexe 1.

Article 2 :

Décide de participer, au titre du dispositif « Soutien à l'équipement en vidéoprotection », au financement des projets d'équipement détaillés en annexe 3 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 2 411 044,02 €, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2.

Subordonne le versement des subventions à la signature, avec les collectivités territoriales bénéficiaires, de conventions conformes à la convention type précitée, et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 2 411 044,02 € disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires » du code fonctionnel 57 « Sécurité » du programme HP 57-001 (157001) « Bouclier de sécurité », action 15700103 « Soutien à l'équipement en vidéo protection » du budget 2016.

Article 3 :

Autorise, par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 adoptant le règlement budgétaire et financier, prorogée par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions suivantes à compter des dates indiquées :

N°Dossier	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
EX014789	VIDEOPROTECTION	CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	15/10/2016
EX013332	VIDEOPROTECTION	CAPV COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PLAINE VALLEE	01/07/2016
EX013512	VIDEOPROTECTION	COMMUNE D'ANGERVILLE	01/09/2016
EX013806	VIDEOPROTECTION	COMMUNE D'AVON	01/10/2016
EX013487	VIDEOPROTECTION	COMMUNE DE BEZONS	01/10/2016
EX013761	VIDEOPROTECTION	COMMUNE DE BURES SUR YVETTE	01/07/2016
EX014245	VIDEOPROTECTION	COMMUNE DE CHILLY MAZARIN	12/09/2016
EX013428	VIDEOPROTECTION	COMMUNE DE COLOMBES	20/06/2016
EX013649	VIDEOPROTECTION	COMMUNE DE COURBEVOIE	11/07/2016
EX013619	VIDEOPROTECTION	COMMUNE DE COURTRY	03/10/2016

EX013318	VIDEOPROTECTION	COMMUNE DE DAMMARTIN EN GOELE	05/09/2016
EX014822	VIDEOPROTECTION	COMMUNE DE PANTIN	15/10/2016
EX013618	VIDEOPROTECTION	COMMUNE DE RUEIL MALMAISON	01/06/2016
EX013766	VIDEOPROTECTION	COMMUNE DE SACLAS	01/09/2016
EX013770	VIDEOPROTECTION	COMMUNE DE SAINT MAUR DES FOSSES	09/06/2016
EX014121	VIDEOPROTECTION	COMMUNE DE SARTROUVILLE	01/09/2016
EX014132	VIDEOPROTECTION	COMMUNE DE TORCY	19/09/2016
EX013792	VIDEOPROTECTION	COMMUNE DE VILLEPINTE	15/10/2016
EX013864	VIDEOPROTECTION	COMMUNE DE VINCENNES	12/09/2016
EX014830	VIDEOPROTECTION	COMMUNE D'ETAMPES	01/10/2016
EX013357	VIDEOPROTECTION	COMMUNE D'ITTEVILLE	01/10/2016
EX013275	VIDEOPROTECTION	COMMUNE D'OZOUER LE VOULGIS	01/10/2016

La Présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 : CONVENTION-TYPE

Soutien régional à l'équipement en vidéoprotection

CONVENTION-TYPE

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° du ,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé :
dont le statut juridique est :
N° SIRET :
Code APE :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant Madame ou Monsieur
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Soutien à l'équipement en vidéoprotection » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CP16-132 du 18 mai 2016.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016, et des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° du , la Région Île-de-France a décidé de soutenir X pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : Refonte et extension du système de vidéoprotection de la commune ou de l'EPCI X. (référence dossier n°X).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à X % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à X €, soit un montant maximum de subvention de X €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

Le bénéficiaire s'engage en particulier au strict respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur, ainsi qu'à la jurisprudence en découlant, notamment le cas échéant s'agissant des obligations à l'égard de la CNIL. Tout équipement se révélant non conforme après l'attribution de la subvention régionale pourra être déduit de l'assiette des dépenses éligibles au moment du versement du solde de la

subvention. Aucune subvention régionale ne peut être versée à un équipement ne bénéficiant pas de l'autorisation préfectorale nécessaire.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre annuellement à la Région un rapport sur l'utilisation et l'efficacité du dispositif, dans les cinq années suivant l'attribution de la subvention régionale.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRE(S) OU ALTERNANT(S)

Le bénéficiaire s'engage à recruter X stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit cette ou ces offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.
Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1 : VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus dans les 3 mois, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie.

Toutefois, les paiements à effectuer ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 30 % de la subvention et le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Le cumul des avances et des acomptes ne peut dépasser 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée, ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche.

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonnée à la production d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement. Le versement du solde est également subordonné à la production de 1 justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à partir de la date d'attribution de la subvention ou la date indiquée dans la fiche projet si celle-ci est antérieure à la date d'attribution.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire.

Sa validité s'étend jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention en cas d'une utilisation des équipements non conforme au cadre législatif et réglementaire en vigueur, et notamment à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 (n°78-17) .

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° du .

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La présidente
du conseil régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire
COMMUNE ou EPCI
Monsieur ou Madame X, Maire ou Président(e)

ANNEXE 2 : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-572	Budget	2016

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**57 - Sécurité**
Programme	**157001 - Bouclier de sécurité**
Action	**15700103 - Soutien à l'équipement en vidéo protection**

Dispositif : N° 00000947 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection

Dossier	EX013275 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R1493 - COMMUNE D'OZOUER LE VOULGIS			
Localisation	OZOUER-LE-VOULGIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	42 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
149 240,00 €	HT	28,14 %	42 000,00 €	

Dossier	EX013281 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R4345 - COMMU CMNES PAYS FRANCE			
Localisation	CC DU PAYS DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	300 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
857 855,00 €	HT	34,97 %	300 000,00 €	

Dossier	EX013318 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R370 - COMMUNE DE DAMMARTIN EN GOELE			
Localisation	DAMMARTIN-EN-GOELE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	145 457,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
415 594,00 €	HT	35 %	145 457,00 €	

Dossier	EX013332 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	P0034107 - CAPV COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PLAINE VALLEE			
Localisation	CA PLAINE VALLEE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	27 310,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
91 035,41 €	HT	30 %	27 310,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-572	Budget	2016

Dossier	EX013337 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R1139 - COMMUNE DU PLESSIS PATE			
Localisation	LE PLESSIS-PATE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	28 379,50 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
81 084,28 €	HT	35 %	28 379,50 €	

Dossier	EX013357 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R1130 - COMMUNE D'ITTEVILLE			
Localisation	ITTEVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	44 412,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
148 042,44 €	HT	30 %	44 412,00 €	

Dossier	EX013375 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R717 - COMMUNE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE			
Localisation	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	62 814,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
209 381,60 €	HT	30 %	62 814,00 €	

Dossier	EX013428 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R1020 - COMMUNE DE COLOMBES			
Localisation	COLOMBES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	27 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
374 518,42 €	HT	7,21 %	27 000,00 €	

Dossier	EX013487 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R72 - COMMUNE DE BEZONS			
Localisation	BEZONS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	103 612,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
688 546,55 €	HT	15,05 %	103 612,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-572	Budget	2016

Dossier	EX013512 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R1046 - COMMUNE D'ANGERVILLE			
Localisation	ANGERVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	26 747,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
151 766,00 €	HT	17,62 %	26 747,00 €	

Dossier	EX013531 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R544 - COMMUNE DE CHATOU			
Localisation	CHATOU			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	88 355,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
252 443,36 €	HT	35 %	88 355,00 €	

Dossier	EX013616 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R863 - COMMUNE DE PROVINS			
Localisation	PROVINS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
68 689,00 €	HT	13,1 %	9 000,00 €	

Dossier	EX013618 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R1036 - COMMUNE DE RUEIL MALMAISON			
Localisation	RUEIL-MALMAISON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	18 346,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
61 155,56 €	HT	30 %	18 346,00 €	

Dossier	EX013619 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R357 - COMMUNE DE COURTRY			
Localisation	COURTRY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 716,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
102 385,60 €	HT	30 %	30 716,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-572	Budget	2016

Dossier	EX013639 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R941 - COMMUNE DE SAINT THIBAULT DES VIGNES			
Localisation	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	65 719,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
187 770,00 €	HT	35 %	65 719,00 €	

Dossier	EX013642 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R692 - COMMUNE DE RAIZEUX MAIRIE			
Localisation	RAIZEUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 780,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
22 600,00 €	HT	30 %	6 780,00 €	

Dossier	EX013649 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R1021 - COMMUNE DE COURBEVOIE			
Localisation	COURBEVOIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	27 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
302 140,00 €	HT	8,94 %	27 000,00 €	

Dossier	EX013669 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R1254 - COMMUNE DE MONTFERMEIL			
Localisation	MONTFERMEIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	103 500,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
635 780,00 €	HT	16,28 %	103 500,00 €	

Dossier	EX013761 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R1082 - COMMUNE DE BURES SUR YVETTE			
Localisation	BURES-SUR-YVETTE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 536,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
45 180,00 €	HT	30 %	13 536,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-572	Budget	2016

Dossier	EX013766 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R1191 - COMMUNE DE SACLAS			
Localisation	SACLAS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	53 271,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
177 573,16 €	HT	30 %	53 271,00 €	

Dossier	EX013770 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R29 - COMMUNE DE SAINT MAUR DES FOSSES			
Localisation	SAINT-MAUR-DES-FOSSES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	139 500,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
951 224,00 €	HT	14,67 %	139 500,00 €	

Dossier	EX013776 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R41 - COMMUNE D'ORLY			
Localisation	ORLY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	47 250,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
157 760,50 €	HT	29,95 %	47 250,00 €	

Dossier	EX013792 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R1269 - COMMUNE DE VILLEPINTE			
Localisation	VILLEPINTE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	108 065,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
360 215,31 €	HT	30 %	108 065,00 €	

Dossier	EX013806 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R246 - COMMUNE D'AVON			
Localisation	AVON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	31 500,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
106 690,00 €	HT	29,52 %	31 500,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-572	Budget	2016

Dossier	EX013864 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R36 - COMMUNE DE VINCENNES			
Localisation	VINCENNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	34 781,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
115 937,95 €	HT	30 %	34 781,00 €	

Dossier	EX014097 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R220 - COMMUNE DE VAUREAL			
Localisation	VAUREAL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	47 794,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
159 315,00 €	HT	30 %	47 794,00 €	

Dossier	EX014110 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R579 - COMMUNE DE FOLLAINVILLE DENNEMONT			
Localisation	FOLLAINVILLE-DENNEMONT			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 797,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
235 520,00 €	HT	10,1 %	23 797,00 €	

Dossier	EX014121 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R719 - COMMUNE DE SARTROUVILLE			
Localisation	SARTROUVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 653,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
45 511,30 €	HT	30 %	13 653,00 €	

Dossier	EX014132 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R949 - COMMUNE DE TORCY			
Localisation	TORCY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
61 100,00 €	HT	37,64 %	23 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-572	Budget	2016

Dossier	EX014201 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R1158 - COMMUNE DE MENNECY			
Localisation	MENNECY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	26 507,58 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
88 358,60 €	HT	30 %	26 507,58 €	

Dossier	EX014232 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R642 - COMMUNE DE MERE			
Localisation	MERE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	97 800,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
326 000,00 €	HT	30 %	97 800,00 €	

Dossier	EX014245 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R1094 - COMMUNE DE CHILLY MAZARIN			
Localisation	CHILLY-MAZARIN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	56 062,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
186 875,46 €	HT	30 %	56 062,00 €	

Dossier	EX014267 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R1043 - COMMUNE DE VILLE D'AVRAY			
Localisation	VILLE-D'AVRAY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	58 500,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
614 003,00 €	HT	9,53 %	58 500,00 €	

Dossier	EX014284 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R43 - COMMUNE DE LA QUEUE EN BRIE			
Localisation	LA QUEUE-EN-BRIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	153 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 326 178,40 €	HT	11,54 %	153 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-572	Budget	2016

Dossier	EX014506 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R223 - COMMUNE DE VIARMES			
Localisation	VIARMES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	52 202,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
290 009,00 €	HT	18 %	52 202,00 €	

Dossier	EX014618 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R60 - COMMUNE D'ARGENTEUIL			
Localisation	ARGENTEUIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	82 500,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
225 000,00 €	HT	36,67 %	82 500,00 €	

Dossier	EX014700 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R1018 - COMMUNE DE CLAMART			
Localisation	CLAMART			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	54 000,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
438 770,00 €	HT	12,31 %	54 000,00 €	

Dossier	EX014789 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	P0034352 - CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART			
Localisation	CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART (77-SEINE ET MARNE)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	22 500,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
75 000,00 €	HT	30 %	22 500,00 €	

Dossier	EX014822 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R1261 - COMMUNE DE PANTIN			
Localisation	PANTIN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 701,94 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
85 673,14 €	HT	30 %	25 701,94 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-572	Budget	2016

Dossier	EX014830 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R1112 - COMMUNE D'ETAMPES			
Localisation	ETAMPES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	42 792,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
142 640,00 €	HT	30 %	42 792,00 €	

Dossier	EX014848 - VIDEOPROTECTION			
Bénéficiaire	R1241 - COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS			
Localisation	AULNAY-SOUS-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	46 184,00 €		Code nature	204141
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
151 532,73 €	HT	30,48 %	46 184,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000947 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection	2 411 044,02 €

Total sur l'imputation 905 - 57 - 157001 - 15700103	2 411 044,02 €

ANNEXE 3 : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013275

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	149 240,00 €	28,14 %	42 000,00 €
	Montant Total de la subvention		42 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'OZOUER LE VOULGIS
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE - BP 6
77390 OZOUER-LE-VOULGIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Nicolas GUILLEN, Maire

N° SIRET : 21770352900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : financement d'un équipement de vidéoprotection sur la commune d'Ozouer-le-Voulgis

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 20 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
A la suite d'une recrudescence des vols et cambriolages, la commune souhaite rassurer la population, sécuriser les sites, dissuader et appréhender les auteurs d'actes délictueux en mettant à disposition de la gendarmerie des images permettant l'identification des individus.

Description :
8 caméras seront mises en place : 3 caméras fixes (anti-vandalisme et étanches), et 5 caméras VPI (visualisation de plaques d'immatriculation) aux entrées et sorties du village.

3 zones ont été identifiées comme étant à sécuriser :

- la zone de commerces, située au coeur du village, et l'église classée,
- les entrées et sorties du village afin d'identifier les véhicules et leurs plaques d'immatriculation,
- les entrées et sorties de la zone des Etards.

2 points relais ont été déterminés, le premier sur le château d'eau de la commune, le second sur un mât au niveau des Etards.

Le centre d'enregistrement comprend :
- un serveur de stockage permettant l'enregistrement des flux en continu sur 20 jours,
- une baie pour la mise en place des éléments d'enregistrement,
- un écran pour l'exploitation des caméras,
- un écran pour la visualisation multivue,
- les licences.

La transmission des données se fera par la mise en place d'un dispositif radio, pour éviter le coût de déploiement d'une infrastructure câblée et la nuisance visuelle engendrée par celle-ci.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune d'Ozouer-le-Voulgis.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant de la première installation d'un équipement de vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 35%.
Cependant, le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 42 000€ pour 8 caméras, représentant 35% de 120 000€.

Localisation géographique :
- OZOUER-LE-VOULGIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Centres d'enregistrement	24 838,00	16,64%
Points relais	10 004,00	6,70%
Déploiement vidéo sur la commune	55 953,00	37,49%
Génie civil	58 445,00	39,16%
Total	149 240,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	42 000,00	28,14%
DETR (att)	59 696,00	40,00%
Commune d'Ozouer-le-Voulgis (att)	47 544,00	31,86%
Total	149 240,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	42 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	48 427,00 €
	Montant total	48 427,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013281

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	857 855,00 €	34,97 %	300 000,00 €
	Montant Total de la subvention		300 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMU CMNES PAYS FRANCE
Adresse administrative : 15 RUE BONNET
95270 LUZARCHES
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Président

N° SIRET : 24950032300020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : déploiement d'un système de vidéoprotection sur les dix communes du territoire de la communauté de communes du Pays de France (Val-d'Oise).

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La communauté de communes du Pays de France entend élargir à l'échelle de son territoire le champ, la portée et l'efficacité du système de vidéoprotection installé sur la seule commune de Chaumontel, membre de l'EPCI.
Ce projet est encouragé par la communauté de brigades de gendarmerie de Viarmes/Luzarches, et complémentaire d'un système en cours de mise en place sur la commune de Viarmes.

Description :
Le projet repose sur l'implantation de 78 caméras sur 59 sites différents :
-aux différentes entrées/sorties de ville pour faciliter le travail des services de sécurité publique dans la recherche de véhicules ;

-dans des lieux de passage obligé d'itinéraire pris pour des directions de fuite ;
-aux abords des établissements scolaires, centres culturels , équipements sportifs, etc. ;
-sur les zones ciblées par la délinquance (déterminées en liaison et en rapport avec les statistiques fournies par la gendarmerie locale).

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidante ou de passage sur le territoire communautaire.

Détail du calcul de la subvention :
Les coûts d'étude et AMO (42 000€) constituent des dépenses inéligibles.

Localisation géographique :
- CC DU PAYS DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat matériels (dont 78 caméras)	172 358,50	19,15%
Travaux gros oeuvre et structure	183 300,00	20,37%
Electricité	220 516,00	24,51%
Transmissions	258 968,00	28,78%
Logiciels	22 712,50	2,52%
Etude et AMO	42 000,00	4,67%
Total	899 855,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention État - FIPD (sollicitée)	217 080,00	24,12%
Subvention État - DETR (sollicitée)	125 000,00	13,89%
Subvention Département (sollicitée)	63 000,00	7,00%
Subvention Région (sollicitée)	314 775,00	34,98%
Autofinancement EPCI	180 000,00	20,00%
Total	899 855,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	100 000,00 €
2018	200 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013318

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	415 594,00 €	35,00 %	145 457,00 €
	Montant Total de la subvention		145 457,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DAMMARTIN EN GOELE
Adresse administrative : 79 RUE DU GENERAL DE GAULLE
77230 DAMMARTIN-EN-GOELE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Michel DUTRUGE, Maire

N° SIRET : 21770153100014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : financement d'un équipement de vidéoprotection sur la commune de Dammartin-en-Goële

Date prévisionnelle de début de projet : 5 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 5 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
La commune de Dammartin-en-Goële compte 8 372 habitants. Proche des départements du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis, elle est affectée par des phénomènes de délinquance exogène et connaît depuis plusieurs années une augmentation des actes de délinquance et des incivilités, au détriment de la qualité de vie et de la sécurité des habitants. La municipalité souhaite rétablir un sentiment de sécurité partagé par tous.

Description :
Un réseau de 34 caméras (caméras 360°, caméras de contexte et VPI) va être installé et positionné sur

19 sites stratégiques : hôtel de ville, écoles, groupements sportifs et intersections ciblées. Il permettra de dissuader la délinquance d'appropriation, surveiller les espaces où la tranquillité est régulièrement troublée, et identifier les véhicules sur les points de passage importants en cas de besoin.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou de passage à Dammartin-en-Goële.

Détail du calcul de la subvention :
Il s'agit d'une première installation de vidéoprotection sur la commune.

Localisation géographique :
- DAMMARTIN-EN-GOELE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
équipements de la salle informatique et PCS	44 242,00	10,65%
Système de captation et équipements caméras	371 352,00	89,35%
Total	415 594,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	145 457,00	35,00%
FIPD	166 238,00	40,00%
Commune	103 899,00	25,00%
Total	415 594,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	145 457,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique énergie climat	19 589,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 435 207,00 €
2015	Aide à la restauration du patrimoine protégé	156 530,00 €

2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	114 843,89 €
	Montant total	1 726 169,89 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013332

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	91 035,41 €	30,00 %	27 310,00 €
	Montant Total de la subvention		27 310,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAPV COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PLAINE VALLEE
Adresse administrative : 2 AVENUE FOCH 95160 MONTMORENCY
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur LUC STREHAIANO, Président

N° SIRET : 20005638000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : déploiement de caméras nomades en complément du réseau de vidéo protection
achat de 5 caméras nomades pour couvrir des évènements ponctuels : cambriolages dans un secteur, dépôts sauvages, racket

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Sécuriser ponctuellement des secteurs de communes soumis à une recrudescence des faits de délinquance (rackets aux abords d'un établissement scolaire, série de cambriolages dans une rue, dépôts sauvages d'ordures, trafic de stupéfiants, etc.), ou ayant à accueillir un évènement communal d'importance (festivités, retransmission de matchs sur écran géant, etc.).

Description :

Le projet consiste en l'achat d'un parc de 5 caméras nomades à déployer en fonction des besoins de la police nationale ou de la gendarmerie sur les 18 villes de la communauté d'agglomération.
Cet équipement est intégré au plan zonal de vidéoprotection de la DDSP du Val-d'Oise.

Moyens mis en œuvre :
Les caméras nomades sont autonomes et installées sur un candélabre. Chaque bloc nomade comporte une caméra fixe et une caméra dôme manoeuvrable depuis le CSU.
Les images sont envoyées en temps réel sur le CSU de la CA grâce à une carte 3G intégrée. Les images sont enregistrées 24h/24 dans le bloc caméra et pendant 14 jours au CSU. Les forces de police ou de gendarmerie bénéficie du renvoi des images en temps réel depuis le CSU.

Intérêt régional :
Contribuer à assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire des 18 communes de la CA Plaine Vallée.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Population résidante ou de passage sur le territoire concerné.

Détail du calcul de la subvention :
Les frais de formation des opérateurs à l'usage de ces nouvelles caméras, représentant un total de 3568€ HT, sont déduits de l'assiette des dépenses éligibles.

Localisation géographique :
- CA PLAINE VALLEE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat équipements de vidéoprotection	74 794,91	82,16%
Pose et raccordement de l'ensemble	5 718,00	6,28%
Câblage coaxial, multipaires et alimentation électrique	72,50	0,08%
Infrastructure réseau	950,00	1,04%
Mise en place des caméras (nacelle pour les mâts et technicien pour l'installation)	9 500,00	10,44%
Total	91 035,41	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	27 310,00	30,00%
Autofinancement EPCI	63 725,41	70,00%
Total	91 035,41	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	27 310,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Passerelles entreprises	43 300,00 €
	Montant total	43 300,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013337

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	81 084,28 €	35,00 %	28 379,50 €
	Montant Total de la subvention		28 379,50 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU PLESSIS PATE
Adresse administrative : PLACE DU 8 MAI 1945
91220 LE PLESSIS-PATE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Sylvain TANGUY, Maire

N° SIRET : 21910494000016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : Installation d'un dispositif de vidéoprotection.

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Lutter contre la délinquance de voie publique, conformément au diagnostic local de sécurité du 5 mai 2015, et en complément de la nouvelle convention communale de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat dans le département (gendarmerie de Marolles-en-Hurepoix), signée le 29 avril 2015.

Description :
Installation de 8 caméras sur la vie publique aux 4 entrées de ville, avec transfert des images au centre de supervision, à installer dans les bureaux de la police municipale à l'Hôtel de Ville.
Il s'agit de caméras fixes Full HD et Full IP dans un caisson muni de Leds infrarouges permettant d'assurer une prise de vues de jour comme de nuit. La transmission des images est prévue à 100% sur fibre optique avec des convertisseurs de médias et équipements intégrables dans les caissons. Un

serveur central assurera l'enregistrement des images et la distribution des fonctionnalités de visualisation, de paramétrages et d'enregistrement. Les images, visualisables sur un écran uniquement par des personnes habilitées à cet effet, seront conservées 14 jours avant d'être effacées automatiquement.

Moyens mis en œuvre :
- Acquisition et pose des caméras sur un candélabre existant ou sur un mât à créer (génie civil).
- Raccordement au CSU par fibre optique.
- Equipement et sécurisation d'un local dédié au service de police municipale (CSU).

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Population résidante ou de passage au Plessis-Pâté.

Détail du calcul de la subvention :
Une partie des prestations (études, dossier des ouvrages exécutés, formation utilisateurs) et les travaux relatifs au CSU (blindage et électricité), pour un montant total de 9071,79€, sont inéligibles.

Localisation géographique :
- LE PLESSIS-PATE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fourniture et pose 8 caméras (dont travaux de génie civil)	42 139,06	46,74%
Centre de supervision urbaine	11 132,04	12,35%
Equipements actifs (caissons, serveur, moniteur, câblage, etc.)	30 422,08	33,74%
Prestations (paramétrages, formation, études, dossier des ouvrages exécutés)	6 462,89	7,17%
Total	90 156,07	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention État - FIPD (sollicitée)	36 062,00	40,00%
Subvention Région (sollicitée)	31 554,00	35,00%
Autofinancement commune (fonds propres)	22 540,07	25,00%
Total	90 156,07	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €

2017	10 000,00 €
2018	18 379,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013357

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	148 042,44 €	30,00 %	44 412,00 €
	Montant Total de la subvention		44 412,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ITTEVILLE
Adresse administrative : 103 RUE SAINT-GERMAIN
91760 ITTEVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Alexandre SPADA, Maire

N° SIRET : 21910315700083

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : création d'un réseau de videoprotection

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Installation d'un nouveau système de vidéoprotection de 42 caméras, portant à 50 le nombre de caméras visionnant la voie publique sur le territoire de la commune.

Description :
Les caméras seront installées sur des mâts de 6 à 22 mètres sur la voie publique, reliées par système hertzien (réseau sans fil) à une salle de visionnage installée dans le poste de la police municipale.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération

n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidante ou de passage à Itteville.

Détail du calcul de la subvention :
Sont inéligibles à la subvention régionale les dépenses suivantes : frais de déplacement et hébergement de la MO nécessaire à l'installation du système, le déplacement divers (visite technique ingénieur ou manager SEA-Tech) et gestion technique depuis le siège, les frais administratifs, soit 37600€ HT. La subvention régionale s'applique donc à un assiette éligible de 148042,44€ HT auquel est appliqué un taux de 30% s'agissant du développement d'un système de vidéoprotection.

Localisation géographique :
- ITTEVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat caméras et accessoires (dont écran, streamer, enregistreur)	76 119,94	41,00%
Préapration matériel (depuis Cork)	13 000,00	7,00%
Pose caméras (main d'oeuvre)	18 000,00	9,70%
Frais de déplacement et hébergement main-d'oeuvre	12 000,00	6,46%
Location matériel (nacelle, matériel BTP)	16 672,50	8,98%
Configuration système	13 000,00	7,00%
Préparation matérielle didactique en français	11 250,00	6,06%
Frais administratifs (facturations, traductions, gestion fournisseur, conseiller juridique)	8 000,00	4,31%
Déplacement divers et gestion technique du siège	17 600,00	9,48%
Total	185 642,44	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Département (attribuée)	18 440,00	9,93%
Subvention Région (sollicitée)	55 692,00	30,00%
Autofinancement/emprunt commune	111 510,44	60,07%
Total	185 642,44	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2017	44 412,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats régionaux	357 000,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 500,00 €
2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 500,00 €
	Montant total	364 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013375

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	209 381,60 €	30,00 %	62 814,00 €
		Montant Total de la subvention	62 814,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE
Adresse administrative : 2 RUE VICTOR-HUGO
78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Agathe BECKER, Maire

N° SIRET : 21780575300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : Renforcement de l'équipement en vidéoprotection de la commune

Date prévisionnelle de début de projet : 28 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Renforcer de manière significative le système existant pour couvrir toutes les entrées de ville afin de contrôler les flux de véhicules, les bâtiments communaux, les squares et jardins ainsi que les accès à la gare du RER B.

Description :
Le projet consiste en l'installation de 22 caméras supplémentaires (contre 6 initialement) réparties sur une quinzaine de sites.
Le système se compose de plusieurs types en fonction des lieux et de la topographie avec système hertzien, système fibre et système wifi/3G, certaines caméras étant nomades pour un déploiement lors des manifestations sur la commune.

Ce projet, conçut avec la brigade de gendarmerie de Chevreuse, sur la base du diganostic local de sécurité produit par ses soins, a bénéficié d'une AMO pour définir le cahier des charges et accompagner la commune dans la sélection des offres.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Population résidante et de passage à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Détail du calcul de la subvention :
Sont inéligibles à la subvention régionale les dépenses d'AMO et frais de maintenance, soit un montant de dépenses éligibles de 209 381,6 €.

Localisation géographique :

- SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMO	7 230,00	3,09%
Achat et pose caméras	92 113,35	39,43%
Achat et pose antennes de transmission	11 370,00	4,87%
Alimentation électrique	21 138,25	9,05%
Coffret de gestion	12 880,00	5,51%
Travaux de génie civil	38 280,00	16,39%
Informatique et logiciels	33 600,00	14,38%
Maintenance	17 000,00	7,28%
Total	233 611,60	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	70 083,48	30,00%
Autofinancement commune	163 528,12	70,00%
Total	233 611,60	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	62 814,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	30 037,95 €
2013	Réserves Naturelles Régionales Investissement	35 315,00 €
2013	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Inv)	22 797,00 €
2014	Contrat régional territorial	721 671,50 €
2014	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	14 000,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	12 530,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Investissement	10 500,00 €
	Montant total	846 851,45 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013428

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	374 518,42 €	7,21 %	27 000,00 €
	Montant Total de la subvention		27 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COLOMBES
Adresse administrative : PLACE DE LA REPUBLIQUE
92701 COLOMBES CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Nicole GOUETA, Maire

N° SIRET : 21920025000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : financement d'un équipement de vidéoprotection sur la commune de Colombes

Date prévisionnelle de début de projet : 20 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
La commune souhaite mettre aux normes l'équipement de vidéoprotection existant en vue de sécuriser les zones sensibles et prioritaires pour lutter contre les délinquants, les cambrioleurs, les rodéos-motos. La vidéoprotection permettra l'identification des personnes accédant aux bâtiments publics ainsi que la surveillance par les forces de l'ordre.

Description :
6 caméras vont être mises en place, dans une optique d'amélioration et de fédération des installations et des systèmes, et avec un objectif d'interopérabilité et de facilité d'utilisation. La commune souhaite faire

évoluer son système de vidéoprotection vers un système d'hypervision permettant l'unification, l'exploitation et la gestion intégrée des fonctions.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou de passage à Colombes.

Détail du calcul de la subvention :
Lle coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 27 000€ pour 6 caméras, représentant 30% de 90 000€.

Localisation géographique :
- COLOMBES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux préparatoires, fibre optique, pose, installation et mise en oeuvre	43 465,46	11,61%
caméras, équipements de transmission, stockage, génie civil	331 052,96	88,39%
Total	374 518,42	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	27 000,00	7,21%
Conseil départemental des Hauts-de-Seine (ec)	71 158,49	19,00%
Commune de Colombes (att)	276 359,93	73,79%
Total	374 518,42	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	27 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	65 400,00 €

2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	94 580,00 €
2013	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	387 508,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	250 000,00 €
2013	Soutien au Réseau Information Jeunesse	5 019,00 €
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	17 500,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	94 580,00 €
2014	Passerelles entreprises	50 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	1 041,60 €
2015	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	17 276,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	1 026 955,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	4 000,00 €
	Montant total	1 626 351,60 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013487

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	688 546,55 €	15,05 %	103 612,00 €
	Montant Total de la subvention		103 612,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BEZONS
Adresse administrative : RUE DE LA MAIRIE
95875 BEZONS CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Dominique LESPARRE, Maire

N° SIRET : 21950063400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : installation d'un système de vidéoprotection urbain autour de la gare du tramway T2 jusqu'à la place de la Grâce de Dieu (hôtel de ville) et voiries alentour.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Installation d'un système de vidéoprotection pour améliorer la sécurité de l'espace public :
- du secteur ANRU des Bords de Seine comprenant le pont de Bezons et ses axes routiers (88 000 véhicules/jour), ainsi que la gare intermodale de transports en commun T2 (20 000 voyageurs/jour) ;
- du centre ville avec le projet de la ZAC Coeur de Ville comportant la création de commerces, de logements, ainsi que la réalisation du nouvel hôtel de ville et la rénovation de la place de la Grâce de Dieu.

Description :

Installation de 32 caméras sur 27 points vidéo.
Le dispositif a été conçu en collaboration avec le référent sûreté de la police nationale.
Les images seront stockées dans la nouvelle mairie, dans un local dédié et sécurisé, et renvoyées vers le commissariat de la ville.

Intérêt régional :
Le projet s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidante ou de passage à Bezons.

Détail du calcul de la subvention :
Les dépenses de formation (1 641,72€) ainsi que de fourniture et pose des panneaux d'information (557,01€) sont inéligibles, soit une base éligible de 688 546,55€ HT. Le coût de revient à la caméra est supérieur à 15 000€/unité constituant le plafond souhaité par la Région, en raison des surcoûts liés à l'installation (génie civil sous chaussée lourde, fourniture et pose de 17 mâts de 9 m, report du système au commissariat...) et au choix des appareils (caméras haute définition et multi-têtes). Le montant de la subvention demandée reste inférieur à 35 % du budget plafonné (480 000€ HT pour 32 caméras).

Localisation géographique :
- BEZONS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de génie civil	258 388,62	37,41%
Déploiement fibre optique	43 546,14	6,30%
Achat et déploiement caméras	273 254,57	39,56%
Equipement CSU hôtel de ville	94 093,87	13,62%
Réalisation d'un déport à la police nationale	21 462,08	3,11%
Total	690 745,28	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention État - FIPD (attribuée)	251 999,00	36,48%
Subvention Département (sollicitée)	103 612,00	15,00%
Subvention Région (sollicitée)	103 612,00	15,00%
Autofinancement commune	231 522,28	33,52%
Total	690 745,28	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	103 612,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	10 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	29 458,00 €
2013	Contrat régional territorial	1 300 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	31 077,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	432 932,00 €
2013	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	77 468,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	29 458,00 €
2015	Contrat régional territorial	569 723,75 €
	Montant total	2 480 116,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013512

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	151 766,00 €	17,62 %	26 747,00 €
	Montant Total de la subvention		26 747,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ANGERVILLE
Adresse administrative : 34 RUE NATIONALE
91670 ANGERVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Johann MITTELHAUSSER, Maire

N° SIRET : 21910016100013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : Extension du dispositif de vidéoprotection sur le territoire d'Angerville.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Compléter le système actuel de vidéoprotection (5 caméras dômes et 6 caméras fixes réparties sur le territoire communal) afin de l'étendre à certaines zones stratégiques et être efficace à 100% pour :
- Prévenir, anticiper, dissuader et gérer les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics particulièrement exposés à des risques d'agression et de vol,
- Donner les moyens aux autorités compétentes, d'identifier dans la mesure du possible, les fauteurs de troubles aux fins d'y donner la suite qu'il convient,
- Prévenir, anticiper et gérer toutes les situations pouvant générer des perturbations des flux automobiles.

Description :

Le projet prévoit l'installation de 11 caméras supplémentaires.
Ces caméras seront des caméras fixes à champ large ou à champ étroit selon les objectifs ciblés. Elles seront posées, selon le cas, sur des bâtiments (avec l'accord des propriétaires) ou sur des mâts spécifiquement prévus à cet effet.

Moyens mis en œuvre :
Le traitement et l'exploitation des images se fait au sein du centre superviseur urbain composé d'un local technique pour l'exploitation et la relecture des images, aménagé dans les locaux de la mairie.
La consultation des images enregistrées, conservées 15 jours, n'est possible que depuis un poste de relecture installé dans une salle dédiée, séparée de la salle d'exploitation.
La transmission des images entre chaque caméra et la salle technique sera effectuée par liaisons radio (sauf contrainte exceptionnelle dans des cas particuliers).

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Population résidante ou de passage à Angerville.

Localisation géographique :
- ANGERVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat et pose caméras	28 770,00	18,96%
Segments radio FH	28 030,00	18,47%
Equipement salle technique	25 176,00	16,59%
Travaux d'installation (mâts, génie civil, location nacelle, etc.)	23 840,00	15,71%
Equipement électrique (batteries, commutateurs, distribution électrique, etc.)	29 600,00	19,50%
Réception travaux	16 350,00	10,77%
Total	151 766,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention État - FIPD (attribuée)	50 000,00	32,95%
Subvention Intercommunalité EPCI (attribuée)	44 665,00	29,43%
Subvention Région (sollicitée)	26 747,00	17,62%
Autofinancement commune	30 354,00	20,00%
Total	151 766,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2016	0,00 €
2017	26 747,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013531

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	252 443,36 €	35,00 %	88 355,00 €
	Montant Total de la subvention		88 355,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHATOU
Adresse administrative : 11 PL GENERAL DE GAULLE
78401 CHATOU CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Ghislain FOURNIER, Maire

N° SIRET : 21780146300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : Installation d'un système de vidéoprotection.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 3 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Implanter un système de vidéoprotection de 20 caméras (6 fixes et 14 mobiles).

Description :
Dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, il s'agit de mieux sécuriser les quartiers fréquemment sujets à des dégradations et d'optimiser les conditions d'intervention des forces de l'ordre. Le projet global prévoit l'installation de 27 caméras (pour la plupart mobiles) sur 17 sites (entrées de villes et points stratégiques).
Le système déployé est un système sans opérateur, sans système de supervision et sans renvoi d'images vers la police nationale. Un poste de travail simplifié sera installé dans un bureau fermé à clef dans les locaux de la police municipale.
Ce poste de travail permettra :

- le positionnement des caméras en fonction du contexte,
- la relecture des images enregistrées,
- l'extraction des images enregistrées sur demande de la police nationale.

Une astreinte est prévue pour permettre l'accès aux enregistrements par les services de l'Etat.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Tout public habitant et transitant à Chatou.

Détail du calcul de la subvention :
L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, d'un montant de 7000€ HT, ainsi que les frais d'études du poste "liaison fibre" (7305€ HT), ne sont pas retenus dans l'assiette des dépenses éligibles, qui s'établit dès lors à 252443,36€ HT. Le taux de 35% applicable à une nouvelle installation conduit à une subvention régionale prévisionnelle de 88355€.

Localisation géographique :

- CHATOU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	7 000,00	2,62%
Vidéoprotection (achat, pose et raccordement des 20 caméras)	128 320,00	48,11%
Equipement réseau mairie	10 724,00	4,02%
Liaison fibre	27 899,00	10,46%
Travaux de voirie complémentaires	92 805,36	34,79%
Total	266 748,36	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat - Réserve parlementaire (attribuée)	16 500,00	6,19%
Subvention État - FIPD (sollicitée)	80 024,51	30,00%
Subvention Région (sollicitée)	90 911,93	34,08%
Autofinancement commune	79 311,92	29,73%
Total	266 748,36	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	35 342,00 €
2018	53 013,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat régional territorial	731 710,71 €
2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	105 559,25 €
	Montant total	837 269,96 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013616

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	68 689,00 €	13,10 %	9 000,00 €
	Montant Total de la subvention		9 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PROVINS
Adresse administrative : 1 PL DU GENERAL LECLERC
77160 PROVINS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christian JACOB, Député-maire

N° SIRET : 21770379200010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : financement d'un équipement de vidéoprotection sur la commune de Provins

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune souhaite garantir la sécurité des habitants face à 368 actes de vandalisme recensés en 2015, dont 165 constatés de délinquance de voie publique. A cet effet, les quartiers Warnery et Orée du Bois vont être sécurisés.

Description :
2 dômes vidéo motorisés sous caisson anti-vandales vont être installés rue du Bois de Sapin, quartier Orée du Bois, et rue Henri Dunant, quartier des Warnery.
Les informations seront stockées sur support numérique, conservées 2 semaines et gérées par le service informatique de la commune.

Intérêt régional :

L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou de passage à Provins.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 9 000€ pour 2 caméras (base éligible de 68 689€).

Localisation géographique :
- PROVINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matériel vidéo	22 719,44	33,08%
Travaux de réseau	30 695,66	44,69%
Génie civil	15 273,90	22,24%
Total	68 689,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	9 000,00	13,10%
DETR (ec)	27 475,60	40,00%
Commune de Provins (att)	32 213,40	46,90%
Total	68 689,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	7 200,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	228 960,00 €
2013	Soutien à la prévention	3 300,00 €
2013	Valorisation du patrimoine régional	88 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	7 200,00 €
2014	Valorisation du patrimoine régional	176 000,00 €
2015	Aide à la restauration du patrimoine protégé	88 000,00 €

2015	Soutien aux contrats de ville	7 700,00 €
	Montant total	606 360,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013618

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	61 155,56 €	30,00 %	18 346,00 €
	Montant Total de la subvention		18 346,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE RUEIL MALMAISON
Adresse administrative : 13 BOULEVARD DU MARECHAL FOCH
92500 RUEIL-MALMAISON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Patrick OLLIER, Maire

N° SIRET : 21920063100014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : financement d'un équipement de vidéoprotection sur la commune de Rueil-Malmaison

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 17 novembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Le Mobipôle étant un lieu très fréquenté entre la gare RER et les différentes lignes, il est considéré comme sensible. C'est pourquoi la commune a décidé de renforcer sa surveillance afin de permettre une meilleure gestion des événements de voie publique.

Description :
L'opération consiste en l'extension du réseau avec la mise en place de 4 nouvelles caméras (C121, C122, C123,C124), et la repose de la caméra C20.
La transmission des images entre les caméras, les locaux techniques de regroupement et le centre superviseur urbain sera réalisée par liaisons fibres optiques dédiées.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou de passage à Rueil-Malmaison, en particulier aux abords de la gare.

Localisation géographique :
- RUEIL-MALMAISON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements de vidéosurveillance	25 264,40	41,31%
Infrastructure réseau	10 179,84	16,65%
génie civil	12 411,19	20,29%
Etudes d'exécution	10 741,49	17,56%
Extensions ultérieures	1 782,30	2,91%
Taux horaire pour prestations	776,04	1,27%
Total	61 155,26	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	18 346,00	30,00%
Conseil départemental (ec)	18 338,40	29,99%
commune de Rueil Malmaison	24 471,16	40,01%
Total	61 155,56	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	18 346,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	125 705,60 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	492 194,46 €
2016	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	44 500,00 €
	Montant total	1 442 400,06 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013619

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	102 385,60 €	30,00 %	30 716,00 €
	Montant Total de la subvention		30 716,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COURTRY
Adresse administrative : 52 RUE DU GENERAL LECLERC
77181 COURTRY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Xavier VANDERBISE, Maire

N° SIRET : 21770139000015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : financement d'un équipement de vidéoprotection sur la commune de Courtry

Date prévisionnelle de début de projet : 3 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 9 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
La commune de Courtry située au nord de la Seine-et-Marne compte 6 300 habitants.
Les principaux objectifs du projet sont de prévenir les actes de délinquance commis sur la voie publique (trafics de stupéfiants, vols, dégradations, comportements dangereux de type rodéos...) et sur les équipements communaux, de dissuader les auteurs de cambriolages et de maintenir la tranquillité et la sécurité publiques.

Description :
7 caméras seront ajoutées au dispositif actuel de vidéoprotection qui en compte 12.
A la demande des services de police nationale et municipale, des riverains et des élus, plusieurs sites ont

été identifiés comme nécessitant l'implantation de caméras supplémentaires, au regard des infractions et des délits récurrents qui sont à y déplorer. Il s'agit du commerce "Diagonal" (installation d'une caméra dôme), du parking du stade Pierre Graff (implantation d'une caméra mobile), du stade et du complexe sportif Pierre Graff (installation de 2 caméras mobiles) et du rond-point de l'Île-de-France (pose de 3 caméras fixes).

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
Les dépenses correspondant au suivi des travaux sont inéligibles, soit 5 751,80€.

Localisation géographique :
- COURTRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de génie civil	27 921,17	25,82%
Réseau radio	52 249,19	48,32%
Equipements de prise de vue - licences	18 383,99	17,00%
Equipement CSU (disque dur, mise en service)	3 831,24	3,54%
Suivi des travaux	5 751,80	5,32%
Total	108 137,39	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	30 716,00	28,40%
DETR (att)	43 254,96	40,00%
Commune de Courtry (att)	34 166,44	31,60%
Total	108 137,40	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 716,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	133 594,50 €

	Montant total	133 594,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013639

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	187 770,00 €	35,00 %	65 719,00 €
	Montant Total de la subvention		65 719,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT THIBAULT DES VIGNES
Adresse administrative : PLACE DE L'EGLISE
77400 SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Sinclair VOURIOT, Maire

N° SIRET : 21770438600010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : financement d'un équipement de vidéoprotection sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune souhaite pour la 1ère fois équiper son territoire en vidéoprotection afin de dissuader le passage à l'acte car plusieurs commerces ont déjà fait l'objet d'attaques à main armée.
Les différents points d'identification disposés à chaque entrée et sortie de la commune faciliteront l'identification des auteurs.
La commune connait par ailleurs une augmentation de plus de 22% des atteintes volontaires à l'intégrité physique. La vidéoprotection aurait une action dissuasive en augmentant le risque d'être identifié, et elle permettrait de compenser le manque de témoignages et d'informations.

Description :

37 caméras vont être installées dont 9 caméras mobiles et 28 caméras fixes interconnectées par un faisceau hertzien de type boucle locale radio et fibre qui est actuellement en place. Les 15 sites ont été déterminés en collaboration avec le représentant sécurité police affecté à la commune de Saint-Thibault-des-Vignes.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou de passage à Saint-Thibault-des-Vignes.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant de la première installation d'un équipement de vidéoprotection sur la commune, le taux d'intervention est de 35%.

Localisation géographique :

- SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Caméras, antennes, travaux fibre, serveur, installation	187 770,00	100,00%
Total	187 770,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	65 719,00	35,00%
fonds parlementaire (att)	8 000,00	4,26%
Commune de Saint-Thibault-des-Vignes (att)	114 051,00	60,74%
Total	187 770,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	65 719,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Stratégies territoriales de sécurité – Investissement	34 890,00 €

	Montant total	34 890,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013642

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	22 600,00 €	30,00 %	6 780,00 €
	Montant Total de la subvention		6 780,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE RAIZEUX MAIRIE
Adresse administrative : RTE DES PONTS
78125 RAIZEUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire

N° SIRET : 21780516700012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : Extension de l'équipement de vidéoprotection de la commune.

Date prévisionnelle de début de projet : 15 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Extension de l'équipement de vidéoprotection existant au pourtour du bâtiment mairie-école pour permettre de visualiser également les bâtiments publics alentours.

Description :
Implantation de 3 nouvelles caméras afin d'étendre la vidéoprotection sur le pourtour du bâtiment mairie (bâtiments scolaires, crèche, salle des fêtes) et les pénétrantes d'Eure-et-Loir.
La commune de Raizeux, située en limite du département de l'Eure-et-Loir et de la Région Centre, est en effet traversée par la D107 reliant l'axe Chartres-Paris et provoquant un intense trafic.
Les nouvelles caméras de type 4K (8,5 mégapixels) pemettront avec l'éclairage public LED mis en place d'observer plus nettement, de jour comme de nuit, l'ensemble des mouvements dans le centre du village

autour des bâtiments publics.

Intérêt régional :
Contribuer à assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la commune de Raizeux.
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Population résidante ou de passage à Raizeux, dont les nombreux usagers de la D107 entre Chartres et Paris.

Localisation géographique :
- RAIZEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fourniture et installation de 3 caméras complémentaires	9 000,00	39,82%
Installation des mâts supports de caméras et éclairages LED	13 600,00	60,18%
Total	22 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Autofinancement commune	15 820,00	70,00%
Subvention Région (sollicitée)	6 780,00	30,00%
Total	22 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	6 780,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	13 494,15 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	152 000,00 €
2016	Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	49 000,00 €
	Montant total	214 494,15 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013649

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	302 140,00 €	8,94 %	27 000,00 €
	Montant Total de la subvention		27 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COURBEVOIE
Adresse administrative : 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
92401 COURBEVOIE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Député-maire

N° SIRET : 21920026800015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : financement d'un équipement de vidéoprotection sur la commune de Courbevoie

Date prévisionnelle de début de projet : 11 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
La commune souhaite compléter le réseau de vidéoprotection comptant 56 caméras par 6 nouvelles caméras installées sur des emplacements où une dégradation de la sécurité a été constatée en 2015, y compris en matière de sécurité routière.

Description :
Installation de 6 nouvelles cameras permettant la sécurisation de bâtiments et installations publics notamment en zone piétonne propice aux rassemblements et nuisances, et à l'entrée et à la sortie de la commune.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou de passage à Courbevoie.

Détail du calcul de la subvention :
Les dépenses liées aux études et au DOE sont inéligibles, soit 9 630€.

Le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 27 000€ pour 6 caméras, représentant 30% de 90 000€.

Localisation géographique :
- COURBEVOIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats, raccordement, pose	302 140,00	96,91%
Etudes et DOE	9 630,00	3,09%
Total	311 770,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	27 000,00	8,66%
Etat FIPD (att)	116 442,00	37,35%
Conseil départemental 92 (att)	8 826,00	2,83%
Commune de Courbevoie (att)	159 502,00	51,16%
Total	311 770,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	27 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique de l'eau-Investissement	20 400,00 €

2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	1 500,00 €
2015	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	4 600,00 €
2016	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	1 000 000,00 €
	Montant total	1 026 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013669

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	635 780,00 €	16,28 %	103 500,00 €
	Montant Total de la subvention		103 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTFERMEIL
Adresse administrative : 7 - 11 PLACE JEAN MERMOZ
93370 MONTFERMEIL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Xavier LEMOINE, Maire

N° SIRET : 21930047200194

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : financement d'un équipement de vidéoprotection sur la commune de Montfermeil

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La ville de Montfermeil poursuit son maillage de la ville par l'extension de son dispositif de vidéoprotection, selon plusieurs critères :
- renforcer la vidéoprotection sur les zones pavillonnaires dans le cadre de la lutte contre les cambriolages ;
- équiper les entrées de la ville ;
- élargir le périmètre aux abords des établissements scolaires ;
- protéger les zones d'activité.

Description :
La ville de Montfermeil souhaite s'équiper de 20 nouvelles caméras et 3 caméras mobiles nomades tournant sur 10 emplacements définis.

Les images de ces nouvelles caméras seront centralisées et exploitées depuis le centre superviseur urbain (CSU) du poste de la police municipale situé au 4, rue de la Haute Futaie. La visualisation des images et la télécommande de toutes les caméras seront réalisées depuis la salle d'exploitation du CSU.
Les images de ces nouvelles caméras seront enregistrées et stockées dans des baies de stockage implantées dans un local technique de stockage situé dans le CSU de la Police municipale.
Le système de vidéoprotection installé sera strictement conforme au code de la sécurité intérieure, au décret n°96-926 du 17 octobre 1996 modifié et à l'arrêté du 03 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou de passage à Montfermeil.

Détail du calcul de la subvention :
Les dépenses liées aux études sont inéligibles, soit 4 207€.

Par ailleurs, le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 130 500€ pour 23 caméras, représentant 30% de 345 000€.

Localisation géographique :
- MONTFERMEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de caméras	83 314,00	13,02%
Pose de caméras	295 739,00	46,21%
Ecrans de contrôle	74 490,00	11,64%
Raccordement aux bâtiments de supervision	126 782,00	19,81%
Prestations de service	55 455,00	8,67%
Etudes	4 207,00	0,66%
Total	639 987,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	103 500,00	16,17%
FIPD (ec)	172 500,00	26,95%
Réserve parlementaire (ec)	30 000,00	4,69%
Commune de Montfermeil (att)	333 987,00	52,19%
Total	639 987,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2017	103 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	28 038,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	5 640,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	28 038,00 €
2014	Plan régional énergies- sensibilisation	6 640,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	105 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	38 000,00 €
2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	175 086,15 €
	Montant total	390 442,15 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013761

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	45 180,00 €	30,00 %	13 536,00 €
	Montant Total de la subvention		13 536,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BURES SUR YVETTE
Adresse administrative : 45 RUE CHARLES DE GAULLE
91440 BURES-SUR-YVETTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-François VIGIER, Maire

N° SIRET : 21910122700011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : L'extension du système de vidéoprotection de la commune de Bures-sur-Yvette.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Installation de 6 caméras sur 5 sites permettant ainsi de doubler les capacité du système de vidéoprotection de la commune.

Description :
La fourniture, l'installation et la mise en exploitation du système nécessite :
- l'installation des caméras sur les candélabres de ville de Bures-sur-Yvette
- le racoordement électrique des caméras sur le réseau de l'éclairage public
- le déploiement des logiciels nécessaires à la visualisation des images et à leur exploitation dans les locaux de la Police Municipale (PM) et sur des appareils de type smartphone et tablette.

Le système mobile doit disposer d'une caméra HD avec un facteur de zoom important (idéalement 30x) et une sensibilité importante pour fonctionner sans spot infrarouge additionnel en éclairage urbain.
La mise en œuvre est réalisé par une société spécialisée et ayant les agréments nécessaires (société IBSON), retenue après mise en concurrence.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
La population résidante ou de passage à Bures-sur-Yvette.

Détail du calcul de la subvention :
L'assiette des dépenses éligibles ci-dessous exclut les frais de formation des personnels et de maintenance du dispositif.

Localisation géographique :
- BURES-SUR-YVETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat et installation 6 caméras vidéo mobiles	45 180,00	100,00%
Total	45 180,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention État - FIPD (sollicitée)	18 048,00	39,95%
Subvention Région (sollicitée)	13 536,00	29,96%
Autofinancement commune	13 596,00	30,09%
Total	45 180,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	13 536,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	18 750,00 €

	Montant total	18 750,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013766

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	177 573,16 €	30,00 %	53 271,00 €
	Montant Total de la subvention		53 271,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SACLAS
Adresse administrative : 19 RUE DE LA MAIRIE
91690 SACLAS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Yves GAUCHER, Maire

N° SIRET : 21910533500018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : Refonte et extension du système de vidéoprotection de la commune.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Le système de vidéoprotection a pour objectif de :
- prévenir, anticiper, dissuader et gérer les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics particulièrement exposés à des risques d'agression et de vol,
- fournir un outil supplémentaire à la gendarmerie, par l'identification des fauteurs de trouble et de la nature des perturbations afin de donner dans les plus brefs délais les suites nécessaires.

Description :
Le projet prévoit l'installation de 19 caméras, dont 2 panoramiques.
Ces caméras seront posées sur les bâtiments publics communaux ou sur des mâts prévus à cet effet.

Chaque caméra disposera d'un masquage à la source des parties privatives afin de respecter les libertés individuelles et la vie privée et familiale.

Moyens mis en œuvre :
Une étude a été effectuée en liaison avec le référent sûreté afin de déterminer les besoins et définir avec précision les emplacements les plus judicieux pour permettre une réduction du taux de délinquance.
Le dispositif sera entièrement conforme à l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo protection.
La transmission des images entre chaque caméra et la salle technique sera effectuée par liaisons radio et fibre optique.
Les images issues de ces caméras seront visualisées dans la salle d'exploitation de la mairie. Cette salle n'est strictement accessible qu'aux techniciens habilités à entretenir les systèmes.
Toutes les images des caméras installées sont enregistrées en continu à l'aide d'enregistreurs numériques situés dans la salle.
La consultation des images enregistrées n'est possible que depuis un poste de relecture installé dans cette même salle.
Ces enregistrements seront accessibles aux officiers de la police judiciaire sous réquisition judiciaire ainsi qu'à tous les militaires de la gendarmerie de l'Essonne, nominativement et individuellement habilités par le commandant du groupement, dans le cadre de la police administrative.
Le délai de conservation des images est fixé à 15 jours.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la commune de Saclas et usagers de la route (RD 108 et 49).

Détail du calcul de la subvention :
La commune sollicitera également l'Etat au titre du FIPD. L'éventuelle subvention obtenue réduira son autofinancement, sans que celui-ci puisse être inférieur à 20 % du montant total des dépenses.

Localisation géographique :
- SACLAS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fourniture et pose des caméras (dont système de visualisation et d'enregistrement)	56 963,00	32,08%
Raccordement (travaux de génie civil)	77 748,16	43,78%
Raccordement (câblage)	42 862,00	24,14%
Total	177 573,16	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Autofinancement commune	124 301,21	70,00%
Subvention Région (sollicitée)	53 271,95	30,00%
Total	177 573,16	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	15 000,00 €
2018	15 000,00 €
2019	23 271,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	99 900,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	300 000,00 €
2014	Contrats ruraux	25 013,16 €
2015	Contrats ruraux	15 891,93 €
2016	Contrats ruraux	9 009,41 €
	Montant total	449 814,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013770

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	951 224,00 €	14,67 %	139 500,00 €
	Montant Total de la subvention		139 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT MAUR DES FOSSES
Adresse administrative : PL CHARLES DE GAULLE
94100 ST MAUR DES FOSSES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Sylvain BERRIOS, Député-maire

N° SIRET : 21940068600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : financement d'un équipement de vidéoprotection pour la commune de Saint-Maur-des-Fossés.

Date prévisionnelle de début de projet : 9 juin 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 6 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Face à la recrudescence des actes de vandalisme et des agressions sur les bords de Marne, la commune souhaite renforcer son système de vidéosurveillance composé actuellement de 112 caméras et d'un centre de supervision.

Description :
31 caméras vont être installées sur le bords de Marne afin de limiter les actes délictueux et d'incivilité, et de déclencher rapidement l'intervention des services de police en cas d'infraction.
L'année 2016 porte sur la phase IV du projet.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou de passage à Saint-Maur-des-Fossés.

Détail du calcul de la subvention :
Les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont inéligibles, soit 11 551€.

Le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 139 500€ pour 31 caméras, représentant 30% de 465 000€.

Localisation géographique :
- SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matériel	186 208,00	19,34%
Génie civil	680 047,00	70,63%
Caméras	17 722,00	1,84%
AMO	11 551,00	1,20%
Raccordement CSU	39 532,00	4,11%
Raccordement au réseau	27 715,00	2,88%
Total	962 775,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	139 500,00	14,49%
Assemblée Nationale - Réserve parlementaire (att)	31 300,00	3,25%
Commune de Saint-Maur (att)	791 975,00	82,26%
Total	962 775,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	139 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	23 544,00 €

2014	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	80 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	1 800,00 €
	Montant total	81 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013776

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	157 760,50 €	29,95 %	47 250,00 €
	Montant Total de la subvention		47 250,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ORLY
Adresse administrative : BP 90054
94311 ORLY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Christine JANODET, Maire

N° SIRET : 21940054600269

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : financement d'un équipement de vidéoprotection sur la commune d'Orly

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 29 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le relevé annuel 2014/2015 de la criminalité et de la délinquance communiqué par Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) indique une augmentation significative des actes de délinquance de voie publique. Pour exemple, les indicateurs des atteintes aux biens augmentent de 48% et ceux relatifs aux violences sexuelles de 15%.
La mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection renforcera la cohérence des interventions en matière de prévention, sécurité et tranquillité publique à l'échelle communale. Elle a pour objectifs de dissuader et contribuer à la prévention de la délinquance, améliorer la sécurité des espaces publics, la qualité de vie et faciliter l'intervention et les investigations des forces de sécurité de l'Etat.

Description :
Pour répondre à la forte demande des Orlysiens de mettre en place des moyens appropriés afin de

réduire les phénomènes d'incivilités et de délinquance, 9 caméras seront installées dont 1 caméra nomade qui aura vocation à être utilisée lors de manifestations ponctuelles organisées sur le domaine public de la ville d'Orly, et une caméra dite « LADI » dédiée à l'enregistrement des plaques d'immatriculation des véhicules et qui sera installée sur un point stratégique d'entrées de ville. Conformément à la loi, la ville ne sera pas en mesure d'associer la plaque d'immatriculation au nom du propriétaire (aucun fichier ne sera constitué) mais permettra aux services de police autorisés de venir consulter ces données pour enquêter. Les images de ces caméras seront automatiquement effacées après la période autorisée par la préfecture.
Ce système sera utilisé pour des opérations de visionnage de faits délictueux en temps différé dans un premier temps puis en temps réel à maturité du projet. Il disposera d'un enregistrement au niveau du Centre de Supervision Urbain (CSU) et d'un déport au Commissariat de Choisy-le-Roi.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou de passage à Orly.

Détail du calcul de la subvention :
S'agissant de la première installation d'un équipement de vidéoprotection, le taux maximum d'intervention est de 35%.
Cependant, le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 47 250€ pour 9 caméras, représentant 30% de 135 000€.

Localisation géographique :
- ORLY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux (électricité, génie civil)	48 610,50	30,81%
Caméras	34 400,00	21,81%
caméra nomade	21 000,00	13,31%
Frais de mise en service, fibrage	3 000,00	1,90%
Réseau, raccordement	15 300,00	9,70%
Equipement du centre de supervision urbaine	33 050,00	20,95%
Panneau d'information	2 400,00	1,52%
Total	157 760,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	47 250,00	29,95%
FIPD (ec)	63 104,00	40,00%
Commune d'Orly (att)	47 406,50	30,05%
Total	157 760,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	47 250,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	41 806,02 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	23 078,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	349 331,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	23 750,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	23 078,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	4 000,00 €
2016	Aide à une résidence territoriale arts de la rue et/ou de la piste	18 000,00 €
2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	91 650,00 €
	Montant total	574 693,02 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013792

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	360 215,31 €	30,00 %	108 065,00 €
	Montant Total de la subvention		108 065,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEPINTE
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
93420 VILLEPINTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Martine VALLETON, Maire

N° SIRET : 21930078700013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : financement d'un équipement de vidéoprotection sur la commune de Villepinte

Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
L'extension du dispositif de vidéoprotection vise à répondre aux demandes en matière de lutte contre la délinquance et les incivilités auxquelles le territoire de la commune est confronté, et à contrôler les flux entrants et sortants de la ville.
Le dispositif permettra également de déployer de manière plus efficace les agents de police municipale sur le terrain et de préciser le ressenti des habitants en matière de sécurité.

Description :
La phase d'extension consiste en la mise en place de 11 nouvelles caméras en 2016 et 16 autres en 2017. Elles seront reliées au local technique d'exploitation et de relecture des enregistrements des

données qui est situé au sein de la Police Municipale dans un espace dédié et sécurisé par contrôle d'accès. Pour le choix des caméras, la haute technologie est privilégiée avec la vision de nuit.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou de passage à Villepinte.

Localisation géographique :
- VILLEPINTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
2016 : caméras, réseau, équipement du local technique, prestations : analyses, location nacelle, panneaux d'information	116 934,50	32,46%
2017 : caméras, réseau, équipement du local technique, prestations : analyses, location nacelle, panneaux d'information	243 280,81	67,54%
Total	360 215,31	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	108 065,00	30,00%
Commune (att)	169 304,31	47,00%
FIPD (ec)	82 846,00	23,00%
Total	360 215,31	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	108 065,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	700 000,00 €

2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	63 167,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	3 500,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	206 730,00 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	4 865,79 €
2015	Soutien aux contrats de ville	29 695,00 €
	Montant total	1 012 957,79 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013806

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	106 690,00 €	29,52 %	31 500,00 €
	Montant Total de la subvention		31 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AVON
Adresse administrative : 8 RUE DU PERE MAURICE
77210 AVON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Marie-Charlotte NOUHAUD, Maire

N° SIRET : 21770014500014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : financement d'un équipement de vidéoprotection sur la commune d'Avon

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
La commune souhaite sécuriser le centre commercial et ses abords en raison de la présence régulière de groupes de jeunes qui troublent la tranquillité publique par leur consommation d'alcool et de produits stupéfiants ainsi que leurs trafics qui entraînent un sentiment d'insécurité pour les commerçants, leur clientèle et les habitants du quartier de la Butte-Montceau.

Description :
7 caméras vont être installées aux abords du centre commercial de la Butte-Montceau :
- caméra 1 : sur le bâtiment "police municipale"
- caméra 2 : rue des Sapins (arrières boutiques)

- caméra 3 : avenue de Nemours - rue des Sapins
- caméra 4 : jeux publics
- caméra 5 : Butte-Montceau - avenue de Nemours
- caméra 6 : salle associative - rue des Hêtres
- caméra 7 : laboratoire - rue des Hêtres

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou de passage à Avon, ainsi que les 26 commerçants du quartier de la Butte-Montceau.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 31 500€ pour 7 caméras, représentant 30% de 105 000€.

Localisation géographique :
- AVON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de caméras	17 500,00	16,40%
Pose des caméras	12 450,00	11,67%
écrans de contrôle	37 000,00	34,68%
Raccordement aux bâtiments de supervision	39 740,00	37,25%
Total	106 690,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	31 500,00	29,52%
DETR (att)	21 338,00	20,00%
Commune d'Avon (att)	53 852,00	50,48%
Total	106 690,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	31 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	144 576,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	1 895,00 €
	Montant total	146 471,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013864

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	115 937,95 €	30,00 %	34 781,00 €
	Montant Total de la subvention		34 781,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VINCENNES
Adresse administrative : 53 RUE DE FONTENAY
94300 VINCENNES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Laurent LAFON, Maire

N° SIRET : 21940080100011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : financement d'un équipement de vidéoprotection sur la commune de Vincennes

Date prévisionnelle de début de projet : 12 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Afin de lutter contre les vols avec violence traumatisants pour la population, la commune souhaite améliorer la qualité des caméras installées pour augmenter la performance du contrôle, poursuivre l'extension de la vidéoprotection sur la ville et moderniser les conditions du contrôle dans les locaux de la police municipale.

Description :
12 caméras vont être mises en place, remplaçant les caméras existantes, pour permettre la couverture d'un plus grand périmètre et une surveillance plus détaillée.
Les travaux consistent en la fourniture et la pose des caméras, puis à alimenter électriquement les

caméras en se raccordant à l'armoire électrique EP/SLT la plus proche (réalisation de tranchée, pose de fourreaux, tirage de câbles, réfection de la voirie…).
Les images sont actuellement visualisées sur 4 écrans dans un local de 8 m² où sont installés les serveurs, peu adapté au contrôle. C'est pourquoi l'aménagement d'un local de supervision est également prévu.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou de passage à Vincennes.

Localisation géographique :
- VINCENNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Caméras	50 043,40	43,16%
Aménagement du centre de supervision	65 894,55	56,84%
Total	115 937,95	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	34 781,00	30,00%
Commune de Vincennes (att)	81 156,95	70,00%
Total	115 937,95	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	34 781,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique énergie climat	95 902,30 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 900,00 €
2015	Aide au développement de bornes de recharges électriques	5 040,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	226 125,00 €

2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	1 700,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	173 321,93 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	184 950,00 €
2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	176 000,37 €
	Montant total	866 939,60 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014097

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	159 315,00 €	30,00 %	47 794,00 €
	Montant Total de la subvention		47 794,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VAUREAL
Adresse administrative : 1 PLACE DU COEUR BATTANT
95038 CERGY PONTOISE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Sylvie COUCHOT, Maire

N° SIRET : 21950637500316

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : financement d'un équipement de vidéoprotection sur la commune de Vauréal

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Dans le cadre du développement de la politique de prévention de la ville, installation de 25 nouvelles caméras sur deux dispositifs de vidéoprotection de voie publique, dans le cadre du développement de la politique de prévention de la ville, membre de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Description :
Le système retenu se compose de :
- 13 caméras dans le "Cœur de ville" où se concentrent les équipements culturels et de loisirs (cinéma...) ;
- 12 caméras dans le quartier "La Bussie", principalement autour des commerces.

Il permettra :
- L'enregistrement des images de toutes les caméras sur une durée de 30 jours,
- Une fréquence d'enregistrement des images de 12 images par seconde,

- La protection et la sécurité des enregistrements par mot de passe utilisateurs (mot de passe personnel).

La commune a choisi un système basé sur le logiciel Milestone, avec des caméras 5 Mégapixels pour surveiller les abords de la mairie et du quartier de la Bussie. L'exploitation se fera via des connexions à distance sur le serveur depuis des postes d'exploitation existants.
Seront autorisés à visionner les images : le Maire, le chef du service de Police Municipale, le directeur du service informatique, le commandant de la Police Nationale.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou de passage à Vauréal.

Localisation géographique :
- VAUREAL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Relevés topographiques	230,00	0,14%
Installation des systèmes de réseaux	76 873,00	48,25%
Raccordements et pose des alimentations	3 203,97	2,01%
Fournitures et pose caméras	22 120,86	13,88%
Accompagnement technique	32 187,31	20,20%
Gestion chantiers	5 013,50	3,15%
Location nacelles	17 963,36	11,28%
Licences	1 723,00	1,08%
Total	159 315,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	47 794,00	30,00%
Etat	47 794,00	30,00%
Conseil départemental du Val-d'Oise	25 491,00	16,00%
Commune de Vauréal	38 236,00	24,00%
Total	159 315,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	47 794,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	25 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 600,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	500 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	3 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	20 000,00 €
2014	Aide à projet "musiques actuelles et amplifiées"	8 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	35 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 120,00 €
2014	Soutien à la création et à la diffusion numérique	23 900,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	20 432,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	26 954,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	35 000,00 €
2015	Contrat régional territorial	211 846,00 €
2016	Construction et aménagement de médiathèques	79 811,00 €
	Montant total	616 663,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014110

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	235 520,00 €	10,10 %	23 797,00 €
	Montant Total de la subvention		23 797,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FOLLAINVILLE DENNEMONT
Adresse administrative : 2 PL DE LA MAIRIE
78520 FOLLAINVILLE-DENNEMONT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Samuel BOUREILLE, Maire

N° SIRET : 21780239600010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : d'une première installation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Follainville-Dennemont

Date prévisionnelle de début de projet : 15 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Implanter un système de vidéoprotection à Follainville-Dennemont, commune périurbaine (agglomération de Mantes-la-Jolie/Limay) confrontée à une forte recrudescence des cambriolages et vols à la roulotte.

Description :
Installation de 34 caméras avec stockeur et serveur d'enregistrement ainsi qu'un PC de visualisation (CSU) en mairie.
Le dispositif installé et ses enregistrements seront exploitables par les services de la gendarmerie nationale sur réquisition.
Possibilité de report en gendarmerie.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Population résidante ou de passage à Follainville-Dennemont.

Détail du calcul de la subvention :
Les frais de mise en service et formation (1 250€ HT), ainsi que de signalisation et affichage (1 200€ HT) qui constituent une obligation légale, sont déduits de l'assiette des dépenses éligibles, réduite dès lors à 235 520€ HT.

Localisation géographique :
- FOLLAINVILLE-DENNEMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat 30 caméras	96 000,00	40,34%
Achat 4 domes motorisés extérieurs	19 600,00	8,24%
Alimentation sur EP	40 800,00	17,15%
Création de mâts (dont location nacelle)	16 920,00	7,11%
Transmission radio (dont pont radio de rabattement)	22 720,00	9,55%
Serveur informatique de gestion des données + écran + licences	15 900,00	6,68%
Baie rackable 19 pouces	2 400,00	1,01%
Réalisation de tranchées + VRD	10 900,00	4,58%
Liaison fibre optique + fourreaux + réglage	6 400,00	2,69%
Programmation, configuration, réglage	3 880,00	1,63%
Mise en service + formation	1 250,00	0,53%
Signalisation, affichage	1 200,00	0,50%
Total	237 970,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention État - DETR (sollicitée)	71 391,00	30,00%
Subvention État - FIPD (sollicitée)	95 188,00	40,00%
Subvention Région (sollicitée)	23 797,00	10,00%
Autofinancement commune	47 594,00	20,00%
Total	237 970,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	23 797,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	143 672,85 €
	Montant total	143 672,85 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014121

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	45 511,30 €	30,00 %	13 653,00 €
	Montant Total de la subvention		13 653,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SARTROUVILLE
Adresse administrative : 2 RUE BUFFON
78505 SARTROUVILLE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre FOND, Maire

N° SIRET : 21780586000012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : Remise à niveau et développement du système de vidéoprotection de la commune.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Certains sites sensibles sont équipés depuis plusieurs années de caméras qui sont aujourd'hui obsolètes et dont le raccordement analogique n'est plus performant.
D'autres sites nécessitent l'installation de caméras de surveillance. Ainsi, il est prévu d'ici la fin de l'année 2016 de changer le matériel vétuste et d'installer de nouveaux appareils connectés.

Description :
Installation de 8 nouvelles caméras dont sur trois sites déjà ciblés (place nationale, quartier du Vieux Pays, place des fêtes) pour cette première phase de remise à niveau.
Les connexions et coffrets de raccordement font également l'objet d'une remise à niveau.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
La population résidante ou de passage à Sartrouville.

Localisation géographique :
- SARTROUVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat, pose et raccordement 8 caméras (dont génie civil)	45 511,30	100,00%
Total	45 511,30	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	13 653,00	30,00%
Autofinancement commune	31 858,30	70,00%
Total	45 511,30	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	13 653,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 200,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	349 229,00 €
2013	Soutien de la Région aux évènements et manifestations sportives se déroulant en Ile-de-France	15 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 200,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	240 553,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	180 000,00 €
2015	Aide d'investissement, aux études préopérationnelles et aux actions d'investissements dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actions (Territoires 1 et 2)	380,00 €

2015	E-administration	35 000,00 €
2015	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	500,00 €
	Montant total	881 062,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014132

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	61 100,00 €	37,64 %	23 000,00 €
	Montant Total de la subvention		23 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TORCY
Adresse administrative : PL DE L APPEL DU 18 JUIN 1940
77200 TORCY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire

N° SIRET : 21770468300283

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : financement d'un équipement de vidéo-protection sur la commune de Torcy

Date prévisionnelle de début de projet : 19 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
L'analyse de la délinquance dans la commune de Torcy a permis de mettre en avant que certaines zones sont encore exposées en termes de malveillance et d'incivilités. Malgré un net recul, dans les espaces publics concernés, les faits de délinquance y restent importants et nuisent à la sécurité des personnes, des commerçants et de leurs biens.
La ville de Torcy souhaite assurer une surveillance accrue des espaces partagés en complétant le dispositif de vidéoprotection par l'adjonction de caméras sur des zones non encore couvertes. Il s'agit des secteurs :
- Arche Guédon : Place des rencontres,
- Mairie : Marché et Promenade des Droits de l'Homme, Parc des Charmettes et arrière du marché,

- Gare RER : Rond point des Cités Unies,
- Le Mail : Carrefour Georges Brassens - rue de l'Eau Vive.

Description :
5 caméras vont être déployées sur différents secteurs de la commune de Torcy :

SECTEUR ARCHE-GUEDON : présence d'équipements publics communaux et intercommunaux, d'équipements scolaires, de la petite enfance, sportifs et culturels, de commerces de proximité place et passage de la Mogotte. L'objectif est d'apporter un sentiment de sécurité aux abords et sur la place de la Mogotte et du passage de la Mogotte.

SECTEUR MAIRIE : présence d'équipements publics communaux et intercommunaux, bureau de poste, parking de stationnement place de la poste et place de l'Eglise, commerces de proximité et marché le samedi matin, espaces piétons.

SECTEUR LE MAIL : présence d'équipements publics communaux.

SECTEUR BELVEDERE ET ABORDS DE LA GARE RER : abords gare RER.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou de passage à Torcy.

Détail du calcul de la subvention :
La commune de Torcy étant classée en Zone de Sécurité Prioritaire, le taux maximum d'intervention est de 40%.

Localisation géographique :

- TORCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de caméras	13 900,00	22,75%
Pose	7 400,00	12,11%
Intégration-paramétrage	6 600,00	10,80%
Raccordement aux bâtiments de supervision, câblage, radio	33 200,00	54,34%
Total	61 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	23 000,00	37,64%
FIPD (ec)	7 229,00	11,83%
Réserve parlementaire (ec)	17 211,00	28,17%
Commune de Torcy (att)	13 660,00	22,36%
Total	61 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	23 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	138 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	1 800,00 €
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	29 884,80 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 000,00 €
2015	Contrat régional territorial	456 300,00 €
2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	2 000,00 €
2016	Contrat régional territorial	600 241,50 €
2016	Politique énergie climat	11 593,00 €
	Montant total	1 242 819,30 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014201

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	88 358,60 €	30,00 %	26 507,58 €
	Montant Total de la subvention		26 507,58 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MENNECY
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
91540 MENNECY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

N° SIRET : 21910386800010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : Déploiement complémentaire du système de vidéoprotection urbaine.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le déploiement complémentaire de 11 caméras de vidéoprotection urbaine permettra de renforcer le maillage territorial de ce système sur l'ensemble de la commune, en privilégiant certaines zones, actuellement non couvertes (bâtiments publics, entrées de ville, secteur d'habitat social sensible).
Ce déploiement est une concrétisation du partenariat au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, et avec la gendarmerie nationale (référent Sûreté). La gendarmerie a participé à l'élaboration d'un diagnostic de sécurité pluri-annuel qui a permis d'ores et déjà le déploiement de 10 caméras supplémentaires en 2016.

Description :
Dans le cadre de ce déploiement, il est prévu l'installation de :
- 10 caméras dôme

- 1 caméra fixe.
Ces caméras couvriront :
- un quartier d'habitat social,
- une entrée de ville (avec un flux de circulation de 40 000 véhicules / jour)
- des bâtiments publics (une école de centre-ville notamment),
- la voie publique desservant une Zone d'Activités Economiques.

Les travaux impliqueront également de renforcer les flux de communication des images. Le Centre de Supervision Urbain sera doté des outils permettant d'intégrer ces 11 caméras supplémentaires.

Les autorisations préfectorales ont été obtenues pour l'exploitation de 9 des 11 caméras prévues. Une demande d'autorisation complémentaire a été déposée pour les deux autres caméras.

Moyens mis en œuvre :
Le renforcement du dispositif de vidéoprotection urbaine s'accompagne de la mobilisation des effectifs de la police municipale.
Un marché public a été lancé pour désigner une entreprise spécialisée chargée de la réalisation des travaux. Une première tranche de 10 caméras est réalisée à l'été 2016 ; le présent projet concerne la seconde tranche, à réaliser en 2017.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidante ou de passage à Mennecy.

Détail du calcul de la subvention :
Sont éligibles les seules (9) caméras disposant d'une autorisation préfectorale à la date de clôture de l'instruction de la présente demande de subvention. Une demande complémentaire sera déposée par la commune dès l'obtention de l'arrêté préfectoral visant les 2 autres caméras.
Les coûts par caméra présentés ci-dessous comprenant l'achat, la pose et le raccordement (y compris génie civil le cas écéhant) de chacune d'entre elles ausystème de vidéoprotection.

Localisation géographique :
- MENNECY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat, pose et raccordement 9 caméras (dont 1 caméra entrée du parc de Villeroy)	88 358,60	100,00%
Total	88 358,60	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention État (sollicitée)	35 343,44	40,00%
Subvention Région (sollicitée)	26 507,58	30,00%
Autofinancement commune	26 507,58	30,00%
Total	88 358,60	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	26 507,58 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agendas 21 locaux - Phase 1	23 625,00 €
2013	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	12 646,00 €
2014	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	26 250,00 €
2015	Politique énergie climat	6 475,00 €
2016	Aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées	7 000,00 €
	Montant total	75 996,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014232

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	326 000,00 €	30,00 %	97 800,00 €
	Montant Total de la subvention		97 800,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MERE
Adresse administrative : SQ RAOUL BRETON
78490 MERE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire

N° SIRET : 21780389900012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : extension du système de vidéoprotection de la commune

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Extension du système de vidéoprotection urbaine de 3 à 8 caméras permettant la visualisation des plaques d'immatriculation et de répondre aux demandes de la gendarmerie afin d'analyser le passage des véhicules et fournir des indices aux enquêtes.

Description :
Installation de 8 caméras sur la commune :
- 6 caméras seront connectées en liaison radio vers le clocher de l'église puis l'ensemble des flux sera centralisé vers le local technique dans le gymnase via une transmission radio en point à point depuis le clocher de l'église ;
- 2 cameras seront raccordées en fibre optique jusqu'à l'armoire de rue à positionner à proximité de la camera en liaison radio la plus proche pour bénéficier ensuite de la liaison radio jusqu'à l'église.

Le poste d'exploitation et de visualisation des images mis en place au gymnase permet un accès aux flux vidéo temps réel et aux flux vidéos stockés de la commune, suivants les droits et profils des utilisateurs.

Intérêt régional :
Le projet s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidante ou de passage à Méré.

Détail du calcul de la subvention :
Les honoraires d'AMO et maîtrise d'oeuvre (13 500€ HT) ainsi que les dépenses liées aux études d'entretien, essais et mis en service (34 000€ HT) ne sont pas éligibles à la subvention régionale.

Localisation géographique :
- MERE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Honoraires AMO et maîtrise d'oeuvre	13 500,00	3,61%
Caméras et équipements en vidéoprotection	38 000,00	10,17%
Câblage optique et d'alimentation et infrastructure réseau	27 000,00	7,23%
Génie civil (travaux d'installation et raccordement)	190 000,00	50,87%
Réseau de transmission sans fil	53 000,00	14,19%
Aménagement du local technique	18 000,00	4,82%
Etudes d'exécution, essais, mise en service	34 000,00	9,10%
Total	373 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention État - DETR (attribuée)	112 050,00	30,00%
Subvention État - FIPD (sollicitée)	40 050,00	10,72%
Subvention Région (sollicitée)	101 850,00	27,27%
Autofinancement commune	119 550,00	32,01%
Total	373 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €

2017	0,00 €
2018	97 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	166 500,00 €
	Montant total	166 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014245

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	186 875,46 €	30,00 %	56 062,00 €
	Montant Total de la subvention		56 062,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHILLY MAZARIN
Adresse administrative : 5 PL DU 8 MAI 1945
91380 CHILLY-MAZARIN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Paul BENEYTOU, Maire

N° SIRET : 21910161500017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : Extension du système de vidéoprotection de la commune de Chilly-Mazarin.

Date prévisionnelle de début de projet : 12 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Objectifs :
- Sécurisation du domaine public ;
- Dissuader le passage à l'acte ;
- Surveiller certains espaces publics pour obtenir des informations à postériori sur certains évènements ;
- Identifier les véhicules sur des points de passage importants afin de faciliter le travail des enquêteurs et notamment aux entrées et sorties de commune.

Objectifs de résultats :
- Faire diminuer la délinquance et les actes malveillants ;

- Identifier les auteurs ou les véhicules impliqués ;
- Collecter des informations afin de faciliter le travail des enquêteurs ;
- Orienter et sécuriser l'intervention des forces de police.

Description :
Ajout de 20 caméras visionnant la voie publique, sur 10 sites différents, portant le nombre total de caméras installées sur la commune à 25.

Moyens mis en œuvre :
- Moyens matériels : Mâts – caméras – antennes – pack batterie – extension de la baie informatique pour le stockage des vidéos – écrans de projection des images.
- Moyens humains : Société de génie civil – Société spécialisée dans l'installation de système de vidéo protection – Services Techniques de la ville – Police Municipale.
- Moyens financiers :
56 497 euros demandés auprès de la Région Ile-de-France.
5 000 euros au titre de la réserve parlementaire (sénateur Vincent Delahaye).
89 163 euros souhaités auprès du FIPD (demande déposée le 2/08/2016).
37 664 euros à la charge de la commune de Chilly-Mazarin.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidante ou de passage à Chilly-Mazarin.

Détail du calcul de la subvention :
Les dépenses suivantes, d'un montant total de 1450€, sont inéligibles : formation du personnel et du personnel technique, assistance au démarrage.

Localisation géographique :
- CHILLY-MAZARIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat, pose et raccordement des caméras (dont évolution et modifications système, formation et assistance au démarrage)	110 833,00	58,85%
Travaux de génie civil	77 491,00	41,15%
Total	188 324,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention État - FIPD (sollicitée)	89 163,00	47,35%
Subvention Région (sollicitée)	56 497,00	30,00%
Réserve parlementaire	5 000,00	2,65%
Autofinancement commune	37 664,00	20,00%
Total	188 324,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	56 062,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien au Réseau Information Jeunesse	4 216,00 €
	Montant total	4 216,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014267

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	614 003,00 €	9,53 %	58 500,00 €
	Montant Total de la subvention		58 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLE D'AVRAY
Adresse administrative : 13 RUE DE SAINT-CLOUD
92410 VILLE-D'AVRAY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Denis BADRE, Maire

N° SIRET : 21920077100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : financement d'un équipement de vidéoprotection sur la commune de Ville-d'Avray

Date prévisionnelle de début de projet : 26 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 25 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune souhaite s'équiper pour la première fois en vidéopotection pour renforcer la sécurité sur 13 points du territoire, afin de lutter notamment contre les vols de voitures, les cambriolages, les vols à la roulotte près de la bibliothèque, les rassemblements de jeunes liés à l'usage de stupéfiants, les vols à la tire et les escroqueries aux distributeurs automatiques de billets sur la place Laroche où a lieu le marché.

Description :
13 caméras vont être installées sur la voie publique, avec vue notamment sur le groupe scolaire de la Ronce, la bibliothèque, le théâtre, la maison des associations, les gradins du petit parc aménagé à l'arrière de la Maison Delagrange, le parking de la place Laroche, l'entrée du conservatoire de musique.

Intérêt régional :

L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou de passage à Ville-d'Avray.

Détail du calcul de la subvention :
Les dépenses liées à la création du local technique (maçonnerie, bloc porte, fourniture et pose d'un contrôle d'accès) sont inéligibles, soit 11 600€.

S'agissant de la 1ère installation d'un équipement de vidéoprotection sur la commune, le taux maximum d'intervention est de 35%. Cependant, le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 58 500€ pour 13 caméras, représentant 30% de 195 000€.

Localisation géographique :
- VILLE-D'AVRAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Caméras, génie civil, mise en service	567 603,00	90,73%
Equipement du local technique	46 400,00	7,42%
Création du local technique (maçonnerie, bloc porte, fourniture et pose d'un contrôle d'accès)	11 600,00	1,85%
Total	625 603,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	58 500,00	9,35%
FIPD (ec)	195 000,00	31,17%
Conseil départemental des Hauts-de-Seine (ec)	105 403,00	16,85%
Commune de Ville-d'Avray (att)	266 700,00	42,63%
Total	625 603,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	58 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

2013	Restauration et création d'orgues	38 948,00 €
	Montant total	38 948,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014284

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	1 326 178,40 €	11,54 %	153 000,00 €
	Montant Total de la subvention		153 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA QUEUE EN BRIE
Adresse administrative : RUE EDGAR DEGAS
94510 LA QUEUE-EN-BRIE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Maire

N° SIRET : 21940060300011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : financement d'un équipement de vidéoprotection sur la commune de La Queue-en-Brie

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 8 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La Ville de la Queue en Brie, située en entrée et sortie du département du Val-de-Marne, est traversée par la RD4 et constitue un lieu de passage et de fuite aisée. Elle souhaite développer son système de vidéoprotection pour améliorer la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agressions ou de vols.

Description :
34 caméras vont être positionnées sur l'ensemble du territoire et raccordées en fibre optique et en hertzien. Un local technique opérationnel va permettre la visualisation et l'enregistrement d'images.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n°

CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou de passage à la Queue-en-Brie.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 153 000€ pour 34 caméras, représentant 30% de 510 000€.

Localisation géographique :
- LA QUEUE-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise en place du système de vidéoprotection	825 811,68	62,27%
Mise en place du système de vidéoprotection phase 2	201 576,87	15,20%
Déploiement fibre optique	237 356,04	17,90%
Equipement du CSU	61 433,81	4,63%
Total	1 326 178,40	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	153 000,00	11,54%
Commune de La Queue-en-Brie (att)	1 173 178,40	88,46%
Total	1 326 178,40	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	153 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Valorisation du patrimoine régional	40 000,00 €
	Montant total	40 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014506

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	290 009,00 €	18,00 %	52 202,00 €
	Montant Total de la subvention		52 202,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VIARMES
Adresse administrative : PLACE PIERRE SALVI
95270 VIARMES
Statut Juridique : Commune
Représentant :

N° SIRET : 21950652400012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : déployer un système de vidéoprotection sur la commune de Viarmes

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Implanter un système de vidéoprotection de 33 caméras sur le territoire de la commune de Viarmes.

Description :
Surveillance de tous les axes (entrées et sorties de ville) ouverts ou empruntés sur le périmètre de la commune et sur des sites stratégiques fortement fréquentés (gare...).
Le système retenu, conçu pour être interopérable avec celui de la communauté de communes du Pays de France (que la commune rejoindra le 1er janvier 2017) permet :
- l'identification ainsi que le zoom sur enregistrement,
- la visualisation et la compréhension des événements (l'identification éventuelle étant liée à la distance du sujet).
Ce dispositif est destiné aussi bien à une exploitation en temps réel qu'à une analyse différée des images,

stockées 15 jours sur des serveurs dédiés.
L'exploitation s'effectue sur des postes informatiques utilisables 24h/24 et 7j/7 dans un local sécurisé et aménagé.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidante et de passage à Viarmes.

Détail du calcul de la subvention :
Le budget prévisionnel ne comprend pas le coût de l'AMO (VIDEO CONCEPT), inéligible à la subvention régionale.

Localisation géographique :
- VIARMES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat et pose caméras (dont accessoires et supportage)	88 740,00	30,60%
Achat et installation matériel pour fourniture électrique (dont accessoires et supportage)	49 286,00	16,99%
Travaux (génie civil)	28 485,00	9,82%
Travaux de structure (candélabres, massif béton, support spécifique)	33 585,00	11,58%
Achat et pose matériel de transmission	74 633,00	25,73%
Logiciels	15 280,00	5,27%
Total	290 009,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention État - FIPD (sollicitée)	116 003,00	40,00%
Subvention Département (sollicitée)	63 801,98	22,00%
Subvention Région (sollicitée)	52 202,22	18,00%
Autofinancement commune (fonds propres/emprunt)	58 001,80	20,00%
Total	290 009,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	52 202,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats régionaux	119 588,47 €
	Montant total	119 588,47 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014618

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	225 000,00 €	36,67 %	82 500,00 €
	Montant Total de la subvention		82 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ARGENTEUIL
Adresse administrative : 12-14 BOULEVARD LEON FEIX
95107 ARGENTEUIL CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur GEORGES MOTHRON, Maire

N° SIRET : 21950018800012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : Amélioration et extension du système de vidéoprotection de la commune.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Acquisition et pose de 15 caméras visant à compléter le dispositif de vidéoprotection actuel, rénover les équipements anciens et développer la fibre pour supporter la HD et le tracking en temps réel.

Description :
Raccordements en fibre optique des caméras et point hauts, mise en oeuvre de caméras HD sur le Val Nord (ZSP), création de nouvelles caméras sur points sensibles (trafic de stupéfiants, nuisances, etc.).

Moyens mis en œuvre :
- Caméras HD avec zoom optique puissant et vision de nuit,
- Fibre optique jusqu'à la caméra,

- Fibre optique jusqu'au points haut de collecte radio,
- Bras de déport et herses anti-escalade pour limiter le vandalisme,
- Génie civil en cas d'absence de solution alternative d'accès aux fourreaux existants.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidante ou de passage à Argenteuil.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût total par caméras étant plafonné à 15000€ HT, le total des dépenses éligibles ne peut excéder 225000€ HT pour 15 caméras, sur lequel est appliqué un taux de subvention de 36,67% (les deux tiers des caméras étant implantés en ZSP), soit une subvention régionale d'un montant de 82500€.

Localisation géographique :
- ARGENTEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fourniture 5 caméras Sony sans accessoires	14 604,15	4,19%
Fourniture et pose caméra 122 (dont génie civil)	17 034,57	4,88%
Fourniture 5 caméras Dôme	16 104,15	4,62%
Mise en place sytème (génie civil et 3 caméras supplémentaires)	76 479,83	21,92%
Fourniture et pose caméra Dôme sur toît	12 872,16	3,69%
Fourniture, pose d'extension et travaux de raccordement fibre optique	173 612,26	49,77%
Travaux supplémentaire cité Champagne	8 257,86	2,37%
Travaux esplanade (phase 3)	29 885,67	8,57%
Total	348 850,65	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	138 843,70	39,80%
Autofinancement/emprunt commune	210 006,95	60,20%
Total	348 850,65	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2017	82 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 500,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	92 942,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	100 000,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	162 307,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	964 000,00 €
2013	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	191 400,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	151 163,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	6 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	92 942,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	107 300,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	76 268,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	4 132 429,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	175 000,00 €
	Montant total	8 416 251,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014700

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	438 770,00 €	12,31 %	54 000,00 €
	Montant Total de la subvention		54 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CLAMART
Adresse administrative : 1 PLACE MAURICE GUNSBOURG
92140 CLAMART
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Didier BERGER, Sénateur-Maire

N° SIRET : 21920023500014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : financement d'un équipement de vidéoprotection sur la commune de Clamart

Date prévisionnelle de début de projet : 15 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La Ville de Clamart est confrontée à des incivilités et à des troubles de la tranquillité publique dans certains quartiers. Elle souhaite mettre en place un dispositif de vidéoprotection aux endroits les plus sensibles de la Ville.
Le système proposé va constituer l'un des éléments de réponse aux 3 grandes problématiques de sécurité auxquelles la commune est confrontée :
- les troubles à la tranquillité dans les quartiers d'habitat,
- les faits de délinquance : atteinte à la sécurité des personnes et des biens en particulier dans les lieux de centralité,
- le contrôle et la régulation des flux de circulation au niveau des carrefours importants ou des grands axes routiers.

Description :
Clamart a initié en 2015/2016 la mise en place d'un système de vidéoprotection composé d'un centre de supervision urbain (CSU) et de 41 caméras, ainsi que 7 caméras situées sur le site du campus du Petit Clamart. 12 nouvelles caméras vont être ajoutées.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou de passage à Clamart

Détail du calcul de la subvention :
Le coût de revient à la caméra a été fixé à 15 000€ HT/unité maximum, soit une subvention maximum de 54 000€ pour 12 caméras, représentant 30% de 180 000€.

Localisation géographique :
- CLAMART

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Caméras	46 865,00	10,68%
Licences logiciels	2 659,00	0,61%
Raccordement, connexion	60 572,00	13,80%
Génie civil	245 661,00	55,99%
Aménagement du CSU	4 817,00	1,10%
Main d'oeuvre	78 196,00	17,82%
Total	438 770,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	54 000,00	12,31%
FIPD (att)	80 000,00	18,23%
Conseil départemental des Hauts-de-Seine (att)	37 000,00	8,43%
Commune de Clamart (att)	267 770,00	61,03%
Total	438 770,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	54 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	750 000,00 €
2014	Politique énergie climat	91 400,00 €
	Montant total	841 400,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014789

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	75 000,00 €	30,00 %	22 500,00 €
	Montant Total de la subvention		22 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART
Adresse administrative : PLACE DES CHAMPS ELYSEES 91080 COURCOURONNES
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Francis CHOUAT, Président

N° SIRET : 20005922800011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : du développement des dispositifs de vidéoprotection présents sur le territoire de la CA GRAND PARIS SUD - Territoire de Sénart (91)

Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Renforcer la vidéoprotection des entrées et sorties du territoire de Sénart, des sites sensibles (centre commercial Carré Sénart) et des personnes empruntant les transports en commun (Tzen) vise à lutter contre les atteintes aux personnes (vols avec violences) et aux biens (dégradations par incendie).

Description :
Acquisition et mise en place de 5 caméras de vidéoprotection, reliées au CSUI de Sénart, pour compléter le maillage des 95 caméras existantes :

1 caméra à Combs-la-Ville
2 caméras à Lieusaint
1 caméra à Moissy-Cramayel
1 caméra à Savigny-le Temple.
Ce projet, élaboré par la direction de la prévention et de la sécurité de la CA Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, avec le concours des forces de sécurité de l'Etat et les représentants des polices municipales concernées, s'inscrit dans le cadre du CISPD 2015-2020.

Moyens mis en œuvre :
Le montant tout compris de chacune des installations se présente comme suit :
- Combs-la-Ville : 14 865,50 € HT
- Lieusaint (caméra 1) : 16 120,90 € HT
- Lieusaint (caméra 2) : 47 456,20 € HT (installation spécifique, avec génie civil en espace vert sur la ZI du Levant)
- Moissy-Cramayel : 15 431,40 € HT
- Savigny-le-Temple : 15 515,40 € HT

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidante ou de passage sur le territoire de la CA Grand Paris Sud.

Détail du calcul de la subvention :
Les frais d'étude (5295,80€ HT) ne sont pas éligibles à la subvention régionale.
Le coût total par caméra étant par ailleurs plafonné à 15000€ HT, la dépense éligible s'établit à 75000€ HT, soit une proposition de subvention de 22500€ (30%).

Localisation géographique :
- CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART (77-SEINE ET MARNE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat et pose 5 caméras	24 279,50	22,20%
Génie civil	44 683,40	40,85%
Mâts et massifs d'ancrage	10 664,70	9,75%
Alimentation électrique	12 202,70	11,16%
Réseau fibre optique	12 263,30	11,21%
Etudes (dont DOE)	5 295,80	4,84%
Total	109 389,40	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention État - FIPD (sollicitée)	32 816,82	30,00%
Subvention Région (sollicitée)	32 816,82	30,00%
Autofinancement EPCI	43 755,76	40,00%
Total	109 389,40	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	22 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	41 200,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	17 500,00 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	5 000,00 €
2016	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	14 800,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	25 000,00 €
	Montant total	133 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014822

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	85 673,14 €	30,00 %	25 701,94 €
	Montant Total de la subvention		25 701,94 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PANTIN
Adresse administrative : 84-88 AV DU GENERAL LECLERC
93507 PANTIN CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bertrand KERN, Maire

N° SIRET : 21930055500014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : financement d'un équipement de vidéoprotection sur la commune de Pantin

Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
La commune souhaite améliorer la sécurité des espaces publics et la qualité de vie des habitants. En 2016, le choix a été fait de renforcer la sécurité aux abords des écoles.

Description :
Il s'agit de sécuriser des écoles et des équipements publics repérés comme particulièrement sensibles en raison de leur fréquentation ou des difficultés signalées régulièrement aux abords. 10 caméras vont être implantées sur les sites sélectionnés suivants :
- École Sadi Carnot, la problématique se situant aux abords.
- Centre de Loisirs Prévert, non visible de la rue ou du passage.

- Ecole Marcel Cachin et gymnase Hasenfratz, en raison d'intrusions nombreuses.
- Maison de l'enfance, le centre de loisirs étant particulièrement excentré sur le territoire.
- École Henri Wallon, victime de nombreuses intrusions en raison d'un manque de visibilité.
- École Hélène Cochennec, pour améliorer la visibilité.

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou de passage à Pantin, et en particulier les enfants scolarisés et les utilisateurs des équipements publics.

Détail du calcul de la subvention :
Les dépenses relatives à l'intervention d'un ingénieur pour la mise en service, l'étude d'exécution, le DOE, le conducteur de travaux à la journée sont inéligibles, représentant 12 805,38€ HT.

Localisation géographique :
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Caméras	25 302,49	25,69%
Câblage	11 896,74	12,08%
génie civil	34 105,89	34,63%
location nacelle	5 629,40	5,72%
Equipement centre administratif	8 738,62	8,87%
Etude exécution, Dossier des Ouvrages Exécutés, conducteur de travaux, ingénieur mise en service	12 805,38	13,00%
Total	98 478,52	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	29 544,00	30,00%
FIPD (ec)	39 392,00	40,00%
Commune de Pantin	29 542,52	30,00%
Total	98 478,52	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 701,94 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	46 152,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	71 824,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	744 525,00 €
2014	Aide à projet arts de la rue et/ou de la piste	18 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	46 152,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	160 869,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 070 632,00 €
2014	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
2014	Politique énergie climat	9 746,00 €
2014	Stratégies territoriales de sécurité – Investissement	70 000,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	129 417,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	444 608,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	131 250,00 €
	Montant total	2 953 175,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014830

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	142 640,00 €	30,00 %	42 792,00 €
	Montant Total de la subvention		42 792,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ETAMPES
Adresse administrative : 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
91150 ETAMPES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Franck MARLIN, Député-maire

N° SIRET : 21910223300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : l'extension du dispositif de vidéoprotection urbaine sur le territoire de la commune d'Etampes (91).

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Assurer le développement du système de vidéoprotection de la commune par l'acquisition et l'installation de 8 nouvelles caméras (5 fixes et 3 dôme).

Description :
La ville d'Etampes exploite actuellement un système composé de 81 caméras reliées à un CSU (salle d'exploitation, salle de relecture et salle technique), opéré par la police municipale.
Le positionnement des nouvelles caméras, reliées au système existant et objet d'un avenant à l'autorisation préfectorale initiale, a été réalisé en croisant de nombreux éléments : statistiques des

services de la police nationale, entretiens avec les élus et fonctionnaires territoriaux concernés par le projet, prise en compte des contraintes naturelles et urbanistiques.

Moyens mis en œuvre :
Moyens matériels :
- un centre de surveillance urbaine relié au commissariat,
- un réseau de fibre optique et un système de liaison sans fils pour les caméras excentrées
Moyens humains :
- Maîtrise d'ouvrage assurée par le consultant informatique de la ville,
- désignation d'un maître d'oeuvre en charge du suivi des entreprises retenues,
- partenariat police municipale et police nationale dans le cadre du pilotage et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Intérêt régional :
L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidante et de passage à Etampes.

Détail du calcul de la subvention :
Sont déduites de l'assiette éligible les dépenses suivantes : dossiers d'étude (d'implantation caméras et du réseau de télécommunication, pour 1974€ HT), dossier technique d'exploitation et formations (2086€), maintenance (2139€), panneau réglementaire (194€), soit un total de 6393€ HT.

Localisation géographique :
- ETAMPES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat et pose caméras	149 033,00	100,00%
Total	149 033,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention État - FIPD (sollicitée)	48 000,00	32,21%
Subvention Région (sollicitée)	44 710,00	30,00%
Autofinancement commune	56 323,00	37,79%
Total	149 033,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	42 792,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	7 440,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 400 000,00 €
2013	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 700,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	7 440,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	4 500,00 €
2014	Soutien aux acteurs associatifs à ancrage territorial (S3AT) - Appel à projets services et usages numériques - Fonctionnement	1 025,90 €
2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	5 000,00 €
2016	Programme Opérationnel Régional FSE - Lutte contre le décrochage scolaire / Sécurisation des parcours	38 772,11 €
	Montant total	1 466 852,11 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014848

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : VIDEOPROTECTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'équipement en vidéoprotection	151 532,73 €	30,48 %	46 184,00 €
	Montant Total de la subvention		46 184,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204141-157001-300
15700103- Soutien à l'équipement en vidéo protection

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS
Adresse administrative : 56 RUE AUGUSTE RENOIR
93600 AULNAY-SOUS-BOIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bruno BESCHIZZA, Maire

N° SIRET : 21930005000016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à l'équipement en vidéoprotection
Rapport Cadre : CP16-132 du 18/05/2016

Objet du projet : financement d'un équipement de vidéoprotection sur la commune d'Aulnay Sous Bois

Date prévisionnelle de début de projet : 15 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La commune souhaite dissuader les actes de délinquance ou de malveillance, permettre la projection des moyens humains sur le terrain en cas d'identification par visionnage des écrans, renforcer les capacités d'élucidation des faits de délinquance et améliorer le sentiment de sécurité des administrés.

Description :
La commune étend son système de vidéoprotection avec l'objectif de 267 caméras en 2020.
12 nouvelles caméras vont être mises en place en 2016, dont une située sur le secteur classé en zone de sécurité prioritaire du Gros Saule, et le centre de supervision urbaine (CSU) est étendu.
Le raccordement au commissariat d'Aulnay Sous Bois est opérationnel depuis juin 2016.

Intérêt régional :

L'action s'inscrit dans le cadre du développement de la vidéoprotection tel qu'adopté par la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 "Bouclier de sécurité".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La population résidente ou de passage à Aulnay-sous-Bois.

Détail du calcul de la subvention :
Une des 13 caméras est placée sur le secteur Gros Saule situé en zone de sécurité prioritaire. Le taux d'intervention est donc de 40% maximum, soit un montant de subvention maximum de 2 899€, représentant 40% des dépenses éligibles de 7 247,53€.

Les 12 autres caméras se voient appliquer un taux d'intervention de 30%, soit un montant de subvention maximum de 43 285€ pour 144 285,20€ de dépenses éligibles (116 978,95 pour les caméras + 27 306,25€ pour le CSU).

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
12 caméras (fournitures, pose)	124 226,48	81,98%
Extension du CSU (fibre otpique, travaux)	27 306,25	18,02%
Total	151 532,73	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	46 184,00	30,48%
Commune d'Aulnay-sous-Bois (att)	105 348,73	69,52%
Total	151 532,73	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	46 184,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste	15 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	78 780,00 €

2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	682 273,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	555 913,00 €
2014	Aide à l'écriture de scénario (structures)	2 500,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	78 780,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	217 727,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	531 250,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	600 000,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	247 500,00 €
2016	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	931 460,00 €
	Montant total	3 941 183,00 €

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 16/11/2016
- Date de réception en préfecture: 16/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-611

DU 16 NOVEMBRE 2016

BOUCLIER DE SECURITE
AIDE A L'IMPLANTATION DES FORCES LOCALES DE SECURITE
AFFECTATIONS 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 relative à la mise en place du bouclier de sécurité en Ile-de-France ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à la création du dispositif « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens » ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 45-16 du 6 avril 2016 portant budget primitif de la Région pour l'année 2016 ;

VU La convention Etat-Région relative à l'équipement immobilier de la police nationale et de la gendarmerie nationale en Ile-de-France, adoptée par délibération n° CR 103-12 du 23 novembre 2012 et prorogée jusqu'au 31 décembre 2016 par délibération n° CR 118-16 du 7 juillet 2016 ;

VU Le rapport CP 16-611 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France ;

VU L'avis émis par la commission des finances ;

VU L'avis émis par la commission de la sécurité ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Adopte la convention-type relative au dispositif « Soutien à l'équipement immobilier de la police nationale et de la gendarmerie nationale en Ile-de-France » jointe en annexe 1.

Article 2 :

Décide d'attribuer deux subventions d'un montant maximum prévisionnel de 1 190 138 euros au bénéfice du Département des Yvelines pour la réalisation des deux opérations suivantes, conformément à l'état récapitulatif et aux fiches projets joints en annexe :

- Restructuration et extension de la caserne de gendarmerie d'Ecquevilly (16015707) ;
- Rénovation de la caserne de gendarmerie de Saint-Germain-en-Laye (16015706).

Subordonne le versement des subventions à la signature, avec la collectivité territoriale bénéficiaire, de conventions conformes à la convention type précitée, et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 1 190 138 € disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires » du code fonctionnel 57 « Sécurité » du programme HP 57-001 « Bouclier de sécurité » - 15700101 « aide à l'implantation des forces locales de sécurité » du budget 2016.

Article 3 :

Décide d'attribuer sept subventions d'un montant maximum prévisionnel de 4 029 862 euros au bénéfice de l'Etat (ministère de l'Intérieur) pour la réalisation des sept opérations suivantes, conformément à l'état récapitulatif et aux fiches projets joints en annexe :

- Extension du commissariat de police de La Défense (16013986) ;
- Restructuration du commissariat de police de Saint-Cloud (16015640) ;
- Sécurisation de deux commissariats parisiens : 10e et 11e arrondissements (16015937) ;
- Restructuration du commissariat de Champigny-sur-Marne (16016013) ;
- Rénovation des sites ou commissariats de Moissy-Cramayel/Melun, Aulnay-sous-Bois, Nanterre et Boulogne-Billancourt (16016792) ;
- Rénovation et extension de la caserne de gendarmerie de Persan (16017316) ;
- Relogement du commissariat de Saint-Denis et du laboratoire de police scientifique de l'Institut national de police scientifique (INPS) de Paris sur un même site, à Saint-Denis (93).

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets 16015937 et 16016792 par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Affecte une autorisation de programme de 4 029 862 € disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires » du code fonctionnel 57 « Sécurité » du programme HP 57-001 « Bouclier de sécurité » - 15700101 « aide à l'implantation des forces locales de sécurité » du budget 2016.

Article 4 :

Abroge la convention-type « Aide à l'implantation des forces de sécurité – subventions spécifiques d'investissement à destination des personnes morales de droit public » adoptée par l'article 5 de la délibération n° CP 13-737 du 17 octobre 2013.

La Présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 : CONVENTION-TYPE

Equipement immobilier de la police nationale et de la gendarmerie nationale en Ile-de-France

CONVENTION-TYPE

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° du ,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé :
dont le statut juridique est :
N° SIRET :

dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant Monsieur X, Maire ou Président
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :
Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Aide à l'implantation des forces de sécurité » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR103-12 du 23 novembre 2012.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016, et des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° du , la Région Île-de-France a décidé de soutenir X pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : description projet (référence dossier n°X).

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

Le bénéficiaire s'engage à maintenir pendant une durée de dix ans l'affectation des biens subventionnés à l'usage exclusif de l'activité de la police ou de la gendarmerie nationale.

Le bénéficiaire s'engage à ce que le projet s'inscrive dans une démarche qualité et de respect de l'environnement au cours de toutes les phases de cycles de vie de l'équipement (construction, utilisation, démolition).

Le bénéficiaire s'engage également à ce que les maîtres d'ouvrage intègrent des clauses d'insertion sociales et professionnelles dans les marchés publics relatifs à leurs opérations.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRE(S) OU ALTERNANT(S)

Le bénéficiaire s'engage à recruter X stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit cette ou ces offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.
La Région devra être associée à chaque inauguration d'infrastructure pour laquelle elle a participé au financement.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.
Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus dans les 3 mois, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Toutefois les paiements prévus ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 30 % du montant de la subvention.

La présentation d'un plan de trésorerie ne s'applique pas pour les collectivités territoriales.
Le bénéficiaire devra produire la promesse de vente pour les acquisitions foncières, et la copie des lettres de notification des marchés de travaux pour les opérations de construction, réhabilitation ou reconstruction.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée, ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche.

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonnée à la production d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Le versement du solde est également subordonné à la production de X justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).
Le bénéficiaire devra également présenter le procès-verbal de réception des travaux.
Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2 (versement du solde) dans le délai de 4 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter de la date d'attribution de la subvention et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le .

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° du .

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La Présidente
Du Conseil régional d'Ile-de-France

Le bénéficiaire
COLLECTIVITE
Monsieur X, maire ou Président

ANNEXE 2 : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-611	Budget	2016

Chapitre	**905 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**57 - Sécurité**
Programme	**157001 - Bouclier de sécurité**
Action	**15700101 - Aide à l'implantation des forces locales de sécurité**

Dispositif : N° 00000786 - Aide à l'implantation des forces de sécurité

Dossier	16013986 - COMMISSARIAT DE LA DEFENSE			
Bénéficiaire	R1869 - MINISTERE DE L'INTERIEUR			
Localisation	COURBEVOIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	538 000,00 €		Code nature	204112
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 690 000,00 €	HT	20 %	538 000,00 €	

Dossier	16015640 - COMMISSARIAT DE SAINT-CLOUD			
Bénéficiaire	R1869 - MINISTERE DE L'INTERIEUR			
Localisation	SAINT-CLOUD			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	516 547,00 €		Code nature	204112
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 582 737,00 €	HT	20 %	516 547,00 €	

Dossier	16015706 - GENDARMERIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE			
Bénéficiaire	R2301 - DEPARTEMENT DES YVELINES			
Localisation	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	244 566,00 €		Code nature	204132
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 222 834,00 €	HT	20 %	244 566,00 €	

Dossier	16015707 - GENDARMERIE D'ECQUEVILLY			
Bénéficiaire	R2301 - DEPARTEMENT DES YVELINES			
Localisation	ECQUEVILLY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	945 572,00 €		Code nature	204132
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 727 863,00 €	HT	20 %	945 572,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-611	Budget	2016

Dossier	16015937 - COMMISSARIATS DE PARIS (10e ET 11e ARRONDISSEMENTS)			
Bénéficiaire	R1869 - MINISTERE DE L'INTERIEUR			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	70 400,00 €		Code nature	204112
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
352 000,00 €	HT	20 %	70 400,00 €	

Dossier	16016013 - COMMISSARIAT DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE			
Bénéficiaire	R1869 - MINISTERE DE L'INTERIEUR			
Localisation	CHAMPIGNY-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	600 000,00 €		Code nature	204112
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 000 000,00 €	HT	20 %	600 000,00 €	

Dossier	16016792 - OPERATIONS MULTISITES DE RENOVATION			
Bénéficiaire	R1869 - MINISTERE DE L'INTERIEUR			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	55 200,00 €		Code nature	204112
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
276 000,00 €	HT	20 %	55 200,00 €	

Dossier	16017316 - GENDARMERIE DE PERSAN (95)			
Bénéficiaire	R1869 - MINISTERE DE L'INTERIEUR			
Localisation	PERSAN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	58 332,00 €		Code nature	204112
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
291 664,00 €	HT	20 %	58 332,00 €	

Dossier	16017317 - COMMISSARIAT ET LABORATOIRE DE POLICE SCIENTIFIQUE DE PARIS A SAINT-DENIS (93)			
Bénéficiaire	R1869 - MINISTERE DE L'INTERIEUR			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 191 383,00 €		Code nature	204112
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
31 387 434,00 €	HT	6,98 %	2 191 383,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-611	Budget	2016

Total sur le dispositif N° 00000786 - Aide à l'implantation des forces de sécurité	5 220 000,00 €

Total sur l'imputation 905 - 57 - 157001 - 15700101	5 220 000,00 €

ANNEXE 2 : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16013986

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMISSARIAT DE LA DEFENSE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'implantation des forces de sécurité	2 690 000,00 €	20,00 %	538 000,00 €
	Montant Total de la subvention		538 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204112-157001-300
15700101- Aide à l'implantation des forces locales de sécurité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MINISTERE DE L'INTERIEUR
Adresse administrative : PLACE BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08
Statut Juridique : Ministère
Représentant :

N° SIRET : 11001401600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'implantation des forces de sécurité
Rapport Cadre : CR103-12 du 23/11/2012

Objet du projet : la restructuration et l'extension du commissariat de circonscription de La Défense (commune de Courbevoie).

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Réhabilitation du commissariat de La Défense.
Cette opération de rénovation et d'extension est nécessitée par la remise en état et la mise aux normes des locaux notamment au regard de la réglementation sur l'accessibilité, sur la sécurité incendie et du code du travail.

Description :
Restructuration des locaux existants, vétustes, mal agencés et encombrés, mise aux normes des installations et aménagement de l'extension dans la Maison du Tourisme (230 m2 utiles) pour redistribuer les services de manière plus fonctionnelle.
Le commissariat actuel est propriété du ministère de l'Intérieur. L'extension fait l'objet d'un bail de longue

durée (20 ans) avec le propriétaire des locaux concernés, la commune de Courbevoie.
Ce projet s'inscrit dans une démarche qualité et de respect de l'environnement.
Les effectifs du commissariat de La Défense s'élèvent à 93 agents.

Intérêt régional :
Ce projet s'inscrit dans le cadre du soutien régional à l'équipement immobilier de la police nationale et de la gendarmerie nationale (convention Etat-Région adoptée par délibération n° CR 103-12 du 23/11/2012 et prorogée par délibération n° CR 118-16 du 07/07/2016).

Public(s) cible(s) :
La population résidante, active ou de passage sur la circonscription de compétence du commissariat de La Défense.

Localisation géographique :
- COURBEVOIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Désamiantage, curage, gros oeuvre, charpente métallique et étanchéité	495 000,00	18,40%
Menuiseries acier et aluminium	348 000,00	12,94%
Cloisons - Doublages et faux plafonds	262 000,00	9,74%
Menuiseries intérieures et agencement	305 000,00	11,34%
CVC - Chauffage et plomberie	292 000,00	10,86%
Electricité CFO & CFA	380 000,00	14,13%
Groupe électrogène	90 000,00	3,35%
Ascenseurs et monte charges	100 000,00	3,72%
Serrurerie et métallerie	155 000,00	5,76%
Revêtements sols (souples et durs / faïences)	172 000,00	6,39%
Peinture	81 000,00	3,01%
Aléas	10 000,00	0,37%
Total	2 690 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	538 000,00	20,00%
Etat - Ministère de l'Intérieur	2 152 000,00	80,00%
Total	2 690 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €

2017	215 200,00 €
2018	322 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015640

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMISSARIAT DE SAINT-CLOUD

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'implantation des forces de sécurité	2 582 737,00 €	20,00 %	516 547,00 €
	Montant Total de la subvention		516 547,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204112-157001-300
15700101- Aide à l'implantation des forces locales de sécurité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MINISTERE DE L'INTERIEUR
Adresse administrative : PLACE BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08
Statut Juridique : Ministère
Représentant :

N° SIRET : 11001401600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'implantation des forces de sécurité
Rapport Cadre : CR103-12 du 23/11/2012

Objet du projet : Réhabilitation du commissariat de Saint-Cloud.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Réhabilitation du commissariat de Saint-Cloud.
A la suite de travaux de désamiantage réalisés en urgence en mai-juin 2016, des travaux de réhabilitation lourds s'avèrent désormais nécessaires.

Description :
Le programme des travaux concerne la restructuration globale du rez-de-chaussée et des espaces de sûreté afin de répondre au mieux aux demandes du référentiel tant en matière de sécurité et d'hygiène qu'en matière de fonctionnalité ainsi que la réfection de la zone d'accueil, du bureau des plaintes et du bureau du chef de poste.
Cette mise aux normes de la zone de sûreté permettra de créer un local visio-conférence, un local avocat,

un local stockage des armes, un local de neutralisation des armes et un local de stockage repas.
Au 1er étage, les travaux consisteront en un rafraîchissement des bureaux, la réfection des luminaires et la mise aux normes des installations électriques dans modification des cloisonnements existants.

Moyens mis en œuvre :
Les travaux seront réalisés, sous réserve de la confirmation de leur lancement par le ministère le 19/10/2016, selon le calendrier suivant :
- Etablissement du programme : décembre 2016
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre : septembre 2017
- Remise du DCE : septembre 2018
- Notification des marchés de travaux : avril 2019
- Durée des travaux : 14 mois (dont 2 mois de préparation) – Délai pour une intervention en site inoccupé.

Intérêt régional :
Ce projet s'inscrit dans le cadre du soutien régional à l'équipement immobilier de la police nationale et de la gendarmerie nationale (convention Etat-Région adoptée par délibération n° CR 103-12 du 23/11/2012 et prorogée par délibération n° CR 118-16 du 07/07/2016).
98 agents de la police nationale sont affectés dans ce commissariat.

Public(s) cible(s) :
La population résidante ou de passage sur la circonscription de compétence du commissariat de Saint-Cloud.

Détail du calcul de la subvention :
Le budget prévisionnel de travaux, seul retenu ci-dessous, constitue l'intégralité de l'assiette éligible à la subvention régionale.

Localisation géographique :
- SAINT-CLOUD

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de réhabilitation	2 582 737,00	100,00%
Total	2 582 737,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat - Ministère de l'Intérieur	2 066 190,00	80,00%
Subvention Région (sollicitée)	516 547,00	20,00%
Total	2 582 737,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2019	206 618,00 €
2020	309 929,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015937

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMISSARIATS DE PARIS (10E ET 11E ARRONDISSEMENTS)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'implantation des forces de sécurité	352 000,00 €	20,00 %	70 400,00 €
	Montant Total de la subvention		70 400,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204112-157001-300
15700101- Aide à l'implantation des forces locales de sécurité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MINISTERE DE L'INTERIEUR
Adresse administrative : PLACE BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08
Statut Juridique : Ministère
Représentant :

N° SIRET : 11001401600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'implantation des forces de sécurité
Rapport Cadre : CR103-12 du 23/11/2012

Objet du projet : Sécurisation des commissariats centraux des 10e et 11e arrondissements.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il s'agit de tenir compte de l'urgence du projet et des délais entre la saisine de la Région et la présentation de ce projet en commission permanente.

Objectifs :
Renforcer le niveau de sécurisation des commissariats et permettre le redéploiement d'effectifs affectés à la garde statique sur la voie publique.

Description :
1/ Commissariat central du 10e arrondissement.
Les travaux envisagés sont les suivants :
- Serrurerie : création d'un sas d'entrée pour le public, réfection de la guérite et renforcement de la protection, création d'une entrée réservée au personnel et création d'un système de verrouillage des portes donnant sur la zone accessible au public (coût prévisionnel de 140000€ TTC)

- Contrôle d'accès : mise en place de lecteurs de badges et de visiophones (60000€)
- Création d'un sas véhicules (20000€).

2/ Commissariat central du 11e arrondissement.
Les travaux envisagés sont les suivants :
- Création d'un sas d'entrée public, réfection de l'entrée du personnel et création d'un système de verrouillage des portes donnant sur la zone accessible au public (120000€)
- Contrôle d'accès : mise en place de badges et de visiophones (50000€)
- Réaménagement du poste de police et création d'une baie vitrée donnant sur le hall (50000€).

Intérêt régional :
Ces projets s'inscrivent dans le cadre du soutien régional à l'équipement immobilier de la police nationale et de la gendarmerie nationale (convention Etat-Région adoptée par délibération n° CR 103-12 du 23/11/2012 et prorogée par délibération n° CR 118-16 du 07/07/2016).

Public(s) cible(s) :
- Les effectifs de police nationale affectés aux commissariats concernés, soit 247 agents (plus 119 personnels de la Police Judiciaire) dans le 10e et 345 agents dans le 11e arrdt.
- La population résidante ou de passage dans les 10e et 11e arrdts, les travaux projetés permettant le renforcement sur le terrain dans ces arrondissements de 12 fonctionnaires.

Détail du calcul de la subvention :
Sont retenues au plan de financement prévisionnel les seules dépenses de travaux HT, éligibles à la subvention régionale.

Localisation géographique :
- PARIS
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de sécurisation des commissariats centraux des 10e et 11e arrdts	352 000,00	100,00%
Total	352 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat - Ministère de l'Intérieur	281 600,00	80,00%
Subvention Région (sollicitée)	70 400,00	20,00%
Total	352 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	70 400,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016013

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMISSARIAT DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'implantation des forces de sécurité	3 000 000,00 €	20,00 %	600 000,00 €
	Montant Total de la subvention		600 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204112-157001-300
15700101- Aide à l'implantation des forces locales de sécurité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MINISTERE DE L'INTERIEUR
Adresse administrative : PLACE BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08
Statut Juridique : Ministère
Représentant :

N° SIRET : 11001401600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'implantation des forces de sécurité
Rapport Cadre : CR103-12 du 23/11/2012

Objet du projet : l'extension et la restructuration du commissariat de Champigny-sur-Marne (94).

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Extension et restructuration du commissariat de sécurité de proximité de Champigny situé au sein du quartier du « Bois l'Abbé », au cœur d'une cité sensible relevant d'une zone de sécurité prioritaire.
La Préfecture de Police est propriétaire du commissariat qui comprend un sous-sol, un rez-de-chaussée et un étage pour 835 m². Cette superficie est inférieure aux besoins estimés idéalement à 1 200 m² pour un effectif d'environ 150 agents, rendant nécessaire l'extension des locaux.

Description :
Le projet consiste en une extension et rénovation du commissariat qui se fera sur une surface complémentaire de 460 m² sur 2 niveaux, dont l'une en continuité du commissariat de police et aujourd'hui occupé par des bureaux de Paris Habitat (la signature d'un nouveau bail est en cours).
Il s'agit de réaliser la restructuration du commissariat actuel en intégrant une partie du 1er et 2ème étages

encore occupés par les bureaux de Paris Habitat, afin d'améliorer le fonctionnement des services et notamment l'accueil des victimes.
Ces travaux comprennent également la réfection complète des installations techniques (chauffage, ventilation, électricité – courant faible et courant fort) et la prise en compte de la sécurité incendie et de la sécurisation du site.

Moyens mis en œuvre :
Le lancement de l'appel d'offres doit intervenir en novembre 2016 pour une notification des marchés de travaux en mars 2017. La durée prévisionnelle des travaux est de 14 mois.

Intérêt régional :
Ce projet s'inscrit dans le cadre du soutien régional à l'équipement immobilier de la police nationale et de la gendarmerie nationale (convention Etat-Région adoptée par délibération n° CR 103-12 du 23/11/2012 et prorogée par délibération n° CR 118-16 du 07/07/2016).

Public(s) cible(s) :
La population résidante ou de passage à Champigny-sur-Marne, et plus particulièrement les habitants du quartier en QPV du Bois l'Abbé.

Localisation géographique :
- CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Restructuration complète et réfection des installations techniques (chauffage, ventilation, électricité), sécurité incendie et sécurisation du site	3 000 000,00	100,00%
Total	3 000 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	600 000,00	20,00%
Etat - Mininstère de l'Intérieur	2 400 000,00	80,00%
Total	3 000 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	200 000,00 €
2018	400 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016792

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPERATIONS MULTISITES DE RENOVATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'implantation des forces de sécurité	276 000,00 €	20,00 %	55 200,00 €
	Montant Total de la subvention		55 200,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204112-157001-300
15700101- Aide à l'implantation des forces locales de sécurité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MINISTERE DE L'INTERIEUR
Adresse administrative : PLACE BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08
Statut Juridique : Ministère
Représentant :

N° SIRET : 11001401600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'implantation des forces de sécurité
Rapport Cadre : CR103-12 du 23/11/2012

Objet du projet : Amélioration des conditions de travail des agents de la police nationale sur les sites de Moissy-Cramayel/Melun, Aulnay-sous-Bois, Nanterre et Boulogne-Billancourt.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les délais entre la conception du projet et sa présentation en commission permanente justifient un démarrage anticipé de cette opération urgente.

Objectifs :
Il s'agit de conduire des opérations de renovation au profit des sites suivants :
- Stands de tir de Moissy-Cramayel et Melun (77)
- Commissariats d'Aulnay-sous-Bois, Nanterre et Boulogne (92).

Description :
1/ Remplacement des caissons d'extraction des stands de tir de Moissy-Cramayel et Melun.
L'activité de tir des forces de police a significativement augmenté depuis les attentats de 2015, nécessitant une remise à niveau des conditions d'exercice. Il est prévu le remplacement des moteurs

d'extraction d'air de ces stands de tir dépendant de la DDSP 77. L'entretien régulier des filtres ne compense pas le manque d'extraction de l'air vicié après séances de tir. La puissance des caissons doit être revue à la hausse pour atteindre le niveau sanitairement admis (obligation hygiène & sécurité).

2/ Remplacement des menuiseries extérieures du commissariat d'Aulany-sous-Bois.
Ce projet s'isncrit dans le cadre des opérations d'investissement sur le patrimoine immobilier à visée d'économie d'énergie et favorisant un meilleur confort des personnels.

3/ Réfection de la toiture terrasse, de la terrasse accueil et de la protection du parking véhicules du commissariat de Nanterre.
L'entretien régulier des toitures terrasse de ce bâtiment ne suffit plus à résoudre durablement les défauts d'étanchéité induits par sa vétusté.

4/ Réfection des vestiaires femmes du commissariat de Boulogne-Billancourt.
Particulièrement vétustes, ces locaux situés en sous-sol du commissariat nécessitent une réfection totale avant de recevoir de nouveaux mobiliers.
Ce projet s'inscrit dans le cadre de la campagne, lancée en 2015 par la préfecture de police, de remplacement des colonnes vestiaires des agents en tenue sur l'ensemble des départements d'Ile-de-France.

Intérêt régional :
Ces projets s'inscrivent dans le cadre du soutien régional à l'équipement immobilier de la police nationale et de la gendarmerie nationale (convention Etat-Région adoptée par délibération n° CR 103-12 du 23/11/2012 et prorogée par délibération n° CR 118-16 du 07/07/2016).

Public(s) cible(s) :
Les agents des forces de sécurité de l'Etat affectés ou utilisateurs de ces sites.

Détail du calcul de la subvention :
Sont retenues au plan de financement prévisionnel les seules dépenses de travaux HT, éligibles à la subvention régionale.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Remplacement des caissons d'extraction des stands de tir de Moissy-Cramayel et Melun	71 000,00	25,72%
Remplacement des menuiseries extérieures du commissariat d'Aulnay-sous-Bois	70 000,00	25,36%
Réfection toitures et terrasses du commissariat de Nanterre	75 000,00	27,17%
Réfection vestiaires femmes du commissariat de Boulogne-Billancourt	60 000,00	21,74%
Total	276 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat - Ministère de l'Intérieur	220 800,00	80,00%
Subvention Région (sollicitée)	55 200,00	20,00%
Total	276 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	22 080,00 €
2018	33 120,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017316

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : GENDARMERIE DE PERSAN (95)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'implantation des forces de sécurité	291 664,00 €	20,00 %	58 332,00 €
	Montant Total de la subvention		58 332,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204112-157001-300
15700101- Aide à l'implantation des forces locales de sécurité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MINISTERE DE L'INTERIEUR
Adresse administrative : PLACE BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08
Statut Juridique : Ministère
Représentant :

N° SIRET : 11001401600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'implantation des forces de sécurité
Rapport Cadre : CR103-12 du 23/11/2012

Objet du projet : la rénovation et l'extension de la caserne de gendarmerie de Persan

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Réfection complète des locaux de service et techniques (LST), création d'un espace sanitaire féminin et d'un hangar pour le stationnement des véhicules.

Description :
Le site, propriété de l'État, acquis en mai 1979, est composé d'un bâtiment principal en R+2, classé ERP 5e catégorie, un bâtiment en R+ 1, d'un bâtiment en R+0 (voué à démolition) et d'un parking extérieur. La surface hors œuvre nette du site est de 1446 m².
Initialement commissariat de police, le site accueille la gendarmerie depuis septembre 2013, suite au redéploiement des unités de police et de gendarmerie dans le Val-d'Oise.
Une première dotation de 352 000 € TTC a permis de financer la création d'un pôle "police judicaire".
52 gendarmes et leurs familles sont affectés sur ce site.

Moyens mis en œuvre :
Notification hangar : Fin novembre 2016
Notification LST : Juin 2017
Début des travaux : Février 2017
Fin des travaux : Décembre 2017.

Intérêt régional :
Ce projet s'inscrit dans le cadre du soutien régional à l'équipement immobilier de la police nationale et de la gendarmerie nationale (convention Etat-Région adoptée par délibération n° CR 103-12 du 23/11/2012 et prorogée par délibération n° CR 118-16 du 07/07/2016).

Public(s) cible(s) :
La population résidante ou de passage sur le territoire de compétence de la brigade de gendarmerie de Persan, au sein de l'unité urbaine de Persan - Beaumont-sur-Oise.

Localisation géographique :
- PERSAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise à niveau des locaux (peintures, revêtements de sol, courants fort et faible) et création d'un sanitaire féminin (conformité avec le code du travail)	183 334,00	62,86%
Création d'un abris véhicules de service	108 330,00	37,14%
Total	291 664,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	58 332,00	20,00%
Autofinancement Etat	233 332,00	80,00%
Total	291 664,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	11 665,00 €
2018	46 667,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017317

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : COMMISSARIAT ET LABORATOIRE DE POLICE SCIENTIFIQUE DE PARIS A SAINT-DENIS (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'implantation des forces de sécurité	31 387 434,00 €	6,98 %	2 191 383,00 €
	Montant Total de la subvention		2 191 383,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204112-157001-300
15700101- Aide à l'implantation des forces locales de sécurité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MINISTERE DE L'INTERIEUR
Adresse administrative : PLACE BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08
Statut Juridique : Ministère
Représentant :

N° SIRET : 11001401600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'implantation des forces de sécurité
Rapport Cadre : CR103-12 du 23/11/2012

Objet du projet : le relogement du commissariat de Saint-Denis et du laboratoire de police scientifique de l'Institut national de police scientifique (INPS) de Paris sur un même site, à Saint-Denis (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Assurer le relogement sur la même emprise du commissariat de police de Saint-Denis et du laboratoire de police scientifique de Paris de l'Institut de police scientifique (INPS).

Description :
1/ Commissariat de Saint-Denis
L'actuel commissariat, implanté rue Jean Mermoz, est vétuste. la répartition des services ets peu conforme par manque de place. Le site est enclavé, dans des rues étroites et de circulation difficile.
Le projet prévoit le relogement de ce commissariat sur le site de l'ex-CPAM de Saint-Denis, acquis par la mairie et mis à disposition du minsitère de l'Intérieur dans le cadre d'un échange sans soulte avec celui

sur lequel est installé le commissariat actuel.
Le nouveau commissariat sera implanté dans un bâtiment en R+2 sur un niveau de sous-sol, avec une surface plancher de 3263 m2 et des surfaces utiles de 2425 m2. S'y ajouteront 68 places de stationnement VL et 15 places 2 roues en sous-sol, ainsi que 9 places VL dans la cour de service.

2/ Laboratoire de police scientifique de Paris
L'INPS est aujourd'hui implanté sur 3 sites différents à Paris (quai de l'Horloge, rue de dantzig, place Mazas), ce qui complique son fonctionnement : l'occupation des locaux rend difficiles les conditions de travail, le nombre de bureaux se révèle insuffisant, de nombreux équipements techniques sont vétustes.
Le projet prévoit le relogement du laboratoire sur la même emprise que le commissariat de Saint-Denis (ex-CPAM), avec une implantation en R+4 sur un niveau de sous-sol, constituée d'une surface plancher de 7204 m2 et des surfaces utiles de 4846 m2. Le laboratoire bénéficiera également de 40 places de stationnement VL et 6 places 2 roues en sous-sol, ainsi que de 3 places VL de dépose-minute en surface à destination des visiteurs.

Les deux bâtiments seront distincts, séparés par la cour de service du commissariat.

Moyens mis en œuvre :
Le planning de réalisation des 2 opérations est identique :
- Les études (non éligibles au soutien régional) ont débuté le 22 avril 2016 pour une durée de 12 mois.
- L'avis d'appel public à la concurrence est programmé en mai 2017 pour une attribution des marchés de travaux en décembre 2017.
- La durée des travaux est de 24 mois, soit une livraison prévue en décembre 2019.

Les travaux seront financés par le ministère de l'Intérieur sur le programme P176 de la police nationale, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la préfecture de police de Paris.

Intérêt régional :
Ce projet s’inscrit dans le cadre du soutien régional à l’équipement immobilier de la police nationale et de la gendarmerie nationale (convention Etat-Région adoptée par délibération n° CR 103-12 du 23/11/2012 et prorogée par délibération n° CR 118-16 du 07/07/2016).

Public(s) cible(s) :
La population résidante ou de passage à Saint-Denis (commissariat) et sur l'ensemble de l'Ile-de-France s'agissant de l'INPS au titre des examens et analyses scientifiques et techniques demandés par les autorités judiciaires et les enquêteurs de police ou de gendarmerie dans un cadre pénal.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux commissariat de Saint-Denis	9 890 742,00	31,51%
Travaux INPS	21 496 692,00	68,49%
Total	31 387 434,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	2 191 383,00	6,98%
Autofinancement Etat (ministère de l'Intérieur)	29 196 051,00	93,02%
Total	31 387 434,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2018	438 276,00 €
2019	657 414,00 €
2020	1 095 693,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015706

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : GENDARMERIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'implantation des forces de sécurité	1 222 834,00 €	20,00 %	244 566,00 €
	Montant Total de la subvention		244 566,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204132-157001-300
15700101- Aide à l'implantation des forces locales de sécurité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DES YVELINES
Adresse administrative : 2 PLACE ANDRE MIGNOT
78012 VERSAILLES
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Pierre BEDIER, Président

N° SIRET : 22780646000019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'implantation des forces de sécurité
Rapport Cadre : CR103-12 du 23/11/2012

Objet du projet : Rénovation de la caserne de gendarmerie de Saint-Germain-en-Laye (remplacement des menuiseries extérieures des logements, isolation thermique sous dalles des corusives et travaux annexes).

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Les travaux visent à assurer l'étanchéité des menuiseries extérieures et des verrières et notamment à empêcher les dégradations intérieures des doublages.
Ils visent également à améliorer les performances thermiques des bâtiments par la mise en place de nouveaux châssis, la mise en place de volets roulants et la réalisation de l'isolation thermique de la coursive non fermée en rez-de-chaussée.

Description :
La gendarmerie, construite en 1983 se compose de plusieurs bâtiments :
- Bâtiments A, B et C = 54 logements de fonction en R+3

- Bâtiment D : brigade à RDC et chambres sur R+1 partiel.

Les travaux envisagés consistent à :
- Remplacer l'ensemble des menuiseries extérieures des logements de fonction et les verrières (dont travaux de rénovation des doublages et peintures)
- Remplacer les verrières existantes sur certains logements
- Remplacer les menuiseries intérieures bois sur terrasses
- Remplacer les volets du RDC et mettre en place des volets roulants dans les chambres
- Remplacer les protections des joints de dilatation
- Réaliser au droit des coursives extérieures (RDC et étage) un plafond assurant l'isolation thermique.

Intérêt régional :
Ce projet s'inscrit dans le cadre du soutien régional à l'équipement immobilier de la police nationale et de la gendarmerie nationale (délibération n° CR 103-12 du 23/11/2012 prorogée par délibération n° CR 118-16 du 07/07/2016).
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Les gendarmes et leurs familles affectés et logés à la caserne de gendarmerie de Saint-Germain-en-Laye.

Détail du calcul de la subvention :
Sont exclues de l'assiette éligible les dépenses suivantes : maîtrise d'oeuvre, honoraires de services au maître d'ouvrage, aléas et révisions, soit une assiette éligible de 1222834€ HT.

Localisation géographique :
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	1 222 834,00	82,67%
Maîtrise d'oeuvre	114 166,00	7,72%
Services au maître d'ouvrage	43 000,00	2,91%
Aléas	61 167,00	4,14%
Révisions	38 000,00	2,57%
Total	1 479 167,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	295 833,00	20,00%
Autofinancement CD 78	1 183 334,00	80,00%
Total	1 479 167,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2018	195 652,00 €

2019	48 914,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	607 282,15 €
2013	Environnement des infrastructures routières départementales	1 479 064,00 €
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	641 370,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	57 464,86 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	3 141 500,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 400 000,00 €
2014	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 528 349,70 €
2014	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	29 155,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 939 221,78 €
2014	Environnement des infrastructures routières départementales	3 410 546,40 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	623 600,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	399 980,09 €
2014	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	2 484 500,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 400 000,00 €
2015	Aménagement des infrastructures routières départementales	5 000 000,00 €
2015	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	4 200 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	511 328,20 €
2015	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	621 600,00 €
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	4 390 000,00 €
2015	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	1 197 000,00 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 146 000,00 €
2016	Aménagements de voirie nationale	230 000,00 €
2016	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	621 600,00 €
2016	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	700 000,00 €
	Montant total	39 759 562,18 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015707

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : GENDARMERIE D'ECQUEVILLY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'implantation des forces de sécurité	4 727 863,00 €	20,00 %	945 572,00 €
	Montant Total de la subvention		945 572,00 €

Imputation budgétaire : 905-57-204132-157001-300
15700101- Aide à l'implantation des forces locales de sécurité

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DES YVELINES
Adresse administrative : 2 PLACE ANDRE MIGNOT
78012 VERSAILLES
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Pierre BEDIER, Président

N° SIRET : 22780646000019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'implantation des forces de sécurité
Rapport Cadre : CR103-12 du 23/11/2012

Objet du projet : Restructuration et extension de la caserne de gendarmerie d'Ecquevilly.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Rénovation des logements existants et construction de nouveaux logements.
Restructuration des locaux de service existants et construction d'une extension de 150 m² de surface utile.
Construction de locaux techniques et garages.
Aménagement des nouveaux espaces extérieurs avec création de places de parking supplémentaires et rénovation des espaces extérieurs existants.

Description :
Construite en 1984 pour 9 sous-officiers, sur une surface de 105 m² de locaux de service, la brigade de gendarmerie d'Ecquevilly accueille aujourd'hui un effectif de 14 gendarmes, dont 1 officier et 3 GAV. Les

locaux disponibles ne sont donc plus suffisants pour travailler dans des conditions adaptées.
Les travaux à engager sont les suivants :

1/ Locaux de service :
- Restructuration des locaux de services existants dont désamiantage: agrandissement des espaces d'accueil du public, accessibilité des personnes à mobilité réduite aux sanitaires, mise en conformité électrique du bâtiment
- Création d'une extension des bureaux (+ 150 m² de surface utile totale)
- Création de locaux techniques et réaménagement du garage existant pour 4 véhicules.

2/ Logements :
- Création de 5 logements pour les gendarmes (3 T4 et 2 T5)
- Création de 3 studios et 1 T4 pour les GAV
- Rénovation tous corps d'état des logements existants.

3/ Espaces extérieurs :
- Création de 39 places de stationnement
- Réfection du parking existant
- Création de cheminements piétonniers et reprise de la clôture périphérique.

Moyens mis en œuvre :
Le site étant propriété du département des Yvelines, ce dernier est maître d'ouvrage de l'opération, qui a donné lieu à la désignation d'un architecte (suite à un concours restreint de maîtrise d'œuvre), d'un contrôleur technique et d'un coordonnateur sécurité et protection de la santé.
Les travaux sont dévolus en entreprise générale.

Intérêt régional :
Ce projet s'inscrit dans le cadre du soutien régional à l'équipement immobilier de la police nationale et de la gendarmerie nationale (délibération n° CR 103-12 du 23/11/2012 prorogée par délibération n° CR 118-16 du 07/07/2016).
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires.

Public(s) cible(s) :
La population résidante ou de passage sur le territoire de compétence de la brigade de gendarmerie d'Ecquevilly.
Les gendarmes et leurs familles affectés et logés dans cette brigade.

Détail du calcul de la subvention :
Sont déduits de l'assiette des dépenses éligibles les honoraires (maîtrise d'oeuvre et services au maître d'ouvrage) ainsi que les aléas et révisions. Le prix du terrain (acquis en 2012) estimé par France Domaine ainsi que les travaux constituent une assiette éligible de 4 727 863 € HT.

Localisation géographique :
- ECQUEVILLY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	4 233 333,00	75,90%
Maîtrise d'oeuvre	425 000,00	7,62%
Services au maître d'ouvrage	75 000,00	1,34%
Aléas	216 667,00	3,88%
Révisions	133 333,00	2,39%
Terrain	494 530,00	8,87%
Total	5 577 863,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention État (sollicitée)	549 180,00	9,85%
Subvention Région (sollicitée)	1 115 572,00	20,00%
Autofinancement/emprunt/valorisation terrain CD 78	3 913 111,00	70,15%
Total	5 577 863,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	148 359,00 €
2018	300 000,00 €
2019	300 000,00 €
2020	197 213,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	607 282,15 €
2013	Environnement des infrastructures routières départementales	1 479 064,00 €
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	641 370,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	57 464,86 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	3 141 500,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 400 000,00 €
2014	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 528 349,70 €
2014	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	29 155,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 939 221,78 €
2014	Environnement des infrastructures routières départementales	3 410 546,40 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	623 600,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	399 980,09 €
2014	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	2 484 500,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 400 000,00 €
2015	Aménagement des infrastructures routières départementales	5 000 000,00 €
2015	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	4 200 000,00 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	511 328,20 €
2015	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales	621 600,00 €

	décentralisés	
2015	Opérations d'infrastructure de transports en commun	4 390 000,00 €
2015	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	1 197 000,00 €
2015	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 146 000,00 €
2016	Aménagements de voirie nationale	230 000,00 €
2016	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	621 600,00 €
2016	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	700 000,00 €
	Montant total	39 759 562,18 €

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 25/11/2016
- Date de réception en préfecture: 25/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-625

DU 16 NOVEMBRE 2016

SOUTIEN AUX CONTRATS DE VILLE
AFFECTATIONS POUR L'ANNEE 2016

DEPARTEMENTS DE LA SEINE-ET-MARNE
ET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

VU La délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 relative à l'approbation du dispositif cadre « Politique de la ville - Orientations pour une nouvelle action régionale » ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 portant délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CP 15-624 du 8 octobre 2015 relative au soutien aux contrats de ville - première affectation pour l'année 2015, et à l'adoption de conventions type et d'une annexe financière ;

VU Le rapport CP 16-625 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU L'avis émis par la commission du Logement et de la Politique de la ville ;

VU L'avis de la commission des finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien aux contrats de ville », au financement des projets détaillés en annexes 3 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 1 008 851€.

Subordonne le versement des dites subventions :

- supérieures à 23 000 € à la signature avec les organismes bénéficiaires de conventions conformes aux conventions types approuvées par délibération n° CP 15-624 du 8 octobre 2015 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.
- inférieures ou égales à 23 000 €, à l'appui de l'annexe financière type approuvée par délibération n° CP 15-624 du 8 octobre 2015 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016.

Affecte une autorisation d'engagement de **1 008 851€** disponible sur le chapitre budgétaire : 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel : 51 « Politique de la ville », Programme : 51-003 « Actions politique de la ville », action : 15100303 « Actions politique de la ville » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2.

Article 2 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau présenté en annexe 1, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 adoptant le règlement budgétaire et financier, prorogée par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 : TABLEAU DEROGATION ARTICLE 29

Numéro de dossier	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
16017073	CDV Plaine Commune - Accompagnement à la scolarité	ANGI ASSOCIATION DE LA NOUVELLE GENERATION IMMIGREE	01/01/2016
16017223	CDV Plaine Commune - Lutte pour l'accrochage scolaire, accueil et accompagnement des collégiens en situation d'exclusion temporaire et de leurs parents	APCIS ACCUEIL PREVENTIONS CULTURES INTERCOMMUNAUTAIRE ET SOLIDAIRE	01/01/2016
17000009	CDV EST-ENSEMBLE - Lutte pour l'accrochage scolaire	APCIS ACCUEIL PREVENTIONS CULTURES INTERCOMMUNAUTAIRE ET SOLIDAIRE	01/01/2016
16017035	CDV de l'Aéroport du Bourget - Ateliers sociolinguistiques	APES AMICALE POUR L'ENTRAIDE ET LA SOLIDARITE	01/01/2016
16016300	CDV TERRES DE FRANCE - JARDIN PEDAGOGIQUE DU PONT BLANC A SEVRAN	ASSOCIATION AURORE	01/01/2016
16017224	CDV Plaine Commune - La place santé	ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE SANTE BIEN ETRE FRANC MOISIN	01/01/2016
16017266	CDV PLAINE COMMUNE - DEVENEZ WEBMASTER, FORMATION PROFESSIONNALISANTE	ASSOCIATION FORMA WEB	01/02/2016
16015570	CDV MARNE ET CHANTEREINE - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES A CHELLES	ASSOCIATION FRANCO-POLONAISE DE CHELLES	01/01/2016
16015815	CDV EST-ENSEMBLE - Science ouverte à Bobigny	ASSOCIATION SCIENCE OUVERTE	01/01/2016
16017221	CDV Plaine Commune - Ateliers de savoirs sociolinguistiques	ASSOCIATION SOLIDARITE EMPLOI D'AUBERVILLIERS	01/01/2016
16017239	CDV Est Ensemble - Educ'Action : culture et lien social	CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	01/09/2016
16016691	CDV CLICHY-SOUS-BOIS/MONTFERMEIL - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE	CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MAIRIE DE CLICHY SOUS BOIS	01/01/2016
16015712	CDV VILLEMOMBLE - alphabetisation - ateliers socio-linguistiques	CCAS VILLEMOMBLE	01/01/2016
16015558	CDV PAYS DE NEMOURS - SEANCES D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ET COMPORTEMENTAL	CDE CAISSE DES ECOLES DE NEMOURS	01/01/2016
16017214	CDV PLAINE COMMUNE - Théatre et éducation populaire dans le quartier de la Plaine Saint-Denis	CIE TAMERANTONG	01/01/2016
16016824	CDV MELUN VAL-DE-SEINE - Le citoyen Coeurel	COEUREL	01/01/2016
16015988	CDV AVON - 100 chances - 100 emplois	COMMUNE D'AVON	01/01/2016
16016656	CDV EST-ENSEMBLE - ACCES A LA SANTE DES POPULATIONS VULNERABLES	COMMUNE DE BAGNOLET	01/01/2016
16016290	CDV EST-ENSEMBLE - Soutien à la parentalité	COMMUNE DE BOBIGNY	01/01/2016
16016305	CDV EST-ENSEMBLE - Passerelles pour l'insertion sociale et l'intégration	COMMUNE DE BOBIGNY	01/01/2016
16016372	CDV EST-ENSEMBLE - Ateliers sociolinguistiques et d'insertion sociale	COMMUNE DE BONDY	01/01/2016
16017043	CDV de l'Aéroport du Bourget - Clubs Coup de pouce clé	COMMUNE DE DRANCY	14/11/2016
16015779	CDV MONTEREAU-FAULT-YONNE - Aide à la mobilité	COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE	01/10/2016
16016795	CDV CLICHY-SOUS-BOIS/MONTFERMEIL - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE - PRE	COMMUNE DE MONTFERMEIL	01/01/2016
16016813	CDV NEUILLY-SUR-MARNE - Neuilly plage 2016	COMMUNE DE NEUILLY SUR MARNE	01/07/2016
16017250	CDV Est Ensemble - Formation sociolinguistique et accompagnement à l'autonomie sociale	COMMUNE DE NOISY-LE-SEC	01/10/2016
16015734	CDV Provins - Accompagnement à la scolarité	COMMUNE DE PROVINS	04/01/2016
16016597	CDV LA BRIE FRANCILIENNE - Ateliers Sociolinguistiques	COMMUNE DE ROISSY EN BRIE	01/01/2016

16015456	CDV ROSNY-SOUS-BOIS - Chantiers éducatifs à visée d'insertion	COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS	01/01/2016
16015470	CDV ROSNY-SOUS-BOIS - Le retour à l'emploi des rosnéens : des outils stratégiques d'inclusion des publics ayant le moins d'opportunités	COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS	01/01/2016
16015226	CDV Sénart - Ateliers sociolinguistiques	COMMUNE DE SAVIGNY LE TEMPLE	01/01/2016
16016306	CDV TERRES DE FRANCE - ACTIONS EDUCATIVES ET CITOYENNES A LA MAISON DE QUARTIER ROUGEMONT	COMMUNE DE SEVRAN	01/01/2016
16016314	CDV TERRES DE FRANCE - ACTIONS EDUCATIVES ET CITOYENNES A LA MAISON DE QUARTIER MICHELET	COMMUNE DE SEVRAN	01/01/2016
16016316	CDV TERRES DE FRANCE - ACTIONS EDUCATIVES ET CITOYENNES A LA MAISON DE QUARTIER MARCEL PAUL	COMMUNE DE SEVRAN	01/01/2016
16017240	CDV Plaine Commune - Ateliers de savoirs sociolinguistiques	COMMUNE DE STAINS	01/01/2016
16017257	CDV PLAINE COMMUNE - MAISON DES PARENTS	COMMUNE DE STAINS	01/01/2016
16016281	CDV TERRES DE FRANCE - PLACES CITOYENNES	COMMUNE DE TREMBLAY EN FRANCE	01/01/2016
16016322	CDV TERRES DE FRANCE - AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A L'INDEPENDANCE FINANCIERE DES FEMMES PAR LA FORMATION ET L'EMPLOI	COMMUNE DE VILLEPINTE	01/09/2016
16017228	CDV Plaine Commune - Développer une aide à l'entretien des logements	COMMUNE D'EPINAY SUR SEINE	01/01/2016
16016817	CDV OZOIR-LA-FERRIERE - Apprentissage de la langue française	COMMUNE D'OZOIR LA FERRIERE	19/09/2016
16017146	CDV du Blanc-Mesnil - Echecs le Roi des jeux	COMMUNE DU BLANC MESNIL	01/01/2016
16017153	CDV du Blanc-Mesnil - chantier solidaire et citoyen	COMMUNE DU BLANC MESNIL	01/01/2016
16015934	CDV Est-Ensemble - Atelier d'auto-réhabilitation accompagnée à Montreuil, quartier de la Noue et à Bobigny, chemin vert	COMPAGNONS BATISSEURS ILE DE FRANCE	01/01/2016
16017242	CDV PLAINE COMMUNE - Développement d'ateliers de quartier d'auto-réhabilitation accompagnée sur Plaine Commune	COMPAGNONS BATISSEURS ILE DE FRANCE	01/01/2016
16017267	CDV PLAINE COMMUNE - COMPETENCES CLES DU METIER D'AIDE MENAGER A DOMICILE	CONSEIL CINQ SUR CINQ	01/09/2016
16015397	CDV GAGNY - Café citoyen	CONSEIL DE GESTION CENTRE SOCIOCULTUREL JACQUES PREVERT	04/01/2016
16016855	CDV MELUN VAL DE SEINE - Ateliers santé et gymnastique au Mée-sur-Seine	COULEUR PASSION	01/09/2016
16017227	CDV Plaine Commune - Ateliers des ondes et du son	DECLIC	01/01/2016
16017218	CDV EST ENSEMBLE - Cyberespace	EMMAUS SOLIDARITE	01/01/2016
16017231	CDV Plaine Commune - Espace de vie sociale à Michelet Debain	ERA ECOUTER REFLECHIR ET AGIR	01/01/2016
16017094	CDV EST ENSEMBLE - Camion gourmet, l'entraide sucrée-salée	ETHIK SERVICES	01/01/2016
16017216	CDV Est Ensemble - Objectif Emploi	FACE SEINE SAINT DENIS	01/01/2016
16017212	CDV Plaine Commune - Accompagnement (collectif et individualisé) par la formation	FEMMES ACTIVES	01/01/2016
16017252	CDV Plaine Commune - Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende	GIDIMAXA JIKKE L ESPOIR DE GUIDIMAKA	01/01/2016
16017213	CDV Est Ensemble - Ateliers artistiques à visée éducative en faveur de jeunes issus des quartiers prioritaires Politique de la ville	GITHEC GPE INTERVENTION THEATRALE CINEMATOGRAPHIQUE	11/01/2016
16016789	CDV CLICHY-SOUS-BOIS/MONTFERMEIL - PLATEFORME LINGUISTIQUE INTERCOMMUNALE ET INTEGREE	GRAND PARIS GRAND EST	01/01/2016

17000011	CDV PLAINE COMMUNE - Chantier d'insertion qualifiant vers le métier d'assistant(e) de vie aux familles	IEPC INSTITUT D EDUCATION ET DES PRATIQUES CITOYENNES	01/01/2016
16017226	CDV Plaine Commune - Savoir conduire et savoir se conduire, apprendre à conduire pour conduire sa vie	JADE JEUNES ACTION DIALOGUE ENTREPRISE	01/01/2016
16017248	CDV PLAINE COMMUNE - JADE, L'INSERTION, UN SAVOIR-FAIRE	JADE JEUNES ACTION DIALOGUE ENTREPRISE	01/01/2016
16017253	CDV Plaine Commune - Maitrise de la langue et lutte contre l'illettrisme	JADE JEUNES ACTION DIALOGUE ENTREPRISE	01/01/2016
16017139	CDV Est Ensemble - Intervention sociale, éducation à la santé et accès aux soins auprès d'un public vulnérable	LA MARMITE	01/01/2016
16017208	CDV Plaine Commune - Ludothèque et Ludomobile, du jeu au joueur, partout à tout âge	LES ENFANTS DU JEU	01/01/2016
16016032	CDV MARNE LA VALLEE - VAL MAUBUEE - cohésion sociale - expression des habitants - Radio LéZart	MAISON POUR TOUS DE NOISIEL	01/01/2016
16015835	CDV AULNAY-SOUS-BOIS - Consolidation d'un pôle territorial de formation en français à visée d'insertion professionnelle	MEIFE MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION, DE LA FORMATION ET DE L'ENTREPRISE	01/11/2016
16015275	CDV MEAUX - Accompagnement à la scolarité en direction des enfants des quartiers de Beauval et Henri Dunant	METIS	01/01/2016
16016820	CDV MELUN VAL-DE-SEINE - Intensifier le recours à la clause d'insertion dans les marchés publics et privés et le suivi des parcours des bénéficiaires	MISSION EMPLOI INSERTION MELUN VAL DE SEINE	01/01/2016
16017038	CDV de l'Aéroport du Bourget - Vivre en France : ateliers de socialisation à dominante langagière avec mises en situation	MJC MAISON POUR TOUS DANIEL ANDRE	01/01/2016
16017164	CDV Est ensemble - Loisir, devoir et dîner	MUSIK A VENIR	01/01/2016
16016071	CDV Marne la Vallée-Val Maubuée - Fresque murale pour le conseil citoyen	OMAC OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LA CITE	15/01/2016
16016811	CDV NOISY-LE-GRAND - Cours de français et apprentissages linguistiques	PASSERELLE POUR L'INTEGRATION ET L'INSERTION	01/01/2016
16017086	CDV Est-Ensemble - Branché(e)s numérique 93	PERMIS DE VIVRE LA VILLE	02/01/2016
16016806	CDV NOISY-LE-GRAND - Parrainage scolaire de jeunes de Noisy-le-Grand	PROXITE	01/01/2016
16017233	CDV Plaine Commune - Coordination et développement de l'offre de formation linguistique	RAPID REGIE ASSOCIATIVE PIERREFITTOISE D'INSERTION ET DE	01/01/2016
16016815	CDV EST-ENSEMBLE - Accueil du soir	ROC LE ROCHER OASIS DES CITES	01/01/2016
16017237	CDV Plaine Commune - De l'activité à l'emploi des femmes, l'accueil petite enfance	SFM AD - SOLIDARITE FORMATION MOBILISATION ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT	01/01/2016
16017264	CDV Plaine Commune - TEXTO : Trajectoire pour l'expression des talents d'Orgemont	SFM AD - SOLIDARITE FORMATION MOBILISATION ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT	01/04/2016
16016631	CDV EST-ENSEMBLE - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES	SFM MONTREUIL SOLIDARITE FRANCAIS MIGRANTS	01/01/2016
16016019	CDV EST-ENSEMBLE - Prévenir les souffrances psychosociales et psychiques des jeunes et des familles en situation de vulnérabilité dans les quartiers prioritaires de Montreuil	SOLIENKA PRATIQUE ET RECHERCHE POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LA THERAPIE	01/01/2016
16016822	CDV MELUN VAL-DE-SEINE - Dispositif d'accompagnement formation-emploi aux métiers du numérique	TRAVAIL ENTRAIDE	01/11/2016
16017205	CDV Est Ensemble - Co-éduquer pour la réussite éducative des jeunes issus du quartier Quatre-Chemins de Pantin	4 CHEM1 EVOLUTION	01/01/2016

ANNEXE 2 : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-625	Budget	2016

Chapitre	**935 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**51 - Politique de la ville**
Programme	**151003 - Actions Politique de la Ville**
Action	**15100303 - Actions Politique de la Ville**

Dispositif : N° 00000892 - Soutien aux contrats de ville

Dossier	16015226 - CDV Sénart - Ateliers sociolinguistiques			
Bénéficiaire	R917 - COMMUNE DE SAVIGNY LE TEMPLE			
Localisation	SAVIGNY-LE-TEMPLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 635,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
45 180,00 €	TTC	23,54 %	10 635,00 €	

Dossier	16015275 - CDV MEAUX - Accompagnement à la scolarité en direction des enfants des quartiers de Beauval et Henri Dunant			
Bénéficiaire	R36321 - METIS			
Localisation	MEAUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	29 543,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
115 000,00 €	HT	25,69 %	29 543,00 €	

Dossier	16015397 - CDV GAGNY - Café citoyen			
Bénéficiaire	R40745 - CONSEIL DE GESTION CENTRE SOCIOCULTUREL JACQUES PREVERT			
Localisation	GAGNY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 241,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
42 941,00 €	HT	23,85 %	10 241,00 €	

Dossier	16015456 - CDV ROSNY-SOUS-BOIS - Chantiers éducatifs à visée d'insertion			
Bénéficiaire	R1265 - COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS			
Localisation	ROSNY-SOUS-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 822,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 022,00 €	TTC	29,08 %	5 822,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-625	Budget	2016

Dossier	16015470 - CDV ROSNY-SOUS-BOIS - Le retour à l'emploi des rosnéens : des outils stratégiques d'inclusion des publics ayant le moins d'opportunités			
Bénéficiaire	R1265 - COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS			
Localisation	ROSNY-SOUS-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
24 446,00 €	TTC	40,91 %	10 000,00 €	

Dossier	16015558 - CDV PAYS DE NEMOURS - SEANCES D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ET COMPORTEMENTAL			
Bénéficiaire	P0032430 - CDE CAISSE DES ECOLES DE NEMOURS			
Localisation	NEMOURS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 530,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
35 715,00 €	TTC	12,68 %	4 530,00 €	

Dossier	16015570 - CDV MARNE ET CHANTEREINE - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES A CHELLES			
Bénéficiaire	P0035517 - ASSOCIATION FRANCO-POLONAISE DE CHELLES			
Localisation	CHELLES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 464,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 380,00 €	TTC	47,59 %	4 464,00 €	

Dossier	16015712 - CDV VILLEMOMBLE - alphabetisation - ateliers socio-linguistiques			
Bénéficiaire	P0007382 - CCAS VILLEMOMBLE			
Localisation	VILLEMOMBLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 626,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
16 780,00 €	TTC	15,65 %	2 626,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-625	Budget	2016

Dossier	16015734 - CDV Provins - Accompagnement à la scolarité			
Bénéficiaire	R863 - COMMUNE DE PROVINS			
Localisation	PROVINS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 055,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
65 680,00 €	TTC	7,7 %	5 055,00 €	

Dossier	16015779 - CDV MONTEREAU-FAULT-YONNE - Aide à la mobilité			
Bénéficiaire	R801 - COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE			
Localisation	MONTEREAU-FAULT-YONNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 393,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
78 490,00 €	TTC	17,06 %	13 393,00 €	

Dossier	16015815 - CDV EST-ENSEMBLE - Science ouverte à Bobigny			
Bénéficiaire	R41266 - ASSOCIATION SCIENCE OUVERTE			
Localisation	BOBIGNY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
55 100,00 €	TTC	36,3 %	20 000,00 €	

Dossier	16015835 - CDV AULNAY-SOUS-BOIS - Consolidation d'un pôle territorial de formation en français à visée d'insertion professionnelle			
Bénéficiaire	P0016345 - MEIFE MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION, DE LA FORMATION ET DE L'ENTREPRISE			
Localisation	AULNAY-SOUS-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	51 955,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
106 502,00 €	TTC	48,78 %	51 955,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-625	Budget	2016

Dossier	16015934 - CDV Est-Ensemble - Atelier d'auto-réhabilitation accompagnée à Montreuil, quartier de la Noue et à Bobigny, chemin vert			
Bénéficiaire	P0030269 - COMPAGNONS BATISSEURS ILE DE FRANCE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
181 309,00 €	TTC	5,52 %	10 000,00 €	

Dossier	16015988 - CDV AVON - 100 chances - 100 emplois			
Bénéficiaire	R246 - COMMUNE D'AVON			
Localisation	AVON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 500,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 000,00 €	TTC	50 %	2 500,00 €	

Dossier	16016019 - CDV EST-ENSEMBLE - Prévenir les souffrances psychosociales et psychiques des jeunes et des familles en situation de vulnérabilité dans les quartiers prioritaires de Montreuil			
Bénéficiaire	P0021377 - SOLIENKA PRATIQUE ET RECHERCHE POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LA THERAPIE			
Localisation	MONTREUIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
77 000,00 €	TTC	19,48 %	15 000,00 €	

Dossier	16016032 - CDV MARNE LA VALLEE - VAL MAUBUEE - cohésion sociale - expression des habitants - Radio LéZart			
Bénéficiaire	R21064 - MAISON POUR TOUS DE NOISIEL			
Localisation	NOISIEL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
38 135,00 €	TTC	20,98 %	8 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-625	Budget	2016

Dossier	16016071 - CDV Marne la Vallée-Val Maubuée - Fresque murale pour le conseil citoyen			
Bénéficiaire	P0035599 - OMAC OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LA CITE			
Localisation	TORCY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 165,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
17 760,00 €	TTC	40,34 %	7 165,00 €	

Dossier	16016281 - CDV TERRES DE FRANCE - PLACES CITOYENNES			
Bénéficiaire	R1276 - COMMUNE DE TREMBLAY EN FRANCE			
Localisation	TREMBLAY-EN-FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	14 580,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
42 000,00 €	TTC	34,71 %	14 580,00 €	

Dossier	16016290 - CDV EST-ENSEMBLE - Soutien à la parentalité			
Bénéficiaire	R1273 - COMMUNE DE BOBIGNY			
Localisation	BOBIGNY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
57 500,00 €	TTC	26,09 %	15 000,00 €	

Dossier	16016300 - CDV TERRES DE FRANCE - JARDIN PEDAGOGIQUE DU PONT BLANC A SEVRAN			
Bénéficiaire	R12328 - ASSOCIATION AURORE			
Localisation	SEVRAN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
42 903,00 €	TTC	23,31 %	10 000,00 €	

Dossier	16016305 - CDV EST-ENSEMBLE - Passerelles pour l'insertion sociale et l'intégration			
Bénéficiaire	R1273 - COMMUNE DE BOBIGNY			
Localisation	BOBIGNY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 000,00 €	TTC	50 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-625	Budget	2016

Dossier	16016306 - CDV TERRES DE FRANCE - ACTIONS EDUCATIVES ET CITOYENNES A LA MAISON DE QUARTIER ROUGEMONT			
Bénéficiaire	R1268 - COMMUNE DE SEVRAN			
Localisation	SEVRAN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
54 783,00 €	TTC	23,73 %	13 000,00 €	

Dossier	16016314 - CDV TERRES DE FRANCE - ACTIONS EDUCATIVES ET CITOYENNES A LA MAISON DE QUARTIER MICHELET			
Bénéficiaire	R1268 - COMMUNE DE SEVRAN			
Localisation	SEVRAN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
62 763,00 €	TTC	20,71 %	13 000,00 €	

Dossier	16016316 - CDV TERRES DE FRANCE - ACTIONS EDUCATIVES ET CITOYENNES A LA MAISON DE QUARTIER MARCEL PAUL			
Bénéficiaire	R1268 - COMMUNE DE SEVRAN			
Localisation	SEVRAN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 714,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
59 110,00 €	TTC	23,2 %	13 714,00 €	

Dossier	16016322 - CDV TERRES DE FRANCE - AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A L'INDEPENDANCE FINANCIERE DES FEMMES PAR LA FORMATION ET L'EMPLOI			
Bénéficiaire	R1269 - COMMUNE DE VILLEPINTE			
Localisation	VILLEPINTE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	17 111,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
65 333,00 €	TTC	26,19 %	17 111,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-625	Budget	2016

Dossier	16016372 - CDV EST-ENSEMBLE - Ateliers sociolinguistiques et d'insertion sociale			
Bénéficiaire	R1244 - COMMUNE DE BONDY			
Localisation	BONDY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
43 000,00 €	TTC	23,26 %	10 000,00 €	

Dossier	16016597 - CDV LA BRIE FRANCILIENNE - Ateliers Sociolinguistiques			
Bénéficiaire	R873 - COMMUNE DE ROISSY EN BRIE			
Localisation	ROISSY-EN-BRIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 823,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 680,00 €	TTC	49,7 %	2 823,00 €	

Dossier	16016631 - CDV EST-ENSEMBLE - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES			
Bénéficiaire	R38423 - SFM MONTREUIL SOLIDARITE FRANCAIS MIGRANTS			
Localisation	MONTREUIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
44 573,00 €	TTC	17,95 %	8 000,00 €	

Dossier	16016656 - CDV EST-ENSEMBLE - ACCES A LA SANTE DES POPULATIONS VULNERABLES			
Bénéficiaire	R1242 - COMMUNE DE BAGNOLET			
Localisation	BAGNOLET			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
23 000,00 €	TTC	47,83 %	11 000,00 €	

Dossier	16016691 - CDV CLICHY-SOUS-BOIS/MONTFERMEIL - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE			
Bénéficiaire	R32815 - CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MAIRIE DE CLICHY SOUS BOIS			
Localisation	CLICHY-SOUS-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	36 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
172 690,00 €	TTC	20,85 %	36 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-625	Budget	2016

Dossier	16016789 - CDV CLICHY-SOUS-BOIS/MONTFERMEIL - PLATEFORME LINGUISTIQUE INTERCOMMUNALE ET INTEGREE			
Bénéficiaire	P0033989 - GRAND PARIS GRAND EST			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	16 215,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
132 216,00 €	TTC	12,26 %	16 215,00 €	

Dossier	16016795 - CDV CLICHY-SOUS-BOIS/MONTFERMEIL - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE - PRE			
Bénéficiaire	R1254 - COMMUNE DE MONTFERMEIL			
Localisation	MONTFERMEIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
79 800,00 €	TTC	25,06 %	20 000,00 €	

Dossier	16016806 - CDV NOISY-LE-GRAND - Parrainage scolaire de jeunes de Noisy-le-Grand			
Bénéficiaire	P0019806 - PROXITE			
Localisation	NOISY-LE-GRAND			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 602,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
15 205,00 €	TTC	50 %	7 602,00 €	

Dossier	16016811 - CDV NOISY-LE-GRAND - Cours de français et apprentissages linguistiques			
Bénéficiaire	EXM00030 - PASSERELLE POUR L'INTEGRATION ET L'INSERTION			
Localisation	NOISY-LE-GRAND			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	12 300,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
46 400,00 €	TTC	26,51 %	12 300,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-625	Budget	2016

Dossier	16016813 - CDV NEUILLY-SUR-MARNE - Neuilly plage 2016			
Bénéficiaire	R1257 - COMMUNE DE NEUILLY SUR MARNE			
Localisation	NEUILLY-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
150 000,00 €	TTC	4,67 %	7 000,00 €	

Dossier	16016815 - CDV EST-ENSEMBLE - Accueil du soir			
Bénéficiaire	R40521 - ROC LE ROCHER OASIS DES CITES			
Localisation	BONDY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
84 100,00 €	TTC	9,51 %	8 000,00 €	

Dossier	16016817 - CDV OZOIR-LA-FERRIERE - Apprentissage de la langue française			
Bénéficiaire	EX006353 - COMMUNE D'OZOIR LA FERRIERE			
Localisation	OZOIR-LA-FERRIERE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 560,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 200,00 €	TTC	49,23 %	2 560,00 €	

Dossier	16016820 - CDV MELUN VAL-DE-SEINE - Intensifier le recours à la clause d'insertion dans les marchés publics et privés et le suivi des parcours des bénéficiaires			
Bénéficiaire	P0026681 - MISSION EMPLOI INSERTION MELUN VAL DE SEINE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	21 268,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
54 000,00 €	TTC	39,39 %	21 268,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-625	Budget	2016

Dossier	16016822 - CDV MELUN VAL-DE-SEINE - Dispositif d'accompagnement formation-emploi aux métiers du numérique			
Bénéficiaire	R23639 - TRAVAIL ENTRAIDE			
Localisation	LE MEE-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
77 834,00 €	TTC	19,27 %	15 000,00 €	

Dossier	16016824 - CDV MELUN VAL-DE-SEINE - Le citoyen Coeurel			
Bénéficiaire	P0033049 - COEUREL			
Localisation	MELUN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
36 998,00 €	TTC	13,51 %	5 000,00 €	

Dossier	16016855 - CDV MELUN VAL DE SEINE - Ateliers santé et gymnastique au Mée-sur-Seine			
Bénéficiaire	P0035658 - COULEUR PASSION			
Localisation	LE MEE-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 400,00 €	TTC	41,67 %	6 000,00 €	

Dossier	16017035 - CDV de l'Aéroport du Bourget - Ateliers sociolinguistiques			
Bénéficiaire	R36257 - APES AMICALE POUR L'ENTRAIDE ET LA SOLIDARITE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
57 891,00 €	TTC	11,23 %	6 500,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-625	Budget	2016

Dossier	16017038 - CDV de l'Aéroport du Bourget - Vivre en France : ateliers de socialisation à dominante langagière avec mises en situation			
Bénéficiaire	R22014 - MJC MAISON POUR TOUS DANIEL ANDRE			
Localisation	DRANCY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
67 192,00 €	TTC	14,14 %	9 500,00 €	

Dossier	16017043 - CDV de l'Aéroport du Bourget - Clubs Coup de pouce clé			
Bénéficiaire	R1246 - COMMUNE DE DRANCY			
Localisation	DRANCY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 543,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
165 978,00 €	TTC	8,16 %	13 543,00 €	

Dossier	16017073 - CDV Plaine Commune - Accompagnement à la scolarité			
Bénéficiaire	R9179 - ANGI ASSOCIATION DE LA NOUVELLE GENERATION IMMIGREE			
Localisation	AUBERVILLIERS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	16 345,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
48 425,00 €	HT	33,75 %	16 345,00 €	

Dossier	16017086 - CDV Est-Ensemble - Branché(e)s numérique 93			
Bénéficiaire	R21899 - PERMIS DE VIVRE LA VILLE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
38 236,00 €	HT	26,15 %	10 000,00 €	

Dossier	16017094 - CDV EST ENSEMBLE - Camion gourmet, l'entraide sucrée-salée			
Bénéficiaire	P0016048 - ETHIK SERVICES			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
257 516,00 €	HT	3,88 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-625	Budget	2016

Dossier	16017139 - CDV Est Ensemble - Intervention sociale, éducation à la santé et accès aux soins auprès d'un public vulnérable			
Bénéficiaire	R23321 - LA MARMITE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
161 360,00 €	TTC	6,2 %	10 000,00 €	

Dossier	16017146 - CDV du Blanc-Mesnil - Echecs le Roi des jeux			
Bénéficiaire	R1243 - COMMUNE DU BLANC MESNIL			
Localisation	LE BLANC-MESNIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 685,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
112 000,00 €	TTC	18,47 %	20 685,00 €	

Dossier	16017153 - CDV du Blanc-Mesnil - chantier solidaire et citoyen			
Bénéficiaire	R1243 - COMMUNE DU BLANC MESNIL			
Localisation	LE BLANC-MESNIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
15 250,00 €	TTC	45,9 %	7 000,00 €	

Dossier	16017164 - CDV Est ensemble - Loisir, devoir et dîner			
Bénéficiaire	P0023351 - MUSIK A VENIR			
Localisation	PANTIN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
39 000,00 €	TTC	20,51 %	8 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-625	Budget	2016

Dossier	16017205 - CDV Est Ensemble - Co-éduquer pour la réussite éducative des jeunes issus du quartier Quatre-Chemins de Pantin			
Bénéficiaire	P0024408 - 4 CHEM1 EVOLUTION			
Localisation	SEINE SAINT DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	12 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
44 807,00 €	TTC	27,9 %	12 500,00 €	

Dossier	16017208 - CDV Plaine Commune - Ludothèque et Ludomobile, du jeu au joueur, partout à tout âge			
Bénéficiaire	R12727 - LES ENFANTS DU JEU			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 787,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
356 396,00 €	TTC	3,31 %	11 787,00 €	

Dossier	16017212 - CDV Plaine Commune - Accompagnement (collectif et individualisé) par la formation			
Bénéficiaire	R36085 - FEMMES ACTIVES			
Localisation	SAINT-DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 858,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
38 658,00 €	TTC	20,33 %	7 858,00 €	

Dossier	16017213 - CDV Est Ensemble - Ateliers artistiques à visée éducative en faveur de jeunes issus des quartiers prioritaires Politique de la ville			
Bénéficiaire	R22130 - GITHEC GPE INTERVENTION THEATRALE CINEMATOGRAPHIQUE			
Localisation	PANTIN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	18 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
124 000,00 €	TTC	14,52 %	18 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-625	Budget	2016

Dossier	16017214 - CDV PLAINE COMMUNE - Théatre et éducation populaire dans le quartier de la Plaine Saint-Denis			
Bénéficiaire	R23787 - CIE TAMERANTONG			
Localisation	SAINT-DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 858,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
177 891,00 €	TTC	4,42 %	7 858,00 €	

Dossier	16017216 - CDV Est Ensemble - Objectif Emploi			
Bénéficiaire	P0028118 - FACE SEINE SAINT DENIS			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
123 867,00 €	TTC	12,11 %	15 000,00 €	

Dossier	16017218 - CDV EST ENSEMBLE - Cyberespace			
Bénéficiaire	R15626 - EMMAUS SOLIDARITE			
Localisation	LE PRE-SAINT-GERVAIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
40 233,00 €	TTC	24,86 %	10 000,00 €	

Dossier	16017221 - CDV Plaine Commune - Ateliers de savoirs sociolinguistiques			
Bénéficiaire	P0032609 - ASSOCIATION SOLIDARITE EMPLOI D'AUBERVILLIERS			
Localisation	AUBERVILLIERS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 858,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
69 970,00 €	TTC	11,23 %	7 858,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-625	Budget	2016

Dossier	16017223 - CDV Plaine Commune - Lutte pour l'accrochage scolaire, accueil et accompagnement des collégiens en situation d'exclusion temporaire et de leurs parents			
Bénéficiaire	R10680 - APCIS ACCUEIL PREVENTIONS CULTURES INTERCOMMUNAUTAIRE ET SOLIDAIRE			
Localisation	EPINAY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 431,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
69 131,00 €	TTC	29,55 %	20 431,00 €	

Dossier	16017224 - CDV Plaine Commune - La place santé			
Bénéficiaire	EXM00006 - ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE SANTE BIEN ETRE FRANC MOISIN			
Localisation	SAINT-DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 787,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
385 495,00 €	TTC	3,06 %	11 787,00 €	

Dossier	16017226 - CDV Plaine Commune - Savoir conduire et savoir se conduire, apprendre à conduire pour conduire sa vie			
Bénéficiaire	R29190 - JADE JEUNES ACTION DIALOGUE ENTREPRISE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 787,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
157 960,00 €	TTC	7,46 %	11 787,00 €	

Dossier	16017227 - CDV Plaine Commune - Ateliers des ondes et du son			
Bénéficiaire	R35958 - DECLIC			
Localisation	SAINT-DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 787,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
54 787,00 €	TTC	21,51 %	11 787,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-625	Budget	2016

Dossier	16017228 - CDV Plaine Commune - Développer une aide à l'entretien des logements			
Bénéficiaire	R1247 - COMMUNE D'EPINAY SUR SEINE			
Localisation	EPINAY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 750,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
9 500,00 €	TTC	50 %	4 750,00 €	

Dossier	16017231 - CDV Plaine Commune - Espace de vie sociale à Michelet Debain			
Bénéficiaire	P0019637 - ERA ECOUTER REFLECHIR ET AGIR			
Localisation	SAINT-OUEN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 430,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
153 000,00 €	TTC	6,16 %	9 430,00 €	

Dossier	16017233 - CDV Plaine Commune - Coordination et développement de l'offre de formation linguistique			
Bénéficiaire	P0020719 - RAPID REGIE ASSOCIATIVE PIERREFITTOISE D'INSERTION ET DE DEVELOPPEMENT			
Localisation	PIERREFITTE-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 986,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
42 086,00 €	TTC	26,1 %	10 986,00 €	

Dossier	16017237 - CDV Plaine Commune - De l'activité à l'emploi des femmes, l'accueil petite enfance			
Bénéficiaire	R4142 - SFM AD - SOLIDARITE FORMATION MOBILISATION ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	60 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
494 930,00 €	TTC	12,12 %	60 000,00 €	

Dossier	16017239 - CDV Est Ensemble - Educ'Action : culture et lien social			
Bénéficiaire	R33282 - CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE			
Localisation	NOISY-LE-SEC			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 735,00 €	TTC	48,23 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-625	Budget	2016

Dossier	16017240 - CDV Plaine Commune - Ateliers de savoirs sociolinguistiques			
Bénéficiaire	R1270 - COMMUNE DE STAINS			
Localisation	STAINS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	14 930,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
59 988,00 €	TTC	24,89 %	14 930,00 €	

Dossier	16017242 - CDV PLAINE COMMUNE - Développement d'ateliers de quartier d'auto-réhabilitation accompagnée sur Plaine Commune			
Bénéficiaire	P0030269 - COMPAGNONS BATISSEURS ILE DE FRANCE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	31 432,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
287 712,00 €	TTC	10,92 %	31 432,00 €	

Dossier	16017248 - CDV PLAINE COMMUNE - JADE, L'INSERTION, UN SAVOIR-FAIRE			
Bénéficiaire	R29190 - JADE JEUNES ACTION DIALOGUE ENTREPRISE			
Localisation	LA COURNEUVE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 858,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
467 460,00 €	TTC	1,68 %	7 858,00 €	

Dossier	16017250 - CDV Est Ensemble - Formation sociolinguistique et accompagnement à l'autonomie sociale			
Bénéficiaire	R1259 - COMMUNE DE NOISY-LE-SEC			
Localisation	NOISY-LE-SEC			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
57 000,00 €	TTC	17,54 %	10 000,00 €	

Dossier	16017252 - CDV Plaine Commune - Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende			
Bénéficiaire	R36316 - GIDIMAXA JIKKE L ESPOIR DE GUIDIMAKA			
Localisation	SAINT-DENIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 858,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
18 478,00 €	TTC	42,53 %	7 858,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-625	Budget	2016

Dossier	16017253 - CDV Plaine Commune - Maitrise de la langue et lutte contre l'illettrisme			
Bénéficiaire	R29190 - JADE JEUNES ACTION DIALOGUE ENTREPRISE			
Localisation	LA COURNEUVE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 858,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
68 600,00 €	TTC	11,45 %	7 858,00 €	

Dossier	16017257 - CDV PLAINE COMMUNE - MAISON DES PARENTS			
Bénéficiaire	R1270 - COMMUNE DE STAINS			
Localisation	STAINS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 858,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
101 898,00 €	TTC	7,71 %	7 858,00 €	

Dossier	16017264 - CDV Plaine Commune - TEXTO : Trajectoire pour l'expression des talents d'Orgemont			
Bénéficiaire	R4142 - SFM AD - SOLIDARITE FORMATION MOBILISATION ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT			
Localisation	EPINAY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	14 616,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
51 300,00 €	TTC	28,49 %	14 616,00 €	

Dossier	16017266 - CDV PLAINE COMMUNE - DEVENEZ WEBMASTER, FORMATION PROFESSIONNALISANTE			
Bénéficiaire	P0032599 - ASSOCIATION FORMA WEB			
Localisation	EPINAY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 359,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
51 204,00 €	TTC	26,09 %	13 359,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-625	Budget	2016

Dossier	16017267 - CDV PLAINE COMMUNE - COMPETENCES CLES DU METIER D'AIDE MENAGER A DOMICILE				
Bénéficiaire	P0032642 - CONSEIL CINQ SUR CINQ				
Localisation	STAINS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	7 858,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
39 306,00 €	TTC		19,99 %	7 858,00 €	

Dossier	17000009 - CDV EST-ENSEMBLE - Lutte pour l'accrochage scolaire				
Bénéficiaire	R10680 - APCIS ACCUEIL PREVENTIONS CULTURES INTERCOMMUNAUTAIRE ET SOLIDAIRE				
Localisation	BAGNOLET				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	13 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
76 476,00 €	HT		17 %	13 000,00 €	

Dossier	17000011 - CDV PLAINE COMMUNE - Chantier d'insertion qualifiant vers le métier d'assistant(e) de vie aux familles				
Bénéficiaire	R26526 - IEPC INSTITUT D EDUCATION ET DES PRATIQUES CITOYENNES				
Localisation	AUBERVILLIERS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	12 730,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
335 794,00 €	HT		3,79 %	12 730,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000892 - Soutien aux contrats de ville	1 008 851,00 €

Total sur l'imputation 935 - 51 - 151003 - 15100303	1 008 851,00 €

ANNEXE 3 : FICHES PROJETS DEPARTEMENTS 77 ET 93

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015835

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV AULNAY-SOUS-BOIS - CONSOLIDATION D'UN POLE TERRITORIAL DE FORMATION EN FRANÇAIS A VISEE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	106 502,00 €	48,78 %	51 955,00 €
	Montant Total de la subvention		51 955,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEIFE MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION, DE LA FORMATION ET DE L'ENTREPRISE
Adresse administrative : 1 RUE AUGUSTE RENOIR
93600 AULNAY SOUS BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Sébastien AUBRY, Directeur général

Date de publication au JO : 12 juin 2010

N° SIRET : 43012172300026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par Aulnay-sous-Bois "Consolidation d'un pôle territorial de formation en français à visée d'insertion professionnelle"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action commence le 1er novembre 2016

Objectifs :
Renforcer et améliorer ses compétences langagières et de communication orale et écrite afin de :
- s'approprier de manière autonome le parcours d'insertion socioprofessionnelle tel que vécu au quotidien ;
- de construire ou consolider son projet professionnel dans un secteur d'activité donné ;

- renforcer son niveau de maîtrise du français en contexte professionnel et d'appropriation des compétences associées (mobilité, usages numériques) permettant d'accéder soit à l'emploi, soit à une formation professionnelle qualifiante.

Description :
- Des évaluations permettent de fixer les acquis, les compétences à développer, les objectifs à atteindre
- Des ateliers de formation en français à visée professionnelle à raison de 3 séances par semaine de 2H30 sur deux trimestres entre janvier 2017 et juin 2017 pour environ 220 heures de formation (incluant formation au PSC1 et ateliers numériques)
- Une préparation spécifique et complémentaire et au cas par cas selon les profils et le cas échéant au Diplôme d'études en langue française professionnel (DELF PRO de l'Education Nationale) ;
- Des mises en situation d'immersion permanentes : déplacements, visites de forums, observations sur site (...) ;
- Des ateliers divers assurés par les partenaires et des intervenants spécialisés portant sur une thématique, des connaissances et des informations à acquérir et/ou des compétences spécifiques : santé, gestion du budget, droits sociaux (...) ;
- Une utilisation régulière du centre de ressources et de documentation de la MEIFE ;
- Une initiation pratique et « opérationnelle » aux TIC, voire un approfondissement selon les profils, en contexte d'insertion et de recherche d'emploi ;
- Des ateliers mobilité permettant de développer la « compétence mobilité » ;
- Une formation au PSC1 (premiers secours) contextualisée en milieu professionnel avec la délivrance d'un certificat ;
- Des stages de découverte ou d'observation en entreprise (voire des SIAE – structures d'insertion par l'activité économique) et/ou au sein de services publics de proximité ;
- Des évaluations en milieu de travail (EMT), des préparations opérationnelles à l'emploi (POE) pour les candidats les plus « proches de l'emploi » en suites éventuelles de parcours.

Moyens mis en œuvre :
-1 formateur(trice)-coordinateur(trice) en charge de l'animation du dispositif à 50% de son temps ;
-1 chef de projet ;
-1 chargée de projets insertion ;
-1 chargée de communication et d'information ;
-2 stagiaires (1 stagiaire sur le volet emploi, 1 stagiaire sur le volet linguistique) à 50% de leur temps ;
-1 formateur mobilité (prestataire extérieur) ;
-1 moniteur PSC1-premiers secours (prestataire extérieur).

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Environ 20 personnes (au total, format à entrées et sorties semi-permanentes) orientées par les prescripteurs (Projet de Ville RSA, Pôle emploi, Centres Sociaux), allocataires des minima sociaux et/ou demandeurs d'emploi, personnes scolarisées ou non antérieurement ou en situation d'illettrisme, « bloquées » dans leur parcours et leur évolution, inscrites cependant dans des démarches d'insertion professionnelle et ne les maîtrisant que partiellement.

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (matières et fournitures, ...)	5 430,00	5,10%
Services extérieurs (locations, ...)	6 390,00	6,00%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, ...)	4 000,00	3,76%
Charges de personnel	81 000,00	76,05%
Autres charges de gestion courante	9 682,00	9,09%
Total	106 502,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Contrat de ville DDCS EC	25 547,00	23,99%
Région EC	51 955,00	48,78%
Communes EC	29 000,00	27,23%
Total	106 502,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	51 955,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la prévention	30 000,00 €
2015	Campagne d'informatisation	1 026,00 €
2015	Soutien à la prévention	-30 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	17 200,00 €
	Montant total	18 226,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015397

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV GAGNY - CAFE CITOYEN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	42 941,00 €	23,85 %	10 241,00 €
	Montant Total de la subvention		10 241,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CONSEIL DE GESTION CENTRE SOCIOCULTUREL JACQUES PREVERT
Adresse administrative : 63 RUE DU 18 JUIN
93220 GAGNY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ROLIN CRANOLY, Président

Date de publication au JO : 2 octobre 1976

N° SIRET : 30941102300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de Gagny : "café citoyen"

Date prévisionnelle de début de projet : 4 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'action vise à :
- renforcer la citoyenneté des habitants et la cohésion sociale au sein des quartiers Jean Moulin et Jean Bouin,
- favoriser l'expression directe des habitants,
- élaborer une programmation culturelle et de débats citoyens,
- permettre aux habitants d'acquérir des compétences socio-politiques.

Description :
Le café associatif citoyen est un projet articulé autour d'un lieu de rencontre pour les habitants.
A partir d'une liste de thématiques choisies par ces derniers, une représentation artistique (théâtre-forum, concert, projection vidéo, danse, slam...) est organisée une fois par mois, suivie d'un débat qui permet d'établir des propositions qui seront tenues à disposition des responsables politiques locaux.
En période de vacances scolaires, un barnum est installé sur l'espace public dans les 2 quartiers prioritaires politique de la ville, permettant d'aller à la rencontre d'habitants ne fréquentant pas le centre social.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
Comité de pilotage de 2 professionnels du centre, 2 animateurs, un jeune en service civique, 15 bénévoles, une équipe administrative, le directeur, l'agent comptable et des intervenants spécialisés pour les débats.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Environ 800 personnes bénéficient de cette action.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : dotations aux amortissements (1 000€) et les emplois des contributions volontaires en nature (46 000€).

Localisation géographique :
- GAGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de service, fournitures)	14 500,00	16,12%
Autres services extérieurs (publicité, déplacements)	1 340,00	1,49%
Frais de personnel	25 101,00	27,91%
Dotations aux amortissements	1 000,00	1,11%
charges fixes de fonctionnement	2 000,00	2,22%
Emploi des contributions volontaires en nature	46 000,00	51,14%
Total	89 941,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	10 241,00	11,39%
Prestations de services	2 000,00	2,22%
ACSE (ec)	12 000,00	13,34%
commune de Gagny (att)	8 500,00	9,45%
CAF 93	8 400,00	9,34%
Agence de services et de paiement (ec)	1 200,00	1,33%
Aides privées	1 500,00	1,67%
Produits financiers	100,00	0,11%
Contributions volontaires en nature	46 000,00	51,14%
Total	89 941,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 241,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	3 700,00 €
2013	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	8 100,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	7 800,00 €
	Montant total	19 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016597

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV LA BRIE FRANCILIENNE - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	5 680,00 €	49,70 %	2 823,00 €
	Montant Total de la subvention		2 823,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROISSY EN BRIE
Adresse administrative : 9 RUE PASTEUR
77680 ROISSY EN BRIE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur François BOUCHART, Maire

N° SIRET : 21770390900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex-communauté d'agglomération de la Brie Francilienne : "Ateliers sociolinguistiques"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
-Acquérir des compétences en communication afin de mieux s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, arriver à lire et écrire le français pour être plus autonome.
-Découvrir et s'approprier les espaces publics et les codes sociaux de son environnement, pérenniser le partenariat avec les structures de la ville et la bibliothèque intercommunale.
-Développer la participation aux projets et actions du centre social, notamment, la préparation et la participation à la journée de la "Francophonie" et à la mise en place d'une exposition sur une thématique choisie par le groupe.

Description :
Un cours commun est mis en place en début d'année, afin de déterminer les groupes de niveaux. Puis le

bénévole remplit une fiche avec les participants afin de connaître leurs motivations, leurs parcours, et ainsi répondre aux attentes de l'ensemble du groupe.

Les groupes sont constitués de 8 à 10 personnes, répartis sur quatre niveaux :
Niveau 1 : personnes ne parlant pas, n'écrivant pas du tout français.
Niveau 2 : personnes parlant et comprenant peu le français mais ayant été scolarisées
Niveau 3 : personnes comprenant le français mais rencontrant des difficultés à l'écrit et à l'oral dans les usages quotidiens (passage et obtention du Diplôme initial en langue française ou Test de connaissance en français)
Niveau 4 : personnes pouvant comprendre un langage familier et d'usage, connaissance de l'écrit (passage et obtention du Diplôme initial en langue française).

Moyens mis en œuvre :
Le projet est assuré par 7 bénévoles et 1 salarié.
Les partenaires du projet sont le CCAS, la maison départementale des solidarités, la bibliothèque et le centre d'accueil des demandeurs d'asile.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
40 personnes bénéficient de l'action, toutes issues du quartier prioritaire La Renardière, avec une majorité de femmes (90%).

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, n'est pas prise en compte dans le calcul de la dépense subventionnable la rémunération de personnels permanents, vacataires, contractuels, heures supplémentaires (17 281€).

Localisation géographique :
- ROISSY-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	1 030,00	4,49%
Services extérieurs (locations, assurance, documentation, ...)	4 500,00	19,60%
Autres services extérieurs (publicité, ...)	150,00	0,65%
Frais de personnel	17 281,00	75,26%
Total	22 961,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat - Crédits politique de la ville EC	5 000,00	21,78%
Région EC	2 823,00	12,29%
Commune de Roissy-en-Brie ATT	13 938,00	60,70%
Produits des services	1 200,00	5,23%
Total	22 961,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 823,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	13 995,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 900,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	418 284,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 300,00 €
2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	4 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	2 200,00 €
2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	100 050,00 €
	Montant total	529 734,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016691

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV CLICHY-SOUS-BOIS/MONTFERMEIL - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	172 690,00 €	20,85 %	36 000,00 €
	Montant Total de la subvention		36 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MAIRIE DE CLICHY SOUS BOIS
Adresse administrative : PLACE DU 11 NOVEMBRE 1918
93390 CLICHY SOUS BOIS
Statut Juridique : Centre Communal d'Action Sociale
Représentant : Monsieur Olivier KLEIN, Président

N° SIRET : 26930008300012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil "Programme de Réussite Educative"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Les objectifs du programme de réussite éducative (PRE) :
- renforcer la coordination des acteurs sociaux ;
- agir pour l'intégration des "primo-arrivants" (ateliers sociolinguistiques, sorties culturelles) ;
- construire un projet éducatif global, de la maternelle à l'entrée au lycée (soutien à la scolarité, prévention du décrochage, coordination social/éducatif/prévention ados et pré-ados) ;
- soutien à l'émergence de projets portés par les jeunes ;
- développer la prévention et l'éducation à la santé.

Description :
En 2005, la ville de Clichy-sous-Bois s'est engagée dans le dispositif "Egalité des chances", notamment par la mise en place d'un nouveau service de réussite éducative.

Trois équipes sont constituées pour mettre en œuvre le projet du PRE, auxquelles s'ajoutent la direction, un secrétariat, des vacations de langage, de psychologue et d'une diététicienne :
- deux équipes consacrées à l'accompagnement des enfants du premier degré et de leurs familles,
- une équipe consacrée à l'accompagnement des jeunes collégiens et de leurs familles.
Les équipes ainsi formées développent des partenariats associatifs et communaux.
Les principales missions des travailleurs sociaux sont :
- la prévention primaire des situations d'enfant en fragilité (familiale, éducative et scolaire),
- proposer un lieu d'écoute, d'orientation et d'accompagnement socio-éducatif,
- favoriser les échanges entre les familles et l'école, mais également avec toutes les structures institutionnelles et/ou associatives, pouvant apporter une réponse adaptée à l'enfant dans ses difficultés,
- l'accès aux droits et l'accès aux soins.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 directeur, 2 assistantes sociales, 2 éducateurs spécialisés, 3 psychologues, 2 éducatrices spécialisées et 1 référent pédagogique, 1 référent éducatif, 1 intervenante pour de la remédiation scolaire, 15 partenaires des écoles pour une activité de remédiation en lecture rémunérés PRE/Éducation Nationale...

Partenaires :
Éducation Nationale, services sociaux départementaux, 2 centres sociaux, CMP, services hospitaliers concernés par les pathologies éventuelles des personnes suivies, Cité de la Musique (Projet d'enseignement musical à vocation sociale DEMOS), services de la Ville (Politique de la Ville, Politiques Éducatives, service culturel, CCAS)...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Le projet concerne environ 500 enfants/jeunes ainsi que leur famille. En 2015, 580 ont fait l'objet d'un parcours individualisé.
Les établissements scolaires fréquentés par les clichois sont tous en quartier prioritaire, tous les publics touchés sont habitants du périmètre du Contrat de Ville.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les services bancaires pour 600 €, les salaires et charges (rémunération du personnel communal, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 404 656 €, les dotations aux amortissements pour 3 754 € et les contributions volontaires en nature pour 211 980 €.

Localisation géographique :
- CLICHY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services, matières et fournitures)	115 900,00	14,60%
Services externes (entretien et réparations)	120,00	0,02%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions)	44 870,00	5,65%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	600,00	0,08%
Impôts et taxes liés au projet	6 700,00	0,84%
Frais de personnel spécifique aux collectivités (dépenses non éligibles)	404 656,00	50,98%
Autres charges de gestion courante	5 100,00	0,64%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	3 754,00	0,47%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	211 980,00	26,71%
Total	793 680,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Politique de la Ville (EC)	507 000,00	63,88%
Région ASQ-S (EC)	36 000,00	4,54%
Département 93 (EC)	17 700,00	2,23%
Ville de Clichy-sous-Bois (EC)	15 000,00	1,89%
Organismes sociaux (EC)	5 000,00	0,63%
Autres produits de gestion courante (EC)	1 000,00	0,13%
Contributions volontaires en nature	211 980,00	26,71%
Total	793 680,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	36 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	36 000,00 €
	Montant total	36 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016789

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV CLICHY-SOUS-BOIS/MONTFERMEIL - PLATEFORME LINGUISTIQUE INTERCOMMUNALE ET INTEGREE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	132 216,00 €	12,26 %	16 215,00 €
	Montant Total de la subvention		16 215,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GRAND PARIS GRAND EST
Adresse administrative : PL DE LA LIBERATION
93160 NOISY-LE-GRAND
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur Michel TEULET, Président

N° SIRET : 20005879000011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil : "Plateforme linguistique intercommunale et intégrée"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
S'appuyant sur une mutualisation et une centralisation de l'offre existante, l'EPT Grand Paris Grand Est, a créé, en janvier 2016, une plateforme linguistique en proposant une offre d'ateliers sociolinguistiques (ASL) articulée à une offre de cours de français de type Français langue étrangère, visant la promotion de l'excellence dans la pratique linguistique. Cette plateforme est intégrée au service DEFI (Direction Emploi Formation Insertion). A cette fin, l'EPT a lancé, en décembre 2015 un appel d'offres pour mettre en oeuvre des ASL de manière externalisée. L'association ASTI 93 s'est donc vu attribuer le marché pour un an.

Description :
Les types d'ASL pouvant être développés sont les suivants :
- connaître et savoir utiliser les différents espaces constituant son environnement (associations de quartier, équipements publics, espaces d'activités, etc.) : découverte, exploration, appropriation de ces espaces sociaux et culturels ;
- comprendre son statut de locataire ;
- comprendre la rénovation urbaine ;
- être sensibilisé aux nouveaux modes de transport en commun ;
- développer les compétences communicationnelles orales et écrites de base, en rapport avec l'appropriation de ces services et les institutions de proximité ;
- sensibiliser sur l'accès aux droits, notamment les droits des femmes, prévention contre les violences faites aux femmes.

Les méthodes pédagogiques des ASL sont les suivantes :
- mises en situation sur site, visite des lieux du territoire ;
- interventions de partenaires extérieurs ;
- sorties à l'extérieur du territoire ;
- travail à partir de documents authentiques et actualité locale.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 marché public conclu avec l'association ASTI 93 pour une prestation de service (conduite de 16 ASL) d'un an. C'est cette action qui est concernée par la demande de subvention.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de Clichy-sous-Bois et Montfermeil.
C'est un public adulte pour sa majorité (26-65). Les personnes suivies entrent dans les catégories suivantes : demandeurs d'emploi, inactifs, étudiants/élèves.

Localisation géographique :
- CLICHY-SOUS-BOIS
- MONTFERMEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services : marché signé avec ASTI 93)	131 336,00	99,33%
Services externes (documentation)	880,00	0,67%
Total	132 216,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
BOP 104 budget opérationnel de programme (EC)	12 932,00	9,78%
Région ASQ-S (EC)	16 215,00	12,26%
Département 93 (EC)	1 940,00	1,47%
Fonds propres (ATT)	35 021,00	26,49%
FSE (EC)	66 108,00	50,00%
Total	132 216,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	16 215,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux points d'accueil à la création et au développement d'entreprise - PACE	30 000,00 €
2016	Soutien à l'immobilier d'entreprises	272 896,00 €
2016	Soutien aux points d'accueil à la création et au développement d'entreprise - PACE	15 000,00 €
	Montant total	317 896,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016795

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV CLICHY-SOUS-BOIS/MONTFERMEIL - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE - PRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	79 800,00 €	25,06 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTFERMEIL
Adresse administrative : 7 - 11 PLACE JEAN MERMOZ
93370 MONTFERMEIL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Xavier LEMOINE, Maire

N° SIRET : 21930047200194

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil : "Programme de réussite éducative - PRE"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Mobiliser et animer le réseau d'acteurs sur le projet (établissements scolaires, partenaires sociaux, médico-sociaux, socio-éducatifs…) ;
- assurer la programmation annuelle des actions du PRE en veillant à leur cohérence avec les actions éducatives mises en oeuvre dans le cadre d'autres dispositifs,
- coordination avec le réseau partenariat (Education Nationale, préfecture de Seine-Saint-Denis et Sous/Préfecture du Raincy ;
- coordination avec les services municipaux ;
- élaborer des outils nécessaires au repérage, à l'accueil et au suivi, inscription administrative des familles

suivies par le PRE, des enfants en lien avec l'équipe pluridisciplinaire de soutien ;
- organiser et mettre en place des parcours individualisés de réussite éducative, en lien avec les référents de parcours et en veillant à l'implication des familles ;
- encadrer l'équipe (recrutement du personnel, animation de l'équipe, planification des activités).

Description :
- "Accueil psychologique parents" proposé aux parents des enfants/adolescents suivis au PRE : la psychologue intervenant sur ces permanences psychologiques intervient également sur les crèches et haltes-jeux municipales, elle anime aussi les groupes de paroles parents proposés chaque mois par la ville de Montfermeil, ainsi que sur plusieurs maisons des parents en Seine-Saint-Denis. Cette permanence psychologique a lieu au PRE.

Café parents :
Une fois par mois, le PRE propose un "café-parents" réunissant des parents d'enfants suivis au PRE sur des thématiques liées à l'éducation de leurs enfants. C'est un lieu d'échanges thématiques où la parole est donnée aux parents.

Atelier d'aide à l'insertion professionnelle :
Il permet aux parents n'ayant pas travaillé ou ayant cessé leur activité dès la naissance du premier enfant, une refonte de leur CV et de leur lettre de motivation, ainsi qu'une remise à niveau des techniques de recherches d'emploi (réseau personnel, Internet, inscription à Pôle Emploi, simulation d'entretiens de recrutement…).

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
Psychologues, équipe du PRE.

Partenaires :
Professionnels éducatifs, sociaux, sanitaires, associations.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la ville de Montfermeil. L'action concerne les élèves scolarisés des 7 collèges et écoles classés REP.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les dépenses suivantes : les services bancaires pour 2 000 €, les frais de personnel spécifique aux collectivités (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 159 898 €.

Localisation géographique :
- MONTFERMEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (Autres fournitures, prestations de services, matières et fournitures)	5 200,00	2,15%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires)	74 600,00	30,86%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	2 000,00	0,83%
Frais de personnel spécifique aux collectivités (dépenses non éligibles)	159 898,00	66,16%
Total	241 698,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Commissariat Général Egalité des Territoires CGET (EC)	183 000,00	75,71%
Région ASQ-S (EC)	20 000,00	8,27%
Ville de Montfermeil (EC)	21 131,00	8,74%
Fonds européens (EC)	17 567,00	7,27%
Total	241 698,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	28 038,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	5 640,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	28 038,00 €
2014	Plan régional énergies- sensibilisation	6 640,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	105 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	38 000,00 €
2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	175 086,15 €
	Montant total	390 442,15 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017043

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV DE L'AEROPORT DU BOURGET - CLUBS COUP DE POUCE CLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	165 978,00 €	8,16 %	13 543,00 €
	Montant Total de la subvention		13 543,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DRANCY
Adresse administrative : 908 F PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
93700 DRANCY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Christophe LAGARDE, Député-maire

N° SIRET : 21930029000018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget " Clubs Coup de pouce clé "

Date prévisionnelle de début de projet : 14 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'association attend le démarrage de l'année scolaire pour lancer une évaluation affinée du niveau des enfants.

Objectifs :
Dans le cadre de la réussite éducative, renforcer la vie culturelle et sociale, et lutter contre l'échec scolaire.

Objectifs de l'action :
- éducation et accès aux savoirs de bases,
- apprentissage de la lecture et de l'écriture de façon ludique.

Description :
Cette action est répartie en plusieurs séquences :

- une demi-heure de détente autour d'un goûter,
- une heure d'activité : lecture / écriture, dont un quart d'heure de lecture de "La belle histoire".

Le principe est de créer un club Coup de Pouce par classe de cours préparatoires (CP), pour l'année scolaire 2016-2017.

Dans le cadre des quartiers prioritaires, un prévisionnel de 30 clubs sera mis en place sur 13 écoles élémentaires.

Chaque club est animé par un intervenant qui prend en charge 5 enfants, à raison de 4 jours par semaine, de 16h15 à 18h00.
Chaque club est doté d'une malle pédagogique contenant des jeux éducatifs, des fournitures scolaires et un dictionnaire.
Chaque enfant est abonné mensuellement au magazine "Mes premiers J'aime Lire".

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
34 animateurs pour 34 clubs Coup de pouce.

Partenaires :
Education Nationale.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
170 enfants de 6-11 ans en écoles élémentaires

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- DRANCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services, fournitures, ...)	9 678,00	5,83%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, ...)	4 300,00	2,59%
Charges de personnel spécifiques à l'action	152 000,00	91,58%
Total	165 978,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ACSE-Contrat de ville EC	77 272,00	46,56%
Région EC	13 543,00	8,16%
Drancy EC	75 163,00	45,28%
Total	165 978,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	13 543,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	18 488,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	350 000,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 467 069,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	122 423,85 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	18 488,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	233 647,00 €
2015	Accompagnement d'élèves de troisième vers le lycée ou le CFA	9 600,00 €
2015	Passerelles entreprises	39 699,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	20 000,00 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	11 000,00 €
2016	Accompagnement d'élèves de troisième vers le lycée ou le CFA	4 800,00 €
	Montant total	2 173 791,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017035

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV DE L'AEROPORT DU BOURGET - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	57 891,00 €	11,23 %	6 500,00 €
	Montant Total de la subvention		6 500,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APES AMICALE POUR L'ENTRAIDE ET LA SOLIDARITE
Adresse administrative : 35 RUE D'ALSACE LORRAINE
93700 DRANCY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Seydou Hamady GUEYE, Président

Date de publication au JO : 10 décembre 1992

N° SIRET : 42427830700022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget : " Ateliers sociolinguistiques "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
Objectifs de l'action :
- lutter contre l'exclusion par des actions d'insertion socioprofessionnelle,
- faciliter la mobilité du public en difficulté pour leur recherche d'emploi,
- permettre au public l'appropriation des services et les espaces sociaux pour leurs besoins quotidiens.

Description :
La mise en place des ateliers sociolinguistiques répond aux besoins des populations en situation de

détresse et d'exclusion sociale, pour une meilleure insertion sociale.
Pour mener à bien ces actions, sont pris en compte tout d'abord les degrés de connaissance de la vie publique, de la vie citoyenne, du fonctionnement de la société française, de la vie culturelle et de la vie personnelle de chaque participant.

L'atelier est divisé en 4 groupes pour un total de 54 participants :

Chaque groupe fréquente l'atelier 3 fois par semaine, soit 6h (hors vacances scolaires et vacances d'été) :
Lundi : matin et après-midi Groupe A
Mardi : matin et après-midi Groupe B
Jeudi : matin et après-midi Groupe C
Vendredi : matin Groupe A et moitié du Groupe C, et l'après-midi Groupe B et l'autre moitié du groupe C.
Les ateliers du vendredi servent à faire des révisions des acquisitions de la semaine et permettent aussi aux participants de développer leur expression orale.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
L'atelier sociolinguistique est dirigé par deux formateurs à temps plein (35h chacun par semaine).

Partenaires :
1 agent du service municipal chargé de l'atelier informatique, Mission locale pour l'accès à l'emploi des 18/25 ans, RATP pour la mobilité du public en difficulté, CAF, espaces culturels (Musée du Louvre et Château de Versailles)...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'action vise 54 personnes. Il s'agit d'hommes et de femmes âgés de 18 à 64 ans. Ils sont actifs, inactifs ou demandeurs d'emplois.
Les actions se passent à la Cité du Nord dans la commune de Drancy. D'autres personnes viennent des différents quartiers prioritaires de Drancy et du Bourget.

Localisation géographique :
- LE BOURGET
- DRANCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services, fournitures, ...)	2 000,00	3,45%
Services extérieurs (entretien et réparation, assurance, documentation, ...)	880,00	1,52%
Autres services extérieurs (publicité, déplacements, ...)	1 540,00	2,66%
Charges de personnel	52 671,00	90,98%
Autres charges de gestion courante	800,00	1,38%
Total	57 891,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat - politique de la ville EC	19 000,00	32,82%
Région EC	6 500,00	11,23%
Département EC	4 000,00	6,91%
Commune de Drancy EC	7 000,00	12,09%
Commune du Bourget EC	7 000,00	12,09%
Organismes sociaux EC	2 000,00	3,45%
ASP EC	11 851,00	20,47%
Autres produits de gestion courante	540,00	0,93%
Total	57 891,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	6 500,00 €
	Montant total	7 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017038

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV DE L'AEROPORT DU BOURGET - VIVRE EN FRANCE : ATELIERS DE SOCIALISATION A DOMINANTE LANGAGIERE AVEC MISES EN SITUATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	67 192,00 €	14,14 %	9 500,00 €
		Montant Total de la subvention	9 500,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MJC MAISON POUR TOUS DANIEL ANDRE
Adresse administrative : 126 RUE SAINT-STENAY
93700 DRANCY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Raymond BAUCLER, Président

Date de publication au JO : 20 novembre 1960

N° SIRET : 32486433900019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget " Vivre en France : ateliers de socialisation à dominante langagière avec mises en situation "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
- Favoriser l'intégration et l'accès au droit.
- Permettre l'apprentissage et l'accès aux savoirs de base.
- Favoriser l'autonomie dans la vie publique, culturelle, citoyenne et personnelle

Description :
L'action propose différents ateliers de socialisation :

- communication : expression orale et écrite pour les primo-arrivants permettant leur intégration ultérieurement aux autres ateliers ;
- besoins des primo-arrivants : fonctionnement des services administratifs, de santé, de l'école, des transports, comment s'y présenter, poser des questions simples, comprendre les réponses ou les questions, et y répondre. Accompagnement à différents forums et manifestations (santé, justice ou autres, organisés dans la ville). S'y ajoutent la prise de rendez-vous, la capacité à expliquer précisément un problème sur les sujets, ainsi que la compréhension des annonces publiques ;
- citoyenneté, démocratie, fonctionnement politique de la France et de l'Europe, les différentes échéances électorales, l'influence sur la vie publique et sur les citoyens ;
- éducation et système scolaire en France, ainsi que sur le rôle et la responsabilité des parents ;
- connaissance des prestations sociales, comment en bénéficier ;
- connaissance du système de santé ;
- obtention des titres de séjour ;
- travail, traitant de toutes les démarches administratives auprès de Pôle Emploi et des différents contrats de travail : comment rédiger un CV et une lettre de motivation.
- famille, vie privée, vie sociale.

Les adhérents peuvent, s'ils le souhaitent, participer à plusieurs ateliers.

Tous ces ateliers sont déclinés sur 3 niveaux (A1, A2, B1) en fonction du degré de connaissance des adhérents.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
2 animatrices, mises à disposition par Profession, Sport et Loisirs 93, à raison de 17h30 par semaine, et 2h par mois pour les tâches administratives.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
140 bénéficiaires de 18 à 60 ans, des quartiers prioritaires de l'Avenir Parisien et Salengro de la ville de Drancy.

Localisation géographique :
- DRANCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services, fournitures, ...)	3 150,00	4,69%
Services extérieurs (locations, entretien et réparation, assurance, ...)	1 709,00	2,54%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, ...)	1 860,00	2,77%
charges de personnel	60 473,00	90,00%
Total	67 192,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services	2 000,00	2,98%
ACSE Contrat de ville EC	13 000,00	19,35%
Région EC	9 500,00	14,14%
Drancy EC	5 810,00	8,65%
Drancy fonctionnnement EC	35 562,00	52,93%
Autres produits de gestion courante	1 320,00	1,96%
Total	67 192,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	9 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	9 500,00 €
	Montant total	9 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015226

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV SENART - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	45 180,00 €	23,54 %	10 635,00 €
	Montant Total de la subvention		10 635,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAVIGNY LE TEMPLE
Adresse administrative : 1 PLACE FRANCOIS MITTERRAND
77176 SAVIGNY LE TEMPLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Marie-Line PICHERY, Maire

N° SIRET : 21770445100210

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de l'ex-communauté d'Agglomération de Sénart : "Ateliers sociolinguistiques"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Cette action favorise l'autonomie des personnes qui ne maîtrisent pas ou peu la langue française, tout en développant leur connaissance de l'environnement, et leur compréhension des lois, des codes sociaux, des services publics et des droits de chacun.

Description :
7 ateliers sociolinguistiques sont proposés en fonction du niveau des participants, encadrés par deux animatrices vacataires qualifiées. Les participants apprennent la langue française et bénéficient d'ateliers thématiques portant sur la santé, la prévention, les droits sociaux, la culture générale, la gestion du budget, l'accès à l'emploi, le fonctionnement des institutions et des services publics.

Des stages sont également organisés durant les vacances scolaires et des sorties sont proposées régulièrement.
Parallèlement, une garde d'enfants est organisée par les centres sociaux, en partenariat avec une association de bénévoles (RBBS) créée à cette fin, afin de permettre la participation de jeunes parents aux ateliers sociolinguistiques.

Moyens mis en œuvre :
6 salariés participent à l'action, représentant 1,25 ETP.
Les locaux et les moyens matériels utilisés (fournitures, matériel informatique) sont mis à disposition par les centres sociaux de la commune.
Les partenaires des centres sociaux sont également mobilisés : services municipaux, associations et Conseil départemental.

Intérêt régional :
L'action correspond à la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 "Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
140 personnes participent à ces ateliers dont 73% de femmes. 60% des participants résident dans le quartier prioritaire Droits de l'homme.

Détail du calcul de la subvention :
Ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les contributions volontaires en nature d'un montant de 4 900€.

Localisation géographique :
- SAVIGNY-LE-TEMPLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	1 400,00	2,80%
Services externes	400,00	0,80%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité)	380,00	0,76%
Rémunération du personnel spécifique	43 000,00	85,86%
Emplois des contributions volontaires en nature (personnel bénévole)	4 900,00	9,78%
Total	50 080,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	10 635,00	21,24%
Etat crédits Politique de la ville (att)	6 750,00	13,48%
Etat Affaires sociales (att)	9 000,00	17,97%
Commune de Savigny-le-Temple (att)	16 595,00	33,14%
Cotisations, dons manuels ou legs	2 200,00	4,39%
Bénévolat	4 900,00	9,78%
Total	50 080,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 635,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 400,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	272 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	100 000,00 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
2016	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	30 000,00 €
2016	Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	37 554,71 €
2016	Programme Opérationnel Régional FSE - Lutte contre le décrochage scolaire / Sécurisation des parcours	25 000,00 €
	Montant total	465 954,71 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015570

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV MARNE ET CHANTEREINE - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES A CHELLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	9 380,00 €	47,59 %	4 464,00 €
	Montant Total de la subvention		4 464,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION FRANCO-POLONAISE DE CHELLES
Adresse administrative : PARC SOUVENIR EMILE FOUCHARD
77505 CHELLES CEDEX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur LUDOVIC KLAPUT, Président

Date de publication au JO : 24 janvier 2015

N° SIRET : 80997939600029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Marne-et-Chantereine "ASL à Chelles".

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Ce projet vise à mettre en place des ateliers sociolinguistiques sur le quartier prioritaire de la Grande Prairie de Chelles. En effet, suite au constat d'un grand nombre d'habitants ne maîtrisant pas le Français sur le quartier, l'asssociation s'est positionnée sur le mieux vivre ensemble, la mixité sociale, le refus de l'exclusion et l'entretien de la proximité entre générations, entre communautés.

Description :
- Mise en place de 3 cours d'ASL hebdomadaires (2 le mercredi, 1 le samedi après midi) assurés par des

intervenants professionnels extérieurs ;
- coordination avec le centre social municipal Jean Moulin pour appuyer dans la mise à disposition des locaux, la coordination des ASL, la participation à une formation commune à toutes les structures délivrant des ASL ;
- mise en place de visites pédagogiques venant conforter les acquis des cours ;
- structuration de l'association pour l'obtention d'un agrément lui permettant de délivrer un diplôme valorisant la progression et les acquis des participants ;
- travail en réseau avec les associations du quartier (France bénévolat, Récipro savoirs,…).

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
2 intervenants extérieurs anciens professeurs de français

Partenaires :
Centre social Jean Moulin, associations France bénévolat, Récipro savoirs, le P'tit Pont.

Mise à disposition de 4 salles de cours par la mairie de Chelles.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'activité se déroule au sein de l'espace socio culturel du centre social Jean Moulin du QPV de la Grande Prairie. En 2015, plus de 30 personnes ont été touchées par ces cours.
35% viennent du quartier, 65% de la ville, 80% sont des femmes dont 50% actives.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les contributions volontaires en nature pour 11 760 €.

Localisation géographique :
- CHELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, fournitures administratives ou d'entretien)	2 500,00	11,83%
Services externes (assurance)	160,00	0,76%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, publications)	6 720,00	31,79%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	11 760,00	55,63%
Total	21 140,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers (EC)	3 916,00	18,52%
Région ASQ-S (EC)	4 464,00	21,12%
Ville de Chelles (ATT)	1 000,00	4,73%
Contributions volontaires en nature	11 760,00	55,63%
Total	21 140,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 464,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016290

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EST-ENSEMBLE - SOUTIEN A LA PARENTALITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	57 500,00 €	26,09 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOBIGNY
Adresse administrative : 31 AV DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE
93000 BOBIGNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stéphane de PAOLI, Maire

N° SIRET : 21930008400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex-communauté d'agglomération Est-Ensemble : «Soutien à la parentalité»

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
- Valoriser la fonction parentale aux yeux des parents en mettant en avant leurs compétences
- Travailler avec les parents les événements qui pourraient les déstabiliser (naissance d'un enfant, adolescence, entrée à l'école...)
- Aider les parents à faire le lien entre la culture d'origine et la culture d'accueil, à se raconter, à échanger sur les valeurs...
- Rechercher des solutions plus coopératives dans une volonté de coéducation entre parents et professionnels de l'éducation
- Rechercher des réponses à la question suivante : comment faire pour restituer l'autorité parentale ?
- Construire à la Maison des Parents un pôle d'information sur les ressources en termes de services à disposition des parents et des professionnels sur la ville, le département et la région.

Description :
1) Accueil individuel des familles :
Accueil qui prend en compte la personne dans sa globalité et non uniquement comme ayant un problème précis.

2) Action d'animation du réseau :
Rédaction d'une "Charte éthique d'accompagnement des familles" tendant à régir le travail en commun.
Mise en place d'un annuaire numérique en ligne à destination des professionnels répertoriant tous les partenaires agissant en faveur du soutien à la parentalité.

3) Décentralisation des actions dans les quartiers :
Petit-déjeuner des parents, atelier de transformation d'objets, atelier manuel parents/enfants, rencontres thématiques et lieu d'accueil parents/enfants.

4) Organisation de groupes de parole et réunions à thème

5) Mise en place de plusieurs ateliers : "Transformation d'objets", "Petit-déjeuner", "Cuisine" et "Nutrition".

6) Accessibilité de la Maison des Parents aux familles les plus en difficulté :
La Maison des Parents s'attache à faire bénéficier de ses interventions les familles les plus démunies.
Des sorties culturelles en groupe sont proposées en partenariat avec la Maison de la Culture 93.

7) Projet école/familles :
Des petits déjeuners avec des parents d'élèves sont organisés dans 2 écoles primaires de la ville.
Une conférence sera organisée à l'attention de l'ensemble des enseignants de la ville. Cette conférence sera animée par un ethno psychanalyste sur la thématique suivante : "Le pluriculturalisme à l'école, comment accueillir les enfants et leurs familles venues d'ailleurs ?".
Mise en place d'un projet de rencontre bimensuelle entre parents au sein du collège Pierre Sémart. Cette rencontre sera animée par des professionnels de la famille, de la santé et de la scolarité.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants : 1 agent administratif territorial qualifié, 1 directrice adjointe, 1 coordinatrice de la maison des Parents (éducatrice spécialisée), 1 directrice (DESS de psychologie clinique).

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
250 parents.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les dépenses suivantes :
- les salaires et charges (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur pour 187 000 €)

Localisation géographique :
- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (matières et fournitures, ...)	5 500,00	2,25%
Services extérieurs (locations, entretien et réparation, assurance, ...)	2 500,00	1,02%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, ...)	49 500,00	20,25%
Frais de personnel	187 000,00	76,48%
Total	244 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Politique de la ville EC	27 000,00	11,04%
Région EC	15 000,00	6,13%
Département EC	18 000,00	7,36%
Communes EC	145 100,00	59,35%
CAF EC	18 000,00	7,36%
Emmaüs EC	14 000,00	5,73%
ARS EC	7 400,00	3,03%
Total	244 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accueil et mise à l'abri des personnes vivant en bidonville	104 718,21 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	53 568,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	69 321,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 853 842,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	45 984,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	129 900,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	104 135,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	69 321,00 €
2014	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	2 950 965,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	20 680,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	97 151,40 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	436 450,00 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	650 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	42 000,00 €
	Montant total	6 393 417,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016305

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EST-ENSEMBLE - PASSERELLES POUR L'INSERTION SOCIALE ET L'INTEGRATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	20 000,00 €	50,00 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOBIGNY
Adresse administrative : 31 AV DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE
93000 BOBIGNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stéphane de PAOLI, Maire

N° SIRET : 21930008400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Est-Ensemble «Passerelles pour l'insertion sociale et l'intégration »

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
- Favoriser l'apprentissage de la langue française et l'intégration des populations étrangères
- Rendre plus accessibles l'espace public, l'accès aux équipements ainsi que les activités culturelles auprès des populations qui en sont éloignées
- Développer de nouvelles actions auprès des jeunes issus de l'immigration
- Favoriser les échanges interculturels et la diversité culturelle
- Renforcer le lien social

Description :
- mise à disposition des ressources et du potentiel de la bibliothèque auprès d'organismes spécialisés et

auprès d'associations proposant des formations d'alphabétisation
- offre d'auto-formation en ligne : possibilité de se former à domicile via un catalogue disponible en ligne
- travail en partenariat : accueil de groupes d'adultes en formation français/langue étrangère, en alphabétisation et en ateliers sociolinguistiques
- développement des fonds d'apprentissage linguistique : de multiples exemplaires sont disponibles pour tous les bénéficiaires sous plusieurs formats (livres, CD...)
- poursuite du développement du fonds en langues étrangères pour les populations non francophones : mise à disposition d'ouvrages en langues étrangères sur la France (droit des immigrés, droit des femmes...)
- diffusion du guide multilingue disponible en 6 langues et présentant les services de la bibliothèque aux primo arrivants
- interventions dans les PMI autour du livre et de la lecture
- interventions à la maison des parents
- partenariat avec l'association Bibliothèques sans frontières autour d'un projet multimédia
- programmation d'animations et de rencontres, d'échanges interculturels (séances de contes bilingues le mercredi après-midi et organisation d'expositions mettant à l'honneur des pays, des populations...)
- mise en place d'ateliers de conversation en français (programmation de rendez-vous bimensuels animés par deux bibliothécaires pour les personnes ne maîtrisant pas la langue française)
- projet avec la compagnie Sirènes (intervention de la bibliothèque dans le cadre d'un projet artistique de la compagnie)
- participation au groupe de travail sur les publics français langue étrangère, mis en place par l'association des bibliothèques en Seine-Saint-Denis.

Moyens mis en œuvre :
4 postes à temps plein

Intervenants extérieurs : enseignants, documentalistes, traducteurs, bibliothécaires, écrivains, réalisateurs, sociologues, historiens, documentaristes, journalistes, formateurs, maquettistes, imprimeurs, photographes, conteurs, musiciens, libraires.

Partenaires :
- Associations : Femmes relais, CSF, Petits jardiniers de l'amitié, INFORME, Bibliothèques de Seine-Saint-Denis, Bibliothèques sans frontières
- Greta-Gform
- Centre social CAF
- PMI
- Maison des parents
- Clin, CLA, collèges et lycées de la ville
- Services de la ville : communication, manifestations publiques, culture, conservatoire municipal, Magic cinéma
- Compagnie Sirènes
- Bibliothèque de Shangaï
- Librairies spécialisées

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
2 000 à 3 000 personnes.
- publics en insertion (allocataires RSA)
- publics en formation continue ou à la recherche d'emploi
- collégiens, lycéens

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (matières et fournitures, ...)	14 000,00	70,00%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, ...)	6 000,00	30,00%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat - contrat de ville EC	3 000,00	15,00%
Région EC	10 000,00	50,00%
Département EC	4 000,00	20,00%
Commune de Bobigny EC	3 000,00	15,00%
Total	20 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Accueil et mise à l'abri des personnes vivant en bidonville	104 718,21 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	53 568,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	69 321,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 853 842,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	45 984,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	129 900,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	104 135,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	69 321,00 €
2014	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	2 950 965,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	20 680,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	97 151,40 €

2015	Financement des dossiers PRU et OPI	436 450,00 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	650 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	42 000,00 €
	Montant total	6 393 417,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016372

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EST-ENSEMBLE - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES ET D'INSERTION SOCIALE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	43 000,00 €	23,26 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BONDY
Adresse administrative : ESPLANADE CLAUDE FUZIER
93140 BONDY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Sylvine THOMASSIN, Maire

N° SIRET : 21930010000019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Aglomération Est-Ensemble : "Ateliers sociolinguistiques et d'insertion sociale"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
1/ Favoriser l'intégration d'adultes non francophones par un enseignement fonctionnel de la langue française (orale et écrite) au sein d'un parcours linguistique.
2/ Formaliser les étapes de ce parcours par des diplômes linguistiques (diplômes d'études en langue française).
3/ Permettre l'autonomie dans la vie quotidienne (santé, scolarité, administration, mobilité) et inciter à la citoyenneté.
4/ Accompagner vers l'emploi : ateliers fiches-métiers, informations collectives, formations spécifiques, Forums de l'emploi.
5/ Renforcer le partenariat avec les différents acteurs du territoire : Bondy Insertion, Pôle Emploi, Mission locale, GRETA et le tissu associatif (Secours Catholique, Le Rocher).

Description :
19 ateliers par groupes de niveaux (15 à 20 personnes) de 4 à 6 h /semaine sur 30 semaines : alphabétisation, oral alpha, atelier de phonétique, débutants, intermédiaires, (en axe oral et axe écrit) avancés (1 et 2) pour un total de 3 180 h de formation.
- Groupes constitués selon les besoins évalués lors d'un entretien de positionnement consigné dans « le livret pédagogique de l'apprenant ».
- Une coordination pédagogique et fonctionnelle des 3 centres socioculturels pour une mise en oeuvre d'actions communes : examens « blancs », informations collectives, sorties culturelles.
- Visites des structures des partenaires locaux : CMS, Hôpital, CCAS, Mairie, Ecoles, Préfecture.
- Rencontres avec des professionnels lors d'informations collectives : Médecins, Assistantes sociales, LDH, RESF, Forum de l'Emploi, Forum Santé.
- Accès à la culture et pratique d'une activité culturelle : ateliers théâtre, bibliothèque, "Muséades", "Danséades", "Musicades", cinéma, théâtre.
- Ateliers « fiches métiers » avec le CNAM : présentation de branches professionnelles (restauration, entretien, aide à la personne) + informations sur contrat de travail et bulletin de salaire.
- Coordination des acteurs de l'offre linguistique sur le territoire : 3 rencontres/an.
- 3 espaces d'accueil de la petite enfance (environ 60 enfants accueillis).

Moyens mis en œuvre :
8 formatrices vacataires et 1 bénévole, 2 coordinatrices pédagogiques permanentes.
- 2 heures de réunion pédagogique mensuelle + 1h30 de préparation pour 6h de cours
- Environ 100 heures / an pour la formation des vacataires.
- 6 heures (en moyenne) / semaine de cours par groupe, divisées en séquence de 2 h réparties en matinée : 9h-11h et en après-midi : 14h-16h. horaires compatibles avec les entrées et sorties d'école.
- 6 réunions/ an de coordination pédagogique et fonctionnelle.
- 40h /semaine de garde d'enfants sur 3 sites : Centres socioculturels D. Balavoine et G. Brassens (Halte insertion) et un multi accueil d'insertion, porté par la coopérative E2S pour le centre socioculturel Sohane.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
330 à 350 personnes
- Public issu des différents quartiers de la ville de Bondy, (en majorité provenant des quartiers classés en géographie prioritaire).

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable la rémunération de personnels pour 173 800 €

Localisation géographique :
- BONDY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
achats (prestations de services, matières et fournitures, ...)	8 000,00	3,69%
charges de personnel	173 800,00	80,17%
Autres charges de gestion courante	35 000,00	16,14%
Total	216 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services	2 640,00	1,22%
Etat-contrat de ville EC	43 000,00	19,83%
Région EC	10 000,00	4,61%
Commune de Bondy EC	126 160,00	58,19%
Autres produits de gestion courante	35 000,00	16,14%
Total	216 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 500,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	55 090,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 147 985,00 €
2013	Soutien à la médiation	5 000,00 €
2013	Soutien au Réseau Information Jeunesse	4 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	55 090,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	1 966 271,00 €
2015	Jardins solidaires en Ile de France	9 627,00 €
2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	35 000,00 €
	Montant total	3 286 063,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016656

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EST-ENSEMBLE - ACCES A LA SANTE DES POPULATIONS VULNERABLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	23 000,00 €	47,83 %	11 000,00 €
	Montant Total de la subvention		11 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BAGNOLET
Adresse administrative : 1 PLACE SALVADOR ALLENDE
93171 BAGNOLET CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Tony DI MARTINO, Maire

N° SIRET : 21930006800018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Est-Ensemble "Accès à la santé des populations vulnérables"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Les objectifs du projet sont :
- assurer l'accès à la santé des personnes ne pouvant y faire face financièrement et en situation d'exclusion par rapport aux droits sociaux, tout en gardant l'objectif premier de réintégration dans leurs droits (CMU, AME ...) ;
- promouvoir l'accès aux dispositifs de droit commun pour les personnes sans ou en rupture de protection sociale.

Description :
- Mise en place d'actions de sensibilisation et d'information de la population vulnérable et des professionnels ressources ;

- mise en place, avec les partenaires des champs sanitaires, sociaux et éducatifs, d'actions de repérage et de dépistage des personnes vulnérables dont l'état de santé nécessite une prise en charge socio-sanitaire ;
- liaison avec les services sociaux en vue d'une intégration des patients dans leurs droits : sensibilisation, orientation, voire accompagnement à la nécessité d'une ouverture de droits.
Ce projet permet aux usagers, sans avance de frais :
* de bénéficier de consultations de médecine générale ou dentaire au CMS Elsa Rustin
* d'accéder aux médicaments, analyses, soins et examens complémentaires
* d'être accompagné dans l'ouverture des droits à l'assurance maladie
* de bénéficier d'un parcours de soin, de suivi et de la continuité des soins de médecine générale ou dentaire.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
Création d'un poste d'assistance sociale (0,5 ETP).

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la ville de Bagnolet. L'action concerne tout public ayant des problèmes d'accès à la santé, et permet à tout patient qui a une couverture sociale partielle ou pas, de pouvoir bénéficier d'une orientation vers les structures de santé.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les dépenses suivantes : les frais de personnel spécifique aux collectivités (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 21 000 €.

Localisation géographique :
- BAGNOLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (Autres fournitures, prestations de services, matières et fournitures)	9 000,00	25,71%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires)	5 000,00	14,29%
Frais de personnel spécifique aux collectivités (dépenses non éligibles)	12 000,00	34,29%
Frais de personnel spécifique	9 000,00	25,71%
Total	35 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat Politique de la Ville (EC)	10 000,00	28,57%
Région ASQ-S (EC)	11 000,00	31,43%
Ville de Bagnolet (EC)	14 000,00	40,00%
Total	35 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	11 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	27 710,00 €
2013	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	5 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	27 710,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	350 000,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 489 381,00 €
2015	Aide à projet arts de la rue et/ou de la piste	12 000,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	52 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	16 300,00 €
	Montant total	1 980 101,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017239

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EST ENSEMBLE - EDUC'ACTION : CULTURE ET LIEN SOCIAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	20 735,00 €	48,23 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Adresse administrative : 1 PLACE DU MARECHAL FOCH
93130 NOISY LE SEC
Statut Juridique : Centre Communal d'Action Sociale
Représentant : Monsieur Laurent RIVOIRE, Président

N° SIRET : 26930024000018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération d'Est Ensemble : "Educ'Action : Culture et lien social"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action commence le 1er septembre 2016

Objectifs :
L'action vise à :
- Lutter contre le décrochage, notamment scolaire, en développant le goût aux apprentissages, l'insertion sociale et l'estime de soi ;
- Apporter du sens aux études, à l'aide d'une réflexion sur l'orientation professionnelle et la projection dans le futur ;
- Sensibiliser les parents à l'intérêt de leur participation active au suivi de la scolarité de leur enfant ;
- Accompagner les jeunes en recherche de limites à trouver un cadre fiable, résistant et bienveillant pouvant favoriser les processus de construction identitaire et l'épanouissement ;
- Favoriser l'expression personnelle et l'adaptation sociale ;

- Lutter contre l'exclusion et la marginalisation des jeunes des quartiers prioritaires en proposant des solutions alternatives et un accompagnement complet et adapté ;
- Proposer des solutions à la communauté éducative et renforcer les partenariats avec les acteurs locaux oeuvrant dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture et du social.

Description :
L'action est proposée par le Programme de Réussite Educative de Noisy-le-Sec en partenariat avec le collège Olympe de Gouges, situé en territoire prioritaire à Noisy-le-Sec. Elle comprend deux axes de travail :

1- Les emplois du temps aménagés avec prise en charge partielle individualisée du jeune hors de l'établissement scolaire, alternative au conseil de discipline et à l'exclusion de l'élève. Selon ses difficultés, besoins et affinités, le jeune continuera à suivre un certain nombre de cours au collège, et bénéficiera en plus, sur le temps scolaire mais en dehors de l'établissement, d'un parcours individualisé de réussite éducative. Il bénéficiera également d'un ou plusieurs modules antidécrochage :
- Educatif, psychologie, art thérapeutique, sophrologie, accompagnement à la scolarité.

2- Les parcours individualisés au sein du collège :
Sont pris en charge de manière individuelle ou semi collective des élèves repérés au préalable par l'équipe éducative et enseignante comme étant en décrochage. 3 modules leur sont proposés :
- théâtre d'improvisation, mobilisation scolaire, orientation.

Moyens mis en œuvre :
Le projet est encadré par l'équipe de pilotage du PRE (coordonnatrice, éducatrice spécialisée, psychologue et assistante-secrétaire) pour la mise en place, le suivi et l'organisation du projet ainsi que l'équipe éducative et enseignante du collège Olympe de Gouges. Les ateliers d'art thérapie, de sophrologie, de théâtre d'improvisation sont menés par des intervenants extérieurs, prestataires de services.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Ce projet est destiné à une trentaine d'élèves en difficulté du collège Olympe de Gouges, situé en quartier prioritaire.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- NOISY-LE-SEC

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (services, fournitures, ...)	10 000,00	48,23%
Autres charges de gestion courante	10 735,00	51,77%
Total	20 735,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région EC	10 000,00	48,23%
Etat CGET EC	5 367,00	25,88%
Commune Noisy le Sec EC	5 368,00	25,89%
Total	20 735,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017250

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EST ENSEMBLE - FORMATION SOCIOLINGUISTIQUE ET ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMIE SOCIALE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	57 000,00 €	17,54 %	10 000,00 €
		Montant Total de la subvention	10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NOISY-LE-SEC
Adresse administrative : PLACE DU MARECHAL FOCH
93134 NOISY LE SEC
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Laurent RIVOIRE, Maire

N° SIRET : 21930053000017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Est-Ensemble " Formation sociolinguistique et accompagnement à l'autonomie sociale "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juillet 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action commence le 1er octobre 2016

Objectifs :
L'objectif de l'action est de favoriser l'intégration grâce à l'acquisition et/ou une meilleure compréhension de la langue française. L'accompagnement dans ce processus d'autonomisation intervient sur les volets sociaux, professionnels et personnels.
Il s'agit également de contribuer à la transmission des valeurs clés de la société française.
Ce besoin a été défini à la fois par les usagers et par la municipalité de Noisy-le-Sec. La ville propose depuis 2000 un apprentissage linguistique, dont l'objectif vise l'insertion sociale, économique et culturelle. La formation proposée vise une immersion permettant, d'une part, de renforcer l'apprentissage de la langue, et d'autre part, de se familiariser avec les usages, droits et devoirs de chacun.

Description :
Quatre à six modules de formation de 150 heures sont proposés, basés sur la pratique de la langue, en immersion totale. Au-delà de compétences linguistiques pures (vocabulaire, grammaire phonétique), le but est d'augmenter l'aisance à l'oral et à l'écrit, mais également d'acquérir des techniques visant à l'autonomie.

Le programme pédagogique est construit sur plusieurs niveaux et objectifs à poursuivre (6 groupes de niveaux par session), avec le support des méthodes disponibles au sein du service :
- actes de paroles sur des sujets de la vie moderne,
- appropriation de son environnement,
- intégration dans la vie professionnelle.
Des entretiens d'évaluation sont régulièrement effectués, afin de permettre un positionnement au plus juste, et d'adapter le programme des cours en fonction des besoins de chaque postulant.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 prestataire choisi dans le cadre d'un marché public.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
100 personnes environ habitant les quartiers prioritaires de Noisy-le-Sec, âgées de 26 à 50 ans, dont 80% de femmes.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les salaires et charges (rémunération du personnel communal, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 2 000 euros.

Localisation géographique :
- NOISY-LE-SEC

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services, ...)	56 500,00	95,76%
Autres services extérieurs (déplacements, ...)	500,00	0,85%
Charges de personnel	2 000,00	3,39%
Total	59 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ACSE EC	34 000,00	57,63%
Région EC	10 000,00	16,95%
Départemet EC	5 000,00	8,47%
Commune EC	10 000,00	16,95%
Total	59 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux manifestations culturelles	25 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	15 870,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	700 000,00 €
2013	Politique énergie climat	28 800,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	25 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	15 870,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	80 000,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	2 661 750,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	25 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	23 757,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	25 000,00 €
	Montant total	3 627 047,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015815

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EST-ENSEMBLE - SCIENCE OUVERTE A BOBIGNY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	55 100,00 €	36,30 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION SCIENCE OUVERTE
Adresse administrative : 30 RUE ARMAND CARREL
93700 DRANCY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur François GAUDEL, Président

Date de publication au JO : 28 avril 2007

N° SIRET : 49952573100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Est-Ensemble : " Science ouverte à Bobigny "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
Proposer aux jeunes habitants de Bobigny, du primaire au supérieur, une ouverture sur la culture scientifique, et un soutien méthodologique et concret, s'ils désirent s'orienter vers des études scientifiques. En effet, certains jeunes se sentent bridés par l'appartenance à un territoire. Il s'agit de leur montrer qu'ils peuvent se prendre en main, s'épanouir et réussir à travers des activités valorisantes et porteuses d'avenir pour eux-mêmes, et trouver sur place les soutiens nécessaires.
La même problématique s'applique au déficit filles/garçons dans certaines disciplines scientifiques. En répondant à ce besoin à une échelle collective et visible, il s'agit également de favoriser le maintien ou la réapparition d'une certaine mixité.

Ce besoin correspond à l'orientation fondamentale de l'association, qui prend elle-même sa source dans un travail dans et hors milieu scolaire, remontant à plusieurs dizaines d'années.

Description :
L'action comporte :
- Deux séquences d'interventions de type animation scientifique dans une douzaine de classes du primaire. Ces interventions visent en s'appuyant sur la curiosité naturelle des enfants à les sensibiliser aux sciences dès le plus jeune âge.
- Une semaine d'animation scientifique :
Accueil d'enfants de 6 à 12 ans durant 5 après-midis en juillet pour des animations scientifiques sur un thème défini.
- Un soutien à un ou des ateliers en collège sur demande des enseignants.
- Deux stages collégiens aux vacances d'hiver et de printemps, respectivement sur les thèmes de l'eau et de l'air.
- Deux ateliers "Exploration mathématique", au lycée Louise Michel et à l'Espace @venir pour des élèves de première et de seconde, et aussi des collégiens des quartiers Grémillon, Etoile et Pont de Pierre.
- Un tutorat à destination des lycéens et étudiants, en sciences, ainsi qu'en philosophie et Français.
- Mobilisation de jeunes balbyniens à l'occasion d'événements culturels scientifiques :
Salon de la Culture et des jeux mathématiques, Savante Banlieue, Science Factor...
- Mobilisation de jeunes balbyniens dans l'activité associative pour l'élaboration de projets, et pour certains, au conseil d'administration de l'association.
- Mobilisation d'enseignants et de chercheurs de façon bénévole sur plusieurs des activités touchant Bobigny.
- Un stage de 2 semaines "Science Ouverte à Paris 13" à destination de 35 élèves de seconde.
- Deux stages de biologie autour de l'ADN sur le campus de l'Université Paris 13
- Participations des quartiers Pont de Pierre, Etoile et Grémillon aux ateliers proposés à l'espace Avenir de Drancy.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
Un polytechnicien, agrégé hors classe de mathématiques, le directeur adjoint, en charge des activités lycéennes, une chargée de projets et animations, un animateur scientifique, un graphiste, plusieurs animateurs et médiateurs, des bénévoles.

Partenaires :
Une vingtaine de doctorants sont mobilisés pour le tutorat Science Ouverte à Paris 13, des associations partenaires (Vie & Cité, ...).

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Ce projet concerne l'essentiel des quartiers prioritaires de Bobigny (Les Courtillières, Pont de Pierre, Abreuvoir, Quartier Salengro, Gaston Roulaud, Centre Ville, La Muette-Village Parisien). Pour un total estimé de 740 bénéficiaires (400 filles + 400 garçons) :
6-13 ans : 200 filles + 200 garçons, 13-18 ans : 140 filles + 140 garçons, 18-25 ans : 10 filles + 10 garçons, 25 à 60 ans : 50 filles + 50 garçons.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les services bancaires pour 100 €

Localisation géographique :

- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	500,00	0,91%
Services extérieurs (entretien et réparations, assurance, ...)	1 900,00	3,44%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, ...)	1 525,00	2,76%
Services bancaires et assimilés	100,00	0,18%
charges de personnel	50 900,00	92,21%
Autres charges de gestion courante	275,00	0,50%
Total	55 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CUCS Bobigny EC	12 000,00	21,74%
Région EC	20 000,00	36,23%
Intercommunalité Est Ensemble EC	5 000,00	9,06%
Commune de Bobigny EC	3 000,00	5,43%
CAF EC	2 500,00	4,53%
ASP EC	3 621,00	6,56%
CNRS EC	400,00	0,72%
Animaths EC	6 716,00	12,17%
Autres produits de gestion courante	1 963,00	3,56%
Total	55 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	15 000,00 €
2014	Questions de sciences, Enjeux citoyens	40 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	15 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Investissement	3 700,00 €
2015	Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)	10 940,00 €
2015	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	15 000,00 €

2015	Soutien aux contrats de ville	20 000,00 €
2016	Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)	18 200,00 €
2016	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	20 000,00 €
2016	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Investissement	5 000,00 €
	Montant total	162 840,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015934

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EST-ENSEMBLE - ATELIER D'AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE A MONTREUIL, QUARTIER DE LA NOUE ET A BOBIGNY, CHEMIN VERT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	181 309,00 €	5,52 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNONS BATISSEURS ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 3 RUE DE PARADIS
75010 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean CESCAU, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 79779986300031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex-communauté d'agglomération Est Ensemble "Atelier d'auto-réhabilitation accompagnée à Montreuil, quartier de la Noue et à Bobigny, chemin vert"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
Encadrer et accompagner des habitants dans l'auto-réhabilitation de leur logement.

Description :
Le projet prévoit de réaliser chaque année 15 chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) à Montreuil et 10 à Bobigny. Ces chantiers d'entretien des logements avec leurs habitants durent en

moyenne 1 à 3 semaines mais selon le profil et/ou la disponibilité des habitants, le chantier peut être étalé dans le temps.

Chaque chantier fait l'objet d'un conventionnement entre l'association et le ménage bénéficiaire.
Pour le ménage, l'accompagnement est gratuit, 90% du coût des matériaux sont pris en charge par le projet, lui laissant 10% à charge.

Les actions:
1/ les dépannages pédagogiques s'adressent à tout ménage résidant sur le périmètre d'intervention des Compagnons Bâtisseurs. Un objectif de 25 dépannages pédagogiques par an a été fixé pour Montreuil, 15 pour Bobigny.

2/ l'accompagnement social des ménages bénéficiaires.

3/ les animations collectives (30 annuelles à raison de 3 à 4/mois) : action quasi-hebdomadaire et conviviale de formation des habitants sur le thème du bricolage et de l'habitat.

4/ l'outilthèque : prêt gratuit d'outils, généralement pour 3 ou 4 jours.

5/ la constitution d'un groupe de bénévoles : animer sur le quartier l'entraide et le bricolage une fois les ateliers terminés.

6/ la communication avec les habitants : rendre visible l'atelier de quartier et les différentes actions auprès des bénéficiaires, lancer un appel pour devenir bénévole et rendre visible le local dans la résidence.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
directeur de l'association, chargée de gestion administrative et comptable, chargée de projet matériaux-santé, chargée du projet volontariat : 24% d'ETP, 1 animatrice habitat (1/3 d'ETP), 1 animateur technique (temps plein), 2 volontaires en service civique, des bénévoles.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le projet concerne un public totalement issu d'un quartier prioritaire de la politique de la ville : ménages en difficulté dans la résolution de leurs problèmes de logement, dont la situation socioéconomique tend vers la précarité.

- sur Montreuil, 15 chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée sont prévus, soit 45 habitants pauvres ou très modestes directement concernés.
- sur Bobigny, 10 chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée sont prévus, soit 30 habitants pauvres ou très modestes directement concernés.
- sur Montreuil, 30 animations collectives auxquelles participeront ponctuellement ou régulièrement 60 personnes du quartier ainsi que 25 interventions/conseils, soit 75 habitants concernés.
- sur Bobigny, 24 animations collectives auxquelles participeront ponctuellement ou régulièrement 40 personnes du quartier ainsi que 15 interventions/conseils, soit 45 habitants concernés.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : charges financières (657€), dotations aux amortissements (16 133€)

Localisation géographique :
- BOBIGNY
- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (matières et fournitures, ...)	34 750,00	17,54%
Services extérieurs (assurance, ...)	813,00	0,41%
Autres services extérieurs (déplacements, ...)	1 500,00	0,76%
Impôts et taxes	9 300,00	4,69%
Charges de personnel	118 386,00	59,76%
Charges financières	657,00	0,33%
Dotations aux amortissements et aux provisions	16 133,00	8,14%
Autres charges de gestion courante	16 560,00	8,36%
Total	198 099,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services	4 000,00	2,02%
CGET EC	40 000,00	20,19%
Etat - autre EC	2 099,00	1,06%
Région EC	10 000,00	5,05%
Département 93 EC	7 000,00	3,53%
Commune de Montreuil EC	20 000,00	10,10%
Commune de Bobigny EC	8 000,00	4,04%
CAF 93 EC	27 000,00	13,63%
OPH93 EC	10 000,00	5,05%
OPHM EC	22 000,00	11,11%
OPH Bobigny EC	10 000,00	5,05%
Aides privées EC	38 000,00	19,18%
Total	198 099,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	82 656,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	195 484,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	50 000,00 €
	Montant total	328 140,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016019

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EST-ENSEMBLE - PREVENIR LES SOUFFRANCES PSYCHOSOCIALES ET PSYCHIQUES DES JEUNES ET DES FAMILLES EN SITUATION DE VULNERABILITE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE MONTREUIL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	77 000,00 €	19,48 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOLIENKA PRATIQUE ET RECHERCHE POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LA THERAPIE
Adresse administrative : 62 RUE VOLTAIRE
93100 MONTREUIL SOUS BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Joël CACCIAGUERRA, Président

Date de publication au JO : 7 février 2009

N° SIRET : 51760380900032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Est Ensemble "Prévenir les souffrances psychosociales et psychiques des jeunes et des familles en situation de vulnérabilité dans les quartiers prioritaires de Montreuil"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
L'association souhaite continuer à développer dans le cadre d'un partenariat actif local, une réponse alternative aux besoins des adolescents, jeunes adultes et familles précarisés et vulnérables, en proposant une démarche itinérante de proximité pour co-construire avec eux une relation d'aide et de

soutien psychologique.
Les personnes sont mises dans une position active dans le processus de soutien, dans l'identification du problème, le processus de résolution de celui-ci et les relais pouvant être utilisés.
Le projet vise ainsi à :
- renforcer les compétences émotionnelles et psychosociales, les liens, les places et les rôles de chacun,
- orienter et proposer des relais vers des structures et personnes ressources du local,
- renforcer les partenariats locaux et la mise en réseau.

Description :
Le projet se décline sous différentes formes :
- une action de prévention collective pluridisciplinaire pour les adolescents et jeunes adultes des quartiers prioritaires au café La Pêche (groupes d'expression de 15-20 jeunes, 1 fois par mois).
- une action de soutien des familles pour les parents du centre social "Grand air" (groupe d'expression de 12-20 parents, une fois par mois).
- des actions de prévention individuelle et collective de la souffrance psychique pour les jeunes et les familles, 3 jours 1/2 de permanences par semaine réparties dans 4 espaces.
- entretiens et réunions avec les partenaires, évaluations des actions.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants : 10 professionnels (3 psychologues, 1 référente sociale, 1 médecin généraliste, 1 animateur jeunesse, 3 responsables des relais petite enfance, 1 responsable d'association d'habitants du quartier Branly-Boissière).

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Public(s) cible(s) :
Le projet cible :
- les adolescents, jeunes et familles en souffrance habitant prioritairement 3 quartiers de Montreuil (Ruffins/Montreau/Le Morillon, Bel-Air/Grands pêchers, Branly/Boissière/Ramenas). Cela représente environ 150 personnes.
- les jeunes de la Mission Locale et du "Café la Pêche", pour environ 50 bénéficiaires.
- les parents des quartiers Bel-Air et Grands-Pêchers, soit environ 40 personnes.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas pris en compte les salaires et charges afférents aux emplois tremplins régionaux pour 5 000 €

Localisation géographique :
- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	10 000,00	12,20%
Services extérieurs (locations, ...)	5 000,00	6,10%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements, ...)	5 000,00	6,10%
Frais de personnel	57 000,00	69,51%
emploi tremplin	5 000,00	6,10%
Total	82 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services	3 000,00	3,66%
Etat - contrat de ville EC	10 000,00	12,20%
ARS EC	30 000,00	36,59%
Région EC	15 000,00	18,29%
Emploi tremplin EC	5 000,00	6,10%
Département EC	1 000,00	1,22%
intercommunalités EC	5 000,00	6,10%
Commune de Montreuil EC	3 000,00	3,66%
CPAM EC	5 000,00	6,10%
Fondation de France EC	5 000,00	6,10%
Total	82 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	6 000,00 €
2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	10 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	15 000,00 €
	Montant total	31 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016631

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EST-ENSEMBLE - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	44 573,00 €	17,95 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SFM MONTREUIL SOLIDARITE FRANCAIS MIGRANTS
Adresse administrative : 1 AVENUE SALVADOR ALLENDE 93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Marie-Claire MERIAUX, Présidente

Date de publication au JO : 1 août 1994

N° SIRET : 40005279100029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Est Ensemble "Ateliers sociolinguistiques"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 0216
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Acquérir des actes de langage et des connaissances de base pour pouvoir s'insérer dans son quartier et dans sa ville ;
- connaître le fonctionnement des institutions médicosociales, éducatives et culturelles, leur localisation, pour pouvoir les utiliser en toute autonomie ;
- favoriser la confiance en soi et valoriser les compétences des apprenants ;
- mener l'action en partenariat avec des intervenants institutionnels et associatifs du champ médical, éducatif et social.

Description :
4 ateliers de socialisation et de communication, d'apprentissage de la langue française, qui visent à accueillir en formation des apprenants non-francophones, femmes et hommes, âgés entre 25 et 50 ans.

Les participants à l'issue du test d'entrée sont positionnés dans un atelier en fonction de leurs connaissances et besoins en langue française.

Le contenu des ateliers se définit à partir de contextes, d'espaces socioculturels et de thématiques transversales animées par des partenaires associatifs et institutionnels du champ éducatif, de la santé et des droits sociaux. Un atelier théâtre se déroulera d'octobre 2016 à avril 2017 afin de favoriser l'expression orale des apprenants.

Atelier n°1 du 4 janvier 2016 au 23 juin 2016 : 126 heures sur 21 semaines à raison de 6 heures/semaine.
Atelier n°2 du 5 janvier 2016 au 24 juin 2016 : 168 heures sur 21 semaines à raison de 8 heures/semaine.
Atelier n°3 du 5 septembre 2016 au 15 décembre 2016 : 78 heures sur 13 semaines à raison de 6 heures/semaine.
Atelier n°4 du 6 septembre 2016 au 16 décembre 2016 : 104 heures sur 13 semaines à raison de 8 heures/semaine.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 formatrice possédant une maîtrise en Français Langues Etrangères, 2 bénévoles à raison d'une séance de 2 heures par semaine.

Partenaires :
Compagnie de théâtre de la Noue "Les anthropologues".

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la ville de Montreuil (Branly - Boissière et Trois communes – Fabien).
56 personnes sont prévues pour l'année 2016.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 127 €.

Localisation géographique :
- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (Autres fournitures, prestations de services, matières et fournitures)	3 076,00	6,88%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation)	2 838,00	6,35%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, frais postaux et de télécommunication, cotisations)	2 513,00	5,62%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	127,00	0,28%
Impôts et taxes liés au projet	989,00	2,21%
Frais de personnel	35 157,00	78,65%
Total	44 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Politique de la Ville (EC)	21 500,00	48,10%
Région ASQ-S (EC)	8 000,00	17,90%
Conseil général 93 (EC)	5 000,00	11,19%
Ville de Montreuil (EC)	10 200,00	22,82%
Total	44 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 050,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	630,00 €
	Montant total	1 680,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016815

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EST-ENSEMBLE - ACCUEIL DU SOIR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	84 100,00 €	9,51 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ROC LE ROCHER OASIS DES CITES
Adresse administrative : 91 BD AUGUSTE BLANQUI
75013 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ALAIN FROMENT, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 47927175100071

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Est Ensemble : " Accueil du soir "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'objectif principal de l'action est d'accompagner l'enfant/le jeune dans tous les aspects de sa scolarité, en lien avec les parents et l'école, le collège ou le lycée. Trois axes sont proposés :
- l'aide aux devoirs stricto sensu,
- le soutien scolaire sur une matière donnée pour lever des blocages,
- des entretiens réguliers pour accompagner l'enfant ou le jeune dans sa globalité, et pouvoir l'aider à réussir sa scolarité initiale, à s'orienter vers une formation ou vers l'emploi.

Par cette action, l'association vise à :
- prévenir le décrochage scolaire,

- accompagner les jeunes dans leur scolarité, pour que celle-ci soit constructive et réussie,
- encourager la communication entre parents et enseignants,
- ouvrir des perspectives aux jeunes, en leur faisant découvrir des formations et des secteurs professionnels pouvant les intéresser et qui leur soient accessibles.

Description :
Le besoin est identifié prioritairement par la famille, l'établissement scolaire et/ou l'équipe pluridisciplinaire de soutien du dispositif de Réussite Educative de la Ville de Bondy. Un accès prioritaire est donné aux enfants orientés par l'école. Par ailleurs, beaucoup de jeunes et de parents se présentent spontanément au Rocher, centre présent sur le quartier prioritaire de Bondy Nord depuis 14 ans.

Pour les primaires : trois soirs par semaine, un temps d'échange de l'enfant avec l'équipe du Rocher, précédé d'un goûter.
Le temps d'aide aux devoirs dure jusque 17h30. Les enfants peuvent ensuite accéder à un atelier lecture-théâtre, un atelier d'éveil musical percussion, guitare ou bricolage.

Pour les collégiens et lycéens, l'accueil est proposé de 18h15 à 19h30. Un accueil spécifique pour approfondir des matières particulières a lieu les lundis et mercredis soirs.

Par ailleurs, le Rocher organise des séances de soutien scolaire individualisé à la demande, ainsi que des entretiens avec les enseignants, en partenariat avec les institutions, et toujours en lien avec les parents.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
3 permanents de l'association (responsable, moniteur et animatrice), 2 volontaires agréés Service Civique et 10 bénévoles.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
40 enfants du primaire de 7 à 11 ans, 20 collègiens et/ou lycéens de 12 à 17 ans du quartier prioritaire Bondy Nord, soit 60 jeunes au total.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dotations aux amortissements et provisions pour 1 533 € et les services bancaires pour 847 €

Localisation géographique :
- BONDY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services, fournitures, ...)	13 831,00	15,99%
Services extérieurs (locations, entretien et réparations, assurance, documentation, ...)	6 670,00	7,71%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, ...)	6 410,00	7,41%
Services bancaires et assimilés	847,00	0,98%
Impôts et taxes	2 656,00	3,07%
charges de personnel	52 455,00	60,66%
Autres charges de gestion courante	2 078,00	2,40%
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 533,00	1,77%
Total	86 480,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services	5 827,00	6,74%
Etat - contrat de ville EC	10 000,00	11,56%
Région EC	8 000,00	9,25%
Intercommunalité Est Ensemble EC	2 000,00	2,31%
Ville de Bondy EC	1 000,00	1,16%
ASP EC	5 677,00	6,56%
Aides privées EC	24 593,00	28,44%
Autres produits de gestion courante	29 383,00	33,98%
Total	86 480,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	8 000,00 €
2016	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	10 000,00 €
	Montant total	18 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017086

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EST-ENSEMBLE - BRANCHE(E)S NUMERIQUE 93

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	38 236,00 €	26,15 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PERMIS DE VIVRE LA VILLE
Adresse administrative : 23 RUE BENARD
75014 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Maria DE CASTRO CAVALLI, Présidente

Date de publication au JO : 18 novembre 1987

N° SIRET : 34782216500044

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex-communauté d'agglomération Est-Ensemble : "Branché(es) numérique 93"

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'action poursuit le travail de sensibilisation aux métiers du numérique en direction des jeunes filles ayant entre 16 et 25 ans, sans emploi et sans projet, issues des quartiers prioritaires politique de la ville et les accompagne dans un cursus d'initiation professionnelle.

Description :
L'action s'adresse en priorité à des jeunes filles issues des quartiers prioritaires du Territoire d'Est-Ensemble méconnaissant les possibilités d'emploi des métiers du numérique. Une initiation au numérique leur est proposée afin de les éclairer sur le rôle du numérique dans la création animée, le développement

durable, la santé du futur, le développement des réseaux sociaux, les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation.
Un groupe de 3 jeunes est initié par un professionnel tous les 2 mois, durant 3 matinées suivant un planning qui alterne découverte et pratique de logiciels de graphisme, vidéo, effets spéciaux. Durant le 2ème mois, en fonction des compétences repérées, un parrainage est organisé entre les jeunes et des opérateurs numériques multimédia. Ce parrainage sous forme de stage conventionné par la Mission locale permet aux jeunes une immersion totale durant 2 semaines afin de mieux découvrir les facettes du métier choisi. Les 2 dernières semaines, les jeunes sont invités à réaliser un projet personnel leur permettant de valider des acquis et de poser éventuellement la première pierre d'un press-book.

Moyens mis en œuvre :
Une équipe de professionnels pluridisciplinaires : vidéaste, graphiste, motion designer, sound designer, web master, et une coordinatrice.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
15 jeunes entre 16 et 25 ans issus des quartiers prioritaires, en décrochage scolaire ou éloignés de l'emploi. Inscrits aux Missions locales, au PLIE, à Pôle emploi, ou repérés par des partenaires locaux. Tout en s'adressant de manière privilégiée aux jeunes filles, le projet est également ouvert aux garçons, permettant ainsi de travailler la mixité.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable, ne sont pas pris en compte les frais financiers soit 108€.

Localisation géographique :
- BAGNOLET
- BOBIGNY
- BONDY
- LES LILAS
- MONTREUIL
- NOISY-LE-SEC
- LE PRE-SAINT-GERVAIS
- ROMAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures)	6 050,00	15,78%
Services extérieurs (location, assurance, documentation)	5 099,00	13,30%
Autres services extérieurs	1 900,00	4,96%
Impôts et taxes	303,00	0,79%
Frais de personnel	21 648,00	56,46%
charges de fonctionnement	3 236,00	8,44%
Frais financiers	108,00	0,28%
Total	38 344,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	10 000,00	26,08%
ACSE (ec)	10 000,00	26,08%
Territoire Est-Ensemble (att)	15 000,00	39,12%
fonds propres	3 344,00	8,72%
Total	38 344,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	E-inclusion - Fonctionnement	15 648,00 €
2013	E-inclusion - Investissement	14 352,00 €
2014	ARSIE- Aide à l'investissement	8 000,00 €
2014	E-inclusion - Fonctionnement	47 863,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	30 000,00 €
2015	ARSIE- Etude de faisabilité (CR46-14)	7 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	133 363,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017094

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EST ENSEMBLE - CAMION GOURMET, L'ENTRAIDE SUCREE-SALEE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	257 516,00 €	3,88 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETHIK SERVICES
Adresse administrative : 5 RUE DE LA COLLEGIALE
75005 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Samira EL KILANI, Présidente

Date de publication au JO : 29 novembre 2008

N° SIRET : 52312858500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex-communauté d'agglomération Est-Ensemble : "Camion gourmet, l'entraide sucrée-salée"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- faciliter l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de 16 à 25 ans,
- permettre à un public éloigné de l'emploi d'acquérir les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à l'obtention d'un emploi dans le cadre de la restauration et le garder sur le long terme,
- permettre aux jeunes d'acquérir les compétences clés du CAP de cuisine, d'accéder à une formation diplômante et à un métier,
- permettre la mise en relation des bénéficiaires avec des employeurs référencés.

Description :

L'accompagnement est évolutif :
- signature du contrat d'engagement (stage et formation),
- formation courte aux métiers de la restauration : acquisition des savoirs de base,
- expérimentation et immersion en entreprise,
- embauche, contrat de travail CUI-CAE (26 heures/sem.) pour une durée de 12 mois avec sensibilisation aux bonnes pratiques du salariat,
- travail sur les freins à l'employabilité et élaboration d'une stratégie de retour à l'emploi,
- formation qualifiante en alternance aux métiers de la restauration : CQP auprès d'un organisme de formation spécialisé,
- expérimentation et immersion en entreprise,
- mise en relation du bénéficiaire avec de futurs employeurs,
- placement du jeune et accompagnement dans l'emploi.

Moyens mis en œuvre :
- Deux adultes salariés ayant une réelle expérience en matière de restauration-cuisine bio équitable-développement durable pour l'un et d'insertion de publics délinquants par l'aide humanitaire, d'insertion de publics immigrés par la restauration-traiteur pour l'autre,
- Un laboratoire de cuisine et un camion pizza,
- Une équipe de bénévoles,
- Des partenariats formalisés en amont (orientation), en parallèle (insertion sociale) et en aval (employeurs) de l'action,
- Un comité de pilotage et un comité de suivi.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
10 jeunes de 16 à 25 ans qui sont déscolarisés, sous main de justice et/ou sortants de prison, dont 5 jeunes filles.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas pris en compte les salaires et charges afférents aux emplois tremplins régionaux, soit 34 525€.

Localisation géographique :
- BAGNOLET
- BOBIGNY
- BONDY
- MONTREUIL
- NOISY-LE-SEC
- PANTIN
- LE PRE-SAINT-GERVAIS
- ROMAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de service, matériel)	19 920,00	6,82%
Services extérieurs (locations, assurance)	43 700,00	14,96%
Autres services extérieurs	22 675,00	7,76%
Impôts et taxes	21 720,00	7,44%
Frais de personnel	149 501,00	51,19%
Frais personnel Emploi Tremplin	34 525,00	11,82%
Total	292 041,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	10 000,00	3,42%
Emploi Tremplin	15 000,00	5,14%
Etat politique de la ville (EC)	20 000,00	6,85%
Préfecture (EC)	163 861,00	56,11%
ASP (ec)	45 780,00	15,68%
Territoire Est-Ensemble (EC)	8 000,00	2,74%
Département ESS (ec)	15 000,00	5,14%
Prestations de services	14 400,00	4,93%
Total	292 041,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la prévention	20 000,00 €
2014	Soutien à la prévention	20 000,00 €
2015	Soutien à la prévention	15 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	35 000,00 €
	Montant total	90 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017139

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EST ENSEMBLE - INTERVENTION SOCIALE, EDUCATION A LA SANTE ET ACCES AUX SOINS AUPRES D'UN PUBLIC VULNERABLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	161 360,00 €	6,20 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA MARMITE
Adresse administrative : 18 BIS AVENUE LEON BLUM
93140 BONDY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Vincent JEANTILS, Président

Date de publication au JO : 12 mai 1993

N° SIRET : 39758222200055

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Est Ensemble "Intervention sociale, éducation à la santé et accès aux soins auprès d'un public vulnérable"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
L'association La marmite, lieu d'accueil de jour, propose à un public en situation de vulnérabilité des actions en santé, par l'information, l'orientation et l'accompagnement.
Ce projet vise ainsi plusieurs objectifs :
- favoriser l'accès aux droits et aux soins
- sensibiliser sur les questions de santé et promouvoir les comportements favorables à la santé
- orienter vers les bilans de santé, les dépistages et les structures de soins adaptées

- renforcer la prévention en direction des enfants et des parents
- rompre l'isolement de ces publics en grande précarité
- renforcer le partenariat local entre professionnels de la santé.

Description :
Le projet se décline en 2 grands axes :

- l'incitation au dépistage, au bilan de santé et à l'accès aux soins
L'association propose des outils d'information et de prévention santé, des bilans de santé et des dépistages, un suivi individuel vers l'accès aux droits et aux soins, des ateliers santé en petits groupes.

- l'éducation à la santé et sensibilisation à la réduction des risques
Le projet prévoit des "midis santé" (informations collectives et débats durant les repas), des "jeudis femmes" (espace de parole féminin), des "jeudis hommes" (espace de parole masculin).

Moyens mis en œuvre :
Intervenants : 4 médiateurs santé, une directrice et une directrice adjointe, 2 chargés d'accueil + intervenants extérieurs, bénévoles et partenaires.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le lieu d'accueil vise un millier de personnes, pour la plupart venant du département de Seine-Saint-Denis et notamment de la communauté d'agglomération Est-Ensemble.

Localisation géographique :
- BAGNOLET
- BOBIGNY
- BONDY
- MONTREUIL
- NOISY-LE-SEC
- PANTIN
- LE PRE-SAINT-GERVAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	13 300,00	8,24%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, ...)	18 500,00	11,47%
Charges de personnel	99 360,00	61,58%
Autres charges de gestion courante	30 200,00	18,72%
Total	161 360,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat-contrat de ville EC	32 000,00	19,83%
ARS EC	40 950,00	25,38%
DRIHL EC	16 500,00	10,23%
Région EC	10 000,00	6,20%
Département de la Seine-Saint-Denis EC	1 500,00	0,93%
Est Ensemble contrat de ville EC	4 000,00	2,48%
Commune de Bondy EC	2 250,00	1,39%
Agence de service et de paiement	35 000,00	21,69%
Autres organismes privés	14 000,00	8,68%
Uniformation	5 000,00	3,10%
Autres produits de gestion courante	80,00	0,05%
Produits financiers	80,00	0,05%
Total	161 360,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la médiation	10 000,00 €
2014	Soutien à la médiation	10 000,00 €
2015	Soutien à la médiation	7 200,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	37 200,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017164

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EST ENSEMBLE - LOISIR, DEVOIR ET DINER

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	39 000,00 €	20,51 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MUSIK A VENIR
Adresse administrative : AV DES COURTILLERES
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Youssef BAGGAD, Président

Date de publication au JO : 14 juillet 2007

N° SIRET : 50106979300013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Est-Ensemble : "Loisir, devoir et dîner"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
- Favoriser la socialisation et l'épanouissement de l'enfant
- Prévenir la délinquance, notamment des mineurs
- Valoriser les compétences des enfants par l'action culturelle et artistique

Description :
Ateliers :
- aide aux devoirs, animé par un référent unique sur l'année (Bac+2 minimum)

- atelier musical ludique / construction d'un projet vidéo et musical. Différents thèmes d'écriture seront proposés aux enfants en début d'année (au choix : Relations garçons filles / Réussite scolaire, violence à l'école / Prévention des conduites à risque, etc...)
- Repas chaud et hygiène des dents.
- Retour à la maison avec les référents, contacts avec les parents, signature du carnet de liaison

Les instituteurs et professeurs seront sollicités pour le repérage des enfants mais aussi dans les évaluations du soutien scolaire, afin d'apporter un suivi adapté à chaque enfant.

Déroulement du projet artistique :
- initiation à la création musicale, définition d'un univers sonore, développer l'écoute et les connaissances de base ; initiation aux techniques d'enregistrement et de prises de voix (micros, accoustique, logiciels…)
- écriture du projet : pratiques d'écriture (poésie, slam ou rap). Etude de textes, débats thématiques, travail sur l'orthographe, pratique des logiciels de traitement de texte.
- Une fois par mois : réunion avec les parents et les enfants pour parler du projet artistique, impliquer les parents à différents postes (communication, organisation, participation artistique), selon leurs compétences, leurs disponibilités et leurs envies.
- de septembre à novembre : répétition et filage pour les préparations du spectacle
- Décembre : représentation du spectacle dans une salle de la ville.

Moyens mis en œuvre :
2 salariés référents toute l'année (un responsable Aide aux devoirs et un responsable artistique), 3 animateurs d'ateliers, 2 agents du PRE, 12 bénevoles

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Une dizaine d'enfants en errance ou en voie de désocialisation, de 6 à 13 ans, habitant principalement dans les quartiers prioritaire Courtillières et Quatre-Chemins à Pantin.

Localisation géographique :
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services, fournitures, ...)	3 540,00	9,08%
Services extérieurs (locations, entretien et réparation, assurance, documentation, ...)	5 440,00	13,95%
Autres services extérieurs (publicité, déplacements, ...)	10 960,00	28,10%
charges de personnel	19 060,00	48,87%
Total	39 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services	4 000,00	10,26%
ACSE EC	10 000,00	25,64%
Région EC	8 000,00	20,51%
contrat de ville Pantin Est-Ensemble EC	9 000,00	23,08%
ASP EC	3 280,00	8,41%
Autres produits de gestion courante	4 720,00	12,10%
Total	39 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017205

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EST ENSEMBLE - CO-EDUQUER POUR LA REUSSITE EDUCATIVE DES JEUNES ISSUS DU QUARTIER QUATRE-CHEMINS DE PANTIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	44 807,00 €	27,90 %	12 500,00 €
	Montant Total de la subvention		12 500,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : 4 CHEM1 EVOLUTION
Adresse administrative : 17 RUE LAPEROUSE
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Rachid BOUKHIMA, Président

Date de publication au JO : 2 décembre 2006

N° SIRET : 75082136500020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Est-Ensemble " Co-éduquer pour la réussite éducative des jeunes issus du quartier Quatre-Chemins de Pantin "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
Le projet consiste, dans un premier temps, à consolider l'intervention socio-éducative en matière d'accompagnement à la scolarité, en articulation avec les établissements scolaires. Il s'agit d'un véritable défi éducatif qui, à la fois, pallie les difficultés scolaires des jeunes, et développe le lien tripartite entre école/famille/association, centré sur le devenir des jeunes.
Dans un deuxième temps, les jeunes sont sensibilisés et guidés vers l'orientation et l'insertion professionnelle.

Les objectifs sont :
- répérer, mobiliser et développer les potentialités des jeunes et ainsi favoriser leur réussite scolaire,
- sensibiliser les jeunes et leurs familles sur les enjeux de l'école, l'importance d'une orientation réfléchie et choisie,
- créer un environnement favorable à la réussite éducative,
- lutter contre le décrochage scolaire et la déscolarisation,
- favoriser l'insertion professionnelle.

Description :
L'accompagnement à la scolarité (AS) comprend aussi bien l'aide aux devoirs que l'acquisition de méthodologies, en passant vers l'autonomie des jeunes dans leur apprentissage scolaire et leur insertion professionnelle :
- lundi de 18h30 à 20h30 : AS aux élèves de 6ème et 5ème (20 élèves par séance) ;
- mardi de 18h30 à 20h : AS aux élèves de primaire (20 élèves par séance) ;
- jeudi de 18h30 à 20h30 : AS aux élèves de 4ème, 3ème et 2nde (20/25 élèves par séance) ;
- samedi de 14h à 18h : soutien scolaire, préparation aux examens de fin d'année pour les élèves de 3ème et lycéens (15 élèves par séance).

L'orientation scolaire et professionnelle :
L'association accompagne les jeunes dans leurs parcours, leurs recherches de stages/formations/emplois (rédaction de CV et lettres de motivation), et les oriente vers les services d'insertion...

Opération "Une journée pour ton avenir", en collectif :
Sensibilisation des jeunes sur les enjeux de l'école, les filières et différents corps de métiers, à l'aide d'interventions auxquelles sont conviées les jeunes et leurs familles, ainsi que les partenaires sollicités pour la réalisation de ces événements :
- forum-débat : rencontres et échanges avec des professionnels de différents secteurs d'activités,
- ateliers thématiques autour de l'orientation.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 chargée de projets socio-éducatifs, 1 référent socio-éducatif, 1intervenant extérieur, 20 bénévoles, 4 animateurs BAFA Citoyens.

Partenaires :
Acteurs éducatifs de la ville de Pantin (PRE, CIO, bibliothèques, Maison de quartier, Antenne Jeunesse...), établissements scolaires du quartier des Quatre-Chemins de Pantin.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Jeunes et leurs familles du QPV Quatre-Chemins à Pantin :
- accompagnement à la scolarité : 80 élèves
- insertion professionnelle : 30 jeunes suivis
- activités-sorties socio-culturelles : 100 jeunes environ
- activités sportives : 25 jeunes.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les salaires et charges afférents aux emplois tremplins régionaux pour 9 420 €

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	15 341,00	28,29%
Services extérieurs (assurance, documentation, ...)	517,00	0,95%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intérmédiaires et honoraires, déplacements, frais postaux et telecom, ...)	8 253,00	15,22%
Frais de personnel	20 696,00	38,17%
Emploi tremplin	9 420,00	17,37%
Total	54 227,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat-crédits politique de la ville ATT	9 000,00	16,60%
Région EC	12 500,00	23,05%
Emploi tremplin ATT	11 100,00	20,47%
Intercommunalité EC	3 000,00	5,53%
Communes ATT	9 200,00	16,97%
CAF EC	2 500,00	4,61%
Agence de paiement CUI CAE ATT	1 760,00	3,25%
Entreprises EC	2 500,00	4,61%
Autres produits de gestion courante ATT	525,00	0,97%
Reprise sur amortissements et provisions	2 142,00	3,95%
Total	54 227,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	5 500,00 €
	Montant total	5 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017213

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EST ENSEMBLE - ATELIERS ARTISTIQUES A VISEE EDUCATIVE EN FAVEUR DE JEUNES ISSUS DES QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	124 000,00 €	14,52 %	18 000,00 €
		Montant Total de la subvention	18 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GITHEC GPE INTERVENTION THEATRALE CINEMATOGRAPHIQUE
Adresse administrative : AVENUE DES COURTILLIERES
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Juan Carlos OSPINA ROJAS, Président

Date de publication au JO : 30 juin 1993

N° SIRET : 39863007900034

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex-communauté d'agglomération Est Ensemble : "Ateliers artistiques à visée éducative en faveur de jeunes issus des quartiers prioritaires Politique de la ville"

Date prévisionnelle de début de projet : 11 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'action poursuit les objectifs suivants :
- favoriser la réussite, l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant, son intégration sociale, et participer à sa réussite scolaire, en lui offrant, parallèlement à son parcours scolaire, une formation propre à dynamiser les apprentissages, en initiant au théâtre ;
- aider les jeunes à développer leur créativité et à perfectionner leur talent d'acteur, à acquérir la maitrise

du jeu et la concentration nécessaire en leur donnant les moyens artistiques de s'exprimer, en s'appuyant sur des connaissances littéraires et en participant à un travail exigeant qui dépasse le cadre de l'initiation et de l'animation ;
- dynamiser et apaiser les relations sociales en créant du lien et en favorisant les rencontres intergénérationnelles : l'action permet de lutter contre les situations d'exclusion, d'apaiser les relations sociales, d'oeuvrer au décloisonnement et à la rencontre entre les habitants, de créer une synergie partenariale, structurante et cohérente sur le long terme (entre l'école, la ville, les centres sociaux, les acteurs du champ social travaillant sur le quartier), de favoriser des relations pérennes avec des jeunes du quartier ;
- créer à travers un projet à caractère participatif une dynamique collective et durable en faveur d'une éducation artistique partagée par le plus grand nombre.

Description :
Le Githec intervient depuis plusieurs années à l'école élémentaire Jean Jaurès dans le quartier prioritaire des Courtillières à Pantin, notamment auprès d'élèves de CM1-CM2 , en prenant en compte les enfants les plus en difficulté. Les rencontres sont élaborées en collaboration étroite avec les enseignants et les équipes pédagogiques de l'école et du collège Jean Jaurès, avec le soutien appuyé de l'inspection académique de Pantin. Une attention particulière est portée à la relation avec les familles des enfants qui participent, elles sont invitées à accompagner le projet dès son démarrage.
L'engagement se construit auprès des plus jeunes, facilitant le contact avant l'entrée dans l'adolescence.
Cette année, l'action intègre des élèves de l'école élémentaire et du collège. La participation des plus jeunes permet de convier au spectacle les amis, mais aussi les frères et soeurs, les parents et les grands parents, contribuant à la réussite des enfants, et au succès de l'action artistique dans son ensemble en favorisant les relations avec les habitants.
Au-delà, la présence active des familles dans l'accompagnement du projet, les partenariats étroits et les relations de confiance construites avec les écoles, les associations et les structures sociales du quartier, permettent de tisser un réseau qui dynamise et apaise les relations sociales dans le quartier des Courtillières.
Les ateliers complètent le travail théâtral à l'école et bénéficient de la confiance et du crédit acquis grâce à la collaboration fructueuse avec les instituteurs et les parents impliqués dans le projet dès son démarrage. Des ponts sont mis en place entre les ateliers menés en direction des élèves et les stages et ateliers libres qui se déroulent au centre social des Courtillières.

Moyens mis en œuvre :
Un auteur-metteur en scène, 2 comédiennes, un chorégraphe, et 6 comédiens supplémentaires lors de stages.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
20 élèves de CM1 et CM2, et 6 collégiens.
Par ailleurs, 8 à 10 classes seront invitées lors des restitutions publiques.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable, ne sont pas pris en compte les emplois des contributions volontaires en nature, soit 17 000€.

Localisation géographique :
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ateliers, stages)	3 000,00	2,13%
Services extérieurs (location, assurance, documentation)	3 400,00	2,41%
Autres services extérieurs (transports, repas sur projets, frais postaux et de télécommunication)	4 200,00	2,98%
Frais de personnel	113 400,00	80,43%
Emplois des contributions volontaires en nature	17 000,00	12,06%
Total	141 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	18 000,00	12,77%
Etat politique de la ville (att)	23 000,00	16,31%
DDCS jeunesse et sports (att)	7 000,00	4,96%
VVV (att)	6 000,00	4,26%
Assemblée Nationale (att)	3 000,00	2,13%
Sénat (att)	5 000,00	3,55%
Territoire Est-Ensemble (att)	9 500,00	6,74%
Commune de Pantin (att)	16 600,00	11,77%
Fondations	8 000,00	5,67%
Dons	10 000,00	7,09%
Produits des services	17 900,00	12,70%
Contributions volontaires en nature	17 000,00	12,06%
Total	141 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	18 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	23 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	23 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	18 000,00 €
	Montant total	64 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017216

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EST ENSEMBLE - OBJECTIF EMPLOI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	123 867,00 €	12,11 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FACE SEINE SAINT DENIS
Adresse administrative : 14 RUE SCANDICCI
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur PASCAL DASSONVILLE, Président

Date de publication au JO : 13 novembre 2004

N° SIRET : 48207569400042

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Est-Ensemble «Objectif Emploi»

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : l'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
Les objectifs sont :
- favoriser la découverte des métiers, l'insertion professionnelle et l'intégration en entreprise des demandeurs d'emploi en risque d'exclusion, et particulièrement ceux issus des quartiers prioritaires d'Est-Ensemble, par des actions collectives et individuelles adaptées, animées par des cadres d'entreprise en lien avec les partenaires de l'emploi du territoire.
- Mobiliser des entreprises d'Est-Ensemble dans le cadre de leurs responsabilité sociale et sociétale.

Description :
5 projets collectifs sont proposés ainsi que des actions individuelles et collective :

- Job Academy : promotion de 20 jeunes diplômés (bac +2 et plus) dynamisés dans leur recherche d'emploi, en faisant intervenir en permanence des professionnels des entreprises (conseils et techniques sur la prise de parole, connaissance de soi, sensibilisation à la recherche d'emploi par des réseaux sociaux...).
- Emploi au Féminin : ateliers de sensibilisation destinés à une centaine de femmes sur les métiers méconnus, afin d'élargir leur champ des possibles en matière professionnelle, via des témoignages de femmes salariées dans les métiers dits masculins.
- Handicafé: rencontre entre 10 entreprises et 30 demandeurs d'emploi en situation de handicap.
- Parcours immersion dans le cadre de la Garantie Jeune, en complément du parcours des Missions Locales : en partenariat avec des entreprises, 105 jeunes bénéficient de 3 ateliers collectifs dans une logique de parcours (entreprise mode d'emploi, découverte de l'entreprise, simulation d'entretien).
- Projet Orange numérique: permettre à 6 à 8 personnes d'être autonomes dans l'usage de l'informatique, pour réaliser leur recherche d'emploi. Au-delà de la recherche, le projet prévoit 2 rencontres avec des entreprises sur l'usage informatique.
- 60 actions individuelles à la carte : simulation entretien, conseil, parrainage: ces actions se déroulent dans les locaux des entreprises partenaires.
- 18 actions collectives à la carte : ateliers entreprise mode d'emploi, découverte métiers, visites d'entreprises, simulation entretien.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
Intervention de la Directrice de l'association, d'une cheffe de projet, deux adjointes et deux assistantes.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
400 personnes devront avoir bénéficié d'une rencontre avec une entreprise. Une attention particulière sera consacrée aux femmes.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les services bancaires pour un montant de 2273€.

Localisation géographique :
- BAGNOLET
- BOBIGNY
- BONDY
- LES LILAS
- MONTREUIL
- NOISY-LE-SEC
- PANTIN
- LE PRE-SAINT-GERVAIS
- ROMAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	4 187,00	3,32%
Services extérieurs (location, entretien, assurance, documention, ...)	15 457,00	12,25%
Autres services extérieurs (rémunérations intermédiaires et honoraires, publicité, publication, déplacements, missions, ...)	16 211,00	12,85%
Services bancaires et assimilés	2 273,00	1,80%
Frais de personnel	88 012,00	69,77%
Total	126 140,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Acsé EC	45 000,00	35,67%
Région EC	15 000,00	11,89%
EPCI Est Ensemble EC	42 000,00	33,30%
ASP EC	7 000,00	5,55%
Autres produits de gestion courante	17 140,00	13,59%
Total	126 140,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Egalité professionnel entre les femmes et les hommes	23 000,00 €
2014	E-inclusion - Fonctionnement	50 000,00 €
2015	Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CR46-14)	20 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	20 000,00 €
	Montant total	113 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017218

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EST ENSEMBLE - CYBERESPACE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	40 233,00 €	24,86 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EMMAUS SOLIDARITE
Adresse administrative : 32 RUE DES BOURDONNAIS
75001 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Paul DUPREZ, Président

Date de publication au JO : 17 mars 1954

N° SIRET : 31723624800017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex-communauté d'agglomération Est-Ensemble : « cyber espace »

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Il s'agit de lutter contre la fracture numérique auprès des personnes éloignées de ce mode de communication afin de :
- renforcer leur autonomie par une meilleure maîtrise de la navigation et de la bureautique,
- re-dynamiser et re-socialiser, permettre de retrouver la confiance en soi,
- aider à la formation et à la recherche d'emplois.

Description :
Un parcours personnalisé est proposé :

- accueil : un entretien préalable et un cours d'essai permettent de valider l'inscription,
- formalisation du projet d'accompagnement par l'élaboration d'un contrat d'objectifs et d'un parcours personnalisé,
- bilan intermédiaire à deux mois de participation permettant de mesurer la satisfaction, le rappel des objectifs initiaux, l'auto-évaluation des connaissances acquises et de celles qu'il reste à travailler,
- bilan final avec positionnement et orientation.

Ces ateliers s'organisent sous la forme de :
- stages intensifs de six semaines à mi-temps visant l'acquisition des bases de la bureautique, du courrier électronique et des méthodes de recherche d'emploi,
- initiation aux technologies de l'information et accès libre.

Moyens mis en œuvre :
Un salarié, des bénévoles, une stagiaire.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Environ 60 personnes en situation de précarité sociale, bénéficiaires de minimas sociaux ou sans ressources, orientées par les services sociaux ou des associations partenaires.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable, ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires (726 €), les dotations aux amortissements (2 111€) et le personnel bénévole (600€).

Localisation géographique :
- LE PRE-SAINT-GERVAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	3 100,00	7,10%
Services extérieurs	6 271,00	14,36%
Autres services extérieurs, dont 726€ de frais bancaires	2 826,00	6,47%
Impôts et taxes	1 724,00	3,95%
Frais de personnel	24 715,00	56,59%
Dotations aux amortissements	2 111,00	4,83%
Personnel bénévole	600,00	1,37%
Autres charges de gestion courante	2 323,00	5,32%
Total	43 670,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	10 000,00	22,90%
ACSE (EC)	10 900,00	24,96%
Territoire Est-Ensemble (EC)	6 000,00	13,74%
Fonds européens (EC)	12 799,00	29,31%
Aide privée (EC)	2 871,00	6,57%
Bénévolat	600,00	1,37%
Cotisations ateliers	500,00	1,14%
Total	43 670,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	E-inclusion - Fonctionnement	20 982,00 €
2013	E-inclusion - Investissement	19 560,00 €
2013	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	6 343,78 €
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	15 000,00 €
2014	Aide à l'écriture de scénario (structures)	3 400,00 €
2014	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	37 795,80 €
2014	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	1 500,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	14 998,09 €
2014	Soutien aux associations contribuant à la mise en oeuvre du droit au logement	9 500,00 €
2015	Appel à projets thématique annuel destiné aux personnes en situation de handicap, âgées, en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	2 100,00 €
2015	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	1 876 237,80 €
2015	Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés	20 000,00 €
2015	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	18 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	6 000,00 €
	Montant total	2 051 417,47 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000009

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EST-ENSEMBLE - LUTTE POUR L'ACCROCHAGE SCOLAIRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	76 476,00 €	17,00 %	13 000,00 €
	Montant Total de la subvention		13 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APCIS ACCUEIL PREVENTIONS CULTURES INTERCOMMUNAUTAIRE ET SOLIDAIRE
Adresse administrative : 4 RUE GUILLAUME APOLLINAIRE 93240 STAINS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Nathalie VICTOR, Présidente

Date de publication au JO : 18 février 1990

N° SIRET : 38093562700030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex-communauté d'agglomération Est-Ensemble : " Lutte pour l'accrochage scolaire - Accueil et accompagnement des collégiens en situation d'exclusion temporaire et de leurs parents à Bagnolet "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Le dispositif d'accueil des élèves temporairement exclus apporte une réponse éducative et préventive à des conduites de ruptures, qui exacerbent le risque de décrochage scolaire, en utilisant le moment de crise généré par l'exclusion, pour ré-affilier l'élève avec l'établissement scolaire, pour recréer du lien avec l'équipe éducative et susciter le désir de réinvestir les apprentissages.

Les objectifs du dispositif sont les suivants :
- permettre à l'élève d'élaborer sur son acte et de reprendre confiance en lui,
- resserrer le partenariat avec l'école et les partenaires (Education nationale, ville, relais associatifs locaux...),
- remobiliser les parents.

Description :
L'accueil et l'accompagnement du collégien et de sa famille s'effectuent dans les locaux de l'association chaque jour de 9h30 à 18h, assurés par un éducateur et une coordinatrice. Un à deux professeurs du collège Politzer assistent parfois à un contrôle ou passent pour donner des devoirs sur leur temps libre. Tous les élèves, orientés par les chefs d'établissements, peuvent être accueillis gratuitement durant leur exclusion :
- l'association rencontre le jeune et les parents car l'accueil se fait à la condition d'un accord tripartite,
- le matin, l'élève est accueilli par l'éducateur qui lui expose le cadre. Il fait ses devoirs donnés par le professeur principal et bénéficie d'une supervision de l'éducateur et d'une aide à la demande,
- le premier après-midi, un entretien a lieu avec l'élève afin d'analyser les causes de son exclusion et de l'aider à développer des stratégies permettant d'éviter les confrontations agressives, principales causes d'exclusion, au sein de l'établissement,
- chaque après-midi, en fonction de la problématique rencontrée, les éducateurs proposent au jeune des activités qui doivent lui permettre d'entrer dans un processus de réparation des dommages qu'il a causés, et de retrouver l'estime de soi.

Moyens mis en œuvre :
Une coordinatrice/chef de projet, une éducatrice diplômée, un éducateur stagiaire en master science de l'éducation, un à deux professeurs du collège Politzer de Bagnolet, une directrice et une directrice adjointe.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
110 collégiens, filles et garçons, et leurs parents issus des quartiers prioritaires de Bagnolet.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable, ne sont pas prises en compte les emplois des contributions volontaires en nature, soit 9 600€.

Localisation géographique :
- BAGNOLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures)	1 200,00	1,39%
Services externes (location, assurance)	1 550,00	1,80%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires, déplacements, frais postaux et de télécommunication)	3 814,00	4,43%
Impôts et taxes	450,00	0,52%
Frais de personnel	69 462,00	80,70%
Emplois des contributions volontaires en nature	9 600,00	11,15%
Total	86 076,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	13 000,00	15,10%
Etat politique de la ville (att)	30 000,00	34,85%
FSE (ec)	20 776,00	24,14%
Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (att)	12 700,00	14,75%
Contributions volontaires en nature	9 600,00	11,15%
Total	86 076,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	13 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Accompagnement d'élèves de troisième vers le lycée ou le CFA	9 600,00 €
2015	Accompagnement d'élèves de troisième vers le lycée ou le CFA	33 600,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	39 000,00 €
	Montant total	82 200,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017228

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - DEVELOPPER UNE AIDE A L'ENTRETIEN DES LOGEMENTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	9 500,00 €	50,00 %	4 750,00 €
	Montant Total de la subvention		4 750,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'EPINAY SUR SEINE
Adresse administrative : 1 RUE QUETIGNY
93806 EPINAY S/SEINE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire

N° SIRET : 21930031600011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex-communauté d'agglomération de Plaine Commune : "Développer une aide à l'entretien des logements"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'action vise à :
- créer un levier vers l'insertion sociale et économique en permettant aux bénéficiaires de devenir acteurs,
- redonner de la dignité et de l'autonomie aux habitants confrontés à des difficultés passagères ou pérennes,
- accompagner les habitants pour s'approprier leur logement et l'entretenir,
- améliorer la qualité des logements en conformité avec les règles en vigueur.

Description :
Le principe de l'action est l'auto-réhabilitation accompagnée et basée sur le volontariat. Elle vise l'amélioration technique du logement, la re-socialisation, la dynamisation et le repositionnement éducatif.

L'action se déroule de la manière suivante :
- rencontre avec les habitants identifiés (par une institution ou des voisins) et/ou demandeurs,
- mise en synergie partenariale,
- réalisation des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée durant 2 à 5 jours,
- accompagnement et orientation des bénéficiaires, et élaboration de bilans collectifs et individuels.

Moyens mis en œuvre :
- comité de pilotage composé de services municipaux, services sociaux, d'associations de prévention et d'insertion (Jeunesse feu vert, SFMAD), du Secours Populaire, des bailleurs sociaux, etc.
- comités opérationnels composés des institutions concernées, des bénévoles et des bénéficiaires.
- un coordinateur de l'action et un technicien professionnel de l'entreprise d'insertion Le Ricochet.
Un suivi est assuré à raison de trois visites dans l'année qui suit la réalisation du chantier.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de la ville d'Epinay-sur-Seine en situation socio-économique fragile, les personnes âgées isolées, locataires du parc social ou privé.

Détail du calcul de la subvention :
Les frais de personnel municipal sont inéligibles, soit 20 375€.

Localisation géographique :
- EPINAY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	4 500,00	15,06%
Autres services extérieurs (rémunérations intermédiaires et honoraires)	5 000,00	16,74%
Frais de personnel	20 375,00	68,20%
Total	29 875,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	4 750,00	15,90%
Etat politique de la ville (ATT)	9 100,00	30,46%
Commune d'Epinay-sur-Seine (EC)	16 025,00	53,64%
Total	29 875,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 750,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €
2013	Agendas 21 locaux - Phase 1	15 000,00 €
2013	Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste	10 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	109 920,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	720 870,00 €
2014	Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €
2014	Aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artiste	10 000,00 €
2014	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	1 000 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	109 805,00 €
2014	Soutien à la création et à la diffusion numérique	126 243,00 €
2015	Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €
2015	Aide au développement de bornes de recharges électriques	5 400,00 €
2015	Méditerranée (CR46-14)	8 500,00 €
2015	Politique énergie climat	11 298,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	11 500,00 €
2016	Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €
2016	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	200 000,00 €
	Montant total	2 348 536,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017240

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - ATELIERS DE SAVOIRS SOCIOLINGUISTIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	59 988,00 €	24,89 %	14 930,00 €
	Montant Total de la subvention		14 930,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE STAINS
Adresse administrative : 6 AV PAUL VAILLANT COUTURIER
93240 STAINS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Azzedine TAIBI, Maire

N° SIRET : 21930072000014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la communauté d'agglomération Plaine Commune : " Ateliers de savoirs sociolinguistiques "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : l'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :

Dans le cadre de la mise en place des ateliers de savoirs sociolinguistiques (ASL), la démarche proposée vise à faciliter l'intégration de publics fragiles ou exclus, par une amélioration de leur cadre de vie, par une acquisition de l'autonomie à travers l'appropriation de compétences linguistiques et sociales.

Objectifs de l'action :
- promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des participants,
- rompre l'isolement social et permettre le dialogue avec la société française, par des ateliers comprenant des thématiques liées à la vie quotidienne,
- favoriser l'accès à la citoyenneté au travers de la connaissance pratique de l'environnement culturel et

du fonctionnement des institutions,
- faciliter l'acquisition des compétences visant la maîtrise de toutes les formes de communication dans divers espaces sociaux (médecin, banque, poste, transports, CAF, CPAM, etc. ...).

Description :
Cette action vise à aider des femmes et des hommes, à acquérir le potentiel leur permettant de devenir autonomes dans leurs démarches au quotidien.
Elle favorise une méthodologie dynamique et participative construite autour de simulations des actes de la vie quotidienne.

L'action se déroule de la façon suivante :
- 4 ateliers, en raison de la forte densité de population, sur le quartier du Clos Saint-Lazare au Centre social municipal - Maison du Temps Libre, à raison de 2 séances hebdomadaires de 3 heures par atelier, soit 24 heures hebdomadaires en direction d'un public mixte.
- 1 atelier sur le quartier du Maroc dans les locaux de l'Association des Habitants du quartier du Maroc (AHQM), à raison de 2 séances de 3 heures, soit 6 heures hebdomadaires d'atelier en direction d'un public mixte.
Au regard de la demande croissante d'inscription aux ASL (234 personnes inscrites sur liste d'attente en 2014 sur le quartier du Clos Saint-Lazare), il est proposé, pour l'année 2015, un développement de l'action, soit:
- 6 ateliers sur le quartier du Clos Saint-Lazare au lieu des 4 actuels,
- 1 atelier sur le quartier du Maroc,
- 1 atelier sur le quartier du Moulin Neuf.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 formatrice-animatrice ASL et coordinatrice vacataire : 35 heures hebdomadaires en dehors des vacances scolaires.
1 formatrice-animatrice ASL vacataire : 28 heures hebdomadaires

Partenaires :
Association des Habitants du Quartier du Maroc (AHQM), Permanence d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales, Médiathèque située dans les locaux de la Maison du Temps Libre, Centre Municipal de Santé (CMS), Comité Départemental des Cancers (CDC 93), ludothèque du Centre social municipal – Maison du Temps Libre, Maison de l'Emploi et de l'Insertion, Studio-Théâtre de Stains, Espace Paul Eluard, Musée du Louvre...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Stanois âgés de plus de 25 ans, habitant les quartiers reconnus prioritaires : Cité Jardin, Centre-Ville, S. Allende, Clos Saint-Lazare, Maroc, le Globe, Avenir, Bordes-Prêtresse, le Bois Moussay, Vieux Stains, Victor Renelle) et ne maîtrisant pas ou partiellement la langue française.
12 personnes par atelier soit un nombre total de 100 personnes prévues.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- STAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	6 700,00	11,17%
Services extérieurs (locations, assurances, documentation, ...)	2 450,00	4,08%
Autres services extérieurs (rémunérations et honoraires, publicité, déplacements, téléphone,...)	3 200,00	5,33%
Frais de personnel	47 638,00	79,41%
Total	59 988,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Acsé EC	35 000,00	58,35%
Région ASQS EC	14 930,00	24,89%
ville de Stains EC	10 058,00	16,77%
Total	59 988,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	14 930,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	21 443,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	50 610,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	992 759,00 €
2013	Valorisation du patrimoine régional	591 732,00 €
2014	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	18 480,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	50 610,00 €
2014	Protocole de sécurisation des parcours	16 500,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 000,00 €
2014	Valorisation du patrimoine régional	113 012,00 €
2015	Accompagnement d'élèves de troisième vers le lycée ou le CFA	4 800,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	21 280,00 €
2015	Contrat régional territorial	1 350 000,00 €
2015	Protocole de sécurisation des parcours	16 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	41 000,00 €
2016	Accompagnement d'élèves de troisième vers le lycée ou le CFA	8 000,00 €

2016	Contrat régional territorial	450 000,00 €
2016	Phénix	11 500,00 €
	Montant total	3 761 226,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017257

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - MAISON DES PARENTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	101 898,00 €	7,71 %	7 858,00 €
	Montant Total de la subvention		7 858,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE STAINS
Adresse administrative : 6 AV PAUL VAILLANT COUTURIER
93240 STAINS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Azzedine TAIBI, Maire

N° SIRET : 21930072000014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune « Maison des parents »

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : l'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
La maison des parents, structure municipale, est un lieu d'accueil et d'écoute ouvert à tous les parents stanois pour les accompagner et les soutenir dans leur projet éducatif et leur rôle parental, leur proposer des moyens et des outils pour résoudre ou maîtriser leurs difficultés.
Ces réponses se veulent individuelles ou collectives avec le soutien d'une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans les champs de l'éducation, de la psychologie et de l'écoute.
Les objectifs sont de :
- développer et/ou réaffirmer le rôle éducatif des parents
- valoriser les savoir-faire éducatifs des parents
- favoriser le dialogue enfants/parents
- favoriser les échanges entre parents et professionnels.

- créer et développer des liens solidaires entre parents.

Description :
Il s'agit de renforcer la relation parents-école, les actions éducatives qui répondent aux besoins des parents, ainsi que de poursuivre la dynamique engagée depuis 2012.

1. Accueil des parents au sein de la structure :
Accueil informel : ouverture de la structure 5 jours sur 7 avec une ouverture ponctuelle les samedis selon le programme.
Cet accueil permet de recevoir un large public qui s'adresse à la Maison des parents pour un questionnement ou une demande d'information.

2. Le lien parents-école :
L'axe du lien parents-école a une grande importance pour la municipalité. Pour cela, il est engagé un travail de maintien et de développement des espaces de parole et d'échange au sein des groupes scolaires maternelles/élémentaires et collèges de la ville.

3. Le travail partenarial :
Continuité dans le travail partenarial avec le Lieu d'écoute et de rencontre du Moulin Neuf avec son nouveau centre social : dans le cadre de l'accompagnement à la fonction parentale, la mise en place des actions collectives et un groupe de parole avec les parents du quartier.

4.Concernant la question de la coéducation par les 3 intervenants (école-famille-quartier) :
- organisation d'un colloque sur le thème de «l'éducation égalitaire fille garçons dès la petite enfance ». Il s'agit de rassembler les partenaires du champ de l'éducation et de réfléchir ensemble sur des stratégies communes ;
- organisation de la 5ème Rencontre de l'éducation et de la parentalité en partenariat, avec l'Éducation Nationale.

5. De la prévention envers les familles par les biais des actions collectives :
- éducation à la santé : des ateliers avec des échanges des savoirs sur la nutrition, la dentition, l'hygiène, le bien être etc…;
- maintien du Lieu d'Accueil Enfants parents (LAEP) ; le LAEP est un lieu d'accueil anonyme ouvert à tous les parents, de la naissance à 6 ans ;
- formation aux premiers secours :
Il s'agit de proposer à une dizaine de parents une formation sur les premiers gestes de secours et de valoriser leurs savoir-faire dans leur vie courante. Cette formation est dispensée par la Croix Rouge.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
Une responsable de structure à plein temps, un poste de chargée d'accueil et animation à plein temps, une psychologue vacataire 7 heures par semaine et une médiatrice enfant /parents vacataire 14 heures par semaine.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'action concerne les parents stanois de tous les quartiers de la ville sans distinction (environs 600 personnes), parents d'élèves et partenaires locaux (environ 100 personnes).

Détail du calcul de la subvention :

L'ensemble des dépenses est éligible

Localisation géographique :
- STAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services, fournitures, ...)	7 900,00	7,75%
Services extérieurs (locations, assurance, documentation, ...)	11 272,00	11,06%
Autres services extérieurs (publication, téléphone, ...)	2 600,00	2,55%
Frais de personnel	80 126,00	78,63%
Total	101 898,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Acsé EC	13 000,00	12,76%
CAF REAPP EC	7 000,00	6,87%
Région ASQS EC	7 858,00	7,71%
Département 93 EC	9 000,00	8,83%
ville de Stains EC	65 040,00	63,83%
Total	101 898,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 858,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	21 443,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	50 610,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	992 759,00 €
2013	Valorisation du patrimoine régional	591 732,00 €
2014	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	18 480,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	50 610,00 €
2014	Protocole de sécurisation des parcours	16 500,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 000,00 €
2014	Valorisation du patrimoine régional	113 012,00 €
2015	Accompagnement d'élèves de troisième vers le lycée ou le CFA	4 800,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	21 280,00 €
2015	Contrat régional territorial	1 350 000,00 €

2015	Protocole de sécurisation des parcours	16 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	41 000,00 €
2016	Accompagnement d'élèves de troisième vers le lycée ou le CFA	8 000,00 €
2016	Contrat régional territorial	450 000,00 €
2016	Phénix	11 500,00 €
	Montant total	3 761 226,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017073

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	48 425,00 €	33,75 %	16 345,00 €
	Montant Total de la subvention		16 345,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ANGI ASSOCIATION DE LA NOUVELLE GENERATION IMMIGREE
Adresse administrative : 9 RUE DE LA MALADRERIE
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Raphaël JACQUEMOT FIUMANI, Président

Date de publication au JO : 22 novembre 1981

N° SIRET : 32646764400026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex-communauté d'agglomération de Plaine Commune : "Accompagnement à la scolarité"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Agir sur les conditions de la réussite scolaire en luttant contre l'échec scolaire et en facilitant l'accès à la culture et aux loisirs,
- Contribuer à créer les conditions d'épanouissement de chacun selon sa personnalité, et de responsabilisation individuelle,
- Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion du bien commun et du vivre ensemble.

Description :
L'association propose un accompagnement à la scolarité en français et en maths, mais aussi en histoire-géographie, en SVT, en physique-chimie, en langues étrangères : aide aux devoirs, travail de mémorisation, recherches documentaires, apprentissage de l'autonomie.
L'aide méthodologique permet d'établir une relation de confiance avec les enfants et les jeunes, d'accompagner et encourager la progression de chacun, d'améliorer les performances des élèves.
L'action contribue également à favoriser l'imagination et à structurer la personnalité.
Un accompagnement culturel est proposé : arts plastiques, cinéma, théâtre, visite de monuments historiques et musées.

Moyens mis en œuvre :
7 accompagnateurs (salariés et bénévoles).
3 salles meublées de tables et de chaises pour recevoir 80 élèves par jour du CP à la terminale.
Une salle informatique équipée de 20 ordinateurs avec des logiciels éducatifs.
Du matériel pédagogique (dictionnaires, cartes géographiques, manuels d'orthographe et de conjugaison).

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
145 enfants et adolescents scolarisés du CP à la terminale.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : charges financières (570€), dotations aux amortissements (1 500€), emplois des contributions volontaires en nature (22 200€).

Localisation géographique :
- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures)	1 000,00	1,38%
Services extérieurs (location, entretien, assurance, documentation)	3 450,00	4,75%
Autres services extérieurs	2 500,00	3,44%
Impôts et taxes	500,00	0,69%
frais de personnel	36 025,00	49,56%
Charges financières	570,00	0,78%
Dotations aux amortissements	1 500,00	2,06%
Emplois des contributions volontaires en nature	22 200,00	30,54%
Charges indirectes	4 950,00	6,81%
Total	72 695,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	16 345,00	22,48%
Etat politique de la ville (ec)	6 000,00	8,25%
Commune d'Aubervilliers (ec)	4 150,00	5,71%
CAF (ec)	16 000,00	22,01%
Fondation privée (ec)	5 000,00	6,88%
Participation des usagers	3 000,00	4,13%
Contributions volontaires en nature	22 200,00	30,54%
Total	72 695,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	16 345,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	700,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	20 000,00 €
	Montant total	20 700,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017208

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - LUDOTHEQUE ET LUDOMOBILE, DU JEU AU JOUEUR, PARTOUT A TOUT AGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	356 396,00 €	3,31 %	11 787,00 €
	Montant Total de la subvention		11 787,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES ENFANTS DU JEU
Adresse administrative : 31 ALLEE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY
93200 ST DENIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Ana CISLAGHI, Présidente

Date de publication au JO : 27 avril 1988

N° SIRET : 35377319500022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune "Ludothèque et Ludomobile, du jeu au joueur, partout à tout âge"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Depuis 27 ans, l'association anime une ludothèque sur le quartier prioritaire Franc-Moisin à Saint-Denis. Elle a créé une ludothèque itinérante, la Ludomobile, afin de répondre aux nombreuses sollicitations de professionnels. C'est un outil ressource au profit des professionnels des quartiers qui souhaitent améliorer l'offre d'animation socioculturelle.
L'objectif de l'action est de permettre aux enfants, aux adolescents et aux adultes de mener de multiples expériences, et surtout d'en être les acteurs. Le jeu répond à un besoin d'exploration, d'expression, de

rencontres, de partages qui permet aisément la mixité et l'intergénérationnel.

Description :
L'accueil est ouvert aux familles environ 200 jours par an.
En partenariat avec la PMI Soutien à la parentalité, des soirées jeux pour adultes et des animations parents/enfants sont organisées.
Les nombreux échanges avec les parents sont des indicateurs fiables de la satisfaction qu'ils tirent de leur fréquentation de la ludothèque et de la Ludomobile.
Les ludothécaires encadrent les temps de jeu de manière structurante en lien avec les partenaires qui les sollicitent, permettant à chacun de se mettre en jeu.
Tous les accueils jeux et animations ludiques réalisés, autant à la ludothèque qu'avec la Ludomobile, font l'objet d'une fiche bilan sur laquelle le public accueilli est relevé, (nombre, âge,...), ce qui permet de quantifier et qualifier les publics.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
6 ludothécaires à temps complet, des animateurs vacataires pendant les vacances, 2 codirectrices, 1 agent d'entretien.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Pour la ludothèque : Habitants du quartier prioritaire Franc-Moisin - Bel Air à Saint-Denis, environ 180 familles et 350 enfants, soit 11 000 accueils-jeux.

Pour la ludomobile : 11 000 accueils-jeux dont 9 500 sur des QPV.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : services bancaires (2 000 €); dotations aux amortissements (8 046€).

Localisation géographique :
- CLICHY-SOUS-BOIS
- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières et fournitures	6 300,00	1,72%
Autres fournitures	4 000,00	1,09%
Locations	26 300,00	7,18%
Entretien et réparations	3 000,00	0,82%
Assurance	3 300,00	0,90%
Documentation	200,00	0,05%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8 800,00	2,40%
Déplacements, missions	3 250,00	0,89%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	2 000,00	0,55%
Impôts et taxes sur rémunérations	4 021,00	1,10%
Rémunération des personnels	217 785,00	59,43%
Charges sociales	74 715,00	20,39%
Autres charges de personnel	3 945,00	1,08%
Autres charges de gestion courante	780,00	0,21%
Dotations aux amortissements et aux provisions (dépense non éligible)	8 046,00	2,20%
Total	366 442,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	75 193,00	20,52%
Région Ile-de-France	11 787,00	3,22%
Etat - CGET (EC)	53 000,00	14,46%
FONJEP (EC)	12 000,00	3,27%
DDCS (EC)	9 000,00	2,46%
Département de Seine Saint Denis (EC)	55 000,00	15,01%
Saint-Denis (EC)	30 000,00	8,19%
Clichy-sous-Bois (EC)	8 560,00	2,34%
CAF REAAP (EC)	2 500,00	0,68%
ASP (EC)	105 952,00	28,91%
Autres produits de gestion courante	2 450,00	0,67%
Produits financiers	1 000,00	0,27%
Total	366 442,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	11 787,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	13 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	10 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	15 000,00 €
	Montant total	38 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017212

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - ACCOMPAGNEMENT (COLLECTIF ET INDIVIDUALISE) PAR LA FORMATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	38 658,00 €	20,33 %	7 858,00 €
	Montant Total de la subvention		7 858,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEMMES ACTIVES
Adresse administrative : 39 ALLEE ANTOINE DE SAINT EXUPERY
93200 ST DENIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MARIE-CAROLINE ROUSSET, Présidente

Date de publication au JO : 10 juillet 1995

N° SIRET : 39887684700037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune "Accompagnement (collectif et individualisé) par la formation"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'objectif est de proposer des actions d'accès aux savoirs, en contexte professionnel.
Le projet vise à la consolidation des acquis, du savoir être en entreprise et du savoir faire pré-qualifiant. Il propose également une formation linguistique renforcée.

Description :
Le projet prévoit des temps de formation obligatoire et des temps de formation facultative sur le temps de

travail afin de pallier les difficultés à trouver des formations linguistiques sur le temps de travail et l'absence de modules pré-qualifiants. De plus, les formations sont souvent inadaptées au public ayant des problèmes d'alphabétisation.
Une permanence sociale et d'accompagnement et un tutorat sont proposés lors des formations qualifiantes. Une analyse des besoins est effectuée pour proposer une formation adaptée. (Premiers secours, Informatique, entretien d'embauche...)

Des actions ponctuelles sur des thématiques choisies en fonction des besoins identifiés seront mises en place pour l'année 2016 : budget, confection et laverie, logistique, milieu hospitalier, formation "installateur et technicien réseau numérique", etc.

Moyens mis en œuvre :
Une intervenante qualifiée FLE.
Une conseillère économique et sociale.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
20 habitants du quartier en parcours d'insertion ou allocataires des minimas sociaux. Les actions de formation sont ouvertes aux autres structures IAE partenaires.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières et fournitures	1 800,00	4,66%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 000,00	7,76%
Rémunération des personnels	26 658,00	68,96%
Charges sociales	7 200,00	18,62%
Total	38 658,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	1 800,00	4,66%
Région Ile-de-France	7 858,00	20,33%
Etat - Acsé (EC)	7 000,00	18,11%
Saint-Denis (EC)	2 000,00	5,17%
CAF (EC)	5 000,00	12,93%
Cotisations, dons manuels ou legs	15 000,00	38,80%
Total	38 658,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	7 858,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017214

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - THEATRE ET EDUCATION POPULAIRE DANS LE QUARTIER DE LA PLAINE SAINT-DENIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	177 891,00 €	4,42 %	7 858,00 €
	Montant Total de la subvention		7 858,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIE TAMERANTONG
Adresse administrative : 36 RUE DE TERRE NEUVE
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Julien BASSOULS, Président

Date de publication au JO : 24 janvier 1992

N° SIRET : 38933648800041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune "Théatre et éducation populaire dans le quartier de la Plaine Saint-Denis"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'association forme une troupe réunissant des enfants de toutes origines socioculturelles, et les suit sur plusieurs années, dans un souci de décloisonnement, de rassemblement et d'accompagnement sur le long terme, crée un spectacle et organise sa tournée, pour promouvoir l'expression artistique et culturelle des quartiers populaires, initie les enfants à la vie de troupe et développe leur citoyenneté, valorise la parentalité à travers les temps de rencontres avec les familles.

Description :
- Formation d'une troupe d'enfants et d'adolescents de la Plaine Saint-Denis ;
- 29 ateliers + 26 demi-journées et 3 journées de répétition ;
- 17 représentations de la Tsigane de Lord Stanley en région Ile-de-France et en province ;
- initiation des enfants à la vie de groupe (valorisation des débats, organisation d'échanges sur l'utilisation sans risque des réseaux sociaux, ou suite aux attentats) ;
- 3 réunions, évènements et fêtes avec les familles des enfants.

Moyens mis en œuvre :
3 référents de troupe, 4 auteurs et metteurs en scène, 10 assistants de mise en scène/comédiens, 5 chorégraphes (danse ou combat), 6 coordinateurs famille et accompagnateurs pédagogiques, une équipe technique, des intervenants artistiques extérieurs, 4 permanents.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
21 familles dont 11 issues des QPV et une grande majorité rencontrant des difficultés (familiales, scolaires ou sociales).

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : services bancaires (1 675€) ; dépenses liées aux emplois tremplin (21 000€).

Localisation géographique :
- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	12 233,00	6,10%
Locations	6 508,00	3,24%
Entretien et réparations	3 777,00	1,88%
Assurances	232,00	0,12%
Documentation	50,00	0,02%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 400,00	0,70%
Publicité, publications	250,00	0,12%
Déplacements, missions	45 660,00	22,77%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	1 675,00	0,84%
Impôts et taxes sur rémunérations	1 400,00	0,70%
Emploi tremplin (dépense non éligible)	21 000,00	10,47%
Autres charges de personnel	106 381,00	53,04%
Total	200 566,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes et prestations	70 080,00	34,94%
Région Ile-de-France - ASQS	7 858,00	3,92%
Région Ile-de-France - emploi tremplin (EC)	6 000,00	2,99%
Etat - Acsé (EC)	7 000,00	3,49%
DRAC Ile-de-France (EC)	3 000,00	1,50%
Préfecture du 93 (EC)	5 500,00	2,74%
ASP - emplois aidés (EC)	19 911,00	9,93%
Réserve parlementaire (EC)	5 000,00	2,49%
Ville de Saint-Denis (EC)	8 000,00	3,99%
CAF 93 (EC)	10 883,00	5,43%
Fonds du 11 janvier (EC)	10 075,00	5,02%
Fondation de France (EC)	5 000,00	2,49%
Fondation Abbé Pierre (EC)	12 500,00	6,23%
Fondation Les arts et les autres (EC)	5 000,00	2,49%
Fondations autres (EC)	10 000,00	4,99%
Cotisations, dons manuels ou legs	800,00	0,40%
Reprise sur amortissement et provisions	2 000,00	1,00%
Transfert de charges	11 959,00	5,96%
Total	200 566,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 858,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	20 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	23 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	20 000,00 €
	Montant total	63 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017221

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - ATELIERS DE SAVOIRS SOCIOLINGUISTIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	69 970,00 €	11,23 %	7 858,00 €
	Montant Total de la subvention		7 858,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION SOLIDARITE EMPLOI D'AUBERVILLIERS
Adresse administrative : 79 RUE HEMET
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Sidy CAMARA, Président

Date de publication au JO : 22 janvier 1997

N° SIRET : 41172736500040

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune "Ateliers de savoirs sociolinguistiques"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
Ce projet vise à lever les freins à l'emploi, l'offre linguistique et l'accès à la mobilité du contrat de ville d'Aubervilliers.
Les ateliers sociolinguistiques ont une vocation sociale, favorisant la connaissance et l'appropriation des services publics et des règles et modes de fonctionnement de la société.
Un des objectifs du projet est de permettre aux participants d'acquérir des compétences langagières afin de communiquer.
L'action répond aussi à la nécessité de devenir autonome pour sortir de l'isolement, participer à la vie du

quartier, suivre la scolarité de ses enfants, trouver un emploi.

Description :
Ces ateliers permettent l'apprentissage du français, la rencontre avec d'autres personnes, la rupture de l'isolement, la connaissance de la société française et la compréhension de ses codes et de son fonctionnement.

L'action se structure selon une logique d'appropriation des espaces socio-culturels et de l'environnement. La coordinatrice et les formatrices de l'ASEA ont participé à des groupes de travail qui ont abouti à la création d'un guide. Ce guide a pu être réalisé grâce au concours du Fonds d'action sociale et de Soutien pour l'intégration et la lutte contre les discrimination (FASILD) de la région Ile-de-France et du Fonds social européen (FSE). Cet outil constitue une base de travail.

Durant 3 phases (découverte, exploration et appropriation), différents thèmes sont abordés : vie publique, vie culturelle, vie citoyenne et fonctionnement des institutions, et vie personnelle.

Moyens mis en œuvre :
Les ateliers se basent sur l'ancrage territorial et partenarial du quartier :

- quartier « centre ville » : les ateliers ont lieu à la Maison des Solidarités.
- quartier du « Landy/Plaine/Marcreux /Pressensé » : les ateliers se déroulent au sein de la Maison des Pratiques de Bien Être et de Santé.
- quartier « Villette/Quatre Chemins » : il existe plusieurs structures de proximité qui pourront permettre un partenariat actif (écoles, l'association Parenthèque, la médiathèque André Breton).
- quartier « Robespierre/Cochennec/Péri » : centre social où a lieu l'atelier, la bibliothèque Henri Michaux, l'association ANGI, les écoles.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
7 groupes, chacun étant composé d'une quinzaine de personnes.
Cette action s'adresse à des adultes, femmes et hommes, quels que soient leur âge, leur nationalité et leur date d'arrivée en France, habitants des quartiers prioritaires d'Aubervilliers : Robespierre/Cochennec/Péri, Vallès/La Frette, Maladrerie/Emile Dubois, Landy/Plaine/Marcreux /Pressensé, Villette/quatre chemins, centre ville, Paul Bert et Firmin Gémier/Sadi-Carnot, inscrits en nouvelle géographie prioritaire.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les services bancaires pour 110€

Localisation géographique :
- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	780,00	1,11%
Services extérieurs (location, assurance, documentation, ...)	1 435,00	2,05%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, frais postaux, déplacements, ...)	3 170,00	4,52%
Services bancaires et assimilés	110,00	0,16%
Frais de personnel	64 585,00	92,16%
Total	70 080,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ACSE contrat de ville EC	50 000,00	71,35%
Région EC	7 858,00	11,21%
Départements EC	4 200,00	5,99%
Aubervilliers EC	5 200,00	7,42%
Autres produits de gestion courante	1 580,00	2,25%
Autofinancement	1 242,00	1,77%
Total	70 080,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 858,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017223

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - LUTTE POUR L'ACCROCHAGE SCOLAIRE, ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES COLLEGIENS EN SITUATION D'EXCLUSION TEMPORAIRE ET DE LEURS PARENTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	69 131,00 €	29,55 %	20 431,00 €
	Montant Total de la subvention		20 431,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APCIS ACCUEIL PREVENTIONS CULTURES INTERCOMMUNAUTAIRE ET SOLIDAIRE
Adresse administrative : 4 RUE GUILLAUME APOLLINAIRE 93240 STAINS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Nathalie VICTOR, Présidente

Date de publication au JO : 18 février 1990

N° SIRET : 38093562700030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune "Lutte pour l'accrochage scolaire, accueil et accompagnement des collégiens en situation d'exclusion temporaire et de leurs parents"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Le dispositif d'accueil des élèves temporairement exclus a pour objet d'apporter une réponse éducative et préventive à des conduites de ruptures, qui exacerbent le risque de décrochage scolaire, en utilisant le moment de crise généré par l'exclusion, pour réaffilier l'élève avec l'établissement scolaire, pour recréer

du lien avec l'équipe éducative et susciter le désir de réinvestir les apprentissages. Objectifs :
- permettre à l'élève de réfléchir à son acte et de reprendre confiance en lui-même ;
- resserrer le partenariat avec l'école et les partenaires (Education Nationale, ville d'Epinay-sur-Seine, département du 93, relais associatifs locaux...) ;
- remobiliser les parents ;
- échanger et diffuser les bonnes pratiques auprès de professionnels.

Description :
L'accueil et l'accompagnement du jeune et de sa famille s'effectuent dans les locaux de l'association de 9h à 18h. Cet accueil est assuré par 2 éducateurs et une coordinatrice avec 1 à 2 professeurs du collège Politzer, qui viennent assister de temps en temps et/ou donnent des devoirs sur leur temps libre.
Tous les élèves sont accueillis sans distinction, durant leur exclusion. Les chefs d'établissements opèrent le choix de les orienter vers l'association, qui est la seule structure à proposer un accueil continu sur cette amplitude d'ouverture.
Le dispositif d'accueil des élèves exclus temporairement fonctionne ainsi :
- l'orientation vers le dispositif est effectuée par le collège, n'importe quel jour de la semaine, à raison de 5 élèves maximum par adulte simultanément.
- l'association rencontre le jeune et les parents : l'accueil se fait à la condition d'un accord tripartite.
- l'élève est accueilli par l'éducateur qui lui expose le cadre. L'élève fait ses devoirs donnés par le professeur principal (à défaut par le CPE). Il bénéficie d'une supervision de l'éducateur et d'une aide à la demande. L'éducateur aide à la compréhension des consignes, à faire des liens avec le cours, aide à la révision du cours, aide l'élève à relire et à vérifier son travail.
- Un entretien a lieu avec l'élève, avec pour objectif d'analyser les causes de son exclusion et de l'aider à développer des stratégies qui lui permettent d'éviter les confrontations agressives (principales causes d'exclusions) au sein de l'établissement. Cet entretien permet de saisir la problématique du jeune, de recueillir des informations qui orienteront le travail ultérieur de l'éducateur auprès du jeune.
- En fonction des problématiques rencontrées, les éducateurs proposent des activités permettant d'entrer dans le processus de réparation des dommages causés : lettre d'excuse, groupe de parole, jeux de rôles, débats, activités langagières, d'écriture, chantier éducatif, accompagnement sur les conduites à risque, etc.
- Un entretien a lieu avec les parents et une aide leur est proposée.
- Un compte-rendu est réalisé à l'attention du collège.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 coordinatrice/chef de projet, 1 moniteur éducateur, 1 éducateur, la Directrice, la Directrice-adjointe.
Partenaires :
Collèges Jean Vigo et Evariste Gallois, association de prévention spécialisée Feu Vert,
associations de quartier, services sociaux, protection de l'enfance, sanitaire, équipes du PRE, Inspection académique, ville d'Epinay-sur-Seine, conseil départemental...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
100 adolescents de 11 à 16 ans et 100 parents, du quartier prioritaire d'Orgemont d'Epinay-sur-Seine.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : emplois des contributions volontaires en nature (6 000€).

Localisation géographique :
- EPINAY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières et fournitures	1 500,00	2,00%
Autres fournitures	650,00	0,87%
Locations	2 000,00	2,66%
Entretien et réparations	250,00	0,33%
Assurance	550,00	0,73%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	750,00	1,00%
Déplacements, missions	527,00	0,70%
Rémunération des personnels	44 410,00	59,11%
Charges sociales	17 270,00	22,99%
Autres charges de personnel	1 224,00	1,63%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (dépense non éligible)	6 000,00	7,99%
Total	75 131,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	20 431,00	27,19%
Etat - Acsé (EC)	15 000,00	19,97%
Département de Seine-Saint-Denis (EC)	12 700,00	16,90%
Fonds européen FSE (EC)	21 000,00	27,95%
Mise à disposition de local (Ville d'Epinay)	6 000,00	7,99%
Total	75 131,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 431,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Accompagnement d'élèves de troisième vers le lycée ou le CFA	9 600,00 €
2015	Accompagnement d'élèves de troisième vers le lycée ou le CFA	33 600,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	39 000,00 €
	Montant total	82 200,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017224

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - LA PLACE SANTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	385 495,00 €	3,06 %	11 787,00 €
	Montant Total de la subvention		11 787,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE SANTE BIEN ETRE FRANC MOISIN
Adresse administrative : 17 RUE DE LORRAINE 93200 SAINT-DENIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Didier MENARD, Président

Date de publication au JO : 5 août 1992

N° SIRET : 39008646000032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex-communauté d'agglomération Plaine Commune : « La place santé »

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : l'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
Le projet vise à faciliter l'accès aux soins, à améliorer l'accès aux droits et promouvoir la santé dans le quartier des Francs Moisin/Bel Air/Stade de France.

Description :
Le projet se décline en plusieurs axes :
- accueils médical et social pour améliorer l'orientation et la prise en charge des patients ;
- accompagnements individuels dans les démarches administratives ;

- activités collectives de promotion de la santé dans une logique de mobilisation des habitants, de valorisation de leurs savoirs ;
- développement d'une nouvelle action de promotion de la santé en salle d'attente.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants : 4 médiatrices santé, 1 musicothérapeure, 1 coordinatrice parcours de santé, 2 agents d'entretien, 2 agents administratif, 1 direction

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les habitants de Saint-Denis, essentiellement issus des quartiers Franc-Moisin, Bel Air et Stade de France.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les frais financiers (970€), les dotations aux amortissements et provisions (14 794€) et les frais afférents aux emplois tremplins (50 945€).

Localisation géographique :
- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services, fournitures, ...)	17 545,00	3,88%
Services extérieurs (locations, entretien, assurances, études et recherches, ...)	28 925,00	6,40%
(rémunération et honoraires, publicité, déplacements et réceptions, ...)	19 182,00	4,24%
Impôts et taxes sur rémunérations	20 045,00	4,43%
Frais de personnel	299 798,00	66,30%
Charges financières	970,00	0,21%
Dotation aux amortissements	14 794,00	3,27%
Frais de personnel afférents aux emplois tremplins	50 945,00	11,27%
Total	452 204,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de services	28 982,00	6,41%
Contrats de ville PDV EC	38 000,00	8,40%
ARS IDF prévention et promotion EC	50 900,00	11,26%
ARS coordination EC	50 333,00	11,13%
Région ASQS EC	11 787,00	2,61%
Région Emploi tremplin EC	27 000,00	5,97%
Département PDI EC	110 000,00	24,33%
ville Saint-Denis EC	7 500,00	1,66%
CCAS EC	4 500,00	1,00%
ASP EC	88 324,00	19,53%
Autres produits privés	19 838,00	4,39%
Autres produits de gestion courante	40,00	0,01%
Reprise sur amortissements	15 000,00	3,32%
Total	452 204,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	11 787,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	16 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 000,00 €
2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	18 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	15 000,00 €
2015	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France (CR46-14)	25 000,00 €
	Montant total	88 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017226

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - SAVOIR CONDUIRE ET SAVOIR SE CONDUIRE, APPRENDRE A CONDUIRE POUR CONDUIRE SA VIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	157 960,00 €	7,46 %	11 787,00 €
	Montant Total de la subvention		11 787,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JADE JEUNES ACTION DIALOGUE ENTREPRISE
Adresse administrative : 145 RUE RATEAU
93120 LA COURNEUVE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Fernande POUILLARD, Présidente

Date de publication au JO : 12 avril 1988

N° SIRET : 34980413800049

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune " Savoir conduire et savoir se conduire, apprendre à conduire pour conduire sa vie "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'objectif consiste en l'insertion socioprofessionnelle des jeunes par l'apprentissage de la conduite automobile en auto-école sociale.
L'accès des jeunes au permis de conduire reste un enjeu important car identifié comme un levier à la fois social et professionnel. Pour les jeunes sortis prématurément du système scolaire, le permis est souvent le premier diplôme obtenu. L'enseignement du code constitue pour l'auto-école associative un formidable

appui à la consolidation de savoirs fondamentaux, à l'éducation civique, à la prévention - santé et à la prévention des risques, directement transférables aux situations de vie courante.

Description :
La formation se déroule en deux temps :
1- Une phase collective : apprentissage du code et module « Projet professionnel »
1- Une phase individuelle : apprentissage de la conduite.
L'accompagnement socio–professionnel a lieu tout le long de la formation.
La phase collective :
- L'action se déroule pendant deux jours par semaine. Le moniteur auto–école et le chargé d'insertion interviennent sur le groupe, à tour de rôle, en fonction des cours : module « Projet professionnel » mené par le chargé d'insertion et les cours de code par le moniteur auto–école.
- Préparation à l'entrée dans le monde du travail / Module « Projet professionnel »
35 H pour le module professionnel en collectif
64 H d'entretiens individuels (4 entretiens pendant la période collective x 16 personnes)
128 H d'entretiens individuels (8 entretiens pendant la période de la conduite x 16 personnes).

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1,5 ETP salariés, moniteurs auto–école, 1 salarié accompagnateur social 0, 40 ETP, 1,5 voiture auto–école.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
32 jeunes soit 2 groupes de 16 jeunes de 18 à 27 ans habitants le sud de Plaine Commune (La Courneuve, Stains, Saint-Denis).

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- LA COURNEUVE
- SAINT-DENIS
- STAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	8 700,00	5,51%
Services extérieurs (location, entretien, assurance, documentation...)	25 200,00	15,95%
Autres services extérieurs (rémunérations intermédiaires et honoraires, frais postaux et communications, divers formation...)	2 000,00	1,27%
Impôts et taxes	4 500,00	2,85%
Charges de personnel (rémunérations des personnels, charges ...)	117 560,00	74,42%
Total	157 960,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services	18 710,00	11,84%
Acsé EC	70 000,00	44,32%
PDASR EC	1 500,00	0,95%
Région EC	11 787,00	7,46%
ARS EC	9 000,00	5,70%
Département de Seine-Saint-Denis EC	11 500,00	7,28%
EPCI EC	10 000,00	6,33%
Communes EC	6 000,00	3,80%
ASP EC	3 750,00	2,37%
Autres produits	15 713,00	9,95%
Total	157 960,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	11 787,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	35 000,00 €
	Montant total	35 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017227

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - ATELIERS DES ONDES ET DU SON

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	54 787,00 €	21,51 %	11 787,00 €
	Montant Total de la subvention		11 787,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DECLIC
Adresse administrative : 2 ALLEE DES SAULES
93200 ST DENIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame SOUAD SOULIMANI, Présidente

Date de publication au JO : 2 août 1995

N° SIRET : 40247875400029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex-communauté d'agglomération Plaine Commune : "Ateliers des ondes et du son"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Encourager l'expression personnelle afin de développer la communication des personnes en difficulté,
- Maintenir du lien avec les groupes sociaux, intergénérationnels et institutionnels,
- Créer son propre média pour développer des qualités d'analyse,
- Informer et lutter contre les discriminations.

Description :
L'action permet de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et à l'apprentissage du respect de la loi et des autres. 15 ateliers d'initiation aux techniques radiophoniques sont mis en place, représentant 20h par

atelier soit 300 heures.
Trois phases sont organisées :
- exercices de jeux de rôle et de communication afin d'apprendre le respect des autres, l'apprentissage des règles et découvrir le métier d'animateur radio, entraînant une reconnaissance sociale.
- organisation et réalisation d'interview : techniques de reportage, du journal d'information et de l'interview. Cela permettra de sensibiliser les jeunes à l'actualité, aux lois et à la découverte des institutions.
- réalisation et diffusion des productions réalisées sur les ondes de fréquence Paris Plurielle 106.3FM et le site internet, tous les 1er, 3ème et 5ème vendredi de chaque mois.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 animatrice/coordinatrice radio et 1 technicien son.
Partenariats :
Maisons de quartier Floréal et Sémard, collège La Courtille, associations Science Pop, Pikante, PAJ et CM98, maison de retraite Arepa, service jeunesse de Saint-Denis, médiathèque Gulliver et radio Fréquence Paris Plurielle.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
50 filles et 50 garçons, âgés de 10 à 25 ans et 10 femmes et 10 hommes, âgés de 25 à 80 ans issus des quartiers prioritaires de Saint-Denis.

Localisation géographique :
- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, matières et fournitures)	1 187,00	2,17%
Services externes (locations, documentation)	720,00	1,31%
Autres services externes (déplacements et missions)	180,00	0,33%
Frais de personnel	52 700,00	96,19%
Total	54 787,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région ASQ-S (EC)	11 787,00	21,51%
ACSE (EC)	21 000,00	38,33%
Commune de Saint-Denis (EC)	5 000,00	9,13%
Commune de Tremblay-en-France (EC)	1 500,00	2,74%
Cotisations, dons, legs	1 500,00	2,74%
Prestations de services	14 000,00	25,55%
Total	54 787,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	11 787,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	15 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	15 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	15 000,00 €
	Montant total	45 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017231

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - ESPACE DE VIE SOCIALE A MICHELET DEBAIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	153 000,00 €	6,16 %	9 430,00 €
	Montant Total de la subvention		9 430,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ERA ECOUTER REFLECHIR ET AGIR
Adresse administrative : 23 RUE MAURICE UTRILLO
93400 SAINT-OUEN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame FLORA ROMIEU, Présidente

Date de publication au JO : 24 avril 2010

N° SIRET : 52456330100026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune "Espace de vie sociale à Michelet Debain"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Création d'un Espace de Vie Sociale associatif afin d'offrir aux habitants du quartier Debain-Michelet une structure sociale de proximité.

Description :
Le projet s'inscrit dans une dynamique de développement local et impulse une politique d'animation de la vie sociale. Il vise à développer de nouvelles actions répondant au besoin du territoire et aux attentes du public cible. Soutenir les projets de solidarités de voisinage, de relations entre générations, les liens familiaux ainsi que les échanges culturels et solidaires.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains : 1 directeur opérationnel, 2 animateurs socio-culturels (ETP), 2 animateurs vacataires (10heures/semaine), 1 intervenant, des stagiaires et des jeunes en service civique volontaire.
Partenariats : service citoyenneté et politique de la ville de Saint-Ouen, la CAF, la fédération des Centres Sociaux de Seine-Saint-Denis et les associations du quartier Michelet-Debain.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Environ 1 600 personnes de tous âges et nationalités.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : services bancaires (1 000 €), dotations aux amortissements (2 000 €), contributions volontaires en nature (35 000 €).

Localisation géographique :
- SAINT-OUEN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, prestations de services, matières et fournitures)	15 000,00	7,85%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation)	23 000,00	12,04%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, publicité, publications)	12 500,00	6,54%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	1 000,00	0,52%
Impôts et taxes sur rémunérations	6 000,00	3,14%
Autres impôts et taxes	3 000,00	1,57%
Frais de personnel	84 500,00	44,24%
Autres charges de gestion courante	9 000,00	4,71%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	2 000,00	1,05%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	35 000,00	18,32%
Total	191 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	20 800,00	10,89%
Région Ile-de-France	9 430,00	4,94%
Etat - Ascé (EC)	10 000,00	5,24%
Réserve parlementaire (EC)	30 000,00	15,71%
Saint-Ouen (EC)	5 000,00	2,62%
CAF (EC)	13 000,00	6,81%
ASP - emplois aidés (EC)	25 000,00	13,09%
Aides privées	30 000,00	15,71%
Cotisations, dons manuels ou legs	12 770,00	6,69%
Bénévolat	23 000,00	12,04%
Prestations en nature	12 000,00	6,28%
Total	191 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	9 430,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	5 440,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	9 000,00 €
2013	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	10 800,00 €
2013	Soutien à la prévention	5 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	9 000,00 €
2014	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	10 800,00 €
2015	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	64 800,00 €
2015	Méditerranée (CR46-14)	7 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	12 000,00 €
2016	Phénix	11 500,00 €
	Montant total	145 340,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017233

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - COORDINATION ET DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION LINGUISTIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	42 086,00 €	26,10 %	10 986,00 €
	Montant Total de la subvention		10 986,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RAPID REGIE ASSOCIATIVE PIERREFITTOISE D'INSERTION ET DE DEVELOPPEMENT
Adresse administrative : 55-57 RUE JULES VALLES
93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Mady CASTELNOT, Présidente

Date de publication au JO : 16 mai 2009

N° SIRET : 51353118600023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex-communauté d'agglomération Plaine Commune : "Coordination et développement de l'offre de formation linguistique"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : l'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
L'objectif est de développer l'offre de formation linguistique et de coordonner l'ensemble des acteurs intervenant auprès du public en recherche de cours de français sur la ville de Pierrefitte, afin de mettre en place des parcours d'apprentissage cohérents et personnalisés.
La finalité du projet est de proposer la formation linguistique la mieux adaptée aux différents profils de

demandeurs, afin de :
- rompre l'isolement,
- rechercher l'autonomie sociale dans les différentes démarches au quotidien,
- maîtriser la langue pour une bonne insertion dans la société.

Description :
- Maintenir et développer l'offre linguistique sur le territoire : maintien des ateliers de français existants et éventuelle ouverture de nouveaux ateliers, compte tenu de la demande croissante sur le territoire.
- Améliorer la prise en charge des demandeurs et favoriser le développement de parcours cohérents d'apprentissage, à travers la réflexion d'un "livret de l'Apprenant".
- Augmenter les créneaux de la permanence téléphonique.
- Couvrir les différents besoins des apprenants en nommant les ateliers et en clarifiant leur objectif (Alphabétisation, Français langue seconde, Atelier sociolinguistique, préparation au DILF/DELF, Français professionnel …).
- Valoriser le parcours des apprenants à travers un livret de suivi personnel.
- Pérenniser la coordination linguistique au niveau de la ville : réflexion avec l'ensemble des partenaires à la mise en place d'un livret de suivi, outil commun d'évaluation des compétences de l'apprenant et de son évolution.
- Favoriser le lien social, l'accès à la citoyenneté, à la culture des habitants.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
Environ 25 bénévoles bénéficieront de formations pédagogiques pour faciliter leur mission d'animation d'ateliers de français, et environ 10 bénévoles bénéficieront de formations dans les musées de l'Ile-de-France pour permettre à leur groupe de découvrir ces institutions culturelles.

Partenaires :
Mairie, centres sociaux et culturels A. Croizat et Maroc-Châtenay-Poètes, structures liées à l'emploi (Maison de l'emploi, Mission locale, Pôle Emploi), structures existantes formatrices en linguistique (CCCP, MCL), équipe du Programme de Réussite Educative, établissements scolaires (collèges et écoles élémentaires), assistantes sociales, associations CANAL, AFESCAM, France Terre d'Asile, AFPAD, Atelier Santé Ville, médiathèque et l'espace multimédia Arobase, établissements culturels participant à l'opération Vivre ensemble...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Environ 230 personnes, résidant en grande majorité dans les QPV, et plus précisément :
le quartier Sud-Hirondelles, les quartiers Maroc-Châtenay–Poètes, le quartier de la Gare, les Sablons, le Centre-Ville, les Joncherolles, les Fauvettes, les foyers ADOMA et les rues environnantes.

Localisation géographique :
- PIERREFITTE-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	1 000,00	2,38%
Services extérieurs (locations, assurances, formations,...)	5 900,00	14,02%
Autres services extérieurs (rémunérations et honoraires, déplacements, missions,...)	3 000,00	7,13%
Frais de personnel	32 186,00	76,48%
Total	42 086,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de produits finis	3 600,00	8,55%
Acsé EC	20 000,00	47,52%
Région ASQS EC	10 986,00	26,10%
collège Pablo Neruda	4 000,00	9,50%
Subvention privée	3 500,00	8,32%
Total	42 086,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 986,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Appel à projets thématique annuel destiné aux personnes en situation de handicap, âgées, en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	4 990,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	14 000,00 €
2016	ARSIE- Aide à l'investissement	20 000,00 €
	Montant total	38 990,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017237

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - DE L'ACTIVITE A L'EMPLOI DES FEMMES, L'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	494 930,00 €	12,12 %	60 000,00 €
	Montant Total de la subvention		60 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SFM AD - SOLIDARITE FORMATION MOBILISATION ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT
Adresse administrative : 7 RUE LAMARTINE
93240 STAINS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Ibrahime SOREL KEITA, Président

Date de publication au JO : 17 août 1994

N° SIRET : 39988868400012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex-communauté d'agglomération de Plaine Commune : "De l'activité à l'emploi des femmes, l'accueil petite enfance"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Le projet vise à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des femmes mères de famille par l'accueil et la socialisation de leurs enfants en bas âge et par l'accès à l'emploi de proximité de ces femmes dans les métiers de la petite enfance.
L'action vise ainsi à favoriser :

- l'accès aux modes d'accueil de la petite enfance aux plus démunis,
- l'accueil occasionnel,
- le recours aux assitantes maternelles (valorisation du métier et sécurisation de la solvabilité),
- l'accueil de futurs professionnels,
- un maillage partenarial social et professionnel large au service des mères en insertion.

Description :
L'action se déroule à Stains, l'Île-Saint-Denis et Saint-Denis, de la manière suivante :
- accueil des mères conseillées par les partenaires ou le bouche-à-oreille, orientation sur les différents groupes de formation ou réorientation, suivi individualisé et accompagnement dans les démarches d'insertion sociale et professionnelle annexes,
- sensibilisation à la séparation mère/enfant,
- accueil des enfants selon 3 modes d'accueil : multi-accueil de Saint-Denis, micro-crèche à l'Île-Saint-Denis et crèche familiale à Saint-Denis,
- accueil-adaptation-séparation des enfants,
- accueil des enfants porteurs de handicap,
- préparation les enfants à l'entrée à l'école maternelle,
- contribution à la formation des stagiaires,
- renforcement du modèle économique de l'offre d'accueil de la petite enfance.
A l'Île-Saint-Denis, les mères participent à un groupe de travail local "emploi insertion" initié par la maison de l'emploi et composé des représentants de la ville, de la CAF, de la prévention spécialisée, et des autres acteurs de l'emploi et de l'insertion impliqués.
A Saint-Denis, l'objectif est de permettre aux mères de poursuivre leur parcours de formation ou d'acquérir et valider des compétences pour travailler en milieu collectif.

Moyens mis en œuvre :
Une équipe pluridisciplinaire est mobilisée sur l'ensemble des accueils :
- la supervision générale du projet et la gestion administrative et financière du projet : une responsable de filière, une responsable administrative et financière, la directrice et adjointe de l'association,
- une équipe de conseillers d'insertion ainsi que les formateurs pour l'accueil, l'accompagnement et la formation des parents,
- 1 médecin, 1 psychologue et d'autres intervenants extérieurs,
Dans chaque ville, une structure petite enfance et des équipes pluridisciplinaires sont mises en place.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Près de 200 personnes (120 femmes, 80 hommes) sont concernées, engagées dans une démarche d'insertion sociale ou professionnelle, ou parents d'enfants gardés dans une structure d'accueil. En outre, sur l'ensemble des villes, sont accueillis :
- 20 stagiaires en formation professionnelle dans le domaine de la petite enfance ou en élaboration de projet accompagnés par les conseillers de la mission locale.
- 6 emplois aidés avec formation pour renforcer les compétences et l'expérience des femmes, et améliorer leur accès à l'emploi durable.

Détail du calcul de la subvention :
Les dépenses liées aux emplois tremplins régionaux sont inéligibles, soit 26 900€

Localisation géographique :
- L'ILE-SAINT-DENIS

- SAINT-DENIS
- STAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	28 000,00	5,37%
Services extérieurs (locations)	19 180,00	3,68%
Autres services extérieurs	4 245,00	0,81%
Impôts et taxes	18 110,00	3,47%
Frais de personnel	338 425,00	64,85%
Emplois tremplins, salaires et charges (dépenses non éligibles)	26 900,00	5,15%
Charges fixes de fonctionnement	86 970,00	16,67%
Total	521 830,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	60 000,00	11,50%
Prestations de services	312 000,00	59,79%
ACSE (EC)	10 000,00	1,92%
FONJEP (EC)	7 100,00	1,36%
Emploi Tremplin (ATT)	26 000,00	4,98%
Contrat aidé (ATT)	2 320,00	0,44%
Territoire Plaine Commune (ATT)	3 000,00	0,57%
Commune de l'Île-Saint-Denis (EC)	25 000,00	4,79%
Agence de services et de paiement (ex-CNASEA)	76 410,00	14,64%
Total	521 830,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	60 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	4 650,00 €
2013	Soutien à la prévention	5 000,00 €
2015	Appel à projets thématique annuel destiné aux personnes en situation de handicap, âgées, en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	2 000,00 €
2015	Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés	10 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	119 500,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	5 000,00 €
	Montant total	146 150,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017242

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - DEVELOPPEMENT D'ATELIERS DE QUARTIER D'AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE SUR PLAINE COMMUNE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	287 712,00 €	10,92 %	31 432,00 €
	Montant Total de la subvention		31 432,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNONS BATISSEURS ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 3 RUE DE PARADIS
75010 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean CESCAU, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 79779986300031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération de Plaine commune "Développement d'ateliers de quartier d'auto-réhabilitation accompagnée sur Plaine Commune"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : l'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
L'objectif est d'accompagner les habitants à réaliser des travaux dans l'intérieur de leurs appartements et dans les parties collectives.

Description :
1/ Les chantiers d'auto-réhabilitation, activité centrale basée sur la participation des résidents

accompagnés par des professionnels. Ils s'articulent autour de huit thèmes : la restauration du logement ; la décoration ; l'usage et la maintenance ; la prévention des risques domestiques ; le renforcement des liens sociaux et familiaux ; le développement des savoir-faire et la maîtrise de l'eau et des énergies.

2/ Les animations collectives en lien avec l'habitat seront organisées en fonction des besoins repérés et des possibilités de développer des actions transversales avec les partenaires locaux.

3/ Les interventions ponctuelles à domicile afin de diffuser des bonnes pratiques en matière d'usage du logement et des rapports au voisinage, au bailleur et à la copropriété.

Moyens mis en œuvre :
Le directeur de l'association (8% ETP par atelier de quartier), une animatrice habitat (33% ETP par atelier de quartier), un animateur technique dans chaque atelier à temps plein et un volontaire.

Intérêt régional :
Le domaine d'intervention régionale "éducation à la citoyenneté" correspond aux territoires prioritaires du dispositif.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Les locataires dont la volonté d'améliorer leurs conditions d'habitat est entravée par des difficultés sociales, économiques et de savoir-faire : familles monoparentales, personnes âgées, des jeunes, des personnes ayant un handicap, etc.

-Quartiers Villetaneuse et l'Ile-St-Denis: 15 chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée soit 45 habitants concernés.
-Quartier de La Courneuve : 5 chantiers soit environ 15 habitants.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : charges financières (1 026€); dotations aux amortissements (29 892€)

Localisation géographique :
- LA COURNEUVE
- L'ILE-SAINT-DENIS
- VILLETANEUSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, prestations de service, ...)	49 750,00	15,61%
Services extérieurs (assurance, ...)	1 228,00	0,39%
Autres services extérieurs (déplacements, missions, ...)	2 400,00	0,75%
Impôts et taxes sur rémunérations	15 623,00	4,90%
frais de personnel	201 109,00	63,12%
Autres charges de gestion courante	17 602,00	5,52%
Charges financières	1 026,00	0,32%
Dotation aux amortissements	29 892,00	9,38%
Total	318 630,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de produits finis	6 400,00	2,01%
Acsé EC	53 500,00	16,79%
Etat EC	3 230,00	1,01%
Région ASQS EC	31 432,00	9,86%
Département 93 EC	8 000,00	2,51%
Plaine commune EC	23 068,00	7,24%
ville Ile Saint Denis EC	6 500,00	2,04%
ville La courneuve EC	7 500,00	2,35%
ville Villetaneuse EC	7 500,00	2,35%
Bailleur I3F EC	10 920,00	3,43%
Bailleur France Habitation EC	8 232,00	2,58%
CAF EC	36 000,00	11,30%
OPH 93 EC	46 592,00	14,62%
Pch EC	9 688,00	3,04%
Aides privées	60 068,00	18,85%
Total	318 630,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	31 432,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	82 656,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	195 484,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	50 000,00 €
	Montant total	328 140,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017248

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - JADE, L'INSERTION, UN SAVOIR-FAIRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	467 460,00 €	1,68 %	7 858,00 €
	Montant Total de la subvention		7 858,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JADE JEUNES ACTION DIALOGUE ENTREPRISE
Adresse administrative : 145 RUE RATEAU
93120 LA COURNEUVE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Fernande POUILLARD, Présidente

Date de publication au JO : 12 avril 1988

N° SIRET : 34980413800049

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville singé par la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune "JADE, l'insertion-un savoir faire - Atelier chantier insertion"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
Le projet s'articule autour d'un chantier d'insertion consistant à aider les personnes notamment les jeunes ayant le plus de difficultés d'adaptation à un environnement, à les accompagner afin qu'ils comprennent et assimilent les clés du monde actif qui les entoure pour qu'ils puissent adopter une attitude qui leur évite la marginalisation, l'isolement et le repli sur eux-mêmes.
Le chantier représente un support à l'insertion socioprofessionnelle des personnes ayant rencontré des difficultés importantes et à ceux ou celles qui ont besoin d'être confrontés à des activités dans un cadre

normalisé de production, plus proche des conditions habituelles de travail.

Description :
-Chantier d'insertion dans le secteur du bâtiment neuf ou à rénover : peintures traditionnelles ou à effets décoratifs - revêtements muraux - revêtements de sol (pose de lino, dalles PVC, moquette, parquet, carrelage).
Les personnes travaillent 28H/semaine en production et un certains nombres de salariés en insertion ont une journée de formation par semaine.

-Accompagnement social : un accompagnement social personnalisé est mis en place par l'encadrant et le référent social par le biais d'activités collectives et d'entretiens individuels réguliers permettant d'évaluer les besoins et difficultés des personnes accompagnées et de mettre en place une aide adaptée à chaque individu.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
2 encadrants chantier , 1 accompagnateur social.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la ville de La Courneuve. L'action concerne 28 jeunes en difficultés rencontrant des freins à aller vers une formation qualifiante.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- LA COURNEUVE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, prestations de services ...)	54 300,00	11,62%
Services extérieurs (locations, entretiens ...)	13 900,00	2,97%
Autres services extérieurs (rémunérations, publicité ...)	3 000,00	0,64%
Impôts et taxes	2 000,00	0,43%
Frais de personnel	394 260,00	84,34%
Total	467 460,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de produits finis, marchandises, prestations de services	186 960,00	39,99%
ARS - EC	8 000,00	1,71%
Acsé - EC	6 000,00	1,28%
Région IDF - EC	7 858,00	1,68%
Département de Seine-Saint-Denis - EC	12 500,00	2,67%
Commune de La Courneuve - EC	5 000,00	1,07%
ASP - EC	241 142,00	51,59%
Total	467 460,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 858,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	35 000,00 €
	Montant total	35 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017252

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET DEVELOPPEMENT SOCIAL DU QUARTIER ALLENDE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	18 478,00 €	42,53 %	7 858,00 €
	Montant Total de la subvention		7 858,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GIDIMAXA JIKKE L ESPOIR DE GUIDIMAKA
Adresse administrative : 3 ALLEE DE L ISLE ADAM
93200 SAINT DENIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Moussa CAMARA, Président

Date de publication au JO : 20 avril 1988

N° SIRET : 49287553900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune " Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : l'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
- lever les freins à l'emploi et particulièrement pour faciliter l'accès à l'emploi des femmes ;
- lutter contre les discriminations.

Description :
Les cours visent l'acquisition de savoir-faire opérationnels immédiatement utilisables. L'association

propose des cours d'alphabétisation pour des femmes et des hommes de toutes origines, dans des groupes mixtes hétérogènes pour les habitants du quartier Allende (certains inscrits sont notamment les résidents du Foyer Adoma, à Saint-Denis) ainsi que les habitants du quartier, et d'autres quartiers de la ville.
Les apprenants étant de niveaux très différents, quatre groupes sont institués :
- un groupe de débutants qui fonctionne 6 heures par semaine : lundi, mercredi et vendredi de 10h à 12h ;
- un groupe de niveau moyen qui fonctionne 4 heures par semaine pour des séances d'une durée de 2 heures. Les cours se déroulent les mardis, jeudis de 14h30 à 16h30 ;
- un groupe des plus avancés fonctionne également 4 heures par semaine : lundi, vendredi de 14h30 à 16h30.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
Les cours sont assurés par des professionnels de l'Education nationale, soit en activité ou en retraite, ainsi que des vacataires titulaires de diplôme de français en langue étrangère : 1 salarié et 3 bénévoles.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
171 personnes, dont 77 femmes du quartier prioritaire Allende et autres quartiers de Saint-Denis.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas pris en compte : les frais financiers (100 €), les dotations aux amortissements (80 €)

Localisation géographique :
- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	1 100,00	5,90%
Services extérieurs (locations, assurance, documentation, ...)	1 698,00	9,10%
Autres services extérieurs (rémunérations et honoraires, déplacements, missions, ...)	1 900,00	10,18%
Frais de personnel	13 780,00	73,86%
Frais financiers	100,00	0,54%
Dotation aux amortissements	80,00	0,43%
Total	18 658,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Acsé EC	3 500,00	18,76%
Région ASQS EC	7 858,00	42,12%
Département 93 EC	3 500,00	18,76%
ville Saint Denis EC	2 500,00	13,40%
Autres produits de gestion courante	1 300,00	6,97%
Total	18 658,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 858,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017253

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - MAITRISE DE LA LANGUE ET LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	68 600,00 €	11,45 %	7 858,00 €
	Montant Total de la subvention		7 858,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JADE JEUNES ACTION DIALOGUE ENTREPRISE
Adresse administrative : 145 RUE RATEAU
93120 LA COURNEUVE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Fernande POUILLARD, Présidente

Date de publication au JO : 12 avril 1988

N° SIRET : 34980413800049

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération signé par la Plaine Commune "Maitrise de la langue et lutte contre l'illettrisme"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Les ateliers de savoirs sociolinguistiques ont pour objectifs de faciliter les processus d'intégration et d'appartenance citoyenne. Ils se veulent des tremplins vers l'autonomie sociale. Il s'agit :
- De développer des savoir-faire permettant un usage autonome des espaces sociaux, administratifs et culturels locaux et ainsi exercer ses responsabilités sociales.
- De développer des compétences communicationnelles orales et écrites en lien avec l'appropriation des espaces sociaux.

- De favoriser la mobilité et l'accès à la culture.
- De faciliter la connaissance et l'accès aux droits et aux soins.
- D'aider à l'élaboration d'un projet professionnel afin d'engager les participants dans une démarche de formation ou d'insertion professionnelles.

Description :
Lors de l'entretien d'accueil, l'association vérifie que les besoins des futurs participants coïncident avec les objectifs et contenus de l'action et que ces derniers sont disponibles pour participer aux ateliers.
La démarche des ateliers de savoirs sociolinguistiques tient compte des événements publics, culturels et citoyens de la société française à l'échelle nationale (rentrée des classes, journée de la femme, impôts, jours fériés, etc.) comme à l'échelle locale.
Le positionnement dans les différents groupes prend en compte le degré d'autonomie sociale ainsi que les compétences en communication orale et écrite. Les contenus d'apprentissages et les activités proposées au sein des ateliers sont déterminés en fonction des besoins des participants et font appel à des partenariats divers.
Les séances peuvent également prendre la forme de sorties ou d'activités extérieures.
Lorsqu'ils le souhaitent, les participants sont reçus en entretien individuel afin de faire le point sur leur projet personnel.
En fin d'année, un entretien de bilan permet d'envisager, en concertation avec le participant, une suite à son parcours.

Moyens mis en œuvre :
0,5 ETP salarié en CDD.
1 ETP salarié en CDI / formatrice linguistique.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les ateliers s'adressent à des adultes migrants habitant le quartier des 4 Routes de La Courneuve. Il s'agit d'un public mixte mais majoritairement féminin.
Les ateliers accueillent 80 personnes par an réparties en 4 groupes de 15 apprenants environ.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible

Localisation géographique :
- LA COURNEUVE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, prestations services...)	1 100,00	1,60%
Services extérieurs (locations, entretien ...)	5 000,00	7,29%
Autres services extérieurs (rémunérations intermédiaires, publicité ...)	500,00	0,73%
Charegs de personnel	62 000,00	90,38%
Total	68 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services - EC	8 500,00	12,39%
Acsé - EC	43 000,00	62,68%
Région IDF - EC	7 858,00	11,45%
Commune de La Courneuve - EC	7 000,00	10,20%
Autres produits - EC	2 242,00	3,27%
Total	68 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 858,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	35 000,00 €
	Montant total	35 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017264

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - TEXTO : TRAJECTOIRE POUR L'EXPRESSION DES TALENTS D'ORGEMONT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	51 300,00 €	28,49 %	14 616,00 €
	Montant Total de la subvention		14 616,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SFM AD - SOLIDARITE FORMATION MOBILISATION ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT
Adresse administrative : 7 RUE LAMARTINE
93240 STAINS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Ibrahime SOREL KEITA, Président

Date de publication au JO : 17 août 1994

N° SIRET : 39988868400012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex-communauté d'agglomération Plaine Commune : "TEXTO : trajectoire pour l'expression des talents d'Orgemont"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action démarre au mois d'avril 2016.

Objectifs :
L'action "TEXTO" contribue à lutter contre la délinquance en favorisant l'apprentissage de la citoyenneté. Elle met également tout en oeuvre pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes en leur permetttant de valider un projet professionnel, trouver un emploi ou une formation.

Description :
L'action "TEXTO" consiste en un parcours de 7 mois maximum dont 8 semaines en entreprise. Le contenu pédagogique de cette action de formation se compose de plusieurs unités obligatoires permettant d'élaborer et de valider le projet professionnel : communication, technologies de l'information et de la communication, remise à niveau, projet collectif.

Plusieurs axes sont mis en place : découvrir des métiers, rechercher un stage ou un emploi, exploiter pédagogiquement les immersions en entreprise et les plateaux techniques, se former aux gestes de premiers secours et aux postures professionnelles en développant des compétences citoyennes ou relatives à la santé au travail, sensibiliser aux principes du développement durable en abordant les volets social, économique, environnemental et de gouvernance.

Moyens mis en œuvre :
Une équipe pédagogique et administrative composée d'un coordonnateur, de formateurs et d'un référent chargé de l'évaluation, du suivi et de l'accompagnement des jeunes tout au long de leur parcours.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le projet s'adresse à 12 jeunes âgés de 18 à 25 ans qui éprouvent des difficultés d'ordre social, personnel et éducatif néfastes à une insertion économique et citoyenne.

Localisation géographique :
- EPINAY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	600,00	1,15%
Services extérieurs	3 400,00	6,53%
Services bancaires	800,00	1,54%
Impôts et taxes	2 600,00	4,99%
Frais de personnel	36 015,00	69,13%
Charges fixes de fonctionnement	8 685,00	16,67%
Total	52 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	14 616,00	28,05%
Prestations de services	28 484,00	54,67%
Etat politique de la ville (EC)	4 000,00	7,68%
Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (EC)	5 000,00	9,60%
Total	52 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	14 616,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	4 650,00 €
2013	Soutien à la prévention	5 000,00 €
2015	Appel à projets thématique annuel destiné aux personnes en situation de handicap, âgées, en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	2 000,00 €
2015	Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés	10 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	119 500,00 €
2015	Soutien des structures dans le secteur de l'environnement (CR46-14)	5 000,00 €
	Montant total	146 150,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017266

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - DEVENEZ WEBMASTER, FORMATION PROFESSIONNALISANTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	51 204,00 €	26,09 %	13 359,00 €
	Montant Total de la subvention		13 359,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION FORMA WEB
Adresse administrative : 17 RUE D'ORMESSON
93800 EPINAY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Sonia JOLY, Présidente

Date de publication au JO : 3 juillet 2010

N° SIRET : 52848543600018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune " Devenez WebMaster, formation professionnalisante au métier de WebMaster "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action nécessite un commencement anticipé pour permettre son organisation.

Objectifs :
L'objectif est de proposer une formation professionnalisante au métier de webmaster (webdesign, intégration, rédaction web) :
- concevoir et mettre en ligne un site Internet (vitrine, marchand, jeu, webtv...),
- savoir recueillir les besoins du client, intégrer une charte graphique, établir un cahier des charges fonctionnel,

- optimiser le référencement, former le client à la mise à jour éditoriale du site, réaliser un support de formation, suivre un projet,
- accéder, à l'issue de la formation, à une formation complémentaire, un stage, un emploi.

Description :
Une session de formation se déroule sur 6 mois. Elle peut accueillir 15 personnes au maximum et être organisée 2 fois dans l'année. Les participants demeurent membres de l'association et continuent à évoluer au gré de leurs besoins, durant toute l'année.
La formation à plein temps, se déroule en "présentiel", en groupe, dans une salle équipée, deux demi-journées par semaine, ainsi qu'à distance, grâce à la plateforme e-learning et aux outils de communication.
La formation est théorique et pratique, dispensée par des professionnels du web, on y aborde les problématiques du droit, de la sécurité, du fonctionnement des réseaux,...
En groupe de 3-4 selon les projets, les stagiaires s'attachent à la conception et la réalisation d'un projet web (site vitrine, e-commerce vendu à une entreprise ou à une association…), de la rédaction du cahier des charges à la mise en ligne, en passant par l'optimisation du référencement et des sauvegardes.
Une importance particulière est donnée à la méthodologie et à la gestion de projet.
Les cours théoriques en "présentiel" permettent d'aborder les notions de méthodologie, la théorie, et de distribuer les tâches pratiques à réaliser. En autonomie, les stagiaires, à distance, s'attachent à avancer dans le processus de conception-création du projet internet.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 graphiste, 1 formateur vidéo, 1 expert réseau, 1 professionnel référencement et community management, 1 formateur web.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la ville d'Epinay-sur Seine. L'action concerne des demandeurs d'emploi, des allocataires du RSA, passionnés du web, sortis de l'école sans diplôme, femmes au foyer, adultes handicapés... Au total, 32 personnes sont concernées par cette action.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 75 €, les contributions volontaires en nature pour 8 000 €.

Localisation géographique :
- EPINAY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (matières et fournitures)	359,00	0,61%
Services externes (locations, assurance, documentation)	4 845,00	8,17%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, publicité, publications)	5 200,00	8,77%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	75,00	0,13%
Frais de personnel	38 500,00	64,95%
Autres charges de gestion courante	1 300,00	2,19%
Charges fixes et de fonctionnement	1 000,00	1,69%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	8 000,00	13,50%
Total	59 279,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services et ventes diverses	5 520,00	9,31%
Politique de la Ville (EC)	8 000,00	13,50%
Région ASQ-S (EC)	13 359,00	22,54%
Département (EC)	13 000,00	21,93%
Emplois aidés par l'Etat ASP (EC)	10 400,00	17,54%
Dons, cotisations (EC)	1 000,00	1,69%
Contributions volontaires en nature	8 000,00	13,50%
Total	59 279,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	13 359,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	17 000,00 €
	Montant total	17 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017267

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - COMPETENCES CLES DU METIER D'AIDE MENAGER A DOMICILE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	39 306,00 €	19,99 %	7 858,00 €
	Montant Total de la subvention		7 858,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CONSEIL CINQ SUR CINQ
Adresse administrative : 1 BIS AVENUE LOUIS BORDES
93240 STAINS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Marc DIMVULA, Président

Date de publication au JO : 28 janvier 2006

N° SIRET : 50197035400012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Plaine Commune « Compétences clés du métier d'aide ménager à domicile »

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action nécessite un commencement anticipé pour permettre son organisation.

Objectifs :
Le secteur du service à la personne est en plein développement et propose de nombreux emplois, compte tenu de la forte demande des usagers.
Dans ce contexte, le rôle de l'aide ménager à domicile consiste à apporter un soutien aux personnes en accomplissant différentes tâches très utiles : aide à la vie quotidienne, ménage, linge, courses, repas, etc. C'est donc un métier d'utilité sociale où le fait de posséder des qualités relationnelles est primordial.

En conséquence, l'action propose un programme de formation permettant à la stagiaire d'être capable :
-de participer au bon déroulement de la vie dans le cadre familial «des usagers» ;
-de faire preuve d'une aisance relationnelle ;
-de développer un comportement qui suscite confiance et respect mutuels ;
-d'accomplir ses missions en exécutant efficacement les tâches demandées ;
-de s'adapter à des environnements familiaux divers.

Description :
Contenu de la formation compétences clés du métier "d'aide ménager à domicile" (535 h) :
- cadre logique (8h)
- entretien du cadre de vie et du linge (110h)
- relation interpersonnelle (21h)
- consolidation des compétences et des savoirs fondamentaux (250h)
- prévention (5 h)
- image de soi, et image de l'entreprise (8h)
- stage en entreprise (80h)
- stratégies de recherche d'emploi ; initiation à la bureautique (50h)
- synthèse (3h)
- suivi après l'action : entretien téléphonique une fois par mois pendant 6 mois.

Contenu de la formation :
- consolidation des compétences clés et des savoirs fondamentaux ;
- optimisation de la communication en situation professionnelle ;
- entraînement à l'expression orale et à l'expression écrite ;
- maîtrise des structures grammaticales de base.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
5 formateurs pour l'encadrement des stagiaires, 2 bénévoles.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la ville de Stains. L'action concerne 6 à 12 femmes stanoises souhaitant saisir les opportunités que présente le métier d'aide ménager.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- STAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Services externes (locations)	2 500,00	6,36%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions)	1 658,00	4,22%
Frais de personnel	35 148,00	89,42%
Total	39 306,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Politique de la Ville (EC)	10 000,00	25,44%
Région ASQ-S (EC)	7 858,00	19,99%
Ville de Stains (EC)	500,00	1,27%
Emplois aidés par l'Etat ASP (EC)	10 948,00	27,85%
Autres produits de gestion courante (EC)	10 000,00	25,44%
Total	39 306,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 858,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000011

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE COMMUNE - CHANTIER D'INSERTION QUALIFIANT VERS LE METIER D'ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	335 794,00 €	3,79 %	12 730,00 €
	Montant Total de la subvention		12 730,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IEPC INSTITUT D EDUCATION ET DES PRATIQUES CITOYENNES
Adresse administrative : 102 AVENUE MAURICE BERTEAUX 78500 SARTROUVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur RUI FRATI, Président

Date de publication au JO : 23 décembre 2000

N° SIRET : 43444766000094

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex-communauté d'agglomération Plaine Commune : "Chantier d'insertion qualifiant vers le métier d'assistant(e) de vie aux familles"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se passe sur l'année civile.

Objectifs :
Mise en place d'un chantier d'insertion qualifiant dans le métier d'assistant(e) de vie aux familles pour permettre à 24 demandeurs d'emploi de s'immerger dans un cadre professionnel, de connaître les filières du métier et les types d'emploi, et d'acquérir les compétences et comportements professionnels, afin d'intégrer un poste de travail en milieu ordinaire en tant qu'assistant(e) de vie aux familles, auxiliaire parentale et/ou de vie.

Description :
Le chantier d'insertion s'appuie sur un travail en alternance entre le centre de formation de l'association à Sartrouville, la maison pédagogique à Aubervilliers (plateaux techniques et validation du titre "assistant(e) de vie aux familles") et les maisons de retraites publiques ou associatives ainsi que les crèches associatives ou municipales. Les stages techniques s'y déroulent durant 4 mois.
Parallèlement, pendant cette période d'immersion professionnelle, un encadrant technique suit les salariés du chantier. Les stagiaires bénéficient d'un accompagnement professionnel, social et vers l'emploi, alternant les périodes théoriques et des démarches personnelles à l'extérieur.

Moyens mis en œuvre :
Une offre d'emploi est proposée au Pôle Emploi, des réunions d'information et collectives sont mises en place auprès des différents partenaires de l'insertion et de l'emploi, des entretiens individuels ont lieu avec chaque candidat.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
24 stagiaires en insertion, dont 22 femmes, demandeurs d'emploi et résidant sur le territoire de Plaine Commune.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable, ne sont pas pris en compte les services bancaires, soit 700€.

Localisation géographique :
- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	7 000,00	2,08%
Services extérieurs (locations, assurance, entretien)	13 200,00	3,92%
Autres services extérieurs (rémunérations intermédiaires, déplacements)	9 344,00	2,78%
Services bancaires et assimilés (dépense inéligible)	700,00	0,21%
Impôts et taxes	9 639,00	2,86%
Frais de personnel	296 611,00	88,15%
Total	336 494,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	12 730,00	3,78%
Etat Politique de la ville (ec)	38 000,00	11,29%
Conseil départemental Seine-Saint-Denis (ec)	10 200,00	3,03%
Territoire Plaine Commune (att)	20 000,00	5,94%
Agence de services et de paiement (att)	252 294,00	74,98%
Fonds propres	3 270,00	0,97%
Total	336 494,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 730,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique - Action innovante	15 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	16 200,00 €
	Montant total	31 200,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016032

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV MARNE LA VALLEE - VAL MAUBUEE - COHESION SOCIALE - EXPRESSION DES HABITANTS - RADIO LEZART

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	38 135,00 €	20,98 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON POUR TOUS DE NOISIEL
Adresse administrative : 34 COURS DES ROCHES
77186 NOISIEL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Patrick NIVOLLE, Président

Date de publication au JO : 16 décembre 2006

N° SIRET : 35056761600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par Marne la Vallée - Val Maubuée " cohésion sociale - expression des habitants - Radio LéZart "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
-Développer l'expression, la prise de parole et la participation des habitants.
-Informer sur les enjeux du conseil citoyen, le contrat de ville et la participation citoyenne.
-Accompagner la nouvelle association de locataires du quartier dans un travail de lien social.
-Capter un public peu familier de ce média et pouvant ainsi servir de médiation pour un accès à la culture.

Description :
-Création d'une émission de Web radio avec des acteurs locaux, interviews d'habitants, interventions des

politiques, mise en place de débats citoyens appuyés par l'outil radio et valorisation des actions menées par les habitants.
-Formation des habitants à la technique radio et d'expression.
-Associer les habitants à la création d'une émission régulière sur les actions menées dans le quartier des deux Parcs.
-Cabine Radio Express: proposer un lieu aux habitants afin qu'ils puissent enregistrer des témoignages, exprimer des coups de coeur, etc.
-L'animateur interviendra une journée par semaine sur le quartier des deux Parcs sous forme d'atelier de sensibilisation aux techniques radio.
-Accueil des familles dans les locaux de la ludothèque pour informer et communiquer autour du contrat de ville et du conseil citoyen.
-Atelier à destination des jeunes avec l'animation et la création d'émissions jeunesse.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains: 1 animateur radio (20% ETP), 1 animateur jeunesse (20% ETP), 2 animatrices ludothèque (20% ETP) et des intervenants associatifs locaux et services de la ville de Noisiel.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Environ 350 personnes et notamment les familles fréquentant la ludothèque et la maison de quartier des deux Parcs, l'association de quartier et conseil citoyen, écoles primaires du quartier, collèges et lycées de différents quartiers, etc.

Localisation géographique :
- NOISIEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	600,00	1,57%
Services extérieurs (locations, entretien et réparation, assurance, documentation, ...)	1 500,00	3,93%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, ...)	1 050,00	2,75%
Impôts et taxes	1 490,00	3,91%
charges de personnel	33 495,00	87,83%
Total	38 135,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CGET EC	3 000,00	7,87%
Région EC	8 000,00	20,98%
FONJEP EC	725,00	1,90%
Commune de Noisiel EC	22 910,00	60,08%
CAF 77 EC	3 500,00	9,18%
Total	38 135,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	13 732,00 €
	Montant total	13 732,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016071

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV MARNE LA VALLEE-VAL MAUBUEE - FRESQUE MURALE POUR LE CONSEIL CITOYEN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	17 760,00 €	40,34 %	7 165,00 €
	Montant Total de la subvention		7 165,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OMAC OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LA CITE
Adresse administrative : 10 RUE DE LA FONTAINE
77200 TORCY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Michel GUEGUEN, Président

Date de publication au JO : 23 juin 2012

N° SIRET : 75279054300017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par le CA Marne la Vallée - Val Maubuée "Fresque murale pour le conseil citoyen"

Date prévisionnelle de début de projet : 15 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
Cette action permet de réunir les habitants, en favorisant le lien intergénérationnel, autour d'un projet d'amélioration de leur cadre de vie. Les initier à une pratique artistique tout en étant un vecteur de communication sur la création du conseil citoyens au moyen d'un acte concret.

Description :
L'action nécessite 4 phases distinctes pour atteindre ses objectifs :

- communication autour de la mise en place de l'action de l'embellissement du quartier par et pour les habitants. Affiches dans les halls d'immeubles, flyers dans les cahiers de correspondance des écoles élémentaires, ...
- programmation de rencontres entre le conseil citoyen et le bailleur social DOMAXIS, mise en place du partenariat avec les intervenants spécialisés de l'association locale "Hard déco" qui encadreront les ateliers.
- programmation des ateliers et réalisation de la fresque
- inauguration de la fresque, décembre 2016.

Moyens mis en œuvre :
Les intervenants spécialisés de l'association locale "Hard déco".

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ». Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Prioritairement les habitants de l'allée du Moulin à Eau. Globalement, tous les habitants du quartier du Mail.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- TORCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	500,00	2,82%
Services extérieurs (entretien et réparation, ...)	200,00	1,13%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, ...)	17 060,00	96,06%
Total	17 760,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ACSE CGET EC	2 000,00	11,26%
Région EC	8 000,00	45,05%
CA Paris Marne la Vallée EC	3 000,00	16,89%
CAF de Seine et Marne EC	1 760,00	9,91%
Autres établissements publics	3 000,00	16,89%
Total	17 760,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2017	7 165,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016281

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV TERRES DE FRANCE - PLACES CITOYENNES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	42 000,00 €	34,71 %	14 580,00 €
	Montant Total de la subvention		14 580,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TREMBLAY EN FRANCE
Adresse administrative : 18 BD DE L HOTEL DE VILLE
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur François ASENSI, Député-maire

N° SIRET : 21930073800271

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Terres-de-France "Places citoyennes"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Développer une démarche d'éducation, de promotion des valeurs républicaines, de prévention et de sensibilisation aux enjeux citoyens, en se rapprochant des jeunes et de leurs familles ;
- engager un travail de fond d'appropriation et de transmision des valeurs républicaines, notamment de respect, de tolérance, de solidarité, de laïcité ;
- favoriser les différents formes d'engagement citoyen ;
- favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité en faisant découvrir des pratiques citoyennes à travers le sport et la culture ;
- encourager la rencontre et la connaissance de l'autre par des temps de découverte et de partage ;
- mettre en place des temps d'échange et de rencontre autour d'espaces éducatifs, citoyens et conviviaux au coeur du Grand Ensemble, tout au long de l'année ;

- co-construire des projets avec les partenaires associatifs et les autres acteurs locaux.

Description :
1/ Passerelles citoyennes: organisation tout au long de l'année de temps de rencontres, d'échanges et de partage à destination des habitants du centre-ville (ateliers, conférences, débats, spectacles interactifs, chantiers…).

2/ Citoyen'été: actions et ateliers sur la sensibilisation et l'éducation à la citoyenneté seront développés pour promouvoir le vivre-ensemble, le respect de l'autre, favoriser le lien intergénérationnel, l'appropriation des notions citoyennes, sous des formes ludiques et croisant les publics. Sensibiliser également les différents publics sur la notion d'engagement citoyen, à travers la promotion du bénévolat (chantiers citoyens, olympiades citoyennes, défi citoyen).

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
Agents municipaux des services et équipements de proximité (centre social Angela Davis, Pôle Ados...), les acteurs associatifs (Office municipal de la jeunesse), des prestataires spécialisés (compagnies de théâtre, conférenciers, intervenants artistiques), etc.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Potentiellement 5 000 habitants issus du QPV Grand Ensemble du centre-ville.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les dépenses suivantes : les frais de personnel spécifique aux collectivités (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 29 000 € et les emplois des contributions volontaires en nature pour 20 400 €.

Localisation géographique :
- TREMBLAY-EN-FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, prestations de services, matières et fournitures...)	30 500,00	33,37%
Services externes (locations)	9 000,00	9,85%
Autres services externes (publicité, publications)	2 500,00	2,74%
Frais de personnel spécifique aux collectivités (dépenses non éligibles)	29 000,00	31,73%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	20 400,00	22,32%
Total	91 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Commissariat Général Egalité des Territoires CGET (EC)	17 000,00	18,60%
Région ASQ-S (EC)	14 580,00	15,95%
Ville de Tremblay-en-France (EC)	39 420,00	43,13%
Contributions volontaires en nature	20 400,00	22,32%
Total	91 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	14 580,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi	44 000,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	47 317,50 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	886 300,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	887 250,00 €
2014	Passerelles entreprises	44 000,00 €
2015	Passerelles entreprises	44 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	24 000,00 €
2016	Passerelles entreprises	132 720,00 €
	Montant total	2 109 587,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016306

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV TERRES DE FRANCE - ACTIONS EDUCATIVES ET CITOYENNES A LA MAISON DE QUARTIER ROUGEMONT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	54 783,00 €	23,73 %	13 000,00 €
	Montant Total de la subvention		13 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SEVRAN
Adresse administrative : 28 AVENUE DU GENERAL LECLERC
93270 SEVRAN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stéphane GATIGNON, Maire

N° SIRET : 21930071200524

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Terres-de-France " Actions éducatives et citoyennes à la Maison de quartier Rougemont "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
La maison de quartier Rougemont s'est donnée les objectifs suivants pour l'accompagnement à la scolarité :
- élargir les centres d'intérêts des enfants et adolescents,
- promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche.

Description :
Accompagnement méthodologique aux devoirs et activités éducatives, CLAS (Contrat Local

d'Accompagnement Scolaire) primaire, collège et lycée :

Pour atteindre ces objectifs, différentes activités ont été mises en place grâce à la création de nouveaux partenariats :

- Primaire : Département d'art plastique Poulbot – projet jardin :
La maison de quartier propose de faire d'un espace vert du quartier face à la Médiathèque L'@telier, un mini-espace d'art, de couleurs et de verdure, avec des activités toute l'année pour les enfants du CLAS. Pour la décoration de l'espace, les maisons de quartier proposent au département d'arts plastiques la mosaïque de céramique, incluant des objets signifiants, amenés ou récupérés par les participants.

- Collèges et lycées : Compagnie théâtrale Il Carrozzone – projet théâtre :
Le projet s'appuie sur un programme en quatre étapes :
- travail pédagogique de remise en confiance de l'enfant, de sa valorisation et de son intégration au sein de la classe, et mise en place d'un cadre de travail strict mais ludique, propice à son épanouissement ;
- travail de création d'un spectacle mettant en avant les talents de chacun ;
- plusieurs rencontres avec différentes entreprises culturelles, permettant à chaque enfant de découvrir le monde du travail et de discuter sur son orientation professionnelle ;
- immersion dans une autre culture, permettant l'ouverture aux autres et un regard différent sur le monde.

Atelier d'ethnologie urbaine :
Les cartes urbaines sont une représentation subjective du quartier et renseignent sur les espaces de vie des habitants. Les mémoires partagées des lieux, ainsi que les pratiques urbaines plurielles qui s'y inscrivent, permettent de recueillir des matériaux (photos, textes courts, enregistrements oraux, etc.) qui feront l'objet d'un diaporama sonore et d'une exposition. L'atelier se déroule sur dix séances de deux heures. Les résultats de l'atelier seront présentés à la Médiathèque du quartier, et sur le site de la Maison de quartier.

Projet Form'action :
L'idée est de toucher une dizaine de jeunes de 16 à 25 ans pour les sensibiliser à l'animation scientifique et à la démarche de projet.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
Toute l'équipe de la Maison de quartier Rougemont, salariés et bénévoles.

Partenaires :
Education nationale, services de la Ville de Sevran : culture, relations publiques, Atelier Santé Ville, parcs et jardins…, associations œuvrant sur le quartier et groupes d'habitants, Fédération des Centres Sociaux de Seine-Saint-Denis, REAAP, partenaires spécialisés: CRAMIF, ASSFAM, Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la ville de Sevran. L'action concerne tous les habitants.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les services bancaires pour 2 932 €, les salaires et charges (rémunération du personnel communal, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 350 842 €.

Localisation géographique :
- SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, fournitures administratives ou d'entretien...)	23 223,00	5,73%
Services externes (locations, documentation)	10 342,00	2,55%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, publicité, publications...)	9 834,00	2,42%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	2 932,00	0,72%
Frais de personnel spécifique aux collectivités (dépenses non éligibles)	350 842,00	86,49%
Autres charges de gestion courante	8 452,00	2,08%
Total	405 625,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers (ATT)	4 017,00	0,99%
Politique de la Ville (ATT)	20 000,00	4,93%
Région ASQ-S (EC)	13 000,00	3,20%
Département 93 (EC)	7 000,00	1,73%
Ville de Sevran (ATT)	281 590,00	69,42%
CAF 93 (EC)	80 018,00	19,73%
Total	405 625,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	13 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	77 533,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	80 340,00 €
2013	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	505 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	400 000,00 €

2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	240 938,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 135 679,05 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	2 368 922,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	80 340,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	400 000,00 €
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	131 140,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 533 156,52 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	3 491 709,00 €
2014	Politique énergie climat	24 615,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	63 000,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	41 806,00 €
2015	Politique énergie climat	8 872,56 €
2015	Soutien aux contrats de ville	43 305,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	209 663,31 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	193 827,00 €
	Montant total	13 017 779,44 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016314

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV TERRES DE FRANCE - ACTIONS EDUCATIVES ET CITOYENNES A LA MAISON DE QUARTIER MICHELET

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	62 763,00 €	20,71 %	13 000,00 €
	Montant Total de la subvention		13 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SEVRAN
Adresse administrative : 28 AVENUE DU GENERAL LECLERC
93270 SEVRAN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stéphane GATIGNON, Maire

N° SIRET : 21930071200524

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Terres-de-France "Actions éducatives et citoyennes à la maison de quartier Edmond Michelet"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
La maison de quartier Edmond Michelet est un équipement municipal situé au cœur du quartier. C'est un lieu ressource pour les habitants et les professionnels.
Le travail engagé autour de la parentalité a débuté par une réflexion sur la manière de faire une place aux parents dans une approche partenariale concernant les questions éducatives et de manière plus globale de la vie du quartier.
Le Centre Social permet de renforcer et pérenniser le dialogue engagé entre professionnels et les parents en terme de parentalité et de définir des actions suivants les besoins et les expériences de chacun.
Les constats effectués sur le quartier par l'ensemble des professionnels et au sein même du centre social

confirment l'importance de travailler auprès et avec les parents, avec pour objectif de les amener à s'investir auprès de leurs enfants dans leur quotidien et de ce fait, de participer au maintien de la cellule familiale et de l'image parentale.

Description :
A travers cette action, il s'agit de :
- renforcer le lien entre les parents et les enfants,
- mettre en place des ateliers parents/enfants,
- organiser des sorties familles,
- accompagner les familles dans un projet de séjours.

De plus, la démarche consiste à favoriser la présence des parents dans la réflexion, la conception et la mise en place d'actions collectives.

L'organisation d'actions liées à la parentalité passe par un travail de mobilisation des acteurs sociaux, de prévention, mais également associatifs.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
14 agents, 5 bénévoles, prestataires extérieurs.

Partenaires :
Services de la ville de Sevran : culturel, relations publiques, atelier santé-ville, parcs et jardins…, associations œuvrant sur le quartier, et groupes d'habitants, Fédération des Centres Sociaux de Seine-Saint-Denis, REAAP, CRAMIF, ASSFAM, Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les familles et les parents pour 90% du quartier QPV Montceleux Pont Blanc de Sevran.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les frais de personnel spécifique aux collectivités (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 366 770 €.

Localisation géographique :
- SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, fournitures administratives ou d'entretien)	29 062,00	6,77%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation)	23 323,00	5,43%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, publicité, publications)	10 378,00	2,42%
Frais de personnel spécifique aux collectivités (dépenses non éligibles)	366 770,00	85,39%
Total	429 533,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers (ATT)	8 780,00	2,04%
Politique de la Ville (ATT)	20 000,00	4,66%
Région ASQ-S (EC)	13 000,00	3,03%
Département 93 (EC)	3 500,00	0,81%
Ville de Sevran (ATT)	257 006,00	59,83%
CAF 93 (EC)	115 247,00	26,83%
CNAV (EC)	12 000,00	2,79%
Total	429 533,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	13 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	77 533,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	80 340,00 €
2013	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	505 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	400 000,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	240 938,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 135 679,05 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	2 368 922,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	80 340,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	400 000,00 €
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	131 140,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 533 156,52 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	3 491 709,00 €
2014	Politique énergie climat	24 615,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	63 000,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	41 806,00 €
2015	Politique énergie climat	8 872,56 €
2015	Soutien aux contrats de ville	43 305,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	209 663,31 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	193 827,00 €
	Montant total	13 017 779,44 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016316

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV TERRES DE FRANCE - ACTIONS EDUCATIVES ET CITOYENNES A LA MAISON DE QUARTIER MARCEL PAUL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	59 110,00 €	23,20 %	13 714,00 €
	Montant Total de la subvention		13 714,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SEVRAN
Adresse administrative : 28 AVENUE DU GENERAL LECLERC
93270 SEVRAN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stéphane GATIGNON, Maire

N° SIRET : 21930071200524

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Terres-de-France "Actions éducatives et citoyennes à la Maison de quartier Marcel Paul"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Favoriser un meilleur cadre de vie,
- améliorer l'image du quartier,
- favoriser l'accès aux droits,
- favoriser l'apprentissage,
- accompagner les projets des habitants,
- favoriser les découvertes, l'ouverture d'esprit et les rencontres,
- permettre aux habitants de se ressourcer et de prendre soin de soi,
- soutenir la parentalité,

- favoriser les échanges et les solidarités entre les familles.

Description :
Cette action coïncide avec le projet social de la maison de quartier Marcel Paul de Sevran. Il s'agit donc d'un ensemble cohérent, en lien avec le diagnostic effectué sur le territoire. Les différents axes sont les suivants :

- Favoriser l'épanouissement des familles :
La maison de quartier, à travers ses différentes actions de parentalité, propose un mode de rencontre particulier et riche entre les familles. Son défi est de consolider ou de restaurer les liens familiaux, en s'appuyant sur des projets collectifs, qui favorisent l'épanouissement de l'enfant comme du parent. Ces actions ont pour but de soutenir la parentalité, tout en mettant en œuvre des mesures d'accompagnement et de suivi, afin de restaurer le rôle éducatif des parents en lien avec les différents acteurs sociaux et institutionnels.

- Agir sur l'espace commun :
Les habitants souhaitent agir directement sur leur cadre de vie (espaces communs...) et améliorer l'image du quartier. La maison de quartier souhaite les accompagner dans cette voie, car c'est la première préoccupation collective des habitants et une base intéressante pour l'implication des citoyens dans le développement du quartier des Beaudottes.

- Développer le pouvoir d'agir :
La maison de quartier propose de redonner à la population du quartier les moyens d'agir, et de développer son autonomie dans les démarches quotidiennes, en mettant en place diverses actions :
Mise en place de permanences individuelles et collectives, ateliers informatiques, ateliers de langue anglaise, ateliers de couture, atelier d'écriture-projets, accompagnement des initiatives des habitants et des associations,...

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
12 agents permanents, 5 animateurs vacataires (enfance/jeunesse et familles), 4 intervenants spécialisés vacataires, des bénévoles, des prestataires extérieurs.

Partenaires :
Services de la ville de Sevran : service culturel, service des relations publiques, Atelier Santé-Ville, service parcs et jardins…
Associations œuvrant sur le quartier : Idées, JAS "Au Bonheur des Beaudottes" Fédération des Centres Sociaux de Seine-Saint-Denis, bailleurs sociaux (I3F, Efidis, Toit et joie,...), CRAMIF, PIMMS, ASSFAM, etc.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le projet concerne majoritairement des habitants issu du quartier prioritaire Beaudottes de Sevran.
Environ 7000 personnes touchées, dont 1100 adhérents à la maison de quartier Marcel Paul.

Détail du calcul de la subvention :

Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les frais de personnel spécifique aux collectivités (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 378 300 €.

Localisation géographique :
- SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, fournitures administratives ou d'entretien...)	35 150,00	8,04%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation)	6 260,00	1,43%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, publicité, publications)	17 700,00	4,05%
Frais de personnel spécifique aux collectivités (dépenses non éligibles)	378 300,00	86,49%
Total	437 410,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers (ATT)	11 000,00	2,51%
Politique de la Ville (ATT)	20 000,00	4,57%
Région ASQ-S (EC)	13 714,00	3,14%
Ville de Sevran (ATT)	302 896,00	69,25%
CAF 93 (EC)	86 800,00	19,84%
Bailleurs sociaux (ATT)	3 000,00	0,69%
Total	437 410,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	13 714,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	77 533,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	80 340,00 €
2013	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	505 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	400 000,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	240 938,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 135 679,05 €

2013	Financement des dossiers PRU et OPI	2 368 922,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	80 340,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	400 000,00 €
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	131 140,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 533 156,52 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	3 491 709,00 €
2014	Politique énergie climat	24 615,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	63 000,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	41 806,00 €
2015	Politique énergie climat	8 872,56 €
2015	Soutien aux contrats de ville	43 305,00 €
2015	Terrains Synthétiques de grands Jeux	209 663,31 €
2016	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	193 827,00 €
	Montant total	13 017 779,44 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016322

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV TERRES DE FRANCE - AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A L'INDEPENDANCE FINANCIERE DES FEMMES PAR LA FORMATION ET L'EMPLOI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	65 333,00 €	26,19 %	17 111,00 €
	Montant Total de la subvention		17 111,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEPINTE
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
93420 VILLEPINTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Martine VALLETON, Maire

N° SIRET : 21930078700013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Terres de France "Aide et accompagnement à l'indépendance financière des femmes par la formation et l'emploi"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action nécessite un commencement anticipé pour permettre son organisation.

Objectifs :
Le diagnostic local de sécurité et de prévention de la délinquance fait ressortir un nombre important de familles monoparentales sur le territoire de Villepinte, dont parfois des chargées de famille isolées et mineures.
L'objectif est de mettre en place un parcours de formation diplômant sur une courte période (2 mois environ) et correspondant à l'offre du bassin de l'emploi à Villepinte et aux alentours.
L'association PROM' HOTES située à Villepinte (organisme de formation pour adultes) propose aujourd'hui ce type de formation.

A travers cette action, il s'agit :
- d'aider les femmes à sortir de leur situation précaire ;
- de faire valoir leurs droits ;
- de les accompagner vers une autonomie financière.

Description :
Cette formation diplômante (CQP) permet d'être opérationnel et éligible aux offres d'emploi. Elle aborde plusieurs thématiques :
- mise à niveau en langue française (à visée professionnelles et pratique) ;
- techniques professionnelles (cuisine ou service d'étage) ;
- organisation du travail ;
- législation sociale ;
- sécurité et hygiène ;
- initiation à l'informatique ;
- sauvetage et secourisme.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 chargée d'emploi + personnel pour la sélection, organisme de formation PROM'HOTES.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la politique de la ville et concerne une vingtaine de femmes de Sevran.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les dépenses suivantes : les frais de personnel spécifique aux collectivités (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 23 778 €.

Localisation géographique :
- VILLEPINTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (Autres fournitures)	4 233,00	4,75%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires : organisme de formation PROM'HOTES, publicité, publications)	55 000,00	61,72%
Frais de personnel spécifique aux collectivités (dépenses non éligibles)	23 778,00	26,68%
Charges fixes et de fonctionnement	6 100,00	6,85%
Total	89 111,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CVI (EC)	10 000,00	11,22%
PIA ANRU Jeunesse (EC)	41 000,00	46,01%
Région ASQ-S (EC)	17 111,00	19,20%
Ville de Villepinte (EC)	21 000,00	23,57%
Total	89 111,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	17 111,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	700 000,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	63 167,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	3 500,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	206 730,00 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	4 865,79 €
2015	Soutien aux contrats de ville	29 695,00 €
	Montant total	1 012 957,79 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016300

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV TERRES DE FRANCE - JARDIN PEDAGOGIQUE DU PONT BLANC A SEVRAN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	42 903,00 €	23,31 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION AURORE
Adresse administrative : 1 RUE EMMANUEL CHAUVIERE
75015 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Pierre COPPEY, Président

Date de publication au JO : 29 juillet 1967

N° SIRET : 77568497000384

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Terres de France "Jardin pédagogique du Pont Blanc à Sevran"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Sensibiliser les enfants, les jeunes et les adultes aux techniques de jardinage, en lien avec les enseignants et leur programme scolaire.
- Tisser du lien social entre les habitants et les élèves du quartier et de la ville.

Description :
Animations avec quatre classes de maternelles des écoles de Sevran (Quartier Pont-Blanc, REP et Sablons), une classe d'élémentaire de CLIS (Classe d'Inclusion Scolaire) de Sevran quartier Pont-Blanc, et un groupe d'élèves du collège de Villepinte.

Préparation du terrain et désherbage manuel, découverte de la terre et des outils de jardinage, semis et plantations, recherche autour des graines et des insectes, découvertes des arbres de la cité, des arts du jardin, bricolage, gustation (cuisine avec les légumes récoltés), jeux de sens avec les légumes et les plants du jardin, recyclage des déchets, pique-nique, portes ouvertes et expositions avec les objets réalisés.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 chef de service, salarié permanent, ingénieur agronome pour 122h annuelles ; 1 animatrice pédagogique pour1820h ; 1 directrice secteur économie pour 36h ; 1 assistante de direction, 1 secrétariat pour 36h.

Partenaires :
Ville de Sevran : écoles primaires du Pont Blanc, pôle urbain, services sociaux, service RSA, PLIE, Pôle Emploi, FSE, DIRECTE, DRIHL, bailleur Logirep, Pôle emploi formation (PEIF), agence de l'eau Seine Normandie, Réseau Cocagne...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
1500 à 2000 élèves accueillis, des écoles maternelles, primaires et quelques classes de collège des enfants du QPV Pont Blanc de Sevran, dans le cadre des animations avec les centres de loisirs et de la Maison de quartier.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 1 000 €, les dotations aux amortissements et provisions pour 1 550 €.

Localisation géographique :
- SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (matières et fournitures)	4 500,00	9,90%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation)	4 250,00	9,35%
Autres services externes (déplacements et missions)	150,00	0,33%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	1 000,00	2,20%
Impôts et taxes liés au projet	4 000,00	8,80%
Frais de personnel	20 003,00	44,01%
Autres charges de gestion courante	10 000,00	22,00%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	1 550,00	3,41%
Total	45 453,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Commissariat Général Egalité des Territoires CGET (EC)	10 000,00	22,00%
Région ASQ-S (EC)	10 000,00	22,00%
Ville de Sevran (EC)	10 000,00	22,00%
Dons, cotisations (EC)	15 453,00	34,00%
Total	45 453,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ARSIE- Etude de faisabilité	11 500,00 €
2013	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	478 644,00 €
2013	Campagne d'informatisation	13 671,00 €
2013	Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	300 000,00 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 750,00 €
2013	Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	110 000,00 €
2014	ARSIE- Aide à l'investissement	30 000,00 €
2014	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	677 722,00 €
2014	Logement social pour personnes sans abri	135 000,00 €
2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	7 600,00 €
2014	Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté	10 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	17 500,00 €
2015	ARSIE- Aide à l'investissement (CR46-14)	15 000,00 €
2015	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	844 211,00 €
2015	Campagne d'informatisation	13 958,00 €
2015	Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés	20 000,00 €
2015	Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés	204 851,00 €
2015	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	3 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €

2015	Soutien aux espaces de travail collaboratif	33 587,00 €
2016	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	933 981,00 €
2016	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	225 000,00 €
	Montant total	4 099 975,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016817

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV OZOIR-LA-FERRIERE - APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	5 200,00 €	49,23 %	2 560,00 €
	Montant Total de la subvention		2 560,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'OZOIR LA FERRIERE
Adresse administrative : 45 AV DU GENERAL DE GAULLE
77330 OZOIR-LA-FERRIERE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-François ONETO, Maire

N° SIRET : 21770350300193

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par Ozoir-la-Ferrière : "Apprentissage de la langue française"

Date prévisionnelle de début de projet : 19 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 22 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire 2016-2017.

Objectifs :
Permettre à des personnes en situation d'analphabétisme ou d'illettrisme, d'acquérir les savoirs de base et des compétences en communication orale et écrite. Ces savoirs autour de la langue et la culture française donnent aux apprenants la possibilité d'acquérir de l'autonomie sociale et favorisent la connaissance de valeurs de la société française.

Description :
L'action concerne 30 à 40 apprenants à l'année quii pourront bénéficier de deux créneaux de deux heures de cours et/ou mise en situation en ateliers ou lors d'une sortie afin de s'approprier l'espace public, les institutions, administrations, lieux de loisirs et de culture.
Ces actions ont lieu tout l'année en dehors des vacances scolaires, ce qui représente 64 séances de 2h

par an.
A ces temps de séances peuvent s'ajouter des temps de participation aux animations globales du centre et/ou aux sorties du secteur familles du centre social municipal.
Lors de la première séance, les bénévoles font passer des tests aux apprenants et les répartissent par groupes de niveaux et par type de public (alpha, illettrisme, ...)
Les groupes sont constitués de 8 à 10 apprenants et sont encadrés par au moins deux bénévoles.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants
13 bénévoles appuyés par 4 professionnels, le directeur du centre social, la référente famille, la référente du secteur enfance, la secrétaire du centre social municipal

Partenaires
Mission locale, le PIJ, la MDS, la CAF, le club de la prévention en Brèche...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Ecole élémentaire A. Franck en QPV
Public issu pour moitié du QPV A. Franck avec une majorité de femmes (80%)
Apprenants de 25 à 65 ans (95%)
Entre 30 et 40 apprenants à l'année

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les salaires et charges (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 2 000 €

Localisation géographique :
- OZOIR-LA-FERRIERE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, eau-gaz-électricité, alimentation, ...)	1 800,00	25,00%
Services extérieurs (entretien et réparations, assurance, documentation, ...)	1 450,00	20,14%
Autres services extérieurs (publicité, transport, déplacements, frais postaux et telecom, ...)	1 650,00	22,92%
Frais de personnel	2 000,00	27,78%
Autres charges de gestion courante	300,00	4,17%
Total	7 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services	1 424,00	19,78%
Région EC	2 560,00	35,56%
Commune ATT	3 216,00	44,67%
Total	7 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 560,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	7 000,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	47 250,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	44 693,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	105 000,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	6 180,00 €
2014	Terrains Synthétiques de grands Jeux	142 220,35 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	299 200,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	3 900,00 €
	Montant total	572 253,35 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015558

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PAYS DE NEMOURS - SEANCES D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ET COMPORTEMENTAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	35 715,00 €	12,68 %	4 530,00 €
	Montant Total de la subvention		4 530,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CDE CAISSE DES ECOLES DE NEMOURS
Adresse administrative : 39 RUE DU DOCTEUR CHOPY
77797 NEMOURS CEDEX
Statut Juridique : Caisse des Ecoles
Représentant : Madame VALERIE LACROUTE, Présidente

N° SIRET : 26770930100035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de la Communauté de communes du Pays de Nemours : "séances d'accompagnement éducatif et comportemental"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'action générale et le soutien éducatif proposé dans le Programme de Réussite Educative prennent en compte les priorités du territoire en matière de santé, d'exclusion scolaire, d'absentéisme scolaire, d'accompagnement éducatif, de soutien à la parentalité.
Pour chaque prise en charge individuelle, est prise en compte toute la dimension éducative de l'enfant, ainsi que ses problématiques familiales.
Le PRE vise également à aider les parents dans la réussite de leur mission parentale et éducative.

Description :

Les enfants et les jeunes sont suivis en petits groupes ou en individuel, le travail et le contenu pédagogique de chaque séance sont axés principalement sur l'amélioration du comportement dans leur vie sociale et scolaire (avec leurs pairs, leurs parents...), l'amélioration de la maîtrise de la langue française, l'accompagnement scolaire et social des non-francophones, la prise de conscience de l'enjeu de la scolarité, la méthodologie pour le travail scolaire, les respect des règles et institutions françaises...
Pour la plupart des situations, un soutien psychologique et un accompagnement parental renforcé, tout au long du processus de soutien, sont mis en place par la réussite éducative.
Au sein des collèges, l'action a lieu 3 heures par semaine et concerne 2 groupes d'enfants des collèges Honoré de Balzac et Arthur Rimbaud.
Pour les écoles, l'action a lieu 2 heures et demie par semaine et touche 3 groupes d'enfants des écoles élémentaires des Cherelles et Vervin, ainsi que de l'école maternelle des Cherelles.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 éducateur spécialisé ou des intervenant dans le domaine éducatif, spécialiste en France Langue Etrangère (FLE), en partenariat avec les professeurs principaux et les conseillers principaux éducatifs, les partenaires de santé, de justice et la psychologue du PRE.
La ville met à disposition des salles de classes des collèges, une salle informatique, le centre de documentation et des outils pédagogiques.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et concerne 30 collègiens et 30 à 40 enfants de niveau élémentaire et maternel, issus de ces quartiers.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- NEMOURS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires)	35 715,00	100,00%
Total	35 715,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Politique de la Ville (EC)	30 806,00	86,26%
Région ASQ-S (EC)	4 530,00	12,68%
Ville de Nemours (EC)	379,00	1,06%
Total	35 715,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 530,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	4 900,00 €
	Montant total	4 900,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016820

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV MELUN VAL-DE-SEINE - INTENSIFIER LE RECOURS A LA CLAUSE D'INSERTION DANS LES MARCHES PUBLICS ET PRIVES ET LE SUIVI DES PARCOURS DES BENEFICIAIRES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	54 000,00 €	39,39 %	21 268,00 €
	Montant Total de la subvention		21 268,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MISSION EMPLOI INSERTION MELUN VAL DE SEINE
Adresse administrative : RUE CLAUDE BERNARD 77000 LA ROCHETTE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Louis VOGEL, Président

Date de publication au JO : 25 février 2013

N° SIRET : 79512091400010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Melun Val-de-Seine : "Intensifier le recours à la clause d'insertion dans les marchés publics et privés et le suivi des parcours des bénéficiaires"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Depuis la signature de la charte locale d'insertion pour la mise en oeuvre de la clause d'insertion dans les marchés de la rénovation urbaine en 2007, la maison de l'emploi Melun Val-de-Seine, dont l'activité est portée par la mission emploi insertion Melun Val-de-Seine (MEI-MVS), a été chargée d'accompagner la mise en oeuvre de la clause d'insertion, en particulier pour atteindre l'objectif de 5% des heures travaillées

au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.
La signature du PACTE avec la Région en 2011 a permis d'inscrire l'essaimage de la clause d'insertion sur le territoire de Sénart.
L'action vise à :
- Poursuivre la promotion et le déploiement de la mise en œuvre de la clause d'insertion sur les territoires de la CAMVS et de Sénart et plus particulièrement dans les quartiers QPV Politique de la ville,
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs territoriaux concernés par le dispositif (bailleurs, communes, communauté de communes, aménageurs, promoteurs, entreprises, structures de l'emploi et de l'insertion…),
- Favoriser l'accès et le maintien en l'emploi des publics en difficulté en recherche d'emploi en mobilisant les structures IAE et les opérateurs de l'emploi.

Description :
Les facilitateurs "clause d'insertion" interviennent à 4 niveaux :
- Promotion et information auprès des responsables de projet, de marché, mais aussi des entreprises,
- Anticipation des besoin à venir en travaillant avec les chefs de projet, les professionnels de l'emploi et les fédérations professionnelles dans le cadre du comité départemental pour l'insertion pérenne par les clauses sociales,
- Accompagnement des entreprises au recrutement en recueillant leurs besoins, les diffusant aux partenaires de l'emploi, en sélectionnant les candidatures,
- Suivi auprès du maître d'ouvrage et de l'entreprise.

Moyens mis en œuvre :
2 facilitateurs : 2 ETP
Partenaires : MDEF de Sénart et son réseau emploi insertion, Pôle Emploi, ODE, mission locale, le dispositif PLIE, des entreprises temporaires d'intérim d'insertion, les fédérations professionnelles du BTP.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Environ 200 demandeurs d'emploi dont 95% d'hommes, les marchés étant majoritairement liés aux métiers du bâtiment et des travaux publics.

Localisation géographique :
- DAMMARIE-LES-LYS
- LE MEE-SUR-SEINE
- MELUN
- MOISSY-CRAMAYEL
- SAVIGNY-LE-TEMPLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de personnel	54 000,00	100,00%
Total	54 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	21 268,00	39,39%
Etat Politique de la ville (ec)	6 000,00	11,11%
Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine (ec)	6 500,00	12,04%
FSE (ec)	20 232,00	37,47%
Total	54 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	21 268,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	54 490,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	12 000,00 €
2014	Chantier école	49 200,00 €
2014	Egalité professionnel entre les femmes et les hommes	5 000,00 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	11 000,00 €
2015	Action pour l'emploi des publics les plus fragiles	76 230,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	23 500,00 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	5 000,00 €
	Montant total	236 420,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016822

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV MELUN VAL-DE-SEINE - DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT FORMATION-EMPLOI AUX METIERS DU NUMERIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	77 834,00 €	19,27 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TRAVAIL ENTRAIDE
Adresse administrative : 50 ALLEE DE LA GARE
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Patrick DEBOUVRY, Président

Date de publication au JO : 31 août 1988

N° SIRET : 35053792400028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation signée par la communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine : "Dispositif d'accompagnement formation-emploi aux métiers du numérique"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action démarre le 1er novembre 2016.

Objectifs :
- Proposer un bouquet de formations innovantes et courtes au numérique, fondées sur l'acquisition de compétences répondant aux besoins identifiés par les acteurs économiques pour un public résidant en quartiers politique de la ville de la communauté d'agglomération Melun-Val-de-Seine
- Délivrer des formations de qualité du fait d'une interaction étroite avec les acteurs du numérique (les intervenants recherchés sont des professionnels du secteur)
- Appuyer le dispositif pédagogique sur des mises en situation professionnelle (75% du temps) et des

apprentissages théoriques (25%)
- Ce dispositif de formation sera complété par un volet renforcement de l'apprentissage linguistique à visée professionnelle

Description :
Phase 1 : construction de l'offre de formation en lien avec les professionnels du secteur

1.1 Une analyse préalable du tissu économique dans le domaine du numérique :
Travail Entraide procédera à un repérage des entreprises du web du territoire sud Seine et Marne afin de nouer des partenariats et faire connaître la formation. Etape qui doit permettre de former un club d'entreprises numériques partenaires associés à la définition de l'offre, à l'organisation du dispositif de formation, mais qui doit aussi être génératrice de commandes concrètes en matière de développement numérique (mars à septembre 2016).

1.2 Une offre de formation pré-qualifiante, gratuite, à partir de modules de 3 mois par session pour 15 à 20 participants de novembre 2016 à mars 2018

Phase 2 : construction de l'offre de formation en lien avec les professionnels du secteur.
Offre de formation de 3 mois (400 heures) construite autour de 2 volets :
- renforcement des compétences linguistiques à visée professionnelle (150h)
- formation technique "métiers du numérique" (250h)
Offre d'accompagnement à visée professionnelle durant six mois par participant :
- insertion professionnelle et accès à l'emploi, immersion en entreprise, suivi individualisé

2.1 Volet renforcement des compétences linguistiques à visée professionnelle
Objetctif : renforcer l'efficacité des actions menées en faveur de l'emploi.

2.2 Volet formation technique
Le programme de la formation a pour but de former des développeurs directement opérationnel en entreprise ou en tant que freelances
Création de sites internet, d'applications web avec framework dynamique, approfondissement d'un framework et d'un langage de programmation.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants
Une coordinatrice pédagogique des actions, une formatrice linguistique, une conseillère en insertion professionnelle

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
60 personnes

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dotations aux amortissements et provisions pour 6 100 €

Localisation géographique :

- LE MEE-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	5 556,00	6,62%
Services extérieurs (locations, ...)	5 778,00	6,88%
Autres services extérieurs (rémunérationso d'intermédiaires et honoraires, déplacements, ...)	29 900,00	35,62%
Frais de personnel	36 600,00	43,61%
Dotations aux amortissements et aux provisions	6 100,00	7,27%
Total	83 934,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat-crédit politique de la ville EC	15 000,00	17,87%
Affaires sociales ATT	15 000,00	17,87%
Région EC	15 000,00	17,87%
Intercommunalité EC	15 000,00	17,87%
FSE EC	23 934,00	28,52%
Total	83 934,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016824

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV MELUN VAL-DE-SEINE - LE CITOYEN COEUREL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	36 998,00 €	13,51 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COEUREL
Adresse administrative : 27 RUE EDMOND MICHELET
77000 MELUN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Frantz GLOWACKI, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 51991128300025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine : "Le citoyen Coeurel"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Promouvoir et développer les actions citoyennes au coeur des quartiers prioritaires de la commune de Melun ;
- Créer du lien social ;
- Favoriser les rencontres entre habitants de tous âges et de toutes origines sociales et culturelles ;
- Accompagner les initiatives et les projets ;
- Dynamiser le tissu associatif local ;
- Proposer un emploi pour des personnes issues des quartiers prioritaires sans formation ;
- Sensibiliser les habitants sur l'environnement et le développement durable ;

- Organiser des débats et des ateliers d'écritures.

Description :
1) La création et la gestion d'un café associatif :
Acteur de l'économie locale, le café associatif sera un équipement social et culturel de proximité doté d'un fonctionnement citoyen. (exemples d'activités : café-philo, ciné-débat, atelier vidéo...).

2) L'organisation de stages de remobilisation en milieu naturel :
Ces stages se dérouleront dans la vallée de l'Ancoeur pour développer des actions de socialisation et de remobilisation en pleine nature. Ils incluront le passage du brevet de secourisme et civique de niveau 1 (PSC1), des bases de survie, de sport nature, d'éducation à l'environnement, d'instruction civique et de la cohésion de groupe...

3) Des sorties institutionnelles, patrimoniales et naturelles :
Ces sorties organisées avec la municipalité de Melun permettront aux jeunes des quartiers prioritaires de visiter des sites institutionnels tels que l'Assemblée nationale, des sites patrimoniaux tel que le château de Vaux-le-Vicomte ou encore des sites naturels tels que la vallée de l'Ancoeur...

4) L'inscription aux listes électorales :
Afin de sensibiliser les usagers aux droits de vote, un accès et un accompagnement sont proposés pour les inscriptions électorales.

5) Un service de communication citoyen au sein des quartiers prioritaires :
Création d'un média citoyen par la mise à jour quotidienne des actions citoyennes de Melun sur un portail web dédié et la réalisation d'une web-série sur les quartiers de la ville de Melun.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
4 Médiateurs à temps plein

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'association Coeurel intervient sur les quartiers prioritaires de la commune de Melun soit environ 15 753 habitants, soit 38% de la population (source : Contrat de ville CAMVS 2015 - 2020)

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les services bancaires pour 100 €

Localisation géographique :
- MELUN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	8 550,00	23,05%
Services extérieurs (locations, entretien, assurance, ...)	6 850,00	18,46%
Autres services extérieurs (publicité, déplacements, frais postaux et telecom, ...)	4 695,00	12,66%
Services bancaires et assimilés	100,00	0,27%
Frais de personnel	16 903,00	45,56%
Total	37 098,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services	18 282,00	49,28%
Etat-crédit politique de la ville EC	5 000,00	13,48%
ASP EC	5 879,00	15,85%
Région EC	5 000,00	13,48%
Intercommunalité CAMVS EC	2 500,00	6,74%
Autres produits de gestion courante	437,00	1,18%
Total	37 098,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016855

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV MELUN VAL DE SEINE - ATELIERS SANTE ET GYMNASTIQUE AU MEE-SUR-SEINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	14 400,00 €	41,67 %	6 000,00 €
	Montant Total de la subvention		6 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COULEUR PASSION
Adresse administrative : 133 RUE MAURICE UTRILLO
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ODILE LAVANDIER, Présidente

Date de publication au JO : 9 novembre 2002

N° SIRET : 44443388200016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine "Unis-vers"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action nécessite un commencement anticipé pour permettre son organisation.

Objectifs :
Encourager une attitude responsable vis-à-vis de la santé par un apprentissage spécifique du corps. D'où la nécessité de créer des espaces de rencontre et de parole intergénérationnels mixtes, afin d'apprendre à développer des attitudes favorables à une bonne santé, une relation sociale et affective équilibrées.

Description :
Action de sensibilisation à la santé et au bien vivre ensemble dans le milieu scolaire, avec articulation et regroupement de différents niveaux (primaire, collège, lycée) :

- rencontres permettant d'échanger, de mieux connaître son corps et son fonctionnement ;
- ateliers de gymnastique sensorielle et stages à thèmes, permettant d'expérimenter et de s'approprier différents outils de méditation corporelle, et de développer une autonomie pour améliorer sa vie quotidienne, renforcer sa structure corporelle et psychique ;
- réalisation d'un support audiovisuel pédagogique pour contribuer à l'autonomie des participants dans leur pratique.

Lieux des actions :
- le Mée-sur-Seine : collège La Fontaine, lycée G. Sand, école primaire Racine
- collège Politzer à Dammarie-les-Lys
- collèges Pierre Brossolette et Frédéric Chopin à Melun.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 accompagnante formée à la pédagogie perceptive, éducatrice sportive ; différents intervenants (danseurs, musiciens, art martial sensoriel, comédiens...).

Partenaires :
Associations locales et enseignants de l'Education Nationale.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la ville du Mée-sur-Seine. L'action concerne environ 40 parents et leurs enfants et 200 élèves.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les contributions volontaires en nature pour 8 000 €.

Localisation géographique :
- LE MEE-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures administratives ou d'entretien, alimentation)	600,00	2,68%
Services externes (documentation)	150,00	0,67%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, frais postaux et de télécommunication, publicité, publications)	13 650,00	60,94%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	8 000,00	35,71%
Total	22 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de services (EC)	2 000,00	8,93%
Politique de la Ville (EC)	6 000,00	26,79%
Région ASQ-S (EC)	6 000,00	26,79%
Entreprises (EC)	400,00	1,79%
Contributions volontaires en nature	8 000,00	35,71%
Total	22 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015734

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PROVINS - ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	65 680,00 €	7,70 %	5 055,00 €
	Montant Total de la subvention		5 055,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PROVINS
Adresse administrative : 1 PL DU GENERAL LECLERC
77160 PROVINS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christian JACOB, Député-maire

N° SIRET : 21770379200010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la commune de Provins : "Accompagnement à la scolarité"

Date prévisionnelle de début de projet : 4 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
Cette action a pour objectif d'aider l'enfant dans son parcours scolaire pour lui permettre de reprendre confiance en lui et le soutenir dans sa scolarité et ainsi :
- favoriser l'épanouissement personnel des enfants en diversifiant leurs centres d'intérêt;
- aider à la réalisation du travail scolaire;
- motiver et valoriser l'enfant quelles que soient ses difficultés;
- donner du sens aux apprentissages de l'école;
- favoriser la concertation familles/écoles : associer les parents d'élèves au CLAS, lister les difficultés des enfants d'après les familles et invitation aux différentes restitutions des ateliers.

Les écoles du quartier de Champbenoist sont classées en Réseau de Réussite Scolaire RRS.
32% des élèves de CM2 ont des acquis insuffisants en français contre 8% sur le reste du département.
L'absentéisme et le décrochage scolaire sont plus importants que sur les autres quartiers.

Description :
Les enfants seront accueillis le soir après l'école et pris en charge pendant 2 heures par des intervenants diplômés. En fonction de leurs difficultés, différents domaines seront appréhendés : méthodologie, concentration, organisation...

Une action éducative qui s'oriente sur :
-l'aide aux devoirs.
-les apports méthodologiques.
-la sensibilisation aux apprentissages.
-le réinvestissement des connaissances.

1/Le soutien scolaire en primaire : il se déroule 4 fois par semaine, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h00.
L'inscription se fait obligatoirement par les parents. Les modalités du soutien scolaire seront signées par les familles et par les enfants.

2/Le soutien scolaire au collège et lycée : il se déroule 4 fois par semaine, le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h00 à 19h00 et le samedi après midi.
Les séances s'orientent principalement sur de l'aide au travail scolaire.
Plusieurs modules sont mis en place pour affiner l'aide en fonction des besoins.
Des temps de rencontres avec les parents, intervenants du soutien scolaire et les enseignants s'effectuent dans les établissements scolaires.

Moyens mis en œuvre :
6 intervenants rémunérés niveau BAC à BAC +2 soit 8 heures par semaine en période scolaire, ainsi que des temps de réunion, de concertation et de coordination.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
-Nombre d'enfants concernés par le projet: 79
6-11 ans : 52
12-15 ans : 26
16-17 ans : 1

-Répartition filles et garçons : 39 et 40

Tous les élèves habitent sur le quartier de Champbenoist.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :

- PROVINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, eau-gaz-électricité, alimentation, fournitures, ...)	1 380,00	2,10%
Services extérieurs (entretien et réparations, assurance, documentation, ...)	800,00	1,22%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, transports, frais postaux et telecom, ...)	1 500,00	2,28%
Frais de personnel spécifiques à l'action	62 000,00	94,40%
Total	65 680,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Crédits politique de la ville EC	7 500,00	11,42%
Région EC	5 055,00	7,70%
Communes EC	39 125,00	59,57%
CAF EC	14 000,00	21,32%
Total	65 680,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 055,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	7 200,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	228 960,00 €
2013	Soutien à la prévention	3 300,00 €
2013	Valorisation du patrimoine régional	88 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	7 200,00 €
2014	Valorisation du patrimoine régional	176 000,00 €
2015	Aide à la restauration du patrimoine protégé	88 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	7 700,00 €
	Montant total	606 360,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016813

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV NEUILLY-SUR-MARNE - NEUILLY PLAGE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	150 000,00 €	4,67 %	7 000,00 €
	Montant Total de la subvention		7 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NEUILLY SUR MARNE
Adresse administrative : 1 PLACE FRANCOIS MITTERRAND
93330 NEUILLY-SUR-MARNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacques MAHEAS, Maire

N° SIRET : 21930050600017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de Neuilly-sur-Marne "Neuilly plage 2016"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 10 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action s'est déroulée durant l'été 2016.

Objectifs :
L'action vise à offrir aux jeunes de Neuilly-sur-Marne de la possibilité d'accéder à des activités culturelles et sportives habituellement onéreuses, et à 60 jeunes d'être recrutés et formés, dont la moitié est issue du quartier prioritaire du Val Coteau.

Description :
Neuilly plage propose une vingtaine d'activités sportives, des animations de prévention routière ainsi que des activités culturelles.
A cette occasion, la municipalité recrute 60 salariés dont 50% sont issus du quartier du Val Coteau. Ce recrutement se fait en partenariat avec le service insertion de la ville.

Moyens mis en œuvre :
Les employés municipaux, 35 associations nocéennes ainsi que des bénévoles.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Toute la population de Neuilly-sur-Marne et notamment les jeunes issus du quartier du Val Coteau.

Localisation géographique :
- NEUILLY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	80 400,00	26,80%
Services extérieurs (locations, documentation)	69 600,00	23,20%
Frais de personnel	150 000,00	50,00%
Total	300 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	7 000,00	2,33%
ACSE (ec)	15 000,00	5,00%
Commune de Neuilly-sur-Marne (ec)	273 000,00	91,00%
Aides privées (att)	5 000,00	1,67%
Total	300 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	23 470,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	6 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	23 470,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	927 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	10 826,00 €

2015	Politique régionale en faveur des plans de prévention du bruit dans l'environnement	9 300,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	11 900,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	400 000,00 €
2016	Politique énergie climat	995 895,00 €
	Montant total	2 407 861,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016806

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV NOISY-LE-GRAND - PARRAINAGE SCOLAIRE DE JEUNES DE NOISY-LE-GRAND

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	15 205,00 €	50,00 %	7 602,00 €
	Montant Total de la subvention		7 602,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PROXITE
Adresse administrative : 5 RUE JEAN JAURES
93200 SAINT-DENIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Félix DE BELLOY, Président

Date de publication au JO : 22 mars 2003

N° SIRET : 45037469900020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par Noisy-le-Grand : "Parrainage scolaire de jeunes de Noisy-le-Grand"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Répondre aux besoins éducatifs particuliers des jeunes collégiens et lycéens en axant sur l'accompagnement scolaire individuel, la découverte des métiers et l'ouverture culturelle. Une attention particulière est également portée à l'implication des parents dans l'accompagnement de leur enfant.

Description :
1/ Accueil des jeunes : les jeunes viennent par le bouche à oreille ou sont orientés vers Proxité par des structures partenaires (Maison pour Tous du Jardin des Sources, établissements scolaires, Service Jeunesse). Ils sont reçus en entretien individuel, avec leurs parents par un permanent de l'association.

L'entretien permet de mieux connaître le jeune, son parcours, aspirations et motivations et de lui présenter le parrainage afin qu'il détermine si cette action peut répondre à ses besoins. Après l'entretien, chaque futur parrainé doit lui-même effectuer la démarche de revenir vers l'association pour confirmer sa motivation pour le parrainage.

2/Recherche d'un parrain et mise en relation: Une fois que le jeune a validé son souhait d'être parrainé, une première rencontre est organisée entre le jeune et son parrain. La famille du jeune doit être présente pour rencontrer la personne qui va accompagner son enfant durant l'année. Chacun se présente en évoquant la raison de sa présence au sein de l'association.

3/Engagement et relation de parrainage : Un contrat d'engagement est signé entre le jeune et le parrain au sein duquel ils définissent ensemble les objectifs sur lesquels ils vont travailler au cours de l'année. Le parrain et le jeune se réunissent une fois par semaine durant deux heures dans les locaux de l'association en présence du responsable de parrainage qui assure le suivi du binôme et effectue des bilans réguliers.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants
1 parrain bénévole par jeune parrainé, 2 salariés soit 1,15 équivalent temps plein : une responsable de parrainage représentant 1 équivalent temps plein pour l'antenne dédiée à l'accueil et au suivi des binômes, à la recherche de bénévoles, aux liens avec les partenaires locaux et un responsable territorial représentant 0,15 équivalent temps plein pour la coordination de la mission.
1 service civique (24h/par semaine) dédié aux projets liés à l'orientation et à la découverte des métiers.

Partenariats :
La Maison pour Tous du Jardin des Sources, la municipalité, la direction générale des finances publiques, Groupama, Batigère, les établissements scolaires, ainsi que des contacts réguliers avec les associations et structures liées à la jeunesse sur le territoire.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
La capacité d'accueil de l'antenne est de 50 jeunes ; 47 jeunes Noiséens ont été parrainés.
Il s'agit de collégiens et lycéens, pour la plupart habitants du quartier du Pavé Neuf ainsi que quelques jeunes habitants le quartier du Palacio. Les jeunes expriment des difficultés d'ordre scolaire, des demandes d'aide concernant l'orientation et /ou des difficultés d'ordre linguistique.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les salaires et charges afférents aux emplois tremplins régionaux pour 28 093 €

Localisation géographique :
- NOISY-LE-GRAND

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	662,00	1,53%
Services extérieurs (locations, entretien et réparation, assurance, documentation, ...)	3 790,00	8,75%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires publicité, déplacements, ...	2 156,00	4,98%
Impôts et taxes	1 258,00	2,91%
Charges de personnel	4 131,00	9,54%
Emploi tremplin	28 093,00	64,88%
Autres charges de gestion courante	1 119,00	2,58%
Charges exceptionnelles	2 089,00	4,82%
Total	43 298,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Réserve Parlementaire EC	4 000,00	9,24%
Contrat de ville via CGET EC	3 000,00	6,93%
Emploi tremplin EC	10 000,00	23,10%
Région EC	7 602,00	17,56%
Conseil Départemental 93 EC	600,00	1,39%
Commune EC	2 500,00	5,77%
CAF 93 EC	6 395,00	14,77%
Autres établissements publics	900,00	2,08%
Aides privées	7 501,00	17,32%
Autres produits de gestion courante	800,00	1,85%
Total	43 298,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 602,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	9 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	9 000,00 €
2015	Accompagnement d'élèves de troisième vers le lycée ou le CFA	9 000,00 €
	Montant total	27 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016811

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV NOISY-LE-GRAND - COURS DE FRANÇAIS ET APPRENTISSAGES LINGUISTIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	46 400,00 €	26,51 %	12 300,00 €
	Montant Total de la subvention		12 300,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PASSERELLE POUR L'INTEGRATION ET L'INSERTION
Adresse administrative : 2 PROMENADE MICHEL SIMON
93160 NOISY-LE-GRAND
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Mamadou WASSI, Président

Date de publication au JO : 22 avril 2006

N° SIRET : 49094842900025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de Noisy-le-Grand : "Cours de français et apprentissages sociolinguistiques"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Favoriser l'intégration des personnes étrangères.
- Favoriser l'accès aux services publics
- Sensibiliser aux droits et devoirs citoyens
- Contribuer à la découverte de la société française et de sa culture.
- Combattre l'illettrisme
- Prévenir la rupture numérique

Description :
Déroulement de l'action :
- Journée porte ouverte pour information et inscription des stagiaires
- Tests de niveau pour chaque stagiaire
- Entretien avec les formateurs afin d'identifier leurs besoins,
- Constitution des ateliers d'apprentissage et répartition des stagiaires
- Apprentissage oral et écrit de la langue, sensibilisation à la citoyenneté et à la culture française à partir de documents authentiques, de jeux de rôles ou de mise en situation pratique.

Organisation et horaires des apprentissages :
Le rythme des ateliers concorde avec le programme de l'année scolaire. 6 à 7 groupes d'apprentissage sont constitués par niveau durant la semaine et un groupe mixte le samedi. Les créneaux horaires sont adaptés au nouveau rythme scolaire :
• Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 9h30-11h30 et 14h00-16h00 ; Mercredi : 9h30-11h30 en raison du nombre important de parents d'élèves sans possibilité de garde d'enfants en dehors de ces créneaux.
• Le groupe de samedi de 10h00 à 12h00 s'adresse aux stagiaires salariés et à ceux qui ne sont pas disponibles en semaine pour diverses raisons.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants
2 Formateurs, 3 Bénévoles, 2 prestataires

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Environ 100 personnes sont inscrites en ce début d'année scolaire dont la majorité (les 2/3) sont des femmes.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les services bancaires pour 900 €

Localisation géographique :
- NOISY-LE-GRAND

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (matières et fournitures, ...)	3 300,00	6,98%
Services extérieurs (locations, assurance, documentation, ...)	1 600,00	3,38%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements,...)	3 700,00	7,82%
Services bancaires et assimilés	900,00	1,90%
Frais de personnnel	37 800,00	79,92%
Total	47 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ACSE EC	6 000,00	12,68%
Région EC	12 300,00	26,00%
Seine St Denis EC	4 000,00	8,46%
Noisy le Grand EC	3 000,00	6,34%
ASP EC	19 700,00	41,65%
Autres produits de gestion courante	2 300,00	4,86%
Total	47 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 300,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	20 000,00 €
2015	Prévention des conduites à risques chez les jeunes	14 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	19 300,00 €
	Montant total	53 300,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015456

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV ROSNY-SOUS-BOIS - CHANTIERS EDUCATIFS A VISEE D'INSERTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	20 022,00 €	29,08 %	5 822,00 €
	Montant Total de la subvention		5 822,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS
Adresse administrative : 20 RUE CLAUDE PERNES
93111 ROSNY-SOUS-BOIS CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Claude CAPILLON, Maire

N° SIRET : 21930064700019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de la commune de Rosny-sous-Bois : "Chantiers éducatifs à visée d'insertion"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Favoriser la découverte de métiers et des contraintes du monde du travail à un public jeune et/ou en insertion (techniques, horaires, sécurité, comportement)
- Sensibiliser au respect de l'environnement et du cadre de vie
- Susciter l'échange et le respect entre habitants d'un même quartier dans l'espace public
- Participer à des démarches d'insertion sociale et professionnelle de jeunes

Description :
Pour 2016, l'objectif initial est de mener 4 chantiers.
- Embellissement de l'aire de jeux du Gambo dans le quartier de la Boissière avec la prolongation de la fresque déjà existante, en partenariat avec le centre socioculturel de la Boissière (secteur Famille)

- Remise en état de deux sorties de parking sur la même aire de jeux, cofinancée par le bailleur social Osica, en partenariat avec la mission locale et la régie de quartier de Montreuil
- Fresque murale dans le centre commercial du Bois Perrier, cofinancée par ICF Habitat La Sablière, en partenariat avec le centre socioculturel des Marnaudes, la mission locale et l'association Ville & Avenir
- Cofinancement de la remise en peinture d'un local en pied d'immeuble du bailleur social Osica à la résidence des Maillard à la Boissière, en partenariat avec la mission locale et la régie de quartier de Montreuil
- Cofinancement d'une fresque murale sur le centre socioculturel des Marnaudes (bâtiment appartenant à la Ville), projet piloté par ce dernier, en partenariat avec la Mission locale et l'association Ville & Avenir

Pour le 2ème semestre 2016, il est envisagé de développer 1 chantier supplémentaire :
- Remise en état des grilles extérieures de l'ensemble PMI-crèche des Marnaudes, en sollicitant un cofinancement du département, et en partenariat avec la mission locale et l'association Ville & Avenir. Ce projet se prolongera en 2017 par un volet artistique en lien avec le public (enfants et parents) des deux structures.

Ces chantiers font l'objet d'une valorisation (inauguration, article dans la presse locale,...) et d'une compensation financière des jeunes, afin de leur permettre d'organiser un séjour en autonomie ou de financer un projet personnel (formation, permis de conduire,...).

Moyens mis en œuvre :
Coordination globale des projets : Ville (chargée de mission Cadre de vie)
Partenaires : Centres socioculturels, mission locale, services municipaux (Insertion, Emploi, Jeunesse,…), Association de prévention spécialisée.
Prestataires : pour encadrement technique, artistique.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 "Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Age : 16/17 ans et 18/25 ans – ponctuellement public plus âgé
Nombre de bénéficiaires : 17 dans les projets déjà réalisés et 3 dans le chantier à réaliser

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les salaires et charges (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 1 800 €

Localisation géographique :
- ROSNY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services, fournitures, ...)	19 822,00	90,83%
Autres services extérieurs (publicité, ...)	200,00	0,92%
Charges de personnel	1 800,00	8,25%
Total	21 822,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention CGET EC	8 000,00	36,66%
Région EC	5 822,00	26,68%
Mairie de Rosny-sous-Bois EC	8 000,00	36,66%
Total	21 822,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 658,00 €
2017	1 164,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à l'écriture de scénario (structures)	3 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	339 480,00 €
2013	Egalité femmes-hommes	5 710,00 €
2014	Passerelles entreprises	54 000,00 €
2014	Plan Piscines Régional	2 000 000,00 €
2014	Politique énergie climat	19 800,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	11 620,00 €
2015	Passerelles entreprises	108 000,00 €
2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	1 400,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	15 100,00 €
	Montant total	2 555 110,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015470

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV ROSNY-SOUS-BOIS - LE RETOUR A L'EMPLOI DES ROSNEENS : DES OUTILS STRATEGIQUES D'INCLUSION DES PUBLICS AYANT LE MOINS D'OPPORTUNITES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	24 446,00 €	40,91 %	10 000,00 €
		Montant Total de la subvention	10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS
Adresse administrative : 20 RUE CLAUDE PERNES
93111 ROSNY-SOUS-BOIS CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Claude CAPILLON, Maire

N° SIRET : 21930064700019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de la commune de Rosny-sous-Bois : "Le retour à l'emploi des rosnéens : des outils stratégiques d'inclusion des publics ayant le moins d'opportunités"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Permettre aux demandeurs d'emploi rosnéens séniors, en particulier les membres du Cercle Avenir Séniors et aux demandeurs d'emploi rosnéens diplômés (niveau 3 – bac +2 – à 1 – bac+5), de bénéficier d'un appui efficace à leur parcours de recherche d'emploi et/ou de reconversion professionnelle.
- Saisir et faire bénéficier les demandeurs d'emploi rosnéens et en particulier ceux résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, de l'opportunité localement suscitée par le prolongement de la ligne 11 du métro parisien et des travaux et chantiers subséquents.

Description :
Un accompagnement renforcé stratégique :
1/ Parrainage individuel, entretiens conseil et visites d'entreprises des demandeurs d'emplois rosnéens qui subissent directement les effets de la crise économique.

2/ Coaching individuel et collectif des demandeurs d'emplois séniors et des diplômés de niveau 1 à 3.

3/ Mise en œuvre d'actions ciblées en direction du public séniors membre du Cercle Avenir Séniors et plus largement les demandeurs d'emplois de la ville :
- formation au site du Cercle Avenir Seniors afin d'optimiser l'utilisation du site par les membres,
- ateliers thématiques mensuels.

Clause insertion :
1/ Développement de l'expertise du service Emploi en matière de recours, de gestion et de suivi des clauses insertion dans les marchés publics (ville, ligne 11, ligne 15) et mise en œuvre d'actions ciblées (ateliers collectifs, action de formation).

2/ Financement d'un ETP Chargé de mission Clauses insertion dont les missions sont :
- d'aider au choix des modalités de mise en œuvre des actions d'insertion (CDI, CDD, contrat en alternance, recours à une SIAE, action de formation, etc.),
- de repérer et de mobiliser sur les territoires de Rosny-sous-Bois et d'Est Ensemble les publics éligibles aux clauses sociales de la RATP, en lien avec le service public de l'emploi, les structures d'insertion par l'activité économique et les autres acteurs locaux de l'insertion,
- d'assurer le suivi permanent de l'exécution des engagements,
- tous les deux mois, de faire remonter au coordinateur territorial ses données chiffrées, pour que ce dernier puisse les consolider,
- lors de sa participation au comité technique, d'être force de propositions et de faire état des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre opérationnelle des clauses,
- d'assurer sur site le suivi des bénéficiaires.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains :
Ville :
- 1 ETP Chargé de mission Clauses insertion
- 0,07 ETP Chef de service Emploi pour encadrement du poste de Chargé de mission Clauses insertion et mise en œuvre d'action ciblées (0,02) et pour coordination et mise en œuvre des actions d'accompagnement renforcé (0,05)
- 0,35 ETP Conseiller Emploi pour mise en œuvre d'actions ciblées en lien et mobilisation des structures partenaires et du public (0,2 Clauses d'insertion et 0,15 Accompagnement renforcé)
- 0,05 ETP Agent d'accueil secrétaire pour suivi administratif et mobilisation du public

Prestataire extérieurs (pour action d'accompagnement renforcé) :
- Prestataire maintenance du site Cercle Avenir Seniors pour formation sur le site
- Parrain spécialisé pour action de parrainage et entretien conseil
- Coach indépendant pour action de coaching
- Prestataire extérieur pour ateliers thématiques et visites d'entreprises

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 "Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Age : Tous âges

Nature des bénéficiaires : Demandeur d'emploi
Nombre de bénéficiaires : 160 (60 pour le dispositif d'accompagnement renforcé vers l'emploi et 100 pour les clauses d'insertion)

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable, les salaires et charges (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 68 436 €

Localisation géographique :
- ROSNY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	1 300,00	1,40%
Services extérieurs (documentation, ...)	500,00	0,54%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements, ...)	19 646,00	21,15%
Charges de personnel	68 436,00	73,68%
Autres de gestion courante	3 000,00	3,23%
Total	92 882,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention CGET EC	14 000,00	15,07%
Région EC	10 000,00	10,77%
DEEFI EC	15 000,00	16,15%
Commune de Rosny-sous-Bois EC	53 882,00	58,01%
Total	92 882,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	8 000,00 €
2017	2 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à l'écriture de scénario (structures)	3 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	339 480,00 €
2013	Egalité femmes-hommes	5 710,00 €
2014	Passerelles entreprises	54 000,00 €

2014	Plan Piscines Régional	2 000 000,00 €
2014	Politique énergie climat	19 800,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	11 620,00 €
2015	Passerelles entreprises	108 000,00 €
2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	1 400,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	15 100,00 €
	Montant total	2 555 110,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015275

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV MEAUX - ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE EN DIRECTION DES ENFANTS DES QUARTIERS DE BEAUVAL ET HENRI DUNANT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	115 000,00 €	25,69 %	29 543,00 €
	Montant Total de la subvention		29 543,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : METIS
Adresse administrative : 13 RUE GUILLAUME BRICONNET
77100 MEAUX
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Sylvie LASSUYT, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 49005924300041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux : "accompagnement à la scolarité en direction des enfants des quartiers de Beauval et Henri Dunant"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'action vise à offrir après la classe aux très nombreux enfants ne disposant pas de conditions de travail optimales chez eux, une aide aux devoirs ainsi qu'une aide méthodologique permettant de pallier leurs lacunes en lecture, écriture, calcul et maîtrise de l'écrit.
L'action permet également une ouverture culturelle aux écoliers à travers la mise en place d'un programme de sorties culturelles ambitieux.

Description :
Quatre soirs par semaine, 100 enfants des quartiers de Beauval Dunant sont accueillis de 16h15 à 18h15. Ils sont répartis en petits groupes et travaillent avec un intervenant qui les aide à faire leurs devoirs et leur propose d'autres exercices : lecture d'un conte, dictée, exercices de calcul mental, ou travail sur la dernière sortie culturelle organisée, tout en revenant sur les difficultés individuelles des enfants.
Les résultats probants de cette action depuis 2006 dans le quartier ont suscité l'adhésion des familles, des directrices d'écoles, des enseignants et des inspecteurs de l'Education nationale.

Moyens mis en œuvre :
Une équipe de 10 à 15 répétiteurs assure les séances de soutien scolaire, et 5 à 10 intervenants encadrent les sorties culturelles. Le centre Alain Fournier est mis à disposition.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 "Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Une centaine d'écoliers issus des quartiers prioritaires Beauval Dunant.

Détail du calcul de la subvention :
Les dépenses liées aux contributions volontaires en nature sont inéligibles, soit 6 000€.

Localisation géographique :
- MEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, prestations de services)	21 000,00	17,36%
Frais de personnel	94 000,00	77,69%
Emplois des contributions volontaires en nature	6 000,00	4,96%
Total	121 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	29 543,00	24,42%
Etat Politique de la ville	50 000,00	41,32%
CAF (ec)	35 457,00	29,30%
Contributions volontaires en nature	6 000,00	4,96%
Total	121 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	29 543,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	20 000,00 €
	Montant total	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015712

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VILLEMOMBLE - ALPHABETISATION - ATELIERS SOCIO-LINGUISTIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	16 780,00 €	15,65 %	2 626,00 €
	Montant Total de la subvention		2 626,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CCAS VILLEMOMBLE
Adresse administrative : 13 BIS RUE D'AVRON
93250 VILLEMOMBLE
Statut Juridique : Centre Communal d'Action Sociale
Représentant : Monsieur Patrice CALMEJANE, Maire

N° SIRET : 26930038000020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la commune de Villemomble : "alphabetisation - ateliers socio-linguistiques"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
- Faciliter l'intégration des personnes dans la société française
- Initier à la langue française et faire acquérir les compétences de base
- Découverte et appropriation de l'environnement social, culturel et des règles de vie en France
- Développer la citoyenneté, le lien social et l'ouverture culturelle
- Favoriser l'émancipation des femmes

Description :
Il s'agit de proposer à la fois :
- un apprentissage des bases du français (oral et écrit)
- un apprentissage des codes du pays d'accueil dans plusieurs domaines (santé, famille, école,

transports, ...)
- une découverte et une appropriation de l'environnement social et des règles de vie en France
- des sorties culturelles
- six séances de 2h par semaine
- trois groupes de niveaux (débutants,intermédiaires, avancés)

Cette action s'inscrit à la fois dans le projet social de la CAF que dans le contrat de ville, par l'objectif prioritaire axé sur la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Moyens mis en œuvre :
Une intervenante spécialisée pour les deux groupes.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Environ 108 stagiaires dont une quinzaine de jeunes de moins de 25 ans, tous issus du QPV. Les établissements concernés sont le collège Jean de Beaumont et l'école primaire François Coppée.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible

Localisation géographique :
- VILLEMOMBLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (matières et fournitures, ...)	1 450,00	8,64%
Autres services extérieurs (publicité, déplacements, ...)	350,00	2,09%
Frais de personnel spécifique à l'action	11 500,00	68,53%
Autres charges de gestion courante	3 480,00	20,74%
Total	16 780,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services	1 200,00	7,15%
contrat de ville EC	7 000,00	41,72%
Région EC	2 626,00	15,65%
CCAS EC	5 954,00	35,48%
Total	16 780,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 626,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 400,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 200,00 €
	Montant total	2 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017146

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV DU BLANC-MESNIL - ECHECS LE ROI DES JEUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	112 000,00 €	18,47 %	20 685,00 €
	Montant Total de la subvention		20 685,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU BLANC MESNIL
Adresse administrative : PLACE GABRIEL PERI
93156 LE BLANC-MESNIL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Thierry MEIGNEN, Maire

N° SIRET : 21930007600011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par le Blanc-Mesnil "Echecs le Roi des jeux".

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
- Développer des compétences pédagogiques et cognitives (logique, anticipation, concentration, stratégie, mémoire) propres à favoriser l'épanouissement et la réussite éducative des enfants
- Développer l'éducation de la citoyenneté par l'apprentissage de valeurs et règles propres au jeu en général et aux jeux d'échecs en particulier, et par l'implication dans une action collective en lien avec son environnement local direct

Description :
La pratique des échecs, en plus d'être ludique, conduit à développer des compétences mobilisant logique, stratégie, rigueur, concentration, mémoire, anticipation et capacité d'abstraction, facteurs de réussite ; il a en cela une visée pédagogique connue et reconnue. Elle conduit également à l'apprentissage de la

citoyenneté, au respect des règles et d'autrui.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants
professeurs de l'Education Nationale, services municipaux partenaires, ...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Plus de 720 enfants d'écoles élémentaires dont plus de 50 % issus des quartiers prioritaires du Blanc-Mesnil

Localisation géographique :
- LE BLANC-MESNIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (services, ...)	112 000,00	100,00%
Total	112 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat-politique de la ville ATT	15 397,00	13,75%
Région EC	20 685,00	18,47%
Commune du Blanc-Mesnil ATT	75 918,00	67,78%
Total	112 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 685,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à l'écriture de scénario (structures)	5 000,00 €

2013	Aide aux centres de planification-contraception-IVG	31 981,60 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	84 239,14 €
2013	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	21 068,00 €
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 218,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	350 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 087 401,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	40 412,73 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 218,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	854 123,10 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 310 379,00 €
2014	"Plan Piscines Régional"	1 686 341,74 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	5 000,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	206 940,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	22 600,00 €
2016	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
	Montant total	5 940 922,31 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017153

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV DU BLANC-MESNIL - CHANTIER SOLIDAIRE ET CITOYEN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	15 250,00 €	45,90 %	7 000,00 €
	Montant Total de la subvention		7 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU BLANC MESNIL
Adresse administrative : PLACE GABRIEL PERI
93156 LE BLANC-MESNIL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Thierry MEIGNEN, Maire

N° SIRET : 21930007600011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par le Blanc-Mesnil "chantier solidaire et citoyen".

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
- Favoriser l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité en suscitant l'investissement des jeunes dans une action d'intérêt général et d'utilité collective à la fois locale et internationale
- Développer la prise d'initiatives, l'autonomie et la responsabilité des jeunes, en les impliquant comme porteur et acteur d'un projet
- Apporter une occasion d'ouverture, de découverte et d'enrichissement personnel à des jeunes, en leur offrant la possibilité d'une expérience indédite, à l'étranger, au contact d'autres jeunes de culture et de nationalité différente
- Favoriser la fraternité, valeur républicaine, et consolider le sens de la collectivité des jeunes par le biais d'une action impliquant une organisation collective et un temps de vie en collectivité (respect des règles de vie, répartition des tâches quotidiennes, ...)

Description :
A travers plusieurs rencontres entre des animateurs du service jeunesse et des jeunes âgés de 16 à à 18 an, des jeunes ont exprimé un réel besoin de mobilité, de découvrir d'autres lieux et d'échanger avec d'autres jeunes provenant d'un milieu et d'une culture différente. D'autre part, ils ont fait part d'une volonté de se rendre utiles et de contribuer à l'épanouissement d'individus n'ayant pas les mêmes chances qu'eux.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants
1 animateur et 1 directeur du service jeunesse selon les normes DDCS

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les 8 participants au projet sont principalement issus de 2 quartiers prioritaires du Blanc-Mesnil

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les salaires et charges (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 4 800 €

Localisation géographique :
- LE BLANC-MESNIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, services, ...)	14 950,00	74,56%
Autres services extérieurs	300,00	1,50%
Frais de personnel	4 800,00	23,94%
Total	20 050,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services ATT	3 050,00	15,21%
Etat-Politique de la ville ATT	3 000,00	14,96%
Région EC	7 000,00	34,91%
Commune du Blanc Mesnil ATT	7 000,00	34,91%
Total	20 050,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à l'écriture de scénario (structures)	5 000,00 €
2013	Aide aux centres de planification-contraception-IVG	31 981,60 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	84 239,14 €
2013	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	21 068,00 €
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 218,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	350 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 087 401,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	40 412,73 €
2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 218,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	854 123,10 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 310 379,00 €
2014	"Plan Piscines Régional"	1 686 341,74 €
2015	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	5 000,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	206 940,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	22 600,00 €
2016	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
	Montant total	5 940 922,31 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015779

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV MONTEREAU-FAULT-YONNE - AIDE A LA MOBILITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	78 490,00 €	17,06 %	13 393,00 €
	Montant Total de la subvention		13 393,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTEREAU FAULT YONNE
Adresse administrative : 54 RUE JEAN JAURES
77875 MONTEREAU
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Yves JEGO, Député-maire

N° SIRET : 21770305700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par Montereau-Fault-Yonne : "Aide à la mobilité"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action nécessite un démarrage anticipé pour permettre son organisation

Objectifs :
Dans un bassin d'emploi rural très vaste, l'absence de permis de conduire est le principal frein à l'embauche des jeunes. L'objectif est donc de mettre en oeuvre une action massive permettant aux jeunes monterelais âgés de 18 à 30 ans et sans emploi d'obtenir une aide pour passer leur permis de conduire afin de faciliter leurs recherches d'emploi.

Description :
L'action se divise en plusieurs phases :
- Une information collective de présentation de l'action « Aide à la Mobilité » proposée à tous les jeunes

de 18 et 30 ans habitant Montereau-Fault-Yonne inscrits au service "défi Montereau", afin de présenter les critères de sélection des candidats et les modalités de la formation.
- Les candidats intéressés sont reçus en entretien individuel par un conseiller en insertion professionnelle référent de l'action du service "défi Montereau" afin de définir précisément leur projet professionnel, déterminer la nécessité du permis de conduire pour la réalisation de leur projet professionnel et évaluer leur motivation.
- A l'issue de l'information collective et des entretiens individuels, les candidats déposent un dossier de candidature et le défendent devant une commission de sélection composée du référent de l'action et du directeur du service "défi Montereau" et des élus de la ville de Montereau en charge de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes.
- Les bénéficiaires sont suivis tout au long et à l'issue de la formation par un conseiller en insertion professionnelle.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
- Un référent / formateur de l'auto-école sociale (prestataire)
- Un référent de l'action du service "défi Montereau" (responsable du suivi des jeunes) ; 0,5 ETP
- Le directeur de du service "défi Montereau" : 0,5 ETP

Partenaires : l'auto-école sociale pour la pratique, la médiathèque Alain Peyrefitte pour la formation en ligne gratuite au code de la route.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
55 jeunes demandeurs d'emploi âgés de 18 à 30 ans habitant Montereau, dont 50% de femmes. 70% des bénéficiaires résident dans le quartier prioritaire de la politique de la ville Surville.

Localisation géographique :
- MONTEREAU-FAULT-YONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	640,00	0,82%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, ...)	63 250,00	80,58%
Impôts et taxes	2 000,00	2,55%
Frais de personnel spécifiques à l'action	12 600,00	16,05%
Total	78 490,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services	19 250,00	24,53%
Crédits politique de la ville EC	7 200,00	9,17%
Région EC	13 393,00	17,06%
Commune Montereau-Fault-Yonne EC	38 647,00	49,24%
Total	78 490,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	13 393,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux manifestations culturelles	5 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	40 090,00 €
2013	Soutien à la prévention	3 000,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	5 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	40 090,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	5 000,00 €
2015	Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés	15 000,00 €
2015	Jardins solidaires en Ile de France	1 190,00 €
2015	Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés	7 442,00 €
2015	Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement	10 458,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	20 400,00 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	7 750,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	100 000,00 €
2016	Chantier école	53 827,00 €
	Montant total	314 247,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015988

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV AVON - 100 CHANCES - 100 EMPLOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	5 000,00 €	50,00 %	2 500,00 €
	Montant Total de la subvention		2 500,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AVON
Adresse administrative : 8 RUE DU PERE MAURICE
77210 AVON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Marie-Charlotte NOUHAUD, Maire

N° SIRET : 21770014500014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la commune d'Avon : "100 chances - 100 emplois"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
Les jeunes qui résident en quartiers politique de la ville ont un plus faible niveau de qualification que les jeunes résidant ailleurs sur la commune et, de plus, ils souffrent de discriminations. Ce dispositif répond précisément à cette problèmatique des jeunes en apportant un programme se déclinant en trois phases : repérage, sélection et mobilisation, parcours d'insertion professionnelle. Le suivi des jeunes leur permet une meilleure intégration au travail (objectifs 60% de sorties positives).

Description :
- repérage des candidats par les acteurs locaux (mission locale, pôle emploi, acteurs sociaux et économiques de terrain, associations)
- sélection d'un sas de mobilisation : repérer la motivation, amorcer le projet professionnel, valoriser les

expériences et les connaissances (préparation spécifique de 4 jours animée par un ou des formateurs externes : 1 journée dédiée aux entretiens avec les chefs d'entreprise, 2 journées réservées au travail sur le sujet professionnel, 1 journée pour la présentation du projet professionnel par chaque jeune). Ces journées de travail sont encadrées par une structure spécialisée.
- parcours d'insertion professionnelle : proposer des étapes adaptées aux besoins (connaissance de l'entreprise, parrainage, témoignages des chefs d'entreprise, visites d'usines et de chantiers, évaluation en milieu de travail, stages, contrats en alternance, mission d'intérim, offres de CDD, offres de CDI). L'entreprise pilote mobilise le réseau d'entreprises locales afin d'aboutir à une réelle synérgie entre les jeunes et les entreprises.
Des réunions sont prévues tout au long du déroulement de l'action assurant l'accompagnement des jeunes et le suivi de leurs parcours.

Moyens mis en œuvre :
Partenaires :
Mission locale, Pôle Emploi, associations locales et entreprises, le prestataire de service, animateur du SAS.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
460 jeunes avonnais accompagnés par la missioni locale et agés de 18 à 30 ans.
50% de femmes, 50% d'hommes

Localisation géographique :
- AVON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	300,00	6,00%
Services extérieurs (autres prestations de services, ...)	1 200,00	24,00%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, ...)	3 500,00	70,00%
Total	5 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Crédits politique de la ville ATT	2 500,00	50,00%
Région EC	2 500,00	50,00%
Total	5 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	2 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	144 576,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	1 895,00 €
	Montant total	146 471,00 €

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-627

DU 16 NOVEMBRE 2016

SOUTIEN AUX CONTRATS DE VILLE
AFFECTATIONS POUR L'ANNEE 2016

DEPARTEMENTS DES YVELINES, DES HAUTS-DE-SEINE ET DU VAL-DE-MARNE

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

VU La délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 relative à l'approbation du dispositif cadre « Politique de la ville - Orientations pour une nouvelle action régionale » ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 portant délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CP 15-624 du 8 octobre 2015 relative au soutien aux contrats de ville - première affectation pour l'année 2015, et à l'adoption de conventions type et d'une annexe financière ;

VU Le rapport n° CP 16-627 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU L'avis émis par la commission du Logement et de la Politique de la ville ;

VU L'avis de la commission des finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien aux contrats de ville », au financement des projets détaillés en annexes 3 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **508 425€.**

Subordonne le versement des dites subventions :

- supérieures à 23 000 € à la signature avec les organismes bénéficiaires de conventions conformes aux conventions types approuvées par délibération n° CP 15-624 du 8 octobre 2015 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.
- inférieures ou égales à 23 000 €, à l'appui de l'annexe financière type approuvée par délibération n° CP 15-624 du 8 octobre 2015 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016.

Affecte une autorisation d'engagement de **508 425€** disponible sur le chapitre budgétaire : 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel : 51 « Politique de la ville », Programme : 51-003 «Actions politique de la ville», action : 15100303 « Actions politique de la ville » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2.

Article 2 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau présenté en annexe 1, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 adoptant le règlement budgétaire et financier, prorogée par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 : TABLEAU DEROGATION ARTICLE 29

Numéro dossier	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
16015893	CDV GENNEVILLIERS - Ateliers sociolinguistiques, ateliers pré-emploi et Français langue professionnelle	ARCCAG ASS REHABILIT COM CTRE ANC GENNEVILLIERS	04/01/2016
16015223	CDV SEINE-AMONT - Femmes autonomes	ASSOCIATION ATOUT MAJEUR	01/01/2016
16015918	CDV PLAINE CENTRALE DU VAL-DE-MARNE - Jeux de familles	ASSOCIATION DES ELLES ET DES ILS	01/11/2016
16016594	CDV MONT VALERIEN - Accompagnement à la scolarité, activités socio-éducatives, culturelles et aide à la parentalité	ASSOCIATION LA BOUSSOLE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA TRAVERS	01/09/2016
16015404	CDV MONT VALERIEN - Ateliers sociolinguistiques	ASSOCIATION NAHDA	01/01/2016
16016072	CDV COLOMBES - Education - animation - jeunesse	ASSOCIATION POUR LE VIVRE ENSEMBLE A COLOMBES	01/01/2016
16016041	CDV MONT VALERIEN - Accompagnement vers l'emploi des publics demandeurs d'emploi	ASSOL	01/01/2016
16015933	CDV MONT VALERIEN - Salle Ressource du Parc et du Petit Nanterre	ASTROLABE FORMATION PFD	01/01/2016
16016363	CDV MONT VALERIEN - Accompagnement à la scolarité	AUTHENTI CITE	01/01/2016
16015571	CDV BOUCLE DE SEINE - Clubs coup de pouce	CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRIERES-SUR-SEINE	01/11/2016
16015471	CDV SEINE ET VEXIN - Actions sur le décrochage scolaire 2016	CCAS CTRE COM ACTION SOCIALE LES MUREAUX	01/01/2016
16015419	CDV MONT VALERIEN - Mission insertion professionnelle pour tous	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES ACACIAS	01/01/2016
16015420	CDV MONT VALERIEN - Intégration par la langue française (ASL)	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES ACACIAS	04/01/2016
16016321	CDV COLOMBES - Soutien à la fonction parentale	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES FOSSES JEAN	01/01/2016
16016819	CDV Valenton - Ateliers sociolinguistiques et activités associées	CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA LUTECE	01/09/2016
16016796	CDV SEINE-AMONT - Accompagnement à la recherche d'emploi à Vitry	CENTRE SOCIOCULTUREL LES PORTES DU MIDI	01/01/2016
16017070	CDV Asnières-sur-Seine - Promotion de la jeunesse à travers une implication citoyenne soutenue	CENTRE SOCIOCULTUREL LOUISE MICHEL	01/01/2016
16017147	CDV du Mont Valérien - Accompagnement à la scolarité	CERISE	01/09/2016
16017067	CDV Asnières-sur-Seine - Parcours de participation des jeunes dans les Hauts d'Asnières	COMMUNE D'ASNIERES SUR SEINE	01/01/2016
16017030	CDV Val de Bièvre - Insertion socioprofessionnelle et orientation des jeunes cachanais	COMMUNE DE CACHAN MAIRIE	01/01/2016
16015561	CDV HAUT-VAL-DE-MARNE - Prévention santé 2016	COMMUNE DE CHENNEVIERES SUR MARNE	01/01/2016

16016628	CDV SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES - Activités Socio-éducatives en direction des jeunes de 11 à 15 ans	COMMUNE DE LA VERRIERE	01/01/2016
16016344	CDV MANTES EN YVELINES - Soutien à la parentalité	COMMUNE DE MANTES LA VILLE	01/01/2016
16016821	CDV POISSY ACHERES CONFLANS - Ateliers sociolinguistiques	COMMUNE DE POISSY	06/09/2016
16015678	CDV SAINT-MAUR-DES-FOSSES - Formation BAFA	COMMUNE DE SAINT MAUR DES FOSSES	01/09/2016
16016802	CDV SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES - Actions éducatives en lien avec les apprentissages scolaires	COMMUNE DE TRAPPES	01/01/2016
16016804	CDV SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES - Ateliers de Français	COMMUNE DE TRAPPES	01/01/2016
16016278	CDV VILLENEUVE-SAINT-GEORGES - Ateliers connaissance de l'école	COMMUNE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES	01/01/2016
16016293	CDV VILLENEUVE-SAINT-GEORGES - Ateliers sociolinguistiques	COMMUNE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES	01/01/2016
16015276	CDV SEINE-AMONT - Espaces publics internet en maisons de quartier pour développer l'apprentissage	COMMUNE D'IVRY SUR SEINE	01/01/2016
16017036	CDV Val de Bièvre - Les enfants et la communication non violente	COMMUNE DU KREMLIN BICETRE	01/09/2016
16015322	CDV VILLENEUVE LA GARENNE - Promotion de la santé globale	CRF CROIX ROUGE FRANCAISE CENTRE DE SANTE POLYVALENT	01/01/2016
16015742	CDV BOUCLE DE SEINE - Parcours éducatifs et de soins en direction du public prioritaire	CTRE COM ACTION SOCIALE DE SARTROUVILLE CCAS	01/01/2016
16016879	CDV DES DEUX RIVES DE LA SEINE- Mise en situation de travail	GRAND PARIS SEINE ET OISE	01/11/2016
16015709	CDV GENNEVILLIERS - Insertion des femmes - formations diplômantes	HALTE GARDERIE GRESILLON PLEIN GRES	01/01/2016
16016805	CDV HAUTS-DE-BIEVRE - Réussite scolaire pour tous : prévention de l'exclusion et du décrochage scolaire	IDSU INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN	01/01/2016
16016798	CDV VILLIERS-SUR-MARNE - Boxe Thaï	L ESCALE BOXING CLUB	01/01/2016
16016799	CDV Orly - Activités socio-éducatives en lien avec l'apprentissage de la langue française	LIRE POUR VIVRE	01/09/2016
16016078	CDV VILLIERS-SUR-MARNE - Du lien pour bien vivre ensemble	MAISON POUR TOUS LA HAYE AUX MOINES	01/01/2016
16016055	CDV PLAINE CENTRALE DU VAL-DE-MARNE - Pôle ressources familles	MJC MAISON POUR TOUS BONNEUIL SUR MARNE	01/01/2016
16016657	CDV MANTES-EN-YVELINES - Espace CV et conseil de Mantes-la-Jolie	MODE D'EMPLOI	01/01/2016
16016816	CDV Mantes en Yvelines - Soutien aux parents et aux jeunes du mantois	OPPELIA	01/09/2016
16017039	CDV Val-de-Bièvre - Aide psychologique enfants/adultes et soutien individualisé à la parentalité	PASSAGES ASSOCIATIFS	01/01/2016
16015878	CDV CHAMPIGNY-SUR-MARNE - Commission de réussite éducative adolescents	POINT ECOUTE CHAMPIGNY	01/09/2016
16017058	CDV Villiers-sur-Marne - Programme de Réussite Educative	REUSSIR A VILLIERS	01/01/2016
16015683	CDV CLICHY-LA-GARENNE - Ateliers Sociolinguistiques	SFM SOLIDARITE FORMATION MEDIATION RELAIS DAGOBERT	01/01/2016

16015848	CDV CHAMPIGNY-SUR-MARNE - Cyber-Base Bois L'abbé	UTSF AR SS SECTION UNION TRAVAILLEUR SENEGALAIS	01/01/2016
16015772	CDV GENNEVILLIERS - Ateliers sociolinguistiques	VIVRE AU LUTH	01/01/2016

ANNEXE 2 : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-627	Budget	2016

Chapitre	**935 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**51 - Politique de la ville**
Programme	**151003 - Actions Politique de la Ville**
Action	**15100303 - Actions Politique de la Ville**

Dispositif : N° 00000892 - Soutien aux contrats de ville

Dossier	16015223 - CDV SEINE-AMONT - Femmes autonomes			
Bénéficiaire	EX003803 - ASSOCIATION ATOUT MAJEUR			
Localisation	IVRY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
109 400,00 €	TTC	18,28 %	20 000,00 €	

Dossier	16015276 - CDV SEINE-AMONT - Espaces publics internet en maisons de quartier pour développer l'apprentissage			
Bénéficiaire	R23 - COMMUNE D'IVRY SUR SEINE			
Localisation	IVRY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
75 000,00 €	TTC	10,67 %	8 000,00 €	

Dossier	16015322 - CDV VILLENEUVE LA GARENNE - Promotion de la santé globale			
Bénéficiaire	P0029028 - CRF CROIX ROUGE FRANCAISE CENTRE DE SANTE POLYVALENT			
Localisation	VILLENEUVE-LA-GARENNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	19 367,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
119 208,00 €	TTC	16,25 %	19 367,00 €	

Dossier	16015404 - CDV MONT VALERIEN - Ateliers sociolinguistiques			
Bénéficiaire	R37537 - ASSOCIATION NAHDA			
Localisation	NANTERRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
59 453,00 €	TTC	8,41 %	5 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-627	Budget	2016

Dossier	16015419 - CDV MONT VALERIEN - Mission insertion professionnelle pour tous			
Bénéficiaire	R40772 - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LES ACACIAS			
Localisation	NANTERRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
26 000,00 €	TTC	19,23 %	5 000,00 €	

Dossier	16015420 - CDV MONT VALERIEN - Intégration par la langue française (ASL)			
Bénéficiaire	R40772 - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LES ACACIAS			
Localisation	NANTERRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
22 700,00 €	TTC	22,03 %	5 000,00 €	

Dossier	16015471 - CDV SEINE ET VEXIN - Actions sur le décrochage scolaire 2016			
Bénéficiaire	P0032462 - CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LES MUREAUX			
Localisation	LES MUREAUX			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	26 260,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
115 890,00 €	TTC	22,66 %	26 260,00 €	

Dossier	16015561 - CDV HAUT-VAL-DE-MARNE - Prévention santé 2016			
Bénéficiaire	R42 - COMMUNE DE CHENNEVIERES SUR MARNE			
Localisation	CHENNEVIERES-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 231,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
46 585,00 €	TTC	32,7 %	15 231,00 €	

Dossier	16015571 - CDV BOUCLE DE SEINE - Clubs coup de pouce			
Bénéficiaire	P0032477 - CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRIERES-SUR-SEINE			
Localisation	CARRIERES-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 340,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
10 067,50 €	TTC	33,18 %	3 340,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-627	Budget	2016

Dossier	16015678 - CDV SAINT-MAUR-DES-FOSSES - Formation BAFA			
Bénéficiaire	R29 - COMMUNE DE SAINT MAUR DES FOSSES			
Localisation	SAINT-MAUR-DES-FOSSES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 215,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 100,00 €	TTC	39,19 %	1 215,00 €	

Dossier	16015683 - CDV CLICHY-LA-GARENNE - Ateliers Sociolinguistiques			
Bénéficiaire	R4617 - SFM SOLIDARITE FORMATION MEDIATION RELAIS DAGOBERT			
Localisation	CLICHY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	12 605,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
109 500,00 €	TTC	11,51 %	12 605,00 €	

Dossier	16015709 - CDV GENNEVILLIERS - Insertion des femmes - formations diplômantes			
Bénéficiaire	R17226 - HALTE GARDERIE GRESILLON PLEIN GRES			
Localisation	GENNEVILLIERS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	14 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
699 989,00 €	TTC	2 %	14 000,00 €	

Dossier	16015742 - CDV BOUCLE DE SEINE - Parcours éducatifs et de soins en direction du public prioritaire			
Bénéficiaire	P0032474 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SARTROUVILLE CCAS			
Localisation	SARTROUVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 699,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
99 827,00 €	TTC	15,73 %	15 699,00 €	

Dossier	16015772 - CDV GENNEVILLIERS - Ateliers sociolinguistiques			
Bénéficiaire	R22136 - VIVRE AU LUTH			
Localisation	GENNEVILLIERS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
48 800,00 €	TTC	17,42 %	8 500,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-627	Budget	2016

Dossier	16015848 - CDV CHAMPIGNY-SUR-MARNE - Cyber-Base Bois L'abbé			
Bénéficiaire	R36329 - UTSF AR SS SECTION UNION TRAVAILLEUR SENEGALAIS			
Localisation	CHAMPIGNY-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
81 400,00 €	TTC	7,37 %	6 000,00 €	

Dossier	16015878 - CDV CHAMPIGNY-SUR-MARNE - Commission de réussite éducative adolescents			
Bénéficiaire	R22062 - POINT ECOUTE CHAMPIGNY			
Localisation	CHAMPIGNY-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 886,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
34 000,00 €	TTC	29,41 %	8 886,00 €	

Dossier	16015893 - CDV GENNEVILLIERS - Ateliers sociolinguistiques, ateliers pré-emploi et Français langue professionnelle			
Bénéficiaire	P0028162 - ARCCAG ASS REHABILIT COM CTRE ANC GENNEVILLIERS			
Localisation	GENNEVILLIERS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 290,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
79 900,00 €	TTC	10,38 %	8 290,00 €	

Dossier	16015918 - CDV PLAINE CENTRALE DU VAL-DE-MARNE - Jeux de familles			
Bénéficiaire	P0035585 - ASSOCIATION DES ELLES ET DES ILS			
Localisation	CRETEIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
15 850,00 €	TTC	37,85 %	6 000,00 €	

Dossier	16015933 - CDV MONT VALERIEN - Salle Ressource du Parc et du Petit Nanterre			
Bénéficiaire	R1592 - ASTROLABE FORMATION PFD			
Localisation	NANTERRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	14 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
100 333,00 €	TTC	13,95 %	14 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-627	Budget	2016

Dossier	16016041 - CDV MONT VALERIEN - Accompagnement vers l'emploi des publics demandeurs d'emploi			
Bénéficiaire	R39253 - ASSOL			
Localisation	NANTERRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
59 475,00 €	TTC	6,73 %	4 000,00 €	

Dossier	16016055 - CDV PLAINE CENTRALE DU VAL-DE-MARNE - Pôle ressources familles			
Bénéficiaire	R40711 - MJC MAISON POUR TOUS BONNEUIL SUR MARNE			
Localisation	BONNEUIL-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
53 600,00 €	TTC	13,99 %	7 500,00 €	

Dossier	16016072 - CDV COLOMBES - Education - animation - jeunesse			
Bénéficiaire	R35014 - ASSOCIATION POUR LE VIVRE ENSEMBLE A COLOMBES			
Localisation	COLOMBES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
89 894,00 €	TTC	5,56 %	5 000,00 €	

Dossier	16016078 - CDV VILLIERS-SUR-MARNE - Du lien pour bien vivre ensemble			
Bénéficiaire	R26967 - MAISON POUR TOUS LA HAYE AUX MOINES			
Localisation	CRETEIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
41 100,00 €	TTC	12,17 %	5 000,00 €	

Dossier	16016278 - CDV VILLENEUVE-SAINT-GEORGES - Ateliers connaissance de l'école			
Bénéficiaire	R34 - COMMUNE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES			
Localisation	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
44 640,00 €	TTC	24,64 %	11 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-627	Budget	2016

Dossier	16016293 - CDV VILLENEUVE-SAINT-GEORGES - Ateliers sociolinguistiques			
Bénéficiaire	R34 - COMMUNE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES			
Localisation	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 745,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
42 120,00 €	TTC	23,14 %	9 745,00 €	

Dossier	16016321 - CDV COLOMBES - Soutien à la fonction parentale			
Bénéficiaire	R29630 - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES FOSSES JEAN			
Localisation	COLOMBES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 886,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
158 000,00 €	TTC	15,12 %	23 886,00 €	

Dossier	16016344 - CDV MANTES EN YVELINES - Soutien à la parentalité			
Bénéficiaire	R630 - COMMUNE DE MANTES LA VILLE			
Localisation	MANTES-LA-VILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	9 200,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
18 400,00 €	TTC	50 %	9 200,00 €	

Dossier	16016363 - CDV MONT VALERIEN - Accompagnement à la scolarité			
Bénéficiaire	P0028076 - AUTHENTI CITE			
Localisation	NANTERRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 100,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
69 200,00 €	TTC	7,37 %	5 100,00 €	

Dossier	16016594 - CDV MONT VALERIEN - Accompagnement à la scolarité, activités socio-éducatives, culturelles et aide à la parentalité			
Bénéficiaire	P0033074 - ASSOCIATION LA BOUSSOLE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA TRAVERS			
Localisation	NANTERRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
67 041,00 €	TTC	10,44 %	7 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-627	Budget	2016

Dossier	16016628 - CDV SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES - Activités Socio-éducatives en direction des jeunes de 11 à 15 ans			
Bénéficiaire	R740 - COMMUNE DE LA VERRIERE			
Localisation	LA VERRIERE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 980,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
41 813,00 €	TTC	11,91 %	4 980,00 €	

Dossier	16016657 - CDV MANTES-EN-YVELINES - Espace CV et conseil de Mantes-la-Jolie			
Bénéficiaire	P0028881 - MODE D'EMPLOI			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
48 500,00 €	TTC	20,62 %	10 000,00 €	

Dossier	16016796 - CDV SEINE-AMONT - Accompagnement à la recherche d'emploi à Vitry			
Bénéficiaire	R25305 - CENTRE SOCIOCULTUREL LES PORTES DU MIDI			
Localisation	VITRY-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	32 095,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
73 068,00 €	TTC	43,92 %	32 095,00 €	

Dossier	16016798 - CDV VILLIERS-SUR-MARNE - Boxe Thaï			
Bénéficiaire	R41015 - L'ESCALE BOXING CLUB			
Localisation	VILLIERS-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 257,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
37 000,00 €	TTC	11,51 %	4 257,00 €	

Dossier	16016799 - CDV Orly - Activités socio-éducatives en lien avec l'apprentissage de la langue française			
Bénéficiaire	P0033135 - LIRE POUR VIVRE			
Localisation	ORLY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 469,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
78 676,00 €	TTC	10,76 %	8 469,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-627	Budget	2016

Dossier	16016802 - CDV SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES - Actions éducatives en lien avec les apprentissages scolaires			
Bénéficiaire	R733 - COMMUNE DE TRAPPES			
Localisation	TRAPPES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
77 500,00 €	TTC	38,71 %	30 000,00 €	

Dossier	16016804 - CDV SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES - Ateliers de Français			
Bénéficiaire	R733 - COMMUNE DE TRAPPES			
Localisation	TRAPPES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 500,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
150 416,00 €	TTC	7,65 %	11 500,00 €	

Dossier	16016805 - CDV HAUTS-DE-BIEVRE - Réussite scolaire pour tous : prévention de l'exclusion et du décrochage scolaire			
Bénéficiaire	R25363 - IDSU INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN			
Localisation	CHATENAY-MALABRY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	12 800,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
65 050,00 €	TTC	19,68 %	12 800,00 €	

Dossier	16016816 - CDV Mantes en Yvelines - Soutien aux parents et aux jeunes du mantois			
Bénéficiaire	P0029042 - OPPELIA			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 019,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
269 483,00 €	TTC	5,57 %	15 019,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-627	Budget	2016

Dossier	16016819 - CDV Valenton - Ateliers sociolinguistiques et activités associées			
Bénéficiaire	R22114 - CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA LUTECE			
Localisation	VALENTON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 025,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
51 500,00 €	TTC	13,64 %	7 025,00 €	

Dossier	16016821 - CDV POISSY ACHERES CONFLANS - Ateliers sociolinguistiques			
Bénéficiaire	R684 - COMMUNE DE POISSY			
Localisation	POISSY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 700,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
24 900,00 €	TTC	42,97 %	10 700,00 €	

Dossier	16016879 - CDV DES DEUX RIVES DE LA SEINE- Mise en situation de travail			
Bénéficiaire	P0034120 - GRAND PARIS SEINE ET OISE			
Localisation	CARRIERES-SOUS-POISSY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	21 993,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
44 000,00 €	TTC	49,98 %	21 993,00 €	

Dossier	16017030 - CDV Val de Bièvre - Insertion socioprofessionnelle et orientation des jeunes cachanais			
Bénéficiaire	R10 - COMMUNE DE CACHAN MAIRIE			
Localisation	CACHAN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 922,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
33 200,00 €	TTC	23,86 %	7 922,00 €	

Dossier	16017036 - CDV Val de Bièvre - Les enfants et la communication non violente			
Bénéficiaire	R21 - COMMUNE DU KREMLIN BICETRE			
Localisation	LE KREMLIN-BICETRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 995,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
17 990,00 €	TTC	50 %	8 995,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-627	Budget	2016

Dossier	16017039 - CDV Val-de-Bièvre - Aide psychologique enfants/adultes et soutien individualisé à la parentalité			
Bénéficiaire	P0029034 - PASSAGES ASSOCIATIFS			
Localisation	GENTILLY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
32 500,00 €	TTC	30,77 %	10 000,00 €	

Dossier	16017058 - CDV Villiers-sur-Marne - Programme de Réussite Educative			
Bénéficiaire	P0035692 - REUSSIR A VILLIERS			
Localisation	VILLIERS-SUR-MARNE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
67 160,00 €	TTC	7,44 %	5 000,00 €	

Dossier	16017067 - CDV Asnières-sur-Seine - Parcours de participation des jeunes dans les Hauts d'Asnières			
Bénéficiaire	R1010 - COMMUNE D'ASNIERES SUR SEINE			
Localisation	ASNIERES-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 710,00 €	TTC	26,05 %	8 000,00 €	

Dossier	16017070 - CDV Asnières-sur-Seine - Promotion de la jeunesse à travers une implication citoyenne soutenue			
Bénéficiaire	R9138 - CENTRE SOCIOCULTUREL LOUISE MICHEL			
Localisation	ASNIERES-SUR-SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 846,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
19 146,00 €	TTC	30,53 %	5 846,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-627	Budget	2016

Dossier	16017147 - CDV du Mont Valérien - Accompagnement à la scolarité			
Bénéficiaire	P0020121 - CERISE			
Localisation	NANTERRE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
51 500,00 €	TTC	7,77 %	4 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000892 - Soutien aux contrats de ville	508 425,00 €

Total sur l'imputation 935 - 51 - 151003 - 15100303	508 425,00 €

ANNEXE 3 : FICHES PROJETS DEPARTEMENTS 78, 92 ET 94

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017067

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV ASNIERES-SUR-SEINE - PARCOURS DE PARTICIPATION DES JEUNES DANS LES HAUTS D'ASNIERES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	30 710,00 €	26,05 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ASNIERES SUR SEINE
Adresse administrative : 1 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
92602 ASNIERES-SUR-SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Manuel AESCHLIMANN, Maire

N° SIRET : 21920004500017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par Asnières-sur-Seine : "parcours de participation des jeunes dans les Hauts d'Asnières"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Favoriser les valeurs citoyennes chez les jeunes : respect, laïcité, solidarité, engagement...
- Renforcer le travail de participation des jeunes à une réflexion autour de la mixité, favorisant l'égalité entre filles et garçons
- Création d'un conseil consultatif jeunesse

Description :
Un parcours d'engagement est proposé aux jeunes des structures pour leur permettre de s'impliquer progressivement dans la vie de leur quartier et de leur ville.

L'accent est mis cette année sur :
- un parcours d'initiation à la citoyenneté au travers d'actions d'animation (ateliers, séjours, sorties) les mercredi après-midi, samedis et durant les vacances scolaires;
- la découverte de l'environnement institutionnel local;
- la création d'un conseil consultatif jeunesse ayant pour but de développer le réflexe participatif, d'impliquer les jeunes de 15-20 ans en organisant l'élection d'une vingtaine de représentants jeunes qui sensibiliseront les autres jeunes, interpelleront les élus sur les sujets qui les touchent et développeront une culture territoriale (visite de la mairie, témoignage des élus locaux);
- Des temps spécifiques au public féminin et des actions mixtes

Moyens mis en œuvre :
L'ensemble des équipes jeunesse appuyées par des vacataires et des prestataires.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les jeunes (12-17 ans) adhérents des structures jeunesse et habitant les Hauts d'Asnières soit 60 jeunes impliqués dans les actions d'engagement.

L'ensemble des habitants des Hauts d'Asnières, et plus largement de la ville, seront touchés par ces actions.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les salaires et charges (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 27 094 €.

Localisation géographique :
- ASNIERES-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	12 400,00	21,45%
Achats matières et fournitures	2 500,00	4,32%
Locations	1 500,00	2,59%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 410,00	7,63%
Déplacements, missions	9 900,00	17,13%
Rémunération des personnels (dépense non éligible)	21 675,00	37,50%
Charges sociales (dépense non éligible)	5 419,00	9,37%
Total	57 804,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	8 000,00	13,84%
Etat - Acsé (EC)	4 000,00	6,92%
Département des Hauts-de-Seine (EC)	6 000,00	10,38%
Asnières-sur-Seine	38 004,00	65,75%
Cotisations, dons manuels ou legs	1 800,00	3,11%
Total	57 804,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	53 480,00 €
2013	Campagne préventive lutte contre le saturnisme	47 700,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	248 238,20 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	22 400,00 €
2013	Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	543 478,50 €
2013	Soutien au Réseau Information Jeunesse	4 400,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	3 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	53 480,00 €
2015	Campagne préventive lutte contre le saturnisme	41 700,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	12 348,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	16 000,00 €
	Montant total	755 981,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017070

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV ASNIERES-SUR-SEINE - PROMOTION DE LA JEUNESSE A TRAVERS UNE IMPLICATION CITOYENNE SOUTENUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	19 146,00 €	30,53 %	5 846,00 €
		Montant Total de la subvention	5 846,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE SOCIOCULTUREL LOUISE MICHEL
Adresse administrative : 19 RUE HENRI POINCARE
92600 ASNIERES S/SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Joëlle DESPRES - BELLENGER, Présidente

Date de publication au JO : 12 janvier 1955

N° SIRET : 78528365600029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville d'Asnières-sur-Seine "Promotion de la jeunesse à travers une implication citoyenne soutenue"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Développer les liens intergénérationnels afin de renouer les liens entre générations
- Favoriser l'implication et la participation des jeunes
- Favoriser l'appui au montage des projets
- Impliquer les jeunes sur des démarches citoyennes et solidaires
- Favoriser l'expression culturelle des jeunes

Description :
- Participation des jeunes à la vie de la cité : organisation d'événements, ciné-débats, café-philo, d'actions solidaires, implication dans les instances citoyennes, création d'une Junior Association ;
- Participation des jeunes à la vie du centre social : instances de participation jeunesse, développement du bénévolat jeunesse permettant l'acquisition de compétences citoyennes, implication sur des actions d'accompagnement à la scolarité (tutorat)
- Elargissement du lien entre générations : animations intergénérationnelles, tutorats autour du monde professionnel (binômes jeunes/senior), réseau RERS, etc.
- Soutien du parcours éducatif du jeune.

Moyens mis en œuvre :
- 1 coordinatrice et 2 animateurs à temps plein ainsi qu'1 coordinatrice familles à mi-temps pour les actions intergénérationnelles
- Des prestataires d'animation et d'activité
- Une équipe de 3 bénévoles dans le cadre d'accompagnements à la scolarité

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les jeunes de 11 à 25 ans, habitant pour la plupart les Hauts d'Asnières.
Nombre ciblé : 11-18 ans : 120 jeunes / 18-25 ans : 80 jeunes
Sur le volet artistique, plus de 200 jeunes sont déjà impliqués au sein des différentes activités proposées par le centre.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- ASNIERES-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières et fournitures	1 000,00	5,22%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 846,00	9,64%
Rémunération des personnels	11 250,00	58,76%
Charges sociales	5 050,00	26,38%
Total	19 146,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ventes de produits finis, marchandises, prestations de service	1 000,00	5,22%
Région Ile-de-France	5 846,00	30,53%
Etat - Acsé (EC)	5 000,00	26,12%
Etat - Ville Vie Vacances (EC)	2 000,00	10,45%
Asnières-sur-Seine (EC)	3 000,00	15,67%
CAF (EC)	2 300,00	12,01%
Total	19 146,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 846,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	3 320,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 225,00 €
2015	Soutien régional en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (CR46-14)	5 000,00 €
	Montant total	9 545,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015848

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV CHAMPIGNY-SUR-MARNE - CYBER-BASE BOIS L'ABBE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	81 400,00 €	7,37 %	6 000,00 €
	Montant Total de la subvention		6 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UTSF AR SS SECTION UNION TRAVAILLEUR SENEGALAIS
Adresse administrative : 11 ALL CARPEAUX
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MAMADOU SY, Président

Date de publication au JO : 9 septembre 2016

N° SIRET : 43800830200012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la commune de Champigny-sur-Marne « Cyber-Base Bois L'abbé »

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Démocratiser les pratiques et usages multimédia et internet,
- Créer un lieu convivial tissant du lien et propice aux formes d'échanges interculturels et intergénérationnels entre les habitants du Bois l'Abbé,
- Favoriser l'accès tout public et l'accès de publics spécifiques (jeunes de 12 à 25 ans, seniors, femmes, primo arrivants, demandeurs d'emploi) en travaillant avec les associations du quartier et institutions et en développant la visibilité de la Cyberbase,
- Promouvoir une image positive du Bois L'Abbé,

- Lutter contre l'exclusion et l'esprit de ghetto,
- Développer l'emploi local et en particulier celui des jeunes,
- Assurer une meilleure intégration des populations dans leur quartier et dans leur ville.

Description :
La Cyberbase est un espace public numérique membre du réseau Cyberbase.
Quatre ateliers sont proposés autour de la découverte de l'ordinateur, d'internet, de la messagerie, de la messagerie instantanée et des outils bureautiques.
Ils visent prioritairement les publics des partenaires associatifs de Champigny-sur-Marne ainsi que les demandeurs d'emploi dans le cadre de leurs recherches. Pour ces derniers, l'inscription est gratuite sur remise du livret des ateliers CV et Motivation de Pôle Emploi.

Moyens mis en œuvre :
Des partenariats sont mis en place avec l'Office des Migrants, la Maison de l'Emploi,
Femmes-relais, Papys-Mamys ou encore Pôle Emploi pour relayer les activités de la Cyberbase auprès de leurs publics.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Nombre de bénéficiaires : 350

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les services bancaires (9 100 euros).

Localisation géographique :
- CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	500,00	0,55%
Achats matières et fournitures	2 000,00	2,21%
Autres fournitures	4 000,00	4,42%
Locations	4 500,00	4,97%
Entretien et réparations	5 000,00	5,52%
Assurance	1 000,00	1,10%
Documentation	3 200,00	3,54%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 200,00	1,33%
Déplacements, missions	1 000,00	1,10%
Services bancaires (dépense non éligible)	9 100,00	10,06%
Rémunération des personnels	38 000,00	41,99%
Charges sociales	21 000,00	23,20%
Total	90 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	6 000,00	6,63%
Etat - Acsé (EC)	8 000,00	8,84%
Champigny-sur-Marne (EC)	14 000,00	15,47%
Organismes sociaux	2 500,00	2,76%
ASP - emplois aidés (EC)	57 000,00	62,98%
Aides privées	2 000,00	2,21%
Cotisations, dons manuels ou legs	1 000,00	1,10%
Total	90 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	6 000,00 €
	Montant total	6 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015878

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV CHAMPIGNY-SUR-MARNE - COMMISSION DE REUSSITE EDUCATIVE ADOLESCENTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	34 000,00 €	29,41 %	8 886,00 €
	Montant Total de la subvention		8 886,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : POINT ECOUTE CHAMPIGNY
Adresse administrative : 27 RUE ALBERT THOMAS
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Geneviève VIDY, Présidente

Date de publication au JO : 8 avril 2009

N° SIRET : 38858642200031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la ville de Champigny-sur-Marne «Commission de réussite éducative adolescents»

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire.

Objectifs :
La commission de réussite éducative adolescents a pour objectif de :
-Traiter des situations de jeunes en difficulté (situation de décrochage scolaire) au sein d'une instance réunissant des partenaires de différents horizons.
-Favoriser le croisement des regards sur des situations particulières.
-Gagner en efficacité par rapport à des prises en charge dispersées.
-Proposer une cohérence et une continuité sur les différents temps des jeunes.
-Exploiter des orientations qui n'ont pas été explorées par manque de connaissance ou de possibilités de

financement.
-Proposer une continuité par rapport aux commissions éducatives du primaire.
-Agir dès l'entrée au collège dans une optique de prévention.

Description :
Ce projet est issu de la collaboration entre le service du programme de réussite éducative de Champigny et l'association Point Ecoute.
L'action consiste en la mise en place de commissions pluridisciplinaires spécifiques "adolescents", dans lesquelles se rencontrent les acteurs du scolaire et de l'extrascolaire, pour traiter de la prise en charge individuelle d'élèves en situation de décrochage. Ces commissions permettent l'exploitation d'orientations nouvelles.

L'action est concentrée sur les collèges Elsa Triolet et Paul Vaillant Couturier de Champigny.

Moyens mis en œuvre :
Les intervenants du Point Ecoute sont une psychologue-directrice et un éducateur spécialisé pour la participation aux deux commissions et le suivi des solutions.
Les partenaires du Point Ecoute sont les membres de l'Education nationale, les coordinateurs du réseau d'éducation prioritaire, le service municipal de la jeunesse, le centre médico-psychologique, la prévention spécialisée et les associations de quartier.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les publics concernés par le projet sont les élèves en risque de décrochage de 6e et de 5e des collèges Elsa Triolet et Paul Vaillant Couturier, tous issus d'un QPV.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Eau, gaz, électricité	400,00	1,18%
Alimentation	400,00	1,18%
Fournitures administratives ou d'entretien	250,00	0,74%
Locations	3 000,00	8,82%
Entretien et réparations	400,00	1,18%
Primes d'assurance	300,00	0,88%
Documentation	80,00	0,24%
Formation, séminaire	500,00	1,47%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 500,00	4,41%
Publicité, publications	1 000,00	2,94%
Déplacements, missions	700,00	2,06%
Frais postaux et frais de télécommunications	250,00	0,74%
Rémunération des personnels	24 500,00	72,06%
Charges de personnel	720,00	2,12%
Total	34 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	10 000,00	29,41%
Etat - politique de la ville (EC)	1 000,00	2,94%
Etat - affaires sociales (EC)	4 000,00	11,76%
Etat - jeunesse et sport (EC)	1 500,00	4,41%
Département du Val-de-Marne (EC)	8 750,00	25,74%
Champigny (EC)	8 750,00	25,74%
Total	34 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 886,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	15 000,00 €
2013	Prévention des conduites à risques chez les jeunes	7 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	18 000,00 €
2014	Prévention des conduites à risques chez les jeunes	7 000,00 €
2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	10 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	10 000,00 €
2014	Soutien à la prévention	3 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	5 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	3 000,00 €
2015	Appel à projets thématique annuel destiné aux personnes en situation de handicap, âgées, en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	5 000,00 €
2015	Prévention des conduites à risques chez les jeunes	10 000,00 €
2015	Soutien à la prévention	2 250,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	6 000,00 €

	Montant total	116 250,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015683

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV CLICHY-LA-GARENNE - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	109 500,00 €	11,51 %	12 605,00 €
	Montant Total de la subvention		12 605,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SFM SOLIDARITE FORMATION MEDIATION RELAIS DAGOBERT
Adresse administrative : 9 RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY 92110 CLICHY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Mireille GRIZZO, Présidente

Date de publication au JO : 29 juin 1994

N° SIRET : 39964471500027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de Clichy-la-Garenne : "ateliers sociolinguistiques"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'action vise à proposer des parcours d'apprentissage du Français en allant d'un niveau A1.1 à un niveau B1 selon le cadre européen commun de référence des langues, le CECR. Au-delà de l'apprentissage du français, les ateliers ont également pour objet une compréhension partagée de l'environnement et de ses conventions.

Description :
L'action comprend 6 types d'ateliers sociolinguistiques (ASL), proposés à des groupes de 12 à 15

personnes, de niveau débutant ou intermédiaire.
Les stagiaires viennent en moyenne 6 heures par semaine et abordent les thématiques suivantes :
- découverte des espaces sociaux de proximité
- exploration des espaces sociaux de proximité
- découverte de pratiques culturelles
- axe santé
- axe culture
- axe ville

Deux axes transversaux également :
- vers une compréhension de l'égalité femmes/hommes/droits des femmes
- vers une compréhension partagée du principe de laïcité

L'action des ASL, niveau A2-B1, est complétée par la participation à l'un des ateliers bi-hebdomadaires de renforcement en écriture/lecture.

Il s'agit d'accroître la confiance en soi et le degré d'implication des personnes en apprentissage afin d'agir et interagir en autonomie et fréquenter les espaces sociaux. Enfin, les expérimentations dans le domaine artistique ont pour but de favoriser le travail d'expression de la langue et sa pratique collective.

Moyens mis en œuvre :
Les moyens humains sont 4 formateurs salariés, 5 formateurs bénévoles, un intervenant régulier et des intervenants ponctuels.

Les partenaires du projet sont la CMS de Clichy, la Maison médicale du Bac d'Asnières, le Réseau de périnatalité, Sophie Cyrklewski (auteure), l'Escale, le Conservatoire de Clichy, la Bibliothèque municipale et Radio France.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Une centaine de personnes issues des quartiers prioritaires de la ville (Beaujon, Entrée de ville, Bac d'Asnières), dont une majorité de femmes et un nombre important de personnes primo-arrivantes.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : dotations aux amortissements (1 110€); emplois des contributions volontaires en nature (32 600€); services bancaires (970€).

Localisation géographique :
- CLICHY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	1 000,00	0,69%
Locations	1 130,00	0,78%
Entretien et réparations	630,00	0,44%
Prime d'assurance	500,00	0,35%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 920,00	1,33%
Publicité, publications	10,00	0,01%
Déplacements et missions	60,00	0,04%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	970,00	0,67%
Taxe sur les salaires	3 840,00	2,66%
Autres impôts et taxes	1 790,00	1,24%
Rémunération des personnels	65 310,00	45,30%
Charges sociales de l'employeur	33 310,00	23,10%
Dotations aux amortissements (dépense non éligible)	1 110,00	0,77%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (dépense non éligible)	7 600,00	5,27%
Personnel bénévole (dépense non éligible)	25 000,00	17,34%
Total	144 180,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers	1 800,00	1,25%
Etat - crédits politique de la ville (ATT)	38 000,00	26,36%
FONJEP (ATT)	7 107,00	4,93%
Région Ile-de-France	12 605,00	8,74%
Département des Hauts-de-Seine (ATT)	30 000,00	20,81%
Clichy-la-Garenne (ATT)	12 000,00	8,32%
CAF (ATT)	7 878,00	5,46%
Autres produits de gestion courante	1 370,00	0,95%
Reprise sur amortissements et provisions	820,00	0,57%
Dons en nature	7 600,00	5,27%
Bénévolat	25 000,00	17,34%
Total	144 180,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 605,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la prévention	5 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	3 000,00 €
2015	Appel à projets thématique annuel destiné aux personnes en situation de handicap, âgées, en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	4 725,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	19 200,00 €
	Montant total	31 925,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016072

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV COLOMBES - EDUCATION - ANIMATION - JEUNESSE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	89 894,00 €	5,56 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION POUR LE VIVRE ENSEMBLE A COLOMBES
Adresse administrative : 213 RUE COLBERT 92700 COLOMBES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Annie DEBRENNE, Présidente

Date de publication au JO : 19 mai 1967

N° SIRET : 78534665100017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la commune de Colombes « Education - animation - jeunesse »

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Proposer aux jeunes un lieu qui permette un accompagnement à la scolarité, facilite la rencontre, encourage le faire ensemble, structure leur temps libre autour d'actions construites avec eux,
- Favoriser la construction de l'individu en partant des préoccupations des jeunes,
- Promouvoir l'éducation à la citoyenneté par l'appropriation des règles de vie en commun et l'implication dans la vie sociale,
- Elargir les centres d'intérêt à travers la pratique d'activités de loisirs sportives et culturelles.

Description :
- Actions de soutien à la scolarité : accueil ressource pour les jeunes quatre jours par semaine de 16h30 à 19h en période scolaire. Les séance se partagent en trois temps : temps d'accueil et goûter, aide aux devoirs et à l'acquisition de méthodes de travail, temps collectif et activités ludiques.

- Mise en place d'un dispositif d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des enfants et des jeunes les plus fragilisés ayant pour but de les responsabiliser. Cet accueil est proposé deux jours par semaine en période scolaire et cinq jours par semaine durant les vacances scolaires.
Parmi les actions proposées : activités sportives, activités artistiques et de loisirs, courts séjours, projets citoyens (café citoyen, actions caritatives ou environnementales, etc.).

Moyens mis en œuvre :
1 responsable du secteur jeunesse, 5 animateurs.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
90 jeunes du quartier du Petit Colombes/Grèves dont 80 qui fréquentent le dispositif d'accueil et l'accompagnement scolaire et 10 qui ne fréquentent que le dispositif d'accueil. Parmi ces jeunes, 40 filles et 50 garçons.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- COLOMBES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	2 269,00	2,52%
Achats matières et fournitures	1 500,00	1,67%
Locations	2 800,00	3,11%
Assurance	1 000,00	1,11%
Documentation	350,00	0,39%
Publicité, publications	500,00	0,56%
Rémunération des personnels	64 565,00	71,75%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	5 120,00	5,69%
Personnel bénévole	11 880,00	13,20%
Total	89 984,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	4 550,00	5,06%
Région Ile-de-France	5 000,00	5,56%
Etat - Acsé (EC)	9 000,00	10,01%
Département des Hauts de Seine - politique de la ville (EC)	5 000,00	5,56%
Département des Hauts de Seine - prévention de la délinquance (EC)	4 000,00	4,45%
Colombes (EC)	9 000,00	10,01%
CAF (EC)	21 170,00	23,55%
ASP - emplois aidés (EC)	13 824,00	15,38%
Autres produits de gestion courante	1 350,00	1,50%
Bénévolat	11 880,00	13,22%
Prestations en nature	5 120,00	5,70%
Total	89 894,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	2 200,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	2 200,00 €
2015	Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés	20 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	5 000,00 €
	Montant total	29 400,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016321

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV COLOMBES - SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	158 000,00 €	15,12 %	23 886,00 €
	Montant Total de la subvention		23 886,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES FOSSES JEAN
Adresse administrative : 11 RUE JULES MICHELET
92700 COLOMBES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Sandrine HENAULT-DANO, Présidente

Date de publication au JO : 20 février 1975

N° SIRET : 30355774800025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la commune de Colombes : « Soutien à la fonction parentale »

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Faciliter l'autonomie des familles dans leur rôle éducatif, assurer un accompagnement individualisé adapté pour tenter de lever les obstacles liés aux difficultés sociales et culturelles des publics ciblés ;
- Favoriser l'acquisition d'outils d'aide à l'exercice de la fontion parentale en développant des actions collectives participatives qui permettent l'échange et la mutualisation des compétences dans des domaines diversifiés et l'intégration dans le tissu social ;
- Conduire une action éducative en direction des très jeunes enfants et renforcer le savoir-faire des parents.

Description :
- Permanences d'accompagnement des familles par l'assistante sociale ;
- animation du groupe de parole parents d'adolescents ;
- permanences du Point Relais CAF ;
- accueil et suivi des élèves exclus de la classe du collège en lien avec les familles ;
- aide au départ en vacances et à l'accès aux loisirs en famille.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 coordinateur, 1 assistante sociale, 3 personnels de la petite enfance

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
600 habitants du quartier prioritaire des Fossés-Jean, dont 100 enfants et 500 parents.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable n'est pas prise en compte la mise à disposition gratuite de biens et prestations (28 000 euros).

Localisation géographique :
- COLOMBES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	4 000,00	2,15%
Achats matières et fournitures	3 000,00	1,61%
Assurance	2 000,00	1,08%
Impôts et taxes sur rémunérations	2 000,00	1,08%
Rémunération des personnels	98 000,00	52,69%
Charges sociales	46 000,00	24,73%
Autres charges de personnel	3 000,00	1,61%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	28 000,00	15,05%
Total	186 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	5 614,00	3,02%
Région Ile-de-France	23 886,00	12,84%
Etat - Acsé (EC)	15 000,00	8,06%
Département des Hauts de Seine (EC)	4 500,00	2,42%
Colombes (EC)	5 000,00	2,69%
CAF (EC)	46 000,00	24,73%
ASP - (EC)	18 000,00	9,68%
Autres produits de gestion courante	40 000,00	21,51%
Prestations en nature	28 000,00	15,05%
Total	186 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	23 886,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	2 800,00 €
2014	Soutien à la prévention	5 000,00 €
2015	Soutien à la prévention	3 750,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	30 000,00 €
	Montant total	48 550,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015709

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV GENNEVILLIERS - INSERTION DES FEMMES - FORMATIONS DIPLOMANTES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	699 989,00 €	2,00 %	14 000,00 €
	Montant Total de la subvention		14 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HALTE GARDERIE GRESILLON PLEIN GRES
Adresse administrative : 25 RUE LOUIS CASTEL
92230 GENNEVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Annick LE GALL-GATARD, Présidente

Date de publication au JO : 15 mai 1985

N° SIRET : 33093076900014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la commune de Gennevilliers « insertion des femmes - formations diplômantes »

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Permettre aux femmes bénéficiaires de s'inscrire dans une démarche de formation proposée en interne afin de se présenter au CAP Petite Enfance en candidate libre.

Permettre aux stagiaires de bénéficier d'un lieu et d'une équipe pluridisciplinaire dans leur accompagnement à la formation.

Description :
Pour les mères désirant se présenter au CAP petite enfance :
- des heures de soutien dans les matières générales : français, maths, physique, chimie,
- des créneaux de stage (obligatoire pour se présenter à l'examen) à hauteur de 420h avec un accompagnement de l'équipe pour les matières professionnelles,
- une réunion d'information, des bilans réguliers ainsi qu'un CAP blanc.

Pour les stagiaires en école ou en centre de formation :
- un accompagnement individuel,
- des bilans hebdomadaires,
- des mises en situation professionnelle (MSP) et bilans de fin de stage avec les formateurs des différents centres de formation.

Moyens mis en œuvre :
- La coordinatrice, les bénévoles de l'association, une formatrice de Français ;
- les éducatrices de jeunes enfants et auxiliaires de puériculture ;
- une infirmière : hygiène, aspect médical et produits utilisés en collectivités.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Une majorité de femmes issues des quartiers prioritaires et notamment des Grésillons.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la base subventionnable ne sont pas prises en compte les dotations aux amortissements et provisions pour 27 456 € ainsi que les services bancaires pour 4 242 €.

Localisation géographique :
- GENNEVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières et fournitures	30 802,00	4,21%
Autres fournitures	6 492,00	0,89%
Locations	41 580,00	5,68%
Entretien et réparations	5 354,00	0,73%
Assurance	4 768,00	0,65%
Documentation	212,00	0,03%
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5 740,00	0,78%
Déplacements, missions	676,00	0,09%
Services bancaires (dépense non éligible)	4 242,00	0,58%
Impôts et taxes sur rémunérations	25 594,00	3,50%
Rémunération des personnels	404 364,00	55,26%
Charges sociales	172 617,00	23,59%
Autres charges de personnel	1 790,00	0,24%
Dotations aux amortissements (dépense non éligible)	27 456,00	3,75%
Total	731 687,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de produits finis, de marchandises et prestations de service	461 832,00	63,12%
Région Ile-de-France	14 000,00	1,91%
Etat : mission ville (EC)	26 000,00	3,55%
Acsé (EC)	2 003,00	0,27%
Département des Hauts-de-Seine (EC)	38 380,00	5,25%
Réserve parlementaire (EC)	4 000,00	0,55%
Gennevilliers (EC)	152 800,00	20,88%
CAF Plan Espoir Banlieue (EC)	8 000,00	1,09%
CNASEA emplois aidés (EC)	16 160,00	2,21%
Autres produits de gestion courante	2 020,00	0,28%
Produits exceptionnels	6 492,00	0,89%
Total	731 687,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	14 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	17 000,00 €
	Montant total	17 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015772

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV GENNEVILLIERS - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	48 800,00 €	17,42 %	8 500,00 €
	Montant Total de la subvention		8 500,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VIVRE AU LUTH
Adresse administrative : 177 AV GABRIEL PERI
92237 GENNEVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Zineb ZOUAOUI, Présidente

Date de publication au JO : 9 mai 1985

N° SIRET : 33404276900011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Ville de Gennevilliers « Ateliers sociolinguistiques »

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'objectif est d'améliorer le niveau de compréhension et d'expression oral et écrit des Gennevillois(e)s des quartiers prioritaires tout en développant leur autonomie sociale et professionnelle.

Description :
Après évaluation, positionnement du public par groupes de niveau sur les différents ateliers de 4 heures hebdomadaires.

Ces derniers, thématiques, visent l'amélioration de la communication orale et écrite et abordent les points

suivants : accomplir seul les démarches quotidiennes, assurer son rôle de parent d'élève, rechercher un emploi et évoluer dans sa vie professionnelle.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 formatrice ASL à temps plein.

Partenariats :
centre culturel et social Aimé Césaire (où sont assurés les ateliers), mairie de Gennevilliers, maison de justice et du droit, bibliothèques André Malraux et François Rabelais, Pôle emploi, la Poste, Hôpital Louis Mourier de Colombes, etc.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le projet s'adresse essentiellement aux Gennevillois(e)s d'origine étrangère ayant des difficultés à s'exprimer à l'oral ou à l'écrit. Leur insuffisante maîtrise du français et leur manque de connaissance du fonctionnement de la société d'accueil freine leur autonomie. Les bénéficiaires sont majoritairement issus des quartiers prioritaires : Luth, Agnette, Grésillons.
Entre 80 et 100 personnes sont accueillies chaque année en formation.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- GENNEVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières premières et fournitures	300,00	0,61%
Documentation	200,00	0,41%
Déplacements, missions	300,00	0,61%
Impôts et taxes sur rémunérations	3 000,00	6,15%
Rémunération des personnels	45 000,00	92,21%
Total	48 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	8 500,00	17,42%
Etat - Contrat de ville (EC)	3 000,00	6,15%
Etat - BOP 104 (EC)	3 000,00	6,15%
Département des Hauts de Seine (EC)	4 500,00	9,22%
Gennevilliers (EC)	16 500,00	33,81%
Gennevilliers - Contrat de ville (EC)	12 000,00	24,59%
Autres produits de gestion courante	1 300,00	2,66%
Total	48 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	13 500,00 €
	Montant total	13 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015893

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV GENNEVILLIERS - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES, ATELIERS PRE-EMPLOI ET FRANÇAIS LANGUE PROFESSIONNELLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	79 900,00 €	10,38 %	8 290,00 €
	Montant Total de la subvention		8 290,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARCCAG ASS REHABILIT COM CTRE ANC GENNEVILLIERS
Adresse administrative : 177 AV GABRIEL PERI
92230 GENNEVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jacques BOURGOIN, Président

Date de publication au JO : 10 juillet 2014

N° SIRET : 32085342700013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Ville de Gennevilliers « Ateliers sociolinguistiques »

Date prévisionnelle de début de projet : 4 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 4 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'objectif principal est de répondre aux besoins sociolinguistiques des habitants du quartier prioritaire des Grésillons, de Gennevilliers, afin de consolider leur compétence à communiquer en français, tout en développant leur autonomie sociale et professionnelle.

Cette action contribue à faciliter l'insertion sociale des personnes, au sein du quartier, de la ville et de la société. Elle a également l'ambition de favoriser l'insertion sur le marché du travail de ces habitants,

communiquant peu en français.

La finalité recherchée est que ces personnes puissent :
- mieux exercer leurs responsabiltés,
- endosser leurs rôles de citoyens, de parents d'élèves, de salariés, locataires, consommateurs, etc...

Description :
Après un entretien individuel d'évaluation linguistique, les demandeurs sont positionnés sur 4 groupes à raison de 2 heures par semaine :

- 2 ASL lecture/écriture à visée sociale, citoyenne et éducative visant à mieux communiquer dans la vie quotidienne et à mieux accompagner leurs enfants dans la scolarité
- 2 ASL communication orale à visée sociale et citoyenne et d'accès aux droits : s'adresser au bon interlocuteur, se présenter, connaître le nom de son quartier...
- 1 groupe Pré-emploi et 1 groupe FLP : recherche d'emploi, environnement du monde du travail

Moyens mis en œuvre :
Intervenants : 2 formatrices.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les 4 groupes de formation s'adressent aux Gennevillois(e)s d'origine étrangère qui ne sont pas autonomes dû à une insuffisante maîtrise du français à l'oral et à l'écrit et à un manque de connaissance du fonctionnement de la société d'accueil.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- GENNEVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Documentation	450,00	0,56%
Rémunération des personnels	79 450,00	99,44%
Total	79 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	8 290,00	10,38%
Etat - contrat de ville (EC)	7 500,00	9,39%
Etat - BOP 104 (EC)	3 000,00	3,75%
Département des Hauts de Seine (EC)	11 200,00	14,02%
Gennevilliers - fonctionnement (EC)	35 310,00	44,19%
Gennevilliers - politique de la ville (EC)	14 000,00	17,52%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	600,00	0,75%
Total	79 900,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 290,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	9 900,00 €
	Montant total	9 900,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015571

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV BOUCLE DE SEINE - CLUBS COUP DE POUCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	10 067,50 €	33,18 %	3 340,00 €
	Montant Total de la subvention		3 340,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRIERES-SUR-SEINE
Adresse administrative : 25 ROUTE DE CHATOU
78420 CARRIERES-SUR-SEINE
Statut Juridique : Centre Communal d'Action Sociale
Représentant : Monsieur ARNAUD de BOURROUSSE, Président

N° SIRET : 26780047200024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Boucle de Seine "Clubs coup de pouce"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule durant l'année scolaire.

Objectifs :
D'un point de vue scolaire, les clubs "coup de pouce" permettent la prise en charge individualisée d'enfants fragiles en lecture et écriture selon leurs enseignants. L'apport d'un accompagnement sur mesure doit favoriser une entrée sereine dans les apprentissages fondamentaux (lecture, écriture).

D'un point de vue éducatif et social, le "coup de pouce clé" vise à assurer la réussite scolaire, mais également à accompagner les parents tout au long de l'année afin de développer leur implication dans la scolarité de leurs enfants.

Description :
Deux clubs "coup de pouce" sont mis en place (5 enfants par groupe) pour les enfants de CP pendant 1h30 après la classe soit 6 heures par semaine. Les enfants apprennent en s'amusant, prennent confiance en eux et découvrent le plaisir de lire. L'action favorise l'accès aux savoirs de base pour prévenir les difficultés scolaires précoces. L'action implique également les parents via diverses actions (cérémonies d'ouverture et de clôture).

Moyens mis en œuvre :
Deux animateurs vacataires formés par l'association sont spécifiquement missionnés sur le projet.
Les clubs coups de pouce se déroulent à l'école Jacques Prévert et en partenariat avec les équipes éducatives.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
10 enfants sont concernés et sont issus du quartier prioritaire "Les Alouettes".

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- CARRIERES-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures d'activité et matériel	700,00	6,95%
Alimentation, repas	200,00	1,99%
Assurance	100,00	0,99%
Location mobilier, loyer	1 375,00	13,66%
Téléphone	150,00	1,49%
Eau, assainissement	42,50	0,42%
Personnel vacataire dédié à l'action	7 500,00	74,50%
Total	10 067,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	3 340,00	33,18%
Etat - Acsé (EC)	4 500,00	44,70%
Ville de Carrières-sur-Seine, CCAS (EC)	2 227,50	22,13%
Total	10 067,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	3 340,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	5 000,00 €
	Montant total	5 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015742

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV BOUCLE DE SEINE - PARCOURS EDUCATIFS ET DE SOINS EN DIRECTION DU PUBLIC PRIORITAIRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	99 827,00 €	15,73 %	15 699,00 €
	Montant Total de la subvention		15 699,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SARTROUVILLE CCAS
Adresse administrative : 2 RUE BUFFON
78500 SARTROUVILLE
Statut Juridique : Centre Communal d'Action Sociale
Représentant : Monsieur PIERRE FOND, Président

N° SIRET : 26780161100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Boucle de la Seine "Parcours éducatifs et de soins en direction du public prioritaire"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Proposer des actions individuelles aux familles et aux enfants de 2 à 16 ans,
- Rétablir l'égalité des chances pour les enfants repérés comme ayant des difficultés faisant obstacle à leur bien être et à leur réussite scolaire,
- Donner du sens et des méthodes d'appui à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture,
- Renforcer la coopération école/famille,
- Faciliter les démarches de santé,
- Aider à financer des suivis lorsque la scolarité et le développement de l'enfant en dépendent

Description :
Le CCAS met en place :

-Les clubs "coup de pouce clé" : accompagnement des enfants 4 soirs par semaine (1h30 en dehors du temps scolaire) par groupes de 5 enfants. Chaque groupe participe à des activités ludiques autour de la lecture et de l'écriture. Les enfants participent au "Prix des premières lectures" pour élire l'ouvrage qu'ils ont le plus apprécié et reçoivent chaque mois un livre ou une revue. Le CCAS travaille avec l'association pour favoriser l'égalité des chances à l'école par le prêt de livres et de jeux et implique les parents. En 2016-2017, 17 clubs sont prévus sur l'ensemble des établissements concernés.

-L'accès aux soins : le référent du dispositif de réussite éducative accompagne les familles vers l'accès aux droits et aux soins. Des suivis concernant la psychomotricité, l'ergothérapie, l'orthophonie, la psychothérapie permettent de répondre au plus tôt à des difficultés scolaires ou comportementales. L'aide financière apportée aux famille est partielle, elle ne peut excéder deux ans et s'arrête dès l'accès au droit commun.

Moyens mis en œuvre :
Les Clubs coup de pouce sont animés par des animateurs, vacataires du CCAS, recrutés spécifiquement et uniquement pour ce projet. Les ingénieurs de l'association Coup de Pouce interviennent gracieusement pour dispenser des formations et faire le lien tout au long de l'année sur le déroulement du projet et pendant les temps forts. Les professionnels de l'Education Nationale, non rémunérés, participent par leur repérage des élèves au bon déroulement de l'action, pilotée au sein de chaque école par un coordinateur.
Pour l'accès aux soins, le référent des familles travaille en partenariat avec des équipes pluridisciplinaires (assistantes sociales, psychologues scolaires, directeurs d'école, etc.) et les partenaires institutionnels du champ médical et social.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Pour les clubs coup de pouce : 85 enfants dont 77% issus des QPV du Plateau et du Vieux Pays ou du quartier de veille du Val Notre-Dame (soit 65 enfants ainsi que 170 parents).
Pour l'accès aux soins : en 2015, 37 enfants soit 33 familles ont bénéficié d'une aide financière et ont été accompagnées par le référent des familles. De janvier à juin 2016, 31 enfants (31 parents) ont d'ores et déjà bénéficié d'une aide financière.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : rémunération de personnels permanents, vacataires, contractuels, heures supplémentaires (spécifique aux collectivités) (12 945 €); les contributions volontaires en nature (7 360 €).

Localisation géographique :
- SARTROUVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures scolaires	900,00	0,75%
Autres achats : livres, jeux, revues	4 644,00	3,87%
Fêtes et cérémonies	200,00	0,17%
Rémunération du personnel spécifique au projet	82 089,00	68,33%
Charges sociales de l'employeur	2 294,00	1,91%
Autres charges de personnel, spécifique à la collectivité (dépense non éligible)	12 945,00	10,78%
Secours d'urgence	9 700,00	8,07%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (dépense non éligible)	7 360,00	6,13%
Total	120 132,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	15 699,00	13,07%
Etat - crédits politique de la ville (ATT)	81 300,00	67,68%
CCAS de Sartrouville (ATT)	15 773,00	13,13%
Prestations en nature	7 360,00	6,13%
Total	120 132,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 699,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	13 925,00 €
	Montant total	13 925,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016879

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV DES DEUX RIVES DE LA SEINE- MISE EN SITUATION DE TRAVAIL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	44 000,00 €	49,98 %	21 993,00 €
	Montant Total de la subvention		21 993,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GRAND PARIS SEINE ET OISE
Adresse administrative : RUE DES CHEVRIES
78410 AUBERGENVILLE
Statut Juridique : Communauté Urbaine
Représentant : Monsieur Philippe TAUTOU, Président

N° SIRET : 20005988900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine "Mise en situation de travail"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire.

Objectifs :
- Permettre à des personnes éloignées de l'emploi d'acquérir, en combinant situations de travail, formation et accompagnement, les savoirs, savoir-être, savoir-faire nécessaires pour obtenir un emploi dans le 2nd oeuvre du bâtiment.
-Mettre en situation de travail des personnes en recherche de solution d'insertion professionnelle : validation de la motivation pour l'emploi, comportement en équipe et sur site, confrontation aux tâches et contraintes réelles d'une situation d'emploi.

Description :
Chantier de rénovation du château Vanderbilt à Carrières-sous-Poissy afin de permettre à des demandeurs d'emploi d'aquérir des compétences techniques et transverses utiles pour des emplois dans

le second oeuvre du bâtiment.

Deux périodes de chantier sont organisées pour 8 bénéficiaires (16 au total) repérés par les partenaires des différents territoires en QPV. Les bénéficiaires sont salariés par une structure d'insertion pendant 4 semaines (pour 30 heures de travail hebdomadaire) afin de mener à bien des tâches de rénovation (peinture sur les huisseries, volets, ferronerie...). La structure d'insertion et les prescripteurs interviennent en cas de difficultés et pour s'assurer de la continuité du parcours professionnel en prenant en compte les réalisations et les acquis et les freins qui auront pu être identifiés.

Moyens mis en œuvre :
1 chargée d'insertion sociale et professionnelle pour le suivi de l'action (entretiens collectifs, rencontres, interventions ponctuelles, bilans) et les prescripteurs pour le suivi des parcours individuels des bénéficiaires.

Partenariats : Mission locale de Poissy et Conflans, Pôle emploi, Relai Emploi Conseil de la Communauté Urbaine GPS&O, services sociaux du Département des Yvelines, équipes de la prévention spécialisée et structures municipales d'accueil des 18-25 ans.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (peu d'expérience professionnelle significative)
- Demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits à Pôle emploi ou en recherche d'emploi depuis au moins un an) et/ou bénéficiaires du RSA

Le projet concerne 16 bénéficiaires issus des QPV La Noë (Chanteloup-les-Vignes), Les Fleurs et Les Oiseaux (Carrières-sous-Poissy), Le Parc (Vernouillet).

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- CARRIERES-SOUS-POISSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	40 893,00	92,94%
Rémunération des personnels (encadrant technique de l'association)	3 107,00	7,06%
Total	44 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	21 993,00	49,98%
Département des Yvelines (EC)	18 900,00	42,95%
Associations (EC)	3 107,00	7,06%
Total	44 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	21 993,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Egalité professionnel entre les femmes et les hommes	30 000,00 €
2014	Expérimentations en faveur de l'emploi	44 000,00 €
2016	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	25 706,00 €
2016	Soutien aux dynamiques territoriales périurbaines, rurales et des pôles de centralité	178 500,00 €
2016	Soutien aux points d'accueil à la création et au développement d'entreprise - PACE	30 000,00 €
2016	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	15 000,00 €
	Montant total	323 206,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016805

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV HAUTS-DE-BIEVRE - REUSSITE SCOLAIRE POUR TOUS : PREVENTION DE L'EXCLUSION ET DU DECROCHAGE SCOLAIRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	65 050,00 €	19,68 %	12 800,00 €
	Montant Total de la subvention		12 800,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IDSU INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN
Adresse administrative : 26 RUE DU DOCTEUR LE SAVOUREUX 92290 CHATENAY-MALABRY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Catherine SAVELIEFF, Présidente

Date de publication au JO : 16 mai 1990

N° SIRET : 38248785800013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre « Réussite scolaire pour tous : prévention de l'exclusion et du décrochage scolaire »

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Ce projet de prévention de l'exclusion et du décrochage scolaire, mis en place par des professionnels pluridisciplinaires et des structures partenaires souhaite donner aux jeunes en difficulté une chance de travailler de manière individualisée, et de personnaliser leur rapport à l'institution scolaire, et, par là, leur projet scolaire en lien avec le collège.

Description :
Volet 1 : Re-motivation scolaire par le biais de la découverte des métiers de l'entreprise.
Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement des élèves de 5ème, 4ème et de 3ème, qui prend appui sur la mise en place de stages de découverte de l'entreprise et des métiers. Ce dispositif est piloté par une chargée de mission, consultante en entreprise. Les demandes d'accompagnement sont formulées par le chef d'établissement de chaque collège avec l'accord des parents.

Volet 2 : Accueil des collégiens en situation de décrochage scolaire ou d'absentéisme.
Action complémentaire de prévention "jeunes décrocheurs" : une convention partenariale entre l'Education nationale et l'IDSU (via le Programme de Réussite Educative) représentant la ville de Châtenay-Malabry, est signée au travers de la mise en place d'un dispositif "Prévenir le décrochage scolaire et l'absentéisme pour éviter l'exclusion".
Ce volet s'adresse à des élèves issus des trois collèges de la ville en classe de 5ème, 4ème et de 3ème, en voie de déscolarisation et présentant une grande démotivation scolaire, se manifestant au travers d'une attitude d'élève inappropriée (abandon de travail, comportement inadapté,…) et/ou impliquant, des absences répétées.
Ce volet comprend des sessions de 13 semaines et un accompagnement d'un an, notamment via des ateliers de "théâtre social"et des actions individualisées : entretiens avec un assistant social, un infirmier, un éducateur spécialisé, une psychologue, une conseillère d'orientation ou un professionnel de l'Education Nationale.

Volet 3 : Accueil et remobilisation éducative des collégiens exclus temporairement.
L'action vise à apporter une réponse globale et cohérente au regard de la problématique rencontrée par chaque jeune, à travers une approche à la fois individuelle et semi-collective, en lien avec les parents : travail sur la continuité scolaire et les apprentissages, sur le comportement, sur le motif d'exclusion, sur la citoyenneté, sur l'expression de soi et l'orientation.
La mise en œuvre du dispositif est confiée à un médiateur social, assisté par deux animateurs chargés de la scolarité, en lien quotidien avec le référent du collège et les autres intervenants. Ce volet s'adresse en priorité aux élèves de 6ème et 3ème.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
Un responsable du projet, une chargée de mission consultante en entreprise, des intervenants spécialisés, 4 accompagnateurs à la scolarité chargés de prises en charge individualisées en français et mathématiques, une équipe d'animateurs chargés de l'accueil des élèves pour la mise en place d'ateliers socio-éducatifs soutenant les apprentissages, un psychopédagogue en lien avec les parents, 2 travailleurs sociaux en Réussite Educative, 2 animateurs socioéducatifs, un médiateur social.

Partenaires :
Education nationale : chefs d'établissement, équipes pédagogiques des collèges.
Réseau d'entreprises locales, CIO, La Maison des sciences, la Médiathèque et bibliothèque Louis Aragon, une troupe de théâtre forum...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les jeunes proviennent à 95% du quartier prioritaire et/ou des 2 collèges situés en Zone d'Education Prioritaire.

Volet 1 : environ 100 élèves en entretien, 20 jeunes en stage, de 12 à 16 ans de la 5ème à la 3ème.

Volet 2 : environ 60 élèves (20 par collège) de 12 à 16 ans, élèves de la 5ème à la 3ème.
Volet 3 : environ 45 jeunes sur l'année, par groupes de 6 élèves maximum, de 11 à 15 ans. L'action s'adresse en priorité aux élèves de 6ème et 3ème. L'accueil concerne des élèves exclus pour une durée minimum de 2 jours.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la base subventionnable ne sont pas prises en compte des dépenses de mise à disposition gratuite de biens et prestations. (25 800 euros).

Localisation géographique :
- CHATENAY-MALABRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	15 000,00	16,51%
Eau- gaz - électricité	100,00	0,11%
Alimentation	150,00	0,17%
Fournitures administratives ou d'entretien	350,00	0,39%
Locations	600,00	0,66%
Entretien et réparations	100,00	0,11%
Primes d'assurance	100,00	0,11%
Documentation	220,00	0,24%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 230,00	5,76%
Déplacements, missions	600,00	0,66%
Téléphonie - internet	600,00	0,66%
Taxe sur les salaires	1 500,00	1,65%
Autres impôts et taxes	500,00	0,55%
Rémunération des personnels	27 000,00	29,72%
Charges sociales de l'employeur	13 000,00	14,31%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (dépense non éligible)	25 800,00	28,40%
Total	90 850,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	12 800,00	14,09%
Etat - politique de la ville (ATT)	22 829,00	25,13%
Département des Hauts de Seine (ATT)	6 500,00	7,15%
Châtenay-Malabry (ATT)	22 921,00	25,23%
Prestations en nature	25 800,00	28,40%
Total	90 850,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	9 800,00 €
2013	Soutien à la prévention	15 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 500,00 €
2014	Soutien à la médiation	10 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	12 800,00 €
2016	Phénix	8 500,00 €
	Montant total	63 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015561

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV HAUT-VAL-DE-MARNE - PREVENTION SANTE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	46 585,00 €	32,70 %	15 231,00 €
	Montant Total de la subvention		15 231,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHENNEVIERES SUR MARNE
Adresse administrative : 14 AVENUE DU MARECHAL LECLERC
94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Maire

N° SIRET : 21940019900184

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne "Prévention santé 2016"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Le projet vise à améliorer les connaissances et les compétences relatives à la santé et au bien-être des jeunes et des adultes autour des thématiques suivantes :
- Manger équilibré pour être en forme
- Filles, garçons : respect, amour, sexualité
- Prévention bucco-dentaire 5/10 ans
- Prévention des addictions et des conduites à risque chez les jeunes
- Bouger au coeur de la santé
- Prévention des violences conjugales

Description :
L'action comprend ateliers, réunions d'information, animations et écoute individuelle au Relais Santé. Elle s'adosse aussi sur de la documentation. Les échanges donnent la parole aux participants afin de développer leur esprit critique et la gestion des risques éventuels.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants : responsable du Relais Santé, coordinatrice prévention santé, secrétaire, infirmière et intervenants spécialisés selon les thématiques (diététicienne, psychologue).

Des partenariats sont mis en place pour définir les thématiques et proposer des actions de sensibilisation (équipes éducatives des écoles, collèges, Maison de l'Adolescence...).

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le projet cible les habitants de Chennevières-sur-Marne : enfants, adolescents, adultes, enseignants, séniors. Environ 4 000 bénéficiaires sont visés, prioritairement issus du quartier Bois-l'Abbé.

Détail du calcul de la subvention :
Ne sont pas pris en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les impôts et taxes (120€) de même que, pour les actions portées par les collectivités, la rémunération de personnels spécifiques aux collectivités (53 921€).

Localisation géographique :
- CHENNEVIERES-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	26 900,00	26,73%
Achats matières et fournitures	2 700,00	2,68%
Locations	3 535,00	3,51%
Documentation	200,00	0,20%
Rémunération intermédiaires et honoraires	6 200,00	6,16%
Publicité, publications	3 300,00	3,28%
Impôts et taxes (dépense non éligible)	120,00	0,12%
Rémunération des personnels (dépense non éligible)	38 349,00	38,11%
Charges sociales (dépense non éligible)	15 572,00	15,48%
Charges fixes de fonctionnement	3 750,00	3,73%
Total	100 626,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	15 231,00	15,14%
Etat - Acsé (EC)	11 900,00	11,83%
MILDECA (EC)	6 000,00	5,96%
ARS (EC)	12 000,00	11,93%
Conseil Départemental du Val-de-Marne (EC)	1 440,00	1,43%
EPT 11 (EC)	9 000,00	8,94%
Commune de Chennevières-sur-Marne (EC)	45 055,00	44,77%
Total	100 626,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 231,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	2 500,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	15 390,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	2 600,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	15 390,00 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	2 600,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	17 500,00 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	2 600,00 €
	Montant total	58 580,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015404

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV MONT VALERIEN - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	59 453,00 €	8,41 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION NAHDA
Adresse administrative : 2 ALL DES GLYCINES
92000 NANTERRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame NEJMA BELHADJ, Présidente

Date de publication au JO : 14 février 1982

N° SIRET : 32709602000059

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien : "Ateliers sociolinguistiques"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Les ateliers sociolinguistiques visent l'autonomie sociale des personnes via le développement de leurs compétences linguistiques. Ils visent également la découverte, l'approfondissement et la maîtrise des informations nécessaires à l'intégration sociale et professionnelle des participants.

Description :
Les ateliers réunissent 4 fois par semaine une quinzaine de personnes en partenariat avec des interlocuteurs ciblés sur le territoire dans le but de les familiariser avec leurs espaces (CPAM, école, etc.). Ils sont couplés à des sorties et des ateliers artistiques ou de sensibilisation. Par ailleurs, une aide

individuelle aux procédures administratives est proposée.
Un atelier intitulé "Cultiver son jardin, les plantes et traditions d'ici et d'ailleurs" conduit enfin à l'apprentissage de la langue française par des échanges autour de la culture et des traditions culturelles.

Moyens mis en œuvre :
2 permanentes salariées (1 ETP) appuyées de bénévoles.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les habitants du Petit Nanterre et des quartiers voisins, à raison de 120 apprenants par cycles de trois mois, et plus particulièrement les personnes touchées par l'isolement et/ou le repli : femmes, personnes illettrées, personnes en insertion professionnelle, et, plus récemment, primo-arrivants signataires d'un CAI.

Détail du calcul de la subvention :
Les impôts et taxes ainsi que les contributions volontaires en nature sont exclus de la base subventionnable.

Localisation géographique :
- NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	225,00	0,31%
Achats matières et fournitures	1 510,00	2,09%
Autres fournitures	286,00	0,40%
Assurance	150,00	0,21%
Documentation	2 134,00	2,95%
Rémunération intermédiaires et honoraires	3 250,00	4,50%
Déplacements, missions	740,00	1,02%
Impôts et taxes	590,00	0,82%
Rémunération des personnels	34 276,00	47,43%
Charges sociales	16 882,00	23,36%
Secours en nature	350,00	0,48%
Mise à disposition gratuite de biens et services	5 579,00	7,72%
Personnel bénévole	6 300,00	8,72%
Total	72 272,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	1 100,00	1,52%
Région	5 000,00	6,92%
Etat - DDCS (ATT)	10 000,00	13,84%
Département (ATT)	12 000,00	16,60%
Nanterre (ATT)	5 000,00	6,92%
Agence de services et de paiements (emplois aidés)	12 654,00	17,51%
Autres établissements publics	10 289,00	14,24%
Aides privées (GDF Suez)	3 000,00	4,15%
Autres produits de gestion courante	1 000,00	1,38%
Bénévolat	6 300,00	8,72%
Prestations en nature	5 579,00	7,72%
Dons en nature	350,00	0,48%
Total	72 272,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la médiation	5 000,00 €
2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	7 000,00 €
2014	Soutien à la médiation	5 000,00 €
2015	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	4 000,00 €
2015	Soutien à la médiation	3 600,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	7 800,00 €
	Montant total	32 400,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015419

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV MONT VALERIEN - MISSION INSERTION PROFESSIONNELLE POUR TOUS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	26 000,00 €	19,23 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LES ACACIAS
Adresse administrative : 1 RUE DES SORBIERS
92000 NANTERRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Nordine HOUARI, Président

Date de publication au JO : 20 février 1977

N° SIRET : 32995224600018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex Communauté d'Agglomération du Mont Valérien : "Mission insertion professionnelle pour tous"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'action vise l'intégration sociale des publics fragiles en les préparant à la recherche professionnelle.

Description :
Plusieurs ateliers sont proposés : les ateliers emploi (réalisation de CV, lettres de motivation, simulations d'entretien) et les ateliers informatique (individuels ou collectifs).
Un libre accès à l'espace informatique est proposé ainsi que des animations hebomadaires permettant de mieux connaître les outils du marché caché de l'emploi.

Enfin, une permanence de la mission locale est organisée tous les quinze jours afin d'élaborer avec les jeunes de 16 à 25 ans des parcours de formation, d'insertion ou de professionnalisation.
Des ateliers d'échange de savoirs "spécial métier" ont pour but de valoriser les ressources de chacun par l'échange de divers savoir-faire.

Moyens mis en œuvre :
- Un animateur relais
- Une conseillère de la Mission locale

Les partenaires institutionnels et associatifs tels le club de prévention " les 4 chemins" constituent des relais d'information privilégiés.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'action vise des publics de tous âges en recherche d'emploi, soit environ 150 personnes dont une trentaine de jeunes du quartier du Chemin de l'Ile en suivi individualisé ou micro-ateliers.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la base subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : services bancaires (400 euros), emplois des contributions volontaires en nature (1 300 euros).

Localisation géographique :
- NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières et fournitures	900,00	3,25%
Autres fournitures	200,00	0,72%
Locations	1 300,00	4,69%
Entretien et réparations	150,00	0,54%
Assurance	150,00	0,54%
Documentation	100,00	0,36%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	300,00	1,08%
Publicité, publications	800,00	2,89%
Déplacements, missions	500,00	1,81%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	400,00	1,44%
Rémunération des personnels	13 500,00	48,74%
Charges sociales	5 300,00	19,13%
Autres charges de personnel	300,00	1,08%
Charges fixes et de fonctionnement	2 500,00	9,03%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (dépense non éligible)	500,00	1,81%
Personnel bénévole (dépense non éligible)	800,00	2,89%
Total	27 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	800,00	2,89%
Région	5 000,00	18,05%
Etat - ACSé (EC)	4 500,00	16,25%
CDAD (EC)	6 000,00	21,66%
Ville de Nanterre - fonctionnement (EC)	2 000,00	7,22%
Ville de Nanterre - CDV (EC)	4 000,00	14,44%
CAF (EC)	1 500,00	5,42%
ASP - emplois aidés (EC)	2 000,00	7,22%
Cotisations, dons manuels ou legs	600,00	2,17%
Bénévolat	800,00	2,89%
Prestations en nature	500,00	1,81%
Total	27 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 450,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 450,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	20 000,00 €
	Montant total	22 900,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015420

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV MONT VALERIEN - INTEGRATION PAR LA LANGUE FRANÇAISE (ASL)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	22 700,00 €	22,03 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LES ACACIAS
Adresse administrative : 1 RUE DES SORBIERS
92000 NANTERRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Nordine HOUARI, Président

Date de publication au JO : 20 février 1977

N° SIRET : 32995224600018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex Communauté d'Agglomération du Mont Valérien : "Intégration par la langue française (ASL)"

Date prévisionnelle de début de projet : 4 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 4 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Engager les participants dans une dynamique d'autonomie, d'intégration sociale et professionnelle
- Transmettre une connaissance générale des institutions françaises et républicaines, ainsi que des entreprises et associations locales qui seront vecteur de socialisation
- Contribuer à restaurer le lien social et à restaurer l'égalité des chances
- Améliorer les parcours individuels, les évaluations et les contenus des séquences de formation
- Favoriser l'intégration dans la vie sociale, culturelle et économique
- Proposer des espaces de dialogue, de construction, d'échanges et de débats au sein des ateliers afin de

faire des participants des citoyens actifs et affirmés.

Description :
Les ateliers sociolinguistiques s'appuient sur :
- des temps de formation classiques trois fois par semaine
- des rencontres débats avec des intervenants extérieurs provenant souvent d'administrations ou de services publics (Poste, Education Nationale, RATP...)
- des sorties à Nanterre et en Ile-de-France afin de rencontrer des structures et établissements tels la cité de l'immigration, la mairie de Nanterre, l'hôtel de ville de Paris...

Moyens mis en œuvre :
Une formatrice accompagnée d'un bénévole.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Environ 60 personnes issues des migrations récentes ou anciennes et habitant principalement le quartier du Chemin de l'Ile.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : services bancaires (400 euros), emplois des contributions en nature (850 euros).

Localisation géographique :
- NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matières premières et fournitures	700,00	2,92%
Autres fournitures	700,00	2,92%
Locations	1 000,00	4,18%
Assurance	150,00	0,63%
Documentation	100,00	0,42%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	700,00	2,92%
Publicité, publications	350,00	1,46%
Déplacements, missions	600,00	2,51%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	400,00	1,67%
Rémunération des personnels	9 900,00	41,34%
Charges sociales	4 300,00	17,95%
Autres charges de personnel	200,00	0,84%
Charges fixes et de fonctionnement	4 000,00	16,70%
Personnel bénévole (dépense non éligible)	850,00	3,55%
Total	23 950,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	1 800,00	7,52%
Région Ile-de-France	5 000,00	20,88%
Etat (Acsé) - BOP 104 (EC)	7 000,00	29,23%
Département (EC)	6 000,00	25,05%
Nanterre (Contrat de ville) (EC)	3 000,00	12,53%
Cotisations, dons manuels ou legs	300,00	1,25%
Bénévolat	850,00	3,55%
Total	23 950,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 450,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 450,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	20 000,00 €
	Montant total	22 900,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015933

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV MONT VALERIEN - SALLE RESSOURCE DU PARC ET DU PETIT NANTERRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	100 333,00 €	13,95 %	14 000,00 €
	Montant Total de la subvention		14 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASTROLABE FORMATION PFD
Adresse administrative : 7 AVENUE FRANCOIS COPPEE
93250 VILLEMOMBLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Françoise GUILLOCHON, Présidente

Date de publication au JO : 14 janvier 1987

N° SIRET : 34191533800030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex Communauté d'Agglomération du Mont Valérien : "Salle Ressource du Parc et du Petit Nanterre"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Créer du lien entre les habitants du quartier et les services emploi formation de la ville en travaillant à une déconstruction/reconstruction de leur représentation
- Proposer une présence physique favorisant la mise en mouvement et l'engagement du plus grand nombre dans des démarches d'insertion professionnelle.
- Lutter contre l'exclusion en favorisant l'accès aux droits (emploi et formation), et l'accès à l'information via notamment les TIC
- Mobiliser, en lien avec la maison de l'emploi et de la formation, les mesures emploi du plan de cohésion sociale et notamment celles relatives à l'emploi marchand pour les publics des quartiers du Parc et du

Petit Nanterre.

Description :
La salle Ressource du Parc met à disposition des habitants du quartier un service d'accueil/information et propose la mise en œuvre d'un suivi personnalisé à visée d'orientation professionnelle, l'accès et la préparation à l'emploi ainsi qu'un accompagnement dans l'emploi, dans l'objectif de soutenir une insertion professionnelle durable.

La Salle Ressource est ouverte 4 jours par semaine et permet l'accueil des publics en accès libre ou sur RDV. Les permanences sont assurées par des professionnels du conseil en emploi/formation.

Leurs missions se déclinent comme suit:
- Accueillir : Organiser un espace d'écoute permettant d'établir un diagnostic de situation et d'analyse des demandes et des besoins,
- Informer : Favoriser l'accès de tous à l'information dans les champs de l'insertion sociale et professionnelle,
- Orienter : Mobiliser les réseaux de partenaires et favoriser les mises en relation des habitants avec les dispositifs emploi – formation,
- Accompagner : Mettre en œuvre des suivis personnalisés soutenant l'accès à l'emploi ou à la formation professionnelle et proposer des ateliers thématiques,
- Outiller et développer l'autonomie pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi,
- Rechercher la meilleure adéquation entre profil personnel et marché de l'emploi,
- Se préparer à une mobilité supposant un transfert de compétences vers des métiers porteurs d'emploi,
- Mieux connaître l'environnement socio-économique, les différentes formes de travail et les mesures pour l'emploi du plan de cohésion sociale. Étudier le marché du travail, vérifier la validité des pistes professionnelles par confrontation,
- Maîtriser et adapter les outils et les techniques de recherche d'emploi (Internet : Pôle Emploi, sites spécialisés, abonnement offres d'emploi, CV en ligne…),
- Définir sa stratégie de recherche d'emploi. Élaborer un plan d'action définissant les différentes étapes afin d'atteindre la cible,
- Rechercher des offres d'emploi, faire des candidatures spontanées ciblées à partir d'un repérage préalable des entreprises correspondant au projet et susceptibles d'embaucher,
- Développer et gérer un réseau d'entraide et d'information, à partir de ses relations personnels et professionnelles, ainsi qu'avec les autres membres du groupe.

Moyens mis en œuvre :
Les missions sont assurées par l'équipe intégrée de salariés d'ASTROLABE FORMATION et des intervenants extérieurs.

Équipe intégrée
- 1 coordonateur
- 1 conseiller

Interventions de professionnels partenaires du projet
- 1 demi-journée d'intervention extérieure sur des fonctions de conseil en emploi et formation sur un principe de mise à disposition de salariés de la mission locale. Ces interventions visent spécifiquement le public jeune.
- Des partenariats ont été élaborés avec un club de prévention « Les 4 chemins » et du « Gao ».

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Toute personne habitant les quartiers du Parc ou du Petit Nanterre à partir de 16 ans et souhaitant être conseillée dans ses démarches de recherche d'emploi et/ou de formation.
Une attention particulière est portée au public jeune marginalisé, déscolarisé et ayant des représentations très négatives des institutions. Cet engagement s'effectue par la mise en place de permanences à destination exclusive du public jeune 16-25 ans.

En 2015, 395 personnes ont bénéficié des services proposés par la Salle Ressource du quartier du Parc dont 105 jeunes de moins de 26 ans.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses de mise à disposition gratuite de biens et prestations (6 350 euros).

Localisation géographique :
- NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Eau - gaz - électricité	230,00	0,22%
Fournitures administratives ou d'entretien	3 200,00	3,00%
Autres achats	100,00	0,09%
Locations	3 300,00	3,09%
Entretien et réparations	2 700,00	2,53%
Primes d'assurance	371,00	0,35%
Déplacements, missions	100,00	0,09%
Frais postaux et de télécommunication	2 500,00	2,34%
Taxes sur les salaires	6 319,00	5,92%
Rémunération du personnel spécifique au projet	56 497,00	52,96%
Charges sociales	25 016,00	23,45%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (dépense non éligible)	6 350,00	5,95%
Total	106 683,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	14 000,00	13,12%
Etat - Acsé (EC)	29 333,00	27,50%
Département des Hauts de Seine	5 500,00	5,16%
Nanterre	51 500,00	48,27%
Prestations en nature	6 350,00	5,95%
Total	106 683,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	14 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	9 090,00 €
2015	Accompagnement VAE renforcé	25 120,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	12 000,00 €
	Montant total	46 210,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016041

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV MONT VALERIEN - ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES PUBLICS DEMANDEURS D'EMPLOI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	59 475,00 €	6,73 %	4 000,00 €
	Montant Total de la subvention		4 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOL
Adresse administrative : 31 RUE DES OMBRAIES
92000 NANTERRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Isabelle LECHANTRE-SILFEST, Présidente

Date de publication au JO : 12 mars 1986

N° SIRET : 33934712200030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération du Mont Valérien : "Accompagnement vers l'emploi des publics demandeurs d'emploi"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Cette action a pour but :
•de conseiller dans leur recherche d'emploi et/ou de formation des personnes éloignées de l'emploi, le plus souvent en grande précarité ;
•de faire en sorte que des personnes connaissant des difficultés avec la maîtrise de la lecture, de l'écriture, et/ou des difficultés socioéconomiques soient en mesure de réaliser une recherche d'emploi active ;

•de permettre au plus grand nombre l'appropriation des techniques de recherche d'emploi ;
•de remobiliser, de redonner confiance à un public en difficulté.

Description :
L'ASSOL propose un accompagnement individuel et collectif à la recherche d'emploi et/ou de formation. Ce suivi s'adresse à un public fragilisé et s'adapte au profil de chaque usager en partant de ses besoins spécifiques.
L'association travaille avec la personne sur l'ensemble de son projet professionnel ou sur des points précis : réaliser un CV, rédiger une lettre de motivation, rechercher des annonces, bien communiquer au téléphone, préparer des entretiens d'embauche, rechercher une formation, constituer un dossier de demande de formation, procéder à une simulation d'entretien, entrer en contact avec des employeurs par le biais de leur réseau d'entreprises partenaires.
L'association prépare parallèlement aux réalités du monde du travail : code du travail, savoir-être requis, lecture d'une fiche de paie, etc.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains :
•1,25 ETP
•2 bénévoles

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Demandeurs d'emploi en précarité sociale, familiale et linguistique, connaissant des difficultés pour accéder aux outils nécessaires à la recherche d'emploi et ayant besoin d'un accompagnement spécifique.
186 personnes ont été accompagnées en 2014.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires (633€) ; les charges financières (32€) ; les dotations aux amortissements (869€) ; les emplois de contributions en nature (2 628€).

Localisation géographique :
- NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matières et fournitures	660,00	1,04%
Locations	11 158,00	17,53%
Entretien et réparations	352,00	0,55%
Assurance	208,00	0,33%
Documentation	244,00	0,38%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 157,00	3,39%
Publicité, publications	109,00	0,17%
Déplacements, missions	196,00	0,31%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	633,00	0,99%
Autres fournitures	184,00	0,29%
Autres impôts et taxes	303,00	0,48%
Rémunération des personnels	31 614,00	49,68%
Charges sociales	12 179,00	19,14%
Autres charges de gestion courante	42,00	0,07%
Charges financières (dépense non éligible)	32,00	0,05%
Charges exceptionnelles	69,00	0,11%
Dotations aux amortissements et aux provisions (dépense non éligible)	869,00	1,37%
Personnel bénévole (dépense non éligible)	2 628,00	4,13%
Total	63 637,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	7 116,00	11,18%
Région Ile-de-France	4 000,00	6,29%
Etat - DRIHL (EC)	8 000,00	12,57%
Etat - contrat de ville (EC)	8 000,00	12,57%
Département des Hauts de Seine -PDI RE (EC)	7 203,00	11,32%
Département des Hauts de Seine - contrat de ville (EC)	8 000,00	12,57%
Nanterre - fonctionnement (EC)	5 000,00	7,86%
Nanterre - contrats de ville (EC)	8 000,00	12,57%
MNCP (EC)	3 000,00	4,71%
Autres produits de gestion courante	2 690,00	4,23%
Bénévolat	2 628,00	4,13%
Total	63 637,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	6 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	4 500,00 €
	Montant total	11 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016363

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV MONT VALERIEN - ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	69 200,00 €	7,37 %	5 100,00 €
	Montant Total de la subvention		5 100,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AUTHENTI CITE
Adresse administrative : 129 AV PABLO PICASSO
92000 NANTERRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Sandra GALBETE, Présidente

Date de publication au JO : 20 juillet 1993

N° SIRET : 42042088700028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération du Mont Valérien : "Accompagnement à la scolarité"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'action vise à :
- Créer un environnement favorable au développement de l'enfant et à sa réussite scolaire,
- Accompagner les enfants et les familles dans le parcours scolaire,
- Proposer des activités propres à stimuler la curiosité, à développer les capacités d'expression et de communication des enfants tout en diversifiant leurs centres d'intérêt.

Trois axes essentiels seront développés : l'aide aux devoirs, les activités éducatives et pédagogiques et les modules d'orientation et de découverte des métiers.

Description :
Trois axes sont proposés :
- L'aide aux devoirs quatre soirs par semaine à raison de deux heures par séance.
Des accompagnateurs travaillent avec les enfants sur la base de leurs leçons et devoirs, dans le but de les aider à organiser leur travail et d'acquérir des méthodes d'apprentissage. Des ateliers sont proposés en parallèle (lecture, informatique, danse, théâtre...).
- Des activités culturelles et ludiques sont organisées tous les mercredis après-midis et tous les jours pendant les vacances scolaires. Un projet pédagogique est mis en place et décliné en activités culturelles (expositions, musées, visites d'entreprises...), manuelles (sculpture, peinture, photos...) ou de loisirs (jeux de société, activités sportives...). Pour l'année 2016, le projet autour du thème du développement durable est poursuivi.
- Des modules d'orientation et de découverte des métiers sont organisés avec l'aide de l'Onisep, du CIO et des entreprises locales.

Moyens mis en œuvre :
Une salariée de l'association travaille à plein temps sur cette action. Elle fait le lien entre la famille, les établissements scolaires et les enfants. Elle participe chaque soir aux séances d'accompagnement scolaire et est en contact direct avec les enseignants dans les établissements scolaires.

Des étudiants vacataires et de nombreux bénévoles participent également à l'action.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
140 enfants scolarisés du CP jusqu'à la classe de 3ème, dans les établissements scolaires du quartier prioritaire du Parc : Robespierre, Jacques Decour, Pablo Picasso, Pablo Néruda, Maxime Gorki, Elsa Triolet), ainsi que les deux collèges du quartier (Evariste Galois et Paul Eluard).

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires (400€) et charges financières (500€).

Localisation géographique :
- NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières et fournitures	4 000,00	5,71%
Autres fournitures	4 000,00	5,71%
Locations	250,00	0,36%
Assurance	800,00	1,14%
Documentation	150,00	0,21%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 000,00	2,85%
Publicité, publications	500,00	0,71%
Déplacements, missions	8 000,00	11,41%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	500,00	0,71%
Rémunération des personnels	40 000,00	57,06%
Charges sociales	9 200,00	13,12%
Autres charges de personnel	300,00	0,43%
Charges financières (dépense non éligible)	400,00	0,57%
Total	70 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	2 000,00	2,85%
Région Ile-de-France	5 100,00	7,28%
Etat - Acsé (EC)	10 000,00	14,27%
Département des Hauts de Seine - Mission Ville (EC)	7 000,00	9,99%
Nanterre - réussite éducative (EC)	8 000,00	11,41%
Nanterre - contrats de ville (EC)	7 000,00	9,99%
CAF (EC)	15 000,00	21,40%
ASP - emplois aidés (EC)	10 000,00	14,27%
Réserve parlementaire (EC)	5 000,00	7,13%
Autres produits de gestion courante	1 000,00	1,43%
Total	70 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 100,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	4 500,00 €
	Montant total	4 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016594

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV MONT VALERIEN - ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE, ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES, CULTURELLES ET AIDE A LA PARENTALITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	67 041,00 €	10,44 %	7 000,00 €
	Montant Total de la subvention		7 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION LA BOUSSOLE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA TRAVERS
Adresse administrative : 40 BD DES PROVINCES FRANCAISES 92000 NANTERRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Amel GUENIDEZ, Présidente

Date de publication au JO : 19 mars 2011

N° SIRET : 45395809200026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération du Mont Valérien : "Accompagnement à la scolarité, activités socio-éducatives, culturelles et aide à la parentalité"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire.

Objectifs :
L'aide aux devoirs et les activités socioculturelles visent à contribuer à la réussite éducative et à l'épanouissement des bénéficiaires.

Description :
Une aide aux devoirs est proposée aux enfants présentant des difficultés scolaires, dans une approche

différente mais complémentaire de l'école, afin :
- d'apporter une aide à la réalisation des devoirs et l'assimilation des savoirs ;
- de renforcer le lien entre la famille, l'école et les structures socio-éducatives ;
- de favoriser l'accès à l'offre culturelle du quartier, de la ville et de l'environnement proche ;
- de redonner confiance aux parents en leur apportant le soutien nécessaire pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle.

L'action vise, outre la réussite éducative et l'épanouissement des enfants, à réduire les inégalités sociales.

Des ateliers éducatifs et culturels sont mis en place, ainsi que des sorties de loisirs et culturelles.
Des rencontres sont également organisées avec les parents, permettant d'échanger sur des thèmes choisis par les parents eux-mêmes et liés à l'éducation.

Moyens mis en œuvre :
Pour la prise en charge des enfants et leurs parents, l'association emploie 7 intervenants et 1 coordinateur à mi-temps. 4 bénévoles interviennent directement dans l'aide aux devoirs et 3 dans la gestion et le fonctionnement de l'association.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'action est destinée à une centaine d'enfants présentant des difficultés scolaires et/ou sociales, essentiellement issus du quartier prioritaire Université.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : services bancaires (189€) ; dotations aux amortissements (500€) ; emplois des contributions volontaires en nature (936€).

Localisation géographique :
- NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	816,00	1,19%
Entretien et réparations	40,00	0,06%
Assurance	168,00	0,24%
Documentation	378,00	0,55%
Publicité, publications	288,00	0,42%
Déplacements, missions, sorties culturelles, loisirs	2 907,00	4,23%
Frais postaux et de télécommunications	2 026,00	2,95%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	189,00	0,28%
Rémunération des personnels	37 803,00	55,05%
Charges sociales	18 375,00	26,76%
Autres charges de personnel : formation	740,00	1,08%
Charges exceptionnelles	3 500,00	5,10%
Dotations aux amortissements et aux provisions (dépense non éligible)	500,00	0,73%
Personnel bénévole (dépense non éligible)	936,00	1,36%
Total	68 666,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des familles	1 207,00	1,76%
Région Ile-de-France	7 000,00	10,19%
Etat - Contrat de ville (EC)	9 000,00	13,11%
Etat - CLAS (EC)	4 800,00	6,99%
Département des Hauts-de-Seine (EC)	9 000,00	13,11%
Nanterre - contrats de ville (EC)	9 000,00	13,11%
Nanterre - fonctionnement (EC)	4 800,00	6,99%
Nanterre - réussite éducative (EC)	2 454,00	3,57%
CAF (EC)	19 509,00	28,41%
Autres produits de gestion courante	960,00	1,40%
Bénévolat	936,00	1,36%
Total	68 666,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	7 000,00 €
	Montant total	7 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017147

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV DU MONT VALERIEN - ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	51 500,00 €	7,77 %	4 000,00 €
	Montant Total de la subvention		4 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CERISE
Adresse administrative : 13 RUE LOUIS LECUYER
92000 NANTERRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Martine FOURIER, Présidente

Date de publication au JO : 14 août 1991

N° SIRET : 39000456200034

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération du Mont Valérien : "Accompagnement à la scolarité"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire.

Objectifs :
Face à des résultats scolaires sur le quartier du Chemin de l'Ile inférieurs aux moyennes nationale et départementale, l'action vise à :
- Soutenir les enfants et les jeunes par une organisation du travail scolaire et des aides aux apprentissages afin d'éviter le décrochage et soutenir les parcours de réussite,
- Proposer des activités et sorties culturelles, offrant ainsi à tous les enfants une ouverture culturelle et intellectuelle,
- Créer ou renforcer les liens école-familles.

Description :
Les enfants et les jeunes sont accueillis de 16h à 19h30 en période scolaire, de 14h à 19h le mercredi, et de 14h à 17h le samedi après-midi. L'association leur apporte une aide aux devoirs, et aux révisions pour les collégiens et lycéens, mais propose également des ateliers culturels et sportifs, ainsi que des sorties culturelles.
Un groupe de parents est mobilisé le vendredi matin autour de l'échange de savoirs, et les questions éducatives et citoyennes qui les préoccupent peuvent y être évoquées.

Moyens mis en œuvre :
1 CDI (35h hebdomadaires), 1 CDD (35h hebdomadaires), 1 CDD (20h hebdomadaires), 2 vacataires (mathématiques, français, théâtre), 5 services civiques, et 12 bénévoles.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Enfants et jeunes scolarisés dans le quartier du Chemin de l'Île : familles en difficultés économiques, fort taux de boursiers au collège Doucet.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires (900€) ; emplois des contributions volontaires en nature (30 000€).

Localisation géographique :
- NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	300,00	0,36%
Achats matières et fournitures	900,00	1,09%
Autres fournitures	9 400,00	11,41%
Locations	1 100,00	1,33%
Entretien et réparations	1 100,00	1,33%
Assurance	900,00	1,09%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 500,00	4,25%
Publicité, publications, relations publiques	200,00	0,24%
Déplacements, missions	400,00	0,49%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	900,00	1,09%
Rémunération des personnels	21 050,00	25,55%
Charges sociales	12 650,00	15,35%
Personnel bénévole (dépense non éligible)	30 000,00	36,41%
Total	82 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	4 000,00	4,85%
Etat - CLAS (EC)	5 100,00	6,19%
Département de l'Essonne (EC)	2 400,00	2,91%
Etat - FIJ (EC)	11 600,00	14,08%
Nanterre - fonctionnement (EC)	6 500,00	7,89%
CAF (EC)	19 000,00	23,06%
ASP - emplois aidés (EC)	1 000,00	1,21%
Cotisations, dons manuels ou legs	2 800,00	3,40%
Bénévolat	30 000,00	36,41%
Total	82 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la prévention	3 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	4 500,00 €
	Montant total	7 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017030

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VAL DE BIEVRE - INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ET ORIENTATION DES JEUNES CACHANAIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	33 200,00 €	23,86 %	7 922,00 €
	Montant Total de la subvention		7 922,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CACHAN MAIRIE
Adresse administrative : SQ DE LA LIBERATION
94230 CACHAN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Député-maire

N° SIRET : 21940016500011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre : "Insertion socioprofessionnelle et orientation des jeunes Cachanais"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Favoriser l'orientation et l'insertion des jeunes dans le milieu professionnel,
- Prévenir le décrochage scolaire en donnant une possibilité supplémentaire d'informer et faciliter le choix d'orientation via une meilleure connaissance des métiers et formations grâce au témoignage de professionnels,
- Mobiliser les familles autour de l'accompagnement de leurs enfants dans la construction de leurs parcours.

Description :

- Forum des métiers
10 classes de 3ème des collèges Paul Bert et Victor Hugo (situé sur le QPV Cité-Jardins) ainsi que 2 classes de l'internat excellence de Victor Hugo et 2 classes de seconde du foyer de Cachan sont accueillies. Une communication est également faite aux lycées.
- Bourse aux stages pour les élèves de 3ème
Elle permet aux jeunes n'ayant pas de réseau professionnel via leur famille d'avoir accès à une offre de stage diversifiée.
- Chantiers éducatifs de jeunes
Organisés avec les animateurs de centres socioculturels, ils valorisent les jeunes et leur permettent de réaliser des projets personnels et collectifs, de rencontrer des professionnels et de les mettre en situation professionnelle.

Moyens mis en œuvre :
Emploi de vacataires et encadrement/coordination technique et logistique par la commune.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Environ 500 bénéficiaires de 12 à 25 ans (dont 420 scolaires au forum des métiers, 50 jeunes pour la bourse aux stages et 30 jeunes pour les chantiers éducatifs).

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- CACHAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Locations	3 130,00	9,43%
Documentation	350,00	1,05%
Publicité, publication	2 520,00	7,59%
Rémunération du personnel exclusivement dédié à l'action	16 694,00	50,28%
Charges sociales	10 506,00	31,64%
Total	33 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	7 922,00	23,86%
Etat - Acsé (EC)	6 000,00	18,07%
Cachan	19 278,00	58,07%
Total	33 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 922,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	320 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	250 000,00 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	10 000,00 €
2014	Contrat régional territorial	920 506,65 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	212 810,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	15 000,00 €
	Montant total	1 728 316,65 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017036

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VAL DE BIEVRE - LES ENFANTS ET LA COMMUNICATION NON VIOLENTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	17 990,00 €	50,00 %	8 995,00 €
	Montant Total de la subvention		8 995,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU KREMLIN BICETRE
Adresse administrative : 42 RUE DE LA CONVENTION
94270 LE KREMLIN BICETRE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Marc NICOLLE, Maire

N° SIRET : 21940043900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre "Les enfants et la communication non violente"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire.

Objectifs :
- Favoriser le vivre ensemble et la communication non violente
- Développer l'épanouissement, le bien-être et la bienveillance
- Faire diminuer le nombre d'actes de violence et accompagner les victimes
- Faire évoluer le partenariat avec la famille au vu des difficultés rencontrées au quotidien
- Développer l'esprit critique
- Accompagner l'équipe de professionnels dans la gestion de cette problématique et dans la mise en oeuvre du projet

Description :
> Mise en place d'ateliers spécifiques à destination des enfants, des parents et des professionnels :

- théâtre d'improvisation, ateliers philo pour développer l'esprit critique des enfants et leur capacité d'écoute, accompagnement vers des activités sportives, interventions d'associations pour lutter contre les violences à l'école ;
- animation-débats pour accompagner les parents ;
- groupe de parole pour les professionnels de l'animation animé par le psychologue du travail
- constitution d'un fonds documentaire

>Mise en place d'actions support :
- élaboration avec les enfants de règles de vie ;
- familles associées aux actions pour une meilleure information et compréhension de l'action ;
- élaboration de supports de sensibilisation (affiches, livres, vidéos, plaquettes...) ;
- création d'une cellule pluridisciplinaire pour le suivi des enfants en difficulté (enseignats, psuchologuie scolairek CCAS, animateur, centre social, LAEP...) ;
- actions en direction des victimes de violence.

L'action intégre diverses formations à destination des professionnels sur la gestion des violences.

Moyens mis en œuvre :
- Formations en direction des professionnels
- Partenariats avec des associations pour la mise en place d'actions de sensibilisation, d'ateliers d'expression et de concertation
- Actions pédagogiques construites avec les équipes d'animateurs
- Partenariats avec les professionnels du secteur médico-social

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
100 bénéficiaires de 6 à 11 ans.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions communales, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la base subventionnable les dépenses liées au personnel municipal : 6 631 euros.

Localisation géographique :
- LE KREMLIN-BICETRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	13 740,00	55,81%
Achats matières et fournitures	1 250,00	5,08%
Locations	1 750,00	7,11%
Assurance	250,00	1,02%
Documentation	1 000,00	4,06%
Rémunération des personnels (dépense non éligible)	4 733,00	19,22%
Charges sociales (dépense non éligible)	1 898,00	7,71%
Total	24 621,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	8 995,00	36,53%
Etat - Acsé (EC)	3 500,00	14,22%
Etat - FIPD (EC)	3 500,00	14,22%
Le Kremlin-Bicêtre	8 626,00	35,04%
Total	24 621,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 995,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux manifestations culturelles	5 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	300 000,00 €
2013	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	5 000,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	5 000,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	1 472,00 €
2014	Stratégies territoriales de sécurité – Investissement	40 000,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	5 000,00 €
2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	4 000,00 €
	Montant total	365 472,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017039

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VAL-DE-BIEVRE - AIDE PSYCHOLOGIQUE ENFANTS/ADULTES ET SOUTIEN INDIVIDUALISE A LA PARENTALITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	32 500,00 €	30,77 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PASSAGES ASSOCIATIFS
Adresse administrative : 11 RUE HENRI GAUTHEROT
94250 GENTILLY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Muriel APTEKIER, Présidente

Date de publication au JO : 31 juillet 2010

N° SIRET : 52974494800017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre "Aide psychologique enfants/adultes et soutien individualisé à la parentalité"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Prévention des troubles mentaux ou handicapants pour les enfants en difficulté à l'école et/ou dans leur famille, prévention du décrochage scolaire et des conduites à risque
- Aide à la parentalité et en particulier aux mères isolées, apaisement des conflits, expérience de la séparation dans un cadre sécurisant, expérience du collectif pour les jeunes enfants avant l'entrée en maternelle
- Soutien psychologique aux familles en difficulté sociale et économique, aux parents démunis, migrants,

aux adultes précaires, aux couples séparés
- Resocialisation des parents participants pour rompre leur isolement
- Restauration de la compréhension et des échanges entre générations

Description :
L'action parentalité est découpée en trois volets :
> Consultations familiales et individuelles
Suivi des enfants et parents, entretiens familiaux. Ouverture nouvelle d'une consultation dans le QPV Gabriel Péri.

> Accueil parents enfants
Accueil et accompagnement autour de récits partagés au sein de groupes d'une quinzaine de parents afin de rompre leur isolement. Permanence assurée par deux psychologues.

> Théâtre forum pour les parents des collégiens
Mise en scène par des comédiens de situation conflictuelles du quotidien des familles pour créer la discussion et confronter idées et expériences. Les parents sont sollicités pour trouver une solution à la crise et encouragés à monter sur scène et à jouer avec les comédiens. Les psychologues animent le temps de discussion.

Moyens mis en œuvre :
- Consultations de psychologues
- 2 heures hebdomadaires pour l'accueil parents-enfants
- Une séance de théâtre forum au collège pour les parents des élèves de CM2, 6ème, 5ème. Une deuxième séance au collège pour les parents des élèves de 4ème et 3ème. Une séance au point jeunes.

Partenariats avec les acteurs et structures municipales et départementales :
psychologues scolaires et psychologues des PMI, CMS, réseau PAE, Maison des familles, Espace des Solidarités, AERA, réseau ville hôpital DEPSU RAVMO, collège Rosa Parks, équipe enseignante, parents d'élèves, équipe municipale Point jeunes et antennes de quartier, association Espoir, etc.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
- consultations : une centaine de bénéficiaires, en situation de précarité et de souffrance psychosociale
- accueil parents/enfants : une quinzaine de parents de jeunes enfants
- théâtre forum : une soixantaine de parents de collégiens ou de futurs collégiens

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la base subventionnable, ne sont pas éligibles les dépenses suivantes : mise à disposition gratuite de biens et prestations (6 000 euros) ; personnel bénévole (5 500 euros).

Localisation géographique :
- GENTILLY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières et fournitures	1 500,00	3,41%
Autres fournitures	1 500,00	3,41%
Assurance	800,00	1,82%
Documentation	2 000,00	4,55%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 000,00	4,55%
Publicité, publications	800,00	1,82%
Déplacements, missions	2 600,00	5,91%
Rémunération des personnels	11 750,00	26,70%
Charges sociales	9 550,00	21,70%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (dépense non éligible)	6 000,00	13,64%
Personnel bénévole (dépense non éligible)	5 500,00	12,50%
Total	44 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	1 500,00	3,41%
Région Ile-de-France	10 000,00	22,73%
Etat (EC)	10 000,00	22,73%
Département du Val-de-Marne (EC)	5 000,00	11,36%
Gentilly (EC)	1 000,00	2,27%
CAF (REAPP)	5 000,00	11,36%
Bénévolat	5 500,00	12,50%
Prestations en nature	6 000,00	13,64%
Total	44 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	2 500,00 €
	Montant total	2 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016344

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV MANTES EN YVELINES - SOUTIEN A LA PARENTALITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	18 400,00 €	50,00 %	9 200,00 €
	Montant Total de la subvention		9 200,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MANTES LA VILLE
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
78200 MANTES-LA-VILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Cyril NAUTH, Maire

N° SIRET : 21780362600019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Mantes en Yvelines «Soutien à la parentalité»

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Cette action poursuit quatre objectifs principaux :
- Valoriser la fonction parentale
- Favoriser les liens entre parents/enfants
- Diversifier les activités parents/enfants
- Rompre l'isolement sociale de certaines familles

Description :
> Au Centre de Vie Sociale Augustin Serre (QPV Meurisiers-Plaisance) :

- L'Espace Ludothèque

Une fois par semaine, des professionnels accompagnent les familles dans le jeu. Une salle "petite enfance" a été aménagée.

- Les ateliers d'initiation aux arts plastiques (vacances scolaires)
Il s'agit, à partir de la lecture d'un album, de proposer dans ces ateliers une réalisation plastique afin de sensibiliser les enfants et parents à la lecture et aux arts plastiques à travers l'objet-livre.

- Les manifestations trimestrielles
Le CVS propose aux familles des temps festifs autour du jeu.

- Les sorties et loisirs en familles
Cette action permet aux familles d'accéder à des loisirs à des tarifs peu élevés : parc de loisirs, sorties culturelles, spectacle familial...

> Au Centre de Vie Sociale Le Patio (QPV Domaine de la Vallée) :

L'action vise à aider les parents dans les difficultés repérées par le CVS : difficulté à poser des limites, méconnaissance des capacités de l'enfant en fonction de son âge, familles monoparentales ou en situation d'isolement. Des ateliers hebdomadaires sont organisés en période scolaire :

- ateliers jeux de société
- ateliers d'activités manuelles
- ateliers contes
- ateliers pâtisserie

L'organisation, par roulements sur 4 semaines, a été définie par les parents eux-mêmes.
Des stages d'arts plastiques et sorties familiales sont enfin proposés durant les vacances scolaires.

> Au Centre de Vie Sociale Arche en Ciel :

- 1 atelier hebdomadaire autour du jeu permet aux parents de trouver un espace d'écoute et aux jeunes enfants un lieu de socialisation

- Temps trimestriels de soirées intergénérationnelles

- 1 évènement annuel autour du conte et de l'oralité : « les Manteries» de Mantes la Ville, associées à l'Ecole des Brouets et à la bibliothèque de quartier

- Sorties familiales

Moyens mis en œuvre :
Professionnels des centres de vie sociale et leur partenaires investis sur le champ de l'enfance et de la petite enfance, ludothèque du centre de vie sociale Augustin Serre et salles d'actitivité des centres de vie sociale.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le projet concerne tous les habitants de la commune mais touche avant tout ceux des quartiers Meurisiers-Plaisance, Domaine de la Vallée, ainsi que le quartier en veille Brouets-Meuniers.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas pris en compte dans le calcul de la base subventionnable les frais de personnel municipal (21 598 euros).

Localisation géographique :
- MANTES-LA-VILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fourniture : petits matériels pour animation	300,00	0,75%
Alimentation	450,00	1,13%
Autres achats	847,00	2,12%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 747,00	16,87%
Publicité, publications	100,00	0,25%
Transports de biens et transports collectifs du personnel	8 310,00	20,78%
Frais postaux et frais de télécommunications	40,00	0,10%
Autres (entrées sorties et loisirs)	1 606,00	4,02%
Rémunération des personnels spécifiques à la collectivité (dépense non éligible)	21 598,00	54,00%
Total	39 998,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers	3 903,00	9,76%
Région Ile-de-France	9 200,00	23,00%
Mantes-la-Ville (EC)	23 895,00	59,74%
CAF (ATT)	3 000,00	7,50%
Total	39 998,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	9 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	8 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	4 951,00 €
2013	Contrat régional territorial	25 083,61 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	5 947,50 €
2014	Contrat régional territorial	985 149,90 €
2015	Soutien aux contrats de ville	9 000,00 €
	Montant total	1 038 132,01 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016657

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV MANTES-EN-YVELINES - ESPACE CV ET CONSEIL DE MANTES-LA-JOLIE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	48 500,00 €	20,62 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MODE D'EMPLOI
Adresse administrative : 13 RUE DANES DE MONTARDAT
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Christiane ROYER, Présidente

Date de publication au JO : 9 octobre 1996

N° SIRET : 41038455600032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines "Espace CV et conseil de Mantes-la-Jolie"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Répondre à la demande de rédaction de CV et lettres de motivation sur le territoire
- Réaliser un pré-diagnostic et orienter le public vers les structures, dispositifs et partenaires socioprofessionnels du territoire
- Permettre aux habitants des QPV ne maîtrisant pas ces outils d'augmenter leurs chances d'accéder à l'emploi

Description :
Deux permanences hebdomadaires de rédaction de CV et lettres de motivation sont ouvertes à tous. Le

public est reçu sans rendez-vous. Les entretiens sont individuels et conduits par des conseillers en insertion professionnelle dont les objectifs sont :
- la rédaction de CV et lettres de motivation : rédaction d'un ou plusieurs CV et lettres de motivation, remise de plusieurs exemplaires papier, envoi des documents numériques par mail au bénéficiaire;
- le conseil et l'orientaion : évaluation concertée de la situation, orientation vers les partenaires, dispositifs, organismes adaptés, suivi des démarches.

Moyens mis en œuvre :
2 conseillers en insertion professionnelle

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'objectif est de recevoir 500 personnes dont 250 femmes. L'action s'adresse à un public adulte - les jeunes pouvant trouver une réponse adaptée auprès de la Mission Locale - issu des QPV du Val-Fourré (Mantes-la-Jolie), Merisiers Plaisance et Domaine de la Vallée (Mantes-la-Ville) et Centre-Sud (Limay).

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la base subventionnable n'est pas prise en compte la mise à disposition gratuite de biens et prestations (2 500 euros).

Localisation géographique :
- MANTES-LA-JOLIE
- MANTES-LA-VILLE
- LIMAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures administratives ou d'entretien	600,00	1,18%
Entretien et réparations	400,00	0,78%
Primes d'assurance	300,00	0,59%
Documentation	200,00	0,39%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 200,00	2,35%
Publicité, publications	200,00	0,39%
Déplacements, missions	300,00	0,59%
Frais postaux et frais de télécommunications	500,00	0,98%
Taxes sur les salaires	800,00	1,57%
Rémunération des personnels	30 000,00	58,82%
Charges sociales de l'employeur	14 000,00	27,45%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (dépense non éligible)	2 500,00	4,90%
Total	51 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	10 000,00	19,61%
Etat - politique de la ville (ATT)	23 000,00	45,10%
Grand Paris Seine et Oise (ATT)	15 500,00	30,39%
Prestations en nature	2 500,00	4,90%
Total	51 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	10 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	15 000,00 €
	Montant total	25 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016816

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV MANTES EN YVELINES - SOUTIEN AUX PARENTS ET AUX JEUNES DU MANTOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	269 483,00 €	5,57 %	15 019,00 €
	Montant Total de la subvention		15 019,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OPPELIA
Adresse administrative : 10 RUE PLANTY
78200 MANTES-LA-JOLIE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Louis LOIRAT, Président

Date de publication au JO : 1 mars 2008

N° SIRET : 32602117700166

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines «Soutien aux parents et aux jeunes du mantois»

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire.

Objectifs :
Le projet propose un lieu d'écoute généraliste et un accompagnement psychologique de prévention. Il vise d'une part à renforcer les compétences psychosociales des jeunes, à améliorer l'accompagnement et l'orientation de ceux nécessitant une prise en charge à l'interface du soin en santé mentale et de l'insertion sociale et professionnelle.
D'autre part, il permet de valoriser les compétences parentales et les ressources familiales dans une période de fragilisation. Il offre la possibilité aux parents d'échanger sur leurs préoccupations et les liens parents / enfants-adolescents.

Description :
L'accompagnement proposé s'effectue au travers d'actions individuelles et collectives auprès des jeunes et des familles.
* en direction des jeunes :
- consultations psychologiques de prévention (entretiens de 30 à 45 mn, espacés d'environ 3 semaines).
- accueil libre sans rendez-vous, 3 jours par semaine, permettant des créer les conditions d'accès à la parole au rythme du jeune.
- animation de modules santé auprès des jeunes inscrits dans des dispositifs d'insertion. Les groupes de 5 à 12 jeunes participent à des exercices individuels et collectifs et mises en situation qui dédramatisent la rencontre avec un psychologue.
- animation d'ateliers collectifs : espaces d'échanges au sein des collèges et lycées.
- accompagnement individualisé dans le suivi des jeunes en situation de souffrance : échanges entre les professionnels du territoire qui accueillent les jeunes et la psychologue du PAEJ ; il permet une aide dans l'analyse d'une situation, des pistes de travail et des préconisations.

* en direction des familles :
- la consultation pour les parents : entretiens de soutien et d'accompagnement à la parentalité.
- la consultation familiale : entretiens familiaux visant à élaborer une réflexion commune, dégager des voies de compréhension, et restaurer les capacités à vivre ensemble et à se parler.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants : directrice, chef de service, chargée de communication, secrétaire, 2 psychologues, accueillants.
De nombreux partenaires sur le territoire.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le projet cible les jeunes de 12 à 25 ans : 80 jeunes pour les consultations psychologiques (240 entretiens), 50 pour l'accueil, 300 pour les ateliers collectifs. Il bénéficie également aux familles (80) et aux professionnels (40).
La majorité des bénéficiaires est issue des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas pris en compte les services bancaires (76 euros).

Localisation géographique :
- MANTES-LA-JOLIE
- MANTES-LA-VILLE
- LIMAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Eau-gaz-électricité	1 353,00	0,50%
Fournitures administratives ou d'entretien	442,00	0,16%
Locations	1 180,00	0,44%
Entretien et réparations	3 269,00	1,21%
Primes d'assurance	379,00	0,14%
Documentation	380,00	0,14%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 319,00	2,34%
Transports de biens et transports collectifs du personnel	350,00	0,13%
Frais postaux et frais de télécommunications	1 032,00	0,38%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	76,00	0,03%
Autres services externes	202,00	0,07%
Taxes sur les salaires	9 352,00	3,47%
Autres impôts et taxes	2 755,00	1,02%
Rémunération des personnels	149 251,00	55,37%
Autres charges de gestion courante	93 219,00	34,58%
Total	269 559,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de services	15 000,00	5,56%
Région Ile-de-France	15 019,00	5,57%
Région Ile-de-France - ARS (ATT)	54 800,00	20,33%
Etat - politique de la ville (EC)	36 000,00	13,36%
Etat - DDCS (ATT)	30 000,00	11,13%
ASP - emplois aidés (EC)	41 000,00	15,21%
Mission interministérielle Mildeca (EC)	13 000,00	4,82%
Département des Yvelines (EC)	23 740,00	8,81%
Communes - CUCS (EC)	14 000,00	5,19%
Communes de Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville (EC)	15 000,00	5,56%
CAF (ATT)	12 000,00	4,45%
Total	269 559,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 019,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	48 000,00 €
2014	Prévention des conduites à risques chez les jeunes	1 887,00 €
2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	6 019,00 €
2015	Aide aux établissements de prise en charge psychothérapeutique	3 955,00 €
2015	Prévention des conduites à risques chez les jeunes	8 000,00 €
2015	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	14 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	9 000,00 €
	Montant total	90 861,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015918

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE CENTRALE DU VAL-DE-MARNE - JEUX DE FAMILLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	15 850,00 €	37,85 %	6 000,00 €
	Montant Total de la subvention		6 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION DES ELLES ET DES ILS
Adresse administrative : 21 RUE BLANCHE
94140 ALFORTVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Pascale DIEZ, Présidente

Date de publication au JO : 21 décembre 2013

N° SIRET : 79942015300014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex Communauté d'Agglomération Plaine Centrale du Val de Marne « Jeux de familles »

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action débute en novembre.

Objectifs :
- Créer la rencontre entre parents et adolescents autour d'un projet et encourager le dialogue et l'empathie au sein des familles,
- Provoquer un regard différent des uns sur les autres qui ouvrira à un autre type de relations,
- Permettre aux parents et aux élèves de réinvestir positivement et activement l'école en créant un film qu'ils seront fiers de partager,
- Faciliter la co-éducation avec les différents partenaires (parents, collège, maison pour tous et association),
- Familiariser des jeunes aux outils vidéo, de la prise d'images et de sons au montage.

Description :
Réalisation de 20 portraits vidéo croisés entre parents et adolescents au sein de 10 familles du quartier des Bleuets/Bordières et organisation de la projection des films au collège Plaisance lors d'une soirée de rencontre festive en partenariat avec la maison pour tous des Bleuets/Bordières.

L'action comprend l'organisation de rencontres parent/adolescent, l'écriture de portraits, l'acquisition des outils vidéo, les tournages et leur préparation, le montage et la diffusion.

Moyens mis en œuvre :
L'action est animée par Pascale Diez, cinéaste documentariste et psychopraticienne, assistée par des jeunes du quartier déjà formés à la réalisation.

Partenariats : collège Plaisance, MPT Bleuets/Bordières

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les adolescents en voie de décrochage et leurs familles de milieux sociaux défavorisés, soit environ 60 personnes.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la base subventionnable ne sont pas pris en compte les frais financiers (150 euros).

Localisation géographique :
- CRETEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières et fournitures	1 600,00	10,00%
Autres fournitures	200,00	1,25%
Locations	2 000,00	12,50%
Assurance	300,00	1,88%
Documentation	150,00	0,94%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 400,00	65,00%
Publicité, publications	700,00	4,38%
Déplacements, missions	500,00	3,13%
Frais financiers (dépense non éligible)	150,00	0,94%
Total	16 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	6 000,00	37,50%
Etat - BOP 104 (EC)	5 000,00	31,25%
Créteil (EC)	1 000,00	6,25%
Collège Plaisance	3 500,00	21,88%
Aides privées	500,00	3,13%
Total	16 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016055

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLAINE CENTRALE DU VAL-DE-MARNE - POLE RESSOURCES FAMILLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	53 600,00 €	13,99 %	7 500,00 €
	Montant Total de la subvention		7 500,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MJC MAISON POUR TOUS BONNEUIL SUR MARNE
Adresse administrative : 7 RUE D ESTIENNE D ORVES
94380 BONNEUIL-SUR-MARNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Suzanne LABORDE, Présidente

Date de publication au JO : 21 février 1963

N° SIRET : 78566299000023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex Communauté d'Agglomération Plaine Centrale du Val-de-Marne : "Pôle ressources familles"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Lutter contre l'isolement des publics fragiles et favoriser le lien social :
-Elaborer une stratégie d'accès aux droits et aux services.
-Contribuer à l'intégration des étrangers.
-Promouvoir le lien social et la citoyenneté.

Accompagner pour l'accès et le maintien dans l'emploi des habitants des quartiers :
-Lever les freins à l'emploi.

Favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances :
-Renforcer le lien école-famille-enfant.
-Accompagner les enfants et adolescents, en prenant en compte la globalité de leur environnement.

Favoriser l'accès aux activités culturelles et sportives :
-Proposer et développer des actions en direction des familles.
-Développer le lien social, l'intégration, l'accompagnement, les loisirs.

Description :
La mobilité : il s'agit pour les participants d'accéder à toutes les ressources de la ville, grâce aux ateliers de français et d'initiation à l'informatique.

La découverte des institutions républicaines : Les ateliers d'alphabétisation et l'accompagnement des publics en difficultés doivent permettre la compréhension du paysage institutionnel.

L'accès à la formation et à l'emploi : La MJC, implantée au coeur des quartiers en difficultés, est au contact des populations défavorisées. Elle devient un lieu de ressources articulé autour de 2 axes :
- les stages et l'orientation scolaire. Un travail avec les familles sur les questions d'orientation et d'insertion professionnelle est mis en place.
- la valorisation des compétences des personnes qui désirent trouver un emploi. Dans les ateliers, la MJC démontre aux publics en difficultés qu'ils ont la capacité de s'insérer dans la vie professionnelle.

La culture pour tous : la MJC propose un parcours culturel pour les personnes en difficultés. Une sortie culturelle est effectuée chaque mois de même que des soirées "scène ouverte" et la création d'un journal de proximité.

Moyens mis en œuvre :
Les partenaires sont :
- la ville de Bonneuil (service vie de quartier et vie associative, CCAS, service culture, service tourisme et service santé)
- Pluriels94, CAF94, fédération des centres sociaux du 94, les amicales des locataires, Paroles de femmes, le Secours populaire, la Ligue des Droits de l'Homme.

Les personnels sont 1 référente familles, 1 animatrice familles, 1 directeur, 1 service civique et des bénévoles.

La ville met à disposition les locaux, le matériels de bureau, de téléphonie et d'informatique, ainsi qu'un minibus.

Intérêt régional :
L'action correspond à l’une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l’engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le pôle Ressources familles concerne environ 150 personnes, majeures et de toutes nationalités.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : services bancaires (350€); charges financières (200€); emplois des contributions volontaires en nature (13 800€).

Localisation géographique :
- BONNEUIL-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	2 500,00	3,68%
Achats matières et fournitures	1 000,00	1,47%
Autres fournitures	1 000,00	1,47%
Entretien et réparations	200,00	0,29%
Assurance	500,00	0,74%
Documentation	500,00	0,74%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 500,00	6,62%
Publicité, publications	800,00	1,18%
Déplacements, missions	500,00	0,74%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	350,00	0,52%
Rémunération des personnels	28 500,00	41,94%
Charges sociales	12 000,00	17,66%
Autres charges de gestion courante	800,00	1,18%
Charges financières (dépense non éligible)	200,00	0,29%
Charges fixes de fonctionnement	800,00	1,18%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (dépense non éligible)	12 000,00	17,66%
Personnel bénévole (dépense non éligible)	1 800,00	2,65%
Total	67 950,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	7 500,00	11,04%
Etat - Acsé (EC)	5 000,00	7,36%
Département du Val-de-Marne (EC)	4 000,00	5,89%
Bonneuil-sur-Marne (EC)	27 650,00	40,69%
CAF (EC)	5 000,00	7,36%
ASP - emplois aidés (EC)	4 000,00	5,89%
Cotisations, dons manuels ou legs	1 000,00	1,47%
Bénévolat	1 800,00	2,65%
Dons en nature	12 000,00	17,66%
Total	67 950,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 800,00 €
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	7 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	20 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	15 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	9 500,00 €
	Montant total	53 300,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016078

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VILLIERS-SUR-MARNE - DU LIEN POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	41 100,00 €	12,17 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON POUR TOUS LA HAYE AUX MOINES
Adresse administrative : 4 ALL GEORGES BRAQUE
94000 CRETEIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Martine JOLY, Présidente

Date de publication au JO : 21 mai 1976

N° SIRET : 30492523300013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la commune de Villiers-sur-Marne « Du lien pour bien vivre ensemble »

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
-Favoriser la promotion du lien social, résoudre les conflits entre groupes antagonistes,
-Permettre l'expression et les échanges intergénérationnels et interculturels,
-Permettre la réalisation commune d'actions visant à l'amélioration du bien vivre ensemble.

Description :
Organisation d'espaces d'échanges et de discussions encadrés par l'équipe et les intervenants experts du dialogue social.

- L'action propose d'une part des ateliers d'expression artistique pour les jeunes (expositions collectives, vidéos mettant en scène les habitants...), la réalisation d'une compilation musicale réunissant des jeunes artistes cristoliens et des animations intergénérationnelles ;
- Elle concerne d'autre part plus spécifiquement 2 groupes constitués de jeunes et adolescents et adultes du Palais mis en relation avec les policiers d'un commissariat dans diverses situations.

Un groupe de volontaire est en charge de la production de restitutions relatant le cheminement de la prise de conscience et l'amélioration des relations inter habitants sous la forme de projections et de divers travaux artistiques.

Moyens mis en œuvre :
Partenariat avec l'école du quartier J.M. de Heredia.

Réunions de concertation avec le réseau de partenaires.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
180 jeunes entre 8 et 26 ans du quartier de la Haye (55) et des quartiers environnants.
Habitants du quartier.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- CRETEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	3 000,00	7,30%
Achats matières et fournitures	500,00	1,22%
Autres fournitures	200,00	0,49%
Locations	1 000,00	2,43%
Documentation	100,00	0,24%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 250,00	5,47%
Publicité, publications	650,00	1,58%
Déplacements, missions	400,00	0,97%
Rémunération des personnels	21 375,00	52,01%
Charges sociales	11 625,00	28,28%
Total	41 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	1 600,00	3,89%
Région Ile-de-France	5 000,00	12,17%
Etat - BOP 163 (EC)	2 000,00	4,87%
Etat - BOP 147 (EC)	4 000,00	9,73%
Créteil - fonctionnement (EC)	26 000,00	63,26%
Crétail - politique de la ville (EC)	1 000,00	2,43%
Aides privées - bailleur (EC)	1 500,00	3,65%
Total	41 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	5 500,00 €
2013	Soutien à la prévention	4 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	2 800,00 €
	Montant total	12 300,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016628

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES - ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES EN DIRECTION DES JEUNES DE 11 A 15 ANS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	41 813,00 €	11,91 %	4 980,00 €
	Montant Total de la subvention		4 980,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA VERRIERE
Adresse administrative : AVENUE DES NOES
78320 LA VERRIERE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Nelly DUTU, Maire

N° SIRET : 21780644700017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) "Activités socio-éducatives en direction des jeunes de 11 à 15 ans"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'objectif est d'accompagner les enfants dans leur scolarité afin de favoriser leur réussite et de :
- favoriser la socialisation, le vivre ensemble dans des valeurs liées au respect, à la solidarité, la tolérance (mixité filles/garçons, mixité sociale, culturelle, intergénérationnelle),
- développer, soutenir et valoriser la capacité du jeune à être acteur de son environnement à travers l'éducation par le projet,
- promouvoir la santé et lutter contre les comportements à risque via des supports éducatifs,
- permettre à chaque jeune de s'engager dans des activités afin d'explorer ses potentialités, de développer ses capacités (physiques, intellectuelles, manuelles, relationnelles, artistiques...),

- permettre à chaque jeune d'élargir son horizon en favorisant la découverte de nouveaux centres d'intérêt, de nouvelles pratiques culturelles, et l'appropriation d'un patrimoine culturel commun.

Description :
- Organisation de temps d'activité :
Inscription obligatoire pour impliquer les jeunes. Mise en place de plusieurs parcours d'activités culturelles et sportives proposés par les animateurs alliant découverte, rencontre, pratique et temps de valorisation. Des temps spécifiques sur la citoyenneté proposés durant l'année. Mise en place d'animations sur le territoire, sur les plaines de jeux, dans les espaces collectifs et les structures municipales pouvant servir de support aux activités et favorisant le passage des jeunes dans les activités de droit commun. Inscription dans les réseaux locaux (réseau 78, Rezo 11/17 ans, réseau des clubs vidéo, réseaux sportifs). Mise en place de deux instances réunissant pour l'une les jeunes une fois par mois et pour l'autre les parents 2 fois par an autour de la programmation et du fonctionnement de la structure. Pour les jeunes nécessitant une aide financière, accompagnement par le service social.

- Organisation de séjours longs ou courts :
Organisation associant les participants et élaboration d'un règlement intérieur. Les séjours doivent devenir prétexte à la rencontre d'environnements, de modes de vie, de populations différentes. Inscription dans les projets municipaux et valorisation du travail effectué par les jeunes (collaboration à la semaine de la santé, fête de la ville, journée de la Femme, forum des associations, etc.).

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
2 responsables de structures d'animation, 2 animateurs, des vacataires.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
180 jeunes de 11 à 15 ans tous issus des quartiers Bois de l'Etang et Orly Parc.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la base subventionnable les dépenses suivantes : rémunération de personnels permanents, vacataires, contractuels, heures supplémentaires (68 809€).

Localisation géographique :
- LA VERRIERE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	2 324,00	2,10%
Fournitures administratives ou d'entretien	1 991,00	1,80%
Prestations de service	10 026,00	9,06%
Déplacements et missions	688,00	0,62%
Rémunération des personnels spécifiques aux collectivités (dépense non éligible)	68 809,00	62,20%
Autres charges de personnel	26 784,00	24,21%
Total	110 622,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	4 980,00	4,50%
Etat - politique de la ville (ATT)	11 400,00	10,31%
Etat - DDCS (EC)	3 000,00	2,71%
Département des Yvelines (EC)	30 000,00	27,12%
La Verrière	57 916,00	52,35%
Autres produits de gestion courante	3 326,00	3,01%
Total	110 622,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 980,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	12 010,00 €
2013	Politique régionale en faveur des plans de prévention du bruit dans l'environnement	1 100,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	12 010,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	268 702,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	796 300,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	7 275,00 €
	Montant total	1 097 397,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016802

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES - ACTIONS EDUCATIVES EN LIEN AVEC LES APPRENTISSAGES SCOLAIRES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	77 500,00 €	38,71 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TRAPPES
Adresse administrative : 1 PLACE DE LA REPUBLIQUE
78195 TRAPPES CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Guy MALANDAIN, Maire

N° SIRET : 21780621500547

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines "Actions éducatives en lien avec les apprentissages scolaires"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire

Objectifs :
Apporter une offre éducative hors temps scolaire afin de favoriser la réussite éducative de tous les jeunes trappistes;
Articuler et développer la complémentarité de l'offre éducative de la Ville et de l'Education Nationale;
Accompagner la scolarité et le temps libre des collégiens et lycéens.

Description :
- un séjour d'immersion linguistique, les jeunes sont sélectionnés par une commission composée des principaux de collège, d'un membre de l'équipe de réussite éducative et de la directrice jeunesse ;

- un stage en externat de révision du brevet des collèges en avril 2016 ;
- un stage de remobilisation sur les apprentissages scolaires en août 2016 ;
- des ateliers d'accompagnement à la scolarité pour les collégiens de septembre à fin mai tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h à 19h ;
- 5 heures de soutien hebdomadaire pour les lycéens ;
- des ateliers d'anglais ludique tout au long de l'année pour favoriser l'apprentissage de la langue.

Moyens mis en œuvre :
Action en partenariat avec les principaux de collèges, représentant de l'équipe de réussite éducative, direction jeunesse. Pour l'accompagnement à la scolarité : 10 personnels intervenant au moins 8 heures par semaines; personnel jeunesse pour les autres actions.

Prestations de services : hébergement et pension complète pour les deux séjours de révisions et les deux séjours d'immersion linguistique et paiement des prestataires organisant les stages de langue ludique.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
350 jeunes de 12 à 17 ans.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les dépenses suivantes : rémunération de personnels permanents, vacataires, contractuels, heures supplémentaires (136 000€).

Localisation géographique :
- TRAPPES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	2 500,00	1,17%
Alimentation	300,00	0,14%
Locations (hébergement séjours)	60 000,00	28,10%
Prestations de service (ateliers et stages)	3 000,00	1,41%
Publicité, publications	1 700,00	0,80%
Transports de biens et transports collectifs	10 000,00	4,68%
Rémunération des personnels (dépense non éligible)	98 000,00	45,90%
Charges sociales de l'employeur (dépense non éligible)	38 000,00	17,80%
Total	213 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers	12 000,00	5,62%
Région Ile-de-France	30 000,00	14,05%
Etat - politique de la ville (ATT)	20 000,00	9,37%
Département des Yvelines (ATT)	20 000,00	9,37%
Trappes (ATT)	106 500,00	49,88%
CAF - CEJ (EC)	15 000,00	7,03%
CAF - AAP (EC)	10 000,00	4,68%
Total	213 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	61 390,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	58 520,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 159 084,00 €
2013	Politique régionale en faveur des plans de prévention du bruit dans l'environnement	5 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	8 000,00 €
2014	Action régionale de renouvellement urbain en faveur des PRU ou OPI	540 000,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	42 688,00 €
2014	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	999 879,60 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	61 390,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	562 596,98 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	274 433,00 €
2015	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	112 560,00 €
2015	Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés	23 050,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	63 525,00 €
	Montant total	3 726 299,60 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016804

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES - ATELIERS DE FRANÇAIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	150 416,00 €	7,65 %	11 500,00 €
	Montant Total de la subvention		11 500,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TRAPPES
Adresse administrative : 1 PLACE DE LA REPUBLIQUE
78195 TRAPPES CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Guy MALANDAIN, Maire

N° SIRET : 21780621500547

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines "Ateliers de français"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
-Faciliter via l'acquisition de la langue française l'intégration dans la société civile.
-Maitriser la communication orale dans les situations de la vie quotidienne.
-Développer la compréhension de l'écrit et l'expression écrite dans la vie quotidienne.
-Améliorer l'offre linguistique sur la commune de Trappes

Description :
Le dispositif est articulé autour de 4 actions :

- les ateliers sociolinguistiques : 4 groupes d'ASL sont présents dans chacun des centres socioculturels implantés dans divers quartiers de la ville. Les cours ont lieu pendant le temps scolaire à raison de 2 séances de 3h par semaine, l'une d'elles a lieu à la Cyber-base de la ville. Des interventions de professionnels sont organisées autour de leur métier ou des institutions.

- le parcours linguistique (PL) : l'action consiste en la mise en place d'une formation semi-intensive dans la ville, avec des groupes organisés par niveau, suite à des évaluations individuelles. Cette formation se déroule à raison de 3 fois 2 heures par semaine, pendant les temps scolaires, pendant une période de 15 à 20 mois soit 250 h à 300 h de cours.

- la coordination (cette action se découpe en trois axes) : Guichet unique du Pôle Ressource Linguistique, Appui aux bénévoles des associations proposant des ASL, Suivi du Parcours Linguistique.

- Action de pratiques langagières et d'insertion culturelle (APLIC) :
Ce volet concerne l'insertion sociale et culturelle des enfants et adolescents non francophones. Le groupe fonctionne tous les mercredi après-midi hors vacances scolaires. Pour les enfants d'âge élémentaire, l'accompagnement est mis en place par des étudiants bénévoles de l'AFEV.

Moyens mis en œuvre :
Pour les ateliers sociolinguistiques et le parcours linguistique et l'APLIC, la ville fait intervenir des formateurs externes (prestation de service, formation, suivi individuel, évaluation entrée sortie).

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
ASL/PL
Le dispositif permet d'accueillir 210 personnes.
Parcours linguistique : 130 personnes dont 70% issues des QPV, public majoritairement féminin (80%)
ASL : 90 personnes dont 80% issues des QPV

APLIC
Collégiens résidant à Trappes ayant suivi une Classe d'Accueil (CLA) et ayant encore besoin de consolidations ou jeunes en voie de déscolarisation. Enfants de classes élémentaires dans le cadre de l'Individualisation des Parcours Périscolaires (IPP).

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les dépenses suivantes : rémunération de personnels permanents, vacataires, contractuels, heures supplémentaires (9 993€).

Localisation géographique :
- TRAPPES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	150 416,00	93,77%
Rémunération des personnels (dépense non éligible)	9 993,00	6,23%
Total	160 409,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	11 500,00	7,17%
Etat - politique de la ville (ATT)	22 000,00	13,71%
Etat - BOP 104 (ATT)	26 500,00	16,52%
Trappes (ATT)	82 109,00	51,19%
Fonds européens (EC)	18 300,00	11,41%
Total	160 409,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	11 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	61 390,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	58 520,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 159 084,00 €
2013	Politique régionale en faveur des plans de prévention du bruit dans l'environnement	5 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	8 000,00 €
2014	Action régionale de renouvellement urbain en faveur des PRU ou OPI	540 000,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	42 688,00 €
2014	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	999 879,60 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	61 390,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	562 596,98 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	274 433,00 €
2015	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	112 560,00 €
2015	Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés	23 050,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	63 525,00 €
	Montant total	3 726 299,60 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015471

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV SEINE ET VEXIN - ACTIONS SUR LE DECROCHAGE SCOLAIRE 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	115 890,00 €	22,66 %	26 260,00 €
	Montant Total de la subvention		26 260,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LES MUREAUX
Adresse administrative : PLACE DE LA LIBERATION
78130 LES MUREAUX
Statut Juridique : Centre Communal d'Action Sociale
Représentant : Monsieur François GARAY, Président

N° SIRET : 26780129800014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex Communauté d'Agglomération Seine-et-Vexin "Actions sur le décrochage scolaire"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Réduire les comportements à risque ainsi que l'exclusion scolaire et sociale des collégiens et lycéens et les responsabiliser. Accompagner les jeunes ainsi que leurs familles durant la période d'exclusion scolaire. Permettre une meilleure connaissance de l'élève par les intervenants en partenariat avec les interlocuteurs de l'Education Nationale afin de recenser les problématiques scolaires et comportementales.

Description :
Le CCAS propose aux élèves des collèges des Mureaux et du lycée Vaucanson un accompagnement durant la période d'exclusion scolaire et des ateliers de prévention.

Plusieurs actions sont proposées aux jeunes et à leurs familles : soutien psychologique, rappel des règles de vie, travail de réflexion sur la scolarité, travail de socialisation, soutien à la fonction parentale, mise en place d'un suivi éducatif, découverte des institutions, inscription dans une démarche citoyenne.

Ateliers de prévention :
- Ateliers le mercredi après-midi, animés par un référent réussite éducative autour des problématiques que rencontrent les jeunes,
- Tutorat : entretiens et suivi individuels réguliers,
- Atelier lecture en vacances à la médiathèque,
- Ouverture artistique et culturelle via plusieurs ateliers, dont des ateliers vidéo et photo,
- Atelier de parole au sein des collèges : une à deux fois pars mois, un atelier de parole au sein du collège Paul Verlaine avec des élèves ciblés par le collège. Cet atelier permet aux élèves de pouvoir parler des problèmes, malaises, malentendus à une personne extérieure au collège
- Sortie au Parc des Princes les jours de match du PSG (en lien avec le Conseil Général)

Accompagnement durant l'exclusion :
L'emploi du temps de l'élève est organisé sur la base de la fiche de prescription renseignée par l'établissement scolaire qui précise les actions prioritaires. Un rendez-vous est organisé avec la famille, l'équipe Réussite Educative et un représentant de l'établissement. Un accompagnement dans la réalisation des travaux scolaires est proposé. Une fiche de liaison et un emploi du temps sont mis en place ainsi qu'un bilan de fin de parcours.

Moyens mis en œuvre :
- Un psychologue
- Un chargé de suivi DRE
- Un référent de parcours DRE

Des partenariats avec :
- l'API, Atelier Pédagogique Individualisé sur les questions linguistiques
- l'IFEP sur la prévention spécialisée
- La Maison de la Justice et du Droit via son dispositif "Rappel aux règles de vie"

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
130 élèves des collèges et du Lycée de la ville des Mureaux âgés de 11 à 18 ans.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires d'un montant de 1 870 €.

Localisation géographique :
- LES MUREAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Services externes (sous-traitance)	4 500,00	3,82%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	18 260,00	15,51%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	1 870,00	1,59%
Rémunération des personnels	58 105,00	49,34%
Charges sociales	25 025,00	21,25%
Autres charges	10 000,00	8,49%
Total	117 760,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	26 260,00	22,30%
Etat (EC)	72 150,00	61,27%
Commune des Mureaux (EC)	19 350,00	16,43%
Total	117 760,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	26 260,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	25 000,00 €
	Montant total	25 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015276

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV SEINE-AMONT - ESPACES PUBLICS INTERNET EN MAISONS DE QUARTIER POUR DEVELOPPER L'APPRENTISSAGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	75 000,00 €	10,67 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'IVRY SUR SEINE
Adresse administrative : ESPLANADE GEORGES MARRANE
94200 IVRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur PHILIPPE BOUYSSOU, Maire

N° SIRET : 21940041300015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signée par la Communauté d'Agglomération de Seine Amont " Espaces Publics Internet en maison de quartier pour développer l'apprentissage "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'action vise à :

- Développer les usages numériques en toute sécurité et à sensibiliser les enfants et les jeunes aux dangers d'internet, notamment en ce qui concerne les réseaux sociaux
- Proposer la préparation et le passage du Passeport Internet Multimédia (PIM)
- Réduire les inégalités et combattre la fracture des usages numériques (e-inclusion)
- Favoriser l'utilisation des services en ligne notamment dans le cadre de la recherche d'emploi ou de démarches administratives

- Aider les associations du quartier dans leurs communications sur Internet et la gestion informatique de leur activité
- Faire des EPI des lieux ressource et d'appui aux différentes initiatives et favoriser le lien social et inter-générationnel
- Valoriser les usages multimédia à destination des usagers à l'échelle du quartier et de la ville
- Participation aux événements municipaux : fêtes de quartier et de la ville, journées du partimoine, balades numériques, fête de l'internet

Description :
Ateliers collectifs :

- Ateliers d'initiation à l'ordinateur et à internet (modules de 10 séances à raison de 2 heures par semaine)
- Ateliers internet avancé
- Atelier d'entretien et optimisation de son ordinateur
- Séance de préparation à l'obtention du Passeport internet multimédia (PIM)
- Atelier de création multimédia pour les enfants des CLSH
- Aide à l'activité des associations (informer, communiquer, gérer des adhésions)
- Prévention sur les usages d'internet en direction des enfants et des adolescents
- Ateliers « mobilité » : initiation à l'utilisation avancée des tablettes et smartphones

Parcours individuels personnalisés à l'aide de didacticiels, feuilles d'exercices, tutoriaux :

- Aide à la recherche d'emploi sur internet et à la réalisation de CV et lettres de motivation
- Pratique de la recherche d'informations sur internet dans le cadre de l'aide à la scolarité
- Aide à l'utilisation des services en ligne administratifs (y compris pour le paiement)

Aide à l'activité des maisons de quartier dans le domaine du numérique et au développement d'activités intergénérationnelles :

- Une plage horaire d'ouverture importante (30 heures par semaine)
- Accueil de stagiaires de 3° pour le stage découverte de l'entreprise et développement de la solidarité et de l'entre-aide adolescents/adultes

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
7 animateurs adjoints, 1 coordinateur, interventions ponctuelles d'associations ou d'autres animateurs et stagiaires sur les 4 structures.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Environ 1300 personnes de tous âges issues des quartiers prioritaires :
- EPI (Espace Public Internet) Maison de quartier Pierre et Marie Curie, quartier prioritaire PMC,
- EPI Maison de quartier Jean Jacques Rousseau – quartier prioritaire du Port,
- EPI Maison de quartier Monmousseau – quartier prioritaire Monmousseau,
- EPI Maison de quartier Gagarine – quartier prioritaire Gagarine.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la base subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : rémunération de personnels permanents, vacataires, contractuels, heures supplémentaires (329 000 euros), services bancaires (2 000 euros).

Localisation géographique :

- IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de services	2 000,00	0,49%
Achats de matières et fournitures	15 000,00	3,69%
Autres fournitures	3 000,00	0,74%
Locations	25 000,00	6,16%
Entretien et réparations	12 000,00	2,96%
Documentation	5 000,00	1,23%
Publicité, publications	12 000,00	2,96%
Déplacements, missions	1 000,00	0,25%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	2 000,00	0,49%
Rémunération des personnels (dépense non éligible)	329 000,00	81,03%
Total	406 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	8 000,00	1,97%
Etat - Acsé (EC)	10 000,00	2,46%
Ivry-sur-Seine (EC)	388 000,00	95,57%
Total	406 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	80 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	38 030,00 €
2013	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	3 597 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	785 485,00 €
2013	E-administration	31 666,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 209 125,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	849 512,00 €

2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	5 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	38 030,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	40 000,00 €
2015	Aides Géothermie profonde	2 000 000,00 €
2015	Politique énergie climat	420 255,00 €
2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	2 960,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	18 000,00 €
2015	Stratégies territoriales de sécurité – Fonctionnement	10 000,00 €
	Montant total	10 125 063,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015223

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV SEINE-AMONT - FEMMES AUTONOMES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	109 400,00 €	18,28 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION ATOUT MAJEUR
Adresse administrative : 97 BIS AVENUE GEORGES GOSNAT
94200 IVRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Luis CARNERO, Président

Date de publication au JO : 27 novembre 2004

N° SIRET : 48026021500029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action " Femmes autonomes " au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Seine Amont

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'action "femmes autonomes" vise l'intégration, l'insertion socioprofessionnelle, la formation et l'accompagnement social des femmes et des jeunes en situation d'exclusion et éloignés de l'emploi.

Il s'agit de développer l'autonomie dans la vie quotidienne, de revaloriser l'image que les participantes ont d'elles-mêmes mais aussi de créer des liens sociaux et de solidarité en favorisant dans le groupe les échanges et l'enrichissement mutuel. L'action permet enfin la découverte et l'appropriation des espaces emploi et insertion (pôle emploi, PLIE, mission locale).

Description :
L'action comprend six modules principaux :

- Savoir communiquer : suivi scolaire, médical, social.
- Démarches administratives : entretiens téléphoniques (simulations), entretiens en face-à-face (jeux de rôles), renseigner divers documents, s'orienter vers le bon interlocuteur.
- Maîtriser son budget : identification de l'euro, remplir un chèque, achat/paiement (simulation), vérification monnaie rendue, évaluation des dépenses quotidiennes et tenue du budget journalier.
- Mobilité : apprendre à se déplacer seule et à établir un itinéraire, connaissance du réseau de transports urbains, repères espaces/temps.
- Renforcer les liens sociaux : échanges interculturels, respect des différentes cultures,
organisation et participation aux fêtes et forums locaux, débats/groupes de parole sur divers thèmes, valorisation d'une attitude citoyenne.
- Insertion sociale par l'accès à la culture : musées, bibliothèque, cinéma, théâtre…

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 directrice, 1 responsable pédagogique, 1 formatrice, 1 animatrice/assistante sociale
10 bénévoles, des intervenants extérieurs, des stagiaires
1 coordination linguistique
1 réseau de partenaires publics et privés

Partenaires :
- Mairie d'Ivry-sur-Seine
- PLIE, Pôle emploi, DRH et chefs d'entreprise
- CAF, CMS, CMP, CPAM, CCAS, ADS, bailleurs sociaux d'Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine
- centre audiovisuel Simone de Beauvoir, musée Mac Val, Théâtre Aleph, etc.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 "Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
35 femmes issues majoritairement des quartiers prioritaires (Pierre et Marie Curie, Gagarine, Ivry Port, Monmousseau) ou des quartiers dits en veille.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la base subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses de services bancaires (1 600 euros) de même que les contributions volontaires en nature (27 500 euros).

Localisation géographique :
- IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières et fournitures	4 750,00	3,43%
Autres fournitures	6 900,00	4,98%
Locations	5 750,00	4,15%
Entretien et réparations	4 140,00	2,99%
Assurance	690,00	0,50%
Documentation	2 200,00	1,59%
Rémunération intermédiaires et honoraires	2 000,00	1,44%
Publicité, publication	700,00	0,51%
Déplacements, missions	1 720,00	1,24%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	1 600,00	1,16%
Impôts et taxes sur la rémunération	230,00	0,17%
Rémunération des personnels	52 200,00	37,69%
Charges sociales	24 600,00	17,76%
Autres charges de personnel	3 520,00	2,54%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (dépense non éligible)	14 500,00	10,47%
Personnel bénévole (dépense non éligible)	13 000,00	9,39%
Total	138 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	20 000,00	14,44%
Etat - Acsé (EC)	12 000,00	8,66%
DDCS bop 104 (EC)	12 000,00	8,66%
DDCS bop 163 (EC)	3 000,00	2,17%
DRDFE (EC)	5 000,00	3,61%
Département (EC)	5 000,00	3,61%
EPT 12 (EC)	10 000,00	7,22%
Ivry-sur-Seine (EC)	5 000,00	3,61%
Plie Fse (EC)	20 000,00	14,44%
Autres établissements publics (EC)	5 000,00	3,61%
Aides privées	14 000,00	10,11%
Prestations en nature	14 500,00	10,47%
Bénévolat	13 000,00	9,39%
Total	138 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Egalité femmes-hommes	30 000,00 €
2013	Lutte contre les discriminations	25 000,00 €
2014	Lutte contre les discriminations	30 000,00 €
2015	Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CR46-14)	20 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	20 000,00 €
	Montant total	125 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016796

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV SEINE-AMONT - ACCOMPAGNEMENT A LA RECHERCHE D'EMPLOI A VITRY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	73 068,00 €	43,92 %	32 095,00 €
	Montant Total de la subvention		32 095,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE SOCIOCULTUREL LES PORTES DU MIDI
Adresse administrative : 13 RUE CONSTANT COQUELIN 94400 VITRY S/SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Jocelyne NICOLAS, Présidente

Date de publication au JO : 10 avril 2001

N° SIRET : 43986038800024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Seine Amont " Accompagnement à la recherche d'emploi à Vitry "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Permettre aux participants d'acquérir plus d'autonomie dans leur recherche d'emploi,
- Prévenir les ruptures dans les parcours d'insertion par une meilleure coordination des acteurs,
- S'inscrire dans un réseau partenarial dans un but de coordination, de complémentarité et d'optimisation des dispositifs d'aide à la recherche d'emploi.

Description :
A l'accueil, les usagers des trois centres qui ont une demande concernant l'emploi et/ou des formations

professionnelles, sont orientés directement selon le secteur d'emploi demandé :
- le centre socio-culturel les Portes du Midi accompagne sur le secteur de l'hôtellerie, restauration et hôtesse de caisse.
- l'Espace Les Monis accompagne plutôt sur le service à la personne et la petite enfance (assistante maternelle).
- le centre social Balzac accompagne sur les emplois polyvalents et autres.

Dans chacune des structures :
Accueils et permanences et/ou ateliers de recherche d'emploi.
Développement d'ASL à visée professionnelle
Un cycle de réunions d'information collectives thématiques

Des ateliers collectifs de sophrologie, estime de soi, conseil en image
Un accompagnement individualisé aux codes et démarches de la recherche d'emploi et du monde du travail

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 coordinateur, 2 animateurs référents, 2 intervenants informatique dont un bénévole, des stagiaires insertion, 3 intervenants ASL pré-emploi.

Partenaires :
Mission locale, Pôle Emploi, CASA pour les forums de l'emploi, PLIE, associations Radya, Nouvelles voies, EDS, service jeunesse de la mairie de Vitry-sur-Seine..

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Jeunes maîtrisant peu la langue française, en recherche d'emploi, ou en demande d'aide à l'orientation et/ ou à l'insertion professionnelle - femmes ou mères de familles rencontrant des difficultés dans leurs démarches ou dans l'accès à l'emploi -, prioritairement les personnes peu ou pas autonomes dans leurs démarches. Ce public provient des 4 quartiers prioritaires de Vitry-sur-Seine.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : services bancaires (203€); dotations aux amortissements (3 698€); emplois des contributions volontaires en nature (1 112€).

Localisation géographique :
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	327,00	0,42%
Eau-Gaz-Electricité	300,00	0,38%
Prestations de service	24 257,00	31,07%
Locations	1 281,00	1,64%
Entretien et réparations	910,00	1,17%
Primes d'assurance	107,00	0,14%
Documentation	51,00	0,07%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 013,00	2,58%
Publicité, publications	330,00	0,42%
Déplacements, missions	20,00	0,03%
Impôts et taxes liés au projet	228,00	0,29%
Rémunération des personnels spécifique au projet	43 244,00	55,38%
Dotations aux amortissements et aux provisions (dépense non éligible)	3 698,00	4,74%
Personnel bénévole (dépense non éligible)	1 112,00	1,42%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	203,00	0,26%
Total	78 081,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers	131,00	0,17%
Région Ile-de-France	32 095,00	41,10%
Etat - politique de la ville (EC)	20 000,00	25,61%
Département du Val-de-Marne (EC)	1 323,00	1,69%
Vitry-sur-Seine (EC)	15 000,00	19,21%
CAF (EC)	6 915,00	8,86%
Autres organismes semi-publics (EC)	183,00	0,23%
Bailleur (EC)	179,00	0,23%
Cotisations, dons manuels ou legs	131,00	0,17%
Reprise sur amortissement et provisions	1 012,00	1,30%
Cotisations, dons manuels ou legs	1 112,00	1,42%
Total	78 081,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	32 095,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	3 000,00 €
2013	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	8 100,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	5 000,00 €
2014	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	7 560,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	43 500,00 €
	Montant total	67 160,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016821

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV POISSY ACHERES CONFLANS - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	24 900,00 €	42,97 %	10 700,00 €
	Montant Total de la subvention		10 700,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE POISSY
Adresse administrative : PLACE DE LA REPUBLIQUE
78303 POISSY CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Karl OLIVE, Maire

N° SIRET : 21780498800012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté de Communes de Poissy Achères Conflans « Ateliers sociolinguistiques »

Date prévisionnelle de début de projet : 6 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire.

Objectifs :
La ville de Poissy propose aux nouvelles familles primo-arrivantes une action spécifique de soutien au processus d'intégration dans le champ de la citoyenneté et du civisme. Les objectifs de l'action sont d'accompagner le public dans la connaissance des espaces sociaux, culturels et institutionnels et d'acquérir des compétences de communication afin de mieux s'insérer dans la vie sociale et professionnelle.

Description :
Les ateliers se déroulent au centre social André Malraux. Ils sont organisés avec des thématiques en fonction des acquis et des besoins des participants. Les participants sont reçus en entretien individuel qui détermine le niveau oral/écrit et les besoins en connaissance des espaces sociaux et culturels. Les

ateliers ont lieu en période scolaire et s'inscrivent dans une démarche d'apprentissage pour mieux vivre et impliquer les participants dans leur environnement afin qu'ils puissent agir en tant qu'habitants, usagers, parents d'élève... Une salle informatique leur permet de se familiariser avec les espaces en ligne des différentes institutions.

Moyens mis en œuvre :
Un coordinateur ASL, une animatrice du pôle adultes/familles, un responsable du pôle multimédia, des formateurs bénévoles.
Le centre social possède 3 salles équipées et du matériel d'activité, une salle informatique équipée de 15 postes, un fond de livres de méthodes d'apprentissage et outils complémentaires pour la communication orale et écrite.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les bénéficiaires de l'action sont des adultes immigrés primo-arrivants en quête d'autonomie, des personnes rencontrant des difficultés sociales, professionnelles et n'ayant pas la possibilité d'accéder à une formation dans un organisme agréé. Le public est à 90% issu du QPV.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les dépenses suivantes :
- les salaires et charges (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur 14.000 euros) ;
- les contributions volontaires en nature (7.200 euros).

Localisation géographique :
- POISSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	13 000,00	28,20%
Fournitures administratives ou d'entretien	2 000,00	4,34%
Alimentation	1 000,00	2,17%
Formation, séminaire	2 500,00	5,42%
Transports de biens et transports collectifs du personnel	6 400,00	13,88%
Rémunération des personnels (dépense non éligible)	14 000,00	30,37%
Personnel bénévole (dépense non éligible)	7 200,00	15,62%
Total	46 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	10 700,00	23,21%
Poissy	28 200,00	61,17%
Bénévolat	7 200,00	15,62%
Total	46 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 700,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	20 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	35 780,00 €
2013	Bâtiments Basse Consommation (BBC)	48 420,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	250 000,00 €
2013	Contrats régionaux	540 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	21 000,00 €
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	6 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	25 000,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	87 500,00 €
2014	Aide au développement de bornes de recharges électriques	14 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	35 780,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	132 300,00 €
2014	Politique énergie climat	40 000,00 €
2014	Soutien à la création et à la diffusion numérique	19 720,00 €
2015	Construction et aménagement des "Musées de France"	147 065,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	680 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	12 800,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	16 300,00 €
	Montant total	2 131 665,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015678

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV SAINT-MAUR-DES-FOSSES - FORMATION BAFA

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	3 100,00 €	39,19 %	1 215,00 €
	Montant Total de la subvention		1 215,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT MAUR DES FOSSES
Adresse administrative : PLACE CHARLES DE GAULLE
94100 ST MAUR DES FOSSES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Sylvain BERRIOS, Député-maire

N° SIRET : 21940068600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés "Formation BAFA"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action porte sur l'année scolaire.

Objectifs :
Le projet a pour objectif de soutenir l'insertion des jeunes du quartier "les Rives de la Marne". Il s'agit de les inscrire dans une dynamique de valorisation personnelle et professionnelle en les accompagnant pendant leurs études afin d'occuper des emplois saisonniers ou en leur permettant de se découvrir une vocation d'animateur et d'exercer cette profession à temps plein.

Description :
La formation comprend trois étapes :
- une formation générale théorique de 8 jours
- un stage pratique d'une quinzaine de jours
- 6 jours de bilan et d'approfondissement des deux précédentes étapes

Moyens mis en œuvre :
Intervenants professionnels (prestataire de service) et animateurs du Relais jeunesse (accompagnateurs).

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
10 jeunes du quartier prioritaire "les Rives de la Marne", âgés de 16 à 25 ans.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	3 100,00	100,00%
Total	3 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	1 215,00	39,19%
Etat (ATT)	1 000,00	32,26%
Commune Saint-Maur-des-Fossés (EC)	885,00	28,55%
Total	3 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	1 215,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique de l'eau-Investissement	23 544,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	80 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	1 800,00 €
	Montant total	81 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016819

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VALENTON - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES ET ACTIVITES ASSOCIEES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	51 500,00 €	13,64 %	7 025,00 €
	Montant Total de la subvention		7 025,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA LUTECE
Adresse administrative : 1 RUE CHARLES GOUNOD
94460 VALENTON
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Odile GROSGEORGE, Présidente

Date de publication au JO : 3 juin 1992

N° SIRET : 38933164600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la commune de Valenton : "Ateliers sociolinguistiques et activités associées"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire.

Objectifs :
Les ateliers sociolinguistiques permettent de :

- Maîtriser la communication orale, la compréhension et l'expression écrite dans les situations de la vie quotidienne ;
- Connaître et utiliser l'environnement social, les droits et les devoirs pour s'insérer professionnellement ;

Description :

- La formation :
1 groupe de 15 apprenants, 2 fois par semaine.
Parmi les thèmes abordés : vie familiale, achats, déplacements, transports, habitation, banque et moyens de paiement, scolarité, vie professionnelle, santé.
Evaluation des acquis à chaque fin de trimestre, sorties familiales.

- 3 ateliers complémentaires à la formation :
2 ateliers "informatique" pour renforcer les acquis de la formation, 1 atelier apprentissage et 1 atelier insertion emploi (selon la demande)

-Accueil des enfants de moins de 3 ans à la halte garderie municipale du centre social : 4 places.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants : un professeur ASL, un professeur informatique;
Interventions PMI, CESF sur des thèmes santé particuliers.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
1 groupe de 15 personnes.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- VALENTON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	1 500,00	2,91%
Achats de matières et fournitures	1 500,00	2,91%
Frais d'activité	500,00	0,97%
Locations	15 000,00	29,13%
Publicité	3 000,00	5,83%
Personnel lié aux activités	30 000,00	58,25%
Total	51 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	7 025,00	13,64%
Etat - BOP 104 (EC)	15 000,00	29,13%
Département du Val-de-Marne (EC)	3 000,00	5,83%
CAF (EC)	2 000,00	3,88%
Commune de Valenton (EC)	10 675,00	20,73%
Aides privées	13 800,00	26,80%
Total	51 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 025,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	10 700,00 €
	Montant total	10 700,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015322

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VILLENEUVE LA GARENNE - PROMOTION DE LA SANTE GLOBALE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	119 208,00 €	16,25 %	19 367,00 €
	Montant Total de la subvention		19 367,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CRF CROIX ROUGE FRANCAISE CENTRE DE SANTE POLYVALENT
Adresse administrative : 196 BOULEVARD GALLIENI 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Jacques ELEDJAM, Président

Date de publication au JO : 8 août 1940

N° SIRET : 77567227200405

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la commune de Villeneuve-la-Garenne « Promotion de la Santé Globale »

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Le projet vise à développer l'éducation à la santé par des actions de prévention pour les habitants de la commune de Villeneuve-la-Garenne, et notamment à :
- sensibiliser les usagers du Centre de santé aux principaux problèmes de santé publique et sur la prévention des risques ;
- favoriser l'accès aux droits et aux soins des personnes les plus démunies ;
- répondre à la demande médico-sociale des personnes en difficulté sociale ;
- soutenir les professionnels de santé pour faciliter les consultations médico-sociales.

Description :
Le projet prévoit :

- un accompagnement social avec une information sur les dispositifs existants et la facilitation des démarches (mutuelles notamment) à l'accueil guichet et au point information conseil ; des permanences de la CPAM sont également prévues dans le Centre de santé

- un accueil infirmier, écoute, conseils et orientation médico-sociale

- des actions de prévention et d'éducation à la santé, visant une sensibilisation à des comportements favorables à la santé dans les structures de proximité de la ville (MJC, ESAT, service jeunesse) : vaccination, action nutrition, action bucco-dentaire, campagnes de dépistage, prévention IST, sommeil, activité physique, périnatalité...
En outre, une action spécifique est prévue en direction des personnes en situation de handicap mental (hygiène corporelle et dentaire, nutrition, relations homme-femme).

Moyens mis en œuvre :
Intervenants : 1 médecin coordinateur prévention (0,31 ETP), 1 psychologue social (0,2 ETP), 1 secrétaire médico-sociale (0,4 ETP), 1 sage-femme (0,1 ETP), 1 infirmière (0,4 ETP) et médecins du Centre selon le thème de l'action de prévention + 1 déléguée de la CPAM

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le projet cible essentiellement des personnes en situation de précarité sociale et économique nécessitant un accompagnement pour l'accès aux droits et aux soins, soit une moyenne de 3 200 personnes par an.
Parmi elles, environ 20% sont des bénéficiaires de la CMU C ou de l'AME et 15% n'ont aucune complémentaire santé.

Le Centre de santé est situé en centre-ville et facilement accessible aux personnes des quartiers prioritaires.

Détail du calcul de la subvention :
Les services bancaires sont exclus de la base subventionnable (500 euros).

Localisation géographique :
- VILLENEUVE-LA-GARENNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats stockés - Autres fournitures	1 000,00	0,84%
Services extérieurs	600,00	0,50%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	800,00	0,67%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	500,00	0,42%
Impôts et taxes sur rémunérations	6 056,00	5,06%
Rémunération des personnels	60 562,00	50,59%
Charges sociales	30 689,00	25,64%
Autres charges de personnel	4 500,00	3,76%
Autres charges de gestion courante	15 001,00	12,53%
Total	119 708,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	19 367,00	16,18%
Etat : CV (EC)	31 500,00	26,31%
Commune : CV (EC)	15 000,00	12,53%
Commune : CCAS (EC)	45 000,00	37,59%
Autres produits de gestion courante	8 841,00	7,39%
Total	119 708,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	19 367,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	12 000,00 €
2015	Prévention des conduites à risques chez les jeunes	12 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	19 500,00 €
	Montant total	43 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016278

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VILLENEUVE-SAINT-GEORGES - ATELIERS CONNAISSANCE DE L'ECOLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	44 640,00 €	24,64 %	11 000,00 €
	Montant Total de la subvention		11 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES
Adresse administrative : PLACE PIERRE SEMARD
94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Sylvie ALTMAN, Maire

N° SIRET : 21940078500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la commune isolée de Villeneuve-Saint-Georges " Ateliers connaissance de l'école "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'objectif de cette action est de développer l'accompagnement linguistique des enfants, des jeunes et de leurs familles. Il s'agit de développer les actions d'accompagnement scolaire et de lutte contre le décrochage, d'améliorer le lien école/familles et de faire de la question linguistique une priorité.

Les ateliers doivent permettre aux parents ne maîtrisant pas la langue française d'être autonomes face à leurs enfants pour les accompagner dans leur scolarité en :
- les aidant à mieux communiquer oralement,
- les aidant à lire et écrire le français dans des situations fonctionnelles liées à l'école et la vie de l'enfant,
- offrant une meilleure appréhension de l'offre éducative, sociale et sanitaire.

Description :
Les ateliers sont proposés à cinq groupes de 12 parents - respectivement du quartier nord, du quartier du Plateau, du quartier du Triage ainsi que du centre ville (Collège Jules Ferry et écoles maternelles) - repérés par les enseignants.

Deux modules de deux heures par semaine sont organisés. Les ateliers s'appuient sur les situations concrètes rencontrées par les parents (carnet de correspondance, etc.). Le suivi est personnalisé et s'attache à apporter du vocabulaire et des bases mathématiques.

Plusieurs temps d'information sont également proposés aux participants en partenariat avec le centre municipal de santé pour les sensibiliser au suivi médical de leurs enfants.

Moyens mis en œuvre :
Prestation de PROSODIA, organisme de formation spécialisé (une équipe d'animateurs et une coordinatrice).

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Ces formations s'adressent des parents exprimant le besoin d'une meilleure connaissance du système éducatif en vue d'une meilleure communication avec les établissements scolaires, principalement des adultes non francophones ayant un niveau débutant à l'oral.

L'action vise environ 60 personnes.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	44 640,00	100,00%
Total	44 640,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	11 000,00	24,64%
Etat (EC)	22 400,00	50,18%
Villeneuve-Saint-Georges (EC)	11 240,00	25,18%
Total	44 640,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	11 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	16 470,00 €
2013	Campagne préventive lutte contre le saturnisme	5 100,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	256 523,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	56 250,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 570 654,00 €
2013	Stratégies territoriales de sécurité – Fonctionnement	10 000,00 €
2014	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	36 300,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	16 470,00 €
2014	Construction et aménagement de médiathèques	637 800,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	77 317,00 €
2015	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	1 500 000,00 €
2015	Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés	15 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	16 600,00 €
2016	Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	49 000,00 €
	Montant total	4 263 484,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016293

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VILLENEUVE-SAINT-GEORGES - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	42 120,00 €	23,14 %	9 745,00 €
	Montant Total de la subvention		9 745,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES
Adresse administrative : PLACE PIERRE SEMARD
94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Sylvie ALTMAN, Maire

N° SIRET : 21940078500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la commune isolée de Villeneuve-Saint-Georges " Ateliers sociolinguistiques "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Cette action répond à un enjeu majeur du cadre stratégique du contrat de ville au sein du pilier Cohésion sociale, à savoir la problématique transversale linguistique en vue de l'insertion professionnelle d'une part, et de l'insertion sociale d'autre part.

L'objectif est ainsi de permettre aux stagiaires d'atteindre un niveau de français oral et/ou écrit minimum en utilisant les différents documents de la vie courante et, par là :
- d'acquérir plus d'aisance, de confiance et d'autonomie dans leurs interactions avec l'administration et dans leurs relations personnelles,
- de communiquer et accéder à la compréhension et à la production de messages simples,

- de développer des liens sociaux et de connaître leur environnement social,
de connaître le pays d'accueil et les valeurs de la République.

Description :
Les Villeneuvois participants sont répartis en fonction de leur niveau de langue par groupes de 15 personnes à raison de 6 heures de cours par semaine.

Les cours s'articulent en trois modules :
- Module linguistique : apprendre à lire et compléter des documents et formulaires simples ou complexes; connaître/reconnaître et comprendre les documents liés à son environnement social,
- Module calcul et raisonnement logique : maîtriser les quatre opérations; être autonome dans toute démarche quotidienne faisant appel aux nombres et au raisonnement logique,
- Module socioculturel : être autonome dans ses démarches administratives et personnelles (droits et devoirs, rôles et fonctions des diverses administrations, lieux de vie, de culture et de savoirs, se repérer et se déplacer, effectuer des démarches).

Chaque séance aborde une thématique en lien avec l'insertion dans la société d'accueil.
Le travail s'effectue à partir de supports authentiques, de jeux de rôle, sorties et activités.

Moyens mis en œuvre :
Animation des ateliers par un prestataire spécialisé : PROSODIA : équipe d'animateurs diplômés FLE et une coordinatrice pédagogique.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Ces formations s'adressent à des personnes d'origine étrangère peu ou pas scolarisées âgées de plus de seize ans qui résident à Villeneuve-Saint-Georges et qui ne bénéficient d'aucune formation de ce type mise en place par les pouvoirs publics.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	42 120,00	100,00%
Total	42 120,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	9 745,00	23,14%
Etat (EC)	16 000,00	37,99%
Villeneuve-Saint-Georges (EC)	16 375,00	38,88%
Total	42 120,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	9 745,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	16 470,00 €
2013	Campagne préventive lutte contre le saturnisme	5 100,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	256 523,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	56 250,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 570 654,00 €
2013	Stratégies territoriales de sécurité – Fonctionnement	10 000,00 €
2014	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	36 300,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	16 470,00 €
2014	Construction et aménagement de médiathèques	637 800,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	77 317,00 €
2015	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	1 500 000,00 €
2015	Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés	15 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	16 600,00 €
2016	Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	49 000,00 €
	Montant total	4 263 484,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017058

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VILLIERS-SUR-MARNE - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	67 160,00 €	7,44 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : REUSSIR A VILLIERS
Adresse administrative : PL DE L HOTEL DE VILLE
94350 VILLIERS-SUR-MARNE
Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Administratif
Représentant : Monsieur Jacques-Alain BENISTI, Président

N° SIRET : 20001096500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Commune de Villiers-sur-Marne "Programme de Réussite Educative"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Accompagner jusqu'au terme de leur scolarité obligatoire les enfants et adolescents du QPV ou scolarisés dans un établissement de l'éducation prioritaire nécessitant un accompagnement individualisé, et, ce faisant :

- Accentuer les méthodes et pratiques permettant une identification précoce et globale des enfants les plus fragiles (difficultés linguistiques, sociales ou de santé)
- Accompagner la fonction parentale en associant la famille à la mise en oeuvre du dispositif
- Développer les approches individualisées dans la construction des parcours de réussite éducative des enfants en assurant un suivi prolongé et ouvert aussi bien sur le plan scolaire, social que culturel
- Prioriser le passage en équipe pluridisciplinaire avant d'orienter vers les actions collectives

- Articuler les interventions avec les autres outils du volet éducatif du contrat de ville

Description :
L'accent est porté en 2016 sur la parentalité et le développement du lien famille-école à travers 5 actions :
- Point accueil parents
- Jeux de société parents/enfants
- Aide au travail personnel enfants/parents/enseignants
- Remédiation "Club Vis ta Vie" - dispositif de non décrochage scolaire
- Exploration culturelle
- Accompagnement à la parentalité dans le cadre d'une prévention précoce

Moyens mis en œuvre :
Partenariats : Etat, Education Nationale, associations de proximité et/ou services municipaux.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Enfants de 2 à 16 ans scolarisés à Villiers-sur-Marne et plus particulièrement issus du QPV, soit 200 familles.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la base subventionnable, ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : rémunération des personnels (104 920 euros); dotations aux amortissements (4 000 euros); mise à disposition gratuite de biens et prestations (40 000 euros).

Localisation géographique :
- VILLIERS-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	48 679,00	22,53%
Achats matières et fournitures	14 821,00	6,86%
Locations	1 500,00	0,69%
Assurance	1 500,00	0,69%
Services bancaires et assimilés	300,00	0,14%
Impôts et taxes sur rémunérations	360,00	0,17%
Rémunération des personnels (dépense non éligible)	104 920,00	48,56%
Dotations aux amortissements et aux provisions (dépense non éligible)	4 000,00	1,85%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (dépense non éligible)	40 000,00	18,51%
Total	216 080,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	5 000,00	2,31%
Etat - Acsé (EC)	69 864,66	32,33%
Département du Val-de-Marne (EC)	3 000,00	1,39%
Villiers-sur-Marne	25 000,00	11,57%
Organismes sociaux (EC)	6 800,00	3,15%
Reprise sur amortissements et provisions	66 415,34	30,74%
Prestations en nature	40 000,00	18,51%
Total	216 080,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016798

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VILLIERS-SUR-MARNE - BOXE THAÏ

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	37 000,00 €	11,51 %	4 257,00 €
	Montant Total de la subvention		4 257,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'ESCALE BOXING CLUB
Adresse administrative : 2 PLACE CHARLES TRENET
94350 VILLIERS SUR MARNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Ami KONATE, Présidente

Date de publication au JO : 17 décembre 2011

N° SIRET : 49233097200018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la commune de Villiers-sur-Marne "Boxe Thaï"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Mettre en place des temps de pratique sportive en direction des jeunes en rupture professionnelle et sociale
- Contribuer à la socialisation des pratiquants
- Développer les rapports intergénérationnels et la mixité sociale
- "Eduquer" par le sport
- Impliquer les parents dans la vie sportive de leurs enfants
- Prévenir la délinquance par la pratique sportive

Description :
Pratique d'une activité sportive de bon niveau afin de canaliser l'énergie des participants et favoriser les liens sociaux au sein du groupe d'apprentissage :
- Cours de boxe thaïlandaise
- Section féminine
- Organisation de manifestations et de démonstrations (tournois, combats amateurs)
- Un tournoi éducatif, "konateam cup"

Des créneaux d'entraînement sont proposés le mercredi midi en plus des entraînements en soirée. Les éducateurs sportifs transmettent des valeurs essentielles à la vie en collectivité ainsi que des réflexes en termes d'hygiène de vie.

Moyens mis en œuvre :
6 intervenants
Salle de boxe mise à disposition par la commune.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
365 jeunes issu(e)s du QPV Les Portes de Paris - Les Hautes Noues.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la base subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : services bancaires (1 000 euros), dotations aux amortissements (1 200 euros), mise à disposition gratuite de biens et prestations (12 000 euros).

Localisation géographique :
- VILLIERS-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	12 700,00	24,80%
Autres fournitures	4 000,00	7,81%
Entretien et réparations	2 300,00	4,49%
Prime d'assurance	2 000,00	3,91%
Publicité, publications	5 000,00	9,77%
Déplacements et missions	7 000,00	13,67%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	1 000,00	1,95%
Charges de gestion courante	4 000,00	7,81%
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 200,00	2,34%
Contributions volontaires en nature	12 000,00	23,44%
Total	51 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	4 500,00	8,79%
Etat - politique de la ville (EC)	4 000,00	7,81%
Etat - CNDS (EC)	7 500,00	14,65%
Département du Val-de-Marne (EC)	2 000,00	3,91%
Villiers sur Marne (EC)	6 000,00	11,72%
Participation des adhérents	15 200,00	29,69%
Prestations en nature	12 000,00	23,44%
Total	51 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 257,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016799

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV ORLY - ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES EN LIEN AVEC L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	78 676,00 €	10,76 %	8 469,00 €
	Montant Total de la subvention		8 469,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIRE POUR VIVRE
Adresse administrative : 29 RUE DES HAUTES BORNES
94310 ORLY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Malika LEMBA, Présidente

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 44357242500017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat signé par la commune d'Orly : «Activités socio-éducatives en lien avec l'apprentissage de la langue française»

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire.

Objectifs :
L'action sociolinguistique poursuit 3 objectifs :
- l'apprentissage de l'autonomie à travers l'acquisition des connaissances linguistiques ;
- la découverte des institutions et des structures ;
- un accompagnement individualisé permettant l'accès à l'emploi, au logement...

Description :
Les ateliers sociolinguistiques, organisés par groupes de niveaux, mettent l'accent sur :

- l'apprentissage de la langue ;
- la découverte géographique de la ville pour connaître son espace, se répérer et connaître la fonction des différents services ;
- des rencontres et des échanges avec le centre socioculturel d'Orly, afin de faciliter l'accès à toutes les activités proposées.

Parallèlement, des ateliers de théâtre et d'arts plastiques sont proposés.

Moyens mis en œuvre :
3 salariées, 6 bénévoles et 2 à 3 stagiaires.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
168 dont 104 femmes et 64 hommes.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la base subventionnable ne sont pas éligibles les charges financières (33 euros).

Localisation géographique :
- ORLY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Alimentation	460,00	0,58%
Fournitures administratives ou d'entretien	2 100,00	2,67%
Locations	1 046,00	1,33%
Entretien et réparations	1 600,00	2,03%
Primes d'assurance	570,00	0,72%
Documentation	2 000,00	2,54%
Déplacements, missions	600,00	0,76%
Frais postaux et frais de télécommunications	300,00	0,38%
Impôts et taxes liés au projet	1 000,00	1,27%
Rémunération des personnels	52 000,00	66,07%
Charges sociales de l'employeur	17 000,00	21,60%
Charges financières (dépense non éligible)	33,00	0,04%
Total	78 709,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers	8 800,00	11,18%
Région Ile-de-France	8 469,00	10,76%
Etat - politique de la ville (ATT)	15 300,00	19,44%
Département du Val-de-Marne (EC)	4 000,00	5,08%
Orly (ATT)	42 140,00	53,54%
Total	78 709,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 469,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	8 900,00 €
	Montant total	8 900,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 22/11/2016
- Date de réception en préfecture: 22/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-628

DU 16 NOVEMBRE 2016

SOUTIEN AUX CONTRATS DE VILLE
AFFECTATIONS POUR L'ANNEE 2016

DEPARTEMENTS DE PARIS, DE L'ESSONNE ET DU VAL D'OISE

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

VU La délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 relative à l'approbation du dispositif cadre « Politique de la ville - Orientations pour une nouvelle action régionale » ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 portant délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CP 15-624 du 8 octobre 2015 relative au soutien aux contrats de ville - première affectation pour l'année 2015, et à l'adoption de conventions type et d'une annexe financière ;

VU Le rapport n° CP 16-628 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU L'avis émis par la commission du Logement et de la Politique de la ville ;

VU L'avis de la commission des finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien aux contrats de ville », au financement des projets détaillés en annexes 3 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **827 701 €.**

Subordonne le versement des dites subventions :

- supérieures à 23 000 € à la signature avec les organismes bénéficiaires de conventions conformes aux conventions types approuvées par délibération n° CP 15-624 du 8 octobre 2015 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.
- inférieures ou égales à 23 000 €, à l'appui de l'annexe financière type approuvée par délibération n° CP 15-624 du 8 octobre 2015 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016.

Affecte une autorisation d'engagement de **827 701 €** disponible sur le chapitre budgétaire : 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel : 51 « Politique de la ville », Programme : 51-003 « Actions politique de la ville », action : 15100303 « Actions politique de la ville » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2.

Article 2 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau présenté en annexe 1, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 adoptant le règlement budgétaire et financier, prorogée par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Article 3

Décide de participer, au titre du dispositif « Soutien aux contrats de ville » et du contrat de ville signé par l'ex-communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne, au financement des actions suivantes :

- « Orchestre symphonique des enfants », par l'attribution à la commune de Grigny d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 14 092 €, représentant un taux d'intervention de 38,50 % maximum ;
- « Pôle santé », par l'attribution au CCAS de Grigny d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 25 000 €, représentant un taux d'intervention de 50 % maximum ;
- « Lieu d'accueil Parent Enfant », par l'attribution à l'association La Récré d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 10 000 €, représentant un taux d'intervention de 9,56 % maximum.

Autorise, les actions en objet se déroulant sur l'année civile, la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter du 1er janvier 2016, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 adoptant le règlement budgétaire et financier, prorogée par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Subordonne le versement des subventions :

- supérieures à 23 000 €, à la signature avec les organismes bénéficiaires de conventions conformes aux conventions types approuvées par délibération n° CP 15-624 du 8 octobre 2015 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.
- inférieures ou égales à 23 000 €, à l'envoi de l'annexe financière type approuvée par délibération n° CP 15-624 du 8 octobre 2015 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016.

Subordonne le versement des subventions à l'engagement des bénéficiaires à recruter cinq stagiaires, soit quatre pour la commune de Grigny et un pour l'association La Récré.

Affecte l'affectation d'une autorisation d'engagement de **49 092 €** disponible sur le chapitre 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel : 51 « Politique de la ville », Programme : 51-003 « Actions politique de la ville », action : 15100303 « Actions politique de la ville » du budget 2016.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

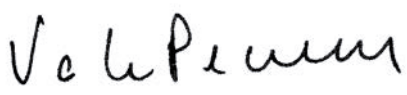

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 : TABLEAU DEROGATION ARTICLE 29

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
16017160	CDV PARIS - Prévention des risques de marginalisation et du décrochage scolaire des jeunes de 11 à 17 ans	ADOS ASSOCIATION POUR LE DIALOGUE ET L'ORIENTATION SCOLAIRE	01/01/2016
16017075	CDV ARGENTEUIL-BEZONS - PLATEFORME DE FORMATIONS LINGUISTIQUES A VISEE PROFESSIONNELLE	AFI ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'INSERTION	10/10/2016
16015974	CDV DE CERGY-PONTOISE - LA FORMATION DES DETERMINES	AGIR POUR REUSSIR	01/10/2016
16017151	CDV PARIS - Médiateur-Animateur inter-partenarial	AOCSA LA 20EME CHAISE	01/01/2016
16017068	CDV DU VAL D'ORGE - Ateliers Sociolinguistiques au coeur des quartiers	ARIES ASSOCIATION REGION INSERTION ECONOMIQUE SOCIALE	01/10/2016
16015729	CDV VAL DE FRANCE - SOUTIEN SCOLAIRE ET LOISIRS EDUCATIFS	ASS CENTRES EDUCATIFS CHARLES PEGUY A6	01/01/2016
16017131	CDV PARIS - PARCOURS PERSONNALISE POUR L'EMPLOI DANS LE 17EME ARRONDISSEMENT	ASS GENERALE DES FAMILLES DES 17EME ET 18E ARR DE PARIS-AGF17-18	01/01/2016
16017158	CDV PARIS - ACTIONS COLLECTIVES PARENTS ET ENFANTS A LA LUDOTHEQUE NAUTILUDE	ASSOCIATION D ICI D AILLEURS	01/01/2016
16017265	CDV PARIS - Permanences d'accès au droit	ASSOCIATION INITIATIVES RENCONTRES ET SOLIDARITE 10	01/01/2016
17000017	CDV CA Les lacs de l'Essonne - Lieu d'accueil parent enfant	ASSOCIATION LA RECRE	01/01/2016
16017163	CDV PARIS - MUSIQUE ET MAITRISE DU LANGAGE	ASSOCIATION LES PETITS RIENS	01/09/2016
16017175	CDV PARIS - Art moteur : agir face aux difficultés et favoriser l'insertion professionnelle par des pratiques	ATELIERS DU CHAUDRON	01/01/2016
16017256	CDV Argenteuil-Bezons - Ateliers sociolinguistiques	ATMF ASSOC TRAVAILLEURS MAGHREBINS DE FRANCE	01/01/2016
16017241	CDV Argenteuil-Bezons - Médiation emploi auprès des publics en difficulté résidant dans les quartiers prioritaires de la ville d'Argenteuil	A2I ASSOCIATION INITIATIVES POUR L'INSERTION	01/01/2016
16017103	CDV EUROP'ESSONNE - ATELIERS SIOCIOLINGUISTIQUES A VISEE PROFESSIONNELLE	CA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY	01/01/2016
16017108	CDV Val d'Yerres - Accompagnement pour l'emploi	CA VAL D YERRES VAL DE SEINE	01/01/2016
16017115	CDV Sénart Val de Seine - Ateliers sociolinguistiques	CA VAL D YERRES VAL DE SEINE	01/01/2016
16017123	CDV Senart Val de Seine - Accompagnement vers l'emploi des jeunes diplômés BAC+4 et plus	CA VAL D YERRES VAL DE SEINE	01/01/2016
16016866	CDV SEINE ESSONNE - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE	CAISSE DES ECOLES DE CORBEIL ESSONNES CDE	01/01/2016
16017211	CDV LES LACS DE L'ESSONNE - OBJECTIF REUSSITE EDUCATIVE POUR TOUS	CAISSE DES ECOLES DE VIRY CHATILLON CDE	01/08/2016

16017192	CDV PARIS - Projet chorégraphique makulele de l'égalité, pour l'égalité entre tous	CAPOEIRA VIOLA COMPAGNIE LE SOMMET DE L ABRICOTIER	01/09/2016
16015902	CDV DE LA VALLEE DE MONTMORENCY - ATELIERS DYNAMIC'EMPLOI	CAPV COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PLAINE VALLEE	01/01/2016
17000018	CDV PARIS - Accueil relais collège	CARREFOUR 14	15/09/2016
16015662	CDV du Parisis - Parcours de formation BAFA - Métiers du sport	CAVP COMMUNAUTE D AGGLOMERATION VAL PARISIS	05/09/2016
16015677	CDV du Parisis - Parcours d'insertion - Permis pour l'emploi	CAVP COMMUNAUTE D AGGLOMERATION VAL PARISIS	05/09/2016
16016845	CDV PORTES DE L'ESSONNE - SOUTIEN A LA PARENTALITE	CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ATHIS MONS	01/01/2016
16016273	CDV LES PORTES DE L'ESSONNE - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE	CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MAIRIE	01/01/2016
16017087	CDV ARGENTEUIL-BEZONS - PERMIS DE MOBILITE	CEAJ ASSOCIATION CONTACT ENFANCE ADOLESCENCE JEUNESSE	01/01/2016
16017197	CDV PARIS - Parents d'ado	CENTRE EPINETTES FAMILLE INSERTION ACCUEIL	01/09/2016
16015704	CDV VAL DE FRANCE - PARENTALITE ET SOUTIEN A L'EDUCATION	CENTRE SOCIAL LES DOUCETTES	01/01/2016
16016859	CDV DU VAL D'ORGE - POINT ECOUTE FAMILLE	CEPFI CENTRE PREVENTION FORMATION ET INSERTION	01/01/2016
16017089	CDV PARIS - PASSAGE NUMERIQUE	COLOMBBUS	01/01/2016
16015330	CDV ARGENTEUIL-BEZONS : Accompagnement à la scolarité 2016-2017	COMMUNE DE BEZONS	01/11/2016
16017088	CDV Evry Centre Essonne : Accompagnement des collégiens vers la réussite	COMMUNE DE COURCOURONNES	01/09/2016
16017090	CDV Evry Centre Essonne : Bien vivre ensemble à Courcouronnes	COMMUNE DE COURCOURONNES	01/01/2016
16015806	CDV VAL DE FRANCE - MAISON DES LANGUES	COMMUNE DE GARGES-LES-GONESSE	01/03/2016
16015932	CDV VAL DE FRANCE - SERVICE CIVIQUE JEUNES MUNICIPAL	COMMUNE DE GONESSE	01/01/2016
16016869	CDV ROISSY-PORTE-DE-FRANCE - LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE ET FAVORISER LA REINTEGRATION DES ELEVES EXCLUS	COMMUNE DE GOUSSAINVILLE	01/09/2016
17000021	CDV LES LACS DE L'ESSONNE - ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES ENFANTS	COMMUNE DE GRIGNY	01/01/2016
16015778	CDV EVRY-CENTRE-ESSONNE - Quatuor crescendo pour chercheurs d'emploi	COMMUNE DE RIS ORANGIS	01/01/2016
16015800	CDV EVRY-CENTRE-ESSONNE - La laïcité en débat	COMMUNE DE RIS ORANGIS	01/01/2016
16016017	CDV VAL DE FRANCE - AIDE A LA PARENTALITE	COMMUNE DE SARCELLES	01/01/2016

16016025	CDV VAL DE FRANCE - ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE	COMMUNE DE SARCELLES	15/09/2016
16015990	CDV VAL DE FRANCE - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES	COMMUNE DE VILLIERS-LE-BEL	05/01/2016
16016004	CDV VAL DE FRANCE - ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN POUR LA REUSSITE EDUCATIVE ET SCOLAIRE DES JEUNES	COMMUNE DE VILLIERS-LE-BEL	04/01/2016
16015771	CDV EVRY-CENTRE-ESSONNE - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES - PERMETTRE UNE CITOYENNETE ACTIVE	COMMUNE D'EVRY	01/01/2016
16017133	CDV PARIS - Pôle pratique artistique enfants, ados, jeunes adultes	COMPAGNIE RESONANCES	01/01/2016
16017142	CDV Evry Centre Essonne - Chantier d'insertion couture	COUP DE POUCE	01/01/2016
16017262	CDV PARIS - Femmes et emploi sur le territoire de Belleville, modules linguistiques à visée professionnelle	CRESCENDO	01/03/2016
17000020	CDV LACS DE L'ESSONNE - POLE SANTE	CTRE COM ACTION SOCIALE DE GRIGNY CCAS	01/01/2016
16015827	CDV VAL DE FRANCE - LA PASSERELLE : ACCUEIL DES COLLEGIENS TEMPORAIREMENT EXCLUS	CTRE COM ACTION SOCIALE GARGES LES GONESSE	01/01/2016
16017159	CDV PARIS - Aidons les parents	EIDIP ECOUTE INTERCULT DISPOSITIF INTER PSY	01/01/2016
16015673	CDV VAL DE FRANCE - ATELIERS EDUCATIFS AU SEIN DE LA MAISON DE L'EVEIL	EN MARCHE	01/01/2016
16017072	CDV PARIS - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES EN CENTRES SOCIAUX - PARIS 19EME	ESPACE 19	01/01/2016
16015703	CDV du Parisis - Parcours d'actions socialisantes linguistiques	ESSIVAM ESPACE SOCIAL INTERCULTUREL VALLEE MONTMORENCY	04/01/2016
16017199	CDV PARIS - CHANTIER EDUCATIF D'ECO MENUISERIE POUR LA SIGNALETIQUE DANS LE 19EME	EXTRAMUROS L ASSOCIATION	01/11/2016
16016891	CDV PLATEAU DE SACLAY - L'EMPLOI POUR LES QUARTIERS	FACE NORD OUEST ESSONNE	01/10/2016
16017095	CDV Evry Centre Essonne : Soutien aux familles en difficulté et socialisation des	GENERATIONS FEMMES	02/01/2016
16016193	CDV ETAMPOIS SUD ESSONNE - Développer ses compétences	HORIZONS	01/09/2016
16017193	CDV DE L'ARPAJONNAIS - LINGUISTIQUE A VISEE PROFESSIONNELLE	HORIZONS	01/09/2016
16017097	CDV PARIS - SOUTIEN AU POLE PROFESSIONNALISATION DE LA	LA PEPINIERE MATHIS	01/01/2016
16017155	CDV PARIS - Fenêtre sur Clignancourt	LA SIERRA PROD	01/01/2016
16016862	CDV EVRY CENTRE ESSONNE - FAIRE VIVRE LA CITOYENNETE AUPRES DES	LA VOIX DES JEUNES	01/01/2016
16017186	CDV PARIS - Sport et éducation au quartier la Chapelle	LAPELCHA	01/01/2016
16017261	CDV PARIS - Espace de proximité et pôle de vie de quartier / Espace citoyen et	LE PETIT NEY	01/01/2016
16017112	CDV PARIS - Apaiser la souffrance psychique et sociale	L'EPOC L'ESPACE PSYCHANALYTIQUE	01/01/2016
16017106	CDV PARIS - ACTIONS EDUCATIVES ET DE LOISIRS POUR LES JEUNES	LES ENFANTS DE LA GOUTTE D OR	01/01/2016
16017203	CDV PARIS - Animation et insertion sociale	MAISON DES JEUX STRATA'J'M PARIS	01/01/2016
16017251	CDV Seine Essonne - Activité des équipes emploi insertion dans les quartiers	MIVE MISSION INTERCOMMUNALE VERS	01/01/2016
16017173	CDV PARIS - LE LOCAL : PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETE	OMBRE EN LUMIERE	01/01/2016
16017136	CDV PARIS - Approches citoyennes via des ateliers d'expression de cultures urbaines	PARIS EST MOUV'	01/01/2016
16017124	CDV PARIS - Sensibilisation à l'entrepreunariat et à la création	PROJETS-19	01/01/2016
16017121	CDV PARIS - Remobilisation et autonomisation de groupes de femmes	QUARTIERS DU MONDE	01/01/2016

16017110	CDV PARIS - ESPACE DE PROXIMITE EMPLOI (EPE) DE LA GOUTTE D'OR	SALLE SAINT-BRUNO	01/01/2016
16015927	CDV DE CERGY-PONTOISE - CHANTIERS DE PRE-INSERTION	SAUVEGARDE DE L ENFANCE ET DE L	01/01/2016
16017149	CDV PARIS - PARENTALITE ET LOISIRS PARTAGESPOUR LE DEVELOPEMENT DE LA	SOLEIL BLAISE	01/08/2016
16015874	CDV DU HAUT VAL D'OISE - CHANT CHORAL ET EDUCATION MUSICALE EN REP	UNION MUSICALE DE PERSAN	01/09/2016
16017118	CDV PARIS - LUDOPAPOTHEQUE, UNE ACTION DEDIEE A LA PARENTALITE ET A	13 POUR TOUS	01/01/2016

ANNEXE 2 : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-628	Budget	2016

Chapitre	**935 - Aménagement des territoires**
Code fonctionnel	**51 - Politique de la ville**
Programme	**151003 - Actions Politique de la Ville**
Action	**15100303 - Actions Politique de la Ville**

Dispositif : N° 00000892 - Soutien aux contrats de ville

Dossier	16015330 - CDV ARGENTEUIL-BEZONS : Accompagnement à la scolarité 2016-2017			
Bénéficiaire	R72 - COMMUNE DE BEZONS			
Localisation	BEZONS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 262,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
12 312,00 €	TTC	34,62 %	4 262,00 €	

Dossier	16015662 - CDV du Parisis - Parcours de formation BAFA - Métiers du sport			
Bénéficiaire	P0034108 - CAVP COMMUNAUTE D AGGLOMERATION VAL PARISIS			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 300,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
32 631,00 €	TTC	19,31 %	6 300,00 €	

Dossier	16015673 - CDV VAL DE FRANCE - ATELIERS EDUCATIFS AU SEIN DE LA MAISON DE L'EVEIL			
Bénéficiaire	EX002665 - EN MARCHE			
Localisation	GARGES-LES-GONESSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
63 000,00 €	TTC	15,87 %	10 000,00 €	

Dossier	16015677 - CDV du Parisis - Parcours d'insertion - Permis pour l'emploi			
Bénéficiaire	P0034108 - CAVP COMMUNAUTE D AGGLOMERATION VAL PARISIS			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 525,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
27 075,00 €	TTC	20,41 %	5 525,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-628	Budget	2016

Dossier	16015703 - CDV du Parisis - Parcours d'actions socialisantes linguistiques			
Bénéficiaire	R29189 - ESSIVAM ESPACE SOCIAL INTERCULTUREL VALLEE MONTMORENCY			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 800,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
80 933,00 €	TTC	13,34 %	10 800,00 €	

Dossier	16015704 - CDV VAL DE FRANCE - PARENTALITE ET SOUTIEN A L'EDUCATION			
Bénéficiaire	R9122 - CENTRE SOCIAL LES DOUCETTES			
Localisation	GARGES-LES-GONESSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
136 877,00 €	TTC	21,92 %	30 000,00 €	

Dossier	16015729 - CDV VAL DE FRANCE - SOUTIEN SCOLAIRE ET LOISIRS EDUCATIFS			
Bénéficiaire	P0032600 - ASS CENTRES EDUCATIFS CHARLES PEGUY A6			
Localisation	GARGES-LES-GONESSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
58 251,00 €	TTC	17,17 %	10 000,00 €	

Dossier	16015771 - CDV EVRY-CENTRE-ESSONNE - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES - PERMETTRE UNE CITOYENNETE ACTIVE			
Bénéficiaire	R1115 - COMMUNE D'EVRY			
Localisation	EVRY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 650,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
61 858,00 €	HT	13,98 %	8 650,00 €	

Dossier	16015778 - CDV EVRY-CENTRE-ESSONNE - Quatuor crescendo pour chercheurs d'emploi			
Bénéficiaire	R1188 - COMMUNE DE RIS ORANGIS			
Localisation	RIS-ORANGIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
16 047,00 €	TTC	49,85 %	8 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-628	Budget	2016

Dossier	16015800 - CDV EVRY-CENTRE-ESSONNE - La laïcité en débat			
Bénéficiaire	R1188 - COMMUNE DE RIS ORANGIS			
Localisation	RIS-ORANGIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 500,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
15 574,00 €	HT	48,16 %	7 500,00 €	

Dossier	16015806 - CDV VAL DE FRANCE - MAISON DES LANGUES			
Bénéficiaire	R123 - COMMUNE DE GARGES-LES-GONESSE			
Localisation	GARGES-LES-GONESSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
109 944,00 €	TTC	10,01 %	11 000,00 €	

Dossier	16015827 - CDV VAL DE FRANCE - LA PASSERELLE : ACCUEIL DES COLLEGIENS TEMPORAIREMENT EXCLUS			
Bénéficiaire	R39778 - CTRE COM ACTION SOCIALE GARGES LES GONESSE			
Localisation	GARGES-LES-GONESSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
147 500,00 €	TTC	7,46 %	11 000,00 €	

Dossier	16015874 - CDV DU HAUT VAL D'OISE - CHANT CHORAL ET EDUCATION MUSICALE EN REP			
Bénéficiaire	R29663 - UNION MUSICALE DE PERSAN			
Localisation	PERSAN			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 237,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
21 800,00 €	TTC	28,61 %	6 237,00 €	

Dossier	16015902 - CDV DE LA VALLEE DE MONTMORENCY - ATELIERS DYNAMIC'EMPLOI			
Bénéficiaire	P0034107 - CAPV COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PLAINE VALLEE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 700,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
11 400,00 €	TTC	50 %	5 700,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-628	Budget	2016

Dossier	16015927 - CDV DE CERGY-PONTOISE - CHANTIERS DE PRE-INSERTION			
Bénéficiaire	R31029 - SAUVEGARDE DE L ENFANCE ET DE L ADOLESCENCE DU VAL D OISE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	35 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
70 000,00 €	TTC	50 %	35 000,00 €	

Dossier	16015932 - CDV VAL DE FRANCE - SERVICE CIVIQUE JEUNES MUNICIPAL			
Bénéficiaire	R126 - COMMUNE DE GONESSE			
Localisation	GONESSE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 275,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
81 600,00 €	TTC	18,72 %	15 275,00 €	

Dossier	16015974 - CDV DE CERGY-PONTOISE - LA FORMATION DES DETERMINES			
Bénéficiaire	P0021089 - AGIR POUR REUSSIR			
Localisation	CERGY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 299,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
80 900,00 €	TTC	12,73 %	10 299,00 €	

Dossier	16015990 - CDV VAL DE FRANCE - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES			
Bénéficiaire	R230 - COMMUNE DE VILLIERS-LE-BEL			
Localisation	VILLIERS-LE-BEL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	35 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
89 501,00 €	TTC	39,11 %	35 000,00 €	

Dossier	16016004 - CDV VAL DE FRANCE - ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN POUR LA REUSSITE EDUCATIVE ET SCOLAIRE DES JEUNES			
Bénéficiaire	R230 - COMMUNE DE VILLIERS-LE-BEL			
Localisation	VILLIERS-LE-BEL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
34 001,00 €	TTC	44,12 %	15 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-628	Budget	2016

Dossier	16016017 - CDV VAL DE FRANCE - AIDE A LA PARENTALITE			
Bénéficiaire	R197 - COMMUNE DE SARCELLES			
Localisation	SARCELLES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
153 800,00 €	TTC	26,01 %	40 000,00 €	

Dossier	16016025 - CDV VAL DE FRANCE - ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE			
Bénéficiaire	R197 - COMMUNE DE SARCELLES			
Localisation	SARCELLES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	52 500,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
115 100,00 €	TTC	45,61 %	52 500,00 €	

Dossier	16016193 - CDV ETAMPOIS SUD ESSONNE - Développer ses compétences professionnelles			
Bénéficiaire	P0027471 - HORIZONS			
Localisation	ETAMPES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 762,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
40 404,00 €	TTC	16,74 %	6 762,00 €	

Dossier	16016273 - CDV LES PORTES DE L'ESSONNE - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE			
Bénéficiaire	R27782 - CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MAIRIE			
Localisation	SAVIGNY-SUR-ORGE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
24 364,00 €	TTC	24,63 %	6 000,00 €	

Dossier	16016845 - CDV PORTES DE L'ESSONNE - SOUTIEN A LA PARENTALITE			
Bénéficiaire	P0035660 - CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ATHIS MONS			
Localisation	ATHIS-MONS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 350,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 880,00 €	TTC	39,99 %	8 350,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-628	Budget	2016

Dossier	16016859 - CDV DU VAL D'ORGE - POINT ECOUTE FAMILLE			
Bénéficiaire	R13013 - CEPFI CENTRE PREVENTION FORMATION ET INSERTION			
Localisation	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 929,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
69 413,00 €	TTC	12,86 %	8 929,00 €	

Dossier	16016862 - CDV EVRY CENTRE ESSONNE - FAIRE VIVRE LA CITOYENNETE AUPRES DES JEUNES EN DIFFICULTES			
Bénéficiaire	EX000992 - LA VOIX DES JEUNES			
Localisation	EVRY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
37 375,00 €	TTC	21,4 %	8 000,00 €	

Dossier	16016866 - CDV SEINE ESSONNE - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE			
Bénéficiaire	P0032597 - CAISSE DES ECOLES DE CORBEIL ESSONNES CDE			
Localisation	CORBEIL-ESSONNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 400,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
233 400,00 €	TTC	4,46 %	10 400,00 €	

Dossier	16016869 - CDV ROISSY-PORTE-DE-FRANCE - LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE ET FAVORISER LA REINTEGRATION DES ELEVES EXCLUS			
Bénéficiaire	R127 - COMMUNE DE GOUSSAINVILLE			
Localisation	GOUSSAINVILLE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	19 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
49 700,00 €	TTC	38,23 %	19 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-628	Budget	2016

Dossier	16016891 - CDV PLATEAU DE SACLAY - L'EMPLOI POUR LES QUARTIERS			
Bénéficiaire	EX006944 - FACE NORD OUEST ESSONNE			
Localisation	LES ULIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 731,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
34 080,00 €	TTC	25,62 %	8 731,00 €	

Dossier	16017068 - CDV DU VAL D'ORGE - Ateliers Sociolinguistiques au coeur des quartiers			
Bénéficiaire	R4248 - ARIES ASSOCIATION REGION INSERTION ECONOMIQUE SOCIALE			
Localisation	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 928,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
17 856,00 €	TTC	50 %	8 928,00 €	

Dossier	16017072 - CDV PARIS - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES EN CENTRES SOCIAUX - PARIS 19EME			
Bénéficiaire	R22268 - ESPACE 19			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 890,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
111 340,00 €	TTC	6,19 %	6 890,00 €	

Dossier	16017075 - CDV ARGENTEUIL-BEZONS - PLATEFORME DE FORMATIONS LINGUISTIQUES A VISEE PROFESSIONNELLE			
Bénéficiaire	R28982 - AFI ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'INSERTION			
Localisation	ARGENTEUIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	23 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
78 000,00 €	TTC	29,49 %	23 000,00 €	

Dossier	16017087 - CDV ARGENTEUIL-BEZONS - PERMIS DE MOBILITE			
Bénéficiaire	R10908 - CEAJ ASSOCIATION CONTACT ENFANCE ADOLESCENCE JEUNESSE			
Localisation	ARGENTEUIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
87 200,00 €	TTC	14,91 %	13 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-628	Budget	2016

Dossier	16017088 - CDV Evry Centre Essonne : Accompagnement des collégiens vers la réussite			
Bénéficiaire	R1099 - COMMUNE DE COURCOURONNES			
Localisation	COURCOURONNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
62 511,00 €	TTC	16 %	10 000,00 €	

Dossier	16017089 - CDV PARIS - PASSAGE NUMERIQUE			
Bénéficiaire	R40065 - COLOMBBUS			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 513,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
63 270,00 €	TTC	8,71 %	5 513,00 €	

Dossier	16017090 - CDV Evry Centre Essonne : Bien vivre ensemble à Courcouronnes			
Bénéficiaire	R1099 - COMMUNE DE COURCOURONNES			
Localisation	COURCOURONNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 500,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
17 540,00 €	TTC	42,76 %	7 500,00 €	

Dossier	16017095 - CDV Evry Centre Essonne : Soutien aux familles en difficulté et socialisation des femmes			
Bénéficiaire	R21964 - GENERATIONS FEMMES			
Localisation	EVRY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
223 038,00 €	TTC	3,59 %	8 000,00 €	

Dossier	16017097 - CDV PARIS - SOUTIEN AU POLE PROFESSIONNALISATION DE LA PEPINIERE MATHIS			
Bénéficiaire	R35981 - LA PEPINIERE MATHIS			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	11 026,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
130 120,00 €	TTC	8,47 %	11 026,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-628	Budget	2016

Dossier	16017103 - CDV EUROP'ESSONNE - ATELIERS SIOCIOLINGUISTIQUES A VISEE PROFESSIONNELLE			
Bénéficiaire	P0034237 - CA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 655,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
28 000,00 €	TTC	48,77 %	13 655,00 €	

Dossier	16017106 - CDV PARIS - ACTIONS EDUCATIVES ET DE LOISIRS POUR LES JEUNES			
Bénéficiaire	R28348 - LES ENFANTS DE LA GOUTTE D OR			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 513,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
48 799,00 €	TTC	11,3 %	5 513,00 €	

Dossier	16017108 - CDV Val d'Yerres - Accompagnement pour l'emploi			
Bénéficiaire	P0034506 - CA VAL D YERRES VAL DE SEINE			
Localisation	BRUNOY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 625,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
57 600,00 €	TTC	27,13 %	15 625,00 €	

Dossier	16017110 - CDV PARIS - ESPACE DE PROXIMITE EMPLOI (EPE) DE LA GOUTTE D'OR			
Bénéficiaire	R4656 - SALLE SAINT-BRUNO			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	17 918,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
161 750,00 €	TTC	11,08 %	17 918,00 €	

Dossier	16017112 - CDV PARIS - Apaiser la souffrance psychique et sociale			
Bénéficiaire	R32186 - L'EPOC L'ESPACE PSYCHANALYTIQUE D'ORIENTATION ET DE CONSULTATIONS			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 269,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
108 430,00 €	TTC	7,63 %	8 269,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-628	Budget	2016

Dossier	16017115 - CDV Sénart Val de Seine - Ateliers sociolinguistiques			
Bénéficiaire	P0034506 - CA VAL D YERRES VAL DE SEINE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	12 978,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
46 688,00 €	TTC	27,8 %	12 978,00 €	

Dossier	16017118 - CDV PARIS - LUDOPAPOTHEQUE, UNE ACTION DEDIEE A LA PARENTALITE ET A LA JEUNESSE			
Bénéficiaire	R40706 - 13 POUR TOUS			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 269,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
57 669,00 €	TTC	14,34 %	8 269,00 €	

Dossier	16017121 - CDV PARIS - Remobilisation et autonomisation de groupes de femmes			
Bénéficiaire	P0017361 - QUARTIERS DU MONDE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 890,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
15 036,00 €	TTC	45,82 %	6 890,00 €	

Dossier	16017123 - CDV Sénart Val de Seine - Accompagnement vers l'emploi des jeunes diplômés BAC+4 et plus			
Bénéficiaire	P0034506 - CA VAL D YERRES VAL DE SEINE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 108,00 €	TTC	49,73 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-628	Budget	2016

Dossier	16017124 - CDV PARIS - Sensibilisation à l'entrepreunariat et à la création d'entreprise			
Bénéficiaire	R7937 - PROJETS-19			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 890,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
39 534,00 €	TTC	17,43 %	6 890,00 €	

Dossier	16017131 - CDV PARIS - PARCOURS PERSONNALISE POUR L'EMPLOI DANS LE 17EME ARRONDISSEMENT			
Bénéficiaire	R35911 - ASS GENERALE DES FAMILLES DES 17EME ET 18E ARR DE PARIS-AGF17-18			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 824,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
71 300,00 €	TTC	6,77 %	4 824,00 €	

Dossier	16017133 - CDV PARIS - Pôle pratique artistique enfants, ados, jeunes adultes			
Bénéficiaire	R30351 - COMPAGNIE RESONANCES			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 200,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
138 500,00 €	TTC	4,48 %	6 200,00 €	

Dossier	16017136 - CDV PARIS - Approches citoyennes via des ateliers d'expression de cultures urbaines (hip hop)			
Bénéficiaire	R30871 - PARIS EST MOUV'			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 890,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
39 390,00 €	TTC	17,49 %	6 890,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-628	Budget	2016

Dossier	16017142 - CDV Evry Centre Essonne - Chantier d'insertion couture			
Bénéficiaire	R21963 - COUP DE POUCE			
Localisation	EVRY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
349 930,00 €	TTC	2,29 %	8 000,00 €	

Dossier	16017149 - CDV PARIS - PARENTALITE ET LOISIRS PARTAGESPOUR LE DEVELOPEMENT DE LA VIE LOCALE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE			
Bénéficiaire	R30856 - SOLEIL BLAISE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 337,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
24 700,00 €	TTC	41,85 %	10 337,00 €	

Dossier	16017151 - CDV PARIS - Médiateur-Animateur inter-partenarial			
Bénéficiaire	R31922 - AOCSA LA 20EME CHAISE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 890,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
50 476,00 €	TTC	13,65 %	6 890,00 €	

Dossier	16017155 - CDV PARIS - Fenêtre sur Clignancourt			
Bénéficiaire	P0028334 - LA SIERRA PROD			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 200,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
36 642,00 €	TTC	16,92 %	6 200,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-628	Budget	2016

Dossier	16017158 - CDV PARIS - ACTIONS COLLECTIVES PARENTS ET ENFANTS A LA LUDOTHEQUE NAUTILUDE			
Bénéficiaire	R37880 - ASSOCIATION D ICI D AILLEURS			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 890,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
38 800,00 €	TTC	17,76 %	6 890,00 €	

Dossier	16017159 - CDV PARIS - Aidons les parents			
Bénéficiaire	EX003784 - EIDIP ECOUTE INTERCULT DISPOSITIF INTER PSY			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 200,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
62 078,00 €	TTC	9,99 %	6 200,00 €	

Dossier	16017160 - CDV PARIS - Prévention des risques de marginalisation et du décrochage scolaire des jeunes de 11 à 17 ans			
Bénéficiaire	R1853 - ADOS ASSOCIATION POUR LE DIALOGUE ET L'ORIENTATION SCOLAIRE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 959,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
113 970,00 €	TTC	7,86 %	8 959,00 €	

Dossier	16017163 - CDV PARIS - MUSIQUE ET MAITRISE DU LANGAGE			
Bénéficiaire	R37683 - ASSOCIATION LES PETITS RIENS			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 269,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
104 740,00 €	TTC	7,89 %	8 269,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-628	Budget	2016

Dossier	16017173 - CDV PARIS - LE LOCAL : PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETE DES HABITANTS			
Bénéficiaire	R8926 - OMBRE EN LUMIERE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 890,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
77 763,00 €	TTC	8,86 %	6 890,00 €	

Dossier	16017175 - CDV PARIS - Art moteur : agir face aux difficultés et favoriser l'insertion professionnelle par des pratiques artistiques			
Bénéficiaire	R22205 - ATELIERS DU CHAUDRON			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 890,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
21 984,00 €	TTC	31,34 %	6 890,00 €	

Dossier	16017186 - CDV PARIS - Sport et éducation au quartier la Chapelle			
Bénéficiaire	P0032494 - LAPELCHA			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 513,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
23 513,00 €	TTC	23,45 %	5 513,00 €	

Dossier	16017192 - CDV PARIS - Projet chorégraphique makulele de l'égalité, pour l'égalité entre tous			
Bénéficiaire	EX002620 - CAPOEIRA VIOLA COMPAGNIE LE SOMMET DE L ABRICOTIER			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 200,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
21 835,00 €	TTC	28,39 %	6 200,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-628	Budget	2016

Dossier	16017193 - CDV DE L'ARPAJONNAIS - LINGUSTIQUE A VISEE PROFESSIONNELLE			
Bénéficiaire	P0027471 - HORIZONS			
Localisation	ARPAJON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 596,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
31 507,00 €	TTC	14,59 %	4 596,00 €	

Dossier	16017197 - CDV PARIS - Parents d'ado			
Bénéficiaire	EX003178 - CENTRE EPINETTES FAMILLE INSERTION ACCUEIL			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	5 513,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
42 012,00 €	TTC	13,12 %	5 513,00 €	

Dossier	16017199 - CDV PARIS - CHANTIER EDUCATIF D'ECO MENUISERIE POUR LA SIGNALETIQUE DANS LE 19EME			
Bénéficiaire	P0014875 - EXTRAMUROS L ASSOCIATION			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 500,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
13 000,00 €	TTC	50 %	6 500,00 €	

Dossier	16017203 - CDV PARIS - Animation et insertion sociale			
Bénéficiaire	P0015833 - MAISON DES JEUX STRATA'J'M PARIS			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 890,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
20 840,00 €	TTC	33,06 %	6 890,00 €	

Dossier	16017211 - CDV LES LACS DE L'ESSONNE - OBJECTIF REUSSITE EDUCATIVE POUR TOUS			
Bénéficiaire	P0035699 - CAISSE DES ECOLES DE VIRY CHATILLON CDE			
Localisation	VIRY-CHATILLON			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 013,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
71 335,00 €	TTC	18,24 %	13 013,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-628	Budget	2016

Dossier	16017241 - CDV Argenteuil-Bezons - Médiation emploi auprès des publics en difficulté résidant dans les quartiers prioritaires de la ville d'Argenteuil			
Bénéficiaire	P0000066 - A2I ASSOCIATION INITIATIVES POUR L'INSERTION			
Localisation	ARGENTEUIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 014,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
35 014,00 €	TTC	42,88 %	15 014,00 €	

Dossier	16017251 - CDV Seine Essonne - Activité des équipes emploi insertion dans les quartiers prioritaires des Tarterets et de la Nacelle			
Bénéficiaire	R7295 - MIVE MISSION INTERCOMMUNALE VERS L'EMPLOI			
Localisation	CORBEIL-ESSONNES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
182 027,00 €	HT	8,24 %	15 000,00 €	

Dossier	16017256 - CDV Argenteuil-Bezons - Ateliers sociolinguistiques			
Bénéficiaire	R36536 - ATMF ASSOC TRAVAILLEURS MAGHREBINS DE FRANCE			
Localisation	ARGENTEUIL			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	13 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
57 350,00 €	TTC	22,67 %	13 000,00 €	

Dossier	16017261 - CDV PARIS - Espace de proximité et pôle de vie de quartier / Espace citoyen et cuisine mobile			
Bénéficiaire	R8988 - LE PETIT NEY			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	8 269,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
122 589,00 €	TTC	6,75 %	8 269,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-628	Budget	2016

Dossier	16017262 - CDV PARIS - Femmes et emploi sur le territoire de Belleville, modules linguistiques à visée professionnelle			
Bénéficiaire	R22270 - CRESCENDO			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 890,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
49 900,00 €	TTC	13,81 %	6 890,00 €	

Dossier	16017265 - CDV PARIS - Permanences d'accès au droit			
Bénéficiaire	R22207 - ASSOCIATION INITIATIVES RENCONTRES ET SOLIDARITE 10			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 890,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
33 500,00 €	TTC	20,57 %	6 890,00 €	

Dossier	17000017 - CDV CA Les lacs de l'Essonne - Lieu d'accueil parent enfant			
Bénéficiaire	P0015887 - ASSOCIATION LA RECRE			
Localisation	GRIGNY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
104 580,00 €	TTC	9,56 %	10 000,00 €	

Dossier	17000018 - CDV PARIS - Accueil relais collège			
Bénéficiaire	R29858 - CARREFOUR 14			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	6 890,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
23 070,00 €	TTC	29,87 %	6 890,00 €	

Dossier	17000020 - CDV LACS DE L'ESSONNE - POLE SANTE			
Bénéficiaire	R33746 - CTRE COM ACTION SOCIALE DE GRIGNY CCAS			
Localisation	GRIGNY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	25 000,00 €		Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
50 000,00 €	TTC	50 %	25 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-628	Budget	2016

Dossier	17000021 - CDV LES LACS DE L'ESSONNE - ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES ENFANTS				
Bénéficiaire	R1125 - COMMUNE DE GRIGNY				
Localisation	GRIGNY				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	14 092,00 €			Code nature	65734
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
36 600,00 €	HT		38,5 %	14 092,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000892 - Soutien aux contrats de ville	876 793,00 €

Total sur l'imputation 935 - 51 - 151003 - 15100303	876 793,00 €

ANNEXE 3 : FICHES PROJETS DEPARTEMENTS 75, 91 ET 95

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017072

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES EN CENTRES SOCIAUX - PARIS 19EME

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	111 340,00 €	6,19 %	6 890,00 €
	Montant Total de la subvention		6 890,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESPACE 19
Adresse administrative : 251 RUE DE CRIMEE
75019 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MARC ESTEVE, Président

Date de publication au JO : 4 juillet 1979

N° SIRET : 32228389600049

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la ville de Paris "Ateliers sociolinguistiques en centres sociaux - Paris 19ème"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'association met en place plusieurs actions :

Des ateliers sociolinguistiques dont les objectifs sont de :
- faciliter les processus d'intégration, d'autonomisation et de participation à la vie sociale et professionnelle, à la citoyenneté et à la médiation culturelle ;
- créer des dynamiques favorisant leur socialisation, notamment autour des thématiques de la vie quotidienne ;
- favoriser l'accès aux TIC (technologies d'information et de communication), de plus en plus importantes

dans la vie quotidienne ;
- sensibiliser les bénéficiaires à la lutte contre les discriminations.

Des ateliers linguistiques à visée professionnelle (ALVP) dont les objectifs sont de :
- préparer un diplôme attestant de la maîtrise de la langue et des savoirs de base ;
- mailler l'apprentissage de la langue et des savoirs de base avec les préparations aux recrutements ;
- établir des objectifs personnalisés permettant une mise en relation avec les opportunités de formation et d'emploi.

Un atelier collectif emploi dont les objectifs sont :
- construire un projet professionnel ;
- l'obtention d'informations concernant les recrutements existants : informations collectives, préparation aux forums, sessions de recrutement, etc.

L'ensemble des participants à ces actions se voient proposer la possibilité de préparer le Passeport Internet Multimédia au sein de l'Espace Public Numérique de l'association.

Description :
- Ateliers de langage et de socialisation :
12 groupes d'ateliers de 6 heures hebdomadaires accueillant chacun 12 à 15 personnes. Préparation au passage de diplômes reconnus par l'Education Nationale (DILF et DELF) dans le cadre du dispositif DPVI et Fédération des centres sociaux.

- Ateliers linguistiques à visée professionnelle :
3 groupes de 7h30 hebdomadaires pour 12 personnes chacun. Préparation au passage des diplômes DELF PRO ou CFG.

- Ateliers et programmes de sorties culturelles :
ils permettent l'articulation entre les ASL et la vie quotidienne.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
4 formateurs diplômés, 90 bénévoles et stagiaires.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'action concerne 180 personnes, majoritairement des femmes habitant le quartier Flandre, ne maîtrisant pas ou peu la langue française.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les frais financiers pour 300 €, les dotations aux amortissements et provisions pour 400 €.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, eau-gaz-électricité, fournitures administratives ou d'entretien, alimentation)	5 590,00	4,99%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation)	10 000,00	8,93%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, frais postaux et de télécommunication, publicité, publications)	10 200,00	9,10%
Impôts et taxes liés au projet	4 900,00	4,37%
Frais de personnel	80 650,00	71,98%
Charges financières (dépenses non éligibles)	300,00	0,27%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	400,00	0,36%
Total	112 040,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers (EC)	4 700,00	4,19%
Politique de la Ville (EC)	52 000,00	46,41%
Emplois aidés par l'Etat ASP (EC)	9 300,00	8,30%
Région ASQ-S (EC)	6 890,00	6,15%
Département 75 (EC)	9 000,00	8,03%
Ville de Paris (EC)	30 150,00	26,91%
Total	112 040,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 890,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	8 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	53 000,00 €
2013	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	8 910,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	16 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	72 000,00 €
2014	E-inclusion - Fonctionnement	37 408,33 €

2014	E-inclusion - Investissement	7 290,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	9 500,00 €
2015	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	23 000,00 €
2015	Soutien aux acteurs associatifs régionaux des TIC	50 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
2015	Soutien aux tables locales de quartier	28 000,00 €
	Montant total	323 108,33 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017089

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - PASSAGE NUMERIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	63 270,00 €	8,71 %	5 513,00 €
	Montant Total de la subvention		5 513,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COLOMBBUS
Adresse administrative : 78 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE
75014 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Benoît FOURESTIE, Président

Date de publication au JO : 10 mars 2000

N° SIRET : 43281485300011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la ville de Paris "Passage numérique"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Le projet "Passage numérique" est un projet global de mobilisation citoyenne des habitants grâce au numérique. Il s'agit, à partir d'un lieu situé dans le quartier prioritaire du Grand Belleville, de répondre aux besoins des habitants en termes de numérique, et aussi de proposer des ateliers innovants. Colombbus souhaite que ce lieu, à terme, soit animé par les habitants eux-mêmes et les incite donc à proposer des ateliers, débats et projets sociaux collectifs par le numérique. Les objectifs :
- réduire l'exclusion sociale et l'isolement par le partage, l'échange et l'entraide autour d'apprentissages numériques ;
- réduire l'exclusion numérique en facilitant l'autonomie de la personne face aux outils numériques ;

- favoriser l'insertion sociale et socioprofessionnelle des bénéficiaires par des apprentissages individualisés ;
- favoriser le lien social, l'engagement citoyen et la mixité (sociale et intergénérationnelle) dans le 10ème arrondissement de Paris ;
- mettre en place des projets multi-partenariaux pour mutualiser les compétences et renforcer la dynamique associative locale.

Description :
- Ateliers à la carte (graphisme, smartphones et tablettes, etc.) : environ 5 ateliers par semaine (soit 10 heures) ;
- programmation avec Declick (8-16 ans) : 40 séances de 2 heures pour une dizaine de jeunes ;
- initiation au journalisme avec un Média Citoyen : 80 heures tout au long de l'année pour une dizaine de personnes (intergénérationnel) ;
- réseaux sociaux et identité numérique : 5 ateliers de 6 heures pour 10 jeunes à chaque fois ;
- parcours d'appropriation des outils numériques : 4 parcours de 30 heures pour 10 personnes à chaque fois ;
- mercredis numériques (accompagnement individuel en temps collectif) : 40 séances de 2 heures pour une vingtaine de personnes ;

Les ateliers de Colombbus sont gratuits après adhésion à l'association.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 coordinateur technique (préparation, contenus et animation), 1 responsable projets et partenariats, 1 animateur multimédia.

Partenariats :
Club de prévention AJAM (pour les jeunes), Pôle emploi, mission locale, Ecole de la 2ème chance, Emmaüs Louvel Tessier, centre social, France terre d'asile,...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Tous les habitants du quartier prioritaire du Grand Belleville (environ 150 bénéficiaires sur l'année). Plus spécifiquement :
- environ 70 jeunes, filles et garçons, de 8 à 18 ans ;
- 20 jeunes de 18 à 25 ans en situation d'exclusion sociale et/ou professionnelle ou de décrochage scolaire ;
- 20 seniors en situation d'isolement et d'exclusion sociale et/ou numérique ;
- 40 bénéficiaires des minimas sociaux, personnes habitant dans les hôtels sociaux, demandeurs d'emploi, personnes en insertion professionnelle.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Services externes (locations)	6 635,00	10,49%
Frais de personnel	56 635,00	89,51%
Total	63 270,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Politique de la Ville (ATT)	6 712,00	10,61%
Emplois aidés par l'Etat ASP (EC)	13 118,00	20,73%
Région ASQ-S (EC)	5 513,00	8,71%
Ville de Paris (ATT)	16 427,00	25,96%
Fondations (ATT)	20 000,00	31,61%
Dons, cotisations (EC)	1 500,00	2,37%
Total	63 270,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 513,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	8 000,00 €
	Montant total	8 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017097

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - SOUTIEN AU POLE PROFESSIONNALISATION DE LA PEPINIERE MATHIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	130 120,00 €	8,47 %	11 026,00 €
	Montant Total de la subvention		11 026,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA PEPINIERE MATHIS
Adresse administrative : 7/9 RUE MATHIS
75019 PARIS 19
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Catherine PAULIN, Présidente

Date de publication au JO : 23 mars 2002

N° SIRET : 44372589000018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la ville de Paris "Soutien au pôle professionnalisation de la Pépinière Mathis"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Inciter et favoriser l'émergence d'initiatives locale portées par les habitants ;
- accompagner et soutenir la professionnalisation des porteurs de projets et des associations ;
- consolider les parcours professionnels des porteurs de projets salariés ;
- accompagner le développement de modèles économiques associatifs viables ;
- accompagner les associations employeurs pour la consolidation et la pérennisation des emplois ;
- favoriser l'emploi local, en réseau avec les acteurs de l'emploi du territoire : Projets-19, Régie de quartier du 19ème, Mission Locale et Pôle Emploi.

Description :
L'action proposée se décline en trois champs d'actions :
1) Pôle professionnalisation:
- accompagnement spécifique à la création d'activité par le pôle professionnalisation (+ de 60 emplois depuis 2004) et participation au développement économique ;
- accompagnement à la sortie du dispositif Pépinière : acquisition de l'autonomie suffisante des porteurs de projets pour développer leur projet à l'extérieur du dispositif Pépinière (pérennisation activités et emplois).

2) Mutualisation de moyens :
- hébergement de projets associatifs locaux : mise à disposition pour les porteurs de projet d'un lieu adapté, d'un cadre de travail structuré, d'une équipe de salariés dédiée, de prestataires, outils et réseau ;
- accompagnement méthodologique de projets au quotidien : de la conception à la mise en œuvre effective du projet associatif (accompagnement individuel quotidien et collectif) ;
- rendez-vous individuels porteur de projets et chargée d'accompagnement à la vie associative ;
- mise en test des activités au sein de la structure : ateliers contes, musique pour les enfants, diététiques, psychologiques et sportifs, ...

3) Dynamiser la vie locale :
- accueil des initiatives locales et participation à la vie du quartier ;
- accueil et orientation des habitants vers les actions et activités correspondant à leurs besoins, et inciter les associations accompagnées à travailler en réseau pour une proposition globale et transversale aux familles.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 directrice (poste FONJEP-CDI) ; 1 agent d'accueil ; 1 chargé d'accompagnement à la vie associative ; 1 assistant administratif ; 1 agent d'entretien.

Partenaires :
Coordinations locales (EDL, Mairie du 19ème), comité FPH, GUP, bailleurs sociaux, l'Atelier IDF...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
10 associations en moyenne par an, 7 porteurs de projets, 100 à 150 bénévoles actifs. 80% des associations sont accompagnées à travers le pôle professionnalisation, 60% sont employeurs, elles emploient 20 à 35 salariés en moyenne chaque année.
Le public touché par les associations : enfants, adolescents, jeunes adultes, mères de famille, personnes âgées,... soit 2500 à 3000 personnes chaque année, habitant les QPV du 19ème.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 4 000 €, les contributions volontaires en nature pour 25 451 €.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, eau-gaz-électricité, fournitures administratives ou d'entretien)	9 000,00	5,64%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation)	18 400,00	11,53%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, publicité, publications)	5 700,00	3,57%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	4 000,00	2,51%
Impôts et taxes liés au projet	1 500,00	0,94%
Frais de personnel	95 520,00	59,86%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	25 451,00	15,95%
Total	159 571,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services et ventes diverses (EC)	33 000,00	20,68%
Politique de la Ville (ATT)	27 000,00	16,92%
Emplois aidés par l'Etat ASP (EC)	29 500,00	18,49%
FONJEP (ATT)	7 107,00	4,45%
Région ASQ-S (EC)	11 026,00	6,91%
Ville de Paris (ATT)	22 000,00	13,79%
Organismes privés (EC)	3 987,00	2,50%
Dons, cotisations	500,00	0,31%
Contributions volontaires en nature	25 451,00	15,95%
Total	159 571,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	11 026,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	16 000,00 €
	Montant total	16 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017106

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - ACTIONS EDUCATIVES ET DE LOISIRS POUR LES JEUNES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	48 799,00 €	11,30 %	5 513,00 €
	Montant Total de la subvention		5 513,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES ENFANTS DE LA GOUTTE D OR
Adresse administrative : 25 RUE DE CHARTRES
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Henri WAISMAN, Président

Date de publication au JO : 12 juillet 1978

N° SIRET : 34365774800020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la ville de Paris "Actions éducatives et de loisirs pour les jeunes"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Favoriser la réussite éducative par un accompagnement à la scolarité proposé sous forme d'ateliers et la pratique de loisirs éducatifs des jeunes ;
- favoriser leur épanouissement et restaurer la confiance en soi et en l'adulte ;
- établir des liens intergénérationnels dans les familles et soutenir la fonction parentale.

Description :
L'association ouvre un accueil banalisé toute l'année offrant :
- des activités de loisirs éducatifs (ateliers culturels, sport en club, ludothèque, jardinage…) ;

- des sorties (mer, cinéma, exploitation agricole...)
- de l'aide aux devoirs tous les jours du CP à la terminale ;
- des groupes de parents sont réunis avec ou sans leurs enfants (débats sur la résistance aux pressions, les réseaux sociaux, la pratique du jeu en famille,...) et participent aux activités, suivi de scolarité et sorties intergénérationnelles.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 salarié sur les temps de loisirs éducatifs ; toute l'équipe participe à la définition, réalisation et évaluation du projet ; des bénévoles et stagiaires sont associés quotidiennement.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la politique du 18ème arrondissement de Paris. Environ 200 enfants et jeunes différents sur l'année, âgés de 6 à 16 ans.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 20 e, les dotations aux amortissements et provisions pour 1 250 €, les contributions volontaires en nature pour 3 596 €.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, eau-gaz-électricité, fournitures administratives ou d'entretien, alimentation, produits pharmaceutiques)	3 620,00	6,75%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation, formation, séminaire)	5 830,00	10,86%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, frais postaux et de télécommunication, publicité, publications, transport de biens et collectifs)	2 130,00	3,97%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	20,00	0,04%
Frais de personnel	37 139,00	69,21%
Autres charges de gestion courante (affiliation cotisations)	80,00	0,15%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	1 250,00	2,33%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	3 596,00	6,70%
Total	53 665,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers (EC)	350,00	0,65%
Politique de la Ville (EC)	7 000,00	13,04%
Emplois aidés par l'Etat ASP (EC)	12 234,00	22,80%
FONJEP (ATT)	1 919,00	3,58%
ARS (ATT)	1 750,00	3,26%
Région ASQ-S (EC)	5 513,00	10,27%
Ville de Paris (EC)	14 414,00	26,86%
Dons, cotisations	6 831,00	12,73%
Transfert de charges	58,00	0,11%
Contributions volontaires en nature	3 596,00	6,70%
Total	53 665,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 513,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	8 000,00 €
	Montant total	8 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017110

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - ESPACE DE PROXIMITE EMPLOI (EPE) DE LA GOUTTE D'OR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	161 750,00 €	11,08 %	17 918,00 €
	Montant Total de la subvention		17 918,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SALLE SAINT-BRUNO
Adresse administrative : 9 RUE SAINT BRUNO
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Cécile SAJAS, Présidente

Date de publication au JO : 15 janvier 1992

N° SIRET : 38873953400021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la ville de Paris "Espace de proximité emploi (EPE) de la Goutte d'Or"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Favoriser l'accès à l'emploi des habitants de la Goutte d'Or les plus empêchés ;
- favoriser la complémentarité des dispositifs pour améliorer les parcours d'insertion ;
- être un lieu ressource pour les habitants et les acteurs du quartier sur l'emploi, la recherche d'emploi, la formation ;
- être un relais vers le stage de préqualification en entreprise (SPE) et les dispositifs d'insertion existants.

Description :
1) Information - accueil :

- sensibilisation "Hors les murs" pour toucher les publics éloignés des institutions ;
- accueil : diagnostic de la situation, orientations et médiations vers le service public de l'emploi et autres acteurs appropriés ;
- permanence CV hebdomadaire : appuis ponctuels (CV, lettres de motivation, recherche d'offres...)
- informations thématiques à destination des usagers d'autres associations et des participants à l'espace de proximité emploi (EPE).

2) Accompagnement personnalisé et croisé avec les autres acteurs sociaux :
- accompagnement individuel sur plusieurs rendez-vous inscrits dans la durée et dans une démarche globale ;
- accompagnement collectif sous forme de parcours linguistique à visée professionnelle, de trois mois.

3) Animation de la thématique "insertion" par la concertation Emploi, co-animée avec l'EDL, la diffusion de la lettre, les informations thématiques à destination des habitants, et celles destinées aux professionnels.

4) Animation d'un réseau social local pour faciliter la recherche de stages et de lieux d'alternance pour les jeunes du quartier.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
4 ETP conseillers en insertion dont 1 coordination + 0,15 ETP direction + 0,05 ETP formation informatique et 1 poste en projet de création. 2 bénévoles pour 2 jours/semaine.

Partenaires :
PLIE, mission Locale, Pôle emploi, MDEE, Clair et net, ASL du quartier, SSDP, SIAE, associations du quartier...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires du 18ème arrondissement de Paris. L'action concerne les demandeurs d'emploi du quartier de la Goutte d'Or, les plus éloignés de l'emploi, et les plus en marge des dispositifs existants, les jeunes en formation nécessitant un stage, les associations locales.
Pour 2016, il est prévu environ 700 bénéficiaires et 30 associations locales.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 250 €, les salaires et charges afférents aux emplois tremplins régionaux pour 33 000 €, les dotations aux amortissements et provisions pour 2 000 €, les contributions volontaires en nature pour 5 400 €.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, eau-gaz-électricité, fournitures administratives ou d'entretien, alimentation...)	9 800,00	4,84%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation)	13 150,00	6,50%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, frais postaux et de télécommunication, publicité, publications)	3 000,00	1,48%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	250,00	0,12%
Impôts et taxes liés au projet	3 000,00	1,48%
Frais de personnel	132 800,00	65,61%
Emplois tremplins, salaires et charges (dépenses non éligibles)	33 000,00	16,30%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	2 000,00	0,99%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	5 400,00	2,67%
Total	202 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Politique de la Ville (ATT)	23 000,00	11,36%
Emploi et formation professionnelle (ATT-EC)	20 000,00	9,88%
Emplois aidés par l'Etat ASP (ATT)	34 850,00	17,22%
Région ASQ-S (EC)	17 918,00	8,85%
Emploi tremplin (ATT)	10 750,00	5,31%
Ville de Paris (ATT)	60 485,00	29,88%
Fonds européens (EC)	18 000,00	8,89%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 400,00	0,69%
Reprise sur amortissements et provisions	10 597,00	5,24%
Contributions volontaires en nature	5 400,00	2,67%
Total	202 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	17 918,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	25 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	0,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France (CR46-14)	15 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	26 000,00 €
2015	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France (CR46-14)	17 000,00 €
	Montant total	83 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017112

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - APAISER LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE ET SOCIALE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	108 430,00 €	7,63 %	8 269,00 €
	Montant Total de la subvention		8 269,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'EPOC L'ESPACE PSYCHANALYTIQUE D'ORIENTATION ET DE CONSULTATIONS
Adresse administrative : 18 RUE GEORGES THILL 75019 PARIS 19
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur THIERRY JACQUEMIN, Président

Date de publication au JO : 5 mars 2005

N° SIRET : 48168335700026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de Paris " Apaiser la souffrance psychique et sociale "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : l'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
Le projet vise à :
- Accueillir rapidement, écouter, assurer le suivi et l'accompagnement thérapeutique personnalisé des jeunes et des adultes en souffrance psychique et sociale, en situation de précarisation ;
- faciliter l'accès et la continuité des soins psychologiques ;
- prévenir ou rompre l'isolement, le repli sur soi et l'inertie ;
- reprendre des initiatives, relationnelles, sociales, professionnelles, et construire ou réengager un lien social.

Description :
L'ÉPOC est un dispositif innovant et souple. C'est un espace d'accueil et de suivi thérapeutique accueillant, rassurant, non stigmatisant et facile d'accès, qui facilite la venue des jeunes et des adultes en souffrance psychique et sociale, en situation de précarisation, en rupture de lien social, isolés, et/ou ayant des problèmes de conduites et consommations à risque, résidant en secteurs Politique de la Ville du 19ème arrondissement de Paris.
Ce lieu est caractérisé par :
- un accueil rapide sur ou sans rendez-vous, la semaine et le week-end toute l'année.
- des permanences régulières à des horaires permettant d'accueillir facilement les habitants.
- une écoute, une disponibilité, un accompagnement psychologique personnalisé confidentiel et gratuit pour les jeunes et les adultes.
- des locaux situés de plain-pied rue G. Thill et rue Riquet et comprenant deux espaces thérapeutiques.
- un appui à domicile des plus isolés et précarisés.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
31 psychologues et psychiatres (22 bénévoles, 8 salariés, 1 en prestation de service), 1 directrice psychologue, 1 coordinateur, personnel d'accueil.

Partenaires :
Association Aurore, CASVP 19ème et tout Paris, SSDP 19ème et tout Paris, espaces parisiens d'insertion 19ème et tout Paris, Projets 19, Pôle emploi, Emmaüs, Secours Populaire...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
350 habitants du 19ème arrondissement de Paris, dont 75% en QPV.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, eau-gaz-électricité, fournitures, ...)	4 260,00	3,93%
Services extérieurs (locations, entretien, assurance, ...)	3 125,00	2,88%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et telecom, ...)	3 475,00	3,20%
Impôts et taxes	1 700,00	1,57%
Frais de personnel	95 870,00	88,42%
Total	108 430,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat-ARS DT 75 ATT	27 000,00	24,90%
Région EC	8 269,00	7,63%
Département ATT	70 000,00	64,56%
Autres produits de gestion courante ATT	3 161,00	2,92%
Total	108 430,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 269,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	15 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	16 000,00 €
2014	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	15 000,00 €
2015	Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés	10 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	12 000,00 €
	Montant total	68 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017118

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - LUDOPAPOTHEQUE, UNE ACTION DEDIEE A LA PARENTALITE ET A LA JEUNESSE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	57 669,00 €	14,34 %	8 269,00 €
	Montant Total de la subvention		8 269,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : 13 POUR TOUS
Adresse administrative : 4 PLACE DE VENETIE
75013 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Laurent FAIRHEAD, Président

Date de publication au JO : 14 janvier 2006

N° SIRET : 48905531900029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la ville de Paris "Ludopapothèque, une action dédiée à la parentalité et à la jeunesse"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Proposer un lieu convivial de rencontre, de soutien et d'échange entre parents et entre familles ;
- offrir des moments d'échanges entre parents et professionnels ;
- créer un lieu d'actions conviviales, ludiques, de partage pour les parents et leurs enfants ;
- créer un lieu d'ouverture culturelle, notamment à travers le livre et les jeux.

Description :
Le projet est articulé autour des questions relatives à :

- La jeunesse : prévention de l'échec scolaire en proposant un accompagnement à la scolarité plus adapté aux besoins des jeunes, favoriser l'ouverture culturelle et leur permettre de participer à des sorties culturelles, repérer et valoriser les talents des jeunes par la mise en place d'ateliers d'expression, rendre les jeunes "acteurs" par la mise en place d'actions portées par eux-mêmes via la création d'une junior association.

- La parentalité : un espace d'accueil de type ludothèque est ouvert aux familles ainsi qu'un espace "Papothèque" permettant l'échange entre parents sur les pratiques éducatives : le café des parents. Ces échanges sont animés par un intervenant, une animatrice jeunesse sera détachée pour s'occuper des enfants pendant que les parents discuteront dans une autre salle.

- Un point Ecoute Parents : écoute, orientation par une psychologue des familles et des enfants qui viennent échanger avec elle. Ces actions sont menées en partenariat avec de nombreux acteurs du quartier : les éducateurs spécialisés, les assistantes sociales scolaires et du service social, l'Atelier Santé ville, le Réseau de Réussite scolaire, le collège.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 animateur, 1 coordinatrice jeunesse, des intervenants extérieurs pour les cafés des parents, et 1 psychologue bénévole chaque semaine.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu du quartier prioritaire du 13ème arrondissement de Paris, Masséna Villa d'Este. L'action concerne les jeunes entre 12 et 15 ans, les parents et leurs enfants.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, Achats (fournitures, eau-gaz-électricité, fournitures administratives ou d'entretien, prestations de services)	1 235,00	2,14%
Services externes (locations, documentation)	3 200,00	5,55%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, publications)	7 500,00	13,01%
Frais de personnel	45 734,00	79,30%
Total	57 669,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers (EC)	2 500,00	4,34%
Politique de la Ville (EC)	6 233,00	10,81%
Emplois aidés par l'Etat ASP (EC)	3 867,00	6,71%
Région ASQ-S (EC)	8 269,00	14,34%
Département 75 (EC)	28 800,00	49,94%
Ville de Paris (EC)	8 000,00	13,87%
Total	57 669,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 269,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	3 500,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	20 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	3 500,00 €
2015	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	3 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	12 000,00 €
	Montant total	42 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017121

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - REMOBILISATION ET AUTONOMISATION DE GROUPES DE FEMMES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	15 036,00 €	45,82 %	6 890,00 €
	Montant Total de la subvention		6 890,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : QUARTIERS DU MONDE
Adresse administrative : 17 RUE DES ENVIERGES
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame JENNIFER QUINTAS, Présidente

Date de publication au JO : 3 janvier 2004

N° SIRET : 47810692500017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de Paris "Remobilisation et autonomisation de groupes de femmes"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
- Remobiliser des femmes sur l'emploi et la création d'activité par la création d'un espace de solidarité, de prise de confiance et d'accompagnement collectif
- Sensibilisation à la création d'activité et pré-accompagnement d'un groupe de femmes
- Participer au rapprochement des professionnels et des habitants du 20ème arrdt sur la création d'activité avec perspective d'égalité hommes/femmes.

Description :
Le projet implique un groupe de trente femmes participant à des ateliers hebdomadaires gratuits. Plus précisément, le projet comporte :

- 8 ateliers sur la formation/emploi/création d'activité avec : Pôle Emploi, PLIE, Groupement des créateurs, Association Alinéa. L'accent est mis sur la diversification des parcours et des choix professionnels. Ils permettent une convergence entre les services publics de l'emploi et les centres sociaux, et rétro-alimentent leurs permanences « Emploi » (Archipélia, Relais Ménilmontant….)
- 5 rencontres d'un groupe de femmes voulant créer leur activité avec des spécialistes de l'accompagnement à l'émergence et la création d'activité (Groupement des créateurs et Association Alinéa)
- 2 cafés-débats sur l'emploi et la création d'activité rassemblant habitants et professionnels
- 1 atelier en direction des professionnels dans le cadre du Forum Femmes en Actions
- 1 atelier en direction des habitantes dans le cadre du Forum Femmes en Actions
- 1 formation-action de deux jours avec des professionnels sur les inégalités hommes/femmes d'accès à l'emploi et l'ESS avec perspective de genre et les outils à co-construire dans ce cadre.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants
1 professionnelle en poste sur le territoire pour la coordination et l'animation du projet
1 professionnelle experte en ESS avec perspective de genre (formation et capitalisation du projet)
2 professionnels de l'accompagnement à la création d'entreprises et de services solidaires

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le projet concerne les habitantes d'un quartier QPV (Belleville-Amandiers- Pelleport).
Il s'agit de 30 femmes, participantes des groupes de femmes et/ou des ASL et/ou orientées par des partenaires de Belleville-Amandiers.
Sont aussi concernés :
15 professionnels accompagnant des femmes dans leur insertion socio-professionnelle
300 professionnels associatifs, institutionnels et habitants lors d'événements de présentation et de restitution de l'action (par ex : le forum "Femmes en ActionS" de mars 2016)

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les salaires et charges afférents aux emplois tremplins régionaux pour 8 352 €.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	5 400,00	23,09%
Services extérieurs (locations, ...)	270,00	1,15%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, transports, déplacements, frais postaux et telecom, ...)	1 476,00	6,31%
Frais de personnel	7 890,00	33,74%
emplois tremplin	8 352,00	35,71%
Total	23 388,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services	1 590,00	6,80%
Etat-affaires sociales EC	2 000,00	8,55%
Région EC	6 890,00	29,46%
Emploi tremplin ATT	5 748,00	24,58%
Commune DDCT ATT	7 000,00	29,93%
Autres produits de gestion courante	160,00	0,68%
Total	23 388,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 890,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	15 000,00 €
2014	Aide régionale aux associations pour les microprojets internationaux de solidarité (ARAMIS) (CR46-14)	5 000,00 €
2014	Méditerranée	12 798,65 €
2015	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France (CR46-14)	10 000,00 €
	Montant total	42 798,65 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017124

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - SENSIBILISATION A L'ENTREPREUNARIAT ET A LA CREATION D'ENTREPRISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	39 534,00 €	17,43 %	6 890,00 €
	Montant Total de la subvention		6 890,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PROJETS-19
Adresse administrative : 9 RUE MATHIS
75019 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Carlos DURAN, Président

Date de publication au JO : 17 janvier 1998

N° SIRET : 42294844800044

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de Paris "sensibilisation à l'entrepreunariat et à la création d'entreprise"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
- Sensibiliser les habitants des quartiers sensibles à la création d'activité
- Accompagner les porteurs de projets des quartiers sensibles dans la création de leur entreprise
- Soutenir les chefs d'entreprise des quartiers sensibles dans le développement de leur enreprise

Description :
- Sensibiliser les habitants à l'entrepreunariat
- Mettre en place des partenariats pour aller à la rencontre des habitants

- Amorcer, c'est-à-dire passer de l'idée au projet
- Aidre à connaître le potentiel économique des territoires cibles
- Orienter les publics ne souhaitant pas créer vers d'autres structures adaptées à leurs besoins
- Accompagner les porteurs de projet dans l'écriture de leur projet, à monter en compétence, pour la recherche de financement, et dans la phase de test
- Coordonner le programme
- Mettre en place des formations adaptées au rythme des chefs d'entreprise

Moyens mis en œuvre :
Intervenants
0,8 ETP d'accompagnement et de sensibilisation à la création d'activité ; 0,04 ETP de coordination et de développement du projet.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
60 bénéficiaires en quartier politique de la ville (quartiers nord-est)

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dotations aux amortissements et provisions pour 960 €

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (eau-gaz-électricité, fournitures, ...)	1 049,00	2,59%
Services extérieurs (locations, entretien et réparations, assurance, documentation, ...)	3 462,00	8,55%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et telecom, ...)	3 093,00	7,64%
Impôts et taxes	490,00	1,21%
Frais de personnel	31 440,00	77,64%
Dotations aux amortissements et aux provisions	960,00	2,37%
Total	40 494,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région EC	6 890,00	17,01%
Emploi Tremplin ATT	12 000,00	29,63%
Communes ATT	7 000,00	17,29%
Transfert de charges	14 604,00	36,06%
Total	40 494,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 890,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	15 000,00 €
2013	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	37 500,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	15 000,00 €
2014	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	37 500,00 €
2015	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	37 500,00 €
2015	Pré-demande Programme opérationnel régional FSE-FEDER	24 892,21 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
2016	Couveuses et CAE: financement de l'accompagnement des nouveaux entrants	37 500,00 €
2016	Programme Opérationnel Régional FSE - Actions en faveur de l'entreprenariat	47 428,10 €
	Montant total	262 320,31 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017131

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - PARCOURS PERSONNALISE POUR L'EMPLOI DANS LE 17EME ARRONDISSEMENT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	71 300,00 €	6,77 %	4 824,00 €
	Montant Total de la subvention		4 824,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS GENERALE DES FAMILLES DES 17EME ET 18E ARR DE PARIS-AGF17-18
Adresse administrative : 26 RUE CARDINET 75017 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Pierre FAUTREL-COMBES, Président

Date de publication au JO : 3 novembre 2003

N° SIRET : 32045966200013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la ville de Paris "Parcours personnalisé pour l'emploi dans le 17ème arrondissement "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Proposer un parcours personnalisé d'insertion professionnelle durable avec un accompagnement aux bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active), DELD (demandeurs d'emploi de longue durée) et résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et de veille active du 17ème arrondissement de Paris ;
- accompagner, à la recherche d'emploi et à la réorientation, les cadres et professions intermédiaires.

Description :
L'association propose une prestation de suivi individuel sur rendez-vous. Selon le niveau d'accès à l'emploi, un parcours est proposé comportant, en fonction des besoins :
- des entretiens individuels de "coaching",
- des évaluations "métiers" pour les services à la personne, afin de vérifier les connaissances et les compétences,
- un atelier CV électronique,
- des ateliers informatiques,
- un atelier d'entraînement à l'entretien de recrutement,
- un atelier de "connaissance du marché de l'emploi",
- un atelier droit du travail,
- un travail sur le projet professionnel,
- un coaching d'orientation ou de recherche d'emploi pour les cadres ou professions intermédiaires.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 adulte relais en CDI (28h) qui assure les entretiens de suivi individualisé, 1 coordinatrice bénévole, spécialiste de l'orientation et de la formation professionnelle, 3 bénévoles animant les ateliers proposés.

Partenaires :
Associations et structures sociales du 17ème arrondissement de Paris, Pôle emploi...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires du 17ème arrondissement de Paris. L'action concerne 150 personnes environ suivies dans le parcours à l'emploi, les autres réorientées vers différents partenaires en fonction de leur besoin.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 850 €, les dotations aux amortissements et provisions pour 550 €, les contributions volontaires en nature pour 9015 €.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures...)	5 260,00	6,44%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation)	8 250,00	10,10%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, publicité, publications)	9 550,00	11,69%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	850,00	1,04%
Impôts et taxes liés au projet	1 000,00	1,22%
Frais de personnel	23 240,00	28,44%
Autres charges de gestion courante	1 500,00	1,84%
Charges exceptionnelles	22 500,00	27,53%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	550,00	0,67%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	9 015,00	11,03%
Total	81 715,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services et ventes diverses (EC)	500,00	0,61%
Commissariat général égalité des territoires CGET (EC)	12 000,00	14,69%
Région ASQ-S (EC)	4 824,00	5,90%
Ville de Paris (EC)	18 700,00	22,88%
Emplois aidés par l'Etat ASP (EC)	17 500,00	21,42%
Aides privées (EC)	8 176,00	10,01%
Dons, cotisations (EC)	10 000,00	12,24%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	500,00	0,61%
Reprise sur amortissements et provisions	500,00	0,61%
Contributions volontaires en nature	9 015,00	11,03%
Total	81 715,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 824,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	7 000,00 €
	Montant total	7 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017133

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - POLE PRATIQUE ARTISTIQUE ENFANTS, ADOS, JEUNES ADULTES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	138 500,00 €	4,48 %	6 200,00 €
	Montant Total de la subvention		6 200,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE RESONANCES
Adresse administrative : 8 RUE CAMILLE FLAMMARION
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Odile QUESNEL, Présidente

Date de publication au JO : 15 novembre 1995

N° SIRET : 41112550300044

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de la Ville de Paris " Pôle pratique artistique enfants, ados, jeunes adultes "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
- Éveiller à la pratique et à l'expression artistique pour l'épanouissement individuel et collectif ;
- Agir contre le désœuvrement et prévenir l'errance ;
- Favoriser les initiatives et la mobilité,
- Restaurer la confiance pour une meilleure insertion sociale et culturelle.

Description :
Les "Ateliers de pratique artistique" sont un espace éducatif, d'épanouissement personnel et de socialisation, en direction des enfants et des jeunes le plus souvent en difficulté sociale.

Le Pôle de pratique artistique se décline en sept ateliers et une à deux rencontres hebdomadaires :
- 3 ateliers enfants de 1h30 : danse classique, hip-hop, théâtre ;
- 5 ateliers jeunes de 1h30 ou 2h : hip-hop, "afro-new style", théâtre, exploration élaboration artistique.
Egalement des participations à des "battle" ; des rencontres à thèmes organisées par les jeunes ; un parcours dans le cadre de "l'Art d'être spectateur" avec le Théâtre National de Chaillot, le CND, le Musée du Louvre, les Cabinets de cinéma et le CNAP ; une reprise de parcours avec le Théâtre des quartiers d'Ivry, la Maison des Métallos ; des partenariats en cours avec notamment le Théâtre de la ville et le Théâtre de Bobigny.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 directrice artistique, un artiste intervenant, un médiateur culturel.

Partenaires :
Théâtre National de Chaillot, CND, Musée du Louvre, Cabinets de cinéma, CNAP, Théâtre des quartiers d'Ivry, Maison des Métallos, Théâtre de la Ville, Théâtre de Bobigny...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Enfants, adolescents, jeunes issus de l'immigration des quartiers prioritaires du 18ème arrondissement de Paris. 100 participants aux ateliers, 20 pour les sorties et parcours culturels.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les dotations aux amortissements et provisions pour 2.000 €, les services bancaires pour 250 €.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
achats (fournitures, eau-gaz-électricité, alimenation, ...)	12 750,00	9,06%
Services extérieurs (locations, entretien et réparations, assurance, ...)	10 850,00	7,71%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, transports, déplacements, ...)	19 300,00	13,71%
Services bancaires et assimilés	250,00	0,18%
Impôts et taxes	650,00	0,46%
Frais de personnel	94 950,00	67,46%
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 000,00	1,42%
Total	140 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services	9 750,00	6,93%
Etat-crédit politique de la ville EC	31 000,00	22,02%
Etat-culture EC	15 000,00	10,66%
ASP EC	23 800,00	16,91%
Région EC	6 200,00	4,40%
Département EC	40 000,00	28,42%
CAF	9 000,00	6,39%
Autres organismes privés	6 000,00	4,26%
Total	140 750,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	9 000,00 €
2015	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France (CR46-14)	15 000,00 €
	Montant total	24 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017136

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - APPROCHES CITOYENNES VIA DES ATELIERS D'EXPRESSION DE CULTURES URBAINES (HIP HOP)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	39 390,00 €	17,49 %	6 890,00 €
	Montant Total de la subvention		6 890,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS EST MOUV'
Adresse administrative : 4 PASSAGE DE LA FONDERIE
75011 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Magali NOARO, Présidente

Date de publication au JO : 12 juin 1999

N° SIRET : 42384579100015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de Paris " Approches citoyennes via des ateliers d'expression de culture urbaine (Hip-Hop) "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
L'association propose, depuis 1999, des ateliers d'expression urbaine (hip-hop) destinés à des jeunes du quartier prioritaire Grand Belleville. L'idée est de faciliter l'intégration sociale de ces jeunes, favoriser la prévention de la délinquance et de l'errance, et les amener à la civilité, notamment sur l'espace public, par le biais de ces activités, dans une dynamique positive.

Description :
Des ateliers réguliers de pratique amateur sont proposés sur la période scolaire :

danse hip-hop, graff, écriture rap et slam, ainsi que des projections suivies de débats citoyens.
Pour tous ces ateliers, les intervenants proposent une introduction au mouvement hip-hop, dans laquelle s'inscrit son histoire et ses valeurs de tolérance, de paix et d'unité.
La fête annuelle de l'association permet aux jeunes danseurs, rappeurs, slammeurs, de se produire sur scène, dans des conditions professionnelles, salle Olympe de Gouge dans le 11ème et sur la "Block Party" (fête de quartier qui réunit un voisinage autour de quelques musiciens). Les jeunes graffeurs proposent une exposition de leurs travaux et/ou construisent une fresque graff.
Les restitutions de travaux devant un public, constitué essentiellement des familles et amis des participants, représentent un évènement important pour ces jeunes, et pour certains d'entre eux, qui peuvent être en difficulté scolaire, une belle victoire.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
2 salariés (1,6 ETP), 9 bénévoles, 1 adulte relais

Partenaires :
EDL, Régie de quartier, centre social Le Picoulet, association Olga Spitzer, Antennes jeunes, Quartier Libre, Relais Ménilmontant, Club des Réglisses, association Eclic (structure de placement),...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Environ 350 personnes issues du quartier sont directement concernées par les ateliers et 200 par l'accueil et les débats ; environ 2/3 d'entre elles sont issues du QPV Grand Belleville, et 1/3 d'autres QPV

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services, fournitures, ...)	11 600,00	29,45%
Services extérieurs (locations, entretien, assurances, documentation, ...)	5 370,00	13,63%
Autres services extérieurs (honoraires, publicité, déplacements, frais de télécommunication, ...)	2 170,00	5,51%
charges de personnel	20 250,00	51,41%
Total	39 390,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DDCS EC	10 000,00	25,39%
Emplois aidés EC	10 500,00	26,66%
DJS Bureau de l'accès à l'autonomie des jeunes EC	4 500,00	11,42%
DDCT EC	7 500,00	19,04%
Région EC	6 890,00	17,49%
Total	39 390,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 890,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017149

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - PARENTALITE ET LOISIRS PARTAGESPOUR LE DEVELOPEMENT DE LA VIE LOCALE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	24 700,00 €	41,85 %	10 337,00 €
	Montant Total de la subvention		10 337,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOLEIL BLAISE
Adresse administrative : 7 SQUARE VITRUVE
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Claude DUFRENOY, Président

Date de publication au JO : 6 novembre 2004

N° SIRET : 48155472300033

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la ville de Paris " Parentalité et loisirs partagés pour le développement local et la participation citoyenne"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action nécessite un commencement anticipé pour permettre son organisation.

Objectifs :
- Développer le lien social et la prise d'initiatives des habitants dans le quartier Portes du 20ème de Paris ;
- favoriser la rencontre entre les habitants et faciliter les solidarités de voisinage ;
- susciter l'échange et développer les solidarités de proximité entre les parents ;
- soutenir les parents dans leur action éducative ;
- favoriser les échanges et les loisirs partagés au sein des familles.

Description :
Pour le renforcement du lien social, le centre social propose et met en place des activités tout public et de loisirs partagés organisées avec les habitants. Ces activités comprennent :
- des initiatives sur l'espace public (fête de quartier, animations de rue) ;
- des ateliers organisés dans les locaux du centre social (mini-stages adultes ou de loisirs partagés organisés pendant les vacances scolaires) ;
- des ateliers ou sorties de loisirs partagés dans le cadre de l'activité "Accès aux loisirs et à la culture pour tous" ;
- l'animation d'un jardin partagé.

Le soutien aux parents dans leurs responsabilités éducatives s'appuie sur un café des parents, un point écoute familles et un groupe de parole. Ces activités sont accessibles gratuitement à tous les parents du quartier. L'accès est libre et largement ouvert et se déroule mensuellement. Le groupe de parole a lieu 2 vendredis par mois en après-midi, et le point écoute familles tous les vendredis matins en période scolaire.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 coordinatrice socioculturelle, 1 psychologue, 1 référente famille, 1 chargée d'accueil.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'ensemble des activités s'adresse aux habitants du quartier prioritaire Portes du 20ème qui composent environ 80% du public attendu. Environ 300 personnes bénéficiaires, dont 100 à 150 participants aux ateliers proposés.
Les adultes représentent environ un tiers du public (soit les deux tiers de moins de 25 ans, et pour l'essentiel de 2 à 17 ans).

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les contributions volontaires en nature pour 750 €.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (billetterie pour les activités et sorties)	1 500,00	5,89%
Services externes (locations)	2 000,00	7,86%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, transport de biens et transports collectifs)	1 200,00	4,72%
Frais de personnel	20 000,00	78,59%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	750,00	2,95%
Total	25 450,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers (EC)	600,00	2,36%
Politique de la Ville (ATT)	1 000,00	3,93%
Emplois aidés par l'Etat ASP (ATT)	1 570,00	6,17%
Région ASQ-S (EC)	10 337,00	40,62%
Département (ATT)	1 903,00	7,48%
Ville de Paris (ATT)	2 000,00	7,86%
CAF 75 (ATT)	5 290,00	20,79%
Bailleurs sociaux (EC)	2 000,00	7,86%
Contributions volontaires en nature	750,00	2,95%
Total	25 450,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 337,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 500,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	3 850,00 €
2015	Appel à projets thématique annuel destiné aux personnes en situation de handicap, âgées, en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	8 858,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	27 208,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017151

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - MEDIATEUR-ANIMATEUR INTER-PARTENARIAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	50 476,00 €	13,65 %	6 890,00 €
	Montant Total de la subvention		6 890,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AOCSA LA 20EME CHAISE
Adresse administrative : 38 RUE DES AMANDIERS
75020 PARIS 20
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur YANNICK GORNET, Président

Date de publication au JO : 13 mai 2006

N° SIRET : 49080435800037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de Paris "Médiateur-animateur inter-partenarial "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Ce projet consiste en la création d'un poste d'animateur-médiateur, chargé de travailler avec les jeunes, en lien avec les partenaires socio-éducatifs.
Ses activités ayant pour but de favoriser le lien entre les jeunes et les structures de droit commun, il s'agit de :
- identifier les besoins et demandes des jeunes du quartier qui ne s'inscrivent pas dans les projets développés par les structures de droit commun
- faire de la médiation et construire des passerelles entre ces jeunes, les structures et les bailleurs
- construire de nouvelles propositions répondant aux demandes exprimées par les jeunes

Description :
- Contact avec les groupes de jeunes afin de créer une relation de confiance. L'animateur-médiateur va à la rencontre dans l'espace public, des jeunes les plus éloignés des offres proposées par les structures, afin d'établir des contacts, afin de recenser et analyser leurs demandes.
- Il organise des rencontres avec ces jeunes afin de pouvoir recenser leurs besoins et les inscrire dans une démarche participative
- Il coordonne et communique auprès des jeunes sur les actions mises en place par les partenaires
- Il oriente le public vers les actions et partenaires pouvant leur apporter une répone
- Il prévient et régule les éventuels conflits entre jeunes et structures ainsi qu'entre les jeunes et gardiens d'immeubles
- Il favorise leur accueil dans les structures dans le respect des règles de vie et du cadre réglementaire
- Il peut développer de nouvelles réponses construites avec les jeunes en fonction de leurs demandes

Moyens mis en œuvre :
Intervenant-partenariat :
L'animateur-médiateur fera le lien entre les jeunes et l'ensemble des partenaires du territoire, qui mettront leurs moyens en synergie afin d'apporter une réponse adaptée aux demandes.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les jeunes de 11 à 25 ans, avec une majorité de 13 à 18 ans, habitants du quartier des Amandiers du 20ème arrondissement de Paris. Ces derniers rencontrent des difficultés sociales, familiales et économiques et pour certains des retards scolaires.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	2 158,00	4,28%
Eau- gaz- électricité	500,00	0,99%
Alimentation	1 000,00	1,98%
Fournitures administratives	300,00	0,59%
Achats d'activités	6 000,00	11,89%
Locations	1 000,00	1,98%
Entretien et réparations	1 000,00	1,98%
Primes d'assurance	300,00	0,59%
Rémunération des personnels	26 830,00	53,15%
Charges sociales de l'employeur	10 872,00	21,54%
Autres charges de personnel	420,00	0,83%
Autres charges de gestion courante	96,00	0,19%
Total	50 476,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	6 890,00	13,65%
Etat - FIPD (ATT)	20 000,00	39,62%
Etat - VVV (ATT)	2 400,00	4,75%
Paris (ATT)	15 000,00	29,72%
Organismes privés (bailleurs)	6 186,00	12,26%
Total	50 476,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 890,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 100,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	840,00 €
2014	Soutien à la médiation	7 000,00 €
2015	Appel à projets thématique annuel destiné aux personnes en situation de handicap, âgées, en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	4 000,00 €
2015	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	7 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	30 440,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017155

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - FENETRE SUR CLIGNANCOURT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	36 642,00 €	16,92 %	6 200,00 €
	Montant Total de la subvention		6 200,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA SIERRA PROD
Adresse administrative : 20 RUE CAMILLE FLAMMARION
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Joëlle LONCOL, Présidente

Date de publication au JO : 16 août 2008

N° SIRET : 50790493600030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de Paris "Fenêtre sur Clignancourt"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Raconter l'histoire urbaine du territoire de la Porte de Clignancourt, en pleine mutation, en permettant à ceux qui y vivent de s'investir dans la réalisation de ce projet audiovisuel et multimédia, dans l'organisation de sa projection, dans sa diffusion sur internet
- Former des jeunes à la réalisation de courts-métrages aux esthétiques et genres les plus variés en développant des stages de formation
- Sensibiliser le plus grand nombre aux nouveaux médias

Description :
Le projet est réalisé par petites équipes composées de jeunes et de professionnels se réunissant lors de 2 séances d'atelier par mois.
Suite à des études préliminaires de la porte de Clignancourt qui ont permis de bâtir un propos et un projet audiovisuel, l'action se décompose de la manière suivante : repérages, tournages (de septembre à décembre 2016), puis réalisation d'un site web multimédia regroupant les oeuvres et travaux (dont la mise en ligne est prévue début 2017).

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains : environ 30 personnes, dont 23 apprentis et 7 intervenants.

Partenariats : le centre d'animation Binet, le centre social La Maison Bleue, le Lycée Rabelais, le centre universitaire Clignancourt par l'introduction de l'AFEV, le collège Utrillo.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
-Environ 20 jeunes de 15 à 25 ans habitant le quartier Porte de Montmartre ou de Saint- Ouen, élèves du lycée Rabelais, du collège Utrillo ou des étudiants du Centre Universitaire Clignancourt.
- Plusieurs dizaines d'habitants dont beaucoup deviendront les personnages des films

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses de contributions volontaires en nature (7 700€).

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	1 000,00	2,26%
Achats de petits matériels	500,00	1,13%
Autres fournitures	500,00	1,13%
Locations	1 500,00	3,38%
Entretien et réparations	200,00	0,45%
Publicité, publications	150,00	0,34%
Déplacements, missions	1 200,00	2,71%
Rémunération des personnels	12 600,00	28,42%
Charges sociales	7 812,00	17,62%
Autres charges de personnel	7 180,00	16,19%
Charges fixes et de fonctionnement	4 000,00	9,02%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (dépense non éligible)	4 700,00	10,60%
Personnel bénévole (dépense non éligible)	3 000,00	6,77%
Total	44 342,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	1 200,00	2,71%
Région Ile-de-France	6 200,00	13,98%
Etat - politique de la ville (EC)	4 000,00	9,02%
Paris (EC)	7 000,00	15,79%
Mairie du 18ème (EC)	2 000,00	4,51%
ASP Adulte Relais (EC)	6 280,00	14,16%
Paris Habitat (EC)	1 000,00	2,26%
Fondation France Télévisions (EC)	8 000,00	18,04%
Cotisations, dons manuels ou legs	962,00	2,17%
Bénévolat	3 000,00	6,77%
Prestations en nature	4 700,00	10,60%
Total	44 342,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €
2015	Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	9 000,00 €
	Montant total	14 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017158

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - ACTIONS COLLECTIVES PARENTS ET ENFANTS A LA LUDOTHEQUE NAUTILUDE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	38 800,00 €	17,76 %	6 890,00 €
	Montant Total de la subvention		6 890,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION D ICI D AILLEURS
Adresse administrative : 5 RUE PAULINE KERGOMARD
75020 PARIS 20
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Laure BISO, Présidente

Date de publication au JO : 7 septembre 2002

N° SIRET : 44817715400011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la ville de Paris "Actions collectives parents et enfants à la ludothèque Nautilude"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Répondre aux besoins des parents du quartier prioritaire Fontaine-au-Roi du 11ème arrondissement de Paris, en leur offrant une ressource adaptée (espace, accueil, informations, convivialité, ouvertures culturelles partagées).
Cet objectif est mis en œuvre pendant les différents créneaux d'accueil à la ludothèque Nautilude et lors des sorties familiales, ainsi qu'à travers des accompagnements vers les structures spécialisées, en réponse aux besoins de certaines familles reçues en ludothèque.

Description :
Les parents sont accueillis lors de tous les accueils et sorties de la ludothèque. Ils peuvent ainsi partager un temps de jeu avec leurs enfants. Les enfants de plus de 6 ans peuvent venir les mercredis et samedis avec leurs parents ou seuls, s'ils ont été inscrits préalablement.
Ces temps partagés entre enfants et adultes permettent d'enrichir le lien parents/enfants grâce au jeu. Ils permettent aussi aux parents d'échanger avec d'autres familles, créant ainsi du lien social et de l'entraide dans le quartier. Une orientation vers des ressources intéressantes pour les enfants est également possible pendant ces temps d'échange.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
3 salariés : 1 directrice et 2 emplois aidés. 8 bénévoles formés pour la lecture à haute voix et les sorties.

Partenaires :
Associations : Ateliers du Chaudron, Maison des Métallos, Quartier Libre XI, centre social Le Picoulet..., musées de la Ville de Paris, CMP, orthophonistes, écoles maternelles Pivert et Présentation, école élémentaire Belleville, Relais assistantes maternelles, Ateliers Santé Ville...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de Paris 11ème. L'action concerne environ 220 familles, dont 410 enfants, les 3/4 habitant ; 8 classes, 1 groupe maternelle de 14 enfants, 1 groupe élémentaire de 18 enfants ; 15 familles pour les sorties culturelles, soit 60 personnes.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, eau-gaz-électricité, ...)	2 800,00	7,22%
Services extérieurs (locations, assurance, doccumentation, ...)	4 500,00	11,60%
Autres services extérieurs (déplacements, ...)	500,00	1,29%
Frais de personnel	31 000,00	79,90%
Total	38 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services	1 500,00	3,87%
ASP EC	5 410,00	13,94%
Région EC	6 890,00	17,76%
GIP Réussite éducative EC	3 000,00	7,73%
DFPE Ville de Paris EC	15 000,00	38,66%
CAF EC	7 000,00	18,04%
Total	38 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 890,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017159

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - AIDONS LES PARENTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	62 078,00 €	9,99 %	6 200,00 €
	Montant Total de la subvention		6 200,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EIDIP ECOUTE INTERCULT DISPOSITIF INTER PSY
Adresse administrative : 83 RUE DE LA CHAPELLE 75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur BRUNO HEBERT, Président

Date de publication au JO : 18 septembre 2010

N° SIRET : 52534661500020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de la Ville de Paris " Aidons les parents "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Accompagner et soutenir les parents dans leurs missions éducatives et parentales en leur proposant un espace d'échange, de soutien et de communication.
L'action vise à restaurer le dialogue et à médiatiser les relations entre parents/enfants et/ou parents et institutions, ainsi qu'à guider les parents et rompre l'isolement, pour mieux prévenir les troubles précoces infantiles et être accompagnés dans leur rôle, de la naissance de l'enfant jusqu'au début de sa vie adulte.

Description :

Le projet est divisé en quatre actions spécifiques, répondant précisément à différentes problématiques liées à la parentalité :
- Fil d'Ariane : des rencontres mensuelles sous forme de groupes de parole, dirigées par les psychologues cliniciens dans les locaux des collèges partenaires. Lors de ces rencontres, des thématiques sont proposées aux parents, qui sont aussi acteurs et force de proposition des thèmes à discuter.
- Médiation Interculturelle Familiale : un entretien bimensuel par famille avec une équipe multiethnique et pluridisciplinaire (psychologues, traducteur) pour proposer un espace d'écoute, de médiation et d'évaluation, afin d'aider à la compréhension de la problématique en tenant compte de l'histoire familiale, de la dimension interculturelle et des processus intergénérationnels. L'objectif est de restaurer la communication et de médiatiser les relations entres parents/enfants et/ou parents et institutions.
- Consultation thérapeutique parents/enfants : entretien pour guider les parents, prévenir les troubles infantiles et rééquilibrer les relations familiales.
- Consultation individuelle des parents : entretien hebdomadaire pour travailler en profondeur la question de la parentalité et la compréhension du développement de l'enfant.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
4 psychologues cliniciens et ethno cliniciens, 1 art thérapeute, 1 traducteur/interprète, 1 coordinatrice.

Partenaires :
Education (directeurs d'écoles, conseillers principaux d'éducation, principaux des collèges), équipes du développement Local...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
50 familles environ des deux quartiers prioritaires La Chapelle/Evangile et Porte de La Chapelle.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (Fournitures)	500,00	0,81%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, publications)	7 904,00	12,73%
Frais de personnel	53 674,00	86,46%
Total	62 078,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers (EC)	500,00	0,81%
Autres prestations de services (ATT)	6 500,00	10,47%
Crédits Politique de la ville	5 000,00	8,05%
Emplois aidés par l'Etat (ASP) ATT	21 878,00	35,24%
Région (ASQS) EC	6 200,00	9,99%
Département (EC)	8 000,00	12,89%
Caisse d'Allocations Familiales (EC)	4 000,00	6,44%
ARS (EC)	10 000,00	16,11%
Total	62 078,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	9 000,00 €
	Montant total	9 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017160

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - PREVENTION DES RISQUES DE MARGINALISATION ET DU DECROCHAGE SCOLAIRE DES JEUNES DE 11 A 17 ANS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	113 970,00 €	7,86 %	8 959,00 €
		Montant Total de la subvention	8 959,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ADOS ASSOCIATION POUR LE DIALOGUE ET L'ORIENTATION SCOLAIRE
Adresse administrative : 24 RUE POLONCEAU 75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Julien VILLALARD, Président

Date de publication au JO : 28 décembre 1987

N° SIRET : 37824819900036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de Paris "Prévention des risques de marginalisation et du décrochage scolaire des jeunes de 11 à 17 ans"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
-Prévenir les risques de marginalisation des jeunes à travers un suivi global
-Permettre l'ouverture des jeunes sur leur environnement
-Accompagner les jeunes dans une démarche collective afin de susciter leur prise d'initiative et les aider à se situer dans leur environnement

Description :
L'association ADOS propose différentes activités les mercredis (ateliers collectifs informatique, danse, web reportage...) ainsi qu'un accueil de loisirs durant les vacances scolaires. Cet accueil est un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité et d'ouverture sur l'extérieur. La programmation des activités est faite en collaboration avec les jeunes pour favoriser au maximum une démarche participative de leur part. Ainsi, ils organisent et peuvent participer à des sorties culturelles sur Paris, à des activités sportives et aux événements de quartier (fête, cross)...

Moyens mis en œuvre :
Un directeur, trois animateurs permanents, une dizaine de stagiaires BAFA sur l'année et des intervenants spécialisés pour les ateliers. L'association fait appel à de nombreux partenariats tant associatifs (structures municipales : centre Fleury Goutte d'or, bibliothèques...) qu'institutionnels (avec l'association UGOP sur les actions de pratiques et d'échanges culturels Espace public numérique, etc.).

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Environ 80 jeunes de 14 à 17 ans du quartier de la Goutte d'Or.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	4 000,00	3,51%
Eau-gaz-électricité	1 915,00	1,68%
Fournitures administratives ou d'entretien	640,00	0,56%
Activités payantes	6 322,00	5,55%
Locations	10 396,00	9,12%
Entretien et réparations	5 858,00	5,14%
Prime d'assurance	536,00	0,47%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8 060,00	7,07%
Publicité, publications	205,00	0,18%
Transports de biens et transports collectifs	5 500,00	4,83%
Frais postaux et frais de télécommunications	825,00	0,72%
Autres impôts et taxes	1 032,00	0,91%
Rémunération des personnels	48 675,00	42,71%
Charges sociales de l'employeur	20 006,00	17,55%
Total	113 970,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers	3 001,00	2,63%
Autres prestations de service	1 500,00	1,32%
ASP - emplois aidés (EC)	9 625,00	8,45%
FIPD (ATT)	10 500,00	9,21%
Région Ile-de-France	8 959,00	7,86%
Département (ATT)	24 300,00	21,32%
Ville de Paris (ATT)	42 585,00	37,37%
Entreprises (ATT)	12 500,00	10,97%
Produits financiers	1 000,00	0,88%
Total	113 970,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 959,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	13 000,00 €
	Montant total	13 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017163

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - MUSIQUE ET MAITRISE DU LANGAGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	104 740,00 €	7,89 %	8 269,00 €
	Montant Total de la subvention		8 269,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION LES PETITS RIENS
Adresse administrative : 15 RUE DES FETES
75019 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Cécile RAMIN, Présidente

Date de publication au JO : 3 mai 2003

N° SIRET : 45087444100030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la ville de Paris "Musique et maîtrise du langage"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action nécessite un commencement anticipé pour permettre son organisation.

Objectifs :
- Favoriser l'intégration des enfants et jeunes des quartiers populaires dans une société plurielle et promouvoir le vivre ensemble, à travers la pratique artistique ;
- réduire la fracture artistique des jeunes du 19ème arrondissement de Paris par un travail collectif de créaton et d'initiation au monde de la musique, de la danse et du théâtre.

Description :
- Tout au long de l'année scolaire, le collectif "Les petits riens" anime, au sein des établissements

scolaires au Centquatre, établissement culturel du 19ème, des ateliers de pratique artistiques, dans l'objectif d'aboutir en fin d'année à l'élaboration d'un spectacle commun, réalisé sur les propositions des jeunes, et présenté au Centquatre et à la Philharmonie.

- Création collective : opéra sur mesure avec des variations sur des thèmes reconnaissables. La partition musicale est travaillée dans les ateliers de pratique artistique : instruments, chant, danse, théâtre pendant et hors du temps. Cette année, le thème artistique des activités est le mythe d'Orphée.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
30 ateliers hebdomadaires sont programmés dans les collèges par des collectifs d'artistes composés de 23 artistes/animateurs et 1 régisseur.

Partenaires :
Education : Collèges Méliès, Michelet et Suzanne lacoret. Culture : Centquatre, Philarmonie.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires du 19ème arrondissement de Paris. L'action concerne plus de 300 jeunes de 4 à 18 ans.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 500 €, les contributions volontaires en nature pour 17 200 €.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, prestations de services, matériel)	11 500,00	9,39%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation)	6 900,00	5,64%
Autres services externes (déplacements et missions, publicité, publications)	3 500,00	2,86%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	500,00	0,41%
Impôts et taxes liés au projet	1 000,00	0,82%
Frais de personnel	81 840,00	66,84%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	17 200,00	14,05%
Total	122 440,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Affaires sociales (ATT)	6 000,00	4,90%
Culture (EC)	9 500,00	7,76%
Education Nationale (ATT)	4 590,00	3,75%
Région ASQ-S (EC)	8 269,00	6,75%
Département 75 (ATT)	26 310,00	21,49%
Ville de Paris (ATT)	5 000,00	4,08%
CAF 75 (EC)	23 000,00	18,78%
Entreprises (ATT)	21 071,00	17,21%
Dons, cotisations (ATT)	1 500,00	1,23%
Contributions volontaires en nature	17 200,00	14,05%
Total	122 440,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 269,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	12 000,00 €
	Montant total	12 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017173

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - LE LOCAL : PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETE DES HABITANTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	77 763,00 €	8,86 %	6 890,00 €
	Montant Total de la subvention		6 890,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OMBRE EN LUMIERE
Adresse administrative : 18 RUE DE L'ORILLON
75011 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Evelyne GEIGER, Présidente

Date de publication au JO : 6 avril 2002

N° SIRET : 40282807300021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la ville de Paris "Le Local : programme de dévelopement de la citoyenneté des habitants"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'association anime depuis 2002 "le Local", équipement culturel de proximité, situé dans le 11ème arrondissement de Paris.
Face aux situations d'isolement et d'empêchement qui génèrent une précarité sociale et culturelle, l'équipe de "Ombre en lumière" s'engage avec ses actions en faveur d'une prévention citoyenne en direction des jeunes, et dans la lutte contre l'illettrisme, l'exclusion, l'incivisme et autres formes de violences.

Le fil conducteur des projets menés est l'apprentissage concret, pratique et adapté de la citoyenneté. Elle le met en œuvre de diverses manières :
- en direction des enfants avec l'approche sensible du théâtre sur le temps scolaire avec l'atelier "Droit de cité";
- pour des personnes qui connaissent des difficultés d'expression écrite et/ou orale avec l'atelier hebdomadaire "Habiter sa parole";
- avec les habitants de tout âge du quartier prioritaire du Grand Belleville : atelier "A la croisée des regards";
- en associant tous les publics avec des évènements gratuits, et des rencontres dans le cadre des résidences artistiques "Couleur Local".

Description :
- "Droit de Cité" : action pour 50 élèves des écoles élémentaires du Grand Belleville :
Une approche du théâtre pour des enfants de huit à dix ans sur le temps scolaire, dispensée par des comédiens et auteurs, en partenariat avec les enseignants. Action de lutte contre l'illettrisme et l'exclusion sociale et culturelle.
- "Habiter sa parole" : programme de formations s'adressant à des personnes qui connaissent des difficultés d'expression écrite et/ou orale : participants du quartier Fontaine-au-Roi ;
- "A la croisée des regards" : atelier de pratiques artistiques amateurs gratuites, en direction des habitants de tout âge du Grand Belleville au Local : faire émerger collectivement les traces historiques, sociales et culturelles de ce quartier, mobiliser la mémoire individuelle et collective des participants, de leur entourage. Une forme théâtrale s'en suivra, qui sera jouée et interprétée par les habitants de tout âge.
- Evénements et gestes artistiques gratuits : Printemps des Poètes 2016 (dans et hors les murs), stage VVV en été 2016.

La finalité de ces actions est de créer du lien social au sein du quartier, par le dialogue entre les habitants et les usagers, et de permettre l'accès de tous à la culture.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 médiatrice sociale et culturelle, 1 chargée d'administration, 1 régisseur, des intervenants artistiques, plasticiens et auteurs, 5 bénévoles.

Partenaires :
Direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris, Maison des Métallos, Fondation Louis Vuitton, Centre Georges Pompidou, Café social, bibliothèque des Couronnes, école primaire 77 Boulevard de Belleville, et avenue Parmentier...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires du 11ème arrondissement de Paris. L'action concerne environ 620 personnes, dont 540 de 26 à 80 ans et 80 jeunes de 8 à 25 ans.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les salaires et charges afférents aux emplois tremplins régionaux pour 7 500 €, les contributions volontaires en nature pour 7 000 €.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, eau-gaz-électricité, fournitures administratives ou d'entretien)	5 000,00	5,42%
Services externes (entretien et réparations, assurance, documentation)	3 000,00	3,25%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, publicité, publications)	5 800,00	6,29%
Frais de personnel	63 963,00	69,33%
Emplois tremplins, salaires et charges (dépenses non éligibles)	7 500,00	8,13%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	7 000,00	7,59%
Total	92 263,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Autres prestations de services (EC)	23 850,00	25,85%
Politique de la Ville (ATT)	4 000,00	4,34%
Emplois aidés par l'Etat ASP (ATT)	18 823,00	20,40%
Région ASQ-S (EC)	6 890,00	7,47%
Emploi tremplin	7 500,00	8,13%
Ville de Paris (ATT)	24 200,00	26,23%
Contributions volontaires en nature	7 000,00	7,59%
Total	92 263,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 890,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017175

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - ART MOTEUR : AGIR FACE AUX DIFFICULTES ET FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR DES PRATIQUES ARTISTIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	21 984,00 €	31,34 %	6 890,00 €
		Montant Total de la subvention	6 890,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATELIERS DU CHAUDRON
Adresse administrative : 31 PASSAGE DE MENILMONTANT
75011 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Denis HIRSON, Président

Date de publication au JO : 22 janvier 1992

N° SIRET : 38441848900025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de la Ville de Paris " Art moteur : agir face aux difficultés et favoriser l'insertion professionnelle par des pratiques artistiques "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Agir face aux difficultés et favoriser l'insertion sociale et professionnelle par des pratiques artistiques, se déroulant en plusieurs sessions, qui permettent de garder le contact tout au long de l'année ;
- permettre à des personnes en difficulté de se re-situer et d'évoluer intérieurement par le biais d'ateliers d'expression et de communication par le théâtre ;
- créer le contexte qui offre à chacun la possibilité de se projeter dans l'avenir et de construire un projet viable dans un parcours d'insertion adapté ;

- briser l'isolement, oser prendre la parole et agir, canaliser son énergie et sa créativité à des fins constructives ;
- échanger avec d'autres ;
- retrouver l'estime de soi et accepter l'autre, reprendre confiance en soi ;
- former un réseau de connaissances, de solidarité et d'entraide.

Description :
- Programme d'ateliers d'expression et de communication en faveur de l'insertion par le théâtre, l'improvisation, le taï qi et le soundpainting ;
- familiarisation du stagiaire au sein du groupe, avec des techniques de relaxation, de concentration, de prise de confiance en soi ;
- exercices collectifs de mise en jeu pour se confronter à l'espace, au temps, aux autres ;
- improvisations menant à l'élaboration de personnages, puis à l'écriture collective de scènes et de scénarios ;
- préparation de manifestations théâtrales permettant aux stagiaires de s'impliquer dans la vie de l'association et du quartier.

Durée du projet dans l'année :
Deux sessions de 11 séances de 3 heures réparties sur l'année : de 13h30 à 16h30, les lundi et jeudi à raison de deux séances par semaine ; des réunions d'information collective ; une série de 6 à 10 séances hebdomadaires en rapport avec un projet de quartier.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
3 artistes dramatiques, 2 jeunes volontaires en service civique.

Partenaires :
Equipe de Développement local du quartier Fontaine-au-Roi, Mairies des 11 et 20èmes arrondissements de Paris, associations Le Picoulet, Jeunesse Feu vert, Comité Métallos, MJC Mercoeur, Maison des associations...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
36 personnes, majoritairement des quartiers prioritaires bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, jeunes sans emploi, retraités ou bénéficiaires de l'AAH, dont 2/3 de femmes.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 20 €.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	700,00	3,18%
Eau-gaz-électricité	600,00	2,73%
Alimentation	500,00	2,27%
Fournitures administratives ou d'entretien	400,00	1,82%
Prestations de service	920,00	4,18%
Locations	714,00	3,24%
Entretien et réparations	150,00	0,68%
Primes d'assurance	300,00	1,36%
Etudes et recherches	100,00	0,45%
Documentation	100,00	0,45%
Publicité, publications	200,00	0,91%
Déplacements, missions	150,00	0,68%
Frais postaux et frais de télécommunications	350,00	1,59%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	20,00	0,09%
Rémunération des personnels	12 000,00	54,54%
Charges sociales de l'employeur	4 800,00	21,81%
Total	22 004,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers	300,00	1,36%
Autres prestations de service	3 000,00	13,63%
Région Ile-de-France	6 890,00	31,31%
Etat - politique de la ville (ATT)	4 000,00	18,18%
Département - DASES (ATT)	5 000,00	22,72%
Reprise sur amortissements et provisions	2 814,00	12,79%
Total	22 004,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 890,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	11 685,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	21 685,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017186

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - SPORT ET EDUCATION AU QUARTIER LA CHAPELLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	23 513,00 €	23,45 %	5 513,00 €
	Montant Total de la subvention		5 513,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LAPELCHA
Adresse administrative : 69 RUE MARX DORMOY
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Raynal FERITY, Président

Date de publication au JO : 19 novembre 2011

N° SIRET : 78971551300014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de Paris " Sport et éducation au quartier la Chapelle "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Prévention de la délinquance et de l'échec scolaire par le biais de la pratique sportive ;
- favoriser la cohésion sociale entre les différents jeunes des quartiers du 18ème arrondissement de Paris et limitrophes ;
- réguler les conflits inter-quartiers qui ont lieu sur les espaces publics ;
- sortir les filles de leur isolement, et les inciter à la pratique d'activités sportives ou culturelles ;
- permettre le dialogue intergénérationnel et interculturel.

Description :
- Mise en place d'entraînements de basket-ball : 3 fois par semaine ;
- ateliers de double-dutch visant le public féminin, mais également mixte : 1 fois par semaine ;
- mise à disposition d'encadrants sportifs expérimentés ;
- organisations d'évènements sportifs et culturels aux abords du gymnase Tristan Tzara ;
- repas de quartier avec tournoi de football, jeux de cartes, et basket-ball ;
- mise en place d'ateliers photo et vidéo, initiation au montage...

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
8 encadrants sportifs.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Environ 200 jeunes des quartiers prioritaires du 18ème arrondissement de Paris, garçons et filles de 10 à 17 ans.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : personnel bénévole (5 000 €).

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de service	2 313,00	8,11%
Achats matières et fournitures	4 730,00	16,59%
Autres fournitures	2 000,00	7,01%
Locations	2 800,00	9,82%
Assurance	500,00	1,75%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 800,00	6,31%
Publicité, publications, relations publiques	2 457,00	8,62%
Déplacements, missions et réceptions	438,00	1,54%
Services bancaires et assimilés	150,00	0,53%
Rémunération des personnels	5 500,00	19,29%
Charges sociales	825,00	2,89%
Personnel bénévole	5 000,00	17,54%
Total	28 513,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat - Acsé (EC)	7 000,00	24,55%
Région Ile-de-France	5 513,00	19,34%
Ville de Paris (EC)	5 000,00	17,54%
Etat - VVV (EC)	6 000,00	21,04%
Bénévolat	5 000,00	17,54%
Total	28 513,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 513,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	8 000,00 €
	Montant total	8 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017192

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - PROJET CHOREGRAPHIQUE MAKULELE DE L'EGALITE, POUR L'EGALITE ENTRE TOUS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	21 835,00 €	28,39 %	6 200,00 €
	Montant Total de la subvention		6 200,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAPOEIRA VIOLA COMPAGNIE LE SOMMET DE L ABRICOTIER
Adresse administrative : 18 RUE TCHAIKOVSKI
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame JEANNINE GOUGASSIAN, Présidente

Date de publication au JO : 14 avril 1993

N° SIRET : 39871358600061

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de Paris "Projet chorégraphique makulele de l'égalité, pour l'égalité entre tous"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire.

Objectifs :
- Créer une dynamique artistique qui favorise la rencontre entre les préadolescents et les adolescents des 18ème et 19ème arrondissements, afin de lutter contre les rixes inter-arrondissements et les préjugés d'exclusivité liés à la notion de territoire
- Proposer un projet chorégraphique collectif qui réunit les jeunes dans leur diversité et visant à la mixité
- Dépasser ses propres limites, s'ouvrir aux autres, élargir son horizon culturel, expérimenter à travers le collectif les valeurs républicaines

- Développer la capacité expressive du jeune pour lui permettre d'extérioriser ses ressentis quotidiens, inciter à la prise d'initiative par l'improvisation dansée tout en acceptant le regard de l'autre.

Description :
L'approche dansée offre au jeune une expérience intense de relation à soi et du rapport aux autres.

-Mise en place et/ou reconduction d'un atelier hebdomadaire de pratique corporelle liée à la capoeira, sur le temps de la pause méridienne dans l'enceinte ou à l'extérieur du collège, par exemple au Centquatre.

-Mise en oeuvre du projet chorégraphique inter-collèges à partir de la motivation des élèves et des autres jeunes touchés par l'association hors temps scolaire (vacances scolaires, samedi).

- Parallèlement aux ateliers pratiques, des sorties sont organisées au Centquatre ou dans d'autres lieux pour des spectacles de danse

Moyens mis en œuvre :
Ateliers dans les collèges (3 intervenants de capoeira) et hors collège pour la mise en oeuvre du spectacle (directrice artistique et intervenants de capoeira), une médiatrice pour le suivi administratif.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Collégien(ne)s de 11 à 15 ans du 18ème (Daniel Meyer, Aimé Césaire, Marx Dormoy) et du 19ème (Edmond Michelet, Georges Méliès) ainsi que d'autres jeunes de moins de 25 ans issus de ces mêmes quartiers.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 70€, les dotations aux amortissements et provisions pour 70€, la rémunération de l'emploi tremplin pour 2 400€, ainsi que le personnel bénévole pour 1 000€.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	250,00	0,99%
Alimentation	200,00	0,79%
Fournitures administratives ou d'entretien	300,00	1,18%
Autres achats	600,00	2,36%
Locations	100,00	0,39%
Entretien et réparations	100,00	0,39%
Prime d'assurance	85,00	0,33%
Documentation	20,00	0,08%
Formation, séminaire	75,00	0,30%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	700,00	2,76%
Publicité, publications	100,00	0,39%
Déplacements, missions	750,00	2,96%
Frais postaux et frais de télécommunications	180,00	0,71%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	70,00	0,28%
Autres impoôts et taxes	250,00	0,99%
Rémunération des personnels	13 000,00	51,23%
Charges sociales de l'employeur	4 885,00	19,25%
Autres charges sociales	145,00	0,57%
Rémunération emploi tremplin (dépense non éligible)	2 400,00	9,46%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	95,00	0,37%
Dotations aux amortissements et aux provisions (dépense non éligible)	70,00	0,28%
Personnel bénévole (dépense non éligible)	1 000,00	3,94%
Total	25 375,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Autres prestations de service	3 440,00	13,56%
Région Ile-de-France - ASQ	6 200,00	24,43%
Région Ile-de-France - emplois aidés (EC)	2 400,00	9,46%
Etat - politique de la Ville (EC)	5 000,00	19,70%
ASP - emplois aidés (EC)	1 335,00	5,26%
Département (EC)	6 000,00	23,65%
Bénévolat	1 000,00	3,94%
Total	25 375,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 200,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	9 000,00 €
	Montant total	9 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017197

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - PARENTS D'ADO

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	42 012,00 €	13,12 %	5 513,00 €
	Montant Total de la subvention		5 513,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE EPINETTES FAMILLE INSERTION ACCUEIL
Adresse administrative : 102 RUE DE LA JONQUIERE 75017 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MARIE-LOUISE CHAUVEL, Présidente

Date de publication au JO : 16 février 2008

N° SIRET : 39999069600037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de la Ville de Paris " Parents d'ado "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire.

Objectifs :
Accompagner les parents des adolescents du quartier dans leur fonction parentale.

Description :
L'action proposée se décline autour de 2 axes :

- Le point écoute assuré deux jours par semaine par un psychologue permet d'offrir un espace de parole libre et gratuit aux parents et familles.

- L'animation une fois par mois d'un groupe de parole pour parents d'adolescents en lien avec le collège du quartier et animé par l'équipe du centre social (coordinateur, psychologue...) ou un intervenant extérieur aborde les difficultés parents/adolescents, les difficultés familiales (nutrition, internet...) et assure de la prévention contre les différentes formes d'addiction.

Moyens mis en œuvre :
Un coordinateur, un psychologue, des intervenants en fonction des thématiques abordées.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le nombre de bénéficiaires prévu est de :
- une quarantaine de familles accompagnées par le point écoute, souvent monoparentales mais aussi les familles de classes moyennes du quartier.
- une vingtaine de parents accompagnés dans le groupe parents d'adolescents

Etablissements concernés : collèges Mallarmé, Balzac, Maria Deraismes, établissements techniques spécialisés, écoles Bessières, Kellner, Epinettes et Pouchet.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	1 600,00	3,81%
Alimentation	200,00	0,48%
Fournitures administratives ou d'entretien	200,00	0,48%
Locations	2 000,00	4,76%
Prime d'assurance	500,00	1,19%
Documentation	200,00	0,48%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 100,00	2,62%
Publicité, publications	150,00	0,36%
Taxes sur les salaires	1 967,00	4,68%
Autres impôts et taxes	1 311,00	3,12%
Rémunération des personnels	23 131,00	55,06%
Charges sociales de l'employeur	9 253,00	22,02%
Autres charges de personnel	400,00	0,95%
Total	42 012,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	5 513,00	13,12%
Etat - réussite éducative (EC)	9 500,00	22,61%
EPCI (EC)	7 000,00	16,66%
CAF (EC)	19 789,00	47,10%
Cotisations, dons manuels ou legs	210,00	0,50%
Total	42 012,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 513,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	2 000,00 €
2013	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	3 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	4 800,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	8 000,00 €
	Montant total	17 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017199

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - CHANTIER EDUCATIF D'ECO MENUISERIE POUR LA SIGNALETIQUE DANS LE 19EME

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	13 000,00 €	50,00 %	6 500,00 €
	Montant Total de la subvention		6 500,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EXTRAMUROS L ASSOCIATION
Adresse administrative : 156 RUE DE MENILMONTANT
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-François CONNAN, Président

Date de publication au JO : 17 décembre 2005

N° SIRET : 48882663700032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la ville de Paris "Chantier éducatif d'éco menuiserie pour la signalétique dans le 19ème"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action nécessite un commencement anticipé pour permettre son organisation.

Objectifs :
Agir sur l'insertion socio-professionnelle de jeunes éloignés de l'emploi, résidant en quartier prioritaire de la ville, en les impliquant dans l'amélioration de leur quartier, par la réalisation d'équipements collectifs, lors d'un chantier de production rémunéré (outil d'insertion).
Détails des objectifs :
- donner une première expérience professionnelle rémunérée à des jeunes en rupture sociale et scolaire, suivis par les clubs de prévention : répondre à un cahier des charges, pédagogie de la fiche de paie,

travail en équipe, estime de soi, utilisation d'outils imposants, se sentir responsabilisé, avoir envie d'aller vers l'emploi, entamer des recherches actives,
- leur faire découvrir les métiers du travail du bois et l'univers des filières dites "vertes",
- impliquer ces jeunes l'amélioration de leur cadre de vie et le respect des équipements collectifs.

Description :
Depuis 2015, le quartier prioritaire "Danube" du 19éme arrondissement de Paris fait l'objet d'un projet autour de la création d'une signalétique, permettant de donner une meilleure visibilité aux associations qui y sont implantées, et donc d'agir sur l'animation de quartier. Dans ce cadre, et afin de réaliser les équipements de cette signalétique, Extramuros a encadré 3 semaines de chantiers éducatifs en 2015.
Le projet global de création d'une signalétique, dans lequel s'inscrivent les chantiers, est porté par Fabrication Maison, qui conçoit les objets fabriqués en chantier.

Suite à des retours et résultats très positifs (bailleur, ville via EDL, habitants et associations) pour cette première phase, le projet poursuit son développement en 2016, notamment par la pose d'éléments signalétiques sur davantage de lieu. Extramuros encadre à nouveau des jeunes éloignés de l'emploi résidant sur ce quartier, suivis par le club de prévention AJAM, sous la forme d'un chantier rémunéré d'éco-menuiserie.
Sur cette nouvelle étape du projet, Extramuros forme les jeunes à l'utilisation d'une machine-outil particulièrement utile pour ce type de fabrication et qu'elle doit acquérir : la scie à ruban.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 menuisier encadrant qualifié et 1 chargée de développement (coordination).

Partenaires :
Club de prévention AJAM, Fabrication Maison.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
12 jeunes de 16 à 25 ans sur le chantier d'insertion, issus du quartier Danube en Politique de la Ville du 19ème arrondissement de Paris, tous suivis par un club de prévention, et dans une démarche de retour à l'emploi et/ou à la formation professionnelle.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, matériel)	1 550,00	11,92%
Services externes (locations, assurance)	1 600,00	12,31%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires)	3 000,00	23,08%
Frais de personnel	6 850,00	52,69%
Total	13 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Politique de la Ville (ATT)	1 500,00	11,54%
Région ASQ-S (EC)	6 500,00	50,00%
Ville de Paris (ATT)	5 000,00	38,46%
Total	13 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017203

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - ANIMATION ET INSERTION SOCIALE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	20 840,00 €	33,06 %	6 890,00 €
	Montant Total de la subvention		6 890,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DES JEUX STRATA'J'M PARIS
Adresse administrative : 86-88 RUE DES COURONNES
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Hasdine BELLILI, Président

Date de publication au JO : 1 janvier 2011

N° SIRET : 52981968200012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de la Ville de Paris " Animation et insertion sociale "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Valoriser les jeunes à travers des actions sur leur quartier ;
- Remobiliser les jeunes en les intégrant dans une équipe d'animation ;
- Accompagner les jeunes dans un itinéraire de formation pour des personnes peu expérimentées permettant de renforcer un projet professionnel dans le domaine de l'animation ;
- Permettre aux habitants des quartiers, jeunes et parents, de s'approprier les deux ludothèques Maison des jeux et Cabane Davout.

Description :

- Animations dans les espaces publics afin d'y impliquer les jeunes du quartier, en passant par les équipes de prévention : Feu Vert, Club de prévention les Réglisses ;
- Informations collectives et individuelles pour les jeunes ;
- Amener des jeunes dans le cursus C.Q.P : certificat de qualification professionnelle, en tant qu'animateur périscolaire ; ce cursus est monté en partenariat avec l'Ares et les centres de formation CEMEA ;
- Animation des espaces jeux les jours d'hiver, en partenariat avec l'équipe de prévention et la Maison du Bas Belleville.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
2 animateurs ludologues de la "cabane Davout" et 3 formateurs de l'équipe de l'association Strat'j'm Paris.

Partenaires : Equipes de prévention, club de prévention les Réglisses, Feu Vert, Maison du Bas Belleville...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Projet d'animations, outil d'insertion social et professionnel :
Environ de 15 à 20 jeunes de 17 à 25 ans, sans projets professionnels, sans diplômes et sans emploi pour la plupart.
Rencontres ludiques :
Familles et jeunes des 2 micro-quartiers : Belleville/Amandiers et Porte de Montreuil.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable les dépenses des services bancaires ne sont pas pris en compte pour 50 €.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, eau, gaz, électricité, alimentation, fournitures,...)	4 490,00	21,49%
Services externes (locations, entretien et réparations, prime d'assurance, études et recherches, documentation, autres : formations, séminaire, ...)	4 700,00	22,50%
Autres services externes (Rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, transport de biens et collectifs, déplacements, missions, frais postaux, frais de télécommunication,...)	3 650,00	17,47%
Services bancaires et assimilés	50,00	0,24%
Frais de personnel	8 000,00	38,30%
Total	20 890,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Crédits de la Politique de la ville (ATT)	4 000,00	19,15%
Région (EC)	6 890,00	32,98%
Communes - Paris DDCT (ATT)	9 000,00	43,08%
Autres produits de gestion courante	1 000,00	4,79%
Total	20 890,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 890,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	6 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	6 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	15 000,00 €
	Montant total	27 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017261

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - ESPACE DE PROXIMITE ET POLE DE VIE DE QUARTIER / ESPACE CITOYEN ET CUISINE MOBILE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	122 589,00 €	6,75 %	8 269,00 €
	Montant Total de la subvention		8 269,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE PETIT NEY
Adresse administrative : 10 AV DE LA PORTE MONTMARTRE
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Christine LEBEE, Présidente

Date de publication au JO : 17 octobre 1994

N° SIRET : 40287922500033

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Ville de Paris "Espace de proximité et pôle de vie de quartier / Espace citoyen et cuisine mobile"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Développer la citoyenneté des habitants, leur "pouvoir d'agir" ;
- Participer à la vie du quartier et en défendre l'intérêt général ;
- Mettre en valeur les initiatives qui y sont menées ;
- Favoriser l'expression des habitants et des associations ;
- Valoriser les actions artistiques et culturelles des habitants du quartier Porte Montmartre-Porte de Clignancourt-Moskowa du 18ème arrondissement de Paris et limitrophes.

Description :
Pour favoriser l'expression des habitants et leur participation, différents projets sont mis en place :
- Le "Café littéraire" : espace ouvert pour des réunions associatives, des actions diverses et des débats.
- La cuisine, équipée professionnellement, est ouverte à d'autres structures par la mise à disposition.
- Ateliers Cuisine : 1 atelier par mois intergénérationnel, avec des produits de saison ; 4 ateliers de préparation culinaire à partir de fruits et légumes de saison ; 10 sorties d'atelier cuisine dans le 18ème arrondissement.
- Ateliers Stylisme : 2 par semaine, axés sur la création personnelle et le choix du tissu.
- L'espace culturel : sensibilisation à la culture et mise en place d'une programmation en grande partie professionnelle, mais qui laisse une place importante aux amateurs.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants : une équipe salariée (responsable de la programmation, employés d'accueil) appuyée d'intervenants (stylisme, cuisine) et de bénévoles en relation avec le quartier.
Partenaires : associations et amicales de locataires, clubs de prévention et structures du quartier (bibliothèque, médiathèque, etc.).

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Habitants du quartier prioritaire Porte Montmartre-Porte de Clignancourt-Moskowa du 18ème arrondissement de Paris et limitrophes.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 50 €, les frais financiers pour 40 €, les dotations aux amortissements et provisions pour 3 200 €, les contributions volontaires en nature pour 16 915 €.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	1 800,00	1,26%
Eau - gaz - électricité	920,00	0,64%
Alimentation	4 900,00	3,43%
Locations	3 900,00	2,73%
Entretien et réparations	500,00	0,35%
Primes d'assurance	650,00	0,46%
Documentation	40,00	0,03%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 409,00	7,29%
Publicité, publications	60,00	0,04%
Transports de biens et transports collectifs du personnel	80,00	0,06%
Déplacements, missions	40,00	0,03%
Frais postaux et frais de télécommunications	730,00	0,51%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	50,00	0,04%
Formation externe	850,00	0,60%
Autres impôts et taxes	250,00	0,18%
Rémunération des personnels spécifiques aux projets	70 500,00	49,37%
Autres charges de personnel	26 080,00	18,26%
Autres charges de gestion courante (SACD, SPRE)	500,00	0,35%
Autres charges financières (dépense non éligible)	40,00	0,03%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	140,00	0,10%
Autres charges exceptionnelles	240,00	0,17%
Dotations aux amortissements et aux provisions (dépense non éligible)	3 200,00	2,24%
Secours en nature (dépense non éligible)	2 300,00	1,61%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (dépense non éligible)	5 700,00	3,99%
Personnel bénévole (dépense non éligible)	8 915,00	6,24%
Total	142 794,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers	12 100,00	8,47%
Autres prestations de service	3 530,00	2,47%
Région Ile-de-France	8 269,00	5,79%
Etat - Acsé (EC)	10 000,00	7,00%
Etat - emploi et formation professionnelle (ATT)	1 000,00	0,70%
ASP - emplois aidés (ATT)	9 410,00	6,59%
FONJEP (ATT)	7 705,00	5,40%
ARS (EC)	10 000,00	7,00%
Paris (EC)	37 805,00	26,48%
CAF (ATT)	13 000,00	9,10%
Paris Habitat (EC)	1 000,00	0,70%
Cotisations, dons manuels ou legs	4 200,00	2,94%
Produits financiers	2 450,00	1,72%
Produits exceptionnels	2 210,00	1,55%
Reprise sur amortissements et provisions	3 200,00	2,24%
Dons en nature	2 300,00	1,61%
Prestations en nature	5 700,00	3,99%
Bénévolat	8 915,00	6,24%
Total	142 794,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 269,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Soutien aux projets socialement innovants	12 500,00 €

2015	Soutien aux contrats de ville	12 000,00 €
	Montant total	24 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017262

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - FEMMES ET EMPLOI SUR LE TERRITOIRE DE BELLEVILLE, MODULES LINGUISTIQUES A VISEE PROFESSIONNELLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	49 900,00 €	13,81 %	6 890,00 €
	Montant Total de la subvention		6 890,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CRESCENDO
Adresse administrative : 102 C RUE AMELOT
75011 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Caroline CROCHARD, Présidente

Date de publication au JO : 12 décembre 1967

N° SIRET : 78481011100251

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de Paris "Femmes et emploi sur le territoire de Belleville, modules linguistiques à visée professionnelle"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action commence le 1er mars 2016

Objectifs :
- Remettre à niveau son expression écrite et orale dans l'environnement de la petite enfance ;
- acquérir une meilleure connaissance du monde du travail, du secteur de la petite enfance, de ses métiers et des conditions d'accès à ces derniers ;
- acquérir un premier niveau de connaissance sur le développement et les besoins de l'enfant de 0 à 3 ans (activités d'éveil, soin, hygiène, etc.), de la personne âgée malade, handicapée ;
- se préparer à assurer la garde d'enfants au domicile des parents ;

- acquérir des techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, etc.) et activer sa recherche d'emploi ;
- élargir son réseau professionnel.

Description :
Les ateliers élaborés par une équipe de bénévoles et de professionnels à partir de pédagogies actives permettent à des personnes éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés linguistiques de s'insérer professionnellement dans le secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants à domicile. Les groupes sont composés de 15 personnes, il y a deux sessions par an. Une session sur la thématique "petite enfance" et une session sur la thématique "aide à domicile".

Moyens mis en œuvre :
Intervenants
Arthérapeute, conseillère en insertion professionnelle de la plateforme insertion du groupe SOS, psychologue, psycho-thérapeute, formatrice professionnelle de la petite enfance

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
15 bénéficiaires dont une grande majorité est issue du quartier politique de la ville.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les services bancaires pour 150 €.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services, achats, ...)	2 500,00	5,00%
Services extérieurs (locations, entretien et réparation, assurance, documentation, ...)	2 550,00	5,09%
Autres services extérieurs (rémunérations, publicité, déplacements, ...)	4 650,00	9,29%
Services bancaires et assimilés	150,00	0,30%
Impôts et taxes	2 700,00	5,39%
charges de personnel	37 500,00	74,93%
Total	50 050,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
produits des services	550,00	1,10%
Etat EC	5 000,00	9,99%
Région EC	12 000,00	23,98%
Département EC	29 000,00	57,94%
commune EC	3 500,00	6,99%
Total	50 050,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 890,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	5 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	10 000,00 €
	Montant total	15 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017265

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - PERMANENCES D'ACCES AU DROIT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	33 500,00 €	20,57 %	6 890,00 €
	Montant Total de la subvention		6 890,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION INITIATIVES RENCONTRES ET SOLIDARITE 10
Adresse administrative : 2 RUE BUISSON SAINT-LOUIS 75010 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Alain MARTIAL, Président

Date de publication au JO : 1 juillet 1984

N° SIRET : 34058420000026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de Paris "permanences d'accès au droit"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
- Favoriser l'accès aux dispositifs de droits commun et à l'autonomie : mettre en oeuvre les permanences d'écrivain public
- Informer et orienter de manière inconditionnelle et efficace les personnes franchissant la porte du centre social : animer des temps d'accueil collectif
- Mobiliser les usagers de l'accueil social dans les projets collectifs

Description :
L'ouverture d'une permanence d'accueil social 6 demi-journées par semaine.
Cette permanence s'articule autour de :
- du premier accueil qui permet d'identifier le besoin et d'y rattacher une réponse,
- des permanences d'écrivains publics assurées par des bénévoles,
- une permanence juridique par semaine confiée à l'Accès aux Droits Solidarité Paris (ADSP)
- des orientations vers des partenaires extérieurs : CCAS de la ville de Paris, assistantes sociales scolaires, ...

La mise en oeuvre des projets collectifs s'effectue à partir :
- des besoins individuels identifiés à l'accueil
- des ressources proposées sur le territoire
- des projets citoyens menés au sein du centre social

Moyens mis en œuvre :
Intervenants
Un agent médiateur, des bénévoles

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
environ 400 personnes.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, alimentation, ...)	350,00	1,04%
Services extérieurs (assurance, documentation, ...)	350,00	1,04%
Autres services extérieurs (publicité, transports, ...)	650,00	1,94%
Frais de personnel	32 150,00	95,97%
Total	33 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Crédits politique de la ville EC	5 000,00	14,93%
Région EC	6 890,00	20,57%
Département ATT	9 610,00	28,69%
CAF ATT	12 000,00	35,82%
Total	33 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 890,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000018

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PARIS - ACCUEIL RELAIS COLLEGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	23 070,00 €	29,87 %	6 890,00 €
	Montant Total de la subvention		6 890,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CARREFOUR 14
Adresse administrative : 15 RUE DES MARINIERS
75014 PARIS 14
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Michelle CAYOL, Présidente

Date de publication au JO : 24 mars 2001

N° SIRET : 43367170800041

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Ville de Paris " Accueil relais collège "

Date prévisionnelle de début de projet : 15 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 14 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire.

Objectifs :
- Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Favoriser la citoyenneté, le respect et la socialisation des collégiens concernés ;
- Placer les parents au cœur du dispositif et les soutenir dans leur fonction éducative ;
- Renforcer et développer une dynamique partenariale locale.

Par cet accueil, il s'agit d'éviter que les élèves temporairement exclus soient livrés à eux-mêmes, et encore plus fragilisés dans leur parcours scolaire.

Description :
Il s'agit d'accueillir de 1 à 3 jours des collégiens temporairement exclus. Pour l'année 2016-2017, l'objectif est d'accueillir jusqu'à 3 collégiens de la 6è à la 3è par semaine, soit 1 de plus qu'en 2015-2016.

- Une entrée rapide après décision du chef d'établissement suite à une rencontre avec les parents (signature d'une convention individuelle d'accueil)
- Travail sur la compréhension de la sanction avec un éducateur spécialisé et l'animatrice référente du dispositif (travail sur le métier d'élève)
- Accompagnement à la scolarité (aide aux devoirs) afin d'assurer la continuité scolaire et redonner du sens à l'école
- Information sur l'orientation scolaire et/ou professionnelle, atelier avec une médiatrice artistique.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
2 animateurs(trices)
1 médiatrice artistique

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Elèves scolarisés aux collèges François Villon (60%) et Alberto Giacometti (40%) du 14ème arrondissement de Paris.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures)	350,00	1,52%
Services externes (entretien et réparations, prime d'assurance)	3 030,00	13,13%
Autres services externes (publicité et publications, transport de biens et transports collectifs)	100,00	0,43%
Impôts et taxes	500,00	2,17%
Frais de personnel	19 090,00	82,75%
Total	23 070,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	6 890,00	29,87%
Etat - politique de la ville (EC)	4 000,00	17,34%
ASP - emplois aidés (ATT)	3 670,00	15,91%
Département (ATT)	5 510,00	23,88%
Ville de Paris (EC)	3 000,00	13,00%
Total	23 070,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 890,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	805,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	8 000,00 €
	Montant total	9 805,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015330

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV ARGENTEUIL-BEZONS : ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE 2016-2017

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	12 312,00 €	34,62 %	4 262,00 €
	Montant Total de la subvention		4 262,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BEZONS
Adresse administrative : RUE DE LA MAIRIE
95875 BEZONS CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Dominique LESPARRE, Maire

N° SIRET : 21950063400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons "Accompagnement à la scolarité 2016- 2017"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire.

Objectifs :
Accompagner les élèves en difficulté dans le cadre du dispositif "contrat local d'accompagnement à la scolarité" (CLAS).

Description :
Deux groupes d'accompagnement scolaire d'une quinzaine d'élèves sont organisés à raison de 2 à 3 ateliers par semaine.

Ils se déroulent en trois parties :
- prise de parole sur un sujet libre : favoriser l'aisance, la politesse, l'écoute et le respect des autres ;
- aide aux devoirs : aider l'enfant à s'organiser dans son travail scolaire et à utiliser divers outils

(dictionnaire, Bescherelle...) ;
- deux temps d'activités : réutiliser du savoir scolaire dans les jeux, puis dans des activités culturelles ou scientifiques.

Moyens mis en œuvre :
3 animateurs vacataires formés par un organisme de formation d'éducation populaire.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les enfants de CM1 et CM2 ainis que les collégiens de 6è et 5è demeurant dans les quartiers prioritaires et repérés par les enseignants comme ayant des difficultés scolaires importantes.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la base subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses de personnel municipal (23 997 euros).

Localisation géographique :
- BEZONS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de matières et fournitures	1 448,00	3,99%
Rémunérations intermédiaires, honoraires, vacations	4 734,00	13,04%
Publicité, publications, relations publiques	530,00	1,46%
Déplacements, missions	1 600,00	4,41%
Autres (dont formations)	4 000,00	11,02%
Rémunérations des personnels (dépenses non éligibles)	18 500,00	50,95%
Charges sociales (dépenses non éligibles)	5 497,00	15,14%
Total	36 309,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	4 262,00	11,74%
Etat (EC)	19 201,00	52,88%
Communes (EC)	8 050,00	22,17%
CAF (EC)	4 796,00	13,21%
Total	36 309,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 262,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	10 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	29 458,00 €
2013	Contrat régional territorial	1 300 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	31 077,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	432 932,00 €
2013	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	77 468,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	29 458,00 €
2015	Contrat régional territorial	569 723,75 €
	Montant total	2 480 116,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017075

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV ARGENTEUIL-BEZONS - PLATEFORME DE FORMATIONS LINGUISTIQUES A VISEE PROFESSIONNELLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	78 000,00 €	29,49 %	23 000,00 €
	Montant Total de la subvention		23 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AFI ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'INSERTION
Adresse administrative : 144 RUE HENRI BARBUSSE 95100 ARGENTEUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MOHAMED BELLOUCHE, Président

Date de publication au JO : 16 janvier 1991

N° SIRET : 38065790800014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons "Plateforme de formations linguistiques à visée professionnelle"

Date prévisionnelle de début de projet : 10 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule pendant 6 mois sur l'année scolaire 2016/2017.

Objectifs :
L'objectif de cette plateforme est de proposer un dispositif d'actions linguistiques à visée professionnelle, en entrées et sorties permanentes, adaptées aux différents niveaux de la population argenteuillaise (habitant les quartiers prioritaires) et ainsi de faciliter son accès à la formation et à l'emploi.
Résultats attendus: Amélioration du niveau en français.
Sorties visées :

- CDI à temps plein ou à temps partiel d'une densité mensuelle de 110 heures minimum,
- Contrat CDD à temps plein ou à temps partiel d'une densité mensuelle de 110 heures minimum,
- Formations qualifiantes.

Description :
L'AFI présente un groupement de 2 organismes cotraitants en capacité de couvrir les lieux d'exécution des prestations : l'AFI et l'AFEC. L'AFI et l'AFEC ont obtenu la labellisation Français Langue d'Intégration (FLI).
L'AFI est porteur et prend en charge le diagnostic et la coordination de la plateforme. Pour les actions de formation, l'AFI accueille 1 session de Linguistique à Visée Professionnelle niveau Intermédiaire, et l'AFEC 1 session de Linguistique à Visée Professionnelle niveau Débutant.
Ces actions sont complémentaires. Elles sont conçues pour permettre aux stagiaires d'évoluer vers la construction d'un projet professionnel et d'accéder à l'emploi.

La plateforme accueille 2 sessions de 15 stagiaires chacune :
- 1 à l'AFI de 365 heures (action pour les stagiaires de niveau Intermédiaire : A1- 260 heures en centre et 105 heures en entreprise). Dont 20 heures / semaine en centre (13 semaines) et 35 heures / semaine en entreprise (3 semaines).
- 1 à l'AFEC de 365 heures (action pour les stagiaires de niveau débutant : A1.1- 260 heures en centre et 105 heures en entreprise). Dont 20 heures / semaine en centre (13 semaines) et 35 heures / semaine en entreprise (3 semaines).
Soit un total de 10 950 heures.

L'action est gratuite et non rémunérée.

Moyens mis en œuvre :
Le projet se déroule à l'AFI 144 rue Henri Barbusse à Argenteuil dans le quartier prioritaire "Brigadières – Henri Barbusse" et à l'AFEC au 6 boulevard Maurice Berteaux à Argenteuil, qui n'est pas un quartier prioritaire, mais tous les participants habitent des quartiers prioritaires de la commune.
Equipement: Chaque organisme de formation est équipé en salle de cours et en postes informatiques individuels.
Les formateurs du groupement intervenant sur les actions linguistiques justifient de maîtrise ou master de FLE, DEA didactique des langues. Ces diplômes sont confortés par une pratique de plusieurs années au sein de chaque organisme.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 "Politique de la ville - Orientations pour une nouvelle action régionale".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
30 habitants des QPV d'Argenteuil présentant les caractéristiques suivantes : 18 à 64 ans, 50% hommes / 50 % femmes, demandeurs d'emploi ou inactifs.

Détail du calcul de la subvention :
Toutes les dépenses présentées sont éligibles à la subvention régionale.

Localisation géographique :
- ARGENTEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures administratives ou d'entretien, eau-gaz-électricité	1 814,00	2,33%
Services externes (locations, assurance, documentation)	2 652,00	3,40%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, frais postaux et de télécommunication)	3 417,00	4,38%
Impôts et taxes sur les salaires	3 722,00	4,77%
Frais de personnel (rémunérations et charges)	66 395,00	85,12%
Total	78 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention État - Politique de la ville (attribuée)	35 000,00	44,87%
Subvention commune d'Argenteuil	20 000,00	25,64%
Subvention Région (sollicitée)	23 000,00	29,49%
Total	78 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	23 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	9 000,00 €
	Montant total	9 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017087

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV ARGENTEUIL-BEZONS - PERMIS DE MOBILITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	87 200,00 €	14,91 %	13 000,00 €
	Montant Total de la subvention		13 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CEAJ ASSOCIATION CONTACT ENFANCE ADOLESCENCE JEUNESSE
Adresse administrative : 94 RUE D'EPINAY
95100 ARGENTEUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Evelyne LE SOUDER, Présidente

Date de publication au JO : 25 mai 2011

N° SIRET : 78161819400109

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Argenteuil - Bezons "Permis de mobilité - La Citoyenneté et l'insertion professionnelle par l'apprentissage de la conduite et du code de la route"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
-Contribuer à la socialisation des jeunes.
-Favoriser l'autonomie et la citoyenneté.
-Développer la responsabilité.
-Contribuer à la valorisation de soi et au parcours d'insertion.
-Agir sur les freins à l'insertion professionnelle des jeunes.
-Participer à l'intégration des normes et des valeurs.

-Contribuer à sortir ces jeunes de l'entre soi et de l'obscurantisme.

Description :
La structure propose de former de manière active les jeunes bénéficiaires de l'action en prenant le soin d'allier les compétences citoyennes au travers du permis de conduire, favorisant ainsi la responsabilité, l'insertion sociale et professionnelle et le vivre-ensemble.
Les jeunes financent une partie du permis sous forme de troc à partir de chantiers encadrés par les éducateurs.
Le coût du permis pour la structure est de 830 € avec accès au code jusqu'à son obtention et 20h de conduite. Au-delà de 20h, l'heure de conduite est facturée 35€ au bénéficiaire. Les frais d'examen et de dossier ne sont pas facturés.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants : moniteur ayant une double compétence (éducateur et enseignant de la conduite), assistante, éducateurs de l'association, conseillers d'insertion socioprofessionnelle A2i et mission locale, etc.
Partenariats : association le Valdocco (prévention spécialisée), Bureau information jeunsse de la commune, Mission locale, PJJ, Croix Rouge, Fédération des auto-écoles associatives.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 "Politique de la ville - Orientations pour une nouvelle action régionale".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
22 jeunes filles et garçons âgés de 17 à 25 ans et résidant en QPV, en situation scolaire ou non et pour certains d'entre eux en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Un tiers du public n'est pas concerné par des difficultés de socialisation ou comportementale pour favoriser la mixité du public.

Détail du calcul de la subvention :
Les charges indirectes (800 €) ne sont pas éligibles à la subvention régionale.

Localisation géographique :
- ARGENTEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, fournitures administratives ou d'entretien, carburant)	3 750,00	4,26%
Services externes (locations, assurance, entretien et réparation)	12 740,00	14,48%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires, frais postaux et de télécommunication)	1 520,00	1,73%
Impôts et taxes s'appliquant au projet	190,00	0,22%
Rémunération des personnels et charges	69 000,00	78,41%
Charges indirectes	800,00	0,91%
Total	88 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention État - CGET (attribuée)	15 000,00	17,05%
Subvention Département (attribuée)	12 000,00	13,64%
Subvention Commune (attribuée)	15 000,00	17,05%
Subvention Aides privées - Fondation (attribuée)	6 000,00	6,82%
Subvention ASP - Emploi aidé (attribuée)	27 000,00	30,68%
Subvention Région (sollicitée)	13 000,00	14,77%
Total	88 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	13 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017241

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV ARGENTEUIL-BEZONS - MEDIATION EMPLOI AUPRES DES PUBLICS EN DIFFICULTE RESIDANT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE D'ARGENTEUIL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	35 014,00 €	42,88 %	15 014,00 €
	Montant Total de la subvention		15 014,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : A2I ASSOCIATION INITIATIVES POUR L'INSERTION
Adresse administrative : 1 RUE HOCHE
95100 ARGENTEUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Zahia OUDJEBOUR, Présidente

Date de publication au JO : 16 février 2008

N° SIRET : 50316567200026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action du titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Argenteuil - Bezons "Médiation emploi auprès des publics en difficulté résidant dans les quartiers prioritaires de la ville d'Argenteuil"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Accueillir 80 demandeurs d'emploi argenteuillais en difficulté issus des QPV dont 40 jeunes en rupture avec les dispositifs de droit commun.
Leur proposer un diagnostic socio professionnel, ainsi qu'un bilan de compétences adapté basé sur la méthode ADVP (activation du développement vocationnel et personnel) à une vingtaine de demandeurs

d'emploi de plus de 26 ans, les former aux techniques de recherche d'emploi.
Accompagner et/ou placer en emploi ou formation qualifiante environ 30 personnes (15 femmes, 15 hommes) et les suivre dans leur emploi.

Description :
Phase 1 : Accueil/écoute/diagnostic/accompagnement (80 personnes)
- Accueillir et diagnostiquer les situations sociales et professionnelles des bénéficiaires orientés par les prescripteurs sociaux partenaires,
- Identifier les freins à l'emploi et accompagner les bénéficiaires dans leur résolution en lien avec les acteurs sociaux locaux,
- Construire avec les bénéficiaires un parcours d'insertion professionnelle et/ou de qualification durable,
- Pour les bénéficiaires de plus de 26 ans : bilans de compétences adaptés pour construire un véritable projet professionnel réaliste et réalisable (méthode ADVP),
- Animation d'ateliers collectifs sur le thème "recherche d'emploi comment surmonter les difficultés" et comportements à adopter
- Formation aux techniques de recherche d'emploi orientée sur la valorisation des compétences,
- Accompagner dans la recherche d'emploi et/ou formation et placer en emploi les personnes exclues du marché du travail

Phase 2 : Médiation emploi entre les employeurs et les publics, prospection d'entreprises
- Sensibilisation des entreprises aux problématiques du chômage des publics fragilisés,
- Information et sensibilisation aux différents dispositifs d'insertion/intégration des publics en difficulté (alternance, intérim d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion)

Phase 3 : favoriser l'accès à l'emploi pour 20 à 30 personnes qui bénéficieront d'un accompagnement et suivi dans l'emploi (20 à 30 personnes)

Moyens mis en œuvre :
1 chef de projet

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
80 bénéficiaires issus des QPV, tous demandeurs d'emploi (non diplômés ou niveau V).

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la base subventionnable, ne sont pas éligibles les dépenses liées au personnel bénévole (2000 euros).

Localisation géographique :
- ARGENTEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	300,00	0,81%
Locations	1 200,00	3,24%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	300,00	0,81%
Déplacements, missions	200,00	0,54%
Frais postaux et de télécommunications	200,00	0,54%
Rémunération des personnels	21 500,00	58,09%
Charges sociales de l'employeur	11 314,00	30,57%
Personnel bénévole (dépense non éligible)	2 000,00	5,40%
Total	37 014,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	15 014,00	40,56%
Etat - Acsé (EC)	12 000,00	32,42%
Organismes privés	8 000,00	21,61%
Bénévolat	2 000,00	5,40%
Total	37 014,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 014,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	10 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	12 000,00 €
2014	Soutien à la prévention	12 000,00 €
2015	Soutien à la prévention	9 000,00 €
	Montant total	43 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017256

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV ARGENTEUIL-BEZONS - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	57 350,00 €	22,67 %	13 000,00 €
	Montant Total de la subvention		13 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATMF ASSOC TRAVAILLEURS MAGHREBINS DE FRANCE
Adresse administrative : 26 BD DU GENERAL LECLERC 95100 ARGENTEUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Mohamed NEMRI, Président

Date de publication au JO : 10 mars 2001

N° SIRET : 38463070300013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons "Ateliers sociolinguistiques"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Soutenir la démarche d'intégration des bénéficiaires
- Favoriser l'implication citoyenne des habitantes du quartier et de la ville
- Apprentissage de la langue du pays d'accueil et connaissance des codes sociaux
- Appropriation des espaces sociaux et des dispositifs publics
- Promouvoir la vie personnelle, sociale, culturelle et citoyenne des apprenantes

Description :
Ces ateliers constituent le premier vecteur d'intégration sociale et professionnelle des personnes accueillies. Des groupes sont composés en fonction des besoins en compétences sociales et linguistiques. La méthodologie varie en fonction des acquis : communication orale dans les situations quotidiennes, informations à caractère civique; codes de la société d'accueil et de l'environnement de proximité, bases de la communication écrite, calcul et mathématiques pratiques.

Des visites culturelles et de découverte sont organisées ainsi que dans les structures de proximité (poste, bibliothèque).

Moyens mis en œuvre :
1 coordinatrice, 2 formatrices.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
60 personnes de 20 à 60 ans issues des QPV, en majorité des femmes.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la base subventionnable, ne sont pas éligibles les dépenses suivantes : rémunération de l'emploi tremplin (3 750€); dotation aux provisions (180€); emploi des contributions en nature (7 000€) et charges financières (120€).
Par ailleurs, le montant de la subvention régionale proposée correspond à celui fixé avec la ville, soit 13000 euros.

Localisation géographique :
- ARGENTEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	360,00	0,53%
Eau - gaz - Electricité	1 300,00	1,90%
Alimentation	140,00	0,20%
Fournitures administratives ou d'entretien	754,00	1,10%
Entretien et réparations	380,00	0,56%
Primes d'assurance	300,00	0,44%
Documentation	450,00	0,66%
Formation, séminaire	500,00	0,73%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 200,00	1,75%
Publicité, publications	500,00	0,73%
Déplacements, missions	700,00	1,02%
Frais postaux et frais de télécommunications	350,00	0,51%
Autres (uniformation)	350,00	0,51%
Autres impôts et taxes	120,00	0,18%
Rémunération des personnels	33 900,00	49,56%
Charges sociales de l'employeur	15 266,00	22,32%
Autres charges	780,00	1,14%
Rémunération emploi tremplin (dépense non éligible)	3 750,00	5,48%
Autres charges financières (dépense non éligible)	120,00	0,18%
Dotations aux amortissements et aux provisions (dépense non éligible)	180,00	0,26%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (dépense non éligible)	2 000,00	2,92%
Personnel bénévole (dépense non éligible)	5 000,00	7,31%
Total	68 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers	2 000,00	2,92%
Région Ile-de-France (ASQS)	15 000,00	21,93%
Région Ile-de-France - emplois tremplins (ATT)	3 750,00	5,48%
Etat - Acsé (ATT)	20 000,00	29,24%
ASP - emplois aidés (ATT)	13 450,00	19,66%
Argenteuil (ATT)	6 500,00	9,50%
Cotisations, dons manuels ou legs	700,00	1,02%
Bénévolat	5 000,00	7,31%
Prestations en nature	2 000,00	2,92%
Total	68 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	13 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la médiation	12 000,00 €
2014	Soutien à la médiation	12 000,00 €
2015	Soutien à la médiation	8 640,00 €
	Montant total	32 640,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015927

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV DE CERGY-PONTOISE - CHANTIERS DE PRE-INSERTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	70 000,00 €	50,00 %	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SAUVEGARDE DE L ENFANCE ET DE L ADOLESCENCE DU VAL D OISE
Adresse administrative : 20 RUE LECHARPENTIER
95300 PONTOISE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Brigitte WERA, Présidente

Date de publication au JO : 4 novembre 1967

N° SIRET : 78411526300039

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise "Chantiers de pré-insertion"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Mobiliser progressivement les jeunes vers l'emploi au travers de chantiers de pré-insertion ;
- mettre en action de jeunes inactifs/en voie de marginalisation ;
- permettre aux jeunes de vivre leurs premières confrontations au monde du travail ;
- permettre l'acquisition de savoir-faire : apprentissage de techniques, acquisition de compétences professionnelles ;
- acquérir des savoir-être : respect du cadre de travail (respect des consignes, des règles de sécurité, hiérarchie, horaires, travail en équipe...) ;

- mettre en lien les jeunes avec les dispositifs de droit commun pour favoriser leur inscription dans un parcours d'insertion à plus long terme.

Description :
Pour 2016, il s'agit de :
- poursuivre le travail engagé à l'égard du public féminin et développer des missions de type "accueil, service, petite restauration" ;
- diversifier la nature des supports et des lieux de réalisation des chantiers de pré-insertion, et élargir le partenariat à d'autres structures associatives : poursuite des chantiers de mobilisation avec la ville de Pontoise et diverses associations locales, et avec l'équipe de Vauréal pour mettre en oeuvre des chantiers de réhabilitation de logements sociaux et de bâtiments municipaux (préparation des supports, peinture, papier peint, revêtement de sols) ;
- en lien avec le service technique et le CCAS, l'équipe d'Eragny-sur-Oise recherchera un partenariat avec différentes structures locales : services municipaux d'Eragny, diverses associations locales et bailleurs.

Le choix des chantiers est défini avec les différents partenaires :
association intermédiaire TILT, mission locale, ACI liaisons douces et accessibilité (environnement), espace dynamique d'insertion CESAME, dispositif Mobil'Jeunes, Véloservices (mécanique et animation cycles), Roul'vers (transport solidaire).

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
L'association intermédiaire TILT-Services assure les formalités de mise au travail des jeunes : formalité d'embauche, établissement du contrat de travail, fiches de paie et déclaration.
Un encadrant technique de l'association TILT-Services est prévu sur un tiers du temps, selon le niveau de technicité exigé.

Partenariat :
les villes pour les supports de chantiers, bailleurs et/ou associations.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
L'action s'adresse à un public jeune en difficulté d'insertion sociale et professionnelle (masculin/féminin) âgé de 18 à 25 ans. Elle concerne 50 jeunes résidant majoritairement dans les QPV de Cergy, Pontoise, Eragny et Vauréal/Jouy le Moutier.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- CERGY
- ERAGNY
- JOUY-LE-MOUTIER
- PONTOISE
- VAUREAL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures)	8 500,00	12,14%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions)	45 311,00	64,73%
Frais de personnel	16 189,00	23,13%
Total	70 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région ASQ-S (EC)	35 000,00	50,00%
Villes de Cergy, Pontoise, Eragny, Vauréal (EC)	14 000,00	20,00%
Fonds propres (ATT)	21 000,00	30,00%
Total	70 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	35 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	230 000,00 €
2013	Emploi Insertion Environnement (EIE)	54 600,00 €
2013	Soutien à la médiation	7 000,00 €
2014	ARSIE- Aide à l'investissement	22 000,00 €
2014	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	230 000,00 €
2014	Emploi Insertion Environnement (EIE)	35 000,00 €
2014	Soutien à la médiation	7 000,00 €
2015	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	230 000,00 €
2015	Education à l'environnement vers un développement durable	5 000,00 €
2015	Emploi Insertion Environnement (EIE)	43 400,00 €
2015	Jardins solidaires en Ile de France	5 483,00 €
2015	Soutien à la médiation	5 040,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	35 000,00 €
2016	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	299 000,00 €
2016	Emploi Insertion Environnement (EIE)	28 300,00 €
	Montant total	1 236 823,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015974

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV DE CERGY-PONTOISE - LA FORMATION DES DETERMINES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	80 900,00 €	12,73 %	10 299,00 €
	Montant Total de la subvention		10 299,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGIR POUR REUSSIR
Adresse administrative : RUE DES LINANDES BEIGES
95000 CERGY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MOUSSA CAMARA, Président

Date de publication au JO : 30 juin 2007

N° SIRET : 51167286700013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise "La formation des déterminés"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action nécessite un commencement anticipé pour permettre son organisation.

Objectifs :
- Mobiliser les jeunes progressivement vers l'emploi à travers une formation longue ;
- mettre en relation de jeunes inactifs en voie de marginalisation ;
- confronter les jeunes pour la première fois avec le monde du travail ;
- permettre l'acquisition de savoir-faire : apprentissage de techniques, acquisitions de compétences professionnelles, de savoir-être, respect du cadre du travail ;
- les mettre en relation avec les dispositifs de droit commun pour favoriser leur inscription sur un parcours d'insertion à plus long terme.

Description :
La formation se déroule en deux phases, 5 semaines de formation puis 5 mois de suivi et d'accompagnement :
- les candidats postulent sur le site Internet des "Déterminés", puis une première sélection se fait sur dossier ;
- viennent ensuite les entretiens avec les candidats, afin de sélectionner au final 16 participants ;
- pendant la formation, une demi-journée est consacrée aux structures d'accompagnement, afin de "connecter" les jeunes et les familiariser avec les structures existantes sur leur territoire.
- après la formation, les particpants bénéficient d'un accès gratuit au "Club des déterminés", qui réunit toutes les personnes ayant bénéficié de la formation, ainsi que les partenaires.

Les candidatures sont totalement gratuites ainsi que la formation.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
gouvernance du projet multi-partenariale : les Déterminés, les institutions locales et les associations partenaires.

Partenaires :
mairie, MEDEF, CCI, associations locales...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de Cergy Pontoise et concerne des jeunes de 18 à 35 ans.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires pour 100 €, les contributions volontaires en nature pour 10 000 €.

Localisation géographique :
- CERGY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, alimentation...)	7 000,00	7,69%
Services externes (locations, assurance, études et recherches)	5 700,00	6,26%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, frais postaux et télécommunication, publicité, publications, transport de biens et collectifs)	64 400,00	70,77%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	100,00	0,11%
Frais de personnel (stagiaires)	3 800,00	4,18%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	10 000,00	10,99%
Total	91 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région ASQ-S (EC)	10 299,00	11,32%
CA de Cergy-Pontoise (ATT)	50 000,00	54,95%
Entreprises (ATT)	20 701,00	22,75%
Contributions volontaires en nature	10 000,00	10,99%
Total	91 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 299,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015902

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV DE LA VALLEE DE MONTMORENCY - ATELIERS DYNAMIC'EMPLOI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	11 400,00 €	50,00 %	5 700,00 €
	Montant Total de la subvention		5 700,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAPV COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PLAINE VALLEE
Adresse administrative : 2 AVENUE FOCH 95160 MONTMORENCY
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur LUC STREHAIANO, Président

N° SIRET : 20005638000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency "Ateliers dynamic'emploi"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Objectifs :
- remobiliser les publics par l'inscription dans un "parcours emploi" comprenant plusieurs ateliers d'appui à la recherche d'emploi ;
- créer une dynamique par l'accompagnement collectif ;
- former les demandeurs d'emploi aux techniques de recherche d'emploi et à l'utilisation de l'outil informatique ;
- favoriser l'autonomie des personnes ;
- favoriser les échanges et la communication ;
- permettre de définir un projet professionnel ;

- permettre au demandeur d'emploi de reprendre confiance et d'être acteur de sa recherche d'emploi et de son projet d'insertion ;
- permettre aux personnes d'adopter un comportement adapté à la recherche d'emploi.

Description :
Ces ateliers collectifs interviennent en complément d'un accompagnement emploi individuel réalisé dans un des sept espaces emploi de l'agglomération. Ils permettent également aux structures emploi de se rapprocher des demandeurs non accompagnés.
En 2015, l'agglomération a proposé des ateliers informatiques et de recherche d'emploi. A la lecture du bilan, il est prévu d'améliorer les ateliers en proposant des thématiques plus innovantes et adaptées aux problématiques de demandeurs.

Plusieurs ateliers collectifs sont proposés, environ 100 ateliers de 3 heure chacun :
- communication personnelle et image de soir ;
- techniques de recherches d'emploi ;
- ateliers informatiques.

En complément, 4 ateliers répartis sur deux semaines seront proposés aux personnes qui le souhaitent, axés sur :
- l'appropriation du projet professionnel ;
- la communication personnelle pour retrouver un emploi.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
- 1 psychologue du travail, 1 organisme spécialisé dans l'accompagnement collectif des personnes ayant des difficultés d'insertion, notamment celles issues des quartiers, 2 conseillers formateurs, les conseillers "emploi" de l'agglomération, des chefs d'entreprises pour faire bénéficier les publics de leur expertise.

Les salles de formation et le matériel informatique (ordinateurs équipés de Windows, tableau numérique) seront mis à disposition par les villes et l'agglomération.

Partenaires :
Pôle Emploi, mission locale, associations de quartier, centres sociaux, CCAS, mairies, services sociaux départementaux,...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
545 personnes ciblées, selon les participations 2015, 50 participations environ de demandeurs d'emploi des quartiers aux ateliers. Priorité aux personnes issues des QPV.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les dépenses suivantes : les frais de personnel spécifique aux collectivités (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 40 842 €.

Localisation géographique :
- MONTMAGNY
- SAINT-GRATIEN
- SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fourniture, ...)	650,00	1,24%
Services externes (locations, entretien, documentation, ...)	4 750,00	9,09%
Autres services externes (rémunérations, honoraires, communication, ...)	6 000,00	11,49%
Frais de personnel spécifique aux collectivités (dépenses non éligibles)	40 842,00	78,18%
Total	52 242,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Acsé EC	10 000,00	19,14%
Région ASQS EC	5 700,00	10,91%
Plaine Vallée	36 542,00	69,95%
Total	52 242,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 700,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	8 000,00 €
2016	Passerelles entreprises	43 300,00 €
	Montant total	51 300,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016891

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PLATEAU DE SACLAY - L'EMPLOI POUR LES QUARTIERS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	34 080,00 €	25,62 %	8 731,00 €
	Montant Total de la subvention		8 731,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FACE NORD OUEST ESSONNE
Adresse administrative : 2 BIS RUE LEON BLUM
91120 PALAISEAU
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Laurence BIETH, Présidente

Date de publication au JO : 4 janvier 2014

N° SIRET : 79986916900018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay "L'emploi pour les quartiers"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action nécessite un commencement anticipé pour permettre son organisation.

Objectifs :
Ce projet a pour but de mobiliser les entreprises signataires de la charte "entreprises et quartiers", mais aussi les entreprises non concernées et situées sur le territoire, dans le but de participer à des actions à destinations de personnes vivantes dans les quartiers prioritaires de la ville des Ulis.

Objectifs visés :
- volet école : rapprochement des entreprises et des établissements scolaires développement stage 3ème, immersion des professeurs en entreprises, intervention des entreprises en classe, visites

d'entreprise, mise en place de parrainage de jeunes) ;
- volet emploi : développement de passerelles vers l'emploi, actions des entreprises sur le recrutement jeunes et moins jeunes des quartiers prioritaires.

Description :
L'association met en place des actions en lien avec la déclinaison locale qui s'appuie sur quatre thématiques stratégiques :
1) éducation et sensibilisation au monde de l'entreprise : contribution des entreprises à une bourse de stages pour les collégiens et lycéens, accueil de collégiens et de lycéens dans les entreprises lors de portes ouvertes ou d'actions spécifiques, tutorat éducatif entre élèves ;
2) accès l'emploi des jeunes : renforcement des capacités d'accueil des jeunes en formation ou en apprentissage, parrainage de jeunes diplômés ;
3) sensibilisation aux contrats aidés : promotion auprès des entreprises des dispositifs existants pour favoriser l'emploi de ceux qui en sont les plus éloignés ;
4) accompagnement à la création d'entreprises : mobilisation des entreprises sur les actions et dispositifs existants, actions de coaching selon disponibilités etc.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
Un référent d'action, chargé de projet pour la coordination, des intervenants dispensant les ateliers (mobilité, CV vidéo, etc.).

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'action concerne les élèves des collèges Aimé Césaire et Mondétour situés sur la ville des Ulis, les jeunes habitants des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- LES ULIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures administratives ou d'entretien)	500,00	1,47%
Autres services externes (déplacements et missions, frais postaux et de télécommunication, publicité, publications)	2 980,00	8,74%
Frais de personnel	25 500,00	74,82%
Charges exceptionnelles	5 100,00	14,96%
Total	34 080,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région ASQ-S (EC)	8 731,00	25,62%
Intercommunalité : EPCI (EC)	12 769,00	37,47%
Fonds européens (EC)	12 580,00	36,91%
Total	34 080,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 731,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016859

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV DU VAL D'ORGE - POINT ECOUTE FAMILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	69 413,00 €	12,86 %	8 929,00 €
	Montant Total de la subvention		8 929,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CEPFI CENTRE PREVENTION FORMATION ET INSERTION
Adresse administrative : 27 RUE DE LA FONTAINE DE L'ORME 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Christian LELONG, Président

Date de publication au JO : 10 août 1989

N° SIRET : 37874957600021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge "Accueillir, écouter et accompagner par des entretiens et des orientations les familles et les individus en difficulté dans leurs relations familiales et éducatives"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Prévenir la rupture des relations familiales.
- Soutenir et renforcer le groupe familial dans le règlement des conflits.
- Soutenir les parents individuellement face à des difficultés relationnelles avec leurs enfants.
- Renforcer les compétences parentales.

Description :

L'accueil des familles et des individuels est anonyme et gratuit. Il a lieu toute l'année.
L'écoute et l'accompagnement sont réalisés par des psychologues ou des thérapeutes familiaux. La famille entière est présente ou seulement certains de ses membres selon les situations.
Les entretiens durent une heure et se déroulent toutes les 3 semaines environ jusqu'à la résolution du problème rencontré.
En moyenne, les psychologues proposent 3 entretiens sur une durée de 2 à 3 mois, à l'issue desquels un bilan est réalisé qui peut aboutir :
- soit à la poursuite du soutien familial (au PEF ou ailleurs) ;
- soit à un accompagnement individuel pour l'un des membres de la famille aprticulièrement affecté par la situation conflictuelle traitée ;
- soit à la fin des entretiens, la famille estimant avoir surmonté la crise ou ne souhaitant pas poursuivre ces rencontres.

Moyens mis en œuvre :
Le Point Ecoute Famille (PEF) reçoit le public dans les locaux du CEPFI, à Saint-Michel-sur-Orge.
Moyens matériels : 1 salle de convivialité pour les entretiens avec les familles et 3 bureaux pour les entretiens individuels et familles (réduites).
Moyens humains : 4 psychologues cliniciens qualifiés et diplômés, représentant 0,95 ETP sur l'action à l'année.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement d'intervention adopté par délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 "Politique de la ville - Orientations pour une nouvelle action régionale".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
230 personnes issues à 50 % des quartiers Politique de la Ville.

Détail du calcul de la subvention :
Les dotations aux amortissements ainsi que les frais de personnel relatifs à l'emploi tremplin de la structure sont déduits de l'assiette des dépenses éligibles.

Localisation géographique :
- SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures (dont fournitures administratives ou d'entretien)	2 149,00	3,08%
Services externes (entretien et répérations, prime d'assurance, documentation)	1 678,00	2,40%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiiaires et honoraires, publications, frais postaux et de télécommunication, déplacements et missions)	2 686,00	3,85%
Impôts et taxes	6 067,00	8,69%
Frais de personnel	56 833,00	81,39%
Dotations aux amortissements	416,00	0,60%
Total	69 829,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de services (ventes prévisionnelles d'interventions sur les problématiques liées à la parentalité)	20 900,00	29,93%
Subvention Commune (sollicitée)	15 000,00	21,48%
Subvention Caisse d'Allocations Familiales (attribuée)	20 000,00	28,64%
Subvention Département (attribuée)	5 000,00	7,16%
Subvention Région (sollicitée)	8 929,00	12,79%
Total	69 829,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 929,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	20 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	9 500,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	20 000,00 €
2014	Soutien à la prévention	9 000,00 €
2015	Soutien à la prévention	6 750,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	7 200,00 €
	Montant total	72 450,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017068

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV DU VAL D'ORGE - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES AU COEUR DES QUARTIERS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	17 856,00 €	50,00 %	8 928,00 €
	Montant Total de la subvention		8 928,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARIES ASSOCIATION REGION INSERTION ECONOMIQUE SOCIALE
Adresse administrative : 1 RUE ANNE FRANK
91701 STE GENEVIEVE BOIS CEDEX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Laurent COURTIAL, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 42156728000027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge "Ateliers sociolinguistiques au coeur des quartiers"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire 2016/2017.

Objectifs :
Le projet propose un espace de formation et d'apprentissage de la langue française permettant :
-une compréhension de l'environnement,
-une autonomie dans les relations sociales et familiales,
-une construction d'un parcours d'insertion et d'un parcours citoyen,
-une connaissance du droit commun et de la vie professionnelle afin d'établir l'égalité des chances.

Description :
Le projet met en oeuvre :
- des ateliers toute la semaine, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h à 19h ;
- des sorties pédagogiques organisées à un rythme bimensuel.
Ces séances sont basées sur les thèmes de la vie quotidienne, de la vie publique, personnelle, culturelle développés dans le cadre d'un projet pédagogique permettant l'individualisation du parcours, avec des sorties, des mises en situation, des interventions de partenaires ou d'institutions.
Le formateur s'appuie sur le cadre européen de référence pour les langues (CECR) qui définit des niveaux de référence dont dépendent les publics de l'action.
Chaque stagiaire bénéficie en fin de dispositif d'une évaluation.

Moyens mis en œuvre :
Moyens humains :
- 1 formateur linguistique
- 1 coordinateur chargé du suivi de l'action.
Un partenariat est constitué des principaux prescripteurs : Mission locale, Pôle Emploi, CCAS, acteurs locaux de l'insertion, de la formation et de la prévention...
Moyens techniques :
- 2 salles de formation dont une salle informatique dans les locaux de l'association, implantée dans le quartier des Aunettes à Sainte-Geneviève-des-Bois.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 "Politique de la ville - Orientations pour une nouvelle action régionale".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Une trentaine de personnes, de plus de 25 ans, issues des QPV et quartiers en veille de Coeur d'Essonne Agglomération.
En 2015, cette action avait bénéficié à 22 personnes (17 femmes et 5 hommes) issues des QPV de Saine-Geneviève-des-Bois et Morsang-sur-Orge.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats fournitures administratives ou d'entretien	500,00	2,80%
Services externes (locations, assurance, documentation)	2 200,00	12,32%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, frais postaux et de télécommunication)	900,00	5,04%
Frais de personnel (charges comprises)	14 256,00	79,84%
Total	17 856,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	8 928,00	50,00%
Fonds propres	8 928,00	50,00%
Total	17 856,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 928,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Accompagnement VAE renforcé	12 000,00 €
2015	Demande de subvention Programme opérationnel régional FSE-FEDER	83 868,19 €
2015	Formation des personnes placées sous main de justice	149 469,66 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	255 337,85 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017108

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VAL D'YERRES - ACCOMPAGNEMENT POUR L'EMPLOI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	57 600,00 €	27,13 %	15 625,00 €
	Montant Total de la subvention		15 625,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA VAL D YERRES VAL DE SEINE
Adresse administrative : 78 ROUTE NATIONALE 6
91805 BRUNOY CEDEX
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Nicolas DUPONT-AIGNAN, Président

N° SIRET : 20005847700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la communauté d'agglomération du Val d'Yerres "Accompagnement pour l'emploi"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Permettre l'acquisition d'une meilleure autonomie dans une recherche d'emploi
- Donner l'accès à un accompagnement renforcé et régulier aux plus éloignés de l'emploi (RSA, DELD, DELTD, séniors...)
- Faciliter l'accès aux outils de l'insertion professionnelle et sociale

Description :
Après diagnostic d'orientation réalisé avec le conseiller d'orientation professionnelle, un parcours d'insertion individualisé est élaboré :
- module "création d'entreprise" en accompagnement individuel
- module d'accompagnement des travailleurs handicapés

- modules par niveaux d'"initiation à l'informatique"
Par ailleurs, chaque demandeur d'emploi peut bénéficier d'un accompagnement croisé avec les acteurs spécialisés tels les CCAS, la CAF et la MDS.

Moyens mis en œuvre :
9 salariés et 3 intervenants associatifs

Partenariats : la Boutique de Gestion, l'Affevyes, Cap Emploi, Pôle Emploi, les chambres consulaires, associations locales, CCAS des communes, CAF de l'Essonne...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Environ 530 demandeurs d'emploi issus des QPV.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la base subventionnable ne sont pas éligibles les dépenses de personnel intercommunal : 44 026 euros.

Localisation géographique :
- BRUNOY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	5 400,00	5,31%
Fournitures administratives ou d'entretien	1 000,00	0,98%
Autres achats	4 000,00	3,94%
Locations	2 200,00	2,16%
Entretien et réparations	200,00	0,20%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	40 000,00	39,36%
Publicité, publications	2 800,00	2,76%
Déplacements et missions	2 000,00	1,97%
Rémunération des personnels (dépense non éligible)	24 655,00	24,26%
Charges sociales de l'employeur (dépense non éligible)	19 371,00	19,06%
Total	101 626,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	15 625,00	15,38%
Etat - politique de la ville (EC)	10 000,00	9,84%
CA Val d'Yerres Val de Seine (EC)	71 001,00	69,86%
Département de l'Essonne (EC)	5 000,00	4,92%
Total	101 626,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 625,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017103

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EUROP'ESSONNE - ATELIERS SIOCIOLINGUISTIQUES A VISEE PROFESSIONNELLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	28 000,00 €	48,77 %	13 655,00 €
	Montant Total de la subvention		13 655,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY
Adresse administrative : 1 RUE JEAN ROSTAND
91898 ORSAY CEDEX
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur MICHEL BOURNAT, Président

N° SIRET : 20005623200016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne "Ateliers sociolinguistiques à visée professionnelle"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Ce projet vise à offrir aux habitants de la Communauté Paris-Saclay, en particulier ceux issus des quartiers prioritaires, des solutions afin de :
- mieux communiquer en français pour trouver un emploi,
- se maintenir dans sa vie professionnelle ou suivre une formation qualifiante.

Deux actions sont proposées au titre du projet :
- un atelier sociolinguistique à visée professionnelle en entrées/sorties permanentes, sur 10 mois maximum ;
- la mise en place fin 2016 d'un atelier de recherche d'emploi et d'apprentissage linguistique "AREL", plus

court, afin de mieux répondre aux attentes d'un certain public.

Description :
L'action est assurée par un prestataire, dans le cadre d'un marché public à procédure adapté.

Le programme pédagogique comprend :
- l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, de la communication verbale ou non verbale, des actions de mobilité, de recherche d'emploi et d'accès aux droits ;
- la disponibilité et l'aménagement de son temps de vie personnelle au regard des contraintes professionnelles : se repérer dans l'espace et le temps, se déplacer en autonomie… ;
- l'acquisition des compétences communicatives à l'oral et à l'écrit, en vue de son inscription dans un parcours d'insertion professionnelle : interagir avec son conseiller, avec des employeurs… ;
- la découverte des démarches et des documents liés à l'insertion professionnelle, préparation à la recherche d'un emploi… ;
- le déplacement dans une structure d'accompagnement à l'emploi, afin d'en comprendre le fonctionnement et les services proposés : connaître les services emploi, comprendre les services proposés, connaitre le Pôle emploi, son fonctionnement et son site…

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 formatrice intervient en tant que prestataire pour la Communauté Paris-Saclay ;
le service intercommunal de l'emploi intervient par le biais de 2 conseillères en insertion professionnelle ; des partenaires ou prestataires extérieurs : association Agir ABCD (Massy) pour l'appui à la réalisation des outils de recherche d'emploi ; MOBITIC pour la sensibilisation aux outils Internet dans la recherche d'emploi ; la RATP pour des "ateliers mobilité" ; la maison Colucci qui héberge les ASL, met également à disposition son personnel (accueil, animateur multimédia) et son réseau de bénévoles.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'action concerne un public à 50% issu des quartiers prioritaires de Longjumeau ou de Massy.
Au 1er semestre 2016, le programme visait une présentation et la réussite aux examens pour 50% du public, et 40% de sorties en emploi.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- LONGJUMEAU
- MASSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires : formateurs)	28 000,00	100,00%
Total	28 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région ASQ-S (EC)	13 655,00	48,77%
Département (EC)	1 000,00	3,57%
Intercommunalité : EPCI (EC)	13 345,00	47,66%
Total	28 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	13 655,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	165 500,00 €
	Montant total	165 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015771

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EVRY-CENTRE-ESSONNE - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES - PERMETTRE UNE CITOYENNETE ACTIVE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	61 858,00 €	13,98 %	8 650,00 €
		Montant Total de la subvention	8 650,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'EVRY
Adresse administrative : PL DES DROITS DE L'HOMME DU CITOYEN
91000 EVRY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Francis CHOUAT, Maire

N° SIRET : 21910228200569

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne "Ateliers sociolinguistiques pour permettre une citoyenneté active"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Permettre l'apprentissage de la langue française pour les adultes
- Répondre aux attentes du public tant d'un point de vue du contenu que des horaires
- Permettre l'appropriation des valeurs et des codes socioculturels
- Favoriser l'échange sur ces valeurs et parler sereinement de la laïcité
- Développer un réseau des acteurs de l'apprentissage du français
- Faire se rencontrer les publics entre quartiers
- Proposer des vecteurs d'ouverture culturelle
- Porter et/ou co porter, avec l'ensemble des partenaires, des actions socialisantes.

Description :
La ville d'Evry met en place des ateliers sociolinguistiques dans les sept maisons de quartier.
Le processus d'inscription permet d'accueillir les personnes et d'évaluer leur niveau de langue et leur projet de formation. Les cours se déroulent sur une année hors vacances. Ils sont assurés sur des créneaux de jour (matin et après midi), mais aussi sur deux créneaux du soir pour les personnes qui travaillent. Les cours sont d'une durée de 2h30, deux fois par semaine.
Ils sont facturés en fonction du quotient familial et le coût oscille entre 17 et 31€ pour l'année.
Chaque cours est préparé avec des supports pédagogiques adaptés, l'objectif étant d'ajuster autant que possible le contenu au niveau des apprenants. Pendant les cours, les travaux de groupes sont privilégiés. Ces temps de face-à-face permettent aussi de s'accorder sur les sorties et découvertes institutionnelles à mettre en place.
Le calendrier annuel des ASL est ponctué par des actions récurrentes : la sensibilisation à la musique classique, la valorisation des femmes talentueuses d'Evry, la Journée internationale de Lutte contre les violences faites aux femmes, la journée internationale des droits des Femmes, le printemps des poètes, les RDV de l'éthique, la clôture de l'année des ASL…

Moyens mis en œuvre :
Deux formateurs spécialisés en apprentissage linguistique et spécialement recrutés à cet effet assurent les cours d'ASL.
La ville met à disposition des locaux et des prestations de services sont également prévues.
Les ASL se déroulent dans les centres sociaux suivants :
- Maison de quartier BOIS SAUVAGE - BOIS GUILLAUME
- Maison de quartier JACQUES PREVERT (Pyramides)
- Maison de quartier des AUNETTES
- Maison de quartier des EPINETTES
- Maison de quartier EVRY SUD (Parc aux lièvres)
- Maison de quartier VILLAGE - AGUADO - PETIT BOURG - CHAMPTIER DU COQ
- Maison de quartier des CHAMPS ELYSEES.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 "Politique de la ville - Orientations pour une nouvelle action régionale".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
140 personnes (110 femmes et 30 hommes) bénéficient de l'action, la grande majorité du public est issue des QPV.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- EVRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, fournitures administratives ou d'entretien, alimentation)	900,00	1,45%
Documentation	200,00	0,32%
Transports de biens et transports collectifs du personnel	900,00	1,45%
Frais de personnel (rémunération)	59 858,00	96,77%
Total	61 858,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers	2 600,00	4,20%
Subvention État (attribuée)	20 000,00	32,33%
Subvention Département (attribuée)	3 000,00	4,85%
Subvention Région (sollicitée)	8 650,00	13,98%
Autofinancement commune	27 608,00	44,63%
Total	61 858,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 650,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	5 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	7 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	41 160,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	350 000,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	22 767,50 €
2013	Soutien à la prévention	1 900,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	41 160,00 €
2015	Contrat régional territorial	980 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	1 458 987,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015778

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EVRY-CENTRE-ESSONNE - QUATUOR CRESCENDO POUR CHERCHEURS D'EMPLOI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	16 047,00 €	49,85 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE RIS ORANGIS
Adresse administrative : PLACE DU GENERAL DE GAULLE
91130 RIS ORANGIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire

N° SIRET : 21910521000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne "Quatuor crescendo pour chercheurs d'emploi"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'équipe de Ris Emploi organise des ateliers de redynamisation de la recherche d'emploi afin de permettre à des jeunes et adultes de :
- Retrouver confiance en soi
- Accéder iu retrouver un emploi
- Accéder à une formation qualifiante ou diplomante, afin de sécuriser le parcours professionnel ou permettre l'accès à l'emploi.

Description :
Ces ateliers se composent de 5 modules complémentaires :

1 – Module de redynamisation : ce module se tient sur 6,5 jours et est conduit par une conseillère adulte agent municipal et / ou Mission Locale ainsi que par la directrice de Ris Emploi. La méthode utilisée s'appuie tant sur des jeux de rôle et de miroir, que sur un travail collectif à partir notamment de documents.
Un livret d'accompagnement, conçu par l'équipe, est donné à chaque participant, lui permettant par la suite de conserver le travail effectué et de pouvoir s'y référer en fonction de ses besoins.

2 – Module de conseil en image : ce module s'étale sur 3 à 4 jours et consiste en un accompagnement spécifique de la personne. Le but est d'apprendre à mieux percevoir sa propre image et à la maîtriser afin de l'adapter par la suite à sa personnalité et à ses objectifs (adapter la forme au fond et vice-versa). Un support écrit est donné à chaque participant reprenant le contenu de l'atelier.

3 – Module de "prise de parole" : cet atelier réalisé sur 3 jours est essentiellement consacré aux entretiens d'embauche. L'objectif est l'apprentissage d'une communication assurée et convaincante permettant de mieux vivre des situations pour lesquelles les participants sont appelés à être confrontés lors d'entretiens d'embauche ou de prises de contact.

4 - Intervention d'un agent de Pôle Emploi, qui présente pendant 3 heures les différents dispositifs accessibles, et notamment la "promotion des profils" (qui permet de mettre directement en contact les participants de Quator avec des dirigeants d'entreprise cherchant des collaborateurs).

5 – Module "recherche active" : les participants de l'atelier Quatuor sont réunis toutes les semaines, en demi-groupe, en demi journées, autant que nécessaire pour faire un point sur leur recherche d'emploi, les difficultés rencontrées, les doutes ainsi que sur leurs outils (CV et lettres de motivation).

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
- une conseillère en image ;
- un conseiller en communication ;
- les conseillères Ris Emploi ;
- une animatrice de salle d'offre.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 "Politique de la ville - Orientations pour une nouvelle action régionale".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Ces ateliers concernent tant un public jeune qu'adulte, quels que soient le niveau d'études et le poste recherché.
Le nombre de participants est limité à 10 par atelier, soit un nombre total de 40 bénéficiaires sur l'année.
En 2015, sur les 40 participants, 25 ont retrouvé un emploi et 3 ont bénéficié d'une formation qualifiant, soit un taux de sortie positive de 70%.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, n'est pas prise en compte dans le calcul de la dépense subventionnable la rémunération de personnels spécifiques aux collectivités : 28 188€.

Localisation géographique :
- RIS-ORANGIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, eau-gaz-électricité, alimentation, fournitures administratives et d'entretien)	900,00	2,03%
Services externes (locations et documentation)	520,00	1,18%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	13 415,00	30,33%
Rémunération des personnels (non éligible)	28 188,00	63,72%
Frais postaux et frais de télécommunications	750,00	1,70%
Charges locatives et de copropriété (hors impôts)	462,00	1,04%
Total	44 235,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention État (attribuée)	4 000,00	9,04%
Subvention Région (sollicitée)	8 000,00	18,09%
Autofinancement commune	32 235,00	72,87%
Total	44 235,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	53 716,25 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 200,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	11 730,00 €
2013	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	1 870 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 200,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	11 730,00 €
2014	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	276 000,00 €
2014	Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)	69 883,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 000,00 €
2014	Stratégies territoriales de sécurité – Investissement	4 716,00 €

2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	23 500,00 €
2016	Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)	69 883,00 €
	Montant total	2 400 058,25 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015800

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EVRY-CENTRE-ESSONNE - LA LAÏCITE EN DEBAT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	15 574,00 €	48,16 %	7 500,00 €
	Montant Total de la subvention		7 500,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE RIS ORANGIS
Adresse administrative : PLACE DU GENERAL DE GAULLE
91130 RIS ORANGIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire

N° SIRET : 21910521000013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la communauté d'agglomération Evry-Centre-Essonne : "former à la laïcité les agents municipaux et plus particulièrement de proximité".

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action nécessite un démarrage anticipé pour permettre son organisation.

Objectifs :
La municipalité propose la mise en place d'un module de formation dédié aux principes de laïcité et de neutralité des agents publics (explication du principe de laïcité, mise en perspective historique, portée juridique et application au quotidien à des situations administratives concrètes).
Les objectifs de cette formation sont de :
- Informer et sensibiliser les professionnels sur la laïcité et les problématiques qui s'y réfèrent
- Acquérir des éléments de connaissance sur les fondamentaux de la laïcité
- Favoriser les échanges entre professionnels issus de cultures différentes.

Description :
La formation dure 2 jours qui s'organisent en 3 temps :
- Etat des lieux (une partie de la matinée du 1er jour)
- Vers une "définition de la laïcité" - Des clés pour comprendre (le reste de la 1ere journée)
- Des outils pour agir (2e journée).
Cette formation est animée par M. Paul Grolleau, formateur, titulaire d'une maîtrise de philosophie et d'une licence de théologie, diplômé de Sciences Po Paris.

Moyens mis en œuvre :
7 groupes d'une vingtaine d'agents.
Le projet est organisé sur la ville de Ris-Orangis dans les différentes salles disponibles (en mairie, salle d'école, etc.).

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 "Politique de la ville - Orientations pour une nouvelle action régionale".

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
140 agents de la municipalité par groupes de 20, dont prioritairement ceux au contact du public :
- 1 groupe avec des directeurs (DGS, DGA et directeurs de service)
- 1 groupe avec des responsables de service
- 1 groupe avec les encadrants intermédiaires
- 3 groupes avec les ALMS, animateurs, agents de la police municipale
- 1 groupes avec les agents d'accueil, CCAS, restauration scolaire

Détail du calcul de la subvention :
Les frais de personnel de la collectivité (valorisés à 300 €) ne sont pas éligibles à la subvention régionale.

Localisation géographique :
- RIS-ORANGIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de fournitures, fournitures administratives ou d'entretien, alimentation	1 974,00	12,44%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	13 600,00	85,67%
Rémunération du personnel	300,00	1,89%
Total	15 874,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	7 500,00	47,25%
Autofinancement commune	8 374,00	52,75%
Total	15 874,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	53 716,25 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 200,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	11 730,00 €
2013	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	1 870 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 200,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	11 730,00 €
2014	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	276 000,00 €
2014	Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)	69 883,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 000,00 €
2014	Stratégies territoriales de sécurité – Investissement	4 716,00 €
2015	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	23 500,00 €
2016	Programme Qualifiant Territorialisé (PQT)	69 883,00 €
	Montant total	2 400 058,25 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017088

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EVRY CENTRE ESSONNE : ACCOMPAGNEMENT DES COLLEGIENS VERS LA REUSSITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	62 511,00 €	16,00 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COURCOURONNES
Adresse administrative : 02 RUE PAUL PUECH
91080 COURCOURONNES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire

N° SIRET : 21910182100011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne "Accompagnement des collégiens vers la réussite"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire.

Objectifs :
- Favoriser l'accompagnement scolaire des collégiens en leur offrant un cadre de travail en groupe sur un temps périscolaire : apports méthodologiques, aide à la compréhension des consignes, entraide entre élèves
- Développer l'ouverture culturelle, l'esprit critique, sensibiliser à la citoyenneté en mettant en place des activités/ateliers et des sorties où les jeunes sont acteurs
- Accompagner les jeunes autour de l'orientation et de la découverte des métiers, en lien avec le Point Information Jeunesse de la ville et travailler sur leur ambitions et leurs potentialités, en lien avec le GIP en charge de la stratégie d'action éducative
- A la demande des jeunes et du collège, organiser des sessions de révision et de remise à niveau en les

accueillant pendant les vacances scolaires pour revoir les notions de base autour d'activités ludiques (jeux)
- Renforcer le rôle des parents en les rendant acteurs de la scolarité et de la réussite de leurs enfants, en lien avec les établissements scolaires

Description :
L'accompagnement vers la réussite est organisé pour 70 collégiens tous les soirs sauf le mercredi de 17h30 à 19h :
- jeux éducatifs pour réviser les bases de l'apprentissage et la culture générale
- accompagnement aux devoirs par groupes de niveau où l'entraide est valorisée
- apport culturel : percussions, arts plastiques et théâtre, court métrage, ateliers scientifiques
- accompagnement à l'orientation
- stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires
- mobilisation des parents rencontrés individuellement et régulièrement sollicités

Moyens mis en œuvre :
1 coordinatrice, 14 intervenants recrutés et formés, 4 services civiques, 3 intervenants culturels

Partenariats : Réseaux d'Echanges Réciproques et de Savoirs, établissements scolaires, conservatoires d'Evry, GIP Stratégie d'action éducative, Point Info Jeunesse, ADPEP, Petits Débrouillards, Chambre de Commerce et d'Industrie.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
69 collégiens accueillis en 201-2016 résidant au sein du QPV du Canal dont 44 filles et 25 garçons.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la base subventionnable, ne sont pas éligibles pour les collectivités les charges de personnel non spécifiquement dédié au projet : 23 176 euros.

Localisation géographique :
- COURCOURONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Eau-gaz-électricité	500,00	0,58%
Fournitures administratives ou d'entretien	350,00	0,41%
Alimentation, boissons	1 200,00	1,40%
Documentation	500,00	0,58%
Formation, séminaire	1 500,00	1,75%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 800,00	7,94%
Publicité, publications	600,00	0,70%
Transports de biens et transports collectifs	1 000,00	1,17%
Déplacements, missions	150,00	0,18%
Frais postaux et frais de télécommunications	100,00	0,12%
Rémunération des personnels spécifiques au projet	49 311,00	57,55%
Autres charges de personnel (dépense non éligible)	23 176,00	27,05%
Primes d'assurance	500,00	0,58%
Total	85 687,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers	2 700,00	3,15%
Région Ile-de-France	10 000,00	11,67%
Etat - politique de la ville (EC)	9 000,00	10,50%
Département de l'Essonne (EC)	8 500,00	9,92%
Courcouronnes	45 487,00	53,09%
CAF (EC)	10 000,00	11,67%
Total	85 687,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	6 500,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	16 560,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	7 750,00 €
2013	Politique énergie climat	61 419,60 €
2013	Soutien à la médiation	1 500,00 €
2013	Soutien à la prévention	4 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	3 500,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	16 560,00 €
2014	Contrat régional territorial	838 056,17 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	425 000,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	200 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
2016	Jardins solidaires en Ile de France	3 209,00 €
	Montant total	1 594 054,77 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017090

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EVRY CENTRE ESSONNE : BIEN VIVRE ENSEMBLE A COURCOURONNES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	17 540,00 €	42,76 %	7 500,00 €
	Montant Total de la subvention		7 500,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COURCOURONNES
Adresse administrative : 02 RUE PAUL PUECH
91080 COURCOURONNES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire

N° SIRET : 21910182100011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne "Bien vivre ensemble à Courcouronnes"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Rentrer dans une démarche de vivre ensemble, d'éducation à la citoyenneté
- Faire participer les habitants aux échanges et à la mise en place de projets

Description :
1) Le comité d'usagers et l'élection des représentants
Il est organisé 6 fois par an pour faire participer les habitants à la vie du centre social, voire susciter le volontariat et le bénévolat. Un binôme est élu pour deux ans afin de représenter les usagers et constituer un relais entre les habitants, l'équipe de professionnels du centre social et les élus municipaux. Des représentants des enfants sont également élus. Il s'agit tant de valoriser la participation citoyenne dans le vote que dans l'engagement bénévole.

2) Les rencontres débat autour du bien vivre ensemble
4 fois par an, le centre social et la MJC Simone Signoret organisent des débats pour favoriser les échanges entre les habitants autour des valeurs républicaines et de diverses thématiques (radicalisation, cultures et religions, laïcité, civisme, participation à la vie politique, etc.). Ils peuvent prendre des formes diverses : conférence, balade, théâtre forum ou encore conférence populaire.

Moyens mis en œuvre :
Les soirées débats ont été organisées avec la MJC Simone Signoret, le Réseau d'Education Populaire ainsi qu'avec les associations Arc en ciel (conférence populaire) et NAJE (théâtre forum).

La fédération des centres sociaux a apporté un soutien méthodologique au comité d'usagers.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public concerné habite majoritairement en QPV (environ 60% des participants), mais tous les habitants de la ville sont concernés.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la base subventionnable, ne sont pas éligibles pour les collectivités les dépenses de personnel non spécifiquement dédié au projet : 6 000 euros.

Localisation géographique :
- COURCOURONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	2 000,00	8,50%
Eau - gaz - électricité	50,00	0,21%
Alimentation	700,00	2,97%
Locations	1 200,00	5,10%
Documentation	50,00	0,21%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 000,00	42,48%
Publicité, publications	300,00	1,27%
Rémunération des personnels (dépense non éligible)	6 000,00	25,49%
Autres charges de personnel	3 240,00	13,76%
Total	23 540,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	7 500,00	31,86%
Etat - politique de la ville (ATT)	4 500,00	19,12%
Courcouronnes	10 040,00	42,65%
CAF (EC)	1 500,00	6,37%
Total	23 540,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	6 500,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	16 560,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	7 750,00 €
2013	Politique énergie climat	61 419,60 €
2013	Soutien à la médiation	1 500,00 €
2013	Soutien à la prévention	4 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	3 500,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	16 560,00 €
2014	Contrat régional territorial	838 056,17 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	425 000,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	200 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
2016	Jardins solidaires en Ile de France	3 209,00 €
	Montant total	1 594 054,77 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016862

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EVRY CENTRE ESSONNE - FAIRE VIVRE LA CITOYENNETE AUPRES DES JEUNES EN DIFFICULTES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	37 375,00 €	21,40 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA VOIX DES JEUNES
Adresse administrative : 310 ALLEE DU DRAGON
91000 EVRY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Selin DOGAN, Présidente

Date de publication au JO : 24 novembre 1993

N° SIRET : 44032954800059

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne "Faire vivre la citoyenneté auprès des jeunes en difficultés"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Favoriser l'inclusion sociale et prévenir les ruptures ;
- sensibiliser à la citoyenneté et à la laïcité ;
- encourager et promouvoir l'engagement citoyen.

Description :
1/ Accompagnement et aide pour les jeunes collégiens lors des permanences au sein des collèges

(collège des Pyramides), mais également à l'association : sensibilisation au milieu associatif et au bénévolat, engagement dans la vie de la cité et de quartier, recherche de formation et d'emploi etc.
2/ Aide éducative : les mercredis pour les primaires et les collégiens dans le but de renforcer les savoirs de base mais aussi l'apprentissage de la citoyenneté.
3/ Interventions d'éducation à la citoyenneté au sein des établissements scolaires sur les relations filles/garçons, sur les violences sexistes, les violences scolaires, les discriminations, etc.
4/ Organisation de tournois de foot et de volley-ball encadrés entre jeunes de différents quartiers.
5/ Culture et sorties : valorisation des cultures d'origines du territoire, organisation de sorties ludiques : musées, accrobranches, laser quest, bowling, cinéma, etc.
6/ Organisation d'un séjour de vacances de quatre à cinq jours en été ou en hiver dans une auberge de jeunesse pour des jeunes âgés de 18 à 25 ans.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants : 1,5 salariés de l'association et bénévoles.

Partenariats : établissements scolaires (collège des Pyramides, Paul Eluard, lycée professionnel Auguste Perret, etc.), maison de quartier Jacques Prévert et Evry sud, Génération II, Génération femmes, etc.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la ville d'Evry. L'action concerne environ 450 à 500 jeunes.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : services bancaires (30€), et emploi des contributions volontaires en nature (8.937 €).

Localisation géographique :
- EVRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, eau-gaz-électricité, fournitures administratives ou d'entretien, alimentation)	2 500,00	5,39%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, formation, séminaire)	3 920,00	8,46%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, frais postaux et de télécommunication, publicité, publications)	3 050,00	6,58%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	30,00	0,06%
Impôts et taxes liés au projet	230,00	0,50%
Frais de personnel	27 675,00	59,72%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	8 937,00	19,28%
Total	46 342,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers (EC)	1 600,00	3,45%
Politique de la Ville (ATT)	8 000,00	17,26%
Emplois aidés par l'Etat ASP (EC)	9 000,00	19,42%
FONJEP (EC)	1 000,00	2,16%
Région ASQ-S (EC)	8 000,00	17,26%
Département 91 (EC)	2 000,00	4,32%
Ville d'Evry (ATT)	5 000,00	10,79%
Organismes privés (EC)	2 000,00	4,32%
Autres produits de gestion courante	805,00	1,74%
Contributions volontaires en nature	8 937,00	19,28%
Total	46 342,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien à la médiation	5 000,00 €
2015	Soutien à la médiation	3 600,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	18 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017095

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EVRY CENTRE ESSONNE : SOUTIEN AUX FAMILLES EN DIFFICULTE ET SOCIALISATION DES FEMMES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	223 038,00 €	3,59 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GENERATIONS FEMMES
Adresse administrative : 108 PLACE SALVADOR ALLENDE
91000 EVRY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Elie SEONNET, Président

Date de publication au JO : 8 avril 1992

N° SIRET : 39450967300023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne "Soutien aux familles en difficulté et socialisation des femmes"

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Rendre autonomes les personnes dans leur quotidien, les sortir de l'isolement, les soutenir et les accompagner dans les démarches d'insertion sociale et professionnelle
- Les informer du fonctionnement des institutions et de la société française
- Créer du lien entre l'école et les familles, impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants

Description :
> Ateliers de langue et de socialisation : 8 ateliers d'1h30 par semaine pour rendre autonomes les participants quant à la maîtrise de la langue et du fonctionnement de la société française. 300 bénéficiaires.

> Accompagnement dans les démarches institutionnelles par des médiatrices (santé, emploi, organismes sociaux, violences conjugales, etc.). 250 bénéficiaires.

> Permanences hebdomadaires au sein des collèges d'Evry et de deux établissements de Ris-Orangis (collège et lycée professionnel) afin d'impliquer les familles dans la scolarité de leurs enfants.

> Le réseau des parents : groupes de parole animés par des professionnels tous les jeudis après-midi autour de thématiques diverses (éducation, santé, droits et devoirs...).

> Deux actions permettant aux parents de proposer des témoignages sur leur histoire, leur origine, leur parcours migratoire. Elles visent à valoriser les parents au sein de l'établissement.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants: 7 médiateurs et 5 bénévoles.

Partenaires: établissements scolaires (collèges et lycées avec lesquels l'association intervient sous convention), Préfecture, DDCS, MDS, bailleur (Opievoy), médiathèques de l'agglomération Grand Paris Sud, Agglomération Grand Paris Sud, Mairie d'Evry, RICE, CAF, ARS.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le projet concerne un public totalement issu des QPV, soit 800 bénéficiaires sont 70% de femmes et 30% d'hommes de 10 à 75 ans.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la base subventinnable ne sont pas éligibles les dépenses suivantes : services bancaires (350 euros) ; dotations aux amortissements (200 euros).

Localisation géographique :
- EVRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Alimentation	1 250,00	0,56%
Fournitures administratives ou d'entretien	2 300,00	1,03%
Locations	3 100,00	1,39%
Entretien et réparations	1 800,00	0,81%
Prime d'assurance	1 070,00	0,48%
Documentation	50,00	0,02%
Séminaires, sorties	3 300,00	1,48%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 800,00	3,49%
Publicité, publications	1 850,00	0,83%
Déplacements, missions	7 500,00	3,35%
Frais postaux et frais de télécommunications	1 600,00	0,72%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	350,00	0,16%
Formation	1 500,00	0,67%
Taxe sur les salaires	2 200,00	0,98%
Rémunération des personnels	142 564,00	63,76%
Charges sociales	41 545,00	18,58%
Autres frais de personnel	3 057,00	1,37%
Charges de gestion courante	552,00	0,25%
Dotations aux amortissements et aux provisions (dépense non éligible)	200,00	0,09%
Total	223 588,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers	350,00	0,16%
Prestations de services	300,00	0,13%
Région Ile-de-France	8 000,00	3,58%
Etat - politique de la ville (ATT)	52 250,00	23,37%
ASP - emplois aidés (ATT)	94 177,00	42,12%
FIPD (ATT)	2 000,00	0,89%
FONJEP (ATT)	5 011,00	2,24%
ARS / VVV / BOP 104 (ATT)	19 000,00	8,50%
Département de l'Essonne (ATT)	12 000,00	5,37%
Evry (ATT)	10 500,00	4,70%
CAF (ATT)	14 000,00	6,26%
Entreprises (ATT)	4 200,00	1,88%
Cotisations, dons manuels ou legs	1 800,00	0,81%
Total	223 588,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017142

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV EVRY CENTRE ESSONNE - CHANTIER D'INSERTION COUTURE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	349 930,00 €	2,29 %	8 000,00 €
	Montant Total de la subvention		8 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COUP DE POUCE
Adresse administrative : 3 PLACE DU PARC AUX LIEVRES
91000 EVRY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Mireille TETEGAN, Présidente

Date de publication au JO : 11 février 1998

N° SIRET : 41902631500020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne "Chantier d'insertion couture"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Mobiliser ou remobiliser les personnes éloignées de l'emploi en les intégrant dans un chantier d'insertion dont le support technique est la couture.
- Aider à l'adaptation ou réadaptation des salariés bénéficiaires aux conditions de travail.
- Leur donner des outils pour acquérir les premiers gestes et des savoir-faire en vue de la construction d'un parcours professionnel.

Description :
Les mises en situation professionnelle permettent la valorisation des tâches suivantes :

coupe, couture, retouche, repassage, accueil.

En s'orientant vers le chantier et la prestation de service, l'action propose aux salariés en insertion d'autres activités que la couture. Il s'agit de créer une dynamique et une remobilisation pour que les personnes puissent se projeter vers un avenir stable et se familiariser avec le monde du travail (venir à l'heure, gérer son temps, respect des collègues et de la hiérarchie, etc.).

Moyens mis en œuvre :
5 permanents : directeur, conseillère en insertion sociale et professionnelle, secrétaire comptable, encadrante technique, adulte relais.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le chantier accueille 12 personnes bénéficiaires du RSA socle ou majoré. Réparties en 2 groupes de 8 personnes, elles ont un statut de salarié et des contrats aidés CDDI pour 26 heures semaine.

La structure est implantée sur le QPV du Parc aux Lièvres à Evry et l'ensemble des salariés est issu des QPV.

Détail du calcul de la subvention :
Les services bancaires constituent une dépense inéligible, soit 70€.

Localisation géographique :
- EVRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	1 000,00	0,29%
Eau - gaz - électricité	2 800,00	0,80%
Fournitures administratives ou d'entretien	3 000,00	0,86%
Locations	2 850,00	0,81%
Primes d'assurance	600,00	0,17%
Formation, séminaire	3 800,00	1,09%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 000,00	2,57%
Déplacements, missions	2 000,00	0,57%
Frais postaux et frais de télécommunications	1 090,00	0,31%
Services bancaires et assimilés (dépense non éligible)	70,00	0,02%
Taxes sur les salaires	3 000,00	0,86%
Rémunération des personnels	257 560,00	73,59%
Charges sociales de l'employeur	59 400,00	16,97%
Autres charges de personnel	3 830,00	1,09%
Total	350 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Autres prestations de service	13 000,00	3,71%
Région Ile-de-France	10 000,00	2,86%
Etat - politique de la ville (EC)	10 000,00	2,86%
ASP - emplois aidés (EC)	187 000,00	53,43%
FSE (EC)	23 000,00	6,57%
DIRRECTE (EC)	12 000,00	3,43%
Département de l'Essonne (EC)	80 000,00	22,86%
CA Grand Paris Sud Seine Essone Sénart (EC)	5 000,00	1,43%
Entreprises	10 000,00	2,86%
Total	350 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 100,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 100,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	12 200,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015662

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV DU PARISIS - PARCOURS DE FORMATION BAFA - METIERS DU SPORT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	32 631,00 €	19,31 %	6 300,00 €
	Montant Total de la subvention		6 300,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAVP COMMUNAUTE D AGGLOMERATION VAL PARISIS
Adresse administrative : 271 CHAUSSEE JULES CESAR 95250 BEAUCHAMP
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Yannick BOËDEC, Président

N° SIRET : 20005848500018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération du Parisis "Parcours de formation BAFA - Métiers du sport"

Date prévisionnelle de début de projet : 5 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action nécessite un démarrage anticipé pour permettre son organisation.

Objectifs :
L'objectif est de permettre aux habitants des quartiers prioritaires du territoire du Parisis, exprimant un intérêt pour les métiers de la natation, d'intégrer une action de formation au BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et de préparation à l'entrée en formation BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) incluant le passage du BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique).

La formation BAFA est destinée à 15 habitants, de 18 ans et plus, des quartiers prioritaires du territoire du Parisis.

Les stagiaires valideront le BAFA et pourront, selon la spécificité choisie, intégrer la seconde étape de la formation (3 bénéficiaires parmi les profils retenus).

L'objectif final est d'amener et de permettre aux résidents en quartier prioritaire du Parisis d'intégrer le BPJEPS en alternance.

Description :
L'action a pour but de mettre en place un parcours de formation progressif qui se déroule en 2 étapes, afin d'intégrer à terme le BPJEPS AAN (activités aquatiques et de natation), diplôme de référence pour les activités aquatiques, présentant une forte employabilité en Île-de-France.

Les apprentissages dans cette formation ont vocation à valider :
- le BAFA dans un 1er temps (15 résidants quartiers prioritaires) ;
- une préparation à l'entrée en qualification au BPJEPS intégrant le passage du BNSSA avec une préparation aux compétences de Maître-Nageur (10 bénéficiaires).

Moyens mis en œuvre :
Coordination conjointe du service politique de la ville et du service emploi de l'agglomération.
Maitres-nageurs de l'agglomération (dont directeur des sports)
Une conseillère emploi de l'agglomération
Les formateurs de l'IFAC 95

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
25 jeunes issus des quartiers Politique de la Ville

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- CORMEILLES-EN-PARISIS
- HERBLAY
- MONTIGNY-LES-CORMEILLES
- PIERRELAYE
- SANNOIS
- TAVERNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, ...)	27 400,00	83,97%
Frais de personnel spécifiques à l'action	5 231,00	16,03%
Total	32 631,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Crédits politique de la ville EC	21 000,00	64,36%
Région EC	6 300,00	19,31%
Intercommunalité EC	5 331,00	16,34%
Total	32 631,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 300,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	6 000,00 €
2016	Aide au développement de bornes de recharges électriques	206 500,40 €
2016	Soutien aux dynamiques territoriales périurbaines, rurales et des pôles de centralité	80 000,00 €
	Montant total	292 500,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015677

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV DU PARISIS - PARCOURS D'INSERTION - PERMIS POUR L'EMPLOI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	27 075,00 €	20,41 %	5 525,00 €
	Montant Total de la subvention		5 525,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAVP COMMUNAUTE D AGGLOMERATION VAL PARISIS
Adresse administrative : 271 CHAUSSEE JULES CESAR 95250 BEAUCHAMP
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Yannick BOËDEC, Président

N° SIRET : 20005848500018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération du Parisis "Parcours d'insertion - Permis pour l'emploi"

Date prévisionnelle de début de projet : 5 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mai 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action nécessite un démarrage anticipé pour permettre son organisation.

Objectifs :
- accéder à un emploi en levant le frein de la mobilité notamment en lien avec les métiers qui nécessitent l'obtention du permis de conduire (pour des raisons d'horaires décalés ou les métiers, les métiers du BTP, des services à domicile...).
- reprendre confiance
- réduire les inégalités

Description :
Le choix de l'opérateur de l'action s'est porté sur une auto-école sociale.

Ce choix est motivé par sa capacité à agir comme une plateforme d'orientation pour traiter, en lien avec un réseau de partenaires, toutes les problématiques de la personne en difficulté : un suivi individualisé et personnalisé du bénéficiaire est engagé. A ce titre un réel parcours d'insertion est proposé, ce type de service correspond mieux aux difficultés que peuvent rencontrer les habitants QPV (non scolarisés en France, à faible revenu, ...).
L'objectif opérationnel est l'accès à l'emploi ou de réaliser des préconisations vers les formations de droit commun en intégrant une dimension citoyenne de réinsertion : le permis de conduire est un passeport indispensable pour l'emploi dans la mesure où il est un outil qui permet de réduire l'obstacle de la mobilité, de l'isolement.
Il vise ainsi l'autonomie sociale et l'insertion professionnelle

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
- élaboration, pilotage et coordination avec les partenaires : chargée de projet politique de la ville de l'agglomération ;
- suivi des candidats et administratif : conseillère emploi de l'agglomération ;

Partenaires :
les 3 agences Pôle emploi du territoire, CCAS, SSD, équipes projet politique de la ville de l'intercommunalité, un moniteur auto-école, un conseiller emploi/formateur, une secrétaire administrative.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le projet concerne exclusivement les habitants des quartiers prioritaires du territoire de la communauté d'agglomération Val Parisis.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- ERMONT
- FRANCONVILLE
- HERBLAY
- MONTIGNY-LES-CORMEILLES
- PIERRELAYE
- TAVERNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, frais postaux, ...)	25 100,00	92,71%
Frais de personnel spécifiques à l'action	1 975,00	7,29%
Total	27 075,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Crédits politique de la ville EC	19 475,00	71,93%
Région EC	5 525,00	20,41%
Intercommunalité EC	2 075,00	7,66%
Total	27 075,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	5 525,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	6 000,00 €
2016	Aide au développement de bornes de recharges électriques	206 500,40 €
2016	Soutien aux dynamiques territoriales périurbaines, rurales et des pôles de centralité	80 000,00 €
	Montant total	292 500,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015703

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV DU PARISIS - PARCOURS D'ACTIONS SOCIALISANTES LINGUISTIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	80 933,00 €	13,34 %	10 800,00 €
	Montant Total de la subvention		10 800,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESSIVAM ESPACE SOCIAL INTERCULTUREL VALLEE MONTMORENCY
Adresse administrative : 105 RUE DU MARECHAL FOCH 95150 TAVERNY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Dominique NOIRET, Présidente

Date de publication au JO : 1 novembre 1968

N° SIRET : 30656301600030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'agglomération du Parisis "Parcours d'actions socialisantes linguistiques"

Date prévisionnelle de début de projet : 4 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 16 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'ensemble de l'année civile.

Objectifs :
Permettre à des publics en difficulté avec la langue française, via l'amélioration des compétences de communication en français, de :
- découvrir la société française,
- développer le lien social,
- devenir autonome dans les actes de la vie quotidienne,
- d'accéder à une formation, à un emploi ou sécuriser son emploi.

Description :
En lien avec les partenaires institutionnels du territoire, l'association ESSIVAM met en place un parcours d'actions socialisantes linguistiques composé d'ateliers d'apprentissage du français pour un public adulte non francophone.
L'action est organisée en 2 semestres et se déroule sur l'année scolaire (34 semaines de cours).
Les ateliers ont lieu en journée ou certains en cours du soir et le samedi. Ils sont dispensés dans 3 villes de l'agglomération. Plusieurs niveaux sont proposés (débutants, avancés, tous niveaux, préparation au DEFLF/TCF).

Moyens mis en œuvre :
L'encadrement des cours est assuré par 6 formatrices animatrices salariées (1088 h/an), 5 formateurs animateurs bénévoles (952 h/an) , 2 coordinatrices des ateliers (encadrement, suivi des évaluations, bilan etc).

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
270 personnes dont 203 femmes et 67 hommes (37% issus d'un QPV).

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la base subventionnable, ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires (180 €), les emplois tremplins (8 227 €) et les dotations aux amortissements (600 €),

Localisation géographique :
- ERMONT
- FRANCONVILLE
- MONTIGNY-LES-CORMEILLES
- TAVERNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, ...)	2 060,00	2,29%
Services extérieurs (locations, entretien et réparations, assurance, documentations, ...)	7 530,00	8,37%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et telecom, ...)	4 135,00	4,60%
Services bancaires et assimilés	180,00	0,20%
Impôts et taxes	750,00	0,83%
Frais de personnel	64 308,00	71,50%
Emploi tremplin	8 227,00	9,15%
Autres charges de gestion courante	900,00	1,00%
Charges exceptionnelles	1 250,00	1,39%
Dotations aux amortissements et aux provisions	600,00	0,67%
Total	89 940,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Crédits politique de la ville ATT	9 600,00	10,67%
Emplois aidés par l'Etat ASP ATT	1 988,00	2,21%
Autres BOP 104 ATT	19 300,00	21,46%
Région EC	10 800,00	12,01%
Emploi tremplin ATT	2 700,00	3,00%
Département EC	1 364,00	1,52%
Intercommunalité ATT	10 000,00	11,12%
Communes (Franconville, Montigny, Taverny, ...) EC	27 380,00	30,44%
Autres produits de gestion courante	6 058,00	6,74%
Transfert de charges	750,00	0,83%
Total	89 940,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	8 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	14 800,00 €
	Montant total	22 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017211

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV LES LACS DE L'ESSONNE - OBJECTIF REUSSITE EDUCATIVE POUR TOUS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	71 335,00 €	18,24 %	13 013,00 €
	Montant Total de la subvention		13 013,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAISSE DES ECOLES DE VIRY CHATILLON CDE
Adresse administrative : PLACE REPUBLIQUE 91170 VIRY-CHATILLON
Statut Juridique : Caisse des Ecoles
Représentant : Monsieur JEAN-MARIE VILAIN, Président

N° SIRET : 26910194500013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne "Objectif réussite éducative pour tous"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 août 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action nécessite un commencement anticipé pour permettre son organisation.

Objectifs :
- Favoriser la réussite scolaire ;
- promouvoir et soutenir l'action et le rôle des parents ;
- organiser le repérage des difficultés et mettre en place des parcours individualisés ;
- renforcer et mettre en cohérence les actions de développement et de protection de l'enfant, en lien avec le projet de réussite éducative.

Description :
1) Stages de révision pour préparer la rentrée : programme sur 15 jours avec de matinées consacrées

aux révision de 9h à 12h.

2) Reprise de la réussite éducative par la Caisse des écoles :
- 4 clubs d'accompagnement à la lecture pour 20 enfants ;
- accompagnement à domicile pour 15 enfants suivis individuellement ;
- 2 ateliers de remédiation élémentaire en partenariat avec la ludothèque pour 10 enfants.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1) stages de révision : 5 vacataires et des éducateurs sportifs pour l'animation des activités sportives.
2) réussite éducative : 2 référetns de parcours, 1 coordinateur, 1 chargé du suivi administratif.

Partenaires :
Education Nationale, MJC, parents, association AFEV, PMI...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la ville de Viry-Châtillon. L'action concerne :
- 50 à 60 enfants pour les révisions,
- 160 à 170 élèves pour la réussite éducative.

Localisation géographique :
- VIRY-CHATILLON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (eau-gaz-électricité, fournitures administratives ou d'entretien, alimentation, matériel)	2 884,00	0,97%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation)	13 260,00	4,45%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, frais postaux et de télécommunication, publicité, publications, formations)	55 191,00	18,51%
Frais de personnel spécifique aux collectivités (dépenses non éligibles)	225 200,00	75,52%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	1 652,00	0,55%
Total	298 187,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DDCS (EC)	174 675,00	58,58%
ARS (EC)	3 000,00	1,01%
Région ASQ-S (EC)	13 013,00	4,36%
Ville de Viry-Chatillon (EC)	105 847,00	35,50%
Contributions volontaires en nature	1 652,00	0,55%
Total	298 187,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	13 013,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000020

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV LACS DE L'ESSONNE - POLE SANTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	50 000,00 €	50,00 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CTRE COM ACTION SOCIALE DE GRIGNY
CCAS
Adresse administrative : 19 RTE DE CORBEIL
91350 GRIGNY
Statut Juridique : Centre Communal d'Action Sociale
Représentant : Monsieur Philippe RIO, Maire

N° SIRET : 26910062400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne " Pôle Santé "

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Les objectifs du projet visent à :
- accroître le bien être personnel ou collectif des habitants en développant des conditions favorables à la santé mentale,
- réduire la stigmatisation et l'exclusion sociale,
- favoriser l'accès aux droits,
- renforcer le lien parents enfants, et rompre l'isolement,
- appréhender les règles élémentaires en nutrition santé.

Description :
Le projet se décline en plusieurs actions :
- Animer des temps d'information santé et bien être sur les 2 ouvertures hebdomadairesde l'épicerie sociale. L'idée est d'amener les habitants à prendre soin d'eux, à aller vers les actions et dépistages organisés, partager des moments en collectifs.
- Proposer des ateliers culinaires aux parents et à leurs enfants : les familles préparent un repas équilibré avec une diététicienne (5 animations).
- Proposer une pratique sportive hebdomadaire : mise en place d'une activité gratuite de gymnastique douce.
- Renforcer l'information et l'éducation à la santé et au bien être par des interventions thématiques : rencontres 2 fois par mois avec un partenaire santé ou bien être.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 chargé de mission santé, 18 agents du CCAS, 2 éducateurs sportifs + structures et associations locales intervenant sur les actions de santé.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la ville de Grigny. L'action concerne pour l'essentiel des familles monoparentales, en situation de précarité, des bénéficiaires du RSA, des personnes en insertion.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- GRIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, fournitures administratives ou d'entretien, alimentation, prestations de services)	32 150,00	64,30%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, frais postaux et télécommunication, publicité, publications, transport de biens et collectifs)	17 850,00	35,70%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région ASQ-S (EC)	25 000,00	50,00%
Ville de Grigny (ATT)	25 000,00	50,00%
Total	50 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	25 000,00 €
	Montant total	25 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000021

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV LES LACS DE L'ESSONNE - ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES ENFANTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	36 600,00 €	38,50 %	14 092,00 €
	Montant Total de la subvention		14 092,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GRIGNY
Adresse administrative : 19 ROUTE DE CORBEIL
91350 GRIGNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Philippe RIO, Maire

N° SIRET : 21910286000018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par l'ex-communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne : "Orchestre symphonique des enfants"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'action a pour objectifs de :
- lutter contre l'échec scolaire,
- développer l'apprentissage artistique,
- favoriser l'acquisition d'attitudes et de connaissances culturelles,
- multiplier l'enseignement artistique pour tous.

Description :
La commune de Grigny, via son conservatoire, met en œuvre un programme d'éducation musicale innovant basé sur l'apprentissage collectif, la gratuité et le partage d'un idéal artistique commun dès le plus jeune âge. Le programme fonctionne de la manière suivante :

1. les élèves sont débutants et sont recrutés du CE1 au CM1,
2. l'apprentissage se fait sur des séquences de 2 à 3h, 4 fois par semaine,
3. l'apprentissage instrumental est le plus souvent collectif par pupitres, par exemple 10 violons, 10 violoncelles, etc.
4. chaque séquence comprend un temps d'apprentissage de la lecture et de la formation musicale sous une forme ludique grâce notamment au chant choral, puis un temps d'apprentissage instrumental par pupitre, et enfin un temps de répétition avec tout l'orchestre.

La gratuité permet l'accès de tous, les instruments sont prêtés aux élèves afin qu'ils puissent continuer leurs travail musical chez eux, les familles s'engagent sur une longue durée et l'assiduité est la règle.

Moyens mis en œuvre :
11 professeurs du conservatoire.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les élèves de l'ensemble des écoles élémentaires de la ville, ainsi que ceux des trois collèges classés en REP+ : Pablo Neruda (secteur Grigny 2), Jean Vilar (secteur Grande Borne) et Sonia Delaunay (secteur centre ville), soit environ 1 000 enfants et collégiens, ainsi que leurs familles.

Localisation géographique :
- GRIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats d'instruments de musique	32 600,00	77,45%
Fournitures	4 000,00	9,50%
Frais de personnel (dépense inéligible)	5 492,00	13,05%
Total	42 092,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	14 092,00	33,48%
Etat politique de la ville (att)	3 000,00	7,13%
Commune de Grigny (att)	25 000,00	59,39%
Total	42 092,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	14 092,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	82 909,00 €
2013	Soutien au Réseau Information Jeunesse	2 597,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	82 909,00 €
2014	Stratégies territoriales de sécurité – Fonctionnement	6 850,00 €
2014	Terrains Synthétiques de grands Jeux	130 165,00 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	597 597,00 €
2015	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	5 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	43 134,00 €
2016	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	1 741 875,00 €
	Montant total	2 693 036,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000017

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV CA LES LACS DE L'ESSONNE - LIEU D'ACCUEIL PARENT ENFANT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	104 580,00 €	9,56 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION LA RECRE
Adresse administrative : RUE SAINT-EXUPERY
91350 GRIGNY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Christian JOUHAUD, Président

Date de publication au JO : 3 janvier 1996

N° SIRET : 41003598400039

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne "Lieu d'accueil parent enfant"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile

Objectifs :
Proposer un accueil gratuit aux enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un adulte.
Favoriser l'accompagnment des parents dans leur rôle parental.
Favoriser le lien social entre les familles et la socialisation des enfants avant l'entrée à l'école.
Créer un lieu d'accueil pour les familles isolées.

Description :
Le lieu d'accueil enfant/parent est situé au sein de la Maison de la Petite Enfance à Grigny. Aucune inscription préalable n'est nécessaire. La confidentialité et l'anonymat sont respectés afin d'accompagner

les parents dans leur fonction. La structure est ouverte du lundi au vendredi.
L'espace est aménagé avec des coins spécifiques: structure de motricité, coin "livre", coin cuisine etc.
Deux accueillantes sont présentes et accompagnent les parents (information, orientation sur les services publics existants). Elles favorisent l'écoute et la parole entre les familles.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants
10 personnes participent activement à l'association. Des intervenants extérieurs peuvent intervenir dans la mise en œuvre de l'action.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Plus de 700 bénéficiaires (enfants et parents)
Familles de Grigny 2, des Tuileries, du Village et d'autres communes avoisinantes (Ris-Orangis, Viry-Châtillon, Sainte-Geneviève-des-Bois, Juvisy-sur-Orge, Savigny-sur-Orge).
- Familles aux conditions économiques et sociales difficiles.
- Femmes élevant seules ou en couple leurs enfants, femmes enceintes.
- Familles accompagnées par des techniciennes d'intervention familiale et sociale.
- Assistantes maternelles avec enfants de moins de 3 ans (les parents sont venus au moins 1 fois).

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : services bancaires (100€) ; dotations aux amortissements (320€).

Localisation géographique :
- GRIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, alimentation, ...)	810,00	0,77%
Services extérieurs (assurance, ...)	110,00	0,10%
Autres services extérieurs (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et telecom, ...)	5 400,00	5,14%
Services bancaires et assimilés	100,00	0,10%
Impôts et taxes	1 000,00	0,95%
Frais de personnel	97 260,00	92,63%
Dotations aux amortissements et aux provisions	320,00	0,30%
Total	105 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat-crédits politique de la ville EC	3 000,00	2,86%
Région EC	10 000,00	9,52%
Département EC	44 000,00	41,90%
EPCI EC	18 000,00	17,14%
Commune de Grigny EC	15 000,00	14,29%
CAF EC	15 000,00	14,29%
Total	105 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	15 000,00 €
	Montant total	15 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016273

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV LES PORTES DE L'ESSONNE - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	24 364,00 €	24,63 %	6 000,00 €
	Montant Total de la subvention		6 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MAIRIE
Adresse administrative : 48 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
Statut Juridique : Centre Communal d'Action Sociale
Représentant : Monsieur Eric MEHLHORN, Maire

N° SIRET : 26910108500018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne "Programme de réussite éducative"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Mettre en place un suivi individualisé des enfants et adolescents de 3 à 16 ans scolarisés à Grand-Vaux et qui rencontrent des difficultés scolaires ou comportementales liées à leur contexte familial ou social ;
- mobiliser parents et enfants autour de la scolarité ;
- mener un travail partenarial autour de la situation de l'enfant.

Description :
Le suivi personnalisé prend différentes formes :
- suivi éducatif par des référents de parcours éducateur. Ils émettent des préconisations, en direction des jeunes et de leurs parents et les soutiennent dans les démarches ;

- accompagnement vers les soins (suivi psychologique, orthophonique) ;
- accompagnement scolaire individualisé (médiateurs scolaires à domicile).
- apprentissage du français (cours de FLE adultes, ateliers langage pour 3 à 10 ans) ;
- apprentissage de la lecture (atelier lecture type coup de pouce clé) ;
- aide aux devoirs selon une méthodologie détournée (cahier de vacances, jeux mathématiques...) ;
- aide "ado" : 1 heure de cours par semaine et par élève ;
- actions collectives d'éducation à la santé ;
- actions de soutien à la parentalité ;
- actions de prévention de la déscolarisation et du décrochage scolaire.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :

1 coordinatrice de la réussite éducative, 1 assistante sociale, 2 professeurs FLE, 1 assistant et 3 accompagnateurs scolaires.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Savigny-sur-Orge et concerne 150 enfants environ QPV Grand Vaux de Savigny-sur-Orge.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les dépenses suivantes : les frais de personnel spécifique aux collectivités (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 160 775 €.

Localisation géographique :
- SAVIGNY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, fournitures administratives ou d'entretien)	3 100,00	1,67%
Services externes (locations, entretien et réparations, documentation)	13 615,00	7,35%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, frais postaux et de télécommunication, publicité, publications)	7 649,00	4,13%
Frais de personnel spécifique aux collectivités (dépenses non éligibles)	160 775,00	86,84%
Total	185 139,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Politique de la Ville (ATT)	117 000,00	63,20%
ARS (EC)	22 121,00	11,95%
Région ASQ-S (EC)	6 000,00	3,24%
CCAS Savigny-sur-Orge (EC)	40 018,00	21,62%
Total	185 139,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016845

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV PORTES DE L'ESSONNE - SOUTIEN A LA PARENTALITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	20 880,00 €	39,99 %	8 350,00 €
	Montant Total de la subvention		8 350,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ATHIS MONS
Adresse administrative : RUE PAUL VAILLANT COUTURIER 91200 ATHIS-MONS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame CHRISTINE RODIER, Présidente

N° SIRET : 26910015200017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Essonne "Soutien à la parentalité"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
L'Espace Michelet est un centre social, une structure de proximité disposant également d'une structure dédiée à la parentalité "L'espace parents"».
Cet axe se décline en deux objectifs généraux :
- poursuivre l'accompagnement social des familles et renforcer les actions familiales, génératrices de liens sociaux et de vie collective ;
- favoriser le soutien à la fonction parentale.

Description :
1) Ateliers parents/enfants :

- séances de lecture et représentations d'un spectacle vivant avec la Compagnie "Un soir ailleurs",
- atelier éveil sonore avec "Les 3 ailes" destiné aux enfants de 6 mois à trois ans et leurs parents : les enfants et leurs parents manipulent librement les instruments de musique et les objets sonores mis à leur disposition,
- goûters du mercredi.

2) Accompagnement et soutien des parents : temps d'ateliers ou de discussion entre parents et professionnels et temps entre professionnels :
- atelier sophrologie : gestion du stress pour les parents,
- groupes de paroles aux parents.

3) Temps conviviaux en famille :
- après-midi en familles,
- sorties et activités familles.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
Equipe du centre social et de l'espace parents (agents d'accueil, agents de développement, directrice, psychologue clinicienne …).
Intervenants spécifiques prestataires, ainsi que des acteurs locaux (PMI, école…).

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Public de quartier prioritaire majoritairement et de la zone d'attractivité du centre social : Plateau, Les Oiseaux et le reste de la commune d'Athis Mons.
Selon les actions, le nombre de personnes (habitants ou acteurs locaux) concernées varie d'une dizaine (groupe de paroles aux parents) à 80 (spectacle).

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les dépenses suivantes : les frais de personnel spécifique aux collectivités (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 46 175 €.

Localisation géographique :
- ATHIS-MONS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, fournitures administratives ou d'entretien, alimentation)	3 400,00	5,07%
Services externes (assurance, documentation, formation, séminaire)	500,00	0,75%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, prestations, frais postaux et de télécommunication, publicité, publications, transport de biens...)	16 980,00	25,32%
Frais de personnel spécifique aux collectivités (dépenses non éligibles)	46 175,00	68,86%
Total	67 055,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers (EC)	800,00	1,19%
Région ASQ-S (EC)	8 350,00	12,45%
Département 91 (EC)	2 500,00	3,73%
CCAS (EC)	43 405,00	64,73%
CAF 91 (EC)	12 000,00	17,90%
Total	67 055,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	8 350,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016869

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV ROISSY-PORTE-DE-FRANCE - LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE ET FAVORISER LA REINTEGRATION DES ELEVES EXCLUS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	49 700,00 €	38,23 %	19 000,00 €
	Montant Total de la subvention		19 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GOUSSAINVILLE
Adresse administrative : 1 PLACE DE LA CHARMEUSE
95190 GOUSSAINVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Alain LOUIS, Maire

N° SIRET : 21950280400012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Roissy Porte-de-France "Lutter contre le décrochage scolaire précoce et favoriser la réintégration des élèves exclus"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action nécessite un commencement anticipé pour permettre son organisation.

Objectifs :
L'action vise à accompagner les collégiens exclus des collèges de Goussainville afin qu'ils ne soient pas livrés à eux-mêmes le temps de l'exclusion scolaire.

Description :
Le temps d'accueil des collégiens (2 jours) permet aux jeunes de :
- comprendre les enjeux de leur comportement au sein du collège
- réfléchir à l'acte ayant entraîné la sanction

- réfléchir sur la notion de faute, de sanction
- s'exprimer sur leur ressenti, de réfléchir à "comment agir autrement"
- se mobiliser sur leur avenir professionnel
- réintégrer le collège dans un cadre relationnel plus apaisé
- favoriser l'implication des familles dans cette démarche.

Un accompagnement individualisé est proposé au jeune et à sa famille.

L'action se déroule les jeudis et vendredis (hors période de vacances).
Ces deux journées se décomposent en 4 ateliers :
- jeudi matin : réflexion sur l'orientation ; après-midi : expression artistique
- vendredi matin : méthodologie de l'apprentissage ; après-midi : réflexion sur la sanction.
Les élèves sont accueillis dans les locaux du PRE (programme de réussite éducative) par des éducateurs spécialisés de l'association IMAJ.
Dans les quinze jours suivant l'exclusion, le PRE organise une rencontre entre les membres de l'équipe éducative du collège, l'élève et sa famille.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
Le coordinateur du PRE ainsi que la cheffe du service d'IMAJ assurent la supervision du dispositif. Le déroulement de l'action est assuré par deux intervenants d'IMAJ : une travailleuse sociale et une animatrice. Les membres de l'équipe éducative des collèges interviennent également au sein des ateliers.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le projet cible 100 élèves en tre 12 et 15 ans. 90% d'entre eux sont issus des QPV "Grandes Bornes élargies" et "Cotages élargis" de la ville de Goussainville.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas pris en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les frais de personnel spécifique aux collectivités (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 22 900 €).

Localisation géographique :
- GOUSSAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, fournitures administratives ou d'entretien, alimentation...)	3 400,00	4,68%
Services externes (documentation, études et recherches)	900,00	1,24%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, publicité, publications)	42 400,00	58,40%
Frais de personnel spécifique aux collectivités (dépenses non éligibles)	22 900,00	31,54%
Autres charges de gestion courante (tutorat scolaire)	3 000,00	4,13%
Total	72 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Politique de la Ville (ATT)	18 100,00	24,93%
Région ASQ-S (EC)	19 000,00	26,17%
CCAS Goussainville (ATT)	35 500,00	48,90%
Total	72 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	19 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	18 480,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	28 890,00 €
2013	Chantiers solidarité	10 000,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	35 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 700 000,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	144 652,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	28 890,00 €
2014	Chantiers solidarité	10 000,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	35 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	29 000,00 €
2016	Terrains Synthétiques de grands Jeux	177 585,00 €
	Montant total	2 072 845,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017115

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV SENART VAL DE SEINE - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	46 688,00 €	27,80 %	12 978,00 €
	Montant Total de la subvention		12 978,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA VAL D YERRES VAL DE SEINE
Adresse administrative : 78 ROUTE NATIONALE 6
91805 BRUNOY CEDEX
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Nicolas DUPONT-AIGNAN, Président

N° SIRET : 20005847700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Sénart Val de Seine "Ateliers sociolinguistiques"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Permettre un meilleure intégration sociale et professionnelle par l'intermédiaire de la connaissance de la langue française et des codes sociaux
- Favoriser la socialisation des publics en proposant des mises en pratique de la langue dans des situations de la vie quotidienne
- Favoriser la mobilité des participants et leur accès à la culture
- Développer des liens sociaux sur les quartiers et la ville en favorisant les rencontres et échanges

Description :
Les ateliers sont mis en place par les centre sociaux intercommunaux et les Maisons de l'emploi du Val de Seine : Maisons de l'emploi de Draveil, Vigneux-sur-Seine et Montgeron; Centre sociaux

intercommunaux des Bergeries et Aimé Césaire et Centre social municipal St Exupéry.

Ils sont principalement axés sur les points suivants :
- Visite des lieux ressource
- Atelier d'initiation à l'informatique
- Développement de l'estime de soi
- Connaissance du pays d'accueil et de ses institutions
- Connaissance des codes socioculturels et de leur utilisation
- Maîtrise de la lecture et de l'écriture

Ils sont complétés par des sorties, ateliers extérieurs et des temps de rencontres/débats avec le PRE des communes.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants qualifiés à l'enseignement linguistique.

Partenaires : Espaces publics numériques de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine, bibliothèques municipales, PRE, Communes, CCAS, centres sociaux, écoles et collèges, associations de QPV.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Public partiellement issu des QPV (80%).

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la base subventionnable, ne sont pas éligibles pour les intercommunalités les dépenses liées au personnel intercommunal : 24 637 euros.

Localisation géographique :
- DRAVEIL
- MONTGERON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	500,00	0,70%
Alimentation	300,00	0,42%
Fournitures administratives ou d'entretien	200,00	0,28%
Prestations de service	1 500,00	2,10%
Locations	2 280,00	3,20%
Entretien et réparations	150,00	0,21%
Documentation	300,00	0,42%
Formation, séminaire	300,00	0,42%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	40 408,00	56,65%
Publicité, publications	300,00	0,42%
Déplacements, missions	200,00	0,28%
Adhésion Culture du Coeur	250,00	0,35%
Rémunération des personnels (dépense non éligible)	13 797,00	19,34%
Charges sociales de l'employeur (dépense non éligible)	10 840,00	15,20%
Total	71 325,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers	800,00	1,12%
Région Ile-de-France	12 978,00	18,20%
Etat - politique de la ville (EC)	3 000,00	4,21%
Département de l'Essonne (EC)	2 000,00	2,80%
CA Val d'Yerres Val de Seine	52 547,00	73,67%
Total	71 325,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 978,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017123

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV SENART VAL DE SEINE - ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES JEUNES DIPLOMES BAC+4 ET PLUS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	20 108,00 €	49,73 %	10 000,00 €
		Montant Total de la subvention	10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA VAL D YERRES VAL DE SEINE
Adresse administrative : 78 ROUTE NATIONALE 6
91805 BRUNOY CEDEX
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Nicolas DUPONT-AIGNAN, Président

N° SIRET : 20005847700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération de Sénart Val de Seine "Accompagnement vers l'emploi des jeunes diplômés BAC+4 et plus"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Réduire le chômage des jeunes diplômés issus des QPV du territoire, favoriser l'égalité des chances
- Ecourager et valoriser les employeurs dans la mise en place de démarches permettant de favoriser l'égalité de traitement et la promotion de la diversité dans leur organisation
- Soutenir et animer les réseaux de professionels
- Impulser sur le territoire un réseau de jeunes diplômés pour développer des synergies avec les entreprises locales

Description :
Il s'agit d'accompagner ces jeunes vers l'emploi en leur faisant bénéficier d'un réseau de parrainages au sein de grandes entreprises et d'un accompagnement personnalisé par des actions concrètes :
- Identifier et orienter les jeunes diplômés avec l'appui des acteurs locaux, assurer leur suivi (tableau de bord, réunions partenariales)
- Mise en réseau grâce à l'association "Nos quartiers ont du talent"
- Mobilisation des acteurs locaux (Pôle emploi, mission locale, bailleurs sociaux, services communautaires municipaux et assocations de quartier) pour répondre aux problématiques des jeunes
- Mise en place d'un parrainage collégial par la mobilisation des cadres communaux ou communautaires
- Développement d'un réseau d'entreprises partenaires autour de la thématique du chômage des jeunes diplômés, mobilisation des entreprises du territoire
- Communication des témoignages des jeunes à l'occasion d'événements organisés par la CA Val d'Yerres Val de Seine

Moyens mis en œuvre :
Intervenant conférencier

Partenaires : NQT, réseau d'entreprises adhérentes de NQT, entreprises locales, clubs d'entreprises, associations d'insertion, Pôle emploi, Mission Locale, services communaux et communautaires

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Une centaine de jeunes diplôlmés BAC+4 et plus issus des QPV (La Prairie de l'Oly, La forêt, Les Bergeries, la Croix Blanche).

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la base subventionnable, ne sont pas prises en comptes les dépenses liées au personnel intercommunal : 7 004 euros.

Localisation géographique :
- DRAVEIL
- MONTGERON
- VIGNEUX-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures	500,00	1,84%
Alimentation	1 500,00	5,53%
Locations	1 594,00	5,88%
Documentation	250,00	0,92%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 000,00	11,07%
Publicité, publications	1 500,00	5,53%
Déplacements et missions	1 000,00	3,69%
Adhésion NQT	10 764,00	39,70%
Rémunération des personnels (dépense non éligible)	3 923,00	14,47%
Charges sociales (dépense non éligible)	3 081,00	11,36%
Total	27 112,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	10 000,00	36,88%
CA Val d'Yerres Val de Seine	17 112,00	63,12%
Total	27 112,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015806

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VAL DE FRANCE - MAISON DES LANGUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	109 944,00 €	10,01 %	11 000,00 €
	Montant Total de la subvention		11 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GARGES-LES-GONESSE
Adresse administrative : 8 PL DE L HOTEL DE VILLE
95140 GARGES LES GONESSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire

N° SIRET : 21950268900017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération du Val de France "Maison des langues"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action nécessite un commencement anticipé pour permettre son organisation.

Objectifs :
La commune de Garges-lès-Gonesse propose des formations de français à visée sociolinguistique. Les objectifs spécifiques de l'action sont :
- permettre aux personnes d'acquérir des compétences sociales de communication en langue française, production orale ou écrite, pour évoluer de façon autonome, avoir une meilleure implication et prise de responsabilité ;
- accéder à la formation professionnelle ;
- accéder à un emploi.

Description :
- Mise en place de groupes de niveaux linguistiques différenciés ;
- 7 sessions de 204 heures sont prévues ;
- rythme hebdomadaire de 24h.

Contenus pédagogiques :
- acquisition des connaissances et des compétences linguistiques sociales et professionnelles ;
- évaluation intermédiaire ;
- évaluation finale ;
- préparation à l'examen de langue : DILF ou DELF.

Lors de son entrée en formation, le stagiaire signe un contrat pédagogique avec l'organisme de formation et la Maison des Langues. L'apprentissage de la langue se fait en partenariat avec les espaces sociaux, culturels et institutionnels. Un suivi de 6 mois à la fin de la formation est fait en partenariat avec les professionnels de la formation et de l'emploi.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
2 agents municipaux : 1 chargé du secrétariat et de l'accueil et la responsable de la Maison des Langues. Elle coordonne l'action et est employée à temps partiel sur l'action (80%). Des formateurs en français langue étrangère et en acquisition des savoirs de base sont également mobilisés.
L'action se déroule à la maison des langues, située à l'espace Europe, 36 avenue Joliot Curie, à Garges-lès-Gonesse.

Partenaires :
Missions locales, espaces emploi, Pôle emploi, structures municipales et associations locales...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la ville de Garges-lès-Gonesse. L'action concerne 105 personnes agées de 18 à 65 ans.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les dépenses suivantes : les frais de personnel spécifique aux collectivités (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 62 000 €.

Localisation géographique :
- GARGES-LES-GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	68 544,00	39,86%
Services externes (locations)	41 400,00	24,08%
Frais de personnel spécifique aux collectivités (dépenses non éligibles)	62 000,00	36,06%
Total	171 944,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Politique de la Ville (EC)	40 000,00	23,26%
FSE (EC)	63 844,00	37,13%
Région ASQ-S (EC)	11 000,00	6,40%
Ville de Garges-les-Gonesse (EC)	57 100,00	33,21%
Total	171 944,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	11 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agendas 21 locaux - Phase 1	36 300,00 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	300 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	14 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	104 890,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	614 400,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	18 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	625 963,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	20 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	104 890,00 €
2014	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	109 485,00 €
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	24 000,00 €
2015	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	98 812,20 €
2015	Soutien aux contrats de ville	40 000,00 €
2016	Aide à une résidence territoriale arts de la rue et/ou de la piste	10 000,00 €
2016	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	165 000,00 €
2016	Soutien à la création et à la diffusion numérique	79 373,00 €
	Montant total	2 365 113,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015827

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VAL DE FRANCE - LA PASSERELLE : ACCUEIL DES COLLEGIENS TEMPORAIREMENT EXCLUS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	147 500,00 €	7,46 %	11 000,00 €
	Montant Total de la subvention		11 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CTRE COM ACTION SOCIALE GARGES LES GONESSE
Adresse administrative : 8 PLACE DE L HOTEL DE VILLE
95140 GARGES LES GONESSE
Statut Juridique : Centre Communal d'Action Sociale
Représentant : Monsieur MAURICE LEFEVRE, Président

N° SIRET : 26950060900012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération du Val de France "La passerelle : accueil des collégiens temporairement exclus"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Créé il y a quatre ans, le projet "La passerelle" permet de prévenir les ruptures du parcours éducatif pour les élèves des 4 collèges de Garges-lès-Gonesse, répartis en Réseaux d'Éducation Prioritaire.
Il s'agit de :
- permettre aux collégiens exclus de mesurer les conséquences de leurs actes par une pédagogie de la responsabilité, et de mener ainsi une politique de prévention et d'intégration des enfants décrocheurs à la vie de leur collège ;
- permettre aux collégiens de comprendre le sens de l'école, et d'intégrer puis de s'approprier les règles,

les normes comportementales indispensables à la vie du collège ;
- assurer la continuité du travail scolaire des jeunes pendant la période d'exclusion ;
- déterminer si nécessaire l'orientation vers d'autres dispositifs ;
- favoriser le développement des ressources personnelles des adolescents décrocheurs ;
- créer un cadre de partenariat entre professionnels, en associant les familles aux projets concernant leurs enfants.

Description :
Le Programme de Réussite Educative est le porteur de ce dispositif, travaillant avec un prestataire pour la prise en charge des jeunes. Le dispositif fonctionne sur le calendrier scolaire, avec des entrées/sorties permanentes. « La Passerelle » étant un dispositif proposant une prise en charge individuelle, chaque parcours est différencié, tout en favorisant l'échange en petits groupes.
Les élèves exclus temporairement pour une durée minimum d'une journée, et au maximum 8 jours (Bulletin Officiel), de la 6ème à la 3ème, avec un nombre de 8 élèves au maximum en simultané sont accueillis.

Le fonctionnement est le suivant :
- Lors du RDV de notification de la sanction entre le principal et la famille, ce dispositif est proposé au collégien et à sa famille. Si la famille accepte cette prise en charge, une convention tripartite est alors signée par les parents et le jeune, le principal et le prestataire.
- Le collégien est accueilli dès le lendemain de son exclusion par le dispositif « La Passerelle », pendant la période de son exclusion (sur des horaires 9h-12h/13h30-16h30 lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, sauf le mercredi après-midi).
- A la fin de l'exclusion, un temps de réintégration au collège est organisé avec l'élève, l'intervenant de « La Passerelle » et un référent du collège (le CPE par exemple).
- En parallèle, un rendez-vous est proposé par le référent de « La Passerelle » aux parents de l'élève afin de faire le bilan de la prise en charge et de proposer une prise en charge plus adaptée si besoin (club de prévention, PRE, associations, etc.).
- D'autres rendez-vous peuvent être programmés avec l'élève afin d'assurer, pour certains, un minimum de suivi (sur la méthodologie, la confiance en soi, l'accompagnement vers une autre structure, etc.) et pour au minimum 10% des élèves accueillis.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
Un marché public est mis en place pour assurer le projet via un prestataire.
Un intervenant prend en charge les élèves, assure les temps de rencontre avec les collèges, les parents et les élèves.

Partenaires :
Collèges, responsable Politique de la Ville, Inspection académique, centres sociaux, OPEJ, PAEJ, bibliothèque, service Jeunesse...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
L'objectif est de toucher une centaine de jeunes sur l'année 2016. Elèves des 4 collèges en Réseau d'Education Prioritaire :
Henri Wallon, Paul Eluard, Pablo Picasso, Henri Matisse des quartiers Dame Blanche Doucettes, La Muette, Les Basses Bauves. 90% viennent du QPV Dame Blanche.

En 2015, l'action a concerné 77 prises en charge, dont 87% étaient en direction des garçons, de la 6ème

à la 3ème, avec un âge moyen de 12,9 ans.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les dépenses suivantes : les salaires et charges (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 260 625 €.

Localisation géographique :
- GARGES-LES-GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, fournitures administratives ou d'entretien, alimentation, prestations de services)	13 460,00	3,30%
Services externes (locations, entretien et réparations, documentation, formation, séminaire, Marchés publics interprétariat, exclusions scolaires...)	117 160,00	28,71%
Autres services externes (déplacements et missions, frais postaux et de télécommunication, publicité, publications...)	16 880,00	4,14%
Frais de personnel spécifique aux collectivités (dépenses non éligibles)	260 625,00	63,86%
Total	408 125,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Politique de la Ville (EC)	336 000,00	82,33%
Région ASQ-S (EC)	11 000,00	2,70%
Ville de Garges-les-Gonesse (EC)	58 125,00	14,24%
REAAP (EC)	2 000,00	0,49%
Bailleur (EC)	1 000,00	0,25%
Total	408 125,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	11 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté

2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	2 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	18 500,00 €
	Montant total	21 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015932

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VAL DE FRANCE - SERVICE CIVIQUE JEUNES MUNICIPAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	81 600,00 €	18,72 %	15 275,00 €
	Montant Total de la subvention		15 275,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GONESSE
Adresse administrative : 66 RUE DE PARIS
95500 GONESSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Pierre BLAZY, Député-maire

N° SIRET : 21950277000015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'agglomération du Val de France "Service Civique Jeunes Municipal"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Favoriser l'insertion socioprofessionnelle et l'accès à l'autonomie des jeunes ;
- rassembler en un même groupe des jeunes d'une même tranche d'âge, de quartiers différents, et dont les parcours scolaires et socioprofesionnels varient ;
- proposer aux jeunes une expérience de terrain au service de la ville et de ses habitants, animée par des logiques d'intérêt général, de solidarité et de civisme ;
- permettre la rencontre des jeunes de milieux différents en formation ;
- soutenir les jeunes dans leurs projets personnels, financièrement et humainement par un accompagnement vers les structures et partenaires adaptés au parcours de chaque jeune.

Le "Service Civique Jeunes Municipal" (SCJM) permet de participer à une action citoyenne au sein de la

ville de Gonesse, d'une association ou d'un autre partenaire, en contrepartie d'un soutien financier à un projet personnel. Cette "bourse" constitue un enjeu d'insertion sociale et professionnelle.

Description :
Le SCJM se déroule sur une durée totale de 200 heures, comprenant trois volets distincts qui sont les suivants:
1- La formation civique, d'une durée de 50 heures, qui permet au volontaire d'appréhender le fonctionnement et les principes régissant les institutions publiques, tant locales que nationales et européennes. Cette formation est dispensée par un organisme extérieur : les Francas.

2- La mission civique, d'une durée de 100 heures, s'effectue au sein des services municipaux, d'associations ou d'autres partenaires. Les missions sont préalablement définies et recensées afin de pouvoir répondre aux aspirations diverses des jeunes. Chaque jeune est suivi par un tuteur tout au long de sa mission.

3- L'engagement, nouveau volet, par lequel le jeune apprend à concevoir une action. Il devra connaître les différents services et associations, afin de créer des partenariats. De plus, par l'apprentissage et le développement d'actions, les jeunes peuvent s'intégrer dans d'autres dispositifs, tel que le Conseil Participatif des Jeunes de la ville de Gonesse, etc...

A l'issue de son SCJM, le volontaire reçoit une bourse de 800 euros.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 responsable du Service Civique Jeunes Municipal, 1 formateur de l'association "Les Francas", une quinzaine de tuteurs des services municipaux et d'associations gonessiennes encadrent les jeunes en mission.

Partenariats :
AREPA (Association des Résidences pour Personnes Âgées), Secours Populaire, Ludothèque, CCAS, Réussir Ensemble, Carmencita, ARIMC (Association Régionale des Infirmes Moteur Cérébraux), etc.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Mise en place de deux sessions dans l'année, soit 60 jeunes dont 90% des bénéficiaires sont issus des trois QPV de Gonesse.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les dépenses suivantes : les salaires et charges (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 30 176 €, les contributions volontaires en nature pour 300 €.

Localisation géographique :
- GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, alimentation, prestations de services)	32 800,00	29,27%
Autres services externes (déplacements et missions)	800,00	0,71%
Frais de personnel spécifique aux collectivités (dépenses non éligibles)	30 176,00	26,92%
Charges exceptionnelles (bourses)	48 000,00	42,83%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	300,00	0,27%
Total	112 076,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Politique de la Ville (EC)	30 000,00	26,77%
Région ASQ-S (EC)	15 275,00	13,63%
Ville de Gonesse (EC)	66 501,00	59,34%
Contributions volontaires en nature	300,00	0,27%
Total	112 076,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 275,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à l'implantation des forces de sécurité	889 570,00 €
2013	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	1 350 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	11 500,00 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	376 467,20 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	21 962,25 €
2013	Etude préalable à un contrat régional territorial	25 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	580 125,00 €
2014	Actions experimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	29 600,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	8 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	11 500,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	265 000,00 €
2014	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	35 805,00 €
2014	Protocole de sécurisation des parcours	16 500,00 €
2014	Valorisation du patrimoine régional	168 967,00 €
2015	Actions experimentales sécurisation parcours de formation tournés vers l'emploi	30 600,00 €

2015	Contrat régional territorial	428 914,11 €
2015	Protocole de sécurisation des parcours	16 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	11 500,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	5 000,00 €
2016	Phénix	11 500,00 €
	Montant total	4 067 543,36 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015990

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VAL DE FRANCE - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	89 501,00 €	39,11 %	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS-LE-BEL
Adresse administrative : 32 RUE DE LA REPUBLIQUE
95400 VILLIERS LE BEL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Louis MARSAC, Maire

N° SIRET : 21950680500015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Val de France "Ateliers sociolinguistiques"

Date prévisionnelle de début de projet : 5 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 19 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action nécessite un commencement anticipé pour permettre son organisation.

Objectifs :
- Compréhension orale et écrite dans des situations de communication de la vie quotidienne ;
- connaissance du fonctionnement et utilisation en autonomie d'un ou de plusieurs espaces sociaux culturels ;
- connaissance des lois, des codes sociaux ;
- connaissance des principes et des valeurs de la société française.

Description :
Il est proposé la continuité des 5 ateliers sociolinguistiques en accès gratuit, en direction des publics prioritaires de Villiers-le-Bel.

Ils se déroulent dans les trois maisons de quartier, répondant ainsi aux capacités d'accueil, de partenariat et d'activités complémentaires à la formation de français :
- 2 ateliers à la maison de quartier Allende,
- 2 à la maison de quartier Boris Vian,
- 1 à la maison de quartier Camille Claudel.

A raison de 8 heures par semaine pour chaque participant, soit 40 heures hebdomadaires de face à face pédagogique.
- 1er semestre : 168 heures de formation pour 5 groupes de 15 participants pour un total de 12600 heures.
- 2ème semestre : 106 heures de formation pour ces mêmes groupes, soit un total de 7950 heures.

Les contenus des ateliers sont adaptés le plus possible aux besoins des participants, repérés lors des entretiens individuels et d'évaluation organisés en janvier et septembre, par les 3 formatrices référentes de chaque maison de quartier. La démarche pédagogique s'articule autour de thèmatiques majeures : école, santé, mobilité, vie culturelle, citoyenne, insertion professionnelle.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
Marché Public pour 2016 : l'association Solidarité et Jalon pour le travail a été retenue pour dispenser les ateliers ASL.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la ville de Villiers-le-Bel et concerne environ 150 personnes de 18 à 45 ans, dont 3/4 de femmes.
En 2015, les ateliers on touché 233 personnes.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les dépenses suivantes : les salaires et charges (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 3 999 €.

Localisation géographique :
- VILLIERS-LE-BEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures administratives ou d'entretien, prestations de services)	69 301,00	74,12%
Services externes (entretien et réparations)	2 000,00	2,14%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, publications)	4 700,00	5,03%
Frais de personnel spécifique aux collectivités (dépenses non éligibles)	3 999,00	4,28%
Autres charges de gestion courante (locaux)	13 500,00	14,44%
Total	93 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Politique de la Ville (ATT)	25 000,00	26,74%
Région ASQ-S (EC)	35 000,00	37,43%
Ville de Villiers-le-Bel (ATT)	20 000,00	21,39%
Dons, cotisations (ATT)	13 500,00	14,44%
Total	93 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	35 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €
2013	Agendas 21 locaux - Phase 1	24 750,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	27 500,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	47 400,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	168 250,00 €
2013	Egalité femmes-hommes	15 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 504 062,00 €
2014	Accompagnement d'élèves de troisième vers le lycée ou le CFA	8 500,00 €
2014	Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €
2014	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	27 500,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	18 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	47 400,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	975 931,00 €
2014	Politique énergie climat	42 180,00 €
2014	Protocole de sécurisation des parcours	16 500,00 €
2014	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	116 222,40 €
2015	Contrat régional territorial	864 463,80 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	1 452 630,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	79 000,00 €
	Montant total	4 868 186,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016004

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VAL DE FRANCE - ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN POUR LA REUSSITE EDUCATIVE ET SCOLAIRE DES JEUNES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	34 001,00 €	44,12 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS-LE-BEL
Adresse administrative : 32 RUE DE LA REPUBLIQUE
95400 VILLIERS LE BEL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Louis MARSAC, Maire

N° SIRET : 21950680500015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération du Val de France "Accompagnement et soutien pour la réussite éducative et scolaire des jeunes"

Date prévisionnelle de début de projet : 4 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 19 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action nécessite un commencement anticipé pour permettre son organisation.

Objectifs :
- encadrer rigoureusement les jeunes dans l'aide à leur scolarité ;
- les accompagner en leur offrant le soutien nécessaire afin qu'ils se donnent les moyens de réussir ;
- conseiller les jeunes et les orienter dans leur choix de poursuite d'étude, d'entrée dans le monde du travail ou de formation professionnelle ;
- leur offrir les ressources dont ils ont besoin pour enrichir leur travail ;
- proposer une alternative une méthode alternative d'apprentissage ;
- susciter l'envie.

Description :
- Accueil de 60 jeunes de la 4ème à la terminale (filières générales, pro et autres) les mercredis et samedis en accès gratuit ;
- ciblage des difficultés, afin de proposer une méthodologie spécifique d'accompagnement dans les matières qui font obstacle à la réussite des jeunes (maths, français), et qui donnera lieu à une évaluation individuelle permettant des objectifs individualisés à atteindre pour chacun ;
- accueil particulier des jeunes de niveau 3ème et 2ème, afin d'inciter certains à s'orienter vers la voie générale ;
- suivi rapproché et individualisé du parcours de soutien ;
- appui méthodologique dans l'organisation du travail et de l'apprentissage (mémorisation, concentration) dans un groupe de 5 jeunes, encadrés par des intervenants de niveau BAC + 5 ;
- soutien aux passages d'examens, ainsi qu'une aide rigoureuse aux révisions ;
- conseil et orientation des jeunes vers des organismes compétents en matière de filières et de débouchés ;
- travail de lien et de dialogue avec les parents ;
- accueil basé sur un contrat d'engagement volontaire ;
- soutien et apport en connaissances manquantes (consolidation des bases).

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
L'association Easy Service qui a remporté le marché.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la ville de Villiers-le-Bel et concerne 60 jeunes, dont 50% filles, âgés de 11 à 15 ans et de 18 à 26 ans.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les dépenses suivantes : les salaires et charges (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 3 999 €.

Localisation géographique :
- VILLIERS-LE-BEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures administratives ou d'entretien, prestations de services)	27 301,00	71,84%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, publications)	2 700,00	7,11%
Frais de personnel spécifique aux collectivités (dépenses non éligibles)	3 999,00	10,52%
Autres charges de gestion courante (locaux)	4 000,00	10,53%
Total	38 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Politique de la Ville (ATT)	9 000,00	23,68%
Région ASQ-S (EC)	15 000,00	39,47%
Ville de Villiers-le-Bel (ATT)	10 000,00	26,32%
Autres produits de gestion courante (locaux)	4 000,00	10,53%
Total	38 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €
2013	Agendas 21 locaux - Phase 1	24 750,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	27 500,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	47 400,00 €
2013	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	168 250,00 €
2013	Egalité femmes-hommes	15 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 504 062,00 €
2014	Accompagnement d'élèves de troisième vers le lycée ou le CFA	8 500,00 €
2014	Action culturelle Musiques au Lycée	2 500,00 €
2014	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	27 500,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	18 000,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	47 400,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	975 931,00 €
2014	Politique énergie climat	42 180,00 €
2014	Protocole de sécurisation des parcours	16 500,00 €
2014	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	116 222,40 €
2015	Contrat régional territorial	864 463,80 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	1 452 630,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	79 000,00 €
	Montant total	4 868 186,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016017

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VAL DE FRANCE - AIDE A LA PARENTALITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	153 800,00 €	26,01 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SARCELLES
Adresse administrative : 3 RUE DE LA RESISTANCE
95200 SARCELLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur François PUPPONI, Député-maire

N° SIRET : 21950585600019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération du Val de France "Aide à la parentalité"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Mettre en place des temps de rencontres et d'échanges entre les habitants des différents quartiers de la ville ;
- organiser des actions de proximité répondant aux besoins des familles ;
- mettre en place des actions de soutien à la parentalité ;
- promouvoir le vivre ensemble à travers le dialogue et le respect des différences de chacun ;
- aider les familles et les habitants à trouver des réponses à leurs difficultés quotidiennes.

Description :
Mise en place de pôles d'animation en direction des familles habitant dans les quartiers QPV (Rosiers-Chantepie, Village/Mozart et Lochères), par le biais des Espaces de proximité et d'initiatives (EPI). Ces

pôles d'animation sont axés sur les quatre thématiques suivantes :
Loisirs, soutien à la parentalité, participation des habitants, accompagnement social.

1) Lieux d'accueil où les familles sont accueillies au quotidien :
Espaces de proximité et d'initiatives Vignes Blanches, Rosiers-Chantepie et V. Watteau pour des actions de soutien à la parentalité (café des parents, groupes de paroles, ateliers enfants-parents...)

2) Evènements de quartier avec la participation active des habitants:
Fêtes de quartier, Journée internationale de la femme, action commune réunissant l'ensemble des EPI, arbre de Noël,...

3) Actions culturelles, citoyennes, éducatives, de prévention :
Sorties culturelles (musées, théâtres...), semaine santé, semaine intergénérationnelle, séjours et weekends famille, ateliers (cuisine, initiation informatique, tricot/couture, échec...).

4) Permanences sociales:
CAF, écrivain public, relais assistante maternelle, CNAV, amicale des locataires...

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
3 référentes et 2 animatrices famille.

Partenaires :
CAF, écoles primaires, OPEJ…

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la politique de la ville et concerne les habitants et familles de Sarcelles.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les dépenses suivantes : les frais de personnel spécifique aux collectivités (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 47 260 €.

Localisation géographique :
- SARCELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures administratives ou d'entretien...)	14 500,00	7,21%
Services externes (locations, entretien et réparations, études et recherches)	25 000,00	12,43%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, frais postaux et de télécommunication, transport de biens et collectifs)	77 650,00	38,62%
Frais de personnel spécifique aux collectivités (dépenses non éligibles)	47 260,00	23,51%
Autres charges de gestion courante	36 650,00	18,23%
Total	201 060,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Politique de la Ville (ATT)	40 000,00	19,89%
Région ASQ-S (EC)	40 000,00	19,89%
Ville de Sarcelles (ATT)	106 060,00	52,75%
CAF 95 (ATT)	15 000,00	7,46%
Total	201 060,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	40 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	15 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	140 280,00 €
2013	Stratégies territoriales de sécurité – Fonctionnement	10 000,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	218 750,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	9 450,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	140 280,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	158 269,00 €
2014	Valorisation du patrimoine régional	438 267,00 €
2015	Contrat régional territorial	1 553 380,65 €
2015	Protocole de sécurisation des parcours	16 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	140 000,00 €
2016	Contrat régional territorial	246 619,35 €
2016	Phénix	11 500,00 €
	Montant total	3 098 296,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016025

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VAL DE FRANCE - ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	115 100,00 €	45,61 %	52 500,00 €
	Montant Total de la subvention		52 500,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SARCELLES
Adresse administrative : 3 RUE DE LA RESISTANCE
95200 SARCELLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur François PUPPONI, Député-maire

N° SIRET : 21950585600019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération du Val de France "Accompagnement à la scolarité"

Date prévisionnelle de début de projet : 15 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action nécessite un commencement anticipé pour permettre son organisation.

Objectifs :
- Favoriser la réussite scolaire des élèves des quartiers prioritaires QPV de Sarcelles ;
- participer au repérage des élèves en décrochage scolaire ;
- établir un lien entre les parents et la scolarité de leurs enfants ;
- soutenir les parents dans la scolarité des enfants, notamment la relation avec les établissements scolaires ;
- favoriser les liens entre les enseignants et les équipes d'encadrant CLAS (contrats locaux d'accompagnement scolaire).

Description :

Commencé en 2015, cet accompagnement propose une action aux élèves comprenant plusieurs étapes :
- un temps de travail encadré après l'école pour accompagner les élèves dans la réalisation du travail scolaire ;
- des temps ludiques après le travail scolaire : il s'agit de temps structurés autour de jeux de société et jeux éducatifs collectifs menés par les animateurs ;
- des activités ou projets thématiques : projets photographie numérique, autour de la création de texte et mise en musique en studio d'enregistrement, sensibilisation multimédia, notamment autour des l'accès aux réseaux sociaux et aux risques encourus, préparation d'une exposition à thème… ;
- ces activités sont renforcées par un programme de sorties culturelles proposées aux enfants, il s'agit d'éveiller les enfants à leur environnement culturel ;
- enfin, les activités CLAS permettent une rencontre systématique des parents des élèves accueillis, à partir d'échanges collectifs sur la scolarité en général.

Pour 2016 des modifications du projet sur les points suivants :
- ajout d'un lieu d'accueil supplémentaire qui compte 50 enfants âgés de 6 à 15 ans. Il s'agit des activités du centre social des Sablons qui a été municipalisé en 2016 ;
- développement d'un projet de médiathèque itinérante, l'IDEASBOX, en partenariat avec l'O.N.G Bibliothèques Sans Frontière et la fondation d'Entreprise A.D.P. Ce projet consiste à développer des déploiements de la médiathèque mobile dans les quartiers d'habitat social qui se trouvent éloignés des réseaux de lecture publique ;
- développement du projet "Espace dans ma ville" en partenariat avec le centre national d'études spatiales et l'association Planète Sciences. Ce projet consiste à mettre en place un village scientifique pendant 6 jours lors des vacances de la Toussaint.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
40 agents pour l'encadrement des activités CLAS sur les structures de la direction des Espaces de proximité et d'initiatives - 3 agents vacataires pour la gestion de la médiathèque itinérante Idéasbox - 6 agents pour la gestion et l'animation du projet Espace dans ma Ville. Cela représente environ 8800 heures d'activité par an.

Partenaires :
Un partenariat essentiel est engagé avec les services de l'Etat et de la CAF du 95, avec les écoles de provenance des jeunes. Des partenariats spécifiques et transversaux : Bibliothèques Sans Frontières, Fondation ADP et Espace dans ma Ville (C.N.E.S. et association Planète Sciences).

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de Sarcelles et concerne 800 à 900 enfants.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la dépense subventionnable les dépenses suivantes : les salaires et charges (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur).

Localisation géographique :
- SARCELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, eau-gaz-électricité, alimentation, matériel, mobilier...)	76 000,00	21,53%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation)	11 400,00	3,23%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, publications, transport de biens et collectifs)	27 700,00	7,85%
Frais de personnel spécifique aux collectivités (dépenses non éligibles)	237 970,00	67,40%
Total	353 070,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Politique de la Ville (ATT)	41 100,00	11,64%
Région ASQ-S (EC)	52 500,00	14,87%
Ville de Sarcelles (ATT)	161 723,00	45,80%
CAF 95 (ATT)	72 747,00	20,60%
Fondation ADP (ATT)	25 000,00	7,08%
Total	353 070,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	52 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	15 000,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	140 280,00 €
2013	Stratégies territoriales de sécurité – Fonctionnement	10 000,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	218 750,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	9 450,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	140 280,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	158 269,00 €
2014	Valorisation du patrimoine régional	438 267,00 €
2015	Contrat régional territorial	1 553 380,65 €
2015	Protocole de sécurisation des parcours	16 500,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	140 000,00 €
2016	Contrat régional territorial	246 619,35 €

2016	Phénix	11 500,00 €
	Montant total	3 098 296,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015673

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VAL DE FRANCE - ATELIERS EDUCATIFS AU SEIN DE LA MAISON DE L'EVEIL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	63 000,00 €	15,87 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EN MARCHE
Adresse administrative : 1 RUE AMBROISE PARE
95140 GARGES-LES-GONESSE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Mohamad ALAMEDDINE, Président

Date de publication au JO : 7 décembre 1994

N° SIRET : 42252739000021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération du Val de France "Ateliers éducatifs au sein de la Maison de l'éveil"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
- Prévenir le décrochage scolaire,
- favoriser les réussites éducatives au travers de différentes activités éducatives (lecture, sciences, arts manuels...),
- favoriser l'accès à la culture pour tous,
- impliquer les parents dans les différentes activités éducatives proposées.

Description :
Cela fait trois années que La Maison de l'Eveil s'est installée comme un pôle culturel au sein d'un quartier

rénové, le quartier Dame Blanche de Garges-lès-Gonesse. Ces actions visent l'accès à la connaissance, afin de favoriser la réussite éducative des enfants du quartier. Cet objectif est une priorité pour l'association, mais également celle des parents rencontrés. Les différentes actions proposées :

1) Susciter l'envie de lire :
Développement de cet axe pour l'émancipation des enfants, afin qu'ils se construisent un imaginaire, enrichissent leur vocabulaire et développent leur expression orale et écrite. Plusieurs dispositifs sont mis en place:
- un espace lecture offrant un cadre idéal,
- plus de 400 ouvrages référencés à emprunter,
- un partenariat avec la bibiothèque intercommunale,
- des séances de lectures de contes et d'histoire adressées aux parents et enfants mensuellement,
- la venue d'un intervenant de la bibliothèque intercommunale afin de présenter une gamme de livres,
- des concours de lecture bimensuels.

2) Promouvoir la culture scientifique et mathématique afin d'éveiller la curiosité chez l'enfant et de stimuler son processus de réflexion :
- ateliers scientifiques et mathématiques,
- deux actions de rue autour du "Tour Sciences" en collaboration avec l'association Les petits débrouillards,
- des soirées et après-midis ludiques durant les vacances scolaires.

3) Développer la pratique de langues étrangères :
- cours d'anglais pour élèves du primaire et du secondaire,
- séjour linguistique à travers la mise en place d'un chantier jeunes.

4) Enrichir l'expression orale et écrite :
- des ateliers d'écriture chaque mois,
- des jeux autour de l'élocution et de la mise en scène.

5) Développer la créativité chez l'enfant à travers l'art manuel :
- ateliers manuels proposés aux enfants (dessin, peinture, cuisine, éveil musical).

6) Favoriser l'implication des parents et renforcer les liens de parentalité:
- réunions afin d'évaluer les besoins pour les impliquer au plus près du programme éducatif,
- sorties familiales.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
Le directeur de la structure, 2 volontaires en service civique, 10 bénévoles, 5 à 6 intervenants pour les ateliers.

Partenaires :
Associations Les petits débrouillards, Musical Touch, Pierre de lune, bibliothèque intercommunale Elsa Triolet, collège Pablo Picasso, école primaire Jean Moulin,...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public concerné par ce projet est totalement issu du QPV Dame Blanche de Garges-lès-Gonesse, soit 100% des personnes visées.

Détail du calcul de la subvention :
L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :
- GARGES-LES-GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, eau-gaz-électricité, fournitures administratives ou d'entretien, alimentation, prestations de services)	12 500,00	19,84%
Services externes (locations, assurance, formation, séminaire)	2 200,00	3,49%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, publications, transport de biens et collectifs)	17 500,00	27,78%
Frais de personnel	30 800,00	48,89%
Total	63 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers (EC)	800,00	1,27%
Politique de la Ville (EC)	12 000,00	19,05%
Emplois aidés par l'Etat ASP (EC)	20 700,00	32,86%
Région ASQ-S (EC)	10 000,00	15,87%
Ville de Garges-les-Gonesse (EC)	5 000,00	7,94%
CAF 95 (EC)	2 000,00	3,17%
Entreprises (EC)	12 500,00	19,84%
Total	63 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	1 050,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	12 050,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015704

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VAL DE FRANCE - PARENTALITE ET SOUTIEN A L'EDUCATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	136 877,00 €	21,92 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE SOCIAL LES DOUCETTES
Adresse administrative : 33 RUE DU TIERS POT
95140 GARGES LES GONESSE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame LEILA BOUMAT, Présidente

Date de publication au JO : 18 mars 1992

N° SIRET : 38816108500039

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Val de France "Parentalité et soutien à l'éducation"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Objectifs généraux :
- Favoriser les échanges entre parents et enfants ;
- revaloriser les parents et les enfants ;
- favoriser le lien familial.

Objectifs opérationnels :
- ateliers parents/enfants : consolider et restaurer les liens ;
- ateliers enfants : sorties, activités d'art créatif et ludiques ;

- entretiens : espace d'écoute pour favoriser l'émergence et l'élaboration de la problématique entre parents/enfants.

Description :
Les différentes actions :

1) LAEP (lieu d'accueil enfants parents) "Ludo des poussins" :
- cet atelier permet aux mères de familles ayant des enfants en bas âge non scolarisés de rencontrer des professionnels de la petite enfance pour répondre aux questions des parents. Trois temps d'accueil par semaine sont proposés.
- quatre supervisions ont lieu avec une psychologue dans l'année, à la fin des séances, des solutions sont proposées sur le comportement à adopter lors des séances ;
- un spectacle atelier de marionnettes pour les enfants de 9 mois à 3 ans et leurs parents ;
- une sortie familiale ;
- un spectacle de fin d'année ;
- des ateliers baby-gym et éveil musical.

2) Ludothèque :
Avec pour objectif la pratique du jeu pour faire reconnaître son importance, tant sur ses rôles éducatifs, sociaux et culturels. Ouverte à tous publics.

3) Rendez-vous des parents :
- ateliers de soutien à la parentalité animés par les animatrices médiatrices interculturelles du centre social, la coordinatrice famille et différents partenaires ;
- groupes de paroles ;
- ateliers santé ;
- place des parents dans la scolarité de leurs enfants, place des enfants au sein de la famille ;
- sorties familiales, séjours et weekends.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
2 animatrices médiatrices, 1 éducatrice de jeunes enfants, 2 animateurs, 1 animatrice "ludothèque", 1 coordinatrice, des intervenants extérieurs et 4 bénévoles.

Partenaires :
CAF 95, Préfecture, Culture du Coeur, espace Lino Ventura, services de la ville, espace Ecoute Parents, PMI, collèges, écoles maternelles et primaires, associations locales,...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Environ 4 600 personnes, enfants et parents, issus du quartier prioritaire Dame Blanche de Garges-lès-Gonesse.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les salaires et charges afférents aux emplois tremplins régionaux pour 7 280 €, les services bancaires pour 80 €, les charges financières pour 200 €, les dotations aux amortissements et provisions pour 1 000 €.

Localisation géographique :

- GARGES-LES-GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, eau-gaz-électricité, fournitures administratives ou d'entretien, alimentation, prestations de services)	10 440,00	7,18%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation)	6 940,00	4,77%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, frais postaux et télécomm., publicité, publications, cotisations, transport biens et collectif)	15 080,00	10,37%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	80,00	0,06%
Impôts et taxes liés au projet	2 160,00	1,49%
Frais de personnel	102 257,00	70,31%
Emplois tremplins, salaires et charges (dépenses non éligibles)	7 280,00	5,01%
Autres charges financières (dépenses non éligibles)	200,00	0,14%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	1 000,00	0,69%
Total	145 437,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CNAF AG & ACF (ATT)	30 813,00	21,19%
Participation des usagers (EC)	3 700,00	2,54%
Politique de la Ville (ATT)	20 000,00	13,75%
Emplois aidés par l'Etat ASP (ATT)	9 350,00	6,43%
FONJEP (ATT)	2 318,00	1,59%
Région ASQ-S (EC)	30 000,00	20,63%
Emplois tremplin (ATT)	3 250,00	2,23%
Ville de Garges-les-Gonesse (ATT)	34 706,00	23,86%
CAF 95 (ATT)	6 000,00	4,13%
Entreprises (EC)	5 300,00	3,64%
Total	145 437,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt	8 800,00 €

	régional	
2013	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	5 400,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	30 000,00 €
2016	Phénix	11 500,00 €
	Montant total	55 700,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015729

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV VAL DE FRANCE - SOUTIEN SCOLAIRE ET LOISIRS EDUCATIFS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	58 251,00 €	17,17 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS CENTRES EDUCATIFS CHARLES PEGUY A6
Adresse administrative : 4 SQUARE VIOLLET LE DUC
95140 GARGES-LES-GONESSE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Dominique DERIVERY, Présidente

Date de publication au JO : 22 avril 1960

N° SIRET : 78449230800035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération du Val de France "Soutien scolaire et loisirs éducatifs"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Le Centre Charles Péguy inséré dans le quartier Dame Blanche de Garges-lès-Gonesse, a mis en place plusieurs actions dont le soutien scolaire et les loisirs éducatifs (vacances et ludothèque) pour :
- aider les écoliers, collégiens et lycéens dans leur réussite scolaire,
- associer les parents dans la réussite scolaire et éducative de leurs enfants,
- favoriser leur intégration en France,
- cultiver la qualité du vivre ensemble.

Description :
Pour les enfants du primaire : ils sont inscrits pour l'année et répartis par groupe de 4 de même classe, 2 fois par semaine avec le même animateur de 16h30 à 18h30 les lundi/jeudi ou les mardi/vendredi.
La séance se répartit en trois périodes consacrées respectivement :
- 1/3 du temps au travail quotidien ;
- 1/3 du temps à des explications personnelles ou à un travail collectif, plus ludique, pour une meilleure maîtrise du français ;
- 1/3 du temps à des jeux éducatifs avec l'animateur, moment privilégié d'éducation, de respect des autres et du matériel ou à l'espace lecture conçu pour faire aimer la lecture.

Pour les collégiens : ils sont accueillis tous les mercredis de 14h à 16h30 :
- 6e /5e par groupes de 4 avec le même animateur. Le samedi une dizaine d'entre eux participe en outre au club d'anglais animé par une bénévole du Centre.
- 4e /3e : des professeurs et des étudiants de compétences différentes sont à leur disposition pour les faire travailler dans les disciplines où ils rencontrent le plus de difficultés.

Pour les lycéens : lycée Simone de Beauvoir de Garges et lycée professionnel Arthur Rimbaud. Accueil le mercredi de 17h à 19h30, vendredi de 18h30 à 20h30 et samedi de 10h à 12h30.
Des professeurs, des étudiants de classes préparatoires et de jeunes professionnels de compétences différentes se mettent à leur disposition pour les aider dans les différentes matières.

La ludothèque et la bibliothèque sont ouvertes aux élèves du primaire et du collège tous les jours pendant la période scolaire. Des activités de vacances sont proposées aux enfants et aux jeunes du Centre : primaires et collégiens une semaine à chaque petite vacance et 3 semaines en juillet. Chaque semaine est articulée autour d'un thème éducatif et/ou culturel.

Pendant les petites vacances, le matin de 10h à 12h30, des salles sont ouvertes et mises à la disposition des jeunes du lycée qui voudraient travailler seuls ou en groupes. Des étudiants bénévoles sont là pour les aider en toutes matières ainsi qu'une pédagogue retraitée.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
38 bénévoles réguliers et 100 ponctuels : professionnels, retraités, étudiants
Des salariés : 1 permanente, 2 intervenantes pédagogiques, plusieurs étudiants rémunérés pour quelques heures, 1 agent d'entretien, 3 contrats de service civique.

Partenaires :
Centre de ressources des associations de Garges-lès-Gonesse, centre social du Plein Midi, directeurs d'écoles primaires des 2 groupes Robespierre, principaux des collèges, proviseurs des lycées, responsable de la politique de la ville, associations AFA, le Coin Jeunes de Garges-lès-Gonesse, espace Ecoute Parents Garges-Sarcelles, centre Madeleine Daniélou...

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
100% issus du QPV Dame Blanche de Garges-lès-Gonesse. En 2015 :
soutien scolaire : 86 primaires, 60 collégiens, 56 lycéens. Pour les vacances : entre 45 et 50 jeunes chaque semaine.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les

services bancaires pour 328 €, les dotations aux amortissements et provisions pour 5 740 €, les contributions volontaires en nature pour 49 980 €.

Localisation géographique :

- GARGES-LES-GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (eau-gaz-électricité, fournitures administratives ou d'entretien, alimentation, fournitures d'ateliers ou d'activités)	5 084,00	4,45%
Services externes (locations, entretien et réparations, assurance, documentation)	11 660,00	10,20%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, frais postaux et de télécommunication, cotisations)	5 757,00	5,04%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	328,00	0,29%
Impôts et taxes liés au projet	2 750,00	2,41%
Frais de personnel	33 000,00	28,87%
Dotations aux amortissements (dépenses non éligibles)	5 740,00	5,02%
Emplois des contributions volontaires en nature (dépenses non éligibles)	49 980,00	43,73%
Total	114 299,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation des usagers (EC)	4 256,00	3,72%
Politique de la Ville (ATT)	15 500,00	13,56%
Région ASQ-S (EC)	10 000,00	8,75%
Ville de Garges-les-Gonesse (ATT)	2 100,00	1,84%
CAF 95 (ATT)	16 600,00	14,52%
Entreprises (ATT)	5 000,00	4,37%
Dons, cotisations (EC)	10 863,00	9,50%
Contributions volontaires en nature	49 980,00	43,73%
Total	114 299,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	10 000,00 €
	Montant total	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017193

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV DE L'ARPAJONNAIS - LINGUSTIQUE A VISEE PROFESSIONNELLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	31 507,00 €	14,59 %	4 596,00 €
	Montant Total de la subvention		4 596,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HORIZONS
Adresse administrative : POLE ECONOMIE SOLIDAIRE
91150 ETAMPES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Sylvain DUCHENE, Président

Date de publication au JO : 20 avril 1999

N° SIRET : 42826196000036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté de Communes de l'Arpajonnais "Linguistique à visée professionnelle"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année scolaire 2016/2017.

Objectifs :
En faveur d'habitants rencontrant des difficultés linguistiques entravant leur insertion professionnelle :
- Permettre la découverte et l'appropriation des codes culturels
- Favoriser la mobilité des participants
- S'organiser dans la vie sociale et acquérir des compétences de communication pour s'insérer dans la vie professionnelle.

Description :
L'action est construite autour de 2 thématiques :

- La levée des freins personnels à l'intégration sociale et économique (garde d'enfants, difficultés administratives et financières...) : analyse des besoins et accompagnement vers le partenaire ad hoc (PADE, Maison de quartier, CAF...) ;
- Les ateliers linguistiques : après un bilan personnel et professionnel (motivations, compétences, dsiponibilités), l'accompagnement comprend un travail sur les attitudes professionnelles attendues, les codes culturels et règles qui régissent le monde du travail, les documents nécessaires (dont CV et lettres de motivation), l'entretien et le projet professionnel, le vocabulaire technique, etc.

2 thèmes transversaux sont abordés tout au long de la formation : les valeurs de la République et de la société française d'une part, le "vivre ensemble" d'autre part.

Moyens mis en œuvre :
L'action se déroule en centre-ville, pour favoriser la mobilité et la mixité des publics, au GPAE, 2 rue de l'Aître à Arpajon.
Moyens matériels : 1 salle de formation équipée (ordinateurs et vidéo-projecteur) et supports pédagogiques variés.
Moyens humains : 4 formateurs et 3 personnels administratifs.
Partenaires : CAF, Mission locale, foyer ADOMA, Maison citoyenne d'accès au droit et à l'emploi, Action Emploi, Pôle Emploi.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 "Politique de la ville - Orientations pour une nouvelle action régionale".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
15 personnes minimum (10 femmes et 5 hommes) résidents des quartiers prioritaires et non bénéficiaires du RSA (une action similaire étant mise en place par le Département au profit de ces publics).

Détail du calcul de la subvention :
Les dépenses inéligibles à la subvention régionale sont les suivantes : charges exceptionnelles (24€), dotations aux amortissements (918€) et contributions volontaires en nature (600€).

Localisation géographique :
- ARPAJON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (études et prestations de services, alimentation & boisson, forunitures d'entretiens et petits équipements, forunitures administratives)	1 062,00	3,21%
Services externes (sous-traitance, locations, entretien et réparations, assurances, documentation)	4 051,00	12,26%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité et publications, déplacements, missions et réceptions, frais postaux et télécommunication, services bancaires, adhésion)	659,00	1,99%
Impôts et taxes (liés au projet)	304,00	0,92%
Frais de personnel (charges comprises)	25 401,00	76,86%
Droits d'auteur et de reproduction	30,00	0,09%
Charges exceptionnelles	24,00	0,07%
Dotations aux amortissements et provisions	918,00	2,78%
Contributions volontaires en nature	600,00	1,82%
Total	33 049,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits services et ventes diverses (SIAE Sud-Essonne) - ATT	25 534,00	77,26%
Emplois aidés par l'Etat (ASP, ex-CNASEA) - ATT	866,00	2,62%
Subvention Etat (PDIE - BOP 104) - ATT	1 000,00	3,03%
Subvention Région (sollicitée)	4 596,00	13,91%
Cotisations, dons manuels ou legs	9,00	0,03%
Produits financiers	70,00	0,21%
Reprise amortissements et provisions	374,00	1,13%
Contributions volontaires en nature (prestations en nature et bénévolat)	600,00	1,82%
Total	33 049,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	4 596,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	10 300,00 €
	Montant total	10 300,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015874

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV DU HAUT VAL D'OISE - CHANT CHORAL ET EDUCATION MUSICALE EN REP

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	21 800,00 €	28,61 %	6 237,00 €
	Montant Total de la subvention		6 237,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNION MUSICALE DE PERSAN
Adresse administrative : 63 BIS AVENUE GASTON VERMEIRE
95340 PERSAN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Gérard GUENET, Président

Date de publication au JO : 26 juillet 1997

N° SIRET : 45030234400020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise "Chant Choral et Education Musicale en REP"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action nécessite un commencement anticipé pour permettre son organisation.

Objectifs :
Dans le cadre des objectifs de l'Union Musicale et dans le cadre d'un projet en partenariat avec les écoles élémentaires implantées dans le quartier le Village et le collège de la ville, en partenariat technique avec le conservatoire de musique (CRC), il s'agit de :
- développer la pratique musicale, essentiellement chorale, sur l'ensemble du cycle 3 de l'école Paul Eluard, sur l'ensemble de l'école Paul Eluard 2 et sur une 6ème du collège Georges Brassens. Les enseignants participent et assurent la continuité du travail musica ;
- favoriser une ouverture culturelle et l'accès au conservatoire et aux concerts-spectacles, qui se

déroulent sur Persan et le Val d'Oise.

L'action est co-construite avec l'Education Nationale pour permettre aux enfants du quartier de bénéficier d'apports répondant aux objectifs de leur enseignement, mais aussi d' apports techniques et d'ouverture à la pratique musicale avec l'intervention, sur du temps hors classe, de professionnels.

Description :
Ateliers menés pendant le temps scolaire par des professionnels :
- écoles Paul Eluard 1 et Paul Eluard 2 : 0h45 d'éducation musicale et 45 mn de chant choral hebdomadaire pour le primaire/ ou 1 heure par classe mêlant la pratique du chant choral, un travail sur le rythme et d'ouverture sur toutes les musiques.
- collège : 1h de chant choral hebdomadaire pour la classe de 6ème en complémentarité avec l'enseignement musical dispensé au collège.
Action menée avec les mêmes élèves sur un cycle de 4 ans (du CE2 à la 6ème).

Projets hors temps scolaires :
- concerts dans Persan (conception et création du spectacle (musique, texte, costume, décors...) ;
- concerts hors de Persan (organisation, accompagnement des professeurs, déplacements) ;
- 2 mini-concerts trimestriels sur le lieu de l'école ou à l'auditorium par les différentes formations du conservatoire de musique.

Les projets 2016/2017 :
- école Paul Eluard 1 : participation à la fête du conservatoire sur le thème des "Oiseaux" (27 et 28 janvier 2016). Concerts le 28 janvier à 17h30 et 20h45 ;
- dans l'auditorium du conservatoire : spectacles le mardi 6 juin pour le cycle 2 à 19h30, le jeudi 15 juin pour le cycle 3, dans le cadre des rencontres internationales de chœurs de jeunes à 19h.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
9 artistes-enseignants du conservatoire dont 1 coordinateur et 1 régisseur.

Partenaires :
Les enseignants de l'Education Nationale pour le suivi de l'action, le repérage du public et l'accompagnement pendant et hors du temps scolaire - le conservatoire de Persan pour l'aide à la mise en œuvre de l'action - la mairie de Persan pour le prêt des salles et l'assistance logistique.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Les enfants du QPV du Village fréquentant 12 classes du CE2 au CM2 des écoles Eluard 1 et 2 (Village) et les enfants d'une classe de 6ème au collège de la ville (cycle de 4 années), soit 360 enfants de 8 à 12 ans.
Pour les participants directs au projet, des jeunes (frères et sœurs des enfants) et les parents des enfants qui assistent aux concerts peuvent être âgés de 15 à 35 ans.

Localisation géographique :
- PERSAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (alimentation, fournitures d'ateliers ou d'activités)	350,00	1,61%
Services externes (assurance, documentation)	350,00	1,61%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, publicité, publications)	2 950,00	13,53%
Impôts et taxes liés au projet	200,00	0,92%
Frais de personnel	15 550,00	71,33%
Autres charges de gestion courante	2 400,00	11,01%
Total	21 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Education Nationale (EC)	500,00	2,29%
Région ASQ-S (EC)	6 237,00	28,61%
Département 95 (EC)	4 000,00	18,35%
Ville de Persan (EC)	6 350,00	29,13%
Fonds propres (EC)	4 713,00	21,62%
Total	21 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 237,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	9 000,00 €
	Montant total	9 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016193

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV ETAMPOIS SUD ESSONNE - DEVELOPPER SES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	40 404,00 €	16,74 %	6 762,00 €
	Montant Total de la subvention		6 762,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HORIZONS
Adresse administrative : POLE ECONOMIE SOLIDAIRE
91150 ETAMPES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Sylvain DUCHENE, Président

Date de publication au JO : 20 avril 1999

N° SIRET : 42826196000036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté de Communes Etampois Sud Essonne "Développer ses compétences professionnelles"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action commence au 1er septembre 2016 pour se dérouler sur l'année scolaire 2016/2017.

Objectifs :
Le projet vise l'insertion professionnelle des personnes en difficulté et doit permettre aux participants, en fonction de leur parcours de :

- en terme de compétences transversales :
• adapter son comportement aux attentes des employeurs,
• développer les attitudes personnelles appropriées,

• comprendre les règles ainsi que le fonctionnement et l'organisation d'une entreprise,
• appliquer les droits et devoirs du salarié et comprendre les documents liés au travail,
• définir un projet professionnel adapté,
• organiser sa recherche d'emploi et de formation,
• créer des documents adaptés au projet professionnel,
• préparer les entretiens.

- en terme de compétences professionnelles :
• valider par des évaluations les savoir-faire et des aptitudes en lien avec l'aide à la personne
• acquérir de nouvelles compétences dans le domaine des services aux personnes.

Description :
L'action est construite autour de 2 thématiques permettant à chaque participant d'intégrer un ou plusieurs modules en fonction de ses besoins et attentes :

1- Les modules transversaux
- Communication, attitudes professionnelles et codes culturels
- Informatique et internet
- Découverte de l'entreprise et initiation à la législation du travail.
- La langue et les mathématiques professionnelles
- Valorisation de ses compétences / image de soi
- Elaboration et réalisation de projet professionnel.
- Techniques de recherche d'emploi.

2- Les modules professionnels
Les services à la personne sont un des rares secteurs d'activité à être en cette période de crise encore dynamiques. Les besoins en main d'oeuvre en Ile-de-France ciblés par Pôle Emploi confirment d'ailleurs ces tendances sur le secteur Essonne ouest.
Les modules suivants seront donc ouverts aux personnes qui, n'étant pas en activité, souhaitent évoluer dans ce secteur :
o Entretien et hygiène du logement
o Entretien du linge
o Courses, préparation des repas et alimentation
o Relation et communication
o Sécurité et prévention, gestes et postures
o Entretien des espaces verts
o Travail en équipe avec d'autres professionnels

Moyens mis en œuvre :
Toute l'équipe d'Horizons est mobilisée pour permettre une individualisation des parcours en fonction des attentes et besoins.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
40 personnes visées par l'action, 20 résidents en quartier prioritaire (soit 50 %).

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les services bancaires (13 €); les dotations aux amortissements et provisions (1176 €).

Localisation géographique :
- ETAMPES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACHATS (Etudes, alimentation, eau, gaz, électricité, fournitures, ...)	1 362,00	3,27%
Services extérieurs (sous-traitance, locations immobilières, entretien et réparation, assurances, documentation, ...)	5 193,00	12,49%
Autres services extérieurs (Rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, déplacements, frais postaux et télécommunication, ...)	831,00	2,00%
Services bancaires et assimilés	13,00	0,03%
Impôts et taxes	389,00	0,94%
Frais de personnel	32 560,00	78,28%
Autres charges de gestion courante	38,00	0,09%
Charges exceptionnelles	31,00	0,07%
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 176,00	2,83%
Total	41 593,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Produits des services ATT	13 575,00	32,64%
Crédits Politique de la ville ATT	3 500,00	8,41%
Emplois aidés ASP ATT	1 169,00	2,81%
PDIE BOP 104 ATT	10 000,00	24,04%
Région EC	6 762,00	16,26%
Département 91 ATT	3 000,00	7,21%
Communes d'Etampes ATT	3 000,00	7,21%
Autres produits de gestion courante	16,00	0,04%
Produits financiers	128,00	0,31%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	305,00	0,73%
Reprise sur amortissements et provisions	138,00	0,33%
Total	41 593,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 762,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	10 300,00 €
	Montant total	10 300,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016866

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV SEINE ESSONNE - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	233 400,00 €	4,46 %	10 400,00 €
	Montant Total de la subvention		10 400,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-65734-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAISSE DES ECOLES DE CORBEIL ESSONNES CDE
Adresse administrative : 2 PLACE GALIGNANI
91100 CORBEIL-ESSONNES
Statut Juridique : Caisse des Ecoles
Représentant : Monsieur Jean-Pierre BECHTER, Président

N° SIRET : 26910146500012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Seine Essonne "Programme de réussite éducative"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Le Programme de Réussite Educative (PRE) vise à accompagner les enfants et adolescents de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité et ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Dans ce but, le PRE propose un accompagnement individualisé et personnalisé à ces jeunes habitants des quartiers prioritaires (les Tarterêts, la Nacelle, Rive Droite/Centre Ancien et Montconseil/Ermitage).

Description :
Différentes actions individuelles et semi-collectives sont mises en place essentiellement hors temps scolaire, autour de 4 axes majeurs : la scolarité, la santé, le soutien à la parentalité et l'épanouissement

personnel/ bien être.

- Accompagnement individualisé à la scolarité : des intervenants rémunérés (étudiants bac+2 minimum, personnes retraitées, salariés intéressés par la démarche) seront recrutés par l'équipe de réussite éducative. Ils interviendront en appui à la scolarité : aide méthodologique et organisationnelle au travail scolaire, autonomie dans le travail, valorisation des ressources et des connaissances, accompagnement et encouragement de l'enfant/du jeune dans ses apprentissages, appropriation des lieux « ressources » de la ville (bibliothèques, médiathèques, CIO etc.).

- Réussir sa 3ème et le passage au lycée : il s'agit pour les premiers de mettre en place un environnement de travail, une organisation pour réussir leur brevet des collèges et leur orientation ainsi que les aider dans la recherche de stages. Pour les jeunes lycéens, il s'agit de les aider à prendre de nouveaux repères afin de réussir le mieux possible leur passage en seconde.

- Groupe langage : l'atelier permet aux enfants de travailler en petit groupe autour de leurs difficultés en terme de langage afin de leur permettre de mieux s'exprimer et d'apaiser les appréhensions qui peuvent découler d'une mauvaise maîtrise de la langue.
Cet atelier ne se substitue pas à un suivi orthophonique lorsqu'il y en a besoin, il le complète.

- Cours de français: un professeur de FLE (français langue étrangère) engagé par le programme de réussite éducative dispense des cours de français aux collégiens primo-arrivants étant cette année en UPE2A ou aux élèves étant en soutien linguistique.

- Rencontre avec la psychologue : une psychologue est intégrée à l'équipe une demi-journée par semaine. Elle rencontre les enfants ou les jeunes qui sont demandeurs, ou ceux dont les référents souhaiteraient un autre regard sur la situation. La psychologue rencontre également les parents des jeunes accompagnés si ces derniers en ressentent le besoin. Elle peut également recevoir l'enfant et les parents ensemble dans un travail d'accompagnement à la parentalité.

Un volet santé (prévention bucco dentaire, art thérapie...) et épanouissement personnel (temps d'éveil, mini-séjours) sont également proposés aux enfants du PRE.

Moyens mis en œuvre :
Intervenants :
1 coordinatrice et 2 référents de parcours (travailleurs sociaux de formation) à temps plein, 1 équipe de professionnels vacataires : 1 psychologue, 1 professeur de français langue étrangère, 1 orthophoniste et 12 accompagnateurs à la scolarité, 4 personnes de la mairie mises à disposition.

Partenaires :
Education Nationale, centre médico-psychologique, maison départementale des solidarités, aide sociale à l'enfance, protection judiciaire de la jeunesse.

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 « Politique de la ville – Orientations pour une nouvelle action régionale ».

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
Le public ciblé est issu des quartiers prioritaires de la ville de Corbeil-Essonnes. L'action concerne 220 enfants et leurs familles, dont 205 bénéficiaires résidant dans un QPV.

Détail du calcul de la subvention :
Pour les actions portées par les collectivités et leurs établissements, ne sont pas prises en compte dans le

calcul de la dépense subventionnable les dépenses suivantes : les services bancaires pour 800 €, les frais de personnel spécifique aux collectivités (rémunération du personnel, charges patronales et sociales de l'employeur) pour 1 200 €

Localisation géographique :

- CORBEIL-ESSONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures, fournitures administratives ou d'entretien, alimentation...)	4 200,00	1,78%
Services externes (locations, assurance, documentation)	13 000,00	5,52%
Autres services externes (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, déplacements et missions, frais postaux et télécommunication, , transport de biens et collectifs)	216 200,00	91,84%
Services bancaires (dépenses non éligibles)	800,00	0,34%
Frais de personnel spécifique aux collectivités (dépenses non éligibles)	1 200,00	0,51%
Total	235 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Politique de la Ville (EC)	175 000,00	74,34%
Région ASQ-S (EC)	10 400,00	4,42%
Ville de Corbeil-Essonnes (ATT)	50 000,00	21,24%
Total	235 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Soutien aux contrats de ville	15 000,00 €
	Montant total	15 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017251

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CDV SEINE ESSONNE - ACTIVITE DES EQUIPES EMPLOI INSERTION DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DES TARTERETS ET DE LA NACELLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux contrats de ville	182 027,00 €	8,24 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 935-51-6574-151003-300
15100303- Actions Politique de la Ville

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MIVE MISSION INTERCOMMUNALE VERS L'EMPLOI
Adresse administrative : 4 BIS BOULEVARD CRETE
91100 CORBEIL ESSONNES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur SERGE DASSAULT, Président

Date de publication au JO : 10 novembre 2012

N° SIRET : 41004816900040

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux contrats de ville
Rapport Cadre : CR23-15 du 12/02/2015

Objet du projet : financement d'une action au titre de la programmation du contrat de ville signé par la Communauté d'Agglomération Seine Essonne "Activité des équipes emploi insertion dans les quartiers prioritaires des Tarterets et de la Nacelle"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'action se déroule sur l'année civile.

Objectifs :
Structures de proximité, les "Equipes Emploi Insertion" permettent un lien social et apportent un premier degré de service d'accompagnement vers l'emploi et/ou la formation auprès des habitants des quartiers Politique de la Ville.
Elles sont une première étape dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle.
Elle orientent le public en fonction de sa typologie et de sa demande (Mission Intercommunale vers

l'Emploi, PLIE, Pôle Emploi, CAP Emploi...).

Description :
- Mise à disposition des outils nécessaires à la recherche d'emploi ou de formation
- Affichage des offres d'emploi et de formation
- Accès libre Internet, téléphone, ordinateur...
- Aide à la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation
- Travail sur des entretiens de recrutement
- Suivi individuel des bénéficiaires
- Repérage des publics adéquats aux offres d'emploi classique ou clauses d'insertion
- Organisation de permanence des partenaires
- Travail sur le projet professionnel en collectif ou individuellement
- Mise en place d'actions de recrutement suivant les besoins repérés
- Mise en place d'ateliers thématiques (initiation à l'informatique, prospection téléphonique...)

Moyens mis en œuvre :
Moynes humains : 10 personnes (représentant 4,2 ETP) affectés au projet et 15 parrains bénévoles mobilisés.
Moyens : 1 local équipé dans chacun des QPV, soit 2 "Equipes Emploi Insertion".

Intérêt régional :
L'action correspond à l'une des thématiques retenues dans le règlement intérieur de la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 "Politique de la ville - Orientations pour une nouvelle action régionale".
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Public(s) cible(s) :
666 bénéficiaires au centre d'accueil des Tartarêts (dont 80% résidant en QPV) et 300 (70% QPV) à la Nacelle, dont un peu plus de 50 % d'hommes.

Détail du calcul de la subvention :
Pour le calcul de la dépense subventionnable ne sont pas prises en compte les dépenses suivantes : les frais financiers (50€) et les dotations aux amortissements (1438€), soit une assiette éligible des dépenses plafonnée à 182027€.

Localisation géographique :
- CORBEIL-ESSONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (énergie, petit équipement, fournitures administratives et informatiques, boissons)	3 276,00	1,79%
Services extérieurs (sous-traitance, location et charges locatives, maintenance informatique et photocopieurs, hébergement, gestion salles, nettoyage et assurance des locaux, documentation)	15 592,00	8,50%
Autres services extérieurs (rémunérations intermédiaires et honoraires, publicité, publications, chèques cadeaux, transport, frais de mission et réception, frais bancaires, cotisations, communication)	11 454,00	6,24%
Impôts et taxes	8 048,00	4,39%
Charges de personnel	143 707,00	78,31%
Dotations aux amortissements et provisions	1 438,00	0,78%
Total	183 515,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
MDE Corbeil-Essonnes Evry (attribuée)	40 000,00	21,80%
Subvention État - CGET (attribuée)	27 000,00	14,71%
Subvention Commune (attribuée)	22 000,00	11,99%
Subvention Intercommunalité EPCI (attribuée)	60 279,00	32,85%
Subvention Région (sollicitée)	15 000,00	8,17%
Transfert de charges	19 236,00	10,48%
Total	183 515,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Chantier école	36 957,11 €
2015	Campagne d'informatisation	4 973,40 €
2015	Soutien aux contrats de ville	18 700,00 €
2016	Phénix	11 500,00 €
	Montant total	72 130,51 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

Délibération N° CP 16-425

Du 16 Novembre 2016

RELANCER L'ASCENSEUR SOCIAL,
VALORISER LE MERITE ET L'EXCELLENCE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017 :
- L'AIDE AU MERITE
- L'AIDE POUR LE DIPLOME D'ACCES AUX ETUDES UNIVERSITAIRES

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'éducation ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;

VU la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU la délibération n° CR 72-10 du 19 novembre 2010 relative à la politique régionale en faveur de l'Enseignement supérieur et de la recherche – délibération cadre 2011-2016 ;

VU La délibération n° CR 96-16 du 19 mai 2016 relative à la politique régionale pour relancer l'ascenseur social, valoriser le mérite et l'excellence ;

VU La délibération n° CR 34-16 du 17 mars 2016 relative au nouveau Conseil scientifique régional (CSR) ;

VU Les délibérations n° CP16-47 du 22 janvier 2016 et CP 16-68 du 15 juin 2016 relatives aux première et deuxième affectations provisionnelles d'autorisations d'engagement relatives à des actions conduites par l'unité développement pour 2016 ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;

VU L'avis de la Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche *;*

VU L'avis de la Commission des Finances ;

VU Le rapport CP 16-425 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article n°1: Action en faveur de l'accompagnement des conditions de vie et d'étude des étudiants

Décide de participer au titre du dispositif « Aide régionale au mérite », au financement du projet détaillé en annexe n°1 à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant total prévisionnel de 2.340.000 €.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de la convention mise en annexe n°2 et approuvée par la présente délibération, et autorise la présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 2.340.000 € disponible sur le chapitre 932 « Enseignement » - code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur » programme HP 23-008 (123-008) « Accompagnement des conditions de vie et d'étude des étudiants », action 123 008 02 « Développement de l'accès à l'enseignement supérieur » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe n°1.

Article n°2:

Affecte une autorisation d'engagement de 60.000 € disponible sur le chapitre 932 « Enseignement » - code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur » programme HP 23-008 (123-008) « Accompagnement des conditions de vie et d'étude des étudiants », action 123 008 02 « Développement de l'accès à l'enseignement supérieur » du budget 2016, Nature 622 « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires », au titre du paiement des frais de gestion réalisés par le CROUS de Paris dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif régional « aide au mérite » pour l'année universitaire 2016-2017.

Article n°3:

Décide de participer au titre du dispositif « Aide régionale pour le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) », au financement de bourses pour la poursuite d'étude supérieure en DAEU, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 900 € par bénéficiaire.

Affecte une autorisation d'engagement de 500.000 € disponible sur le chapitre 932 « Enseignement » - code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur » programme HP 23-008 (123-008) « Accompagnement des conditions de vie et d'étude des étudiants », action 123 008 02 « Développement de l'accès à l'enseignement supérieur » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe n°1.

Article n°4 : Démarrage anticipé

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de l'ensemble des subventions présentées en annexe n°1 à compter du 1er septembre 2016, date du début des formations pour l'année universitaires 2016-2017, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier prorogée par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Article n°5 : Conseil scientifique régional

Affecte à titre provisionnel une autorisation d'engagement de 5 000 € disponible sur le chapitre 939 « action économique », code fonctionnel 92 « recherche et innovation », programme HP 92-003 (192003) «Evaluations, études, actions support », Action 192 003 01 « Conseil Scientifique Régional » du budget 2016, afin de couvrir les frais liés au fonctionnement du Conseil Scientifique Régional.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-425	Budget	2016

Chapitre	**932 - Enseignement**
Code fonctionnel	**23 - Enseignement supérieur**
Programme	**123008 - Accompagnement des conditions de vie et d'études des étudiants**
Action	**12300802 - Développement de l'accès à l'enseignement supérieur**

Dispositif : N° 00000946 - Aide régionale pour le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

Dossier	16014243 - Aide régionale pour le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) - Année universitaire 2016-2017			
Bénéficiaire	R5559 - DIVERS CREANCIERS REG ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	500 000,00 €		Code nature	6513
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
500 000,00 €	TTC	100 %	500 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000946 - Aide régionale pour le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)	500 000,00 €

Dispositif : N° 00000966 - Aide régionale au mérite

Dossier	16014245 - Aide régionale au mérite - Année universitaire 2016-2017 –bourses			
Bénéficiaire	R23696 - CROUS CENTRE REGIONAL OEUVRE UNIV SCOLAIRES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	2 340 000,00 €		Code nature	6513
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 340 000,00 €	TTC	100 %	2 340 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000966 - Aide régionale au mérite	2 340 000,00 €

Total sur l'imputation 932 - 23 - 123008 - 12300802	2 840 000,00 €

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE CROUS DE PARIS

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES DE PARIS
RELATIVE A LA GESTION DU DISPOSITIF DE L'AIDE REGIONALE AU MERITE

Entre

"La Région Ile-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valerie PECRESSE,

En vertu de la délibération N°CP XX du XX
ci-après dénommée « la Région »"
d'une part,
et

"L'organisme dénommé : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Paris, situé au 39, Avenue Georges Bernanos 75005 Paris
ayant pour représentant : Monsieur Denis LAMBERT, Directeur général

ci-après dénommés « le CROUS de Paris »
d'autre part,

PREAMBULE :

Le dispositif national d'aide au mérite est régi par circulaire du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche fixant les modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux (BCS) et des aides au mérite pour chaque année universitaire.

L'aide au mérite est un complément de la bourse sur critères sociaux (BCS) pour les étudiants de l'enseignement supérieur les plus méritants. Elle est réservée à l'étudiant qui en bénéficiait déjà ou à celui, nouvellement inscrit dans un établissement supérieur, et ayant obtenu une mention "très bien" à la dernière session du baccalauréat. Sa gestion et son attribution sont confiées aux centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Depuis 2015, l'aide au mérite est fixée pour les nouveaux bacheliers à un montant de 900 € par année universitaire.

Par la délibération n° CR 16-96 du 19 mai 2016, la Région affirme sa volonté d'accompagner les étudiants franciliens les plus méritants et les plus modestes dans leur cursus d'enseignement supérieur en créant le dispositif de l'aide régionale au mérite.

L'aide régionale s'adresse aux étudiants boursiers ayant obtenu une mention « Très bien » à la dernière session du baccalauréat français (année de référence 2016), habitant en Ile-de-France, bénéficiaires de l'aide au mérite versée par les CROUS franciliens et inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur francilien.

L'aide régionale au mérite vient en complément de l'aide au mérite versée par les CROUS franciliens.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

La présente convention, d'une durée triennale, a pour objet la création d'un partenariat entre la Région Île-de-France et le CROUS de Paris visant à faciliter la mise en place du dispositif de l'aide régionale au mérite.

Dans ce cadre, elle fixe les conditions et modalités de gestion par le CROUS de Paris du dispositif régional.
A ce titre, et pour l'année universitaire 2016-2017, il est attribué les montants suivants :

[XX] € au titre du paiement de l'aide régionale auprès des étudiants bénéficiaires;

[XX] € au titre des frais de gestion liés à la mise en œuvre du dispositif régional.

Pour les années universitaires 2017-2018 et 2018-2019, un avenant financier approuvé par la commission permanente attribue annuellement les montants au titre du paiement de l'aide régionale et des frais de gestion.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU DISPOSITIF REGIONAL

ARTICLE 2.1 : Désignation des bénéficiaires de l'aide régionale

Le CROUS de Paris est responsable de la gestion et de la désignation des étudiants bénéficiaires de l'aide régionale au mérite.

A ce titre, le CROUS de Paris est le représentant des CROUS franciliens.

En application de la circulaire n° 2016-088 du 6 juin 2016 fixant les modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2016-2017, l'instruction et la prise en charge par le CROUS de Paris des demandes d'aide au mérite s'échelonnent sur l'année universitaire en cours.

Cependant, dans le cadre du dispositif régional, le 1er juillet 2017 constitue une date butoir au-delà de laquelle les dossiers d'étudiants méritants déposés ne sont plus éligibles à l'aide régionale pour l'année universitaire 2016-2017.

Au regard de ces éléments et afin de soutenir un maximum d'étudiants franciliens méritants, le CROUS de Paris attribue l'aide régionale selon les modalités suivantes :

- le CROUS de Paris constitue une liste d'étudiants bénéficiant de l'aide au mérite nationale versée par les CROUS franciliens, classés par promotion de bacheliers à compter de la session de 2016 et éligibles à l'aide régionale au mérite pour l'année universitaire.

Cette liste comprend les informations suivantes :
- les noms, prénoms et coordonnées (postales et courriel) du bénéficiaire ;
- la formation suivie et l'établissement d'enseignement supérieur francilien d'inscription ;
- le niveau de l'échelon de la bourse sur critères sociaux (BCS) ;
- l'académie de rattachement de l'étudiant bénéficiaire (Paris, Versailles, ou Créteil).

- Cette liste est consolidée tout au long de l'année universitaire 2016-2017 par le CROUS de Paris à raison de 4 listes constituées au 1er des mois suivants : novembre, février, avril et juillet.

- Ces quatre listes sont transmises par voie électronique à la Région et dans le délai d'une semaine au maximum après la date de constitution, soit respectivement avant le 7 novembre 2016, le 6 février 2017, le 10 avril 2017 et le 10 juillet 2017.

Sur cette base, la Région a la charge de transmettre aux bénéficiaires de l'aide au mérite la notification du soutien régional.

ARTICLE 2.2 : Modalités de versement de l'aide régionale au mérite :

Le CROUS de Paris a la charge de verser, en paiement unique de 900 € et pour le compte de la Région Ile-de-France, l'aide régionale au mérite à chaque étudiant reconnu comme bénéficiaire de l'aide régionale et figurant sur la liste.

Le CROUS de Paris verse l'aide régionale aux seuls étudiants figurant sur les listes préalablement établies et évoquées à l'article 2.1 de la présente convention et dans la limite de la dotation accordée à cet effet, soit *[XX] €* pour l'année universitaire 2016-2017.

Pour rappel, l'aide régionale au mérite est un complément de l'aide au mérite versée par les CROUS franciliens telle que prévue par la circulaire n° 2016-088 du 6 juin 2016.
Les conditions de maintien de l'aide régionale au mérite sont similaires à celles appliquées aux aides au mérite versées par les CROUS franciliens et prévues par cette circulaire.

En cas changement de situation pour un bénéficiaire de l'aide régionale au mérite, le CROUS de Paris en informe la Région (abandon des études, changement de situation du bénéficiaire, suppression de l'aide au mérite nationale par le CROUS,…).

Dans ce cadre, il appartient à la Région au regard des éléments qui lui sont fournis d'engager ou non les procédures administratives et judiciaires qu'elle juge nécessaires (maintien de l'aide régionale, émission d'un titre de recette de l'aide régionale perçue,..).

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU CROUS DE PARIS

Par la présente convention, le Crous de Paris s'engage à :

- Verser pour le compte de la Région l'aide régionale au mérite sur les comptes bancaires respectifs des bénéficiaires du dispositif régional ;

- Transmettre à la Région des listes d'étudiants bénéficiaires de l'aide au mérite versée par les CROUS franciliens, classés par promotion de bacheliers à compter de la session de 2016, et selon les conditions énumérées à l'article 2 de la présente convention.

- Informer la Région de tout changement de situation pour les bénéficiaires de l'aide au mérite soutenus par la Région (abandon des études, changement de situation du bénéficiaire, suppression de l'aide au mérite,…) ;

- Participer au programme d'évaluation du dispositif régional (apport de données, participation au comité d'évaluation,…) ;

- Participer à la promotion du dispositif auprès des bénéficiaires et diffuser au besoin les supports de communication créés par la Région Ile-de-France à cet effet.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Par la présente convention, la Région s'engage à :

- Verser au CROUS de Paris les crédits nécessaires au paiement de l'aide régionale au mérite
- Verser au CROUS de Paris les sommes correspondants aux frais de gestion du dispositif régional ;
- Mettre en œuvre les moyens de communication relatifs au dispositif régional ;
- Accompagner le CROUS de Paris dans toutes ses démarches en lien avec la mise en œuvre du dispositif régional ;
- Piloter l'évaluation du dispositif.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS RELATIVES AUX DONNEES TRANSMISES A LA REGION ILE-DE-FRANCE

Article 5.1 : La propriété des données

Les supports informatiques et documents fournis par le CROUS de Paris à la Région Ile-de-France restent la propriété de celui-ci.

Article 5.2 : Les engagements de la Région Ile-de-France

1. Conformément à l'article 34 de la loi informatique et libertés modifiée, La Région Ile-de-France s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

2. La Région Ile-de-France s'engage donc à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel :
• ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations qui lui sont confiés, à l'exception de celles nécessaires à l'exécution de la présente prestation prévue à la convention ;
• ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées à la présente convention ;
• ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
• prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution de la convention ;
• prendre toutes mesures de sécurité, notamment matérielle, pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités pendant la durée de la présente convention;
• en fin de convention à procéder à la destruction ou à l'archivage de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les informations saisies.
• procéder à une déclaration de ces fichiers de traitement auprès de la CNIL par l'intermédiaire du CIL et des procédés préétablis.

Article 5.3 : Les engagements du CROUS de Paris

En contrepartie, le CROUS de Paris reconnaît et s'engage pour sa part :
• à demeurer le titulaire unique de la propriété des données collectées par lui ;
• à prévenir les personnes dont les données sont collectées que ces données peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé ;
• à conserver la responsabilité attachée à la récolte, à la conservation et au traitement des fichiers de données à caractère personnel ;
• à traiter personnellement toutes réclamations, concernant l'utilisation de ces données personnelles, qu'elles émanent de la personne concernées ou d'un tiers ;
• A dégager la Région Ile-de-France de toute responsabilité si celle-ci se conforme à ses obligations propres précitées.

ARTICLE 6 : CADRE GENERAL D'EXECUTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Article 6.1 : Organisation mise en place pour le suivi du partenariat

Le CROUS de Paris désigne une personne référente pour l'ensemble des obligations liées à cette convention. Il en communique le nom et les coordonnées auprès de la Région.

Si cette personne n'est plus en mesure d'accomplir sa mission, le CROUS de Paris doit en aviser immédiatement la Région. A ce titre, l'obligation lui est faite de désigner un remplaçant et d'en communiquer le nom et les titres sans délai.

Article 6.2 : Contrôle financier et bilan annuel

La Région peut effectuer à tout moment les contrôles administratifs et comptables qu'elle estime nécessaires. Pour ce faire, le CROUS de Paris lui communique tous les dossiers et pièces justificatives concernant la présente convention de partenariat.

Le CROUS de Paris tient une comptabilité distincte pour la gestion du dispositif régional et ouvre, à cet effet, les comptes spécifiques dont l'un exclusivement réservé au versement des avances consenties au titre des aides au mérite conformément à l'article 7 de la présente convention.

Le compte au crédit duquel sont mandatées les avances relatives au frais de gestion du dispositif doit être non rémunéré. En aucun cas, le CROUS de Paris ne peut utiliser les éventuels excédents de trésorerie pour financer des dépenses n'ayant pas de lien direct avec l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 7.1 : Caducité

Les règles de caducité énumérées ci-après s'appliquent pour les sommes attribuées au CROUS de Paris tant pour le versement des aides régionales aux étudiants que pour celles correspondant aux frais de gestion du dispositif régional.
Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution des subventions par l'assemblée délibérante, le CROUS de Paris n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement pour chacune des deux sommes attribuées, ces attributions deviennent caduques et sont annulées.

Ce délai peut être exceptionnellement prolongé d'une année par décision de la Présidente, si le CROUS de Paris établit, avant l'expiration du délai d'un an mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le CROUS de Paris dispose d'un délai maximum de deux ans pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 7.2 : Modalités de versement des subventions

ARTICLE 7.2.1 : Modalités de versement des crédits destinés au paiement des aides au mérite

Article 7.2.1.1 : Conditions de versement des avances de fonds et justification de leur emploi

Les crédits destinés au paiement des aides au mérite font l'objet de demandes d'avances de fonds du CROUS de Paris auprès de la Région et sur lesquelles le CROUS de Paris ne peut prélever de fonds participant au paiement des frais de gestion du dispositif régional.

La Région se libère des sommes correspondant aux avances liées au paiement des aides au mérite en les faisant porter au crédit d'un compte distinct.
Le règlement interviendra selon le principe du compte en banque unique et de l'unicité de caisse. L'individualisation s'effectue de fait dans la comptabilité du comptable du CROUS de Paris sur un compte de classe 4 ouvert dans la comptabilité de l'agent comptable du CROUS de Paris.

Nom de l'établissement de crédit : Adresse de cet établissement : Compte ouvert au nom de : Sous le numéro : IBAN :

A la signature de la présente convention et sur appel de fonds du CROUS de Paris, la Région procède au mandatement d'une première avance correspondant à 60 % du montant total de l'autorisation d'engagement votée par délibération de la Région et affectée au paiement des aides au mérite pour l'année universitaire 2016-2017. Cette avance permet de couvrir les versements des aides au mérite pour les 1 200 premiers étudiants méritants éligibles à l'aide régionale.

Pour toutes les autres demandes d'avances de fonds, le CROUS de Paris doit présenter une demande s'appuyant sur un état prévisionnel des besoins et justifiant des paiements effectués depuis l'avance précédente.

Chaque nouvelle demande d'avance est accompagnée des pièces suivantes :
- La demande de versement de subvention (DVS) renseignée (modèle transmis par la Région) ;
- Le bilan financier justifiant des paiements effectués antérieurement.

La Région ne peut mandater au-delà du montant global affecté par délibération de la commission permanente du conseil régional pour le paiement de l'aide au mérite pour l'année universitaire 2016-2017.

Article 7.2.1.2 : Traitement des sommes indument perçues par des étudiants franciliens méritants

Les conditions de maintien de l'aide régionale au mérite sont similaires à celles appliquées aux aides au mérite versées par les CROUS franciliens et prévues par la circulaire n° 2016-088 du 6 juin 2016.

En cas de remboursement direct de l'étudiant, les sommes seront encaissées sur le compte spécifique pour le versement des avances liées au paiement des aides régionales au mérite. Elles feront l'objet de l'émission d'un titre de recettes lors de la reddition finale du compte.

En cas de remboursement non spontané de l'étudiant, le CROUS de Paris établit un état détaillé des créances et le communique à la Région qui se réserve le droit d'émettre ou non un titre de recette. En cas de titre de recette émis par la Région, celle-ci le transmet à son comptable public, chargé des procédures de recouvrement, incluant d'éventuelles procédures contentieuses.

Les demandes de remises gracieuses exprimées par les étudiants relèvent de la Région qui décide, soit d'accorder une remise gracieuse totale ou partielle, soit de rejeter la demande.

Article 7.2.1.3 Clôture de la convention relative au versement de l'aide au mérite pour le compte de la Région

A l'issue de la période d'exécution de la présente convention et au plus tard le 1er septembre 2017, le CROUS de Paris doit produire à la Région un rapport d'activité et un rapport financier, valant état de liquidation des comptes (comportant le détail complet des recettes perçues de la Région

sous la formes d'avances avec les dépenses correspondant aux aides reversées aux étudiants, signés par le représentant légal et visés par le comptable qui certifie la prise en charge dans sa comptabilité ainsi que leur règlement). Ces documents permettront d'établir un bilan de la convention de partenariat portant sur le versement de l'aide régionale.

Le comptable assignataire est l'agent comptable du CROUS de Paris

En cas de solde excédentaire, la Région émet les titres de recettes correspondant au montant des aides non versées.

ARTICLE 7.2.2 : Modalités de versement des crédits destinés au paiement des frais de gestion liés à la mise en œuvre du dispositif régional

Article 7.2.2.1 : Conditions de versement des avances de fonds et justification de leur emploi

Les crédits destinés au paiement des frais de gestion font l'objet d'une demande d'avance de fonds et d'une demande de solde émanant du CROUS de Paris auprès de la Région et sur lesquelles le CROUS de Paris ne peut prélever de fonds participant au paiement des aides au mérite du dispositif régional.

La Région se libère des sommes correspondantes aux appels de fonds liés au paiement des frais de gestion en les faisant porter au crédit d'un compte distinct.
Le règlement interviendra selon le principe du compte en banque unique et de l'unicité de caisse. L'individualisation s'effectue de fait dans la comptabilité du comptable du CROUS de Paris sur un compte de classe 4 ouvert dans la comptabilité de l'agent comptable du CROUS de Paris.
Le règlement interviendra sur le compte du CROUS de Paris :

Nom de l'établissement de crédit : Adresse de cet établissement : Compte ouvert au nom de : Sous le numéro : IBAN :

A la signature de la présente convention et sur appel de fonds du CROUS de Paris, la Région procède au mandatement d'une première avance correspondante à 50 % de la dotation votée au titre des frais de gestion.

Le second appel de fonds de 50 % constitue le solde et doit être accompagné d'un compte rendu financier et d'un rapport d'activité précisant notamment :

- le nombre réel de dossiers gérés et par académie ;
- le nombre de personnel dédié à la mise en œuvre du dispositif régional en ETP sur l'année universitaire ;

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

- Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, le CROUS de Paris s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
- L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Ile-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
- La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.
- Les correspondances avec les destinataires de l'action soutenue par la Région indiquent explicitement que cette action bénéficie du soutien de la Région Ile de France.

- Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.
- Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le Crous de Paris s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.
- Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le partenaire dans leurs démarches.

ARTICLE 9 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La convention de partenariat prend effet à compter de la date de signature par les parties, permettant la mise en œuvre du dispositif régional et pour l'année universitaire 2016-2017.

La reconduction de la présente convention pour les années universitaires suivantes (2017-2018 et 2018-2019) s'effectue par avenant à la présente convention voté en commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est préalablement autorisée par la commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France.

ARTICLE 11 : CONDITIONS DE RESILIATION DE LA CONVENTION

L'une ou l'autre des parties des parties peut prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs des obligations respectives. Dans ce cas, la partie obligeante adresse à la partie considérée défaillante une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la partie obligeante adresse à la partie considérée défaillante la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

ARTICLE 12 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Pour tout litige concernant l'exécution de la présente convention, ainsi qu'en cas d'interprétation des clauses et des conditions ci-dessus indiquées, le tribunal administratif de Paris sera seul compétent.

Fait en deux exemplaires originaux à Paris,

Le

Pour la Région Ile-de-France

Pour le CROUS de Paris

Cadre réservé à l'administration régionale

Notifié le :
Subvention paiement des aides au mérite :
Engagement N : «Dossier__Code»

Subvention paiement des frais de gestion :
Engagement N : «Dossier__Code»

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-541

Du 16 novembre 2016

CPER 2015-2020 : CONSTRUCTION DES NOUVEAUX LOCAUX DE L'UNIVERSITE PARIS 3 - SORBONNE NOUVELLE SUR LE SITE « PICPUS - NATION »

DISPOSITIF AIDE REGIONALE A LA MODERNSIATION DES ESPACES DE VIE ETUDIANTE : RENOVATION DES AMPHITHEATRE DE LA FACULTE DE DROIT DE MALAKOFF

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;
VU Le code de l'éducation
VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
VU la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
VU la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
VU la délibération n°CR 72-10 du 19 novembre 2010 relative à la politique régionale en faveur de l'Enseignement supérieur et de la recherche – délibération cadre 2011-2016 ;
VU La délibération n° CR 31-07 du 14 février 2007 adoptant le Contrat de Projet Etat – Région 2007-2013
VU La délibération CR 53-15 du 18 juin 2015 adoptant le Contrat de Plan Etat – Région 2015-
VU 2020 ;
VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens.
VU La délibération n° CP 11-701 du 20 octobre 2011 adoptant le dispositif régional « BIBLIORIF »
VU le budget de la Région Ile-de-France pour 2016 ;
VU L'avis de la Commission des Finances ;

VU L'avis de la Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU Le rapport CP 16-541 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article n°1 :

Décide de participer au titre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 au projet de construction de nouveaux locaux de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, détaillé dans la fiche projet figurant en annexe n°3 à la présente délibération, par l'attribution d'une subvention de 20 000 000 € à l'Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Ile-de-France (EPAURIF), correspondant à 24,75 % du coût total prévisionnel HT des travaux de construction de l'opération.

Approuve la convention jointe en annexe n°2 à la présente délibération entre la Région et l'EPAURIF.

Subordonne le versement de la subvention régionale à la signature de la convention visée au précédent alinéa et autorise la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France à la signer.

Affecte une autorisation de programme de 20.000.000 € disponible sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur », Programme PR 23-002 (423002) «Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur», Action 423002012 « Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe n°1.

Cette affectation relève du CPER 2015-2020 :

- Volet 2 « Enseignement supérieur, recherche et innovation »
- Sous volet 212 « opération du Plan Campus et Condorcet »
- Projet 21205 « Déménagement de Censier et implantation sur le site Nation Picpus. Construction neuve »

Axe de territorialité : région Ile-de-France.
Localisation : Paris (75)

Article n°2 : Démarrage anticipé

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention objet de l'article 1 à compter du 1er septembre 2016, date du début des opérations de travaux, par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier prorogée par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Article n°3 :

Décide de participer au titre du dispositif d'aide régionale à la modernisation des espaces de vie étudiante au projet de rénovation des amphithéâtres Delbarre et Lacharrière de la Faculté de Malakoff, détaillé dans la fiche projet figurant en annexe n°3 à la présente délibération, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 200 000 € à l'Université Paris Descartes correspondant à 54,53% des dépenses éligibles TTC de l'opération.

Approuve la convention jointe en annexe n°3 à la présente délibération entre la Région et l'université paris Descartes.

Subordonne le versement de la subvention régionale à la signature de la convention visée au précédent alinéa et autorise la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France à la signer.

Affecte une autorisation de programme de 200.000 € prélevée sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur », Programme HP 23-001 «bibliothèque et vie étudiante dans les Etablissements d'enseignement supérieur », Action 12300101 « Bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur » du budget régional 2016.

La Présidente du Conseil Régional
d'Ile-de-France

Valérie PECRESSE

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-541	Budget	2016

Chapitre	**902 - Enseignement**
Code fonctionnel	**23 - Enseignement supérieur**
Programme	**123001 - Bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur**
Action	**12300101 - Bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur**

Dispositif : N° 00000651 - Aide régionale à la modernisation des espaces de vie étudiante

Dossier	17000056 - RENOVATION DES AMPHITHEATRES DE LA FACULTE DE DROIT DE L'UNIVERSITE PARIS DESCARTES			
Bénéficiaire	R6379 - UNIVERSITE PARIS DESCARTES - PARIS 5			
Localisation	MALAKOFF			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
366 797,00 €	TTC	54,53 %	200 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000651 - Aide régionale à la modernisation des espaces de vie étudiante	200 000,00 €

Total sur l'imputation 902 - 23 - 123001 - 12300101	200 000,00 €

Chapitre	**902 - Enseignement**
Code fonctionnel	**23 - Enseignement supérieur**
Programme	**423002 - Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur**
Action	**423002012 - Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur**

Dispositif : N° 00000252 - Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur - recherche

Dossier	16006696 - CONSTRUCTION DU POLE NATION DE L'UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE - PARIS 3			
Bénéficiaire	P0009706 - ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT UNIVERSITAIRE REGION ILE DE FRANCE			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE/Déménagement de Censier et implantation sur le site Nation-Picpus - Hors CPRD			
Montant total	20 000 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
80 800 000,00 €	HT	24,75 %	20 000 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000252 - Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur - recherche	20 000 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-541	Budget	2016

Total sur l'imputation 902 - 23 - 423002 - 423002012	20 000 000,00 €

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION : CONVENTION DE FINANCEMENT OPERATION PICPUS NATION AVEC L'EPAURIF

Convention n° 16006696

- CPER 2015 – 2020 -

CONSTRUCTION DES NOUVEAUX LOCAUX DE L'UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE - PARIS 3 SUR LE SITE « NATION »

La Région Ile-de-France,
Dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy à Paris (75007),
Représentée par la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France**,** Madame Valérie PECRESSE
Dûment habilité par la délibération de la Commission permanente n° CP 16-541 du 16 novembre 2016
Ci-après dénommée la Région

D'une part,

Et

L'Etablissement Public d'Aménagement Universitaire d'Ile-de-France (EPAURIF)
Domicilié au 103, rue Réaumur – 75002 Paris
Dont le statut juridique est celui d'Etablissement Public National à Caractère Administratif
Dont le N° SIRET est le 180092058
Représenté par Monsieur Thierry DUCLAUX dûment habilité, directeur général
ci-après dénommée le maître d'ouvrage délégué, et bénéficiaire de la subvention

Et

L'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3
Domiciliée au 17, rue de la Sorbonne
Dont le statut juridique est celui d'Etablissement Public National à Caractère Scientifique, culturel et professionnel
Dont le n° SIRET est le 197517196
Représentée par Monsieur Carle BONAFOUS-MURAT, son Président,
Ci-après dénommée affectataire des nouveaux locaux,

D'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du Contrat de plan, adopté en CR 53-15 du 18 juin 2015 pour la période 2015-2020, entre l'Etat et la Région, pour l'opération de construction des nouveaux locaux de l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 sur le site « Nation ».

Volet 2 « Enseignement supérieur, recherche et innovation »
Sous volet 212 « opération du Plan Campus et Condorcet »
Projet 21205 « Déménagement de Censier et implantation sur le site Nation Picpus »

Considérant :
- la demande de mobilisation de la participation régionale pour la réalisation de l'opération
- le règlement budgétaire et financier de la Région Ile de France adopté par la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010
- la délibération de la Commission permanente n° CP 16-541 du 16 novembre 2016 autorisant la Présidente du Conseil régional à signer la présente convention.

- l'engagement de la Région Ile-de-France, depuis 2009, dans une politique de développement durable. A ce titre, elle souhaite mettre en œuvre sur les opérations immobilières qu'elle finance une démarche de développement durable.

Cette démarche sera suivie avec attention par la Maîtrise d'Ouvrage et, en ce sens, le concepteur devra pouvoir justifier de ses choix architecturaux, paysagers et techniques tout au long de la l'opération. Le « Guide aménagement et construction durable de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'apprentissage », élaboré en 2013 par la Région Ile-de-France est le référentiel approprié. A ce titre, il servira de base pour définir le profil environnemental du projet immobilier. Destiné à tous les acteurs participant au processus de construction des bâtiments de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'apprentissage, ce guide s'inscrit dans le prolongement du Référentiel Aménagement et Construction Durable de l'Agenda 21 régional dont la mise en œuvre progressive a été actée dans le Plan régional pour le Climat adopté en 2011.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CP 16-541 du 16 novembre 2016, la Région Ile-de-France a décidé de soutenir l'EPAURIF, maitre d'ouvrage délégué par l'Université Sorbonne Nouvelle, pour le financement de l'opération de construction des nouveaux locaux de l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 sur le site « Nation » par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 20 000 000,00 €. Le descriptif du projet figure en l'annexe n°1 dénommée « fiche projet » de la présente convention.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 24,75 % du montant de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel (pour la partie travaux) s'élève à 80 800 000,00 HT €, soit un montant maximum de subvention de 20 000 000,00 €.

Le montant de la subvention constitue un plafond. La Région ne prendra pas à sa charge d'éventuels surcoûts.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

La Présidente du Conseil régional a été autorisée à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente n° CP 16-541 du 16 novembre 2016.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : Obligations relatives au projet subventionné

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

Le bénéficiaire s'engage à maintenir l'affectation du bien pour la construction duquel est octroyée la subvention à l'activité d'intérêt général pour une durée de 10 ans.

Le bénéficiaire devra intégrer dans l'opération immobilière des choix de performance environnementale (tableau de bord) définis en accord avec la Région au moment du préprogramme conformément au guide « Aménagement et Construction Durable ».

Le guide se compose de 5 axes, eux-mêmes déclinés en 25 objectifs pour lesquelles des niveaux de performance environnementale seront définis. Les trois niveaux de performance : a minima (= réglementaire), exigeant et exemplaire. Le niveau de performance a minima doit être atteint systématiquement, y compris pour les réhabilitations.

En amont de toute signature de convention, l'ensemble des 25 objectifs seront passés en revue par la Région et le porteur de projet afin de décider de celles qui vont s'appliquer au projet au regard du contexte et des enjeux du celui-ci et du niveau d'exigence fixé (a minima, exigeant ou exemplaire) pour chacun d'entre eux.

Le tableau de bord figurant à la fin du guide devra être mis à jour par le porteur de projet et transmis aux étapes clés (esquisse/concours, APD, réception de l'ouvrage). Dans le cas où le niveau de performance préalablement fixé avec le porteur de projet n'aurait pas été atteint, la Région se réserve le droit de suspendre le versement de la subvention.

ARTICLE 2.2 : Obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants

L'EPAURIF en tant qu'organisme bénéficiaire de la subvention régionale et l'Université Paris Sorbonne Nouvelle, en tant qu'établissement affectataire des nouveaux locaux s'engagent à recruter 12 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois, sur la durée de la convention.

L'EPAURIF et l'Université Paris Sorbonne Nouvelle saisissent les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la région.

ARTICLE 2.3 : Obligations administratives et comptables

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région, par écrit et documents à l'appui, dans les deux mois de sa survenance de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Associer la Région et les différents partenaires à la mise en œuvre et au suivi du projet sous la forme d'un Comité de Pilotage à réunir aux différentes phases de l'opération (programmation, APS/APD, réception).

Informer la Région, par écrit, documents à l'appui de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

L'EPAURIF et l'Université Paris Sorbonne Nouvelle s'engagent à informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'ils pourraient rencontrer (absence de candidats, etc.) dans leur déroulement.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives. Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Appliquer, s'il y a lieu, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ainsi que le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

ARTICLE 2.3 : Obligations en matière de communication

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée avec le soutien de la Région Ile-de-France » et par l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale. Pour obtenir ce logo, le porteur de projet doit adresser sa demande par mail à : mip@iledefrance.fr

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication édités par le bénéficiaire.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Pendant toute la durée des travaux, le maître d'ouvrage doit apposer à la vue du public, un panneau d'information (ou plusieurs suivant la disposition des lieux) facilement visible, faisant apparaître la mention –« travaux réalisés avec le concours financier de la Région Ile-de-France » à hauteur de X % du montant global ».

En complément, la Région fournira à l'établissement un ou plusieurs panneaux d'information chantier. Le bénéficiaire s'engage à garantir le maintien de ces panneaux dans de bonnes conditions de lisibilité pendant toute la durée des travaux et à faire la demande de ces panneaux au moins 6 semaines avant le démarrage effectif des travaux. Un formulaire type de demande de panneau de chantier est joint à cette convention ou est disponible sur simple demande auprès de la Région. Ce panneau complémentaire est financé par la Région (fabrication, pose et dépose).

Afin de signaler la participation financière de la Région sur cette opération, une plaque spécifique devra être installée dans l'entrée du bâtiment. Cette plaque sera réalisée et financée par les services de la région et sa disposition sera étudiée en accord avec le maître d'œuvre et l'université ou le centre de recherche. Elle devra respectée une charte définie par la Région.

Dans le cas où d'autres financeurs ont contribué à l'ouvrage, une plaque inaugurale rappelant la contribution des différents partenaires y sera substituée. La plaque sera réalisée par le bénéficiaire qui s'engage, alors, à associer en amont et à faire valider le support de communication par le service protocole du Cabinet. Cabinet@iledefrance.fr

Les services concernés de la Région, et notamment le service des opérations immobilières qui assure le suivi de cette convention, sont chargés de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche et de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : Caducité

- Si à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la délibération d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé d'un an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai des 3 ans mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

- A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de quatre années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

ARTICLE 3.2 : Modalités de versement

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes sur demande du représentant habilité du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

Toutefois, le versement de la participation régionale sera plafonné sur les années 2017 et 2018, à hauteur de 8 M€ maximum même si le bénéficiaire justifie de besoin de paiements supérieurs à ce montant:

- Année 2017 : 8 M€ maximum
- Année 2018 : 8 M€ maximum
- Année 2019 et au-delà : solde à hauteur de 4M€

ARTICLE 3.2.1 : Versement d'avances

Le bénéficiaire peut bénéficier d'avances à partir de 2017 à valoir sur les paiements prévus, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie.
Toutefois les paiements prévus ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 30% du montant de la subvention.

ARTICLE 3.2.2 : Versement d'acomptes

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à proportion du taux de subvention (24,75%) à valoir sur les paiements déjà effectués, au vu d'un état récapitulatif des dépenses précisant notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état doit être signé et daté par le représentant légal de la structure qui certifie que l'ensemble des dépenses listées sont réputées acquittées à la date de la demande et sont affectées à l'opération subventionnée.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80% du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : Versement du solde

Le solde est versé sur demande du représentant légal qui certifie l'achèvement et le paiement complet de l'action subventionnée,

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonné à la production des documents suivants :

- **d'un état récapitulatif des dépenses** qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie que l'ensemble des dépenses listées sont réputées acquittées à la date de la demande et sont affectées à l'opération subventionnée. et de l'expert-comptable.

- **d'un compte rendu financier** de l'action spécifique subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire et de l'expert à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné.

- **d'un rapport d'activité** retraçant l'ensemble de l'opération soutenue

- **des justificatifs de recrutement conformément au nombre de stagiaires ou alternants** mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire de paiement est le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France, 94 rue Réaumur, 75002 PARIS.

ARTICLE 3.3 : Révision du montant subventionné

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

La part définitive de la Région dans le financement du projet ne peut excéder le taux plafond de 24,75%.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2.3 (versement du solde) dans le délai de 4 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : Eligibilité des dépenses subventionnables

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du 1er septembre 2016 et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le 16 novembre 2016. Elle prend fin à l'expiration de la période d'affectation des biens subventionnés mentionnée à l'article 2.1.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution :

- de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées et en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.
- Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par la commission permanente régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° CP 16-541 du 16 novembre 2016.

Fait à Paris en trois exemplaires

Le.....	Le.....	Le.....
Le Directeur général d'EPAURIF **Thierry DUCLAUX**	Le Président de l'Université Sorbonne-Nouvelle **Carle BONAFOUS-MURAT**	La Présidente du Conseil Régional d'Ile de France **Valérie PECRESSE**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16006696

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONSTRUCTION DU POLE NATION DE L'UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE - PARIS 3

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur - recherche	80 800 000,00 €	24,75 %	20 000 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-23-204182-423002-400
423002012- Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT UNIVERSITAIRE REGION ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 103 RUE REAUMUR 75002 PARIS
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif
Représentant : Thierry DUCLAUX, Directeur général

N° SIRET : 18009205800031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur - recherche
Rapport Cadre : CR53-15 du 18/06/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : le programme des travaux a dû débuter en septembre 2016

Objectifs :
Construction des nouveaux locaux de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 au 33, rue de Picpus - Paris 12ème.

Description :
La situation immobilière de l'université présente depuis plusieurs années des handicaps importants (amiante, dispersion des sites, carences de surfaces, etc). Le relogement de l'université vise à répondre aux ambitions de l'université et aux usages contemporains de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le projet prévoit la réalisation de 25 000m2 de surface utile comportant des locaux d'enseignement, une

bibliothèque, des espaces de restauration et des espaces dédiés à la vie étudiante. L'ESIT (Ecole supérieure d'interprète et de traducteurs) s'installera également sur le campus.

Moyens mis en œuvre :
Le budget de l'opération est estimé à 135,3 M€ financé dans le cadre du CPER 2015-2020 par l'Etat à hauteur de 113,3 M€, la région Ile-de-France à hauteur de 20 M€. La Ville de Paris apporte un financement complémentaire à hauteur de 2 M€.

Intérêt régional :
L'opération s'inscrit dans le cadre du CPER 2015-2020 qui vise à conforter le rayonnement international de la région capital en offrant aux 18 000 étudiants et aux 680 enseignants-chercheurs des espaces de travail de bonne qualité.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 12 stagiaires ou alternants. Cette obligation est partagée avec l'EPAURIF, établissement bénéficiaire de la subvention et l'université Sorbonne Nouvelle en tant qu'établissement affectataire des nouveaux locaux.

Public(s) cible(s) :
Etudiants, étudiants chercheurs, enseignants, personnels administratifs et techniques.

Localisation géographique :
- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE/Déménagement de Censier et implantation sur le site Nation-Picpus

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux (part éligible)	80 800 000,00	59,72%
Honoraires de prestations intellectuelles	12 600 000,00	9,31%
Aléas et assurances	6 600 000,00	4,88%
Révision et prix	9 300 000,00	6,87%
Dépenses préalables à la mise en service (équipements et transferts)	3 400 000,00	2,51%
TVA	22 600 000,00	16,70%
Total	135 300 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat	113 300 000,00	83,74%
Région Ile-de-France	20 000 000,00	14,78%
Ville de Paris	2 000 000,00	1,48%
Total	135 300 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	8 000 000,00 €
2018	8 000 000,00 €
2019	4 000 000,00 €
2020	0,00 €

ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'UNIVERSITE PARIS DESCARTES

Aide à la modernisation des espaces de vie étudiante

Convention de financement n° 17000056
- UNIVERSITE PARIS DESCARTES -

Entre

La Région Ile-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valerie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° CP 16– 541 du 16 novembre 2016
Ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

L'UNIVERSITE PARIS DESCARTES
dont le statut juridique est celui d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le N° SIRET est 197517212 et le code APE 00019
Situé au 12, rue de l'école de Médecine 75270 PARIS 06
Représentée par son Président, Fréderic DARDEL
dûment habilité,
ci-après dénommé l'établissement bénéficiaire,

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif régional d'aide à la modernisation des espaces de vie étudiante adopté par la délibération de l'Assemblée délibérante n° CR 72-10 du 19 novembre 2010.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes, ainsi que des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N°CP 16-541du 16 novembre 2016, la Région Ile-de-France a décidé de soutenir l'Université Paris Descartes pour la rénovation des amphithéâtres Delbarre et Lacharrière à la Faculté de Droit de Malakoff dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

Le coût global de l'opération s'élève à 431 797,00 € TTC. La Région accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 54,53% de la dépense subventionnable (travaux, mobilier + équipement multimédia et informatique), qui s'élève à 366 797 €, soit un montant maximum de subvention de 200 000 €.

Le montant de la subvention constitue un plafond. La Région ne prendra pas à sa charge d'éventuels surcoûts.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : Obligations relatives au projet subventionné

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

Le bénéficiaire s'engage à ce que les équipements subventionnés soient affectés, pour une durée de dix ans à des activités liées à la recherche et/ou l'enseignement supérieur.

ARTICLE 2.2 : Obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants

L'université Paris Descartes s'engage à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois, sur la durée de la convention.

L'université Paris Descartes saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la région.

ARTICLE 2.3 : Obligations administratives et comptables

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région, par écrit et documents à l'appui, dans les deux mois de sa survenance de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

L'Université Paris Descartes s'engage à informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'ils pourraient rencontrer (absence de candidats, etc.) dans leur déroulement.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

Appliquer s'il y a lieu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ainsi que le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

ARTICLE 2.4 : Obligations en matière de communication

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention, et par l'apposition d'une plaque mentionnant cette contribution. Cette dernière sera apposée de manière visible sur les locaux ainsi financés.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée avec le soutien de la Région Ile-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Le bénéficiaire doit faire apparaître la participation financière de la Région dans toutes ses actions, produits et affichages induits par la subvention et apposer le logo de la Région conformément à la charte graphique régionale. Il doit également faire participer des représentants de la Région aux actions publiques concernées. En cas de non-respect de ces obligations, la Région se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée selon les modalités prévues à l'article 6.

La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.

Les correspondances avec les destinataires de l'action soutenue par la Région indiquent explicitement que cette action bénéficie du soutien de la Région Ile de France.

Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Les services concernés de la Région, et notamment le service des opérations immobilières qui assure le suivi de cette convention, sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : Caducité

- Si à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la délibération d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé d'un an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai d'un an mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

- A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de quatre années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

ARTICLE 3.2 : Modalités de versement

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes sur demande du représentant habilité du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

ARTICLE 3.2.1 : Versement d'avances

Le bénéficiaire peut bénéficier d'avances à valoir sur les paiements prévus, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie.
Toutefois les paiements prévus ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 30% du montant de la subvention.

ARTICLE 3.2.2 : Versement d'acomptes

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à proportion du taux de subvention (54,53%) à valoir sur les paiements déjà effectués, au vu d'un état récapitulatif des dépenses précisant notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état doit être signé et daté par le représentant légal de la structure qui certifie que l'ensemble des dépenses listées sont réputées acquittées à la date de la demande et sont affectées à l'opération subventionnée.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80% du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : Versement du solde

Le solde est versé sur demande du représentant légal qui certifie l'achèvement et le paiement complet de l'action subventionnée, et, au vu d'un état récapitulatif des dépenses réalisées précisant les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de ces dépenses, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées et signé par :

- le représentant légal du bénéficiaire qui certifie que l'ensemble des dépenses listées sont réputées acquittées à la date de la demande et sont affectées à l'opération subventionnée.
- le comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité et leur règlement.
- **des justificatifs de recrutement conformément au nombre de stagiaires ou alternants** mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

La demande de versement de solde est assortie d'un rapport d'activité retraçant l'ensemble de l'opération soutenue.

Le comptable assignataire de paiement est le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France, 94 rue Réaumur, 75002 PARIS.

ARTICLE 3.3 : Révision du montant subventionné

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

La part définitive de la Région dans le financement du projet ne peut excéder le taux plafond de 54,53%.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2.3 (versement du solde) dans le délai de 4 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : Eligibilité des dépenses subventionnables

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du 16 novembre 2016 et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le 16 novembre 2016.

Elle prend fin à l'expiration de la période d'affectation des biens subventionnés mentionnée à l'article 2.1.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution :

- de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.
- de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire d'un compte-rendu financier de l'action subventionnée.
- **de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.**

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par la commission permanente.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et les annexes dénommées « fiche projet » adoptée par délibération N° CP 16-541du 16 novembre 2016.

Fait à Paris en deux exemplaires

Le.....	Le.....
Le Président de l'Université Paris Descartes **Frédéric DARDEL**	Pour la région Ile-de-France, La Présidente du Conseil Régional d'Ile de France, **Valérie PECRESSE**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000056

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : RENOVATION DES AMPHITHEATRES DE LA FACULTE DE DROIT DE L'UNIVERSITE PARIS DESCARTES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide régionale à la modernisation des espaces de vie étudiante	366 797,00 €	54,53 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-23-204182-123001-400
12300101- Bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNIVERSITE PARIS DESCARTES - PARIS 5
Adresse administrative : 12 RUE DE L'ECOLE DE MEDECINE
75270 PARIS 06 CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Représentant : Monsieur Frédéric DARDEL, Président

N° SIRET : 19751721200019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide régionale à la modernisation des espaces de vie étudiante
Rapport Cadre : CR72-10 du 19/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 16 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'opération concerne la rénovation des amphithéâtres Delbarre et Lacharrière de la faculté de Droit de l'Université Paris Descartes à Malakoff.

Description :
La rénovation envisagée permettra d'intégrer les outils pédagogiques indispensables à l'apprentissage en première année de licence : installation d'outils pédagogiques connectés (wifi pour ordinateurs portables, équipements multimédia, etc.) et rénovation du mobilier.

Moyens mis en œuvre :
L'opération est estimée à un coût total de 431 797 € TTC financée sur fonds propres de l'université (231797€) et la Région à hauteur de 200 000€.

Intérêt régional :
Le projet correspond aux priorités régionales en matière de modernisation des locaux et des équipements

des établissements franciliens d'enseignement supérieur.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :
- MALAKOFF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Programmiste - bureau de contrôle (non éligible)	65 000,00	15,05%
Ascenseur personne mobilité réduite (éligible)	26 849,00	6,22%
Issues de secours Amphithéâtre Delbarre (éligible)	7 188,00	1,66%
Dépose et pose mobilier (éligible)	163 938,00	37,97%
Peinture - faux-plafond - revêtement de sol (éligible)	109 992,00	25,47%
Multimédia - Informatique (éligible)	52 300,00	12,11%
Contrôle d'accès (éligible)	6 530,00	1,51%
Total	431 797,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	200 000,00	46,32%
Université Paris-Descartes	231 797,00	53,68%
Total	431 797,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	160 000,00 €
2018	40 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	328 500,00 €
2013	Manifestations scientifiques hors DIM	13 000,00 €
2013	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	70 875,00 €
2013	SESAME	425 000,00 €

2013	Soutien à l'emploi d'étudiants en appui aux bibliothèques universitaires	15 000,00 €
2013	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	1 502 200,00 €
2013	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	1 498 444,00 €
2014	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	157 500,00 €
2014	Allocations doctorales hors DIM (ARDoC)	102 200,00 €
2014	Manifestations scientifiques hors DIM	11 000,00 €
2014	Partenariats institutions citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI) - fontionnement	132 500,00 €
2014	Premier équipement des constructions de locaux d'enseignement supérieur et de recherche	200 000,00 €
2014	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	70 875,00 €
2014	Soutien à l'emploi d'étudiants en appui aux bibliothèques universitaires	15 000,00 €
2014	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	1 380 000,00 €
2014	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	876 978,00 €
2015	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	125 100,00 €
2015	Manifestations scientifiques hors DIM	5 000,00 €
2015	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	70 878,15 €
2015	SESAME	700 000,00 €
2015	Soutien à l'emploi d'étudiants en appui aux bibliothèques universitaires	40 000,00 €
2015	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	800 000,00 €
2015	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	670 000,00 €
2016	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	105 750,00 €
2016	Manifestations scientifiques hors DIM	4 000,00 €
2016	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	70 875,00 €
2016	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	150 000,00 €
	Montant total	9 540 675,15 €

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-547

DU 16 novembre 2016

1. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DE SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DIM & SESAME 2016 DONT 23EME APPEL A PROJETS SESAME

2. AVENANT A UNE CONVENTION DIM ANTERIEURE

3. EVOLUTION DU PROJET GENETHON BIOPROD

4. PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA PREPARATION DU SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SRESRI)

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;
VU Le Code de l'éducation ;
VU L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2015-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;
VU La loi NOTRE n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
VU La loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
VU La délibération cadre n° CR 72-10 du 19 novembre 2010 relative à « La politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche – délibération cadre 2011-2016 »;
VU La délibération cadre n° CR 97-11 du 18 novembre 2011 relative à la labellisation des Domaines d'Intérêt Majeur pour la période 2012-2015 ;
VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;
VU La délibération CR 93-15 du 18 décembre 2015 portant délégations de pouvoir du conseil régional à sa présidente ;
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
VU La délibération n° CR 34-16 du 17 mars 2016 relative au soutien transitoire aux acteurs des domaines d'intérêt majeur labellisés sur la période 2012-2015 ;
VU Les délibérations n°CP 07-760 du 11 octobre 2007, CP 08-1088 du 27 novembre 2008, CP 09-810 du 24 septembre 2009, CP 10-824 du 14 octobre 2010 et CP 11-694 du 20 octobre 2011 relatives aux programmes d'investissement 2007 à 2011 du GIP Génopole ;
VU La délibération n° CP 15-518 du 9 juillet 2015 relative au soutien aux équipements scientifiques DIM et SESAME 2015 ;
VU La délibération n° CP 16-450 du 21 septembre 2016 relative au soutien transitoire aux programmes de fonctionnement 2016 des 16 Domaines d'intérêt majeur ;

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;
VU L'avis de la Commission de l'Enseignement supérieur et de la recherche ;
VU L'avis de la Commission des Finances ;
VU Le rapport n° CP 16-547 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Soutien aux équipements mi-lourds SESAME

Décide de participer au titre du dispositif SESAME au financement de l'acquisition d'équipements mi-lourds par des laboratoires de recherche franciliens, détaillés en annexe 3 de la présente délibération (fiches projets), par l'attribution des subventions d'investissement suivantes :

Identité du bénéficiaire	**Projet**	**Coût total H.T.**	**Taux d'intervention**	**Montant maximum prévisionnel de subvention proposée**
CNRS	Plateforme pour la recherche et les applications avec les électrons (**PRAE**)	3 116 000 €	34,34%	**1 070 000 €**
CNRS	Structure et dynamique structurale de systèmes biologiques complexes (**SYTCOM**)	308 600 €	64,81%	**200 000 €**
CNRS	Plateforme de Recherche Expérimentale sur les Décisions, les Interactions et les Risques (**PREDIR**)	454 540 €	66,00%	**300 000 €**
Université paris Diderot	Plateforme d'Analyse Chimique de Surface par Spectroscopie de Photoélectrons Induits par Rayons X (**SURFEX**)	505 000 €	39,60%	**200 000 €**
Université Paris Descartes	**ANIMAFAC-2**	782 000 €	57,54%	**450 000 €**
Université de Versailles Saint-Quentin	Analyse en temps réel du volatolome en pathophysiologie humaine pour l'identification de biomarqueurs pour le diagnostic et le suivi des maladies sévères et la réponse à la pharmacothérapie (**VolatolHom**)	429 260 €	58,24%	**250 000 €**
Université Pierre et Marie Curie	**PF2ABIOMEDE**	235 120 €	63,80%	**150 000 €**
CEA	Maison de l'Imagerie Muonique Ouverte aux applications Sociétales et Académiques (**MIMOSA**)	606 100 €	66,00%	**400 000 €**
CEA	Plateforme **CHRONOS**	530 300 €	66,00%	**350 000 €**
Museum National d'Histoire Naturelle	**ISOBIO**	915 000 €	21,86%	**200 000 €**

Paris Sciences Lettres	Centre de liquéfaction d'hélium Paris Sciences et Lettres (**PSL-He**)	2 000 000 €	30,00%	**600 000 €**
Chimie ParisTech	**ChimiePSL-RMN**	817 000 €	36,72%	**300 000 €**
CentraleSupélec	Plateforme francilienne de diagnostics avancés de plasmas réactifs (**DIAGPLAS**)	916 137 €	49,12%	**450 000 €**
Institut Pasteur	Paris Single Cell Center (**PSCC**)	785 000 €	57,32%	**450 000 €**
INRA	Equipement de microdissection laser **ARCTURUS** XT pour la plate-forme @BRIDGe	207 000 €	62,80%	**130 000 €**
Total		**12 607 057 €**	**43,63%**	**5 500 000 €**

Approuve la convention-type figurant en annexe 2 de la présente délibération.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chacun des bénéficiaires, de conventions conformes à la convention type figurant en annexe 2 à la délibération, et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 5 500 000 € disponible sur le chapitre budgétaire 909 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », programme HP 92-001 « Soutien à la recherche hors DIM », Action 19200103 « Soutien aux équipements de recherche », nature 204 du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 : Soutien aux équipements DIM

Décide de participer au titre du dispositif de soutien aux Domaines d'Intérêt Majeur au financement des programmes d'investissement 2016 de 12 des 16 DIM, détaillés en annexe 5 de la présente délibération (annexes techniques et financières) par l'attribution des subventions d'investissement suivantes :

Discipline majoritaire	**DIM**	**Organisme gestionnaire**	**Montant maximum prévisionnel de subvention proposée pour les petits et moyens équipements**	**Montant maximum prévisionnel de subvention proposée pour les équipements mi-lourds**
Physique Chimie mathématiques	ACAV : Astrophysique et conditions d'apparition de la vie	Observatoire de Paris	356 100 €	943 900 €
	Analytics : Défis analytiques, du concept au système	REGIE ESPCI	650 000 €	-
	Nano-K : Des atomes froids aux nanosciences	CNRS	674 000 €	626 000 €
	Oxymore : Oxydes multifonctionnels	CNRS	240 000 €	410 000 €
	ISC-PIF : Problématiques transversales aux systèmes	CNRS	100 000 €	-

	complexes			
Biologie Santé	Biothérapies : Médecine régénérative, cellules souches et transplantation	Université Paris Descartes	533 000 €	467 000 €
	Cancérologie	GIP Cancéropôle	-	1 300 000 €
	Cerveau et pensée : Neurosciences, neurologie, psychiatrie, cognition	SCS Ecole Neurosciences de Paris IDF	-	1 300 000 €
	CORDDIM : Cardiovasculaire, obésité, rein, diabète	INSERM	700 000 €	600 000 €
	Malinf : Pathologies infectieuses humaines : mécanismes, risques et impact sociétal	Institut Pasteur	-	1 000 000 €
Environnement Développement soutenable	ASTREA : Agrosciences, écologie des territoires, alimentation	INRA	400 000 €	250 000 €
	R2DS : Développement soutenable	CNRS	294 000 €	706 000 €
Total			**3 947 100 €**	**7 602 900 €**

Approuve la convention-type figurant en annexe 4 de la présente délibération.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chacun des bénéficiaires, de conventions conformes à la convention type figurant en annexe 4 à la présente délibération et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 11 550 000 € disponible sur le chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », programme HP 92-006 « Soutien aux domaines d'intérêt majeur », Action 19200601 « Soutien aux domaines d'intérêt majeur », nature 204 du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 3 : Dépenses anticipées

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions d'investissement visées à l'article 1 de la délibération à compter du 30 novembre 2015, date de lancement de l'appel à projets, et à l'article 2 de la délibération à compter du 24 juin 2016, date de lancement des appels à projets, par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Article 4 : Avenant à une convention DIM Oxymore

Approuve l'avenant n°1 à la convention n°1673 relative au soutien au programme 2015 en investissement du DIM Oxymore, tel que présenté en annexe 6 à la présente délibération, et autorise la présidente du Conseil régional à le signer.

Article 5 : Evolution du projet Généthon BioProd

Fixe à 1 689 717,04 euros le montant de la subvention à reverser par le GIP Génopole à la Région Ile-de-France, calculé par application du taux d'intervention régional sur le montant de la cession des équipements et études du GIP Génopole à Généthon.

Article 6 : AMO pour la préparation du SRESRI

Affecte une autorisation d'engagement de 42 000 € afin de lancer une consultation portant sur une mission d'accompagnement pour l'élaboration du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation disponible sur le chapitre 939 « action économique », code fonctionnel 92 « recherche et innovation », programme HP 92-003 (192003) «Evaluations, études, actions support », action 19200302 « Evaluations, études, actions support » du budget 2016.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

Valérie PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS PROPOSEES AU VOTE

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-547	Budget	2016

Chapitre	**909 - Action économique**
Code fonctionnel	**92 - Recherche et innovation**
Programme	**192001 - Soutien à la recherche hors domaines d'intérêt majeur (DIM)**
Action	**19200103 - Soutien aux équipements de recherche**

Dispositif : N° 00000120 - SESAME

Dossier	16016284 - SESAME 2016 - PRAE			
Bénéficiaire	P0034253 - CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE MOY400 IDF SUD			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 070 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
3 116 000,00 €	HT	34,34 %	1 070 000,00 €	

Dossier	16016299 - SESAME 2016 - SYTCOM			
Bénéficiaire	P0035616 - CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CNRS MOY200 PARIS B			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
308 600,00 €	HT	64,81 %	200 000,00 €	

Dossier	16016302 - SESAME 2016 - PREDIR			
Bénéficiaire	P0034371 - CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE MOY100 PARIS-VILLEJUIF			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	300 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
454 540,00 €	HT	66 %	300 000,00 €	

Dossier	16016303 - SESAME 2016 - SURFEX			
Bénéficiaire	R1488 - UNIVERSITE PARIS DIDEROT PARIS 7			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
505 000,00 €	HT	39,6 %	200 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-547	Budget	2016

Dossier	16016307 - SESAME 2016 - ANIMAFAC-2			
Bénéficiaire	R6379 - UNIVERSITE PARIS DESCARTES - PARIS 5			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	450 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
782 000,00 €	HT	57,54 %	450 000,00 €	

Dossier	16016308 - SESAME 2016 - VOLATOLHOM			
Bénéficiaire	R10268 - UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	250 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
429 260,00 €	HT	58,24 %	250 000,00 €	

Dossier	16016309 - SESAME 2016 - PF2ABIOMEDE			
Bénéficiaire	R1487 - UPMC UNIVERSITE PARIS 6 PIERRE ET MARIE CURIE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	150 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
235 120,00 €	HT	63,8 %	150 000,00 €	

Dossier	16016311 - SESAME 2016 - MIMOSA			
Bénéficiaire	P0029788 - CEA COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES CENTRE DE SACLAY			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	400 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
606 100,00 €	HT	66 %	400 000,00 €	

Dossier	16016315 - SESAME 2016 - CHRONOS			
Bénéficiaire	R15354 - CEA COMMISSARIAT A L ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	350 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
530 300,00 €	HT	66 %	350 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-547	Budget	2016

Dossier	16016317 - SESAME 2016 - ISOBIO			
Bénéficiaire	R13191 - MNHN MUSEUM NATIONAL D HISTOIRE NATURELLE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
915 000,00 €	HT	21,86 %	200 000,00 €	

Dossier	16016325 - SESAME 2016 - PSL-HE			
Bénéficiaire	P0035623 - PSL PARIS SCIENCES LETTRES QUARTIER LATIN			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	600 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 000 000,00 €	HT	30 %	600 000,00 €	

Dossier	16016326 - SESAME 2016 - CHIMIEPSL-RMN			
Bénéficiaire	R20732 - ENSCP ECOLE NALE SUP DE CHIMIE DE PARIS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	300 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
817 000,00 €	HT	36,72 %	300 000,00 €	

Dossier	16016327 - SESAME 2016 - DIAGPLAS			
Bénéficiaire	EXM00089 - CENTRALESUPELEC			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	450 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
916 137,00 €	HT	49,12 %	450 000,00 €	

Dossier	16016329 - SESAME 2016 - PSCC			
Bénéficiaire	R4086 - INSTITUT PASTEUR			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	450 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
785 000,00 €	HT	57,32 %	450 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-547	Budget	2016

Dossier	16016331 - SESAME 2016 - ARCTURUS			
Bénéficiaire	R20236 - INRA INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	130 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
207 000,00 €	HT	62,8 %	130 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000120 - SESAME	5 500 000,00 €

Total sur l'imputation 909 - 92 - 192001 - 19200103	5 500 000,00 €

Chapitre	**909 - Action économique**
Code fonctionnel	**92 - Recherche et innovation**
Programme	**192006 - Soutien aux domaines d'intérêt majeur (DIM)**
Action	**19200601 - Soutien aux domaines d'intérêt majeur**

Dispositif : N° 00000350 - Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)

Dossier	16015947 - DIM AGROSCIENCES, ECOLOGIE DES TERRITOIRES, ALIMENTATION - ASTREA - PROGRAMME 2016 - EQUIPEMENTS MI-LOURDS			
Bénéficiaire	R20236 - INRA INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	250 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
540 600,00 €	HT	46,24 %	250 000,00 €	

Dossier	16015948 - DIM AGROSCIENCES, ECOLOGIE DES TERRITOIRES, ALIMENTATION - ASTREA - PROGRAMME 2016 - PETITS ET MOYENS EQUIPEMENTS			
Bénéficiaire	R20236 - INRA INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	400 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
779 520,00 €	HT	51,31 %	400 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-547	Budget	2016

Dossier	16015949 - DIM PATHOLOGIES INFECTIEUSES HUMAINES : MECANISMES, RISQUES ET IMPACT SOCIETAL - MALINF - PROGRAMME 2016 - EQUIPEMENTS MI-LOURDS			
Bénéficiaire	R4086 - INSTITUT PASTEUR			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 000 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 712 200,00 €	HT	58,4 %	1 000 000,00 €	

Dossier	16015951 - DIM CERVEAU ET PENSÉE : NEUROSCIENCES, NEUROLOGIE, PSYCHIATRIE, COGNITION - PROGRAMME 2016 - EQUIPEMENTS MI-LOURDS			
Bénéficiaire	P0020889 - SCS ECOLE DES NEUROSCIENCES PARIS ILE DE FRANCE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 300 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 797 640,00 €	HT	46,47 %	1 300 000,00 €	

Dossier	16015961 - DIM CANCEROLOGIE - CANCEROPOLE - PROGRAMME 2016 - EQUIPEMENTS MI-LOURDS			
Bénéficiaire	R35225 - CANCEROPOLE IDF			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	1 300 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 131 880,00 €	HT	25,33 %	1 300 000,00 €	

Dossier	16015963 - DIM DES ATOMES FROIDS AUX NANOSCIENCES - NANO-K - PROGRAMME 2016 - EQUIPEMENTS MI-LOURDS			
Bénéficiaire	R8228 - CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	626 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 243 500,00 €	HT	50,34 %	626 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-547	Budget	2016

Dossier	16015964 - DIM DES ATOMES FROIDS AUX NANOSCIENCES - NANO-K - PROGRAMME 2016 - PETITS ET MOYENS EQUIPEMENTS			
Bénéficiaire	R8228 - CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	674 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 146 920,00 €	HT	58,77 %	674 000,00 €	

Dossier	16015965 - DIM ISC-PIF - CNRS - PROGRAMME 2016 - EQUIPEMENTS MI-LOURDS			
Bénéficiaire	R8228 - CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	100 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
219 460,00 €	HT	45,57 %	100 000,00 €	

Dossier	16015966 - DIM OXYDES MULTIFONCTIONNELS - OXYMORE - PROGRAMME 2016 - EQUIPEMENTS MI-LOURDS			
Bénéficiaire	R8228 - CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	410 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
910 000,00 €	HT	45,05 %	410 000,00 €	

Dossier	16015967 - DIM OXYDES MULTIFONCTIONNELS - OXYMORE - PROGRAMME 2016 - PETITS ET MOYENS EQUIPEMENTS			
Bénéficiaire	R8228 - CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	240 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
441 480,00 €	HT	54,36 %	240 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-547	Budget	2016

Dossier	16016029 - DIM ASTROPHYSIQUE ET CONDITIONS D'APPARITION DE LA VIE - ACAV - PROGRAMME 2016 - PETITS ET MOYENS EQUIPEMENTS			
Bénéficiaire	R20240 - OBSERVATOIRE DE PARIS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	356 100,00 €		Code nature	2041782
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
547 560,00 €	HT	65,03 %	356 100,00 €	

Dossier	16016030 - DIM ASTROPHYSIQUE ET CONDITIONS D'APPARITION DE LA VIE - ACAV - PROGRAMME 2016 - EQUIPEMENTS MI-LOURDS			
Bénéficiaire	R20240 - OBSERVATOIRE DE PARIS			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	943 900,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 437 450,00 €	HT	65,66 %	943 900,00 €	

Dossier	16016031 - DIM MALADIES CARDIOVASCULAIRES, OBESITE, REIN, DIABETE - CORDDIM - PROGRAMME 2016 - PETITS ET MOYENS EQUIPEMENTS			
Bénéficiaire	R8457 - INSERM INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	700 000,00 €		Code nature	2041782
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 168 750,00 €	HT	59,89 %	700 000,00 €	

Dossier	16016033 - DIM CARDIOVASCULAIRE, OBESITÉ, REIN, DIABETE - CORDDIM - PROGRAMME 2016 - EQUIPEMENTS MI-LOURDS			
Bénéficiaire	R8457 - INSERM INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	600 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 048 500,00 €	HT	57,22 %	600 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-547	Budget	2016

Dossier	16016035 - DIM DEFIS ANALYTIQUES DU CONCEPT AU SYSTEME - ANALYTICS - PROGRAMME 2016 - PETITS ET MOYENS EQUIPEMENTS			
Bénéficiaire	R33152 - REGIE ESPCI ECOLE SUP PHYSIQUE CHIMIE INDUST			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	650 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
984 840,00 €	HT	66 %	650 000,00 €	

Dossier	16016037 - DIM BIOTHERAPIES : MEDECINE REGENERATIVE, CELLULES SOUCHES ET TRANSPLANTATION - STEM-POLE - PROGRAMME 2016 - PETITS ET MOYENS EQUIPEMENTS			
Bénéficiaire	R6379 - UNIVERSITE PARIS DESCARTES - PARIS 5			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	533 000,00 €		Code nature	2041782
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
858 660,00 €	HT	62,07 %	533 000,00 €	

Dossier	16016038 - DIM BIOTHERAPIES : MEDECINE REGENERATIVE, CELLULES SOUCHES ET TRANSPLANTATION - PROGRAMME 2016 - EQUIPEMENTS MI-LOURDS			
Bénéficiaire	R6379 - UNIVERSITE PARIS DESCARTES - PARIS 5			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	467 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 452 330,00 €	HT	32,16 %	467 000,00 €	

Dossier	16016039 - DIM DEVELOPPEMENT SOUTENABLE - R2DS - PROGRAMME 2016 - PETITS ET MOYENS EQUIPEMENTS			
Bénéficiaire	R8228 - CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	294 000,00 €		Code nature	2041782
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
512 860,00 €	HT	57,33 %	294 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-547	Budget	2016

Dossier	16016040 - DIM - DEVELOPPEMENT SOUTENABLE - R2DS - PROGRAMME 2016 - EQUIPEMENT MI-LOURD				
Bénéficiaire	R8228 - CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	706 000,00 €			Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 194 730,00 €	HT	59,09 %		706 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000350 - Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	11 550 000,00 €

Total sur l'imputation 909 - 92 - 192006 - 19200601	11 550 000,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : CONVENTION-TYPE SESAME 2016

CONVENTION N°

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, **Madame Valérie PECRESSE**,
En vertu de la délibération N° du ,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé :
dont le statut juridique est :
N° SIRET :
Code APE :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « SESAME » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR 72-10 du 19 novembre 2010.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016, et des conditions suivantes.

Cette action s'inscrit dans le soutien apporté depuis 1993 par la Région dans les projets de recherche novateurs menés dans les laboratoires franciliens et nécessitant un investissement matériel important.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° du , la Région Île-de-France a décidé de soutenir XXXXXX pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : XXXXXX (référence dossier n° XXXXXX).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à XX % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à XXXXXX €, soit un montant maximum de subvention de XXXXXX €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

Le bénéficiaire s'engage à veiller à ce que le laboratoire coordinateur affecte des moyens en hommes et en équipements pour mener à bien l'opération précitée et fasse connaître aux chercheurs et aux laboratoires utilisateurs le soutien apporté par la Région Ile-de-France.
Le bénéficiaire assume la responsabilité de la mise en place des équipements subventionnés.

Le bénéficiaire s'engage à devenir propriétaire des dits investissements, à en assurer le maintien et l'entretien, et à les affecter à l'activité détaillée en annexe technique à la convention pendant la durée de la convention.

Dans l'hypothèse où les nécessités du programme de l'opération de recherche entraîneraient des modifications dans les investissements envisagés, le bénéficiaire s'engage à obtenir l'accord préalable de la Région Ile-de-France sur présentation d'une demande justifiée.

En cas d'opérations menées par des unités mixtes de recherche sous tutelle d'organismes publics, la globalité des dépenses, engagées par ces différents organismes, dans le cadre de l'opération de recherche mentionnée à l'article 1, et certifiées exactes par les agents comptables désignés auprès de ces organismes, sont prises en compte.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS

Le bénéficiaire s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires ou alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats, etc…) dans leur déroulement.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

Le bénéficiaire s'engage en outre à respecter les procédures de mise en concurrence pour la passation des marchés auxquelles l'organisme bénéficiaire peut être assujetti tant au regard du droit français que communautaire.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication

relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Pour les opérations d'investissement, le soutien régional est mis en évidence comme suit :
- dans le cas d'une opération de construction (action immobilière…), un panneau mentionnant le soutien de la Région est implanté sur le(s) site(s) dans de bonnes conditions de visibilité dès le commencement et pendant toute la durée des travaux ;
- dans le cas d'une opération d'équipement, le logo régional doit apparaître sur les équipements subventionnés.

Le bénéficiaire prévient et associe la Région dans l'organisation de tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation (lancement, inauguration, conférence de Presse…) liés aux équipements subventionnés et y invite un représentant de la Région. Ces évènements font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Dans les cas où des résultats obtenus grâce à l'équipement objet de la convention sont susceptibles de conduire au dépôt d'un brevet, le secret est maintenu par les parties qui s'y engagent jusqu'au dépôt de celui-ci. Dans ce cas, l'organisme bénéficiaire peut déposer des brevets en son nom et à sa charge. La Région est tenue informée, par écrit, de toute demande de dépôt de brevet.

Dans la mesure où le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total de l'opération, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.
Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée, ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche.

SI TIERS PMD PUB : Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonné à la production d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.
Le versement du solde est également subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

SI TIERS PMD PRIVE : Pour les personnes morales de droit privé, le versement du solde est subordonné à la production des documents suivants :
- un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme,
- un compte rendu financier de l'action spécifique subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné.
- un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Par ailleurs le paiement du solde est conditionné par la présentation d'un rapport d'activité signé par le représentant légal de l'organisme bénéficiaire, sur les opérations de recherche ayant utilisé les équipements ou aménagements subventionnés. Ce rapport fera ressortir :
- les équipements acquis, leurs principales caractéristiques et leurs lieux et dates d'installation,
- les équipes de recherche ayant utilisé les équipements,
- les relations avec les équipes franciliennes, régionales ou internationales et les coopérations avec les entreprises liées à l'opération de recherche subventionnée,
- les publications effectuées; celles-ci devront mentionner l'aide accordée par le Conseil Régional d'Ile-de-France,
- les principaux travaux de recherche (notamment thèses et postdoctorats) développés autour de ces équipements ainsi que les actions de formation développées.

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du 30 novembre 2015 et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le XXXXXX.

Elle est conclue pour une durée de 10 ans.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

SI TIERS PMD PUBLIC : **La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.**
SI TIERS PMD PRIVE : La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée **ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.**

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non-respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° du .

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La présidente
du conseil régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : ANNEXES TECHNIQUES AUX CONVENTIONS SESAME 2016

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016284

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SESAME 2016 - PRAE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
SESAME	3 116 000,00 €	34,34 %	1 070 000,00 €
	Montant Total de la subvention		1 070 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-92-204182-192001-400
19200103- Soutien aux équipements de recherche

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE MOY400 IDF SUD
Adresse administrative : AV DE LA TERASSE
91198 GIF SUR YVETTE
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Représentant : Madame Véronique DEBISSCHOP, Déléguée régionale

N° SIRET : 18008901300635

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SESAME
Rapport Cadre : CR72-10 du 19/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les dépenses sont prises à compter de la date du lancement de l'appel à projets conformément au réglement d'intervention du dispositif.

Objectifs :
Le projet PRAE rassemble plusieurs communautés scientifiques (radiothérapie, physique subatomique, instrumentation, technologies accélérateurs) et consiste à créer au sein du campus d'Orsay une plateforme régionale pluridisciplinaire de Recherche et Développement basée sur un accélérateur de haute technologie capable de délivrer un faisceau d'électrons d'énergie allant jusqu'à 140 MeV. Dans le domaine 50-140 MeV, cet instrument servira à mener à bien des études précliniques indispensables pour la mise au point de méthodes innovantes en radiothérapie qui pourraient contribuer efficacement au traitement du cancer. La région d'énergie comprise en 30 et 70 MeV permettra de contribuer à accroître nos connaissances sur la structure interne de la matière en réalisant des expériences d'intérêt crucial pour la détermination du rayon du proton. Considérant l'intégralité de la gamme d'énergie accessible (30-140 MeV), les faisceaux de PRAE seront des outils essentiels mis à disposition d'utilisateurs, issus des

mondes académique et industriel, afin de caractériser, optimiser et valider de nouvelles techniques instrumentales envisagées pour, par exemple, de futurs détecteurs utilisés en imagerie médicale, physique subatomique, physique du solide, astrophysique et recherche spatiale. En outre, au cœur du site scientifique, technologique et académique de l'université Paris-Saclay, la plateforme PRAE constituera un atout majeur de formation universitaire et professionnelle en matière de technologies avancées et de recherche en physique expérimentale.

Description :
Au sein du campus d'Orsay, l'objectif principal de ce projet est de réaliser et de mettre à disposition d'utilisateurs, de la région et au-delà, une plateforme pluridisciplinaire basée sur un accélérateur d'électrons dédiée à la recherche et au développement dans les domaines de la radiothérapie, de la physique subatomique et de l'instrumentation de pointe. Fort de l'expertise et de l'expérience des laboratoires promoteurs de ce projet, PRAE constituera une installation régionale unique, compétitive au niveau national et international, fournissant un faisceau d'électrons de très hautes performances dans la gamme d'énergie 30-140 MeV avec, ultérieurement, possibilité d'extension à 300 MeV et à des faisceaux polarisés. La conception de l'accélérateur basée sur des sections accélératrices très compactes, développées conjointement avec un partenaire industriel, donnera lieu à la rédaction d'un rapport technique et fera l'objet de communications scientifiques (articles, conférences). Dans le domaine de la radiothérapie, cet équipement permettra de mettre au point et d'étudier expérimentalement la faisabilité de nouvelles méthodes prometteuses d'irradiation avec des électrons jusqu'aux études précliniques afin d'évaluer dans les meilleurs délais le potentiel d'efficacité sur les cellules cancéreuses. Un autre axe expérimental de PRAE concerne la réalisation de mesures de précision dans un domaine en énergie encore inexploré qui contribueront de façon essentielle à la détermination du rayon du proton, un sujet d'actualité à fort potentiel scientifique. Un dispositif expérimental générique et calibré de nouvelle génération sera mis à disposition d'utilisateurs pour tester et valider de nouvelles techniques instrumentales en matière, entre autres, de détection de particules et d'électronique associée. Notre ambition est d'agréger une communauté d'utilisateurs extérieurs et d'attirer des partenaires industriels principalement franciliens. La plateforme PRAE dans son ensemble et à tous les stades de sa réalisation, de sa conception à sa mise en fonctionnement, constituera un extraordinaire outil de formation universitaire et professionnelle (travaux pratiques, stages, apprentissages, thèses).

Moyens mis en œuvre :
L'installation PRAE bénéficiera des locaux libérés après le démantèlement de l'accélérateur linéaire qui a cessé de fonctionner en 2003. Une partie du financement CPER, obtenu récemment pour le projet Vallée du campus d'Orsay, contribuera à l'aménagement du site pour la plateforme. En matière de ressources humaines, outre les auteurs affichés du projet, PRAE peut compter sur l'expertise et les compétences des personnels des laboratoires impliqués, acquises auprès des plateformes expérimentales (ALTO, PHIL, ThomX, …) actuellement en fonctionnement ou développement et gérées par ces instituts qui assureront aussi le fonctionnement de PRAE. La présente demande permettra de financer les équipements indispensables à la construction de l'accélérateur et des lignes expérimentales correspondant à chaque axe du projet.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Le Laboratoire de L'Accélérateur Linéaire, l'Institut de Physique Nucléaire d'Orsay, le Laboratoire Imagerie et Modélisation en Neurobiologie et Cancérologie et leurs partenaires.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Radiothérapie	87 000,00	2,79%
Physique sub-atomique	585 000,00	18,77%
Détecteurs R&D	231 000,00	7,41%
Instrumentation accélérateur et faisceau R&D	2 213 000,00	71,02%
Total	3 116 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	1 070 000,00	34,34%
Institut de Physique Nucléaire d'Orsay	586 000,00	18,81%
Laboratoire de l'accélérateur linéaire	907 000,00	29,11%
Imagerie et Modélisation en Neurobiologie et Cancérologie	39 000,00	1,25%
LabEx P2IO	514 000,00	16,50%
Total	3 116 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2018	321 000,00 €
2019	535 000,00 €
2021	214 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	6 000,00 €
	Montant total	6 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016299

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SESAME 2016 - SYTCOM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
SESAME	308 600,00 €	64,81 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-92-204182-192001-400
19200103- Soutien aux équipements de recherche

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CNRS MOY200 PARIS B
Adresse administrative : 16 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 75005 PARIS
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif
Représentant : Madame Christine d'ARGOUGES, Déléguée régionale

N° SIRET : 18008901303282

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SESAME
Rapport Cadre : CR72-10 du 19/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les dépenses sont prises à compter de la date du lancement de l'appel à projets conformément au réglement d'intervention du dispositif.

Objectifs :
L'objectif de ce projet est de parachever le cofinancement du programme EquipEx CACSICE (Centre d'Analyse des Systèmes Complexes dans des Environnements Complexes) afin de compléter l'équipement de pointe en biologie structurale à l'IBPC en résonnance magnétique nucléaire (RMN), cristallographie des rayons X et purification des protéines.

Description :
L'EquipEX CACSICE regroupe une trentaine de laboratoire à l'interface de la biologie cellulaire et structurale. Ces laboratoires sont situés à l'Institut de Biologie Physico-Chimique (IBPC), à l'Institut Pasteur et à l'Université Paris Descartes. Ce projet concerne le volet structural de ce consortium et vise à compléter harmonieusement l'instrumentation de très haute résolution entre les établissements partenaires en équipant l'IBPC d'une sonde cryogénique qui sera installé sur le spectromètre RMN

700MHz de l'institut. L'analyse à l'échelle atomique de systèmes biologiques complexes, tels que des intéractions ARN/protéines au sein de cellules ou bien de protéines membranaires en environnement lipidique, nécessite des équipements ultraperformants en terme de préparation d'échantillon et de détection du signal. Plus les systèmes étudiés sont complexes, plus il est difficile d'obtenir des quantités élevées desdits systèmes, voir de les concentrer sans affecter leur stabilité et leurs propriétés. Il est donc nécessaire d'équiper la spectroscopie par RMN avec ce qui se fait de mieux en terme de détection du signal, à savoir des sondes cryogéniques refroidies à l'hélium.

Moyens mis en œuvre :
Le projet est soutenu par l'Institut de Recherche Servier, très implanté en région Ile-de-France et par la société Anatrace. Les trois équipements demandés forment un ensemble cohérent indispensable à la réussite de projets de recherche ambitieux dont certains peuvent donner lieu à des collaborations industrielles. Les instruments en RMN et cristallisation donneront une valeur ajoutée très importante au plateau de biologie structurale de l'IBPC.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
L'Institut de Biologie Physico-Chimique (IBPC - CNRS) et ses partenaires.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Cryosonde RMN	308 600,00	100,00%
Total	308 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	200 000,00	64,81%
EquipEx CACSICE	96 700,00	31,34%
LabEX DYNAMO	11 900,00	3,86%
Total	308 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2018	60 000,00 €
2019	100 000,00 €
2021	40 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016302

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SESAME 2016 - PREDIR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
SESAME	454 540,00 €	66,00 %	300 000,00 €
	Montant Total de la subvention		300 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-92-204182-192001-400
19200103- Soutien aux équipements de recherche

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CNRS CTRE NAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE MOY100 PARIS-VILLEJUIF
Adresse administrative : CAMPUS DE VILLEJUIF 94800 VILLEJUIF
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif
Représentant : Monsieur Patrick MOUNAUD, Délégué

N° SIRET : 18008901307812

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SESAME
Rapport Cadre : CR72-10 du 19/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les dépenses sont prises à compter de la date du lancement de l'appel à projets conformément au réglement d'intervention du dispositif.

Objectifs :
Les recherches expérimentales en sciences du comportement s'efforcent de plus en plus de prendre en compte la dimension sociale des comportements. Ces recherches nécessitent de pouvoir mobiliser des volontaires dont les identités sociales sont variées ce qui impose un recrutement hors de la population estudiantine qui compose habituellement les bases des sujets. Par ailleurs, il est devenu important de recueillir des données biologiques en plus des données comportementales. La collecte de mesures simultanées de données comportementales et biologiques sur plusieurs personnes placées en situation d'intéraction nécessite des laboratoires dédiés équipés de matériels spécifiques. Le projet propose la mise en place d'une plateforme expérimentale multi-site qui vise à répondre à ces besoins. Cette plateforme permettra des recherches variées et interdisciplinaires : analyse de la communication sur les risques, études de l'effet des stéréotypes sur le marché du travail, observation des décisions collectives et des interactions, sentiment de justice sociale et résolution de conflits, analyse de la communication par les

émotions, acquisition du langage (langue seconde, langue des signes),… La plateforme sera mise à disposition de nombreuses équipes de recherche franciliennes dans le cadre d'une Fédération de Recherche que le CNRS s'engage à créer.

Description :
La plateforme sera déployée sur trois sites.
Dans le quartier des affaires de la Défense, l'Université Paris Ouest développera une salle d'économie expérimentale permettant d'accueillir 20 personnes simultanément. La localisation à la Défense constitue l'originalité de cette salle d'économie expérimentale qui permettra de constituer une base de sujets plus représentative de la population générale (salariés d'entreprises, usagers du quartier,…). Il sera par exemple possible de comparer les attitudes de cadres venant de secteurs économiques différents (énergie, banque, finance,…) et d'en déduire des modes d'organisations plus efficaces selon les secteurs.
Les deux autres salles seront équipées d'instruments de mesure bio-comportementales et permettront de réaliser des expériences collectives. Dans ces deux salles, il sera possible d'observer le comportement de sujets en situation d'interactions sociales tout en recueillant des mesures biologiques synchronisées. On pourra par exemple étudier si l'efficacité d'un groupe pour coopérer est déterminée par une dimension empathique repérable par la concomitance d'états biologiques au sein du groupe. L'Université Paris 1 accueillera l'une de ces deux salles. Située à côté de la salle existante d'économie expérimentale, elle comprendra des box pouvant accueillir plusieurs personnes simultanément. Les expériences pourront impliquer des groupes jusqu'à 8 personnes. On recueillera notamment la conductance électrodermale, la pulsation cardiaque, les mouvements moteurs, le regard... La seconde salle sera implantée dans les locaux de l'Université Paris Ouest Nanterre et comprendra un box équipé permettant d'accueillir deux personnes simultanément tout en pratiquant sur chacune d'elle des mesures d'électroencéphalographie.

Moyens mis en œuvre :
Les universités Paris 1 et Paris Ouest prendront en charge l'aménagement des deux salles bio-comportementales ainsi que les coûts d'occupation de l'ensemble des salles. L'aménagement nécessite l'installation de sanitaire pour l'électroencéphalographie, le cloisonnement et la climatisation des box, le câblage électrique et Ethernet. L'université Paris 1 prendra également en charge le renouvellement de la salle d'économie expérimentale (LEEP) existant actuellement.
La salle bio-comportementale à l'Université Paris Ouest sera équipée de deux appareils de spectroscopie proche infrarouge, de deux electroencéphalogrammes et d'un occulométre.
La salle bio-comportementale à l'Université Paris 1 sera équipée de 8 équipements Biopac permettant la mesure de battements cardiaques, de respiration, de température, de conductance électrodermale, d'accéléromètres. La transmission des données biologiques sera sans-fil de façon à permettre le mouvement des sujets. L'équipement sera transportable de façon à pouvoir réaliser des expériences collectives en dehors du laboratoire.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Le Centre d'Economie de la Sorbonne, le laboratoire Economix, le laboratoire Modèles, Dynamiques, Corpus et leur partenaires.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipement salle expérimentale Défense	26 140,00	5,75%
Equipement salle expérimentale Paris 1	143 000,00	31,46%
Aménagement salle Paris 1	68 400,00	15,05%
Renouvellement salle existante Paris 1	26 140,00	5,75%
Equipement salle expérimentale Paris Ouest	130 860,00	28,79%
Aménagement salle Paris Ouest	60 000,00	13,20%
Total	454 540,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	300 000,00	66,00%
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	94 540,00	20,80%
Université Paris-Ouest Nanterre-la Défense	60 000,00	13,20%
Total	454 540,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2018	100 000,00 €
2019	150 000,00 €
2021	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2016	Manifestations scientifiques hors DIM	6 000,00 €
	Montant total	6 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016303

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SESAME 2016 - SURFEX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
SESAME	505 000,00 €	39,60 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-92-204182-192001-400
19200103- Soutien aux équipements de recherche

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNIVERSITE PARIS DIDEROT PARIS 7
Adresse administrative : 5 RUE THOMAS MANN
75205 PARIS CEDEX 13
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Représentant : Madame Christine CLERICI, Présidente

N° SIRET : 19751723800659

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SESAME
Rapport Cadre : CR72-10 du 19/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 21 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les dépenses sont prises à compter de la date du lancement de l'appel à projets conformément au réglement d'intervention du dispositif.

Objectifs :
Ce projet vise à créer à l'Université Sorbonne Paris Cité (USPC), sur le campus de Paris Diderot, une plateforme d'analyse des surfaces, basée sur la technique de Spectroscopie de Photoélectrons induits par Rayons X (XPS). Cet équipement polyvalent permettra de caractériser les propriétés chimiques et électroniques de surface de tous les types de (nano-)matériaux solides (métaux, alliages, céramiques, polymères, matériaux massifs, poudres ou films minces..) pour l'ensemble de la communauté scientifique de l'USPC ainsi que pour de nombreux partenaires industriels. Afin de pérenniser l'expertise en analyse des surfaces du laboratoire et d'accroitre son attractivité dans ce domaine, tout en élargissant le champ des collaborations aux géochimistes, physiciens, biologistes et odontologistes au sein de l'USPC, il est nécessaire de doter la plateforme d'équipements de pointe, offrant les dernières innovations technologiques. A terme, cette plateforme constituera un ensemble de ressources unique au sein de l'USPC dans le domaine de la caractérisation physico-chimique des surfaces.

Description :
Les recherches sur les matériaux et nanomatériaux innovants génèrent un grand intérêt dans la communauté scientifique pour répondre à des enjeux socio-économiques actuels liés à l'environnement, l'énergie, l'électronique et le biomédical. Quelle que soit l'application visée, les phénomènes de surface jouent un rôle déterminant, qu'il convient le plus souvent d'étudier et de contrôler. Ce projet fédérateur vise à créer une plateforme d'analyse chimique des surfaces unique dans l'Université Sorbonne Paris Cité (USPC), à travers l'acquisition d'un spectromètre de photoélectrons induits par rayons X (XPS), équipé d'une source UV pour l'analyse des propriétés électroniques de surface et d'une source d'ions double-faisceau permettant d'étudier la composition chimique de surfaces de tous les types de matériaux (organiques et inorganiques), couches par couches. Sur le plan fondamental, cette plateforme offrira un outil indispensable à l'ensemble de la communauté scientifique de l'USPC pour avancer dans la compréhension des phénomènes de surface (fonctionnalisation, adhésion, structures électroniques, corrosion, bioactivité..) et proposer de nouveaux matériaux pour des applications plus exigeantes en matière de performance, de durabilité et de vieillissement. Sur le plan industriel, cette plateforme permettra de renforcer les liens existant avec le monde socio-économique environnant en offrant à la fois un service d'analyse des surfaces de pointe et des formations par apprentissage dans le cadre de la licence professionnelle LIPAC spécialisée dans l'analyse chimique des matériaux des industries ou de l'environnement. Cette plateforme sera en priorité ouverte aux laboratoires et équipes partenaires, membres de l'USPC et du LabEx SEAM, ainsi qu'aux industriels partenaires.

Moyens mis en œuvre :
Le spectromètre XPS automatisé sera intégré au service d'analyse des surfaces avancé du département technique de l'ITODYS. Les trois co-porteurs du projet (2 enseignants-chercheurs et un ingénieur de recherche) seront les interlocuteurs locaux de la communauté scientifique d'USPC, regroupée autour de cette plateforme, pour promouvoir le service d'analyse des surfaces et assurer à la fois l'expertise et l'accueil scientifique de l'équipement et sa mise en service, sa maintenance opérationnelle et la gestion de son temps d'occupation. La mise en place, le suivi et l'exécution des prestations pour les industriels seront assurés par les responsables opérationnel et scientifique. Pour être au plus proche des besoins des utilisateurs et assurer le meilleur service possible, un comité scientifique, rassemblant plusieurs personnalités représentant les laboratoires partenaires du projet, sera également mis en place. Il s'agira pour ce comité de proposer, en concertation avec les responsables scientifiques et opérationnels de l'appareil, les grandes orientations et évolutions scientifiques et techniques du service d'analyse de surface. Le comité scientifique se réunira deux fois par an, afin de présenter les principaux résultats, proposer des évolutions méthodologiques et définir ensemble les investissements à venir. Des réunions d'utilisateurs trimestrielles seront également mises en place afin d'impulser une dynamique de fonctionnement coopératif en permettant aux partenaires et utilisateurs de la plateforme d'échanger sur leurs activités innovantes, de partager des informations et de planifier des actions ou des réalisations collaboratives.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Le laboratoire Interfaces Traitements Organisation et DYnamique des Systèmes (ITODYS - Université Paris Diderot) et ses partenaires.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
XPS automatisé équipé d'une source UV et d'une source d'ions double-faisceau	505 000,00	100,00%
Total	505 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	200 000,00	39,60%
Université Paris Diderot	150 000,00	29,70%
LabEx SEAM	150 000,00	29,70%
Laboratoire ITODYS	2 500,00	0,50%
CNRS	2 500,00	0,50%
Total	505 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2018	60 000,00 €
2019	100 000,00 €
2021	40 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	355 500,00 €
2013	Allocations doctorales hors DIM (ARDoC)	204 400,00 €
2013	Manifestations scientifiques hors DIM	3 000,00 €
2013	Partenariats institutions citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI) - fontionnement	245 876,00 €
2013	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	518 048,00 €
2013	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	156 262,50 €
2013	SESAME	195 000,00 €
2013	Soutien à l'emploi d'étudiants en appui aux bibliothèques universitaires	15 000,00 €
2013	Soutien aux expérimentations et aux partenariats en faveur du développement d'une politique de mobilité internationale - volets enseignement supérieur et apprentissage	20 000,00 €
2013	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	129 000,00 €
2014	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	231 750,00 €
2014	Dispositif régional permettant aux personnes incarcérées d'accéder à des études supérieures (Fct)	40 000,00 €
2014	Manifestations scientifiques hors DIM	16 500,00 €
2014	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	292 336,00 €
2014	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	156 262,50 €
2014	Soutien à l'emploi d'étudiants en appui aux bibliothèques universitaires	15 000,00 €
2014	Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et	250 000,00 €

	équipements enseignement supérieur - recherche	
2015	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	183 600,00 €
2015	Dispositif régional permettant aux personnes incarcérées d'accéder à des études supérieures (Fct)	80 000,00 €
2015	Manifestations scientifiques hors DIM	11 000,00 €
2015	Premier équipement des constructions de locaux d'enseignement supérieur et de recherche	110 000,00 €
2015	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	156 262,50 €
2015	SESAME	340 000,00 €
2015	Soutien à l'emploi d'étudiants en appui aux bibliothèques universitaires	20 000,00 €
2016	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	155 250,00 €
2016	Manifestations scientifiques hors DIM	10 000,00 €
2016	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	156 262,50 €
	Montant total	3 742 310,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016307

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SESAME 2016 - ANIMAFAC-2

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
SESAME	782 000,00 €	57,54 %	450 000,00 €
	Montant Total de la subvention		450 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-92-204182-192001-400
19200103- Soutien aux équipements de recherche

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNIVERSITE PARIS DESCARTES - PARIS 5
Adresse administrative : 12 RUE DE L'ECOLE DE MEDECINE
75270 PARIS 06 CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Représentant : Monsieur Frédéric DARDEL, Président

N° SIRET : 19751721200019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SESAME
Rapport Cadre : CR72-10 du 19/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les dépenses sont prises à compter de la date du lancement de l'appel à projets conformément au réglement d'intervention du dispositif.

Objectifs :
Le projet ANIMAFAC-2 a pour objectif de financer la 2ème tranche de l'équipement de la nouvelle antenne Faculté du Laboratoire d'Expérimentation Animale et de Transgénèse (LEAT), essentielle pour la mise en route du site de la Faculté Necker. L'achat de cet équipement et son installation correspondent à la nécessité de disposer d'une animalerie fonctionnelle au moment de la réinstallation des équipes de recherche dans le bâtiment Necker rénové, au terme des travaux début 2018. Le financement d'une 1ère tranche a été acquis en 2015 (700 000 € de la région via le dispositif SESAME).

Description :
La SFR Necker coordonne l'ensemble des plateformes techniques partagées par les deux instituts du site Necker, IMAGINE (Institut des Maladies Génétiques dédié à l'enfant) et INEM (Institut Necker Enfants Malades). L'équipement demandé permettra de doter la Faculté Necker d'une animalerie moderne,

répondant aux exigences scientifiques et éthiques indispensables à toute expérimentation animale. Ce projet s'inscrit dans la
restructuration des activités de recherche du site Necker sur la période 2014-2018. Le LEAT est le service commun le plus utilisé, par 36 des 41 équipes du site, qui regroupent 580 chercheurs et ingénieurs techniciens du campus scientifique Necker de l'Université Paris Descartes. L'ouverture du bâtiment IMAGINE en janvier 2014 a permis le recrutement de nouvelles équipes et a conduit à une restructuration du LEAT en deux antennes complémentaires. Une première antenne a ouvert en avril 2014 dans l'institut IMAGINE avec une capacité de 4700 cages pour des rongeurs et une zone dédiée au poisson zèbre. La seconde antenne actuellement localisée sur le site Broussais intègrera la Faculté Necker au printemps 2018 au terme de la rénovation du bâtiment. Cette antenne aura une capacité de 4500 cages, totalisant le nombre de cages actuelles à Broussais (3300 cages) et d'une troisième animalerie située dans le bâtiment Necker-Hamburger (1200 cages), qui sera fermée. L'animalerie comportera, outre les zones de logistique classique avec une laverie robotisée et un robot de change, un système d'abreuvement automatisé, des zones d'élevage, de quarantaine, d'expérimentation et un secteur de gnotoxénie. L'antenne Faculté Necker sera également équipée de laboratoires permettant le transfert d'embryons, technique qui permet à partir d'animaux contaminés d'obtenir des individus indemnes de tout micro-organisme.
Tous les services du LEAT seront également accessibles à des groupes académiques venant de l'extérieur et à des compagnies de biotechnologie, ce qui permettra à la structure de dégager des bénéfices pour son fonctionnement.

Moyens mis en œuvre :
Le fonctionnement de l'animalerie sera assuré par les personnels dédiés de la SFR Necker (13 à 15 personnes sur des postes Université Paris Descartes, Inserm, ou contrat), ou externalisé, comme cela est actuellement le cas dans l'antenne IMAGINE. Ce personnel est placé sous la responsabilité d'un vétérinaire, assistée par un comité de pilotage représentant les utilisateurs. Les coûts de fonctionnement seront assurés par la participation financière des équipes. L'importance de la surface aménagée permettra de développer une offre d'hébergement et de service à des sociétés de biotechnologies qui pourraient être intéressées par le savoir-faire du site Necker.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
La Structure Fédérative de Recherche (SFR) Necker et leurs partenaires.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Robot partie sale et évacuation automatisée litière + logistique associée	525 000,00	67,14%
Cabine de lavage + logistique associée	257 000,00	32,86%
Total	782 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	450 000,00	57,54%
Inserm	200 000,00	25,58%
Université Paris Descartes	132 000,00	16,88%
Total	782 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2018	135 000,00 €
2019	225 000,00 €
2021	90 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	328 500,00 €
2013	Manifestations scientifiques hors DIM	13 000,00 €
2013	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	70 875,00 €
2013	SESAME	425 000,00 €
2013	Soutien à l'emploi d'étudiants en appui aux bibliothèques universitaires	15 000,00 €
2013	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	1 502 200,00 €
2013	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	1 498 444,00 €
2014	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	157 500,00 €
2014	Allocations doctorales hors DIM (ARDoC)	102 200,00 €
2014	Manifestations scientifiques hors DIM	11 000,00 €
2014	Partenariats institutions citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI) - fontionnement	132 500,00 €
2014	Premier équipement des constructions de locaux d'enseignement supérieur et de recherche	200 000,00 €
2014	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	70 875,00 €
2014	Soutien à l'emploi d'étudiants en appui aux bibliothèques universitaires	15 000,00 €
2014	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	1 380 000,00 €
2014	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	876 978,00 €
2015	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	125 100,00 €
2015	Manifestations scientifiques hors DIM	5 000,00 €
2015	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	70 878,15 €
2015	SESAME	700 000,00 €
2015	Soutien à l'emploi d'étudiants en appui aux bibliothèques universitaires	40 000,00 €
2015	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	800 000,00 €
2015	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	670 000,00 €

2016	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	105 750,00 €
2016	Manifestations scientifiques hors DIM	4 000,00 €
2016	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	70 875,00 €
2016	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	150 000,00 €
	Montant total	9 540 675,15 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016308

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SESAME 2016 - VOLATOLHOM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
SESAME	429 260,00 €	58,24 %	250 000,00 €
	Montant Total de la subvention		250 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-92-204182-192001-400
19200103- Soutien aux équipements de recherche

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
Adresse administrative : 55 AVENUE DE PARIS
78035 VERSAILLES CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Représentant : Monsieur Didier GUILLEMOT, Président

N° SIRET : 19781944400013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SESAME
Rapport Cadre : CR72-10 du 19/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les dépenses sont prises à compter de la date du lancement de l'appel à projets conformément au réglement d'intervention du dispositif.

Objectifs :
La volatolomique est une approche globale consistant en l'analyse non ciblée des composés organiques volatils (VOCs) présents dans l'air expiré, originaires soit directement du tissu pulmonaire, soit des autres organes après transport par le sang. La nature et l'abondance de ces composés peut en effet varier à la suite d'altérations moléculaires et cellulaires liées à une pathologie, à une exposition environnementale ou à un traitement pharmacologique. Ces VOCs peuvent être analysés par différentes technologies, dont des « nez électroniques » (détection par nanocapteurs) ou la spectrométrie de masse (identification et la quantification des différents VOCs d'un échantillon). L'objectif de ce projet est l'acquisition d'un spectromètre de masse en temps réel, afin de permettre de s'affranchir des inconvénients liés aux techniques disponibles d'obtention et de stockage des prélèvements d'air expiré, et qui pourra notamment être appliquée en médecine humaine au travers de plusieurs essais cliniques, soit à visée diagnostique,

soit de suivi de l'efficacité et de la toxicité des traitements pharmacologiques, pour des pathologies pulmonaires et non pulmonaires. Cette technologie sera complémentaire d'une plateforme de nez électroniques disponible dans un hôpital rattaché à l'UVSQ.

Description :
L'équipement souhaité est un spectromètre de masse de type « Proton Transfer Reaction – Quadrupole ion guide – Time-of-flight » (PTR-Qi-TOF) qui permet en temps réel l'identification haute-résolution et la quantification haute sensibilité des VOCs présents dans l'air. L'appareil est certifié CE pour usage médical. Ce spectromètre de masse est entièrement mobile et pourra être mis à disposition des différentes équipes de recherche intéressées. Il n'existe à ce jour aucune équipe dotée de cette dernière génération de spectromètre pour une utilisation à des fins médicales. Les applications de cette technique concernent l'étude de pathologies pulmonaires sévères (cancer, infections, asthme…) mais aussi extra-pulmonaires (pathologies inflammatoires ou immunitaires, cancers et infections d'autres organes…).

Moyens mis en œuvre :
Un ensemble d'essais cliniques a été identifié, chacun associant une analyse de l'air expiré par spectrométrie de masse en temps réel et par une plateforme de nez électroniques disponible à l'hôpital Foch. La combinaison des deux méthodologies permettra d'une part d'évaluer des dispositifs complètements portatifs destinés à un usage en routine au lit du patient, et d'autre part d'explorer les mécanismes pathophysiologiques grâce à l'identification et la quantification des VOCs d'intérêt en spectrométrie de masse.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Le laboratoire Infection et inflammation chronique de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et ses partenaires.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Spectromètre de masse	429 260,00	100,00%
Total	429 260,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	250 000,00	58,24%
Hôpital Foch	179 260,00	41,76%
Total	429 260,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2016	0,00 €
2018	75 000,00 €
2019	125 000,00 €
2021	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	234 000,00 €
2013	Expérimentations - TIC - Investissement	30 180,13 €
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	858 000,00 €
2013	Insertion professionnelle des doctorants	17 500,00 €
2013	Manifestations scientifiques hors DIM	5 000,00 €
2013	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	120 000,00 €
2013	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	68 175,00 €
2013	Soutien à l'emploi d'étudiants en appui aux bibliothèques universitaires	35 000,00 €
2014	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	144 000,00 €
2014	Allocations doctorales hors DIM (ARDoC)	182 025,30 €
2014	Allocations post-doctorales hors DIM (ARDoC)	23 251,73 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	858 000,00 €
2014	Manifestations scientifiques hors DIM	12 000,00 €
2014	Premier équipement des constructions de locaux d'enseignement supérieur et de recherche	150 000,00 €
2014	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	871 990,32 €
2014	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	68 175,00 €
2014	Soutien à l'emploi d'étudiants en appui aux bibliothèques universitaires	35 000,00 €
2014	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	153 590,85 €
2015	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	113 850,00 €
2015	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	866 000,00 €
2015	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	72 760,00 €
2015	Soutien à l'emploi d'étudiants en appui aux bibliothèques universitaires	35 000,00 €
2016	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	96 300,00 €
2016	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	926 000,00 €
2016	Manifestations scientifiques hors DIM	7 000,00 €
2016	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	68 403,00 €
	Montant total	5 373 378,45 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016309

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SESAME 2016 - PF2ABIOMEDE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
SESAME	235 120,00 €	63,80 %	150 000,00 €
	Montant Total de la subvention		150 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-92-204182-192001-400
19200103- Soutien aux équipements de recherche

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UPMC UNIVERSITE PARIS 6 PIERRE ET MARIE CURIE
Adresse administrative : 4 PLACE JUSSIEU 75252 PARIS CEDEX 05
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Représentant : Monsieur Jean CHAMBAZ, Président

N° SIRET : 19751722000012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SESAME
Rapport Cadre : CR72-10 du 19/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les dépenses sont prises à compter de la date du lancement de l'appel à projets conformément au réglement d'intervention du dispositif.

Objectifs :
Ce projet a pour objectif de mettre en place la plateforme PF2ABIOMEDE : Plateforme Francilienne des Plasmas Froids Appliqués à la BIOlogie et la MEDEcine. Cette plateforme ouverte a vocation à réunir des physico-chimistes du plasma, des physiciens médicaux, des biologistes et des médecins et de les fédérer autour de projets collaboratifs et de moyens mutualisés.

Description :
La médecine plasma est une discipline émergente qui combine la science des plasmas, les sciences de la vie et la médecine clinique. Elle étudie l'action des plasmas froids sur des systèmes biologiques et cherche à développer des thérapies innovantes pour de nombreuses applications : coagulation sanguine, cicatrisation des plaies, dentisterie, cancérologie, chirurgie esthétique, maladies infectieuses et

inflammatoires, etc.
La recherche en médecine plasma présente trois caractéristiques essentielles :
- Elle est nécessairement translationnelle, i.e. elle fait appel à des disciplines aussi différentes que vastes : la biologie, la médecine, la physico-chimie des plasmas et la physique médicale ;
- Elle doit assurer la convergence de compétences multiples vers un socle de connaissances unifié ;
- Elle est exploratoire, son émergence remontant à moins d'une décennie. Elle représente néanmoins un potentiel colossal et connaît d'ores et déjà un extraordinaire développement, en particulier aux Etats-Unis, au Japon, en Allemagne et en Chine.

Cette plateforme francilienne est ouverte à l'ensemble des laboratoires universitaires, instituts et partenaires privés désireux d'utiliser les plasmas froids à des fins thérapeutiques ou dans le cadre d'applications biomédicales. Elle met à leur disposition des équipements de génération et de caractérisation de la phase plasma et de systèmes biologiques.
Un des aspects innovant de la plateforme est de se doter d'équipements transportables pour réaliser des campagnes expérimentales dans des laboratoires dotés d'animalerie ou en milieu hospitalier pour de la recherche clinique. Il est indispensable de pouvoir déplacer des équipements de la plateforme au chevet du malade et non l'inverse.

Moyens mis en œuvre :
La plateforme est destinée à être localisée dans les locaux du Laboratoire de Physique des Plasmas sur le campus de Jussieu, à l'Université Pierre et Marie Curie. La salle est neuve (2015) et offre un espace de plus de 30 m2 destiné à accueillir les nouveaux équipements. Le personnel affecté à l'équipement de la plateforme comprend un responsable scientifique, un suppléant technique et un administratif. Les orientations scientifiques, techniques et budgétaires de la plateforme ainsi que l'arbitrage des projets seront examinées par un comité scientifique incluant les responsables des principales structures impliquées dans ce projet.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Le Laboratoire de Physique des Plasmas, le Laboratoire d'Imagerie Biomédicale et le Centre d'Immunologie et des Maladies Infectieuses et leurs partenaires.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Générateur portable à haute puissance nanopulsée	24 850,00	10,57%
Imageur cellulaire multimode transportable	55 647,00	23,67%
Spectromètre d'émission optique rapide	60 362,00	25,67%
Analyseur de gaz par attachement électronique	68 250,00	29,03%
Caméra thermographique infrarouge portable	26 011,00	11,06%
Total	235 120,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	150 000,00	63,80%
Labex Plas@Par	50 000,00	21,27%
DGA-2016	25 120,00	10,68%
Emergence	10 000,00	4,25%
Total	235 120,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2018	45 000,00 €
2019	75 000,00 €
2021	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	315 000,00 €
2013	Allocations doctorales hors DIM (ARDoC)	102 200,00 €
2013	Insertion professionnelle des doctorants	13 690,00 €
2013	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	1 361 237,00 €
2013	Soutien à l'emploi d'étudiants en appui aux bibliothèques universitaires	28 000,00 €
2013	Soutien aux actions en faveur de la démocratisation de l'enseignement supérieur	6 000,00 €
2013	Soutien aux coopérations internationales, universitaires et scientifiques	93 204,26 €
2014	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	200 250,00 €
2014	Allocations doctorales hors DIM (ARDoC)	306 600,00 €
2014	Insertion professionnelle des doctorants	21 250,00 €
2014	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	121 658,66 €
2014	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	121 500,00 €
2014	Soutien à l'emploi d'étudiants en appui aux bibliothèques universitaires	28 000,00 €
2014	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	100 000,00 €
2014	Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur - recherche	500 000,00 €
2015	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	158 850,00 €
2015	Insertion professionnelle des doctorants	10 000,00 €
2015	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	614 413,72 €
2015	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	121 500,00 €
2015	Soutien à l'emploi d'étudiants en appui aux bibliothèques universitaires	33 000,00 €
2016	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	134 100,00 €

2016	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	155 933,17 €
2016	PSP - Diplôme d'accès aux études universitaires	121 500,00 €
	Montant total	4 574 682,55 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016311

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SESAME 2016 - MIMOSA

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
SESAME	606 100,00 €	66,00 %	400 000,00 €
	Montant Total de la subvention		400 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-92-204182-192001-400
19200103- Soutien aux équipements de recherche

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CEA COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES CENTRE DE SACLAY
Adresse administrative : RTE N 306 RD 36
91191 GIF SUR YVETTE
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
Représentant : Monsieur MICHEL BEDOUCHA, Directeur

N° SIRET : 77568501900488

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SESAME
Rapport Cadre : CR72-10 du 19/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les dépenses sont prises à compter de la date du lancement de l'appel à projets conformément au réglement d'intervention du dispositif.

Objectifs :
Le projet MIMOSA consiste à créer une Maison d'Ile-de-France de la muographie. Cette plateforme, unique au monde, a pour but de concevoir, de réaliser et de mettre à disposition de la société des systèmes d'imagerie pénétrante (télescope muonique par déviation et par absorption) pour l'imagerie et la métrologie d'édifices et d'objets massifs.
Le but est d'ouvrir la plateforme non seulement aux laboratoires scientifiques locaux, nationaux et internationaux, mais aussi aux autres demandes sociétales à travers les compagnies industrielles dans le but de participer à la valorisation des développements instrumentaux de la recherche fondamentale.
Les télescopes muoniques pourront servir comme démonstrateur industriel ouvert aux entreprises vers lesquelles la plateforme assurera le transfert technologique et permettra ainsi d'impulser des co-développements pour des applications innovantes.

Description :
Le CEA s'est intéressé à la tomographie muonique depuis 2014 suite aux dépôts de brevets issus de la R&D des détecteurs gazeux pour la physique fondamentale (Bulk Micromegas, lecture multiplexée). En 2015, un télescope muonique de démonstration a été construit et a permis de valider les performances d'un tel système en confirmant son avantage par rapport à la concurrence (coût de production compétitif, en cours d'industrialisation, bonne résolution spatiale). La plateforme MIMOSA permettra la conception et la construction de trois télescopes muoniques de plus grande surface augmentant ainsi la sensibilité tout en diminuant le temps de pose.

Moyens mis en œuvre :
La plateforme technologique dédiée à la tomographie muonique sera hébergée dans un hall d'un bâtiment de l'Institut de Recherche sur les lois Fondamentales de l'Univers (IRFU) du CEA. Ce hall nécessite un aménagement pour accueillir l'atelier de production des détecteurs, un laboratoire de test et d'intégration de ces derniers ainsi qu'un espace d'assemblage et d'entreposage des télescopes.
La demande MIMOSA porte sur le financement partiel de cette plateforme qui comporte deux parties : la première partie du financement porte sur l'adaptation du hall aux activités nécessaires à la construction et à l'exploitation des télescopes muoniques ; la deuxième partie correspond à l'équipement nécessaire pour la réalisation des télescopes (mécanique, électronique, détecteurs et tests).

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
L'Institut de Recherche sur les lois Fondamentales de l'Univers du CEA et ses partenaires.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement du hall	138 100,00	22,79%
Téléscopes	468 000,00	77,21%
Total	606 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	400 000,00	66,00%
CEA	206 100,00	34,00%
Total	606 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2018	120 000,00 €

2019	200 000,00 €
2021	80 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Soutien à l'immobilier d'entreprises	617 200,90 €
2015	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	515 461,91 €
2016	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	177 083,60 €
	Montant total	1 309 746,41 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016315

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SESAME 2016 - CHRONOS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
SESAME	530 300,00 €	66,00 %	350 000,00 €
	Montant Total de la subvention		350 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-92-204182-192001-400
19200103- Soutien aux équipements de recherche

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CEA COMMISSARIAT A L ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES
Adresse administrative : 25 R LEBLANC
75015 PARIS 15
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
Représentant : Monsieur PHILIPPE WATTEAU, Directeur du CEA LIST

N° SIRET : 77568501900587

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SESAME
Rapport Cadre : CR72-10 du 19/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les dépenses sont prises à compter de la date du lancement de l'appel à projets conformément au réglement d'intervention du dispositif.

Objectifs :
L'objectif de ce projet est de réaliser en Ile de France une plateforme ouverte de caractérisation/diagnostic/pronostic de connectique électrique, unique en Europe par les moyens mis en oeuvre et les compétences multi-physiques qui la constituent. Organisée autour d'un ensemble de moyens de test et de caractérisation instrumentés, elle ambitionne de développer un support unique de caractérisation des modes de défaillance des harnais de câbles soumis à des contraintes ou environnements spécifiques. Mais, elle aspire aussi à offrir un support à la maintenance et à la sureté de fonctionnement au travers de moyens de diagnostic et des modèles visant à prédire la durée de vie afin d'anticiper ces défaillances.

Description :

L'architecture d'interconnexion est un principe fondamental mais aussi un élément souvent oublié. Connaitre et anticiper la dégradation des câbles permettraient d'apporter une réponse à de nombreux problèmes : difficulté de surveillance, maintenance, réparation des faisceaux complexes, certification complexe, coûts et enjeux liés aux conséquences des défauts de câbles, connaissance du vieillissement des câbles en environnement opérationnel…
L'objectif de ce projet est de pallier à ces manques et d'établir une plateforme ouverte apte à apporter des réponses aux questions ou problèmes liés à un faisceau de câbles devant rendre un service de qualité dans un environnement potentiellement agressif. L'ouverture à des partenaires industriels et académiques est une condition vitale pour le succès de cette plateforme. Elle permettra d'aider les ETP, PME, ETI et Grands Groupes à utiliser des systèmes incluant un ou plusieurs câblages électriques, grâce à un positionnement multiple :
- Expertise pour la définition d'une connectique,
- Aide à la conception dans un objectif de maximisation de la fiabilité du câblage,
- Support à la qualification d'une connectique complexe,
- Test et validation en environnement représentatif,
- Monitoring de l'intégrité du câblage par la conception d'instrumentation et la démonstration de leurs performances en embarqué,
- Connaissance du comportement et de l'évolution de l'état du câble ou de la connectique,
- Définition et optimisation des temps de maintenance.

Moyens mis en œuvre :
Le développement d'une plateforme dédiée à la recherche, dont les bancs de tests seront conçus spécifiquement pour recréer des défauts dus à l'environnement des câbles et mis à disposition des acteurs de la recherche technologique permettra de faciliter considérablement les travaux collaboratifs effectués dans le domaine du diagnostic filaire.
Plusieurs bancs permettant de recréer les effets de l'environnement sur les câbles ont été identifiés et peuvent être regroupés selon le type d'agression considérée : bancs recréant les agressions mécaniques, bancs recréant les effets de la température, bancs recréant les agressions chimiques. Ces bancs seront associés à des logiciels de simulation et des modèles physiques visant à estimer la durée de vie utile. Un modèle économique sera mis en place pour l'exploitation de la plateforme et des résultats (propriété intellectuelle).

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Le CEA List et leurs partenaires.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Banc de stress (conception, réalisation)	70 000,00	13,20%
Instrumentation (mesure)	123 300,00	23,25%
Infrastructure (aménagement et ameublement des locaux)	170 950,00	32,24%
Simulation et pilotage informatique	166 050,00	31,31%
Total	530 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	350 000,00	66,00%
CEA	180 300,00	34,00%
Total	530 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2018	105 000,00 €
2019	175 000,00 €
2021	70 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Allocations post-doctorales hors DIM (ARDoC)	26 751,94 €
2013	SESAME	1 840 000,00 €
2014	SESAME	660 000,00 €
2015	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	252 753,44 €
2015	SESAME	420 000,00 €
2015	Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur - recherche	6 500 000,00 €
	Montant total	9 480 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016317

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SESAME 2016 - ISOBIO

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
SESAME	915 000,00 €	21,86 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-92-204182-192001-400
19200103- Soutien aux équipements de recherche

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MNHN MUSEUM NATIONAL D HISTOIRE NATURELLE
Adresse administrative : 57 RUE CUVIER
75231 PARIS 5
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Représentant : Monsieur Pierre DUBREUIL, DIRECTEUR GENERAL

N° SIRET : 18004417400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SESAME
Rapport Cadre : CR72-10 du 19/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les dépenses sont prises à compter de la date du lancement de l'appel à projets conformément au réglement d'intervention du dispositif.

Objectifs :
Le Muséum fait référence dans l'étude de la Nature, de la biodiversité actuelle et passée et des mécanismes gouvernant son évolution. Il occupe une position unique sur le plan national en permettant une recherche transdisciplinaire à l'interface entre la biologie, la chimie et les sciences de la Terre pour étudier des disciplines aussi variées que l'histoire de la Terre et du système solaire, les interfaces entre le monde du vivant et du minéral, les sciences du vivant de l'échelle de l'écosystème à l'échelle moléculaire, et les relations entre les sociétés humaines (présentes et passées) et leur environnement. La spectrométrie de masse est devenue une méthode incontournable pour mener à bien ces recherches. Elle permet d'identifier des molécules et d'étudier des mécanismes biochimiques. Elle permet aussi de comprendre la formation et l'évolution de matière organique ou minérale. L'objectif de la demande est de doter le Muséum d'un couplage unique et performant, entre la spectrométrie de masse au niveau

moléculaire et la spectrométrie de masse isotopique, qui sera dédié à l'étude de la matière organique d'échantillons biologiques et géologiques. Cet ensemble exceptionnel permettra non seulement de conduire des projets de pointe utilisant chaque méthodologie, mais aussi et surtout d'aborder des travaux d'interface originaux nécessitant l'accès aux deux techniques pour répondre aux questions contemporaines autour de l'étude des mécanismes régissant la biodiversité actuelle et passée.

Description :
Le projet scientifique s'articule autour de trois axes de recherche du Muséum :
- Ecologie chimique : ISOBIO apportera un regard nouveau sur l'impact des changements globaux et de l'anthropisation sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes. L'approche moléculaire permettra de caractériser les mécanismes mis en jeu dans les interactions biotiques et abiotiques dans différents écosystèmes terrestres et aquatiques. Le couplage avec l'analyse isotopique de composés spécifiques permettra de définir des voies métaboliques ou des réseaux trophiques dans des écosystèmes microbiens pour ces mêmes traceurs.
- Interactions minéral-vivant : Les interactions entre matière minérale et organique occupent une place majeure dans le fonctionnement des écosystèmes, dans les cycles géochimiques et dans l'élaboration des structures biominéralisées qui sont porteuses de signaux intégrateurs des pressions environnementales. Spectrométries de masse moléculaire et isotopique permettront ensemble d'appréhender les transitions « du minéral au vivant » à l'origine de la vie et « du vivant au minéral » impliquées dans les processus de biominéralisation.
- Production et échange des objets culturels d'origine biologique : L'étude de ces objets renseigne sur les choix techniques qui président à leur fabrication ainsi que sur les systèmes d'échanges commerciaux entre les sociétés humaines dans le passé. Dans certaines régions du monde, les conditions climatiques ont préservé les textiles, peaux ou cuirs datant de plusieurs milliers d'années. Pourtant, l'histoire de la production de ces objets reste mal comprise. La spectrométrie de masse moléculaire fournira par des approches protéomiques une signature précisant la position taxonomique des animaux ou plantes utilisés pour la confection des objets tandis que l'analyse isotopique donnera des informations sur leur origine géographique.

Moyens mis en œuvre :
Le bon fonctionnement des instruments sera assuré par le personnel technique des plateaux techniques de spectrométrie de masse bio-organique (PtSMB) et isotopique (SSMIM) du Muséum. Les travaux nécessaires à la rénovation du PtSMB (financés par le Muséum) auront lieu entre avril et juin 2016. La pièce prévue pour l'installation du nouveau spectromètre de masse isotopique est prête à accueillir le nouvel instrument.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Le laboratoire Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes et les partenaires du Museum National d'Histoire Naturelle.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Spectromètre de masse bio-organique	402 000,00	43,93%
Spectromètre de masse isotopique	300 000,00	32,79%
Rénovation des locaux, installation des équipements	213 000,00	23,28%
Total	915 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	200 000,00	21,86%
Museum National d'Histoire Naturelle	515 000,00	56,28%
CNRS	200 000,00	21,86%
Total	915 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2018	60 000,00 €
2019	100 000,00 €
2021	40 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	20 250,00 €
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	440 000,00 €
2013	Manifestations scientifiques hors DIM	8 000,00 €
2013	Partenariats institutions citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI) - fontionnement	142 000,00 €
2013	SESAME	374 000,00 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	344 064,00 €
2014	Actions de coopération à réaliser sur les zones prioritaires de coopération (FONCT)	12 578,00 €
2014	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	13 500,00 €
2014	Bibliorif	45 000,00 €
2014	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	429 167,00 €
2014	Manifestations scientifiques hors DIM	5 000,00 €
2014	Partenariats institutions citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI) - fontionnement	150 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	9 400,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Investissement	4 000,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	190 740,00 €
2015	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	10 350,00 €
2015	SESAME	400 000,00 €
2015	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	218 024,75 €
2016	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	8 550,00 €

2016	Allocations doctorales hors DIM (ARDoC)	102 200,00 €
2016	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	109 952,96 €
	Montant total	3 036 776,71 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016326

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SESAME 2016 - CHIMIEPSL-RMN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
SESAME	817 000,00 €	36,72 %	300 000,00 €
	Montant Total de la subvention		300 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-92-204182-192001-400
19200103- Soutien aux équipements de recherche

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ENSCP ECOLE NALE SUP DE CHIMIE DE PARIS
Adresse administrative : 11 RUE PIERRE & MARIE CURIE
75231 PARIS 05 CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public National d'Enseignement
Représentant : Monsieur Christian LERMINIAUX, Directeur

N° SIRET : 19753375500017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SESAME
Rapport Cadre : CR72-10 du 19/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les dépenses sont prises à compter de la date du lancement de l'appel à projets conformément au réglement d'intervention du dispositif.

Objectifs :
Le présent projet vise à renforcer la complémentarité et la fiabilité des caractérisations moléculaires au bénéfice direct de la recherche en chimie au sein de PSL. En effet, une chimie de synthèse performante nécessite des outils de caractérisations efficaces pour pouvoir confirmer les structures moléculaires de façon fiable et rapide. Notamment, la qualité du travail des chimistes molécularistes est très largement dépendante des techniques de résonance magnétique nucléaire, non seulement pour l'analyse de structures de petites molécules en routine, mais aussi pour la caractérisation des interactions impliquées entre petites molécules et cibles thérapeutiques potentielles, ou pour la détermination de structures polymériques et l'étude de nouveaux procédés catalytiques. Ainsi, ce projet a pour but de doter les différents partenaires de la chimie de PSL d'un ensemble unique et complet d'analyse RMN liquide au service de la communauté scientifique de PSL.

Description :
En raison de moyens techniques vieillissants, il est devenu essentiel de renouveler le matériel disponible au sein de PSL, de mutualiser les instruments afin de réduire les coûts globaux de maintenance et de diversifier le matériel afin d'avoir des ressources complémentaires et partagées entre établissements. Ce rapprochement sera utile non seulement au bon fonctionnement des différentes plateformes mais aussi à la mise en place de travaux collaboratifs entre partenaires. Ainsi, ce projet dotera les différents partenaires de la chimie de PSL d'un ensemble unique et complet d'analyse RMN liquide au service de la communauté scientifique de PSL.
Cette opération renforcera les capacités de recherche dans le domaine de la chimie moléculaire et de leurs applications innovantes dans les secteurs du vivant, des matériaux et de l'énergie. De plus, des économies d'échelles pourront être réalisées par l'achat planifié de matériels mutualisés, libérant ainsi des ressources pour des recherches originales, souvent collaboratives.

Moyens mis en œuvre :
Les différents services analytiques des laboratoires impliqués disposent actuellement de moyens analytiques vieillissants, particulièrement pour la spectroscopie RMN. Ainsi, les services de spectroscopie RMN de PSL se proposent de perfectionner leurs plateformes analytiques pour être en mesure de répondre aux demandes d'analyses sur une grande variété de composés (molécules organiques, molécules organométalliques, protéines, peptides, polymères,…) pour les équipes des établissements correspondants (Chimie ParisTech, ESPCI, Collège de France, ENS, Institut Curie). Bien que réparties au sein de 5 établissements de PSL, ces équipes sont proches les unes des autres. Cette condition géographique permettra de mutualiser les différents instruments complémentaires disponibles dans ce périmètre.
De plus, l'acquisition au sein de Chimie ParisTech d'un appareil à plus haut champ ainsi que d'une cryosonde permettra de répondre aux besoins plus spécifiques des chercheurs en chimie moléculaire de PSL et en particulier aux utilisateurs de l'Institut Curie. Cet appareil sera en effet utilisé quotidiennement par les molécularistes de l'Institut Curie et de Chimie ParisTech et sera accessible à tous les utilisateurs potentiels de PSL. Cet équipement permettra aussi de diminuer le nombre de spectromètres RMN au sein de PSL tout en permettant de fournir à la communauté scientifique de PSL une plus large gamme d'analyses.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
L'Institut de Recherche de Chimie Paris, les laboratoires de chimie de la ComUE Paris Sciences & Lettres et leurs partenaires.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Spectromètre RMN	610 300,00	74,70%
Console spectromètre RMN	206 700,00	25,30%
Total	817 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	300 000,00	36,72%
Institut de Recherche Chimie Paris	135 000,00	16,52%
Institut Curie	135 000,00	16,52%
ESPCI ParisTech	100 000,00	12,24%
ComUE PSL	147 000,00	17,99%
Total	817 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2018	90 000,00 €
2019	150 000,00 €
2021	60 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	15 750,00 €
2013	SESAME	89 000,00 €
2014	SESAME	239 000,00 €
2015	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	4 500,00 €
2016	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	3 600,00 €
	Montant total	262 850,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016327

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SESAME 2016 - DIAGPLAS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
SESAME	916 137,00 €	49,12 %	450 000,00 €
	Montant Total de la subvention		450 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-92-204182-192001-400
19200103- Soutien aux équipements de recherche

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRALESUPELEC
Adresse administrative : 3 RUE JOLIOT CURIE
91190 GIF-SUR-YVETTE
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Représentant : Monsieur Hervé BIAUSSER, Directeur

N° SIRET : 13002076100016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SESAME
Rapport Cadre : CR72-10 du 19/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les dépenses sont prises à compter de la date du lancement de l'appel à projets conformément au réglement d'intervention du dispositif.

Objectifs :
Les plasmas réactifs, hors équilibre et à basse température sont aujourd'hui utilisés dans de nombreuses applications qui relèvent de domaines très variés (énergie, environnement, matériaux, santé, …). De nombreuses autres applications ne sont pas encore matures mais en devenir (stabilisation de flamme, dépollution, applications médicales, …), une fois les verrous scientifiques et technologiques levés. Les objectifs principaux de ce projet visent principalement à permettre des percées majeures dans la compréhension expérimentale des mécanismes clés :
- de couplage de l'énergie électromagnétique aux constituants du plasma,
- de cinétique et de dynamique des espèces réactives,
- du rôle des surfaces en présence du transport réactif.

Description :

En raison de la complexité réactionnelle et du fort couplage des phénomènes, la compréhension des mécanismes fondamentaux dans les plasmas moléculaires réactifs se fait par une approche complémentaire associant diagnostics avancés et modélisation numérique de phénomènes physico-chimiques. Ceci implique aujourd'hui une approche très empirique des modèles, notamment en raison de données de base imprécises voire inexistantes, e.g. sections efficaces d'excitation ro-vibrationnelle, de dissociation... Or une compréhension globale plus fine est nécessaire si l'on souhaite développer et dimensionner des procédés technologiquement et économiquement viables. Une approche amont expérimentale est donc essentielle pour démontrer directement les mécanismes fondamentaux ayant lieu au sein des plasmas et valider les modèles qui contribue à une compréhension globale. A cette fin, le projet prévoit de s'intéresser en particulier aux verrous spécifiques relatifs aux plasmas moléculaires hors équilibre à la pression atmosphérique. Si la pression plus élevée est une richesse en termes d'augmentation des vitesses de réaction et/ou de dépôt, de baisse des coûts d'installation et de l'empreinte environnementale, il convient néanmoins de diagnostiquer proprement les gradients spatiaux et/ou temporel de concentration et de température. La durée de vie des espèces réactives peut également se voir considérablement raccourcies, et nécessite donc de pouvoir les détecter et les suivre sur des échelles de temps très rapides, afin de pouvoir suivre in-situ en 3D les canaux de réaction et la dynamique des espèces réactives.

Moyens mis en œuvre :
Pour répondre à ces problématiques, il est prévu la mise en place d'une plateforme unique de diagnostics avancés complémentaires, constituée d'appareils de pointe mais à ce jour pas utilisés au sein de la région Ile-de-France, qui serait répartis entre trois laboratoires (EM2C - CentraleSupelec, LPGP – Université Paris Sud, LSPM – Université Paris Nord). En particulier les axes suivants :
- Afin de sonder des canaux de réactions et des dynamiques associées très rapides, l'acquisition de deux chaines lasers ultrarapides (femtoseconde et picoseconde avec la détection associée) est prévue, dans la gamme spectrale UV-Visible,
- Pour accéder aux états fondamentaux de molécules stables et radicalaires, l'utilisation d'une famille innovante de Lasers à Cascades Quantiques développés en région Ile-de-France par la start-up Mirsense est prévue,
- Afin de détecter avec une très haute sélectivité et sensibilité des clusters et des molécules organiques à longue durée de vie présentes en volume et en surface, un spectromètre de masse avec ionisation chimique sera acquis, là encore issu du savoir-faire d'une société francilienne, la start-up AlyXan, ainsi qu'un spectromètre de masse à temps de vol.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Le laboratoire Energétique Moléculaire et Macroscopique, Combustion (EM2C - CentraleSupélec), le Laboratoire de Physique des Gaz et des Plasmas (LPGP - Université Paris-Sud) et le Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux (LSPM - Université Paris 13 Nord) et leurs partenaires.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Laser fs SpectraPhysics, Solstice SHL, TP-THG-F-HP	245 000,00	26,74%
Camera MIR	60 400,00	6,59%
Tables + optiques divers, détecteurs	50 000,00	5,46%
Camera Streak Hamamatsu	107 485,00	11,73%
Laser ps EKSPLA	213 675,00	23,32%
Spectromètre de masse	139 577,00	15,24%
Laser à cascade quantique	100 000,00	10,92%
Total	916 137,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	450 000,00	49,12%
Énergétique Moléculaire et Macroscopique, Combustion	305 400,00	33,34%
Laboratoire de Physique des Gaz et des Plasmas	60 737,00	6,63%
Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux	100 000,00	10,92%
Total	916 137,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2018	135 000,00 €
2019	225 000,00 €
2021	90 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	51 750,00 €
2013	Ouverture sociale	8 000,00 €
2013	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	136 908,00 €
2013	Soutien aux structures d'aide à la maturation de projets innovants - Fonctionnement	34 000,00 €
2014	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	38 250,00 €
2014	Ouverture sociale	8 000,00 €
2014	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	97 654,90 €
2014	Soutien aux structures d'aide à la maturation de projets innovants - Fonctionnement	55 000,00 €
2015	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	9 900,00 €
2015	Soutien aux structures d'aide à la maturation de projets innovants - Fonctionnement	55 000,00 €
2016	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	8 550,00 €
2016	Programme Opérationnel Régional FEDER - Projets R&D&I collaborative dans les domaines de SRI-SI	76 103,50 €
2016	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	235 177,92 €
2016	Soutien aux structures d'aide à la maturation de projets innovants - Fonctionnement	49 000,00 €
	Montant total	765 639,42 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016331

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SESAME 2016 - ARCTURUS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
SESAME	207 000,00 €	62,80 %	130 000,00 €
	Montant Total de la subvention		130 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-92-204182-192001-400
19200103- Soutien aux équipements de recherche

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INRA INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
Adresse administrative : 147 RUE DE L'UNIVERSITE 75338 PARIS 07 CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif
Représentant : Monsieur Benoit MALPAUX, Président

N° SIRET : 18007003901803

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SESAME
Rapport Cadre : CR72-10 du 19/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les dépenses sont prises à compter de la date du lancement de l'appel à projets conformément au réglement d'intervention du dispositif.

Objectifs :
Ce projet consiste à renouveler un équipement de microdissection laser devenu obsolète (Veritas, Arcturus) et de bénéficier des derniers progrès réalisés dans le champ de la microgénomique pour la compréhension des relations entre génotype et phénotype.

Description :
La plate-forme @BRIDGe du laboratoire GABI du Centre de Recherche INRA de Jouy-en-Josas (CRJ) offre des services allant du tissu à la molécule, avec un pôle biobanque, un pôle génomique et un pôle histologie. Le projet présenté est porté par le pôle génomique et s'inscrit dans l'évolution d'un premier équipement de microdissection laser devenu obsolète, qui avait été financé par l'appel à projets SESAME en 2005 dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'appui et de moyens pour la biologie intégrative. L'objectif est de bénéficier des dernier progrès dans le domaine de la microgénomique.

L'enjeu majeur est de pouvoir étudier précisément le fonctionnement du génome pour un type cellulaire donné prélevé dans son environnement tissulaire, chez un individu choisi pour son génotype, son stade physiologique ou pathologique, ou encore son histoire de vie, telle qu'une situation de stress en réaction à un toxique ou bien des conditions environnementales particulières (régime nutritionnel par exemple).
Les exemples de projets utilisateurs concernent la biologie de la glande mammaire, les interactions entre animal et micro-organismes, qu'il s'agisse d'interaction hôte-agent pathogène ou d'interaction hôte-microbiote, l'impact de la nutrition sur le développement animal.
Les techniques de microdissection ont pour objet d'opérer un tri cellulaire sélectif pour s'affranchir de l'hétérogénéité tissulaire et/ou enrichir une population cellulaire donnée, afin d'isoler, sous contrôle morphologique, des cellules ou des groupes de cellules, sur lesquels seront réalisées principalement des études de biologie moléculaire (expression, génotypage) sur de très petites quantités de matériel biologique (acides nucléiques, protéines). L'équipe plateformes du laboratoire dispose déjà des équipements permettant d'analyser l'expression des gènes à partir des faibles quantités d'ARN qui peuvent être obtenues par microdissection.
Localisé sur le CRJ, espace unique en Ile-de-France offrant une continuité des recherches sur l'aliment, l'animal et le microbe, affirmée et soutenue par les mathématiques, le dispositif de microgénomique de la plate-forme @BRIDGe est également ouvert à d'autres équipes de recherche d'Ile-de-France ou d'autres régions. Le partenariat avec la société Excilone permet à la plate-forme d'être un interlocuteur et un partenaire identifié par les équipes médicales franciliennes comme par des entreprises pharmaceutiques.

Moyens mis en œuvre :
La plate-forme de microgénomique de Jouy-en-Josas fait partie des premières plates-formes à avoir proposé (depuis 2005) un service accompagné en microdissection laser à tous les laboratoires franciliens.
La plate-forme @BRIDGe mobilise 14 agents permanents, dont 7 à temps plein sur la plateforme, et 2 gestionnaires. Le plateau de microgénomique est géré par l'ingénieur responsable et un assistant-ingénieur recruté par le partenaire Excilone. Il bénéficie de l'appui scientifique du responsable de l'équipe « Lait, Génome et Santé » (LGS). Le partenariat établi avec la société Excilone depuis 5 ans se traduit par la mise à disposition d'un assistant-ingénieur à mi-temps et d'un équipement de microdissection laser destiné en priorité aux clients d'Excilone mais ouvert, dans la mesure des disponibilités, aux autres utilisateurs.
Compte tenu de la technicité élevée requise pour la mise en œuvre d'un projet en microgénomique, et les nombreuses contraintes liées au processus de microdissection pour assurer l'obtention de biomolécules de qualité, la prise en charge d'un projet est toujours précédé par un test de faisabilité.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénénficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Le laboratoire Génétique Animale et Biologie Intégrative (GABI - INRA) et ses partenaires.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Système ARCTURUS XT complet	207 000,00	100,00%
Total	207 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	130 000,00	62,80%
GIS IBiSA	70 000,00	33,82%
INRA	7 000,00	3,38%
Total	207 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2018	39 000,00 €
2019	65 000,00 €
2021	26 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	PARC BIO	60 200,00 €
2013	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	930 000,00 €
2013	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	418 581,00 €
2014	Partenariats institutions citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI) - fontionnement	274 600,00 €
2014	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	202 258,47 €
2014	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	900 000,00 €
2014	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	632 000,00 €
2015	Programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR) - Fct	160 000,00 €
2015	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	750 000,00 €
2015	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	328 000,00 €
2015	Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur - recherche	764 520,00 €
2016	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	150 000,00 €
	Montant total	4 805 639,47 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016325

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SESAME 2016 - PSL-HE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
SESAME	2 000 000,00 €	30,00 %	600 000,00 €
	Montant Total de la subvention		600 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-92-20422-192001-400
19200103- Soutien aux équipements de recherche

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PSL PARIS SCIENCES LETTRES QUARTIER LATIN
Adresse administrative : 62 B RUE GAY LUSSAC 75005 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Thierry COULHON, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 52828860800029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SESAME
Rapport Cadre : CR72-10 du 19/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les dépenses sont prises à compter de la date du lancement de l'appel à projets conformément au réglement d'intervention du dispositif.

Objectifs :
Le but du projet PSL-He est d'acquérir un liquéfacteur d'hélium pour la nouvelle plateforme de liquéfaction de l'Université paris Sciences et Lettres (PSL). Basée au département de physique de l'Ecole Normale Supérieure (ENS), elle fournira les équipes de recherche de l'ENS, du Collège de France et de l'ESPCI tranvaillant dans les domaines de la physique quantique, la physique mésoscopique et la matière condensée. Elle fournira aussi les équipements de RMN pour la chimie de PSL. Les domaines de physique quantique, mésoscopique et de la matière condensée se sont fortement développées autour de la Montagne Sainte-Geneviève ces dernières années et avec elles le parc des équipements cryogéniques, utilisant l'hélium liquide pour leur dispositif de refroidissement. Indépendamment de la préservation de l'hélium, la consomation en hélium perdu correspondrait à un surcoût supérieur à 1 M€

annuel, que les équipes de PSL ne sauraient supportés.

Description :
L'équipement demandé est un système complet et moderne de liquéfaction, récupération, purification, stockage et distribution d'hélium liquide. Le système est dimensionné pour couvrir la consommation mutualisée des laboratoires de physique et de chimie de PSL. L'objectif de production annuel est de 140 000 L ; il correspond à 2000h de fonctionnement continu au débit maximum d'un liquéfacteur de 70 L/h. Le liquéfacteur alimente une cuve de 3000 L, absorbant 48h de la production. Elle est dotée d'un système de transfert automatique à 2 bidons pour assurer le flux de consommation tout en préservant les ressources humaines.

Moyens mis en œuvre :
Le projet profite de l'expérience en liquéfaction du département de physique de l'ENS depuis les années 1970. La création du centre est synchronisée entre les 2 phases de rénovation du département de physique (financé par les CPER 2007-2014 et 2015-2020) et remplacera un équipement en limite de vétusté et de débit insuffisant (35 L/h) pour satisfaire les besoins mutualisés. Les travaux d'infrastructure seront supportés par l'ENS pour le bâti. Le centre sera sous la responsabilité du service cryogénique de l'ENS comprenant 2 ITA, un poste supplémentaire sera demandé par l'ESPCI pour assurer la distribution extérieure.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Le Département de Physique de l'ENS et les laboratoires de physique et de chimie de l'ENS, de l'ESPCI ParisTech et du Collège de France.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Liquéfacteur d'Hélium de grande capacité	1 500 000,00	75,00%
Capacités de stockage haute pression	200 000,00	10,00%
Bidons de livraison	300 000,00	15,00%
Total	2 000 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	600 000,00	30,00%
ComUE Paris Sciences et Lettres	1 000 000,00	50,00%
ESPCI ParisTech	200 000,00	10,00%
Collège de France	200 000,00	10,00%
Total	2 000 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2018	180 000,00 €
2019	300 000,00 €
2021	120 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016329

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SESAME 2016 - PSCC

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
SESAME	785 000,00 €	57,32 %	450 000,00 €
	Montant Total de la subvention		450 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-92-20422-192001-400
19200103- Soutien aux équipements de recherche

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INSTITUT PASTEUR
Adresse administrative : 28 RUE DU DOCTEUR ROUX
75015 PARIS 15
Statut Juridique : Fondation
Représentant : Monsieur CHRISTIAN BRECHOT, Directeur Général

Date de publication au JO : 4 juin 1887

N° SIRET : 77568489700017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : SESAME
Rapport Cadre : CR72-10 du 19/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les dépenses sont prises à compter de la date du lancement de l'appel à projets conformément au réglement d'intervention du dispositif.

Objectifs :
Le projet de centre multi-institutionnel et collaboratif "Paris Single Cell Center" (PSCC) est une initiative ambitieuse pour doter Paris et plus largement la Région Ile de France des technologies d'étude les plus avancées sur cellules uniques. Il s'agit d'offrir à la communauté scientifique un large éventail d'outils complémentaires, qui permettront de relever les défis de la biologie moderne. Ensemble, l'Institut Pasteur, l'Institut Curie et l'ESPCI ParisTech visent à compléter, développer leurs dispositifs existants, et à rationaliser la mise à disposition de 4 pipelines technologiques; en collaboration étroite avec leur écosystème industriel de proximité. Le PSCC représentera donc le premier centre français de classe mondiale dédié à la recherche sur cellules uniques, et constituera un atout considérable pour favoriser la mise en place de contrats de R&D industriels, les collaborations académiques à l'échelle mondiale mais aussi de donner un nouveau soufflé aux services et et aux domaine de formations proposés actuellement

par les membres du consortium.

Description :
Le Centre Paris Single Cell, mettra à disposition des chercheurs :
- Les technologies commerciales les plus performantes de cytométrie en flux ;
- Une technologie intégrée d'indexation spatiale des cellules sur tissus couplés au séquencage ARN de ces tissus après dissociation ;
- Un dispositif complet de technologies de phénotypage pour cellules uniques permettant une grande variété d'applications biologiques ;
- Deux technologies de microfluidique en gouttes permettant des analyses à très haut débit du génotype et/ou du phénotype des cellules étudiées.

Moyens mis en œuvre :
Le projet Paris Single Cell Center s'appuie sur les plateformes scientifiques de l'Institut Pasteur et de l'Institut Curie. De facto, le projet PSCC bénéficie donc :
- Des moyens humains de ces plateformes ;
- De toute l'organisation professionnelle pour la mise en œuvre de services et de formations qui a été déployée dans ces structures (certification ISO 9001 pour ces aspects) ;
- Et en particulier de l'habitude de ces équipes à accueillir des projets et personnels externes, comme elles y sont engagées dans le cadre de leur appartenance au réseau IBISA.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Le Centre d'Innovation et de Recherche technologique (CITECH - Institut Pasteur) et le laboratoire Chimie Biologique Innovation (CBI - ESPCI ParisTech) et leurs partenaires.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Trieur de cellule (FACS)	200 000,00	25,48%
MARS Sequencing	325 000,00	41,40%
Station microfluidique	150 000,00	19,11%
Incucyte	110 000,00	14,01%
Total	785 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	450 000,00	57,32%
Institut Pasteur	120 000,00	15,29%
Institut Curie	110 000,00	14,01%
ESPCI ParisTech	105 000,00	13,38%
Total	785 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2018	135 000,00 €
2019	225 000,00 €
2021	90 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	1 476 950,00 €
2013	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	1 528 919,57 €
2014	SESAME	1 000 000,00 €
2014	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	1 380 000,00 €
2014	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	1 232 186,00 €
2014	Valorisation du patrimoine régional	51 630,00 €
2015	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	800 000,00 €
2015	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Investissement)	600 000,00 €
2016	Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur (SIDIM - Fonctionnement)	750 000,00 €
	Montant total	8 159 376,00 €

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : CONVENTION-TYPE EQUIPEMENTS DIM

CONVENTION N° XXXXXX relative au soutien aux équipements du programme 2016 du DIM NOM DU DIM

Entre

La Région Île-de-France
dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,
représentée par sa Présidente, **Madame Valérie PECRESSE**,
En vertu de la délibération N° CP 16-547 du 16 novembre 2016,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

XXXXXXXXXXXX
N° SIRET :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Après avoir rappelé :

- la labellisation de « Nom du DIM » comme Domaine d'Intérêt Majeur (DIM) par délibération n° CR 97-11 du 18 novembre 2011,
- le soutien transitoire aux acteurs des Domaines d'Intérêt Majeur (DIM) labellisés pour la période 2012-2015 par délibération CR 34-16 du 17 mars 2016,
- les enjeux sociaux, scientifiques, économiques, politiques liés à la recherche dans le(s) domaine(s) Thématique du DIM
- que les laboratoires participant aux projets de recherche du DIM se sont regroupés par l'intermédiaire de leurs organismes de tutelle dont les principaux se sont constitués en « Nature du groupement constitutif », nommé(e) « NOM du RESEAU », ci-après dénommé(e) « le Réseau »,
- que le bénéficiaire a été désigné par les membres du Réseau pour passer convention avec la Région et être l'établissement support financier pour la subvention régionale (hors opérations immobilières),
- que de ce fait, les engagements pris au titre de la présente convention par le bénéficiaire sont considérés comme ceux du Réseau dans le cadre des programmes de recherche impliquant des dépenses de fonctionnement et d'équipements,
- la délibération N° CP 16-450 du 21 septembre 2016 relative au soutien de la Région au fonctionnement du programme 2016 du DIM NOM DU DIM.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CP 16-547 du 16 novembre 2016, la Région Île-de-France a décidé de soutenir les équipements (petits et moyens équipements et équipements mi-lourds) du programme de recherche 2016 du DIM NOM DU DIM, dont le descriptif figure dans l'annexe technique de la présente convention, par l'attribution à NOM DU BENEFICAIRE d'une subvention d'investissement de **XXXXXXX €**, répartit comme suit :

- des dépenses d'investissement pour les petits et moyens équipements, correspondant à **XX,XX%** de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à XXXXXXX €, soit un montant maximum de subvention de **XXXXXX** € ;
- des dépenses d'investissement pour les équipements mi-lourds, correspondant à **XX,XX%** de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à XXXXXXX €, soit un montant maximum de subvention de **XXXXXX** €.

Les montants de chaque projet soutenu dans le cadre du programme 2016 sont détaillés dans l'annexe technique à la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AUX PROJETS SUBVENTIONNES

Le bénéficiaire s'engage à assurer le suivi et réaliser ou faire réaliser les actions dont le contenu est précisé dans l'annexe technique. Il associe également la Région au processus de sélection des projets de recherche.

Le bénéficiaire s'assure que les projets soumis au financement du programme du DIM n'aient pas fait l'objet d'une demande/d'un soutien dans le cadre d'un autre DIM, du dispositif SESAME, du programme du Genopole, d'un projet collaboratif d'un pôle de compétitivité.

Le bénéficiaire participe aux réunions organisées par la Région en vue des bilans, de l'échange, du suivi général, de l'évaluation des actions subventionnées, informe la Région des autres subventions publiques demandées ou attribuées pour le même objet en cours d'exercice de la présente convention et des difficultés ou évènements sérieux et imprévus, susceptibles de retarder voire d'interrompre l'exécution des projets et met en œuvre les outils de suivi nécessaire :
- au contrôle de l'utilisation de la subvention régionale ;
- au calcul des coûts de chaque action faisant l'objet de la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à ce que les équipements subventionnés soient affectés, pour la durée de la présente convention, à des activités de recherche et d'innovation s'inscrivant dans les domaines d'intérêt majeur de la Région.

Dans le cadre d'opérations menées par des unités mixtes de recherche sous tutelles d'organismes publics ou dans le cadre d'opérations co-organisées par plusieurs organismes publics ou privés identifiés dans l'annexe technique, la globalité des dépenses engagées par ces différents organismes dans le cadre des actions subventionnés seront prises en comptes.

Toutes modifications substantielle du programme doit faire l'objet d'une demande à la Région et doit être approuvée par celle-ci. La Région ne prendra en charge aucun surcoût lié à une modification du programme 2016 du DIM.

Les modifications non substantielles ne modifiant pas les montants et taux de la subvention régionale ainsi que les objectifs et la nature du projet peuvent être actées par le comité de suivi identifié à l'article 4.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS

L'organisme gestionnaire s'engage à s'assurer que les établissements bénéficiaires d'une subvention régionale s'engage à recruter pour chaque projet retenu 1 stagiaire ou alternant pour une durée minimale de deux mois dans la période de validité de la subvention régionale.
Les établissements bénéficiaires saisissent les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Mettre en place avec les organismes mentionnés dans l'annexe technique une convention de contractualisation afin de permettre la réalisation des actions subventionnées.

Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme à la réglementation en vigueur.

Respecter les procédures de mise en concurrence pour la passation des marchés auxquelles le bénéficiaire ou les membres du Réseau peuvent être assujettis tant au regard du droit français que communautaire.

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés,

changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires ou alternants et de toutes les difficultés que les établissements bénéficiaires pourraient rencontrer (absence de candidats, etc…) dans leur déroulement.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

S'assurer que les organismes bénéficiaires deviennent propriétaires des équipements mentionnés dans l'annexe technique à la présente convention et en assurent le maintien et l'entretien sur la durée de la convention.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication. De même, Les correspondances et les communications écrites ou orales (programme, affiche, documents remis aux participants, articles, interviews, …) relatives à la manifestation, objet de la convention, indiquent explicitement l'implication de la Région. Enfin, concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Dans la mesure où le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50% du budget total de l'opération, la taille du logo régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.

Pour les opérations d'investissement, le soutien régional est mis en évidence comme suit :
- dans le cas d'une opération de construction (action immobilière…), un panneau mentionnant le soutien de la Région est implanté sur le(s) site(s) dans de bonnes conditions de visibilité dès le commencement et pendant toute la durée des travaux ;
- dans le cas d'une opération d'équipement, le logo régional doit apparaître sur les équipements subventionnés.

Le bénéficiaire prévient et associe la Région dans l'organisation de tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation (lancement, inauguration, conférence de Presse…) liés aux équipements subventionnés et y invite un représentant de la Région. Ces évènements font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.

Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire et, le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Pour les petits et moyens équipements

Le bénéficiaire peut demander le versement d'avances selon les modalités suivantes :
- une avance de 30 % du montant de la subvention d'investissement, après la notification de la convention, sur appel de fonds et dans la limite du montant correspondant à l'application du taux d'intervention régional sur les dépenses à effectuer dans les 12 mois suivant l'attribution de la subvention ;
- sur présentation des justificatifs de dépenses réalisées correspondant au montant de l'avance de 30%, certifiées sincères par la personne habilitée, la Région peut procéder au versement d'une nouvelle avance à valoir sur les dépenses à effectuer dans les 12 mois selon les mêmes modalités que la 1ère avance.

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de ces coûts environnés, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le cumul des avances et des acomptes ne peut excéder 80% du montant prévisionnel de la subvention.

Le solde ne peut être versé qu'après justification de l'achèvement et du paiement complet, accompagné des documents suivants :
- un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal de la structure et revêtu du nom et de la qualité du signataire et, le cas échéant, du cachet de l'organisme ;
- un compte-rendu financier (bilan équilibré des dépenses et recettes) des actions subventionnées au titre de ces coûts environnés, signés par le représentant légal de la structure et, selon le cas, par l'agent comptable, l'expert-comptable, ou le commissaire aux comptes de l'organisme (si l'organisme en est doté, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné) ;
- **un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).**

Pour les équipements mi-lourds

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Le cumul des acomptes ne peut excéder 80% du montant prévisionnel de la subvention.

Le solde ne peut être versé qu'après justification de l'achèvement et du paiement complet, accompagné des documents suivants :

- un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal de la structure et revêtu du nom et de la qualité du signataire et, le cas échéant, du cachet de l'organisme ;
- un compte-rendu financier (bilan équilibré des dépenses et recettes) des actions subventionnées, signés par le représentant légal de la structure et, selon le cas, par l'agent comptable, l'expert-comptable, ou le commissaire aux comptes de l'organisme (si l'organisme en est doté, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné) ;
- **un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).**

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du 24 juin 2016 et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : SUIVI

Il est instauré un comité de suivi, présidé par la Région, afin de s'assurer du bon déroulement du programme, il regroupera des représentants du DIM XXXXXX et de la Région.

Chaque réunion donnera lieu à un compte-rendu.

Il veille au bon déroulement du programme, et peut acter des modifications non substantielles de ce dernier qui n'emportent pas modification de l'équilibre général de la convention.

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le 16 novembre 2016. Elle est conclue pour une durée de 10 ans.

ARTICLE 6 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 7 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier des actions subventionnées **ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.**

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification substantielle de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 9 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe technique adoptée par délibération N° CP 16-547 du 16 novembre 2016.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La Présidente
du Conseil Régional d'Île-de-France
Valérie PECRESSE

Le

Le représentant du bénéficiaire
XXXXXXXXXXX

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION : ANNEXES TECHNIQUES AUX CONVENTIONS EQUIPEMENTS MI-LOURDS DIM 2016

1. DIM ACAV : « Astrophysique et conditions d'apparition de la vie »

Tableau récapitulatif des petits et moyens équipements du DIM ACAV

n° dossiers RETENUS	Titre du projet	Etablissement demandeur et gestionnaire de la convention	Principaux équipements demandés	Nom du laboratoire pilote	Nom du responsable scientifique du projet	Assiette des dépenses HT	Subvention régionale proposée	Taux d'intervention
1	**SQA2** - Système de Qualification d'ASICs pour l'Astrophysique	CEA	- Etiquetage automatisé - Robot de test - Mesureur de latch-up - Armoires de stockage à atmosphère contrôlée - Equipements de logistique	IRFU	GEVIN Olivier	36 120 €	**23 700 €**	65,61%
2	**EXTERIOR** - Etude de la matière organique extraterrestre	CNRS	- Equipements du microscope électronique - Evaporateur - Microscope IR - Cellules diamants	CSNSM	GODARD Marie	185 440 €	**120 400 €**	64,93%
3	**StarDICE** - Utilisation de la source DICE comme étoile artificielle pour la calibration photométrique du futur télescope grand champ LSST	CNRS	- Télescope robotique - Caméra - Equipements du télescope	LPNHE	BETOULE Marc	61 000 €	**40 000 €**	65,57%
4	**ORIGIN** - Un supercalculateur à mémoire partagée pour l'analyse et la simulation de données cosmologiques	CNRS	- Serveurs de calculs - Mémoire - Cables et accessoires	IAP	LAVAUX Guilhem	115 000 €	**75 000 €**	65,22%
5	**REGLISS** - Processus réactifs et non-réactifs dans et sur les glaces interstellaires	Université Pierre et Marie Curie	- Lame de calcul - Mémoire - Cables et accessoire	LCT	MARKOVITS Alexis	16 700 €	**11 000 €**	65,87%
6	**BOUSSOL** - Caractérisation de signatures spécifiques de biominéraux et analyse de la matière organique associée	Université Paris Diderot	- Equipement de couplage chromatographie phase gazeuse et spectromètre de masse	LISA	STALPORT Fabien	73 000 €	**48 000 €**	65,75%
7	**UTMOST** - Extension du programme Ultravista à l'univers plus lointain de la fonction de masse et de la formation d'étoiles	CNRS	- Serveurs de calculs - Serveurs de stokage - Mémoire - Cables et accessoires	IAP	MCCRACKEN Henry-Joy	60 300 €	**38 000 €**	63,02%
					TOTAL	**547 560 €**	**356 100 €**	**65,03%**

Tableau récapitulatif des équipements mi-lourds du DIM ACAV

n° dossiers RETENUS	Titre du projet	Etablissement demandeur et gestionnaire de la convention	Principaux équipements demandés	Nom du laboratoire pilote	Nom du responsable scientifique du projet	Assiette des dépenses HT	Subvention régionale proposée	Taux d'intervention
1	**MIMEA** - Micro Mécanique pour l'Astrophysique	CNRS	- Centre d'usinage - Appareils de mesure, Eclairage, - Informatique, logiciels et formation - Installation, livraison	GEPI	Pascal JAGOUREL	234 140 €	**150 000 €**	64,06%
2	**NenuFAR** - Super station du réseau LOFAR et grand radiotélescope basses fréquences autonome à la station de radioastronomie de Nancay	Observatoire de Paris	- Préparation du terrain pour implantation des réseaux - Antennes, amplificateurs, cables co-axiaux, racks, assemblage phasage, synchronisation récepteurs, phasage contrôle commande	LESIA	Philippe ZARKA	380 020 €	**250 800 €**	66,00%
3	**SPECATEXMIS** - Plateforme de spectroscopie ultraviolet à haute résolution pour l'étude des atmosphères (exo-) planétaires et le milieu interstellaire	CNRS	- Monochromateur	LISA	Martin SCHWELL	360 480 €	**237 900 €**	66,00%
4	Système cryogénique pour étudier l'interaction entre particules et les nouvelles générations de détecteurs pour les futures missions spatiales	Université Paris-Sud	- Cryostat et adaptation - Système à dilution, Informatique - Cablage, filtres, alimentation et accessoires - Systèmes thermiques Interfaces thermiques, mécaniques,	IAS	Bruno MAFFEI	201 810 €	**133 200 €**	66,00%
5	Plateforme cryomécanismes	CEA	- Cryostats - Stations de production de froid/vide - Instrumentation électrique du cryostat - Instruments de pilotage, mesures et contrôle - Informatique	SAP	Jean-Christophe BARRIÈRE	261 000 €	**172 000 €**	65,90%
					TOTAL	**1 437 450 €**	**943 900 €**	**65,66%**

2. DIM Analytics : « Défis analytiques, du concept au système »

Tableau récapitulatif des petits et moyens équipements du DIM Analytics

n° dossiers RETENUS	Titre du projet	Etablissement demandeur et gestionnaire de la convention	Principaux équipements demandés	Nom du laboratoire pilote	Nom du responsable scientifique du projet	Assiette des dépenses HT	Subvention régionale proposée	Taux d'intervention
1	Développement d'un couplage innovant d'un système de pré-concentration on-line et CG HR-ICP-MS : application à la quantification des composés organométalliques	LNE	- Chromatographe en phase gazeuse et interface GC-ICPMS module d'injection PTV Passeur automatique pour GC	Laboratoire national de métrologie et d'essais	Enrica ALASONATI	90 420 €	**59 680 €**	66,00%
2	Sonde et console de dernière génération Avance III HD pour spectromètre RMN 400 MHz	Université Paris-Sud	- Sonde et console Avance III HD pour spectromètre RMN 400 MHz	BioCIS UMR 8076	Mehdi BENIDDIR	166 000 €	**109 560 €**	66,00%
3	Mesure par spectroscopie laser de la teneur en oxygène-17 de la molécule d'eau : un nouvel outil pour l'hydrologie, la paléoclimatologie et la sédimentologie	Université Paris-Sud	- Analyseur isotopique de la molécule d'eau (Picarro L2140-i)	Laboratoire Géosciences Paris-Sud UMR 8148	Damien CALMELS	113 420 €	**74 860 €**	66,00%
4	Aide à l'acquisition d'un spectromètre de masse triple quadripolaire pour la création d'une plateforme d'expertise pour la caractérisation de petites et de grosses molécules par couplage CE-MS.	ESPCI ParisTech	- Système pour couplage CE/MS à triple quadripôle 6420	LSABM UMR 8231	Nathalie DELAUNAY	136 510 €	**90 100 €**	66,00%
5	Développement d'une méthode d'analyse en ligne de la fraction dissoute des métaux traces dans les aérosols atmosphériques	Université Paris-Est Créteil	- Système CI modulaire 940 Anions-Cations PILS avec Pompe péristaltique - TIDAS I-LWCC	LISA UMR 7583	Karine DESBOEUFS	106 430 €	**70 240 €**	66,00%
6	**DEXCIN** - DEtecteur X pour études CINétiques	CNRS	- PILATUS3 R 300K	NIMBE UMR 3685	Philippe DILLMANN	106 000 €	**69 960 €**	66,00%

7	Miniaturisation d'une source d'électron pulsée non radioactive : vers des méthodes d'analyses résolues en temps simplifiées	CEA	- Source et Tête laser 266nm - Picoquant - Coupe de Faraday résolue en temps	Laboratoire Interactions, Dynamiques et Lasers UMR 9222	Marie GELEOC	81 000 €	**53 460 €**	66,00%
8	Plateforme analytique chromatographie ionique-spectrometrie de masse haute resolution a l'interface environnement_sante	LNE	- ICS 5000+ hybride avec passeur - Vanne de commutation et DAD	Laboratoire national de métrologie et d'essais	Sophie LARDY-FONTAN	51 600 €	**34 060 €**	66,00%
9	La micro-rhéologie laser pour le développement de microsystèmes analytiques incorporant des matériaux poreux innovants.	CEA	- Rhéolaser master - 6 adaptateurs petit volume	NIMBE UMR 3685	Laurent MUGHERLI	37 840 €	**24 970 €**	65,99%
10	Optimisation de la purification et l'ionisation des IgG humaines spécifiques pour la détection des polymorphismes des fragments Fc/2 à l'aide de spectrométrie de masse middle down pour l'analyse ciblée	CNRS	- U HPLC Vanquish H - Modification système Q Exactive en Q Exactive Plus	Spectrométrie de Masse Biologique et Protéomique USR 3149	Yann VERDIER	95 620 €	**63 110 €**	66,00%
					TOTAL	**984 840 €**	**650 000 €**	**66,00%**

3. DIM Nano-K : « Des atomes froids aux nanosciences »

Tableau récapitulatif des petits et moyens équipements du DIM Nano-K

n° dossiers RETENUS	Titre du projet	Etablissement demandeur et gestionnaire de la convention	Principaux équipements demandés	Nom du laboratoire pilote	Nom du responsable scientifique du projet	Assiette des dépenses HT	Subvention régionale proposée	Taux d'intervention
1	**ACOST** - Refroidissement poussé d'atomes de strontium	Université Paris 13 Nord / CNRS	- 2 lasers diode system 400nm et 689nm, optical isolators, Optical isolators and electro-optic modulators, optical fibers	LPL UMR 7538	Martin ROBERT-DE-ST-VINCENT	60 000 €	**37 500 €**	62,50%
2	**OXI-HQ** - Dépôt d'oxydes par CVD à injection liquide directe pour les technologies quantiques hybrides	CNRS	- Système d'injection liquide et vaporisateur Kemstream - Panneau liquide et débitmètres / Gaz vecteur, Système de contrôle et régulation, Chambre de dépôt et porte substrat chauffant, équipements optiques	LSPM UPR 3407	Alexandre TALLAIRE	65 000 €	**40 000 €**	61,54%
3	**SPOT-TRACK** - Etude à l'échelle de la molécule individuelle de la régulation de la transcription	CNRS / ESPCI ParisTech	- Statif de microscope, Platine motorisée, Stabilisation de focus, High NA objective, Lasers 405nm, 641nm, 561nm, Capteur de front d'onde	Institut Langevin Ondes et Images UMR 7587	Ignacio IZEDDIN	61 700 €	**37 500 €**	60,78%
4	**CAPRESS** - CAractérisation in situ par contrôle de PRESSion des chemins de nucléation cristalline non-classique en environnement microfluidique sous microscopies X/TEM	CEA / CNRS	- Contrôleur de pression 7 bars	NIMBE UMR 3685	Corinne CHEVALLARD	20 080 €	**13 250 €**	65,99%
5	**TRAM** - Transport électronique avec des Gaz bidimensionnels d'électrons de haute mobilité	CNRS / Université Paris-Sud	- Replacement Modutrac	C2N UMR 9001	Ulf GENNSER	98 450 €	**50 000 €**	50,79%
6	**NANOIMAGERIE** - Nano-spectro-imagerie infrarouge appliquée à la vectorisation de principes actifs	CNRS / Université Paris-Sud	- Mastersizer 3000 - Ultracentrifugeuse très hautes performances (> 1.000.000 g)	ISMO UMR 8214	Ruxandra GREF	75 000 €	**40 000 €**	53,33%
7	**MaghLight** - Antennes photoniques pour exalter et manipuler l'émission de transitions dipolaires magnétiques	CNRS / Université Pierre et Marie Curie	- Near Field Scanning Optical Microscope	INSP UMR 7588	Mathieu MIVELLE	80 000 €	**40 000 €**	50,00%

8	**AMAG** - Méthodes avancées pour gradiomètres à atomes	Observatoire de Paris / CNRS	- CDD camera, RIO diode, fibered splitter, fibered optical tapered amplifier, laser doubled system	SYRTE UMR 8630	Sébastien MERLET	65 800 €	**40 000 €**	60,79%
9	**FluoStrog** - Imagerie par fluorescence des corrélations en densité d'un gaz de Bose unidimensionnel dans le régime des fortes interactions	CNRS / Université Paris 13 Nord	- EMCCD camera - Micropositioning stages for fiber couplers and camera, Custom-made optics for fluorescence imaging objectives and light sheets	LPL UMR 7538	Aurélien PERRIN	55 000 €	**35 000 €**	63,64%
10	**RAPIDE3D** - Module d'écriture rapide pour nanolithographie 3D	CNRS / Université Paris-Sud	- Module d'écriture rapide (galvo-scanner) avec unité de contrôle de balayage, module de balayage rapide en x-y et objectifs adaptés	C2N UMR 9001	Gilgueng HWANG	70 000 €	**35 000 €**	50,00%
11	**RAMEKIN** - Réalisation d'Assemblages nanostructurés de Métaux non-miscibles par ingénierie d'Interface Numérique	CNRS / CentraleSupélec	- Evaporateur compact pour système UHV avec alimentation associée, Porte-échantillons transférables compatibles haute température, Matériel informatique pour simulation.	SPMS UMR 8580	Gianguido BALDINOZZI	31 000 €	**20 000 €**	64,52%
12	**BIDUL** - Interaction "Dzyaloshinskii-Moriya" dans des systèmes à base de couches magnétiques utlrafines	CNRS	- Electromagnet - Laser - Photodetectors - Motion Controller XPS-Q4	LSPM UPR 3407	Mohamed BELMEGUENAI	58 000 €	**38 000 €**	65,52%
13	**I-FLEX** - Développement d'un Instrument MOKE-DRX pour l'étude de films minces magnétiques sur substrats Flexibles sous traction biaxiale in situ	SOLEIL	- Modulateur photoélastique - Alimentation bipolaire pour l'électroaimant, Support spécifique pour intégrer l'ensemble Moke à la Machine biaxiale, Electroaimants - Intégration du dispositif complet à la future potence du diffractomètre	SOLEIL	Dominique THIAUDIERE	50 000 €	**30 000 €**	60,00%
14	**SPATIAL** - Paires de photons intriquées spatialement générées par des réseaux de guides d'onde semi-conducteurs	Université Paris Diderot	- Laser accordable Télécom TUNICS, Modulateur spatial de lumière, SourceSource SourceSourceSource laserlaser laser compactecompacte compactecompacte compacte 775 nm 775 nm775, Réseau de fibres optiques	MPQ UMR 7162	Florent BABOUX	65 000 €	**40 000 €**	61,54%

15	**ECONOMIQUE** - Effets COllectifs dans un Nuage atOMIQUE	Institut d'Optique Graduate School / CNRS	- Enceinte à vide Kimball Physics - Pompe ionique 63L/s, EMCCD - Support mécanique de précision ensemble de lentilles asphériques	LCF UMR 8501	Yvan SORTAIS	40 000 €	**25 000 €**	62,50%
16	**GeneTherm** - Nanosondes thermiques pour l'Optogénétique	CNRS / Université Paris Descartes	- Spectromètre à fente + Caméra - Miroirs Galvanométriques + Carte d'acquisition NI - Objectifs de microscope - Centrifugeuse	Lab.Neuro photonique UMR 8250	Pascal BERTO	45 000 €	**25 000 €**	55,56%
17	**dopQD** - Contrôle du dopage des nanocristaux à faible gap	ESPCI ParisTech / CNRS	- Spectromètre infrarouge, boite à gants	LPEM UMR 8213	Sandrine ITHURRIA	54 000 €	**35 000 €**	64,81%
18	**PHONAPI** - Nanostructures à cristaux photoniques pour les interactions atome-photon	CNRS / Université Paris-Sud	- Tunable laser source around 780 nm, Photo-detectors at 780 nm, Vacuum pumping station, Single photons APD detectors at 780 nm, NIR CCD camera	C2N UMR 9001	Kamel BENCHEIKH	51 140 €	**31 250 €**	61,11%
19	**STM-BJvsLA-MJ** - Jonctions à cassure et jonctions à grande aire moléculaire en microscopie à effet tunnel	Université Paris Diderot	- STM set-up	ITODYS UMR 7086	Jean-Christophe LACROIX	50 000 €	**30 000 €**	60,00%
20	**G-DYE** - Multicouches hybrides graphène-colorant pour la photonique	CEA	- Spectrometre Chassis SCT6320'IsoPlane - Camera'CCD - Laser'Excelsior'532nm	SPEC UMR 3680	Simon VASSANT	35 750 €	**21 500 €**	60,14%
21	**PLASFORM** - Plasmonique en Arts et Sciences et pour la Formation	CentraleSupélec / CNRS	- Centrifugeuse haute vitesse et grande capacité - Spectrophotomètre	LPQM UMR 8537	Bruno PALPANT	16 000 €	**10 000 €**	62,50%
					TOTAL	**1 146 920 €**	**674 000 €**	**58,77%**

Tableau récapitulatif des équipements mi-lourds du DIM Nano-K

n° dossiers RETENUS	Titre du projet	Etablissement demandeur et gestionnaire de la convention	Principaux équipements demandés	Nom du laboratoire pilote	Nom du responsable scientifique du projet	Assiette des dépenses HT	Subvention régionale proposée	Taux d'intervention
1	**AFMUEVE** - AFM pour la mécanique cellulaire : du fondamental aux applications cliniques	Université d'Evry-Val-d'Essonne	- Microscope à force atomique avec cellule d'étirement 200 µm	LAMBE UMR 8587	Sid LABDI	200 000 €	**126 000 €**	63,00%
2	**GLAM** - Croissance par épitaxie à jets moléculaires d'isolants topologiques à base de métaux de transition dichalcogénures et chalcogénures	CNRS	- MBE machine with 6 effusion cells - 2 electron beam cells for evaporation of 8 transition metals	INSP	Paola ATKINSON	674 500 €	**350 000 €**	51,89%
3	**SYLVAN@C** - SYnthèse Laser en phase Vapeur et Ananlyse en ligne de Nanoparticules cœur@Coquille	CEA	- Réacteur de synthèse avec chambre d'analyse en ligne - Optique laser - Dispositif sécurisé de gestion des fluides	NIMBE	Martine MAYNE-L'HERMITE	369 000 €	**150 000 €**	40,65%
					TOTAL	**1 243 500 €**	**626 000 €**	**50,34**

4. DIM OXYMORE : « Matériaux oxydes »

Tableau récapitulatif des petits et moyens équipements du DIM OXYMORE

n° dossiers RETENUS	Titre du projet	Etablissement demandeur et gestionnaire de la convention	Principaux équipements demandés	Nom du laboratoire pilote	Nom du responsable scientifique du projet	Assiette des dépenses HT	Subvention régionale proposée	Taux d'intervention
1	Contrôle électromécanique des parois de domaines polaires ferroélastiques dans le CaTiO3	CEA	- Piezo-jig 4-point - Porte échantillons - Dispositif de croissance sous champs	SPEC UMR 3680	Nicolas BARRETT	67 000 €	**43 000 €**	64,18%
2	Microanalyse de l'hydrogène à très faible teneur dans les oxydes	CNRS	Détecteurs pour ERCS	NIMBE UMR 3685	Pascal BERGER	7 580 €	**5 000 €**	65,96%
3	Propriétés élastiques des verres fissurées, prise en compte de l'effet de fréquence des ondes	ENS	- Perméamètre - Capteurs optiques - Pompe pression 1500 PSI	Laboratoire de Géologie	Jérôme FORTIN	123 220 €	**60 000 €**	48,69%
4	Développement d'une presse Paris-Edimbourg de très grande ouverture	SOLEIL	- Fabrication de la presse - Connecteurs, enclumes	SOLEIL	Nicolas GUIGNOL	40 000 €	**26 000 €**	65,00%
5	Plateforme de micro-structuration de matériaux transparents	Université Paris-Sud	Source laser FLAG	ICMMO UMR 8182	Mathieu LANCRY	81 000 €	**26 000 €**	32,10%
6	Spectrophotomètre UV-Visible-NIR pour les mesures en conditions extrêmes	CNRS	Laser SuperK EXTREME Spectrophotomètre Andor Caméra iStar	IMPMC UMR 7590	Gérald LELONG	122 680 €	**80 000 €**	65,21%
					TOTAL	**441 480 €**	**240 000 €**	**54,36%**

Tableau récapitulatif des équipements mi-lourds du DIM OXYMORE

n° dossiers RETENUS	Titre du projet	Etablissement demandeur et gestionnaire de la convention	Principaux équipements demandés	Nom du laboratoire pilote	Nom du responsable scientifique du projet	Assiette des dépenses HT	Subvention régionale proposée	Taux d'intervention
1	**O'GRAAL -** Oxydes fonctionnels grande surface par « atomic layer deposition »	Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	- Bâti de croissance ALD - Traitement des effluents - Source plasma, ozone	GEMaC UMR 8635	Yves DUMONT	460 000 €	**230 000 €**	50,00%
2	**OPERANDOX** - Diffractomètre haute résolution in operando de l'Ecole Polytechnique	Ecole Polytechnique	- Diffractomètre haute résolution in operando	PMC UMR 7643	Sandrine TUSSEAU-NENEZ	450 000 €	**180 000 €**	40,00%
					TOTAL	**910 000 €**	**410 000 €**	**45,05%**

5. DIM ISC-PIF : « Problématiques transversales aux systèmes complexes »

Tableau récapitulatif des petits et moyens équipements du DIM ISC-PIF

n° dossiers RETENUS	Titre du projet	Etablissement demandeur et gestionnaire de la convention	Principaux équipements demandés	Nom du laboratoire pilote	Nom du responsable scientifique du projet	Assiette des dépenses HT	Subvention régionale proposée	Taux d'intervention
1	Application de la spectroscopie par diffusion multiple à la mesure de la puissance dissipée en turbulence	CEA	- High speed Camera Phatom V12 - Laser de grand cohérence - Correlateur de Photon Correlator.com Limited - Tube Photo Multiplicateur Correlator.com Limited	Service de Physique de l'Etat Condensé	Sébastien AUMAITRE	75 830 €	**9 770 €**	12,88%
2	Cartographie des contraintes mécaniques in situ dans les tissus vivants	Université Paris Diderot	- Contrôleur de flux Fluigent pour circuit microfluidique - Poste informatique DELL pour pilotage du dispositif Fluigent - Micromanipulateur 3 axes PSC 5400-2 Thorlabs pour injection des microbilles dans le tissu - Caméra large champ ANDOR pour observation des méduses - Incubateur réfrigéré VWR pour polypes - Groupe froid Europrix pour aquarium méduses	MSC UMR 7057	François GALLET	62 860 €	**39 420 €**	62,71%
3	Le conformisme social : une synchronie mulit-échelle	Universités Paris Descartes	- Système EEG HYPERSCANNING 4 sujets	Laboratoire Psychologie de la Perception UMR 8242	Karima MERSAD	80 770 €	**50 810 €**	62,91%
					TOTAL	**219 460 €**	**100 000 €**	**45,57%**

6. DIM Biothérapies : « Médecine régénérative, cellules souches et transplantation »

Tableau récapitulatif des petits et moyens équipements du DIM Biothérapies

n° dossiers RETENUS	Titre du projet	Etablissement demandeur et gestionnaire de la convention	Principaux équipements demandés	Nom du laboratoire pilote	Nom du responsable scientifique du projet	Assiette des dépenses HT	Subvention régionale proposée	Taux d'intervention
1	Microscope et caméra pour des mesures de transfert de gène et modifications génomiques dans les CSH.	Généthon	- Caméra SID4Bio pour imagerie de phase quantitative	Généthon	Daniel STOCKHOLM	39 000 €	**25 740 €**	66,00%
2	Equipement d'imagerie pour le controle phenotypique des lignees de cellules souches pluripotentes humaines et de leurs progeniteurs	Institut Imagine	- Stéréomicroscopes - Microscopie à fluorescence	Laboratoire Imagine U1163	Nathalie LEFORT	48 020 €	**31 690 €**	65,99%
3	Evaluation thérapeutique d'une nouvelle classe d'oligonucléotides antisens pour le traitement des maladies neuromusculaires	Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	- Système complet d'évaluation des caractéristiques mécaniques de muscles murin in situ et in vitro	Handicap Neuromusculaire : Physiophathologie, Biothérapie et Pharmacologie appliquées UMR 1179	Aurélie GOYENVALLE	27 030 €	**17 840 €**	66,00%
4	Etude de la fonction musculaire in vivo dans des modèles poisson zèbre de maladies neuromusculaires et neurodégénératives	Institut du Cerveau et de la Moelle	- Tunnel de nage pour poisson zèbre - Ordinateur dédié à l'acquisition des données d'enregistrement du tunnel de nage	Institut du Cerveau et de la Moelle	Sophie NICOLE Valérie ALLAMAND	19 810 €	**13 000 €**	65,62%
5	Acquisition d'un microscope à feuille de lumière pour la plateforme d'imagerie de l'UMS33/Institut André Lwoff dans le contexte des projets "cellules souches et biothérapies" des équipes du site	Inserm	- Microscope - Module Stitching	Institut André Lwoff UMS 33	Anne DUBART-KUPPERSCHMITT Philippe LECLERC	157 000 €	**103 600 €**	65,99%
6	Ontogenèse et maintien des cellules souches/progéniteurs des Vertébrés amniotes étudiés par la technique de transparisation associée au sectionnement optique	Université Pierre et Marie Curie	- Ultramicroscope - Module laser équipé de quatre diodes laser	Institut de Biologie Paris Seine	Thierry JAFFREDO Michel LABOUESSE	169 460 €	**101 400 €**	59,84%

7	Bioconstruction de tissus et d'organes par technologies innovantes	AP-HP	- Cytomètre en flux	Biologie des cellules souches UMRS 1160	Jérôme LARGHERO	153 630 €	**101 400 €**	66,00%
8	Mise en place d'une plateforme de phénotypages cellulaires par imagerie automatisée sur cellules vivantes	Inserm	- Système d'imagerie de cellules vivantes - Software - Objectifs - Contrat maintenance	I-STEM UMR 961	Cécile MARTINAT	98 660 €	**41 930 €**	42,50%
9	Développement d'une plateforme d'utilisation des cellules souches pluripotentes humaines pour la recherche en neurodéveloppement normal et pathologique	Inserm	- Microscope inversé automatisé - Enregistreur à réseau multi-électrodes	Institut du Fer à Moulin UMR 839	Stéphane NEDELEC	146 050 €	**96 400 €**	66,00%
					TOTAL	**858 660 €**	**533 000 €**	**62,07%**

Tableau récapitulatif des équipements mi-lourds du DIM Biothérapies

n° dossiers RETENUS	Titre du projet	Etablissement demandeur et gestionnaire de la convention	Principaux équipements demandés	Nom du laboratoire pilote	Nom du responsable scientifique du projet	Assiette des dépenses HT	Subvention régionale proposée	Taux d'intervention
1	**EqNAM** - Equipement de la Nouvelle Animalerie du site de Mondor.	Université Paris-Est Créteil	- Hottes de change - Portoirs IVC avec leurs cages et logistique chariots	Institut Mondor de Recherche Biomédicale UMR 955	Jorge BOCZKOWSKI	1 120 630 €	**248 100 €**	22,14%
2	**Image4Muscle** - Etude par imagerie des processus cellulaires dans le muscle.	Inserm	- Microscope confocal à disque rotatif	Centre de Recherche en Myologie UMR 974	Bruno CADOT	331 700 €	**218 900 €**	65,99%
					TOTAL	**1 452 330 €**	**467 000 €**	**32,16%**

7. DIM Cancérologie

Tableau récapitulatif des équipements mi-lourds du DIM Cancérologie

n° dossiers RETENUS	Titre du projet	Etablissement demandeur et gestionnaire de la convention	Principaux équipements demandés	Nom du laboratoire pilote	Nom du responsable scientifique du projet	Assiette des dépenses HT	Subvention régionale proposée	Taux d'intervention
1	**ImDyn** - Imagerie dynamique robotisée en incubateur	Institut Curie	- Microscope IncuCyte et ses accessoires - Incubateur	Immunité et cancer U932	Philippe BENAROCH	209 570 €	**138 320 €**	66,00%
2	**PrOTECT** - Identification des conséquences Phénotypiques des altérations génOmiques des TumEurs humaines, recherche de nouvelles Cibles Thérapeutiques	Inserm	- CellInsight CX7 HCS platform	Génomique fonctionnelle des tumeurs UMR 1162	Jessica ZUCMAN-ROSSI	320 320 €	**210 320 €**	65,66%
3	**SyMPTOm** - Imagerie phénotypique multimodale en acquisition simultanée pour une prise en charge personnalisée des cancers	AP-HP	- Caméra hybride TEP/IRM en acquisition simultanée	Institut de Radiobiologie Cellulaire et Moléculaire UMR 967	Emmanuel ITTI	3 200 000 €	**120 000 €**	3,75%
4	**RESETS_THD** - Recherche Santé Et Techniques Séquençage_Très Haut Débit	Inserm	- HiSeq* 4000 Sequencing System (workstation computer, touch screen monitor, HiSeq control software, installation kits and standards)	AMMICa UMS 3655	Nathalie DROIN	656 000 €	**350 060 €**	53,36%
5	**Cyto CRC** - Acquisition d'un cytomètre en flux multiparamétrique par le Centre de Recherche des Cordeliers pour l'étude du système immunitaire dans la cancérogénèse et les thérapies anti-tumorales	Inserm	- Cytomètre en flux multiparamétrique	Centre de Recherche des Cordeliers UMR 1138	Catherine SAUTES-FRIDMAN	244 000 €	**150 000 €**	61,48%
6	**FARINFSTEM** - Cellules Souches, Cancer et Infection	CEA	- microscope spinning disk (portoirs et hotte de change, isolateurs)	Institut de Radiobiologie Cellulaire et Moléculaire UMR 967	Paul-Henri ROMEO	501 990 €	**331 300 €**	66,00%
					TOTAL	**5 131 880 €**	**1 300 000 €**	**25,33%**

8. DIM Cerveau et pensée : « Neurosciences, neurologie, psychiatrie, cognition »

Tableau récapitulatif des équipements mi-lourds du DIM Cerveau et pensée

n° dossiers RETENUS	Titre du projet	Etablissement demandeur et gestionnaire de la convention	Principaux équipements demandés	Nom du laboratoire pilote	Nom du responsable scientifique du projet	Assiette des dépenses HT	Subvention régionale proposée	Taux d'intervention
1	**BRAINTEGRATION**	Université Pierre et Marie Curie	- Microscope à nappe de lumière avec plusieurs éléments complémentaires dont module d'optogénétique.	Laboratoire Jean Perrin	Raphaël CANDELIER	254 540 €	**168 000 €**	66,00%
2	**NeuroPsy**	Inserm	- Ultramicroscope a feuille de lumière et éléments d'acquisition, de saisie et de traitement des données.	Centre de Psychiatrie et Neurosciences U894	Thierry GALLI	432 000 €	**168 000 €**	38,89%
3	**Ultralight**	Inserm	- Microscope à feuille de lumière et éléments	Institut du Fer à Moulin	Jean Antoine GIRAULT	200 100 €	**132 000 €**	65,97%
4	**NeuroPups**	Inserm	- Système d'imagerie microscope bi-photon/FLIM avec éléments complémentaires	PROTECT UMR 1141	Pierre GRESSENS	510 000 €	**150 000 €**	29,41%
5	**COALESCENCE7**	CEA	- Jouvence matérielle d'un IRM clinique à 7 Tesla : équipement dit Tunnel de Gradient corps entier, le lit motorisé et antennes associées	NeuroSpin	Alexandre VIGNAUD	800 000 €	**350 000 €**	43,75%
6	**MAJUSCULE**	Université Paris Descartes	- Microscope confocal à super résolution avec module à excitation bi-photonique et éléments associés	Brain Physiology Lab	Martin OHEIM	400 000 €	**200 000 €**	50,00 %
7	**BRAINSCOPES**	CNRS	- Ultramicroscope II LaVision Biotec et éléments associés	Institut des Neurosciences Paris-Saclay	Gilles FORTIN	201 000 €	**132 000 €**	65,67%
					TOTAL	**2 797 640€**	**1 300 000 €**	**46,47%**

9. CORDDIM : « Cardiovasculaire, obésité, rein, diabète »

Tableau récapitulatif des petits et moyens équipements du CORDDIM

n° dossiers RETENUS	Titre du projet	Etablissement demandeur et gestionnaire de la convention	Principaux équipements demandés	Nom du laboratoire pilote	Nom du responsable scientifique du projet	Assiette des dépenses HT	Subvention régionale proposée	Taux d'intervention
1	Extension de la zone expérimentale du Centre d'Explorations Fonctionnelles du Centre de Recherche des Cordeliers	Inserm	- Portoirs ventilés pour pour stabulation de 2000 souris	Centre de Recherches des Cordeliers (CRC) UMRS 1138	Pascal FERRE	198 920 €	**130 000 €**	65,35%
2	Acquisition d'un analyseur de composition corporelle pour des modèles animaux de pathologies métaboliques développés à l'Institut Cochin	Inserm	- Analyseur minispec LF90II de composition de masse corporelle sourit/rat - Accessoires LF90II pour la composition de la masse corporelle de la souris de poids allant de 0,5g à 130 g - Accessoire LF90II - Accessoires LF90II pour la composition de la masse corporelle de biopsies / tissu de la souris de poids allant de 5 à 150 mg	Institut Cochin U1016	Catherine POSTIC	134 760 €	**85 000 €**	63,08%
3	Développement d'une plateforme de calorimétrie indirecte pour primate non-humain	CNRS	- Calorimétrie indirecte pour primate	UMR CNRS / MNHN 7179 MECADEV	Fabienne AUJARD	161 250 €	**90 000 €**	55,81%
4	Renforcement de la plateforme de cytométrie du Centre de Recherche Cardiovasculaire	Inserm	- Cytomètre analyseur BD LSRFortessa tm X-20	Paris Centre de Recherche Cardiovasculaire UMR 970	Chantal BOULANGER	199 000 €	**130 000 €**	65,33%
5	Ultrastructure des vaisseaux et des acteurs de l'hémostase et de la thrombose dans les maladies vasculaires	Inserm	- Station de microscopie électronique à balayage	Hôpital Bichat U1148	Benoît HO TIN NOE	174 800 €	**110 000 €**	62,93%
6	Mécano-transduction à l'interface cellules endothéliales / matrice extracellulaire : Analyse de cultures 3D en microscopie à feuille de lumière couplée à l'émission harmoniques en microscopie bi-photon	Inserm	- Contrôleur de température LIS - Système de perfusion Biovalley - Module de contrôle / synchronisation de balayage lase bi-photon	CIRB	Stéphane GERMAIN	100 120 €	**60 000 €**	59,93%

7	Différenciation vasculaire et barrières biologiques	Université Paris Descartes	- Microscope confocal	Centre de Recherche Pharmaceutique UMRS 1140	David SMADJA	199 900 €	**95 000 €**	47,52%
					TOTAL	**1 168 750 €**	**700 000 €**	**59,89%**

Tableau récapitulatif des équipements mi-lourds du DIM CORDDIM

n° dossiers RETENUS	Titre du projet	Etablissement demandeur et gestionnaire de la convention	Principaux équipements demandés	Nom du laboratoire pilote	Nom du responsable scientifique du projet	Assiette des dépenses HT	Subvention régionale proposée	Taux d'intervention
1	Apport de l'Imagerie Moléculaire par TEP dans les Pathologies Métaboliques et Inflammatoires IMoTEP-PMI	Université Pierre et Marie Curie	- Micro TEP/TMD nSPC_PET82s_CT80	Phénotype du Petit Animal UMS 28	Christos CHATZIANTONIOU	549 000€	**330 000 €**	60,11%
2	Identification des nouveaux marqueurs pronostiques et cibles thérapeutiques dans les maladies rénales et métaboliques par le cytomètre-imageur Amnis	Inserm	- Cytomètre-imageur : ImageStreamX MKII (AMNIS)	Centre de recherche sur l'Inflammation UMRS 1149	Charles NICOLAS	499 500€	**270 000 €**	54,05%
					TOTAL	**1 048 500 €**	**600 000€**	**57,22%**

10. DIM MALINF : « Pathologies infectieuses humaines : mécanismes, risques et impact sociétal »

Tableau récapitulatif des équipements mi-lourds du DIM MALINF

n° dossiers RETENUS	Titre du projet	Etablissement demandeur et gestionnaire de la convention	Principaux équipements demandés	Nom du laboratoire pilote	Nom du responsable scientifique du projet	Assiette des dépenses HT	Subvention régionale proposée	Taux d'intervention
1	**Microbe2Photons**	Université Paris Descartes	- Microscope confocal - Modules option STED et FLIM - Stockage serveurs	Institut Cochin UMR 8104	Florence NIEDERGANG	1 017 100 €	**545 000 €**	53,58%
2	**PROTEOMED** - Spectrométrie de masse à haute résolution pour la protéomique en recherche biomédicale	Université Pierre et Marie Curie	- Système UHPLC-MS/MS incluant logiciels, garantie et équipements associés	Plateforme Post-Genomique Pitié-Salpêtrière	Olivier SILVIE	695 100 €	**455 000 €**	65.46%
					TOTAL	**1 712 200 €**	**1 000 000 €**	**58,40%**

11. DIM ASTREA : « Agrosciences, écologie des territoires, alimentation »

Tableau récapitulatif des petits et moyens équipements du DIM ASTREA

n° dossiers RETENUS	Titre du projet	Etablissement demandeur et gestionnaire de la convention	Principaux équipements demandés	Nom du laboratoire pilote	Nom du responsable scientifique du projet	Assiette des dépenses HT	Subvention régionale proposée	Taux d'intervention
1	Mesure multiparamétrique de la réponse immune chez les animaux de production pour l'optimisation de l'immunocompétence et la résistance contre les maladies infectieuses	INRA	- iSpot Spectrum et accessoires	Virologie et Immunologie Moléculaire	Isabelle SCHWARTZ	51 400 €	**30 510 €**	59,36%
2	Equipement de précongélation en continue pour l'étude de la microstructure des produits alimentaires et non-alimentaires sémi-liquides	IRSTEA	- Pré-congélateur en continu et accessoires	Génie des procédés frigorifiques	Graciela ALVAREZ	75 000 €	**37 890 €**	50,52%
3	Développement de méthodes de détection de l'infectiosité des virus entériques basées sur l'impédancemétrie	Anses	- Système "Real Time Cell Analysis (RTCA) MP Station" et accessoires	Laboratoire de sécurité des aliments	Sandra MARTIN-LATIL	185 830 €	**110 690 €**	59,57%
4	Microscope confocal à balayage laser (MCBL) inversé pour l'observation de la microstructure de produits alimentaires et non-alimentaires	INRA	- Microscope confocal à balayage laser (MCBL) et accessoires	Ingénierie Procédés Aliments	Camille MICHON	196 540 €	**90 330 €**	45,96%
5	Elaborer les aliments de demain en maitrisant leur qualité aromatique pour accroitre la durabilité et la compétitivité des filières	INRA	- Extracteur-concentrateur de composés d'arôme avec préconcentrateur et accessoires	Génie et Microbiologie des Procédés Alimentaires	Sophie LANDAUD	89 400 €	**39 350 €**	44,02%
6	Substitutions Produits Animaux / Végétaux	INRA	- Données de panel d'achats alimentaires et accessoires	Alimentation et Sciences Sociales	Olivier ALLAIS	181 350 €	**91 230 €**	50,31%
					TOTAL	**779 520 €**	**400 000 €**	**51,31%**

Tableau récapitulatif des équipements mi-lourds du DIM ASTREA

n° dossiers RETENUS	Titre du projet	Etablissement demandeur et gestionnaire de la convention	Principaux équipements demandés	Nom du laboratoire pilote	Nom du responsable scientifique du projet	Assiette des dépenses HT	Subvention régionale proposée	Taux d'intervention
1	Dynamique du C et N dans les agroécosystèmes périurbains : réalisation de mesures en spectrométrie de masse isotopique	INRA	- Spectromètre de masse isotopique - Analyseur élémentaire C et N, préparateur pour l'analyse des gaz, et accessoires	Écologie fonctionnelle et écotoxicologie des agroécosystèmes	Claire CHENU	281 000 €	**130 000 €**	46,26%
2	Micro-échographie : l'exploration in vivo par des méthodes micro-invasives	INRA	- Micro-échographe et accessoires	Biologie du Développement et de la Reproduction	Eve MOURIER	259 600 €	**120 000 €**	46,22%
					TOTAL	**540 600 €**	**250 000 €**	**46,24%**

12. DIM R2DS : « Développement soutenable »

Tableau récapitulatif des petits et moyens équipements du DIM R2DS

n° dossiers RETENUS	Titre du projet	Etablissement demandeur et gestionnaire de la convention	Principaux équipements demandés	Nom du laboratoire pilote	Nom du responsable scientifique du projet	Assiette des dépenses HT	Subvention régionale proposée	Taux d'intervention
1	Explorer et maîtriser les communautés microbiennes des bioprocédés de valorisation de déchets par séquençage profond	IRSTEA	- Séquenceur de nouvelle génération haut débit	Unité de Recherche Hydrosystèmes et Bioprocédés	Théodore BUOCHEZ	82 040 €	**54 000 €**	65,82%
2	Emission de gaz à effet de serre par les sols	CNRS	- Analyseur IRGA de respiration des sols avec chambre	Institut d'Ecologie et des Sciences de l'Environnement de Paris	Jean-Christophe LATA	60 610 €	**40 000 €**	66,00%
3	**EPA** - Emissions de Particules par l'Agriculture et impacts des particules sur l'agriculture et la forêt en zone péri-urbaine	INRA	- SMPS - ELPI+ - Impacteur en cascade - Tête de prélèvement	ECOSYS	Benjamin LOUBET	179 450 €	**118 000 €**	65,76%
4	**CARPE** - Chalk Aquifer Recharge ProcEsses	UPMC	- Analyses des isotopes stables et du 13C Pluviomètre à auget avec enregistreur - Sondes CTD : Matériel hydrogéophysique - Baie de stockage + serveur - Analyses de pesticides - Analyses des ions majeurs - Analyses de tritium - Analyses des SF6 - Sondes multiparamètres renforcée pour piézomètre - Préleveurs automatiques - Batteries Lithium	METIS UMR 7619	Danièle VALDES-LAO	123 960 €	**50 000 €**	40,34%
5	**THERMOPOLIS** - Analyse géographique et bio-physique du potentiel de rafraîchissement urbain par les revêtements et les végétaux dans l'agglomération parisienne	Université Paris Diderot	- Enceinte Climatique - Analyseur de gaz - Thermofluxmètres - Serveur - Licence ENVI	Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain	Laurent ROYON	66 800 €	**32 000 €**	47,90%
					TOTAL	**512 860 €**	**294 000 €**	**57,33%**

Tableau récapitulatif des équipements mi-lourds du DIM R2DS

n° dossiers RETENUS	Titre du projet	Etablissement demandeur et gestionnaire de la convention	Principaux équipements demandés	Nom du laboratoire pilote	Nom du responsable scientifique du projet	Assiette des dépenses HT	Subvention régionale proposée	Taux d'intervention
1	**GRACE** - Gaz RAres pour le Climat et l'Environnement	Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	- spectromètre multi-collection statique ARGUS VI - spectromètre de masse de type MAT 253 plus	Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement UMR 8212	Sébastien NOMADE	696 130 €	**456 000 €**	65,51%
2	**PLEINERGIE** - Plateforme d'intégration interdisciplinaire pour la recherche en énergie solaire, éolienne et les microFréseaux Extension du projet Observatoire Atmosphérique SIRTA	Ecole Polytechnique	- Infrastructure VRD électrique - Système stockage et gestion - Système de production EnR - Equipement et données	Institut Pierre Simon Laplace	Martial HAEFFELIN	498 600 €	**250 000 €**	50,14%
					TOTAL	**1 194 730 €**	**706 000 €**	**59,09%**

ANNEXE 6 A LA DELIBERATION : AVENANT A LA CONVENTION N°1673

Avenant n°1 à la convention n° 1673 relative au soutien aux équipements du programme 2015 du DIM Oxymore

Entre

La Région Ile-de-France
dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,
représentée par sa Présidente, **Madame Valérie PECRESSE**,
En vertu de la délibération N° CP 16-547 du 16 novembre 2016,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le Centre National de la Recherche Scientifique
N° SIRET : 180 089 013
dont le siège social est situé au : 3 rue Michel Ange 75794 PARIS CEDEX 16
ayant pour représentant son Président, **Monsieur Alain FUCHS**, lequel a délégué sa signature à **Madame Christine d'ARGOUGES**, Déléguée régionale Paris B,
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Après avoir rappelé :

- la labellisation du Réseau francilien sur les matériaux oxydes comme Domaine d'Intérêt Majeur (DIM) par délibération n° CR 97-11 du 18 novembre 2011,
- les enjeux sociaux, scientifiques, économiques, politiques liés à la recherche dans les domaines des matériaux oxydes,
- que les laboratoires participant aux projets de recherche du DIM se sont regroupés par l'intermédiaire de leurs organismes de tutelle dont les principaux se sont constitués en « groupement d'intérêt scientifique », nommé « Oxymore », ci-après dénommé(e) « le Réseau »,
- que le bénéficiaire a été désigné par les membres du Réseau pour passer convention avec la Région et être l'établissement support financier pour la subvention régionale (hors opérations immobilières),
- que de ce fait, les engagements pris au titre de la présente convention par le bénéficiaire sont considérés comme ceux du Réseau dans le cadre des programmes de recherche impliquant des dépenses d'équipements,
- la délibération N° CP15-518 du 9 juillet 2015 relative au soutien de la Région au programme en investissement 2015 du DIM Oxymore.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'annexe technique relative au DIM Oxymore est substituée par l'annexe technique figurant en annexe au présent avenant.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La Déléguée régionale Paris B du CNRS	La Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France
Christine d'ARGOUGES	**Valérie PECRESSE**

Annexe technique à la convention n° 1673 entre la Région Ile-de-France et le CNRS relative au soutien aux équipements du programme 2015 du DIM Oxymore

La Région attribue, au titre du programme 2015, une subvention de **413 000 €** à l'organisme gestionnaire, support financier du réseau de recherche du DIM Oxymore.

Celui-ci aura la charge de fournir à la Région les justificatifs demandés aux fins de contrôle.

Dans les conditions ci-dessus exposées, sont éligibles à l'aide de la Région les dépenses d'investissement se rapportant aux actions suivantes :

DIM Oxymore : « Réseau francilien sur les matériaux oxydes »

Tableau récapitulatif des Petits et Moyens Equipements du DIM Oxymore

n° dossiers RETENUS	Titre du projet	Etablissement demandeur et gestionnaire de la convention	Principaux équipements demandés	Nom du laboratoire pilote	Nom du responsable scientifique du projet	Assiette des dépenses HT	Subvention régionale proposée	Taux d'intervention
1	Donner à voir autrement la supraconductivité au grand public	Université Paris-Sud	Pastille supraconductrices, aimants et électroaimants et électronique associée	Laboratoire de physiques des solides (LPS)	F. Bouquet	12 121 €	**8 000 €**	66%
2	Dynamics of electronic orders in correlated oxides materials and heterostructures via time resolved Raman scattering	Université Paris Diderot	Mira HP Dual Ti-Sapphire Laser and second Harmonic Generation stage	Matériaux et phénomènes quantiques (MPQ)	Y. Gallais	62 500 €	**40 000 €**	64%
3	Acquisition d'un microscope optique numérisé motorrisé Keyence VHX-5000 couvrant des grandissements de x20 à x5000 avec des fonctions évoluées de traitement d'images	Chimie ParisTech	microscope optique numérique motorisé Keyence VHX-5000 couvrant des grandissements de x20 à x5000 avec des fonctions évoluées de traitement d'image	Institut de Recherche de Chimie Paris	P. Loiseau	50 000 €	**30 000 €**	60%
4	Cryo-manipulateur « He-free » pour l'étude de la structure électronique des gaz 2D d'électrons à la surface do'xydes fonctionnels	Université Paris-Sud	Cryo-manipulateur « He-Free »	Centre de sciences nucléaires et de sciences de la matière (SCNSM)	AF Santander-Syro	53 846 €	**35 000 €**	65%
					TOTAL	**178 467 €**	**113 000 €**	**63,32%**

Tableau récapitulatif des équipements mi-lourds du DIM Oxymore

n° dossiers RETENUS	Titre du projet	Etablissement demandeur et gestionnaire de la convention	Principaux équipements demandés	Nom du laboratoire pilote	Nom du responsable scientifique du projet	Assiette des dépenses HT	Subvention régionale proposée	Taux d'intervention
1	FORTE - Fonctionnalités de nouveaux Oxydes caractérisées par diffraction et spectroscopie de Rayons X Tendres	Synchrotron SOLEIL	Diffractomètre, Hexapodes, Enceinte sous vide, Fentes, Detecteur, environnements échantillon	Synchrotron SOLEIL	Gianluca CIATTO	617 000 €	**300 000 €**	48,62%
					TOTAL	**617 000 €**	**300 000 €**	**48,62%**

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-637

Du 16 novembre 2016

Dispositif Bibliorif
Aménagement des espaces de consultation de la bibliothèque
de l'université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales ;
VU Le code de l'éducation
VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
VU La loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique modifiée et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée
VU Le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
VU L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
VU La délibération n° CR 93-15 du 18 décembre 2015 donnant délégation de pouvoir du conseil régional à sa Présidente
VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
VU La délibération n° CR 72-10 du 19 novembre 2010 relative à la politique régionale en faveur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche – délibération cadre 2011-2016 ;
VU La délibération n° CP 11-701 du 20 octobre 2011 adoptant le dispositif régional « BIBLIO-RIF »
VU La délibération n°CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
VU le budget de la Région Ile-de-France pour 2016
VU L'avis de la Commission des Finances ;
VU L'avis de la Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
VU Le rapport CP 16-637 présenté par madame la président du conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer au titre du dispositif Bibliorif au financement des dépenses d'acquisition du mobilier nécessaire à l'aménagement des espaces de consultation de la bibliothèque de l'université Paris 8 Vincennes Saint-Denis par l'attribution à l'université Paris 8 Vincennes Saint-Denis d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 300 000€.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature avec le bénéficiaire d'une convention conforme à la convention-type approuvée pour le dispositif Bibliorif par délibération n°CP 11-701 du 20 octobre 2011 modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte, conformément à l'état récapitulatif figurant en annexe 1 à la délibération, une autorisation de programme d'un montant de 300 000 € prélevée sur le chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur », programme HP 23-001 « bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur », action 12300101 « Bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur » du budget régional 2016.

Article 2 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention mentionnée à l'article 2 ci-dessus à compter du 1er septembre 2016, par dérogation à l'article 17 de l'annexe à la délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Présidente du Conseil
Régional D'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXES A LA DELIBERATION

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	R0009051	Budget	2016

Chapitre	**902 - Enseignement**
Code fonctionnel	**23 - Enseignement supérieur**
Programme	**123001 - Bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur**
Action	**12300101 - Bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur**

Dispositif : N° 00000249 - Bibliorif

Dossier	16015477 - AMENAGEMENT DES ESPACES DE CONSULTATION DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE PARIS 8			
Bénéficiaire	R1867 - UNIVERSITE DE PARIS 8 VINCENNES			
Localisation	PLAINE COMMUNE (EPT6)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	300 000,00 €		Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
460 800,00 €	TTC	65,1 %	300 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000249 - Bibliorif	300 000,00 €

Total sur l'imputation 902 - 23 - 123001 - 12300101	300 000,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHE PROJET PARIS 8

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015477

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMENAGEMENT DES ESPACES DE CONSULTATION DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE PARIS 8

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Bibliorif	460 800,00 €	65,10 %	300 000,00 €
	Montant Total de la subvention		300 000,00 €

Imputation budgétaire : 902-23-204182-123001-400
12300101- Bibliothèque et vie étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNIVERSITE DE PARIS 8 VINCENNES
Adresse administrative : 2 RUE DE LA LIBERTE
93526 ST DENIS CEDEX 02
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Scientifique
Représentant : Madame Danielle TARTAKOWSKY, Présidente

N° SIRET : 19931827000014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Bibliorif
Rapport Cadre : CR72-10 du 19/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'université Paris 8 Vincennes a programmé l'installation du mobilier pour le début du mois d'octobre 2016. Les commandes et les livraisons de mobiliers sont lancées dès le 1er septembre 2016.

Objectifs :
L'opération vise à adapter la bibliothèque universitaire à l'évolution des besoins et des usages des utilisateurs grâce au réaménagement d'une partie des espaces de travail existants.

Description :
le programme prévoit la création d'un espace de consultation mixte et actualités-vie pratique dans l'ancienne salle des périodiques. Cet espace a vocation à accueillir une diversité de mobiliers autorisant de nouveaux modes de travail et de consultation.

Les travaux portent notamment sur :
- la création de 13 places en forme de « bulles de travail »
- le recablage des tables
- la pose de mobiliers adaptés
- des travaux de chauffage-ventilation

Moyens mis en œuvre :
L'opération est estimée à un coût total de 1 357 560€ TDC financés sur fonds propres de l'université (1 050 000€) et la Région Ile-de-France à hauteur de 300 000€.

La participation de la Région porte sur l'acquisition du mobilier (chaises, tables, boxes de travail, rayonnages, mobilier spécifique, etc), dont la part dans le coût global de l'opération correspond à un montant de 460 800€. Soit un financement à hauteur de 65,10%

Intérêt régional :
Le projet porté par l'université Paris 8 Vincennes Saint-Denis rejoint les priorités régionales en matière d'amélioration des espaces de travail et des espaces de vie des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieurs franciliens.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Etudiants, enseignants

Localisation géographique :
- PLAINE COMMUNE (EPT6)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MOBILIERS	460 800,00	100,00%
Total	460 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	300 000,00	65,10%
UNIVERSITE PARIS 8	160 800,00	34,90%
Total	460 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	300 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	332 550,00 €
2013	Allocations doctorales hors DIM (ARDoC)	204 400,00 €
2013	Manifestations scientifiques hors DIM	6 000,00 €
2013	Partenariats institutions citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI) - fontionnement	85 200,00 €
2013	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	4 800,00 €
2013	Soutien à l'emploi d'étudiants en appui aux bibliothèques universitaires	25 000,00 €
2013	Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur - recherche	1 200 000,00 €
2014	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	159 750,00 €
2014	Allocations doctorales hors DIM (ARDoC)	306 600,00 €
2014	Expérimentations - TIC - Investissement	61 500,00 €
2014	Manifestations scientifiques hors DIM	5 000,00 €
2014	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	293 640,00 €
2014	Soutien à l'emploi d'étudiants en appui aux bibliothèques universitaires	31 000,00 €
2015	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	149 850,00 €
2015	Allocations doctorales hors DIM (ARDoC)	102 200,00 €
2015	Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	26 944,60 €
2015	Soutien à l'emploi d'étudiants en appui aux bibliothèques universitaires	31 000,00 €
2015	Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur - recherche	5 300 000,00 €
2016	Manifestations scientifiques hors DIM	2 000,00 €
	Montant total	8 300 490,00 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 24/11/2016
- Date de réception en préfecture: 24/11/2016

Délibération N° CP 16-553
Du 16 Novembre 2016

SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU 2ème FORUM DES CARRIERES DE L'EUROPE

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-France

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU La délibération du Conseil Régional n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;

VU La délibération du Conseil Régional n° CR 129-16 du 8 juillet 2016 relative à la Stratégie européenne de la Région Ile-de-France ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU Le budget de la Région pour 2016 ;

VU L'avis de la Commission des Finances ;

VU L'avis de la Commission des Affaires européennes ;

VU Le rapport CP 16-553 présenté par madame la Présidente du conseil régional d'Ile-de-France.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique :

Approuve le programme d'action figurant en annexe à la présente délibération et l'attribution d'une subvention à l'association Le Café de l'Avenir d'un montant maximum prévisionnel de 3 000€, correspondant à 3,56 % de la base subventionnable du projet.

Affecte une autorisation d'engagement de 3 000 € sur le chapitre 930 «services généraux» ; code fonctionnel 042 «Actions européennes» programme HP 042-004 (104004) «Actions européennes» action 10400401 «Actions européennes» nature 657 «Subventions» du budget 2016.

Autorise, la prise en compte des dépenses éligibles à compter du 1er septembre 2016, au bénéfice de l'association Le Café de l'Avenir, par dérogation à l'article 17 du règlement budgétaire et financier de la Région Île-de-France.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme au modèle de convention joint à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil Régional à la signer.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-553	Budget	2016

Chapitre	**930 - Services généraux**
Code fonctionnel	**042 - Actions européennes**
Programme	**104004 - Actions européennes**
Action	**10400401 - Actions européennes**

Dispositif : N° 00000548 - Actions européennes

Dossier	16016103 - LE CAFE DE L 'AVENIR , 2ème FORUM DES CARRIERES DE L'EUROPE			
Bénéficiaire	P0035602 - LE CAFE DE L AVENIR			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	3 000,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
84 247,00 €	TTC	3,56 %	3 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000548 - Actions européennes	3 000,00 €

Total sur l'imputation 930 - 042 - 104004 - 10400401	3 000,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHE PROJET

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016103

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : LE CAFE DE L 'AVENIR , 2EME FORUM DES CARRIERES DE L'EUROPE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions européennes	84 247,00 €	3,56 %	3 000,00 €
	Montant Total de la subvention		3 000,00 €

Imputation budgétaire : 930-042-6574-104004-020
10400401- Actions européennes

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE CAFE DE L AVENIR
Adresse administrative : 30 RUE FALGUIERE
75015 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Françoise Lefèvre, Présidente

Date de publication au JO : 26 août 2006

N° SIRET : 51798020700016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Actions européennes
Rapport Cadre : CR129-16 du 08/07/2016

Objet du projet : FORUM DES CARRIERES DE L'EUROPE

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : les dépenses concernant l'organisation du 2ème forum ont débuté le 01/09/2016

Objectifs :
La deuxième édition du forum des carrières de l'Europe organisé par le SGAE (Secrétariat Général aux Affaires Européennes) a pour objectif de valoriser les différentes opportunités d'emploi dans le domaine des affaires européennes. Il vise à favoriser l'accès à ces emplois de jeunes en études, diplômés ou en recherche d'emploi.

Description :
Cet évènement, se déroulera au Conseil Economique, Social et Environnemental dont l'espace et la configuration permettront l'installation de stands, d'ateliers et d'échanges dans le cadre de tables-rondes qui se tiendront simultanément. Des remises de prix et parrainages seront également organisés.

Moyens mis en œuvre :
80 structures de secteurs divers (public, privé, associatif et institutionnel) soutiennent cet évènement. Le SGAE a fait appel à l'association «le Café de l'Avenir» afin de faciliter et fluidifier la gestion financière et technique de ce forum.

Intérêt régional :
Cette initiative répond aux priorités de la Région tant dans le secteur européen qu'en faveur de l'insertion et de l'employabilité des jeunes. Ce forum permettra également à la Région de contribuer à la définition d'une position globale portée par le SGAE en faveur de l'avenir des jeunes. Cet évènement permet également une visibilité de la Région Ile de France au niveau national et européen comme institution œuvrant pour les jeunes.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter un stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
La somme de 3 000 € est proposée pour le soutien de la Région à la deuxième édition du Forum des Carrières de l'Europe.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
KIT DE COMMUNICATION	10 000,00	11,87%
CAMPAGNE DE COMMUNICATION	8 330,00	9,89%
AMENAGEMENT LOCAUX, ASSURANCE	38 336,00	45,50%
FRAIS DE PERSONNEL	21 134,00	25,09%
COCKTAIL CLOTURE, PRIX	6 447,00	7,65%
Total	84 247,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Reports (ressources non utilisées d'opérations antérieures)	7 747,00	9,20%
STANDS ET PARTENARIATS	73 500,00	87,24%
Subvention Région (sollicitée)	3 000,00	3,56%
Total	84 247,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	3 000,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE

CONVENTION N°…….

Entre

La Région Île-de-France, dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,
représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE,
en vertu de la délibération n° CP .. .du …
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

L'organisme dénommé : ……
dont le statut juridique est : …..
dont le n° SIRET est : …….
dont le siège social est situé au : ……..
ayant pour représentant :……
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PRÉAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif….. (ou de la politique de….), adopté(e) par délibération du conseil régional n°…….

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes, ainsi que des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010, prorogé par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération n° CP …. du …….., la Région a décidé de soutenir ……. pour la réalisation de l'opération : «…….», au …… Son descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.
Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à …% de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à … €, soit un montant maximum de subvention de …… €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et TTC est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNÉ

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES ET D'ALTERNANTS

Le bénéficiaire s'engage à recruter un stagiaire ou alternant pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement par écrit et documents à l'appui de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1re de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.

Les correspondances avec les destinataires de l'action soutenue par la Région indiquent explicitement que cette action bénéficie du soutien de la Région Ile de France.

Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Île-de-France.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

ARTICLE 3.1 : CADUCITÉ

Si à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la délibération d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée.

Ce délai peut être exceptionnellement prorogé d'un an maximum par décision du président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné au paragraphe précédent que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de réception de la première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de trois années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

ART 3.2 : MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes.

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

Chaque demande de versement de subvention doit être datée, remplie et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée.

Les documents financiers doivent être signés par le représentant légal du bénéficiaire, sont établis en français et libellés en euros.

ARTICLE 3.2.1 : VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut demander une avance, à valoir sur les dépenses prévisionnelles, s'il justifie de ne pas disposer de trésorerie. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie établi en français et en euros ou, pour les collectivités territoriales, d'une attestation justifiant de l'absence de trésorerie nécessaire au démarrage du projet soutenu par la Région. L'avance est calculée sur la base des dépenses subventionnables en proportion du taux d'intervention.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux d'intervention, sur présentation d'un état récapitulatif des paiements. Celui-ci précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Il est établi en français et en euros.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80% du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée.

Le versement du solde est subordonné à la production **d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé)**, d'un compte-rendu final d'exécution de l'action, d'un compte-rendu financier des dépenses et recettes de l'opération (ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche) et d'un état récapitulatif des paiements. Le compte-rendu financier et l'état récapitulatif des paiements comportent la signature du représentant du bénéficiaire et sont établis en français et en euros.

Pour les personnes morales de droit public : le versement du solde est conditionné à la production d'un état récapitulatif des dépenses signé par le représentant légal du bénéficiaire et par le comptable public qui certifie la prise en charge dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de la région Île-de-France et du département de Paris.

ART 3.3 : RÉVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où la dépense réelle engagée par l'organisme s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

La part définitive de la Région dans le financement du projet ne peut excéder le montant maximum de subvention de…...

ARTICLE 3.4 : ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter de……. et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le…….

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou à défaut en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de

la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée **ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.**

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIÈCES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération n° CP ….du …….

Fait en 3 exemplaires originaux.

Le.....

Pour l'association
Le Président,

Le.....

Pour la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France et par délégation
Le Directeur général adjoint des services
Chargé de l'Unité des Affaires internationales et européennes

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DU TOURISME

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE REGIONAL SECONDE AFFECTATION 2016

APPROBATION DE DEUX AVENANTS RELATIFS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DES ORGANISMES ASSOCIES DANS LE DOMAINE DU TOURISME

DELIBERATION N° CP 16-584

DU 16 NOVEMBRE 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU Le Règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis

VU La délibération n° CR 99-11 du 17 novembre 2011 relative à l'approbation de la Stratégie régionale de développement du tourisme et des loisirs 2011-2016

VU La délibération n° CR 48-12 du 28 juin 2012 relative à la création du fonds de développement touristique régional (FDTR

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010,

VU La délibération n°CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens,

VU La délibération n° CP 14-022 du 30 janvier 2014 relative à l'adoption des conventions d'objectifs et de moyens entre la Région, le CRT et les CaRT ;

VU La délibération CP 16-347 du 12 juillet 2016, approuvant les nouvelles conventions type FDTR en application des dispositions en faveur des stagiaires et l'attribution des subventions au titre du FDTR ;

VU le rapport n° CP 16-584 présenté par madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016,

VU L'avis de la commission Finances ;

VU L'avis de la Commission Tourisme ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1:

Décide de participer au titre du dispositif « fonds de développement touristique régional » au financement des projets détaillés en annexe n°2 de la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum de **1 624 500 €**

Affecte une autorisation de programme de **1 624 500 €** sur le chapitre 909 «Action économique» code fonctionnel 95 «Tourisme et thermalisme» programme HP 95-001 (195001) «dispositifs régionaux en faveur du développement touristique» Action 19500107 « FDTR» du budget 2016.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions types approuvées par délibération n° CP 16-347 du 12 juillet 2016.

Article 2 :

Approuve l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Région Île-de-France et le Comité régional du tourisme figurant en annexe 3 de la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France à le signer.

Article 3 :

Approuve l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Région Île-de-France et les Centres d'accueil régionaux du tourisme (CaRT) figurant en annexe 4 de la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France à le signer.

Article 4 :

Approuve l'avenant à la convention type en faveur des bénéficiaires, personnes privées, de subventions régionales au titre du FDTR : EURO GOLF LIBERTEE (dossier n°EX012291) et SHA PEI GOU SAS (dossier n° EX011654) présenté en annexe 5.

La Présidente du Conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION

ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-584	Budget	2016

Chapitre	**909 - Action économique**
Code fonctionnel	**95 - Tourisme et thermalisme**
Programme	**195001 - Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique**
Action	**19500107 - Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)**

Dispositif : N° 00000766 - Fonds de développement touristique régional (FDTR)

Dossier	EX010009 - CREATION D'UNE OFFRE TOURISTIQUE NOUVELLE : PARCOURS DECOUVERTE SUR SEINE ET ROUTE			
Bénéficiaire	EXM00222 - THEMA CAPITAL			
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	100 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 477 000,00 €	HT	4,04 %	100 000,00 €	

Dossier	EX013956 - TRANSFORMATION D'UN HOTEL DEUX ETOILES EN AUBERGE DE JEUNESSE A PARIS 12			
Bénéficiaire	EXM00704 - DAUMESNIL HOTEL			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	100 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 903 000,00 €	HT	3,44 %	100 000,00 €	

Dossier	EX014016 - AMELIORATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE DE LA DESTINATION AUVERS-SUR-OISE			
Bénéficiaire	R58 - COMMUNE D'AUVERS SUR OISE			
Localisation	AUVERS-SUR-OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
307 589,00 €	HT	16,26 %	50 000,00 €	

Dossier	EX014039 - AMELIORATION DE L'ACCUEIL TOURISTIQUE SUR LE SITE DU CYCLOP, LIEU D'ART CONTEMPORAIN A MILLY-LA-FORET 91			
Bénéficiaire	R4642 - LE CYCLOP			
Localisation	MILLY-LA-FORET			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
240 000,00 €	TTC	20,83 %	50 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-584	Budget	2016

Dossier	EX014040 - OPTIMISATION DE L'ACTIVITE DE 4 ROUES SOUS UN PARAPLUIE (PARCOURS TOURISTIQUES EN 2 CV)			
Bénéficiaire	EX000570 - 4 ROUES SOUS 1 PARAPLUIE SAS			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	100 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
460 000,00 €	HT	21,74 %	100 000,00 €	

Dossier	EX014046 - CREATION D'UN "MONUMENT CAFE" , STRUCTURE DE RESTAURATION INNOVANTE EN LIEN AVEC LE PATRIMOINE A FONTAINEBLEAU 77			
Bénéficiaire	EXM00707 - MONUMENT CAFE SAS			
Localisation	FONTAINEBLEAU			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
461 000,00 €	HT	10,85 %	50 000,00 €	

Dossier	EX014058 - DEVELOPPEMENT D'UN SERVICE DIGITAL POUR LA PRISE EN CHARGE DES TOURISTES			
Bénéficiaire	EXM00709 - PARIS HELPLINE			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
180 000,00 €	HT	20 %	50 000,00 €	

Dossier	EX014082 - CREATION D'UNE NOUVELLE OFFRE DE TOURISME D'AFFAIRES			
Bénéficiaire	R9677 - VEDETTES DE PARIS IDF			
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 000 000,00 €	HT	5 %	200 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-584	Budget	2016

Dossier	EX014087 - CREATION D'UNE OFFRE TOURISTIQUE NOUVELLE POUR LA DESTINATION : L'ATELIER DES LUMIERES DANS LE 11E ARRONDISSEMENT DE PARIS			
Bénéficiaire	EXM00715 - CULTURESPACES			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 815 266,00 €	HT	1,78 %	50 000,00 €	

Dossier	EX014088 - REALISATION DES ETUDES DE MAITRISE D'OEUVRE ET D'EXPERTISE DU PROJET DU PARC NAPOLEON			
Bénéficiaire	EX000527 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES			
Localisation	CC DEUX FLEUVES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	50 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
486 600,00 €	TTC	10,28 %	50 000,00 €	

Dossier	EX014123 - DIGITALISATION D'UNE OFFRE DE LOISIRS ET DE TOURISME AUTOUR DE L'EQUITATION			
Bénéficiaire	EXM00722 - HORSEEE			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	20 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
67 300,00 €	HT	29,72 %	20 000,00 €	

Dossier	EX014140 - REHABILITATION D'UN IMMEUBLE EN AUBERGE DE JEUNESSE A PARIS 19			
Bénéficiaire	EXM00726 - OURCQ 2919			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	100 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 529 051,00 €	HT	3,95 %	100 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-584	Budget	2016

Dossier	EX014154 - CREATION D'UNE SIGNALETIQUE POUR LE MUSEE PAUL-BELMONDO DE BOULOGNE-BILLANCOURT			
Bénéficiaire	EXM00730 - OFFICE DE TOURISME DE BOULOGNE-BILLANCOURT			
Localisation	HAUTS DE SEINE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	12 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
34 650,00 €	HT	34,63 %	12 000,00 €	

Dossier	EX014162 - CREATION D'UN ACCUEIL NUMERIQUE DANS LE NOUVEL OFFICE DU TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTAINEBLEAU 77			
Bénéficiaire	EXM00734 - EPIC FONTAINEBLEAU TOURISME			
Localisation	CC PAYS DE FONTAINEBLEAU			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	35 000,00 €		Code nature	204162
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
70 000,00 €	TTC	50 %	35 000,00 €	

Dossier	EX014163 - REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE ET DE PRE-PROGRAMMATION POUR LA CREATION D'UN LIEU DEDIE A LA SCIENCE-FICTION SUR LE TERRITOIRE DU VAL D'EUROPE 77			
Bénéficiaire	R18208 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'EUROPE			
Localisation	VAL D'EUROPE AGGLOMERATION			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	7 500,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
30 000,00 €	TTC	30 %	7 500,00 €	

Dossier	EX014166 - MISE EN PLACE D'OUTILS D'AIDE A LA VISITE DE LA MAISON "ELSA TRIOLET - ARAGON" A SAINT-ARNOULT EN YVELINES POUR LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP 78			
Bénéficiaire	R4589 - ELSA TRIOLET/LOUIS ARAGON			
Localisation	YVELINES			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	10 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
45 000,00 €	TTC	22,22 %	10 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-584	Budget	2016

Dossier	EX014170 - CREATION D'UNE NOUVELLE OFFRE TOURISTIQUE AUTOUR DES IMPRESSIONNISTES AU SEIN DU CHATEAU D'AUVERS-SUR-OISE			
Bénéficiaire	R10595 - CHATEAU D'AUVERS			
Localisation	AUVERS-SUR-OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
5 718 800,00 €	HT	3,5 %	200 000,00 €	

Dossier	EX014171 - DEVELOPPEMENT D'UN NOUVEAU SERVICE POUR LES TOURISTES : UN PASS NUIT			
Bénéficiaire	EXM00737 - PAYINTECH			
Localisation	REGION ILE DE FRANCE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	40 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
160 000,00 €	HT	25 %	40 000,00 €	

Dossier	EX014172 - MISE EN PLACE DE NOUVELLES CONDITIONS DE VISITE DU PARC ZOOLOGIQUE ET DE LOISIRS DE THOIRY 78			
Bénéficiaire	P0009252 - PZL PARC ZOOLOGIQUE ET DE LOISIRS DE THOIRY			
Localisation	THOIRY			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 600 000,00 €	HT	18,75 %	200 000,00 €	

Dossier	EX014192 - DEVELOPPEMENT DE MANTES-LA-JOLIE COMME DESTINATION TOURISTIQUE AXEE SUR LE TOURISME FLUVIAL ET LE PATRIMOINE : CREATION D'UN QUAI CROISIERE ET AMELIORATION DU CIRCUIT TOURISTIQUE			
Bénéficiaire	R629 - COMMUNE DE MANTES LA JOLIE			
Localisation	MANTES-LA-JOLIE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	200 000,00 €		Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 481 800,00 €	HT	13,5 %	200 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000766 - Fonds de développement touristique régional (FDTR)	1 624 500,00 €

Total sur l'imputation 909 - 95 - 195001 - 19500107	1 624 500,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION

20 FICHES PROJETS

PROJETS SUR L'ENSEMBLE DE L'ÎLE-DE-FRANCE

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX010009

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UNE OFFRE TOURISTIQUE NOUVELLE : PARCOURS DECOUVERTE SUR SEINE ET ROUTE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de développement touristique régional (FDTR)	2 477 000,00 €	4,04 %	100 000,00 €
	Montant Total de la subvention		100 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
19500107- Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEMA CAPITAL
Adresse administrative : 11 AVENUE VICTOR HUGO
75016 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur ANTOINE GAUTIER, FONDATEUR

N° SIRET : 80117200800014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de développement touristique régional (FDTR)
Rapport Cadre : CR48-12 du 29/06/2012

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide en faveur du développement touristique

Objet du projet : Création et fabrication de deux véhicules amphibies innovants associant une motorisation propre et une capacité de dépollution de la voie d'eau, pour des circuits touristiques sur route (Paris Île-de-France) et sur la Seine.

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'offre de circuits-découvertes d'une ville dans des véhicules amphibies n'est pas encore présente à Paris. Elle existe en Amérique du Nord, Amérique du Sud, Moyen-Orient, Asie et pour l'Europe en Suède et au Portugal.
Ce projet propose de développer un prototype de véhicule amphibie innovant qui, tout en remplissant une activité de tourisme, y associe un système permettant la « dépollution » des voies d'eau traversées et une motorisation à faible émission de polluants.
L'ambition du projet est de développer un prototype de véhicule amphibie innovant et propre : le Cariboo.

Ce dernier a pour vocation à la fois d'être adapté aux villes modernes, à son exploitation touristique mais également de limiter les émissions de polluants avec entre autres une propulsion 100% électrique sur route.
Le projet de Thema Capital avait reçu du jury du 29 juin 2015 un avis d'ajournement car la société ne disposait pas de rampe d'accès. Aujourd'hui, elle dispose d'un accès à Chatou, c'est pourquoi elle proposera un premier circuit à la journée autour des impressionnistes.
Elle ambitionne de proposer des circuits courts au départ de Paris (deux heures pour un aperçu complet « terre et eaux » de la ville). Elle développera aussi un circuit guinguette dans la vallée de la Marne ainsi que des produits permettant une prise en charge à l'Aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle des touristes en transit (6 heures environ). Thema capital souhaiterait aussi développer son concept durant les Jeux olympiques 2024.

Description :
Le projet consiste en
- La réalisation d'un prototype de véhicule amphibie innovant et propre : le Cariboo. Ce dernier a pour vocation à la fois d'être adapté aux villes modernes, à son exploitation touristique mais également de limiter les émissions de polluants avec entre autres une propulsion 100% électrique sur route.
- La construction d'un second véhicule afin de mettre en place une exploitation sur la région qui permettra à la fois de fournir un service et une technologie innovante dans le domaine touristique, mais également d'être le pilote pour un développement dans d'autres villes françaises et à l'étranger.

Moyens mis en œuvre :

La société initie son activité avec un tour qui suivra le fil conducteur sur le thème des Impressionnistes.
Par la suite, elle développera également des tours de moins de deux heures dans Paris. Cette innovation de service et technologique apportera un complément d'offre touristique, qui va au-delà de la visite c'est une attraction à part entière, la clientèle ciblée étant CSP+, familles, groupes, entreprises, et retraités.

Les axes marketing et communications sont adaptés à la clientèle :
- Une communication appuyée par nos partenaires
- Une communication presse et réseaux sociaux pour la clientèle web.
- Une approche dédiée aux professionnels.
- Du street marketing pour la clientèle in situ.

La communication et la rapidité du retour sur investissement permettra de développer la vente en France et à l'étranger.

Les avantages des véhicules sont:
- Une mobilité différente permettant d'éliminer les ruptures de charges
- Une sécurité optimale
- Une mobilité permettant une optimisation du trafic urbain
- Une mobilité propre en termes de propulsion et d'utilisation
- Une mobilité accessible aux personnes handicapées
- Une structure et un design optimisés pour le tourisme
- Des technologies et matériaux modernes
- Un prix et une taille de véhicule en cohérence avec son utilisation

Intérêt régional :
1 Développement durable du tourisme
- Le projet sera créateur de 8 emplois directs en première année d'exploitation et 6 de plus la deuxième année.
- Le véhicule est accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Il prévoit une fréquentation annuelle de 15 000 personnes (sur le premier circuit) puis 86 000 personnes avec nouvel accès

• Le véhicule fonctionnera dans un premier temps, sur la route avec un moteur hybride hydrogène + électrique et sur le fleuve, avec un moteur hybride diesel + électrique. A terme, il s'agira de passer du diesel à l'hydrogène : une mobilité propre qui permet à la fois de limiter les émissions actuelles.
2 Renforcement de la qualité globale de la destination
Le projet permettra la création d'une nouvelle activité de loisirs, de tourisme d'agrément et de tourisme d'affaires pour découvrir Paris.

Le bénéficiaire s'engage à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Public(s) cible(s) :
Les touristes étrangers intéressés par ce tour sont ceux qui, ayant déjà visité le cœur de Paris, sont désireux de découvrir des paysages naturels propres à la région et le style de vie à la Française du siècle des Impressionnistes. Les étrangers ciblés sont principalement les britanniques, les américains, les belges, les allemands, les néerlandais et les japonais, et dans un second temps les brésiliens, les italiens, les russes et les chinois.
L'objectif est de transporter près de 4 000 touristes étrangers (0,36% des 1,1 millions de touristes étrangers ciblés) et 6600 touristes français non franciliens (soit 0,28% des 2,3 millions de français non franciliens ciblés). Le projet a pour cible également le tourisme d'affaires.

Localisation géographique :
- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD
CPER : Hors CPER
L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

L'aide au titre d'EUROSTAR et au titre de l'innovation (AIR) et des projets innovants (AIX pé) ne rentrent pas dans le cadre de la règle dite « de minimis ».

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Bureau d'études	160 000,00	6,46%
Acquisition chassis	342 500,00	13,83%
R&D Chassis	30 000,00	1,21%
Construction véhicule 1	802 500,00	32,40%
Homologation et certification	23 000,00	0,93%
Fabrication du véhicule 2	1 119 000,00	45,18%
Total	2 477 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	100 000,00	4,04%
Etat (aide à l'innovation responsable (AIR) et aide à l'expérimentation de projets innovants (AIXpé))	200 000,00	8,07%
Europe (EUROSTAR)	500 000,00	20,19%
Fonds propres	400 000,00	16,15%
Emprunt	940 000,00	37,95%
Investisseurs	337 000,00	13,61%
Total	2 477 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	50 000,00 €
2018	50 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014040

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : OPTIMISATION DE L'ACTIVITE DE 4 ROUES SOUS UN PARAPLUIE (PARCOURS TOURISTIQUES EN 2 CV)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de développement touristique régional (FDTR)	460 000,00 €	21,74 %	100 000,00 €
	Montant Total de la subvention		100 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
19500107- Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : 4 ROUES SOUS 1 PARAPLUIE SAS
Adresse administrative : 22 RUE BERNARD DIMEY
75018 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur FLORENT DARGNIES, Président

N° SIRET : 45049934800040

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de développement touristique régional (FDTR)
Rapport Cadre : CR48-12 du 29/06/2012

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide en faveur du développement touristique

Objet du projet : Digitalisation globale et optimisée de l'activité de 4 roues sous 1 parapluie (circuits touristiques en 2CV) pour une amélioration de l'expérience clients, des process et de la qualité des prestations avec une flotte connectée.

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Fondatrice d'un concept innovant lancé à Paris en 2003, 4 roues sous 1 parapluie propose aux particuliers et aux entreprises une palette de prestations autour de circuits sur Paris et la région Île-de-France (Versailles, Auvers-sur-Oise, ...) en Citroën 2 CV et Citroën DS avec chauffeur.

4 roues sous 1 parapluie souhaite investir dans un projet de digitalisation globale et optimisée de son offre avec deux objectifs :

• enrichir l'expérience clients (en amont de l'escapade, pendant l'escapade et après l'escapade) avec possibilité de proposer de nouvelles prestations comme la mise à disposition de véhicules sans chauffeur pour des itinéraires découvertes en région (exemple : journée à Provins ou à Fontainebleau incluant la mise en place de partenariats avec des prestataires locaux)
• améliorer et structurer les process pour augmenter encore la qualité des prestations (suivi de flotte en temps réel, suivi maintenance, suivi chauffeurs, relations clients, comptabilité...)

La société a déjà reçu en 2012 une aide régionale au titre du FDTR pour la transformation de sa flotte en véhicule électrique. La première voiture transformée a été présentée lors de la COP 21.

Description :
Le projet consiste en deux types d'investissement :

• Un investissement matériel (équipement par voiture)
• Un investissement logiciel (front-office, application client, CRM (customer relationship management), back-office suivi des opérations, gestion des chauffeurs, gestion de flotte, comptabilité)

Moyens mis en œuvre :
4 roues sous 1 parapluie fera appel à des prestataires techniques :

- prestataire(s) pour le matériel
- prestataire(s) pour le développement de la partie logicielle

Intérêt régional :
1 Développement durable du tourisme
• Le projet sera créateur de 5 emplois directs (commerciaux).
• Il permettra d'accélérer la conversion de la flotte de 2C en véhicules électriques.

2 Renforcement de la qualité globale de la destination Le projet contribuera à proposer une offre nouvelle pour un tourisme d'agrément et un tourisme d'affaires (dans le cadre d'incentive).

Le bénéficiaire s'engage à recruter 3 stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Public(s) cible(s) :
4 roues sous 1 parapluie a pour publics cibles :

- les individuels franciliens, français et internationaux (escapades avec chauffeur, locations, séjours) ;
- les groupes loisirs franciliens, français et internationaux (escapades, rallyes) ;
- les groupes affaires franciliens, français et internationaux (escapades, rallyes, opérations de communication).

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat matériel (embarqué et bureau)	210 000,00	45,65%
Logiciel	250 000,00	54,35%
Total	460 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	100 000,00	21,74%
Fonds propres	260 000,00	56,52%
Emprunt	100 000,00	21,74%
Total	460 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €
2017	50 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014171

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEVELOPPEMENT D'UN NOUVEAU SERVICE POUR LES TOURISTES : UN PASS NUIT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de développement touristique régional (FDTR)	160 000,00 €	25,00 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
19500107- Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PAYINTECH
Adresse administrative : 5 RUE FELIX PYAT
92800 PUTEAUX
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur BERTRAND SYLVESTRE-BONCHEVAL, Président

N° SIRET : 79496963400011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de développement touristique régional (FDTR)
Rapport Cadre : CR48-12 du 29/06/2012

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis agricole 1408/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide en faveur du développement touristique

Objet du projet : Développement d'un Pass Nuit unique pour les touristes et les Franciliens, faisant office de badge d'accès aux zones réservées et de porte-monnaie électronique pour les activités nocturnes.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le tourisme nocturne est un secteur à la fois émergent et prometteur pour contribuer à l'attractivité touristique de l'Île-de-France. Faciliter l'accès à cette vie nocturne et participer à son développement, notamment pour les touristes, apparaît ainsi comme une manière de dynamiser cette attractivité et de positionner Paris et ses environs comme une capitale européenne attrayante, notamment pour une population touristique jeune et festive.
Le projet de Pass Nuit Île-de-France a pour objectif de répondre à ces besoins en proposant un Pass donnant accès aux activités nocturnes de la région (restaurants, bars, boites de nuits, etc.) et permettant de les payer.

En dé-matérialisant le porte-monnaie et la billetterie (réduisant ainsi les files d'attentes), tout en re-matérialisant l'expérience autour d'un objet unique et fédérateur, ce Pass a pour objectif de participer au rayonnement et au développement de l'attractivité de l'Île-de-France.

Le Pass Nuit Île-de-France sera mis à disposition des touristes en visite en région parisienne ainsi que des franciliens. Ce Pass prendrait la forme d'une carte ou d'un bracelet NFC (Near-Field Communication, soit la technologie sans contact). Ce Pass servira à la fois de badge d'accès aux zones réservées et de porte-monnaie électronique pour les activités nocturnes. Il sera jumelé avec une application mobile présentant les points d'intérêts, les établissements partenaires, les programmes de sorties, la possibilité de réserver des espaces (table de restaurant, boite de nuit, etc.), les réductions disponibles pour les détenteurs du Pass, mais aussi un accès à l'historique des dépenses, une plateforme de billetterie, de rechargement et de remboursement du solde du porte-monnaie.

Les établissements partenaires (bars, boites de nuits, etc.) seront équipés d'un lecteur pour lire les informations encryptées sur les Pass, accepter les paiements, etc.

Depuis sa création, PayinTech propose des solutions aidant à réduire l'empreinte écologique de ses clients : ses premiers clients furent les organisateurs d'événements, qui ont remplacé petit à petit les tickets consommation et jetons au profit d'un support RFID permettant la suppression de ces tickets et jetons. PayinTech a ainsi permis à certains de ses clients d'argumenter pour décrocher la certification ISO 20121.

La société donne également à ses clients la possibilité d'utiliser des supports RFID biodégradables en papier, fabriqués en France. De plus, les solutions de PayinTech, basées sur une technologie ouverte (via API) et utilisées en marque blanche, sont garanties conformes aux réglementations bancaires et juridiques. En effet, grâce à son partenariat avec le groupe Banque Populaire Caisse d'Epargne, à travers l'EME (Etablissement de Monnaie Electronique) S-Money, la société peut assurer la répartition des flux financiers en fonction de la consommation. Ce partenariat avec la BPCE garantie également la sécurité des informations collectées et la fiabilité du service proposé par PayinTech.

PayinTech a été lauréate de l'appel à projet régional Pm'Up (à hauteur de 156 870 € dont 75 000 € contraint par la règle de minimis) et la Région est entrée dans le capital de la société via le FRCI (cap décisif) à hauteur de 17,95%). De plus, la société a été incubée au sein du Welcome City Lab.

Description :
Le projet consiste en la création d'une solution informatique et en l'achat de matériels spécifiques : des terminaux FAMOCO pour l'acceptation des paiements dans les commerces équipés.

Moyens mis en œuvre :
Chaque touriste ou francilien souhaitant bénéficier de ce Pass pourra le récupérer dans des centres de distribution (Office de Tourismes, commerces, espaces culturels, etc.) ou bien le commander en ligne pour le recevoir par envoi postal. Ce Pass pourra être rechargé en ligne : les détenteurs pourront soit le créditer pour l'utiliser comme porte-monnaie électronique, ou bien acheter et réserver en avance des activités où le Pass est utilisable.

Chaque établissement ou commerce partenaire (boite de nuit, bar, restaurant mais également boutiques, musées, cinémas, ...) se verra équipé d'un - ou de plusieurs, selon les besoins - boitier RFID permettant de lire les informations encryptées dans la carte, de vendre des articles ou des services, d'autoriser l'accès à des zones. Ces boîtiers servent également à enregistrer les informations statistiques relatives à la vente ou à l'accès, qui sont ensuite remontées dans un CRM.
Chaque employé des lieux partenaires possède une carte de connexion leur donnant droit à des autorisations relatives à leur fonction (un caissier pour encaisser, un vendeur pour vendre, un chef de bar pour avoir accès aux statistiques, etc.)

Enfin, chaque partenaire est équipé d'outils de statistiques relatifs à son établissement (gestion de stocks, gestion comptable, interface de vente par point de vente et par vendeur,etc.). La région Île-de-France bénéficie également de statistiques globales pour comprendre le comportement des touristes et adapter l'offre de la région en conséquence.

Intérêt régional :
1. Développement durable du tourisme :
- Le projet sera créateur de cinq emplois directs (emplois de services et de marketing).
- Il s'inscrit dans une démarche de développement durable

2. Renforcement de la qualité globale de la destination. Le Pass permettra de re-dynamiser et ré-enchanter l'expérience touristique dans la région.

Le bénéficiaire s'engage à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Public(s) cible(s) :
L'utilisateur final du Pass est essentiellement un touriste français, européen ou international souhaitant profiter de la vie nocturne de la région Île-de-France. Le Pass peut également bénéficier à des franciliens (i.e. non touristiques).

Les établissements partenaires sont constitués de l'ensemble des acteurs touristiques de la région Île-de-France souhaitant prendre part au projet : bars, musées, restaurants, boites de nuit, salles de concerts, etc.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissements matériels d'exploitation	80 000,00	50,00%
Investissements R&D externalisés	80 000,00	50,00%
Total	160 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	40 000,00	25,00%
Fonds propres	120 000,00	75,00%
Total	160 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	20 000,00 €
2018	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014123

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DIGITALISATION D'UNE OFFRE DE LOISIRS ET DE TOURISME AUTOUR DE L'EQUITATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de développement touristique régional (FDTR)	67 300,00 €	29,72 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
19500107- Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HORSEEE
Adresse administrative : 6 RUE FRIANT
57000 METZ
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame RAPHAELE LEYENDECKER, Présidente

N° SIRET : 80445931100010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de développement touristique régional (FDTR)
Rapport Cadre : CR48-12 du 29/06/2012

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide en faveur du développement touristique

Objet du projet : Développement d'un logiciel de gestion de planning afin de permettre aux établissements équestres d'Île-de-France de gérer la réservation de leurs adhérents et de vendre les créneaux supplémentaires aux touristes.

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'équitation est le 3e sport national avec 670 000 licenciés (le 1er sport féminin), 2,5 millions de pratiquants réguliers alors que les chevaux intéressent près d'un français sur deux. Le CREIF est le plus gros comité régional d'équitation en France grâce à ses 95 000 licenciés et 600 écuries recensées. Ce secteur touristique et de loisirs génère 144 millions d'euros de revenus chaque année et emploie 2 600 personnes dans la région. L'Île-de-France compte également des sites majeurs comme Versailles et Fontainebleau.

Paris a depuis longtemps perçu l'attrait sportif de l'équitation puisqu'elle accueille le Saut Hermès au Grand Palais et le Jumping Eiffel sur le champ de mars. Pour autant, l'équitation est un produit touristique sous exploité car peu accessible.
Horseee est une startup du sport digitale, qui propose une plateforme où réserver en ligne cours, stages, vacances et événements équestres grâce aux avis des cavaliers. Installée au Tremplin, l'incubateur sport de la Mairie de Paris au stade Jean-Bouin, Horseee est vainqueur du concours SportTech et a reçu le label innovation du Pole Hippolia ainsi que la Bourse French Tech. La plateforme existe depuis un an et compte 8 300 adresses d'écuries en France, 570 partenaires, 12 000 cavaliers membres dont la majorité en région parisienne.
« Pour permettre à tous de progresser et voyager mieux à cheval », Horseee a pour mission de digitaliser le monde équestre. Avec le développement à compter de décembre 2016 d'un logiciel de gestion de planning spécialement étudié pour les clubs hippiques et centres de tourismes équestres, Horseee compte permettre aux établissements équestres en Île-de-France de gérer la réservation de leurs adhérents et vendre les créneaux supplémentaires grâce au yield management sur différents sites partenaires, et notamment auprès des sites des offices du tourisme et des hôtels.
Cet outil permettra aux franciliens et aux touristes de réserver des cours, balades et évènements équestres simplement et au meilleur prix.

Description :
Le projet consiste à développer d'un logiciel informatique de gestion de planning.

Moyens mis en œuvre :

- Un développeur informatique spécialisé dans le développement de logiciel de gestion sera employé pour mettre au point le système dédié aux écuries afin de gérer l'emploi du temps des prestations de types cours, stages, pensions, tourisme ou évènement équestre avec gestion de quotas et de la récurrence, import et export des listes d'adhérents et des documents justificatifs, paiement en ligne via différents moyens de paiement. Il sera aussi responsable de la rédaction de l'algorithme pour le yield management.
- Un développeur web back end sera employé pour développer l'interconnexion du nouveau logiciel å la plateforme web Horseee ainsi qu'aux autres plateformes de ventes en ligne (TripAdvisor, Booking, Office du tourisme, Hôtels etc.) grâce à une API. Il sera également en charge de développer l'interface d'utilisation des gérants de centres équestres pour paramétrer le planning. Il réalisera aussi l'architecture de la base de données.
- Un développeur web front end sera employé pour intégrer graphiquement le design de l'interface cavalier adhérent des centres équestres qui pourront réserver directement en ligne et annuler leurs cours s'ils le souhaitent.

Intérêt régional :
1 Développement durable du tourisme
Le projet sera créateur de 3 emplois directs (employés).
2 Renforcement de la qualité globale de la destination
Le projet permettra le développement d'une offre de loisirs et touristique nouvelle à un prix abordable.

Le bénéficiaire s'engage à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de deux mois.

Public(s) cible(s) :
La cible de cette offre de tourisme durable est composée de 3 groupes :

- les Parisiens et Franciliens (95 000),
- les Touristes Français,
- les Touristes étrangers.

Et également :

- les non cavaliers,

- les cavaliers occasionnels,
- les cavaliers réguliers.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Développement du logiciel	25 600,00	38,04%
Création API	12 800,00	19,02%
Intégration graphique sur la plateforme	6 500,00	9,66%
Développement web de l'interface de connexion (front)	4 000,00	5,94%
Développement web de l'interface de connexion (back)	4 000,00	5,94%
Algorithme pour le yield management	6 400,00	9,51%
Architecture de la base de données	8 000,00	11,89%
Total	67 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	20 000,00	29,72%
Emprunt	20 000,00	29,72%
Fonds propres	27 300,00	40,56%
Total	67 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €
2017	15 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014058

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEVELOPPEMENT D'UN SERVICE DIGITAL POUR LA PRISE EN CHARGE DES TOURISTES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de développement touristique régional (FDTR)	180 000,00 €	20,00 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
19500107- Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS HELPLINE
Adresse administrative : 38 RUE DES TOURNELLES
75004 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame LAURE DE BOERIO

N° SIRET : 80183670100012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de développement touristique régional (FDTR)
Rapport Cadre : CR48-12 du 29/06/2012

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide en faveur du développement touristique

Objet du projet : Développement d'un service digital dédié à la prise en charge des visiteurs tout au long de leur parcours afin de mieux les accueillir, de fluidifier, optimiser, garantir et sécuriser l'expérience locale en temps réel.

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'objectif de Paris Helpline est de renforcer l'accueil, l'information et l'attractivité de la destination en :
- Proposant un service mobile dédié à l'accueil régional et à l'information à l'échelle du territoire.
- Réassurant les visiteurs grâce à un accompagnement personnalisé en temps réel.
- Optimiser l'accès à la destination.
- Fluidifier le parcours en temps réel.

• Qualifier l'offre régionale et prescrire, en multilingue (dix langues), une information ultra-personnalisée en fonction des demandes et des besoins, du profil, du contexte immédiat et de la géolocalisation du visiteur.

Les conseillers Paris Helpline, experts locaux multilingues, accompagnent et assistent le visiteur en temps réel, partout, via l'application interactive, et répondent à tous ses besoins.

Il s'agira de proposer un service:
• en dix langues (anglais, français, italien, espagnol, allemand, japonais, chinois, brésilien, arabe, russe) pour permettre aux visiteurs de pouvoir exprimer parfaitement leurs besoins.
• qualifié pluridisciplinaire qui répond à l'accueil, l'information, le conseil, l'assistance, la prévention, la prescription des services et des activités.
• mobile qui met le voyageur en contact direct et immédiat avec son conseiller au moment où il en a besoin, là où il est.
• de prévention qui transmet les prérequis de sécurisation des situations, des lieux et des infrastructures.

La ligne prioritaire qui permettra d'assister les visiteurs en 1 click en cas d'urgence est également prévue.

Description :
Le projet consiste en la mise en place du hub des offres, services et activités du territoire et à effectuer les développements technologiques.

Moyens mis en œuvre :
Une équipe de 10 personnes :
- ingénierie informatique et développement technologique,
- production,
- rédactionnel,
- conciergerie,
- commercial,
- presse et communication,
- marketing et partenariats.

et une équipe de 20 conseillers / call center.

Intérêt régional :
1. Développement durable du tourisme
• Création de 9 emplois directs (développeurs, marketing et commerciaux).
• Une équipe de 20 personnes à disposition des touristes pour les guider lors de leur séjour.
2. Renforcement de la qualité globale de la destination
Le projet proposera un service ultra-personnalisé et « humanisé », soutenu par une technologie poussée de triangulation des datas spécifiques du voyageur.

Le bénéficiaire s'engage à recruter 3 stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Public(s) cible(s) :
Une cible internationale
Des primo-visitants et repeaters jusqu'a 3 séjours, de 30 à 60 ans, ayant un motif personnel de visite, en séjour individuel de 1 à 4 jours (les groupes organisés et les voyageurs seuls sont exclus).
La cible visée représente 3,5 millions de nuitées par an.
La cible professionnelle est en cours de développement.

Localisation géographique :

- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Développement technologique	132 000,00	73,33%
Développement Hub des services	48 000,00	26,67%
Total	180 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	50 000,00	27,78%
Etat	20 000,00	11,11%
Emprunt	70 000,00	38,89%
Fonds propres	40 000,00	22,22%
Total	180 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	50 000,00 €

PROJETS A PARIS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014082

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UNE NOUVELLE OFFRE DE TOURISME D'AFFAIRES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de développement touristique régional (FDTR)	4 000 000,00 €	5,00 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
19500107- Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VEDETTES DE PARIS IDF
Adresse administrative : POR DE SUFFREN
75007 PARIS 07
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Frédéric AVIERINOS, Directeur général
N° SIRET : 30729959400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de développement touristique régional (FDTR)
Rapport Cadre : CR48-12 du 29/06/2012

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis agricole 1408/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide en faveur du développement touristique

Objet du projet : Construction d'un ponton en vue de la création d'une offre privative nouvelle pour l'accueil d'événements d'affaires et privée

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Vedettes de Paris, titulaire d'une amodiation sur le Port de Suffren jusqu'en 2035 pour l'exploitation de navettes fluviales à vocation touristique, a pour objectif de créer une offre privative nouvelle, modulable, qualitative et innovante. En effet, Vedettes de Paris a développé sur les dernières années une offre de prestations dites événementielles, tant à destination des entreprises et institutionnels, qu'à destination des particuliers, grâce à sa flotte de bateaux fluviaux mais aussi grâce à un espace privatisable sur l'actuel ponton d'embarquement.

Face au succès de cette activité lié à sa très grande flexibilité et à l'emplacement exceptionnel de l'entreprise aux pieds de la Tour Eiffel, il s'agit de consolider cette activité par la création d'espaces modulables pour la réalisation d'événements pouvant aller jusqu'à 250 personnes, que ce soit en journée ou en soirée, avec ou sans prestation de navigation.

C'est pourquoi Vedettes de Paris a pour projet de construire un ponton dédié à l'activité privative / événementiel, en complément de son ponton d'embarquement dédié à la croisière touristique. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la volonté de la Ville de Paris et de la Région de redynamiser le potentiel touristique des quais de Seine.
Ce projet sera réalisé concomitamment à la construction par Vedettes de Paris d'un nouveau ponton d'embarquement pour la croisière touristique, ponton qui accueillera, outre un espace billetterie, une boutique, un espace photo, et une terrasse panoramique, un restaurant ouvert à tous et tous les jours de l'année tout au long de la journée. Par ailleurs, l'aménagement des installations de Vedettes de Paris sur le terre-plein du quai sera également revu afin d'être en harmonie et en synergie avec ces deux nouvelles installations.

Description :
Le projet consiste en la construction d'un ponton de 35 mètres de long sur 8 mètres de large (soit une emprise de 300m²) présentant 3 ponts. Le pont inférieur de 217 m² se décompose en deux salles privatives de 100m² et un espace traiteur de 13m², bénéficiant partiellement de lumière du jour. Le pont principal est constitué d'une grande salle privative de 109m² et d'une salle annexe de 57m² pouvant notamment servir comme salon d'embarquement pour les croisières privatives. Enfin, le pont supérieur bénéficie de 35m² de surface abritée et fermée mais pouvant se prolonger sur une terrasse panoramique de 100m².

Toutes les salles seront entièrement équipées des moyens de conférence en rapport avec leur surface. Ce ponton sera implanté en aval du ponton d'embarquement de Vedettes de Paris, sur le Port de Suffren aux pieds de la Tour Eiffel, et pourra interagir en synergie avec celui-ci, et notamment avec le restaurant avec lequel des circulations aisées seront mises en place, permettant d'accroitre encore les surfaces privatisables, couvertes ou extérieures.

Moyens mis en œuvre :
Pour atteindre les objectifs recherchés, l'architecte a été choisi par le biais d'un concours d'architectes ayant pour objectif de stimuler l'innovation du projet. Vedettes de Paris a choisi le projet le plus cohérent avec l'environnement exceptionnel du site, mais aussi son identité et les objectifs recherchés. La définition plus précise du programme se fait en étroite collaboration avec nos équipes dédiées à l'activité privative, qui collecte par ailleurs l'avis de nos clients fidèles sur leurs attentes.
Vedettes de Paris a su développer très fortement son activité sur les dernières années grâce au soutien de son actionnaire familial qui a à cœur de voir l'entreprise être considérée comme un leader innovant sur son secteur, comme elle l'a déjà prouvé sur le segment de la croisière touristique (large gamme de produits innovants, multiplication par 2,5 du nombre de passagers, investissement sur la flotte désormais considérée comme l'une des plus belles de la Seine).

Intérêt régional :
1 Développement durable du tourisme
- Le projet sera créateur de 5 emplois directs (employés).
- L'ensemble du bâtiment sera accessibles aux PMR.

2 Renforcement de la qualité globale de la destination Le projet sera créateur d'une nouvelle offre de tourisme d'affaires.

Le bénéficiaire s'engage à recruter 3 stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Public(s) cible(s) :
S'agissant d'une activité privative, le public cible est varié car elle s'adressera tant à une clientèle professionnelle que privée. En effet, de par la variété des formats d'événements qui pourront y être organisés, des entreprises, des institutionnels, des associations, mais également des particuliers, directement ou via des agences d'événementiels, pourront avoir accès à notre offre.

Localisation géographique :

- VILLE DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Construction du ponton	3 500 000,00	87,50%
Honoraires	350 000,00	8,75%
Aménagement	150 000,00	3,75%
Total	4 000 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	200 000,00	5,00%
Fonds propres	1 500 000,00	37,50%
Emprunt	2 300 000,00	57,50%
Total	4 000 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	90 000,00 €
2018	100 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014087

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UNE OFFRE TOURISTIQUE NOUVELLE POUR LA DESTINATION : L'ATELIER DES LUMIERES DANS LE 11E ARRONDISSEMENT DE PARIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de développement touristique régional (FDTR)	2 815 266,00 €	1,78 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
19500107- Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CULTURESPACES
Adresse administrative : 153 BOULEVARD HAUSSMANN
75008 PARIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Bruno MONNIER, Président

N° SIRET : 37895511600058

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de développement touristique régional (FDTR)
Rapport Cadre : CR48-12 du 29/06/2012

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide en faveur du développement touristique

Objet du projet : Création de l'Atelier des Lumières : un nouveau site culturel et touristique dédié aux pratiques numériques et aux expositions d'art immersives, au sein des espaces réhabilités d'un patrimoine industriel situé rue Saint-Maur dans le XIe arrondissement de Paris.

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Depuis plus de 20 ans, Culturespaces, premier opérateur culturel privé en Europe, développe un savoir-faire dans la gestion, la valorisation et l'animation de sites culturels et touristiques d'envergure : musée Jacquemart-André et musée Maillol à Paris, Arènes de Nîmes, Théâtre antique d'Orange, château des Baux-de-Provence, nouveau Centre d'art de l'Hôtel de Caumont à Aix-en-Provence, etc.

A présent, Culturespaces souhaite décliner à Paris le concept des Carrières de Lumières des Baux-de-Provence, qui est devenu l'un des premiers sites touristiques en Provence (500 000 visiteurs accueillis annuels).
Une ancienne fonderie du XIXe siècle, patrimoine industriel situé dans le XIe arrondissement de Paris, sera totalement réaménagée (structure métallique originelle, espaces monumentaux) afin de servir de cadre à ce projet, dont l'identité sera dédiée aux pratiques numériques et aux expositions d'art immersives.
Pour développer "l'Atelier des Lumières", Culturespaces s'appuie sur le concept AMIEX® (Art & Music Immersive Experience), qui permet la vidéo-projection sur sols et parois monumentaux d'images d'œuvres d'art numérisées et animées au rythme de la musique, proposant au public une approche immersive et interactive à l'art.

400 000 visiteurs annuels sont attendus dans ce lieu qui sera ouvert tous les jours de 10h à 18h avec un coût d'entrée de 12€/personne.
Chaque année, l'Atelier des Lumières proposera des créations numériques originales. De décembre 2017 à octobre 2018, l'Atelier des Lumières présentera notamment l'exposition "Klimt - un siècle d'or et de lumières".

L'Atelier des Lumières sera un lieu de création mais également un lieu de vie et de rencontre, puisqu'il accueillera :
- de nombreuses visites scolaires,
- des ateliers pédagogiques adaptés, organisés par la Fondation Culturespaces qui œuvre en faveur des enfants fragilisés ou éloignés des circuits culturels,
- des réceptions privées d'entreprises et opérateurs économiques, favorisant un tourisme d'affaires,
- un espace bar et une librairie-boutique.

Description :
Le projet consiste en la réhabilitation d'anciennes halles industrielles, situées rue Saint-Maur, qui seront totalement réaménagées pour favoriser des volumes d'exposition monumentaux : espaces de 2 000 m², parois de 8 m de haut, projection sur des surfaces de 4 000 m².
Le coût des travaux est estimé à 7 M €, seuls les aménagements liés à la qualité de l'accueil du public et ceux pour un développement durable du tourisme font l'objet d'une demande au titre du FDTR.

Moyens mis en œuvre :

Pour l'ouverture de l'Atelier des Lumières, Culturespaces mettra en oeuvre des métiers divers et des moyens importants, à la hauteur de l'ambition du projet :
- une phase d'étude et d'élaboration du projet, en lien avec des architectes et bureaux spécialisés.
- une phase de travaux : insonorisation, ventilation, accessibilité handicapés, façade, éclairage et son.
- une phase d'aménagements intérieurs : scénographie et décoration, sécurité vidéo et installations multimédia, signalétique multi-langues, zone accueil/boutique/billetterie.
- une phase de production de contenu artistique.
- la promotion marketing : public francilien, touristes français et internationaux, comités d'entreprises et entreprises, presse, partenaires culturels, etc.
- l'animation pédagogique et événementielle.

Intérêt régional :
1 Développement durable du tourisme
- Le projet sera créateur de 15 emplois directs (employés).
- Le projet sera un outil de démocratisation de la culture, pouvant toucher le public habituel des musées comme le public jeune, scolaire et les touristes internationaux.
- L'intégration de l'Atelier des Lumières engendrera des retombées économiques sur l'Est parisien qui dispose de peu d'infrastructures touristiques majeures.

2 Renforcement de la qualité globale de la destination Le projet sera créateur d'une nouvelle offre de tourisme culturel.

Le bénéficiaire s'engage à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Public(s) cible(s) :
Plus de 400 000 visiteurs sont attendus chaque année pour découvrir les propositions artistiques, profiter des espaces bar, librairie et boutique, et participer à des événements privés.

L'Atelier des Lumières saura séduire et fidéliser un public francilien éclectique : public cible des musées, public jeune et scolaire, public familial, mais également le public plus éloigné des circuits culturels classiques, comme le public groupe d'entreprises.

L'Atelier des Lumières est également un projet culturel à visée fortement touristique, que ce public soit français comme étranger.

Tout à la fois moderne et classique, nouvelle et universelle, l'offre de l'Atelier des Lumières pourra séduire le public de tous les âges et tous les pays, et ainsi s'assurer d'un rayonnement et d'un intérêt très large et continu.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Traitement confort acoustique	1 742 515,00	61,90%
Création de la billetterie et de la boutique	440 000,00	15,63%
Signalétique	90 000,00	3,20%
Sécurité vidéo	80 000,00	2,84%
Ascenseur	30 000,00	1,07%
Création d'un espace de réception bar	432 751,00	15,37%
Total	2 815 266,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	50 000,00	1,78%
Fonds propres	524 631,00	18,64%
Emprunt	2 240 635,00	79,59%
Total	2 815 266,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	50 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX013956

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : TRANSFORMATION D'UN HOTEL DEUX ETOILES EN AUBERGE DE JEUNESSE A PARIS 12

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de développement touristique régional (FDTR)	2 903 000,00 €	3,44 %	100 000,00 €
	Montant Total de la subvention		100 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
19500107- Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DAUMESNIL HOTEL
Adresse administrative : 28 BOULEVARD DE REUILLY
75012 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur SAAD AHADDAK, Directeur

N° SIRET : 53886760700011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de développement touristique régional (FDTR)
Rapport Cadre : CR48-12 du 29/06/2012

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide en faveur du développement touristique

Objet du projet : Transformation d'un petit hôtel 2 étoiles de 28 lits en une auberge de jeunesse de 151 couchages, équipé d'un bar, et d'un restaurant, dans le XIIe arrondissement de Paris.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le porteur de projet reprend l'entreprise familiale, un hôtel deux étoiles de faible capacité (14 chambres) situé au 28 boulevard de Reuilly, Paris XIIe qu'il souhaite transformer en auberge de jeunesse 34 chambres, 151 couchages.
La démolition des bâtiments existants est effectuée, la construction d'un nouvel établissement de 1 115m² (hors sous-sol et terrasse) sur 8 étages, débutera fin 2016.
L'ouverture de la nouvelle auberge de jeunesse est programmée en juin 2018.
Le couchage en dortoir sera facturé à partir de 20€ en période creuse, et 30€ par personne en chambre privative. Le prix moyen devrait être compris entre 25 et 30€ en dortoir et entre 35 et 40€ par personne en chambre privative.

Description :
Le projet consiste en la construction et l'aménagement de l'auberge de jeunesse qui comprendra :
• Au sous-sol : une bagagerie gratuite en libre-service, des WC et douches de courtoisies accessibles PMR (pour les clients ayant libéré leurs chambres et partant en fin de journée).
• Au rez-de-chaussée : un espace accueil / bar de 55 m², un espace de restauration de 70 m², (50 places assises. Un jardin arboré sur cour de 52 m² sera également à la disposition des clients.
• Sept étages avec 34 chambres au total : une chambre pour une personne, deux chambres PMR pour deux personnes, six chambres doubles, six chambres triples, cinq chambres pour quatre personnes, huit chambres pour six personnes, six chambres pour huit personnes. Chaque chambre sera équipée de douche et WC privatifs.
• Au huitième étage, un toit terrasse végétalisé accessible de 120 m² à la disposition des clients de l'auberge.

La demande de subvention porte aussi sur les investissements nécessaires pour rendre l'auberge économe en énergie :
• un système central de climatisation réversible,
• une cuisine équipée d'un piano de cuisson induction, économe en énergie dont le coût total est évalué à 51 000 €,
• des lits superposés fabriqués à partir de bois recyclés.

Moyens mis en œuvre :
Les moyens mis en œuvre pour réaliser ce projet sont les suivants :
- reprise et transformation de la SARL familiale
- présentation du projet à la Direction du tourisme de la Mairie de Paris et à la Mairie du XIIème arrondissement qui l'accueillent très favorablement
- phase d'étude incluant l'étude des meilleures pratique en France et à létranger (séjour dans plusieurs auberges de référence à travers le monde), l'obtention du permis de construire, l'aménagement intérieur de l'hôtel (chambres et parties communes) et de son mobilier (lit superposé conçu spécialement pour le projet)
- mise en place d'un bail à construction d'une durée de 30 ans au profit de la SARL
- apport en compte courant des associés
- obtention d'un financement auprès du LCL agence Daumesnil. Ce financement est co-garanti par la BPI et la région IDF.
- recrutement d'une équipe de projet expérimentée :

a. Bureau d'architecture : Studio di Architeturra, qui a réalisé récemment une auberge de jeunesse : Beautiful City Hostel rue de l'Atlas à Paris
b. Assistance maîtrise d'ouvrage : ELF promotions
c. Une architecte d'intérieur : Reve'l Architecture
d. Bureau de contrôle : Qualiconsult
e. Entreprise de gros œuvre : TBF, entreprise créée en 1995 et constructeur de plusieurs bâtiments neufs à Paris
f. appel d'offre concernant les autres lots en cours

Intérêt régional :
1 Développement durable du tourisme
• Le projet sera créateur de 14 emplois directs.
• Le bâtiment sera économe en énergie grâce à une isolation thermique et l'installation d'un système de climatisation réversible centralisé.
• L'ensemble du bâtiment et des installations seront accessibles aux PMR.

Le bénéficiaire s'engage à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Public(s) cible(s) :
Les touristes de 18 à 35 ans à budget réduit, en visite à Paris pour un court séjour (< 10 jours), ainsi que les familles représentent la cible du projet.
La clientèle anglo-saxonne ainsi que celle provenant d'Asie est la clientèle la plus encline à recourir à ce type d'hébergement. L'auberge a la volonté d'accueillir des personnes en situation de handicap ainsi que les jeunes couples avec ou sans enfants.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Gros œuvre	1 110 000,00	38,24%
Extérieurs	225 000,00	7,75%
Aménagements intérieurs	476 000,00	16,40%
Ascenseurs	40 000,00	1,38%
Electricité / Plomberie	325 000,00	11,20%
Mobilier et équipements	330 000,00	11,37%
Architecte	140 000,00	4,82%
Architecte intérieur	30 000,00	1,03%
Climatisation VRV Réversible	103 000,00	3,55%
Cuisine professionnelle induction	51 000,00	1,76%
Lits superposés	73 000,00	2,51%
Total	2 903 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	100 000,00	3,44%
Emprunt	2 550 000,00	87,84%
Fonds propres	253 000,00	8,72%
Total	2 903 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	50 000,00 €
2018	50 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014140

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION D'UN IMMEUBLE EN AUBERGE DE JEUNESSE A PARIS 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de développement touristique régional (FDTR)	2 529 051,00 €	3,95 %	100 000,00 €
	Montant Total de la subvention		100 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
19500107- Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OURCQ 2919
Adresse administrative : 91 RUE DE LOURMEL
75015 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame Gabrielle MERLOT, Gérante

N° SIRET : 81134892900019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de développement touristique régional (FDTR)
Rapport Cadre : CR48-12 du 29/06/2012

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide en faveur du développement touristique

Objet du projet : Transformation d'un immeuble existant en auberge de jeunesse (hostel) dans le XIXe arrondissement de Paris.

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Contexte :
Experte en gestion immobilière, la société Ourcq 2919 souhaite réhabiliter le bâtiment situé au 29 rue de l'Ourcq dans le XIXe arrondissement de Paris, en vue de réaliser une opération « carrefour » entre économie collaborative, culture et tourisme dans un quartier en pleine mutation économique. L'établissement ouvrira ses portes en avril 2017.

Il s'agira d'un complexe polyvalent de 1 200 m² sur 5 niveaux composé :
- D'un hostel : auberge de jeunesse de 117 lits, 20 chambres répartis sur 3 étages.
- D'une salle modulable en sous-sol avec plus de 5 mètres de hauteur de plafond. Elle pourra accueillir de nombreux événements, notamment de tourisme d'affaires.
- De magasins éphémères tenus par des artisans locaux.
- D'un lieu de vie avec bar et restauration, ouvert 7 jour sur 7 à destination des clients de l'hostel, des

riverains, des parisiens et des touristes.

- D'une terrasse côté rue et d'une cour intérieure avec jardin et potager urbain.

L'objectif est également de pouvoir élargir la cible en allant notamment vers un public plus âgé qui serait séduit par le concept du lieu et un public de professionnels (tourisme d'affaires) souhaitant bénéficier des services de co-working ou de la salle polyvalente du sous-sol pour organiser différents évènements (séminaires, réunions, meet-up,...).

Le lieu est également hyper connecté et équipé des dernières technologies afin d'améliorer l'expérience utilisateur. Celle-ci sera enrichie par des outils digitaux spécialement conçu pour l'établissement. Il est prévu la création d'un site web répondant aux normes actuelles du secteur, et d'une application mobile dernier cri permettant notamment d'offrir aux clients une conciergerie 2.0 (réservation des activités et des repas, contrôle d'accès,...).

Le coût d'acquisition du bâtiment s'est élevé à 3,75 millions d'euros, seul le coût de réhabilitation fait l'objet d'une demande au titre du FDTR.

Description :
Le projet consiste en la réhabilitation du bâtiment et en son aménagement intérieur et extérieur.

Moyens mis en œuvre :
Réhabilitation de tout le bâtiment, aménagement intérieur et extérieur conçue et actuellement dirigé par Juste Avant L'aube (atelier d'architecture animé par Samuel Remy) générera un espace neuf propice au développement d'un projet d'envergure.

Avec une capacité modulable, la salle du sous--sol est destinée à de nombreux usages. Sur un marché parisien intra-muros où l'espace est précieux, une salle d'un tel volume (plus de 5 mètres de hauteur de plafond) est fortement recherchée et saura attirer de nombreux clients (particuliers ou professionnels). Un commercial sera recruté pour organiser la prospection, gérer le planning et assurer un remplissage optimal en journée, en soirée et durant les week-ends.

La commercialisation des lits sera assurée par des experts du secteur hôtelier afin d'atteindre rapidement un taux d'occupation satisfaisant en jouant sur les différents leviers auprès des agences de réservations en ligne et des partenaires sur le terrain (office de tourisme de Paris, tour-opérateurs, agence de voyage, établissements scolaires).

L'expérience utilisateurs sera enrichie par des outils digitaux spécialement conçu pour l'établissement. Il est prévu la création d'un site web répondant aux normes actuelles du secteur, et d'une application mobile dernier cri permettant notamment d'offrir aux clients une conciergerie 2.0 (réservation des activités et des repas, contrôle d'accès,...).

L'espace Bar – Snack en licence 4 à destination des clients de l'hostel, des riverains, des parisiens et des touristes permettra de créer un lieu de vie incontournable sur Paris avec des produits locaux, simples et authentiques, ouvert 7 jour sur 7 avec des animations et des soirées dédiées. Le bar deviendra l'élément central pour faire converger le trafic vers les activités annexes et faire vivre le rez-de-chaussée. Les clients pourront également louer des espaces et privatiser des tables. il s'agit de pouvoir dynamiser l'économie locale et apporter de la notoriété au lieu.

Intérêt régional :
1 Développement durable du tourisme

- Le projet sera créateur de 12 emplois directs (développeurs, marketing et commerciaux).
- Le lieu contribuera à dynamiser un quartier déjà en pleine mutation.

2 Renforcement de la qualité globale de la destination Le projet contribuera à diminuer le déficit en hébergements jeunes et familles.

Le bénéficiaire s'engage à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Public(s) cible(s) :
Cible principale : jeunes français et étrangers âgés entre 18 et 35 ans.
L'objectif est d'élargir la cible en allant notamment vers un public plus âgé qui serait séduit par le concept du lieu et un public de professionnels (tourisme d'affaires) souhaitant bénéficier des services de co-working ou de la salle polyvalente du sous-sol pour organiser différents évènements (séminaires, réunions, meet-up,...).

Cibles secondaires :
- Particuliers et professionnels
- Parisiens et touristes
- Seniors
- Collectivités territoriales
- Organisateurs de voyages, tour-opérateurs
- Communauté éducative française et mondiale
- Organisateurs d'évènements, wedding planners
- Responsables évènementiel / communication
- Sites / annuaires de référencement
- Associations, animateurs socio-culturels (quartier)

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Gros œuvre	400 000,00	15,82%
Serrurerie	137 130,00	5,42%
Etanchéité	71 586,00	2,83%
Menuiserie	287 256,00	11,36%
Isolation, enduit, bardage	220 930,00	8,74%
Ascenseur	60 000,00	2,37%
Climatisation, ventilation, chauffage	172 375,00	6,82%
Electricité	174 218,00	6,89%
Plomberie	124 164,00	4,91%
Cloisons, plafonds et sols	323 402,00	12,79%
Peinture	57 990,00	2,29%
Aménagement intérieur et extérieur	500 000,00	19,77%
Total	2 529 051,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	100 000,00	3,95%
Emprunt	2 200 000,00	86,99%
Fonds propres	229 051,00	9,06%
Total	2 529 051,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	50 000,00 €
2018	50 000,00 €

PROJETS EN SEINE-ET-MARNE

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014163

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE ET DE PRE-PROGRAMMATION POUR LA CREATION D'UN LIEU DEDIE A LA SCIENCE-FICTION SUR LE TERRITOIRE DU VAL D'EUROPE (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de développement touristique régional (FDTR)	30 000,00 €	30,00 %	7 500,00 €
	Montant Total de la subvention		7 500,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-204142-195001-300
19500107- Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'EUROPE
Adresse administrative : CHATEAU DE CHESSY
77701 CHESSY
Statut Juridique : Etablissement Public Local de Coopération
Représentant : Monsieur Arnaud de BELENET, Président

N° SIRET : 24770033900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de développement touristique régional (FDTR)
Rapport Cadre : CR48-12 du 29/06/2012

Objet du projet : Pour la création d'un lieu dédié à la science-fiction

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juin 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le Val d'Europe est un territoire, en Opération d'Intérêt National, de 35 000 habitants. C'est la première destination touristique européenne avec les parcs Disney ainsi que de nombreux autres lieux touristiques tels que le centre commercial (16,5 millions de visiteurs par an), la Vallée Shopping (6,5 millions de visiteurs par an) ou encore les Villages Nature à partir de 2017 (avec un objectif de 900 000 visiteurs par an).

Tête de réseau du Cluster Tourisme de la Région Ile-de-France, le Val d'Europe souhaite s'affirmer comme une destination touristique à part entière autour de pôles de loisirs variés apportant chacun d'entre eux une dynamique nouvelle et enrichissante pour les visiteurs.

La CA du Val d'Europe souhaite poursuivre son développement touristique en diversifiant son offre

Description :
Il se trouve que deux collectionneurs possédant l'une des plus importantes collections d'objets relatifs au cinéma de la science-fiction dans le monde ont leur activité professionnelle sur le territoire et sont prêts, en collaboration avec la collectivité, à créer un lieu dédié à ce thème qui permettrait d'exposer leur collection (ils ont collaboré à l'exposition sur Star Wars à la Cité des Sciences, dont ils sont les plus grands spécialistes).

Mais une étude préalable est nécessaire afin de définir et d'approfondir les points suivants :
- Etude de marché pour évaluer la clientèle potentielle et les partenaires et les réseaux possibles.
- Identification du meilleur lieu géographique parmi les quatre lieux pressentis.
- Définition des espaces de ce futur lieu avec notamment, un espace d'accueil, un espace boutique, un espace d'expositions temporaires et permanentes, un espace d'animation et une réserve.
- A l'issue de ces études : réalisation d'un préprogramme qui devra harmoniser le scénario choisi, étudier son coût, son financement et sa faisabilité technique.

Moyens mis en œuvre :
Réalisation de l'étude.

Intérêt régional :
1. Développement durable du tourisme :

La science-fiction est aujourd'hui l'un des genres majeurs du divertissement sous différentes formes (littérature, cinéma, télévision, jeux vidéo) qui ont chacune leurs publics. La création d'un premier lieu en Europe autour de cette culture serait un atout pour la destination.

2. Renforcement de la qualité globale de la destination.

Ce projet viendrait diversifier et renforcer la destination sur un développement axé sur un thème proche de ceux du parc Disney.
e bénéficiaire s'engage à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de deux mois.

Public(s) cible(s) :
La science-fiction réunit un public très divers et s'inscrit dans la culture populaire par excellence.

Localisation géographique :
- VAL D'EUROPE AGGLOMERATION

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
réalisation d'une étude de faisabilité et de pré-programmation pour la création d'un lieu dédié à la science-fiction	30 000,00	100,00%
Total	30 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
maitre d'ouvrage	22 500,00	75,00%
Région IDF	7 500,00	25,00%
Total	30 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	7 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	7 000,00 €
2014	Les grands pôles de correspondance (pôles PDUIF de niveau 1)	5 257 000,00 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	8 000,00 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	8 000,00 €
	Montant total	5 280 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014088

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REALISATION DES ETUDES DE MAITRISE D'OEUVRE ET D'EXPERTISE DU PROJET DU PARC NAPOLEON (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de développement touristique régional (FDTR)	486 600,00 €	10, 28%	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-204142-195001-300
19500107- Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES
Adresse administrative : 29 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur YVES JEGO, Président

N° SIRET : 24770010700136

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de développement touristique régional (FDTR)
Rapport Cadre : CR48-12 du 29/06/2012

Objet du projet : réalisation des études de maitrise d'œuvre et d'expertise du projet du Parc Napoléon -

Date prévisionnelle de début de projet : 12 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 11 septembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le projet porte sur la création d'un parc à thème sur Napoléon (De la révolution française à sa mort) dans le sud seine-et-marnais pour développer une destination touristique internationale de premier rang, combinant culture historique et divertissement. Le Parc Napoléon qui se veut « ludique, écologique et numérique » comportera de nombreux spectacles vivants et animaliers à l'image du Puy du Fou, un spectacle nocturne de premier plan devant servir de produit d'appel. Il fera preuve d'une rigueur historique et aura des vertus éducatives. Il fera appel à des technologies innovantes et numériques, dans les spectacles vivants ou dans des attractions indoor.

Le Parc sera une destination de séjour en lien avec les équipements touristiques du département comme Fontainebleau, Vaux-le-Vicomte, la Cité médiévale de Provins ou le parc des Félins. L'ouverture du Parc est prévue au printemps 2021, date du bicentenaire de la mort de Napoléon. Il devrait être ouvert de 180 à 190 jours

Description :
Après avoir mené des études de préfiguration en 2013 et de faisabilité en 2015, toutes deux financées par la Région, la CC des deux fleuves souhaite lancer les études de maitrise d'œuvre et d'expertise du projet avec les phases suivantes :

- *Définition des missions de la direction de projet*

Elaboration du Dossier Investisseurs, proposition de montages financiers, recherche de partenariats, élaboration de stratégies en matière de développement durable et de numérique.

- *Réalisation d'un master plan de niveau APD (avant-projet détaillé*)

Définition des attractions et spectacles proposés, mode de fonctionnement du parc, évaluation des couts d'exploitations.

Cette phase d'études permettra de présenter un dossier complet à des investisseurs privés.

Moyens mis en œuvre :
Réalisation des études

Intérêt régional :
1 Développement durable du tourisme
Ce projet constitue un levier fort en termes de développement économique (200 emplois directs en première estimation), notamment pour le sud seine-et-marnais qui connaît un fort taux de chômage. Il se veut exemplaire en termes de développent durable.
2 Renforcement de la qualité globale de la destination
Il sera créateur d'un site touristique en IDF. Napoléon est une "marque" mondiale de premier rang. Elle peut donc contribuer à renforcer l'image de la Région. Ce projet avec Village Nature est le plus important en Île-de-France mené à ce jour dans le domaine du tourisme.

Le bénéficiaire s'engage à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Public(s) cible(s) :
Le Parc s'adressera à tous les publics, des enfants de tous âges aux personnes âgées, en passant par les adolescents. En raison de ses vertus éducatives, le Parc visera également le public scolaire.

Localisation géographique :
- CC DEUX FLEUVES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Définition des missions de la direction de projet	263 520,00	54,16%
Réalisation d'un master plan de niveau APD	223 080,00	45,84%
Total	486 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
maitre d'ouvrage	230 350,00	47,34%
subvention Région	50 000,00	10,28%
subvention dpt 77	206 250,00	42,39%
Total	486 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	0,00 €
2017	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	30 000,00 €
2014	Soutien aux espaces de travail collaboratif	195 638,80 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 085 000,00 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	29 636,00 €
	Montant total	2 340 274,80 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014046

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UN "MONUMENT CAFE», STRUCTURE DE RESTAURATION INNOVANTE EN LIEN AVEC LE PATRIMOINE A FONTAINEBLEAU (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de développement touristique régional (FDTR)	500 000,00 €	10,85 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
19500107- Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MONUMENT CAFE SAS
Adresse administrative : 1 RUE DU MARECHAL JOFFRE
78000 VERSAILLES
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur Cyril VAUTERIN, Président

N° SIRET : 53887935400016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de développement touristique régional (FDTR)
Rapport Cadre : CR48-12 du 29/06/2012

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide en faveur du développement touristique

Objet du projet : Ouverture d'un Monument Café à Fontainebleau, concept pratique, culturel et citoyen qui met en avant le patrimoine historique et culinaire et propose des services aux voyageurs et aux familles.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 février 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Monument Café, souhaite s'implanter à Fontainebleau rue Dénecourt en plein centre-ville, avec un quadruple objectif :

- Devenir la pause pratique et culturelle privilégiée des voyageurs et des familles à proximité du Château par un accueil qui laisse un souvenir positif de cette destination.
- Mettre en avant les producteurs locaux et les spécialités régionales au travers de sa carte de verrines et de plats chauds.
- Devenir un traiteur de référence sur Fontainebleau (habitude de travailler dans des lieux classés, pièces cocktails historiques...).

- Devenir le partenaire de référence des acteurs publics et privés du pays de Fontainebleau (Mairie, Office du Tourisme, INSEAD...) notamment dans l'accueil des groupes de touristes et de la clientèle affaires.

Description :
« Monument Café » est une structure qui propose des solutions de restauration et services aux touristes et aux habitants dans des lieux d'exception à fort potentiel touristique, que ce soient des monuments historiques (Angers, Chambord) ou des centres villes remarquables (Versailles).

C'est un concept pratique et culturel qui met en avant le patrimoine culinaire et historique avec 4 priorités :
• L'accueil « façon greeters » par des étudiants bons connaisseurs des lieux.
• Une prestation alimentaire différente proposée sous forme de buffets à volonté (plats qui rassurent, plats historiques qui instruisent et des bizarreries qui détonnent).
• La décoration du restaurant incluant une visite guidée virtuelle du lieu patrimonial avec une maquette, des écrans plasma qui diffusent des vidéos, un coin bibliothèque...
• Des services facilitateurs : restaurant accessible aux PMR, « family-friendly » (chaises bébé, coloriages...), vente de packages avec visite du Château.
Afin d'améliorer l'expérience des visiteurs, des packages alliant repas au Monument Café et entrée au Château voisin ou spectacles organisés à proximité, sont proposés.

C'est une chaine respectueuse de l'environnement par son approche locale des produits récompensée par le Cervia (produits d'ici, cuisinés ici, un restaurant qui s'implique dans la cité en intégrant et en formant des jeunes défavorisés grâce à un partenariat fort avec les Apprentis d'Auteuil (versement de la taxe professionnelle à cet organisme) et engagée en matière d'accueil et de partage de la Destination France avec la certification «Qualité Tourisme».

Après Versailles, Angers, Chambord et Saint-Germain-en-Laye où il est déjà implanté, Monument Café souhaite participer au développement économique et touristique de Fontainebleau et renforcer son maillage de restaurants pratiques et culturels en Île-de-France.

Moyens mis en œuvre :
Ce nouveau projet sera accompagné par un spécialiste en architecture intérieure et équipements des cuisines au cœur des Monuments historiques (Château de Versailles, Musée du Louvre...).

La structure a développé un partenariat avec des Tour Operators, d'entreprises et de CE et met l'accent sur la communication et le Web : presse, guides de voyage, site web, réseaux sociaux, référencement sur Google et internet, management actif de Tripadvisor (80% de satisfaction en moyenne sur les sites du réseau).

Intérêt régional :
1 Développement durable du tourisme
Le projet est créateur de 6 emplois directs et développe une démarche éco responsable en termes sociaux et environnementaux.
2 Renforcement de la qualité globale de la destination
Le projet permettrait d'accroitre l'offre de restauration sur Fontainebleau par une structure originale bien en phase avec le château.

Le bénéficiaire s'engage à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Public(s) cible(s) :
Monument Café cible différents publics :
- Les familles qui y trouvent praticité et équilibre alimentaire (produits frais, très peu de matières grasses...) : des tarifs préférentiels sont proposés pour les enfants.

- Les touristes et les groupes
- La clientèle locale :
- La clientèle affaires : proposition de packages, séminaires et activités culturelles : cours de cuisine, visite du Château, etc.

Localisation géographique :
- FONTAINEBLEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
travaux de gros ouvre	255 000,00	55,31%
matériel et mobilier	120 000,00	26,03%
honoraires de MO	86 000,00	18,66%
Total	461 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
-apport en capital	61 000,00	13,23%
-crédit-bail	150 000,00	32,54%
-prêt bancaire	200 000,00	43,38%
subvention Région	50 000,00	10,85%
Total	461 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	50 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014162

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UN ACCUEIL NUMERIQUE DANS LE NOUVEL OFFICE DU TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTAINEBLEAU (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de développement touristique régional (FDTR)	70 000,00 €	50,00 %	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-204162-195001-300
19500107- Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EPIC FONTAINEBLEAU TOURISME
Adresse administrative : 4 RUE ROYALE
77300 FONTAINEBLEAU
Statut Juridique : EPIC
Représentant : Monsieur JEAN MICHEL GENETEAU, Directeur

N° SIRET : 52251045200025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de développement touristique régional (FDTR)
Rapport Cadre : CR48-12 du 29/06/2012

Objet du projet : la création d'un accueil numérique dans le nouvel office du tourisme de la communauté de communes du pays de Fontainebleau.

Date prévisionnelle de début de projet : 15 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le projet numérique complète l'opération de relocalisation de l'office de tourisme que lance la Communauté de communes avec le soutien du FDTR et couvre les mêmes objectifs avec une vision plus large de cœur d'une destination multifacettes.

La démarche du territoire doit se faire à partir d'un schéma d'accueil sur un territoire amené à s'élargir au 1er janvier 2017 à 26 communes. Ce schéma d'accueil est en cours d'écriture et doit faire l'objet d'une concertation avec les élus, les principaux acteurs du tourisme, et des commerçants.

L'un des objectifs est de prendre en compte les flux très importants générés sur la destination par le château, la forêt, et l'événementiel, dans un objectif de plus fortes retombées économiques et d'emplois.

La finalité de cet équipement numérique vise donc à fixer les flux en facilitant le séjour et la consommation des services. C'est en corollaire un outil de visibilité pour les prestataires de services, ces dispositifs vont être utilisés pour les fédérer autour d'objectifs qualité (communication, pertinence des services proposés, etc...).

Description :
L'investissement comporte plusieurs volets :

- une borne d'information extérieure 24/24. La borne devra être accompagnée d'un mobilier marquant pour être un signal architectural spécifique devant ce bâtiment.
- 2 écrans interactifs à l'intérieur ainsi que des tablettes pour les postes d'accueil "assis" comme outil d'accueil
- 3 écrans de projection: infos et vidéos événements, actus, visites
- un espace avec vidéos d'immersion (réalité virtuelle) : le but est ici d'inviter le visiteur à se plonger quelques minutes dans un univers qu'il ne soupçonne pas : un parcours en forêt, un espace du château, une promenade fluviale, etc...

L'investissement comprend enfin les ordinateurs dédiés, le serveur, les applicatifs et l'interfaçage avec la base de données APIDAE.

L'espace est évidemment en environnement wifi et les systèmes prévoient la possibilité de télécharger les applications ou pages d'information en html. Cette modalité est importante notamment pour la clientèle étrangère ou pour les visites en forêt par toujours couverte en réseau. Le dispositif permet la déclinaison de l'information dans toutes les langues. Il facilite la consultation par les personnes en situation de handicap.

Moyens mis en œuvre :
Le projet est construit autour des équipes de Fontainebleau Tourisme, avec les supports d'un assistant à maitre d'ouvrage (Agence Nova) et de l'équipe numérique de Seine-et-Marne Tourisme. L'architecte de la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau intègre dans sa mission de suivi de chantier de l'office de tourisme, la maîtrise d'œuvre du projet d'équipement. Le projet s'accompagne d'un volet formation pour les personnels.

Intérêt régional :
<u>1 Développement durable du tourisme</u>

- L'office entend apporter un soutien à l'économie touristique qui est un maillon fort de l'économie locale (une offre hôtelière large et en renouvellement; un poids important du commerce et des cafés/hôtels/restaurants; un dynamisme des activités de prestations touristiques).
- Le projet facilite la consultation par les personnes en situation de handicap.

<u>2 Renforcement de la qualité globale de la destination</u>
Le projet contribue à la mise à niveau de la Destination Fontainebleau en termes de conditions d'accueil à la hauteur du prestige de l'un des joyaux de notre tourisme en Ile-de-France. C'est un projet destiné à mieux satisfaire le visiteur dans sa demande de services et à mieux capter et fixer les flux. Il met en connexion les différentes facettes de l'offre du territoire: patrimoine, nature, fluvial, art de vivre et loisirs de pleine nature.

Le bénéficiaire s'engage à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Public(s) cible(s) :
Tous les visiteurs du territoire sont évidemment ciblés dans cette stratégie : Ceux motivés à l'origine par la visite du château, que l'on va pouvoir inviter à une visite audio guidée d'un parcours en forêt, et inversement; ceux que l'on va décider à rester une nuit de plus et fournir l'information utile pour compléter leur séjour; ceux qui auront tout d'un coup envie de louer un vélo de s'initier à l'escalade; ceux qui découvriront le tissu commercial du centre-ville ou son offre gastronomique.
La professionnalisation de l'accueil permettra également d'intéresser les acteurs du tourisme et commerçants du territoire à améliorer la qualité de l'information fournie (fiabilité, mise à jour, visuels, actus pertinentes, ...).

Localisation géographique :

- CC PAYS DE FONTAINEBLEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
bornes tablettes écrans tactiles de projection	13 000,00	18,57%
applications et licences	12 000,00	17,14%
totem	15 000,00	21,43%
installation	3 500,00	5,00%
serveur	11 000,00	15,71%
ordinateur	1 000,00	1,43%
vidéo immersion	14 500,00	20,71%
Total	70 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
maitre d'ouvrage	35 000,00	50,00%
subvention région	35 000,00	50,00%
Total	70 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	35 000,00 €

PROJETS DANS LES YVELINES

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014166

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISE EN PLACE D'OUTILS D'AIDE A LA VISITE DE LA MAISON "ELSA TRIOLET - ARAGON" A SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES POUR LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP (78)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de développement touristique régional (FDTR)	45 000,00 €	22,22 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
19500107- Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ELSA TRIOLET/LOUIS ARAGON
Adresse administrative : MOULIN DE LA VILLENEUVE
78730 SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame EDMONDE CHARLES-ROUX, Présidente

N° SIRET : 37868683600024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de développement touristique régional (FDTR)
Rapport Cadre : CR48-12 du 29/06/2012

Objet du projet : l'amélioration de l'accueil dans La Maison Elsa Triolet - Aragon,

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Depuis des années l'Association « Centre de Recherche et de Création – Maison Elsa Triolet – Aragon » poursuit le souhait du poète qui était de faire de ce lieu un espace ouvert à la diffusion et la création contemporaine. Forte de ses fréquentations entre 18 000 et 20 000 visiteurs par an, la Maison Elsa Triolet-Aragon se lance dans un agenda d'accessibilité programmée devant faire de ce lieu recevant du public, un espace exemplaire répondant aux normes d'accessibilité.

Description :
Le Moulin de Villeneuve situé à proximité immédiate d'une sortie de l'autoroute A10, a été le lieu d'habitation et d'inspiration du couple Louis Aragon et Elsa Triolet. Vestiges de l'activité meunière, objets du couple et œuvres des artistes amis subsistent sur les lieux. C'est Elsa qui pensa et décida la décoration du moulin, l'ameublement, les couleurs et tapis, photographies et icônes.

Cette maison d'écrivains affirme aujourd'hui une triple vocation : lieu de mémoire avec l'appartement-musée et le tombeau des deux écrivains ; lieu de recherche avec une bibliothèque de 30 000 volumes ; lieu de soutien à la création artistique contemporaine. Sept à huit expositions (peinture, sculpture, photographie...), des rencontres et des spectacles musicaux y ont lieu toute l'année.

Les actions en faveur de tous les types de handicap sont les suivants :

- *mise en place d'une visite virtuelle du musée*

La maison des deux écrivains est un ancien moulin du XIIIème siècle avec des escaliers ne permettant pas le bon cheminement d'une personne à mobilité réduite et notamment d'une personne en fauteuil roulant. Pour y remédier, il est prévu la mise en place d'une visite virtuelle se composant de prises de vue à 360° et d'un commentaire audio complet, enregistré par une guide de la Maison. Les visiteurs pourraient avoir accès à tous les espaces par le biais d'une tablette numérique leur proposant une visite interactive des lieux par le biais de 15 tablettes tactiles.

- *mise en place d'un équipement en faveur des malentendants*

Boucle auditive permettant d'amplifier, via des petits appareils, le son de la voix des guides de la Maison, lors d'une visite classique.

- *mise en place d'une visite virtuelle en langage des signes pour les personnes sourdes*

Celle-ci demandera un travail de transcription de la visite en langage des signes en faisant appel à une association de la région spécialisée dans ce genre de prestations pour les lieux culturels. Pour les personnes sourdes, un projet de visite classique, agrémentée également d'une tablette tactile sur laquelle les indications de la guide sur chaque pièce du musée seront retranscrites en langue des signes.

Moyens mis en œuvre :
Réalisation des équipements prévus.

Intérêt régional :
1. . Développement durable du tourisme :

Le projet ne crée pas d'emplois directs. Mais il est totalement basé sur le principe sur l'accès et l'intégration des publics empêchés pour cause de handicap (de n'importe quelle forme qu'il soit)

2. Renforcement de la qualité globale de la destination

Ce projet contribue à l'amélioration de l'accueil de tous les publics.

Le bénéficiaire s'engage à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de deux mois.

Public(s) cible(s) :
Les publics concernés sont les associations, les structures d'accueils spécialisés (Hôpitaux de jour, Centre d'Activité thérapeutique à Temps Partiel…), les groupes scolaires ayant des classes spécialisées et les personnes en situation de handicap pouvant venir visiter le lieu tout au long de l'année.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
achat et équipement de 15 tablettes tactiles pour les personnes sourdes et handicapées moteur	41 500,00	92,22%
achat d'un équipement pour les personnes malentendantes	500,00	1,11%
conception d'une visite virtuelle en langue des signes	3 000,00	6,67%
Total	45 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
maitre d'ouvrage	20 000,00	44,44%
Subvention Région	10 000,00	22,22%
mécénat	15 000,00	33,33%
Total	45 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire	20 000,00 €
2014	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire	20 000,00 €
2014	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	5 000,00 €
2015	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire (CR46-14)	20 000,00 €
2016	Aides aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire	25 000,00 €
	Montant total	90 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014192

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : DEVELOPPEMENT DE MANTES-LA-JOLIE COMME DESTINATION TOURISTIQUE AXEE SUR LE TOURISME FLUVIAL ET LE PATRIMOINE : CREATION D'UN QUAI CROISIERE ET AMELIORATION DU CIRCUIT TOURISTIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de développement touristique régional (FDTR)	1 481 800,00 €	13,50 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-204142-195001-300
19500107- Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MANTES LA JOLIE
Adresse administrative : 31 RUE GAMBETTA
78201 MANTES-LA-JOLIE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur MICHEL VIALAY, Maire

N° SIRET : 21780361800016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de développement touristique régional (FDTR)
Rapport Cadre : CR48-12 du 29/06/2012

Objet du projet : Création d'un véritable quai croisière accompagné d'un circuit touristique renouvelé et accessible, pour renforcer l'attractivité du centre-ville historique et développer le tourisme fluvial.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Avec 44 000 habitants, Mantes-la-Jolie est l'une des villes importantes de la communauté urbaine « Paris Seine et Oise » qui regroupe plus de 400 000 habitants. Située sur les bords de Seine à proximité immédiate du PNR du Vexin, elle s'inscrit dans le prolongement de la route des Impressionnistes. Bien desservie par une gare SNCF et par l'autoroute A13, elle dispose d'atouts touristiques par la présence de la collégiale, de l'île l'Aumône et d'un centre ancien attractif.
A ce jour, la ville souhaite contribuer à la requalification de son image et se tourner vers le développement du tourisme fluvial et des loisirs. A ce titre, elle a déjà bénéficié d'une aide régionale en 2015 pour la création d'un accès fluvial en faveur d'hébergements innovants sur une péniche.

Le projet présenté vise à intervenir conjointement sur le quai et le centre historique afin de faciliter la circulation des touristes qui débarqueront pour visiter la ville et plus globalement à poursuivre le développement du tourisme fluvial ainsi que des activités fluvestres afin de valoriser et animer la Seine et ses abords.

Description :
La demande porte sur quatre actions :

• *Développement du tourisme fluvial par l'aménagement d'un quai pour les bateaux de croisières*
Création d'un véritable quai croisière avec aménagements des abords : halte pour les bus et accès facilité des croisiéristes au centre historique.

• *Amélioration de l'accessibilité des points touristiques*
Amélioration des cheminements sur la voirie autour de la collégiale et mise aux normes des passages piétons vers le quai de Seine.

• *Amélioration de la signalétique dans le secteur des berges et du centre histor*ique
Harmonisation de la signalétique touristique existante avec mobilier urbain adapté.

• *Mise en place d'outils de communication innovants :*
Visite virtuelle, création d'un « social game », film de promotion de la destination, tous accessibles sur le site de la ville, mise en place de bornes Wifi dans le centre historique.

Intérêt régional :
1. Développement durable du tourisme :

Le projet crée deux emplois directs et dynamisera les commerces, les hôtels restaurants et l'activité de croisières.

2. Renforcement de la qualité globale de la destination

Par ces actions, Mantes poursuit une un double objectif : le développement du tourisme fluvial et celui de son centre historique avec les synergies entre les deux, dans l'optique d'une véritable destination touristique.

Le bénéficiaire s'engage à recruter 3 stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Public(s) cible(s) :
Les publics concernés par le projet sont les suivants:
- une clientèle locale
- une clientèle urbaine et périurbaine
- les touristes de passage et autres personnes en déplacement sur le territoire
- les touristes de croisières

Localisation géographique :
- MANTES-LA-JOLIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
aménagement d'un quai pour les bateaux de croisière	700 000,00	47,24%
amélioration de l'accessibilité des points touristiques	577 500,00	38,97%
signalétique et information sur les berges	120 000,00	8,10%
mise en place d'outils de communication innovants	84 300,00	5,69%
Total	1 481 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
maitre d'ouvrage	1 281 800,00	86,50%
subvention région	200 000,00	13,50%
Total	1 481 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	100 000,00 €
2018	100 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	84 930,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	2 744 987,00 €
2013	Soutien à la prévention	30 000,00 €
2013	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 500,00 €
2014	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	84 930,00 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	5 000,00 €
2015	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 522,74 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	200 000,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	28 000,00 €
2016	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	46 575,00 €
	Montant total	1 912 073,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014172

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : MISE EN PLACE DE NOUVELLES CONDITIONS DE VISITE DU PARC ZOOLOGIQUE ET DE LOISIRS DE THOIRY (78)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de développement touristique régional (FDTR)	1 600 000,00 €	18,75 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
19500107- Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PZL PARC ZOOLOGIQUE ET DE LOISIRS DE THOIRY
Adresse administrative : CHATEAU DE THOIRY 78770 THOIRY
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame Colomba de la PANOUSE-TURNBULL, Directrice Générale Déléguée

N° SIRET : 67980106800017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de développement touristique régional (FDTR)
Rapport Cadre : CR48-12 du 29/06/2012

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide en faveur du développement touristique

Objet du projet : mise en place, dans une démarche environnementale, de nouvelles conditions de visites du parc zoologique et de loisirs

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Créé en 1968, le parc de Thoiry a été le premier parc en France à immerger ses visiteurs au milieu de 60 hectares avec des animaux en semi-liberté par le biais du parcours « safari » (parcours de 4 km en voiture au milieu des animaux) et sa notoriété est largement bâtie sur cette innovation. Il reçoit à ce jour

près de 450 000 visiteurs par an et souhaite se positionner en leader du tourisme « vert » en Ile-de-France en transformant ses conditions de visite.

Engagé dans la conservation de la biodiversité et la sensibilisation du public à la protection des espèces et le développement durable au sens large depuis un très grand nombre d'années, le parc se trouve cependant aujourd'hui en contradiction avec son engagement pour ce qui est du mode de visite du "safari" (parcours de 4 km en voiture au milieu des animaux).
Son objectif est donc à l'avenir de remplacer les véhicules des visiteurs en amenant ces derniers à effectuer le parcours via un mode de transport plus respectueux de l'environnement et dans des conditions de sécurité optimales:

Description :
Le parc souhaite intervenir à plusieurs niveaux pour améliorer ses conditions de visite :

- T*ransformation des modalités de visite du parcours « safari » : achat de deux trains touristiques*

A ce jour, le parcours se fait en voiture. Il est donc indispensable pour le parc de pouvoir proposer aux visiteurs un mode de transport alternatif à leur voiture pour visiter le "safari" par la mise en place de deux trains touristiques (si possible électriques ou au biogaz).

- *Restructuration du parcours « Safari »*

La route du « safari » doit impérativement être sécurisée afin de protéger les visiteurs des risques liés à la proximité des animaux sauvages en assurant une intégration paysagère respectueuse du site classé pittoresque. Cela implique des travaux de terrassement pour renforcer l'effet « saut de loup » (fossé permettant une vision en balcon) de part et d'autre de la route sur une hauteur de 90 à 100 cm ainsi que la mise en place d'une rambarde de 110 cm dont l'impact visuel sera limité par le choix des matériaux utilisés et le renforcement de la végétation de certaines zones par la plantation d'essences de sous-bois.

Par ailleurs, des éléments ludiques et pédagogiques le long du parcours sensibiliseront les visiteurs au développement durable illustré par diverses actions du parc : maisons éco-construites, utilisation de la ressource bois du parc en circuit court, véhicules de transport « vert », chauffage de plusieurs maisons au biogaz (référence : projet de station de méthanisation est en cours de réalisation en périphérie du parc de Thoiry), entre autres.

- *Achat d'un ensemble de véhicules à pédales*

Le Parc de Thoiry comporte une partie de la visite dans le zoo traditionnel qui doit se faire à pied. Pour le confort d'un public familial (comprenant des enfants en bas âge et des personnes âgées, mais également beaucoup de personnes à mobilité réduite de tout âge), qui doit effectuer de longs trajets en marchant il est prévu de mettre en place des vélos, tricycles ou « rosalies », assistés électriquement ou non.

Moyens mis en œuvre :
Travaux de terrassement et achat de différents véhicules

Intérêt régional :
1. <u>Développement durable du tourisme</u> :

Le projet crée 5 emplois directs et l'accessibilité PMR est mise en avant. Le Parc de Thoiry est engagé dans la conservation de la biodiversité et la sensibilisation du public à la protection des espèces et le développement durable au sens large depuis un très grand nombre d'années.

2. <u>Renforcement de la qualité globale de la destination</u>

Ce projet contribue au confort et à la sécurisation du parcours « SAFARI » qui a fait le succès du parc.

Le bénéficiaire s'engage à recruter 3 stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Public(s) cible(s) :
Tous publics de tout âge et tout particulièrement les familles et les groupes scolaires. La vocation du Parc de Thoiry est de sensibiliser les visiteurs à la conservation de la biodiversité et au développement durable au sens large de manière aussi bien intuitive qu'active. Ce projet est donc en parfaite cohérence avec la vocation du parc et s'adresse à tous.
Localisation géographique :

- THOIRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
achat de deux trains touristiques	600 000,00	37,50%
achat de 200 véhicules à pédales	300 000,00	18,75%
restructuration du parcours "safari"	700 000,00	43,75%
Total	1 600 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
maitre d'ouvrage	1 400 000,00	87,50%
subvention Région	200 000,00	12,50%
Total	1 600 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	200 000,00 €

PROJET EN ESSONNE

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014039

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMELIORATION DE L'ACCUEIL TOURISTIQUE SUR LE SITE DU CYCLOP, LIEU D'ART CONTEMPORAIN A MILLY-LA-FORET (91)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de développement touristique régional (FDTR)	240 000,00 €	20,83 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
19500107- Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE CYCLOP
Adresse administrative : 19 CHEMIN DE MOIGNY
91490 MILLY LA FORET
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Philippe LECOY, Président

Date de publication au JO : 29 juin 1988

N° SIRET : 38509843900024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de développement touristique régional (FDTR)
Rapport Cadre : CR48-12 du 29/06/2012

Objet du projet : l'amélioration de l'accueil touristique sur le site du Cyclop, lieu d'art contemporain à Milly-la-Forêt.

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le Cyclop est situé à Milly-la-Forêt qui constitue en soi une véritable destination touristique avec la Maison Cocteau, le château de Courances, le conservatoire des Plantes et qui accueille au total 100 000 visiteurs par an. C'est un exemple rare et de grande qualité d'un lieu d'art contemporain en milieu rural constitué par un « arbre sculpture » ayant reçu de nombreux ajouts de la part d'artistes de renommée (Jean Tinguely et Niki de Saint-Phalle).

Cette œuvre majeure de l'histoire de l'art de la seconde moitié du XXème siècle connue à l'échelle nationale et internationale, (environ 8 % des visiteurs sont étrangers) est le site le plus visité de Milly-la-Forêt, avec 20 000 visiteurs (une attention particulière est portée aux scolaires (environ 32 % des visiteurs). Le Cyclop a plus que doublé sa fréquentation en 5 ans et les chiffres semblent vouloir encore augmenter.
Cependant, il n'existe sur place que des structures d'accueil du public très sommaires et l'association souhaite offrir sur son site des équipements dignes de sa fréquentation et de sa renommée.

Description :

Le projet consiste en :

- *La création de cheminements piétons et véhicules*

Depuis l'ouverture, le chemin d'accès principal se détériore, avec une aggravation au cours de l'année 2016 due aux fortes intempéries. Le cheminement est devenu impraticable et l'accueil des publics pâtit de l'état général du chemin d'accès. Il s'agit de retravailler le cheminement piétonnier avec un apport en grave et une finition en sable de Loire. Il est prévu de réaliser, concomitamment à cette rénovation, des places réservées aux PMR au plus proche de la sculpture.

- *La création d'une structure d'accueil avec billetterie et point de restauration, adapté/accessibilité PMR*

La billetterie actuelle est une œuvre, elle prend la forme d'un camion de pompier dont l'accès au comptoir est rendu difficile, voire impossible pour certains publics, du fait de la présence de marches et de l'exiguïté. Le manque de place, pour assurer la promotion des produits dérivés et la vente de boissons, est un frein puissant au développement de ces activités parallèles pour un musée, car cela permet de développer des ressources financières propres.
La solution avancée est le remplacement du camion de pompier par un dôme géodésique (structure de plain-pied légère et démontable).

- *L'implantation de deux toilettes sèches pour les publics et adaptées/accessibilité PMR*

Les toilettes existantes posent des problèmes de capacité et d'accessibilité. L'ensemble raccordé à une fosse septique était prévu initialement pour moins de 8 000 visiteurs. La réalisation de toilettes sèches rendra ainsi possible la réception de 25 000 personnes à l'année. En application des normes accessibilité, elles seront susceptibles d'accueillir tous les publics.

- *La création d'une aire de stationnement*

Il s'agit de créer une aire de stationnement pour le personnel à l'arrière du site qui permettra de dissimuler les voitures du personnel.

- *La création d'une salle de réunion pour les groupes et les stagiaires de la Région*.

Moyens mis en œuvre :
Le projet se propose de réaliser les axes développés en faisant appel à des prestataires et aux membres de l'équipe.
Les travaux à entreprendre concernent :
1. Les accès piétonnier et véhiculé
2. Le remplacement de la billetterie/accueil
3. L'implantation de toilettes sèches
4. La réalisation d'aires de stationnement stabilisées

Intérêt régional :
1. Développement durable du tourisme :

Le projet contribue à créer deux emplois directs et suit des prescriptions exigeantes en termes d'écologie (toilettes sèches)

2. Renforcement de la qualité globale de la destination

Ce projet contribue au renforcement de l'offre en milieu rural de l'art contemporain et de celle de Milly-la-Forêt.

Le bénéficiaire s'engage à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Public(s) cible(s) :

Plusieurs publics sont appelés à bénéficier du projet :
-Les visiteurs :
Amélioration des conditions d'accueil et du confort d'accessibilité des groupes scolaires et du public individuel, accessibilité et attention privilégiées en faveur des PMR.
- Le personnel :
Accès au lieu de travail
Amélioration des conditions de travail

Localisation géographique :

- MILLY-LA-FORET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
cheminements piétons et véhicules	37 097,00	15,46%
création structure d'accueil (billetterie et lieu de restauration)	75 327,00	31,39%
création sanitaires	105 824,00	44,09%
création aire de stationnement	9 752,00	4,06%
création salle pour accueil de groupes	12 000,00	5,00%
Total	240 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
maitre d'ouvrage	190 000,00	79,17%
subvention Région	50 000,00	20,83%
Total	240 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aides aux manifestations culturelles	15 000,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	45 000,00 €
	Montant total	60 000,00 €

PROJET DANS LES HAUTS-DE-SEINE

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014154

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UNE SIGNALETIQUE POUR LE MUSEE PAUL-BELMONDO DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de développement touristique régional (FDTR)	34 650,00 €	34,63 %	12 000,00 €
	Montant Total de la subvention		12 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
19500107- Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OFFICE DE TOURISME DE BOULOGNE-BILLANCOURT
Adresse administrative : 25 AVENUE ANDRE MORIZET
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Daniel BENHAROUN, Président

N° SIRET : 52536447700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de développement touristique régional (FDTR)
Rapport Cadre : CR48-12 du 29/06/2012

Objet du projet : Réalisation d'une signalétique monumentale (trompe l'œil) afin de favoriser et intensifier la venue des touristes au Musée Paul Belmondo.

Date prévisionnelle de début de projet : 30 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
L'office de tourisme dont la vocation est de favoriser le rayonnement de la ville, réalise des actions permettant de valoriser ses sites remarquables dont le Musée des années 30, la bibliothèque Marmottan, les Jardins-musée Albert Kahn et la future Cité Musicale sur l'île Seguin (tous deux départementaux), le musée Renault et le Musée Paul Belmondo (sculpteur du XXe siècle) implanté dans le Château Buchillot.

Ce dernier accorde une importance particulière au handicap visuel. Une galerie tactile permet notamment aux déficients visuels de découvrir des œuvres de l'artiste avec les mains et non plus le regard.

Implanté au nord de la ville, ce site n'a malheureusement pas encore réussi à assoir sa notoriété. C'est pourquoi sa fréquentation reste faible (7 700 visiteurs/an).

Le projet de réalisation d'un mur en trompe l'œil dédié à ce musée a pour ambition d'y remédier de manière artistique et imaginative. Il complète les actions de l'Office pour le rendre plus attirant et attractif.

Description :
Le projet consiste en la réalisation d'un visuel sur le mur à l'angle de la rue Saint-Denis et l'avenue Jean-Baptiste Clément : deux voies très fréquentées à Boulogne-Billancourt.
Ce trompe l'œil sera composé de la représentation de "La jeune femme en marche" (bronze 1958, fonderie Coubertin 2010) et d'un cartouche indiquant la direction à prendre pour arriver directement, au musée.

Moyens mis en œuvre :
Le projet de réalisation sera confié de la Société CATHERINE FEFF STUDIO.

Intérêt régional :
Renforcement de la qualité globale de la destination. Le projet permettra d'accroître le rayonnement de la ville au sein du département des Hauts-de-Seine et de la région Île-de-France

Le bénéficiaire s'engage à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de deux mois.

Public(s) cible(s) :
Touristes départementaux , nationaux et internationaux à attirer ainsi que le tourisme d'affaire avec la privatisation du musée et de son jardin ,déjà réalisée avec les sièges sociaux nationaux et internationaux implantés dans la commune (Entreprise de téléphonie chinoise Huawei par exemple) à poursuivre et amplifier.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création artistique (réalisation d'un trompe l'oeil)	34 650,00	100,00%
Total	34 650,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	12 000,00	34,63%
Fonds propres	17 650,00	50,94%
Copropriété	5 000,00	14,43%
Total	34 650,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	12 000,00 €

PROJET DANS LE VAL-D'OISE

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014016

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AMELIORATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE DE LA DESTINATION AUVERS-SUR-OISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de développement touristique régional (FDTR)	307 589,00 €	16,26 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-204142-195001-300
19500107- Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AUVERS SUR OISE
Adresse administrative : 40 RUE DU GENERAL DE GAULLE
95430 AUVERS-SUR-OISE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Isabelle MEZIERES, Maire
N° SIRET : 21950039400016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de développement touristique régional (FDTR)
Rapport Cadre : CR48-12 du 29/06/2012

Objet du projet : Amélioration de l'offre touristique, de l'information, de l'accessibilité et de la qualité de la destination Auvers-sur-Oise par la création d'un belvédère avec capitainerie et borne d'information en entrée de ville.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La Commune d'Auvers-sur-Oise souhaite mettre en place un accueil privilégié dans l'esprit du lieu qui permette aux 250 000 visiteurs annuels d'appréhender la qualité de la destination et l'ambiance impressionniste des bords de l'Oise dès leur arrivée sur le site.
Le projet s'inscrit dans les thématiques suivantes :

- Le tourisme de mémoire par la mise en valeur du patrimoine naturel fluvial, lieu d'inspiration des peintres, véritable musée à ciel ouvert et la préservation des paysages fluviaux impressionnistes peints par les artistes : Charles François Daubigny, Vincent van Gogh, Pissarro, Cézanne...
- Le tourisme fluvial par l'aménagement et l'embellissement des berges de l'Oise au niveau de l'embarcadère.
- Le tourisme durable par une accessibilité améliorée vers les berges de l'Oise et l'installation de toilettes publiques accessibles aux personnes en situation de handicap.
- Le tourisme vert par l'aménagement paysager du belvédère et des terrasses successives donnant un point de vue jusqu'alors inexistant sur la vallée de l'Oise et permettant aux randonneurs et visiteurs de faire une halte pour apprécier les richesses naturelles.

Description :
Le projet consiste en :
• l'aménagement d'un Belvédère en entrée de ville au niveau du pont d'Auvers-sur-Oise. Le Belvédère se crée par l'étagement de terrasses paysagées, successives, facilitant l'accès aux berges de l'Oise et à l'embarcadère, par l'ouverture de fenêtres de compréhension sur la source de l'impressionnisme (l'Oise)
• l'aménagement d'une dépose minute pour les autocars à ce niveau, augmentera la notoriété et la qualité d'accueil de notre destination.
• la création d'une capitainerie intégrant un point d'accueil touristique, une borne numérique d'information, une buvette et des toilettes publiques PMR et ce afin d'améliorer et de développer l'accueil des croisiéristes.
• la reconstruction du Bateau Atelier de Charles François Daubigny (le Botin), peintre pré impressionniste dont on fêtera l'anniversaire des 200 ans de la naissance en 2017. L'embarcation permettra la création d'un réseau de bateaux ateliers d'artistes peintres : Monet, Bonnard, Caillebotte etc. sur la Seine et l'Oise.

Moyens mis en œuvre :
Participation à l'appel à projet tourisme innovant en Val d'Oise

Intérêt régional :
1 Développement durable du tourisme
• Le projet sera créateur d'un emploi direct.
• Il dynamisera la destination inscrite dans le contrat de destination "impressionnisme" Île-de-France /Normandie (signé par les Régions Île-de-France et Normandie) et dans le contrat SPôTT (signé par la chambre de commerce et d'industrie de Versailles pour un aménagement homogène des bords de rivière Seine et Oise).
2 Renforcement de la qualité globale de la destination Le projet permettra un accueil optimal des croisiéristes dont l'activité est appelée à se développer sur la destination.

Le bénéficiaire s'engage à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Public(s) cible(s) :

- Franciliens : l'objectif est de prolonger la visite des sites patrimoniaux bâtis par celle du patrimoine naturel et la possibilité de faire une croisière sur l'Oise.
- Familles : Donner un nouveau lieu de promenade sécurisé et accessibles aux poussettes.
- Tourisme d'origine américaine : quatre Tours Opérateurs sont actuellement sous contrat avec l'Office de tourisme et permettent d'accueillir 8516 touristes américains (chiffres 2015) qui terminent leur tour de ville au pont d'Auvers-sur-Oise.
- Tourisme d'origine chinoise : Le public en groupe, souvent en transit entre Roissy CDG et Paris arrive très tôt le matin, avant l'ouverture des sites, ce public pourra trouver un lieu accueillant avec des toilettes publiques dès leur arrivée et une borne d'informations numérique accessible 24h/24h.
- Tourisme d'origine coréenne : Public friand d'authenticité, il pourra trouver dans ce lieu proche de la gare d'où ils arrivent, une pause en immersion dans les toiles impressionnistes découvertes notamment au Musée d'Orsay.
- Croisiéristes et bateaux de plaisance s'arrêteront et de prolongeront leur séjour grâce à la qualité de l'environnement du lieu, des infrastructures dédiées (capitainerie), des toilettes, de la buvette et du point d'information.
- Personnes à mobilité réduite : accessibilité des berges de l'Oise et Toilettes PMR.
- Randonneras à pie et en véloO : Le lieu permettra une étape sur la route à vélo Paris/Londres et un lieu de repos agréable en bordure d'Oise pour les marcheurs lors de leur circuit.

Localisation géographique :

- AUVERS-SUR-OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagements, mobilier, signalétique	151 664,00	49,31%
Plantations végétaux	37 417,00	12,16%
Capitainerie, buvette, toilettes	68 008,00	22,11%
Construction bateau atelier de Daubigny	25 500,00	8,29%
Borne numérique d'information	25 000,00	8,13%
Total	307 589,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	50 000,00	16,26%
Département 95	66 500,00	21,62%
Fonds propres	191 089,00	62,12%
Total	307 589,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €
2017	45 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats régionaux	104 650,00 €
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	178 192,00 €
2014	Contrats régionaux	247 380,00 €
2015	Contrats régionaux	28 000,00 €
	Montant total	558 222,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX014170

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UNE NOUVELLE OFFRE TOURISTIQUE AUTOUR DES IMPRESSIONNISTES AU SEIN DU CHATEAU D'AUVERS-SUR-OISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de développement touristique régional (FDTR)	5 718 800,00 €	3,50 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
19500107- Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHATEAU D'AUVERS
Adresse administrative : RUE DE LERY
95430 AUVERS S/OISE
Statut Juridique : Société Anonyme d'Economie Mixte
Représentant : Monsieur Jackie BRETON, Président

N° SIRET : 39248938100013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de développement touristique régional (FDTR)
Rapport Cadre : CR48-12 du 29/06/2012

Objet du projet : Création d'une nouvelle offre touristique au sein du château d'Auvers-sur-Oise (inscrit dans le contrat destination) : réaménagement du château et création de nouveaux espaces et d'un nouveau parcours.

Date prévisionnelle de début de projet : 20 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le parc du château d'Auvers-sur-Oise et ses bâtiments constituent un domaine de 8 ha inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1987. Depuis son ouverture, le château développe la double marque du territoire : L'Impressionnisme et Vincent van Gogh, figure artistique emblématique d'Auvers-sur-Oise.
L'objectif de la SEM est de proposer le parcours de la création de l'Impressionnisme grâce au voyage depuis Paris vers la lumière d'Auvers-Sur-Oise, en y intégrant la figure artistique majeure locale, Vincent Van Gogh et de faire du site un lieu de vie et d'expérience : visions impressionnistes. Il s'agit d'offrir aux visiteurs une plongée grandeur nature dans la vie et l'évolution de ce courant artistique, de sa naissance à sa descendance (le cubisme, le fauvisme, l'abstraction).

Afin de ne pas limiter le propos et d'ouvrir les portes de la compréhension globale de cette période de l'art, les peintres amis de Van Gogh tels Corot, Pissarro, Cézanne et Daubigny sont intégrés à la visite.
De plus, l'Impressionnisme étant un mouvement artistique lié à une évolution sociale et à l'émergence d'une ère industrielle nouvelle, fondatrice de la société actuelle, il semble cohérent de présenter une rétrospective de son héritage pictural dans l'art contemporain.
Cette visite immersive utilisera les dernières technologies d'images et de lumières, un travail sonore mettant en exergue l'émotion des propos des artistes par la transcription orale des échanges ou d'écrits dont la trace est existante. La capacité du multi langue sera traitée.
En complément du parcours, il est proposé une offre agrandie et modernisée des espaces événementiels pour accueillir tous types d'événements (séminaires, réceptions professionnelles, familiales, soirées, groupes, etc.).
Le restaurant est une partie intégrante du site, doté d'un chef et d'une mini-brigade.

Description :
Le projet consiste en :
- La création de nouveaux espaces intérieurs et extérieurs pour une meilleure qualité de l'offre ;
- Le réaménagement des espaces techniques liés à la restauration et à l'événementiel ;
- La mise aux normes d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite ;
- La rénovation et le réaménagement des espaces scénographiques ;
- L'aménagement des communs en pôle enfants ;
- La réfection partielle en accessibilité du parc extérieur pour la zone des communs, (pôle enfants) et l'accueil ;
- La mise en place du nouveau parcours et de la collection permanente dans le bâtiment du château, en y intégrant toutes les mises en conformité et le traitement des espaces afin qu'ils puissent retrouver leur volume d'origine

Moyens mis en œuvre :
La stratégie de marque liée au contrat « destination impressionnisme » est un élément essentiel du plan marketing et commercial intégré dans ce projet.
En effet, les objectifs de ce contrat sont adossés à une stratégie de développement internationale portée au plus haut niveau de l'Etat, visant à soutenir le développement de la notoriété des savoir-faire français et des atouts majeurs de notre pays sur les marchés étrangers.
- Une stratégie marketing, de promotion et de fidélisation renouvelée.
- Un budget communication de 75 000 €.
- La création d'un portail web innovant dédié et multilingue visant à être une plateforme d'informations et de découverte en amont, pendant et après la visite.
- Le renouvellement régulier de l'offre du parcours.
- Une dynamique événementielle confortée (Irisiades, etc.).
- L'animation de l'outil contrat « Destination Impressionnisme » - création de synergies avec les sites référents.
- Un travail en partenariat avec les acteurs institutionnels du tourisme,
- Un effort de promotion sur les conférences et salons.
- Une politique de relance des tour-opérateurs et des agences réceptives franciliennes, normandes et picardes ayant déprogrammés le Château du fait de l'obsolescence de l'offre actuelle pour les groupes tourisme.
- Un travail de référencement auprès des agences événementielles régionales, développement du réseau de grands comptes (privés, associatifs, institutionnels) et consolidation d'offres clés en main en lien avec les partenaires du Château (hôtels, DJ, artificier, traiteur, etc.) pour les groupes affaires.
- Un travail de référencement auprès des agences wedding planneurs, développement du réseau de prestataires pour des demandes spécifiques, consolidation d'offres clés en main, en lien avec les partenaires du Château (hôtels, DJ, artificier, traiteur, etc.), pour les groupes familles.
- Des partenaires institutionnels : Atout France, (cluster tourisme), Comité régional du tourisme, OTCP, Val d'Oise tourisme.

Intérêt régional :
1. Développement durable du tourisme :
• Le projet dynamisera la destination inscrite dans le contrat de destination "impressionnisme" Île-de-France /Normandie (signé par les Régions Île-de-France et Normandie)
• Il permettra la création de dix emplois directs.
2. Renforcement de la qualité globale de la destination. Ce projet contribue au renforcement de la destination, dont la renommée est internationale.

Le bénéficiaire s'engage à recruter 3 stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Public(s) cible(s) :
- Cible grand public francilien national et international,
- Cible jeune public (scolaire, péri scolaire, collégiens, lycéens francilien, national et international (Atout France)),
- Cible professionnels du tourisme, CE, autocaristes, agences,

Localisation géographique :
- AUVERS-SUR-OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux bâtiments existants	2 892 000,00	50,57%
Construction neuve	470 000,00	8,22%
Aménagements extérieurs	160 000,00	2,80%
Scénographie	1 530 500,00	26,76%
Prestations intellectuelles	640 300,00	11,20%
Relevé Géomètre / Diagnostics	26 000,00	0,45%
Total	5 718 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	200 000,00	3,50%
Département 95	551 610,00	9,65%
Fonds propres (SEM)	180 000,00	3,15%
Emprunt bancaire	4 787 190,00	83,71%
Total	5 718 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	100 000,00 €
2018	90 000,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION

Avenant à la convention d'objectifs et de moyen conclue
entre la Région Île-de-France et le Comité régional du tourisme (CRT)

AVENANT MODIFICATIF
à la convention d'objectif et de moyens entre la Région Ile-de-France et le Comité régional du tourisme (CRT)
pour la période 2014-2016

La Région d'Ile-de-France, dont le siège est situé au 33, rue Barbet-de-Jouy, 75007 Paris, représentée par son Président, Madame Valérie Pécresse,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le Comité régional du tourisme Paris Ile-de-France,
association loi 1901,
dont le n° SIRET est : 301072880 00091
dont le siège social est situé 11, rue du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris,
ayant pour représentant son Président, Monsieur Frédéric Valletoux,
ci-après dénommé « l'organisme »

d'autre part,

APRES AVOIR RAPPELE :

Un nouveau schéma régional du tourisme et des loisirs en Île-de-France doit faire suite à la stratégie régionale de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2011-2016 (adoptée par délibération CR n°11-99 du 17 novembre 2011. Il couvrira la période 2017-2021.
Conformément à l'article L. 131-7 du code du tourisme, son élaboration sera confiée au Comité régional du tourisme.

Les orientations prioritaires de ce nouveau schéma ont vocation à traduire de façon opérationnelle l'ambition politique et stratégique de la Région, mais aussi des organismes associés dans le domaine du tourisme :

- Le Comité régional du tourisme (CRT)
- et les Centres d'accueil régionaux du tourisme (CaRT)

Les conventions d'objectifs et de moyens conclue entre la Région Île-de-France et le Comité Régional du Tourisme d'Île-de-France (CRT) et les Centres d'accueil régionaux du tourisme (CaRT) ont été adoptées par délibération n° CP 14-022 du 30 janvier 2014.

La mise en œuvre de nombreuses actions issues des orientations du nouveau schéma relevant des missions confiées à ces organismes, il conviendra d'engager de nouvelles conventions bilatérales en cohérence avec ce nouveau schéma. Et afin de décliner le plus précisément possible la mise en œuvre de ce dernier dans ces futures conventions, il est proposé dans un premier temps une prolongation de la convention d'objectifs et de moyens actuelle par un avenant d'un an.

La délibération du Conseil régional n° CR 08-16 du 18 février 2016 ayant décidé de subordonner « l'attribution d'une subvention régionale à toute personne morale (…) sauf dispositions législatives ou règlementaires contraires, au recrutement d'au moins un stagiaire pour une période minimale de 2 mois », il est proposé », il est proposé d'inclure cette obligation dans cet avenant.

Article 1 :

Le dernier paragraphe de l'article 7 est modifié comme suit ;

« La présente convention d'objectifs et de moyens est prorogée de 1 an. Elle expire le 31 décembre 2017. Cette prorogation permettra à la Région et au CRT de s'engager dans la définition d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens en cohérence avec le nouveau schéma de développement du tourisme et des loisirs »

Article 2 :

L'article 2 – *Engagements de l'organisme* est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

« Obligations relatives au recrutement des stagiaires ou d'alternants :
Le bénéficiaire s'engage à recruter des stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.
Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région. »

« Le bénéficiaire s'engage à informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement. »

Article 3 :

L'article 3.2 – *Modalités de versement de la subvention* est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Le versement du solde est également subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé). »

Article 4 :

L'article 3-3 « révision et restitution éventuelle de la subvention » est complété par un alinéa ainsi rédigé :

> « La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants. »

Article 5 :

Les autres dispositions de la convention sont inchangées

Fait à Paris, en 2 exemplaires originaux,

Le, ……..... Le, …….....

Pour la Région
La Présidente du Conseil régional
d'Ile-de-France

Pour le Comité régional du tourisme
Le Président

Valérie PECRESSE **Frédéric VALLETOUX**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Notifié le :

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION

Avenant à la convention d'objectifs et de moyen conclue
entre la Région Île-de-France et les Centres d'accueil régionaux du tourisme (CaRT)

AVENANT MODIFICATIF
à la convention d'objectif et de moyens entre la Région Ile-de-France et les Centres d'accueil régionaux du tourisme (CaRT)
pour la période 2014-2016

La Région d'Ile-de-France, dont le siège est situé au 33, rue Barbet-de-Jouy, 75007 Paris,
représentée par son Président, Madame Valérie Pécresse,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Les Centres d'accueil régionaux du tourisme (CaRT),
association loi 1901,
dont le n° SIRET est : 401738901 00032
dont le siège social est situé 11, rue du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris,
ayant pour représentant son Président, Monsieur Frédéric Valletoux,
ci-après dénommé « l'organisme »

d'autre part,

APRES AVOIR RAPPELE :

Un nouveau schéma régional du tourisme et des loisirs en Île-de-France doit faire suite à la stratégie régionale de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2011-2016 (adoptée par délibération CR n°11-99 du 17 novembre 2011. Il couvrira la période 2017-2021.
Conformément à l'article L. 131-7 du code du tourisme, son élaboration sera confiée au Comité régional du tourisme.

Les orientations prioritaires de ce nouveau schéma ont vocation à traduire de façon opérationnelle l'ambition politique et stratégique de la Région, mais aussi des organismes associés dans le domaine du tourisme :

- Le Comité régional du tourisme (CRT)
- et les Centres d'accueil régionaux du tourisme (CaRT)

La convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Région Île-de-France et les Centres d'accueil régionaux du tourisme (CaRT) a été adoptée par délibération n° CP 14-022 du 30 janvier 2014.

La mise en œuvre de nombreuses actions issues des orientations du nouveau schéma relevant des missions confiées à ces organismes, il conviendra d'engager de nouvelles conventions bilatérales en cohérence avec ce nouveau schéma. Et afin de décliner le plus précisément possible la mise en œuvre de ce dernier dans ces futures conventions, il est proposé dans un premier temps une prolongation de la convention d'objectifs et de moyens actuelle par un avenant d'un an.

Par ailleurs, la délibération du Conseil régional n° CR 08-16 du 18 février 2016 ayant décidé de subordonner « l'attribution d'une subvention régionale à toute personne morale (…) sauf dispositions législatives ou règlementaires contraires, au recrutement d'au moins un stagiaire pour une période minimale de 2 mois », il est proposé d'inclure cette obligation dans cet avenant.

Article 1 :

Le dernier paragraphe de l'article 7 est modifié comme suit ;

« La présente convention d'objectifs et de moyens est prorogée de 1 an. Elle expire le 31 décembre 2017. Cette prorogation permettra à la Région et aux CaRT de s'engager dans la définition d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens en cohérence avec le nouveau schéma de développement du tourisme et des loisirs »

Article 2 :

L'article 2 – *Engagements de l'organisme* est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

« Obligations relatives au recrutement des stagiaires ou d'alternants :
Le bénéficiaire s'engage à recruter des stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.
Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région. »

« Le bénéficiaire s'engage à informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats etc.) dans leur déroulement. »

Article 3 :

L'article 3.2 – *Modalités de versement de la subvention* est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Le versement du solde est également subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé). »

Article 4 :

L'article 3-3 « révision et restitution éventuelle de la subvention » est complété par un alinéa ainsi rédigé :

> « La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants. »

Article 5 :

Les autres dispositions de la convention sont inchangées

Fait à Paris, en 2 exemplaires originaux,

Le, …….....

Pour la Région
La Présidente du Conseil régional
d'Ile-de-France

Valérie PECRESSE

Le, …….....

Pour les Centres d'accueil régionaux du tourisme (CaRT)
Le Président

Frédéric VALLETOUX

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Notifié le :

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION

Avenant à la convention type en faveur des bénéficiaires, personnes privées, de subventions régionales au titre du FDTR : EURO GOLF LIBERTEE et SHA PEI GOU SAS

îledeFrance

AVENANT MODIFICATIF
Avenant à la convention type en faveur des bénéficiaires, personnes privées, de subventions régionales au titre du FDTR

La Région Ile-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet-de-Jouy, 75007 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Valerie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° du,
ci-après dénommée « la Région »

Le Comité régional du tourisme (CRT) dont le siège est situé au 11 rue du Faubourg-Poissonnière, 75009, Paris, représenté par son Président, Frédéric VALLETOUX,
ci-après dénommé « le CRT »

d'une part,

Et
dénommé « le bénéficiaire »
dont le statut juridique est :
N° SIRET :
Code APE :
dont le siège social est situé :

ayant pour représentant :

d'autre part.

PREAMBULE

Cet avenant répond au cas particulier de bénéficiaires qui engagent des actions financées en partie par la Région sans toutefois pouvoir matériellement engager des stagiaires.

Article 1 :

L'article 2.2 : « obligations relatives au recrutement des stagiaires ou d'alternants » est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Dans le cas où des bénéficiaires personnes privées ne bénéficient pas encore d'activité salariée et/ou de locaux, l'obligation relative au recrutement des stagiaires ou d'alternants, peut être transférée au prestataire XXXX chargé de la mise en œuvre de l'action financée

Dans ce cas, le bénéficiaire reste garant de l'obligation de recrutement de stagiaires ou d'alternants vis-à-vis de la Région, notamment pour la présentation des justificatifs accompagnant la demande de versement du solde de la subvention.»

Article 2 :

Les autres dispositions de la convention sont inchangées

Fait à Paris en 3 exemplaires originaux

Le

Valérie PECRESSE – Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France

Le

Frédéric VALLETOUX Président du Comité régional du Tourisme

Le

XXXX représentant le bénéficiaire

Le, …….....

Pour la Région
La Présidente du Conseil régional
d'Ile-de-France

Valérie PECRESSE

Le, …….....

Pour le Comité régional du tourisme
Le Président

Frédéric VALLETOUX

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Notifié le :

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 28/11/2016
- Date de réception en préfecture: 28/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-652

du 16 novembre 2016

AIDE A LA RECONSTRUCTION DES TERRITOIRES HAÏTIENS SINISTRES PAR L'OURAGAN MATTHEW

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 133,

VU La délibération n° CR 75-10 du 19 novembre 2010 relative à la politique internationale de la Région IDF; rapport-cadre,

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente,

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010,

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens,

VU Le budget 2016 de la Région Île-de-France,

VU L'avis de la commission de la coopération internationale ;

VU L'avis de la commission des finances ;

VU Le rapport CP 16-652 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de participer au titre de l'aide à la reconstruction au financement du projet de réhabilitation de maisons et d'écoles sur le territoire de Duchity (commune de Pestel, département de Grand'Anse), tel que détaillé en annexe 2 de la présente délibération, par l'attribution à l'association Première urgence internationale d'une subvention maximum prévisionnelle de 38 412 € correspondant à 100 % de la base subventionnable du projet.

Affecte une autorisation de programme de **38 412 €** disponible sur le chapitre 900 « services généraux », code fonctionnel 044 « Aide publique au développement », Programme 04013 « Solidarité internationale », Action 10401303 « Aide à la reconstruction » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à la convention jointe en annexe à la présente délibération et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Article 2 :

Décide de participer au titre de l'aide à la reconstruction au financement du projet de réhabilitation de deux centres de santé à Carrefour Charles et Prévilé, département de Grand'Anse, détaillé en annexe 2 de la présente délibération, par l'attribution à l'association Médecins du Monde d'une subvention maximum prévisionnelle de 45 000 € correspondant à 100 % de la base subventionnable du projet.

Affecte une autorisation de programme de **45 000 €** disponible sur le chapitre 900 « services généraux », code fonctionnel 044 « Aide publique au développement », Programme 04013 « Solidarité internationale », Action 10401303 « Aide à la reconstruction » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à la convention jointe en annexe à la présente délibération et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Article 3 :

Décide de participer au titre de l'aide à la reconstruction au financement du projet de reconstruction de maisons et d'écoles sur les territoires de Petit-Goave (département de l'Ouest) et de Côtes-de-fer (département du Sud-Est), détaillé en annexe 2 de la présente délibération, par l'attribution à l'association Secours populaire français d'une subvention maximum prévisionnelle de 55 117 € correspondant à 62 % de la base subventionnable du projet.

Affecte une autorisation de programme de **55 117 €** disponible sur le chapitre 900 « services généraux », code fonctionnel 044 « Aide publique au développement », Programme 04013 « Solidarité internationale », Action 10401303 « Aide à la reconstruction » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à la convention jointe en annexe à la présente délibération et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-652	Budget	2016

Chapitre	**900 - Services généraux**
Code fonctionnel	**044 - Aide publique au développement**
Programme	**104013 - Solidarité internationale**
Action	**10401303 - Aide à la reconstruction**

Dispositif : N° 00000544 - Aide à la reconstruction - Investissement

Dossier	17000075 - Réhabilitation de maisons et d'écoles sur le territoire de Duchity			
Bénéficiaire	R14887 - PREMIERE URGENCE			
Localisation	HAÏTI			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	38 412,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
38 412,00 €	TTC	100 %	38 412,00 €	

Dossier	17000076 - Réhabilitation de deux centres de santé à Carrefour-Charles et Previlé			
Bénéficiaire	R7135 - MDM - MEDECINS DU MONDE			
Localisation	HAÏTI			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	45 000,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
45 000,00 €	TTC	100 %	45 000,00 €	

Dossier	17000077 - Aide à la reconstruction des territoires de Petit-Goave et de Côtes-de-fer			
Bénéficiaire	P0027910 - SECOURS POPULAIRE FRANCAIS			
Localisation	HAÏTI			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	55 117,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
88 899,00 €	TTC	62 %	55 117,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000544 - Aide à la reconstruction - Investissement	138 529,00 €

Total sur l'imputation 900 - 044 - 104013 - 10401303	138 529,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJET

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000075

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION DE MAISONS ET D'ECOLES SUR LE TERRITOIRE DE DUCHITY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la reconstruction - Investissement	38 412,00 €	100,00 %	38 412,00 €
	Montant Total de la subvention		38 412,00 €

Imputation budgétaire : 900-044-20422-104013-020
10401303- Aide à la reconstruction

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PREMIERE URGENCE INTERNATIONALE
Adresse administrative : 2 RUE AUGUSTE RENOIR
92600 ASNIERES SUR SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant Monsieur Vincent BASQUIN
N° SIRET : 38839858800037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la reconstruction - Investissement
Rapport Cadre : CR75-10 du 19/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2017
Démarrage anticipé de projet : non

Objectifs :
Améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables de la section communale de Duchity (commune de Pestel) en favorisant leur retour dans leurs maisons et la fonctionnalité des écoles.

Description :
Suite au passage de l'ouragan Matthew, la commune de Pestel seule a enregistré 90 décès. Plus de 20 000 maisons ont été complètement détruites et 8 400 autres sont fortement endommagées. Les sinistrés se sont ainsi regroupés dans des abris provisoires : salle de classes (dans les écoles non détruites), entrepôts, magasins, etc. et vivent dans des conditions de grande précarité.
Lors de l'évaluation des besoins menée par les équipes de Première urgence internationale, le besoin principal rapporté par la population de la section communale de Duchity était (après l'accès à la nourriture) la reconstruction de leurs maisons.
Première urgence internationale se propose donc de soutenir la reconstruction des maisons de 400 familles via la distribution de matériaux de construction et la supervision des travaux. Chaque ménage bénéficiaire recevra un kit composé de feuilles de tôles, de planches de bois et d'outils. Les critères de vulnérabilité seront établis en lien avec la communauté et les autorités administratives et communautaires.
Nombre d'écoles ont également été fortement endommagées voire complètement détruites. Dans la zone ciblée par le projet, au moins 9 écoles ont été lourdement touchées. Les autres établissements scolaires

servent actuellement d'abris temporaires.
Afin que les enfants de la zone déjà très affectés par le passage du cyclone puissent reprendre un rythme de vie normal et puissent ne pas trop souffrir d'une longue déscolarisation, il est nécessaire de réhabiliter au plus vite les infrastructures scolaires de la zone. En complément de l'appui à la reconstruction de maisons, Première urgence internationale se propose de réhabiliter 3 écoles (école nationale de Duchity, école de Trou Bois et école de Chiron).

Moyens mis en œuvre :
Equipe locale de l'ONG Première urgence internationale.

Intérêt régional :
Solidarité avec la population haïtienne frappée par l'ouragan Matthew et avec les Franciliens originaires d'Haïti.
Cette subvention donne en outre lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Population de la section communale de Duchity (15 000 habitants)

Localisation géographique :
- HAÏTI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Réhabilitation maisons	20 706,00	41,41%
Réhabilitations Infrastructures scolaires	17 706,00	35,41%
Coûts de support	8 317,00	16,63%
Moyens logistiques, humains et administratifs	3 271,00	6,54%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	38 412,00	76,82%
Première urgence internationale	11 588,00	23,18%
Total	50 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	38 412,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000076

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : REHABILITATION DE DEUX CENTRES DE SANTE A CARREFOUR-CHARLES ET PREVILE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la reconstruction - Investissement	45 000,00 €	100,00 %	45 000,00 €
	Montant Total de la subvention		45 000,00 €

Imputation budgétaire : 900-044-20422-104013-020
10401303- Aide à la reconstruction

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDM - MEDECINS DU MONDE
Adresse administrative : 62 RUE MARCADET 75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Thierry BRIGAUD, Président
Date de publication au JO : 21 mai 1980
N° SIRET : 32101874900127

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la reconstruction - Investissement
Rapport Cadre : CR75-10 du 19/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2017
Démarrage anticipé de projet : non

Description :
L'ONG Médecins du monde a appuyé la Direction sanitaire du Département de Grand'Anse dans la réalisation d'une évaluation rapide des dégâts occasionnés par le passage du cyclone Matthew au niveau de 17 structures sanitaires.
Toutes les structures visitées ont été affectées, tant au niveau des infrastructures qu'au niveau des équipements administratifs et médicaux (la pluie s'est engouffrée dans les bâtiments ayant vu leur toiture arrachée ou leurs fenêtres brisées).
Le présent projet vise à contribuer à la réhabilitation de deux établissements de santé, par la dotation en équipements et la sécurisation de leur système de fourniture électrique (privilégiant un approvisionnement par énergie solaire).
Ces deux centres sont considérés comme prioritaires par Médecins du Monde en raison de l'importance des dégâts subis. Leur réhabilitation s'inscrit dans un programme plus large d'intervention de l'ONG sur 7 centres de santé dans les zones impactées par l'ouragan.

Moyens mis en œuvre :
Equipe locale de Médecins du monde

Intérêt régional :
Solidarité avec la population haïtienne frappée par l'ouragan Matthew et avec les Franciliens originaires d'Haïti.
Cette subvention donne en outre lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Usagers des structures de santé des Abricots, de Beaumont, de Carrefour Charles, de Chambellan, de Jérémie, de Pestel et de Prévilé (environ 100 000 personnes).

Détail du calcul de la subvention :
La subvention régionale porte sur la réhabilitation électrique de deux centres de santé (base subventionnable de 45 000 € ; postes de dépenses couverts par la subvention régionale figurant en gras dans le plan de prévisionnel ci-dessous).

Localisation géographique :
- HAÏTI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Réhabilitation installations électriques	**45 000,00**	11,25%
Equipements administratifs et médicaux des centres de santé de Grand'Anse	80 000,00	20,00%
Autres couts de réhabilitation des centres de santé de Grand'Anse	275 000,00	68,75%
Total	400 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	45 000,00	11,25%
AFD	300 000,00	75,00%
Fonds propres médecin du monde	55 000,00	13,75%
Total	400 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	45 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion,	50 000,00 €

	gens du voyage	
2014	Fonds d’intervention d’urgence (fonctionnement)	70 000,00 €
2014	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	50 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	49 147,79 €
2014	Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	50 000,00 €
2015	Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés	20 000,00 €
2015	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	35 000,00 €
2015	Soutien régional en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (CR46-14)	28 000,00 €
	Montant total	352 147,79 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000077

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : AIDE A LA RECONSTRUCTION DE MAISONS ET D'ECOLES DES TERRITOIRES DE PETIT-GOAVE ET DE COTES-DE-FER

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la reconstruction - Investissement	88 899,00 €	62,00 %	55 117,00 €
	Montant Total de la subvention		55 117,00 €

Imputation budgétaire : 900-044-20422-104013-020
10401303- Aide à la reconstruction

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (Ile-de France)
Adresse administrative : 6 passage Ramey 75018 Paris
Statut juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Louis DURAND-DROUHIN
N° SIRET : 47997194700011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la reconstruction - Investissement
Rapport Cadre : CR75-10 du 19/11/2010

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017
Démarrage anticipé de projet : non

Objectifs :
Apporter un appui à des familles victimes de l'ouragan tout en posant les bases d'un programme de reconstruction globale des territoires.

Description :
Les communes de Petit-Goave et de Côtes de Fer, situées dans les Départements de l'Ouest et du Sud-Est, ont été impactées par l'ouragan Matthew. Dans ces territoires montagneux, 24 morts ont été enregistrées. Des pertes immédiates ont affecté des centaines d'exploitations agricoles (disparition de bétail, perte de cultures, dommages au niveau des habitations et des infrastructures).
En partenariat avec l'association haïtienne Concert-Action, le Secours populaire français propose de contribuer à la distribution de tôles ondulées et d'outillages permettant :
_ la réparation de 600 maisons (reconstitution des toits et mise hors-eau préalable à leur réhabilitation) ;
_ la réparation des toits de 10 écoles ;
_ la réparation de corps de chaussée d'une piste rurale ;

Moyens mis en œuvre :
Equipe locale de Concert-Action

Intérêt régional :
Solidarité avec la population haïtienne frappée par l'ouragan Matthew et avec les Franciliens originaires d'Haïti.
Cette subvention donne en outre lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter deux stagiaires ou alternants.

Public(s) cible(s) :
Population de Petit-Goave

Localisation géographique :
- HAÏTI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fournitures pour réparation maisons et écoles	**43 790,00**	39,72%
Réhabilitation d'une piste	**45 109,00**	40,92%
Suivi technique	11 314,00	10,26%
Frais administratifs	10 021,00	9,09%
Total	110 234,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	55 117,00	50,00%
Secours populaire français	55 117,00	50,00%
Total	110 234,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	55 117,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE

CONVENTION N°

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° XXXX du XXX ,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé :
dont le statut juridique est :
N° SIRET :
Code APE :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre de la politique régionale d'aide à la reconstruction (investissement) adoptée par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR75-10 du 19 novembre 2010.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016, et des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° XXX du XXX, la Région Île-de-France a décidé de soutenir XXXX pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : XXXXXXXXXXXXX (référence dossier n°XXXXX).

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRE(S) OU ALTERNANT(S)

Le bénéficiaire s'engage à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit cette ou ces offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Dans la mesure où le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total de l'opération, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date réception de la première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.
Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance sous réserve de la production par l'association d'un plan de trésorerie en français et en euros démontrant l'insuffisance de trésorerie.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée, ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche.

Pour les personnes morales de droit privé, le versement du solde est subordonné à la production des documents suivants :
- un **état récapitulatif** des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme,
- un **compte rendu financier** de l'opération ou de la tranche d'opération subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné.
- et d'un **compte-rendu final d'exécution de l'action**.

Le versement du solde est également subordonné à la production d'un ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2 (versement du solde) dans le délai de 4 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du XXXXXX et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le :.XXXXXXXXXX

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.
La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.
Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non-respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° XXXX du XXXX.

Fait en 3 exemplaires originaux.

Le.....

Pour l'association ……
La/Le Président/Présidente

……..

Le.....

Pour le Président du Conseil régional
d'Ile de France et par délégation
Le Directeur général adjoint des services
Chargé de l'Unité des Affaires internationales
et européennes

Monsieur Jacques BELTRAN

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

DELIBERATION N° CP 16-615

DU 16 Novembre 2016

FINANCEMENT D'ACTIONS DU CPIER VALLEE DE LA SEINE 2015-2020

DEUXIEME AFFECTATION

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des collectivités territoriales ;

VU La délibération CR 53-15 du 18 juin 2015 relative à l'approbation du CPER, du CPIER Vallée de la Seine et du projet de CPIER Plan Seine 2015-2020 ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération n°CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n°CP CP 15-537 du 9 juillet 2015 relative à l'approbation de l'appel à manifestation d'intérêt « transition écologique et valorisation économique » du CPIER Vallée de la Seine 2015-2020

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-615 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VU L'avis de la commission Environnement et Aménagement du Territoire ;

VU L'avis de la commission du Grand Paris ;

VU L'avis de la commission des Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : approbation de la convention avec l'État, la Région Normandie et l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, et de son avenant 2016-2017

Approuve la convention-cadre 2015-2017 entre l'État, les Régions Ile-de-France et Normandie et les agences d'urbanisme de la vallée de la Seine, figurant en annexe 3 à la délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Approuve l'avenant 2016 de cette convention, figurant en annexe 4 à la délibération et autorise la présidente à le signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de 18 467 €, disponible sur le chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 041 « Actions interrégionales », programme PR041-018 « Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale », action 40401801S « Actions interrégionales » du budget 2016.

Subordonne le versement de la subvention à la signature d'une convention type conforme au modèle approuvé à l'article 6 et mis en annexe 6 à la présente délibération.

Article 2 : approbation de la convention cadre pluriannuelle avec l'État, la Région Normandie et les Etablissements publics fonciers francilien et normand

Approuve la convention-cadre pluriannuelle entre l'État, les Régions Ile-de-France et Normandie et les Etablissements Publics Fonciers (EPF) francilien et normand, figurant en annexe 5 à la délibération et autorise la présidente du Conseil régional à le signer.

Article 3 : Financement de l'étude de faisabilité projet Dans le sens de Barge

Décide d'attribuer une subvention à hauteur de 18 000€ au bénéfice de l'association Dans le sens de Barge, dans le cadre de la fiche 3.3 du CPIER.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de 18 000€, disponible sur le chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 041 « Actions interrégionales », programme PR041-018 « Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale », action 40401801S « Actions interrégionales » du budget 2016.

Subordonne le versement de la subvention à la signature d'une convention type conforme au modèle approuvé à l'article 7 et mis en annexe 7 à la présente délibération.

Article 4 : Financement d'un lieu d'accueil du public valorisant le patrimoine naturel et paysager de la Vallée de la Seine au sein du Château de la Roche-Guyon

Décide d'attribuer une subvention à hauteur de 45 000€ au bénéfice du PNR Vexin français, dans le cadre de la fiche 3.3 du CPIER.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de 45 000€, disponible sur le chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 041 « Actions interrégionales », programme PR041-018 « Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale », action 40401801S « Actions interrégionales » du budget 2016.

Subordonne le versement de la subvention à la signature d'une convention type conforme au modèle approuvé à l'article 7 et mis en annexe 7 à la présente délibération.

Article 5 : soutien aux projets de mise en œuvre des fiches action et des lauréats AMI 2016 de l'ADEME

Dans le cadre de la fiche 3.2 du CPIER Vallée de la Seine, décide d'attribuer une subvention :

- de 28 000€ à Staff Planète pour la saison VII du concours ERGAPOLIS
- de 87 500 € VNF et de 87 500 € à HAROPA pour la mise en place du SIF Seine
- de 29 570€ à Samarcande pour le projet de Nouveau réseau de plateformes logistiques multimodales en Vallée de Seine « Pour un RER multimodal fret »

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de 28 000 € à Staff Planète pour le concours Ergapolis, disponible sur le chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 041 « Actions interrégionales », programme PR041-018 « Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale », action 40401801S « Actions interrégionales » du budget 2016.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de 87 500 € en faveur de VNF, disponible sur le chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 041 « Actions interrégionales », programme PR041-018 « Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale », action 40401801S « Actions interrégionales » du budget 2016.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de 87 500 € en faveur d'HAROPA, disponible sur le chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 041 « Actions interrégionales », programme PR041-018 « Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale », action 40401801S « Actions interrégionales » du budget 2016.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de 29 570 € à Samarcande pour le projet de Nouveau réseau de plateformes logistiques multimodales en Vallée de Seine « Pour un RER multimodal fret », disponible sur le chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 041 « Actions interrégionales », programme PR041-018 « Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale », action 40401801S « Actions interrégionales » du budget 2016.

Subordonne le versement de la subvention à Staff Planète à la signature d'une convention type conforme au modèle approuvé à l'article 6 et mis en annexe 6 à la présente délibération.

Subordonne le versement de la subvention à Samarcande à la signature d'une convention type conforme au modèle approuvé à l'article 6 et mis en annexe 6 à la présente délibération.

Subordonne le versement de la subvention à la signature avec VNF d'une convention type conforme au modèle approuvé à l'article 7 et mis en annexe 7 à la présente délibération.

Subordonne le versement de la subvention à la signature avec HAROPA d'une convention type conforme au modèle approuvé à l'article 7 et mis en annexe 7 à la présente délibération.

Article 6 : convention de réalisation type pour les subventions spécifiques de fonctionnement dans le cadre du CPIER Vallée de la seine

Approuve la convention de réalisation type pour les subventions spécifiques de fonctionnement dans le cadre du CPIER Vallée de la seine figurant en annexe 6 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Article 7 : convention de réalisation type pour les subventions spécifiques d'investissement dans le cadre du CPIER Vallée de la seine

Approuve la convention de réalisation type pour les subventions spécifiques de d'investissement dans le cadre du CPIER Vallée de la seine figurant en annexe 7 à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Article 8 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter de la date prévisionnelle de démarrage indiquée dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 29 de l'annexe à la délibération n°CR33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogée par la délibération CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Dossier - Code	Bénéficiaire	Dossier (1)	Date prévisionnelle de démarrage	Libellé procédure
16016814	ENSP ECOLE NALE SUP PAY LE POTAGER DU ROI	CONNAISSANCE DES PAYSAGES ET DE LEUR EVOLUTION - SUBVENTION 2016-2017 - ENSP ECOLE NALE SUP PAY LE POTAGER DU ROI	01/01/2016	Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine - Fonctionnement
16017306	STAFF PLANETE	SAISON VII DU CONCOURS ERGAPOLIS	01/04/2016	Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine - Fonctionnement
17000015	SAMARCANDE TRANSPORT LOGISTIQUE TERRITOIRE	NOUVEAU RESEAU DE PLATEFORMES LOGISTIQUES MULTIMODALES EN VALLEE DE SEINE "POUR UN RER MULTIMODAL FRET"	10/09/2016	Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine - Fonctionnement

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-615	Budget	2016

Chapitre	**930 - Services généraux**
Code fonctionnel	**041 - Actions interrégionales**
Programme	**404018 - Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale**
Action	**40401801S - Actions interrégionales**

Dispositif : N° 00000941 - Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine - Fonctionnement

Dossier	16016814 - CONNAISSANCE DES PAYSAGES ET DE LEUR EVOLUTION - SUBVENTION 2016-2017 - ENSP ECOLE NALE SUP PAY LE POTAGER DU ROI			
Bénéficiaire	R1459 - ENSP ECOLE NALE SUP PAY LE POTAGER DU ROI			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Connaissance des paysages et de leur évolution - Hors CPRD			
Montant total	18 467,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
138 500,00 €	HT	13,33 %	18 467,00 €	

Dossier	16017306 - SAISON VII DU CONCOURS ERGAPOLIS			
Bénéficiaire	P0035754 - STAFF PLANETE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Transition écologique et valorisation économique - Hors CPRD			
Montant total	28 000,00 €		Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
280 000,00 €	HT	10 %	28 000,00 €	

Dossier	17000015 - NOUVEAU RESEAU DE PLATEFORMES LOGISTIQUES MULTIMODALES EN VALLEE DE SEINE "POUR UN RER MULTIMODAL FRET"			
Bénéficiaire	P0035798 - SAMARCANDE TRANSPORT LOGISTIQUE TERRITOIRE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Transition écologique et valorisation économique - Hors CPRD			
Montant total	29 570,00 €		Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
295 700,00 €	HT	10 %	29 570,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000941 - Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine - Fonctionnement	76 037,00 €

Total sur l'imputation 930 - 041 - 404018 - 40401801S	76 037,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-615	Budget	2016

Chapitre	**900 - Services généraux**
Code fonctionnel	**041 - Actions interrégionales**
Programme	**404018 - Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale**
Action	**40401801S - Actions interrégionales**

Dispositif : N° 00000942 - Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine - Investissement

Dossier	16017295 - ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET DE L'ASSOCIATION - DANS LE SENS DE BARGE			
Bénéficiaire	EXM00565 - DANS LE SENS DE BARGE			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Connaissance des paysages et de leur évolution - Hors CPRD			
Montant total	18 000,00 €		Code nature	20421
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
36 000,00 €	HT	50 %	18 000,00 €	

Dossier	16017298 - CREATION D'UN LIEU D'ACCUEIL DU PUBLIC VALORISANT LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER DE LA VALLEE DE LA SEINE AU SEIN DU CHATEAU DE LA ROCHE GUYON			
Bénéficiaire	R12510 - SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS			
Localisation	LA ROCHE-GUYON			
CPER/CPRD	CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Tourisme et Culture - Hors CPRD			
Montant total	45 000,00 €		Code nature	204181
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
150 000,00 €	HT	30 %	45 000,00 €	

Dossier	16017324 - SERVICE D'INFORMATION FLUVIAL (SIF) - HAROPA			
Bénéficiaire	R17426 - PORT DE PARIS			
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.			
CPER/CPRD	CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Transition écologique et valorisation économique - Hors CPRD			
Montant total	87 500,00 €		Code nature	204181
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
175 000,00 €	HT	50 %	87 500,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	16/11/2016	N° de rapport	CP16-615	Budget	2016

Dossier	16017326 - SERVICE D'INFORMATION FLUVIAL (SIF) - VNF				
Bénéficiaire	R19611 - VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE				
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.				
CPER/CPRD	CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Transition écologique et valorisation économique - Hors CPRD				
Montant total	87 500,00 €			Code nature	204181
Base subventionnable			Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
175 000,00 €	HT		50 %	87 500,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000942 - Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine - Investissement	238 000,00 €

Total sur l'imputation 900 - 041 - 404018 - 40401801S	238 000,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017298

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CREATION D'UN LIEU D'ACCUEIL DU PUBLIC VALORISANT LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER DE LA VALLEE DE LA SEINE AU SEIN DU CHATEAU DE LA ROCHE GUYON

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine - Investissement	150 000,00 €	30,00 %	45 000,00 €
	Montant Total de la subvention		45 000,00 €

Imputation budgétaire : 900-041-204181-404018-200
40401801S- Actions interrégionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS
Adresse administrative : CHATEAU DE THEMERICOURT 95450 THEMERICOURT
Statut Juridique : Syndicat Mixte Communal
Représentant : Monsieur MARC GIROUD, Président

N° SIRET : 25950246600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine - Investissement
Rapport Cadre : CR53-15 du 18/06/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le projet, porté par le PNR du Vexin français consiste en la restauration et l'aménagement d'un bâtiment situé à l'intérieur du château de La Roche Guyon pour y créer un lieu d'information et d'accueil du public sur le patrimoine naturel et paysager de la Vallée de Seine. Il comprend la réalisation des travaux et l'aménagement des locaux.

L'objectif du projet est :
• de mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager exceptionnel de la vallée de Seine (une réserve naturelle nationale (RNN) et deux réserves naturelles régionales (RNR), deux sites Natura 2000, un site classé) qui est fortement lié à son histoire avec les activités humaines et sensibiliser le public à sa

préservation, en s'appuyant notamment sur les travaux menés par l'ENSP de Versailles dans le cadre du CPIER ;

• de mettre en lien patrimoine historique et culturel avec le patrimoine naturel. En effet, les versants calcaires de la RNN sont étroitement liés à leur ancienne utilisation agro-pastorale, et le paysage des boucles est la résultante des réaménagements issus de l'exploitation des carrières alluvionnaires.

• d'apporter un attrait supplémentaire aux parcours touristiques de « l'axe seine » dans le cadre de la création prochaine d'une « halte fluviale » sur la commune de La Roche-Guyon, face au château.

• de bénéficier d'un « point d'info Parc » sur un secteur géographique très fréquenté, et dépourvu d'office de tourisme. Ce projet est concomitant à celui de création d'une halte fluviale à la Roche-Guyon portée par « Port autonome de Paris », qui doit permettre à court terme d'accroître la notoriété et de renforcer le rayonnement régional de cette basse vallée de la Seine.

Ce projet étant situé en Ile-de-France, porté par un Parc régional et pour tenir des montants engagés par l'Etat en 2015 sans participation des Régions, il est proposé que l'Ile-de-France finance la participation attendue au titre du CPIER dans le plan de financement du projet.

Intérêt régional :
Au titre de la dotation régionale aux frais de structure 2016 du PNR OPF, le Parc s'est engagé à accueillir 3 stagiaires pour une durée minimum de deux mois.

Localisation géographique :

- LA ROCHE-GUYON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Tourisme et Culture

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	150 000,00	100,00%
Total	150 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France - CPIER	45 000,00	30,00%
Région Ile de France - Fond Tourisme	70 000,00	46,67%
Part Maitre d'ouvrage	35 000,00	23,33%
Total	150 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	45 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien au fonctionnement des PNR	648 666,70 €
2013	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR	551 676,00 €
2013	Parcs naturels régionaux - Investissement	801 600,00 €
2013	PRAIRIE : aides aux porteurs de projet	30 000,00 €
2013	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	28 230,27 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	18 000,00 €
2014	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien au fonctionnement des PNR	648 666,70 €
2014	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR	563 700,00 €
2014	Parcs naturels régionaux - Investissement	279 000,00 €
2014	PRAIRIE : aides aux porteurs de projet	30 000,00 €
2014	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	12 660,11 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	70 000,00 €
2015	PAEC - Aides aux porteurs de projet	17 961,00 €
2015	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien au fonctionnement des PNR	648 666,70 €
2015	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR	231 000,00 €
2015	Parcs naturels régionaux - Investissement	588 000,00 €
2015	Soutien aux organismes concourant aux objectifs de la politique de l'eau - spécifique	27 188,18 €
2016	Pacte rural - Aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural	100 000,00 €
2016	Pacte rural - Aide aux commerces de proximité en milieu rural	35 000,00 €
2016	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien au fonctionnement des PNR	648 667,00 €
2016	Parcs naturels régionaux - Fonctionnement Soutien aux programmes d'actions et de promotion des PNR	193 540,00 €
2016	Parcs naturels régionaux - Investissement	240 000,00 €
	Montant total	6 631 482,66 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017324

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SERVICE D'INFORMATION FLUVIAL (SIF) - HAROPA

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine - Investissement	175 000,00 €	50,00 %	87 500,00 €
	Montant Total de la subvention		87 500,00 €

Imputation budgétaire : 900-041-204181-404018-200
40401801S- Actions interrégionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PORT DE PARIS
Adresse administrative : 2 QUAI DE GRENELLE BP 573
75732 PARIS 15 CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur DANIEL AUTIER, Directeur

N° SIRET : 71203214300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine - Investissement
Rapport Cadre : CR53-15 du 18/06/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 17 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'axe Seine, qui représente un-tiers des trafics nationaux, est placé sous la responsabilité de deux entités : d'une part HAROPA, le groupement d'intérêt économique des ports du Havre, Rouen et Paris et d'autre part Voies Navigables de France (VNF), gestionnaire des infrastructures fluviales à l'amont de Rouen. Les usagers quant à eux sont regroupés dans deux organisations principales : le Comité des Armateurs Fluviaux (CAF) et la Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale (CNBA). Outre la fiabilité du réseau fluvial et l'efficience opérationnelle des plates-formes multimodales, la compétitivité du transport fluvial face au mode routier dépend de la qualité des systèmes d'information.

Les services d'information fluviale (SIF) répondent à une politique européenne définie par la Directive 2005/44/CE, qui en fixe les lignes directrices techniques pour leur déploiement sur les voies navigables à grand gabarit du réseau européen, et par plusieurs règlements qui précisent leurs champs d'application : localisation des bateaux et marchandises, cartes électroniques et d'information, avis à la batellerie et notification électronique des bateaux.

L'enjeu prioritaire pour les usagers et les gestionnaires d'infrastructure de la Seine est la mise en place de services permettant d'accroître la qualité de la navigation, de réduire la consommation énergétique du transport fluvial et de répondre à la croissance des flux d'informations liés aux trafics. L'ensemble de la communauté fluviale poursuit un double objectif de sécurité de la navigation et de renforcement de la compétitivité du mode fluvial.

Plusieurs services d'information fluviale existent aujourd'hui. Cependant, les gestionnaires d'infrastructure souhaitent compléter ces éléments et leur donner de la cohérence afin d'élaborer un système permettant une saisie unique et une transmission automatique des données vers les différentes parties prenantes en fonction de leur besoin.

L'objectif du projet SIF Seine, retenu par le Comité directeur, est la construction, sur la période 2016-2018, d'un outil construit avec les usagers et qui réponde à leurs besoins, tout en optimisant la gestion des infrastructures portuaires et fluviales pour HAROPA et VNF. Le SIF Seine devra être un outil fonctionnel, collaboratif et accessible aux bateliers et aux armateurs sur un portail commun VNF-HAROPA.

Intérêt régional :
Conformément à la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, l'obligation pour les grands opérateurs de transports et maîtres d'ouvrage (SNCF, RATP, STIF, Ports de Paris, VNF, etc) d'accueillir des stagiaires fera l'objet d'une convention passée avec chacune des structures et détaillant leurs engagements. Cette manière de procéder découle du nombre important de conventions liant ces tiers avec la Région et permettra ainsi de disposer d'une vision d'ensemble.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE
- REGION HAUTE-NORMANDIE
- REGION BASSE-NORMANDIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Transition écologique et valorisation économique

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
SERVICE D'INFORMATION FLUVIALE - investissement	175 000,00	100,00%
Total	175 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	87 500,00	50,00%
REGION NORMANDIE	87 500,00	50,00%
Total	175 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	87 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	4 563 947,50 €
2013	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	45 647,60 €
2014	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	2 811 542,50 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	300 000,00 €
2015	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	2 946 091,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	79 660,00 €
2016	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	699 838,02 €
	Montant total	11 446 726,62 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017326

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SERVICE D'INFORMATION FLUVIAL (SIF) - VNF

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine - Investissement	175 000,00 €	50,00 %	87 500,00 €
	Montant Total de la subvention		87 500,00 €

Imputation budgétaire : 900-041-204181-404018-200
40401801S- Actions interrégionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
Adresse administrative : 175 RUE LUDOVIC BOUTLEUX
62408 BETHUNE CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif
Représentant : Monsieur Marc PAPINUTTI, Directeur

N° SIRET : 13001779100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine - Investissement
Rapport Cadre : CR53-15 du 18/06/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 17 novembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'axe Seine, qui représente un-tiers des trafics nationaux, est placé sous la responsabilité de deux entités : d'une part HAROPA, le groupement d'intérêt économique des ports du Havre, Rouen et Paris et d'autre part Voies Navigables de France (VNF), gestionnaire des infrastructures fluviales à l'amont de Rouen. Les usagers quant à eux sont regroupés dans deux organisations principales : le Comité des Armateurs Fluviaux (CAF) et la Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale (CNBA). Outre la fiabilité du réseau fluvial et l'efficience opérationnelle des plates-formes multimodales, la compétitivité du transport fluvial face au mode routier dépend de la qualité des systèmes d'information.

Les services d'information fluviale (SIF) répondent à une politique européenne définie par la Directive 2005/44/CE, qui en fixe les lignes directrices techniques pour leur déploiement sur les voies navigables à grand gabarit du réseau européen, et par plusieurs règlements qui précisent leurs champs d'application : localisation des bateaux et marchandises, cartes électroniques et d'information, avis à la batellerie et notification électronique des bateaux.

L'enjeu prioritaire pour les usagers et les gestionnaires d'infrastructure de la Seine est la mise en place de services permettant d'accroître la qualité de la navigation, de réduire la consommation énergétique du transport fluvial et de répondre à la croissance des flux d'informations liés aux trafics. L'ensemble de la communauté fluviale poursuit un double objectif de sécurité de la navigation et de renforcement de la compétitivité du mode fluvial.

Plusieurs services d'information fluviale existent aujourd'hui. Cependant, les gestionnaires d'infrastructure souhaitent compléter ces éléments et leur donner de la cohérence afin d'élaborer un système permettant une saisie unique et une transmission automatique des données vers les différentes parties prenantes en fonction de leur besoin.

L'objectif du projet SIF Seine, retenu par le Comité directeur, est la construction, sur la période 2016-2018, d'un outil construit avec les usagers et qui réponde à leurs besoins, tout en optimisant la gestion des infrastructures portuaires et fluviales pour HAROPA et VNF. Le SIF Seine devra être un outil fonctionnel, collaboratif et accessible aux bateliers et aux armateurs sur un portail commun VNF-HAROPA.

Intérêt régional :
Conformément à la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, l'obligation pour les grands opérateurs de transports et maîtres d'ouvrage (SNCF, RATP, STIF, Ports de Paris, VNF, etc) d'accueillir des stagiaires fera l'objet d'une convention passée avec chacune des structures et détaillant leurs engagements. Cette manière de procéder découle du nombre important de conventions liant ces tiers avec la Région et permettra ainsi de disposer d'une vision d'ensemble.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE
- REGION HAUTE-NORMANDIE
- REGION BASSE-NORMANDIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Transition écologique et valorisation économique

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
SERVICES D'INFORMATION FLUVIALE - investissement	175 000,00	100,00%
Total	175 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	87 500,00	50,00%
REGION NORMANDIE	87 500,00	50,00%
Total	175 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	87 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	815 381,00 €
2013	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	7 510 000,00 €
2014	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	10 020 000,00 €
2014	Fret - Soutenir les entreprises et optimiser les bonnes pratiques	51 149,31 €
2015	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	4 120 666,99 €
2015	Fret - Soutenir les entreprises et optimiser les bonnes pratiques	51 929,53 €
2016	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	2 207 300,00 €
2016	Fret - Soutenir les entreprises et optimiser les bonnes pratiques	62 040,71 €
	Montant total	27 338 467,54 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017295

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET DE L'ASSOCIATION - DANS LE SENS DE BARGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine - Investissement	36 000,00 €	50,00 %	18 000,00 €
	Montant Total de la subvention		18 000,00 €

Imputation budgétaire : 900-041-20421-404018-200
40401801S- Actions interrégionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DANS LE SENS DE BARGE
Adresse administrative : 121 RUE VIEILLE DU TEMPLE
75003 PARIS
Statut Juridique :
Représentant : Madame VERONIQUE FOLLET, Autre

N° SIRET : 81240770800013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine - Investissement
Rapport Cadre : CR53-15 du 18/06/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 17 novembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'association Dans le Sens de Barge accompagne le développement territorial et culturel du bassin de la Seine. Elle propose l'expérience inédite d'un espace culturel navigant le long du fleuve. Les bords de Seine constituent un territoire riche historiquement, notamment à travers ses liens avec la culture et l'industrie. Il est par définition un territoire en mouvement ouvert sur le futur industriel, social et écologique.

Ce projet vise la création d'un lieu culturel, interrégional, transdisciplinaire et intergénérationnel, sur une péniche Freycinet sur laquelle seront organisés des expositions, des événements et des ateliers artistiques. Les temps de croisières sont imaginés comme des temps de résidences pour des artistes et des intellectuels, le fruit de leur travail étant ensuite délivré à quai aux publics.

Avec la réalisation de ce projet, l'association Dans le Sens de Barge propose un relais entre les acteurs culturels et artistiques dans les régions et les territoires traversés par la Seine entre l'Ile-de-France et la

Normandie.

La dimension interrégionale de ce projet a retenu l'attention du Comité directeur, qui souhaite dans un premier temps financer une étude de faisabilité avant d'envisager le financement de la construction de la péniche, et d'aider l'association à tisser un réseau nécessaire à son déplacement logistique et de s'assurer de la cohérence des actions menées en partenariat avec les établissements culturels, artistiques et universitaires des deux régions.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE
- REGION HAUTE-NORMANDIE
- REGION BASSE-NORMANDIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Connaissance des paysages et de leur évolution

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude	36 000,00	100,00%
Total	36 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France - CPIER	18 000,00	50,00%
Etat	18 000,00	50,00%
Total	36 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	18 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16016814

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : CONNAISSANCE DES PAYSAGES ET DE LEUR EVOLUTION - SUBVENTION 2016-2017 - ENSP ECOLE NALE SUP PAY LE POTAGER DU ROI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine - Fonctionnement	138 500,00 €	13,33 %	18 467,00 €
	Montant Total de la subvention		18 467,00 €

Imputation budgétaire : 930-041-65738-404018-200
40401801S- Actions interrégionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ENSP ECOLE NALE SUP PAY LE POTAGER DU ROI
Adresse administrative : 10 RUE DU MARECHAL FOFFRE 78009 VERSAILLES CEDEX
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif
Représentant : Monsieur Vincent PIVETEAU, Directeur

N° SIRET : 19782019400029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine - Fonctionnement
Rapport Cadre : CR53-15 du 18/06/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La convention cadre avec l'ENSPV est présentée à la commission permanente de novembre en meme temps que cette affectaiton. Pour autant, la Région est bien associée aux travaux que l'école réalise dans le cadre de la mise en oeuvre du CPIER depuis le début de l'année 2016.

Objectifs :
Afin de mettre en œuvre la fiche action 1.3 « Connaissance des paysages et de leur évolution » du CPIER, une convention-cadre pluriannuelle, élaborée en 2015, comprend deux axes de travail :
• Un travail annuel des étudiants de l'ENSP sur un thème et/ou des sites de la Vallée de la Seine.
• Une action de mise en réseau des acteurs des paysages de la Vallée de la Seine (paysagistes, CAUE, mais aussi commanditaires : CT, autorités portuaires…).

Description :

Cette subvention permet la réalisation des opérations suivantes:
- Animation du cluster 2017,
- Evènements 2016-2017,
- Atelier pédagogique 2016-2017.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE
- HORS REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Connaissance des paysages et de leur évolution

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Animation du cluster 2017	64 000,00	46,21%
Evènements 2016-2017	39 500,00	28,52%
Atelier pédagogique 2016-2017	35 000,00	25,27%
Total	138 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat	55 400,00	40,00%
Région Normandie	36 933,00	26,67%
Région Ile-de-France	18 467,00	13,33%
Auto-financement	27 700,00	20,00%
Total	138 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	18 467,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	15 750,00 €
2013	Mise en oeuvre d'ateliers de création urbaine	15 000,00 €
2014	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	18 000,00 €
2015	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	13 500,00 €
2015	Aide régionale à la modernisation des espaces de vie étudiante	162 500,00 €
2016	Aide à la mobilité internationale des étudiants (Universités et écoles)	11 250,00 €
	Montant total	236 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16017306

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : SAISON VII DU CONCOURS ERGAPOLIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine - Fonctionnement	280 000,00 €	10,00 %	28 000,00 €
	Montant Total de la subvention		28 000,00 €

Imputation budgétaire : 930-041-65738-404018-200
40401801S- Actions interrégionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : STAFF PLANETE
Adresse administrative : 19 RUE DES GRANDS CHAMPS
77150 LESIGNY
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame Estelle FORGET

Objet : NC

N° SIRET : 51335690700016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine - Fonctionnement
Rapport Cadre : CR53-15 du 18/06/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le Cabinet STAFF PLANETE a engagé des frais pour l'organisation du concours (mobilisation des étudiants, des collectivités et autres partenaires...) depuis le début du mois d'avril 2016 afin de pouvoir répondre aux exigences de l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME.

Description :
Ergapolis est un concours pluridisciplinaire, créé en 2009 par le cabinet Staff Planète, qui vise à créer des synergies et une culture commune du développement durable chez des d'étudiants de disciplines complémentaires entrant dans le champ de l'aménagement urbain : urbanistes, architectes, ingénieurs, économistes, sociologues, géographes….
L'objectif est de faire travailler ces jeunes, futurs bâtisseurs de la ville, en équipes pluridisciplinaires sur des projets concrets d'urbanisme et de développement durable, en favorisant les sujets innovants et les approches ambitieuses.

Cette démarche innovante de management de la transition, soutenue par l'ADEME Ile-de-France depuis 5 ans, a permis de proposer des solutions d'aide à la décision pour les communes de : Fontainebleau, Noisy-Champs, Brie sur marne - Champigny et Villiers sur marne, Clichy sous-bois et Montfermeil, Bagnolet, Casablanca (Maroc). Ces réflexions ont permis aux collectivités de s'inspirer des solutions proposées tant sur l'aménagement et le bâti que sur la fonctionnalité de la ville et de ses usages pour dynamiser leur projet urbain (attractivité économique).

Dans le cadre de l'AMI « Transition Ecologique et Valorisation Economique » afférent au CPIER Vallée de la Seine, il est proposé de lancer la Saison VII d'Ergapolis, mais dans une version plus innovante en travaillant sur l'aide au changement de comportement (formation, animations, programme d'action de relais de mobilisation) et inédite avec une portée interrégionale la fois dans le choix des sites d'études (3 au total, 2 en Normandie et 1 en Ile-de-France) et des écoles et universités associées (normandes et franciliennes).

La thématique des travaux des étudiants reprendra les axes stratégiques de l'AMI (économie circulaires, mobilité durable, ENR, filières industrielles) et pour chaque axe, un référent sera désigné pour encadrer l'équipe de son expertise. Au total, les étudiants pourront être sélectionnés dans une quinzaine d'école. Il est proposé que 45 étudiants répartis en 3 groupes soit un total de 9 équipes de 5 candidats chacune, concourent sur les 3 sites retenus. Les équipes seront chargées d'établir un diagnostic des atouts et faiblesses de leur terrain d'étude, de proposer un projet urbain transversal et innovant dans la dynamique du territoire, et plus globalement de la Vallée de la Seine.

L'accompagnement est prévu sur une durée de 5 ans afin qu'une continuité soit assurée dans les travaux réalisés (aide à la mise en œuvre). La Région Ile-de-France souhaite que ces travaux permettent par la suite aux collectivités franciliennes de candidater aux dispositifs des 100 quartiers innovants et écologiques ou urbanisme transitoire.

Le Comité directeur a validé le principe de financer les deux premières années pour amorcer la démarche, soit 280 000€ pour 2016 et 2017, répartis entre l'Etat pour 196.000€ et 28 000€ pour chacune des deux Régions.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE
- REGION HAUTE-NORMANDIE
- REGION BASSE-NORMANDIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Transition écologique et valorisation économique

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Projet ERGAPOLIS	280 000,00	100,00%
Total	280 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de FRance-CPIER	28 000,00	10,00%
Région Normandie	28 000,00	10,00%
Ademe	154 000,00	55,00%
Part Maitre d'ouvrage	70 000,00	25,00%
Total	280 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	28 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000015

Commission permanente du 16 novembre 2016

Objet : NOUVEAU RESEAU DE PLATEFORMES LOGISTIQUES MULTIMODALES EN VALLEE DE SEINE "POUR UN RER MULTIMODAL FRET"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine - Fonctionnement	295 700,00 €	10,00 %	29 570,00 €
	Montant Total de la subvention		29 570,00 €

Imputation budgétaire : 930-041-6574-404018-200
40401801S- Actions interrégionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SAMARCANDE TRANSPORT LOGISTIQUE TERRITOIRE
Adresse administrative : 50 RUE EDOUARD PAILLERON 75019 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Philippe DUONG, Directeur

Objet : NC

N° SIRET : 38430153700047

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine - Fonctionnement
Rapport Cadre : CR53-15 du 18/06/2015

Date prévisionnelle de début de projet : 10 septembre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2018
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le jury de l'ADEME pour retenir les projets n'ayant eu lieu qu'après le début des projets, il n'a pas pu être possible d'affecter avant leurs démarrages.

Description :
L'axe Seine, accueillant le principal pôle portuaire national et le second pôle aéroportuaire de fret continental, doit se doter d'outils opérationnels pour optimiser et massifier les chaines logistiques des ports intercontinentaux aux lieux de consommation et des lieux de production aux ports intercontinentaux.

Le projet proposé, qui a une double dimension stratégique et opérationnelle, vise à optimiser la logistique multimodale de l'axe Seine en apportant aux décideurs territoriaux publics et privés :
- une vision systémique et intégrée du fret, fondée sur la réalité de la logistique de la Vallée de la Seine et de ses acteurs opérationnels, montrant la nécessité d'articuler plusieurs maillons qui relèvent de logiques

opérationnelles et de gouvernances d'acteurs différents, mais complémentaires,
- des solutions concrètes d'optimisation de l'organisation spatiale des flux de marchandises au travers d'une meilleure articulation de la multimodalité, des plates-formes, des zones logistiques et du développement d'offres adaptées aux besoins des supply chains des filières et des entreprises.

Le projet, portera sur :
- une analyse des besoins et leur adéquation avec une offre logistique multimodale d'un nouveau type et les contraintes à lever pour y parvenir. Un benchmark international sera réalisé afin de prendre en compte les expériences menées ailleurs,
- la réalisation d'un modèle nouveau qui permettra de prendre en compte les contraintes des modes de transport (maritime, ferroviaire, fluvial et routier), celles des supply chains des produits ou filières visées, celles des territoires, de leur environnement et de leurs populations et de permettre une adéquation globale du "système logistique" de l'axe Seine,
- la définition de modalités d'action tant au niveau des acteurs/décideurs opérationnels (sphère du transport, des chargeurs, des logisticiens), que des acteurs/décideurs du territoire (collectivités publiques, gestionnaires d'infrastructures...).

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE
- REGION HAUTE-NORMANDIE
- REGION BASSE-NORMANDIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CPIER 2015-2020 - PLAN SEINE ET VALLEE DE LA SEINE/Transition écologique et valorisation économique

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	295 700,00	100,00%
Total	295 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France - CPIER	29 570,00	10,00%
Région Normandie	29 570,00	10,00%
Ademe	88 710,00	30,00%
Part Maitre d'Ouvrage	147 850,00	50,00%
Total	295 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	29 570,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION-CADRE ENTRE L'ÉTAT, LES REGIONS ILE-DE-FRANCE ET NORMANDIE ET L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DU PAYSAGE DE VERSAILLES

CONVENTION-CADRE
entre l'État, les Régions Île-de-France, Haute-Normandie et Basse-Normandie, et l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles

Années 2015-2017

PREAMBULE

1. Le projet de la « Vallée de la Seine » : du schéma stratégique au contrat de plan interrégional

La Vallée de la Seine, un espace stratégique pour l'attractivité et le développement économique national

Le projet de la Vallée de la Seine propose un destin métropolitain à un ensemble géographique cohérent qui offre à Paris une ouverture sur l'espace maritime international et son économie de flux. Si la vallée trouve une première délimitation à travers ses coteaux, son espace d'influence s'étend en fonction de la structuration du fonctionnement métropolitain (logistique, ressources, etc.). Si la vallée représente l'épine dorsale de cette métropole durable, sa façade maritime traduit son rapport et son ouverture au monde. Pour un pays de culture majoritairement « terrienne », cette articulation avec l'univers maritime représente un enjeu clé et ouvre de nouvelles perspectives de développement soutenable.

Cet espace stratégique bénéficie d'un fort potentiel de croissance notamment lié à son offre portuaire (ports maritimes et fluviaux) et logistique, outils incontournables pour s'intégrer à l'économie mondialisée, aux forces de recherche et d'innovation présentes sur le territoire, au dynamisme et à la diversité de son économie, mais aussi à la richesse de son patrimoine naturel, historique et artistique.

Les ingrédients des paysages de demain se précisent mais leur forme, leur mise en scène dépend de la qualité et de l'articulation des projets de développement qui verront le jour. Les figures emblématiques, les dynamiques paysagères, et les enjeux correspondants doivent être mieux cernés pour proposer des logiques de projet cohérentes et une planification dynamique à l'échelle de la Vallée de la Seine. La dimension économique de la qualité paysagère se lira tant dans la fréquentation touristique que dans l'image que véhiculera ce Grand Paris de l'échelle locale (cadre de vie) à l'échelle internationale (rayonnement).

Le schéma stratégique traduit des ambitions fortes

Dans la continuité des réflexions sur le Grand Paris, la mobilisation de l'Etat, des Régions Île-de-France, Haute et Basse-Normandie, des villes et agglomérations de Caen, du Havre, de Rouen, de Seine Aval et de Paris, a fait naître une véritable ambition collective pour le développement de la Vallée de la Seine.

Le schéma stratégique « Vallée de la Seine », publié en 2015, s'appuie ainsi sur les travaux antérieurs et reflète l'implication de l'ensemble des acteurs qui ont contribué à sa rédaction : agglomérations, chambres consulaires, CESER, universités, Départements, établissements publics, associations, etc.

Ce projet d'aménagement et de développement de la vallée de la Seine constitue l'opportunité d'impulser une dynamique d'activités nouvelles et de projets fédérateurs créateurs d'emplois, en passant en phase opérationnelle et en conduisant des actions concertées entre l'Etat, les Régions et leurs partenaires, au profit de l'ensemble des habitants et de leur cadre de vie.

Le Schéma stratégique se décline autour de trois axes principaux :

1- Le développement économique, l'enseignement supérieur et la recherche ;
2- La maîtrise des flux et des déplacements ;
3- La gestion de l'espace au service du développement durable.

L'axe n°3 reprend les orientations suivantes sur le paysage :

- Promouvoir la bonne insertion urbaine, paysagère et naturelle des activités industrielles et portuaires en assurant un dialogue avec l'ensemble des parties prenantes des territoires concernés ;
- Valoriser les paysages et le patrimoine naturel à travers la gestion coordonnée des berges, des communications sur la trame paysagère de la vallée de la Seine et le développement de l'écotourisme.

2. Une gouvernance renouvelée et une mise en œuvre du projet « Vallée de la Seine » portée par un contrat de plan inter-régional Etat-Régions (CPIER)

Avec la création de la délégation interministérielle pour le développement de la vallée de la Seine (DIDVS) en avril 2013, une nouvelle impulsion a été donnée au projet. Une gouvernance a été installée autour du périmètre de référence de la « Vallée de la Seine » défini par le décret du 22 avril 2013 (la Région Haute-Normandie dans son entier, les Départements du Calvados et de la Manche en Basse-Normandie, des Hauts-de-Seine, de Paris, de Seine-Saint-Denis, du Val d'Oise et des Yvelines en Île-de-France).

Elle se traduit par :

- la création d'un comité directeur présidé par le délégué interministériel au développement de la Vallée de la Seine et réunissant le préfet coordonnateur des actions de l'Etat pour l'aménagement de la Vallée de la Seine et les présidents des Régions Haute-Normandie, Basse-Normandie et Île-de-France. Les deux autres préfets de régions sont associés à ce comité depuis son installation ;
- Ses travaux sont préparés par un comité technique animé par la délagation interministérielle ;
- L'organisation d'une concertation régulière avec les autres partenaires : communes, communautés d'agglomération, Départements, chambres consulaires, CESER, Etablissements publics (HAROPA, Voies Navigables de France, SNCF-Réseau, ADEME AESN) et associations.

La mise en œuvre opérationnelle des orientations du Schéma stratégique se traduit par un contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER) de la Vallée de la Seine signé le 25 juin 2015 et qui couvre la période 2015-2020.

Les orientations en matière de paysages sont incluses dans la **fiche action 1.3 « Connaissance des paysages et de leur évolution»** (annexe 1 de la présente convention) du CPIER de la Vallée de la Seine. Cette fiche action prévoit « *de développer la cohérence des actions et de mieux orienter l'action publique* » et indique qu' « *une coopération plus systématique pourra s'appuyer notamment sur l'Ecole nationale supérieure de paysage (ENSP) de Versailles, qui conduit déjà régulièrement des travaux sur une partie de la vallée de la Seine. Il convient de pouvoir anticiper les impacts attendus, tant pour les espaces naturels que sur les zones urbaines ou les infrastructures, des évolutions annoncées* ».

*
* *

Vu le schéma stratégique pour le développement de la vallée de la Seine publié en juillet 2015,

Vu le contrat de plan Etat-Région signé par l'Etat et les Régions Basse-Normandie, Haute-Normandie et Île-de-France le 25 juin 2015,

Considérant que, pour la mise en œuvre du schéma stratégique et du CPIER de la Vallée de la Seine, il est nécessaire de préciser les modalités de partenariat avec l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles, d'établir les conditions de coordination des travaux et de définir le niveau du soutien financier de l'Etat et des Régions.

La présente convention conclue entre :

L'État représenté par le préfet de Haute-Normandie, préfet coordonnateur pour la vallée de la Seine, et par le délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine,

La Région Île-de-France, représentée par son président, dûment habilité par la délibération du XX/XX/XXXX

La Région Haute-Normandie, représentée par son président, dûment habilité par la délibération de la commission permanente du 30 novembre 2015,

La Région Basse-Normandie, représentée par son président, dûment habilité par la délibération de la commission permanente du 20 novembre 2015,

D'une part,

et

l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles, représentée par son directeur Monsieur Vincent PIVETEAU.

D'autre part,

ARTICLE 1ER - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à définir :

- les conditions d'élaboration du programme de travail collectif entre l'Etat, les Régions et l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles, afin de faire émerger une dynamique opérationnelle autour des paysages de la Vallée de la Seine ;

- les modalités de validation de ce programme de travail et de mobilisation des financements de l'Etat et des Régions pour la période 2015-2017.

Ce programme de travail s'organise autour de trois objectifs principaux :

1. Proposer des ateliers pédagogiques dédiés à l'innovation et l'expérimentation sur des enjeux paysagers de la vallée de la Seine pour instituer une démarche paysagère dynamique et exigeante qui promeut la connaissance partagée et les projets concertés,

2. Rassembler les compétences "paysage" au travers d'un cluster, réunissant les acteurs institutionnels, économiques, de l'enseignement et de la recherche, pour porter des démarches paysagères s'inscrivant dans la dynamique vallée de la Seine,

3. Contribuer à structurer l'ingénierie paysagère à l'échelle de la vallée de la Seine via des échanges et actions communes, notamment dans le cadre des études et investissements financés au titre du CPIER.

Pour chacun de ces objectifs, les avenants annuels à la présente convention précisent la nature des travaux attendus et les moyens financiers qui y sont alloués.

ARTICLE 2 - DUREE DE LA CONVENTION-CADRE

La présente convention-cadre porte sur les années 2015, 2016 et 2017.

ARTICLE 3 - ELABORATION ET SUIVI DU PROGRAMME DE TRAVAIL COLLECTIF

Le programme de travail collectif est élaboré conjointement par le comité technique de la vallée de la Seine et l'ENSP sur la base d'un projet proposé par l'ENSP, selon le calendrier prévisionnel ci-après :

2015 :
- le programme de travail est précisé dans les annexes 2 et 3 de la présente convention

2016 :
- fin 2015 - printemps 2016 : l'ENSP élabore, en association avec le comité technique, une proposition de projet de programme de travail 2016,
- printemps 2016 :
    1. le comité technique et l'ENSP discutent de cette proposition,
    2. l'ENSP propose un projet d'avenant 2016 à la validation du comité directeur de la vallée de la Seine et au vote des assemblées délibérantes

2017 :
- octobre 2016 : l'ENSP propose au comité technique un projet de programme de travail 2017,
- octobre 2016 :
    1. le comité technique et l'ENSP discutent de cette proposition,
    2. l'ENSP propose un projet d'avenant 2017 à la validation du comité directeur et au vote des assemblées délibérantes.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENT DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DU PAYSAGE DE VERSAILLES

L'école nationale supérieure du paysage de Versailles s'engage à :
- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du programme de travail en mobilisant l'ensemble des partenaires : les EPCI qui ont un lien avec les bords de Seine (échelle des SCOT), les PNR, le réseau de coopération des six agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine (C6AU), les CAUE, les Départements, le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL) Littoral, le CEREMA (Normandie Centre et Île de France), l'AESN, les services de l'État (DRAC, DREAL, DDTM), les services des Régions compétents ;
- Pour chaque action engagée au titre de l'exécution de la présente convention-cadre :
    - Élaborer conjointement avec le comité technique, en amont de l'engagement de l'action, une fiche synthétique précisant le cahier des charges prévisionnel

correspondant : principales caractéristiques, répartition des coûts, planning, modalités d'association du comité directeur et ses partenaires, modalités de restitution et de communication ;
- Associer l'État et les Régions au suivi des actions à travers un comité de pilotage technique réuni aux étapes clés ;
- Envoyer les études au comité technique au moins un mois avant leur publication, de manière à pouvoir échanger sur leur contenu avant leur publication ;
- Garantir la communication aux services de l'État et des Régions des études et travaux réalisés par l'ENSP au titre de l'exécution de la présente convention-cadre ;

- Pour toute publicité et communication concernant les projets engagés au titre de la présente convention-cadre :
  - mentionner la participation de l'État et des Régions ;
  - apposer les logotypes de l'État, des Régions et de la démarche « Vallée de la Seine » conformément aux chartes graphiques en vigueur ;

- Fournir un compte rendu annuel d'exécution au plus tard six mois après la clôture comptable de chaque exercice ;
- Fournir un compte rendu financier de son programme dans les mêmes délais ;
- Faciliter tout contrôle éventuel, lié à l'attribution de fonds publics (Chambre Régionale des Comptes, Inspection Générale des Finances, tout organe de contrôle désigné par le Ministère) et répondre à toute demande d'information.

ARTICLE 5 - MONTANT ET MODALITÉS DU FINANCEMENT CPIER

L'Etat et les Régions apportent un financement inscrit au CPIER en vue de la réalisation du programme de travail et pour la durée de la présente convention-cadre.

Les montants seront précisés par avenant annuel à la présente convention-cadre. Cet avenant est soumis pour approbation au comité directeur de la vallée de la Seine et aux commissions permanentes des Conseils régionaux.

Les engagements financiers des différentes parties seront précisés annuellement :

- Pour 2015, dans l'annexe n°2 ; le financement étant principalement assuré par l'État dans cette année de lancement ;
- Pour 2016 et 2017, par avenant annuel à la présente convention-cadre, élaboré d'un commun accord en fonction du programme de travail et des disponibilités financières des différentes parties. Une fois approuvé par le comité directeur, l'avenant annuel sera soumis au vote des assemblées délibérantes des conseils régionaux.

ARTICLE 6 – BUDGET PREVISIONNEL

Le budget prévisionnel nécessaire à la réalisation du programme de travail est précisé dans les avenants annuels correspondants.

ARTICLE 7 - MODALITES DE PAIEMENT

L'État et les Régions procéderont au versement de leurs subventions auprès de l'ENSP sur la base du mémoire justificatif établi chaque année.
Pour l'État, la dépense correspondant au financement octroyé est imputée sur les crédits du budget opérationnel de programme 112 (FNADT) dans l'enveloppe de la fiche 1.3 du CPIER « vallée de la Seine ».

Le montant du financement au titre du CPIER pourra faire l'objet, en application des articles 8 et 10, d'une modulation lorsque le programme de travail s'avère insuffisamment ou non réalisé.

L'engagement comptable du financement doit être accompagné des pièces requises à savoir :

- le budget prévisionnel de l'exercice considéré ;
- le programme de travail arrêté pour l'année, ou à défaut, un projet de programme approuvé par l'Etat et les Régions ;
- le compte-rendu annuel d'exécution du programme de travail de l'exercice précédent, prévu à l'article 4 de la présente convention.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

En cas de non-exécution de l'objet décrit à l'article 1, l'ENSP reconnaît son obligation de rembourser à l'Etat et aux Régions la totalité du concours apporté. En cas d'exécution partielle, l'ENSP devra rembourser à l'Etat et aux Régions la part non justifiée du concours versé, sauf si elle a obtenu préalablement l'accord des représentants de l'Etat et des Régions pour modification de l'objet ou du budget.

ARTICLE 9 - DOMICILIATION DES PAIEMENTS

Sous réserve du respect par l'ENSP des obligations mentionnées à l'article 8, les financements de l'Etat et des Régions relatifs à l'exécution du CPIER « Vallée de la Seine » seront versés selon les procédures comptables en vigueur.

L'État et les Régions se libéreront des sommes dues par virement sur le compte bancaire ouvert au nom de l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles, auprès du TRESOR PUBLIC.
Code Banque : 10071, Code Guichet : 78000
Numéro de compte : 00001003984, Clé RIB : 67.

Pour l'Etat, le comptable assignataire est la directrice régionale des Finances publiques de Haute-Normandie.

Pour la Région Ile de France, le comptable assignataire est le directeur régional des Finances publiques de la Région Ile-de-France et du Département de Paris.

Pour la Région Haute-Normandie, le comptable assignataire est la directrice régionale des Finances publiques de Haute-Normandie.

Pour la Région Basse-Normandie, le comptable assignataire est XXX

ARTICLE 10 - CONTROLE DE L'UTILISATION DU FINANCEMENT

Les représentants de l'Etat et des Régions vérifieront que l'utilisation des crédits est conforme aux prestations attendues.

ARTICLE 11 – AVENANTS

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention-cadre, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 12 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION-CADRE

La présente convention pourra être reconduite, dans la limite de durée du CPIER, sous réserve de la réalisation d'une évaluation de l'activité de l'ENSP sur la période d'exécution de la présente convention-cadre et du dépôt des conclusions, éventuellement provisoires de cette évaluation.

Cette évaluation est réalisée dans des conditions définies d'un commun accord entre l'Etat, les Régions et l'ENSP.

ARTICLE 13 – RESILIATION DE LA CONVENTION-CADRE

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention-cadre, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

*
* *

Fait à , le / /2015.

Pour l'Etat

16 DEC. 2015

Pierre-Henry MACCIONI,
Préfet de la région Haute-Normandie,
Préfet coordonnateur des actions de l'État pour l'aménagement de la vallée de la Seine

François PHILIZOT
Délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine

Pour la Région Haute-Normandie

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL,
Président
Pour la Région Basse-Normandie
le 4/12/15

Pour la Région Île-de-France

Président
Pour l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles

Laurent BEAUVAIS,
Président

Vincent PIVETEAU
Directeur

ANNEXE 1 - Extraits du CPIER de la Vallée de la Seine 2015-2020

FICHE ACTION 1.3 : « Connaissance des paysages et de leur évolution»

Objectifs

L'unité morphologique de la Vallée de la Seine, de Paris à la mer, se traduit par des paysages dont la qualité et la diversité constituent un atout pour le territoire, tant autour du fleuve que par ses jonctions avec la façade maritime normande, du Cap de la Hague à l'embouchure de la Bresle et les autres espaces connexes. Une partie des sites les plus emblématiques est juridiquement protégée ; certaines politiques d'acquisition foncière concourent également à leur sauvegarde et à leur mise en valeur.

Afin de développer la cohérence des actions et de mieux orienter l'action publique, une coopération plus systématique pourra s'appuyer notamment sur l'Ecole nationale du paysage de Versailles, qui conduit déjà régulièrement des travaux sur une partie de la vallée de la Seine. Il convient de pouvoir anticiper les impacts attendus, tant pour les espaces naturels que sur les zones urbaines ou les infrastructures, des évolutions annoncées et des perspectives de développement.

Description

Etudes paysagères, intégration du paysage dans les politiques d'aménagement, enjeux de renaturation écologique et paysagère.

Maîtres d'ouvrage

Ecole nationale du paysage de Versailles, parcs naturels régionaux (PNR), conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), etc.

Plan de Financement

	ETAT	REGION BASSE-NORMANDIE	REGION HAUTE-NORMANDIE	REGION ÎLE-DE-FRANCE	TOTAL
Programme pluriannuel d'action et élaboration d'une charte à l'échelle de la vallée de la Seine sur la base des travaux existants	FNADT 0,5 M€	0 M€	0,2 M€	0,2 M€	**0,9 M€**
TOTAL	**0,5 M€**	**0 M€**	**0,2 M€**	**0,2 M€**	**0,9 M€**

ANNEXE 2 – Programme de travail de l'année 2015

Pour l'année 2015, le programme de travail est le suivant :

1 - Préfigurer un cluster de compétences "paysage" en :

- recensant les études, documents de connaissance sur le sujet paysage et démarches exemplaires ;
- conduisant des entretiens avec les acteurs institutionnels, du monde universitaire/école, des grands maîtres d'ouvrage sur la vallée de la Seine (GP, SNCF réseaux, collectivités,...) pour la création du cluster ;

  réalisant une cartographie des acteurs mobilisables et des « compétences » qu'ils peuvent apporter ;
- organisant des temps d'échanges partenariaux (ateliers, club des paysagistes, etc.)
- proposant un programme de travail partenarial pluriannuel avant l'été 2016 visant notamment des travaux opérationnels.

2 - Organiser un premier atelier "Autour des points de vue. Un paysage pour la Vallée de la Seine" ·

Le travail devra caractériser les points forts du paysage de la vallée de la Seine, tant du point de vue thématique (composantes majeures, éléments récurrents, motifs emblématiques) que des accroches locales (sites stratégiques ou sensibles, soit par leur rôle de points d'accès au paysage de la vallée, soit par leur impact potentiel sur les paysages perçus) et proposer des principes d'aménagement permettant d'accueillir et d'accompagner les mutations probables (sites d'activité, infrastructures nouvelles, développement urbain...) tout en préservant et en façonnant un paysage qui soit la marque de la vallée de la Seine.

Il s'appuiera sur un recensement des points de vue majeurs (sites offrant une vue panoramique sur la vallée, notamment les belvédères, points hauts et autres sites emblématiques) et des sites sensibles du fait de leur grande visibilité et/ou de leur fort impact paysager au sein de la vallée. A ce stade, il examinera les relations de co-visibilité entre sites et cherchera à identifier les transformations potentiellement induites par les projets connus (création de nouvelles infrastructures ou de nouvelles zones d'activité ou d'habitat) ou par les effets prévisibles de dynamiques en cours ou annoncées (par exemple en termes d'extension urbaine ou d'autres mutations des usages des sols). L'analyse pourra par la suite être centrée sur un nombre limité de sites en interrelation, ou encore sur un ou plusieurs segments de la vallée, afin d'imaginer des principes d'intervention adaptés. Il s'agira de mieux caractériser les composantes de l'identité paysagère de la vallée et de proposer des principes d'aménagement respectant cette identité paysagère et contribuant à l'affirmer.

Des modalités d'échange entre les étudiants et un comité de suivi mis en place dans le cadre du CPIER de la vallée permettront d'associer les maîtres d'ouvrage à l'avancement de la réflexion, et notamment à la définition des principes d'intervention proposés. La vision du

paysage de la vallée de la Seine à laquelle le travail devrait aboutir, vision d'une entité paysagère autonome et commune, aidera les partenaires à monter leurs projets d'aménagement, collectifs ou propres à leur région, selon des objectifs approuvés par tous afin de pérenniser ce paysage.

- Identifier les points de vue majeurs et les éléments forts des paysages de la Vallée de la Seine, notamment les crêtes et belvédères encadrant la vallée et en offrant une vision panoramique. Caractériser les sites concernés (le cas échéant en esquissant une typologie des sites ou des enjeux).

- Distinguer parmi les sites recensés ceux qui sont susceptibles de fonder l'identité du territoire de la vallée, aussi bien par référence à la topographie, au patrimoine et à l'histoire (entre châteaux, ports et sites industriels anciens) que par la mise en exergue des dynamiques économiques caractéristiques de la vallée.

- Elaborer une définition du « Paysage de la Vallée de la Seine » et déterminer ses conditions d'apparition/d'existence.

- Mettre l'accent sur quelques points de vue ou belvédères particuliers, en prenant en compte leurs interrelations, pour y élaborer une vision prospective et proposer des orientations pour les projets à venir (cadrage « projectuel »).

- Enoncer les enjeux « projectuels » des points de vue et sites étudiés : comment les éléments constitutifs de l'identité paysagère de la vallée sont-ils susceptibles d'être affectés par les projets identifiés et/ou par les dynamiques de mutation en cours ?

- Déterminer des préconisations spatiales (conditions et critères) qui préfigurent une ligne de conduite pour les futurs projets du territoire, et évitent de figer un paysage actif et productif.

- Réfléchir à un processus de mise en action de cette étude qui aura lieu au terme de l'APR avec les partenaires du CPIER. Un premier événement devrait notamment mettre à l'honneur le « Paysage de la Vallée de la Seine », tel qu'il aura été défini par l'étude, pour le faire naître dans les yeux des acteurs de la vallée.

Un comité de suivi réunissant les partenaires de la présente convention sera mis en place pour cadrer les attendus de l'atelier pédagogique et assurer le suivi des travaux qui se traduiront par une présentation finale de restitution. Il se réunira au minimum trois fois durant la durée de l'atelier.

3 – Etudier la faisabilité, avec le comité directeur, d'un premier événement autour des paysages de la vallée de la Seine pour l'automne 2016. Cette rencontre aurait pour objectif une appropriation des enjeux et une meilleure connaissance du territoire par les acteurs.

Pour conduire ces travaux, le budget prévisionnel pour l'année 2015 est le suivant :

Budget prévisionnel 2015 (recettes)		
	Montants	%
Autofinancement / Participation ENSP	27 000 €	21,2 %
Financement CPIER Etat / 3 Régions	100 000 €	78,8 %
Total des produits d'exploitation	127 000 €	100,0%
Total des produits exceptionnels	0 €	0,0%
Total des produits	127 000 €	100,0%

Budget prévisionnel 2015 (dépenses)		
	Montants	%
Préfiguration d'un cluster	82 000 €	64,5 %
Atelier pédagogique	35 000 €	27,5 %
Animations de lancement	10 000 €	8,0 %
Total des charges d'exploitation	127 000 €	100,0%
Total des charges exceptionnelles	0 €	0,0%
Total des charges	127 000 €	100,0%

Budget prévisionnel 2015 détaillé (dépenses)

	Montants	%
Préfiguration d'un cluster	**82 000 €**	**64,5 %**
Salaires chargés (directeur d'études + chargée d'étude)	76 500 €	
Déplacements	2 500 €	
Fournitures (tirages...)	500 €	
Équipements (informatiques,...)	2 500 €	
Atelier pédagogique	**35 000 €**	**27,5 %**
Salaires et rémunérations	25 000 €	
Déplacements	5 000 €	
Fournitures	1 000 €	
Charges	4 000 €	
Animations de lancement	**10 000 €**	**8 %**
Worshop étudiant	4 220 €	
Transect de lancement	5 780 €	
Location de salle	1 000 €	
Location de bus (2 bus * 1 journée)	1 400 €	
Frais de réception (20* 120)	2 400	
Impressions	980 €	
Total des charges d'exploitation	**127 000 €**	**100,0%**
Total des charges exceptionnelles	**0 €**	**0,0%**
Total des charges	**127 000 €**	**100,0%**

Engagements Etat-Régions	2015
Etat	**100 000 €**
Région Haute-Normandie	**0 €**
Région Basse-Normandie	**0 €**
Région Île-de-France	**0 €**
Total	**100 000 €**

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : AVENANT 2016-2017 A LA CONVENTION-CADRE AVEC L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DU PAYSAGE DE VERSAILLES

Avenant annuel à la Convention-cadre

entre l'État,

les Régions Île-de-France et Normandie,

et l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles

Programme de travail et budget prévisionnel pour l'année scolaire 2016-2017

Fiche 1.3 du CPIER Vallée de la Seine

Le programme de travail 2016 s'inscrit dans le cadre de la convention signée en fin d'année 2015, qui donne pour mission à l'Ecole nationale de paysage de Versailles de mettre en œuvre la fiche 1.3 du Contrat de plan interrégional pour la Vallée de la Seine autour de trois objectifs :

1. Proposer des ateliers pédagogiques dédiés à l'innovation et l'expérimentation sur des enjeux paysagers de la vallée de la Seine pour instituer une démarche paysagère dynamique et exigeante qui promeut la connaissance partagée et les projets concertés,

2. Rassembler les compétences "paysage" au travers d'un cluster, réunissant les acteurs investis dans l'aménagement du territoire et les paysages de la Vallée de la Sein ancré dans un réseaux d'acteurs institutionnels, économiques, de l'enseignement et de la recherche, pour porter des démarches paysagères s'inscrivant dans la dynamique vallée de la Seine,

3. Contribuer à structurer l'ingénierie paysagère à l'échelle de la vallée de la Seine via des échanges et actions communes, notamment dans le cadre des études et investissements financés au titre du CPIER.

Pour chacun de ces objectifs, les avenants annuels à la convention précisent la nature des travaux attendus et les moyens financiers qui y sont alloués.

Afin de mettre en cohérence le calendrier des avenants annuels à la convention-cadre et les actions conduites par l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage (ENSP) de Versailles, il est proposé que les avenants annuels portent sur des années scolaires

Pour l'année scolaire 2016-2017, le programme de travail est le suivant :

1. 1. Mettre en place et piloter le déroulement d'un atelier pédagogique pour l'année scolaire 2016-2017.

Cet atelier se déroulera sur plusieurs sites autour d'un fil directeur consistant à définir les conditions de sensibilisation des collectivités et de leurs habitants à la valeur paysagère de leur territoire. Au vu des sujets retenus, le CPIER pourra financer deux ateliers pour l'année scolaire 2016-2017.

1. 2. Poursuivre la création du cluster « Paysages », notamment au travers de la définition des outils nécessaires à son bon fonctionnement.

En s'appuyant sur les interviews des acteurs et les problématiques identifiées, il est demandé que l'ENSP établisse des propositions relatives à :

a. des modalités de mise en relation de ces acteurs (cartographie « stéréoscopique » mettant en évidence leur localisation, leurs spécialités et domaines d'intervention…),

b. les conditions de mise en place d'une bibliographie participative.

1. 3. Structurer le réseau des acteurs par l'organisation d'évènements et de rencontres, de manière à favoriser l'émergence d'une culture commune autour des paysages de la Vallée de la Seine :

a. Voyage-atelier mobilisant les acteurs du paysage et favorisant la création d'une approche collective des enjeux du territoire,

b. Workshop inter-écoles mobilisant les établissements d'enseignement supérieur du territoire de la Vallée de la Seine (paysagistes, architectes, urbanistes, ingénieurs…),

c. Rencontres permettant de valoriser les travaux réalisés par les étudiants et leur appropriation par les acteurs du territoire.

Projet

Pour conduire ces travaux, le budget prévisionnel pour l'année 2016-2017 est le suivant :

Budget prévisionnel 2016-2017

DEPENSES	Montants	%
Animation du cluster 2017	**64 000 €**	**%**
Salaires + charges (directeurs d'études + chargée d'étude)	53 000 €	
Honoraires	10 000 €	
Dépenses diverses	1 000 €	
Evènements 2016-2017	**39 500 €**	**%**
- Workshop étudiant (automne2016)	5 500 €	
- Voyage-atelier (printemps 2016)	5 500 €	
Frais de déplacements	7 000 €	
Location de salle	1 500 €	
Location de bus (2 bus * 1 journée)	2 500 €	
Frais de réception (20* 120)	5 000 €	
Honoraires	12 500 €	
Atelier pédagogique 2016-2017 (démarrage automne 2016)	**35 000 €**	**%**
Salaires et rémunérations + charges de structure	29 000 €	
Frais de déplacements	5 000 €	
Fournitures	1 000 €	
Total	**138 500 €**	**100,0%**
Montant à financer par le CPIER	110 800 €	80 %

RECETTES	Montants	% des financements Etat et régions
Etat (FNADT)	55 400 €	50 %
Région Normandie	36 933 €	2/3 de 50 %
Région Ile-de-France	18 467 €	1/3 de 50 %
Total	**110 800 €**	**100 %**

Fait à XXXXXXX, le XX/XX/2016.

Pour l'Etat

Nicole KLEIN
Préfète de la région Normandie
Préfète coordinatrice des actions de l'Etat pour l'aménagement de la vallée de la Seine

François PHILIZOT
Délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine

Pour la Région Ile-de-France

Valérie PECRESSE,
Présidente

Pour la Région Normandie

Hervé MORIN,
Président

Pour la coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine,
L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France,
mandataire,

XXXX,
Directeur général

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION : CONVENTION-CADRE ENTRE L'ÉTAT, LES REGIONS ILE-DE-FRANCE ET NORMANDIE ET LES EPF FRANCILIEN ET NORMAND

CONVENTION CADRE D'APPLICATION DU CONTRAT DE PLAN INTERREGIONAL VALLEE DE SEINE 2015-2020 entre l'État, les Régions Ile-de-France et Normandie, l'EPF Normandie et l'EPF Île-de-France

Années 2016-2020

PREAMBULE

La Vallée de la Seine, un espace stratégique pour l'attractivité et le développement économique national

Lien fédérateur de l'Ile-de-France et de la Normandie, le territoire de la Vallée de la Seine réunit de grandes agglomérations, structure un maillage dense d'unités urbaines et constitue l'articulation indispensable à l'ouverture maritime de la « ville-monde » qu'est la métropole parisienne. Particulièrement cohérent, ce territoire interrégional affirme une réelle singularité à l'échelle européenne, voire mondiale. Cet espace stratégique bénéficie d'un fort potentiel de développement lié à son offre portuaire (ports maritimes et fluviaux) et logistique, outils incontournables pour s'intégrer à l'économie mondialisée, aux forces de recherche et d'innovation présentes sur le territoire, au dynamisme et à la diversité de son économie, mais aussi à la richesse de son patrimoine naturel, historique et culturel.

Le Schéma stratégique traduit des ambitions fortes

Dans la continuité des réflexions sur le Grand Paris, la mobilisation de l'Etat, des Régions Ile-de-France et Normandie, des villes et des agglomérations de Caen, du Havre, de Rouen, de Seine Aval et de Paris, a fait naître une véritable ambition collective pour le développement de la Vallée de la Seine :

Le Schéma stratégique « Vallée de la Seine », publié en 2015, s'appuie ainsi sur les travaux antérieurs et reflète l'implication de l'ensemble des acteurs qui ont contribué à sa rédaction : agglomérations, chambres consulaires, CESER, universités, Départements…

Ce projet d'aménagement et de développement de la vallée de la Seine représente l'opportunité d'impulser une dynamique d'activités nouvelles et de projets fédérateurs créateurs d'emplois, en passant en phase opérationnelle et en conduisant des actions concertées entre l'Etat, les deux Régions concernées et leurs partenaires, au profit de l'ensemble des habitants.

Une gouvernance renouvelée et une mise en œuvre du projet « Vallée de la Seine » portées par un Contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER)

Avec la nomination de Monsieur François Philizot au poste de Délégué interministériel pour le développement de la vallée de la Seine (DIDVS) en avril 2013, une nouvelle impulsion a été donnée au projet. Une gouvernance a été installée autour du périmètre de référence de la « Vallée de la Seine » défini par le décret du 22 avril 2013 (les Départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de la Seine-Maritime en Normandie, des Hauts-de-Seine, de Paris, de Seine-Saint-Denis, du Val d'Oise et des Yvelines en Ile-de-France).

La gouvernance s'exerce aujourd'hui à travers :

- un Comité directeur présidé par le Délégué interministériel au développement de la Vallée de la Seine et réunissant le Préfet coordonnateur des actions de l'Etat et les

Présidents des Régions Normandie et Ile-de-France. Le préfet de région Île-de-France est associé à ce comité depuis son installation. En tant que signataires du Contrat de plan interrégional, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'ADEME peuvent également être associées à ce comité.

- L'organisation d'une concertation régulière avec les autres partenaires : principales villes et agglomérations, Départements, chambres consulaires, CESER, HAROPA, Voies Navigables de France, SNCF-Réseau…

La mise en œuvre opérationnelle des orientations du Schéma stratégique se traduit par un Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) signé le 25 juin 2015 et qui couvre la période 2015-2020.

Le CPIER « Vallée de la Seine » développe une stratégie d'ensemble articulée autour de trois axes principaux :

1- La gestion de l'espace et le développement durable,
2- La maîtrise des flux et des déplacements,
3- Le développement économique, l'enseignement supérieur et la recherche.

D'importants enjeux fonciers, se traduisant par une forte implication des EPF sur le territoire

La Vallée de la Seine constitue un espace dense et attractif, se traduisant par une tension immobilière et foncière marquée. L'Etat et les collectivités veillent à son devenir et proposent des politiques ambitieuses se traduisant dans des documents stratégiques (Grand Paris, DTA de l'Estuaire de la Seine, CPIER et CPER, documents d'urbanisme et de planification, Opérations d'Intérêt National,…).

En tant qu'opérateurs fonciers, les Etablissements Publics Foncier sont mobilisés pour faciliter la mise en œuvre de ces politiques publiques. Pilotés par des conseils d'administration dans lesquels figurent notamment l'Etat et les Régions, présidés par des élus, l'EPF Normandie et l'EPF Île-de-France sont sous la double tutelle du ministère en charge du Logement et du ministère des Finances. Leur action est encadrée par un programme pluriannuel d'intervention (PPI).

La Vallée de la Seine est un territoire d'intervention majeur pour les EPF, et tout particulièrement à proximité du fleuve. Sur les communes contiguës à la Seine, les EPF Normandie et d'Île-de France sont mobilisés sur 4 000 ha pour des études ou de veille foncière et y ont réservé une enveloppe de près de 400 M€. Le portage foncier effectif des Etablissements y est supérieur à 1 500 ha.

Les EPF sont également mobilisés pour développer la connaissance du foncier, en poursuivant un objectif opérationnel. C'est le cas notamment des dispositifs d'observation, des recensements de friches, des études d'urbanisme pré-opérationnel, et des études de recyclage foncier.

C'est notamment ce volet connaissance qui est appelé par le CPIER à être renforcé sur la Vallée de la Seine, en vue de réaliser les projets d'aménagement dans les meilleures conditions et, en particulier, en veillant à un usage économe du foncier.

*
* *

PROJET

Vu le Schéma stratégique pour le développement de la vallée de la Seine publié en juillet 2015,

Vu le Contrat de plan Etat-Région signé par l'Etat et les Régions Basse-Normandie, Haute-Normandie et Ile-de-France le 25 juin 2015,

Considérant que, pour la mise en œuvre du schéma stratégique et du CPIER Vallée de la Seine et au regard des PPI des EPF Normandie et d'Ile-de-France, il est nécessaire de préciser les modalités permettant de renforcer le partenariat à l'échelle de ce territoire, d'établir les conditions de coordination des travaux et de définir le niveau du soutien financier de l'Etat et des Régions.

La présente convention conclue entre :

L'État représenté par le préfet de Normandie, préfet coordonnateur pour la vallée de la Seine,

La Région Ile-de-France, représentée par sa Présidente,

La Région Normandie, représentée par son Président,

D'une part,

et

L'Etablissement Public Foncier de Normandie, représenté par son Directeur Général, désigné sous le terme « EPF Normandie »,

L'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, représenté par son Directeur Général, désigné sous le terme « EPF Île-de-France ».

D'autre part,

ARTICLE 1ER - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir :

- les conditions d'élaboration du programme de travail collectif entre l'Etat, les Régions et les EPF, afin de favoriser la maîtrise du développement urbain tel que prévu par le CPIER.
- les modalités de financement, par l'Etat et les Régions, des travaux pilotés par les EPF pour la période 2016-2020. Ces travaux s'organisent autour de deux objectifs principaux détaillés ci-après. Les EPF se réservent la possibilité de solliciter tout autre organisme permettant l'atteinte des objectifs partagés (CCI, agences d'urbanisme,…).

Pour chacun de ces objectifs, les avenants annuels à la présente convention précisent la nature des travaux attendus et les moyens financiers qui y sont alloués.

1/ Améliorer la connaissance des enjeux et du contexte fonciers

En lien avec les objectifs définis par le schéma stratégique pour la Vallée de la Seine et les actions retenues dans le cadre du CPIER, la connaissance du foncier permet de préparer les opérations d'aménagement, et de mieux utiliser l'espace disponible, notamment par le

recyclage urbain et par la densification. Pour être efficiente à l'échelle de la Vallée de la Seine, cette connaissance doit s'appuyer sur des données et des méthodes partagées.

Les EPF coordonnent les travaux suivants :

- Connaissance des pratiques d'optimisation du foncier
- Coordination des outils d'observation et de suivi foncier
- connaissance du potentiel foncier
    - mise à jour et extension des démarches de recensement des friches
    - suivi des disponibilités et des transactions foncières dans les Zones d'Activités

Les données produites contribueront à nourrir les indicateurs et l'outil de diffusion prévus à la fiche 1.1 du CPIER, relatif à la mise en place d'un dispositif d'observation.

Afin de valoriser au plus tôt les données produites et mobilisées, un document de synthèse sera édité à la fin de chaque année.

2/ Développer les capacités d'anticipation et faciliter le recyclage foncier sur les sites stratégiques

Au-delà des connaissances permettant d'appréhender les enjeux et les pratiques, des informations plus précises sont nécessaires pour déterminer la faisabilité des projets sur certains espaces identifiées par les partenaires, structurer une gouvernance sur les sites stratégiques, et passer en phase opérationnelle.

La première phase de la mission consiste en la détermination d'une liste des sites stratégiques et d'un calendrier pour leur utilisation.

Une deuxième phase consiste, pour chaque site stratégique à créer un effet levier important et à faciliter le recyclage foncier et la valorisation en produisant une étude pré-opérationnelle permettant de :

- diagnostiquer les enjeux environnementaux et urbains
- mesurer la dureté foncière
- proposer un projet de réutilisation
- établir un bilan financier prévisionnel
- proposer une stratégie foncière adaptée

La mise en œuvre de cette mission sera coordonnée par les Etablissements Publics Fonciers. Chaque EPF assure la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires sur les sites relevant de son territoire de compétence.

ARTICLE 2 – PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES MISSIONS

Le territoire de référence est celui défini par le CPIER.
Concernant la mission « Améliorer la connaissance des enjeux et du contexte fonciers », l'intégration de l'ensemble des départements normands et franciliens sera possible pour certains travaux (ex : mise en relation des observatoires).
Certains travaux cibleront les espaces les plus pertinents : les territoires à enjeux fonciers feront l'objet d'approfondissements en matière de connaissance du foncier (mesure du renouvellement urbain, recensement des friches, numérisation des documents d'urbanisme...) ; les sites stratégiques bénéficieront d'études approfondies destinées à permettre leur gestion foncière dans les meilleures conditions.

ARTICLE 3 – FONCTIONNEMENT DU PARTENARIAT

L'Etat et les Régions confient aux Etablissements Publics Fonciers l'animation de l'action 1.4 du CPIER. Les EPF s'appuient sur la Coopération des Agences d'urbanisme et sur les CCI de région pour élaborer et réaliser les travaux nécessaires. Ceux-ci sont soumis à validation du Comité directeur du CPIER.
Les EPF coordonnent la mise en œuvre des actions décidées par le programme de travail annuel.
D'autres partenaires peuvent être associés à la réalisation de ces actions.
Les interventions attendues de la part des agences d'urbanisme et des CCI régionales sont de trois ordres :

- participation à la conception des travaux
- production, diffusion et exploitation de données
- expertise territoriale et participation aux études sur les sites stratégiques

ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION-CADRE

La présente convention-cadre porte sur les années 2016 à 2020.

ARTICLE 5 - PROGRAMME DE TRAVAIL

Le programme de travail proposé par les Etablissements Publics Fonciers, en lien avec les agences d'urbanisme et les CCI de région, est précisé dans les avenants annuels.
Le programme 2016 figure en annexe à la présente convention.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENT DES ETABLISSEMENT PUBLICS FONCIERS

Les Etablissements Publics Fonciers s'engagent à :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du programme de travail ;
- Pour chaque action engagée au titre de l'exécution de la présente convention-cadre :
  - Transmettre au comité directeur, en amont de l'engagement de l'action, une fiche synthétique présentant le cahier des charges prévisionnel correspondant : principales caractéristiques, répartition des coûts, planning, modalités d'association du comité directeur et de ses partenaires, modalités de restitution et de communication ;
  - Associer l'État, les Régions, les agences d'urbanisme les CCI et, le cas échéant, d'autres partenaires, au suivi ;
  - Organiser, deux fois par an, un Comité technique qui permettra aux EPF (et, en tant que de besoin, leurs partenaires) de présenter l'avancement des opérations et d'envisager, si nécessaire, la modification des cahiers des charges préalablement adoptés.
  - Envoyer les documents au comité directeur au moins un mois avant leur publication, de manière à pouvoir échanger sur leur contenu avant leur publication ;
  - Assurer la communication aux services de l'État et des Régions de la version finale des études ;
- Pour toute publicité et communication concernant les projets engagés au titre de la présente convention-cadre :
  - mentionner la participation de l'État, des Régions, des agences d'urbanisme, des CCI et, le cas échéant, des autres partenaires ;

- apposer les logotypes de l'État, des Régions et de la démarche « Vallée de la Seine » conformément aux chartes graphiques en vigueur ;

- Fournir un compte rendu annuel d'exécution signé des Directeurs Généraux des EPF au plus tard six mois après la clôture comptable de chaque exercice ;
- Fournir un compte rendu financier du programme dans les mêmes délais ;
- Faciliter tout contrôle éventuel, lié à l'attribution de fonds publics (Chambre Régionale des Comptes, Inspection Générale des Finances, tout organe de contrôle désigné par l'Etat ou une Région) et répondre à toute demande d'information.
- Établir, au terme de la convention-cadre, un bilan final de la démarche, à valider par le comité directeur du CPIER.

ARTICLE 7 - MONTANT DU FINANCEMENT

Le programme de travail relatif à la maîtrise du développement urbain est financé principalement par l'Etat et les Régions dans le cadre du CPIER 2015-2020. L'enveloppe prévisionnelle du CPIER correspondante est définie dans la fiche-action 1.4. Cette fiche-action figure en annexe 1 de la présente convention.

Les partenaires participent au financement selon les modalités définies par la présente convention-cadre.

Les engagements financiers des différentes parties seront précisés annuellement par avenant à la présente convention-cadre, élaboré d'un commun accord en fonction du programme de travail et des disponibilités financières des différentes parties. Une fois approuvé par le comité directeur, l'avenant annuel sera soumis au vote des assemblées délibérantes des Conseils régionaux.

Des financements supplémentaires pourront être versés aux partenaires pour des missions imprévues au moment de la signature de l'avenant annuel. En cas de financements régionaux, toute subvention supplémentaire sera soumise au vote des instances délibérantes du Conseil régional concerné.

ARTICLE 8 – BUDGET PREVISIONNEL

Le budget prévisionnel nécessaire à la réalisation du programme de travail de la présente convention est précisé dans les avenants annuels.

Les engagements financiers 2016-2020 ont été définis comme suit dans la fiche-action 1.4 du CPIER :

	ETAT	RÉGION BASSE-NORMANDIE	RÉGION HAUTE-NORMANDIE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	TOTAL
Etudes foncières et études sites stratégiques	FNADT 2,5 M€	0,5 M€	5,5 M€	0,833 M€	9,333 M€
TOTAL	2,5 M€	0,5 M€	5,5 M€	0,833 M€	9,333 M€

La contribution de la région Haute-Normandie inclut, à titre principal, une enveloppe dédiée aux sites stratégiques.

ARTICLE 9 - MODALITES DE PAIEMENT

Un programme de financement doit être présentée annuellement par les EPF et être accompagnée du compte-rendu annuel d'exécution et du bilan financier du programme de travail de l'exercice N-1, prévus à l'article 6 de la présente convention.

Le compte-rendu annuel d'exécution définit les montants à attribuer à chacun des bénéficiaires (EPF, agences d'urbanisme, CCI et, le cas échéant, autres partenaires) en fonction des charges assumées par chacun au titre du programme de travail de l'année N-1 (charge de travail, acquisition de données…).

Le paiement de la participation financière de l'Etat et des Régions sera réalisé en un seul versement, sur la base de ces pièces justificatives, sous réserve de mise en œuvre du dernier alinéa du présent article.

Pour 2016, la dépense correspondant au financement octroyé par l'Etat est imputée sur les crédits du budget opérationnel de programme 112 (FNADT) du CPIER « vallée de la Seine ».

Le montant du financement au titre du CPIER pourra faire l'objet, en application de l'article 11, d'une modulation lorsque le programme d'études s'avère insuffisamment ou non réalisé.

Les conventions de financement relatives à chacune des subventions accordées par l'Etat d'une part et par chacune des Régions d'autre part préciseront, si nécessaire, les dispositions relatives aux modalités de paiement. Les financements accordés aux agences d'urbanisme au titre de la présente action pourront notamment être pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche 1.1 du CPIER.

ARTICLE 10 - DOMICILIATION DES PAIEMENTS

Sous réserve du respect par les partenaires des obligations mentionnées à l'article 9, les financements de l'Etat et des Régions relatifs à l'exécution du CPIER « Vallée de la Seine » seront versés selon les procédures comptables en vigueur.

L'État et les Régions se libéreront des sommes dues par virement sur le compte bancaire ouvert par chacun des partenaires, selon la répartition définie dans le compte-rendu annuel d'exécution par les Etablissements Publics Fonciers (article 6) et conformément aux dispositions prévues par chacune des conventions de financement mises en place.

ARTICLE 11 - CONTROLE DE L'UTILISATION DU FINANCEMENT

Le représentant de l'Etat vérifiera que l'utilisation des crédits est conforme aux principes de financement propres à chacun des partenaires. Le cas échéant, des dispositions spécifiques seront énoncées dans les conventions de financement prévues à l'article 9.

ARTICLE 12 – AVENANTS

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention-cadre, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 13 – RESILIATION DE LA CONVENTION-CADRE

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention-cadre, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

*
* *

Fait à XXXXXXX, le XX/XX/2016.

Pour l'Etat

Nicole KLEIN
Préfète de Région Normandie
Préfet coordonnateur des actions de l'Etat pour l'aménagement de la vallée de la Seine

François PHILIZOT
Délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine

Pour la Région Ile-de-France

Valérie PECRESSE
Présidente

Pour la Région Normandie

Hervé MORIN,
Président

Pour l'EPF Île-de-France

Gilles BOUVELOT
Directeur Général

Pour l'EPF Normandie

Gilles GAL
Directeur Général

ANNEXE 1 - Extraits du CPIER Vallée de la Seine 2015-2020

FICHE ACTION 1.4 : « Maîtrise du développement urbain »

Objectifs

Un des objectifs stratégiques est de mettre fin à la consommation excessive des espaces naturels et agricoles, au profit de l'urbanisation et des activités économiques. La priorité est clairement donnée au recyclage du foncier déjà urbanisé, en favorisant en particulier celui des friches industrielles, et en s'attachant à la densification du tissu bâti.

Dans cette perspective, les établissements publics fonciers seront mobilisés, en liaison avec les agences d'urbanisme et les observatoires spécialisés, pour améliorer la connaissance des enjeux fonciers et développer les capacités d'anticipation dans la vallée de la Seine. Cette démarche permettra de mesurer l'évolution quantitative et qualitative de la consommation d'espace, au regard des objectifs du schéma stratégique et des documents d'urbanisme. Une attention particulière sera portée aux secteurs présentant les enjeux les plus forts (Confluence Seine-Oise, agglomérations de Mantes, Rouen, Le Havre et Caen en particulier).

Un certain nombre de sites ont d'ores et déjà été identifiés, sur lesquels sont programmées des opérations d'urbanisation ou qui sont susceptibles de faire l'objet de démarches d'ensemble permettant leur reconversion. Cela concerne par exemple les études pré-opérationnelles portées par l'établissement public d'aménagement de la Seine Aval visant la requalification et la transformation de friches industrielles. Ces sites pourront faire l'objet d'un appui spécifique aux études préalables, pour faciliter l'aboutissement de ces opérations. La préparation de projets susceptibles de relever du programme « ville durable » lancé au titre des investissements d'avenir est un des axes à retenir. La réduction de la consommation de foncier agricole sera une priorité.

Description

La mise en réseau des outils d'observation foncière et notamment ceux mis en place avec les établissements publics fonciers, à l'échelle de la vallée de la Seine permettra d'acquérir de la connaissance, de la partager avec les territoires et de dynamiser les démarches qui y sont engagées.

L'autre action consistera à soutenir l'évolution des sites stratégiques et la reconversion de friches industrielles et urbaines, par priorité à l'amont des projets.

Maîtres d'ouvrage

Établissements publics foncier (EPF) Normandie et Île de France, sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), observatoires spécialisés, agences d'urbanisme, collectivités et établissements publics, entreprises, chambres de commerce et d'industrie, établissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA), etc.

Plan de Financement

	ETAT	RÉGION BASSE-NORMANDIE	RÉGION HAUTE-NORMANDIE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	TOTAL
Etudes foncières et études sites stratégiques	FNADT 2,5 M€	0,5 M€	5,5 M€	0,833 M€	9,333 M€
TOTAL	2,5 M€	0,5 M€	5,5 M€	0,833 M€	9,333 M€

Calendrier de réalisation sur les deux triennaux

	2015-2017	2018-2020	TOTAL
Etudes foncières et études sites stratégiques	4,5 M€	4,833 M€	9,333 M€
TOTAL	4,5 M€	4,833 M€	9,333 M€

Critères éco - conditionnalité

Les friches représentent une disponibilité de foncier alors que la tension sur celui-ci est grande. La dépollution, la réhabilitation et la reconversion des friches contribuent au développement durable du territoire.
L'économie de foncier agricole est un des objectifs majeurs des projets d'aménagement.

Les projets devront être partenariaux, et associer les acteurs locaux pertinents.

Priorité transversale emploi

Les projets urbains, et notamment la reconversion des friches, auront notamment pour objectif le développement économique, et donc la création d'emplois

Commentaires

Il s'agit en particulier de répondre au besoin d'animation et de coordination des observatoires existants, en favorisant les mutualisations thématiques « verticales » entre observatoires d'un même territoire (foncier, habitat, logement, économie, etc.) et « horizontales » entre les observatoires locaux qui jalonnent le territoire de la vallée de la Seine, de Paris à Cherbourg.

ANNEXE 6 A LA DELIBERATION : CONVENTION DE REALISATION TYPE POUR LES SUBVENTIONS SPECIFIQUES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DU CPIER VALLEE DE LA SEINE

MODELE TYPE CONVENTION FONCTIONNEMENT

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° CPXX-XXX du DATE DE VOTE,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : DENOMINATION
dont le statut juridique est :
N° SIRET :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant CIVILITE PRENOM NOM, FONCTION *(représentant signataire convention)*
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « XXX » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CRXX-XX du DATE DELIB CADRE.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, et des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CPXX-XXX du DATE DE VOTE, la Région Île-de-France a décidé de soutenir LE BENEFICIAIRE pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention :

OBJET

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à XX % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à XX €, soit un montant maximum de subvention de XX €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

Le bénéficiaire s'engage à maintenir pendant une durée de XX l'affectation des biens subventionnés à l'usage exclusif de l'activité XX.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRE(S) OU

ALTERNANT(S)

Le bénéficiaire s'engage à recruter X stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit cette ou ces offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet.
Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Dans la mesure où le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total de l'opération, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.
Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements à effectuer dans les trois mois, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie.

Pour les personnes morales de droit privé, le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie daté et signé par le représentant légal. Il est revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée.

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonné à la production d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Le versement du solde est également subordonné à la production de X justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Pour les personnes morales de droit privé, le versement du solde est subordonné à la production des documents suivants :
- un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme,
- un compte rendu financier de l'opération ou de la tranche d'opération subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné.
- X justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2.3 (versement du solde) dans le délai de 3 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du DATE D'ELIGIBILITE SINON DATE DE VOTE et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le DATE DE VOTE et prend fin au versement du solde ou à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

Pour les personnes morales de droit privé, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée.

La Région se réserve également le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° CPXX-XXX du DATE DE VOTE.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La présidente
du conseil régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire
DENOMINATION
CIVILITE PRENOM NOM, QUALITE DU SIGNATAIRE

ANNEXE 7 A LA DELIBERATION : CONVENTION DE REALISATION TYPE POUR LES SUBVENTIONS SPECIFIQUES D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU CPIER VALLEE DE LA SEINE

MODELE TYPE CONVENTION investissement

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° CPXX-XXX du DATE DE VOTE,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : DENOMINATION
dont le statut juridique est :
N° SIRET :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant CIVILITE PRENOM NOM, FONCTION *(représentant signataire convention)*
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « XXX » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CRXX-XX du DATE DELIB CADRE.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016, et des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CPXX-XXX du DATE DE VOTE, la Région Île-de-France a décidé de soutenir LE BENEFICIAIRE pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention :

OBJET

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à XX % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à XX €, soit un montant maximum de subvention de XX €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

Le bénéficiaire s'engage à maintenir pendant une durée de XX l'affectation des biens subventionnés à l'usage exclusif de l'activité XX.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRE(S) OU

ALTERNANT(S)

Le bénéficiaire s'engage à recruter X stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit cette ou ces offre(s) de stage(s) ou de contrat(s) de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.
L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet.
Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Dans la mesure où le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total de l'opération, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.
Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements à effectuer dans les trois mois, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Toutefois les paiements prévus ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 30 % du montant de la subvention.

Pour les personnes morales de droit privé, le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie daté et signé par le représentant légal. Il est revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements à effectuer dans les trois mois, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée, ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche.

Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonné à la production d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Le versement du solde est également subordonné à la production de X justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).
Pour les personnes morales de droit privé, le versement du solde est subordonné à la production des documents suivants :
- un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme,
- un compte rendu financier de l'opération ou de la tranche d'opération subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné.
- X justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 3.2.3 (versement du solde) dans le délai de 4 années indiqué à l'article 3.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du DATE D'ELIGIBILITE SINON DATE DE VOTE et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le DATE DE VOTE et prend fin au versement du solde ou à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région

adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

Pour les personnes morales de droit privé, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée.

La Région se réserve également le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

Pour les personnes de droit public, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° CPXX-XXX du DATE DE VOTE.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La présidente
du conseil régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire
DENOMINATION
CIVILITE PRENOM NOM, QUALITE DU SIGNATAIRE

ARRIVE
15. JUIL 2016
16-247
S.G.C.R

îledeFrance
Conseil régional

Paris, le 13 juillet 2016

Groupe socialiste & républicain

Question écrite de Mesdames Melissa Youssouf, Corinne Bord, Viviane Romana, Rama Sall, Elvira Jaoûen, Fanélie Carrey-Conte, Messieurs Yannick Trigance, Carlos Da Silva et les élus du groupe socialiste et républicain à Madame Valérie Pécresse, Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France

Madame la Présidente,

Par la présente nous souhaitons attirer votre attention sur la situation de l'Espace Tête à Tête, lieu d'information, de prévention et d'écoute pour les 13/25 ans situé à Rosny-sous-Bois dans le 93.

Situé au cœur de Centre Commercial Rosny 2 et initié par la Mission de prévention des conduites à risques du Département de la Seine-Saint-Denis en juin 2006, l'espace Tête à Tête est une porte ouverte pour les 13-25 ans.

Ce dispositif, atypique dans le paysage préventif actuel, est destiné à répondre aux préoccupations des jeunes sur les problématiques liées à la sexualité, à l'usage de produits psychoactifs, aux pratiques numériques, au mal-être et aux violences. Il propose un accueil, une écoute et/ou une orientation aux adolescents par une équipe d'intervenants en prévention des conduites à risques, sur un principe libre et anonyme.

Divers outils interactifs en libre accès (vitrines d'information, expositions temporaires, bornes multimédias, matériels de prévention) permettent à l'équipe, d'amorcer les échanges et d'ouvrir le dialogue sur les prises de risques à l'adolescence.

Depuis 10 ans l'espace Tête à Tête organise par ailleurs des expositions ludiques et pédagogiques pour informer les jeunes, les inviter à la réflexion et au débat.

Recevant les classes, des groupes d'instituts médico-éducatifs, de missions locales ou de foyers ASE du Département, comme les jeunes de passage au centre commercial, l'équipe pluridisciplinaire qui compose ce lieu unique intervient au plus près de leurs préoccupations et a ainsi largement contribué à la reconnaissance de ce lieu innovant.

L'espace Tête à Tête a su évoluer, et s'adapter aux nouvelles conduites à risques : après l'exposition sur les réseaux sociaux récompensée par le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) et le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance (CIPD), les bornes d'information sont elles aussi passées au numérique, en devenant tactiles.

Conseil régional
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85

île de France
Conseil régional

Madame la Présidente, depuis 2006 la Région Ile-de-France s'est engagée aux côtés du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis pour permettre à ce dispositif essentiel d'exister et d'œuvrer au service de notre jeunesse : ce soutien s'est notamment traduit par une subvention de 110 000 euros en 2015.

Pourriez-vous nous indiquer si vous comptez poursuivre ce partenariat et dans l'affirmative, selon quelles modalités ?

Carlos Da Silva

Président du groupe socialiste & républicain

Carlos Da Silva

Conseil régional
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85

REPUBLIQUE FRANÇAISE

✷ îledeFrance

Réponse de Madame Valérie PÉCRESSE

Présidente du conseil régional d'Île-de-France

à la question écrite de Mesdames Melissa Youssouf, Corinne Bord, Viviane Romana, Rama Sall, Elvira Jaoûen, Fanélie Carrey-Conte, Messieurs Yannick Trigance, Carlos Da Silva, conseillers régionaux d'Ile-de-France, concernant le partenariat avec l'Espace Tête à Tête, lieu d'information, de prévention et d'écoute pour les 13/25 ans sis à Rosny-sous-Bois (93) .

Je tiens à vous apporter les éléments suivants en réponse à la question que vous nous avez adressée concernant le partenariat de la Région avec **l'espace Tête à tête** situé du Centre Commercial Rosny 2, qu'anime la mission de prévention des conduites à risques du département de Seine Saint Denis.

La **prévention des risques liés à la santé des jeunes est une priorité du nouvel exécutif régional** : nous avons souhaité nous doter lors de la séance plénière de juin d'une stratégie claire en la matière, centrée sur la santé des adolescents, nous engageant sur l'ensemble de la mandature afin de rompre avec la logique d'actions annuelles qui a prévalu antérieurement

Nous souhaitons en effet arrêter le saupoudrage qui prévalait, et développer une politique de prévention globale, sur le long terme, qui traitera toutes les **grandes thématiques de santé** des jeunes, telles que l'hygiène de vie, les conduites addictives, la vie affective et sexuelle et la souffrance psychique.

En application de cette stratégie, le deuxième semestre sera consacré à l'élaboration d'un **plan régional de prévention** définissant les priorités et modalités d'actions découlant des nouvelles orientations. J'ai installé à cette fin le 8 septembre dernier un **comité de prévention santé jeunesse,** piloté par Vincent Roger et composé de professionnels de la santé des jeunes. Il va se réunir de manière bi-hebdomadaire d'ici à la fin d'année pour me faire des propositions qui seront largement débattues avec l'ensemble des commissions concernées.

C'est sur cette base que seront définis en 2017 les axes de nouveaux **appels à projets** financés sur la durée de la mandature. Ces modalités d'action permettront à la fois de mettre un terme au financement au fil de l'eau et éviter les doublons qui prévalaient auparavant, de rendre plus cohérente et de mieux prioriser notre stratégie d'intervention, et de construire des vrais effets leviers pour la stratégie régionale, de manière mieux articulée avec l'ensemble des partenaires de cette politique. Enfin, ce plan permettra de **préciser les missions du CRIPS**, cheville ouvrière de notre politique régionale de prévention sur l'ensemble des quatre thématiques de santé.

Malgré un contexte budgétaire contraint, conséquence directe des décisions gouvernementales depuis 2012 avec la baisse de 140 millions d'euros de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la gestion de la précédente majorité, le nouvel Exécutif a fait le choix, afin de garantir la **continuité des projets** au service des populations, de poursuivre pour partie leur financement si ceux-ci s'inscrivent dans les nouvelles priorités de la Région.

De fait, pour l'année 2016 dans le respect de notre enveloppe budgétaire, nous financerons un certain nombre d'associations subventionnées en 2015. En juillet dernier, à son initiative, Ma Vice-Présidente, Farida Adlani, a reçu Pierre Laporte, Vice-Président du département de Seine-Saint-Denis pour examiner la demande de subvention de l'espace tête à tête. Celle-ci est actuellement en cours d'instruction par les services et sera proposée avant la fin d'année en commission permanente.

Paris, le 29 septembre 2016

îledeFrance
Conseil régional

Groupe socialiste et républicain

Question écrite de M. Carlos Da Silva, Mme Stéphanie Veneziano, M. Gilbert Cuzou, Mme Loubna Méliane, et des élus du Groupe Socialiste et Républicain à Mme Valérie Pécresse, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France.

Madame la Présidente,

Nous nous sommes fermement opposés, lors du vote du budget régional pour 2016, à **votre décision d'amputer de 2.2 millions d'euros les crédits de la Politique de la Ville,** correspondant à une **baisse drastique de -43 %** au détriment du tissu associatif de proximité impliqué dans nos quartiers populaires.

Aujourd'hui, 9 mois après votre élection et alors que nous entrons dans le troisième trimestre de l'année 2016, **nous sommes particulièrement inquiets qu'aucune subvention Politique de la Ville n'ait encore été présentée en commission permanente.**

Nous sommes alertés par de **nombreuses associations mises en difficulté par la Région qui n'ont encore reçu aucun financement pour l'année en cours et ne disposent d'aucune information** sur les modalités et le calendrier de traitement de leurs demandes.

Alors que ces associations locales font le lien social dans nos quartiers les plus en difficulté, elles ne sont plus sûres de pouvoir compter sur votre soutien dans leurs interventions en faveur des habitants, qu'il s'agisse d'accompagnement scolaire, de médiation culturelle, d'actions de prévention, d'interventions en direction des jeunes, de projets en faveurs de l'insertion et de l'emploi, etc.

Les élus locaux, Maires et Présidents d'intercommunalité, sont de la même façon inquiets de connaître les conditions d'attribution des subventions régionales pour 2016 : faudra-t-il baisser de 40 % l'ensemble des subventions ? Ou bien ne retenir qu'une action sur deux dans les nouveaux contrats de ville signés en 2015 ?

La réforme nationale de la politique de la ville adoptée le 21 février 2014 avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, a été l'occasion pour la Région Île-de-France de faire entrer sa politique d'intervention dans les quartiers prioritaires dans une nouvelle dynamique.

Pour le volet fonctionnement, en 2015, la Région Île-de-France, sous la précédente mandature, a révisé ses modalités d'intervention en matière de politique de la ville en adoptant, le 12 février, la délibération n°CR 23-15 : "*Politique de la ville - Orientations pour une nouvelle action régionale*". Dans ce cadre rénové, la Région s'est engagée à signer les 75 contrats de ville franciliens et à mobiliser ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité.

Elle a également mobilisé des crédits spécifiques mais cette fois dans les seuls quartiers prioritaires, soutenant prioritairement les axes thématiques suivants :
- Développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle ;
- Réussite éducative, soutien à la parentalité ;
- Valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité : éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé.

A ce titre le dispositif « *Soutien aux contrats de ville* » a remplacé le dispositif « *Animation sociale des quartiers* » et les appels à projet qui y étaient rattachés. Une délibération donnant lieu à une première affectation des subventions aux associations au titre de ce nouveau dispositif a été votée en commission permanente en octobre 2015 sur proposition du précédent Exécutif régional.

Aussi, les élus du groupe socialiste et républicain vous interrogent afin de connaître les intentions de l'Exécutif à ce sujet. Nous voudrions notamment savoir quand l'exécutif compte présenter un rapport cadre expliquant clairement les nouvelles modalités de financement des associations au titre de la politique de la ville et également connaître le calendrier d'attribution des subventions pour 2016.

Carlos Da Silva **Stéphanie Veneziano** **Loubna Méliane** **Gilbert Cuzou**

îledeFrance

Réponse de Madame Valérie PÉCRESSE

Présidente du conseil régional d'Île-de-France

à la question écrite de Mesdames Stéphanie VENIZIANO, Loubna MELIANE et Messieurs Gilbert CUZOU, Carlos DA SILVA, du groupe socialiste et républicain, concernant la baisse du budget politique de la ville.

Par courrier en date du 29 septembre 2016, vous avez appelé mon attention sur la baisse des dotations régionales en faveur des associations qui mènent des actions dans le cadre des contrats de ville.

Vous me faites part d'interrogations des associations et des élus locaux concernés quant aux conditions d'attribution des aides régionales en 2016. Vous demandez à connaître le calendrier de mobilisation de ces dernières.

Les priorités régionales sont mises en œuvre en 2016 dans un contexte budgétaire tendu, hérité, pour une bonne part, de la gestion de la précédente mandature dont certains engagements n'étaient pas financés, comme vous le savez.

Malgré ce contexte difficile, auquel s'est ajoutée la baisse brutale de 140 millions d'euros de notre dotation globale de fonctionnement (DGF), nous avons souhaité maintenir notre financement en faveur d'une politique essentielle pour le développement et la cohésion sociale des territoires bénéficiaires.

Suite à l'adoption du budget, et dans un souci d'équité, il a été décidé de procéder à une baisse uniforme des dotations. Les collectivités en ont été informées par message électronique des services du 1er au 12 août dernier ainsi que par courrier du vice-président en date du 5 août.

Sur ces bases, il a été demandé aux communes et EPCI de procéder aux arbitrages nécessaires et de proposer une programmation respectant les enveloppes disponibles. Les associations retenues devaient ensuite faire parvenir leurs dossiers pour instruction par les services.

Afin de laisser un délai suffisant aux acteurs locaux pour s'organiser et faire remonter leurs propositions, et compte tenu du volume de dossiers à traiter, les attributions de subventions ont été programmées à la séance de la commission permanente de novembre 2016, sur la base du dispositif cadre en vigueur.

Ces éléments concernant le montant des enveloppes, les modalités et le calendrier de traitement des demandes, sont connus de la part des élus et services des collectivités bénéficiaires. L'affirmation selon laquelle ils ne disposent d'aucune information est donc parfaitement infondée.

Valérie PECRESSE

Valérie Pécresse

Agence des Espaces Verts

îledeFrance

Publiée au recueil des actes de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France, le : 23 NOV. 2016

Transmise au contrôle de légalité, le : 23 NOV. 2016

La Présidente du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts

Anne CABRIT

DÉLIBÉRATION

N° 16-116 du 22 novembre 2016

Relative à l'approbation d'une convention avec l'UGAP ayant pour objet la mise à disposition d'un marché subséquent sur le fondement d'un accord-cadre, relatif à la gestion de la flotte automobile et habilitation donnée à la Présidente pour signer cette convention et le marché subséquent correspondant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4413-2 et R. 4413-1 à R. 4413-16 ;

VU les articles 31 et 76 de l'ancien Code des marchés publics ;

VU le budget général de l'Agence des espaces verts ;

VU le rapport présenté par la Présidente du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts.

CONSIDERANT la volonté de l'Agence des espaces verts d'optimiser les frais de gestion de sa flotte automobile (entretien et carburant) en passant par une centrale d'achat.

DELIBERE

Article 1 Approuve la conclusion de la convention ci-annexée avec l'Union des Groupements d'Achats Publics.

Article 2 Habilite la Présidente à signer cette convention et le marché subséquent correspondant.

Article 3 Les dépenses afférentes au marché subséquent seront imputées sur le budget général de l'Agence des espaces verts.

Nombre de votants ..7+4.. :
Votes POUR ..7+4.. :
Votes CONTRE ..0.. :
Abstentions ..0.. :
Ne prend pas part au vote ..0.. :

CADRE RESERVE A L'UGAP

Convention client – Gestion de flotte de VTM ≤ 3.5 T
AC n°770927

CONVENTION AYANT POUR OBJET LA MISE A DISPOSITION D'UN MARCHE SUBSEQUENT SUR LE FONDEMENT D'UN ACCORD-CADRE AYANT POUR OBJET LA GESTION DE FLOTTE DE VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR D'UN PTAC INFERIEUR OU EGAL A 3,5 TONNES POUR LES POUVOIRS ADJUDICATEURS AUTRES QUE L'ETAT ET SES OPERATEURS

Entre, d'une part :

L'Agence des espaces verts de la région Île-de-France

Adresse : 90-92 Avenue du Général Leclerc - 93500 Pantin

Représentée par sa Présidente, dûment habilitée en vertu de la délibération n° 16-116 du 22 novembre 2016 agissant en qualité de Présidente du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts,

Personne responsable de l'exécution de la présente convention :

Madame Monique BRUL ou Madame Léna PAYGAMBAR,

Téléphone : 01.83.65.38.21 ou 01.83.65.38.51

Email : mbrul@aev-iledefrance.fr ou lpaygambar@aev-iledefrance.fr

ci-après dénommée « l'usager »,

Et d'autre part :

L'Union des groupements d'achats publics (UGAP), établissement public industriel et commercial de l'État créé par le décret 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, n° 776 056 467 RCS Meaux, ayant son siège :

Adresse : 1, boulevard Archimède - Champs-sur-Marne, 77444 Marne-la-Vallée Cedex 2,

Représentée par Monsieur Alain BOROWSKI, Président de son conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 du décret du 30 juillet 1985 modifié précité,
et par délégation, par Madame Isabelle DELERUELLE, Directrice générale adjointe ,

Personne responsable de l'exécution de la convention :

Madame Agnès BARON

Téléphone : 01.64.73.25.35

Email : abaron@ugap.fr

ci-après dénommée « l'UGAP »,

Le présent document-type a reçu en date du 09/04/2014 le visa électronique du Contrôleur Général placé auprès de l'UGAP

PRÉAMBULE :

- Vu l'article 26-I.2 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics qui prévoit qu'une centrale d'achat peut passer des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services destinés à des acheteurs ;

- Vu l'article 26-II de l'ordonnance susvisée au terme duquel les pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices, lorsqu'ils ont recours à une centrale d'achat soumise à ladite ordonnance, sont dispensés de leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence ;

- Vu les articles 1er, 17 et 25 du décret n° 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, disposant, pour le premier, que « *L'Union des groupements d'achats publics est une centrale d'achat*», pour le deuxième article, que « *l'établissement est soumis aux dispositions du code des marchés publics applicables à l'Etat* » et, pour le troisième article, que « *les rapports entre l'établissement public et une collectivité ou un organisme mentionné à l'article 1er (du décret susvisé) [...] peuvent être définis par une convention prévoyant notamment la nature des prestations à réaliser, les conditions dans lesquelles la collectivité ou l'organisme contrôle leur exécution et les modalités de versement d'avances sur commande à l'établissement* » ;

- Vu l'article 76.4) du code des marchés publics prévoyant que lorsqu'un accord-cadre a été attribué à un seul opérateur économique, le pouvoir adjudicateur peut, préalablement à la conclusion du marché fondé sur l'accord-cadre, demander au titulaire de ce dernier de compléter, par écrit, son offre. Les compléments ainsi apportés aux caractéristiques de l'offre retenue pour l'attribution de l'accord-cadre ne peuvent avoir pour effet de les modifier substantiellement ;

- Vu l'accord-cadre n°770927 ayant pour objet la gestion de flotte de véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes pour les pouvoirs adjudicateurs autres que l'Etat et ses opérateurs conclu le 03/04/2014 avec la société TEMsys- ALD Automotive

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la mise à disposition d'un marché subséquent issu d'un accord-cadre relatif à la gestion de flotte de véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes pour **les pouvoirs adjudicateurs autres que l'Etat et ses opérateurs.**

Le terme « titulaire » désigne, dans la présente convention, l'opérateur économique avec lequel l'UGAP a conclu un accord-cadre à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert n° 13U032.

ARTICLE 2 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de notification du marché subséquent au titulaire. Elle est conclue pour une durée égale à celle du marché subséquent passé en son application dont la durée est mentionnée à l'article 5 de la présente convention.

Préalablement à la notification du marché subséquent par l'usager, ce dernier doit transmettre à l'UGAP l'original qui lui est destiné, signé par l'usager et, le cas échéant, sur lequel est porté le visa de l'autorité de contrôle de l'usager.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels régissant la présente convention sont par ordre de priorité décroissante :

- la présente convention ;
- l'annexe à la présente convention.

ARTICLE 4 : PERIMETRE DU MARCHE

Le périmètre du marché subséquent à conclure est précisé à l'article 1.2 du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.).

ARTICLE 5 : ETENDUE DES BESOINS DE L'USAGER

Les besoins, objet de la présente convention, portent sur la gestion d'une flotte automobile estimée à 66 véhicules pour une durée de 36 mois. La durée du marché subséquent est comprise entre quarante-huit (48) mois et trente (30) mois à compter de sa date de notification.

Les besoins sont décrits par l'usager dans l'annexe 1 à la présente convention.

Le présent document-type a reçu en date du 09/04/2014 le visa électronique du Contrôleur Général placé auprès de l'UGAP

ARTICLE 6 : MODALITES DE MISE À DISPOSITION DU MARCHE SUBSEQUENT

6.1 – Modalité d'expression des besoins de l'usager auprès de l'UGAP

L'usager exprime ses besoins au moyen du formulaire joint en annexe 1 à la présente convention et les transmet à l'UGAP en même temps que la présente convention dûment signée.

6.2 – Préparation et mise à disposition du marché subséquent à l'usager

Sur la base des informations transmises par l'usager, l'UGAP finalise le projet de marché subséquent et le transmet au titulaire de l'accord-cadre pour approbation et signature. Ce dernier dispose d'un délai de deux (2) semaines maximum pour le retourner directement, signé, à l'usager.

6.3 – Signature, notification et exécution du marché subséquent

A réception du marché subséquent, l'usager le signe puis le notifie au titulaire de l'accord-cadre.

L'usager assure l'exécution du marché subséquent conclu avec le titulaire par application du Cahier des Caractéristiques et des Modalités d'Exécution (C.C.M.E.) et du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) applicable aux marchés subséquents.

ARTICLE 7 : INTERLOCUTEURS DEDIES

L'usager et l'UGAP désignent, chacun pour ce qui le concerne, une personne chargée du suivi de l'exécution de la présente convention et destinataire des informations y afférentes.

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITE

L'usager s'engage à ne pas divulguer, sans autorisation de l'UGAP, sous quelque forme que ce soit, des informations, renseignements ou documents relatifs à l'accord-cadre et/ou au marché subséquent et couvert par le secret professionnel et industriel. Cette stipulation s'applique à l'encontre de tout tiers à la présente convention. En cas de non-respect de cette stipulation, l'UGAP peut prétendre à indemnité dans la mesure du préjudice subi.

Le présent document a été établi en deux (2) exemplaires originaux.

Fait à Pantin, le / /	Fait à Champs-sur-Marne, le / /
Pour l'Agence des espaces vertsde la région Île-de-France, par délégation, Le Directeur général, Philippe HELLEISEN	Pour l'UGAP, par délégation de son Président, La Directrice générale adjointe, Isabelle DELERUELLE

(*) : En indiquant le nom et la qualité de la personne signataire et en apposant le cachet de l'établissement.
Lorsque la personne signataire n'est pas le représentant légal, produire le pouvoir.

Le présent document-type a reçu en date du 09/04/2014 le visa électronique du Contrôleur Général placé auprès de l'UGAP

UGAP 13U032 - Gestion de flotte de véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes DA-VL

ANNEXE 1a A L'ACTE D'ENGAGEMENT - PRIX DE GESTION DE FLOTTE		
Prestations de gestion de flotte de véhicules terrestres à moteur de PTAC jusqu'à 3,5 tonnes		
IDENTIFICATION DU CANDIDAT	Nom du candidat :	ALD Automotive
Si le tableau est complété par des documents annexes comportant des précisions complémentaires, indiquer leurs références dans ce questionnaire.		

GESTION DE FLOTTE - Prix par véhicule

1- Prestations de gestion

						Coef de révision 2015	0,9981	
						Prix révisé 2015		
Prestations	Réponse	Format de réponse	Prix (en € H.T.)	Prix (en € HT) DOM	Prix (en € HT) Allemagne	Prix (en € H.T.)	Prix (en € HT) DOM	Prix (en € HT) Allemagne
Gestion générale du véhicule 4 Roues *(dont gestion des pneumatiques)*	obligatoire	euro / mois	7,46 €	24,50 €	7,46 €	7,45 €	24,45 €	7,45 €
Gestion générale du véhicule 2 Roues ou 3 Roues *(dont gestion des pneumatiques)*	obligatoire	euro / mois	7,46 €	24,50 €	7,46 €	7,45 €	24,45 €	7,45 €
Gestion générale des remorques *(dont gestion des pneumatiques)*	obligatoire	euro / mois	7,46 €	24,50 €	7,46 €	7,45 €	24,45 €	7,45 €
Gestion du Dépannage / Remorquage en France Métropolitaine	obligatoire	euro / mois	0,30 €	3,00 €	0,30 €	0,30 €	2,99 €	0,30 €
Gestion du véhicule de remplacement	obligatoire	euro / mois	0,40 €	3,50 €	NA	0,40 €	3,49 €	NA
Fourniture et/ou Gestion des données de la carte carburant	obligatoire	euro / mois	2,50 €	NA	NA	2,50 €	NA	NA
Gestion des données d'une carte carburant	obligatoire	euro / mois	0,50 €	NA	NA	0,50 €	NA	NA
Fourniture et / ou gestion des données d'un télépéage	obligatoire	euro / mois	2,50 €	NA	NA	2,50 €	NA	NA
Gestion de l'assistance à la personne (Poursuite du voyage)	obligatoire	euro / mois	0,30 €	Inclus dans dépannage	0,30 €	0,30 €	Inclus dans dépannage	0,30 €

2 - Prestations à l'acte

				Coef de révision 2015	Coef de révision 2016
				0,9981	1,0063
				Prix révisé 2015	Prix révisé 2016
Formations	Réponse	Format de réponse	Prix (en euro H.T.)	Prix (en euro H.T.)	Prix (en euro H.T.)
Formation supplémentaire à l'outil de gestion avec fourniture de salle équipée (1) (2)	obligatoire	euro / session	2 500,00 €	2 495,25 €	2 510,97 €
Formation supplémentaire à l'outil de gestion, sans fourniture de salle équipée (1)	obligatoire	euro / session	200,00 €	199,62 €	200,88 €
Formation au guide d'utilisateur	obligatoire	euro / session	200,00 €	199,62 €	200,88 €

(1) 20 personnes maximum par session

(2) mise à disposition d'une salle avec équipements (ordinateurs etc...) pour les participants pendant toute la durée de la formation

3 - Expertise

						Coef de révision 2015	1,0042	
						Prix révisé 2015		
	Réponse	Format de réponse	Prix (en euro H.T.)	Prix (en € HT) DOM	Prix (en € HT) Allemagne	Prix (en euro H.T.)	Prix (en € HT) DOM	Prix (en € HT) Allemagne
Photo expertise	obligatoire	euro / dossier	49,71 €	130,00 €	58,00 €	49,92 €	130,55 €	58,24 €
Expertise simple (déplacement sur site)	obligatoire	euro / dossier	89,47 €	130,00 €	58,00 €	89,85 €	130,55 €	58,24 €
Expertise pour véhicule gravement endommagé	obligatoire	euro / dossier	220,92 €	170,00 €	63,00 €	221,85 €	170,71 €	63,26 €

4 - Assistance à la personne / Poursuite du voyage

	Réponse	Format de réponse	Prix (en euro H.T.)	Prix (en € HT) DOM -facultatif	Prix (en € HT) Allemagne
Frais de dossier "Assistance à la personne/poursuite du voyage"	obligatoire	euro / dossier	30,00 €	30,00 €	30,00 €

les prestations demandées dans le tableau suivant, viennent compléter les prestations mentionnées dans le cahier des clauses particulières (Article XXX)

ANNEXE 1a A L'ACTE D'ENGAGEMENT - PRIX DE GESTION DE FLOTTE

5 -Véhicule de remplacement

Le candidat fournit en annexe une grille tarifaire dégressive selon la durée d'utilisation du véhicule.
Les prix s'entendent assurance, frais d'immatriculation compris, kilométrage illimité.
Les prix s'entendent hors surcharges éventuelles pour:
Taxes d'aéroport, gares, abandon national, équipement hivernal, restitution tardive, usager de moins de 25 ans, complément de plein (...)
Le candidat fournit en annexe les prix maximum applicables pour les surcharges

Annexe 1PGF2 Offre véhicule de remplacement

						2015	Coef de révision 2016
						1,0005	0,9919
						Prix révisé 201	Prix révisé 2016
	Réponse	Format de réponse	Prix (en euro H.T.)*	Prix (en € HT) DOM -facultatif	Prix (en € HT) Allemagne-facultatif	Prix (en euro H.T.)*	Prix (en euro H.T.)*
Catégorie B (type Clio, 208, ou équivalent)	obligatoire	euro / jour	**28,52 €**			**28,53 €**	**28,30 €**
Catégorie C (type golf, Mégane ou équivalent)	obligatoire	euro / jour	**32,65 €**			**32,67 €**	**32,40 €**
Catégorie D (type Laguna, Mondéo ou équivalent)	obligatoire	euro / jour	**42,03 €**			**42,05 €**	**41,71 €**
Catégorie H (type Monospace compact)	obligatoire	euro / jour	**42,23 €**			**42,25 €**	**41,91 €**
Minibus 9-8 places - VP - Catégorie N4	obligatoire	euro / jour	**79,83 €**			**79,87 €**	**79,22 €**
Catégorie B4 - Utilitaire léger - VU (type Kangoo, Caddy ou équivalent) - 3 m^3	obligatoire	euro / jour	**29,69 €**			**29,70 €**	**29,46 €**
Catégorie D4 - Utilitaire moyen - VU (type Renault Trafic; Peugeot expert, Iveco Daily ou équivalent) - 9m^3	obligatoire	euro / jour	**38,20 €**			**38,22 €**	**37,91 €**
Catégorie E4 Grand utilitaire - VU (Renault Master; Peugeot Boxer, Ford Transit ou équivalent...) - 12m^3	obligatoire	euro / jour	**47,12 €**			**47,14 €**	**46,76 €**

* Les prix s'entendent hors surcharges éventuelles pratiquées par les loueurs, exemple (franchise assurance, plein carburant, départs en aéroports / gares, trajet unique (one way), restitution du véhicule en dehors des heures d'ouvertures de l'agence...).
- Le candidat peut fournir en annexe la liste des tarifs forfaitaires dégressifs du véhicule remplacement.

Suppléments le cas échéant au forfait "Véhicule de remplacement"	Réponse	Format de réponse	Si oui
			Prix (en euro H.T.)
Suppléments Conducteur ayant moins de 21 ans et/ou moins de 2 ans de permis	Non	Oui / Non	

le candidat précise en annexe le/les réseau(x) auprès du/des quel(s) la prestation véhicule de remplacement jeune conducteur est accessible

6 -Revente des véhicules pour compte

	Réponse	Format de réponse	Prix (en euro H.T.)
Revente d'un véhicule	obligatoire	euro/dossier	**250,00 €**

	Précision	Délai en jours
Le candidat indique le délai maximum nécessaire pour le retrait du véhicule du parc du client	à la réception de tous les documents du véhicule et que le véhicule ne soit pas gagé	10

ANNEXE 1a A L'ACTE D'ENGAGEMENT - PRIX DE GESTION DE FLOTTE

7- Dépannage/remorquage en union européenne

le candidat indique ***l'honoraire de gestion à l'acte*** *de la prestation dépannage/remorquage en UE*

				Coef de révision 2015	Coef de révision 2016
				1,0042	1,0165
				Prix révisé 2015	Prix révisé 2016
	Réponse	Format de réponse	Prix (en euro H.T.)	Prix (en euro H.T.)	Prix (en euro H.T.)
Dépannage/remorquage en union européenne	obligatoire	euro/dossier	95,00 €	95,40 €	96,97 €

8 - Remplacement des documents

				Coef de révision 2015	Coef de révision 2016
				0,9981	1,0063
				Prix révisé 2015	Prix révisé 2016
	Réponse	Format de réponse	Prix (en euro H.T.)	Prix (en euro H.T.)	Prix (en euro H.T.)
Remplacement d'une carte accréditive	obligatoire	euro / carte	3,00 €	2,99 €	3,01 €
Remplacement du guide d'utilisateur	obligatoire	euro / guide	3,00 €	2,99 €	3,01 €

Prestation Carburant

9- Fourniture de la carte carburant

		Coef de révision 2015	Coef de révision 2016
		0,9981	1,0063
	Prix TTC / An	Prix révisé 2015	Prix révisé 2016
Bp	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Shell	12,96 €	12,94 €	13,02 €
Total offre basic	10,80 €	10,78 €	10,85 €
Total offre Equilibre	14,40 €	14,37 €	14,46 €
Total Offre Essentiel	21,60 €	21,56 €	21,69 €
Esso	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Auchan	18,00 €	17,97 €	18,08 €

Coef de révision 2016	1,0063	
Prix révisé 2016		
Prix (en € H.T.)	Prix (en € HT) DOM	Prix (en € HT) Allemagne
7,49 €	24,61 €	7,49 €
7,49 €	24,61 €	7,49 €
7,49 €	24,61 €	7,49 €
0,30 €	3,01 €	0,30 €
0,40 €	3,52 €	NA
2,51 €	NA	NA
0,50 €	NA	NA
2,51 €	NA	NA
0,30 €	inclus dans dépannage	0,30 €

Coef de révision 2016	1,0165	
Prix révisé 2016		
Prix (en euro H.T.)	Prix (en € HT) DOM	Prix (en € HT) Allemagne
50,74 €	132,70 €	59,20 €
91,33 €	132,70 €	59,20 €
225,51 €	173,53 €	64,31 €

CADRE RESERVE A L'UGAP

Convention client – Gestion de flotte de VTM ≤ 3.5 T
AC n°770927

CONVENTION AYANT POUR OBJET LA MISE A DISPOSITION D'UN MARCHE SUBSEQUENT SUR LE FONDEMENT D'UN ACCORD-CADRE AYANT POUR OBJET LA GESTION DE FLOTTE DE VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR D'UN PTAC INFERIEUR OU EGAL A 3,5 TONNES POUR LES POUVOIRS ADJUDICATEURS AUTRES QUE L'ETAT ET SES OPERATEURS

Entre, d'une part :

L'Agence des espaces verts de la région Île-de-France

Adresse : 90-92 Avenue du Général Leclerc - 93500 Pantin

Représentée par sa Présidente, dûment habilitée en vertu de la délibération n° 16-116 du 22 novembre 2016 agissant en qualité de Présidente du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts,

Personne responsable de l'exécution de la présente convention :

Madame Monique BRUL ou Madame Léna PAYGAMBAR,

Téléphone : 01.83.65.38.21 ou 01.83.65.38.51

Email : mbrul@aev-iledefrance.fr ou lpaygambar@aev-iledefrance.fr

ci-après dénommée « l'usager »,

Et d'autre part :

L'Union des groupements d'achats publics (UGAP), établissement public industriel et commercial de l'État créé par le décret 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, n° 776 056 467 RCS Meaux, ayant son siège :

Adresse : 1, boulevard Archimède - Champs-sur-Marne, 77444 Marne-la-Vallée Cedex 2,

Représentée par Monsieur Alain BOROWSKI, Président de son conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 du décret du 30 juillet 1985 modifié précité,
et par délégation, par Madame Isabelle DELERUELLE, Directrice générale adjointe ,

Personne responsable de l'exécution de la convention :

Madame Agnès BARON

Téléphone : 01.64.73.25.35

Email : abaron@ugap.fr

ci-après dénommée « l'UGAP »,

Le présent document-type a reçu en date du 09/04/2014 le visa électronique du Contrôleur Général placé auprès de l'UGAP

8677

PRÉAMBULE :

- Vu l'article 26-I.2 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics qui prévoit qu'une centrale d'achat peut passer des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services destinés à des acheteurs ;

- Vu l'article 26-II de l'ordonnance susvisée au terme duquel les pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices, lorsqu'ils ont recours à une centrale d'achat soumise à ladite ordonnance, sont dispensés de leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence ;

- Vu les articles 1er, 17 et 25 du décret n° 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, disposant, pour le premier, que « *L'Union des groupements d'achats publics est une centrale d'achat*», pour le deuxième article, que « *l'établissement est soumis aux dispositions du code des marchés publics applicables à l'Etat* » et, pour le troisième article, que « *les rapports entre l'établissement public et une collectivité ou un organisme mentionné à l'article 1er (du décret susvisé) […] peuvent être définis par une convention prévoyant notamment la nature des prestations à réaliser, les conditions dans lesquelles la collectivité ou l'organisme contrôle leur exécution et les modalités de versement d'avances sur commande à l'établissement* » ;

- Vu l'article 76.4) du code des marchés publics prévoyant que lorsqu'un accord-cadre a été attribué à un seul opérateur économique, le pouvoir adjudicateur peut, préalablement à la conclusion du marché fondé sur l'accord-cadre, demander au titulaire de ce dernier de compléter, par écrit, son offre. Les compléments ainsi apportés aux caractéristiques de l'offre retenue pour l'attribution de l'accord-cadre ne peuvent avoir pour effet de les modifier substantiellement ;

- Vu l'accord-cadre n°770927 ayant pour objet la gestion de flotte de véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes pour les pouvoirs adjudicateurs autres que l'Etat et ses opérateurs conclu le 03/04/2014 avec la société TEMsys- ALD Automotive

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la mise à disposition d'un marché subséquent issu d'un accord-cadre relatif à la gestion de flotte de véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes pour **les pouvoirs adjudicateurs autres que l'Etat et ses opérateurs.**

Le terme « titulaire » désigne, dans la présente convention, l'opérateur économique avec lequel l'UGAP a conclu un accord-cadre à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert n° 13U032.

ARTICLE 2 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de notification du marché subséquent au titulaire. Elle est conclue pour une durée égale à celle du marché subséquent passé en son application dont la durée est mentionnée à l'article 5 de la présente convention.

Préalablement à la notification du marché subséquent par l'usager, ce dernier doit transmettre à l'UGAP l'original qui lui est destiné, signé par l'usager et, le cas échéant, sur lequel est porté le visa de l'autorité de contrôle de l'usager.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels régissant la présente convention sont par ordre de priorité décroissante :

- la présente convention ;
- l'annexe à la présente convention.

ARTICLE 4 : PERIMETRE DU MARCHE

Le périmètre du marché subséquent à conclure est précisé à l'article 1.2 du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.).

ARTICLE 5 : ETENDUE DES BESOINS DE L'USAGER

Les besoins, objet de la présente convention, portent sur la gestion d'une flotte automobile estimée à 66 véhicules pour une durée de 36 mois. La durée du marché subséquent est comprise entre quarante-huit (48) mois et trente (30) mois à compter de sa date de notification.

Les besoins sont décrits par l'usager dans l'annexe 1 à la présente convention.

Le présent document-type a reçu en date du 09/04/2014 le visa électronique du Contrôleur Général placé auprès de l'UGAP

8678

ARTICLE 6 : MODALITES DE MISE À DISPOSITION DU MARCHE SUBSEQUENT

6.1 – <u>Modalité d'expression des besoins de l'usager auprès de l'UGAP</u>

L'usager exprime ses besoins au moyen du formulaire joint en annexe 1 à la présente convention et les transmet à l'UGAP en même temps que la présente convention dûment signée.

6.2 – <u>Préparation et mise à disposition du marché subséquent à l'usager</u>

Sur la base des informations transmises par l'usager, l'UGAP finalise le projet de marché subséquent et le transmet au titulaire de l'accord-cadre pour approbation et signature. Ce dernier dispose d'un délai de deux (2) semaines maximum pour le retourner directement, signé, à l'usager.

6.3 – <u>Signature, notification et exécution du marché subséquent</u>

A réception du marché subséquent, l'usager le signe puis le notifie au titulaire de l'accord-cadre.

L'usager assure l'exécution du marché subséquent conclu avec le titulaire par application du Cahier des Caractéristiques et des Modalités d'Exécution (C.C.M.E.) et du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) applicable aux marchés subséquents.

ARTICLE 7 : INTERLOCUTEURS DEDIES

L'usager et l'UGAP désignent, chacun pour ce qui le concerne, une personne chargée du suivi de l'exécution de la présente convention et destinataire des informations y afférentes.

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITE

L'usager s'engage à ne pas divulguer, sans autorisation de l'UGAP, sous quelque forme que ce soit, des informations, renseignements ou documents relatifs à l'accord-cadre et/ou au marché subséquent et couvert par le secret professionnel et industriel. Cette stipulation s'applique à l'encontre de tout tiers à la présente convention. En cas de non-respect de cette stipulation, l'UGAP peut prétendre à indemnité dans la mesure du préjudice subi.

Le présent document a été établi en deux (2) exemplaires originaux.

Fait à Pantin, le / /	Fait à Champs-sur-Marne, le / /
Pour l'Agence des espaces vertsde la région Île-de-France, par délégation, Le Directeur général, Philippe HELLEISEN	Pour l'UGAP, par délégation de son Président, La Directrice générale adjointe, Isabelle DELERUELLE

(*) : En indiquant le nom et la qualité de la personne signataire et en apposant le cachet de l'établissement.
Lorsque la personne signataire n'est pas le représentant légal, produire le pouvoir.

Le présent document-type a reçu en date du 09/04/2014 le visa électronique du Contrôleur Général placé auprès de l'UGAP

8679

ANNEXE 1a A L'ACTE D'ENGAGEMENT - PRIX DE GESTION DE FLOTTE

Prestations de gestion de flotte de véhicules terrestres à moteur de PTAC jusqu'à 3,5 tonnes

IDENTIFICATION DU CANDIDAT	**Nom du candidat :**	**ALD Automotive**

Si le tableau est complété par des documents annexes comportant des précisions complémentaires, indiquer leurs références dans ce questionnaire.

GESTION DE FLOTTE - Prix par véhicule

1- Prestations de gestion

						Coef de révision 2015	0,9981	
						Prix révisé 2015		
Prestations	**Réponse**	**Format de réponse**	**Prix (en € H.T.)**	**Prix (en € HT) DOM**	**Prix (en € HT) Allemagne**	**Prix (en € H.T.)**	**Prix (en € HT) DOM**	**Prix (en € HT) Allemagne**
Gestion générale du véhicule 4 Roues *(dont gestion des pneumatiques)*	obligatoire	euro / mois	**7,46 €**	**24,50 €**	**7,46 €**	7,45 €	24,45 €	7,45 €
Gestion générale du véhicule 2 Roues ou 3 Roues *(dont gestion des pneumatiques)*	obligatoire	euro / mois	**7,46 €**	**24,50 €**	**7,46 €**	7,45 €	24,45 €	7,45 €
Gestion générale des remorques *(dont gestion des pneumatiques)*	obligatoire	euro / mois	**7,46 €**	**24,50 €**	**7,46 €**	7,45 €	24,45 €	7,45 €
Gestion du Dépannage / Remorquage en France Métropolitaine	obligatoire	euro / mois	**0,30 €**	**3,00 €**	**0,30 €**	0,30 €	2,99 €	0,30 €
Gestion du véhicule de remplacement	obligatoire	euro / mois	**0,40 €**	**3,50 €**	**NA**	0,40 €	3,49 €	**NA**
Fourniture et/ou Gestion des données de la carte carburant	obligatoire	euro / mois	**2,50 €**	**NA**	**NA**	2,50 €	**NA**	**NA**
Gestion des données d'une carte carburant	obligatoire	euro / mois	**0,50 €**	**NA**	**NA**	0,50 €	**NA**	**NA**
Fourniture et / ou gestion des données d'un télépéage	obligatoire	euro / mois	**2,50 €**	**NA**	**NA**	2,50 €	**NA**	**NA**
Gestion de l'assistance à la personne (Poursuite du voyage)	obligatoire	euro / mois	**0,30 €**	**inclus dans dépannage**	**0,30 €**	0,30 €	**inclus dans dépannage**	**0,30 €**

2 - Prestations à l'acte

				Coef de révision 2015	Coef de révision 2016
				0,9981	**1,0063**
				Prix révisé 2015	Prix révisé 2016
Formations	**Réponse**	Format de réponse	**Prix (en euro H.T.)**	**Prix (en euro H.T.)**	**Prix (en euro H.T.)**
Formation supplémentaire à l'outil de gestion avec fourniture de salle équipée (1) (2)	obligatoire	euro / session	**2 500,00 €**	**2 495,25 €**	**2 510,97 €**
Formation supplémentaire à l'outil de gestion, sans fourniture de salle équipée (1)	obligatoire	euro / session	**200,00 €**	**199,62 €**	**200,88 €**
Formation au guide d'utilisateur	obligatoire	euro / session	**200,00 €**	**199,62 €**	**200,88 €**

(1) 20 personnes maximum par session

(2) mise à disposition d'une salle avec équipements (ordinateurs etc…) pour les participants pendant toute la durée de la formation

3 - Expertise

						Coef de révision 2015	1,0042	
						Prix révisé 2015		
	Réponse	Format de réponse	**Prix (en euro H.T.)**	**Prix (en € HT) DOM**	**Prix (en € HT) Allemagne**	**Prix (en euro H.T.)**	**Prix (en € HT) DOM**	**Prix (en € HT) Allemagne**
Photo expertise	obligatoire	euro / dossier	**49,71 €**	**130,00 €**	**58,00 €**	**49,92 €**	**130,55 €**	58,24 €
Expertise simple (déplacement sur site)	obligatoire	euro / dossier	**89,47 €**	**130,00 €**	**58,00 €**	**89,85 €**	**130,55 €**	58,24 €
Expertise pour véhicule gravement endommagé	obligatoire	euro / dossier	**220,92 €**	**170,00 €**	**63,00 €**	**221,85 €**	**170,71 €**	63,26 €

4 - Assistance à la personne / Poursuite du voyage

	Réponse	Format de réponse	**Prix (en euro H.T.)**	**Prix (en € HT) DOM -facultatif**	**Prix (en € HT) Allemagne**
Frais de dossier "Assistance à la personne/poursuite du voyage"	obligatoire	euro / dossier	**30,00 €**	**30,00 €**	**30,00 €**

les prestations demandées dans le tableau suivant, viennent compléter les prestations mentionnées dans le cahier des clauses particulières (Article **XXX)**

ANNEXE 1a A L'ACTE D'ENGAGEMENT - PRIX DE GESTION DE FLOTTE

5 -Véhicule de remplacement

Le candidat fournit en annexe une grille tarifaire dégressive selon la durée d'utilisation du véhicule.
Les prix s'entendent assurance, frais d'immatriculation compris, kilométrage illimité.
Les prix s'entendent hors surcharges éventuelles pour:
Taxes d'aéroport, gares, abandon national, équipement hivernal, restitution tardive, usager de moins de 25 ans, complément de plein (…)
Le candidat fournit en annexe les prix maximum applicables pour les surcharges

Annexe 1PGF2 Offre véhicule de remplacement

	2015	Coef de révision 2016
	1,0005	0,9919
	Prix révisé 2015	Prix révisé 2016

	Réponse	Format de réponse	Prix (en euro H.T.)*	Prix (en € HT) DOM -facultatif	Prix (en € HT) Allemagne-facultatif	Prix (en euro H.T.)*	Prix (en euro H.T.)*
Catégorie B (type Clio, 208, ou équivalent)	obligatoire	euro / jour	**28,52 €**			**28,53 €**	**28,30 €**
Catégorie C (type golf, Mégane ou équivalent)	obligatoire	euro / jour	**32,65 €**			**32,67 €**	**32,40 €**
Catégorie D (type Laguna, Mondéo ou équivalent)	obligatoire	euro / jour	**42,03 €**			**42,05 €**	**41,71 €**
Catégorie H (type Monospace compact)	obligatoire	euro / jour	**42,23 €**			**42,25 €**	**41,91 €**
Minibus 9-8 places - VP - Catégorie N4	obligatoire	euro / jour	**79,83 €**			**79,87 €**	**79,22 €**
Catégorie B4 - Utilitaire léger - VU (type Kangoo, Caddy ou équivalent) - 3 m^3	obligatoire	euro / jour	**29,69 €**			**29,70 €**	**29,46 €**
Catégorie D4 - Utilitaire moyen - VU (type Renault Trafic; Peugeot expert, Iveco Daily ou équivalent) - 9m^3	obligatoire	euro / jour	**38,20 €**			**38,22 €**	**37,91 €**
Catégorie E4 Grand utilitaire - VU (Renault Master; Peugeot Boxer, Ford Transit ou équivalent…) - 12m^3	obligatoire	euro / jour	**47,12 €**			**47,14 €**	**46,76 €**

* Les prix s'entendent hors surcharges éventuelles pratiquées par les loueurs, exemple (franchise assurance, plein carburant, départs en aéroports / gares, trajet unique (one way), restitution du véhicule en dehors des heures d'ouvertures de l'agence...).
- Le candidat peut fournir en annexe la liste des tarifs forfaitaires dégressifs du véhicule remplacement.

Suppléments le cas échéant au forfait "Véhicule de remplacement"	Réponse	Format de réponse	Si oui
			Prix (en euro H.T.)
Suppléments Conducteur ayant moins de 21 ans et/ou moins de 2 ans de permis	Non	Oui / Non	

le candidat précise en annexe le/les réseau(x) auprès du/des quel(s) la prestation véhicule de remplacement jeune conducteur est accessible

6 -Revente des véhicules pour compte

	Réponse	Format de réponse	Prix (en euro H.T.)
Revente d'un véhicule	obligatoire	euro/dossier	**250,00 €**

	Précision	Délai en jours
Le candidat indique le délai maximum nécessaire pour le retrait du véhicule du parc du client	à la réception de tous les documents du véhicule et que le véhicule ne soit pas gagé	10

ANNEXE 1a A L'ACTE D'ENGAGEMENT - PRIX DE GESTION DE FLOTTE

7- Dépannage/remorquage en union européenne

le candidat indique ***l'honoraire de gestion à l'acte*** *de la prestation dépannage/remorquage en UE*

				Coef de révision 2015	Coef de révision 2016
				1,0042	**1,0165**
				Prix révisé 2015	Prix révisé 2016
	Réponse	Format de réponse	**Prix (en euro H.T.)**	**Prix (en euro H.T.)**	**Prix (en euro H.T.)**
Dépannage/remorquage en union européenne	obligatoire	euro/dossier	**95,00 €**	**95,40 €**	**96,97 €**

8 - Remplacement des documents

				Coef de révision 2015	Coef de révision 2016
				0,9981	**1,0063**
				Prix révisé 2015	Prix révisé 2016
	Réponse	Format de réponse	**Prix (en euro H.T.)**	**Prix (en euro H.T.)**	**Prix (en euro H.T.)**
Remplacement d'une carte accréditive	obligatoire	euro / carte	**3,00 €**	2,99 €	3,01 €
Remplacement du guide d'utilisateur	obligatoire	euro / guide	**3,00 €**	2,99 €	3,01 €

Prestation Carburant

9- Fourniture de la carte carburant

		Coef de révision 2015	Coef de révision 2016
		0,9981	**1,0063**
	Prix TTC / An	Prix révisé 2015	Prix révisé 2016
Bp	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Shell	12,96 €	12,94 €	13,02 €
Total offre basic	10,80 €	10,78 €	10,85 €
Total offre Equilibre	14,40 €	14,37 €	14,46 €
Total Offre Essentiel	21,60 €	21,56 €	21,69 €
Esso	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Auchan	18,00 €	17,97 €	18,08 €

Coef de révision 2016	1,0063	
Prix révisé 2016		
Prix (en € H.T.)	**Prix (en € HT) DOM**	**Prix (en € HT) Allemagne**
7,49 €	24,61 €	7,49 €
7,49 €	24,61 €	7,49 €
7,49 €	24,61 €	7,49 €
0,30 €	3,01 €	0,30 €
0,40 €	3,52 €	**NA**
2,51 €	**NA**	**NA**
0,50 €	**NA**	**NA**
2,51 €	**NA**	**NA**
0,30 €	**inclus dans dépannage**	0,30 €

Coef de révision 2016	1,0165	
Prix révisé 2016		
Prix (en euro H.T.)	**Prix (en € HT) DOM**	**Prix (en € HT) Allemagne**
50,74 €	**132,70 €**	59,20 €
91,33 €	**132,70 €**	59,20 €
225,51 €	**173,53 €**	64,31 €

Agence des Espaces Verts

îledeFrance

Publiée au recueil des actes de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France, le : 23 NOV. 2016

Transmise au contrôle de légalité, le : 23 NOV. 2016

La Présidente du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France

Anne CABRIT

DÉLIBÉRATION

N° 16-117 du 22 novembre 2016

Relative à l'approbation d'une convention ayant pour objet la participation du Conseil départemental de l'Essonne aux frais d'entretien des espaces naturels régionaux situés sur son territoire et habilitation donnée à la Présidente pour signer cette convention

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4413-2 et R.4413-1 à R. 4413-16 ;

VU le budget général de l'Agence des espaces verts ;

VU le rapport présenté par la Présidente de l'Agence des espaces verts ;

CONSIDERANT que l'Agence des espaces verts entretient et aménage les forêts régionales de Cheptainville, de Bois Chardon, de Saint-Vrain, d'Étréchy et de Rougeau-Bréviande et que le Département de l'Essonne accepte de participer aux frais d'entretien de ces espaces forestiers situés sur son territoire.

DELIBERE

Article 1 Approuve la conclusion de la convention de partenariat avec le département de l'Essonne relative à l'entretien des forêts régionales situées sur son territoire, ci-annexée.

Article 2 Habilite la présidente à signer cette convention.

Article 3 Les recettes correspondantes seront imputées sur le Budget général de l'Agence des espaces verts.

Nombre de votants : 7+4
Votes POUR : 7+4
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE ET LE DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE RELATIVE À SA PARTICIPATION À L'ENTRETIEN DES FORÊTS RÉGIONALES SITUÉES SUR SON TERRITOIRE

PROGRAMME 2016

ENTRE

Le Département de l'Essonne, sis à l'Hôtel du Département, Boulevard de France – 91012 EVRY, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur François DUROVRAY, ou par la Vice-Présidente en charge du développement durable et de l'environnement, Madame Brigitte VERMILLET, agissant au nom et pour le compte du Département, en vertu de la délibération ……de la Commission permanente du ……,

Ci-après dénommé « Le Département »

ET,

L'Agence des Espaces Verts de la Région d'Ile-de-France, sise 90-92, avenue du général Leclerc - 93500 PANTIN, établissement public régional à caractère administratif, créé par l'article 5 de la loi 76-394 du 6 mai 1976 modifiée par la loi 86-16 du 6 janvier 1986, dont les statuts sont codifiés aux articles L. 4413-2 et R. 4413-1 à R. 4413-16 du Code général des collectivités territoriales, représentée par sa Présidente en exercice, agissant au nom et pour le compte de l'Agence des Espaces Verts en vertu de la délibération n°16-117du 22 novembre 2016.

Ci-après dénommée « L'AEV»

PREAMBULE

La Région d'Ile-de-France, par le biais de son Agence des Espaces Verts, et le Département, du fait de leurs missions et politiques respectives, poursuivent des objectifs analogues en matière de préservation, d'aménagement et de gestion de certains espaces naturels présents sur le territoire essonnien.

L'Agence des Espaces Verts de la Région d'Ile-de-France intervient en matière d'entretien, de gestion, de protection, de mise en valeur et de restauration de milieux naturels, de bois, de forêts, de promenades, d'espaces agricoles périurbains et d'ouverture au public des espaces boisés et naturels franciliens pour le compte de la Région Ile-de-France.

C'est ainsi que la région Ile-de-France prend en charge les frais d'acquisition et d'aménagement des domaines régionaux et sollicite la contribution des collectivités territoriales de situation pour assumer

les dépenses liées au fonctionnement de ces domaines, en application de la délibération n° CR 78-28 du 11 juillet 1978 du conseil régional de la Région Ile-de-France.

En effet, ce dernier a subordonné les acquisitions foncières (forêts, autres milieux naturels, espaces dégradés à réhabiliter, coulées vertes…) à la prise en charge des frais d'entretien par les collectivités territoriales de situation.

Au 31 décembre 2015, le patrimoine régional géré par l'AEV couvre une superficie totale d'environ 14 195 ha (forêts, terres agricoles, espaces naturels).

Dans l'Essonne, l'AEV intervient sur quatorze espaces naturels régionaux désignés comme suit et qui ont été créés jusqu'à ce jour sur le territoire, en partenariat étroit avec les collectivités de situation (seules les 36 collectivités essonniennes sont citées) :

- Espace naturel régional de Bois Chardon (Draveil)
- Forêt régionale de Cheptainville (Cheptainville, Lardy)
- Forêt régionale d'Étréchy (Étréchy)
- Espace naturel régional de la Fosse aux Carpes (Draveil)
- Forêt régionale de Gros-Bois (Yerres, Crosnes)
- Espace naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse (Villiers-Le-Bâcle)
- Espace naturel régional de l'Hurepoix (Ollainville, Fontenay-lès-Briis, Marcoussis, Nozay, Villejust, Villebon-sur-Yvette et Saulx-lès-Chartreux)
- La Tégéval (Yerres)
- Espace naturel régional de l'Orge Aval (Épinay-sur-Orge, Ballainvilliers, Longpont-sur-Orge, Brétigny-sur-Orge, Leuville-sur-Orge et Saint-Germain-lès-Arpajon)
- Espace naturel régional du Plateau de Saclay (Bièvres, Igny, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Vauhallan et Villiers-le-Bâcle)
- Espace naturel régional de Rougeau et Bréviande (Morsang-sur-Seine, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine et Tigery)
- Forêt régionale de Saint-Eutrope (Fleury-Mérogis, Ris-Orangis et Bondoufle)
- Forêt régionale de Saint-Vrain (Cheptainville, Marolles-en-Hurepoix, Saint-Vrain)
- Espace naturel régional des vallées de l'Yerres et du Réveillon (Boussy-Saint-Antoine).

Ainsi, parmi ces 14 espaces régionaux, le Département prend à sa charge une partie des dépenses de fonctionnement liés aux cinq massifs forestiers que sont Cheptainville, Saint-Vrain, Étréchy, Bois Chardon et Rougeau-Bréviande (partie essonnienne)

Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF) concernés par la présente convention	**Superficie du PRIF**	**Superficie acquise par la Région au 31/12/2015**	**Surface acquise par la Région, part essonnienne**
Forêt régionale de Cheptainville	248 ha	86,4 ha	86,4 ha
Forêt régionale d'Etrechy	158 ha	106 ha	106 ha
Forêt régionale de Saint-Vrain	120 ha	117,4 ha	117,4 ha
Forêt régionale de Bois Chardon	31 ha	31 ha	31 ha
Forêt régionale de Rougeau-Bréviande	3 553 ha	2 022,4ha	372,9 ha
TOTAUX	**4 110 ha**	**2 363,2 ha**	**713,7 ha**

Depuis la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985, modifiée par les lois n° 95-101 du 2 février et n° 95-115 du 4 février 1995, relative à la définition et à la mise en œuvre des principes d'aménagement, et en application de l'article L.113-8 nouveau du code de l'urbanisme, « *le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinés à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L.101-2* ».

Pour se faire, les Départements disposent de deux outils juridiques principaux leur permettant de protéger et de préserver les Espaces Naturels Sensibles (ENS) :

- l'affectation d'une part de la taxe départementale d'aménagement au financement de la protection et de la préservation des Espaces Naturels Sensibles (article L.113-10 du code de l'urbanisme) ;

- la création de zones de préemption (article L.215-1 du même code).

Le Département peut déléguer son droit de préemption (article L215-8 du code de l'urbanisme), à l'occasion de l'aliénation d'un bien soumis à ce droit ou sur un ou plusieurs secteurs de la zone de préemption, à [...] l'Agence des Espaces Verts de la Région d'Ile-de-France. Les biens acquis entrent dans le patrimoine du délégataire.

Ainsi, parmi les 14 espaces naturels régionaux 6 sont couverts en totalité ou partiellement, par une zone de préemption départementale au titre des espaces naturels pour laquelle l'AEV bénéficie d'une délégation du droit de préemption.

L'article L.215-21 du Code de l'urbanisme prévoit que les terrains acquis en application des dispositions énoncées ci-dessus « *doivent être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Cet aménagement doit être compatible avec la sauvegarde des sites, des paysages et des milieux naturels. La personne publique propriétaire est responsable de la gestion des terrains acquis ; elle s'engage à les préserver, à les aménager et à les entretenir dans l'intérêt du public. Elle peut éventuellement confier la gestion des espaces aménagés à une personne publique ou privée y ayant vocation. Seuls des équipements légers d'accueil du public ou nécessaires à la gestion courante des terrains ou à leur mise en valeur à des fins culturelles ou scientifiques peuvent être admis sur les terrains acquis en application des dispositions du présent chapitre, à l'exclusion de tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection de ces terrains en tant qu'espaces naturels* ».

C'est au regard de ces dispositions que le Conseil départemental de l'Essonne développe depuis le 26 mai 1989, date de mise en œuvre par l'Assemblée départementale de cette compétence, une politique active et partenariale de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel essonnien. Les grandes orientations de cette politique ont été définies par les délibérations cadre approuvées les 21 mars 1991, 27 octobre 1994, 25 février 1999, 23 mai 2005 et 12 décembre 2011 (Schéma départemental des ENS (SDENS) 2012-2021).

Au regard de l'ensemble de ces éléments et dans une logique partenariale, l'AEV et le Département conviennent d'établir le présent partenariat.

Il a été convenu ce qui suit :

<u>Article 1</u> : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la participation du Département aux dépenses d'entretien à réaliser en 2016 sur les domaines régionaux de Saint-Vrain, Cheptainville, Etréchy, Bois Chardon et Rougeau (partie essonnienne) situés en Essonne (cf. carte de localisation en annexe).

<u>Article 2</u> : Opérations concernées

Le programme prévisionnel des interventions à réaliser en 2016 sur les forêts régionales est annexé à la présente convention.

Les opérations concernées relèvent strictement de l'entretien écologique des espaces concernés et de toutes opérations participant de l'accueil du public.

<u>Article 3</u> : Engagements de l'AEV

L'AEV est maître d'ouvrage de l'aménagement et de la gestion des sites régionaux. En tant que gestionnaire, elle peut confier par convention de prestation de service (passation de marchés publics), la gestion courante des sites à un tiers.

Sur les espaces en propriété régionale, l'AEV définit et procède, ou fait procéder, aux travaux d'aménagement et aux travaux d'entretien destinés :

- à maintenir et améliorer la qualité du site et des milieux naturels ;
- à assurer le bon accueil du public à des fins de découverte du site ;
- à développer des actions éducatives et pédagogiques sur le thème de la connaissance, de la mise en valeur et de la protection des milieux naturels.

Les travaux d'entretien présentés ci-dessus seront mis en œuvre par la Direction « Aménagement et Gestion » de l'AEV et réalisés par le prestataire retenu dans le cadre de la réglementation issue du code des marchés publics.

Pour chaque site financé par le Département (forêts régionales de Bois Chardon, Cheptainville, Étréchy, Saint-Vrain et Rougeau-Bréviande (partie essonnienne)), un bilan des dépenses sera remis par écrit au Département, au plus tard au 31 mars de l'année 2017 (une fiche par site).

L'AEV s'engage à faire mention de la participation financière du Département, pour ces cinq sites auxquels il apporte sa contribution, sur tout support de communication. Les logotypes en vigueur du Département et des E.N.S. y seront apposés.

L'AEV s'engage à communiquer, par le biais de son site internet sur les animations proposées par le Département sur ses ENS.

L'AEV assurera l'échange d'informations indispensable pour la tenue des registres des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) par le Département sur les zones de préemption départementale au sein desquelles elle bénéficie d'une délégation du droit de préemption (cf. article 2 de la présente convention). Chaque renonciation à une parcelle ou acquisition par préemption devra être notifiée au Département. Un bilan annuel des acquisitions sera remis au Département sur chaque site pour le 31 mars 2017.

En 2016, l'AEV pourra contribuer, par le biais d'une subvention calculée selon les modalités en vigueur et dans la limite des crédits disponibles, aux opérations d'acquisition foncière et d'aménagement effectivement réalisées par le Département dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles sur l'ensemble des Périmètres départementaux d'intervention foncière (PDIF) adoptés lors du SDENS 2012-2021 et des parcs départementaux.

<u>Article 4</u> : Engagement du Département

Dans le cadre de sa politique des E.N.S, le Département assure des missions d'acquisition, d'aménagement, de gestion et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles recensés sur le territoire essonnien. Les aménagements réalisés contribuent au maintien et à la valorisation des milieux fragiles et à l'animation pédagogique de ces espaces.

Le Département assure la maitrise d'ouvrage des programmes d'aménagement, d'entretien et de surveillance effectués sur chacun de ces sites.

Le Département s'engage à procéder aux formalités nécessaires pour déléguer son droit de préemption sur les espaces naturels régionaux qui le nécessitent, en concertation avec les différentes collectivités concernées et en cohérence avec ses propres périmètres d'intervention.

Le Département s'engage à porter à la connaissance de l'AEV, dans les meilleurs délais, les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) sur les zones de préemption départementale au sein desquelles l'AEV bénéficie d'une délégation du droit de préemption afin de prévenir les risques de contentieux pouvant être engendrés par le non-respect du délai de préemption (2 mois).

Pour les sites sur lesquels l'AEV est susceptible d'intervenir financièrement au titre des acquisitions ou des aménagements réalisés par le Département dans le cadre de sa politique des E.N.S., le Département s'engage à fournir toutes les pièces nécessaires au montage du dossier.

Le Département s'engage à faire mention de la participation financière de l'AEV pour les sites auxquels elle apporte sa contribution, sur tout support de communication. Le logotype en vigueur de l'AEV y sera apposé.

Le Département s'engage à communiquer, par le biais de son site internet, sur les animations proposées par l'AEV sur les sites régionaux en Essonne.

En 2016, le Département contribuera, dans la limite d'un plafond de 141 000 € et dans la limite des crédits disponibles, à une partie des frais d'entretien des forêts régionales de Cheptainville, Saint-Vrain, Etrechy, Bois Chardon et Rougeau-Bréviande (partie essonnienne).

Le Département de l'Essonne procédera au versement de cette participation en une seule fois, à l'ordre de Monsieur le Trésorier Principal des Etablissements Publics Locaux de Paris, comptable assignataire de l'AEV, BDF Paris Banque Centrale 30001/00064/C7510000000 61.

A partir des pièces justificatives (bilan des travaux réalisés et sommes engagées au 30 novembre 2016) transmises par l'AEV, au plus tard au 15 décembre 2016, le Département procèdera au versement de la participation relative à l'entretien sur les forêts régionales de Cheptainville, Saint-Vrain, Etréchy, Rougeau (partie essonnienne) et Bois Chardon.

Un bilan des travaux réalisés au 31 décembre 2016 sera transmis au Département au plus tard au 31 mars 2017.

Un suivi des sites sur lesquels porte la contribution financière pourra être mis en place par le Département.

L'utilisation de la contribution départementale à des fins autres que celles définies par la présente convention entraînera son remboursement et son annulation.

La contribution sera alors reversée, après actualisation, à M. le Payeur départemental, Hôtel du Département 91000 Évry, en sa qualité de receveur du Département de l'Essonne, BDF Evry Compte n°30001/00312/C9110000000 19.

<u>Article 5</u> : Durée et modification de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un (1) an sur l'exercice budgétaire 2016.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de leurs obligations découlant de la présente convention, l'autre partie pourra à tout moment et unilatéralement y mettre fin.

Toute intervention sur des terrains qui n'auraient pas été visés dans la convention fera l'objet d'un avenant.

<u>Article 6</u> : Règlement des litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés, en cas d'échec d'une solution amiable entre les parties, devant le tribunal administratif territorialement compétent, à savoir celui de Versailles.

Fait à …….. le,

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, la Vice-présidente en charge du développement durable et de l'environnement	La Présidente de l'Agence des Espaces Verts de la Région d'Ile-de-France,
Brigitte VERMILLET	Anne CABRIT

PROPOSITION RELATIVE À L'ENTRETIEN
DES FORETS RÉGIONALES POUR 2016

MONTANTS DES DEPENSES CONCERNÉES

Présentation des dépenses concernées

Les frais de fonctionnement recouvrent :
- les travaux d'entretien (marché public et régie) liés aux milieux naturels et à l'ouverture au public ;
- le gardiennage du site.

- Montants des dépenses Bois Chardon

Les grands postes de travaux sont détaillés comme suit :

TRAVAUX D'ENTRETIEN :	**40 000 €**
GARDIENNAGE :	**0 €**

TOTAL DES DEPENSES ESTIMEES EN 2016 (TTC)	**40 000 €**

Contribution du CD91 : 28 900 €

- Montants des dépenses Cheptainville

Les grands postes de travaux sont détaillés comme suit :

TRAVAUX D'ENTRETIEN :	**55 000 €**
GARDIENNAGE :	**0 €**

TOTAL DES DEPENSES ESTIMEES EN 2016 (TTC)	**55 000 €**

Contribution du CD91 : 36 900 €

- Montants des dépenses <u>Étréchy</u>

Les grands postes de travaux sont détaillés comme suit :

TRAVAUX D'ENTRETIEN :	**31 000 €**
GARDIENNAGE :	**0 €**

TOTAL DES DEPENSES ESTIMEES EN 2016 (TTC)	**31 000 €**

Contribution du CD91 : 22 000 €

- Montants des dépenses <u>Saint-Vrain</u>

Les grands postes de travaux sont détaillés comme suit :

TRAVAUX D'ENTRETIEN :	**40 000 €**
GARDIENNAGE :	**0 €**

TOTAL DES DEPENSES ESTIMEES EN 2016 (TTC)	**40 000 €**

Contribution du CD91 : 23 200 €

- Montants des dépenses <u>Rougeau</u> (927 hectares dont 331 situés en Essonne)

Les grands postes de travaux sont détaillés comme suit :

TRAVAUX D'ENTRETIEN :	**189 500 €**
GARDIENNAGE :	**5 500 €**

TOTAL DES DEPENSES ESTIMEES EN 2016 (TTC)	**195 000 €**

Contribution du CD91 : 30 000 €

FORETS REGIONALES EN ESSONNE
Contribution financière du Département aux frais de fonctionnement

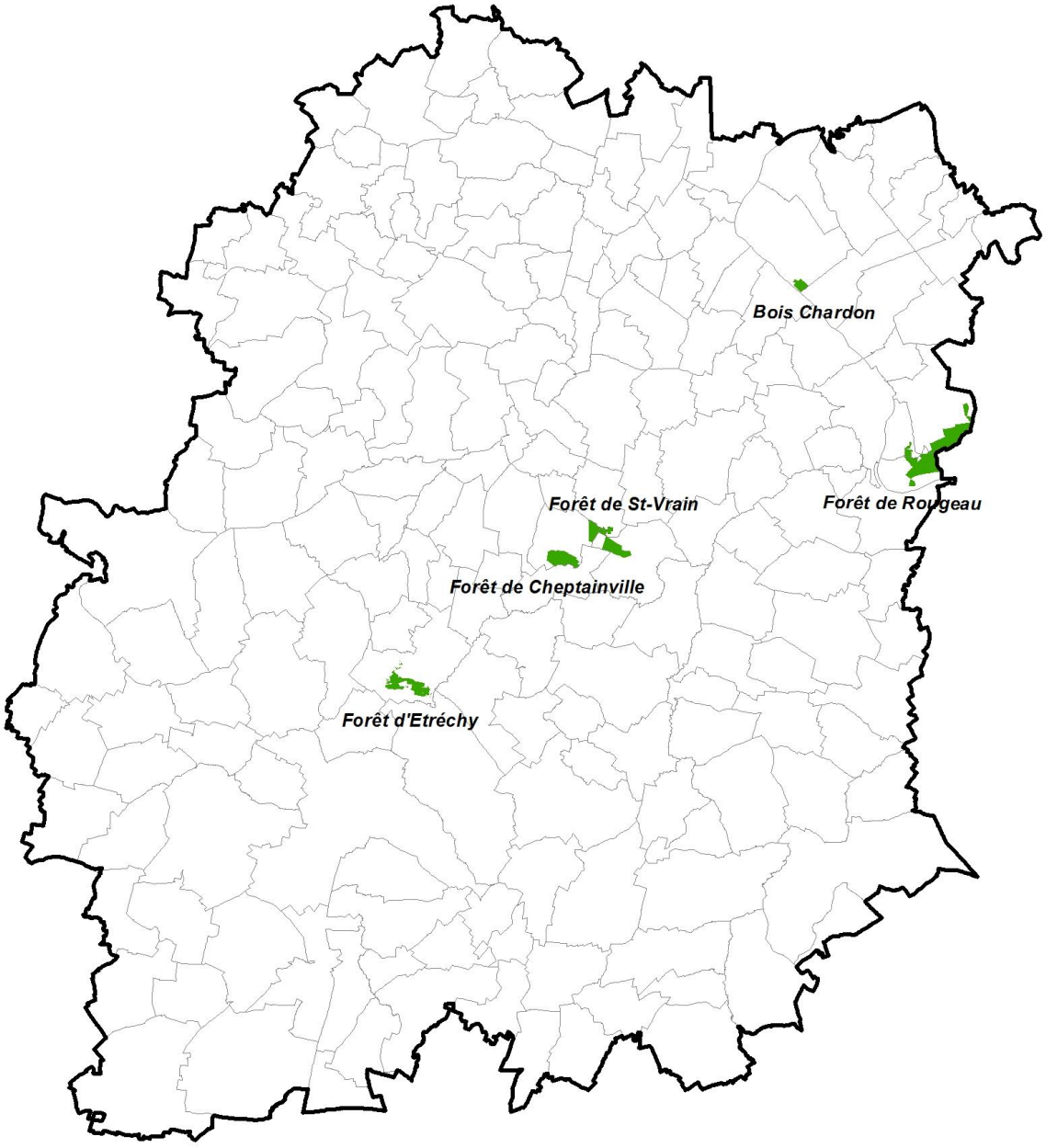

Septembre 2016 - Sources IGN / CD 91 - Reproduction interdite

Agence des Espaces Verts

îledeFrance

Publiée au recueil des actes de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France, le : 23 NOV. 2016

Transmise au contrôle de légalité, le : 23 NOV. 2016

La Présidente du Conseil d'administration de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France

Anne CABRIT

DÉLIBÉRATION

N° 16-118 du 22 novembre 2016

Relative à l'approbation d'une convention ayant pour objet la participation du Conseil départemental du Val-de-Marne aux frais d'entretien des espaces naturels régionaux situés sur son territoire et habilitation donnée à la Présidente pour signer cette convention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4413-2 et R.4413-1 à R. 4413-16 ;

VU le budget général de l'Agence des espaces verts ;

VU le rapport présenté par la Présidente du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts.

CONSIDERANT que l'Agence des espaces verts entretient et aménage les forêts régionales de Groibois, de Plessis-Saint-Antoine, de Morbras et le Bois de Granville (94) et que le Département du Val-de-Marne accepte de participer aux frais d'entretien de ces espaces naturels situés sur son territoire.

D E L I B E R E

Article 1 : Approuve la conclusion de la convention ci-annexée, avec le conseil départemental du Val-de-Marne.

Article 2 : Habilite la Présidente à signer cette convention.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général de l'Agence des espaces verts.

Nombre de votants	7+4
Votes POUR	7+4
Votes CONTRE	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

CONVENTION FINANCIERE 2016-2017 RELATIVE À LA PARTICIPATION DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE AUX FRAIS D'ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS REGIONALES OUVERTES AU PUBLIC

ENTRE

Le Conseil départemental du Val-de-Marne dont le siège administratif est sis à l'Hôtel du Département, Avenue du Général de Gaulle, 94054 CRETEIL, représenté par M. Christian FAVIER, Président en exercice agissant au nom et pour le compte du Département, dûment habilité par décision de la Commission permanente du Conseil départemental n° 2016-16-6 du 14 novembre 2016,

ci-après dénommé le « Département »,

ET

L'Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France, dont le siège administratif est sis 90-92, Avenue du Général Leclerc, 93500 PANTIN, établissement public régional à caractère administratif, agissant en vertu de l'article L. 4413-2 du code général des collectivités territoriales, représentée par son Président en exercice, dûment habilité en vertu de la délibération n° 16-118 du 22 novembre 2016.

ci-après dénommée l' « AEV »,

PREAMBULE

L'AEV intervient en matière d'entretien, de gestion, de protection, de mise en valeur et de restauration de milieux naturels, de bois, de forêts, de promenades, d'espaces agricoles périurbains et d'ouverture au public des espaces boisés et naturels franciliens pour le compte de la Région Ile-de-France. Le Conseil régional d'Île-de-France subordonne, les acquisitions foncières gérées par l'AEV (forêts, autres milieux naturels, espaces dégradés à réhabiliter, emprises linéaires pour y aménager une coulée verte, etc.), à la prise en charge des dépenses de fonctionnement par les collectivités territoriales de situation, en application de sa délibération n° CR 78-28 du 11 juillet 1978.

Cette demande de contribution financière est motivée par la fréquentation principalement locale de ces sites (attestée, entre autres, par l'enquête de « La fréquentation des forêts publiques d'Île-de-France » réalisée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) et publiée en 2000). Dans le Val-de-Marne, ce constat a été confirmé par l'enquête de fréquentation effectuée en 2011 dans le cadre de la Charte forestière de territoire de l'Arc boisé.

Le Département est engagé dans la mise en valeur des forêts, des espaces de nature et la préservation de la ressource en eau. Cette implication se traduit notamment dans la Charte forestière de territoire de l'Arc boisé (qu'il a initiée en 2004, en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) et l'AEV, et qui a été reconduite pour la période 2015-2020), le Plan vert 2006-2016, le Festival de l'Oh et le Plan bleu départemental (adopté en 2009).

Dans ce contexte, le Département et l'AEV ont conclu une première convention portant sur la période 2013-2015.

Le Département souhaite renforcer et rendre plus lisible la politique menée sur les espaces naturels sensibles, en partenariat avec les acteurs du territoire. Il s'engage pour cela dans l'élaboration d'un Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

La présente convention renouvelle ce partenariat avec l'AEV pour une période transitoire, dans la mesure où le futur Schéma départemental des ENS du Val-de-Marne constituera un nouveau cadre de collaboration.

Les espaces visés dans cette convention sont les parcelles, propriétés de la Région, gérées par l'AEV et ouvertes à la fréquentation du public (essentiellement boisées) et/ou d'intérêt écologique (biodiversité) ou environnemental (notamment sur le thème de l'eau).

Ces espaces couvrent une surface totale de 273,5 ha répartie comme suit :

	Grosbois				Bois de Granville	Plessis-Saint-Antoine		Vallée du Morbras
Communes	Boissy-Saint-Léger	Valenton	Villecresnes	Villeneuve-Saint-Georges	Limeil-Brévannes	Le Plessis-Trévise	La Queue-en-Brie	La Queue-en-Brie
Surf. (ha) *	147,5	19,5	15,5	16	30	32	11	2

* surfaces de bois ou espaces naturels acquis et gérés par l'AEV au 31 décembre 2015

Ne sont pas visées dans la présente convention :

- les parcelles agricoles acquises par la Région mais gérées par bail rural,
- les parcelles boisées acquises par la Région mais pas encore ouvertes au public (si nécessité de travaux de prise de possession incompatibles avec l'accueil du public) ; ces parcelles peuvent être sises sur le territoire des communes mentionnées plus haut ou celui d'autres communes du Val-de-Marne.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de prise en charge, par le Département, d'une partie des frais de fonctionnement liés à l'entretien des domaines régionaux de Grosbois, du Plessis-Saint-Antoine, de la vallée du Morbras et du bois de Granville, d'une superficie de 273,5 hectares au 31 décembre 2015.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet au 01 janvier 2016. Elle sera reconductible une fois, de manière expresse, pour l'année 2017, au plus tard au premier trimestre 2017.

ARTICLE 3 : DEPENSES CONCERNÉES

Les frais de fonctionnement recouvrent :

- la surveillance des sites afin de protéger leur valeur écologique et garantir la sécurité du public ;
- les travaux d'entretien divers liés aux milieux naturels ou à l'ouverture au public ;

Ils donnent lieu à un bilan annuel (voir article 5 ci-après).

ARTICLE 4 : FINANCEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

4.1 – PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

La participation financière annuelle du Département est établie à soixante-huit mille euros pour 2016 (68.000 €), reconductible selon les termes de l'article 2 ci-dessus, sous réserve du vote, par l'Assemblée départementale, du budget 2017 correspondant.

4.2 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION

Le Département procèdera au mandatement de la participation annuelle en une seule fois et au plus tard, à l'émission du titre de recettes par l'AEV.

Le versement sera effectué à l'ordre du Comptable public responsable de la Trésorerie de Paris – Etablissements Publics Locaux, comptable assignataire de l'AEV, 26 rue Bénard 75675 Paris Cedex, comptable assignataire de l'Agence , BDF 30001/00064/C7510000000/61 ».

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE L'AGENCE DES ESPACES VERTS

L'AEV est maître d'ouvrage de l'aménagement et de la gestion des sites. A ce titre, elle pourra confier la gestion courante du site à un ou des tiers par marché public de services et de travaux.

Sur les espaces en propriété régionale, l'AEV procède, ou fait procéder, aux travaux d'aménagement et aux travaux d'entretien destinés :

- à maintenir et améliorer la qualité du site et des milieux naturels ;
- à assurer le bon accueil du public à des fins de découverte du site ;

L'AEV définit le programme d'entretien et de surveillance. La coordination et le contrôle de l'exécution des travaux d'entretien sont assurés par le Service d'aménagement et gestion de l'AEV.

Préalablement à l'exécution des actions d'entretien de l'année suivante, les services du Département peuvent solliciter une réunion d'échange technique sur site avec le Service aménagement et gestion de l'AEV. Un compte-rendu de visite sera alors rédigé et l'AEV prendra en compte, autant qu'il est possible, les points soulevés par le Département à cette occasion, dans la limite de la compatibilité avec la démarche générale d'entretien de l'AEV, de la flexibilité des marchés d'entretien en cours et des imprévus inhérents aux actions d'entretien réel.

Les travaux d'entretien présentés, ci-dessus, seront mis en œuvre par ce service, et réalisés par le prestataire retenu dans le cadre de la réglementation issue de l'ordonnance relative aux marchés publics.

Dans les bois régionaux concernés par la Charte forestière de territoire de l'Arc boisé, les travaux d'aménagement et d'entretien seront effectués en cohérence avec les orientations de la Charte.

Pour l'ensemble des sites visés dans la présente convention, l'AEV réalisera l'aménagement et l'entretien en cohérence avec les orientations du Plan vert et du Plan bleu du Val-de-Marne.

L'AEV s'engage à remettre annuellement au Département, un bilan d'activité des travaux effectués l'année précédente et des dépenses correspondantes.

Ce bilan comprendra un récapitulatif des travaux et prestations réalisés pendant l'exercice, détaillé par catégorie (entretien, sécurisation, animations…) et comportant un bilan financier faisant notamment apparaître les dépenses totales, et les contributions des autres partenaires de l'AEV.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

En phase avec son souhait de favoriser l'accès aux forêts de sa population et son souci de contribuer à y maintenir la biodiversité, le Département s'engage, sous réserve du vote des crédits par l'Assemblée départementale, à verser à l'AEV la somme indiquée à l'article 4.1, selon les modalités prévues à l'article 4.2.

Concernant les sites visés à la présente convention, le Département s'engage à diffuser, sur tous supports de communication, l'action de la Région Ile-de-France et de l'AEV.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

L'AEV s'engage à faire clairement part du soutien du Conseil départemental du Val-de-Marne et à faire apparaître la contribution départementale pour toutes les actions de communication et les correspondances avec les destinataires liées à l'objet de la présente convention. Les modalités concernant la valorisation de ce soutien sont détaillées ci-dessous :

7.1 MENTION

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « Avec le soutien du Département du Val-de-Marne ».

Pendant toute la durée des travaux, le bénéficiaire doit apposer à la vue du public un panneau d'information (ou plusieurs suivant la disposition des lieux) facilement lisible, faisant apparaître la mention « Travaux réalisés avec le concours financier du Département du Val-de-Marne ».

7.2 LOGOTYPE

Le logotype départemental doit apparaître de manière très visible, conformément à la charte graphique départementale, disponible à cette adresse www.valdemarne.fr/charte-graphique-du-departement.

La présence du logotype du département est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.

Lorsque le taux d'intervention financière du Département est égal ou dépasse 50 % du budget total, la taille du logotype départemental est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.

7.3 SITE INTERNET

Concernant les sites internet, la mention et le logotype départemental sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel du Département du Val-de-Marne (www.valdemarne.fr).

7.4 CONTROLE DE LA BONNE REALISATION DES OBLIGATIONS DE COMMUNICATION

Tous les supports de communication seront transmis à la Direction de la communication du Département au moins 10 jours ouvrés avant leur impression, envoi ou mise en ligne. Cette dernière, en lien avec la Direction des espaces verts et du paysage, est chargée de valider la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller l'AEV dans sa démarche.

7.5 RELATIONS PUBLIQUES ET RELATIONS PRESSE

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication du Département selon les règles définies ci-dessus. De même, L'AEV s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution départementale. Un mois avant la date prévue pour l'inauguration ou toute manifestation officielle relative à l'objet de la présente convention, à prendre attache des services du Département pour organiser la participation du Conseil départemental à cette occasion (présence des élus, fixation de la date, validation des cartons d'invitation…).

ARTICLE 8 : AVENANT

Toute modification substantielle de l'objet ou des conditions d'exécution de la présente convention donnera lieu à un avenant.
En particulier, en cas d'acquisition et/ou d'ouverture au public par la Région de nouvelles parcelles dans le Val-de-Marne ayant vocation à relever de la présente convention, et d'un accord sur une modification du montant de la participation départementale, un avenant permettra de rectifier les périmètres, les surfaces considérées et le montant correspondant.

ARTICLE 9 : RESILIATION

En cas de non-respect par les parties de l'une des obligations découlant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par lettre recommandée adressée avec accusé réception après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de deux mois.

L'utilisation de la participation financière à des fins autres que celles définies par la présente, entraînerait son remboursement et/ou son annulation, sur demande du Département par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les montants perçus seront alors reversés, après actualisation, à l'ordre du Payeur Départemental, 1, place Pierre Billotte 94000 CRETEIL, compte assignataire du Département du Val-de-Marne, BDF 30001/00907/D9400000000/49.

ARTICLE 10 : CONTRÔLE DES DEPENSES

Les pièces justificatives relatives aux dépenses effectuées seront conservées par l'AEV pendant dix ans pour tout contrôle que le Département souhaiterait effectuer à posteriori.

ARTICLE 11 : JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher prioritairement une issue amiable.

Tout désaccord persistant entre les parties sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention et qui n'aura pas pu faire l'objet d'un règlement amiable, sera porté devant le Tribunal Administratif de Melun.

Fait à Pantin, en 2 exemplaires originaux le .....

Pour le Département du Val-de-Marne	**Pour l'Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France**
Le Président	La Présidente

Agence des Espaces Verts

îledeFrance

Publiée au recueil des actes de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France, le 23 NOV. 2016

Transmise au contrôle de légalité, le 23 NOV. 2016

Pour le Président du Conseil d'administration de l'Agence des espaces verts

Anne CABRIT

DÉLIBÉRATION

N° 16-119 du 22 novembre 2016

Relative à l'approbation d'une convention de partenariat ayant pour objet la prise en charge des frais d'entretien de l'espace naturel régional de la Butte Pinson (93-95) par la commune de Groslay (95) et habilitation donnée à la Présidente pour signer cette convention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4413-2 et R.4413-1 à R. 4413-16 ;

VU Le budget général de l'Agence des espaces verts ;

VU Le rapport présenté par le Président de l'Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France.

CONSIDERANT que l'Agence des espaces verts entretient et aménage l'espace naturel régional de la Butte Pinson en vue de son ouverture au public et que la commune de Groslay accepte de participer aux frais d'entretien de cet espace naturel régional situé sur son territoire.

DELIBERE

Article 1 Approuve la conclusion de la convention ci-annexée avec la commune de Groslay.

Article 2 Habilite la Présidente à signer cette convention.

Article 3 Les recettes correspondantes seront imputées sur le Budget général de l'Agence des espaces verts.

Nombre de votants	7+4
Votes POUR	7+4
Votes CONTRE	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A

LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS

REGIONAUX DE LA BUTTE PINSON PAR LA COMMUNE DE GROSLAY

POUR L'ANNEE 2016

ENTRE

La commune de GROSLAY dont le siège administratif est sis à l'Hôtel de ville, 21 rue du général Leclerc 95410 GROSLAY, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par la délibération n° ..... du ..... de son Conseil municipal,

ci-après dénommée la « Commune »,

ET

L'Agence des Espaces Verts de la Région d'Île-de-France, dont le siège administratif est sis Cité régionale de l'environnement - 90-92, Avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN, établissement public régional à caractère administratif, agissant au nom et pour le compte de la région Île-de-France en vertu de l'article L. 4413-2 alinéa 4 du code général des collectivités territoriales, représentée par sa Présidente en exercice, dûment habilité en vertu de la délibération n° 16-119 du 22 novembre 2016,

ci-après dénommée l' « AEV »,

PREAMBULE

L'AEV intervient en matière d'entretien, de gestion, de protection, de mise en valeur et de restauration de milieux naturels, de bois, de forêts, de promenades, d'espaces agricoles périurbains et d'ouverture au public des espaces boisés et naturels franciliens pour le compte de la Région Île-de-France.

Le conseil régional d'Île-de-France subordonne les acquisitions foncières gérées par l'AEV (forêts, autres milieux naturels, espaces dégradés à réhabiliter, emprises linéaires pour y aménager une coulée verte, etc.) à la prise en charge des dépenses de fonctionnement par les collectivités territoriales de situation, en application de sa délibération n° CR 78-28 du 11 juillet 1978.
Cette demande de contribution financière est motivée par la fréquentation principalement locale de ces sites (attestée, entre autres, par l'enquête de « La fréquentation des forêts publiques d'Île-de-France » réalisée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) et publiée en 2000).

La Commune est engagée dans la mise en valeur des espaces de nature sur son territoire. Cette implication se traduit notamment par les délibérations du 19 février 1998 et du 30 mars 1999, dans lesquelles la commune a demandé l'intervention de l'AEV et a accepté de prendre en charge jusqu'à 50% des frais d'entretien et de fonctionnement.
Par ailleurs, ancienne Z.A.D. régionale, ce site est maintenant une zone de préemption Espace Naturel Sensible, suite à une délibération du Conseil Général du 24 septembre 2001. Le droit de préemption a été délégué à l'Agence des Espaces Verts. Le Département a également accepté de prendre en charge une partie des frais de fonctionnement sur ce site.

Les 9,9 hectares sis à GROSLAY et visés dans cette convention font partie d'un ensemble plus vaste de parcelles propriétés de la Région dans le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) de la Butte Pinson gérées par l'AEV et ouvertes à la fréquentation du public (essentiellement boisées), d'intérêt écologique (biodiversité) et environnemental (notamment sur le thème de l'eau), soit une surface totale de 85,5 ha répartis comme suit :

Propriétés régionales	PRIF de la Butte Pinson			
Communes	GROSLAY	MONTMAGNY	PIERREFITTE	VILLETANEUSE
Surf. (ha) *	10	53	1,5	21

* surfaces de bois ou espaces naturels acquis et gérés par l'AEV au 31/12/2015

Ne sont pas visées dans la présente convention :

- les parcelles agricoles acquises par la Région mais gérées par bail rural,
- les parcelles boisées acquises par la Région mais pas encore ouvertes au public à la date de signature de la convention.

Ceci exposé il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat et de prise en charge, par la Commune, des frais de fonctionnement liés à l'entretien de 10 hectares régionaux inclus dans l'espace naturel régional de la Butte Pinson.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'1 (un) an, sur l'exercice budgétaire 2016.

ARTICLE 3 : DEPENSES CONCERNÉES

Les frais de fonctionnement recouvrent :

- les travaux d'entretien divers liés aux espaces naturels et/ou à l'ouverture au public ;

Ils donnent lieu à un bilan annuel (voir article 5 ci-après).

- la surveillance des sites ;

ARTICLE 4 : FINANCEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

4.1 - Participation financière de la Commune

La participation financière annuelle de la Commune s'établit à 9.000 € (neuf mille euros).

4.2 - Modalités de versement de la participation

La Commune procèdera au mandatement de la participation annuelle en une seule fois, à l'émission du titre de recettes par l'AEV.

Le versement sera effectué à l'ordre de Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie de Paris - Établissements Publics Locaux, comptable assignataire de l'AEV, 26 rue Bénard, 75675 Paris Cedex, BDF 30001/00064/C7510000000/61.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE L'AGENCE DES ESPACES VERTS

L'AEV est maître d'ouvrage de l'aménagement et de la gestion des sites. En tant que gestionnaire des sites, elle pourra confier la gestion courante du site à un ou des tiers par la conclusion de marchés publics de services et de travaux.

Sur les espaces en propriété régionale, l'AEV procède, ou fait donc procéder, aux travaux d'aménagement et aux travaux d'entretien destinés :

- à maintenir et améliorer la qualité du site et des milieux naturels ;
- à assurer le bon accueil du public à des fins de découverte du site ;

L'AEV définit le programme d'entretien et de surveillance. La coordination et le contrôle de l'exécution des travaux d'entretien sont assurés par le Service « Aménagement et Gestion » de l'AEV.

Les travaux d'entretien présentés ci-dessus seront mis en œuvre par ce service, et réalisés par le prestataire retenu dans le cadre de la réglementation issue du code des marchés publics.

L'AEV s'engage à remettre annuellement à la Commune, une fiche récapitulative des travaux effectués l'année précédente et des dépenses correspondantes dans le périmètre régional concerné.

L'AEV s'engage à faire connaître, par tous moyens adéquats, que l'entretien des espaces s'est fait avec le concours financier de la Commune, en particulier sur les éventuels supports provisoires d'information expliquant des travaux à GROSLAY et, le cas échéant, sur des plaques ou panneaux d'information au public pérennes, à l'occasion de leur installation ou remplacement.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

En phase avec son souhait de favoriser l'accès de sa population à la forêt et son souci de contribuer à y maintenir la biodiversité, la Commune s'engage, sous réserve du vote des crédits par le Conseil municipal, à verser la somme actualisée à hauteur du montant prévu à l'article 4.1 et à la verser à l'AEV selon les modalités prévues à l'article 4.2.

La Commune s'engage à diffuser, sur tous supports de communication, l'action de la région Ile-de-France et de l'AEV en faveur de la mise en valeur et la protection des espaces naturels et boisés sur son territoire.

ARTICLE 7 : AVENANT

Toute modification substantielle de l'objet ou des conditions d'exécution de la présente convention donnera lieu à un avenant.

En particulier, en cas d'acquisition et/ou d'ouverture au public par la Région de nouvelles parcelles à GROSLAY ayant vocation à relever de la présente convention, un avenant permettra de rectifier les périmètres et les surfaces considérées ainsi que les montants correspondants.

ARTICLE 8 : RESILIATION

En cas de non respect par les parties de l'une des obligations découlant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par lettre recommandée adressée avec accusé réception après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de deux mois.

L'utilisation de la participation financière à des fins autres que celles définies par la présente, entraînerait son remboursement et/ou son annulation, sur demande de la Commune par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les montants perçus seront alors reversés, après actualisation, à l'ordre de Monsieur le Trésorier Principal de Montmorency, 11 rue des Moulins 95160 MONTMORENCY.

ARTICLE 9 : CONTRÔLE DES DEPENSES

Les pièces justificatives relatives aux dépenses effectuées seront conservées par l'AEV pendant dix ans pour tout contrôle que la Commune souhaiterait effectuer à posteriori.

ARTICLE 10 : JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Tout désaccord persistant entre les parties sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention et qui n'aura pas pu faire l'objet d'un règlement amiable, sera porté devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Fait à Pantin, en 2 exemplaires originaux le .....

Pour la Commune
de GROSLAY……

Le Maire

Pour l'Agence des espaces verts
de la Région Ile-de-France

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A

LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS

REGIONAUX DE LA BUTTE PINSON PAR LA COMMUNE DE GROSLAY

POUR L'ANNEE 2016

ENTRE

La commune de GROSLAY dont le siège administratif est sis à l'Hôtel de ville, 21 rue du général Leclerc 95410 GROSLAY, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par la délibération n° ..... du ..... de son Conseil municipal,

ci-après dénommée la « Commune »,

ET

L'Agence des Espaces Verts de la Région d'Île-de-France, dont le siège administratif est sis Cité régionale de l'environnement - 90-92, Avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN, établissement public régional à caractère administratif, agissant au nom et pour le compte de la région Île-de-France en vertu de l'article L. 4413-2 alinéa 4 du code général des collectivités territoriales, représentée par sa Présidente en exercice, dûment habilité en vertu de la délibération n° 16-119 du 22 novembre 2016,

ci-après dénommée l' « AEV »,

PREAMBULE

L'AEV intervient en matière d'entretien, de gestion, de protection, de mise en valeur et de restauration de milieux naturels, de bois, de forêts, de promenades, d'espaces agricoles périurbains et d'ouverture au public des espaces boisés et naturels franciliens pour le compte de la Région Île-de-France.

Le conseil régional d'Île-de-France subordonne les acquisitions foncières gérées par l'AEV (forêts, autres milieux naturels, espaces dégradés à réhabiliter, emprises linéaires pour y aménager une coulée verte, etc.) à la prise en charge des dépenses de fonctionnement par les collectivités territoriales de situation, en application de sa délibération n° CR 78-28 du 11 juillet 1978.
Cette demande de contribution financière est motivée par la fréquentation principalement locale de ces sites (attestée, entre autres, par l'enquête de « La fréquentation des forêts publiques d'Île-de-France » réalisée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) et publiée en 2000).

La Commune est engagée dans la mise en valeur des espaces de nature sur son territoire. Cette implication se traduit notamment par les délibérations du 19 février 1998 et du 30 mars 1999, dans lesquelles la commune a demandé l'intervention de l'AEV et a accepté de prendre en charge jusqu'à 50% des frais d'entretien et de fonctionnement.
Par ailleurs, ancienne Z.A.D. régionale, ce site est maintenant une zone de préemption Espace Naturel Sensible, suite à une délibération du Conseil Général du 24 septembre 2001. Le droit de préemption a été délégué à l'Agence des Espaces Verts. Le Département a également accepté de prendre en charge une partie des frais de fonctionnement sur ce site.

Les 9,9 hectares sis à GROSLAY et visés dans cette convention font partie d'un ensemble plus vaste de parcelles propriétés de la Région dans le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) de la Butte Pinson gérées par l'AEV et ouvertes à la fréquentation du public (essentiellement boisées), d'intérêt écologique (biodiversité) et environnemental (notamment sur le thème de l'eau), soit une surface totale de 85,5 ha répartis comme suit :

Propriétés régionales	PRIF de la Butte Pinson			
Communes	GROSLAY	MONTMAGNY	PIERREFITTE	VILLETANEUSE
Surf. (ha) *	10	53	1,5	21

* surfaces de bois ou espaces naturels acquis et gérés par l'AEV au 31/12/2015

Ne sont pas visées dans la présente convention :

- les parcelles agricoles acquises par la Région mais gérées par bail rural,
- les parcelles boisées acquises par la Région mais pas encore ouvertes au public à la date de signature de la convention.

Ceci exposé il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat et de prise en charge, par la Commune, des frais de fonctionnement liés à l'entretien de 10 hectares régionaux inclus dans l'espace naturel régional de la Butte Pinson.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'1 (un) an, sur l'exercice budgétaire 2016.

ARTICLE 3 : DEPENSES CONCERNÉES

Les frais de fonctionnement recouvrent :

- les travaux d'entretien divers liés aux espaces naturels et/ou à l'ouverture au public ;

Ils donnent lieu à un bilan annuel (voir article 5 ci-après).

- la surveillance des sites ;

ARTICLE 4 : FINANCEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

4.1 - Participation financière de la Commune

La participation financière annuelle de la Commune s'établit à 9.000 € (neuf mille euros).

4.2 - Modalités de versement de la participation

La Commune procèdera au mandatement de la participation annuelle en une seule fois, à l'émission du titre de recettes par l'AEV.

Le versement sera effectué à l'ordre de Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie de Paris - Établissements Publics Locaux, comptable assignataire de l'AEV, 26 rue Bénard, 75675 Paris Cedex, BDF 30001/00064/C7510000000/61.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE L'AGENCE DES ESPACES VERTS

L'AEV est maître d'ouvrage de l'aménagement et de la gestion des sites. En tant que gestionnaire des sites, elle pourra confier la gestion courante du site à un ou des tiers par la conclusion de marchés publics de services et de travaux.

Sur les espaces en propriété régionale, l'AEV procède, ou fait donc procéder, aux travaux d'aménagement et aux travaux d'entretien destinés :

- à maintenir et améliorer la qualité du site et des milieux naturels ;
- à assurer le bon accueil du public à des fins de découverte du site ;

L'AEV définit le programme d'entretien et de surveillance. La coordination et le contrôle de l'exécution des travaux d'entretien sont assurés par le Service « Aménagement et Gestion » de l'AEV.

Les travaux d'entretien présentés ci-dessus seront mis en œuvre par ce service, et réalisés par le prestataire retenu dans le cadre de la réglementation issue du code des marchés publics.

L'AEV s'engage à remettre annuellement à la Commune, une fiche récapitulative des travaux effectués l'année précédente et des dépenses correspondantes dans le périmètre régional concerné.

L'AEV s'engage à faire connaître, par tous moyens adéquats, que l'entretien des espaces s'est fait avec le concours financier de la Commune, en particulier sur les éventuels supports provisoires d'information expliquant des travaux à GROSLAY et, le cas échéant, sur des plaques ou panneaux d'information au public pérennes, à l'occasion de leur installation ou remplacement.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

En phase avec son souhait de favoriser l'accès de sa population à la forêt et son souci de contribuer à y maintenir la biodiversité, la Commune s'engage, sous réserve du vote des crédits par le Conseil municipal, à verser la somme actualisée à hauteur du montant prévu à l'article 4.1 et à la verser à l'AEV selon les modalités prévues à l'article 4.2.

La Commune s'engage à diffuser, sur tous supports de communication, l'action de la région Ile-de-France et de l'AEV en faveur de la mise en valeur et la protection des espaces naturels et boisés sur son territoire.

ARTICLE 7 : AVENANT

Toute modification substantielle de l'objet ou des conditions d'exécution de la présente convention donnera lieu à un avenant.

En particulier, en cas d'acquisition et/ou d'ouverture au public par la Région de nouvelles parcelles à GROSLAY ayant vocation à relever de la présente convention, un avenant permettra de rectifier les périmètres et les surfaces considérées ainsi que les montants correspondants.

ARTICLE 8 : RESILIATION

En cas de non respect par les parties de l'une des obligations découlant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par lettre recommandée adressée avec accusé réception après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de deux mois.

L'utilisation de la participation financière à des fins autres que celles définies par la présente, entraînerait son remboursement et/ou son annulation, sur demande de la Commune par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les montants perçus seront alors reversés, après actualisation, à l'ordre de Monsieur le Trésorier Principal de Montmorency, 11 rue des Moulins 95160 MONTMORENCY.

ARTICLE 9 : CONTRÔLE DES DEPENSES

Les pièces justificatives relatives aux dépenses effectuées seront conservées par l'AEV pendant dix ans pour tout contrôle que la Commune souhaiterait effectuer à posteriori.

ARTICLE 10 : JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Tout désaccord persistant entre les parties sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention et qui n'aura pas pu faire l'objet d'un règlement amiable, sera porté devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Fait à Pantin, en 2 exemplaires originaux le .....

Pour la Commune
de GROSLAY……

Le Maire

Pour l'Agence des espaces verts
de la Région Ile-de-France

Agence des Espaces Verts

îledeFrance

Publiée au recueil des actes
de l'Agence des espaces verts de la Région
Ile-de-France, le : 23 NOV. 2016

Transmise au contrôle
de légalité, le : 23 NOV. 2016

Pour le Président du Conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts

Anne CABRIT

DÉLIBÉRATION

N° 16-120 du 22 novembre 2016

Relative à l'approbation d'une convention de partenariat ayant pour objet la prise en charge des frais d'entretien de l'espace naturel régional de la Butte Pinson (93-95) par la commune de Montmagny (95) et habilitation donnée à la Présidente pour signer cette convention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.4413-2 et R.4413-1 à R.4413-16 ;

VU Le budget général de l'Agence des espaces verts ;

VU Le rapport présenté par le Président de l'Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France.

CONSIDERANT que l'Agence des espaces verts entretient et aménage l'espace naturel régional de la Butte Pinson en vue de son ouverture au public et que la commune de Montmagny accepte de participer aux frais d'entretien de cet espace naturel régional situé sur son territoire.

DELIBERE

Article 1 Approuve la conclusion de la convention ci-annexée avec la commune de Montmagny.

Article 2 Habilite la Présidente à signer cette convention.

Article 3 Les recettes correspondantes seront imputées sur le Budget général de l'Agence des espaces verts.

Nombre de votants	7+4
Votes POUR	7+4
Votes CONTRE	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A

LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS

REGIONAUX DE LA BUTTE PINSON PAR LA COMMUNE DE MONTMAGNY

POUR L'ANNEE 2016

ENTRE

La commune de MONTMAGNY dont le siège administratif est sis à l'Hôtel de ville, 10 rue du 11 novembre 1918 - 95360 MONTMAGNY, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par la délibération n ..... du ..... de son Conseil municipal,

ci-après dénommée la « Commune »,

ET

L'Agence des Espaces Verts de la Région d'Île-de-France, dont le siège administratif est sis Cité régionale de l'environnement - 90-92, Avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN, établissement public régional à caractère administratif, agissant au nom et pour le compte de la région Île-de-France en vertu de l'article L. 4413-2 alinéa 4 du code général des collectivités territoriales, représentée par sa Présidente en exercice, dûment habilité en vertu de la délibération n° 16-120 du 22 novembre 2016,

ci-après dénommée l' « AEV »,

PREAMBULE

L'AEV intervient en matière d'entretien, de gestion, de protection, de mise en valeur et de restauration de milieux naturels, de bois, de forêts, de promenades, d'espaces agricoles périurbains et d'ouverture au public des espaces boisés et naturels franciliens pour le compte de la Région Île-de-France.

Le conseil régional d'Île-de-France subordonne les acquisitions foncières gérées par l'AEV (forêts, autres milieux naturels, espaces dégradés à réhabiliter, emprises linéaires pour y aménager une coulée verte, etc.) à la prise en charge des dépenses de fonctionnement par les collectivités territoriales de situation, en application de sa délibération n° CR 78-28 du 11 juillet 1978.
Cette demande de contribution financière est motivée par la fréquentation principalement locale de ces sites (attestée, entre autres, par l'enquête de « La fréquentation des forêts publiques d'Île-de-France » réalisée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) et publiée en 2000).

La Commune est engagée dans la mise en valeur des espaces de nature sur son territoire. Cette implication se traduit notamment par les délibérations du 31 mai 1985 et du 25 juin 1998, dans lesquelles la commune a demandé l'intervention de l'AEV et a accepté de prendre en charge jusqu'à 50% des frais d'entretien et de fonctionnement.
Par ailleurs, ancienne Z.A.D. régionale, ce site est maintenant une zone de préemption Espace Naturel Sensible, suite à une délibération du Conseil Général du 24 septembre 2001. Le droit de préemption a été délégué à l'Agence des Espaces Verts. Le Département a également accepté de prendre en charge une partie des frais de fonctionnement sur ce site.

Les 51 hectares sis à MONTMAGNY et visés dans cette convention font partie d'un ensemble plus vaste de parcelles propriétés de la Région dans le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) de la Butte Pinson, gérées par l'AEV et ouvertes à la fréquentation du public (essentiellement boisées), d'intérêt écologique (biodiversité) et environnemental (notamment sur le thème de l'eau), soit une surface totale de 85,5 ha répartis comme suit :

Propriétés régionales	PRIF de la Butte Pinson			
Communes	GROSLAY	MONTMAGNY	PIERREFITTE	VILLETANEUSE
Surf. (ha) *	10	53	1,5	21

* surfaces de bois ou espaces naturels acquis et gérés par l'AEV au 31/12/2015

Ne sont pas visées dans la présente convention :

- les parcelles agricoles acquises par la Région mais gérées par bail rural,
- les parcelles boisées acquises par la Région mais pas encore ouvertes au public à la date de signature de la convention.

Ceci exposé il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat et de prise en charge, par la Commune, des frais de fonctionnement liés à l'entretien de 53 hectares régionaux inclus dans l'espace naturel régional de la Butte Pinson.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'1 (un) an, sur l'exercice budgétaire 2016.

ARTICLE 3 : DEPENSES CONCERNÉES

Les frais de fonctionnement recouvrent :

- la surveillance des sites ;
- les travaux d'entretien divers liés aux espaces naturels et/ou à l'ouverture au public ;

Ils donnent lieu à un bilan annuel (voir article 5 ci-après).

ARTICLE 4 : FINANCEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

4.1 - Participation financière de la Commune

La participation financière annuelle de la Commune s'établit à 41.000 € (quarante et un mille euros).

4.2 - Modalités de versement de la participation

La Commune procèdera au mandatement de la participation annuelle en une seule fois, à l'émission du titre de recettes par l'AEV.

Le versement sera effectué à l'ordre de Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie de Paris - Établissements Publics Locaux, comptable assignataire de l'AEV26 rue Bénard, 75675 Paris Cedex, BDF 30001/00064/C7510000000/61.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE L'AGENCE DES ESPACES VERTS

L'AEV est maître d'ouvrage de l'aménagement et de la gestion des sites. En tant que gestionnaire des sites, elle pourra confier la gestion courante du site à un ou des tiers par la conclusion de marchés publics de services et de travaux.

Sur les espaces en propriété régionale, l'AEV procède, ou fait donc procéder, aux travaux d'aménagement et aux travaux d'entretien destinés :

- à maintenir et améliorer la qualité du site et des milieux naturels ;
- à assurer le bon accueil du public à des fins de découverte du site ;

L'AEV définit le programme d'entretien et de surveillance. La coordination et le contrôle de l'exécution des travaux d'entretien sont assurés par le Service « Aménagement et Gestion » de l'AEV.

Les travaux d'entretien présentés ci-dessus seront mis en œuvre par ce service, et réalisés par le prestataire retenu dans le cadre de la réglementation issue du code des marchés publics.

L'AEV s'engage à remettre annuellement à la Commune, une fiche récapitulative des travaux effectués l'année précédente et des dépenses correspondantes dans le périmètre régional concerné.

L'AEV s'engage à faire connaître, par tous moyens adéquats, que l'entretien des espaces s'est fait avec le concours financier de la Commune, en particulier sur les éventuels supports provisoires d'information expliquant des travaux à MONTMAGNY et, le cas échéant, sur des plaques ou panneaux d'information au public pérennes, à l'occasion de leur installation ou remplacement.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

En phase avec son souhait de favoriser l'accès de sa population à la forêt et son souci de contribuer à y maintenir la biodiversité, la Commune s'engage, sous réserve du vote des crédits par le Conseil municipal, à verser la somme actualisée à hauteur du montant prévu à l'article 4.1 et à la verser à l'AEV selon les modalités prévues à l'article 4.2.

La Commune s'engage à diffuser, sur tous supports de communication, l'action de la région Ile-de-France et de l'AEV en faveur de la mise en valeur et la protection des espaces naturels et boisés sur son territoire.

ARTICLE 7 : AVENANT

Toute modification substantielle de l'objet ou des conditions d'exécution de la présente convention donnera lieu à un avenant.

En particulier, en cas d'acquisition et/ou d'ouverture au public par la Région de nouvelles parcelles à MONTMAGNY ayant vocation à relever de la présente convention, un avenant permettra de rectifier les périmètres et les surfaces considérées ainsi que les montants correspondants.

ARTICLE 8 : RESILIATION

En cas de non respect par les parties de l'une des obligations découlant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par lettre recommandée adressée avec accusé réception après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de deux mois.

L'utilisation de la participation financière à des fins autres que celles définies par la présente, entraînerait son remboursement et/ou son annulation, sur demande de la Commune par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les montants perçus seront alors reversés, après actualisation, à l'ordre de Monsieur le Trésorier Principal de [*coordonnées du Trésorier de la Commune et numéro de compte conforme au RIB*]

ARTICLE 9 : CONTRÔLE DES DEPENSES

Les pièces justificatives relatives aux dépenses effectuées seront conservées par l'AEV pendant dix ans pour tout contrôle que la Commune souhaiterait effectuer à posteriori.

ARTICLE 10 : JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Tout désaccord persistant entre les parties sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention et qui n'aura pas pu faire l'objet d'un règlement amiable, sera porté devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Fait à Pantin, en 2 exemplaires originaux le .....

Pour la Commune	Pour l'Agence des espaces verts
de MONTMAGNY	de la Région Ile-de-France
Le Maire	

Agence des Espaces Verts

îledeFrance

Publiée au recueil des actes
de l'Agence des espaces verts de la Région
Ile-de-France, le : 23 NOV. 2016

Transmise au contrôle
de légalité, le : 23 NOV. 2016

La Présidente du Conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts

Anne CABRIT

DÉLIBÉRATION

N° 16-121 du 22 novembre 2016

Relative à l'approbation d'une convention de partenariat pour la protection et la valorisation de l'agriculture francilienne avec « Jeunes Agriculteurs Région Ile de France ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4413-2 et R.4413-1 à R. 4413-16 ;

VU le rapport présenté par la Présidente du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts ;

CONSIDERANT l'intérêt de valoriser l'agriculture en Ile-de-France et notamment sur les espaces agricoles gérés par l'Agence des espaces verts.

DELIBERE

Article 1 Approuve la conclusion de la convention de partenariat ci-annexée avec « Jeunes Agriculteurs Région Ile de France ».

Article 2 Habilite la Présidente à signer cette convention.

Nombre de votants	7+4
Votes POUR	7+4
Votes CONTRE	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PROTECTION ET LA VALORISATION DE L'AGRICULTURE FRANCILIENNE

Entre les soussignés :

Jeunes Agriculteurs Région Ile-de-France, syndicat de loi 1884, dont le siège est sis 7, rue du Louvre - 75001 Paris, représenté par son Président.

Ci-après, dénommés « JA Région IDF »,

D'une part

Et

L'Agence des espaces verts d'Île-de-France, établissement public régional à caractère administratif, dont le siège est sis 90-92 Avenue du Général Leclerc - 93500 Pantin, agissant pour le compte de la Région Île-de-France en vertu des articles L. 4413-2 et R. 4413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, représentée par sa Présidente en exercice, dûment habilitée en vertu de la délibération n° 16-121 du 22 novembre 2016

Ci-après dénommée « AEV »,

PREAMBULE :

Dès 1973 (circulaire du 08/02/1973 relative à la politique d'espaces verts), les espaces verts étaient définis comme intégrant les zones d'activités agricoles.
C'est ainsi que le conseil régional d'Ile-de-France a, par délibération du 01/02/1983, décidé de protéger 2 000 ha d'espaces agricoles menacés.
Conformément à la politique régionale en matière d'espaces verts, par délibération du 18/10/1991, le conseil d'administration de l'AEV a délibéré pour la protection des espaces agricoles, confirmant ainsi sa compétence en cette matière.
Cette compétence a été réaffirmée dans la convention entre la Région et l'Agence 2014-2018, laquelle fixe « les orientations prioritaires en matière d'espaces verts, naturels et agricoles ».

C'est dans ce cadre, que JA Région IDF et l'AEV, souhaitent travailler ensemble pour la protection et la valorisation de l'agriculture francilienne, et le renouvellement des générations d'agriculteurs en Ile-de-France.

Ces trois partenaires ont constaté :

- leur intérêt commun pour le maintien d'une agriculture francilienne durable et diversifiée,
- leur contribution à l'installation de nouveaux agriculteurs,
- l'intérêt d'informer le grand public sur le rôle joué par l'agriculture,
- la complémentarité de leurs activités dans ces différents domaines.

Pour garantir l'efficacité de leurs actions communes, JA Région IDF et l'AEV se sont rapprochées afin de formaliser leurs relations par la conclusion de la présente convention.

CECI EXPOSE IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les actions à mener en commun par JA Région IDF et l'AEV afin de favoriser le maintien de l'agriculture périurbaine et l'installation d'agriculteurs, notamment par l'échange de données et le développement de relations de travail. L'AEV intervient à l'échelle des Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF).

Article 2 - ECHANGES DE DONNEES ET D'INFORMATIONS RECIPROQUES

L'AEV transmettra les informations concernant les propriétés régionales susceptibles de se libérer suite à des départs à la retraite, sans repreneur, et des agriculteurs locataires qui souhaiteraient rentrer dans une démarche de transmission de leur exploitation, sous réserve de leur accord exprès.
JA Région IDF tiendra l'AEV informée des manifestations agricoles qu'il est susceptible d'organiser sur les Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF) et réciproquement.
L'AEV invitera JA Région IDF à participer aux comités de pilotage des études de territoire menées par l'AEV comportant un volet agricole
JA Région IDF invitera l'AEV à participer au comité de pilotage des études de territoires qu'elle pourrait réaliser sur ou aux abords des PRIF.
JA Région IDF fournira les résultats des études globales menées sur l'installation agricole en Île-de-France.

Pour assurer un bon fonctionnement du partenariat, chacune des parties fournira régulièrement à l'autre partie un organigramme et/ou une liste mis à jour des différents interlocuteurs de son organisation.
L'AEV et JA Région IDF s'informeront mutuellement des personnes référentes sur les projets qu'elles suivent.
L'AEV et JA Région IDF relayeront, autant que possible, à leur réseau de contacts respectifs, les activités ou événements qu'ils organisent (calendrier des animations nature, colloque, inauguration, etc…).

Article 3 - INSTALLATION D'AGRICULTEURS

JA Région IDF fournira à l'AEV, avec l'accord des porteurs de projet identifiés et concernés, les informations concernant les installations d'agriculteurs au sein des PRIF (contact, type de production, mode de commercialisation, surface par type de production…), et réciproquement.
L'AEV et JA Région IDF se transmettront réciproquement, avec l'accord des porteurs de projet concernés, les contacts de porteurs de projets qui cherchent à s'installer en Île-de-France.
L'AEV transmettra à JA Région IDF les pistes d'acquisition de parcelles agricoles potentiellement disponibles pour une installation et dont elle aurait connaissance.
L'AEV, lorsqu'elle rencontre des porteurs de projets potentiels, transmettra systématiquement les coordonnées du « Point Info Installation[1] » si le porteur de projet n'est pas déjà en contact avec ces derniers.

JA Région IDF et l'AEV pourront si besoin, analyser conjointement les candidatures des porteurs de projets formulant le souhait de s'installer sur des terres appartenant à la Région Île-de-France et gérées par l'AEV.
JA Région IDF pourra proposer à l'AEV des noms d'interlocuteurs de son réseau qui pourraient donner un avis sur la pertinence technico-économique des projets des candidats.

[1] Le Point Accueil Installation est le guichet unique pour tous les porteurs de projet en agriculture. C'est un lieu ressource où un conseiller accueille, informe et oriente tous les candidats à l'installation.

Lorsqu'une terre agricole en propriété régionale est soumise à intermédiation locative via la SAFER IDF :

- l'AEV s'engage à prioriser des projets d'installation d'agriculteurs,
- JA Région IDF s'engage à sensibiliser ses représentants qui siègent en comité technique SAFER afin qu'ils se positionnent en faveur d'un soutien en priorité aux projets d'installation,
- JA Région IDF et l'AEV échangeront en amont des comités techniques SAFER sur les candidatures reçues et celles qui paraissent les plus pertinentes.

Article 4 - FORMATION ET SENSIBILISATION

JA Région IDF pourra mener, à la demande de l'AEV, des actions de sensibilisation et de formation auprès d'élus et/ou d'agents de l'AEV.

L'AEV pourra intervenir, à la demande de JA Région IDF, auprès des administrateurs de et JA Région IDF, de ses employés, ou de porteurs de projets d'agriculteurs pour expliquer son rôle et ses missions.

Article 5 - ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS LOCATAIRES DE PROPRIETES REGIONALES

JA Région IDF pourra accompagner dans leur démarche les agriculteurs qui s'installent sur les propriétés régionales, sous réserve de leur accord exprès. Ils tiendront informée l'AEV de l'avancée des projets des agriculteurs installés et des éventuelles difficultés rencontrées.

Article 6 - MODALITES FINANCIERES

La présente convention de partenariat est conclue à titre gratuit.

Article 7 – THEMES DE TRAVAIL EN COMMUN

L'AEV et JA Région IDF pourront mettre en place des groupes de travail thématiques sur des sujets de réflexion communs (ex. : la transmission d'exploitations à des agriculteurs souhaitant s'installer, la gestion des déchets ou la gestion de la faune et de la flore...).

Article 8 - COMMUNICATION

L'AEV et JA Région IDF pourront mener des actions de communication en commun pour sensibiliser les Franciliens aux enjeux de l'agriculture en Ile-de-France.
L'AEV disposera chaque année d'un stand dédié lors du Festival de la Terre organisé par les Jeunes Agriculteurs.

Chacune des parties mentionnera l'autre dans toute communication portant sur la présente convention, en intégrant notamment son logo dans tous les documents promotionnels.
Cet engagement vaut pour toute diffusion ou communication écrite.

Article 9 - SUIVI DE LA CONVENTION

En vue de faciliter l'application de la présente convention, un comité de pilotage, composé de représentants de l'AEV et de JA Région IDF (à minima un par structure), se réunira une fois par an.

Ce comité aura pour mission de faire le point sur la mise en œuvre de la convention.

Article 10 - DUREE / RESILIATION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date de sa signature.

Elle pourra être résiliée à tout moment par l'une ou plusieurs des parties en justifiant préalablement d'un juste motif, par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception à toutes les parties dans un délai de 3 mois avant la date prévue de résiliation.

Article 11 - DISPOSITIONS FINALES

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Fait à Pantin,

Le……

En deux exemplaires originaux, comprenant 4 pages recto.

Pour l'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France

Pour les Jeunes Agriculteurs Région Ile-de-France

Agence des Espaces Verts

îledeFrance

Publiée au recueil des actes de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France, le : 23 NOV. 2016

Transmise au contrôle de légalité, le : 23 NOV. 2016

La Présidente du Conseil d'administration de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France

Anne CABRIT

DÉLIBÉRATION

N° 16-122 du 22 novembre 2016

Relatif à l'habilitation donnée à la Présidente pour signer une demande de permis de démolir sur le Périmètre Régional d'Intervention Foncière des Vallières.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4413-2 et R. 4413-1 à R. 4413-16 ;

VU le Code de l'urbanisme et, notamment ses articles L.451-1, R. 431-1 et R. 451-1 ;

VU le rapport présenté par la Présidente du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts.

DELIBERE

Article 1 : Autorise la démolition du bâti désigné ci-après :

PRIF	DEPARTEMENT	COMMUNE	PARCELLE	BATI
Vallières	77	Dampmart	AK 30	631

Article 2 : Habilite la Présidente à signer la demande de permis de démolir correspondante

Nombre de votants ..... 7+4 :
Votes POUR ..... 7+4 ..... :
Votes CONTRE ..... 0 :
Abstentions ..... 0 ..... :
Ne prend pas part au vote 0 :

Agence des Espaces Verts

îledeFrance

Publiée au recueil des actes
de l'Agence des espaces verts de la Région
Ile-de-France, le : 23 NOV. 2016

Transmise au contrôle
de légalité, le 23 NOV. 2016

La Présidente du Conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts de la Région
Ile-de-France

Anne CABRIT

DÉLIBÉRATION

N° 16-123 du 22 novembre2016

Relative à l'approbation de l'actualisation de la convention-type relative à la réalisation d'animations ponctuelles de sensibilisation à l'environnement par l'Agence des espaces verts et à l'habilitation donnée à la Présidente pour signer les conventions correspondantes.

LE BUREAU DELIBERANT

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4413-2 et R.4413-1 à R. 4413-16 ;

VU la délibération N°CR 06-01 du 23 janvier 2001 du conseil régional d'Ile-de-France relatif à l'éducation à l'environnement et notamment son article 3 ;

VU le rapport présenté par la Présidente du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts,

DELIBERE

Article 1 Approuve la convention type ci-annexée.

Article 2 Habilite la Présidente à signer les conventions correspondantes conclues à titre gratuit.

Nombre de votants	7+4 :
Votes POUR	7+4 :
Votes CONTRE	0 :
Abstentions	0 :
Ne prend pas part au vote	0 :

CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION D'ANIMATIONS PONCTUELLES DE SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

……., située……

Représenté (e) par ……., [fonction]……..

Ci-après désigné, « le Bénéficiaire »

D'une part,

ET :

L'Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France, Établissement public régional à caractère administratif, sise, Cité Régionale de l'environnement, 90 – 92 avenue du Général Leclerc – 93 500 PANTIN,

Représentée par sa Présidente en exercice, dûment habilitée en vertu de la délibération n° 16-123 du 22 novembre 2016.

Ci-après désignée, « l'Agence »

D'autre part,

Préambule,

L'image de l'Ile-de-France se réduit trop souvent à l'agglomération parisienne, alors que 80 % du territoire sont agricoles, forestiers ou naturels (landes, pelouses, zones humides, …). Cette Région, bien que soumise à la pression de l'urbanisation, se distingue aussi par sa richesse écologique et paysagère.

C'est ici que l'Agence intervient à travers la préservation de ces espaces mais aussi par une sensibilisation des franciliens à leur environnement qui demeure essentielle.

L'Agence, à travers les animations réalisées par sa mission éducation à l'environnement, permet donc, à tous les publics et à tous les âges, de découvrir ce patrimoine naturel et de devenir davantage coresponsables de la gestion durable du territoire régional.

C'est ainsi que l'Agence propose de conventionner avec ceux qui le souhaitent afin de mettre en œuvre ces objectifs.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1– OBJET DE LA CONVENTION ET CARACTERISTIQUES DES ANIMATIONS :

La présente convention a pour objet la réalisation de [*nombre d'animations*], organisées par les éco-animateurs de l'Agence.

Les interventions sont programmées par la mission éducation à l'environnement le (ou les) :

- [*date*], [*horaires*], [*thème*], [*lieu de l'animation*]
- [*date*], [*horaires*], [*thème*], [*lieu de l'animation*]

Point de rendez-vous : [*à déterminez par les éco-animateurs]*

ARTICLE 2 – CONTRIBUTION FINANCIERE :

La présente convention est conclue à titre gratuit.

ARTICLE 3 – MODALITE D'ANNULATION ET REPORT

3.1. Annulation à l'initiative de l'Agence :

L'Agence se réserve la possibilité de procéder à l'annulation d'une intervention si :

- Les conditions d'accueil du public, notamment la sécurité, ne sont pas favorables sur le site,
- Les conditions météorologiques ne sont pas adaptées,
- Un évènement pouvant être caractérisé de force majeure survenait.

L'intervention pourra, sous réserve de disponibilités dans les plannings, être reportée.

3.2. Annulation à l'initiative du Bénéficiaire :

En cas d'annulation, le Bénéficiaire doit avertir la mission éducation à l'environnement dans les plus brefs délais.
Toute demande de report d'une intervention doit être exprimée au minimum 2 jours ouvrés avant la date de l'animation. L'intervention sera alors reportée, sous réserve de disponibilités dans les plannings.

Aucune animation programmée le samedi, dimanche ou jour férié ne sera reportée.

Toute intervention annulée dans un délai inférieur à deux jours ouvrés sera non reportée.

ARTICLE 4 : ASSURANCE, RESPONSABILITÉ

Le Bénéficiaire s'engage à contracter les assurances nécessaires à l'exercice de ou des animation (s) relative(s) à la présente. L'Agence et ses éco-animateurs ne pourront être tenus responsables en cas de fait ou de faute résultant du Bénéficiaire et/ou de l'un de ses commettants.

ARTICLE 5 – FIN DE LA CONVENTION

La convention prendra fin à la fin de la durée totale de l'intervention.
Le bénéficiaire des animations ne pourra prétendre à aucun droit au renouvellement de ces dernières, lesquelles devront impérativement faire l'objet de la conclusion d'une nouvelle convention.

ARTICLE 6 : JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Tout désaccord persistant entre les parties sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention et qui n'aura pas pu faire l'objet d'un règlement amiable, sera porté devant le Tribunal Administratif de Montreuil.

Fait, à Pantin, en deux exemplaires
Le ……

Pour le Bénéficiaire…….

Pour l'Agence des espaces verts
de la Région d'Ile-de-France

Agence des Espaces Verts

île de France

Publiée au recueil des actes de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France, le : 23 NOV. 2016

Transmise au contrôle de légalité, le : 23 NOV. 2016

La Présidente du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France

Anne CABRIT

DÉLIBÉRATION

N° 16-124 du 22 novembre 2016

Relative à l'approbation d'acquisitions foncières et habilitation donnée à la Présidente pour signer les actes correspondants.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4413-2 et R. 4413-1 alinéa 3 ;

VU les délibérations N° 08-122 du 9 décembre 2008 et N° 13-087 du 2 juillet 2013 approuvant la convention de partenariat pour la protection des espaces agricoles et naturels franciliens avec la SAFER et son avenant N° 1 ;

VU la délibération N° 16-018 du 31 mars 2016 portant approbation du budget primitif 2016 ;

VU la délibération N° 16-067 du 22 juin 2016 portant sur la décision modificative N° 1 du budget primitif 2016 ;

VU les autorisations de programme disponibles sur le programme 12 du budget 2011 d'un montant de 2.380.554, € relatives à la DUP de la Butte Pinson ;

VU la délibération N° 15-187 du 26 novembre 2015 portant approbation d'un protocole à conclure avec Grand Paris Aménagement d'acquisition de terrains.

VU les autorisations de programme disponibles sur le programme 12 du budget 2016 d'un montant de 1.713.171,50 € ;

VU le rapport présenté par la Présidente du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts ;

VU les avis des domaines sur chaque acquisition envisagée.

D E L I B E R E

Article 1 : Habilite la Présidente à signer les actes et traités d'adhésion à ordonnance d'expropriation mentionnés en annexe 1.

Article 2 : Habilite la Présidente à mandater, en vue du paiement ou de la consignation, les indemnités correspondant aux opérations mentionnées en annexe 1, pour un montant total de 12.846 € et à mandater les frais d'opérateur foncier liés à ces opérations.

Article 3 : Approuve les acquisitions listées en annexe 2.

Article 4 : Habilite la Présidente à signer les actes de vente et les actes d'acquisition et les promesses de vente relatifs aux opérations énumérées à l'annexe 2 et à mandater, en vue du paiement, les prix d'acquisition, les honoraires de notaires ou frais d'actes, les honoraires d'opérateur foncier liés à ces transactions.

Article 5 : Habilite la Présidente à mandater, dans le cadre d'un préfinancement, les opérations d'acquisition auprès de la SAFER, énumérée dans l'annexe 2, conformément à l'article 4 de la convention de partenariat pour la protection des espaces agricoles et naturels franciliens signée le 20 décembre 2008 et son avenant N° 1 signé le 27 août 2013.

Article 6 : Annule la délibération N° 15-187 du 26 novembre 2015 portant affectation d'une autorisation de programme du budget 2015 d'un montant de 600.000 € au profit d'un protocole d'acquisition avec Grand paris Aménagement.

Article 7 : Affecte cette autorisation de programme pour un montant de 564.690 € à l'opération d'acquisition des terrains de l'État au sein de la Tégéval (dossier n°308) et pour un montant de 35.000 € à l'opération d'acquisition de terrains à Précy-sur-Marne (dossier n°68), présentées en annexe 2 ; le solde de cette autorisation de programme, d'un montant de 310 € est annulé.

Article 8 : Un montant de 47.043,50 € d'autorisations de programme du budget 2016, programme 12, est affecté aux opérations énumérées à l'annexe 2, à l'exception des opérations mentionnées à l'article 7.

Article 9 : Un montant de 150.000 € est affecté sur les autorisations de programme du budget 2016, programme 12, au titre des frais et honoraires liés aux procédures d'acquisitions.

Article 10 : Le montant disponible sur les autorisations de programme du budget 2016, programme 12, s'élève à 1.516.128 €.

Article 11 : Habilite la Présidente à solliciter des aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les acquisitions foncières relevant de son 9ème programme et, en cas d'attribution de subventions, à signer les conventions financières correspondantes.

Article 12 : Autorise la démolition du bâtiment désigné ci-après et habilite la Présidente à signer la demande de permis de démolir correspondante :

PRIF	Dépt	Commune	Adresse	Parcelle	Bâti
Précy-sur-Marne	77	Précy-sur-Marne	32 allée des Pignons	AB 256	220

Article 13 : Les crédits nécessaires seront imputés sur le Budget de l'Agence des espaces verts.

Nombre de votants ..... : 7+4
Votes POUR ..... : 7+4
Votes CONTRE ..... : 0
Abstentions ..... : 0
Ne prend pas part au vote ..... : 0

ANNEXE 1

Butte Pinson (36)

N° de Dossier : 588 () DENIS-PETIT

date de l'ordonnance	date avis DNID	date adhésion *	date du jugement
31/01/12	23/06/15	02/09/16	

Prix total : 1 746,00 €	Surface : 0 ha 01 a 94 ca	Prix au m² : 9,00 €

N° INSEE	Commune	Sect.	N° Cad.	Surface	N° EP
95427	MONTMAGNY	AD	315	0 ha 01 a 94 ca	352

Butte Pinson (36)

N° de Dossier : 640 () DESOUCHES

date de l'ordonnance	date avis DNID	date adhésion *	date du jugement
31/01/12	25/08/16	14/08/16	

Prix total : 11 100,00 €	Surface : 0 ha 08 a 64 ca	Prix au m² : 12,85 €

N° INSEE	Commune	Sect.	N° Cad.	Surface	N° EP
95288	GROSLAY	AH	186	0 ha 02 a 61 ca	44
95288	GROSLAY	AH	196	0 ha 03 a 35 ca	17
95288	GROSLAY	AI	162	0 ha 02 a 68 ca	138

Total Butte Pinson	0 ha 10 a 58 ca	12 846,00 €	Nb dossiers : 2

TOTAL	0 ha 10 a 58 ca	12 846,00 €	Nombre de dossiers : 2
	Prix moyen au m²	12,14 €	

(*) date de signature par l'exproprié du traité d'adhésion

Brosse et Gondoire (38)

N° de Dossier : 158 () Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire Amiable

date promesse et engagement	date avis DNID*	Date de préemption	Surface
07/03/16	06/01/16		0 ha 82 a 45 ca
8 245,00 €			Prix au m² : 1 €/m²

Prix total : 8 245,00 € dont prix principal : 8 245,00 € dont honoraires**

N° INSEE	Commune	Sect.	N° Cad.	Surface	N° EP
77124	CONCHES SUR GONDOIRE	A	1565	0 ha 06 a 09 ca	
77124	CONCHES SUR GONDOIRE	A	1592	0 ha 66 a 69 ca	
77124	CONCHES SUR GONDOIRE	A	1722	0 ha 09 a 67 ca	

Total Brosse et Gondoire 0 ha 82 a 45 ca 8 245,00 € Nb dossiers : 1

Butte de Marsinval (20)

N° de Dossier : 547 () GODFRIN - CABARET Amiable

date promesse et engagement	date avis DNID*	Date de préemption	Surface
10/08/16	13/09/16		0 ha 18 a 71 ca
1 311,00 €			Prix au m² : 0,7 €/m²

Prix total : 1 311,00 € dont prix principal : 1 311,00 € dont honoraires**

N° INSEE	Commune	Sect.	N° Cad.	Surface	N° EP
78384	MEDAN	A	1710	0 ha 02 a 97 ca	
78643	VERNOUILLET	AP	1147	0 ha 02 a 35 ca	
78643	VERNOUILLET	D	544	0 ha 02 a 05 ca	
78643	VERNOUILLET	D	550	0 ha 04 a 27 ca	
78643	VERNOUILLET	D	1792	0 ha 07 a 07 ca	

Total Butte de Marsinval 0 ha 18 a 71 ca 1 311,00 € Nb dossiers : 1

Hurepoix (31)

N° de Dossier : 273 () EPF d'Île-de-France Amiable

date promesse et engagement	date avis DNID*	Date de préemption	Surface
27/11/15	22/06/16		0 ha 62 a 68 ca
12 536,00 €			Prix au m² : 2 €/m²

Prix total : 12 536,00 € dont prix principal : 12 536,00 € dont honoraires**

N° INSEE	Commune	Sect.	N° Cad.	Surface	N° EP
91587	SAULX LES CHARTREUX	ZE	176	0 ha 24 a 55 ca	

* pour les acquisitions auprès de la SAFER, le prix est fixé par le Commissaire du Gouvernement siégeant à la SAFER et représentant le Ministère des Finances.
** Est indiqué le montant des frais d'acquisition et des honoraires pour les seules opérations d'acquisition, auprès de la SAFER dans le cadre de la convention de partenariat.
Pour les autres opérations, le montant des honoraires est prélevé sur l'enveloppe d'AP affectée à cette fin.

N° INSEE	Commune	Sect.	N° Cad.	Surface	N° EP
91587	SAULX LES CHARTREUX	ZE	179	0 ha 38 a 13 ca	

Total Hurepoix	0 ha 62 a 68 ca	12 536,00 €	Nb dossiers : 1

La Tégéval (47)

N° de Dossier : 308 () ETAT Amiable

date promesse et engagement	date avis DNID*	Date de préemption	Surface
22/09/16	06/04/16		4 ha 99 a 99 ca
564 690,00 €			Prix au m² : 11,29 €/m²

Prix total :	564 690,00 €	dont prix principal :	564 690,00 €	dont honoraires**

N° INSEE	Commune	Sect.	N° Cad.	Surface	N° EP
94044	LIMEIL BREVANNES	C	610	0 ha 12 a 97 ca	
94044	LIMEIL BREVANNES	C	614	0 ha 16 a 13 ca	
94044	LIMEIL BREVANNES	C	617	0 ha 11 a 48 ca	
94044	LIMEIL BREVANNES	C	619	0 ha 04 a 01 ca	
94044	LIMEIL BREVANNES	C	620	0 ha 05 a 53 ca	
94044	LIMEIL BREVANNES	D	488	0 ha 26 a 64 ca	
94044	LIMEIL BREVANNES	D	608	0 ha 09 a 60 ca	
94044	LIMEIL BREVANNES	D	612	0 ha 14 a 29 ca	
94044	LIMEIL BREVANNES	D	615	0 ha 37 a 01 ca	
94044	LIMEIL BREVANNES	D	616	0 ha 25 a 74 ca	
94044	LIMEIL BREVANNES	D	619	0 ha 21 a 76 ca	
94044	LIMEIL BREVANNES	D	621	1 ha 84 a 61 ca	
94044	LIMEIL BREVANNES	D	622	0 ha 46 a 64 ca	
94044	LIMEIL BREVANNES	D	624	0 ha 31 a 09 ca	
94074	VALENTON	AD	698	0 ha 13 a 47 ca	
94074	VALENTON	AD	700	0 ha 00 a 15 ca	
94074	VALENTON	AD	702	0 ha 06 a 19 ca	
94074	VALENTON	AD	705	0 ha 32 a 68 ca	

Total La Tégéval	4 ha 99 a 99 ca	564 690,00 €	Nb dossiers : 1

Plaine de Pierrelaye (52)

N° de Dossier : 354 () GONCALVES Préemption

date promesse et engagement	date avis DNID*	Date de préemption	Surface
	12/08/16	21/09/16	0 ha 07 a 93 ca
			Prix au m² : 0,5 €/m²

Prix total :	396,00 €	dont prix principal :	396,00 €	dont honoraires**

* pour les acquisitions auprès de la SAFER, le prix est fixé par le Commissaire du Gouvernement siégeant à la SAFER et représentant le Ministère des Finances.

** Est indiqué le montant des frais d'acquisition et des honoraires pour les seules opérations d'acquisition , auprès de la SAFER dans le cadre de la convention de partenariat.
Pour les autres opérations, le montant des honoraires est prélevé sur l'enveloppe d'AP affectée à cette fin.

N° INSEE	Commune	Sect.	N° Cad.	Surface	N° EP
95394	MERY SUR OISE	F	325	0 ha 05 a 59 ca	
95394	MERY SUR OISE	F	532	0 ha 02 a 34 ca	

Total Plaine de Pierrelaye 0 ha 07 a 93 ca 396,00 € Nb dossiers : 1

Précy-sur-Marne (09)

N° de Dossier : 68 () CONRAIRIE Amiable

date promesse et engagement	date avis DNID*	Date de préemption	Surface
03/10/16	10/10/16		0 ha 04 a 47 ca
35 000,00 €			Prix au m² : 78,3 €/m²

Prix total : 35 000,00 € dont prix principal : 35 000,00 € dont honoraires**

N° INSEE	Commune	Sect.	N° Cad.	Surface	N° EP
77376	PRECY SUR MARNE	AB	256	0 ha 03 a 75 ca	
77376	PRECY SUR MARNE	AB	377	0 ha 00 a 72 ca	

Précy-sur-Marne (09)

N° de Dossier : 74 () LAURENT Préemption

date promesse et engagement	date avis DNID*	Date de préemption	Surface
	15/06/15	19/06/15	3 ha 17 a 29 ca
			Prix au m² : 0,51 €/m²

Prix total : 16 120,00 € dont prix principal : 16 120,00 € dont honoraires**

N° INSEE	Commune	Sect.	N° Cad.	Surface	N° EP
77376	PRECY SUR MARNE	AB	279	0 ha 07 a 22 ca	
77376	PRECY SUR MARNE	AB	360	0 ha 00 a 03 ca	
77376	PRECY SUR MARNE	AB	363	3 ha 10 a 04 ca	

Total Précy-sur-Marne 3 ha 21 a 76 ca 51 120,00 € Nb dossiers : 2

Vallée de la Marne (48)

N° de Dossier : 22 () SAINT-AGNE Préemption

date promesse et engagement	date avis DNID*	Date de préemption	Surface
	17/04/15	27/04/15	0 ha 18 a 01 ca
			Prix au m² : 2 €/m²

Prix total : 3 602,00 € dont prix principal : 3 602,00 € dont honoraires**

N° INSEE	Commune	Sect.	N° Cad.	Surface	N° EP
77372	POMPONNE	C	167	0 ha 06 a 43 ca	
77372	POMPONNE	C	227	0 ha 01 a 09 ca	
77372	POMPONNE	C	228	0 ha 03 a 23 ca	

* pour les acquisitions auprès de la SAFER, le prix est fixé par le Commissaire du Gouvernement siégeant à la SAFER et représentant le Ministère des Finances.
** Est indiqué le montant des frais d'acquisition et des honoraires pour les seules opérations d'acquisition, auprès de la SAFER dans le cadre de la convention de partenariat.
Pour les autres opérations, le montant des honoraires est prélevé sur l'enveloppe d'AP affectée à cette fin.

N° INSEE	Commune	Sect.	N° Cad.	Surface	N° EP
77372	POMPONNE	C	229	0 ha 07 a 26 ca	

Total Vallée de la Marne	0 ha 18 a 01 ca	3 602,00 €	Nb dossiers : 1

Vallées de l'Yerres et du Réveillon (02)

N° de Dossier : 217 () SAFER Ile de France Attribution SAFER préemption

date promesse et engagement	date avis DNID*	Date de préemption	Surface
20/09/16		04/05/16	0 ha 08 a 90 ca
3 549,00 €			Prix au m² : 2,1 €/m²

Prix total :	3 549,00 €	dont prix principal :	1 869,00 €	dont honoraires**	1 680,00 €

N° INSEE	Commune	Sect.	N° Cad.	Surface	N° EP
91631	VARENNES JARCY	B	340	0 ha 08 a 90 ca	

Vallées de l'Yerres et du Réveillon (02)

N° de Dossier : 221 () VAUDEVILLE Préemption

date promesse et engagement	date avis DNID*	Date de préemption	Surface
	02/08/16	19/08/16	0 ha 03 a 67 ca
			Prix au m² : 3,5 €/m²

Prix total :	1 284,50 €	dont prix principal :	1 284,50 €	dont honoraires**

N° INSEE	Commune	Sect.	N° Cad.	Surface	N° EP
91097	BOUSSY ST ANTOINE	AN	43	0 ha 03 a 67 ca	

Total Vallées de l'Yerres et du Réveillon	0 ha 12 a 57 ca	4 833,50 €	Nb dossiers : 2

TOTAL	10 ha 24 a 10 ca				
TOTAL	646 733,50 €	Dont Prix principal	645 053,50 €	dont honoraires	1 680,00 €
	Prix moyen au m²	6,32		Nb dossiers :	10

* pour les acquisitions auprès de la SAFER, le prix est fixé par le Commissaire du Gouvernement siégeant à la SAFER et représentant le Ministère des Finances.

** Est indiqué le montant des frais d'acquisition et des honoraires pour les seules opérations d'acquisition , auprès de la SAFER dans le cadre de la convention de partenariat.
Pour les autres opérations, le montant des honoraires est prélevé sur l'enveloppe d'AP affectée à cette fin.

Favoriser les initiatives locales au service du lien social en Ile-de-France à l'horizon 2030

Rapport préparé par **Danièle LINHART** et adopté
par la Section Prospective et planification

13 octobre 2016

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
33, rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél : 01 53 85 66 25 • www.ceser-iledefrance.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION **5**

PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX DU LIEN SOCIAL EN ILE-DE-FRANCE **8**

1. Le lien social : des définitions **8**
1.1 La définition du Conseil de l'Europe **8**
1.2 Le lien social : des perceptions **8**
1.2.1 Des doutes, des interrogations, des déceptions 8
1.2.2 La cohésion sociale : une finalité 9
1.2.3 Les valeurs de la République comme socle commun en danger 9
1.2.4 Différentes formes de délitement du lien social 9
1.3 La problématique spécifique de l'immigration en Ile-de-France **9**

2. Les problématiques de l'Ile-de-France en matière de lien social à travers cinq champs **11**
2.1 L'économie, l'emploi, l'employabilité **11**
2.1.1 Identification des problématiques 11
2.1.1.1 Emploi, travail, chômage et formes de socialisation 11
2.1.1.2 La question de l'adéquation des emplois et des compétences 12
2.1.1.3 L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et l'Economie Collaborative et de proximité 13
2.1.2 Les forces de changement 14
2.1.3 Quelques exemples d'initiatives locales 15

2.2 Vieillissement et santé **16**
2.2.1 Identification des problématiques 16
2.2.1.1 Une des premières préoccupations concerne l'état de dépendance 16
2.2.1.2 Une problématique : combattre l'âgisme 17
2.2.2 Les forces de changement 17
2.2.3 Quelques exemples d'initiatives locales 18

2.3 Cadre de vie, logement, insécurité et environnement **19**
2.3.1 Identification des problématiques 19
2.3.1.1 La question du logement est particulièrement problématique 19
2.3.1.2 Des incertitudes institutionnelles 19
2.3.1.3 La paupérisation de certains territoires : le difficile objectif de mixité sociale 19
2.3.1.4 Restaurer l'action et la confiance par le participatif 20
2.3.1.5 L'insécurité réelle et perçue 20
2.3.2 Les forces de changement 20
2.3.3 Quelques exemples d'initiatives locales 21

2.4 L'illettrisme. La problématique du décrochage scolaire. L'école en question **22**
2.4.1 Identification des problématiques 22
2.4.1.1 Une école qui ne tient pas toutes ses promesses 22
2.4.1.2 L'importance décisive de la maternelle et du primaire 23
2.4.2 Les forces de changement 23
2.4.3 Quelques exemples d'initiatives locales 24

2.5 Pauvreté et exclusion **25**
2.5.1 Identification des problématiques 25
2.5.1.1 Mécanismes et sentiments de déclassement 26
2.5.1.2 L'importance de la culture et du sport 26
2.5.2 Les forces de changement 27
2.5.3 Quelques exemples d'initiatives locales 27

DEUXIEME PARTIE : PRECONISATIONS **29**

1. Trois champs d'action prioritaires **30**
1.1 Etudes d'impact 30
1.2 Mobiliser expertises et compétences 31
1.3 Connaître, reconnaître et faire connaître les initiatives locales 31

2. Modalités de mobilisation **32**

3. Synthèse des préconisations **33**

ANNEXE 1 Glossaire **34**

ANNEXE 2 Référence des initiatives locales **37**

ANNEXE 3 Composition des membres de la section **38**

Introduction

Le développement économique et la qualité du lien social sont étroitement interdépendants et intriqués. Pour que la dynamique économique soit préservée, il faut, outre les conditions économiques, un certain nombre de conditions d'ordre social conditionnant l'attractivité du territoire.

Le Ceser s'est autosaisie de la problématique des « Initiatives locales économiques et sociales pour le renforcement du lien social » dans le cadre d'un développement économique qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Comme le synthétise bien le Rapport FLORET[i] du Ceser, l'attractivité et la compétitivité d'un pays ou d'une région sont deux réalités distinctes mais qui interagissent : une perte d'attractivité peut avoir un impact lourd sur la compétitivité. Le développement économique intègre ainsi des préoccupations liées à la qualité du lien social (besoin du présent) et aux capacités futures de répondre à ses exigences. Un développement économique qui se ferait à l'encontre des valeurs de solidarité, d'égalité et de sécurité en lien avec le pacte social ne saurait être désirable. « L'attractivité est un ensemble hétérogène mesurant autant les facteurs de compétitivité économique purs (PIB marchand, richesse moyenne des individus, coûts et charges) que les facteurs sociaux subjectifs »[i]. Selon Michel GODET[ii], « pour qu'un territoire soit attractif, il doit remplir un certain nombre de conditions : la confiance, la sécurité des biens et des personnes, la qualité des services publics, la richesse de la vie sociale et l'absence de trop fortes inégalités ».

En Ile-de-France, les contrastes sont particulièrement forts. Ils mettent en évidence de profondes inégalités masquées par une grande réussite économique, culturelle et sociale au niveau global, elle-même portée par l'héritage de la centralisation étatique. Si l'on s'en tient à ce qu'expriment les moyennes, la performance de l'Ile-de-France ne fait aucun doute. Première en France, pour ce qui concerne le Produit Intérieur Brut par habitant, le nombre de bacheliers par génération, le revenu médian déclaré au fisc, le rayonnement culturel et touristique, le nombre de brevets déposés, le nombre d'universités et centres de recherches, première en ce qui concerne la concentration de classes créatives (ingénieurs, chercheurs, formateurs, artistes, managers, chefs d'entreprise, juristes… (selon le concept élaboré par Richard FLORIDA[iii]), elle recèle aussi dans certains de ses territoires, de véritables zones de pauvreté, où se concentrent des taux d'échec scolaire et social impressionnants, susceptible de mettre à mal l'idéal républicain et le pacte social sur le territoire. L'Ile-de-France fait ainsi la démonstration de ce que le PIB n'est pas toujours suffisant pour garantir une qualité de vie.

Il ne faut cependant pas oublier que l'Ile-de-France « prend à son compte de lourdes charges pour le compte de la Nation avec l'accord implicite des pouvoirs politiques nationaux et régionaux… Ainsi, l'Ile-de-France accueille les étrangers auxquels elle doit fournir du travail ou des aides, des jeunes étudiants provinciaux souhaitant bénéficier d'un enseignement de qualité qui doivent

eux aussi trouver un logement et des jeunes en quête d'emploi », selon le rapport VANDEMBOOMGAERDE[iv]. Par ailleurs, la concentration de la pauvreté sur certains territoires masque une fluidité qui correspond à la sortie de certaines de ces populations qui parviennent à s'installer dans d'autres territoires plus avenants du fait d'une meilleure intégration professionnelle et sociale et qui sont remplacées par d'autres populations en difficultés. Ce qui n'exonère pas pour autant les responsables franciliens de la nécessité de rechercher les conditions d'amélioration de la qualité de vie dans ces zones.

Des initiatives locales comme compléments des politiques publiques

Les chiffres indiquent que les politiques publiques peinent à faire régner l'égalité des chances même lorsqu'elles définissent des priorités, déploient des efforts et des financements spécifiques à l'égard de populations particulières. La situation des ZUS en est notamment une illustration sans appel : le taux de pauvreté y est trois fois plus élevé[v]. L'écart continue de se creuser, en matière de revenus, entre les ZUS où il y a plus de chômeurs et moins d'actifs que dans les autres quartiers. Les inégalités avec les autres zones sont parlantes.

Le Rapport « Quelle France dans 10 ans ? » (France Stratégie - 2014) alerte : « Porteurs de la valeur d'égalité, les services publics doivent aujourd'hui accepter que celle-ci n'est pas synonyme d'uniformité des organisations et des procédures et même reconnaître que l'uniformité peut être une négation de l'égalité. Pour être fidèle à ses valeurs, le service public doit donc se transformer profondément ». Cela rejoint les conclusions d'un autre rapport, celui de la préfecture de l'Ile-de-France et de la DRJCS (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) : « Si l'accès au droit commun doit être la règle, des actions adaptées aux personnes immigrées et aux problématiques d'intégration doivent être mises en place lorsque le droit commun s'avère insuffisant ou inexistant[vi]».

Il existe une tension. Si, pour certains, une réelle égalité des chances signifie qu'il faut sortir de l'uniformité de traitement, introduire des critères plus individualisés pour prendre en compte les difficultés de certains segments de la population, pour d'autres, l'égalité réelle des chances tient parce qu'il y a égalité de traitement. L'option à retenir ainsi se situe dans la voie étroite qui se dessine entre ces deux postures et qui a pour objectif la cohésion sociale.

Des initiatives locales : à quel titre, avec quelle vocation ?

Une piste se dégage qui ferait progresser le long de la voie étroite de cette tension entre politiques globales et démarches plus contextualisées, celle des initiatives locales portées par de simples citoyens, des associations ou des entreprises en complément de celles, plus institutionnalisées, de la puissance publique (Etat, instances régionales…)

La perspective de ce rapport est celle du pragmatisme, prenant en compte la réalité des tensions et difficultés sociales, prenant acte des difficultés et de la complexité du modèle social français. Il n'est ainsi pas question de le remettre en cause mais de contribuer à le rendre plus opérationnel, plus adapté à l'évolution de notre société, en cherchant à le nourrir dans une logique de « *bottom up* ». La dimension locale offre la possibilité de saisir les enjeux à un niveau qui permet à l'action de se mettre en œuvre de façon plus efficace, plus pertinente et d'inspirer aussi les politiques plus globales, tant au niveau du développement économique que de la préservation du développement social.

De ce point de vue, le conseil de l'Europe insiste sur la nécessité de promouvoir la solidarité collective et le débat démocratique au niveau local pour une démocratie plus participative. « Il ne peut pas y avoir de cohésion sociale sans démocratie locale[vii] ».

L'échelle d'intervention

Le local est compris comme ce qui relève tant de l'initiative de la Région que des Communes, des maires, des associations de différentes natures, que des actions menées au cas par cas au sein d'institutions publiques. Il permet d'associer les citoyens directement. Il intègre des actions de proximité, autorise des essais, des ajustements à court terme mais permet aussi de préparer l'avenir et d'anticiper en préparant le terrain à d'éventuelles coordinations entre initiatives locales et politiques publiques. Une grande partie des initiatives locales bénéficient de fonds publics.

Remarques : les initiatives locales présentées dans ce rapport sont données à titre indicatif. Elles visent à illustrer des exemples de leviers d'action sans pour autant rentrer dans le détail des modalités de mise en œuvre. Pour certaines, il existe ainsi d'autres initiatives du même type que celle citées ; Elles n'en sont pas forcément moins remarquables. Par ailleurs, les initiatives citées n'ont été évaluées ni dans leur fonctionnement (viabilité budgétaire, pratiques internes, modes de financement…) ni dans leur efficacité et leur pertinence par rapport au contexte local. Elles indiquent un type d'initiatives à encourager en se basant sur des actions concrètes. Le détail ou les références de ces initiatives se trouvent en annexe de ce rapport.

Un travail de prospective à l'horizon 2030

L'horizon de ce rapport est celui de 2030, échéance proche au regard du choix de se situer du côté pragmatique des initiatives économiques et sociales locales susceptibles de renforcer le lien social. Si les travaux s'inscrivent dans une perspective visant à contrer des dérives préoccupantes pour le lien social à plus long terme, ils se focalisent aussi sur des actions s'organisant autour de priorités, et donc d'urgences. On s'intéresse ainsi à deux types d'action, celles à caractère critique, qui ont une efficacité immédiate dans un contexte particulier, mais qui pourrait être élargi, et celles, de plus longue portée qui réorientent des tendances.

PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX DU LIEN SOCIAL EN ILE-DE-FRANCE

1. Le lien social : des définitions

1.1 La définition du Conseil de l'Europe

Cette notion désigne, en sociologie, l'ensemble des appartenances, des affiliations, des relations qui unissent les gens ou les groupes sociaux entre eux. Elle désigne aussi la capacité des membres de notre société à s'entendre autour d'un certain nombre de valeurs communes qui définissent la nature des relations qu'ils entretiennent entre eux.
Les diverses institutions européennes et nationales mettent en avant la nécessité d'une cohésion sociale qui fait référence à « la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres et - en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation - à gérer les différences et les divisions - et à se donner les moyens d'assurer la protection sociale à l'ensemble de ses membres. La cohésion sociale est un processus dynamique et une condition indispensable à la justice sociale, à la sécurité démocratique et au développement durable. » (Définition actualisée en juillet 2010 par le Conseil de l'Europe).

1.2 Le lien social : des perceptions

1.2.1 Des doutes, des interrogations, des déceptions

Dans le rapport de France Stratégie « Quelle France dans dix ans ? » Les chantiers de la décennie », on peut lire : « La France aujourd'hui est à la fois incertaine de ses choix collectifs et dubitative sur les institutions qui les incarnent. Une série de dilemmes l'obsèdent, l'angoissent et souvent la paralyse. Ils ont trait au bien commun au sein d'une société plus diverse, au modèle social, à la croissance économique, à l'ouverture économique sur le monde ». Tant le désengagement de la politique publique dans certains secteurs que son insuffisante performance sont sources d'anxiété. Et aussi : « La société française se vit aujourd'hui comme plus diverse et plus fragmentée qu'elle ne l'a jamais été. Elle a d'elle-même l'image d'une collectivité divisée en une série de segments de moins en moins disposés à la solidarité mutuelle ».

Sandra HOIBIAN[viii] rapporte que « 80 % des Français dépeignent une cohésion sociale fragile voire inexistante. (…) Les Français restent très sensibles à la lutte contre les inégalités mais leur empathie a tendance à diminuer probablement sous l'effet d'un certain défaitisme et d'un sentiment d'impuissance dans un contexte de déficit public très prégnant ».

1.2.2 La cohésion sociale : une finalité

La cohésion est le plus souvent perçue comme une nécessité pour l'avenir et comme un impératif lié aux valeurs républicaines. Comme le souligne le Rapport de France Stratégie : « Plus les membres d'une société sont culturellement divers, plus celle-ci doit veiller à la clarté des règles communes et à l'équité dans leur mise en œuvre ; […] plus elle est disparate, plus il lui faut produire du lien social […] Les Français sont attachés à un modèle qui leur a apporté plusieurs biens essentiels : l'école pour tous, un système de santé de qualité, une bonne couverture des risques professionnels, la garantie d'un niveau de vie acceptable pour les seniors, un filet de sécurité contre la pauvreté ». Mais ils « perçoivent ses ratés et ils sont inquiets pour son avenir […] Bref, ils considèrent que le modèle social français fait partie de leur patrimoine et ils souhaitent le conserver, mais ils lui font reproche de ses échecs ». La France présente de ce point de vue une spécificité liée à son histoire : si le rôle de l'Etat est perçu comme garant de la cohésion sociale, l'inquiétude vient d'une moindre efficacité en la matière. D'où d'ailleurs la pertinence de la question des initiatives locales qui est au cœur de la problématique.

1.2.3 Les valeurs de la République comme socle commun en danger

« Huit Français sur dix considèrent qu'une société juste doit couvrir les besoins de base de ceux qui ne peuvent pas assumer les coûts de santé, du logement, de l'éducation ou de la nourriture, et trois sur quatre sont favorables à ce que les dépenses sociales bénéficient davantage aux plus démunis. » Une des priorités est alors « de rendre effective la promesse républicaine d'égalité (…) d'accès aux biens essentiels que sont le Savoir, le logement, l'emploi, la sécurité, la Santé »[ix]. La notion d'égalité n'épuise pas, à elle seule la question qu'elle soulève. Elle s'est progressivement enrichie de la notion d'égalité des chances, d'égalité réelle puis de celle d'équité qui définit, à distance des lois, une certaine forme de rééquilibrage de ces chances, censées bénéficier aux plus démunis (selon la théorie de John Rawls[x]) dans le cadre de pratiques de « discrimination positive ». Cet ensemble sert de références dans la suite du rapport, même s'il peut y avoir débat, en raison du caractère toujours flou qui le constitue.

1.2.4 Différentes formes de délitement du lien social

Tout lien social n'est pas favorable à la cohésion sociale. C'est le cas notamment du lien social lié au communautarisme qui remet en cause les valeurs communes républicaines. Quant au lien social qui s'inscrit dans l'économie souterraine et le commerce de la drogue, on rappelle ici leur illégalité. Seules les initiatives, renforçant le lien social au sens de la cohésion sociale républicaine, sont ainsi à privilégier.

1.3 La problématique spécifique de l'immigration en Ile-de-France

L'Ile-de-France est particulièrement confrontée au défi de la cohésion sociale par certaines de ses spécificités parmi lesquelles la concentration de la pauvreté, de l'échec scolaire et de populations issues de l'immigration sur certains territoires.

L'Ile-de-France constitue la principale région d'installation des immigrés qui sont concentrés sur Paris, la petite couronne et le Val d'Oise. Près de 40 % de la population immigrée recensée en France vit actuellement en Ile-de-France. La pression des flux migratoires en provenance des pays du sud (Afrique du nord et Afrique subsaharienne particulièrement, et pays du Moyen-Orient) ne

peut qu'aller croissante au cours des prochaines décennies[xi]. L'appareil de production sera confronté à cette évolution comme le sera aussi la vie quotidienne sociale et sociétale dans la région. L'Europe est en effet une zone à démographie faiblissante et vieillissante. Et même si la fécondité des femmes françaises reste proche du seuil de remplacement des générations et supérieure à la moyenne européenne, la disparité entre les évolutions démographiques africaines, européennes et françaises à horizon 2030 va drastiquement s'accentuer.

Mais la question de l'immigration est aussi fonction de perceptions, de contextes et notamment de problématiques économiques. Désirée, organisée pendant des périodes de prospérité et de croissance, l'immigration peut devenir une question angoissante en cas de crise économique. Les effets des attentats au cours des 18 derniers mois et la question omniprésente de l'afflux de migrants interrogent de façon plus prégnante les capacités de nos politiques publiques en matière d'intégration des populations : ils génèrent des formes d'inquiétudes, des peurs et des tensions qui témoignent de l'importance de se saisir de ces questions dans le cadre des valeurs républicaines de notre pays.

Dans cette perspective, les initiatives locales peuvent contribuer à vivifier le lien social et renforcer la cohésion sociale lorsqu'elles s'attachent à contrer ici et là les manques, les défaillances, les échecs et à initier des dynamiques vertueuses susceptibles d'apporter des solutions et d'inspirer les politiques publiques.

Nous nous attacherons dans les pages qui suivent à analyser à travers cinq champs distincts, les évolutions passées et tendancielles à travers des constats et des analyses prospectives, pour mettre en évidence leurs effets sur la qualité du lien social, identifier des initiatives locales qui viennent, en complément des politiques publiques, ou en interaction avec elles, œuvrer pour restaurer ce lien, identifier également les « trous noirs » où n'interviennent ni les unes ni les autres, pour tenter ensuite des préconisations.

Le défi de notre autosaisine réside dans le fait de se tenir strictement aux articulations directes entre les enjeux de nos cinq champs et le renforcement du lien social tant pour les états des lieux et leur prospective que pour les initiatives locales et les préconisations. Comme fil directeur nous choisirons celui de la confiance que les franciliens se portent les uns aux autres et de celle qu'ils se portent à eux-mêmes.

2. Les problématiques de l'Ile-de-France en matière de lien social à travers cinq champs

2.1 L'économie, l'emploi, l'employabilité

2.1.1 Identification des problématiques

L'Ile-de-France produit un PIB qui représente 31 % de la richesse nationale et près de 5 % du PIB de l'Union européenne. Elle a une forte densité d'entreprises, des pôles de compétitivité de réputation internationale et représente une des plus fortes concentrations technologiques et scientifiques en Europe. C'est le 1er bassin d'emploi européen avec une main d'œuvre hautement qualifiée. Elle recèle des infrastructures de premier plan. Le taux d'activité est élevé, il est de 61,4 % et de 55,6 % en province. 88 % de la valeur ajoutée est réalisée dans le secteur tertiaire contre 76 % en province. Le taux de chômage en Ile-de-France est de 9,1 % au troisième trimestre 2015 (pour rappel, il était de 8,3 % au troisième trimestre 2005)[xii].
En matière de croissance économique, l'hypothèse de travail retenue est une croissance faible dans les 15 années à venir.

Les jeunes des quartiers défavorisés cumulent des difficultés pour accéder à l'emploi, par insuffisance de qualification, manque de mobilité, mais aussi en raison de leurs origines socioculturelles, par l'effet négatif de leur quartier de résidence et leur manque d'accès au monde professionnel. Les jeunes diplômés de ces quartiers peuvent eux-mêmes se trouver confrontés à des difficultés particulières sur le marché de l'emploi liées au manque de réseaux mais aussi à l'absence de maîtrise des codes. Le taux de chômage francilien questionne ainsi la qualité du lien social dans la mesure où il recouvre des inégalités de chances qui représentent des tendances anciennes et qui perdurent.

2.1.1.1 Emploi, travail, chômage et formes de socialisation

Comparativement à la plupart des pays développés, la France, et donc la région Ile-de-France, bénéficie d'un système social qui indemnise de façon relativement favorable le fait d'être au chômage. Cependant le chômage est une perte sèche pour l'économie régionale, un manque à gagner pour l'appareil productif qui prive les administrations de ressources et qui vient grever les dépenses publiques, une souffrance psychique pour les personnes privées d'emploi et pénalisées du point de vue de la qualité de leur insertion sociale.

Le système économique de la région Ile-de-France est comme celui de la France entière et comme celui de la quasi-totalité des pays développés et émergents inséré dans ce que l'on appelle l'économie de marché avec ses avantages et ses contraintes, même si d'autres systèmes se développent, chacun aussi avec ses avantages et contraintes (économie sociale et solidaire, économie collaborative etc.). L'économie de marché est cependant de loin celle dont le poids est le plus élevé et il est fort probable qu'il en sera encore ainsi en 2030. C'est en tout cas le choix fait, au-delà des pays membres de l'OCDE, par les économies mastodontes que sont la Chine et l'Inde entre autres. A horizon 2030, la région Ile-de-France comme l'ensemble de la France et

l'ensemble des pays développés pourraient être à nouveau gravement affectés par de nouvelles turbulences liées aux spécificités de cette économie de marché.

Les témoignages des Maires des Mureaux et de Montfermeil ont montré combien le chômage était source de dégradation du lien social, et l'importance de développer l'emploi pour lutter contre ce fléau. Si la décrue du chômage ne suffira pas à elle toute seule à enrayer la détérioration du lien social que l'on observe, elle reste néanmoins un paramètre capital pour que le lien social s'améliore.
Sur ce plan, les entreprises qui sont placées en première ligne pour créer des emplois doivent être encouragées. Or deux entreprises franciliennes sur trois sont de très petites entreprises (moins de 19 salariés)[xiii], exerçant principalement dans les secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques. Ces entreprises sont essentielles pour créer de l'emploi mais pas suffisantes. Il est nécessaire en effet d'avoir aussi dans le tissu productif des fleurons de taille suffisante pour affronter la compétition internationale, exporter le « savoir-faire » et la qualité du travail de l'ensemble des salariés de la région, et in fine créer de la richesse.

A l'horizon 2030 des défis majeurs sont à relever. Il y a en particulier celui de la compétitivité de l'appareil productif qui englobe non seulement les coûts salariaux par unité produite dans les entreprises mais aussi les coûts collectifs. Cet impératif de la compétitivité doit d'abord pousser la puissance publique à rendre les services qu'elle fournit plus efficace est donc moins onéreux, ensuite à développer elle-même ou à aider à développer les infrastructures les plus performantes possibles pour améliorer la productivité globale des facteurs de production dans l'ensemble de la région (et du pays).

2.1.1.2 La question de l'adéquation des emplois et des compétences

La formation peine à jouer son rôle d'outil de mobilité sociale et professionnelle alors que la qualification des emplois en Ile-de-France est de plus en plus exigeante. L'enjeu de l'adéquation des emplois et des compétences à la demande de travail qui émanera du système de production est un autre défi majeur. La « mondialisation » de l'économie qui met en concurrence frontale nos économies développées avec les économies des pays émergents ne peut que continuer à pousser les entreprises vers la production de biens et de services de plus haute gamme, de plus haute valeur ajoutée. Il est en effet peu probable que l'économie mondiale fasse machine arrière, ce qui ne veut pas dire que certaines tendances récentes ne peuvent pas se renverser comme la relocalisation des activités manufacturières par exemple. Pour en profiter la région se doit d'être la plus attractive possible. Par ailleurs la révolution numérique avec ce qu'il est convenu d'appeler la « digitalisation » de l'économie fait planer un risque croissant de destruction d'emplois peu qualifiés. On discerne là les besoins de formation et de qualification tout au long de la vie active qui ne vont pas manquer de se manifester. La question de l'apprentissage notamment va devenir encore plus cruciale d'autant plus que nombre de jeunes sortent du système scolaire sans qualification.
Or, si l'apprentissage tend à se développer sur le long terme, il concerne de plus en plus les niveaux élevés de diplômes. Avec un peu plus de 81 000 apprentis, l'Ile-de-France est la première région française à former en apprentissage, ce qui permet aux jeunes d'accéder au monde de l'entreprise et d'acquérir une première expérience de terrain tout en préparant un diplôme, du CAP au master pro. Mais Il faut noter une sous-représentation des apprentis dans les formations des

niveaux IV et V (les moins qualifiantes) avec 45 % des effectifs d'apprentis contre 67 % au niveau national et une sur-représentation dans les formations de niveau I (niveau Master) avec 22 % des effectifs d'apprentis contre 11 % au niveau national. Ce sont les niveaux I (bac + 5) qui se développent le plus vite avec 9 % d'augmentation des effectifs depuis 2013. Par ailleurs les modalités d'insertion dans le dispositif d'apprentissage tendent à reproduire les inégalités[xiv].

Quant à la formation continue en France, on observe que les chômeurs accèdent moins souvent à la formation que les actifs en emploi et que parmi ceux-ci, la formation professionnelle concerne plus souvent les plus diplômés : 67 % des diplômés du supérieur long suivent une formation pour raisons professionnelles au cours d'une année contre 26 % seulement des non diplômés[xv]. Ce phénomène est accentué, en raison du plus grand nombre de diplômés, en Ile-de-France, où les 30-50 ans sont plus nombreux à suivre des formations proposées par l'employeur que les autres classes d'âge.

On doit également signaler la question, non entièrement résolue, de la mixité des emplois.

2.1.1.3 L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et l'Economie Collaborative et de proximité

- **Economie Social et Solidaire**

En Ile-de-France, l'ESS ne pèse que peu par rapport à l'économie dite « classique » : seulement 7,2 % des employeurs et salariés, 5,1 % de la masse salariale. Elle regroupe 400 163 emplois et 31 767 établissements[1].

L'ESS devrait plutôt mieux résister aux mécanismes de suppression d'emplois comparativement aux contraintes des entreprises de l'économie classique. En effet, en 5 ans, l'emploi dans l'ESS a augmenté de 3,3 % pendant que l'emploi privé régional augmentait de 1 %. Elle joue également un rôle positif dans l'insertion par l'activité économique (IAE) qui a pour objet la réinsertion des personnes éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, comme par exemple l'âge, l'état de santé, la précarité, formation.

Les Scops (sociétés coopératives de production) ont adopté une forme de gouvernance très particulière où les salariés (ou une partie d'entre eux) détiennent le capital, et où le dirigeant est élu par les salariés.
Les entreprises de l'ESS interviennent dans tous les domaines de l'activité humaine tout en veillant à les inscrire dans un objectif d'utilité sociale, sur un territoire. Certaines, notamment les associations, contribuent à l'embauche de personnes en difficulté. Elles ont eu à inventer des modes de participation ou utiliser des dispositifs existants pour permettre aux personnes d'évoluer, tout en restant attentives à leur équilibre financier.

[1] En juillet 2014, la loi Hamon a défini les contours de l'ESS ; elle devrait avoir pour conséquence que des entreprises actuellement dans le secteur économique choisissent de se situer dans l'ESS. Ce choix leur permettrait d'affirmer leurs valeurs et d'accéder à des avantages réservés à l'ESS. Ce phénomène est récent et n'a pas encore été recensé. Les seuls chiffres disponibles sont ceux donnés par Recherches et Solidarités, dans le périmètre d'avant la loi, mais actualisés à 2015.

• **Economie collaborative de proximité**

L'impuissance ressentie par rapport à la nouvelle mondialisation économique et financière, l'affaiblissement du rôle de l'Etat Providence dans un contexte de crise économique accentuent et accélèrent un mouvement d'autonomisation de la société civile. De nouvelles formes de « débrouille » économique et sociale se développent aux marges des cadres institués et constituent un élément prospectif majeur, préfigurant de futurs modes de vie et de gestion de la pauvreté. Ces nouvelles formes se développent notamment dans les quartiers défavorisés comme dans les zones rurales et utilisent les mécanismes de coopération, mutualisation, solidarité ainsi que de respect de l'environnement. Elles confortent de nouveaux liens de particulier à particulier, tant à l'échelle du quartier que de la planète. S'y ajoute la tendance de la société numérique au *crowd sourcing* consistant à utiliser la créativité et la compétence d'un grand nombre de personnes afin de résoudre un problème spécifique.

La consommation collaborative de son côté représente un dépassement des oppositions entre achat, usage et troc, entre vendeur et acheteur. Il ne s'agit plus simplement d'acheter mais aussi de partager, de troquer, de mutualiser et de recycler.

2.1.2 Les forces de changement

Les analyses prospectives mettent en évidence un certain nombre de tendances susceptibles d'interroger les constats et les initiatives existantes en matière d'emplois, employabilité. Plusieurs points s'imposent :

- un renforcement des problématiques de l'adéquation des formations scolaires et des comportements des jeunes aux prérequis des employeurs ;
- une augmentation du nombre d'actifs en raison notamment de l'allongement de la longévité et de la propension de certains seniors à maintenir une activité professionnelle ; le développement d'emplois considérés comme non traditionnels, sous formes de pluri-activité, « les *slashers* », d'emplois liés à « l'ubérisation » et à temps partiels, qui peuvent être choisis, pour améliorer l'articulation entre vie privée et vie professionnelle. Ces éléments, si la croissance ne marque pas une accélération significative, risquent de conduire à une concurrence renforcée sur le marché du travail ;
- une accélération de l'automatisation des activités industrielles et de services qui fera chuter le nombre d'emplois, mais une demande grandissante de besoins en économie du *care* ;
- une accélération des pratiques d'économie collaborative de proximité permise grâce aux *Fab Lab* et à l'impression 3D qui impacteront également le développement des *start up* ;
- quant aux effets de la mondialisation, ils sont difficiles à saisir en raison de processus de va et vient entre les délocalisations et les relocalisations. Toutefois la tendance à l'augmentation des migrations internationales est confirmée ainsi que l'impact du développement des pays émergents sur la concurrence mondiale.

2.1.3 Quelques exemples d'initiatives locales

En termes d'accès à la formation professionnelle et à l'emploi, les constats établissent la présence de facteurs qui jouent de façon discriminante sans lien direct avec le mérite. L'accès au marché du travail n'est pas aussi équitable qu'il pourrait l'être selon les principes républicains de la France. S'impose l'idée qu'il manque, dans certains cas, des médiations sociales pour accompagner ces accès. Les initiatives locales y contribuent et proposent des solutions en termes d'accompagnement, de sensibilisation, de soutien, et de constitution de réseaux permettant :

- le désenclavement de certaines catégories sociales piégés par des handicaps sociaux de différentes natures et pénalisés en termes de savoir-être, de relations et plus généralement du regard porté sur elles ;
- l'élargissement de l'éventail des possibles pour ceux qui sont le plus éloignés des conditions « normales » de formation, recrutement et carrières ;
- la préservation du lien social quand les formes d'emplois s'éloignent des logiques collectives.

Plusieurs actions ont ainsi pu être identifiées afin de :

- familiariser les jeunes avec le travail ;
- favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des catégories défavorisées ;
- favoriser la création d'entreprises, promouvoir l'économie locale, et valoriser l'esprit d'initiative des jeunes créateurs, en particulier dans les "quartiers" ;
- maintenir le lien social des travailleurs indépendants, via des espaces de « co-working ».

- La Mairie des Mureaux propose à chaque jeune de la commune de travailler pendant 15 jours au sein de l'équipe municipale. L'idée est de retisser le lien (ou d'en éviter la rupture) entre les jeunes de la ville et le monde du travail, qui souvent se caractérise par une longue période de chômage avant même d'avoir eu un premier contrat.

- Simplon.co, propose des formations gratuites et intensives pour apprendre à créer des sites web et des applications « mobile », et en faire son métier. La formation s'adresse prioritairement aux jeunes de moins de 25 ans, non diplômés ou peu diplômés, issus des quartiers populaires et des milieux ruraux, mais également aux demandeurs d'emploi, allocataires des minima sociaux et aux seniors en reconversion, ainsi qu'aux femmes et personnes en situation de handicap. Les formations Simplon.co sont gratuites et qualifiantes.

- La fondation RATP accorde des bourses à des étudiants talentueux issus de milieux modestes, pour accéder à des études longues ou à des filières d'excellence. Cette aide est complétée par un accompagnement collectif ou par le soutien de mentors, des cadres du groupe RATP volontaires.

- L'association Créo organise depuis plusieurs années un concours de l'entreprenariat en Île-de-France : "Révélateur de talents".

- PLANET ADAM intervient dans le cadre du programme "Entreprendre en banlieue". L'association accompagne tout public souhaitant créer son activité quel que soit la forme juridique. Elle participe à l'élaboration du business plan en collaboration avec le porteur de projet et assure le suivi post-création.

- Création de Cantines de « co-working », où des travailleurs de structures indépendantes les unes des autres partagent un espace physique commun.

- Autres exemples d'initiatives (cf annexe…) : ADECO Entreprises, Cuisine Mode d'emploi, GRDF, FAPE GDF-SUEZ.

2.2 Vieillissement et santé

2.2.1 Identification des problématiques

La croissance de la population francilienne sera une croissance de la population âgée : en 2007, 1,9 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus vivent en Ile-de-France, soit 17 % de la population régionale. Elles pourraient être 2,5 millions en 2020, si l'espérance de vie poursuit sa croissance actuelle et si les comportements migratoires observés entre 2000 et 2008 demeurent inchangés. Selon l'estimation de l'ARS et de l'IAU[xvi] en 2030, il y aurait 985 000 personnes de 75 ans et plus, soit une augmentation de 30 % entre 2011 et 2030, et plus précisément une augmentation de 40 % pour les départements de grande couronne et de 22 % pour Paris et la petite couronne. On observe déjà que la jeunesse de la population en grande couronne s'amenuise. Cette tendance s'inscrit dans le cadre d'un vieillissement général en France, lié à l'arrivée aux âges élevés (80 ans et plus) des premiers baby-boomers. Même si la population de l'Ile-de-France est moins touchée par ce vieillissement que les autres régions, des problèmes vont se poser.

2.2.1.1 Une des premières préoccupations concerne l'état de dépendance

La dépendance touche la qualité du lien social au sein des différentes formes d'accompagnement parmi lesquelles l'activité du « *care* » (soins à la personne). On doit en effet se demander si une société qui ne se donne pas les moyens d'une prise en charge de qualité de vie des anciens quand ils sont dépendants et qui délègue ces responsabilités sur leurs proches, ne s'éloigne pas des valeurs de solidarité, égalité et fraternité républicaines qui sont celles de la France.

Ce vieillissement important de la population entraînerait une augmentation du nombre de Franciliens de plus de 60 ans potentiellement dépendants. D'ici 2020, 48 000 Franciliens supplémentaires seraient alors concernés par la dépendance (+30,6 %). Sur dix Franciliens dépendants de 75 ans ou plus, seuls quatre résideraient en institution car les personnes demeureraient plus longtemps au domicile et entreraient en institution plus tardivement, en cas de dépendance « lourde ». Même dans le cas des personnes dépendantes âgées de 90 ans ou plus, c'est la vie au domicile qui se développerait le plus. Le nombre de personnes dépendantes, âgées de 75 ans ou plus, restant à domicile, progresserait de 10 % à Paris, de 55 % en petite couronne et de 92 % en grande couronne. Cette orientation mériterait d'être questionnée, car le maintien à domicile est coûteux, fait courir des risques de maltraitance aussi importants qu'en EHPAD et peut imposer aux seniors un véritable isolement diurne. Par ailleurs, un réel problème réside dans la faible reconnaissance professionnelle dont souffrent les aides-soignants, qu'ils soient en institution ou travaillent aux domiciles des personnes âgées dépendantes.

Il faut aussi prendre en compte le risque de dépendance artificielle pour les personnes âgées mais en état physique et mentale préservé. La population âgée de Paris diminue alors que sa croissance se concentre sur la grande couronne (accession à la propriété de maisons individuelles, modèle moderne et périurbain de la vie des seniors). Le piège de la dépendance automobile tend à se refermer le jour où ces seniors modernes coincés dans les communes « grisonnantes » où ils s'installent de plus en plus, ne peuvent plus conduire. La situation peut être plus critique encore dans les zones rurales. Il faut donc intégrer la nécessité de la facilité de déplacements (accès aux transports et aux équipements de toutes natures) comme de l'accès à l'internet qui est un moyen de se relier aux proches, à la société ou aux organismes publics.

2.2.1.2 Une problématique : combattre l'âgisme

De façon plus générale, il faut combattre la diffusion d'une idéologie qui dévalorise les anciens et favoriser un renforcement de leur place et de leur rôle dans la cité. L'âgisme, au même titre que le racisme et le sexisme, est un problème majeur[xvii].

L'obsolescence programmée des objets et des outils contribue à disqualifier tout ce qui a une connotation d'ancienneté. La société toute entière est soumise à un principe d'accélération du temps qui contribue à une dévalorisation de fait de ceux qui détiennent de l'expérience et pourraient la transmettre. L'expérience, loin d'être considérée comme une richesse nécessaire, peut apparaître comme une notion désuète et inadaptée dans notre monde qui se transforme en permanence. Par ailleurs, les personnes âgées sont souvent considérées par l'opinion publique comme faisant partie d'une génération qui a largement profité de la croissance des Trente Glorieuses et l'Etat Providence et qui pèse désormais sur la société par des besoins en soins de santé extrêmement coûteux.

Les personnes âgées sont nombreuses à souhaiter une plus forte mixité des âges dans les lieux de vie. Recréer les conditions d'une confiance en l'importance de ce que les anciens ont à transmettre, de leur légitimité dans la cité, pourrait être un objectif qui permettrait de justifier et d'améliorer la réinsertion sociale des anciens. En d'autres termes, il s'agirait de remettre les anciens dans le circuit de l'échange au-delà des actions portées par les associations caritatives dont les personnes âgées font l'objet.

2.2.2 Les forces de changement

Deux tendances semblent s'affirmer :
- une première qui tendrait à une diminution de l'isolement des personnes âgées grâce notamment à leur plus forte capacité à maîtriser internet qui leur permet de recourir aux plateformes numériques et de trouver des solutions pour leurs déplacements, qui leur permet également de garder le contact avec leur entourage et notamment leurs petits-enfants via Facebook, Skype, etc. ;
- une deuxième qui irait par contre dans le sens d'une paupérisation des anciens. La tendance est à la « dé-patrimonialisation ». On sortirait ainsi d'une période de près de cinquante ans où les plus âgés avaient un pouvoir d'achat leur permettant des vacances, des voyages et une consommation conséquente, leur permettant également d'aider leurs descendants et de faire des donations.
Le nombre de cohabitations entre personnes âgées iraient s'accroissant, y compris celles de couples divorcés. Cette tendance entraine des charges grandissantes pour les descendants qui auraient à prendre plus souvent en charge leurs parents, en même temps qu'ils élèvent leurs propres enfants.

On peut déduire de ces deux tendances majeures un risque de détérioration des relations intergénérationnelles. Si les anciens doivent renoncer progressivement à leur rôle de soutien financier des descendants, leur place et légitimité dans la société peut en pâtir d'autant plus qu'ils sont considérés comme ayant largement bénéficié des Trente Glorieuses. L'âgisme pourrait se renforcer.

2.2.3 Quelques exemples d'initiatives locales

Plusieurs types d'initiatives ont pu être identifiés. Trois grands axes d'intervention ont été retenus.

• **Initiatives qui favorisent la revalorisation de la place des anciens et de leur image**

Il s'agit, par exemple, d'initiatives encourageant la transmission des savoirs et expériences que cela soit dans le domaine de la culture, de la citoyenneté, du culinaire ou de l'historique…

Plusieurs communes se sont également engagées dans un travail de valorisation sur la Mémoire et les racines des quartiers et des gens qui y habitent.

- La Fondation Agir Pour l'Emploi GDF-SUEZ contribue à l'insertion professionnelle et au retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées ou en situation d'exclusion. Les ressources de la Fondations sont constituées de dons des salariés et retraités des sociétés du groupe.

- Projet « Monalisa » : MONALISA rassemble depuis 2014 ceux qui font cause commune contre l'isolement social des personnes âgées à travers un partenariat inédit entre la société civile et la puissance publique : associations, collectivités, caisses de retraite…

• **Initiatives visant à lutter contre l'isolement**

- Faciliter l'accès au service public tant dans les zones urbaines sensibles que rurales. Par exemple : bureau de poste, point poste ou maison de services au public dans les zones rurales.

- 63 cantines pour personnes âgées, et un centre d'accueil de jour par arrondissement (comportant notamment un lieu de lecture) ont été créées afin de faciliter les échanges des personnes seules.

- Combattre la solitude et maintenir pour les années à venir le lien social par des services publics à l'aide d'acteurs formés, équipées (smartphone…) en qui les personnes auraient confiance comme par exemple le nouveau rôle du facteur. Ces personnes assureraient une présence physique, régulière en fonction des besoins. Par exemple dans les domaines de surveillance, de livraison à domicile de repas, de médicaments.

• **Initiatives favorisant les liens intergénérationnels**

- Dans plusieurs départements franciliens, des structures publiques prennent en charge, dans un même lieu, leurs prérogatives en matière de gestion de la petite enfance d'une part, et des personnes âgées d'autre part. Ils constituent ainsi des « équipements intergénérationnels ».

- Plusieurs initiatives favorisent les solidarités intergénérationnelles, via le développement du soutien scolaire par des retraités ou la mise en œuvre de colocation étudiants/retraités.

Pour compenser le manque de réseaux des plus jeunes. Les plus âgées pourraient également servir de caution, de recommandation et de médiateurs dans le cadre de l'insertion professionnelle des plus jeunes. On pourrait imaginer dans les quartiers défavorisés des comités de sages avec un rôle de conseil et d'initiateurs de possibilités, de premières rencontres.

2.3 Cadre de vie, logement, insécurité et environnement

2.3.1 Identification des problématiques

Si la région est démographiquement dynamique, des problèmes réels la rendent moins attractive. Le manque de logements, la concentration géographique des nuisances ou difficultés, la dégradation de l'environnement et de l'habitat sont des facteurs qui pèsent sur l'attractivité de la Région.
Huit Franciliens sur dix se disent prêts à quitter l'Ile-de-France. Par ailleurs un processus de « ghettoïsation » conduit à un risque réel de mise en cause de la qualité de la cohésion sociale[xviii].

2.3.1.1 La question du logement est particulièrement problématique

Le parc social est saturé avec 428 000ménages francilien en attente d'un logement au cours des 12 derniers mois[xix]. De plus le parc social et le parc d'hébergement sont fortement concentrés (5 % des communes franciliennes concentrent à elles seules près de 50 % des logements sociaux franciliens) [xix]. Les prix d'achat et les loyers du parc privé en zone dense deviennent inabordables y compris pour les ménages à revenus moyens. On assiste à une hausse du pourcentage de jeunes qui vivent chez leurs parents entre 20 et 30 ans, surtout dans le parc social ce qui n'est pas sans poser de réels problèmes d'insertion sociale. Les déséquilibres entre zones d'habitat et pôles d'emplois perdurent.

2.3.1.2 Des incertitudes institutionnelles

« La loi MAPTAM crée une métropole avec des leviers d'action puissants réunis en une seule structure qui se voit conférer aussi bien un rôle planificateur qu'opérationnel dans les domaines de l'aménagement de l'espace, de l'habitat, de l'hébergement et de la ville et qui devra assurer une association étroite de la société civile et des habitants ». L'émergence de la MGP (Métropole du Grand Paris) soulève nombre d'interrogations, notamment en matière d'articulation avec les autres politiques publiques et fera bouger les lignes de financement du logement social. Le risque existe d'une période blanche de la construction plus ou moins longue du fait de l'annonce et de la mise en place de la MGP et du bouleversement institutionnel actuel. Une période de bouleversement institutionnel s'ouvre à l'heure même où l'Ile-de-France traverse une grave crise du logement.

2.3.1.3 La paupérisation de certains territoires : le difficile objectif de mixité sociale

Le premier ministre Manuel Valls a déclaré que « les ménages pauvres ne devraient plus se voir attribuer un logement dans les 1500 quartiers classés en politique de la ville pour ne pas concentrer les difficultés sur ces quartiers ». La Présidente de la Région Ile-de-France Valérie Pécresse a également fait adopter, en décembre 2015, une délibération par le Conseil régional mettant fin au financement des logements sociaux pour les ménages plus modestes (PLAI, dit logements « très sociaux ») dans les communes qui ont déjà 30 % de logements PLAI et PLUS (logements sociaux pour les classes moyennes modestes). Le succès de cette politique tiendra à la capacité des pouvoirs publics à créer des logements sociaux accessibles aux plus démunis en dehors des territoires relégués.
Or, les politiques publiques en l'état ne sont pas performantes. La loi sur la solidarité et le renouvellement urbain exige un minimum de 25 % de logements sociaux dans chaque commune. Les trois communes les plus aisées ont créé sur les dix dernières années 36 300 logements

sociaux soit 35 % de plus de ce qu'ils avaient avant. Mais leur parc social reste très marginal soit 4,3 % des résidences principales, très loin des 25 % espérés d'ici 2030.
Il semble qu'il y ait des seuils à privilégier au-delà desquels on risque les méfaits d'une trop forte concentration de populations défavorisées (les pauvres sont envoyés dans les villes les plus pauvres) et en deçà desquels, on risque l'isolement des catégories les plus défavorisés, dans les villes les plus riches. Les explosions récurrentes de quelques-uns de ces « ghettos » portées par un sentiment d'injustices expriment les failles de la cohésion sociale.

2.3.1.4 Restaurer l'action et la confiance par le participatif

En France, la prise de conscience d'une urgence à se préoccuper du risque de pollution et de l'hygiène publique sur un socle territorial, essentiellement urbain est récente. Elle pousse à réduire les inégalités environnementales dans un cadre de démocratie participative, débouchant sur une politique de prévention, réparation et de responsabilité environnementale. Certaines catégories de la population sont plus que d'autres exposées au risque industriel, aux polluants dans l'habitat.
Se réapproprier l'espace, pour le pacifier, le réhabiliter, le protéger, le rendre plus attractif et plus vivable permet aux habitants de retrouver du pouvoir d'agir. La démocratie participative recrée le capital de confiance indispensable pour co–construire des solutions locales en matière de sécurité, de lutte contre la dégradation de l'habitat et de l'environnement, ainsi que pour revaloriser l'image du territoire. Elle ne doit cependant pas pour autant se substituer à la démocratie représentative fondement du pacte républicain, en dérogeant au principe de subsidiarité. Mais des pratiques telles que les jardins partagés, la prise en charge citoyenne d'événements culturels, la mobilisation des mères de famille autour de projets collectifs en lien avec l'école, des dispositifs participatifs tels que les tables de quartiers contribuent à créer un autre rapport au quartier, en complément des politiques publiques tout en bénéficiant de leur aide. Les « anciens » y trouvent une place et un rôle non négligeable.

2.3.1.5 L'insécurité réelle et perçue

Si l'on prend en compte le type de violences regroupé sous l'appellation " atteintes volontaires à l'intégrité physique, la Seine-Saint-Denis, arrive en tête de France avec un pic de plus de 28 violences aux personnes pour 1 000 habitants à Saint-Denis (contre 11,2 en moyenne nationale). Les violences physiques crapuleuses (vols avec violences) culminent en Ile-de-France et dans le Sud-Est. Un habitant de Saint-Denis a 89 fois plus de chances d'être victime d'une violence physique crapuleuse que celui de Guilherand-Granges (Ardèche)[xx].
Tout aussi inquiétant, même en cas de stabilité des chiffres, le sentiment d'insécurité augmente (ONDRP 2012). En règle générale, les habitants des ZUS se déclarent deux fois plus en insécurité que ceux vivant dans un autre quartier de la même agglomération, soit 25 % contre 14 %. Il y a là un phénomène préoccupant qui pèse sur l'Ile-de-France et notamment certaines de ses banlieues, où se cumulent pauvreté, chômage, délinquance.
S'y ajoutent les effets des attentats terroristes du 5 janvier et du 13 novembre 2015. L'état d'urgence et les mises en garde faites par le gouvernement maintiennent un état d'inquiétude qui affecte les modes de vie ainsi que l'économie des loisirs et du tourisme.

2.3.2 Les forces de changement

Les tendances à venir dessinent une aggravation des problématiques déjà observables, en matière de surdensité pour certaines zones et sous densités pour d'autres. Elles soulignent d'autre part le développement des formes déjà émergentes d'échanges horizontaux.

- D'un côté, des altérations en termes environnementaux et sociaux, qui pèseront sur la qualité du lien social. Dans les zones urbaines de forte densité, l'augmentation des nuisances sonores, de la pollution, des embouteillages, la hausse constante des prix du foncier accompagneront la croissance de l'anonymat, du nombre des sans domicile fixe, et pour certains, notamment les plus âgés, un sentiment grandissant d'insécurité, la peur des autres, une moindre utilisation des équipements et infrastructures. On observera de manière générale une plus forte vulnérabilité aux catastrophes naturelles.
- De l'autre, l'économie du partage, *le Sharing*, les pratiques dites citoyennes devraient introduire des liens plus horizontaux susceptibles de contrecarrer les tendances évoquées précédemment. On assistera au développement de modalités de « prise en charge par le bas » : cogestion, voisins vigilants, partages entre particuliers (échange de temps, maisons, voitures) payant et non payant se développeront comme des solutions à l'individualisation, l'isolement et la vulnérabilité.

2.3.3 Quelques exemples d'initiatives locales

Plusieurs initiatives ont vu le jour en Ile-de-France afin de favoriser la réduction des déchets et de lutter contre l'hyperconsommation, en sensibilisant le public au réemploi et à la valorisation des objets de seconde main. Elles emploient souvent des salariés en insertion et accueillent des volontaires en service civique. Elles ont parfois mis en place des boutiques associatives et solidaires de réemploi et de recyclage. Dans ces boutiques, les objets sont collectés par apport volontaire auprès des habitants du quartier et sont revendus à petits prix. Les objets collectés qui ne sont pas en bon état sont orientés vers des filières de recyclage ou revalorisés de façon artistique, notamment par la création textile. Ces boutiques sont des lieux créateurs de lien social et de sensibilisation à la protection de l'environnement. La plupart de ces initiatives se caractérisent par leur dimension participative qu'il s'agisse du registre écologiste, économique, sécuritaire ou social.

- « Ma ressourcerie », boutique associative de réemploi et de recyclage située dans le 13e arrondissement de Paris, s'installe dans un local de 270m2. En 2014, l'association a collecté environ 40 tonnes d'objets.

- « Voisins Malins » vont au contact de l'ensemble des habitants de leur quartier dans le cadre de missions, essentiellement en porte-à-porte. Ils interviennent sur des sujets variés, allant de l'habitat à la précarité énergétique, sur différents types de missions : recenser les pratiques et attentes des habitants, leur apporter une information ou les former pour adapter leurs pratiques, etc.

- Dans le cadre de la nouvelle politique de la ville du gouvernement, Roissy-en-Brie va mettre en place un conseil citoyen, composé de 50 % d'habitants et 50 % de représentants d'associations, après tirage au sort des candidats.

- La ville de Strasbourg a mis à la disposition de collectifs citoyens des terrains afin qu'ils puissent mettre en œuvre des projets d'habitats participatifs.

De nombreuses villes franciliennes ont également initié ou accompagné le renforcement des liens de voisinage :
- la ville de Montfermeil a favorisé un réseau d'habitants référents dans les différents quartiers de la ville qui joue à la fois un rôle d'alerte et de responsabilisation du voisinage ;
- la ville de Mureaux a de son côté mis en place un dispositif pour les jeunes en détention : signature d'un contrat de travail avant la sortie de prison, rendez-vous réguliers avec le Maire après la sortie…Elle a également mis en place plusieurs dispositifs d'accompagnement des jeunes de la ville. Notamment des Partenariats avec des entreprises pour financer les études de jeunes intégrant des établissements prestigieux (Ingénieur, école Boulle…). En contrepartie, ils se doivent, pendant un mois en été, d'encadrer d'autres jeunes du quartier.

De nombreuses autres initiatives se développent actuellement, notamment dans le domaine de l'environnement, pour lesquelles le renforcement du lien social est intrinsèque à leurs finalités. Il existe ainsi des démarches pour l'utilisation collective de l'espace commun et la réappropriation de son espace de vie, des conseils de résidents, des projets de jardins partagés, des opérations de sensibilisation aux problématiques d'environnement et aux gestes vertueux.

2.4 L'illettrisme. La problématique du décrochage scolaire. L'école en question

2.4.1 Identification des problématiques

Dans une société où le numérique s'impose et met de plus en plus les individus en situation de « consomm'acteurs », l'insertion des personnes illettrées devient de plus en plus problématique. Selon l'Insee, un million de Franciliens rencontreraient des difficultés importantes à l'écrit soit 13 % de la population[xxi]. On notera cependant qu'en Ile-de-France, leur nombre est moindre que celui des villes de plus de cent mille habitants de Province (respectivement de 5 % et de 9 %).
Dans le cadre francilien d'une désindustrialisation, d'une baisse des emplois non qualifiés, dans un monde du travail très concurrentiel, la question du décrochage scolaire risque de son côté d'amplifier des problèmes d'insertion professionnelle et sociale. Dans cette partie on s'intéressera essentiellement aux difficultés du système scolaire et de son aptitude à permettre aux jeunes de s'insérer convenablement dans une société de plus en plus exigeante quant aux prérequis dans le monde du travail comme celui de la consommation et des loisirs.

2.4.1.1 Une école qui ne tient pas toutes ses promesses

Le système scolaire français est mis en question dans sa capacité à promouvoir l'égalité des chances et des formations adéquates préservant l'avenir. L'Ile-de-France se trouve au premier plan des défis. Malgré des moyens financiers et humains plus importants que la moyenne de l'OCDE, les résultats du système d'enseignement français sont inférieurs à cette moyenne et les performances des élèves en baisse. L'école peine à combattre la reproduction des inégalités et les élèves issus d'un milieu défavorisé ont moins de chances de réussir aujourd'hui qu'en 2003. En 2013-2014, 8,5 % des 18-24 ans ont quitté le système scolaire sans diplôme, soit environ 100 000 jeunes par an[xxii].

Les populations les plus fragiles socialement sont souvent regroupées sur les mêmes territoires et dans les mêmes écoles. 10 % des collèges au niveau national concentrent 40 % des élèves immigrés ou de parents immigrés. L'échec scolaire est élevé dans ces quartiers, pourtant cibles de la politique de la ville. La faiblesse de la mixité sociale dans les zones urbaines sensibles peut faire courir le risque d'une école à deux vitesses allant à l'encontre de l'idéal républicain.
Certains enfants en difficulté évoquent parfois un sentiment de discrimination, celui de n'avoir pas leur place, du moins pas au même titre que les autres, dans l'école ; ils peuvent alors perdre confiance en cette institution, d'où des processus de décrochage qu'il est ensuite difficile de contrer. De nombreuses initiatives d'innovations pédagogiques montrent qu'il y a pleine conscience désormais de la nécessité, au nom de l'égalité des chances, d'encadrer plus spécifiquement les enfants en fonction de leur avancée.

2.4.1.2 L'importance décisive de la maternelle et du primaire

Le dispositif « Agir pour l'école » a mis en évidence l'importance décisive du Primaire. 90 % des enfants qui ne savent pas lire en 6ème étaient déjà en grande difficulté dès la grande section de maternelle. « Une fois cette marche ratée, l'échec scolaire s'installe durablement. L'apprentissage de la lecture peut se transformer en outil d'exclusion : les enfants ayant des difficultés à apprendre à lire et à écrire étant deux fois plus nombreux dans les milieux défavorisés[xxiii]. »
Selon la note de l'Institut Montaigne, l'école primaire est le maillon faible du système scolaire et c'est donc là qu'il faut intervenir. « La lutte contre l'échec scolaire passe par une action prioritaire et renforcée sur l'enfance et la petite enfance. Le taux d'échec à l'école primaire est un problème fondamental pour la cohésion sociale de notre pays comme pour sa compétitivité. Notre système scolaire est responsable dès l'école primaire, de la reproduction des inégalités de fortune et de naissance - dans les destins scolaires et sociaux depuis plusieurs dizaines d'années ». Le rapport de France Stratégie insiste de même sur l'importance de la toute petite enfance pour l'acquisition des fondamentaux, sur la nécessité d'investir dans la socialisation et l'accueil du jeune enfant. Il faut, prévient-il, investir aussi en quantité et qualité sur le primaire.
« Dans les années 2000, des pays comme l'Allemagne, la Pologne et le Portugal ont rattrapé leur retard éducatif en axant leurs réformes justement sur les élèves en échec scolaire ou issus des milieux défavorisés[xxi]. »

Mais ce même rapport prend acte du fait que « l'éducation ne saurait être envisagée uniquement sous l'angle scolaire. L'école ne peut lutter seule et réussir contre la ségrégation sociale, urbaine et culturelle. D'autres acteurs jouent un rôle : les services du ministère de la jeunesse et des sports, les collectivités territoriales, les associations d'éducation populaire, les parents regroupés en associations ou non, les centres sociaux et maisons de quartiers. »
Pour diminuer le nombre d'élèves quittant le système éducatif sans diplôme, ou avec de graves lacunes en matière de lecture et d'écriture, il faut, toujours selon ce rapport, « introduire plus de souplesse dans le fonctionnement du service public […] permettre une meilleure adaptation des moyens et des méthodes aux spécificités du terrain. ». Ce dernier constat ne fait que conforter l'importance de s'appuyer sur les initiatives locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

2.4.2 Les forces de changement

Trois tendances de fond irriguent ces questions.
La première identifie l'avènement d'une société basée sur la connaissance, *knowledge based society*, où les aptitudes sont plus importantes que les savoirs qui se retrouvent rapidement frappés d'obsolescence. La polyvalence prime sur la spécialisation, quand il s'agit de tirer parti des « *open access », des « open source »* (libre accès). Elle renouvèle la problématique de l'apprentissage.
La deuxième concerne l'émergence d'une génération dotée d'un rapport particulier à l'informatique et au digital. Issue des années 90, cette *Alien Gen*, « les enfants du numérique », se caractérise par un état d'esprit plus ouvert à la nouveauté, aux nouvelles formes d'emplois et de consommation. Elle est moins encline à supporter l'autorité, moins capable de concentrer son attention et d'apprendre par cœur. De ce fait, elle se sent peu à l'aise dans les structures éducatives traditionnelles. Compte tenu de la société de connaissances où se développent, l'auto-entrepreneuriat, les start-ups, le décrochage scolaire peut ne pas être aussi négatif. Mais ne

faudrait-il pas que l'institution scolaire s'adapte à cette génération à l'instar des écoles alternatives spécialisées dans la digitalisation qui les forment au codage par exemple. ?
La troisième met en relation les phénomènes d'immigration et d'illettrisme. Une bonne partie des personnes en situation d'illettrisme sont d'origine étrangère, et l'on observe un lien entre échec scolaire et immigration chez les primo arrivants. S'organisent des solidarités actives sous différentes formes qu'il s'agirait d'identifier et soutenir.

2.4.3 Quelques exemples d'initiatives locales

Deux principaux registres d'interventions ont été identifiés dans ces champs de l'illettrisme et du décrochage scolaire, en matière d'initiatives locales :

- **Les dispositifs d'aide à la réussite professionnelle via l'égalisation des chances**

Les Cordées de la réussite constituent le cadre institutionnel, dans lequel s'inscrivent et se développent les partenariats entre les établissements de l'enseignement supérieur et des établissements scolaires, afin de promouvoir l'égalité des chances et la réussite des jeunes face à l'entrée dans l'enseignement supérieur. L'expression « Cordées de la réussite » désigne un réseau de solidarité destiné à la réussite, établi entre un établissement d'enseignement supérieur (une université, une grande école), un ou plusieurs lycées à classes préparatoires, et des lycées ou collèges « sources ». Ce partenariat entre différents établissements d'enseignement a pour objectifs :
- d'aider les élèves à s'engager dans la voie d'études longues après le baccalauréat ; - de contribuer à lever les barrières, notamment psychologiques et culturelles, qui pourraient empêcher une poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur ;
- de créer un engouement pour un parcours d'enseignement supérieur, et une motivation pour la poursuite d'études, en particulier des élèves issus de milieu modeste ;
- d'aller au-delà des représentations que se font les élèves, les familles, les enseignants, et lutter contre le déterminisme social.

- Mozaïk RH est, en France, le premier cabinet de recrutement et de conseil en ressources humaines spécialisé dans la promotion de la diversité. Depuis sa création en 2007, il crée la rencontre entre les besoins de recrutement des entreprises et les jeunes diplômés des territoires moins privilégiés.

- L'initiative « Agir pour l'école » a pour objet de diffuser à une échelle significative des pratiques pédagogiques alternatives pour réduire l'échec scolaire précoce. Soutenu par l'Institut Montaigne, cette initiative a démarré en 2011 avec 200 classes de grande section de maternelle réparties dans six académies, principalement en Zones éducative prioritaire (ZEP).

- Le ROLL (Réseau des Observatoires Locaux de la Lecture) est l'un des dispositifs du Centre International de Formation à Distance des Maîtres (CIFODEM). Ce centre de recherche action a été créé en janvier 2010 à l'université Paris Descartes sur décision de la ministre de l'enseignement supérieur.

Passeport Avenir accompagne, avec les entreprises et les établissements scolaires, les jeunes des milieux populaires dans leur réussite scolaire et professionnelle, afin de favoriser l'émergence d'une génération de leaders d'entreprises différents. En retour, les « différents leaders » se réinvestissent pour redonner confiance à leurs cadets, en l'école et en leur avenir, et pour lutter, au cœur des entreprises, contre les stéréotypes et les discriminations.

- **Les actions de recherche sur une amélioration de la pédagogie.**

Une expérimentation a par exemple été menée sur l'apprentissage à l'école primaire. En se basant sur la mise en œuvre de nouvelles méthodes d'apprentissage, il s'agit de comparer des cohortes

suivies jusqu'au CE1, avec une « cohorte témoin » pour pouvoir comparer les résultats de façon rigoureuse et scientifique. Il a alors été évalué l'apport de ces techniques pédagogiques et leur caractère reproductible à grande échelle.
D'autres initiatives portant sur l'apprentissage de la lecture, s'appuient par exemple, sur un dispositif en ligne permettant aux professeurs des écoles d'évaluer rapidement la nature des difficultés de leurs élèves, de disposer d'un ensemble de propositions pédagogiques (activités d'entraînement méthodique et mise en contexte culturel de l'écrit), et d'avoir accès à un parcours de formation continue appropriés.

Enfin, et dans une approche plus globale de l'éducation, des initiatives offre un accompagnement à la parentalité pour des publics en difficultés. La ville des Mureaux a ainsi mis en place une initiative visant à accompagner les parents dans leurs rôles d'éducation et en les impliquant dans la vie scolaire de leurs enfants. Cela se traduit notamment par la signature d'une « contrat » entre l'enfant, les parents et le corps enseignant sur les devoirs et obligations de chacun.

2.5 Pauvreté et exclusion

2.5.1 Identification des problématiques

La définition standard de la pauvreté retenue par le Conseil de l'Europe, en 1984, est la suivante : « sont pauvres les personnes dont les ressources matérielles, culturelles ou sociales sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'Etat membre où elles vivent.». La mesure de la pauvreté est ainsi une mesure des inégalités car elle est relative à un niveau de vie, à un mode de vie donné.
Sur les 6 départements de la France où le taux de pauvreté est le plus faible, 4 sont en Ile-de-France. Mais on observe aussi une concentration de la pauvreté sur certains territoires. La Seine Saint Denis est notamment le département français où la pauvreté est la plus élevée. On estime qu'en Ile-de-France un million de ménages soit 20 % des ménages franciliens vivent en dessous du seuil de pauvreté (établi à 1100 euros par mois en 2012) et parmi eux 350 000 familles disposent de moins de 214 euros par mois pour vivre, réduction faite de leur frais de logement. Cette situation est particulièrement prégnante en Ile-de-France en raison du coût des loyers et de l'insuffisance du parc de logements sociaux par rapport à la demande.
Le taux de pauvreté (niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie de la population) est pour les 0-19ans de 34 % dans le 93, (19,5 % en Ile-de-France et 20,5 % en France) ; pour les 20-26 ans, il est de 30 % dans le 93 (18,8 % en Ile-de-France et de 19,6 % en France). La situation des plus pauvres est celle qui s'améliore le moins. Les inégalités entre territoires augmentent pour aboutir à la constitution d'espaces de plus en plus homogènes et contigus de pauvreté et de richesses. La redistribution ne fonctionne pas toujours comme elle le devrait. Son impact s'est réduit entre 2006 et 2011.
Le non recours aux prestations sociales est important. 35 % des personnes éligibles au RSA socle, 20 % pour la CMU complémentaire, n'y font pas recours[xxiv]. La raison en est la non connaissance, la non demande, la non réception et la non proposition. La non demande est à retenir aussi comme une illustration du fait que la pauvreté comme l'assistanat sont stigmatisants.

2.5.1.1 Mécanismes et sentiments de déclassement

Les poches de pauvreté concentrent des populations qui cumulent les difficultés et les handicaps, en termes de santé et de ressources sociales (non maîtrise de la langue, faible connaissance de la culture françaises, absence de qualification, isolement). La pauvreté a des effets tout à fait objectifs sur le mode de vie, (consommation, habitat, loisirs, nourriture, santé) mais également subjectifs, sur la qualité de la socialisation, et le sentiment d'exclusion. La pauvreté est difficile à supporter dans un environnement où d'autres donnent les signes au contraire d'une vie aisée, ce qui est le cas en Ile-de-France où se côtoient les plus défavorisés et ceux qui bénéficient des revenus les plus élevés en France. La pauvreté peut générer ainsi un sentiment de honte. L'Ile-de-France où les contrastes sont parmi les plus forts exacerbe de ce point de vue les perceptions. Générant des sentiments d'injustice et d'impuissance, la pauvreté entraîne parfois des replis communautaires, liés à la recherche de solidarité, d'entraide et de compréhension. Ces orientations communautaires correspondent à un type de socialisation particulier éloigné de la socialisation républicaine qui caractérise le lien social français

Il peut être intéressant de prendre en compte le volontariat pour le service civique comme symptôme de ce manque de socialisation : il est de 47 % dans le 75, de 12 % dans le 93, de 8 % dans le 94 et de 7 % dans le 95, pour un total de 100 % en Ile-de-France[xxv].

2.5.1.2 L'importance de la culture et du sport

La culture est un vecteur intéressant de socialisation. Selon le Rapport Ceser Midi-Pyrénées (« Culture et lien social » - 2014), elle contribue « à développer les ressources individuelles, les potentiels de créativité et une certaine autonomie personnelle ». Elle participe de la construction de la citoyenneté, et joue un rôle clé en matière de construction du lien social et de la cohésion sociale. Dans la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, il est écrit « il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques…le pluralisme culturel est propice aux échanges culturels et à l'épanouissement des capacités créatives qui nourrissent la vie publique. »

Au sein de l'Ile-de-France, l'offre culturelle est particulièrement développée mais ne garantit pas pour autant l'accès aux catégories les moins favorisées. Les raisons en sont nombreuses, liés aux transports, au manque d'information, à la complexité administrative pour l'inscription, aux freins socio-culturels. L'exclusion culturelle est souvent corrélée au niveau de ressources et de diplômes. Pourtant, en raison de l'importance du nombre d'étrangers et d'immigrés porteurs de cultures diversifiées, la possibilité de rencontres culturelles est bien réelle. Elle pourrait faciliter l'insertion et l'intégration sociale.

Le sport constitue également un fort élément de cohésion pour lutter contre les inégalités. Il « permet de véhiculer les valeurs républicaines de solidarité et de fraternité. » comme l'a indiqué Jean-François Carenco, préfet d'Ile-de-France, préfet de Paris. Or les zones les plus défavorisées, notamment les Zus sont celles qui sont les moins dotées en équipements sportifs.

Les initiatives locales de différents niveaux sont ici des relais potentiellement riches en capacités de désenclavements des fractions les plus fragiles, les plus vulnérables. Comme on l'a évoqué plus haut à propos du « cadre de vie, de l'environnement et de l'habitat), et pour les mêmes raisons, l'économie et notamment la consommation collaborative participent de cette dynamique de réinsertion et de valorisation de ceux qui subissent les effets délétères objectifs et subjectifs de la pauvreté, si elles ne restent pas enkystées dans les seules relations communautaires. Les plus anciens y ont un rôle important à jouer.

2.5.2 Les forces de changement

- La question des loyers restera en Ile-de-France un facteur décisif dans la mesure où ils ne cesseront d'augmenter, ce qui crée un différentiel grandissant entre les loyers et les revenus (25 % des locataires en Ile-de-France sont d'ores et déjà sous le seuil du taux de pauvreté). Mais le projet du Grand Paris Express (et les constructions qu'il entraînerait) pourrait exercer une pression dans un sens plus favorable.
- L'emploi ne protège pas toujours de la pauvreté, c'est une tendance qui s'observe désormais : 25 % des hommes SDF ont un emploi et parmi eux, 17 % sont en CDI. Ramenés à la région Ile-de-France, ces chiffres indiquent que 4 % des hommes SDF sont en CDI.

2.5.3 Quelques exemples d'initiatives locales

On peut distinguer des initiatives destinées à des soutiens d'ordre plus matériel et d'autres plus liées à une ouverture sur le monde et une réhabilitation de l'image de soi.

- Développement des réseaux d'échanges et d'entraide / Consommation collaborative

Sous statut associatif, il a été créé plusieurs épiceries solidaires dont le principe est notamment de vendre des fruits et légumes à prix très faibles (10 à 30 % du prix du commerce) en récupérant les invendus. D'autres initiatives ont également porté sur la création de points de vente locaux par des agriculteurs franciliens, permettant ainsi de retisser du lien dans des zones rurales mal desservies.

- Le rapport du Ceser « Favoriser l'accès des Franciliennes et Franciliens à l'ensemble de l'offre culturelle » (Rapporteur : Jean-Paul RUEFF) a recensé de très nombreuses initiatives locales en matière d'accès à la culture.
- Le Musée du Quai Branly a mis en place des « ateliers nomades », notamment menés avec l'agglomération de Cergy-Pontoise, Clichy-sous-Bois et Montfermeil. A chaque fois, une semaine d'évènements a été organisée sur de multiples sites des communes concernées sur les lieux les plus divers (centres sociaux, marchés, écoles, bibliothèques, médiathèques…) avec présentation d'œuvres, soirées contées, ateliers artistiques, projections, ou rencontres…

- La Philharmonie à la Villette a lancé un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre. Tourné, vers les enfants de 7 à 14 ans vivant dans les quartiers relevant de la « politique de la ville » ou dans des zones rurales éloignés des lieux de pratiques, le dispositif DEMOS confie à chaque enfant un instrument de musique. Deux musiciens et un travailleur social assure 4 heures de cours hebdomadaires par groupe de 15, répètent avec tout l'orchestre une fois par mois et organise des restitutions publiques en présence de familles.

- Le dispositif KESKISPASS consiste à favoriser une pratique culturelle libre et autonome avec mise à disposition d'un chéquier vendu 5 euros (valeur 100 euros) donnant gratuitement accès à 25 offres de sortie. Il s'agît de renforcer le lien entre les jeunes dionysiens et les structures culturelles de la ville hors temps scolaire en leur faisant redécouvrir ces équipements autrement. L'objectif est d'accompagner 10 % des jeunes de 11 à 17 ans de la ville de St-Denis.

La ville de Clichy-sous-Bois a mis en place une coopérative de santé, gérée conjointement par les professionnels de santé, la collectivité territoriale, mais aussi les usagers ou certaines institutions sanitaires afin d'apporter une réponse originale à la gestion des déserts médicaux.

- Accès à la culture pour tous - Initiatives sur l'estime de soi et le rapport à l'autre

- La ville de Montfermeil a organisé des « défilés de mode » par les habitants des quartiers afin de travailler sur la représentation du corps en public et de la reconnaissance de l'autre.

- Création, par le ministère de la culture et de la communication en 2003, de la RECA (Réunion des établissements culturels pour l'accessibilité) et de la mission « Vivre ensemble » dont l'objectif est de promouvoir la tolérance, toucher de nouveaux publics, faire preuve d'exemplarité. Cela a notamment aboutit à désignation de référents, sensibilisation des personnels, réalisation de supports pédagogiques, élaboration d'un programme d'activités adapté, mise à disposition d'un service documentation…au sein des grands établissements culturels (Cité de science, les 14 musées regroupés au sein de Paris-Musées…).
- Renforcement du lien social par la réalisation de fresques urbaines sur des postes de distribution EDF par des jeunes de quartier.

D'autres initiatives sont également en œuvre dans les champs de la découverte de l'Histoire et des valeurs de la France. Et sans rentrer dans le détail, la multitude d'initiatives liées au sport en Ile-de-France, constituent au quotidien et depuis des années une contribution très forte au renforcement du lien social en Ile de France.

DEUXIEME PARTIE : PRECONISATIONS

Les travaux du Ceser Ile-de-France ont mis en évidence d'importants facteurs et risques d'altération de la qualité du lien social au vu des évolutions passées et tendancielles dans les différents champs retenus. Les politiques publiques sectorielles menées en Ile-de-France ont de multiples effets, directs et indirects, sur les dynamiques d'évolution du lien social. Ils ne sont pas toujours anticipés ni aisément décelables. Et interdépendants, ils peuvent entrer en contradiction les uns avec les autres.

Le Ceser Ile-de-France s'est efforcée de proposer une problématique susceptible de contribuer à une analyse des multiples enjeux en matière de lien social dans les cinq champs concernés au vu des problèmes spécifiques qui les concernent tels qu'ils ont été analysés pour l'heure et tels qu'on peut les anticiper à l'échelle de 2030. Ces cinq champs sont l'emploi et l'employabilité, le vieillissement de la population et la santé, le cadre de vie (logement, insécurité et environnement), l'illettrisme ainsi que le décrochage scolaire, la pauvreté et l'exclusion. Mais cette problématique ne peut être figée et doit être pensée comme un processus dynamique capable d'intégrer en permanence des données nouvelles. Le monde change et les impératifs en matière de cohésion sociale se redéfinissent sans cesse. Les analyses des effets des politiques sectorielles doivent ainsi être constamment mises en perspective avec cette réalité d'une définition mouvante et contextualisée de la qualité du lien social.

Les initiatives locales économiques et sociales, représentent des formes d'actions destinées à agir localement et au plus près des besoins, des difficultés, des risques les plus flagrants. Aux côtés, des politiques publiques, en complément ou pour pallier certains manques ou inefficacités, elles se développent spontanément ou peuvent être stimulées par les pouvoirs publics et bénéficier de leurs aides matérielles ou financières. Mais elles souffrent de certaines limites qui nuisent à leur diffusion, développement, renforcement. Elles sont souvent isolées, peu connues, confrontées à la bureaucratie, ne bénéficient pas de l'expérience les unes des autres, alors qu'elles pourraient entrer en synergie et partager des savoirs, des pratiques, trouver des conseils pour leur faciliter la tâche ou même se faire mieux connaître de leurs destinataires potentiels ainsi que des financeurs possibles. Un effort s'impose ainsi en matière d'information, communication, mise en réseau et mutualisation de moyens.

Le Ceser Ile-de-France s'est efforcé, par le biais d'auditions d'interlocuteurs clés et de l'expérience de ses membres, de recenser différents types d'initiatives en Ile-de-France et de les classer selon leur nature, leur finalité et les types d'acteurs concernés. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un recensement non exhaustif, non systématique et qui reste à un stade exploratoire. Il a cependant permis de mettre en évidence le côté foisonnant, diversifié, disparate des initiatives locales qui sont de multiples natures, ont de multiples objectifs, des liens très variés avec les institutions et des modalités de financements elles aussi de nature différente. C'est une première approche qui a révélé la vitalité, la richesse, l'originalité et l'inventivité de nombre de ces initiatives locales qui mériteraient d'être mieux connues, aidées et soutenues. Cette approche invite à continuer pour repérer des initiatives pouvant être considérées comme exemplaires ou servir de modèles.

La prise en considération de la complexité de l'évaluation des effets des politiques sectorielles sur la qualité du lien social, de la difficulté à définir de façon consensuelle et pertinente la qualité du lien social comme à identifier, analyser les initiatives locales et évaluer leur efficacité, conduit à un certain nombre de conclusions et de préconisations.

Il est ainsi préconisé que le Conseil Régional Ile-de-France puisse :
- accroître et systématiser sa connaissance des effets des politiques publiques sectorielles qu'il engage sur la cohésion sociale,
- d'améliorer et approfondir sa connaissance des initiatives locales économiques et sociales qui se déploient en Ile-de-France pour préserver la qualité du lien social et pour ce faire,
- nourrir un débat permanent, cadré mais ouvert visant à définir de la façon la plus consensuelle possible ce que peut être la qualité du lien social et de la cohésion sociale.

1. Trois champs d'action prioritaires

Ces orientations dessinent trois champs d'action distincts qui pourraient utilement accompagner les politiques du Conseil Régional Ile-de-France.

1.1 Etudes d'impact

Le premier champ d'action consiste à mettre en place des études systématiquement renouvelées des impacts des politiques publiques sectorielles menées par la Région Ile-de-France sur la qualité du lien social. Le rapport a mis en évidence la dimension fondamentalement transversale du lien social.

Il faut ainsi veiller à la préservation de la qualité du lien social là où se jouent des enjeux majeurs tant économiques que sociaux : l'emploi et l'employabilité, le vieillissement de la population et la santé, le cadre de vie (logement, insécurité et environnement), l'illettrisme ainsi que le décrochage scolaire, la pauvreté et l'exclusion. Ces champs sont nombreux mais surtout ils interagissent entre eux. Ils sont de plus traversés par des défis majeurs tel que la qualité de l'intégration liée à l'immigration qui en Ile-de-France est particulièrement importante et tel que l'insécurité réelle et perçue qui pèse sur les esprits et les comportements, sur le mode de vie et les formes d'engagement dans la vie économique.

Les politiques sectorielles de la Région mériteraient d'être systématiquement passées au crible de l'analyse transversale de leurs effets directs et indirects sur la qualité du lien social dans ces cinq champs. Cela représente une mission exigeante, complexe mais nécessaire au vu des tendances et des forces de changement identifiées par le Ceser qui montrent les dangers réels que représentent la reproduction (et même l'accroissement) des inégalités, l'exclusion croissante de certains segments de la population et leur concentration territoriale, la persistance d'un taux de chômage élevé, l'isolement de certaines zones rurales. Cette mission permettrait en proposant des éclairages, analyses et recommandations pertinentes de mettre en synergie positive les politiques sectorielles, d'éviter des effets en cascade non maîtrisées. Il s'agirait ainsi d'organiser un feed back permanent sur les effets des politiques sectorielles qui pourrait constituer une aide à la décision.

1.2 Mobiliser expertises et compétences

Il est préconisé de mobiliser expertises et compétences en Ile-de-France pour organiser et porter un véritable débat sur la définition de la qualité du lien social et de la cohésion sociale. Les travaux du Ceser Ile-de-France ont largement mis en évidence la complexité de ces notions qui donnent lieu à de multiples interprétations et confrontations.

Au-delà des définitions officielles de différentes institutions et disciplines en sciences sociales, le Ceser Ile-de-France fait en permanence l'expérience de la difficulté à trouver des points de vue convergents permettant de déboucher sur une acception partagée de ce que doit être la qualité du lien social et la cohésion sociale. Il apparait urgent d'enclencher une démarche capable de fournir les prémisses d'une définition possible de la qualité du lien social et d'une problématique d'ensemble permettant d'identifier des objectifs sur les différents champs concernés. Une telle démarche est indispensable pour éclairer les politiques publiques régionales tant dans leurs pratiques sectorielles que dans leur action à l'égard des initiatives locales. Elle pourrait s'articuler avec les travaux d'autres instances, telles que le CESE, sans perdre de vue la nécessité d'une approche dynamique du lien social et de ses enjeux locaux.

1.3 Connaître, reconnaître et faire connaître les initiatives locales

Au vu des initiatives recensées, de leur grande variété, de leur nombre et du faible écho dont elles font l'objet, l'option essentielle devrait être celle de l'aide à la pérennisation et la dissémination. Une multitude d'initiatives existe mais elles sont éparpillées et ne tirent pas le bénéfice de l'expérience des unes et des autres. Elles pourraient avantageusement se diffuser sur l'ensemble du territoire de l'Ile-de-France, selon différentes modalités.
En se généralisant, elles pourraient même gagner en qualité et efficacité. Ces initiatives pourraient contribuer à l'innovation en assumant le risque de l'expérimentation et du droit à l'erreur.

Un premier impératif s'impose : celui d'un recensement le plus exhaustif possible. Il faut que les initiatives locales déployées en Ile-de-France soient connues des instances régionales, ce qui nécessite un processus de repérage, identification, analyse des spécificités de chacune d'entre elles : public ciblé, moyens mis en œuvre, objectif recherché, financement, résultats obtenus, problèmes rencontrés.

Les connaître permet également de les reconnaître c'est à dire de les aider et donc de concevoir divers dispositifs de soutien en termes de partenariat avec le niveau local ; il pourrait s'agir d'aides à trouver des financements mais aussi d'aides de toutes sortes comme la mise à disposition d'outils méthodologiques, de plateformes numériques, de locaux et de moyens matériels, de formations, et de personnel d'accompagnement, etc…
Le risque est réel qu'ici et là, des acteurs de terrain se lancent dans des initiatives où ils ont tout à inventer, apprendre et où ils se heurtent à des obstacles que d'autres ailleurs ont su lever.
Il importe donc aussi de les faire connaître et de penser la mise en place des modes d'informations, via des mises en réseaux. Comme il importe aussi que les publics potentiellement concernés soient informés de leur existence.

La pérennisation et la dissémination pourraient ainsi être facilitées par une interaction de qualité entre le terrain, le local et les différentes instances de la Région Ile-de-France, par le développement de formes opérationnelles et pertinentes de coordination.

2. Modalités de mobilisation

Des forces existent, au sein de la Région Ile-de-France, qui pourraient être mobilisées pour assumer les différentes missions identifiées. Le Ceser Ile-de-France préconise de les organiser de façon spécifique et formalisée afin d'enclencher une dynamique qui soit cumulative et qui assure une action permanente de production d'analyses susceptibles d'éclairer les décisions et l'élaboration des politiques régionales.

Cela pourrait passer par la désignation d'un Vice-Président de la Région Ile-de-France en responsabilité du renforcement de la qualité du lien social en Ile-de-France. Il paraît nécessaire en effet qu'un responsable, en charge de la cohésion sociale et disposant de moyens, soit désigné et identifiable par les acteurs de terrain. Il aurait un rôle pivot par rapport aux différentes commissions du Conseil régional Ile-de-France mais aussi différents niveaux locaux. Son rôle serait en quelque sorte celui de sensibilisation constante des responsables quant aux effets sur la qualité du lien social des politiques sectorielles menées par la Région et de l'évaluation de ces dernières, grâce aux études et analyses transversales sous la forme éventuelle d'audits qu'il aurait en charge d'impulser, d'accompagner, de valoriser et diffuser.

Cela requerrait un accompagnement nécessaire pour organiser le débat et tenter d'approcher un consensus sur ce qui est perçu comme qualité du lien social. C'est pourquoi le Ceser préconise la mise en place d'un « Conseil des Sages » qui veillerait à la recherche d'une approche la plus consensuelle possible de cette qualité. Ce « Conseil des Sages » pourrait être constitué d'experts et d'élus et jouerait un rôle de soutien et d'aide auprès du Vice-Président en charge du renforcement de la qualité du lien social, mais aussi de repère et validation pour les différents initiateurs des politiques publiques régionales. Et ce en articulation avec les démarches en cours sur les grands enjeux de l'Ile-de-France à l'horizon 2030.

Pour disposer de la connaissance la plus exhaustive et opérationnelle possible des initiatives locales, le Ceser préconise un Observatoire des Initiatives Locales contribuant à renforcer la qualité du lien social en Ile-de-France. La répartition des responsabilités du pilotage de cet Observatoire serait à déterminer entre les partenaires locaux.

Cet Observatoire aurait pour objectif d'analyser la contribution des Initiatives locales au renforcement de la qualité du lien social en se faisant aider lui aussi du « Conseil des Sages ».
Il procéderait ensuite à un recensement systématique et documenté des différentes initiatives.

Cet Observatoire aurait également pour vocation d'assurer la mise sur pied d'un réseau d'informations autour de ces Initiatives à travers des supports variés, tant il est important et même vital de donner une plus grande visibilité aux différentes initiatives. En auditionnant des maires de banlieues, le Ceser a pu mesurer l'inventivité et la qualité d'actions qui semblent cantonnées à des territoires limités et n'être pas connues au-delà.

Cet Observatoire alimenterait de façon utile le travail du Vice-Président en charge du renforcement de la qualité de lien social car les Initiatives Locales permettent par leur seule existence de déceler des manques, des défaillances, des besoins. En ce sens, elles jouent un véritable rôle de révélateur qui éclaire concrètement les analyses et nourrit la vigilance.

3. Synthèse des préconisations

Le Ceser Ile-de-France préconise donc une véritable prise en main par le Conseil régional Ile-de-France de la question du lien social comme vecteur de la cohésion sociale.

Cette prise en main mobiliserait des compétences autour d'outils, de démarches, de dispositifs, idoines pour comprendre les effets des politiques sectorielles régionales sur le lien social, pour détecter, identifier, connaître et soutenir les initiatives locales susceptibles d'œuvrer au renforcement de ce lien et de cette cohésion. Il s'agirait de mobiliser des forces existantes de façon opérationnelle, sans nécessairement prévoir de nouveaux services ou de nouvelles structures.

Le Ceser Ile-de-France réunit les représentants du monde de l'entreprise, du monde associatif et syndical ainsi que des experts qui sont autant d'acteurs clés du champ défini autour du lien social et de la cohésion sociale.

Ainsi le Conseil régional et le Vice-Président en charge du renforcement du lien social en Ile-de-France pourraient prendre appui sur les forces présentes au sein des différentes Commissions et de la Section Prospective et Planification du Ceser Ile-de-France pour alimenter les différentes démarches préconisées.

Il est en effet apparu, au détour des travaux engagés par le Ceser Ile-de-France sur l'enjeu du renforcement du lien social, que la Région dispose en son sein de toutes les ressources et compétences nécessaires pour se saisir efficacement de cette question. L'objectif n'est pas de chercher à implanter de nouvelles structures mais bien d'organiser la mise en synergie la plus cohérente possible, la plus opérationnelle possible des forces disponibles.

ANNEXE 1 : Glossaire

ANALPHABETES : personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage. *(source : Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme)*

COLLABORATIF: mode de travail non hiérarchisé où des personnes partagent leurs compétences et créativité. Appliqué au management, il s'oppose au management traditionnel, cloisonné et pyramidal. *(Source AFP/L'express Entreprise)*

CONSOMM-ACTEUR ou PROSOMMATEUR : *Prosommateur* est un néologisme issu du terme anglais *prosumer* qui cherche à décrire les tendances qu'ont les consommateurs à se professionnaliser et s'approcher de la figure de producteur. Notamment par le biais de connaissances acquises grâce à un accès à l'information considérable (ce qui est d'autant plus vrai à l'ère numérique), et poursuivant certaines convictions d'ordre plus politique. Inventé dès 1980 par Alvin Toffler1 ce terme est aussi utilisé dans le domaine du commerce pour signifier que le consommateur participe à la distribution. Il renvoie à l'idée d'une responsabilisation du bénéficiaire d'un service ou d'un bien qui se refuse à la simple consommation passive (on parle également de consommateur).

COWORKING: travail dans des espaces partagés, appelés aussi tiers lieux, permettant à des indépendants ou télétravailleurs de rompre leur isolement. *(Source AFP/L'express Entreprise)*

CROWDSOURCING (externalisation ouverte ou production participative), est l'utilisation de la créativité, de l'intelligence et du savoir-faire d'un grand nombre de personnes, en sous-traitance, pour réaliser certaines tâches traditionnellement effectuées par un employé ou un entrepreneur. *(Source Wikipédia)*

DECROCHAGE SCOLAIRE : Le décrochage est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme. Le décret n°2010-1781 du 31 décembre 2010 fixe le niveau de qualification minimum que tout élève ou apprenti doit atteindre. Tout jeune qui quitte un système de formation initiale, sans avoir le niveau de qualification minimum requis par la loi est décrocheur. *(Source : Ministère de l'Education Nationale)*

DEPENDANCE : "l'état de la personne qui, nonobstant les soins qu'elle est susceptible de recevoir, a besoin d'être aidée pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou requiert une surveillance régulière ". *(Loi n° 97-60 du 24 janvier 1997)*

DIGITAL NATIVES ou MILLENNIALS: génération dite Y qui a grandi avec internet et vit l'hyperconnexion comme un mode d'existence naturel. *(Source AFP/L'express Entreprise)*

ESS : Le concept d'ESS désigne « un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations dont le fonctionnement interne et les activités sont fondées sur le principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes

de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques. Selon le CEDEF Centre de l'économie et des Finances.

FAB LAB: "fabrication laboratory". Lieu ouvert où sont mis à disposition toutes sortes d'outils. S'adresse aux entrepreneurs, designers, artistes, bricoleurs, étudiants, hackers... qui veulent passer rapidement à la réalisation de prototypes. *(Source : AFP/L'express Entreprise)*

ILLETTRISME : personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme. *(Source : Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme)*

INCLUSIF: organisation où tous les employés se sentent les bienvenus, ouverte à la diversité.

INTEGRATION : Le terme d'intégration (généralement référé à la situation des immigrés installés de façon durable dans le pays d'accueil) désigne à la fois un processus et les politiques qui ont pour objet de faciliter sa mise en œuvre. Note : Le processus, inscrit dans la durée, est celui d'une participation effective de l'ensemble des personnes appelées à vivre en France à la construction d'une société rassemblée dans le respect de principes partagés (liberté de conscience et de pensée, égalité entre homme et femme par exemple) telles qu'elles s'expriment dans des droits égaux et des devoirs communs. Mener une politique d'intégration, c'est définir et développer des actions tendant à maintenir la cohésion sociale au niveau local comme au plan national, de sorte que chacun puisse vivre paisiblement et normalement dans le respect des lois et l'exercice de ses droits et de ses devoirs. Ainsi conçue, une politique d'intégration ne concerne pas seulement les immigrés ; elle n'en doit pas moins prendre en compte les problèmes particuliers que peuvent poser certains d'entre eux. L'intégration n'est pas l'assimilation : elle ne vise pas à réduire toutes ses différences. L'intégration n'est pas non plus l'insertion car elle ne se limite pas à aider les individus à atteindre des standards socio-économiques. L'intégration demande un effort réciproque, une ouverture à la diversité qui est un enrichissement mais aussi une adhésion. *(Source : Haut Conseil à l'Intégration)*

IMMIGRES : Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restants étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré. *(source INSEE)*

MOOC: "Massive Open Online Courses", cours en ligne et gratuits offerts depuis 2011 par des universités comme Stanford ou Harvard. En fort développement. Pôle emploi en propose. L'Afpa (Association pour la formation professionnelle des adultes) aussi pour former aux techniques de cuisine. *(Source AFP/L'express Entreprise)*

RECRUTEMENT PRÉDICTIF: méthode s'appuyant sur des algorithmes capables de cibler les profils adaptés et permettant de faire un pronostic précis des capacités des nouvelles recrues. *(Source AFP/L'express Entreprise)*

SALARIÉ NOMADE: travailleur passant l'essentiel de son temps en dehors des locaux de son entreprise (commercial, consultant...). *(Source AFP/L'express Entreprise)*

SEUIL DE PAUVRETE *:* Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40%, 50% ou 70%), conformément aux recommandations du rapport du Conseil national de l'information statistique sur la mesure des inégalités. *(source INSEE)*

SLASHERS: du signe de ponctuation "slash" (/) signifiant taillader, le mot désigne des travailleurs qui ont au moins deux jobs. *(Source AFP/L'express Entreprise)*

TABLE DE QUARTIER : les Tables de quartier regroupent les principaux intervenants œuvrant à améliorer les conditions et le cadre de vie des populations dans les quartiers. Une table de quartier est donc un mécanisme participatif d'échange, d'analyse et d'action structuré et animé sur une base permanente dans le but de : Permettre l'identification d'une vision, de priorités et de stratégies communes - Favoriser le partage des ressources et des expertises - Faciliter la circulation de l'information.

UBÉRISATION: du nom de la plateforme en ligne Uber de service de voiture avec chauffeur. Par extension, modèle économique "désintermédié", mettant directement en relation clients et offrants. *(Source AFP/L'express Entreprise)*

ZUS : zone urbaine sensible (ou ZUS) était un territoire infra-urbain défini par les pouvoirs publics français pour être la cible prioritaire de la politique de la ville entre 1996 et 2014. Elles étaient au nombre de 751, dont 718 en France métropolitaine, et concernaient près de 7% de la population française (soit 4,5 millions de personnes). Les ZUS ont été supprimées et remplacées par les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) le 1er janvier 2015.

ANNEXE 2 : Référence des initiatives locales

Intitulé de l'initiative	Objet	Lien
ADECCO Insertion	Fruit d'une implication sans faille de 30 années dans l'insertion des personnes en difficultés, le Réseau Adecco Insertion est aujourd'hui reconnu par l'Etat, les collectivités et de milliers d'entreprises comme un acteur majeur de l'intégration professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.	http://www.groupe-adecco.fr/
Cordées de la réussite	Les cordées de la réussite visent à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes quel que soit leur milieu socio-culturel, en leur donnant les clés pour s'engager avec succès dans les filières d'excellence.	http://www.cordeesdelareussite.fr/
Dispositif KESKISPASS	Le dispositif s'adresse aux jeunes de 11 à 30 ans, porteurs d'un projet musical, individuel ou collectif. Les aides attribuées aux jeunes artistes se traduisent par 1 000 heures d'accompagnement via la mise à disposition : d'un logiciel de musique assistée par ordinateur (660 heures), d'une aide à la réalisation de supports de communication (réalisation d'affiches, de flyers, pochettes, de disques) d'un studio de répétitions.	http://ville-saint-denis.fr/aide-aux-projets-jeunesse
L'école Simplon.co (Montreuil)	Simplon.co est un réseau de « fabriques » (écoles) qui propose des formations GRATUITES pour devenir développeur de sites web et d'applications mobiles, intégrateur, référent numérique, datartisan. Ces formations s'adressent prioritairement aux personnes éloignées de l'emploi (jeunes de moins de 25 ans, peu ou pas diplômées, issues des quartiers populaires et des milieux ruraux, aux seniors, aux personnes en situation de handicap) avec un objectif de parité homme femme.	http://simplon.co/
Projet Monalisa	MONALISA rassemble depuis 2014 ceux qui font cause commune contre l'isolement social des personnes âgées à travers un partenariat inédit entre la société civile et la puissance publique : associations, collectivités, caisses de reraite…	http://www.monalisa-asso.fr/
Rézo Pouce	Le dispositif est né en octobre 2010 dans le Tarn et Garonne sous l'impulsion de huit collectivités du Tarn-et-Garonne et une de Haute-Garonne. Créée en 2012, "Covoiturons sur le Pouce" est une association de collectivités locales communes et intercommunalités). Berceau du dispositif, les territoires du Tarn et Garonne et de la Haute Garonne sont aujourd'hui le laboratoire d'expérimentation qui vient nourrir et enrichir le collectif. 5 objectifs : favoriser la mobilité, créer du lien social et de la solidarité, participer au désenclavement en milieu rural, proposer une solution au désengorgement routier, diminuer les emissions de gaz à effet de serre.	http://www.rezopouce.fr/
Trajets d'avenir	Initié en 2009 par la Fondation Groupe RATP et co-animé par la direction des ressources humaines de la RATP, le programme « Trajets d'avenir » favorise l'accès d'étudiants motivés, issus de milieux modestes, à des études longues ou à des filières d'excellence, par le biais d'un dispositif original associant une bourse d'études et le soutien d'un « mentor » du Groupe RATP.	http://www.ratp.fr/fr/ratp/r_107249/le-programme-trajets-davenir-de-la-fondation-groupe-ratp-arrive-a-bourges/print/
Voisin Malin	Les Voisins Malins vont au contact de l'ensemble des habitants de leur quartier dans le cadre de missions, essentiellement en porte-à-porte. Ils interviennent sur des sujets variés, allant de l'habitat à la précarité énergétique, sur différents types de missions : recenser les pratiques et attentes des habitants, leur appporter une information ou les former pour adapter leurs pratiques, etc.	http://www.voisin-malin.fr
AGORAé	Les AGORAé sont des espaces d'échanges et de solidarité qui se composent d'un lieu de vie ouvert à tous et d'une épicerie solidaire accessible sur critères sociaux. Portée et gérée par des étudiants pour des étudiants, les AGORAé sont des lieux non-stigmatisant œuvrant pour l'égalité des chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.	http://www.fage.org
Bâti-insert	Bâti-Insert accueille des personnes en difficulté socioprofessionnelle afin de leur permettre progressivement de retrouver le chemin du travail dans un climat de confiance.Ce projet n'a pu se réaliser qu'en réunissant des partenaires institutionnels et aussi privés à travers l'accueil en période d'immersion, de commandes ou encore de dons.	http://www.bati-insert.com/
Ecole de la deuxième chance	L'école de la deuxième chance (EC2) a pour mission d'assurer l'insertion professionnelle et sociale des jeunes entre 15 et 25 ans qui ont décroché du système éducatif depuis au moins 1 an, sans diplôme et sans qualification.	http://www.fondatione2c.org/
FAPE GDF SUEZ	La Fondation Agir Pour l'Emploi ENGIE contribue à l'insertion professionnelle et au retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées ou en situation d'exclusion. L'action de la FAPE ENGIE repose sur la solidarité des salariés, des retraités et des entreprises du Groupe en faveur des demandeurs d'emploi et de tous ceux et celles qui cherchent à sortir de la précarité. Son action s'appuie sur deux axes d'intervention prioritaires: • l'insertion sociale et professionnelle • La création et l'accompagnement de micro-entreprises par les chômeurs	http://www.fape-engie.fr/

ANNEXE 3 : Composition des membres de la section

Section de la Prospective et de la planification

Membres du Ceser :

Mme Micheline BERNARD-HARLAUT (Centre Technique Régional de la Consommation)
Mme Sylviane DELMAS (Régie autonome des transports parisiens)
M. Jean DEPRAETER (Mouvement des entreprises de France)
Mme Danielle DESGUEES (personnalité qualifiée)
Mme Nicole DESHAYES (Coordination régionale des associations de jeunesse et d'éducation populaire)
Mme Laurence DE WILDE (L'Union nationale des syndicats autonomes)
M. Didier DURAN (MEDEF : Mouvement des entreprises de France)
M. Jean-Louis FRISULLI (Coordination Solidaires Ile-de-France)
M. Fabrice GOMBERT (Conseil de surveillance de l'Agence régionale de santé)
M. Eric GUERQUIN (Union Fédéral des consommateurs)
Mme Emmanuelle GUILMAULT (Parc naturel régional du Gâtinais)
M. Jean-Paul LAFITTE (Président) (CCI Paris Ile-de-France)
M. Marc LAVAUD (Coordination régionale des retraités et personnes âgées d'Ile-de-France)
Mme Annie LE FRANC (CFTC Union régionale)
M. Jean-François LE JEUNE (FO Union régionale)
Mme Marie LEPRETRE (CFDT Union régionale)
Mme Danièle LUCCIONI (Vice-présidente) (personnalité qualifiée)
M. Jean-Louis MARTINOT-LAGARDE (Délégué régional adjoint de la fondation du patrimoine)
M. Serge MAS (Bureau national Union fédérale des cadres Fédération des activités postales et de télécommunications)
Mme Marie-Christine OGHLY (Mouvement des entreprises de France)
Mme Murielle PRINGEZ (Confédération générale des petites et moyennes entreprises)
Mme Céline RECCHIA (MADIF Mouvement Associatif d'Ile-de-France)
Mme Nicole SERGENT (Coordination régionale de la FSU)
M. Philippe SOLIGNAC (CCI Paris Ile-de-France)
Mme Brigitte THIECK-REGAL (Confédération générale des petites et moyennes entreprises)
Mme Gisèle TIREL-NEHOU (La Confédération Française de l'Encadrement)

Personnalités extérieures :

M. Jean-Michel BOUSSEMART
M. Julien DAMON
M. Michel GODET
Mme Fabienne GOUX-BAUDIMENT(Secrétaire)
M. Hugues DE JOUVENEL
M. Xavier QUERAT-HEMENT
Mme Danièle LINHART
Mme Malika SOREL
M. Yves VANDENBOOMGAERDE

M. Edouard DUGAULT, Chargé de mission du Ceser

[i] « L'attractivité de la région Ile-de-France à l'horizon 2025 », Section prospective et planification du Ceser.

[ii] Interview à l'Express, novembre-décembre, 2015.

[iii] Robert Florida, The rise of the creative class, 2002.

[iv] Rapport du Ceser : Démographie, économie et lien social à l'horizon 2050 : quelles perspectives, quels leviers pour agir (2010).

[v] « Rapport de l'Observatoire national des Zones urbaines sensibles » de 2013

[vi] Programme régional pour l'intégration des populations immigrées en Ile-de-France (2011-2013).

[vii] « Les politiques sociales au service de la cohésion sociale en Europe, regard prospectif sur les propositions du conseil de l'Europe», février 2011.

[viii] Les Français en quête de lien social – Baromètre de la cohésion sociale 2013 – CREDOC – Collection des rapports n° 292 – juin 2013.

[ix] Rapport de France Stratégie, « Quelle France dans 10 ans ? ».

[x] « La justice comme équité. Une reformulation de la théorie de la justice », La Découverte, 2008.

[xi] Entre 2015 et 2030, selon les plus récentes projections démographiques de l'ONU, la population de l'ensemble du continent européen baisserait de 4,5 millions à 734 millions, la population âgée de 20 à 64 ans, diminuerait de 42,6 millions à 412 millions. Pour l'ensemble du continent africain, la population totale augmenterait de 493 millions à 1,40 milliard, la population âgée de 20 à 64 ans, grossirait de près de 300 millions à 807 millions. La population totale des pays du Moyen-Orient (hors Iran et y compris Turquie), s'accroîtrait de 64 millions à 322 millions et celle âgée de 20 à 64 ans, 41 millions à 185 millions. En regard, la population totale de la France augmenterait à peine, celle âgée de 20 à 64 ans restant quasiment stable à 36 millions.

Ratios des populations par âge à la population française :

	Moyen-Orient		Afrique du nord		Afrique subsaharienne	
	2015	2030	2015	2030	2015	2030
Population totale	3,99	4,73	3,48	4,15	14,94	20,54
20-64 ans	3,95	5,11	2,51	4,17	11,43	18,04

Source : ONU- World Population Prospects 2015 – Scénario moyen

[xii] L'IAU du 2 février 2015 (« Les trajectoires de l'économie francilienne »).

[xiii] INSEE Analyses n°24 – Décembre 2015

[xiv] Panorama de l'apprentissage en Ile-de-France – Publication Conseil régional 2014.

[xv] Rapport INSEE « Formations et emploi » - Edition 2013

[xvi] Parcours de santé des personnes âgées en Ile-de-France – ARS-IAU Ile-de-France CRSA, 15 décembre 2015.

[xvii] « Selon les données de 2009 de l'European Social Survey, une enquête sociale universitaire portant sur les attitudes, les croyances et les modèles du comportement dans 28 pays européens, 46 % des personnes interrogées admettent entretenir au moins une forme de préjugé lié à l'âge. L'âgisme est un problème social mondial de plus en plus important et la lutte pour le vaincre doit être placée au rang de celles menées depuis des décennies contre la discrimination fondée sur le sexe et la race ».

[xviii] D'après le Figaro.fr – jeudi 12 mars 2015.

[xix] « Le parc locatif social et son occupation en Ile-de-France » - Observatoire du logement sociale en Ile-de-France – Edition2015
[xx] Rapport 2012 de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales.

[xxi] « Ile-de-France à la page » n°400 décembre 2012 – INSEE ».
[xxii] RERS – Repères et références statistiques, source DEPP Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

[xxiii] Rapport de l'Institut Montaigne « Vaincre l'échec scolaire » (avril 2010).

[xxiv] Rapport CR 63-14 – Conseil régional d'Ile-de-France – Novembre 2014.
[xxv] « Chiffres clés 2015 » - Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociales d'Ile-de-France.

Comment les politiques éducatives de la Région Ile-de-France contribuent-elles à la réussite de tous les lycéens ?

Rapport présenté au nom de la commission Education, formation, enseignement et recherche

par **Bruno BRISEBARRE**

9 novembre 2016

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
33, rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél : 01 53 85 66 25 • www.ceser-iledefrance.fr

Sommaire

Remerciements 5
Introduction 6

1. UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN DIRECTION DES LYCEENS 7

1.1 LE RAPPORT-CADRE DE 2010 7
1.1.1 Pour la réussite de tous, développer une culture de l'égalité 8
1.1.2 Lutter contre les inégalités territoriales, scolaires et sociales 9
1.1.3 Poser les bases d'une tarification sociale de la restauration scolaire 10
1.2 LA CONVENTION SUR LE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE 10
1.3 LE PROJET EDUCATIF REGIONAL DE SEPTEMBRE 2013 11

2. DES ACTIONS AU SERVICE DES POLITIQUES EDUCATIVES 13

2.1 LES ACTIONS ET SUPPORTS TRANSVERSAUX 13
2.1.1 Alycce : Agir au lycée pour la culture et la citoyenneté des élèves 13
2.1.2 Actions lycéennes 14
2.1.3 Les projets passion 15
2.1.4 Le Conseil régional des jeunes 15
2.2 DANS LE DOMAINE DE LA REUSSITE EDUCATIVE 16
2.2.1 Gratuité des manuels scolaires dans les lycées franciliens 16
2.2.2 Les micros lycées 16
2.2.3 Plan d'action régional de lutte contre le décrochage scolaire 17
2.2.4 Prise en charge des lycéens en situation d'interruption de scolarité 17
2.2.5 Le dispositif « Coup de pouce » 17
2.3 DANS LE DOMAINE DU BIEN-ETRE ET DE LA SANTE 18
2.3.1 Le Centre régional d'information et de prévention du sida (Crips) 18
2.3.2 Accompagnement des jeunes en situation d'urgence 18
2.3.3 Pass contraception 19
2.3.4 Jeunes Violence Ecoute 19
2.3.5 Réforme des tarifs des cantines de lycées 20
2.4 DANS LE DOMAINE DE LA CITOYENNETE ET DE LA CULTURE 21
2.4.1 Les actions citoyennes 21
2.4.1.1 Actions mémorielles 21
2.4.1.2 L'égalité entre les femmes et les hommes 22
2.4.1.3 Les maisons des lycéens 22
2.4.2 Les actions culturelles 22
2.4.2.1 Dans le domaine de la littérature 23
2.4.2.2 Dans le domaine du théâtre 24
2.4.2.3 Dans le domaine du cinéma 24
2.4.2.4 Dans le domaine de la musique 25

3. BILANS ET EVALUATIONS 25

3.1 BILAN FAIT PAR LA REGION AU TERME DE LA MANDATURE 25
3.2 BILAN ET EVALUATION DES ACTIONS AU VU DES AUDITIONS 27
3.2.1 Des actions et dispositifs parfois méconnus 27
3.2.2 Des résultats parfois en demi-teinte 27
3.2.2.1 Pass contraception 28
3.2.2.2 Maison des lycéens 28
3.2.2.3 Jeunes Violence Ecoute 28
3.2.2.4 Actions citoyennes culturelles 28
3.2.3 Actions sociales ou réussite éducative ? 29

4. PERSPECTIVES D'EVOLUTION **30**

4.1 LES PROJETS DE LA NOUVELLE MANDATURE 30

4.1.1 Budgets d'autonomie *30*

4.1.2 Lutte contre le décrochage scolaire *31*

4.1.3 Autres dispositions *31*

4.2 LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION 32

Glossaire **34**

Remerciements

Un grand merci à tous les membres de la commission Education, formation, enseignement et recherche du Conseil économique, social et environnemental (Ceser) d'Ile-de-France pour leur travail, et, en particulier, son président, M. Bruno JOUVENCE, son rapporteur, M. Bruno BRISEBARRE, ainsi que la chargée de mission, Mme Fanny ROUSSEAU-MOUSSET.

Dans le cadre de ce rapport, la commission Education, formation, enseignement et recherche a été amenée à effectuer des auditions de 2015 à 2016. Elle remercie très chaleureusement toutes les personnes rencontrées au cours de ces travaux, sans lesquelles, ce travail n'aurait pas pu voir le jour :

- Madame Henriette ZOUGHEBI, vice-présidente en charge des lycées et des politiques éducatives (2010-2015) ;

- Monsieur Kalilou SYLLA, président des Maisons des Lycéens ;

- Monsieur Johny DAMARTIN, chef par intérim du service Actions éducatives de l'Unité Lycées du Conseil régional ;

- Monsieur Joël CANTAUT, proviseur du Lycée Georges Braque d'Argenteuil ;

- Madame Agnès EVREN, vice-présidente en charge de l'éducation et de la culture depuis décembre 2015.

Introduction

Ce rapport de la commission Education, formation, enseignement et recherche a pour objet de déterminer comment la Région peut favoriser et promouvoir la réussite de tous les lycéens : les conditions de la réussite scolaire et de l'égalité des chances dans le système scolaire français sont plus que jamais au cœur des préoccupations des décideurs et des différents acteurs de la communauté éducative.

Que ce soient les récents travaux du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur « une école de la réussite pour tous » ou les débats autour de la question du « vivre ensemble », il est une évidence pour tous les observateurs : l'ensemble des acteurs de l'école doit s'investir sur ces sujets, notamment les collectivités territoriales, afin de réduire les inégalités et lutter contre l'échec scolaire.

Depuis les années 2000, la Région Ile-de-France propose aux 500 000 lycéens franciliens, des dispositifs d'aide et de soutien à vocation éducative, à caractère social ou en lien avec l'apprentissage de la citoyenneté.

Le seul volet « Egalité et citoyenneté » de cette politique représente ainsi un budget de près de 2 millions d'euros et touche, chaque année, 51 000 lycéens.

Il est dès lors intéressant de regarder la portée et les effets de chacune de ces actions, au regard des objectifs initialement assignés et en lien avec ceux de l'Education nationale, qui plus est, à un moment où sont redéfinies les compétences des collectivités territoriales, et où un changement d'exécutif régional va se traduire par une redéfinition de certaines priorités.

1. Une politique volontariste en direction des lycéens

La Région Ile-de-France a fait de l'éducation une priorité des deux dernières mandatures, en se saisissant des différents leviers à sa disposition pour contribuer à réduire les inégalités sociales, territoriales et scolaires.

Ces actions se voulaient également complémentaires de celles conduites par les trois académies franciliennes, dans le cadre de leurs compétences respectives, avec une ambition partagée en faveur de la réussite et de l'égalité de tous les lycéens.

Cette politique poursuivait un double objectif : assurer l'accès égal pour tous les jeunes franciliens au savoir, à l'éducation et à la qualification, et former les citoyens de demain, en renforçant la collaboration avec les académies dans 4 domaines prioritaires :

- le développement des internats de la réussite, pour offrir des possibilités amplifiées d'accueil éducatif pour les lycéens qui en ont besoin ;
- le développement des usages du numérique dans les lycées, pour favoriser des pratiques pédagogiques modernes et collaboratives dans le cadre du service public du numérique éducatif, instauré dans la loi de refondation ;
- la lutte contre le décrochage scolaire, en s'attaquant à ses causes sociales et scolaires, et en développant des modalités de "raccrochage" ambitieuses ;
- l'exercice de la citoyenneté, au travers d'un partenariat plus étroit pour développer la démocratie lycéenne et l'approfondissement des programmes visant l'égalité filles-garçons, enjeu de société qui, dès l'école, nécessite des actions qu'une collaboration active entre les parties permettra de renforcer.

Pour donner un cadre concret d'exercice de cette politique, la Région Ile-de-France a adopté différents plans d'action, le principal étant le rapport-cadre d'octobre 2010.

1.1 Le rapport-cadre de 2010

La Région Ile-de-France investit massivement pour permettre aux jeunes Franciliennes et Franciliens de préparer leur avenir. Le budget global consacré aux lycées constitue ainsi l'un des tout premiers postes de dépenses pour la collectivité.

Le schéma régional des formations, adopté en juin 2007, plaçait la réussite de tous les jeunes au cœur des politiques régionales.

Pour autant, certaines inégalités perduraient et, selon les analyses du Ministère de l'Education nationale[1] :

« Les enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais travaillé ou de personnes sans activité sont surreprésentés dans le cycle professionnel. Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré publics et privés, plus d'un élève sur trois est issu d'une famille dont la personne responsable est ouvrier ou sans activité (34,4 %), cette proportion s'élève à près d'un élève sur deux en second cycle professionnel (48,8 %). Les élèves de première et terminale générale sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales, cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques... ».

Devant ce constat d'approfondissement des inégalités sociales, en particulier en matière de réussite scolaire, la Région Ile-de-France a adopté, en octobre 2010, un rapport-cadre intitulé « Agir pour la réussite et l'égalité des lycéens ».

---

1 Les élèves du second degré : repères et références statistiques - Edition 2009.

Son objectif était de :

- renforcer l'engagement régional pour le développement d'une culture de l'égalité pour la réussite de toutes et tous, et, en particulier, des jeunes issus des milieux les plus modestes ;
- renforcer la lutte contre les inégalités territoriales, scolaires et sociales ;
- poser les bases d'une tarification sociale de la restauration scolaire dans les lycées franciliens.

1.1.1 Pour la réussite de tous, développer une culture de l'égalité

« En 2010, plus de 65 % d'une classe d'âge obtenait le bac, mais, après des années de progrès, ce chiffre n'évolue plus ». De plus, le poids de l'origine sociale impactait la répartition des élèves entre les trois voies de formation : professionnelle, technologique et générale.

La Région Ile-de-France souhaitait donc agir pour, à la fois, redonner une égale « *dignité* » aux trois voies de formation et diminuer le poids de ces origines sociales dans les orientations.

Dans le même temps, il était fait le constat d'une relative faillite des politiques visant à résorber le « noyau dur » de l'échec scolaire. Chaque année, plus de 10.000 jeunes franciliens quittaient l'école sans diplôme, avec un taux au-dessus de la moyenne nationale.

La Région Ile-de-France a donc choisi, au-delà de ses compétences obligatoires, d'agir pour soutenir les actions éducatives et développer une culture de l'égalité pour la réussite de tous les lycéens.

Concernant ce dernier point, la Région Ile-de-France développera des actions autour de quatre axes d'intervention :

- combler l'écart culturel entre les jeunes pour offrir à tous les bonnes conditions d'un accès à l'éducation ;
- agir pour l'égalité des filles et des garçons afin que chacun puisse construire son projet en toute liberté ;
- donner à chaque jeune confiance et sentiment d'appartenance à l'école ;
- défendre le droit à l'éducation pour tous, sans discrimination.

L'amélioration de la réussite scolaire des jeunes franciliens passait aussi par le développement de leur bien-être à l'école. Au sein de cet objectif, afin de promouvoir la démocratie à l'école, des outils ont été développés en direction des lycéens élus dans les conseils d'administration des établissements.

Parce que la réussite des jeunes se joue d'abord dans la classe, la Région Ile-de-France a également mis en œuvre une politique ambitieuse d'équipement pédagogique des lycées (vidéoprojecteurs, salles multimédia, équipements pour les salles de sciences, les ateliers, etc.). Elle a fait de la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC), par les jeunes, un des axes majeurs de sa politique éducative.

Développer des actions visant à combler l'écart culturel : l'échec scolaire est fortement lié à l'éloignement entre l'environnement culturel familial et la culture « scolaire ». Les jeunes qui ne possèdent pas les codes culturels leur permettant d'apprivoiser la culture « académique », valorisée par l'école, se trouvent très souvent en difficulté, avec un risque nettement accru d'échec scolaire. Pour remédier à cet état de fait reconnu de tous, la Région Ile-de-France a aussi mis en œuvre plusieurs dispositifs dans les domaines artistique et sportif.

Agir pour l'égalité des filles et des garçons : le 27 janvier 2010, le président du Conseil régional d'Ile-de-France avait cosigné, avec le préfet de Région et les recteurs des trois académies (Créteil, Paris et Versailles), la convention régionale pour « *l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif* ».

Cette convention engageait les signataires pour 3 ans (2009-2011) durant lesquels ils devaient, dans le champ de leurs compétences respectives, renforcer les actions sur trois axes prioritaires :
- améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons pour une meilleure insertion dans l'emploi ;
- assurer auprès des jeunes une éducation à l'égalité entre les sexes ;
- intégrer l'égalité entre les sexes dans les pratiques professionnelles des acteurs/actrices du système éducatif.

La politique proposée dans le rapport-cadre d'octobre 2010 s'inscrivait dans cette convention, avec des propositions d'actions concrètes en faveur de l'égalité :
- constitution d'un réseau des partenaires et professionnels susceptibles d'intervenir ;
- sensibilisation des intervenants, porteurs de projets et équipes éducatives ;
- information des jeunes afin de les rendre acteurs d'une culture de l'égalité.

Améliorer le « vivre ensemble » et développer la démocratie : dans ce domaine, la politique régionale s'articulait autour de deux axes : les droits des lycéens et la formation de leurs élus.

Améliorer le climat scolaire implique d'établir des règles claires, appliquées constamment et avec justice. Cela passe par l'établissement d'un règlement reflétant les droits et obligations de chacun au sein de la communauté scolaire et par le développement des moyens pour faire valoir ces droits.

Une des difficultés résidant dans une méconnaissance par les élèves eux-mêmes des questions qu'ils peuvent investir, la Région Ile-de-France a entrepris un état des lieux précis des attentes et aspirations des lycéens pour tout ce qui concerne leur implication dans la vie de l'établissement.

A l'issue, la Région Ile-de-France a :
- mis en place un plan de formation des élus lycéens ;
- réalisé des documents de communication des délégués au conseil d'administration du lycée ;
- organisé des rencontres entre ces élus pour permettre des échanges principalement fondés sur le partage d'expérience.

1.1.2 Lutter contre les inégalités territoriales, scolaires et sociales

Les lycées constituent un des éléments de la politique d'aménagement du territoire francilien.

L'Ile-de-France est, dans notre pays, à la fois la région la plus riche et celle concentrant les plus grandes inégalités, avec des discriminations sociales nettement territorialisées. La disparité de niveaux scolaire et social entre établissements scolaires reproduit ce constat, voire l'amplifie.

Le rapport-cadre d'octobre 2010 définissait donc les contours d'une politique volontariste de lutte contre les inégalités scolaires et de recherche d'une mixité scolaire et sociale, en particulier, en direction des quartiers populaires.

Cette problématique de rééquilibrage entre les lycées s'intégrait, de plus, dans les objectifs du Schéma directeur de la région d'Ile-de-France (SDRIF), qui s'attache à corriger les inégalités territoriales. De même les politiques de développements économiques ou de transports contribuent à la mixité scolaire.

La Région Ile-de-France se doit, de par ses compétences, d'assurer la construction, l'extension ou la rénovation des places d'enseignement ou d'hébergement des lycéens. La mise en œuvre de cette compétence se traduit par l'adoption, par l'assemblée régionale, de deux documents stratégiques : le Programme prévisionnel d'Investissement en places nouvelles (PPI) et le Programme prévisionnel de rénovation (PPR), complément du PPI.

Dans la mise en œuvre de ces deux programmes, la Région Ile-de-France se fixe comme objectif de favoriser la mixité sociale et de niveau scolaire de ses établissements, considérée comme facteur de la réussite scolaire de tous.

L'atteinte de cet objectif passe, notamment, par la possibilité de ventiler différemment une part de ses moyens financiers, comme la dotation globale de fonctionnement des lycées (DGFL), particulièrement au regard de ce critère de mixité.

Le rapport-cadre prévoyait également la création d'un observatoire francilien de la réussite scolaire et de la mixité sociale, composé de sociologues, d'élus régionaux et locaux, de représentants d'associations, de syndicats, etc.

Une fois ce cadre fixé, la Région a développé un programme d'actions au service de l'objectif affiché, dont celles en lien avec la réussite des lycéens franciliens, qui seront développées dans le chapitre II.

1.1.3 Poser les bases d'une tarification sociale de la restauration scolaire

Si le service de restauration est un service annexe des établissements scolaires, les régions y assurent, depuis le 1er janvier 2005, « l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique », les prix étant fixés par chaque collectivité de rattachement.

Avant ce rapport-cadre, les délibérations adoptées par l'assemblée régionale se bornaient à encadrer les hausses annuelles des tarifs pratiqués par chaque lycée.

Le Conseil régional, par délibération CR 83-09 du 8 octobre 2009, avait affiché sa volonté de parvenir à une harmonisation des tarifs de pension et demi-pension dans les lycées franciliens, en intégrant la mise en place d'un quotient familial.

Après une étude sur les revenus des familles franciliennes et une concertation avec les organisations représentatives (personnels de direction, intendants et parents d'élèves) sur la mise en œuvre de la mesure, la Région Ile-de-France a arrêté le principe de la mise en œuvre d'une politique tarifaire en fonction d'un quotient familial à l'échelle régionale.

Mais, en raison de la complexité de mise en œuvre d'une telle mesure et du constat des disparités en matière de coût, il a été décidé de passer par une phase d'expérimentation, suivie d'une évaluation, préalablement à toute généralisation.
Celle-ci se fera d'ailleurs de manière progressive et concernera, à l'issue de l'année scolaire 2015-2016, les lycées publics de cinq des huit départements franciliens[2].

1.2 La convention sur le développement du numérique

La convention, signée en novembre 2013[3], entre la Région et les académies franciliennes, sur le développement du numérique dans les lycées, illustre également cette politique en faveur de la réussite des lycéens.

A partir d'une volonté commune d'une approche renouvelée des modes d'intervention publique, il s'agissait d'optimiser, au travers d'une plus grande complémentarité des dispositifs, l'action de l'Etat et de la Région au service de la réussite de tous les jeunes franciliens.

Dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république et du projet « *faire entrer l'école dans l'ère du numérique* », pour construire l'école de

[2] Le budget régional 2016 prévoit l'extension du dispositif à l'ensemble des lycées publics et privés sous contrat à la rentrée 2016, à l'exception de ceux situés dans le département de Paris.
[3] Rapport CP 13-896 du 20 novembre 2013.

demain, et au regard des compétences de chacun, les deux parties souhaitaient mettre en place une meilleure coordination territoriale en faveur des usages pédagogiques et du numérique.

Ces efforts conjoints dans l'utilisation du numérique éducatif devaient, à terme, favoriser la réussite de tous les élèves et le développement de pratiques innovantes, sur l'ensemble du territoire : définition d'un Espace numérique de travail (ENT) et de ses usages, mise en place d'un campus des métiers et des qualifications de la création numérique de l'image et du son, projet Educ@lab, etc.

La convention a ainsi défini le principe d'un pilotage commun, essentiel pour permettre une action concertée et efficace, et retenu deux axes de travail :

- former et accompagner les pratiques professionnelles en faveur de l'usage du numérique par les élèves : formation des personnels enseignants, administratifs et d'encadrement à l'utilisation des outils et logiciels numériques, mise en place d'un réseau d'accompagnement pédagogique de proximité dédié, intégration, au sein des plans académiques annuels, de formation de pratiques numériques communes ;
- développer les usages de l'ENT (Espace numérique de travail) : plateforme Lilie, animation et formations technico-pédagogiques pour l'ENT créé, suivi du projet au travers de tableaux de bord avec des indicateurs partagés et des observatoires des usages.

1.3 Le projet éducatif régional de septembre 2013

Si l'objectif des 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat, fixé par la loi de 1989, semble atteint en 2013, avec des taux record de réussite à cet examen, la Région Ile-de-France fait le constat de la persistance des inégalités entre les académies, les établissements, les filières.

Il en est de même de la persistance d'un « noyau dur » de l'échec scolaire, de la stagnation du taux d'accès au bac général et technologique, et des difficultés des bacheliers professionnels à réussir une poursuite d'études après le bac.

De plus, depuis juillet 2013, la loi de refondation de l'école renforce les responsabilités des régions dans la carte de formation, l'orientation et la lutte contre le décrochage. Elle impose également la participation des collectivités territoriales au contrat d'objectif conclu entre l'établissement et l'autorité académique.

C'est dans ce contexte que la Région Ile-de-France adopte, en septembre 2013, son nouveau projet éducatif régional, intitulé : « *Une nouvelle ambition pour l'égalité et la réussite de tous les lycéen-e-s* ».
Elaboré sur la base d'un bilan précis des actions éducatives et culturelles menées en direction des lycées, ce nouveau projet éducatif marque le soutien de la Région en direction des jeunes franciliens et, tout particulièrement, de ceux qui doivent surmonter les obstacles liés à leurs conditions de vie et d'études.

Il repose sur une plus grande lisibilité des programmes et se traduit par :

- la simplification des procédures d'accès aux programmes régionaux à travers :
- le passage d'une approche thématique des projets à une approche par objectifs,
- le regroupement des appels à projets des établissements dans une entrée commune,
- la création du programme « Agir au lycée pour la culture et la citoyenneté des élèves » (ALYCCE) qui regroupera les actions d'ouverture culturelle, sociale, historique et citoyenne ;
- l'enrichissement du programme « Actions lycéennes » d'un volet « projet des délégués académiques à la vie lycéenne » afin de soutenir les démarches au niveau inter-académique et impulser une approche de projets inter-CAVL[4] ;

[4] Conseils académiques de vie lycéenne : instance de dialogue, au niveau de chaque rectorat, entre les lycéens et l'autorité académique. Le CAVL formule des avis sur les questions relatives à la vie scolaire et au travail des lycéens.

• la prise en compte, dans le cadre du projet éducatif régional, des orientations du Plan régional d'actions de lutte contre le décrochage scolaire[5].

Cette plus grande lisibilité des programmes éducatifs vise à appuyer l'objectif prioritaire du projet éducatif régional : accompagner un plus grand nombre d'établissements et de jeunes, tout en accentuant le soutien en direction des lycées accueillant les lycéens les plus en difficulté.

Cela doit, notamment, se traduire par une intervention spécifique en direction des lycées bénéficiaires de la dotation de solidarité mais aussi par l'accès à un public élargi des programmes en faveur de l'ouverture sociale et de la mobilité internationale.

Compte tenu de ces inégalités, et au-delà des politiques d'aide aux familles mises en place depuis 1999 (gratuité des manuels scolaires, aide régionale à la demi-pension, aide à l'équipement dans la voie professionnelle, aide aux concours, expérimentation de la tarification sociale, rapport-cadre de septembre 2010), la Région Ile-de-France fait donc le choix politique d'un engagement prioritaire en direction des élèves les plus fragiles et des établissements où ils sont scolarisés, pour rétablir de l'égalité en matière de réussite scolaire, en agissant à plusieurs niveaux.

Après avoir créé un Observatoire de la mixité sociale et de la réussite scolaire en 2011[6], la Région avait, dès 2012, fait évoluer la dotation de solidarité (DS) au sein de la dotation de fonctionnement des lycées franciliens (DGFL), afin de mieux accompagner les établissements accueillant particulièrement des élèves issus de milieux modestes[7].

Cette approche spécifique, appliquée aux moyens de fonctionnement, avait également été intégrée au sein du Programme d'investissement 2012-2022, afin que les établissements accueillant une forte concentration d'élèves issus de milieux modestes s'appuient sur un cadre patrimonial favorisant la réussite et incarnent l'égalité scolaire.

Le projet éducatif régional s'inscrivait donc dans la continuité de l'engagement régional pour l'égalité et la réussite de tous les élèves, et affichait comme objectifs de développer spécifiquement les actions s'adressant aux élèves de l'enseignement professionnel, et de toucher, avant trois années, 100 % des lycées bénéficiant de la dotation de solidarité.

En effet, si le bilan de l'utilisation des actions éducatives par les lycées montrait que ces établissements y avaient recours plus que la moyenne, cette différence n'était toutefois pas déterminante. D'où l'adoption d'une stratégie d'intervention spécifique en direction des lycées « dotation de solidarité ».

Le projet éducatif régional affiche, enfin, une volonté d'accroître la lisibilité des dispositifs régionaux, en particulier des appels aux projets des établissements et des lycéens, avec trois domaines identifiés :
• les projets pédagogiques, qui sont désormais regroupés sous l'appellation ALYCCE (Agir au lycée pour la culture et la citoyenneté des élèves) ;
• les projets dont les lycéens sont les acteurs, au sein du programme « Actions lycéennes » ;
• les projets qui s'adressent au public en risque de décrochage (CAP, redoublants, absentéistes...) ou ayant abandonné l'école, avec le programme « Réussite pour tous ».

Le programme ALYCCE succède ainsi au dispositif « Projet lycée, innovation éducative », pour donner davantage de sens à la volonté politique de faire du lycée un lieu de vie et de formation, contribuant à donner aux élèves les clefs de leur réussite.

Ce programme ALYCCE doit poursuivre trois objectifs principaux :

---

5 Délibération CR 33-13 du 27 avril 2013.
6 CR 84-11 du 29 septembre 2011.
7 CR 71-12 du 27 septembre 2012.

- donner du sens aux apprentissages et aux savoirs pédagogiques, par des actions d'ouverture culturelle et sociale vers l'extérieur du lycée ;
- permettre aux élèves de s'inscrire dans une histoire, par la conduite de projets autour de la mémoire notamment ;
- permettre aux élèves de s'exprimer et de s'engager dans et à l'extérieur du lycée sur des thématiques liées à la citoyenneté.

En ce qui concerne le programme « Actions lycéennes », la Région Ile-de-France s'est appuyée sur le bilan des échanges menés précédemment avec les lycéens pour recevoir leurs propositions. Ces rencontres ont ainsi mis en exergue les souhaits des jeunes de développer la vie lycéenne, d'un meilleur accès à la culture, de faire du lycée un lieu de vie.

A travers le programme régional « Actions lycéennes », la Région entendait donc soutenir les projets des lycéens pour développer leur capacité d'initiative et de création et encourager leur participation à la vie de leur établissement.

Ce programme régional comprend trois volets concernant les champs de la culture, de la vie du lycée et des thématiques citoyennes (lutte contre les discriminations, développement durable, sport, actions sur le quartier et sur la ville).

2. Des actions au service des politiques éducatives

Pour atteindre les objectifs généraux définis dans le cadre de ses politiques éducatives, la Région Ile-de-France a initié de nombreuses actions, dans le domaine de la réussite éducative, du bien-être et de la santé des lycéens, ou encore en faveur du développement de la citoyenneté et de l'accès à la culture.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces actions, et leur appropriation par les lycéens eux-mêmes, elle a également développé des « fonctions supports » ou des actions plus transversales.

2.1 Les actions et supports transversaux

2.1.1 Alycce : Agir au lycée pour la culture et la citoyenneté des élèves

Dans le cadre du projet éducatif régional de réussite de tous les élèves, le programme « Agir au lycée pour la culture et la citoyenneté des élèves » (« ALYCCE ») a succédé, en 2013, aux dispositifs « Projet lycée, innovation éducative » et « Rencontres lycéen-ne-s ».

Ce programme propose de soutenir les projets pédagogiques des équipes éducatives des lycées publics et des lycées privés sous contrat, dans un objectif d'ouverture culturelle, sociale, historique et citoyenne des élèves. Il s'inscrit dans une démarche permettant à chaque élève d'acquérir et de maîtriser les codes sociaux, culturels et à l'international dont il a besoin pour réussir sa vie.

Le programme ALYCCE poursuit trois objectifs principaux :
- donner du sens aux apprentissages et aux savoirs pédagogiques, par des actions d'ouverture culturelle et sociale vers l'extérieur du lycée ;
- permettre aux élèves de se situer socialement, dans et à l'extérieur du lycée, par des actions de socialisation et de solidarité ;
- permettre aux élèves de s'inscrire dans une histoire, par la conduite de projets autour de la mémoire, notamment.

En termes de financement, chaque projet peut bénéficier d'une aide de la Région, dans les limites de 80 % maximum du budget global du projet et de 5 000 euros par établissement et par année

scolaire. 2 000 € supplémentaires peuvent être alloués si le projet est en lien avec la thématique de l'égalité des filles et des garçons.

ALYCCE encourage, par ailleurs, le montage de projets inter-établissements, via une subvention régionale complémentaire d'un montant maximum de 2 500 € par projet et par année scolaire.

Pour être éligible à ce dispositif, un projet doit répondre aux critères suivants :
- concerner une opération qui favorise l'ouverture culturelle, sociale, historique et citoyenne des projets menés par les équipes éducatives avec leurs élèves ;
- s'appuyer, par l'accès direct à l'expérimentation, à travers, notamment, une rencontre avec des professionnels, à une démarche active et inventive de la part des équipes éducatives et des élèves ;
- être à l'initiative d'un ou plusieurs membres de l'équipe éducative, impliquant une classe entière ou un groupe classe ;
- préciser l'implication concrète des élèves tant pour sa réalisation que pour sa restitution.

Afin de répondre aux objectifs principaux du programme ALYCCE, d'ouverture culturelle et citoyenne des projets menés par les équipes éducatives, les projets doivent s'inscrire dans les orientations suivantes :
- l'accès à toute forme de culture ;
- l'environnement et le développement durable ;
- les discriminations et l'égalité des filles et des garçons ;
- l'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Quelques exemples d'actions mises en place sur le territoire francilien dans le cadre d'ALYCCE :
- Lycée Claude-Nicolas Ledoux à Vincennes (94) : « le développement durable et la philosophie », mené à l'occasion de la COP 21, avec la réalisation d'un séchoir solaire. En vue d'amorcer une réflexion sur le développement durable et le gaspillage alimentaire, le lycée a proposé à des élèves d'étudier puis de réaliser, à partir d'une installation solaire photovoltaïque, un séchoir solaire pour sécher des fruits et légumes, en vue de leur conservation. Il a été mis en place sur la toiture-terrasse pour expérimenter son fonctionnement et le faire évoluer. Ce projet a concerné 77 élèves de terminale ;
- Lycée d'Etat Le Corbusier à Poissy (78) : « agir au lycée pour la culture et la citoyenneté des élèves d'ici et d'ailleurs : dire, écrire, illustrer », projet à la fois d'écriture et d'illustration permettant aux élèves une ouverture sur le monde culturel extérieur ;
- Lycée professionnel Voilin de Puteaux (92) : « oser devenir fier » dans le cadre de la découverte des métiers gravitant autour du milieu du spectacle.

2.1.2 Actions lycéennes

Au travers du programme « actions lycéennes », la Région souhaite susciter et développer la capacité d'initiative et de création des lycéens franciliens et leur participation à la vie de leur établissement. Cette démarche contribue à favoriser l'apprentissage de la responsabilité dans la conduite de projet, le travail en réseau, l'organisation du travail d'équipe et la prise en compte de la réalité de terrain.

« Actions lycéennes » consiste à soutenir les projets présentés par un groupe constitué six lycéens au minimum :
- en lien avec la thématique culture ;
- proposés par les Conseils de la vie lycéenne (CVL), les Maisons des lycéens (MDL) et les foyers socio-éducatifs (FSE) des lycées franciliens et ayant trait à la vie lycéenne ;
- concernant la lutte contre les discriminations, le développement durable, le sport, les actions sur le quartier et la ville ;
- émanant des délégués des Conseils académiques à la vie lycéenne (CAVL) ou visant à impulser une dynamique territoriale inter-CAVL.

Ce dernier point vise à faciliter les interventions des élus du CAVL, au sein des différents lycées de leur académie, et à donner de la valeur à l'engagement des délégués, en les associant au processus de définition des actions régionales en direction des lycées.
L'aide financière de la Région Ile-de-France est accordée sur la base du budget prévisionnel de l'action présentée par les candidats, avec un maximum de 80 % des dépenses, dans la limite de 2 500 € par projet et avec un montant maximum de 10 000 € par année scolaire et par établissement.

Concernant les projets proposés par les élèves délégués dans le cadre d'un CAVL, le montant maximum est de 4 000 € par année scolaire et de 8 000 € pour les projets proposés par les élèves délégués dans le cadre d'une démarche régionale inter-CAVL, regroupant les trois académies d'Ile-de-France.

Les demandes d'aides sont examinées par un comité régional de validation qui émet un avis sur leur recevabilité. Ce comité de validation comprend des élus régionaux, des membres de la communauté éducative et un représentant du CAVL de chaque académie.

Un dossier de suivi et d'évaluation est exigé pour chaque projet aidé, retraçant l'avancement de la réalisation du projet et justifiant les dépenses couvertes par l'aide financière du Conseil régional. Ce dossier de suivi doit être communiqué à la Région au plus tard six mois après la réalisation du projet.

2.1.3 Les projets passion

Dans le cadre de son engagement dans une démarche active d'approfondissement de la démocratie régionale, la Région Ile-de-France souhaitait favoriser les démarches de participation citoyenne sur le territoire francilien en soutenant, notamment, la vie associative. Ce soutien visait à accroître la participation des citoyens franciliens au débat public et à favoriser leur implication citoyenne.

Les lycéens ont, notamment dans un cadre associatif, pu bénéficier de ce dispositif au travers des quatre programmes de subvention mis en œuvre par la Région :
- le fonds régional de développement de la vie associative (FRDVA) qui a pour but de soutenir et promouvoir la vie associative régionale dans toute sa diversité ;
- le dispositif « Projets citoyens - Soutien à la participation citoyenne et démocratique » visant à favoriser les initiatives citoyennes sur le territoire francilien, notamment celles portées par le tissu associatif ou syndical, sur les thématiques de l'accès aux droits et aux savoirs, de la transmission des mémoires, de la participation à la vie citoyenne, de l'égalité femmes/hommes ;
- le dispositif de lutte régional contre les discriminations, soutien aux acteurs engagés dans la lutte contre toute forme de discrimination ;
- le dispositif de soutien aux radios et télévision locales, qui contribue au fonctionnement de Radio Clype, dont les studios se trouvent au sein du lycée Galilée de Paris.

2.1.4 Le Conseil régional des jeunes

Officiellement installé le 31 mars 2005, le Conseil régional des jeunes est un organe de consultation et de participation de la jeunesse francilienne qui se veut force de propositions sur des actions transversales entreprises par la Région, tels :
- le schéma régional du logement étudiant ;
- le dispositif « Avenir Jeunes », en lien avec la formation professionnelle ;
- les « Projets passion » qui ont pour objectif de favoriser la participation des lycéens dans leur établissement ;
- la prospective, avec l'écriture d'un récit francilien en 2030 ;
- la question du vote des jeunes aux différentes élections, à travers la promotion d'un DVD produit par le CRJ de sensibilisation aux votes.

Les lycéens sont évidemment acteurs au sein de ce Conseil régional des jeunes.

2.2 Dans le domaine de la réussite éducative

L'action de la Région dans ce domaine porte, à la fois, sur des dispositifs concernant l'ensemble des lycéens, telle l'aide à l'acquisition des manuels scolaires, et sur des dispositifs de prévention ou d'accompagnement des élèves en difficulté scolaire.

2.2.1 Gratuité des manuels scolaires dans les lycées franciliens

Pour accompagner la scolarité des lycéens, le Conseil régional a décidé, en 2001[8], de mettre en œuvre une aide aux familles en matière de fourniture d'une partie des manuels scolaires dans les lycées.

Les établissements ont ainsi reçu, pendant les trois premières années de cette mesure, un budget dédié à l'acquisition d'ouvrages mis à disposition des élèves (sur la base de 150 € par lycéen).

Les livres sont prêtés par les établissements aux élèves durant le temps de l'année scolaire. Pour les lycéens professionnels, cette aide peut également permettre l'achat de cahiers d'exercices.

Cette mesure, concernant 415 000 lycéens au sein de plus de 660 établissements, a mobilisé, au cours des 6 premières années de mise en œuvre (2001-2006), plus de 80 millions d'euros de crédits budgétaires.

Afin de gérer les contingences nouvelles liées à la distribution des ouvrages, les établissements pouvaient utiliser jusqu'à 3 % des budgets alloués par la Région (acquisition de moyens informatiques dédiés notamment, recours à des vacataires pour soulager les personnels documentalistes, etc.).

Au terme des trois premières années de la mesure, la Région a alloué des dotations fléchées aux établissements (10 € par élève) pour assurer le remplacement des ouvrages abîmés ou non restitués (en effet, aucun système de caution n'a pu être mis en œuvre réglementairement), ou tenir compte de l'évolution des effectifs.

En 2010, la modification des programmes des lycées entraîne la nécessité de renouveler toutes les collections. Pour atténuer l'impact budgétaire de cette mesure, il est décidé que seuls en seront désormais bénéficiaires les lycéens des établissements publics[9].

2.2.2 Les micros lycées

L'Ile-de-France comptant entre 25 000 et 30 000 décrocheurs[10] par an, le Conseil régional a adopté, en avril 2013, un nouveau plan de lutte contre ce fléau, dont ce dispositif aidant les lycées, les micro-lycées, les structures de formation à accompagner des jeunes qui connaissent des difficultés jusqu'au terme d'une formation. Au nombre de cinq au niveau francilien, ces lycées publics sont gérés conjointement par les enseignants et les élèves qui s'impliquent au quotidien.

Leurs objectifs sont :

- d'accueillir des élèves en rupture avec le système éducatif pour leur permettre de se re-scolariser ;
- d'aider les jeunes à retrouver une estime de soi, une envie et un plaisir d'apprendre ;

---

8 CR 16-01 du 5 avril 2001.

9 Le budget 2016 de la Région Ile-de-France prévoit de rétablir la mesure pour les établissements privés sous contrat à compter de la rentrée 2016.

10 Le décrochage scolaire est l'arrêt d'études avant l'obtention d'un diplôme.

- de donner du sens à leur retour au lycée, dans un nouveau cadre scolaire ;
- d'aider les jeunes à construire un projet personnel ;
- de les préparer au baccalauréat, grâce à des approches et activités pédagogiques adaptées et diversifiées. Les élèves sont accompagnés mais doivent, avant tout, être acteurs de leur projet.

2.2.3 Plan d'action régional de lutte contre le décrochage scolaire

Grande cause régionale 2012, la lutte contre le décrochage a fait l'objet d'un plan d'action doté d'un budget annuel de deux millions d'euros, afin de prévenir le décrochage par un accompagnement personnalisé.

Le Conseil régional prend toute sa place dans la lutte contre les discriminations et les stéréotypes dont peuvent être victimes les lycéens dans le domaine de l'orientation scolaire. L'enjeu est de veiller à éviter que certaines filières soient stigmatisées, et les parcours des élèves prédéterminés en fonction de critères non légitimes.

On retrouve cette problématique en matière de formation, dans la volonté de permettre à tous les élèves d'obtenir le niveau de qualification le plus haut possible, qui constitue le fil rouge de l'action régionale en matière d'insertion, de réussite scolaire et de sensibilisation à la citoyenneté.

2.2.4 Prise en charge des lycéens en situation d'interruption de scolarité

La Région a également mis en œuvre des dispositifs d'accompagnement des jeunes confrontés à une interruption temporaire de leur scolarité, qu'il s'agisse :
- des lycéens exclus temporairement ou en risque d'exclusion définitive, dans le cadre d'une procédure disciplinaire, qui peuvent bénéficier d'un accompagnement durant la période concernée ;
- du suivi scolaire à domicile des élèves absents pour longue maladie ou maternité.

Ces actions s'inscrivent dans le plan régional de lutte contre le décrochage scolaire[11].

Initié dès la rentrée 2013, le dispositif « *Réussite pour tous* » soutient les actions pour la réussite scolaire engagées dans le cadre de 119 initiatives de prévention du décrochage scolaire ou de rescolarisation, dans 111 établissements, bénéficiant à plus de 13 585 élèves, avec un budget de 1,073 M€.

Les dispositifs de sécurisation des parcours se sont appuyés sur :
- un protocole signé conjointement par les trois académies, la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) et la Région ;
- une convention avec le Département de Seine-Saint-Denis,
- un partenariat avec les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP), pour l'accompagnement des élèves au cours d'une maternité ou lors d'une longue maladie.

2.2.5 Le dispositif « Coup de pouce »

Le « Coup de pouce régional » est un dispositif destiné à accompagner la transition des études secondaires vers l'enseignement supérieur, en faveur des publics défavorisés, pour lesquels elle constitue un véritable point de rupture.

Créé en 2003, ce programme a d'abord été conçu en articulation avec le système de « bourses au mérite » de l'Etat, alors caractérisé par le faible nombre de bourses accordées, et d'un montant peu élevé.

---

[11] Défini par délibération n° CR 33-13 du 26 avril 2013.

En complément des bourses nationales, le Coup de pouce est une aide individuelle versée sur critères sociaux aux lauréats du baccalauréat « mention très bien », désireux de poursuivre le cursus de leur choix dans l'enseignement supérieur francilien.

A la suite de la réforme en profondeur des règles d'attribution des bourses de l'Etat sur critères sociaux, en 2008, la Région Ile-de-France a pris la décision de mettre un terme à ce dispositif. Aucune nouvelle promotion n'a donc été ouverte depuis, mais les engagements pris vis-à-vis des bénéficiaires ont été menés jusqu'à leur terme, en 2014.

2.3 Dans le domaine du bien-être et de la santé

2.3.1 Le Centre régional d'information et de prévention du sida (Crips)

Le Crips est un centre de ressources pour tous ceux qui s'impliquent, en Ile-de-France, dans la prévention du VIH/sida, des Infections sexuellement transmissibles (IST), des hépatites, des consommations de drogues et des comportements à risque chez les jeunes.

Le Crips Ile-de-France agit plus particulièrement dans le domaine :
- de la vie affective et sexuelle (VIH/sida, IST, hépatites) ;
- des addictions,
- des inégalités et injustices liées aux singularités (lutte contre le sexisme, l'homophobie, la sérophobie).

Le Centre régional d'information et de prévention du sida (Crips) d'Ile-de-France a été ouvert en novembre 1988, à l'initiative du Conseil régional et avec le soutien du ministère de la Santé, ce qui en fait une des associations de lutte contre le sida les plus anciennes.

La Région Ile-de-France pourvoit, à elle seule, à 75 % des ressources de l'association, ce qui représentait, en 2015, un budget de 3,300 M €. L'État, à travers l'ARS et la Préfecture de Paris, constitue le second financeur (18 %), suivi de la Ville de Paris. Les fonds octroyés sont utilisés, à hauteur de 80 %, à la réalisation d'actions dans les domaines de :
- l'éducation à la santé et de la prévention santé des 13-25 ans (60 %) ;
- l'accompagnement et le soutien des acteurs de santé (37 %) ;
- l'organisation d'événements, de publications et d'actions de communication (3 %).

En 2015, le pôle scolaire du CRIPS a réalisé 2 850 actions dans 269 lycées (publics et privés) et 85 CFA d'Ile-de-France, soit 95 000 jeunes sensibilisés.

2.3.2 Accompagnement des jeunes en situation d'urgence

Un dispositif d'urgence a été instauré, en 2013, afin de répondre rapidement à des besoins de logement, de transport ou d'aide à la demi-pension, en partenariat avec les collectivités et organismes en charge de ces aides.

L'article 5 du rapport « Lutte contre le décrochage : plan d'action régional »[12] confiait au président de la Région « la mission de mobiliser les partenaires susceptibles de mener des actions communes avec la Région pour répondre aux situations d'urgence des jeunes ».

Mais cette volonté politique n'a pas fait l'objet de mesures concrètes avant la fin de la mandature, le comité de pilotage mis en place ne s'étant jamais réuni.

[12] CR 33-13 voté le 26 avril 2013.

2.3.3 Pass contraception

En s'appuyant sur les dispositions de la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception[13] et de la circulaire n° 2003-027 du 17 février 2003 du ministre de l'Education[14], la Région Ile-de-France a mis en place, en avril 2011, un *Pass contraception*, afin :

- de favoriser un parcours d'autonomie et de responsabilisation des jeunes Franciliennes et Franciliens en matière de sexualité, de contraception et d'avortement ;
- de les insérer dans une démarche de prévention des grossesses précoces ou non désirées ;
- d'inscrire les jeunes dans une démarche de sexualité libre et épanouie ;
- de leur garantir un premier accès anonyme et gratuit à la contraception pour une durée maximale de 6 mois.

Le dispositif devait permettre l'ouverture d'un espace de discussion dans les établissements, dans un cadre éducatif.

Le *Pass* était proposé, dans les lycées, aux élèves inscrits en priorité en classe de seconde ou classe d'âge ou niveau équivalent, soit environ 77 000 filles et 82 000 garçons.

Il se présentait sous la forme d'un chéquier de six coupons, permettant d'accéder à deux consultations médicales, à des examens biologiques et à la délivrance de contraceptifs. Ce chéquier était délivré sur demande et une seule fois par bénéficiaire au cours de l'année scolaire, aux élèves de seconde ou d'âge équivalent. Un entretien préalable à la délivrance du chéquier, mené par l'infirmière scolaire, permettait d'aborder les points suivants :

- l'anonymat et la gratuité du dispositif, pour une durée maximale de 6 mois ;
- le fonctionnement du dispositif *Pass contraception*, en se référant au protocole ;
- le fait que la ou le jeune est le seul bénéficiaire et utilisateur du *Pass contraception,*
- le libre choix du professionnel de santé, en précisant que le coupon fera office de paiement.

En avril 2016, le nouvel exécutif régional a dressé un constat d'échec du dispositif, seuls 2 000 Pass ayant été distribués en 5 ans, principalement les premières années.

Il a donc supprimé le financement de ce dispositif, au bénéfice d'un nouvel outil, l'i-Pass contraception, portail numérique dédié à la prévention santé pour la jeunesse francilienne, permettant de donner un accès unique et facile à une information régionalisée, aujourd'hui trop fractionnée et insuffisamment identifiée par les jeunes. Il diffusera de l'information sur l'accès à la contraception des jeunes, la prévention contre les IST[15] et les grossesses précoces. Il permettra aussi de faire connaître, pour les rendre effectives, les nouvelles mesures prises au niveau national, pour garantir aux jeunes mineurs l'accès à une contraception gratuite et anonyme.

Ce portail comprendra, à terme, plusieurs volets dédiés aux autres problématiques de santé identifiées comme prioritaires (addictions, troubles des conduites alimentaires, dépression, mal-être, harcèlement...). Lui sera associée une application smartphone, outil plus adapté aux usages des adolescents et des jeunes adultes.

2.3.4 Jeunes Violence Ecoute

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les violences, notamment en milieu scolaire, la Région a créé, en 2000, le dispositif "Jeunes Violences Ecoute" (JVE), constitué d'un numéro vert anonyme et gratuit, complété, en 2006, d'un site internet. Ce dispositif est alors géré par des

---

[13] *« Le consentement des titulaires de l'autorité parentale ou, le cas échéant, du représentant légal n'est pas requis pour la prescription, la délivrance ou l'administration de contraceptifs aux personnes mineures », article L. 5134-1 du Code de la santé publique.*

[14] *« Au sein des écoles et des établissements scolaires, tous les personnels, membres de la communauté éducative, participent explicitement ou non, à la construction individuelle, sociale et sexuée des enfants et adolescents ».*

[15] Infections sexuellement transmissibles.

opérateurs de l'Ecole des parents et des éducateurs Ile-de-France (EPE-IDF) : (7 juristes, 15 psychologues et 3 conseillers scolaires).

En moyenne, la plateforme téléphonique a reçu 15 000 appels par an, dont 9 000 sont traités (certains appelants abandonnent avant la mise en contact, d'autres appels ne peuvent être traités en raison d'encombrements, d'autres sont enregistrés la nuit pendant la fermeture de la ligne).

Les appels concernant des violences scolaires représentent plus d'un quart des appels reçus, et la part d'adultes parmi les appelants est importante pour un service initialement dédié aux jeunes (ils représentent plus de 7 appelants sur 10 et plus de la moitié des appelants sont des parents).

Le site Internet, mis en place en octobre 2006, reçoit jusqu'à 500 000 visites par an. Il comporte un espace forum divisé en trois parties destinées, respectivement, aux jeunes, aux parents et aux professionnels.

Les juristes et les psychologues de l'équipe de JVE interviennent enfin dans les lycées (20 à 25 interventions par an, à la demande des établissements, soit 750 lycéens sensibilisés).

Le contrat avec l'EPE IDF, qui arrive à échéance fin 2016, ne devrait pas être renouvelé, au profit de nouvelles actions de prévention en milieu scolaire.

2.3.5 Réforme des tarifs des cantines de lycées

Afin d'offrir un service public de restauration scolaire de qualité et accessible à tous, la Région Ile-de-France a instauré une grille tarifaire unique, basée sur les ressources des familles, pour un égal accès des lycéens à la demi-pension, une amélioration de la qualité des repas et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Cette nouvelle politique tarifaire a été mise en place, dès la rentrée 2014, dans tous les établissements de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise – soit 114 lycées publics –, puis s'est déployée, de manière progressive ,afin de couvrir, lors de la rentrée 2016, l'ensemble du territoire francilien, à l'exception des lycées parisiens[16].

La nouvelle grille de tarification est commune à toutes les familles des départements concernés et tient compte des revenus, en se basant sur le quotient familial selon 10 tranches, avec un tarif plancher à 1,50 € et un tarif plafond à 4 €.

La Région Ile-de-France finance la différence entre le coût réel du repas et le tarif payé par la famille, et verse aux lycées publics une compensation pour garantir une qualité de repas identique pour chaque élève.

[16] Qui devraient bénéficier du dispositif en septembre 2017.

Une grille unique de tarifs et prise en compte du quotient familial

Exemples de ressources mensuelles du foyer**				Tarif par repas			
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2.5 parts)	Couple + 2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfant (4 parts)	Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par ticket	Tarif par forfait*	Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
≤ 457.50 €	≤ 549 €	≤ 732 €	≤ 183 €	1.50 €	1.20 €	9.00 €	de 83% à 87%
≤ 882.50 €	≤ 1 059 €	≤ 1 412 €	≤ 353 €	1.70 €	1.40 €		de 81% à 84%
≤ 1 295 €	≤ 1 554 €	≤ 2 072 €	≤ 518 €	1.90 €	1.60 €		de 78% à 82%
≤ 1 722 €	≤ 2 067 €	≤ 2 756 €	≤ 689 €	2.10 €	1.80 €		de 77% à 80%
≤ 2 185 €	≤ 2 622 €	≤ 3 496 €	≤ 874 €	2.30 €	2.00 €		de 74% à 78%
≤ 2 695 €	≤ 3 234 €	≤ 4 312 €	≤ 1 078 €	2.50 €	2.20 €		de 72% à 76%
≤ 3 332 €	≤ 3 999 €	≤ 5 332 €	≤ 1 333 €	2.70 €	2.40 €		de 70% à 73%
≤ 4 222 €	≤ 5 067 €	≤ 6 756 €	≤ 1 689 €	3.00 €	2.70 €		de 67% à 70%
≤ 5 970 €	≤ 7 164 €	≤ 9 552 €	≤ 2 388 €	3.50 €	3.20 €		de 61% à 64%
≥ 5 970 €	≥ 7 164 €	≥ 9 552 €	≥ 2 388 €	4.00 €	3.70 €		de 56% à 59%

** selon les établissements, les familles ont la possibilité de souscrire une formule d'inscription au forfait et bénéficient d'un abattement supplémentaire.*
*** revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.*

2.4 Dans le domaine de la citoyenneté et de la culture

2.4.1 Les actions citoyennes

2.4.1.1 Actions mémorielles

Le Mémorial de la Shoah organise, en partenariat avec le Conseil régional d'Ile-de-France, des voyages d'étude au camp d'Auschwitz-Birkenau.

Les lycéens qui participent à ces journées de mémoire sont encadrés par des historiens du Mémorial et accompagnés par d'anciens déportés, témoins directs du projet nazi de destruction des juifs d'Europe.

Ces voyages sont, pour eux, l'occasion de comprendre, de s'approprier et de transmettre la mémoire du génocide.

A leur retour, les élèves sont invités à réaliser un projet éducatif collectif afin de communiquer leur expérience à leurs camarades au sein de leurs établissements. Leurs travaux sont aussi présentés à travers une exposition itinérante baptisée « Vision lycéenne du camp d'Auschwitz Birkenau ».

Le partenariat avec le Mémorial de la Shoah, qui existe depuis juillet 2000, a permis à 6 400 lycéens franciliens de se rendre en Pologne, à raison de 4 voyages organisés par an. Les moyens mis en œuvre par la Région sont importants dans ce domaine, avec un coût moyen de 560 € par lycéen concerné.

De son côté, le mémorial de Caen a accueilli, depuis 2002, plus de 26 000 jeunes franciliens, dans le cadre des actions mémorielles soutenues par la Région Ile-de-France.

Exemple du lycée de l'Hautil de Jouy-le-Moutier, dans le Val-d'Oise :

En novembre 2010, dix-huit élèves de bac professionnel de cet établissement se sont rendus à Auschwitz. Au-delà des objectifs évoqués précédemment, ils ont pu rencontrer un rescapé du camp, Léon ZYGUEL.

En complément de la réalisation d'un panneau pour l'exposition *Visions lycéennes d'Auschwitz-Birkenau*, les lycéens ont pu faire partager leur expérience et leurs ressentis à leurs camarades restés en France (travail d'écriture et expression artistique, présentation commentée des photos prises à Auschwitz...).

2.4.1.2 L'égalité entre les femmes et les hommes

La Région Ile-de-France a souhaité créer un cadre cohérent d'intervention et renforcer son engagement pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. En adoptant plusieurs rapports sur ce sujet[17], le Conseil régional a dressé les bases d'une politique transversale pour l'égalité réelle et contre les discriminations, qui se déclinera au sein des lycées franciliens.

L'intégration de cette dimension au sein d'un projet porté par des lycéens permet notamment des aides accrues de la Région (dans le cadre des dispositifs décrits au § 2.1).

Cette politique s'appuie également sur des partenaires tel le Centre Hubertine Auclert[18], qui propose aux établissements des pistes de travail autour de situations de la vie scolaire, puisées dans la réalité quotidienne des lycées, dans lesquelles peuvent se manifester des comportements stéréotypés et discriminatoires à l'encontre des filles et des garçons, de la part des élèves eux-mêmes ou des adultes de la communauté éducative.

Les outils élaborés par ce centre peuvent être utilisés comme support de débat et de travail avec des élèves, pendant l'heure de vie de classe, dans le cadre de l'éducation civique, de l'éducation à l'orientation ou de l'éducation à la santé.

2.4.1.3 Les maisons des lycéens

Une maison des lycéens (MDL) existe théoriquement dans chaque lycée. Il s'agit en fait d'une association, gérée directement par les élèves de 16 ans ou plus, avec un budget propre (distinct de celui de l'établissement), qui doit leur permettre de participer au développement de la vie sociale, culturelle et sportive dans l'établissement. Le conseil d'administration de la Maison des lycéens doit être composé exclusivement de lycéens, le support des adultes, toujours nécessaire, ne devant en aucun cas prendre la forme d'une présence statutaire au sein de l'association.

La MDL, qui n'est pas obligatoirement un lieu physique, s'est substituée aux foyers socio-éducatifs (FSE).

L'objectif principal de la MDL est de proposer aux élèves de prendre des responsabilités, de les assumer et de faire preuve d'initiative pour les actions qu'ils veulent mener.
La MDL développe ainsi et soutient des projets sportifs, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté. Le Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) travaille avec elle, pour l'aider à réaliser ses projets et à les faire connaître.

La Région accompagne ces dispositifs qui contribuent à l'apprentissage de la citoyenneté, en accordant une aide financière pour la réalisation des actions initiées par la MDL. Sur la base du budget prévisionnel de l'action présentée, cette aide peut atteindre 80 % des dépenses, avec un montant maximum de 2 500 € et dans la limite de 10 000 € par année scolaire et par établissement.

2.4.2 Les actions culturelles

Comme l'a rappelé le Ceser d'Ile-de-France dans un récent avis[19], « *l''éducation aux arts et à la culture concourt à l'équilibre d'une société, à l'affirmation des valeurs qui la nourrissent, à la*

---

[17] CR n° 74-07 du 26 septembre 2007, CR n° 12-12 du 16 février 2012, CR n° 111-12 du 22 novembre 2012, CR n° 20-13 du 21 juin 2013.

[18] Ce centre de ressources pour l'égalité femmes-hommes a le statut d'organisme associé de la Région.

[19] Avis n° 2016-08 « développer l'éducation artistique et culturelle dans les lycées franciliens » du 1er juillet 2016.

cohésion sociale. Elle favorise le rayonnement intellectuel, la reconnaissance et le partage d'un patrimoine culturel commun et des diversités.

La place et le rôle de l'éducation artistique et culturelle sont donc fondamentaux dans les parcours d'éducation et de formation quels qu'ils soient, pour le développement personnel des jeunes, pour accroître leur capacité d'acquisition des savoirs et leurs performances intellectuelles, pour favoriser leur insertion dans la vie sociale et professionnelle en tant que citoyens ».

C'est pourquoi la Région a impulsé de nombreuses initiatives dans ces domaines, en faveur des lycéens, en complément des supports transversaux évoqués précédemment.

Cette politique s'appuie sur des médiateurs culturels. Au nombre de 13, au sein de la « mission médiateur culturel » de la Région, ils sont gérés par ARCADI, organisme culturel associé.

Leurs missions, qui recoupent partiellement celles du référent culturel de l'Education nationale, sont :
- d'accompagner les projets d'éducation artistique culturelle (EAC) au sein des établissements ;
- de construire des partenariats avec les acteurs culturels des territoires ;
- de restituer les expériences acquises au sein de la mission.

Leur faible nombre (qui ne leur permet d'intervenir que dans 32 lycées franciliens) et la confusion de leur mission avec celles des référents culture de l'Education nationale, posent néanmoins le problème de l'équité dans l'accès à l'EAC pour tous les lycéens franciliens et la question de la nécessaire évolution de leurs missions et actions.

2.4.2.1 Dans le domaine de la littérature

Dans ce domaine, la Région Ile-de-France a initié plusieurs actions spécifiques :

1) Le prix littéraire des lycéens : chaque année, la Région organise, avec la Maison des écrivains et de la littérature, le Prix littéraire des lycéens, des apprentis et de la formation professionnelle. Dans chacun des huit départements franciliens, cinq classes, en partenariat avec les bibliothèques et les librairies de leur territoire, lisent cinq ouvrages contemporains, et élisent leur préféré, lors du Salon du livre de Paris.

2) La quinzaine de la librairie : dans le cadre de ce dispositif, inauguré en 2007, près de 1 300 lycéens vont, chaque année, à la rencontre d'écrivains, au sein d'une cinquantaine de librairies indépendantes d'Ile-de-France. Chaque rencontre est l'occasion pour un auteur de présenter une sélection de trois livres qui l'ont marqué. Dans le cadre de cette opération, les jeunes reçoivent également un chèque-lire, d'une valeur de 18 €, pour acheter le livre de leur choix au sein de la librairie.

3) Les résidences d'écrivains : créé en 2006, ce dispositif vise à accompagner financièrement, sur une durée allant de deux à dix mois, les projets de résidence d'écrivains qui favorisent une relation vivante des habitants à la création littéraire tout en permettant le projet d'écriture propre à l'auteur. On entend par « résidence » l'association d'un auteur et d'une structure d'accueil pour réaliser un projet d'action littéraire. A ce titre, plusieurs lycées franciliens accueillent un écrivain, autour duquel sont élaborés des projets pédagogiques ou des ateliers d'écriture.

Exemples :

- Au lycée Paul Eluard, de Saint-Denis (93), Nicole CALIGARIS, écrivain, a proposé que l'élaboration d'un récit collectif par les élèves du lycée soit articulée à la notion d'autorité, thème du projet d'écriture de l'auteur.

- L'écrivain GAUZ a proposé, durant l'année 2015-2016, aux élèves du lycée professionnel Étienne Dolet (Paris 20ème) de s'interroger sur ce qui les entoure, de travailler cette matière à l'oral

comme à l'écrit, à la manière de son roman « Debout-payé », afin de leur faire découvrir les multiples manières de lire le monde et d'y jouer son rôle.

2.4.2.2 Dans le domaine du théâtre

Un marché public, passé en 2012, entre la Région Ile-de-France et les CEMEA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active) vise à assurer l'accompagnement des lycéens pour la mise en œuvre de clubs théâtre dans les lycées franciliens. Les CEMEA assurent l'ensemble des prestations d'accompagnement permettant d'aboutir à la mise en place, par les élèves, de clubs théâtre au sein de leurs établissements scolaires.

Il s'agit de favoriser ainsi les initiatives des lycéens autour de la pratique théâtrale, de développer leur savoir et leur capacité créative dans le cadre d'un groupe, de permettre aux élèves de gérer et d'animer leur club de façon autonome.

En plus des élèves volontaires, chaque club est constitué d'élèves « référents », identifiés comme porteurs du projet de clubs théâtre. Ils se voient proposer des moments de formation sur la conduite de projet, la connaissance du monde associatif et le fonctionnement d'un établissement scolaire (personnels, ressources).

Les lycéens peuvent bénéficier, tout au long de l'année scolaire, de l'ensemble des actions d'accompagnement de cette opération :

- un volet de « pratique du théâtre », se traduisant sous différentes formes d'apprentissage (relaxation, improvisation, travail de concentration, expression corporelle, découverte de la voix, construire et habiter un personnage, réflexion autour de la scénographie et jeux d'écriture) ;
- un volet de « découverte de l'environnement professionnel », permettant de rencontrer et d'échanger avec les professionnels des structures culturelles ;
- un volet d'appui technique, apportant un soutien aux élèves et les formant à la gestion autonome des clubs théâtre (pour les élèves référents) ;
- la découverte de lieux de création et de diffusion du spectacle vivant ou des métiers du spectacle vivant ;
- un programme de sorties au théâtre pour favoriser la découverte de la création contemporaine.

Lors de l'année scolaire 2014-2015, 47 lycées franciliens se sont engagés dans ce dispositif, pour un total de 51 clubs théâtre et 25 ateliers de pratique théâtrale.

2.4.2.3 Dans le domaine du cinéma

Le dispositif *« Lycéens et apprentis au cinéma »* est un dispositif d'éducation à l'image qui s'inscrit pleinement dans la politique culturelle que mène la Région Ile-de-France.

Ce dispositif forme, chaque année, une centaine d'élèves pour qu'ils mettent en place eux-mêmes un ciné-club dans une cinquantaine d'établissements répartis sur les huit départements franciliens.

Depuis 2002, ce dispositif a sensibilisé au cinéma près de 370 000 jeunes franciliens, et on estime qu'il a généré plus d'un million d'entrées dans les salles de cinéma d'Ile-de-France.

En 2014-2015, 43 996 élèves de 1 614 classes des académies de Créteil, Paris et Versailles ont participé au dispositif et 1 751 enseignants ont également été formés pour les accompagner. En 2015-2016, 179 lycées ont participé à ces actions (19 224 élèves et 772 enseignants).

Les lycéens ont ainsi pu acquérir les bases du langage et de l'analyse cinématographique, tout en découvrant et en appréciant des grands classiques, des films de genre, des films d'auteur, autant d'œuvres qui mettent en valeur la diversité culturelle.

Ils ont été également encouragés à prendre part à des actions culturelles cinématographiques (rencontres avec des professionnels, participations à des ateliers, des festivals, etc.).

2.4.2.4 Dans le domaine de la musique

Inauguré en 2011, le dispositif « Musiques au lycée » encourage les pratiques musicales amateurs dans le cadre du lycée. Il permet aussi d'informer les jeunes sur les métiers artistiques et techniques des musiques actuelles.

Pour bénéficier de l'aide financière de la Région (au maximum 70 % de la dépense subventionnable, dans la limite de 2 500 €), les porteurs du projet doivent :

- proposer une action se déroulant en Ile-de-France et sur la durée de l'année scolaire ;
- créer un partenariat entre une structure œuvrant dans le domaine des musiques actuelles et un ou plusieurs lycées ;
- proposer un programme co-élaboré d'initiatives : ateliers de pratique musicale, actions de sensibilisation, participation à des spectacles ou répétitions publiques, etc. ;
- comporter des interventions d'artistes rémunérés.

Pour les années 2011-2013, seules trois actions « musiques au lycée » ont été présentées à la Région, pour un total de subventions de 7 500,00 € (concernant le festival inter-lycées 2014 de la commune de Chelles, le projet « approche du circuit bending » du lycée autogéré de Paris et le projet « Concert et découverte son et lumière » au lycée Voltaire de Paris[20]).

3. Bilans et évaluations

3.1 Bilan fait par la Région au terme de la mandature

Au terme de la précédente mandature, la vice-présidente en charge des lycées a dressé un bilan de l'action en faveur des lycéens.

Elle a rappelé que la Région Ile-de-France s'est emparée de la question de l'affirmation de la réussite des jeunes en faisant adopter, en octobre 2010, son premier rapport-cadre, intitulé « Agir pour la réussite et l'égalité des lycéens ».

Il était bâti sur trois axes :

- développer des actions qui visent à combler l'écart entre les jeunes des milieux populaires et ceux qui étaient plus favorisés culturellement ;
- agir pour l'égalité des filles et des garçons, améliorer le vivre ensemble ;
- développer la démocratie lycéenne.

En 2011, a été créé l'Observatoire de la mixité et de l'égalité sociale des lycéens, afin de partager l'état des lieux sur les ségrégations sociales, et connaître les bonnes pratiques avec tous les partenaires de l'éducation, les parents d'élèves, les lycéens et les enseignants, ainsi que les syndicats, les proviseurs et les rectorats. L'objectif étant de créer une politique régionale pour éradiquer les inégalités et aider à la réussite des élèves.

La réforme de la dotation globale de solidarité s'inscrivait dans ce cadre, avec une dotation complémentaire pour les 177 lycées scolarisant le plus d'enfants défavorisés, et un accompagnement spécifique de la part des services de la Région.

L'efficacité de ces dispositifs était évaluée au travers du nombre d'établissements engagés dans les différentes actions. En 2014, 63 % des lycées franciliens étaient engagés dans, au moins, trois actions éducatives régionales.

---

[20] Un technicien son et lumière accompagne, sur plusieurs séances, un groupe de lycéens de l'option "art du son" afin qu'ils participent ensuite, par petits groupes, au montage et démontage et à la régie son et lumière du concert d'un artiste au sein du lycée.

La Région Ile-de-France regardait également leur impact en matière de réussite des élèves : le taux de réussite au bac est ainsi en accroissement sensible dans les lycées recevant la dotation globale de solidarité, qui ont participé à ces actions et qui bénéficient d'un médiateur culturel (cf. § 2.4.2).

Lors de son audition devant le Ceser, en octobre 2015, la vice-présidente de la Région, chargée des lycées et des politiques éducatives, a particulièrement développé la description de trois dispositifs jugés « *efficaces* » : le partenariat avec le mémorial de la Shoah, « Jeunes pour l'égalité » et « Réussite pour tous ».

Le dispositif « Jeunes pour l'égalité » est issu d'une consultation des lycéens, lancée dès 2011, qui a mis en évidence qu'ils se sentaient très concernés par le sujet de l'égalité femme/homme. Son objectif est de faire reculer le sexisme, de dépasser les stéréotypes et de faire progresser l'égalité. La Région Ile-de-France s'est engagée dans cette voie, au moyen de l'orientation pour la mixité contre les stéréotypes, l'engagement contre les violences sexistes et sexuelles, le droit à disposer de son corps et la liberté sexuelle (« Pass contraception », visite gratuite chez le médecin). 500 000 euros ont été consacrés, chaque année, par la Région Ile-de-France, à ce dispositif, qui a concerné, en 2014, 28 lycées, avec 593 séances de sensibilisation ayant touché 5 250 jeunes et 377 adultes (notamment enseignants).

Initié en 2008, le dispositif « Réussite pour tous » bénéficie à 100 lycées par an. Dispositif souple, adapté au diagnostic pédagogique et au terrain, il est construit autour de trois axes :
- lecture-écriture (avec un soutien aux primo-arrivants) ;
- l'accompagnement des élèves exclus (redonner à l'élève confiance et goût de l'école) ;
- l'aide à la construction de projets individuels.

Depuis la création de ce dispositif, 8 000 lycéens en ont bénéficié, pour un budget de 1 M€.

L'action « Paroles de lycéens » ayant permis de mettre en évidence que les lycéens ne savaient pas que la Région Ile-de-France pouvait les aider à trouver leur place dans leur établissement, il a été décidé de créer un appui à la démocratie lycéenne, via la mise en place d'un budget participatif pour des lieux de vie au lycée. Cela a permis aux élèves de mener leurs propres projets dans le lycée et c'est ainsi qu'est né, en 2014, le dispositif « Actions lycéennes » (issu des « Projets passion, lycéens en action » mis précédemment en place, en 1995), avec un budget annuel de 115 000 €.

Pour la Région Ile-de-France, ces différents dispositifs s'inscrivent dans sa volonté de contribuer à la réussite de tous les élèves, afin qu'ils deviennent des adultes responsables, acteurs de leurs projets. Ceci, en étroit partenariat avec tous les acteurs (parents, enseignants, syndicats, associations, jeunes), aux côtés de l'Etat et de l'Education nationale.

Cette montée en puissance du rôle de la Région va de pair avec la reconnaissance du niveau régional comme un échelon territorial pertinent pour définir certains enjeux stratégiques de l'enseignement.

Dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013, les priorités de la Région Ile-de-France, concernant le volet enseignement, se sont traduites par un engagement financier représentant 1,414 milliard d'euros d'investissements, soit la deuxième enveloppe budgétaire du CPER, après les transports. La Région intervient sur 80 des 119 opérations inscrites, soit en financement complet (25 opérations), soit en cofinancement.

Ainsi, la Région Ile-de-France a-t-elle participé directement à de nombreuses initiatives ou réalisations immobilières destinées à améliorer les conditions de vie et d'étude des jeunes, par exemple, au niveau des outils stratégiques que sont les Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE).

La Région, par ces diverses actions, se voulait « caisse de résonance » pour la réussite des lycéens.

Néanmoins, à l'heure du bilan, si la Région Ile-de-France a pris clairement le parti d'un engagement avec les Académies pour que les jeunes soient entendus et respectés, elle regrette de ne pas avoir trouvé l'oreille attentive du ministère pour soutenir et développer nationalement ces dispositifs.

A noter, également, que les bilans faits par la Région sur ses différentes actions se limitent aux aspects quantitatifs (budgets engagés, personnes concernées), sans aborder une évaluation « qualitative », qui validerait – ou non – leur impact sur la réussite ou le bien-être des lycéens concernés.

3.2 Bilan et évaluation des actions au vu des auditions

3.2.1 Des actions et dispositifs parfois méconnus

Il ressort des différentes auditions menées par la commission que la plupart des dispositifs mis en place par la Région ne sont pas toujours connus des utilisateurs potentiels, en dépit des communications institutionnelles.

L'opération « clefs USB » illustre bien cette situation. A la rentrée 2007, la Région a innové en étant la première collectivité territoriale à distribuer gratuitement une clé USB aux élèves de classe de seconde, opération qui s'est renouvelée jusqu'en 2012. Parmi les éléments contenus dans cette clef, la présentation des différents dispositifs au profit des lycéens, de telle sorte que chacun puisse en être informé et y avoir recours en tant que de besoin. Mais ces documents ont souvent été les premiers effacés par les jeunes afin de libérer de l'espace de stockage sur la clef USB.

La multitude des dispositifs, avec parfois des recoupements entre les actions spécifiques et certaines fonctions support, ne facilite pas non plus leur appréhension par les lycées ou les jeunes eux-mêmes.

Se pose, dès lors, la question de la manière dont l'information régionale peut être relayée dans les lycées.

L'expérience montre que la mise en œuvre des différents dispositifs régionaux dépend avant tout de la manière dont un établissement choisit de s'en saisir – ou non –, quand il ne s'agit pas de l'initiative personnelle d'un chef d'établissement ou d'un enseignant, au regard de ses propres centres d'intérêts.

C'est particulièrement le cas dans le domaine culturel, les actions engagées étant liées à la personne qui les porte et pouvant passer d'un lycée à un autre, au gré des changements d'affectation.

A noter, enfin, un phénomène de « reproduction », certains établissements se contentant de reproduire d'une année sur l'autre les mêmes actions, ce qui ne permet pas toujours à d'autres lycées d'en bénéficier lorsque les budgets ou le nombre de bénéficiaires sont contingentés.

3.2.2 Des résultats parfois en demi-teinte

L'analyse, par la commission, des dispositifs et actions portés ou accompagnés par la Région Ile-de-France a permis d'identifier certains freins ou limites, qui ont empêché l'atteinte de leurs objectifs initiaux.

3.2.2.1 Pass contraception

De nombreuses explications peuvent être avancées pour comprendre l'échec du dispositif initié par la Région :

- la distribution des Pass par les seules infirmières scolaires, sans concertation suffisante avec la communauté éducative, s'est révélée inadaptée, d'autant que certains lycées n'ont pas d'infirmière. L'infirmerie reste en effet un lieu peu sollicité par les jeunes pour obtenir des informations sur la sexualité ou la contraception, la plupart n'étant pas sûrs que le secret médical sera garanti et ne souhaitant pas se déclarer, au sein de leur établissement, comme « sexuellement actifs » ;
- de leur côté, les professionnels de santé (médecins, pharmaciens...) ont été réticents à l'utiliser, faisant valoir la lourdeur administrative (un coupon papier à l'heure du numérique) et la lenteur des remboursements.

D'autres limites peuvent également être pointées :

- l'inadaptation de la classe d'âge ciblée en priorité (élèves en classe de seconde) ;
- l'inadaptation d'un chéquier « papier » au public jeune ;
- l'absence d'implication de certains acteurs (parents, chefs d'établissement, personnels de santé...).

3.2.2.2 Maison des lycéens

La circulaire du ministère de l'Education nationale n° 2016-132 du 9-9-2016 rappelle que tous les lycées doivent être dotés d'une Maison des lycéens qui se substitue au foyer socio-éducatif (FSE) et hérite de l'ensemble de ses actifs. Elle invite, si ce n'est pas encore le cas, le chef d'établissement à prendre toute initiative pour y remédier, notamment en encourageant les élèves à constituer une association et en proposant au conseil d'administration du lycée d'accompagner la dissolution du FSE et la dévolution de ses actifs à la Maison des lycéens en création.

La Fédération nationale des Maisons des lycéens (FMDL) joue également un rôle, dans le cadre d'une convention passée avec le ministère, visant à faciliter le développement des MDL dans tous les lycées.

Néanmoins, force est de constater que, 5 ans après leur création, les MDL peinent à se généraliser dans tous les lycées franciliens. Il est même impossible, aujourd'hui, d'avoir un état des lieux fiable.

Une des raisons se trouve dans la difficulté de concilier les objectifs de l'apprentissage de la citoyenneté, de l'autonomie et de l'engagement par les lycéens avec les préoccupations pédagogiques des établissements, dont l'objectif premier est de conduire les jeunes au diplôme du baccalauréat.

3.2.2.3 Jeunes Violence Ecoute

Deux aspects négatifs issus du bilan d'activité de ce dispositif ont été identifiés par la commission :

- le trop grand nombre d'appels non traités, même si certains le sont sûrement dans un deuxième temps ;
- le fait que les jeunes, auxquels ce dispositif est dédié, n'en soient pas les premiers utilisateurs.

Si le site internet semble répondre à un réel besoin, au vu du nombre de visites, la plateforme téléphonique semble ne pas avoir « atteint sa cible ». De même, le nombre d'actions menées dans les lycées est resté anecdotique au fil des années.

3.2.2.4 Actions citoyennes culturelles

Les difficultés constatées dans ces domaines relèvent de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, dans le domaine des actions culturelles, le faible nombre d'accompagnateurs culturels ne permet pas de mettre en œuvre la politique ambitieuse de la Région.

Cette situation est parfois génératrice d'inégalités entre les établissements qui peuvent en être bénéficiaires (lycées d'enseignement général et technologique versus lycées professionnels, établissements situés en zone centrale versus établissements de grande couronne).

Certaines actions ne trouvent pas non plus leur « public », à l'image du dispositif « musiques au lycée » pour lequel seuls trois dossiers ont été subventionnés entre 2011 et 2013. Dans ce cas précis, les difficultés semblent liées aux conditions mêmes de mise en œuvre (durée de l'action, obligations de partenariat avec une structure extérieure et de recours à un artiste rémunéré).

En ce qui concerne les actions citoyennes, leur développement est parfois limité par des questions budgétaires, à l'image des déplacements au mémorial de la Shoah, dont le coût par lycéen reste élevé (cf. 2.4.4.1.1).

Il a également été mis en évidence, lors des auditions de la commission, qu'un fort engagement des jeunes dans certains dispositifs n'était pas toujours conciliable avec les exigences scolaires. D'où la nécessité d'avoir une valorisation des engagements et des acquis citoyens des lycéens. Cette valorisation, qui vient d'être rappelée et précisée dans une récente circulaire Education nationale consacrée à la vie lycéenne[21], n'est cependant pas suffisamment mise en œuvre.

Se pose enfin la question du lien réel entre la mise en œuvre de ces actions et la réussite scolaire. Si, dans certains cas particuliers, l'évolution du taux de réussite au baccalauréat a coïncidé avec le développement des actions lycéennes (cf. exemple des lycées Le Corbusier à Aubervilliers et Paul Eluard à St Denis), la plupart du temps, la hausse constatée n'a fait qu'accompagner les tendances nationales.

(Source : Linternaute.com d'après ministère de l'Education nationale)

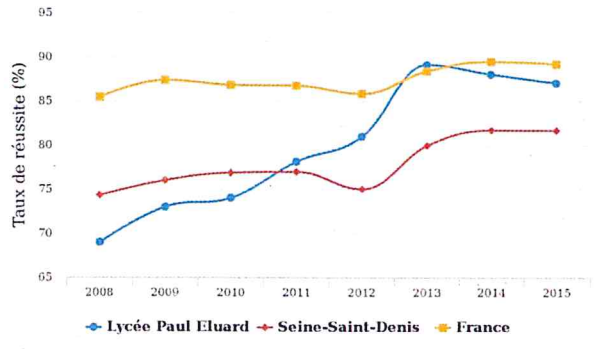

(Source : Linternaute.com d'après ministère de l'Education nationale)

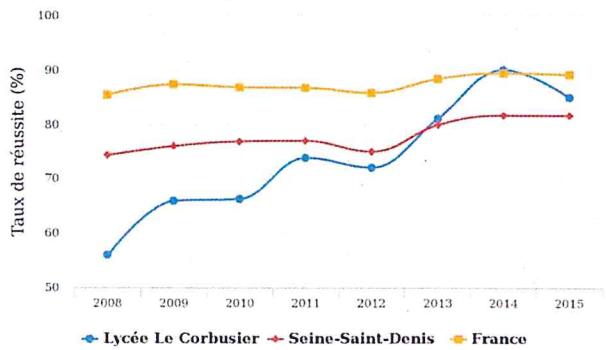

3.2.3 Actions sociales ou réussite éducative ?

La « gratuité des manuels scolaires » est une mesure qui illustre bien la frontière pouvant exister entre les politiques éducatives en faveur de la réussite scolaire et les actions à caractère social. Décidée « dans l'urgence », en avril 2001, pour une mise en œuvre à la rentrée de septembre 2001, cette mesure a tout d'abord connu des « tâtonnements » pendant plusieurs années, avec parfois des effets à l'opposé de ceux recherchés.

La délégation totale aux lycées de l'acquisition des ouvrages a fait que, suivant les établissements, les élèves de seconde ont eu, la première année, gratuitement tous les manuels ou seulement une partie, devant alors se débrouiller de manière très variable (prêt, achat) pour obtenir les autres, créant, dès lors, de nouvelles inégalités au sein de l'Ile-de-France.

[21] Circulaire n° 2016-132 du 9 septembre 2016.

De plus, l'absence de réflexion en amont sur la gestion des manuels scolaires au sein des lycées a eu pour conséquence une obligation faite, aux élèves de terminale, de restituer les livres courant juin, c'est-à-dire avant les épreuves du baccalauréat.

L'impossibilité de mise en place de tout système de caution a également eu un effet négatif. Selon une étude menée par les services de la Région en 2004, 6 % des manuels ne reviennent pas en fin d'année, ce qui représente 12 % de l'investissement initial.

Un audit, mené en 2007, a mis en évidence qu'à l'exception de l'année 2001, l'utilisation de près d'un tiers des budgets alloués aux établissements n'était pas « conforme » aux souhaits de la Région (utilisation pour frais de photocopie, achats d'ouvrages autres que ceux ciblés initialement).

Mais surtout, si le caractère « social » de cette mesure de gratuité est aujourd'hui bien ancré et visible (impact sur le budget de la famille), il est difficile d'évaluer son effet en termes de réussite scolaire. On peut, dès lors, s'interroger sur l'inscription budgétaire de l'aide à l'acquisition des manuels scolaires, aujourd'hui imputée au titre des politiques éducatives de la Région Ile-de-France.

Cette réflexion vaut, dans une moindre mesure, pour le dispositif régional d'aide à la demi-pension, même si, pour certains élèves, un accès facilité à un repas équilibré, au moins une fois par jour, peut constituer une amélioration des conditions d'apprentissage, et donc de réussite potentielle.

4. Perspectives d'évolution

4.1 Les projets de la nouvelle mandature

La vice-présidente en charge de l'Éducation et de la culture, Mme Agnès EVREN, a présenté le programme d'actions en faveur des lycéens, devant la commission Education, formation, enseignement et recherche du Ceser, en juin 2016.

4.1.1 Budgets d'autonomie

La principale innovation de la nouvelle mandature réside dans l'expérimentation des budgets d'autonomie des lycées.

Les 469 lycées publics franciliens recouvrent autant de situations singulières, et leurs communautés éducatives connaissent mieux que quiconque les besoins de leur lycée et les leviers les plus adaptés pour aider à la réussite de leurs élèves. C'est en partant de ce principe que la Région a décidé de mettre en place un budget d'autonomie des lycées pour soutenir leurs initiatives et leur permettre de développer une véritable ambition éducative pour tous les lycéens.

Les moyens qui ne relèvent pas de la gestion directe de la Région, et qui sont aujourd'hui affectés aux établissements au cas par cas, sur la base de justificatifs administratifs, consommateurs de temps et d'énergie, leur seront confiés, globalement, à titre expérimental, de manière progressive et sur la base du volontariat. Le budget sera calculé en fonction du nombre d'élèves accueillis dans l'établissement.

Il pourra concerner quatre volets :

1) Un volet innovation éducative et pédagogique qui permettra à la communauté éducative de financer des projets pour favoriser la réussite des élèves, en fonction de leurs besoins et des projets d'établissement ;

2) Un volet vie lycéenne, qui permettra aux lycéens eux-mêmes, en lien avec la direction de l'établissement et les professeurs, de proposer des activités pour améliorer leur vie quotidienne dans l'établissement ;

3) Un volet investissement, qui permettra aux établissements d'engager eux-mêmes les travaux du quotidien. Cette proposition s'inscrira dans le futur plan prévisionnel de maintenance et sera travaillée dans le cadre des prochaines discussions sur la révision de la convention Région-EPLE[22] ;

4) Un volet « ressources humaines », travaillé avec les établissements, pour leur permettre de mieux adapter les postes à leurs besoins, à masse salariale constante.

L'expérimentation conduite sur deux ans concernera 12 lycées volontaires et représentatifs de l'Ile-de-France, pour un budget global de 775 000 €. Elle fera l'objet d'une évaluation, en 2018, au vu de laquelle le dispositif pourra évoluer (adaptation, généralisation ou abandon).

4.1.2 Lutte contre le décrochage scolaire

Pour Mme EVREN, la lutte contre le décrochage scolaire reste une priorité et passe par des actions spécifiques, au nombre desquelles la prévention contre les addictions, qui constituent une des sources de décrochage.

La Région Ile-de-France propose donc un plan de prévention contre les addictions à l'alcool et au cannabis, en mettant à disposition des proviseurs qui le demanderaient, après délibération du conseil d'administration, des outils spécifiques, dont des tests anonymes de dépistage de la consommation cannabique qui pourront être proposés à une classe entière. Ce dépistage serait alors conduit par la médecine scolaire qui pourra ensuite diriger les élèves vers des établissements de soins ou associations qui seront soutenues par la Région. Des référents « addictions » seront nommés, ainsi que des lycéens « relais » qui s'appuieront sur le CRIPS, pour empêcher la contagion des plus jeunes élèves par les plus grands, consommateurs de cannabis ou d'alcool. Les enseignants volontaires seront également formés en addictologie.

En matière de lutte contre le décrochage, la Région reconduira les dispositifs existants, voire les renforcera : installation d'un micro lycée par département, d'ici 2020, aides à l'Etablissement public d'insertion de la Défense (EPIDE), aux maisons familiales et aux Ecoles de la 2ème chance, de compétence de l'Etat, avec les Fonds européens.

Les autres mesures spécifiques de prévention du décrochage concernent le renforcement du tutorat dans les établissements et la mise en place des conventions « Réussite pour tous », valorisant la voie professionnelle, en mobilisant tous les acteurs de l'éducation.

4.1.3 Autres dispositions

Sur le plan de l'éducation artistique, une convention sera signée avec le Fonds régional d'art contemporain (FRAC), et un budget de 150 000 € sera alloué, afin de faire connaître 20 artistes et leurs œuvres aux lycéens situés en zone de désert culturel, dans 20 lycées de grande couronne.

Une autre convention sera signée, avec le Centre national du cinéma (CNC), pour systématiser la mise en place de ciné-clubs dans les lycées.

L'action culturelle dans les lycées devra donner, à chaque lycéen, la possibilité d'avoir accès à une offre culturelle construite et adaptée. L'objectif est donc de l'organiser et de mieux la répartir pour qu'à l'échéance de la mandature, l'ensemble des lycées soit couvert, en commençant par ceux des quartiers défavorisés et des zones rurales.

---

22 Etablissements publics locaux d'enseignement (collèges et lycées).

En ce qui concerne les 9 organismes associés intervenants dans les champs de la culture et de l'éducation, il sera étudié la possibilité d'optimiser leur efficacité, soit en fusionnant ces organismes, soit en les internalisant au sein de la Région, dans un souci de cohérence.

Mme EVREN a, enfin, réaffirmé l'attachement de la Région aux programmes ALYCCE et Actions lycéennes, dispositifs importants dans l'organisation des actions éducatives.

4.2 Les propositions de la commission

Dans le cadre de ses compétences, la Région Ile-de-France a un rôle à jouer en matière de réussite des lycéens.

Si la mise en œuvre de bonnes conditions matérielles d'apprentissage contribue fortement à cette réussite, elle n'est, néanmoins, pas suffisante pour combler les inégalités existantes.

C'est pourquoi, au-delà des questions de construction, d'entretien, de sécurité ou de dotation de fonctionnement, la Région se doit d'accompagner les lycéens dans des actions qui leur permettront, non seulement, d'acquérir de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences mais, également, de s'accomplir au travers de leurs engagements, la réussite ne s'évaluant pas seulement en termes académiques.

Le fait de mettre en œuvre certaines actions au sein des lycées a également des effets positifs sur le climat scolaire global de l'établissement.

Si la plupart des actions déjà engagées ou envisagées entre dans ce projet, la commission pense que les conditions de leur mise en œuvre doivent faire l'objet d'une réflexion globale : définition des résultats attendus, identification des publics ciblés, modalités de communication sur l'action ou le dispositif, évaluation qualitative et quantitative, en cours et en fin d'exécution.

A titre d'exemple, l'évaluation de l'effet des actions initiées pourra s'appuyer sur les indicateurs de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) en matière de « valeur ajoutée »[23], afin d'identifier leurs apports dans le domaine de la réussite scolaire.

En ce qui concerne la connaissance des actions dont peuvent bénéficier les lycéens, l'expérience des années précédentes montre la nécessité de mieux communiquer sur les dispositifs, quitte à en réduire le nombre ou regrouper certains (tri à faire entre les actions spécifiques et les dispositifs support). Il semble également nécessaire de bien définir les circuits de diffusion de l'information, pour s'assurer qu'elle parvienne bien aux intéressés, les chefs d'établissement ne pouvant constituer le seul intermédiaire entre la Région et les lycéens. Cette communication devra également porter sur les conventions passées entre la Région et différents organismes, en faveur des lycéens (accompagnement des décrocheurs, des élèves malades...).

Un autre volet important de l'action régionale, aux yeux de la commission, concerne l'accompagnement de l'engagement des lycéens.

La commission propose ainsi à la Région de mener un audit sur la situation réelle des maisons des lycéens en Ile-de-France, afin de pouvoir accompagner efficacement leur mise en place. Ces MDL doivent d'ailleurs constituer un vecteur important de diffusion de l'information sur les actions

---

[23] La valeur ajoutée d'un établissement se mesure au niveau de la différence entre le taux brut de réussite au baccalauréat et le taux attendu au regard des CSP accueillies, de l'environnement, etc. Si elle est positive, on peut penser que l'établissement a apporté aux élèves qu'il a accueillis plus que ce qu'ils auraient reçu en fréquentant un établissement à l'image de la moyenne.

initiées par la Région en direction des lycéens, la communication par les pairs étant souvent la plus pertinente.

Dans ce domaine, la Région pourrait également jouer un rôle dans la réflexion sur les modalités de reconnaissance de l'engagement des lycéens, au travers d'une valorisation de leurs acquis citoyens.

Au niveau des projets de la nouvelle mandature, la commission estime que le transfert aux lycées, dans le cadre d'une expérimentation dite « budget d'autonomie », de la gestion des aides financières à certains projets, peut constituer un élément facilitateur de leur mise en œuvre. Il conviendra, néanmoins, d'avoir un suivi de l'utilisation de ces budgets pour évaluer la pertinence de la généralisation de la mesure.

Dans le domaine culturel, il est important de veiller à ce que les actions soutenues par la Région ne soient pas à l'origine d'inégalités au regard de leur répartition territoriale. Cela passe, à la fois, par un renforcement des moyens alloués pour l'accompagnement de ces actions (tels les médiateurs culturels dont le nombre est actuellement insuffisant), mais aussi par une rationalisation des actions proposées, afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre de lycéens.

Enfin, en matière de comportements à risque et de lutte contre la violence, la suppression de certains dispositifs, tels le pass contraception ou jeunes-violence-écoute, ne doit pas avoir de répercussions négatives sur les lycéens.

Pour cela, il conviendra :
- d'intégrer, au sein du site *i-pass,* un volet traitant de la prévention des IST, des grossesses non désirées et des comportements à risque ou déviants (non-respect du corps) ;
- d'assurer une communication récurrente sur ces questions touchant à la santé des lycéens ;
- de mettre en œuvre, sans attendre, de nouveaux dispositifs de prévention des violences et d'accompagnement des lycéens victimes de violences ou de harcèlement, voire d'éducation à la non-violence.

Au-delà des actions éducatives portées par la Région, la réussite scolaire passe également par la manière dont se fait l'orientation à la sortie du collège. Dans ce domaine, afin d'éviter des orientations subies, synonymes de décrochage ou d'échec scolaire, la Région Ile-de-France peut agir au travers du Schéma des formations et en valorisant la voie professionnelle. Cette valorisation doit se faire via la promotion des métiers auxquels elle prépare, la mise en avant de voies d'excellence et non au travers de la seule prévention du décrochage scolaire.

Glossaire

ALYCCE : Agir au lycée pour la culture et la citoyenneté des élèves

ARS : Agence régionale de santé

CAP : Certificat d'aptitude professionnel

CAVL : Conseils académiques à la vie lycéenne

CEMEA : Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active

CESE : Conseil économique, social et environnemental

CFA : Centre de formation d'apprentis

CNC : Centre national du cinéma

CPER : Contrat de plan Etat Région

CRIPS : Centre régional d'information et de prévention du sida

CRJ : Conseil régional des jeunes

CSP : Catégories socioprofessionnelles

CVL : Conseil de la vie lycéenne

DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

DGFL : Dotation globale de fonctionnement des lycées

DRIAAF : Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DS : Dotation de solidarité

EAC : Education artistique culturelle

ENT : Espace numérique de travail

EPE IDF : Ecole des parents et des éducateurs d'Ile-de-France

EPIDE : Etablissement public d'insertion de la Défense

EPLE : Etablissements publics locaux d'enseignement

FMDL : Fédération nationale des maisons des lycéens

FRAC : Fonds régional d'art contemporain

FRDVA : Fonds régional de développement de la vie associative

FSE : Foyers socio-éducatifs

IST : Infections sexuellement transmissibles

JVE : Jeunes violences écoute

MDL : Maisons des lycéens

PEP : Pupilles de l'enseignement public

PPI : Programme prévisionnel d'investissement

PPR : Programme prévisionnel de rénovation

SDRIF : Schéma directeur de la région d'Ile-de-France

TIC : Technologies de l'information et de la communication

TICE : Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement

VIH : Virus de l'immunodéficience humaine

Annexes

Tableaux des Actions éducatives (projets, élèves, lycées)

POLITIQUES EDUCATIVES - ANNEE SCOLAIRE 2014 - 2015

(*) 176 lycées DS en 2015 sur 470 lycées soit 38 %

(**) 110 lycées professionnels en 2014 sur 470 lycées soit 23 %

THEMATIQUES	ACTIONS	Nb Lycées	Nb Lycées DS (*)	Nb Lycées Prof. (**)	Nb d'élèves	% Lycées privés
REUSSITE	REUSSITE POUR TOUS	99	54 55%	46 46%	20 144	1%
	OUVERTURE SOCIALE	57	28 49%	9 16%	2 000	5%
	PRESSE "CONVENTION EDUC. PRIORITAIRE"	40	32 80%	7 18%	600	0%
	ENTREPRISES ET COLLECTIVITES PARTENAIRES DES LYCEEN-NE-S	20	14 70%	11 55%	124	0%
	GROUPE TEST DECROCHAGE					
	OLYMPIADES DES METIERS					
	SALON DE L'EDUCATION					
	PARCOURS EUROPEENS	55	22 40%	40 73%	669	9%
	PASSEPORT LANGUE	144	48 33%	37 26%	650	11%
	OBSERVATOIRE DE LA REUSSITE					
	ORIENT'ACTION (intégré dans RPT)					
	ONISEP ENT LILIE / WEBCLASSEUR					
	DRONISEP					
	CAPEB	3	0 0%	3 100%	1 258	67%
	CIDJ					
	RESEAU INFORMATION JEUNESSE				8 175	
	CONSULTATIONS LYCEENNES - Restitution					
	MOSAÏQUE DES TALENTS	7	7 100%	4 57%	176	0%
	ECOLES ET VIE LOCALE	12	4 33%	4 33%	1 120	0%
	LA MAIN A LA PATTE	7	6 86%	6	267	0%
	BGE	9	6 67%	7 78%	287	11%
	DEFI-METIERS CARIF (OREF, LES METIERS.NET)					
DECROCHAGE SCOLAIRE	PUPILLE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEP)	42	13 31%	23 55%	50	2%
	TRANSITION 3ème / 2de LYCEES / CFA				200	
	PROTOCOLES DE SECURISATION DES PARCOURS	2	1 50%	2	42	0%
	OBSERVATOIRE UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL D'EDUCATION ET PREVENTION (OUIEP - UPEC)					
EGALITE	JEUNES POUR L'EGALITE - Restitution du dispositif + édition du livret interactif	28	20 71%	4 14%	5 249 700	0%
TOTAL		525			41 711	

POLITIQUES EDUCATIVES - ANNEE SCOLAIRE 2014 - 2015

(*) 176 lycées DS en 2015 sur 470 lycées soit 37 %

(**) 170 lycées professionnels en 2015 sur 470 lycées soit 36 %

THEMATIQUES	ACTIONS	Nb Lycées	Nb Lycées DS (*)	Nb Lycées Prof. (**)	Nb d'élèves	% Lycées privés
CULTURE ET CITOYENNETE	ACTIONS LYCEENNES	46	23 50%	18 39%	3 337	2%
	PROJET ALYCEE (ex PROJET LYCEES INNOVATION EDUC.)	167	78 47%	65 39%	19 324	8%
	PARC DE LA VILLETTE	43	30 70%	18 42%	1 100	5%
	DIVERTIMENTO	14	8 57%	8 57%	342	0%
	SAVOIR AU PRESENT	34	14 41%	11 32%	1 200	6%
	LES AMIS DE MAGNUMS PHOTOS	35	19 54%	2 6%	793	0%
	POESIE EN LIBERTE	143	24 17%	13 9%	590	27%
	CHROMA	26	16 62%	11 42%	701	8%
	PRIX LITTERAIRE DES LYCEEN-NE-S ET DES APPRENTI-E-S	36	14 39%	11 31%	924	0%
	CLUBS THEATRES (Géré et financé par l'US)	24	12 50%	9 38%	247	0%
	CINES CLUBS (Géré et financé par l'US)	56	15 27%	22 39%	112	5%
	LYCEEN-NE-S ET APPRENTI-E-S AU CINEMA (Géré et financé par l'US)	418	131 31%	120 29%	41 691	14%
	MEDIATEURS (Géré et financé par l'US)	32	20 63%	17 53%		
	ASSOCATIONS PARENTS D'ELEVES					
	LYCEES ECO-RESPONSABLES	76	37 49%	28 37%	2 730	0%
	BUDGET PARTICIPATIF	12	6 50%	6 50%	9 841	0%
MEMOIRE	INSTITUT DU TOUT MONDE	20	18 90%	11 55%	605	0%
	MEMORIAL DE LA SHOAH	146	25 17%	28 19%	12 887	27%
	MEMORIAL DE CAEN	50	20 40%	18 36%	2 074	16%
	ASSOCIATION JEAN MONNET	57	15 26%	19 33%	2 013	19%
	CERCIL	6	0 0%	1 17%	444	33%
	ASSOCIATION DES FUSILLES DU MONT VALERIEN	3	3 100%	1 33%	50	0%
	COMITE PARISIEN DE LA LIBERATION	3	3 100%	0 0%	130	0%
TOTAL		1 447			101 135	
TOTAL GENERAL		1 972			142 846	

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 09/11/2016
- Date de réception en préfecture: 09/11/2016

îledeFrance

Conseil régional

ARRETE N° 16-316
du 27 octobre 2016

Portant désignation d'un représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France au jury de sélection du concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'Institut Henri Poincaré situé dans le bâtiment Borel au sein du Campus Curie dans le 5ème arrondissement de Paris.

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.4231-3,

VU la décision d'affectation n°307 du 21 septembre 2011 nommant Madame Béatrice Leray-Deveautour Cheffe de service des opérations immobilières de la Direction de la recherche et de l'enseignement supérieur à l'Unité Développement,

VU l'arrêté n°16-199 du 16 juin 2016 portant délégations de signature de l'Unité « Développement ».

ARRETE

ARTICLE I :

Est désignée pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France au jury de sélection pour la maîtrise d'œuvre de l'extension de l'Institut Henri Poincaré situé au sein du Campus Curie dans le 5ème arrondissement de Paris.

- **Madame Béatrice LERAY-DEVEAUTOUR**

ARTICLE II :

Le présent arrêté sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Région Ile-de-France.

Valérie PECRESSE

Conseil régional
33, rue Barbet-de-Jouy - 75359 Paris - cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

Conseil régional

ARRETE N°16-322

portant délégations de signature de l'unité « Affaires juridiques, marchés, qualité »

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 4231-3 alinéa 3 ;

VU la délibération n° CR 93-15 du 18 décembre 2015 portant délégations de pouvoir du Conseil régional à sa présidente ;

VU l'arrêté n°15-011 du 27 janvier 2015 fixant l'organisation des services administratifs, techniques et financiers de la Région d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté n°16-193 du 15 juin 2016 fixant l'organisation des services administratifs, techniques et financiers de la Région Ile-de-France ainsi que de la direction fonctionnelle du conseil économique, social et environnemental régional ;

VU la décision n°299-16 du 27 octobre 2016 nommant M. Marc SAUVAGE, Directeur général adjoint en charge de l'unité « affaires juridiques, marchés, qualité » à compter du 9 novembre 2016 ;

VU la décision n° 284-16 du 30 septembre 2016 nommant Mme Laurence CHEVALLIER, Directrice de la Direction du conseil, des études, du contentieux et des assurances, de l'unité « affaires juridiques, marchés, qualité » ;

VU la décision n°297-11 du 19 septembre 2011 nommant M. Cédric BRESOLIN, chef du service conseil et assistance marché de la Direction des Marchés publics, à l'unité « affaires juridiques, marchés, qualité » ;

VU la décision n°263-10 du 2 novembre 2010 nommant M. Xavier MANDRY, chef du service conseil et études de la Direction du conseil, des études, du contentieux et des assurances, à l'unité « affaires juridiques, marchés, qualité » ;

VU la décision n°298 du 14 août 2007 nommant Mme Muriel LAHAYE, chef du service CAO et contrôle de légalité de la Direction des Marchés publics, à l'unité « affaires juridiques, marchés, qualité » ;

VU la décision n°199 du 5 octobre 2005 nommant M. Alexandre NAIT, chef du service contentieux et assurances de la Direction du conseil, des études, du contentieux et des assurances à l'unité « affaires juridiques, marchés, qualité » ;

VU la décision n°245-13 du 19 novembre 2013 nommant Mme Emmanuelle PASTUREAU, secrétaire générale à l'unité « affaires juridiques, marchés, qualité ».

Conseil régional
33, rue Barbet-de-Jouy - 75359 Paris - cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr

ARRETE

Article 1er :

Délégation permanente est donnée à M. Marc SAUVAGE, à l'effet de signer tous actes ou décisions, tous contrats, marchés ou conventions ainsi que les actes nécessaires à leur exécution, entrant dans la compétence de l'unité « affaires juridiques, marchés, qualité » de la Région d'Ile-de-France, à l'exception des arrêtés de nomination à un emploi permanent ou non permanent et d'affectation des agents, des rapports et communications au Conseil Régional et à la Commission Permanente.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SAUVAGE, délégation est donnée à Mme Emmanuelle PASTUREAU, dans les limites de l'article 1er à l'effet de signer tous actes, décisions, contrats, marchés ou conventions, entrant dans les compétences de l'unité « affaires juridiques, marchés, qualité ».

Article 3 :

Délégation permanente est donnée à Mme Emmanuelle PASTUREAU, à l'effet de signer tous actes, décisions, contrats, marchés ou conventions, entrant dans les compétences du secrétariat général de l'unité « affaires juridiques, marchés, qualité ».

Article 4 :

Délégation permanente est donnée à Mme Laurence CHEVALLIER, à l'effet de signer tous actes, décisions, contrats, marchés ou conventions, entrant dans les compétences de la direction du conseil, des études, du contentieux et des assurances de l'unité « affaires juridiques, marchés, qualité ».

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Marc SAUVAGE et de Mme Laurence CHEVALLIER, délégation est donnée à M. Xavier MANDRY, à l'effet de signer tous actes entrant dans les compétences du service du conseil et des études de la direction du conseil, des études, du contentieux et des assurances de l'unité « affaires juridiques, marchés, qualité ».

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Marc SAUVAGE et de Mme Laurence CHEVALLIER, délégation est donnée à M. Alexandre NAIT, à l'effet de signer tous actes entrant dans les compétences du service du contentieux et des assurances de la direction du conseil, des études, du contentieux et des assurances de l'unité « affaires juridiques, marchés, qualité ».

Article 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SAUVAGE, délégation est donnée à M. Cédric BRESOLIN, à l'effet de signer tous actes entrant dans les compétences du service du conseil et de l'assistance de la direction des marchés de l'unité « affaires juridiques, marchés, qualité ».

Article 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SAUVAGE, délégation est donnée à Mme Muriel LAHAYE, à l'effet de signer tous actes entrant dans les compétences du service secrétariat de la commission d'appel d'offres et du contrôle de légalité de la direction des marchés de l'unité « affaires juridiques, marchés, qualité ».

Article 9 :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 16-265 du 29 juin 2016.

Article 10 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 2 novembre 2016

Valérie PECRESSE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 21/11/2016
- Date de réception en préfecture: 21/11/2016

Île de France
Conseil régional

La Présidente

Arrêté n° 16-323
du 8 Novembre 2016

Portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France au sein de la commission territoriale Ile-de-France/Normandie/Pays de Loire.

LA PRESIDENTE
DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à 9,

VU le Code des transports, notamment les articles D.4312-19 et R.4312-11,

VU la délibération du Conseil d'administration des Voies Navigables de France (VNF), en date du 23 juin 2016 (n°02/2016/1.1) relative aux commissions territoriales des voies navigables.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France au sein de la commission territoriale Ile-de-France/Normandie/Pays de Loire :

- **Monsieur Jean-François LEGARET**, Conseiller Régional d'Île-de-France.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.

Valérie PÉCRESSE

Conseil régional
33, rue Barbet-de-Jouy – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 18/11/2016
- Date de réception en préfecture: 18/11/2016

ARRETE N°16-325 du 10 novembre 2016

Portant décision de la présidente du conseil régional d'Ile-de-France prise en vertu de la délégation donnée par le conseil régional

ÉQUIPEMENT DES EPLE
CESSIONS DE BIENS MOBILIERS ANCIENS ET HORS D'USAGE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

VU Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.4221-5

VU La délibération CR n°93-15 en date du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions de pouvoir du conseil régional à sa présidente

Décide :

Article Unique :

De procéder à la cession de 22 machines-outils dont la liste est jointe en annexe 1.

Pour le Président de la Région
Île-de-France et par délégation,
La Directrice des Politiques Éducatives
et de l'Équipement

Claudie MARTENS

ANNEXE 1

LISTES DES MACHINES OUTILS POUR VENTES AUX DOMAINES

DESIGNATION LYCEE	VILLE	NOMBRE DE MACHINES
Edith Piaf	Paris 20	8
Jean Moulin	Le Chesnay	5
Gustave Eiffel	Massy	9
	TOTAL	22

Informations générales du PV 2016-NOV-0120

Service livrancier :

Adresse :
SAJ-DPEE, UNITE LYCEES REGION ILE DE FRANCE
35 BOULEVARD DES INVALIDES
75007 PARIS
N° de Téléphone : 0153855835
N° de Télécopie : 0153855709
Courriel :nathalie.astori@iledefrance.fr

Compte d'imputation comptable :

Non renseigné

Lieu de dépôt des biens remis :
Adresse : Lycée Edith Piaf 0750828t
316 - rue de Belleville
75020 Paris
N° de Téléphone : 0140324350
Coordonnées du responsable : Rolland Frédéric
Modalités de visite : Modalités de visite : Prendre R.D.V. auprès du responsable du lieu de visite hors congés scolaires. Modalités d'enlèvements des lots hors congés scolaires: Planification impérative avec le responsable du lieu de visite, aucun manutentionnaire et aucun moyen de levage ne seront disponibles dans le lycée.

Envoi PV :

CAV Ile-de-France
CAV IDF
3 AVENUE DU CHEMIN DE PRESLES 94417 ST MAURICE

Commissariat gestionnaire :

Pas de commissariat associé

BIEN N° 1

Type de bien
Machines-outils

Description
Mortaiseuse a chaine GUILLET modèle DIH 217493D (4) N° 1440 date de mise en service 1975 pieces manquantes.Non conforme.Stockée au 2ème étage.

Divers

BIEN N° 3

Type de bien
Machines-outils

Description
Tour C.N. MANURHIN 24 SO2 modèle TX80 (2) M6600-022 N°14362 date de mise en service 2000 fontionnel.Non conforme.Stocké au sous sol.

Divers

Proposer à la destruction : ☐

Provenance - stupéfiants : ☐ (confiscation suite à des infractions à la législation sur les stupéfiants)

Remarques ou questions potentielles

Document image

BIEN N° 5

Type de bien
Machines-outils

Description
Scie radiale marque Guillet modèle BTC N° de série 97829 (5)date de mise en service 1982.Non conforme.Stockée au 2ème étage.

Divers

Proposer à la destruction : ☐

Provenance - stupéfiants : ☐ (confiscation suite à des infractions à la législation sur les stupéfiants)

Remarques ou questions potentielles

Document image

BIEN N° 7

Type de bien
Machines-outils

Description
Presse plieuse marque FAVRIN modèle PPH50N° de série 27729 (7) date de mise en service 1995 fonctionnelle.Non conforme.Stockée au 1er étage.

Divers

Proposer à la destruction : ☐

Provenance - stupéfiants : ☐ (confiscation suite à des infractions à la législation sur les stupéfiants)

Remarques ou questions potentielles

Document image

0750828T
ACADEMIE DE PARIS
ETAB.REGIONAL ENSEIGNT ADAPTE EDITH PIAF
316 RUE DE BELLEVILLE
75020 PARIS
Tel : 0140324350

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : SORTIE D'INVENTAIRE

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 22
Quorum : 12
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/09/2016
Réuni le : 27/09/2016
Sous la présidence de : Monique Goguel
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuvent la sortie d'inventaire

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sortie d'inventaire

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

Extrait de délibération du conseil d'administration

E.R.E.A Edith Piaf — 310/322 Rue de Belleville — 75 020 Paris
Tél : 01 40 32 43 50 — Fax : 01 40 32 43 60 — ce.0750828t@ac-paris.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE l'E.R.E.A. Edith PIAF du 27 Septembre 2016

Le président du Conseil d'Administration déclare la séance ouverte à 18h05 et constate la présence de 13 membres.
Mme Goguel présente les excuses de :
Et note l'absence de 9 membres titulaires.

Le collège des représentants des personnels administratif, technique, Ouvrier et Service assure le secrétariat.

4.2. Sortie d'inventaire

1 Projecteur de Profil - 1 Tour à commande numérique - 1 Centre d'usinage - 1 mortaiseuse à chaîne - 1 Scie radiale - 1 Encocheuse - 1 Presse plieuse 1 Poinçonneuse cisaille - 1 Perceuse à colonne - 2 Postes Arc (Magasin)

M. le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques a répertorié ces machines qui ne sont plus, soient aux normes de sécurité, soient en état de marche, ou soient elles ne correspondent plus aux apprentissages des formations qualifiantes.

Nombre de votants	11
Pour l'approbation	11
Contre	0
Abstention	0

"Les membres du conseil d'administration autorisent à l'unanimité la sortie d'inventaire des machines répertoriées."

5. Questions diverses

Aucune à ce jour

6. Informations diverses

Mme Goguel informe les membres du conseil d'administration

- de l'exercice de confinement qui aura lieu le lundi 03 octobre en fin de matinée.
- de la date des élections des représentants de parents et des personnels le vendredi 07 octobre 2016 de 7.30 à 14.30

Le président du conseil d'administration lève la séance à 20h15, l'ordre du jour étant épuisé.

Le secrétaire de séance — Sadonia Imedalene

Le Président — Monique Goguel

3/3

Le 14 octobre 2016

Informations générales du PV 2016-OCT-0948

Service livrancier :

Adresse :
SAJ-DPEE, UNITE LYCEES REGION ILE DE FRANCE
35 BOULEVARD DES INVALIDES
75007 PARIS
N° de Téléphone : 0153855835
N° de Télécopie : 0153855709
Courriel :nathalie.astori@iledefrance.fr

Compte d'imputation comptable :

Non renseigné

Lieu de dépôt des biens remis :
Adresse : Lycée Jean Moulin 0782602E
- rue du docteur Audigier
78150 Le Chesnay
N° de Téléphone : 01.39.23.16.80.
Coordonnées du responsable : M. Patrice Menye
Modalités de visite : Modalités de visite : Prendre R.D.V. auprès du responsable du lieu de visite hors congés scolaires. Modalités d'enlèvements des lots hors congés scolaires: Planification impérative avec le responsable du lieu de visite, aucun manutentionnaire et aucun moyen de levage ne seront disponibles dans le lycée.

Envoi PV :

CAV Ile-de-France
CAV IDF
3 AVENUE DU CHEMIN DE PRESLES 94417 ST MAURICE

Commissariat gestionnaire :

Pas de commissariat associé

BIEN N° 1

Type de bien
Machines-outils

Description
Dégauchiseuse marque steton type PF500 N°3529025(1)année de fabrication 1992 non opérationnelle. Non conforme.

Divers

BIEN N° 3

Type de bien
Machines-outils

Description
Scie circulaire à table marque CHAMBON type SC272A N°12087 (3) Année de fabrication 1971 non opérationnelle. Non conforme.

Divers
Proposer à la destruction : ☐
Provenance - stupéfiants : ☐ (confiscation suite à des infractions à la législation sur les stupéfiants)

Remarques ou questions potentielles

Document image

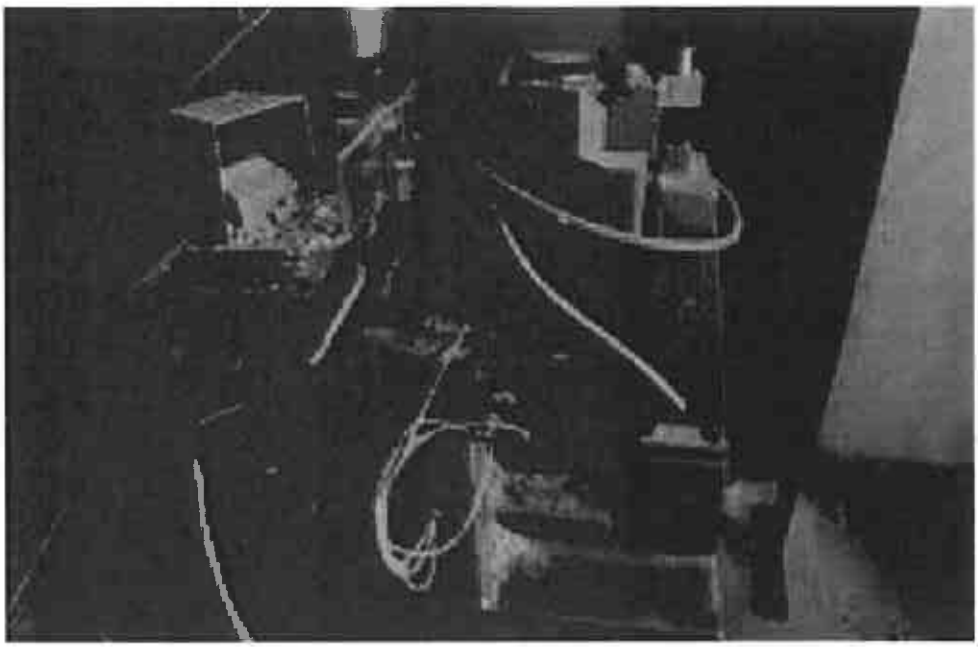

BIEN N° 5

Type de bien
Machines-outils

Description
Toupie marque GUILLET Type QIA N°183217215D669 Année de fabrication 1972 (5) hors service .Non conforme.

Divers
Proposer à la destruction : ☐
Provenance - stupéfiants : ☐ (confiscation suite à des infractions à la législation sur les stupéfiants)

Remarques ou questions potentielles

Document image

académie Versailles
LYCÉE DES MÉTIERS

Lycée des Métiers Jean Moulin

Lycée des Métiers de l'Électro-Énergétique

Lycée Jean Moulin
18 rue du Docteur Audigier
78150 LE CHESNAY

☎ : 01.39.23.16.80
🖷 : 01.39.23.16.89
Ce.0782602e@ac-versailles.fr

MACHINES DE MENUISERIE DESTINEES AU REBUT

JANVIER 2016

	Dénomination	Année Fabrication	Marque	Type	Réf. fabrication	Etat	PHOTOS
1	DEGAUCHISSEUSE UNE FACE	1992	STETON	PF 500	3529025	**NON OPERATIONNELLE** **SANS FREIN MOTEUR**	
2	SCIE A RUBAN	1997	GUILLET	SN 23	MOD 800	**NON OPERATIONNELLE** **SANS FREIN MOTEUR**	

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENLEVEMENT D'EQUIPEMENTS

RNE	752502	Lycée détenteur	LYCEE PROFESSIONNEL JEAN MOULIN	Commune	LE CHESNAY	INTENDANCE
Adresse de stockage			18 RUE DU DOCTEUR AUDIGIER			
Lieu de stockage préciser : Sous sol, R.D.C ou N°Etage,			REZ DE CHAUSSEE ET R +1 (POUR LES QUATRE DERNIERS)			
Possibilité de stationnement pour le déménageur précisez cour, parking intérieur ou voie publique, etc.			PARKING INTERIEUR			

N°	Désignation de l'équipement	Fabricant	Modèle	N° SERIE	N° d'Inventaire Région	Dimensions (Haut x Larg x Prof.)	Poids	Nature de la demande (Obsolescence, Renouvellement, Réforme carte des formations	Valeur d'achat	Date mise en service	Date mise en conformité	Etat général	Date de disponibilité	Commentaires
1	DEGAUCHISSEUSE													
2	UNE FACE	1992	STETON	PF 500	3529025	NON OPERATIONNELLE								
4														
5														
6														
7						NON OPERATIONNELLE								
8	SCIE A RUBAN	1997	GUILLET	SN 23	MOD 800									
9														
10														
11	SCIE CIRCULAIRE													
12	A TABLE					NON OPERATIONNELLE								
13														
14		1971	CHANSON	SC 222 A	12087									
15														
16	MORTAISEUSE	1988	SAUTEREAU	MB 78	596	HORS SERVICE								
17														
18	TOUPIE	1972	GUILLET	QIA	183217215D689									
19						HORS SERVICE								
20														
	VEHICULE AUTOMOBILE	1991	RENAULT MINIBUS TYPE T2W805	IMMATRICULATION: JKL 530 75		ROULE								
	VEHICULE AUTOMOBILE	1989	PEUGEOT J5 FOURGON	IMMATRICULATION: 810 HLW 75		ROULE								

0782602E
ACADEMIE DE VERSAILLES
LP LYCEE DES METIERS JEAN MOULIN
18 RUE DU DOCTEUR AUDIGIER
78150 LE CHESNAY
Tel : 0139231680

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/10/2012
Réuni le : 05/11/2015
Sous la présidence de : Dominique Gilles-Goarant
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SORTIE D'INVENTAIRE - ATELIERS MENUISERIE ET PLOMBERIE - cf liste ci-jointe

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Gilles-Goarant
Prénom : Dominique
Signé le: 10/11/2015 16:36:24

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

Dém´Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Recherche d'un acte
Bibliothèque de modèles
Actes en élaboration
Préparation
En cours de rédaction (0)
Approbation rédaction (0)
Finalisation CA/CP (0)
À signer (0)
À transmettre (0)
Suivi instruction
En arrivée pour instruction (0)
En cours d'instruction (0)
À valider (0)
En attente de rectification (0)
Règlement conjoint (0)
Acte rectificatif (0)
État final
Validés (18)
Exécutoires sans délai ou délai écoulé (19)
Classés sans suite (5)
Rectification non effectuée (0)
Avis transmis pour information (0)
Actes Affichables
Dépôt de PV
Gestion de séances
Aide en ligne
Espaces collaboratifs

Acquisition et aliénation des biens - Acte non transmissible du CA Aide

Identité de l'EPLE

0782602E
ACADEMIE DE VERSAILLES
LP LYCEE DES METIERS JEAN MOULIN
18 RUE DU DOCTEUR AUDIGIER 78150 LE CHESNAY
Tel : 0139231680

Séance

Numéro de séance :	3
Numéro d'enregistrement :	36
Année scolaire :	2015-2016
Nombre de membres du CA :	25
Quorum :	13
Nombre de présents :	17

Délibération

Le conseil d'administration

Convoqué le :	25/01/2016
Réuni le :	09/02/2016
Sous la présidence de :	Dominique Gilles-Goarant

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.

Libellé de la délibération :

SORTIE D'INVENTAIRE - AUTORISATION DE SORTIE D'INVENTAIRE DES VEHICULES ET MATERIEL (voir liste jointe).

Pièces jointes

Nombre de pièces jointes : 1

Document
SORTIE D'INVENTAIRE.pdf

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Annuler

MENJVA - Crédits et Mentions légales

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Informations générales du PV 2016-OCT-0827

Service livrancier :

Adresse :
SAJ-DPEE, UNITE LYCEES REGION ILE DE FRANCE
35 BOULEVARD DES INVALIDES
75007 PARIS
N° de Téléphone : 0153855835
N° de Télécopie : 0153855709
Courriel :nathalie.astori@iledefrance.fr

Compte d'imputation comptable :

Non renseigné

Lieu de dépôt des biens remis :
Adresse : Lycée Gustave Eiffel 0910632t
9 - Avenue de la Rerpublique
91300 MASSY
N° de Téléphone : 01,69,20,09,43,
Coordonnées du responsable : Cattaneo
Modalités de visite : Modalités de visite : Prendre R.D.V. auprès du responsable du lieu de visite hors congés scolaires. Modalités d'enlèvements des lots hors congés scolaires: Planification impérative avec le responsable du lieu de visite, aucun manutentionnaire et aucun moyen de levage ne seront disponibles dans le lycée.

Envoi PV :

CAV Ile-de-France
CAV IDF
3 AVENUE DU CHEMIN DE PRESLES 94417 ST MAURICE

Commissariat gestionnaire :

Pas de commissariat associé

BIEN N° 1

Type de bien
Machines-outils

Description
Cintreuse à aciers verticale marque SACRE modèle CCV22 date de mise en service 1983 N° de série 10515 (2)bon état non conforme.

Divers

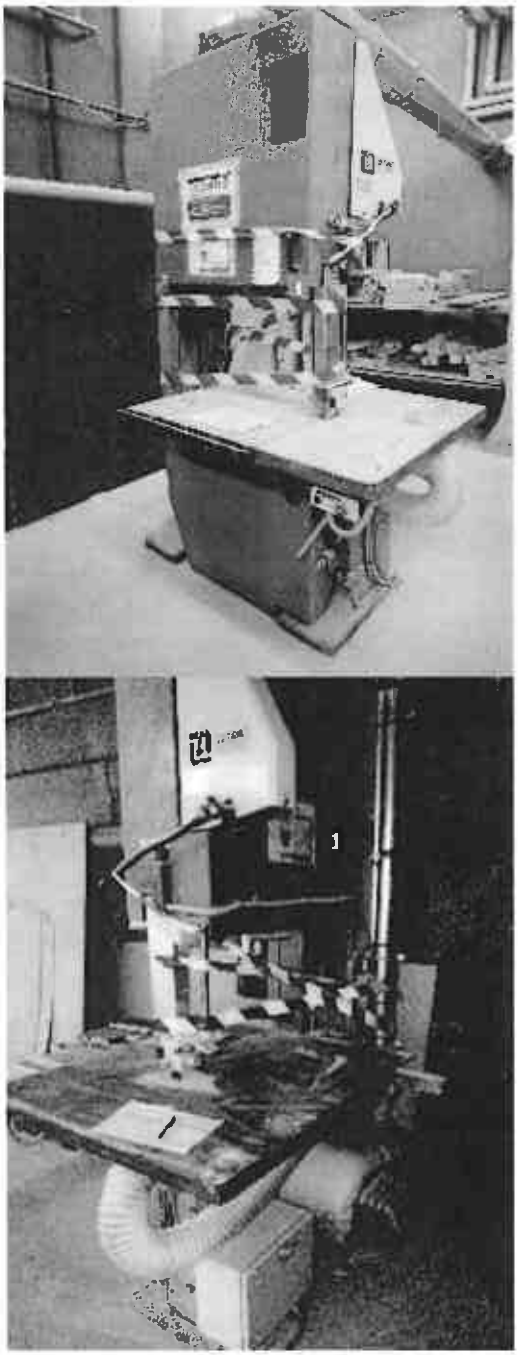

BIEN N° 3

Type de bien
Machines-outils

Description
Scie circulaire radiale STROMAB modèle RD130 N° de série 930710(8).Non conforme.

Divers
Proposer à la destruction :

BIEN N° 5

Type de bien
Machines-outils

Description
Toupie marque CHAMBON type 319 N° de série 6998 date de mise en service 1997 (6) non conforme.

Divers
Proposer à la destruction : ☐
Provenance - stupéfiants : ☐ (confiscation suite à des infractions à la législation sur les stupéfiants)

Remarques ou questions potentielles

Document image

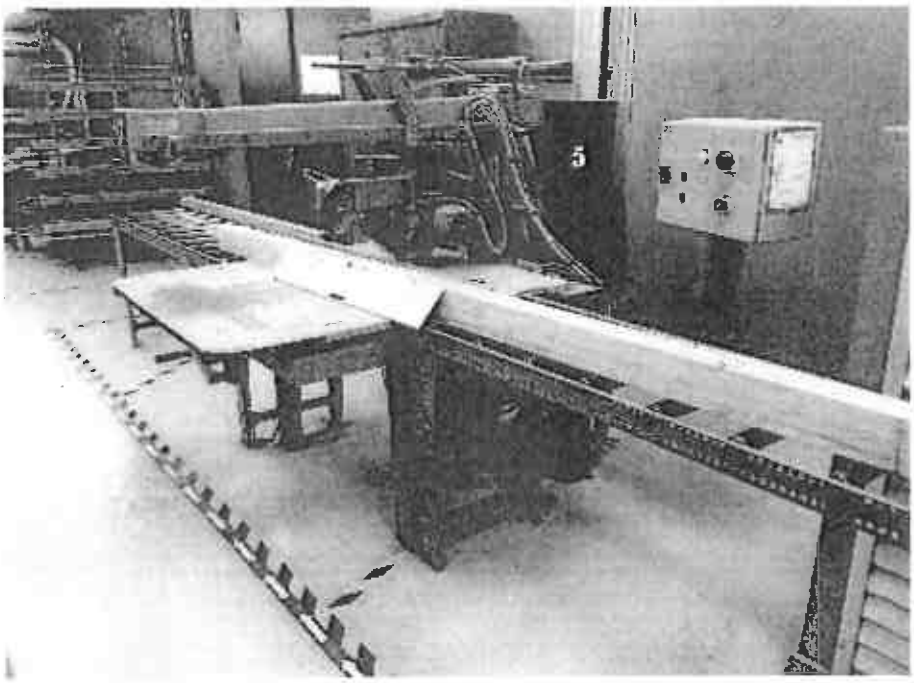

BIEN N° 7

Type de bien
Divers (matériels professionnels)

Description
Echafaudage d'enduiseur façadier. Fabricant SCA-LAHO. Non conforme.

Divers
Proposer à la destruction : ☐
Provenance - stupéfiants : ☐ (confiscation suite à des infractions à la législation sur les stupéfiants)

Remarques ou questions potentielles

Document image

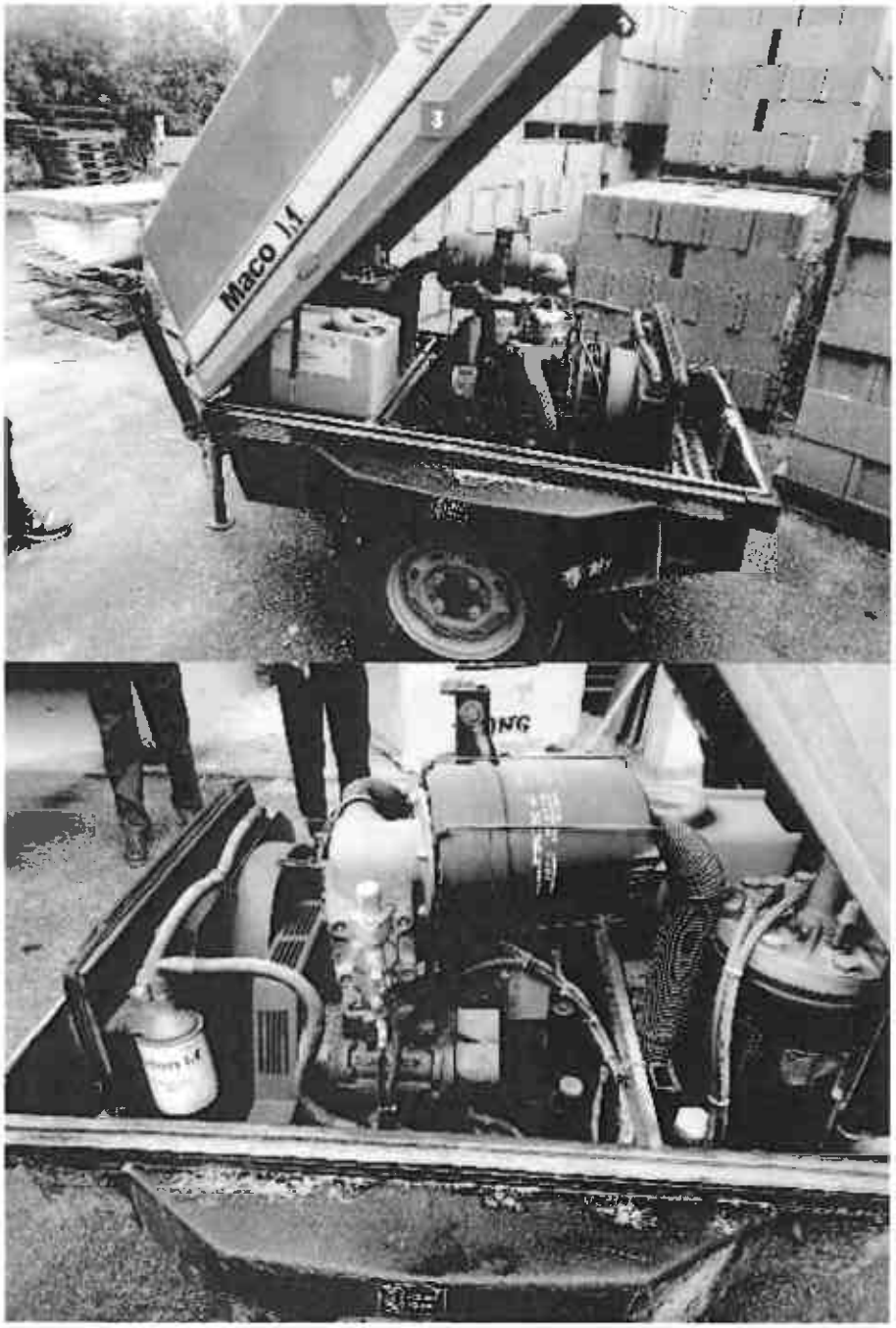

BIEN N° 9

Type de bien
Machines-outils

Description
Dégauchisseuse marque CHAMBON Modèle D128 date de mise en service 1990 N° de série 7020(9).Non conforme.

Divers

L.P. Gustave EIFFEL
9, avenue de la République
91300 Massy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU L.P. G. EIFFEL MASSY
en sa séance 04 octobre 2016

Date de convocation : 23/09/2016

NOMBRE DE MEMBRES

présents : 15

votants : 15

Le Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Gustave EIFFEL, 9 avenue de la République à Massy, sur convocation de son Président, adressée le22/09/2016

Objet : Mise à disposition des équipements à la Région.

ETAIENT PRESENTS :
(voir liste d'émargement jointe)

DELIBERATION N° 2016-30

Le Conseil d'Administration,
Vu la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée,
Vu le décret n° 85.294 du 30 août 1985 (art. 16),
Sur le rapport du Chef d'Etablissement,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Le conseil d'administration approuve la mise à disposition des équipements à la Région qui figure sur le tableau joint.

Nombre de votants : 15
Suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre :
Abstentions :

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE
Elle sera consignée au registre des délibérations du Conseil d'Administration sous le n° 2016-30
affichée et transmise le : 05/10/16

Monsieur le Président du Conseil Régional, le
Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles, le

Fait à Massy, le 05/10/2016

La Proviseure,

Marie-Hélène VIOLETTE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENLEVEMENT D'EQUIPEMENTS

RE	0710432T	Lycée Tetendeur	LYCEE GUSTAVE EIFFEL	Commune :	MASSY	Interlocuteur au sein du Lycée :	CATTANEO
	Adresse de stockage Lieu de stockage, préciser : Sous sol, N-D ou N-Etage		3 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 91300 MASSY DANS LE LABORATOIRES OU LES RESERVES				
	Possibilité de prélèvements pour le démontage (prévoir chariot, matériel de levage, etc...)		PAR LE INTERIEUR				

N°	Désignation précise du matériel	Marque	Modèle	N° de série	Dimensions (L x l x H)	Poids	Nature de la pollution (Cocher la case correspondante)	Classe énergétique	Date d'achat	Date de la dernière vérification périodique	Etat du matériel	Etat de fonctionnement	Observations
	GROS OUVRAGE												
1	Machine à [illegible]	CHANSON	ADEA	98/106		H 2m P 80cm L 60cm		NON - CONFORME		1998	01 [illegible] du 18/12/2015 : [illegible]	NON CONFORME	Immédiat	Déjà vers mise à disposition
2	Cintreuse à aciers verticale	CACIM	CCV02	16515				OBSOLESCENCE		1913		Bon	Immediat	Déjà vers mise à disposition
3	Compresseur mobile de chantier	MACO	M021	MF559K1005210		70 x 60 x 1,5	730 Kg	OBSOLESCENCE				Etat satisfaisant, matériel non utilisé	Immediat	Déjà vers mise à disposition
4	Echafaudage d'endurance - Façadier	SCALANC	/	/	OUI	1,2 x 1 x 2,5 m	350 Kg	NON - CONFORME	CON	PLUS de 20 ans	/	NON CONFORME	Immediat	Déjà vers mis au rebut
	BâtiL												
5	[illegible] (renouvellement)	LYON-FLEX	281 257-378					NON - CONFORME		1...	01 contrôle du 18/12/2016 : Ex... non conforme	NON CONFORME	Immédiat	/
6	Tondeuse [illegible] débroussailleuse	CHARLEON	type 315	[illegible]				NON - CONFORME		11.07	01 suivi de du [illegible] Ex...	NON CONFORME	Immédiat	Déjà vers mise à disposition
7	[illegible] VUT robuste [illegible]	AZAZZARI	RARO 500	[illegible]6		113x60x270		NON - CONFORME		0...	01 contrôle du 18/12/2016 : Ex... conforme	NON CONFORME	Immédiat	Déjà vers mise à disposition
8	Souffleur/aspirateur	STRIDAVE	AD130	110719				NON - CONFORME			01 contrôle du 18/12/2016 : Ex... non conforme	NON CONFORME	Immédiat	Déjà vers mise à disposition
9	Dégivreuse	CHAUFFON	D128	7020				NON - CONFORME		1990	01 [illegible] du 10/01/2016 : Ex... non conforme	NON CONFORME	Immédiat	Déjà vers mise à disposition
	[illegible]													
10	Compresseur à air	SOSTECH		11607				NON - CONFORME		1991			Immédiat	Déjà vers mis au rebut
11	Groupe de pulvérisation	MAHLE	R 8-2					NON - CONFORME		1...			Immédiat	/
12	[illegible] à décaler	SINUS	SC 23											/

Mise à disposition des équipements à la Région

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 28/11/2016
- Date de réception en préfecture: 28/11/2016

îledeFrance

Conseil régional

ARRETE N°16-326

Fixant l'organisation des services administratifs, techniques et financiers de la Région d'Ile-de-France ainsi que de la direction fonctionnelle du Conseil économique, social et environnemental régional

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4231-3 et L 4231-5 ;

VU l'avis du comité technique du 7 novembre 2016 ;

ARRETE

Article 1er :

Les services de la Région se composent de la direction générale des services et des pôles suivants, sous la direction de directeurs généraux adjoints :

Pôles fonctionnels :
- Finances
- Ressources humaines
- Patrimoine et moyens généraux
- Achats, performance, marchés, juridique

Pôles opérationnels :
- Lycées
- Logement et transports
- Cohésion territoriale
- Transfert, recherche, enseignement supérieur et orientation en réseaux
- Développement économique, emploi et formation
- Affaires européennes, coopération internationale et tourisme

Les services de la Région comprennent également la direction fonctionnelle du conseil économique, social et environnemental régional (CESER), ainsi que l'inspection générale.

Conseil régional
33, rue Barbet-de-Jouy - 75359 Paris - cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr

Article 2 :

Direction générale des services

I. La **direction générale des services** est constituée d'un directeur général des services (DGS), d'un directeur général délégué, d'un secrétariat général, et de six directions : la direction de la communication, la direction de la coordination et du pilotage transverse, la direction de la culture, la direction de la jeunesse, des sports et des loisirs, la direction des solidarités, la direction des systèmes d'information.

II. Sous l'autorité directe de la Présidente, le directeur général des services dirige l'ensemble des services de la Région. Il est suppléé par un directeur général délégué.

III. Au sein de la direction générale des services, le secrétariat général assure une double mission. D'une part, il garantit la qualité du processus d'élaboration des projets de rapport, de délibération ou de communication soumis au conseil régional et à la commission permanente et il organise, sous l'autorité conjointe du Directeur général des services et du cabinet, les travaux du conseil régional, de la commission permanente et des commissions thématiques, à l'exclusion de la commission des marchés (service des visas et de l'assemblée). D'autre part, il assiste le directeur général des services dans son rôle de coordination entre l'exécutif et l'administration, par le biais notamment des chargés de mission thématiques qui assurent le lien avec les vice-présidents du conseil régional.
Il se compose d'un secrétaire général, et de deux adjoints, d'un secrétariat, du service des visas et de l'assemblée, ainsi que d'une équipe de chargés de mission thématiques.

IV. La **direction de la communication** assure la définition et la mise en œuvre de la stratégie de communication institutionnelle de la Région. Elle coordonne le déploiement de la politique d'ouverture des données de la Région. Elle anime et coordonne le réseau des référents communication des pôles et des organismes associés.

Elle se compose d'un pôle, de deux services et de deux missions :
- le pôle de direction en charge de la stratégie, du pilotage et de la coordination
- le service «Campagnes, évènements »
- le service « Contenus »
- la mission « Numérique »
- la mission « Supports »

La direction de la communication est placée sous la double autorité du directeur de cabinet de la Présidente et du directeur général des services.

V. La **direction de la coordination et du pilotage transverse** vient en appui de la direction générale des services dans sa conduite du pilotage stratégique de l'administration. Elle coordonne les projets prioritaires dont le caractère transversal relève d'une gestion au niveau de la direction générale dès lors que plusieurs directions sont concernées. Elle assure notamment le suivi et la consolidation globale des grands schémas et contractualisations (Contrat de Plan Etat région). Elle consolide les démarches liées à l'évaluation des politiques publiques et à la territorialisation de l'action régionale.
Elle conduit les politiques engagées dans le domaine de la sécurité publique du fait de la transversalité des orientations.
Elle accompagne le volet 'modernisation et innovation publique' de l'administration et s'attache à développer la connaissance des évolutions en cours dans ce domaine.

La direction se compose d'une mission et de trois services :
- le service « Pilotage Transverse et Territorialisation (PTT)»
- le service « Sécurité publique »

- le service « Modernisation et Innovation Publique (MIP)»
- la mission d'administration, de pilotage et de projets transverses (MAPP) de la DGS

La **MAPP** de la DGS veille à la cohérence des actions des cinq directions et assure la relation avec les autres pôles. Elle assure notamment les fonctions suivantes : coordination générale, contrôle de gestion, relais pour les questions de ressources humaines et de communication, suivi du budget et consolidation des besoins en traitements de l'information.

VI. La **direction de la culture** conduit les interventions prioritaires de la Région dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel, du spectacle vivant, du livre et de la lecture ainsi que du soutien aux arts plastiques et numériques.
Dans ce cadre, elle assure le suivi des organismes associés œuvrant dans son domaine de compétences.
Elle intervient dans le cadre de la compétence obligatoire de l'Inventaire du patrimoine. Elle assure la collecte, le tri et la valorisation des archives régionales.
Elle concourt au financement de la construction et de la réhabilitation d'équipements culturels et du patrimoine (musées, lieux de patrimoine, salles de spectacles, cinémas, différents lieux dédiés à la création artistique, écoles de musique, médiathèques, etc.).

Elle gère en investissement et en fonctionnement le domaine de Villarceaux qui lui est rattaché, ainsi que le service des personnels.

Elle se compose des services suivants :
- le service « Cinéma et audiovisuel »
- le service « Spectacle vivant »
- le service « Livre et lecture »
- le service « Patrimoine et inventaire »
- le service « Arts plastiques et arts numériques »
- le service « Archives régionales »
- le service « Domaine de Villarceaux »

VII. La **direction des sports, des loisirs, et de la jeunesse** assure la définition et la mise en œuvre de la politique en faveur du sport, des loisirs et de la jeunesse.

Elle est responsable du suivi des organismes associés, du soutien aux acteurs du mouvement sportif ainsi qu'aux manifestations et évènements sportifs et des aides à l'investissement. Elle assure le lien avec le comité de candidature Paris 2024 et participe au suivi de la construction et de la finalisation du projet.
Elle pilote l'aménagement des îles de loisirs, le suivi de leurs activités et la participation à la gestion du patrimoine régional ; elle assure la maîtrise d'ouvrage des îles de loisirs dont elle a la responsabilité directe. Elle assure le suivi des dispositifs pour l'accès aux loisirs et aux vacances.
Elle pilote et anime l'instance participative régionale des jeunes.

Elle se compose de trois services :
- le service « Sports »
- le service « Loisirs »
- le service « Jeunesse »

VIII. La **direction des solidarités** assure la définition et la mise en œuvre de la politique en faveur du renforcement des solidarités et du développement social francilien.

Elle conduit les interventions de la région dans le domaine :

- du handicap, notamment pour le pilotage transversal de l'agenda 22 pour l'identification et la mobilisation du droit commun en faveur des personnes en situation de handicap ;
- de la santé, notamment pour le soutien au maintien de l'offre de santé et la lutte contre les déserts médicaux, la promotion des politiques de prévention en faveur des jeunes, et la mobilisation pour une Ile-de-France sans sida ;
- de la solidarité, notamment en soutien aux familles, aux aidants, et à la petite enfance ;
- de la lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Elle soutient le développement de la vie associative et promeut l'engagement et le bénévolat.
Elle anime et coordonne le soutien régional en faveur des quartiers relevant de la politique de la ville.

La direction se compose d'une délégation et de deux services :
- le service « Citoyenneté, égalité et lutte contre les discriminations »
- le service « Action sociale, santé et famille »
- la délégation au handicap

IX. La **direction des systèmes d'information** traite des domaines suivants :
- Conduite des projets informatiques, techniques et bureautiques ;
- Gestion du parc informatique et de leur environnement ;
- Définition et exploitation des infrastructures techniques de communication et de télécommunication ;
- Suivi du fonctionnement et de la maintenance des logiciels et progiciels et service.

Elle se compose :
- d'un secrétariat général
- d'une mission « Stratégie, études et architecture »
- d'un service « Système d'information applications métiers »
- d'un service « Projets techniques et bureautiques »
- d'un service « Exploitation et assistance aux utilisateurs »

Article 3 :

Pôle finances

I. Le **pôle finances** connaît de toutes les questions et de tous les projets ayant une incidence financière, budgétaire et comptable. Le pôle se compose de quatre directions: la direction du budget, la direction des finances, la direction de la comptabilité et la direction de l'audit externe et du contrôle de gestion.

II. La **direction du budget** assure :
- l'élaboration des orientations budgétaires et pluriannuelles ;
- la réalisation des études budgétaires, prospectives et rétrospectives ;
- la préparation des documents budgétaires
- le suivi de l'exécution pluriannuelle du budget régional ;
- le suivi financier de la mise en œuvre des politiques contractuelles ;
- le visa des projets de rapports à la commission permanente et au conseil régional qui ont une incidence financière ;
- l'animation des cellules budgétaires et comptables dans le domaine de son activité.

Elle se compose de deux services :

- le service « Synthèse budgétaire »
- le service « Suivi sectoriel »

III. La **direction des finances** suit ou assure :

- la fiscalité et les recettes ;
- la trésorerie, l'emprunt, les relations avec les établissements financiers et la gestion de la dette ;
- la gestion de la trésorerie ;
- les études financières et la définition d'une politique financière à moyen terme pour la Région ;
- la communication financière.

IV. La **direction de la comptabilité** assure :

- le contrôle de l'exécution budgétaire : visa financier des mandats, émission des titres de recettes et suivi de leur recouvrement ;
- la préparation du compte administratif ;
- la gestion budgétaire du patrimoine régional ;
- la gestion des opérations d'ordre budgétaire et de fin d'exercice (rattachement, amortissement,...) ;
- l'animation des cellules budgétaires et comptables sur le domaine de son activité.

Elle se compose de cinq services :

- le service « Achats publics – secteur enseignement »
- le service « Achats publics – secteur fonctions support, économie et territoires »
- le service « Dépenses d'intervention – économie, éducation »
- le service « Dépenses d'intervention – social et territoires »
- le service « Actions transversales »

V. La **direction de l'audit externe et du contrôle de gestion** assure un suivi de l'utilisation des fonds régionaux pour la mise en œuvre des politiques régionales, par les services de la Région ou par des organismes extérieurs et développe des outils et recommandations permettant d'améliorer le fonctionnement de l'institution régionale.

Pour ce faire, la direction :

- réalise des audits et des diagnostics portant sur l'ensemble des organismes subventionnés par la Région dans le cadre d'une programmation pluriannuelle validée par la direction générale des services, afin de s'assurer du respect des dispositions conventionnelles et de la bonne utilisation des fonds régionaux, et de proposer des mesures d'amélioration dans la gestion des dispositifs. Ces audits se déroulent selon une procédure écrite et contradictoire ;
- anime et coordonne les contrôleurs de gestion dans les unités opérationnelles ;
- met en place des outils de reporting permettant d'améliorer l'efficience des dispositifs sur la base d'une analyse des coûts et des résultats ;
- suit l'évolution du système d'information de gestion.

Elle se compose de trois services :

- le service « Audit externe »
- le service « Audit des fonds européens »
- le service « Contrôle de gestion et systèmes d'information »

Article 4 :

Pôle ressources humaines

I. Le **pôle ressources humaines** conduit la politique d'optimisation des ressources humaines de l'ensemble des services de la Région et des agents des lycées. Il conseille et accompagne l'ensemble des pôles dans la mise en œuvre de leur gestion des ressources humaines.

Il comprend deux missions rattachées au Directeur général adjoint et quatre directions.

II. Les missions rattachées au directeur général adjoint sont les suivantes :

- la mission « Communication interne »
- la mission « Administration, pilotage et projets transverses » (MAPP)

La **mission communication interne** vise à transmettre aux agents l'ensemble des informations nécessaires, qu'elles concernent les ressources humaines, les différentes directions ou l'institution régionale. Elle participe, par la mise en valeur des métiers et des actions de la collectivité, à la cohésion interne, que ce soit au siège ou dans les lycées. Elle organise des évènements et des manifestations de la Région pour son personnel.

La **MAPP** assiste le DGA pour le pilotage stratégique. A ce titre, elle assure la relation avec les autres pôles et veille à la cohérence des actions des quatre directions. La mission de pilotage transversale assure notamment les fonctions suivantes : coordination générale, systèmes d'information, contrôle de gestion, juridique, comptabilité et budget

III. La **direction de l'administration du personnel** assure le suivi administratif et la gestion de la carrière de l'ensemble des agents, l'établissement de la paie, son traitement effectif et la gestion de la masse salariale. Dans ce cadre elle traite l'ensemble des actes administratifs concernant la vie professionnelle des agents du siège et des lycées, organise et pilote les commissions administratives paritaires (CAP), et accompagne les agents sur les questions de retraite. Enfin, elle gère le versement des indemnités de fonction des conseillers régionaux et des membres du CESER (Conseil économique, social et environnemental régional).
Elle se compose de six services :

- le service « pilotage paie – masse salariale »
- le service « Commission administrative paritaire » (CAP)
- le service « Administration des agents du siège »
- le service « Administration des agents des lycées Nord »
- le service « Administration des agents des lycées Sud »
- le service « Accompagnement à la retraite »

IV. La **direction du bien-être au travail, de l'action sociale, et du dialogue social** conduit et met en œuvre les différentes interventions de la Région à destination des agents dans l'objectif de bien-être au travail. Dans ce cadre, elle organise et suit le dialogue social avec les différentes organisations syndicales afin d'en garantir la qualité, assurer la mise en œuvre du protocole syndical, ainsi que la bonne application des règlements intérieurs du comité technique et du comité d'hygiène et de sécurité. Dans le même temps elle pilote l'ensemble des questions d'action sociale, notamment la présentation de candidats pour l'attribution des logements du contingent Région en lien avec la commission des logements, et l'attribution des prestations sociales régionales. Enfin, elle gère les problématiques concernant les questions de prévention et de santé au travail.

Elle se compose de quatre services:

- le service « Dialogue social »
- le service « Prestations sociales »
- le service « Prévention et santé au travail »
- le service « Logement »

V. **La direction du développement et de l'accompagnement des ressources humaines** gère les emplois du siège, actuels et prévisionnels, leur adéquation avec les besoins de chaque direction et le développement des compétences de chaque agent. Elle propose et pilote des projets RH transversaux. Elle assure le recrutement, le remplacement et la mobilité des agents du siège et la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC). Elle conseille l'ensemble des Pôles et des directions en matière d'organisation et de management et accompagne les agents dans leur démarche de mobilité et de formation.

Elle se compose des référents ressources humaines, de deux services et d'une mission :

- le service « Emploi et mobilité »
- le service « Formation »
- la mission « Université des cadres »

VI. La **direction du développement et de l'accompagnement des ressources humaines Lycées** gère les emplois des lycées, leur adéquation avec les besoins de chaque établissement et le développement des compétences de chaque agent. Elle assure le recrutement, le remplacement et la mobilité des agents des lycées et la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC). Elle conseille l'ensemble des lycées en matière d'organisation et de management et accompagne les agents dans leur démarche de mobilité et de formation.

Elle est composée d'un service et de quatre antennes :

- le service « Emploi-compétences-organisation »
- l'antenne « Ressources Humaines « Nord-Ouest »
- l'antenne « Ressources Humaines « Sud-Ouest »
- l'antenne « Ressources Humaines « Nord-Est »
- l'antenne « Ressources Humaines « Sud-Est »

Article 5 :

Pôle patrimoine et moyens généraux

I. Le **pôle patrimoine et moyens généraux (PPMG)** a pour mission la mise en place et la mise en œuvre de l'ensemble des moyens et des services nécessaires au bon fonctionnement matériel du siège régional. A ce titre, il assure :

- la gestion du patrimoine dont la Région est propriétaire ou locataire (acquisitions, loyers, assurances, impôts et taxes...) ;
- le bon fonctionnement et le soutien logistique des diverses assemblées, commissions, conférences et manifestations se déroulant au siège régional ;
- l'entretien des infrastructures et des équipements techniques (rénovations, grosses réparations, mises aux normes, travaux d'entretien et de maintenance) ;
- l'exploitation et le fonctionnement des bâtiments (fluides, nettoyage...) ainsi que l'équipement des locaux ;
- l'ensemble des services aux utilisateurs (élus et administration), hors informatique et téléphonie.

Le pôle est composé de deux directions opérationnelles et d'une mission d'administration, de pilotage et de projets transverses (MAPP).

II. La **MAPP** assiste le DGA pour le pilotage stratégique et le contrôle de gestion du pôle. A ce titre, elle assure la relation avec les autres pôles, veille à la cohérence des actions des deux directions et leur apporte un conseil juridique. Elle consolide les besoins en traitements de l'information et développe les outils de suivi de l'activité opérationnelle.

Elle est chargée de la gestion administrative, juridique et financière des sites régionaux en location ou en propriété ainsi que de la gestion active du patrimoine.

La MAPP dispose d'un service budgétaire et comptable chargé de la synthèse budgétaire et comptable, responsable de l'élaboration et du suivi du budget et du pilotage de l'exécution comptable. Elle est par ailleurs chargée de la consolidation et de l'engagement des achats de biens et services relevant de la compétence du pôle. Elle intervient en appui des directions pour l'élaboration des contrats et des conventions.

III. La **direction de soutien des sites (DDS)** assure le bon fonctionnement et la gestion techniques des sites régionaux et de leurs équipements. A ce titre, elle est chargée de la programmation et du suivi des opérations de travaux, de l'entretien des bâtiments et des équipements ainsi que de la préparation et de l'agencement des salles et des divers lieux de manifestation (mobilier, sonorisation...). Elle assure la gestion des salles de réunions et de conférences, la mise en œuvre des différentes régies ainsi que l'accueil physique et téléphonique.
Elle est également chargée de la sécurité incendie et de la sûreté des sites.
Enfin, elle assure la mise en œuvre du référentiel d'aménagement des espaces de travail (implantations, aménagement et occupation des locaux...).

La direction se compose de six services :
- le service « Pilotage travaux et maintenance »
- le service « Logistique et entretien des bâtiments »
- le service « Accueil »
- le service « Sûreté sécurité »
- le service « Réunions et vidéo »
- le service « Standard »

IV. La **direction des services aux utilisateurs (DSU)** est en charge de l'organisation et de la fourniture des prestations de soutien aux élus, agents et partenaires de la Région.

Cette direction se compose de huit services :
- le service « Déplacements »
- le service « Automobiles »
- le service « Edition création »
- le service « Réceptions »
- le service « Documentation »
- le service « Imprimerie »
- le service « Fournitures »
- le service « Courrier »

Article 6 :

Pôle Achats, performance, marchés, juridique

I. Le **pôle achats, performance, marchés, juridique** est chargé dans tous les domaines d'une mission de conseil, d'assistance et d'expertise juridique auprès des autorités et des services de la Région. Il apporte une expertise et des ressources sur les achats régionaux notamment sur les aspects : connaissance du marché fournisseurs, sourcing, travail sur le besoin, négociation, mesure de la performance et suivi des consommations. Il est chargé de la passation et du contrôle des marchés publics.

Il se compose d'une mission administration, pilotage et projets transverses (MAPP), et de trois directions : la direction des achats, la direction de la commande publique et la direction juridique.

II. La **MAPP** assiste le DGA pour le pilotage stratégique. A ce titre, elle assure la relation avec les autres pôles et veille à la cohérence des actions des trois directions. La mission de pilotage transversale assure notamment les fonctions suivantes : coordination générale, contrôle de gestion, relais pour les questions de ressources humaines et de communication, suivi du budget.

Elle est également chargée du suivi de la performance et de la conformité, de la communication des documents administratifs, de la veille juridique et de la gestion documentaire du pôle.

Elle comprend le correspondant informatique et libertés de la Région.

III. La **direction des achats** apporte la dimension performance économique au processus d'achats de la collectivité. Elle intervient notamment sur l'élaboration des stratégies d'achats, le sourcing, la veille sur le marché des fournisseurs, le travail sur le besoin, la négociation et la mesure de la performance budgétaire et opérationnelle. Son action s'inscrit dans un process de travail totalement transverse avec les directions opérationnelles et la direction de la commande publique..

Elle se compose de quatre services :

- le service « Achats généraux, énergie, RH et communication »
- le service « Achats informatiques, équipements et denrées alimentaires »
- le service « Achats prestations intellectuelles et formation professionnelle »
- le service « Achats maitrise d'œuvre, travaux, infrastructures et maintenance »

IV. La **direction de la commande publique** est garante du respect de la réglementation en matière de marchés publics. Elle conseille les autres pôles en amont sur les procédures, elle leur met à disposition méthodes et outils, et elle contrôle les marchés qui ne seraient pas passés au sein du pôle. Elle passe les marchés à partir d'un certain seuil et a en charge la CAO et les jurys de conception réalisation.

Elle se compose d'une cellule et de trois services :

- la cellule « CAO contrôle de légalité »
- le service « Conseils et études marchés »
- le service « Passation des marchés de prestations intellectuelles »
- le service « Passation des marchés de fournitures et de services »

V. La **direction juridique** veille à la régularité et à la qualité juridique des actes, contrats et documents émanant de la Région. Elle est également chargée d'assurer, en cas de litige ou de risque de litige, la défense et la représentation des intérêts de la Région devant les instances administratives et juridictionnelles.

Elle se compose de deux services :

- le service « Conseils et études juridiques»
- le service « Contentieux et assurances »

Article 7 :

Pôle Lycées

I. Le **pôle Lycées** a en charge la construction, l'équipement, l'entretien et la gestion des EPLE de la Région. Il intervient également en matière de politiques éducatives.

Il comprend la mission administration, pilotage et projets (MAPP) ; la direction de l'administration et gestion des établissements (DAGE) ; la direction des politiques éducatives et de l'équipement pédagogique (DPEEP) ; la direction des grands projets (DGP) ; la direction du patrimoine et de la maintenance (DPM).

II. La mission administration, pilotage et projets (**MAPP**) rattachée au directeur général adjoint comporte une mission contrôle de gestion, un service du budget et suivi financier du PPI, un service comptabilité et exécution financière et un service ressources et information.

III. La **direction de l'administration et de la gestion des établissements** est chargée :

- de l'administration des établissements publics et privés ;
- des moyens de fonctionnement et de l'analyse budgétaire des EPLE ;
- de l'hébergement, de la restauration et des aides sociales ;
- du suivi administratif et juridique du pôle.

Elle se compose d'une mission et de quatre services :

- la mission « Tarification »
- le service « Administratif et juridique »
- le service « Administration des EPLE et enseignement privé »
- le service « Fonctionnement et analyse budgétaire des EPLE »
- le service « Hébergement, restauration et aides sociales »

IV. **La direction des politiques éducatives et de l'équipement pédagogique (DPEEP)** a pour mission l'élaboration et le suivi des politiques éducatives, l'élaboration de la carte des formations, la lutte contre le décrochage scolaire, la maintenance informatique et le développement du numérique.

Elle se compose de trois services :

- le service « Carte des formations – administration de données »
- le service « Actions éducatives »
- le service « Equipements pédagogiques et numériques »

V. La **direction des grands projets** a pour mission la conception et le suivi de la réalisation du plan pluriannuel d'investissement avec un objectif de maîtrise des coûts et des délais.

Elle se compose de six services et d'une mission :

- le service « Maîtrise d'ouvrage 1 »
- le service « Maîtrise d'ouvrage 2 »
- le service « Maîtrise d'ouvrage 3 »

Ces trois services se répartiront l'ensemble des opérations à conduire. Compte tenu de la volonté de mettre en place un management de projet efficace, chaque année, les nouvelles opérations seront ventilées en fonction du plan de charge effectif.

- le service « Programmation »
- le service « Qualité environnementale »
- le service « Ressources techniques bâti et foncier »
- la mission « Marchés de partenariat »

VI. La **direction du patrimoine et de la maintenance** regroupe les métiers de la maintenance. Elle a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de maintenance efficient.

La direction se compose :

- d'une mission « Infrastructures de câblage de télécommunications et de sûreté »

- de deux antennes territoriales
- d'une sous-direction « Expertise »

Les antennes territoriales regroupent :
- des ingénieurs qui conduisent certaines opérations importantes de maintenance, et la mise en œuvre des mesures de rentrée ;
- des équipes de techniciens qui suivent plus particulièrement un portefeuille d'EPLE sur les questions patrimoniales et de maintenance ;
- un service de coordination administrative.

La sous-direction « Expertise » se compose de deux services et d'une mission :
- le service « Energie »
- le service « Diagnostic travaux et polluants »
- la mission « Maintenance et sécurité ».

Article 8 :

Pôle logement et transports

I. Le pôle **logement et transports** est chargé de la préparation et du suivi des interventions de la Région en matière de logement, d'action foncière, et de renouvellement urbain, et intervient en matière de transports, de circulation et de mobilités. Il est en charge du suivi du syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF).

Le pôle se compose d'une mission administration, pilotage et projets transverses (MAPP), de la direction du logement et du renouvellement urbain et de la direction des transports.

II. La **MAPP** assiste le DGA pour le pilotage stratégique. A ce titre, elle assure la relation avec les autres pôles et veille à la cohérence des actions des deux directions. La mission de pilotage transversale assure notamment les fonctions suivantes : coordination générale, contrôle de gestion, relais pour les questions de ressources humaines et de communication.

III. La **direction du logement et du renouvellement urbain** traite des domaines suivants : politique foncière destinée au logement et au renouvellement urbain (terrains construits ou constructibles), développement de l'offre nouvelle de logement social, très social et intermédiaire ; construction, acquisition, amélioration et transformation de logements en faveur de populations spécifiques (démunis, jeunes, étudiants, apprentis) ; actions d'amélioration de l'habitat (réhabilitation du parc locatif social, amélioration de l'habitat privé) ; interventions en matière de renouvellement urbain ; soutien à la construction de logements neufs

Elle se compose d'une mission, d'une cellule et de trois services :
- la mission « Comité régional de l'habitat et de l'hébergement et partenariats »
- la cellule « Budget »
- le service « Logement social »
- le service « Parc privé »
- le service « Renouvellement urbain »

IV. La **direction des transports** traite des domaines suivants : transports ferroviaires et urbains, routes, voiries, vélo, circulations douces, transports de marchandises, navigation intérieure, infrastructures portuaires et fluviales, gestion des déplacements, sécurité des infrastructures de transport, innovation dans le domaine des transports, questions économiques, tarifaires et budgétaires dans le domaine des transports, suivi de la mise en œuvre du PDUIF.

La direction des transports est l'interlocutrice du STIF et participe à la préparation des réunions des organes dirigeants de ce syndicat pour l'exécutif régional. Elle assure également la préparation des réunions des organes de gouvernance des entreprises et établissements du secteur des transports où la Région est représentée.

La direction des transports se compose d'une cellule et de cinq services :

- la cellule « Support et gestion administrative »
- le service « Transports collectifs ferrés »
- le service « Fret et entreprises de transport »
- le service « Pôles et voiries »
- le service « Mobilités et politique de transport »
- le service « Budget »

Article 9 :

Pôle cohésion territoriale

I. Le **pôle cohésion territoriale** a pour mission la mise en œuvre des politiques régionales dans le champ de l'aménagement, de l'environnement, de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité. Pour mettre en œuvre ces politiques au plus près des territoires, le pôle est doté d'une direction spécifique de l'action territoriale, en charge de la contractualisation de la Région avec les communes et intercommunalités sur ces domaines.

Le pôle se compose d'une mission de pilotage transversale et de quatre directions :

- Aménagement ;
- Environnement ;
- Agriculture, ruralité et forêt ;
- Action territoriale

II. La **mission de pilotage transversale (MAPP)** assiste le DGA pour le pilotage stratégique.
A ce titre, elle assure la relation avec les autres pôles et veille à la cohérence des actions des quatre directions. Elle assure notamment les fonctions suivantes : coordination du budget, appui au pilotage (synthèse des activités, contrôle de gestion, indicateurs), coordination des rapports, besoins en communication, accompagnement de la dématérialisation, relais pour les questions de ressources humaines.

III. La **direction de l'aménagement** a pour mission la mise en œuvre du rôle de chef de file de la Région en matière d'aménagement du territoire. Elle assure la construction de la vision stratégique, innovante et opérante de l'aménagement du territoire régional. Ses missions portent sur la planification en matière d'aménagement (conception et mise en œuvre du SDRIF), la conduite de réflexions prospectives pour accompagner les évolutions du territoire francilien, le pilotage des actions interrégionales, les stratégies de positionnement de la Région face aux évolutions des gouvernances institutionnelles, et les stratégies foncières régionales (territoires végétalisés ou à végétaliser). Elle a également en charge la conception de dispositifs innovants et opérationnels pour décliner les priorités d'intervention de la Région dans ces domaines. Elle assure le pilotage stratégique de l'IAU, et le développement de partenariats avec les acteurs franciliens dans le domaine de l'aménagement. Elle développe, enfin, une vision interrégionale en suivant la mise en œuvre des contrats de plan interrégionaux.

Elle se compose de trois services :

- le service « Gouvernance, coopérations et prospective »
- le service « Urbanisme et planification »

- le service « Innovation et partenariats opérationnels »

IV. La **direction de l'environnement** a pour mission la mise en œuvre du rôle de chef de file de la Région sur le climat, l'air, l'énergie, le développement durable et la biodiversité. Elle met en place les stratégies, la planification (SRCAE, SRCE, Plan régional Déchet, etc), l'observation et la prospective relatives aux milieux aquatiques, à la biodiversité, à l'énergie, à l'air, au bruit, au climat et aux déchets. Elle propose les dispositifs opérants permettant de décliner ces politiques. Elle assure le pilotage des organismes associés relevant de l'environnement, le développement des partenariats avec les acteurs du secteur (Etat, Ademe..). Elle veille à l'exemplarité régionale et assure l'évaluation environnementale des grands projets régionaux.

Elle se compose de trois services :
- le service « Nature et biodiversité »
- le service « Economie circulaire et déchets »
- le service « Transition énergétique, qualité de l'air, bruit, climat »

V. La **direction de l'agriculture, de la ruralité et de la forêt** traite des sujets d'agriculture et des industries agro-alimentaires en Ile de France et met en œuvre le programme de développement rural FEADER dont la Région est autorité de gestion. Elle assure les relations avec la Commission européenne afférentes à ce programme. Elle met en œuvre le pacte rural et des dispositifs en faveur des territoires ruraux franciliens. Elle a pour mission la déclinaison de la politique régionale vis-à-vis des parcs naturels régionaux. Enfin, elle met en œuvre la politique régionale forestière, la mobilisation du bois francilien et le développement des énergies renouvelables bio-sourcées.

Elle se compose de trois services :
- le service « Agriculture »
- le service « Ruralité et parcs naturels régionaux »
- le service « Forêts énergie et matériaux bio-sourcés »

VI. La **direction de l'action territoriale** est une direction transversale qui pilote et met en œuvre les dispositifs contractuels de la Région en faveur des collectivités locales, dans les domaines de l'aménagement, de l'environnement et de la ruralité. Elle instruit les dispositifs contractuels (notamment 100 quartiers, les contrats territoriaux, etc). Elle impulse des réflexions visant à une plus grande territorialisation des politiques régionales. Elle accompagne les communes et rend les avis sur les documents d'urbanisme locaux. Elle assure une expertise territoriale auprès des autres directions et au-delà du pôle, en tant que de besoin. Elle est le relais technique auprès des collectivités locales pour faciliter l'accès aux dispositifs régionaux et faire remonter les besoins et demandes des collectivités.

Elle se compose de trois services :
- le service « Ile de France Nord »
- le service « Ile de France Sud »
- le service « Programmation et coordination de l'action territoriale »

Article 10 :

Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux

I. Le **pôle transfert, recherche, enseignement supérieur et orientation en réseaux (TRESOR)** est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des actions de la Région dans les secteurs de l'enseignement supérieur, de l'orientation, des formations sanitaires et sociales, de la recherche et des transferts de technologie. Il conçoit le schéma régional de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation et le schéma régional des formations

sanitaires et sociales, en articulation avec les autres schémas régionaux notamment le schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation, et il en assure la mise en œuvre.

Le pôle se compose de trois directions et d'une mission administration, pilotage et projets transverses (MAPP).

II. La **MAPP** assiste le DGA pour le pilotage stratégique. A ce titre, elle assure la relation avec les autres pôles et veille à la cohérence des actions des trois directions. La mission de pilotage transversale assure notamment les fonctions suivantes : coordination générale, contrôle de gestion, relais pour les questions de ressources humaines et de communication, suivi du budget.
Elle veille à la bonne articulation entre le Schéma régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Schéma régional des Formations Sanitaires et Sociales, ainsi qu'avec les schémas élaborés par les autres pôles opérationnels, notamment le Schéma Régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation. Elle assure une veille concernant la mise en œuvre dans les autres régions françaises des dispositifs relevant de la compétence du pôle.

III. La **direction de l'enseignement supérieur et de l'orientation** a pour mission la coordination du service public régional de l'orientation (SPRO), le pilotage du projet de portail régional de l'orientation, les relations avec les acteurs de l'orientation universitaire (Services Communs Universitaires d'Information et d'Orientation), le volet enseignement supérieur des Campus Métiers et Qualifications, les projets de « e-éducation » dans l'enseignement supérieur, l'appui à l'expertise en matière d'apprentissage dans les établissements d'enseignement supérieur, les dispositifs d'aides aux étudiants, et la mise en œuvre du volet « enseignement supérieur – recherche » du Contrat de Plan Etat/Région.

Elle se compose de trois services :
- le service « Orientation et formations supérieures »
- le service « Vie étudiante »
- le service « Projets immobiliers »

IV. La **direction de la recherche et des transferts de technologie** a pour mission la mise en œuvre des dispositifs de soutien à la recherche et à la diffusion de la culture scientifique, les actions visant à renforcer l'attractivité internationale de l'Île-de-France dans le domaine scientifique, le suivi des réseaux des domaines d'intérêt majeur, ainsi que les relations avec le conseil scientifique régional. Elle est également chargée du soutien au transfert des résultats de la recherche, des dispositifs d'incubation et de création d'entreprises issues de la recherche et de l'enseignement supérieur, de l'entrepreneuriat étudiant, et des usages du numérique.

Elle se compose de deux services :
- le service « Recherche et culture scientifique »
- le service « Transferts de technologie »

V. La **direction des formations sanitaires et sociales** a pour mission le pilotage et la mise en œuvre du schéma régional des formations sanitaires et sociales. Elle définit l'offre de formation, correspondant aux besoins en emploi dans le secteur sanitaire et social et assure la conception et la mise en œuvre du financement pluriannuel des centres de formation en fonctionnement et en équipement-investissement pour améliorer les conditions d'étude. Elle anime la relation avec les centres. Elle est également chargée de l'instruction, de l'attribution, et de la gestion des bourses et du Fonds Régional d'Aide Sociale. Elle assure l'information des étudiants sur les formations sanitaires et sociales, développe des partenariats pour améliorer les conditions de vie et de logement, et anime la relation avec les étudiants en formation et leurs associations.

Elle se compose de deux services :

- le service « Relations avec les organismes »
- le service « Relations avec les étudiants »

Article 11 :

Pôle développement économique, emploi et formation

I. Le **pôle développement économique, emploi et formation** est chargé de la conduite des interventions régionales dans les domaines du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Il comprend quatre directions, une mission administration, pilotage et projets transverses (MAPP), et une mission soutien communication.

II. La **MAPP** assiste le DGA pour le pilotage stratégique. A ce titre, elle assure la relation avec les autres pôles et veille à la cohérence des actions des quatre directions. La mission de pilotage transversale assure notamment les fonctions suivantes : coordination générale, contrôle de gestion, relais pour les questions de ressources humaines et de communication, suivi du budget. Elle est composée de deux services et d'une mission :

- Service pilotage budgétaire et projets transversaux
- Service conseil, appuis juridiques et ressources
- Mission contrôle de gestion

III. La **mission soutien communication** a pour rôle de contribuer à faire connaître les politiques publiques mises en œuvre par le pôle.

En lien avec les directeurs du pôle et la Direction de la communication, la mission appuie la coordination, l'information et la communication des orientations décidées par l'Exécutif et mises en œuvre par les services dans le domaine du développement économique, de l'emploi et de la formation.

IV. La **direction de la stratégie et des territoires** assure, dans une logique de transversalité et d'appui aux autres directions du pôle, les missions suivantes :

- l'appui à la conception et à la définition de stratégies et le pilotage partenarial des politiques régionales de développement économique, d'emploi et de formation professionnelle,
- le renforcement de l'action régionale sur les territoires, dans le cadre d'un leadership régional réaffirmé, notamment à l'échelle des « bassins d'emploi »,
- l'aide à la décision, les études et l'évaluation des politiques conduites par le pôle.

Elle se compose de trois services :

- le service « Prospective et évaluation »
- le service « Stratégie et partenariats »
- le service « Développement territorial »

Elle assure également le secrétariat permanent du conseil régional pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle (CREFOP).

V. La **direction des entreprises et de l'emploi** a pour mission d'une part d'aider les entreprises franciliennes à grandir en proposant des aides porteuses de valeur ajoutée, d'autre part de concevoir et mettre en œuvre les politiques de la Région en matière de développement économique et d'innovation dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Elle se compose d'une mission et de trois services :

- la mission « SRDEII »
- le service « Politiques économiques régionales » qui comporte une délégation à l'économie sociale et solidaire,
- le service « Aides aux entreprises »
- le service « Gestion et relations avec les entreprises »

VI. La **direction de la formation professionnelle continue** contribue à la définition et à la mise en œuvre du schéma régional des formations, du contrat régional de développement de la formation professionnelle ou de tout autre document cadre comportant un volet relatif à la formation professionnelle continue. Elle contribue également d'une part au développement des partenariats avec les acteurs des politiques de formation et d'insertion professionnelles, d'autre part au pilotage du CARIF et à la gestion administrative et financière de la convention. Elle définit et anime la politique d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes âgés de 16 à 25 ans sans qualification et des adultes. Elle conçoit et met en œuvre des programmes de formation professionnelle continue et d'insertion des demandeurs d'emploi adultes et des jeunes âgés de 16 à 25 ans sans qualification, ainsi que des salariés au titre des mutations économiques et de la promotion sociale.

Elle se compose d'un pôle et de deux sous-directions :

- le pôle « Support ressources » ;
- la sous-direction « Formations socles et Parcours professionnels » constituée des trois services suivants :
  - le service « Conception et mise en œuvre des dispositifs – Socle » ;
  - le service « Administratif et financier – Socle » ;
  - le service « Aides individuelles et VAE » ;
- la sous-direction « Formations relatives aux Qualifications et aux Métiers » constituée des deux services suivants :
  - le service « Conception et mise en œuvre des dispositifs – Métiers » ;
  - le service « Administratif et financier – Métiers »

VII. La **direction de l'apprentissage** met en œuvre la politique régionale en matière d'apprentissage. Elle contribue au développement des effectifs d'apprentis et favorise l'accès à l'apprentissage. Elle pilote la carte des formations en apprentissage, le conventionnement avec les CFA, le suivi des apprentis et la performance des établissements. Elle assure le financement et le contrôle financier des CFA, les relations et le partenariat avec les organismes collecteurs de taxe d'apprentissage et le suivi de cette collecte. Elle pilote également la politique de qualité des formations dans les CFA, les aides aux apprentis et aux employeurs. Elle traite les subventions d'investissement aux CFA et la gestion du patrimoine.

Elle se compose de quatre services :

- le service « Offre de formation et accès à l'apprentissage »
- le service « Qualité de l'apprentissage et soutien aux employeurs »
- le service «Financement des CFA »
- le service «Patrimoine et investissement»

Article 12 :

Pôle affaires européennes, coopération internationale et tourisme

I. Le **pôle affaires européennes, coopération internationale et tourisme** est chargé de l'ensemble des actions mises en œuvre par la Région en matière de stratégie européenne (et notamment de la gestion des financements européens), d'action internationale et de stratégie touristique.

Il se compose d'une mission administration, pilotage et projets transverses et de deux directions.

II. La **MAPP** assiste le DGA pour le pilotage stratégique. A ce titre, elle assure la relation avec les autres pôles et veille à la cohérence des actions des deux directions. La mission de pilotage transversale assure notamment les fonctions suivantes : coordination générale, contrôle de gestion, relais pour les questions de ressources humaines et de communication, suivi du budget.

III. La **direction des affaires européennes** met en œuvre l'ensemble des tâches garantissant l'exercice de l'autorité de gestion des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) en concertation avec les pôles opérationnels et fonctionnels concernés.

Elle identifie en amont les projets du territoire francilien susceptibles d'être éligibles aux fonds structurels européens et aux programmes d'action communautaire (PAC).

Elle est responsable du suivi et de la restitution en continu de toutes données relatives à l'exécution des programmes et du suivi du cadre de performance et traite l'ensemble des demandes de financement déposées au titre du programme opérationnel régional FEDER-FSE depuis leur enregistrement initial jusqu'à la clôture et l'archivage. Elle appuie le pôle « Cohésion Territoriale » dans la programmation des crédits du programme de développement rural FEADER en s'assurant de l'éligibilité et de la régularité des dépenses déclarées.

Elle assure la liaison avec l'autorité de certification et les services de la Région en charge des contrôles, ainsi qu'avec les instances communautaires d'audit et de contrôle. Elle agit en lien avec les structures de coordination nationale et les opérateurs du territoire. Elle a en charge la stratégie de communication régionale sur les fonds européens et met en œuvre un plan d'animation territoriale.

Elle assure la mise en œuvre de la stratégie européenne de la Région hors financements européens : établissement et animation de partenariats avec d'autres collectivités au sein de l'Union européenne, suivi des grandes politiques européennes susceptibles d'impacter les intérêts de la Région. Elle est également chargée du suivi de l'association Ile-de-France Europe (IDFE), représentante de la Région à Bruxelles. Elle met en œuvre le dispositif de soutien aux associations du territoire intéressées par les questions européennes.

Elle se compose de quatre services :

- le service « Développement»
- le service « Programmation, pilotage et évaluation »
- le service « Instruction et gestion »
- le service « Coopération et stratégie européennes »

IV. La **direction de la coopération internationale et du tourisme** est chargée :

- de la mise en œuvre des accords de coopération décentralisée dans les zones prioritaires de coopération de la Région et de la promotion des entreprises, pôles, universités, centres de recherche, etc... auprès de nos partenaires;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique régionale dans le cadre du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) et du suivi du Comité Régional du Tourisme ;

Elle se compose de deux services :

- le service « Coopération internationale »
- le service « Tourisme »

Article 13 :

Direction opérationnelle du CESER

I. La **direction opérationnelle du CESER** assure le fonctionnement opérationnel du CESER et apporte à ses élus l'appui nécessaire à la réalisation et à la valorisation des rapports, avis et études de cette assemblée consultative placée auprès du Conseil régional.

Elle se compose d'une équipe de direction, d'un secrétariat général et d'un pôle études et valorisation.

II. Le **secrétariat général**, auquel est rattaché le secrétariat administratif, regroupe toutes les tâches relatives à l'organisation administrative et au fonctionnement de l'assemblée :
- organisation des réunions statutaires (séance plénière, bureau, conférence des présidents) ;
- suivi budgétaire, suivi des marchés et veille juridique ;
- gestion des fonctions des conseillers (formation, représentations extérieures, déplacements...) ;
- secrétariat administratif et secrétariat des commissions thématiques.

III. Le **pôle études et valorisation** est constitué :
- des chargés de mission des commissions qui assurent la préparation et le suivi des réunions des commissions ;
- de l'équipe communication, chargée de la valorisation des études du CESER, des relations presse et de la communication.

Article 14 :

Inspection générale

I. L'**inspection générale** est placée sous l'autorité directe de la présidente. Elle comprend deux services :

II. Le **service de l'inspection** qui assure les missions suivantes :
- conseil et contrôle en matière d'organisation et de fonctionnement des services régionaux
- évaluation des politiques régionales
- médiation auprès des partenaires de la région (Etat, collectivités territoriales, établissements ou entreprises publiques...)

Ce service est composé d'un inspecteur général, d'inspecteurs et d'inspecteurs adjoints.

III. Le **service de l'audit interne** qui contribue, par son activité, à donner à la Région une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et apporte à la présidente ses conseils pour améliorer le fonctionnement des services de la Région. Il aide la Région à atteindre ses objectifs en évaluant ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

L'audit interne porte en particulier sur :
- les processus à dominante financière
- les processus transversaux
- les processus à dominante juridique

Article 15 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 15-011 du 27 janvier 2015, à l'exception des dispositions relatives aux sous-directions territoriales de l'unité lycées qui perdurent jusqu'au 15 mars 2017, et l'arrêté n° 16-193 du 15 juin 2016.

Article 16 :

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1er janvier 2017, à l'exception des dispositions relatives aux antennes territoriales de la direction du patrimoine et de la maintenance du pôle lycées, qui entrent en vigueur le 15 mars 2017.

Article 17 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la Région.

Fait à Paris, le 25 NOV. 2016

Valérie PECRESSE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 21/11/2016
- Date de réception en préfecture: 21/11/2016

Conseil régional

La Présidente

Arrêté n° 16-328
du 16 Novembre 2016

Portant désignation d'une personnalité qualifiée au sein du Festival d'Ile-de-France.

LA PRESIDENTE
DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à 4231-9 ;

VU l'arrêté n°16-266 du 29 juin 2016 portant désignation d'une personnalité qualifiée au sein du Conseil d'administration du Festival d'Île-de-France ;

VU les statuts de l'association « Festival d'Île-de-France ».

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est également désigné en qualité de personnalité qualifiée au sein du Conseil d'administration de l'Association « Festival d'Île-de-France » :

- **Monsieur Benoît SOLES**

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.

Valérie Pécresse

Valérie PÉCRESSE

Conseil régional
33, rue Barbet-de-Jouy – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 02/12/2016
- Date de réception préfecture: 02/12/2016

île de France
Conseil régional

ARRETE N°16-330
Du 21 Novembre 2016

Portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France au sein de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-5 et L.4231-3,

VU la délibération du CR 91-15 du 18 décembre 2015 relative à la désignation des représentants du Conseil Régional dans divers organismes,

VU la démission de Monsieur Jean-François LEGARET, membre titulaire de la Commission de Délégation de Service Public le 28 janvier 2016,

VU le procès-verbal de la séance plénière des 13 et 14 octobre 2016, actant le remplacement de Monsieur LEGARET par Madame PIGANEAU, première suppléante devenant membre titulaire de la Commission de Délégation de Service Public.

ARRETE

ARTICLE I :

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France au sein de la Commission de Délégation de Service Public :

- Monsieur Jean-François LEGARET, Conseiller Régional d'Ile-de-France.

ARTICLE II :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Ile-de-France.

Valérie Pecresse

Valérie PECRESSE

Conseil régional
33, rue Barbet-de-Jouy – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 29/11/2016
- Date de réception en préfecture: 29/11/2016

îledeFrance

Conseil régional

ARRETE N° 16-335
du 24 novembre 2016

Portant désignation d'un représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France au jury de sélection du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment Auguste Chauveau et de la réhabilitation/extension du bâtiment Edmond Nocard sur le site de Maison Alfort (94700).

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.4231-3,

VU la décision d'affectation n°307 du 21 septembre 2011 nommant Madame Béatrice Leray-Deveautour Cheffe de service des opérations immobilières de la Direction de la recherche et de l'enseignement supérieur à l'Unité Développement,

VU l'arrêté n°16-199 du 16 juin 2016 portant délégations de signature de l'Unité « Développement ».

ARRETE

ARTICLE I :

Est désignée pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France au jury de sélection pour la maîtrise d'œuvre de l'extension de l'École Nationale Vétérinaire Maison d'Alfort.

- **Madame Béatrice LERAY-DEVEAUTOUR**

ARTICLE II :

Le présent arrêté sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Région Ile-de-France.

Valérie PECRESSE

Conseil régional
33, rue Barbet de Jouy - 75359 Paris - cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 02/12/2016
- Date de réception en préfecture: 02/12/2016

Conseil régional

La Présidente

Arrêté n° 16-337
du 1ER Décembre 2016

Portant désignation des représentants de la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France au sein des Conseils Territoriaux de Santé.

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L. 4231-9,

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Sont désignés pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France au sein des Conseils Territoriaux de Santé :

Départements	Titulaires	Suppléants
Paris (75)	Vincent ROGER	Clothilde DEROUARD
Seine-et-Marne (77)	Frédéric VALLETOUX	Laure-Agnès MOLLARD-CADIX
Yvelines (78)	Anne PERE-BRILLAULT	Bruno MILLIENNE
Essonne (91)	Robin REDA	Sandrine LAMIRE-BURTIN
Hauts-de-Seine (92)	Arnaud LE CLERE	Christine QUILLERY
Seine-Saint-Denis (93)	Ludovic TORO	Manon LAPORTE
Val-de-Marne (94)	Christel ROYER	Olivier DOSNE
Val d'Oise (95)	Florence PORTELLI	Benoit JIMENEZ

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.

Valérie Pécresse

Valérie PÉCRESSE

Conseil régional
33, rue Barbet-de-Jouy – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 08/12/2016
- Date de réception en préfecture: 08/12/2016

Île de France

Conseil régional

La Présidente

Arrêté n° 16-338
du 7 décembre 2016

Portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France au sein de la Commission Régionale des Bourses (CRB).

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L. 4231-9,

VU l'annexe 2 de la délibération CR 65-05 du 15 décembre 2005.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désignée pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France au sein de la Commission Régionale des Bourses (CRB) :

- **Madame Farida ADLANI**, Vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.

Valérie Pécresse

Valérie PÉCRESSE

Conseil régional
33, rue Barbet-de-Jouy – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 08/12/2016
- Date de réception en préfecture: 08/12/2016

Conseil régional

ARRETE N° 16-339
du 8 décembre 2016

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-2 et L.4231-3,1er alinéa,

VU l'article 89 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la délibération CR 93-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations de pouvoir du Conseil régional à sa Présidente,

VU la délibération CR 145-16 du 16 juin 2016 désignant les membres de la commission d'appel d'offres, du jury de conception-réalisation et jury de concours.

ARRETE

ARTICLE I :

Désigne M. Jean-François LEGARET, pour représenter la Présidente du Conseil régional à la présidence de la commission d'appel d'offres du 9 décembre 2016.

ARTICLE II :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Île-de-France.

Valérie Pécresse

Valérie PÉCRESSE

Conseil régional
33, rue Barbet-de-Jouy – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
- Date de télétransmission: 08/12/2016
- Date de réception en préfecture: 08/12/2016

Conseil régional

ARRETE N° 16-340
du 7 décembre 2016

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-2 et L.4231-3,1er alinéa,

VU l'article 89 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la délibération CR 93-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations de pouvoir du Conseil régional à sa Présidente,

VU la délibération CR 145-16 du 16 juin 2016 désignant les membres de la commission d'appel d'offres, du jury de conception-réalisation et jury de concours.

ARRETE

ARTICLE I :

Désigne M. Bernard GAUDUCHEAU, pour représenter la Présidente du Conseil régional au jury de concours d'architecture du 8 décembre.

ARTICLE II :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Île-de-France.

Valérie Pécresse

Valérie PÉCRESSE

Conseil régional
33, rue Barbet-de-Jouy – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE